LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
MM. H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

TOME VINGT ET UNIÈME

ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(JAPON, JURA, LANDES)

JANIÇON — LEMOS



PARIS

H. LAMIRAULT ET Cie, ÉDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.



© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

J

JANIÇON (François-Michel), publiciste français, né à Paris le 24 déc. 1674, mort à La Haye en août 1730. Fils de François Janiçon, sieur de Marsin, avocat au conseil et huguenot de marque, il faisait ses études à Maastricht au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Il resta donc en Hollande, collabora à la *Gazette d'Amsterdam*, prit la direction de la *Gazette de Rotterdam* et celle d'un journal français fondé par les magistrats d'Utrecht. Il fut aussi agent du landgrave de Hesse auprès des Etats-Généraux. Il a laissé, outre des traductions : *Etat présent de la république des Provinces-Unies* (La Haye, 1729-1730, 2 vol. in-12), ouvrage qui a eu beaucoup de succès et qui abonde en renseignements puisés aux meilleures sources.

JANICULE (Mont) (V. Rome).

JANIN (Jules-Gabriel), littérateur français, né à Saint-Etienne (Loire) le 16 févr. 1804, mort à Passy le 20 juin 1874. Fils d'un avoué, il vint terminer à Paris, au collège Louis-le-Grand, les études qu'il avait brillamment commencées dans sa ville natale, et, lorsqu'elles furent achevées, il vécut fort modestement de répétitions à 2 fr. le cachet jusqu'au jour où il débuta dans la petite presse libérale. Il abandonna bientôt le *Figaro* pour la *Quotidienne* qu'il ne tarda pas à quitter lorsqu'elle devint l'organe de M. de Polignac. Présenté aux frères Bertin, il fit d'abord partie de la rédaction politique du *Journal des Débats;* mais, chargé un jour de suppléer Duviquet, successeur de Geoffroy, comme critique dramatique, il apporta dans cette tâche nouvelle tant de verve et de fantaisie qu'elle lui fut désormais exclusivement confiée. Durant quarante et un ans, Janin ne cessa point un seul lundi d'entretenir son public, non seulement des pièces nouvelles et de leurs interprètes, mais encore de réminiscences ou d'affaires personnelles, dont quelques-unes sont demeurées célèbres par les polémiques ou les procès dont elles furent l'origine. C'est ainsi qu'à l'occasion du *Mariage du critique* (16 oct. 1841), il initia le public, alors peu habitué à ces sortes de confidences, aux joies que lui promettait son union avec Mlle Huet, fille d'un magistrat, et s'attira de la part d'Hipp. Rolle, et sous le même titre, une verte riposte ; ou bien encore, à propos d'une reprise du *Tibère* de Marie-Joseph Chénier (déc. 1843), Félix Pyat répondit dans la *Réforme* aux critiques des *Débats* en mêlant à ses arguments de telles personnalités que Janin le fit condamner pour diffamation à six mois de prison. Il eut encore d'autres démêlés où le papier timbré joua son rôle avec Alex. Dumas (à propos de *Mlle de Belle-Isle*), avec Th. de Banville, avec le *Figaro* de Villemessant.

Si ponctuel qu'il fût à remplir sa tâche hebdomadaire et sans parler d'une collaboration assidue à l'*Artiste* et à la *Revue de Paris* (où il rompit des lances contre D. Nisard et contre Balzac, à propos de la littérature « facile » et d'*Un Grand Homme de province à Paris*), Janin s'était révélé comme romancier par : *l'Ane mort et la Femme guillotinée* (1829, 2 vol. in-12) ; *la Confession* (1830, 2 vol. in-12) ; *Barnave* (1831, 4 vol. in-12) ; *Contes fantastiques et Contes littéraires* (1832, 4 vol. in-12) ; *Contes nouveaux* (1833, 4 vol. in-12) ; *le Chemin de traverse* (1836, 2 vol. in-8) ; *Un Cœur pour deux amours* (1837, in-8). *L'Ane mort* est demeuré fameux par la bizarrerie de son titre et de son contenu ; la publication de *Barnave*, dont Aug. Barbier, Félix Pyat, Théodore Burette, Edgar Quinet, avaient fourni leur quote-part, fut un événement plus politique encore que littéraire, car la préface, rédigée par Etienne Béquet, attaquait avec véhémence Philippe-Egalité, et provoqua une réplique intitulée *la Branche royale d'Orléans ou le Barnave de M. J. Janin réfuté par l'histoire* (1831, in-8). A partir de ce moment, Janin, dont jusque-là « l'opposition avait été la vie », témoigna en toute occasion le zèle le plus bruyant en l'honneur de la branche cadette et garda, disons-le à sa louange, la même attitude après l'exil et la mort de Louis-Philippe. A considérer non le résultat définitif, mais l'effort, on ne saurait contester que Janin n'ait été l'un des plus infatigables polygraphes de son temps, même en tenant compte de quelques plagiats plus ou moins déguisés et de la complaisance avec laquelle il prêtait son nom à des éditeurs embarrassés ou peu scrupuleux. Une énumération détaillée ne saurait en être tentée ici, et il suffira, pour donner une idée de cette activité quelque peu stérile, de rappeler les principales excursions du « prince de la critique » dans les directions les plus diverses. Il faut citer en première ligne : *Deburau, histoire du théâtre à quatre sous pour faire suite à l'histoire du Théâtre-Français* (1832, in-8 ; 2e éd., 2 vol. in-12), pimpante fantaisie ; *Histoire de la littérature dramatique en France* (1853-58, 6 vol. in-18), choix pratiqué par l'auteur dans ses feuilletons remaniés et modifiés ; *Rachel et la Tragédie* (1859, in-8 et in-4, pl.) ; *Béranger et son temps* (1865, 2 vol. in-18) ; puis de nouveaux romans : *la Religieuse de Toulouse* (1850, 2 vol. in-8) ; *les Gaîtés champêtres* (1851, 2 vol. in-8) ; *la Fin d'un monde et du neveu de Rameau* (1861, in-18) ; *Contes du chalet* (1859, in-18) ; *Contes non estampillés* (1862, in-18) ; *les Oiseaux bleus* (1864, in-18) ; *le Talisman* (1866,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

in-18) ; *les Amours du chevalier de Fosseuse* (1867, in-18) ; *Circé* (1867, in-18) ; *l'Interné* (1869, in-18) ; *Petits Romans d'hier et d'aujourd'hui* (1869, in-18), etc. On retrouve un écho des événements contemporains dans divers écrits de circonstance : *Fontainebleau, Versailles, Paris* (1837, in-18), relation des fêtes du mariage du duc d'Orléans ; *le Prince royal* (1842, in-18) ; *le Roi est mort* (1850, in-8) ; *la Muette, le Château et les désastres* (1871, in-18), etc. Enfin Janin a écrit ou signé le texte de plusieurs publications illustrées, telles que : *Un Hiver à Paris* (1842, in-8) ; *la Normandie historique, pittoresque et monumentale* (1842, in-8), et son pendant, *la Bretagne historique, pittoresque et monumentale* (1844, in-8) ; *les Petits Bonheurs de la vie* (1856, in-8) ; *les Symphonies de l'hiver* (1858, in-8) ; *la Révolution française* (1862-65, 2 vol. in-4), etc.

Janin avait, pour se constituer des titres sérieux au fauteuil académique, traduit ou plutôt paraphrasé à sa manière *Horace* (1860, in-12), et réuni, sous le titre de *la Poésie et l'éloquence à Rome* (1863, in-8), diverses études sur les classiques latins, mais il échoua, en 1865, contre Prévost-Paradol et s'en consola en publiant son spirituel *Discours de réception à la porte de l'Académie française*. Elu cinq ans plus tard en remplacement de Sainte-Beuve, il eut lui-même John Lemoinne pour successeur. Sa bibliothèque, très vantée de son vivant et qu'il dut tour à tour léguer à sa ville natale, à l'Institut et à l'Arsenal, a été dispersée en 1877 après la mort de sa veuve et causa quelque déception aux amateurs. Sous le titre d'*Œuvres choisies* (1875-78, 12 vol. in-18), A. de La Fizelière avait rassemblé quelques-uns des écrits cités plus haut, ainsi qu'une partie de la correspondance d'un écrivain qui ne méritait peut-être ni les louanges excessives que lui ont prodiguées ses contemporains ni l'injurieux oubli dont il a payé cette célébrité éphémère. M. Tx.

Bibl. : A. Piédagnel, *Jules Janin*, 1884, in-18, 3e éd., augm. d'une bibliographie. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II et V. — G. Planche, *Portraits littéraires*. — Albéric Second, *le Tiroir aux souvenirs*, 1885, in-12.

JANINA (en turc *Ianina*). Nom d'un vilayet turc et de sa capitale en Albanie (Epire). Borné au N. par les vilayets de Scutari et de Monastir, à l'E. par celui de Selfidjé, au S.-E. par les provinces grecques de Trikala et d'Arta, au S. et à l'O. par la mer Ionienne, le vilayet de Janina comprend six sandjaqs : Bérat, Korétsa, Tépélen, Molista, Janina et Prévésa. C'est une contrée couverte des ramifications du Pinde. La côte tout entière du sandjaq de Janina est masquée par l'île de Corfou. Elle est bordée de dunes broussailleuses et d'étangs dont le voisinage est absolument nuisible en été pour les villages. Il n'y a pas de port. Très à l'E., dans l'intérieur, au pied des monts Mitchikéli qui forcent l'Arta à couler vers le S., et du côté opposé à cette rivière, s'étend le *lac de Janina*, long d'environ 20 kil. et large de 4 kil., dans une partie de son étendue seulement. Cette nappe d'eau peu profonde (jamais plus de 10 m.), alimentée par plusieurs ruisseaux, se divise en deux bassins que réunit un canal marécageux et semé d'îles, et n'a pas d'écoulement visible. Mais on lui suppose des issues souterraines. Le bassin N. (*Laptchista*) déverse ses eaux dans un gouffre énorme, et donnerait naissance au *Kalamas*. Le bassin du S. laisse couler ses eaux, à l'étiage, dans un autre gouffre par un canal étroit, et formerait plus au S. le *Louros*. Quand le niveau est moins bas, quatre trous ouverts dans les rochers reçoivent l'eau et la conduisent à l'issue souterraine d'où naît le Louros. La rivière cachée se révèle par de petits lacs semés à la surface du sol. — Sur la rive O. du lac, en face d'une petite île, est bâtie la ville de Janina, par 39°47′ lat. N. et 18°41′ long. E., sur un contrefort du Mitchikéli avançant en presqu'île au milieu des eaux. Janina est entourée d'une muraille flanquée de châteaux forts. Les maisons spacieuses et bien bâties, à un seul étage, sont distribuées en rues étroites et mal pavées, sauf deux artères principales. On y remarque le konak du pacha, la mosquée d'*Arslân-Aghâ* qui date de 1712. Il reste 6 églises sur 16 qui existaient avant 1720. La ville compte environ 16,000 hab., aux deux tiers chrétiens. Il y a une forte proportion de juifs (plus de 3,000). Janina est presque entièrement grecque. Elle abonde en souvenirs historiques. Elle s'élève au milieu d'une contrée couverte de ruines de cités pélasgiques ; à quelque distance se trouvent au bord du lac même les restes de *Hella* et à 18 kil. au S.-O. les ruines de *Dodone*. En 51, après l'invasion des Goths, la ville déjà construite prend le nom de *Joannina*, sous le patronage de saint Jean. En 1181, Boémond, bâtard de Robert Guiscard, l'enlève ; en 1431, les Turcs l'occupent, vingt-deux ans avant la prise de Constantinople. Enfin, cette ville est célèbre grâce au fameux Ali-Pacha de Tépélen qui y avait établi un lycée, une bibliothèque et des écoles. Janina contenait alors 40,000 hab. Arthur Guy.

JANINET (Jean-François), graveur français, né à Paris en 1752, mort en 1814. Il appliqua un procédé spécial de gravure en couleurs (V. Gravure) ; parmi ses œuvres, on cite des *Vues de Paris*, les portraits de *Henri IV* et de *Sully* d'après Fr. Pourbus, les *Comédiens* d'après Watteau, etc.

JANISLAW (Kotwicz), prélat polonais du XIVe siècle. Il mourut en 1340. Il fut archevêque de Gniezno. Il couronna le roi Wladyslaw Lokietek, présida le synode d'Uniejow et contribua à introduire l'Inquisition en Pologne.

JANISSAIRE. Les janissaires formaient en Turquie une milice analogue à celle des prétoriens de Rome ou des strélitz moscovites. Véritable armée permanente dont la création précéda de cent quinze ans le premier essai de ce genre qui fut fait dans les Etats européens, elle dura cinq siècles, de 1334 à 1826. Son histoire est intimement liée à celle de la Turquie ; après avoir été la terreur de l'ennemi du dehors et avoir conduit l'empire ottoman à l'apogée de sa puissance, ce corps d'élite, devenu une non-valeur militaire et la pierre d'achoppement de toutes les réformes, finit par être la terreur des sultans eux-mêmes et une perpétuelle menace de ruine pour le pays.

Au début de la monarchie ottomane, sous le règne de son glorieux fondateur Osmân Khân (1281-1326), l'armée turque consistait en une horde d'irréguliers, pasteurs à l'ordinaire, guerriers quand sonnait l'appel aux armes. Ces soldats volontaires ne savaient que combattre à cheval ; l'infanterie n'existait pas. Ils n'en étaient pas moins redoutables, grâce à leur intrépidité et à leur admirable discipline. La seule troupe permanente était la garde particulière du sultan (*qapouqouli*). Déjà maître d'un territoire vaste et peuplé, puis rendu ambitieux par le succès, Orkhân (1326-60) songea à organiser ses forces militaires sur un pied nouveau. Il enrôla par voie de sélection des mercenaires turcs qu'il prit à sa solde et dont il forma un corps de fantassins (*yaya* ou *piyadè*). Mais bientôt les prétentions insolentes et l'insubordination de cette soldatesque le forcèrent à modifier cette tentative d'organisation militaire. C'est pourquoi il résolut, de concert avec son vizir Ala ed-Din et le qazi-asker Djândéréli, de créer une nouvelle milice qui, ne se recrutant pas parmi le peuple, lui fût étrangère, ne pût exciter de séditions, fût enfin entièrement dévouée au sultan, dont elle tiendrait tout. La loi du *devchirmé* (recrutement) fut édictée ; elle concluait à l'enrôlement, au fur et à mesure que la nécessité se présenterait et une fois par an, d'un millier de jeunes gens chrétiens parmi ceux qui avaient accepté la sujétion ottomane. Ces recrues, cantonnées dans Brousse, furent élevées dans la religion de l'Islam et reçurent une rapide instruction militaire ; chaque homme fut habillé d'un vêtement d'uniforme en drap grossier et eut pour paye une aspre (*aqtchè*) (0 fr. 08) par jour ; comme ration, deux pains, 100 drachmes (320 gr.) de riz, 200 de viande et 30 de beurre. Le sultan étant considéré comme le père nourricier de cette milice, les grades des officiers et des sous-officiers empruntèrent leur dénomination aux principaux emplois de la cuisine : le commandant fut appelé *tchorbadji-bachi*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(premier distributeur de soupe, cantinier), après lui venaient l'*achtchi-bachi* (premier maître-queux) et le *saqqa-bachi* (premier distributeur d'eau). En raison de ces bizarreries, la marmite du régiment (*qazân*) en fut comme le drapeau, le centre de ralliement, et l'insigne de parade fut une cuiller de bois fixée au bonnet de feutre blanc. Sur la prière d'Orkhân, l'institution fut solennellement consacrée par le fondateur de l'ordre des derviches Bektachi, Cheïkh Hâdji-Bektach, qui bénit la troupe en imposant les mains sur la tête de l'un des hommes et en disant : « Cette milice aura nom *yéni-tchéri* (nouvelle milice); que la face de ces guerriers soit toujours blanche, leurs bras redoutables, leur sabre tranchant, leurs flèches mortelles, et qu'eux-mêmes soient toujours victorieux ! » En mémoire de cette cérémonie, le bonnet du soldat fut agrémenté par derrière d'un morceau d'étoffe représentant la manche pendante du derviche. Hâdji-Bektach devint naturellement le patron spirituel de cette troupe d'élite qui devait se rendre si célèbre par sa bravoure, ses crimes et enfin sa lâcheté. Tel est l'historique de la création des *yéni-tchéri*, mot dont nous avons fait *janissaires*. Les commencements furent modestes; le corps ne se composa que de mille hommes; mais, chaque année, on enleva un millier d'enfants chrétiens pour l'augmenter. Ce chiffre alla toujours croissant et finit par atteindre des proportions formidables : Il n'y eut pas d'autre mode de recrutement jusqu'à Mohammed IV (1648-87). « C'est le plus épouvantable tribut de chair humaine, dit Th. Lavallée, qui ait été levé par une religion victorieuse sur une religion vaincue... Par cet étrange mode de recrutement, les Ottomans trouvèrent à la fois le moyen d'enlever aux populations chrétiennes leur partie la plus virile et de doubler leurs troupes sans mettre les armes aux mains des vaincus. » (*Hist. de la Turquie.*)

Mourâd Ier (1360-89), qui dut aux janissaires d'être vainqueur des Serbes à Kossova, dota l'armée créée par son père d'un code militaire spécial et en perfectionna l'organisation. Après lui Mohammed II (1451-71), le conquérant de Constantinople, et celui de l'Egypte, Sélim Ier (1512-20), complétèrent dans une large mesure les lois qui régissaient ce corps et y introduisirent les réformes devenues nécessaires avec le temps et le progrès. Or voici de quelle façon était constituée l'armée permanente des janissaires, à l'époque de sa plus grande gloire, c.-à-d. au XVIe siècle, sous Suleïmân le Magnifique. Le corps entier, désigné sous le nom de *odjâq*, comprenait deux catégories : les stagiaires et l'armée active. Ces deux catégories étaient divisées en régiments (*orta*), chaque orta résidant en un local déterminé (*oda*, chambrée, caserne).

Les stagiaires n'étaient autres que les enfants chrétiens faits esclaves au cours des guerres et les jeunes gens recrutés en vertu de la loi du devchirmé parmi les sujets ottomans non musulmans; c'étaient des Albanais, des Bosniaques, des Bulgares, des Grecs, des Serbes ou des Arméniens de Roumélie. On les appelait *adjémi-oghlân*, c.-à-d. « enfants (de troupe) étrangers ». Avant d'entrer au service actif, ces novices, ces aspirants janissaires avaient à faire un stage de sept années. En conséquence, ils étaient envoyés, dès leur inscription aux rôles, les uns dans les palais impériaux, les autres aux casernes-écoles de Constantinople, ceux-ci au service des gouverneurs de province, ceux-là dans les fermes, jardins et vergers du sultan. Choisis parmi les plus robustes, sinon les plus intelligents, ils recevaient d'officiers instructeurs, de maîtres ès arts et métiers rétribués par l'Etat, une éducation aussi complète que possible en vue de leur uture carrière. Outre la langue turque et le catéchisme musulman, on leur enseignait le maniement des armes, les exercices de force et d'adresse, les différents arts manuels et industriels, l'agriculture, etc. On rompait leur esprit à la plus sèvère discipline et leurs corps aux plus pénibles travaux. Ils étaient employés comme ouvriers dans les différents arsenaux, ateliers et manufactures de l'Etat. Sous le nom de *bostandji* (jardiniers), ils avaient la garde, la police et l'entretien des jardins du Sérail, de Scutari, des rives du Bosphore, de Gallipoli et d'Andrinople; sous celui d'*itch-oghlân* (V. Icoglan), ils étaient pages de Sa Hautesse. Six cents d'entre eux étaient employés aux travaux de menuiserie et de calfatage à bord des galères de l'Etat, tandis que d'autres ramaient sur les caïques du sultan. C'est enfin parmi eux que se recrutaient les marmitons (*djévelek*) et les bûcherons (*baltadji*) de la maison impériale. Après un long et dur apprentissage, les adjémi-oghlân, s'ils étaient dignes d'entrer dans le rang, étaient admis à combler les vides laissés par les janissaires morts ou retraités. Ils étaient alors répartis dans les différentes armes du corps suivant leurs aptitudes. Djévad Bey relate ce fait curieux qu'à leur arrivée à Constantinople, les stagiaires nouvellement promus avaient pour tradition de se rendre à leurs quartiers respectifs en marchant à la queue leu-leu et en se tenant les uns les autres par le pan du vêtement. Ils défilaient ensuite devant l'oda-bachi qui, comme symbole de soumission, appliquait à chacun d'eux un soufflet et lui tirait les oreilles. A quoi l'on répondait par le *niyâz* ou salut militaire qui consistait à croiser les bras sur la poitrine en inclinant profondément la tête; puis on recevait son brevet (*sofa-tezkéré*) aux emblèmes de l'orta. Voilà comment on devenait janissaire avant l'an 1591, car à partir de cette date le corps des adjémi-oghlân perdit complètetement de son prestige, l'habitude ayant été prise de recevoir dans l'odjâq une foule de gens sans aveu. Le corps entier était divisé en 30 *boulouk* (troupe) et 29 *djémaat* (compagnie), autrement dit 59 ortas, comptant chacune trois officiers : le *tchorbadji-bachi* (colonel), le *meïdân-kiahya* (capitaine) et le *qapoudji* (= huissier), sorte de référendaire du corps près l'agha commandant en chef la milice des janissaires. L'odjaq était sous les ordres immédiats de l'*istamboul-aghaci* et du *bostandji-bachi*, officiers supérieurs relevant eux-mêmes de l'agha. Enfin les adjémi-oghlân touchaient une solde et des rations réglementaires; ils avaient des costumes spéciaux et une caisse de secours. D'après l'historien Aïni Ali Efendi, l'effectif des adjémi-oghlân, y compris les officiers, maîtres et instructeurs, était en 1609 de 9,406 hommes recevant par trimestre une paye de 2,206,820 aspres; effectif réduit un siècle plus tard au chiffre de 6,781 hommes à raison de 376,164 aspres par trimestre.

De 165 qu'il était sous Mourâd Ier, le nombre des ortas de la milice active fut porté un peu plus tard à 196, chiffre qui ne fut dès lors jamais dépassé. Ces 196 régiments furent divisés en trois classes : *djémaat* comprenant 101 ortas; *boulouk*, 61 ortas; *segbân* (vulg. *seïmen*, piqueurs), 34 ortas. L'effectif de chaque orta varia à toute époque, suivant l'arme et suivant les circonstances; il fut de 100, de 400, de 500 hommes et même, sous Abd-ul-Hamid Ier et Sélim III, de 2,000 et 3,000 hommes. Conséquemment, l'effectif total de l'odjaq s'accrut d'année en année dans une proportion égale, ainsi que l'indique le tableau suivant :

ANNÉES	RÈGNES	EFFECTIF
1523	Suleïmân	1.200
1574	Mourâd III.	13.600
1580	id.	27.000
1593	id.	48.688
1595	Mohammed III	45.000
1609	Ahmed Ier.	37.627
1623	Mourâd IV.	44.858
1631	id.	46.113
1678	Mohammed IV.	54.896
1698	Moustafa II.	33.389
1727	Ahmed III.	81.000
1805	Sélim III.	110.000
1824	Mahmoûd II.	140.000

Il n'existait pas seulement de différence, entre chaque orta de la milice active, pour l'effectif réglementaire, mais

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

encore pour la tenue, le service, les emblèmes, les privilèges, etc. Les unes tiraient leur nom de l'arme à laquelle elles appartenaient, les autres du service spécial qui leur incombait ; la plupart étaient désignées d'après leur classe et leur numéro d'ordre. Ainsi il y avait 16 ortas dites de chameliers (*chuturbân* ou *dévedji*) ; 4 dites des privilégiés (*khasséki*) ; 4 d'archers appelés *solaq* (gauchers), gardes du corps du sultan ; 2 de fusiliers (*tufenghi*) ; 2 de chasseurs (*segbân-avdji*), sans compter les 3 ortas des *tournadji*, des *zaghardji* et des *samsoundji*, qui étaient censément préposés aux meutes et oiseaux de chasse du sultan ; les instructeurs (*taalim-khanédji*), les canonniers (*zembourekdji*), les bombardiers (*khoumbaradji*), les artificiers (*baroudji*), les conducteurs du train et des équipages (*top-arabadji*) composaient l'effectif d'un nombre équivalent d'ortas. Il va sans dire que l'artillerie était montée, et, bien que le corps des janissaires fût un corps d'infanterie, il n'en comptait pas moins quelques régiments de cavalerie, sans doute de lanciers, tels que les 64e et 65e djémaat. On formait aussi, au moyen de soldats tirés des trois classes mentionnées plus haut, une orta forte de 900 hommes qui, sous le nom de *qouroudji*, étaient spécialement chargés du service des eaux et forêts. Bon nombre d'ortas étaient communément désignées d'après le titre des officiers supérieurs qui en étaient comme les chefs honoraires. Enfin, le 1er boulouk avait le privilège d'inscrire à son rôle le nom du sultan qui touchait en personne la solde du simple *néfer*, mais était tenu, en revanche, sous peine de clameurs séditieuses, en sa double qualité de père nourricier et de frère d'armes, de payer le don de joyeux avènement et autres gratifications onéreuses du nom de *bakhchich*.

La solde, sous le règne de Suleïmân, fut portée de 3 à 7 aspres pour les soldats nouveaux, de 8 à 20 pour les vétérans, et pour les invalides de 30 à 100 aspres par jour. L'aspre, monnaie d'argent, valait alors 40 paras d'aujourd'hui, soit 0 fr. 23. A la fin du XVIe siècle, sous Mohammed III, le maximum de la solde était de 13 aspres et le minimum de 7 ; mais déjà l'argent avait subi de si fortes dépréciations que le taux de l'aspre avait baissé de plus de moitié. Une retenue était faite sur le montant de la solde ou plutôt du traitement, puisque la paye était faite par trimestre. Les sommes ainsi retenues étaient appelées *tas-paraci* (sou de la gamelle) et versées dans la caisse du régiment ; elles servaient de fonds de réserve pour l'amélioration de l'ordinaire, la décoration des casernes, l'habillement de gala des hommes, pour le soulagement des camarades infirmes ou nécessiteux et la rançon des prisonniers de guerre. On versait aussi dans cette caisse, d'après Marsigli, non seulement le montant des biens propres des janissaires décédés, mais encore le produit des intérêts du capital à raison de 10 et 12 %. Les rations (*taïn*) que recevait chaque soldat étaient tellement abondantes qu'elles laissaient de beaux profits au *vékil-khardj* (chef de l'intendance). L'uniforme était composé, en général, d'un bonnet de feutre (*uskiuf*) et du turban (*astar*), dont la forme variait d'une orta à l'autre ; d'une tunique de drap (*dolama*) ; d'un large pantalon bouffant (*tchalvar*) ; de chaussures appelées *yéméni* et d'un ceinturon de cuir plaqué de métal. Les jours de parade, on arborait le bonnet broché d'or orné, en guise de pompon, de la cuiller de bois. La volumineuse coiffure et le reste du costume des sous-officiers et officiers était varié à l'infini et d'autant plus riche que le grade était plus élevé. En somme, les janissaires étaient parfaitement entretenus, mais toujours prêts à se révolter quand on ne pourvoyait pas d'une manière suffisante à leurs besoins. En temps de paix, ce qui était rare, ils remplissaient, munis d'un long bâton, les fonctions de sergents de ville, dont ils abusaient d'ailleurs outre mesure ; ils étaient commandés par un chef de police appelé *salma-tchoqadar*. A la guerre, ils portaient l'arquebuse à serpentin ; un petit sabre (*yataghân*), un coutelas (*khandjar*) et un pistolet passés dans la ceinture ; un fourniment contenant poudre et plomb et la mèche roulée autour du bras droit. L'arc (*kémân*) fut leur arme jusqu'en 1570, et le mousquet (*tufeng*), tromblon ou canardière, à partir du XIVe siècle. Les janissaires formaient ordinairement la réserve de l'armée turque et furent pendant longtemps célèbres à cause de l'aveugle intrépidité avec laquelle ils se ruaient sur l'ennemi ; mais, comme ils étaient et, par tradition, restèrent jusqu'à la fin étrangers à toute espèce de tactique, ce qu'il y avait d'impétueux et de sauvage dans le premier choc ne pouvait être dangereux que pour un adversaire aussi peu avancé qu'eux-mêmes dans l'art de faire la guerre. C'était pour eux une tache que de laisser prendre par l'ennemi la marmite de l'orta ; mais renverser le *qazân* ou le briser était le signal des séditions. C'est autour de ce révolutionnaire ustensile de ménage, qui renfermait le destin des sultans et des chefs du corps, que les officiers janissaires se réunissaient en conseil.

On a vu dans quelles proportions s'accrut, de règne en règne, l'effectif des janissaires. Sous Orkhân, cette milice, encore peu importante, avait la capitale de l'empire pour unique résidence. A partir du XVIIe siècle, Constantinople abrita dans ses casernes plus de la moitié de l'effectif. Le reste était disséminé dans toute l'étendue du territoire ottoman. Des régiments entiers ou de simples détachements tenaient garnison, suivant le besoin des circonstances, dans les capitales de province, dans les forteresses des marches frontières ou sur d'autres points stratégiques d'Europe et d'Asie ; l'Egypte et la Barbarie étaient généralement exceptées. Le tableau comparatif ci-dessous, indiquant les lieux de garnison les plus considérables et le chiffre d'hommes affectés à la garde de ces places, à trois époques différentes, donnera quelque idée d'une répartition en grande partie subordonnée aux événements politiques.

LIEUX DE GARNISON	EFFECTIF en 1678 (Mohammed IV)	EFFECTIF en 1723 (Ahmed III)	EFFECTIF en 1750 (Mahmoûd 1er)
Bagdad	3.800	2.981	4.914
Basra	1.200	341	219
Belgrade	»	»	5.039
Bender	470	1.575	4.134
Bosna-Séraï	669	58	961
Braïla	»	1.241	1.512
Bude	159	»	»
Caffa	260	208	810
Candie	4.585	»	1.553
Constantinople	26.000	40.000	50.000
Corinthe	»	810	482
Damas	227	436	722
Erziroum	626	»	668
Jérusalem	»	71	259
Kaminiecz	3.600	»	»
Konyeh	117	»	»
Métélin	»	937	667
Otchakov	1.849	1.100	1.551
Salonique	»	582	1.258
Van	611	762	1.379
Widdin	»	2.284	5.440
Yéni-Kalé	»	99	119

Le commandement suprême de l'odjaq des janissaires était entre les mains de l'*agha*, nommé par le sultan, souvent choisi parmi les vizirs, mais plus souvent encore imposé par le choix des janissaires eux-mêmes. Investi dans l'ordre militaire des fonctions les plus importantes, généralissime de toutes les forces de l'empire, sorte de ministre de la guerre, l'agha était un des plus hauts dignitaires de l'Etat. En campagne, il était précédé d'un étendard blanc surmonté de queues de cheval (*tough*). Comme janissaire, il touchait une solde fixe de 500 aspres par jour. Le pouvoir exercé par l'agha sur ses subordonnés était presque illimité ; la crainte des révoltes l'empêchait seule d'en pousser trop loin l'abus. Il avait en effet droit de vie et de mort et était la source de toutes les grâces. Toutefois, il n'y

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avait pas de poste plus périlleux que le sien ; sa tête était l'enjeu de chaque sédition. Sous ses ordres immédiats étaient suivant l'importance du grade : 1° le *segbân-bachi*, lieutenant de l'agha avec le titre de *qaïm-maqâm*, commandant les 34 ortas de segbân ; — 2° le *qoul-kiahya*, lieutenant en second de l'agha, chef d'état-major de l'odjaq, commandant les 61 boulouk ; — 3° le *mouzhir-agha*, officier chargé des affaires extraordinaires de l'odjaq qu'il représentait près le grand vizir ; chef du 25e boulouk ; — 4° le *kiahya-yéri*, lieutenant du qoul-kiahya, chargé des affaires ordinaires de l'odjaq qu'il représentait près l'agha, chef du 33e boulouk ; — 5° le *zaghardji-bachi*, chef de la 64e djémaat (commise à la garde des limiers du sultan) ; — 6° le *samsoundji-bachi*, chef de la 7e (dogues) ; 7° le *tournadji-bachi*, chef de la 63e (oiseaux de chasse). Les services confiés à ces trois officiers supérieurs furent naturellement supprimés lorsque les sultans eurent perdu le goût de la chasse ; mais le grade subsista et les titulaires, toujours membres du conseil de l'agha, conservèrent leur commandement respectif à la tête de leur régiment transformé en régiment d'infanterie légère ou de chasseurs ; — 8°-11°, les *khasséki*, au nombre de quatre, membres du conseil, chefs des 14e, 49e, 66e et 67e djémaat, ordinairement délégués par l'agha dans le commandement des expéditions peu importantes ; — 12° le *bach-tchaoûch*, chef du 5e boulouk, chargé de présenter les requêtes au conseil de l'agha, de présider à la réception des recrues et de faire exécuter par deux *tchaoûch* assistants les peines disciplinaires encourues par les hommes de l'odjaq ; — 13° le *kiâtib* ou *éfendi*, chef du 18e segbân, secrétaire général chargé de la tenue du registre des rôles (*kiutuk*), ayant sous ses ordres les chefs comptables du corps des stagiaires et de la milice active, ainsi que les *kiâtib* particuliers de chaque orta ; — 14° l'*imâm-agha*, aumônier en chef de l'odjaq, ayant sous sa direction les 196 *orta-imâm* du corps, chef honoraire de la 28e djémaat.

Ces quatorze officiers généraux constituaient l'état-major de l'odjaq des janissaires. Les officiers de l'orta étaient les suivants : 1° le *tchorbadji*, grade analogue à celui de colonel ; — 2° l'*osta-bachi*, lieutenant-colonel ; — 3° l'*oda-bachi*, major, logé à la caserne ; — 4° le *moumdji*, capitaine, en nombre variable ; — 5° le *baraïqdar*, porte-drapeau ; drapeau mi-partie rouge et jaune, orné de l'emblème distinctif de chaque régiment : clef ou vaisseau, ancre ou masse d'armes, etc., que l'on reproduisait sur les portes du quartier et des corps de garde, sur les objets ou, tatoués, sur les membres des soldats ; — 6° le *bach-eski* (vétéran) ou *qara-qoullouqtchi*, commandant de corps de garde (*qaraqoul*), lieutenant ; — 7° le *tchaoûch*, sorte de sergent, en nombre indéterminé ; — 8° l'*ôn-bachi* (dizainier), caporal ; — 9° le *vékil-khardj*, officier d'intendance ; — 10° l'*achtchi-bachi*, cuisinier en chef et geôlier de l'orta, la cuisine étant aussi la prison ; des soldats lui servaient d'aides (*yamaq*) et des stagiaires de marmitons ; — 11° le *saqqa-bachi*, officier préposé au ravitaillement de l'eau ; — 12° le *mutévelli*, administrateur des biens de mainmorte (*vouqoûf*) ; — 13° le *beït-ul-maldji*, trésorier ; — 14° le *mehter-bachi*, chef de la fanfare qui se composait de soixante-quatre musiciens et chanteurs : timbaliers, cors, trompettes, flûtes, hautbois, cymbaliers, chargés de donner des aubades aux officiers généraux du corps, aux dignitaires de l'empire ; — 15° l'*orta-imâm*, aumônier.

Telle était l'organisation de la *nouvelle milice* sous le règne de Suleïmân-Khân qui brilla au dedans d'un éclat incomparable et fut signalé au dehors par de vastes conquêtes. Cette organisation se trouvait réglée dans les moindres détails par la « loi fondamentale du corps » ou *qanoûn*, dont les dispositions faisaient l'objet de nombreux articles commentés et rangés sous quatorze titres différents. En voici l'énumération : I. Les janissaires doivent aux chefs exerçant le pouvoir, aux officiers exerçant le commandement, une soumission et une obéissance absolues. — II. Il doit régner entre tous les janissaires une union et un accord parfaits ; leurs casernements et lieux de campement seront même toujours groupés ensemble et à part. — III. Les janissaires s'abstiendront de toute chose qui ne saurait convenir aux braves, comme la recherche du luxe dans le costume et les armes, etc. — IV. En ce qui concerne les devoirs que la religion impose, ils ne s'écarteront jamais des préceptes du vénérable Cheïkh Hâdji-Bektach. — V. Ne seront admis dans l'odjaq que les hommes levés en vertu de la loi du *devchirmé*, c.-à-d. qui auront fait leurs classes dans le corps des adjémi-oghlân. — VI. Les punitions emportant la peine de mort seront, par privilège, appliquées d'une manière spéciale. (Rayé préalablement du rôle comme indigne, le janissaire condamné à mort par le conseil de l'agha était décapité de nuit et à huis clos, le cadavre était jeté à la mer, un coup de canon annonçait que la sentence était exécutée). — VII. Les janissaires ne pourront être admonestés ni punis que par leurs officiers. (Les peines correctionnelles étaient la bastonnade, de 40 à 80 coups, administrée devant l'oda-bachi soit à la caserne, soit en place publique, l'emprisonnement et la mise aux fers dans le local de l'ach-tchi-bachi.) — VIII. Les promotions en grade auront rigoureusement lieu par ordre d'ancienneté. — IX. Les janissaires invalides seront mis à la retraite et recevront une pension proportionnelle. — X. Les janissaires ne laisseront pas croître leur barbe. — XI. Ils ne pourront se marier avant d'avoir quitté le service actif. (Les fils de janissaires furent admis au XVIe siècle à faire partie des stagiaires. Les enfants en bas âge laissés par les hommes décédés étaient élevés aux frais de l'Etat en qualité de *foudoula-hourân*, jusqu'à ce qu'ils entrassent dans le corps.) — XII. Les janissaires coucheront à la caserne et ne s'en éloigneront pas sans autorisation. — XIII. Ils ne devront exercer aucun métier. — XIV. Ils feront à époques fixes (c'était de juin à novembre) les exercices et manœuvres nécessaires à leur instruction militaire.

Le règlement organique du corps des janissaires, œuvre de Mourâd Ier, fut augmenté au fur et à mesure par ses successeurs d'un grand nombre d'articles additionnels. Mais, si sages qu'en fussent les bases, il devint au bout de deux siècles à peu près lettre morte, tant à cause de l'affection dont les sultans entouraient les janissaires, que des privilèges réclamés et obtenus par ceux-ci, de leur exigences, de leur morgue et de leur indiscipline. C'est sous Suleïmân que la puissance de cette armée modèle atteignit son apogée, mais pour commencer presque du même coup à entrer dans une voie de décadence. Ce prince, en effet, enleva aux janissaires, et ce fut une grande faute politique, le privilège qu'ils avaient de n'entrer en campagne que quand le sultan commandait l'armée en personne. En outre, il augmenta leur solde, il confia au plus grand nombre la garde de Constantinople qui devint leur quartier général et bientôt le foyer de leurs intrigues ; il en fit la garde d'honneur des ambassadeurs et des consuls étrangers sous le nom de *cavas* (V. ce mot). Leur nombre devint bientôt insuffisant pour tous les services qu'on exigeait d'eux et l'on dut appeler des recrues dans leurs rangs non plus seulement par l'enlèvement des enfants chrétiens, mais par de nombreux privilèges qui attirèrent dans ce corps des aventuriers de toute origine. On leur permit de se marier, on donna le brevet de janissaire à leurs fils, à leurs parents ; on leur fit grâce du régime de la caserne ; on leur laissa exercer des métiers ; on les rendit sédentaires dans les garnisons qu'ils occupaient et où, citoyens, pères de famille, marchands, industriels, ils n'eurent plus ni discipline ni vertus guerrières. Après Suleïmân, les troubles intérieurs, les revers éprouvés au dehors, le manque de soldats, la dégradation des princes, la corruption des grands, l'amollissement du peuple, l'affaiblissement de l'esprit militaire forcèrent les sultans, qui délaissaient la tente pour le sérail, à recevoir dans l'odjaq le rebut de toutes les classes de la société et de toutes les nations : ils n'y entra plus de chrétiens, mais des vagabonds

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et des brigands. Les nègres seuls continuèrent à en être exclus. C'est qu'en effet le titre de janissaire était devenu une protection suffisante non seulement contre les exactions des autorités locales, mais contre les poursuites judiciaires. Alors ce corps qui avait été une armée d'élite, brave, disciplinée, exercée, fanatique, toujours mobile, campée, en marche, guerroyante, qui avait décidé du sort de maintes batailles, devint une sorte de garde nationale forte de ses prérogatives, pleine d'insolence, insoumise, irréligieuse, avide, inerte enfin et lâche devant l'ennemi. L'histoire des janissaires, sauf quelques brillants fait d'armes, n'est qu'une suite de révoltes, d'assassinats de vizirs, d'aghas et autres dignitaires, d'actes de brigandage, d'affreuses atrocités de toutes sortes, à tel point qu'ils avaient fini par être bien plus redoutables aux sultans et à la population paisible que l'ennemi extérieur; ils avaient fini, en vrais prétoriens, par s'arroger le droit de détrôner leurs maîtres et de les faire périr. Ce fut le sort de Bayézid II (1512), de Mourâd III (1595), d'Osmân II (1622), d'Ibrahim Ier (1648), de Moustafa II (1774), de Sélim III et de Moustafa IV (1808). Aussi y eut-il peu de sultans qui ne désirèrent se débarrasser d'une soldatesque aussi effrénée, constituant une menace journalière pour la sécurité de l'empire, un Etat dans l'Etat. Mais les tentatives faites à différentes reprises soit en vue d'une réforme, soit en vue d'une dissolution, ou n'avaient point eu les résultats attendus, ou avaient complètement échoué et provoqué, au contraire, de sanglantes révolutions. Le sultan Mahmoûd II (1808-39) fut le premier qui réussit à exterminer les janissaires.



Groupe de janissaires.

Imbu des idées réformatrices de son cousin Sélim III, Mahmoûd avait compris qu'il ne pourrait jamais réorganiser l'armée turque tant que les janissaires ne seraient pas brisés. Aussi bien l'opinion publique, lasse de leurs excès, s'était tournée contre eux, les *oulémas* eux-mêmes les abandonnaient, irrités de leurs railleries, et l'armée les méprisait pour leur lâcheté. En 1826, il résolut d'agir. Ayant convoqué chez le mufti une assemblée générale de tous les hauts fonctionnaires de l'empire et des principaux officiers des janissaires, il leur fit lire et approuver un projet d'ordonnance qui concluait à la création d'un nouveau corps (*nizâm-i-djédid*) instruit à l'européenne et composé de soldats tirés de l'odjaq à raison de 150 hommes pour chacune des 51 ortas de Constantinople. Les membres de cette assemblée s'engagèrent par écrit à employer toutes leurs forces pour faire triompher les projets du sultan. L'acte fut lu ensuite aux officiers et sous-officiers des janissaires, qui parurent approuver. Le 12 juin commencèrent sur la place Et-Meïdani les leçons d'exercice pour les officiers. Cependant ceux-là même qui avaient été les premiers à applaudir à ces réformes conspiraient en secret pour les faire avorter. Une proclamation comminatoire du grand vizir hâta l'explosion du complot. Dans la nuit du 16, les officiers subalternes et les soldats janissaires renversent leurs marmites et se réunissent sur l'At-Meïdani; au point du jour, ils s'ébranlent en réclamant à grands cris la tête des principaux fonctionnaires de l'empire. Mahmoûd, qui avait prévu ce mouvement séditieux et avait su gagner de longue main les officiers les plus influents, fait alors déployer l'étendard sacré du prophète (*sandjaq-i-chérif*) que le mufti plante sur la mosquée d'Ahmed. A cette vue, les masses populaires viennent avec le plus vif enthousiasme se mettre aux ordres du padichâh. Les rebelles sont rapidement refoulés et cernés dans la place par Ibrahim-Agha à la tête des canonniers et des bostandjis demeurés fidèles au sultan, fanatisés par les prédications des oulémas et la vue de l'oriflamme sainte. Après des sommations inutiles, le feu est ordonné; l'artillerie tonne de toutes parts : les janissaires sont impitoyablement massacrés à coups de boulets. On met le feu aux casernes qui bordent la place et dans lesquelles courent se réfugier ceux qui échappent à la mitraille; on en brûle plus de 8,000. Le reste fut égorgé partiellement dans les rues de la capitale. Un hatti-chérif à la date du 17 juin déclara le corps des janissaires à jamais dissous, abolit l'ordre des derviches Bektachi, adversaires déclarés de toute innovation, et frappa même d'anathème le nom de janissaire. Des commissions militaires furent établies pour juger et faire passer par les armes ceux qui avaient pu échapper à la boucherie du 16; toutes les tentatives ultérieures faites en province par les janissaires pour relever la tête furent immédiatement étouffées dans le sang. On évalua à 15,000 le nombre d'individus égorgés dans ces exécutions et à 20,000 ceux qui furent bannis les jours suivants.

De l'ancien corps des janissaires il ne reste plus aujourd'hui qu'un vague souvenir évoqué par quelques-uns des cent vingt mannequins à têtes et à mains de bois sculpté, revêtus des anciens costumes turcs si éblouissants de couleur et si variés de forme, qui constituent le musée des *Elbicè-i-atiqa*, ce vestiaire rétrospectif du vieil empire ottoman, situé au fond de la place At-Meïdani, à Constantinople. La vignette qui accompagne cet article représente, d'après ce pandémonium décrit il y a quarante ans par Th. Gautier (*Constantinople*, p. 311), un janissaire de faction à la porte d'un corps de garde, jouant d'une petite guitare à trois cordes appelée *souta* (1); près de lui est le balai dont chaque passant était obligé de se servir pour approprier la rue, à moins qu'il ne préférât se laisser ou rançonner ou rosser; (2) un *orta-kiâtib* ou officier payeur; (3) un *orta-tchaouch;* (4) un *bach-qaraqoul-lougtchi*, armé d'une gigantesque cuiller à pot qui jouissait du privilège de certains autels anciens : tout condamné à mort qui parvenait à la toucher était gracié de droit; (5 et 6) janissaires de corvée portant le *qazân;* (7) *saqqa* chargé de l'outre à eau. Paul Ravaisse.

Bibl. : Ricaut, *Etat présent de l'empire ottoman*, tr. de l'anglais par Briot; Paris, 1670. — Pétis de La Croix, *Canon de Suleyman*, tr. du turc; Paris, 1725. — Comte de Marsigli, *Etat militaire de l'Empire ottoman, ses progrès et sa décadence;* Amsterdam et La Haye, 1732, in-fol., avec 44 pl. — Juchereau de Saint-Denys, *Révolutions de Constantinople;* Paris, 1814, 2 vol. — Mouradjea d'Ohsson, *Tableau général de l'empire ottoman;* Paris, 1787-90, 2 vol. in-fol., avec 137 pl. — Von Hammer-Purgstall, *Staatsverwaltung des osmanischen Reichs;* Vienne, 1813,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

2 vol. — Essad Efendi, *Histoire de la destruction des janissaires*, tr. du turc par Caussin de Perceval; Paris, 1833. — Brindési, *Musée des anciens costumes musulmans*, 22 planches coloriées; Paris, 1855. — Djévad Bey, *Etat militaire ottoman depuis la fondation de l'Empire jusqu'à nos jours* (en turc), tr. en français par G. Macridès; Paris, 1882, t. I, avec atlas.

JANISSAIRE (Le). On appelle ainsi l'auteur de mémoires fort curieux écrits en polonais vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle. Ces mémoires, découverts à Berdytchev, furent publiés pour la première fois à Varsovie par Galezowski en 1828. Ils ont été depuis plusieurs fois réimprimés (Sanok, 1868, 3e éd.). L'auteur n'était pas Polonais de naissance; c'était un Serbe, Michel Konstantinovitch (né à Ostrovitsa, en pays serbe), qui avait été quelque temps janissaire et s'était ensuite établi en Pologne. Il fournit des renseignements fort intéressants sur la Russie et la Pologne. Ses mémoires sont le premier document historique sérieux en langue polonaise. Ils ont été traduits en tchèque, en serbe et en latin. L. L.

Bibl. : Zeissberg, *Polnische Geschichtsschreibung des Mittelalters* (419-421).

JANKOVICS de Zeszenicze (Antoine-Stanislas-Nicolas-Pierre Fournier, baron) homme politique français, né à Lunéville le 7 juil. 1763, mort à Versailles le 6 juin 1847. Préfet de la Meurthe en 1814, il fut élu député de ce dép. le 22 août 1815, et réélu en 1820, 1824 et 1827. Il avait été un des membres les plus ardents de la Chambre introuvable, puis il en vint à se créer une situation indépendante et déplut fort au gouvernement en présentant en 1824 sa fameuse proposition obligeant à la réélection tout député acceptant une place du pouvoir. Rejetée avec indignation, cette mesure finit plus tard par prévaloir.

JANKOWSKI (Placide), écrivain polonais, né dans le gouvernement de Grodno en 1810, mort à Jérovitse en 1872. Son père était prêtre uniate; il suivit la même carrière tout en se livrant à la littérature. Il s'efforça comme nouvelliste d'imiter les humoristes anglais et prit même le pseudonyme de *John of Dycalp* (Dycalp est l'anagramme de Placyd). Ses principales œuvres sont: *Lettres d'avant les fiançailles et avant le spleen* (Wilna, 1841); *la Bourgade* (*id.*, 1841); *le Dernier Revenant* (*id.*, 1842); *Souvenir d'un Elfe* (*id.*, 1843); *Récits* (*id.*, 1843); *Nouveaux Récits* (Leipzig, 1847; Bruxelles, 1862); *le Docteur Panteusz* (Wilna, 1845; Bruxelles, 1862); *Anecdotes* (Wilna, 1847); *les Bons Mots du Staroste de Kaniow* (Varsovie, 1873). Lors de ses débuts, il avait collaboré avec Kraszewski. On lui doit en outre un certain nombre de traductions.

JAN MAYEN. Ile de l'océan Glacial arctique, entre l'Islande et le Spitzberg, à 550 kil. de la première île, à l'extrémité du plateau sous-marin qui leur sert de base commune; elle est située entre 70°49′ et 71°9′ lat. N., 10°15′ et 11°24′ long. O. Elle a 413 kil. q., 55 kil. de long du S.-O. au N.-E.; elle se divise en deux massifs montagneux réunis par une langue de terre basse de 3 kil. de large; le massif septentrional renferme le Beerenberg, volcan éteint de 2,904 m. d'alt., d'où descendent plusieurs glaciers; le massif méridional est un plateau de 300 m. d'alt. bordé de falaises escarpées; ses plus hauts sommets ont 500 m.; sur l'isthme sont le Vogelberg (150 m.) et la presqu'île faussement appelée île aux Œufs, volcan encore actif. L'île entière est de formation volcanique et récente, contemporaine des dernières laves islandaises. On y remarque à l'E. les baies du Bois flotté et de Jamieson, séparées par l'île aux Œufs; à l'O. la baie du Nord ou Anglaise et la baie Marie Muss, séparées par le cap de la Tour de Brielle; au N. les deux baies de la Croix, au S. les baies du Sud et de Guinée; ces enfoncements n'offrent aucun abri aux navires. L'île n'est abordable que par le temps calme, et souvent cachée dans le brouillard. Elle appartient nominalement au Danemark, mais est inhabitée; seuls quelques pêcheurs de phoques norvégiens et écossais la fréquentent. Elle renferme des renards polaires, des oiseaux de mer.

Elle fut aperçue en 1607 par H. Hudson, découverte en 1611 par le Hollandais Jan Mayen; des colons hollandais qui voulurent s'y installer en 1630 y périrent. En 1882-83, les Autrichiens y établirent une station météorologique sur l'isthme, au bord de la baie Marie Muss. A.-M. B.

Bibl. : *Die œsterreichische Polarstation Jan Mayen*; Vienne, 1886, 3 vol.

JANMOT (Louis), peintre lyonnais, né en 1815, mort le 1er juin 1892. Elève de l'école Saint-Pierre à Lyon, il la quitta pour l'atelier d'Ingres dont l'esthétique devait dominer sa carrière. Il y retrouva son ami et compatriote Hippolyte Flandrin, son rival dans l'art religieux contemporain pour la suavité de l'expression. Deux des premières œuvres de Janmot, un *Christ au tombeau* et la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm* (1840), furent très remarquées à Paris. Mais il ne tardait pas à s'affirmer avec une composition magistrale, *la Cène*, à Lyon, où sont des morceaux du plus grand style, et un tableau, *Fleur des champs* (auj. au musée de Lyon) (1845). Vers le milieu de sa vie, L. Janmot exposa aux Salons, avec maints sujets religieux, des portraits fort estimés. Parmi ses nombreuses fresques (à Lyon, à Bordeaux, à Saint-Germain-en-Laye, à Toulon, etc.), il faut mentionner le chœur de Saint-Polycarpe à Lyon, de sa maturité, et une chapelle à Saint-Etienne-du-Mont, de sa dernière manière. Il subissait depuis quelque temps l'influence de Delacroix, celle aussi du paysagiste dauphinois Ravier. Une importante suite de trente-quatre compositions symboliques, *le Poème de l'âme*, que Janmot mettait au premier rang de son œuvre, occupa plus de dix années de sa meilleure époque. Il la divulgua même en un album photographique accompagné de poésies correspondantes (Saint-Étienne, 1881, in-4). Très inégale, cette série d'épisodes mystiques lui a néanmoins inspiré quelques-unes de ses œuvres parfaites, des dessins d'un style souple et serré, enfermant les plus chastes inspirations de notre art religieux. Profondément pénétré, comme Flandrin, du mysticisme lyonnais, s'il a moins constamment que celui-ci la discipline, il a plus que lui l'imagination. Leurs œuvres s'associent pour témoigner d'un même idéal. Janmot avait publié en 1887 un ouvrage important, *Opinion d'un artiste sur l'art*, pour exposer sa doctrine. Paul Mariéton.

JANNÉE (Alexandre), roi et grand prêtre juif (V. Alexandre, t. II, p. 98).

JANNEQUIN (Clément), compositeur français du XVIe siècle. On ne sait rien de sa biographie. Dans la dédicace d'un de ses ouvrages, imprimé en 1559, il se dit « en povre vieillesse vivant ». Quelques auteurs l'ont désigné sans preuves comme élève de Josquin Deprés. Les plus anciennes de ses compositions connues sont deux chansons à quatre voix imprimées en 1529 dans deux recueils d'Attaingnant; l'une de ces deux compositions est la chanson des *Cris de Paris*, où se révèle pour la première fois le génie descriptif de Jannequin et sa verve comique. Peu d'années après parut chez Attaingnant le recueil : *Chansons de maistre Clement Jannequin nouvellement et correctement imprimeez*. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire complet. On y trouve cinq morceaux : « Reveillez-vous, cueurs endormis » (chanson dite *le Chant des oiseaux*); « Escoutez tous, gentilz gallois » (*la Guerre*, appelée aussi *la Bataille* ou *la Défaite des Suisses à la bataille de Marignan*); « Gentilz Veneurs » (*la Chasse*); « Or sus, vous dormez trop » (*le Chant de l'alouette*), et « Las povre cueur ». Le succès de ces morceaux d'une originalité saisissante s'affirma par de nombreuses éditions : Tilman Susato imprima *la Bataille*, *la Chasse* et *le Chant des oiseaux* dans son *Dixiesme Livre des chansons* (Anvers, 1545). Nicolas Duchemin, à Paris, en 1551, publia de Jannequin, dans son *Cinquiesme Livre du recueil*, *le Chant des oiseaux*, *le Chant du rossignol*, *le Chant de l'alouette*, *la Guerre* (ou *la Bataille*), *la Prise et la Réduction de Boulogne*, *la Meunière de Vernon*. En 1555, Duchemin réimprima les mêmes pièces en deux livres

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sous le titre d'*Inventions musicales de maistre Clement Jannequin*. Elles reparurent en 1559 chez Le Roy et Ballard, dans *le Verger de musique* où figurent, en outre, quatre nouveaux morceaux du même genre : « Or sus, branlés la teste » ou *la Bataille de Metz ; le Caquet des femmes*, *la Jalousie* et *la Bataille de Renty*. De toutes ces chansons, la plus estimée semble avoir été celle de *la Guerre*, ou *la Bataille de Marignan*, sur laquelle Jannequin lui-même écrivit une messe insérée en 1530 dans le *Liber decem missarum* de J. Moderne. Tous les luthistes du XVIe siècle s'escrimèrent à la jouer sur leur instrument. Verdelot y ajouta une cinquième voix facultative. En notre siècle, cette célèbre chanson a retrouvé, d'abord dans les exercices de l'école de Choron, puis de nos jours dans les concerts de l'école Niedermeyer, de la Société Bourgault-Ducoudray et des chanteurs de Saint-Gervais, une partie de la vogue dont elle avait joui à la cour de François Ier. Si les morceaux descriptifs de Jannequin montrent le côté le plus personnel, le plus nouveau, le plus intéressant de son talent et de son esprit tout français, ils ne représentent qu'une petite part de son œuvre, qui comprend un très grand nombre d'autres chansons à plusieurs voix. On cite de lui un recueil de *Sacræ Cantiones seu motectæ quatuor vocum* (Paris, 1533). Avec sa messe sur la *Bataille*, il a écrit une messe *super l'aveugle Dieu*, imprimée en 1554 dans le recueil de Duchemin, *Missæ duodecim*. Vers la fin de sa vie, Jannequin parut abandonner les sujets mondains et souvent plus que profanes qu'il avait affectionnés. Il fit paraître en 1558 chez Le Roy et Ballard un livre de *Proverbes de Salomon mis en cantiques et rymes françoises selon la vérité hébraïque, nouvellement composés en musique à quatre parties*. Puis, en 1559, *Octante deux Psaumes de David, traduits en rhythme françois par Cl. Marot et autres, avec plusieurs cantiques nouvellement composés en musique à quatre parties*. Ces deux ouvrages ont fait supposer que Jannequin avait embrassé le protestantisme. M. Brenet.

JANNET (Claudio), économiste français, né à Paris le 22 mars 1844. Avocat à Aix, docteur en droit, il devint professeur d'économie politique à l'université catholique de Paris. Il appartient à l'école de Le Play. Citons parmi ses œuvres : *Étude sur la loi Voconia* (Paris, 1867, in-8) ; *De l'Etat présent et de l'avenir des associations coopératives* (1867, in-8) ; *l'Internationale et la question sociale* (1871, in-8) ; *les Résultats du partage forcé des successions en Provence* (1871, in-8) ; *les Institutions sociales et le droit civil à Sparte* (1874, in-8) ; *les Etats-Unis contemporains* (1875, in-12 ; 4e éd., 1888, 2 vol. in-8) ; *les Sociétés secrètes* (1876, in-32) ; *le Crédit populaire et les Banques en Italie* (1885, in-8) ; *les Précurseurs de la franc-maçonnerie* (1887, gr. in-8) ; *les Faits économiques et le mouvement social en Italie* (1889, in-8) ; *le Socialisme d'Etat et la réforme sociale* (1889, in-8) ; *le Capital, la spéculation et la finance au* XIXe *siècle* (1892, in-8).

JANNEYRIAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux ; 546 hab.

JANOCKI (Jean-Daniel), bibliographe polonais, né à Birnbaum (Posnanie) en 1729, mort à Bomst le 29 sept. 1786. Fils d'un Allemand du nom de *Janisch*, il se convertit au catholicisme, devint bibliothécaire d'André Zaluski et publia sous le titre de *Janociana* (Varsovie, 1776-79, 2 vol. ; suppl. par Linde, 1819) un vaste recueil renfermant de nombreuses notices sur les anciens écrivains polonais.

JANOV. Nom de deux villes de la Pologne russe : 1° gouv. de Lublin, sur la Bjela, 7,000 hab. ; 2° gouv. de Sjedlec, sur le Boug, 3,000 hab., haras impérial.

JANOV (Mathias de), théologien tchèque du XIVe siècle, mort en 1394. Il fut l'élève de Milič de Kroměřiž, l'un des précurseurs de Jean Hus. Après avoir étudié la théologie à Prague, il passa à l'université de Paris. Aussi est-il souvent désigné sous le nom de *magister parisiensis*. De 1381 à 1394 il fut chanoine à la cathédrale de Prague. Il écrivit un certain nombre d'ouvrages de théologie qui frayèrent la voie aux doctrines de Hus.

Bibl. : V. Jean Hus.

JANOWSKI (Jean-Népomucène), publiciste polonais, né à Konopisky en 1803, mort en France. Il était bibliothécaire de la Société des amis des sciences lorsque éclata la révolution de 1836. Il rédigea pendant la révolution la *Gazette polonaise*, émigra ensuite en France et appartint au parti démocratique. Outre de nombreux articles et des brochures polonaises, il a écrit en français : *Considérations sur la nationalité française au* XVIIIe *siècle ; les Derniers Moments de la Révolution de Pologne en 1831*.

JANS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Derval ; 1,741 hab.

JANS (Jean), tapissier du XVIIe siècle, né à Audenarde (Belgique). Cet artiste quitta son pays avec plusieurs de ses concitoyens pour venir s'établir à Paris. Il y était depuis plusieurs années et s'était fait connaître par son habileté textile, quand il fut nommé maître tapissier du roi (1654). Il dirigea plus tard, aux Gobelins, l'atelier de haute lisse le plus renommé, et il y employait soixante-sept ouvriers, sans compter les apprentis, qui tous travaillaient sous ses ordres. Lorsque la maison des Gobelins fut transformée en manufacture royale, les ouvrages de Jans étaient payés à un prix supérieur aux sommes allouées aux ateliers de ses travaux, et il a inscrit son nom sur les plus belles tentures commandées par le roi, notamment sur celles qui représentent l'histoire du monarque. Jans fut remplacé en 1691 par son fils qui conserva la direction d'un atelier de haute lisse aux Gobelins, jusqu'en 1731. On lui doit l'exécution des belles portières des *Dieux*, d'après Audran ; mais, bien qu'il ait conservé fidèlement les traditions artistiques de son père, il n'en dut pas moins céder aux exigences des peintres dont les cartons tendaient à s'éloigner des vigoureuses compositions décoratives de Lebrun.

Bibl. : E. Muntz, *la Tapisserie*. — J.-J. Guiffrey, *Histoire de la Tapisserie*.

JANSA (Léopold), violoniste et compositeur, né à Wildenschwert (Bohême) en 1797, mort à Vienne le 25 janv. 1875. Fixé à Vienne en 1825, il fut nommé violoniste de la chapelle impériale et directeur de musique à l'université. Ses séances de quatuors étaient assidument fréquentées et vantées pour la perfection de l'exécution. En 1849, Jansa ayant donné à Londres un concert au bénéfice des exilés hongrois, le séjour de Vienne lui fut interdit. Il demeura en Angleterre jusqu'à 1868, époque à laquelle une amnistie lui permit de retourner en Autriche. Jansa a publié quatre concertos pour violon et orchestre, huit quatuors, de nombreuses fantaisies et sonates, et plusieurs recueils de duos pour deux violons.

JANSAC. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois ; 107 hab.

JANSÉNISME. Les théologiens orthodoxes définissent le jansénisme : un système hérétique sur la grâce, le libre arbitre, la prédestination, le mérite des œuvres et le bienfait de la rédemption. Nous en avons indiqué l'origine aux mots Baius, Du Vergier de Hauranne (Jean), Janson (Jacques), Lessius, Molina. — Dans le célèbre livre que ses éditeurs testamentaires intitulèrent *Augustinus Cornelii Jansenii, episcopi, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, adversus Peligianos et Massilienses, tribus tomis comprehensa* (Louvain, 1640, in-fol. ; Paris, 1641 ; Rouen, 1652), Jansenius avait entrepris d'exposer la doctrine de saint Augustin. Or, comme nous l'avons dit à propos de Baius et de Gotteschalk, il y a beaucoup de choses, des choses différentes et même contraires, dans saint Augustin, qui a rédigé lui-même de nombreuses rétractations de ses propres opinions, et dont l'autorité a été alléguée tour à tour par les catholiques et par les hérétiques. Quand il combat les manichéens, qui estimaient essentiellement mau-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vaise la nature de l'homme, il laisse à la liberté et aux facultés humaines une part qui peut être accommodée à la doctrine traditionnelle du catholicisme. Mais, quand il combat les pélagiens, qui lui opposaient les qualités naturelles et la liberté de l'homme, et généralement toutes les fois qu'il expose ingénument son propre sentiment, tout en gardant le nom de liberté, il réduit l'homme à une impuissance telle, qu'elle rend vains tous les efforts de sa volonté, et qu'elle l'asservit à une grâce nécessaire, d'autant plus voisine de la fatalité, que dans le système qu'il développa en la lutte contre les pélagiens, la prescience divine équivaut à la prédestination. En effet, par suite du péché d'Adam, l'humanité est devenue une masse corrompue (*massa perditionis*), absolument incapable par elle-même, non seulement de faire, mais de vouloir le bien, par des motifs agréables à Dieu. Dans cet état, tout ce qu'elle veut est un péché. Tous les hommes sont libres, mais seulement de pécher, et dans la manière de pécher : aucun d'eux ne peut être sauvé, sinon par le bénéfice d'une disposition spéciale, gratuite et irrésistible (*insuperabiliter et indeclinabiliter*), que nul désir ou nul acte de sa part n'a la vertu de mériter ou de provoquer, mais qui, après avoir *prévenu* la volonté des *élus*, les *soutient* dans leurs résolutions et les *aide* à agir, pour achever en eux l'œuvre de l'élection. Ne pas comprendre un homme dans ce décret d'élection, c'est le mettre hors de la grâce qui, seule, peut sauver ; c'est le laisser incurablement réduit à un état permanent du péché, et implicitement le prédestiner à la damnation. En fait, l'Eglise catholique n'a jamais admis cette doctrine, parce qu'elle atténue désastreusement la valeur des œuvres, et que cette valeur constitue le plus riche trésor de l'Eglise. Quand l'augustinisme lui est présenté en la personne de saint Augustin, elle s'incline ; mais, quand il est représenté par des docteurs moins inviolables, elle les condamne sévèrement.

Jansenius avait lu dix fois tous les ouvrages de saint Augustin et trente fois ses écrits contre les pélagiens ; d'ailleurs son ouvrage était dirigé contre le pélagianisme et le semi-pélagianisme. Il semble inutile de dire dans quels écrits de saint Augustin il avait cherché la doctrine de ce Père de l'Eglise, et ce qu'il y avait trouvé. Son gros livre, qui résume vingt-deux années de travail, est divisé, comme le titre l'indique, en trois parties : I. Historique de l'hérésie de Pélage et de ses continuateurs ; II. Exposé de la doctrine de saint Augustin sur la nature de l'homme, dans son état de pureté primitive, puis dans son état de dégradation depuis la chute d'Adam ; III. Sentiments du même docteur sur la grâce et sur la prédestination des anges et des hommes. Dès son apparition, les jésuites l'attaquèrent bruyamment, les partisans de Jansenius le défendirent de même. Un décret de l'Inquisition (22 mars 1641) prescrivit vainement le silence aux uns et aux autres. Par bulle du 6 mars 1642, Urbain VIII condamna l'*Augustinus*, comme ayant été publié sans l'autorisation du saint-siège et comme renouvelant des propositions de Baius condamdamnées par Pie V et Grégoire XIII. Mais ce fut seulement le 2 janv. 1644 que cette bulle fut portée à la faculté de théologie de Paris, avec une lettre de cachet du roi, enjoignant de la recevoir, selon l'intention du pape. La faculté fit défense à tous les bacheliers de soutenir ou d'approuver les propositions condamnées ; mais elle différa l'enregistrement de la bulle, parce qu'elle visait des décrets de l'Inquisition, dont l'autorité n'était pas reconnue par l'Eglise gallicane. Quelques jours auparavant, Isaac Habert, alors théologal de l'Eglise de Paris, depuis évêque de Vabres, avait commencé à attaquer l'*Augustinus* dans des sermons prêchés à Notre-Dame. Plusieurs historiens prétendent qu'en agissant ainsi, Habert obéissait aux ordres de Richelieu ; mais Richelieu était mort depuis un an. Antoine Arnauld répondit par une *Apologie de M. Jansenius ;* Habert répliqua par une *Défense de la foi*, à laquelle Arnauld opposa une seconde *Apologie*, puis une troisième, ayant pour titre *Apologie pour les saints Pères*. Habert ne répondit plus, mais il composa un ouvrage dans lequel il établissait, d'une manière très pertinente, que la doctrine des Pères grecs est unanimement contraire au système de l'*Augustinus*.

Le 1er juil. 1649, Nicolas Cornet, docteur de la maison de Navarre, syndic de la faculté de théologie, présenta à l'assemblée six propositions dont les cinq premières résumaient ce que lui et des docteurs vénérables prétendaient avoir trouvé de plus contraire à la foi dans le livre de Jansenius. Un autre docteur, Sainte-Beuve, proposa d'y ajouter une septième. Les deux dernières propositions concernaient le sacrement de Pénitence ; il n'en fut plus question dans la suite. Malgré l'opposition de Louis de Saint-Amour, une commission fut nommée pour examiner les propositions incriminées. Soixante docteurs appelèrent comme d'abus contre cette décision, et obtinrent du parlement (5 oct.) un arrêt défendant d'agiter cette matière jusqu'à ce que la cour en eût autrement ordonné. Les commissaires furent intimidés par cette procédure. Après avoir désavoué devant le parlement la censure qu'ils avaient préparée, ils conclurent, et la faculté résolut qu'on ne passerait point outre à l'examen des propositions, parce qu'il y avait été pourvu par les ordonnances ecclésiastiques et qu'il suffisait au syndic de les exécuter. Mais l'assemblée du clergé (mai 1650) adopta une lettre qui avait été rédigée par Habert et qui fut signée par quatre-vingt-cinq évêques auxquels trois autres s'adjoignirent dans la suite. Afin de mettre fin aux divisions et aux querelles qui troublaient l'Eglise, les évêques sollicitaient un jugement souverain du pape sur les cinq premières propositions dénoncées par Cornet. Ils rappelaient que Jansenius, proche de la mort, avait soumis son ouvrage au jugement du saint-siège. En effet, le 6 mai 1638, une demi-heure avant de mourir, il avait dicté un testament, par lequel il léguait le manuscrit de l'*Augustinus* à Réginald, son chapelain, le chargeant de le publier conjointement avec deux autres amis. Ce testament finissait ainsi : « Je sens que des changements seraient difficiles. Cependant, si le saint-siège exige quelques changements, je suis un fils obéissant et soumis à l'Eglise, dans laquelle j'ai vécu jusqu'à mon lit de mort. » Il avait même eu la pensée de dédier son livre au pape ; sa lettre, supprimée par Calenus et Fromond, fut publiée plus tard par Condé, entre les mains duquel elle était tombée. Dans son *Augustinus* (*Præmium*, c. XXIX ; *Epilogus*, édition de Rotterdam, t. III, p. 445), il avait écrit : « Je veux vivre et mourir dans la communion du successeur du prince des Apôtres, ce vicaire de Jésus-Christ, ce chef des pasteurs, ce pontife de l'Eglise universelle. J'adopte tout ce qu'il prescrit ; je rejette, je condamne, j'anathématise tout ce qu'il rejette, condamne et anathématise. Je ne me flatte point d'avoir bien saisi partout le sens de saint Augustin. Je suis un homme, sujet à l'erreur comme les autres hommes, et j'abandonne mon ouvrage au jugement du saint-siège et de l'Eglise romaine, ma mère. Dès ce moment, j'accepte, je rétracte, je condamne et anathématise tout ce qu'elle décidera que je dois accepter, rétracter, condamner ou anathématiser. »

Dès le 12 août 1651, une congrégation spéciale, composée de cinq cardinaux et de treize consulteurs, fut instituée à Rome, pour connaître des cinq propositions soumises au jugement du saint-siège. Elle procéda d'abord avec lenteur, attendant l'arrivée des députés de France. Ceux des jansénistes arrivèrent les premiers. Le 10 juil., ils remirent au pape une lettre signée de onze évêques : *L.-H. de Gondrin*, archevêque de Sens ; *B. d'Elbène*, évêque d'Agen ; *Gilbert de Choiseul*, évêque de Comminges ; *Le Baron*, évêque de Valence et de Die ; *A. d'Elbène*, évêque d'Orléans ; *Bernard*, évêque de Saint-Papoul ; *J.-H. de Salette*, évêque de Lescar ; *Félix*, évêque de Châlons ; *François*, évêque d'Amiens ; *Henry*, évêque d'Angers, *Nicolas*, évêque de Beauvais. Ils priaient le pape de décliner l'instance de leurs quatre-vingt-huit collègues ; pour trois raisons principales : 1° parce que les propositions

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dénoncées ayant été faites à plaisir et composées de termes ambigus et équivoques, pour rendre odieuses certaines personnes et exciter des troubles, la décision dont elles seraient l'objet, n'atteignant pas la réalité des faits, ne mettrait point fin aux disputes; 2° parce que les questions de la grâce et de la prédestination divine sont pleines de difficultés, et qu'elles ne s'agitent d'ordinaire qu'avec de violentes contestations; 3° parce que, suivant l'ordre légitime des jugements de l'Eglise universelle, joint à la coutume observée dans l'Eglise gallicane, les causes concernant la foi ne devaient être portées à Rome qu'après avoir été examinées et jugées en France par un concile d'évêques. Dans tous les cas, ils demandaient qu'on opérât comme dans l'ancienne congrégation *De auxiliis*, en entendant contradictoirement les parties. Malgré cette intervention, la congrégation poursuivit son œuvre, admettant les députés des parties à présenter leurs moyens et arguments, mais séparément et sans débat contradictoire. L'instruction dura deux ans et quelques mois. Le 9 juin 1653, après quarante-cinq séances, dont les dix dernières avaient été présidées par Innocent X en personne, fut publiée la bulle *Cum occasione* (datée du 31 mai), qui condamnait les cinq propositions suivantes, formulées dans les termes mêmes que Cornet avait présentés à la faculté de Paris : I. *Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts suivant les forces qu'ils ont alors: la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.* Cette proposition, littéralement extraite du livre de Jansenius, était déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème. II. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.* Cette proposition n'est pas mot pour mot dans l'*Augustinus*, mais la doctrine qu'elle exprime y est en vingt endroits. Condamnée comme hérétique. III. *Pour mériter et démériter, dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une volonté exempte de la nécessité d'agir; il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.* Condamnée comme hérétique. Jansenius avait écrit : « Une œuvre est méritoire ou déméritoire lorsqu'on la fait sans contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas sans nécessité. » IV. *Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir.* La première partie de cette proposition fut condamnée comme fausse, la seconde comme hérétique. V. *C'est une erreur des semi-pélagiens de dire que Jésus-Christ est mort ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.* La bulle déclare cette proposition fausse, téméraire, scandaleuse; et, si on l'entend en ce sens que Jésus-Christ soit mort pour le salut seulement des prédestinés, elle la condamne comme impie, blasphématoire, injurieuse, dérogeant à la bonté divine, et hérétique. Jansenius avait écrit que les Pères, bien loin de penser que Jésus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique ; que le sentiment de saint Augustin est que JésustChrist n'est mort que pour les prédestinés, et qu'il n'a pas plus prié pour le salut des réprouvés que pour le salut des démons (*De gratia Christi*, l. III, c. II).

En France, le nonce remit au roi une copie de la bulle, avec un bref du pape. Le 11 juil., Mazarin réunit chez lui trente évêques qui se trouvaient à Paris. Il s'en trouvait toujours un bon nombre, en ces temps où l'on pratiquait fort peu la résidence. Leur sentiment fut unanime pour la réception et l'observation de la bulle; ils écrivirent au pape pour le remercier. Quatre jours après, ils adressèrent à tous les archevêques et évêques une lettre qui leur fut envoyée avec des lettres patentes du roi autorisant la publication de la bulle. Ce qui en faisait une loi du royaume. Elle fut reçue partout sans résistance. Dans ses assemblées du mois d'août et du mois de septembre, la faculté de Paris en vota l'enregistrement à l'unanimité; elle députa vingt docteurs pour remercier le roi de l'avoir obtenue, et lui répondre des sentiments de toute la compagnie. — Les jansénistes eux-mêmes acceptèrent extérieurement la constitution d'Innocent X; mais, pour en éluder les conséquences, ils se livrèrent à des simulations et dissimulations, évasions et distinctions qui auraient fort joliment animé la verve de Pascal, si elles avaient été commises par des jésuites. Le *Journal de Saint-Amour* (1662, in-fol.) et leur correspondance intime attestent l'irritation et le mépris que la bulle excitait chez eux. Cependant ils protestaient qu'ils se soumettaient sincèrement à la décision du pape ; qu'ils tenaient comme lui les cinq propositions pour de véritables hérésies, et qu'ils les condamnaient dans le mauvais sens qu'il y avait condamné. Mais, afin de ne pas renier l'*Augustinus*, ils soutinrent que les propositions censurées ne se trouvaient point dans ce livre ; et, d'ailleurs, qu'elles n'étaient pas condamnées dans le *sens de Jansenius*, mais dans un *sens faux* qu'on avait mal à propos attribué à ses paroles ; que sur ce *fait* le pape avait pu se tromper. C'est ce qu'on a appelé la *distinction des sens*, la *question de fait* et la *question de droit*. Ces distinctions ruinaient toute la discipline de l'Eglise catholique. En effet, il est étrange de reconnaître à une autorité la faculté de définir souverainement une doctrine, et de lui contester le discernement nécessaire pour constater que cette doctrine est contredite par tel ou tel livre, tel ou tel discours, tel ou tel acte. En matière d'hérésie, la question de *droit* ou de *dogme* est toujours inséparablement liée à une question de fait. En matière de livres, ce serait inutilement que l'Eglise les condamnerait et en interdirait la lecture, si la distinction janséniste était admise; les fidèles pourraient s'obstiner à les lire, sous le prétexte que les erreurs que l'Eglise a cru y découvrir n'y sont pas, et que l'auteur a été mal entendu. En toute matière, les ordonnances seraient vaines, s'il était permis à ceux qui doivent y obéir de ne les accepter que dans un sens différent de celui que les mots présentent naturellement à l'esprit. Les jansénistes étaient forcés de convenir avec leurs adversaires que le sens dans lequel les *cinq propositions* sont condamnées est bien le sens propre, naturel et littéral qu'elles ont suivant la signification ordinaire des termes qui les composent. Eux-mêmes, avant la condamnation, les soutenaient en ce sens-là, qu'ils prétendaient orthodoxe, l'attribuant à Jansenius. C'est en ce sens qu'elles furent défendues dans les congrégations romaines par les quatre consulteurs qui avaient pris parti pour elles ; et c'est en ce sens aussi que des hommes d'une intelligence et d'une sincérité incontestables, comme le savant oratorien Thomassin, confessaient, après avoir abandonné le jansénisme, qu'ils avaient entendu et compris la doctrine de l'*Augustinus*.

Le 9 mars 1654, une assemblée des évêques présents à Paris, réunie au Louvre, nomma des commissaires *afin de considérer les diverses interprétations et autres évasions inventées pour rendre inutile la constitution.* Cette commission se composait de quatre archevêques : B. Bouteillier, de *Tours ;* G. d'Aubusson, d'*Embrun ;* P. de Marca, de *Toulouse ;* F. de Harlay, de *Rouen*, et des évêques d'*Autun*, de *Montauban*, de *Rennes* et de *Chartres*. Elle examina attentivement les textes de Jansenius se rapportant à chacune des cinq propositions, et elle prit connaissance des mémoires présentés par les jansénistes. Le 24, dans une séance présidée par le cardinal Mazarin, elle présenta son rapport, déclarant que les cinq propositions censurées sont comprises, sans aucune supposition, dans le livre de Jansenius, et que loin d'altérer ou d'aggraver la doctrine qui y est contenue, *elles n'en expriment pas suffisamment le venin.* Ce rapport rappelait que les condamnations se font suivant la signification propre des paroles et suivant le sens de l'auteur qui a enseigné une doctrine incriminée, et non pas en un double sens, dont l'un pourrait être catholique et l'autre hérétique. En con-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

séquence, il concluait que les cinq propositions étaient condamnées dans leur sens propre, qui était le sens de Jansenius. Ces conclusions furent adoptées dans une séance tenue le 28, en laquelle l'assemblée, statuant, par voie de jugement, sur les pièces produites de part et d'autre, décida que la constitution d'Innocent X avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansenius et dans le sens de Jansenius. Par bref du 29 sept., le pape félicita l'assemblée de sa décision, et déclara formellement qu'*il avait condamné la doctrine de Cornelius Jansenius contenue dans son livre intitulé* Augustinus. L'année suivante (20 mai 1655), les évêques, convoqués à Paris pour l'assemblée générale du clergé de France, résolurent d'adresser à tous les évêques du royaume une lettre commune les conviant à faire signer la bulle et le bref par tous les chapitres, par tous les recteurs des universités et par toutes les communautés, tant séculières que régulières, exemptes et non exemptes ; par les curés et par ceux qui étaient ou seraient pourvus de bénéfices dans leurs diocèses, et généralement par toutes les personnes qui étaient sous leur charge, de quelque qualité et condition qu'elles fussent.

Le confesseur du duc de Liancourt, de la paroisse de Saint-Sulpice, lui refusant l'absolution à moins qu'il ne donnât des marques d'une soumission parfaite à la bulle, et qu'il ne rompît ses liaisons avec les jansénistes, Arnauld publia sur ce cas une lettre adressée à une *personne de condition* (24 févr. 1655). Il la fit suivre d'une seconde (*Lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France, pour servir de réponse à plusieurs écrits publiés contre sa première lettre, sur ce qui est arrivé à un seigneur de la cour dans une paroisse de Paris*). Cette lettre, datée de Port-Royal-des-Champs (10 juil. 1655), fut déférée à l'examen de la faculté de théologie par Denis Guyard, alors syndic, comme contenant deux propositions passibles de censure : I. *Les cinq propositions n'ont été soutenues par personne ; elles ont été forgées par les partisans des sentiments contraires à saint Augustin. En les attribuant à Jansenius, on impose des hérésies à un évêque catholique qui a été très éloigné de les enseigner. Ayant lu avec soin le livre de Jansenius et n'y ayant point trouvé ces propositions, M. Arnauld et ses amis ne peuvent déclarer en conscience qu'elles y sont.* — II. *La grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un juste, en la personne de saint Pierre, dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait pas péché.* Cette dernière proposition renouvelait et aggravait, en la précisant, la première des cinq propositions condamnées par la bulle. Les débats de cette affaire, dans laquelle Arnauld et ses amis épuisèrent toutes les subtilités de la théologie et de la procédure, et usèrent de tous les moyens imaginables d'obstruction, durèrent du 4 nov. 1655 au 29 janv. 1656, et occupèrent environ quarante séances de la faculté. Le 14 janv., la première proposition fut censurée par 130 docteurs, comme *téméraire, scandaleuse, injurieuse au pape et aux évêques, et donnant lieu de renouveler la doctrine de Jansenius précédemment condamnée*. 76 docteurs avaient émis des avis plus ou moins favorables à Arnauld. Le 29 janv., la deuxième proposition fut déclarée, par 127 docteurs, *impie, téméraire, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique*. Avant la fin de cette dernière séance, les amis d'Arnauld s'étaient retirés, de sorte qu'il n'y eut point d'avis contraire. Un arrêté du même jour enjoignit à Arnauld de se soumettre à la censure en la souscrivant dans la quinzaine, sous peine d'être retranché du corps de la faculté et rayé du catalogue de ses docteurs. On prescrivit cette signature à tous les docteurs et officiers de la faculté ; ceux qui la refusèrent furent exclus. Depuis ce temps jusqu'à la Révolution, la faculté exigea cette souscription et celle du *formulaire du pape*, dont il est parlé plus bas, de tous ceux qui se présentaient pour les examens du baccalauréat. Au commencement de l'instance, Arnauld, après avoir vainement réclamé l'intervention du parlement, avait prétexté, pour se soustraire à l'examen de la faculté, un appel au pape, contrairement à l'opinion précédemment émise par les jansénistes, à propos des cinq propositions, que les causes de ce genre ne devaient être portées à Rome qu'après avoir été jugées en France. Après sa condamnation, il se garda bien de donner suite à son appel. — Ce fut à l'occasion de cette affaire que Pascal commença la publication de ses *Lettres à un provincial*. Elle est présentée dans les trois premières et les quatre dernières, avec beaucoup d'esprit et peu d'exactitude. Les autres lettres ont trait aux jésuites. En les écrivant, il semble que Pascal avait pour but d'assurer aux jansénistes l'appui des ennemis des jésuites ; elles eurent pour résultat de procurer momentanément aux jésuites la bienveillance ou au moins l'indulgence des adversaires, alors très nombreux et très puissants, du jansénisme.

Le 1er et le 2 sept. 1656, l'assemblée générale du clergé, composée de 40 évêques et de 17 députés du second ordre, trancha la question de fait, en déclarant que, *avec la même autorité que pour les matières de foi, l'Eglise juge des questions de fait qui sont inséparables de ces matières ou des mœurs générales de l'Église*. Elle adopta un formulaire pour l'acceptation de la bulle d'Innocent X, et l'adressa à tous les évêques du royaume, les invitant à s'en servir, afin de rendre l'exécution de la bulle uniforme dans tous les diocèses ; puis elle décida que les évêques qui négligeraient de faire souscrire la bulle et le bref d'Innocent X ne seraient plus reçus dans les assemblées générales, provinciales ou particulières du clergé. Alexandre VII succédait à Innocent X depuis le 7 avr. 1655. Informé de ce qui se passait en France, il fit une constitution reproduisant et confirmant celle d'Innocent X ; il y appelait « perturbateurs du repos public, enfants d'iniquité, ceux qui avaient l'audace de soutenir que les propositions censurées ne se trouvent point dans le livre de Jansenius, mais qu'elles ont été forgées à plaisir ou qu'elles n'ont point été condamnées dans le sens de l'auteur » (16 oct. 1656). Cette constitution fut reçue le 17 mars 1657 par l'assemblée générale, à laquelle les prélats présents à Paris et qui n'en faisaient point partie avaient été invités à s'adjoindre. Le formulaire qui devait être signé dans tous les diocèses fut définitivement arrêté en ces termes : *Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon le véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre saint père Alexandre VII du 16 oct. 1656. Je reconnais que je suis obligé, en conscience, d'obéir à ces constitutions ; et je condamne, de cœur et de bouche, la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre intitulé* Augustinus, *que ces deux papes et les évêques ont condamnées : laquelle doctrine n'est celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur.*

Ces mesures n'eurent guère d'autre résultat que de susciter des écrits exprimant les protestations des jansénistes sur la question de fait. Les plus importants furent deux ouvrages d'Arnauld : *Cas proposé par un docteur touchant la constitution d'Alexandre VII et le formulaire du clergé ; — Réflexions sur l'avis de Mgr d'Aleth* (cet évêque estimait alors qu'on pouvait et qu'on devait signer le formulaire). Deux œuvres latines sous le pseudonyme de Paul Irénée et de Guillaume Wendbrock : la première (*Disquisitiones Pauli Irenæi*) justifiant Jansenius en niant le fait ; la seconde, attribuée à Nicole, contenant une traduction des *Lettres de Pascal*, avec notes et mémoires. Le 13 déc. 1660, le roi fit appeler au Louvre les prélats présidents de l'assemblée générale du clergé, alors réunie à Paris ; il leur dit qu'il désirait qu'ils s'appliquassent à chercher *les moyens les plus propres et les plus prompts pour extirper la secte du jansénisme*. Il emploierait son autorité pour les faire exécuter : résolu d'user de sévérité pour réprimer ceux qui n'avaient point pu se gagner par la douceur. Pour obéir à ces ordres, l'assemblée décida

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qu'on exigerait sans retard la signature du formulaire. Ceux qui la refuseraient seraient considérés comme hérétiques et poursuivis selon les voies prescrites par le droit canon. Ceux qui avaient écrit contre la teneur des constitutions devraient faire, en outre, une rétractation formelle de ce qu'ils avaient enseigné. Le formulaire fut autorisé par un arrêt du conseil du 13 avr. 1661 ; et une lettre du roi fut adressée à tous les archevêques et évêques du royaume, pour les inviter à le faire signer. Quelques évêques écrivirent au roi pour le prier de trouver bon qu'ils n'exécutassent point ses ordres ; d'autres, parmi lesquels l'évêque d'Aleth, envoyèrent à l'assemblée même des récusations analogues, en réponse à sa lettre-circulaire, qui les avait invités à signer et à faire signer.

L'exécution des mesures prescrites par le roi et par l'assemblée du clergé commença par le diocèse de Paris, alors administré par les vicaires généraux du cardinal de Retz. Dès le 8 juin, ils rendirent, pour réclamer la souscription du formulaire, une ordonnance qui fit grand bruit. Elle distinguait entre le fait et le droit, demandant *croyance* pour la décision de foi et *respect* pour la solution de fait. Les curés de Paris s'empressèrent de signer et de faire signer leurs ecclésiastiques ; et dans une assemblée du 29 juin, ils firent dresser par notaire une déclaration attestant que l'ordonnance des vicaires généraux les avait fort édifiés, eux et les prêtres de leurs paroisses. Trois jours auparavant, l'assemblée générale du clergé avait porté plainte au roi contre ce mandement. Il fut condamné par arrêt du conseil (9 juil.), ordonnant qu'il serait sursis à la signature du formulaire, jusqu'à ce qu'il fût réformé. Les vicaires généraux furent sévèrement blâmés par un bref d'Alexandre VII (1er août 1661). Après de longues négociations avec le nonce, beaucoup de contestations et de résistances, ils publièrent une nouvelle ordonnance, conforme au projet qui avait été envoyé de Rome et exigeant obéissance et *soumission d'esprit* sur tous les points. — Répondant à l'évêque de Châlons-sur-Marne, qui lui avait demandé son avis, l'évêque d'Aleth déclara que son sentiment était que les évêques ne devaient ni signer ni faire signer le formulaire, en exécution du décret et de la déclaration de l'assemblée du clergé. En effet, les évêques, députés à cette assemblée, n'avaient nullement, selon lui, l'autorité d'un concile général, leur permettant d'obliger par décret et ordonnance leurs confrères présents et absents, et de les déclarer, en cas de refus, privés de l'entrée et de voix délibérative et passive dans toute sorte d'assemblées ecclésiastiques. D'autre part, nier la solution d'une question de fait peut être un acte de témérité, d'ignorance ou de présomption ; ce n'est point un acte d'hérésie. Enfin, ordonner à des confrères même absents, qui ont la même autorité qu'eux pour juger de pareilles matières, de souscrire que des propositions sont hérétiques en un sens, avant de leur expliquer ce sens, constitue une espèce d'injure ou une marque de peu d'estime ; c'est les traiter comme s'ils étaient incapables de la science ou du discernement nécessaires pour juger ces matières. C'est les confondre dans le troupeau des simples fidèles. Les évêques d'Angers, de Beauvais et de Sens écrivirent pareillement pour protester ; et messieurs de Port-Royal prirent soin de faire imprimer leurs lettres.

Les raisons présentées par l'évêque d'Aleth n'avaient guère de force qu'à l'égard des évêques. Pour le reste du clergé, les théologiens jansénistes étaient divisés en trois partis. Les premiers prétendaient qu'on ne devait point faire de difficulté de signer le formulaire, sans explication ni restriction quelconque, quoiqu'on ne crût pas que Jansenius eût enseigné les hérésies qui lui étaient attribuées. Suivant eux, la signature ne tombait que sur le droit, pour ce qui était de la créance intérieure. Elle n'emportait, à l'égard du fait, qu'un témoignage de déférence et de respect, qui n'engageait qu'à ne pas contredire publiquement le pape et les évêques, et non à croire intérieurement que ce qu'ils avaient décidé sur ce point était conforme à la vérité. Les seconds déclaraient que lorsqu'on n'était point persuadé que les cinq propositions sont de Jansenius, on ne pouvait signer le formulaire simplement et sans quelque explication ou restriction verbale, soit en réservant expressément la question de fait, soit au moins en indiquant qu'on ne rendait témoignage que de la pureté de sa propre foi. Autrement, la signature renfermerait une restriction mentale, toujours criminelle dans les professions de foi, et de plus un faux serment et une calomnie contre le prochain. C'est en ce sens que fut conçue la déclaration rédigée pour les religieuses de Port-Royal et qu'on trouvera plus loin. Pascal la jugeait équivoque, ambiguë, par conséquent coupable. Les troisièmes estimaient qu'en condamnant le sens de Jansenius, les constitutions avaient condamné la doctrine de la *grâce efficace par elle-même*. Cette doctrine étant une vérité de foi, qu'il n'est point permis d'abandonner, les papes qui l'avaient condamnée s'étaient trompés non sur le fait, mais sur le droit ; d'ailleurs eux-mêmes déclaraient le fait inséparable du droit en cette matière. En conséquence, on ne devait signer qu'en protestant expressément de ne point vouloir condamner le sens de Jansenius.

Pendant l'année 1663, il fut sursis à la signature du formulaire, à cause des négociations entreprises par Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, et le P. Perrier, professeur de théologie au collège des jésuites à Toulouse, et poursuivies sur l'ordre du roi, pour obtenir la soumission des jansénistes, par voie d'accommodement. Les conférences n'aboutirent qu'à des récriminations réciproques et à un bref d'Alexandre VII (29 juil. 1663), invitant les archevêques et évêques de France à mettre la dernière main à leur œuvre et à faire tous leurs efforts pour engager tout le monde à se soumettre, *de la manière due*, aux constitutions, et à rejeter et condamner *sincèrement* les cinq propositions. Ils devraient pour cela employer les moyens qui leur sembleraient les plus propres et les plus efficaces. Le pape louait la piété du roi et déclarait qu'il ne doutait pas qu'il emploierait, s'il était besoin, son autorité pour vaincre l'opiniâtreté des rebelles. Ce bref fut reçu le 2 oct. par une assemblée des évêques présents à Paris, avec prière au roi de faire procéder, dans les deux mois au plus tard, à la souscription du formulaire et à l'exécution des délibérations des précédentes assemblées. Des lettres patentes furent expédiées en conséquence. Le 29 avr. 1664, le roi alla en personne faire enregistrer au parlement une déclaration portant que le formulaire serait signé par tous les ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, nonobstant toutes appellations simples ou comme d'abus ; que les bénéfices de ceux qui auraient manqué de le signer dans le mois demeureraient vacants et impétrables de plein droit ; que personne ne pourrait à l'avenir être pourvu de bénéfice, ni admis aux degrés dans les universités ou aux charges, principautés et régences en dépendant, ni faire profession dans aucun monastère ou en exercer les charges et offices, sans avoir auparavant souscrit le formulaire. — Le 9 juin suivant, pour écarter certains scrupules et répondre aux allégations des jansénistes, Péréfixe, alors archevêque de Paris, publia un mandement déclarant qu'à moins d'être malicieux ou ignorant, on ne pouvait prendre sujet des constitutions des papes et du formulaire, pour dire qu'ils exigeaient une soumission *de foi divine*, à l'égard du fait ; ils réclamaient seulement à cet égard une foi *humaine et ecclésiastique*, obligeant à soumettre sincèrement son jugement à celui des supérieurs ecclésiastiques. Comme les jansénistes prétendaient que le pape n'avait jamais fait mention expresse du formulaire et qu'il le désapprouvait, non seulement par son silence, mais par son exemple, puisqu'il n'en faisait pas lui-même pour Rome, on décida dans le conseil du roi de demander à Alexandre VII un formulaire, avec commandement aux évêques de le publier et de le faire signer. Par bulle du 15 févr. 1665, le pape envoya, pour être souscrit dans les trois mois, le formulaire suivant : *Je soussigné, me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X du 31e jour de mai 1653 et à celle*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'Alexandre VII, son successeur, du 16 oct. 1656; je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornelius Jansenius, intitulé AUGUSTINUS, *dans le propre sens du même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je jure ainsi. Dieu me soit en aide et les saints Evangiles.* Cette bulle fut enregistrée, le 29 avr., en vertu d'une déclaration, que le roi avait portée lui-même au parlement, ordonnnant aux archevêques et évêques, sous peine de saisie de leur revenu temporel, de signer et faire signer le formulaire, *sans user d'aucune distinction, interprétation ou restriction.*

Tous les évêques, à l'exception de quatre, obéirent et firent obéir leur clergé; la plupart très sincèrement, car eux-mêmes avaient sollicité les mesures adoptées par le saint-siège et par le roi; mais plusieurs avaient toléré les interprétations, restrictions et évasions prohibées par la déclaration du roi. Les quatre évêques qui restaient franchement rebelles étaient: *Pavillon*, évêque d'Aleth; *Buzanval*, de Beauvais; *Henri Arnauld*, d'Angers; *Caulet*, de Pamiers. L'évêque de Noyon s'était d'abord joint à eux; mais il se soumit peu après. Dans son mandement du 1er juin, Pavillon dit: « Que la soumission qu'on rend aux décisions de l'Eglise se renferme dans les vérités révélées, et que c'est à celles-là seulement qu'elle assujettit entièrement la raison. Les autres vérités n'étant point absolument nécessaires, Dieu n'a point laissé d'autorité infaillible pour les connaître. Quand l'Eglise juge si des propositions ou des sens hérétiques sont contenus dans un livre, et si un auteur a eu tel ou tel sens, elle n'agit que par une lumière humaine; en quoi tous les théologiens conviennent qu'elle peut être surprise. Partant, sa seule autorité ne peut captiver notre entendement, quoiqu'il soit vrai de dire qu'il n'est point permis de s'élever témérairement contre ses jugements, vers lesquels on doit témoigner son respect, en restant dans le silence. » Les trois autres écrivirent dans le même sens. Les mandements de ces quatre évêques furent cassés par un arrêt du conseil d'Etat (20 juil. 1665), comme contraires à la déclaration du roi et aux intentions du pape. A Rome, ils furent mis à l'*index*. — A la suite des premiers mandements des vicaires généraux du cardinal de Retz, les religieuses de Port-Royal avaient signé le formulaire, avec une tête et une queue, comme on disait alors, c.-à-d. avec des explications destinées à dégager leur conscience, sur la question de fait; néanmoins, avec des angoisses telles que la sœur sainte Euphémie (Jacqueline Pascal) en mourut, et que la mère Agnès en fit une grave maladie. Quand on leur demanda de nouveau leur signature, en exécution du mandement rédigé de concert avec le nonce, elles l'accompagnèrent de la déclaration suivante: « Considérant que dans l'ignorance où nous sommes de toutes les choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons faire est de rendre témoignage à la pureté de notre foi, déclarons très volontiers par notre signature, qu'étant soumise avec un très profond respect à N. S. P. le pape et n'ayant rien de si précieux que la foi, nous embrassons sincèrement et de cœur tout ce que Sa Sainteté (Alexandre VII) et le pape Innocent X en ont décidé, et rejetons toutes les erreurs qu'ils ont jugées y être contraires. » Quand on exigea d'elles une souscription pure et simple, elles la refusèrent et elles persistèrent dans leur refus, malgré les subterfuges proposés par des personnages réputés vénérables, malgré les démarches personnelles de l'archevêque de Paris, malgré l'enlèvement de seize religieuses, malgré la relégation de Port-Royal de Paris à Port-Royal-des-Champs, malgré la suspense *ipso facto*, malgré l'interdit des sacrements, malgré les pressions de la supérieure qui leur fut imposée, malgré une longue lettre à elles adressée par Bossuet: elles étaient persuadées que Dieu faisait alors des miracles chez elles, pour les encourager à la persévérance; et Nicole les fortifiait par ses *Lettres sur l'hérésie imaginaire*. Onze seulement succombèrent, qui se livrèrent ensuite à des variations délirantes, tantôt rétractant leur signature, tantôt la renouvelant pour la rétracter encore (V. PORT-ROYAL).

En présence de l'obstination des quatre évêques, le roi pria le pape de déléguer douze prélats de France, pour connaître de leur contumace. Le pape fit difficulté sur le nombre douze, afin de ne point autoriser la prétention des évêques français, de ne point être jugés par moins de douze évêques; il ne consentit à en commettre que neuf. On avait négocié longtemps sur le nombre, puis sur le choix des juges. Quand ces négociations furent terminées, Alexandre VII mourut et fut remplacé par Clément IX (10 juin 1667). Dès le mois de juillet, Clément confirma la commission instituée par son prédécesseur. Le nonce qui le représentait à Paris, Bergellini, archevêque de Thèbes, obtint du roi quelques mesures pour punir ou plutôt intimider les quatre évêques; mais il écrivait à Rome qu'il serait fort difficile d'en venir à l'exécution, parce que leur parti était devenu puissant. Ils avaient, disait-il, gagné la faveur des ministres d'Etat et la protection de quelques princesses du sang; attiré à leurs sentiments une grande partie des docteurs de la Sorbonne, des membres des parlements et même des réguliers. — En effet, quelques princesses s'étaient émues des persécutions infligées aux saintes filles de Port-Royal; et l'Eglise gallicane s'était alarmée, se sentant menacée tout entière par la procédure qui soumettait des évêques de France au jugement immédiat des commissaires du pape. Dix-neuf évêques, secrètement encouragés par vingt autres, prirent hautement la défense de leurs collègues poursuivis. Le 1er déc. 1667, L.-H. de Gondrin, archevêque de *Sens*, et les évêques de *Châlons-sur-Marne*, de *Boulogne*, de *Meaux*, d'*Angoulême*, de *La Rochelle*, de *Comminges*, de *Conserans*, de *Saint-Pons*, de *Lodève*, de *Vence*, de *Mirepoix*, d'*Agen*, de *Saintes*, de *Rennes*, de *Soissons*, d'*Amiens*, de *Tulle* et de *Troyes*, écrivirent au pape, pour le prier d'inaugurer son pontificat en rendant la paix à l'Eglise. Après avoir loué l'éminente vertu des quatre évêques, qui sont un des ornements de leur ordre, ils justifient leurs mandements; et comme eux ils déclarent que ce serait un *dogme nouveau et inouï*, que de prétendre que les décrets par lesquels l'Eglise décide des faits qui arrivent de jour en jour sont certains et infaillibles, et qu'on doit foi à ces décisions de fait, comme aux dogmes révélés de Dieu, dans l'Ecriture ou dans la Tradition. Il suffit que les fidèles rendent aux décrets de ce genre le respect dû à tous les actes de l'Eglise. Ils ajoutent: « Ainsi, T. S. P., si c'était un crime d'être dans ce sentiment, ce ne serait pas leur erreur particulière, mais ce serait celle de nous tous, ou plutôt celle de toute l'Eglise. C'est pourquoi il y a eu plusieurs évêques et des plus célèbres d'entre nous, qui ont fait la même chose qu'eux, ou par des mandements publics, quoique non imprimés; ou, ce qui n'a pas moins de poids, dans des procès-verbaux qui demeurent dans leurs greffes, et dans lesquels ils ont expliqué tout au long cette doctrine. D'autres se sont rendus faciles aux ecclésiastiques qui ont voulu faire quelque addition à leur signature, pourvu qu'elle ne contînt rien que d'orthodoxe. » Les dix-neuf adressèrent au roi une lettre conçue avec une égale fermeté, portant témoignage d'estime aux quatre évêques et insistant sur l'irrégularité de la procédure instituée contre eux par le bref du pape. Cela déplut fort au roi. Sur le requisitoire du procureur général, le parlement rendit un arrêt ordonnant qu'il serait informé des cabales et assemblées illicites, tendant à troubler la paix de l'Eglise et à affaiblir l'autorité des déclarations et bulles enregistrées touchant la doctrine de Jansenius (19 mars 1668). L'évêque de Châlons, comme le plus ancien des signataires, répondit au procureur général que le « bref de Rome contenait des clauses extraordinaires pour faire le procès à quatre évêques, non seulement contre les lois canoniques, mais au préjudice même de l'équité naturelle ». Lui et ses collègues se seraient crus indignes du caractère qu'ils tenaient de Jésus-Christ s'ils ne se fussent opposés à l'exécution de ce bref (24 mai). De

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leur côté, les quatre avaient invité tous les évêques de France à prendre leur défense, dans une cause qui était commune à tous : « Puisque, écrivaient-ils, il ne s'agit pas seulement de notre opposition particulière, mais du renversement des saints canons, du violement des premiers principes de l'équité naturelle et du dernier avilissement de notre dignité » (25 avr. 1668). Un arrêt du conseil d'Etat, rendu le 4 juil., le roi présent, ordonna la suppression de leur lettre-circulaire et fit défense à tous archevêques et évêques d'y avoir égard.

Ainsi, au-dessus des cinq propositions, du sens de Jansenius, du point de droit et du point de fait, émergeait une question de juridiction, intéressant au plus haut degré les franchises et les usages de l'Eglise gallicane, et la dignité du corps épiscopal. Le nonce, qui était informé de l'émotion que cette question excitait chez le clergé, dans les universités et dans les parlements, estimait que la continuation des poursuites provoquerait des conflits, que le roi pourrait, sans doute, réprimer par la force, s'il le voulait; mais qui exposeraient à des atteintes fâcheuses l'autorité spirituelle du saint-siège. Il accueillit, avec empressement, les démarches qui furent faites auprès de lui, par l'archevêque de Sens et par Félix III Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne. Ces évêques s'étaient arrêtés à l'expédient suivant : les quatre évêques ne révoqueraient pas leurs mandements et ne rétracteraient point ce qu'ils avaient avancé; mais ils ordonneraient une nouvelle signature du formulaire, non par d'autres mandements publics, mais par des procès-verbaux qui demeureraient dans leurs greffes. Par ces procès-verbaux, ils déclareraient à leurs ecclésiastiques, qu'au regard du fait, l'Eglise n'obligeait qu'à une soumission de respect et de silence; et ils leur feraient signer le formulaire au pied de cette déclaration. Ensuite, ils écriraient au pape une lettre pleine de respect, pour lui rendre compte de cette signature. Les quatre évêques acquiescèrent à ces conditions; mais ils y ajoutèrent qu'on leur laisserait la liberté de dresser leurs procès-verbaux et leur lettre au pape comme ils le jugeraient à propos, et qu'on ne pourrait les obliger à y mettre aucun terme obscur, ambigu ou équivoque. — Hugues de Lionne, alors secrétaire d'Etat *à l'étranger*, et que Saint-Simon appelle le plus grand ministre du règne, recommanda très vivement cette transaction au nonce, qui témoigna l'approuver, et en référa au pape. On ajouta aux stipulations précédentes que les quatre évêques ne subiraient point de peines canoniques pour leur résistance passée. Jusqu'alors, le roi était censé ignorer ce qui se faisait. Mais Colbert et Le Tellier s'étant joints à M. de Lionne, pour approuver, celui-ci montra au roi, qui l'agréa, le projet de la lettre que les quatre évêques devaient adresser à Rome. On dit que le roi mit pour condition expresse à son assentiment que l'on contenterait le pape. Pour réponse, le nonce reçut de Clément IX l'ordre de ne plus parler de rétractation des mandements, mais d'employer tous ses efforts à obtenir l'autre point, c.-à-d. une souscription sincère. Il semble bien résulter de ces termes que le pape entendait que la sincérité de la souscription pouvait s'accommoder avec le maintien des mandements. On a écrit que, outre la signature que les quatre évêques devaient donner dans leurs synodes, publiquement, avec distinction du droit et du fait, on leur en demanda une autre, pure et simple, qui serait envoyée à Rome, mais qui ne serait vue que du pape seul. Tout prouve que cette proposition, si vraiment elle a été faite, fut repoussée.

A part une courte addition insérée par l'évêque d'Aleth pour son diocèse, les procès-verbaux des déclarations faites par les quatre évêques, en requérant la souscription de leur clergé, sont identiques. En voici les dispositions principales : « I. Par cette signature, vous devez vous obliger à condamner sincèrement, pleinement, et sous aucune réserve ni exception, tous les sens que l'Eglise et le pape ont condamnés et condamnent dans les cinq propositions : en sorte que vous professiez que vous n'avez de doctrine sur ce sujet que celle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. » C'est vraisemblablement cette première déclaration qui a permis aux évêques médiateurs de donner au nonce, et à celui-ci de transmettre à Rome les renseignements en conséquence desquels Clément IX énonça dans le bref mentionné ci-après, que la souscription avait été faite purement et simplement. « II. Nous vous déclarons en second lieu, que ce serait faire injure à l'Eglise que de comprendre entre les sens condamnés dans ces propositions la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas touchant la grâce efficace par elle-même, nécessaire à toutes les actions de la piété chrétienne, et la prédestination gratuite des élus, à laquelle toute l'Eglise convient que les papes n'ont donné aucune atteinte, comme ils l'ont souvent déclaré eux-mêmes. » L'importance capitale, prépondérante, absorbante, attribuée à cette doctrine, constitue le caractère spécifique du jansénisme. « III. Nous vous déclarons en troisième lieu, qu'à l'égard du *fait* contenu dans le dernier formulaire, vous êtes seulement obligés par cette signature à une *soumission de respect et de discipline*, qui consiste à ne point vous élever contre la décision qui en a été faite, et à *demeurer dans le silence*, pour conserver l'ordre qui doit régler en cette matière la conduite des inférieurs à l'égard des supérieurs ecclésiastiques. » L'évêque d'Aleth ajouta : « Parce que l'Eglise n'étant point infaillible en ces sortes de faits, qui regardent les sentiments des auteurs ou de leurs livres, elle ne prétend pas obliger, par la seule autorité de sa décision, ses enfants à les croire. »

Ces procès-verbaux et le formulaire d'Alexandre VII furent signés dans le diocèse de Beauvais, le 14 sept. 1668; dans celui d'Angers, le 15; à Aleth et à Pamiers, le 18. La lettre de soumission des quatre évêques fut inscrite à Rome, dans le registre de la secrétairerie, le 26. Le même courrier avait apporté une lettre de Louis XIV, exprimant la satisfaction qu'il ressentait de cet accommodement. Deux jours après, le pape fit expédier un bref adressé au roi. Il y annonce qu'il a appris avec joie que les quatre évêques se sont soumis à la souscription *pure et simple* du formulaire, et qu'il partage la satisfaction que le roi s'était empressé de lui exprimer. Antoine Arnauld se fit présenter au nonce, par les évêques de Châlons et de Sens, et il attesta avoir signé le formulaire consciencieusement. Il fut aussi présenté au roi par Pompone, son neveu; et il tourna ce compliment : « Sire, je regarde comme le plus grand bonheur qui me soit jamais arrivé, l'honneur que Sa Majesté me fait de me souffrir devant elle. » Le 23 oct., le roi, étant en son conseil d'Etat, ordonna que les bulles et constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII continueraient d'être inviolablement observées et exécutées dans toute l'étendue du royaume; mais que les contraventions et inexécutions faites à ces bulles et à la déclaration du mois d'avr. 1655 resteraient comme non avenues, sans que les poursuites pussent être renouvelées sous quelque prétexte que ce fût. Il fit, en outre, défense à tous ses sujets de s'attaquer, sous couleur de ce qui s'était passé, usant des termes *hérétiques*, *jansénistes*, *semi-pélagiens ou autres noms de parti;* et même d'écrire ou publier des libelles sur les matières contestées. Le 27, il écrivit aux quatre évêques une lettre bienveillante. Cependant le pape faisait toujours attendre sa réponse à leur lettre de soumission. Ils avaient bien remis au nonce des certificats attestant sommairement la signature du formulaire; mais leurs adversaires les avaient dénoncés comme ayant usé de duplicité. Clément IX chargea le nonce de faire discrètement une enquête. Lorsqu'il eut acquis l'assurance que les restrictions énoncées dans les procès-verbaux portaient, non sur le sens de la décision de droit, mais seulement sur le caractère de la décision de fait, et même qu'une soumission de discipline et de respect avait été promise à cette décision, il adressa aux quatre évêques un bref pour leur donner une marque de sa bienveillance paternelle (19 janv. 1669). Les religieuses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Port-Royal ayant pareillement signé le formulaire, l'archevêque de Paris leva les censures prononcées contre elles (févr.).

On donne communément le nom de *paix de Clément IX* à cet accommodement. Les jansénistes affectèrent de triompher ; ils l'appelèrent *paix de l'Eglise*. Pour en perpétuer le souvenir, ils firent frapper une médaille contenant d'un côté la figure et le nom du roi ; de l'autre, sur un autel un livre ouvert, sur ce livre les clefs de saint Pierre avec le sceptre et la main de justice du roi passés en sautoir ; au-dessus, un Saint-Esprit rayonnant avec ces mots : GRATIA ET PAX A DEO ; sur le devant de l'autel : OB RESTITUTAM ECCLESIÆ CONCORDIAM. Sur la plainte du nonce, le roi fit rompre le coin de cette médaille. — La suite de l'histoire du jansénisme se trouve aux mots : PORT-ROYAL, QUESNÉLISME, UTRECHT (Eglise d'), PÂRIS (le diacre François de).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : A. ARNAULD, *Considérations sur l'entreprise de M. Nicolas Cornet*, 1649. — BOURZEIS, *Propositiones de Gratia in Sorbonnæ facultatem propediem examinandæ*, 1649. — *Ecrit à trois colonnes ou distinction des sens*, 1653. — ROSPIGLIOSI, *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire du jansénisme*. — GERBERON, *Histoire générale du jansénisme*, 1703, 3 vol. in-12. — H. DUMAS, *Histoire des cinq propositions de Jansenius* ; Liège, 1699, 2 vol. in-12 ; *Défense de l'histoire des cinq propositions*, 1701, 3 vol. in-12. — QUESNEL, *la Paix de Clément IX*, 1701. — COLONIA, *Bibliothèque janséniste*, 1735, in-8. — PATOUILLET, *Dictionnaire des livres jansénistes* ; Anvers, 1752, 3 vol. in-12. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal* ; Paris, 1867, 6 vol. in-8.

JANSENIUS (Cornelius), septième évêque d'Ypres, né à Aquoi, près de Leerdam (Hollande méridionale), en 1585, mort à Ypres en 1638. Il suivit les cours de philosophie et de théologie à Louvain, sous la direction de Jacques Janson d'Amsterdam, qui avait été formé lui-même à l'école de *Baius* (V. ce nom). Jansenius paraît avoir subi dès ce moment l'influence du baïanisme. Il se lia, semble-t-il, à Louvain, avec Du Vergier de Hauranne, célèbre plus tard sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Les deux condisciples se retrouvèrent à Paris aux leçons de la Sorbonne et y commencèrent ensemble l'étude approfondie des doctrines de saint Augustin sur la grâce et la prédestination. Jansenius suivit son ami à son castel de Campiprat, près de Bayonne ; ils y poursuivirent ensemble leurs travaux durant plusieurs années, et le jeune théologien belge devint principal du collège de Sainte-Pulchérie à Louvain ; il prit cette même année le grade de docteur en théologie ; quelques mois plus tard, il fut nommé professeur à la faculté de théologie, et, en 1635, il revêtit l'hermine rectorale. Il avait été envoyé en 1624 auprès du roi d'Espagne pour protester contre la fondation du collège des jésuites à Louvain, contraire aux privilèges de l'université. Il n'avait encore écrit que des opuscules théologiques quand, en 1635, il publia un livre qui fit grand bruit : *Mars Gallicus seu de justitia armorum et fœderum regis Galliæ* ; c'était une attaque véhémente contre la politique du cardinal de Richelieu et ses alliances avec les luthériens d'Allemagne. Le retentissement en fut considérable, et, d'après le P. Rapin (dans son *Histoire du Jansénisme*), Philippe IV en aurait été si satisfait qu'il éleva l'auteur à la dignité d'évêque d'Ypres. La vérité est que l'archevêque de Malines, J. Boonen, métropolitain des Pays-Bas, présenta Jansenius comme candidat au siège vacant, et obtint l'adhésion du conseil d'Etat. Le nouvel évêque dirigea son diocèse pendant dix-huit mois à peine et mourut de la peste le 6 mai 1638. Il fut enterré dans sa cathédrale, la nuit qui suivit son décès, sans cérémonie, conformément aux ordonnances du magistrat. Jansenius avait consacré les vingt-deux dernières années de sa vie à la composition de son *Augustinus*, œuvre capitale, destinée, sans que l'auteur s'en doutât, à troubler l'Eglise et à remuer le monde (V. JANSÉNISME).

L'*Augustinus*, tentative de résurrection du baïanisme et attaque directe contre la doctrine des scolastiques et des jésuites sur la grâce et la prédestination, parut en 1640. Dès 1642, le pape Urbain VIII en défendit la lecture parce qu'il avait été publié sans l'autorisation de Rome et renouvelait des propositions déjà condamnées par le saint-siège. En 1655, sur l'ordre formel du pape et du roi d'Espagne, on enleva l'épitaphe élogieuse qui ornait la tombe de l'hérésiarque ; les chanoines yprois résistèrent et firent rétablir l'inscription en 1671, mais le gouvernement la fit de nouveau disparaître, et aujourd'hui, au milieu des mausolées splendides qui remplissent le chœur de la cathédrale, une simple pierre sans inscription, ne portant qu'une croix et dans chaque angle un chiffre 1-6-3-8 recouvre la sépulture du célèbre prélat. E. HUBERT.

BIBL. : A. VAN DEN PEEREBOOM, *Cornelius Jansenius*, Bruges, 1882, in-8. — A. LE ROY, *Biographie de Jansenius*, dans la *Biographie nationale de Belgique*. — CALLEWAERT *Jansenius, évêque d'Ypres, ses derniers moments, sa soumission au saint-siège* ; Louvain, 1893, in-8.

JANSENS ELINGA (François), théologien et canoniste, né à Bruges, mort en 1715. Il appartenait à l'ordre des dominicains, professa la théologie à Louvain, devint premier régent des études à Anvers et fut élu trois fois provincial de la Basse-Germanie. Œuvres principales : *Suprema Romani pontificis auctoritas, ejusque extra concilium generale definientis infallibilitate* (Bruges, 1689) ; *Summa totius doctrinæ de Romani pontificis auctoritate et infallibilitate* (Bruges, 1690) ; *Forma et Esse Ecclesiæ Christi, quæ duntaxat est apud romano-catholicos* (1702) ; *Dissertationes XXVI theologicæ selectæ de principalioribus quæstionibus hoc tempore in scolis disputatis* (1707).

JANSON, *Jansonnius* (Jacques), né à Amsterdam en 1547, mort en 1625. Professeur en théologie à l'université de Louvain et successeur de Baius, comme doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, il représente le trait d'union entre le baïanisme et le jansénisme. Il était de ceux qui prétendaient que les propositions de Baius, condamnées par le pape, reproduisaient, prises en un certain sens, la doctrine de saint Augustin. L'université le chargea de la leçon publique de théologie qu'elle avait spécialement instituée pour réfuter Lessius. Il le combattit avec ardeur, en s'appliquant à opposer à sa doctrine l'autorité de saint Augustin. Comme *Lessius* (V. ce nom) admettait une grâce accordée à tous les hommes pour se sauver, et même un secours moral pour les infidèles, afin d'accomplir la loi naturelle, il devait se rencontrer parmi les disciples de Janson quelqu'un qui souhaitât découvrir, dans les écrits de saint Augustin, que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes et qu'il commande des choses impossibles. Ce disciple fut Cornelius Jansenius, qui lut dix fois tous les ouvrages de saint Augustin et trente fois tous ses écrits contre les pélagiens, et naturellement y trouva ce qu'il y cherchait. — Œuvres : *Instructio Catholicæ Ecclesiæ* ; — *Enarratio Passionis* ; — *In Sacrum Missæ canonem* ; — des commentaires sur le *Cantique des cantiques*, sur *Job* et sur l'*Evangile de saint Jean* ; des *Oraisons funèbres*. E.-H. V.

JANSON (Marquis de) (V. FORBIN).

JANSON (Paul), avocat et homme politique belge, né à Herstal en 1840. Inscrit au barreau de Bruxelles en 1862, il attira de bonne heure l'attention par une éloquence fougueuse jointe à un sens juridique remarquable, et il défendit les idées républicaines et socialistes dans des réunions tenues par les associations ouvrières, notamment à Liège et dans le Borinage. En 1877, il brigua un siège à la Chambre des représentants et fut élu à Bruxelles contre le comte *E. Goblet d'Alviella* (V. ce nom), après avoir déclaré au meeting tenu par l'Association libérale « qu'aussi longtemps que la Belgique serait gouvernée par un roi honnête homme, il ne songerait pas à faire de la propagande républicaine. Quant aux progrès sociaux, il fallait les résoudre dans un esprit de paix et de conciliation, par la persuasion et la liberté. » Il prit une part active aux débats parlementaires et prononça notamment plusieurs discours très remarqués sur le péril clérical. Lorsque les élections de 1878 eurent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rendu le pouvoir au parti libéral, Janson appuya d'abord loyalement le cabinet *Frère-Orban* (V. ce nom), mais, trouvant insuffisante l'extension du droit de suffrage accordée par le gouvernement, il forma, avec quelques députés de l'extrême gauche, un groupe radical qui battit le ministère en brèche, et finit par désorganiser le parti libéral au bénéfice des catholiques. Battu aux élections de 1884, Janson rentra à la Chambre en 1889, grâce à une alliance avec les libéraux modérés. Il déposa une proposition de revision des articles 47, 53 et 56 de la constitution relatifs à l'organisation électorale. Cette proposition ayant été prise en considération, il défendit chaleureusement le suffrage universel, tandis que le gouvernement se ralliait au système dit *de l'habitation*. Après de longs débats, qui, à certains moments, tombaient dans l'incohérence la plus complète, tous les projets furent successivement rejetés. Le pays était agité; le parti socialiste soulevait les masses populaires; des émeutes éclatèrent sur divers points du pays et furent réprimées d'une manière sanglante par la garde civique et par l'armée. Alors Janson et l'extrême gauche se rallièrent au système formulé par A. Nyssens, membre de la droite, et la Chambre décréta le suffrage universel tempéré par le vote plural. Ce système a fonctionné pour la première fois au mois d'oct. 1894. Janson échoua à Bruxelles avec toute la liste libérale.

JANSON (Kristoffer), littérateur norvégien, né à Bergen le 5 mai 1841. Etudiant en théologie, il prit part au mouvement en faveur de la langue nationale, dit *Maalstrævere*, dirigea une école primaire supérieure, publia en patois campagnard une série de récits sur la vie des paysans : *Fraa Bygdom* (1865); *Hang ag ho, Marit Skjelte* (1868); *Torgrim* (1872); *Den Bergtekne* (1876); des poésies lyriques, *Norske Dikt* (1867); une tragédie historique, *Jon Arason* (1867); un poème épique, *Sigmund Bresteson* (1872); un roman historique (du XVIe siècle), *Fraa Dansketidi* (1875); un conte, *Aufstanfyre sol og verstanfyre Maane* (1879); un drame moderne en langue littéraire, *En Kvindesjabue* (1879). En 1876, le gouvernement lui alloua une pension de 1,600 couronnes; en 1882, il émigra en Amérique comme pasteur d'une communauté d'unitariens; il y a publié plusieurs écrits théologiques et un beau poème, *Prœriens Saga* (1885).

JANSSEN (Pierre-Jules-César), astronome et physicien français, né à Paris le 22 févr. 1824. Il étudia d'abord la peinture, puis les mathématiques et la physique, passa en 1852 et en 1853 les licences correspondant à ces deux sciences, fit dans l'intervalle quelques suppléances au lycée Charlemagne et, en 1857, fut envoyé par le ministre de l'instruction publique au Pérou, en compagnie des frères *Grandidier* (V. ce nom), pour y effectuer diverses observations relatives à la détermination de l'équateur magnétique; mais une grave dysenterie l'obligea de regagner presque aussitôt l'Europe (1858). En 1860, il se fit recevoir docteur ès sciences physiques avec une thèse très remarquée : *Sur l'Absorption de la chaleur rayonnante obscure dans les milieux de l'œil ;* il y démontrait la propriété qu'ont les milieux oculaires d'absorber la chaleur rayonnante obscure et de ne laisser parvenir à la rétine que les rayons lumineux qui doivent déterminer la vision. De 1865 à 1871, il fut professeur de physique générale à l'Ecole spéciale d'architecture. En 1873, il se vit nommer, à quelques mois d'intervalle, membre de l'Académie des sciences de Paris (section d'astronomie) et membre du Bureau des longitudes. En 1875, la Société royale de Londres se l'associa à son tour. En 1876, il établit rue Labat, à Montmartre, aux frais du gouvernement, un observatoire d'astronomie physique. Il a encore (1894) la direction de cet établissement, qui a été transféré dès 1877 sur les ruines du château de Meudon et qui a pris un développement considérable. Il s'y est plus spécialement occupé de photographie astronomique, contribuant par ses beaux clichés du soleil à la connaissance de la constitution physique de la photosphère. Il a été chargé, entre temps, d'un nombre considérable de missions scientifiques : en Italie et dans les Alpes, pour l'étude des raies telluriques du spectre solaire (1861-62 et 1864); à Trani (Italie), pour l'observation d'une éclipse de soleil (1867); à l'île de Santorin, pour l'étude du volcan alors en éruption (1867); aux Açores, avec Ch. Sainte-Claire Deville, pour des observations magnétiques et la reconnaissance topographique de ces îles (1867); à Guntoor (Inde anglaise), pour l'observation d'une seconde éclipse de soleil (1868); à Oran, durant le siège de Paris, d'où il sortit en ballon, pour l'observation d'une troisième éclipse (1870-71); à Shoolor, dans les Nil Gherrys (Inde anglaise), pour une quatrième éclipse (1871); à Nagasaki (Japon), pour l'observation du passage de Vénus (1874); à Oran, pour le second passage de Vénus (1882); aux îles Carolines, pour l'observation d'une nouvelle éclipse de soleil. Chacun de ces voyages a été marqué par quelque nouvelle conquête de la science. C'est ainsi qu'à Guntoor, en 1868, l'illustre physicien a reconnu la nature des protubérances solaires et a en même temps indiqué une méthode pour l'étude de ces phénomènes en dehors des éclipses : double découverte qui lui a fait décerner par l'Académie des sciences le prix Lalande, exceptionnellement quintuplé en sa faveur. En 1870, lors de sa traversée en ballon des lignes prussiennes, il a inventé un nouvel instrument, le compas aéronautique, qui permet de fixer à chaque instant sur la carte la position de l'aérostat. En 1871, à Shoolor, il a constaté la présence autour du soleil d'une nouvelle et dernière enveloppe gazeuse, qu'il a dénommée l'atmosphère coronale. Au cours de la même mission, il a déterminé la position de l'équateur magnétique au S. de l'Inde et il a réuni pour notre Muséum d'histoire naturelle une riche collection d'animaux. Il avait été conduit à supposer, dès ses premiers travaux, que les raies de l'oxygène observées dans le spectre du soleil, surtout lorsque cet astre est à l'horizon, ont une origine exclusivement terrestre, qu'elles sont produites par l'interposition de notre atmosphère et que les enveloppes gazeuses de la photosphère solaire sont complètement dépourvues d'oxygène ; cette hypothèse s'est trouvée confirmée par une série d'observations qu'il a faites dans ces dernières années : aux Grands-Mulets, à mi-côte du mont Blanc, en 1888 (il était alors président du Club alpin) ; à la tour Eiffel, en 1889; au sommet du mont Blanc, en août 1890. Cette dernière ascension, effectuée entièrement en traîneau, lui a fourni, en outre, l'occasion d'observations physiologiques des plus intéressantes et a eu encore un autre résultat important : l'édification, d'après ses indications, d'un observatoire météorologique sur la cime même du géant des Alpes. C'est le plus élevé du globe (4,810 m.). Commencé en 1891, avec le concours pécuniaire de M. Bischoffsheim, il était terminé dès l'automne de 1893. Un autre (celui-ci astronomique), dû également à l'initiative de M. Janssen, est en voie de construction 300 m. plus bas, au grand Rocher-Rouge.

Les écrits de M. Janssen comprennent, outre la thèse déjà signalée, une centaine de mémoires, notes ou rapports insérés pour la plupart dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Archives des missions scientifiques*, dans les *Annales de chimie et de physique : Mémoire sur le spectre de la vapeur d'eau* (1866); *Etudes sur une éruption volcanique à Santorin* (1867) ; *Sur l'Observation de l'éclipse annulaire à Trani* (1867); *Rapport sur l'éclipse totale observée à Guntoor* (1868); *Mémoire sur les raies telluriques du spectre solaire* (1871); *Sur la Photométrie photographique* (1881); *Note sur l'observation du passage de la planète Vénus sur le soleil* (1883); *Rapport sur la mission en Océanie pour l'observation de l'éclipse totale du 6 mai 1883* (1883); *Sur la Constitution des taches solaires* (1886) ; *Sur le Phonographe d'Edison* (1889) ; *Compte rendu d'une ascension scientifique au mont Blanc*, relation détaillée et très intéressante de son ascension du 18 août 1890 (1890);

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Note sur l'édicule placé au sommet du mont Blanc (1892), etc. Il a donné à part : *Rapport sur l'éclipse du 12 déc. 1872 observée à Shoolor* (Paris, 1873, in-8) ; *les Méthodes en astronomie physique* (Paris, 1882, in-8) ; *l'Age des étoiles* (Paris, 1887, in-8) ; *la Photographie céleste* (Paris, 1888, in-8) ; *le Spectre de l'oxygène et l'atmosphère terrestre* (Paris, 1889, in-8), etc.

Léon SAGNET.

BIBL. : *Notice sur les travaux de M. J. Janssen ;* Paris, 1872, in-4. — *Revue encyclopédique*, 1891, p. 276, et 1893, pp. 978-988. — Liste de ses mémoires dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale de Londres, t. VIII et X.

JANSSEN (Johannes), historien allemand, né à Xanten le 10 avr. 1829. Prêtre catholique, il devint professeur dans un gymnase de Francfort-sur-le-Main. Bien qu'ami de Bœhmer dont il a publié la correspondance et les petits ouvrages (Fribourg, 1868, 3 vol.), il fut le champion du parti ultramontain. Ses ouvrages inspirés de cet esprit sont : *Frankreichs Rheingelüste* (Francfort, 1861 ; 2e éd., 1883) ; *Schiller als Historiker* (Fribourg, 1863 ; 2e éd., 1879) ; *Zur Genesis der ersten Teilung Polens* (1865) ; *Gustav-Adolph in Deutschland* (1865) ; *Frankfurts Reichskorrespondenz von 1376 bis 1519* (Fribourg, 1863-66, 2 vol.) ; *Zeit und Lebensbilder* (1875 ; 3e éd., 1879) : *Fr.-L. Graf zu Stolberg* (1876-77, 2 vol. ; nouv. éd., 1 vol. 1882), et surtout sa grande histoire des Allemands depuis la fin du moyen âge (*Gesch. des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters* (Fribourg, 1877-86, 5 vol., 14e éd.) ; il s'efforce d'y démontrer que l'état de l'Allemagne était florissant au début du XVIe siècle et que la Réformation a anéanti cette prospérité ; il attaque les réformateurs avec une violence qui le fit accuser de dénaturer les documents et l'engagea dans une série de polémiques ; il publia en 1882 et 1883 deux livres contre ces critiques.

JANSSEN (Peter-Johann), peintre allemand, né à Dusseldorf le 12 déc. 1844. Fils du graveur F.-W-Theod. Janssen, il entra, en 1860, à l'Académie de sa ville natale, où il eut pour maître Ed. Bendemann, et où il devait être à son tour professeur en 1877. Après avoir visité Munich, Dresde et la Hollande, il débuta, en 1868, par un *Pierre reniant le Christ* qui attira sur lui l'attention, et il se vit, en 1869, chargé de décorer la salle de l'hôtel de ville de Crefeld d'épisodes tirées de l'histoire d'*Hermann le Chérusque*. Ces fresques, pleines de mouvement et de verve, furent suivies, en 1872, d'une ample peinture à la cire, *Fondation de Riga*, pour la Bourse de Brême ; de douze autres fresques, relatives à la *Légende de Prométhée*, pour les salles de Cornélius à la Galerie nationale de Berlin ; d'un *Cycle historique*, pour la salle des Fêtes de l'hôtel de ville d'Erfurt (1880-82) ; d'un tableau représentant la *Bataille de Fehrbellin*, pour la salle des Maréchaux à l'arsenal de Berlin. Ajoutons à cela *l'Enfance de Bacchus ; la Prière des Suisses avant le combat de Sempach* (1874), et, entre autres portraits, celui du feld-maréchal *Herwarth de Bittenfeld* (musée de Berlin).

JANSSENS (Victor-Honorius), peintre belge, né à Bruxelles en 1664, mort à Bruxelles en 1739. Fils d'un tailleur, il alla étudier la peinture à Rome, avec une pension du duc de Holstein, et s'inspira de l'Albane. De retour dans sa patrie, il ne s'en absenta plus guère que pour un voyage à Londres. On trouve de ses tableaux dans les musées de Bruxelles et de Copenhague. Les uns sont tirés de l'antiquité, comme *le Sacrifice d'Enée*, *Didon faisant bâtir Carthage*, d'autres sont religieux comme le *Saint Charles Borromée*, d'autres enfin rentrent dans le genre fantaisiste comme la *Bataille grotesque entre sept femmes*. G. A.

JANSSENS (Jean-Guillaume), général hollandais, né à Nimègue en 1762, mort à La Haye en 1838. Officier dès l'âge de quinze ans, il fut blessé en 1793 au siège de Menin et dut se retirer du service. Plus tard, il devint commissaire des troupes françaises à la solde de la République batave, secrétaire général du dép. de la guerre, et, en 1802, il fut nommé lieutenant général gouverneur de la colonie du Cap de Bonne-Espérance. Il s'y défendit avec courage et habileté contre les troupes anglaises et obtint une capitulation honorable. Rentré en Hollande, il fut appelé par le roi Louis à la direction générale des services militaires et au conseil d'Etat. Napoléon, après l'annexion, l'envoya aux Indes pour remplacer *Daendels* (V. ce nom) comme gouverneur général. Mal secondé par les troupes indigènes, Janssens fut battu par lord Minto et emmené captif en Angleterre. Mis en liberté en 1812, il demanda à rendre compte de sa gestion devant un conseil de guerre. Napoléon s'y refusa et lui conféra le titre de baron. En 1814, Janssens passa au service du roi Guillaume et réorganisa l'armée néerlandaise. Il venait d'être appelé depuis quelques mois au rang de secrétaire d'Etat, quand il demanda sa retraite en 1815. E. H.

BIBL. : VAN KAMPEN, *Histoire des Hollandais aux colonies* (en holland.) ; Haarlem, 1831-33, 4 vol. in-8. — BOSSCHA, *les Héros néerlandais* (*id.*) ; Leeuwarden, 1886, 3 vol. in-4.

JANSSENS (Jean-Hérard), historien belge, né à Maeseyck en 1783, mort à Engis en 1853. Il étudia la théologie à Rome et professa l'herméneutique sacrée d'abord au collège de Fribourg, puis au séminaire de Liège. L'indépendance d'esprit qu'il manifesta dans son enseignement lui attira des difficultés avec ses supérieurs ; on lui reprocha des tendances fébroniennes et il dut quitter sa chaire pour occuper la modeste cure d'Engis. *Guillaume Ier* (V. ce nom), l'appela au collège philosophique de Louvain. Cet établissement ayant été supprimé après la révolution de 1830, Janssens vécut dans la retraite et consacra ses loisirs à la rédaction d'une *Histoire des Pays-Bas* (Liège, 1840, 3 vol. in-8). C'est un ouvrage important. L'auteur connaît bien les sources et expose avec beaucoup de talent, notamment la révolution du XVIe siècle, celle de 1790 et la période de 1815 à 1830. C'est un partisan décidé des réformes de Joseph II et de Guillaume Ier ; il apprécie avec une hardiesse rare chez un prêtre catholique les hommes et les événements. Bien que Janssens n'ait pas connu les documents découverts dans les archives de Simancas et de Vienne, son livre peut encore être utilement consulté aujourd'hui. E. H.

BIBL. : DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (*1724-1852*) ; Liège, 1873, 4 vol. in-8.

JANSSENS VAN NUYSSEN (Abraham), peintre flamand, né à Anvers en 1569, mort en 1631. Elève de Jean Snellinck, bon coloriste, il prétendit, dit-on, égaler Rubens, quoiqu'il s'inspirât surtout de l'école italienne. Cette prétention a-t-elle stimulé son talent, comme on l'a cru? Toujours est-il que ses toiles se recommandent autant par la couleur que par la correction du dessin. La plupart sont demeurées en Holiande et en Belgique. On cite, entre autres, *l'Adoration des Mages*, *la Vierge soutenant le corps de son fils ; la Foi et l'Espérance soutenant la Vieillesse*.

JANSZOON (Laurens), dit *Coster* (V. ce nom et IMPRIMERIE).

JANTE (Technol.) (V. CHARRONNAGE).

JANUS. I. MYTHOLOGIE. — Un des dieux les plus anciens et les plus caractéristiques de la religion romaine, un de ceux qui eurent le plus à souffrir de l'invasion des idées grecques et que l'on trouve d'autant plus honoré qu'on remonte davantage dans l'histoire de Rome. L'étymologie la plus plausible de son nom est celle qui en fait le masculin d'une divinité non moins romaine que lui, *Diana*, et qui les rattache tous les deux à *dies*, c.-à-d. à l'idée de jour et de lumière. On rapportait l'institution de son culte au roi Numa ; dans l'ancien rituel, il était invoqué avant Jupiter lui-même ; le roi en personne lui offrait des sacrifices dans la *Regia*. Il fut sans aucun doute, pour les Latins primitifs, le dieu du ciel lumineux, ce qui lui valut de devenir le dieu des origines et du commencement de toutes choses. Comme tel il ouvre le ciel à la lumière ; c'est lui encore qui le ferme, ce qui lui confère sa qualité de portier céleste : *Patulcius* et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Clusius. On appelait *janua* le passage à double façade qui est devenu l'arc de triomphe, ce qui fit imaginer le Janus *à deux fronts*, le Janus *double*, que l'art naïf représenta

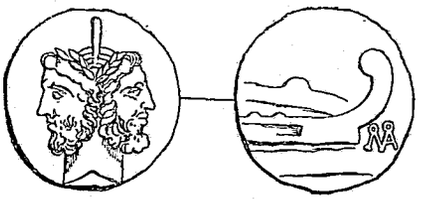

Tête double et barbue de l'as libral romain.

par une tête double et barbue, particulièrement sur les plus anciennes monnaies de la République. Un arc de ce genre, sans doute avec la vieille statue du dieu, se trouvait à l'extrémité N.-E. du forum romain ; le passage n'en était fermé qu'aux temps où une paix absolue régnait dans toute l'étendue de l'empire romain, c.-à-d. dans le temps où aucun citoyen ne se trouvait hors de sa ville. Le nom et le culte de Janus se retrouvent encore à Rome avec le Janicule, colline que le roi Ancus Martius avait fortifiée pour protéger la navigation sur le Tibre et le débarcadère situé en face. C'est dans ce fait qu'il faut chercher l'explication de la proue de navire qui figure parfois sur les monnaies en même temps que la tête double du dieu ; il fut le génie protecteur de la navigation commerciale à ses origines.

Dans la vie privée de chaque Romain, il est le dieu gardien des portes et, d'une façon plus générale, des ouvertures par lesquelles la lumière pénètre dans les maisons, comme Vesta est la déesse du feu qui brûle sur le foyer, comme les Pénates sont les pourvoyeurs du garde-manger. On le représentait avec les insignes propres du portier, c.-à-d. avec une clef dans la main gauche et dans la droite un bâton. Sa compagne était *Cardea*, la déesse qui personnifie les gonds (*cardines*) des portes. Ovide, dans les *Fastes*, définit en ces termes le ministère du dieu dans le gouvernement du monde : « Tout ce que tu vois, le ciel, la mer, les nuages, les terres, ma main le ferme et l'ouvre tour à tour. Il possède tout seul la garde de l'immense univers ; le pouvoir de faire rouler les gonds m'appartient sans partage. » C'est par une conclusion toute naturelle que les Romains mettaient Janus au début de l'année en lui consacrant le mois qui porte son nom ; que dans chaque mois ils le préposaient aux calendes et pour chaque jour à la lumière naissante du matin ; ils en faisaient aussi le dieu de la génération et de la naissance, celui qui ouvre, aux deux périodes capitales, les portes de la vie. De même en l'unissant à *Juturna* (V. ce nom) et en faisant naître de cette union le dieu Fontus, on lui faisait honneur du jaillissement premier, au sein de la terre, des eaux vives et potables : *fontes*.

Outre le type du Janus barbu à deux têtes qui figure sur les monnaies de la République et particulièrement sur l'ancien as libral, nous avons Janus en pied sur des monnaies impériales. Le spécimen le plus intéressant nous est offert par une monnaie de Commode où le dieu est debout, barbu sur l'une des faces, imberbe sur l'autre, tenant d'une main un bâton et appuyant l'autre sur un arc ou passage d'où s'échappent les quatre Saisons, tandis qu'un enfant avec la corne d'abondance, placé en face, représente l'année nouvelle. Le Janus prétendu, œuvre de Scopas ou de Praxitèle, que l'empereur Auguste fit apporter à Rome, était un Hermès double qui pour cette raison fut confondu avec le dieu romain. On trouve d'ailleurs d'autres dieux encore, notamment Jupiter, représentés avec une face double (V. Hermès). J.-A. Hild.

II. Astronomie. — Nom ancien de la constellation du Bouvier. Comme Janus présidait à l'ouverture de l'année, c'était l'âme du monde, l'esprit moteur du ciel, et le Bouvier est une constellation qui se lève à minuit au solstice d'hiver. Le Bouvier porte comme Janus le bâton ou le sceptre et la faux des moissons. L. B.

JANUS Cornarius (V. Hagenbut).

JANUS Pannonius, poète latin d'origine slave, né vers 1432, mort en 1472. Il s'appelait de son vrai nom Jean Cesinge. Il étudia en Italie, puis prit du service dans l'armée hongroise. Il se consacra ensuite à la théologie et devint évêque de Pecs (*Funfkirchen*). En 1465, il fut chargé d'une mission près du pape Paul II et accompagna Mathias Corvin dans ses expéditions. Ses poésies latines ne furent publiées qu'après sa mort et ont eu un grand nombre d'éditions. Citons seulement celle de Paré dans les *Deliciæ Poetarum Hungaricorum* (Francfort, 1619; Heidelberg, 1727) ; celle de Conradi (Bade, 1754) et de Samuel Teleki (Utrecht, 1784). L. L.

JANUSZ, princes de *Mazovie* (V. ce mot).

JANVIER (Astron.). Premier mois du calendrier romain. Les Romains dédiaient ce mois à Janus et célébraient le septième jour de ce mois les *Januales* (V. Calendrier et Fête).

JANVIER (Saint), en italien *San Gennaro*, treizième évêque de Bénévent, mort en 304 ou 305. Fête le 19 sept. Il mourut martyr, sous Dioclétien, à Puteoli (auj. Puzzuoli, en franç. Pouzzoles). Dans la cathédrale qui porte son nom, à Naples, on conserve sa tête et deux ampoules de son sang, qu'une veuve aurait recueilli lors de la décollation du saint, pour le remettre ensuite à l'évêque Sévère de Naples. Deux fois par an, le 1er mai et le 19 sept., et de plus, en des occasions extraordinaires, on rapproche le sang du crâne, et le sang, qui est coagulé, redevient liquide. S'il ne se liquéfie pas, c'est que le saint est mécontent, et une calamité menace Naples. Le clergé s'est parfois servi de ce moyen pour irriter les passions politiques de la populace napolitaine, très attachée à son *San Gennariello*, et toujours dans une attente fiévreuse du miracle. La cérémonie du sang de saint Janvier est mentionnée par des documents depuis le milieu du XVe siècle ; elle peut dater d'un siècle auparavant, mais non du Xe siècle, comme le voudraient certains historiens. F.-H. K.

Bibl. : *Acta sanctorum* (Bolland.) ; Anvers, 1757 ; Sept., t. VI, pp. 761-891.

JANVIER (Antide), horloger français, né à Saint-Claude (Jura) le 1er juil. 1751, mort à Paris le 23 sept. 1835. Il s'établit d'abord à Besançon, puis à Verdun, fut nommé en 1784 horloger-mécanicien du roi, avec logement au Louvre, et fit créer, vers la fin de la Révolution, une école d'horlogerie, qu'il dirigea quelque temps. Il mourut à l'hôpital. Il était membre des académies de Besançon et de Rouen. Instruit, habile et ingénieux, il a produit de véritables chefs-d'œuvre de mécanique, entre autres plusieurs sphères astronomiques mouvantes, un planétaire avec les inégalités, les excentricités, la rétrogradation équinoxiale, etc., une petite horloge à équation et à remontoir, une autre à secondes et à poids, une pendule planétaire, d'autres indiquant les heures des marées de quatre-vingts ports, l'heure des chefs-lieux de tous les départements, etc. Il a publié de nombreux ouvrages : *Manuel chronométrique* (Paris, 1810, in-12; 3e édit., 1821) ; *Essai sur les horloges publiques* (Paris, 1811, in-8) ; *Des Révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages* (Paris, 1812, in-4) ; *Recueil de machines* (Paris, 1827, in-4 ; 2e éd., 1828) ; *Manuel de l'horloger*, en collab. avec Lenormand (coll. Roret, 1831 ; nouv. éd., 1850).

Bibl. : *Notice sur A. Janvier* ; Paris, 1835, in-4. — C.-F. Mirault, *id.* ; Paris, 1840, in-8. — L.-J. Gabriel de Chenier, *Antide Janvier* ; Poligny, 1862, in-8.

JANVIER (Louis-Joseph), écrivain haïtien, né à Port-au-Prince (Haïti) le 7 mai 1855, fils de Joseph Janvier, commerçant et administrateur haïtien. Après de bonnes études à l'Ecole wesleyenne, au lycée National et à l'Ecole de médecine de Port-au-Prince, où il était chargé des répétitions de botanique, il fut envoyé par son gouvernement suivre les cours de l'Université de Paris, se fit recevoir docteur en médecine en 1881 et sa thèse fut couronnée par

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la Faculté. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des sciences politiques dont il obtint les quatre diplômes, il fit des conférences à Paris, à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, à Bruxelles, à Anvers sur des questions politiques, littéraires, commerciales, scientifiques, relatives à la république d'Haïti. Le Dr Janvier, pendant son séjour à Paris, de 1875 à 1889, collabora à un grand nombre de journaux des nuances les plus diverses. En sept. 1889, son gouvernement l'envoya à Londres en qualité de premier secrétaire de légation, et il fut député en 1892 aux conférences des églises *vieilles-catholiques* qui se tinrent à Lucerne. Nommé en nov. 1892 chargé d'affaires d'Haïti à Londres à titre intérimaire, et en oct. 1893 à titre définitif, il occupe actuellement ce poste (1894). L'œuvre du Dr Janvier est déjà considérable. Outre sa collaboration dans la presse, il a publié à Paris divers volumes qui dénotent l'étendue et la variété de ses connaissances : *la Phtisie pulmonaire*, thèse couronnée par la Faculté de médecine (1881); *les Détracteurs de la race noire et la république d'Haïti* (1882) ; *Promenades au quartier latin* (1882); *la République d'Haïti et ses visiteurs* (1882); *l'Egalité des Races* 1884) ; *le Vieux Piquet* (1884) ; *l'Evolution littéraire en Haïti* (1884); *les Antinationaux* (1884); *Haïti aux Haïtiens* (1884); *les Affaires d'Haïti* (1884); *les Constitutions d'Haïti* (1886); *Une Chercheuse*, roman de mœurs parisiennes (1888). Le Dr Janvier lutte énergiquement par la plume et la parole contre l'invasion de l'élément yankee qui, à son avis, menace d'étouffer non seulement la jeune race africano-latine, mais toutes les races latines du Nouveau Monde. Hector France.

JANVIER de La Motte (Eugène), homme politique français, né à Angers le 27 mars 1823, mort à Paris le 26 févr. 1884. Fils d'Elie Janvier (1798-1869), créé comte par le pape en 1851, qui fut député au Corps législatif de 1852 à 1869, il débuta dans l'administration comme sous-préfet de Saint-Etienne en 1850. Préfet de la Lozère (1853), puis de l'Eure (1856), il déploya en ces divers postes un faste extravagant qui le rendit extrêmement populaire, mais endetta fort les départements. Mis en disponibilité à la suite de voies de fait contre un conseiller général, M. Janvier de La Motte menaça le gouvernement de poser sa candidature dans l'Eure et se fit ainsi nommer préfet du Gard (1869), puis du Morbihan. Remis en disponibilité en 1870, il devint un des membres les plus remuants du comité plébiscitaire de Paris. Puis il se réfugia en Suisse d'où M. Thiers le fit extrader comme concussionnaire. Traduit devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure en 1872, il fut acquitté grâce à l'intervention du ministre des finances Pouyer-Quertier auquel les théories qu'il émit en cette occasion relativement aux virements de fonds firent perdre son portefeuille. Finalement, l'ancien préfet fut condamné par la cour des comptes (1873) à la restitution à l'Etat d'une somme de 110,832 fr. Le 20 févr. 1876, il était élu député par l'arr. de Bernay. Membre du parti de l'Appel au peuple, il vota avec la droite et soutint le gouvernement du Seize-Mai. Réélu le 14 oct. 1877 et le 21 août 1881, il combattit la politique opportuniste et continua de mériter dans l'Assemblée la réputation d'extravagance qui l'avait rendu célèbre comme administrateur. Son fils *Louis-Eugène* (1849-1894), député bonapartiste de Segré (1876), se rallia à la République en 1879 et ne fut pas réélu. On le nomma receveur-percepteur à Paris.

JANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 222 hab.

JANVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, sur le plateau de la Beauce ; 1,263 hab. Carrosserie ; fabriques de billards, de cribles, de bâches, de sabots ; distilleries, moulins, tuilerie, vannerie. Mentionné dans les documents depuis le commencement du XIIe siècle, Janville a conservé des restes de ses anciennes fortifications.

JANVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 229 hab.

JANVILLIERS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 180 hab.

JANVRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 139 hab.

JANVRY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours ; 396 hab.

JANZÉ. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes ; 4,760 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Rennes à Châteaubriant. Station d'étalons. Briqueterie, clouterie, corderies, tanneries, fabrique de sabots, commerce de volailles. Eglise en partie romane. Menhir de la Pierre des fées ; vestiges d'un camp romain à la butte du Chatellier.

JANZÉ (Charles-Alfred, baron de), omme politique français, né à Paris le 15 août 1822, mort à Paris le 26 avr. 1892. Agronome connu, il fut élu député des Côtes-du-Nord au Corps législatif le 1er juin 1863, avec l'appui du gouvernement. Il se fit bientôt dans l'Assemblée une réputation d'orateur d'affaires et prononça, notamment contre les grandes compagnies de chemins de fer, des discours qui firent sensation. Pour avoir conçu trop tôt l'idée de l'Empire libéral, il fut vivement combattu par l'administration aux élections de 1869 et perdit son siège. Envoyé à l'Assemblée nationale par les Côtes-du-Nord le 2 juil. 1871, il siégea au centre gauche et combattit le cabinet de Broglie. Après plusieurs échecs, il ne fut réélu député qu'en 1878, puis le 29 janv. 1882. Il appuya généralement la politique opportuniste et continua ses attaques contre les compagnies de chemins de fer. Il fit adopter en 1882 une réforme fort utile concernant les rapports des compagnies avec leurs agents commissionnés. On a de lui : *Accidents de chemins de fer* (Paris, 1865, in-8) en collaboration avec G. Bisson ; *Amendement Lesurques*, *Notice historique* (1864, in-8) ; *la Constitution de 1852* (1867, in-8) ; *les Finances et le Monopole du tabac* (1869, in-8) ; *la Transformation de Paris* (1869, in-32) ; *les Huguenots* (1885, in-8) ; *le Monopole Hachette* (1887, in-8).

JAPART (Jean), compositeur du XVe siècle. On connaît de lui quatorze chansons françaises et italiennes à quatre voix, imprimées dans les trois livres du célèbre recueil publié par Petrucci en 1501-1503, plus deux autres morceaux semblables contenus dans un manuscrit de la bibliothèque Casanatensis à Rome. Ces compositions montrent en Japart un des plus ingénieux musiciens de l'école franco-néerlandaise. Contrepointiste raffiné, il se plaisait aux combinaisons de deux ou trois thèmes simultanés, et aux artifices canoniques. M. Br.

JAPEL (Georges), écrivain slovène, né en Carniole en 1744, mort en 1807. Il collabora à l'édition slovène de la Bible qui parut de 1781 à 1804 ; il fut l'un des premiers à rêver l'union linguistique des peuples slaves et peut être considéré comme un des précesseurs de l'*illyrisme* (V. ce mot). L. L.

JAPET (Astron.). Nom du huitième satellite de *Saturne* (V. ce mot).

JAPHET. Le troisième des fils de Noé, second auteur du genre humain après la destruction de la génération contemporaine par la catastrophe du déluge, porte le même nom qu'un personnage de la mythologie grecque, Japet ou Japétos. Cette assimilation s'impose quand on voit rattacher à Japhet les populations grecques désignées sous le nom de Javan (Ioniens). Sont-ce les Grecs qui ont emprunté ce personnage à la *Genèse?* Cela est peu probable. A mesure que l'on rajeunit la Bible et tout particulièrement les premières pages de la *Genèse*, la solution inverse prend un caractère, tous les jours plus marqué, de vraisemblance. Les écrivains juifs vivant au temps de la Restauration (période post-exilienne) auraient donc emprunté à la Grèce le personnage de Japhet, qui leur sert à désigner l'ensemble des peuples subissant l'influence de la civilisation hellénique. Noé, au moment où il vient de maudire Chanaan, annonce à Japhet le plus brillant avenir et exprime le désir de le voir se partager Chanaan, c.-à-d. la Phénicie, avec les des-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cendants de Sem, qui sont les Juifs. Il est difficile de comprendre le rôle attribué ici à Japhet, si l'on ne suppose pas que les conquêtes d'Alexandre sont déjà un fait accompli pour l'époque où l'écrivain de la *Genèse* (IX et X) tenait la plume. M. Vernes.

JAPON (Bois du) (Techn.). Bois tinctorial provenant non seulement du Japon, mais aussi des Indes, du Siam, de la Chine, des Antilles et du Brésil ; il se présente sous forme de bûches dépouillées de leur aubier, ou encore en branches présentant un canal médullaire très apparent, quelquefois rempli d'une moelle rouge jaunâtre et souvent vide ; il est dur, pesant, compact et peut prendre un beau poli. Le bois du Japon est d'un rouge plus pâle que les autres bois rouges dont il est une des variétés ; il provient du *Cæsalpinia sappan ;* on l'appelle aussi bois de sappan ou de sapan. On en distingue deux sortes principales : le bois de Siam, d'un rouge vif, en bûches de la grosseur d'un bras ordinaire, sans aubier, et le bois de Bimas en bâtons de 2 à 3 et jusqu'à 4 centim. de diamètre, jaune à l'intérieur et rouge rosé aux parties qui ont subi l'action de l'air ; traité par l'eau, ce bois donne une liqueur colorée en rose ; il cède tout son colorant à l'eau bouillante ; on le trouve dans le commerce en bûches, en copeaux, en poudre, sous forme d'extrait sec et d'extrait à 30 et 20°. La matière colorante qu'il contient est la brésiline qui, sous l'influence des oxydants, se convertit en brésiléine ; on en fait, au moyen d'amidon, de craie, d'alun, etc., des laques colorées qui servent pour la peinture à la colle et pour la peinture à l'huile. On l'essaye par teinture. L. K.

JAPON. Géographie physique. — Situation et superficie. — Grand empire et archipel de l'Asie orientale. On désigne ce pays sous le nom de *Dai Nippon* (Grand-Japon) qui est la transcription chinoise de *Ta Je-peun*, *Je-peun Kouo*, empire du Soleil-Levant, comparé au *Tchoung Kouo*, empire du Milieu, la Chine. *Zipangu* de Marco Polo n'est qu'une transcription phonétique de *Je-peun Kouo*. *Nippon* (ou *Ni-hon*) est la désignation officielle depuis 670 ap. J.-C. Le Japon est encore désigné sous le nom de *Finomoto*, équivalent de Nippon, et en poésie sous celui de *Yamato*, porte des montagnes ; mais de même que le nom de *Nippon* est généralement restreint à la plus grande des îles de l'archipel, *Hondo*, de même *Yamato* est plutôt réservé à l'une des provinces de cette même île (dans la circonscription de Kinaï) où se trouvent la ville de Nara et les célèbres sanctuaires Shintô. Je citerai encore les noms de *O-mi-kuni*, et à cause de sa longueur, *Toyo-ashi-wara-no-chi-aki-no-naga-i-ho-aki-no-mizu-ho-no-kuni*. La superficie totale de l'empire, d'après la statistique officielle, est de 382,416 kil. q., dont 226,579 pour Nippon et dépendances, 18,210 pour Sikokou, etc., 43,615 pour Kiou-siou, etc., 94,012 pour Yesso, etc. On a donné d'autres chiffres : Metchnikov dit 401,306 kil. q., Reclus 372,818,62 kil. q., l'*Atlas des missions catholiques* 382,447 kil. q.

Limites. — L'archipel japonais forme une longue ligne se dirigeant d'une façon générale du N.-E. au S.-O., depuis le Kamtchatka jusqu'à l'île Formose. Dans ses limites officielles, l'empire japonais est compris à l'E. depuis l'extrémité E. de l'île Shimoushu, province de Tchi-shima, long. E. 154° 12′ ; à l'O. de l'extrémité O. de l'île Yonakouni-shima, dans l'archipel Riou-kiou, ou Liou-tchou, long. E. 120° 25′ ; au S., depuis le S. de l'île Hatermu-shima, dans l'archipel Riou-kiou, lat. N. 24°06′ ; au N., depuis le N. de l'île Araïto-shima, province de Tchi-shima, lat. N. 50° 56′. Par son extrémité septentrionale au N. des Kouriles, le Japon est séparé du cap Lopatka, au S. du Kamtchatka, par le grand détroit des Kouriles ; par l'île de Yesso, il se rapproche de l'île de Sakhalin, russe depuis 1875, dont il est séparé par le détroit de La Pérouse ; Kiou-siou est séparé de la presqu'île coréenne par le détroit de Corée, enfin les îles Riou-kiou, en se rapprochant de Formose, forment en quelque sorte la mer orientale, *Toung-hai* des Chinois. Le Grand Océan, dont les dépendances baignent la côte occidentale de l'archipel japonais, en forme la limite orientale, vaste nappe d'eau qui s'étend jusqu'aux côtes de l'Amérique septentrionale.

Côtes et îles. — Les côtes de l'empire japonais offrent un développement total de 27,600 kil. dont 10,600 pour Nippon et les îles adjacentes ; 2,500 pour Sikokou, etc., 9,500 pour Kiou-siou, etc., 5,000 pour Yesso, etc. On compte 520 îles adjacentes dont 189 dépendent de Nippon, 74 de Sikokou, 213 de Kiou-siou et 44 de Yesso. En réalité, ce ne sont pas seulement 520 îles qu'il faudrait compter, mais plus de 3,800 rochers et îlots. La côte N.-E. d'Asie, le Kamtchatka, les Kouriles, le N. de Yesso, et l'île de Sakhalin forment la mer d'Okhotsk ; si l'on passe par le détroit de La Pérouse entre Sakhalin et Yesso, on pénètre dans la mer du Japon, formée à l'E. par la majeure partie des îles de l'empire japonais, à l'O. par la Russie d'Asie et la Corée ; enfin, si l'on passe entre la Corée et l'île de Kiou-siou par le détroit de la Corée, large de 160 milles environ et que franchissent en quatorze ou seize heures les vapeurs de Nagasaki à Fou-san, on arrive dans la mer orientale qui baigne les côtes de Chine et qui est fermée à l'Orient par les îles Riou-kiou et Kiou-siou. La côte méridionale et orientale est tiédie par le *Kouro-shivo*, courant chaud, tandis que l'*Oya-shivo*, courant froid, baigne les Kouriles et Yesso (V. Asie et Courant).

Les principales îles de l'archipel japonais sont l'ensemble des Kouriles ou Tchi-shima (mille îles), qui s'étendent du Kamtchatka à Yesso, dont elles sont séparées par le *Yesso-se-to*, détroit de Yesso. La grande île de Yesso est séparée, comme nous l'avons déjà dit, de Sakhalin par le détroit de La Pérouse. Au large, on trouve à l'O. des îles telles que *Rebun-shiri*, *Rii-shiri*, *Tsore-shiri*, *Yage-shiri*, *Oku-shiri*, *O-shima* (Vulcain). Yesso est séparé de la plus grande île, *Hondo* ou Nippon, par le *Tsugaru-seto ;* au large, à l'O., on trouve les îles *Tobi-shima*, *Awo-shima*, la grande *Sado-shima*, *Oki-shima ;* à l'E., les *Sitsi-to* (les sept îles). Hondo a comme une espèce d'enclave, *Sikokou* (quatre provinces), dont elle est séparée par le *Mi-shima-nada*, le *Bingo-nada*, le *Harima-nada*. C'est entre Hondo et Sikokou que se trouve également la grande île *Awadji*, qui sépare l'*Harîma-nada* de l'*Idzumi-nada*, au fond duquel se trouvent Hiogo et Osaka. Sikokou est séparé de Kiou-siou (neuf provinces) par le *Bongo-nada*. Kiou-siou même est séparé de Hondo par le détroit étroit et célèbre : le *Simonoseki-seto ;* la mer entre Hondo et Kiou-siou porte les noms de *Suo-nada* et *Iyo-nada*. Les bâtiments qui, venant de la côte de Chine, après avoir fait relâche à Nagasaki dans Kiou-siou, s'engagent pour se rendre à Yokohama dans cette mer intérieure, formée entre Kiou-siou, Hondo et Sikokou, ont un des plus beaux spectacles de la nature. Entre Kiou-siou et la Corée, se trouvent les grandes îles Iki-shima et Tsou-shima. On désigne sous le nom de canal de Krusenstern la partie située entre Kiou-siou et Tsou-shima, et canal de Broughton l'autre partie comprise entre Tsou-shima et la presqu'île coréenne. Citons encore à l'O. de Kiou-siou *Goto-shima* et *Kosiki-shima*. Le S. même de Kiou-siou, *Sata-no-misaki* ou cap Tchikatchov, est séparé de *Tanega-shima* par le détroit de Van Diémen, et Tanega-shima est relié par *Yakou-shima* et l'archipel de Linschoten au grand groupe des Riou-kiou. Les îles *Bonin* ou *Ogasawara-shima* s'étendent au S.-E. de Kiou-siou en trois groupes principaux : Parry, Beechey et Coffin.

Sur ces côtes, la mer forme de nombreux golfes : je ne citerai que *Walfisch Bay* au N. de Yesso ; la baie du Volcan, au S. de cette même île ; *Aomori Van*, et *Nobeji Van* au N. de Hondo ; la baie de Yokohama, le *Sourouga Van*, le *Oawari Van* au S. de cette même île, ainsi qu'à l'O. le *Wakasa Van*. Au S. de Kiou-siou, la côte O. forme une foule de golfes, et au S. l'île de Kago-shima se trouve dans un renfoncement assez profond pour être appelé mer de Kago-shima, *Kago-shima-nada*. Les cyclones (*taïfouns*), fréquentes à la fin de l'été et en automne, créent à la navi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JAPON
Corée

Abrévations relatives aux Ken

JAPON

A	Aitchi	MI.	Miye	W.A.	Wakayama
A.K.	Akiba	M.Y.I.	Miyazaki	Y.C.	Yechine
AW.	Awomori	N.G.I.	Nagasaki	Y.M.	Yamaguchi
F.I.	Fukui	N.G.O.	Nagano	Y.MN.	Yamanashi
F.K.A.	Fukushima	N.I.	Niigata	Y.MT.	Yamagata
F.K.K.	Fukuoka	N.R.	Nara		
GI	Gifu	O.I.	Oita	Yesso	
GA.	Gunma	O.K.	Okayama	N.	Nemuro Ken
H.G.	Hiogo	SAI.	Saitama	S.E	Shynoro Ken
HR.	Hiroshima	S.D.	Sidzuoka	H.D.	Hakodate Ken
IB.	Ibaraki	S.G.	Saga		
I.K.	Ishikawa	SI.	Siga	Corée	
IW.	Iwade	S.I.	Saitcio	H.A.T.	Hpieng-An-To
KA.	Kagawa	S.N.	Sinano	H.H.T.	Hoang-Hai-To
K.G.	Kagoshima	T.	Tchigi	H.K.T.	Ham-Kieng-To
K.M.	Kumamoto	T.K.	Tokushima	K.O.T.	Kang-Ouen-To
K.S.	Kotchi	C.H.	Ouba	K.S.T.	Kieng-Sang-To
K.N.	Kanagawa	T.T.	Tottori	T.L.T.	Thien-To-To
M.G.	Miaga	T.Y.	Toyama	T.T.T.	Thioung-Thieng-To

E. de Greenwich 126 128 130 132 134 136 138 140 142 Saghalin 144 146 148 150 152 154 156°

E. de Paris 122 124 126 128 130 132 134 136 138 142 144 146 148 150 152°

MANDCHOURIE

RUSSIE

PROVINCE MARITIME

CHINE

MER DU JAPON (OU DE CORÉE)

MER JAUNE

MER DE CHINE ORIENTALE

OCÉAN PACIFIQUE

CORÉE

YESSO

NIPPON

SHIKOKU

KIU-SHIU

ILES KOURILES (TSHI-SHIMA)

KAMTCHATKA

ILES RIU-KIU (KEN D'OKINAWA)

ILES BONIN (Ogasawara Jima)

FORMOSE

Détroit de Tartarie

Détroit de Sangaar

Détroit de Tsungar

Détroit de Van Diemen

Détroit de Broughton

Détroit de Nambu Shoto (Groupe du Sud)

Détroit de Nambu Shoto (Groupe du Milieu)

Détroit de Nambu Shoto (Groupe du Nord)

Baie de l'Ussouri

Baie de Pierre le Grand

Golfe de Peter the Great

Golfe de Corée

Golfe de Broughton

Golfe de Sendai

Golfe de Yedo

Golfe de Suruga

Golfe de Mikawa

Golfe de Wakasa

Golfe de Kii

Golfe de Bungo

Golfe de Satsuma

Golfe de Yokohama

Golfe de Kagoshima

Golfe de Yatsushiro

Golfe de Tokio

gation de grands périls. Elle est paralysée, surtout en hiver, sur la côte inhospitalière de la mer du Japon, par le vent du nord.

Relief du sol. — La direction générale de l'archipel japonais, du N.-E. au S.-O., donne également les grandes lignes de son système montagneux qui suit les Kouriles, puis l'archipel japonais, et enfin par les Riou-kiou, Formose et les îles Philippines, termine cette longue chaîne d'îles qui forme la limite extrême de l'Asie vers l'Orient. Une autre ligne montagneuse, venant du S. des îles Bonin, traverse une partie de Hondo, obliquement à l'autre chaîne, qu'elle croise à Yesso, et forme enfin la grande arrête de Sakhalin ; le point d'intersection de ces deux axes montagneux serait, selon la théorie de L. Metchnikov, aux abords du Tsugaru-seto, qui sépare Hondo de Yesso. Presque tous les pics de ces chaînes sont des volcans, soit éteints, soit encore en activité. La montagne est tellement l'expression même de la nature du pays, que le mot qui l'indique, *yama*, est devenu pour le Japonais presque l'équivalent du mot paysage. Le point culminant (3,769 m.) est le célèbre volcan *Fousi-yama* (V. ce mot), dans la région la plus large de Hondo; non loin est l'On-take (3,004 m.). Entre les provinces de Shinano et de Hida s'élèvent les montagnes Neigeuses, d'aspect très sauvage; c'est un massif granitique et porphyrique, qui dépasse 3,000 m. (Yariga-take, 3,139 m.); les cols sont de 1,800 à 2,000 m. et obstrués par la neige une grande partie de l'année. On trouve dans le centre de l'île beaucoup de cimes de plus de 2,500 m. ; nous citerons le Haku-san, le Tate-yama (2,896 m.), le Norikura, l'Asama-yama (2,591 m.), le Kimpu-zan, le Komaga-take (2,923 m.), le Shirane-san, le Nantai-san (2,541 m.), etc. Dans le N. de Hondo s'élèvent les trois grands volcans de Chôkai-san, Ganju-san, Iwaki-san. Au centre de Yesso, le Tokachi-dake atteint 2,500 m. Le relief est beaucoup moins accentué à l'O. du lac Biwa; aucun sommet n'atteint 2,000 m.; on peut citer l'Omine-san (1,880 m.) dans la presqu'île de Yamato et le Daisen (1,640 m.). Dans l'île de Kiou-siou, les volcans Asô-yama et Kirishi-yama ont à peu près 1,600 m., ainsi que les crêtes schisteuses de l'île de Sikokou.

Géologie. — La géologie du Japon n'est pas encore bien connue ; les études méthodiques ne remontent qu'à une vingtaine d'années. Il renferme une grande variété de terrains sédimentaires et éruptifs, profondément bouleversés. Le gneiss ne paraît qu'en peu d'endroits ; les schistes cristallins sont très développés ; ils forment le noyau et les montagnes de Sikokou. Les schistes paléozoïques, les grauwackes, les quartzites, les calcaires primitifs forment le centre de Hondo. Au-dessus se sont déposés des sédiments triasiques, jurassiques et crétacés. On n'a pas encore signalé de terrains éocènes. Les dépôts miocènes et pliocènes sont développés le long des rivages, mélangés à des grès, à des schistes argileux, à des tufs volcaniques, etc. Les granites se sont épanchés abondamment à travers les schistes cristallins et paléozoïques, altérés par le métamorphisme. Au S.-O. et au centre de Hondo sont de vastes massifs granitiques ; ils atteignent 3,000 m. au Komagatake et forment la masse principale d'une grande partie des montagnes. Les éruptions ultérieures, porphyriques et surtout trachytiques et doléritiques, les ont partiellement recouverts. — Le Japon fait partie de la ceinture volcanique qui borde le Grand Océan. Il compte des centaines de volcans éteints et une vingtaine en activité; les principaux de ceux-ci sont : l'Aso-yama, près de Koumamoto (Kiou-siou) ; l'Asama-yama au N.-O. de Tokio; le Shirane-yama dans les monts de Nikko, au N. de Tokio.

Après avoir brièvement marqué les principaux caractères du sol japonais, nous nous contenterons maintenant d'indiquer quelques-uns des produits qu'il renferme. Sa nature volcanique est la cause d'un nombre considérable de *sources thermales* (généralement sulfureuses) et *minérales* dont les vertus curatives sont fort bien connues des Japonais qui les utilisent; toutefois, sauf dans le Tokai-do, leur composition chimique n'a pas été suffisamment établie suivant les méthodes rigoureuses de la science européenne. La première mine d'*argent* fut découverte en 674 à Tsu-shima pendant la période Hakuho de Temmu-Tennô. On en trouve en quantité considérable et on compte huit régions argentifères comprenant 346 mines. — L'*or* était connu sous Mommu-Tennô en 701. Dans un même nombre de régions, on l'exploite dans 89 mines, dont les plus importantes sont celles de Sado-shima. — Le *cuivre* est d'excellente qualité, facilement exploitable, et incontestablement une des sources de la richesse du Japon ; dans l'ancien temps, les Hollandais en faisaient un grand commerce à Deshima ; les mines les plus prospères sont celles d'Ani (Akita). — Le *fer*, en quantité immense, est le plus souvent de qualité inférieure. — La production du *plomb* ne suffit pas encore à la consommation ; quant au soufre, il se rencontre partout. Le *zinc* et le *mercure* font défaut. On dit que les Coréens apprirent aux Japonais l'usage des métaux lorsque leur pays fut envahi à l'époque de l'impératrice Zin-gô (200 ap. J.-C.). — La *houille* est une des grandes richesses du Japon ; on l'exploite surtout à Yesso et à Kiou-siou. Quoique moins vaste que le bassin de Yesso, grâce à sa position et à sa grande quantité de fer, Kiou-siou fournit les quatre cinquièmes de la production totale du charbon. Pendant longtemps, avant qu'il ne fût question des charbons de Formose ou de Chine, les mines de Kagoshima furent exploitées, et je crois que ce furent les premiers charbons indigènes employés sur les vaisseaux étrangers. Le charbon de Nagasaki est aujourd'hui le meilleur charbon du pays. Hondo a été insuffisamment étudié; le bassin houiller du N. de Tokio est, jusqu'à présent, le plus grand connu de l'île : il est de 1,820 kil. q., mais donne de mauvais produits. — Le Japon manque de *roches de construction*, ses calcaires sont trop friables, le granit est trop dur à travailler : c'est à cause de cette absence de matériaux convenables que les Japonais préfèrent construire leurs maisons en bois.

Régime des eaux. — La configuration même de l'empire japonais, baigné d'eau de tous côtés, la direction de ses arêtes montagneuses, suffisent à faire comprendre qu'il ne peut y avoir dans les îles des rivières d'étendue considérable. Aussi aucun fleuve n'atteint-il une longueur de 400 kil. Presque tous ont une pente rapide dans la partie supérieure et un lit ensablé dans la partie inférieure de leur cours. Le plus grand fleuve de Hondo est le *Kiso-gawa*, long de 368 kil., qui sort des montagnes du Shinano, et prenant une direction méridionale à travers la province de Mino, se jette dans le golfe d'Owari, séparant la province du même nom de celle d'Isé. Citons encore dans la même île l'*Oho-y-gawa*, entre Toutomi et Suruga, le *Ten-riu* (dragon céleste), entre le lac Suva et la mer (*Toutomi-nada*), à l'une des embouchures duquel se trouve *Hamamatsu*. C'est du lac Suva que sort aussi le *Tsi-kuma-gawa* (fleuve du sang de l'Ours) ou *Sinano-gawa* qui, après un parcours de 250 kil., se jette dans le delta de la rivière de Niigata, où est construite la ville du même nom. Citons encore le *Kita-gami-gawa* qui, long de 300 kil., se jette après un cours N.-S., dans le golfe de Sendaï (Rikuzen). — Dans l'île de Sikokou, nous ne marquerons que le *Yosino-gawa* et le *Naka-gawa* qui ont plus de 100 kil., et se jettent dans le détroit de Linschoten, entre Sikokou et Hondo; et dans l'île de Kiou-siou, le Tokusi-gawa. — Enfin, si nous remontons au N., nous marquerons dans Yesso, le *Tecivo-gawa*, l'*Isi-kuri-gawa* avec son grand affluent l'*Ouyé-gawa*, enfin le *Kousino-gawa* qui ont tous plus de 300 kil.

L'étude des lacs qui forme aujourd'hui une des branches les plus importantes de la géographie physique offrirait un vaste et nouveau champ de recherches. Le plus célèbre de ces lacs est celui de *Biwa*, ainsi nommé d'après sa forme (*biwa*, luth à quatre cordes), long du N. au S. de 85 kil., large de l'O. à l'E. de 25 kil., a 290 kil. de tour; il est situé dans la province Omi (To-san-do) ; entouré de collines qui, dans le S.-O. deviennent des montagnes que couronne

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le célèbre monastère bouddhique de Hi-ye-san. il est extrêmement poissonneux. Nous avons déjà parlé du lac *Suva;* nous citerons encore le lac *Asino-umi*, au sommet du mont Hakoné, prov. de Sagami, qui est plus grand; le *Tsiu-sonzi*, au sommet du Nantaï-san (Nikko); le *Inawa-siro* et le *Ziu-san-kata* dans le N. Henri Cordier.

Climat. — Les climats, au Japon, sont très variés à cause de la situation de ce pays. S'étendant du 24° au 51° de lat. N., et s'étageant du niveau de la mer à plus de 3,000 m. d'altitude, l'empire japonais est soumis à des températures différentes selon les localités. Le climat est plus doux que celui du continent asiatique, à cause du Kouro-shivo, grand courant équatorial, qui longe les côtes sur une fort grande étendue, entre le 13° au N. et le 16° au S., mais il est moins chaud que celui des pays de la Méditerranée situés sous la même latitude, et surtout beaucoup plus extrême. Il gèle et neige en hiver à Kiou-siou, sous la latitude du delta du Nil. A Tokio (35°40′ lat. N.), la température moyenne de l'année est seulement de +13°; le thermomètre descend à — 10°; il monte en juillet à + 35°; on a compté jusqu'à 60 nuits de gelée; en hiver, de novembre à mars, la température moyenne est de + 5°,5. Le climat est soumis au régime des moussons; en été souffle le vent du S., humide et chaud; en hiver le vent glacé du N.-O. et du N. Il pleut beaucoup, surtout durant l'été; en hiver le temps est plus sec et le ciel serein. La chute d'eau annuelle est de 1,430 millim., dans Hondo, et pendant l'été, les orages représentent 1/10e de la moyenne annuelle. D'après de récentes statistiques, l'humidité de l'air est de :

Saison froide.	*Saison chaude.*
71°, Japon.	81°9, Japon,
82°, S. de l'Europe.	70°, S. de l'Europe.

C'est en 1660 que le thermomètre fut introduit au Japon, mais les premières observations ne datent que du 1er juin 1875, où elles furent relevées par l'ingénieur anglais Henry-B. Joyner. La loi du 3 août 1887 constitua un service météorologique. Les principales stations sont au nombre de huit : Wakayama, Hiroshima, Osaka, Tokio, Nagano, Hakodaté, Sapporo, Némouro.

Il y a d'autres stations secondaires au nombre de 267 : 25 de deuxième ordre et 242 de troisième ordre.

Le bureau central météorologique comprend quatre services : 1° service de climatologie; 2° service d'avertissement; 3° service des tremblements de terre; 4° service d'administration. Par les soins de l'administration, il est publié un bulletin renfermant toutes les observations.

Flore et Faune. — On trouve dans l'art. Asie (t. IV, pp. 112 et 115) des indications générales sur la flore et la faune de l'archipel japonais. Nous nous bornerons à y ajouter quelques détails. — La flore du Japon est extraordinairement riche et variée. Elle présente de grandes ressemblances avec celle de la zone forestière du bassin de l'Atlantique (Europe et Amérique du Nord) et avec celle de l'Europe tertiaire. Elle a aussi beaucoup des plantes de la région des moussons (Asie orientale), bambous, camphrier, *Camellia japonica*, diverses Laurinées et Terstromiacées. Les chênes verts, les conifères, les hêtres, les ormes, les aunes, les magnolias sont très répandus. La flore des montagnes supérieures est celle des régions arctiques. On connaît les emprunts faits par nos jardiniers au Japon : camélia, magnolia, ailante, chrysanthèmes, néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*, etc.). — La faune japonaise comporte 50 espèces de mammifères, 360 oiseaux, 30 reptiles et batraciens, etc. Les plus caractéristiques ne dépassent pas l'île de Hondo. Citons le sarou, singe japonais (*Inuus speciosus*), le couma, l'ours noir (*Ursus japonicus*), les faisans *versicolor* et *Sœmmeringi*. On remarque encore le renard commun, le *Nycterentes viverrinus*, le *Meles Anakuma*, le sanglier, le cerf *sika*, l'antilope *crispa;* le rat pullule et loge sous les toits à défaut de caves; la souris est rare. Il n'y a qu'un seul serpent venimeux. Dans les ruisseaux de la province d'Iga, près de Kioto, vit la salamandre géante (*Cryptobranchus japonicus*).

Anthropologie et Ethnographie. — A part les *Aïnos* (V. ce mot) et les indigènes des îles Liou-kiou, les habitants de l'empire mikadonal ne forment qu'un seul peuple, ou mieux une seule nation. D'ailleurs même dans l'île de Yesso et dans l'archipel des Kouriles, l'habitat des Aïnos est de plus en plus envahi par les colons japonais. Quant aux îles Riou-kiou, les Japonais y forment presque la majorité de la population. Notons en passant que les indigènes de ces îles diffèrent peu des Japonais; on les dit être plus velus que ceux-ci, avoir le nez plus proéminent et la peau plus foncée.

Les Japonais offrent, comme la plupart des peuples, certaines variétés dans leur configuration physique; on peut réduire ces variétés, avec la plupart des auteurs modernes (Dœnitz, Mohnike, Siebold, Magé, Metchnikov, Bälz, etc.); à deux types principaux. Le premier, que l'on peut qualifier de *fin* et qui se rencontre surtout parmi les classes supérieures de la société, est caractérisé ainsi qu'il suit : taille élancée, corps assez grêle, crâne dolichocéphale, face allongée, yeux très obliques, nez fin convexe, bouche petite. Le second type, que l'on peut désigner sous le nom de *grossier*, est commun à la masse du peuple. Voici sa caractéristique : corps trapu, crâne arrondi, face élargie, pommettes saillantes, yeux modérément obliques, nez aplati, bouche largement fendue (Bälz). L'un et l'autre de ces types appartiennent à la race mongole; le premier est presque identique à celui que l'on rencontre parmi les nobles Coréens et dans le N. de la Chine, tandis que le second se rapproche du type commun aux Chinois méridionaux et aux peuples indo-chinois : Annamites, Laotiens, etc.; il offre aussi quelques traits malais. L'influence du type aïno sur le peuple japonais a été très médiocre; elle ne se manifeste que dans le N. de l'île Nippon. Et cependant il est certain que, dans les temps protohistoriques, les Aïnos occupaient non seulement le N., mais encore le centre de la Grande Ile, s'étendant au S. peut-être jusqu'au 35e degré de lat. N. Il est même probable que les « amas coquilliers » ou « kjœkkenmœddings » et les ruines des remparts que l'on a trouvés sur plusieurs points du Japon (aux environs de Tokio, à Omori, etc.), sont l'œuvre des Aïnos, car on en trouve de tout à fait analogues sur la côte O. de Yesso, près d'Hakodaté, et dans d'autres régions qu'ont habitées dans les temps historiques ou qu'habitent encore actuellement les Aïnos.

En confrontant les données de l'histoire avec celles de l'anthropologie, on peut supposer que les individus du type fin sont les descendants des tribus venues par la Corée et les îles Tsou-shima et Iki-shima, dans le S.-O. de Nippon, à une époque incertaine, mais très reculée. Quant aux gens du type *grossier*, ils peuvent bien descendre des envahisseurs qui occupaient, vers le VIIe siècle av. J.-C. (d'après une chronologie douteuse), la côte ouest de l'île de Kiou-siou, et se répandaient de là dans l'île de Nippon. Venus soit de la Corée, soit de la Chine méridionale, ces guerriers envahirent les royaumes fondés par les premiers immigrants et se sont répandus dans le S. et le centre du Nippon, en y fondant le royaume de Yamato. Vers le IIe siècle, ils englobèrent dans cet Etat les *Kmaço* ou *Koumaosi*, les indigènes de l'île Kiou-siou, dont l'origine est inconnue. A des époques plus reculées, les deux éléments, fusionnés en un seul, formèrent le peuple japonais qui n'a cessé de refouler les aborigènes du Nippon, les Aïnos ou *Yebis* vers le N. Déjà, au VIIe siècle de J.-C., ceux-ci n'occupaient que la partie tout à fait septentrionale de l'île (jusqu'au 38e parallèle à peu près); au IXe siècle, ils reculèrent au delà du détroit de Tsougarou, dans l'île de Yesso, d'où ils venaient trafiquer avec les Japonais dans le N. du Nippon encore au XVIe siècle.

D'une façon générale, les Japonais sont petits de taille (taille moyenne des hommes, 1m59, celle des femmes, 1m47), assez robustes et bien proportionnés. La couleur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la peau varie depuis le jaune pâle, presque blanc, jusqu'au jaune brunâtre, couleur de feuille morte. Fait remarquable, les Japonais ne présentent pas de rougeur aux joues, malgré leur teint souvent moins foncé que celui des Européens. Par contre, ils ont presque tous une accumulation du pigment sur la ligne médiane du ventre, et tous les nouveau-nés offrent une tache caractéristique bleuâtre dans la région sacro-lombaire qui disparaît souvent au bout d'un certain nombre d'années (Bälz). Les cheveux sont en général raides, lisses et noirs. Le système pileux est peu développé, sauf les cas où on peut présumer les mélanges avec les Aïnos. Le crâne est mésocéphale (indice céph. moyen : 78,2 sur le vivant, 79 sur le crâne), avec la tendance vers la dolichocéphalie dans le type fin, vers la brachycéphalie dans le type grossier; il est assez haut (indice de hauteur-longueur, 79,8), volumineux et offre surtout deux particularités : le maxillaire supérieur est très large, très bas, dépourvu de fosse canine et sa portion environnant l'ouverture nasale est moins fortement dirigée en avant que chez les Européens; l'os malaire est très fréquemment divisé en deux parties par une suture transversale plus ou moins complète; tandis que dans les crânes des autres races, on ne rencontre cette suture que 2, 3 ou 5 fois sur 100, on la trouve dans les crânes japonais 20 fois sur 100 (Bälz). Aussi a-t-on appelé la portion supérieure du malaire de ces crânes *os japonicum* (Hilgendorf).

Les traits saillants du caractère japonais sont la politesse et l'aptitude à dissimuler les émotions; il ne faut pas en conclure que le fond de leur nature soit mauvais; au contraire, ils sont très honnêtes, laborieux, gais, enjoués, bienveillants et très courageux (Mohnike, Metchnikov). La civilisation européenne, introduite au Japon depuis un quart de siècle, a beaucoup modifié les mœurs et les usages du pays, mais les traits essentiels du caractère national restent inaltérés. Tel, par exemple, l'esprit chevaleresque des classes dirigeantes méprisant tout ce qui touche au négoce ou à l'industrie; cet esprit explique l'ardeur avec laquelle les Japonais instruits se lancent dans les luttes des partis politiques, comme on l'a pu constater maintes fois, depuis que ce peuple se trouve en possession du régime parlementaire. J. Deniker.

Religions. — Au point de vue religieux, les Japonais se répartissent en deux croyances : l'une dite nationale, le *shintô* ou culte des Kamis (divinités indigènes de nature et d'origine diverses); l'autre, d'importation étrangère, le *bouddhisme*. Après s'être disputé avec acharnement la suprématie, après des luttes séculaires où la victoire oscilla de l'un à l'autre des adversaires, après des persécutions réciproques allant jusqu'à la prise d'assaut, l'incendie, le pillage des temples et des monastères et au massacre des prêtres et des fidèles, dégénérant parfois en de petites guerres civiles où le sang coulait à flots, les deux ennemies vivent maintenant dans une paix apparente à l'abri d'un compromis de tolérance imposé par les progrès du scepticisme et de l'indifférence religieuse plutôt que librement et sincèrement consenti. Car les vieilles haines, les jalousies, les ambitions ardentes, les querelles de jadis ne sont pas éteintes entre les deux clergés; seulement, au lieu d'armes meurtrières, elles se règlent aujourd'hui avec des mémoires apologétiques et des controverses plus ou moins courtoises. Dans cette lutte pour l'existence et le pouvoir, l'avantage est jusqu'à présent au bouddhisme, qui compte au nombre de ses ouailles plus des deux tiers de la population, et, selon toutes probabilités, il lui restera en raison de sa supériorité dogmatique et philosophique (si quelque nouveau facteur n'entre pas en ligne), malgré l'appui que le gouvernement prête au shintô, dont il tend à faire une religion d'Etat.

Le Shintô. — Le nom de *shintô*, employé pour désigner la religion nationale du Japon, est relativement moderne. Emprunté à la langue chinoise, il ne paraît avoir été adopté qu'après l'introduction et l'établissement du bouddhisme (VIe siècle.) comme terme de distinction entre la nouvelle croyance et l'ancienne qui, sans doute, était demeurée innomée tant qu'elle n'avait pas de rivale.

Les auteurs japonais sont unanimes à affirmer la haute antiquité et l'originalité absolue de leur religion nationale. Elle remonte, prétendent-ils, au temps même de la création du monde et, instituée par les dieux, s'est conservée jusqu'à nos jours sans changements et pure de tout emprunt à l'étranger. Ces prétentions, est-il besoin de le dire, ne tiennent pas devant l'examen critique des faits et des maigres documents que nous fournit la littérature religieuse du shintô.

En dehors des nombreux commentaires qui en ont été faits à des époques rapprochées de nous, ces documents se résument à trois livres : le *Ko-zi-ki*, le *Nihon-shô-ki* et le *Shiou-i*, dont le plus ancien, le *Ko-zi-ki*, ne remonte pas plus haut que le VIIIe siècle de notre ère, c.-à-d. à une époque où les idées et la littérature chinoises avaient pénétré et s'étaient répandues au Japon, ce qui suffirait déjà à nous inspirer une légitime suspicion à l'égard de leur originalité. Ce ne sont, ni les uns, ni les autres, des livres religieux à proprement parler, car ils ne renferment ni exposés de dogmes, ni prières, ni prescriptions rituelles ou morales; ce sont de simples recueils de légendes, de traditions populaires historico-mythologiques choisies parmi les plus accréditées, ainsi que le reconnaît lui-même, dans sa préface, Oho-no-Yasoumarô, l'auteur du *Ko-zi-ki*. A côté d'un fonds de croyances enfantines, naïvement extravagantes et souvent obscènes, qui sont indubitablement indigènes et fort anciennes, nous y trouvons les traces évidentes d'idées mythologiques chinoises (ce qui n'a rien d'étonnant étant donnée la grande influence que la Chine a exercée sur le développement de la civilisation japonaise), d'interpolations et de remaniements relativement récents, destinés, à ce qu'il semble, à corriger ce que la donnée primitive avait de trop matériel.

La mythologie du shintô est très simple. A part les cinq grands dieux — qui paraissent avoir été inventés après coup — toutes ses divinités, les *Kamis*, sont des personnifications des forces de la nature ou de ses éléments, des génies locaux, des ancêtres, ou bien des héros divinisés. Aucune préoccupation philosophique, aucune conception rationnelle ne paraissent avoir présidé à leur invention. Ils naissent sans trop qu'on sache comment, de quoi, ni pourquoi; et la plupart, une fois nés, ne jouent plus aucun rôle dans la fable. Ils ne sont même pas créateurs. Sa cosmogonie, tout aussi primitive, est du moins originale avec sa légende des *Huit Iles* engendrées par le dieu Izana-gi et enfantées par la déesse Izana-mi.

« Lorsque le chaos commençait à se condenser », dit le *Ko-zi-ki*, « mais que ni la force, ni la forme ne s'étaient encore manifestées, et que rien n'existait qui fût nommé, rien qui fût fait, qui pouvait connaître sa nature ? Cependant le ciel et la terre d'abord se séparèrent et les *trois dieux* procédèrent au commencement de la création; l'*Essence active* et l'*Essence passive* se développèrent alors et les deux *Esprits* devinrent les ancêtres de toutes choses. » Les trois dieux sont : *Amé-no-mi-naka-noushi-no-kami*, « le dieu maître du centre auguste du ciel », *Taka-mi-mousou-bi-no-kami*, « le grand et auguste dieu merveilleux producteur », et *Kami-mousou-bi-no-kami*, « le dieu merveilleux producteur », nés par une sorte de génération spontanée. Quant aux deux Essences, il est facile de reconnaître en elles les principes *Yang* et *Yin* de la cosmologie chinoise.

A ce moment, la terre flotte dans le chaos « comme une tache d'huile »; elle se condense, devient visqueuse et « semblable en quelque sorte à une méduse »; de cette viscosité jaillit « une chose qui devint un scion rouge » et de ce scion naissent (ou poussent) deux nouveaux dieux : *Ou-mashi-ashi-Kabi-hikô-dji-no-kami*, « l'aimable Prince aîné du Scion rouge », et *Amé-no-tokô-tatchi-no-kami*, « le dieu résidant éternellement dans le ciel ».

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Ces cinq divinités constituent le groupe des grands dieux célestes, invisibles, isolés.

Ensuite apparaissent les *Sept Générations divines*, composées de deux divinités isolées et de cinq couples divins mâles et femelles, peut-être créés par la triade primitive ou par les deux Producteurs, peut-être formés spontanément par l'action des deux Essences; ce sont : 1° *Kouni-no-tokô-tatchi-no-kami*, « dieu résidant éternellement sur la terre » ; 2° *Toyô-koumo-nou-no-kami*, « dieu maître de toute abondance » ; 3° *Ou-hidji-ni-no-kami*, « dieu du limon de la terre », et *Sou-hidji-ni-no-kami*, « déesse du limon de la terre » ; 4° *Tsounou-gouhi-no-kami*, « dieu de tout germe », et *Ikou-gouhi-no-kami*, « déesse de toute vie » ; 5° *Oho-to-no-dji-no-kami*, « dieu aîné du Grand Espace », et *Oho-to-no-bé-no-kami*, « déesse du Grand Espace » ; 6° *Omo-darou-no-kami*, « dieu à l'extérieur parfait », et *Aya-Kashikô-né-no-kami*, « déesse vénérable » ; 7° *Izana-gi-no-kami*, « le dieu qui engage », et *Izana-mi-no-kami*, « la déesse qui engage ». Ces deux derniers paraissent avoir eu un corps matériel, d'une nature se rapprochant de celle du corps humain, et sont les agents actifs de la création du monde terrestre.

Jusqu'ici la terre n'existe toujours que sous une apparence visqueuse, informe. Les dieux engagent Izana-gi et Izana-mi à la rendre solide et, à cet effet, donnent à Izana-gi la lance céleste de pierre précieuse appelée Nou-Kobo. Ces deux dieux se placent alors sur le pont ou l'escalier Ama-no-ouki-kashi, qui relie le ciel à l'abîme, et agitent avec la lance divine le limon des eaux ; quand ils la retirent, la vase restée au bout de la lance dégoutte, s'empile et forme l'île d'Onogoro. Curieux de visiter leur nouveau domaine, ils descendent dans l'île et, la trouvant agréable à habiter, ils y commencent l'œuvre de l'enfantement du monde. Leur premier-né est le dieu *Hirougo*, être difforme et chétif qu'ils abandonnent aux flots de l'Océan sur une barque de roseaux ; puis ils donnent naissance à l'île d'Aha, « Ecume ».

Etonnés et chagrins de la faiblesse et de la laideur de cette progéniture, ils remontent au ciel demander conseil aux grands dieux. Ceux-ci déclarent que la mauvaise constitution de ces enfants provient de la grave inconvenance commise par Izana-mi en faisant la première des avances à son époux. Les deux démiurges redescendent donc dans leur île et, cette fois, agissant selon les règles de la bienséance, donnent naissance d'abord aux huit îles d'Ahadji, de Foutana, de Mitsougô, de Tsoukoushi, d'Iki, de Tsou, de Sadô et de Yamato, qui constituent le Japon proprement dit, puis aux six îles secondaires de Kozhima, d'Adzouki, d'Ohoshima, de Himé, de Tchika et de Foutagô. Après avoir enfanté ces îles, ils engendrent les dix divinités qui président à l'atmosphère, à la terre, aux eaux et à l'automne : *Oho-koto-oshi-wo-no-kami*, *Iha-tsoutchi-biko-no-kami*, *Iha-dzou-bimé-no-kami*, *Oho-to-bi-waké-no-kami*, *Amé-no-fouki-wo-no-kami*, *Oho-ya-biko-no-kami*, *Kaza-gétsou-waké-no-oshi-wo-no-kami*, *Oho-wata-tsou-mi-no-kami*, *Minato-no-kami* et *Haya-aki-dzou-hikô-no-kami*; ensuite naissent les dieux du Vent, des Arbres, des Montagnes, la déesse des Marais, le dieu du Bateau de camphre céleste, la déesse de la Grande Nourriture et enfin le dieu du Feu, *Hi-no-haya-yagi-wo-no-kami*, dont la naissance coûte la vie à Izana-mi.

Désolé de la perte de sa compagne, Izana-gi verse d'abondantes larmes, et de ces larmes naît *Naki-saka-mé-no-kami*, « déesse des cris et des pleurs » ; puis il enterre la morte au sommet du mont Hiba, et, fou de douleur, d'un revers de son terrible sabre, Amé-no-wo-ha-bari, tranche la tête du dieu du Feu, cause involontaire de la mort de sa mère. Du sang de ce dieu naquirent huit divinités, et huit autres de ses divers membres. Après cette exécution, l'inconsolable Izana-gi entreprend d'arracher leur proie aux enfers et descend au « lieu de putréfaction » ; mais Izana-mi a « mangé la nourriture de l'enfer » et ne peut lui être rendue. Au moins veut-il la voir une dernière fois ; mais il n'aperçoit plus qu'un cadavre en décomposition, pâture de vers repoussants, et s'enfuit plein d'horreur poursuivi jusque sur la terre par Izana-mi et les puissances de l'enfer, à qui il n'échappe qu'en fermant avec un énorme rocher le passage qui conduit au sombre séjour. Délivré de leur poursuite, le dieu s'empresse de se plonger dans un ruisseau afin de se purifier, et alors de chaque vêtement dont il se dépouille, de chaque partie de son corps que touche l'eau purifiante, naît une divinité ; de son œil gauche sort la déesse *Ama-térasou-oho-mi-kami* à laquelle il donne l'empire du soleil ; de son œil droit, le dieu *Tsouki-yomi-no-kami* dont il fait le régent de la lune ; de son nez, le dieu *Také-haya-Sousa-no-wo-no-mikoto* — plus généralement appelé Sousa-no — qui reçoit en partage l'empire de l'Océan. A partir de ce moment, il n'est plus question d'Izana-gi ; quant à Izana-mi, elle devient la grande déesse de l'enfer, sous le nom d'*Yomo-tsou-oho-kami*.



Ama-térasou-oho-kami (d'après un dessin japonais).

L'espace nous manque pour analyser, ainsi qu'il conviendrait, les légendes des démêlés du turbulent Sousa-no avec sa sœur Ama-térasou, et de son exil sur la terre, — du meurtre de la déesse de la Grande-Nourriture, *Oho-gé-tsou-himé*, du cadavre de laquelle naissent les animaux domestiques et les céréales, — de la victoire de Sousa-no sur le dragon à huit queues, et résumer les hauts faits de la longue série de dieux terrestres qui se succèdent sur le sol du Japon, depuis l'établissement de Sousa-no à Souga, dans la province d'Idzoumo, jusqu'à l'avènement de l'empereur *Zim-mou*, le premier dieu humain, fondateur de la dynastie impériale du Japon. Du reste, ces traditions mythologiques, qui appartiennent plutôt au cycle héroïque, ne nous apprendraient pas grand'chose au point de vue religieux; elles ont surtout pour objet d'établir la filiation divine des *daïris* ou *mikados*.

Il est bien difficile de se faire, d'après ces documents, une idée nette de ce qu'était anciennement la religion des Japonais. Le rôle effacé des grands dieux, l'oubli dans lequel on les laisse aussitôt après avoir constaté leur existence autorisent à supposer qu'ils ne faisaient pas partie du panthéon primitif et ne sont qu'une imitation de la trinité chinoise San-thsing, tandis que l'importance donnée à la déesse du soleil, Ama-térasou, semble indiquer qu'elle a été — comme elle l'est encore du reste dans la croyance populaire — la grande divinité principale. Mais

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il ne faudrait pas conclure de ce fait à l'existence d'un monothéisme primitif; nous sommes ici en présence d'un polythéisme, ou, si l'on veut, d'un polydémonisme parfaitement caractérisé.

Un fait, d'autant plus curieux à constater qu'il est très rare, c'est l'absence complète de toute idée de morale et de tout culte; en fait de rites, nous ne trouvons dans les cent quatre-vingt sections du Ko-zi-ki que celui de la purification par l'eau. La notion de l'existence et de l'immortalité de l'âme paraît absolument inconnue aux anciens Japonais, de même que l'idée d'une autre vie et de récompenses et de châtiments futurs. Le ciel, *Takama-no-hara*, est une contrée toute semblable à la terre, avec des montagnes, des rivières, des champs, des forêts, des palais, résidences des dieux; il est situé à une portée de flèche au-dessus du monde terrestre et on y accède par un escalier. Les hommes y ont-ils accès après leur mort? C'est très douteux. Cependant la tradition populaire y fait monter Izana-gi après la mort d'Izana-mi; mais il ne faut pas oublier que ce personnage a plus d'un dieu que d'un homme. L'enfer, *Yomo* ou *Yomo-tsou-kouni*, est simplement la contrée des morts, un pays ténébreux conçu à l'image du monde de la terre, sans qu'il s'y rattache une idée quelconque de châtiment ou de supplice; il est situé au-dessous de la terre et communique avec le monde des vivants par un passage étroit.

Un état religieux aussi primitif ne pouvait évidemment pas durer bien longtemps; aussi, dès le VIe siècle avant notre ère, si nous en croyons les historiens japonais, il se transforme et un véritable culte s'établit. Les dieux étant considérés comme les ancêtres de la dynastie impériale et de la nation japonaise, ce culte prit naturellement la forme ancestrale et ce fut l'empereur lui-même qui eut la charge d'offrir les sacrifices à ses divins ancêtres en son nom personnel et pour tout son peuple. Quant aux particuliers, chacun honorait ses ancêtres à domicile d'une façon à peu près identique au culte ancestral chinois. Les prêtres, dont la charge est de bonne heure devenue héréditaire, ne remplissaient que des fonctions subalternes; ils entretenaient les temples et participaient aux cérémonies solennelles en chantant des hymnes avec accompagnement de musique et en exécutant les danses sacrées. Les temples, construits en bois brut sans autre ornementation que des rameaux verts et des bandelettes de papier blanc, consistaient en un sanctuaire ne renfermant qu'un miroir de métal, un sabre et un *gohei* (bâton de bois blanc décoré de papier blanc découpé en losanges) posés sur une table de bois naturel, et souvent fermé par un voile blanc, ainsi que l'est encore aujourd'hui le sanctuaire célèbre d'Ama-térasou à Isé. Il était interdit de faire des images des dieux. S'il n'est pas certain qu'on ait jamais sacrifié des victimes humaines devant les autels, par contre les sacrifices humains étaient pratiqués à l'occasion des funérailles, et l'usage d'enterrer vivants avec les morts illustres non seulement leurs serviteurs, mais encore un certain nombre de leurs amis, se conserva d'une façon régulière jusqu'au Ier siècle de notre ère. Il fut aboli, dit-on, par l'empereur Souinin-Tennô en l'an 2 av. J.-C.; mais il paraît certain qu'il persista accidentellement jusqu'en 646, c.-à-d. presque jusqu'à l'époque (712) où l'auteur du *Ko-zi-ki* compilait ce recueil à la demande de l'impératrice Gem-miyô, veuve de l'empereur Temmu.

Les progrès de la civilisation, l'influence de plus en plus grande de la littérature et de la philosophie chinoises, peut-être aussi la concurrence redoutable du bouddhisme, amenèrent peu à peu dans le shintô de nouvelles modifications tendant à le rapprocher du niveau des autres religions voisines. Si le respect de l'antiquité et des choses sacrées ne permit pas de toucher au texte même des anciennes traditions, de nombreux commentateurs s'efforcèrent de les expliquer de façon à en faire disparaître ou à atténuer ce qui pouvait paraître trop extravagant ou trop grossier à l'esprit moderne, et à présenter le polythéisme du shintô sous l'aspect d'une sorte de monothéisme, en sacrifiant les dieux secondaires, réduits à l'état de simples esprits ou de personnifications des vertus et des énergies du dieu suprême. D'après cette nouvelle école, Amé-no-mi-naka-noushi-no-kami, Esprit ou Essence dépourvu de forme matérielle, est le dieu unique, incréé, éternel, invisible et créateur; conception qui le rapproche beaucoup du Shang-ti des Chinois. Taka-mi-mousou-bi-no-kami et Kami-mousou-bi-no-kami ne sont pas des dieux distincts, mais représentent les deux facultés ou pouvoirs essentiels du dieu unique : le premier donne la forme matérielle aux êtres et aux choses, le second anime la matière. (Cette conception, cela va sans dire, est celle des lettrés et des philosophes; le peuple demeure fidèle à ses anciennes croyances et son culte se porte presque exclusivement sur la déesse solaire Ama-térasou.) L'âme humaine, œuvre de Kami-mousou-bi, est immortelle et possède deux principes, ou facultés, indestructibles : *Fouyou-mi-tama*, principe du bien, et *Ara-mi-tama*, principe du mal; la vertu consiste dans la prédominance du bon principe. L'âme est faite de la même essence que le dieu suprême; elle peut s'en rapprocher indéfiniment par ses mérites et, après la mort, aller se reposer à ses côtés dans le Takama-no-hara, ou monde des dieux. L'âme coupable descend dans l'enfer, *Néno-kouni Soko-no-kouni*, pour y subir des supplices incessants. L'idée de la transmigration n'est pas admise.

Au point de vue de la morale, les shintôïstes modernes ont tout simplement adopté celle de Confucius; ils ne pouvaient faire un meilleur choix.

Actuellement le culte est à peu près dépourvu de cérémonial extérieur; comme aux premiers temps, le sacrifice consiste en une simple offrande de viandes, de poisson, de volailles, de fruits, de riz cuit et d'eau pure, après laquelle les prêtres exécutent leurs chants et leurs danses conformément à l'ancien rituel. L'introduction de la morale dans la religion a étendu les charges de ces derniers; en dehors des sacrifices, d'ailleurs peu fréquents, ils enseignent les préceptes religieux et moraux et prononcent des sermons, entrecoupés de chants sacrés, qui ne sont pas sans quelque rapport avec les prêches protestants.

Enfin, le culte domestique a également été simplifié; les offrandes déposées devant les tablettes ancestrales, qui étaient autrefois de véritables repas de plusieurs plats, ne se composent plus aujourd'hui que de riz cuit à l'eau et sans sel, d'eau pure et de bâtonnets d'encens.

Le Bouddhisme. — Il existe trois versions relatives à l'introduction du bouddhisme au Japon. L'une en attribue l'honneur à une mission coréenne venue au Nippon à la suite de la conquête de la Corée par la célèbre impératrice Zin-gô-Kogô, au IVe siècle de notre ère; une autre le fait arriver en 552 dans les bagages d'une ambassade chinoise; la troisième, enfin, donne le mérite de son importation au prêtre Oô-shin envoyé, à cette même date, par le roi de Corée, avec sept autres religieux coréens, pour apporter à l'empereur une image du Bouddha en cuivre doré et tous les livres bouddhiques qui étaient traduits en chinois à cette époque. La première de ces traditions, qu'aucune preuve n'accompagne, doit être écartée en raison du caractère trop légendaire de la conquête problématique de la Corée par Zin-gô. Quant aux deux autres, faute de documents suffisants, il est impossible de se prononcer entre elles, et nous ne retenons qu'un seul point de leur récit, sur lequel presque tous les historiographes du bouddhisme japonais sont d'accord, la date de 552. Un autre point semble également acquis, c'est que l'image sacrée, apportée par l'ambassade chinoise ou coréenne, fut déposée dans la maison que le courtisan Ina-mé possédait à Moukawara (Yamato), qui, transformée par ses soins pieux, devint le premier temple bouddhiste du Japon.

Ce ne fut pas sans peine que le bouddhisme parvint à s'implanter, ayant à lutter non seulement contre une religion d'Etat et la superstition populaire, mais encore contre la politique d'un gouvernement dont le souverain était

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

considéré comme le descendant direct des dieux du pays et quelque peu dieu lui-même. Après avoir végété pendant plus de 300 ans, il commença à se développer, après l'éclosion de ses premières sectes, vers le IXe siècle, pour atteindre son apogée du XIIIe au XVIe, grâce à la protection qu'il trouva auprès du gouvernement des shôgouns.

Quand Yori-tomo fonda, au XIe siècle, cette institution du shôgounat si curieusement semblable à la mairie du palais de notre dynastie mérovingienne, il jugea de bonne guerre de s'appuyer sur le bouddhisme pour faire opposition au mikado, chef du shintô, et cette politique habile, suivie par ses successeurs, fut très probablement le point de départ de la fortune du bouddhisme au Japon, de même que, quelques centaines d'années auparavant, la protection d'Açoka lui avait donné la suprématie dans l'Inde. Les bouddhistes reconnaissants embrassèrent résolument le parti des shôgouns ; on vit les monastères se changer en forteresses, les moines troquer la chape contre la cuirasse, et maintes fois un empereur ayant cessé de plaire à son puissant vassal alla, la tête rasée, méditer à l'ombre d'un cloître sur la fragilité de la grandeur humaine. Plus tard, au temps du grand Taï-kô et de Yéyas, tous les daimyôs furent contraints de s'affilier à l'une des sectes bouddhiques.

Le bouddhisme japonais appartient au système Mahâyâna ou bouddhisme du Nord, et aux écoles dites mâdhyamika ou madhyama-yâna, yogâcârya et kâlâcakra (V. Bouddhisme), bien que deux de ses sectes les plus anciennes passent pour professer la doctrine Hîna-yâna ou du bouddhisme du Sud, assertion douteuse jusqu'à plus ample informé. Comme celui du Népaul, du Tibet et de quelques sectes chinoises, son culte s'adresse, outre Çâkya-mouni (*Shaka*), aux cinq Dhyâni-Bouddhas, *Daï-Nitchi* « Mahâ-Vairocana », *Ashikou* « Akshobya », *Hô-shiô* « Ratna Sambhava», *Amida* « Amitâbha », *Fokou-djô-djôu* « Amogha-Siddha », et aux mille Bouddhas des trois mondes (passé-présent-futur), qu'il désigne par les noms génériques de *Nio-raï* « Tathâgata » et *Boutsou* « Bouddha ». Les cinq Dhyâni-Bouddhas jouissent d'une importance toute particulière en tant qu'essences et origines de tous les autres Bouddhas, — bien que les quatre derniers ne soient que des intelligences ou qualités de Daï-Nitchi, le Bouddha suprême, existant par lui-même, éternel, — et parmi eux celui dont le culte est le plus répandu est *Amida*, personnification de la Charité, régent de la Terre pure (paradis) de Soukhâvatî, inspirateur et en quelque sorte père spirituel de Shaka-mouni. Au contraire, Daï-Nitchi est, en général, assez négligé, sauf dans les sectes de Tên-daï et de Shin-gon qui le reconnaissent pour leur divinité suprême. *Shaka-mouni*, quoique reconnu comme le fondateur du bouddhisme actuel, n'occupe qu'un rang secondaire (excepté dans la secte de Nitchirén ou Hokké-shou)ce qui tient à sa situation d'émanation d'Amida. Au-dessous des Bouddhas, nous trouvons comme objets d'un culte secondaire les *Bossatsou* ou Bodhisattvas, parmi lesquels se distinguent au premier rang *Mon-djou*, « Manjuçri », *Foughén*, « Samantabhadra », et surtout *Kouan-on*, « Avalokitê-çvara », personnification de l'énergie charitable d'Amida, qui forme une sorte de triade avec ce Bouddha et Shaka-mouni. Dans la classe des Bodhisattvas figurent les *Seize Rakans*, « Mahâ-Sthavirâs », et les principaux fondateurs d'écoles et de sectes. En plus des Bouddhas et des Bodhisattvas, les cieux bouddhiques sont peuplés d'innombrables divinités de puissance et de rangs variés, les *Mio-ô*, « Mahâ-dévas », pour la plupart d'origine çivaïque, les *Tén*, « Dévas », ou dieux célestes, les *Djin* ou *Shin*, « Esprits », les 500 *Rakans*, « Arhats », les *Téngou*, génies des montagnes et des forêts. Enfin les mondes inférieurs sont habités par des légions de démons, tels que les *Ashoura*, « Asuras », les *Yakcha*, « Yakshas », etc., d'origine indienne et japonaise. Un certain nombre de Kamis ont été admis au nombre des divinités bouddhistes.



Daï-Nitchi-nio-raï (Bouddha suprême, bois du XVIIIe siècle).



Rakan (terre cuite du IXe siècle).

Sous le rapport des dogmes et des doctrines, il ne s'écarte guère des traditions du Mahâyâna indien que sur quelques points de minime importance et de pure interprétation, et sur la date du Nirvâna de Çâkya-mouni, qu'il place en l'an 1000 avant notre ère. Cependant il est intéressant de signaler sa conception du Nirvâna, *Né-han*, beaucoup plus précise et plus affirmative que celles des autres écoles bouddhiques ; pour lui, le Nirvâna n'est ni un lieu (paradis), ni le néant ou l'anéantissement ; mais une union intime, une sorte de fusion du *moi* de l'être avec le Bouddha, la réalisation parfaite du principe « le Bouddha, les Etres et la Matière ne font qu'un », qui fait de l'être un véritable Bouddha parfait et qui s'obtient par « l'acquisition de l'Esprit de *Bodaï* (Bodhi) » et la destruction des passions, état auquel le saint peut parvenir sans quitter la vie terrestre et, même, que le prêtre atteint temporairement, selon la doctrine des sectes Tén-daï et Shin-gon, pendant qu'il officie dans certaines cérémonies. Cet état devient définitif après la mort du saint et le délivre à tout jamais des chaînes de la transmigration.

Toutes les sectes japonaises reconnaissent et professent deux degrés d'enseignement appropriés à l'intelligence et à l'état d'âme des disciples : *Kén-kiô* ou doctrine exotérique, pour le commun des fidèles et les novices, et *Mi-kiô*, ou doctrine ésotérique. Cette dernière, qui, seule, mène à l'acquisition de l'Esprit de Bodhi, ne peut être enseignée qu'aux initiés d'une capacité et d'une ferveur éprouvées.

Au Japon même on n'est pas d'accord sur le nombre des sectes, par la raison qu'elles sont divisées et subdivisées à l'infini en sous-sectes plus ou moins importantes dont certaines ont pris le rang de sectes, et aussi parce que quelques-unes ont disparu ou se sont fondues avec d'autres de doctrines similaires. En les étudiant d'un peu près on pourrait peut-être les ramener à cinq ou six types originaux. En général, on en compte huit, douze ou quinze. C'est cette dernière classification, adoptée par la secte Shin-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

gon, que nous croyons devoir suivre en raison de la réputation de savoir des prêtres de Shin-gon. De ces quinze sectes, neuf sont dites anciennes parce qu'elles ont été fondées du VIIe au IXe siècle, et six modernes, établies entre le XIIe et le XVIe siècle.

Sectes anciennes. La première secte japonaise fut instituée en 625 par un prêtre coréen, nommé E-kouan, qui s'était fixé au temple de Gouangôdji, à Aska (Yamato). Elle reçut le nom de *San-ron*. Sa doctrine repose sur la négation des phénomènes extérieurs et intérieurs et fait consister la vérité en un terme moyen qui n'est ni l'être, ni le néant. En même temps E-kouan professait la doctrine de la non-réalité du *moi* et des éléments des cinq agrégats, qui fut adoptée par la secte Djô-djitsou. Actuellement ces deux sectes n'ont plus ni disciples, ni représentants. En 653, la secte *Hossô* fut fondée, dans ce même temple de Gouangôdji, par Dô-shô, élève du prêtre chinois Géndjô-Sanzô. La base de sa doctrine est qu'il n'y a rien de réel que la pensée, tout le reste est illusion. Dô-shô enseignait aussi le dogme des Quatre Vérités Excellentes et des Huit Bons Chemins, qui devint le *credo* de la secte *Kou-sha*. Les livres de ces deux sectes sont étudiés par toutes les autres écoles ; mais le Kou-sha a disparu et la secte Hossô n'a plus que 48 temples, desservis par 14 prêtres seulement.

En 699, le prêtre En-no Shô-kakou fonda la secte *Shoughén*, aujourd'hui absorbée dans les sectes Shin-gon et Tén-daï.

La secte *Kégon* fut instituée en 843 par Ryôbén, disciple de Ôô-yéi et de Dji-koun ; elle s'est fondue dans les autres sectes et ne possède plus en propre que 22 temples avec 10 prêtres seulement.

En 754, le prêtre chinois Gan-djin fonda la secte *Ritsou*, basée sur l'étude du Vinaya, ou Règles de discipline ; ses doctrines sont adoptées par toutes les autres sectes, mais maintenant elle n'a plus d'existence propre.

En 805, le grand prêtre Saïtchô, ou Déngyô-daï-shi, construisit le temple d'En-ryakou-dji et institua la secte *Téndaï*, dont l'enseignement, empreint de mysticisme, est basé sur le principe de « l'unité de nature du Bouddha, des Etres et des Choses », et sur la doctrine ésotérique du Saddharmapundarika-sûtra ou Lotus de la Bonne Loi. Elle appartient à l'école Yogâcârya. Très importante et très prospère, elle possède actuellement 4,800 temples et 2,800 prêtres.

La secte *Shin-gon*, « Vraie Parole », fondée en 806 par le prêtre Koukaï, plus connu sous le nom de Koô-boô-daï-



Koô-boô-daï-shi (bois du XVIIe siècle).

shi, repose également sur le principe de l'unité du Bouddha, des Etres et des Choses ; mais elle y a ajouté, comme moyen de parvenir à l'état de Bouddha, la récitation des formules mystiques, Tantras et Dhâranîs, et l'usage des Mûdras, signes cabalistiques faits avec les doigts constituant une formule magique et une prière muettes. Elle représente au Japon l'école de mysticisme ou kâlâcakra. Son enseignement est presque entièrement ésotérique. Elle possède 13,600 temples desservis par 7,060 prêtres.

Sectes modernes. Pendant à peu près trois cents ans aucune nouvelle secte ne se constitua ; mais, en 1118, le prêtre Ryô-nin fonda dans le temple de Raikôdji, à Ohara (Yama-shirô), la secte *Youzou-nemboutsou* basée sur « l'échange de la vertu personnelle avec celle d'autrui, au moyen de la récitation du nom d'Amida ou Charité éternelle ». Sans être prospère, elle compte à l'heure actuelle 357 temples avec plus de 200 prêtres.

En 1175, la secte *Djô-dô*, « Terre pure », fut fondée par Hô-nen, d'après les principes du prêtre chinois Zén-dô. Sa doctrine repose sur « l'acquisition de la Bodhi par la contemplation du Bouddha », considérée comme le moyen de parvenir à la Terre pure de Soukhâvati, étape de repos bienheureux sur le chemin de Nirvâna. Avec ses deux ordres ou sous-sectes, de *Séizan* et de *Tchinzei*, elle compte 8,300 temples et 5,500 prêtres.

La secte *Zén*, basée sur la méditation abstraite, Dhyâna, se compose de trois ordres ou sous-sectes, établis : le premier, *Rinzaï*, par le prêtre Yéisaï en 1201 ; le second, *Sôtô*, en 1245, par Dô-guén ; le troisième, Wôbakou, par Douguén en 1663. Ses temples, au nombre de 20,780, sont desservis par 15,600 prêtres. L'ordre de Sôtô est le plus florissant des trois ordres de Zén.

La secte japonaise la plus importante par le nombre de ses adhérents, attirés par la simplicité et la facilité de ses doctrines, le *Shin-shou* ou « Vraie Secte », date de 1224 et a pour fondateur Shin-ran, disciple de Hô-nen. Elle



Shin-ran (bois du XVIe siècle).

enseigne que l'esprit de Bodhi s'acquiert exclusivement par la grâce de la Vérité éternelle qui a pris l'engagement de délivrer toutes les créatures, et qu'il suffit, pour provoquer l'action efficace de cette grâce, d'invoquer le nom sacré d'Amida, qui est réellement la Vérité éternelle. Contrairement à la règle bouddhique universelle, qui prescrit le célibat des religieux et l'abstinence de toute chair, ceux de cette secte sont autorisés à se marier et à se nourrir de viande et de poisson. Elle possède 10 grands temples et 19,100 temples secondaires relevant des premiers, avec 18,700 prêtres pour les desservir. Grâce à l'autorisation du mariage des prêtres, la prêtrise est très fréquemment héréditaire dans cette secte.

Dans le courant du Xe siècle, vers l'an 949, un prince de la famille impériale, fils de l'empereur Téi-gô, se voua à la vie religieuse sous le nom de Kouya-Djô-nin et, à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'imitation de Çâkya-mouni, se mit à parcourir le pays en prêchant la doctrine de la conquête de la Terre pure au moyen de l'illumination produite par la Bodhi, s'acquérant par la prière, les actions de grâce et les invocations à la Vérité éternelle personnifiée par Amida, c.-à-d. à peu de chose près celle de la secte Djô-dô ; mais cette tentative prématurée n'eut point de succès. Le prêtre Ippen, se disant inspiré par l'esprit de Kouya-Djô-nin, la reprit en 1275 et donna à la secte qu'il fonda le nom de *Dji-shou*. Très peu suivi, à cause sans doute de sa trop grande similitude avec Djô-dô, le Dji-shou a peu de fidèles et possède seulement 350 temples avec 200 prêtres.

La secte *Nitchi-ren* fut fondée en 1261 par le prêtre Nitchi-ren, disciple de Tén-daï dont elle est considérée



Nitchi-ren (bois du XVIIe siècle).

comme une sous-secte. On lui donne aussi le nom de *Hokké-shou*. Sa doctrine repose sur l'autorité du Saddharma-pundarika-sûtra, ou Lotus de la Bonne Loi (en japonais, *Miô-hô-rén-ghé-kiô*), et sur l'efficacité exclusive de la méditation pour parvenir à la connaissance du Bouddha et à l'acquisition de la Bodhi. Elle proclame l'unité de tous les Bouddhas passés avec Çâkya-mouni, Bouddha du temps présent. Comme adjuvant à la contemplation, elle recommande la répétition incessante du titre de son sûtra fondamental précédé de la formule d'adoration *Na-mou*. Sur les autels de cette secte la formule *Na-mou-miô-hô-rén-ghé-kiô*, « adoration au Lotus de la Bonne Loi », inscrite sur une tablette, est placée entre deux Bouddhas, *Shaka-mouni* et *Ta-hô ;* cet ensemble appelé *Sam-bô*, « Tri-ratna, trois Trésors », représente la trinité bouddhique : « Bouddha, Dharma, Sangha », le Bouddha, la Loi et l'Eglise. Le Nitchi-ren-shou possède 3,060 temples et 2,500 prêtres.

Si nous faisons le compte des temples possédés actuellement par les 10 survivantes des 13 sectes primitives, nous arrivons au total de 70,617 temples desservis par 52,584 prêtres. Ces chiffres, s'ils sont sincères, donnent une haute idée de la prospérité et de la puissance du bouddhisme au Japon ; mais ils accusent en même temps une disproportion considérable entre le nombre des temples et celui des desservants, d'autant plus étonnante au premier abord qu'elle est inverse de ce qu'on pourrait raisonnablement attendre. Cette disproportion tient à ce que les petits temples ou chapelles, très nombreux dans les villes et les campagnes, n'ont pas de desservants attitrés et pas de cérémonies journalières ; le service y est fait, quand les circonstances le réclament, par des prêtres fournis par les temples principaux. Le nom de *monastères* conviendrait mieux que celui de temples à ces derniers qui comportent, outre le sanctuaire, une bibliothèque, des salles de réunion et des maisons pour le logement des prêtres, groupées autour de l'habitation du supérieur. Sauf ceux de la secte Shin-shou, qui se fixent volontiers dans les villages, il est très rare que les religieux bouddhistes résident en dehors des temples.

Les religions étrangères sont faiblement représentées au Japon. Le judaïsme et le mahométisme n'ont aucun adhérent parmi les Japonais ; quant au christianisme catholique et protestant, malgré les efforts de ses missionnaires, il n'a fait jusqu'à présent qu'un nombre insignifiant de conversions. Le Japonais tient à son individualité ; s'il reconnaît la supériorité des Européens au point de vue scientifique et industriel et cherche à les égaler, il la nie en ce qui concerne la religion et, malgré le scepticisme que lui a inculqué le confucianisme, se refuse énergiquement à renier ses traditions nationales. L. DE MILLOUÉ.

Mœurs et coutumes. — Les Japonais sont vifs, gais et braves, ayant au plus haut degré le sentiment de la patrie. Un de leurs traits les plus caractéristiques est la propreté ; et, dans l'ancien temps, ils étaient plongés constamment dans les rivières ou dans les piscines, comme des canards, hommes et femmes mêlés. Il y a environ huit cents bains à Tokio. La femme japonaise est d'un naturel aimable, de petite taille, mais gracieuse ; elle doit obéissance à son père, jeune fille ; à son mari, épouse ; à son fils aîné, veuve. Quoiqu'elle ne soit pas maltraitée, la femme tend maintenant, sous l'influence des idées occidentales, à transformer sa situation sociale et à augmenter son indépendance ; sans aucun doute, l'adoption des modes européennes contribuera beaucoup à sa transformation. — Les Japonais portent plusieurs noms : le *nanori* ou *jitsumyo*, vrai nom ; le *zokumyo* ou *tsusho*, nom commun qui correspond à notre prénom ; le *uji* ou *myoji*, surnom, souvent tiré du lieu de la résidence ; le *azana*, sobriquet ; le *go*, nom de guerre des artistes ; les vieux noms aristocratiques comme Tokugawa, Minamoto, sont des *kabane* ou *sei ;* les noms posthumes des empereurs comme Jimmu-Tenno, par exemple, sont des *okuri-na ;* pour les prêtres bouddhistes, le nom posthume est *homyo* ou *kaimyo ;* les noms de femmes, *yobi-na*, sont généralement tirés d'un objet gracieux, d'une fleur par exemple, en faisant précéder ce nom d'*O*, « honorable », ainsi *O-kiku*, chrysanthème. — Les cérémonies de mariage ressemblent singulièrement à celles de la Chine ; quand un jeune homme est d'âge à se marier, la famille s'adresse à un entremetteur (*nakodo*), souvent un ami de la maison, qui, lorsqu'il a trouvé un parti, ménage une entrevue (*mi-ai*) ; si les partis se conviennent, un échange de présents (*yuino*) a lieu. Après le choix d'un jour heureux pour le mariage, la fiancée se rend chez le fiancé, en blanc, couleur de deuil, pour bien marquer qu'elle est morte pour sa famille. Les principales cérémonies du mariage consistent dans le *san-san ku-do* (trois fois, neuf fois), parce que les fiancés boivent trois fois, de chacun des trois vins qui leur sont offerts. Quelques jours après la cérémonie, les nouveaux mariés font une visite (*sato-gaeri*) aux parents de la fiancée. Le divorce est relativement rare au Japon, et les causes n'en sont pas toujours très claires, je crois qu'elles doivent ressembler à celles qui existent en Chine. Le deuil consiste principalement dans le port de vêtements de deuil et d'abstention de viande animale ; sa durée varie suivant le degré de parenté et pour le port des vêtements et pour l'abstention de nourriture. Pour le père et la mère, le port des vêtements de deuil est de treize mois et pour l'abstention de viande animale, cinquante jours ; pour un fils aîné, vêtements, quatre-vingt-dix jours, et nourriture, vingt jours ; les visites périodiques que le Japonais doit faire aux tombes de ses morts se nomment *haka-mairi*. — Je ne puis mieux décrire le costume japonais que dans les propres termes de M. Chamberlain : « D'abord une ceinture (*shita-obi*) de mousseline blanchie ; ensuite une chemise (*juban*) de soie ou de coton, à laquelle on ajoute en hiver une jaquette (*dogi*) en même étoffe ; puis vient la robe extérieure (*kimono*), ou, en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

hiver, deux robes doublées (*shitagi* et *uwagi*), retenues par une étroite ceinture (*obi*). Dans les cérémonies, on porte en outre une sorte de large pantalon, nous devrions plutôt dire deux basques, appelées *hakama*, et un habit empesé (*haori*). Le hakama et le haori sont invariablement de soie, et le haori est orné en trois endroits avec les armoiries ou *mon* de son propriétaire. La tête est presque toujours nue ; elle est quelquefois couverte d'un large chapeau de paille, tandis qu'aux pieds il y a une sorte de chaussettes, appelées *tabi*, qui atteint seulement jusqu'à la cheville, et qui a un compartiment séparé pour le gros orteil. Il y a deux espèces de sandales en paille, les *zori* qui sont libres, et employés pour les légers travaux, et le *waraji*, qui sont attachés étroitement autour des pieds et employés pour les grandes marches seulement. Les gens à leur aise portent seulement le *tabi* à l'intérieur et une paire de socques en bois, appelés *geta*, au dehors. Le costume national d'un gentleman japonais est complété par un éventail, un parasol, et, dans sa ceinture, par une pipe et une blague à tabac. Les négociants portent aussi à leur ceinture, ce qui est appelé *yatate*, sorte d'encrier portatif avec une plume dedans. Une espèce bon marché de *kimono* ou robe, est le *yukata*, robe de chambre en coton, destinée à l'origine pour aller au bain, mais qui est souvent maintenant portée le soir comme déshabillé. » Les Japonais aiment le jeu et la danse ; les danses anciennes et classiques sont dénommées sous le nom de *mai*, les danses modernes et populaires sous celui d'*odori;* le *kagura* est une danse religieuse, danse avec des robes de damas et avec des masques sur la figure ; le *bon-odori* est une danse d'été, d'origine bouddhiste ; le *bugaku* était jadis dansé à la cour, et avait un caractère symbolique ; le *no* était moins une danse qu'un opéra : c'était la seule permise à la cour de Tokugawa. La place nous manque pour entrer dans le détail d'autres choses intéressantes, concernant le Japon, telles que les lutteurs, mais je ne puis ne pas mentionner cette façon spéciale de se donner la mort, appelée *hara-kiri*, qui consiste à s'ouvrir le ventre avec un sabre. Dans les derniers temps, la victime se contentait d'un simulacre en se faisant une simple entaille, pendant qu'un ami le décapitait en même temps.

Démographie. — D'après la statistique officielle, la population se montait au 31 janv. 1891 à 40,353,461 hab., et le 1er janv. 1892 on l'évaluait à 40,718,677, dont 20,563,416 du sexe masculin et 20,155,261 du sexe féminin. La prépondérance du sexe masculin est assez marquée : on sait qu'en Europe et particulièrement en France, on observe le phénomène inverse.

La population se répartissait comme suit entre les diverses régions :

	Kil. q.	Habitants	Hab. par kil. q.
Nippon central (îles Bonin comprises)...	94.793	15.776.841	166
Nippon septentrional..	78.225	6.190.028	79
— occidental....	53.561	9.279.740	173
Sikokou.....	18.210	2.887.397	159
Kiou-siou (îles Riou-kiou comprises)....	43.615	6.270.863	144
Yesso (îles Kouriles comprises).....	94.012	314.108	3
Total.....	382.446	40.718.677	106

Dans le vieux Japon, abstraction faite des îles du Nord, la densité atteint 140 hab. par kil. carré, le double de celle de la France.

Le mouvement de la population est accusé par les chiffres suivants :

	Naissances	Décès	Mariages	Excédent des naissances sur les décès
1887...	1.078.548	753.456	334.149	325.092
1888...	1.186.857	752.834	330.246	434.023
1889...	1.219.783	808.680	340.445	411.103
1890...	1.151.034	823.718	325.141	327.316
1891...	1.086.775	853.139	325.651	233.636

Ces chiffres ne comprennent pas les mort-nés. La dernière période quinquennale, du 31 déc. 1886 au 31 déc. 1891, a donné un accroissement de population de 2.211,500, dépassant sensiblement celui qui ressortirait de l'excédent des naissances. Comme il ne s'explique pas par une immigration, il s'ensuit que probablement le premier recensement ou les déclarations de naissances ne sont pas tout à fait complets.

Au 1er janv. 1892, la population se répartissait comme suit entre les castes : *kwazokou* (nobles), 3,844 ; *sizokou* (anciens samouraï ou guerriers), 2,009, 396 ; *heimin* (simples particuliers), 38,705,437.

A cette date, on comptait 9,550 étrangers au Japon : 5,344 Chinois ; 1,708 Anglais ; 967 Américains ; 523 Allemands ; 378 Français, etc. Au 31 déc. 1885, cette population n'était que de 6,805. Par contre, le nombre des Japonais résidant à l'étranger aurait passé de 11,580 à 32,146 ; ils sont surtout établis en Corée, en Chine, puis aux Etats-Unis.

Voici la liste des villes ayant plus de 50,000 hab. au 1er janv. 1892 :

Tokio.....	1.161.800	Nagasaki.....	60.581
Osaka.....	483.600	Tokoushima...	59.969
Kioto.....	297.527	Toyama.....	59.090
Nagoya.....	179.174	Hakodaté.....	57.942
Kobé.....	142.965	Koumamoto...	56.618
Yokohama...	132.627	Kagoshima....	56.157
Kanazawa....	93.531	Wakayama....	55.668
Hiroshima ...	90.154	Foukouoka....	54.885
Sendaï.....	64.476		

Géographie politique. — GOUVERNEMENT. — Au Japon, la monarchie est héréditaire et constitutionnelle, représentée par un empereur qu'on désigne sous le nom de *Tennô*, qui correspond au *Tien-houang* des Chinois, c.-à-d. empereur céleste. On le désigne également par les appellations de *Tenshi*, équivalent du chinois *Tien-tseu*, fils du Ciel, ou encore *Shujô*, l'Etre suprême ; le terme de *Mikado* qui est employé au Japon dans le sens poétique est celui par lequel l'empereur est le plus connu à l'étranger. L'origine de l'expression n'est pas exactement connue ; en général, on suppose que *Kado*, qui veut dire *porte*, correspond au mot chinois *men*, et que *mi* veut dire auguste, ce qui nous donne, comme le fait remarquer M. Chamberlain, un équivalent de la *Sublime Porte* des Turcs. De même qu'en Chine, les périodes impériales (*nien-hao*) sont représentées par des *nen-go;* ainsi, l'empereur actuel, *Mutsuhito*, né à Yedo le 3 nov. 1852, a le nen-go de *mei-dji*, en chinois *ming-tche*. L'impératrice actuelle porte le nom de *Haru-ko* (impératrice printemps) ; née le 28 mai 1850, elle est la fille du noble Tadaka, de l'illustre maison Fujiwara Itchidjo, de la cour de Kioto. L'impératrice mère, Asako, née à Yedo le 23 janv. 1834, vit encore. Quelques impératrices se sont rendues illustres dans l'histoire de l'empire, mais la constitution du 11 févr. 1889 ayant introduit la loi salique au Japon, le rôle de ces dernières est singulièrement diminué.

DIVISIONS POLITIQUES. — La première répartition du Japon en provinces fut faite par Seimu-Tenno en l'an 131 ap. J.-C. La divison, aujourd'hui encore populaire au Japon, en régions ou routes (*do*) remonte à la veuve de Chuai-Tennô, l'impératrice Zin-gô-kogô. On comptait avant les modifications administratives actuelles, neuf régions : I. *Kinai* ou *Go-kinai*, qui comprenait cinq provinces (Yamashiro, Yamato, Kawachi, Idzumi ou Senshiû, Settsu) ; située dans l'île de Hondo, c'était, en réalité, le domaine impérial ; ses villes principales étaient Kioto, Osaka, Hiogo, Kobe, etc. II. *Tokai-do* (route de la mer Orientale), Hondo, 15 provinces (Iga, Ise ou Seishiû, Shima, Owari ou Bishiû, Mikawa ou Sanshiû, Tôtômi ou Enshiû, Suruga ou Sunshiû, Kai ou Kôshiû, Idzu, Sagami ou Sôshiû, Musashi on Bushiû, Awa ou Bôshiû, Kadzusa, Shimôsa, Hitashi) ; villes principales : Tokio, Yokohama, Nagoya, etc. III. *Tosen-do*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(région des montagnes orientales) ou *Nakasan-do* (région des montagnes centrales), Hondo, 13 provinces (Ômi ou Gôshiû, Mino, Hida, Shinano ou Sinshiû, Kodzuke ou Iôshiû, Shimotzuke ou Yashiû, Iwaki, Iwashiro, Rikuzen, Rikuchiû, Mutsu; cinq provinces auxquelles on applique le nom d'Oshiû, les deux suivantes, Uzen et Ugo, recevant celui de Dewa); villes principales : Hikoné, Otsou, Sendaï, etc. IV. *Hokourokou-do* (région continentale du Nord), Hondo, 7 provinces (Wakasa ou Iakushiû, Echizen, Kaga ou Kashiû, Noto, Etchiû, Echigo, Sado [île]); villes principales : Fou-koui, Kanazawa, Niigata, etc. V. *San-yin-do* (région des montagnes *yin*, principe femelle, par conséquent, de l'ombre), Hondo, 8 provinces (Tamda, Tango, Tadjima, Inaba ou Inshiû, Hôki, Idzumo ou Unshiû, Iwami ou Sekishiû, Oki [île]); villes principales : Tottori, Matsouyé, etc. VI. *San-yô-do* (région des montagnes *yô*, principe mâle, par conséquent du soleil et de la lumière), Hondo, 8 provinces (Harima ou Banshiû, Mimasaka ou Sakushiû, Bizen, Bitchiû, Bingo, Aki ou Geishiû, Suwô, Nagato ou Chôshiû); villes principales : Himedzi, Okayama, Hiroshima, etc. VII. *Nankai-do* (région de la mer du Sud), Hondo et Sikokou, 6 provinces (Kii ou Kishiû, Awaiji [île]; les quatre suivantes forment l'île de Sikokou, Awa ou Ashiû, Sanuki, Iyo, Tosa ou Toshiû); villes principales : Vakayama, Tokou-shima, etc. VIII. *Sai-kai-do* (région de la mer de l'Ouest), Kiou-siou, 11 provinces (Chikuzen, Chikugo, Buzen, Bungo, Hizen, Higo, Hiuga, Osumi, Satsuma ou Sashiû, Iki [île], Tsoushima [île]); villes principales : Nagasaki, Kago-shima, etc. IX. *Hokkai-do* (région de la mer du Nord), Yesso, considérée comme colonie jusqu'en 1868, divisée alors en 10 provinces auxquelles s'ajouta celle des îles Kouriles, soit 11 provinces (Oshima, Shiribeshi, Iburi, Ishikari, Hitaka, Tokachi, Teshiwo, Kushiro, Nemuro, Kitami et Chiijma [îles Kouriles]); villes principales : Hakodaté et Sapporo. Ces neuf régions formaient ainsi un total de 84 provinces et de 717 districts ou *kohori*, auxquels il faut ajouter les îles Riou-kiou (Lioukiou ou Lou-tchou) et Ogasawara-shima (Bonin). En 1872, ces anciennes divisions furent abolies, et le pays divisé en trois *fou :* Tokio, Saikio (Kioto), Osaka, et 72 *ken* ou départements, non compris la colonie de Yesso et le royaume vassal (han) des îles Riou-kiou. Ce dernier fut médiatisé et le nombre des autres ken réduit à 35, soit un total de 36; il fut porté ensuite à 43. En voici la liste : Kanazawa, Hiogo, Nagasaki, Niigata, Saitama, Chiba, Ibaraki, Gumma, Tochigi, Sakai, Mie, Aichi, Shizuoka, Yamanashi, Shiga, Gifu, Nagano, Miyagi, Fukushima, Iwate, Aomori, Yamagata, Akita, Ishikawa, Tottori, Shimane, Okayama, Hiroshima, Yamaguchi, Wakayama, Ehime, Kochi, Fukuoka, Saga, Oita, Koumamoto, Kago-shima et Okinawa; ce dernier ken a été formé des îles Riou-kiou.

Les trois *fou* ou préfectures des districts de résidence sont administrés par des gouverneurs, et les *ken*, préfectures des districts ruraux, dont on a récemment porté le nombre à 43 (avec Nara, Fou-koui, Toyama, Tokoushima, Myasaki), ont à leur tête des *chizi*, dont dépendent les fonctionnaires des sous-divisions *kou*, mairies, et *goun*, sous-préfectures, au nombre de plus de 800. On peut rattacher soit à l'administration provinciale, soit plus directement au cabinet des ministres, l'administration particulière de Yesso, et des îles Kouriles, dont le bureau est désigné sous le nom de *Hokkaido-cho* (3 ken : Nemuro, Sapporo, Hakodaté).

La capitale du Japon est depuis 1868 *Tokio* ou *Tokei* (en chinois *Tong-king*) qui veut dire cour de l'Est, et n'est qu'une désignation, comme dans l'empire du Milieu, de Pe-king, cour du Nord. Tokio n'est autre que *Yedo* (porte de l'estuaire), l'ancienne capitale des shôgouns depuis 1590. L'ancienne capitale des mikados a été, de 794 à 1868, *Kioto*. Kioto, que l'on désigne aussi par le nom de *Sai-kio*, cour de l'Ouest, qui correspond au chinois *Si-king*. Nous avons de même, en Cochinchine, *Tong-king*, cour de l'Est, qui est *Hanoï* et *Si-king*, cour de l'Ouest, qui est *Hué*. Parmi les anciennes capitales du Japon, je ne citerai que *Nara*, dans la province de *Yamato*, au VIIIe siècle, et *Kamakura*, près de Yokohama, résidence des shôgouns au XIIe siècle, détruite en 1455 et 1526. Henri CORDIER.

BUDGET. — L'année financière va du 1er juillet au 30 juin. Pour simplifier, nous comptons le yen = 5 fr.

	Recettes.	Dépenses.
1887-88....	430.294.445 fr.	397.265.180 fr.
1888-89....	434.418.455 —	407.520.120 —
1889-90....	461.695.020 —	398.568.355 —
1890-91....	429.353.165 —	410.627.015 —
1891-92....	417.801.345 —	417.801.345 —
1892-93....	430.340.400 —	430.340.400 —

Voici le détail des recettes et dépenses pour le budget de 1892-93 : 1° *Recettes :* Impôts, 332,115,985 fr. (savoir : douanes, 22,395,480 fr.; impôt foncier, 193,856,695 fr.; impôts sur les revenus, 5,292,205 fr.; impôt sur les liqueurs fermentées, 77,943,285 fr.; sur le tabac, 9,224,305 fr.; timbre, taxes diverses, 23,404,015 fr.); produit net des travaux publics et revenu des domaines, 46,313,545 fr.; recettes judiciaires et licences, 8,831,970 fr.; recettes diverses, 10,457,825 fr.; recettes extraordinaires, 32,621,075 fr. — 2° *Dépenses :* Service de la dette, 106,854,350 fr.; liste civile, apanages et temples, 16,034,055 fr.; pensions diverses, 6,307,445 fr.; conseil d'État et Sénat, 7,209,265 fr.; affaires étrangères, 3,705,485 fr.; intérieur, 31,127,360 fr.; finances, 15,208,000 fr.; guerre, 64,766,825 fr.; marine, 28,562,355 fr.; instruction publique, 4,777,915 fr.; 4,154,170 fr.; communications, 24,602,840 fr.; justice, 18,462,685 fr.; office de Hokkaïdo, 8,245,865 fr.; dépenses diverses, 50,177,665 fr.; dépenses extraordinaires, 85,144,120 fr.

La dette publique atteignait au 31 mars 1892 les chiffres suivants :

Dette intérieure.....	1.424.787.695 fr.
— extérieure.....	72.443.120 —
Total.....	1.497.230.815 fr.

Mais il faut en retrancher un actif de 23,058,575 fr. et observer qu'on comprend dans le montant de la dette intérieure 238,511,920 fr. de papier-monnaie et 32,918,175 fr. ne portant pas intérêt. D'autre part, la guerre engagée contre la Chine en 1894 accroîtra probablement beaucoup le capital de la dette.

ARMÉE. — L'organisation du système militaire actuel date de l'année 1866. Auparavant l'armée japonaise ne se composait que de samouraï, aujourd'hui complètement disparus ou à peu près, à cause des missions étrangères, françaises ou allemandes qui ont créé des troupes homogènes et disciplinées, sur le modèle de celles de leurs pays. C'est à Yokohama que s'établirent les envoyés du gouvernement français, sous la direction du capitaine d'état-major, M. Chanoine. Ils avaient commencé à réorganiser ces bandes éparses, quand éclata la révolution de 1868 qui les empêcha de continuer leur œuvre. Cependant, quelques années plus tard, et malgré nos désastres, une deuxième mission fut envoyée avec le colonel d'état-major M. Marguerie, qui, de 1872 à 1880, établit l'organisation de l'armée sur des bases fondamentales. Par les lois de recrutement de 1875, 1879, et puis par celles du 28 déc. 1883 et 21 janv. 1893, le système militaire fonctionne de la façon suivante. Le service est obligatoire et personnel; il y a très peu d'exemptions (soutiens de famille, prêtres, étudiants, professeurs, etc.). Il comprend trois ans dans l'active, quatre dans la première réserve, cinq dans la deuxième, huit dans la territoriale. On procède au moyen du tirage au sort. Les premiers numéros partent dans l'armée active : les autres forment le dépôt : enfin les plus élevés constituent ce qu'on appelle l'armée nationale, armée réunie par l'empereur en cas d'invasion et où sont appelés les individus de dix-sept à quarante ans.

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il est cependant possible de se faire exonérer du service en versant 270 yen pour l'active et 135 pour la réserve. Le volontariat existe. C'est au mois d'avril que les recrues arrivent au régiment après avoir passé devant un conseil de revision. Le minimum de la taille a été fixé à 1^m50 pour l'infanterie, 1^m59 pour la cavalerie et le génie, 1^m62 pour l'artillerie. La solde de chaque soldat est de 15 cent. Après quarante-cinq ans, dont vingt-cinq de services, il y a une retraite de 210 fr. La tenue se compose d'une tunique à deux boutons et d'un pantalon en drap bleu. L'arme se reconnaît par la bande du pantalon : rouge pour l'infanterie et la gendarmerie, verte pour la cavalerie, jaune pour l'artillerie, blanche pour le génie et bleue pour l'intendance, le train, le service de santé. La casquette ressemble à celle des soldats russes. L'organisation militaire est ainsi constituée : un ministère formant cinq divisions, un état-major général distinct du ministère et comprenant : 1 général de division, 1 général de brigade, 1 colonel, 3 lieutenants, 6 sous-lieutenants (en tout 39 officiers d'état-major, y compris les attachés à l'étranger) ; une inspection générale permanente, dirigée par un général de division ayant sous ses ordres 24 officiers. Le Japon est partagé en six divisions territoriales correspondant à une division d'infanterie (l'île de Yesso en forme une septième) ; en trois directions d'artillerie (Tokio, Osaka, Simonoseki), en trois divisions de génie dans les mêmes villes. En outre il existe un régiment de la garde dont le siège est à Tokio, et des bureaux de recrutement.

Les officiers japonais peuvent être classés en quatre catégories : 1° anciens samourais ; 2° anciens élèves des écoles ; 3° anciens sous-officiers ; 4° anciens fonctionnaires civils.

Les écoles militaires sont en effet fort nombreuses : 1° l'*Ecole de guerre*, dirigée par un colonel et recevant 60 élèves âgés de moins de trente ans et ayant déjà servi deux ans dans l'infanterie ou la cavalerie ou un an dans les armes spéciales. Les cours durent deux ans ; 2° l'*Ecole d'application d'artillerie et du génie* ; 3° l'*Ecole spéciale militaire*, sous la direction d'un colonel, admet 464 élèves, âgés de moins de vingt-quatre ans, et les garde pendant trois ou quatre ans selon l'arme ; 4° l'*Ecole préparatoire militaire* ; 5° les *Ecoles d'infanterie et de cavalerie* ; 6° l'*Ecole de tir de l'artillerie* ; 7° l'*Ecole d'administration militaire* (42 élèves) ; 8° l'*Ecole de médecine* (23 médecins stagiaires et 49 élèves-médecins) ; 9° l'*Ecole des sous-officiers* (1,096 élèves admis par concours, étant célibataires et ayant dix-huit ans au minimum et vingt-cinq ans au maximum). En outre il existe des écoles de maréchalerie, de musique, etc., etc. L'armée active comprend 28 régiments d'infanterie, dont 4 de la garde à 2 bataillons (1,655 hommes, dont 48 officiers, 125 sous-officiers, 4 médecins, 2 officiers d'administration 1,440 soldats et 11 chevaux). Le régiment de ligne renferme 1,721 hommes.

Il y a 7 divisions de cavalerie à 3 escadrons, dont un de la garde et 6 de la ligne. L'artillerie de campagne compte un régiment de la garde et 6 de la ligne, et l'artillerie de forteresse, 4 régiments à 3 divisions. Le génie est composé de 7 bataillons dont un de la garde, et le train de 7 bataillons y compris un pour la garde. En plus, il a été formé, par les missions étrangères, deux corps de musique, une milice insulaire de Tsoushima et la colonie militaire du Hokkaïdo. Pour assurer le bon ordre de tous ces services, on a créé 6 légions de gendarmerie. Les troupes sont armées du fusil Mourata, calibre de 11 millim., qui est du genre du Gras, du Beaumont et du Mauser. C'est une très bonne arme qui vient de la manufacture de Tokio. La cavalerie est munie de la carabine du même système, avec une cartouche spéciale renfermant moins de poudre. Cette poudre, assez médiocre, sort des établissements Itabashi (Tokio) et d'Iwabana (Takazaki). L'artillerie a adopté les pièces de campagne du système Krupp, avec un calibre de 80 millim. Il faut, en effet, que les batteries soient facilement transportables à travers le sol montagneux du Japon. En 1892, l'armée active en temps de paix comprenait : 2,766 officiers et 37,036 hommes. Certaines modifications ont eu lieu ; avec les services auxiliaires, le total était de 71,129 hommes et 7,979 chevaux.

Marine. — La formation de la marine date à peu près de la même époque que l'organisation de l'armée. Avant la révolution de 1868, il n'existait que quelques navires en bois appartenant à de puissants seigneurs, et de nombreuses barques, servant aux marins japonais, soit pour la pêche, soit pour le pillage. Ce sont encore des officiers étrangers, français, anglais ou allemands, qui constituèrent une flotte devenue aujourd'hui si importante que les Japonais se considèrent comme les Anglais de l'extrême Orient. Le Japon se divise en deux amirautés dépendant du ministère de Tokio : 1° *Amirauté de l'Est*, dont le siège est à Yokohama, qui comprend le Hokkaïdo et la partie N.-E. de l'empire sur la mer du Japon jusqu'à la pointe de Noto, et sur l'océan Pacifique, jusqu'à la pointe de Ooshima ; 2° *Amirauté de l'Ouest*, dont le siège est à Miwora, dans la mer intérieure. Le recrutement des marins s'opère ainsi : par engagements volontaires de sept ou neuf ans ; par choix fait parmi les hommes qui doivent alors servir quatre ans. Les rengagements sont autorisés sans limite d'âge. L'effectif comprend : 865 sous-officiers, 3,500 marins, 450 domestiques, 40 employés civils. Il y a, en outre, une compagnie d'artillerie de marine (100 hommes, 4 officiers), un bataillon d'infanterie de marine (300 hommes). Le recrutement des officiers est réglé sur la loi française de 1834. La plupart sortent de l'académie de Kulé ou des écoles navales étrangères ; les autres sont d'anciens premiers maîtres ou viennent de l'Ecole des capitaines au long cours, établie sur un navire dans le fleuve Sumida, à Tokio. Les ingénieurs sortent de l'Université de Tokio, et les médecins, de l'Ecole de médecine navale. Il existe dans la baie de Yedo l'arsenal de Yokoska, qui a été fondé par des ingénieurs français en 1867, et la poudrerie de Mita-Mura. Le service à bord s'exécute d'après des règlements français. L'uniforme est celui de la marine anglaise. La flotte comprend : 31 navires, 26 torpilleurs, 5 transports ; mais, sur ces 31 navires, la plupart sont en bois. Il n'y a pas de transports. Récemment le gouvernement japonais a soumis un plan de constructions navales représentant une dépense de 235,000,000 de fr. Ce plan renferme : 2 cuirassés de 9,500 tonnes, 3 croiseurs cuirassés de 6,000 tonnes, 1 croiseur protégé de 4,500 tonnes, 6 croiseurs de 1,500 à 3,000 tonnes, 7 avisos-torpilleurs de 500 tonnes.

Instruction. — On a peu de renseignements sur l'histoire de l'éducation dans l'antiquité, mais depuis l'époque d'Ojin-Tennô (270 ap. J.-C.), les empereurs se sont beaucoup occupés de l'instruction de leur peuple. Sous Temmu-Tennô (673-686), l'Université fut établie à Kioto et des écoles furent créées dans diverses parties de l'empire. Les écoles, très florissantes au VIIIe siècle, périclitèrent plus tard, et pendant les périodes *ho-gen* (1156) et *hei-ji* (1159) l'éducation tomba entre les mains des soldats. C'étaient les prêtres bouddhistes qui étaient plus particulièrement chargés de l'éducation. L'avènement au pouvoir de la maison de Toku-gawa, au commencement du XVIIe siècle, en même temps qu'elle donnait une impulsion aux études nouvelles, en changea complètement la nature ; les grands ouvrages de Confucius furent étudiés avec soin et appris avec le même zèle qu'en Chine même. Toutefois, la révolution de 1868 modifia l'ancien système. On désigne sous le nom de *mombu-sho* le département de l'éducation et de *mombu-kiyo* le ministre de l'éducation. Après avoir fait l'essai de plusieurs collèges, on créa enfin une Université impériale à Tokio (*Tokio-daigaku*) ; elle comprend six facultés : droit, lettres, sciences, art de l'ingénieur, médecine et agriculture, et elle renferme à peu près neuf cents étudiants. On compte en outre deux écoles normales supérieures pour les garçons et les filles, une école supé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rieure du commerce, une école technique, une école des nobles (*Gakushiu-in*) des académies navale et militaire, une académie de musique, une école des beaux-arts, une école d'aveugles et de sourds-muets, cinq écoles moyennes supérieures et, de plus, un grand nombre de collèges particuliers.

Suivant la *Gazette officielle*, à la fin de 1892, le nombre total des périodiques et des journaux était de 972 : 228 étaient consacrés aux nouvelles, 11 à la jurisprudence et à l'économie politique, 69 à la religion, 251 à l'éducation et aux romans, 40 à la médecine, 167 au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, et 26 aux renseignements officiels. En 1892, 244,203,066 journaux ou revues ont été imprimés, c.-à-d. 163 par jour et par 10,000 hab. ; 460 nouveaux journaux ont paru, et 434 ont arrêté leur publication, tandis que 87 ont été interdits par l'autorité. On compte à Tokio 203 revues et journaux ; à Osaka, 57 ; à Kioto, 46 ; à Kanazawa, 11 ; à Hiogo, 36 ; à Iwata, 2 seulement. On peut rapprocher de ce chiffre de 1892 celui de 1891, 766 périodiques, et celui de 1890, 716. Citons parmi les revues et les journaux étrangers : la *Revue française du Japon*, la *Japan Gazette*, le *Japan Directory*, le *Japan Herald*, le *Japan Mail*, le *Hiogo News*. Une *Asiatic Society of Japan*, qui publie des *Transactions* fort intéressantes, a été créée en oct. 1872 ; de même en 1873 a été fondée une *Deutsche Gesellschaft für Natur und Volkerkunde Ostasiens* qui imprime à Tokio de remarquables *Mittheilungen*.

Géographie économique. — Agriculture. — Le Japon est un pays essentiellement agricole, d'autant que jusqu'à la révolution de 1868, le commerce et la plupart des industries étaient méprisés. Le sol est partagé entre les paysans, pour lesquels l'impôt en argent payé à l'Etat remplace l'ancien impôt en nature payé aux daïmyos. La grande propriété n'existe pas ; la noblesse n'a guère de biens fonciers. Les champs, travaillés à la bêche, soigneusement fumés et débarrassés des mauvaises herbes, sont soumis à un régime de rotation des cultures. Les rendements sont considérables ; les bonnes terres donnent une récolte en mai ou juin (blé, orge, pois, fèves), une autre à la fin de l'automne (riz). La surface cultivée est très faible : moins de 15 % de l'ensemble du Japon, moins de 12 ares par tête d'habitant. Les principales cultures sont : les cinq fruits (Go-koku), riz, blé, gerste, hirse, haricots, puis des oignons, une rave, le taro (*Colocasia antiquorum*), la patate (*Batatas edulis*) ; nos arbres fruitiers dégénèrent au Japon, qui ne peut citer que son kaki (*Diospyros*) et ses mandarines. La culture du thé a une grande extension dans les collines ; celles du tabac, du coton, du chanvre, du *Polygonum tinctorium*, du ginseng, sont considérables. Le mûrier à papier (*Broussonetia papyrifera*) et le mûrier des vers à soie viennent à l'état sauvage. La production de la soie est concentrée dans le centre de Hondo, surtout dans les prov. de Kodzuke, puis dans celles de Shinano et Koshiu. L'arbre à laque (*Rhus vernicifera*) prospère au centre et au N. de l'île. L'élevage est peu développé. Les chevaux sont petits, mais endurants ; le bœuf n'est employé que comme bête de somme ; le porc peu répandu ; la volaille (poules, canards, pigeons) abonde. Citons encore les abeilles, le chat à courte queue, le chien de race naine. Il n'y a ni ânes, ni moutons, ni chèvres, ni oies.

Industrie. — Des industries japonaises, nous connaissons surtout celles de l'art décoratif, dont les produits sont très appréciés en Europe : laques, émaux cloisonnés, bronzes, porcelaines et autres produits céramiques, ivoires, bois sculptés, estampes, etc. Le goût et l'adresse des Japonais sont universellement admirés (V. ci-dessous le § *Beaux-arts*). Les laques se font à Nagasaki et dans les grandes cités de Nippon ; de même les incrustations ; pour les bronzes, Kioto, Tokio et Kanazawa sont au premier rang ; pour les émaux cloisonnés, Kioto, Nagoya et Tokio ; pour le travail des métaux, Kioto. La porcelaine et les grès se font à Arita (prov. Hizen), Satsuma (S. de Kiou-siou), Kioto, Seto (prov. Owari) et Kanazawa. Les plus belles soieries et brocarts viennent de Kioto.

Les industries européennes implantées dans l'archipel ont fait, depuis quelques années, d'énormes progrès. Dans un rapport très intéressant, publié par le consul anglais Hugh Fraser, nous trouvons qu'en 1892 il n'y avait pas moins de 38 filatures de coton, dont 9 à Osaka seulement, avec 385,990 broches, représentant un capital de plus de 50 millions de fr. ; en 1880, il n'y avait qu'une seule filature, celle de Kagoshima. En 1890, la production a été de 42,527,042 livres angl., représentant une consommation de coton brut de 49,331,368 liv. angl. — Il n'y a en ce moment que 2 ateliers de tissage sur le modèle européen, l'un, pour le coton, à Osaka, l'autre, pour la laine, à Senjiu, faubourg de Tokio, qui appartient au ministère de la guerre. — En dehors des chantiers de construction navale appartenant au gouvernement, il y en a 3 autres considérables à Tokio, Hiogo et Nagasaki. Ces chantiers construisent les vapeurs à hélice et à aube, les navires à voiles, les chalands, les dragues, etc. — En dehors de la manufacture de papier du gouvernement à Oji, faubourg de Tokio, il y a seulement 6 moulins à papier au Japon : 2 à Tokio, *Seishi*, établi en 1876, et *Yukosha*, établi en 1874 ; 2 à Osaka, *Shimogo*, établi en 1876, et 1 autre appartenant à M. Abe, récemment terminé ; 1 à Kioto, *Umedzu*, établi en 1875, et 1 à Kokura, province de Buzen, *Senjin*, établi en 1891. Ces papiers, fabriqués soit avec des chiffons, soit avec de la paille de riz, ou avec l'écorce de l'*Abies firma*, sont destinés à la consommation intérieure. — Les premières fabriques d'allumettes furent installées au Japon en 1876 ; elles sont au nombre de près de 70, dont 60 environ dans les villes de Tokio, Osaka et Hiogo. Il y a 17 fabriques de savon à Osaka et 1 à Hiogo ; en 1890, la valeur des produits d'Osaka était de 15,000 liv. st., dont la moitié a été exportée en Chine ; la même année, sur 77,160 boîtes fabriquées à Hiogo, 14,249 boîtes furent employées seulement dans le pays ; le reste fut envoyé en Chine ; la plus grande manufacture de savon est celle de Yokohama, établie en 1888. — La fabrication du verre est une des plus anciennes industries du Japon ; Osaka, Nagasaki sont des centres, mais la plus grande manufacture est celle de Tokio.

Voies de communication. — Le Japon n'a pas un système de navigation fluviale aussi considérable que celui de la Chine ; mais, en revanche, il a un grand nombre de routes dont quelques-unes fort anciennes et célèbres, telles que le *To-kai-do*, route qui conduisait de Kioto à Yedo, sur laquelle était établi un service de 53 relais de porteurs (*tsugi*). Les moyens de transport sont d'ailleurs nombreux : le total de véhicules de toute sorte, qui s'élevait dans l'année 1876-77 à 257,200, a atteint, en 1884-85, 642,775. Ces chiffres ne comprennent pas seulement les voitures de maître, les chariots traînés par les chevaux, les chariots traînés par les bœufs, mais aussi les *jinrikicha* ou *pousse-pousse*, qui figurent dans cette dernière année pour 169,908. Le mot de *jinrikicha* veut dire littéralement « homme-force-voiture ». Ces véhicules sont, au reste, d'origine relativement récente ; Ils ont été inventés vers 1870, et de là, ils ont été transportés naturellement en Chine. D'ailleurs, le Japon a un moyen de transport autrement important qui n'existe qu'à l'état presque rudimentaire en Chine : c'est le chemin de fer.

La première ligne de chemin de fer construite au Japon a été celle de Tokio à Yokohama, commencée en avr. 1870 et terminée en 1872. La distance est courte d'ailleurs : 28 kil. 1/2. C'est la ligne qui a coûté le plus cher. En dehors de cette ligne, l'Etat exploite celles de Kôbé à Otsu, Tsuruga à Ogaki, Takasaki à Yokogawa, Takétoyo à Atsuta, et Têmya à Horonaï. Les compagnies particulières n'ont commencé leurs travaux qu'en 1888. Au 31 mars 1893, le réseau total des chemins de fer au Japon était de 2,974 kil., dont 898 sur les lignes de l'Etat ; les projets en vue pour une trentaine d'années augmenteraient

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

jusqu'à 7,400 kil. les lignes de chemin de fer. Ces lignes sont extrêmement prospères, et on en peut juger par les intérêts que les principales payaient à leurs actionnaires à la fin de juin 1893 : *Nippon*, 10 °/₀ ; *Ryomo*, 8 °/₀ ; *Kobu*, 10 °/₀ ; *Kwansai*, 4 °/₀ ; *Sanyo*, 4,5 °/₀ ; *Kiousiou*, 4,7 °/₀ ; *Tanko*, 7,5 °/₀.

Lorsque Iye-yasu devint shôgoun, il établit un système de postes un peu primitif, laissé plutôt à l'initiative privée d'agences appelées *hikyaku-ya ;* mais en 1871, suivant en cela les conseils américains, une sorte de service à l'européenne fut créé par l'établissement d'un service postal gouvernemental sur le To-kai-do, entre Tokio, Kioto et Osaka. Comme en Chine, dans les ports ouverts au commerce étranger, les grandes puissances occidentales eurent leur bureau de poste spécial jusqu'à ce que le Japon fût entré, le 1er avr. 1879, dans l'Union postale universelle. Au 31 déc. 1885, on comptait 4,137 bureaux de poste japonais ; les voies postales étaient : territoriales, 47,366 kil. ; fluviales, 405 kil. ; maritimes, 23,545 kil. La première ligne télégraphique fut une ligne d'essai, ouverte en 1869 pour l'administration ; en 1870, des lignes furent établies entre Tokio et Yokohama d'une part, et Osaka et Kobé d'une autre. En 1893, la longueur des lignes était de 13,576 kil. ; celle des fils, 36,598 kil. ; le nombre de bureaux était de 309 contre 280 en 1885-86.

Marine marchande. — En 1892, la marine marchande comprenait 18,70 navires ou jonques de construction japonaise, et 1,442 de construction européenne dont 607 vapeurs, jaugeant 95,588 tonneaux, et 835 voiliers jaugeant 50,137 tonneaux. On compte en outre environ 490,000 bateaux de pêche et 150,000 pour la culture des rizières.

Commerce. — Voici quel était, en 1891, l'état du commerce général d'après les pays (en milliers de yen) :

PAYS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Grande-Bretagne	19.996	5.633
France	2.834	15.120
Allemagne	5.127	1.457
Suisse	550	259
Belgique	689	69
Italie	112	755
Russie	885	316
Corée	4.033	1.466
Chine	8.798	5.826
Hong-kong	5.090	12.579
Indes	5.643	989
Australie	229	757
Amérique du Nord	6.861	31.138
Autres pays	2.081	1.551
Pour les navires	»	1.612
Totaux	62.927	79.527

Voici, pour la même année, les principaux articles des importations et des exportations (en milliers de yen) :

Importations

Coton	8.199	Fer	2.899
Sucre	7.811	Machines et instruments	2.447
Céréales	6.442	Voitures et navires	1.536
Filés de coton	5.673	Articles en fer	1.214
Pétrole	4.536	Peaux	942
Cotonnades	3.428	Vêtements	843
Drogues, etc.	3.352	Armes	793
Lainages	3.160		

Exportations

Soie	31.882	Camphre	1.629
Thé	7.033	Poterie	1.425
Riz	6.214	Articles en bois et ouvrages de paille	1.286
Cuivre	4.967	Herbes marines	1.234
Houille	4.831	Drogues, etc.	877
Soieries	4.782		
Poissons et coquilles	2.299		

D'après le dernier « livre bleu » publié en août 1894, il y a au Japon 1,006 compagnies par actions représentant un capital de 101,762,349 dollars ; 131 banques nationales avec un capital de 48,416,000 dol. et diverses compagnies de chemins de fer avec 73,124,000 dol. de cap. ; 14 nouvelles compagnies sur la vie ont été créées en 1893, mais on a remarqué que, sur trois personnes, une seule continue à payer sa police d'assurance. Il y a 11 compagnies d'électricité au capital nominal de 2,477,250 dol., dont 1,674,713 dol. versés.

Monnaies, poids, mesures. — Les monnaies japonaises sont représentées par le *yen* = 5 fr., et le *sen* = 5 cent. ; le yen d'argent pèse 26gr,9564 au titre de 900 millièmes ; le yen d'or pèse 1gr,6667 au titre de 900 millièmes (1gr,5 d'or fin). Théoriquement 1 *yen* = 100 *sen ;* 1 *sen* = 10 *rin ;* 1 *rin* = 10 *mô ;* 1 *mô* = 10 *shu ;* 1 *shu* = 10 *kotsu ;* en pratique officielle, on ignore les monnaies au-dessous du *rin ;* la monnaie impériale a été installée à Osaka par des Anglais qui ont été depuis lors remplacés par des Japonais. Les monnaies d'argent sont des pièces de 1 yen et ses subdivisions ; il y a également des pièces de nickel de 5 sen, et pour les sommes plus petites des pièces de cuivre ; le papier-monnaie qui est au pair de la monnaie d'argent est fabriqué dans la capitale de Tokio à l'établissement appelé *Insatsu-kyoku.* — Les mesures de longueur sont le *ri* = 3,9273 kilom., le *ri marin* = 1,8518 kil., le *tchô* = 1,0909 hectom. ; le *ken* = 1,8182 m. ; le *chakou* = 3,0303 décim., c.-à-d. le *ri* = 36 *tchô ;* 1 *tchô* = 60 *ken ;* 1 *ken* = 6 *chakou* ou *siak* ou pied japonais ; 1 *chakou* = 10 *soun* ou pouces ; 1 *soun* = 10 *boun* (fractions) ou 100 *rin* (cheveux). — Les mesures de surface sont le *ri* carré = 15,4235 kil. q. ; le *tchô* carré = 99,1736 ares ; le *tan* = 9,9174 ares ; le *tsoubo* = 3,3058 m. q. — Les mesures de capacité sont le *kokou* = 180,3907 litres ; le *to* = 18,0391 litres ; le *chô* = 1,8039 litres ; le *gô* = 0, 1804 litres. — Les mesures de poids sont le *kwan* = 3,7565 kilogr. ; le *kin* = 6,0104 hectogr., le *mommé* = 3,7565 gr.

Histoire. — Histoire intérieure. — Les origines de l'histoire du Japon et les légendes qui y sont relatives ont été exposées dans les §§ *Ethnographie* et *Religions.* Le premier mikado, le premier empereur homme, du Japon, aurait été Kami-yamato-no-Iware-hiko (667 av. J.-C.), originaire du S. de Kiou-siou ; après des victoires remportées sur ses voisins rivaux et sur les Aïnos, il conquiert l'île de Nippon, jusque vers le 30° lat., devient en 660, empereur sous le titre de *Zim-mou-Tennô*, et il choisit pour capitale Yamato (*Kashiwabara*). Il mourut en 585, à l'âge de cent trente-sept ans, et fut remplacé par son troisième fils, Kami-nuna-gava-mimi-no-mikoto, avec le titre de *Suisei-Tennô*. Le héros le plus célèbre de l'époque ancienne du Japon est Yamato-Dakê, fils du 12e mikado, l'empereur Keiko (71-130), qui conquiert l'E. du Japon, la plaine de Yedo (Kuwanto), et, tantôt déguisé en femme, tantôt traversant les flammes, accomplit des merveilles de valeur.

Les premières relations de la Corée avec le Japon remontent à l'an 33 avant notre ère, époque à laquelle une ambassade coréenne arriva au Japon sous le règne de Mimaki-iri-ihiko-ni-yeno-mikoto (*Sujin-Tennô*). C'est l'année avant l'ère chrétienne que les sacrifices humains ou même d'animaux sur les tombes des empereurs sont abolis. Une ambassade japonaise fut envoyée en Chine en 57 après notre ère sous les règnes de Iku-me-iri-hiko-isati-no-mikoto (*Suinin-Tennô*) et de Kouang-wu-ti, des Han orientaux. Rappelons qu'en 200, la veuve de Chuai-Tennô (le 15e mikado) fit la guerre à la Corée divisée en trois royaumes, Kao-li, Pet-si et Sin-la (*Kudara*, *Koma* et *Shiraki*), dont les princes se soumirent l'année suivante. De la Corée furent envoyés au Japon des brodeuses (285 ap. J.-C.) et les livres sacrés chinois (*Rongo* et *Senjimon*). C'était alors le règne de Hondano-miko (*Ojin-Tenno*), sous lequel également (306 ap. J.-C.) des ouvriers chinois apportèrent le tis-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sage au Japon. Les relations de la Corée avec le Japon étaient d'ailleurs extrêmement suivies, mais sans parler des guerres qui eurent lieu entre ces pays depuis le IIIe siècle de notre ère, nous rappellerons qu'en 552, le bouddhisme fut importé de Corée. Nous arrivons alors à une période de l'histoire japonaise beaucoup plus sûre. Les japonistes actuels, M. Aston entre autres, considèrent l'année 461 de notre ère comme la première date digne de foi de la chronologie japonaise. Sous Oho-hasuse-no-mikoto (*Yuriaku-Tennô*), fut introduit le mûrier au Japon.

C'est en 645 de notre ère, 1305 de l'ère japonaise, que l'habitude chinoise de compter par période *nien-hao*, en japonais *nen-go*, fut établie par Ame-yorodu-toho-yino-mikoto (*Kotoku-Tennô*). Le premier nen-go est donc de 645 et porte le nom de *Dai-kwa* ou *Tai-kwa*, en chinois *Ta-hoa*. C'est pendant cette première période que furent, d'une part, réorganisée l'administration provinciale (646 ap. J.-C.) et d'autre part, dans la capitale, établis les huit ministères au-dessus desquels se trouvait un conseil supérieur, composé d'un *dajo-dai-jin* (premier ministre), d'un *u-dai-jin* (ministre de gauche) et d'un *sa-dai-jin* (ministre de droite) (649 ap. J.-C.). Notons en 663 ap. J.-C. la défaite des Japonais par les Coréens et les Chinois réunis; le règne important de Temmu-Tennô (673-686 ap. J.-C.), marqué par des règlements concernant les vêtements; l'établissement de barrières, appelées *seki-sho*, pour contrôler les voyageurs aux frontières des provinces; la division des Japonais en huit familles, etc. Celui de Kammu Tennô (le 50e mikado) (782-807), fondateur de Kioto, promoteur de progrès agricoles; en 799, le cotonnier; en 815, la culture du thé sont introduits au Japon. L'introduction du cérémonial chinois écarta les mikados du commandement militaire et fit passer le gouvernement aux mains de leurs lieutenants. Il s'ensuivit une anarchie de plusieurs siècles, durant laquelle se constitua un régime comparable à la féodalité européenne, avec une noblesse de cour et une classe militaire. La famille de Fujiwara, appartenant à la noblesse de cour, eut une influence prépondérante du VIIe au XIIe siècle. L'ascendant passa alors à deux familles militaires, les Taïra et les Minamoto. En 888, Motatsune, premier ministre (Daïjo-daïjin) de la maison de Fujiwara, reçut à titre héréditaire la dignité de *kambaku* (administrateur en chef). Les mikados étaient complètement tombés sous la tutelle des Fujiwara, ne prenant d'épouses et ne mariant leurs filles et sœurs que dans cette famille. — Les Taïra se rattachèrent à un petit-fils de Kammu-Tennô. Leur splendeur fut courte. Les Minamoto passent pour des descendants du 52e mikado, Saga-Tennô. Ils ont donné au Japon de brillants généraux. Les familles Ashikaga et Tokugawa ne sont que des branches des Minamoto. Un de leurs premiers héros fut Yoriyoshi, qui, au milieu du XIe siècle, soumit les peuplades Emishi du N. de l'île de Hondo. Son fils Yoshiiye éclipsa ses exploits; les légendes le célèbrent sous le nom de Hachiman Taro. Au XIIe siècle, les intrigues de palais cèdent la place aux guerres civiles. L'usage s'était établi de faire abdiquer les mikados et de les cloîtrer lorsqu'ils atteignaient vingt ans, de manière que le souverain nominal fût mineur. Le 75e mikado, Shutoku-Tennô, avait ainsi régné de trois à vingt ans et s'était retiré dans un monastère. Mais à la mort imprévue de son jeune beau-frère, Konoyé-Tennô, qui lui avait succédé, il voulut assurer le trône à son fils. Ce fut l'occasion d'une guerre acharnée; tandis que le chef de la maison de Minamoto, Tametomo, l'appuyait, le Kambaku et les Taïra lui opposèrent un fils de son prédécesseur, Toba-Tennô; le chef des Taïra, Kiyomori, fit prévaloir ce dernier, qui régna sous le nom de Go-Shirakawa-Tennô (1156). Le frère de Tametomo exilé, Yoshitomo, reprit la lutte, mais fut battu devant Kioto et tué (1159). Ses fils, Yoritomo et Yoshitsune, se soulevèrent à leur tour (1180). La lutte fut terrible. Le souvenir des hauts faits de Yoshitsune et de von serviteur le géant Benke est encore populaire. Il prévalut dans le Sud, tandis que Yoritomo triomphait dans la région de la capitale. Définitivement vainqueur en 1185, Yoritomo fut nommé l'année suivante *sotsui-hoshi* et, en 1192, *sei-i-tai-shôgoun*. Ce mot de *shôgoun* veut dire généralissime, et il paraît avoir été employé pour la première fois par un certain Watamaro, dans une guerre contre les Aïnos en 813 sous l'empereur Kami-no-sin-wau (*Saga-Tennô*). Le titre de *taï-koun* donné également au *shôgoun*, est d'origine chinoise et n'était pas usité chez les Japonais. La victoire de Yori-tomo lui permit d'exercer au Japon un pouvoir semblable à celui des *chua* en Annam, c.-à-d. celui d'un maire du palais auprès d'un roi fainéant. Tandis que le *mikado*, roi spirituel, ou roi civil (appelé par les Chinois *wen-wang*) règne et ne gouverne pas, le *shôgoun* (*wou-wang*) est le chef guerrier. Cet état de choses a duré jusqu'à la révolution de 1868. Yori-tomo ayant fondé une nouvelle capitale, Kama-kura, sa dynastie est connue (1192) sous le nom de shôgouns de Kama-kura ou de Minamoto. Yori-tomo mourut en 1199 et le second shôgoun fut son fils Yori-iye (1199-1202); il fut lui-même remplacé par son frère Sane-tomo (1208-1219). Voici la liste de ces shôgouns :

Dynastie Mnamoto : Yori-tomo (1186-1201); Yori-iye (1202); Sane-tomo (1203-1219). — *Dynastie Fujiwara :* Yori-tsune (1220-1243); Yori-tsugu (1244-1251). — *Dynastie Jimmu-ten-wo :* Mune-taka (1252-1265); Kore-yasu (1266-1289); Hisa-akira (1289-1307); Mori-kuni (1308-1333); Mori-yosi (1333-1335); Nari-yoshi (1334-1338). — *Dynastie Ashikaga :* Taka-udji (1334-1357); Yoshi-mori I (1358-1367); Yoshi-mitsu I (1368-1393); Yoshi-motsi (1394-1422); Yoshi-katsu I (1423-1425); Yoshi-motsi (réétabli en 1425-1428); Yoshi-nobu (1428-1440); Yoshi-katsu II (1441-1443); Yoshi-nari (1449-1471); Yoshi-nao (1473-1489); Yoshi-mura (1490-1493); Yoshi-mitsu II (1494-1507); Yoshi-mura (réétabli, 1508-1521); Yoshi-naru (1521-1545); Yoshi-fusa (1546-1565); Matu-naga (usurpateur, 1565-1568); Yoshi-súsa (1568); Yoshi-aki (1568-1573). — *Dynastie Taïrano :* Taïra-nobu-naga (1574-1582); Aketi-mitu-hide (usurpateur, 1582); San-bau-si (1582-1586). — *Dynastie Toyo-tomi :* Hide-yoshi ou Taï-ko-sama (1586-1590); Hide-tugu (1591-1595); Hide-yori (1600-1615). — *Dynastie Toku-gawa :* Mina-moto-no-iye-yasû-kô (1603-1605); Hide-tada-kô (1605-1622); Iye-mitu-ko (1623-1649); Iye-tuna-kô (1650-1680); Tuna-yosi-kô (1681-1709); Iye-nobu-kô (1709-1712); Iye-tugu-kô (1713-1715); Yoshi-mune-kô (1716-1745); Iye-sige-kô (1745-1762); Iye-haru-kô (1762-1786); Iye-nari-kô (1787-1837); Iye-yohi-kô (1838-1853); Iye-sada-kô (1853-1858); Iye-motsi-kô (1858-1866); Yoshi-hisa-kô (1866-1867).

Dans leur première période, presque aussitôt après leur avènement, les shôgouns subirent le sort des mikados et furent réduits à une autorité nominale; le pouvoir réel fut exercé par des *shukkens* ou régents appartenant à la famille de Hojo, descendant du beau-père de Yori-iye. Des enfants détenaient à Kioto et à Kamakura le titre de mikado et de shôgoun. Cette situation dura de 1199 à 1334; le plus célèbre des douze régents est Hojo Tokimune qui repoussa l'invasion des Mongols (1281). La puissance des Hojo fut détruite à Kamakura par le héros Nitta Yoshisada, de la famille de Minamoto, et à Kioto par Ashikaga Taka-udji, lequel restaura le pouvoir effectif des shôgouns.

En 1331, Taka-haru (Go-Daïgo), cherchant à secouer le joug de la famille de Hôjô, avait été battu et remplacé sur le trône par Kogon-Tennô. Néanmoins, Daïgo ayant été réinstallé en 1334, les successeurs de Kogon continuèrent de régner à Miako (*Kioto*), en sorte qu'il y eut deux dynasties de mikados : dynastie du Nord et dynastie du Sud. D'ailleurs, la dynastie de Kogon, composée de six princes, dont le dernier, Moto-hito (*Go-Komatsu*), par suite de l'abdication de l'empereur du Sud, devint, en 1392, seul mikado, régna jusqu'à 1412. La division du Japon en deux empires n'a donc duré que soixante ans, de 1332 à 1392.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

C'est au XVIe siècle que recommencèrent les grandes luttes, favorisées par la faiblesse des shôgouns d'Ashikaga. Membre de la famille Ota (maison de Taïra), petits daimios d'Owari, Nobu-naga commença à lutter contre les shôgouns, peu de temps après l'arrivée des Portugais au Japon. Son courage, qui lui avait valu de grandes acquisitions de territoire, lui suscita de nombreuses jalousies; il n'en eut pas moins assez d'influence pour faire nommer en 1568 Yoshi-aki comme shôgoun; ce devait être le dernier de la maison Ashikaga. Après avoir détruit, en 1573, le monastère de Hiyeizan, Nobu-naga déposait Yoshi-aki, se substituait à lui, restaurait l'autorité du mikado, favorisait le christianisme, combattait vigoureusement les bonzes qui s'étaient déclarés contre lui, les soumettait, mais, trahi ensuite, il se suicidait (*hara-kiri*) à l'âge de quarante-neuf ans, en 1582. L'œuvre de Nobu-naga fut continuée par son élève et lieutenant Hide-yoshi, fils d'un paysan, qui réussit à pacifier le Japon, troublé à la mort du grand chef. Vainqueur des ennemis qui avaient causé la mort de Nobu-naga, Hide-yoshi fit la guerre à la Corée, et persécuta les chrétiens qui avaient été jadis protégés par son prédécesseur. Hide-yoshi, qui était un des hommes les plus remarquables du Japon, est également connu sous son nom de dynastie, de famille, Toyo-tomi, ou par son titre de Tai-ko (*Tai-ko-sama*). Tai-ko-sama mourut le 15 sept. 1598; sa succession fut disputée entre son fils et Toku-gawa-*Iye-yasû*, seigneur de Mikawa, qui gouvernait le Kuwanto et résidait à Yedo. La querelle fut résolue par la sanglante bataille de Sekighara (1600), la plus meurtrière et la plus décisive des annales japonaises. Iye-yasû, s'étant emparé du pouvoir, continua l'œuvre de ses deux devanciers et prit, en 1603, le titre de shôgoun. Quoique, deux ans plus tard, il ait abdiqué en faveur de son fils, il conserva ce titre jusqu'à sa mort, arrivée en 1616. Le shôgounat devait durer dans cette famille de Iye-yasû, ou de Toku-gawa, qui n'était elle-même qu'une branche des Minamoto, jusqu'à la Révolution de 1868, époque à laquelle cette fonction fut abolie; l'empereur Mutsu-hito étant monté sur le trône en 1867, le dernier titulaire, le quinzième shôgoun de la maison de Toku-gawa, fut Yoshi-hisa-ko, fils du prince de Mito, Nari-akira, qui avait été adopté par le prince de Hitotsubashi.

On désigne généralement sous le nom de période féodale les siècles pendant lesquels le Japon fut administré par les shôgouns. On donnait le nom de *daimio* (grand nom), titre qui était déjà connu sous Yori-tomo, aux chefs principaux militaires de l'empire dont Iye-yasû assura la stabilité aux dépens de leur puissance réelle en les déclarant tous ses vassaux. Iye-yasû divisa les daimios en *fudaï*, qui appartenaient à la famille de Toku-gawa ou tout au moins à leurs vassaux et en *tozama*, daimios n'appartenant pas à la famille du shôgoun, qui ne reconnurent son autorité qu'en 1600. Ceux-ci furent les principaux fauteurs de la révolution de 1868, avec les *kuge*, la vieille noblesse japonaise, mécontente de l'aristocratie militaire des fudaï. Ces kuge, presque tous de sang impérial, appartenaient aux neuf familles: *Fujiwara*, *Sugawara*, *Taira*, *Minamoto*, *Kiowara*, *Abe*, *Onakadomi*, *Urabe* et *Tamba*. Comme le vrai souverain, le mikado, ces kuge vivaient dans la plus grande oisiveté, et la plupart d'entre eux dans la plus profonde misère. — Les soldats formaient une classe à part, les *buke;* mais, depuis Yori-tomo, on les appelait plus souvent *samurai* ou gardes. Ils avaient les classes inférieures (*hei-min*), dont ils étaient la terreur, en quelque sorte à leur merci. Vivant chez leur daimio, un peu à la façon de nos hommes d'armes du moyen âge, ils avaient le droit de porter deux épées, se mariaient entre eux, et leur fils aîné recevait une pension de leur chef. Beaucoup de ces pensions furent rachetées par le gouvernement impérial à partir de déc. 1873; elles le furent toutes à partir d'août 1876. En 1878, le mot de samurai fut changé en celui de *shizoku*, qui a le même sens. On désignait sous le nom de *rônin*, vagabonds, les *samurai* qui avaient cessé d'être attachés à la personne d'un daimio, soit librement, soit par renvoi, soit enfin par le fait de la condamnation de leur chef; le *rônin*, n'ayant pas de paye, comme le samurai, vivait souvent de rapine, mais aussi se montrait fort dévoué à celui qui l'employait, ainsi qu'en témoigne l'histoire célèbre des *Quarante-sept Rônins*, qui furent tous condamnés au *hara-kiri* pour avoir (avr. 1701) vengé la mort de leur patron, Asano, seigneur de Ako.

L'arrivée des étrangers au XVIe siècle, la politique des shôgouns à leur égard, aussi bien, sinon plus, que le système féodal protégé par ces derniers, amenèrent la révolution de 1868. Nous continuerons donc l'histoire du Japon dans le chapitre suivant, relatif aux relations étrangères.

Relations étrangères. — *Temps anciens et moyen âge.* Les anciens ne connaissaient pas le Japon; les marchands arabes, au contraire, l'ont connu et l'on pourra consulter à ce sujet le mémoire de M. de Goeje: *Arabische Berichten over Japan* (Amsterdam, 1883). Doit-on désigner les îles de Sila comme Yule, par le Japon, ou comme de Goeje, par la Corée? Aboulféda écrit: « Sila ou Silâ est située au plus haut de la Chine, à l'E. Ceux qui voyagent sur mer ne s'y rendent pas souvent. C'est une des îles de la mer Orientale qui font pendant, par leur situation, aux îles Eternelles et Fortunées de la mer Occidentale; seulement celles-ci sont cultivées et remplies de tous les biens, contrairement à celles-là. » — Dans l'histoire des Mongols, *Youen*, *Youen-chi*, le Japon, *Je-peun*, est décrit dans le chap. CCVIII de la quatrième section. C'est le pays *Je-peun Kouo*, transcrit phonétiquement et décrit par Marco Polo sous le nom de Zipangu : « Sypangu est une isle en Levant qui est en la haulte mer, loings de la terre ferme mille cinq cens milles; et est moult grandisme isle. Les gens sont blans et de belle maniere. Ilz sont idolastres, et se tiennent par eux; et si vous dy qu'il ont tant d'or que c'est sans fin; car ilz le treuvent en leurs isles. Ilz sont pou de marchans qui là voisent, pour ce que c'est si loings de la terre ferme. Si que pour ceste raison leur habonde l'or oultre mesure. » Rachid-eddin emploie également ce mot modifié de Zipangu. Le mot de Nippon se trouve déjà au Xe siècle de notre ère sous la forme *Al-Náfún*, dans le *Ikhwán-ál-Sáfá*. En réalité, le Japon, qui a été connu des Occidentaux par la relation de Marco Polo, avait été oublié par eux et l'on peut considérer le Portugal comme l'ayant découvert à nouveau.

Portugal. Dans une lettre adressée en 1505 par le roi de Portugal, Emmanuel, au roi de Castille, il est parlé d'un navire du roi de Calicut, qui fut saisi par les Portugais et à bord duquel on trouva trois instruments astronomiques en argent qu'il avait été chercher dans l'île Saponin (Japon). — Le Japon se retrouve sous son ancienne forme de Zipangu, ou ses variantes, dans le globe de Martin Behaim (1492) et dans la relation de voyage de Magellan, par Pigafetta (1521). Mais on peut dire que le Japon n'a été connu que par le voyage de Fernão Mendez Pinto (1545). Les Portugais avaient débarqué à Ta-ne-ga shima en 1542; dès l'année suivante, le daimio de Bungo envoyait une ambassade en Portugal. L'arrivée de saint François-Xavier à Kago-shima le 15 août 1549 allait donner une grande extension au christianisme dans le Japon. Nobu-naga protégea les chrétiens au détriment des bonzes. Une ambassade envoyée par les daimios de Bungo, d'Arima et d'Omura, qui quitta le Japon en 1582, l'année de la mort de Nobunaga, arriva en 1585 à Rome, où elle fut reçue par le pape Grégoire XIII. L'ère de Hide-yoshi (Taiko-sama) amena une forte réaction contre les chrétiens; en 1587, un arrêté d'expulsion fut pris contre eux, et ils ne tardèrent pas à être persécutés (1596). En 1597 furent crucifiés à Nagasaki 9 missionnaires et 17 catholiques indigènes. Iye-Yasû s'était d'abord appuyé sur les catholiques, mais, prévenu par les Hollandais et les Anglais contre eux, il leur devint hostile. Son fils et son petit-fils les exterminèrent.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Hollandais et Anglais. Une expédition partie en 1607 sous les ordres de l'amiral général Pieter Willemsz Verhœven qui avait pour mission spéciale d'enlever aux Portugais les îles Moluques, arriva à Bantam en févr. 1609, après avoir envoyé au Japon deux navires, le *Leeuw* et le *Brack*. Les Hollandais construisirent en 1609 une factorerie à Firando (Hirado), île du Saï-kaï-do, dépendant de Kiou-siou, à la pointe de la province Hizen, non loin de l'île Ikki, et y installèrent comme agent Jacques Speckx. Ce voyage a été raconté par Reynier Diecksz. Le port de Firando était sûr, mais l'accès en était difficile. Les Hollandais eurent de telles difficultés dans leur établissement qu'ils songèrent même en 1617 à l'abandonner, mais ils le maintinrent néanmoins. Ils avaient d'ailleurs rendu de grands services aux Japonais en leur apprenant à fondre des pièces d'artillerie. En 1621, Speckx fut remplacé comme résident par Cornelis van Nyenrode. Le 9 nov. 1640, les Japonais donnèrent l'ordre aux Hollandais de démolir tous leurs magasins nouveaux, ainsi que les établissements qui porteraient des emblèmes chrétiens. François Caron céda à cette injonction, mais le 11 mai 1641, les Japonais forcèrent les Hollandais d'abandonner Firando pour s'installer dans la petite île de Deshima, sous la surveillance de l'autorité de Nagasaki. Cet ordre, qui était en quelque sorte l'expulsion des étrangers du Japon, fut exécuté, et, le 21 mai 1641, les Hollandais quittaient Firando. La factorerie de Firando n'avait pas été pour les Hollandais une possession incontestée. Le capitaine anglais, Saris, commandant le « huitième voyage » de l'*Old Company*, parti en 1611, établit en 1613 une agence à Firando dont R. Wickham fut le premier agent. C'est dans une lettre de Wickham, du 27 juin 1615, adressée à M. Eaton, à Miaco, et conservée dans les archives de la Compagnie, que se trouve la mention la plus ancienne du thé (*chaw*). En 1616, le privilège accordé aux Anglais de faire le commerce au Japon fut modifié et limité au seul port de Firando. Les Hollandais, jaloux de leurs rivaux, et infiniment supérieurs en nombre, les attaquèrent en 1618 et les auraient certainement massacrés sans la médiation des Japonais. Malgré cet incident, l'année suivante, Anglais et Hollandais, reconnaissant la nécessité d'une entente, réunirent leurs deux factoreries en une seule. L'arrangement dura peu, car, dès 1621, les Hollandais continuèrent seuls leurs opérations. — Firando a toujours été noté pour l'hostilité de ses princes contre le christianisme. Quoique les chrétiens fussent très nombreux dès 1606, le Père Augustin Hernando de Saint-Joseph fit en 1616 de vains efforts pour établir une mission et construire une église à Firando, et l'année 1624 fut marquée par une grande persécution. — On peut dire que depuis que les Hollandais furent relégués à Deshima jusqu'à l'arrivée du commodore américain Perry, en 1853, la situation des étrangers au Japon ne changea guère. Vainement en 1807 les Russes essayèrent-ils de débarquer à Yesso, vainement les bateaux français ou anglais tentèrent-ils, soit aux îles Lieou-kieou, soit dans l'archipel japonais proprement dit, d'établir des relations. Nous devons nos connaissances sur l'empire du Soleil-Levant à quelques rares voyageurs : Engelbert Kempfer, qui séjourna au Japon de 1690 à 1692, dont l'*Histoire*, quoiqu'il fût Westphalien, parut en anglais en 1727 ; le Suédois Charles-Pierre Thunberg, élève de Linné, envoyé au Japon en 1772 ; Philippe Franz, baron de Siebold, qui a publié le grand ouvrage *Nippon, Archiv zur Beschreibung von Japan* (Leyde, 1832-1851).

Le commodore Perry. Les grands intérêts commerciaux des Etats-Unis dans l'Extrême-Orient décidèrent le président Fillimore à envoyer au Japon une escadre suffisante pour obtenir la signature d'un traité. Le commodore Matthew Calbraith Perry, mis à la tête de l'escadre, arrivait en juil. 1853 à Uraga, à l'entrée de la baie de Yedo, porteur de ses instructions. Il visitait après les îles Lieou-kieou et la Chine, et l'année suivante, malgré l'hostilité du prince de Mito et les ennemis des shôgouns de la maison de Toku-gawa, le *bakufu*, c.-à-d. le gouvernement shôgounal, consentit à signer un traité à Kanazawa, le 31 mars 1854. Ce traité signé pour les Etats-Unis par le commodore M. C. Perry, l'était pour le Japon par Hayashi, Dai-gaku-no-kami, Ido, prince de Tsoushima, Iza-wa, prince de Mimasaka, et Udono, membre du ministère des finances, et comprend douze articles, dont le plus important est le dixième qui ouvrait aux Américains les ports de Shimoda dans la province d'Idzu, et d'Hakodaté, dans l'île de Yesso. Ratifié par le président des Etats-Unis en 1854, les ratifications de ce traité furent échangées à Shimoda le 21 févr. 1855. Ces dates sont le point de départ d'une ère nouvelle : le 14 oct. de la même année, l'amiral anglais, sir James Stirling, signait à Nagasaki un traité qui ouvrait les ports de Nagasaki (Hizen) et d'Hakodaté (Matsmai) ; venaient ensuite le vice-amiral russe Euphimius Poutiatine (traité de Shimoda, 7 févr. 1855), le chevalier hollandais Jan Hendrik Donker Curtius (traité de Nagasaki, 30 janv. 1856). Un nouveau traité fut signé à Yedo, le 29 juil. 1858, par le consul général américain Townsend Harris qui permettait d'établir un agent diplomatique à Yedo, et qui amena la signature d'un nouveau traité avec la Hollande le 18 août 1858, avec la Russie le 7 août, avec la Grande-Bretagne le 26 août, et enfin, avec la France, le 9 oct. 1858. La France, représentée par le baron Gros, obtenait l'ouverture pour le commerce français de Hakodaté, Kanazawa et Nagasaki, à partir du 13 août 1859, de Ni-i-gata, à partir du 1er janv. 1860, et d'Hiogo, à partir du 1er janv. 1863. A partir du 1er janv. 1862, les sujets français étaient autorisés à résider dans la ville de Yedo, et à dater du 1er janv. 1863, dans la ville d'Osaka, mais seulement pour y faire le commerce. Cependant, l'agitation contre les étrangers augmentait ; le 5 juil. 1861, la légation d'Angleterre était attaquée ; l'année suivante, un Anglais, M. Richardson, était assassiné près de Yokohama le 14 sept. 1862 par les gens du daimio de Satsuma. Enfin, le 5 sept. 1864, les flottes combinées anglaises, françaises, hollandaises et américaines, détruisent les forts de Shimonoseki. En 1867, Mutsu-hito devient mikado ; immédiatement la révolution éclate, et la première année du nouveau règne (1868), qui prend le nom de *mei-dji*, le shôgounat est aboli ; les partisans des anciens shôgouns de la maison de Toku-gawa sont battus, les traités avec les puissances étrangères sont ratifiés, les ports de Kobe, Osaka, puis (1869) Ni-i-gata et Yedo sont ouverts aux étrangers ; la capitale du mikado est transportée de Kioto à Yedo, qui prend le nom de Tokio.

Epoque contemporaine. — En peu de temps, on voit se transformer non seulement le gouvernement, mais les mœurs du pays. Dès 1871, les fiefs (*han*) des daimios sont pris par le gouvernement central ; par suite, le régime féodal est aboli, et les classes inférieures (*eta*), parias chargés des métiers vils, et *heïmin*, population d'industriels, d'agriculteurs et de commerçants, trouvent l'égalité dans la société. En même temps, le bouddhisme cessait d'être religion officielle ; on établissait des postes et des télégraphes ; à Osaka, une monnaie d'Etat était installée pour fabriquer des monnaies sur le modèle européen ; enfin on commençait la rédaction d'un nouveau code pénal ; l'année suivante (1872) le Japon construisait, avant la Chine, le premier chemin de fer de l'Extrême-Orient : de Tokio à Yokohama ; l'adoption du calendrier grégorien, des lois sur la conscription et contre la nudité dans les villes, marquèrent de plus en plus le désir d'entrer dans une voie absolument neuve ; en 1873, nous voyons le mouvement s'accentuer encore par l'introduction de la vaccine et de la photographie, et l'adoption des uniformes officiels européens. Mais toutes ces réformes devaient fatalement aboutir à une réaction, dont la première (1874) est la rébellion de Saga, district de la province de Hizen, dans Kiou-siou, qui fut rapidement écrasée par le général Nodzu cette même année, des pêcheurs des îles Riou-kiou, ayan

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fait naufrage sur la côte de Formose, furent massacrés; les Chinois ayant refusé de donner satisfaction au Japon pour l'attaque dont cet équipage avait été l'objet de la part des sauvages de l'île, une expédition sous les ordres du général Saigo-Tsugumitsu débarqua sur la côte sud-est : la guerre était inévitable entre les deux empires de l'Extrême-Orient, si les puissances occidentales, et l'Angleterre en particulier, n'avaient servi de médiatrices. Un traité donnant pleine satisfaction au Japon fut signé le 31 oct. 1874; l'année 1875 fut moins heureuse au point de vue extérieur, car le Japon cédait à la Russie toute l'île de Sakhalin, dont elle occupait jusqu'alors le S., en échange de l'archipel stérile des Kouriles. Un édit promulgué en 1876, qui devait avoir force de loi à partir du 1er janv. 1877, défendit dorénavant aux anciens samurai de porter les deux épées. Cet édit et la politique extérieure du gouvernement amenèrent une nouvelle grande rébellion, cette fois, du clan de Satsuma, dirigée par le frère même du général Saigo-Tsugumichi, Saigo-Takamori, qui se mit à la tête d'une force de 14,000 hommes au milieu de févr. 1877. Battue le 19 août, la révolution fut complètement anéantie le 24 sept. 1877, et Saigo se suicida l'année suivante. Cette mort, l'écrasement des rebelles, le triomphe des nouvelles idées furent la cause, le 14 mai 1878, de l'assassinat à Tokio, par des gens de Kaga, du célèbre ministre de l'intérieur Okubo-toshimitsu.

Nous rappellerons que les années suivantes furent marquées par la promulgation des codes pénal et criminel (1881), l'établissement de différents rouages administratifs et judiciaires, la fondation d'une nouvelle constitution (1889), toutes choses dont nous parlons au reste ailleurs. Signalons toutefois les visites au Japon de l'ancien président des Etats-Unis, Grant (1879), et celle du tsarévitch, actuellement l'empereur Nicolas II, qui faillit être assassiné à coups de sabre à Otsu, sur les bords du lac Biwa (1891).

Guerre de Corée. — Nous avons déjà, au cours de cet article, fait mention des difficultés qui ont existé pendant des siècles entre la Corée et le Japon. Dès l'année 1872, les Coréens avaient refusé de faire droit aux demandes que les Japonais faisaient remonter à l'impératrice Zingo (V. Corée); aussi, après le règlement des affaires de Formose avec la Chine, une flotte, sous les ordres du général Kuroda, avec une nouvelle ambassade, fut-elle envoyée à Fou-san, où elle arriva le 15 janv. 1876. Le mois suivant, le 26 févr. 1876, un traité fut signé à Kang-hoa, en chinois et en japonais, par Kuroda-Kiyotaka et Inouye-Kaoru pour le Japon, et Sin-Hôn et In-Jâ-syng pour la Corée. Par ce traité extrêmement important, était affirmée l'indépendance de la Corée; l'ouverture de ports au commerce était accordée. Les Japonais obtenaient donc du premier coup ce que tour à tour la France et les Etats-Unis avaient exigé en vain. Des arrangements et des règlements en 1877, en 1882, en 1883 complétaient ou modifiaient le traité de 1876. Entre temps, la Chine ou au moins ses employés prenaient la direction des douanes dans les trois ports ouverts au commerce : Jen-tchuan, Yuen-san et Fou-san. Il était évident que la Chine, se considérant comme suzeraine de la Corée, ne se laisserait pas supplanter dans ses droits par sa jeune rivale; depuis 1882, une double garnison chinoise et japonaise, casernée à Séoul; amenait beaucoup de désordres par suite de leurs jalousies. Le 4 déc. 1884, des troubles sérieux éclataient à Séoul; sept des ministres furent assassinés; le lendemain, la lutte se déclarait entre la garnison chinoise et la garnison japonaise. La légation japonaise était brûlée, un grand nombre de Japonais étaient massacrés et les survivants forcés de fuir vers la côte. Les auteurs de cette révolution étaient : Palk-keum-moun-youi, Kim-ok-kyoum, Saye-koum-pou, Hong-yeng-syetri. Ils paraissent avoir agi pour le compte des Japonais, mais le résultat fut contraire à leurs espérances, puisque ce furent les Chinois, qui, aidés du peuple, eurent le dessus. Il faudrait connaître peu les Japonais pour supposer qu'ils accepteraient longtemps cette situation, Kim-ok-kyoum, réfugié au Japon, était induit par un de ses compatriotes, Hong-tjyong-ou à se rendre avec lui à Chang-haï; il fut assassiné dans cette ville, à coups de revolver, par son compatriote, qui déclara avoir agi par ordre du roi de Corée (28 mars 1894). Le corps de Kim-ok-kyoum, transporté en Corée, y fut coupé en huit morceaux, répartis entre les huit provinces du royaume. La guerre à laquelle le Japon se préparait depuis longtemps ne pouvait tarder à éclater.

Avant même la déclaration officielle de la guerre, les hostilités commencèrent. Le 20 juil. le navire anglais *Kowshing*, capitaine Galsworthy, partait de Takou, pour transporter des troupes à Asan, en Corée. Il fut coulé près des îles Shup-sinto et, sur 1,500 hommes, 40 seulement, y compris le capitaine Galsworthy et le capitaine allemand von Hannecken, furent sauvés. Les premières luttes importantes eurent lieu sur terre : une première attaque, les 27 et 28 juil., des Japonais sur les troupes chinoises fortifiées à Asan, ne paraît pas avoir eu de résultats importants, car les Japonais, sous la direction du général comte Yamagata, s'engagèrent résolument sur la grande route qui conduit de Séoul à Péking par la Mandchourie. Ils prenaient contact le 15 sept. à Ping-yang : les généraux chinois Yeh et Wei, ayant jugé la retraite nécessaire, laissèrent seul le général Tso ; le 16, les Japonais emportaient la position et les Chinois, en débandade, se repliaient vers Yi-tcheou (Wi-ju) sur le Yalou, fleuve frontière entre la Corée et la Mandchourie. Deux jours plus tard, le 17 sept., l'amiral chinois Ting, chargé d'accompagner des troupes à destination de Wi-ju, était attaqué à l'entrée du Yalou par la flotte japonaise, qui remportait une grande victoire. Les débris de la flotte chinoise gagnèrent péniblement Port-Arthur. Cependant, les Japonais s'emparaient de Wi-ju le 8 oct., puis, remontant la rive gauche du Yalou, leur général Nodzu franchissait (24 oct.) ce fleuve, et il arrivait après quelques combats à Foung-houang-tcheng, point d'intersection des trois routes de Moukden, de Niou-tchouang et de Port-Arthur. D'autre part, le comte Oyama quittait Hiroshima le 26 sept. et débarquait à Ta-lien-ouan, au-dessus de Port-Arthur. Un troisième corps japonais, suivant la côte depuis Wi-ju, était venu renforcer ses troupes par terre. On peut prévoir toutes les éventualités militaires ; rien que la paix — que la Chine demande déjà — pourra empêcher, après la prise de Port-Arthur, la marche des Japonais sur Chan-hai-kouan, au pied de la Grande Muraille, et de là sur Tien-tsin et Péking. Quant aux troupes, sous le commandement du maréchal Yamagata et du général Nodzu, elles ont dû déjà quitter Foung-houang-tcheng, et avoir pris en grande partie la route de Moukden, capitale de la Mandchourie, berceau de la famille actuellement régnante à Peking, par conséquent ville sainte (*Cheng-king*). Les quelques difficultés que les Japonais laissent derrière eux dans le Sud de la Corée, où le « parti national », les *Tong-hak*, lutte contre eux, ne sont rien à comparer avec les terribles embarras des Chinois.

Langue. — La vraie langue japonaise, c.-à-d. le *yamato*, est une langue agglutinative, polysyllabique ; elle ne ressemble en rien au chinois, mais se rapproche du coréen, des langues tartares mandchoue et mongole. D'une façon générale, le qualificatif précède le substantif ; ainsi l'adjectif ou le génitif précède le nom ; l'adverbe, le verbe, etc. Le nombre, comme en chinois, ne se rapporte pas directement à l'objet; un mot spécial intervient pour établir leurs rapports. Ainsi on ne dit pas : *dix chevaux*, mais *dix têtes de chevaux*, etc. Le yamato n'a pas de vraies conjugaisons, les formes verbales étant impersonnelles. « Le verbe s'y produit, dit Metchnikov, sous une forme rudimentaire et se confond souvent avec les autres parties du discours : *narou* (devenir), *sourou* (être), *arou* (avoir ou être), que l'on serait porté à considérer comme des verbes par excellence, ne sont que des radicaux amphibologiques dont la signification varie suivant leur rôle dans la phrase. Ils se suffixent à d'autres radicaux et les transforment en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

verbes ou à peu près. Les temps peuvent être indiqués par des changements de terminaisons. Le pluriel qui n'est que rarement énoncé pour les substantifs par la répétition du mot ou par le suffixe d'un radical signifiant classe, catégorie ou pluralité, ne l'est jamais pour les verbes. L'actif se change en passif, l'affirmatif en négatif, et, de plus, l'on obtient le désidératif, le causatif, le concessif, etc., en intercalant ou en suffixant des radicaux uniformes et qui peuvent se suffixer à même titre aux autres parties du discours. — Il existe en japonais des pronoms pour la première (*va, a,* ou *vare*) et pour la deuxième (*nanzi, imaci*) personne, mais l'on ne s'en sert jamais dans la langue parlée. Ils y sont remplacés par des locutions honorifiques, généralement imitées du chinois. Les pronoms possessifs, qui jouent un rôle très important dans les langues turco-tartares, font défaut au yamato. » Autres traits : absence de diphtongues, la consonne *l* manque et est remplacée par *r;* les sons *j, ch, tch* et *dj* du Sud se prononcent dans le Nord *z, s, ts* et *dz.* — Les relations des Japonais avec les Chinois ont amené l'introduction dans la langue d'un grand nombre de mots chinois, formant un idiome corrompu sinico-japonais appelé *vakan.*

On place généralement vers l'an 400 de notre ère l'introduction du système idéographique de l'écriture de Chine au Japon; en plus de ces caractères chinois, on inventa, d'après les caractères chinois les plus employés, un système d'écriture appelé *kana,* dont il existe deux variétés, le *kata-kana,* inventé, dit-on, par Kibi-no-mabi, mort en 776, et le *hira-gana,* inventé par le saint bouddhiste, Koô-boô-daïshi en 835. Le kata-kana est ainsi nommé (écriture de côté) parce qu'il est placé à côté de caractères chinois; le hiragana est une cursive qui sert à la correspondance, pour les romans populaires, etc.

L'étude de la langue japonaise par les Européens est d'origine relativement récente : une des premières chaires créées, sinon la première chaire de la langue japonaise, est celle du Dr J.-J. Hoffmann à Leyde; depuis sa mort, elle est occupée par M. L. Serrurier; la première chaire de japonais créée à Paris a été celle de l'École des langues orientales (juin 1868) que son premier titulaire, M. Léon de Rosny, occupe encore; M. Rudolf Lange occupe la chaire de japonais dans le séminaire, nouvellement installé, des langues orientales de Berlin. Dans les autres villes, comme Florence, avec MM. Antelmo Severini et Carlo Puini, le japonais n'est qu'une des branches d'un enseignement plus général, quelquefois un auxiliaire du chinois; mais incontestablement les grands progrès de la langue japonaise sont dus aux savants européens établis au Japon, tels que le missionnaire américain J.-C. Hepburn, et les Anglais Ernest M. Satow, W.-G. Aston, Basil Hall Chamberlain. Dans les temps plus anciens, on ne se servait guère que des ouvrages des PP. Collado et Rodrigues; ce dernier nous remet sous la plume le nom de M. Léon Pagès qui a édité la grammaire de ce missionnaire; enfin, comme travailleur indépendant contemporain, M. François Turrettini, de Genève, éditeur de l'*Atsume-gusa* et du *Ban-zai-sau.*

Littérature. — M. Ernest Satow, qui suit en cela les bibliographes indigènes, divise la littérature japonaise en seize classes : I. Grandes histoires : outre le *Kozi-ki* et le *Nihon-shô-ki* dont nous avons parlé au chapitre *Religions,* citons le *Dai-Nihonshi,* du XVIIe siècle. — II. Divers ouvrages historiques : *Mitsu Kagami, Gempei Seisuiki, Heike Monogatari,* qui a été traduit par Turrettini, *Taiheiki, Nihon Gwaishi,* dont les cinq premiers livres ont été traduits par M. Satow. — III. Droit : *Ryô no Gige* et *Engi-shiki.* — IV. Biographie. — V. Poésie. Les Japonais aiment à chanter les choses gracieuses, les fleurs, les oiseaux, les choses de la nature; presque toute la poésie japonaise est lyrique, sauf les drames classiques. Nous ne citerons parmi les recueils de poésie que le *Man-yô-shu* (collection d'une myriade de feuilles) et le *Kokinshû* (chants anciens et modernes). — VI. Les romans classiques : le plus connu peut-être est le *Taketori Monogatari,* l'histoire du coupeur de bambou, qui a été traduit dans plusieurs langues européennes, le *Genji Monogatari* (1004 ap. J.-C.), remarquable par son style. — VII. Mélanges : *Makura no Sôshi* et *Tsurezure-Gusa.* — VIII. Journaux personnels : *Hôjoki, Murasaki, Shikibu Niki.* — IX. Voyages : *Tosa Niki.* — X. Théâtre. On désigne sous le nom de *Nô* le théâtre des hautes classes et sous celui de *Shibai* ou *Kabuki* le théâtre des classes inférieures; quant aux pièces, on les divise en deux classes : pièces historiques, *jidai-mono;* comédies de mœurs, *sewa-mono.* Le théâtre du Japon remonte à la plus haute antiquité; on y trouve son origine dans les danses religieuses; au Ve siècle, ces danses améliorées, jointes à une action théâtrale, formèrent les premiers *nô;* c'est encore au théâtre qu'on peut encore le mieux étudier les mœurs et les coutumes de l'ancien Japon, qui tendent si vite à disparaître. Le plus célèbre auteur dramatique du Japon est *Chikamatsu Monzaemon* qui a écrit un drame sur la conquête de Formose sur les Hollandais par Koxinga et mis au théâtre l'histoire des quarante-sept rônins; cette dernière histoire a été également l'objet d'une pièce par un dramaturge non moins connu : *Takeda Izumo.* Les théâtres de Yedo étaient réputés les meilleurs depuis que Tokugawa Iyeyas avait invité Saruvaka-Kan-Saburo, célèbre acteur de Suruga, à venir jouer dans sa capitale. Le plus célèbre acteur actuel est Ichikawa Danjurô, de Tokio. — XI. Dictionnaires et ouvrages de philologie : *Wakun no Shiori, Gagen Shûran,* principaux dictionnaires classiques; *Genkai,* dictionnaire récent, plus complet que les précédents; la meilleure grammaire est *Kotoba no Chikamichi,* par Minamoto-no-Shigetane. — XII. Topographie : on désigne sous le nom de *Meishô Zue* les guides dans les différentes parties de l'empire; il y a, comme en Chine, des ouvrages topographiques qui ont perdu leur valeur pratique, mais ont conservé un grand intérêt historique. — XIII. Littérature shintoïste : *Kojiki Den, Koshi Den* sont les principaux ouvrages. — XIV. Littérature bouddhiste : les deux meilleurs livres de cette section sont des recueils de morale *Jitsu-Go Kyô* et *Dôji Kyô.* — XV. Romans modernes : le plus célèbre romancier moderne du Japon est *Bakin* (1767-1848) dont le roman le plus populaire est *Hakkenden,* conte des huit chiens. Citons encore le *Hiza-Kurige* et, parmi les romans historiques, le *I-ro-ha Bunko* et le *Yuki no Akebono,* qui donnent la vie des quarante-sept rônins. — XVI. Mélanges : ouvrages sur les sciences, les arts, les antiquités, le confucianisme, etc. — A ces seize divisions de M. Satow, M. Chamberlain ajoute une dix-septième qui comprend la littérature européenne du Japon, c.-à-d. les ouvrages écrits par les Japonais sous l'influence étrangère,

Beaux-Arts. — L'art japonais dérive de l'art chinois, probablement par l'intermédiaire de la Corée, mais l'originalité, l'imagination, la délicatesse de ses artistes ont donné aux productions de l'empire du Soleil-Levant un cachet tout à fait particulier qui leur a valu l'admiration, non seulement des indigènes, mais encore celle des Occidentaux. Il n'est personne en Europe aujourd'hui qui ne sache ce qu'est un *kakémono* (chose suspendue), c.-à-d. un dessin, une aquarelle, un autographe, destiné à être pendu au mur comme un tableau; ou un *surimono* (chose imprimée), carte sur laquelle les poètes inscrivaient leurs vers, les artistes faisaient imprimer leurs dessins, et qui circulait au nouvel an entre les parents et les amis. On peut diviser en huit périodes l'histoire de la peinture au Japon : I. *Ecole bouddhique :* l'école la plus ancienne qui fut introduite au VIe siècle par des pèlerins, dont le plus célèbre représentant est considéré comme le créateur de l'art de peindre, est *Kose Kanoaka,* qui vivait au IXe siècle et dont on ne connaît qu'une demi-douzaine d'œuvres authentiques. — II. *Ecole de Tosa:* ainsi nommée de Tsunetaka, peintre fameux, sous-gouverneur de la province de Tosa, au XIIIe siècle, dont la réputation était si grande que le nom de Tosa fut substitué à celui de *Yamato,* que portait l'Ecole, dont la plus ancienne branche, celle de *Kasuga,*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avait été fondée vers l'an 1000 par Motomitsu, de la famille de Fujiwara, élève de Kose; cette école peut-être considérée, comme celle de Kioto, nationale par excellence; outre la branche de Kasuga, ainsi nommée d'un temple près de

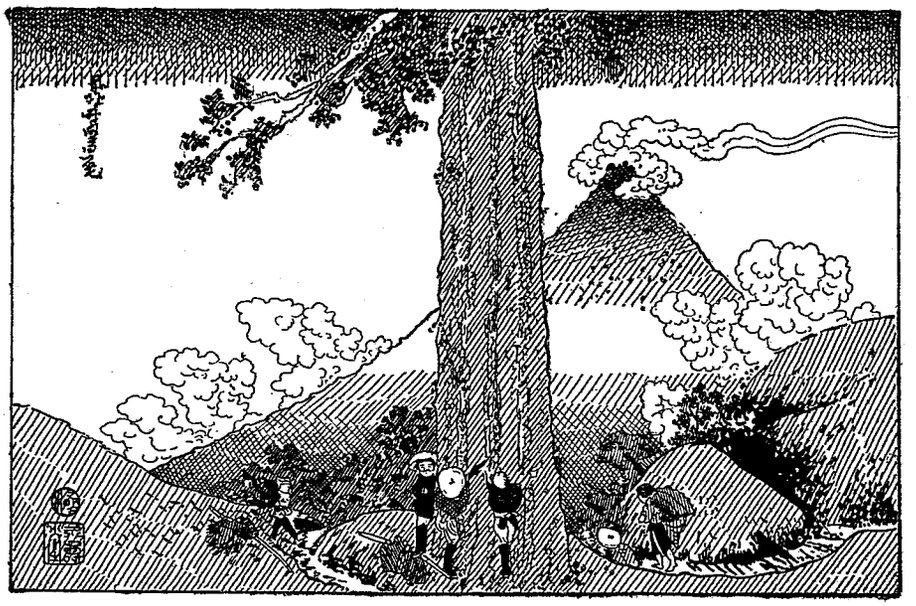

Le Fousi-yama, montagne sacrée du Japon (dessin de Hokousaï).

Nara, on notait également la branche de Takuma, d'après son fondateur Takuma Tamenji (vers 1038), et la branche



Dessin d'Outamaro.

de *Sumiyoshi*, fondée par Keiou (vers 1200), dans l'école de Tosa, dont la décadence commence au XVe siècle. — III. *Ecole chinoise* dont l'artiste le plus célèbre fut *Sesshiu* (1420-1506); après avoir étudié en Chine (1460), il vint se fixer en 1469 dans le temple d'*Unkoju-ji;* on peut dire qu'il est le précurseur de l'école de *Kano*, dont le fondateur fut un de ses élèves. — IV. *Ecole de Kano*, fondée au XVe siècle par *Kano Masanobu* (1453-90), élève de Sesshiu ; d'abord soumise à l'influence chinoise, grâce aux rapports entre les shôgouns Ashikaga et les Ming, cette école s'en affranchit avec *Tanyu* ou *Morinobu* (1601-75) et *Naonobu* (1607-51). — V. *Ecole de Korin:* Korin (Ogata) (1640-1716), élève de *Sumiyoshi Hirozumi*, avec ses élèves *Kenzan* (1663-1744), et *Hoitsu* (1761-1828), furent de grands travailleurs, surtout pour les laqueurs et les ciseleurs. — VI. *Ecole de Shijo:* ainsi nommée d'après le quartier de Kioto où Okio Maruyama (1732-85) avait installé son atelier; là, étudiant d'après nature, il était en quelque sorte le fondateur d'une école naturaliste. — VII. *Ecole de Toba*, fondée par *Toba no Sôjô*, ou *Gakuyu* au XIIe siècle, est celle de la caricature qui atteint son apogée au XVIIe siècle, avec *Hanabusa Itcho* (1652-1724) et *Ippo*. — VIII. *Ecole Ukiyo-ye*. Cette école célèbre, populaire, réaliste, a été créée au commencement du XVIIe siècle par *Iwasa Matahei ;* j'emprunte, avec quelques changements, au catalogue de la vente de Taigny, la classification suivante des ateliers des artistes de cette école : *Première periode* (XVIIe siècle et première moitié du XVIIIe siècle). Gravure en noir. Gravure en couleurs à deux ou trois tons: *Moronobu*, mort vers 1715 ; les *Tori-i*, Kyonobu, Kyomasu, Kyotada, Kyomitsu, Kyohiro, Kyotsuné ; les *Okumura*, Massanobu, Toshinobu ; les *Nishunura*, Shighénaga, Shighenobu ; les *Nishikawa*, Sukenobu, Sukenori, Tsukioka Massanobu, Tatshibana Morikuni ; les *Hishikawa*, Toyonobu, mort en 1789, Toyomasa ; les *Hanabusa*, Itcho, Ippo. — *Deuxième période* (seconde moitié du XVIIIe siècle) : *Haronobu*, élève de Shighénaga, florissait entre 1764 et 1779, remarquable par sa grâce ; les derniers *Tori-i*, Kyonaga, Kyominé ; *Ippitsusai Buntscho*, florissait entre 1760 et 1780 ; *Koriusai*, contemporain du précédent, un peu de maniérisme ; les premiers *Ustagawa*, Toyoharu, Toyohiro ; les *Katoukawa*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Shunsho, le fondateur, seconde moitié du XVIIIe siècle, Shunyei, Shunko, etc., Yeishi, Yeisho, Yeishin, Shuontscho; les *Ki-tao*, Shighémasa (1739-1819), Massanobu, Kikugawa Yeizan; *Sharaku* (*Toshiu-sai*), fin du XVIIIe siècle, le meilleur peintre de portraits du Japon; *Tchoki; Outamaro* (1754-97), peintre de femmes; E. de Goncourt lui a consacré un livre; ses élèves, Shikimaro, Hidémaro, Shiko.— *Troisième période* (XIXe siècle): les *Utagawa*, Toyokuni (1769-1825), peintre d'acteurs et de scènes de théâtre; Kunisada (1785-1864), élève du précédent; Kuniyoshi (1796-1861), peintre historique; Kunitora (*Ichiyosai*); on désigne, sous le nom d'école d'*Osaka*, les élèves des Utagawa, peintres d'acteurs et des scènes de théâtre, tels que Kunimitsu, Kunimassa, Kuniyasu, Kuniakira, Hokukei, Hokushiu, Riukosaï; *Hiroshighé Motonaga* (1797-1858), le plus grand paysagiste du Japon, et l'école paysagiste de Meïshos; *Hokousaï* (1760-1849), débuta sous le nom de Shunrô, dans l'atelier de Shunsho, a cultivé tous les genres et illustré tous les sujets, le plus grand, le plus fécond, le plus varié des artistes japonais; notons parmi ses élèves son gendre Yanagawa Shighénobu (1787-1842), Hokkei, son meilleur élève, Gakutei, Shinsaï, Keisaï Yeizen, Hokube, Hokujiu, Riusai, Rintei, etc.; les peintres de *Surimonos*, qui comprenaient presque tous ces derniers noms; enfin les humoristes et caricaturistes contemporains, *Kiōsai*, élève de Kano, né en 1832; beaucoup de ses dessins sont reproduits sur les lanternes (*uchiwa*); on l'a surnommé *shôjô*, le grand buveur; Keisaï, etc.

La sculpture est, comme la peinture, d'origine bouddhique. Elle se montre sous forme de vastes objets de bronze, brûle-parfums, gongs, etc., et surtout de statues de divinités et particulièrement de Bouddha; la plus célèbre de ces statues est le colossal Grand Bouddha (*Daibutsu*) de Kamakura qui date du XIIIe siècle. Mais c'est dans la ciselure plutôt que dans la grande sculpture qu'excellent les Japonais; tout le monde admire ces breloques qui servent à rattacher à la ceinture la blague à tabac, inséparable du Japonais, ces *netsuke* en bois, en corne, en os, en métal, en laque, en ivoire; les fermetures des blagues à tabac (*kanémonos*), les petites plaques en métal ciselé, les poignées de sabre (*menuki*), les gardes de sabre, les petits couteaux qui accompagnent le grand sabre (*kodzuka*), etc., les masques si bizarres qui arrivèrent à la perfection au commencement du XVIIe siècle avec *Démé Jioman*. La sculpture sur bois est représentée par deux magnifiques spécimens à Nara et au temple de Nikko; le plus célèbre sculpteur sur bois fut *Hidari Jingorô*, né en 1594.

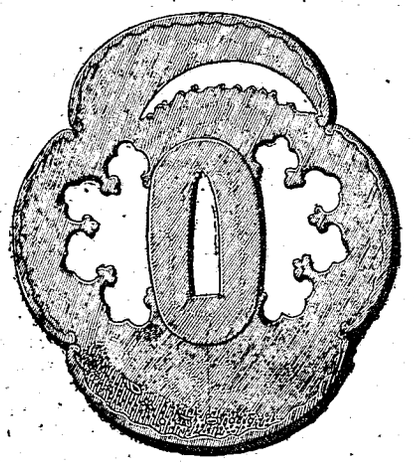

Garde de sabre, dite « à la lune ».

La fabrication de la porcelaine est introduite de Chine vers 1520 par *Gorodayu Shonsui;* un grand centre de la production est la province de Hizen; l'apogée de sa fabrication est entre 1750 et 1830 (V. Porcelaine). Le *vieux Satsuma* a atteint son maximum de perfection dans la première moitié de ce siècle.— C'est également aux Chinois que les Japonais doivent leur première bonne poterie; quoiqu'ils en fassent remonter la fabrication à une époque antérieure à 660 av. J.-C., ce n'est qu'en 1230, que la première bonne poterie vernissée japonaise fut faite à Seto par Tôshiro, qui avait étudié en Chine.



Bonze chantant (terre cuite du XIIe siècle).

La fabrication des laques est plus encore une branche de l'art qu'une industrie au Japon, elle est faite avec le suc de l'arbre appelé *Rhus vernicifera* qui s'échappe lorsqu'on lui fait des incisions. On applique la laque sur du métal, mais surtout sur du bois; les meilleurs bois sont le *hinoki* (*Chamæcyparis obtusa*) et le *kiri* (*Paulownia imperialis*); pour des objets communs, on emploie les bois du *suji* (*Cryptomeria japonica*) et du *keyaki* (*Planera japonica*). L'application de la laque est extrêmement délicate et longue; après plusieurs couches de laque ordinaire, on peut faire des applications avec des laques d'or (*hiramakiye* et *taka makiye*). L'art de la laque est indigène (V. Laque).

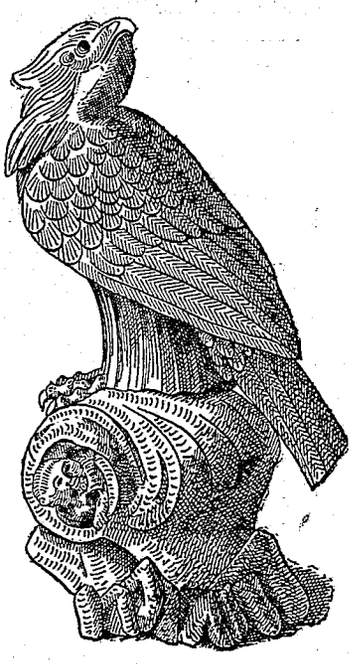

Aigle et singe (grès de Bizen).

Nous avons déjà dit que l'absence de roches de construction avait eu une influence directe sur la construction des maisons; il est très certain que les tremblements de terre si terribles et si nombreux dans l'archipel japonais sont une autre cause. Les maisons japonaises sont de légères charpentes posées sur terre sans caves, couvertes de chaume ou de tuiles; de murs, il n'y en a pas à vrai dire, la maison est fermée par des portes de bois (*amado*), glissant sur des rainures pendant l'été; en hiver, ces portes en bois sont remplacées par d'autres portes en papier semi-transparentes appelées *shoii;* les chambres sont fermées par d'autres portes en papier et leur dimension peut être agrandie, leur nombre diminué ou augmenté, suivant qu'on laisse en place ou qu'on enlève ces portes.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

La musique est d'origine chinoise et bouddhique; suivant le docteur Müller, l'échelle musicale se compose de cinq notes de la gamme harmonique mineure; M. Piggott pense que la gamme japonaise est notre gamme mineure pure et simple. « L'instrument le plus parfait des Japonais, dit Metchnikov, est le *koto*, espèce de *zitter*, dont on tire à l'aide d'un crochet des sons assez mélodieux ; mais l'on



Les Grues (laque du XVIIe siècle).

a rarement l'occasion de l'entendre ; anciennement l'on ne jouait du *koto* qu'à la cour des empereurs. Le *biwa*, mandoline à quatre cordes, est l'instrument des aveugles ; il sert d'accompagnement aux improvisations et surtout au récit de *Heiké Mono-gatari*. Les hommes jouent aussi parfois de la flûte (*fouye*) et du tambour (*taiko* et *tsudzumi*). Le *sami-sen* (guitare à trois cordes) est l'instrument de prédilection des deux sexes. Il est accordé en trois tons : *hon-tsio* (ton naturel), *ni-agari* (seconde majeure) et *sansagavi* (tierce mineure). Lorsque plusieurs *sami sen* sont joués à la fois, l'on donne à celui qui sert pour la mélodie un accord particulier, nommé *taka-né*. Il existe une grande variété de *sami-sen* et de *riu-ghei*, styles ou méthodes de musique. Le style le plus usité aujourd'hui est le *zioruri* qui sert d'accompagnement aux chansons érotiques. *Naga-uta* est le style d'accompagnement pour les déclamations ; *ghi-dai-yu-bu-ci* est le style martial : *hayari-uta* est la musique des danses. »

Henri Cordier.

Législation. — Ancien droit. — Les lois les plus anciennes dont on ait gardé le souvenir datent d'une époque relativement récente. Pendant longtemps, en effet, le Japon a été gouverné suivant le régime patriarcal, sans loi écrite. Ce n'est qu'en 604 ap. J.-C. que le prince impérial Shotoku fit la compilation des *Dix-sept Lois fondamentales*, œuvre bientôt suivie de la *Codification des lois et ordonnances* et de la *Compilation des règlements et règles supplémentaires*. En 1232, fut promulguée la *Constitution de Hojo*, qui subit ultérieurement des modifications et additions nombreuses, dont la plus authentique porte le nom de *Nouvelle Constitution supplémentaire*. En 1716, Yoshi-mitsu, surnommé le Législateur de Tokugawa, fit réunir en un recueil unique tous les décrets et ordonnances des shôgouns ; les *Documents législatifs* contiennent le droit civil. En 1742 parurent les *Cent Articles de Tokugawa*, renfermant les lois criminelles. Ces lois ne furent distribuées que parmi les ministres et les juges, la maxime du gouvernement de Tokugawa étant que « le peuple ne doit pas connaître la loi, mais seulement obéir ».

Droit public et administratif. — En 1867, lorsque le mikado (souverain légitime qui siégeait à Kioto) eut reconquis l'exercice effectif de son autorité contre le shôgoun ou taïcoun (dictateur militaire et souverain de fait qui siégeait à Yedo), l'histoire du Japon entra dans une phase nouvelle. La dénomination de l'ère qui allait s'ouvrir (*mei-dji*, gouverner clairement) était à elle seule une promesse et un programme. Dans la formule du serment prêté en 1867, lors de son avènement, par l'empereur actuel, Mutsuhito, ce souverain prenait l'engagement « de gouverner d'accord avec l'opinion publique et la délibération populaire ». En 1868, une sorte de Parlement, composé de 276 membres de la noblesse feudataire fut convoqué à Yedo, mais cette assemblée, imbue des anciens préjugés, hostile aux réformes projetées, dut être dissoute. Pour vaincre cette opposition et trouver un appui dans les classes populaires, le nouveau gouvernement s'attaqua au régime féodal et militaire (*hoken-seiji*), dont l'impopularité était d'ailleurs devenue extrême. Les *han* ou provinces des daimios furent abolis, leurs noms mêmes changés, et l'on organisa des divisions territoriales nouvelles, les *fou* (villes) au nombre de trois, les *ken* (préfectures) au nombre de quarante-trois, à la tête desquelles furent placés des gouverneurs dévoués au nouveau pouvoir (1871). Un Sénat fut créé en 1872, mais il se composait exclusivement de fonctionnaires et n'avait qu'un rôle purement consultatif. En 1875, l'empereur prit l'initiative de convoquer à Tokio les fonctionnaires des provinces « pour s'enquérir des sentiments du peuple et consulter l'intérêt public ». Le rescrit impérial annonçait la mise à l'étude d'une « forme constitutionnelle à donner au gouvernement ». Une insurrection sanglante, réprimée en 1877, retarda la convocation de cette assemblée jusqu'en 1878. Sa première œuvre fut l'élaboration, sous la présidence du comte Ito, de lois relatives à la création d'assemblées municipales et provinciales issues de l'élection. Ces corps représentatifs devaient servir de base à l'édifice ultérieur de la constitution. Ces lois, connues sous le nom des *trois grandes lois*, furent mises en vigueur en 1879 et revisées sur quelques points en 1880. Les assemblées qu'elles organisent sont chargées de fixer le montant des impositions locales, sous le contrôle des gouverneurs et du ministre de l'intérieur. Sont éligibles tous les citoyens mâles âgés de vingt-cinq ans résidant dans la circonscription depuis trois années consécutives au moins et payant comme impôt foncier annuel plus de 10 yen (le *yen* vaut nominalement 5 fr. 15 environ : sa valeur réelle n'est plus guère aujourd'hui que de 4 fr. 30). Sont électeurs tous les citoyens mâles âgés de vingt ans résidant dans le district et payant plus de 5 yen. Chaque année ou tous les deux ans au moins, les gouverneurs sont convoqués au ministère de l'intérieur pour discuter les questions se rattachant à l'administration locale. Chaque circonscription est partagée en villes (*kou*) et en cantons (*gun*) administrés par un fonctionnaire (*cho*) qui gère les affaires locales.

Un édit impérial du 17 avr. 1888, entré en vigueur le 1er avr. 1889, a poussé plus loin le principe de la décentralisation, en organisant un nouveau système d'administration locale dans les *shi* (municipalités), *cho* (villes) et *son* (villages). Cette réforme est destinée à recevoir une application graduelle, suivant les circonstances et les besoins des localités.

Par un édit en date du 12 oct. 1881, l'empereur avait promis pour l'année 1890 l'institution d'un nouveau Parlement. En attendant que cette création, qui était présentée comme le couronnement de l'œuvre entreprise, à savoir « l'établissement graduel d'une forme constitutionnelle de gouvernement », pût être réalisée, une première étape fut franchie par tout un ensemble de réformes administratives

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et politiques, dont la dernière porte la date du 22 nov. 1885. Les postes de premier ministre, de ministre de gauche et de ministre de droite, dont la création remontait à plus d'un millier d'années et qui étaient toujours occupés par des *nobles de la cour*, furent alors supprimés. En même temps, le cabinet ou conseil des ministres est constitué sur des bases entièrement nouvelles. Il comprend un président à portefeuille et neuf autres ministres (affaires étrangères, intérieur, finances, guerre, marine, justice, instruction, agriculture et commerce, communications). Les membres du conseil ne s'intitulent plus *sanguis*, ils sont devenus *daï-dzin* (grands ministres). Chacun d'eux dirige sous sa responsabilité les affaires de son département, mais les questions d'intérêt général doivent être délibérées en conseil. Le président du conseil remplit en outre les fonctions dévolues auparavant au premier grand ministre, c.-à-d. à l'ancien *daï-dzio daï-dzin*. C'est lui qui présente à l'approbation du mikado les projets de notification et qui les signe, lorsqu'ils sont approuvés par Sa Majesté. L'empereur assiste aux délibérations du conseil.

Quelques modifications ont été introduites dans les attributions respectives des ministres. Ainsi le ministère des travaux publics est supprimé et remplacé par le ministère des communications, de qui relèvent les télégraphes, les phares et la navigation commerciale. Les mines et les manufactures de l'Etat passent au ministère de l'agriculture et du commerce. L'école des ingénieurs est rattachée au ministère de l'instruction publique. Quant aux chemins de fer, ils restent provisoirement sous la surveillance du cabinet. Le comte Itô fut nommé président du conseil et ministre de la maison de l'empereur.

A côté de ce conseil des ministres et pour créer des situations aux hauts personnages dépossédés par l'effet de cette réforme, on a institué un conseil du palais, dont les attributions ne s'étendent qu'aux choses mêmes du palais et n'ont absolument rien de politique. Dans ce conseil entrèrent : comme président et gardien des sceaux, le prince Sandjo, ancien premier grand ministre, et comme conseillers : l'ancien ministre de la marine, l'ancien président du conseil d'État, l'ancien ministre des travaux publics, l'ancien président du Sénat, etc. Le prince Arisougava, premier prince du sang, était, en compensation de la perte de son poste de grand ministre de gauche, nommé grand chef de l'état-major général. Le conseil d'Etat fut supprimé et remplacé par un conseil de jurisprudence, dépendant du cabinet et comprenant trois sections : administration, législation, justice. Enfin le Sénat fut conservé et ouvrit même ses rangs à quelques-uns des membres du conseil d'Etat supprimé. Le comte Oki, privé du portefeuille de l'instruction publique, obtint ainsi la présidence du Sénat.

La promesse faite par le mikado, le 12 oct. 1881, reçut son exécution à la date fixée. La nouvelle constitution de l'empire japonais a été solennellement promulguée le 11 févr. 1889 (onzième jour du deuxième mois de la vingt-deuxième année de l'ère de *mei-dji*). Le comte Ito, président du conseil privé, a pris à la rédaction de cette charte, comme d'ailleurs à toutes les autres réformes antérieurement exécutées, une part prépondérante. Cette constitution comprend 76 articles. Le chap. I traite des pouvoirs de l'empereur ; le chap. II, des droits et devoirs des sujets ; le chap. III, de la Diète impériale ; le chap. IV, des ministres d'Etat et du conseil privé ; le chap. V, de la justice ; le chap. VI, des finances ; le chap. VII, de quelques règles supplémentaires.

Chapitre I. — L'empereur exerce le pouvoir législatif avec l'assentiment de la Diète. Deux ordonnances, l'une de 1881 et l'autre de 1886, ont réglé les formes de la promulgation des lois. Le souverain a le droit de dissolution. Il déclare la guerre, fait la paix et conclut les traités. Il promulgue l'état de siège, lorsque les circonstances l'exigent. Il a le droit d'amnistie, de grâce, de commutation de peine et de réhabilitation.

Chap. II. — Les sujets japonais peuvent être, tous sans distinction, nommés aux divers emplois. Ils sont égaux devant la loi. Le droit de propriété, la liberté de conscience et de culte, la liberté de parole, de réunion et d'association, le secret des correspondances privées sont protégés. La loi du 28 nov. 1872, complétée par celle du 21 janv. 1888, astreint tous les Japonais au service militaire.

Chap. III. — La Diète est composée de deux Chambres : la Chambre des pairs, composée des membres de la famille impériale, des ordres de noblesse et des personnes désignées par l'empereur ; la Chambre des représentants, composée de membres élus par le peuple. En même temps que la constitution, ont été promulguées : une ordonnance impériale sur la Chambre des pairs, une loi sur les Chambres, une loi sur l'élection des membres de la Chambre des représentants. L'ordonnance concernant la Chambre des pairs comprend 13 articles. Les membres de la famille impériale âgés de plus de vingt ans, les princes et marquis âgés de plus de vingt-cinq, sont membres de droit. Les comtes, vicomtes et barons, élisent leurs représentants, qui doivent être âgés d'au moins vingt-cinq ans, et dont le nombre ne doit pas dépasser le cinquième des membres de leur ordre respectif ; leur mandat dure sept ans. Les pairs choisis par l'empereur en raison de leurs services ou de leur science, sont nommés à vie : ils doivent avoir au moins trente ans. Dans chaque ville (*fou*) et dans chaque préfecture (*ken*), les quinze plus imposés, âgés de plus de trente ans, élisent un représentant : si l'empereur confirme l'élection, le pair ainsi désigné siège pendant sept ans. La loi électorale pour l'élection des membres de la Chambre des représentants compte 111 articles et contient en appendice un tableau des circonscriptions. La ville de Tokio élit 12 députés, la ville de Kioto 7, la ville d'Osaka 10 ; les 42 cantons élisent ensemble 271 députés : au total, 300 représentants, soit environ un représentant pour 128,000 habitants. Le mandat des représentants est de quatre ans. Pour être électeur, il faut avoir vingt-cinq ans, être domicilié depuis un an au jour de la confection des listes dans la ville ou préfecture, y résider, payer depuis un an au moins des impôts directs d'au moins 15 yen ou depuis trois ans au moins un chiffre égal d'impôt sur le revenu. Tout électeur est éligible après l'âge de trente ans. Le vote a lieu par bulletins sur lesquels l'électeur écrit ou fait écrire : 1° le nom du candidat pour lequel il vote ; 2° son propre nom et sa résidence. Les incapacités électorales et les incompatibilités ne diffèrent point de ce qu'elles sont chez les autres nations. Les fous, les banqueroutiers, les individus privés de leurs droits civiques, ceux qui sont détenus à l'occasion d'une poursuite criminelle, les soldats et marins en activité de service ne peuvent ni voter ni être élus. Il y a incompatibilité absolue entre le mandat de député et celui de membre de la Chambre des pairs ; de même avec les fonctions de ministre de la maison impériale, d'officier de police, de justice ou de finance et de prêtre. Les fonctionnaires départementaux, dans le ressort de leur circonscription et, quand ils se sont occupés d'une élection, les fonctionnaires municipaux sont inéligibles. La loi sur les Chambres comprend 99 articles. Elle règle tout ce qui concerne les convocations, la présidence, le secrétariat, les indemnités, les comités, séances, questions, adresses, les rapports des deux Chambres, les pétitions, la discipline, etc.

Chap. IV. — Les attributions des ministres d'Etat restent telles qu'elles avaient été établies par la réforme de 1885. Ils donnent leur avis à l'empereur et sont responsables devant lui. Ils contresignent les lois, ordonnances et rescrits impériaux : la forme de ce contreseing a été déterminée en 1886. Le conseil privé est appelé à délibérer sur les matières publiques importantes, dont l'examen lui est confié par l'empereur.

Chap. V. — Les magistrats qui rendent la justice sont inamovibles, sauf lorsqu'ils sont frappés par une sentence criminelle ou une punition disciplinaire. Des justices de paix (*kou-saïbansho*), au nombre de 299, ont été établies

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans les villes et villages. Il y a 48 tribunaux de première instance (*tchihô-saïbansho*), qui jouissent au civil d'une compétence illimitée et, au criminel, jugent eux-mêmes certaines affaires de peu d'importance et instruisent les autres. Des cours d'appel (*kôso-in*), au nombre de 7, jugent les appels portés contre les sentences rendues par les tribunaux de première instance. Tous les trimestres, on constitue près des cours d'appel et parfois près des tribunaux de première instance, des cours criminelles composées d'un président et de quatre juges, pour juger les crimes importants. Les affaires criminelles, d'après les statistiques, se décomposaient ainsi :

	1887	1891
Crimes sérieux.....	4.397	3.591
Infractions légères....	79.723	154.087
Total.....	84.120	157.678

Une cour de cassation (*daïshin-in*) a été créée en 1875 à Tokio; elle juge les pourvois tant civils que criminels. Une loi sur l'organisation judiciaire, complément du nouveau code de procédure civile, a été promulguée le 2 févr. 1890; on en trouvera plus loin l'analyse. La constitution prévoyait la fondation d'une cour des litiges administratifs, qui n'a pas pu encore être organisée.

Chap. VI. — Ce chapitre, ainsi que nous l'avons dit, traite des finances. En même temps que la constitution, a été promulguée une loi sur les finances en 33 articles, réglant principalement les questions budgétaires.

Chap. VII. — Ce chapitre détermine le mode de revision de la constitution et du statut de la famille impériale.

Le 11 févr. 1889, c.-à-d. le jour même où il octroyait à son peuple une constitution, le mikado, par une déclaration qui n'a été ni contresignée par les ministres ni publiée dans le journal officiel, mais qui a cependant toute la valeur d'une loi fondamentale de l'empire, réglait l'ordre de succession au trône et arrêtait l'organisation de la famille impériale. L'art. 74 de la constitution soustrait d'ailleurs aux délibérations de la Diète toutes les modifications au statut de la famille impériale. Ce document, intéressant à plus d'un titre, établit tout d'abord que la dignité impériale est héréditaire par droit de primogéniture et de mâle en mâle, et détermine l'ordre dans lequel les princes issus de l'épouse légitime et ceux nés de *mekake* (concubines) pourront être appelés au trône. Mais ces prévisions, quelque minutieuses qu'elles soient, se trouvent presque annulées en fait par la disposition de l'art. 9, où il est dit qu'au cas où le prince ayant par sa naissance droit au trône ne serait pas sain de corps et d'esprit ou encore si quelque raison d'importance majeure l'exigeait, l'ordre de succession pourrait, sur l'avis du conseil de famille et du conseil privé, subir des modifications. De même, toutes les prescriptions relatives au choix du régent n'ont, pour ainsi dire, qu'une valeur documentaire, puisque l'art. 25 laisse au conseil privé et au conseil de famille la faculté de n'en tenir aucun compte. Or, les membres du conseil de famille n'ayant aucune influence politique, alors que le conseil privé est composé d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires, c'est bien ce conseil privé qui décide en définitive à quel prince doit appartenir le pouvoir suprême, de même que c'est à lui encore qu'il faut attribuer, du moins en grande partie, toutes les mesures que le mikado semble prendre de sa propre autorité. Il est en outre à remarquer que l'hérédité dans la descendance adoptive, qui était d'un usage constant dans le passé, est virtuellement abolie par la déclaration du 11 févr. Ce fait est d'autant plus grave qu'il implique la suppression complète du droit d'adoption, c.-à-d. d'un droit passé à ce point dans les mœurs japonaises qu'on peut le considérer aujourd'hui encore comme constituant la base même de la famille.

Droit privé. — Quelque intérêt que présente cette révolution accomplie par le gouvernement japonais dans l'organisation administrative et politique du pays, la réforme du droit privé, poursuivie simultanément, a pour nous un intérêt encore plus direct.

Parmi les hommes qui ont eu la plus grande part dans cette œuvre législative, il faut signaler au premier rang M. Boissonade, professeur à la Faculté de droit de Paris, actuellement conseiller légiste du gouvernement japonais, qui, chargé d'abord par le ministre du Japon à Paris de faire des conférences de droit constitutionnel et droit commercial à sept délégués du ministère de la justice venus à Paris pour étudier la législation française, fut ensuite appelé au Japon, où une œuvre importante de codification allait être entreprise sous sa direction.

Code pénal. De toutes les parties de la législation, la loi pénale est assurément celle qui a le plus immédiatement pour objet la conservation de l'ordre social, puisqu'elle tend à défendre contre toute atteinte venant de l'intérieur « l'organisation politique de l'Etat, le fonctionnement régulier des autorités, la vie des particuliers, leur honneur, leurs biens et, généralement tous les droits publics et privés » (Boissonade, *Projet revisé de code pénal pour l'empire du Japon*, p. 2; Tokio, 1886).

Aussitôt après la Restauration, en 1868, le nouveau gouvernement avait publié une circulaire officielle, par laquelle il ordonnait que provisoirement, jusqu'à ce qu'une loi définitive fût mise en vigueur, la loi pénale de Tokugawa continuerait à être appliquée. Pour mettre cette loi en harmonie avec les principes de la Restauration, le gouvernement élabora une première *loi pénale temporaire*. Préoccupé de rendre la législation pénale uniforme pour toutes les parties de l'empire, en même temps que pour toutes les classes de la population, il promulgua, la 3e année de mei-dji (janvier 1871), un nouveau code pénal en six livres, qui puisait une partie de ses éléments dans la loi nouvelle de Taïko et les lois féodales de Hojo, Ashikaga et Tokugawa et faisait de notables emprunts au code chinois, dont il adoucissait la rigueur. Le nouveau code était applicable à tout l'empire, mais ne supprimait pas toutes les différences existant entre les diverses classes de sujets. Ce code fut bientôt suivi (5e année de mei-dji, mai 1873) d'une *loi réformée*, en trois livres, adoucissant encore les peines, mais prévoyant et punissant des infractions qui, n'ayant pas été spécialement visées par le précédent code, n'étaient réprimées par les tribunaux que par voie d'analogie et d'interprétation de la loi, ce qui n'allait pas sans un peu d'arbitraire. Le gouvernement ne crut pas encore devoir s'arrêter là. Désireux d'acquérir sur tous les habitants du territoire japonais la plénitude de juridiction et de retirer aux étrangers le privilège d'extraterritorialité, qui les maintient sous la juridiction de leurs consuls et sous la législation pénale de leur pays, le gouvernement devait tout d'abord s'appliquer à mettre sa législation pénale en harmonie avec l'esprit général des lois étrangères les plus estimées. Dès 1874, M. Boissonade fut chargé de rédiger un projet de code pénal et un projet de code de procédure criminelle. Une commission fut instituée au ministère de la justice, sous la présidence même du ministre Oghi Takato, et composée du général Yamada, alors vice-ministre de la justice, de MM. Tsourouda, Namoura et Sakaia, secrétaires au même ministère, et de M. Boissonade, chargé de rédiger l'avant-projet et d'établir le texte français du projet adopté. Le travail, commencé en sept. 1875, fut terminé en juil. 1877 et transmis au gouvernement, qui le soumit à une commission nouvelle, où entrèrent des secrétaires du conseil du gouvernement, des membres du Sénat et des membres de la commission formée au ministère de la justice, chargés de soutenir le projet. M. Boissonade n'en faisait pas partie. Le premier projet, inspiré surtout par les dispositions du code pénal français et, à un degré moindre, par celles des codes belge, allemand, du projet italien, etc., s'attachait à adoucir encore les peines et à les proportionner plus exactement à la gravité des infractions. Il comprenait quatre livres. Le premier, consacré aux *dispositions générales*, expose les principes généraux, le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

règles communes à la punition des diverses infractions ; le livre II traite des crimes et délits contre la chose publique, c.-à-d. contre l'État et la société ; le livre III traite des crimes et délits contre les particuliers, soit contre les personnes, soit contre les propriétés ; le dernier livre est consacré aux contraventions. La commission mixte, dont nous avons indiqué la composition, fit subir à ce projet de nombreuses retouches et aussi de fâcheuses mutilations. Le texte, après ce travail de remaniement, fut approuvé par le gouvernement et promulgué au mois de juil. 1880 ; il a force de loi depuis le 1er janv. 1882. Bientôt néanmoins on reconnut que les modifications et suppressions apportées au projet du ministère de la justice par la nouvelle commission n'avaient pas toujours été heureuses, et le gouvernement lui-même songea à entreprendre une nouvelle revision. Avant la promulgation du texte officiel du code de 1882, M. Boissonade avait commencé à publier un commentaire de son projet primitif et l'avait poussé jusqu'à l'art. 373. Quand la promulgation du nouveau texte fut faite, M. Boissonade crut devoir suspendre un travail « dont on n'avait pas tenu compte et qui, ne pouvant plus s'appliquer au nouveau texte, aurait paru en être la critique, sans avoir désormais d'utilité au moins présente ». Cependant, sur l'invitation même du ministre de la justice, M. Boissonade, dès l'année 1882, dut reprendre ce commentaire resté inachevé, et il le publia en 1886 sous le titre de *Projet revisé de code pénal pour l'empire du Japon :* ce projet peut être considéré comme nouveau, en ce sens que non seulement il reprend dans l'ancien projet presque tout ce qui en avait été retranché par la commission mixte de 1877, mais encore qu'il contient un grand nombre de dispositions entièrement nouvelles, étrangères même au projet primitif.

Code de procédure criminelle. Le projet du code pénal était terminé depuis un an déjà, lorsque le projet de code de procédure criminelle fut entrepris. Antérieurement, pendant son court passage au ministère de la justice, M. Ito avait déjà apporté un changement radical dans les pouvoirs et les fonctions du ministère public et dans tout le système des poursuites criminelles. Deux lois importantes avaient été alors promulguées : celle de 1873, sur les principes de la procédure pénale, et celle de 1874, sur les règles de la police judiciaire. La préparation du code de procédure criminelle, commencée au ministère de la justice en juil. 1877 (7e mois de la 10e année de mei-dji) était terminée à la fin de l'année 1878. Ce fut l'œuvre d'une commission instituée au ministère de la justice sous la présidence d'honneur du ministre, M. Oghi Takato, et composée de M. Kichira, procureur général à la cour de cassation, président, de six secrétaires du ministère de la justice, et de M. Boissonade. Le projet, imprimé en français et en japonais, fut alors présenté (sept. 1879) par le ministre de la justice, en même temps que le premier projet du code pénal dont nous avons parlé, au conseil suprême du gouvernement et bientôt transmis par celui-ci au Sénat. Les deux projets furent soumis à une même commission, composée, ainsi que nous l'avons dit, de secrétaires généraux du conseil du gouvernement, de membres du Sénat et des membres de la commission primitive instituée au ministère de la justice, à l'exception de M. Boissonade. Le projet du code de procédure criminelle eut à subir les mêmes mutilations que le projet du code pénal. Le nouveau texte fut approuvé par le gouvernement et promulgué le 7e mois de la 13e année de mei-dji (juil. 1880) : il a force de loi depuis le 1er janv. 1882. Le chap. I pose les principes généraux ; le chap. II traite des tribunaux ; le chap. III, de l'arrestation, de la procédure et de l'instruction préliminaire concernant les infractions ; le chap. IV, des poursuites ; le chap. V, des recours ; le chap. VI, de la révision ; le chap. VII, des attributions spéciales de la cour suprême. Sur l'invitation même du ministre, M. Boissonade entreprit de publier le projet primitif et le commentaire qu'il avait rédigé à l'origine pour lui servir d'exposé de motifs. Cette publication parut en 1882, sous le titre de *Projet de code de procédure criminelle pour l'empire du Japon, accompagné d'un commentaire.* Ce projet est divisé en cinq livres, traitant : le premier, de l'organisation et de la compétence des tribunaux de répression ; le deuxième, de l'instruction préparatoire ; le troisième, des juridictions de jugement ; le quatrième, des attributions de la cour de cassation ; le cinquième, de l'exécution des jugements.

Code civil. Aussitôt après la restauration de 1867, le gouvernement avait remis provisoirement en vigueur les vieilles lois de Tokugawa. En 1870, il créa le *Bureau d'enquête sur les lois et les institutions*, avec mission de simplifier et d'harmoniser les lois devenues incertaines et contradictoires. A la tête de ce bureau fut placé M. Yto, nommé un peu plus tard, en 1872, ministre de la justice. Cet homme d'État se rendit compte que le seul moyen d'amener les gouvernements étrangers à renoncer à l'extraterritorialité de leur nationaux et au régime des capitulations, source de nombreuses difficultés et aussi, on peut l'avouer, de fréquentes injustices, était d'élaborer un code civil qui pût être applicable aux étrangers aussi bien qu'aux Japonais. L'œuvre de codification entamée par M. Yto ne fut pas interrompue par son départ du ministère en 1873 : son successeur, M. Oghi Takato, se consacra tout entier à cette grande tâche. Au mois de mars 1879 (12e année de mei-dji), le ministre chargea M. Boissonade de rédiger un projet de code civil, en lui laissant liberté complète tant pour le fond que pour le plan et la méthode de son travail. Les diverses parties du projet devaient être, au fur et à mesure de leur rédaction, discutées d'abord au sein d'une commission préparatoire composée des premiers présidents des cours et tribunaux siégeant à Tokio et d'officiers du ministère de la justice ; après quoi, le projet, avec les corrections qui auraient pu y être apportées, devait être soumis à une commission supérieure, composée de membres du bureau de législation générale (*hô-sei-kioku*), de membres du conseil d'Etat (*san-ji-in*), de membres du Sénat (*gen-ro-in*). Les principaux membres de la commission préparatoire devaient entrer dans la nouvelle pour soutenir le projet. Enfin le texte du nouveau code, définitivement arrêté par la commission supérieure, devait être soumis dans son ensemble au cabinet (*daï-jo-kivan*, *naï-kakou*), présenté par ce dernier au Sénat, et revêtu ensuite de la sanction impériale.

A l'origine de son travail, M. Boissonade se contentait de soutenir verbalement devant la commission les articles de son projet. Bientôt on décida qu'un commentaire écrit accompagnerait le texte des articles et serait traduit en japonais, imprimé et distribué à la commission. Les t. I et II du projet furent ainsi imprimés en 1880 pour l'usage exclusif de cette dernière. Ce commentaire, d'abord très réduit, prit peu à peu, surtout à partir du t. III, plus d'extension. Il fallut donc reprendre la matière contenue dans les deux premiers tomes pour en faire un exposé des motifs complet ; la seconde édition de ces deux volumes a été publiée en 1882 et 1883, les t. IV et V parurent en 1889.

Le projet, tel qu'il subsistait après les diverses modifications subies dans les commissions, reçut, au commencement de l'année 1890, l'approbation du cabinet, du Sénat et du conseil privé de l'empereur (*su-mitsu-in*) ; il a enfin été sanctionné et promulgué par l'empereur au mois d'avr. 1890 (23e année de mei-ji). Il devait commencer à s'appliquer à partir du 1er janv. 1893. Ce code cependant, pas plus que le code de commerce, dont nous parlerons tout à l'heure, n'est encore actuellement en vigueur ; par suite de circonstances sur lesquelles nous reviendrons, son application se trouve aujourd'hui indéfiniment ajournée. Une traduction française du texte officiel, accompagnée d'un exposé des motifs, a été commencée : un premier volume parut en 1891, qui contient les livres relatifs aux biens, à l'acquisition des biens, aux garanties des créances et aux preuves. Peu après que le texte officiel fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

promulgué, M. Boissonade fut autorisé à réimprimer son projet personnel, texte et commentaire, avec les modifications et additions qu'il jugeait utiles. Cette nouvelle édition, qui comporte quatre volumes, a été publiée en 1890. L'œuvre de M. Boissonade n'embrasse que les livres II (biens, droits réels et droits personnels), III (manières d'acquérir les biens), IV (sûretés ou garanties des créances) et V (preuves). Le livre I, consacré aux personnes, a été réservé. Pour légiférer sur la constitution de la famille et le droit de succession, on a pensé qu'une profonde connaissance des mœurs et des coutumes séculaires du Japon était nécessaire : la rédaction de cette partie du code a été confiée exclusivement à des légistes japonais, auxquels on donna mission de recueillir préalablement les coutumes des principales provinces de l'empire. Une traduction officielle anglaise du livre des personnes a paru à Tokio en 1892.

Code de procédure civile. Dans les premiers temps qui suivirent la Restauration, la procédure civile fut laissée telle qu'elle avait été organisée sous le régime des lois de Tokugawa. En 1870, le gouvernement fit un *Règlement de procédure*, qu'on modifia ultérieurement pour le rendre applicable à tout l'empire. Le *Règlement de l'action légale* et le *Formulaire de la procédure* furent promulgués en 1872 et en 1873. En 1884, le gouvernement institua un comité chargé d'élaborer un projet de code. Ce projet, à la rédaction duquel un légiste anglais, M. Montagne Kirkwood, prit une part notable, fut terminé en 1887. Approuvé par le gouvernement et par le Sénat, le code de procédure civile a été promulgué en 1890 et est en vigueur depuis le 1er janv. 1891. Il comprend huit chapitres : chap. I, principes généraux; chap. II, procédure en première instance; chap. III, recours; chap. IV, renouvellement de la procédure; chap. V, requêtes sur pièces et sur lettres de change et promesses; chap. VI, exécutions; chap. VII, procédure de l'assignation publique; chap. VIII, procédure de l'arbitrage.

Ce code a été complété, le 2 févr. 1890, par une loi organique des cours et tribunaux, entrée en vigueur dès l'année même de sa promulgation. Elle comprend près de 150 articles et est divisée en quatre chapitres : chap. I, tribunaux et cours de justice (*saïbansho*) et ministère public (*kenji-kioku*); chap. II, membres des cours de justices et officiers du ministère public; chap. III, exercice des fonctions judiciaires; chap. IV, devoirs administratifs des tribunaux et pouvoirs de revision des sentences judiciaires.

Code de commerce. L'ancienne loi japonaise ne faisait pas de distinction entre les lois civiles et les lois commerciales. C'est en 1881 que le gouvernement jugea nécessaire de compléter le projet de code civil par un projet de code de commerce. Il institua une commission composée de fonctionnaires particulièrement au courant des questions commerciales et chargea un jurisconsulte allemand, conseiller du gouvernement japonais, le Dr Hermann Rœsler, de rédiger un projet (*Entwurf eines Handelsgesetzbuches für Japan, mit Commentar*, 3 vol.; Tokio, 1884). Le gouvernement confia ensuite l'examen de ce projet à une commission spéciale, qui termina son œuvre en 1887. Le nouveau code ne comportait qu'un seul livre, divisé en trois chapitres: chap. I, du commerce en général; chap. II, du commerce maritime; chap. III, de la faillite.

Approuvé par le Sénat, le code de commerce fut, comme le code civil, promulgué le 27 mars 1890, c.-à-d. à une époque où le régime constitutionnel, établi en principe, n'existait pas encore en fait. Une traduction officielle en anglais fut publiée à Tokio en 1892. Le nouveau code de commerce devait être obligatoire à partir du 1er janv. 1891, alors que le code civil ne devait recevoir son application qu'à partir du 1er janv. 1893. Mais, dès sa première session, la Diète vota l'ajournement du code de commerce au 1er janv. 1893, invoquant comme prétexte l'utilité qu'il y avait à fixer une date uniforme pour l'application des deux codes. Puis, dans la session de mai-juin 1892, les deux Chambres votèrent un nouvel ajournement au 1er janv. 1897. Les ministres protestèrent et conseillèrent d'abord à l'empereur de ne pas sanctionner ce vote. Ils finirent cependant par céder, et la loi fut promulguée le 22 nov. 1892, peu de jours avant l'ouverture de la session. En voici la traduction : « La mise en vigueur des codes, des parties de codes, des dispositions et des règlements ci-dessous désignés est ajournée jusqu'au 31e jour du 12e mois de la 29e année de mei-dji (31 déc. 1896), afin de permettre d'y apporter les corrections nécessaires : Les livres suivants du code civil : le livre des biens, le livre des moyens d'acquérir les biens (moins le chapitre des successions), le livre des sûretés ou garanties des créances ou droits personnels, et le livre des preuves et de la prescription, promulgués par la loi n° 28, le 3e mois de la 23e année de mei-dji (mars 1890); le code de commerce, promulgué par la loi n° 59, le 8e mois de la même année (août 1890); les dispositions préliminaires relatives aux lois, promulguées par la loi n° 97, le 10e mois de la même année (oct. 1890) et les livres suivants du code civil : le livre des moyens d'acquérir les biens (chapitre des successions), et le livre de personnes, promulgués par la loi n° 98, le 10e mois de la même année (oct. 1890). Toutefois, lorsque les corrections de telle ou telle partie auront été terminées, celle-ci pourra être mise en vigueur, même durant la période prévue par la présente loi. » Par application de cette dernière disposition, d'après laquelle certaines parties des nouveaux codes pouvaient être rendues exécutoires avant le 31 déc. 1896, si elles parvenaient à être amendées avant cette date, la Diète, dans les derniers jours de la session de 1892-93, consentit à voter la mise en vigueur, à partir du 1er juil. 1893, des livres du code de commerce relatifs aux associations et sociétés commerciales, aux effets de commerce et aux faillites. Le 25 mars 1893, la *Gazette officielle* du gouvernement japonais a publié une ordonnance impériale faisant connaître la composition et le mode de fonctionnement de la commission chargée d'examiner le code civil, le code de commerce, ainsi que les lois annexes, dont la mise en vigueur a été ajournée.

La *Gazette officielle* du 14 avr. 1893 donne la composition des membres de cette commission. C'est le comte Ito, président du conseil des ministres, qui en est nommé président. Les noms des membres délibérant furent publiés dans la *Gazette officielle* du 21 avril. Ils furent choisis équitablement parmi les partisans et les adversaires des nouveaux codes. Ces derniers paraissent cependant devoir être en majorité. Ils se recrutent principalement parmi les légistes soumis à l'influence anglaise, hostiles à l'idée de codification, et parmi cette catégorie de patriotes intransigeants qui, à la Diète, ont voté contre les codes, sous prétexte qu'ils étaient en contradiction avec les anciennes coutumes, les usages et les lois de leurs ancêtres. M. Boissonade n'a cessé de protester contre cette allégation (V. notamment sa brochure sur *les Nouveaux Codes japonais*, Tokio, 1892). Un juge impartial autant qu'autorisé, M. Wigmore, professeur américain, a démontré (*Materials for study of private law — New Codes and Old Customs*) que le nouveau code ne faisait en réalité que développer des principes admis au Japon depuis les temps les plus anciens, et qu'en outre la législation française, dont il s'inspire, se rapproche beaucoup plus des vieilles coutumes japonaises que la loi anglaise.

Droit international. C'est dans la période qui va de 1855 à 1860 que le shôgoun se décida à conclure avec les puissances étrangères des traités de commerce et d'amitié. Ces traités qui, exploités contre lui, furent une des causes de son renversement, furent cependant, après la Restauration, confirmés par le mikado. Voici la date des principaux d'entre eux : *avec la France*, traité du 9 oct. 1858, complété par la convention du 25 juin 1866 (consulter également : édit de juin 1778, lois du 28 mai 1836, du 8 juil. 1852, du 19 mars 1862, du 28 avr. 1869, décret

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du 15 nov. 1887); — avec l'Autriche-Hongrie, 18 oct. 1869; — avec la Belgique, 1er août 1866; — avec le Danemark, 12 janv. 1867; — avec l'Allemagne (Prusse), 24 janv. 1861; — avec la Grande-Bretagne, 14 oct. 1854, 26 août 1858, etc.; — avec l'Italie, 25 août 1866; — avec les Pays-Bas, 30 janv. 1856; — avec le Portugal, 3 août 1860; — avec la Russie, 7 févr. 1855, 19 août 1858; — avec l'Espagne, 12 nov. 1868; — avec la Suède et la Norvège, 11 nov. 1868; — avec la Suisse, 6 févr. 1864; — avec les Etats-Unis d'Amérique, 31 mars 1854, 29 juil. 1858, etc.

D'après ces traités, les étrangers ont en général le droit d'immigrer et de s'établir au Japon, mais seulement dans certaines localités et leur banlieue (Tokio ou Yedo, Hakodaté, Kanazawa, Nagasaki, Niigata, Osaka, Yokohama, Kobe ou Hiogo, Shimoda). Ils y jouissent des droits civils et commerciaux en général. En ce qui concerne la juridiction, il faut distinguer : 1° au criminel, l'étranger n'a pour juge que l'autorité consulaire de son pays, et celle-ci juge d'après sa loi nationale; 2° au civil, l'étranger a pour juge l'autorité consulaire dans toutes les contestations qu'il a avec ses propres nationaux; 3° l'étranger est soumis à la règle : *Actor sequitur forum rei*, dans toute contestation avec d'autres étrangers ou avec des Japonais.

Le Japon poursuit la revision de ces traités. De son côté, l'Institut de droit international avait, dès 1874, mis cette question à l'étude, et en 1879, sir Travers Twiss avait rédigé à ce sujet un rapport qui fut justement remarqué. En 1887 eurent lieu à Yokohama des conférences entre les représentants de toutes les puissances ayant des traités avec le Japon et les délégués du gouvernement japonais. Voici quelles seraient, d'après le *Journal du droit international* (1887, pp. 252, 693 et suiv.) les bases de l'accord projeté : l'intérieur du Japon sera ouvert au commerce étranger dans une période de deux ans après la signature des traités; à l'intérieur, les étrangers seront soumis à la juridiction japonaise; les concessions de Yokohama et autres ports ouverts seront placés sous la même juridiction trois ans après la signature du traité, à condition toutefois que le Japon ait constitué à cette époque des tribunaux dans tous les centres où sont établis les étrangers.

Cet accord a déjà reçu un commencement de réalisation. En 1888, le Mexique conclut avec le Japon un traité par lequel il renonçait, en ce qui le concernait, au bénéfice de l'extraterritorialité, moyennant le droit, accordé à ses nationaux, de s'établir et de commercer à l'intérieur. Par suite d'une convention tout récemment conclue (1894) entre le Japon et le gouvernement provisoire d'Hawaï, les clauses de l'ancien traité, signé en 1871, deviennent abrogées. Les sujets hawaïens pourront, à l'avenir, en se conformant aux lois et règlements en vigueur, ou qui pourraient être établis par la suite, circuler librement dans tout le pays, y résider, louer des maisons ou des magasins et se livrer à leur profession. En revanche, le gouvernement d'Hawaï a renoncé formellement à son droit de juridiction sur ses nationaux résidant au Japon. Enfin l'Angleterre vient de signer, à la date du 15 août 1894, un nouveau traité avec le Japon. Le traité porte sur deux points principaux. D'une part, les Anglais acquièrent le droit de s'établir et de commercer librement à l'intérieur du pays; mais, en revanche, les Japonais recouvrent la liberté (qui leur était refusée par les anciens traités) d'adopter telle politique douanière qu'il leur plaît. Les négociateurs anglais ont accepté une légère augmentation de tarifs. Pour prévenir de nouvelles augmentations dans un terme trop rapproché, ils auraient désiré que le nouveau traité fût conclu pour une période de vingt ans. Finalement on est tombé d'accord pour lui assigner une durée de douze ans. Sur le second point, celui de l'extraterritorialité, les négociateurs anglais se sont montrés prudents. Ils ont voulu attendre que la justice indigène ait achevé de faire ses preuves et que les nouveaux codes aient été promulgués. Un délai de cinq années a été déterminé, après lequel le nouveau traité doit entrer en vigueur : les sujets britanniques établis au Japon deviendront alors justiciables des tribunaux japonais. En outre, les dispositions du traité qui concernent le tarif douanier ne pourront être appliquées que lorsque des conventions analogues auront été signées entre le Japon et toutes les autres puissances : autrement le commerce anglais se trouverait placé dans un état d'infériorité. En résumé, ce traité n'a pas l'importance immédiate qu'on avait été tenté de lui attribuer tout d'abord. Il ne diffère que sur un point des traités qui avaient été signés en 1889 avec les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne et qui n'avaient pu être ratifiés par suite de l'opposition populaire : l'adjonction de juges européens aux membres des hautes cours de justice japonaises. L'Angleterre a cru pouvoir renoncer à cette garantie, qui avait paru injurieuse aux Japonais.

La question de la revision des traités reste donc, en définitive, posée dans les mêmes termes qu'il y a vingt ans, lorsqu'en 1872 l'ambassade du prince Iwakura fut chargée d'aller aux Etats-Unis pressentir sur ce point les dispositions du cabinet de Washington : elle reste indissolublement liée à la question de codification. Le Japon a fait beaucoup, nous l'avons vu, pour opérer la réforme de ses institutions et de sa législation : il lui reste à achever l'œuvre entreprise en promulguant, dans leur intégralité, le code civil et le code de commerce. Le gouvernement japonais poursuit, dit-on, des négociations parallèles avec les autres nations, notamment avec la France, l'Allemagne et la Russie. Ces nations n'ont aucun motif de précipiter leur adhésion, puisqu'en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, toutes les autres puissances, lorsqu'elles jugeront le moment favorable, pourront, à l'avenir, en acceptant la juridiction japonaise pour leurs nationaux, réclamer les mêmes avantages que ceux qui ont été concédés à l'Angleterre. Si elles croient devoir s'engager dès maintenant, elles ne pourront signer, comme l'Angleterre elle-même, qu'un traité conditionnel, subordonné, quant à sa mise en vigueur, à l'achèvement de la réforme législative et judiciaire au Japon.

Joseph Dubois.

Bibl. : Pagès, *Bibliographie japonaise;* Paris, 1859, in-4. — H. Cordier (en préparation), *Bibliotheca Japonica*, pour faire suite à la *Bibliotheca Sinica*. — Léon Metchnikoff, *l'Empire japonais;* Paris, 1882, in-4. — B.-H. Chamberlain, *Things Japanese;* Yokohama, 1891, in-8. — G. Appert, *Ancien Japon;* Tokio, 1888, in-12 (avec ces trois ouvrages on aura une connaissance fort exacte et fort suffisante du sujet). — E. Kaempfer, *History of Japan;* Londres, 1727-1728, 2 vol. in-fol. — C.-P. Thunberg, *Resa;* Upsal, 1789-93, 4 vol. in-8; all., Berlin, 1792, in-8; franç., Paris, 1796, 2 vol. in-4. — P.-F. von Siebold, *Archiv*, 1832 et suiv., 9 vol. in-fol. — D'une façon générale, consulter les livres de Satow, d'Aston et de Chamberlain. — Les ouvrages les plus importants sont : E. de Villaret, *Dai Nippon;* Paris, s. d., in-8. — Rein, *Japan*, et *The Industries of Japan*, très important (la trad. anglaise préférable à l'original allemand). — W.-E. Griffis, *The Mikado's Empire.* — Richard Hildreth, *Japan as it was and is.* — Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, 2 vol. in-8. — F. Régamey, *le Japon pratique;* Paris, in-12. — J.-R. Black, *Young Japan.* — Bousquet, *le Japon de nos jours;* Paris, 2 vol. in-8. — A. Humbert, *le Japon et les Japonais;* Paris, in-4. — W. Bramsen, *Chronological Tables.* — Adams, *History of Japan;* Londres, 2 vol. in-8. — D. Murray, *Japan;* Londres, 1894, in-8. — H. Norman, *The Real Japan*, 1892, in-8. — Léon de Rosny, *le Livre canonique de l'antiquité japonaise;* Paris, in-8. — A.-B. Mitford, *Tales of Old Japan;* Londres, in-8. — Audsley et Bowes, *Keramic Art of Japan*, etc., Londres, in-4. — Anderson, *Pictorial Art of Japan.* — Gonse, *Art japonais;* Paris, 2 vol. gr. in-4 et in-8. — A.-W. Franks, *Japanese Pottery;* Londres, in-8. — P. Grandidier, *Porcelaine;* Paris, 1894, in-4. — Geerts, *Produits de la nature japonaise;* Yokohama, 2 vol. in-8. — J.-C. Hepburn, *Dictionary;* Yokohama, gr. in-8. — Hoffmann, *Japanese Grammar;* Leyde, 1877, in-8. — W.-G. Aston, *Grammar;* Londres, 1877, in-8. — *Résumé statistique de l'Empire du Japon* (publication japonaise officielle). — *Rapports consulaires français et anglais.* — *Transactions of the Asiatic Society of Japan.* — *Mitth. Deutsche Ges. f. Natur u. Vœlkerkunde Ostasiens.*

Religion. — A. von Knobloch, *Die Begræbniss-gebræuche der Shintoisten; Mittheilungen der Deut. Gesell. für Natur und Vœlkerkunde Ostasiens*, 1874, vol. I, p. 39. — Emile Burnouf, *la Mythologie des Japonais, d'après*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le « Kokou-si-ryakou », ou Abrégé des historiens du Japon; Paris, 1875, in-8. — P. Kempermann, *Ueber die Kamilehre; Mittheilungen der Deut. Gesell. für Natur und Vœlkerkunde Ostasiens*, 1874, vol. I, p. 30. — G. Bousquet, *la Religion au Japon*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1876, 2e trim., p. 297. — Du même, *le Japon de nos jours;* Paris, 1877, 2 vol. in-8. — A. Severini, *Notizie di astrologia Giapponese;* Genève, in-4. — Léon Metchnikoff, *Extraits du « Ko-zi-ki », ou Cosmogonie japonaise;* Genève, in-8. — Emile Guimet, *Promenades japonaises;* Paris, 1879-80, 2 vol. in-4. — J.-J. Rein, *Japan nach Reisen und Studien;* Leipzig, 1881, vol. I. — E. Satow, *Ancient Japanese rituals*, dans *Transactions of the As. Soc. of Japan*, 1881, vol. IX, p. 183. — Basil Hall Chamberlain, *Translation of the Ko-zi-ki*, dans *Transactions of the As. Soc. of Japan*, vol. X, suppl. — Léon de Rosny, *la Grande Déesse solaire Ama-térasou-oho-Kami, et les origines du sintauisme;* dans *Revue de l'hist. des rel.*, 1884, t. IX, p. 202. — L. Bastide, *l'Histoire des dynasties divines du Japon*, dans *Muséon*, 1886, vol. V, p. 260. — G.-H. Schills, *Kô-kô-wô-raï, la Voie de la piété filiale*, dans *Muséon*, 1886, vol. V, pp. 143, 317. — M.-A. Tomi-i, *le Shintôisme, sa mythologie et sa morale*, dans *Annales du musée Guimet*, t. X, p. 307. — Perceival Lowell, *Esoteric Shintô*, dans *Transactions of the As. Soc. of Japan*, vol. XXI, pp. 106, 152, 204. — Romyn Hitchcock, *Shinto, or the Mythology of the Japanese*, dans *Annual Report of the U. S. National Museum for the year* 1891, p. 489. — Ymaïzoumi, *Questions et Réponses. Conférence entre les prêtres de la secte Sinsiou et la mission scientifique française*, dans *Annales du musée Guimet*, t. I. — Bunyu Nanjio, *A Catalogue of the chinese translations of the Buddhist Tripitaka, the Sacred Canon of the Buddhists in China and Japan;* Oxford, 1883, in-4. — Du même, *A Short History of the Twelve Japanese Buddhist Sects;* Tokio, 1887. — F.-Max Müller, *Pragnâ-pâramitâ-hridaya sûtra, edited and translated from the ancient Japanese palm-leaves;* Oxford, 1884, in-4. — P. Regnaud et Y. Ymaïzoumi, *O-mi-to-King, ou Sukhavâti-vyûha-sûtra*, dans *Annales du musée Guimet*, t. II. — James Troup, *On the Tenets of Shinshiu or True Sect of Buddhism*, dans *Transactions of the As. Soc. of Japan*, 1886, vol. XIV, p. 1. — James Summers, *Buddhism and the traditions concerning its introduction into Japan*, dans *Transactions of the As. Soc. of Japan*, 1886, vol. XIV, p. 73. — Ryauon Fusishima, *le Bouddhisme japonais. Doctrines et histoire des douze grandes sectes bouddhistes du Japon;* Paris, 1889, in-8. — Sir Monier Williams, *Buddhism;* Londres, 1890, in-8. — Alfred Millioud, *Esquisse des huit sectes bouddhistes du Japon*, dans *Revue de l'hist. des rel.*, 1892, vol. XXV, p. 218 et vol. XXVI, p. 201.

JAPY (Frédéric-Benoît), général français, né à Badevel (Doubs) le 23 févr. 1826. Il entra à Saint-Cyr en 1844 et en sortit en 1846 comme sous-lieutenant d'infanterie. Promu lieutenant en 1850, capitaine en 1855, il était colonel depuis 1869 lorsque éclata la guerre entre la France et la Prusse. Il fut promu général de brigade en 1874, général de division en 1881 et reçut en 1886 le commandement du 15e corps d'armée. Il fut admis au cadre de réserve en 1891 et fut alors élu sénateur par le dép. du Doubs. Le général Japy s'y est occupé activement des questions d'organisation militaire. Paul Marin.

JAQUELOT (Isaac), pasteur protestant, né à Wassy le 16 déc. 1647, mort à Berlin le 20 oct. 1708. La révocation de l'édit de Nantes l'exila; il fut pasteur français à La Haye en 1686 et à partir de 1702 à Berlin. Parmi ses écrits, sa *Dissertation sur l'existence de Dieu* (La Haye, 1647, in-4; Paris, 1744, 3 vol. in-12) fut employée même par les catholiques; là, comme dans ses œuvres polémiques (liste complète dans Haag, *la France protest.*, Paris, 1856, t. VI, pp. 37 et suiv.), il lutte contre le calvinisme intransigeant de Jurieu et contre le scepticisme de Bayle. Son *Traité de la vérité... des livres du V. et du N. Testament* (Rotterdam, 1715, in-12; 3e éd., Amsterdam, 1752, in-12) passe pour un chef-d'œuvre; mais, pour ses contemporains, Jaquelot était surtout un orateur; ses *Sermons* ont été réunis en 2 vol. (Amsterdam, 1710, in-12; Genève, 1721; 1724 et 1774, 2 vol. in-12).

JAQUEMART (Techn.). Statue mécanique en fer, en fonte ou en plomb, que l'on plaçait au moyen âge sur les tours munies d'une horloge publique et à proximité de la cloche de cette horloge. Cette statue représentait en général un homme armé tenant un marteau. Quand l'heure devait sonner, les bras de la statue se soulevaient et le marteau allait frapper sur la cloche. Dans plusieurs de nos villes du Nord, le beffroi a conservé son jaquemart. Celui de l'hôtel de ville de Compiègne est encore surmonté de trois jaquemarts qui jouissent dans la contrée d'une grande popularité. Un des jaquemarts les plus anciens est celui qui accompagne l'horloge de l'église Notre-Dame de Dijon. A côté de lui se trouvent sa femme et ses enfants, qui prennent part aux sonneries. L. K.

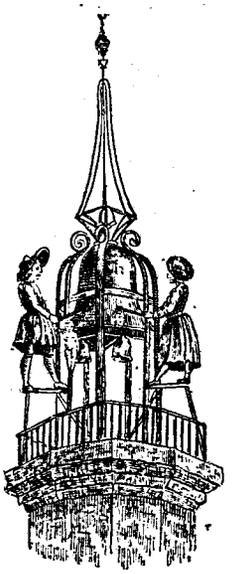

Jaquemart de Notre-Dame de Dijon.

JAQUET (V. Costume, t. XII, p. 1160).

JAQUETTE. I. Costume (V. Costume, t. XII, p. 1160).

II. Artillerie. — On nomme ainsi, dans certaines bouches à feu en acier, un tube de même métal entourant la partie postérieure du canon et destiné à renforcer celle-ci. La jaquette porte quelquefois les tourillons de la pièce. Dans ce cas, l'organe de fermeture de la culasse peut être logé dans la partie postérieure de la jaquette débordant le canon à l'arrière: il prend ainsi appui directement sur la jaquette pendant le tir; il peut également être logé dans le canon lui-même, ce dernier prenant appui sur un épaulement postérieur de la jaquette. Quel que soit le système de construction de la bouche à feu, la jaquette concourt, dans ce cas, à supporter les efforts longitudinaux du tir. La jaquette peut aussi être dépourvue de tourillons. Dans ce cas, elle sert uniquement à renforcer le tonnerre dans le sens transversal; on peut d'ailleurs, par un agrafage convenable de la jaquette placée à chaud sur le canon, faire concourir la jaquette à renforcer en même temps le canon dans le sens longitudinal. Les canons réglementaires en France ne portent pas de jaquette.

JARA (La). Région d'Espagne, qui s'étend de la rive gauche du Tage aux monts de Tolède et est couverte de broussailles où dominent le ciste (*jara*, en espagnol), les bruyères, le sparte et les lentisques; elle est presque déserte, ne renferme que 20,000 hab. sur une grande surface et n'est propre qu'au pâturage des moutons. E. Cat.

JARACZEWSKA (Elisabeth, née Krasinska), femme de lettres polonaise, née en 1792, morte à Cracovie en 1832. On lui doit un certain nombre de romans remarquables par la fidélité avec laquelle ils retracent les types et les mœurs de l'époque : *Sophie et Emilie* (Varsovie, 1827; 2e éd.. 1862); *le Soir de l'Avent* (Varsovie, 1828, réimpr. en 1862); *Première Jeunesse* (Varsovie, 1829); *Nouvelles morales* (1828). Ses œuvres ont été réunies en 4 vol. (Breslau, 1845). Cette édition est précédée d'une biographie de l'auteur par Victorine Ossolinska.

JARAMA. Affluent du *Tage* (V. ce mot).

JARANDILLA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Cacérès (Estrémadure), dans la vallée du Jaranda (affluent du Tietar), fertile en fruits et en pâturages, que l'on appelle la *Vera de Plasencia;* 2,000 hab. Palais des comtes d'Oropesa, couvent fondé par eux en 1382. A 10 kil. à l'O. se trouve le monastère de Yuste, fameux par la retraite de Charles-Quint en 1557.

JARCIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire; 672 hab.

JARD (Constr.). Les jards sont des galets ou gros graviers que l'on tire du lit des fleuves et des rivières et que l'on emploie dans les empierrements de chaussées et dans la confection des bétons.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JARD (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saintes; 318 hab.

JARD. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Talmont; 1,204 hab.

JARD-PANVILLIER (Louis-Alexandre), homme politique français, né à Aigonnay (Deux-Sèvres) le 7 nov. 1757, mort à Paris le 14 avr. 1822. Médecin à Niort, maire de cette ville en 1790, puis procureur général syndic du département, il fut député à la Législative et à la Convention. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention, le bannissement à la paix et le sursis. Envoyé le 10 mai 1793 à l'armée de La Rochelle, il n'y resta qu'un mois et fut rappelé comme modéré. Très effacé à la Convention, il se fit, au conseil des Cinq-Cents, le défenseur des émigrés et des prêtres réfractaires, et combattit en juil. 1799 la motion de déclarer la patrie en danger. Il se montra favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, et fut, le 29, délégué par les consuls provisoires dans la 9e division militaire, pour y rallier les esprits. Nommé membre du Tribunat, il en fut successivement le secrétaire, le questeur et le président. C'est Jard-Panvillier qui fut le rapporteur de la proposition Curée (mai 1804) tendant à décerner à Bonaparte le titre d'empereur. Il en fut récompensé par le titre de chevalier en 1808 et par celui de baron en 1813. A la suppression du Tribunat en 1808, il devint président à la cour des comptes. Il fut l'un des premiers à adhérer en 1814 à la déchéance de l'empereur, le servit de nouveau pendant les Cent-Jours et se rallia néanmoins à la seconde Restauration. Il entra à la Chambre des députés et y siégea jusqu'à sa mort. A. KUSCINSKI.

JARDIN. I. Archéologie. — JARDINS SUSPENDUS (V. BABYLONE, t. IV, p. 1047, et ARCHITECTURE DES JARDINS).

II. Architecture (V. ARCHITECTURE DES JARDINS).

III. Horticulture. — Presque partout, le jardin est destiné à produire à la fois des légumes, des plantes d'ornement et des arbres fruitiers. Il est clos d'un mur sur lequel on palisse les arbres fruitiers et au-devant de ce mur règnent une plate-bande et une allée. Au milieu du jardin, un ou plusieurs carrés séparés par des allées et divisés en planches reçoivent les légumes et, sur leur pourtour, des arbres fruitiers conduits en cordon, en candélabre, en quenouille, etc. Tout autour des allées, en bordure, des fleurs, du persil, du cerfeuil, de l'oseille, etc. Cette disposition du jardin plaît au plus grand nombre. Elle semble à ceux qui en jouissent réaliser la meilleure utilisation du terrain. Pourtant, ce mélange des cultures est défavorable à leur succès et nuit à l'effet ornemental. Aussi on cultivera séparément les diverses catégories de plantes du jardin, lorsque son étendue le permettra, en réservant à chacune d'elles l'espace proportionné à l'importance qu'on lui accorde. Une clôture, haie ou mur de préférence, un sol perméable et profond, le voisinage de l'habitation et de l'eau, sont les conditions essentielles à réaliser ou à rechercher pour l'établissement du jardin. Les jardins spécialement destinés à la production des fruits ou jardins fruitiers sont divisés en carrés par une allée de ceinture à 1 m. 50 des murs et des allées tracées intérieurement à angle droit. L'intervalle à laisser entre les arbres varie avec leur nature, les formes qu'on leur fait prendre, la fertilité du sol. On cultive les arbres en espalier contre les murs. Dans les carrés, on les plante en lignes et on les conduit en contre-espalier, en gobelet, en pyramide, etc. Les jardins consacrés aux plantes d'ornement ou jardins d'agrément sont disposés selon leur étendue, le relief du terrain, le paysage environnant, la présence d'un cours d'eau, etc., en jardin français ou en jardin paysager. Des allées droites, bordées de plates-bandes de fleurs entourant des gazons plans ou des bassins, des avenues, des bosquets, caractérisent le jardin français, dont le parc de Versailles est en grand la splendide expression. Dans les jardins paysagers appelés aussi jardins anglais, très à la mode de nos jours, les allées sinueuses, les contours gracieux, les gazons vallonnés semés de corbeilles de fleurs, de bosquets, de grandes plantes d'ornement isolées ou groupées, remplacent le tracé raide mais souvent majestueux du jardin français. Citons enfin les jardins créés en vue de l'étude des plantes : les jardins botaniques et les jardins dendrologiques. Dans les premiers, les espèces, groupées en genres et en familles, sont disposées sur les côtés de plates-bandes parallèles. Cette disposition exprime incomplètement les affinités que ces plantes ont entre elles. Mais les arrangements moins imparfaits auxquels on a pensé ou que l'on a appliqués pour représenter sur le terrain les affinités des plantes, sont, en même temps, moins simples et moins commodes en pratique. L'avantage scientifique de grouper les plantes d'après leurs affinités naturelles n'exclut, pour les jardins dendrologiques, spécialement réservés aux végétaux ligneux, ni l'harmonie, ni le pittoresque de la disposition. Tandis qu'on établit le jardin botanique sur un terrain plat de préférence, le jardin dendrologique peut être avantageusement installé sur une surface mamelonnée. On y trace des allées sinueuses dont les bords sont plantés des buissons les plus bas et, derrière eux, s'étagent les arbustes et les arbres élevés.

G. BOYER.

JARDIN DES PLANTES (V. MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE).

IV. Pédagogie. — JARDIN D'ENFANTS (en allemand, *Kindergarten*). — Nom donné par Frœbel à ses écoles de petits enfants, « soit parce qu'il entrait dans ses vues d'annexer toujours un jardin à l'école, soit qu'il considérât l'enfant comme une plante frêle et délicate, ayant besoin d'une culture persévérante et attentive ». Le but étant de tirer parti des dispositions naturelles de l'enfant, — besoin d'activité, amour du jeu, curiosité, esprit d'imitation, — pour régler son développement physique, intellectuel et moral, on l'atteint par quatre groupes d'exercices : 1° *jeux gymnastiques accompagnés de chants* (histoires mimées en même temps que chantées, représentation d'actes de la vie champêtre, ou de certains métiers) ; 2° *culture des jardinets ;* l'enfant y acquiert des notions sommaires sur les plantes, apprend à les aimer, exerce ses forces ; 3° *gymnastique de l'œil et de la main* ; 4° *causeries, poésies et chants.* Le troisième groupe est le plus intéressant. Frœbel, par une gradation savante, veut à la fois apprendre à l'enfant l'usage de ses doigts, le rendre adroit, lui donner des connaissances précises sur les nombres, les lignes, les volumes, etc. C'est dans l'usage du matériel affecté à ce groupe qu'apparaissent ces règles minutieuses souvent reprochées à Frœbel, ces petits travaux, trop ingénieux ou trop jolis, remarqués à toutes les expositions et qui dénotent une intervention étrangère ou une habileté trop précoce. Le matériel comporte des solides en bois, divisés en six séries; des surfaces en bois ou en papier ; des bâtonnets, bandes de papier, petits pois, anneaux, pour l'étude des lignes ; du papier quadrillé, des perles, des boutons, des poinçons, pour l'étude du dessin ; de l'argile, pour l'étude du modelage. La pratique de cette méthode exige de la part des maîtresses une patience sans bornes ; de leur habileté à se faire aimer par les enfants dépend le succès, surtout le progrès moral, but principal de Frœbel. Le premier jardin d'enfants fut fondé par lui à Blankenburg en 1836, et ainsi dénommé à partir de 1840 ; outre les petits enfants, il y recevait les personnes qui voulaient se former à la profession de *jardinières*. En 1850, grâce à la générosité du duc de Saxe-Meiningen, il put ouvrir un jardin modèle à Marienthal. Après sa mort, sa femme continua son œuvre, à Marienthal, puis à Keilhau, à Dresde, à Hambourg. Le véritable apôtre de la méthode fut Mme de Marenholz, qui, à partir de 1853, parcourut l'Europe pour gagner l'opinion publique à sa cause. En Angleterre, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Russie, en Espagne, en Portugal, aux États-Unis, les principes de Frœbel ont été adoptés soit complètement, soit avec des modifications. En France, où les salles d'asile, dès 1833, employaient déjà des méthodes analogues, celle de Frœbel fut propagée en 1855, et surtout à partir de 1871, après la fondation de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Société Frœbel. Mais nos écoles maternelles ont leur caractère original (V. Frœbel, Ecoles maternelles). J. G.

V. Marine. — On appelle jardins les surfaces qui servent à raccorder d'une façon continue les *tambours* (V. ce mot) des roues dans les navires à aubes, à la muraille du bâtiment. Leur but est d'éviter sur les tambours des roues les coups de mer directs qui, s'engouffrant dans une surface rectangulaire en dièdre droit, arracheraient tout. Par extension, on nomme aussi jardins, dans les cuirassés d'escadre, les surfaces, en dehors des bastingages, qui relient sans ressaut brusque les demi-tourelles de certaines pièces de canon du pont à la muraille.

Bibl.: Pédagogie.— Frœbel, *Mutter und Kose-Lieder. Ein Familienbuch*, 1843. — F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*. — Octavie Masson, *l'Ecole Frœbel, histoire d'un jardin d'enfants* ; Bruxelles, 1880. — *Cours normal donné à l'Ecole primaire supérieure d'Ixelles*, d'après la méthode de F. Frœbel ; Bruxelles, 1860.

JARDIN (Le). Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons; 307 hab.

JARDIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Vienne; 536 hab.

JARDIN (Suzanne Habert, dame du) (V. Habert).

JARDIN (Nicolas-Henri), architecte français, né à Saint-Germain-des-Noyers le 22 mars 1720, mort en 1802. Ayant obtenu le grand prix d'architecture en 1741 sur un projet de chœur pour une église cathédrale, Jardin voyagea en Italie de 1744 à 1748 et entra, à son retour en France, dans le service des bâtiments royaux. Il fut appelé en 1754 à Copenhague par le roi de Danemark Frédéric V avec le titre de professeur d'architecture à l'Académie royale et d'intendant des bâtiments royaux, et fit élever, dans cette ville, le palais de Moltke et l'église royale commémorative de la dynastie d'Oldenbourg, vaste rotonde de marbre blanc avec ornements en bronze doré dont la construction, longtemps interrompue, a été reprise de nos jours; la salle des chevaliers au château de Christianbourg, et à Jœgensdorf, le château de Bernsdorf et le palais d'Ameliegade. Revenu en France en 1771, Jardin entra à l'Académie d'architecture et fut nommé architecte du roi et chevalier de Saint-Michel. Entre autres travaux, il construisit en France l'hôpital de Lagny et donna, en collaboration avec Antoine, les dessins de la nouvelle façade de l'Hôtel de ville de Cambrai dont les travaux furent conduits par Richard. On doit à cet architecte *les Plans, Coupes* et *Elévations de l'église royale de Frédéric V, à Copenhague* (Paris, 1765, in-fol.). — *Louis-Honoré* Jardin, frère du précédent, né en 1730 et mort à Copenhague en 1759, fut, lui aussi, appelé en Danemark comme professeur d'architecture et aida son frère dans ses premiers ouvrages. Charles Lucas.

JARDINAGE (Sylvic.). Mode de traitement des forêts appliqué surtout aux résineux, consistant à enlever çà et là, sur toute l'étendue de la forêt, un certain nombre des plus beaux arbres réclamés par la consommation et en outre les arbres dépérissants. Ce nombre variait suivant la durée de la révolution. On a reproché au jardinage de rendre l'abatage difficile, la vidange dangereuse pour les arbres restés debout, la surveillance très imparfaite; de donner des produits en matière inférieurs en qualité et en quantité, pour une même révolution, à ceux fournis par la méthode dite naturelle, etc. Le jardinage a cependant laissé de belles forêts. Du reste on surveille mieux l'exploitation, on la rend plus facile et plus économique, en établissant des divisions dans la forêt, en introduisant dans la méthode les coupes d'éclaircie et de nettoiement. Avec le jardinage, le sol, toujours couvert, reste frais, meuble, et le réensemencement naturel s'y fait facilement sur les petits vides que laissent les coupes ; tous les arbres se soutiennent ; il y a peu de chablis ; le régime des eaux est assuré. G. Boyer.

JARDINE (David), compilateur et historien anglais, né en 1794, mort le 13 sept. 1860. Avocat, puis *recorder* de Bath, enfin magistrat de police au tribunal de Bow Street, à Londres, il a composé l'index de la *Collection of State trials* de Howells. Son livre le plus connu est intitulé *A Narrative of the Gunpowder plot* (Londres, 1857, in-8).

JARDINES. Nom donné par les navigateurs espagnols à des archipels d'îlots et de cayes qui sont parsemés autour de l'île de Cuba (Amérique, possessions espagnoles). On distingue les *Jardines del Rey*, qui s'étendent le long de la côte N.-E. de l'île, sur une longueur de près de 450 kil. (entre le Puerto de Nuevitas à l'E. et le cap Hicacos, à l'O.) ; les *Jardines de la Reyna*, le long de la côte S. de l'île, entre le cap Cruz et le port de Trinidad ; les *Jardines y Jardinillos* le long de la côte S. Ces noms rappellent l'aspect verdoyant de ces îles coralliques, qui sont de vrais jardins emplis d'oiseaux. Quelques-unes, dans lesquelles il jaillit de l'eau douce, sont habitées; la plus importante est celle de *Pinos*, dans le groupe des Jardines y Jardinillos. E. Cat.

JARDINIÈRE (Ameubl.). Ce meuble ne commença à être en usage que vers le commencement de notre siècle. Auparavant, les vases et les caisses de fleurs étaient placés sur des tables ordinaires ou sur des piédestaux. Les premiers modèles de jardinières ont été dessinés par Percier, dans le goût pseudo-antique du premier Empire. De nos jours, le goût des fleurs, comme décoration d'appartement, a pris une grande extension et on a multiplié le nombre et la forme des jardinières qui les supportent. Il en existe qui sont des tables dont la partie supérieure est évidée pour contenir les plantes ; d'autres sont des vases à pied unique ou formant trépied. Le bois, le laque, la marqueterie, le métal et la faïence y sont employés concurremment ou mélangés pour la décoration de leurs motifs.

JARDON (Henri-Antoine), général belge, né à Verviers en 1768, tué à Negrellos en 1809. Issu d'une famille très pauvre, il ne reçut que les éléments de l'instruction primaire, et, quand éclata la révolution liégeoise de 1789, il s'engagea dans l'armée des patriotes. Après la victoire des Autrichiens, il passa dans l'armée française avec le grade de lieutenant. Sa brillante conduite à Wattignies lui valut d'être promu général de brigade. Il refusa ce grade en faisant observer que son instruction était insuffisante. Mais le comité de Salut public lui enjoignit de le garder. Jardon contribua à la prise de Courtrai, prit une part considérable à la campagne de Hollande sous les ordres de Pichegru, et eut l'audace d'entrer presque seul dans Kampen qui se rendit sans coup férir ; quelques jours plus tard, il réussit dans une expédition aussi audacieuse contre Hasselt. Lorsque la paix de Bâle eut mis fin aux hostilités, Jardon fut chargé de réprimer la révolte qui avait éclaté en Belgique quand le Directoire avait voulu faire exécuter la loi sur la conscription. Il battit les rebelles à Diest et à Hasselt et rétablit l'ordre, non sans recourir à de cruelles exécutions militaires. Il passa ensuite à l'armée du Danube, puis à celle du Rhin et commanda ensuite le dép. des Deux-Nèthes jusqu'en 1808. A cette époque, il fut envoyé en Espagne, contribua à la victoire d'Elvina, à celle de Lanhozo, en Portugal, et fut tué à la tête de sa brigade, en attaquant le pont de Negrellos défendu par les troupes anglaises. E. H.

Bibl. : A. Orts, *la Guerre des Paysans*; Bruxelles, 1863, in-8. — Thil-Lorain, *Histoire du général belge Henri Jardon* ; Verviers, 1881, in-8.

JARDRES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars; 581 hab.

JARGAN (Mont) (V. Gargan).

JARGEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire; 2,522 hab. Fabrique de chaux, plâtre; corderies, corroiries, tanneries, vanneries, taillanderies, distillerie; fabrique de meubles, de fleurs artificielles ; pépinières. Ancien oppidum gaulois du nom de *Gergovia*, Jargeau fut au moyen âge le chef-lieu d'une seigneurie possédée par les évêques d'Orléans. Prise par les Anglais en 1427, elle leur fut enlevée le 22 mai 1419 à la suite d'une brillante victoire de Jeanne d'Arc. Eglise (mon. hist.) en partie romane avec refaçons postérieures

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des XIIIe, XVIe et XVIIe siècles. Pont suspendu sur la Loire reliant Jargeau à Saint-Denis-de-l'Hôtel, stat. du ch. de fer d'Orléans.

JARGON (V. ARGOT).

JARJAYES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard; 416 hab.

JARJAYES (François-Augustin RÉGNIER DE), général français, né dans les Hautes-Alpes en 1745, mort à Paris en 1822. Aidé de camp du général Bourcet, son oncle, de 1770 à 1775, il passa ensuite dans l'état-major. En 1791, il obtint le grade de maréchal de camp et les fonctions de directeur adjoint au dépôt de la guerre. Etant maréchal de camp, Jarjayes se maria avec une des femmes de chambre de la reine, ce qui le mit dans son intimité et lui fournit l'occasion d'être chargé de missions de confiance. Il fut envoyé à Turin par Marie-Antoinette, après le voyage de Varennes, dans le but d'empêcher le prince de Condé de faire l'acte de belligérant qu'il se proposait de consommer en pénétrant en France par Lyon. Il réussit dans sa mission et fut ensuite l'intermédiaire des relations établies entre la reine Marie-Antoinette et les trois représentants Barnave, Lameth, Duport. Après la mort du roi, Jarjayes resta à Paris, s'efforça de délivrer la reine et ses enfants, se mit en relations avec Lepitre et Toulan, qui étaient chargés de la garde des prisonniers du Temple, pénétra dans la prison de la reine sous des vêtements de Savoyard, et arrêta avec la reine un plan d'évasion qui échoua à cause de l'irrésolution de Lepitre. A la fin de mars 1793, la reine lui remit le cachet et l'anneau de Louis XVI, avec ordre de les porter au comte de Provence. Jarjayes devint ensuite aide de camp du roi de Sardaigne, rentra en France sous le Consulat et reçut en 1815 le grade de lieutenant général. P. MARIN.

BIBL.: *Mémoire de M. le baron de Goguelat, lieutenant général, sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes, suivi d'un Précis des tentatives qui ont été faites pour arracher la Reine à la captivité du Temple;* Paris, 1823, in-8. — Paul GAULOT, *Un Complot sous la Terreur (Marie-Antoinette, Toulan, Jarjayes)*; Paris, 1889, in-8.

JARMÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont, en partie dans la vallée de la Moselle, en partie dans celle de la Vologne, à 14 kil. S.-E. d'Epinal; 600 hab. Filature et tissage de coton; féculeries; moulins; carrière. Le village de Jarménil, jusqu'en 1655, portait le nom de *Chaméry*. A proximité, antiquités romaines.

JARNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, sur la rive droite de la Charente; 4,880 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Nantes à Angoulême. Jarnac a été une baronnie qui a appartenu à la famille des Taillefer, puis, en 1217, à celle des Lusignan, plus tard aux Craon et aux Chabot; ces derniers prirent le titre de comtes. L'un d'eux, René Chabot, y fit construire un château aujourd'hui détruit. C'est près de Jarnac, dans la plaine comprise entre Bassac, la Charente et Triac que se livra, le 12 mars 1569, une bataille entre catholiques et protestants, dans laquelle le prince de Condé trouva la mort; une pyramide commémorative en marque l'emplacement. L'église de Jarnac possède une crypte romano-gothique. Une promenade occupe l'emplacement de l'ancien château. Commerce de vins et d'eaux-de-vie.

JARNAC-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac; 906 hab.

JARNAC (Guy CHABOT, baron de), capitaine français. On le trouve, dès 1539, pourvu d'une compagnie des ordonnances du roi. Le 28 févr. suiv., il épousa Louise de Pisseleu, sœur de la toute-puissante duchesse d'Etampes. Ce mariage, qui semblait le destiner à une haute fortune, lui valut au contraire une demi-disgrâce sous le règne suivant, à la suite d'une rencontre célèbre où il fut comme le prête-nom de sa belle-sœur contre La Châtaigneraye, prête-nom du roi et surtout de sa maîtresse Diane de Poitiers (V. LA CHÂTAIGNERAYE). Dans la suite du règne, il est mentionné sans nul éclat avec son même grade de simple capitaine. Il fut en 1557 l'un des héroïques défenseurs de Saint-Quentin. L'avènement de Charles IX lui valut des compensations à cette longue obscurité. Il fut fait premier gentilhomme de la chambre de ce prince et gouverneur de La Rochelle. Il vivait encore en 1572. L. M.

BIBL.: P. ANSELME, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 587.

JARNAC (Philippe de ROHAN-CHABOT, comte de), né le 2 juin 1815, mort le 22 mars 1875. Fils du général aide de camp du roi Louis-Philippe, il entra, en 1834, au ministère des affaires étrangères, accompagna en Allemagne le duc de Broglie, chargé d'aller négocier le mariage du duc d'Orléans, puis fut envoyé à Londres comme second secrétaire. En 1840, il remplit les fonctions de commissaire du roi sur *la Belle-Poule*, qui allait chercher à Sainte-Hélène les cendres de Napoléon, et fut nommé, à son retour, agent et consul général à Alexandrie. Le 28 févr. 1848, il donna sa démission et resta dans la vie privée jusqu'en 1874, date à laquelle le duc de Decazes lui confia l'ambassade de Londres; il mourut peu après. Ecrivain de talent, M. de Jarnac a publié une série d'études sur les élections anglaises de 1874, sur la déclaration des droits de 1689, sur lord Byron, sur Mme Elliot, etc.; il a écrit une petite pièce, *Rien qu'un œillet*, et fait paraître un roman : *le Dernier d'Egmont*.

JARNAGES et mieux JARNAGE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac; 835 hab. Jarnage possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluse, au diocèse de Turin, au moins dès le XIIIe siècle. La ville fut fortifiée au XVe siècle, peut-être même plus tôt; les comtes de la Marche y établirent une châtellenie, démembrée de celle d'Ahun.

JARNE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie; 523 hab. Eglise du XIIe siècle.

JARNIOUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. du Bois-d'Oingt; 604 hab.

JARNOSSE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 1,323 hab. Fabriques de soierie et de cotonne.

JARNOWICK (Giovanni GIORNOVICCHI, dit), violoniste italien, né à Palerme en 1745, mort à Saint-Pétersbourg le 21 nov. 1804. Elève de Lolli, il débuta à Paris au Concert spirituel en 1770, avec un succès brillant qui se prolongea pendant près de dix ans. Depuis 1779, Jarnowick voyagea presque continuellement, et se fit entendre dans presque toutes les grandes villes d'Europe, mêlant à ses succès de virtuose des aventures et des querelles qui l'obligeaient sans cesse à changer brusquement de résidence. Son talent ne put rivaliser à Londres avec celui de Viotti, ni à Saint-Pétersbourg avec celui de Rode. Vers la fin de sa vie, il tirait autant de vanité et de profits de son adresse au jeu de billard que de son habileté de violoniste. Il a publié quinze concertos, trois quatuors, des sonates et des symphonies qui ne lui ont pas survécu.

JARNY (*Garniacum*, 936). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans, sur l'Yron, à 2 kil. au S.-E. de Conflans; 702 hab. Sucrerie; moulins; tuileries. Eglise gothique remarquable, autrefois fortifiée. Jarny fut fondé en 1200 par Hugues II, comte de Vaudémont.

JARO. Village de l'île de Panay (Océanie, archipel des Philippines espagnoles), prov. d'Iloilo, centre d'une com. étendue peuplée de 14,000 hab., la plupart de race visaya. Siège d'un évêché relevant de l'archevêché de Manille.

JAROCHOWSKI (Kazimir), historien polonais, né à Sokolniki Male, dans le grand-duché de Poznan, le 12 sept. 1829, mort le 24 mars 1888. Après avoir étudié le droit à Berlin il entra dans la magistrature. On lui doit d'importantes publications historiques : *le Portefeuille de Gabriel Junosza Podoski* (Poznan, 1856-61, 6 vol.); *Histoire du règne d'Auguste II jusqu'à l'invasion de Charles XII* (*id.*, 1856); *Récits historiques* (*id.*, 1860); *Pierre Ier et le tsarevitch Alexis* (Cracovie, 1862);

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Récits et études historiques (Poznan, 1863, 2 vol.); *la Grande-Pologne de 1655 à 1657* (*id.*, 1864); *Histoire du règne d'Auguste II de 1702 à 1704* (*id.*, 1874); *Récits et études* (Varsovie, 1877, 3 vol.). Il a collaboré à un grand nombre de recueils; au moment de sa mort il venait d'être nommé député à la Diète de Prusse. M. Kraushaar lui a consacré une étude dans le premier volume de ses *Mélanges historiques* (*Drobiazgi historyczne;* Saint-Pétersbourg, 1891). L. L.

JAROMER (en allem. *Jaromierz*). Ville de Bohême, cercle de Kralovedvor (Kœniginhof), sur la ligne Pardubice-Reichenberg; 7,000 hab. On y remarque l'église de Saint-Nicolas qui renferme le tombeau du prince Dmitri Sanguszko, assassiné dans cette ville en 1554. Jaromer remonte au XIVe siècle. Elle fut prise par les hussites en 1421 et devint un des principaux centres de la secte des utraquistes. C'est aux environs de Jaromer, à Herzmanitz, que naquit Wallenstein.

JAROMIR, prince de Bohême, fils de Boleslav II. Il fut appelé à régner en 1803, fut chassé de Prague par Boleslav le Vaillant, roi de Pologne; il y rentra l'année suivante. En 1012, il fut détrôné par son frère Oldrich et périt assassiné en 1038. — Un autre *Jaromir*, fils de Brzetislav Ier, devint évêque de Prague en 1068. Il mourut en 1089.

JAROSLAW (en allem. *Jaroslau*). Ville de Galicie (empire d'Autriche), chef-lieu de capitainerie de cercle, située sur le San et le chemin de fer Karl Ludwig; plus de 12.000 hab. (dont un tiers d'Israélites). Commerce de bois et de céréales.

JAROSLAW Bogoryja, prélat polonais, né dans les dernières années du XIIIe siècle, mort en 1376. Vers 1320 il fut recteur de l'université de Bologne. Il devint ensuite archevêque de Gniezno.

JAROSSE (Agric.). La jarosse ou petite gesse (*Lathyrus cicera*) est une plante légumineuse haute de 50 à 70 centim., à fleurs solitaires d'un rouge brique, donnant des gousses oblongues et comprimées, renfermant des graines anguleuses d'un gris cendré. C'est une plante fourragère très rustique, qui résiste aux froids rigoureux et aux grandes sécheresses. On la sème généralement en septembre, parfois seule, plus souvent avec du seigle ou une avoine d'hiver pour ramer ses tiges, qui sont grimpantes. On répand de 250 à 300 litres de graines par hectare. On fauche vers le mois de juin; le fourrage vert ainsi obtenu convient à tous les animaux; le foin est également de bonne qualité, mais les graines constituent un aliment dangereux ayant des propriétés toxiques manifestes non seulement sur le bétail, mais sur l'homme. M. G. Heuzé rapporte à ce sujet qu'en 1840 le tribunal correctionnel de Niort a condamné le fermier Lucas, en vertu des art. 317 et 319 du C. pén., à faire une pension viagère à quatre de ses domestiques qu'il avait rendus complètement paralytiques en les nourrissant avec du pain fabriqué avec de la farine de froment à laquelle il avait ajouté de la farine de jarosse.

Jarosse d'Auvergne (V. Lentille).

JAROSZEWICZ (Joseph), historien polonais, né en Lithuanie en 1793, mort à Bielsk en 1860. Il fut professeur au lycée de Krzemieniec (Kremenets) et à l'université de Wilna. Outre un certain nombre de mémoires sur des questions historiques, il a laissé un travail considérable: *Tableau de la Lithuanie au point de vue de la culture intellectuelle et de la civilisation* (Wilna, 1844-45, 3 vol.). L. L.

JAROUSSEAU (Jean), pasteur protestant, né à Mainxe (Angoumois) en 1729, mort à Chenaumoine, le 18 juin 1819. Sa vie simple, son ministère agité et caractéristique pour l'état d'une partie de la société française durant la seconde moitié du XVIIIe siècle ont été décrits par son petit-fils Eug. Pelletan, dans *le Pasteur du désert* (Paris, 1853, in-12; 2e éd., 1877).

JARRAS (Hugues-Louis), général français, né à Nîmes le 27 mars 1811, mort en 1890. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1829, sous-lieutenant-élève à l'Ecole d'état-major en 1832, lieutenant en 1834, capitaine en 1838, chef d'escadrons en 1847, il fit presque toute cette partie de sa carrière à l'armée d'Afrique. Cavaignac, qui l'y avait connu, l'appela auprès de lui en 1848 comme premier aide de camp. Jarras lui rendit de grands services durant les journées de Juin. Lieutenant-colonel en 1852, colonel en 1854, il prit part à l'expédition de Crimée, puis en 1859 à la campagne d'Italie, au cours de laquelle il fut fait général de brigade. Le 31 juil. 1867, il devenait divisionnaire et quelques semaines après il recevait du maréchal Niel la direction du Dépôt de la guerre, avec la mission de préparer un plan de concentration de l'armée en vue d'un conflit possible avec l'Allemagne. Il occupait encore ce poste en 1870 lorsque la guerre éclata. Le peu qu'on avait fait dans l'intervalle, pour assurer le transport des troupes sur la frontière, était dû en grande partie à son initiative. Malheureusement la plupart de ses avis n'avaient pas été suivis. Dès le début des hostilités on l'appela au grand état-major, pour y remplir avec le général Lebrun et sous les ordres de Lebœuf les fonctions d'aide-major général de l'armée. Il exerça ces fonctions jusqu'au 12 août, jour où Napoléon III céda le commandement en chef à Bazaine. Ce même jour l'état-major fut réorganisé, et Jarras, prenant la place de Lebœuf et de Lebrun, en devint le chef unique. N'ayant aucune confiance dans Bazaine et regardant un désastre comme inévitable, il n'avait accepté cette situation que contraint et forcé. Six jours après ses pronostics étaient vérifiés; les troupes françaises se voyaient rejetées et bloquées sous les murs de Metz. Alors commença pour lui une rude épreuve. Il s'était brouillé tout de suite avec Bazaine qu'il n'aimait pas et qui le lui rendait. Pendant le siège, celui-ci le tint systématiquement à l'écart, le combla de mauvais procédés. Jarras assista ainsi, les bras croisés, aux intrigues politico-militaires qui aboutirent à la capitulation du 27 oct. Par une ironie du sort ce fut lui qui dut négocier et signer cet acte. Ce qu'il avait vu durant ces tristes jours lui inspira un ressentiment profond contre Bazaine. Aussi, dès que la paix fut faite, se montra-t-il l'un des plus ardents parmi les accusateurs du maréchal. Cité en témoignage devant le conseil de guerre de Trianon, il fit contre son ancien chef des dépositions enflammées, dont l'une provoqua en pleine audience une pénible altercation entre l'accusé et lui (déc. 1873). En mars 1876, il quitta le service actif. — Pendant sa captivité en Allemagne, il avait rédigé sur les opérations de l'armée de Metz un travail où il relatait les faits dont il avait été témoin. Le ministre de la guerre lui ayant refusé l'autorisation de publier ce travail, il chargea sa femme de le faire paraître après sa mort. L'ouvrage a été imprimé en 1892 sous le titre: *Souvenirs du général Jarras, chef d'état-major de l'armée du Rhin* (Paris, in-8). C'est un document de premier ordre pour l'histoire de la guerre de 1870 et le livre d'un honnête homme. Ch. Grandjean.

JARRE (Techn.). Gros vase en terre vernissée à deux anses (V. Poterie). — On donne aussi le nom de jarres à des poils raides qui sont écartés lors de la fabrication du *feutre* (V. ce mot).

JARRET. I. Anatomie. — C'est la partie du membre pelvien qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe sur la cuisse (V. Poplité). Chez les quadrupèdes, le jarret correspond aux articulations radio-carpiennes et tibio-tarsiennes, à celles du carpe et du tarse. C'est l'analogue des articulations du poignet et du cou-de-pied chez l'homme. On peut y ajouter encore les os métacarpiens et métatarsiens (V. Canon).

II. Art culinaire. — Le jarret de bœuf, mais préférablement le jarret de veau, est employé dans la confection du bouillon, avec carotte, sel, etc.

III. Ameublement. — Motif d'ébénisterie qui rappelle le jarret d'un animal. On a fait à l'époque de la Restauration des sièges et des tables à *jarret*.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JARRET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 212 hab.

JARRETIÈRE. I. Costume. — Ruban ou lien qui sert à attacher les bas au-dessus ou au-dessous du genou. Comme les bas (abréviation de bas-de-chausses), les jarretières parurent vers le milieu du XVIe siècle. D'abord fort simples, elles ne tardèrent pas à être très ornées ; on possède encore des jarretières anciennes assez nombreuses, réunies en collections par quelques curieux. Sous Louis XIV, la jarretière consistait en un galon d'or que retenait une boucle de prix ; au XVIIIe siècle, les hommes les employaient couramment. Ph. B.

ORDRE DE LA JARRETIÈRE. — Fondé en Angleterre le 19 janv. 1350, par le roi Edouard III, à la suite d'un incident qui se produisit dans un bal où se trouvait la comtesse de Salisbury, dame de la cour, qui laissa tomber la jarretière de sa jambe gauche. Edouard se baissa rapidement pour la ramasser et la rendre à la comtesse. Cette action toute naturelle donna lieu à des plaisanteries qui furent désagréables à la comtesse et l'obligèrent à quitter le bal ; ce que voyant, le roi impatienté s'écria tout haut : « Honi soit qui mal y pense », et il ajouta qu'il donnerait un tel éclat à ce ruban bleu que ceux des courtisans qui s'étaient permis de plaisanter à son sujet s'estimeraient trop heureux de l'obtenir. Ce fut donc pour tenir cette parole que Edouard fonda l'ordre de la Jarretière. Bien que cette légende soit accréditée comme vérité, quelques historiens ont prétendu qu'il fallait attribuer la création de l'ordre à la commémoration de la bataille de Crécy, le roi s'étant servi pendant le combat du mot de ralliement : *garter* (jarretière), mais rien n'appuie cette version. L'ordre est destiné à la haute noblesse britannique et aux souverains étrangers. La grande maîtrise appartient à la couronne d'Angleterre. Les statuts ont été modifiés et réformés par Henri VIII, le 23 avr. 1522. Tous les membres sont chevaliers. L'ordre, qui est considéré comme le plus illustre de l'Europe, se compose, non compris les princes descendants de Georges Ier et les étrangers, du souverain régnant, du prince de Galles et de vingt-cinq gentilshommes. Dix-huit chevaliers militaires de Windsor sont attachés à l'ordre qui a de nombreux dignitaires. Jarretière de velours bleu foncé, ruban bleu.



Insigne de l'ordre de la Jarretière.

H. GOURDON DE GENOUILLAC.

II. Artillerie. — Cordage de 16 millim. de diamètre, servant, dans l'embarquement en chemin de fer du matériel d'artillerie, à assujettir entre elles certaines parties du matériel, notamment les timons et les roues, pour les empêcher de se déplacer sur le truc.

III. Marine. — Tresses plates cousues sur l'arrière des voiles, le long de la ralingue d'envergure, terminées par une boucle en fer d'un côté, de l'autre par un bout de ligne. Quand la voile est serrée sur la vergue, elle est entourée par les jarretières. Le bout de ligne qui se trouve sur l'avant de la voile vient passer par-dessus la filière dans la boucle ; on l'amarre ensuite sur lui-même et la voile est alors soutenue et fixée tout le long de la vergue.

JARRIC (Pierre du), écrivain français, né à Toulouse en 1567, mort à Saintes en 1616. Jésuite, professeur de théologie morale à Bordeaux, on cite son *Histoire des choses memorables advenues tant es Indes orientales qu'autres pays de la découverte des Portugais* (Bordeaux, 1608-14, 3 vol. in-4), écrite d'après les relations des missionnaires.

JARRIE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle ; 968 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Niort à La Rochelle. Important commerce de beurre, distillerie de betteraves, carrosserie, corderie, moulins. Eglise (mon. hist.) en grande partie romane avec des remaniements du XVIe siècle. Le portail principal, accosté de deux grandes colonnes à chapiteaux historiés, est particulièrement curieux.

JARRIE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 991 hab.

JARRIE-AUDOUIN (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 510 hab.

JARRIER. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 937 hab.

JARRIGE (Pierre de), magistrat, chroniqueur français, né à Saint-Yrieix le 1er mars 1539, mort à Saint Yrieix le 25 mars 1574. Il fut juge-viguier de sa ville et a laissé des mémoires intéressants commençant avec l'année 1558. — Son fils, *Pardoux* de Jarrige, né à Saint-Yrieix le 26 janv. 1561, mort à Saint-Yrieix en 1630, succéda à son père dans la charge de viguier et continua ses *Mémoires* jusqu'à l'année 1591, date où Saint-Yrieix supporta un long siège ; des fragments en ont été publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Limoges* (année 1858).

JARRIGE (Pierre), publiciste français, né à Tulle en 1605, mort à Tulle le 26 sept. 1670. D'abord jésuite, il se convertit au protestantisme et passa en Hollande. Condamné à mort par contumace (17 juin 1648), il se mit à publier des pamphlets très violents contre la Société de Jésus, entre autres *les Jésuites mis sur l'échafaud* (Leyde, 1649, in-12). Ce livre, dans lequel les jésuites sont accusés des crimes les plus odieux, fit un bruit considérable. Cependant Jarrige, qui n'était au fond qu'un ambitieux incapable, mécontent de ne recevoir des Etats-Généraux qu'une pension de 400 livres, rentra en France en 1650 après avoir écrit une amende honorable des plus plates : *Rétractation du P. Pierre Jarrige* (Anvers, 1650, in-12).

JARRY (Nicolas), le plus célèbre des calligraphes français du XVIIe siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. On n'a d'ailleurs que très peu de renseignements sur sa vie. Il était marié à Françoise Lescuillon, dont il eut un fils, en 1637. Il est qualifié, dans l'acte de baptême de ce fils, de noteur de la musique du roi. La dernière date qu'on trouve sur ses œuvres est celle de 1665. Il reçut néanmoins, en 1666, du trésor du roi, une certaine somme « pour des escriptures et filets d'or mis sur des feuilles de vélin ». C'est la mention la plus récente qu'on ait relevée sur lui. Son écriture est d'une beauté remarquable. On ne cite pas de calligraphe qui puisse lui être préféré. Les manuscrits écrits par lui sont cependant d'inégale valeur. Ils n'en atteignent pas moins tous dans les ventes des prix élevés. On ne doit pas lui attribuer sans examen tous ceux qui portent son nom. D'habiles faussaires ont, en effet, signé pour lui des productions calligraphiques anonymes, dont il n'est certainement pas l'auteur. Ch. Brunet lui a exceptionnellement consacré un long article, dans son *Manuel du libraire* (1862, t. III, col. 511-515) et *Supplément* (1878, t. I, col. 692-693). La bibliographie qu'il a dressée de ses œuvres est à peu près complète. Elle ne comprend pas moins de 46 numéros. Nous nous contenterons de signaler ici les volumes qui sont maintenant conservés à la Bibliothèque nationale et ceux qui présentent un intérêt de provenance : *Præparatio ad missam* (1633, petit in-8),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

exécuté pour Dominique Séguier, évêque de Meaux ; *Missale* (1639, in-fol.), relié aux armes du cardinal de Richelieu, acheté 2,320 fr. par M. de Ruble, en févr. 1894, à la vente du comte de Lignerolles ; *la Guirlande de Julie*, exécutée pour Mlle de Rambouillet (1641, in-fol.), aujourd'hui chez Mme la duchesse d'Uzès (Jarry fit deux autres copies de *la Guirlande*, mais aucune d'elle ne présente le même intérêt que celle de l'exemplaire précédent qui est l'exemplaire même offert à Julie d'Angennes) ; *Preces biblicæ* (1641, in-4), exécuté pour H.-L. Habert de Monmort, relié par Le Gascon, aujourd'hui à Chantilly ; *Livre de prières* (1649-51, in-32), exécuté, semble-t-il, pour Mlle de Montpensier, relié par Le Gascon, vendu 9,800 fr. à la vente La Roche-Lacarelle, en 1888, et 7,620 fr. à une vente faite par la librairie Paul, etc., en 1891 ; *Office de la Vierge* (1651, petit in-8), exécuté pour Andrée de Vivonne, femme de François V de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, appartient au comte Aimery de La Rochefoucauld ; *Adonis*, poème de La Fontaine, dédié à Fouquet (1658, gr. in-4), appartient à M. Dutuit ; *Office de la Vierge* (1664, in-12), écrit pour Louis Fouquet, fils du surintendant, et pour Madeleine de Lévis ; *Officium beatæ Mariæ Virginis* (1648, in-16), exécuté pour Cl. de Rebé, archevêque de Narbonne, aujourd'hui à la bibliothèque de Besançon ; *le Psaultier de Jésus*, fait à Paris, en 1641, par le commandement de Mme de Lorraine (in-8), aujourd'hui ms. français 14851 ; *la Prigione di Fillindo il costante* (1643, in-fol.), aujourd'hui ms. italien 578 ; *les Sept Offices de la semaine* (1663, in-32), aujourd'hui ms. latin 10570 ; *Præparatio ad missam* (s. d., in-32), exécuté pour Michel Le Masle, chantre de l'église de Paris, aujourd'hui ms. latin 16315. C. Couderc.

JARS. I. Zootechnie (V. Oie).

II. Blason. — Mâle de l'oie ; il est toujours représenté passant.

JARS. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly ; 1,682 hab.

JARS (François de Rochechouart, chevalier de), mort le 10 avr. 1670. Grand favori à la cour d'Anne d'Autriche, il fut exilé en Angleterre après la journée des Dupes. Revenu en France en 1631, il participa à l'intrigue nouée entre Mme de Chevreuse, le garde des sceaux Châteauneuf et Henriette de France pour attirer la reine mère à Londres et ruiner le crédit du cardinal de Richelieu sur le roi. Arrêté (1632), il fut d'abord enfermé à la Bastille, puis transféré à Troyes où il fut condamné à mort. Le cardinal lui envoya sa grâce au pied de l'échafaud. Le chevalier de Jars remis en liberté passa en Italie. Il en revint à la mort de Louis XIII, servit d'intermédiaire, au début de la Fronde, entre Mazarin et Châteauneuf, et mourut dans l'obscurité. R. S.

JARS (Gabriel) *l'Aîné*, ingénieur des mines et métallurgiste français, né à Lyon le 17 déc. 1729, mort à Ecully (Rhône) le 2 oct. 1808. Son père était directeur des mines de Saint-Bel et de Chessy. Il l'aida dans son exploitation, accompagna son frère, avec lequel on le confond souvent (V. le suivant) dans son voyage de 1766, fut l'un des quatre inspecteurs généraux des mines créés en 1790 et passa assez obscurément les dernières années de sa vie à Lyon et à Saint-Bel. C'est lui qui a édité le grand ouvrage de son frère cadet : *Voyages métallurgiques*, etc.

Bibl. : Potiquet, *l'Institut de France* ; Paris, 1871, in-8.

JARS (Gabriel) *le Jeune*, ingénieur des mines et métallurgiste français, frère du précédent, né à Lyon le 26 janv. 1732, mort à Clermont-Ferrand le 20 août 1769. Élève de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut choisi avec *Guillot-Duhamel* (V. ce nom) par Trudaine pour former le premier noyau de notre corps des mines, visita d'abord les exploitations et établissements métallurgiques de diverses provinces françaises, puis consacra trois années (1757-59) à explorer et à étudier, avec Guillot-Duhamel, ceux de la Saxe, de l'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie, du Tirol, de la Carinthie et de la Styrie. En 1765, il alla en Angleterre ; en 1766, avec son frère aîné (V. le précédent), en Hollande, dans le Hartz, en Norvège et en Suède. Il fut frappé d'un coup de soleil, en 1769, au cours d'une excursion minéralogique dans les environs de Langeac. Cette mort prématurée ne lui permit pas de rendre à l'art des mines et à la métallurgie tous les services que l'on eût été en droit d'attendre de l'auteur des *Voyages métallurgiques*, remarquable relation éditée par son frère aîné (Lyon, 1774-81, 3 vol. in-4). On a encore de lui : *l'Art de fabriquer la tuile et la brique en Hollande* (Paris, 1767, in-fol.), et quatre mémoires insérés dans les recueils de l'Académie des sciences de Paris, dont il avait été nommé correspondant en 1761 et membre en 1768. L. S.

Bibl. : L. Aguillon, *l'Ecole des Mines de Paris*, dans les *Annales des Mines*, année 1889, 8e sér., t. XV, pp. 442 et 452.

JARS de Gournay (Marie) (V. Gournay).

JARSY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard ; 810 hab.

JARVES (James-Jackson), écrivain américain, né à Boston en 1818. Nommé consul à Honolulu, il y fonda le premier journal, *The Polynesian* (1840) et fut nommé par le gouvernement des Sandwich directeur de la presse. Plus tard, le roi le chargea de négocier des traités avec sa patrie, la France et l'Angleterre. On a de lui, outre des ouvrages sur les îles Sandwich : *Parisian Sights and French Principles* (1852), livre qui fut interdit en France par le gouvernement d'alors ; *Italian Sights and Papal Principles* (1855), *Confessions of an Inspirer* (1857) et plusieurs œuvres de critique d'art, se rapportant le plus souvent à l'Italie où il fixa de bonne heure sa résidence.

JARVILLE (*Jarvilla*, 1519). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy, sur la Meurthe et le chem. de fer de Paris à Strasbourg ; 2,577 hab. Forges ; hauts fourneaux ; ateliers de constructions en fer ; fabriques d'outils, de potasse et de chaux ; construction de bateaux ; arboriculture. Sur le territoire de la commune, les Petites-Malgranges (*la Neuve-Mallegrange*, 1574), château aujourd'hui converti en maison de santé, et la Grande-Malgrange (*la Valgrange*, 1401), dès le XVIe siècle maison de plaisance des ducs de Lorraine, qui y avaient un haras dans le siècle suivant ; au XVIIIe siècle, le roi Stanislas y construisit un château aujourd'hui transformé en pensionnat et collège libre.

JARVIS (Charles), peintre (V. Jervas).

JARZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, com. de Seiches ; 1,745 hab. Commerce de bestiaux ; huilerie. Dolmen de La Roche-Thibaut. Château construit en 1475 par Jean Bourré, familier de Louis XI, incendié en 1794 et restauré depuis. Eglise de la Renaissance. Chapelle de Montplacé (XVIIe siècle), lieu de pèlerinage.

JAS (Mar.). Le jas est la pièce ordinairement en bois pour les grosses ancres, en fer pour les petites, placée à la culasse de l'ancre, sous la cigale, perpendiculairement au plan des pattes. Sa longueur doit être égale à celle de la verge. Il a pour but de guider l'ancre et de forcer les pattes, au moment du mouillage, à se poser normalement au sol, ce qui leur permet d'y pénétrer. Le jas se compose de deux parties en bois réunies par des cercles en fer. La culasse de l'ancre porte des tenons sur lesquels se fixe

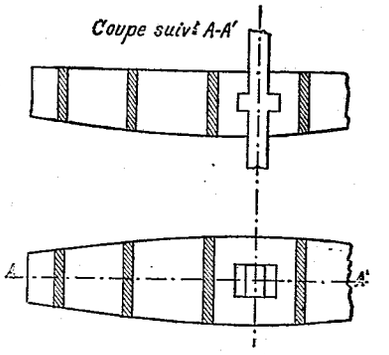

Jas en bois.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le jas, et qui l'empêchent de se déplacer. Au-dessous de 2,000 kilogr., les jas sont en fer. C'est alors une barre ronde passant au-dessous de la cigale dans un autre trou percé dans la verge. Le jas est maintenu en place par un épaulement de métal d'un côté, de l'autre par une clavette. L'extrémité de ce côté est recourbée, ce qui permet, une fois la clavette enlevée, d'appliquer le jas le long de la verge; l'ancre tient par suite bien moins d'espace et peut se placer où l'on veut. Jaler consiste à redresser le jas perpendiculairement à la verge, et à mettre la clavette en place.

JAS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 404 hab.

JASEUR (Ornith.). Les Jaseurs (*Ampelis* L.; *Bombycivora* Temminck; *Bombycilla* Vieillot) sont classés maintenant dans une petite famille (*Ampélidés* [V. ce mot]), que l'on range à côté de la famille des Hirundinidés (V. Hirondelle) et dans laquelle M. Sharpe fait entrer également quatre genres de Passereaux américains (*Dulus*, *Phainoptila*, *Phainopepla* et *Ptilogonys*). Par leurs formes ramassées, les Jaseurs ressemblent un peu à certaines Hirondelles, telles que l'Hirondelle de rochers et l'Hirondelle de fenêtres, mais ils ont le bec conformé d'une toute autre façon, les mandibules étant beaucoup moins aplaties et moins larges, et celle du haut présentant une forte dent à l'extrémité, tandis que son antagoniste est retroussée et un peu échancrée à l'extrémité. Les narines s'ouvrent en avant du front sur deux parties arrondies. Les pattes sont plus hautes et plus robustes que chez les Hirondelles; les ailes sont larges et pointues; la queue est courte et coupée carrément; le plumage, toujours bien fourni, offre des teintes douces et agréables à l'œil: du gris plus ou moins lavé de roux vineux, du brun marron, du noir et du blanc. Cette livrée est rehaussée d'abord par une bordure d'un jaune clair ou d'un rouge vif, occupant l'extrémité des pennes caudales, ensuite par des taches blanches ou rouges situées à l'extrémité des pennes secondaires et de quelques-unes des rémiges; enfin, au moins dans certaines espèces, par des ornements fort singuliers qui sont particuliers au genre *Ampelis*, et qui consistent en de petits prolongements cornés de l'axe des pennes secondaires, prolongements colorés en rouge vermillon et semblables à des gouttes de cire à cacheter. Une longue huppe de plumes soyeuses et érectiles achève de donner aux Jaseurs une physionomie tout à fait caractérisée.



Jaseur de Bohême.

Les Jaseurs fréquentent surtout les grandes forêts de pins et de bouleaux où ils se nourrissent pendant l'été de menus insectes, en automne et en hiver de baies sauvages et de graines. La disette les force, de temps en temps, à entreprendre, en petites bandes, de lointains voyages. C'est ainsi qu'on voit apparaître, à des époques irrégulières, dans notre pays, les Jaseurs de Bohême (*Ampelis garrula* L.), dont la véritable patrie se trouve dans les les régions boréales des deux mondes. Parfois même on a signalé en Angleterre l'arrivée de quelques Jaseurs des cèdres (*Ampelis cedrorum* V.) qui habitent d'ordinaire le N. de l'Amérique et descendent en hiver jusque dans l'Amérique centrale et aux Antilles. Une troisième espèce de Jaseurs, l'*Ampelis japonica* Sieb., vit en Sibérie, dans le N. de la Chine, ainsi qu'au Japon, où se trouve aussi une quatrième espèce, récemment décrite, l'*Ampelis Maësi* Oust.

E. Oustalet.

Bibl.: Degland et Gerbe, *Ornithologie européenne*, 1867, t. I, p. 577, 2e éd. — David et Oustalet, *Oiseaux de la Chine*, 1877, p. 130. — Dresser, *A History of the Birds of Europe*, 1873, t. III, p. 429 et pl. 155. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1885, t. X, p. 212. — Brehm, *Vie des animaux*, édit. franç., *Oiseaux*, par Z. Gerbe, t. I, p. 620.

JASIENSKI (Jakob), général polonais, né à Wilna, mort à Praga en 1794. Il fut officier d'artillerie et se distingua, en 1792, à Zielence et à Dubonka. En 1794, il commandait une division. Il fut tué en défendant Praga contre les Russes. C'était un poète distingué; la plupart de ses poésies n'ont paru qu'après sa mort. Elles ont été résumées par K.-W. Wojcicki (Cracovie, 1869).

JASIONE (*Jasione* L.) (Bot.). Genre de Campanulacées, comprenant des herbes vivaces, bisannuelles ou annuelles, à feuilles alternes ou en rosette, à fleurs pentamères, presque régulières, nombreuses, rapprochées en capitules ou en ombelles; la corolle est à tube court et à divisions profondes; les étamines ont des anthères soudées à la base ou sont libres; le fruit est valvicide. Tous les *Jasione* sont européens ou de la région méditerranéenne. Le *J. montana* L., à fleurs bleues, est commun sur les pelouses arides, sablonneuses; il a été préconisé comme astringent et vulnéraire, sous les noms d'*Herbe à midi* et de *Fausse Scabieuse*.

Dr L. Hn.

JASMIN. I. Botanique. — (*Jasminum* T.). Genre de Dicotylédones qui a donné son nom à la famille des Jasminacées, que Baillon rapporte, comme tribu, sous le nom de Jasminées, aux Oléacées. Les fleurs sont tétramères, irrégulières, le calice denté ou divisé, la corolle hypocratériforme, avec normalement deux étamines insérées sur le tube. Le gynécée supère a un ovaire à deux loges, avec généralement deux ovules. Le fruit est charnu, souvent didyme, et les graines ont un embryon charnu, exalbuminé, à radicule infère. Les espèces, au nombre de 80 à 100, sont des arbustes à feuilles opposées ou alternes, à fleurs disposées en cymes. On les trouve dans toutes les parties du monde; il en existe une dans le midi de l'Europe et plusieurs ont été introduites en Amérique. — Les fleurs répandent une odeur suave; elles servent à préparer une essence très volatile, l'essence de Jasmin, que l'on fixe à l'aide de l'huile de Ben et qui est d'un grand usage en parfumerie. On emploie surtout dans ce but les fleurs du *J. Sambac* Vahl ou Jasmin d'Arabie, du *J. grandiflorum* L. ou Jasmin d'Espagne et du *J. officinale* L. ou Jasmin blanc. Celles de cette dernière espèce ont servi comme émollientes, résolutives et emménagogues; les graines sont vénéneuses. Les feuilles du *J. floribundum* R. B. ou *Habbi-Tsalmo* des Abyssins et celles des *J. abyssinicum* Hochst. sont employées comme anthelminthiques.

Jasmin d'Amérique (V. Gaïac). — J. bâtard (V. Lyciet). — J. de Virginie ou J. Trompette (V. Tecoma). — J. du Cap (V. Gardenia). — J. jaune, J. de la Caroline ou J. sauvage (V. Gelsemium). — J. de Perse (V. Syringa). — J. vénéneux. C'est l'*Acocanthera venenata* Don (*Cestrum venenatum* Thunb.), Solanacée dont les fruits, très vénéneux, sont employés par les Hottentots pour empoisonner les animaux féroces. — J. de Virginie (V. Bignonia).

Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Le jasmin blanc (*Jasminum officinale* L.) est l'espèce la plus répandue dans les jardins. On le cultive et on le palisse contre les murs au midi. Il repousse du pied lorsque le froid tue ses tiges, mais dans le Nord il est bon de couvrir le pied d'une couche de litière durant l'hiver. Multiplication facile de boutures et de marcottes. Le jasmin blanc sert souvent de porte-greffe pour les autres espèces à fleurs blanches: *J. Sambac* Ait., moins rustique que le précédent et ne venant en plein air que dans le S., *J. multiflorum* Andr., *J. azoricum* L., joli buisson à feuillage dense, d'une belle verdure et à fleurs parfumées, et *J. grandiflorum* L. à demi rustiques, sous le climat de Paris. Deux espèces de jasmins à fleurs jaunes: *J. fruticans* L. et *J. nudiflorum* L. (J. d'hiver), réussissent partout en plein air. Le *J. revolutum* Sims (J. triomphant), très beau buisson à fleurs en larges cymes,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

est aussi très résistant. Le *J. odoratissimum* L. réclame un abri pendant l'hiver. Les jasmins à port dressé se cultivent généralement en buissons isolés d'un bel effet ou en haies ornementales. Ils supportent bien la taille. On greffe souvent sur le *J. fruticans* les espèces à fleurs jaunes. Les jasmins demandent une exposition chaude. Ils ne sont pas exigeants sur la qualité du sol. On les multiplie de greffes, de boutures et de marcottes. G. Boyer.

JASMIN (Jacques Boé, dit), poète agenais, le plus célèbre précurseur des Félibres, né le 6 mars 1798, mort le 4 oct. 1864. Fils d'un pauvre tailleur bossu et d'une mère boiteuse, il vint au monde dans le bruit d'un charivari de carnaval dont son père avait fait les couplets. L'enfance du poète ne soupçonnait pas la misère des siens : son grand-père allait mendier dans les métairies et la maison manquait souvent de pain. Jasmin a chanté avec infiniment de naturel et d'émotion les *Souvenirs* de ses joies et tristesses premières. Cette libre enfance, qu'il a faite ainsi légendaire, ne saurait être négligée : elle a décidé de sa vocation. Le touchant épisode de la mort de l'aïeul avait « plombé sa pensée » pour la vie. L'enfant songeur entra vers douze ans à l'école, chez un « régent » de sa famille, puis au séminaire d'Agen. Sa facilité et son goût de l'étude l'y distinguaient, quand une peccadille le fit renvoyer à ses parents. Occupé quelque temps, à d'humbles besognes, Jasmin fut enfin mis en apprentissage chez un coiffeur qui avait été soldat de Bonaparte. Là son goût des contes et de la causerie fut à l'aise. Il y trouva du temps pour la lecture. Mais de quels livres ! Florian et Ducray-Duminil lui révélèrent son imagination. A dix-huit ans, rêvant toujours et rimant en français, il devenait perruquier lui-même, et bientôt se mariait. Son esprit et ses goûts littéraires achalandaient, « argentaient » sa boutique. Parmi les vers patois qu'il composait pour le carnaval, comme son père, il lui advint un jour de *trouver* une romance qui devint populaire, *la Fidelitat ageneso* (*Me cal mouri!*) (1822), et son penchant, sans plus de réticences, se déclara tout entier pour la muse indigène.

Son premier ouvrage important, *Lou Chalibary*, poème héroïco-burlesque (Agen, 1825), fut très bien accueilli. C'est un de ces petits chefs-d'œuvre patois, spirituels, mordants, qui doivent aux tours piquants de l'idiome leur plus sûre originalité. Jasmin ne devait pas mentir à ses promesses. Après quelques chansons politiques dans le faux goût d'alors, il se révéla tout à fait dans une ode magistrale, *Lou Tres de May* (1830). La Société littéraire d'Agen avait mis au concours un dithyrambe (français) à Henri IV, pour l'inauguration de sa statue à Nérac. Le poète languedocien fut couronné avec le lauréat français, l'Académie agenaise reconnaissant ainsi les droits de la langue vulgaire. C'était sans exemple, depuis deux cents ans. Déjà célèbre, Jasmin osa chercher son inspiration dans ses souvenirs. Pour être descendu en lui-même, il y rencontra son génie. Son poème, *Mous Soubenis*, où la tristesse résignée alterne avec la gaieté saine, exaltait la sainte pauvreté et la bonté du peuple. Le nom de Jasmin symbolisa dès lors pour son Midi la poésie sincère et la muse attendrie des humbles.

Il commençait d'aller de ville en ville, récitant ses compositions. Une ode lue devant la statue du maréchal Lannes (1834) acheva de le consacrer dans sa région. Alors il réunit ses premières œuvres sous ce titre, *Las Papillotos* (1835). Il le conserva pour ses trois recueils suivants (1842, 1851, 1863). La popularité de Jasmin dans le Midi s'attachait déjà autant au diseur qu'au poète. Son génie cependant grandissait. La récitation à Bordeaux, d'un nouvel ouvrage, *l'Abuglo de Castel Cullié* (1836), retentit jusqu'à Paris et lui valut tous les hommages de la critique. Après Nodier, Sainte-Beuve salua le « troubadour » d'Agen comme un grand poète. La marque de son génie se retrouve, avec moins de sobriété peut-être dans l'émotion, mais plus de variété de ton comme de style, dans un grand poème auquel il travailla sept ans et qui mit le sceau à sa gloire. *Françouneto*, poème en quatre pauses (lu à Bordeaux, 1840 ; publié en 1842), est l'épopée touchante et dramatique de l'amour contrarié, parmi les superstitions et les préjugés du village. Puis vint cette admirable et courte idylle de proportions plus harmonieuses, de perfection plus consommée, *Maître l'Innoucento* (1847), qui fut unanimement saluée comme un chef-d'œuvre. Devant un tel idéal de la poésie, il est regrettable que Jasmin n'ait pas produit davantage. Parmi les pièces de circonstance où le reléguait sa vie désormais dispersée, il produisit encore deux courts poèmes dignes de leurs aînés, *Lous dus Frays Bessous* (les Deux Jumeaux, 1846) et *la Semmano d'un fil* (1849). Les trois dernières œuvres notables de Jasmin furent un médiocre poème français, *Hélène*, une éloquente épître, *Lou Poeto del puple à Moussu Renan* et *Mous Noubels Soubenis* (1863), secondes remembrances de sa jeunesse, inférieures aux premières, mais où éclate encore sa verve attristée ou riante.

Depuis 1840, la vie littéraire du poète se dispersait par tous les chemins du Midi. Pour répandre ses poésies, la langue vulgaire étant si peu écrite, il avait résolu de bonne heure de les réciter lui-même en laissant le profit à des œuvres de bienfaisance. Il récoltait les hommages du plus reconnaissant enthousiasme, et il les chantait ingénument, en amoureux de la gloire et de la poésie. Le « Rameau d'or de Toulouse » (1840), « la Coupe d'or d'Auch » (1842), « la Bague d'Albi » (1852), ainsi que les présents du roi Louis-Philippe et de la duchesse d'Orléans, n'étaient cependant rien auprès des ovations spontanées de populations entières, comme il en rencontra plus d'une fois, au cours de sa campagne pour la reconstruction de l'église de Vergt, par exemple (1840-44), qui passionna tout le Périgord. On estime à plus de douze mille les séances que donna Jasmin pendant trente ans, et à plus de 1,500,000 fr. les sommes ainsi recueillies pour les pauvres. Tant de gloire et de charité devaient faire estimer haut et loin le poète. Son premier voyage à Paris fut sa consécration littéraire (1840). Il reçut la croix de la Légion d'honneur et une pension qui, avec ses livres, lui permit de renoncer à son état de coiffeur, qu'il reprenait modestement au lendemain de ses tournées triomphales. Enfin, l'Académie française attribua un prix extraordinaire de 5,000 fr. « au poète moral et populaire » (1851). Mais la plus souhaitée et la plus douce de ses couronnes fut celle que sa ville natale lui décerna solennellement en 1856.

A tous les heureux dons de Jasmin, l'amour passionné du sol patrial et de la poésie, le vif instinct populaire, le goût du naturel, la simplicité dans l'expression, il manqua une qualité primordiale chez un grand écrivain. Sa langue s'est ressentie toujours de son défaut de culture. S'il l'a constamment épurée, à force de recherches dans le vocabulaire du peuple, il n'a pu suppléer au sens philologique que seule une éducation classique peut donner. Sa muse resta « la muse des prairies, des guérets, des bergers ». Le rôle de Jasmin fut-il bien, cependant, celui que le patriotisme méridional pouvait attendre de son génie ? Pendant quarante ans, le saint Vincent de Paul de la Lyre fit vibrer de l'Océan au Rhône et de la Loire aux Pyrénées, le sentiment confus d'une communauté de langage entre les populations du Midi. Mais l'action d'un précurseur d'une renaissance nationale, du réveil d'une race dans sa suprême expression, son idiome, était au-dessus de ses forces et de son idéal. Il entrevit, à ses débuts, cette noble tâche de représentant d'un peuple et de défenseur d'un passé qui n'abdique jamais.

Cette fière ardeur du poète devait se tempérer aux sourires de Paris. Un réveil des énergies provinciales semblait alors s'annoncer de toutes parts. L'année de *Françouneto* (1840) voyait surgir les premiers livres de Gelu, de Bénédit à Marseille et de Peyrottes en Languedoc. Jasmin pouvait mettre sa jeune gloire à la tête du mouvement nouveau. Le succès de ses récitations poétiques dispersa son prosélytisme, l'orientant, il est vrai, vers la charité. Son rôle de précurseur était fini. Toujours il se sentait l'orgueil d'avoir

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

maintenu le parler des aïeux. Mais satisfait d'avoir ressuscité pour un temps « l'honneur de la langue aimée », d'ailleurs insoucieux de lui rendre entière dignité en remontant à ses traditions, il n'admettait pas de disciples à son œuvre, ni de successeurs à sa gloire. Il s'était abstenu de participer aux deux premiers congrès des poètes provençaux (Arles, 1852 ; Aix, 1853), d'où devait sortir le Félibrige. Il entrait dans la vieillesse comblé de lauriers personnels, mais indifférent au mouvement dont son œuvre et sa renommée avaient favorisé l'éclosion. A ce titre, l'Aquitaine peut revendiquer pour le plus génial précurseur d'une Renaissance affirmée désormais, ce Jasmin dont la poésie est à celle des troubadours et des chanteurs patois du dernier siècle ce qu'est à l'aubépine ou à l'églantine sauvage la rose épanouie. — La ville d'Agen a élevé une statue à Jasmin, le 12 mai 1870. Mistral l'a saluée d'un magnifique sirvente. Une commémoration du poète a été célébrée depuis par les Félibres et les Cigaliers, dans sa ville natale (1891). Paul Mariéton.

JASNEY (*Gesniacus*, *Gisneyum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, cant. de Vauvillers, arr. de Lure, sur le ruisseau du Breuil ; 458 hab. Moulin, tannerie. Découvertes de monnaies romaines. Restes de châteaux anciens. Eglise du XVIIIe siècle (tabernacle richement sculpté). Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît supprimé à la Révolution. Seigneurie qui, après avoir donné son nom à une ancienne maison de chevalerie franc-comtoise, fut divisée et appartint successivement aux de Saint-Mauris, de Mathay, de Jacquelin et de Mongenet. L-x.

JASON (V. Argonautes).

JASON de Phères, célèbre tyran grec du IVe siècle av. J.-C., précurseur de Philippe de Macédoine. Fils de Lycophron, tyran de Phères (Thessalie), allié des Spartiates, il continua la politique de son père, tendant à s'emparer de la Thessalie entière et à l'unifier en un Etat puissant. En 378, il aide Néogène à s'emparer de la tyrannie à Histiée (Eubée). En 375, Jason était maître de presque toute la Thessalie ; les Dolopes et le roi d'Epire, Alcétas, étaient ses vassaux. La soumission de Polydamas, de Pharsale, le fit reconnaître comme chef (ταγός) de la Thessalie. Il forma une armée régulière de 20,000 hoplites et 6,000 cavaliers, avec l'intention formelle d'imposer sa suzeraineté aux Grecs et de les conduire à la conquête de l'empire perse. Il sut régler ses finances de manière à entretenir cette armée et une marine sans grever ses sujets. Il s'allia aux Thébains contre Sparte, profita de leur victoire de Leuctres pour vaincre les Phocéens, démanteler Hyampolis et Héraclée. Il s'allia aussi à Amyntas de Macédoine. Il préparait une immense fête à Delphes lorsqu'il fut assassiné (370). Les honneurs rendus à ses meurtriers par les cités grecques témoignent de la crainte qu'inspirait Jason. A.-M. B.

JASPE. Variété de quartz qui est d'un usage courant dans l'art décoratif. C'est un anhydride cryptocristallin qui se trouve sous forme sphérique. Il est ordinairement jaune, rouge ou brun, soit mat, soit luisant, opaque. On distingue plusieurs variétés ; les principales sont : le jaspe égyptien, jaune d'ocre, brun ou rouge, qu'on trouve dans le désert ou dans les alluvions du Nil, près du Caire, dans un conglomérat tertiaire ; le jaspe rouge qu'on trouve à Mulheim en Brisgau ; le jaspe commun, rouge brun, jaune ou noir, qu'on trouve dans des minerais de fer ; le jaspe gris, vert, jaune, rouge, brun, qu'on trouve en Sibérie (Okhotsk, Iekaterinenbourg), dans le Tirol, le Harz, en Sicile, en Corse, etc. Très apprécié des Romains, le jaspe sert à faire des mosaïques, des marqueteries, des vases, des coffrets, des cachets, etc.

JASPÉ (Filat.). Nom donné à des fils retors formés par la réunion de deux fils de couleurs différentes.

JASSANS-Riottier. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 417 hab.

JASSEINES. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges ; 375 hab.

JASSERON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat ; 660 hab. Ruines d'un château féodal.

Bibl. : Ribaud, *Notice sur le château de Jasseron*, dans l'*Annuaire de l'Ain* pour 1885.

JASSES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx ; 327 hab.

JASSY (V. Iassy).

JASTRES (Ardèche). Rocher supportant un large plateau qui domine la rivière d'Ardèche, en face de la ville d'Aubenas. Son nom lui vient d'un *castrum* qu'y avaient établi les Romains d'*Alba Helviorum* pour surveiller les défilés des Cévennes. Outre la trace partout reconnaissable du mur circulaire, d'environ 4 kil. de longueur, qui marquait l'emplacement du camp retranché, on y voit, à peu de distance, les débris d'un fort, muni de quatre tours (environ 200 m. de long sur 100 de large) qui formait le principal ouvrage avancé d'*Alba* à l'O. On a trouvé dans cette région beaucoup d'ossements, de médailles, de monnaies et de débris d'armes. A. Mazon.

Bibl. : *Voyage le long de la rivière d'Ardèche* ; Privas, 1885.

JASTROW. Ville de Prusse, district de Marienwerder ; 5,000 hab. ; foire aux chevaux (à la Saint-Michel). La ville reçut une charte urbaine en 1603.

JASTRZEBSKI ou **JASTRZEMBSKI** (Louis-Corvin), paléographe polonais, né en Galicie en 1805. Il acheva ses études à Paris à l'Ecole des chartes. En 1839, il fut chargé d'une mission par M. de Salvandy à l'effet d'étudier le célèbre manuscrit slave de Reims, connu sous le nom de *Texte du Sacre* (V. ce mot). Il en déchiffra le premier la partie glagolitique et publia dans le *Journal général de l'Instruction publique* un rapport qui fit grand bruit dans les pays slaves. Il le réimprima à Rome en 1845. On lui doit encore un *Mémoire sur l'histoire du couvent des Visitandines de Varsovie*. Il se tua à Rome dans un accès de folie. L. L.

JÁSZ (en latin *Iazyges*). Nom d'une population hongroise, qui a prêté à certains malentendus, et qui a formé plusieurs expressions géographiques. Cette désignation s'appliquait, dans les diplômes des anciens rois de Hongrie, à une population d'*archers* magyars, jouissant, moyennant un service militaire spécial, de privilèges spéciaux, et établie, à côté des colonies cumanes, entre le Danube et la Theiss. Leur nom devint, dans le latin officiel, tantôt *Philistæi*, à cause de la traduction allemande (*Pfeil*, flèche ; *Pfeilschützer*, archers), tantôt et plus souvent *Iazyges*, en copiant à peu près le mot hongrois. Aussi les érudits fantaisistes leur ont-ils trouvé des ancêtres dans Hérodote. Leur district, comprenant 68,000 hab., a été réuni en un seul comitat avec le district de la Grande-Cumanie et celui de Szólnok lors de la réorganisation de 1876. Deux villes de cette région conservent le nom de cette peuplade : Jász-Berény qui a 24,000 hab., Jász-Apáthi 10,000 hab., la plupart magyars, catholiques et agriculteurs. E. S.

JÁSZAY (Paul), historien hongrois, né à Szántó en 1809, mort en 1852. Secrétaire de la chancellerie hongroise, il fit des recherches dans les archives et entreprit un grand ouvrage dont le premier volume seulement a été achevé : *la Nation hongroise après le désastre de Mohács* (Pest, 1846). Il publia aussi quelques monographies sur le XVIIe siècle. Après sa mort, François Toldy a édité un autre ouvrage de Jászay : *la Nation hongroise depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Bulle d'Or* (Pest, 1855). Le tout est en langue magyare.

JATAMANSI (Bot.) (V. Sumbol).

JATIVA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Valence, au pied du mont Bernisa et dominant une vaste plaine qui s'étend vers le N. et que l'on appelle la huerta de Valence ; 15,000 hab. environ. La ville, entourée d'une magnifique verdure, a gardé de vieilles murailles de l'époque moresque, une assez belle église, de nombreux

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

couvents, des rues en général escarpées, tortueuses et étroites. Elle a une assez grande animation; station du chemin de fer de Madrid à Valence, elle a une bourse pour la soie (*Lonja de seda*), des moulins à riz, des papeteries, des filatures de lin dont les produits sont estimés. Dans l'antiquité, la ville de Satabis était en cet emplacement : elle fut appelée Jativa par les Arabes qui y introduisirent, dit-on, la fabrication du papier. Conquise par D. Jaime Ier d'Aragon en 1224, elle prit partit en 1705 contre Philippe V ; conquise par lui, elle reçut le nom de San Felipe, mais dans l'usage il n'a pas prévalu et est même tout à fait oublié. E. Cat.

JATROPHA (*Jatropha* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, qui a donné son nom au groupe des Jatrophées (Baillon). Les fleurs sont unisexuées, pentamères ; chez les *Jatropha* proprement dits, il y a cinq pétales libres et tordus, dix étamines disériées, monadelphes, cinq glandes alternant avec les pétales. Dans les fleurs femelles, le gynécée est supère, à ovaire triloculaire portant un style à trois branches bifides. Le fruit est une capsule tricoque et les graines sont celles des Euphorbes, arillées et albuminées (Baillon). Dans la section *Cnidoscolus* les pétales disparaissent dans les fleurs des deux sexes dont le calice devient souvent pétaloïde. Dans la section *Curcas* (V. ce mot), les fleurs sont gamopétales. La gamopétalie n'est qu'apparente chez le *J. Heudelotii*, de l'Afrique tropicale. Le *J. Manihot* est devenu le type d'un genre spécial (V Manihot). — Le genre ainsi délimité renferme environ 70 espèces originaires des régions chaudes. Elles sont frutescentes ou en partie herbacées, avec des feuilles alternes ; les fleurs, rarement dioïques, forment des grappes de cymes. La plupart des espèces sont laiteuses ; leurs graines sont riches en huile purgative. Dr L. Hn.

JATTE (Archéol.). Sorte de grande écuelle de bois dans laquelle on pouvait manger et boire. L'orfèvrerie se plut bientôt à embellir cet ustensile primitif, et les jattes d'argent firent bientôt partie des buffets d'apparat que les princes du moyen âge et de la Renaissance aimaient à étaler dans les salles de banquet. On en tailla également dans des matières dures et on les garnit de montures d'orfèvrerie ornées de perles et de pierreries. La jatte se tranforma en cuvette pour recevoir le pot à l'eau. Les manufactures de porcelaine établies en Saxe et à Sèvres, de même que les faïenceries de Rouen et de Moustiers ont exécuté une grande quantité de jattes, dont le travail et la forme sont remarquables, et soutiennent la comparaison avec les spécimens de l'Extrême-Orient. Les jattes sont employées de nos jours, dans l'intérieur des ménages, principalement pour la conservation du lait.

JATXOU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustarits ; 339 hab.

JAU-Dignac-et-Loirac. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Saint-Vivien ; 1,826 hab. Vins de Médoc estimés. Cette commune est formée de trois villages, éloignés l'un de l'autre de 2 kil. et formant un triangle au centre duquel se trouve l'église. Au lieu dit *Richard*, sur la rive gauche de la Gironde, existe un petit port d'embarquement.

JAUBERDAT (Vitic.) (V. Cottis).

JAUBERT (Aimeri de) (V. Barraut [Comte de]).

JAUBERT (François, comte), homme politique français, né à Condom le 3 oct. 1758, mort à Paris le 17 mars 1822. Avocat et professeur de droit à Bordeaux, il devint membre de la municipalité de cette ville en 1790 et fit partie en 1793 de la commission fédéraliste organisée pour résister à la Convention. Mis hors la loi par décret du 6 août 1793, il fut sauvé par le 9 thermidor et reprit sa place au barreau. Le 9 germinal an X, il était nommé membre du Tribunat, devenait en 1804 président de cette assemblée, et entrait au conseil d'Etat en 1806. Il prit une part considérable à la rédaction du code civil, du code de procédure civile et du code de commerce. Gouverneur de la Banque de France en 1807, créé comte de l'Empire en 1808, il perdit la faveur de Napoléon en s'associant à l'opposition des régents de la Banque. Nommé conseiller à la cour de cassation le 15 févr. 1815 en remplacement de Sieyès, il fut pendant les Cent-Jours directeur général des contributions indirectes. Aussi la seconde Restauration lui enleva-t-elle son siège de conseiller à la cour de cassation qu'il ne reprit que le 23 déc. 1818, grâce à l'influence du comte d'Artois, et qu'il garda jusqu'à sa mort.

JAUBERT (Guillaume-Auguste), évêque et homme politique français, né à Condom le 9 janv. 1762, mort le 2 mars 1825, frère du précédent. Curé de Notre-Dame de Bordeaux (1801), il fut nommé en 1809 évêque de Saint-Flour et créé baron de l'Empire. Il était imbu de principes gallicans qui déplaisaient fort au pape, et celui-ci profita de ses dissentiments avec Napoléon pour refuser l'institution canonique. Mgr Jaubert finit par l'obtenir en 1811 et assista au concile national, mais il ne put jamais se faire sacrer, ce qui l'obligea à démissionner en 1819. Il fut désigné en 1813 par le Sénat comme député du Cantal au Corps législatif et y siégea jusqu'à 1815.

JAUBERT (Le chevalier Amédée), orientaliste français, né à Aix (Provence) le 3 juin 1779, mort le 28 janv. 1847. D'abord compositeur à l'imprimerie Didot, pour faire vivre sa famille ruinée et proscrite par la Révolution, il entra à l'Ecole des langues orientales où il se distingua si vite qu'il obtint à l'âge de dix-neuf ans de faire partie en qualité d'interprète de l'expédition d'Egypte. Il fut nommé pendant la campagne interprète en chef du corps d'occupation et gagna la confiance de Bonaparte. Revenu avec lui en France, il fut nommé secrétaire interprète du gouvernement et professeur à l'Ecole des langues orientales (1800-1801). Il fut chargé de mission dans les Etats barbaresques (1802) et à Constantinople pour notifier l'avènement de l'empereur (1804). Napoléon lui confia en 1805 la tâche de se rendre à Téhéran auprès du chah de Perse pour étudier les moyens d'action de ce pays contre l'Angleterre et la Russie. Jaubert s'acquitta de sa mission avec succès, mais eut pour l'accomplir à courir de grands dangers. Il fut notamment retenu longtemps prisonnier dans un souterrain par l'ordre du pacha de Bayazid. Il ne rentra en France que dans l'été de 1807. En 1815, il accepta à la veille de la chute de Napoléon d'aller le représenter comme chargé d'affaires à Constantinople, ce qui lui assura la disgrâce du régime suivant. Depuis il se consacra à l'étude des langues orientales et fit en 1818 un nouveau voyage en Asie pour ramener en France des chèvres du Tibet. Il entra à l'Institut en 1830 et à la Chambre des pairs en 1841. Il était professeur au Collège de France et directeur de l'Ecole des langues orientales. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Voyage en Arménie et en Perse* (Paris, 1821) ; *Eléments de la grammaire turque* (Paris, 1823-34). On a aussi de Jaubert de nombreux articles dans le *Journal asiatique* et la *Revue encyclopédique*.

JAUBERT (Hippolyte-François, comte), homme politique français, né à Paris le 8 oct. 1798, mort à Montpellier le 5 déc. 1874. Neveu de Jean-François-Jérôme Jaubert, procureur impérial et représentant de Céret à la Chambre des Cent-Jours, qui lui laissa une fortune considérable, il s'établit comme maître de forges dans le Cher où il conquit une situation prépondérante. Elu député de Saint-Amand sans interruption de 1831 à 1842, il ne tarda pas à se faire connaître comme un brillant orateur d'affaires et devint ministre des travaux publics dans le cabinet du 1er mars 1840. Il se retira avec ses collègues le 28 oct. 1840 et fut créé pair de France le 27 nov. 1844. A la révolution de 1848 il se retira tout à fait de la politique. Administrateur des usines de Fourchambault, il fut élu député du Cher à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871 et siégea au centre droit. On a de lui : *Vocabulaire du Berry et des provinces voisines* (Paris, 1838, in-8) dont la troisième édition a été publiée sous le titre de *Glossaire du centre de la France* (1856-58, 2 vol. in-8) ; *Illustrationes plantarum orientalium*, en collab. avec Ed. Spach (1842-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1857, 5 vol. in-4); *Etude sur le traité de commerce avec l'Angleterre* (1869, in-18). Le comte Jaubert avait été élu membre libre de l'Académie des sciences en 1858 et il démissionna en 1872 parce qu'un projet de réorganisation de l'Institut qu'il avait rédigé fut repoussé.

JAUCOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 224 hab. Cette localité, située sur la rive gauche de l'Aube, au pied d'une côte fort escarpée, au confluent du Landion, fut jadis le siège d'une importante baronnie et possédait un vaste château fort, construit au XIVe siècle, qui fut démantelé en 1632 par ordre de Louis XIII. Il en subsiste encore de belles ruines, ainsi qu'une chapelle romane dédiée à saint Jean (XIIe siècle). L'église, en partie du XIIe siècle, possède un curieux reliquaire byzantin en vermeil, du XIVe siècle. A. T.-R.

JAUCOURT (Louis, chevalier de), philosophe français, né à Paris en 1704, mort à Compiègne en 1779. Il étudia la théologie à Genève, les sciences exactes et naturelles à Cambridge, la médecine à Leyde où il connut Tronchin. Rentré à Paris en 1736, il vécut dans une société mondaine et philosophique. Il fut l'un des principaux rédacteurs de l'*Encyclopédie*, où il écrivait, avec Buffon, les articles scientifiques. Doué d'un grand esprit de modération, il fut plutôt du parti philosophique de Montesquieu que de celui de La Mettrie et de d'Holbach. Les qualités de son caractère lui attirèrent partout l'estime et l'amitié. Il a laissé un grand nombre de mémoires adressés à diverses académies ou sociétés savantes et une *Vie de Leibniz*, mais pas une grande œuvre. Ce fut un homme d'esprit et de savoir que la renommée ne tenta point.

JAUCOURT (Arnail-François de), homme politique français, né à Tournan (Seine-et-Marne) le 14 nov. 1757, mort à Presles (Seine-et-Marne) le 5 févr. 1852. D'une famille protestante, il entra au service comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc-dragons le 28 juil. 1773 ; il fut promu capitaine le 21 avr. 1777, mestre de camp au 2e régiment de Condé-dragons le 14 nov. 1780, fit la campagne de Genève en 1782 sous les ordres du prince de Condé et devint colonel de son régiment le 10 mars 1788. Membre de la société des Feuillants, président de l'administration de Seine-et-Marne, il fut, le 31 août 1791, élu par ce département député à l'Assemblée législative. Il entra dans le comité militaire et s'occupa des questions de son métier. Il vota presque constamment avec la droite, tout en appuyant les mesures prises contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Jaucourt fut promu maréchal de camp le 6 févr. 1792. Voyant qu'il n'était pas d'accord avec la majorité de l'Assemblée, accusé de trahison par ses parents qui avaient émigré, il donna sa démission le 31 juil. et fut remplacé le 7 août. Arrêté le 10 août 1792 par ordre de la Commune et enfermé à l'Abbaye, il réclama l'inviolabilité des députés, qui ne cesse, disait-il, qu'un mois après qu'ils ont abandonné les fonctions législatives. Remis en liberté à la fin d'août sur les instances de Mme de Staël, il échappa ainsi aux massacres, et le 2 sept. demanda au ministre de la guerre et obtint un congé pour aller aux eaux rétablir sa santé. Il en profita pour accompagner Talleyrand dans sa mission à Londres. Rentré en France après l'exécution de Louis XVI, il émigra en Suisse. Il fut remplacé comme maréchal de camp le 1er févr. 1793. Mêlé aux intrigues des émigrés, il revint à Paris après le 18 brumaire et, sur la recommandation de Talleyrand, il fut, le 25 déc. 1799, nommé membre du Tribunat. En avr. 1802, il défendit, avec Lucien Bonaparte, le concordat devant le Corps législatif et, le 22 oct. suivant, le Tribunat le nomma président. Jaucourt entra au Sénat le 31 oct. 1803. Devenu un des familiers de Joseph Bonaparte, il l'accompagna à Naples et reçut le titre de comte en mai 1808. Le 20 mars 1812, il fut désigné pour organiser les cohortes du premier ban de la garde nationale à Marseille. Ses sentiments royalistes se réveillèrent lors des désastres de 1814 et il fit partie, le 1er avr., du gouvernement provisoire qui rappela les Bourbons. Louis XVIII combla Jaucourt de faveurs; il le nomma ministre d'Etat et pair de France le 13 mai 1814, lui confia, le 4 juin, l'intérim du ministère des affaires étrangères et l'éleva, le 25 oct., au grade de lieutenant général honoraire. Aussi, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Jaucourt accompagna Louis XVIII à Gand, tandis que l'empereur mettait hors la loi son ancien serviteur. Waterloo le ramena en France et le roi le nomma, le 9 juil. 1815, ministre de la marine. Il abandonna ces fonctions le 23 sept., mais reçut en échange le titre de membre du conseil privé. Jaucourt, qui descendait de Du Plessis-Mornay par les femmes, se consacra dès lors aux intérêts du protestantisme. Il se rallia un des premiers à la monarchie de Juillet et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. Il vota pour la présidence de Napoléon et donna son approbation au coup d'Etat de déc. 1851. Etienne CHARAVAY.

JAUDONNIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Saint-Hermine ; 756 hab.

JAUDRAIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches ; 291 hab.

JAUDY. Rivière du dép. des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot, t. XIII, p. 4).

JAUER. Ville de Prusse, district de Liegnitz (Silésie), sur la Neisse furieuse (Wütende Neisse), affluent de la Katzbach ; 12,000 hab. Saucisses renommées, toiles, lainages, etc. Elle reçut une charte urbaine en 1161, et fut la capitale de la principauté de Jauer (3,200 kil. q. environ).

JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), archevêque d'Aix, né à La Roque-Brussane (Provence) le 13 déc. 1759, mort à Paris le 13 mai 1823. Il se fit remarquer par sa lutte contre la constitution civile du clergé, dans les *Annales de la religion et du sentiment*, qu'il avait fondées en 1791 ; plus tard, il fut l'un des principaux collaborateurs des *Annales religieuses*. Sous l'Empire, déjà, il travailla à la réorganisation et au rétablissement de nombreuses congrégations, entre autres de la Société des Missions étrangères, en 1805. Le cardinal Fesch l'avait chargé de l'administration du diocèse de Lyon pendant son absence ; puis il l'avait fait appeler au secrétariat de la grande aumônerie. En 1806, Jauffret fut nommé évêque de Metz et, en 1811, archevêque d'Aix. Parmi ses nombreuses publications, il suffit de citer *Du Culte public*... (Paris, 1795, 2 vol. ; 3e éd., 1815).

JAUFFRET (Pierre), agronome français, né à Ventabreu, près d'Aix (Provence), en 1776, mort à Bordeaux en 1837. Il est surtout connu par la préparation d'un engrais qui porte son nom, avec toutes sortes de plantes herbacées et d'arbustes mis à fermenter avec une lessive fortement alcaline ou caustique. Cette méthode est décrite dans une brochure publiée à Paris (1838, 2e éd.).

JAUFFRET (Joseph), conseiller d'Etat, né à La Roque-Brusane (Provence) en 1781, mort en 1836. Il n'était guère âgé que de vingt-un ans lorsque Portalis se l'adjoignit comme chef du secrétariat à la direction des cultes. Œuvres principales: *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France au XIXe siècle* (Paris, 1828, 3 vol. in-8) ; *Examen des articles organiques publiés à la suite du concordat de 1801, dans leurs rapports avec nos libertés, les règles générales de l'Eglise et la police de l'Etat* (Paris, 1817, in-8) ; *De la Juridiction épiscopale* (Paris, 1821 et 1827, in-8) ; *Du Célibat des prêtres* (Paris, 1828, in-8).

JAUFFRET (François-Antoine), évêque français, né à La Ciotat le 4 déc. 1833. Ordonné prêtre en 1859, professeur de rhétorique à l'école de Belsunce, puis directeur de cet établissement jusqu'en 1888, il devint à cette date chanoine de Marseille. Il fut nommé évêque de Bayonne le 7 déc. 1889. Il a écrit : *Mgr de Belsunce et le Jansénisme*, nouvelle (Marseille, 1882, in-8).

JAUGEAGE. I. Physique. — JAUGE MAC LEOD. — On désigne ainsi un petit appareil qui permet d'apprécier la pression des gaz très raréfiés et, si on admet que la loi de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Mariotte est vraie pour ces pressions, de mesurer la tension de ces gaz. La plupart des appareils qui servent à faire le vide par l'écoulement du mercure, comme la trompe de Sprengel, sont munis d'un appareil de ce genre. Il se compose d'une partie renflée V, surmontée d'un tube fermé à sa partie supérieure et divisé depuis le trait β jusqu'au sommet en 10 parties d'égal volume. Par la partie inférieure le ballon V communique en α d'une part avec un tube à robinet R et latéralement à un tube gradué en millimètres de *a* en *b* par lequel il communique avec l'appareil où se trouve le gaz dans lequel on veut mesurer la pression. L'appareil communique par le robinet R avec un tube contenant du mercure. Tout d'abord le mercure s'élève dans l'appareil un peu au-dessous de α, de sorte que la jauge V est pleine du gaz dont on veut mesurer la pression. Au moment où l'on veut faire cette mesure, on ouvre lentement le robinet R. Le mercure pénètre dans l'appareil et arrive aussitôt au trait α où il intercepte la communication entre la jauge et l'appareil A. Le mercure continuant à arriver comprime de plus en plus le gaz dans V et monte dans le tube gradué. Lorsque le mercure est arrivé en β dans la jauge, il est dans l'autre tube entre *a* et *b* plus ou moins haut suivant la pression; on continue à laisser monter le mercure dans le tube βγ, mais en faisant attention qu'il ne dépasse pas la partie graduée dans le tube *a b*. Supposons qu'on puisse le laisser monter jusqu'à la division 1, et que dans le tube *ab* le mercure arrive alors en *c*. Soit R le rapport entre le volume total de la jauge (tube gradué βγ compris) jusqu'en α et une des divisions βγ. Le gaz aura été comprimé dans ce rapport R, sa pression sera devenue R fois plus grande que la pression *x* qu'on veut mesurer. Or sa pression est celle qui est dans l'appareil A augmentée de la colonne de mercure *c d* que l'on lit sur l'appareil. On peut sans erreur sensible négliger la pression dans A devant la pression *c d*. La pression primitive était donc, en appliquant la loi de Mariotte, $x = \frac{cd}{R}$ en colonne de mercure. Le rapport R est choisi assez grand (500 par exemple), de sorte que lorsque la colonne *c d* est de 1 millim., la pression primitive équivalait (toujours en admettant la loi de Mariotte) à 1/500 de millim. de mercure. Même si l'on n'admet pas la loi de Mariotte, cet appareil reste d'un usage précieux, car il sert toujours à indiquer, sans la mesurer, la pression sous laquelle une expérience a été faite et il permet dans des expériences ultérieures de se remettre à la même pression.

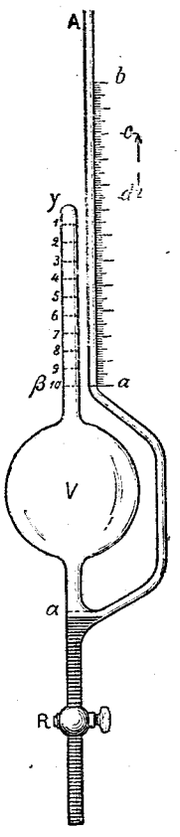

Jauge Thomson (V. Electromètre Thomson, t. XV, p. 795). A. Joannis.

II. Technologie. — On désigne particulièrement sous cette dénomination diverses opérations qui ont pour but de déterminer : la capacité d'un vase, d'un récipient quelconque, tonneau ou réservoir, destiné à contenir des liquides; le volume d'eau qui s'écoule, pendant un temps donné, par un orifice d'une section déterminée ; le débit d'un cours d'eau ou d'une source qu'on se propose d'appliquer à des usages industriels ou à l'alimentation d'une ville ; la mesure ou la capacité d'un navire ou d'une embarcation quelconque, c.-à-d. le volume qu'offre le bâtiment sous le rapport de sa longueur, de sa largeur et de sa profondeur. Le jaugeage d'une capacité quelconque renfermant un liquide se fait par le calcul du volume intérieur du récipient. Le calcul est très simple quand il se rapporte aux formes géométriques d'un parallélépipède ou d'un cylindre ; mais, pour les futailles et les tonneaux, la courbure des parois rend le calcul beaucoup plus complexe. L'octroi de Paris emploie, à cet effet, la formule suivante :

$$V = \frac{1}{4}\pi l \left[d + (D - d)\, 0{,}56 \right]^2$$

dans laquelle V représente le volume, *l* la longueur intérieure du tonneau, D et *d* les valeurs du plus grand et du plus petit diamètre. Dans le commerce, le jaugeage des tonneaux peut se faire en appliquant les formules ci-après :

1° Si la courbure est très prononcée :

$$V = \frac{\pi}{4} l \left[d + \frac{2}{3}(D - d) \right]^2.$$

2° Si la courbure est d'une dimension moyenne :

$$V = \frac{\pi}{4} l \left[d + \frac{3}{5}(D - d) \right]^2.$$

3° Si le tonneau est presque cylindrique :

$$V = \frac{\pi}{4} l \left[d + \frac{11}{10}(D - d) \right]^2.$$

On peut enfin, dans la plupart des cas, employer la formule moyenne :

$$V = 0{,}0875\, l\, (d + 2D)^2.$$ L. Knab.

III. Marine. — Jauger un navire, c'est en mesurer le volume intérieur d'après certaines règles que nous allons faire connaître. Il ne faut pas confondre la jauge et la capacité utilisable du navire. Cette dernière est en général plus forte que le volume servant de base au payement des droits, taxes, etc. Cette remarque est importante à retenir. La loi sur la marine marchande, du 3 janv. 1893, fixe que la jauge totale, *brute*, d'après laquelle sont calculées les primes à la navigation, sera établie conformément aux décrets du 24 mai 1873, art. de 1 à 12, et du 7 mai 1883. Ce décret prescrit que la méthode employée sera la méthode anglaise Moorson. Voici en deux mots en quoi elle consiste.

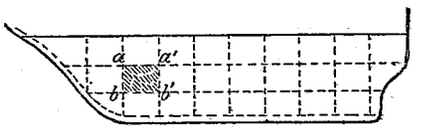

Pour un navire vide, on divise la longueur du premier pont au-dessus de la cale en 4, 6, 8, 10 ou 12 divisions, suivant que le navire appartient comme longueur aux 1re, 2e, 3e, 4e, 5e classes et au-dessus. Par les points de division, on mène des verticales qui sont elles aussi divisées en plusieurs parties. On obtient ainsi une série de volumes tels que *aa' bb'* qu'on cube. On fait la somme de tous ces volumes. De plus on cube l'espace entre les ponts, en y ajoutant dunettes, chambres de pont. On somme tous ces volumes et on divise la somme S ainsi obtenue par l'unité de volume adoptée qui représente 100 pieds cubes anglais, ou 2mc,83. Le résultat est le tonnage brut du navire (gros tonnage en anglais).

Si le navire est chargé, on mesure au moyen d'une chaîne le périmètre au maître couple *p*, la longueur L du pont supérieur et sa largeur *l*, on applique la formule :

$$L\left(\frac{l+p}{2}\right)^2 \times 0{,}18$$

pour les navires en fer, et

$$L\left(\frac{l+p}{2}\right)^2 \times 0{,}17$$

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pour les navires en bois. Cette formule donne le tonnage jusqu'au pont supérieur; on complète comme précédemment. Pour avoir le tonnage légal, net, au Registered Tonnage, on déduit l'espace consacré au logement de l'équipage, qui ne doit pas aller au delà du 1/20 du tonnage brut, puis le logement de l'appareil moteur et des soutes à charbon. Cette déduction ne peut dépasser 50 % du tonnage brut.

Pour les bateaux de plaisance, yachts de course, on a adopté la formule suivante :

$$T = \frac{\left(\frac{P}{4}\right)^2 \times L - \frac{1}{4}B}{5,5}$$

dans laquelle T donne la valeur en mètres cubes et fractions; P, la longueur du périmètre mesuré au maître couple, en mètres et fractions; L, la longueur du yacht en mètres et fractions; B, la largeur au maître couple en mètres et en fractions. Ajoutons, à titre de renseignements, que les chargements des navires sont évalués suivant les circonstances, en trois unités : le tonneau-poids ou tonne de 1,000 kilogr.; le tonneau de jauge ou $2^{mc},83$; le tonneau d'affrétement ou vol. de $1^{mc},44$ employé pour établir les conditions du fret de marchandises encombrantes, mais légères. A. Kerlero du Crano.

JAUJA. Ville du Pérou, dép. de Junin, sur le fleuve de ce nom; 3,000 hab.

JAUJAC (*Gaudiacum*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueyts; 2,533 hab. Le volcan de Jaujac, un des cratères les mieux conservés de France, a couvert de ses laves la vallée de l'Alignon jusqu'à l'Ardèche. Les eaux, en se creusant un passage, ont mis à jour de magnifiques colonnades basaltiques décrites par Faujas de Saint-Fond. Au pied du volcan coule la fontaine minérale du *Péchier*. A. Mazon.

JAULDES. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 843 hab.

JAULGES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Florentin; 408 hab.

JAULGONNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 535 hab. Station dite de Varennes-Jaulgonne, du chemin de fer de l'Est.

JAULNAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 421 hab.

JAULNAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Georges; 2,067 hab. Commerce de vins, vinaigreries, minoteries, scierie mécanique. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles; châteaux Couvert et de Perre, datant tous deux de la Renaissance; à 3 kil. au N.-O., grand donjon carré du XVe siècle, la Tour de Brin.

JAULNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 345 hab.

JAULNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 480 hab.

JAULZY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 367 hab.

JAUMIÈRE (Trou de) (Mar.). Espace circulaire percé à l'arrière du navire, au-dessus du dernier étambot, et permettant à la mèche du gouvernail de pénétrer dans l'intérieur du bâtiment. Un presse-étoupe, placé sur la mèche à son entrée, empêche l'accès de l'eau à l'intérieur. Avec les anciens gouvernails en bois, le même but était atteint au moyen d'un morceau de cuir cloué sur la mèche et sur la muraille, qu'on appelait la *braie* du gouvernail.

JAUNAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard; 230 hab.

JAUNE. I. Chimie industrielle. — Les matières colorantes jaunes employées dans l'industrie peuvent être réparties en trois groupes, suivant leur origine : les *matières minérales*, les *matières végétales*, les *matières artificielles*.

Jaunes minéraux. — Le jaune minéral le plus important est le *jaune de chrome* (V. Chromate, t. XI, pp. 287-289).

Le jaune de Naples est un *antimoniate de plomb* plus ou moins mélangé d'oxyde de plomb, préparé généralement en chauffant de l'acide antimonique avec de l'oxyde et du carbonate de plomb, ou de l'antimoine pulvérisé mélangé d'azotate de potasse et d'oxyde de plomb, ou des alliages de plomb et d'antimoine avec des substances oxydantes.

Le *jaune minéral*, connu aussi sous les noms de jaune de Turner, de Cassel, de Kassler, de Vérone, de Paris, de Montpellier, etc., a pour base des oxychlorures de plomb. On le prépare en mélangeant 4 parties de litharge broyée et tamisée avec une solution de 4 parties de sel marin dans 4 parties d'eau. Le mélange se gonfle et il se forme de l'oxychlorure de plomb qui lui donne une couleur blanche; il deviendrait dur et sec si on ne le broyait de nouveau avec de l'eau salée, jusqu'à ce qu'on ait employé la quantité indiquée. On ajoute de l'eau pure et on calcine au rouge sombre la pâte dans un creuset. On peut aussi préparer le jaune minéral en calcinant du minium ou de la litharge avec une certaine quantité de chlorhydrate d'ammoniaque jusqu'à ce que l'oxychlorure de plomb formé entre en fusion. Le produit obtenu ainsi est d'un jaune plus éclatant. Le jaune minéral sert surtout pour la peinture des décors.

Le *jaune minéral fin* ou *jaune d'antimoine* est une combinaison d'antimoniate et d'oxychlorure de plomb. L'inventeur, Mérimée, le préparait en fondant dans un creuset un mélange de 3 parties de bismuth avec 24 parties de sulfure d'antimoine et 64 de nitre. La masse fondue était versée peu à peu dans l'eau froide et pulvérisée. La poudre desséchée est mélangée avec son poids de chlorhydrate d'ammoniaque et seize fois son poids de litharge aussi pure que possible, et fondue dans un creuset. La matière fondue est bronzée et lavée. On peut aussi opérer de la manière suivante : on chauffe à une température convenable un mélange intime d'acide antimonique et d'oxychlorure de plomb, ou d'antimoniate de potasse et de chlorure de plomb.

Le *sulfate de plomb basique* est d'un jaune clair et sert dans la peinture sous le nom de *jaune paille minéral*. Ce produit est préparé en fondant parties égales de sulfate de plomb et de litharge bien broyée; on coule la masse dans l'eau froide et on la pulvérise. On emploie aussi comme couleur jaune le *massicot*, l'*arsénite de plomb*, l'*iodure de plomb*.

Le *trisulfure d'arsenic* ou *orpiment*, matière d'une belle couleur jaune d'or, sert dans la peinture depuis la plus haute antiquité. On la rencontre à l'état naturel en Perse et en Chine et on le prépare artificiellement en chauffant un mélange de 1 kilogr. de fleur de soufre et de 7 kilogr. d'acide arsénieux en poudre très fine.

Le *jaune de cadmium* est une très belle couleur préparée avec du sulfure de cadmium, malheureusement son prix très élevé en restreint l'emploi.

On trouvera, à l'art. Brun (t. VIII, p. 233), tout ce qui concerne les *ocres* jaunes.

Jaunes végétaux. — Les principales matières colorantes jaunes d'origine végétale sont :

Noms	Origine
Xanthopurpurine.	Racine de garance.
Xanthine.	id.
Mungistine.	Mungeet ou garance des Indes.
Curcumine.	Racine de curcuma.
Rhéine ou acide chrysophanique, jaune de rhubarbe.	Racine de rhubarbe, de rhapontic, de patience, lichen des murailles.
Gentianine.	Racine de gentiane.
Morindine.	Racine du mûrier d'Inde *(Morinda citrifolia)*.
Rhamnoxanthine.	Racine de bourdaine *(Rhamnus frangula)*.
Berbérine.	Racine d'épine-vinette *(Berberis)*.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Noms	Origine
Plumbagine.	Racine de dentelaire *(Plumbago europœa)*.
Chélidoxanthine.	Racine, fleurs et feuilles de la grande chélidoine.
Quercitrine ou quercitrin.	Ecorce de quercitron, bourgeons floraux du *capparis*, du *sophora*, feuilles, fleurs et fruits du marronnier d'Inde.
Quercitréine.	Produit de l'oxydation de la quercitrine.
Morin blanc ou acide morique.	Bois jaune ou mûrier des teinturiers.
Morin jaune ou morésine (acide morintannique).	Oxydation du morin blanc.
Fustine.	Bois de fustet.
Lutéoline.	Tiges de gaude *(Reseda luteola)*.
Calluxanthine.	Tiges de bruyère *(Calluna vulgaris)*.
Rodoxanthine.	Tiges du *Rhododendron ferrugineum*.
Xanthopicrite.	Ecorce du clavelier des Antilles.
Datiscine.	Jeunes tiges et feuilles du *Datisca*.
Scoparine.	*Spartium scoparium*.
Thujine.	Parties vertes du *Thuya occidentalis*.
Ilixanthine ou acide ruténique.	Feuilles de houx, de rue, de sarrasin.
Xanthine des fleurs.	Fleurs jaunes.
Xanthéine.	Fleurs jaunes de dahlia.
Phylloxanthine.	Matière jaune contenue dans la matière verte des feuilles.
Xantholéine ou jaune de houque.	Glumes du sorgho sucré.
Jaune de carthame.	Fleurs de carthame.
Spiréine.	Fleurs d'ulmaire *(Spiræa ulmaria)*.
Antirrhine.	Fleurs de linaire *(Antirrhium linaria)*.
Crocoxanthine (crocine, safranine, polychroïte).	Fleurs de safran et autres crocus, fruits du *Gardenia grandiflora*, du *Fabiana indica*.
Acide lutéique.	Fleurs de l'*Euphorbia cyparinia*.
Chrysorhamnine.	Graines vertes de Perse et d'Avignon.
Xanthorhamnine.	Graines brunes de Perse et d'Avignon.
Xantinocarpine.	Ecorce et fruits verts du *mapé* de Taïti.
Orelline.	Principe jaune du rocou.
Jaune de cachou.	Suc de cachou.
Jaune de gomme-gutte.	Résine dite gomme-gutte.
Acide lutéogallique.	Noix de galle.
Acide purrhéique ou cuxantique.	Purrhée ou jaune indien.

Le *curcuma* (V. ce mot) ou *safran des Indes* est une plante dont les tiges souterraines contiennent une matière colorante jaune à laquelle on a donné le nom de *curcumine*, et que l'on est parvenu à obtenir cristallisée ; sa formule est $C^{20}H^{10}O^6$. Cette matière a tous les caractères d'une résine ; elle est peu soluble dans l'eau bouillante, qu'elle colore cependant en jaune ; elle est très soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, la glycérine, l'acide acétique. Les acides concentrés la dissolvent en la faisant virer au rouge cramoisi ; les alcalis la colorent en rouge brun, ainsi que les sels de plomb, d'urane, l'acide borique et le borax. Pour obtenir les bains de teinture avec le curcuma, on fait infuser la matière dans de l'eau rendue alcaline. On en fait usage pour teindre le papier, le bois, le cuir, les pommades, certains vernis, comme couleur de fond pour les dorures. Le principe colorant du curcuma est peu solide ; il se fixe mieux sur la laine et la soie que sur le lin et le coton. Les principales réactions du curcuma, obtenues avec les solutions alcooliques, sont les suivantes ; les alcalis, l'eau de chaux et les sels calcaires, l'acide borique et les borates le font virer au rouge brun ; le sous-acétate de plomb produit un précipité châtain ; l'azotate de plomb, un précipité jaune clair ; l'azotate d'argent et l'azotate de mercure, un précipité jaune rougeâtre ; le chlorure d'étain, un précipité rouge brun ; la gélatine, un précipité jaune ; le chlorure et le sulfate de fer rendent la liqueur brune ; le sel marin et le sel ammoniaque brunissent la liqueur et produisent un précipité jaune.

Le *quercitron* (V. ce mot) ou *chêne jaune* (*Quercus tinctoria*) possède une écorce riche en tanin, qui contient, en outre, un principe colorant rouge, un principe brun et une matière colorante jaune soluble dans l'eau, le *quercitrin* ou acide quercitrique, cristallisable en aiguilles incolores, qui, sous l'action de l'air ou des agents oxydants, prennent une belle couleur jaune ; sous l'action de l'acide sulfurique étendu, le quercitrin ($C^{36}H^{20}O^{21}$) fixe deux équivalents d'eau et se dédouble en glucose et en une nouvelle matière colorante, le *quercitréin*, qui se présente sous l'aspect d'une poudre jaune citron, avec un léger reflet vert. La décoction de quercitron est rouge orangé brun ; elle se trouble rapidement et laisse déposer une matière jaune cristallisée ; à la longue, elle se colore en rouge brun et se prend en caillots. Ses principales réactions sont : les alcalis solubles foncent la couleur ; la chaux fonce la couleur et produit un précipité floconneux, jaune roux ; l'alun éclaircit la couleur et ne forme qu'un léger précipité ; le chlorure d'étain donne un précipité roux ; le bichlorure d'étain, un précipité jaunâtre ; l'acétate de plomb produit des flocons épais, jaune roux ; la gélatine, un précipité floconneux rougeâtre ; les sels de fer colorent la liqueur en vert et précipitent ensuite des flocons d'un brun olive ; les acides éclaircissent la liqueur et font naître des flocons roux. Le quercitron est employé pour la teinture en jaune du coton mordancé à l'alun ou au sel d'étain, rarement pour la soie. La nuance n'est malheureusement pas solide et passe assez rapidement au roux. Ce sont les fabriques d'indiennes qui font le plus grand usage du quercitron.

Le *bois jaune*, *mûrier des teinturiers*, *bois du Brésil*, est fourni par le *Morus tinctoria*, arbre qui croît au Brésil, au Mexique et dans les Antilles. Il renferme deux principes colorants capables de teindre en jaune les étoffes et que M. Chevreul a nommé *morin jaune* et *morin blanc ;* Wagner les considère comme des acides et les désigne sous le nom d'acide *morintannique* (morin jaune) et d'acide *morique* (morin blanc) ; ils sont isomères. La décoction de bois jaune est légèrement amère et astringente ; elle n'a pas d'odeur et se comporte de la manière suivante avec les réactifs : les alcalis solubles font virer la couleur au jaune orangé brun verdâtre ; la chaux agit de même ; les acides sulfurique, azotique et oxalique produisent un léger précipité ; l'acide acétique affaiblit la teinte et éclaircit la liqueur ; le sulfate ferrique colore la liqueur en brun olivâtre et y détermine un précipité noir olive ; l'alun produit un précipité jaune serin ; le sulfate de fer, un précipité vert foncé ; le chlorure d'étain, un précipité jaune ; le perchlorure d'étain, un précipité jaune doré ; l'acétate de plomb, un précipité jaune orangé ; l'acétate de cuivre, un précipité jaune brun ; la gélatine, un précipité floconneux, jaune orangé. Le bois jaune agit en teinture par ses deux principes colorants qui donnent les mêmes nuances avec les mordants d'alumine et de fer ; on l'emploie principalement pour teindre la laine en jaune ou en vert avec le sulfate d'indigo, le bleu de cuve. Les couleurs jaunes sont très belles ; mais elles passent peu à peu au roux sous l'influence de l'air et de la chaleur.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Le *fustet* ou *fustel* est un arbrisseau nommé par les botanistes *Rhus cotinus*, de la famille du sumac. Il croît dans les Antilles et dans l'Europe méridionale; son bois, utilisé pour la teinture, renferme une matière colorante jaune, une matière rouge et une matière brune. M. Chevreul a donné le nom de *fustine* au principe jaune, qui est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. La solution de bois de fustet présente les réactions suivantes : la lessive de potasse, d'eau de chaux et de baryte, l'ammoniaque la font passer au rouge ; la chaux et la baryte y produisent en même temps un précipité ; le sel d'étain donne un précipité floconneux orangé rougeâtre ; l'alun affaiblit la couleur et la précipite légèrement ; l'acétate de plomb produit des flocons orangés ; le chlorure de baryum donne des flocons roux verdâtres, peu solubles dans l'acide azotique. Le fustet sert en teinture pour les laines ; il donne des teintes peu solides. Les peaussiers et les fabricants d'indiennes en font grand usage.

La *gaude* (*Reseda luteola*) fournit une belle couleur jaune, déjà utilisée dans l'antiquité comme nous l'apprennent les auteurs anciens et particulièrement Virgile. On la cultive dans le midi de la France et en Normandie ; dans la Thuringe, la Saxe, le Wurttemberg et l'Angleterre. Le principe actif de la gaude a été nommé *lutéoline* par M. Chevreul qui l'a obtenu cristallisé en aiguilles transparentes, jaunâtres ; pur, il est complètement incolore, et sa coloration est due à une oxydation produite par l'oxygène de l'air ou des corps oxydants. La décoction de gaude est jaune intense et laisse déposer des flocons bruns olivâtres qui sont un mélange de lutéoline impure et d'oxyde de fer. La décoction filtrée donne les réactions suivantes : alcalis solubles : font virer la couleur au jaune d'or verdâtre ; eau de chaux : fonce la couleur ; eau de baryte : précipité floconneux, jaune ; alun : léger précipité jaune ; chlorure d'étain et acétate de plomb : précipité jaune abondant ; sulfate ferrique : coloration brun olivâtre, formation d'un précipité brun ; acétate de cuivre : précipité jaune roux. La gaude donne de belles teintes jaunes très solides ; elle sert à préparer une laque jaune employée en peinture.

Sous le nom de *graines jaunes*, on comprend les baies d'un certain nombre d'arbrisseaux de la famille des Rhamnées, tels que le *Rhamnus infectorius*, le *Rhamnus amygdalinus*, le *Rhamnus alcoides*, le *Rhamnus saxatilis*, nommés aussi plus communément nerprun des teinturiers. Ces végétaux croissent dans le midi de la France, en Espagne, en Perse, en Turquie. Dans le commerce, on distingue les graines jaunes par le nom de leurs pays d'origine ; ainsi on trouve les *graines d'Avignon*, produites par le *Rhamnus infectorius ;* les graines d'Espagne, produites par le *Rhamnus saxatilis ;* les *graines de Morée*, les *graines de Turquie*, les *graines de Perse*. Les graines jaunes renferment deux matières colorantes jaune citron, que M. Leforta nommé *rhamnigine* et *rhamnine ;* ces principes sont isomères et ont pour formule $C^{12}H^{15}O^{5}.2HO$. La rhamnigine est soluble dans l'eau, ce qui la distingue de la rhamnine, qui est fort peu soluble. Les caractères des décoctions des graines jaunes sont les suivants : alcalis : virent à l'orangé ; acides : les troublent un peu ; eau de chaux : vire au jaune verdâtre ; alun : affaiblit la couleur, sans précipiter ; chlorure d'étain : affaiblit la couleur, léger précipité. La couleur obtenue avec ces matières est d'un beau jaune, mais peu solide. On l'emploie dans les fabriques d'indiennes et pour colorer les liqueurs.

Rocou. Sous le nom de rocou, on désigne une matière tinctoriale produite par la pulpe qui entoure la graine du rocouyer (*Bixa orelana*), arbrisseau qui croît dans l'Amérique méridionale, au Mexique, au Brésil, aux Antilles. Le rocou renferme deux principes colorants : un principe jaune, l'*orelline*, soluble dans l'alcool et dans l'eau, peu soluble dans l'éther ; un principe rouge, la *bixine*, soluble dans l'alcool et dans l'éther, en rouge orangé. La dissolution alcaline de rocou présente les réactions suivantes : les acides produisent un précipité orange, soluble dans un excès d'alcali, en jaune pâle ; l'alun donne un précipité orange ; le sulfate de cuivre, un précipité jaune brun ; le chlorure d'étain, un précipité jaune citron. Le rocou est peu employé dans la teinture, car sa couleur s'altère à l'air ; il sert surtout pour colorer les vernis et les matières grasses.

Safran. Dans le commerce et dans l'industrie on désigne sous le nom de safran les stigmates de la fleur du *Crocus sativus*. Le safran est cultivé principalement en France, dans le Gâtinais, et en Espagne, dans l'Aragon ; le premier est le plus apprécié.

Le safran renferme une matière colorante jaune, la *safranine* ou *crocine*, qui passe au bleu et au lilas sous l'action de l'acide sulfurique et au vert sous l'action de l'acide azotique. Le safran n'est plus guère employé que pour la coloration des bonbons et des liqueurs.

Racine d'épine-vinette. La racine de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*) renferme dans son écorce une matière colorante jaune, la *berbérine*, donnant les réactions suivantes : les alcalis la font virer au rouge ; les acides affaiblissent la couleur ; l'alun, les sels d'étain, le tartrate et l'acétate de potasse, lui donnent une couleur jaune citron sans former de précipité sensible ; le sulfate de cuivre lui donne une nuance vert pré. La décoction de racine d'épine-vinette est utilisée pour teindre les cuirs et quelques étoffes.

Jaune de rhubarbe (V. Chrysophanique [Acide]).

Jaunes artificiels. — Les matières colorantes artificielles jaunes sont excessivement nombreuses. Voici, d'après les tableaux de G. Schultz et P. Julius, les principales et leurs réactions.

Acide picrique. Préparation : action de l'acide azotique sur le phénol ; aspect de la matière : cristaux jaune pâle, solubles dans l'eau, à froid, plus facilement à chaud ; solubles dans l'alcool, la benzine, etc. ; fondant à 122°,5 ; saveur très amère. Chauffés avec du cyanure de potassium, ils se colorent en brun. L'acide picrique colore la laine ou la soie, en bain acide, en jaune.

Jaune Victoria. Mélange des sels alcalins (sels de potasse ou ammoniacaux) du dinitro-o-crésol et du dinitro-p-crésol. Préparation : action de l'acide azotique sur un mélange d'acide o et p-crésolsulfonique ou sur le diazotoluol. Aspect de la matière : poudre jaune rouge. Le sel de potasse décrépite ; le sel ammoniacal brûle sans décrépiter. Soluble dans l'eau en jaune orangé ; par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse, la solution donne un précipité blanc de dinitro-crésol. Par addition de soude, aucun changement de couleur ; les sels ammoniacaux laissent dégager de l'ammoniaque. Dans l'acide sulfurique concentré, solution jaune faible. La matière sert à colorer les liqueurs, etc. ; elle colore la soie et la laine en orangé.

Jaune de Martius, jaune d'or, jaune de naphtol. Sel ammoniacal, sel sodique ou sel de chaux du dinitro-α-naphtol. Préparation : action de l'acide nitrique sur l'α-naphtilamine, sur les sels de l'α-diazonaphtaline ou sur l'acide α-naphtolsulfonique, ou sur l'acide nitroso-α-naphtolsulfonique ou α-naphtoldisulfonique. Aspect de la matière : sel de soude ou sel ammoniacal, petits cristaux jaune orangé ; sel de chaux, cristaux rouge jaune ; les premiers sont solubles dans l'eau ; le sel ammoniaçal est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Le sel de soude décrépite ; le sel ammoniacal brûle. L'acide chlorhydrique produit dans la solution aqueuse un précipité de dinitro-α-naphtol qui fond à 138°. Le jaune de Martius teint la laine en jaune, en bain acide.

Jaune de naphtol S ; jaune acide S ; citronine A. Sel de soude ou de potasse de l'acide dinitro-α-naphtol-sulfonique. Préparation : action de l'acide nitrique sur l'acide α-naphtoltrisulfonique. Aspect de la matière : poudre jaune orangé, facilement soluble dans l'eau. La lessive de potasse dans les solutions même étendues donne un précipité floconneux. Cette matière colorante teint la laine et la soie, en jaune, en bain acide.

Jaune brillant. Sel de soude de l'acide dinitro-α-naph-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tolmonosulfonique. Préparation : action de l'acide azotique sur l'acide α-naphtoldisulfonique ou sur l'acide nitroso-α-naphtoldisulfonique. Aspect de la matière : poudre jaune soluble en jaune brun dans l'eau. Par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse, la coloration devient jaune clair : par addition de soude, on obtient un précipité jaune orangé, soluble à chaud. Dans l'acide sulfurique concentré, solution jaune faible. Le jaune brillant colore la laine et la soie en jaune, en bain acide.

Tartrazine. Sel de soude de l'acide diphényl-p-sulfonique-osazonedioxytartrique. Préparation : action de l'acide phénylhydrazinemonosulfonique sur l'acide dioxytartrique. Aspect de la matière : belle poudre jaune orangé, soluble dans l'eau. Par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse, aucun changement ; par addition de soude, coloration rouge. Solution jaune dans l'acide sulfurique concentré. Teint la laine en jaune, en bain acide.

Jaune d'aniline. Chlorhydrate d'amidoazobenzol. Préparation : diazoamidobenzol chauffé avec du chlorhydrate d'aniline dans une solution d'aniline. Aspect de la matière : cristaux bleu métallique, solubles dans l'eau en jaune, solution brune dans l'acide sulfurique, devenant rouge lorsqu'on l'étend dans l'eau. Le jaune d'aniline ne se trouve plus dans le commerce comme matière colorante ; il sert pour la préparation du jaune acide et de l'induline.

Jaune acide, jaune solide. Mélange du sel de soude de l'acide amidoazobenzoldisulfonique avec un peu de sel de soude de l'acide amidoazobenzolmonosulfonique. Préparation : action de l'acide sulfurique fumant sur le chlorhydrate d'amidoazobenzol. Aspect de la matière : poudre jaune, soluble dans l'eau. Coloration orangée par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse. Solution jaune brun dans l'acide sulfurique concentré. La solution sulfurique étendue d'eau devient jaune orangé. Le jaune acide teint la laine et la soie en jaune, en bain acide ; il sert pour la préparation des matières colorantes diazoïques.

Jaune fin, jaune W. Sel de soude de l'acide amidoazotoluoldisulfonique. Préparation : action de l'acide sulfurique fumant sur l'amidoazotoluol. Aspect de la matière : poudre jaune brun, soluble dans l'eau en jaune. Par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse, coloration rouge fuchsine. Solution dans l'acide sulfurique concentré, brun jaune ; diluée avec de l'eau, rouge fuchsine. Teint la laine en jaune rougeâtre, en bain acide.

Soudan G. M-dioxyazobenzol, aniline-azo-β-résorcine ; combinaison diazoïque d'aniline combinée avec la résorcine. Aspect de la matière : poudre brune, en partie soluble dans l'eau chaude, en jaune. Par addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse, précipité brun clair. L'addition de soude donne une liqueur brun clair. Solution jaune brun dans l'acide sulfurique concentré ; par addition d'eau, la liqueur précipite en brun clair. La matière colorante est soluble en jaune dans l'alcool ; elle sert pour colorer les liqueurs, les matières grasses, etc.

Jaune d'alizarine G. G. Acide m-nitraniline-azosalicylique ; combinaison diazoïque de m-nitraniline avec l'acide salicylique. Aspect de la matière : pâte jaune, insoluble dans l'eau ; soluble en jaune dans l'alcool. Par addition de soude à la pâte, coloration jaune orangé. Solution orangée dans l'acide sulfurique concentrée, donnant un précipité jaune clair par addition d'eau. Cette matière colorante teint la laine mordancée au chrome, en jaune.

Jaune de résorcine, tropéoline O, tropéoline R, chrysoïne. Sel de soude de l'acide sulfanilique-azorésorcine, qui s'obtient par la combinaison de l'acide sulfanilique avec la résorcine. Aspect de la matière : poudre brune, soluble dans l'eau en jaune rougeâtre. La solution aqueuse ne subit aucun changement par addition d'acide chlorhydrique ; la soude la fait passer au brun rougeâtre. Solution jaune dans l'acide sulfurique concentré, qui passe au jaune rougeâtre par addition d'eau. Le jaune de résorcine teint la laine en jaune rougeâtre, en bain acide.

Jaune brillant S. Sel de soude de l'acide sulfanilique-azodiphénylaminsulfoné, obtenu en sulfurant l'orangé IV. Aspect de la matière : poudre jaune orangé, soluble dans l'eau en jaune. La solution aqueuse passe au rouge violet par addition d'acide chlorhydrique et par addition d'un excès de soude. Le jaune brillant se dissout en rouge bleu dans l'acide sulfurique concentré ; cette solution devient rouge fuchsine par addition d'eau. Cette matière colorante teint la soie et la laine en jaune en bain acide.

Azoflavine, jaune indien. Mélange d'orangé de diphénylamine nitré et de nitrodiphénylamine préparé par l'action de l'acide azotique sur l'orangé de diphénylamine. Aspect de la matière : poudre jaune ocre, peu soluble dans l'eau, à froid, plus soluble à chaud ; la solution est jaune citron ; celle-ci, additionnée d'acide chlorhydrique, prend une teinte plus intense ; elle passe au brun jaune par addition de soude. Le jaune indien est soluble en rouge fuchsine dans l'acide sulfurique concentré ; cette solution étendue d'eau devient rouge jaune et laisse déposer un précipité brun jaune. Le jaune indien teint la laine, en bain acide, en jaune.

Jaune brillant. Tétrazostilbènedisulfophénate de sodium, produit par la combinaison d'une molécule de diamidostilbène avec deux molécules de phénol. Aspect de la matière : poudre brun clair, soluble en jaune rouge dans l'eau. La solution aqueuse laisse déposer un précipité violet par addition d'acide chlorhydrique ; l'acide acétique étendu lui donne une teinte plus claire ; on obtient une coloration rouge jaune, par addition de soude. La solution dans l'acide sulfurique concentré est violet rouge ; étendue d'eau, elle laisse déposer un précipité violet. Le jaune brillant teint le coton en jaune, au bain de savon.

Jaune de Hesse. Tétrazostilbènedisulfosalicylate de sodium obtenu en combinant une molécule de tétrazodistilbène avec deux molécules d'acide salicylique. Aspect de la matière : poudre jaune d'ocre, soluble en brun dans l'eau. La solution aqueuse donne un précipité noir, par addition d'acide chlorhydrique, et devient rouge cerise par addition de soude. La solution dans l'acide sulfurique concentré est violet rouge ; l'eau y produit un précipité noir. Le jaune de Hesse teint la laine en jaune, au bain de savon.

Jaune Congo. Tétrazodiphényl-phénol-sulfanilate de sodium résultant de la combinaison d'une molécule de tétrazodiphényle avec une molécule de phénol et une molécule de sulfanilate de soude. Aspect de la matière : pâte jaune brun, soluble dans l'eau en jaune. L'addition d'acide chlorhydrique à la solution aqueuse produit un précipité brun ; l'acide acétique étendu donne un précipité brun, la seconde une coloration brun jaune. La solution dans l'acide sulfurique est brun rouge, et précipite en brun par addition d'eau. Le jaune teint le coton en jaune, au bain de savon.

Chrysamine G. (V. FLAVOPHÉNINE, t. XVII, p. 582).

Jaune de carbazol. Sel de soude du diamidocarbazol-diazo-salicylique-salicyle, obtenu en combinant une molécule de diamidocarbazol avec une molécule d'acide salicylique. Aspect de la matière : poudre brun soluble en brun jaune dans l'eau. La solution aqueuse précipite en brun par addition d'acide chlorhydrique et prend une teinte jaune orangé par addition de soude. Soluble en violet dans l'acide sulfurique concentré ; cette solution précipite en brun par adddition d'eau. Le jaune de carbazol teint le coton non mordancé en jaune, en bain alcalin bouillant.

Jaune d'alizarine A. Tryoxybenzophénone, condensation de l'acide benzoïque ou du benzotrichloride avec le pyrogallol. Aspect de la matière : pâte jaune gris, soluble dans l'eau bouillante. La solution aqueuse ne subit aucun changement par addition d'acide chlorhydrique ; elle devient rouge sombre et se transforme rapidement en un produit d'oxydation vert, par addition de soude. La solution dans l'acide sulfurique est verte et donne un précipité blanc par addition d'eau. Le jaune d'alizarine A teint le coton mordancé à l'alumine en jaune d'or.

Jaune d'alizarine G. Gallacétophénone, produit par

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'action de l'acide acétique cristallisable et du chlorure de zinc sur le pyrogallol. Aspect de la matière : petits feuillets jaunâtres ou blancs, ou pâte jaunâtre, peu soluble dans l'eau froide, facilement dans l'eau chaude ; facilement soluble dans l'alcool ; soluble dans la lessive de soude en brunâtre, dans l'acide sulfurique en jaune clair. Le jaune C teint la laine mordancée au chrome et le coton mordancé à l'alumine en jaune. Ch. GIRARD.

Jaune de cobalt (V. COBALT).

Jaune mars (V. BRUN, t. VIII, p. 233).

II. Pathologie. — FIÈVRE JAUNE. — La fièvre jaune, encore appelée *typhus ictérode* ou *typhus amaril* ou *typhus d'Amérique*, le *vomito negro* des Espagnols, est une maladie infectieuse endémo-épidémique, qui a pour foyer principal le golfe du Mexique. On en trouve les premières traces au XVe siècle. Christophe Colomb, en débarquant à Saint-Domingue, en 1493, y perdit de cette maladie la plus grande partie de son équipage. D'abord cantonnée sur le littoral du golfe et aux grandes Antilles, elle s'est répandue sur la côte orientale, puis sur la côte occidentale de l'Amérique, et a créé des foyers secondaires sur la côte occidentale d'Afrique (Sierra Leone, Sénégal). Au début du XVIIIe siècle, elle atteignit New York ; depuis, elle a été amenée à plusieurs reprises dans les ports européens (Lisbonne, Cadix, Carthagène, etc. ; Saint-Nazaire, Brest, Southampton, Falmouth, Swansea). Par les voies commerciales rapides, elle a gagné même les parties élevées du continent américain. Mais elle est restée toujours circonscrite entre 44° lat. N. en Amérique, 51° lat. N. en Europe, 35° lat. S. en Amérique, 9° lat. S. en Afrique. Elle n'a jamais été vue ni dans les Indes orientales, ni en Chine. Elle règne principalement dans la région intertropicale et présente la plus grande mortalité de mai à août.

En moyenne, l'incubation est de trois à six jours, mais dans les cas extrêmes elle peut être de vingt-quatre heures à plusieurs mois ; en cela elle se rapproche de la malaria. On la considère, du reste, souvent comme une forme de fièvre pernicieuse intermittente ou récurrente, ce que tendrait à prouver l'immunité des individus atteints une première fois. Son origine miasmatique ne paraît pas douteuse ; on l'observe souvent en même temps que les fièvres palustres. Elle fait toujours plus de victimes dans les parties basses, les plus malsaines, des villes, en particulier des ports de mer. Les grands vents et les pluies froides l'arrêtent. Plusieurs auteurs ont cru avoir découvert un microbe spécifique de la fièvre jaune. De Lacerda (*C. R. Acad. des sc.*, Paris, 1887) décrit une bactérie ovoïde formant des chaînettes ou torulas ramifiées (*Fungus febris flavæ*), dont la germination coïnciderait avec les épidémies de fièvre jaune. Des expériences ont été faites au Mexique par Carmona y Valle, puis par Domingos Freire au Brésil ; tous deux ont fait des cultures avec un coccus trouvé dans le sang et se sont servis du virus atténué par des cultures successives pour faire des inoculations préventives. Après ces inoculations, supportées même par les petits enfants, on observe, d'après Freire, de la fièvre, de la douleur orbitaire, des vomissements et un ictère léger ; tout est fini au bout de deux à trois jours et alors l'immunité est à peu près complète ; Domingos Freire a observé dans l'épidémie de Rio de Janeiro de 1885-86 une mortalité de 1 % chez les personnes non vaccinées, de 1 p. 1000 chez les vaccinées. D'après une statistique plus complète du même auteur, embrassant la période de 1883 à 1890, la mortalité des vaccinés serait de 4 p. 1000. Freire admet la sécrétion par son coccus d'une ptomaïne très toxique, Alvarado la production de phosphate acide de soude toxique aux dépens de la lécithine. Tous ces résultats sont encore fortement contestés. La réceptivité pour la fièvre jaune est variable ; elle est transmissible au fœtus. Elle frappe de préférence les étrangers et semble épargner les nègres ; il y a peut-être là une question de régime, les nègres étant plus végétariens que les blancs ; il paraîtrait que les nègres qui suivent le même régime que les blancs seraient atteints comme eux (Maurel).

Autopsie. A l'autopsie, on constate la teinte ictérique du tégument, un état congestif de presque tous les viscères qui peut aller jusqu'à l'extravasation sanguine, en particulier dans les poumons et l'estomac, enfin une dégénérescence graisseuse du cœur et de l'aorte, et des capillaires de presque tous les organes, ainsi que du foie ; la dégénérescence graisseuse du foie et des autres viscères rappelle celle qu'on observe dans l'intoxication par le phosphore et l'arsenic et dans d'autres maladies infectieuses. Le rein, brunâtre, est le siège d'une desquamation épithéliale ; l'urine renferme de l'albumine. La rate est rarement tuméfiée, ce qui distingue nettement la fièvre jaune de la malaria.

Symptômes. La fièvre jaune présente deux périodes principales, une période fébrile très accusée et une période de dépression physique et psychique qui se termine quelquefois par une nouvelle phase fébrile à type typhoïdique. La première période, caractérisée par une température très élevée et l'accélération du pouls, dure de trente-six à cent cinquante heures ; la deuxième période, qui peut être beaucoup plus longue, est caractérisée par la lenteur et l'intermittence du pouls, l'ictère, l'anurie, l'albuminurie, la diminution de la plasticité du sang, les congestions capillaires, les hémorragies passives des muqueuses et les vomissements noirs, parfois par des convulsions, du délire et du coma. Examinons de plus près quelques-uns de ces symptômes.

La fièvre jaune s'annonce généralement par de la céphalalgie et de la rachialgie (*coup de barre*), de l'inappétence, des nausées et des vomissements ; puis viennent des frissons suivis d'une chaleur fébrile qui fait monter le thermomètre à 39°,5-42° C. et au delà ; la température des organes internes peut atteindre 44° C. Du troisième au cinquième jour, la température s'abaisse pour se relever peu après dans les cas mortels. Le pouls présente quelquefois une allure anormale qui contraste avec l'état fébrile et qui est due probablement à l'action sur le cœur d'une toxine spéciale ; ce caractère, quand il existe, distingue bien la fièvre jaune de la malaria. Le rein est pris de bonne heure ; il se congestionne, devient le siège d'une desquamation épithéliale et laisse passer l'albumine dans l'urine dès les premiers jours (du deuxième au cinquième) ; cette albuminurie persiste souvent longtemps, même après la guérison. A la période aiguë, la perte d'albumine peut être de 30 gr. par jour, ce qui correspond presque aux albuminoïdes d'une livre de sang. L'albuminurie a pour cause principale l'altération chimique du sang par le principe toxique qu'il renferme. Il se coagule difficilement ; les matières extractives s'y accumulent : urée, carbonate d'ammoniaque, etc., ainsi que les produits de la sécrétion biliaire ; les globules deviennent inaptes à fixer l'oxygène. L'excrétion d'urée par l'urine peut atteindre 64 gr. par jour ; une autre portion s'excrète par les muqueuses gastrique et intestinale qu'elle irrite. Les vomissements noirs de cette période sont dus précisément à cette irritation de la muqueuse gastrique. L'urémie est considérablement augmentée par l'anurie qui survient à un moment donné et qui est la conséquence de la surcharge graisseuse du rein. Dans ce cas, la mort est certaine, et il n'est pas étonnant qu'elle soit alors précédée de convulsions, de délire et de coma. Signalons encore les infections secondaires qui peuvent compliquer cette maladie, telles que : abcès, parotidite, paraplégie, néphrite, gangrènes locales, etc.

Marche. La fièvre jaune est de durée très variable ; dans les cas légers, tout est fini après la période fébrile du début. Dans les cas graves, la mort peut survenir au bout de deux à trois jours ; lorsque la température axillaire atteint 43°,5, le pronostic est mortel. La mort peut encore survenir par hémorragie, par urémie, par affaiblissement général, par abcès métastatique, etc. En général, il est rare que la deuxième période se termine par la guérison. Quoi qu'il en soit, la convalescence peut être rapide, comme elle peut être très prolongée. Un écart de régime peut déterminer une rechute.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Traitement et prophylaxie. Il n'existe pas de traitement spécifique de la fièvre jaune. On se borne à donner un purgatif léger et un vomitif au début : on combat la fièvre par l'aconit, la varaire, le gelsemium, les injections glacées dans le rectum, l'alcool, etc.; la quinine n'a guère d'action que comme tonique du cœur; contre les vomissements, on donne des pilules de glace et on met une vessie de glace sur l'épigastre; enfin, on active par tous les moyens appropriés les fonctions de la peau et des reins. Comme mesures hygiéniques, on favorise la ventilation, on désinfecte les selles et on change et désinfecte souvent la literie. Il y a toujours lieu de tonifier et de nourrir le malade; mais le régime doit être léger en même temps que fortifiant; de même dans la convalescence. Quant à la prophylaxie, on met en quarantaine les navires suspects et on les désinfecte ainsi que la cargaison. Dr L. Hn.

III. Géographie. — Fleuve Jaune (V. Hoang-ho).

Mer Jaune (V. Asie, t. IV, p. 94).

Bibl.: Pathologie. — Carmona y Valle, *Leçons sur l'étiologie et la prophylaxie de la fièvre jaune;* Mexico, 1885, in-8. — Domingos Freire, *Statistique des vaccinations*, etc.; Berlin, 1891, in-8. — J.-B. de Lacerda, *O Microbio pathogenico da febre amarella;* Rio de Janeiro, 1893, in-8.

JAUNEAU (Bot.). Nom vulgaire du *Ranunculus acris* L. (V. Renoncule) et du *Ficaria ranunculoides* L. (V. Ficaire).

JAUNISSE. I. Pathologie (V. Ictère).

II. Viticulture (V. Chlorose).

JAUR (Le). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

JAURE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 355 hab.

JÁUREGUI (Juan), fanatique espagnol, né à Bilbao vers 1557 ou 1562, mort à Anvers le 18 mars 1582. Il était employé chez un banquier espagnol d'Anvers, Anastro, quand il conçut le projet de tuer Guillaume d'Orange, surnommé le Taciturne, « ayant esté presché et persuadé par quelques-uns, ou plustost charmé et ensorcellé », dit Brantôme. Suivant Pierre de L'Estoile, un jésuite lui aurait affirmé qu'il occuperait au ciel, où l'emporteraient les anges, un siège auprès de Jésus-Christ, au-dessous du trône où siégeait la Vierge Marie, s'il délivrait l'Eglise d'un prince hérétique et vengeait Philippe II. Jáuregui se présenta devant Guillaume d'Orange pendant un festin, le suivit hors de la salle et lui tira un coup de pistolet dans l'antichambre, comme il contemplait une tapisserie avec divers seigneurs français et flamands. Deux balles traversèrent les joues du prince de part en part, sans atteindre la langue, mais l'arme, trop fortement chargée, fit explosion, enlevant au meurtrier le pouce de la main droite. Malgré cette blessure, il saisit un poignard dont il était muni, et se précipitait vers sa victime quand les gentilshommes présents le massacrèrent sur la place avec leurs dagues et leurs épées. Le sire de Bonnivet le frappa le premier. Jáuregui, paraît-il, comptait qu'un miracle le rendrait invisible, « ce qui fust cause qu'il entreprist ce coup ». Un serviteur d'Anastro, Antonio Venero, et un dominicain, Antonin Timmermann, accusés d'être ses complices, périrent sur l'échafaud. Timmermann fut plus tard mis au nombre des martyrs de son ordre. Le peuple soupçonna d'abord le duc d'Anjou d'avoir poussé l'assassin; il courut aux armes en tumulte et faillit massacrer les Français. On sut ensuite que Jáuregui était Espagnol et l'émeute se calma. Deux ans après cette tentative, un émule du Basque illuminé, Balthazar Gérard, tuait le prince d'Orange à Delft, le 10 juil. Lucien Dollfus.

JÁUREGUI Y AGUILAR (Juan de), poète et peintre espagnol, né à Séville aux. environs de 1570, mort à Madrid en 1640 ou 1641. Sa famille était originaire de Biscaye. Dans sa jeunesse, Jáuregui partit pour l'Italie et étudia le dessin et la peinture à Rome, d'après l'antique et les maîtres italiens. Suivant Pacheco, il excellait surtout dans le portrait. Jáuregui fit les illustrations du livre du jésuite Luis Alcázar : *Investigatio arcani sensus in Apocalypsi* (Anvers, 1619, in-fol.). « Elles représentent les principales visions qu'eut l'Évangéliste saint Jean, pleines de figures d'hommes et d'animaux, grandement dessinées en la manière florentine. » (Cean Bermudez.) C'est à Rome qu'il traduisit en vers castillans l'*Aminta* de Torquato Tasso (1607). Cette traduction, devenue classique, est un chef-d'œuvre par la fidélité de la version et la magistrale élégance du style. Le poète ne cessait d'ailleurs de la corriger, souvent, du reste, sans l'améliorer. Il en donna une seconde édition, entièrement modifiée, accompagnée de poésies lyriques (*Rimas;* Séville, 1618). De retour en Espagne, et avant 1613, Jáuregui peignit un remarquable portrait de *Cervantes* avec lequel il était lié. L'auteur de *Don Quichotte* en parle élogieusement dans le prologue de ses *Nouvelles*. Cette toile n'est point parvenue jusqu'à nous. Jáuregui s'établit à Madrid, fut nommé chevalier de Calatrava et grand écuyer de la première femme de Philippe IV, Isabelle de Bourbon. Quoique hostile au cultisme contre lequel il écrivit même une satire : *Discurso poético contra el hablar culto y estilo oscuro*, il finit par en subir l'influence, notamment dans son poème d'*Orfeo* (1624), admirable parfois, et plus encore dans une imitation de la *Pharsale* de Lucain, en octaves sonores et gongoriques, publiée seulement en 1684. Parmi les œuvres originales de Jáuregui, on peut citer quelques bons sonnets, une ode sur la mort de la reine Marguerite et l'*Aventura amorosa*, poème exquis, tout imprégné de renaissance italienne. L'*Aminta* a été réimprimée dans le *Parnaso* de Sedano et dans celui de Quintana. Cette dernière collection donne, outre de longs extraits de l'*Orfeo*, la bataille navale de César devant Marseille librement traduite d'après Lucain. Lope de Vega fait l'éloge du peintre-poète en un sonnet dans lequel il loue le fondu parfait de ses ombres et le tableau de *Judith* qu'il égale à l'admirable traduction de l'*Aminta*. Lucien Dollfus.

JAURÉGUIBERRY (Jean-Bernard), amiral français, né à Bayonne le 26 août 1815, mort à Paris le 21 oct. 1887. Admis à l'école navale en 1830, aspirant le 15 oct. 1832, enseigne le 10 févr. 1839, il prit part en cette qualité aux expéditions du Parana et de l'Uruguay, à la suite desquelles il devint lieutenant de vaisseau (23 déc. 1845). Il servit ensuite en Crimée où il se distingua à l'attaque de Kinburn, puis en Cochinchine où lors de la conquête il dirigea d'importantes opérations (prise de Tourane, défense de Saïgon, prise des forts de Ki-hoa), enfin en Chine où, après le bombardement des fortifications du Pei-ho, il prit le commandement des marins débarqués et entra à leur tête dans Pékin. Dans l'intervalle il était devenu capitaine de frégate (29 nov. 1856), puis capitaine de vaisseau (11 juil. 1860). Revenu en France avec ce dernier grade à l'issue de la campagne de Chine, il alla gouverner le Sénégal jusqu'en 1863. On l'employa alors dans les ports et à l'escadre d'évolutions où il se fit remarquer comme officier extrêmement vigoureux. Il y commandait la *Revanche*, quand le 24 mai 1869 il fut nommé contre-amiral. L'année suivante, au moment où la guerre éclata avec l'Allemagne, il était major-général de la flotte à Toulon. Nommé aussitôt à un commandement en sous-ordre dans l'escadre de l'amiral Fourichon, il participa à l'inutile campagne de cette escadre dans la mer du Nord; puis, quand la marine fut appelée à concourir à la défense du territoire envahi, il reçut la mission d'organiser la défense des lignes de Carentan. Peu après il passait à l'armée de la Loire pour y commander, sous Chanzy, la 1re division du 16e corps (3 nov. 1870). Le surlendemain de son arrivée, ce marin improvisé général assistait à la bataille de Coulmiers et pour ses débuts à la tête d'une troupe de terre décidait la victoire (6 nov.). Il se distingua de nouveau aux combats de Villepion et de Patay (1er-2 déc.), ce qui lui valut simultanément le grade de vice-amiral (6 déc.) et le commandement en chef du 16e corps, que Chanzy abandonnait pour prendre la direction

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

suprême de la 2e armée de la Loire. Chanzy n'eut pas de meilleur lieutenant. Durant les pénibles opérations qui se terminèrent par le désastre du Mans, le corps de Jauréguiberry fut toujours en première ligne les jours de bataille, à l'arrière-garde les jours de retraite. Il était comme le noyau de cette malheureuse armée ; il y maintenait seul un peu de cohésion. Après la bataille du Mans, et quoiqu'il y eût supporté le principal effort de l'ennemi (10-12 janv. 1871), ce fut encore lui qui protégea la marche rétrograde sur Laval (combats de Chassillé et de Saint-Jean-sur-Evre (14 et 15 janv.). Dans ces circonstances extraordinaires, son chef s'était montré à la hauteur de toutes les tâches.

La paix conclue, Jauréguiberry fut nommé préfet maritime à Toulon (29 mai 1871), poste qu'il occupa jusqu'au 13 sept. 1875. Il exerça ensuite successivement les fonctions de vice-président du conseil d'amirauté (1875-76), de commandant en chef de l'escadre d'évolutions (1876-77) et de président du conseil des travaux (1877-79). Enfin le 4 févr. 1879 il fut appelé à faire partie du cabinet Waddington en qualité de ministre de la marine. Elu bientôt après sénateur inamovible (27 mai), il se consacra tout entier à partir de ce moment à la vie politique. Son âge l'éloignait en effet du service actif, bien qu'il eût été maintenu dans la 1re section du cadre des officiers généraux comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. Le 23 sept. 1880 il résigna son portefeuille, mais il le reprit dans le deuxième cabinet Freycinet (30 janv. 1882), et le garda jusqu'au 21 févr. 1883. Ch. GRANDJEAN.

JAUREGUY Y JAUREGUY (Gaspar), dit *El Pastor*, guerillero espagnol, né à Villareal vers 1780, mort à Vittoria en déc. 1844. C'était un berger qui forma une guérilla contre les Français, leur infligea des pertes sérieuses en Biscaye, où il opérait de concert avec Acedo. Promu brigadier par Ferdinand VII, il reprit les armes contre les Français en 1820. Chassé d'Espagne, il y rentra à la mort de Ferdinand VII et fut promu major général.

JAURÈS (Constant-Louis-Jean-Benjamin), amiral français, né à Paris le 3 févr. 1823, mort à Paris le 13 mars 1889. Admis à l'Ecole navale en 1839, aspirant le 1er sept. 1841, enseigne le 1er nov. 1845, lieutenant de vaisseau le 8 mai 1850, il fit dans ces divers grades, de 1841 à 1853, une série de campagnes dans le Pacifique, les mers du Sud et le Levant. Il servit ensuite de 1854 à 1855 à l'escadre de la mer Noire pendant l'expédition de Crimée, puis en 1859 à l'escadre de l'Adriatique durant la guerre d'Italie, enfin de 1860 à 1861 à l'escadre d'Extrême-Orient avec laquelle il prit part aux opérations contre la Chine et l'Annam. Sa conduite lors de la conquête de la Cochinchine lui valut alors le grade de capitaine de frégate (26 août 1861). De retour en France, il fut employé dans les ports et au ministère, puis après une nouvelle campagne dans le Levant nommé capitaine de vaisseau (22 mai 1869). Sur ces entrefaites éclata la guerre avec l'Allemagne. Jaurès reçut aussitôt le commandement de l'*Héroïne* dans l'escadre de l'amiral Fourichon et participa avec ce navire à la croisière de la mer du Nord. Mais l'escadre ayant été disloquée en septembre, il se vit rappelé à terre et désigné pour servir comme chef d'état-major auprès de l'amiral Jauréguiberry, chargé de mettre en état de défense les lignes de Carentan. C'était un emploi bien nouveau pour lui. Il y fit preuve d'une telle activité que Gambetta ne voulut point le laisser dans un poste aussi secondaire. Le 10 nov. 1870, Jaurès était appelé au commandement de la subdivision de Maine-et-Loire ; le 18, il devenait général de brigade à titre auxiliaire ; le 20, il était promu général de division. En même temps, il recevait la mission d'organiser le 21e corps d'armée. Quelques jours lui suffirent pour rassembler 45,000 hommes, avec lesquels il se porta vers la forêt de Marchenoir, au secours de Chanzy vivement pressé par Frédéric-Charles. Ses troupes, à peine armées et manquant de tout, firent néanmoins une honorable contenance à Lorges, Josnes, Fréteval, Moret, Montfort, Savigné et au Mans. A la suite de cette dernière affaire, Jaurès fut promu général de division à titre définitif. La paix faite, il demanda vainement à passer dans l'armée de terre. On le rétablit purement et simplement sur les contrôles de la marine comme capitaine de vaisseau, mais le 16 oct. 1871 il reçut en dédommagement les étoiles de contre-amiral. Quelques mois auparavant, il avait été élu par le Tarn à l'Assemblée nationale. Il y prit place au centre gauche et se consacra pendant toute la législature à ses devoirs parlementaires. Devenu en mars 1876 sénateur inamovible, il rechercha des emplois plus actifs. Après avoir obtenu en 1877 un commandement en sous-ordre dans l'escadre d'évolutions, il fut nommé le 11 déc. 1878 à l'ambassade de Madrid, qu'il échangea le 16 févr. 1882 contre celle de Pétersbourg. Dans l'intervalle, il avait été promu vice-amiral (31 oct. 1878). Rappelé de Russie en 1883, il fut mis à la tête de l'escadre d'évolutions (23 oct.) ; après quoi il reprit son siège au Sénat vers la fin de 1884. Le 22 févr. 1889, il entrait dans le cabinet Tirard comme ministre de la marine, en remplacement de l'amiral Krantz. Mais moins d'un mois après, il était emporté par une attaque d'apoplexie. Ch. GRANDJEAN.

JAURÈS (Jean), homme politique, professeur et philosophe, né à Castres (Tarn) le 3 sept. 1859. Il fit toutes ses études au collège de sa ville natale, puis, à dix-sept ans, vint les compléter à Paris, comme élève de Sainte-Barbe suivant les cours du lycée Louis-le-Grand. Reçu à l'Ecole normale avec le n° 1, en 1878, il en sortit agrégé de philosophie en 1881, et enseigna la philosophie deux ans au lycée d'Albi, puis deux ans comme maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. En 1885, il fut nommé député par le dép. du Tarn. Durant cette législature, il siégea sur les bancs de la gauche et prit part à plusieurs débats, où il montra déjà ses dons oratoires, mais sans les mettre encore au service ni d'un parti ni d'une cause bien déterminée. Non réélu en 1889, il rentra à la faculté de Toulouse comme chargé d'un cours complémentaire. Le succès de ce cours le fit presque aussitôt nommer conseiller municipal de cette ville et il fut trois ans adjoint au maire pour l'instruction publique. En cette qualité, il porta la parole avec éclat lors de la réception du président de la République, en mai 1891. Il concourut à la création de la faculté de médecine de Toulouse et remit à l'Etat au nom de la ville les bâtiments neufs de la faculté de médecine et de la faculté des lettres. Entre temps, il préparait ses thèses de doctorat : *De Primis Socialismi Germanici lineamentis apud Lutherum, Kant, Fichte et Hegel* (Paris, 1891, in-8), et *De la Réalité du monde sensible* (1891, in-8).

Aux élections générales d'août 1893, il fut de nouveau élu député, par la deuxième circonscription d'Albi, sur un programme résolument socialiste. Les ouvriers de la région minière du Tarn récompensaient de leurs votes l'appui moral que M. Jaurès n'avait cessé de leur prêter durant la longue et mémorable grève de Carmaux, soit par sa présence même et son ardente parole, soit par la plume dans la *Dépêche* de Toulouse. Les grèves du Nord, aussitôt après les élections, lui donnèrent l'occasion de prendre de plus en plus la tête du mouvement socialiste, et, dès la rentrée du Parlement, une interpellation retentissante sur les grèves acheva de le mettre en relief comme chef du groupe socialiste à la Chambre, surtout comme l'orateur de ce groupe. L'éloquence de M. Jaurès a ceci de particulier, qu'elle est à la fois vibrante, colorée, sonore, en un mot essentiellement populaire, — ses adversaires disent méridionale, — et châtiée, pure, harmonieuse, du meilleur aloi littéraire. Personne n'est plus écouté que lui, même de ceux que choquent ses opinions. Sa doctrine repose-t-elle sur une science suffisamment sûre des faits sociaux ? Beaucoup en doutent, et les économistes le nient ; mais tous ceux qui connaissent M. Jaurès s'accordent à dire qu'elle traduit un état de conscience où les calculs de l'intérêt et les préoccupations personnelles n'entrent pour

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rien, disparaissent dans les élans sincères d'un idéalisme panthéistique, dont témoignent ses écrits philosophiques et qui a gardé quelque chose de la ferveur chrétienne de son enfance. H. M.

JAUSIERS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Barcelonnette, sur la rive droite de l'Ubaye ; 1,583 hab. Fabrique de draps ; moulinage et dévidage de soie. Gypse et schiste ardoisier. Ruines d'une ancienne forteresse arabe.

JAUX. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 719 hab.

JAUZÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnétable ; 291 hab.

JAVA. Généralités. — Grande île de l'archipel malais, colonie hollandaise.

Situation, Limites, Superficie. — L'île de Java est une des îles de la Sonde, la quatrième pour l'étendue (après Bornéo, Sumatra, Célèbes), mais la première pour la population et la richesse. Elle est placée entre l'océan Indien au S., la mer de Java qui la sépare de Bornéo au N., le détroit de Bali qui la sépare de Bali à l'E., le détroit de la Sonde qui la sépare de Sumatra à l'O. Elle est comprise entre 5° 52′ et 8° 46′ lat. S., 102° 55′ et 112° 14′ long. E. Elle s'allonge de l'O. à l'E. sur une longueur de 1,000 kil. ; sa largeur varie de 75 à 195 kil. entre Djokjakarta au S. et le cap Bœgel au N. Elle a une superficie de 131,733 kil. q. en y comprenant les îlots voisins et l'île de Madoura (5,286 kil. q.) qui s'y rattache.

Géographie physique. — La côte septentrionale est basse, plate, précédée d'îlots nombreux, creusée d'anses peu profondes ; l'ancre mord aisément sur la vase du fond ; elle renferme plusieurs bons mouillages et a une importance prépondérante au point de vue commercial. La côte méridionale est abrupte et d'accès difficile, avec deux ports seulement. Les principaux accidents du littoral sont à partir du détroit de la Sonde : la rade d'Andjer, puis au N. le cap Saint-Nicolas, les rades de Bantam, de Batavia, de Tjiassem, d'Indramayou, de Chéribon, de Samarang (obstruée par une barre), de Djavana, de Bembang et la belle baie de Sourabaya, derrière l'île Madoura ; à l'E., la profonde baie de Pampang ; au S. les baies de Wijnkoops (Balabouna Rouna) et Duck de Vries ; à l'O., la pointe Eerste, les baies Meeuwen (des Mouettes), derrière l'île du Prince, Welkomst et Peper (du Poivre). Les principaux îlots voisins de Java sont : à l'O., l'île du Prince, celles de Krakatoa effondrée en 1883, de Dwars-in-den-Weg ; Soungian et Merack ; au N., les îles Pandjang, Bali (ou Tounda), Lanjang (ou Kombouis), Ontong-Java, Boompjes, Karimon, Bavian, Rahas ; au S., les îles Barung, Kambangan avec ses grottes vénérées, etc.

Java est très montueux, surtout à l'O. et au centre. Le long du rivage septentrional s'étend une large plaine d'alluvions ; au S. de celle-ci se dressent les montagnes, offrant d'admirables paysages très variés et embellis par la végétation tropicale. Cette région montagneuse est formée de calcaires tertiaires percés d'un grand nombre de volcans éteints ou en activité. Les massifs, les calcaires forment au S. une muraille qui n'est interrompue qu'en peu d'endroits par des dépressions (baie Wijnkoops, extrémité orientale) ; on les appelle, dans la partie orientale Gunong Kidul, mont du Sud. Dans la région septentrionale de Java, les montagnes sont généralement isolées, sauf dans la chaîne de Pandang. Les massifs trachytiques, porphyriques et les volcans encore actifs constituent les plus hautes montagnes de l'île et en déterminent la physionomie. Ils sont tantôt isolés, tantôt groupés, séparés par des cols et des plaines d'altitude variable, dont leurs déjections ont recouvert le sol. Junghuhn a compté 45 volcans. Deux groupes principaux se rencontrent : l'un à l'O., comprenant 14 cratères, l'autre à l'E., renfermant le point culminant de l'île. Nous résumons, d'après Laugel, la description de Junghuhn. On rencontre d'abord à 60 kil. S. de Batavia le Salak (2,000 m.), puis vers l'E., le Ghedek surmonté de trois cônes (3,030 m.), le Tikoraï (2,808 m.), le Papandayang, près de la côte S., dominant la fameuse *Vallée de la Mort* jonchée d'ossements d'animaux asphyxiés par ses exhalaisons d'acide carbonique ; à l'E., le Galoungoung, terrible par la fréquence de ses éruptions ; entre celui-ci et le Gountour (1,982 m.) au N., également actif, dort au fond d'un cratère de 2,000 m. de tour le lac Blanc (Telaga Rodas) aux eaux blanchies par l'alun et le soufre ; plus loin le Slamat ou Gédé (3,427 m.) dont les deux cratères fument sans cesse, le plateau de Dieng (1,850 m.), le Soumbing (3,328 m.), le Merbabou (3,106 m.), le Merapi (2,860 m.) encore actifs ; plus à l'E., le Lawou (3,236 m.), le Walisang (3,367 m.), le Kawi (2,920 m.), l'Ardjouno (3,333 m.), le Bromo ou Tanggher (2,577 m.), éteint aujourd'hui avec son cirque de 25 kil. de tour et de 2,000 m. d'alt. Sur ses pentes, on récolte le meilleur tabac de Java ; le Smerou est le plus haut de tous (3,666 m.). « L'île entière est pour ainsi dire criblée de passages par lesquels les vapeurs souterraines peuvent se dégager ; aussi la pression de ces vapeurs ne devient jamais assez forte pour amener jusqu'à la bouche des volcans des laves en fusion qui puissent s'écouler par les cratères ou par des fissures ouvertes dans le flanc de la montagne. On ne trouve actuellement dans Java aucune coulée de cette nature comparable à celles du Vésuve, de l'Etna et des volcans de l'Islande. Les volcans n'y rejettent, avec une quantité incroyable de vapeur d'eau et de vapeurs acides, que des débris fragmentaires et des cendres. C'est sans doute parce que les appareils volcaniques sont si rapprochés qu'à Java les tremblements de terre sont purement locaux. » Ils sont fréquents, mais sans rapport avec les éruptions volcaniques ; sur 143 catalogués par Junghuhn, 109 se sont produits tout à fait isolément. Les volcans les plus dangereux sont le Galoungoung, le Gountour et le Merapi ; le plus actif est le Lamongan. Les lacs sulfureux sont assez nombreux au fond d'anciens cratères ; de même les solfatares, les volcans de boue, les moffettes. Les plus fameux cataclysmes furent l'effondrement du Ringghit (1556), qui fit périr 10,000 personnes ; l'éruption du Papandayang en 1772 (3,000 morts), celle du Galoungoung en 1822 (4,000 morts, 115 villages détruits), le tremblement de terre de 1867 et surtout l'engloutissement du *Krakatoa* (V. ce mot) qui fit périr plus de 50,000 Javanais. Les principales plaines sont celles de Bandong à l'O., Sourakarta au centre, Madiyoun, Kediri, Malang à l'E.

L'humidité de l'atmosphère explique l'abondance des cours d'eau. Ils n'ont pas grand développement et ne sont guère navigables, mais l'île est admirablement arrosée. La chaîne méridionale ne laisse de place aux vallées que du côté N. Le principal fleuve est le Bengawan, descendu du Merapi, qui coule vers l'E., passe à Sourakarta et finit en face de l'île de Madoura ; il a 260 kil. de long et se grossit du Madioun. Il faut encore citer : le Brantas qui naît à l'O. du Smerou, traverse la plaine de Malang, Kediri et finit près de Sourabaya ; le Taroun près de Batavia ; le Manok dans le Lunbagan ; sur le versant méridional on peut nommer le Tandoui, le Progo et le Serayou. Il n'y a pas de lac considérable. On compte plus de 80 sources minérales, généralement sulfureuses ; plusieurs renferment de l'iode, du pétrole, etc.

Le climat est tropical, mais la différence d'altitude y introduit une grande variété. Le trait fondamental est l'alternance régulière de la saison des pluies et de la saison sèche, suivant le régime des moussons. La saison pluvieuse dure de novembre à avril ; les pluies sont amenées par la mousson d'O. et du N.-O. qui commence vers la fin d'octobre ; elles débutent par de terribles orages et s'abattent en véritables trombes durant les mois de janvier et février. La saison sèche dure de mai à octobre et est soumise au régime des vents du S. et du S.-E. ; les pluies et orages y sont rares et de faible importance ; le mois d'août est le plus sec. La saison humide est la plus agréable et la plus saine à cause de la moindre chaleur et de la pureté de l'air ; durant la saison sèche, on souffre de la chaleur, des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vents desséchants et du malaise de la végétation ; les maladies y sont beaucoup plus fréquentes, mais il n'y a d'époque réellement insalubre que celle du changement des moussons. La température décroît naturellement avec l'altitude ; on distingue quatre zones. La zone inférieure ou torride de la mer, à 650 m. d'alt., a une température moyenne annuelle de 27°,5 ; dans la plaine maritime, de 23° vers 600 m. d'alt. ; à Batavia, la température est à peu près constante (+ 25° à + 26°) ; il n'y a guère plus d'un degré de différence entre la moyenne du mois le plus chaud (mai) et celle du plus froid (janvier) ; la plus haute température n'atteint pas + 34°, la plus basse ne descend pas au-dessous de + 19°. La chute d'eau annuelle dépasse 2 m. La température est plus élevée à Samarang qu'à Batavia ; la moyenne est de + 28° à Buitenzog ; un peu plus haut, elle est de + 25°. L'alternance des moussons et celle des brises de terre et de mer est régulière dans la zone torride : c'est aussi dans celle-là que sévissent les miasmes paludéens. — La zone moyenne ou tempérée s'étend de 650 m. à 1,450 m., et la température moyenne y décroît avec l'altitude depuis + 23° jusqu'à + 18°. Les hautes plaines de Preang sont la région type pour cette zone ; leur température moyenne est un peu supérieure à + 20°. Les changements de saisons sont moins marqués que dans la plaine. — La troisième zone est celle des nuages, qu'on appelle aussi zone fraîche ; on y comprend les pays situés entre 1,450 m. et 2,400 m., notamment le plateau de Dieng ; la température décroît de + 18° à + 13° ; à Dieng elle est de + 15°. Cette zone est baignée par les nuages qui l'enveloppent d'un épais brouillard et y déposent une abondante humidité ; le vent du S.-E. y souffle d'un bout à l'autre de l'année. — Au-dessus s'étend la zone des hauts sommets ou zone froide, où la moyenne varie de + 13° à + 8° ; la température peut s'abaisser au-dessous de zéro sur les sommets déboisés, à cause du rayonnement nocturne, mais il ne neige jamais. La pluie est très rare, les nuages s'élevant rarement jusqu'à cette zone.

La splendeur de la végétation tropicale s'étale aussi bien sur les pentes des volcans que dans les plaines alluviales ; elle recouvre tout jusqu'aux pointes extrêmes. « Le navigateur qui côtoie le rivage de Java, écrit Temminck, a sous les yeux les palmiers aux cimes élevées qui bordent la côte dans presque toute son étendue ; derrière ces parasols de verdure, le sol de la plaine monte par un plan doucement incliné jusqu'au pied de la chaîne de montagnes dont est couronné le centre de l'île. Ces campagnes sont parfaitement cultivées et embellies de jolis villages, où les maisons, construites en bambous et en rotang, sont entourées d'une haie et ombragées de bouquets d'arbres fruitiers étalant leur sombre verdure. Ces teintes présentent un agréable contraste avec la végétation vive et gaie des vastes champs de riz distribués en amphithéâtre sur le flanc des collines ; de celles-ci s'échappent par intervalles des cours d'eau et des cascades, auxquels les terres doivent leur surprenante fécondité. » Aucun pays du monde n'offre, sur une surface aussi restreinte, une plus grande exubérance de vie végétale ou animale.

Flore et Faune. — La flore et la faune de Java sont extrêmement riches. On peut, au point de vue de la végétation, distinguer des étages successifs correspondant à peu près aux quatre zones climatériques. La première, de 0 à 400 m. d'alt., est celle de la plaine côtière avec ses vastes champs de riz, de maïs, de canne à sucre, de cannelliers, les bananiers, le poivre et la vanille, les magnifiques fleurs qui l'émaillent ; elle est caractérisée par les palmiers, le musa (pisang), les arums, les aramantacées, les euphorbiacées, les légumineuses. Au-dessus de 400 m. commence la région des figuiers qui dominent dans les forêts vierges, les bambous, les orchidées, les méliées y pullulent ; les palmiers et les légumineuses sont de moins en moins nombreux à mesure qu'on s'élève. On peut signaler le koundang, figuier sauvage, dont le suc fournit une cire blanche ; le manguier, dont les fruits nourrissent les indigènes. En s'élevant un peu, on rencontre les rasamalas (*Liquidambar Altingiana*), aux troncs droits et blancs, de 45 m. de haut, des acacias, des fougères arborescentes, des lianes ; dans cette zone, on cultive le caféier et aussi l'arbre à thé. Dans la zone tempérée, on trouve, outre les plantes que nous venons d'énumérer, les mélastomacées, lorenthacées, nepenthes ; au centre de l'île, les angring (*Parasponia parviflora*) ; à l'E. les forêts de *tchemoros* (*Casuarina Junghuhniana*) sont caractéristiques ; les cultures du cinchona et du tabac réussissent bien de 500 à 1,000 m. ; de même le maïs, les légumes et les arbres fruitiers d'Europe, le palmier areng. Ils cessent, ainsi que les figuiers, vers 1,600 m. ; les rasamalas deviennent rares ; ils sont remplacés par les chênes, les tecks (*Tectona grandis*), les lauriers, les érables, les châtaigniers, les sourens (*Cedrela febrifuga*), les *agathisantes*, arbres géants, au pied desquels se pressent des rhododendrons, des azalées, des rubiacées, des *Calamus* parmi lesquels le rotang ; le sol est revêtu de mousses et de fougères ; les orchidées sont encore nombreuses ; sur les hauts plateaux sont quelques marais et des prairies. A partir de 2,000 m. la végétation s'appauvrit, la taille des arbres diminue progressivement jusqu'aux dimensions de simples buissons ; les tecks se trouvent encore, ainsi que des fougères arborescentes, de 10 à 15 m. de haut, quelques conifères, des rhododendrons, des myrtes, des sureaux, des berbéris, des acacias, des chèvrefeuilles, des rubiacées ; la végétation se rapproche de celle de l'Europe ; les fleurs de renoncules, pensées, pâquerettes, tapissent le sol ; les plantes caractéristiques sont les éricacées (*Agapetes*) et les *Gnaphalium* ligneux qui montent à plus de 3,000 m. ; il est difficile de savoir si les plantes européennes (*Plantago major*, *Souchus oleraceus*, *Artemisia vulgaris*, *Rumex crispus*, *Stellaria media*, *Solanum nigrum*, etc.) ont été importées accidentellement par les Européens ou sont venues par l'Asie ; dans cette zone supérieure ou froide, on cultive comme en Europe les oignons, les pommes de terre, etc.

La faune est très riche, comme la flore. Java possède une centaine de mammifères, dont plusieurs lui sont particuliers et d'autres communs avec Sumatra et Bornéo ; on compte six espèces de singes ; les plus abondants sont le loutoung (*Semnopithecus maurus*), le monyet (*Cercopithecus cynomolgus*) et le *wauwau* (*Xylobates leuciscus*). Les chauves-souris sont extrêmement nombreuses dans les cavernes, et on utilise leurs excréments pour en tirer du nitrate. Il existe seize espèces de rongeurs, surtout des écureuils, un porc-épic (*Acanthica javanica*) et un lièvre (*Lepus nigricollis*). Le chien sauvage (*Canis rutilans*) vit dans les forêts du S. ; le tigre royal, la panthère, le léopard, le chat sauvage (*Felis minuta*) sont abondants, de même le chat-tigre (*Linsang gracilis*). Les sangliers et les rhinocéros bicornes (*Rhinoceros sundaicus*) sont nombreux jusque sur les sommets où les sentiers qu'ils frayent sont souvent utilisés. L'île possède, surtout à l'O., plusieurs espèces de cerfs, un bœuf sauvage (*Bos sundaicus*) et un buffle. Citons encore un *Galeopithecus*, voisin des insectivores et qui vole à l'aide d'une membrane tendue entre ses membres, et le teladou (*Mydans meliceps*), intermédiaire entre le blaireau et le putois. Java n'a ni tapirs ni éléphants, abondants pourtant à Sumatra. Le chameau, l'âne, le cheval n'existent qu'à l'état domestique ; le chameau, amené d'Arabie, a rapetissé ; le porc chinois, la chèvre, le bœuf européen prospèrent. Les oiseaux sont très nombreux et très beaux ; leur nombre décroît avec l'altitude ; on n'en rencontre pas sur les sommets ; en revanche, les oiseaux chanteurs ne se trouvent que dans la montagne. Il faut indiquer une quantité de perroquets propres à l'île, le kakatoès blanc à aigrette jaune, le lori rouge, des pies, des buceros, des alcedos, des pigeons, la *Fringilla oryzivora*, qui se nourrit de riz ; la *Gracula religiosa*, la *Muscipa cantatrix*, le *Falco peregrinus*, venu d'Europe ; l'aigle blanc, la célèbre hirondelle salangane (*Collocallia esculenta*) dont les nids sont si appré-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ciés en Chine ; on les récolte trois fois par an dans les cavernes et les crevasses des falaises du rivage (surtout à Rangkop et Korang-Bolong) et dans celles des montagnes ; indiquons encore deux espèces de paons, plusieurs espèces de coqs sauvages, dont le *bankiva*, ancêtre de notre coq de basse-cour ; le casoar casqué (*Casuarius galeatus*). Les oiseaux de basse-cour d'Europe ont été acclimatés ; on peut chasser dans les bois et marais les faisans, les grèbes, les bécassines, les canards, les oies, les cailles, etc. Les reptiles sont extrêmement abondants : les tortues, mais aussi les crocodiles, les lézards, les grenouilles, les dragons (lézard volant), les caméléons, iguanes, geckos et par-dessus tout les serpents, dont un tiers des espèces sont venimeuses : le python améthyste (*outar sawa*), couleuvre de 10 m. de long, et le naja ou serpent à lunettes sont particulièrement à craindre. On doit compter un millier d'espèces de poissons ; insectes et mollusques sont aussi en quantité et variété prodigieuse.

Ethnographie. — La population indigène appartient à la race malaise, au groupe occidental de cette race. Elle se divise en deux peuples distincts par leur aspect physique et leur langage : à l'E., les Javanais proprement dits forment plus des trois quarts des habitants de l'île ; à l'O. les Soundanais au nombre de 5 millions environ.

Les Javanais sont très brachycéphales, de taille moyenne (1m65 env.), élancée et souple ; les femmes sont très gracieuses ; la peau brun foncé est parfois très claire dans les montagnes, particulièrement chez les femmes ; les extrémités sont fines ; le nez petit est moins applati que chez les autres Malais, la figure est ovale, les pommettes peu saillantes, l'œil noir bien fendu, les cheveux noirs, la barbe peu développée ; les hommes portent volontiers la moustache. Aux Javanais se rattachent les Madouriens (2 millions env.), habitant l'île de Madoura et les petites îles voisines jusqu'à Sourabaya et Kediri ; ils leur ressemblent, mais sont moins bien découplés, ont les mains et les pieds et l'aspect général plus grossiers. On regarde comme représentant le type javanais le plus pur deux tribus de montagnards qui sont restés fidèles à la religion brahmanique : les Tengghers dans les forêts de la montagne de ce nom, les Badoui ou Djelma dans celles du district de Sebak (résidence de Bantam). — Les Soundanais paraissent être intermédiaires entre les Javanais, les autres Malais et les Battas ; ils sont petits (1m57 env.), trapus et vigoureux, ont les pommettes plus saillantes, la bouche plus grande, les lèvres plus épaisses, le nez plus épaté, la peau un peu plus claire, quoique les nuances varient beaucoup selon les classes ; ils ont l'aspect de montagnards robustes et énergiques et se rapprochent du type mongolique. — Les Javanais et Soundanais ont succédé dans l'île de Java à une population primitive dont on retrouve quelques débris dans les forêts des monts orientaux ; on les appelle *Kalangs ;* ils vénèrent le chien roux ; à Sourakarta ils formaient une caste inférieure, travaillant le cuir ; ce sont des Négritos à peau noire et cheveux crépus, analogues à ceux des îles Philippines et de la presqu'île de Malacca.

La fertilité du pays rend la vie facile aux habitants. La masse du peuple vit simplement et aisément. Le riz est la base de la nourriture ; on mange peu de viande, surtout séchée (*dendeng*), beaucoup de poisson sec, des bananes et toutes sortes de fruits ; on assaisonne avec le sel et le piment (*capsicum*) ; on extrait du sucre et du vin du suc du palmier *arenga*, *borassus*, etc. ; on boit aussi le lait de coco frais. L'usage de mâcher le bétel est universel ; on fume beaucoup le tabac et l'opium. Le paysan habite une chaumière (*oumah*) ou hutte de bambou, posée à même le sol et non pas sur plate-forme comme dans les îles voisines ; les murs sont formés de claies de bambous aplatis ; de même les cloisons ; le toit est formé de feuilles de palmier nipas. Les huttes ne sont jamais isolées, mais groupées en villages plus ou moins grands et entourés d'arbres fruitiers ; un village moyen a de 50 à 200 hab. Les gens aisés ont des maisons de pierre à l'européenne. L'habillement est plus complet que dans l'Inde ; en effet, dans les provinces intérieures, l'altitude abaisse la température au point d'imposer des vêtements chauds. Les Javanais ont heureusement conservé la préférence pour les étoffes tissées par eux. La pièce principale du costume est le sarong, large pièce d'étoffe à rayures multicolores entre-croisées, de 2 m. à 2m50 de long sur 1 m. environ de large, dont on coud les deux bouts ; ce sac sans fond est passé sur l'épaule en écharpe ou fixé aux branches ; il couvre les jambes jusqu'à la cheville ; on y ajoute un pantalon court ou un tablier avec ceinture, parfois aussi des chemises ou des jaquettes ; les femmes ont à peu près le même costume que les hommes ; les enfants vont nus jusqu'à six ou sept ans, sauf ceux des riches ; presque tout le monde marche pieds nus. La tête est couverte d'un turban ou d'un serre-tête. La vie de famille est très régulière ; seuls les grands ont plusieurs femmes ; on pratique le mariage par achat (V. Famille) ; les enfants sont très respectueux envers leurs parents. La circoncision, qui existait avant l'introduction de l'islamisme, se pratique dans la dixième année. A l'époque de la virilité on lime en pointe les dents des adolescents et on les autorise à mâcher le bétel. Les Javanais ont le goût des meubles et petits ustensiles ; leurs vases, tasses, cuillers sont sculptés dans des noix de coco ; les rotangs, les bambous, les herbes se tressent en tapis, sacs, chapeaux ; on découpe en minces lanières la peau de buffle. Voici le tableau que Van Leent trace des mœurs javanaises (*Archives de médecine navale*, 1868). D'une nature douce, qui dégénère facilement en apathie, le Javanais aime son lieu natal, est très fidèle à sa coutume (*adat*) ; sobre, travaillant volontiers pour sa famille, il a peu de goût pour le labeur qu'on lui impose pour des cultures industrielles dont il n'apprécie pas l'utilité. Très attaché à sa famille, hospitalier, poli, il est fort honnête, pacifique, d'intelligence affinée et capable d'une culture supérieure, mais dénué d'énergie. Il est très docile, obéissant à ses supérieurs et particulièrement à ses prêtres musulmans qui excitent son courage par les talismans qu'ils lui confient. C'est un bon soldat, dur à la fatigue quand ses chefs lui donnent l'exemple ; le fanatisme, la jalousie, l'exaspération provoquée par une injustice ou une offense le rendent féroce. L'aristocratie a développé surtout les défauts de la race ; courtoise, mais hautaine, elle s'adonne à la volupté, et ne recule pas devant des crimes pour satisfaire ses passions ; la domination néerlandaise en la comprimant protège les classes inférieures. Les chefs se ruinent à entretenir dans leurs palais (*kraton*) des orchestres (*gamelan*) et des troupes de bayadères, à organiser des combats de tigres ou de taureaux, combats de coqs, jeux de cartes qui donnent lieu à de gros paris. Le peuple partage cette passion du jeu et des spectacles, danses, marionnettes, ombres chinoises. Les Soundanais, d'allure plus indépendante, sont beaucoup moins joueurs, de même qu'ils sont peu fumeurs d'opium. Les Madouriens plus fiers, plus belliqueux que les Javanais, sont plus marins et commerçants qu'agriculteurs ; ils ne peuvent plus s'adonner à la piraterie, mais recrutent la majeure partie de la milice indigène.

La religion dominante est l'islam, rite sunnite ou orthodoxe. Elle fut introduite à la fin du XIVe siècle par des religieux arabes ou hindous et supplanta après des luttes sanglantes les religions hindoues (brahmanisme et bouddhisme) qui prévalaient auparavant. Le triomphe des musulmans fut fatal à l'art javanais dont ils ont détruit la plupart des monuments et, d'une manière générale, paralysa la civilisation indigène qui déclina depuis lors. Les Javanais sont de zélés musulmans ; ils font en grand nombre le pèlerinage de La Mecque, où ils possèdent d'ailleurs une nombreuse colonie. Ils ont cependant conservé beaucoup de croyances et de pratiques brahmaniques et même fétichistes ; dans les cavernes où l'on recueille les nids d'oiseaux se trouvent des idoles de *Loro Djunggrand*, d'origine hindoue ; le fétichisme est encore très vivace ; on vénère tel arbre, tel volcan, un vieux canon abandonné dans un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

champ, etc. Il n'y a presque pas de chrétiens, à peine 9,000 parmi les indigènes, le gouvernement ayant eu grand soin de ne pas favoriser les missionnaires qui eussent surexcité le fanatisme musulman. Il reste à peine 4,000 indigènes fidèles de l'hindouisme; encore les 3,000 Tenggher, qui n'ont ni écoles ni temples, ont-ils mélangé leur culte de coutumes qui le défigurent complètement.

Les *Chinois* (243,000) répandus dans toutes les villes pratiquent surtout le petit commerce et l'industrie, exploitent les indigènes et se retirent chez eux après fortune faite. Les *Arabes* (14,000) sont généralement très considérés; ce sont de bons marins, d'habiles commerçants, des prêtres. On compte environ 3,000 Hindous, ouvriers surtout. Les Européens, au nombre de 42,500, sont, outre les soldats et les fonctionnaires, des planteurs, des fabricants de sucre, des commerçants. Ils ne représentent pas plus que les Arabes ou les Chinois un élément sédentaire de la population. A.-M. B.

Langue. — Le javanais est une langue océanienne mêlée d'un grand nombre de mots sanscrits. L'ancienne langue, le kawi, qui est restée langue religieuse et littéraire, est surtout riche en mots sanscrits, et par là, elle se rattache aux autres idiomes de l'Inde, comme le pali, le birman, le siamois, l'ancien cambodgien, tous dérivés du sanscrit. Le kawi a eu une littérature importante et il a exercé à son tour une grande influence sur la littérature javanaise moderne. Il s'est formé vers le 1er siècle, à l'époque de l'introduction du bouddhisme à Java. Comme le disent Crawford et Friederich, lorsque les missionnaires hindous arrivèrent dans l'archipel indien, ils apprirent la langue des indigènes; mais, pour enseigner et donner l'instruction religieuse au peuple, ils furent dans la nécessité d'employer le sanscrit, et c'est ainsi que se forma une sorte de langue mixte dont la base était l'océanien, mais dont toute la partie littéraire et scientifique était indo-européenne. Le *Brata-yuda*, le *Ramayana* et la plupart des livres de la littérature javanaise sont des imitations ou des traductions des ouvrages hindous, ou basés sur la mythologie indienne. Toutefois dans ces ouvrages le javanais a toujours su conserver son originalité en leur associant des légendes nationales qui leur donnent une physionomie propre. Les mots sanscrits ont été sans doute traités suivant les règles de la grammaire javanaise, mais l'orthographe est restée en quelque sorte sanscrite : ainsi le *sandangan* correspond au groupe de deux ou trois consonnes réunies comme en sanscrit : le *paten* est le *virama*, le *tchetchak* est l'*anusvara*, les règles du *sandi* sont presque les mêmes. Outre le sanscrit, l'arabe a fourni aussi au javanais un assez grand nombre de mots à partir du XIIe siècle, mais ils sont la plupart très déformés, surtout lorsque ces mots contiennent des sons étrangers à la langue javanaise. Il faut citer aussi les emprunts faits au portugais et au hollandais.

Outre le javanais proprement dit qui vient du kawi, il existe une langue populaire indigène qui est le ngoko; il y a de plus une sorte de langage officiel ou cérémoniel (*krama*) que l'on parle quand on s'adresse aux souverains, aux princes et aux grands personnages. On s'en sert aussi dans certains ouvrages. Il est formé de mots ngoko, sanscrits, malais et étrangers. Il existe quatre dialectes parlés, soit dans l'île de Java, soit dans les îles voisines, savoir : le javanais proprement dit, le *sunda* parlé dans l'O. de l'île, le *madura* parlé dans l'île de ce nom et le *bali* qui est la langue parlée de l'île du même nom. A côté de ces dialectes populaires, le kawi reste partout la langue religieuse et sacrée. Le javanais s'écrit de gauche à droite comme toutes les langues de l'Inde, l'alphabet (*atcharakan*) se compose de vingt lettres principales (*aksara*) et de plusieurs lettres accessoires ou signes orthographiques. Il y a deux sortes d'écriture : la droite (*djedjeg*) et l'écriture penchée ou cursive (*miring*). L'alphabet javanais moderne est dérivé de l'alphabet kawi lequel était lui-même formé de l'écriture sanscrite du VIe ou VIIe siècle. E. Drouin.

Les meilleures grammaires javanaises sont celles de Roorda (néerl., Amsterdam, 1855; abrégé, 1874) et de Favre (Paris, 1866); les meilleurs dictionnaires, ceux de Favre (javanais-français, Vienne, 1870) et de Roorda achevé par de Vreede (javanais-néerlandais, Amsterdam, 1875; 2e éd., 1883 et suiv.).

Littérature. — La littérature javanaise est très riche; en premier lieu, il faut citer les poèmes traduits du kawi et récrits : *Bharata-Yuddha* (jav. *Brata-yuda*), éd. et trad. par Cohen Stuart (Batavia, 1860); *Ardjuna-Sasrabahu*, éd. par Palmer Van den Broek (1872); *Ardjuna-Wiwaha* dont P. Van den Broek (1868) et Gericke (1849) ont édité deux versions : le *Râmâyana*, récrit en prose sous le titre de *Rama*, éd. par Winter (Amsterdam, 1845); *Marrik-Maya*, poème cosmogonique, éd. par de Hollander (Batavia, 1852). Les fables d'animaux sont très goûtées; la plus célèbre est le *Kantjil*, éditée par P. Van den Broek (La Haye, 1878). Les pièces de théâtre (*wayang*) empruntent leur sujet aux poèmes épiques hindous ou javanais; quelques-unes sont de vrais drames, la plupart des canevas pour marionnettes ou ombres chinoises; beaucoup ne sont pas écrites. On en a cependant publié un bon nombre : *Pregina* (éd. par Wilkens; Batavia, 1846), *Palasara*, *Pandu* (éd. par Roorda, La Haye, 1869), six *Purwa* (éd. par te Mechelen et de Vreede dans les *Comptes rendus* de la Société de Batavia), *Abiasa* (éd. par Humme, La Haye, 1878), etc.; on a aussi publié des résumés en prose : *Raden Pandji* (éd. Roorda, La Haye, 1869) et 23 canevas de *wayang* (éd. par te Mechelen, Batavia, 1879). — Un des principaux monuments de la littérature javanaise est formé par les *Babads*, chroniques. Il existe aussi des romans historiques, parmi lesquels on peut nommer *Damar Wulan* (Samarang, 1873), *Adji-Sakra* (1844), *Angling-Darma* (1853), *Radji-Pirangou*, récit musulman des aventures de Moïse et Pharaon (éd. par Roorda, La Haye, 1844). Les recueils de lois (*Augger*) ont été publiés par Roorda (1844) et *Kayser* (1853). Le récent récit de voyage de *Purwa Lelana* (Batavia, 1865) est fort remarquable.

Géographie politique. — L'île de Java (y compris Madoura) est une possession directe du royaume des Pays-Bas, à l'exception de deux petits Etats vassaux gouvernés par des sultans, Djokjakarta et Sourakarta.

D'après le recensement de 1891, la population totale était de 23,862,280 hab., soit 181 par kil. q. Sur ce chiffre, on comptait : 23,559,727 indigènes, 42,504 Européens, 243,006 Chinois, 14,047 Arabes et 3,536 divers, principalement Hindous. La population s'accroît rapidement, car, au 31 déc. 1880, elle n'était que de 19,129,075 hab. (19,166,700 avec l'armée et la flotte), ce qui représente un accroissement de près de 25 % et de 36 hab. par kil. q. en dix années. Cette progression ne semble pas près de s'arrêter, attendu qu'il y a encore une grande partie des terres cultivables qui sont vacantes.

L'île est divisée en 22 résidences : à l'O., Bantam, Batavia, Kravang, Cheribon, Preang; au centre, sur la côte N., Tagal, Pekalongan, Samarang, Japara; sur la côte S., Banjoumas, Bagelen, Djokjakarta; à l'intérieur, sur la côte S., Madioun, Kediri; sur le littoral E., Pasourouan, Probolingo, Besouki; enfin l'île de Madoura. — Les principales villes sont la capitale Batavia (104,590 hab.), qui progresse; Sourabaya (117,986 hab.) et Sourakarta (100,291 hab.) qui diminuent, Samarang, Master Corneelis, Djokjakarta, Pasarouan, Pekalongan, Touban, Bangkalan.

L'armée recrutée exclusivement par voie d'engagement comprend (en 1893) pour toutes les Indes orientales néerlandaises : 13,593 Européens, 57 Africains, 19,753 indigènes répartis comme suit :

	Officiers	Soldats
Etat-major	537	2.544
Infanterie	707	26.715
Cavalerie	33	853
Artillerie	90	2.707
Génie	10	584
Total	1.377	33.403

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il y faut ajouter une réserve coloniale de 5 compagnies, des gardes civils (*schutterijen*) et des corps d'armée indiens (prâdjœrits, légions, barissans, etc.), d' un effectif total de 8,775 hommes, dont 4,780 indigènes. — La flotte des Indes orientales comprend (en 1893) 1 corvette protégée, 16 vapeurs à hélice, 5 vapeurs à roue, 1 torpilleur, soit 23 bâtiments d'une force de 17,768 tonneaux, 16,150 chevaux-vapeur, portant 79 canons de plus et 77 de moins de 10 centim., et 2,238 hommes d'équipage. Le personnel total de la marine était de 627 officiers et élèves, 557 employés (médecins, mécaniciens, etc.), 5,939 sous-officiers et matelots, plus 2,921 miliciens de mer et 1,204 matelots indigènes. Il faut encore ajouter pour l'infanterie de marine 55 officiers et 2,106 sous-officiers et soldats. L'ensemble des forces, armées de terre et de mer, comporte donc un peu moins de 57,000 hommes. C'est, en face des 24 millions de Javanais, à peu près la même proportion que celle des forces anglaises dans l'Inde ; mais cette armée a de plus à contenir 8 millions de sujets ou de vassaux des autres îles de l'archipel malais et les belliqueuses populations de Sumatra, Bali, Lombok, Célèbes, etc. Pour Java, un chiffre bien moindre suffirait, car la domination néerlandaise y est tout à fait acceptée et, depuis 1830, aucune résistance, aucun trouble ne s'est produit.

Ces résultats font honneur à l'habileté des gouvernants ; leur politique et leur administration peuvent servir de modèle (V. Colonisation, t. XI, pp. 1091-1096). Le principe fondamental est de respecter les idées et l'organisation auxquelles la population est habituée et attachée. On utilise la hiérarchie politique et sociale existante en tenant les chefs par le désir des fonctions dont dispose le conquérant. Chaque village forme une *dessa* ou communauté autonome, administrée par un chef élu. La propriété y est collective et chaque année on procède à une nouvelle répartition des terres entre les villageois. Chacun de ceux-ci paye un impôt foncier et est astreint à certaines corvées. Toutefois, le collectivisme n'est complet que dans le centre de l'île ; à l'E. et à l'O., la propriété individuelle existe souvent.

Le budget de Java n'est pas distinct de celui des autres colonies néerlandaises. Nous en donnons le tableau pour l'année 1893. Les recettes atteignaient 130,464,898 florins ; les dépenses, 136,588,058, soit un déficit de 6,123,160 florins. Voici le détail des recettes :

	Aux Pays-Bas	Aux Indes
Vente du café.....	20.861.024	9.021.500
— quinquina.....	178.200	»
— de l'étain.....	5.643.462	»
Ferme de l'opium	»	18.567.000
Douanes.....	»	12.836.000
Dîmes ou impôt foncier..	»	16.157.000
Gabelle du sel.....	»	8.297.000
Postes et télégraphes....	»	1.738.000
Chemins de fer.... ...	990.000	7.398.000
Divers.....	1.165.192	27.612.520
Total des recettes.....	28.837.878	101.627.020
Dépenses.....	25.489.592	111.098.466

Géographie économique. — Les richesses minières sont médiocres. Le minerai de fer est assez abondant, mais de faible teneur et ne rémunère pas l'exploitation ; non plus que les sables légèrement aurifères de quelques rivières. On trouve beaucoup de naphte et d'asphalte dans les régions volcaniques ; du lignite près de Bantam ; du sel en plusieurs endroits, surtout à Kouwon, près de Samarang ; des pierres à bâtir à Kedon ; beaucoup de sources thermales, ordinairement sulfureuses ; enfin on exploite dans les provinces de Kediri, Bagelen et Chéribon une terre argileuse (silicate d'alumine mêlé d'oxyde de fer, de chaux, etc.) qui constitue un aliment très apprécié, particulièrement des femmes ; on la fait griller. Les salines maritimes sont monopolisées par le gouvernement.

L'agriculture est la ressource essentielle de l'île. En 1881, les champs occupaient 3,283,819 hect., dont 2,145,762 soumis au système de culture officiel, dont on trouvera la description à l'art. Colonisation. La principale culture alimentaire est celle du riz. On le produit soit dans des rizières inondées artificiellement (*sawa*), soit dans des terres labourées arrosées par la pluie (*tipar*) ou simplement fumées par des cendres de bois et travaillées (*gaga*). Les *sawa* sont naturellement plus productifs ; on appelle *slokan* leurs canaux d'irrigation ; on y produit, après le riz, une seconde récolte de plantes oléagineuses (*knollen*) ou de coton. Les *tipar* sont laissés en jachère au bout de trois ou quatre récoltes. Le café est cultivé soit sur injonction officielle, soit librement par les paysans, surtout à l'O. de l'île. Les cultures de la canne à sucre, de l'indigo, du thé, sont libres. Celles du nopal à cochenille, du poivre et du quinquina (*Cinchona succirubra* et *ledgeriana*), introduites en 1854, sont faites soit pour le compte du gouvernement, soit à l'entreprise. La vente de tous ces produits est monopolisée par le gouvernement qui achète naturellement à bas prix. L'exploitation des bois de teck si précieux pour les constructions navales est monopolisée. On comptait (en 1885) 517,629 chevaux, 2,046,111 bœufs et 2,483,991 buffles. — La pêche est active, surtout sur la côte septentrionale ; les Madouriens s'y adonnent spécialement. La chasse est aussi une ressource importante dans les montagnes. La récolte des nids d'hirondelles est monopolisée au profit du gouvernement.

L'industrie est peu développée, mais quelques branches sont remarquables : la tannerie, la joaillerie, le travail du fer, du cuivre et du bronze (instruments à musique, *kriss* ou poignards, etc.). Les étoffes tissées et teintes par les femmes sont très belles ; on cite, en particulier, les *battiks*, cotonnades à dessins variés, qu'on fabrique surtout à Samarang, Badou, Djokjakarta et Sourakarta.

Les voies de communication sont nombreuses. Un réseau de larges routes relie les principales villes. Le gouvernement y entretient un service de chevaux qui sont mis à la disposition des fonctionnaires civils et militaires, et aussi, moyennant rétribution, à celle des particuliers. Les transports se font dans des charrettes attelées de buffles, et en montagne à dos de cheval. — L'île de Java possédait en 1892 un réseau de 1,258 kil. de chem. de fer, plus 173 kil. en construction. Les voies ferrées ont été établies soit par le gouvernement, soit par une compagnie (Nederlandsch Indische Spoorweg Maatschappij) ; les principales lignes sont celles de Sourabaya à Pasourouan par Sidoardjo et Bangil avec embranchements de Bangil à Malang et de Sidoardjo par Kertosono à Paron et à Touloung Agoung et Blitar, de Batavia à son port de Tandjong Priok ; de Batavia à Buitenzorg ; de Buitenzorg à Tchiandjour, Bandoung, Tchitchalenga ; de Pasourouan à Probolingo ; de Samarang à Fort Willem I et Djokjakarta. — Il faut ajouter qu'une partie des transports se font par mer ; le cabotage est actif ; il est fait en partie par les navires de la Nederlandsch Indische Stoomvaart Maatschappij. Celle-ci fait aussi le service de Melbourne et de Hong-kong. Les relations avec l'Europe sont assurées par trois compagnies néerlandaises (Stoomvart Maatschappij, Nederland, Rotterdamsche Lloyd) ; les Messageries maritimes, la compagnie Rubattino, la Peninsular and Oriental, grâce à un service côtier, relient Java à la grande escale de Singapour. — Les lignes télégraphiques ont une longueur de plus de 6,000 kil. Pour l'ensemble des Indes orientales, on comptait (à la fin de 1891) 7,852 kil. (9,095 kil. de fils), plus 910 kil. de câbles ; 233 bureaux, 350,702 dépêches intérieures, 147,342 dépêches internationales et 31,633 dépêches de service. Un câble relie Java à Sumatra et par là à l'Europe ; un autre à Port-Darwin, au N. de l'Australie. — On comptait à la fin de 1891, aux Indes orientales, 193 bureaux de poste ayant distribué 5,584,000 lettres intérieures et 1,475,000 extérieures, 1,357,000 cartes postales (dont 79,000 pour le service extérieur) et 6,662,000 imprimés et échantillons (dont 5,600,000 pour le service extérieur). Les recettes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

se montaient à 1,958,879 florins, les dépenses à 3,583,484 florins, y compris une partie de celles des télégraphes.

Le commerce de Java est extrêmement important; il se fait surtout avec les Pays-Bas, puis viennent l'Inde anglaise, la Chine (Hong-kong), l'Australie, les Etats-Unis, etc. Quelques chiffres feront juger de son importance. La flotte marchande des Indes orientales à la fin de 1891 comprenait 1,874 navires jaugeant 2,331,127 tonnes. Le mouvement des ports pour le commerce général (non compris le cabotage d'île à île) accusait aux entrées 3,258 vapeurs jaugeant 3,673,000 tonnes et 198 voiliers jaugeant 400,000 tonnes, soit un mouvement total (entrées et sorties) de plus de 8 millions de tonnes. Le commerce des Indes orientales s'est beaucoup accru depuis le début du siècle. En 1825, les exportations se montaient à 19 millions de florins et les importations à 14 millions et demi. En 1864, la seule île de Java exportait pour 107,831,495 florins de marchandises et en importait pour 39,740,900. En 1884, les exportations se montaient à 149,838,000 et les importations à 122,146,000. En 1891, pour l'ensemble des Indes orientales, on trouve 224,161,000 florins aux exportations et 177,431,000 aux importations. Les principaux articles d'exportation sont : le sucre (51,500,000 fl.), le café (36,600,000 fl.), le tabac (32,300,000 fl.); ces deux derniers progressent, le premier diminue; puis viennent l'étain (des îles Banca et Billiton, 9,200,000 fl.), la gutta-percha (4,600,000 fl.), le poivre (4,200,000 fl.), l'indigo (3,200,000 fl.), le riz (2,900,000 fl.), la résine de damonar (2,600,000 fl.), le gambir (2,600,000 fl.), le thé (2,200,000 fl.), le copra (2,000,000 fl.), les peaux (2,000,000 fl.). Les exportations faites pour le compte du gouvernement se montaient en 1891 à 22,160,000 florins, les importations à 9,148,000 florins.

Histoire. — L'histoire de Java est un peu mieux connue que celle du reste de l'archipel Malais, dont ce fut la partie la plus anciennement et la mieux civilisée, mais cette histoire est néanmoins fort obscure. La civilisation javanaise vient de l'Inde; pas plus que celle-ci elle n'a de chronologie. On peut admettre que la grande immigration hindoue se place au Ier ou au Ier siècle av. J.-C. et se propagea par l'Indo-Chine et Sumatra. Cependant ces régions étaient déjà gagnées par la propagande bouddhiste, et les missionnaires hindous qui débarquèrent à Java semblent avoir été des brahmanes; du moins, en 414 ap. J.-C., le bouddhisme était à peu près inconnu dans l'île au témoignage du pèlerin bouddhiste chinois Fa-hian. Le bouddhiste s'est répandu ultérieurement, et les monuments attestent qu'il y eut une extension comparable à celle du brahmanisme. Le nom de Java est d'origine hindoue; c'est c'est celui d'une céréale, le *panicum italicum*, dont le nom sanscrit est *djava;* Ptolémée l'applique déjà à l'île. Les annales javanaises ont conservé le souvenir d'un grand nombre de souverains ou de dynasties bouddhiques, mélangé à des mythes hindous. L'île était divisée en plusieurs royaumes dont les capitales sont aujourd'hui ruinées. Les principales de ces cités dont on voit encore les restes furent : Doho (résid. de Kediri), Brambanan, Madang-Kamolan (près de Virosobo), Djenggolo (résid. de Sourabaya), Singhasari (près de Malang), Padjedjaran (65 kil. de Batavia) et surtout Madjapahit (près de la rivière Kediri, au S.-O. de Sourabaya) dont les immenses ruines attestent l'antique splendeur; il faut citer aussi le colossal temple de Boro-Boudor, dans la plaine de Progo (résid. de Kedon), entre quatre volcans. C'est une pyramide de 157 m. de côté et 36 m. de haut, avec six terrasses successives, bordées de balustrades que surmontent 400 niches, voûtées en coupole et renfermant 400 statues colossales de Bouddha. La terrasse supérieure porte trois terrasses circulaires concentriques avec 78 chapelles (*dagops*) en forme de cloche; un dernier dagop et un Bouddha de 4 m. de haut couronnent l'édifice. Il est bâti en trachyte et décoré de 2,000 grands bas-reliefs.

Ces différents royaumes guerroyaient les uns contre les autres. Les deux principaux étaient : Padjedjaran et Madjapahit. A la fin du XIIIe siècle, le vaillant Outtou Gadéva réunit l'île entière sous sa domination. Son empire se disloqua après sa mort. En 1304, le sultan de Ternate s'empara de Madjapahit; mais en 1359 les indigènes y reprirent le dessus. Au milieu du XVe siècle, Ankavidjaya fonda le grand empire de Madjapahit. Il conquit non seulement l'île de Java, mais presque toute la Malaisie; 25 grandes îles lui obéissaient : les Moluques, presque tout Bornéo, toutes les îles de la Sonde, Sumatra, la presqu'île de Malacca. Cet empire fut détruit par les musulmans en 1478. Maîtres de l'Inde, ils s'attaquèrent au dernier pouvoir politique qui représentait les religions hindoues. Leur première invasion date de 1405. Les vaincus résistèrent à l'E. de Java et trouvèrent un refuge dans l'île de Bali où ils se sont maintenus. Java fut entièrement conquise par l'islamisme et de nouveau morcelée. A côté des Etats fondés par les envahisseurs arabes, il se reconstitua des Etats malais. La prédominance politique sur l'archipel appartint quelque temps aux souverains de Malacca, jusqu'au jour où les Portugais s'emparèrent de la ville (1511). Les principautés entre lesquelles fut divisée Java furent celles de Demak à l'E., Chéribon à l'O., celles de Bantam et Mataram, auxquelles s'ajoutèrent celles de Djakatra, Kaliniamot, Kedon, Madoura, etc. Au XVIe siècle, il ne subsistait que quatre principautés : Mataram, la plus importante, Djakatra, Chéribon et Bantam. En 1579, les Portugais nouèrent avec les Javanais des relations régulières. Mais dès 1594 parurent les Hollandais. En 1610, ils s'emparèrent de Djakatra; en 1619, ils y fondèrent Batavia; en 1682, ils se substituèrent aux Anglais à Bantam; au milieu du XVIIIe siècle ils profitèrent de ce que le sultan de Mataram les appelait contre les Madourans et les gens de Macassar, pour lui imposer leur protectorat, diviser son royaume en deux parties, celle de l'O., qui demeura à son héritier avec le titre de soushounan et celle de l'E. attribuée à un parent avec le titre de sultan. Après l'occupation anglaise (1811-15), les grandes insurrections s'achevèrent par l'annexion directe de l'île entière, sauf deux principautés insignifiantes. On trouvera dans l'art. COLONISATION une histoire complète de l'installation des Hollandais à Java, de la conquête et de l'organisation de l'île.

A.-M. B.

BIBL. : VAN DER CHIJS a dressé une bibliographie complète des ouvrages relatifs à Java publiés de 1659 à 1870 dans le 2e fasc. du t. XXXIX des Mém. de la Soc. des arts et sciences de Batavia (*Verh. Batav. Gen. van Kunster en Wetenschappen*); Batavia, 1880, in-4. — KAN, *Geogr. bibliogr. van Nederl. Oost Indie;* Utrecht, 1881, a donné une bonne bibl. des ouvrages publiés de 1865 à 1880. — NYHOFF en a donné une autre en 1883.

Il faut citer parmi les ouvrages d'ensemble : Fr. VALENTYN, *Oud en Nieuw Oost-Indien;* Dordrecht et Amsterdam, 1724-26, 9 vol. gr. in-fol.; ouvrage capital, rédigé par un missionnaire. — TEMMINCK, *Coup d'œil sur les possessions néerlandaises dans l'Inde archipélagique;* Leyde, 1846-49, 3 vol. in-8. — *Verhandelingen over de natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche overzeesche Bentzungen;* Leyde, 1837-47, 3 vol. in-fol. av. fig. — ROORDA, *Handboek der Land en Volkenkunde van Nederlandsche Indie;* Amsterdam, 1841, 4 vol. in-8. — SIEBOLD et MELVILL VAN CARNBEE, *le Moniteur des Indes orientales et occidentales;* La Haye, 1846-50, 4 vol. in-8 av. cartes. — VETH, *Catalogue de la section des colonies néerlandaises à l'exposition coloniale internationale d'Amsterdam de 1883;* Leyde, 1883, in-8. — On trouvera d'abondants matériaux dans les *Mém. de la Soc. de Batavia* (en holl.), qui a publié depuis 1781 une centaine de volumes, et dans les contributions à l'étude de la langue, la géographie et l'ethnographie des Indes néerlandaises (*Bijdragen tot de Taal, Land en Volkenkunde van Nederlandsche Indie*) qui se publient depuis 1853 à La Haye.

Les meilleurs atlas sont ceux de HINDERSTEIN (1842, 8 feuilles au 2,250,000e, et surtout MELVILL et VERSTEEG qui embrassent toutes les Indes néerlandaises, et celui de HOLLANDER et DORNEISEN qui accompagne l'excellent manuel du premier (*Handleiding van Ned. Indie;* 1882, 2 vol., 4e éd.). — SERNE a donné une carte d'ensemble au 4,000,000e (Amsterdam, 1878, 4 feuilles). — Pour l'île de Java, VALENTYN a donné dès 1726 une carte en 7 feuilles au 625,000e. — L'atlas de MELVILL comprend une carte de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Java en 23 feuilles ; 2e éd. par Versteeg, 1870.— Junghuhn a donné une carte au 350,000e, 2e éd., La Haye, 1878; reproduite dans les *Mitth.* de Petermann en 1860. — Enfin le ministère des colonies publie à La Haye des cartes topographiques au 100,000e.

Parmi les nombreux ouvrages spéciaux publiés sur l'île de Java, on peut citer : Junghuhn, *Java* (néerl.) ; Amsterdam, 1850-55 (trad. all., Leipzig, 1852-54, 3 vol. — Kussendragger, *Natuur en Aardrykskundige Beschrijving van Java;* Groningue, 1841, in-8. — Money, *Java how to manage a colony;* Londres, 1861, 2 vol. — W. Barrington d'Almeida, *Life in Java* ; Londres, 1864, 2 vol. in-8.— Brum et Van Hœvell, *Alterthümer des Ostindischen Archipels;* Berlin, 1864, in-8. — De Molins, *Voyage à Java*, dans le *Tour du monde*, 1864, t. X, pp. 231-289. — *Java*, dans *Revue maritime et coloniale*, t. XIV-XVII, 1865-66. — Van Leent, *Java, Géographie médicale*, dans *Arch. de méd. navale*, avr.-oct. 1868. — Veth, *Java;* Haarlem, 1875-81, in-8. — Leemans, *Boro Boudour;* Leyde, 1874, in-8. — Meister, *Bilder aus Java;* Zurich, 1874. — Winckel, *Esai sur l'admin. de la justice aux Indes orientales;* Amsterdam, 1880, in-8. — Charnay, *Miss. dans l'île de Java*, dans *Arch. miss.*, t. VII.— Hofdijk, *In't Hartje van Java;* Amsterdam, 1882.— Van den Berg, *De Handel van Java;* 1883. — K.-W. Van Gorkom, *De Oostindische Cultuure;* 1883. — Kan, *Histoire des découvertes dans l'archipel indien;* Leyde, 1883. — Raffle, *History of Java;* Londres, 1817, 2 vol. in-4 ; 2e éd., 1830. — Dulaurier, *Empire de Madjapahit*, dans *Nouv. Journal asiat.*, 1846, t. VII, p. 544, et t. XIII, p. 523. — Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. IV, p. 506. — Van Deventer, *Geschiedenis der Nederlanders op Java;* Haarlem, 1886 et suiv.

JAVAES. Rivière du Brésil (V. Chavantes).

JAVAL (Léopold), homme politique français, né à Mulhouse le 1er déc. 1804, mort à Paris le 28 mars 1872. Fils d'un riche industriel israélite, il fit comme volontaire l'expédition des gorges de l'Atlas. Il avait été nommé sous-lieutenant de cavalerie lorsque sa famille l'obligea à rentrer en France. Il coopéra à la fondation des premiers omnibus de Paris, connus sous le nom d'*Orléanaises* et de *Favorites*, dirigea la banque paternelle, et s'associa à la plupart des grandes affaires industrielles du moment, entre autres l'établissement des chemins de fer en Alsace. Le 22 juin 1857 il était élu député au Corps législatif par le dép. de l'Yonne où il avait créé la ferme-école de Vauluisant. Membre du tiers-parti, il prit une part considérable aux débats d'affaires et se montra libre-échangiste convaincu et éloquent. Réélu en 1863 et 1869, il combattit le plébiscite et, avec Thiers et E. Picard, ses amis, proclama la République. Il fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871.

JAVAL (Louis-Emile), oculiste et homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 5 mai 1839. Sorti de l'Ecole des mines de Paris en 1864, avec le diplôme d'ingénieur civil, il se fit recevoir docteur en médecine en 1868. Il s'est, depuis lors, à peu près exclusivement consacré à des travaux d'oculistique. Ils ont spécialement porté sur l'astigmatisme, pour la détermination duquel il a inventé un ingénieux appareil, d'une très grande précision, l'optomètre binoculaire (V. Astigmatisme, t. IV, pp. 362 et 363), et sur le strabisme, dont il a beaucoup contribué à perfectionner les méthodes de guérison. Il s'est aussi préoccupé de l'hygiène de la vue dans les établissements d'instruction et a proposé de nombreuses réformes préventives. Il a été nommé en 1877 directeur du laboratoire d'ophtalmologie de la Sorbonne, et il est depuis 1885 membre de l'Académie de médecine. A une élection partielle de 1885 et, quelques mois après, aux élections générales, le dép. de l'Yonne l'a envoyé à la Chambre des députés, où il a siégé parmi les républicains opportunistes et où il a prononcé plusieurs discours très remarqués sur la question de la dépopulation de la France, contre l'entreprise de Panama, en faveur de l'assurance ouvrière, etc. Il a été l'un des promoteurs de la candidature Carnot à la présidence de la République. Il ne s'est pas représenté en 1889. Il est l'auteur de plus de deux cents mémoires originaux et articles parus dans divers recueils et journaux (*Annales d'oculistique, Revue d'hygiène, Compte rendu de la Soc. de biologie*, etc.). Il a, en outre, donné à part : *Du Strabisme dans ses applications à la physiologie de la vision* (Paris, 1868, in-8) ; *Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles* (Paris, 1884, in-8) ; *Mémoires d'ophtalmométrie*, édités en quatre langues ; *Manuel du strabisme* (Paris, 1894, in-8), etc. Il a enfin traduit de l'allemand l'*Optique physiologique* d'Helmholtz (Paris, 1867, in-8). L. S.

Bibl. : *Exposé des travaux scientifiques du Dr Javal ;* Paris, 1882, in-4.

JAVALAMBRE (Peña de). Massif montagneux d'Espagne qui couvre de ses épais rameaux les confins des anciennes provinces d'Aragon et de Valence ; les pentes couvertes de bois de pins et de chênes envoient leurs eaux au Mijarès, au Palencia et surtout au Guadalaviar. Le point culminant est le Pico Javalambre, avec 2,002 m. E. Cat.

JAVAN ou **YAVAN** est, d'après la table généalogique de la *Genèse*, le nom de l'un des fils de Noé, par lequel est désignée la Grèce (Ionie, Ioniens). C'est dans le même ordre d'idées que le livre de *Daniel* désigne Alexandre comme étant le « roi de Javan ».

JAVARI (V. Yavari).

JAVART (Art. vétér.). Le javart est une nécrose partielle de la peau, des tendons, des ligaments et des fibro-cartilages. Le javart cutané est un furoncle et consiste essentiellement dans la nécrose du derme et dans l'élimination de la partie nécrosée. Le javart tendineux, sorte de panaris, se caractérise par une fistule persistante, qui est l'expression de la nécrose partielle soit des tendons, soit des ligaments. Le javart cartilagineux a son siège sur les fibro-cartilages complémentaires de l'os du pied. Le froid, la neige, le séjour dans des écuries humides et malpropres, des heurts, des coups, des blessures, telles sont les causes principales des javarts. Des cataplasmes émollients, des bains d'eau de lin ou de son, favorisent l'élimination du bourbillon s'il s'agit de javart cutané ou tendineux ; les pansements stimulants, excitants, antiseptiques, faciliteront et hâteront la cicatrisation des plaies. Quant au javart cartilagineux caractérisé par la nécrose du cartilage et la fistule qui en est la conséquence, les injections excitantes d'alcool, de liqueur de Villate peuvent en avoir raison au début. Si, malgré ce traitement, la fistule persiste, s'il y a claudication, il y aura nécessité de recourir à l'opération, c.-à-d. à l'extirpation du fibro-cartilage. L. Garnier.

JAVAUGUES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 331 hab.

JAVEA. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, sur la rive gauche du Jalon et à 2 kil. de la mer ; 7,000 hab. Le littoral près de là est très découpé et présente un grand nombre de grottes curieuses. La ville, abritée contre les vents du N., a un climat très doux ; elle a de vieilles murailles, garnies de tours, des rues étroites et en pente, mais bien entretenues. Commerce de raisins secs ; tissus. Le port est fréquenté par des navires anglais qui viennent charger des fruits et par des balancelles espagnoles. Javea est en relations fréquentes avec l'Algérie, et est le point d'atterrissement du câble qui relie les Baléares à l'Espagne.

JAVEL (Eau de) (V. Chlorure décolorant).

JAVELAGE (Agric.). Cette pratique consiste à laisser quelque temps les céréales sur le sol après les avoir coupées, avant de les mettre en *gerbes* (V. ce mot). Le javelage est nécessaire pour que les plantes nuisibles puissent sécher avant la mise en gerbes et pour que la céréale, qui toujours doit être fauchée un peu prématurément, puisse achever sa maturation. C'est surtout dans les régions septentrionales qu'on pratique le javelage ; dans le Midi, il est beaucoup moins nécessaire, car le temps y étant sec, les mauvaises herbes se fanent pendant la coupe et la maturation s'achève en gerbes. Il n'en est pas moins vrai que le javelage doit être surveillé ; il est de la plus haute importance qu'il ne dure pas trop longtemps, surtout si le temps est humide ; autrement les grains germent et l'herbe pousse à travers les javelles ; ceci est surtout vrai pour le seigle et l'orge. Quant au blé, il peut rester en javelles quatre à six jours sans souffrir ; si on est obligé d'aller au delà, il faut retourner les javelles dès que leur face supérieure est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sèche. L'avoine peut rester huit jours; quelquefois on la laisse douze ou quinze jours, mais alors son grain augmente de volume au détriment du poids, ce qui nuit à sa valeur marchande (V. Moisson). Alb. L.

JAVELINE, JAVELOT (Arm. anc.). Il convient de donner ce nom à toutes les armes de jet, aux traits qu'on lançait à la main, comme aujourd'hui encore les sauvages de l'Afrique et de l'Océanie jettent leurs sagaies. Le type de ces armes dans l'antiquité est le pilum romain qui, en se modifiant, devint l'angon des Francs. Au moyen âge, ces armes furent peu employées sinon par les peuples orientaux, mais les Catalans et autres Européens méridionaux, qui avaient de fréquents rapports avec les Turcs, en adoptèrent l'usage sous le nom de dardes.

Plus tard, ces cavaliers grecs, albanais ou épirotes qui, sous le nom de stradiots, servirent de cavalerie légère en France, en Italie et ailleurs, étaient munis d'une longue javeline dont ils se servaient comme d'une lance. Cette javeline, d'origine turque, atteignait une longueur de 7 à 8 pieds, et c'est d'elle que dérive la lance moderne dont les pandours autrichiens ramenèrent l'emploi sur les champs de bataille au XVIIIe siècle (V. Pilum, Sagaie, Lance et Hast [Armes d']). On doit laisser le nom de javelot aux traits longs de moins de 4 pieds, souvent faits entièrement d'acier, que les Indiens, les Turcs, les Persans maniaient avec tant d'adresse, il y a peu de temps encore, et qu'ils lançaient à de grandes distances. Maurice Maindron.

JAVENÉ. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Fougères ; 973 hab.

JAVERCY (Sieur de) (V. Félibien).

JAVERDAT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Junien ; 1.149 hab.

JAVERLHAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Nontron, sur le Bandiat ; 1,535 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne du Quéroy à Nontron. Colonie agricole pénitentiaire privée à Jommelières. Forges ; minerai de fer. Monument mégalithique connu sous le nom de Pierre Virade. Château des XIIIe, XVe et XVIIIe siècles.

JAVERNANT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 214 hab.

JAVIE (La). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, au confluent de la Bléone et de l'Arigeol ; 466 hab. Forêt communale. Commerce de prunes. Château en ruines.

JAVOGUES (Claude), homme politique français, né à Bellegarde le 19 août 1759, mort à Paris le 10 oct. 1796. Fils d'un notaire, il servit d'abord dans l'armée, devint ensuite élève de procureur et s'établit à Montbrison en 1789. Administrateur du district de Montbrison, il fut élu député du Rhône-et-Loire à la Convention, siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Envoyé le 20 juil. 1793 dans Saône-et-Loire, sa mission fut ensuite étendue aux dép. de Rhône-et-Loire et de l'Ain. Il se montra très rigoureux, surtout contre les riches. Couthon, qu'il accusait de modérantisme, le fit rappeler. Décrété d'arrestation, il bénéficia de l'amnistie votée dans la dernière séance de la Convention. Pris dans l'affaire du camp de Grenelle, le 25 fructidor an IV, il fut condamné à mort et fusillé.

JAVOLS (*Gabales*). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvéjols, cant. d'Aumont; 1,154 hab. Ancien chef-lieu de la *civitas Gabalum*, on l'identifie avec *Anderitum*, station romaine citée par les itinéraires. Javols paraît avoir été assez important à l'époque impériale. Des fouilles effectuées dans ce siècle ont amené la découverte de monuments considérables, d'inscriptions et de nombreuses monnaies; Anderitum fut en grande partie détruit par des Barbares, probablement dès le IIIe siècle, date d'une première invasion; il ne s'est jamais complètement relevé de cette catastrophe. Toutefois il resta pendant longtemps encore la capitale du pays, et les évêques y résidèrent probablement jusqu'au milieu du Xe siècle, date de leur établissement définitif à Mende. Au XVIIIe siècle la seigneurie appartenait au comte de Peyre. Les habitants vivaient des produits du sol et de la fabrique de draps grossiers. Source thermale fréquentée par les gens du pays. A. Molinier.

Bibl. : *Congrès archéologique de France* (séances de 1857); Caen, 1858, in-8, pp. 99-110.

JAVORZNO. Bourg d'Autriche, prov. de Galicie, district de Chrzanov; 5,500 hab. Mines de houille ; fonderie de zinc ; verrerie.

JAVREZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 680 hab.

JAVRON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain ; 2,195 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Mayenne à Pré-en-Pail. Fabriques de machines agricoles, de clous, de sabots. Eglise (mon. hist.) des XIIe et XVe siècles.

JAVUREK. Peintre tchèque, né à Prague en 1816. Il fit ses études à Vienne et à Prague et les compléta par des séjours à Anvers, à Dresde et à Paris. On lui doit un certain nombre de tableaux historiques, notamment : *la Mort de l'empereur Albrecht ; l'Assassinat du dernier Přémyslide ; le Meurtre des officiers de Waldstein ; les Adieux de Jean Hus*, des portraits, etc.

JAX. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 547 hab.

JAXU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port; 329 hab.

JAY (John), homme d'Etat nord-américain, né à New York le 12 déc. 1745, mort à Bedford (Massachusetts) le 17 mai 1829. Descendant d'Auguste Jay, protestant français de La Rochelle, il prit part aux pourparlers préliminaires de l'insurrection des colonies américaines, conseilla la réunion d'un congrès général et y fut délégué (sept. 1774). Il rédigea l'adresse au peuple de Grande-Bretagne, une autre aux Canadiens, fut un des commissaires chargés de correspondre avec les libéraux européens, de s'entendre avec la France, etc. En 1779, il fut nommé ambassadeur en Espagne, n'y obtint rien et se rendit à Paris où il négocia avec Franklin le traité de paix avec la Grande-Bretagne (1782-84). En 1788, il décida l'Etat de New York à accepter la constitution fédérale. Il fut nommé président de la cour suprême (1789). En 1794, il fut chargé d'une mission en Angleterre pour la délimitation des frontières et l'estimation des indemnités dues aux Américains pour les prises illégales faites par les croiseurs britanniques. Il conclut un traité qui fut mal accueilli aux Etats-Unis, mais ratifié. Il fut six ans gouverneur de l'Etat de New York, se retira en 1800 et acheva sa vie dans sa propriété paternelle. Jay était d'un caractère très élevé et très pur dans sa vie privée et publique, humanitaire, imbu d'idées de justice ; très pieux il appartenait à l'Eglise épiscopale. La solidité et la rectitude de son jugement, sa vigueur logique lui valurent l'estime générale. Ce fut un des plus marquants parmi les fondateurs des Etats-Unis. — Son fils *William* (1789-1868) prit une part active aux mouvements religieux, antiesclavagiste et antimilitaire. Son livre : *War and Peace; the evils of the first, with a plan for supporting the last* (1848), eut un grand succès. — Son fils *John*, né en 1817, fut ambassadeur à Vienne. A.-M. B.

JAY (Antoine), littérateur français, né à Guîtres (Gironde) le 20 oct. 1770, mort à Chaberville (Gironde) le 9 avr. 1854. Elève des oratoriens de Niort, où il compta parmi ses maîtres Fouché, plus tard duc d'Otrante, il termina ses études à Toulouse, où il s'inscrivit au barreau, puis, de 1795 à 1802, parcourut l'Amérique du Nord. Précepteur pendant six ans des fils du duc d'Otrante, il débuta, en 1808, par un *Eloge de Corneille*. Directeur du *Journal de Paris*, professeur à l'Athénée, membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, collaborateur du *Constitutionnel*, de la *Minerve*, fondateur avec Jouy, Arnault et de Norvins de la *Biographie nouvelle des contemporains*, Jay fit preuve à la fois en politique d'un libéralisme sincère et en littérature de l'opposition la plus intransigeante. Membre de la Chambre des députés de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1821 à 1837, il remplaça, en 1832, le duc de Montesquiou-Fezensac à l'Académie française et il eut lui-même pour successeur Silvestre de Sacy.

Outre une relation de ses pérégrinations en Amérique, insérée dans le *Nouveau Journal des voyages* (1803) et sa collaboration aux journaux et recueils cités plus haut, Jay a publié un choix de ses articles intitulé *le Glaneur ou Essais de Nicolas Freeman* (1812, in-8) ; *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* (1815, 2 vol. in-8) ; *la Conversion d'un romantique* (1830, in-8), pamphlet en prose spécialement dirigé contre les *Poésies de Joseph Delorme* de Sainte-Beuve ; enfin un recueil de ses *Œuvres littéraires* (1831, 4 vol. in-8). Une condamnation à trois mois de prison, provoquée par une notice sur Boyer-Fonfrède dans la *Biographie nouvelle*, lui donna *Jouy* (V. ce nom) pour compagnon de captivité à Sainte-Pélagie et fut l'origine de sa collaboration aux *Hermites en prison*, ainsi qu'au *Salon d'Horace Vernet, analyse pittoresque de quarante-cinq tableaux exposés chez lui* (1822, in-8). M. Tx.

JAYAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Salignac ; 621 hab.

JAYAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel ; 1,104 hab. Stat. du chem. de fer de Chalon à Bourg.

JAYET (Minér.) (V. Jais).

JAYME, rois d'Aragon et de Majorque (V. Jacques et Aragon).

JAYR (Hippolyte-Paul), homme politique français, né à Bourg le 25 déc. 1801. Préfet de l'Ain (1834), de la Loire (1837), de la Moselle (1838) et du Rhône (1839), il fut créé pair de France le 9 juil. 1845. Le 9 mai 1847, il remplaça dans le cabinet Soult le ministre des travaux publics Teste et se signala par un remarquable travail sur l'organisation du corps des mines et des ponts et chaussées. Il conserva ces fonctions dans le cabinet Guizot du 19 sept. 1847 et rentra dans la vie privée lors de la Révolution de 1848. Il a longtemps fait partie du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est.

JAZENEUIL. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Lusignan, sur la Vonne ; 1,182 hab. Eglise (mon. hist.) du XIIe siècle.

JAZENNES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 530 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Royan.

JAZLOWICKI. Ancienne famille polonaise établie en Podolie. Elle doit son nom à la petite ville de Jazlowiec (Galicie). Ses principaux représentants ont été : *Wacslav* Jazlowicki (XVIe siècle), grand hetman de la couronne, castellan de Kamenets, voïevode de Podolie et de Ruthénie, commandant des troupes de frontières de ces provinces ; il mourut en 1575. — *Nicolas* Jazlowicki, fils du précédent, occupa plusieurs *starosties;* en 1576, il fut envoyé auprès d'Etienne Batory pour lui annoncer son élection ; dans une expédition contre les Valaques il fit prisonnier le fameux chef Janku. Il avait rêvé de conquérir la Crimée avec une armée cosaque, mais il échoua dans cette entreprise. Il mourut en 1594. L. L.

JEAN (Feu de la Saint-) (V. Feu, t. XVII, p. 369).

JEAN-DE-DIEU (Saint) (V. Charité [Frères de la]).

JEAN-LE-BLANC (Ornith.). Nom vulgaire du Circaète de France (*Circaetus gallicus*) (V. Circaète).

JEAN-MAYEN (Ile de) (V. Jan Mayen).

JEAN. *Nous avons classé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° les saints; 2° les papes; 3° les empereurs, rois et princes, classés par pays, selon l'ordre alphabétique : Angleterre, empire byzantin, etc.; sous chacune de ces rubriques, on trouvera d'abord les empereurs, les rois, puis les princes; 4° les personnages divers.*

SAINTS

JEAN (Saint), apôtre. Jean, fils d'un pêcheur du lac de Génésareth, du nom de Zébédée, fut, ainsi que son frère Jacques, une des premières personnes qui s'attachèrent à la fortune de Jésus de Nazareth. Les deux frères forment avec Pierre un cercle plus intime, auquel Jésus confie volontiers ses plus secrètes pensées; les membres de ce petit groupe se mettent volontiers en avant et manifestent leurs ambitions avec une intempérance qui leur vaut de sévères avertissements. Dans les premiers temps de l'Eglise chrétienne, Jean continue de faire partie du triumvirat apostolique qui prétend décider souverainement de l'orientation de la jeune communauté. De son côté, le quatrième évangile nous représente Jean comme le disciple bien-aimé de Jésus, que celui-ci initie aux raffinements d'un mysticisme singulièrement complexe. D'autre part, la tradition ecclésiastique veut que Jean se soit, quelque temps avant la destruction de Jérusalem, fixé en Asie Mineure ; il aurait, au cours de sa longue vieillesse, imprimé aux communautés chrétiennes de ce pays, la marque de sa conception particulière du christianisme. En somme, la personne de l'apôtre Jean reste entourée d'une fort grande obscurité; elle ne peut prendre corps que pour ceux qui lui attribuent la composition soit de l'*Apocalypse*, soit de l'Evangile et des Epitres johanniques; mais aucun de ces cinq ouvrages ne saurait être attribué à l'un des disciples immédiats de Jésus.

Evangile et épîtres de saint Jean. — Le Nouveau Testament et la tradition ecclésiastique attribuent à l'apôtre Jean la composition de cinq des livres qui figurent au canon des Ecritures, à savoir l'*Apocalypse*, le quatrième évangile et trois épîtres. On a donné toutes les indications nécessaires à l'intelligence du premier de ces ouvrages dans un article spécial (V. Apocalypse) et l'on a établi que l'*Apocalypse* canonique ne pouvait être attribuée à Jean, fils de Zébédée, ni dans son inspiration première, ni dans sa forme primitive. En ce qui touche l'Evangile, nous avons fait voir également (V. Evangile) que l'écrit attribué à saint Jean est un remaniement des trois premiers évangiles, inspiré par une pensée systématique absolument étrangère aux manières de voir et de sentir du premier cercle des apôtres. Ce mysticisme subtil qui enlève à la figure de Jésus tous les traits d'une personnalité vivante et le réduit à l'état d'une abstraction impersonnelle, n'a pu prendre corps qu'à un moment où l'Eglise sacrifiait les souvenirs réels et matériels de son fondateur aux illusions d'une savante métaphysique. Cette métaphysique théologique plonge elle-même ses racines dans le philonisme et, d'une manière plus générale, dans les spéculations judéo-alexandrines. Attribuer une œuvre d'analyse raffinée à l'un des compagnons immédiats de Jésus, c'est commettre un non-sens historique et littéraire, c'est faire violence à la psychologie. Cependant quelques écrivains distingués ont entrepris récemment de soutenir que, si la doctrine du quatrième évangile est visiblement étrangère à la sphère où se mouvait la pensée des premiers chrétiens, l'auteur avait en sa possession des souvenirs d'un prix inestimable sur le cadre de la vie de Jésus, ce que M. Sabatier ne craint pas d'appeler « une tradition positive et originale sur la vie de Jésus ». On arrive ainsi à une formule faite pour ménager certaines susceptibilités, mais qui ne donne point satisfaction aux exigences d'une démonstration rigoureuse : « Le quatrième évangile peut et doit être ramené à l'apôtre Jean, mais d'une façon médiate et indirecte. Il représente la forme qu'avait revêtue l'histoire évangélique en Asie Mineure dans les cercles où s'était exercé son long ministère. C'est une solution moyenne résultant du double caractère de cet écrit, où il est aussi difficile de méconnaître la préoccupation du théologien et du commentateur que la tradition positive et précieuse d'un témoin de Jésus. » Ces efforts désespérés pour sauvegarder en quelque mesure l'historicité de l'évangile johannique, après qu'on a sacrifié son contenu dogmatique, ne nous semblent pas devoir rencontrer beaucoup d'écho en dehors des cercles où des considérations officielles rendent nécessaires de gazer les résultats purement négatifs d'une critique fondée sur des principes rationnels. Nous nous bornerons à rappeler quelle déformation le quatrième évangile

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fait subir aux miracles rapportés dans les synoptiques, déformation qui s'explique toujours par des motifs systématiques, des faits tels que la purification du Temple rapportée aux débuts de la carrière de Jésus, la lourde et pénible invention qui se montre dans le miracle des noces de Cana et de la résurrection de Lazare, deux prodiges qui sont la laborieuse mise en œuvre de propositions purement dogmatiques. M. Renan s'était placé à un autre point de vue quand il retenait quelques-unes des indications du quatrième évangile; il se préoccupait de ne pas trop dégarnir ses sources et sacrifiait les exigences de la critique au souci de la composition littéraire. L'évangile attribué à l'apôtre saint Jean n'a rien de commun avec ce personnage.

Nous en devons dire autant des épîtres, qui appartiennent au même cercle d'idées que le quatrième évangile. La première et la plus importante rappelle la théologie de l'Evangile dont elle est l'application pratique. M. Sabatier l'a caractérisée avec exactitude en disant que « nul écrit du Nouveau Testament ne se prête moins à l'analyse que celui-là. On peut même se demander si nous sommes en présence d'une lettre s'adressant à des lecteurs particuliers avec un but spécial. On dirait plutôt une homélie familière, pleine sans doute d'une idée dominante, mais où les pensées de détail se succèdent sans ordre logique, appelées par les incidents du discours, par le dernier mot qui vient d'être écrit. Aussi renoncerons-nous à les distribuer dans un cadre quelconque. Il suffira de noter l'idée inspiratrice et le sentiment particulier qui résonnent sous toutes les lignes et en font l'unité, pour ne pas dire la monotonie. Cette idée, exprimée dans le premier verset, c'est la réalité et l'incarnation de la parole de vie dans la personne du Christ, qui se communique et se propage par la foi dans tous les croyants. D'un autre côté, toute la richesse de cette communion et de cette foi vivante se manifeste dans l'amour, le commandement nouveau qui résume et accomplit tous les autres. C'est cette prédication répétée qui a valu à son auteur le surnom d'apôtre de l'amour. — A quels lecteurs l'épître est-elle adressée? Ils restent aussi mystérieux que l'auteur lui-même. Aucune circonstance historique ou géographique ne permet de les deviner. » La seconde et la troisième épître placées sous le nom de Jean sont fort courtes; elles se donnent comme l'œuvre d'un « presbytre » ou « ancien » et ont des destinataires particuliers, un certain Caïus et une femme, ou plutôt une communauté spéciale.— L'Evangile et les épîtres constituent les documents de la théologie « johannique », titre purement conventionnel qui désigne des vues en faveur à la fin du 1er siècle et au commencement du second de notre ère. M. Vernes.

Bibl. : Pour la bibliographie générale, V. Nouveau Testament; à consulter toutes les *Introductions* au Nouveau Testament et les dictionnaires bibliques.

JEAN-Baptiste (Saint), personnage juif qui joue un rôle considérable aux débuts du christianisme, mais dont la personne et l'action restent entourées d'une grande obscurité. Du témoignage réuni de l'historien Josèphe et des Evangiles, il résulte que, au temps d'Hérode Antipas, un ascète de ce nom s'était établi dans la région du bas Jourdain aux environs de Jéricho; ce Jean, couvert d'un vêtement étrange qui rappelait celui des anciens prophètes, affectant de se nourrir des produits spontanés du sol, annonçait la venue du Dieu tout-puissant et faisait retentir de terribles imprécations à l'adresse des riches, des puissants, des gens en place. A ceux qui écoutaient ses instructions, il administrait le baptême, — d'où son surnom, — c.-à-d. qu'il les plongeait dans les eaux du Jourdain après qu'ils eussent fait pleine et entière confession de leurs péchés. Cette immersion signifiait que le pénitent se débarrassait des souillures du passé et inaugurait une vie de vertu et de piété qui lui vaudrait l'indulgence et le pardon du juge suprême. Josèphe déclare que, cette prédication semblant de nature à ébranler le prestige des autorités constituées, Hérode Antipas fit enfermer Jean-Baptiste dans la forteresse de Machérus et, bientôt après, lui ôta la vie. La mort du baptiseur pourrait tomber aux environs de l'an 30 de l'ère chrétienne. Les Evangiles prétendent que Jean s'attira le ressentiment d'Antipas par les observations qu'il ne craignit pas de lui adresser sur sa vie privée, mais que ce prince ne se décida à le sacrifier entièrement que sur les sollicitations de sa femme Hérodiade et d'une fille que celle-ci avait de son précédent mariage. Jean-Baptiste nous apparaît donc comme un de ces agitateurs au rôle à la fois religieux et politique, dont les circonstances troublées que traversait le judaïsme expliquent le succès. Son action fut, en effet, assez profonde pour survivre à sa personne, et un groupe de disciples entretint pendant quelques générations le souvenir de ses menaces et de sa rude prédication. Ce groupe était destiné à se fondre dans les rangs de l'Eglise chrétienne.

En suite de cette fusion, les Evangiles nous présentent le rôle de Jean-Baptiste sous un jour qui n'est certainement pas celui de la réalité. Au lieu de constater que le christianisme a accaparé à son profit le mouvement considérable provoqué par le Baptiste, ils prétendent que Jean s'est donné dès le premier jour comme le précurseur et le héraut de Jésus de Nazareth, d'abord qu'il a annoncé sa venue, puis qu'il lui a administré le baptême, ce qui a été l'occasion d'une manifestation céleste proclamant la dignité messianique de Jésus; ils ne vont pourtant pas jusqu'à prétendre que Jean ait volontairement disparu de la scène après avoir désigné Jésus comme le Messie attendu. On peut, en revanche, se demander si Jésus n'a pas commencé par être un disciple de Jean, dont il se serait séparé par la suite; la pauvreté des documents ne nous permet pas de trancher la question et nous hésiterions à nous engager dans cette voie. Nous penserions plutôt que les mouvements provoqués successivement par Jean et par Jésus ont été entièrement indépendants l'un de l'autre et que l'absorption du premier par le second n'a été que le produit des circonstances. La théologie chrétienne ne pouvait se résoudre à expliquer cette fusion par des raisons tirées de la nature des choses. Aussi les Evangiles nous mettent-ils en présence d'un système, soigneusement élaboré : d'un côté, Jean annonce la venue imminente du Messie et déclare le reconnaître dans Jésus; de l'autre, Jésus, appliquant au Baptiste plusieurs textes de la Bible, le désigne comme étant le prophète Elie, dont l'apparition devait précéder immédiatement la venue du Messie. Des critiques même qui s'efforcent de sauvegarder l'historicité de l'histoire évangélique, sont contraints toutefois par l'évidence à aboutir à des conclusions singulièrement voisines des nôtres. Ainsi M. A. Sabatier s'exprime ainsi : « On est habitué à faire aboutir toute l'œuvre de Jean-Baptiste à celle de Jésus comme à son but et à son terme et à l'y absorber entièrement. L'histoire nous présente autrement les choses. Elle nous a montré Jean-Baptiste gardant son indépendance et poursuivant sa mission parallèlement à celle de Jésus. Elle nous montre ses disciples gardant la même attitude vis-à-vis des disciples du Christ, assez longtemps encore après sa mort. Le livre des *Actes* mentionne un groupe de douze disciples de Jean à Ephèse, qui ne savaient pas encore qu'il y eût un baptême d'esprit, et que Paul fait entrer définitivement dans l'Eglise. Le quatrième évangile, sans pouvoir être expliqué tout entier par une intention polémique contre les disciples de Jean, vise pourtant bien dans plusieurs passages, des groupes où l'on était tenté de voir dans Jean le Messie lui-même. Epiphane mentionne parmi les sept hérésies juives et après celle des pharisiens, celle des hémérobaptistes qui paraît s'être rattachée à Jean. » En gros, les Evangiles accaparent Jean-Baptiste, mais en le maintenant volontairement à un rang inférieur; il représente l'eau par opposition à l'esprit, le règne de la loi en contraste avec l'Evangile. — Le troisième Evangile rapporte avec quel accompagnement de circonstances merveilleuses se serait produite la naissance de Jean; c'est un pastiche agréable de plusieurs passages de l'Ancien Testament, en aucune façon l'écho de souvenirs authentiques. M. Vernes.

Bibl. : Sabatier, art. *Jean-Baptiste*, dans *Encyclo-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pédie des sciences religieuses, t. VII. — Vernes, *Histoire des idées messianiques*. — Renan, *Vie de Jésus*.— Havet, *le Christianisme et ses origines*, t. IV.

JEAN Chrysostome (Saint), célèbre Père de l'Eglise (V. Chrysostome).

JEAN Climaque (Saint), Père de l'Eglise, mort vers 605 (fête le 3 août). On sait très peu de choses certaines sur sa vie ; car tout ce que rapporte son biographe, le moine Daniel, est sujet à caution. Il entra très jeune au monastère du mont Sinaï, dont il devint ensuite abbé. On le surnomme quelquefois *Sinaïte* ou *Scolastique*, mais plus souvent *Climaque*, à cause d'un de ses ouvrages intitulé échelle (κλίμαξ) du Paradis (*Scala paradisi*). Il y enseigne les voies pour parvenir au plus haut point de perfection religieuse. On a encore de lui un *Liber ad pastorem*, qui renferme d'intéressantes comparaisons entre un supérieur de couvent et un berger, un professeur, un médecin, un capitaine. Ces deux ouvrages, surtout le premier, ont joui d'une grande vogue au moyen âge. Beaulieu.

Bibl. : *Vie de Jean Climaque*, par le moine Daniel de Raïthu (en latin), dans Lippomani, t. III, p. 401 ; dans Migne, *Patr. græca*, LXXXVIII. — Pour les œuvres de Jean, V. Fabricius, *Bibliotheca græca*.

JEAN Colombini (Saint) (V. Colombini).

JEAN Damascène (Saint), savant religieux de la première moitié du VIIIe siècle, mort après 754. C'est un des hommes les plus remarquables de son temps et par la dignité de son caractère et par l'étendue de ses connaissances. Originaire de Damas, il sortait d'une famille du nom de Mansour, qui était au service du khalife. Il reçut une très bonne éducation et, entre autres maîtres, eut un moine nommé Kosmas, qui était venu de Sicile à Damas comme prisonnier de guerre. Il entra ensuite dans les conseils du khalife ; mais il ne tarda pas à en sortir pour se faire ordonner prêtre. Il fut mêlé à toutes les controverses religieuses de son temps et joua un rôle actif dans la querelle des iconoclastes. Du fond du monastère de Saint-Sabas, à Jérusalem, où il s'était retiré, il défendit l'orthodoxie avec toutes les ressources d'une dialectique infatigable. Toutefois son biographe Jean semble avoir beaucoup exagéré et poétisé son rôle. A l'en croire, le khalife lui avait fait couper la main, pour avoir défendu les images et quitté son service, et Jean l'aurait recouvrée grâce à l'intervention miraculeuse de la Vierge. Or ni Jean ni les chroniqueurs ne font mention de ce miracle. On sait seulement que Jean fut, au concile de 754, frappé d'anathème avec Germain et Georges. Jean a laissé un nombre considérable d'ouvrages : des écrits de polémique, des traités dogmatiques, des œuvres poétiques et des épîtres. On en trouvera une liste, incomplète toutefois, chez Lequien, le meilleur éditeur des œuvres de Jean (Lequien, *Sancti J.-D. Opera omnia*, 1712. *Patrologia græca*, XCIV-VI). Un de ses principaux titres de gloire est d'avoir été, avec Kosmas, le plus important représentant de la troisième période de la poésie religieuse grecque. On lui attribue généralement un traité de musique liturgique ; toutefois, cette paternité a été contestée récemment. Il est plus probable que Jean n'en fit qu'une revision. Comme poète, Jean imite Grégoire de Nazianze. A la simplicité d'un Romanos il préfère les artifices compliqués de la versification et de la composition. Il se complaît dans les tours de force poétiques, au détriment de la chaleur des sentiments et de la clarté de l'expression. L'intelligence de ses poésies en souffre constamment ; il en est qui sont aussi obscures que les chœurs des tragiques grecs. Son originalité consiste à avoir substitué, dans ses poésies religieuses, la quantité à l'accentuation. Toutefois Jean montre une préoccupation constante de faire sentir, dans ses trimètres iambiques, les syllabes accentuées, qui reviennent d'une manière régulière. Beaulieu.

Bibl. : Jean, patriarche de Jérusalem, *Vie de Saint Jean*, éd. Lippomani, t. V ; *Surius*, 6 mai. — Phil. Labbe, *Conspectus novæ edit. omnium oper. Si J. D. in* IV *part. distrib.* ; Paris, 1652. — Lequien, *Conspectus operum J. D.* ; Paris, 1700.—F. Nève, *Saint Jean de Damas et son influence en Orient*, dans *Revue belge*, 1861. — Perrier, *Jean Damascène, sa vie et ses écrits* ; Strasbourg, 1863. — Grundlehner, *Johannes D.* ; Utrecht, 1877. — Langen, *J. von Damaskus* ; Gotha, 1879. — Lupton, *S. John of Dam. father of english readers* ; Londres, 1883. — Karl Krumbacher, *Gesch. der byzant. Litteratur* ; Munich, 1891.

JEAN de Capistran (Saint) (V. Capistrano).

JEAN de Damas (Saint) (V. Jean Damascène [Saint]).

JEAN de Dukla (Saint), religieux polonais, né à Dukla en 1414, mort en 1484. Il fit ses études à l'université de Cracovie et entra dans l'ordre des bernardins. L'Eglise lui a conféré le titre de bienheureux.

JEAN de la Croix (Saint), *religieux*, de son nom de famille : *Jean de Yepez*, né à Ontiveros, près d'Avila (Vieille Castille), en 1542, mort en 1591 ; béatifié en 1675, canonisé en 1726 par Benoît XIII. Fête le 24 nov. — Après la mort de sa mère, il entra, très jeune encore, dans un hôpital pour soigner les malades ; il le fit avec un dévouement au-dessus de son âge. Il résolut ensuite de se vouer à la vie monastique. Son goût pour la solitude l'attirait vers les chartreux, mais son ardente dévotion pour la sainte Vierge le détermina à préférer les carmes. Vers l'âge de vingt et un ans, il prit l'habit dans leur monastère de Medina del Campo. Bientôt après, il entreprit avec sainte Thérèse l'œuvre que nous avons relatée au mot Carmes (t. IX, p. 454), et qui aboutit à l'institution des *carmes déchaussés*. Les carmes, qui s'opposaient à cette réforme, l'accusèrent de rébellion à leur ordre et le firent emprisonner à Tolède comme fugitif et apostat. Sainte Thérèse parvint à le faire mettre en liberté, après neuf mois de détention. Il dirigea ensuite divers couvents adhérents à la réforme et en fonda d'autres. En 1585, il fut élu provincial d'Andalousie ; en 1588, définiteur de l'ordre. Mais en 1591, dans un chapitre tenu à Madrid, s'étant élevé contre les décisions des supérieurs, qui voulaient qu'on abandonnât la conduite des carmélites, il fut dépouillé de ses fonctions et confiné dans le monastère de Pegnuela, sur la sierra Morena. Il y tomba malade et fut transféré dans un autre couvent, où il mourut, privé de soins et accablé d'outrages. — Ses œuvres expriment la quintessence du mysticisme et ne peuvent guère être comprises que par les adeptes : *Nuit obscure de l'âme* ; — *Montée du Carmel* ; — *Cantique du divin amour entre l'âme et Jésus-Christ, son divin époux* ; — *Vive flamme d'amour* ; — *Lettres spirituelles* ; — *Conseils spirituels*. — Edition : Barcelone, 1619, in-4. — Traductions en français : le P. Cyprien (Paris, 1641, in-4) ; le P. Louis de Sainte-Thérèse (Paris, 1665, in-4) ; le P. Maillard (Paris, 1694, in-4). E.-H. Vollet.

Bibl. : Joseph de Jesu Maria, *Vie de Jean de la Croix* ; Bruxelles, 1632, in-4, traduite par le P. Dosithée de Saint-Alexis ; Paris, 1727, 2 vol. in-4.

JEAN de Matera (Saint), né à Matera (Potenza, Italie) vers 1070, mort au Mont-Gargan le 20 juin 1139. Après avoir vécu de longues années dans la retraite en des lieux déserts, il revint prêcher dans sa province natale, y fut méchamment accusé d'hérésie, et fonda, vers 1118, un ordre particulier, dit de Pulsano, du nom du principal monastère, au S. de Tarente. On y suivit la règle de Saint-Benoît, avec quelques prescriptions spéciales. L'ordre s'éteignit au XIVe siècle.

Bibl. : *Acta Sanctorum* (*Bolland.*) ; Anvers, 1707 Juin, t. III, pp. 37-58.

JEAN de Matha (Saint), *instituteur d'ordre*, né à Faucon, dans la vallée de Barcelonnette (Provence), en 1160, mort en 1213. Fête le 8 févr. Il fit ses études à Aix, puis à Paris, où il fut reçu docteur en théologie et ordonné prêtre. En la première messe qu'il dit, au moment où il élevait l'hostie, un ange apparut, sous la forme d'un jeune homme vêtu d'une robe blanche, avec une croix rouge et bleue sur la poitrine ; il avait les bras croisés et les mains posées sur deux captifs, comme s'il eût voulu en faire l'échange. Jean se retira auprès d'un saint ermite, Félix de Valois, qui vivait au diocèse de Meaux, afin de prier avec lui, pour connaître le sens de cette apparition. Un jour qu'ils s'entretenaient près d'une fontaine, ils

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

aperçurent un cerf d'une grande blancheur, qui portait entre ses bois une croix rouge et bleue ; et en trois songes différents, un ange vint leur dire d'aller à Rome demander au pape ce qu'ils devaient faire. Ils y arrivèrent au commencement de l'année 1198. Comme ils assistaient à la messe que le pape célébrait pour apprendre la volonté de Dieu, l'apparition de la première messe se renouvela. Le 2 févr., jour de la Purification, le pape les revêtit de l'habit qu'ils avaient vu à l'ange, et il les envoya à Paris avec des lettres ordonnant à Eudes, évêque de cette ville, et à Absalon, abbé de Saint-Victor, de leur donner une règle et un couvent. Gauthier ou Gaucher de Chatillon leur céda, entre Gandeleu et La Ferté-Milon, le terrain où avait eu lieu la vision du cerf, d'où le nom de Cerfroy donné au couvent qui y fut construit. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce couvent resta le chef de l'*ordre de la Sainte-Trinité*, qui avait été ainsi fondé et voué à la rédemption des captifs. La règle avait été approuvée et l'ordre confirmé, avec octroi de grands privilèges, par bulle d'Innocent III (17 déc. 1198). Les religieux devaient réserver un tiers de leurs biens pour le rachat des captifs, et, suivant leur première règle, ils étaient astreints à une extrême austérité. Les supérieurs de leurs couvents étaient appelés *ministres*. Quarante ans après sa fondation, cet ordre possédait six cents maisons en divers pays. On a évalué à neuf cent mille le nombre des captifs et esclaves rachetés par lui avant la fin du XVIIIe siècle. Ils avaient aussi servi les croisades avec un grand zèle, accompagnant les croisés dans leurs expéditions, les exhortant à combattre vaillamment pour la gloire de Jésus-Christ, soignant les blessés et les malades.

A l'époque de la Révolution, les trinitaires ne comptaient plus guère que cent cinquante couvents, répartis en treize provinces, dont six pour la France. Urbain IV avait commis l'évêque de Paris et les abbés de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève pour tempérer leur règle ; cette mitigation fut approuvée par Clément IV (1267). Mais le relâchement dépassa souvent et de beaucoup les adoucissements permis, et nécessita diverses réformes. La plus importante fut opérée en Espagne, vers 1594, par le P. Jean-Baptiste de la Conception, qui institua les *trinitaires déchaussés*. En 1636, ils obtinrent de Urbain VIII l'autorisation d'avoir leur propre général. Cette réforme fut imitée en France par le P. Jérôme de Halies, dit du Saint-Sacrement ; autorisée par Clément VIII (1601), elle fut confirmée par Urbain VIII (1629), qui lui donna Aix pour centre. Aujourd'hui, l'ordre de la Sainte-Trinité est compté tout entier parmi les ordres mendiants ; et chacune des deux branches a son supérieur général à Rome : *vicaire général* pour les trinitaires chaussés, *ministre général* pour les déchaussés. — Dès 1201, des femmes s'étaient adjointes en Espagne à l'œuvre des trinitaires, mais comme oblates ou béates, sans prononcer de vœux. En 1236, leur maison devint un véritable couvent, avec des religieuses de chœur et des sœurs converses. Il se fonda dans la suite un grand nombre d'établissements de religieuses de cet ordre. — Les trinitaires ont aussi un tiers-ordre. — En France, ces religieux portaient le nom de Mathurins, à cause d'une chapelle dédiée à saint Mathurin (rue Saint-Jacques), qui leur avait été donnée par l'évêque de Paris et le chapitre de la cathédrale, et auprès de laquelle ils avaient construit un monastère. Comme c'était dans cette maison que se tenaient ordinairement les assemblées de l'université, on l'appelait *Primaria sedes Universitatis*. — Le recensement spécial de 1861 mentionne 3 religieux trinitaires, 1 maison ; 625 religieuses trinitaires, 39 maisons (3 maisons mères) ; 62 trinitaires déchaussées, 7 maisons. E.-H. Vollet.

Bibl. : Hélyot continué par Bullot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires* ; Paris, 1714-21, 8 vol. in-4, fig. — Prat, *Vie de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois*, 1846.

JEAN de Salerne (Saint), dominicain, né à Salerne en 1191, mort en 1242. Supérieur de la maison des frères prêcheurs à Florence, il fut chargé par Grégoire IX de combattre les *patarins* (V. ce mot), et, pour ses succès, il fut canonisé le 2 avr. 1783.

JEAN Gualbert (Saint) (V. Gualbert).

JEAN Kenty (Saint), théologien polonais, né à Kenty en 1397, mort en 1473. Il fit ses études à l'Académie de Cracovie où il prit le titre de docteur en théologie. Il fut célèbre comme professeur et comme prédicateur. Il a été canonisé en 1707. L'Eglise romaine célèbre sa fête le 20 nov.

JEAN l'Aumônier (Saint), patriarche d'Alexandrie de 606 à 616 (Pagi) ou 620 (Lequien). Il n'embrassa la vie religieuse qu'à la mort de sa femme. Devenu patriarche d'Alexandrie, il se voua tout entier aux bonnes œuvres et laissa dans tout l'Orient une réputation d'inépuisable bonté. Il avait organisé un service d'assistance publique qui rendit les plus grands services quand les chrétiens de Palestine, fuyant devant les Perses après la prise de Jérusalem (juin 614), accoururent en foule en Egypte. Sa liste d'assistés ne comprenait pas moins de 7,500 pauvres. Ce fut aussi un prélat réformateur qui fit une rude guerre à la simonie et chercha à combattre les progrès des hérésies, en développant l'instruction religieuse des fidèles. Quand les Perses s'emparèrent de l'Egypte en 616, Jean dut quitter son siège d'Alexandrie. Il se réfugia dans son pays natal, où il mourut peu après. Beaulieu.

Bibl. : On a plusieurs biographies de Jean dont deux principales : celle de Leontius, évêque de Neapolis en Chypre (Migne, *Patr. græc.*, XCIII) ; celle de Siméon Métaphraste (Migne, *Patr. græc.*, CXIV).—Bruni, *Vita del gl s. Giovanni, etc.* ; Venise, 1610.—Palafox y Mendoza, *Vida de S. J.* ; Madrid, 1650. — Lezzi, *Vita di S. Giov.*, 1881.

JEAN le Silencieux (Saint), évêque de Colonia (Arménie), né à Nicopolis (Arménie) en 454, mort à Saint-Sabas, près de Jérusalem, vers 558. Fête le 13 mai. Né de parents chrétiens et riches, il construisit, dès 472, une église en l'honneur de la Vierge. Vers 481, il fut sacré évêque de Colonia à son corps défendant, car il aimait la solitude et le silence. Il avait horreur des bains et ne se lavait jamais ; il s'était promis de ne jamais se laisser voir ni se regarder lui-même, sans vêtement. Il dut aller à Constantinople, vers 491, pour affaires de son diocèse ; au lieu de retourner à Colonia, il se sauva à Jérusalem et se fit recevoir au couvent que Sabas venait de fonder. Il y fut chargé des plus humbles services et ne dit à personne, sauf au patriarche, sous le sceau de secret, qui il était. Quand des dissensions éclatèrent au couvent, vers 503, Jean se retira au désert ; en 510, il revint au couvent pacifié et y vécut dans le silence le plus complet, une vie angélique, suivant l'opinion de ses contemporains. F.-H. K.

Bibl. : *Acta Sanctorum* (*Bolland.*) ; Anvers, Mai 1680, t. III, pp. 232-238.

JEAN Népomucène, patron de la Bohême. Il vivait sous le roi Vacslav IV. Il s'appelait Jean de Pomuk et fut tué par l'ordre de Vacslav tout simplement pour avoir encouragé l'évêque Jean de Jenstein dans sa résistance aux volontés royales (20 mars 1393). La statue de ce saint s'élève sur le fameux pont de Prague et est l'objet de la dévotion des pèlerins. On la rencontre aussi sur des ponts de beaucoup de villes de la Bohême. On montre son tombeau à la cathédrale de Prague, et, le 16 mai, il est visité par de nombreux pèlerins venus de toutes les parties de la Bohême et de la Moravie. La légende qui fait de Jean de Pomuk le martyr de la confession auriculaire, ne se forma qu'au XVe siècle et prit naissance en dehors de la Bohême. Elle fut développée au XVIe siècle dans la *Chronique de Hajek* et devint rapidement populaire. Le culte de Jean Népomucène se développa surtout au XVIIe siècle sous l'influence des jésuites. On lui attribua des miracles ; la légende s'élargit et le jésuite Babin lui donna une rédaction définitive (*Acta sanctorum*, t. III, mai). En 1683, fut érigée la statue qu'on voit encore sur le pont de Prague. Jean de Pomuk fut déclaré bienheureux en 1721 et canonisé en 1729. Mais la canonisation s'appliqua

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à un personnage qui n'a point existé, qui aurait péri en 1383, tandis que le vrai Jean de Pomuk mourut en 1393. Dobrovsky fut le premier à signaler cette erreur singulière (*Litterarisches Magazin von Bœhmen;* Prague, 1787). Quoi qu'il en soit des efforts de la critique moderne, la légende du prétendu saint est encore très vivace en Bohème. Toutefois, il est à remarquer que, ni en 1883, anniversaire de la mort du faux Jean Népomucène, ni en 1893, anniversaire de la mort du vrai, on n'a osé célébrer le 5e centenaire du martyre. L. LEGER.

BIBL. : ABEL, *Die Legende vom heiligen Johann von Nepomuk*, 1855. — SYBEL'S *Historische Zeitschrift*, 1873. — Jean HERBER, *Jan Nepomucky* (en tchèque) ; Prague, 1893.

PAPES

JEAN Ier (martyr), 55e pape, élu le 13 août 523, mort le 18 mai 526. Fête le 27 mai. Le fait principal de ce pontificat consiste dans les négociations que Jean entreprit auprès de l'empereur Justin, sur l'ordre de Théodoric, roi des Ostrogoths. Justin, ardent persécuteur des hérétiques, avait ménagé les ariens dans ses premiers édits ; mais il finit par ordonner de prendre leurs églises et de les remettre aux catholiques, après les avoir consacrées de nouveau. Théodoric envoya le pape à Constantinople, avec menaces de représailles, afin de réclamer, non seulement la tolérance pour les ariens qui avaient persévéré, mais le droit pour ceux qui avaient abjuré de revenir à leur première foi. Jean fut reçu à Constantinople avec de grands honneurs; il officia à la fête de Pâque, suivant le rit latin, et il exigea qu'on lui donnât dans l'église un trône plus élevé que celui du patriarche. L'empereur, qui régnait déjà depuis huit ans, se fit couronner par lui. Mais les historiens sont en désaccord sur la manière dont il s'acquitta de sa mission. Les uns, invoquant des témoignages authentiques, affirment qu'il présenta, avec de vives instances, la double demande dont il était chargé ; d'autres, qu'il la divisa, sollicitant la tolérance pour les ariens, mais conseillant de refuser à ceux qui en étaient sortis la faculté de rentrer dans leur ancienne Eglise. D'autres, s'appuyant sur une lettre de Jean, dont l'authenticité est fort contestée, prétendent qu'il proposa à Justin de repousser pareillement les deux parties du message de Théodoric. Quoi qu'il en soit, il fut emprisonné à Ravenne, dès son retour, et il y mourut. E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Liber Pontificalis.* — GREGOROVIUS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* ; Stuttgart, 1859-73, 8 vol. in-8. — J. BARMBY, dans le *Dictionary of christian biography* de W. SMITH et H. WACE ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

JEAN II, surnommé *Mercurius*, 58e pape, élu le 31 déc. 532, mort le 27 mai 535. Il était né à Rome, et avant son élection, il y était prêtre, au titre de Saint-Clément. Sur les instances du *Defensor Ecclesiæ*, agissant vraisemblablement de concert avec le pape, Athalaric, roi des Ostrogoths, confirma, au commencement de ce pontificat, un décret rendu en 530 par le Sénat romain, pour réprimer les promesses et les dons d'argent faits, à l'occasion des élections, par les prétendants à la papauté, et la dilapidation des biens de l'Eglise, qui en était la conséquence. — Le 25 mars 534, Jean approuva un édit de Justinien déclarant que *le Verbe divin et le Christ sont un et le même, et que les souffrances qu'il a endurées en sa chair sont, comme ses miracles, de cet un et même.* Dans une lettre adressée au pape en lui communiquant son édit, l'empereur expliquait que le Verbe et Christ, un et le même, consubstantiel au Père quant à sa divinité, consubstantiel à nous quant à son humanité, avait pu souffrir dans sa chair, quoique cet un et même fût impassible dans sa divinité. Les acémètes, qui soutenaient l'opinion contraire, se prévalaient d'une lettre du pape Hormisdas condamnant des moines qui avaient prétendu qu'*une personne de la Trinité avait souffert dans la chair*. Plusieurs écrivains argumentent de ce fait, pour établir qu'un pape a approuvé ce qu'un autre avait condamné. E.-H. V.

BIBL. : V. JEAN Ier.

JEAN III, 63e pape, élu le 18 juil. 560, mort le 12 juil. 573. Le seul fait quelque peu mémorable de ce pontificat se rapporte à la juridiction ecclésiastique. Deux évêques de la Gaule déposés par un synode tenu sur l'ordre du roi Gontran, ayant fait appel à Rome, furent rétablis par le pape ; mais, ayant commis de nouveaux méfaits, ils furent définitivement destitués par un autre synode. — 568-569 conquête de la plus grande partie de l'Italie par les Lombards. E.-H. V.

JEAN IV, 74e pape, élu le 24 déc. 640, mort le 11 oct. 642. Il repoussa énergiquement et fit condamner par un synode romain l'*Ecthesis* (V. ce mot et MONOTHÉLISME) de l'empereur Héraclius. Comme on objectait que le pape Honorius s'était déclaré contre la coexistence de deux volontés en Jésus-Christ, il prit la défense d'Honorius et soutint que le pape avait nié non deux volontés *distinctes;* mais deux volontés *contraires* en Jésus-Christ. — Répondant à une lettre que les évêques et les prêtres d'Ecosse avaient adressée à Séverin, son prédécesseur, il réprouva leur usage relativement à la célébration de la fête de Pâques, et il les mit en garde contre le pélagianisme. E.-H. V.

JEAN V, 84e pape, élu le 23 juil. 685, mort le 2 août 685. Né à Antioche en Syrie, il commence une série de papes provenant de l'Eglise d'Orient. Il est aussi le premier pape dont la consécration se fit sans attendre la confirmation de l'empereur. Cette dispense avait été accordée sous le pontificat de Benoit II, par un mandat de l'empereur Constantin Pogonat. — Au VIe concile œcuménique (681) Jean avait été un des trois représentants du pape Agathon.

JEAN VI, 87e pape, élu le 20 oct. 701, mort le 9 janv. 705. Il était d'origine grecque. Il apaisa une sédition des soldats mutinés à Rome contre l'exarque d'Italie. Il racheta les captifs pris par Gisulphe, duc de Bénévent, qui avait envahi et ravagé la Campanie; et il traita avec lui pour qu'il se retirât de cette province. Il reçut et fit juger favorablement par un synode romain l'appel de Wilfrid, évêque d'York, déposé par un synode anglais. E.-H. V.

JEAN VII, 88e pape, élu le 1er mars 705, mort le 17 oct. 707. Il était Grec : son père s'appelait Platon. Aussitôt après son élection, Justinien II lui envoya les canons du concile Quinisecte (692), appelé aussi concile *in Trullo* (V. CONSTANTINOPLE, t. XII, p. 628, col. 2), le priant de les communiquer à un synode romain qui en confirmerait ceux qui auraient obtenu son approbation, et qui pourrait repousser les autres. Ils avaient été rejetés précédemment dans leur ensemble par le pape Sergius, comme contenant des dispositions contraires aux prérogatives et aux usages du siège de Rome. Jean les remit à Justinien sans protestation ni modification aucune. Un biographe de ce pape, reproduit par le *Liber Pontificalis*, attribue cet acquiescement tacite « à la lâcheté et à la fragilité humaine », et il suppose que la prompte mort de Jean fut le châtiment de sa faiblesse; Baronius, au contraire, estime qu'il agit avec dignité, le silence étant la seule réponse que méritât la demande de l'empereur. E.-H. V.

JEAN VIII, papesse (V. JEANNE [La papesse]).

JEAN VIII, 110e pape, élu le 14 déc. 872, mort le 15 déc. 882. Il était né à Rome et était archidiacre de l'Eglise romaine lorsqu'il fut élu. Le 25 déc. 875, il couronna comme empereur Charles le Chauve, qui était venu à Rome et avait gagné la faveur du Sénat et du peuple par ses libéralités, et celle du pape par des promesses de secours contre les Sarrasins, vraisemblablement aussi par des promesses de concours pour l'extension de l'autorité du saint-siège sur les Eglises de l'Empire. Ce prince se rendit ensuite à Pavie, pour y recevoir la couronne de Lombardie. Les dix-huit évêques assemblés en concile, à l'occasion de ce couronnement, déclarèrent qu'ils l'élisaient unanimement seigneur et protecteur, mais en lui rappelant que c'était la bonté divine qui l'avait, par l'intercession de saint Pierre et de saint Paul, et par le ministère du pape Jean, leur vicaire, élevé à la dignité impériale, pour l'utilité de l'Eglise. Le 21 juin 876, deux légats siégeaient avec cinquante

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

évêques français au concile de Pontion, convoqué par ordre de Charles le Chauve : on y confirma l'élection de l'empereur et les actes du concile de Pavie ci-dessus mentionnés ; on y agita plusieurs fois l'affaire d'Ansegise, archevêque de Sens, que le pape venait d'instituer primat des Gaules et de la Germanie, et vicaire du saint-siége en ces contrées, soit pour la convocation des conciles, soit pour toutes autres affaires ecclésiastiques. Il devait notifier aux évêques les décrets du pape, lui faire rapport sur l'exécution, et lui référer les causes majeures. Les évêques répondirent qu'ils respectaient le seigneur Jean, leur père spirituel, souverain pontife et pape universel ; tous recevaient avec vénération grande les choses que, selon son sacré ministère, il avait décidé dans son autorité apostolique, et ils lui rendaient sur toutes choses l'obéissance qui lui était due. Mais, conformément à l'avis de Hincmar, ils réservèrent expressément les droits des métropolitains. Malgré les instances de l'empereur et des légats, Ansegise ne put obtenir rien de plus. Le titre de primat attribué depuis lors à l'archevêque de Sens n'a jamais été considéré dans l'Eglise gallicane comme conférant juridiction.

Les Sarrasins tenaient alors quelques fortes positions dans le sud et le centre de l'Italie, et leurs flottes, venant de la Corse, de la Sardaigne et de l'Afrique, dominaient et ravageaient les côtes occidentales. La plupart des villes et des princes avaient renoncé à les combattre ; plusieurs même avaient fait alliance avec eux. Jean seul essaya avec constance de leur résister. Mais tous ses efforts restèrent vains, ainsi que toutes ses instances pour obtenir le secours des princes chrétiens. Lorsque la Campanie fut envahie et dévastée, il dut se soumettre à un tribut annuel de 25,000 marcs d'argent. — Il avait soutenu jusqu'à la fin le parti de Charles le Chauve. Après la mort de cet empereur (13 oct. 877), Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, marquis de Tuscie, occupèrent Rome, et forcèrent les principaux habitants à jurer fidélité à Carloman. Le pape, séquestré dans Saint-Pierre, parvint à s'échapper et à gagner la France par mer (avr. 878). Il tint à Troyes (août-sept.) un concile, auquel assistèrent trente évêques et le roi Louis le Bègue, qui y fut couronné. On y excommunia Lambert et ses complices, et on condamna, par anathème sans espoir d'absolution, Formose, évêque de Porto (plus tard pape), et Grégoire, maître de la milice de Rome. A la fin du concile, Jean pria les évêques de le suivre pour la défense de l'Eglise romaine, avec tous leurs vassaux armés. L'année suivante, il rentra à Rome. Malgré son aversion contre Carloman, il dut se résigner à couronner son fils, Charles le Gros (12 fév. 881).

Dans l'ordre religieux, les faits les plus importants de ce pontificat se rapportent aux actes de Jean à l'égard de Photius et de l'Eglise grecque. Ces actes ont provoqué des controverses qui s'agitent encore passionnément aujourd'hui, et où se produisent avec une singulière abondance les accusations réciproques de falsification et de suppression de documents si communes dans l'histoire ecclésiastique. Au concile tenu en 869 à Constantinople après la disgrâce de Photius (VIIIe concile général des Latins), Jean avait été le principal rapporteur, et il avait conclu à l'annulation de l'élection de Photius, comme absolument illégitime. Mais Photius fut rappelé plus tard par l'empereur Basile, qui lui confia l'éducation de ses enfants, et après la mort du patriarche Ignace (23 oct. 878), il fut rétabli sur le siége de Constantinople. Un concile général fut convoqué à Constantinople pour restaurer la paix de l'Eglise. C'est le VIIIe concile œcuménique des Orientaux (nov. 879-mars 880), l'assemblée ecclésiastique la plus nombreuse depuis le grand concile de Chalcédoine : 383 évêques. Jean sollicitait alors le secours de Basile contre les Sarrasins ; il reconnut Photius, mais en essayant de profiter de cette occasion pour renouveler et faire prévaloir les prétentions de Rome à une suprême juridiction sur toute l'Eglise, et sa revendication de l'Eglise de Bulgarie. Il n'obtint de l'empereur qu'une assistance navale insuffisante contre les agressions des Sarrasins, et échoua misérablement dans ses deux autres entreprises. Les légats qui le représentaient au concile étaient Paul, évêque d'Ancône ; Eugène d'Ostie et Pierre, cardinal-prêtre. Ils prétendirent qu'ils avaient été envoyés pour confirmer Photius dans sa charge et ses dignités ; mais on leur fit bientôt comprendre que le patriarche n'avait nul besoin de la confirmation du pape. Dans les lettres qu'ils devaient lire au nom de Jean, ils omirent, avec ou sans son consentement, les énonciations qui imposaient à Photius l'obligation de demander au pape pardon d'occuper illégalement le trône patriarcal, et de reconnaître qu'il devait sa confirmation à la grâce du pape. Ils finirent par dire qu'ils avaient été envoyés pour rétablir l'union dans l'Eglise de Constantinople ; mais puisque cette union était déjà rétablie et Photius accepté comme patriarche, ils n'avaient plus qu'à remercier Dieu, le dispensateur de la paix ; et ils signèrent en ces termes la réprobation du concile de 869, qui avait condamné Photius : « Je reconnais Photius patriarche légalement élu, j'entre en communion avec lui conformément aux instructions du pape. Je regrette et j'anathématise le concile qui a été convoqué contre Photius, ainsi que tout ce qui a été fait contre lui à l'époque du pape Adrien, de bien heureuse mémoire, et je ne compte pas ce concile au nombre des véritables. » Les instructions écrites qu'ils avaient reçues de Jean (*Commonitorium*, § 10) comprenaient cette déclaration de nullité : ... *Synodus quæ facta est contra Photium... ex nunc sit regecta, irrita et sine robore, et non connumeretur cum altera sancta Synodo.* — Lorsque les légats réclamèrent la restitution des Eglises de Bulgarie, on leur répondit que cette question ne concernait que des limites, et qu'il n'était pas opportun de la traiter. — Dans le Ier canon de la Ve séance, le concile décréta l'égalité entre les patriarches de Rome et de Constantinople, et il interdit d'accorder de nouvelles prérogatives au siége de Rome.

L'empereur ayant proposé au concile de formuler et de promulguer un *modèle de foi* pour tous les chrétiens, le représentant du patriarche d'Antioche, les autres métropolitains et les légats répondirent qu'il était préférable de s'en tenir à l'ancien symbole, déjà accepté par tous les chrétiens et confirmé par les précédents synodes œcuméniques. On lut solennellement le symbole de Nicée-Constantinople, lequel fait procéder le Saint-Esprit du Père seulement, et par conséquent ne contient pas le *Filioque* ajouté par les Latins. Par une décision unanime, on condamna tous ceux qui se permettraient de retrancher, d'ajouter ou de modifier quoi que ce fût à ce symbole. En la séance de clôture, le concile déclara, avec la même unanimité, *ennemis de Dieu* ceux qui pensaient autrement. Répondant à une lettre que Photius lui avait envoyée dès son rétablissement (878), Jean avait écrit : « Votre envoyé s'est expliqué avec nous ; il trouve que nous observons la forme primitive du symbole, que nous n'y ajoutons ni n'en retranchons rien... Non seulement nous ne prononçons pas le symbole avec l'addition *Filioque*, mais nous condamnons ceux qui le font, comme des gens qui défigurent l'enseignement du Christ, qui violent la parole divine. Mais votre sagesse n'ignore pas qu'il est difficile de faire accepter cette manière de voir à nos autres évêques, de modifier un usage qui s'est enraciné depuis des années. Il nous paraît donc préférable de ne forcer personne à abandonner l'addition, mais d'agir sur eux par la modération et la prudence, en amenant peu à peu à abandonner ce blasphème. » La plupart des écrivains occidentaux contestent l'authenticité de cette lettre. Les Orientaux répondent qu'à l'époque où elle fut écrite, le *Filioque*, ajouté par le concile de Tolède dès 589, n'avait point encore été accepté par l'Eglise de Rome, bien qu'il le fût par d'autres Eglises occidentales. Moins d'un siècle auparavant, Léon III (795-816), avait refusé à Charlemagne de l'insérer dans le *Credo*. Une lettre de Jean (*Ad Sfendopulcrum, comitem*), dont l'authenticité n'est pas douteuse, montre que personnellement il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

n'était pas favorable au *Filioque*. D'ailleurs, entrant en communion avec Photius, qui en était l'adversaire déclaré, il indiquait à tous qu'il ne condamnait pas cette réprobation. On vient de voir que ses légats agirent en conséquence au concile de Constantinople. En refusant de reconnaître les actes de ce concile, Jean ne motiva son refus ni sur les décisions relatives au *Filioque*, ni sur la condamnation du concile de 869, mais sur ce que Photius n'avait point demandé pardon de ses torts envers Rome, ni remercié le pape du bienfait qu'il lui avait accordé, en reconnaissant la légitimité de son élection, et sur ce qu'il n'avait point cédé la Bulgarie. — Plusieurs historiens reprochent à ce pape d'avoir abusé des armes spirituelles et d'avoir prodigué les excommunications au point d'en avilir la valeur. Il reste de lui 326 lettres, reproduites dans la collection des conciles de Labbe. On a prétendu que les trois dernières sont apocryphes. E.-H. Vollet.

Bibl.: Watterich, *Pontificum Romanorum ab exeunte sæculo IX ad finem sæcuti XIII ab æqualibus conscriptæ;* Leipzig, 1862. — Hefele, *Conciliengeschichte;* Fribourg, 1873. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter;* Stuttgart, 1859-73, 8 vol. in-8. — De Reumont, *Rom im Mittelalter;* Berlin, 1867-70, 3 vol. in-8. — Hergenrother, *Photius;* Ratisbonne, 1867, 2 vol. in-8. — Jager, *Histoire de Photius;* Paris, 1864, in-8. — *Revue internationale de théologie : le Patriarche Photius;* Berne, janv.-mars 1894.

JEAN IX, 119e pape, consacré le 15 juil. 898, mort le 12 mars 900, suivant plusieurs historiens; le 30 nov. suivant d'autres; au mois d'août, suivant Papencordt. Aussitôt après la mort de Théodore, un parti avait élu le diacre Sergius; mais avant que celui-ci fût consacré, Jean, natif de Tibur, fils de Rampoald, fut élu par un autre parti. Sergius, chassé de Rome, se réfugia auprès d'Adalbert, marquis de Tuscie. Dès son avènement, Jean s'empressa de convoquer un concile qui condamna les actes infamants commis par le pape Etienne VI, contre la mémoire et sur le cadavre du pape Formose. Mais ceux qui avaient participé à ces actes furent absous, comme ayant agi par contrainte. Renouvelant une ordonnance d'Etienne V, ce concile statua que l'élection des papes serait faite par l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du peuple, et que la consécration aurait lieu en présence des commissaires de l'empereur, pour éviter les désordres, afin que l'Eglise ne fût point scandalisée ni la dignité de l'empereur diminuée. Il défendit aussi d'exiger de l'élu les serments nouvellement inventés. Le canon XI se réfère à un fait intéressant pour l'histoire des mœurs de ce temps-là : « Il s'est aussi introduit une détestable coutume: à la mort du pape, on pille le palais patriarcal ; et le pillage s'étend par toute la ville de Rome et les faubourgs. On traite de même les maisons épiscopales, à la mort de l'évêque. C'est pourquoi nous défendons cela à l'avenir, sous peine non seulement des censures ecclésiastiques, mais aussi de l'indignation de l'empereur. » Deux autres décisions déclarèrent légitime le couronnement de Lambert et annulèrent celui d'Arnulfe. Lambert rendit au pape les biens enlevés à l'Eglise et invalida les aliénations qui en avaient été faites. E.-H. Vollet.

JEAN X, XI, XII. — Jean X, 126e pape, élu fin avr. 914, mort en mai 928. Il avait été prêtre à Ravenne, évêque de Bologne, puis archevêque de Ravenne, ce qui rendait son élection contraire aux lois canoniques alors établies. C'est pourquoi Baronius lui-même l'appelle *pseudopape*. Un *Catalogue des papes*, dressé au monastère du Mont-Cassin, peu de temps après son pontificat, l'accuse d'avoir été intrus (*invasor*) et attribue la mort qu'il subit à un juste jugement de Dieu. Il devait sa nomination à la faction qui dominait à Rome depuis 903.

Cette faction, composée du parti du duc de Spolète et des Romains qui s'y étaient ralliés, fut longtemps dirigée par des femmes, dont l'histoire, écrite d'après les témoignages de leurs ennemis, vante la beauté et l'habileté, mais condamne sévèrement les mœurs. Pendant près d'un demi-siècle, le siège apostolique a été occupé par leurs amants, leurs fils ou leurs petits-fils. D'où le nom de *Pornocratie* donné à cette période de l'histoire de l'Eglise romaine, laquelle est inséparable de l'histoire de ces femmes. Il nous semble d'autant plus nécessaire de la résumer ici, que parmi les douze papes qui furent élus sous cette influence, plusieurs sont appelés Jean. Théodora était la femme de Théophilacte, que les documents anciens désignent sous le titre de consul romain. Il est vraisemblable que dès 903 elle occupait le château Saint-Ange; quoi qu'il en soit, elle tenait Rome et la gouvernait virilement. Luitprand dit : *Theodora, scortum impudens, Romanæ civitatis non inviriliter monarchiam obtinebat.* Après la mort de son mari, elle devint la maîtresse d'Albéric, marquis de Toscane; mais on raconte qu'elle était passionnément éprise du prêtre qui devint le pape Jean X, et que c'est à elle qu'il dut l'évêché de Bologne, puis l'archevêché de Ravenne et enfin la papauté. Elle eut deux filles: Marozia (*Maria Mariuccia*) et Théodora, qu'on surnomma la Jeune, pour la distinguer de sa mère. Marozia, qu'on dit avoir été la maîtresse du pape Sergius III, épousa un seigneur romain, Albéric, consul, patrice et marquis de Camerino et de Spolète. Elle en eut deux fils. L'aîné fut le pape Jean XI ; Albéric, le second, exerça de 932 à 954, comme sénateur et patrice, le pouvoir temporel à Rome, ne laissant aux papes que la direction des affaires spirituelles.

Au commencement de son pontificat, Jean X avait agi de concert avec Albéric pour combattre les Sarrazins, et, avec l'aide des Grecs et de quelques princes italiens, ils avaient remporté ensemble une victoire décisive près du Garigliano (916). Albéric mourut en 924, et Marozia épousa Gui, marquis de Toscane. Il se prit de haine contre Pierre, frère du pape, qu'il soupçonnait de travailler à former à Rome un parti d'opposition; il s'empara du palais de Latran, fit tuer Pierre, sous les yeux du pape, et enfermer celui-ci dans une prison, où on le laissa mourir de faim (juin 928). Le *Catalogue des papes*, mentionné au commencement de cette notice, porte qu'il fut étranglé : *Juste laqueo confectus.* Léon VI (928-29) et Etienne VII (929-31) lui succédèrent ; puis Jean XI, fils de Marozia et d'Albéric (129e pape, élu le 30 mars 931, mort en janv. 936). Le second mari de Marozia étant mort, elle en prit un troisième (932), Hugues de Provence, qui avait été élu roi d'Italie en 926, et avec qui Jean X semble avoir cherché alors à s'allier contre elle. Hugues vint s'établir avec Marozia au château Saint-Ange. Son arrivée avait été acclamée par les Romains, mais ses procédés envers eux les indisposèrent bientôt. Albéric, second fils de Marozia et de son premier mari, soufflété par lui, excita le peuple à se révolter contre la *tyrannie d'une femme et d'un barbare.* L'assaut fut donné au château Saint-Ange ; Hugues s'enfuit par la partie du château qui donnait issue sur les murs de la ville ; Marozia tomba au pouvoir de son fils, qui la tint enfermée jusqu'à sa mort (dont on ignore l'année). Les Romains proclamèrent Albéric sénateur et prince, *senator et princeps omnium Romanorum* (932) et, suivant Frodoard, *patrice.* Son frère était alors pape, de sorte que toutes les puissances étaient réunies entre les mains des deux fils de Marozia, ou plutôt d'Albéric, car il gardait étroitement son frère, ne le laissant sortir que pour les cérémonies religieuses, et il exerçait lui-même le gouvernement ecclésiastique. Hugues essaya plusieurs fois de se venger, mais ses attaques restèrent sans succès, et il se résigna à conclure avec Albéric un traité d'alliance et d'amitié (936), qui fut renouvelé définitivement en 946 après d'autres agressions pareillement malheureuses de Hugues. Jean XI était mort dans les premiers jours de l'année 936. Après lui furent élus Léon VII (936-39), Etienne VIII (939-42), Martin III (942-46), Agapet II (946-55), tous sous le protectorat d'Albéric, qui resta si fortement établi à Rome, qu'à sa mort (954), son fils Octavien, qui était dans les ordres, put lui succéder comme sénateur, et, moins de deux années après, se faire proclamer pape.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Octavien était alors âgé de dix-huit ans. Dans l'exercice du pouvoir temporel, il garda son nom ; mais, le trouvant d'une consonnance trop païenne pour le chef de l'Eglise, il s'appela JEAN XII (134e pape, élu en janv. 956, mort le 14 mai 964). Tous les historiens s'accordent pour présenter ce petit-fils de Marozia comme le pape le plus méprisable qui ait occupé le siège de saint Pierre, et pour lui attribuer tous les vices : luxure de la pire espèce, impudemment étalée, cruauté, avarice, trafic éhonté des offices ecclésiastiques, dérision sacrilège de la religion dont il était le pontife suprême. Deux vieux historiens disent, l'un qu'il aimait *collectio fœminarum*, l'autre que le palais pontifical était devenu *prostibulum meretricum*. En 960, pour se défendre contre Bérenger II, roi d'Italie, il sollicita le secours du roi de Saxe, Otton Ier. Ce prince vint en Italie et fut couronné roi des Lombards. En 962, il reçut à Rome la couronne impériale, après avoir juré de respecter tout ce qui appartenait à l'Eglise romaine et de ne rien entreprendre dans la ville contre la volonté du pape, celui-ci jurant, de son côté, de ne rien entreprendre contre Otton ; il renouvela, en outre, les donations de Pépin et de Charlemagne, à la condition que l'élection des papes restât soumise à la confirmation impériale (13 févr.). Mais, bientôt après, Jean s'unit aux ennemis de l'empereur, Bérenger et Adalbert, son fils, et il s'efforça d'exciter contre lui les Grecs et les Hongrois. Otton revint en armes et entra à Rome (3 nov. 963), tandis que le pape, qui avait pris le heaume et la cuirasse, campait avec ses troupes de l'autre côté du Tibre. Le clergé et le peuple jurèrent fidélité à l'empereur, et s'engagèrent à ne plus élire ni consacrer de pape désormais, sinon avec son approbation et celle de son fils, et d'après le propre choix de l'un et de l'autre. Trois jours après, un concile fut assemblé pour juger le pape. Il y fut accusé d'avoir fait du palais sacré un lieu de débauche, d'avoir commis des meurtres et des sévices odieux, d'avoir simoniaquement élevé à un évêché un garçon de dix ans, d'avoir consacré un diacre dans une écurie, d'avoir, jouant aux dés, invoqué Jupiter et Vénus, d'avoir bu à la santé du diable. Tout le clergé et les Romains attestèrent solennellement la vérité de ces accusations. Il fut condamné et déposé comme impudique, homicide et sacrilège. Le protonotaire de l'Eglise romaine fut élu pour le remplacer et prit le nom de Léon VIII (22 nov.). Il reconnut la légitimité du serment prêté à l'empereur, et son droit de donner l'investiture aux évêques et aux archevêques. Jean, sommé de comparaître devant le concile, menaça d'excommunication tous ceux qui oseraient le juger. Lorsque Otton était encore à Rome, ses partisans tentèrent une première insurrection, qui fut énergiquement réprimée (janv. 964). Mais dès que l'empereur eut quitté l'Italie, Léon fut chassé de Rome, et Jean y rentra, exerçant de cruelles vengeances contre ses adversaires, faisant couper aux uns le nez, aux autres la main, la langue ou d'autres membres. Le 26 févr., il tint un concile qui condamna Léon et annula tous les actes de son administration spirituelle. Comme Otton marchait sur Rome pour le châtier, Jean mourut, après une maladie de huit jours, selon quelques historiens, ou, suivant d'autres, tué par un mari qui l'avait surpris avec sa femme.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : WATTERICH, GREGOROVIUS, DE REUMONT, HEFELE, ouvrages mentionnés dans les précédentes notices. — PAPENCORDT, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* ; Paderborn, 1857, in-8. — DURET, *Geschichtsblætter aus der Schweiz*, 1854.

JEAN XIII, 136e pape, élu le 1er oct. 965, mort le 6 sept, 972. Il était Romain, fils d'un nommé Jean, qui fut évêque. Lorsqu'il fut élu, il occupait le siège épiscopal de Narni. Quelques semaines après son avènement, les Romains, qu'il avait voulu soumettre à une stricte obéissance, se soulevèrent contre lui, l'enfermèrent dans le château Saint-Ange (15 déc. 965), puis le tinrent emprisonné dans la Campanie. L'année suivante (automne 966), Otton entreprit une expédition en Italie. A la nouvelle de son approche, il se fit à Rome une contre-révolution suscitée par un descendant de Théodora la Jeune (V. JEAN X), Jean, fils de Crescentius. Le pape fut rappelé (sept. 966). Il sévit, avec les raffinements d'une cruauté férocement ingénieuse, contre les chefs de la révolte, que l'empereur lui avait livrés. E.-H. V.

JEAN XIV, 140e pape, élu en nov. 983, mort le 9 août 984. Pierre, évêque de Pavie, chancelier de Otton II. Quelques semaines après son élection, il fut renversé par le parti sabin, allié aux Grecs. *Boniface VII* (V. ce nom), revenu de Constantinople, où il s'était réfugié, le fit mourir de faim dans sa prison ou étrangler. Lui-même mourut quatre, six ou huit mois après (les historiens diffèrent sur ces nombres) et fut remplacé par Jean, fils de Robert. Ce JEAN XV, à qui on attribue un pontificat d'environ quatre mois, est ordinairement compté dans la série des papes de ce nom ; mais il ne figure pas sur la liste officielle, soit que le parti qui l'avait élu ait été impuissant à l'établir au pouvoir, soit qu'il n'ait point été consacré. E.-H. V.

JEAN XV ou XVI, 142e pape, élu en juil. 985, mort en 996. Il était Romain, fils de Jean, prêtre de la région *Gallinæ albæ*. Il fut tenu dans une étroite dépendance par Crescentius, chef du parti sabin, qui exploitait, à son profit, même l'exercice de la puissance spirituelle. Jean lui-même était cupide et vénal en tous ses actes : *Turpis lucri cupidum atque in omnibus suis actibus venalem*, ainsi qu'il est écrit en la *Vie d'Abbon, abbé de Fleury*. Il se décida enfin à se délivrer de ce joug ou de ce partage, s'enfuit de Rome (995) et appela Otton en Italie. Crescentius, effrayé, traita avec le pape, qui promit le pardon et rentra à Rome, avec une grande solennité. E.-H. V.

JEAN XVI ou XVII, antipape, 997-998 (V. GRÉGOIRE V).

JEAN XVII ou XVIII, 147e pape, élu le 9 mai 1003, mort le 31 oct., même année. Fils de Sicco et de Columba, né au château de Repugnano (Marche d'Ancône). Sa science et sa piété l'avaient fait élire à l'unanimité.

JEAN XVIII ou XIX, 148e pape, élu le 26 déc. 1003, mort le 18 juil. 1009. Fasanus, cardinal au titre de Saint-Pierre, avant son élection.

JEAN XIX ou XX, 151e pape, élu en août 1024, mort fin mai 1032. Romanus, de la famille des comtes de Tusculum, et frère de Benoît VIII ; avant son élection, consul et sénateur de Rome. Comme il était laïque, on dut lui conférer précipitamment les ordres pour les consacrer pape : *Uno et eodem die præfectus fuit et papa.* De même que sa famille, il resta fidèle au parti des princes allemands. Il appela à Rome et protégea Guido d'Arezzo, à qui on a attribué l'invention de la gamme et la substitution des notes aux lettres, pour écrire la musique. E.-H. V.

JEAN, 1044-46, antipape ou pape, sous le nom de *Grégoire VI* (V. ce nom).

JEAN XX ou XXI, *Petrus Juliani*, 192e pape, élu le 15 sept. 1276, mort le 16 ou le 17 mai 1277, écrasé par la chute du plafond de sa chambre. Il était Portugais, fils de Julien : d'où le nom inscrit ci-dessus. Il avait été archevêque de Braga, et cardinal-évêque de Tusculum, puis de Viterbe. Sa grande science le fit accuser de sorcellerie par les moines, auxquels il était peu favorable. Martin le Polonais écrit de lui : *Magus, in omnibus disciplinis instructus, religiosis infestus, contemnens decreta concilii generalis.* Il annula la constitution que Grégoire X avait publiée au concile général de Lyon, mettant en conclave les cardinaux assemblés pour l'élection des papes. E.-H. V.

BIBL. : KÖHLER, *Nachricht von Papst Johannes* ; Gœttingue, 1760.

JEAN XXI ou XXII, *Jacques Duèze*, 201e pape, élu le 7 août 1316, par les cardinaux assemblés à Lyon, mort le 4 déc. 1334. Il était né à Cahors, fils d'un savetier, suivant la plupart des historiens, ou d'un notable bourgeois, suivant quelques autres, qui semblent plus exactement informés. Elevé par Jacques Ferrier, archevêque

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'Arles, il avait succédé à son protecteur comme chancelier du roi de Naples, Robert d'Anjou. Celui-ci le fit nommer successivement archevêque d'Avignon et cardinal-évêque de Porto. Dans l'affaire des templiers, il avait été le conseiller de Philippe le Bel. — En 1314, Louis, duc de Bavière, avait été élu empereur à Francfort, et couronné à Aix-la-Chapelle, pendant que son compétiteur, Frédéric le Bel, archiduc d'Autriche, était couronné à Cologne. Jean profita de cette rivalité pour revendiquer la suprématie à laquelle les papes prétendaient. Par bulle de 1317, il statua qu'en cas de vacance de l'Empire, le pouvoir était dévolu au saint-siège ; il ordonna, en conséquence, aux officiers impériaux en Italie de résigner leurs fonctions, et il transmit à Robert de Naples le titre de vicaire. Lorsque Louis eut vaincu son rival (1322) et qu'il eut rétabli en Lombardie les officiers de l'Empire, Jean lui infligea une censure pour avoir exercé le pouvoir, avant d'avoir obtenu la confirmation pontificale. Dans une bulle du 8 oct. 1323, il affirma que le jugement de l'élection appartenait au pape et que, jusqu'à ce qu'il eût statué, l'élu ne devait point prendre le titre de roi ; il somma Louis, sous peine d'excommunication, de s'abstenir de tout acte de gouvernement. Par acte public du 8 déc., le roi contesta ces prétentions, appela du pape présent au pape futur, et réclama la convocation d'un concile général. Cette résistance fut punie d'excommunication (23 mars 1324). Louis répliqua par un nouvel appel à un concile général, dirigé cette fois contre le pape personnellement, l'accusant d'être un perturbateur de la paix, un contempteur du droit et un hérétique, parce qu'il condamnait la pauvreté évangélique professée par les franciscains rigides (V. François d'Assise, t. XVIII, p. 47, col. 2). Ce conflit provoqua de nombreux écrits, dans lesquels on discuta avec grande hardiesse sur ce que nous appellerions aujourd'hui la nature, l'étendue et les rapports réciproques des deux puissances. Non seulement la plupart des légistes, mais aussi des théologiens renommés, parmi lesquels des religieux, tels que *Occam*, *Marsile de Padoue* (V. ces noms) et *Jean de Jandun*, soutinrent les droits des princes et même des peuples.

Jean mit en interdit tous les lieux où résideraient le roi et ses partisans ; mais Louis, réconcilié avec son ancien rival, passa en Italie pour abattre la puissance du pape. Il marcha sur Rome, et le 17 janv. 1328, il s'y fit proclamer empereur, par une assemblée populaire réunie au Capitole. Une autre assemblée décida que le pape devait résider à Rome, et ne pas quitter la ville sans la permission du peuple. Le 12 mai, un antipape fut élu, le franciscain Pierre Rainalucci de Corbara (*Pierre de Corbière*), qui prit le nom de Nicolas V, et mena un train de vie somptueux, peu conforme à la doctrine de la sainte pauvreté. Quand Louis eut quitté l'Italie, où il sentait son pouvoir chanceler, Nicolas fut abandonné des Romains et livré à Jean, qui lui imposa une soumission solennellement accomplie, la corde au cou (15 août 1330), et le fit enfermer dans une prison honnête, où il *était traité en ami et gardé en ennemi*. Mais, vers le même temps, Jean s'aliénait les cardinaux italiens, en nommant un trop grand nombre de cardinaux français ; et d'autre part, son autorité spirituelle se trouva périlleusement atteinte, à l'occasion de sermons prononcés par lui sur la *Vision béatifique* (Avent, 1331). La doctrine qui lui était attribuée fut déférée par le roi de France à la faculté de Paris, qui la condamna (2 janv. 1333), mais dans des termes qui tendaient à dégager la responsabilité du pape. Le roi lui communiqua cette sentence, en le pressant d'y souscrire. On dit même qu'il le menaça de le *faire ardre*, s'il ne se révoquait. La réponse du pape fut hautaine. Néanmoins, la veille de sa mort, il accomplit la satisfaction demandée ; il assembla ses cardinaux, et fit lire une bulle, mise en grosse, où il disait : « Nous confessons et nous croyons que les âmes séparées des corps et purifiées, sont au ciel dans le paradis, avec Jésus-Christ et en la compagnie des anges, et qu'elles voient Dieu et l'essence divine, clairement et face à face, autant que le comporte l'état d'une âme séparée. Que si nous avons prêché, dit ou écrit quelque chose de contraire, nous le révoquons expressément. » Quand il mourut, la résistance de Louis de Bavière continuait, et l'interdit jeté sur l'Allemagne n'était pas levé. — Jean développa avec une habileté, une audace et un succès merveilleux la fiscalité apostolique ; il en tira de telles sommes qu'il laissa un trésor de 25 millions de florins (300 millions). Pour la part qu'il prit à la promulgation officielle du recueil des *Clémentines* et l'attribution de son nom à une collection d'*Extravagantes*, V. Canon, t. IX, p. 64, col. 2. Léon XIII a ordonné la publication des registres des papes d'Avignon, d'après les archives du Vatican. Les bulles de Jean XXII y forment 70 volumes manuscrits.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium* ; Paris, 1693, 2 vol in-4. — André, *Histoire politique de la monarchie pontificale au* XIVe *siècle ou la papauté d'Avignon* ; Paris, 1845, in-8. — Christophe, *Histoire de la papauté pendant le* XIVe *siècle* ; Paris, 1852, 3 vol. in-8. — Bertrandy, *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement de Jean XXII* ; Paris, 1854, in-8. — Verlaque, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1883, in-8. — Muller, *Der Kampf Ludwigs der Baiern mit der rœmischen Curie* ; Tubingue, 1879, 2 vol. in-8. — Riezler, *Die litterarischen Widersacher der Päpste zur Zeit Ludwigs des Baiers* ; Leipzig, 1874, in-8. — P. Meyer, *Marsile de Padoue* ; Strasbourg, 1870, in-8. — Ch. Schmidt, *Histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge* ; Paris, 1885, in-8.

JEAN XXII ou XXIII, *Balthasar Cossa*, 212e pape, élu le 17 mai 1410, déposé le 29 mai 1415, mort le 22 nov. 1419. Il était né à Naples de famille noble. Après une jeunesse désordonnée, où il avait été corsaire et avait commis tout ce que cette profession comporte, il se mit au service de l'Eglise (1395) et devint successivement archidiacre à Bologne, cardinal-diacre au titre de Saint-Eustache, légat de Bologne et de la Romagne. Il contribua puissamment à l'élection d'Alexandre V. Après la mort de ce pape, il fut lui-même élu par seize cardinaux réunis à Bologne. La plupart des Etats de l'Europe le reconnurent. Prétextant le besoin d'argent pour réduire ses deux rivaux (Grégoire XII et Benoît XIII), il recommença le système des exactions et publia des règles de chancellerie qui confirmaient les anciens abus et en introduisaient de nouveaux. On demanda de toutes parts un concile général ; l'université de Paris et l'empereur Sigismond se firent les organes de ce vœu. Jean essaya d'y résister ; mais poursuivi par l'armée de Ladislas, roi de Naples, et ayant besoin de la protection de Sigismond, il fut contraint de s'y soumettre (1413) et convoqua un concile à Constance pour le 1er nov. 1414. Il en présida les premières séances ; mais bientôt il s'éleva tant de plaintes sur les scandales de sa vie que la pensée d'en délivrer l'Eglise s'imposa à la majorité des membres du concile. On lui demanda son abdication, et on le menaça, s'il s'obstinait à la refuser, d'employer contre lui le bras séculier, au nom de l'Eglise. Il s'enfuit, déguisé en palefrenier, et se mit sous la protection de Frédéric d'Autriche. Vainement, il écrivit aux princes que la convocation du concile avait été extorquée de lui par violence ; le concile persévéra dans son entreprise d'épuration et de réforme. Le duc d'Autriche, mis au ban de l'Empire pour avoir aidé Jean à s'évader, promit de le livrer ; il s'empara de lui et le retint prisonnier. Le 29 mai 1415, Jean fut déposé « comme notoirement simoniaque, dissipateur des biens et des droits de l'Eglise romaine et des autres Eglises, ayant mal administré le temporel et le spirituel, scandalisé le peuple chrétien par ses mœurs malhonnêtes et persévéré dans cette conduite mauvaise, de manière à se montrer incorrigible ». Il fut, en outre, condamné à être enfermé, sous la garde de l'empereur, aussi longtemps que le concile le jugerait nécessaire. On lui donna pour prison le château de Gotlieben, où quelques mois auparavant il avait fait détenir Jean Hus. Ce fut là que cinq cardinaux lui notifièrent la sentence du concile ; il l'accepta avec une entière sou-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mission. Transféré à Heidelberg, il se consola en écrivant des vers sur les vicissitudes de la fortune. En déc. 1418, il obtint sa liberté, moyennant 35,000 florins d'or payés au palatin. Il se rendit en Italie, où il fut accueilli avec sympathie par les Florentins, ses anciens alliés. Ayant reconnu Martin V comme son successeur et le seul chef de l'Eglise, il reçut de lui le titre de doyen du Collège des cardinaux. Six mois après, il mourut. Pour le détail des faits sommairement relatés ici, V. CONSTANCE (Concile de), GERSON, SCHISME D'OCCIDENT. E.-H. VOLLET.

BIBL.: Théodore DE NIEM, *Vita Johannis XXIII*; Francfort, 1620. — AEBI, *Sigmunds Stellung zu Papst Johannes*, dans les *Geschitsblætter aus der Schweiz.* — CHRISTOPHE, *Histoire de la papauté au XVe siècle*; Lyon, 1863, 2 vol. in-8. — SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge*; Paris, 1885, in-8.

EMPEREURS, ROIS ET PRINCES

Allemagne

JEAN (Nepomuk-Maria-Joseph), roi de Saxe (1854-73), né à Dresde le 12 déc. 1801, mort à Pillnitz le 29 oct. 1873. Fils cadet du prince Maximilien et de Caroline de Parme, il manifesta un goût très vif pour la poésie, la musique et pour la littérature italienne, publia sous le pseudonyme de *Philalethes* une traduction annotée de la *Divine Comédie* (Leipzig, 1839-49, 3 vol.). Son frère aîné étant devenu corégent (1830), il siégea dans divers conseils et commissions. Assez populaire, il fut cependant insulté lors des troubles de Leipzig (1845). Il succéda à son père Frédéric-Auguste le 1er août 1854, prêta son concours aux réformes de la justice et de la législation économique, fut hostile à la politique prussienne jusqu'en 1866; à la guerre, il fut obligé d'évacuer son royaume et, quand il y fut rentré, devint le fidèle allié du roi de Prusse, très estimé pour son caractère personnel. Il est né de son mariage avec Amélie-Auguste de Bavière, trois fils, dont l'aîné *Albert* lui succéda, et six filles.

JEAN (Baptiste-Joseph-Fabian-Sebastian), archiduc d'Autriche, né le 20 janv. 1782, mort à Gratz le 11 mai 1859. Sixième fils de l'empereur Léopold II et de l'infante Marie-Louise, il fut placé en 1800 à la tête de l'armée que Kray avait laissé battre; Moreau lui infligea la grande défaite de Hohenlinden et le battit encore à Salzbourg. Durant la paix il dirigea et releva l'école d'ingénieurs de Vienne. En 1805, il fut préposé à l'armée qui gardait le Tirol contre les Bavarois et Ney, eut l'avantage au col Strub (3 nov. 1805), fut rappelé par son frère Charles pour se joindre en Carinthie à l'armée d'Italie qu'ensemble ils ramenèrent vers Vienne. Il s'occupa ensuite d'organiser les provinces alpestres en vue d'une nouvelle guerre. En 1809, il appela aux armes les Tiroliens et marcha contre le vice-roi d'Italie, Eugène, qu'il vainquit à Pordenone et Sacile (16 avr. 1809) et parvint à Vérone. Rappelé au N. après les défaites de son frère, il fut lui-même battu à Raab (14 juin); chargé de garder Comorn, il fut invité à accourir sur le champ de bataille de Wagram; il n'arriva qu'au moment où la bataille était perdue; l'archiduc Charles en rejeta la responsabilité sur lui, ce qui engagea entre les deux frères une violente polémique. Jean voulait continuer la guerre. Il ne joua plus de rôle actif et s'occupa de développer l'agriculture et l'industrie en Styrie. Son humanité, son libéralisme, son amour pour le peuple lui valurent une grande popularité. On s'adressa à lui en 1848; l'empereur quittant Vienne l'y laissa pour le suppléer; il ouvrit l'Assemblée constituante, fut nommé par le Parlement de Francfort administrateur général de l'Empire et vint y former un ministère. Mais il agit dans les intérêts de l'Autriche et fit échouer les projets de constitution. Il avait conclu en 1827 un mariage morganatique avec la fille d'un maître de poste, Anna Plochel, d'Aussee (1804-85) qu'il fit comtesse de Meran (1845). Il en eut un fils *François* (1839), qui porte ce titre. A.-M. B.

BIBL.: Biographies par SCHNEIDAWIND (1849), LEITNER (1860), SCHLOSSAR (1878 et 1880).

JEAN DE LUXEMBOURG, roi de Bohême, né vers 1293, mort en 1346. Il était fils de Henri de Luxembourg et de Marguerite de Brabant. Son père, empereur sous le nom de Henri VII, saisit bientôt l'occasion de lui donner un royaume en profitant des offres d'un parti puissant, qui refusait de reconnaître H. de Carinthie, devenu roi de Bohême en 1306, par son mariage avec une sœur de Venceslas III, le dernier des Prémyslides. Henri VII déposa H. de Carinthie, qui n'avait pas demandé l'investiture impériale, maria son fils Jean à la plus jeune sœur de Venceslas III, Elisabeth, le proclama roi de Bohême (1er sept. 1310) et lui donna le comté de Luxembourg. Après avoir obligé H. de Carinthie à quitter Prague, Jean de Luxembourg s'y fit couronner roi de Bohême, le 7 févr. 1311. Dès lors il mena une vie très agitée, promenant de tous côtés son activité turbulente et belliqueuse. Vicaire de l'Empire en 1313, il marchait vers l'Italie au secours de son frère, quand celui-ci mourut (24 août). Trop jeune encore pour obtenir la couronne impériale, il prit d'abord parti pour Louis de Bavière, élu empereur en 1314, contre son compétiteur Frédéric d'Autriche, et gagna ses éperons de chevalier à la bataille d'Essling. En Bohême, il eut à lutter contre les grands et à réprimer les excès des Bégards et des Béguines. En 1318, il maria sa plus jeune sœur, Béatrix, à Charles-Robert, roi de Hongrie, en 1322 sa sœur cadette, Marie, à Charles le Bel, roi de France, et obtint pour son fils, Jean-Henri, qui venait de naître, la main de Maulstach, fille aînée de son rival, Henri, duc de Carinthie et de Tirol. Après avoir combattu pour Louis V de Bavière à Mühldorf, où Frédéric d'Autriche fut battu et pris (28 sept. 1322), il seconda le pape Jean XXII, qui voulait faire élire empereur Charles IV le Bel. On voit ensuite le roi de Bohême en 1326 devant Metz; en 1329 en Bohême et en Silésie, où plusieurs princes reconnaissent sa suzeraineté; en 1328 en France, au sacre de Philippe VI (29 mai) et à la bataille de Cassel (23 août); en Autriche, guerroyant contre Frédéric le Bel, réconcilié avec Louis de Bavière; en Lithuanie et en Poméranie, combattant, avec l'Ordre teutonique, contre les barbares du Nord; en 1329 à Amiens, où Edouard III venait rendre hommage à Philippe VI (6 juin) puis dans les électorats de Trèves et de Mayence, dans le Tirol et enfin dans l'Italie du Nord, où nombre de villes se donnent à lui. Pendant les années suivantes, il défend la Bohême contre le roi de Hongrie et Otton d'Autriche, il intervient contre Robert d'Artois et le duc de Brabant en faveur de Philippe VI et marie sa sœur, Bonne de Luxembourg, à Jean, duc de Normandie, héritier de la couronne de France (août 1322); il se rend à Avignon auprès de Jean XXII, qu'il essaye vainement de réconcilier avec Louis de Bavière (nov. 1332), retourne en Italie (décembre) où il échoue contre une coalition puissante (1333), se brouille encore avec l'empereur, va soutenir contre lui et contre Otton d'Autriche, frère de Frédéric, son fils Jean-Henri, fait une seconde expédition en Lithuanie, marie son autre fils Charles avec Blanche, fille de Charles de Valois (1333) et sa fille Anne avec Otton d'Autriche (1335) et accourt en France (1336) pour seconder Philippe VI, qui lui donne le gouvernement du Languedoc (1338). Il combat les Anglais en Guyenne (1339-40), puis va négocier avec eux la trêve de Notre-Dame d'Espléchin, près de Tournai (15 sept. 1340). Devenu aveugle, il n'en continue pas moins de guerroyer, soit en Lithuanie, soit contre Louis de Bavière, ligué avec les rois de Hongrie et de Bohême, et va même assiéger Cracovie (1343). Clément VI, qui soutenait les maisons de Valois et de Luxembourg, ayant excommunié Louis de Bavière (avr. 1346), le roi Jean fit élire empereur son fils Charles. Il revint aussitôt avec lui en France, voulut combattre à Crécy et mourut là comme il avait vécu, en preux chevalier (26 août 1346). Nul prince, à cette époque, ne fut plus populaire que Jean l'Aveugle. Son courage héroïque, ses goûts artistiques et littéraires lui valurent une réputation sans égale. Il ne faut pourtant pas ignorer que ce prince « courtois, preux et vaillant » ruina son royaume et se ruina lui-même par

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ses prodigalités, que, si le Luxembourg profita de sa prédilection, la Bohême eut beaucoup à souffrir de ses continuelles absences et de ses guerres. Néanmoins, il agrandit ce royaume en mettant la Silésie et la Moravie sous sa dépendance. En somme, il fut plutôt un héros qu'un bon roi. Après la mort de sa femme Elisabeth (1330), qui vécut longtemps séparée de lui, il avait épousé une fille de Louis Ier de Bourbon, Béatrix, dont il eut un fils, *Venceslas*, né en 1338. E. C.

BIBL.: LENTZ, *Jean l'Aveugle, roi de Bohême;* Gand, 1839, in-8. — SCHŒTTER, *Johann, Graf von Luxemburg und Kœnig von Bœhmen;* Luxembourg, 1865, 2 vol. in-8.

JEAN LE PARRICIDE, né en 1290, fils du duc Rodolphe II de Souabe et d'Agnès, fille d'Ottocar de Bohême. Exclu par son oncle l'empereur Albert Ier de toute part à l'héritage des Habsbourg, il conspira contre sa vie avec l'archevêque de Mayence, Pierre d'Aspelt; le 1er mai 1308, il le surprit au passage de la Reuss à Rheinfelden, avec Rod. de Wart, Walter d'Eschenbach et Ulrich de Balm; ils l'égorgèrent. Mis au ban de l'Empire et traqué par la veuve de sa victime, Jean disparut; on raconte qu'il se serait montré à Pise à l'empereur Henri VII en 1313, revêtu de l'habit monastique. A.-M. B.

Pour les JEAN, *princes d'Anhalt, margraves de Brandebourg, ducs de Hanovre, princes de Nassau, comtes palatins, électeurs ou ducs de Saxe*, etc., V. ANHALT, BRANDEBOURG, HANOVRE, NASSAU, PALATINAT, SAXE, etc.

Angleterre

JEAN SANS TERRE, roi d'Angleterre, né vers 1167, mort le 19 oct. 1216. Dernier fils de Henri II et d'Eléonore, il reçut dans son enfance le surnom de *Lackland* ou *Sans Terre* parce que Henri II avait partagé tous ses domaines entre ses aînés. Son père le préférait cependant à tous les autres. Le 28 sept. 1176, William, comte de Gloucester, lui donna en mariage sa fille Avice. En mai 1177, à Oxford, il fut nommé roi d'Irlande. Après avoir guerroyé, de concert avec son frère Geoffroi de Bretagne, contre son frère Richard d'Aquitaine, il fut fait chevalier, à Windsor (31 mars 1175). En Irlande, où il se rendit ensuite, son insolence le fit détester; il s'amusait, dit-on, à tirer les longues barbes des Irlandais. Pendant l'année 1187, il coopéra avec son père et son frère Richard, en Normandie, en Berry, à la campagne contre Philippe-Auguste. Richard, jaloux de la préférence de leur père pour Jean, s'entendit avec le roi de France; et Henri II mourut, dit-on, de la douleur qu'il eut d'apprendre que le fils auquel il avait tout sacrifié le trahissait aussi pour se reconcilier avec son aîné (6 juil. 1189). Richard, devenu roi, donna à Jean le comté de Mortain en Normandie, celui de Derby en Angleterre, et différents domaines. Le mariage depuis longtemps convenu entre le jeune prince et Avice de Gloucester eut lieu à Marlborough le 29 août. En octobre, Richard lui conféra encore les comtés de Dorset, Somerset, Devon et Cornwall; c'était lui constituer dans l'O. de l'Angleterre une sorte de principauté et une grande autorité, dangereuse en l'absence du roi. Jean dirigea, en effet, l'opposition des barons contre Guillaume *Longchamp* (V. ce nom), évêque d'Ely, le chancelier du royaume, qu'il réussit à expulser. Quand il apprit la captivité de Richard Cœur de Lion, il descendit en Normandie, sur l'invitation de Philippe-Auguste, et fit hommage à ce prince des domaines continentaux de la couronne d'Angleterre (févr. 1193). Mais il répandit en vain le bruit de la mort du héros; on ne le crut pas; il trouva, en Angleterre même, des résistances. Quand Philippe-Auguste l'avertit que « le diable était déchaîné », il n'osa l'attendre de pied ferme, et s'enfuit à la cour de France. Le 31 mars 1194, Richard, de retour, et maître de tous les châteaux de Jean en Angleterre, le condamna, s'il ne comparaissait pas dans les quarante jours, à perdre ses droits à la couronne et tous ses fiefs anglais. Au mois de mai, cependant, l'intervention de la reine mère procura une réconciliation entre les deux frères. Afin de rentrer en grâce, Jean guerroya en Normandie contre les Français (prise d'Evreux, déroute de Vaudreuil). Il obtint en récompense la restitution des comtés de Mortain et de Gloucester, et une pension de 8,000 l. angevines. En 1196, il prit Gamaches, captura l'évêque de Beauvais; en 1198, il brûla le Neubourg. On dit qu'à son lit de mort Richard Cœur de Lion, touché par ces services et sa soumission, le désigna comme son successeur (avr. 1199). — A son avènement, Jean sans Terre était âgé de trente et un ans. Il s'était déjà fait connaître comme un personnage sans foi, cruel, vindicatif, comme un tyran extravagant et comme un lâche. Ses débauches dépassaient la mesure commune. Il n'avait ni religion, ni gravité naturelle. Il fut reconnu sans difficulté en Normandie, mais les anciens domaines des Plantagenets (Anjou, Maine, Touraine) se déclarèrent pour Arthur, son neveu. Après avoir châtié les habitants du Mans (mai), il fut couronné à Westminster. Le 24 juin, il conclut avec Philippe-Auguste une trêve jusqu'au mois d'août; en sept. les Français furent obligés d'évacuer le Maine, et Guillaume des Roches livra Arthur et sa mère Constance au roi Jean. A la conférence des Andelys (janv. 1200), Jean et Philippe se mirent d'accord, moyennant le mariage de Louis de France avec Blanche de Castille, nièce de Jean: Blanche de Castille aurait comme dot Evreux et tous les châteaux de Normandie que les Français possédaient au moment de la mort de Richard, plus 3,000 marcs. Par le traité du Goulet (22 mai) Philippe reconnut de son côté Jean comme roi d'Angleterre, duc de Normandie et suzerain de Bretagne; celui-ci renonçait à l'alliance du comte de Flandre et de l'empereur Othon. — En paix avec la France, Jean, qui n'avait pas eu d'enfants de sa femme Avice, obtint de divorcer avec elle, pour cause de consanguinité; elle se remaria plus tard avec Geoffroi de Mandeville. Le 30 juil. 1200, il épousa à Chinon Isabelle, fille d'Adhémar, comte d'Angoulême, fiancée d'Hugues le Brun, l'héritier du comte de la Marche. Ce mariage réveilla la guerre: Hugues le Brun, pendant un voyage du roi en Angleterre, souleva contre lui les seigneurs du Poitou; Jean, parti de Portsmouth avec une armée considérable, fut reçu honorablement à Paris (1er juil. 1201), et, de Chinon, semonça les Poitevins à comparaître devant lui. A la requête des Poitevins, il fut invité lui-même à comparaître devant la cour de France. Il ne comparut pas; et, en punition de cette désobéissance, ses fiefs furent forfaits. Le 8 juil. 1202, Philippe assiégea Radepont; repoussé, il s'empara de Gournay, où il accorda au jeune Arthur la main de sa fille, en même temps qu'il l'investit de toutes les possessions continentales des Plantagenets, la Normandie exceptée. Mais, le 1er août, Jean surprit l'armée qui assiégeait sa mère dans Mirebeau; et il s'empara, d'un seul coup de filet, d'Arthur, de sa sœur Eléonore de Bretagne, d'Hugues le Brun et de deux cents chevaliers français: Eléonore fut gardée jusqu'à sa mort dans la prison de Bristol; quant à Arthur, enfermé à Falaise, où, dit-on, Jean essaya vainement de le faire aveugler, puis à Rouen, il mourut le 3 avr. 1203, probablement tué de la main de son oncle; son corps fut jeté à la Seine. C'est une vieille tradition que, convoqué pour ce fait devant les pairs de France, Jean fut dépouillé de ses fiefs, par contumace, à cette occasion. Louis de France, en 1216, se prévalut de cette prétendue sentence, mais il y a là une confusion: Jean, condamné et dépouillé par la cour de France en 1202, pour la raison ci-dessus indiquée, tua son neveu en 1203; on s'imagina plus tard, et dès 1216, qu'il avait été frappé à cause de son crime (V. sur ce point Ch. Bémont, dans la *Revue historique*, XXXII, pp. 33-74, 290-311). Cependant Philippe faisait des progrès en Normandie. On raconte que Jean sans Terre, négligent à son ordinaire, répondait à toutes les demandes de secours de ses partisans en disant: « Laissez-le faire; quoi qu'il prenne, je le reprendrai en un jour. » Le Château-Gaillard succomba le 6 mars 1204. En juil., tout le duché était tombé aux mains des Français sans que Jean eût fait autre chose que de pres-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

surer ses sujets anglais en vue d'une expédition future. L'année 1205 vit les Français s'emparer du Poitou et de Chinon (23 juin). Le 8 juil. 1206, Jean débarqua enfin à La Rochelle, et, avec l'aide du vicomte de Thouars, prit Angers; mais il consentit à conclure, le 26 oct., une trêve par laquelle il abandonnait toutes ses anciennes provinces au N. de la Loire. — Hubert, archevêque de Canterbury, mourut le 12 juil. 1205, et cet événement jeta le roi Jean dans une querelle fatale avec le clergé anglais et avec Rome. Il fit élire, contre le candidat d'une partie des électeurs, le sous-prieur Reginald, son favori John de Grey, évêque de Norwich; mais le pape Innocent cassa ces deux élections et sanctionna celle, qu'il procura, du cardinal Etienne Langton. Jean répondit par des actes de violence, qui attirèrent l'interdit pontifical sur son royaume. Bien qu'il eût juré « par les dents de Dieu » de couper le nez de quiconque promulguerait l'interdit, les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, après s'être convaincus de son obstination, publièrent la sentence du pape, le 24 mars 1208. Il céda, négocia, offrit de se soumettre, à condition que la personne de Langton lui serait épargnée. Le 12 janv. 1209, il fut menacé de l'excommunication, s'il ne cédait point sans réserves dans les trois mois. Cette fois, il ne ménagea plus rien: il confisqua les revenus des évêques qui avaient quitté le royaume; pour s'assurer de la fidélité des barons, il exigea d'eux des otages; personne n'osa lui notifier officiellement son excommunication; en même temps, il obtenait la soumission de William, roi d'Ecosse, et il appuyait Othon IV, son neveu, contre le pape. Avec les dépouilles du clergé (particulièrement de l'ordre de Cîteaux), qui le dispensèrent de recourir à une taxation sur les laïques, il entreprit, au mois de juin 1210, une expédition en Irlande. Il réussit à abattre la puissance de la famille de Lacy, à introduire dans l'île sœur le régime administratif en vigueur en Angleterre, et à imposer, comme gouverneur, son ami, l'évêque de Norwich. Au retour, il arracha 66,000 marcs aux juifs, arrêtés en masse. Sa campagne de 1211 dans le N. du pays de Galles fut également heureuse. Mais, en 1212, Innocent III, à bout de patience et de délais, se décida enfin à prendre la mesure extrême de le déposer; il confia à Philippe de France l'exécution de cet arrêt. On constate que le roi Jean déploya alors quelque activité: tous ses ennemis ayant profité de l'incident pour relever la tête, et quelques-uns de ses amis pour le trahir, il infligea une nouvelle correction aux Gallois, exigea de nouveaux otages des barons, s'allia aux comtes de Boulogne et de Flandre contre Philippe, lança dans la Manche une flotte qui brûla Dieppe, et réunit une grosse armée pour repousser l'invasion. Néanmoins, il avait peur; de sinistres prophéties circulaient sur son compte, et l'on disait que, dans son entourage même, le roi de France avait des partisans. Le 15 mai 1213, à Douvres, il se soumit entre les mains du légat Pandolf, s'engageant à accueillir Langton et tous les ecclésiastiques bannis, à leur restituer leurs biens, à placer l'Angleterre et l'Irlande sous la suzeraineté du pape, enfin à payer chaque année un tribut de mille marcs au siège romain. — Une assemblée se réunit à Saint-Albans le 4 août 1213 pour fixer les compensations dues aux prélats exilés. Le roi n'y assista point: il était dans le Nord, à la poursuite des seigneurs qui avaient refusé de l'accompagner dans une expédition qu'il méditait en Poitou; mais beaucoup d'évêques, de barons, et de représentants des *townships* du domaine royal y figurèrent. Cette assemblée ne se contenta pas d'évaluer les pertes subies par le clergé; elle discuta des questions de politique générale. Jean avait promis d'observer désormais « les lois de Henri Ier »; l'archevêque lut ces lois, et les barons s'engagèrent à exiger que le texte en fût respecté. Pour échapper à l'odieuse présence des évêques, ses adversaires triomphants, et aux barons qui paraissaient résolus à lui arracher des réformes ou des garanties, Jean résolut, sur ces entrefaites, de pousser sérieusement la guerre contre Philippe: déjà, une armée anglaise, sous Guillaume Longue-Epée, comte de Salisbury, agissait en Flandre contre les Français; il accueillit l'hommage de Raymond VI de Toulouse, banni de ses Etats, et débarqua, le 15 févr. 1214, à La Rochelle. Les Lusignans, le comte de la Marche, ses anciens ennemis du Poitou, se joignirent à lui. Le 17 juin, il prit Angers. Mais la bataille de Bouvines anéantit les forces combinées de Flandre, de Lorraine et d'Angleterre, d'une part; et, d'autre part, Louis de France reconquit aisément, en juillet, les places de l'Anjou. Jean fut heureux, le 14 sept., d'obtenir une trêve de cinq ans. — L'issue de la campagne de 1214 n'avait pas augmenté son prestige: battu, ruiné, il se trouva en présence d'une coalition de barons qui, pendant son absence, avait décidé, dans une assemblée tenue à Saint-Edmonds, de lui arracher une « charte de libertés ». Il était au Temple de Londres quand, le 6 janv. 1215, les barons de Saint-Edmonds produisirent, en armes, leurs exigences; ils ne consentirent à lui accorder un délai (jusqu'au 26 avr.) que sur la garantie formelle de l'archevêque, de l'évêque d'Ely et du comte Maréchal qu'il leur donnerait satisfaction. Ce délai, Jean le mit à profit pour se croiser et pour informer le pape du complot tramé contre lui. Le 26 avr., il refusa nettement de contre-sceller la cédule que les barons lui présentèrent; et la guerre fut déclarée. Londres, Lincoln lui échappèrent. Terrifié, il consentit à s'aboucher avec les rebelles, le 15 juin, à Runnymede, entre Stains et Windsor. Là fut scellée la Grande *Charte* (V. ce mot), véritable traité de paix entre ses sujets et lui. — Dès lors, le roi humilié, excité par les capitaines des mercenaires à son service, ne vécut que pour se venger et pour recouvrer la plénitude de son ancienne autorité. Le 16 août, il refusa de paraître à l'assemblée de Brackley. Il fit publier l'excommunication prononcée par le pape contre ses ennemis, fauteurs de désordres. Alors le baronnage se divisa en deux partis: l'un se rapprocha de lui; l'autre, décidément révolutionnaire, le déposa, et élut Louis de France, fils de Philippe-Auguste, en sa place. Le 30 oct., Jean s'empara du château de Rochester, l'une des principales forteresses de ses adversaires; en mars 1216, de Colchester, le légat Guala interdit à Louis de répondre à l'appel des barons excommuniés. Mais Louis (V. Louis VIII, roi de France) n'obéit pas: le 21 mai 1216, il débarqua à Stonor, près de Sandwich. Winchester se rendit à lui le 14 juin, et les désertions se multiplièrent dès lors dans le camp opposé. Au cours de la campagne, Jean, saisi de la dysenterie, mourut à Newark, peut-être empoisonné. Il fut enterré dans la cathédrale de Worcester. — De sa femme Isabelle, dont Mathieu de Paris dit qu'il fut obligé de pendre les galants au-dessus de son lit, et qu'il fit enfermer, à partir de 1214, à Gloucester, il eut cinq enfants: *Henri III*, *Richard* de Cornouailles, *Jeanne*, reine d'Ecosse (morte en 1238), *Isabelle*, femme de l'empereur Frédéric II (morte en 1241), *Eléonore*, qui épousa successivement Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, et Simon de Montfort, comte de Leicester (morte à Montargis en 1274). L.

Arménie

JEAN, prince d'Arménie (V. Ivané).

Bulgarie

JEAN Assen, prince de Bulgarie (V. Assen).

Danemark

JEAN Ier, roi de Danemark, de Suède et de Norvège (1481-1513), né à Aalborg en 1455, mort le 20 fév. 1513. Accepté comme héritier de l'Union scandinave en 1458, il succéda à son père Christian Ier. La Norvège ne l'accepta qu'en 1483, après qu'il eut signé une capitulation assurant les privilèges des ordres; en Suède, l'administrateur Sten Sture lui résista jusqu'en 1497; il fallut une expédition et une victoire devant Stockholm pour que Jean pût s'y faire couronner (28 nov. 1497). Il donna à son frère Frédéric, favorisé par leur mère Dorothée, les duchés de Holstein et de Slesvig, scission qui fut l'origine de conflits séculaires (V. Slesvig et Danemark). Le duc et le roi

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

furent complètement battus par les Dithmarches (1500), et Sten Sture reprit Stockholm vainement défendu par la reine. Ils s'allièrent à Lubeck et à la Ligue hanséatique. Le roi acheva son règne en guerroyant contre les Suédois et les Hanséates. En 1512, les uns et les autres traitèrent. Il avait réprimé sévèrement les insurrections de la noblesse norvégienne. A.-M. B.

Empire byzantin

JEAN Ier, Tzimitzès, empereur de Constantinople (V. Tzimitzès).

JEAN II Comnène Calojean ou **JEAN** le Bon, empereur d'Orient, né en 1088, mort le 8 avr. 1143. Fils aîné d'Alexis Ier, il succéda à son père malgré les intrigues de sa mère Irène et de sa sœur Anne (15 août 1118). Cette dernière et son mari Bryenne formèrent même contre lui une conspiration, qui échoua. Les conjurés eurent leurs biens confisqués. Jean fut surtout un guerrier infatigable. L'abolition de la peine de mort signale pourtant son gouvernement intérieur qui, à côté de l'activité législative d'Alexis et de Manuel, semble un peu vide. D'autre part, au point de vue économique, Jean essaya de supprimer les privilèges accordés aux Vénitiens par la bulle d'or de 1082. Il en refusa la confirmation au doge Domenico Michel, chassa les Vénitiens de leurs quartiers ou *échelles*. La lutte économique se compliqua d'une guerre; Jean s'allia aux Génois et tenta d'enlever la Dalmatie aux Vénitiens (1119-20). Mais ceux-ci sont victorieux dans les Sporades et les Cyclades qu'ils pillent, ravagent les côtes du Péloponèse, s'établissent dans les îles Ioniennes. Cette guerre gênait beaucoup la lutte contre les barbares; Jean, pour s'en débarrasser, rétablit la bulle de 1082. Jean, à l'intérieur, fut habilement secondé par son ministre Axuch, d'origine turque. Aux frontières, il passa sa vie à guerroyer: en Europe, dans la première période de son règne; en Asie, dans la seconde. Il achève, au N. du cours inférieur du Danube, de briser la puissance des Petchénègues, déjà bien affaiblis depuis leur invasion de 1047. En 1122, il les bat près de Berrhœa. Dans les années suivantes, ce sont les Serbes (1123) et les Hongrois (1124), coalisés sous Béla Ouroch et Etienne II, qui sont vaincus. Le péril serbo-hongrois écarté, Jean court en Asie contre les Turcs Seldjoukides. Déjà en 1119-20 il avait pris Laodicée et Sozopolis; pas à pas, de 1126 à 1137, il les refoule et leur reprend leurs conquêtes. En 1137, il enlève aux Arméniens la quatrième Arménie, qu'il réunit à l'Empire. Par l'Arménie il se trouva en contact avec Raymond, prince d'Antioche. Il fit une entrée solennelle à Antioche, et, de concert avec Raymond, dirigea une expédition contre les Turcs Atabecks de Syrie. Il mourut dans une campagne en Cilicie, à Anazarba, après avoir disposé de la couronne en faveur de son fils puîné, Manuel, au détriment de son fils aîné, Isaac. Manuel devait encore exagérer les qualités militaires, qui sont la marque principale du caractère de Jean. Beaulieu.

Bibl.: Dans le *Corpus Script. hist. byzantinæ;* Bonn. 1828-1878, V. Nicétas, Cinname. — Histoires générales byzantines (V. bibl. au mot Isaac Ier Comnène). — Wilken, *Rerum ab Alexio Ier, Joanne, etc., gestarum libri quatuor;* Heidelberg, 1811.

JEAN III Vatatzès, empereur de Nicée, né à Didymotique (Thrace) en 1193, mort le 30 oct. 1255. Jean appartenait à la famille des Ducas; son mariage avec Irène, fille aînée de Théodore Lascaris, en fit le successeur de ce dernier au trône de Nicée (1222). Mais les deux frères de Théodore, Alexis et Isaac, sa fille cadette Eudoxie protestèrent contre l'avènement de Jean. Ils se réfugièrent auprès des Latins de Robert de Namur, qu'ils poussèrent à la guerre. Jean leur infligea une défaite sanglante à Pœmenenon (1223); les deux frères furent faits prisonniers et eurent les yeux crevés. Jean enleva aux Latins leurs possessions asiatiques; sa flotte parcourut en maîtresse le bassin oriental de la Méditerranée, s'empara de Lesbos et de Rhodes et resserra de jour en jour le blocus autour de Constantinople. Il est un instant tenu en échec par Jean de Brienne, qui entre à Lampsaque (1233); de plus, sa flotte échoue par deux fois dans une tentative contre Candie et est dispersée par une tempête. Jean trouva heureusement des alliés dans Asan II, roi de Bulgarie, dont la fille épouse son fils Théodore, et dans le despote d'Epire. Fort de cet appui, Jean enlève Gallipoli (1235) et bâtit un fort à l'entrée des Dardanelles. Constantinople est assiégée par terre et par mer; mais Jean de Brienne infligea aux Grecs une série d'échecs, qui délivrèrent la capitale. En même temps les Bulgares abandonnent Jean. Leur alliance est remplacée par celle de Frédéric II, empereur d'Allemagne, qui vint aux Grecs parce qu'il haïssait, en Jean de Brienne, le protégé des papes. La mort de Jean de Brienne arrive sur ces entrefaites (1237) et Vatatzès, malgré ses échecs sous Constantinople, se trouve de nouveau menaçant pour les Latins. Ceux-ci tentent contre lui un vigoureux effort: Baudouin II met en gage ses reliques, va mendier des secours en Europe; le pape fait en sa faveur d'actives démarches dans l'Europe centrale, gagne les princes de Hongrie et maintient les Bulgares dans l'alliance de Constantinople. En Orient, même les Latins trouvent de précieux auxiliaires dans les Koumans. Le vicaire de l'Empire, Narjaud de Toucy, épouse la fille de leur chef Jonas. Le résultat de tous ces efforts fut désastreux pour Vatatzès qui, battu, perd Tsurulon, la clef de Byzance, et abandonne ses conquêtes d'Europe (1240). Les quinze dernières années de Vatatzès furent très occupées; mais il renonce à prendre Constantinople et ne fait plus que des conquêtes préparatoires et de détail. Il intervint en Epire. La guerre civile y régnait entre le despote Théodore, son frère et son fils. Vatatzès s'empara de la capitale épirote, Thessalonique, et y maintint comme despote l'empereur associé, Jean, fils de Théodore, qui devint son client (1246). Il intervint aussi en Bulgarie, après la mort d'Asan II (1241) et s'empara d'une partie de la Macédoine, de Skopia et de Melnik. Il cherche à isoler Constantinople par sa diplomatie: il conclut un traité d'alliance avec le sultan d'Iconium et fait rompre un projet d'union entre une fille du sultan et Baudouin II; il entre en pourparlers avec le pape, moins dans l'intention de réunir l'Eglise d'Orient à Rome que pour détacher le pape de Baudouin. Cette politique porte ses fruits; il reprend Tsurulon et peut-être allait-il tenter l'assaut de Constantinople quand il mourut. — Jean Vatatzès avait mis sa maison à deux doigts de refaire l'empire de Byzance à son profit; l'usurpateur Michel Paléologue devait lui en dérober l'honneur. Beaulieu.

Bibl.: Histoires générales byzantines (V. au mot Isaac Ier Comnène).

JEAN IV Lascaris, empereur de Nicée, né en 1230, mort à une date indéterminée, après 1261. Fils de Théodore Lascaris et d'Hélène, fille d'Asan II, roi des Bulgares, il succéda en 1258 à son père, sous la tutelle de Georges Mouzalon et du patriarche Arsène. Mais Michel Paléologue, connétable des mercenaires latins, se soulève contre Mouzalon, qui est tué. Il devient tuteur du jeune Jean, associé à l'Empire et finalement se fait couronner seul à Nicée (24 déc. 1258). Le patriarche Arsène se retire dans un monastère. La surprise de Constantinople par le césar Alexis Stratégopoulos a lieu encore aux cris de: « Victoire aux deux empereurs Michel et Jean! » (1261). Mais Michel, après son entrée solennelle dans la capitale de l'Empire restauré, se hâte de se débarrasser de Jean et le relègue au château de Dacityze. Beaulieu.

Bibl.: Histoires générales byzantines (V. au mot Isaac Ier Comnène).

JEAN V Paléologue, empereur d'Orient, né en 1332, mort le 16 févr. 1390. Fils d'Andronic III, il succéda en 1341 à son père, sous la régence de sa mère, Anna de Savoie. La régence fut troublée par les entreprises du grand domestique Cantacuzène. D'abord favorable à Anna, Cantacuzène, en proie aux vexations des familiers de la régente qui le trouvent trop puissant, se tourne contre elle et se fait proclamer empereur sous le nom de Jean VI. Une hor-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rible guerre civile commence : Cantacuzène s'allie au kral de Serbie ; Anna au sultan des Osmanlis. Les sujets byzantins sont molestés, enlevés et vendus en Asie ; les provinces et les villes sont conquises par les Serbes et les Génois. Enfin Cantacuzène entra par surprise à Constantinople. Anna dut traiter (1345). On convint que Cantacuzène serait empereur en premier jusqu'à la majorité de Jean V, c.-à-d. pendant dix ans, jusqu'en 1355. Mais à l'expiration des dix années, Cantacuzène se montra peu disposé à céder la première place à Jean V. La guerre civile recommença. Cantacuzène confisqua les biens de Jean, le dépouilla du pouvoir et le remplaça par son propre fils Mathieu (1354). Jean V trouva un appui auprès des Génois. Il s'empara des portes de Constantinople. Comme en 1345, un traité fut conclu. Jean V et Jean VI devaient être empereurs à titres égaux ; Mathieu conserva le titre d'empereur avec Andrinople. Bientôt Cantacuzène se retira dans un monastère et son fils Mathieu, sur ses prières et ses menaces, abdiqua aussi : Jean V était seul empereur (1355). Il se trouva aussitôt aux prises avec les Osmanlis qui sous Mourad, en 1360, conquièrent Andrinople. Jean V, sans hommes et sans argent, vint implorer la pitié de l'Occident et pousser à la croisade. On le vit à Rome s'agenouiller devant Urbain V (1369) et abjurer le schisme, dans le midi de la France, à Venise, où il emprunte à gros intérêt, ne peut rembourser et est mis en prison pour dettes. Jean demande de l'argent à ses deux fils : Andronic, associé à l'Empire, et Manuel, gouverneur de Thessalonique. Andronic, qui se souciait peu de voir revenir son père, refuse tout secours ; Manuel, au contraire, envoya l'argent nécessaire. De retour en Orient, Jean destitua Andronic et le remplaça par Manuel. Andronic mécontent passe à l'ennemi s'associe avec le fils de Mourad : tous deux forment un complot ayant pour but de se débarrasser de leurs pères (1374). Mourad découvre le projet et fait crever les yeux à son fils. Andronic faillit subir le même traitement de la part de son père. Il trouva des protecteurs dans les Génois qui, le 11 juil. 1375, entrent à Constantinople et installent Andronic à la place de Jean, qui est enfermé. Jean, soutenu par les Vénitiens, tente en vain de provoquer un mouvement en sa faveur ; il peut néanmoins s'enfuir auprès du sultan. Grâce à l'appui de Mourad, il entre à Constantinople. Andronic reçoit en apanage le reste de l'Empire en Europe (1379). Dès lors Jean est à la merci du sultan. Il lui paye tribut, promet de lui fournir un contingent militaire et de lui donner un de ses fils en otage. Le successeur dè Mourad, Bayézid Ier, emmène le fils de Jean, le jeune empereur associé Manuel, dans toutes ses campagnes. Il le force à assiéger Philadelphie, promise à Mourad par Jean et qui ne voulait pas se donner aux Osmanlis. Jean subit sans protester toutes les humiliations ; il renonce à réparer les fortifications de Constantinople, devant les ordres de Bayézid. Il laisse à son fils Manuel un empire mourant. — Jean eut des défauts : il manqua d'énergie et sa vie privée fut loin d'être irréprochable ; mais les faiblesses de son règne doivent aussi être imputées aux circonstances et surtout aux hommes de l'Occident, qui ne voulurent pas le soutenir contre les Osmanlis. BEAULIEU.

BIBL. : Histoires générales byzantines (V. au mot ISAAC Ier COMNÈNE).

JEAN VI CANTACUZÈNE (V. CANTACUZÈNE).

JEAN VII PALÉOLOGUE, empereur d'Orient, né en 1360, mort en 1410 (20 nov.). Petit-fils de Jean V par son fils Andronic. Quand Andronic se révolta en 1375, le jeune Jean subit le sort de son père. Il fut enfermé et défiguré à la suite d'une opération maladroite pour le priver de la vue. Sous le règne de son oncle Manuel, le jeune Jean fut protégé par les Osmanlis. Bayézid l'opposa à l'empereur, lui donna 10,000 hommes, avec lesquels il marcha sur Constantinople. Manuel effrayé consentit à partager l'Empire avec son neveu (déc. 1398). Peu après il partit pour l'Occident afin de trouver des secours contre les Osmanlis. Jean VII, seul maître de l'Empire, paya l'appui de Bayézid en consentant à un honteux traité. Il s'engagea à payer un tribut aux Osmanlis, à leur ouvrir un quartier de Constantinople, où Bayézid mit un cadi, un iman et fit élever une quatrième mosquée. A son retour à Constantinople, Manuel désavoua le traité. L'empire osmanli était alors en conflit avec l'empire mongol, le sultan Bayézid venait d'être fait prisonnier sur le champ de bataille d'Angora. Manuel se sentait fort, il déposa Jean VII et le relégua à Lemnos. Jean prit le froc et se retira dans un monastère.

BIBL. : Histoires générales byzantines (V. au mot ISAAC Ier COMNÈNE).

JEAN VIII, empereur d'Orient, né en 1390, mort en 1448. Des six fils de Manuel II, qui mourut en 1425, ce fut Jean, déjà associé à l'Empire, qui succéda à son père. A son avènement Jean VII paya tribut aux Osmanlis et leur céda plusieurs villes sur la mer Noire, moyennant quoi l'Empire jouit d'un calme relatif jusqu'en 1435. A cette date les Osmanlis de Mourad II étaient de plus en plus menaçants. Jean se décida à implorer les secours de l'Occident. Il fit des ouvertures au pape Eugène IV et laissa entrevoir sa soumission complète et sincère à l'Eglise romaine. Eugène IV envoya à Constantinople le légat Nicolas de Cusa. Celui-ci s'aboucha avec le patriarche Joseph et l'archevêque de Nicée, Bessarion. On convint de réunir un concile à Ferrare pour traiter de l'union des deux Eglises. L'empereur, avec une suite de 700 Grecs, dont Joseph et Bessarion, s'embarqua pour l'Italie le 27 nov. 1437. Le concile de Ferrare se passa en disputes de préséance ; transféré à Florence, en 1439, il aborda enfin les divergences de doctrine. L'union des deux Eglises fut définitivement scellée le 6 juil. 1439 par un symbole arrêté en commun. Mais le concile de Florence eut moins de résultats politiques que littéraires. Le pape ne réussit pas à entraîner l'Occident au secours des Byzantins. Jean Hunyade ne reçut que quelques croisés de bonne volonté, le cardinal Condolmieri, neveu du pape et le légat Julien Césarini. La défaite de Varna ruina les espérances du pape et de Jean VII (1444) ; celle de Kossovo (1448) jeta Jean dans le plus profond découragement. Il mourut quatorze jours après. Jean VIII n'avait pu réussir à imposer l'union religieuse à ses sujets. Marc Evgenikos avait protesté contre cette union au concile de Florence. De retour à Constantinople, il la combattit encore, et Jean mourut avant de l'avoir opérée. L'historien Doucas appelle avec raison Jean VIII *le dernier empereur*. L'empire d'Orient n'a plus, après lui, que quelques années à vivre. BEAULIEU.

BIBL. : Histoires générales byzantines (V. au mot ISAAC Ier COMNÈNE). — H. VAST, *le Cardinal Bessarion*, 1878.

JEAN, empereur de Thessalonique, mort après 1246. Son père, Théodore-Ange, frère et successeur du despote d'Epire, Michel, s'était fait couronner empereur de Thessalonique quand il eut conquis cette ville sur les Latins (1223). Au cours d'une guerre contre Asan II de Bulgarie, il fut battu et eut les yeux crevés (1230). C'est alors que, remis en liberté, il associa à l'Empire son fils Jean. Jean et Théodore guerroyèrent contre leur oncle et frère, Manuel ; la guerre civile commença en Epire. Jean III Vatatzès en profita pour envahir la Macédoine et s'emparer de Thessalonique. L'empire épirote de Thessalonique avait duré vingt-trois ans (1223-46). Jean reconnut l'empereur de Nicée et conserva Thessalonique avec le titre de despote.

BIBL. : DUCANGE, *Familiæ byzantinæ*, 1680.

JEAN-ANGE-DUKAS-COMNÈNE, prince épirote, mort en 1290. C'était le fils naturel de Michel II, mort en 1267. Au partage que Michel fit de ses Etats, Jean obtint le S., la Thessalie, la Locride, et établit le siège de son despotat à Patras. Dans sa petite sphère d'action, Jean n'eut pas un gouvernement sans gloire : il s'usa à guerroyer contre son frère Nicéphore, qui avait eu l'Epire, et lui enleva une à une un grand nombre de villes. Il fut aussi souvent en lutte avec Michel Paléologue, qui l'avait nommé sébastocratôr. Une question religieuse les divisait surtout ; en face de Michel, qui essayait de se rapprocher de Rome pour se

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

faire pardonner la prise de Constantinople, Jean se pose en champion de l'orthodoxie. Quand les envoyés de l'empereur eurent, au concile de Lyon (1274), reconnu la suprématie papale, Jean assembla un concile dans ses Etats, qui déclara hérétique la croyance de l'Eglise romaine. Jean fut le dernier, en importance, des despotes d'Epire de sa race, qui devait s'éteindre en 1318. BEAULIEU.

BIBL. : DUCANGE, *Familiæ byzantinæ*, 1680, p. 210.

JEAN DE BRIENNE (V. BRIENNE).

JEAN DUKAS CÉSAR (V. DUKAS).

Espagne

JEAN ou JUAN Ier, roi d'Aragon, mort le 19 mai 1395. Il était fils de Pedro IV, surnommé *le Cérémonieux*, et de Leonor de Sicile. Brouillé avec son père pour avoir épousé secrètement Yolande, fille du duc de Berry (1384), il se réconcilia dans la suite, mais dut quitter la cour en 1385. A la mort de Pedro IV (5 janv. 1387), Juan hérita de la couronne d'Aragon. Le premier acte du règne fut le procès de Sybil de Forcia, belle-mère du nouveau roi, dénoncée par un juif et accusée par la voix publique de l'avoir ensorcelé au moyen de breuvages magiques (suivant une autre version, il s'agissait de Pedro IV). Sybil put échapper à la torture, mais perdit titres et biens ; on ne lui laissa qu'une très faible rente. Deux de ses prétendus complices subirent la question et furent décapités. Ensuite Juan Ier s'occupa du schisme de l'Eglise. Une assemblée de prêtres et de chevaliers, réunie à Barcelone, reconnut Clément VII d'Avignon pour seul pape légitimement élu, grâce aux efforts du cardinal aragonais Pedro de Luna, plus tard Benoît XIII (4 févr. 1387). D'un caractère doux, mais indolent, Juan Ier négligeait les affaires sérieuses pour ses plaisirs favoris : la fauconnerie, la chasse, les fêtes, la poésie, la musique. La reine encourageait ces goûts. Tous deux attiraient les troubadours et récompensaient par des dons magnifiques la moindre chanson limousine rimée en leur honneur. Prodigalité pareille eut bientôt épuisé le trésor de l'Aragon. Pendant que le roi présidait les Cortès, en la ville de Monzon, la noblesse mécontente se réunissait à Calasanz. Elle adressa par écrit ses griefs au souverain. Devant une menace de guerre civile, don Juan consentit à restreindre les dépenses et bannit de la cour une favorite de la reine Yolande, Carroza de Vilaragur (1390). La même année, des bandes d'aventuriers français, conduits par Bernard d'Armagnac, ravagèrent le N. de la Catalogne. Vaincus à deux reprises, les pillards repassèrent la frontière à l'approche de l'armée royale, en saccageant le Roussillon dans leur retraite. Juan Ier eut ensuite à combattre les Sardes, soulevés contre la domination aragonaise à la voix de Brancaleone Doria (1391). Son neveu, Martin d'Exerica, avait épousé Marie, reine de Sicile. Juan Ier l'aida à s'emparer de cette île. Bernardo de Cabrera vainquit les Siciliens et les soumit à la couronne d'Aragon (1393). Juan Ier mourut deux ans après d'une chute de cheval, chassant le loup dans la forêt de Foxa. Comme il ne laissait que deux filles, il eut pour successeur son frère don Martin, duc de Momblanc. L'année de sa mort avait été signalée par une nouvelle incursion des Français. Lucien DOLLFUS.

JEAN ou JUAN II, roi d'Aragon et de Navarre, mort à Barcelone le 19 janv. 1479. Il était fils de Ferdinand Ier, surnommé *le Juste*, et de Leonor d'Albuquerque. Quand mourut son père (1416), il eut le titre de duc avec la seigneurie de Lara et les villes de Momblanc et de Medina del Campo. Son aîné, Alphonse V, était roi d'Aragon. A la mort de Carlos III le Noble (1425), dont il avait épousé la fille, doña Blanca, l'infant don Juan devint roi de Navarre. Il suivit son frère Alphonse V le Magnanime à la conquête de Naples et fut pris avec lui à la bataille navale de Ponzia, gagnée par les Génois (25 août 1435). Remis en liberté, Alphonse le chargea de gouverner l'Aragon en son absence. Ayant attaqué Juan II de Castille, il essuya une défaite complète à Olmedo, ainsi que les seigneurs castillans révoltés contre le roi (19 mai 1445). Le 27 juin 1458, Alphonse V mourut à Naples, laissant à Juan II la couronne d'Aragon. Excité par sa seconde femme, Juana Enriquez, fille de Fadrique Enriquez, *almirante* de Castille, il avait persécuté avec acharnement son fils Carlos, prince de Viana. Il le vainquit et le prit à Ayvar (1452), lui rendit la liberté à la demande des Cortès, se vit forcé de le reconnaître héritier d'Aragon, de lui céder le gouvernement de la Catalogne, et finit, dit-on, par le faire empoisonner, en 1461 (V. l'art. CARLOS DE VIANA). Aussitôt le peuple de Barcelone s'arma contre le roi qu'il accusait de ce crime. Juan II eut recours à Louis XI. Le roi de France lui fournit 700 lances et de plus 200,000 ducats. Cerdagne et Roussillon furent remis entre ses mains jusqu'au payement de la dette. La reine Juana Enriquez et l'infant Ferdinand, assiégés dans Girona par les Catalans, n'échappèrent que grâce à l'arrivée des hommes d'armes français (1462). La Catalogne insurgée se donna d'abord au faible Enrique IV de Castille qui l'abandonna bientôt, puis au connétable de Portugal, dom Pedro, proclamé par les rebelles comte de Barcelone et roi d'Aragon (1464). Le prince Ferdinand, plus tard Ferdinand le Catholique, âgé de treize ans seulement, vainquit les Catalans et les Portugais à Los Prados del Rey (1465). Après la mort du connétable, les révoltés appelèrent René d'Anjou (1466) qui, trop vieux pour venir en personne, leur envoya son fils Jean, duc de Lorraine. En 1468, Juan II, devenu aveugle, fut guéri par un astrologue et médecin juif nommé Abiabar. Enfin, Jean de Lorraine étant mort, Barcelone se rendit au roi, après une résistance acharnée (1472). La guerre de Catalogne avait duré dix ans. Cette lutte était à peine terminée que les villes du Roussillon, cédées jadis à Louis XI et accablées d'impôts par leur nouveau maître, se soulevèrent à la fois et massacrèrent les garnisons françaises. A cette nouvelle, le vieux Juan II accourut s'enfermer dans Perpignan avec sa noblesse et le connétable de Navarre, Pedro de Peralta. Philippe de Savoie dut lever le siège en grand désordre à l'approche de Ferdinand qui conduisait une armée aragonaise et castillane au secours de son père. Louis XI traita. Le 17 sept. 1473, il fut convenu entre lui et Juan II que le Roussillon serait restitué à l'Aragon le jour où les 200,000 ducats, prêtés en 1462, seraient entièrement payés. Malgré cela, la guerre reprit. Les Français s'emparèrent d'Elne (1474), de Perpignan (1475) et pénétrèrent dans Ampurias (1476). Juan II mourut âgé de quatre-vingt-un ans et demi, sans avoir vu la fin de la longue lutte engagée contre Louis XI. Il eut pour successeur son fils Ferdinand V le Catholique (en Aragon Ferdinand II), époux de l'infante Isabelle depuis 1469 et roi de Castille depuis 1475 (V. FERDINAND V). Lucien DOLLFUS.

JEAN Ier, roi de Castille, né le 24 août 1358, mort le 9 oct. 1390. Fils de Henri II, de Trastamare, il lui succéda en 1379. Son caractère doux et affable promettait à la Castille un règne heureux. Il resserra l'alliance avec la France et envoya une flotte pour aider le roi Charles V dans sa lutte contre Jean de Montfort, duc de Bretagne, et les Anglais. Son fils aîné, à peine âgé de quelques mois, ayant été fiancé (1380) avec la fille unique de *Ferdinand* (V. ce nom), roi de Portugal, lequel se ligua ensuite avec Jean, duc de Lancastre, prétendant à la couronne de Castille, le roi Jean porta la guerre chez son voisin inconstant, qui se soumit en 1382 et accorda la main de sa fille au second fils de son vainqueur. Il l'offrit ensuite en mariage à Jean Ier lui-même, devenu veuf récemment, qui l'accepta, et qui, dès l'année suivante, envahit de nouveau le Portugal pour s'en faire reconnaître roi après la mort de son beau-père. Soutenu par une grande partie de la noblesse portugaise, il allait réussir dans ses plans sans l'intervention de la fièvre jaune, qui l'obligea de rebrousser chemin. Le frère consanguin de Ferdinand, le grand maître d'Aviz, *Jean* (V. ce nom), ayant été élu roi de Portugal en 1385, Jean Ier de Castille se porta contre lui à la tête d'une forte armée, qui subit une défaite complète à Aljubarotta (14 août 1386).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il eut ensuite à combattre le duc de Lancastre, et cette guerre de deux ans se termina par un accommodement, de même que celle avec le Portugal aboutit à une trêve de six ans (1389). Ce prince, plein de sagesse et de modération, mourut à trente-deux ans d'une chute de cheval. De son premier mariage avec Eléonore d'Aragon, il eut plusieurs enfants ; son fils aîné, *Henri* III, lui succéda. G. P-I.

Bibl. : P. Lopez de Ayala, Coronica ; Pampelune, 1591.

JEAN II, roi de Castille, né le 6 mars 1405, mort à Valladolid le 21 juil. 1454. Petit-fils du précédent et fils de Henri III, il succéda à celui-ci le 25 déc. 1406, sous la tutelle de sa mère, Catherine, et de son oncle, Ferdinand de Castille, qui, devenu en 1412 roi d'Aragon, abandonna tout le pouvoir à la régente. Après la mort de celle-ci en 1418, les rênes du gouvernement passèrent à l'archevêque de Tolède et à Alvaro de Luna. Le jeune roi, renversé du trône et emprisonné en 1420 par son beau-frère, Henri d'Aragon, grand-maître de l'ordre de Saint-Jacques, fut rétabli avec l'aide de son autre beau-frère, Jean II, roi d'Aragon. Dès lors, son règne se partage entre les intrigues de Jean et de Henri de Navarre contre lui et surtout contre son puissant favori, Alvaro de *Luna* (V. ce nom), élevé à la dignité de connétable, et entre les faveurs ou les rigueurs exercées contre lui, sous la pression des révoltes des nobles castillans. Jean de Navarre fut complètement défait à la bataille d'Olmedo (1445), et Alvaro de Luna finit par être injustement décapité (1453). De sorte que ce monarque sans caractère, quoique doué d'excellentes qualités, n'a à son avoir que des succès sur les Maures de Grenade et la haute protection qu'il accordait aux poètes et aux littérateurs. Le fils qu'il eut de son mariage (1418) avec Marie d'Aragon, lui succéda sous le nom de *Henri IV*. De sa seconde union (1447), avec Isabelle de Portugal, il eut un fils, *Alphonse*, et une fille. G. P-I.

JEAN, connu sous le nom de *don Juan d'Autriche*, né à Ratisbonne le 24 févr. 1547, mort à Namur le 1er oct. 1578. Il était fils naturel de Charles-Quint et de Barbara Blomberg de Ratisbonne. Il fut élevé en Espagne par les soins de don Luis Quijada, sous le nom de Geronimo. Son origine fut révélée après la mort de son père par une lettre de celui-ci à Philippe II. Le roi témoigna une grande faveur à son frère, lui fit prendre le nom de Juan, lui donna un bel établissement et lui fit achever son éducation à Alcala. Très beau et cavalier accompli, le jeune prince manifesta sa prédilection pour la vie militaire. Il fit, avec Requesens, une expédition contre les Barbaresques (juin 1568), puis reçut le commandement de l'armée opposée aux Morisques révoltés de Grenade. Il n'eut l'autorité réelle qu'en 1570 et se signala par de brillants exploits (prise de Galera, etc.) qui mirent fin à la résistance. Il fut alors mis à la tête de la flotte envoyée par la Sainte Ligue contre les Turcs et remporta la victoire de Lépante (7 oct. 1571). Il n'en put tirer parti à cause des dissensions entre les alliés. En sept. 1573, il s'empara de Tunis et s'y fortifia, contre l'ordre de Philippe II, rêvant de s'y créer un royaume ; son frère ne s'y prêta pas. En 1574, il fut chargé de pacifier Gênes. En 1575, il reçut le titre de vicaire général des possessions espagnoles d'Italie. Il forma alors le projet de délivrer Marie Stuart, avec l'idée d'acquérir les couronnes d'Ecosse et d'Angleterre. En 1576, il fut nommé gouverneur des Pays-Bas, traversa la France déguisé en esclave maure d'un des gens de sa suite et arriva à Luxembourg le 4 nov. 1576, jour de la tuerie d'Anvers. Il avait pour instructions de réconcilier sans rien concéder. Il s'y employa avec une duplicité semblable à celle de Philippe II, signa pour se faire reconnaître l'Edit perpétuel, renvoya ses mercenaires espagnols ; mais il était hostile à la tolérance qu'il promettait, et ni Guillaume d'Orange, ni les Etats de Hollande et de Zélande n'en furent dupes. Le gouverneur fit revenir ses troupes par petits paquets et occupa le château de Namur. Les Etats des Pays-Bas appelèrent comme gouverneur l'archiduc autrichien Mathias, sous le nom duquel Guillaume eut tout le pouvoir, et déposèrent don Juan d'Autriche (7 déc. 1577). L'armée des Etats fut mise en déroute à Gembloux par Alex. Farnèse (31 janv. 1578) ; mais Philippe II laissait son frère sans renforts ; il semble qu'à cette époque Antonio Perez ait réussi à éveiller l'inquiétude du soupçonneux monarque contre le romanesque et aventureux Jean. Le confident de celui-ci, Escovedo, envoyé à Madrid pour porter ses déclarations, fut assassiné, par ordre du roi. Miné par la fièvre, le jeune gouverneur succomba. On a parlé de poison que Philippe II lui aurait fait donner, mais rien n'autorise cette conjecture. Après de pompeuses funérailles, le corps fut embaumé et, par mesure d'économie, sur l'ordre du roi, coupé en trois morceaux que des cavaliers transportèrent secrètement à travers la France, emballés au pommeau de leur selle. En Espagne, on les réunit, on célébra de nouveau un somptueux convoi et on déposa la dépouille du héros de Lépante à l'Escurial. A.-M. B.

Bibl. : V. la bibl. de l'art. Philippe II et Stirling-Maxwell, *Don Juan of Austria* ; Londres, 1883, 2 vol.

JEAN ou **don Juan d'Autriche**, général espagnol, né le 7 avr. 1629, mort le 17 sept. 1679. Fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV et d'une actrice, Maria Calderon, il fut nommé grand prieur de Castille, prit part à la guerre de Portugal en 1642, réprima en 1647 la révolte de Masaniello à Naples, et fut investi ensuite des fonctions de gouverneur d'Italie. En 1652, il étouffa l'insurrection de Catalogne, et se distingua ensuite dans la guerre contre la France. Vice-roi des Pays-Bas espagnols en 1656, il y fut chargé de la direction des opérations militaires. La fortune lui sourit un moment, mais il perdit contre Turenne la bataille des Dunes (14 juin 1658), et le reste de son armée fut anéanti près d'Audenarde. Après la paix des Pyrénées, il commanda en chef l'expédition contre le Portugal (1660). Battu à Estremoz (8 juin 1663), il quitta l'armée l'année suivante. Après une période de disgrâce, il devint vice-roi d'Aragon, puis premier ministre de Charles II. G. P-I.

Bibl. : F.-F. Bremundano, *Historia de la vida y hechos de D. Juan d'Austria* ; Saragosse, 1673, in-fol. — Gr. Leti, *Vita di D. Giovanni d'Austria* ; Cologne, 1686, in-12. — *Relation des différends arrivés en Espagne entre D. Juan d'Autriche et le cardinal Nitard* ; Paris, 1677, 2 vol. in-12.

France

JEAN Ier le Posthume, roi de France, né le 15 nov. 1316, mort le 20 nov. suiv. Il était fils de Louis X et de sa deuxième femme, Clémence de Hongrie. Il naquit cinq mois et demi après la mort de son père. De sa première femme, Marie de Bourgogne, Louis X laissait une fille, mais elle n'eut pas la couronne, et un frère du roi défunt, Philippe, comte de Poitiers, prit la régence, en attendant les couches de la reine (juin 1316). D'après divers témoignages Jean le Posthume ne vécut que cinq jours, mais, à en croire certains documents, comme le Diario de Sienne et une charte de Nic. Rienzi, le comte de Poitiers, aidé par sa belle-mère, Mahaut, comtesse d'Artois, aurait, pour s'emparer du trône, substitué au petit roi l'enfant qui mourut alors. Quant au véritable fils de Louis X, il aurait été élevé par un négociant de Sienne, Guiccio de Mini, dont il porta le nom. Il est certain qu'un faux roi Jean Ier parut en Italie et dans le midi de la France pendant le règne de Jean le Bon. Pris en Provence, il aurait été enfermé au château de l'Œuf, à Naples, et y serait mort. Quoi qu'il en soit, l'enfant qui mourut au Louvre le vendredi 20 nov. 1316 figure parmi les rois de France sous le nom de Jean Ier. E. C.

Bibl. : Guill. de Nangis (le continuateur de), I, 430-431. — *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris ; Paris, 1836, col. 1226 et 1232, in-fol. — D. Devic et D. Vaissete, *Hist. du Languedoc* ; Toulouse, 1886, t. IX, 361, 723, in-4. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, année 1844, p. 122. — *Mém. de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, XIV, 114-115.

JEAN II le Bon, roi de France, né le 16 avr. 1319, mort le 8 avr. 1364. Il était fils du roi Philippe VI de Valois et de sa première femme, Jeanne de Bourgogne. Habitué à guerroyer contre les Anglais dans le Hainaut (1340), en Bretagne (1341-42), en Guyenne (1346), il avait pris

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pour modèle son beau-père, le roi chevalier *Jean l'Aveugle* (V. ce nom) dont il avait épousé la deuxième fille, Bonne de Luxembourg, en 1332. Jean le Bon, c.-à-d. le prodigue, le généreux, fut aussi un chevalier sans peur, mais il ne fut pas toujours sans reproches. Il prit le pouvoir (22 août 1350) dans les circonstances les plus difficiles. Ses premiers actes montrent bien ses qualités et ses défauts. Il rend la liberté aux fils de Robert d'Artois, innocents de la trahison de leur père, mais, sur de simples soupçons, il fait exécuter, sans jugement, Raoul d'Eu, connétable de France (19 nov. 1350), et donne sa charge à son favori, Charles de La Cerda; il prodigue, pour les fêtes du sacre (sept. 1350), l'or qu'il arrache au royaume épuisé et il a pour principale ressource l'altération des monnaies; il fonde l'ordre de l'Etoile, dont tous les membres juraient de ne jamais reculer dans le combat; il marie sa fille aînée, Jeanne, à Charles le Mauvais, roi de Navarre (fév. 1352), et il irrite aussitôt ce prince vindicatif en ne lui cédant pas les domaines promis en échange du comté d'Angoulême qu'il accorde à La Cerda. Le 8 janv. 1354, Charles le Mauvais fit assassiner le connétable, entra en relations avec Edouard III et, malgré plusieurs réconciliations apparentes avec son beau-père, chercha tous les moyens de lui nuire. Jean II essaya vainement de faire la paix avec Edouard III (1354), qui poussa plus activement les hostilités. Il attaqua lui-même la France au Nord sans grand succès; le duc de Lancastre alla secourir Jean de Montfort en Bretagne; le prince Noir, qui était à Bordeaux, ravagea impunément le Languedoc et Jean dut convoquer les Etats de langue d'oil à Paris, vers la fin de 1355. Déjà les Etats de 1351 et divers Etats provinciaux s'étaient plaints des prodigalités du roi, des variations continuelles des monnaies; ils n'avaient obtenu que des garanties illusoires. Ceux de 1355 ne sont guère connus que par une ordonnance du 28 déc., mais elle suffit à montrer leur importance. Le roi fut obligé de leur abandonner l'administration financière. Ils se réunirent de nouveau en mars 1356 et remplacèrent les taxes votées dans la session précédente par un impôt sur le revenu, dont personne n'était exempt. Il y eut des protestations dans plusieurs provinces, surtout en Normandie, où Charles le Mauvais et ses partisans, comme J. d'Harcourt, encourageaient la résistance et cherchaient à entraîner dans leur parti le jeune dauphin Charles. Jean II vint lui-même à Rouen, où il fit décapiter J. d'Harcourt et arrêter le roi de Navarre, qui fut jeté en prison (avr. 1356). Aussitôt God. d'Harcourt et les frères de Charles le Mauvais appelèrent les Anglais en Normandie. Tandis que Jean II allait les y combattre, le prince Noir ravageait les provinces du centre et s'avançait auprès de la Loire. Alors le roi de France marcha contre lui, mais il fut défait et pris à la bataille de Poitiers (19 sept. 1356), emmené à Bordeaux, puis en Angleterre. On trouvera dans l'art. CHARLES V (V. aussi MARCEL [Etienne]) le récit des événements accomplis pendant sa captivité et le règne de son fils. Le roi prisonnier intervint pour conclure une trêve avec l'Angleterre (23 mars 1357) et annuler ce qui avait été fait sans son autorisation. Puis au moment où la trêve de 1357 allait expirer, Jean II conclut à Londres une nouvelle convention qui devait lui rendre la liberté au prix des sacrifices les plus ruineux (24 mars 1359). Des Etats réunis à Paris déclarèrent que ce traité n'était « passable ne faisable » et votèrent des subsides pour continuer la guerre (25 mai). Alors Edouard III passa en France, marcha sur Reims et sur Paris (mars 1360), s'avança jusqu'auprès de Chartres, en subissant de grandes pertes, et conclut le traité de Brétigny, moins désastreux pour la France que celui de Londres (8 mai). Amené à Calais (8 juil.), Jean II y ratifia le traité de Brétigny le 24 oct. et fut mis en liberté le lendemain. Il confirma les actes de son fils et, tout en reprenant le pouvoir, lui laissa une certaine part dans le gouvernement. Malgré quelques bonnes mesures, ce triste règne se termina au milieu de nouvelles calamités, la peste, la famine, les brigandages des compagnies de routiers. En 1362, le comte de Tancarville, envoyé contre ces brigands, fut vaincu, avec J. de Bourbon, à la bataille de Brignais, près de Lyon (6 avr.). La réunion de la Bourgogne au domaine royal (nov. 1361) ne profita pas à la France, car le roi donna bientôt ce fief à Philippe le Hardi, son plus jeune fils (6 sept. 1363). Un autre de ses fils laissés en otage, le duc d'Anjou, s'étant évadé, Jean II crut devoir prendre sa place. Il alla se remettre entre les mains d'Edouard III (janv. 1364) et mourut à Londres.

E. COSNEAU.

BIBL. : FROISSART, édit. S. LUCE, IV, V, VI; édit. KERVYN, XXI, 302 et suiv. — P. VILLANI, dans MURATORI, XIII. — G. DE NANGIS (le continuateur de). — *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. PARIS. — U. CHEVALIER, *Répert. des sources du M. A.*, col. 1192. — E. LAVISSE et A. RAMBAUD, *Hist. gén.*, III, 122-123 (bibliogr.). — E. COSNEAU, *les Grands Traités de la guerre de Cent ans*, pp. 1 et suiv.

JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne, né à Dijon le 28 mai 1371, mort à Montereau le 10 sept. 1419. Fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, il porta d'abord le titre de comte de Nevers et épousa en 1385 Marguerite de Bavière. En 1396, il fut nommé chef de la croisade de Hongrie dans laquelle il sut jouer un beau rôle; fait prisonnier à Nicopolis (sept.), racheté après neuf mois de captivité à Brousse, il rentra triomphalement dans Dijon en févr. 1398, ayant pris à sa charge la rançon de ses compagnons et sauvé Boucicaut. Il est dès lors populaire. Duc à la mort de son père le 27 avr. 1404, comte de Flandre à la mort de sa mère en 1405, il est le rival du duc d'Orléans, Louis, et s'appuie sur l'université et sur le peuple de Paris qui lui sait gré de s'opposer à la levée d'impôts. Il ramène de force à Paris le dauphin que l'on conduisait à Melun (sept. 1405) et, faisant le justicier, publie tout un plan de réformes. Comme il cherche à reprendre Calais, le duc d'Orléans lui fait enjoindre par le roi d'abandonner son entreprise (1406). Le 23 nov. 1407 ce duc, son cousin, auquel il avait trois jours auparavant juré une amitié éternelle, était assassiné par ses ordres. Après une absence momentanée, il revient à Paris, est acclamé (mars 1408) et fait prononcer l'apologie de son crime par Jean Petit, puis va porter secours à l'évêque de Liège dont les sujets sont révoltés, et par une sanglante victoire à Othée gagne son surnom de Sans Peur (1408). Le roi lui accorde son pardon et le nomme gouverneur du dauphin (1409). Comte de Flandre, Jean est l'allié naturel des Anglais. En 1411, pour lutter contre le parti des d'Orléans ou Armagnacs, il installe à Paris des soldats anglais et s'entend aussi avec la corporation devenue politique des bouchers; la guerre civile et la révolution cabochienne commencent; tout-puissant, il ordonne des exécutions sanglantes et conduit Charles VI contre le duc de Berry (1412); mais les Cabochiens se font violents et dans la journée du 22 mai 1413 il ne peut plus les contenir. Après que la paix de Pontoise a été signée avec les Armagnacs, il croit devoir quitter Paris (août 1413) et, lorsqu'il revient en armes, le roi marche contre lui. La paix d'Arras n'est acceptée par lui qu'en juil. 1415. Il n'en trame pas moins une conspiration contre la famille royale. Malgré ses dénégations, c'est alors l'allié secret des Anglais avec qui il s'était engagé en 1412 à ne jamais traiter. Le lendemain de la bataille d'Azincourt, à laquelle il n'avait pas pris part, il envoie bien son gantelet à Henri V, mais il a une entrevue avec lui à Calais (1416) et, s'il n'y conclut pas une alliance ouverte, ce n'est que par prudence. Privé par la mort prématurée du dauphin Jean d'un instrument qu'il espérait faire servir à ses desseins, il a recours aux armes et adresse aux villes un manifeste où il se donne comme le sauveur de la chose publique (25 avr. 1417). Pendant l'invasion anglaise, il marche sur Paris qui cette fois lui ferme ses portes et se retire à Montlhéry d'où il publie un autre manifeste. Avec l'aide de la reine Isabeau, il organise un nouveau pouvoir à Chartres, puis, après une tentative infructueuse contre Paris, à Troyes, et se rend encore populaire en supprimant les impôts. La conjuration de Perrinet Le Clerc lui ouvre les portes de Paris

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(mai 1418) ; il n'y entre que le 14 juil. ; la terreur y règne et il se trouve réduit à faire exécuter des chefs du mouvement populaire ; comme ses efforts pour faire revenir le dauphin ont échoué, il le calomnie, laisse Rouen se rendre aux Anglais et abandonne Paris menacé (nov.). Alors, sans doute parce qu'il voit Henri V garder pour lui ses conquêtes, et aussi afin d'avoir à sa discrétion le dauphin, comme il a déjà le roi, il se rapproche du prince Charles qui de son côté désire une réconciliation ; mais, à cause des exigences du duc, un traité n'est signé à Pouilly près de Melun qu'après de longs pourparlers et deux entrevues (juil. 1419). Il entame néanmoins de nouvelles négociations avec les Anglais, laisse prendre Pontoise, ne porte pas secours à Paris et paraît hésiter beaucoup à se rendre de Troyes à Montereau où il devait avoir une autre entrevue avec le dauphin. Le 10 sept., sur le pont de Montereau entièrement palissadé où avait été construite une enceinte réservée, une dispute s'élève entre lui et le dauphin qui avaient amené chacun dix hommes d'armes et il tombe frappé sous les coups de chevaliers du prince dont il tentait peut-être de s'emparer.

Possédant peu d'avantages physiques, mais de l'esprit, ambitieux à ce point qu'on l'a soupçonné d'aspirer à la couronne, disposant d'immenses ressources, Jean sans Peur a véritablement été le premier personnage de son temps. Il a recherché partout des alliances ; ayant déjà celles de la Savoie et de la Navarre, il s'allie en 1417 avec l'empereur Sigismond et entre en relations avec l'Espagne, le Portugal et l'Ecosse. Violent et audacieux à l'occasion, rempli d'impudence, ne reculant, pour être maître absolu, devant aucun moyen, il a cependant toujours suivi une politique tortueuse et défiante. D'un caractère despotique, il s'est attiré en Flandre de grandes difficultés. Dans ses rapports avec les Anglais, il a osé ne réserver tout au plus que les questions relatives aux personnes du roi et du dauphin. Vis-à-vis de la royauté, sa conduite a consisté « en alternatives de soumission intéressée et de révolte hautaine ». Une grande part de responsabilité lui revient dans les tristes événements du règne de Charles VI. M. Barroux.

Bibl. : De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, éd. Gachard, 1838, t. I. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, partic. 1881, t. I ; cf. *Rev. des quest. hist.*, 1868, V, pp. 189-237. — Delaville Le Roulx, *la France en Orient au XIVe siècle* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8. — B. Zeller, *Louis de France et J. s. P.* ; Paris, 1886, in-16. — E. Jarry, *la Vie politique de Louis de France* ; Paris et Rouen, 1889, in-8. — A. Coville, *les Cabochiens* ; Paris, 1888, in-8. — De Pétigny, *Charte de la reine Isabelle en Bavière*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, série B, t. IV, p. 329. — P. Frederico, *Essai sur le rôle politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* ; Gand, 1875, in-8. — De La Chauvelays, *les Armées des ducs de Bourgogne* ; Paris, 1881, pp. 108-248, in-8. — E. Petit, *Itinéraire de Philippe le Hardi et de J. s. P.* ; Paris, 1888, — P. Durrieu, *J. s. P... procureur général du diable...* ; Nogent-le-Rotrou, 1887, in-8 (extr. de *l'Ann. Bull. de la Soc. de l'hist. de Fr.*).

JEAN de Grailly, comte de Foix et vicomte de Béarn (1412-36), né en 1382 ou 1383, mort à Mazères le 4 mai 1436. Il était fils d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, et d'Isabelle de Foix-Castelbon. Le dernier comte de Foix, Mathieu, étant mort sans enfants, en 1398, Archambaud s'empare de la succession au nom de sa femme, sœur du prince défunt. Les officiers royaux s'opposent vainement à l'envahisseur qui après trois ans d'efforts obtient gain de cause, renonce à l'alliance anglaise et entre en possession des vastes domaines de la maison de Foix (1401). Jean, fils aîné du nouveau comte, épouse peu après (1402), Jeanne, infante de Navarre, déclarée héritière du royaume au cas où son père Charles III le Noble mourrait sans enfants ; en même temps, il est investi de la vicomté de Castelbon au S. des Pyrénées, vicomté que le roi d'Aragon venait de restituer à Archambaud ; le jeune prince n'en prendra d'ailleurs possession qu'en 1406. Il sert en France sous les ordres de Louis d'Orléans (1406), en Sardaigne sous ceux du roi d'Aragon (1407), hérite des domaines de son père (1412), s'attache en France au parti bourguignon et guerroie contre les Armagnacs, obtient en 1418 et 1419 de chacun des deux partis l'office de lieutenant et capitaine général en Languedoc et Guyenne, se le fait enlever par le dauphin (1420), rendre par Henri V (1422), puis de nouveau par Charles VII (1425), qui lui donne le comté de Bigorre et la vicomté de Lautrec, se mêle activement aux affaires d'Aragon, tente de conquérir le Comtat-Venaissin (1433). Après la mort de Jeanne de Navarre (1413), il épouse Jeanne d'Albret (1423), dont il eut deux fils, puis Jeanne d'Urgel (1436).

Bibl. : D. Vaissete, *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. IX, *passim*, et surtout L. Flourac, *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc* ; Paris, 1884, in-8.

JEAN, vicomte de Narbonne, fils puîné de Gaston IV, comte de Foix (mort en 1472). Il avait reçu sa vicomté de Narbonne de son père par avance d'hoirie dès 1468 et il était au moment de la mort de Gaston premier chambellan du roi et gouverneur de Guyenne ; en 1475, Louis XI lui donne le comté d'Etampes, deux ans plus tard le comté de Pardiac ; en même temps, il devient gouverneur du Dauphiné et reçoit le collier de Saint-Michel. Il avait épousé Marie d'Orléans, fille du duc-poète et sœur du futur roi Louis XII. En 1483, son neveu, François Phœbus, roi de Navarre, comte de Foix et vicomte de Béarn, étant mort sans enfants, il dispute la succession à la sœur du défunt, Catherine, qui devait épouser l'année suivante Jean d'Albret. Les deux parties profitent de la minorité de Charles VIII et en viennent à des hostilités ouvertes. Cette guerre désole le Midi pendant plusieurs années. En 1484, le conseil de régence fait mettre sous la main du roi les places contestées et les adversaires conviennent d'une trêve bientôt rompue. Dix ans plus tard, en 1494, le vicomte de Narbonne suit le roi en Italie. Un peu plus tard, en 1497, il s'accorde définitivement avec ses parents de Navarre et renonce à toutes ses prétentions moyennant une rente perpétuelle de 4,000 livres et la cession à titre viager de quelques places du pays de Foix. L'avènement de Louis XII, son beau-frère, ranime ses espérances, et il léguera ses prétentions à son fils, Gaston de Foix-Nemours. Il meurt peu après (son testament est daté du 27 août 1500), laissant deux enfants, *Gaston*, si célèbre sous le nom de Gaston de Foix, et *Germaine*, qui épousa Ferdinand le Catholique. A. Molinier.

Bibl. : D. Vaissete, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., XI, *passim*. — Boissonnade, *Histoire de la réunion du royaume de Navarre à l'Espagne* ; Paris, 1893, in-8.

Pour les princes féodaux du nom de Jean, V. Alençon, Armagnac, Auvergne, Berry, Brienne, Dauphiné, Forez, Joinville, Lorraine, Nevers, Orange, Sancerre, etc.

Géorgie

JEAN, prince de Géorgie (V. Ivané).

Pays-Bas

JEAN Ier, duc de Brabant, mort en 1294. Il monta sur le trône en 1267 et épousa successivement Marguerite de France, fille du roi Louis IX, puis Marguerite de Flandre, fille de Guy de Dampierre. En 1276, il passa les Pyrénées avec son beau-frère, Philippe de France, pour combattre le roi d'Aragon, et contribua à la prise de Girone, en Catalogne. Il intervint aussi en faveur des Liégeois, brouillés avec leur prince-évêque Henri de Gueldre, et plus tard il s'interposa entre l'archevêque de Cologne et le comte de Juliers, dont les querelles entravaient le commerce des Brabançons dans les contrées arrosées par la Meuse et le Rhin. Mais l'acte le plus important de son règne fut la conquête du duché de Limbourg (V. Brabant, t. VII, p. 923). La possession de cette riche province était disputée par Renaud de Gueldre et Adolphe de Berg. Celui-ci, se sentant trop faible, céda ses droits à Jean de Brabant, tandis que son rival vendait les siens à Henri IV de Luxembourg. Jean de Brabant fut victorieux à Wœringen (5 juin 1288) et, depuis cette époque, le Lim-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bourg demeura uni au Brabant. Jean Ier accorda de nombreux privilèges à ses sujets, se montra le protecteur éclairé des lettres, et attira à sa cour le trouvère *Adenès li Rois* (V. ce nom, t, I, p. 559), les chroniqueurs *Boendale* (V. ce nom, t. VII, p. 41), *Van Velthem*, etc. Il était lui-même poète, et l'on a conservé neuf de ses œuvres, espèces de pastourelles écrites en haut allemand. E. H.

Bibl. : A. Wauters, *le Duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince* ; Bruxelles, 1859, in-8.

JEAN, comte de Hollande (V. Hollande).

JEAN (Maurice de Nassau) (V. Nassau).

Pologne

JEAN-Albert, roi de Pologne, troisième fils de Kazimir IV et d'Elisabeth d'Autriche, né en 1459, mort à Thorn le 15 juin 1501. Avant son arrivée au pouvoir, il avait acquis une renommée de bravoure militaire dans quelques batailles gagnées contre les Tatares et avait révélé un caractère entreprenant et énergique. Après la mort de Matthias Corvin, roi de Hongrie (avr. 1490), Jean-Albert fut invité par une partie de la noblesse de ce pays à lui succéder au trône, pendant qu'un autre parti élisait son frère Vladislav roi de Bohême. Leur père, Kazimir de Pologne, soutint Jean-Albert et l'envoya en Hongrie avec une armée. Vaincu à la bataille de Kassa (allem. *Kaschau*) en 1491, Jean-Albert reçut de son frère les duchés de Glogow, Kosel, Bytom, etc., en Silésie, avec le titre de duc de Silésie, mais il s'en démit l'année suivante, lorsque la mort de son père (7 juil. 1492) l'appela en Pologne. Son entrée sur la scène politique ne fut pas heureuse. Le roi Kazimir IV avait réglé d'avance sa succession : il léguait la monarchie polono-lithuanienne à son quatrième fils Alexandre, tandis que son fils aîné Vladislav devait garder le trône de Bohême et Jean-Albert devait occuper celui de Hongrie. Mais la double élection hongroise et l'échec subi par Jean-Albert changeaient évidemment ces plans. Les Lithuaniens, jaloux de la suprématie polonaise, appelèrent au trône grand-ducal Alexandre, les Polonais élurent Jean-Albert, qui fut couronné (sept. 1492). Il fut forcé de renoncer à la Lithuanie. Il commençait son règne sous les meilleurs auspices. C'était l'époque de la plus grande puissance de la dynastie des Jagellons ; trois frères se partageaient l'immense étendue des royaumes de Bohême, de Hongrie, de Pologne et de Lithuanie. Le premier acte de Jean-Albert fut un traité avec son frère Vladislav de Bohême et Hongrie, conclu à Buda (déc. 1492), par lequel les frères se donnaient des garanties réciproques et des promesses d'intervention au cas d'inobéissance de leurs sujets ou de troubles intérieurs. Les deux diètes de Piotrkow (1493-96) accrurent la compétence du pouvoir royal. Jean-Albert s'inspirait évidemment des conseils de l'Italien *Callimaque* (V. ce nom), partisan décidé de l'absolutisme. En 1493, Jean-Albert reçut à Poznan les ambassadeurs du doge Marco Dandolo, qui le poussaient à la guerre contre les Turcs et en même temps les ambassadeurs de Bayezid II qui lui offrait une paix perpétuelle ; le grand maître de l'ordre Teutonique lui avait fait hommage comme vassal ; son frère, le cardinal Frédéric, était archevêque de Gniezno et primat-métropolitain du royaume ; le grand-duc de Lithuanie, Alexandre, se mariait avec Hélène, fille d'Ivan III, grand-duc de Moscou, et finissait ainsi cette interminable guérilla de frontières ; le roi avait réuni à la couronne le duché de Plock après la mort du dernier duc Janusz de la branche de Mazovie ; il acheta au prix de 80,000 florins d'or le duché de Zator. L'expédition contre le sultan ne fut pas heureuse. Les Polonais traversèrent la Pokucie, qui appartenait à un vassal de la Pologne, Etienne, hospodar de Valachie. Ils furent attaqués par les Valaques et défaits dans la Bukovine. En 1498, la Russie-Rouge fut envahie par les Turcs, Tatares et Valaques. Jean-Albert entreprit de résister. Une ligue réunit en 1499 les trois princes Jagellons, Jean-Albert, Vladislav et Alexandre, et Etienne de Valachie ; le pape Alexandre VI promit des secours financiers et une bulle de croisade en envoyant en 1500 son légat en Pologne. Les Tatares de Mengli-Giray-han envahirent la Lithuanie et les terres russes ; cependant Jean-Albert ne voulut pas conclure une paix offerte par Bayezid, mais négocia avec Louis XII de France et son frère Vladislav de Hongrie contre les musulmans. Mais il n'était pas donné à Jean-Albert de mettre ses plans à exécution. Après la mort de Jean de Tieffen, l'ordre Teutonique avait élu comme grand maître le landgrave de Saxe, Frédéric, en 1498. Quoique cité par le roi, le nouveau vassal ne vint pas rendre hommage à son suzerain ; il était sûr du secours de l'empereur Maximilien Ier. Jean-Albert dut conclure un armistice en 1501 avec le sultan Bayezid II, et forcer le grand maître à la soumission. Il se trouvait avec son armée à Thorn, lorsqu'il mourut subitement d'apoplexie. Il n'était pas marié ; son frère *Alexandre*, grand-duc de Lithuanie, lui succéda. J. Korzeniowski.

Bibl. : Consultez, outre les livres d'histoire générale de Pologne (Bobrzynski, Caro, Szujski), les études de Bobrzynski, *le Parlement polonais sous Jean-Albert* (en polon.) ; Pulaski, *Mengli-Giray* (en polon.), et les sources indiquées dans Finkel, *Bibliographie de l'histoire de Pologne*, nos 2375-2456 et 6314-6908.

JEAN II ou KASIMIR V (1609-1672) (V. Kasimir).

JEAN III Sobieski, roi de Pologne (V. Sobieski).

Portugal

JEAN Ier (João), dixième roi de Portugal et fondateur de la dynastie d'Aviz, surnommé de son vivant *le Père de la Patrie*, et *le Grand*, ensuite *le Roi de bonne mémoire*, né à Lisbonne le 11 avr. 1358, mort à Lisbonne le 14 août 1433. Il était fils naturel du roi Pierre Ier et de Thérèse Lourenço, noble Galicienne, issue, dit-on, de la maison d'Andrada. Elu, dès l'âge de sept ans, grand maître de l'ordre religieux et militaire d'Aviz, il resta confiné dans l'exercice de sa haute charge jusqu'à la mort de son frère consanguin, le roi Ferdinand (1383). A défaut d'héritier mâle, la couronne revenait alors au gendre de celui-ci, au roi Jean Ier de Castille, contrairement aux vœux de la nation. La conduite scandaleuse de la reine douairière *Eléonore* (V. ce nom), régente du royaume, augmentait encore l'effervescence populaire. Le grand maître se décida alors à frapper un grand coup : il tua de sa propre main, au palais même de la reine, son amant, Andeiro, comte d'Ourem (6 déc. 1383). Proclamé aussitôt, par le peuple, régent et défenseur du royaume, il se trouva bientôt aux prises avec les troupes de la Castille. Il soutint efficacement un siège de cinq mois à Lisbonne, et, avec l'aide de son jeune ami, Nuño Alvarez Pereira, devenu plus tard connétable de Portugal, il fit perdre à l'envahisseur un terrain considérable. Proclamé roi de Portugal, le 6 avr. 1385, par les Etats généraux réunis à Coïmbre, il continua avec vigueur la lutte contre les Castillans, et les défit entièrement à la célèbre bataille d'Aljubarotta (14 août 1386). En commémoration de cette victoire décisive qui maintint l'indépendance du Portugal, on éleva bientôt après, sur le terrain même de la bataille, le couvent de Batalha, qui servit de lieu de sépulture royale. Le roi Jean envahit à son tour la Castille, échoua devant Coria, guerroya encore quelque temps avec le concours du duc de Lancastre, puis continua seul la lutte, avec des chances diverses, jusqu'à la conclusion d'une trêve de six ans (29 nov. 1389), prorogée pour quinze ans en 1393. Interrompue, en 1396, par la faute du roi Henri III de Castille, cette trêve fut renouvelée en 1401, puis en 1411 et en 1423, et confirmée par une paix solennelle en 1431, sous le règne de Jean II de Castille. A la faveur de cette tranquillité, le roi de Portugal alla s'emparer de Ceuta, en Afrique (1415). Quelques années plus tard, les Portugais découvrirent l'île de Porto Santo, puis Madère (1421).

Jean Ier fit de nombreuses réformes à l'intérieur : il fut le premier auteur des lois du gouvernement, qu'il ordonna de rédiger en langue vulgaire ; il abolit (1422) l'usage de compter les années par l'ère de Jules-César, et il créa les premiers ducs en la personne de ses deux fils. On lui doit la construction de nombreux édifices religieux et civils, et son règne de quarante-huit ans fut bienfaisant à tous les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

égards. Il avait épousé une femme de haute valeur intellectuelle et morale, Philippe de Lancastre (2 févr. 1387), sœur de Henri IV, roi d'Angleterre, et il eut d'elle six fils et deux filles, parmi lesquels : *Edouard*, qui lui succéda ; *Pierre*, duc de *Coïmbre* (V. ce mot) ; *Henri*, duc de Viseu (1394-1460), qui contribua puissamment aux découvertes géographiques de ses compatriotes ; *Ferdinand* (V. ce mot), dit *le Prince Constant*, célèbre par sa grandeur d'âme durant sa captivité chez les Maures, et *Isabelle* (V. ce nom), femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. G. P-I.

Bibl. : Damião de Goes, *Chronica do principe D. João ;* Lisbonne, 1567, 1724, 1790. — F. Lopes, *Chronica*, 1644, 3 vol. — Duarte Nuñez do Lião, *Chronica del Rey D. João*, 1645 et 1780. — Fr. de Menezes, comte d'Ericeira, *Vida y acçoës del Rey João I°*, 1674. — M. Monteiro, *Joannes, Portugalliæ Reges*, 1742, in-fol. — Les historiens modernes (V. Portugal).

JEAN II, treizième roi de Portugal, surnommé *le Prince Parfait*, né à Lisbonne le 3 mai 1455, mort à Alvor (Algarves) le 25 oct. 1495. Fils d'Alphonse V et d'Eléonore de Portugal, il reçut une excellente instruction, se montra un guerrier brillant à la prise d'Arzila, en Barbarie (1471), et exerça avec talent la régence pendant l'expédition de son père en Castille (1475-76), puis pendant le voyage de celui-ci en France (1477). Roi de fait d'abord, avant de succéder à son père le 31 août 1481, il se montra toujours sévère et n'hésita point à faire tomber des têtes de conspirateurs, fussent-ils de sa propre famille ; mais, en même temps, il fut scrupuleux à récompenser tous les services réels. La tranquillité intérieure une fois rétablie, il prépara lentement et sûrement les moyens d'étendre son pouvoir ou ses relations dans l'Extrême-Orient. Il réunit autour de lui tous les géographes, cosmographes ou mathématiciens renommés ; il envoya *Covilhão* et *Paiva* (V. ces noms) en explorateurs dans l'Abyssinie et dans l'Inde ; ses flottes découvrirent successivement la Côte d'Or, dans la Guinée, le Congo et le cap de Bonne-Espérance. S'il ne sut pas deviner le génie de Christophe Colomb, qui lui avait fait part de ses vastes projets, il prépara les grandes découvertes de Vasco da Gama. Il étendit aussi les conquêtes de ses devanciers chez les Maures d'Afrique. Grand politique, savant dans l'art de régner, il fit preuve d'un large esprit de tolérance en accueillant dans ses Etats les juifs chassés de Castille. Il s'appliqua aussi à y faire fleurir les beaux-arts, le commerce et l'agriculture. Sa mort prématurée a été attribuée à l'action d'un poison lent. — De son mariage (1471) avec Eléonore de Portugal, sa cousine, fille aînée de Ferdinand, duc de Viseu, il n'eut qu'un fils, *Alphonse* (1475-91), marié avec Isabelle, fille aînée de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon et de Castille, et mort d'une chute de cheval. Son successeur au trône fut Emmanuel, petit-fils du roi Edouard. G. P-I.

Bibl. : Garcia de Resende, *D. João o segundo ;* Lisbonne, 1536. — D. de Goes, *Chronica do principe João II°*, 1567. — A.-M. de Vasconcellos, *Vida y acciones del rey D. Juan II ;* Madrid, 1639, in-4, et trad. fr., Paris, 1641, in-8. — M. Tellez da Sylva, *De Rebus gestis Joannis II ;* Lisbonne, 1689, in-4. — Ruy de Pina, *Chronica del rey D. João II*, 1792.

JEAN III, quinzième roi de Portugal, né à Lisbonne le 6 juin 1502, mort à Lisbonne le 1er juin 1557. Fils aîné du roi Emmanuel et de sa seconde femme, Marie d'Aragon-Castille, il succéda à son père le 19 déc. 1521. Il marcha sur les traces de ce glorieux monarque, s'appliqua à affermir ses conquêtes dans le Nouveau-Monde et en fit de nouvelles ; mais il abonna une partie de celles faites en Afrique, ne gardant que Ceuta, Tanger et Mazagan. Il établit l'Inquisition dans ses Etats en 1533 et accueillit les jésuites en 1540. Il se servit de ces derniers pour les missions des Indes, surtout de saint François-Xavier, et il leur confia l'éducation de la jeunesse. L'université de Coïmbre, qu'il dota richement, lui fut redevable d'un éclat exceptionnel, grâce à des maîtres illustres que le roi fit venir de France et des autres pays. C'est à lui qu'on doit l'achèvement du célèbre couvent de Belem, l'aqueduc d'Evora, l'arsenal naval, etc. De son mariage (1525) avec Catherine d'Autriche, sœur puînée de Charles-Quint, il eut neuf enfants : six fils, dont aucun ne lui survécut, et trois filles, dont deux mortes jeunes, et *Marie* de Portugal, épouse de Philippe II d'Espagne. Il eut pour successeur son petit-fils, Sébastien.

Bibl. : Fr. de Andrada, *Chronica del rey João III*, 1613. — Luiz de Souza, *Annaes de D. João III*.

JEAN IV, vingt et unième roi de Portugal et premier de la dynastie de Bragance, né au château de Villa Viçosa le 19 mars 1604, mort à Lisbonne le 6 nov. 1656. Fils aîné de Théodose II, duc de Bragance et de Barcellos, et d'Anne de Velasco y Giron. A l'époque de sa naissance, le Portugal était déjà depuis vingt-quatre ans sous le joug de l'Espagne. Le jeune prince, partagé entre sa passion pour la musique et les exercices du corps, ne semblait point destiné à délivrer sa patrie de la captivité. A vingt-neuf ans, il épousa une Espagnole de grande maison, très ambitieuse et très énergique, qui le poussa, dit-on, vers la conquête du trône. La haine de plus en plus vive contre l'administration corrompue des Espagnols et l'appui secret du cardinal de Richelieu lui en facilitèrent l'accès. Quarante patriotes de haut parage organisèrent un complot savamment combiné, qui réussit sans effusion de sang, et le duc de Bragance fut proclamé par eux roi de Portugal, aux acclamations du peuple (1er déc. 1640). Les Cortès ratifièrent ce choix le 29 janv. suivant. Le nouveau souverain se montra à la hauteur de sa tâche : il constitua des forces armées, refit les finances, conclut des traités avec plusieurs puissances, et fit avorter des conspirations contre lui et la liberté de la patrie. Les Espagnols, qui s'étaient tenus tranquilles pendant plusieurs années, furent complètement battus à Montijo, près de Badajoz, le 26 mai 1644. Ses flottes eurent plusieurs avantages sur les Hollandais au Brésil en 1649 et 1654. Le roi Jean IV demeura toujours fidèle à son goût passionné pour la musique : on lui doit différentes compositions et plusieurs opuscules, en espagnol et en portugais, sur la théorie de cet art, où il fit preuve d'un remarquable sens critique. — De son mariage (1632) avec Louise de Guzman, fille du duc de Medina Sidonia, il eut sept enfants, parmi lesquels *Alphonse VI* et *Pierre II*, rois de Portugal, et *Catherine*, épouse de Charles II, roi de Grande-Bretagne. G. P-I.

Bibl. : J. Pinto Ribeiro, *Usurpação, retenção, restauração de Portugal*, 1642. — J. de Vasconcellos, *Restauração de Portugal*, 1643.

JEAN V, vingt-quatrième roi de Portugal, né à Lisbonne le 22 oct. 1689, mort le 31 juil. 1750. Fils de Pierre II et de Marie-Sophie-Elisabeth de Bavière-Neubourg, il succéda à son père le 1er janv. 1707, et malgré lui, il continua, avec peu de chance d'ailleurs, la lutte contre la France dans la succession d'Espagne. Ses troupes furent défaites à Almanza (27 avr. 1707), aux environs de Campo Mayor (7 mai 1709), etc. ; le Portugal perdit successivement plusieurs places importantes, entre autres Miranda de Duero (juil. 1710), et Duguay-Trouin s'empara de Rio-de-Janeiro, au Brésil (13 sept. 1711). La paix d'Utrecht le rendit libre de suivre ses penchants pour les pompes religieuses, et tous ses efforts politiques ne tendirent qu'à obtenir à cet égard du saint-siège des privilèges particuliers, ainsi que le titre de « Majesté Très-Fidèle ». Son action au dehors ne se traduisit qu'en envoi d'une flotte de secours d'abord aux Vénitiens contre les Turcs (1716), ensuite au roi de Perse contre les Arabes (1719). Ce monarque d'une rare bigoterie, qui confia le gouvernement à un moine ignare, frère Gaspard, fut cependant un zélé protecteur des études et un bibliophile ; on lui doit la fondation de l'Académie d'histoire (1720) et de plusieurs autres, ainsi que l'enrichissement considérable de la bibliothèque royale. — De son mariage (1708) avec Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Léopold Ier, il eut six enfants ; son second fils, *Joseph*, lui succéda. G. P-I.

Bibl. : *Vida, successos e fallecimento do rey João V ;* Lisbonne, 1750.

Russie

JEAN Ier et JEAN II (V. Ivan).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Suède

JEAN Ier, roi de Suède, mort en 1222. Fils de Sverker et d'Ingierd, il succéda à Eric X, laissa gouverner le clergé sous son nom et fit des expéditions peu heureuses en Ehstonie.

JEAN II (V. Jean Ier, roi de Danemark).

JEAN III, roi de Suède (1568-92), né le 21 déc. 1537, mort le 17 nov. 1592. Fils de Gustave Vasa, son père qui le préférait lui donna le grand-duché de Finlande. Son frère aîné, Eric XIV, le soupçonnant de comploter avec son beau-père, Sigismond, roi de Pologne, une restauration catholique en Suède, se saisit de lui par trahison à Abo et l'emprisonna avec sa femme à Gripsholm (1563). Pris de remords, il le relâcha en 1567. Jean s'entendit alors avec leur autre frère, Charles de Sœdermanland, et les mécontents pour détrôner Eric, acheta par de larges concessions l'agrément des Etats et monta sur le trône. Plus tard, il fit empoisonner Eric, par précaution. Il mit fin à la guerre contre le Danemark par le traité de Stettin (déc. 1570) conservant la Norvège. Il fit la guerre au tsar Ivan, pour l'Ehstonie (1572-83), l'emporta à partir de 1579 ; l'alliance de la Pologne (1580), lui permit de conquérir l'Ingrie et la Carélie, qu'il garda à la trêve de 1583. Sa femme obtint sa conversion personnelle au catholicisme, mais il la tint secrète. Leur fils, Sigismond, élevé dans la foi catholique, y gagna d'être élu roi de Pologne (1587), mais il n'en résulta que des difficultés. Jean III dut faire une large place à son frère Charles, zélé luthérien ; lui-même se remaria en 1585 avec une luthérienne, Gunnila Bielke. A.-M. B.

PERSONNAGES DIVERS

JEAN, nom de plusieurs patriarches de Constantinople. — *Saint Jean Chrysostome* (V. Chrysostome), patriarche, de 397 à 402. — *Jean II de Cappadoce*, patriarche de 517 à 520. — *Jean III*, dit *le Scolastique*, patriarche de 564 à 577, remplaça Eutychès lors de sa première déposition. Il accomplit, en matière de législation religieuse, une œuvre identique à celle de Justinien en matière de législation civile. Il forma une collection de *canons*, puis fit rassembler les lois civiles de Justinien répondant aux canons et y ajouta les constitutions impériales ayant trait à des affaires ecclésiastiques. C'est le *nomocanon*. Ces deux recueils se trouvent dans la *Bibliotheca juris canonici veteris* de Justel (1661). Ils formèrent, durant tout le moyen âge, les bases du droit canon chez les Grecs. — *Jean IV le Jeûneur*, patriarche de 582 à 595. Ancien diacre de la grande église de Constantinople, il succéda à Eutychès, déposé pour la deuxième fois le 12 avr. 582. Imitant ses prédécesseurs Jean II et Mennas, il prit le titre de patriarche œcuménique au concile de 582, réuni pour juger l'inceste de Grégoire, patriarche d'Antioche. Il fut soutenu dans ses prétentions par l'empereur Maurice et conserva son titre nouveau malgré les vives observations des papes Pélage II et Grégoire le Grand. Sa grande abstinence lui a fait donner le surnom de Jeûneur. On lui attribue plusieurs ouvrages d'authenticité douteuse : un *Traité de la pénitence*, un *Manuel à l'usage du confesseur*, un *Discours sur la pénitence, la continence et la virginité*, un *Ecrit sur les pseudo-prophètes, les faux docteurs*, etc. (ces deux derniers ouvrages sont d'ordinaire imprimés sous le nom de saint Jean Chrysostome), des *Préceptes à un moine ;* enfin Trithème rapporte comme étant de lui un livre de *Lettres* à divers personnages, et Isidorus un *Traité sur le baptême*. — *Jean V*, patriarche de 669 à 675. — *Jean VI*, patriarche, de 712 à 715, favorisa la politique monothélite de l'empereur Philippique et chercha à détruire l'œuvre du sixième concile œcuménique de Chalcédoine (680). — *Jean VII Léconomante*, patriarche de 832 à 842. Issu d'une noble famille, il fut le favori de l'empereur Michel, qui en fit le précepteur de son fils Théophile. Elevé au patriarcat grâce à ce dernier, il soutint sa politique iconoclasique. Lors de la réaction qui signala en 842 la mort de Théophile et l'avènement de Théodora, Jean fut chassé de son siège. Il tenta en vain de provoquer un mouvement populaire contre Théodora, et fut exilé dans un monastère. Jean a été trop calomnié par ses ennemis, qui l'ont représenté prédisant l'avenir au fond d'un plat (d'où son surnom) ; en réalité il voulut tenter un dernier effort contre le monachisme et reprendre l'œuvre réformatrice de Léon III l'Isaurien. — *Jean VIII Xiphilin*, patriarche de 1064 à 1075 (V. Xiphilin). — *Jean IX Hiéromnémon*, patriarche de 1111 à 1134. — *Jean X*, dit *Camatère*, patriarche de 1199 à 1206. — *Jean XI Bekkos*, patriarche de 1275 à 1282. — *Jean XII*, patriarche de 1294 à 1304. — *Jean XIII*, dit *Glycus*, patriarche de 1316 à 1320. — *Jean XIV d'Apri*, patriarche de 1333 à 1347.

Bibl. : Fabricius, *Biblioth. græca.* — Lequien, *Oriens christianus ;* Paris, 1740.

JEAN, dit *Exarque* (V. ce mot).

JEAN, chroniqueur français de la fin du XIIe siècle, moine de l'abbaye de Marmoutiers vers 1170. Il a remanié à cette époque la compilation connue sous le nom de *Gesta consulum Andegavorum*, qu'il dédia au roi d'Angleterre Henri II, et a écrit une histoire de Geoffroy V le Bel (*Historia Gaufredi comitis Andegavorum*). Ces œuvres ont été plusieurs fois publiées et notamment par Marchegay, Salmon et Mabille dans les *Chroniques des comtes d'Anjou* (Paris, 1856-1871, in-8 ; *Coll. de la Soc. de l'hist. de France*).

JEAN, prélat tchèque, né au XIVe siècle, mort à Esztergom, (Gram) en Hongrie en 1430. Il fut l'un des adversaires les plus énergiques de Jean Hus. Il devint évêque de Litomysl, près d'Olomouce, puis archevêque de Vacs en Hongrie et cardinal. On l'appelle quelquefois Jean de Fer à cause de l'armure qu'il portait habituellement.

JEAN D'ANTIOCHE, historien byzantin, vivait au commencement du VIe siècle, de 500 à 530. Il avait composé une histoire universelle, Χρονική ἱστορία, allant d'Adam jusqu'à la mort d'Anastase (518). Jean s'était servi de sources anciennes, où il avait puisé avec goût et intelligence. Il ne nous reste malheureusement plus de cette œuvre qu'un certain nombre de fragments.

Bibl. : G. Satiriadis, *Zur Kritik des Joh. von Antiochia*, dans *Jahrb. f. class. Phil.* ; Leipzig, 1887. — Karl Krumbacher, *Gesch. der byz. Litt.* ; 1891.

JEAN D'ARRAS, romancier français du XIVe siècle. Secrétaire de Jean, duc de Berry, il composa vers 1390, à la demande de ce prince et de sa sœur, la duchesse de Bar, le roman de *Mélusine*, où il recueillit plus ou moins fidèlement les légendes qui couraient alors sur la célèbre fée. Un certain Coudrette a composé vers 1440 un poème sur Mélusine où l'œuvre de Jean d'Arras a été largement utilisée ; mais ce remaniement ne fit pas oublier l'original en prose et tandis que l'œuvre de Coudrette est restée inédite, celle de Jean d'Arras a été imprimée au moins cinq fois avant le XVIe siècle. La plus ancienne édition, très rare, a paru à Genève en 1478. A la même époque elle a été traduite en flamand, en allemand et en espagnol. De nos jours, le roman de *Mélusine* a été réimprimé par Brunet dans la *Bibliothèque elzévirienne* (Paris, 1854) ; l'édition laisse beaucoup à désirer.

JEAN DE BASYNSTOKE, savant anglais du XIIIe siècle, mort en 1252. Après avoir fait ses études à Oxford, il visita la Grèce (1240) et séjourna longtemps à Athènes, où la fille de l'évêque lui apprit la langue. De retour en Angleterre, il traduisit divers manuscrits grecs.

JEAN DE BOLOGNE (V. Bologne).

JEAN DE CANDEL OU DE CHANDELLES, chancelier de l'Eglise de Paris, mort dans la première moitié du XIIIe siècle. Il fut nommé chancelier de Notre-Dame vers 1209 et voulut interdire l'enseignement de la théologie et du droit canon dans toutes les écoles qui n'étaient pas épiscopales ou claustrales ; il prétendait de même exiger des professeurs un serment d'obéissance. De là ses démêlés avec l'université qui finit par obtenir raison par l'intervention d'Innocent III.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JEAN DE CHALANÇON, dit *Saint Jean* (V. DORTIAL).

JEAN DE COLOGNE, architecte espagnol de la fin du XVe siècle. Originaire de Cologne et de son vrai nom *Johann von Kœln*, cet architecte, que les Espagnols appellent *Juan de Colonia*, fut amené en 1642, de Bâle à Burgos, par l'évêque Alonso de Carthagène qui le fit travailler à la cathédrale de cette ville et notamment élever les deux flèches des tours du portail occidental, lesquelles constituent par la légèreté de leur construction et la délicatesse de leur ornementation un des plus beaux spécimens de l'art gothique allemand en Espagne. Jean de Cologne donna aussi les plans de l'église de la Chartreuse de Miraflores, près de Burgos, église destinée à servir de lieu de sépulture à la famille royale de Castille et qui fut terminée par son fils *Simon de Colonia*. Ce dernier fut aussi architecte de la cathédrale de Burgos dont il fit élever en style gothique deux admirables chapelles absidales, l'une pour le connétable P. Fernandez de Velasco et l'autre dite de la Conception. Simon de Colonia fut, de plus, le chef d'une école de grands artistes qui florit pendant plus d'un siècle, mais dont les derniers représentants, Alonso de Covarubias et Diego de Siloe, abandonnèrent les traditions de leur maître pour commencer en Espagne la restauration de l'architecture gréco-romaine. Charles LUCAS.

BIBL.: J. J. MERLO, *Nachrichten Kœlnischer Künstler;* Cologne, 1850, in-8. — C. BERMUDEZ, *Noticias de los Arquitectos;* Madrid, 1829, 4 vol. in-8.

JEAN DE CROI, théologien protestant, né à Uzès, mort à Uzès le 31 août 1659. Fils du controversiste *François de Croi*, il professa à l'Académie protestante de Nîmes.

JEAN D'EPHÈSE, évêque monophysite d'Ephèse, du VIe siècle. Jean fut aussi historien, mais il ne nous reste rien de lui. Michel le Syrien (mort en 1199) nous apprend seulement, dans la préface de sa chronique, que Jean a été une de ses sources principales.

BIBL. : CURETON, *Eccles. hist. of John bishop of Eph.*, 1853. — LAND, *Joh. bischof. von Eph.;* Leyde, 1859. — G. HERTZSCH. *De Script. Rerum imperatoris Tiberii Constantini*, 1884. — Karl KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891.

JEAN D'EPIPHANIE, historien byzantin, mort vers 594. Nous savons par Euagrios (*Hist. eccles.*, liv. V) qu'il vivait de son temps et était son parent. Le même Euagrios nous fait connaître le sujet de son ouvrage. Il racontait les révolutions qui portèrent sur le trône le roi de Perse Khosroès II et allait de l'année 572 à 590 environ. On avait longtemps cru cette œuvre perdue. Le commencement se trouvait heureusement dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Il a été publié dans les *Notices et extraits des manuscrits* (1810). Jean avait composé avec soin son ouvrage, qui a, sans doute, servi à Théophylacte Simocatta et à Anne Comnène.

BIBL. : Karl KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891, pp. 52-53.

JEAN D'EUCHAÏTA, poète grec du XIe siècle. Il fut d'abord moine, puis évêque d'Euchaïta. Nous avons de lui : 1° des *Poèmes iambiques* sur les principales fêtes, sortes de pièces de circonstance, dont l'exécution et le choix des thèmes offrent une grande ressemblance avec les pièces de Christophoros de Mytilène et de Prodromos; 2° des *Homélies;* 3° des *Lettres* au nombre de 72; 4° un important *Discours* historique qu'il prononça lors du siège de Constantinople sous Constantin Monomaque.

BIBL. : Karl KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891, p. 355.

JEAN DE FIDANZA (V. BONAVENTURE).

JEAN DE HAUTESEILLE, écrivain latin du moyen âge, moine à l'abbaye de Hauteseille, au diocèse de Toul, à la fin du XIIe siècle. Il est connu comme auteur d'un roman intitulé *Dolopathos*, qu'il dédia à Bertrand, évêque de Metz (1179-1212), et dans lequel il a recueilli et habilement mis en œuvre des légendes d'origine orientale, échos plus ou moins altérés du roman indien de *Sindibâd*, ou roman des *Sept Sages*. Traduit librement en vers français par *Herbert* (V. ce nom), l'ouvrage du moine de Hauteseille a été longtemps considéré comme perdu dans sa forme latine. MM. Mussafia et Œsterley en ont récemment découvert plusieurs manuscrits, notamment un manuscrit de l'abbaye d'Orval, connu au siècle dernier par D. Martène et aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'*Athenæum* de Luxembourg : c'est d'après ce manuscrit que M. Œsterley a publié la première édition du texte latin du *Dolopathos* (*Johannis de Alta Silva Dolopathos, sive de rege et septem sapientibus;* Strasbourg, 1873, in-8).

JEAN DE HAUTEVILLE, poète latin du XIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est que, Normand, il a résidé en Angleterre. Son nom même est incertain; on l'écrit Hauteville, Anville, Hanteville, Hauville, etc. Il a dédié son ouvrage à Gautier de Coutances, au moment où ce prélat venait d'être transféré de l'évêché de Lincoln à l'archevêché de Rouen (1184). — Cet ouvrage est intitulé *Architrenius*, ἀρχι θρήνιος, c.-à-d. *princeps lamentationum*. Le héros du poème porte ce singulier nom parce qu'il se lamente perpétuellement sur les misères et sur les vices de la société. Architrenius est un jeune homme qui fait d'abord une confession générale de ses fautes, gémit sur l'indignité de la nature humaine et déclare qu'il va se mettre à la recherche de la Nature pour lui demander conseil. Il commence son voyage, et visite d'abord le palais de Vénus (l. I), puis le pays de la Gourmandise (l. II). Après avoir pris congé des Ventricoles, il arrive à Paris où il espère ne trouver que des sujets de joie; mais son attente est trompée, et le l. III est tout entier consacré à la description des misères de la vie d'écolier dans l'Université de Paris. Au commencement du l. IV, Architrenius, toujours désolé, est sur la montagne de l'Ambition, séjour des rois; il y rencontre le luxe, l'avidité, la corruption, la bassesse. Mais il aperçoit tout à coup un monstre horrible, dont la tête s'élève jusqu'aux cieux : c'est la Cupidité; il disserte sur ce vice, particulièrement sur l'avarice des prélats (l. V). Au VIe livre, le pleureur est transporté subitement dans l'île de Thulé, séjour des anciens philosophes, qui passent leur temps à déclamer contre les vices; il entame avec eux une conversation pessimiste qui dure jusqu'au IXe livre. Il ne se consolerait pas s'il n'avait, enfin, une vision : la vision d'une jeune déesse charmante, la Nature, qui lui apparaît au milieu d'une plaine fleurie, entourée d'un nombreux cortège. Il tombe à ses pieds. Elle lui débite, pour commencer, plus de cinq cents vers sur la philosophie naturelle; ayant ensuite écouté sa requête, elle prend pitié de lui et lui fait épouser une jolie femme, qui s'appelle la Modération. Architrenius cesse de pleurer, et il écoute avec componction les conseils que la Nature lui prodigue au sujet de ses devoirs conjugaux. — Tel est le meilleur des grand poèmes moraux du XIIe siècle; car Jean de Hauteville écrivait mieux que Bernard de Morlas et Henri de Settimello. *Architrenius* eut un grand succès. On le commentait encore au XVe siècle. Au XVIe, il fut imprimé par les soins de Jodocus Badius Ascensius (Paris, 1517, pet. in-4, très rare). La dernière édition est celle de M. Th. Wright, au t. I de son recueil intitulé *Latin Satirical Poets of the twelfth century* (Londres, 1872, in-8 [Rolls Series]). Cf. *Histoire littéraire de la France*, XIV, pp. 569-79. L.

JEAN DE LA ROCHELLE (Johannes de Rupella), philosophe scolastique, né à La Rochelle au commencement du XIIIe siècle, mort à Paris en 1271. Il entra de bonne heure dans l'ordre des franciscains. Son maître, Alexandre de Halès, de l'université de Poris, lui confia la traduction de ses leçons. Il lui succéda en 1253 et occupa sa chaire jusqu'en 1271. Tous ses ouvrages sont restés manuscrits. L'un des plus importants, conservé à la Bibliothèque nationale, est un *De Anima*, commentaire du traité d'Aristote, suivant la doctrine d'Alex. de Halès. Il distingue dans l'esprit humain cinq facultés : les *sens* et l'*imagination*, qui se rapportent aux formes corporelles; la *raison*, qui connaît des genres et des espèces des choses corporelles; l'*entendement*, qui se rapporte aux êtres spirituels; l'*in-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

telligence, qui saisit Dieu considéré comme la vérité éternelle. Il admet la théorie des idées-images, qu'il attribue à saint Augustin, et que reprendront saint Thomas et Duns Scot. Il avait aussi écrit un *Commentaire* aux *Sentences* de Pierre Lombard. C-EL.

JEAN DE HOLYWOOD (V. SACRO BOSCO [Johannes de]).

JEAN DE LEYDE, ou JEAN BOCKELSON ou BOCKOLD, sectaire anabaptiste, né à La Haye vers 1510, mort à Munster le 23 janv. 1536. On ne sait rien de sa première jeunesse ; il paraît avoir été tailleur et aubergiste à Leyde. S'étant lié avec le boulanger Jan Mathys de Haarlem, l'apôtre de l'anabaptisme, il le suivit à Munster et lui succéda, en 1534, comme chef de parti et prophète. Il établit alors à Munster une théocratie terroriste, se proclama roi apocalyptique du nouvel Israël, et établit la polygamie et la communauté de biens. Mais son règne fut de courte durée. En 1535, Munster fut pris ; Jean de Leyde tomba entre les mains de l'évêque, qui le fit d'abord exposer dans une cage de fer, puis mourir dans de cruels supplices (V. ANABAPTISTES).

BIBL. : H. JOCHMUS, *Geschichte der Kirchenreformation zu Münster;* Munster, 1825. — J.-C. WALLMANN, *Joh. von Leyden ;* Quedlimburg, 1844. — K. HASE, *Das Reich der Wiedertæufer;* Leipzig, 1860. — CORNELIUS, *Berichte der Augenzeugen über das münstersche Wiedertæuferreich;* Munster, 1853. — Du même, *Geschichte des münsterschen Aufruhrs ;* Leipzig, 1855-60, 2 vol. — RANKE, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, 1881. — FÉLIX KUHN, *Luther, sa vie et son œuvre ;* Paris, 1883-84, 3 vol. in-8.

JEAN DE LUNA (V. JEAN DE SÉVILLE).

JEAN DE LYON, évêque vaudois de la fin du XIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Ses écrits que nous connaissons par Reynier, théologien du XIIIe siècle, ont eu une grande célébrité et se sont répandus surtout en Lombardie. Il professait le manichéisme, niait la Trinité et enseignait la transmigration des âmes. Il fut le chef de la branche la plus audacieuse de la secte des *Vaudois* (V. ce mot).

BIBL. : DAUNOU, *Jean de Lyon et Arnold*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XV. — FABRICIUS, *Bibliotheca mediæ ætatis*, t. IV. — LA CROIX DU MAINE, *Bibl. franç.*, 1772, t. I.

JEAN DE MÉRICOUR (Johannes de Mercuria), philosophe scolastique du milieu du XIVe siècle. Il appartenait à l'ordre de Citeaux et était disciple de Guillaume d'Occam. D'un esprit naturellement hardi et paradoxal, il formula des propositions qui furent censurées par l'université de Paris, condamnées par l'Eglise, et qu'il dut rétracter publiquement. Il disait, par exemple, que le péché vient de Dieu, qu'il est un bien, que nul ne peut résister à ses passions sans le concours de Dieu ,et qu'un homme qui cède à une passion irrésistible n'est pas coupable de péché.

JEAN DE MEUN OU DE MEUNG (Jean CLOPINEL, dit), célèbre écrivain français, né à Meung-sur-Loire (Loiret) vers 1250, mort au commencement du XIVe siècle. On sait peu de chose de sa biographie. Venu sans doute comme étudiant à l'université de Paris, il paraît avoir passé la plus grande partie de sa vie dans cette ville, où il habitait en dernier lieu une maison de la rue Saint-Jacques (à peu près au numéro actuel 218), qui fut donnée après sa mort, en 1305, aux frères prêcheurs par maître Adam d'Andeli. Le premier et le plus célèbre de ses ouvrages est la fin du *Roman de la Rose :* laissé interrompu, vers 1237, par Guillaume de Lorris qui n'en avait écrit que 4,070 vers, le *Roman de la Rose* n'aurait probablement pas laissé de traces sans la continuation de Jean de Meun qui compte près de 19,000 vers : c'est vers 1280 que Jean de Meun paraît avoir terminé cet immense poème. En 1282, à la demande de Jean de Brienne, comte d'Eu, il mit en prose française le traité *De Re militari* de Végèce ; un peu plus tard, il traduisit les épîtres d'Héloïse et d'Abailard, la *Topographia hibernica* de Giraud de Barry et le *De Amicitia spirituali* de saint Ailred : ces deux dernières traductions ne nous ont été conservées par aucun manuscrit connu. Plus tard encore, à la demande du roi de France Philippe le Bel, il traduisit la *Consolatio Philosophiæ* de Boèce, en vers et en prose, d'après le modèle du latin. Enfin, sur la fin de sa vie, à une date qui peut être fixée entre 1291 et 1296, il écrivit en quatrains monorimes son *Testament*, œuvre intéressante où sont prodigués à la fois les témoignages de piété et les sarcasmes contre les moines. Là s'arrête la liste des œuvres authentiques de Jean de Meun ; la réputation dont il a joui lui a valu l'attribution d'un grand nombre d'ouvrages apocryphes qu'il est inutile de mentionner.

Le *Testament* de Jean de Meun et sa traduction de Boèce ont eu beaucoup de vogue au XIVe et au XVe siècle, à en juger par le nombre des manuscrits qui nous les ont conservés plus ou moins fidèlement, mais cette vogue n'a pas dépassé le moyen âge, et c'est surtout comme principal auteur du *Roman de la Rose* que Jean de Meun a été et reste célèbre. En acceptant le cadre imaginé par son devancier, le continuateur de Guillaume de Lorris l'a rempli d'un esprit tout différent. Autant le premier auteur du *Roman de la Rose* est délicat, autant le second est grossier, et il y a entre eux une antithèse presque aussi violente que celle qui existe entre la poésie lyrique courtoise du temps de Philippe-Auguste et les fabliaux : Guillaume de Lorris est l'humble serviteur des dames et Jean de Meun les accable des plus sanglantes injures ; le premier réprouve sévèrement la fausseté dans l'amour, le second traite la loyauté de niaiserie. Comme œuvre d'art et de morale, la seconde partie du *Roman de la Rose* est inférieure à la première, mais elle est aussi beaucoup plus personnelle et plus vivante, et l'on y sent un tempérament vigoureux servi par une robuste érudition chez cet homme que l'on se représentait, dans les générations qui l'ont immédiatement suivi, comme « solennel maistre et docteur en sainte théologie, philosophe très profond, sachant tout ce qui à entendement humain est scible ». Il y a du Rabelais chez Jean de Meun ; on peut même dire, avec M. G. Paris, qu'il fut « le Voltaire du moyen âge, avec toutes les restrictions que comporte ce compliment ».

Le succès du *Roman de la Rose* a dépassé celui de toutes les œuvres littéraires du moyen âge : on en connaît plus de 200 manuscrits, dispersés dans toutes les bibliothèques de l'Europe ; il a été imprimé à plusieurs reprises sous sa forme primitive dès les débuts de l'imprimerie et jusqu'au commencement du XVIe siècle, où Marot en fit un rajeunissement qui retrouva presque chez ses contemporains la vogue que l'original avait eu chez ceux de Jean de Meun. Son influence a pesé lourdement sur la littérature française du XIVe et du XVe siècle et peut se comparer à celle de Pétrarque sur la littérature italienne du XVe siècle : c'est dire qu'elle n'a pas été très heureuse. Ce n'est pas que Jean de Meun n'ait été vivement attaqué pendant la période dominatrice du *Roman de la Rose :* Guillaume de Digulleville, Christine de Pisan, Gerson ont fulminé contre lui, mais ils se plaçaient sur le terrain de la morale et de la religion et non sur celui de la littérature. A l'étranger, le *Roman de la Rose* a pénétré presque partout dès la fin du XIIIe siècle : il a été mis en vers flamands par Henri van Aken, en sonnets italiens par un certain Durante, contemporain de Dante, en anglais par Chaucer, etc. Des trois éditions qui ont été publiées dans ce siècle de ce célèbre poème par Méon (Paris, 1813, 4 vol. in-8), par Francisque Michel (Paris, 1864, 2 vol. in-12) et par M. Croissandeau (Orléans, 1879, 3 vol. in-12, avec une traduction en vers en français moderne), aucune ne fournit un texte sûr dressé d'après les meilleurs manuscrits. M. Ernest Langlois, auteur d'une bonne étude critique sur les sources du poème, en a annoncé une nouvelle édition qui répondra sans doute à l'état actuel de la philologie française. A. THOMAS.

BIBL. : P. PARIS, *Jean de Meung*, dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, pp. 391-429. — J. QUICHERAT, *Jean de Meung et sa maison à Paris*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1880, pp. 46-52. — Ernest LANGLOIS, *Origines et sources du Roman de la Rose;* Paris, 1890.

JEAN DE NIKIU, écrivain grec du commencement du VIIe siècle. Evêque de Nikiu, dans la Basse-Egypte, il composa une histoire universelle, dans le genre de celle des Malalas, qui commence à Adam pour aller jusqu'au début

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du VIIe siècle. L'auteur y traite de l'histoire orientale, grecque et romaine. Très succinct au début, il développe de plus en plus sa matière avec l'époque byzantine. La dernière partie est fort importante. L'original grec fut, à une date incertaine, traduit en arabe et de l'arabe en éthiopien. Nous n'en avons plus que la traduction éthiopienne. BEAULIEU.

BIBL. : Karl KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891.

JEAN DE PARIS, dominicain, docteur de l'université de Paris, mort à Bordeaux en 1306. On vantait ses vives reparties, qui lui ont valu le surnom de *Pungens asinos*, « Pique-ânes ». De deux traités qu'il a publiés, le premier, *Determinatio de modo existendi corporis Christi in sacramento* (Londres, 1686), cherche un moyen terme entre le symbolisme dont on accusait l'université de Paris et la transsubstantiation formulée par Innocent III. Accusé d'hérésie, Jean en appela à Rome et mourut avant la fin du procès. Le second de ses ouvrages appartient à la lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII ; c'est le *De Potestate regia et papali* (dans Goldast, *Monarchia romani imperii*, Hanovre, 1611-1614, t. II). Moins hardi que *P. Dubois* (V. ce nom, t. XIV, p. 1155), Jean procède de Thomas d'Aquin, mais ne craint pas les conséquences ; il limite l'Etat et l'Eglise, chacun à sa sphère, et, comme les deux pouvoirs dérivent tous deux directement de Dieu, la position prise par Innocent III et par Boniface VIII est condamnée. Il réclame aussi une autonomie théorique de l'évêque et de tout prêtre à l'égard du pape. F.-H. K.

JEAN DE PARIS, peintre français (V. PERRÉAL).

JEAN DE PISE (V. PISANI).

JEAN DE PROCIDA (V. PROCIDA).

JEAN DE ROYE, auteur présumé d'une chronique de Louis XI, dite la *Chronique scandaleuse*, attribuée jusqu'ici à un personnage inconnu nommé Jean de Troyes, dont M. B. de Mandrot a trouvé le nom à la fin d'un manuscrit de la *Chronique scandaleuse* (man. fr. 5062, à la Bibl. nat.). Ce manuscrit s'arrête à l'année 1479 (mars). Or, à cette époque, le duc de Bourbon, Jean II, avait un secrétaire nommé J. de Roye, qui était aussi garde de son hôtel ; en outre, la *Chronique scandaleuse* parle beaucoup de la maison de Bourbon. Il est donc vraisemblable que J. de Roye est l'auteur de cette chronique, dite scandaleuse, qui, d'ailleurs, ne justifie nullement ce titre. E. C.

BIBL. : *Bibl. de l'Ecole des chartes*, vol. LII, année 1891, p. 129 (article de M. B. de MANDROT, qui va publier une nouvelle édition de la *Chron. scand.* dans la *Collection de la Soc. de l'Hist. de Fr.*

JEAN DE RUYSBROEK (V. RUYSBROEK).

JEAN DE SAINT-VICTOR, chroniqueur, mort en 1351. On a cru à tort qu'il était Anglais. Il était Parisien, chanoine de Saint-Victor. Lelong a cru pouvoir l'identifier avec un nommé J. Boivin. Sa chronique, qui s'étend jusqu'en 1326, est originale à dater de 1300. La plus grande partie en fut rédigée dans le deuxième quart du XIVe siècle. L'œuvre de Jean de Saint-Victor se distingue par une grande indépendance, voire une grande hardiesse d'appréciation. C'est le mieux informé des chroniqueurs de l'Ile-de-France sur les événements de Flandre.

BIBL. : D. BOUQUET, t. XXI, édition et notices par Guignaut et de Wailly.

JEAN DE SALISBURY (Johannes SARINSBERIENSIS ou PARVUS ou LEVERIANUS), né à Salisbury au commencement du XIIe siècle, mort à Chartres en 1180. Il vint en 1136 étudier à Paris, où il fut l'élève d'Abailard. Sa pauvreté le força à quitter Paris et à se retirer à l'abbaye de Montier-la-Celle, où il continua ses études. En 1148, l'archevêque Theobald de Canterbury l'emmena en Angleterre, et fit de lui son secrétaire. Il fut ensuite celui de Thomas Becket, dont il partagea la fortune et la disgrâce. Rentré en France en 1176, il fut, grâce à Thibaut, comte de Champagne, nommé évêque de Chartres, où il mourut. Le principal ouvrage de Jean de Salisbury, intitulé *Policraticus sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*, est du plus haut intérêt pour l'histoire de la scolastique. Les dix premiers livres sont une sorte d'histoire de la philosophie. La philosophie grecque est une tour de Babel, pleine de l'orgueil de la raison. Le stoïcisme et l'épicurisme ont si bien corrompu la vérité qu'il n'est resté de place que pour le doute de la Nouvelle Académie. Les deux derniers livres contiennent les idées religieuses et morales personnelles à l'auteur. L'humilité chrétienne est une meilleure préparation à la philosophie que l'insensibilité stoïcienne. Le but de la philosophie est le bonheur, où l'on arrive par la vertu, et pour lequel il faut réunir toutes les méthodes proposées par les écoles, afin que l'homme soit uni à Dieu par des liens multiples d'intelligence et d'amour. A cet ouvrage il faut joindre le *Metalogicus*, écrit de logique et de polémique. On y trouve une connaissance très suffisante de la logique d'Aristote. L'auteur lui reproche des subtilités, et le juge plus fort pour détruire que pour fonder. Le fondement de toute connaissance est la sensibilité, d'où se dégagent la pensée et l'imagination. L'abstraction fait du sensible la science, grâce à laquelle l'entendement aperçoit les formes substantielles. Mais ce progrès ne peut se faire qu'avec l'aide de la grâce. Les universaux ne sont ni des noms ni des réalités indépendantes de Dieu : ce sont des concepts abstraits par l'entendement et qui reproduisent les formes ou qualités inhérentes aux choses. Ces deux ouvrages ont été publiés séparément : le *Policraticus* en 1476 à Bruxelles, le *Metalogicus* en 1610 à Paris ; et ensemble, à Lyon (1613), Leyde (1639), Amsterdam (1666), Oxford (1648, éd. Miles). Le *Policraticus* a été traduit en 1640 par Mézerai. — On a encore de lui un poème : *De Membris conspirantibus*, une *Vie de saint Anselme de Canterbury* (*Anglia Sacra*, II, 14) ; *Vie de Thomas Becket*, dans le *Quadrilogue* (1495) ; un *Comment. de saint Paul* (1646), et des *Lettres*. G-EL.

BIBL. : REUTER, *J. von Salisbury*, 1842. — SCHAARSCHMIDT, *J. Saresberensis nach Leben und Studien, Schriften und Philosophie*, 1862.

JEAN DE SÉVILLE OU DE LUNA, savant juif du XIIe siècle. Il fut occupé par l'archevêque de Tolède Raimond (1130-1150) à des traductions d'ouvrages arabes sur la philosophie et les mathématiques. Il faisait la version en castillan et elle était mise en latin par Dominicus Gondisalvi. Le prince Boncompagni a publié (*Trattati d'aritmetica*) le texte d'un livre : *Alghoarismi de practica arismetrice*, de *Johannes Hispalensis*, qui est un des plus anciens traités concernant le calcul avec nos chiffres et le zéro. L'original arabe ne paraît pas, malgré le titre, être dû à Mohammed Alkhwarismi. Il était beaucoup plus développé que le traité arithmétique de ce dernier, dont le prince Boncompagni a également publié une traduction, probablement due à Adelhard de Bath. T.

JEAN DE SOISSONS, maître d'œuvre (V. DAMAS [Jean]).

JEAN DE STAVELOT, chroniqueur belge, né à Stavelot en 1388, mort à Liège en 1449. Il entra à l'abbaye de Saint-Laurent, à Liège, accompagna l'évêque Jean de Heinsberg dans la croisade contre les hussites, et assista au couronnement de l'empereur Frédéric III en 1442. Il rédigea une volumineuse chronique qui forme la suite de l'œuvre de Jean d'Outre-Meuse (V. DESPREZ). Elle contient les renseignements les plus complets sur l'histoire des Pays-Bas pendant la première moitié du XVe siècle, et des appréciations quelquefois très hardies sur les événements dont l'historien a été témoin. L'œuvre de Jean de Stavelot a été publiée par la commission royale d'histoire de Belgique en 1861, sous la direction de J. Borgnet. E. H.

BIBL. : JOURNEZ, *Biographie de Jean de Stavelot*, dans la *Biographie nationale de Belgique*, X, 419-431.

JEAN DE TROYES (V. JEAN DE ROYE).

JEAN DE VENETTE (V. VENETTE).

JEAN DE VICENCE, dominicain italien, né vers la fin du XIIe siècle, mort à Bologne après 1260. Il débuta en 1233 à Bologne, où il prêcha avec tant de puissance la paix qu'il réussit à faire cesser les guerres civiles qui ruinaient la cité. Il parcourut ensuite tout le nord de l'Italie et travailla à la pacification du pays. Dans une grande assemblée

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

convoquée à Paquara, près de Vérone, un traité général de pardon et de paix fut signé; il est reproduit dans les *Antiquitates italicæ medii ævi* de Muratori (Milan, 1744-1749, t. IV). Ces succès firent perdre la tête au moine; il se fit donner le pouvoir suprême à Vicence avec les titres les plus sonores, provoqua ainsi une révolte en sept. 1233, fut emprisonné, relâché sur les instances du pape et finit sa vie dans la retraite à Bologne. F.-H. K.

JEAN DE VIKTRING, historien allemand, abbé du monastère cistercien de Viktring, près de Klagenfurt, de 1307 à 1347. Chapelain du duc Henri de Carinthie, de sa fille Marguerite Maultasch et du duc Albert II d'Autriche, il rédigea de 1341 à 1347 une bonne chronique (*Liber certarum historiarum*) embrassant la période de 1217 à 1343 et reposant sur des sources originales; le style est correct, la composition bonne. Elle a été éditée par Bœhmer au t. I des *Fontes rerum germanicarum*.

BIBL. : FOURNIER, *Abt J. von Viktring*; Berlin, 1875. — MAHRENHOLTZ, art. au t. XIII des *Forschungen zur deutschen Geschichte*.

JEAN DE WEERT, homme de guerre belge, né à Weert en 1594, mort à Benaudek en 1652. Il était le fils d'un pauvre paysan et s'engagea en 1609 dans l'armée autrichienne. Il fit preuve d'une rare intrépidité, et, dès le début de la guerre de Trente ans, distingué par Tilly, il devint colonel de cavalerie au service de l'électeur de Bavière. Il se signala par une folle bravoure et des coups d'audace extraordinaires. Vainqueur des Suédois à Augsbourg le 3 oct. 1633, il s'empara, quelques jours plus tard, d'Eichstœdt, et, le 9 déc. de la même année, il détruisit l'arrière-garde de Bernard de Saxe-Weimar, sous les murs de Straubing. En 1634, il battit de nouveau les Suédois en Souabe, contribua à la victoire de Nordlingen, s'empara de Spire et s'avança jusqu'en Bourgogne pour secourir le duc de Lorraine. Il était alors feld-maréchal de l'Empire. En 1636, il poussa une reconnaissance jusqu'aux portes de Paris; en 1637, il enleva l'Ehrenbreitstein aux troupes françaises; mais, l'année suivante, il fut battu et pris par Bernard de Saxe-Weimar; il demeura quatre ans prisonnier à Paris. En 1642, il put reprendre du service et rejeta le maréchal de Guébriant et Rosen au delà du Rhin; mais, en 1645, la fortune lui fut défavorable : il fut défait à Jankau et à Allesheim. L'empereur lui conféra le titre de comte et la seigneurie de Benaudek, en Bohême. Jean de Weert y passa ses dernières années dans une retraite profonde. E. H.

BIBL. : Les historiens de la guerre de Trente ans. — F.-W. BARTHOLD, *Johann von Werth*; Berlin, 1826, in-8. — W. MÜLLER, *J. von Werth, eine deutsche Reitergeschichte*; Cologne, 1858, in-8. — C. RAHLENBECK, *Notice sur J. de Weert*, dans la *Biogr. nat. de Belgique*.

JEAN DE ZELIV, chef hussite (XIVe siècle). Il appartenait au monastère de Zeliv, d'où son nom. Prédicateur de l'église Notre-Dame-des-Neiges, il devint l'un des chefs du parti hussite le plus exalté, et notamment de la secte utraquiste. Quand les hussites modérés reprirent le dessus, il fut mis à mort (1422).

JEAN D'OUTRE-MEUSE (V. DESPREZ).

JEAN D'UDINE (V. UDINE).

JEAN D'YPRES. Nom de trois abbés de Saint-Bertin, dont le plus célèbre est le troisième, abbé en 1187, mort en 1230, auteur d'une *Légende de saint Erkembadon* et d'une *Vie de saint Bernard le Pénitent*, publiées par les Bollandistes (12 et 19 avr.).

JEAN ITALOS, philosophe byzantin de la fin du XIe siècle, en faveur auprès de Michel VII (1071-78). D'origine italienne, ainsi que son nom l'indique, il avait élu domicile à Contantinople à une époque qu'on ne saurait fixer. Il fut employé comme ambassadeur; mais il est surtout connu comme philosophe. Disciple, puis adversaire de Michel Psellus, il lui succéda dans la dignité de chef des philosophes (ὕπατος φιλοσόφων), d'où le nom de Jean Hypatus qu'on lui donne quelquefois. Il s'appliqua à commenter et à élucider les écrits d'Aristote, de Platon et des néoplatoniciens. Homme d'action, il soutint de nombreuses controverses avec les philosophes de son temps, Eustratios de Nicée et Léon de Chalcédoine en particulier. Anne Comnène nous a laissé un portrait très vivant de son caractère actif et un peu turbulent de controversiste; elle ne le ménage point. A l'en croire, Jean n'aurait été qu'un sophiste, beau parleur, sans culture profonde. En réalité, Jean fut un dialecticien serré, ayant assez de talent et de prestige pour se créer de nombreux disciples. Puis il devait avoir des idées, au moins sur deux questions brûlantes alors : la nature de l'âme et les images. Elles lui valurent en effet un anathème public en 1084. Sur la nature de l'âme, il semble que Jean suivait la doctrine d'Aristote. Nous avons de ce philosophe : 1° un ensemble de quatre-vingt-treize *Réponses* à des demandes de personnages haut placés; 2° un *Commentaire* sur les livres II, III et IV des Topiques d'Aristote; 3° un *Commentaire* sur Aristote (Περὶ ἑρμηνείας); 4° un traité de dialectique; 5° un précis de rhétorique (Μέθοδος τῆς ῥητορικῆς κατὰ σύνοψιν). BEAULIEU.

BIBL. : *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, 1813. — Karl KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891.

JEAN L'ANCIEN ou le PRESBYTRE, personnage de l'ancienne Eglise chrétienne qui aurait vécu en Asie Mineure, plus particulièrement à Ephèse, aux environs de l'an 100 de notre ère. Quelques écrivains lui ont attribué la deuxième et la troisième des épîtres de saint Jean, d'autres l'*Apocalypse*. On a également soutenu qu'il s'était opéré, sous ce rapport, un dédoublement de la personne de l'apôtre Jean, dont la tradition ecclésiastique rattache les dernières années à la même région. Jean l'Ancien, si l'on maintient sa réalité, aurait été un des disciples des apôtres, notamment de saint Jean, fils de Zébédée. On a enfin proposé dans ces derniers temps d'attribuer à Jean l'Ancien une part dans la composition du quatrième évangile. Il y a dans tout cela matière à hypothèses, mais on n'y saurait trouver des éléments d'une sérieuse utilité pour l'histoire ecclésiastique.

JEAN L'ANGE, général byzantin de la seconde moitié du XIIe siècle, mort après 1203. Troisième fils de Constantin l'Ange et de Théodora Comnène, il fut choisi par Manuel pour commander la flotte contre Guillaume Ier *le Mauvais*, roi de Sicile (1154-55). La ville de Bari fut prise et la plus grande partie de la Pouille conquise. La paix de 1155 rendit ces conquêtes. En 1172, Jean guerroya contre le sultan d'Iconium. Il favorisa la révolution qui renversa Andronic Ier, en 1185, et donna le trône à son neveu Isaac l'Ange. Jean fut nommé sébastocratôr et envoyé contre les deux frères, Asan et Pierre, qui venaient de fonder l'empire valaquo-bulgare. On rapporte que les deux princes étant venus à Cypsela pour présenter des requêtes à l'empereur, Jean se montra très dur à leur égard, repoussa toutes leurs demandes et fit même donner un soufflet au plus hardi des deux, à Asan. Il mena contre eux une campagne acharnée; mais, accusé de vouloir briguer l'Empire, il fut privé de son commandement. Isaac pourtant se servit encore de lui et suivit ses conseils. Jean toutefois ne joua plus qu'un rôle secondaire; il devint très vieux et nous le voyons assister, le 1er août 1203, au double couronnement d'Isaac II et de son fils Alexis IV.

BIBL. : DUCANGE, *Familiæ byzantinæ*, 1680, p. 206.

JEAN LE CHARTREUX, moine et musicien du XIVe siècle, né à Namur, vivait à Mantoue. Il est l'auteur d'un *Libellus musicalis de ritu canendi vetustissimo et novo*, dont il existe des manuscrits à Londres et à Rome, et qui a été publié par Coussemaker dans le t. II de son recueil, *Scriptores de musica*.

JEAN LE LOGOTHÈTE, chroniqueur byzantin du Xe siècle. Sa vie nous est totalement inconnue. Il était l'auteur d'une chronique allant jusqu'à la mort de Romain Lécapène (948). Génésios était une de ses sources principales.

JEAN LE NEVELOIS (V. JEAN LE VENELAIS).

JEAN LE PRÊTRE (V. PRÊTRE JEAN).

JEAN LE VENELAIS, poète français du moyen âge, auteur d'une *Vengeance d'Alexandre*, en laisses de vers de douze syllabes, qui fait suite au *Roman d'Alexandre* de Lambert le Tort et Alexandre de Bernai. Dans ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

poème, œuvre de pure imagination et de médiocre intérêt, il a retracé la vengeance tirée du meurtre d'Alexandre par le jeune Alior, prétendu fils du héros et de la reine Candace. Le lieu et la date de sa naissance sont également incertains. Fauchet l'appelle *li Nevelois*, mais cette forme semble provenir d'une fausse lecture ; la forme *li Nevelons* ne s'appuie que sur la leçon d'un manuscrit qui est, selon M. Wilmotte, peu autorisé ; son surnom serait, d'après les meilleurs de ceux-ci, *li Venelais*. Il faudrait donc renoncer à lui donner pour patrie soit Nevelle en Flandre, soit Nivelle en Brabant. Selon M. P. Meyer, son œuvre, à en juger d'après le style et la langue, serait de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, et « le comte Henri », auquel elle est dédiée, pourrait être Henri V, comte de Luxembourg à partir de 1288, qui fut couronné empereur en 1312 et mourut en 1313 (celui-là même que Dante a célébré). Mais, d'après M. G. Paris, le poème pourrait être antérieur d'un siècle ; il serait naturel alors de revenir à l'hypothèse de Fauchet, d'après laquelle ce comte serait Henri II de Champagne (1181-92), ou à celle de A. Dinaux, qui y voyait Henri, comte de Namur, contemporain du précédent. Le poème de Jean, encore inédit, est conservé dans sept manuscrits, dont cinq sont à la Bibliothèque nationale et les deux autres à Londres et à Oxford. A. JEANROY.

BIBL. : FAUCHET, *Œuvres*, 1610, fol. 554. — A. DINAUX, *Trouvères brabançons*, etc., 1863, pp. 549-54. — P. MEYER, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, 1886, II, pp. 261-67. — *Romania*, XV, 623.

JEAN LYDUS (V. LYDUS).

JEAN PETIT ou PARVUS, professeur à l'université de Paris, mort à Hesdin, le 5 juil. 1411. Franciscain selon les uns, prêtre séculier selon d'autres, il se laissa gagner par Jean sans Peur, pour faire, le 8 mars 1408, l'apologie du meurtre que celui-ci avait fait commettre sur le duc d'Orléans (23 nov. 1407) ; il réussit à disculper son client et protecteur, en défendant la thèse de l'assassinat légitime d'un tyran. Après la défaite des Bourguignons, le discours de Jean Petit fut brûlé par le bourreau à Paris (3 sept. 1413) (V. GERSON). F.-H. K.

JEAN SCOT (ÉRIGÈNE) (V. SCOT [Jean]).

JEAN TROGLITA, général de Justinien. Les grands noms de Bélisaire et de Narsès l'ont trop fait oublier. Il ne les égala d'ailleurs pas en mérite. Son principal champ d'action fut l'Afrique et les îles de Corse et de Sardaigne. En Afrique, il vint après la destruction du royaume des Vandales par Bélisaire et fut chargé d'assurer la tranquillité de la nouvelle conquête (543). Victorieux une première fois des Maures rebelles, il fut battu dans un second combat et il ne lui fallut pas moins de cinq années pour pacifier le pays. Quand Totila, victorieux en Italie des armées impériales, eut reconquis les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile (549), Jean dirigea une flotte contre lui. Elle aborda à Cagliari ; mais, à la suite d'une sortie impétueuse des Goths, elle fut obligée de repartir. Il était réservé à Narsès de ruiner la fortune de Totila. BEAULIEU.

JEANCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 600 hab.

JEANDELIZE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 365 hab.

JEANMÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 883 hab.

JEANNE (La papesse). La légende d'après laquelle une femme aurait porté la tiare paraît une amplification populaire de la domination exercée à Rome par Théodora et Marozia. La plus ancienne forme, actuellement connue, de cette légende, se trouve dans la chronique du dominicain auxerrois Jean de Mailly, conservée à Berne et rédigée vers 1250. Il fait accoucher la papesse un jour qu'elle montait à cheval ; sur quoi, livrée à la justice, elle fut traînée à la queue d'un cheval et lapidée par le peuple ; au lieu où elle mourut, ajoute le chroniqueur, on lit l'inscription : *Petre, pater patrum, papissæ prodito partum*. L'événement est placé à la fin du XIe siècle. Ce récit est répété peu après par le dominicain Etienne de Bourbon (mort en 1261), qui assigne au fait la date de 1100, et qui reproduit l'inscription sous une forme différente : *Parce, pater patrum, papissæ prodere partum*. C'est la chronique, si fréquemment lue et recopiée du dominicain Martin de Troppau, dit *le Polonais* (mort en 1278), qui propagea, popularisa et imposa aux siècles suivants la légende de la papesse Jeanne ; mais il place le fait en 855, après Léon IV. Il est, de plus, à remarquer que les plus anciens manuscrits de la chronique de Martin ne mentionnent pas encore la papesse. Du XIVe au XVIIe siècle, on répéta l'histoire et tout le monde y croyait ; elle avait même été admise dès le XIVe siècle, sans doute, dans le *Liber Pontificalis*. Suivant la forme populaire que prit la légende, une jeune fille de Mayence alla à Athènes avec son amant qui y mourut ; elle acquit une grande science ; en passant à Rome, elle se fit remarquer sous le nom de Jean l'Anglais, fut élue pape, accoucha et mourut pendant une procession, après avoir porté la tiare pendant deux ans, cinq mois et quatre jours. Le premier historien qui battit sérieusement en brèche cette légende fut le réformé D. Blondel, d'abord dans son *Familier Esclaircissement*, etc. (Amsterdam, 1648 ; 2e éd., 1649), puis, dans *De Joanna papissa ἀνάκρισις* (Amsterdam, 1657). L'inanité de la légende ne laisse plus de doute à personne aujourd'hui ; on ne peut plus guère discuter que sur son origine.

BIBL. : I. DŒLLINGER, *Die Papstfabeln des Mittelalters* ; Munich, 1863.

JEANNE. *Nous avons classé les personnages princiers de ce nom par ordre alphabétique de nationalité. Viennent ensuite les personnages divers.*

Espagne

JEANNE, surnommée *la Folle* (*la Loca*), reine de Castille, née à Tolède le 6 nov. 1479, morte à Tordesillas le 11 avr. 1555. Elle était fille de Ferdinand V le Catholique et d'Isabelle Ire. En 1495 fut conclu son mariage avec l'archiduc Philippe, dit le Beau, fils de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, et de Marie de Bourgogne. L'ambassadeur espagnol, Francisco de Rojas, avait été chargé des négociations. L'année suivante, la princesse vint en Flandre pour y célébrer son union avec l'archiduc. Le 24 févr. 1500, dans la ville de Gand, Jeanne mettait au monde un fils, don Carlos, duc de Luxembourg, qui sera Charles-Quint. Par la mort successive des enfants de Ferdinand et d'Isabelle, puis de leur petit-fils, don Miguel, Jeanne devint héritière de Castille et d'Aragon. Comme elle se rendait en Espagne avec l'archiduc, en traversant la France, Philippe fit hommage à Louis XII pour le comté de Flandre (13 déc. 1501). Arrivés à Tolède où les attendaient Isabelle et Ferdinand, tous deux reçurent le serment solennel des Cortès de Castille, dans la cathédrale de cette ville (22 mai 1502), puis de celles d'Aragon, à Saragosse (27 oct.). L'archiduc ne tarda pas à repartir pour la Flandre. Il dut laisser sa femme en Espagne, où, le 10 mars 1503, à Alcalá de Henares, elle accouchait d'un second fils, don Fernando ou Ferdinand, empereur d'Allemagne après l'abdication de Charles-Quint. C'est vers cette époque, peut-être à la suite de ses couches, que la raison de Jeanne commença à se troubler ; l'absence prolongée exaspérait jusqu'au délire la passion qu'elle avait toujours eue pour son époux. A Medina del Campo, elle sortit du château et resta une nuit entière, exposée au froid, grelottante, à peine vêtue, refusant avec rage de rentrer dans ses appartements. De retour en Flandre, sa jalousie poursuivit partout Philippe le Beau ; des scènes violentes eurent lieu. Quand mourut Isabelle, Jeanne fut proclamée reine de Castille, le 26 nov. 1504, et reconnue par les Cortès, à Toro (11 janv. 1505). Ferdinand le Catholique restait régent du royaume jusqu'à la majorité de l'infant Carlos de Luxembourg. Le 28 avr. 1506, l'archiduc Philippe et la reine débarquaient à La Corogne. Rejetés par la tempête sur la côte anglaise, ils s'étaient attardés trois mois à la cour de Henri VII auquel ils

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

livrèrent le duc de Suffolk. Ferdinand se vit forcé de céder la Castille à son gendre et de se retirer en Aragon (V. Ferdinand V le Catholique). Philippe Ier le Beau mourut bientôt après de la fièvre, en la ville de Burgos, à l'âge de vingt-huit ans (25 sept. 1506). Inconsolable de cette perte, la reine fit ouvrir le cercueil de son époux que l'on venait d'ensevelir au monastère de Miraflores, toucha le corps et le contempla longuement, les yeux hagards, sans une larme. En partant pour Torquemada, où elle accoucha d'une fille (14 janv. 1507), la reine, accompagnée de trois évêques et suivie d'innombrables moines, transportait le cadavre avec elle, en grande pompe. On ne cheminait que de nuit, à la lueur des torches et des cierges. Sa jalousie semblait s'exalter encore. Chaque fois que s'arrêtait le lugubre cortège, des gardes veillaient autour du cercueil pour empêcher toute femme d'en approcher, même de loin. Le 28 août 1507, Ferdinand le Catholique, qui revenait d'Italie, eut une entrevue avec sa fille, à Tórtoles, près d'Aranda. Ella s'établit d'abord à Arcos, où elle vécut dans un dénuement complet, puis au château de Tordesillas (févr. 1509), emportant toujours avec elle la dépouille mortuaire de Philippe le Beau qu'elle fit enterrer dans l'église de Santa Clara, en face du palais qu'elle habitait. Vers cette époque, Henri VII d'Angleterre, espérant hériter de la Castille, avait eu l'extravagante idée de demander sa main. Ferdinand fit traîner à dessein les négociations entamées, et le monarque anglais mourut sur ces entrefaites. Dès lors, Jeanne vécut à Tordesillas, oubliée, ensevelie dans une incurable tristesse. Elle ne dormait plus, ne prenait aucun soin de se vêtir décemment et refusait parfois toute nourriture soixante heures de suite. Et cependant, sous le règne glorieux de son fils Charles-Quint, son nom continuait à figurer en tête des actes publics et sur les sceaux, avant celui de l'empereur-roi. Un seul jour, le peuple des Castilles se ressouvint de la folle de Tordesillas. Lors du soulèvement des Comuneros, leur chef, Juan de Padilla, un moment maître de la ville, rendit un décret illusoire dans lequel il déclarait la reine prête à reconnaître et légitimer les actes des rebelles (1520). Elle reçut même une députation des Comuneros. L'insurrection vaincue à Villalar, Padilla décapité (1521), chacun s'empressa d'oublier celle dont il avait un instant invoqué les droits et proclamé le nom. Jeanne mourut au château de Tordesillas, assistée par saint Francisco de Borja, l'année même où César Charles-Quint abdiquait à Bruxelles. On a prétendu qu'elle avait recouvré la raison quelques instants avant l'heure dernière. Outre Charles-Quint et Ferdinand Ier d'Allemagne, elle avait eu quatre filles : *Isabelle*, femme du roi de Danemark, *Marie*, souveraine de Hongrie, *Leonor* et *Catalina*, toutes deux reines de Portugal (Leonor épousa en secondes noces François Ier). Sur l'ordre de l'empereur, le corps de Jeanne la Folle fut déposé dans la chapelle royale de Grenade, auprès de Philippe le Beau et des rois catholiques Ferdinand et Isabelle.

Lucien Dollfus.

Bibl. : Zurita, *Anales de la Corona de Aragon;* Saragosse, 1610-21, 7 vol. — Florez, *Memorias de las Reynas Católicas;* Madrid, 1790, 2 vol. — W. Prescott, *History of the reign of Ferdinand and Isabella;* Boston, 1839, 8 vol. — Mariana, *Historia general de España;* Barcelone, 1839-40, 10 vol.

Jeanne de Portugal, reine de Castille (1455-75), née en 1438, morte en 1475. Fille d'Edouard, roi de Portugal, et d'Eléonore d'Aragon, elle épousa en 1455 le roi de Castille *Henri IV* (V. ce nom) ; son histoire a été retracée dans la biographie de son époux. Outre sa fille, la *Beltraneja* (V. ce nom), elle eut d'un autre favori, don Pedro de Castella, deux fils, *Ferdinand* et *Apostol*. Elle mourut six mois après son mari.

Jeanne de Castille (V. Beltraneja).

France

Jeanne de Bourgogne, reine de France, morte à Roye le 22 juin 1325. Fille du comte Otton IV de Bourgogne, elle épousa Philippe le Long, fut condamnée pour adultère à la prison perpétuelle, se réconcilia avec son époux, auquel elle survécut, habitant la tour de Nesle ; son nom est mêlé aux légendaires scandales qui s'y seraient accomplis.

Jeanne de Navarre, reine de France et de Navarre, née à Bar-sur-Seine le 14 janv. 1273, morte au château de Vincennes le 2 avr. 1305. Elle était fille unique de Henri, dit le Gros, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, et de Blanche d'Artois, et seule héritière de leurs domaines, son frère Thibaut étant mort en bas âge. D'abord fiancée à Henri, fils d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, elle épousa, le 16 août 1284, deux mois avant son avènement au trône, Philippe le Bel, apportant à la couronne de France ses droits sur la Navarre et sur les comtés de Champagne et de Brie. C'est néanmoins par erreur que la plupart des historiens considèrent Philippe le Bel comme le premier des souverains qui ont porté le titre de roi de roi de France et de Navarre. Jeanne transmit ses droits à son fils aîné, Louis le Hutin qui, à la mort de sa mère, en 1305, et du vivant de son père, porta le titre de roi de France, puis, à la mort de Philippe le Bel, celui de roi de France et de Navarre. Jeanne fut une femme de grande intelligence et d'une grande activité. Lors de la campagne contre le comte Henri de Bar, qui avait envahi la Champagne en 1297, elle se mit à la tête de l'armée royale pour défendre ses Etats, ayant auprès d'elle le maréchal Gaucher de Châtillon. Elle se montra amie des lettres et des arts, fonda le fameux collège de Navarre dont l'emplacement se trouvait rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et combla de munificences églises et monastères. Jeanne exerça une réelle influence sur Philippe le Bel qui l'adorait et fut profondément affligé de sa mort, mort dont on accusa, dans la suite, Guichard, évêque de Troyes. La légende a mis à l'actif de Jeanne de Navarre certains traits de méchanceté et de cruauté dont il n'est pas question dans les documents contemporains.

Frantz Funck-Brentano.

Bibl. : Chroniques contemporaines, éd. Dom Bouquet, t. XX-XXIII. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne;* Paris, 1865, t. VI. — Ch.-V. Langlois, *le Règne de Philippe III le Hardi ;* Paris, 1887, in-8.

Jeanne de Valois, reine de France, née en 1464, morte à Bourges le 4 févr. 1505. Elle était fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Bien que très disgraciée de la nature, malingre, difforme et bossue, elle fut fiancée par son père dès l'âge de neuf ans au jeune duc Louis d'Orléans, son cousin, âgé lui-même de onze ans ; le mariage fut célébré trois années plus tard, en 1476. Malgré toutes ses qualités morales, elle ne put jamais inspirer à son mari que des sentiments de répulsion ; aussi, devenu roi, il s'empressa de solliciter du pape l'annulation de son mariage. Répudiée en 1498, Jeanne de France reçut en apanage le duché de Berry et se retira à Bourges où elle fonda l'ordre des annonciades. Elle a été béatifiée par Benoît XIV en 1743.

Bibl. : R. de Maulde, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry;* Paris, 1883, in-8.

Jeanne, comtesse de Flandre (V. Flandre, t. XVII, p. 570).

Jeanne, comtesse de Toulouse, née en 1220, morte à Savone le 25 août 1271, fille de Raimond VII et de Sancie d'Aragon. En 1229, le traité de Paris décide qu'elle épousera dans la suite un des frères du roi Louis IX et qu'elle apportera en dot à son époux tous les domaines laissés à son père, soit le Toulousain, l'Agenais, une partie du Quercy, le Rouergue et le Comtat-Venaissin. Presque immédiatement le choix de la régente, Blanche de Castille, se porte sur son fils Alphonse, et la jeune princesse est envoyée à la cour de France pour y être élevée. Le mariage de ces deux enfants (elle avait dix ans et Alphonse neuf) ne devient effectif que vers 1239. Sa biographie se confond avec celle de son époux (V. Alphonse, t. II, p. 503).

Bibl. : D. Vaissette, *Hist. de Languedoc,* nouv. éd., VI, *passim.* — Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers.*

Jeanne de France, duchesse de Bourgogne, morte en 1347. Fille du roi Philippe V, elle fut fiancée à Hugues, duc de Bourgogne, puis, après la mort de ce prince,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mariée à son frère et successeur, Eudes IV (18 juin 1318), qui avait d'abord soutenu les prétentions de sa nièce au trône de France, en 1316. Après la mort de Philippe V (1322), Jeanne réclama en vain le comté de Poitiers qu'il avait possédé. Elle se déclara pour Philippe VI de Valois, dont Eudes IV mérita la faveur par de fidèles services. En 1330, Jeanne hérita des comtés de Bourgogne et d'Artois que lui disputèrent par les armes Louis Ier, comte de Flandre, et Guigues VIII, dauphin de Viennois, maris de ses sœurs. Elle mourut après avoir perdu ses deux fils. Elle laissa un petit-fils, *Philippe de Rouvre*, qui succéda, en 1350, à Eudes IV, son aïeul, et qui fut le dernier duc de la première maison de Bourgogne. E. C.

Bibl. : Le P. Anselme, I, 94, 548. — Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, XX, 392. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, 158 et suiv., et *Preuves*, clxii et suiv. — *Art de vérifier les dates*, II, 510. — Ch. Dufayard, *la Réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel*, dans la *Revue histor.*, t. LV, II, pp. 266, 270.

Italie

JEANNE Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, née en 1327, morte à Aversa le 22 mai 1382. Fille de Charles, duc de Calabre (mort avant son père), et de Marie de Valois, elle succéda, en 1343, à son aïeul Robert le Bon. Elle était déjà mariée à son cousin André, fils du roi de Hongrie. Ce mariage, tout politique, avait été conclu en vue de concilier les prétentions des deux branches de la maison d'Anjou qui se disputaient le royaume de Naples; l'une, représentée par Robert, l'autre par Charles-Martel, roi de Hongrie. Mais Jeanne et André ne s'entendirent pas longtemps. Un grand nombre de Hongrois étaient venus à Naples à la suite d'André. Leur arrogance irrita les Angevins et Jeanne elle-même. Un complot fut tramé contre eux et André fut assassiné au château d'Aversa (18 sept. 1345). Jeanne, dit Brantôme, avait tissé le cordon de soie qui servit à étrangler son mari « pour lui faire plus grand honneur ». Le pape Clément VII, suzerain de Naples, ordonna des poursuites, mais on ne frappa que quelques complices obscurs. La reine ne tarda pas à épouser, sans dispense papale, son parent, Louis de Tarente. Louis de Hongrie étant venu en Italie pour venger son frère, Jeanne se réfugia à Avignon, qui faisait alors partie de la Provence et où résidaient les papes et vendit cette ville à Clément VI pour 80,000 florins (720,000 fr.), à condition que le pape la déclarerait innocente du meurtre de son mari et lui accorderait les dispenses nécessaires à son second mariage (1348). La peste décimait l'armée de Louis. Il quitta Naples, mais y laissa des troupes que Jeanne ne put chasser. Elle ne rentra dans ses Etats, grâce à l'entremise d'Innocent VI, qu'en 1352. Louis de Tarente étant mort en 1362, Jeanne épousa Jacques, roi de Majorque, qui, bientôt, craignant d'être assassiné, se retira en Espagne et y mourut en 1375. Jeanne épousa, l'année suivante, Otton de Brunswick. Elle avait perdu les deux filles qu'elle avait eues de Louis de Tarente et avait adopté Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, Charles V. Charles de Duras, neveu du vieux roi Louis de Hongrie, auquel aurait dû revenir la couronne, passa en Italie et profitant du schisme se fit couronner, à Rome, par Urbain VI, pendant que Jeanne se déclarait pour Clément VII. Charles s'empara de Naples (1381), fit Jeanne prisonnière à Muro et la fit étouffer entre deux coussins (1382). Ainsi périt cette princesse belle, vive, spirituelle, instruite, pour qui les savants et les poètes montrèrent tant de prédilection, mais dont ils n'ont pu laver la mémoire des graves soupçons qui pèsent sur elle. Après la mort de Louis d'Anjou (1384), son héritage resta à Charles de Duras. J. Marchand.

Bibl. : Guyot, *Hist. des reines Jeanne Ire et Jeanne II, reines de Naples et de Sicile;* Paris, 1700, in-12. — Vinc. Mignot, *Hist. de Jeanne Ire, reine de Naples, comtesse de Piémont, de Provence et de Forcalquier;* La Haye et Paris, 1764. — *Historical Life of Joanna of Sicily, queen of Naples and countess of Provence, with correlative details of the literature and Manners of Italy and Provence in the XIIIth and XIVth centuries;* Londres, 1824, in-8; trad. allem. par Carol. Stille; Brême, 1830. — Crivelli, *Della Prima e secunda Giovanna, regine di Napoli;* Padoue, 1830, in-12. — Ellet, *Scenes in the life of Joanna of Sicily;* Londres, 1840. — Giac. Battaglia, *Giovanna prima, regina di Napoli, storia del sec. XIV;* Milan, 1835.

JEANNE II, reine de Naples (1414-35), née en 1371, morte le 2 févr. 1435. Fille du roi Charles de Duras et de Marguerite, elle épousa l'archiduc Guillaume d'Autriche (1385); devenue veuve (1406), elle se retira à la cour de son frère Vladyslav où elle devint la maîtresse du comte Pandolfo Alapo. Proclamée reine, à la mort de son frère (6 août 1414), elle donna libre cours à ses passions. Son mariage avec Jacques de Bourbon, comte de la Marche (1415), ne les arrêta pas. Jacques fit trancher la tête à l'amant de sa femme, Pandolfo Alapo, et tint Jeanne enfermée; mais il ne put se maintenir contre l'hostilité des grands et, après une courte réconciliation avec Jeanne, s'enfuit, se contentant du titre de prince de Tarente (1417). Il entra dans l'ordre franciscain et mourut en 1438. Jeanne se donna alors à Giov. de Caraccioli, qui reçut le titre de grand sénéchal et gouverna avec le condottiere Sforza, créé grand connétable. Menacée par le parti angevin, auquel Sforza se rallia, elle appela Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, qui repoussa Louis d'Anjou; elle l'adopta (1421). Mais Alphonse se brouilla avec le favori Caraccioli et s'empara de sa personne. Jeanne réussit à sortir de Naples; assiégée dans Capoue par son fils adoptif, elle fut débloquée par Sforza, révoqua l'adoption d'Alphonse et désigna pour héritier Louis d'Anjou (1423). La guerre continua contre l'Aragonais qui se maintint dans une partie du royaume. L'assassinat de Caraccioli (1432) et la mort de Louis d'Anjou (1434) auquel Jeanne substitua son frère René, sont les derniers épisodes importants de son règne. A.-M. B.

JEANNE Plantagenet, reine de Sicile, comtesse de Toulouse, morte à Rouen en 1200. Fille de Henri II et d'Eléonore d'Aquitaine, elle épousa Guillaume II, roi de Sicile; après sa mort, elle se remaria avec Raymond VI, comte de Toulouse. De cette union naquit Raymond VII. Elle se fit consacrer religieuse à son lit de mort.

Navarre

JEANNE d'Albret, reine de Navarre, née à Pau le 7 janv. 1528, morte à Paris le 5 juin 1572. Fille unique de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, elle se trouvait un riche parti, non pas précisément à cause de l'importance matérielle des terres de sa future obédience, considérablement réduites depuis l'annexion à la Castille par Ferdinand le Catholique de tout ce que possédait son grand-père Jean d'Albret au delà des Pyrénées (1312), mais en raison de leur situation, restée mitoyenne à la fois de la France et de l'Espagne, alors perpétuellement en guerre. Aussi avait-elle douze ans à peine que Charles-Quint, pour rassurer, disait-il, sa conscience au sujet de la réunion de 1512, en préparant la fusion des droits des princes castillans et des Albret sur la Navarre dite espagnole, en réalité pour avoir un pied sur le versant septentrional des Pyrénées, la demandait pour son fils l'infant don Philippe (le futur Philippe II). Mais la diplomatie de François Ier lui barra la route. Elle avait mis la main sur Jeanne dès le berceau sous prétexte que, fille d'une fille de France, nièce du roi, elle recevrait en France une éducation plus digne de son rang qu'à la cour étriquée et parcimonieuse de ses parents. Elle prit ombrage de la démarche de Charles-Quint et prétendit inféoder définitivement la petite princesse à notre politique nationale, en la mariant au duc de Clèves, que son état de guerre sourde contre l'empereur son suzerain désignait tout spécialement au choix royal (1541); ce ne devaient être, au reste, vu l'âge de l'épouse, que des fiançailles solennelles. Dans cette occasion se manifesta sa naissante énergie. Le duc lui déplaisait : elle fit, en conséquence, rédiger et signa en présence de témoins une protestation en règle contre l'union à laquelle la contraignait le vouloir de sa famille. Précaution fort heureuse, au demeurant, car, à quatre ans de là, en 1545, quand le duc de Clèves,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à la suite de conflits malheureux avec Charles-Quint, fut sans retour perdu pour l'alliance française, sa protestation de 1541 servit de base à l'instance en cour de Rome que dénoua une bulle d'annulation du mariage, pour défaut de consentement. En 1548, elle épousa, de plein gré, cette fois, et pour tout de bon, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Deux ans plus tard, la mort de son père mettait la couronne souveraine sur sa tête.

D'aigres démêlés avec Henri II, qui aurait bien voulu réunir la Navarre à ses Etats, des intrigues périlleuses avec Philippe II, au sujet des territoires conquis en 1512 par Ferdinand le Catholique, emplirent les dix années suivantes. Quoique agitée et anxieuse, cette période n'en est pas moins la plus heureuse de son existence. Brave homme au fond, son mari était sans la moindre consistance. Il fut en tout ce qu'il fut en religion, à cette époque de foi ardente, s'engageant étourdiment dans le protestantisme, qu'il devait bientôt renier avec éclat, tandis que Jeanne n'y faisait adhésion que par étapes timides, mais dès lors pour toujours. Quoi qu'il en fût, leur bonheur intime fut sans nuage tant qu'ils vécurent hors de la sphère des grands intérêts sociaux dont Paris était le centre. Il fut détruit du jour où Antoine se fixa à la cour de France, surtout du jour où Catherine de Médicis, proclamée régente à l'avènement de Charles IX, crut avoir besoin de lui comme contrepoids à l'ambition des Guises. Pour le détacher du parti calviniste, elle lâcha sur lui Mlle de Roué, l'une des plus expertes recrues de son fameux *Escadron volant* (V. ce mot). Cependant les choses ne tournèrent pas tout à fait au gré de la reine mère : il abandonna « la cause », il est vrai, mais au profit des Guises, non au sien. En butte à d'odieux traitements à leur instigation, Jeanne regagna péniblement la Navarre (mars 1562). La nouvelle de la mort de son mari, frappé sous les murs de Rouen défendu par le comte de Montgomery (17 nov. 1562), ne tarda pas à l'y rejoindre.

C'est ici le lieu de réfuter la calomnie suivant laquelle Jeanne d'Albret proscrivit le catholicisme dans ses Etats. La vérité est qu'elle institua la liberté de conscience : la coexistence des deux cultes est un fait reconnu par les meilleures autorités. Elle craignait par-dessus tout l'émeute, désirait par-dessus tout la paix : nobles sentiments que son époque n'était point en état de comprendre. Aussi bien les convoitises de Charles IX et de Philippe II, déguisées sous le masque de la foi, s'entendaient-elles en secret, — quitte à se choquer violemment, lorsque viendrait l'heure du partage — pour lui créer mille difficultés. Sentant le sol trembler sous ses pieds, elle gagna La Rochelle en sept. 1568, au début de la troisième guerre civile. Derrière elle, le pays se souleva. Mais, à son appel, le comte de Montgomery pénétra en Navarre, chassa les officiers partisans du roi de France de place en place et y raffermit son autorité. La paix de Saint-Germain (4 août 1570) ouvrit à son activité un champ plus vaste : il fut question, pour sceller la réconciliation des deux confessions, de marier son fils Henri, avec la princesse Marguerite, sœur de Charles IX. A la fois éblouie et défiante, elle accourut à la cour. Mais le malheur la guettait, dès qu'elle sortait de son royaume. Paris qui, en 1561-62, lui avait pris son mari, allait lui prendre la vie : arrivée le 14 févr. 1572, elle tomba malade le 3 juin et s'éteignit deux jours après. « Ainsi mourut, dit d'Aubigné, cette reine qui n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, invincible aux adversités. » — Outre deux fils, morts en bas âge, elle avait eu deux enfants qui lui survécurent : *Henri de Bourbon*, destiné à régner sur la France sous le nom de Henri IV, et *Catherine* (V. ce nom), la future duchesse de Bar. Léon Marlet.

Bibl. : Baron de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret;* Paris, 1877, in-8. — Du même, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret;* Paris, 1881-1886, 4 vol. in-8. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I-IV (sans omettre les copieuses introductions du savant éditeur, le comte de La Ferrière). — N. Weiss, *l'Intolérance de Jeanne d'Albret*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, année 1891. — Léon Marlet, *le Comte de Montgomery ;* Paris, 1890, in-8 ; ch. VI et VII.

Personnages divers

JEANNE D'ARC (V. Arc [Jeanne d']).

JEANNE DE CHANTAL (Sainte) (V. Chantal).

JEANNE GREY (V. Dudley).

JEANNE HACHETTE (V. Hachette).

JEANNE SEYMOUR (V. Seymour).

JEANNETTE (Ile de la). Ile de l'océan Glacial arctique, au N.-E. de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie, par 76°47′ lat. N. et 156°36′ long. E. Découverte par le capitaine de Long, elle reçut le nom de *la Jeannette*, qui sombra à quelque distance.

JEANNIN (Pierre), homme d'Etat français, né à Autun en 1540, mort à Paris en 1622. Elève de Cujas à Bourges, il fut avocat à Dijon en 1569. Il devint conseiller en 1572, président au parlement de Bourgogne en 1579 ; il fut ensuite conseiller du duc de Mayenne, premier président au parlement de Paris, intendant en 1602 et contrôleur général des finances en 1610. D'abord partisan de la Ligue, il se rallia ensuite à Henri IV. Son volume, *Négociations*, a eu plusieurs éditions (1656, in-fol. ; 1659, 2 vol. in-12 ; 1819, 3 vol. in-8 ; 1837, gr. in-8). Cet ouvrage se trouve aussi dans la *Nouvelle Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat (1887, 2e série, t. IV).

Bibl. : Eloge par Saumaise, 1623, in-4 ; par Guyton de Morveau, 1766, in-8 ; par Foisset, dans *Revue des Deux Bourgognes*, juin et juil. 1836. — Mongis, *Discours de rentrée de la cour de Dijon*, 4 nov. 1856. — *Moniteur*, 8, 15 et 22 mai 1854 (art. de Sainte-Beuve).

JEANNIN DE CASTILLE (Pierre) (V. Castille).

JEANNIOT (Pierre-Georges), peintre et officier français, né à Genève en 1848, de parents français. Elève de A. Jeanniot, il a peint des toiles, et surtout des aquarelles. Citons : *les Bords du Lignon*, *le soir* (1887) ; *la Pièce d'eau* (1889).

JEANNOTTE-Bozérian (V. Bozérian).

JEANRON (Philippe-Auguste), peintre et littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer le 10 mai 1808, mort au château de Comborn (Corrèze) le 8 avr. 1877. Il se lia tout jeune encore avec Sigalon et avec Godefroy Cavaignac. Après juil. 1830, il fonda et présida la Société libre de peinture et de sculpture, fit des conférences publiques, écrivit dans plusieurs journaux et revues, notamment dans la *France littéraire*. Après le 24 févr. 1848, Ledru-Rollin le fit nommer directeur des musées nationaux, et il organisa l'exposition libre qui eut lieu, la même année, aux Tuileries. Il fonda le musée du Luxembourg, restaura le Louvre et la galerie d'Apollon, acheva le salon des Sept-Cheminées, s'occupa activement du musée ethnologique, organisa la chalcographie, et créa une imprimerie en taille-douce à l'usage du musée. Le sculpteur Nieuwerkerke le remplaça en 1849. En 1863, ayant repris ses pinceaux, il succéda à Loubon, qui dirigeait l'Ecole des beaux-arts de Marseille, et fut nommé membre correspondant de l'Institut. Il a écrit, entre autres articles, des *Commentaires sur la Vie des peintres de Vasari*, avec Léopold Leclanché. Ses tableaux sont nombreux, mais quelques-uns seulement attestent un talent sérieux, sinon original. Citons : *les Petits Patriotes* (1830, au musée de Caen) ; *les Forgerons de la Corrèze* (1836) ; *Criminels cueillant le poison de l'upas* (1840) ; *le Port abandonné d'Ambleteuse ; le Camp d'Equihem* (1855) ; *le Phénicien et l'Esclave* (1859) ; *Vue de Notre-Dame de la Garde et du château d'If* (1865), etc. Parmi ses portraits, notons ceux de la famille *Odier*, de *Subervie* et de *Cavaignac*. Challamel.

JEANROY (Marie-Henri-Gustave-Alfred), littérateur français, né à Mangiennes (Meuse) le 5 juil. 1859. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1878), il fut professeur de rhétorique à Troyes (1881), à Besançon (1883), au collège Stanislas (1885) et fut nommé en 1889 chargé de cours et en 1893 professeur de langue et littérature du Midi de la France à la faculté des lettres de Toulouse. M. Jeanroy s'est fait connaître par de remarquables études sur l'histoire de notre littérature éparses dans la *Romania*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la *Revue critique*, la *Grande Encyclopédie* et autres recueils. Il a publié : *les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* (Paris, 1889, in-8); *Extraits des chroniqueurs français du moyen âge* (Paris, 1891, in-8), en collaboration avec M. G. Paris; *Mystères provençaux du* XVe *siècle* (Toulouse, 1893, in-8), en collaboration avec M. H. Teulié, etc.

JEANSAGNIÈRE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Georges-en-Couzan; 430 hab.

JEANTES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 740 hab.

JEAURAT (Edme-Sébastien), astronome français, né à Paris le 14 sept. 1725, mort à Paris le 7 mars 1803. Professeur à l'École militaire (1753), il était membre de l'Académie des sciences (classe d'astronomie, puis de géométrie) depuis 1763; en 1796, un an après la réorganisation de l'Institut, il succéda à Cassini dans la section d'astronomie. Sauf un *Traité de perspective* (Paris, 1750, in-4), tous ses écrits ont trait à l'astronomie; ils parurent dans le *Recueil des savants étrangers* (1763) et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* (1763-88). Jeaurat écrivit douze volumes de la *Connaissance des temps*, dont Lalande lui laissa la rédaction de 1776 à 1790. Il est, d'autre part, l'inventeur d'une lunette à double image, dite *diplantidienne*, dont la description se trouve dans les *Mémoires de l'Académie* (1779 et 1786).

Bibl. : E.-S. Jeaurat, *Indication succincte de ses travaux scientifiques*; Paris, s. d., in-4. — J.-F. Montucla, *Hist. des mathém.*; Paris, an VII, t. I, p. 712.

JEBUS (V. Jérusalem).

JÉCHIEL, rabbin français, mort en Syrie en 1268. Il dirigea une école à Paris, écrivit des commentaires du Talmud et soutint les 25-26 juin 1240, avec un collègue converti au christianisme, une controverse publique dans le palais de saint Louis; en 1257, il passa en Syrie.

JÉCHONIAS ou **JOACHIM**, roi de Juda, l'un des derniers princes de la dynastie davidique. Sous son règne de quelques mois (599 av. J.-C.), Jérusalem fut prise une première fois et il se produisit une première déportation des Israélites sur la terre étrangère. Jéchonias fut emmené à Babylone par le vainqueur, qui plaçait sur le trône de Jérusalem Sédécias, oncle du roi dépossédé.

JECKEL ou **JEKEL** (Franz-Joseph), publiciste polonais, né à Vienne en 1762, mort à Vienne le 14 nov. 1814. Il remplit les fonctions d'avocat en Galicie. Il a écrit en allemand un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Pologne : *Polens Staatsverœnderungen und letzte Verfassung* (Vienne, 1800-1810, 6 part.); *Galiziens Strassen* (*id.*, 1809). Il a en outre écrit l'histoire de la littérature polonaise dans l'ouvrage intitulé *Geschichte der Kunste und Wissenschaften* (Gœttingue, t. XL).

JECKER (Jean-Baptiste), banquier suisse, né à Porrentruy vers 1810, mort à Paris le 26 mai 1871. D'une bonne famille du cant. de Berne, il était vers 1836 à Paris employé dans la maison de banque Hottinguer. Son frère, le docteur Jecker, médecin renommé de Mexico, qui a laissé à notre Académie de médecine un legs de 300,000 fr., le fit venir au Mexique et le commandita. Très intelligent, doué d'un véritable génie pour les affaires, J.-B. Jecker devint rapidement un des plus grands industriels du pays et y fonda la banque la plus importante. En 1859, le président Miramon lui confia la conversion de la dette intérieure dont le résultat se traduisit par une émission de 75,000,000 de *bons* de la maison Jecker qui prélevait sur l'opération une commission énorme. Le président Juarez refusa de reconnaître ce traité. D'autre part, Jecker avait obtenu du gouvernement mexicain l'autorisation de reconnaître les terrains de la Sonora et de la Basse-Californie (19 déc. 1856) et manquant à ce traité le gouvernement avait fait expulser le 17 mai 1859 les membres des commissions scientifiques qui opéraient le lever des plans. Aussi, dès que l'intervention armée de la France au Mexique eut été décidée (V. Mexique), Jecker, qui avait des intelligences dans l'entourage de Napoléon III et qui se fit naturaliser Français, céda-t-il à la France tous ses droits et actions dans la question de la Sonora contre 10,000,000 de fr. environ. On a longtemps prétendu que l'affaire Jecker était la cause de l'expédition du Mexique; elle ne fut en réalité qu'une spéculation accessoire greffée sur l'intervention. En 1861, le gouvernement mexicain reconnaissait la créance Jecker, fixée à 27,703,770 fr. Pour se faire payer plus vite le banquier conclut un arrangement avec le ministre des finances. Il réduisit sa créance à 22,660,000 fr. et se fit remettre trois traites, l'une de 7,660,000 fr. à l'échéance du 15 oct. 1863, l'autre de 5,000,000 à l'échéance du 15 déc. Ces valeurs furent payées. Mais Maximilien refusa de solder la troisième valeur de 10,000,000 à échéance du 15 févr. 1866, et révoqua son ministre des finances, car cet arrangement était aussi désastreux pour le trésor mexicain que compromettant pour le trésor français. Le maréchal Bazaine fut un instant accusé d'y avoir prêté les mains. Il réussit à prouver que toute cette scandaleuse affaire avait été conduite par la mission française, d'accord avec la légation de France et traitée en dernière analyse par le cabinet même de Maximilien. Quoi qu'il en soit, Jecker revint en France à peu près ruiné. Le 10 mai 1871, il fut arrêté dans les bureaux de la préfecture de police de la Commune au moment où il demandait un passeport. Emprisonné avec les otages à la Grande-Roquette, il fut fusillé le 26 dans les terrains vagues de la rue de la Chine.

JEDBURGH. Ville de l'Ecosse méridionale, chef-lieu du comté de Roxburgh, à 66 kil. S.-E. d'Edimbourg, sur le Jed, affluent du Teviot; 6,245 hab. Stat. du chemin de fer d'Edimbourg à Berwick. Fabriques de lainages. Ruines d'une célèbre abbaye du moyen âge.

JEDLERSDORF. Faubourg de Vienne, dans le Marchfeld; 7,000 hab. — Non loin est l'importante gare de *Jedlersee*, avec de grands ateliers de chemins de fer.

JEEZE. Rivière d'Allemagne, affluent gauche de l'Elbe; 80 kil. de long, arrose les districts de Magdebourg et Lunebourg, passe à Salzwedel, Dannenberg et finit à Hitzacker.

JEFFERIES (Richard), littérateur anglais, né près de Swindon (Wiltshire) le 6 nov. 1848, mort à Goring (Sussex) le 14 août 1887. Il débuta dans la littérature par une collaboration assidue à deux journaux provinciaux (l'*Advertiser* et l'*Herald* du Wiltshire), écrivit des poésies, puis des romans. La notoriété lui vint tout à coup en 1877, lorsqu'il eut donné son *Gamekeeper at Home*, recueil d'études parues d'abord dans la *Pall Mall Gazette*, remarquables par un vif sentiment de la nature, la poésie des descriptions et une science très sûre de la vie et des mœurs des animaux. Bientôt parurent : *Wild Life in a Southern County* (1879), son chef-d'œuvre; *Round about a Great Estate*, *The Open Air*, *Red Deer* (1884), etc., et des œuvres d'imagination, de tout premier ordre, *Wood magic* (1881) et *Bevis* (1882); *The Story of my Heart* (1883) et *After London* (1885). Jefferies était célèbre, mais une longue et douloureuse maladie l'entraîna à des dépenses considérables. Il était chargé de famille et trop indépendant et, trop fier pour recourir aux fonds des gens de lettres, il passa ses dernières années à écrire sans relâche, pour vivre, des études sur les scènes et les agréments de la vie de province qui sont loin de valoir ses autres œuvres. R. S.

JEFFERSON. Ville des Etats-Unis, capitale du Texas, sur le lac Caddo, tributaire de la rivière Rouge; 5,000 hab. Fondée en 1843.

JEFFERSON City. Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Missouri, à droite du Missouri; 10,000 hab. Minoteries, fonderies, construction de voitures; auprès sont des mines de houille.

JEFFERSON (Thomas), troisième président des Etats-Unis, né à Shadwell (Virginie) le 2 avr. 1743, mort à Monticello (Virginie) le 4 juil. 1826. Fils du colonel Peter

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Jefferson, riche planteur, et de Jane Randolph, il perdit son père en 1757. Il fit de fortes études classiques et prit une grande influence sur ses camarades. Il exerça à partir de 1767 la profession d'avocat avec un rapide succès et, dès 1769, fut élu pour représenter son comté dans la Chambre de la colonie. Il devint aussitôt un des chefs de l'opposition. A cette époque, il construisit sa résidence de Monticello et épousa Martha Skelton, belle et riche veuve. En 1774, il accentua le conflit contre la métropole et le gouverneur. Après la seconde dissolution du parlement virginien, il joua un rôle prépondérant à la convention libre, formée par les députés spontanément réunis. Il rédigea sous le titre de *Summary View of the rights of British America* un énoncé des revendications américaines, qui fut le prélude de la déclaration d'indépendance. Il parut alors trop avancé et ne fut pas adopté par le congrès des délégués des colonies. Jefferson fut considéré en Amérique et en Angleterre, où son manifeste eut un grand retentissement, comme un des chefs du parti national américain. Il fut élu au congrès de 1775 comme suppléant de Randolph, retenu en Virginie par ses fonctions de président de la Chambre. Il rédigea la riposte des Virginiens aux propositions de lord North, laquelle fut accueillie avec enthousiasme au congrès qui en adopta les termes. En mai 1776, il reçut de la Virginie mandat de proposer la déclaration d'indépendance. Il fut nommé président de la commission chargée de rédiger cet acte, et son texte fut adopté, sauf de légères modifications (4 juil. 1776).

Jefferson consacra les années suivantes à la réforme radicale des institutions de la Virginie : suppression des substitutions ; abolition du droit d'aînesse remplacé par le partage égal entre les enfants ; liberté religieuse ; suppression de la rémunération officielle de l'Eglise. Il fallut une lutte de plusieurs années pour faire accepter à l'aristocratie virginienne ces principes ; par là Jefferson fit prévaloir aux Etats-Unis un esprit tout à fait différent de celui de l'Angleterre et conforme aux principes philosophiques qu'allait promulguer la Révolution française. Il fit également passer un bill prohibant toute importation d'esclaves. Il eut moins de succès lorsque, élu gouverneur de son Etat (1779-81), il dut résister à l'attaque des armées anglaises, mais ce fut parce qu'il avait mis toutes ses ressources au service de l'armée fédérale. Malgré de vives attaques, l'assemblée locale lui vota des remerciements. Il rentra au congrès, y fut rapporteur de la paix définitive avec l'Angleterre, fit adopter le système actuel de monnaie, remplaçant la livre sterling par le dollar, fit régler l'organisation des vastes territoires de l'Ouest, cédés par la Virginie à la Confédération. En mai 1784, il fut envoyé en Europe pour négocier avec John Adams et Benj. Franklin les traités de commerce. En 1785, le congrès le nomma ministre plénipotentiaire en France, à la place de Franklin, démissionnaire. Il vécut à Paris très heureux, dans l'intimité de ses amis d'Alembert, Condorcet, Destutt de Tracy, etc. Il préféra toujours la France à l'Angleterre. Rentré en Amérique en 1789, il reçut le poste de secrétaire d'Etat dans le cabinet de Washington (mars 1790). Il y fut l'adversaire résolu d'Al. Hamilton et devint contre le chef des *fédéralistes* le champion des *républicains*. Les premiers étaient unitaires, les autres décentralisateurs. Adversaire résolu du système anglais, Jefferson défendit l'autonomie des Etats contre son rival qu'il accusait de velléités monarchiques. Il ne put empêcher Hamilton de prévaloir dans l'organisation des finances, de la Banque des Etats-Unis, etc. Partisan de la France, tandis que Hamilton l'était de l'Angleterre, il voulait autoriser l'armement de croiseurs américains donnant la chasse aux navires anglais. Washington imposa une stricte neutralité, mais Jefferson obtint la reconnaissance officielle de la République française. Le ministre français Genest fit armer des navires privés contre l'Angleterre ; il s'ensuivit un violent débat entre Jefferson et Hamilton auquel le président donna raison. Genest fut rappelé et bientôt Jefferson donna sa démission. Quand Washington se retira, la lutte électorale des deux grands partis se concentra entre Adams, candidat des fédéralistes, et Jefferson, candidat des républicains. Le premier eut la majorité ; le second, ayant obtenu le plus de voix après lui, fut élu vice-président. Il combattit la rupture avec la France en 1798 et fit déclarer par la Virginie et le Kentucky qu'ils s'y opposeraient par la force. En 1800, les républicains l'emportèrent dans l'Etat de New York, grâce à l'habileté d'Aaron Burr. Celui-ci fut porté par eux aux élections présidentielles de 1801 pour le poste de vice-président, Jefferson l'étant pour celui de président. Ils eurent la majorité, mais obtinrent le même nombre de suffrages ; de sorte que, comme on n'avait pas spécifié pour quel poste les votants désignaient chacun d'eux, Burr revendiqua la présidence. Le congrès des représentants dut statuer, et Jefferson ne fut élu qu'au trente-sixième tour de scrutin, son compétiteur demeurant vice-président. Il administra avec beaucoup de sagesse, changea peu de fonctionnaires, substitua au cérémonial de Washington une simplicité démocratique qui accrut sa popularité. Il obtint de la France la cession de la Louisiane (1803), fit explorer ses nouvelles acquisitions par Lewis et Clarke (1803-06), mit à la raison les Marocains et les Tripolitains. Il fut réélu président, avec G. Clinton pour vice-président, par 148 voix sur 176 (1805). L'acharnement qu'il déploya contre Burr, inculpé de trahison (1806), excita une vive opposition. Jefferson revendiqua énergiquement les droits des Etats-Unis dans le conflit anglo-français. Le blocus général, proclamé par les deux adversaires, privait l'Amérique des bénéfices que lui avait jusqu'alors procuré sa neutralité. En 1807, après l'incident du *Chesapeake*, il interdit aux navires de guerre britannique les eaux américaines, puis il mit l'embargo sur les navires nationaux (déc. 1807), afin d'éviter les conséquences des blocus européens. En févr. 1809, on adoucit cette prohibition, se contentant d'interdire l'intercourse entre les belligérants. Jefferson refusa un troisième mandat présidentiel et se retira à Monticello où il acheva sa vie. Il s'occupa de la création de l'université de Virginie. Ruiné par sa fastueuse hospitalité, il fut autorisé par la législature à mettre ses biens en loterie (1826). Ce projet ne fut pas exécuté ; l'ancien président mourut peu après, le même jour que John Adams.

Jefferson est un des fondateurs de la nation américaine, le représentant le plus marquant de ses tendances démocratiques. Cet homme à cheveux roux, aux larges yeux gris, à l'aspect rude, au tempérament ardent, imbu de la culture française, fut un logicien disciple des philosophes parisiens et représentant leur esprit en face de l'esprit anglais de tradition. Rationaliste décidé, il niait la divinité du Christ, proclamait le droit naturel, n'admettant pas que l'antiquité d'un droit suppléât à sa justice. Après dix ans de luttes contre les autoritaires qui marquèrent la constitution fédérale à leur empreinte, Jefferson eut à son tour le dessus. Il fit passer dans les mœurs ses habitudes de simplicité et délivra la jeune république de tout le cérémonial européen. Il ne fut pas seulement le théoricien de la démocratie, il en fut le modèle. Il n'a jamais parlé en public, mais il entretint une correspondance étendue et jusqu'à sa mort exerça ainsi, de Monticello, une influence considérable. Son prestige dure encore et ses écrits font encore autorité. Les principaux sont : le code virginien (1779), *Notes on Virginia* (1782, rééd. avec notes originales en 1853), un projet de constitution (1783), un manuel de pratique parlementaire. On a publié ses œuvres complètes aux frais du congrès : *The Writings of Th. Jefferson, being his autobiography, correspondence, reports, messages, addresses and other writings official and private* (Washington, 1853-55, 9 vol. in-8). A.-M. B.

Bibl. : Les principales biographies de Jefferson sont celles de G. Tucker (Philadelphie, 1837, 2 vol.) ; de H.-S. Randall (New York, 1858, 3 vol.) ; de sa petite-fille Sarah N. Randolph (New York, 1871) ; de J. Parton (Boston, 1874) et de Morse (Boston, 1886).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JEFFERSONVILLE. Ville des États-Unis, Etat d'Indiana, sur l'Ohio, en face de Louisville; 12,000 hab. Ateliers pour les chemins de fer; construction de machines à vapeur, etc.

JEFFREY (Francis, lord), écrivain anglais, né à Edimbourg le 23 oct. 1773, mort à Edimbourg le 26 janv. 1850. Il fit de fortes études à Glasgow, à Edimbourg, à Oxford et se fit inscrire au barreau. Un des membres les plus brillants de la Speculative Society où il connut Scott, Jeffrey commença à publier des critiques littéraires qui furent remarquées. Il se lança aussi avec ardeur dans la politique et écrivit, dans l'esprit whig, un essai sur la politique (1793). Venu à Londres, il fit partie avec Brougham, Brown, Horner, de l'Academy of Physicks; avec eux et Sidney Smith, il fonda l'*Edinburgh Review*, dont il fut le premier directeur. Cette revue obtint un succès immédiat dû à son libéralisme et à son indépendance. Son premier numéro, paru le 10 oct. 1802, était vendu à 2,500 exemplaires en 1803 ; on atteignit un tirage de 9,000 en 1808, de 13,000 en 1814. La vie de Jeffrey est dès lors liée à l'histoire de la revue. Il eut en 1806 un duel retentissant avec Moore, offensé par un article. Puis en 1812, étant tombé amoureux d'une Américaine, miss Wilkes, il la suivit en Amérique en 1813, l'épousa et reprit ses fonctions de directeur qu'il avait brusquement abandonnées à la suite de ce coup de passion. Au reste, ayant été élu en 1829 à l'unanimité doyen de la faculté des avocats, il les céda à Macvey Napier. A l'avènement des whigs au pouvoir (1830), il fut nommé lord avocat. Elu membre du Parlement par les bourgs du Forfarshire, puis par Malton, enfin par Edimbourg (1832), il défendit le Scottish Reform Bill de 1831-32 et le Burgh Bill de 1833 et devint en 1834 juge à la cour de sessions. Il se consacra avec ardeur à ses devoirs judiciaires. Mais toujours passionné pour la littérature et l'art, il fit de sa maison un des cercles les plus brillants d'Edimbourg. Il était en termes très amicaux avec Dickens et Macaulay auxquels il donna d'excellents conseils. Carlyle écrit que Jeffrey fut le prince des critiques anglais et il le compare à Voltaire. C'est un jugement qu'on ne peut accepter sans réserves. Jeffrey, quoique toujours poli et réservé, fut un critique généralement froid et malveillant. Il ignora l'importance de la révolution romantique et mystique accomplie par W. Scott, Coleridge, Shelley, Wordsworth et ne reconnut le mérite de Byron et de Moore qu'après que le succès populaire l'eût consacré. Ses articles ont été réunis en quatre volumes (Edimbourg, 1844-53). On a de Jeffrey un portrait par Colvin Smith et un beau buste en marbre par Patrick Park qui est à la National Portrait Gallery. R. S.

BIBL.: Lord COCKBURN, *Life of lord Jeffrey, with a selection from his correspondence*, 1852, 2 vol.

JEFFREYS (George, baron), célèbre magistrat anglais, né à Acton (Denbighshire) en 1648, mort à Londres le 18 avr. 1689. Ambitieux et remuant, il eut, fort jeune, l'idée de se faire un nom dans la magistrature ; pourtant, lorsqu'il débuta au barreau en 1668, il avait plus fréquenté les cabarets que les écoles de droit. Il avait eu toutefois le talent de se créer des relations avantageuses. Comme avocat, il obtint un succès rapide. En 1678, il était nommé *recorder* de la Cité. Le complot papiste le mit tout à fait en lumière. Il y prit le parti du gouvernement avec un tel zèle qu'il fut nommé, en 1680, chief justice de Chester et conseiller de la couronne. Il joua un rôle identique en d'autres procès politiques, notamment lors de la poursuite de lord William Russell impliqué dans le complot de la Rye House. Il fut récompensé de ces nouveaux services par le poste de chief justice d'Angleterre (29 sept. 1683) et l'entrée au conseil privé (4 oct.). Il présida en cette qualité au procès de Titus Oates, et sa conduite en cette affaire lui valut le titre de baron Jeffreys de Wem (15 mai 1685) ; il fut un des membres les plus actifs de la fameuse commission de justice instituée après la bataille de Sedgemoor, qui prononça tant d'iniques condamnations. Non seulement Jeffreys gagna une fortune importante aux *Assises sanglantes*, mais il y ramassa les fonctions de lord chancelier (28 mai 1685). Arrogant, grossier, de mœurs crapuleuses, il n'était rien moins que populaire; aussi, lors de la révolution de 1688, s'empressa-t-il de prendre la fuite, déguisé en matelot. Reconnu, il fut entouré par une foule qui menaça de lui faire un mauvais parti. Conduit sous bonne escorte à la Tour, il essaya de se sauver en promettant à Guillaume d'Orange d'importantes révélations relatives à la succession au trône ; mais il mourut avant que son procès n'eût commencé. Intelligent, spirituel, mais dénué de tout principe et d'une versatilité politique choquante, Jeffreys a été peut-être l'homme le plus connu et le plus exécré de son temps. On a de lui de nombreux portraits, dont l'un figure à la National Gallery. R. S.

BIBL.: WOOLRYCH, *Memoirs of the life of judge Jeffreys*, 1827. — *Western Martyrology or Bloody Assizes, together with the life and death of George lord Jeffreys*, 1705. — *Life and character of the late lord chancellor Jeffreys*, 1725.

JEGUN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. d'Auch; 1,646 hab.

JEHAN DE SOISSONS OU DE DAMAS (V. DAMAS).

JEHANNIN (François-Claude), jurisconsulte français, né à Louhans en 1630, mort à Dijon le 22 nov. 1698. Avocat au parlement de Bourgogne (1649), substitut du procureur général (1652), il jouissait d'une telle réputation qu'on l'avait surnommé le Papinien de la Bourgogne. Ses œuvres ne sont certainement pas de nature à justifier une telle renommée. Citons : *Remontrance des états de Bourgogne touchant le franc-alleu* (1692) ; *Coutume générale des pays et duché de Bourgogne*, avec des *notes* (Dijon, 1736). — Son petit-fils, *François-Jean-Baptiste*, sieur de Chamblanc, né à Dijon le 2 févr. 1722, mort vers 1791, fort lié avec Jussieu et Buffon, s'occupa passionnément d'histoire naturelle et fut le premier fondateur du cabinet minéralogique de Dijon, dispersé pendant la Révolution.

JEHOTTE (Louis), statuaire belge, né à Liège en 1803, mort à Bruxelles le 3 févr. 1885. Fils de Léonard Jehotte, qui fut le dernier graveur des monnaies du prince-évêque de Liège, il vint de bonne heure à Florence, puis à Rome où il reçut les leçons de Mathias Kessels et de Thorwaldsen, au collège Liégeois, fondé par Lambert Darchès. Dès 1824, il était récompensé par l'Académie de San Luca. De retour à Liège, il exécuta le monument de M. de Méan, prince-évêque de Liège, qui fut élevé dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, puis une statue du *Prince Charles de Lorraine* érigée, en 1848, devant le Palais de l'Industrie à Bruxelles, et, par la suite, une *Baigneuse*, un *Caïn* qui figura à l'Exposition universelle de Paris en 1855, les bustes du *Roi Léopold*, du *Général Desprez*, de l'*Archevêque Ch. d'Argenteau*, etc. Il fut nommé de bonne heure membre de l'Académie royale des beaux-arts de Belgique. G. A.

JÉHOVAH. Appellation de la divinité propre au peuple d'Israël. Cette appellation elle-même doit être corrigée, les Juifs s'étant interdit de bonne heure de prononcer le nom sacré et le remplaçant dans la lecture par des termes génériques, tels que Dieu ou le Seigneur. Cependant on a laissé subsister dans le texte hébreu les quatre consonnes *yod, hé, vav, hé* qui constituent la charpente du tétragramme ineffable, et on les a entourées des voyelles du mot *Adonaï*, Seigneur; cela a donné naissance à la fausse lecture *Jéhovah*. Si on restitue par conjecture les voyelles qui conviennent au tétragramme *yhvh*, on obtient, selon toutes les vraisemblances, la forme *Yahvéh*, désormais adoptée (sauf des nuances tout à fait secondaires) par la littérature scientifique en Allemagne, en France et en Angleterre. On peut donc admettre que, à partir de l'époque où il apparaît pour la première fois à la lumière de l'histoire, c.-à-d. vers 1100 avant notre ère, *Yahvéh* était le nom par excellence du dieu d'Israël. Ce nom avait-il été emprunté au dehors? Rien ne nous autorise à le croire. Ce qu'on peut affirmer sans hésitation, c'est que la théologie juive, représentée

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tout particulièrement par le *Deutéronome* et les écrits prophétiques, tient l'appellation *Yahvéh* pour la désignation expresse de la divinité en tant que protectrice spéciale d'Israël, ce qui est résumé dans les formules bien connues : « Je suis Yahvéh, ton dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte » et « Je suis Yahvéh, ton dieu à partir du pays d'Egypte. » On a fait de grands efforts pour préciser le sens qui s'attachait originairement au mot Yahvéh, mais ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. On ne peut pas tenir pour valable l'explication souvent proposée : il est, ou : il fait être, c.-à-d.. il crée. *Yahvéh*, dont la prononciation serait peut-être plus exactement reproduite en écrivant *Yahouéh*, se présente à nous dans un très grand nombre de noms propres portés par les Israélites, avec des formes abrégées telles que Yahou, Yeho, Yo, Yah. M. Vernes.

JÉHU, roi d'Israël (royaume des Dix-Tribus) dans la première moitié du IXe siècle avant notre ère. Joram, roi d'Israël, fils et successeur d'Achab, avait été blessé devant la place forte de Ramoth du Galaad, qu'il se proposait d'enlever aux Syriens et était retourné à Jezrahel pour s'y guérir. Un de ses officiers, du nom de Jéhu, profita de cette circonstance pour se substituer à lui; après avoir obtenu l'assentiment de l'armée, il marcha vivement sur Jezrahel, où il mit à mort Joram et tous les membres de la famille royale. Son règne de vingt-huit ans ne semble pas avoir été fort brillant, au moins en ce qui touche le conflit avec les Syriens, qui maintinrent et fortifièrent contre lui les positions qu'ils occupaient sur la rive orientale du Jourdain. Le nom de Jéhu se trouve mêlé à la légende du prophète Elisée ; les livres bibliques assurent que c'est à l'instigation de ce dernier qu'il aurait renversé Joram, afin de venger l'outrage fait au culte national par la faveur accordée aux divinités phéniciennes. On nous le représente, en conséquence, dans des scènes pittoresques, faisant piétiner et jeter aux chiens le corps de la vieille Jézabel, veuve d'Achab, et réunissant tous les adhérents de Baal sous un faux prétexte dans le temple érigé en l'honneur du dieu phénicien, de manière à les exterminer d'un seul coup. M. Vernes.

JÉJUNO-ILÉON (V. Intestin).

JÉJUNUM (V. Intestin).

JEJUY. Rivière du Paraguay, affluent gauche du Paraguay. Il reçoit à droite l'Aguarey (cascade de 125 m. de haut), et traverse la région où croît le *yerba mate*, dont on transporte de grandes quantités par son cours. Il arrose San Pedro.

JEKYLL (Joseph), homme politique anglais, né en 1753, mort à Londres le 8 mars 1837. Avocat sans causes, il se fit une grande réputation par sa collaboration au *Morning Chronicle* et à l'*Evening Statesman*, où il donna notamment une satire extrêmement spirituelle contre la taxe sur le sel imposée par Pitt. Elu au Parlement par Calne en 1787, il représenta cette circonscription jusqu'en 1816. Il y réussit peu, quoiqu'il parlât beaucoup ; mais, fort connu, il jouissait d'un autre genre de célébrité, étant l'objet de prédilection des caricatures des feuilles satiriques. Favori du prince de Galles, il fut nommé, en 1805, solicitor général et conseiller du roi, en 1813 maître à la chancellerie. Il a laissé : *Letters of the late Ignatius Sancho, an African who knew many celebrities* (1782, 2 vol.) ou du moins le mémoire anonyme qui précède cet ouvrage, qui obtint un grand succès, et *Facts and observations relating to the Temple Church* (1811). R. S.

JELACIC (Joseph) (on écrit aussi Jellachich), général croate, né à Petrovaradin (Peterwardein) en 1801, mort à Agram en 1859. Il était fils d'un général qui avait servi dans les guerres de Turquie et d'Italie. Il entra à l'âge de dix-huit ans dans l'armée autrichienne. En 1842, il était colonel. En 1845, il se distingua dans la campagne de Bosnie; sympathique au mouvement national de l'illyrisme, son nom devint populaire chez les Slaves méridionaux. En 1848, sur la demande de ses compatriotes, les Croates, l'empereur le nomma (le 22 mars) général, ban de Croatie-Slavonie et commandant d'une partie de la frontière militaire. Il résista en cette qualité aux prétentions du ministère hongrois qui voulait mettre la main sur la frontière militaire. L'empereur Ferdinand le manda à Innsbruck pour s'expliquer sur ce conflit et le destituer. Mais Jelacic ne tint pas compte de cette destitution, se fit installer ban par l'archevêque de Karlovtsi et le 11 sept. il prit l'offensive contre les Hongrois, puis il marcha sur Vienne qui était en révolution et entra dans cette ville après avoir refoulé les Hongrois au combat de Schwechat. Il pénétra ensuite en Hongrie et le 5 janv. 1849 il entra avec Wendischgratz dans Buda et dans Pest. Au mois de mars 1849 il fut nommé feldzeugmeister. Au mois de juille il fut battu près de Hegyes par les Hongrois. La campagne finie, Jelacic reprit sa place dans l'armée autrichienne. En 1854, il reçut le titre de comte. En vertu d'un ordre impérial un régiment croate porte le nom de régiment Jelacic. Dans sa jeunesse le futur général avait publié des poésies allemandes (*Gedichte ;* Vienne, 1851) qui ne sont pas sans valeur, et qui ont été retraduites en croate. Sa statue s'élève sur une des places de la ville d'Agram. L. L.

JELENSKY (V. Hrubi z Jeleni).

JELINEK ou **GELINEK**, nom de plusieurs musiciens tchèques. — *Hermann*, né en 1709, mort en 1779, a italianisé son nom qui veut dire *Cerf* sous la forme *Cervetti*. Après avoir été moine, il quitta son monastère et parcourut le monde; il résida notamment en France et en Italie. Il a publié des concerti et des sonates. Ses œuvres inédites sont encore aujourd'hui conservées au monastère de Zeliv (Seelau). — *Joseph*, né à Jedlice en 1758, mort à Vienne en 1825, fut élève de Segert; remarqué par Mozart et par Haydn pour son talent sur l'orgue et le piano, il fut attaché comme musicien à diverses grandes familles, notamment aux Kinsky et aux Esterhazy. Ses compositions sont fort nombreuses : on en compte une centaine. Elles ont été publiées à Vienne, à Berlin, à Mayence, à Paris. — *Vilem*, né à Paris en 1667, mort en 1735, était aussi, comme son nom l'indique, d'origine tchèque. Il fut maître de chapelle de Napoléon, de Louis XVIII et de Charles X, inventa une harpe nouvelle et écrivit quelques ouvrages. L. L.

JELINEK (Karl), météorologiste autrichien, né à Brünn le 23 oct. 1822, mort à Vienne le 19 oct. 1876. Il étudia d'abord le droit, puis les mathématiques et la physique, fut successivement attaché aux observatoires de Vienne (1843) et de Prague (1847), enseigna ensuite les mathématiques supérieures à l'Institut polytechnique de Prague (1852-62) et succéda en 1863 à Kreil comme directeur du Bureau central météorologique et magnétique de Vienne, auquel il donna une très grande extension. Il fut nommé en 1874 membre de l'Académie de Vienne. Les résultats de ses importants travaux sur la météorologie et le magnétisme terrestre se trouvent consignés dans une cinquantaine de mémoires originaux publiés principalement par le recueil de l'Académie de Vienne et par la *Meteorolog. Zeitschrift*. Il a, en outre, donné à part : *Psychrometer-Tafeln für das hundertheilige Thermometer*, en collab. avec H. Wild (Vienne, 1871, in-4; 3e éd., Leipzig, 1887) ; *Anleitung zur Anstellung meteorol. Beobachtungen* (Vienne, 1876, in-8), etc. Il a aussi inventé plusieurs instruments très ingénieux. L. S.

Bibl. : *Catalogue of scientif. papers* de la Soc. roy. de Londres, t. III et VIII.

JELINEK (Edvard), littérateur tchèque, né à Prague en 1855. Il entra dans l'administration. Comme écrivain, il s'est surtout occupé de la littérature des peuples slaves, a publié de 1881 à 1886 un recueil fort important, *la Revue slave*, et collaboré à des revues tchèques et polonaises. On lui doit, en outre, un certain nombre d'ouvrages en langue tchèque, notamment des *Etudes sur la société polonaise*, sur la *Lithuanie* et sur les *Cosaques*, etc.

JÉLIOTTE ou **JÉLYOTTE** (Pierre), chanteur scénique français, né à Lasseube (Basses-Pyrénées) le 13 avr. 1713, mort vers 1790. Il fut l'un des artistes les plus renommés

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et les plus justement célèbres de notre Académie royale de musique, où ses succès sont restés légendaires. Il reçut une excellente éducation musicale à la maîtrise de la cathédrale de Toulouse, où il apprit à jouer de divers instruments, entre autres de la guitare et du théorbe, sur lesquels il devint fort habile. Après avoir été enfant de chœur dans cette église, il faisait partie de ses musiciens en qualité de haute-contre, lorsque l'Opéra le fit venir à Paris. Jéliotte était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il débuta à ce théâtre, à la réouverture de Pâques de l'année 1733. Il y connut aussitôt le succès, grâce à une voix délicieuse, dont il savait tirer le parti le plus heureux, et fut bientôt une des gloires de l'Opéra, où sa seule présence suffisait pour enchanter les spectateurs. Jéliotte et l'adorable Mlle Fel firent pendant de longues années les délices du public, et les triomphes qu'ils obtinrent ensemble dans divers opéras, particulièrement *le Devin du village* et *Daphnis et Alcimadure*, sont demeurés célèbres. En dehors des rôles nombreux qu'il reprit dans les ouvrages du répertoire, Jéliotte en créa plus de quarante dans des opéras de Rameau, Mouret, Mondonville, Dauvergne, Campra et autres compositeurs. Jéliotte prit sa retraite de l'Opéra au plus fort de ses succès, dès 1755 ; il reçut une pension de 1,500 livres et continua de jouer sur les théâtres de la cour jusqu'en 1765 ; il avait été pourvu d'une charge de maître de guitare du roi et avait obtenu, en survivance de son camarade Tribou, la place de théorbe de la chambre ; enfin, en 1780, le roi lui accorda une pension de 8,516 livres, en qualité de vétéran de sa musique. Excellent musicien, Jéliotte avait écrit, pour le service de la cour, la musique d'une comédie lyrique de La Noue, *Zélisca*, qui y fut représentée en 1746. On lui doit aussi un certain nombre de chansons agréables. Cet artiste fort remarquable était aussi un homme accompli ; recherché de toutes parts pour son talent et ses qualités, il était reçu jusque chez les grands, qui le tenaient en haute estime. — Le musée du Louvre possède un tableau d'Olivier représentant *Un Thé chez le prince de Conti, au Temple*, dans lequel on voit Jéliotte accompagnant sur sa guitare Mozart enfant, jouant du clavecin. Un autre tableau du Louvre, celui-ci de Charles Coypel, offre un curieux portrait de Jéliotte sous des habits de femme, peut-être dans un de ses rôles de l'Opéra. Arthur Pougin.

JELLACHICH (V. Jelacic).

JELLETT (John-Hewitt), mathématicien et ecclésiastique irlandais, né à Cashel (Tipperary) le 25 déc. 1817, mort à Dublin le 19 févr. 1888. Il entra dans les ordres en 1846, fut nommé en 1848 professeur de physique à l'université de Dublin, en 1869 président de la Royal Irish Academy, et en 1881, par le ministère Gladstone, proviseur du Trinity College de Dublin. Après la séparation de l'Eglise irlandaise, il prit une part active aux travaux du synode général. Il s'est acquis la réputation d'un savant de premier ordre par de nombreux mémoires de mathématiques pures et appliquées et de physique, insérés dans les *Transactions* et les *Proceedings* de l'Académie irlandaise, dans le *Journal* de Liouville, dans les *Reports* de la British Association, etc., et par deux excellents ouvrages de mathématiques : *A Treatise of the Calculus of Variations* (Dublin, 1850) ; *A Treatise on the Theory of friction* (Londres, 1872, in-8 ; 2e édit., 1876). Il a aussi publié quelques écrits religieux, entre autres : *An Examination of some of the moral difficulties of the Old Testament* (Dublin, 1875, in-8) ; *The Efficacity of Prayer* (Londres, 1878, in-8 ; 2e éd., 1880). L. S.

Bibl. : *Times*, 21 et 24 févr. 1888. — *Graphic*, 10 mars 1888. — *Catalogue of scientific papers of the Royal Society* ; Londres, 1869 et 1879, t. III et VIII.

JELOWICKI (Alexandre), prédicateur polonais, né en Podolie en 1804, mort à Rome en 1877. Il quitta la Pologne après l'insurrection de 1830 et s'établit à Paris. Il y fonda d'abord une librairie, puis se fit prêtre et entra dans l'ordre des résurrectionnistes dont il devint plus tard supérieur. Il a publié de 1835 à 1857 un recueil intitulé *Nouvelles du pays et de l'émigration*, un *Recueil de sermons* (Leipzig, 1864), des *Oraisons funèbres* (Paris, 1869). On lui doit aussi deux volumes de *Souvenirs* (Paris, 1839, 2e édit., Poznan, 1878). Il fut lié avec Mickiewicz et contribua à la publication de quelques-unes de ses œuvres. L. L.

Bibl. : Estreicher, *Bibliographie polonaise du* XIXe *siècle*. — Notice dans l'*Annuaire* (Rocznik) *de la Société littéraire polonaise de Paris* ; Poznan, 1879.

JEMAPPES (Belgique) (V. Jemmapes).

JEMEPPE. Com. de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur la Meuse ; 9,000 hab. Stat. du chem. de fer de Liège à Paris. Exploitations de charbonnages et de carrières ; fabriques de cuivre, de chaudières ; forges. Jemeppe est le lieu de naissance de Renkin-Sualem (1644-1708), créateur de la machine de Marly.

JEMMAPES. Com. belge de la prov. de Hainaut, arr. de Mons, sur la Haine et sur le canal de Mons à Condé ; 12,000 hab. Stat. du chem. de fer de Mons à Valenciennes. Importantes exploitations de charbonnages, fonderies, fabriques de machines à vapeur, cristalleries, laminoirs ; commerce agricole. — Jemmapes est célèbre par la sanglante bataille qui fut livrée sur son territoire le 6 nov. 1792. Dumouriez, à la tête de 50,000 hommes, battit complètement l'armée autrichienne, forte de 30,000 soldats, commandée par le duc Albert de Saxe-Teschen. Les conséquences de cette défaite étaient incalculables : les impériaux perdaient 4,000 hommes tués ou blessés et devaient battre en retraite jusqu'à la Meuse. Ce succès était l'œuvre de Dumouriez et de ses trois lieutenants, Thouvenot, Dampierre et le duc de Chartres, qui devint plus tard roi des Français. E. H.

Bibl. : Chuquet, *Jemmapes et la conquête de la Belgique* ; Paris, 1890, in-18.

JEMMAPES (Dép. de). L'un des huit départements français formés des Pays-Bas en 1801, après le traité de Lunéville. Il avait Mons pour chef-lieu. Il fut enlevé à la France en 1814.

JEMMAPES. Ville d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville, à 30 kil. de Philippeville, à 117 kil. de Constantine, dans une belle plaine arrosée par l'oued Fendek. Elle a pour annexes les villages d'Ahmed-ben-Ali et de Sidi-Nassar, et est le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 3,027 hab. dont 1,014 Français et d'une commune mixte de 27,340 hab. dont 440 Français. Centre créé en 1848 et peuplé de familles parisiennes, c'est une des communes les plus riches du département et un centre agricole assez animé. Alentour il y a de beaux vignobles, des cultures de tabacs et céréales, des exploitations de liège et d'écorce à tan ; à Ras-el-Ma, il y a une mine de mercure, du minerai de plomb à l'Oued-Moukhal et une source thermale exploitée à l'Oued-Hamimine.

JEMTCHOUJNIKOV, poète russe, né en 1822. Il fit ses études à Pétersbourg, servit au Sénat et au conseil de l'empire. Il publia un certain nombre de poèmes satiriques sous le pseudonyme de Kouzma Proutkov et deux comédies en vers : *Une Nuit terrible* (1850) et *la Folie* (1854) qui obtinrent un grand succès. On loue particulièrement l'humour de ses satires.

JEMTLAND et Ostersund. Læn de la Suède septentrionale, compris entre la Norvège à l'O., le Westerbotten au N., le Westernorrland et Gefleborg à l'E., le Kopparberg au S. ; 52,219 kil. q. ; 80,000 hab. Il comprend le Jemtland, le S. d'Ilerjeådalen et le diocèse d'Yytterhogdal, s'étendant sur les bassins supérieurs du Ljusne, de l'Indals et du Storse. Ses froides vallées, avec leurs lacs et leurs tourbières entourés de vastes forêts, laissent peu de place aux champs. On élève beaucoup de chevaux ; on vend le cuir des troupeaux, les produits forestiers, le cuivre, le plomb, le cristal de roche, le poisson des lacs, etc. La seule ville est Ostersund. Le chem. de fer de Stockholm à Throndhjem traverse le pays.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JENATSCH (Georges), militaire grison, né à Samaden (Haute-Engadine) en 1596, mort assassiné à Coire le 24 janv. 1639. Il étudia la théologie à Zurich et Bâle et fut pasteur à Scharans (Grisons), mais à vingt-quatre ans il jeta le froc aux orties et se fit soldat. A cette époque, (guerre de Trente ans), les Grisons étaient divisés en deux partis: les catholiques soudoyés par l'Espagne-Autriche et dirigés par les Planta, et les protestants, le parti français, conduit par les Salis; il s'enrôla dans ce dernier groupe et se distingua promptement. On lui doit l'assaut du château de Rietberg où Pompée Planta fut tué (1621). Plus tard, devenu chef de parti, il joua le premier rôle dans l'expulsion des Français et du duc de Rohan qui occupaient les Grisons; son changement de politique finit par amener pour peu de temps la restitution de la Valteline aux ligues grisonnes. Cette histoire nécessiterait de longs développements dans lesquels nous ne pouvons entrer. Gouverneur de la Valteline, il vint à Coire le 24 janv. 1639; il banquetait joyeusement lorsque des hommes masqués entrèrent dans la salle du festin et le tuèrent. On assure que Rodolphe Planta, fils de Pompée, était parmi les assassins. Il fut inhumé dans la cathédrale de Coire. La vie agitée de Jenatsch en a fait le héros de plusieurs drames, entre autres d'un drame historique de M. Théodore de Saussure (Genève, 1868), dont la version allemande a été jouée plusieurs fois en 1893 dans les Grisons. E. Kuhne.

JENIL (V. Genil).

JENISCH (Bernard, baron de), orientaliste allemand, né à Vienne le 10 nov. 1734, mort à Vienne le 23 févr. 1807. Envoyé à Constantinople en qualité de « jeune de langues » (1755), puis à Temesvar comme interprète de la frontière, chargé d'affaires auprès du sultan (1772), directeur de la chancellerie italienne (1791), l'empereur le nomma baron en 1800. Il est l'auteur de : *Anthologia Persica* (Vienne, 1778, in-4); *De Fatis linguarum orientalium nimirum persicæ et turcicæ* (Vienne, 1780, in-fol.); *Historia priorum regum Persarum post firmatum in regno islamismum*, tirée de Mirkhond avec une version latine (Vienne, 1782, in-4). Il a donné une édition du grand dictionnaire arabe-persan-turc de Meninski (Vienne, 1780-1802, 4 vol. in-fol.). Arthur Guy.

Bibl.: Græffer, *Osterreichische National-Encyclopædie.*

JENKIN (Henrietta-Camilla), femme auteur anglaise, née à la Jamaïque en 1807, morte à Edimbourg le 8 févr. 1885. Fille de Robert Jackson, custos rotulorum de Kingston, elle épousa, en 1832, un midshipman, Charles Jenkin. Peu fortunée, elle écrivit pour vivre. Ses romans les plus connus sont : *Cousin Stella* (1859) et *Who Breaks Pays* (1861), jolie étude de coquette anglaise. On peut mentionner encore : *Once and again* (1865); *Two French Marriages* (1868); *A Psyche of to day* (1868); *Jupiter's Daughters* (1874). Intelligente, aimable et jolie, Mme Jenkin tint à Gênes un salon brillant, très fréquenté par les libéraux. — Son fils, *Henri-Charles-Fleeming*, né le 25 mars 1833, mort à Edimbourg le 12 juin 1885, fut un ingénieur et un électricien de talent. Il a laissé des travaux remarquables sur la résistance de la gutta-percha, sur la transmission par câbles sous-marins, sur les transports par l'électricité, et des œuvres littéraires qui ne manquent pas de mérite. On a publié ses *Papers, literary scientific*, etc. (Londres, 1887, 2 vol.). R. S.

JENKINSON (Charles) (1727-1808), premier comte de *Liverpool* (V. ce nom).

JENKINSON (Robert Banks) (1770-1828), second comte de *Liverpool* (V. ce nom).

JENKINSON (Charles-Cecil Cope) (1784-1851), troisième comte de *Liverpool* (V. ce nom).

JENLAIN. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy; 1,016 hab.

JENNER (Edward), médecin anglais, né à Berkeley le 17 mai 1749, mort à Berkeley le 26 janv. 1823. Il étudia la chirurgie à Londres sous Hunter, son compatriote, puis en 1772 retourna dans sa ville natale. Dès 1775, il commença ses remarquables recherches sur la *vaccine* (V. ce mot), puis, en 1796, pratiqua sa première inoculation. Le Parlement lui vota en 1802 une récompense nationale de 10,000 livres, une autre de 20,000 en 1807; une statue lui a été élevée à Londres (Trafalgar Square) en 1857. Son ouvrage unique est : *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinæ*, etc. (Londres, 1798, in-4; 1800, 1801, in-8; nombr. trad.). Dr L. Hn.

JENNESSON (Les). Famille d'architectes lorrains des XVIIe et XVIIIe siècles. Des deux plus anciennement connus, *Jean Ier* et *Jean II*, maîtres maçons à Nancy, le second, Jean II, fils du premier, né à Nancy le 7 févr. 1646, mort à Nancy le 27 janv. 1713, travailla aux fortifications, devint architecte de Nancy et membre de l'Académie de cette ville dès la fondation de cette académie en 1702. Le troisième, *Jean-Nicolas*, probablement fils du précédent, né vers 1685 et mort à Nancy le 12 mai 1755, fut architecte de la ville et des ducs de Lorraine François III et Stanislas Leczinski. Le nom de cet architecte est attaché à un grand nombre de constructions de Nancy, hôtels, maisons particulières, fontaines et travaux de voirie, ainsi qu'aux édifices publics suivants : la cathédrale, dont il commença la construction avec Jacques Beteau, Thomas Gentillâtre et Louis-François Guesnon; la caserne de la rue Saint-Nicolas, le bâtiment du Refuge, le Palais ducal, dont Jennesson fit abattre ou modifier certaines parties anciennes dites la Galerie d'entrelacs et le Louvre qu'il reconstruisit ou restaura dans le style classique; l'église Saint-Sébastien et enfin la chapelle Saint-Pierre, cette dernière construite à ses frais et où il fut inhumé, mais que plus tard la ville de Nancy loua et enfin acheta. A Remiremont, Jennesson fit reconstruire le palais abbatial du fameux chapitre des dames nobles, lequel palais, incendié en 1871, mais réédifié en grande partie dans les données mêmes de l'œuvre de Jennesson, abrite encore, dans ses salles grandioses, la mairie, le tribunal civil et la bibliothèque municipale. Charles Lucas.

JENNINGS (Louis-John), écrivain anglais, né à Londres en 1837. Envoyé comme correspondant spécial du *Times* aux Indes et aux Etats-Unis de 1863 à 1868, il publia à son retour en Angleterre : *Eighty Years of Republican Government in the United States; Field Paths; Rambles among the Hills; The Croker Papers; The Millionaire*, etc. Il est membre du Parlement pour le parti conservateur depuis 1885. H. France.

JENSEN (Adolphe), compositeur allemand, né à Kœnigsberg le 12 janv. 1837, mort à Baden-Baden le 23 janv. 1879. Il étudia d'abord seul, puis fut élève de L. Ehlert et de F. Marburg; il composa tout jeune encore des lieder et de la musique de chambre et d'orchestre. Après plusieurs voyages en Russie et en Danemark, il revint en 1859 dans sa ville natale où il fut bientôt un des professeurs les plus recherchés, tandis que sa réputation comme compositeur se répandait de plus en plus. En 1866, il fut appelé à Berlin comme professeur à l'école des virtuoses de Tausig. En 1868, il se fixa à Dresde, et en 1870, à Gratz en Styrie. Une mort prématurée a empêché cet artiste de donner toute la mesure de son grand talent. Mais on peut affirmer que ses nombreux lieder et morceaux de piano sont l'œuvre d'un musicien exceptionnellement doué, et que, dans ce genre, on n'a rien publié en Allemagne, depuis Schumann, de plus distingué et de plus personnel. Voici la liste de ces œuvres principales : *la Fille de Jephté*, avec soli et chœurs; *les Pèlerins d'Emaüs*; *Voix intérieures*, *Etudes romantiques*, 17 pièces; *Tableaux de voyage*, 12 pièces; *Scherzo*, *Berceuse et Pastorale* à 4 mains; *Première Sonate* en fa mineur; *Chants et danses*, 20 pièces; *Six Suites allemandes* et de très nombreux lieder sur des textes de Chamisso, Geibel, R. Burns, Hæmmerling, etc. S. L.

JENSEN (Wilhelm), journaliste et romancier allemand, né à Heiligenhafen, dans le Holstein, le 15 févr. 1837. Il fut élevé à Kiel et à Lubeck et après avoir commencé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ses études de médecine, il prépara le doctorat en philosophie, qu'il obtint en 1860. Après un séjour à Munich, Jensen s'établit à Stuttgart (1868) où il rédigea, pendant quelques années, la *Gazette populaire de Souabe*, organe du parti allemand, puis à Flensbourg, où il fut rédacteur de la *Gazette de l'Allemagne du Nord;* il vécut de 1872 à 1876 à Kiel, qu'il quitta pour aller à Fribourg-en-Brisgau, où il se trouve encore maintenant (1894). Jensen avait débuté en 1866 dans la littérature par une nouvelle, *Maître Timothée*, et dès lors il n'a cessé de produire, écrivant surtout des romans et des nouvelles; il a toujours montré une imagination très puissante et un grand talent de description que gâte parfois un style un peu maniéré et prétentieux. On regarde comme ses chefs-d'œuvre les nouvelles: *Sous un soleil plus ardent* (1869) ; *Eddystone* (1872), et le roman *Minatka* (1874) ; parmi ses autres œuvres très nombreuses, on peut encore citer les romans et nouvelles : *Aurore boréale* (1872) ; *Trois Soleils* (1873) ; *Soleil et ombre* (1873) ; *les Sans Nom* (1873) ; *Cent Ans après* (1873) ; *Autour du trône impérial* (1878) ; les tragédies : *Didon* (1870) ; *Jeanne de Castille* (1871) ; un poème épique : *l'Ile* (1874) ; les poésies lyriques : *Poésies* (1869) ; *Chants de France* (1871) ; *Autour du midi de ma vie* (1876) ; *les Voix de la vie* (1881), etc. L.-W. C.

JENSON (Nicolas), graveur et imprimeur français, né à Sommevoire (Haute-Marne), à une date qu'on ne connaît pas, mort à Venise, probablement dans les quatre derniers mois de 1480 et certainement avant le 25 mars 1481. On n'a que très peu de renseignements sur sa vie. Son lieu d'origine a été ignoré jusqu'à ces dernières années. Les uns le disaient de Tours, les autres de Langres et quelques-uns de Paris. Le premier témoignage précis qu'on ait sur lui est tiré d'un recueil manuscrit formé par un savant du XVIe siècle, appelé Hautin, et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 4071 (ancien H. F. 467). On ne sait pas autre chose de cette mission et on en est réduit à faire des hypothèses sur les causes de l'insuccès de Jenson et de son départ pour Venise. C'est, en effet, dans cette ville qu'il s'installa. Son premier volume porte la date de 1470. L'établissement qu'il fonda prospéra rapidement. Les legs nombreux qu'il put inscrire dans son testament (7 sept. 1480), publié récemment par M. H. Stein, prouvent que son exploitation fut très rémunératrice. Il n'est pas, comme on le dit quelquefois, l'inventeur des caractères romains, mais il réalisa par l'étude des manuscrits italiens les plus parfaits, un type plus harmonieux que celui dont on avait fait usage avant lui (V. IMPRIMERIE). Sa réputation devint si grande que le pape Sixte IV lui conféra, en 1475, le titre de comte palatin. La liste de ses publications a été donnée par G. Sardini, dans le consciencieux travail qu'il lui a consacré : *Esame sui principi della francese ed italiana tipografia ovvero storia critica di Nicolas Jenson* (Lucca, 1796-1798, 3 parties, in-fol.). En 1480, Jenson sentant sans doute sa fin approcher, s'associa avec quelques imprimeurs et en particulier avec Jean de Cologne. Sa marque artistique figura, jusqu'en 1487, sur les volumes que publia cette association. C. COUDERC.

BIBL. : H. STEIN, *l'Origine champenoise de Nicolas Jenson;* Paris, 1887, in-8, extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1887, t. XLVIII, pp. 566-579. On trouvera, dans cet article, l'indication de tous les travaux dont N. Jenson a été l'objet.

JENSTEIN (Jean de), prélat tchèque du XIVe siècle, mort à Rome en 1400. Il devint en 1376 évêque de Misnie et en 1380 archevêque de Prague. Ami du luxe et du plaisir, il fut bien accueilli à la cour du roi Vacslav IV. Revenu à des sentiments plus chrétiens, il entra bientôt en lutte avec lui. C'est à cette occasion qu'eut lieu le meurtre du chanoine Jean de Pomuk connu plus tard sous celui de *Jean Népomucène*. A la suite de ce conflit l'archevêque se rendit à Rome pour porter plainte contre le roi. Mais ses démarches n'aboutirent pas. En 1396, il donna sa démission. Le pape lui conféra le titre *in partibus* de patriarche d'Alexandrie. L. L.

JENTY (Charles), publiciste et homme politique français, né à Sucy-en-Brie le 27 févr. 1826, mort à Paris le 26 avr. 1882. Il acquit une grosse fortune dans la construction de chemins de fer en France (notamment ceux des Charentes) et à l'étranger (Italie, Russie) et devint en 1869 directeur du journal *la France* où il mena campagne en faveur de l'Empire libéral. En 1870, il céda sa direction à Girardin et prit en 1873 celle du *Petit Journal* dont il fut bientôt président du conseil d'administration. Le 20 févr. 1876, il était élu député par l'arr. de La Roche-sur-Yon. Membre des 363, il fut battu le 14 oct. 1877 par le candidat officiel de Puiberneau ; mais, celui-ci ayant été invalidé, M. Jenty fut réélu le 7 avr. 1878. Il appuya la politique opportuniste et échoua aux élections générales de 1881. Il perdit presque toute sa fortune à la suite de la mise en faillite de la Compagnie du chemin de fer de Vendée qu'il avait créée.

JENTZCH (Karl-Alfred), géologue allemand, né à Dresde le 29 mars 1850. Reçu docteur en 1872 et nommé en 1875 directeur du nouveau museum de Kœnigsberg, il est en outre professeur à l'université de cette ville. Il est l'auteur d'excellents travaux de géologie qui ont notamment porté sur les terrains diluviens, sur les marécages et sur les dépôts d'ambre de la Prusse orientale et occidentale. Il a publié, outre plusieurs cartes géologiques de grande valeur (entre autres celle de la Prusse proprement dite au 1/100.000^e^) et un nombre considérable de mémoires originaux, de notes, d'articles, etc., les ouvrages suivants : *Die geologisch-mineralogische Litteratur Sachsens* (Leipzig, 1874, in-8) ; *Bericht ueber die geolog. Durchforschung der Provinz Preussen* (Kœnigsberg, 1877-78, 2 vol. in-4) ; *Die Zusammensetzung des altpreuss. Bodens* (Kœnigsberg, 1879, in-4) ; *Berichte ueber die geolog. Durchforschung des norddeutschen Flachlandes* (Kœnigsberg, 1881, in-4) ; *Ueber die neueren Fortschritte der Geologie Westpreussens* (Leipzig, 1888, in-8), etc. L. S.

JENYNS (Soame), écrivain anglais, né en 1704, mort en 1787. Il débuta en 1727 par la publication d'un poème anonyme : *The Art of Dancing*. En 1742, le comté de Cambridge l'envoya au Parlement, où il siégea jusqu'en 1754. L'année suivante, il était nommé commissaire du « Board of Trade and Plantations ». Il écrivit beaucoup dans les revues et journaux du temps. Parmi ses livres, *Free Enquiry into the Nature and Origin of Evil* (1757), et surtout *View of the internal Evidence of the Christian Religion* eurent un grand retentissement. Ses œuvres, en vers et en prose, ont été réunies en 4 vol. in-8 (1790 et 1793). Jenyns compte parmi les prosateurs les plus élégants de son temps, et, si sa philosophie n'était pas bien profonde, elle n'avait, du moins, rien de gourmé.

JENZAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat ; 975 hab.

JEPHSON (Robert), poète et auteur dramatique irlandais, né en 1736, mort en 1803. Après avoir servi dans un régiment irlandais, il vécut à Londres dans la société des littérateurs et des acteurs du temps, puis il se fixa à Dublin où il occupa longtemps une charge importante dans la maison du vice-roi et siégea au Parlement d'Irlande. Il excellait dans la poésie comique et satirique ; à son poème en vers héroïques sur les grands hommes de Rome (*Roman Portraits*), on préfère, à juste titre, les *Speculations of Jeoffry Wagstoffe* et même sa longue satire sur les excès de la Révolution française, intitulée *The Confessions of Jacques Baptiste Couteau*. Il écrivit plusieurs pièces de théâtre, dans tous les genres, dont quelques-unes, comme les tragédies de *Braganza*, du *Count of Narbonne* et de *Julia, or the Italian Lover*, furent représentées avec un grand succès. B.-H. G.

JEPHTÉ. Personnage plus ou moins mythique de l'ancienne histoire juive, que l'on fait figurer dans la série des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

« juges », antérieurs à l'établissement de la royauté. C'était une sorte d'aventurier, appartenant aux groupes israélites qui, ayant établi leur domicile sur la rive gauche du Jourdain, y étaient constamment vexés et molestés par de retoutables voisins, notamment les Ammonites. Un jour Jephté, ayant pris le commandement d'une bande, remporta un succès signalé sur l'ennemi et s'attira ainsi la reconnaissance de ses concitoyens. Mais cette victoire fut gâtée par un incident assez étrange; Jephté avait fait, avant de partir, le vœu d'offrir à la divinité la première personne de sa maison qui sortirait à sa rencontre. Cette personne se trouva être sa fille. Il n'hésita pas à la sacrifier et ses compagnes célébrèrent sa mémoire par une fête annuelle. Dans un conflit qui s'éleva, par la suite, entre les gens du Galaad (région transjordanique) et la tribu d'Ephraïm, Jephté fait massacrer impitoyablement les Ephraïmites, que l'on discerne au moyen d'une différence dialectale quand ils essayent de dissimuler leur nationalité. Ils prononçaient *s* au lieu de *sh*, *sibboleth* au lieu de *shibboleth;* de là l'expression *schibboleth* dans le sens de marque de reconnaissance, de symbole. Les incidents relatifs à Jephté participent de la suspicion qui s'attache aux débuts de l'histoire juive. M. Vernes.

Bibl. : Vernes, *Précis d'histoire juive.* — Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, t. I.

JEQUIRITY. I. Botanique (V. Abre).

II. Thérapeutique. — Les graines de l'*Abrus precatorius* (V. Abre), qui jusqu'ici n'avaient guère été employées que pour faire des colliers ou des ornements divers, sont entrés dans la thérapeutique oculaire, il y a une dizaine d'années, en Europe du moins, car au Brésil on emploie depuis longtemps l'infusion de jequirity contre la conjonctivite granuleuse. Wecker et Stattler ont étudié avec méthode ce procédé de traitement et ils ont vu que la macération de la graine instillée dans l'œil déterminait une inflammation purulente de la conjonctive, substitutive de la conjonctivite granuleuse. Quant au mécanisme d'action, il est encore discuté ; Stattler, puis Cornil admettent que l'action irritante est déterminée par des microorganismes, qui, en se développant dans la macération de jequirity, trouvent là des éléments qui font naître ou exaltent sa virulence. Toujours est-il que si l'on injecte ce liquide sur des animaux, on détermine assez rapidement la mort et l'on trouve dans le sang la même bactérie arrondie avec quelques bâtonnets remplis de spores. Pour Vanneman, il ne s'agit pas d'un ferment figuré, mais d'une véritable diastase existant dans la graine et qu'il désigne sous le nom de jequirytine ; Dujardin-Beaumetz et Bechamps adoptent, en partie du moins, cette manière de voir, puisqu'ils considèrent la jequirityne comme un mélange de légumine inactive et d'une zymase, la jequirityzymase. Shemœker a utilisé les propriétés inflammatoires du jequirity pour traiter certaines affections de la peau ou des plaies n'ayant aucune tendance à se cicatriser; il employait une macération de grains, mis sous forme de pulpe. Ohleyer a essayé la macération de jequirity chez des lapins tuberculeux en injections intrapulmonaires, pratiquées au niveau des cavernes ; les lapins ont succombé, mais on a constaté un travail de réparation aux lieux d'infection. Dans le traitement de la conjonctivite, on emploie une macération de 5 à 10 gr. de graines pour 500 gr. d'eau pendant vingt-quatre heures, et on fait des lotions ou des applications au pinceau trois fois par jour. Au bout d'une semaine, la guérison peut être obtenue. Dr P. Langlois.

JEQUITINHONHA. Fleuve du Brésil, qui naît dans l'Etat de Minas Geraes et finit dans celui de Bahia, sous le nom de Belmonte; il a 800 kil., dont 100 navigables. Né dans le massif d'Itambé, il coule vers le N., reçoit à gauche l'Itacambirassu (200 kil.), le Vacaria (150 kil.), le Salinos (125 kil.), à droite l'Arassuahy qui coule parallèlement depuis la source. Le fleuve descend par des rapides et des cascades les terrasses de Minas Geraes ; les plus belles sont le *Caxoeira do Inferno* et le *Salto Grande*, large de 15 m. à peine, avec une chute de 150 m. sur 1,500 m. de parcours. Il perd une partie de ses eaux dans la plaine de Bahia, détache un bras qui rejoint le Pardo et finit à Belmonte où une barre obstrue son embouchure.

JERABEK (François), écrivain tchèque, né à Sobotku (Bohême) en 1836. On lui doit des poésies lyriques et des œuvres dramatiques : *le Serviteur de son maître*, *la Comédie*, *le Fils de l'Homme*, *les Voies de l'opinion publique*, etc.

JÉRABEK (Points, droite, hyperbole de) (Géom.). Les points de Jérabek sont ceux qui ont pour coordonnées normales dans un triangle, b, c, a, et c, a, b. Le premier est le point *direct* et le second le point *rétrograde*. La *droite de Jérabek* est celle qui joint les deux points ci-dessus. On appelle *hyperbole de Jérabek*, une hyperbole équilatère dont tous les points sont points inverses de la *droite d'Euler ;* cette dernière joint le centre de gravité du triangle au centre du cercle circonscrit. Elle a pour équation en coordonnées normales : $\sum \frac{(b^2 - c^2)\cos A}{x} = o.$ A. L.

JERDAN (William), publiciste écossais, né à Kelso en 1782, mort en 1869. Après avoir tenté à plusieurs reprises la carrière du droit à Londres et à Edimbourg, il se consacra au journalisme. A partir de 1806, on le voit collaborer à un grand nombre de journaux ou de revues, avec des succès divers, jusqu'en 1817, où il devint rédacteur en chef, puis propriétaire de la *Literary Gazette*, fondée par Henry Colburn, qu'il maintint pendant trente-trois ans, avec une phalange d'écrivains, comme Crabbe, Barry Cornwal, Alaric Watts, Th. Campbell, miss Mitfort, Mrs. Hemans, etc. Mais un journal rival, fondé encore par Colburn, *The Athenæum*, porta à la *Literary Gazette* un coup dont elle ne se releva pas, et Jerdan la quitta en 1850. Parmi les publications en volumes de ce laborieux et prolifique écrivain, ont peut citer *Six Weeks in Paris* (1818, 3 vol.), toute une série de biographies, sous ce titre général : *The National Portrait Gallery of the Nineteenth Century* (3 vol. in-4) et cinq volumes d'autobiographie (1852-53). Jerdan fut un des fondateurs de la « Royal Society of Literature », de la « Royal Geographical Society » et du « Garrick Club ». B.-H. G.

JEREA (Paléont.) (V. Lithistides).

JEREBTSOV ou **GEREBTZOFF** (Nicolas-Arsenievitch), écrivain russe, mort en 1860. Il fit ses études au corps des ingénieurs et s'occupa particulièrement des questions économiques. Il a publié en russe : *Remarques sur l'économie rurale de l'Angleterre et de l'Ecosse* (Saint-Pétersbourg, 1862) ; en français, *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie* (Paris, 1858, 2 vol.) ; *De l'Emancipation des Serfs en Russie*, etc.

JÉRÉMIE. Ville maritime de la république d'Haïti, au N. de la presqu'île méridionale. Elle doit son nom à un pêcheur qui y forma en 1756 son établissement; le mouillage est mal abrité. A peu de distance est la propriété de *Guinaudraie* où naquit le général Alexandre Dumas.

JÉRÉMIE. L'un des plus importants recueils de prophéties contenu en la Bible se donne pour l'œuvre d'un certain Jérémie (Yrmyahou), « fils de Helcias, l'un des prêtres d'Anatoth, dans le pays de Benjamin ». Il s'agirait donc d'un prophète ayant appartenu à une classe du clergé résidant dans la banlieue de Jérusalem ; l'époque de l'activité prophétique de ce personnage est déterminée dans les lignes suivantes : « La parole de Yahvéh lui fut adressée au temps de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, la treizième année de son règne, et au temps de Joachim, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'à la fin de la onzième année de Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'à l'époque où Jérusalem fut emmenée en captivité au cinquième mois. » Jérémie aurait donc assisté aux convulsions suprêmes du royaume de Juda et aurait été mêlé à tous les incidents de cette période profondément troublée. Le prophète résume lui-même très nettement son rôle, en se déclarant chargé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par la divinité de lancer l'anathème contre un peuple rebelle et idolâtre, « contre les rois de Juda, contre ses chefs, contre ses prêtres et contre le peuple du pays ». Une pareille attitude ne pouvait manquer de soulever de vives protestations et, à mesure que le prophète multiplie ses avertissements et ses menaces, l'opposition grandit. La persistance de Jérémie à annoncer à ses concitoyens les effroyables châtiments qui seront la peine de son apostasie à la fois religieuse et morale, lui attire d'incessantes persécutions et jusqu'aux plus graves dangers. C'est dans son livre qu'il faut chercher les détails des périls auxquels il n'échappe momentanément que pour en courir de nouveaux, que lui valent ses infatigables protestations. Non content de flétrir le mal, il s'est tellement convaincu de l'inutilité de la résistance aux Chaldéens, considérés comme les instruments du châtiment divin, qu'il décourage la défense et se donne toutes les apparences de la trahison à l'endroit de la cause nationale. Cependant, il ne se rebute point. Il charge son secrétaire Baruch de donner lecture publique du recueil où il a réuni la série de ses censures enflammées, proclamant les désastres suspendus sur la tête du peuple, l'avertissant pour la dernière fois d'y échapper par une prompte capitulation. Le rouleau, déchiré et mis en pièces par la main propre du souverain, est immédiatement reconstitué, et Jérémie continue de s'acquitter de son ingrate mission jusqu'à ce que l'événement lui ait donné trop complètement raison. Resté en Judée après la ruine suprême de la cité, on finit par nous le montrer entraîné en Égypte dans le mouvement tumultuaire qui suivit le meurtre du gouverneur Godolias, que le vainqueur avait installé pour assurer un peu d'ordre à la portion épargnée du peuple israélite.

L'intérêt religieux et littéraire qui s'attachait au livre de Jérémie a donc semblé se doubler d'un intérêt purement historique ; c'est là un jugement qui a été exprimé par bon nombre d'exégètes du temps présent. « De tous les livres qui ont été compris dans la collection prophétique, dit M. Reuss, il est le plus intéressant pour l'histoire. C'est que nous n'y rencontrons pas seulement des discours... ; une partie notable du volume contient ce que nous appellerions aujourd'hui des mémoires, soit une relation de faits composée par un témoin oculaire. Aucun des prophètes dont il nous est parvenu des écrits ne paraît avoir été mêlé aux affaires publiques au même degré que le fils du prêtre Helcias, et si nous ne craignions pas de donner une fausse couleur aux choses en ne tenant pas assez compte de la différence des conditions sociales et politiques, nous dirions volontiers qu'il nous apparaît comme un orateur de l'opposition dans les graves conflits intérieurs qui précédèrent et hâtèrent la ruine de la ville et de la dynastie. » Cependant, quand on y regarde de près, on ne tarde pas à s'apercevoir que le livre de Jérémie répond médiocrement aux espérances qu'un premier examen avait fait naître. Sans parler de pages décidément inauthentiques, telles que le grand oracle sur Babylone (ch. L-LI), sans insister sur une série de morceaux du caractère le plus invraisemblable ou qui reposent sur de vraies impossibilités (ainsi les voyages de Jérémie jusqu'à l'Euphrate et ses communications régulières avec les victimes de la première déportation, sa connaissance précise de la durée de la captivité de Babylone et un grand nombre d'épisodes qui supposent cette connaissance), sans relever la présence d'éléments qui font double emploi et s'excluent mutuellement, il faut convenir que la composition du recueil est singulièrement incohérente ; ainsi en ont jugé les auteurs de la traduction grecque (Septante), qui l'ont profondément modifié, soit en ce qui touche l'ordre des textes, soit à l'égard de leur contenu. Une fois l'attention mise en éveil, les motifs les plus graves de doute se pressent dans l'esprit. Voilà un homme qui aurait joué un rôle considérable dans les quarante dernières années du royaume de Juda, intervenant, — c'est le livre mis sous son nom qui le prétend, — dans toutes les circonstances décisives par le conseil et par l'action. Eh bien ! ce personnage du prophète-prêtre Jérémie, les livres des *Rois* n'en soupçonnent même pas l'existence pour les temps de Josias, de Joachim et de Sédécias ; son nom n'y est pas prononcé, ce qui ferait penser qu'il ne figurait pas dans les sources qui étaient à la disposition du rédacteur des livres historiques et qu'il a dû être emprunté, comme ç'a été le cas pour le prophète Daniel, à un cycle de récits et d'anecdotes de moindre autorité, concernant les derniers temps de la royauté juive. Voici maintenant une seconde réflexion, de plus de portée encore : le rôle de Jérémie est éminemment paradoxal ; c'est, quand on y regarde de près, un personnage absurde, impossible. En pleine guerre, il déclare que les ennemis de son peuple sont les instruments des vengeances divines sur Israël et qu'il ne faut leur opposer aucune résistance. Non seulement il décourage et énerve la défense, mais il prêche la trahison. Ses compatriotes sont furieux, mais, en dépit de quelques mauvais procédés dont ils usent à son égard, lui laissent poursuivre jusqu'au bout une campagne détestable. La question qui se pose ici est : N'est-ce pas là un rôle tout artificiel ; n'est-ce pas là l'expression des vues auxquelles sont arrivés les docteurs du second Temple quand ils ont cherché à se rendre compte des raisons profondes, c.-à-d. théologiques, qui ont déterminé la victoire des Chaldéens ? Voilà des questions qu'il est indispensable de se poser, et il n'est plus permis de les écarter dédaigneusement par l'affirmation, un peu puérile, que le rôle de Jérémie présente un caractère de vérité et d'authenticité incontestables. On l'a dit assez longtemps d'un personnage plus important encore que Jérémie, à savoir de Moïse, avant d'être amené à rajeunir d'abord de cinq, puis de dix siècles, la législation mise sous son nom. Ou Jérémie a joué, dans les convulsions suprêmes de Jérusalem, le rôle d'un fou malfaisant, — rôle que M. Renan a bien fait ressortir, mais sans vouloir en tirer la conséquence logique, — ou bien il exprime, sous une forme vive et pénétrante, la philosophie de l'histoire, qui est, d'un bout à l'autre, la doctrine de la Bible et qui est sortie des écoles du second temple.

On arrive à ce même résultat d'une composition pseudépigraphe du *Livre de Jérémie*, si l'on discute les rapports de cette œuvre soit avec le *Deutéronome*, soit avec la prétendue réforme de Josias, comme nous l'avons fait dans notre étude intitulée *la Question du Deutéronome d'après une récente hypothèse* (*Essais bibliques*, Paris, 1891). Pour l'analyse du contenu de Jérémie, V. notre *Examen de l'authenticité des écrits prophétiques* (*Du Prétendu Polythéisme des Hébreux ;* Paris, 1891, t. II). A consulter aussi E. Havet, t. III du *Christianisme et ses origines*, et le t. III de l'*Histoire du peuple d'Israël* de Renan. On trouvera la traduction de Jérémie, accompagnée des éclaircissements indispensables, dans la *Bible* de Reuss (*les Prophètes*). M. Havet a soutenu la thèse de la composition pseudépigraphique dans *la Modernité des prophètes* (Paris, 1891). — Quel que soit le parti auquel la critique juge à propos de s'arrêter après un nouvel et scrupuleux examen des documents, soit l'hypothèse d'un fonds ancien fortement remanié, soit la thèse d'une composition pseudonyme qu'on pourrait rapporter au IIIe siècle avant notre ère, le *Livre de Jérémie* conserve sa place au premier rang des grandes œuvres bibliques. Son inspiration, tour à tour tendre et passionnée, la large envolée de ses développements oratoires, la spiritualité singulièrement hardie de certains passages, dont le christianisme s'est emparé pour leur donner une forme définitive, tout cela contribue à maintenir sa situation traditionnelle. Quant à la personnalité de l'auteur, nous croyons qu'elle n'a rien à gagner aux essais récemment faits pour la dégager ; un Jérémie, qui aurait été réellement le héros du livre de ce nom, serait un personnage éminemment paradoxal auquel, à défaut de notre admiration, nous pourrions tout au plus accorder notre indulgence. En revanche, le livre contient, sous la forme arrangée et artificielle que les écrivains juifs

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'époque grecque pratiquaient de préférence, l'expression de sentiments très délicats et de vues de la plus grande élévation, — document inestimable pour l'histoire des idées morales et religieuses. M. VERNES.

JÉRÉMIE, patriarche de Constantinople, né à Anchialos en 1536, mort à Constantinople en 1594. Assez jeune, il fut nommé métropolite de Larisse; puis, le 5 mai 1572, un synode de Constantinople l'éleva au patriarcat, qui lui fut d'abord contesté par son prédécesseur démissionnaire, Métrophane (mort en 1580). Il fut ensuite, comme la plupart des patriarches, en butte aux accusations de trahison et de crime de lèse-majesté; il fut emprisonné, relâché, exilé et rappelé. En 1589, on le trouve en Russie, où il confère au métropolite Job de Moscou la dignité de cinquième patriarche, ce qui rendit l'Eglise russe indépendante de Constantinople. Jérémie est connu pour avoir été amené, par une longue correspondance avec des théologiens de Tubingue, à définir avec assez de précision les principales doctrines distinctives de l'Eglise orthodoxe. On trouve cette correspondance, importante pour l'étude de la doctrine grecque, dans les *Acta et scripta theologorum Wirtemberg. et patriarchæ Constantinop... ab an. 1576 ad an. 1581, græce et latine* (Wittenberg, 1584). F.-H. K.

JEREMIE (James-Amiraux), historien ecclésiastique anglais, né à Guernesey en 1802. Descendant d'une vieille famille huguenote établie depuis longtemps dans les îles Anglo-Normandes, il entra dans les ordres, professa la théologie à l'université de Cambridge, où il avait étudié, et devint doyen (*dean*) de Lincoln. On a de lui une *History of the Christian Church in the Second and Third centuries* (1852), pour laquelle il a utilisé les articles qu'il avait fournis à l'*Encyclopædia Metropolitana*. B.-H. G.

JEREZ ou XÉRÈS DE LA FRONTERA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Cadix (Andalousie), stat. du ch. de fer de Madrid à Cadix et tête de l'embranchement sur San Lucar; 49,000 hab. La ville, dans la plaine du Guadalete, a un vieil alcazar avec deux tours et quelques rues du moyen âge bien conservées, mais aussi des quartiers très neufs et très vivants. C'est là que s'entassent en de vastes celliers les vins si fameux cultivés sur les coteaux d'alentour, le *Pajarete*, au goût sucré, fabriqué avec des raisins presque secs, le *Tintilla* et le *Manzanilla*, plus secs. Les principaux négociants sont des étrangers, des Anglais (le xérès est appelé par eux sherry) et des Français. Le trafic des vins, qui a fait la fortune de ce pays, est des plus actifs; outre ce qui en est écoulé vers l'Espagne, il en sort par le port de Santa Maria, à l'embouchure du Guadalete, de 300 à 400,000 hectol. chaque année. Près de là est une Cartuja ou chartreuse célèbre. C'est dans les environs, sur les bords du Guadalete, que se livra en 711 la légendaire bataille de six jours qui mit fin au royaume des Visigoths et ouvrit l'Espagne aux Arabes. E. CAT.

JEREZ DE LOS CABALLEROS. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Badajoz (Estrémadure), au pied de deux collines peu élevées; 8,000 hab. Elle est entourée de murailles très anciennes, mais s'étend au delà par des faubourgs; une forteresse la domine avec trois grosses tours, dont une, à ce que l'on dit, est la Tour sanglante où furent décapités les templiers. Les rues sont étroites, mais les bâtiments publics et les maisons sont bien construits, entourés de beaux jardins d'orangers. Le pays alentour est très fertile et produit des céréales, des légumes, des fruits, du vin, de l'huile; on élève des chevaux de trait et de labour, des moutons, des chèvres, des bœufs, mais principalement des porcs d'une race très estimée. La ville est par suite un marché agricole important; elle a aussi un peu d'industrie, tissus, fabriques de savon, poteries, etc. La ville de Jerez, fondée en 1229 par le roi Alphonse, fut agrandie par saint Fernand en 1232 et donnée par lui à l'ordre des templiers; elle changea alors son nom de Jerez de Badajoz en celui de Jerez le los Caballeros. Patrie d'un grand nombre d'hommes célèbres comme D. Juan de Bazan et Nuñez de Baboal. E. CAT.

JERICHAU (Jens-Adolf), sculpteur danois, né à Assens (Fionie) le 7 avr. 1816. Elève de Thorwaldsen, il se fit connaître par un groupe d'*Hercule et Hébé;* ses autres œuvres les plus connues sont : *Pénélope*, *Chasseur de panthères*, *Adam et Eve après le péché*, *les Anges de la mort et de la résurrection*, le monument d'Œrsted. Il professa à l'Académie des beaux-arts de Copenhague à partir de 1849. — Sa femme, *Anna-Marie-Elisabeth* Baumann, née à Varsovie en 1819, qui l'épousa à Rome en 1845, s'est fait un nom comme peintre de scènes de la vie populaire des Polonais, Romains, Danois, etc. — Leur fils *Harald*, né le 17 août 1852, mort à Rome le 6 mars 1878, élève de Bénouville, peignit de beaux paysages : *le Ponte Molle*, *Vue de Velletri*, *Rivage de Sorrente*, *Caravane près de Sardes*, etc. A.-M. B.

JÉRICHO. Ville de la Palestine ancienne, à six heures à l'E. de Jérusalem, dans une situation singulièrement privilégiée. Elle se dressait, en effet, au débouché de la montagne judéenne, dans la plaine du bas Jourdain. Jéricho commandait ainsi, d'une part, les communications de la capitale avec le Jourdain et la région inférieure du Galaad, ainsi que le pays d'Ammon et de Moab; de l'autre, les voies qui assuraient l'écoulement des produits de la région transjordanique sur Jérusalem et la côte philistine. La richesse des terrains d'alluvion, qui constituent la vallée basse du Jourdain, l'abondance des eaux fournies par la montagne de Judée, la température exceptionnellement élevée du climat due à la dépression de la vallée du Jourdain et permettant de cultiver les essences propres aux pays les plus chauds, toutes ces conditions favorisèrent le développement de Jéricho. Même après avoir écarté la fameuse légende qui montre les murailles de la ville s'effondrant au son des trompettes sacrées au temps de Josué, le rôle de Jéricho reste considérable. Elle est nommée, à bien des reprises, dans l'histoire juive, se couvre de monuments magnifiques au temps d'Hérode, connaît encore des jours de prospérité dans les premiers temps du christianisme et au moyen âge. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un misérable hameau, dans les environs duquel se voient d'intéressantes ruines. Une administration intelligente, secondée par l'initiative privée, pourrait transformer de nouveau cette région et substituer à la désolation actuelle la richesse et l'abondance. M. VERNES.

JERLICZ (Joachim), historien polonais, né à Kolenka en 1598, mort dans la seconde partie du XVIIe siècle. Il prit part aux campagnes contre les Turcs et les Cosaques, servit sous Zolkiewski et Czarniecki. Il a écrit une *Chronique des événements du temps présent* qui a été publiée par K.-W. Wojcicki (Saint-Pétersbourg, 1853). Elle va de 1620 à 1673, et est surtout relative aux événements dont l'Ukraine fut le théâtre. L'auteur n'affiche aucune prétention littéraire et se contente de noter les faits au jour le jour.

JERMYN (Henry), homme d'Etat anglais, mort à Londres en janv. 1684. Attaché à l'ambassade de Paris en 1624, il fut élu au Parlement par Liverpool en 1628, et, la même année, fut nommé vice-chambellan de la reine. Habile et prudent, il fit à la cour une rapide fortune que ne put entamer le scandale qu'il excita en 1634, en séduisant Eleonor Villiers, une des demoiselles d'honneur de la reine, qu'il refusa d'épouser. En 1639, il était grand écuyer; en 1640, il représentait Corfe Castle au Parlement; en 1641, il prenait une part prépondérante au complot de l'armée pour enlever la Chambre des communes. Obligé de s'enfuir en France, il revint en Angleterre en 1643, et, à la tête d'un petit corps de troupes, il escorta la reine à Oxford et s'empara de Burton-on-Trent. Créé baron Jermyn de Saint-Edmundsbury, il essaya de détacher du Parlement le comte de Holland et fut chargé d'une foule de négociations à l'étranger, notamment celles relatives à l'intervention armée de la France. Il accompagnait la reine en France en 1644. Il était l'adversaire déterminé du parti des royalistes constitutionnels, et il chercha à exclure des conseils de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Charles II, Hyde et Nicholas. Mais Hyde finit par l'emporter sur lui et il perdit beaucoup de son influence sur le roi. A la Restauration, il fut pourtant comblé de faveurs. Il avait déjà été créé comte de Saint-Albans le 27 avr. 1660, et il fut nommé lord chambellan en 1671. Persona grata à la cour de France, il fut à plusieurs reprises ambassadeur à Paris et prépara, notamment, le traité secret de Douvres de 1669 et le traité de 1667 dirigé contre la Hollande. Personne ne contribua mieux que lui à établir une entente complète entre les deux pays, et Charles II disait souvent: « Jermyn est plus Français qu'Anglais. » Aussi était-il peu aimé de ses compatriotes, qui ne lui ont pas ménagé les attaques et qui ont été jusqu'à expliquer par un mariage secret la faveur constante dont il jouit auprès d'Henriette-Marie. R. S.

Bibl.: *Mémoires* de Grammont. — Ranke, *History of England*, t. III. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II. — Green, *Letters of Henrietta Maria*.

JERMYN (Henry), homme d'Etat anglais, né en 1636, mort à Cheveley le 6 avr. 1708, neveu du précédent. Il suivit à Saint-Germain les souverains exilés et devint, à la Restauration, grand écuyer du duc d'York. Adopté par son oncle, il fit, comme lui, grande figure à la cour; comme lui, il jouissait d'une réputation de joueur et de débauché. Amant de lady Shrewsbury, amoureux éconduit de la belle Hamilton, il eut, en 1662, un duel retentissant avec Thomas Howard, qui le blessa grièvement. Catholique, il demeura éloigné des affaires jusqu'à l'avènement de Jacques II, qui l'éleva à la pairie le 13 mai 1685, avec le titre de baron Dover, le fit entrer au conseil privé et le nomma lord lieutenant du Cambridgeshire. Membre de la cabale catholique, il devint commissaire à la trésorerie en 1687, et, à la révolution, il accompagna le prince de Galles à Portsmouth (1688). Il dirigea, en 1689, une expédition en Irlande et manqua d'être pris dans les parages des Sorlingues. A la bataille de la Boyne, il commandait un corps de troupes. Il se rallia à Guillaume d'Orange (1690), mais passa le reste de sa vie hors des affaires publiques, se plaisant au milieu d'un cercle de lettrés, d'artistes et d'hommes de plaisir, entre autres Evelyn, Hamilton, Saint-Evremond. R. S.

JERNBERG (Auguste), peintre suédois, né à Stockholm le 16 sept. 1826. Il débuta par la peinture d'histoire et passa à celle de genre. On cite son *Clarinettiste*, *l'Ours au marché*, *l'Après-Midi du dimanche*, *le Marché de Dusseldorf*. — Son fils *Olaf* est un paysagiste connu.

JERNINGHAM (Edward), poète anglais, né en 1727, mort en 1812. Il fit ses études en France, au collège anglais de Douai, d'abord, puis à Paris. Plus tard il se convertit au protestantisme. Ami des lords Chesterfield, Harcourt et Carlisle et de Horace Walpole, il vécut non seulement comme un grand seigneur ami des lettres, mais comme un producteur littéraire infatigable. Il serait fastidieux de donner la liste de ses poésies, dont un grand nombre se trouvent réunies dans la neuvième édition de ses *Poems on Various Subjects*, en 4 vol. (1806). Walpole regardait son poème sur *l'Origine et les Progrès de la Poésie scandinave* (1784) comme son meilleur ouvrage: ce n'est pas à dire que ce soit un chef-d'œuvre, loin de là. Des tragédies très médiocres, comme *The Siege of Berwick* (1794), des biographies, des essais moraux, augmentent encore l'encombrant et lourd bagage littéraire de Jerningham. Il en avait bien d'autres en manuscrits, qu'il légua à l'éditeur Clarke; mais celui-ci, soigneux de ses propres intérêts, fit à la mémoire du poète la charité de les garder inédits. B.-H. G.

JÉROBAAL (V. Gédéon).

JÉROBOAM Ier, fils d'un certain Nebat et d'origine éphraïmite, se mit à la tête des mécontents au moment où Roboam, fils et successeur de Salomon, venait réclamer à Sichem le gouvernement des tribus du centre et du Nord. Ainsi se consomma la séparation, assez improprement dite schisme des Dix-Tribus. Il serait plus exact de dire que l'immense majorité des Israélites refusa de supporter plus longtemps le joug que la petite dynastie établie à Jérusalem prétendait faire peser sur l'ensemble de la nation. Jéroboam devint, dans ces circonstances, le véritable roi d'Israël, tandis que Roboam n'était plus que le roi de Juda et se trouvait hors d'état de réduire ceux qui avaient fait sécession. Jéroboam, dans un règne de vingt-deux ans (environs de l'an 950 av. J.-C.), semble avoir entrepris d'importantes constructions, notamment des travaux de fortification. Les écrivains bibliques l'accusent d'avoir favorisé l'apostasie religieuse en installant des « veaux d'or » à Dan et à Béthel; ce reproche est sans fondement, la coutume ancienne en Israël ayant été d'adorer Yahvéh sous des formes animales et aucune initiative ne devant être attribuée à Jéroboam sous ce rapport. M. Vernes.

JÉROBOAM II, roi d'Israël, fils de Joas, arrière-petit-fils de l'usurpateur Jéhu, qu'on dit avoir été favorisé par les prophètes, règne soit quarante et un ans, soit cinquante et un ans, aux environs de l'an 800. Ce long règne semble avoir été des plus brillants et des plus prospères. Les Syriens, dont les entreprises contre Israël étaient le plus gros danger du moment, paraissent avoir été refoulés dans leurs anciennes limites. Le royaume de Juda, singulièrement affaibli, ne causait aucune inquiétude à ses voisins du Nord. La dynastie de Jéhu, après une phase de prospérité, ne devait pas tarder à succomber à son tour sous l'effort d'une de ces conspirations que favorisait une organisation essentiellement militaire et oligarchique.

JÉRÔME (Saint), en latin *Eusebius Hieronymus*, le plus érudit des pères de l'Eglise, né à Stridon entre 340 et 346, mort à Bethléem le 20 sept. 420. Quoique né de parents catholiques sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie, il ne fut baptisé qu'à Rome sur sa demande et après une vie assez légère, durant l'épiscopat de Libère, donc avant 366. Il était allé à Rome pour y poursuivre ses études littéraires. Puis il voyagea en Gaule, séjourna à Trèves, revint vers le sud et finit par se fixer non loin de sa patrie, à Aquilée. Là il se lia avec Rufin, Héliodore et quelques autres jeunes gens. Les récits d'Evagre d'Antioche les enthousiasmaient pour les ermites d'Orient; cela fut décisif pour la tournure d'esprit de Jérôme; les germes déposés alors dans son âme se développèrent et firent de lui le grand promoteur de l'ascétisme monastique en Occident. Vers 373, Jérôme et quelques-uns de ses amis accompagnèrent Evagre en Palestine. Il est caractéristique pour Jérôme qu'il emporta en voyage une bibliothèque assez volumineuse, réunie jadis pendant son séjour à Rome. A Antioche, il tomba malade; dans un songe qu'il eut, il se targuait de son titre de chrétien; le Christ lui répondit : *Mentiris, Ciceronianus es, non Christianus!* Sur cela, Jérôme se retira dans le désert de Chalcis pour y mener la vie parfaite d'un ermite, priant, jeûnant, se macérant, apprenant finalement l'hébreu pour vaincre les obsessions de la chair. On le retrouve à Antioche, au printemps de 379; puis il va entendre Grégoire de Nazianze à Constantinople (381), et débute dans sa carrière d'érudit en traduisant en latin l'histoire d'Eusèbe et en y ajoutant la chronique des années 330 à 380, puis en traduisant quelques ouvrages d'Origène et en exprimant la nécessité de recourir pour l'intelligence de l'Ancien Testament à l'original hébreu.— Le pape Damase, avec lequel il correspondait, lui demanda de venir à Rome en 382. Les trois années qu'il y passa furent décisives pour sa vie; il s'y fit quelques amis et de nombreux ennemis tant par ses publications savantes que par sa propagande en faveur de l'ascétisme. Ces deux activités devinrent le but de sa vie. Entre autres travaux, il revisa la version latine du Nouveau Testament, traduisit les psaumes et se prépara à mettre en latin l'Ancien Testament par une étude minutieuse des diverses traductions grecques comparées avec le texte hébreu. D'autre part, il groupa autour de lui un cercle de dames appartenant aux plus anciennes familles patriciennes : Paule qui descendait des Scipions, sa fille Julie Eustochium, Marcelle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dont le palais sur l'Aventin leur servait de lieu de réunion, Léa, Sophronie, Fabiola et d'autres, toutes blasées et fuyant les corvées de la vie sociale. Il leur expliquait les Ecritures, élucidait pour elles des sujets d'archéologie biblique, mais surtout il leur inculquait ses principes ascétiques dont l'exposé se trouve dans son *De Custodia virginitatis*, une diatribe acerbe contre le mariage. Le pape Damase mourut en déc. 384; on avait parlé de Jérôme pour lui succéder (*Ep.* XLV, 3); mais son extrême irritabilité, son manque de tact, sa critique amère de la vie mondaine du clergé, l'ascétisme exalté qu'il propageait et qui le singularisait, lui et ses adhérents, les calomnies qui circulaient sur ses nombreuses entrées dans la maison de Marcelle, tout cela l'avait rendu fort impopulaire. Quand un de ses adversaires, Sirice, fut élevé à l'épiscopat romain, Jérôme, ne voulant plus vainement « chanter les louanges du Seigneur dans un pays étranger » (*Ep.* XLV, 6), c.-à-d. au milieu d'une société hostile au monachisme, quitta pour toujours Rome en août 385, et alla en Palestine. — Il emportait sa bibliothèque, et Paule avec sa fille Eustochium le suivirent bientôt. D'autres amis et amies de Jérôme étaient déjà en Palestine ou s'y rendirent dans la suite. Ce fut comme un exode de quelques délicats, fatigués de l'agitation mondaine, pressentant les catastrophes prochaines, hypnotisés par un faux idéal moral, cherchant dans le désert une satisfaction égoïste. Après avoir visité les lieux saints et fait un séjour en Egypte, le berceau du monachisme, Jérôme se fixa à Bethléem. Avec les ressources financières de Paule, un couvent fut construit; à côté s'éleva un hospice où les femmes exerçaient l'hospitalité. Pour Jérôme, la première période (386-392) de son séjour à Bethléem fut, en somme, une retraite scientifique plutôt qu'autre chose; il continua ses recherches érudites sur l'archéologie biblique et sur le texte des livres saints, ainsi que sur l'histoire ecclésiastique. La seconde période (393-404) est marquée par plusieurs controverses retentissantes, en particulier contre *Jovinien* (V. ce nom), un adversaire du monachisme; contre Vigilance, « nouvelle incarnation de Jovinien », que Jérôme combattit par une polémique passionnée où les insultes remplacent les arguments; contre l'origénisme, ce qui le brouilla avec son vieil ami Rufin et dévoila l'étroitesse de son esprit, en même temps qu'un manque de générosité, de courage et de droiture. Enfin, les quinze dernières années de sa vie (404-420) furent troublées par les événements et par les atteintes de la vieillesse. Les barbares qui pillaient Rome (409) passaient aussi par la Palestine. Jérôme, malade, dut fuir plusieurs fois; la mort de ses amis l'isolait; son opposition contre le *pélagianisme* le brouillait avec la plupart des évêques palestiniens; mais, jusqu'à sa mort, il persévéra dans ses travaux d'érudition biblique.

L'œuvre littéraire de Jérôme est considérable. Erasme en prépara la première édition complète à Bâle (1516-1520, en 9 vol. in-fol.); avant cela les lettres et quelques traités seulement avaient été publiés par Massimo, à Rome, en 1468. Les éditions complètes, postérieures à celles d'Erasme, n'y ajoutèrent pas grand'chose; celle des bénédictins J. Martianay et A. Pouget (Paris, 1706, 5 vol. in-fol.) est même fort défectueuse; la meilleure est toujours celle de D. Vallarsi et Scip. Maffei (Vérone, 1734-1742; 2e éd., 1762-1766, 11 vol. gr. in-4); elle a été réimprimée par Migne dans sa *Patrologie* (Paris, 1845, t. XXIII-XXXIII). Parmi les nombreuses traductions de Jérôme, celle de la Bible est d'une importance capitale; elle est encore en usage sous le nom de *Vulgate* (V. ce mot). Les nombreux commentaires de Jérôme sur des écrits bibliques sont plutôt des compilations de l'opinion des autres; ils n'ont une valeur réelle que pour la critique textuelle qui intéressait Jérôme et sur laquelle il avait des documents perdus aujourd'hui. En théologie proprement dite, il manque d'esprit philosophique; d'ailleurs, il évite le plus possible les définitions doctrinales et se soumet d'avance et servilement à l'autorité qui prévaudra. Dans ses écrits de controverse, il prend l'opinion de l'Eglise pour la vérité absolue et dénigre ou même dénature tout ce qui y est contraire. Ses contributions à l'histoire de l'Eglise, surtout son *De Viris illustribus seu de scriptoribus ecclesiasticis*, fournissent des données précieuses, quoique l'auteur s'y montre dénué d'esprit critique. Les 148 lettres (t. I de Vallarsi) sont incontestablement ce que Jérôme a laissé de plus intéressant, abstraction faite de la Vulgate. Le style est correct, vif, éclairé par des images justes et des tournures ou des mots heureux. Quelques-unes de ces épîtres sont des chefs-d'œuvre, et plusieurs montrent, prises sur le fait, la vie sociale et ecclésiastique du temps de Jérôme; elles sont indispensables à celui qui veut comprendre les origines du monachisme. Il ne peut être question d'exposer le système théologique d'un penseur aussi médiocre; une vue d'ensemble était ce qui lui manquait le plus. F.-H. KRÜGER.

BIBL.: Les préfaces des principales éditions des œuvres de Jérôme, surtout celles d'ERASME et de MARTIANAY (V. ci-dessus). — *Acta Sanctorum*, t. VIII, pp. 418 et suiv. — J. ENGELSTOFT, *Hieronymus Stridonensis, interpres, criticus, exegeta*, etc.; Copenhague, 1799, in-8. — O. ZŒCKLER, *Hieronymus, sein Leben u. sein Werken*; Gotha, 1865. — Amédée THIERRY, *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre sainte*; Paris, 1867, 2 vol. — E.-L. CUTTS, *Saint Jerome*; Londres, 1877. — H. GOELZER, *Etude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme*; Paris, 1886. — C. MARTIN, *Life of Saint Jerome*; Londres, 1888.

JÉRÔME, roi de Westphalie (V. BONAPARTE).

JEROME (Klapka-Jerome), écrivain anglais, né à Walsall le 2 mai 1861. Appartenant à une bonne famille de l'O. de l'Angleterre, il vint tout jeune à Londres où il eut une existence des plus mouvementées et où il exerça tous les métiers: clerc, maître d'école, sténographe, reporter, acteur, journaliste. Il débuta dans la littérature par un volume de critiques très fines et très personnelles: *On the Stage and off* (Londres, 1885). Il conquit une véritable renommée par la publication d'études fort humoristiques, *Idle Thoughts of an idle fellow* (1886), et *Three Men in a Boat* (1889). Il a fait jouer quelques pièces qui ont eu du succès. Mentionnons: *Barbara* (1886); *Sunset* (1888), comédies en un acte; *Wood Barrow Farm* (1888) et *New Lamps for old* (1890), comédies en trois actes.

JÉRÔME DE PRAGUE, théologien tchèque, né à Prague dans la seconde moitié du XIVe siècle, mort à Constance le 30 mai 1416. Il avait fait ses études à Prague et à Oxford d'où il rapporta les livres de Wykleff; il prit en 1398 le titre de bachelier à l'université de Prague et le titre de maître dans quelque université allemande. Il visita aussi celle de Paris et alla jusqu'en Palestine. De retour à Prague il enseigna à l'université et adhéra aux doctrines de Jean Hus. Jeté en prison, il réussit à s'échapper. En 1412, il prêcha contre les indulgences. En 1413, il se rendit en Pologne et en Russie, prêcha les nouvelles doctrines et entra en rapport avec le clergé orthodoxe. En 1415, il alla à Constance pour défendre Jean Hus; emprisonné, il abjura d'abord ses doctrines, puis il les confessa ensuite avec enthousiasme et fut condamné à être brûlé. Il monta sur le bûcher le 30 mai 1416. Les husites le vénérèrent comme un martyr et célébrèrent sa fête le 6 juin.

BIBL. : V. Jean HUS.

JÉRÔME DE TRÉVISE (V. GIROLAMO DA TREVISO).

JÉRONYMITES (V. HIÉRONYMITES).

JÉROSE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Anastatica hierochuntica* L. (V. ROSE DE JÉRICHO).

JERROLD (Douglas-William), littérateur anglais, né à Londres le 3 janv. 1803, mort à Londres le 8 juin 1857. Fils de l'acteur Samuel Jerrold, il figura sur la scène dès l'âge le plus tendre, mais ayant appris lui-même le latin, le français et l'italien, il fut pris en amitié par le capitaine Austen qui le fit entrer dans la marine. Il quitta le service en 1815 et débuta dans la littérature par de petits vers et des critiques dramatiques. En 1818, il écrivait un drame *The Duellists* qui échoua sous ce titre, mais qui, rebaptisé *More frightened than hurt* (1821), obtint un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grand succès et fut même traduit en français et joué à Paris. Collaborateur de nombreux journaux et revues, il conquit la renommée par sa comédie *Black-eyed Susan* (1829) qui eut plus de 400 représentations. Il continua d'écrire pour le théâtre et prit, en 1836, la direction du Strand Theatre qui ne lui procura que des déboires, ce qui le dégoûta pour un temps de la littérature dramatique. Il devint un des collaborateurs les plus assidus du *Punch* dès son apparition (1841) et lui donna notamment ses *Mrs. Caudle's Curtain Lectures* qui obtint un succès considérable (1846). Il gagnait beaucoup d'argent et il le perdait en fondant des journaux sans lendemain ; en 1845, le *Douglas Jerrold's Shilling Magazine ;* en 1846, le *Douglas Jerrold's Weekly Newspaper*. A partir de 1852, il dirigea avec beaucoup d'habileté le *Lloyd's Weekly Newspaper*. Les *Œuvres* de Jerrold ont été publiées en 1851-54, 8 vol. ; elles comprennent un grand nombre de pièces de théâtre, des critiques, essais et esquisses, sous les titres de *Other Times* et de *The Brownrigg Papers*, etc. R. S.

Bibl. : Blanchard Jerrold, *Life and remains of Douglas Jerrold ;* Londres, 1859, in-8.

JERROLD (William-Blanchard), littérateur anglais, né à Londres le 23 déc. 1826, mort à Westminster le 10 mars 1884, fils du précédent. Il avait de grandes dispositions pour le dessin et à seize ans il illustra avec goût certains journaux de son père, mais il abandonna bientôt l'art pour la littérature. Il débuta au *Weekly Newspaper* de son père par une série d'études sur l'émigration intitulée *The Old Woman who lived in a Shoe*. Il fut un des premiers collaborateurs du *Daily News* pour lequel il écrivit, en 1855, un compte rendu de l'Exposition universelle de Paris. Il prit tant de goût pour la France qu'à partir de cette date et jusqu'à sa mort il habita la moitié de l'année à Paris. Fort répandu dans le monde littéraire et politique, il connut intimement Gustave Doré et fut reçu avec affabilité à la cour des Tuileries. A la mort de son père, il prit la direction du *Lloyd's Weekly London News*, auquel il donna une couleur libérale très marquée. Il fut un des fondateurs de la branche anglaise de l'association internationale pour la protection de la propriété littéraire. Jerrold a écrit des pièces de théâtre qui ont eu du succès, entre autres : *Cool as a Cucumber* (1851) ; *Beau Brummel the king of Calais* (1859) ; *Cupid in waiting* (1871) ; des opuscules gastronomiques, la plupart sous le pseudonyme de Fin-Bec, et il était en effet un fin gourmet ; de nombreuses œuvres de vulgarisation ; son chef-d'œuvre est *The Life of Napoleon III* (1874-82, 4 vol. in-8), pour lequel l'impératrice Eugénie lui avait fourni de nombreux documents. R. S.

Bibl. : Charles Kent, *Life of W.-B. Jerrold*, dans *Illustrated Review* de mars 1873.

JERSEY. Géographie. — La principale des îles Normandes, au S. de cet archipel, à 25 kil. O. de la presqu'île du Cotentin et à 140 kil. S. de la côte d'Angleterre ; 116 kil. q. ; 22 kil. de long du S.-E. au N.-O., 10 kil. de large ; 55,000 hab. La forme de l'île est celle d'un quadrilatère dont les côtés se coupent à angle droit selon les points cardinaux. La côte N. est formée de falaises de 100 m. où se creusent de nombreuses grottes, des criques, mais point de port ; on y remarque le cap Gros-Nez au N.-O., auprès duquel se dressent les falaises de Plémont, la pointe Sorel ; la côte orientale comprend les baies de Sainte-Catherine et de Grouville entre lesquelles s'élève le roc de Montorgueil ; la côte méridionale, profondément rongée par la mer et bordée à 3 kil. de rochers submergés qui représentent l'ancien rivage, comprend les baies de Saint-Clément, Saint-Aubin et Sainte-Brelade ; la seconde est la principale de l'île dont elle recueille presque toutes les eaux. La côte occidentale comprend la pointe de la Corbière, déchiquetée en cavernes, piliers, etc., la pointe de la Moye, la triste grève de Saint-Ouen, le cap Gros-Nez.

Le climat est très doux. Le sol est très fertile, creusé de vallons ravissants. Les prairies, plantées de pommiers, occupent la plus grande partie du sol ; dans les jardins poussent en pleine terre les végétaux des pays méridionaux. On cite les poires de Jersey, le chou cavalier qui dépasse 2 m. Les vaches laitières sont petites, mais excellentes. Les chevaux, issus d'un croisement de normands et de cosaques, sont très vigoureux. Jersey est une villégiature très goûtée des Anglais qui y vivent en grand nombre. Les 9/10 des habitants sont protestants. La seule ville notable est Saint-Hélier, la capitale. — Il existe plus de 400 kil. de route, et deux chemins de fer relient Saint-Hélier à Saint-Aubin et Sainte-Brelade (12 kil.) et à Gorey (9 kil.). A.-M. B.

Législation. — Droit constitutionnel et administratif. — L'île de Jersey, ainsi que les autres îles Anglo-Normandes, est placée sous la souveraineté de la couronne d'Angleterre : elle ne fait pas partie du royaume (*realm*) proprement dit. Ces îles appartiennent au roi d'Angleterre, non pas comme souverain du Royaume-Uni, mais comme duc de Normandie. En d'autres termes, elles ne sont pas régies par la constitution anglaise, mais par des coutumes séculaires qui, du temps du roi Edouard II, étaient déjà qualifiées d'immémoriales. En 1769, dans des remontrances qui furent écoutées du gouvernement anglais, William Le Marchant exposait en ces termes, d'une grande précision, le régime politique de ces îles : « Nous formons un Etat distinct et séparé de l'Angleterre, quoique sous le même souverain. Nul acte du Parlement n'est considéré ni suivi dans ces îles, quoiqu'elles y soient mentionnées, à moins qu'il ne nous soit transmis avec un ordre du conseil, et même ces actes, ces ordres, quelque respectables qu'ils soient, n'ont point force de loi ici jusqu'à ce qu'ils aient été vérifiés par la cour royale et enregistrés sur nos Records. »

Les îles n'ont pas de représentants au Parlement anglais ; elles jouissent de privilèges et d'immunités, reconnus et confirmés à plusieurs reprises par les rois d'Angleterre agissant comme ducs de Normandie, qui leur donnent le moyen de contrôler et, au besoin, de repousser toute loi impériale qui porterait atteinte à leurs franchises traditionnelles. Normalement, le pouvoir législatif est exercé dans les îles Anglo-Normandes par les Etats de chacune d'elles. Ces lois locales, pour devenir définitives, doivent être confirmées par un ordre de la reine en conseil. Les actes du Parlement et les ordres du conseil sont enregistrés et publiés en anglais ; les lois et les règlements votés par les Etats sont rédigés et promulgués en français. Le français est d'ailleurs resté la langue officielle des Etats et des cours de justice. L'organisation des Etats varie dans les diverses îles. A Jersey, les Etats sont présidés par le bailli, qui préside également la cour royale et qui est nommé par la reine. L'office de bailli n'est donné « que durant le bon plaisir du prince » : en fait, il est conféré à vie. Le gouverneur a droit de séance aux Etats, et il peut suspendre l'exécution de leurs décisions en opposant son veto.

Les Etats de Jersey se composent, outre du bailli, président, de douze jurés justiciers, membres de la cour royale et élus à vie par les contribuables de l'île, des douze recteurs anglicans des paroisses de l'île, nommés par la reine, et des douze connétables de ces paroisses, élus pour trois ans par les contribuables de chacune d'elles. En 1856 fut voté un nouveau règlement, que la reine confirma, d'après lequel les onze paroisses rurales de l'île ont droit chacune à un député. La paroisse de Saint-Hélier nomme trois députés. Ces quatorze députés sont nommés pour trois ans, comme les connétables. Le procureur général de la reine et l'avocat général, qui remplissent près de la cour royale les fonctions de ministère public, ont le droit d'assister aux séances des Etats, mais ils n'ont que voix consultative. Le corps électoral se compose des contribuables, sujets de la reine, portés sur les listes du *rât* paroissial (un comité de taxation, présidé par le connétable, contrôle la déclaration que chaque habitant est tenu de faire de la valeur de ses propriétés foncières et mobilières. L'impôt paroissial est perçu au prorata de cette évaluation ; de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

là le nom de liste du *rât*). Cette liste sert à établir la liste électorale. Il suffit, pour être électeur, de posséder des biens meubles évalués à six quartiers (3,000 fr.) ou des biens immeubles évalués à quatre quartiers (2,000 fr.). Chaque membre des Etats peut prendre l'initiative des propositions de loi ; elles sont soumises à l'examen d'un comité nommé par les Etats. Quand une loi est votée, elle est transmise à Londres au conseil privé, qui la soumet à la sanction de la reine ou la renvoie aux Etats pour être modifiée. Les Etats peuvent cependant voter des règlements provisoires applicables pendant trois ans, à moins que le gouverneur n'use de son droit de veto. Ils peuvent, tous les trois ans, prolonger par un nouveau vote la période d'exécution provisoire de ces règlements. Une loi antérieure, abrogée par une loi nouvelle, reste en vigueur jusqu'à ce que la reine ait accordé sa sanction.

Organisation administrative. — La reine d'Angleterre est représentée dans l'île de Jersey par un lieutenant-gouverneur, officier général de l'armée anglaise, commandant en chef des forces militaires. Il a le droit d'assister aux séances des Etats ; il peut opposer son veto à l'exécution des lois votées. L'unité administrative est la paroisse, qui s'administre elle-même et est placée directement sous l'autorité de la cour et des Etats. L'administration locale est assurée, sous le contrôle des cours royales, par les connétables élus dans chaque paroisse, assistés des assemblées paroissiales et des officiers paroissiaux (centeniers, vingteniers, officiers du connétable, procureurs du bien public, surveillants ou receveurs d'aumône). Cette administration comporte la perception des impôts, la voirie rurale et urbaine, la police, l'assistance publique, l'entretien des immeubles paroissiaux, etc. Deux lois du 29 déc. 1853 ont créé pour la ville de Saint-Hélier une police salariée. Les Etats constituent dans leur sein des comités permanents d'administration qui dirigent les services publics intéressant l'île tout entière (comités de la défense de l'île, des havres et des chaussées, des marchés, de la bibliothèque publique, de la surveillance des grandes routes, de l'hôpital, des écoles élémentaires, de l'enregistrement des actes de l'état civil, de l'éclairage, des égouts, de l'exercice de la médecine, de la régie, des maisons d'aliénés, des prisons, etc.). Il est créé de nouveaux comités de ce genre toutes les fois que l'utilité s'en fait sentir. Les Etats leur assignent un budget spécial.

Organisation judiciaire. — En principe, la cour royale de Jersey exerce la plénitude de juridiction : elle se compose de jurés élus à vie et siégeant sous la présidence d'un magistrat nommé par la couronne. Les audiences de première instance sont tenues par le bailli assisté de deux jurés. Les appels sont jugés par la même cour, composée du bailli assisté de sept jurés. Les Etats ont été récemment autorisés à nommer un magistrat remplissant à la fois les fonctions de juge d'instruction et de juge unique pour la répression des délits de minime importance et pour le recouvrement des menues dettes. Il doit être choisi parmi les jurés-justiciers de la cour royale, les officiers judiciaires de la couronne ou les avocats ayant au moins cinq ans d'exercice. Il ne peut être privé de sa charge que pour malversation ou incapacité, par jugement de la reine en conseil. Ses décisions peuvent être attaquées devant la cour royale pour excès de pouvoirs. Pour toutes les causes dépassant la compétence de ce juge unique, la cour royale juge elle-même sans appel, à moins que le prévenu ne réclame son renvoi aux assises ou que la cour n'ordonne d'office ce renvoi. Les assises criminelles, tenues six fois par an, sont présidées par le bailli et la cour en corps, composée de sept jurés-justiciers au moins. Vingt-quatre hommes d'enquête, remplissant le rôle que jouent en France les jurés, statuent sur la culpabilité. L'instruction est provoquée par les connétables de chaque paroisse. Les poursuites ont lieu au nom du procureur général (*attorney*) chargé de soutenir les accusations avec l'aide de l'avocat général (*sollicitor*). Ces deux magistrats exercent au civil la profession d'avocat, concurremment avec les membres du barreau. Le vicomte (ou sheriff), nommé par la couronne, est chargé de l'exécution de toutes les sentences civiles et criminelles de la cour. Il est assisté par deux dénonciateurs nommés par le bailli et dans chaque paroisse par un prévôt élu. Les arrêts de la cour royale peuvent être déférés au conseil privé de la couronne siégeant à Londres.

Droit privé. — Le principal recueil législatif est encore aujourd'hui le *Grand Coutumier* de Normandie, œuvre d'un jurisconsulte inconnu, qui paraît remonter à la fin du XIIIe siècle. En l'année 1771 parut la première compilation des coutumes locales (*Code jersiais*), renfermant la collection des anciens règlements de la cour royale qui, autrefois, statuait tantôt seule et tantôt avec le concours de l'assemblée des Etats. On retrouve à Jersey, tant dans le régime des successions que dans l'organisation de la propriété immobilière, de curieux vestiges du système féodal.

Joseph Dubois.

Histoire (V. Normandes [Iles]).

Bibl. : Th. Lecerf, *l'Archipel des îles Normandes ;* Caen, 1863, in-8. — F.-Victor Hugo, *la Normandie inconnue ;* Paris, 1857, in-8. — *L'Ile de Jersey*, dans le journal *l'Explorateur*, 1876. — Lefèvre, *Channel Islands*, dans *Fortnightly*, oct. 1879.

Législation. — Robinet de Cléry, *Pouvoir législatif, Organisation administrative et judiciaire des îles Anglo-Normandes ;* Paris, 1890. — Théod. Le Cerf, *l'Archipel des îles Normandes, Institutions communales, judiciaires, féodales ;* Paris, 1863. — Pégot-Ogier, *Histoire des îles de la Manche ;* Paris, 1881. — Julien Havet, *les Cours royales des îles Normandes ;* Paris, 1878. — A.-J. Le Cras, *The Constitution of Jersey ;* Jersey, 1857. — J. Bowditch, *The History, Revenue, Laws and Government of the Islands of Guernsey and Jersey ;* Londres, 1836. — Thomas Le Marchant, *Coustumier de Normandie ;* Guernesey, 1826. — Philippe Le Geyt, *Constitution, lois et usages de Jersey*, 4 vol. — *First Report of the Commisionners appointed to inquire into the state of the criminal law into Island of Jersey ;* Londres, 1848. — *Report of the Commissionners appointed to inquire into the civil, municipal and ecclesiastical laws, into Island of Jersey ;* Londres, 1861.

JÉRUSALEM. Ancienne capitale de la Palestine, aujourd'hui sous le nom d'El-Kouds, le Sanctuaire, chef-lieu d'un district de l'empire ottoman, elle demeure, au travers d'une série de vicissitudes inouïes, l'une des métropoles du monde civilisé. Elle doit cette situation exceptionnelle aux souvenirs religieux qui sont attachés à ses murs, tout particulièrement aux circonstances qui entourèrent le berceau du christianisme. Vénérée par les Juifs comme étant à la fois leur patrie temporelle et spirituelle, but d'un pieux pèlerinage pour les diverses confessions chrétiennes, respectée des musulmans qui la tiennent pour un des centres religieux de l'Islam, Jérusalem n'est pas tellement déchue de son ancienne grandeur qu'on ne puisse rêver pour elle de meilleurs jours. L'on a de sérieux motifs d'espérer que les efforts de l'initiative européenne secondés par une administration intelligente lui rendront quelque chose de l'éclat dont elle a brillé à cinq ou six époques de l'histoire. Nous étudierons successivement la Jérusalem *ancienne*, la Jérusalem de *l'ère chrétienne*, la Jérusalem *actuelle*.

Jérusalem ancienne. — *Yeroushalèm* ou *Yeroushalaïm*, selon la prononciation emphatique qui a prévalu dans l'usage juif, en grec Ἱεροσόλυμα ou Σόλυμα, paraît signifier *Possession de paix*, ou préférablement *Fondation, habitation de paix.* Il semble donc que ce soit une sorte d'épithète, de désignation honorifique et flatteuse qui ait été substituée par les Israélites à l'ancien nom indigène *Jébus*. On imagine volontiers que David, quand il s'empara de la petite place fortifiée restée jusqu'à son temps aux mains des Chananéens et après qu'il l'eût transformée par ses constructions et ses travaux de défense, ait jugé à propos de changer son nom. Cependant on a cru retrouver tout récemment le nom de Jérusalem dans les inscriptions de Tell-Amarna, ce qui engagerait à le considérer comme antérieur à l'époque de David, contrairement à l'impression qui se dégage des textes bibliques. Ceux-ci, en effet, affirment catégoriquement que, antérieurement à l'établis-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sement de la royauté en Israël, Jébus, qui fut plus tard Jérusalem, était une localité exclusivement occupée par la population indigène. Dans l'histoire du lévite de Gabaa (*Juges*, XIX), on lit que les voyageurs ne voulurent pas demander l'hospitalité à la « ville des Jébuséens, ville d'étrangers où il n'y a point d'enfants d'Israël ». Tout ce qu'on rapporte sur une conquête totale ou partielle de Jébus-Jérusalem antérieurement à David est sujet à contestation. C'est David qui, après avoir vu son pouvoir accepté par la totalité des tribus d'Israël, s'empare par une vive attaque de la cité occupée par les Jébuséens et notamment de son château ou de sa citadelle dénommée forteresse de Sion (2e moitié du XIe siècle avant notre ère).

Quel était son dessein? Se débarrasser d'un voisinage gênant, utiliser à son profit une position stratégique d'une importance exceptionnelle, donner pour capitale aux Israélites une ville qui fût moins méridionale que la cité d'Hébron, où il résidait depuis quelques années, sans adopter pour centre la vieille cité de Sichem, située en plein pays éphraïmite, — il est difficile de le décider à une si grande distance des événements. On se figurera volontiers la vieille forteresse de Jébus ou Sion comme située sur les pentes abruptes de la colline dite Ophel, dominant à l'E. le profond ravin du Cédron et à l'O. celui du Tyropéon. Au N.-O. de l'enceinte, c.-à-d. dans la partie où les communications avec l'extérieur étaient le plus aisées, un ouvrage fortifié, nommé Millo, commandait la principale route d'accès par où l'on entrait en relations avec Hébron et la Philistie. Désormais l'on désigne indifféremment la nouvelle capitale par les noms de montagne de Sion ou de cité de David ; elle occupait, autant qu'on peut le supposer, la région où se trouve aujourd'hui la mosquée El-Aksa, au S. de l'emplacement où se dresse la mosquée du Rocher, improprement appelée mosquée d'Omar. La vieille localité chananéenne ne tarda pas à subir une transformation complète par les soins de David, mais surtout de son fils et successeur Salomon. Des monuments religieux, des palais, des constructions civiles et militaires s'élevèrent de différents côtés. David avait installé le culte de Yahvéh dans une tente située à proximité de sa propre demeure ; Salomon fit choix d'un terrain situé au N. dans la partie où le haut plateau s'abaisse en pente presque insensible et y éleva le Temple au souvenir duquel son nom reste attaché.

Avec le temps cette création s'entoura d'un cycle de traditions destinées à la rehausser. L'emplacement choisi par Salomon pour ériger un édifice religieux faisant figure, avait été désigné à David par la divinité lors d'une calamité nationale (aire du Jébuséen Ornan) ; il n'était pas autre, d'ailleurs, que la montagne où Abraham s'était montré prêt à immoler son propre fils Isaac ; enfin, le coffret divin qu'on y vénérait et que David avait le premier introduit à Jérusalem, n'était autre que l' « arche sainte », fabriquée au désert du Sinaï par les soins de Moïse et miraculeusement recouvrée sur les Philistins. Par suite de l'extension de la ville de Jérusalem dans la direction du N. où se trouvaient les emplacements propres à bâtir, par l'annexion de toute la portion méridionale d'Ophel, la capitale de la Judée se trouva occuper, sur une longueur de 1,000 à 1,200 m. du N. au S. et sur une largeur qui pouvait varier de 2 à 500 m., la colline qui borne la vallée du Cédron à l'O., celle-là même où se voit aujourd'hui le Haram ech-Chérif. Il semble résulter, en effet, des recherches entreprises depuis une trentaine d'années, que Jérusalem commença par occuper la colline orientale qui fait face au mont des Oliviers et non la colline occidentale, qui fait face à la direction de Jaffa. Sur la carte moderne le côté oriental de la Jérusalem ancienne est délimité par une ligne irrégulière, sensiblement orientée du N. au S. et courant le long de la vallée du Cédron, du Birket Israïn ou de la porte Saint-Etienne (bâb Sitti-Maryam) à l'étang de Siloé; le côté occidental suit la vallée du Tyropéon à partir d'un point situé aux environs de l'angle N.-O. du Haram ech-Chérif, et épouse à peu près les sinuosités du ravin qu'il commande pour rejoindre par une ligne oblique l'étang de Siloé. Le côté N. est fermé par une muraille courant de l'O. à l'E. (sensiblement le mur septentrional du Haram). Nous obtenons ainsi une sorte de triangle; en le parcourant par la pensée du S. au N., on rencontre d'abord des jardins, des grottes taillées dans le rocher dont l'une était affectée aux tombes royales, une série d'habitations, les palais de la famille royale, enfin le Temple. En dehors de cette enceinte, les habitations privées devaient se multiplier à l'O. sur les pentes du Tyropéon et de là envahir la colline occidentale. Il faut, pour se représenter quelque chose de cette situation antique, faire abstraction des circonstances qui ont sensiblement modifié le relief du terrain, travaux de soutènement qui ont abouti à l'installation définitive du Haram, accumulation de débris dans le Tyropéon. Contrairement aux vues généralement adoptées, nous ne considérons nullement comme démontré que la Jérusalem antérieure à l'exil ou même à la domination des Machabées, ait compris les deux collines que sépare le Tyropéon; nous préférons la restreindre à la colline orientale, sans contester l'existence de faubourgs qui, selon les circonstances, prenaient une plus ou moins grande extension. La vérité est que, en dehors des indications contenues au livre de *Néhémie*, les données relatives à la Jérusalem ancienne sont de la plus extrême insuffisance. Nous nous arrêterons donc quelque peu aux renseignements fournis par l'écrit de ce nom.

Néhémie, gouverneur de Jérusalem sous la suzeraineté persane, vers 450 avant notre ère, entreprend de remettre en état les murailles de Jérusalem ruinées par les Chaldéens depuis près d'un siècle et demi ; on doit admettre qu'il conserva l'ancien tracé et que l'étude de son travail de restauration permet de reconstituer avec une approximation suffisante l'enceinte de la ville, telle qu'elle devait subsister jusqu'à l'époque des princes asmonéens. Une première fois, nous voyons le gouverneur se livrer à une inspection des murailles (*Néhémie*, ch. II); sortant par la porte de la Vallée du Tyropéon), à l'O. de la ville, il se dirige près de la source du Dragon (endroit non identifié, mais qu'il est plus aisé de se figurer dans la vallée de Tyropéon que dans celle de Hinnom) et vers la porte de l'Ordure (à l'O. de l'étang de Siloé). Jusque-là il marchait du N. au S.; à ce moment il tourne à l'E., passe près de la porte de la Source et de l'Etang du roi, et, au moment de s'engager sur les pentes qui dominent le Cédron, trouve la route obstruée par les décombres. Après un détour par le ravin du Cédron, il revient à son point de départ. Le chapitre III du livre de *Néhémie* énumère les différentes équipes qui prirent part à la reconstruction des murailles et les emplacements qui leur furent assignés. Nous rencontrons d'abord la porte des Brebis (située, autant qu'il paraît, au N. de la ville, à peu de distance de la porte actuelle de Saint-Etienne et par laquelle affluaient les troupeaux de menu bétail du Galaad) ; à l'O. de celle-ci, les deux tours de Méa et de Hananéel qui devaient commander la route de Sichem et couvraient le temple et la ville contre les agressions venues du Nord; cette fortification protégeait la porte des Poissons, par laquelle les Tyriens et Sidoniens alimentaient la ville des produits de leur pêche. A peu de distance à l'O. se trouvent les portes de Benjamin ou Vieille Porte et celle d'Ephraïm. Ainsi étaient établies les communications de Jérusalem avec la montagne éphraïmite. On mentionne ensuite une portion de rempart dite Muraille large et la tour des Fours, puis la porte de la Vallée, la porte de l'Ordure située à mille coudées (environ 500 m.) de la précédente et qui s'ouvrait au S., près de l'endroit où le gué Hinnom va rejoindre le ravin du Cédron. On indique à quelque distance, c.-à-d. à la pointe S.-E. de la ville, la porte de la Source, le mur de l'étang de Siloé, près du jardin du roi, une portion de muraille voisine des sépulcres de David. Quelques données, dont il est difficile

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JÉRUSALEM

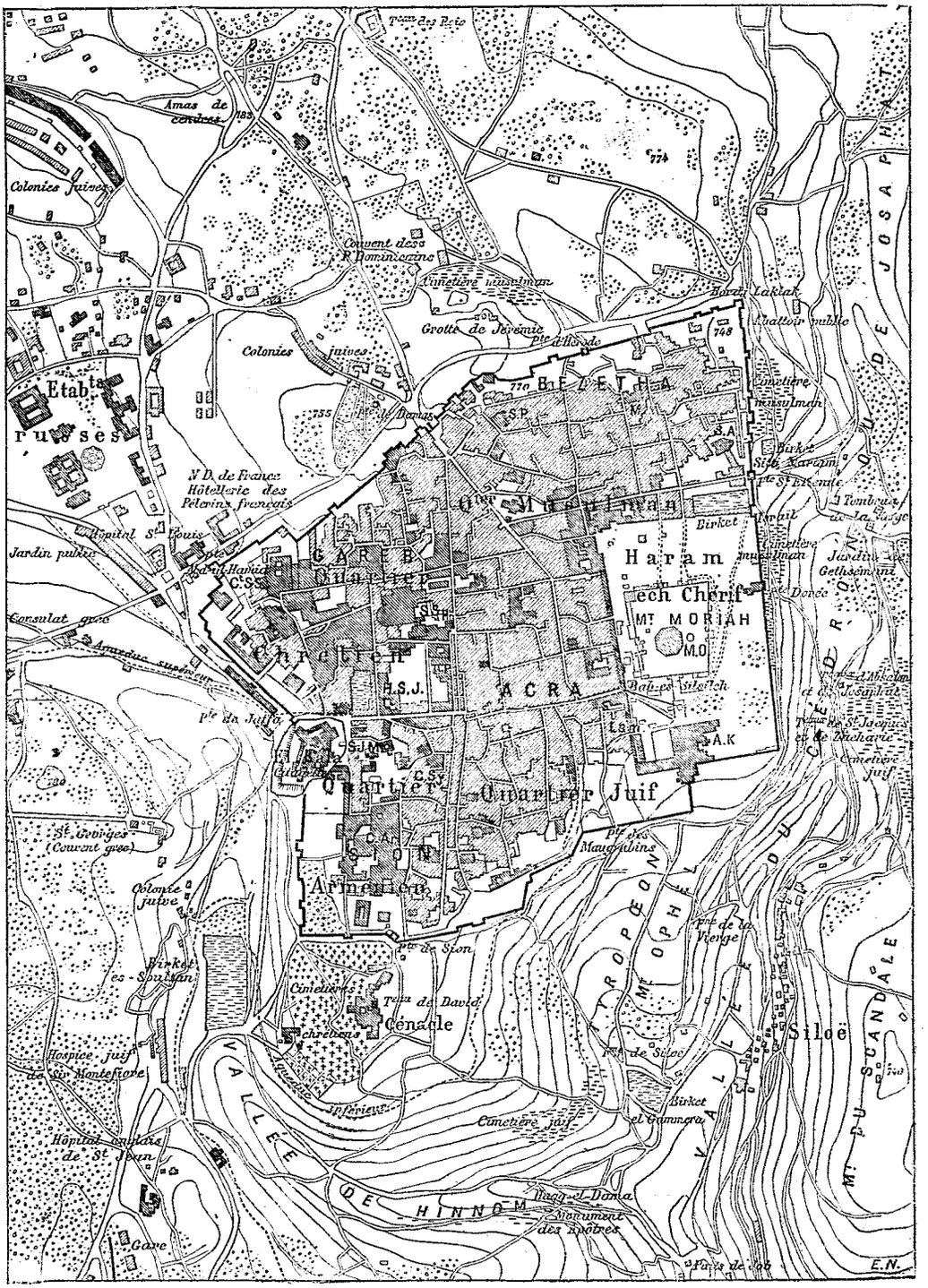

Plan de Jérusalem (1/12500)

C^{t}S.S. — Couvent du Saint-Sauveur.	C. Sy. — Couvent syrien.	M.O. — Mosquée d'Omar.
T.P. — Temple protestant.	S.A. — Eglise Sainte-Anne.	A.K. — — El-Aksa.
S.J.M. — Saint-Jacques le Mineur.	H.S.J. — Hôpital Saint-Jean.	S. Sp. — Eglise du Saint-Sépulcre.
C^{t} Ar. — Couvent arménien.	M. — Eglise de la Madeleine.	Lam. — Mur des Lamentations.
	S.P. — Eglise Saint-Pierre.	

L'équidistance des courbes de niveau est de 10 mètres. L'altitude la plus basse est de 600 mètres.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de définir absolument la portée, nous permettent de remonter au N. jusqu'à la porte des Eaux, ainsi nommée sans doute parce qu'elle donnait accès à la grande source d'eau vive de Jérusalem, actuellement fontaine de la Vierge, puis à la porte des Chevaux, enfin à la porte de Miphkad (sens incertain) ; ces diverses ouvertures sont disposées dans la portion de la muraille qui court le long du ravin du Cédron. Au chap. XII de *Néhémie*, la muraille est l'objet d'une dédicace solennelle ; deux grands chœurs se forment pour en faire le tour l'un par l'E., l'autre par l'O. Ils partent en se tournant le dos de la porte de l'Ordure qui débouche sur le gué Hinnom. Le chœur de droite ou de l'E. parvient à la porte de la Source (près de l'étang de Siloé), franchit les degrés de la cité de David et gagne la porte des Eaux ; le chœur de gauche ou de l'O. franchit successivement, en se dirigeant d'abord au N. puis à l'E., les autres portes que nous avons indiquées. Les deux troupes finissent par se rencontrer dans l'enceinte sacrée. Il est à remarquer que la distance à parcourir était sensiblement égale pour les deux processions si l'on admet que Jérusalem n'englobait point à cette époque la colline occidentale, tandis qu'avec le système adopté d'ordinaire, le chemin assigné au groupe de gauche est environ double de celui que parcourt la troupe de droite. On croit discerner aussi que l'ancienne ville était particulièrement munie d'ouvertures et de voies de communication avec le dehors, d'une part au S.-E. où la population était groupée à proximité des sources et des jardins maraîchers de la vallée du Cédron, dans le voisinage des demeures royales et du temple, et au N.-O., où aboutissaient les principaux chemins.

La Jérusalem ancienne a passé elle-même par tant de phases, elle a traversé tant de circonstances de nature à modifier son aspect et quelques-unes de ses principales dispositions, qu'il est devenu bien difficile d'en donner une idée exacte. Dès l'époque où furent achevées les principales bâtisses de Salomon, elle prit, à peu près, la physionomie qu'elle devait conserver jusqu'à sa destruction par les Chaldéens. En revanche, dans les deux premiers siècles de la Restauration, elle traversa une période de médiocrité. Sous les successeurs d'Alexandre, Séleucides ou Ptolémées, elle reprend quelque importance ; mais ce n'est qu'au moment des persécutions religieuses organisées par Antiochus Epiphane (170 av. J.-C.) et de l'insurrection des Machabées, qui en fut la suite, que nous obtenons de nouveau quelques renseignements précis. On nous entretient surtout d'une bastille, qui fut érigée pour permettre à une garnison syrienne de tenir en respect la ville et le Temple. Cet ouvrage de fortification était absolument indépendant de la vieille enceinte, et ainsi s'explique que les Syriens aient pu continuer d'y tenir garnison pendant des années, après que les Machabées eussent repris possession de la ville et du temple. Nous plaçons donc le château ou acropole des Syriens sur la montagne occidentale, dans la région du Saint-Sépulcre ou aux environs de la porte de Jaffa. Etabli pour surveiller la route de Jaffa et celle de Sichem, il était en mesure de gêner et d'inquiéter la ville, au besoin même de fermer ses communications avec le Nord et l'Ouest. On assure que la citadelle d'Acra fut rasée, parce qu'elle semblait plus faite pour vexer et opprimer Jérusalem que pour la défendre, et que les Asmonéens préférèrent fortifier l'angle N.-O. de la ville en y établissant aussi leur propre palais. Là s'éleva le château dit Baris, qu'Hérode devait transformer et appeler Antonia (angle N.-O. du Haram). Le siège et la prise de la ville par Pompée (63 av. J.-C.) sont restés parmi les souvenirs saillants de cette époque ; vingt-six ans après, Hérode devait de nouveau s'en emparer de haute lutte. Il semble que, là encore, l'attaque se soit produite du côté du N., les côtés O., S. et E. offrant des conditions trop difficiles à l'assaillant.

C'est incontestablement à Hérode le Grand qu'il faut attribuer la plus considérable des révolutions qu'ait traversées Jérusalem. Il en fit véritablement une ville nouvelle, et nous estimons que l'archéologie palestinienne aurait des chances beaucoup plus sérieuses d'arriver à des résultats probables en ce qui touche les débris du passé israélite si, avant de se poser des questions sur l'état de Jérusalem sous les Asmonéens, au temps de Néhémie, sous Josias, sous Ezéchias, voire même à l'époque de Salomon et de David, elle prenait à tâche de déterminer ce qu'on peut attribuer à l'époque hérodienne. Hérode entreprit de « romaniser » la Judée et tout particulièrement Jérusalem. Il commença par mener à bien un travail gigantesque, qui fut la construction, en un parallélogramme sensiblement régulier, de l'esplanade du Temple, restée depuis, sauf des modifications tout à fait superficielles et extérieures, l'enceinte du Haram ech-Chérif. Sur cet emplacement incomparable, qui ne put être créé que par des expropriations de quartiers entiers, par des travaux de soutènement et de constructions souterraines en voûte des plus grandes dimensions (notamment aux angles S.-O. et S.-E.), Hérode établit les bâtiments du Temple avec toutes les annexes, dépendances, cours, parvis, vestibules, chemins d'accès, qu'ils réclamaient. Le malheur des temps a fait impitoyablement disparaître tout ce qui dépassait le niveau du sol, mais l'enceinte du Haram restera à jamais le monument de ce prodigieux travail, exécuté lui-même en pierres cyclopéennes, qui donne à la Jérusalem actuelle sa physionomie de sévère grandeur et perpétue à jamais le souvenir du temple qui servit pendant des siècles de métropole au judaïsme. Hérode donna également ses soins au château de Baris, qui devint Antonia. Lui-même s'édifia un palais somptueux sur la colline occidentale (porte actuelle de Jaffa). On doit considérer Jérusalem comme ayant compris alors la colline occidentale en même temps que la colline orientale ou du Temple. Bornée à l'E. par le Cédron, au S. et à l'O. par le gué Hinnom, elle était couverte au N. par un mur, dont il est difficile de rétablir la situation avec exactitude. Ce rempart offrait deux bastilles, à l'O. le château royal avec les tours Hippicus, Phasaël et Mariamne, à l'E. la citadelle Antonia. Agrippa Ier annexa les faubourgs qui gagnaient de plus en plus dans la direction du N. et du N.-O. et les comprit dans une nouvelle enceinte, dont il n'est pas possible non plus de déterminer le tracé avec certitude. Généralement on l'identifie à la muraille N.-O. actuelle ; quelques auteurs la reportent plus loin encore. C'est devant cette capitale, ornée des plus beaux monuments, entourée de jardins et de maisons de plaisance, mais d'une physionomie beaucoup plus grecque et romaine qu'orientale, que Vespasien et Titus vinrent mettre le siège. Les récits de Josèphe, malgré leurs exagérations, leur défaut de précision et l'arrangement que l'écrivain fait subir aux faits, nous en donnent une impression singulièrement émouvante. Après une lutte désespérée, les différentes enceintes de la ville furent emportées. On prétend que Titus donna l'ordre de détruire la ville entière et le Temple, qui furent rasés et que, seules, furent épargnées les trois tours de Phasaël, d'Hippicus et de Mariamne, ainsi que la partie occidentale de l'enceinte.

JÉRUSALEM SOUS L'ÈRE CHRÉTIENNE. — La Jérusalem d'Hérode, après un siècle d'un éclat qu'elle n'avait jamais atteint, était tombée dans l'état le plus misérable. Une garnison romaine occupait l'anicen château (aujourd'hui El-Kalaah) et la population s'abritait tant bien que mal dans des demeures sommairement établies. Adrien, en 135, à la suite de la révolte de Bar-Kokebah, rétablit la vieille cité sous le nom d'Ælia Capitolina. Sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire juif se dressa un temple érigé en l'honneur de Jupiter Capitolin ; les remparts furent relevés, mais sans qu'on se conformât au tracé ancien. On laissa en dehors de la ville toute la partie méridionale du mont occidental et la plus grande partie d'Ophel ; on peut supposer que la ligne de murailles élevée par Agrippa et couvrant le front N.-O. de la ville fut respectée, mais cette vue n'est pas universellement admise. La reconstruction de Jérusalem sur un plan absolument païen, en un temps où il n'y avait lieu de tenir compte des désirs ni de la po-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pulation juive, d'ailleurs exclue, ni des chrétiens, fut assurément la circonstance la plus défavorable pour le maintien des caractères spéciaux à la métropole antique du judaïsme. Les débris des anciennes constructions durent être utilisés sans scrupule, et la meilleure chance de les interpréter utilement s'est trouvée de la sorte irrémédiablement perdue. On prétend qu'un temple de Vénus s'éleva en manière d'insulte sur l'emplacement du tombeau du Christ; mais il faudrait, pour expliquer une décision de cette nature, que la dévotion relative aux grands faits du christianisme naissant eût, dès cette époque, désigné le lieu du supplice de Jésus, ce qui est douteux. Avec l'empereur Constantin et sa mère Hélène, nous voyons se faire jour et se manifester de plus en plus nettement le désir de consacrer par des monuments le souvenir des événements religieux dont Jérusalem avait été le théâtre. La piété impériale s'attacha tout particulièrement aux lieux marqués par la mort de Jésus, et une basilique s'éleva sur l'emplacement présumé du Golgotha et de la grotte funéraire qui avait dû recevoir temporairement le corps du Crucifié. Dans quelles conditions fut faite cette désignation, il n'est pas possible de le dire. Beaucoup de savants estiment qu'il est assez difficile de considérer le Golgotha traditionnel comme n'ayant pas été compris dans l'enceinte de Jérusalem à l'époque d'Hérode et de Ponce-Pilate. Il n'est, d'autre part, pas grand besoin de relever combien est peu vraisemblable l'accumulation de tant de souvenirs dans un aussi étroit espace; il n'est pas à présumer qu'on plaçât des tombes d'un certain apparat à proximité immédiate du lieu des exécutions publiques, et la présence simultanée du Calvaire et du Saint-Sépulcre dans un seul et même bâtiment, à quelques mètres de distance, paraît difficile à accepter. Toutefois, on a fait remarquer l'existence, à quelques pas de l'édicule considéré comme le tombeau du Christ, de quelques loges ou cavités funéraires, creusées dans le rocher et qui indiquent que l'endroit a reçu des corps à une époque ancienne; c'est ce qu'on appelle le tombeau de Joseph d'Arimathie. Mais il faudrait déterminer si ces « fours » funéraires sont antérieurs à l'époque de Jésus, contemporains de son supplice, ou bien ne seraient pas de l'époque qui a suivi la destruction de Jérusalem par Titus, où des quartiers entiers devinrent déserts et furent rendus à la culture ou laissés à l'état sauvage. Il nous paraît fort probable que le Golgotha de la tradition était compris dans l'enceinte de Jérusalem au temps de Ponce-Pilate, mais qu'il en fut exclu quand Adrien releva les murailles. A ce moment-là, il ne subsistait en fait de constructions visibles que l'ensemble du Haram actuel et le château d'Hérode (porte de Jaffa); la pointe N.-O. de la première fut reliée au second par un mur courant dans une direction oblique et ne comprenant pas le Golgotha. Au temps d'Hélène, alors que trois siècles avaient passé sur les événements, on désigna à la piété impériale une légère extumescence rocheuse, située hors de la ville actuelle et que les accroissements ultérieurs de la population y firent comprendre de nouveau quelques siècles plus tard. Quant à l'intention malveillante dont aurait usé Adrien en érigeant un sanctuaire à Vénus sur l'emplacement du tombeau du Christ, nous avons dit qu'elle n'est pas établie. Avec Constantin commence l'intérêt du monde chrétien pour Jérusalem, considérée comme berceau de la nouvelle religion. Nous renonçons à décrire quelles péripéties la ville a traversées jusqu'à nos jours et dont l'indication la plus sommaire nous entraînerait à de trop longs développements. Il est cependant essentiel de remarquer que la domination des croisés, d'une part, celle des musulmans de l'autre, assurèrent à la ville la physionomie qu'elle a gardée jusqu'à notre époque.

JÉRUSALEM ACTUELLE. — Quand le voyageur qui a débarqué à Jaffa a franchi dans la direction S.-E. la plaine philistine, il s'engage dans la montagne de Judée et s'élève peu à peu sur les hauts plateaux. Enfin, après avoir franchi le ravin profond où se trouve le village de Kuloniéh, il gravit une croupe d'une alt. moyenne de 800 m. C'est sur la partie méridionale de cette croupe, délimitée à l'E. par le ravin du Cédron, aujourd'hui ouady Sitti Maryam, à l'O. et au S. par le gué Hinnom, aujourd'hui ouady Er-Rababi, que s'élève Jérusalem; la montagne, qui s'abaisse sensiblement du N. au S. en forme de promontoire, se termine au S. par des pentes abruptes; elle est divisée elle-même par un ravin secondaire (Tyropéon), qui permet de distinguer, en dehors d'accidents moins importants, une colline orientale (celle où s'élève le Haram ech-Chérif) et une colline occidentale, qui porte la citadelle et le Saint-Sépulcre. Jérusalem, située à 31° 46′ lat. N. et 33° long. E. occupe, de la sorte, un plateau calcaire assez inégal. Tandis que, par le N. et le N.-O., elle se relie en pente douce aux monts de Judée, elle se trouve isolée sur trois de ses faces et dominée par une série de hauteurs, qui ne permettent de la découvrir qu'à faible distance. Pour avoir un aspect d'ensemble, il faut gravir le mont des Oliviers, d'où l'on jouit d'une vue panoramique d'un grand caractère.

Jérusalem est entourée d'une haute muraille, qui lui donne l'aspect d'une ville du moyen âge; cette enceinte, élevée par le sultan Soliman en 1534, peut être considérée comme répondant aux remparts qui défendaient la ville au temps des croisades. Elle est fortifiée de tours et de bastions et décrit plusieurs sinuosités. Le côté qui longe la vallée du Cédron (à l'E.) est le seul à offrir une ligne parfaitement droite. Une ligne sensiblement orientée de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. sert de défense à la ville par le seul côté que la nature a rendu accessible. A partir de l'angle N.-O., qui marque le point culminant de la ville et où plusieurs savants placent la tour Pséphinus érigée par Agrippa, le mur tourne brusquement au S.-E. pour présenter bientôt le seul gros ouvrage de défense encore subsistant, la citadelle, El-Kalaah; cet ouvrage, qui ne répond d'ailleurs en aucune façon aux conditions de la fortification moderne, commande la porte de Jaffa. A partir de ce point, la muraille, dominant de haut la vallée de Hinnom, court régulièrement du N. au S. sur une longueur de 400 m., au bout de laquelle elle se rejette brusquement à l'E. par un angle droit. Elle finit, en suivant une marche brisée, par rejoindre le mur méridional du Haram ech-Chérif. L'ensemble de cette fortification détermine un quadrilatère irrégulier, dont les deux plus grands côtés (N. et S.) ont l'un environ 1,300, l'autre 1,200 m., et les deux plus petits (E. et O.) respectivement 900 et 800. La distance à vol d'oiseau jusqu'à la Méditerranée est de 52 kil., jusqu'à la mer Morte, de 22. La hauteur de la montagne du Temple au-dessus du niveau de la mer est de 744 m., tandis que la colline occidentale présente des alt. de 780 à 790 m. La ville est fort mal percée et distribuée. A côté de grands espaces non occupés, les maisons s'accumulent les unes sur les autres en certains endroits, et la population circule difficilement dans des ruelles étroites, tortueuses et mal entretenues. La population musulmane occupe la portion N.-E. qui, en y ajoutant le Haram ech-Chérif, comprend plus de la moitié de la ville actuelle; les Arméniens sont fort au large dans le quartier S.-O., tandis que les Juifs s'étouffent dans les limites très insuffisantes du quartier S.-E. Le quartier N.-O. est occupé par les établissements chrétiens. Les communications avec l'extérieur se font par un petit nombre de portes, dont les principales sont, au N. la porte de Damas ou porte de la Colonne (bâb El-Amoud) et à l'O. la porte de Jaffa ou porte de Hébron (bâb El-Khalil). A l'E. s'ouvre la porte de Saint-Etienne ou porte de Notre-Dame-Marie (bâb Sitti-Maryam); c'est le seul débouché qui existe du côté de la vallée du Cédron, la porte Dorée, qui donnerait accès dans le Haram, étant murée. Au S.-O. se trouve la porte de Sion ou porte du prophète David (bâb En-Nebi-Daoud) et au S.-E. la porte des Maugrabins. Pour les facilités du quartier chrétien on a récemment (1889) percé au N.-O. la bâb Abdul-Hamid; la porte d'Hérode au N.-E. (bâb Es-Zahiréh) est rarement ouverte. Mais, depuis quelques années, Jérusalem a cessé de se tenir

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

renfermée dans ses murailles; elle les a franchies pour créer, tout particulièrement sur la route de Jaffa, des établissements qui prennent de jour en jour un plus grand développement. Le faubourg ainsi formé à l'O. de la ville et où se remarquent les bâtiments russes dominant tous les



Eglise russe sur le mont des Oliviers.

autres par leur masse imposante, présente une série d'édifices religieux ou charitables, de fondations qui ont pour but l'assistance des malades et des pèlerins ou l'éducation; les consulats des diverses nations européennes s'y transportent dans d'agréables conditions, les négociants installent de confortables villas; la sécurité dont jouit le pays détermine un mouvement d'émigration dans la banlieue, qui, avec l'ouverture de la voie ferrée (1893), amènera à bref délai une transformation complète. Il est permis, sans se laisser aller à des imaginations déplacées, d'entrevoir le moment où une Jérusalem moderne, pleine d'activité et de



Stèle du temple de Jérusalem (musée de Tschiniki-Kiosque, à Constantinople).

vie, se sera juxtaposée à la Jérusalem ancienne. Toutefois, les amis éclairés de l'antiquité peuvent se rassurer; la ville conservera éternellement son cachet de sévère tristesse grâce à son enceinte, à l'incomparable esplanade du Haram et aux dispositions topographiques caractéristiques, que les plus grands bouleversements ne réussiraient pas à faire disparaître. Elle restera la ville des glorieux souvenirs politiques et religieux sans bouder aux progrès du siècle, en appliquant au contraire les ressources de la science moderne à la reconstitution de son passé. Aussi, dans les nombreuses fondations que Jérusalem a vu naître et se développer depuis un demi-siècle à l'ombre de ses vieilles murailles, faut-il noter avec une sympathie particulière l'institution de centres de travail et d'étude, où l'on réunit les ressources nécessaires à la connaissance méthodique de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie palestiniennes. Le moment n'est sans doute pas éloigné où quelque gouvernement européen, à défaut de l'initiative privée, établira dans la ville sainte une école d'antiquités orientales. Les diverses communions chrétiennes rendront plus de services à la cause de la civilisation et d'une religion sagement entendue en recherchant et en classant scrupuleusement les matériaux relatifs à l'histoire de Jérusalem et de la Palestine, qu'en se disputant fiévreusement quelques pieds de terre, auxquels s'attachent les souvenirs du passé.

La vieille Jébus des Chananéens, la Jérusalem des Israélites, l'Ælia des Romains, l'El-Kouds (le Sanctuaire) des musulmans, compte aujourd'hui, si elle ne dépasse pas ce chiffre, une population de 43,000 âmes, dont les Juifs forment la plus grande partie. On y signale 8,000 musulmans, 5,000 Grecs, 2,000 Latins. Ces chiffres sont singulièrement grossis au moment des pèlerinages, particulièrement des fêtes de Pâque, où les pieux visiteurs affluent chaque année en plus grand nombre. — Nous n'oserions cependant point affirmer que la plupart des personnes qu'une respectueuse curiosité attire à Jérusalem en retirent tout le profit qu'elles s'assureraient si elles faisaient précéder leur visite d'une sérieuse et intelligente préparation; nous avons même le regret de dire que cette réserve doit s'appliquer à des recherches entreprises par des savants consciencieux. Depuis une trentaine d'années que l'étude archéologique de Jérusalem est entreprise par une série de sociétés et de particuliers désireux de reconstituer la topographie de la ville ancienne, de grands progrès ont été accomplis, mais il reste énormément à faire. On se rendra compte des extraordinaires difficultés auxquelles se heurte l'investigateur, — et que lui-même, dans son désir de fixer un point douteux, de déterminer un emplacement contesté, perd parfois de vue, — quand on aura fait réflexion que, pour retrouver la vieille ville sous la nouvelle, il nous faut, en quelque sorte, percer des puits au travers de dix ou douze couches de débris, répondant à autant d'états divers qu'a traversés Jérusalem. Quand, en présence d'un monument antique, on s'empresse de dire : il date des Machabées, il remonte à Ezéchias ou même à Salomon, — on a souvent négligé de se demander s'il ne serait pas du moyen âge ou du temps des croisades, s'il ne provient pas de la Jérusalem de Constantin ou des temps d'Ælia Capitolina; c'est quand on s'est assuré que l'édifice examiné est décidément antérieur à l'époque d'Adrien qu'on peut, avec des chances sérieuses, l'assigner aux temps qui précèdent la destruction de Jérusalem par Titus. Quant à remonter à l'époque antérieure aux grands travaux d'Hérode, nous ne voudrions point dire qu'il ne faille jamais le tenter, mais il ne convient de le faire qu'en s'entourant des plus minutieuses précautions.

Le pèlerin qui consacre huit à dix jours à visiter les sanctuaires de Jérusalem auxquels une dévotion respectable rattache, parfois sans examen suffisant, les souvenirs de l'histoire évangélique ou du judaïsme, ce pèlerin ne peut manquer de revenir chez lui avec une inextricable confusion dans l'esprit; la masse des notions qu'il a fébrilement entassées, pivote et gravite pour lui autour de la conception d'un drame divin, dont Jérusalem a été le théâtre : Dieu rachetant l'homme par le don de son fils, un peuple rebelle payant de sa ruine sa coupable obstination, la Providence conservant au travers des siècles le théâtre de la rédemption du monde et de l'incrédulité du judaïsme comme un éternel avertissement aux cœurs bien disposés. Malheureusement, beaucoup de visiteurs, quand même ils n'appartiennent pas à la catégorie spéciale des pèlerins, n'en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rapportent pas une vision beaucoup plus satisfaisante. Pour retrouver l'antiquité sous les apparences modernes, il faut, en effet, savoir soigneusement distinguer les époques et s'astreindre à remonter progressivement du présent jusqu'au passé le plus reculé. Voici les étapes qu'on aura à franchir : 1° On a sous les yeux la Jérusalem moderne, entrée franchement depuis le traité de Paris (1856) et l'expédition de Syrie (1860-61) dans le mouvement de la civilisation européenne; aux vieux quartiers musulman, juif, chrétien, s'ajoutent le faubourg en formation, le chemin de fer, les établissements d'assistance, d'instruction religieuse, de recherche scientifique. 2° Ce mouvement moderne a été précédé par la période musulmane-ottomane, qui a débuté en dotant Jérusalem de son enceinte actuelle (1517 à 1856). 3° Jérusalem sous la domination musulmane-égyptienne (1291 à 1517). 4° La période des croisades (1099 à 1291) a pour nous un double intérêt, d'abord en raison de la part prise par les différentes nations européennes à la grande « guerre de religion » de l'Islam et du christianisme, puis par l'importance des monuments, inégalement conservés, la plupart du temps ruinés, qui se rattachent à cette phase de l'histoire de Jérusalem. 5° La période musulmane-arabe (636 à 1099) offre également un grand intérêt et l'on peut en marquer les traces; elle a laissé, elle aussi, des monuments considérables. Nous sommes ici encore sur un terrain suffisamment solide. 6° La période impériale-chrétienne, à partir du règne de Constantin (323-636), n'a guère laissé que des ruines; cependant on peut restituer en quelque mesure les substructions de plusieurs édifices. C'est à l'époque d'Hélène et de Constantin que remontent les principales désignations des lieux saints; mais, séparées par trois siècles des événements dont elles prétendaient consacrer à jamais l'emplacement, elles n'ont qu'une valeur relative. 7° Alors, — quand on a soigneusement déterminé ce qui, dans les monuments ou dispositions de la Jérusalem moderne, revient à chacune des six époques précédentes, — alors seulement on peut se poser la question : Quels souvenirs se rattachent à Ælia Capitolina, à la ville païenne fondée par Adrien sur les ruines de la vieille cité juive? La période romaine-païenne ainsi visée s'étend de 135 à 323 de notre ère. Ici l'on est pris d'une sorte de regret. Pourquoi la Jérusalem détruite par Titus en 70 n'est-elle pas restée à l'état de ruine? Nous y trouverions, en ce cas, les éléments d'une reconstruction archéologique, qui a été si heureusement appliquée à d'autres villes fameuses de l'antiquité. Le fait est, qu'en dehors des substructions, que leur masse ou la protection des débris accumulés ont protégées contre une disparition complète, les matériaux de la Jérusalem judéo-romaine (63 av. J.-C. à 135 de notre ère) ont passé dans les constructions ultérieures. Ce qui peut atténuer en quelque mesure nos regrets, c'est que la restitution de la Jérusalem d'Hérode nous mettrait en présence d'une ville beaucoup plutôt grecque et romaine qu'orientale. Cependant, ainsi qu'il a été dit, la Jérusalem hérodienne se retrouve, d'une part dans l'enceinte du Haram, de l'autre dans quelques portions inférieures des remparts, notamment dans la base de la citadelle (El-Kalaah). La période hérodienne, à laquelle nous donnons le numéro d'ordre 8, est précédée de la période asmonéenne (9) de 167 à 63 avant notre ère, de la période judéo-grecque (10) de 330 à 167 avant notre ère, de la période judéo-persane et judéo-chaldéenne (11) de 588 à 330 avant notre ère. Que de modifications, que de transformations, quelle série de révolutions religieuses, de bouleversements politiques et nationaux au cours de ces sept siècles! Nous n'osons pas croire qu'on puisse discerner avec des chances sérieuses l'œuvre de la période asmonéenne, bien moins encore celle des époques antérieures. C'est cependant, après les souvenirs relatifs à la personne de Jésus-Christ, les traces laissées par la Jérusalem d'un Josias, d'un Ezéchias, tout particulièrement d'un David et d'un Salomon, que le visiteur s'imagine naïvement retrouver. Nous venons d'indiquer que cette recherche est au plus haut point hypothétique et qu'on s'expose, en s'engageant trop précipitamment dans cette voie, à des erreurs analogues à celle de M. de Saulcy, désignant des sépultures de l'époque judéo-romaine pour les tombes royales de la dynastie de David. D'autre part, nous ne voudrions point sembler, par un parti pris de scepticisme, décourager la recherche. Il n'est pas impossible que des hypogées vraiment antiques soient mis au jour; que tel travail d'adduction d'eaux puisse être attribué à une époque vraiment ancienne, comme ce tunnel du Siloé, dont on rapporte l'établissement à l'époque d'Ezéchias, mais que nous préférerions rajeunir quelque peu et rapporter à l'époque de la Restauration d'après le caractère cursif de l'inscription hébraïque qu'on a découverte près de son issue inférieure. En poussant jusqu'au bout la nomenclature des différentes phases qu'a traversées Jérusalem et dont plusieurs ont dû entraîner des remaniements essentiels, de complètes transformations, la douzième époque traitera de la ville ancienne

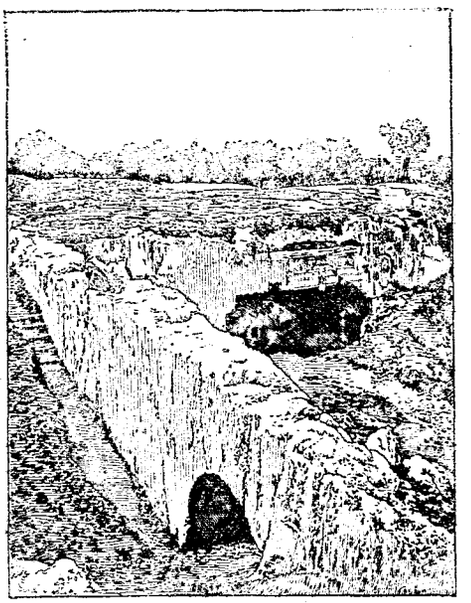

Tombeau dit « des Rois ».

après la destruction du royaume d'Israël (de 719 à 588), la treizième de Jérusalem au temps de la rivalité des royaumes de Juda et d'Israël (950 environ à 719), la quatorzième enfin de la Jérusalem de David et de Salomon, de 1025 environ à 950 avant l'ère chrétienne. Nous croyons que le simple visiteur — et particulièrement l'historien et l'archéologue — qui s'astreindra à ne jamais perdre de vue les conditions ci-dessus indiquées de toute recherche sur un sol aussi bouleversé, trouvera dans cette simple succession des périodes principales, toujours présente à ses yeux, le préservatif le plus sûr contre les écarts de l'imagination.

Les développements où nous avons dû entrer nous obligent à réduire au minimum les indications relatives aux principaux monuments de la Jérusalem actuelle. — La place d'honneur doit être faite au *Haram ech-Chérif*, vaste parallélogramme où se dressent la mosquée du Rocher et la mosquée El-Aksa, ainsi qu'une série de constructions de moindre importance. La Coupole du Rocher (Kubbet es-Sakrah), improprement appelée mosquée d'Omar, est l'œuvre du khalife Abd el-Mélik ibn Mérouan (687 à 690 de l'ère chrétienne); elle a la prétention de recouvrir le rocher où la tradition juive, adoptée par l'islamisme, place le sacrifice d'Isaac. Elle est, en gros, située dans l'enceinte où s'élevait le temple d'Hérode, lequel avait pris lui-même la place du second temple, rebâti sur les ruines du vieil édifice dont on rapporte l'origine à Salomon. Il est à propos de rappeler ici que l'ingénieuse restauration du temple de Salo-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mon récemment tentée par MM. Perrot et Chipiez n'est, en aucune façon, une reconstitution archéologique. La mosquée El-Aksa s'élève sur les substructions de la basilique Sainte-Marie érigée par Justinien. Le travail d'établissement des murs et du soutènement en voûte qui a constitué l'esplanable actuelle doit être reporté à Hérode. Les fouilles si intelligemment poursuivies par les agents de la *Palestine Exploration found Society*, la première recherche méthodique entreprise de notre temps pour l'exploration du sous-sol jérusalémite, ont établi ce point avec une évidence qui ne laisse rien à désirer. A noter surtout les remarquables constructions de soutènement exécutées aux angles S.-E. et S.-O. du Haram. — Un grand intérêt s'attache à la reconstitution des *anciennes enceintes*, mais on s'est trop hâté en déclarant que l'enceinte moderne (XVIe siècle) a respecté le rempart établi par Adrien et que celui-ci s'est conformé, à son tour, au tracé d'Agrippa, au moins en ce qui concerne les côtés E., N. et O. Cette question des anciennes enceintes est infiniment complexe et la lumière n'est pas près d'être faite à cet égard. — La situation de Jérusalem, privée de sources, sauf dans la partie inférieure du ravin de Cédron, a entraîné, en dehors des citernes ménagées dans les maisons privées et dans les édifices publics, la construction d'aqueducs, amenant les eaux du massif montagneux qui s'élève dans la région sud de Jérusalem jusqu'à une alt. de 900 m. et de réservoirs ou piscines emmagasinant ces eaux. Ces conduits et bassins remontent, les uns aux musulmans et aux croisés, les autres à l'époque romaine; les principaux réservoirs sont, à l'O. le Birket Mamillah et le Birket es-Sultan, à l'intérieur de la ville, dans le quartier chrétien, le Birket Hammam el-Batrak et, aux environs de la porte Saint-Etienne (N.-E.) le Birket Israïn. — Il subsiste un certain nombre de monuments de l'époque judéo-romaine, notamment l'hypogée improprement appelé « tombeau des Rois », le monument dit d'Absalon et quelques anciennes constructions funéraires. — En fait de *monuments chrétiens*, le principal est l'ensemble de constructions nommé Saint-Sépulcre, dont l'origine remonte à Constantin ; le monument actuel est de l'époque des croisades, mais a subi des remaniements considérables. A noter, dans l'enceinte du Muristan (hospice des chevaliers de Saint-Jean), les ruines de l'église de Sainte-Marie-Majeure et, près de la porte Saint-Etienne, l'église Sainte-Anne (XIIe siècle) récemment restaurée. — Munk écrivait, il y a cinquante ans, les lignes suivantes : « Objet de tous les bienfaits du ciel comme de ses châtiments les plus sévères, Jérusalem a obtenu, au prix de ses vicissitudes, les hommages qui lui sont adressés des différentes parties du monde. Dans sa lutte contre les nations, elle a dû périr pour devenir l'objet de leurs respects et de leur culte. Maintenant qu'elle ne présente plus qu'une image de désolation, le voyageur s'arrête à chaque pierre pour y chercher un souvenir ; mais, malgré les mille investigations dont elle a été l'objet, sa topographie ancienne, après tant de bouleversements, présente de nombreuses difficultés. Entre les traditions d'une pieuse crédulité et les paradoxes du septicisme, il n'est pas facile de démêler la vérité. » Aujourd'hui que la vieille capitale s'engage décidément dans les voies du progrès et que l'examen archéologique, appuyé sur des plans et sur des reproductions exactes, permet de démêler en bien des circonstances le vrai du faux, le possible et le probable du chimérique et du fantastique, Jérusalem mérite de devenir, au même titre que Rome et Athènes, un centre régulier d'études pour les grands mouvements qui ont déterminé l'orientation morale et intellectuelle de l'humanité. La ville qui a présidé aux débuts du judaïsme et à son glorieux épanouissement, la ville qui a vu naître le christianisme, que l'Occident chrétien a disputée furieusement à l'Orient musulman, qui a été le théâtre des conflits les plus tragiques, les plus grandioses entre l'idée religieuse ou nationale et l'intérêt politique, cette ville-là doit s'élever au-dessus des conflits mesquins d'attribution de sanctuaires. Elle est l'une des patries du monde moderne ; elle doit, dans l'orgueil de ce passé incomparable, puiser le sentiment de dignité et de confiance en soi-même qui assurera son avenir. Maurice VERNES.

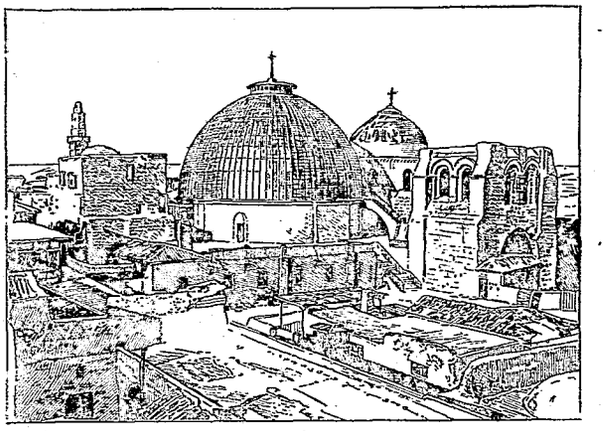

Coupole du Saint-Sépulcre.

Assises de Jérusalem (V. ASSISES).

Concile de Jérusalem. — On a donné ce nom à une conférence qui eut lieu à Jérusalem, vers l'an 50, au sujet de la circoncision et de l'observance de la loi mosaïque par les païens convertis (V. CHRISTIANISME, t. XI, p. 274, col. 2).

Royaume latin de Jérusalem. — La plus importante des principautés fondées par les croisés en Terre sainte. Les autres Etats chrétiens fondés après la première croisade étaient au nombre de trois : comté d'Edesse, principauté d'Antioche et comté de Tripoli ; ces deux dernières circonscriptions occupaient la côte nord de la Syrie jusqu'à la Cilicie, et le comté d'Edesse s'étendait assez loin dans l'intérieur des terres, jusqu'aux environs de l'Euphrate. Plus au S. et jusqu'à la mer Rouge d'une part et à l'isthme de Suez de l'autre, on trouvait le royaume de Jérusalem proprement dit. Les limites de cet Etat ont naturellement beaucoup varié. Avant même la prise de Jérusalem par Saladin, qui fut suivie de la conquête par les infidèles de la majeure partie de la Palestine, le royaume n'avait pas toujours eu la même étendue. A l'E., il débordait au delà du Jourdain, du lac de Tibériade et de la mer Morte, et la route de caravanes que suivaient les marchands musulmans avait dû être reculée jusqu'en plein désert, à l'Orient des seigneuries de Suhete et de Montréal. Au N. il était borné par la principauté de Tripoli, dont le séparait le Nahar-Ibrahim (ancien Adonis) ; à l'O. il atteignait la mer, au S. le golfe Elamitique, sur la mer Rouge, et le désert d'El-Arisch, qui s'étendait jusqu'à l'entrée de l'Egypte. C'était donc une longue et étroite langue de terre, occupant l'ancienne Judée toute entière et quelques territoires que n'avaient jamais occupés les Hébreux. — L'organisation du pays était toute féodale et le roi de Jérusalem, sans parler de la suzeraineté nominale qu'il exerçait ou prétendait exercer sur le comté de Tripoli ou la principauté d'Antioche, avait sous lui quatre grands barons et douze seigneurs secondaires; les baronnies étaient le comté de Jaffa et d'Ascalon, la seigneurie de Krak ou de Montréal au delà du Jourdain et de la mer Morte, la princée de Galilée et la terre de Suhete (vers le lac de Tibériade), enfin celle de Sagette; cette dernière était sur la mer, vers le N. du royaume, près du fleuve Leitany. Voici les noms des douze seigneuries : le Darum Saint-Abraham, Arsur, Césarée, Naples, Bessan, Caïmont,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Cayphas, le Toron et Belinas, le Scandélion, Saint-Georges et Barut. Chacun de ces seize barons avait ses feudataires, dont les services, les charges et les droits sont minutieusement réglés par les Assises de Jérusalem. Les uns servent à cheval, sont des chevaliers, les autres sont de simples sergents à pied. A ces forces permanentes, tout à fait insuffisantes pour la défense du pays, s'ajoutaient les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, les croisés envoyés périodiquement par l'Europe, tantôt par petites bandes, tantôt par grandes masses, enfin les mercenaires chrétiens ou musulmans, qu'on appelait les Turcopoles. C'est à l'aide de ces faibles ressources que le royaume de Jérusalem put soutenir la lutte contre les sultans de Damas et d'Egypte, pendant près de deux siècles, lutte bien difficile et dans laquelle la valeur extraordinaire des chevaliers latins avait peine à compenser l'inégalité numérique.

Il serait trop long d'étudier l'organisation politique du royaume. On l'a fait plus d'une fois et le mieux est de renvoyer aux ouvrages allemand de Prutz, *Culturgeschichte der Kreuzzüge*, et français de Rey, *les Colonies franques en Syrie* (Paris, 1883, in-8). Si jamais la puissance des Latins ne fut très solidement établie à l'E. de la vallée du Jourdain, le centre du pays et surtout le littoral de la Méditerranée paraissent avoir joui, durant tout le XIIe siècle, d'une prospérité extraordinaire. La police était suffisante, la sécurité fort grande, et une fois la première conquête faite, conquête qui fut marquée par des excès regrettables, la population de Syrie et de Palestine, même celle de religion musulmane, paraît s'être fort bien accommodée du nouvel état de choses. Les écrivains arabes reconnaissent eux-mêmes que leurs coreligionnaires sont plus heureux dans les pays chrétiens que dans les sultanats voisins. Les impôts étaient peu lourds, la tolérance était imposée au clergé lui-même par les nécessités de la politique, et à vivre au milieu de races et de religions différentes, les descendants des anciens croisés avaient appris à respecter les mœurs et les croyances de leurs voisins. Bien plus, et c'est pour les écrivains occidentaux un thème inépuisable à déclamations, les Francs de Syrie avaient adopté en partie les mœurs des vaincus. Enfin, entre les conquérants et les sujets, il y avait eu des alliances, et ces alliances avaient donné naissance à ceux que les écrivains du temps appellent les *Poulains*, et qu'ils traitent avec le plus profond mépris.

Si la majeure partie du pays appartenait à des chevaliers ou à l'Eglise, était organisée militairement pour la défense, dans les villes de la côte, ce qui dominait, c'était la classe bourgeoise et commerçante, composée de gens de toutes nations et principalement de Français, d'Italiens et de Grecs. Elle était fort opulente, et avait, encore plus facilement que la noblesse, adopté les usages et le genre de vie des populations syriennes. Les ports d'Acre, de Jaffa, de Tyr et de Sidon étaient des entrepôts actifs où les marchands d'Europe venaient s'approvisionner de produits d'Orient, et d'où on transportait dans l'intérieur du pays les denrées de l'Occident ; commerce d'échange des plus fructueux pour les négociants, les Occidentaux achetant beaucoup plus qu'ils ne vendaient ; les commissionnaires de ces places de commerce devaient faire de rapides et énormes fortunes. En somme, la Palestine jouissait sous la domination des princes latins d'une prospérité qu'elle n'a jamais retrouvée plus tard, et les Turcs n'ont guère fait que détruire sans rien fonder. Aujourd'hui encore, ils se servent des fortifications, des travaux d'art construits par les croisés, et tout ce qu'ils ont su faire c'est entretenir les plus importants.

La principale cause de la chute du royaume latin de Jérusalem a été sa faiblesse, mais il faut aussi y ajouter les dissensions intestines, les querelles entre les souverains et les vassaux indociles, enfin la mauvaise politique de quelques-uns des rois. On trouvera une esquisse de l'histoire de cette principauté à l'art. CROISADES. Voici la suite des rois, avec quelques renseignements supplémentaires : Godefroi de Bouillon, élu le 23 juil. 1099, mort le 18 juil. 1100. — Baudouin, comte d'Edesse, frère du précédent, élu en 1100, mort le 7 avr. 1118. Sous son règne, le royaume se complète par la conquête de Saint-Jean-d'Acre et de Beyrout ; ne laissant point d'enfants, il est remplacé par Baudouin II, fils du comte de Rethel, qui devait régner de 1118 au 21 août 1131. Sous ce règne, le royaume atteint les limites qu'il conservera jusqu'à l'apparition de Saladin ; Baudouin est un instant prisonnier des Turcs, puis délivré ; il échoue devant Alep, mais Tyr est conquis par lui et complète l'occupation de la côte, Baudouin II ne laissait que des filles, dont l'aînée, Mélissende, lui succède avec son mari, Foulques, comte d'Anjou, qui règne jusqu'au 13 nov. 1147. La vie de ce prince est remplie par des luttes contre l'empereur d'Orient, à cause de la principauté d'Antioche, dont Foulques était baile. — Il a pour successeur son fils aîné, Baudouin III, qui règne sous la tutelle de sa mère et meurt en 1163. En 1144, les infidèles reprennent Edesse et détruisent le comté de ce nom. Baudouin III meurt sans laisser d'enfants de sa femme, Théodora, nièce de l'empereur Manuel Comnène. — Son frère Amauri, comte de Jaffa et d'Ascalon, lui succède. Il a le grand tort, ayant déjà à combattre Noureddin, sultan de Damas, de se mêler des affaires d'Egypte, dans la pensée d'empêcher la réunion de ce pays et du sultanat de Damas sous un seul maître. Trois expéditions successives n'amènent aucun résultat, et, peu d'années après, cette union tant redoutée sera un fait accompli. Dès lors les jours du royaume, menacé au N.-E. et au S., sont comptés. Amauri meurt le 11 juil. 1173, laissant de sa première femme, Agnès de Courtenay, Baudouin IV qui lui succède et Sybille. — Baudouin IV, dit le Mesel ou le Lépreux, élève de l'archevêque de Tyr, Guillaume. Sous son règne commencent les conquêtes du grand Saladin. En 1182, devenu aveugle, Baudouin abdique et prend pour successeur son jeune neveu, Baudouin V, fils de Sybille et du marquis de Montferrat. Sybille étant dès lors veuve, il lui fait épouser Gui de Lusignan, fils du comte de la Marche, qui reçoit le titre de régent du royaume et de tuteur du jeune prince. Peu après, Gui perd ces hautes fonctions qui sont conférées à Raimond, comte de Tripoli, et Baudouin IV meurt le 16 mars 1185. — Baudouin V, son neveu, lui succède ; il avait cinq ans et meurt dès l'année suivante en septembre 1186. — La mère du jeune roi, Sybille, devient alors reine du royaume et fait monter avec elle sur le trône son mari, Gui de Lusignan. Une partie des grands du royaume, dont le comte de Tripoli, proteste contre cette révolution, et ces dissensions intestines vont précipiter la ruine du royaume. Saladin prend prétexte d'un acte de brigandage de Renaud de Châtillon, seigneur du krak de Montréal, et envahit la Palestine. Le roi Gui accourt à la rencontre de l'ennemi avec toutes les forces qu'il a pu réunir, mais son armée est détruite près de Tibériade le 4 juil. 1187 ; la sainte Croix qu'on a apportée au camp tombe aux mains des musulmans, et Gui fait prisonnier doit pour sa rançon livrer la place forte d'Ascalon. Saladin pousse sa pointe, occupe Acre, Beyrout, Sagette, Giblet. Jérusalem tombe entre ses mains le 2 août 1187 ; au mois de janvier de l'année suivante, les chrétiens ne possèdent plus en Palestine que le krak de Montréal, Saphet, le krak de Saint-Jean, Chastelblanc, Margat et Tyr, dont Saladin vient de lever le siège.

Le royaume latin de Jérusalem était à tout jamais détruit, mais le titre royal va subsister, et jusqu'en 1291, les chrétiens posséderont quelques débris de leurs anciens domaines de Palestine. Gui de Lusignan, mis en liberté dès septembre 1187, entreprend le siège d'Acre, qui durera quatre ans et se terminera par la reprise de cette ville grâce aux efforts de Richard d'Angleterre et aux secours de Philippe-Auguste. Mais la reine Sybille étant morte en 1190, le beau-frère de Gui, Conrad, marquis de Montferrat, dispute au sire de Lusignan le titre royal. En 1191, Richard et Philippe-Auguste partagent les débris du royaume entre les deux prétendants, puis Conrad est assassiné par des émissaires du Vieux de la Montagne (avr. 1192). — Sa veuve, Isabelle, épouse Henri, comte de Champagne, qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

devient roi de Jérusalem et hérite en 1194 des terres laissées au roi Gui, mort cette année. Il meurt d'accident en 1197. Sa veuve, Isabelle, épouse alors Amauri de Lusignan, frère de Gui, qui devient roi de Jérusalem. Il meurt en 1206, ne laissant que des filles de son mariage. — Jean de Brienne, élu alors pour le remplacer, arrive en Terre sainte en 1210 et épouse Marie, fille de Conrad de Montferrat. De ce mariage naîtra Isabelle qui épousera, en 1229, l'empereur Frédéric II. En 1219, Jean prend part à la cinquième croisade qui lui vaut pendant deux ans la possession de Damiette. Peu après, il se rend en Occident pour réclamer des secours; son gendre Frédéric II l'oblige à lui céder le titre royal, et dès lors Jean ne reverra plus la Terre sainte. Le royaume est alors pour quelques années administré au nom de l'empereur par un baile. En 1229, Frédéric se rend lui-même en Orient; il prend possession des débris du royaume et obtient du sultan d'Egypte la restitution de Jérusalem et le droit pour les pèlerins de circuler sur les routes du pays, avantages effectifs que ne savent apprécier ni les barons de Syrie, ennemis du souverain allemand, ni le pape Grégoire IX qui l'a excommunié. Les grands de Palestine, en effet, absolument hostiles à Frédéric II et provoqués par les abus de pouvoir du baile impérial, cherchent partout à qui offrir le vain titre de roi de Jérusalem. En 1240, ils reconnaissent l'autorité d'Alix, reine de Chypre, qui vient de se remarier à Raoul de Soissons, et déclarent en même temps réserver les droits de Conrad, fils de Frédéric. En 1244, Jérusalem tombe aux mains des Kharismiens; cette catastrophe, qui décide saint Louis à se croiser, ne met pas fin aux querelles entre les barons. En 1246, Alix meurt, et son fils, Henri, roi de Chypre, prend le titre de roi de Jérusalem qu'il transmettra à ses descendants; de son côté Conrad se porte pour héritier et seigneur du royaume latin; le pape Innocent IV favorise d'ailleurs ouvertement l'usurpation des Lusignan. Sous Hugues, fils de Henri (1253), le royaume latin est administré par Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, puis par le maréchal Geoffroi de Sergines. Saint Louis, qui réside deux ans en Syrie, essaye d'apaiser les querelles entre les barons et relève à ses frais les défenses des villes chrétiennes. A ce moment, où le royaume est réduit à presque rien, le vain titre de roi de Jérusalem n'en est pas moins l'objet de convoitises ardentes, et en 1277, l'une des prétendantes, Marie d'Antioche, cède tous ses droits, réels ou imaginaires, à Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile; ce prince ambitieux fait occuper par ses troupes la ville d'Acre et déclare la guerre au roi de Chypre, Hugues III; après quelques années de luttes, Acre est reconquis par le fils de celui-ci, Henri II (1286), et cinq ans plus tard (1291) cette ville, dernier boulevard de la puissance chrétienne en Palestine, tombe aux mains du sultan d'Egypte. C'en est fait du royaume de Jérusalem.

Le titre royal continue d'ailleurs à subsister; les rois de Naples de la maison d'Anjou s'en parent jusqu'au xve siècle (jusqu'à René d'Anjou); d'autre part, il est porté par les rois de Chypre. Au xve siècle le titre passe à la maison de Savoie par le mariage de Charlotte, fille du roi Jean II, et de Louis de Savoie, comte de Genève (1458), et par la donation de Charlotte à son neveu Charles de Savoie (1485). Les ducs de Savoie, puis rois de Sardaigne, ont porté le titre de rois de Chypre et de Jérusalem jusqu'en 1859, date de la fondation du royaume d'Italie. A. MOLINIER.

BIBL. : SOCIN et BENZINGER, *Palæstina und Syrien*, 3e éd., Leipzig, 1891 (collection Bædeker). — Articles nourris et substantiels sur Jérusalem dans plusieurs dictionnaires, notamment dans ceux de RIEHM et de SCHENKEL (en allemand) et dans l'*Encyclopédie* de LICHTENBERGER. — Au point de vue de la piété catholique, LIÉVIN, *Sanctuaires et lieux historiques de la Terre sainte;* Jérusalem, 3e éd., 1887 (1re partie). — A consulter l'ouvrage de GUÉRIN, *Description géographique*, etc., *de la Palestine*, trop dépendant de la tradition. — Ce qui est essentiel, c'est l'ensemble des recherches et plans du *Palestine Exploration found*, ainsi que les études insérées dans la *Zeitschrift des deutschen Palestina-Vereins*. — Les voyages et récits relatifs à la Palestine et à Jérusalem forment une bibliothèque. Notons enfin : DE SAULCY, *les Derniers Jours de Jérusalem*. — DE VOGÜÉ, *les Eglises de la Terre sainte*. — PERROT ET CHIPIEZ, *le Temple de Jérusalem*.

ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM. — V. l'art. CROISADES. — DU CANGE, *les Familles d'outre-mer*, dans *Documents inédits pour l'histoire de France;* Paris, 1869, in-4. — RŒHRICHT, *Regesta regni Hierosolymitani;* Innsbruck, 1893, in-8.

JERUSALEM (Johann-Friedrich-Wilhelm), théologien allemand, né à Osnabrück le 22 nov. 1709, mort à Wolfenbüttel le 2 sept. 1789. Il fut un prédicateur distingué et un théologien assez considéré à une époque où le rationalisme régnait partout en Allemagne. Le duc de Brunswick le combla d'honneurs et de charges. Il provoqua à Brunswick la fondation du célèbre *Collegium Carolinum*, qui lui dut son organisation et son développement rapide. A la demande du duc, il rédigea une apologie du christianisme, qui fut traduite en plusieurs langues; en français : *Considérations sur les vérités fondamentales de la Religion* (Yverdun, 1770). On trouve son autobiographie dans ses *Nachgelassene Schriften* (Brunswick, 1793).

JERVAS ou **JARVIS** (Charles), peintre de portraits et traducteur anglais, né en Irlande vers 1675, mort à Londres en 1739. Elève de sir Godfren Kueller, il étudia ensuite à Rome et succéda à son premier maître dans l'office de peintre du roi. Peintre à la mode, fort recherché par les grandes dames qu'il représentait en bergères, il a fait, outre les portraits de *Georges II* et ceux des principaux personnages de la cour, plusieurs portraits du *Pape* et un de *Swift*. Son chef-d'œuvre paraît être le portrait de la *Duchesse de Queensberry*, conservé dans la National Portrait Gallery. L'importante collection d'objets d'art qu'il avait formée fut vendue aux enchères après sa mort. Il laissait aussi une traduction de *Don Quichotte*, dont Smolett se servit plus tard et qui fut publiée par les soins de sa veuve en 1742, avec des illustrations par Vanderbank et une introduction historique sur les romans de chevalerie par Warburton, en 2 vol. in-4. B.-H. G.

JERVINE. Form. { Equiv.... $C^{52}H^{37}AzO^{6}2H^{2}O^{2}$. / Atom.... $C^{26}H^{37}AzO^{3}2H^{2}O$.

La jervine est un alcaloïde qui existe dans le *Veratrum sabadilla* ou cévadille, à côté de la vératrine et d'autres alcaloïdes, tels que la rubijervine, la vératralbine, la céradine. Elle est presque insoluble dans l'eau, mais se dissout dans l'alcool où elle cristallise. L'acide sulfurique dissout la jervine en donnant une coloration jaune qui passe bientôt au vert. C. M.

JERVIS ou **JARVIS.** Ile de l'océan Pacifique, Polynésie, par 0° 22′ 23″ lat. S. et 162° 15′ 21″ long. O. Elle a 4 kil. q. De formation coralliaire, son lagon est asséché. Elle est inhabitée. On en a retiré du guano.

JERVIS (John) (V. SAINT-VINCENT [Comte de]).

JESENSKY (en latin *Jessienus*). *Paul* Jesensky fut au xvie siècle évêque de l'Union des frères bohêmes et prit part à la traduction de la Bible dite de Kralice. — *Jean* Jesensky, né à Breslau en 1566, mort en 1621, fut docteur en médecine de l'université de Padoue et professeur aux universités de Wittenberg et de Prague, médecin des empereurs Rodolphe II et Mathias. En 1618, il devint recteur de l'université de Prague, prit part à la révolte des Etats de Bohême et fut chargé d'une mission politique en Hongrie. Après la bataille de la Maison-Blanche, il fut condamné à mort et exécuté le 6 juin 1621.

JÉSONVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney; 280 hab.

JESSAINS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre; 375 hab. Eglise du xiie et du xive siècle.

JESSE (John-Heneage), littérateur anglais, né en 1815, mort à Londres le 7 juil. 1874. Fils du naturaliste Edward Jesse (1780-1868), il fit de bonnes études à Eton et fut employé dans les bureaux de l'amirauté. Il a laissé une série d'études historiques intéressantes comme des romans et dont plusieurs sont écrites d'après des documents inédits.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Citons: *Memoirs of the Court of England during the reigns of the Stuarts* (1840, 4 vol. in-8); *Memoirs of the Court of England from the Revolution to Death of George II* (1843, 3 vol. in-8); *George Selwyn and his contemporaries* (1843, 4 vol. in-8); *Memoirs of the Pretenders and their adherents* (1845, 2 vol. in-8); *Literary and historical Memorials of London* (1847, 2 vol. in-8); *Memoirs of Richard the Third* (1862, in-8); *Memoirs of the Life and Reign of George the Third* (1867, 3 vol. in-8), son chef-d'œuvre (il y soutient que George III fut effectivement marié à la jolie Hannah Lighfoot, ce qui excita toute une polémique); *Memoirs of the celebrated Etonians* (1875, 2 vol. in-8). R. S.

JESSELIN (V. Genselin).

JESTED (en allemand *Jeschken*), montagne de Bohême, située au S. de Reichenberg; elle fait partie des monts de Lusace.

JÉSUATES, religieux (V. Colombini).

JÉSUITES (V. Société de Jésus et les articles sur le fondateur et les généraux de cet ordre : Ignace de Loyola, Laynès (Jacques), Borgia (François de), Mercurian (Evérard), Aquaviva (Claude), Vittelschi (Mutio), Caraffa (Vincent), Piccolomini (François), Gottifredi (Alexandre), Nickel (Goswin), Oliva (Jean-Paul), Noyelle (Charles de), Gonzalès (Thyrse), Tamburini (Michel-Ange), Retz (François), Visconti (Ignace), Centurione (Louis), Ricci (Laurent), Brzozowski (Thaddée), Fortis (Louis), Roothaan (Jean), Beckx, (Pierre), Martin (Louis) et Anderledy, son prédécesseur; même notice pour ces deux derniers.).

JÉSUITESSES. Les jésuites n'ont jamais eu ni tiers-ordre proprement dit, ni religieuses associées, assujetties à leur règle et à leur direction, comme les bénédictins, les dominicains, les franciscains et la plupart des autres ordres. Dès 1549, Ignace de Loyola avait sollicité et obtenu la bulle *Licet non debitum*, protégeant son œuvre contre toute affiliation de ce genre. — On a donné le nom de Jésuitesses à une congrégation de religieuses instituée à l'imitation de la Société de Jésus, en 1534, par deux Anglaises, venues en Flandre, Warda et Tuitia, mais qui semble n'avoir jamais été canoniquement confirmée. Elles faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, fondaient des collèges et prêchaient dans des assemblées. Urbain VIII les supprima en 1631 (31 mai), leur ordonnant, sous peine d'excommunication *ipso facto*, de quitter leur habit, de sortir immédiatement des maisons et collèges où elles avaient demeuré jusqu'alors, et de vivre séparément, sans pouvoir jamais se rassembler pour délibérer sur quoi que ce fût.

JÉSUITIQUE (Architecture). Style d'architecture qui fleurit surtout à Rome et dans les pays de religion catholique vers la fin du XVIe siècle et pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Dans ce style furent construites et décorées de nombreuses églises rappelant, par les dispositions de leur plan, par l'agencement de leur façade et surtout par le mode et la richesse de leur ornementation intérieure, l'église du Gesù et l'église Saint-Ignace à Rome, l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, à Paris, et quelques sanctuaires que l'on peut considérer comme types de cette architecture et qui, consacrés sous différents vocables, doivent leur origine aux jésuites et furent élevés en l'honneur ou sous les auspices de cette puissante compagnie. Une étude rapide des principales données, plan, façade, coupe et ornementation, des trois églises citées plus haut, étude résumant les monographies de ces églises publiées par J. Gailhabaud (*Monuments anciens et modernes;* Paris, 1850, t. IV, in-4), dira les premiers maîtres et montrera bien l'origine et les développements de cette architecture jésuitique restée si chère encore de nos jours au catholicisme romain et à plusieurs ordres religieux.

Commencé dès 1568, sur la volonté et aux frais du cardinal Alexandre Farnèse, grand admirateur des jésuites et neveu du pape Paul III qui venait d'approuver à nouveau leur institut, la première église des jésuites à Rome, l'église du Gesù, dédiée à Jésus-Christ, chef et patron du nouvel ordre, eut pour premier architecte J.-B. *Vignole* (V. ce nom), et cet artiste s'inspira, pour le plan, qui fut plus d'une fois imité dans les églises jésuitiques, des plans conçus par Palladio pour l'église Saint-Georges, à Venise. Le plan de l'église du Gesù (V. fig.) offre une croix latine formée par une nef unique, le transept et le chœur;

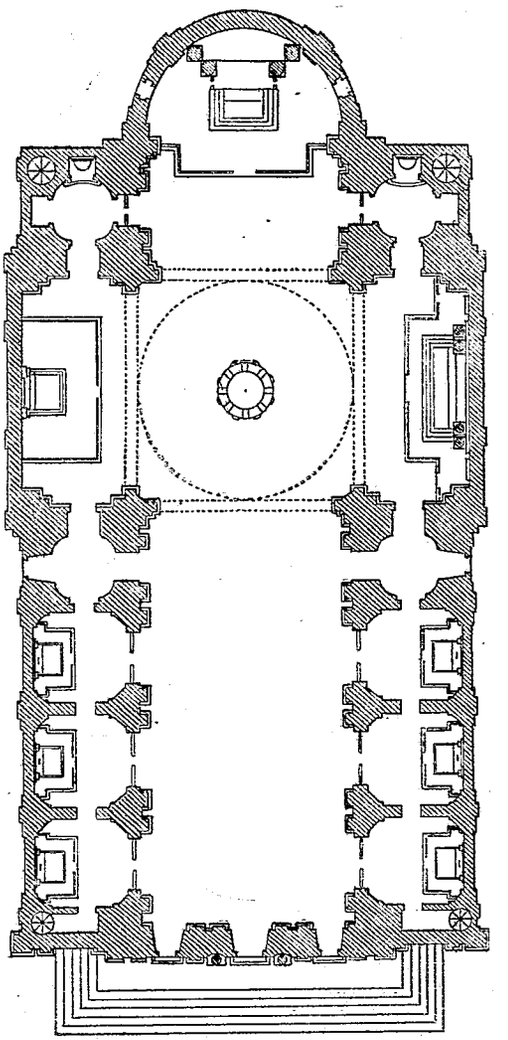

Plan de l'église du Gesù, à Rome.

des deux côtés de la nef un collatéral, divisé en chapelles communiquant entre elles, supporte des tribunes auxquelles on accède par de petits escaliers circulaires pris dans le mur de la façade principale. La croisée est surmontée d'une coupole érigée à l'aide de pendentifs sur piliers d'angle. Lorsque Vignole mourut en 1573, la construction avait atteint la hauteur de la première corniche, et le cardinal Alexandre Farnèse dut s'adresser à un élève de Vignole, J. della Porta pour continuer l'œuvre, mais le nouvel architecte, auquel sont dues l'abside, la coupole, la voûte de la nef et la façade principale, fut loin de conserver la sobriété et l'imitation de l'antique qui caractérisent l'architecture de Palladio et de Vignole, et, précurseur de l'exubérance et du désordre architectural qui devaient se faire jour au milieu de tant de richesses d'ornementation dans les œuvres du *Bernin* et du *Borromini* (V. ces noms), J. della Porta décora la façade principale de deux

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ordonnances corinthiennes superposées, celle du bas, élevée au-devant de la nef et des collatéraux, et celle du haut, élevée seulement au-devant de la partie supérieure de la nef; en revanche, deux grands ailerons, sortes de volutes allongées ou de consoles renversées formant amortissement, rachètent la différence de largeur des deux ordonnances, et ces ailerons, dits aussi consoles jésuitiques, se retrouveront plus ou moins accentués ou atténués dans les façades de presque toutes les églises de la Compagnie de Jésus ou d'architecture jésuitique (V. t. I, p. 950, fig. 2, l'aileron très développé de l'église du Gesù, à Rome, et t. II, p. 799, fig. 3, l'aileron peu important formant amortissement de la partie supérieure de la façade de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, à Paris). Outre un fronton triangulaire compris dans un fronton circulaire, lesquels surmontent les colonnes encadrant l'entrée principale de la nef, un important fronton triangulaire couronne l'ordonnance supérieure, et une lanterne ajourée, surmontée d'une croix, s'élève au-dessus de la coupole, laquelle est extérieurement de forme octogonale comme le tambour qui lui sert de base. Tels sont les principaux éléments de la façade de cette église du Gesù si souvent imitée et qui marque une phase, non la plus heureuse de la Renaissance italienne; en outre, l'ornementation intérieure de cette église, dont l'exécution s'est poursuivie postérieurement à l'achèvement de sa construction, accentue bien plus encore la révolution qui s'est produite dans l'architecture italienne et, sous l'influence des jésuites, à travers le monde entier. C'est partout, dit J. Gailhabaud, « un luxe, une richesse, une magnificence qui éblouissent, mais que réprouve le bon goût; car on y sent les idées dominantes de l'époque, c.-à-d. cette manie, cet engouement du bizarre et de la surcharge en matière de décoration, l'action enfin du Bernin et du Borromini, et, plus encore, celle de leurs élèves et de leurs imitateurs, qui surenchérirent, par leurs excentricités, sur les écarts déjà blâmables de ces deux maîtres ». J. della Porta, pour le grand autel; Pierre de Cortone, pour le transept de droite dédié à saint François-Xavier; le P. Pozzi, un jésuite, pour le transept de gauche, dédié à saint Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre; le Bernin, enfin, pour les figures de la Religion et de la Sagesse décorant, près du maître-autel, le tombeau du cardinal Bellarmin : tels sont les maîtres italiens auxquels l'église du Gesù doit les parties les plus caractéristiques de son ornementation, ornementation dont une vue de la chapelle de Saint-Ignace fera, mieux que toute description, concevoir la richesse.

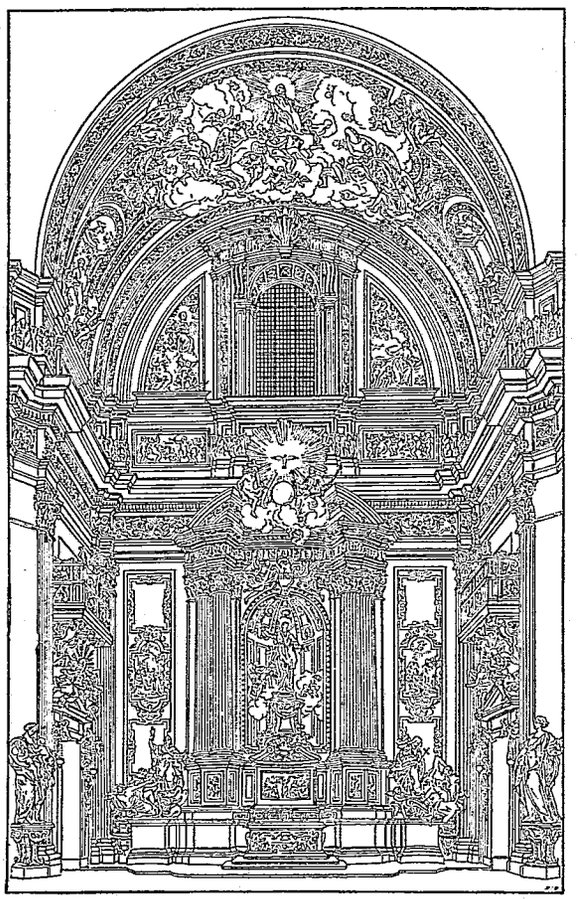

Chapelle de Saint-Ignace, dans l'église du Gesù, à Rome.

La seconde des églises des jésuites, l'église Saint-Ignace, à Rome, dont la construction commença en 1626, plus d'un demi-siècle après celle de l'église du Gesù, c.-à-d. au moment où les jésuites étaient le plus en faveur à la cour de Rome, fut, elle aussi, élevée aux frais d'un cardinal, neveu d'un pape, le cardinal Louis Ludovisi, neveu de Grégoire XV. Des plans furent demandés à l'architecte bolonais Domenico Zampieri, dit le Dominiquin, qui fit deux projets, lesquels furent remis au P. jésuite Horace Grassi : ce dernier les combina et en tira le projet qui fut suivi. Le plan de l'église Saint-Ignace qui comprend grande nef avec bas côtés, transept dont la croisée est surmontée d'une coupole, et abside, toutes données habituelles aux églises jésuitiques, rappelle assez bien le plan de l'église du Gesù. Il en est de même de la façade dessinée par l'architecte bolonais Alessandro Algardi, qui succéda dans la direction des travaux au P. Grassi : on voit, à l'église Saint-Ignace comme à l'église du Gesù, les deux mêmes ordonnances corinthiennes dont la différence de largeur est également rachetée par des ailerons, et une coupole octogonale surmonte la croisée des deux églises. Cependant, tout en s'inspirant de l'œuvre de J. della Porta — et peut-être cette quasi-imitation lui fut-elle imposée — Algardi sut apporter dans les lignes et dans les profils une sobriété rappelant plutôt les œuvres de Vignole que celles de son élève. L'intérieur de l'église est aussi plus sobrement décoré, au moins pour ce qui est de la nef; mais à l'église Saint-Ignace comme à l'église du Gesù, les croisillons du transept brillent d'une trop exubérante richesse. Au reste, pour les Italiens dévots du XVIIe siècle, le mérite et la beauté de ces églises jésuitiques consistèrent surtout dans les draperies tourmentées des sculptures, dans l'abus des marbres et des stucs, des bronzes et des ors, enfin dans de grandes compositions picturales, d'un style non moins riche et non moins tourmenté que celui des sculptures. C'est ainsi qu'à l'église Saint-Ignace, la peinture de la voûte, œuvre du P. jésuite Pozzi, est une des plus renommées de ce genre et consiste en une architecture fantastique, avec corniche, ressauts, tribunes, etc., au travers de laquelle des anges et des saints font cortège à Ignace de Loyola entrant dans la cour céleste. Et que dire des autels, des tombeaux, des chaires à prêcher, des stalles et des flambeaux de cette église : ils sont à l'avenant de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, et c'est tout dire.

L'église Saint-Paul-Saint-Louis fut élevée, de 1627 à 1641, rue Saint-Antoine, à Paris, grâce aux libéralités du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu, pour être le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sanctuaire de la maison professe des jésuites : aussi ne le cédait-elle en richesse d'ornementation extérieure et intérieure à aucune autre de cet ordre. Le P. jésuite François *Derand* (V. ce nom), très habile en stéréotomie, en donna les plans et en surveilla les travaux. Trois ordres corinthiens, dont un composite, superposés, des frontons, des ailerons à la partie supérieure et partout des festons, des entrelacs et des vases caractérisent, plus encore sur le portail de cette église que sur les portails des églises de Rome citées plus haut, le style jésuitique à son épanouissement. L'intérieur de cette église rappelle, comme disposition, l'église du Gesù à Rome ; mais le dôme octogonal, qui surmonte la croisée, était, à l'époque où il fut élevé, le plus important de cette forme en France. La Révolution vit priver ce sanctuaire des richesses innombrables qui y étaient accumulées et parmi lesquelles il faut citer les anges d'argent soutenant un reliquaire renfermant le cœur de Louis XIII et surtout le fameux monument élevé en l'honneur de Henri de Bourbon, prince de Condé, sur les dessins de Jacques *Sarazin* (V. ce nom).

Presque toutes les églises élevées en pays catholiques pendant les XVIIe et XVIIIe siècles présentèrent plus ou moins quelques-uns des caractères du style jésuitique, et à Paris on peut citer, entre autres, les portails des églises Notre-Dame des Victoires, Sainte-Elisabeth, Saint-Thomas d'Aquin et le portail de l'ancienne église Saint-Barthélemy de la Cité, transporté et reconstruit au-devant de l'église des Blancs-Manteaux, comme tous inspirés, tant dans leur ordonnance d'architecture que dans leur ornementation sculpturale, de ce style jésuitique dont les trois églises étudiées plus haut montrent les éléments principaux à leur naissance et dans leur développement. Charles LUCAS.

JÉSUS. *La vie, la personnalité et l'œuvre de Jésus ont donné lieu à des appréciations très diverses, parfois même contradictoires, entre lesquelles nos principes d'impartialité ne nous permettent pas de prendre un parti absolu.*

Reconnaissant l'impossibilité de rédiger un article unique qui donne satisfaction aux différents ordres de penseurs, ainsi qu'à tous les lecteurs d'une œuvre d'ensemble, nous avons présenté cette grande question sous ses deux formes les plus nettes, dans deux articles, dont le premier résume avec la haute autorité de son auteur, le P. Didon, la doctrine catholique, et le second expose avec une précision parfaite, sous la signature de M. Maurice Vernes, son représentant le plus autorisé, le point de vue de la critique rationaliste.

Ce double exposé était indispensable : il est en effet aussi intéressant pour les rationalistes de connaître l'idée que les chrétiens se font de Jésus, que pour les croyants de ne pas ignorer les affirmations de la critique moderne.

JÉSUS-CHRIST. Jésus-Christ est le grand nom de l'histoire. Il en est d'autres pour lesquels on meurt ; il est le seul qu'on adore à travers tous les peuples, toutes les races, tous les siècles. Sa vie ne forme pas seulement la dernière scène d'un drame national qui occupe un espace de près de vingt siècles, depuis Abraham jusqu'à la destruction du peuple juif ; elle remplit l'histoire universelle dont elle est le centre et le faite. C'est à Jésus que tout se termine et de lui que tout dérive. Après deux mille ans, il reste la personnalité la plus vivante et la plus nécessaire, la plus contredite et la plus invincible.

Il s'est manifesté, suivant le premier mot tombé de ses lèvres, dans *la plénitude des temps*, vers le milieu du VIIIe siècle de Rome, de la 192e olympiade, et, d'après la chronologie biblique, vers la fin du 4e millénaire de la création. L'empire romain, le paganisme, la philosophie, le judaïsme officiel, toutes les forces humaines organisées alors avaient accompli leur évolution. Le monde se mourait, asservi par la politique romaine, dégradé, désespéré par les fausses religions, demandant vainement aux philosophes le secret de la vie et de la vertu ; le judaïsme lui-même agonisait, infidèle à sa destinée. Jamais il n'y eut moment plus critique. Mais Dieu veillait, et dans son peuple élu les humbles priaient, espéraient. En dehors du judaïsme une attente vague dont témoignent les poètes, les historiens, les livres sibyllins, palpitait, tenait le monde en haleine : c'était le pressentiment qui annonce tous les événements importants de l'histoire.

I. Jésus naquit à Bethléem, vers l'an 747-49 de Rome. Son origine n'est point semblable à la nôtre. Il n'est pas né comme nous du « mélange des sangs, ni d'un instinct charnel, ni d'une volonté d'homme ». Apportant à l'humanité le secret et le pouvoir de renaître dans l'Esprit, il est né de la femme et de l'esprit de Dieu. Sa mère s'appelait Marie, une Nazaréenne. Il ne tient à l'espèce humaine que par elle. Celui qui vient inaugurer la race nouvelle des fils de Dieu échappe au torrent des générations terrestres : ce n'est pas l'homme qui l'engendre, c'est l'Esprit qui l'évoque des chastes entrailles de la Vierge. Bien que né à Bethléem, Jésus a vécu à Nazareth, en Galilée, où habitait Marie, sa mère, et celui qui passait pour son père, Joseph le charpentier. Il y fut élevé comme tous les Galiléens de son âge et de sa condition. Cette existence cachée, pauvre et laborieuse, dura près de trente ans. Elle est enveloppée de mystère. L'Esprit de Dieu seul a fait grandir Jésus, le façonnant et le préparant à sa vocation future. Il a tout reçu de cet Esprit et rien des hommes. Quel maître eût pu l'initier à une vocation qui était au-dessus de l'homme ? Tout ce qu'il a vu, senti, résolu, désiré, lui a été donné d'intuition et d'inspiration.

Lorsqu'un homme providentiel a atteint sa plénitude, le milieu où il doit agir l'invite à se produire, les circonstances vont au-devant de lui ; de la même main qui crée les génies et les applique à son œuvre, Dieu conduit les événements où ils doivent prendre place ; entre le cours des uns et l'évolution des autres, c'est une harmonie préétablie : la même heure marque leur maturité. Au moment où Jésus approche de sa trentième année, — l'âge de la virilité parfaite chez les Juifs, — le même Esprit qui l'a produit et qui a fait converger vers lui tout le mouvement des siècles, prépare directement le théâtre où il va paraître ; il lui fraye le chemin ; il éveille l'âme de son peuple par une de ces voix qui passionnent la foule et ébranlent les consciences.

II. Alors parut en Israël un homme destiné à traduire à son pays troublé par les partis, courbé sous le joug païen, égaré par ses passions et ses préjugés, la pensée et les desseins de Dieu. Jean était de la race des prophètes et le plus grand de tous. Il vécut et grandit, comme un être consacré, un « Nazir ». Nulle influence terrestre ne devait effleurer cette âme vouée à la plus haute des missions.

Il habite le désert, écoutant la voix intérieure de l'Esprit et se fortifiant par elle. La vigueur de son inspiration l'élève au-dessus de son temps et de son milieu. Pour lui trouver des pareils, il faut remonter jusqu'à Elie le Thesbite et jusqu'à Isaïe ; tous les deux revivent en lui. D'un caractère inflexible, il ne craint rien : ni le peuple, ni les grands, ni les princes ; sa sincérité est inexorable. Pénitent héroïque, il a l'austérité qui s'impose aux foules. Nul prophète n'a crié plus puissamment que lui le mot qui convient aux nations écrasées par la justice de Dieu : « Faites pénitence. » Et, cependant, ce vengeur de la morale, ce héraut du repentir et du terrible jugement de Dieu, ne plie pas sous l'accablement des vices qu'il flagelle ; ce n'est point un pessimiste découragé, c'est un homme d'espérance. Il voit venir le Royaume de Dieu, et il annonce qu'il est là.

La grande œuvre que Dieu préparait depuis tant de siècles, — « cette œuvre des entrailles de la miséricorde de Dieu,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le salut du monde, l'illumination des païens et la gloire des vrais fils d'Abraham », — allait paraître. Jean le savait, le voyait, l'affirmait. A l'appel du nouveau prophète, le peuple entier se souleva. Le désert fut rempli de sa voix. Les chemins solitaires furent encombrés par la foule qui accourait de toutes parts à la recherche et à la suite de l'anachorète.

Le voyant se doubla du réformateur, et tandis que le voyant apaisait les espérances de la foule, le réformateur l'entraînait et lui enseignait la science du salut. Cette science, qui consiste tout entière dans la préparation au règne messianique, se résumait pour lui en deux éléments : une vertu, la pénitence ; un rite, le baptême accompagné de la confession des péchés. Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis l'entrée en scène de Jean. Etabli sur la rive orientale du Jourdain, en un lieu désert appelé Béthanie, en face de Jéricho, près du gué que traversent les caravanes qui vont dans le S. de la Pérée, vers Hesbon et Macherous, il avait vu passer une foule innombrable ; mais il comprenait que son œuvre n'atteindrait son point culminant qu'à la condition qu'il verrait, qu'il montrerait au peuple le Messie attendu, le fondateur du royaume de Dieu. Ses yeux le cherchaient, ses pressentiments l'appelaient. Une voix intérieure lui dit : « Celui sur lequel tu verras l'Esprit descendre et demeurer, c'est celui qui baptise dans l'Esprit-Saint. »

On touchait à la fin de l'année 27, peut-être aux premiers jours de l'an 28. La Galilée, comme toutes les autres provinces, était remplie du nom de Jean-Baptiste ; les Galiléens, suivant l'impulsion qui emportait vers lui tous les Juifs, venaient à leur tour demander le baptême. Ce fut pour Jésus l'heure de Dieu. Le charpentier de Nazareth avait trente ans ; il se mêla aux caravanes de son pays et descendit dans la vallée du Jourdain. Jean ne le connaissait pas. Jésus s'approcha de lui. Une vision soudaine le lui révéla. « Au-dessus de la tête de Jésus, Jean vit les cieux ouverts, et l'Esprit, sous la forme corporelle d'une colombe, descendit et se reposa sur lui. » C'était le signe attendu. Il s'inclina devant Jésus de Nazareth, et il se défendait de lui donner le baptême.

— Comment, disait-il, c'est moi qui dois le recevoir de toi, et tu viens me le demander ?

— « Laisse, répondit Jésus, c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. »

Jean obéit et le baptisa. Jésus s'éloigna presque aussitôt et disparut au désert. En s'y retirant, après son baptême, il veut traverser, à sa manière, cette phase de recueillement total qui, dans la vie des hommes d'action, précède l'exécution de leur œuvre.

La destinée de Jésus ne l'appelait point à s'attarder longtemps au désert, il n'y fait qu'une halte. Les plus grands parmi les hommes religieux y vont prendre de l'énergie, Jésus s'y retire pour en montrer ; ils recherchent la solitude et la paix, Jésus la lutte ; ils lui demandent un refuge contre le mal, Jésus vient y prier, recevoir les attaques de Satan et le vaincre.

III. Après son jeûne et sa tentation au désert, Jésus revient seul sur les bords du Jourdain, aux environs de Beth A'barah où Jean, depuis qu'il l'avait baptisé, ne cessait de lui rendre témoignage. C'est au fond de cette vallée du Jourdain, creusée comme un immense sillon, c'est là, sous ce ciel ardent, au point même où la parole de Jean-Baptiste a mis en fermentation la conscience d'Israël, que l'on peut saisir les premières manifestations de l'action publique de Jésus. Il recrute là ses premiers disciples, André et Pierre, Philippe et Barthélemy. Il revient avec eux en Galilée, à Nazareth, à Cana, à Bethsaïde, à Capharnaüm ; mais la Pâque de l'an 28 était proche, les caravanes s'organisaient sur tous les points de la Galilée, pour aller à la fête, Jésus se mit en chemin vers Jérusalem avec ses disciples.

En agissant ainsi, il obéissait aux exigences de son rôle, car la Judée était le centre obligé de toute action prophétique et messianique. Il alla droit au Temple devenu un marché et un bazar. A la vue du trafic qui déshonorait la maison de Dieu, il donna libre cours à son zèle, à son indignation, à sa sainte colère, et, ramassant les cordes qui servaient à lier ou à parquer les bêtes, il en fit un fouet et se mit à chasser tous les marchands avec leurs brebis et leurs bœufs ; puis il répandit l'argent des changeurs, renversa leurs tables et dit à ceux qui vendaient des colombes au nom de la famille des grands prêtres : Emportez-les d'ici, ne faites pas de la maison de mon père une caverne de voleurs ! C'est par cet acte audacieux et véhément de zèle indigné, que Jésus s'affirma à la face de la multitude et des autorités juives, Maître du Temple et Fils de Dieu. La scène ne put manquer d'avoir un grand retentissement. L'attention publique se porta vivement vers le nouveau prophète ; il fut approuvé par le peuple, mais il choqua, heurta, blessa les chefs et les anciens, les prêtres et leurs fidèles, les indifférents et les satisfaits, toute cette classe que l'autorité ou le bien-être affadit, les partisans des usages en vigueur et de la tranquillité à tout prix, tous ceux qui, de près ou de loin, tenaient au pouvoir. Les sociétés et les hommes se ressemblent toujours et partout.

Cette scène marque dans la vie publique de Jésus la date de la première opposition qu'il souleva. Entre lui et l'autorité nationale et religieuse, le conflit est désormais ouvert, il était inévitable, il sera poussé jusqu'à la dernière violence.

Jésus s'est déclaré le Fils de Dieu, et il a inauguré son ministère à Jérusalem même, à la face du peuple et du pouvoir ; or, Jérusalem, c'est la nation tout entière, le centre d'où émanent les deux puissances auxquelles tout obéit : l'opinion publique et l'autorité. On sait ce qu'il est, on sait ce qu'il veut ; partout où il portera ses pas désormais, les regards du peuple et l'œil des chefs seront sur lui. L'effet est obtenu. Du nord au midi, de l'Hermon aux confins de l'Idumée, de l'occident à l'orient, de la « grande mer », comme on appelait la Méditerranée aux vastes plaines du royaume arabe d'Arétas, la Palestine est avertie qu'un grand prophète s'est levé, se disant le Fils de Dieu, prouvant sa mission par des prodiges et demandant la foi à sa parole. Elle n'ignore pas que les esprits se divisent à son sujet, qu'il attire la foule, mais que les chefs du peuple, à très peu d'exceptions près, les docteurs et les anciens, l'aristocratie de la fortune, du sacerdoce et de la science, les grands prêtres et le Sanhédrin, lui font une opposition déclarée. Ils ne voient en lui qu'un faux prophète, un impie, un blasphémateur ; ils le surveillent, ils l'épient ; et, craignant que la foule, séduite, échappe à leur autorité, ils sont résolus à sévir et à traiter Jésus avec toute la rigueur dont leur loi frappe ceux qui séduisent le peuple et blasphèment Jéhovah. Ainsi, à Jérusalem, Jésus n'avait réussi qu'à rallier dans la multitude quelques âmes simples et droites, à se créer dans la classe supérieure quelques amis inconnus, réservés, tels que Nicodème et Joseph d'Arimathie, à provoquer dans le monde officiel, gardien des traditions et des lois, une répulsion invincible et menaçante.

L'antagonisme de la hiérarchie contre Jésus aurait pu, dès la première heure, empêcher, paralyser et même anéantir son action. Mais Jésus connaît la mesure exacte de l'opposition qu'il peut déchaîner, sans préjudice pour son œuvre ; et tant que son heure n'est pas venue, il a la sagesse de fuir le danger, lorsque le danger devient trop pressant. C'est dans cette sagesse qu'il faut chercher le motif historique pour lequel il abandonne maintenant la Judée et sa métropole, et va chercher, en Galilée, un milieu plus tranquille, plus hospitalier, qui lui permette de fonder l'œuvre de son Royaume.

IV. L'évangélisation de la Galilée tient, dans sa vie publique, une place considérable ; elle a duré de huit à neuf mois, depuis la fête des Purim de l'an 29 jusqu'à la fête des Tabernacles de la même année. Toute l'œuvre de Jésus, — ce qu'il appelait son Royaume, — cette œuvre qui de-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vait remplir le monde, sous le nom d'Eglise, a été fondée, organisée dans ces jours rapides. Jésus a révélé ce qu'il était, s'est emparé de la conscience humaine dans la personne de quelques pauvres Galiléens dont il a fait ses Apôtres, et il a inauguré avec eux et en eux son royaume, qui ne devait connaître aucune limite, ni celle de l'espace, ni celle du temps. La pauvreté apparente des moyens est hors de proportion avec l'immensité des résultats, et ce contraste forme la plus grande énigme de l'histoire. Pour comprendre son action dans ce nouveau milieu et les incidents qui signalèrent son apostolat, il faut connaître l'état de l'opinion et de la conscience de ceux qu'il venait évangéliser. Un mot le résume : le royaume de Dieu est proche.

L'expression, empruntée à Daniel, désigne le règne du Messie, succédant aux grands royaumes de la terre, les éclipsant par sa grandeur et ses bienfaits. L'idée qu'elle traduit est tout le génie du peuple juif, elle le fait vivre, elle est le ressort de son évolution. Elle inspire aux prophètes leurs plus grands oracles.

Les Apocalypses des deux siècles qui précèdent l'avènement de Jésus en sont remplies. En passant par les lèvres de Jésus, cette expression se propage et s'enflamme. Nulle n'est plus populaire. Chaque nation a de ces mots qui, par moments, exercent une puissance magique. A quoi tient ce charme irrésistible? Evidemment à ce qu'ils expriment plus ou moins l'idéal qui, dans une époque, attire ou passionne un pays, un siècle, toute une civilisation.

Les meilleurs, parmi les Juifs, vivaient confiants dans les grandes promesses de Dieu, dans sa miséricorde et sa fidélité ; ils attendaient l'œuvre, mais sans la déterminer, de peur de la méconnaître. En dehors d'eux, il est facile de voir que deux grands courants entraînent et égarent les esprits : l'un terrestre et politique, l'autre légal et religieux. Ceux qu'emporte le premier, rêvent, sous le nom de Règne de Dieu, le rétablissement du royaume d'Israël, l'affranchissement du joug des Romains et un Messie qui sera le chef terrestre de ce royaume. Dans la simplicité et l'impétuosité de leur foi, ils voient déjà Jérusalem devenue le centre et la métropole de tous les peuples, ils contemplent la maison de Jéhovah ouverte aux païens accourus en foule pour y adorer leur Dieu et acclamer, dans leur Messie, le roi universel. Enfiévrés d'espérances, ils tressaillent à la pensée d'un monde nouveau, débordant de joie et de félicité, véritable âge d'or de l'humanité messianique. C'est le propre de la foi naïve de se bercer d'illusions. Les Galiléens s'abandonnaient d'autant plus à ces rêves qu'ils répondaient mieux à leur nature indépendante et guerrière.

Ceux qu'emportait le courant légal et religieux ambitionnaient surtout le triomphe de la loi mosaïque, telle que les scribes et les hassidim, depuis Esdras, l'avaient interprétée. Ils se résignaient au joug étranger, pourvu que le Dieu d'Israël devînt le Dieu de l'univers, et la Thora, le code universel. Ce courant prévalait dans les écoles et chez les chefs du peuple, Sadducéens, amis du pouvoir, et Pharisiens modérés de l'école de Hillel. Le règne de Dieu, pour les Juifs égarés par les préjugés politiques et religieux, n'est que leur propre règne. Tous mettent leurs idées à la place de la pensée de Dieu, les uns en voulant asservir le monde à une nation, les autres en prétendant enchaîner les consciences à une loi imparfaite ; or, la nation juive était destinée à périr et la loi mosaïque à être complétée. Un seul être a compris et révélé dans sa plénitude la pensée divine résumée dans ce mot : « le règne de Dieu » ; c'est Jésus. Il adopta cette expression populaire dans son apostolat galiléen. Nulle ne répondait mieux à ses desseins et à son œuvre, car elle contenait toute sa doctrine, tout son plan ; elle est sa gloire, sa raison d'être, tout son génie.

Envisagé dans ses éléments essentiels, le royaume de Dieu implique un chef, une loi, des sujets. Le chef est Jésus ; la loi, l'esprit vivant de Dieu ou la volonté du Père ; les sujets, l'ensemble des hommes qui, par la foi, reconnaissent le chef, s'ouvrent à cet Esprit par le repentir et acceptent cette volonté par l'amour. Considéré dans son évolution, à l'exemple de tout ce qui grandit, il embrasse trois phases : le début, la croissance laborieuse et la consommation. Dans sa phase initiale, il se concentre en Jésus et ses premiers fidèles ; dans sa croissance, il comprend la hiérarchie apostolique et tous les croyants qui lui obéissent comme dépositaire des pouvoirs du Christ invisible ; dans sa consommation, il représente le terme glorieux de l'humanité régénérée dans la gloire réservée aux élus. Ces trois états, liés l'un à l'autre, procèdent l'un de l'autre : du germe divin qui est le Christ sort l'Eglise, grandissante comme les rameaux de l'arbre gigantesque qui doit couvrir le monde, et l'humanité, pleinement transfigurée par le Christ, sort de l'humanité souffrante avec lui, livrée comme lui aux persécutions et à la lutte, jusqu'à ce que l'esprit de Dieu la glorifie dans la plénitude de la vie, à l'exemple de Jésus. L'avènement du règne de Dieu, tel que Jésus le concevait, n'est plus une question juive, c'est une question humaine. L'Evangile qui contient cette nouvelle est, dès lors, le livre de tous, et celui qui la réalise n'est plus seulement le Messie des Juifs, il est le médiateur universel. Ce règne est plus que la transformation divine et définitive de la religion d'Israël, et il est la religion même, dans sa perfection absolue.

Avec Jésus, un règne nouveau, dans le sens le plus rigoureux, est véritablement inauguré sur la terre, règne infini, éternel, qui dominera, perfectionnera les règnes antérieurs de la matière, de l'animalité et de l'humanité. Au-dessus de la matière, des forces animales et de la raison, il y aura désormais, en activité incessante, l'esprit vivant et personnel de Dieu. Il a pris possession de l'humanité dans le Christ ; il débordera de lui sur toutes les âmes de bonne volonté, toutes les races, toutes les civilisations.

Pour accomplir son œuvre, Jésus avait la vertu de Dieu qui se traduisait, humainement, en lui, par la sagesse, la puissance et la bonté. Sa sagesse éclairait, sa puissance commandait à la matière et aux esprits, sa bonté attirait tout.

Ce que nous appelons l'éloquence, — le génie de la parole publique, est en lui non pas un art, mais un don merveilleux de l'Esprit. Nul apôtre, nul prophète ne l'a égalé. Aucun n'a eu, comme lui, le secret de persuader et d'émouvoir ; aucun n'a fait entrer plus avant dans l'âme des convictions plus fortes et plus sublimes, des vertus plus héroïques, plus d'énergie et plus d'amour. Sa parole est un des leviers avec lesquels il a soulevé le monde. En traduisant toute son âme, elle incarne la pensée et la vertu de Dieu. Elle est Esprit et Vie. Elle a l'originalité suprême, le relief et l'éclat, la force et l'à-propos ; elle taille et frappe droit comme le glaive, elle en a la pointe et le double tranchant. Alors même qu'elle emprunte quelquefois les expressions des Prophètes, elle ne répète pas, elle rajeunit les anciennes formules, en leur donnant un sens nouveau ; elle les achève et les remplit. Elle jaillit d'inspiration de la plénitude du Dieu vivant, et emporte avec elle le Dieu vivant.

« Le ciel et la terre passeront », a osé dire Jésus, « mes paroles ne passeront point. » Elles demeurent, en effet, dans la conscience humaine, comme des étoiles dans la nuit. Le genre humain admire les aphorismes recueillis de sa bouche comme l'expression parfaite, idéale, de la vérité. Quelle prière remplacera la sienne et osera tenir à Dieu un autre langage que le « Notre Père, qui êtes aux cieux » ? Il nous a donné la formule de toutes les vertus héroïques; de la charité : « Aimez jusqu'à vos ennemis, et faites le bien à ceux mêmes qui vous haïssent » ; de l'humilité : « Hypocrite, tu vois le fétu dans l'œil de ton frère et tu ne vois pas la poutre dans ton œil » ; de la bonté envers le coupable : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre » ; du pardon des bourreaux : « Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font » ; de la consolation et de la force dans les douleurs : « Venez à moi, vous qui souffrez, et je vous relèverai. » Il a créé la science d'être heureux, dans ces maximes qui semblent un défi à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la sagesse humaine et qui n'ont jamais déçu personne : « Heureux les pauvres, les doux, les affligés, les affamés de justice, les pacifiques, les persécutés : c'est dans ceux-là qu'arrive le Règne de Dieu. »

La parole de Jésus a l'énergie créatrice. En exprimant la vérité, l'homme ne peut que souhaiter le bien, il n'a pas la vertu de le produire. Jésus faisait le bien qu'il disait ; il parlait comme ayant puissance souveraine et irrésistible. D'un mot, il chassait et subjugait les esprits mauvais, guérissait les malades, calmait toute douleur, donnait le mouvement aux paralytiques, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts. Il avait le don de transformer l'âme. Le Thaumaturge en Jésus entraînait et subjuguait plus encore que l'Evangéliste. Le peuple est le même partout, en Orient comme en Occident ; la puissance le captive plus que l'intelligence, les faits éclatants plus que les paroles éloquentes, les prodiges plus que les discours. Mais lorsque ces deux éléments se réunissent, l'action est irrésistible.

Un autre élément d'action populaire en Jésus, c'est son caractère, la mansuétude et la bonté. Il ne flatte pas le peuple, comme les séducteurs ; il l'aime. Tout en lui est au service de cet amour. Il regarde les pauvres, les petits, les malheureux, les pécheurs méprisés. Quel contraste violent avec les Pharisiens, les docteurs, les chefs de tout ordre, prêtres, anciens, scribes, qui font du mépris de la populace un précepte et presque une vertu ! Né lui-même au milieu des pauvres, destiné à une vie de martyr, il exerce la séduction réservée aux hommes qui portent l'auréole de la souffrance.

L'évangélisation de la Galilée a un caractère franchement populaire. Si Jean, à la seule annonce de la venue du Règne de Dieu, avait ébranlé la conscience juive, quelle action ne dut pas exercer Jésus, publiant à la foule des Galiléens que le Règne de Dieu était arrivé? Toutefois, cette nouvelle émouvante ne devait pas tarder à soulever les plus graves difficultés. La première tenait à l'idée même du royaume annoncé, la seconde au Messie, fondateur de ce royaume. Tout, dans la doctrine et la personne de Jésus, heurtait de front les préjugés du peuple et des docteurs galiléens. Ils attendent un règne politique : Jésus annonce un Règne spirituel et intérieur ; ils espèrent que la Loi va régner : Jésus prophétise le règne de l'Esprit ; ils veulent un Messie armé de la puissance terrestre : Jésus se présente, sans prétention humaine, sans autre force que celle de son Père, la sagesse qui enseigne l'éternelle Vérité, la puissance qui guérit l'âme et le corps ; ils rêvent le triomphe du peuple et de la race charnelle d'Abraham sur toutes les nations : Jésus vient inaugurer le peuple et la race des hommes régénérés par l'Esprit ; ils se persuadent que le titre de fils d'Abraham et la fidélité à la loi de Moïse suffisent pour être incorporé à ce nouveau peuple de Dieu : Jésus ne commande que la transformation morale et la foi en sa parole. Tout était contre lui.

Trois catégories se forment, en Galilée, autour de Jésus : les disciples, la foule, la haute classe dirigeante, anciens et docteurs. Les disciples suivent le Maître, vivant de sa vie, s'imprégnant de sa doctrine et de sa vertu. Ils sont la terre élue qu'il travaille et féconde ; il les aime avec prédilection, leur parle sans figures, les initie peu à peu à ses desseins, les pénètre de son esprit et se les incorpore. La foule, en Orient comme en Occident, est toujours la même : spontanée, passive, ne résistant pas à l'attrait de la nouveauté, de la puissance et surtout des bienfaits palpables, matériels ; c'est là que Jésus recherche et recrute ses disciples, parce que là se trouvent les cœurs simples, les âmes droites. Le peuple galiléen, plus indépendant des pouvoirs établis, et plus accessible à une action que ces pouvoirs suspectaient, lui inspirait plus de confiance que celui de Jérusalem. Jésus, du premier coup, provoqua son enthousiasme ; il l'attirait sur ses pas, aux synagogues, dans les villages, à travers les champs, au bord du lac et sur les collines écartées. On vit rarement pareille effervescence autour d'un prophète : c'était une sorte de magnétisme divin. L'opposition ne tarda pas à se produire autour de Jésus en Galilée comme à Jérusalem dans la classe élevée, gardienne des traditions, dans celle qui a le pouvoir et qui représente les doctrines en vogue, Elle revêt toutes les formes : provocante et insidieuse, elle flatte et intimide ; elle est aux aguets pour épier et pour surprendre, elle s'attache à celui qu'elle veut perdre et grandit avec lui, elle sait déchaîner les passions, elle connaît l'art de toutes les hypocrisies et de la haine ; elle ne recule devant rien pour nuire, et elle poursuivra Jésus jusqu'à la mort. Quiconque apporte une idée, une forme, une force nouvelles, a contre lui les idées, les formes, les forces anciennes. Bien que né pour le progrès, l'homme se refuse au progrès. Toute innovation est un enfantement laborieux. Vouloir perfectionner l'humanité, c'est aller au-devant du supplice.

Le récit évangélique met en vive lumière cet antagonisme et les circonstances diverses qui, au jour le jour, l'envenîment et l'exaspèrent. En même temps que l'opposition se dessine et s'élève autour de Jésus, dans la classe des lettrés et des maîtres, les disciples augmentent, la foule grossit, elle arrive à Capharnaüm, de la Galilée et de la Pérée, des villes de la Décapole et de Jérusalem, de la Judée et de l'Idumée, de Tyr et de Sidon, de la Phénicie et de la Syrie. C'est un ébranlement général. On ne veut pas seulement le voir et l'entendre, les malades se précipitent vers lui pour le toucher. Il les guérissait par le seul contact ; sa puissance rayonnait en bonté. Il était obligé de se dérober, tant la multitude le pressait. Afin de lui échapper, il dit à ses disciples de tenir une barque toujours prête, lorsqu'il cheminait le long du lac. C'est dans ces jours de Galilée que Jésus, avec une activité sans trêve, posa les fondements de son œuvre. Il organisa hiérarchiquement ses apôtres, choisissant ceux qu'il voulait. Ils sont douze, groupés deux à deux : voici leurs noms soigneusement conservés par les trois premiers Evangiles. En tête, Simon, que Jésus surnomma Pierre, et, avec lui, son frère André ; Jacques, fils de Zébédée, et son frère Jean, qu'il appela « Boanergès », les fils du tonnerre ; Philippe et Barthélemy, Thomas et Matthieu le publicain, Jacques, fils d'Alphée et Thadée, Simon le Cananéen et Judas Iscariote, qui le trahit. Pas un riche, pas un scribe ou un docteur, pas un ancien, pas un chef de synagogue. Ce sont des gens obscurs, inconnus, même dans leur petite province. Aucun d'eux n'a étudié ; le plus lettré est le publicain Lévi, le seul peut-être qui sait écrire ; les autres sont des bateliers ou des artisans comme leur Maître. Ni fortune, ni science, ni pouvoir : ils n'ont rien, ces enfants du peuple ; et Jésus les constitue ses apôtres. « Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes », avait-il dit à Simon ; il tient sa promesse. Il avait demandé à ses disciples de prier le Père céleste pour qu'il envoyât des ouvriers en sa moisson ; lui-même avait prié sans trêve ; le Père céleste a écouté son Fils : voilà les moissonneurs de la première heure.

Les Douze, désormais, ne quitteront plus Jésus. Son Esprit sera en eux et sur eux, il sera leur force, leur science, leur pouvoir ; ils annonceront la parole du Royaume, et, pour donner crédit à leur apostolat, ils auront le don de guérir les infirmités et les maladies, et de chasser les démons, au nom de leur Maître. Les moyens humains, sagesse politique et force brutale, éloquence et richesse, tout est dédaigné. L'histoire ne connaît rien de plus audacieux ; pour sauver le monde, Jésus n'a que son Esprit ; et pour créer des apôtres, il n'a qu'à le donner. C'est en Galilée qu'il formula le code de sa Loi nouvelle que les Evangiles ont résumé dans le discours sur la montagne. Jamais l'idéal et la science du bonheur dont le cœur de l'homme est altéré ne s'étaient traduits sous cette forme, avec un accent plus pénétrant. Le bonheur n'existe que dans la participation au règne de Dieu. Quiconque le cherche ailleurs, — dans la richesse, la joie et le rassasiement terrestres, dans l'approbation et la gloire humaines, — s'abuse. Nul ne pos-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sédera la terre du ciel, à moins d'être humble et doux, de n'avoir d'autre volonté que la volonté du Père.

Les consolations divines sont réservées à ceux qui ont pleuré, et le rassasiement de l'âme à ceux qui auront senti la faim et la soif de la justice. On ne méritera le pardon de Dieu qu'en prodiguant soi-même la miséricorde; on ne verra Dieu qu'à la condition d'être un cœur pur; et, pour s'entendre appeler par Dieu même l'enfant du Père céleste, il faudra être un pacifique, répudier la violence, apaiser les haines, calmer les conflits, faire régner la fraternité entre les hommes comme entre les fils du même Père au ciel. Ce qui paraissait la négation de la vie en devient la condition même et le gage. La pauvreté, l'humilité, les larmes, le tourment de la justice, l'abandon généreux de ses droits, le renoncement à tout ce qui trouble la pureté du cœur, l'amour de la paix, la douceur qui s'interdit toute résistance violente, la persécution dans ce monde où les puissants sont toujours prêts à écraser les faibles et à outrager la justice : voilà la route qui mène au Royaume. Les disciples ont déjà fait les premiers pas. Aussi, Jésus insiste sur le bonheur des persécutés pour la justice.

— « Oui, vous serez heureux, leur dit-il, lorsque les hommes vous maudiront, vous persécuteront et diront toute sorte de mal contre vous, à cause de moi.

« Réjouissez-vous, tressaillez de joie, parce que votre récompense sera grande dans les cieux. »

Il leur parla de leur grande mission d'apôtre et de leurs devoirs.

— « Vous êtes le sel de la terre », disait-il, « mais prenez garde de vous affadir. Le sel affadi n'est bon qu'à être jeté sur le chemin, pour être foulé aux pieds par les passants. Vous êtes la lumière du monde. On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur un candélabre, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. »

— « Que votre lumière luise devant les hommes, comme le flambeau dans votre maison ; et qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. »

Il leur enseignait aussi la grande science de la prière.

— « Lorsque vous priez, vous ne ferez point comme les hypocrites qui aiment à prier, debout, dans les synagogues et dans les carrefours, afin d'être vus des hommes. Je vous le dis, en vérité, ils ont déjà reçu leur récompense.

« Pour vous, quand vous prierez, entrez dans votre chambre, fermez-en la porte, et, en secret, priez votre Père. Votre Père qui voit dans le secret, vous le rendra.

« Ne multipliez pas les paroles, en priant comme font les païens, car ils s'imaginent être exaucés à force de paroles.

« Ne leur ressemblez point, car votre Père sait ce dont vous avez besoin, avant que vous le demandiez.

« Vous prierez donc ainsi :

« Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié. »

« Que votre Règne advienne. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

« Donnez-nous aujourd'hui notre pain pour vivre. »

« Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons les leurs à ceux qui nous doivent. »

« Et ne nous induisez pas en tentation ; mais délivrez-nous du Mauvais. Ainsi soit-il. »

Voilà la prière dans sa forme idéale, nécessaire, absolue. Ainsi parlent les enfants de Dieu à leur Père d'après l'enseignement de Jésus. Son âme a passé dans ces paroles qui nous traduisent en langue humaine le gémissement inénarrable de l'Esprit dans toutes les consciences où il a soufflé.

La sagesse païenne et la morale juive sont dépassées. Ce que l'une avait entrevu, Jésus le montre; ce que l'autre avait ébauché, il l'achève. Pas un sage avant lui, qui n'eût fait à la faiblesse de l'homme et au mal quelque concession habile; Jésus n'a besoin d'aucun compromis, il donne le mot suprême de la justice et de la sainteté, et il a seul le droit d'exiger la perfection, de commander l'héroïsme, parce que, seul, il communique à la conscience fragile l'énergie de Dieu. Il arrache l'humanité aux passions qui la tyrannisent, à la colère et à la volupté, à la vengeance et à la haine ; il lui apprend la douceur et l'austérité, la bonté et l'amour ; il la déracine de la terre où elle s'épuise et meurt ; il la ramène purifiée au Père qui est dans le ciel et qui seul peut lui donner la félicité et la vie sans bornes. La douleur n'est plus un obstacle, elle est un moyen. Ceux qui renoncent à tout possèdent Dieu ; ceux qui souffrent sont les heureux ; les doux et les humbles sont les plus forts ; les persécutés sont les triomphants ; les affamés de justice, les rassasiés ; et les cœurs purs de tout égoïsme et de toute volupté voient Dieu. Le sacrifice est le levier qui doit soulever le monde. La sagesse humaine est renversée. Voilà l'œuvre législative de Jésus, dans son absolue beauté.

C'est en Galilée que le Maître a semé le long du lac, sur les chemins, sur les collines, ses enseignements populaires sous forme de paraboles. La rhétorique juive affectionnait ce genre imagé. Les rabbins célèbres étaient renommés par leurs paraboles et leurs sentences. En adoptant ce mode d'enseignement populaire, Jésus lui a donné une simplicité, une vérité, une sobriété, un charme inconnus avant lui. La plupart de ses paraboles sont restées gravées dans le souvenir ; elles réalisent le beau absolu, l'humanité entière les connaît et les admire ; l'enfant les épelle et l'homme les médite ; l'illettré les comprend et le penseur y trouve une lumière infinie. Les ignorants les peuvent lire et Jésus a trouvé par elles le secret d'enseigner les mystères de Dieu au dernier des enfants du peuple.

L'évangélisation de Jésus avait pour but de montrer à tous que le temps du Règne messianique était arrivé, de manifester la nature de ce royaume et de prouver qu'il en était lui-même le fondateur et le chef. Après deux mois d'une activité incessante, malgré l'opposition perfide et sans trêve des Pharisiens et des lettrés, malgré les insuccès partiels, comme les deux tentatives sur Nazareth, le peuple entier a été mis en branle. La multitude est dans la main de Jésus, il en est le maître ; elle le suit partout où il va. Dans les premiers jours, il pouvait lui échapper, en montant sur la barque et en disant à Pierre : « Allons au large », ou se dérober à sa recherche, en fuyant au désert ; maintenant, le désert lui-même ne le défend plus, elle accourt l'y rejoindre. Jésus n'est plus seulement pour elle un prophète, un envoyé de Dieu, comme l'appelait Nicodème et comme le peuple lui-même l'avait appelé plus d'une fois ; il est le Messie. La solitude de Bethsaïde, après le miracle de la multiplication des pains, retentit d'un long cri : — Voila le prophète attendu, celui qui vient, celui qu'a annoncé Moïse, voilà le Fils de David ! Cette acclamation populaire, qui semble le triomphe de Jésus, constitue en réalité le péril le plus redoutable de son œuvre. Il va déployer, pour le conjurer, toute sa force, tout son calme, toutes les ressources d'une sagesse divine. Sans doute, il est l'Envoyé attendu et le Messie promis, mais non le Messie rêvé par la conscience abusée de ce peuple. Il n'est pas le Messie charnel, terrestre, national, politique ; il est le Messie spirituel, céleste, humain, religieux. Son royaume n'a rien de commun avec les royaumes de ce monde. Toute sa prédication a été consacrée à en dévoiler la nature, tantôt à mots discrets, en figures et en paraboles, tantôt en termes exprès et énergiques. Il ne s'est réclamé de rien, si ce n'est de l'Esprit de Dieu, il n'a voulu que sauver et guérir, proclamer la vérité, verser la vie dans les âmes mortes ; jamais, dans aucun cas, il n'a dit un mot, accompli un acte qui pût flatter l'ambition du peuple ou les idées fausses des docteurs. Mais les docteurs n'ont pas voulu comprendre, et la conscience épaisse de la masse n'a pas pu voir. Quelques élus ont seuls entendu et compris.

En dehors des disciples et des apôtres, la foule, malgré son enthousiasme, reste aveugle, et comme elle ne s'élève pas à la hauteur de la doctrine de Jésus, relative au vrai

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

règne messianique, elle ne s'affranchit pas non plus de ses propres préjugés, relatifs au vrai Messie. Ces Galiléens ardents et belliqueux sont toujours obsédés du rêve de Judas le Gaulonite. Ce qu'ils veulent, c'est un chef armé, un conquérant, un libérateur. La passion politique les enflamme et les exalte, et leur enthousiasme pour Jésus est au paroxysme ; ils s'excitent les uns les autres et forment le complot d'enlever Jésus, de l'entraîner à Jérusalem peut-être et de le proclamer Roi, à la face du peuple. Le moment était critique. Les mouvements populaires sont terribles, entraînant les plus forts et déconcertant les plus habiles ; mais nul péril n'a jamais trouvé la sagesse du Maître en défaut.

Dans les discours répétés qu'il tint au peuple durant plusieurs jours en pleine synagogue, et que le quatrième évangile a conservé en substance, Jésus enseigna avec une grandeur d'affirmation irrésistible, une audace de formules inouïe le vrai messianisme dont il était l'incarnation, il repoussa avec une sainte colère toute royauté terrestre, et tout compromis avec les passions populaires. Ces discours ont suscité une vraie tempête. L'ébranlement produit par la parole du Maître, l'orage déchaîné, eut une telle véhémence que non seulement le peuple le quitta, mais que plusieurs des disciples eux-mêmes, ceux qui vivaient avec lui, en furent bouleversés.

— Cette parole est dure, s'écriaient-ils, qui peut l'écouter ?

Jésus veillait sur les siens ; il entendit leur murmure.

— « Cette parole vous scandalise », leur dit-il, « et si, un jour, vous venez à voir le Fils de l'homme remontant où il était auparavant, le croirez-vous alors ? »

Après cette crise, il ne reste autour du Maître que les Douze, et un certain nombre de disciples. Humainement, la cause est perdue. L'éloquence, la sagesse, les prodiges, la bonté, les manifestations incessantes de l'Esprit dont Jésus surabonde, rien n'a pu vaincre l'obstination de ce peuple endurci. Au lieu de suivre Jésus, il veut que Jésus le suive. Depuis la fin de la crise, — quelques jours après la Pâque de l'an 29, — jusqu'au mois de septembre, où il se mettra résolument en marche vers Jérusalem, Jésus ne fait plus en Galilée et à Capharnaüm que des apparitions rapides.

Les documents ne nous le montrent plus, comme dans les premiers mois, attirant la foule, exposant en paraboles les mystères du Royaume. Il s'en va, silencieux, à la frontière du pays galiléen, dans le voisinage des terres de Tyr et de Sidon ; il visite la Décapole, touche terre à Magdala et repart pour la tétrarchie d'Hérode-Philippe, en passant par Bethsaïda-Julias. Ce n'est qu'après ces divers voyages qu'il traverse la Galilée, et rentre un instant à Capharnaüm, à la veille de la quitter pour toujours. Ce mouvement de retraite est commandé par la situation. Jésus doit se défier d'Hérode et de ses courtisans ; les Pharisiens, plus irrités que jamais, le poursuivent de leurs embûches et de leurs menaces : il ne faut pas s'exposer prématurément à leur haine. D'ailleurs, ce n'est point en Galilée, mais en Judée et à Jérusalem que doit se dénouer la destinée du Messie.

V. Le départ de la Galilée marque le point culminant de la vie de Jésus et la partage en deux phases distinctes. La Galilée et la Judée, voilà ses deux champs d'action. La Galilée a eu la gloire de le voir agir et vivre, la Judée et sa métropole le verront mourir. Quitter la Galilée et revenir en Judée, c'était pour Jésus aller au-devant des grandes luttes ; il s'y détermina avec une héroïque fermeté. « Les jours », dit saint Luc, « où il devait être enlevé de ce monde étant accomplis, il tourna son visage résolument vers Jérusalem. » Six mois le séparent de la mort ; elle est désormais sa pensée unique, il consacre à la préparer le reste de sa vie, et il porte seul le secret de cet avenir accablant. A Jérusalem, sous les yeux et à la face des représentants officiels de la nation, l'action de Jésus prend un caractère plus solennel et déchaîne la lutte où il succombera. Cette action, pendant la fête des Tentes et les jours qui suivirent, ne nous est connue que par les récits du quatrième Évangile. Les épisodes sont brièvement racontés, les discours résumés en un mot, une phrase ; malgré cette sobriété, ces pages font revivre cette période agitée et mémorable où Jésus revendiquait si fortement le titre et les fonctions de Messie. Toutes les scènes se déroulent dans le Temple, sous le portique de Salomon ou dans la galerie de la cour d'Israël, près des troncs destinés aux offrandes. C'est là que s'écoulent les journées du Prophète. Il arrive à la première heure, enseigne la foule, discute avec les Pharisiens et les Scribes, et, le soir venu, il retourne au mont des Oliviers, avec ses disciples, pour y passer la nuit. La multitude qui se presse pour l'écouter ne ressemble point à celle qu'il entraînait à sa suite, en Galilée, au bord du lac, sur la montagne, au désert. A côté du bas peuple, des gens simples et sans culture, venus de la province, que saint Jean désigne par l'expression ὄχλος, on voit les Hiérosolymites, les habitants de la métropole, les Judéens, comme il les nomme. Ils se distinguent de la masse par une connaissance moins imparfaite des Écritures, une dévotion plus raffinée et surtout une obéissance plus docile à l'autorité ; ils ont toujours l'œil sur elle, prêts à recevoir le mot d'ordre, apprenant d'elle ce qu'ils doivent penser et ce qu'ils doivent faire. Les chefs se mêlent à la foule pour la surveiller et pour juger le Prophète. En se rendant à la cour des prêtres ou à la grande salle du conseil, les Anciens, les membres du Sanhédrin, les Sadducéens sceptiques et les Pharisiens intolérants, infatués de leur science, ont pu eux-mêmes entendre ses paroles ; quelques-uns certainement ont été éblouis et subjugués par cette doctrine qui en scandalisait tant d'autres.

C'est faute d'avoir suffisamment distingué ces éléments que la critique s'est méprise sur le mode de l'enseignement de Jésus à Jérusalem. Il est là, au centre des écoles et au foyer de la science orthodoxe et traditionnelle, aux portes mêmes du Sanhédrin où se discutent et se tranchent tous les problèmes de casuistique religieuse, où se jugent toutes les nouveautés, où comparaissent les faux prophètes. En Galilée, il parlait le plus souvent à la masse populaire ; à Jérusalem, dans le Temple, il parle à tous, au peuple de la province et aux habitants de la métropole, aux personnages influents de la hiérarchie et aux docteurs les plus célèbres et les plus écoutés. Partout identique avec elle-même, sa doctrine, dont la forme seule varie, se résume en deux points essentiels : sa filiation divine et la divinité de sa fonction messianique.

Que Jésus fût envoyé de Dieu et qu'ainsi sa mission fût divine, qu'il procédât de Dieu et qu'ainsi son être même et sa personne fussent à l'égal de Dieu, c'était la question fondamentale, la question de vie ou de mort. Résolue affirmativement, il devenait le seul chef à suivre, le seul maître à écouter, le vrai sauveur et l'unique libérateur ; la hiérarchie elle-même n'avait qu'à s'incliner devant lui et à se soumettre à lui dans la foi. Au contraire, résolue négativement, il passait aux yeux du pouvoir religieux comme un faux prophète, il était justiciable des rigueurs du Sanhédrin et menacé, suivant la loi, d'être exterminé du peuple. Le blasphème pour les Juifs consistait, d'après leur formule même, à s'attaquer « au fondement ». Or, le fondement sacré c'est Dieu, le Temple et la loi. Nier l'unité de Dieu, l'éternité du Temple et de la loi, voilà le grand crime religieux. En entendant Jésus s'égaler à Dieu, s'identifier avec lui, se proclamer un même être que lui, ils crièrent au blasphème. Evidemment ces docteurs dégénérés avaient méconnu la notion vraie de leur Messie. La divinité du héros messianique, nettement enseignée par les prophètes et solennellement proclamée par Jésus, ne leur paraît qu'un blasphème ; ils ferment les yeux et se détournent de lui, parce qu'il ne répond point à leurs préjugés et à leur vanité nationale. Et alors même qu'en principe les docteurs eussent reconnu la divinité de leur Messie, l'oppo-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sition contre la personne de Jésus était telle qu'en le voyant s'arroger le titre saint et la dignité divine de l'Envoyé suprême, ils l'eussent encore anathématisé et lapidé comme un faux prophète. Mais Jésus ne fléchit pas. La colère des hommes le trouvait toujours dans l'équilibre que donnent la sainteté et la vérité. Il s'éloigne une dernière fois de Jérusalem, afin de ne pas précipiter le dénouement du drame qui se jouait entre lui et l'autorité religieuse. En la quittant pour aller dans la Pérée, il se tourna vers elle, l'âme remplie d'une tristesse inénarrable. Il n'y reviendra que pour y mourir.

Un incident, dont on ne pouvait pressentir les suites, vint abréger le séjour de Jésus en Pérée, et précipita le dénouement de sa vie. La maison de Béthanie, où il recevait l'hospitalité dans ses voyages à Jérusalem, et dont les hôtes l'accueillaient comme le Seigneur et l'ami avec une foi si aimante, — la maison de Béthanie était dans la tristesse. Lazare était malade. Marthe et Marie, ses sœurs, envoyèrent à Jésus ce message : Seigneur, voici, celui que vous aimez est malade. Jésus vint, trouva son ami Lazare enseveli depuis quatre jours. Il s'approcha du tombeau, fit lever la pierre dont il était scellé, et là, devant tous, après avoir prié, il s'écria d'une voix forte : « Lazare, sors dehors! » Et l'enseveli, aussitôt, sortit, les pieds et les mains liés de bandelettes, le visage enveloppé d'un suaire.

— « Qu'on le délie », dit alors Jésus, « et qu'on le laisse aller. »

Beaucoup d'entre les Juifs, qui s'étaient rendus vers Marthe et Marie, crurent en Jésus, à la vue du prodige. Quelques autres obstinés s'en allèrent vers les Pharisiens de Jérusalem leur raconter ce qui se passait à Béthanie. Ils étaient de cette race dont l'aveuglement défie tout, même l'éclair éblouissant de la force et de la bonté de Dieu : ils justifient le mot de la parobole du mauvais riche : « Un mort ressusciterait, ils ne le croiraient pas.»

VI. Le Sanhédrin s'émut des événements qui agitaient le peuple aux portes de la métropole et dans la métropole même. Il fut convoqué en assemblée solennelle. Pontifes et docteurs délibérèrent. — Cet homme, disaient-ils, a une puissance extraordinaire; il multiplie les prodiges. Que faire? Si nous le laissons agir, tous vont aller à lui. Les Romains viendront et ruineront notre ville et notre nation. Jésus devenait un danger public aux yeux du pouvoir. Il mettait en péril non seulement la paix, mais l'existence de la patrie. On a peine à comprendre la légèreté et l'aberration d'un tel jugement. Comment le Sanhédrin pouvait-il confondre le mouvement populaire créé par Jésus avec l'agitation politico-religieuse d'un Judas le Gaulonite? N'apportait-il pas la circonspection la plus vigilante à combattre dans la foule le messianisme faux d'une restauration et d'un affranchissement national? N'avait-il pas répudié avec indignation, en Galilée, la royauté temporelle qu'on lui offrait? N'avait-il pas évité toujours, à Jérusalem même, le nom de Messie qui prêtait à l'équivoque et dont il s'efforçait de donner l'interprétation spirituelle? Ne payait-il pas le tribut et ne respectait-il pas les autorités établies? Tous ces faits étaient publics; les membres du grand Conseil qui, depuis le début de sa carrière, n'avaient cessé d'épier et de surveiller le Prophète, ne pouvaient les ignorer. Mais les assemblées sont pires que les individus. L'intérêt, les petites passions, les préjugés, les aveuglent et les affolent. La classe sacerdotale ne pardonnait pas à Jésus le dédain qu'il affectait pour les vains rites dont la vogue faisait la richesse des employés du culte. Le parti pharisien, dont il avait démasqué les vices, dénoncé la fausse science et stigmatisé l'hypocrisie, le haïssait; il était exaspéré par l'ascendant qu'il exerçait sur le peuple et par ses prétentions à un rôle supérieur à celui de prophète et à Moïse lui-même. La classe aristocratique, composée de Sadducéens, avait pour Jésus de la crainte et du mépris; elle redoutait qu'en attirant le peuple, il ne troublât l'ordre, car elle tremblait devant les Romains, et l'effervescence de la foule l'effrayait. Tout, plutôt que l'agitation et le tumulte; la tranquillité à tout prix : voilà le grand mot. Ces conservateurs satisfaits ne jugent que par là les hommes et les choses ; sur ce point, ils sont intransigeants. Ils avaient dans la haute assemblée, la prépondérance. Les pontifes issus des grandes familles des Phabis, des Kamith, des Boéthos, des Kantharos et des Hanan, étaient Sadducéens. Ils seront inexorables envers Jésus.

C'était une nécessité du gouvernement divin de l'humanité que Jésus mourût; « il le fallait et non pas seulement pour le salut d'Israël, mais afin de rassembler en un les fils de Dieu qui étaient dispersés ». Les crimes ont leur place dans l'évolution humaine. La plus grande iniquité, commise envers l'Etre le plus saint, a été le point de départ de la rénovation de l'humanité et du règne de Dieu. Jésus, trahi par un de ses disciples soudoyés, fut saisi, la nuit, dans le jardin de Gethsémani, au delà du Cédron. On l'emmena secrètement au palais de Kaïphe pour être jugé. Après un interrogatoire captieux dans lequel le pontife, les membres du conseil et les chefs de la classe sacerdotale cherchèrent vainement quelque faux témoignage pour motiver une condamnation à mort, Kaïphe posa solennellement à Jésus la question décisive : — Etes-vous, lui demanda-t-il, êtes-vous le Christ, le Fils du Dieu béni? Répondez, je vous adjure au nom du Dieu vivant.

Jésus, qui, dans sa vie publique, avait évité de prendre ce titre de Christ, si faussement interprété par l'opinion populaire et par les docteurs eux-mêmes, mais qui toujours s'était affirmé comme le Fils de Dieu, devant le peuple, les Pharisiens et les émissaires du Sanhédrin; Jésus, qui n'avait agi, enseigné et vécu parmi eux que pour établir sa filiation divine, interpellé par le grand prêtre, et, convaincu que sa réponse allait être son arrêt de mort, n'hésita pas à rompre le silence et à rendre à la vérité un témoignage suprême :

— « Je le suis, répondit-il, et un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la vertu de Dieu et venant sur les nuées du ciel. »

Cette déclaration solennelle résumait toute sa doctrine sur sa personne et sur son œuvre, et elle rappelait à ses juges ce qui les choquait le plus : la participation du Fils de l'homme à la puissance même de Dieu, — sa vraie divinité. L'accusé se grandissait jusqu'à la hauteur de Dieu; et en annonçant à ses juges, suivant le mot du prophète, son retour sur les nuées, il leur signifiait qu'ils comparaîtraient un jour devant son tribunal. Le scandale éclata. Le grand prêtre, en signe de douleur, déchira ses vêtements. Il ne s'agissait plus d'examiner les droits de l'accusé au titre de Messie, de contrôler les témoins. La prétention à la gloire incommunicable de Dieu, l'usurpation de la Divinité était évidente; jamais on n'avait ouï pareil blasphème.

— Vous l'avez entendu, dit-il, il a blasphémé, qu'avez-vous encore besoin de témoins? Que vous en semble?

La délibération ne fut pas longue. Tous, à l'instant, le jugèrent digne de mort. On s'étonnera qu'aussitôt après sa condamnation, les Juifs n'aient pas lapidé Jésus, comme plus tard ils lapideront Etienne. Mais depuis qu'ils étaient asservis au pouvoir romain, depuis que le pontificat avait abdiqué toute indépendance, et que la politique sadducéenne prévalait dans le Sanhédrin, le droit au glaive, — ce grand attribut de la souveraineté, — avait disparu. La haute assemblée, même en jugeant ce qui ressortissait à son tribunal, ne prononçait plus de peine capitale; elle se contentait de jugements qui, pour être définitifs et valables, avaient besoin de la sanction du gouverneur. L'exécution était réservée à l'autorité romaine et à ses agents.

Jésus fut traduit devant Pilate. Pilate essaya vainement par des expédients cruels ou habiles de sauver Jésus. En face du fanatisme juif accusant Jésus de rébellion contre l'autorité romaine, et de prétention au titre de roi, le gouverneur se laissa fléchir, et après s'être lavé les mains devant le peuple, en disant : « Je suis innocent du sang de ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

juste », il livra Jésus pour être crucifié. Le supplice de Jésus eut lieu un vendredi, vers midi, près des murs de Jérusalem, à l'endroit nommé Golgotha, l'an 783 de Rome et l'an 30 de l'ère chrétienne. Elevé en croix, sa première parole fut une parole de pardon : « Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

Après trois heures d'agonie, il poussa avec force un cri suprême : « O Père, je remets mon esprit entre vos mains. » Et il inclina la tête et il rendit l'esprit,

C'était la neuvième heure, les ténèbres, comme un temps d'éclipse du soleil, s'étaient épaissies. Le grand voile du Temple qui fermait l'entrée du Saint des saints se déchira en deux du haut en bas. La terre trembla, et des rochers se fendirent. Des tombeaux s'ouvrirent d'eux-mêmes, et les cadavres des justes qui y reposaient se levèrent. Ces phénomènes prodigieux, dont la Palestine et la Judée seules furent témoins, révèlent le lien puissant qui rattache Jésus à la nature, au ciel, à la terre et à l'humanité. Le soleil en se voilant, la terre en s'ébranlant, s'associent à la tristesse de cette heure lugubre. La mort du Crucifié est tout à la fois la fin et le commencement d'un monde. Le vieux monde est vaincu ; le nouveau va poindre. Ce voile sacré qui cachait la demeure impénétrable de Dieu, est déchiré. Le mosaïsme, la Loi élémentaire, comme l'appelait saint Paul, est périmée. Le Temple est détruit. La Victime qui vient d'expirer nous introduira par son sang dans le Saint des saints véritable, dont l'autre n'était que la figure. Les morts eux-mêmes entendront sa voix ; et la vie qui ruissellera d'elle envahira tout ; les tombeaux seront ouverts, et ceux qui y dormaient se réveilleront. Fr.-H. Didon.

JÉSUS de Nazareth. « L'événement capital de l'histoire du monde, a dit Renan, est la révolution par laquelle les plus nobles portions de l'humanité ont passé des anciennes religions, comprises sous le nom vague de paganisme, à une religion fondée sur l'unité divine, la trinité, l'incarnation du fils de Dieu. Cette conversion a eu besoin de près de mille ans pour se faire. La religion nouvelle avait mis, elle-même, au moins trois cents ans à se former. Mais l'origine de la révolution dont il s'agit est un fait qui eut lieu sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Alors vécut une personne supérieure qui, par son initiative hardie et par l'amour qu'elle sut inspirer, créa l'objet et posa le point de départ de la foi future de l'humanité. » De quels matériaux l'historien dispose pour restituer la personnalité de Jésus de Nazareth, fondateur du christianisme, nous allons l'indiquer.

Au premier rang doivent figurer les sources païennes, mais elles se réduisent, ou peu s'en faut, aux déclarations de Tacite, qui rapporte l'origine du christianisme à un certain Christus, mis à mort sous le règne de Tibère par ordre du procurateur Ponce Pilate, c.-à-d. entre 26 et 36 de l'ère chrétienne, trois quarts de siècle environ avant le moment où Tacite rédigeait ses *Annales*. Ce que dit Suétone de la nouvelle religion est à peu près insignifiant, et la fameuse lettre de Pline à Trajan est suspecte. Les sources juives ne nous instruisent pas davantage ; elles ont le caractère d'une polémique injurieuse en dehors du passage de Josèphe, dont le caractère inauthentique est généralement admis par la critique. Nous en sommes donc réduits comme sources proprement dites aux livres du Nouveau Testament, c.-à-d. au témoignage de ceux-là seulement qui ont reconnu le Messie dans Jésus de Nazareth. Dans ces livres eux-mêmes nous ne pouvons retenir comme documents se rapportant directement à notre objet que les Evangiles, dont nous avons analysé le contenu et défini le caractère à l'art. Evangile.

Nous avons établi que les quatre Evangiles canoniques étaient des compositions essentiellement dogmatiques, écrites dans le dernier quart du premier siècle de notre ère (*saint Jean* n'étant lui-même que du commencement du second) pour démontrer que Jésus de Nazareth avait réalisé d'une manière complète les conditions que devait remplir le Messie ou Christ attendu par les Juifs ; qu'il avait exprimé parfaitement, à la fois par ses enseignements, par ses guérisons miraculeuses et par sa mort sur la croix, suivie d'une glorieuse résurrection, le type tracé par les livres sacrés du judaïsme. Dans quelle mesure les auteurs des Evangiles ont-ils plié les souvenirs authentiques venus à leur connaissance aux nécessités d'un cadre dogmatique, c'est là un point sur lequel les récents historiens de Jésus ne se sont pas mis d'accord. Il convient donc d'indiquer les diverses opinions en présence en laissant au lecteur le soin de conclure.

Les vues soutenues par les modernes sur la valeur historique des Evangiles se ramènent à deux : 1° le point de vue conservateur ; 2° le point de vue critique. Dans la première hypothèse, sans nier que les faits allégués aux Evangiles soient disposés de façon à aboutir à une démonstration dogmatique, on considère que tous ces faits sont authentiques. La tâche de l'historien de Jésus consistera donc à les présenter dans un enchaînement tel qu'ils puissent être tous conservés, quel que soit l'écart, au moins apparent, que l'on constate entre les Evangiles, soit dans le détail des récits, soit dans leur relation mutuelle. Ce travail de concordance ou d'harmonistique a été exécuté de notre temps avec une incontestable compétence par des écrivains tels que l'abbé Fouard, le P. Didon, du côté des théologiens catholiques, par M. E. de Pressensé chez les protestants. Sans s'accorder sur tous les points, ces auteurs partent de l'idée qu'il convient de ne sacrifier aucune des données de l'histoire évangélique ; ce qui les distingue surtout de leurs devanciers, c'est l'effort qu'ils ont fait pour replacer la personne du Christ dans le cadre de la géographie palestinienne et des usages orientaux, en s'aidant des ressources que fournissent la connaissance personnelle du pays et les progrès considérables accomplis depuis cinquante ans dans l'intelligence du milieu juif du premier siècle de notre ère. Si l'on se reporte à l'analyse très complète que nous avons donnée des *Evangiles* (V. ce mot), on se rendra aisément compte qu'on peut prendre tel d'entre eux, notamment *saint Marc*, comme le canevas d'une exposition où les éléments empruntés à *saint Luc*, *saint Mathieu*, *saint Jean* seront insérés à la place convenable ; au lieu de *saint Marc*, on peut prendre comme cadre soit *saint Luc*, soit *saint Mathieu*, soit *saint Jean* en le complétant par les données qui sont spéciales aux trois autres ; on peut encore défendre un type mixte et en quelque sorte personnel en n'adoptant pas expressément le canevas fourni par l'un quelconque des Evangiles. On voit donc que, tout en restant dans les limites de la plus stricte orthodoxie, on peut être amené à présenter la vie de Jésus sous des aspects sensiblement différents.

C'est un inconvénient qui a frappé beaucoup de théologiens, qui pensent qu'il vaudrait mieux s'en tenir à un commentaire des Evangiles que de chercher à reconstituer la personnalité historique de Jésus ; on sent d'instinct, en effet, que le contraste entre ce qu'on attend d'un homme, qui se propose d'atteindre un but déterminé par l'emploi des influences naturelles, — objet que vise généralement une biographie, — et le spectacle d'une vie où interviennent constamment des forces supra-sensibles, risque d'aboutir à une conception discordante. Le miraculeux, qui apparaît dans telle circonstance donnée et isolée comme la conséquence naturelle du dogme de l'incarnation, se concilie malaisément avec l'emploi des moyens qu'on appelle naturels. Celui qui a le premier à son entière disposition devra-t-il et pourra-t-il employer les seconds comme s'il n'était qu'un homme ordinaire ? On voit donc que la tâche de celui qui se propose de retracer la « vie de Jésus » au point de vue de l'orthodoxie traditionnelle, pour simple qu'elle semble au premier abord, est singulièrement difficile.

Le point de vue critique est celui d'un grand nombre d'écrivains modernes, qui disent : Sous les Evangiles, qui dépeignent l'action de Jésus de manière à inculquer à leurs

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lecteurs la croyance en sa qualité de Messie ou de Christ et qui subordonnent l'agencement des faits à cet objet apologétique, ne peut-on pas et ne doit-on pas rechercher le souvenir réel du réformateur galiléen ? Il faudra pour cela opérer un travail de sélection, écarter certains éléments de l'histoire évangélique, en ramener quelques autres aux proportions de la réalité, en un mot faire un choix méthodique et rationnel dans les matériaux mis à notre disposition. A l'art. CHRISTIANISME, on trouvera l'exemple de ce que devient la « vie de Jésus » quand on en veut donner l'esquisse en s'inspirant des travaux d'un des plus illustres exégètes contemporains, Edouard Reuss. Du reste, Reuss appartenait à la catégorie des théologiens qui croient qu'on a le moyen de reconstituer l'enseignement authentique de Jésus, mais non sa « vie », au sens exact du mot. M. Sabatier précise ce point de vue en déclarant qu'on doit rechercher dans le texte des Evangiles canoniques les éléments d'une littérature primitive, écho direct de la réalité, qui ont été absorbés dans les écrits canoniques. Voici quels seraient les éléments de cette littérature primitive, « tels que l'analyse les constate et les dégage des textes actuels :

1° Un résumé de la prédication de l'apôtre Pierre, rédigé par Marc, son disciple et son interprète, et qui doit remonter entre l'an 60 et 70, résumé qui fait le fond de notre évangile de Marc actuel et dont on peut rétablir les lignes primitives par la comparaison de cet Evangile avec ceux de Mathieu et de Luc, car il a été également reproduit par l'un et l'autre. 2° Un recueil des discours, sentences et paraboles de Jésus, fait en langue araméenne par Mathieu lui-même... Ce recueil, antérieur sans doute au récit primitif de Marc, peut remonter dix ans plus haut et demeure d'un prix inestimable, car il nous met à même de nous faire une idée précise de l'enseignement authentique de Jésus. Plusieurs traductions grecques, avec d'assez nombreuses variantes, mais nullement essentielles, circulaient. Luc et l'auteur de notre Mathieu actuel ont suivi deux copies différentes, que l'on peut heureusement contrôler l'une par l'autre. Notre premier Evangile, en effet, a été formé par un ingénieux rédacteur, qui a joint dans un plan nouveau, et suivant un intérêt apologétique précis, le résumé de Marc et les *logia* de Mathieu, en y ajoutant un certain nombre de traditions orales qui, par cela même, jouiront aux yeux de la critique d'un moindre crédit. 3° Chez Luc nous retrouvons, outre le récit primitif de Marc et les *logia* de Mathieu, un troisième document d'une grande valeur. Il s'agit de l'Evangile des voyages de Jésus (IX, 5–XVIII, 44), grand fragment original et propre à Luc, où se trouvent, en particulier, des faits comme la visite de Jésus chez les deux sœurs, Marthe et Marie, l'histoire de Zachée, le péager, et d'admirables paraboles comme celles du bon Samaritain, de l'enfant prodigue, du pharisien et du péager, du figuier stérile, etc., etc. Luc a également recueilli la tradition paulinienne sur la passion et d'autres données orales qui viennent en seconde ligne. Tels sont les résultats généraux auxquels la critique historique, sous une forme ou sous une autre, arrive aujourd'hui. 4° Si l'on y joint, en quatrième lieu, la tradition johannique, indépendante de la tradition précédente, la complétant et la corrigeant souvent heureusement, laquelle se trouve au fond du quatrième Evangile, on aura les éléments premiers avec lesquels l'histoire doit et peut opérer pour reconstruire la synthèse et l'unité dramatique de la vie de Jésus. » Le point de vue critique de M. Sabatier ne s'éloigne pas beaucoup de celui qui a servi de point de départ à la *Vie de Jésus* de Renan, bien que l'illustre écrivain n'ait pas voulu s'astreindre à l'emploi méthodique de ses sources et ait, dans bien des cas, suppléé par la conjecture au silence des documents. M. Sabatier convient, d'ailleurs, que, même après avoir déterminé les textes à employer, il restera singulièrement difficile de « retrouver la suite et les complications de la vie de Jésus, parce que la tradition primitive, sans tenir compte de la succession chronologique des faits et des discours, les a concentrés en deux grandes masses : le ministère de Galilée et celui de Jérusalem dans les derniers jours ». En quelque estime que nous tenions les constructions tentées sur cette base, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elles présentent un caractère aléatoire, essentiellement subordonné aux préférences personnelles de chaque écrivain, tour à tour attiré ou séduit par la sobriété de *Marc*, la haute doctrine de *Mathieu*, la mansuétude de *Luc*, le mysticisme de *Jean*.

Nous croyons, en conséquence, que ceux qui font une différence entre les divers Evangiles et distinguent entre les parties de ces mêmes Evangiles, seront invinciblement amenés à simplifier le problème et à retracer l'esquisse de la personne et de l'action du fondateur du christianisme d'après le plus ancien des Evangiles, celui de Marc. Le procédé que nous recommanderions consisterait à prendre dans l'ordre même du livre tous les épisodes et à se poser à propos de chacun d'eux la question suivante : Tel fait ou tel enseignement s'explique-t-il plus aisément comme un souvenir de la réalité que comme un trait de l'idéal messianique appliqué à Jésus ou une doctrine propre à l'Eglise chrétienne au temps de la composition de l'Evangile ?

Nous ne saurions donner ici le détail de ce travail ; il suffira d'en indiquer les résultats. Le principal, celui qui domine tout le reste, est que, si nous sommes parfaitement renseignés sur ce que les communautés chrétiennes de l'an 75 ou 80 de notre ère ont *pensé* de Jésus, nous ne le sommes que d'une façon très insuffisante sur ce qu'il *a été*, parce que nous ne le voyons plus guère qu'au travers des préoccupations et des croyances des groupes nés sous l'influence de sa parole et de son action. Après qu'on aura éliminé de l'Evangile de Marc les éléments qui, en stricte logique, doivent faire retour à « l'histoire de l'Eglise », le résidu des données propres à constituer une « vie de Jésus » paraîtra singulièrement pauvre. Cependant la question, qui domine les recherches de cet ordre, continue de s'imposer à notre légitime curiosité, et, si nous ne nous croyons plus en état de retrouver le processus psychologique qui a conduit Jésus des rives du lac de Génésareth au Calvaire, nous devons toujours nous demander quelles raisons ont engagé quelques-uns des contemporains du réformateur galiléen à voir en lui le Messie, libérateur d'Israël ? Qu'a-t-il fait pour décider un groupe d'hommes résolus à transporter sur sa personne les glorieux attributs que l'on rassemblait autour de cette figure idéale ? Comment son action a-t-elle été assez profonde pour que cette foi en sa personne n'ait pas été ébranlée par le supplice ignominieux auquel il devait succomber ?

Jésus est originaire d'un petit village de Galilée, situé à quelques heures au S.-O. du lac de Tibériade ; c'est par lui que le nom de Nazareth est entré dans le monde pour y conquérir une rapide illustration. Son supplice devant tomber aux environs de l'an 783 ou 785 de Rome (an 30 ou 32 de notre ère), si nous supposons qu'il avait à ce moment une trentaine d'années, il pouvait être né quelques années avant ou après l'année dont on a fait la première de l'ère chrétienne. Nous ne possédons aucune donnée sur la durée de sa prédication ; on peut la réduire à quelques mois de séjour et de pérégrinations en Galilée, terminés par une huitaine passée à Jérusalem, comme on peut, en considérant combien son influence a été profonde et durable, allonger ces différents termes, particulièrement le premier. Cependant, il est peut-être à propos de faire remarquer que la physionomie de Jésus répond au type conventionnel du Messie plutôt qu'à une personnalité nettement dessinée et originale et conclure de cette remarque à la très courte durée de son action. Quand on réfléchit aux grandes crises religieuses, on constate que le succès qui, dans certains cas, a été déterminé par l'action personnelle du fondateur, par sa persévérance dans une ligne donnée, par une accumulation d'efforts dirigés vers le même but, est dû parfois à une rencontre singulièrement heureuse avec des tendances et des aspirations, auxquelles il ne manque que le point d'attache. Sous ce rapport, je me rangerais assez

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

volontiers au sentiment de M. Havet qui pense que Jean-Baptiste a fait, dans la réalité, beaucoup plus grande figure que Jésus de Nazareth. Cependant, la personnalité très accusée du premier n'a pas abouti à une œuvre définie, tandis que le second, avec sa physionomie effacée et que nous ne parvenons pas à dégager, a accaparé le mouvement dû au Baptiste et a lui-même déterminé un mouvement infiniment plus large et plus puissant. Est-ce la prédication de Jean-Baptiste qui a déterminé Jésus à annoncer la prochaine venue du royaume de Dieu? Si l'on croit devoir écarter une influence directe, on pourra dire que l'idée était dans l'air et appartenait à tout homme capable de s'en emparer fortement. On nous montre, sans préparation aucune, Jésus, charpentier ou menuisier, originaire de Nazareth, quittant sa mère, Marie, ses frères et ses sœurs, pour se fixer à Capharnaüm, sur les bords du lac de Tibériade. De là, il rayonne dans les environs, mais sans s'écarter sensiblement. Bien que la désignation de Capharnaüm éveille des doutes, le fait d'un homme jeune, d'instruction moyenne et exerçant un métier manuel, se plongeant dans la lecture des livres sacrés, y cherchant avidement des indications sur l'avènement du royaume messianique, finissant par prendre la parole aux jours de sabbat dans les synagogues pour y déclarer ses espérances, s'accompagnant de quelques amis et compatriotes auxquels il a fait partager sa foi en un avenir réparateur, — ce fait n'a rien d'inadmissible pour le milieu et pour l'époque. Il faut sans doute y joindre des succès extraordinaires dans la cure de ces maladies nerveuses qu'on expliquait par la présence d'un ou de plusieurs démons dans le corps des personnes atteintes. En prêchant l'avènement prochain du royaume messianique, qu'est-ce que Jésus imaginait par là ? Etait-ce une révolution politique, ayant pour objet d'arracher le pays juif à la domination étrangère ? Nous n'avons aucun motif pour le penser. Etait-ce une révolution d'ordre surnaturel, ayant pour objet d'assurer le triomphe de la piété conjointement avec l'établissement d'une condition moyenne, garantissant à chacun le nécessaire?

Cela nous semble fort probable d'après le développement que prit ultérieurement le christianisme, bien que les textes des Evangiles ne tranchent pas définitivement la question. En ce cas, Jésus se serait tout particulièrement inspiré des psaumes et des prophètes, notamment de Jérémie et d'Isaïe. L'avènement du royaume de Dieu est conçu comme une ère de réparation qui remettra toutes choses en place, assurera désormais l'observation consciencieuse de la loi divine, amènera l'abaissement de l'orgueilleux, désignera les humbles et les pieux comme les favoris du Père céleste. Ce programme, sans contenir aucun élément hétérodoxe sous le rapport de la doctrine, devait cependant exciter les soupçons, soit des représentants de la théologie officielle, soit des autorités civiles et politiques qui ont toujours vu de mauvais œil les prédications d'un piétisme égalitaire. Jésus, soit dans les allocutions hebdomadaires dont les réunions de la synagogue lui fournissaient l'occasion, soit dans les tournées qu'il entreprenait à quelque distance de sa propre résidence, insistait, de même que Jean-Baptiste, sur la nécessité de la repentance pour s'assurer la faveur divine au jour prochain de la restauration annoncée; mais il y avait, sans doute, dans sa façon d'agir comme dans sa manière de parler, quelque chose d'ouvert et de libéral qui parlait à la conscience des classes moyennes et contrastait avantageusement avec le ritualisme des docteurs officiels et de la haute société. S'intéressant tout particulièrement aux gens de pratique peu sévère que dédaignaient les rigoristes, il ouvrait largement à leur bonne volonté le royaume de Dieu, par d'autres si jalousement réservé à la régularité dévote.

Quel rôle Jésus se réservait-il à lui-même dans l'avènement de l'économie nouvelle? Celui de Messie? Nous ne le croyons pas. Les textes sur lesquels s'appuie cette opinion ont été passés en revue et révoqués en doute, comme exprimant le point de vue d'une génération ultérieure. Jésus a dû se donner pour un prophète, pour un héraut du royaume de Dieu dont il annonce la prochaine inauguration. Au sujet de cette inauguration, nul doute qu'il la considérât, avec l'unanimité de ses contemporains, comme un coup de théâtre par lequel le Tout-Puissant changerait subitement la face des choses; mais cet acte suprême doit être précédé par une période de préparation, au cours de laquelle il appartient à chacun de s'assurer les conditions de pardon qui ouvrent l'accès de la félicité à venir. Dans cette période préparatoire Jésus s'assigne un rôle essentiel; c'est lui qui est chargé d'éveiller les consciences par des appels énergiques et répétés, tout particulièrement par des avertissements tout pleins de sollicitude, de compassion, d'amour pour les malheureux, qui courent à leur perte alors que la grâce divine leur offre d'admirables perspectives de paix et de bonheur. Son modèle a dû être emprunté à ce prédicateur patient, modeste, obstiné, de la bonne nouvelle, dont le type admirable se trouve dans la seconde partie d'Isaïe. Mais si Jésus s'est donné seulement pour un prophète, héraut du royaume des cieux, et non pour le Messie, comment ses disciples ont-ils pu lui attribuer cette seconde qualité?

C'est que ces idées de prophète, de Messie, qui, dans la suite, devaient prendre un caractère parfaitement défini et arrêté, étaient encore extrêmement flottantes au temps de Jésus, et que l'on passait de l'une à l'autre sans difficulté; il est même à remarquer que la notion du prédicateur humble et modeste, infatigable et jamais rebuté devant l'insuccès, a été absorbée dans le type messianique imposé par la théologie chrétienne à la figure de Jésus. Il y a plus que cela. Cet élément, d'autant qu'on avait, à côté des textes d'*Isaïe*, l'exemple des luttes soutenues par Jérémie, de ses souffrances, de sa vie de perpétuelles angoisses, est à la base de la notion du Messie souffrant, qui meurt victime de l'incrédulité de ses concitoyens. Nous estimons qu'il n'y a aucune difficulté sérieuse à comprendre comment les disciples de Jésus l'ont, après sa mort, érigé à la dignité messianique sans qu'il y ait prétendu de son vivant. — Y a-t-il un plan dans l'action de propagande à laquelle Jésus se consacre? Cela n'apparaît nulle part. L'Evangile de Marc ne nous laisse rien soupçonner de semblable, et l'idée d'une conquête méthodique de la Galilée, puis de la Judée, n'apparaît clairement nulle part. S'il a pu associer dans le principe, soit à Nazareth, soit dans la localité des bords du lac où il se fixe à un certain moment (Capharnaüm), l'exercice de sa profession première à son œuvre de prédication, il a fini par se consacrer totalement à celle-ci. Il va et vient, prêchant et guérissant les maladies nerveuses, entouré de quelques amis et disciples, Pierre, Jacques, Jean et de quelques femmes qui le défrayent de ses modiques dépenses. Parmi ces femmes et ces disciples, il devait se trouver quelques membres de sa famille. Si la personnalité de Jésus ne nous apparaît plus que dans un demi-jour, il faut croire qu'elle devait s'imposer autour de lui par un mélange d'enthousiasme, de résolution, de douceur et surtout par sa bonté, par une bonté non seulement pleine d'indulgence à l'égard des pécheurs, mais dominée par une sorte de respect affectueux, qui relève celui qui en est l'objet à ses propres yeux et l'attache passionnément à celui qui l'a réconcilié avec la loi divine. C'est par cette action personnelle seulement qu'on s'explique la solidité, la durable et indissociable cohésion du groupe que Jésus avait formé près de lui et qui, après sa mort, a été de force à fonder l'Eglise chrétienne. — Nous résumons donc ainsi l'action de Jésus, considéré comme réformateur galiléen : Jésus admet l'imminence de l'avènement du royaume de Dieu ou royaume messianique et se considère comme chargé de lui préparer les voies en ramenant ses concitoyens à la loi divine. Nous disons ses concitoyens, car il est évident qu'il ne songe pas à franchir le cercle de la région qu'il habite.

Pourquoi Jésus se rend-il à Jérusalem, escorté de sa pe-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tite troupe? Est-ce seulement pour accomplir, à l'occasion de la fête solennelle de Pâque, le pèlerinage légal? Nous ne le pensons pas. C'est, autant que nous pouvons l'imaginer, pour annoncer dans la capitale elle-même l'imminence de la révolution surnaturelle que la divinité lui a donné mission de préparer. Mon sentiment, après l'étude attentive des documents à laquelle je me suis livré, est qu'il devait croire au succès, c.-à-dire qu'il se représentait la crise annoncée comme devant se produire sans délai. Les événements tournèrent autrement. Il est possible que la parole du réformateur de Nazareth ait été accueillie par l'indifférence générale; il est plus probable cependant qu'elle rencontra quelque écho. Mais nous ne croyons pas que Jésus ait eu l'occasion, par un contact un peu prolongé, d'exercer une action vraiment efficace. Ce qu'il souleva, c'est la défiance des autorités ecclésiastiques et des représentants de la théologie officielle. Non pas qu'il fût hétérodoxe; d'ailleurs, le dogme juif ne ressemblait en aucune façon au nôtre. La latitude était beaucoup plus grande; en revanche, on était intransigeant sur les questions relatives à la pratique. Il est à présumer que Jésus, dans la façon dont il annonça l'apparition imminente du royaume de Dieu, s'exprima sur le compte des cérémonies du Temple et de leur valeur réelle, sur un ton un peu libre, qui parut irrespectueux, sinon sacrilège. Ses disciples le défendent contre un tel reproche; mais il est clair que le fond de sa prédication était antiritualiste. Le christianisme a été une revanche du sentiment religieux contre le formalisme des dévots, et quelque chose de cette intention profonde devait percer aux yeux d'une autorité perspicace et méfiante. Il y eut alors un conflit. Jésus, mal compris ou injustement attaqué, riposta-t-il sur le ton d'un homme qui a conscience de sa haute mission? Le tout dut aboutir à une bagarre dans l'enceinte du Temple; les agents de l'autorité ecclésiastique mirent la main sur Jésus, et, sans peut-être attacher une très grande importance à l'affaire, le déférèrent à l'autorité romaine comme ayant troublé l'ordre public. Celle-ci, à son tour, le traitant comme un personnage sans conséquence, l'envoya partager le supplice de quelques malfaiteurs de bas étage détenus sous les verrous. Si Jésus avait eu réellement l'intention de provoquer un conflit sur la question religieuse, nous estimons que les choses auraient pris une autre tournure. En un mot, le supplice de Jésus nous apparaît comme un accident, qui le surprit lui-même, qui surprit ses disciples et qui passa absolument inaperçu, au moment des fêtes de la Pâque ou quelques jours après. Tout ce que ses disciples éperdus, qui avaient repris précipitamment le chemin de la Galilée, retinrent de ce voyage, qu'on avait entrepris avec une si joyeuse confiance (naturellement le parti pris dogmatique de l'Evangile l'oblige à représenter les choses tout autrement) et d'où devait dater la révolution attendue, mais qui avait été interrompu subitement par la plus épouvantable catastrophe, tout ce qu'ils en retinrent c'est que le procurateur romain qui avait donné l'ordre de mettre Jésus en croix s'appelait Pontius Pilatus. Or, ledit personnage administra la Judée de 26 à 36 de l'ère chrétienne; la mort de Jésus doit être placée vers 30 ou 32. Nous avons le devoir de considérer comme dépourvues de toute base sérieuse les tentatives qui ont été faites pour établir une chronologie de la vie de Jésus ou, matière plus délicate encore, pour restituer l'évolution de sa pensée et le développement de ses sentiments religieux, pour définir le processus par lequel il aurait passé avant d'arriver à la claire conscience de sa mission réformatrice. Jésus est un fils du prophétisme hébreu, non dans ce que ce dernier a parfois de dur et de sévère, mais dans son inspiration la plus haute, la plus tendre, la plus suave, en accusant la note de pitié et de charité par laquelle on peut parler au cœur de l'humanité entière en franchissant les bases que posent d'immuables formules rituelles. « Ce n'est pas évidemment dans l'ordre de la pensée que Jésus a pu être au-dessus des autres hommes, écrit Havet. Jésus n'est pas un penseur; il n'a pas apporté la lumière dans les ténèbres. Il n'est ni un philosophe, ni un savant, ni un politique, ni un capitaine, ni un poète; il n'a pu rendre à l'humanité aucun des grands services que lui rendent ces diverses puissances de l'esprit. Mais, dans les limites de ses idées et de ses croyances, Jésus a été puissant par le cœur, par la passion, par la bonté. Il a aimé son pays et sa religion au point de n'en pouvoir supporter l'humiliation et les misères, et c'est ce qui lui a fait croire, d'une foi si énergique, à un lendemain réparateur; c'est ce qui lui a fait prêcher la bonne nouvelle de la résurrection de son peuple... Tout ce bien qu'il a fait, il l'a fait à la condition de souffrir et de mourir... Sa vie a été un combat, sans bruit pourtant et sans violence, où il gardait l'attitude humble et patiente qui, le plus souvent, a été celle du juif opprimé. Il n'en a pas moins été le martyr de son patriotisme et de son amour des misérables et il a laissé le souvenir d'une existence toute d'élan et de dévouement, terminée par une mort affreuse sur la croix; souvenir assez touchant et assez profond pour qu'après sa mort quelques-uns aient dit : Celui-là n'a-t-il pas été le Christ? et qu'une fois cela dit, on l'ait cru sans peine. Voilà Jésus tel que nous arrivons à le ressaisir, et on ne peut que l'aimer et le vénérer. »

Après avoir remarqué que, « au moment où Jésus est mort, il n'existait encore rien de ce que nous appelons le christianisme », en matière tant de dogmes que de rites, M. Havet exprime l'avis que « cet accent original qui nous frappe dans l'Evangile tient, en grande partie, à ce qu'il ne nous reste aucun autre écrit composé dans le même temps et dans le même pays », mais qu'« il tient aussi vraisemblablement dans une certaine mesure à l'âme même de Jésus, dont l'Evangile porte l'empreinte ». — « Et cette âme, conclut Havet, une fois fixée dans un livre devenu sacré, est passée par là dans ceux qui ont vécu de ce livre. C'est la part de Jésus dans le christianisme, part notable et qui ne lui sera point ôtée, quelque difficile qu'il soit de faire exactement le triage et de la distinguer toujours de ce qui est venu d'ailleurs. » A côté de ce jugement de la libre pensée, qui appelle assurément quelques réserves parce qu'il accuse trop, à notre sens, le côté politique et national de l'œuvre de Jésus, on pourrait placer les appréciations d'autres critiques indépendants qui, après avoir constaté que la pauvreté des documents s'oppose à ce qu'on fixe avec netteté l'image de Jésus, reconnaissent cependant que son influence personnelle a été décisive dans la naissance de la révolution religieuse qui porte son nom.

La fondation du christianisme. — Au lieu de voir les cieux s'ouvrir pour le renouvellement du monde, Jésus a succombé inopinément. Héraut et prophète du règne de Dieu, il n'a pas vu se réaliser son espoir, mais a péri par un supplice infâme, apportant sans doute dans ce dénouement imprévu de sa destinée le sentiment de résignation douloureuse dont l'histoire de ses prédécesseurs lui offrait maint exemple. Les amis, qu'il avait groupés autour de sa personne et de sa cause, se sont dispersés en proie à l'effarement et à la stupeur. De cette tentative avortée, que peut-il résulter? Jésus, d'ailleurs, ne s'est pas proposé de fonder une religion nouvelle ou même de réformer le judaïsme. Et cependant, quelques années plus tard, il existe en Palestine un groupe considérable de personnes, formant une communauté religieuse distincte du judaïsme et se séparant de celui-ci par certaines pratiques et surtout par des croyances, au premier rang desquelles figure la reconnaissance de Jésus de Nazareth comme étant le Messie, le chef de l'économie future dont l'avènement est renvoyé à une époque indéterminée bien que peu éloignée, — Messie qui, après avoir succombé sur la croix, a été prendre séance par la résurrection auprès du Tout-Puissant et doit en revenir pour accomplir cette même révolution, à laquelle, du vivant même de Jésus, on avait aspiré. Comment cela s'est fait, c'est ce qu'il s'agit d'expliquer au moyen de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

documents qui, malheureusement, comme c'était le cas pour la personne même et l'œuvre de Jésus, sont très insuffisants.

Lorsque le groupe des amis de Jésus se retrouva, quelques jours après la catastrophe, sur les lieux témoins de son action, sur les bords du lac de Galilée, une question angoissante se posa devant ces consciences candides, devant ces cœurs bien disposés. Jésus les avait-il trompés en se donnant à eux comme un envoyé de Dieu? s'étaient-ils trompés eux-mêmes en lui attribuant cette qualité? La question, — et cela, semble-t-il, sans grande hésitation, — fut résolue d'une façon négative. Oui, Jésus était bien un envoyé, un agent de la divinité chargé de préparer l'avènement de son règne glorieux. Tout attestait cette qualité — excepté le supplice qui avait terminé sa carrière et semblait avoir brisé son œuvre au moment du succès. Restait donc à voir, si, au moyen d'une explication trouvant son appui dans les Ecritures, le héraut du royaume céleste pouvait être considéré comme ayant succombé au supplice, ce qui entraînait non l'échec définitif, mais seulement l'ajournement des espérances attachées à sa personne. Or, de l'idée d'un « serviteur de Dieu », d'un prophète exposé à la mauvaise volonté d'adversaires obstinés des volontés divines, on arrivait sans grande difficulté à celle du prophète succombant sous les coups des méchants, à la condition toutefois que le succès de ceux-ci ne fût que temporaire. Nous avons affaire ici à des hommes, assurément dépourvus des raffinements de la haute culture, mais d'une réelle intelligence. Donc Jésus le prophète, après son supplice, n'avait pas manqué d'être recueilli auprès de Dieu, qui avait magnifiquement récompensé son dévouement et l'avait promu aux plus grands honneurs, ceux de Maître ou Seigneur et de Messie. « Jésus de Nazareth, homme désigné par Dieu à votre intention par les miracles, les prodiges et les signes que Dieu a opérés par son moyen au milieu de vous, comme vous le savez bien, ainsi les *Actes* font-ils parler l'apôtre Pierre dans une allocution aux gens de Jérusalem, ce Jésus, après qu'il vous eût été livré selon le plan déterminé et la prescience de Dieu, vous l'aviez mis à mort par la main des impies en le clouant au bois ; mais Dieu l'a ressuscité en le délivrant des étreintes de la mort... Que toute la maison d'Israël tienne donc pour certain que Dieu a constitué comme Seigneur et Christ (Messie) ce même Jésus que vous avez crucifié. » Ce qui avait d'abord paru une catastrophe brisant la carrière du maître devint bientôt une circonstance utile de sa vie, puis le point d'aboutissement nécessaire et voulu de Dieu de toute sa carrière, le sacrifice suprême qui assurait le rachat de l'humanité. Le type du prophète persécuté, donnant sa vie pour le bien de ses frères, n'était-il pas tracé dans *Isaïe* et dans les *Psaumes?* Jésus ayant été élevé par Dieu, à la suite de son supplice, à la dignité messianique, une fusion complète se fait entre la notion du prophète persécuté et l'idée du Messie triomphant ; c'est une seule personne, passant des épreuves et des souffrances à la gloire. Il va sans dire que tous les traits par lesquels l'Eglise corrige et précise l'attitude prise par son fondateur, sont bientôt considérés comme remontant à lui-même, notamment la justification de sa mort ignominieuse qu'on l'a vu annoncer de loin et dont il a déclaré à l'avance les conséquences.

Ce Jésus, qui est ressuscité et que le Tout-Puissant a installé à sa droite en qualité de Christ ou Messie, ne laisse pas, du reste, de donner à ses disciples les preuves de sa glorieuse assomption; il leur apparaît, à plusieurs reprises, non pas comme la figure de la personne aimée apparaît de plus en plus distincte dans la rêverie de ceux qui la pleurent, mais par une sorte de nécessité logique dont l'effet est de donner pleine confiance aux siens et de mettre entre leurs mains des armes invincibles, confondant l'obstination des adversaires. Cette forme première d'une assomption opérée sans témoins subit à son tour une transformation. On est en mesure d'affirmer, en s'appuyant sur un texte prophétique d'*Osée*, que le Christ est sorti du tombeau le surlendemain de son supplice, soit le troisième jour en comptant le jour de la crucifixion pour le premier. Du ciel il redescend à différentes reprises sur la terre pour se faire voir à ses disciples et leur donner d'utiles instructions ; il se sépare définitivement d'eux par une ascension publique qui s'opère sur le mont des Oliviers à Jérusalem. En réalité, Jésus est devenu un hôte du ciel à partir de sa résurrection et, même postérieurement à son ascension, il est en mesure d'apparaître à telle personne, comme ce fut le cas pour saint Paul. Ces apparitions, aux yeux des écrivains, ne sont pas de simples visions, mais offrent un caractère de réalité incontestable. Ajoutons enfin, pour montrer qu'il y avait là les éléments d'une nouvelle communauté religieuse, que l'avènement du royaume de Dieu, que le Messie doit glorieusement inaugurer, est ajourné à une certaine distance, peut-être l'espace d'une génération, ce qui permettra l'exercice d'une propagande fructueuse.

Il se constitue ainsi un judaïsme réformé, dont les membres furent désignés par les Juifs de l'observance traditionnelle comme *Nazaréens*, c.-à-d. partisans de Jésus de Nazareth et par les gens de culture grecque et romaine comme *chrétiens*, c.-à-d. sectateurs du Christ ou du Messie. Ce judaïsme réformé se distingue de la masse de ses compatriotes et coreligionnaires parce qu'il déclare reconnaître en Jésus de Nazareth le Messie annoncé par les prophètes ; mais cette seule différence est assez marquée pour que le conflit entre les deux groupes prenne des proportions de plus en plus grandes. En effet, les chrétiens tendent à relever le Christ Jésus à un tel degré qu'ils semblent, dans la pensée du judaïsme orthodoxe, attenter à la majesté divine. C'est un sentiment dont nous avons relevé la trace à différentes reprises dans l'Evangile de Marc, en y signalant un spécimen des arguments polémiques qu'échangeaient juifs et chrétiens à l'époque de sa composition. Il faut donc que les deux communautés, après un temps plus ou moins long d'indivision, opèrent franchement leur séparation, l'une se cristallisant dans le ritualisme, l'autre s'ouvrant de plus en plus au monde païen, dont la conquête lui offre un magnifique avenir. Au point de vue de la direction, la jeune Eglise se groupe autour des principaux disciples de Jésus, Pierre, Jacques, Jean, et, d'une manière générale, autour des « douze », considérés comme l'autorité suprême et qui forment pour la première fois une sorte de collège. Au point de vue du rite, on met en vedette deux pratiques, celle du baptême, empruntée à Jean-Baptiste, qu'on transforme en en faisant une cérémonie d'introduction dans le groupe chrétien et d'adhésion au Christ, et celle de la sainte Cène ou Pâque chrétienne, qui est la commémoration du dernier repas du Seigneur. Tout cela est fort mal expliqué dans le livre des *Actes des Apôtres*, qui transporte les débuts de l'Eglise chrétienne de Galilée à Jérusalem et qui, méconnaissant de la plus étrange manière le caractère des manifestations psychiques connues sous le nom de *glossolalie* ou don des langues, imagine une merveilleuse effusion de l'esprit divin lors de la fête juive de la Pentecôte (ou semaines) qui commémorait le don de la loi au Sinaï ; encore une cérémonie du judaïsme, qui perd sa signification traditionnelle pour s'adapter aux besoins nouveaux. Au règne de la loi, figée dans son texte immuable, se substitue la liberté de l'esprit, qui inspire les fidèles de la nouvelle économie.

Cette manifestation, survenue cinquante jours après la mort de Jésus, est manifestement apocryphe, de même que la nomination d'un douzième apôtre pour remplacer le traître Judas dans le collège directeur. Ce ne fut certainement qu'au bout de quelques années, lorsque la foi en Jésus le Christ se trouva assurée dans la région galiléenne, que les disciples du Maître crucifié tentèrent de plaider leur cause dans la capitale. Ils y obtinrent assez de succès pour que Jérusalem devînt bientôt la métropole du christianisme et comptât dans ses murs les principaux chefs de la nouvelle communauté. La tension entre chré-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tiens et juifs ayant été portée à son suprême degré par la façon, de plus en plus dégagée, dont les adhérents de Jésus parlaient de la loi et des pratiques rituelles, notamment par le langage hardi d'un certain Etienne ou Stéphane qui appartenait à la catégorie des *diacres* ou serviteurs, il se produisit des actes de violence. Stéphane est traduit devant le sanhédrin et lapidé comme blasphémateur ; les chrétiens deviennent l'objet de mesures rigoureuses et l'on cite parmi ceux qui leur firent le plus de mal un certain Saul ou Paul, qui devait devenir par la suite le plus fervent propagateur de la doctrine évangélique. Il contribua, par son incroyable énergie et ses qualités supérieures de décision et d'intelligence, à briser les dernières attaches qui rivaient le christianisme à la cause du judaïsme et à ouvrir ainsi largement le monde de langue et de civilisation grecque à la doctrine de Jésus, fidèle en cela, non à l'intention directement exprimée du maître qui ne s'était rien proposé de pareil, mais aux tendances libérales qui avaient toujours inspiré sa parole et ses actes. — On peut considérer le christianisme comme ayant été réellement constitué dans ses éléments essentiels quelques années à peine après le supplice de Jésus de Nazareth. Notre tâche s'arrête ici, parce que nous ne nous proposons pas de raconter à cette place l'histoire de l'Eglise chrétienne, d'exposer les crises qu'elle a traversées et l'évolution doctrinale qui s'est produite dans son sein, mais simplement de montrer que son point de départ et sa raison d'être sont bien à chercher dans la personne et dans l'œuvre de Jésus de Nazareth.

Historique des essais sur la vie de Jésus. — Il nous reste, pour achever cette notice, à donner quelques indications sur les travaux récemment consacrés à la personne du fondateur du christianisme. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on chercha, pour la première fois, à se représenter Jésus comme un fondateur de religion, ayant cherché à atteindre son but par des moyens appropriés. Mais cette tentative, subordonnée à des préoccupations polémiques avouées, ne pouvait donner que de médiocres résultats. M. Sabatier résume en bons termes cette phase des études religieuses : « La critique moderne débuta par des écrits hostiles. A la foi crédule des âges passés, le XVIIIe siècle répondit par une incrédulité passionnée. En France cependant, Voltaire fut bien plus mesuré que les rationalistes allemands. On fit de Jésus un politique ambitieux, dont la conspiration n'avait pas réussi. C'est ainsi que Reimarus, dans les fameux *Fragments de Wolfenbüttel*, édités d'abord par Lessing (1777), interprétait sa vie, son enseignement et sa destinée. Moins important est le roman de Venturini, où tout le surnaturel des récits évangéliques est expliqué par la complicité de quelques amis intimes, aidant le Christ à mystifier le peuple et ses propres disciples (*Natürliche Geschichte des grossen Propheten von Nazareth*, 1800). L'utilité de ces deux ouvrages fut du moins de poser le problème et de le poser nettement sur le terrain de l'histoire. Il était dans le goût du XVIIIe siècle d'expliquer l'origine des religions par une duperie politique. Cette théorie ne pouvait pas ne pas être appliquée au christianisme. » L'œuvre capitale qui, après une longue période de tâtonnements, inaugure l'application d'une critique rigoureuse aux faits de l'histoire évangélique, est le livre de Strauss : *Das Leben Jesu, kritisch bearbeitet* (1835), ce qui peut se traduire en français par *Examen critique de la vie de Jésus* (traduction en notre langue par Littré). « L'exposition, dit M. Sabatier, y est munie d'une immense érudition, qu'un style clair et facile rend accessible à tout esprit cultivé. On peut lui reprocher une assez fatigante monotonie. Le procédé littéraire, toujours le même dans chaque chapitre, laisse trop voir à l'avance le résultat uniforme où tend la discussion. L'auteur se met tour à tour au point de vue de l'interprétation rationaliste et de l'interprétation supra-naturaliste, et montre combien elles sont intenables. Alors vient comme nécessaire et irrésistible l'explication par le mythe. Nos Evangiles ne sont point des documents historiques, mais le produit de la légende populaire, d'une mythologie inconsciente, dans laquelle la conscience chrétienne primitive reflétait naïvement son propre contenu. » En d'autres termes, au lieu d'expliquer le surnaturel évangélique par des méprises et des exagérations qui permettent de les ramener aux conditions de la réalité (système des vieux rationalistes) ou par l'intervention d'une puissance supérieure (système supra-naturaliste), Strauss se propose d'en rendre compte en montrant qu'on a transporté sur la personne d'un prophète du nom de Jésus de Nazareth tout ce que l'opinion populaire attendait du Messie. Enlevez de l'Evangile la mythologie messianique superposée à la personne réelle de Jésus de Nazareth, il ne restera rien ou pas grand'chose. L'analyse critique entreprise par Strauss aboutit ainsi à un résultat purement négatif. Fondée sur une remarque profondément vraie, à savoir que la communauté chrétienne a appliqué à la personne de son fondateur tout ce qu'on attendait du Messie et que, sur un fond assez pauvre, s'est ainsi élevée une construction d'un caractère tendanciel, la *Vie de Jésus* de Strauss pèche par une appréciation insuffisante de la composition et du rapport mutuel des quatre Evangiles, qui a donné occasion à la critique semi-conservatrice allemande de contester sa haute valeur et de déplacer le débat en le transportant du terrain des faits sur celui des textes. Strauss, du reste, avait quelque peu compromis sa thèse en semblant la rendre solitaire d'une théorie tout hégélienne sur l'idée de l'Homme-Dieu, dans laquelle il démontrait que « le vrai fils de Dieu, qui naît du Saint-Esprit, qui fait des miracles, meurt et ressuscite glorifié, c'est l'humanité elle-même, que c'est elle seule qui réalise le dogme chrétien, car il n'est pas dans la nature des choses que l'idée absolue épuise sa richesse dans un individu ; il y faut l'espèce tout entière ». En somme, nous tenons la première *Vie de Jésus* pour une œuvre de premier ordre, qui domine encore la matière : la non-historicité foncière des Evangiles y a été établie pour la première fois avec toutes les ressources d'une science exacte et d'une logique implacable. A trente ans de distance, jaloux des lauriers cueillis par Renan, Strauss a voulu refaire son travail en adoptant une disposition différente ; il a donné ainsi une vie populaire de Jésus (*Das Leben Jesu für das deutsche Volk bearbeitet*, 1864). Dans la préface de la traduction française, publiée par les soins de Nefftzer et Dollfus, on lit les indications suivantes : « Cette *Nouvelle Vie de Jésus* est par le plan, la méthode et les résultats, absolument distincte du premier ouvrage du même auteur... La première *Vie de Jésus* recevait de son plan des apparences toutes négatives. Elle était purement analytique et, après avoir décomposé les éléments légendaires des récits évangéliques, elle avait négligé de recomposer dans leur ensemble les éléments positifs et historiques. Elle avait nettoyé le tableau, mais elle ne l'avait pas montré. Aussi les esprits superficiels conclurent-ils que le tableau lui-même avait disparu. M. Strauss l'avait restauré ; il passa pour l'avoir détruit... La *Nouvelle Vie de Jésus* répond d'une manière complète aux deux faces du programme : elle est à la fois absolument analytique et absolument synthétique. L'analyse ne néglige aucune parcelle des récits évangéliques ; la synthèse réunit tout ce que l'analyse a découvert de substance historique et n'y ajoute aucune hypothèse. L'esquisse historique de la vie de Jésus, qui est la première partie de l'ouvrage, est l'ensemble des notions positives contenues dans les Evangiles sur la personne, les vues et les idées du fondateur du christianisme. Cet ensemble ne restitue pas une figure et une vie complète. L'auteur se contente de coordonner ce qu'il a trouvé et ne se préoccupe pas de compléter des données incomplètes par des conjectures arbitraires. » Quel que soit le très grand mérite scientifique de cette œuvre, il nous est impossible de la considérer comme donnant le dernier mot de la question, l'analyse critique n'étant malheureusement pas dominée, chez Strauss, par un jugement ferme sur la genèse et le véritable sens des documents évangéliques.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Renan venait, pour sa part, de remuer l'opinion et d'obtenir un extraordinaire succès de curiosité par sa *Vie de Jésus* (1863), premier volume d'une *Histoire des origines du christianisme*. « Alors que chez Strauss, dit M. Sabatier, il devenait à peu près impossible de dire s'il restait autre chose de l'histoire que le fait abstrait de l'existence de Jésus de Nazareth, sa vie prenait chez M. Renan les couleurs vives, les arêtes saillantes, le relief d'une histoire moderne. Que l'historien-poète ait poussé trop loin et jusqu'au romanesque ce goût de peinture précise et vivante, il n'en faut pas douter. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il avait eu l'intuition d'une vie humaine intense, originale, profonde, que l'analyse des documents évangéliques avait fait apparaître. La réalité triomphait du mythe... M. Renan a établi trois périodes dans la vie active de Jésus. La première est celle de l'idylle galiléenne, où Jésus apparaît comme un doux et pieux rabbin, prêchant la pure religion de l'esprit. Puis, entraîné par ses propres succès, par l'enthousiasme de ses disciples, il consent à se laisser nommer fils de David et se prête, moitié sincèrement, moitié par complaisance, au rêve de ses amis. Enfin, il entre en lutte avec la hiérarchie, s'exalte et se livre entièrement aux espérances apocalyptiques d'un prochain retour triomphant et de l'établissement politique du règne de Dieu. » Il est fort remarquable que Renan se trouve avoir subi dans une très faible mesure l'influence de la logique impitoyable et de la théorie mythique de Strauss, pour ressusciter bon nombre des thèses de la critique du XVIIIe siècle et du vieux rationalisme du commencement de ce siècle. Au fond, il se propose de combiner dans une même figure un type de mystique chrétien du moyen âge et un type de réformateur à la façon musulmane et orientale. Parfaitement renseigné sur les travaux de la critique appliquée aux Evangiles, il se refuse à accepter leurs dernières conséquences logiques parce qu'il sacrifierait ainsi les éléments indispensables à la restitution qu'il tente. Après avoir fait les plus expresses réserves sur ces différents points, nous louerons hautement Renan à deux égards : c'est la vie d'un homme, non d'un personnage surnaturel au vieux sens orthodoxe ou au sens plus raffiné de la critique protestante, — qui pose comme un *a priori* la sainteté morale, « l'anamartésie » du fondateur du christianisme, — qu'il prétend écrire ; ce n'est pas un être abstrait, un Dieu incarné ou un Idéal moral qu'il veut peindre, mais « un homme en chair et en os, semblable à nous par ses faiblesses et par ses élans » (Sabatier), et il s'est acquitté de sa tâche avec une décision que rien n'a fait fléchir, ramenant, en réalité, pour la première fois, Jésus du ciel sur la terre. Là est le premier et le plus grand mérite de l'œuvre ; le second est d'avoir restitué, avec une exactitude et une conscience admirables, le milieu géographique, politique, social et religieux où se meut la personnalité du fondateur du christianisme. Par là, l'histoire sacrée a été encadrée définitivement dans l'histoire profane, et l'avènement du christianisme est devenu un chapitre de l'histoire générale du développement de la civilisation au lieu de le briser par l'intrusion d'un élément d'un autre ordre au milieu des facteurs d'ordre humain. A titre d'œuvre très estimable et conçue avec autant d'indépendance respectueuse que de hardie pénétration, nous citerons les *Evangiles* de G. d'Eichthal (1863), dont l'auteur a tracé d'après ce qu'il estime être l'Evangile primitif une esquisse de l'œuvre de Jésus. — Se rattachant à la tradition du XVIIIe siècle, mais la transformant grâce à un sens très haut de la valeur morale et religieuse du christianisme, Havet a donné à son tour, dans le tome quatrième du *Christianisme et ses origines* (1884), une « critique des récits sur la vie de Jésus », qui est un modèle de logique et témoigne d'une rare vigueur intellectuelle. C'est assurément, à l'heure actuelle, ce qui a été écrit de plus solide sur la personne et l'œuvre du fondateur du christianisme, bien que l'auteur fasse trop grande la part des préoccupations strictement politiques et nationales dans l'espérance messianique (V. Messie). Renan a rendu hommage à l'œuvre de Havet dans le jugement suivant : « Havet sera cité dans des siècles pour avoir, le premier, jeté sur les problèmes qui ont le plus troublé les âmes quelques mots justes, fermes et froids... Le livre des *Origines du christianisme*, qui ne traite qu'un côté du sujet, le traite d'une façon définitive ; c'est un livre inflexible. »

Du côté catholique, il n'y a rien à citer comme essai de tenir compte des exigences de la critique moderne, sinon l'effort fait par d'habiles écrivains, tels que l'abbé Fouard et le P. Didon (1880 et 1891), pour replacer la figure de Jésus dans le cadre des mœurs de son temps et de la géographie palestinienne. C'est le cas aussi pour M. de Pressensé (1866) qui représente l'orthodoxie protestante. Le protestantisme cependant a produit sur ce point une série d'œuvres d'une réelle importance, qui reposent sur les plus solides connaissances historiques et philologiques, mais elles sont plus à leur place dans l'histoire des études bibliques (V. Evangile). Le mérite de la critique enseignée dans les grandes écoles théologiques de la Réforme, en Allemagne et en Hollande particulièrement, a été de conduire la question de la composition et de l'origine des Evangiles jusqu'à sa maturité ; malheureusement, au moment de conclure, le courage a manqué, parce que la portion d'élément historique à sacrifier a paru trop considérable. Des œuvres très estimables, telles que celles de Schenkel, de Keim et d'autres encore, n'aboutissent qu'à reconstituer une figure, qui flotte entre la réalité et la théorie, parce qu'on cherche moins en Jésus le réformateur religieux qui a agi dans un milieu et à un moment donnés, que l'Idéal moral fait homme ; de la déité métaphysique qu'on abandonne, on est passé à un Absolu dans l'ordre de la conscience, et, au point de vue de la pure histoire, cela ne vaut pas beaucoup mieux. Cette obsession du point de vue dogmatique n'est, nulle part, plus sensible que dans le travail où Colani ramène l'espérance messianique chez Jésus à une conception purement spirituelle et éthérée (*Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps*, 1864). Nous avons établi tout ce que ces procédés avaient d'inacceptable dans notre *Histoire des idées messianiques* (1874). Le travail qui peut donner l'idée la plus favorable des résultats auxquels parvient la critique protestante indépendante, résolue à faire de sérieuses concessions aux exigences de la recherche historique et littéraire, est l'art. *Jésus-Christ* donné par M. Sabatier à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger (1880, t. VIII). Nous avons montré par quelques emprunts l'estime que nous en faisons. — Le judaïsme n'a pas produit d'œuvres d'une réelle originalité sur la personne de Jésus. Nous signalerons l'*Histoire des Juifs* de Grætz (t. II de l'éd. française), où l'on cherche à rattacher Jésus à l'essénisme, vue qui, après avoir été proposée par quelques écrivains protestants, a été abandonnée décidément par la critique la plus récente, l'œuvre du fondateur du christianisme n'ayant en commun avec la secte en question que des analogies tout extérieures.

Maurice Vernes.

Fidèles compagnes de Jésus. — Enseignement : 136 religieuses, 7 maisons.

Filles de Jésus. — Education des filles du peuple et soin des malades, soit à domicile, soit dans les hospices : 414 filles, 78 maisons, 2 maisons mères.

Sœurs de Jésus. — 13 sœurs, 1 maison. — Autre congrégation du même nom : 27 sœurs, 2 maisons.

Ursulines de Jésus. — 671 religieuses, 45 maisons.

Prêtres de Jésus et de Marie (V. Eudistes).

Religieuses de Jésus-Marie. — Education des filles de toutes les classes : 96 religieuses, 4 maisons.

Congrégations diverses de l'Enfant-Jésus (V. Enfant-Jésus).

Ordre de Jésus-Christ. — Institué à Avignon (14 mars 1319) par le pape Jean XXII. L'insigne des chevaliers était une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix enrichie d'or. L'établissement de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cet ordre militaire avait été sollicité par Denis, roi de Portugal, pour combattre les mahométans.

Ordre de Jésus-Maria. — Créé en 1615, par le pape Paul V, dans le dessein de défendre les intérêts de l'Eglise contre les infidèles et les hérétiques, en organisant une légion de chevaliers armés à cet effet. Il était composé de trente-trois grands prieurs ou grands-croix en l'honneur des trente-trois années que vécut Jésus-Christ sur la terre. Ces grands-croix étaient envoyés dans les villes de l'Etat ecclésiastique pour y exercer la justice dans tous les différends religieux. Les chevaliers de grâce étaient tenus en temps de guerre d'équiper un cavalier à leurs frais. Tous les membres portaient une croix semblable à celle de Malte où se trouvaient entrelacées les lettres J. H. S.

Bibl.: F. Strauss, *Das Leben Jesu, kritisch bearbeitet*, 1835 (traduction française par Littré). — Du même, *Das Leben Jesu für das deutsche Volk bearbeitet*, 1865 (traduction française par Nefftzer et Dollfus). — E. Renan, *Vie de Jésus*; Paris, 1863. — G. d'Eichthal, *les Evangiles*; Paris, 1863. — E. Havet, *le Christianisme et ses origines*; Paris, 1884, t. III. — E. de Pressensé, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*; Paris, 1864. — T. Colani, *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps*; Paris, 1864. — M. Vernes, *Histoire des idées messianiques*; Paris, 1874. — A. Sabatier, *Jésus-Christ*; Paris, 1880 (dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de Lichtenberger, t. VIII). — Fouard, *Vie de N.-S. Jésus-Christ*; Paris, 1880. — P. Didon, *Jésus-Christ*; Paris, 1890, 2 vol. — *La Foi en la divinité de Jésus*; Paris, 1893, in-12.

JÉSUS, fils de Sirach, ou plutôt de Sira, juif du second siècle avant notre ère, auteur d'un précieux traité moral écrit en hébreu, qui fut traduit ultérieurement en grec par son petit-fils, du même nom, établi en Egypte, et a été admis dans le recueil des livres sacrés selon le catalogue des Septante, où il figure sous le nom d'*Ecclésiastique* (V. ce mot) ou de *Sagesse de Jésus, fils de Sirach*. Indépendamment de son intérêt pour la connaissance des doctrines, des mœurs et des préoccupations de l'époque, ce livre offre cette particularité qu'il déclare ouvertement le nom de son auteur et échappe aux conditions d'anonymat ou de pseudonymat, qui rendent si difficile l'étude de la littérature de l'époque.

JET. Hydraulique. — On appelle ainsi la colonne liquide lancée verticalement à travers un orifice alimenté par l'eau d'un réservoir très élevé; le panache gracieux qui s'épanouit à son sommet et retombe en poussière liquide, l'a fait employer depuis les temps les plus reculés pour décorer les cours et les jardins et y entretenir la fraîcheur; on en a découvert dans les maisons riches de Pompéi, et on en trouve dans presque toutes les habitations de l'Orient. La forme la plus simple est celle d'un jet unique placé au milieu d'un bassin circulaire; l'un des plus célèbres de ce genre est le jet du parc de Saint-Cloud dont la hauteur atteint 42 m.; c'est du reste une exception très coûteuse en raison de l'énorme dépense d'eau qu'elle entraîne, surtout lorsqu'il faut élever cette eau mécaniquement dans le réservoir d'alimentation, comme à Versailles dont les grandes eaux consomment 7,000 m. c. élevés à 150 m. de hauteur. La gerbe du Palais-Royal débite 82 m. c. par heure, celles du rond-point des Champs-Elysées débitent 70 m. c. La fontaine du square Louvois débite 32 m. Ces débits considérables, possibles lorsqu'on dispose de grandes quantités d'eau pour les services publics, sont loin d'être atteints dans la plupart des villes de province; mais on obtient déjà des effets décoratifs suffisants avec des débits de 5 à 10 m. c. à l'heure. L'alimentation des fontaines à jets multiples nécessite des dispositions spéciales de chacun des jets. En général, c'est par le groupement des jets, dont on fait varier la section et l'inclinaison, que l'on réalise les fontaines décoratives et les pièces d'eau dont Le Nôtre et Mansard ont fait un si magnifique emploi. Les lois de l'hydraulique apprennent qu'il faut donner aux tuyaux une très grande section par rapport à celle des orifices d'écoulement; l'eau doit s'y mouvoir avec une vitesse très faible afin d'éviter les pertes de charge dues aux frottements, pertes qui réduiraient dans une grande proportion la hauteur des jets. Par la même raison, les gerbes doivent être alimentées par deux tuyaux, dont l'un est réservé pour le jet central; l'autre débouche dans une boîte qui enveloppe concentriquement la partie redressée du premier tuyau. C'est dans le couvercle de cette boîte que sont percés les orifices dont les inclinaisons et les paraboles d'écoulement sont calculées au moyen des formules de l'hydraulique.

Les données qui permettent de se rendre compte de la hauteur à laquelle peut parvenir un jet d'eau jaillissant par un ajutage déterminé sont l'objet de détails intéressants dans les traités spéciaux sur cette matière. Bornons-nous à dire que la hauteur verticale du jet est sensiblement égale à celle qu'on obtient en déterminant la hauteur piézométrique, c.-à-d. la charge effective représentée par la distance verticale du centre de l'orifice d'écoulement jusqu'à la surface du liquide à l'origine de la conduite, et en retranchant de la valeur de cette charge entière la somme des résistances occasionnées par le frottement sur toute la longueur de la conduite et sur l'orifice de sortie. Cette donnée théorique est sujette à deux causes de diminution de la hauteur, principalement pour les gerbes qui s'élèvent verticalement par suite de la résistance de l'air d'abord et aussi par suite de la chute des gouttes liquides qui retombent sur les filets ascendants et neutralisent en partie leur force ascensionnelle. D'une série d'expériences exécutées pour déterminer l'influence des pertes de charge sur la hauteur du jet, Mariotte et Bossut ont obtenu des résultats qu'on peut exprimer par la formule ci-dessous :

$$h' = h - 0{,}01\ h^2$$

dans laquelle h représente la hauteur totale ou charge effective mesurée depuis le centre de l'orifice jusqu'au niveau supérieur du point de départ du liquide; h' représente la hauteur que le jet atteindra. L'expérience démontre que les diminutions dans l'élévation des jets verticaux varient sensiblement dans le même rapport que les carrés des hauteurs h représentant la charge totale sur l'orifice d'écoulement. Les ajutages servant d'orifice de sortie sont de formes diverses, selon les effets qu'on veut obtenir, tantôt cylindriques, tantôt coniques et convergents, quelquefois enfin divergents. Les ajutages cylindriques sont, en général, les plus employés. Pour donner un exemple de la disposition des ajutages destinés à composer une gerbe, nous pouvons emprunter à M. d'Aubuisson de Voisins la description de celle qu'il a fait établir pour la fontaine jaillissante de la place des Carmes à Toulouse. Supposons l'orifice des jets à 7 m. en contrebas du niveau du réservoir et la perte de charge égale à 1^m50 sur la conduite d'amenée. Par conséquent, la charge effective h sur l'orifice sera égale à 9 m. — 1^m50, soit 7^m50. D'après la formule précédente, la hauteur h' à laquelle le jet pourra atteindre sera donnée par l'équation

$$h' = 7^m50 - (0{,}01 \times 7{,}50^2) = 6^m94.$$

La gerbe sera formée par un jet placé au centre de la calotte hémisphérique et deux rangs concentriques de huit ajutages chacun. Si l'on a fixé préalablement à 70 pouces d'eau le débit qu'on veut obtenir, on donnera au jet central un débit plus fort que celui des ajutages concentriques, soit par exemple 6 pouces d'eau avec un diamètre de 0^m0154. Ensuite, les huit jets du premier rang sont établis de manière à s'élever à 6 m., avec un débit de 4 pouces et demi chacun, un diamètre de 0^m0117 et une inclinaison de $73°45'$, avec un angle de convergence de 8°; les huit derniers ajutages du second rang, lançant l'eau à 5 m. de hauteur, auront un diamètre de 0^m0097, un angle de convergence de 2° et une inclinaison de $70°43'$. La boîte qui portera la calotte hémisphérique sur laquelle seront placés les ajutages aura un diamètre de 0^m30 et une hauteur à peu près égale; la calotte qui en ferme la partie supérieure porte le nom de souche, parce que c'est sur elle que sont implantés les ajutages. Du milieu de cette calotte on décrira avec un rayon de 0^m141 la circonférence sur laquelle se placeront

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les huit premiers ajutages à égale distance les uns des autres. Pour les huit du second rang, on décrira une circonférence concentrique avec un rayon de $0^m,1675$, en plaçant chacun des jets exactement au milieu de la distance entre ceux du rang précédent. Ces ajutages consistent en petits cylindres de bronze ayant $0^m,03$ de diamètre et autant de longueur, vissés sur la calotte et percés longitudinalement au diamètre et à l'inclinaison qui ont été indiqués précédemment. Cette disposition est en général celle de toutes les gerbes à jets multiples, formant en retombant une surface analogue à celle d'une demi-sphère par suite de l'inclinaison et de la hauteur variable donnée aux filets liquides. On retrouve l'influence du coefficient de la vitesse, pour la portée du jet des pompes à incendie ; en effet, l'équation de la trajectoire parabolique donne pour la portée $x = \frac{v^2}{g} \sin 2\ a$; a étant l'angle du jet avec l'horizontale. Le maximum a lieu pour $a = 45°$; dans ce cas, $x = \frac{v^2}{g} = m^2\ 2\ h$, h étant la hauteur correspondante à la vitesse du jet au sortir de l'orifice. L'élévation du jet, pour l'angle a, est exprimée par $y = \frac{v^2}{2g} \sin^2 a = m^2\ h \sin^2 a$; cette élévation est la plus grande possible lorsque le jet est vertical; dans ce cas, $a = 90°$. L. Knab.

Pêche. — On désigne ainsi, sur les côtes de Picardie, des filets dits *demi-folles* (V. ce mot) tendus en ravoir.

Menuiserie. — Jet d'eau (V. Croisée, t. XIII, p. 456).

Droit pénal. — La loi, au point de vue pénal, a considéré le jet de certains objets comme une contravention, mais elle a fait diverses distinctions dans ses art. 471 du C. pén. (n° 6 et n° 12), 475 du C. pén. (n° 8), 479 du C. pén. (n° 3). Le cas le plus simple est celui de l'art. 471 (n° 6) du C. pén. : la loi punit d'une amende de 1 à 5 fr. ceux qui auront jeté ou exposé au-devant de leurs édifices des choses de nature à nuire par leur chute ou par des exhalaisons insalubres. Dans ce cas, la loi suppose que personne n'a été atteint. La même amende est prononcée par le n° 12 de l'art. 471 du C. pén. contre ceux qui imprudemment auraient jeté des immondices sur quelque personne. — La différence avec le n° 6 de l'art. 471 est qu'ici, quelqu'un a été atteint par les immondices. L'art. 475 (n° 8) du C. pén. punit d'une amende de 6 à 10 fr. ceux qui auraient jeté des pierres ou d'autres corps durs ou des immondices contre les maisons, édifices et clôtures d'autrui ou dans les jardins ou enclos, et ceux qui auraient volontairement jeté des corps durs ou des immondices sur quelqu'un. Ici, un autre élément vient s'ajouter à ceux contenus dans le n° 12 de l'art. 471, c'est la volonté. Enfin l'art. 479 (n° 3) du C. pén. punit d'une amende de 11 à 15 fr. ceux qui auraient occasionné la mort ou la blessure des animaux ou bestiaux appartenant à autrui par jet de pierres ou d'autres corps durs. Ici le fait se distingue et s'aggrave par le résultat.

Si, au lieu de blessures ou mort d'animaux, c'était de blessures ou mort humaine ainsi occasionnées par imprudence qu'il fût question, le fait ne serait plus une contravention, il deviendrait un délit, et les dispositions à appliquer seraient les art. 319 ou 320 du C. pén. D'après l'art. 97, n° 1, de la loi du 5 avr. 1884, les maires sont chargés de veiller à ce qu'on n'expose rien aux fenêtres et autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute, et à ce qu'on ne jette rien qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles. La défense de jeter des choses susceptibles de nuire par des exhalaisons insalubres, renferme implicitement l'interdiction de faire ou laisser couler des eaux insalubres sur la voie publique. La disposition de l'art. 471 du C. pén. qui punit le fait de jeter sur la voie publique des objets de nature à nuire n'atteint que les auteurs mêmes du fait incriminé et non les propriétaires ou locataires des appartements d'où ces objets ont été jetés. Aucune excuse, sauf celles établies par la loi, ne peut être utilement invoquée par le contrevenant. Raoul Bloch.

Droit maritime. — Le jet est une avarie commune. C'est l'acte qui consiste à précipiter dans la mer tout ou partie des marchandises chargées sur un navire, pour le salut du navire ou du reste de la cargaison. D'après l'art. 410 C. com., la nécessité du jet résulte de la tempête ou de la chasse de l'ennemi. Mais cette énumération n'est pas limitative. Le jet pourrait être rendu nécessaire par d'autres circonstances, par exemple l'échouage du navire, ou même la maladresse ou la faute du capitaine. En principe le capitaine ne doit effectuer le jet qu'après avoir consulté sur son opportunité les intéressés au chargement s'il s'en trouve sur le navire et les principaux de l'équipage. En cas de désaccord c'est l'avis du capitaine et des principaux de l'équipage qui l'emporte. La délibération sur le jet doit être consignée par le capitaine sur le registre du bord. Elle exprime les motifs qui ont déterminé le jet, les objets jetés ou endommagés; elle présente la signature des délibérants ou les motifs de leur refus de signer. Elle doit être affirmée par le capitaine au premier port où le navire abordera, dans les vingt-quatre heures de son arrivée. Le jet opéré après délibération préalable s'appelle jet régulier. Mais on comprend que l'imminence du péril ne permette pas toujours de procéder à la délibération. Dans ce cas, le capitaine peut opérer le jet sans délibération. Le jet est dit alors irrégulier, mais il n'en constitue pas moins une avarie commune. Le capitaine n'est d'ailleurs pas absolument libre de choisir comme il lui convient les objets à jeter. Il doit se conformer autant que possible au prescrit de l'art. 411 C. com., aux termes duquel les choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre prise, doivent être jetées les premières, ensuite les marchandises du premier pont au choix du capitaine et par l'avis des principaux de l'équipage. Les pertes résultant du jet sont en règle générale comme celles résultant des *avaries* (V. ce mot) communes réglées par contribution sur les effets jetés et sauvés, et sur moitié du navire et du fret au lieu du déchargement. La valeur des marchandises jetées est fixée par experts au lieu du déchargement, en prenant pour base leur prix courant en ce lieu et leur qualité justifiée par des connaissements ou des factures s'il y en a (V. Contribution). Toutefois, la perte résultant du jet reste à la charge du propriétaire pour le tout quand il s'est appliqué : 1° aux marchandises chargées sans connaissements ou déclaration du capitaine ; 2° aux objets appartenant au capitaine et aux gens de l'équipage lorsque les formalités prescrites par les art. 344 et 345 C. com. n'ont pas été remplies ; 3° aux marchandises chargées sur le pont. Le jet peut entraîner un dommage non seulement pour les marchandises qui le subissent, mais encore pour le reste de la cargaison ou pour le navire. Ce dommage constitue une avarie commune donnant ouverture à contribution dès qu'il est établi qu'il est la conséquence directe du jet. Celui auquel appartiennent les marchandises jetées ne perd pas sur elles son droit de propriété ; elles doivent lui être restituées si elles sont retrouvées ou retirées de la mer. Dans cette hypothèse, il est procédé à un règlement de ce qui est dû à raison de la détérioration des marchandises et des frais de recouvrement. Tout ce que le propriétaire a touché sur la contribution et qui excède ce nouveau règlement doit être restitué par lui aux intéressés.

Lyonnel Didierjean.

Bibl. : Droit maritime. — Boistel, *Précis de droit commercial;* Paris, 1878, in-8, 4e éd. — Caumont, *Dictionnaire de droit maritime*, v° *Jet;* Paris, 1867, gr. in-8.— De Courcy, *Question de droit maritime*, 1re série ; Paris, 1877-1887, 4 vol. in-8. — Cresp et Laurin, *Cours de droit maritime;* Paris, 1876-1882, 4 vol. in-8. — Desjardin, *Traité de droit commercial maritime ;* Paris, 1878-1890, 9 vol. in-8. — Frignet, *Traité des avaries communes et particulières ;* Paris, 1859, 2 vol. in-8. — Govare, *Traité des avaries communes et de leur règlement ;* Paris, 1882, in-8. — Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial ;* Paris, 1879-1885, 2 vol. in-8. — De Valroger, *Droit maritime;* Paris, 1882-1886, 5 vol. in-8,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JETÉE. Les navires ne peuvent pas toujours entrer immédiatement dans les ports, et en cas de mauvais temps les voiliers sont obligés d'attendre au large le moment où la hauteur de la marée leur permettra de gagner la terre ; on peut avoir la ressource du remorquage, mais dans beaucoup de ports les vapeurs destinés à cet usage manquent. Quand la mer est mauvaise, le remorquage présente d'ailleurs des dangers sérieux, à cause des chocs auxquels sont soumis les câbles de remorque ; si ceux-ci viennent à casser, la position du navire devient très critique ; les vapeurs eux-mêmes peuvent être obligés d'attendre en pleine mer, à cause du manque de profondeur à la marée basse, lorsque le port n'est pas précédé d'une rade, ou mouillage, comportant souvent des jetées, des brise-lames, des môles, des digues. Nous commencerons par l'examen de ce qui concerne les *ports à marée débouchant sur des plages meubles*. Quand le port est dans un estuaire, il est séparé de la mer par une passe plus ou moins profonde, ouverte dans le cordon littoral par les eaux du fleuve et par le mouvement alternatif de la marée ; cette passe se déplace, se contourne et il importe de la fixer dans la position la plus favorable pour le mouvement maritime. L'action prépondérante sur les passes peu profondes est celle de la dernière phase du jusant, car celui-ci agit alors avec un maximum de pente sur un minimum de section. On est donc amené à endiguer le courant entre deux levées rattachées à la terre, et qui s'avancent en mer dans la direction où l'on veut établir le chenal ; ces levées n'ont pas besoin d'être très élevées, vu le moment où il importe le plus de favoriser leur action, quand la profondeur du chenal est seule à considérer. Elles sont en général rectilignes et parallèles ; mais, s'il s'agit d'un prolongement, et si l'ancienne direction a été reconnue défectueuse, on arrive à avoir un chenal formé de deux parties rectilignes avec un raccordement courbe entre elles. Le rayon de la courbe doit être de 800 à 1,000 m. quand le port est fréquenté par de grands vapeurs ; quant à la largeur, des circonstances locales peuvent amener à l'augmenter vers la mer, mais il est plus fréquent de rencontrer des parties larges avant les extrémités, parce que les navires entrants ont besoin d'espace pour évoluer, de manière à éviter les abordages avec les autres navires ; l'avenir appartient aux larges avant-ports, limités par des jetées à écartement minimum à leurs extrémités. La question de l'orientation du chenal dépend surtout des convenances des navires à voiles, dont les évolutions sont plus difficiles que celles des vapeurs. Pour que la navigation à voile fût aussi facile dans un sens que dans l'autre, il faudrait un chenal orienté perpendiculairement au vent régnant le plus habituellement dans le port ; un navire peut en effet marcher perpendiculairement au vent dans un sens ou dans l'autre. Ce vent, normal à sa longueur, est dit *vent en travers*. Mais il faut considérer plus particulièrement les gros temps, et, lorsqu'ils règnent, l'entrée doit être plus facile que la sortie, puisqu'on n'est pas libre de ne pas entrer, tandis qu'on peut attendre des circonstances plus favorables avant de sortir ; or la marche d'un voilier est bien assurée quand le vent vient un peu obliquement de l'arrière (*vent largue*) ; on peut d'ailleurs avancer avec un vent d'avant peu aigu (67° au moins) ; d'où il résulte que, si l'obliquité est moindre, on ne pourra sortir qu'en louvoyant. — La longueur des jetées est, primitivement, à peu près celle de l'estran, c.-à-d. qu'elle égale la largeur de la plage qui découvre à mer basse. Le plus souvent, les premiers effets sont très prompts et satisfaisants, mais il arrive quelquefois que des prolongements sont nécessaires, parce que les premiers effets sont peu durables. Ces prolongements ne doivent, d'ailleurs, avoir lieu qu'avec prudence, peu à peu, parce qu'ils amènent des modifications dans le régime général de la côte.

Les *brise-lames* sont des plans inclinés d'un douzième environ, ayant le pied très bas et la crête au-dessus des hautes mers ; ils sont établis au droit d'interruption des jetées. Ils ont pour but et pour effet d'absorber une partie de la force vive des lames qui viennent se briser sur eux, et par suite ils empêchent l'agitation d'être trop forte entre les jetées. Celles-ci, pour les ports à marée débouchant sur des plages meubles, dont nous nous occupons actuellement, peuvent être basses ; mais on les surmonte le plus souvent d'un plancher de manœuvre porté par une haute charpente ; on arrive ainsi à diminuer le volume des enrochements et à faciliter l'emploi de simples moellons dans toute la jetée, si l'on forme des encoffrements avec des madriers fixés sur les cours de pieux. Le mélange d'eau douce ne permettant pas aux vers tarets de se développer, les ouvrages en bois sont admissibles aux abords des ports d'estuaires. Les jetées peuvent être de hauteur moyenne, ou même très hautes, sans donner lieu à des dépenses excessives. Cela est d'autant plus important que si les digues basses peuvent suffire dans certains cas au point de vue de l'amélioration du chenal, elles ne conduisent pas au but quant à la sécurité de la navigation ; aussi n'en construit-on plus guère. La première condition de la sécurité des navires entrants est de pouvoir être secourus quand ils manquent l'entrée ; on arrive à ce résultat à l'aide d'hommes de service circulant en sécurité sur le plancher des jetées en charpente, et celles-ci permettent de régler économiquement la hauteur et le profil longitudinal des enrochements, suivant les circonstances locales.

JETÉES EN EAU PROFONDE. — Ce nouveau cas diffère essentiellement de celui qu'on vient d'examiner, soit qu'il s'agisse de côtes différentes, soit qu'il s'agisse de prolongements exceptionnels de jetées enracinées le long de plages découvrant à basse mer. Deux cas sont à considérer.

Mers sans marée. Sur la Méditerranée, beaucoup de ports, établis sur des baies largement ouvertes, sont d'un accès facile ; mais ils manquent de calme et il faut les abriter contre l'agitation du large ; on construit des caps artificiels (ou bien on prolonge ceux qui existent naturellement) ; ils sont désignés indifféremment sous les noms de jetées, digues, môles ou brise-lames ; il importe de remarquer tout spécialement que cette dernière dénomination a un sens très différent de celui qu'elle a dans les ports de la Manche, par exemple (V. ci-dessus). Le principe général de la construction de ces ouvrages consiste à amonceler des pierres, en quantité telle qu'elles forment un massif saillant au-dessus de l'eau. Il faut que ces pierres soient denses et que les plus exposées soient de fort volume ; au besoin, on place sur les talus regardant le large d'énormes blocs artificiels ; le massif est exhaussé par un mur en maçonnerie.

Mers à marée. On construit également des jetées en enrochements dans les mers à marée où le bois est, de même que dans la Méditerranée, dévoré par les tarets ; sur ces jetées, plus encore que dans la Méditerranée, il faut surmonter les enrochements par des murs en maçonnerie, afin de rendre la défense contre la mer suffisante sans que la base de la jetée s'élargisse démesurément. On a plus de facilités pour l'établissement de ces murs dans les mers à marée, à cause de l'abaissement périodique des eaux. Quand on manque de blocs de bonne qualité pour le corps de la jetée et de matériaux de gros volume pour les talus, on peut constituer tout le soubassement à l'aide de blocs artificiels. C'est ce qu'on a fait à Douvres. A Saint-Jean-de-Luz, la mer est tellement violente que les enrochements n'entrent que dans les vides des gros blocs naturels. M.-C. L.

BIBL. : LAROCHE, *Travaux maritimes ;* Paris, 1891, gr. in-8 et atlas. — Du même, *Ports maritimes ;* Paris, 1893, 2 vol. gr. in-8 et 2 atlas.

JÉTHRO ou **JÉTHER,** ailleurs nommé *Raguel*, prêtre de Madian, accorda, selon la légende juive, l'hospitalité à Moïse et lui donna en mariage sa fille Séphora. Il rejoint Moïse au désert au moment où le peuple, échappé à la servitude d'Egypte, est parvenu aux environs du Sinaï, et lui donne d'utiles conseils pour la conduite des affaires. Le fils de Jéthro, Hobab, est représenté comme ayant associé sa fortune à celle des Israélites au moment où les descen-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dants d'Abraham quittent le Sinaï. Quelques indications du livre des *Juges* nous montrent les descendants de la famille de la femme de Moïse, que ce livre désigne non plus comme des Madianites, mais comme des Cinéens (Kénites), établis au milieu du peuple d'Israël dans un canton situé à l'extrémité S. du pays judéen; cependant, un membre de la tribu, du nom de Héber, s'était fixé aux environs de Kadesh-Nephtali, à l'extrême N. du pays de Chanaan, et sa femme Jahel s'illustra en mettant à mort le chef de l'armée chananéenne, Sisara, contre lequel avaient marché le chef Barac et la prophétesse Débora. Ces données sont intéressantes, mais elles ne doivent être acceptées qu'avec les plus expresses réserves. M. Vernes.

JETON. L'étymologie française de *jeton*, qui provient de *gectoner*, jeter, dit bien quel était le principal usage de ces petites pièces de cuivre, d'argent, d'or même qu'on trouve dans les collections; on s'en servait pour les comptes, les jetant au fur et à mesure que les sommes étaient énoncées. Mais on les trouve employées à un usage du même genre dès l'antiquité, et si, à l'imitation des Egyptiens, les Athéniens employaient des coquillages, les Romains utilisèrent pour leur compte des rondelles d'ivoire, puis des jetons de plomb, de cuivre, ceux-ci surtout portant des effigies et des légendes. Il y avait aussi des jetons de jeu, d'autres servant à des marchands, à des industriels pour donner leur adresse; quelques-uns paraissent spécialement frappés pour prendre part à des fêtes, des cérémonies, et donnaient sans doute droit à l'entrée. Dans le moyen âge, l'emploi de jetons de compte devint général; tous les calculs se faisaient ainsi, et cet usage persista longtemps même après l'introduction des chiffres arabes; les anciens auditeurs de la cour des comptes avaient pour fonction de placer les jetons convenables au fur et à mesure que les sommes étaient énoncées, d'où le nom qui leur a été donné et conservé. En Angleterre, cette manière de compter s'est maintenue pour l'Echiquier (comptes du Trésor) jusqu'en 1826. Les marchands employaient les jetons sur leurs abaques ou tables à compter, effectuant ainsi des opérations que les divisions des monnaies et des mesures devaient rendre quelquefois fort pénibles. Les jetons furent d'abord frappés comme des monnaies; en Angleterre même c'étaient des monnaies étrangères qui tout d'abord servirent de jetons; puis les marchands, soit par eux-mêmes, soit par la corporation à laquelle ils appartenaient, en firent frapper portant des marques spéciales, armoiries ou signes distinctifs, et des légendes; toutefois, les jetons des Lombards, très nombreux et très variés, ne portent aucune légende. Le signe placé sur le jeton se trouvait souvent reproduit sur l'enseigne de la boutique, et était apposé comme une garantie sur les marchandises qui en sortaient; un auteur (le chevalier Domenico Urbani) dit même que ces signes se retrouvent sur certains filigranes de papiers. On utilisait encore les jetons pour les payements de faible importance, et surtout pour un usage analogue à celui des bons de pain ou de viande employés de nos jours. Des jetons spéciaux devaient aussi être présentés dans des circonstances déterminées; d'après l'appendice au règlement de 1354, les ouvriers et monnayeurs du serment de France devaient offrir à tous les membres, lors de leur réception, un jeton d'argent du poids de deux gros, usage qu'on retrouve encore au XVIIe siècle. Les jetons servaient également pour le jeu; les rois et, à leur exemple, les grands seigneurs avaient pour cela des jetons particuliers; on les employait aussi comme des sortes de cartes de visite, les laissant chez les suisses des grands hôtels. Enfin, les corporations d'arts et de métiers avaient chacune leur jeton spécial. Plus d'une fois les jetons furent frauduleusement employés comme monnaies, et le proverbe, *faux comme un jeton*, ne paraît pas avoir d'autre origine. G. François.

Jeton de présence. — Ce sont des jetons de métal, en argent ou en or, donnés dans quelques sociétés ou compagnies, académies, conseils d'administration, commissions d'examens, etc., à chacun des membres présents à une séance, à une assemblée, etc. Ils représentent une valeur conventionnelle et s'échangent généralement contre de la monnaie. Cette expression désigne aussi les honoraires payés aux membres d'un conseil, d'une société industrielle ou commerciale, pour participation à des séances.

JETS (V. Fauconnerie).

JETTE-Feu (Mécan.). Appareil ménagé sur les grilles de certaines chaudières à vapeur et particulièrement sur celles des chaudières locomotives, pour permettre de faire tomber le feu instantanément en cas de besoin, si, par exemple, les appareils d'alimentation viennent à refuser leur service. On a appliqué, à cet effet, sur les foyers de petites dimensions, des grilles mobiles sur toute la surface, mais on préfère aujourd'hui, surtout avec les grilles inclinées de grande longueur actuellement en usage, les conserver fixes, en les munissant à l'extrémité d'un appendice mobile autour d'un axe horizontal, qui laisse tomber toute la couche de combustible en se dérobant. Cet appendice, en forme de grille, reçoit proprement le nom de jette-feu et sert aussi à enlever, sur la fosse du nettoyage de l'avant du foyer, le mâchefer accumulé sur la grille.

JETTE-Saint-Pierre. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles; 7,500 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Ostende. On y voit l'immense pensionnat dirigé par les dames du Sacré-Cœur et qui reçoit la plupart des jeunes filles de l'aristocratie belge.

JEU. Psychologie. — Le jeu est un mode de l'activité qui présente ce caractère original de ne se subordonner à aucun terme supérieur à son propre développement et de constituer pour lui-même sa fin. Sans doute le motif qui porte à s'y adonner se tire du plaisir ou plus exactement de la perspective du plaisir qui lui est naturellement annexé. Sans doute encore, ainsi que dans sa *Politique* Aristote en fait à bien des reprises la remarque, le mobile du jeu est un désir de repos et c'est un délassement, une détente, que l'on demande à l'amusement. Mais ni l'une ni l'autre de ces considérations n'est de nature à démentir notre définition générale. D'une part, en effet, si le jeu est aimé en raison du plaisir qui l'accompagne, ce plaisir découle de l'expansion d'activité que le jeu entraîne et nullement d'un résultat étranger, plus ou moins lointain, à l'égard duquel il ne présenterait que la valeur d'un intermédiaire. D'autre part, si le jeu plaît par le repos qu'il procure, ce repos que l'on attend de lui n'est point un état d'inaction qui lui serait consécutif; le jeu est repos par lui-même en ce qu'il laisse d'autant plus stagnantes nos fonctions normales que ce sont comme d'autres forces en nous et dans un cadre entièrement nouveau, qu'il met en branle. L'inertie de ce qui en nous a coutume de se mouvoir est ainsi faite grandement d'une agitation extra-habituelle. S'il entrait dans notre dessein d'esquisser ce que l'on pourrait appeler la physiologie du jeu, nous verrions l'analyse des concomitants organiques du phénomène corroborer de tous points cette première déduction autorisée par la psychologie intuitive.

Une telle déduction permet de placer dès l'abord en vive lumière le trait distinctif qui prête son plus grand attrait au fait que nous étudions. Le jeu nous donne la plus complète illusion de la liberté. Etre libres, en effet (je laisse de côté le problème d'essence qui nous entraînerait dans une controverse de métaphysique), n'est-ce pas se trouver au moins momentanément affranchis des conditions imposées à nos énergies par des besoins déterminés et par des lois précises, conditions qui aboutissent à installer au sein de notre être mental un automatisme conscient et réfléchi? Le besoin exige l'acte, ou mieux une certaine série d'actes accomplis suivant les voies les plus brèves et les plus sûres possibles. La nécessité de se nourrir, de se vêtir, de s'abriter, soi et les siens, commande un labeur continu, dont les procédés seront de moins en moins laissés à l'arbitraire et qui peu à peu constituera un déterminisme auquel, absolument parlant, on peut bien se soustraire, mais qui, à la longue, grâce à la complicité de l'habitude, régit presque inflexiblement la vie. Or, un mode d'agir où ce détermi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nisme se détend, un mode d'agir où nul besoin défini ne réclame impérieusement nul système défini d'actions, par la raison bien simple que ce mode est à lui-même son but et que l'on ne s'y livre que parce que nulle nécessité ne commande de s'y livrer, ne revêtira-t-il point toute l'apparence d'affranchissement ? Et qu'est-ce que le jeu, sinon précisément un tel mode ?

Si ce double point de départ est admis, on comprendra qu'il y ait jeu partout où se produira une série d'actions librement réalisées, sans aucun autre but que de les accomplir. Tout organe joue qui s'exerce sans autre stimulant que le désir de cet exercice. Marcher pour franchir la distance qui me sépare de l'endroit où j'ai affaire est un travail ; marcher sans objet et simplement parce qu'à la marche j'éprouve une jouissance est un jeu. Regarder attentivement un site, pour en discerner les différents plans, pour en évaluer les mouvements de terrain, etc., est un travail. Promener mes yeux sur l'horizon, sans autre préoccupation que de les emplir de lumière et de vives couleurs, c'est un jeu et des plus enivrants.

Les déterminations qui précèdent suffiraient déjà à faire ressortir l'étroite parenté qui unit le plaisir du jeu au plaisir esthétique. Cette parenté, M. Herbert Spencer en a donné la formule physiologique dans le dernier chapitre de ses *Principes de Psychologie;* mais, avant lui, Kant, dans sa *Critique du Jugement*, en avait esquissé les raisons profondes : les *arts agréables*, dans lesquels il comprenait les amusements sociaux non moins que les *beaux-arts* proprement dits, avaient les uns et les autres pour essence une libre finalité. Aussi bien l'art, que peut-il être, sinon le plus délicat, le plus affiné des délassements ? Mais la relation qui unit les deux concepts paraîtra de plus en plus intime à mesure que nous pousserons plus avant l'analyse.

Le jeu, tel que nous l'avons jusqu'ici décrit, est quelque chose de bien rudimentaire et vague ; il lui est donné de revêtir des formes plus arrêtées. Les actes qu'il suppose peuvent tendre à des œuvres qui lui survivront, exécutées cependant non pas en vue du profit parfois très réel qui en peut suivre, mais bien uniquement en raison de la satisfaction ressentie à les créer. C'est ainsi qu'il arrivera de demander à la pratique d'un métier un divertissement : on fera du jardinage, on se plaira aux occupations du menuisier, du tourneur. Dans une lettre célèbre, Mme de Sévigné conte comment un après-midi elle s'est mise à faner, elle et une bande d'amis, et que cela leur a paru à tous la plus ravissante partie. Quand Louis XVI se laissait captiver à des amusettes de serrurerie, il ne désirait qu'une chose, se distraire de la sorte du souci de mal régner.

Que le jeu ainsi entendu se précise un peu davantage, et nous verrons bientôt poindre l'activité esthétique. Un élément nouveau y sera nécessaire, que la psychologie va d'elle-même nous fournir : le goût de l'imitation. Nous imitons ; nous aimons imiter, sans doute parce que nous voulons agir et que, d'autre part, créer serait au-dessus de nos forces. Or l'imitation qui n'a point dans un intérêt étranger sa source ou, pour mieux dire, l'imitation qui n'a pas la valeur vénale d'un moyen en vue d'un avantage ultérieur, par cela même qu'elle tire d'elle seule tout son attrait et qu'elle maintient exempte de toute contrainte la volonté qui s'y complaît, réunit toutes les conditions que suppose le jeu, et elle mérite d'être tenue pour une espèce de ce dernier. Ce genre de récréations n'est pas inconnu à l'animal. Rappelons-nous les vers où Lucrèce nous dépeint les molosses jouant avec leurs petits :

> Et catulos blande cum lingua lambere temptant
> Aut ubi eos jactant pedibus morsuque petentes
> Suspensis teneros imitantur dentibus haustus.

Si l'imitation, à son tour, se détermine davantage, qu'une idée nouvelle la domine, l'idée du beau, en laquelle se résument nos plus pures impressions de convenance, de mesure, d'harmonie, le jeu exquis par excellence va naître, je veux dire le jeu des arts. C'est d'abord la nature elle-même, cette nature qui nous environne de ses épouvantes et de ses prestiges, qui sollicite par toutes voix notre habileté reproductrice. Les hommes, nous dit encore le même poète incomparable, se mirent d'abord à imiter les limpides notes des oiseaux ; le chant et la mélodie musicale ne sont venus que bien après. Bientôt, d'ailleurs, l'imitation se retourne en quelque sorte vers elle-même et elle prend pour objet l'agent qui en est le principe. L'homme imite l'homme, soit en ses traits physiques, soit en ses vivantes passions, soit en ses aspirations pleines d'infini et de mystère. Et ainsi la peinture, la statuaire, la musique, la poésie lui composent un jeu savant et divin.

Reste, il est vrai, une manière de jouer que nous avons jusqu'ici passée sous silence, et qui, infiniment moins noble que les précédentes, passe aux yeux du vulgaire pour la plus captivante et de beaucoup. Bien que ce nouveau mode paraisse, au premier coup d'œil, sans rapports avec ceux que nous venons de dire, on va s'assurer que la dissemblance est toute superficielle et que nos définitions initiales ont à son égard conservé leur valeur. Je veux parler des jeux de hasard. Quoi que l'on veuille entendre sous ce mot de hasard, soit qu'avec Spinoza et Hume, on l'emploie à désigner simplement notre ignorance des causes, soit qu'avec Cournot on nomme de ce nom l'interférence à un point donné du temps de deux séries causales indépendantes l'une de l'autre, il est assurément une chose dont tout le monde tombera d'accord : c'est que le fortuit, c'est, en fait du moins, l'imprévisible ou, si l'on aime mieux, l'indéterminable pratiquement. Or, ne serait-ce pas précisément ce caractère qui nous livrerait la clef de la jouissance si vive, si aiguë parfois, que nous font éprouver les divertissements qui ont le hasard pour pivot ? Dans le cours ordinaire de notre vie, en effet, la portée de tous nos actes est mesurée très exactement, et nous évaluons, non, il est vrai, sans parfois commettre de lourdes erreurs, les conséquences de leurs conséquences. C'est un réseau complexe de causes, d'effets et d'effets d'effets, dont les fils sont à la longue machinalement tissés par nous. Les combinaisons de hasard nous font, au contraire, pour quelque temps, déchirer quelques mailles de l'étroit filet. Elles mettent au défi nos évaluations ; elles ont cette magie de sembler rompre le déterminisme. Notre imagination voit se briser notre chaîne et, si l'on dirige l'attention sur les secrets motifs qui animent le joueur, on percevra que l'intense satisfaction éprouvée dérive en dernière analyse de notre passion de liberté.

Toutefois, une difficulté se dresse : d'où vient, dira-t-on, que les jeux de hasard sont particulièrement attachants lorsqu'un gain leur est annexé, et comment concilier ce fait avec le principe posé tout à l'heure, suivant lequel l'activité qui se déploie dans le jeu serait exempte de tout intérêt ? — La raison en est, répondrons-nous, que l'activité qui se déploie dans le jeu de hasard est l'activité à peu près exclusive de notre imagination. Elle n'engendre ni des mouvements ni des œuvres, et cependant elle a besoin d'une matière ; cette matière ne sera autre que notre intérêt. On joue avec l'intérêt comme on joue avec ses muscles. Et nous ajouterons que le jeu de l'intérêt est à sa manière une imitation, ce qui lui donne, avec l'art, un point d'attache. Oui, le jeu de hasard imite les vicissitudes de la vie industrieuse avec ses ambitions, son aléa, ses surprises ; il reproduit les métamorphoses des conditions, les alternances si brusques parfois de la prospérité et du malheur. L'existence sociale elle-même apparaît comme un immense jeu de ce genre et le langage courant note l'analogie, qui a rendu courante cette expression : la bonne et la mauvaise fortune. Plus encore, il serait possible, en pénétrant davantage cet intéressant sujet, de relever une identité d'origine entre le plaisir que l'on goûte aux jeux de hasard et celui qui nous attire au drame et au roman d'aventures. De part et d'autre, notre imagination nous fait oublier le déterminisme donné qui enserre présentement notre personnalité, et elle va, cherchant dans des combinaisons nouvelles et imprévues,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des sources vives d'émotions. Dans les deux cas, l'homme mime sa propre activité : il mime sa vie, son ambition de parvenir, son appétit de bonheur.

Concluons donc qu'une psychologie serait bien courte qui ferait à l'amour du jeu une place seulement épisodique. Comme l'art, je le reconnais, il n'est qu'un mirage, mais c'est un mirage bienfaisant, à la condition que le fantôme ne finisse point par supplanter la réalité. Dans le cas du hasard surtout, le jeu peut captiver à ce point de rendre désormais inapte aux uniformités modestes, à la patience du travail journalier. Enfin un mobile de pur intérêt finit trop souvent par en altérer la nature. On espère de quelques coups de cartes le miracle d'édifier une fortune qui, dans les conditions ordinaires, réclamerait le labeur de toute une vie. Dans ces tristes exemples, il est trop clair que le jeu n'est plus devenu qu'un prétexte sous lequel s'abritent la cupidité, la paresse, l'envie même, en sorte que ce qui, dans l'origine, était apparu comme le déploiement de notre libre activité, aboutit, en des cas extrêmes et cependant bien communs, à faire de la volonté l'esclave des plus viles passions. Georges Lyon.

Pédagogie. — Longtemps les jeux des enfants et des jeunes gens n'ont été l'objet que d'une médiocre attention de la part des éducateurs, devant qui ils ne trouvaient grâce qu'à titre de distractions nécessaires. Si insuffisantes que fussent les notions d'hygiène et de physiologie, on était bien forcé de reconnaître que des moments de répit sont indispensables dans l'étude, que l'esprit perd son ressort à trop rester tendu, que le travail d'abord, la santé à la longue, souffrent d'une application trop prolongée, d'ailleurs absolument contraire au tempérament des enfants, pour qui le mouvement et la joie sont des besoins. Cette vérité élémentaire est aujourd'hui familière à tout le monde et tient la place qu'elle doit au moins dans la théorie de l'éducation, quoiqu'elle en tienne toujours trop peu dans la pratique. Mais bien autre est l'importance du jeu dans la pédagogie moderne. Déjà Rabelais y voit très nettement une condition et une forme, presque la forme par excellence du libre développement de l'enfant, au triple point de vue physique, intellectuel et moral. C'est l'opinion qui a prévalu de plus en plus dans la pédagogie libérale.

Au physique, il n'y a plus de doute pour personne : ni la gymnastique même la plus rationnelle, si utile qu'elle puisse être, ni les moyens orthopédiques les plus savants, si nécessaires qu'ils soient quelquefois, ne valent ni ne sauraient remplacer les jeux libres, surtout les jeux de plein air, les grands jeux de force et d'adresse, dans lesquels s'exaltent toutes les énergies vitales, se développent symétriquement tous les organes, s'harmonisent toutes les fonctions. Aucun jeu, peut-être, ne suffirait, à lui seul, parce que chacun met en œuvre certains muscles principalement, et que l'enfant livré à lui seul fait de préférence les mouvements qu'il fait le mieux, par conséquent qu'il a le moins besoin de faire : de là la nécessité de la gymnastique méthodique et celle d'une certaine direction et surveillance exercée sur les jeux eux-mêmes, ne fût-ce que pour les varier et les graduer. Mais cette direction doit être très discrète : il faut beaucoup se fier à la nature. Les jeux les plus libres sont les meilleurs, et ils font d'autant plus de bien qu'ils sont plus libres. Quant à l'orthopédie, si elle reste nécessaire pour corriger les déviations de croissance, on sait que ces déviations ne se produisent guère quand la croissance est absolument libre. Contre la scoliose, la myopie, tous les dangers résultant de la vie sédentaire et du travail cérébral forcément imposé aux enfants, il n'y a point de remède en dehors d'une très large part faite au loisir, non au repos seulement, mais au loisir actif en plein air, au déploiement libre et gai de toutes les forces.

Ce déploiement des forces physiques ne va jamais sans un vif exercice des sens et de toutes les facultés intellectuelles. Assurément, ce serait un paradoxe de dire que le jeu peut rendre à l'esprit tous les mêmes services que le travail; ce serait surtout une erreur, et pire encore, de vouloir faire de l'étude même un jeu, en la rendant toujours et à tout prix amusante. Mais si l'effort qui coûte, si le labeur méthodique est une condition du progrès qu'on demande à l'étude, il n'en est pas moins vrai que le jeu aussi, certains jeux surtout, mais tout jeu plus ou moins, excite, exerce, assouplit la pensée, lui donne du mouvement et du ressort, développe le coup d'œil, l'esprit d'à-propos, l'esprit de finesse. Mentalement donc, aussi bien que physiquement, le jeu a une vertu éducative. L'étude, quelque soin qu'on prenne de la régler savamment, risque toujours de produire certaines déviations de croissance dans le sens de quelque spécialité. C'est lui qui assure l'équilibre et le rétablit au besoin. De là le bienfait, même intellectuel, des vacances intelligemment employées. Le loisir actif sous toutes ses formes saines, — voyages, sports divers, relations sociales — a une valeur orthopédique. Non seulement il anime et vivifie, mais il harmonise en fortifiant.

Or, ces mêmes services qu'il rend au corps et à l'esprit, il les rend encore au caractère. D'abord, moralement comme intellectuellement, la première chose à faire pour l'éducateur est, selon le conseil de Montaigne, de « laisser trotter » l'élève devant lui, pour juger de son allure. L'enfant n'est jamais plus lui-même que dans ses jeux. C'est là qu'il faut observer à nu ses tendances, pour les diriger ensuite et, s'il y a lieu, les transformer. Mais indépendamment de toute direction intentionnelle, la plupart des jeux exercent et éprouvent la volonté, la fortifient par conséquent, soit qu'ils demandent plutôt la décision hardie et prompte, ou la ténacité, ou la patience, ou le sang-froid, ou toutes ces qualités à la fois, comme c'est l'ordinaire surtout dans les jeux collectifs où deux camps luttent de vigueur et d'adresse. Le profit moral est au maximum quand les équipes ne s'organisent pas seulement à l'improviste, mais sont constituées en sociétés de jeux, s'administrant elles-mêmes, nommant leurs chefs, faisant leur règlement. C'est là vraiment l'apprentissage de la liberté. Car être un homme libre, c'est obéir à des lois qu'on se donne et à des chefs qu'on a choisis; et une société libre ne subsiste que par l'union volontaire de ses membres sous une loi commune. Le concert des énergies individuelles à la fois exaltées et maîtresses d'elles-mêmes, dévouées les unes aux autres jusqu'au sacrifice, tempérées par l'esprit de justice et élevées au-dessus de l'égoïsme par l'esprit de solidarité : voilà l'idéal social que l'enseignement moral proprement dit fera goûter à la raison. Cet idéal, le jeu déjà le révèle à l'enfant et le lui fait aimer : de là la large part que fait au jeu, et que lui fera de plus en plus la pédagogie libérale. H. Marion.

Sociologie. — Le jeu, dont l'origine et le caractère psychologique sont étudiés ci-dessus, est une occupation commune à tous les animaux supérieurs et particulièrement à toutes les races humaines. Toutes pratiquent plus ou moins l'exercice de l'activité physique ou mentale sans but sérieux, habituellement afin de se délasser du travail. Au premier rang viennent les jeux physiques. Ils tiennent une grande place dans la vie des enfants et subsistent même chez les populations où l'éducation est le plus disciplinée, à côté de la gymnastique. Il est d'ailleurs assez difficile de tracer la limite précise entre les exercices gymnastiques et le jeu qui reproduit la plupart de ceux-ci : course, lutte, saut, etc., le mobile étant souvent dans les deux cas l'amour-propre, le désir d'affirmer une prééminence sur les concurrents ou camarades. La course, plus ou moins variée par des combinaisons d'adresse, fait encore le fond de beaucoup de jeux d'enfants : barres, épervier, cache-cache, rentrée, soit qu'il s'agisse simplement d'attraper, entre certaines limites, soit qu'il faille préalablement découvrir, puis attraper les joueurs du camp opposé. Le caractère commun à ces jeux et à tous les autres est, en effet, la division des joueurs en plusieurs bandes ou partis (généralement deux) qui luttent l'un contre l'autre. — Le saut donne lieu à des combinaisons peu variées, saut en hauteur ou en largeur, saute-mouton, jeu de l'ours, où il s'agit de s'asseoir d'un bond au sommet

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'un cercle formé par les têtes et les épaules de camarades groupés en rond et tournant le dos au dehors. L'adresse à grimper donne lieu à divers jeux dont le plus répandu est celui du mât de cocagne, offrant au haut du mât bien savonné un prix au plus adroit grimpeur. Le jet d'un corps pesant, ordinairement d'un disque ou d'un palet, est un jeu très pratiqué, soit qu'on se borne à en faire une épreuve de vigueur en jetant le plus loin possible un disque très lourd, un marteau, etc., soit qu'on le transforme en jeu d'adresse en visant à atteindre un certain objet ou à s'en rapprocher le plus possible : par exemple, dans le jeu du tonneau, du bouchon, de boules ou du cochonnet, de quilles, etc. On y peut rattacher les innombrables variétés du jeu de balle, de bille ou de paume, dont la vogue est encore aussi vive qu'au temps de l'*Odyssée*, ballon, football, lawn-tennis, croquet, billard, etc.

Aux jeux physiques proprement dits se rattachent les jeux militaires, inséparables des exercices militaires, attendu que chacun de ceux-ci est pratiqué comme jeu par ceux qui en ont le goût. Chez beaucoup de sauvages, les jeux militaires sont les plus ou même les seuls goûtés des adultes : escrime de l'épée ou de la lance, tir de l'arc, etc. Aujourd'hui encore, dans nos pays, l'escrime, le tir sont des jeux très pratiqués. Au moyen âge, les tournois ont tenu dans la vie des nobles une très large place. Les carrousels n'en sont qu'un pâle reflet. Le seul jeu sanglant, universellement pratiqué en Europe et qui puisse être assimilé aux jeux militaires, est la chasse.

Jusqu'ici nous nous sommes placés seulement au point de vue de ceux qui prennent part au jeu. Mais il y en a un autre, non moins important. En effet, dans presque tous ces jeux physiques, le plaisir est double : à celui des acteurs s'ajoute celui des spectateurs, lequel devient dans une foule de cas le but principal du jeu. Il en résulte naturellement de profondes modifications dans l'organisation de celui-ci, désormais approprié au spectacle qu'il s'agit d'offrir. Une grande part du plaisir tenant à l'incertitude du succès final, on tend à équilibrer les chances de manière à ménager jusqu'au bout ce genre d'intérêt. D'autre part, les jeux dégénèrent en véritables combats, d'autant plus passionnants pour le spectateur, mais n'ayant plus rien de leur caractère primitif pour les acteurs; ces derniers deviennent des professionnels qui vivent du spectacle offert par eux aux badauds. Ainsi se développe l'industrie nouvelle des saltimbanques, des prestidigitateurs, des cirques et à un degré plus intellectuel du théâtre (danse, représentations scéniques, concerts, etc.), le jeu se transformant en art (V. le §. *Psychologie*). Laissant de côté tout ce qui intéresse l'art, nous n'avons à signaler ici que les spectacles qui restent de simples jeux : courses et combats d'hommes ou d'animaux. Les courses à pied, les courses de chars dans l'antiquité, les courses de vélocipèdes et de chevaux à l'époque contemporaine attirent la plus grande affluence de spectateurs; leur vogue dépasse celle des représentations scéniques (théâtre, café-concert). La lutte, la boxe, particulièrement dans les pays anglo-saxons, excitent encore l'enthousiasme de milliers de spectateurs; les combats de gladiateurs furent le passe-temps favori des Romains; notre époque ne connaît plus de combats sanglants que ceux des animaux, combats de coqs surtout en Malaisie, combats de taureaux en Espagne. Pour les premiers, comme pour les courses de chevaux et pour les duels légendaires des boxeurs américains, il intervient ordinairement un élément nouveau, qui modifie complètement le caractère psychologique du plaisir du jeu, le pari. Mais celui-ci joue un bien plus grand rôle dans les jeux d'intelligence que dans les jeux physiques.

L'exercice désintéressé de l'activité mentale est chez les civilisés aussi fréquent, pour le moins, que celui de l'activité physique. Le jeu est généralement pratiqué même par les travailleurs dans les moments de repos; il suffit à remplir la vie de milliers d'oisifs. Les jeux intellectuels sont extrêmement nombreux : quelques-uns sont de pures combinaisons, donnant lieu à un art complet : tels les échecs, les dames; le domino, le trictrac comportent une forte part de hasard : celui-ci est plus ou moins grand, parfois total dans les jeux de cartes, whist, piquet, écarté, poker, baccara, etc.; il règne seul dans le jeu de dés et ses dérivés (par exemple le jeu de l'Oie). Pour compléter la nomenclature des jeux intellectuels, il faut citer les devinettes, rébus, casse-tête variés, etc., puis les *jeux de société* ou jeux innocents, enfin les jeux scientifiques, physique amusante, etc. Les jeux intellectuels ont l'avantage de développer l'attention; les jeux de société constituent une récréation anodine, parfois précieuse. Les jeux scientifiques constituent un utile complément d'éducation et donnent la clef des combinaisons des prestidigitateurs. On trouvera l'énumération et la description de beaucoup d'amusements de ce genre dans des ouvrages spéciaux, auxquels il suffit de renvoyer. On trouvera d'ailleurs dans la *Grande Encyclopédie* des articles étendus sur les principaux jeux (V. Course, Dames, Echecs, Carte, Ecarté, Piquet, etc.).

Jusqu'ici nous nous sommes occupés du jeu envisagé comme exercice physique ou mental, jeu de force, d'adresse ou de combinaison procurant à celui qui s'y livre ou à celui qui le contemple une distraction et un plaisir. Il nous reste à parler des jeux de hasard. Entre ceux-ci et les précédents, l'antithèse est complète. Les uns représentent l'exercice désintéressé de l'activité, les autres l'acte le plus intéressé, la tentative pour se procurer un gain sans travail; d'une part, le simple plaisir de l'effet; de l'autre la suppression de tout effort. La différence résulte de l'union au jeu d'un autre facteur, le pari. Presque tous les jeux comportent une lutte entre deux ou plusieurs individus ou deux ou plusieurs groupes. Le vainqueur retire du succès une satisfaction d'orgueil. La tentation est très forte d'y adjoindre un bénéfice matériel. Dans le jeu-spectacle, un prix est habituellement proposé au vainqueur, et il arrive que le jeu devient pour celui qui s'offre en spectacle une profession semblable aux autres. Les spectateurs glissent sur la même pente et volontiers soulignent la préférence qu'ils ont pour l'un ou l'autre champion en pariant en sa faveur. Dans les jeux ordinaires, les défis ont souvent le même corollaire, un pari engagé entre les concurrents. Nous avons indiqué déjà comment cette tendance, combinée avec préoccupation d'aviver l'intérêt du spectacle, conduit à égaliser les chances, de manière à laisser au hasard la plus grande place dans l'issue. Une confusion s'établit entre le jeu et l'appel au hasard. Elle est facilitée par les idées religieuses qui dans l'un et l'autre cas attribuent la décision au choix fait par les dieux. On leur fait honneur de la victoire, et dans les circonstances douteuses, lorsqu'on hésite entre plusieurs résolutions, on emploie le tirage au sort pour connaître leur préférence, l'indication fournie par le sort étant censée émaner d'eux (V. Divination). L'appel au hasard devient une méthode pour tous les cas douteux, par exemple pour décider de la propriété d'un objet contesté. Il devient, à côté du travail et du brigandage militaire, un moyen d'acquérir. Chez un grand nombre de peuples sauvages, nous trouvons cette passion du pari. On le greffe sur les jeux les plus simples, sur ceux où l'habileté a le moins de rôle et dans lesquels tout ou presque tout dépend du hasard. La violence des passions excitées par ces jeux, qui ne sont plus que des prétextes à parier, est telle qu'ils effacent tous les autres et que dans le langage le mot joueur est synonyme de parieur.

Les jeux de hasard les plus simples sont ceux qui égalisent exactement les chances et comportent le minimum d'appareil : pair ou impair, pile ou face; de même la *mora* des Italiens, et la plupart des combinaisons du jeu de dés qui fut longtemps le plus usité de tous. Dans l'Europe moderne, il a été détrôné par les cartes; tous les jeux de cartes sont des jeux de hasard, mais l'habileté du joueur joue dans quelques-uns un rôle appréciable (whist, piquet, écarté, poker), tandis que dans d'autres elle est négligeable ou n'intervient pas (baccara, pharaon, rouge et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

noir, trente et quarante, onze et demi, vingt-un, passe-dix, lansquenet, rams, etc.). Tous laissent une porte ouverte à la fraude; les tricheries les plus banales sont, d'une manière générale, celles qui consistent à s'assurer des cartes avantageuses, soit en les retrouvant dans le paquet, soit en les ajoutant au jeu; et celles qui vous font connaître le jeu de l'adversaire, soit en marquant les cartes, soit en se faisant renseigner par un compère, soit en ayant ce dernier pour adversaire et s'entendant avec lui pour détrousser les parieurs qui ont misé sur l'un ou l'autre jeu; la tricherie à la marque, par laquelle on s'ajoute des points; la fraude consistant à augmenter ou à diminuer son enjeu après que le coup est gagné ou perdu, etc.; à l'écarté on s'assure le roi ou bien on le retourne; on prend six cartes et on en écarte une de plus qu'on n'annonce; au baccara on fait ajouter au paquet une « portée » de cartes connues du banquier et qui lui assurent le gain d'une série de coups; au poker, on complète une séquence, un brelan, en reprenant une carte de son écart ou en l'ajoutant; de même au piquet; la simple énumération des inventions des « grecs » pour voler les joueurs naïfs suffit à remplir des volumes. Le seul remède est de ne jouer qu'avec des personnes qui vous sont complètement connues. L'habitude du jeu est très répandue, et presque tout le monde y joint un pari, expose un enjeu. Dans la majorité des cas cet enjeu est minime, étant seulement destiné « à intéresser la partie ». On joue au café les consommations aux cartes, au domino, au billard. On joue en famille quelques sous au loto. Si le jeu était limité a des paris individuels, il serait presque inoffensif. Mais on a vu s'introduire l'exploitation du jeu par des industriels qui offraient à tout venant de parier contre eux, mais qui ne lui laissaient pas une chance égale à la leur; ils s'assuraient un avantage. Les systèmes destinés à procurer à celui qui offre le pari et qui tient le jeu (on l'appelle *banquier*), contre les parieurs ou *pontes* une probabilité supérieure de gain, varient selon les jeux. A la roulette l'avantage essentiel du banquier consiste en ce qu'il a 36 chances contre 1 au ponte et que pourtant il ne paye au gagnant que 35 fois sa mise; il se réserve ainsi 2,7 %. Au pharaon, l'avantage résultant du plié (6 %) et de la dernière carte (3 %) est encore plus fort; les loteries, et notamment celles qui organisent le pari sur des numéros donnent au banquier le maximum de bénéfice. Aux courses, le prélèvement du bookmaker varie de 10 à 25 %; celui du pari mutuel est en France habituellement de 7 % (V. Course, Loterie, Roulette, etc.). Un certain nombre de jeux déguisent de simples escroqueries : par exemple le *bonneteau*, les poules au billard organisées dans des cafés par des spécialistes qui s'entendent pour détrousser les parieurs. La plupart des maisons de jeu déguisées sous le nom de casinos ou de cercles ne se contentent pas des bénéfices de la cagnote et s'entendent avec des grecs, tricheurs de profession, pour voler les joueurs. L'exploitation industrielle du jeu-pari est presque toujours doublée d'un vol.

Un caractère commun à la plupart des jeux de hasard est leur extrême facilité; ils reposent sur les combinaisons les plus simples des cartes ou des dés, afin que tout le monde puisse s'y adonner. Dans ceux qui sont l'objet d'une exploitation industrielle, on cherche à ce que le jeu soit le plus vite possible : plus les paris se succèdent rapidement, plus souvent se répète la prime du banquier et plus aussi s'accentue l'entraînement du joueur, ne lui laissant aucun intervalle pour se ressaisir. La roulette et certains jeux de cartes (baccara, trente et quarante, etc.) ont à cet égard un redoutable privilège.

Tous les moralistes s'accordent à dénoncer les funestes effets de la passion du jeu (pari). Le joueur perd l'habitude et le goût du travail, la rémunération régulière que celui-ci assure paraissant infime comparée au gain qu'une série de paris heureux, un moment de veine, peuvent procurer en quelques minutes. Il perd la notion de la valeur de l'argent et, alors même que, pendant un délai prolongé, ses gains et pertes se compenseraient ou laisseraient une plus-value, le joueur n'en aurait pas moins été entraîné à des dépenses tellement supérieures à ses ressources normales que sa ruine demeure certaine. La violence des émotions du jeu détruit tous les autres sentiments et livre le joueur à toutes les impulsions : superstitions puériles, abandon de la famille, vol, abus de confiance, meurtre même, pour obtenir l'enjeu d'une nouvelle partie. Ces dangers sont si flagrants que tous les Etats civilisés ont reconnu qu'il y a un intérêt social majeur à refréner le jeu. Cependant il faut reconnaître que son rôle dans notre société est bien plus considérable qu'il ne paraît au premier abord. On retrouve à tous les degrés l'opération qui consiste à chercher, au prix d'un risque, un gain, lequel ne représente plus alors le résultat d'un travail, mais le résultat d'un combat. La forme la plus simple est le jeu ordinaire, roulette ou jeu de cartes, par exemple; mais tous les échanges, toutes les affaires à échéance plus ou moins longue comportent un élément de risque : dans toute opération commerciale à terme, dans tout achat pour revendre, il y a une part de jeu, les autres facteurs étant le travail, la matière, etc., éléments de la valeur actuelle et future de l'objet échangé. Toutes les fois qu'on escompte l'avenir, qu'on opère sur des probabilités, on fait un acte analogue à un pari. La spéculation s'efforce d'isoler cet élément des autres et cherche dans les affaires financières et commerciales les profits du jeu; c'est aujourd'hui de beaucoup la forme la plus importante du jeu; il se joue dans les Bourses des valeurs et dans les diverses Bourses commerciales des sommes cent fois plus considérables que dans tous les tripots, cercles, cafés du monde entier. Les opérations qui s'y traitent sont en grande majorité fictives et sans autre motif que le jeu. Toutefois, nous devons observer que cette forme du jeu est sensiblement différente de l'autre. Il ne s'agit plus de hasard pur, mais de l'incertitude de l'avenir et du conflit de prévisions contradictoires sur des événements futurs. L'intelligence, l'information ont ici une importance prépondérante; c'est seulement sur une grande quantité d'opérations, c.-à-d. de paris, et par une vérification expérimentale, qu'on peut assimiler le jeu de bourse et la généralité des spéculations commerciales à des jeux de chance ou de hasard. A cet égard, ils représentent la contre-partie de l'*assurance* (V. ce mot), par laquelle une autre catégorie de personnes cherchent à se mettre à l'abri des risques de l'avenir.

A l'époque actuelle, les trois espèces de jeux les plus usuelles sont: les jeux de cartes, le jeu de courses, le jeu de bourse. Les jeux de cartes, auxquels on peut assimiler la roulette, sont complètement ou à peu près complètement des jeux de hasard. Aux courses, il n'en est plus de même en apparence; la connaissance des performances des chevaux, de l'état du terrain, du mérite des jockeys, etc., bref de toutes les conditions qui déterminent le résultat d'une course, permettent de prédire à coup sûr le vainqueur; telle est, du moins, l'opinion des joueurs; en fait, leur ignorance les réduit à parier au hasard. Le jeu aux courses est le moins dangereux à cause du petit nombre de paris (six par jour, au maximum), de l'intervalle qui les sépare et permet d'éviter l'entraînement fiévreux si fatal aux joueurs de cartes; mais l'aspect scientifique du jeu de courses conduit le joueur à consacrer son temps à des études destinées à obtenir de meilleurs pronostics; les courses absorbent ainsi toute son activité. Il en est de même pour le jeu de bourse, dont les paris sont encore plus espacés, mais portent sur des sommes plus fortes. Une des causes les plus efficaces de la ruine des joueurs, c'est que les établissements qui offrent à jouer prélèvent sur les joueurs, par la cagnote, un impôt qui, en un temps assez court, engloutit la totalité des fonds promenés sur le tapis vert; à la roulette, la probabilité est qu'au trente-sixième coup le joueur aura perdu son enjeu. Ce prélèvement se retrouve dans tous les jeux : aux courses, il est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

représenté par les 7 % que retient l'agence officielle du pari mutuel ; à la bourse par le salaire ou courtage des intermédiaires, agents de change, coulissiers, etc. Il faut donc aux probabilités mathématiques de ruine des joueurs, indiquées dans le § *Mathématiques*, ajouter ce fardeau écrasant des frais d'organisation du jeu. A.-M. B.

Histoire. — GRÈCE. — Les jeux athlétiques et scéniques prirent en Grèce une grande extension. Ils furent associés aux grandes fêtes religieuses et, en particulier, les jeux athlétiques formaient la partie principale des grandes fêtes internationales célébrées à intervalle régulier à Olympie, à Delphes, à Némée et sur l'Isthme. On en trouvera l'historique et la description dans les art. ISTHMIQUES, NÉMÉENS, OLYMPIQUES et PYTHIQUES (Jeux).

ROME. — Les jeux ont tenu une large place dans les fêtes religieuses romaines, aussi bien dans les cultes privés que publics. Ces jeux comportaient des courses, des combats dans le cirque, combats de bêtes et combats de gladiateurs (V. CIRQUE et GLADIATEUR) et des représentations théâtrales. Les dernières semblent avoir été empruntées aux Grecs ou aux Etrusques; les combats sanglants aux Etrusques.

Jeux funéraires. Les jeux funéraires (*ludi funebres novemdiales*) étaient offerts par les familles riches le jour du banquet funèbre, c.-à-d. le neuvième après l'enterrement; ils consistaient en combats de gladiateurs lesquels équivalaient à des sacrifices humains de victimes immolées en l'honneur du défunt.

Les *jeux publics* devinrent fort nombreux ; ils sont énumérés avec leurs dates à l'art. FÊTE. Ils se divisaient au point de vue du programme en *circenses*, *gladiatorii* et *scenici*, célébrés dans le cirque, l'amphithéâtre (*cavea*) ou le théâtre (*scena*). Au point de vue officiel, on les distingue en *stati*, *votivi* et *extraordinarii* (V. FÊTE). Il n'y avait de jeux faisant réellement partie du culte national que les *Equirria* et les *Consualia* célébrés par les pontifes et consistant en courses de chevaux et de chars. Cependant les autres jeux furent incorporés au culte romain et soumis au contrôle du collège des pontifes, à l'exception de ceux qui demeurèrent associés à des cultes d'origine étrangère et dépendirent du collège des *Quindecemviri sacris faciundis* (V. PONTIFE et QUINDECEMVIRS). Les jeux votifs étaient présidés par les magistrats qui les « vouaient » chaque année: consuls pour les *jeux Romains* et les *Grands Jeux* (*ludi Romani* et *Magni*) ; édiles de la plèbe pour les *jeux plébéiens* (*ludii plebeii* et *Ceriales*) ; préteur urbain pour les *jeux Apollinaires*. Leur organisation fut confiée aux édiles curules, puis, après l'an 22 av. J.-C., aux préteurs. Les jeux extraordinaires, voués par les magistrats pour un motif sérieux, étaient comme les précédents célébrés aux frais du trésor public (*sumptu publico*) ; seulement les magistrats pour en accroître le faste contribuaient souvent personnellement à la dépense. En outre, lorsque le Sénat refusait d'autoriser celle-ci, ils pouvaient célébrer les fêtes vouées par eux à titre de jeux privés. Les féries privées, auxquelles on invitait le peuple entier, se multiplièrent, parce que les pontifes n'autorisaient dans les jeux publics que les courses et (à partir de 364 av. J.-C.) les représentations scéniques; ils excluaient les combats sanglants, le spectacle le plus goûté du peuple. Ceux-ci étaient offerts en supplément à titre de jeux privés. Cependant, à partir de 105 av. J.-C., l'Etat les accepta et les laissa présider par ses magistrats. Nous compléterons ces indications générales par un bref historique des principaux jeux.

Les jeux Apollinaires furent voués en 214, après la défaite de Cannes, pour se conformer à une prédiction des *Carmina Marciana* promettant l'expulsion des Carthaginois en échange de cette création; ils se célébraient dans le Grand Cirque. — Les jeux Capitolins auraient été institués par Camille en l'honneur de la délivrance du Capitole; il n'en est plus question dans la période républicaine. Sous l'Empire on retrouve une fête analogue, mais qui semble avoir une autre origine; sous Commode elle comportait des concours gymnastiques, scéniques et musicaux. — Les jeux Floraux institués en 238 av. J.-C., d'après un ordre des livres sibyllins, étaient célébrés dans le cirque *Floralis*. — Les jeux Juvéniles (*Juvenalia*) furent institués par Néron pour rappeler sa majorité. Ses successeurs appliquèrent ce nom aux jeux offerts sur le Palatin au début de l'année. — Les Grands Jeux sont mentionnés par Tite Live pour la première fois en 481 av. J.-C.; Denys d'Halicarnasse les a décrits et en attribue la fondation au dictateur A. Postumius, vainqueur des Latins. Ils commençaient par une procession du Capitole au Grand Cirque par le Forum, où le peuple se groupait en ordre militaire: en tête les jeunes patriciens à cheval; en queue les athlètes, chœurs de musiciens et les statues des dieux. Après un sacrifice solennel avaient lieu les jeux : courses de chars et de cavaliers, luttes athlétiques (à partir de 188 av. J.-C.). — Les jeux *Megalenses*, en l'honneur de la Grande Mère, furent importés avec son culte, de Pessinonte en Phrygie (196 av. J.-C.). Les édiles curules C. Atilius Serranus et L. Scribonius Libo les célébrèrent les premiers. — Les jeux plébéiens furent institués à une date indéterminée, pour fêter soit l'expulsion des rois, soit la restauration de la bonne intelligence entre patriciens et plébéiens. Ils avaient lieu dans le cirque de Flaminius. Ils formaient la contre-partie des jeux Romains, fête patricienne, souvent confondue avec les Grands Jeux et célébrée en l'honneur de la trinité capitoline (Jupiter, Junon, Minerve). — Les jeux Séculaires remontent au consul M. Valerius Publicola qui les aurait institués sur l'invitation des livres sybillins. Leur périodicité dépend du calcul de l'année séculaire qui fut assez irrégulier. Le rituel était réglé par les quindécemvirs; ils ne prirent de grande importance que sous l'Empire, à partir d'Auguste. L'idée en paraît empruntée à la théologie étrusque. On trouvera de plus amples détails dans l'art. SIÈCLE.

TEMPS MODERNES. — Nous ne retrouvons plus dans les Etats modernes d'organisation officielle des jeux athlétiques, des représentations du cirque ou du théâtre comparable à celles de l'antiquité. En revanche, nous constatons une tendance à exploiter les jeux de hasard au profit du trésor public et à les transformer en une sorte d'institution officielle. Le fait est général pour le jeu de bourse, universellement favorisé, parce qu'on admet qu'il favorise la circulation des capitaux. Il l'est presque autant pour le jeu aux courses, auquel on impose seulement une lourde redevance au profit de l'Assistance publique et de l'élevage; dans ces deux cas il y a le prétexte d'un intérêt général ; mais on est allé plus loin et on a vu des gouvernements développer la passion du jeu pour l'exploiter à leur bénéfice. On trouvera dans l'art. LOTERIE tous les détails à ce sujet ; et nous nous bornerons à rappeler que dans les pays de l'Europe méridionale, Italie, Espagne, Portugal, aujourd'hui encore c'est l'Etat qui organise les paris sur des combinaisons numériques et démoralise ses administrés pour les dévaliser. On est allé encore plus loin et on a vu fonctionner des tripots officiels ; un seul s'est maintenu par la fiction de l'indépendance de Monaco, artificiellement conservée pour éluder une interdiction à laquelle aucun Etat digne de ce nom n'oserait se soustraire. Sans atteindre à ce degré de scandale, tous tolèrent l'existence de maisons de jeux, sauf à s'efforcer d'en réserver l'usage aux classes aristocratiques.

Les jeux de hasard étaient très répandus dans l'antiquité: en Grèce, les Spartiates seuls les avaient interdits; à Rome, plusieurs empereurs eurent la passion des dés et y risquèrent de grosses sommes, entre autres Caligula et Claude. Tacite nous dépeint la puissance de cette passion chez les Germains qui jouaient jusqu'à leur liberté. La législation romaine qui interdit le jeu, sauf les paris engagés à propos d'exercices physiques, dut tolérer qu'on jouât son écot dans les festins. Les prohibitions que l'Eglise fit édicter à diverses reprises prouvent la persistance des jeux de hasard. Saint

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Louis ne pouvait empêcher son père de s'y adonner. Au XVIe siècle, le rôle croissant des aventuriers, la démoralisation italienne répandirent partout les jeux de dés, de cartes. Il se créa des maisons de jeu; Louis XIII en fit fermer 47 à Paris. Mais, particulièrement sous le règne de Louis XIV, la cour et le roi donnèrent l'exemple du mépris des ordonnances édictées contre les joueurs. Tout le monde d'ailleurs trichait, le roi tout le premier. La sévérité qui est adoptée aujourd'hui pour imposer la loyauté dans le jeu et dans le règlement des dettes d'honneur, fut inconnue à la cour. L'exemple donné par celle-ci multiplia les tripots. Ils s'en organisa dans les ambassades, notamment dans celle de Venise. Des courtisanes vieillies en ouvrirent. Le plus célèbre fut au XVIIIe siècle celui de Mme de Sainte-Amaranthe, belle-mère de Sartines, le lieutenant de police. A la Révolution française, sous le Directoire, il s'ouvrit une foule de maisons de jeu, surtout au Palais-Royal; de Paris le fléau s'étendit dans les villes de province. Il y eut, 18, rue de Richelieu, un tripot où on acceptait les mises de six liards. Il fallut mettre le holà. Le Consulat n'osa prononcer d'interdiction totale; il réduisit à neuf le nombre des maisons de jeu à Paris et imposa aux entrepreneurs une grosse redevance versée au budget de la police secrète. Ce fut l'origine de la ferme des jeux. Les frères Perrin l'obtinrent d'abord et firent une grosse fortune. Vers 1810 leur succéda Boursault-Malherbe qui fit de plus grands avantages à la Ville. Ses bénéfices furent énormes au moment de l'occupation de Paris par les alliés. Blucher perdit 1,500,000 fr. au Palais-Royal (n° 154). Le bail de Boursault finit en 1817 et on le mit en adjudication. Il fut pris par les frères comtes de Chalabre, au prix de 5 millions. Le dernier entrepreneur fut Bénazet. Il payait 5,550,000 fr. à la Ville de Paris, mais le Conservatoire de musique recevait un dixième, les théâtres un autre et les Quinze-Vingts un troisième (soit en tout 1,660,000 fr.). La Ville devait en outre recevoir moitié des bénéfices nets et les trois quarts au-dessus d'un produit brut annuel de 9 millions. Les bénéfices de la ferme des jeux furent au maximum de 9,008,628 fr. 51 en 1825; ils atteignirent 6,841,838 fr. 85 en 1837, la dernière année. En 1836, la Chambre décida la suppression des jeux publics qui fut réalisée le 31 déc. 1837. Il y avait alors sept maisons de jeu à Paris, quatre au Palais-Royal (n°s 36, 113, 127 et 154), une au coin de la rue Favart et du boulevard, deux rue de Richelieu (cercle des Etrangers et Frascati); la dernière admettait les femmes.

Les jeux publics furent supprimés en Angleterre le 1er déc. 1853, mais on constata le mois suivant la persistance de 18 maisons de jeu dans l'aristocratique West-End. Aux Etats-Unis, celles de San Francisco furent fermées en 1855. L'Allemagne conserva plus longtemps les jeux publics, surtout dans la région rhénane; la suppression, réclamée par la Prusse en 1854, ne fut adoptée par la Confédération de l'Allemagne du Nord qu'au 1er juil. 1868 et généralisée dans toute l'Allemagne en 1872; alors se fermèrent les tripots officiels de Bade, Hombourg, Wiesbaden, Ems, Mannheim et Pyrmont. Ceux de Spa (Belgique), Saxon (Valais, Suisse), Saint-Sébastien (Espagne) ont également été clos. Il ne reste plus que celui de *Monaco* (V. ce mot).

La suppression du jeu public est un grand progrès. Malheureusement, on tolère dans les capitales et les stations de villégiature la persistance de maisons de jeu, déguisées sous le nom de *cercles* ou de *casinos* et qui puisent dans la cagnotte l'argent employé à organiser des attractions luxueuses. La police et les gouvernements les favorisent, tantôt parce que leur personnel est à la solde des tenanciers de ces tripots, tantôt parce qu'en concédant ces lucratifs privilèges ils payent des concours utiles. On prétend faire la part du feu, comme pour la prostitution, en laissant s'exercer, dans des conditions discrètes, une passion qu'on surveille et réglemente. Malgré ces tolérances plus ou moins avouées, les jeux d'argent sont prohibés partout. Certains Etats de la république des Etats-Unis ont poussé les interdictions à leurs dernières conséquences. Dans l'Indiana, gagner aux cartes une somme, si petite qu'elle soit, est un délit. Le Tennessee interdit le système qui consiste à donner à l'acheteur d'une marchandise des billets donnant chance de gagner une prime. En revanche, l'Etat de New York autorise à jouer son écot, au billard par exemple. Cette faculté est générale en France, où la majorité des consommateurs dans les cafés jouent leurs consommations et ne jouent rien de plus. Limité aux classes aristocratiques, aux oisifs qui jouissent de capitaux qu'ils n'ont pas produits, le jeu peut être regardé comme utile; en détruisant ces fortunes stériles, il remet en circulation des capitaux et concourt à l'amoindrissement des classes improductives. Il représente, dans une certaine mesure, la contre-partie des spéculations de bourse par lesquelles les capitalistes drainent l'épargne populaire et se l'approprient. A.-M. B.

Mathématiques. — JEUX DE HASARD. — La théorie des jeux de hasard est une des parties des plus importantes, des plus difficiles et des plus intéressantes du calcul des probabilités. Son utilité est incontestable: au point de vue scientifique, elle a donné naissance à une foule de théories intéressantes et a exercé la sagacité des savants les plus illustres; c'est elle qui a fait naître le calcul des probabilités; au point de vue pratique, elle a donné lieu à la théorie des assurances sur la vie; enfin, au point de vue moral, elle inspire à ceux qui l'ont étudiée avec soin l'horreur des jeux de hasard en montrant à nu toute leur immoralité, tous leurs dangers. Il n'y a pas à proprement parler de jeu parfaitement équitable, j'espère le prouver, en ce sens que les joueurs ne se trouvent jamais dans des conditions moralement équivalentes; cependant on convient de dire qu'un jeu est équitable lorsque les joueurs, ayant joué un très grand nombre de parties, leurs mises sont telles que, si on les modifiait très peu, l'un d'eux au moins serait sûr de perdre ou sûr de gagner. Pour qu'un jeu soit équitable, à ce point de vue, il faut et il suffit que la mise de chaque joueur soit égale à ce que l'on appelle son espérance mathématique. L'espérance mathématique d'une somme d'argent est le produit de cette somme par la probabilité que l'on a de la gagner.

Supposons d'abord que les conditions du jeu restent les mêmes à chaque partie jouée et qu'un joueur attende en cas de gain une somme constante a, avec la probabilité p constante aussi de l'obtenir; le théorème de Bernoulli nous apprend que si le joueur joue un très grand nombre s de parties, il en gagnera $sp \pm E$, E désignant un nombre qui est de l'ordre de la racine carrée de s.

Plus exactement, il y aura une probabilité

$$\frac{2}{\sqrt{\pi}} \int_0^{\frac{E}{\sqrt{2p(1-p)s}}} e^{-x^2}\, dx$$

que le joueur gagnera un nombre de fois compris entre $sp - E$ et $sp + E$, et l'intégrale précédente est très voisine de 1 quand $\frac{E}{\sqrt{2p(1-p)s}}$ est un peu supérieur à 2; ainsi par exemple, si $\frac{E}{\sqrt{2p(1-p)s}} = 3$, l'intégrale sera égale à 0,99997. Ainsi il y aura à peu près 10,000 à parier contre 1 qu'après s parties, le joueur en aura gagné un nombre compris entre $ps - 3\sqrt{2p(1-p)s}$ et $ps + 3\sqrt{2p(1-p)s}$. Le calcul montre qu'il a juste autant de chance d'en gagner $ps - \alpha$ que $ps + \alpha$; il résulte de là que si la mise de notre joueur est pa, égale à son espérance mathématique, il aura autant de chances d'être en gain que d'être en perte après un grand nombre de parties jouées. Au contraire, si sa mise est $pa + \alpha$, un peu supérieur à pa, sa perte sera $ps\alpha$, à une quantité près au plus égale à $3\alpha\sqrt{2p(2-p)s}$, négligeable vis-à-vis de $ps\alpha$;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il serait forcément en gain si sa mise était $pa - \alpha$. Lorsque la probabilité de gagner ne reste pas la même à chaque partie, pourvu que cette probabilité reste comprise entre des limites finies, une analyse un peu plus compliquée montre encore que la mise du joueur à chaque coup doit être égale à son espérance mathématique : j'ai dit pourvu que cette probabilité reste comprise entre des limites finies, et aussi pourvu que les sommes espérées par le joueur restent également comprises entre des limites finies ; ces restrictions sont absolument nécessaires et c'est pour les avoir négligées ou oubliées que l'on en est arrivé à voir des paradoxes là où il n'y a que des phénomènes naturels et qui ne sont nullement en contradiction avec les théories.

Le simple bon sens, bien avant l'invention du calcul des probabilités, avait déjà indiqué comment les joueurs devaient régler leurs mises dans les cas les plus simples, et un grand nombre d'auteurs ont considéré la règle de l'espérance mathématique comme un principe fondamental n'exigeant aucune démonstration. Tirons du moins, de la discussion à laquelle nous venons de nous livrer, cette conséquence : si un joueur veut se garer contre toutes les chances de perte et s'il veut se réserver un bénéfice certain à la longue, sa mise doit être inférieure à son espérance mathématique ; c'est ce qu'ont compris les directeurs de toutes les maisons de jeu et les assureurs qui demandent à leurs clients des primes plus fortes que celles qu'ils devraient payer en toute équité ; disons toutefois en faveur de ces derniers que, à l'encontre des directeurs des maisons de jeu, ils rendent des services sérieux qui méritent un salaire.

Si nous étudions maintenant le jeu de hasard à un autre point de vue, l'analyse mathématique démontre d'une façon péremptoire que, quand deux ou plusieurs joueurs jouent à un jeu équitable, le plus riche est celui qui a le plus de chances de ruiner les autres, et que s'il est de beaucoup le plus riche il ruinera presque à coup sûr les autres ; s'il est infiniment riche il ruinera certainement les autres. Conclusion : le joueur de profession qui joue contre le public, infiniment plus riche que lui, se ruine à coup sûr. Il se ruinera à fortiori s'il joue contre un banquier qui se réserve un avantage quelconque, par exemple contre le fermier d'une maison de jeu.

Les joueurs ont des préjugés qui leur ont fait inventer une foule de combinaisons qui doivent les conduire à la fortune ; aucune de ces combinaisons ne peut résister à l'analyse, et le jeu doit forcément ruiner à la longue celui qui s'y livre, quelque ingénieuses que soient ses combinaisons. On a proposé quelquefois le moyen suivant pour réaliser au jeu un bénéfice en apparence certain ; ce moyen consiste à placer des mises allant en doublant à chaque coup tant que le joueur perd. Mais outre qu'un pareil jeu ne serait pas équitable, puisque les mises ne resteraient pas comprises entre des limites fixées, le joueur court le risque de perdre sa fortune à un moment donné, et à ce moment son partner peut refuser de jouer avec lui si sa mise n'est pas effective ; d'ailleurs les directeurs des maisons de jeu ont bien soin de limiter les mises des joueurs à un certain maximum. En résumé, si l'on prend le mot équitable avec son sens ordinaire, le jeu n'est réellement équitable que quand deux joueurs également riches placent des mises égales à leurs espérances mathématiques ; dès que l'un d'eux devient plus riche, le jeu cesse d'être parfaitement équitable puisque le plus riche a le plus de chance de ruiner l'autre. Au fond et en toute rigueur le joueur est dupe ou coquin ; abstraction faite même de cette considération que le gain réalisé au jeu n'est certainement pas de nature à rehausser l'honorabilité de celui qui en profite.

H. Laurent.

Droit. — Droit romain. — Des lois de l'époque républicaine, les lois Titia, Publicia, Cornelia, défendaient les jeux de hasard où une somme d'argent servait d'enjeu. Elles n'autorisaient que les jeux d'adresse. Un sénatus-consulte cité par Paul renouvelle cette prohibition. L'édit prétorien, de son côté, pour décourager l'industrie de ceux qui donnent à jouer à autrui, décide que celui qui reçoit des joueurs ne peut agir contre ceux qui l'ont frappé, ont commis un dommage ou un vol à son préjudice. Cette défense des jeux d'argent et ces dispositions de l'édit prétorien reproduites au Digeste de Justinien montrent que ce prince s'est approprié la législation antérieure et ses prohibitions. C'est ainsi qu'une constitution du code, émanée de cet empereur, défend tout jeu de hasard, et, parmi les jeux d'adresse, n'excepte que cinq espèces de jeux et parmi eux les courses de chevaux. La sanction de la prohibition des jeux d'argent paraît avoir été, au début, la condamnation à des peines criminelles. Dans le dernier état du droit, cette sanction est purement civile. Elle consiste dans la nullité absolue de la convention de jeu et de toute convention destinée à subvenir aux besoins des joueurs. De là suit que le joueur ne peut être poursuivi en payement de sa dette de jeu et que, s'il a payé, il peut répéter son payement par la *condictio indebiti*. De même, celui qui a, en connaissance de cause, prêté de l'argent destiné à servir d'enjeu, n'a pas d'action pour obtenir la restitution du prêt. Dans deux cas, cependant, on trouve une répression plus sévère que celle consistant dans la nullité de la convention de jeu. L'édit avait donné au magistrat le droit d'infliger une *multa* ou une peine corporelle à ceux qui engagent autrui au jeu par violences ou menaces. Justinien maintient cette disposition. De plus, il punit de la confiscation ceux qui tiennent une espèce de jeu de hasard, qu'il appelle ξύλινα ἱππικά, *equi lignei*, et qui, suivant la description qu'en donnent certains interprètes, fait songer à un jeu très pratiqué de nos jours dans certaines villes d'eaux.

G. May.

Ancien droit français. — Le jeu paraît avoir été une passion chez les peuples barbares tout comme chez les Romains. Si nous en croyons Tacite, les Germains s'y livraient avec ardeur. Les rois de France se préoccupèrent de bonne heure de prohiber le jeu. Charlemagne, dans un de ses capitulaires, confirma la défense de jouer à des jeux de hasard, faite par le concile de Mayence tenu en 813. Saint Louis, en 1254, défendit de jouer aux échecs, aux dés et au trictrac, interdit les lieux publics où l'on donnait à jouer, et prohiba même la fabrication des dés. Ces prohibitions ont été renouvelées et étendues à d'autres jeux par Charles IV en 1319 et Charles V en 1369, à peine de 40 sols d'amende pour les contrevenants, somme qui représente environ 100 fr. de notre monnaie ; on exceptait de cette défense les jeux propres à exercer au fait des armes. Cependant Charles VIII, tout en défendant le jeu de dés aux prisonniers, permit aux personnes de naissance et d'honneur, qui étaient en prison pour cause légère et civile, de jouer au trictrac et aux échecs, et François Ier accorda par lettres patentes une action pour dettes contractées au jeu de paume. Charles IX, dans son ordonnance de 1560, comprit dans la même prohibition les maisons de prostitution et les maisons de jeu. Par l'ordonnance de Moulins, en 1566 (art. 59), il permit aux mineurs de répéter ce qu'ils y auraient perdu, « sans néanmoins, ajoute-t-il, approuver tels jeux entre majeurs ». L'ordonnance donnée à Blois par Henri III en 1577 défend aussi aux hôteliers et cabaretiers de tenir des jeux de dés, de cartes ou autres. La déclaration du 30 mars 1611 renouvela cette prohibition. Louis XIII, en interdisant également, par l'ordonnance de 1629, les maisons de jeu, introduisit en outre dans la législation quelques dispositions importantes. Il déclara annulées toutes les obligations et promesses résultant du jeu, quelques déguisées qu'elles fussent, même en vente d'immeuble, échange ou autrement ; il défendit de prêter de l'argent ou des objets précieux pour jouer, et de répondre de ceux qui jouaient, à peine de nullité des obligations et de confiscation de corps et de biens ; il ordonna enfin que ceux en faveur de qui les obligations auraient été contractées fussent condamnés, envers les pauvres, à pareille somme que celle portée auxdites obli-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

gations, et il permit aux père, mère, aïeuls et aïeules, et aux tuteurs, de répéter tous les objets perdus au jeu par leurs enfants et pupilles. En cette matière, la preuve par témoins était admise quoique la somme fût au-dessus de 100 livres. Divers arrêts du parlement de Paris prohibèrent les académies de jeu et certains jeux en particulier; ce furent notamment les arrêts du 8 juil. 1661, du 16 sept. 1663, du 29 mars 1664. Ce dernier était très sévère; il défendait les académies de jeux à peine de 400 livres parisis d'amende pour la première fois, et, pour la seconde, du fouet et du carcan. Un arrêt du parlement de Paris du 16 déc. 1680 et un arrêt du conseil du 16 janv. 1691 énumèrent encore certains jeux qu'ils défendent sous des peines sévères. Un nouvel arrêt du 8 févr. 1708 vise les marchands, colporteurs et artisans qui donnent à jouer dans les foires et marchés; il prononce une peine de 1,000 livres d'amende et de confiscation des jeux, marchandises, chevaux et équipages qui seront vendus au bénéfice des hôpitaux. Enfin, Louis XVI a fait aussi contre les jeux du hasard, le 1er mars 1781, une déclaration d'après laquelle devaient être condamnés ceux qui tiendraient les jeux à 3,000 livres d'amende et les joueurs à 1,000 livres chacun; en cas de récidive, l'amende devait être du double, et dans tous les cas payable par corps. Des peines afflictives et infamantes devaient être prononcées après deux condamnations à l'amende. G. Regelsperger.

Droit civil. — Le contrat de jeu est la convention par laquelle deux personnes s'engagent réciproquement, en se livrant à un jeu, à se payer l'une à l'autre une certaine somme, suivant le résultat de la partie. Ce contrat, qui n'est pas illicite, n'entraîne pourtant pas toutes les conséquences des contrats en général. La loi, sans considérer comme absolument inexistante la dette du perdant, refuse cependant toute action au gagnant (C. civ., art. 1965). Aussi le débiteur, actionné en payement d'une dette de cette nature, peut-il opposer une exception dite exception de jeu. La dette de jeu n'est pas seulement la dette contractée directement par le perdant envers le gagnant, mais encore la dette résultant des engagements pris envers un mandataire qui sciemment a été l'intermédiaire d'opérations de jeu et aussi la dette contractée au cours d'une partie envers un autre joueur, pour des avances faites par celui-ci. Dans ces différents cas, le créancier n'aurait aucune action contre son débiteur. Il n'en serait pas de même, au cas où un mandataire serait chargé de régler une perte de jeu sans avoir servi d'intermédiaire dans l'opération de jeu, ou bien au cas d'un prêt fait pour jouer si le prêteur n'a pas participé au jeu; il y a là un contrat distinct, indépendant du jeu. Mais, si la loi refuse toute action pour les dettes de jeu, elle défend pourtant au perdant de répéter ce qu'il a *volontairement* payé, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie (C. civ., art. 1967). En disant que le payement doit être volontaire, la loi veut exiger qu'il ait été fait en connaissance de cause, c.-à-d. que celui qui a payé ait su qu'il acquittait une dette de jeu. Si après avoir mis son enjeu sur la table, avant le commencement de la partie, le perdant veut, après la partie, s'opposer à l'enlèvement de cet enjeu par le gagnant, celui-ci a contre le perdant une action, car il est devenu propriétaire. La cour de cassation a même décidé, au cas où ce fait se produit dans une partie de baccara, que le joueur qui veut retirer sa mise après le coup gagné par le banquier peut être poursuivi pour vol. On peut reconnaître à la dette de jeu le caractère d'une obligation naturelle, mais traitée par la loi encore plus rigoureusement que les autres. En effet les obligations naturelles peuvent en principe être l'objet d'un cautionnement ou d'une novation. La dette de jeu ne le peut pas, puisque la loi, par des raisons d'utilité sociale, a déclaré qu'elle ne pouvait donner lieu à aucune action. — L'art. 1966 vient apporter une exception à la rigueur de la règle édictée par l'art. 1965. La loi ne refuse pas l'action pour le payement des sommes dues par suite de jeux propres à exercer au fait des armes ou à développer la force, l'adresse et l'agilité du corps (courses à pied ou à cheval; courses de chariot; jeu de paume et autres de même nature).

Droit pénal.. — La loi pénale tend uniquement à la répression des *jeux de hasard* proprement dits. Elle ne punit pas les joueurs eux-mêmes, mais seulement d'une part ceux qui auront tenu une maison de jeux de hasard, d'autre part ceux qui auront établi ou tenu ces sortes de jeu dans un lieu public. Bien que nous pensions, avec une certaine partie de la doctrine, que les jeux de hasard sont ceux où le hasard seul préside, la jurisprudence décide, depuis 1877, que peuvent être compris parmi les jeux de hasard ceux où la chance prédomine sur l'adresse et les combinaisons de l'intelligence. Ce sont les art. 410 et 475 (5°) du C. pén. qui règlent la matière. Trois conditions sont nécessaires pour que l'art. 410 du C. pén. soit applicable; il faut: 1° que le lieu où l'on joue ait principalement pour destination le jeu; 2° que les jeux auxquels on s'y livre soient des jeux de hasard; 3° que le public y ait accès soit librement, soit sur la présentation des affiliés. La présence d'administrateurs préposés ou agents n'est pas un élément constitutif du délit. L'art. 410 ne mentionne ces auxiliaires que pour les atteindre lorsqu'il en existe dans l'établissement. L'établissement de jeux de hasard dans un lieu public visé par l'art. 475 (5°) du C. pén. constitue une simple contravention punie des peines de l'amende et accessoirement en vertu de l'art. 477 du C. pén. de la confiscation des enjeux et appareils ayant servi au jeu. Cette contravention suppose la réunion de trois éléments: 1° établissement ou tenue de jeux; 2° publicité du lieu où le fait s'est produit; 3° jeu constituant un jeu de hasard; il faut certainement considérer comme lieu public, dans le sens de l'art. 475 (5°), la salle d'un café par exemple. Comment alors déterminer la sphère d'application de l'art. 410 et de l'art. 475 (5°)? Dans quel cas y aura-t-il délit ou simple contravention? La cour de cassation résout cette question à l'aide de la distinction suivante: ou bien le fait incriminé présente un certain caractère d'habitude ou de permanence, auquel cas il y a lieu à l'application de l'art. 410: il y a tenue de maison de jeux; ou bien, au contraire, il s'agit d'un fait isolé, de jeux tenus d'une manière accidentelle, et alors c'est l'art. 475 (5°) qu'il faut appliquer. Les art. 410 et 475 du C. pén. étaient appliqués autrefois par la jurisprudence aux paris aux courses avant que la loi des 2-3 juin 1891, fût venu réglementer la matière. Cette loi, dans son art. 4, punit des peines de l'art. 410 du C. pén. tous individus qui exploitent le pari sur les courses de chevaux en offrant de parier ou en pariant avec tous venants en quelque lieu que ce soit. Raoul Bloch.

Littérature. — Jeux floraux. — Nom donné depuis le XVIe siècle à un concours poétique fondé à Toulouse en 1323 et qui subsiste encore aujourd'hui, après avoir subi d'importantes modifications. La décadence de la littérature provençale au commencement du XIVe siècle inspira à sept troubadours toulousains l'idée d'instituer un concours pour en perpétuer la culture, et, un peu plus tard, de rédiger un code poétique de la langue d'oc destiné à guider à la fois les concurrents et les juges du concours. Ces sept troubadours étaient: Bernard de Panassac, écuyer; Guillaume de Lobra, bourgeois; Bérenger de Saint-Plancart, Pierre de Méjanaserra, changeurs; Guillaume de Gontaut, Pierre Camo, marchands, et Bernard Oth, notaire. Dans le manifeste en vers qu'ils lancèrent vers la Toussaint 1323 « per diversas partidas de la lenga d'oc » pour inviter les poètes méridionaux à venir présenter leurs œuvres à Toulouse le 1er mai suivant, ils s'intitulent: « La sobregaya companhia dels set trobadors de Tholosa. » Ils promettent de donner une violette d'or à la composition qu'ils jugeront la meilleure, sans acception de personne. D'ailleurs, d'après les termes mêmes de ce curieux manifeste, ce n'est pas seulement un concours que les sept troubadours toulousains voulaient établir en s'en constituant eux-mêmes les juges, c'est aussi un congrès de poésie en langue d'oc: ils annon-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cent en effet qu'ils liront eux-mêmes quelques-unes de leurs compositions et qu'ils les soumettront à la critique de leurs confrères du dehors. Le premier concours eut lieu effectivement le 1er mai 1324; le lendemain, les sept membres du jury délibérèrent entre eux sur le mérite des poésies soumises à leur jugement, et le 3 mai, ils proclamèrent en public qu'ils donnaient la violette à maître Arnaud Vidal, de Castelnaudary, auteur d'une chanson en l'honneur de la Vierge. Dès le premier jour, en présence de l'affluence que ce nouveau concours attirait à Toulouse, l'administration municipale (*los senhors de capitol*) avait pris spontanément à sa charge les frais de la violette d'or.

Dans les années qui suivirent, la compagnie des sept troubadours s'organisa et se complèta : elle prit définitivement le titre de « consistori dels set mantenedors del gay saber », nomma un bedeau et un chancelier, décida que les sept mainteneurs ne resteraient qu'un an en fonction et éliraient eux-mêmes leurs successeurs, fixa les conditions dans lesquelles elle créerait, à l'imitation des universités du temps, des bacheliers et des docteurs qui porteraient le titre de bacheliers et de docteurs « en gay saber », et enfin, lorsque deux prix nouveaux furent ajoutés à la violette primitive, l'églantine et le souci (*gaug*) d'argent, détermina les genres admis à concourir pour chaque fleur. Ce qui est plus important de beaucoup que cette organisation intérieure, c'est l'heureuse idée qu'eut le consistoire du *Gay Saber* de faire rédiger, par son chancelier Guillem Molinier, une vaste compilation de grammaire et de poétique, qui, après plusieurs ébauches, fut définitivement promulguée en 1356 sous le titre de *Leys d'Amors*. Le recueil des *Leys d'Amors* (publié par Gatien-Arnoult, sous ce titre : *Las Flors del gay saber, estier dichas Las Leys d'Amors* (Toulouse, 1841-1843, 3 vol. in-8), est un monument de première importance pour l'étude de l'ancienne littérature provençale, s'il n'a pas eu sur ses destinées ultérieures l'influence qu'en attendaient ses promoteurs.

Le concours poétique inauguré le 1er mai 1324 continua régulièrement pendant le XIVe et le XVe siècle, sans jeter un grand éclat, et ouvert seulement aux productions écrites en langue d'oc. Il faut noter pourtant l'écho que trouva au delà des Pyrénées la création du consistoire du *Gay Saber* et l'institution à Barcelone, en 1393, d'un concours analogue, sur l'initiative du roi d'Aragon, Jean Ier. Il s'est conservé seulement une soixantaine des pièces couronnées à Toulouse jusqu'à la fin du XVe siècle. Elles ont été publiées en 1849 par le Dr J.-B. Noulet (Toulouse, in-8) sous le titre de *Las Joyas del Gay Saber*. Ce sont les chansons en l'honneur de la Vierge qui y prédominent, et nous avons expliqué ailleurs comment de ce fait était née au commencement du XVIe siècle la légende de Clémence Isaure, prétendue fondatrice ou restauratrice des Jeux floraux (V. Clémence Isaure). Parmi les rimeurs dont le nom figure dans la liste des lauréats, il n'y a guère à distinguer que trois noms: Arnaud Vidal, qui ouvre la liste, Raymond de Cornet, et au milieu du XVe siècle, Bérenguier de l'Hospital, dont le *Planh de crestiandat contra lo gran Turc*, et la *pastorela* sur le même sujet, couronnés en 1471, témoignent d'une inspiration vigoureuse, animée déjà du souffle de la Renaissance.

Au commencement du XVIe siècle, une révolution s'accomplit dans la constitution des *Jeux floraux* de Toulouse. Les formes archaïques de poésie, soigneusement réglementées par les *Leys d'Amors*, telle que la *chanson*, le *sirventés*, le *descort*, la *danse*, etc., sont tombés en désuétude ; la poésie française est admise concurremment avec la poésie provençale, et en 1513 la violette est décernée à une ballade française « unisonante et entrelacée » ayant pour auteur un étudiant, Jacques Sapientis. Depuis lors, la langue d'oc paraît avoir été proscrite ; l'ancien consistoire du *Gay Saber* prend déjà le titre de *Collège de rhétorique et de poésie françoise*, et un peu plus tard, après le manifeste de Du Bellay et de ses amis, celui de *Collège de la poésie latine, grecque et françoise* c'est dire qu'il s'inféode aux destinées de la littérature française elle-même pendant la même période. On sait avec quel dédain Du Bellay parle des *Jeux floraux* de Toulouse et des « espiceries » qui y sont couronnées. Les *Jeux floraux* ne tardèrent pas cependant à se rallier à la nouvelle religion poétique, car le collège de Toulouse décerna en 1554 à Ronsard une de ses fleurs, convertie pour la circonstance en une Minerve d'argent, et en 1586 il vota un Apollon d'argent, transformé peu après en David, à l'adresse de Baïf. Une fois la fièvre de la Renaissance passée, les *Jeux floraux* retombèrent dans leur somnolence et dans leur isolement séculaires. Le seul lauréat un peu connu du commencement du XVIIe siècle est le poète Maynard. Ce fut bien pis sous Louis XIV : en 1690, les *Jeux floraux* se recommandaient surtout par un gigantesque « rastel », où les capitouls faisaient servir 300 boîtes de confitures, plus de 2,400 gâteaux, 1,300 bouquets dorés ou argentés et jusqu'à 19 veaux entiers dont chaque invité emportait une pièce.

Il était temps qu'une réforme radicale s'accomplit. Grâce aux démarches de Simon de La Loubère, membre de l'Académie française, les *Jeux floraux* furent érigés en Académie des belles-lettres par lettres patentes de Louis XIV, données à Fontainebleau en sept. 1694. C'est la charte de l'Académie actuelle des Jeux floraux qui se propose de célébrer avec éclat son deuxième centenaire, et dont la vie n'a été suspendue que de 1790 à 1806. Pendant ces deux siècles, l'Académie des Jeux floraux a publié régulièrement chaque année (depuis 1696, avec interruption de 1700 à 1703 et de 1790 à 1806) les poésies et les œuvres en prose qu'elle a couronnées, et ses concours ont joui dans toute la France et même à l'étranger d'un crédit incontestable: les noms de ceux qui les ont affrontés avec succès en témoignent hautement. Nous citerons au hasard: Palaprat, Campistron, Marmontel, Fermat, Riquet, Lefranc de Pompignan, Voltaire, le cardinal Maury, Barrère, Fabre d'Eglantine, Baour-Lormian, Soumet, Fontanes, Châteaubriand, Millevoye, Guiraud, Thiers, Mme Tastu, Reboul, Victor Hugo, Laprade, Rémusat, Mistral, Bornier, Coppée.

Les membres de l'Académie des Jeux floraux sont au nombre de quarante et portent le titre de mainteneurs. Ils siègent au Capitole, sous la présidence d'un modérateur et, à son défaut, d'un sous-modérateur, tous les vendredis. L'Académie est dirigée par un secrétaire perpétuel, assisté d'un secrétaire des assemblées, des deux censeurs et d'un dispensateur faisant office de trésorier. Elle n'a pas de membres correspondants : elle décerne aux écrivains qu'elle juge dignes de cet honneur le titre de maîtres ès jeux floraux, sans exclure les femmes qui ont le titre de maîtresses ès jeux floraux, mais qui ne prennent pas rang dans les séances. La date du 3 mai est, comme au XIVe siècle, celle de la séance solennelle où sont proclamés les noms des lauréats. Actuellement, par suite de fondations diverses, l'Académie décerne onze prix ou fleurs: amarante d'or (ode), violette d'argent (poème, épître, discours en vers), souci d'argent (élégie, idylle, églogue, ballade), lis (hymne ou sonnet à la Vierge), primevère d'argent (fable), églantine d'or (discours en prose), immortelle d'or (études historiques), jasmin d'or (philosophie chrétienne), violette d'or (poésie sur un sujet donné par l'Académie), églantine d'argent (sonnet), œillet d'argent (prix d'encouragement, applicable à tous les genres). Pour tous ces prix, le français est la seule langue admise; nous apprenons au dernier moment qu'une donation faite récemment à l'Académie des jeux floraux doit être appliquée par elle à récompenser des œuvres écrites dans les dialectes méridionaux ; ce nouveau prix sera décerné pour la première fois en 1895 pendant les fêtes du Centenaire.

A. Thomas.

Jeu-parti (V. Comédie, t. XI, p. 1183).

Bibl.: Pédagogie. — Philippe Daryl, *Renaissance phy-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sique; les Jeux de plein air, etc. — A Magendie, *Effets moraux de l'exercice physique;* Paris, 1893, in-18. — *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*, publié par le ministère de l'instruction publique, 1891, in-8.

Sociologie. — Bruck, *Ueber Spiel und Wette;* Greifswald, 1868. — Krügelstein, *Unterschiedzwischen Spiel und Wette;* Leipzig, 1869. — Schuster, *Das Spiel, seine Entwickelung und Bedeutung im deutschen Recht;* Vienne, 1878. — Gutsmuth, *Spiele zur Uebung und Erholung des Kœrpers und Geistes;* Hof, 1885, 7e éd. par Schettler. — V. le t. III du *Dict. polit. de Standard libr. Cyclopædia.*

Histoire. — V. Cirque, Fête, Gladiateur. — V. le vol. du Manuel de Marquardt et Mommsen consacré aux cultes romains.

Mathématiques. — Huyghens, *De Ratiociniis in ludo abæ.* — Les traités du calcul des probabilités de Laplace, Poisson, Bertrand, Laurent, etc. — Laurent, *Théorie des Jeux*, dans l'*Encyclopédie des Aides-mémoire*, publiée par Léauté.

Droit romain. — Dig. XI, 5. — *De Aleatore.* — *Cod.* de Justin., III, 43. — *De Aleator.* — Molitor, *les Obligations en droit romain;* Paris, 1867, t. II, nos 705, 706, 707, 2 vol. in-8, 2e éd. — Mainz, *Cours de droit romain;* Bruxelles, 1877, t. II, § 266, 3 vol. in-8, 4e éd.

Littérature. — V. la bibl. de l'art. Clémence Isaure.

JEU-LES-BOIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes ; 697 hab.

JEU-MALOCHES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé ; 401 hab.

JEUDI SAINT. *Dies cœnæ Domini, dies pediluvii, dies mandati, dies indulgentiæ, dies competentium, dies mysteriorum.* Ces divers noms indiquent les principaux objets du culte de cette journée : institution de la Sainte Cène, commémoration de l'acte de Jésus lavant les pieds de ses disciples, et des commandements attachés à ces deux faits; réconciliation, c.-à-d. absolution publique des pénitents; admission des catéchumènes; consécration des saintes huiles et du saint chrême par l'administration des sacrements. A la messe de ce jour, le célébrant consacre deux hosties, l'une pour le sacrifice, l'autre pour l'office du lendemain, dans lequel on ne consacre pas. Cette hostie de réserve se nomme *les présanctifiés*. On la porte solennellement dans le reposoir qui figure le sépulcre de Jésus-Christ. Depuis le jeudi saint jusqu'au samedi, les autels sont dépouillés de leurs ornements, et on ne sonne plus les cloches. E.-H. V.

JEUFOSSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières ; 302 hab.

JEUGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 390 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, de Saint-Florentin à Vitry-le-François.

JEUMONT. Com. du dép. du Nord. arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, sur la rive droite de la Sambre canalisée ; 3,195 hab. Stat. du dép. du Nord, ligne de Maubeuge à Erquelines. Bureau de douanes. Carrières de marbre, de pierre bleue et de terres réfractaires. Importantes usines métallurgiques, forges, fonderies, ateliers de construction de machines. Manufactures de glace et de verre à vitre. Scierie de marbre. Fabriques de ciments, de briquettes, de feutres et de chaussons de feutre, de produits chimiques. Ruines d'un château du XIIIe siècle.

JEÛNE. I. Ethnographie. — Le jeûne, à titre de macération, de pénitence ou d'expiation, est offert aux dieux comme un sacrifice, notamment dans les religions historiques. Les théologiens et les législateurs religieux, les fondateurs d'ordres, ont vu sans doute aussi un principe d'ordre dans sa pratique régulièrement imposée à des époques fixes et pendant un temps assez long. Il est de toute évidence qu'elle était d'une nécessité absolue dans les couvents. Sans son imposition rigoureuse, ces couvents devenaient et ne pouvaient devenir que des sentines de vices. Elle est la condition première de la claustration, de la vie monacale. Elle fut aussi un moyen d'améliorer les mœurs dans les sociétés barbares. Le jeûne prolongé au premier printemps, lorsqu'il fut observé avec rigueur par tous, a dû avoir une influence morale appréciable. Il est plus que probable que cette influence se manifestait notamment par la réduction du nombre des viols, toujours fréquents à cette époque de l'année. Pas de pureté sans jeûne. Le jeûne est la source de toutes les perfections morales ou de la sainteté qui les comprend toutes. Voilà ce qu'on dit habituellement et voilà ce qui est en effet très vrai, d'une vérité matérielle, pour ne pas dire physiologique. Le jeûne comme moyen de discipline morale, pratiqué par les religieux de tous les cultes et les moines de toutes les nations, s'explique donc très rationnellement. Mais ce n'est pas dans cette explication rationnelle qu'il faut chercher les motifs qui ont fait inventer et adopter l'usage du jeûne tel qu'il existe ou a existé chez la plupart des peuples. Cet usage, en effet, prend sa source dans l'animisme qui a fait et fait encore le fond de la religion de tous les peuples. Chez tous les peuples, le jeûne fut ou est encore pratiqué pour s'élever à plus d'intelligence et de pureté sans doute, mais plus spécialement pour entrer en communication avec les esprits. Ce sont les sorciers ou prophètes qui l'ont mis en vogue pour pénétrer dans les régions supérieures au monde réel. Les plus célèbres de ces prophètes, du moins pour nous, sont les prophètes juifs. Ce que les prophètes juifs annonçaient au peuple, croyant à la valeur objective de leurs rêves, ce sont leurs « visions ». Et ils se procuraient des visions, se mettaient, pensaient-ils, en communication avec les esprits supérieurs, en se retirant, pour jeûner, dans la solitude. Le raisonnement qu'ils se faisaient, le Zoulou se le fait encore. « Le corps que l'on remplit constamment, dit-il, ne saurait apercevoir les choses secrètes. » Le jeûne un peu prolongé détermine en effet des vertiges, exaspère la sensibilité et jette l'organisme dans un état d'anxiété terrifiante. Les idées délirantes sont le fruit spontané de cet état; elles se développent dans le sens des préoccupations habituelles et s'amplifient par les impressions douloureuses que cause la solitude où les moindres choses, formes ou bruits, prennent des proportions fantastiques. Par le jeûne, on arrive donc à volonté à l'exaltation de l'imagination, à la fixation du rêve tout éveillé, aux visions, c.-à-d. pour l'animiste, aux inspirations par les esprits. Et ce n'est pas seulement chez les Juifs qu'y avaient recours ceux qui voulaient acquérir de l'ascendant sur le peuple par des prédictions formidables. Ils ne nous offrent qu'un exemple particulier d'une coutume très générale. La plupart des sorciers, depuis le Grœnland jusqu'à l'Afrique australe, se préparent à l'exercice de leurs professions par des jeûnes prolongés qui les jettent souvent dans un état nerveux maladif permanent. Et nulle part peut-être leur usage n'a été aussi général et aussi rigoureusement imposé que chez les anciens Peaux-Rouges. Chez ces sauvages, les ambitieux s'exerçaient à jeûner dès le jeune âge et, dès qu'ils se sentaient assez préparés, ils se soumettaient à un jeûne plus prolongé pendant lequel ils faisaient, enregistraient devant témoin des prophéties. Si quelque chose de ces prophéties dont on devine la tournure baroque, paraissait s'adapter aux événements survenus, après examen des vieillards, ils étaient sûrs de passer sorciers et chefs. On ne devenait pas chef sans cette épreuve. Le développement du culte dans la civilisation mexicaine n'avait fait qu'étendre cette coutume peau-rouge. A la fête d'un des dieux du Mexique, tous les prêtres devaient jeûner 160 jours. Ils se passaient des baguettes à travers la langue pour témoigner de la constance de leurs privations. Zaborowski.

II. Histoire religieuse (V. Carême et Ramadhan).

III. Physiologie. — On trouvera à l'art. Inanition l'exposé des désordres apportés dans l'organisme par le jeûne prolongé. Qu'il nous suffise de rappeler que, d'après les recherches de Chossat, recherches confirmées par tous les travaux ultérieurs, la mort arrive quand l'être vivant a perdu 40 % de son poids primitif. Cette perte n'est du reste pas répartie également entre les divers organes, le foie, le cerveau ne diminuant pas de poids, alors que la graisse tout d'abord, puis les muscles sont fortement atteints. Des recherches récentes montrent même que, si les premiers organes cités, les organes nobles, suivant l'antique expression, ne sont pas touchés par l'atrophie, c'est qu'ils reçoivent continuellement des éléments azotés provenant des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

muscles ; l'albumine de ces derniers se transforme en globuline pour aller, véhiculée par le sang, reformer les éléments albuminoïdes du cerveau. En ce qui concerne l'homme, Richet fait trois distinctions pour l'étude des jeûnes et des jeûneurs : le jeûne expérimental comportant des expériences précises sur des sujets sûrs, limités à quelques jours ; le jeûne charlatanesque, expression peut-être sévère, mais qui s'adresse à ces jeûnes célèbres des Tanner, des Merlatti, des Succi, dans lesquels le côté scientifique est plus qu'atténué ; enfin le jeûne forcé, portant sur les individus placés dans des circonstances indépendantes de leur volonté. Dans le second groupe, et en modifiant l'épithète, on doit placer le jeûne des aliénés, des hystériques, des fakirs, etc.

Dans un jeûne expérimental de quarante-huit heures, sur un sujet bien constitué, mais maigre (50 kilogr.), Hanriot et Richet ont constaté une diminution de poids de $2^{kg}400$, soit de $1^{gr}32$ par kilogramme et par heure ; ils ont vu également la quantité d'acide carbonique produite tomber considérablement, 14 litres au lieu de 18, entraînant une diminution correspondante de la ventilation pulmonaire, 400 litres au lieu de 500. L'expérience faite par Senator sur Cetti a été prolongée jusqu'au dixième jour et il perdit dans ce laps de temps $6^{kg}500$.

Les jeûnes de Tanner, de Succi, de Merlatti ont été prolongés beaucoup plus longtemps ; leur perte de poids a été d'ailleurs beaucoup moindre par kilogramme et par heure au début même de l'expérience, c.-à-d. dans les conditions comparables à celles des jeûneurs étudiés par Senator, Ranke (sur lui-même), par Hanriot et Richet. Mais il ne faut pas oublier que Merlatti, avant de commencer son expérience du cinquante jours, avait dévoré « une oie grasse avec les os » ; que Succi prenait une liqueur à base sans nul doute de narcotique, enfin et surtout que ces individus paraissent tous doués d'une tare psychique. Succi avait été deux fois enfermé comme aliéné.

Chez les individus qui, sans tare cérébrale, ont voulu se tuer par inanition, la mort est généralement arrivée vers le dix-septième ou dix-neuvième jour : Antonio Viterbi se laisse mourir de faim en prison après dix-sept jours. Un autre individu, cité par Richet, meurt le dix-huitième jour. Une jeune fille, après sténose par brûlure de l'œsophage, meurt le quinzième jour. C'est là un chiffre qui paraît devoir être admis comme durée ordinaire de la résistance chez des individus normaux, placés dans des conditions favorables. Chez les individus à tare psychique, au contraire, la résistance paraît atteindre des limites invraisemblables. Un aliéné de Devilliers aurait résisté avec un peu de vin soixante-seize jours, un malade de Desbarreaux soixante-trois jours. Les cas de jeûne d'hystériques sont nombreux. Une malade de Lasègue ne prenait que quelques gouttes de thé coupé de lait, et pendant un an « elle ingéra à peine la ration alimentaire de deux jours ». Les analyses faites à la Salpêtrière des excréta tant gazeux que solides et liquides, montrent du reste que la désassimilation est pour ainsi dire arrêtée. Debove a réussi à faire garder le jeûne quinze jours, par suggestion, à des hystériques et, pendant tout ce temps, la perte de poids n'a pas dépassé $0^{gr}13$ par kilogr. et par heure.

Nous n'avons cité ici que des observations recueillies par des observateurs dignes de confiance. Il nous paraît inutile de donner les faits par trop merveilleux rapportés par les auteurs des XVIe et XVIIIe siècles, qui racontent du reste presque toujours par ouï-dire. Tel Jean de Marceville qui rapporte l'histoire d'une fille de vingt-deux ans qui fut deux ans entiers sans boire ni manger et d'une fille de Tulle qui resta trois ans « après avoir reçu la communion à Pâques ».

Dans les cas de jeûnes forcés par suite d'accidents : éboulement, naufrages en mer, etc., on note au contraire un phénomène inverse. Ce n'est plus dix-sept et vingt jours que les malheureux résistent, mais à peine très souvent sept à dix jours. On note presque toujours des troubles cérébraux graves dès le début du jeûne. Mais ici il faut faire intervenir encore le système nerveux. C'est lui le grand régulateur de la nutrition. Si chez les individus à types spéciaux cités plus haut, hystériques ou autres, il joue essentiellement un rôle d'inhibiteur des échanges, dans les circonstances dramatiques où se trouvent les individus affamés, il est au contraire dynamogénique, accélérateur de ces mêmes échanges, d'où une désassimilation plus active, une marche plus rapide des symptômes morbides.

Dr P. Langlois.

Bibl. : Physiologie. — Gley, *le Jeûne et les Jeûneurs*, dans *Revue scientifique*, 1886. — Richet, *l'Inanition chez l'homme*, dans *Revue scientifique*, 1889. — Lasègue, *De l'Anorexie hystérique*. — Charcot, *Leçons sur l'hystérie*, 1888.

JEUNE-Italie (Société de la). Fondée à Marseille par Mazzini en 1832, elle avait pour organe un journal du même nom (V. Mazzini).

JEUNE-Lorette. Bourg du Canada, prov. de Québec, à 14 kil. N.-O. de cette ville ; le quart des habitants descendent des anciens Hurons.

JEUNES-Détenus (V. Détenus).

JEURE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans ; 342 hab.

JEUX-lès-Bard. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 115 hab.

JEUXEY. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal ; 538 hab.

JEVDOKIMOV ou mieux **IEVDOKIMOV** (Nicolas-Ivanovitch, comte), général russe, né en 1804, mort en 1873. Il joua un grand rôle dans la conquête du Caucase. Sous les ordres d'Iermolov, il porta à Schamyl des coups décisifs, le défit en 1858, s'empara de sa résidence de Weden (avr. 1859) ; ces victoires aboutirent à la capture de Schamyl et à la soumission du Caucase oriental. Jevdokimov fut récompensé par les titres de comte et d'aide de camp de l'empereur. En 1861, on le chargea de soumettre les Tcherkesses. Il y réussit après une campagne méthodique de trois années. La prise de Wardan (28 avr. 1864) consomma la conquête du Caucase occidental. Les Tcherkesses furent transplantés ou émigrèrent en Turquie. Leur vainqueur fut alors adjoint au grand-duc Michel, gouverneur du Caucase. En 1870, il prit sa retraite.

JEVER. Ville d'Allemagne, grand-duché d'Oldenbourg, à l'O. du golfe de Jade ; 5,500 hab. Vieux château bâti en 1410 par Edo Wiemken. Ce fut le chef-lieu d'une seigneurie de 330 kil. q., annexée en 1575 à l'Oldenbourg, transférée par mariage aux Anhalt-Zerbst ; Catherine II de Russie en devint propriétaire en 1793. Alexandre Ier la céda à la Hollande (1807) ; en 1814, on l'unit à Oldenbourg.

Bibl. : Vornsand, *Gesch. Jeverlands*, 1875.

JEVEROS. Ville du Pérou, dép. de Loreto, sur l'Armana-yacu, sous-affluent du Huallaga (affl. de l'Amazone) ; 2,000 hab. Ancienne mission de jésuites déchue de son importance.

JEVON (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, né en 1652, mort en 1688. D'abord petit maître à danser, il débuta vers 1673 au théâtre et jusqu'à son dernier jour joua avec le plus brillant succès les rôles d'amoureux comiques. Son triomphe fut le rôle d'Arlequin dans le *Faust* de Mountford (1676). On ne connaît de lui qu'une comédie, *The Devil of a wife*, représentée en 1686 à Dorset Garden et qui n'eut pas moins de huit éditions entre cette date et 1735. Le nom de Jevon, avec nombre d'anecdotes sur son compte, apparaît fréquemment chez les auteurs du temps. R. S.

JEVONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 131 hab.

JEVONS (William-Stanley), philosophe et économiste anglais, né à Liverpool en 1835, mort le 13 août 1882. Il fit ses études au collège de l'Université, à Londres, et alla en 1854 à Sydney comme employé à la Monnaie royale ; il en revint en 1859. En 1864, il devint professeur de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

logique, de philosophie morale et d'économie politique au collège Owen, de Manchester. Comme économiste, il s'est surtout occupé de la question monétaire et de la question du travail. Son originalité consiste à avoir essayé de renouveler la méthode de l'économie politique. Suivant lui, cette science se divise en deux parts, une de fait, qui doit être traitée d'une façon tout historique et statistique, une de théorie qui doit être traitée suivant une méthode mathématique. Il a appliqué cette seconde méthode notamment à la théorie de la valeur, qui, suivant lui, est multipliée par l'utilité. Cette idée de l'utilité n'est pas d'ailleurs déterminée par lui d'une façon suffisamment précise. En somme, S. Jevons, économiste, n'est sans doute pas un rénovateur comme Ricardo, à qui on l'a comparé quelquefois, mais c'est un esprit vigoureux et pénétrant. Il a apporté les mêmes qualités dans l'étude de la logique. Il part de la question de la « quantification du prédicat » soulevée par Hamilton. Pour lui, comme pour Boole, la logique déductive a une grande importance scientifique, et est nécessaire à l'induction. Pour pouvoir formuler une loi, il faut savoir quels effets résultent d'une loi donnée. Mais, tandis que, pour Boole, tout rapport du sujet au prédicat se ramenait à l'identité pure et simple, S. Jevons distingue plusieurs rapports (identité simple, partielle, limitée) dont il faudra tenir compte dans la *substitution* des termes. Chaque terme est représenté par une lettre, et, la substitution se faisant suivant les lois déterminées de l'égalité, la déduction se ramène au développement d'une formule algébrique. Sans doute la logique n'est pas ainsi entièrement réduite à l'algèbre, la science de la qualité à celle de la quantité ; mais les deux sciences sont unies par des principes plus profonds qui leur sont communs et qu'elles supposent. La science de la qualité ou logique reçoit ainsi un développement qu'elle ne comportait pas dans la forme purement qualitative, que lui avait donnée Aristote. Les principaux ouvrages de Jevons sont : *Value of Gold* (1863) ; *The Coal Question* (1865) ; *The Substitution of similars* (1869) ; *Elementary Lessons in Logic* (1870) ; *Money and the mecanism of exchange* (1872) ; *The Principles of science* (1874) ; *Methods of social reform* (1883) ; *Pure Logic* (1890) ; *Economie politique* (trad. en fr. par Graver). C-EL.

BIBL. : L. LIARD, *les Logiciens anglais contemporains;* Paris, 1878, in-18.

JEWELL (John), prélat anglican, né dans le comté de Devon en 1522, mort en 1571. Il subit l'influence du réformateur John Parkhurst pendant ses années d'études à Oxford et, quand il fut nommé professeur de littérature (1539), il se déclara ouvertement pour la cause protestante. Comme recteur de Sunningwell dans le comté de Berks, il mit beaucoup d'ardeur à propager les nouvelles doctrines. Toutefois il apostasia (1553) à l'avènement au trône de la princesse catholique Marie. Peu de temps après, il résolut de retourner à la foi protestante. Dans ce but, il s'exila et se rendit à Francfort et de là à Strasbourg, en compagnie de Pierre Martyr. Les deux amis poursuivirent leur œuvre de propagande anticatholique en fondant, à Strasbourg, une école de théologie qu'ils dirigèrent personnellement. La reine Marie étant morte en 1558, la cause du protestantisme se releva avec l'avènement d'Elisabeth à la couronne d'Angleterre. Jewell retourna aussitôt dans son pays où il fut nommé, quelque temps après, évêque de Salisbury (1560). Vers cette époque, il composa son principal ouvrage, *Apologia ecclesiæ anglicanæ*, protestation contre l'exclusion des Anglicans des séances du concile de Trente. Il parut, en 1565, une réfutation de cet ouvrage sous le titre de *Confutation of the Apology*. Jewell répliqua par un nouveau traité, *Defence of the Apology* (1567). On doit encore à ce théologien : *Treatise of the Holy Scriptures* (1582). Ses œuvres ont été publiées par la Parker Society de 1845 à 1850.

BIBL. : L. HUMFREY, *Joannis Juelli vita et mors;* Londres, 1573.

JEWSBURY (Maria-Jane), femme auteur anglaise, née à Measham (Derbyshire) le 25 oct. 1800, morte à Poonah (Bombay) le 4 oct. 1833. Chargée de famille, elle dut vivre de sa plume. Elle débuta au *Manchester Herald* et collabora avec grand succès à l'*Atheneum* et à d'autres revues. Citons d'elle : *Phantasmagoria* (Leeds, 1824, 2 vol. in-8) ; *Letters to the Young* (1828, in-12) ; *Lays of Leisure Hours* (1829, in-12) ; *The Three Histories* (1830, in-8). Grande, bien faite, spirituelle, elle était très répandue dans le monde littéraire où on l'aimait fort. Elle épousa, en 1832, le révérend Fletcher qu'elle accompagna aux Indes où elle mourut du choléra. — Sa sœur, *Geraldine Endsor*, née à Measham en 1812, morte à Londres le 23 sept. 1880, encore plus brillamment douée que son aînée, sous le rapport de la beauté et de l'esprit, fut intimement liée avec les Carlyle, avec Huxley, avec Froude, avec lady Morgan, dont elle arrangea les *Mémoires*, avec lady Martin qu'elle encouragea à publier ses *Female Characters of Shakespeare*. Elle a laissé des romans et des historiettes pour les enfants. Citons parmi ses meilleures productions : *Zoé* (1845) ; *The Half-Sisters* (1848) ; *Marian Withers* (1851) ; *Sorrows of Gentility* (1856) ; *Right of wrong* (1859). R. S.

JEZ, romancier polonais (V. MILKOWSKI).

JÉZABEL, princesse phénicienne, épouse d'Achab, roi d'Israël (première moitié du IXe siècle avant notre ère). Les écrivains bibliques, notamment l'auteur de l'épopée prophétique, consacrée à glorifier Elie et Elisée, qui a été insérée dans les livres des *Rois*, l'accusent d'avoir introduit à Samarie le culte des divinités de son pays, de Baal et d'Astarté, et persécuté les adhérents du culte national. Les démêlés de cette reine, qu'on nous représente comme cruelle et sans scrupules, avec le prophète Elie, sont bien connus, ainsi que sa fin tragique, en expiation de ses crimes, au moment où Jéhu s'empara du trône (1, Rois, XVI, à 2, Rois, IX, *passim*).

JEZAINVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 667 hab.

JEZEAU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; 220 hab.

JEZIERSKI (Léopold-Jacek), homme d'Etat polonais, né en 1722, mort en 1805. Il remplit les fonctions de castellan et de staroste et fut membre de la diète dite de Quatre ans. Il était célèbre par son esprit mordant. Il a publié quelques écrits politiques, notamment un recueil de discours (Varsovie, 1764), un ouvrage sur les *Traités de la Pologne avec les pays voisins depuis 1657* (éd. 1789), etc.

JEZIERSKI (François de Sales), parent du précédent, né en 1738, mort en 1791. Prêtre et membre de l'ordre des missionnaires, partisan de la Révolution française, il élabora pour la diète de Quatre ans toute une série de réformes radicales en faveur de la bourgeoisie et des paysans. Outre deux romans à tendances politiques : *Goworek* (Varsovie, 1789) ; *Rzepicha* (*id.*, 1790), il a laissé plusieurs écrits purement politiques : *les Interrègnes en Pologne* (*id.*, 1790) ; *Catéchisme des mystères du gouvernement polonais* (*id.*, 1780) ; *Remarques sur la condition des non-nobles en Pologne* (*id.*, 1790) ; *Petit Lexique avec commentaires* (*id.*, 1792). C'est un pamphlétaire mordant et spirituel.

JEZIERSKI (Michel), né dans le gouvernement de Kiev en 1811, mort en 1891. Il a publié des poésies, des comédies et des romans historiques : *la Femme du chancelier*, *Clément Janicki*, *le Dernier Amour du dernier roi*, etc.

JEZIERSKI (Louis), publiciste et administrateur français, né à Lyon le 13 nov. 1843. Après avoir été rédacteur en chef de l'*Estafette*, il donna des articles militaires au *National*, et fut nommé, le 28 déc. 1886, directeur des journaux officiels. On a de lui : *Combats et batailles du siège de Paris : bataille de sept jours* (Paris, 1871, in-12) ; *Histoire de la guerre de 1870-71* (Paris, 1871).

JEZRAHEL, plus exactement **IZREÈL** (V. ESDRÉLON).

JHANSI. Ville de l'Inde (V. DJANSI).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JHERING (Rudolf de), juriste allemand, né à Aurich le 22 août 1818. Il fut professeur aux universités de Bâle (1845), Rostock (1846), Kiel (1849), Giessen (1852), Vienne (1868), Gœttingue (1872). Parmi ses ouvrages très originaux, les plus importants sont : *Geist des rœmischen Rechts* (Leipzig, 1852-65, 4 vol.; 4e éd., 1878); *Zivilrechtsfœlle ohne Entscheidungen* (1847; 4e éd., 1880); *Ueber den Grund des Besitzschutzes* (2e éd., 1869); *Die Jurisprudenz im tæglichen Leben* (1870; 6e éd., 1886); *Der Kampf ums Recht* (Vienne, 1872; 8e éd., 1886), traduit dans la plupart des langues européennes; *Scherz und Ernst in Jurisprudenz* (Leipzig, 1885); ses articles ont été réunis en trois volumes (*Gesammelte Aufsætze*, Iéna, 1881).

JIBAROS. Indiens du Pérou (V. Jivaros).

JIBMEL, dieu lapon (V. Ibmel).

JIČIN (en allemand *Gitschin*). Ville de Bohême, ch.-l. de capitainerie sur la ligne du Nord-Autrichien; 10,000 hab. Jičin fut au début du XVIIe siècle la résidence de Wallenstein. Elle souffrit beaucoup de la guerre de Trente ans. En 1866, elle fut occupée par les Prussiens après un sanglant combat. Le 2 juil., le roi de Prusse y établit son quartier général. Le 3, un conseil de guerre y élabora le plan de la bataille de Kœniggratz.

JIDIATA (Lucas), prêtre et écrivain russe du XIe siècle, mort en 1060. Il devint en 1034 évêque de Novgorod. Il a laissé une *Instruction* qui est probablement le plus ancien monument de la littérature slavonne russe, et qui a été publiée par l'évêque Makari dans son *Histoire de l'Eglise russe* (t. I). L. L.

JIHLAVA (V. Iglau).

JIJONA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. d'Alicante, sur le penchant de la sierra de Castella; 4,400 hab. On aperçoit de loin dominant la ville un château fort de l'époque arabe qui a été maintes fois restauré, et de magnifiques jardins; les rues sont étroites et en pentes raides. Le pays alentour produit en quantité des céréales, des fruits, surtout des amandes et du miel; on en fait des espèces de nougats (*turrones*), très estimés dans toute l'Espagne. On récolte aussi le kermès. E. Cat.

JIKA Kapétane, héros des guerres de l'indépendance serbe, né en Macédoine, mort le 5 avr. 1808. Ancien aubergiste à Belgrade, il prit part à la guerre austro-turque de 1788-91 et se retira ensuite en Syrmie, vivant d'une pension que lui alloua l'Autriche. En 1804, il rentra en Serbie, se mit à la tête d'une bande d'insurgés et fonda le fameux camp retranché de Déligrad. Il fut blessé à mort en repoussant une attaque des Turcs sur Déligrad.

JILOCA. Rivière d'Espagne, dans l'Aragon. Elle naît, sous le nom de *Cella*, dans la sierra de Albarracin, au N. de Téruel; elle prend le nom de Jiloca à son confluent avec une rivière formée par les sources de Monreal del Campo, *los Ojos de Monreal*. Elle passe par Torrijo, Camin Real, Fuentes Claras, reçoit le Navarrete qui lui apporte en hiver une masse d'eau considérable et va se jeter dans le Jalon, affluent de droite de l'Ebre, après un cours de 125 kil. Sa direction générale est du S. au N. Ses eaux, fort abondantes dès la source, servent aux irrigations. E. Cat.

JIMENA de la Frontera. Ville d'Espagne, prov. de Cadix (Andalousie), sur le versant de la sierra de Gazules, près du Guadiaro, dans un pays montagneux, en partie couvert de broussailles et qui produit des céréales, des fèves, des pois chiches; 6,600 hab. On y élève des chevaux, des moutons et des porcs. E. Cat.

JIMENEZ (V. Gimenez).

JIMENEZ de Cisneros (Le cardinal) (V. Ximénès).

JINGO. Sobriquet des chauvins anglais, popularisé par une chanson de Macderwod en 1876.

JINSIFOV (Ivan), littérateur bulgare, né à Veles (Macédoine) en 1818, mort en Russie en 1877. Il fit ses études à Moscou, y devint professeur et collabora à la *Gazette de Moscou*. Il a publié à Moscou en 1863 : *le Recueil bulgare* qui renferme des poésies originales et des traductions en dialecte macédonien : en 1870 il fit paraître à Braïla un récit patriotique, *la Chemise ensanglantée*.

JIRASEK (Aloys), romancier tchèque contemporain, né à Kronov (Bohême) en 1851. Après avoir achevé ses études à Prague, il collabora à un certain nombre de journaux bohêmes. On lui doit un grand nombre de romans et de nouvelles où il retrace des épisodes de la vie nationale : *Viklora* (1875); *Au Château ducal* (1877); *le Paradis du monde* (1881); *la Fin et le Commencement* (1882); *le Siècle d'or en Bohême* (1883); *Maryla* (1885); *Contes et Nouvelles* (1887); *les Rochers* (1888), etc. M. Jirasek est professeur à Litomysl. L. Leger.

JIRECEK ou **JIRECZEK** (Joseph), savant et homme d'Etat tchèque, né à Vysoké Myto (Bohême) en 1825, mort à Prague en 1890. Il fit ses études à Litomysl et à Prague. Docteur en droit, il collabora à divers journaux et à la traduction du code autrichien. Il fut attaché ensuite au ministère des cultes et de l'instruction publique et composa divers recueils de littérature tchèque pour les écoles. Il édita en outre un certain nombre d'anciens textes tchèques et le recueil intitulé *Mémoires de philologie, d'histoire et de littérature*. En 1862, il publia en collaboration avec son frère Hermenegild un important ouvrage : *Die Echtheit der Kœniginhofer Handschrift kritisch nachgewiesen* (V. Kralove Dvor). Il publia une nouvelle édition des œuvres de Safařik dont il avait épousé la fille. En 1869, il était parvenu aux fonctions de conseiller de ministère; en 1871 il reçut le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Hohenwart. En cette qualité il s'efforça d'augmenter le nombre des établissements d'instruction publique dans les pays slaves et fonda l'Académie polonaise de Cracovie. Il quitta le ministère au mois d'oct. 1871 en même temps que M. de Hohenwart. En 1874, il se retira à Prague et devint président de la Société royale des sciences. Il a publié dans le recueil de cette Société et dans celui du musée de Prague une foule de mémoires relatifs à l'histoire de la littérature tchèque qui se distinguent par une solide érudition. On lui doit en outre un important ouvrage, *Manuel d'histoire de la littérature tchèque* (Prague, 1874-75, 2 vol.). En 1879, il avait été nommé membre du Reichsrat autrichien. — Son frère, *Hermenegild*, né à Vysoké Myto en 1827, étudia comme lui le droit et entra au ministère de l'instruction publique. Après avoir débuté par des publications purement littéraires, il s'est particulièrement occupé de l'histoire des pays slaves et en particulier de leur législation. Ses principaux ouvrages sont : *Collection de documents slaves-hongrois; Ueber die Eigentumsverletzungen nach dem altbœhmischen Rechte* (Vienne, 1855); *Codex juris bohemici* (Prague, 1867-89, 5 vol.); *le Droit slave en Bohême et en Moravie* (Prague, 1863-73, 3 vol.); *Recueil des lois slaves* (Prague, 1880; *Antiquæ Bohemiæ topographia historica* (*id.*, 1893).

Constantin-Joseph Jireczek, fils de Joseph, né à Vienne en 1854, s'est fait connaître par d'importants travaux historiques. Après avoir pris à Prague le titre de docteur en philosophie, il voyagea chez les Slaves méridionaux et étudia particulièrement leurs langues, leur histoire et leur littérature. En 1872, il fit paraître à Braïla une *Bibliographie de la littérature bulgare moderne*. En 1876, il publia en tchèque une *Histoire de la Nation bulgare* qui a eu depuis une édition allemande (Prague, même année) et une édition russe (Odessa, 1882). En 1880, il entra au service de la Bulgarie et devint d'abord premier secrétaire du ministère de l'instruction publique, puis bientôt ministre. Il quitta ce poste en 1882 et fut nommé président du Comité scientifique et directeur de la Bibliothèque nationale de Sofia. En 1883, il revint à Prague, où il est devenu professeur d'histoire à l'université tchèque. Il a passé depuis à l'université de Vienne. M. Constantin Jireczek a écrit en tchèque, en allemand, en serbe et en bulgare. Il a notamment collaboré à la *Revue du Museum de Prague*, à l'*Encyclopédie* d'Otto, aux *Mémoires* des sociétés sa-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vantes de Belgrade et de Sofia, à l'*Archiv für slawische Philologie*, etc. L'un de ses plus importants ouvrages est son *Voyage en Bulgarie* (en tchèque, Prague, 1888). Une partie de cet ouvrage a été analysée par M. Leger dans le volume intitulé *Russes et Slaves*. Il a été remanié en allemand dans le volume intitulé *Das Furstenthum Bulgarien* (Prague et Vienne, 1891). On lui doit encore : *Die Heerstrasse von Belgrad nach Constantinople* (Prague, 1877) ; un mémoire en tchèque sur *les Rapports de Catherine II avec la République de Raguse* (Prague, 1893). L. Leger.

JIRON. Ville de Colombie, Etat de Santander, sur le rio de Oro ; 10,000 hab. Lavage de sables aurifères, chapellerie, marché agricole.

JISKRA de Brandeis (Jean), guerrier tchèque du XVe siècle. Il servit contre les Turcs et devint chef des troupes du roi Ladislav le Posthume, roi de Hongrie et de Bohême et se créa dans le nord de la Hongrie une principauté indépendante dont il se fit reconnaître le chef. Il repoussa en 1451 les attaques de Jean Hunyade et ne fut réduit à l'obéissance que par Mathias Corvin qui l'obligea (1462) à restituer les terres qu'il avait usurpées. Il reçut en échange de sa soumission le titre de magnat. On ignore la date de sa mort.

JITOMIR. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Volhynie, sur la Teterev ; 54,000 hab. D'après la légende, la ville porterait le nom de son fondateur, Jitomir, l'un des lieutenants d'Askold et de Dir, compagnons de Rurik (IXe siècle). Jitomir avait subi de nombreux assauts lors de l'invasion tatare. Jusqu'à son annexion à la Russie (1778), Jitomir jouissait des prérogatives des principales villes de Pologne. Erigé en ch.-l. du gouvernement, en 1804.

JIU ou SIL. Rivière de Roumanie, affluent gauche du Danube. Née en Transylvanie (comté de Hunyad), elle reçoit le Sadu, traverse les Karpates, pénètre en Roumanie, traverse l'O. de la Valachie (dép. de *Jiu de Susu* ou *Gorjuu* et *Jiu de Josu* ou *Dolj*), reçoit le Tisman (dr.), le Gilort (g.), le Motru (dr.), l'Amaradia (g.), passe à 3 kil. de Craïova et finit en face de Rahova. Elle a 300 kil. de long, dont 40 en Transylvanie.

JIVAROS (Anthrop.). Sur le haut Amazone et les pentes orientales des Andes, occupant les territoires limitrophes de l'Equateur et du Pérou, sont échelonnées plusieurs peuplades indiennes groupées aujourd'hui sous le nom de Jivaros. Quoique Guaranis par les origines de la race et par la langue, les Jivaros se distinguent des autres Indiens, et des Péruviens notamment, par une taille plus élevée, et une certaine sveltesse alliée toutefois à des membres bien musclés, beaucoup d'agilité et de vigueur. Leur nez est souvent aquilin. Leurs yeux petits et vifs sont horizontaux. Ils ne portent pour tout vêtement qu'une ceinture dont les deux bouts pendent par devant. Ils portent d'ailleurs aussi les ornements habituels des autres Indiens. Ils sont chasseurs et pêcheurs avant tout, mais élèvent cependant des troupeaux de porcs. Ils pratiquent la couvade comme les Caraïbes. Quoique doux et hospitaliers, ils sont fiers, attachés à leur indépendance, courageux, redoutables dans la guerre. Et pendant longtemps ils ont joui, encore comme les Caraïbes, d'une véritable réputation de férocité, à cause des trophées, uniques en leur genre, dont ils aimaient à se parer. Ces trophées, connus depuis un petit nombre d'années sous le nom de *chanchas*, sont des *peaux* de têtes humaines (celles des ennemis tués) qui, desséchées à l'aide de pierres chauffées introduites à leur intérieur, sont réduites dans toutes leurs dimensions. Ces peaux, avec leur figure naine et ridée, leur longue chevelure et une frange introduite dans les lèvres, ils les portent suspendues à leurs propres cheveux tressés, par un trou ouvert à leur sommet. Zaborowski.

JIVOKINI (Vasili-Ignatievitch), acteur russe, né en 1807, mort en 1874. Il débuta en 1824 et se fit surtout remarquer dans les rôles comiques. Il joua pendant de longues années au petit théâtre de Moscou. Il a laissé des *Souvenirs*.

JIZDRA. I. Rivière de Russie, affl. de gauche de l'Oka ; longueur du cours environ 160 kil., largeur 16 à 60 m. Utilisable seulement pour le transport de radeaux.

II. Ville de Russie, gouvernement et à 150 kil. S.-O. de Kalonga, ch.-l. de district ; 12,000 hab. — Le district, d'une superficie d'environ 6,500 kil. q. dont près de la moitié couverte de forêts (sapins, pins et bouleaux). Mines de fer et de houille ; 163,000 hab.

JMOUDE (V. Samogitu).

JO. Rivière de France (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

JOAB, parent de David, se distingua auprès de lui par son courage et son sang-froid ; de bonne heure, on le voit placé en tête de la petite troupe que le successeur de Saül avait su réunir autour de lui, d'abord bande franche, qui finit par devenir une garde du corps, propre à servir de noyau à une véritable armée. Joab conduit déjà les hommes de guerre associés à la fortune de David dans la lutte engagée entre celui-ci et Isboseth (Isbaal), fils de Saül, assisté du vieux chef Abner. Il conduit tour à tour les expéditions dirigées contre les Syriens, les Edomites et les Ammonites ; c'est à son énergie impitoyable qu'est due la répression de la révolte d'Absalon, au premier moment couronnée de succès ; on prétend qu'il tua de sa propre main le fils rebelle et se justifia avec hauteur devant David de cette exécution, déclarée par lui nécessaire. Un peu plus tard, il réprime l'insurrection fomentée par un certain Séba. Joab se débarrasse également par son épée de ses deux rivaux, Abner et Amasa. Tombé en disgrâce auprès de Salomon pour avoir pris le parti de son frère Adonias, il fut mis à mort par son ordre. — Quelques réserves qu'il y ait lieu de faire sur les détails de rédaction des livres de *Samuel* et des *Rois*, la figure de Joab se dessine très nettement avec des allures de résolution et de brutalité. On le voit, tour à tour, consacrer ses hautes qualités au salut de David menacé et venger sans scrupule ses injures personnelles. Son rôle semble avoir été décisif dans les événements qui assurèrent un lendemain au trône de David (V. notre *Précis d'histoire juive*). M. Vernes.

JOACHAZ. Ce nom est porté par deux personnages de l'ancienne histoire juive : 1° par le fils et successeur de Jéhu sur le trône d'Israël ou des Dix-Tribus (seconde moitié du IXe siècle avant notre ère) ; sous son règne, les progrès des Syriens mirent le royaume du Nord dans la plus triste situation ; 2° par le fils et successeur de Josias, roi de Juda (610 av. J.-C.), qui, au bout de trois mois seulement de règne, fut déposé par le roi d'Egypte Nécho et emmené en Egypte, où il mourut.

JOACHIM (Saint) (V. Anne [Sainte]).

JOACHIM ou ELIACIM, roi de Juda, fils aîné de Josias, fut placé par le roi d'Egypte Nécho, vainqueur à Mageddo, sur le trône de Jérusalem. La population dut acquitter une forte contribution de guerre aux mains du pharaon. Quelques années plus tard, c'est le roi de Babylone qui impose à son tour au malheureux royaume un tribut onéreux ; la révolte, généreuse mais imprudente, de Joachim, au bout de trois ans d'oppression, devait attirer sur Juda les plus grandes catastrophes. Joachim mourut, après onze ans de règne, au moment où l'armée chaldéenne se dirigeait contre Jérusalem, escortée des contingents des séculaires ennemis d'Israël, Syriens, Ammonites, Moabites (610 à 599 av. J.-C.).

JOACHIM, roi de Juda (V. Jéchonias).

JOACHIM (Georg), surnommé *Rheticus* (le Rhétien), astronome et mathématicien suisse, né à Feldkirch (anc. Rhétie) le 15 févr. 1514, mort à Kassa (Hongrie) le 4 déc. 1576. Il étudia les mathématiques à Zurich et à Wittenberg, où il prit ses grades en 1535, professa durant deux années (1537-39) à l'université de cette dernière ville, se rendit ensuite auprès de Copernic, à Frauenburg, aida l'illustre astronome, dont il fut le premier disciple, dans les calculs de son *De Revolutionibus orbium cœlestium* (V. Copernic, t. XII, p. 897), l'excita à le publier, en revit lui-même les épreuves et propagea courageusement

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les nouvelles idées. « Si Aristote revenait au monde, disait-il en manière de mépris aux péripatéticiens, il serait tout le premier à reconnaître son erreur. » En 1542, il retourna à Wittenberg, puis, après un voyage à Nuremberg, alla successivement résider à Leipzig, où il eut encore une chaire, en Pologne et, enfin, à Kassa, où l'avait appelé un magnat du pays. L'astronomie n'est pas la seule science où il se soit immortalisé. Il entreprit de calculer, avec un rayon de 1.000.000.000.000.000 les sinus, cosinus, tangentes, etc., de tous les arcs de dix en dix secondes de 0° à 90° et donna sous le titre : *Canon doctrinæ triangulorum* (Nuremberg, 1551 ; 2e éd., Bâle, 1580 [très rare]) une première ébauche de cette œuvre de patience. Mais le travail complet ne fut publié qu'un demi-siècle plus tard, par Valentinus Otho, son élève, et aux frais de l'électeur palatin, sous ce nouveau titre : *Opus palatinum de triangulis a G.-J.-R. cœptum* (Heidelberg, 1596, in-fol.). Cette édition était aussi incorrecte qu'incomplète. *Pitiscus* (V. ce nom) parvint heureusement à retrouver le manuscrit original, le revit entièrement et en fit paraître une seconde édition, supérieure à tous les points de vue et considérablement accrue, sous ce troisième titre : *Thesaurus mathematicus sive Canon sinuum*, etc. (Francfort, 1613, in-fol. [très rare]). C'est dans les tables de Joachim Rheticus qu'on trouve le premier emploi des sécantes en trigonométrie. Voici ses autres ouvrages : *Narratio de libris Revolutionum Copernici*, lettre à son ami J. Schoner, qui constitua la première divulgation du système de Copernic (Dantzig, 1540, in-4 ; 2e éd., Bâle, 1541, in-8 ; réimpr. en 1566 dans le *De Revolutionibus* et en 1596 dans le *Prodromus* de Kepler) ; *Orationes de astronomia*, etc. (Nuremberg, 1542) ; *Ephemeris ex fundamentis Copernici* (Leipzig, 1550, in-4 [très rare]), avec d'intéressants détails biographiques sur Copernic. Dans une lettre à Ramus, de 1568 (V. Simler, ouvr. cité à la bibl. ci-dessous), Joachim parle bien encore d'un traité sur la chimie, et, ailleurs, de commentaires sur Euclide, de traités sur l'astronomie, sur la philosophie de la nature, etc. ; mais ces écrits n'ont pas été publiés ou du moins ne nous sont pas parvenus. Léon Sagnet.

Bibl. : J. Simler, *Epitome bibliothecæ C. Gessneri*; Zurich, 1574, p. 228. — J.-S. Bailly, *Hist. de l'astron. mod.*; Paris, 1875, t. I, p. 361, et t. II, p. 43. — Bernoulli, *Hist. de l'Acad. de Berlin*, année 1786. — J.-F. Montucla, *Hist. des mathém.*; Paris, an VII, t. I, pp. 581 et 637. — Lalande, *Bibliogr. astron.*; Paris, 1803, p. 129. — J.-B.-J. Delambre, *Hist. de l'astron. mod.*; Paris, 1821, t. I, p. 138, et t. II, p. 2. — F. Hœfer, *Hist. de l'astron.*; Paris, 1873, p. 309. — Du même, *Hist. des mathém.*; Paris, 1879, p. 368. — Prowe, *Nicolaus Coppernicus*; Berlin, 1883, t. I, p. 284, et II, pp. 301, 389, 406, 426, 513. — *Die Chorographie des Joachim Rheticus*, dans la *Zeitschrift für Math. und Phys.*, XXI, *Hist. litt.*, p. 125.

JOACHIM Ier, roi des Deux-Siciles (V. Murat).

JOACHIM, électeur de *Brandebourg* (V. ce mot).

JOACHIM (Joseph), écrivain suisse, né à Kestenholz (Soleure) le 4 avr. 1835. Joachim est un autodidacte : l'école de son village et un séjour d'un an dans la Suisse romande ont été ses seuls moyens d'instruction. Il a toujours habité son village et écrit la plupart de ses œuvres dans le dialecte soleurois : elles ont été publiées dans les principaux journaux de la Suisse allemande, puis tirées à part. Les plus connues sont *Adam Zeltner*, *Aus Berg und Thal*, et *Lonny die Heimatlose* (1889), traduite en français, *Die Brüder* (1891), etc.

JOACHIM de Flore, abbé cistercien et théologien mystique, né à Celico (Calabre) vers 1130, mort à Fiore (Calabre) entre sept. 1201 et juin 1202. A l'âge de quatorze ans, il vivait à la cour de Roger de Sicile ; puis il fit un pèlerinage en Terre sainte, après lequel il se fit moine en Calabre ; on sait seulement qu'en 1178 il était depuis quelque temps abbé du couvent cistercien de Corace. Environ douze ans plus tard, Joachim renonce à sa charge, quitte son couvent et se retire dans la solitude, où il finit par fonder un nouveau couvent, Saint-Jean de Flore, autorisé par un bref de 1196. Joachim avait recommandé à ses amis de soumettre tous ses écrits à l'approbation du saint-siège. Voilà tout ce qu'on sait aujourd'hui de la vie de cet homme, dont le nom devint comme le signe de ralliement de tous les affamés d'idéal et de justice jusque vers la fin du XIIIe siècle. On attribue à Joachim de Flore trois écrits : le *Liber concordiæ utriusque Testamenti* (Venise, 1519, in-4) ; l'*Expositio in Apocalypsin* (Venise, 1527, in-4), et le *Psalterium decem chordarum* (Venise, 1527, in-4). Tous ces ouvrages ont été interpolés par des franciscains spirituels (V. ci-dessous) ; mais on a, sans doute, tort de les considérer comme complètement inauthentiques. Leur origine s'explique naturellement. Le relâchement des mœurs cléricales et monastiques créait vers la fin du XIIe siècle un malaise général et un vif besoin de réformes ; l'auteur des trois écrits en question répond à ce besoin et laisse en même temps libre cours à son imagination apocalyptique. Il décrit l'histoire du règne de Dieu et de la vie du monde en trois états ou âges successifs, mais qui se préparent l'un l'autre ; celui du Père, celui du Fils et celui de l'Esprit ; ils correspondent à l'état de mariage, à l'état clérical et à l'état monastique. Le dernier âge commence avec saint Benoît et aura pour terme l'an 1260 ; alors, après la victoire sur l'antéchrist, l'Evangile sera annoncé à tous les hommes. Le rôle principal dans cette tâche est assigné à « l'ordre des justes » ou des « spirituels » tiré des « petits » (*parvuli*) de l'Eglise latine, une allusion, semble-t-il, à la congrégation spéciale de cisterciens fondée par Joachim. En tout cela, il n'y a aucune opposition contre la papauté, ni aucune hérésie. Il est vrai que le quatrième concile de Latran (1216) condamne une contradiction du *Psalterium* contre la construction trinitaire de Pierre Lombard, mais en rappelant expressément le désir de l'auteur de se soumettre au saint-siège. — Par contre, le mécontentement des franciscains rigoristes (V. François d'Assise [Saint], t. XVIII, p. 47) trouva bientôt des points d'attache dans les écrits de Joachim de Flore. Les *parvuli* furent identifiés avec les minorites ; eux-mêmes se crurent appelés à hâter l'épanouissement du régime de l'Esprit et se nommèrent les spirituels. Ce sont eux qui mêlèrent à la pensée de Joachim l'expression de leurs ressentiments et de leurs espérances. De là la défiguration de certaines parties des écrits de Joachim, et de là encore l'agitation joachimite qui remplit la seconde moitié du XIIIe siècle. De nouveaux ouvrages furent composés sous le nom de Joachim, entre autres une *Interprelatio in Hieremiam* (Venise, 1525) ; et un *Scriptum super Esaiam* (Venise, 1517). En 1254, on faisait circuler à Paris des copies d'un livre intitulé *Introductorius in Evangelium etœrnum* qui fit beaucoup de bruit et provoqua l'intervention des autorités ecclésiastiques. Le volume se composait des trois traités de Joachim, fortement interpolés, et précédés d'une introduction qui opposait à l'Evangile écrit, suivant la lettre duquel le pape juge, un Evangile nouveau et spirituel dont la prédication sera confiée à un ordre spécial, les franciscains spirituels. Les principaux éléments de cette introduction, perdue aujourd'hui, ont été reconstruits d'après des fragments par Preger (dans les actes de la *Histor. Klasse der Kgl. bayer. Akad. der Wissenschaften* ; Munich, 1874, t. XII, 3e part., pp. 33 et suiv.). Elle est l'œuvre du père Gherardino del Borgo San Donnino, ami du général des franciscains Jean de Parme. Le livre fut condamné par le saint-siège en 1255 et l'auteur emprisonné jusqu'à sa mort en 1273. (Sur les conséquences de ces faits pour l'histoire des franciscains, V. t. XVIII, p. 47.) Mais il y eut des joachimites jusqu'au commencement du XIVe siècle. En Italie, les franciscains spirituels prenaient Frédéric II pour l'antéchrist et attendaient son retour, tandis que les dominicains joachimites en Souabe regardaient l'empereur comme « le principal défenseur de l'Eglise » et Innocent IV comme l'antéchrist, d'où finalement la légende du retour de Barberousse (V. t. XVIII, p. 96). F.-Herm. Kruger.

Bibl. : Dom Bernardo Antonio de Riso, *Della Vita e delle opere dell'abbate Giachino*; Milan, 1872. — Preger.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter; Leipzig, 1874, t. I, pp. 196-207, ainsi que l'étude citée ci-dessus. — REUTER, *Geschichte der religiœsen Aufhlœrung im Mittelalter;* Berlin, 1875, t. II, pp. 191-218. — E. RENAN, *Nouvelles Etudes d'histoire religieuse;* Paris, 1884, pp. 217-322.

JOACHIMSTAL (en tchèque *Jachimov*). Ville de Bohême, siège d'une capitainerie de cercle, située au pied des monts Métalliques, sur la Weseritz; 7,000 hab. Joachimstal doit sa fondation à la famille Schlick qui donna un grand développement à l'industrie minière du pays. C'est là que furent frappés les premiers thalers appelés joachimstalers. Ce nom survit encore dans le mot russe *efimok* qui veut dire un écu et qui est une corruption du polonais *joachymik*.

JOACHIMSTHAL. Bourg de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg); 2,000 hab. Fondée en 1604, par l'électeur Joachim Frédéric, qui y créa en 1607 une école supérieure transformée en un gymnase, lequel a été transféré à Berlin. C'est un des plus renommés de l'Allemagne.

JOACHIMSTHAL (Ferdinand), mathématicien allemand, né à Goldberg (Silésie) le 9 mars 1818, mort à Breslau le 5 avr. 1861. Il fut d'abord privat-docent à l'université de Berlin (1846-53), puis professeur de mathématiques à celles de Halle (1853-56) et de Breslau (1856-61). Eminent représentant de la nouvelle école dont firent partie Hesse et Clebsch, il fixa dès 1846 l'attention des géomètres par la publication d'un remarquable mémoire qui avait pour titre: *Die Bedingungen unmittelbarer Integrabilität von Differentialausdrücken mit mehr als zwei Veränderlichen* (*Journal* de Crelle, XXXIII) et dans lequel il résolvait complètement une importante question effleurée seulement par Lagrange. Ses travaux ultérieurs, parus également dans le *Journal* de Crelle, ne firent qu'accroître encore sa réputation, entre autres deux mémoires sur la construction des normales qu'on peut abaisser d'un point sur une section conique (XLVIII, 1854) et sur un ellipsoïde (LIX, 1861). Il préparait une géométrie analytique à deux et à trois dimensions, que sa mort prématurée l'empêcha d'achever; mais le manuscrit, partiellement prêt à être imprimé, fut mis plus tard à contribution par O. Hermes et par Liersemann. L. S.

BIBL.: *Catalogue of scientific papers of the Royal Society,* 1869, t. III.

JOAD, chef du clergé jérusalémite, est représenté comme s'étant mis en tête de la conspiration qui renversa la reine Athalie et lui substitua un jeune prince du nom de *Joas* (V. ce nom), fils d'Ochosias, que Jéhu avait assassiné.

JOAILLERIE. I. TECHNOLOGIE. — L'art de monter les pierres précieuses dans l'or ou dans l'argent ne faisait pas chez les anciens l'objet d'une industrie spéciale. C'était le même ouvrier qui mettait en œuvre l'or et l'argent pour quelque usage que ce fût. De tout temps on a monté des pierreries; l'énumération faite par le prophète Isaïe des richesses que les filles de Sion accumulaient sur elles ne laisse pas subsister de doute à ce sujet, car, à la suite d'une longue liste qu'il donne d'ornements d'or, il termine en signalant les pierreries qui retombent sur leurs fronts. On peut citer un passage de Pline, où il dit avoir vu Lollia Paulina toute couverte d'émeraudes et de perles, que le mélange des couleurs rendait encore plus éclatantes. Sa tête, ses cheveux, sa gorge, ses oreilles, son cou, ses bras, ses doigts en étaient surchargés. A part le diamant peut-être, on peut donc affirmer que, dans l'antiquité, toutes les autres pierres étaient abondantes et qu'on les montait pour servir à la parure; mais on les montait autrement qu'à présent. Chaque pierre avait sa sertissure particulière faite d'une bâte tournée, et les joyaux des temps anciens étaient composés de la réunion ou de l'éparpillement de ces sertissures, disposées sur une plaque pour y former des dessins, ou rattachées par des anneaux en manière de pendeloques. L'Orient a certainement été le berceau de la joaillerie; toutes les pierres précieuses en étaient originaires. Les joailleries orientales qui ont été conservées et qui sont parvenues jusqu'à nous sont celles qui ont été faites dans l'Inde. Revêtues d'un caractère qui leur était propre, elles n'offraient aucune analogie avec celles des autres contrées; elles dérivaient de la palme et de la fleur; le règne animal y était parfois représenté, sous la forme d'un oiseau à longue queue, dont le paon semble avoir fourni le type. Les grosses pierres centrales, émeraudes et rubis, étaient presque toujours de forme cabochonnée au-dessus et au-dessous et gravées ou sculptées partout, de façon à présenter soit des rayonnements à côtes arrondies, soit des corymbes superposées, soit des arabesques de feuillages et de fleurs; les reliefs de cette gravure étaient toujours doux au toucher et à la vue. On dit que les molettes employées pour exécuter ce travail étaient faites d'un bois dur que les ouvriers imprégnaient de poudre de diamant mélangée à l'huile. Les grosses pierres étaient montées à jour, tandis que les plus petites étaient montées à fond et jouaient sur paillon. Les pierres de couleur étaient en forme de cabochon et les diamants étaient taillés sur table. Ces diamants étaient désignés par le nom de *laboré* et étaient montés à fond sur un paillon blanc concave qui leur donnait un jeu sans acuité; aussi le plus grand effet des bijoux indiens était-il produit par les pierres de couleur. Toutes les montures étaient faites en or d'un titre excessivement élevé; les envers et les épaisseurs en étaient décorés de dessins en émaux transparents et très vifs, de couleur rouge, verte et quelquefois gros bleu, presque toujours entremêlés de blancs opaques. Le serti des pierres était très caractéristique; les larges filets creux qui les contournaient étaient bordés extérieurement d'un petit biseau net et précis qui en accentuait agréablement la forme. Le plus souvent les colliers et les bracelets étaient composés de ces plaques de joaillerie, enfilées par des cordons de soie dont les extrémités nouées tenaient lieu de fermeture.

L'ancien monde occidental connut surtout les meilleures pierreries de l'Orient, par le trésor de Mithridate que Pompée fit placer au Capitole après qu'il eut vaincu son adversaire. Varon nous dit qu'indépendamment des rubis, des topazes, des diamants, des émeraudes, des opales, des onyx et de tant d'autres pierres précieuses, on y voyait encore une multitude d'anneaux, de bagues, de cachets et de chaînes d'or d'un travail exquis. Plus tard ce sont les successeurs au trône de Constantin qui se couvrent d'or et de pierreries, imitant en cela les souverains asiatiques. Puis le goût de ce luxe se répand en Europe, et nous voyons les successeurs de Clovis, lorsqu'ils se furent affranchis de toute sujétion à l'Empire, copier la tenue des souverains de Constantinople. Leurs riches colliers et leurs ceintures resplendissent de pierres précieuses et leurs vêtements mêmes sont ornés de pierres cousues. Les princes et les princesses suivent cette exemple; Fortunat, dans un passage de la vie de sainte Radegonde, raconte que cette princesse, voyageant un jour avec ses plus belles parures, s'arrêta devant une église et que, touchée de la sainteté du lieu, elle déposa comme offrande, sur l'autel, ses fines tuniques, ses manchettes, ses coiffes, ses fibules, tous les objets enfin où l'on voyait briller l'or et les pierreries. Avant que saint Eloi ne fût consacré à Dieu, il portait des habits couverts d'or et de pierreries; ses bourses étaient tressées de perles. L'usage des joailleries cousues se perpétua fort longtemps. Le sort de la joaillerie fut presque toujours attaché à celui de la fortune publique. Le goût du faste chez les souverains contribua souvent à la mettre en faveur, mais ce goût était la plupart du temps déterminé lui-même par les événements. Nous l'avons vu prospère chez les successeurs de Clovis; sous Charles le Chauve, elle jette quelque éclat et tombe au milieu des calamités et des terreurs qui marquèrent la fin du xe siècle, dans le marasme le plus complet. Elle tend à se relever au XIIe, et, au moment où il semble qu'elle va refleurir, elle est frappée, en 1272, par l'édit de Philippe le Bel qui enjoint aux bourgeois de se défaire immédiatement de ce qu'ils possèdent en fourrures de vair et de gris, en joyaux, en cercles d'or et d'argent. En 1313, lorsque la chevalerie fut conférée à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

son fils Louis, le roi parut oublier son édit; il y eut des fêtes publiques où la bourgeoisie et les corporations émerveillèrent les contemporains par leurs richesses. Isabeau de Bavière donna, lorsqu'elle fut reine de France, l'exemple des pompes et du luxe à ses femmes qui l'imitèrent; elle fit couvrir son hennin de pierreries et le surmonta d'une couronne d'orfévrerie fleurdelisée. Elle porta de riches colliers, et ses manches, le bas de sa cotte, ainsi que le devant de son surcot, étaient enrichis de bandes de pierreries cousues. Dans tous les récits du temps, on trouve la trace d'une grande prodigalité, jusqu'au commencement du XVe siècle. Mais à cette époque ce furent les artisans de Bruges, de Gand et des autres villes du Hainaut et de Flandre qui se saisirent de la fabrication de la joaillerie. L'influence de la maison de Bourgogne ne fut pas pour peu dans ce remarquable développement. C'était l'époque à laquelle le diamant, dont l'art de la taille faisait chaque jour des progrès, commençait à être recherché. On le taillait en façon tablettes, à façon écusson, à plusieurs faces, à pointes, à huit pans, en roses, en étoiles. L'histoire des nombreuses pierreries de Charles le Téméraire est connue de tous; le cabinet des Estampes, à Paris, conserve le dessin d'un des chapeaux du duc, dont le bord est garni d'un double rang de perles et la calotte d'un quadruple. Une plaque volumineuse, enrichie de pierreries, sert à rattacher une aigrette dont les plumes sont elles-mêmes agrémentées de perles. Un large ruban en pierres précieuses contourne le bas de la calotte comme un galon. Le sommet en est orné d'un rubis de forme pyramidale, entouré de saphirs et de perles et tenu dans un chaton que supportent quatre figures ciselées.

Au XVIe siècle, la joaillerie proprement dite dut céder le pas à la ciselure; cependant les ceintures garnies de pierreries étaient très à la mode. Les perles aussi commencent à dominer ; Marguerite de Valois en porte autour du cou deux rangs, quatre autres s'en échappent et viennent sillonner le corsage; trois autres rangs descendent des épaules plus bas que la taille. Le règne de Henri II fut des plus favorables à la joaillerie, car le roi donnait le signal de ce mouvement, se parant lui-même comme une femme. L'histoire dit qu'il conférait plus souvent et plus longtemps avec ses joailliers qu'avec ses ministres. Sous Henri IV, l'élégance et la richesse semblent un moment perdre leurs droits. Cependant le faste se manifeste dans certaines occasions. Au baptême du dauphin, par exemple, en l'année 1606, la robe de la reine était couverte de 32,000 pierres précieuses et de 3,000 diamants; il est vrai qu'elle était si pesante que la reine ne put s'en vêtir. C'est de l'époque de Louis XIII que date la transformation dans la manière d'entendre la monture des pierres. Cette transformation donne réellement naissance aux ouvrages qu'on désigne aujourd'hui par le nom de joaillerie. Elle consistait à ne plus employer de chaton qu'accessoirement et à réunir les pierres en les sertissant, juxtaposées dans des feuilles de métal découpées suivant une forme déterminée. Les ferrets, les fleurs, les bouquets et les nœuds fournirent les principaux motifs de ce nouveau genre d'ornementation. Le serti en est comme un souvenir des travaux de ciselure, dont il procède encore. Sous la minorité de Louis XIV, Mazarin rendit un édit somptuaire, dont le premier effet fut de développer l'industrie de la joaillerie d'imitation. Mais cette mode dura peu; de 1661 à 1685, date qui concorde avec celle de la découverte et de l'exploitation des mines de Golconde, les diamants se répandirent partout à profusion sur les vêtements des hommes, aussi bien que sur ceux des dames. Les joailleries d'alors employaient beaucoup le diamant taillé en roses. Il y en avait de fort grosses et, comme on leur laissait une grande épaisseur et qu'elles étaient parfaitement taillées, elles produisaient un très bel effet. Bien que la joaillerie qui se faisait alors ait une grande analogie avec celle qu'on fait de nos jours, elle en différait pourtant par plusieurs points. Les bouquets, les fleurs et les rubans en fournissaient les principaux motifs, mais ces sujets étaient traités presque à plat. La découpure ou la silhouette, qui semble avoir été la grande préoccupation des monteurs du XVIIe siècle, était presque toujours admirablement étudiée. Cette même joaillerie s'est continuée aussi prospère pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, en s'enrichissant des motifs alors en vogue, aigrettes à la turque, carquois, tourterelles et flambeaux. Mais elle se modifia sensiblement dans la seconde; les compositions délicates, les finesses élégantes, une perfection sans précédents dans la manière de sertir les pierres, forment les caractères distinctifs des précieuses merveilles qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de joailleries Louis XVI.

La ciselure, la gravure et l'émail s'y mêlaient souvent et venaient y ajouter leur mérite. Parmi ceux qui, sous le nom d'orfèvre qu'on leur donnait alors, se sont fait une réputation dans l'art de la joaillerie, il faut citer : au XVIIe siècle, Gille Légaré, dont il nous reste de fort jolis nœuds de rubans, faits en joaillerie de pierres juxtaposées; au XVIIIe siècle, Lempereur, dont les élégants bouquets de fleurs en diamants jouirent d'une vogue universelle. Lorsqu'au commencement du siècle, les joailliers reformèrent leurs ateliers, il se trouva que les finesses de la fabrication avaient été conservées, mais que le goût du dessin et de l'invention avait totalement dévié. A partir de la Restauration, deux noms de joailliers viennent en évidence. C'est Bapst qui, en raison de la quantité de parures qu'il exécuta dans ses ateliers, est devenu en quelque sorte un joaillier historique; c'est Fossin qui fut un maître. Les bouquets à plat du dernier siècle furent remplacés par des jets de feuillages élancés. De 1835 à 1848, le goût français subit l'influence du faire viennois qui consistait à obtenir une grande légèreté, en montant les feuilles et les feuillages sur des tiges debout. Mais bientôt l'art de la joaillerie entra dans une période de décadence et ne parut tendre à se relever qu'à partir de l'Exposition de 1855, à Paris. Il était réservé à la période actuelle de découvrir la caractéristique de la joaillerie du XIXe siècle. Cette caractéristique, elle l'a trouvée dans l'étude attentive de la nature. C'est à Massin que l'industrie est redevable de cette innovation. La grande joaillerie moderne ne se fait plus que d'après sa méthode.

La grande quantité de brillants, que la découverte des mines récentes a amenée sur le marché européen, a eu sur la mode une telle influence qu'aujourd'hui les bijoutiers sont amenés à faire de la monture de diamants, c.-à-d. à devenir joailliers. Les pierres transparentes se montent, soit à jour, soit à fond. La monture à jour est celle qui, ne prenant du feuilletis de la pierre que juste ce qu'il en faut pour qu'elle tienne dans la sertissure, en laisse juger la transparence au jour et permet, en la retournant, d'en voir la culasse par derrière aussi bien qu'on en voit la table par devant. La monture à fond est, au contraire, fermée par dessous et garnie, à l'intérieur, d'un paillon coloré, destiné à augmenter la couleur, l'éclat et le jeu de la pierre. La progression dans l'art de la taille des pierres, en y comprenant les pierres de couleur, peut être établie ainsi, en s'en tenant aux certitudes. Dans l'antiquité et jusqu'au XIVe siècle, taille en cabochon. Au XVe siècle, taille en tables, employées dans les ouvrages de joaillerie, mélangées à des cabochons. Au XVIe siècle, taille en tables, à coins abattus, pour les pierres de couleur. Essais divers de formes variées, taille en roses, taille en pointe naïve. Au XVIIe siècle, abatage des quatre angles, régularisation de la taille en pan recoupé, taille définitive en brillants. Au XVIIIe siècle, modifications apportées dans la grandeur relative des facettes entre elles. Lorsque le lapidaire eut inventé la culasse qui donnait à la pierre tout son éclat, sans qu'il fût besoin d'avoir recours, pour la faire jouer, au fond garni du paillon, les principes, dont l'application ultérieure devait être la joaillerie, telle que nous l'entendons de nos jours, étaient découverts. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIIe siècle que ce progrès fut accompli. Aujourd'hui, la joaillerie est devenue une profession spéciale, dont l'art

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

consiste à monter les pierres précieuses et surtout les diamants avec une telle perfection que, dans une pièce bien faite, l'or ou l'argent qui forment la monture ne sont apparents nulle part, si bien que celle-ci offre, en quelque sorte, l'aspect d'un objet qui serait modelé d'un seul morceau, tout en diamant.

L'outillage qui sert à faire la joaillerie est très simple, car, quel que soit l'objet qu'elle doive représenter, fleurs, feuillages, nœuds ou arabesques, le mode de travail ne varie pas et peut se résumer ainsi : découper préalablement une ou plusieurs plaques suivant le besoin ; leur donner l'accentuation des plans par l'embouti ; faire dans le métal un trou pour chaque pierre et l'y ajuster ; faire la mise à jour, la polir, sertir les pierres ; enfin polir l'ensemble de la pièce pour l'achèvement. C'est l'ouvrier joaillier proprement dit qui exécute les quatre premières parties du travail. Les trois dernières sont l'affaire des ouvriers spéciaux appelés polisseuses et sertisseurs. Avant de décrire à la fois et ces travaux et les outils qui servent à les exécuter, il est nécessaire de faire connaître les soins qu'il a fallu donner à leur préparation ; c'est généralement le patron qui s'en charge. Après que le trait exact du dessin de la pièce qu'on veut exécuter a été arrêté, on choisit les diamants un à un à l'aide d'une précelle et on les pose sur le dessin, à la place que chacun d'eux devra occuper plus tard. On peut ainsi juger déjà approximativement de l'effet que rendra la pièce une fois terminée. Outre les lois du goût, il y a certaines règles qu'on ne peut se dispenser d'observer, sans risquer de compromettre la beauté de l'ouvrage, comme, par exemple, de placer de préférence les grosses pierres au centre, ou près du centre, de mettre auprès de celles-ci des pierres plus petites, en nombre suffisant pour obtenir des feux fins et multipliés dont la ténuité fera valoir le grand éclat des pierres principales, et qui, par conséquent, contribueront à en augmenter la beauté et le volume apparent. On jugera encore, en disposant les pierres sur le dessin, des vides aussi bien que des pleins de la composition, car, dans une pièce de joaillerie, les vides jouent un rôle considérable. Lorsque la place de chaque pierre est bien déterminée, on transporte chacune d'elles sur une surface lisse de cire résineuse noircie, où le calque du dessin a été préalablement reporté et on l'appuie légèrement avec le doigt, afin qu'elle adhère quelque peu. Cette opération s'appelle la mise sur cire. C'est quand elle est achevée que le patron remet à l'ouvrier le dessin qui doit lui servir de modèle et les pierres disposées ainsi qu'il vient d'être dit. La première préoccupation de l'ouvrier doit être d'arrêter dans son cerveau le mouvement général qu'il donnera à l'ensemble de la pièce, et, autant que possible, le modelé particulier de chacune de ses parties, afin d'aller droit à son but lorsqu'il travaillera le métal, et d'éviter de le fatiguer par des hésitations qui nuisent autant à la beauté de l'exécution qu'à la solidité. Cette première étude est d'autant plus nécessaire qu'il sait que ce travail de mouvementé aura pour effet d'absorber une partie de l'étendue de la feuille de métal qu'il va mettre en œuvre, et qu'il risquerait, s'il n'y faisait pas les réserves nécessaires, que sa pièce vînt plus petite que le dessin.

La joaillerie se fait quelquefois en or, mais presque toujours en argent, la blancheur de ce dernier métal se mariant plus agréablement avec celle du diamant. L'ouvrier prend donc une feuille d'argent et y trace soit au crayon, soit à la pointe d'acier, les contours du dessin qu'il doit reproduire, en les augmentant des réserves qu'il juge devoir faire ; après qu'ils sont tracés, il les découpe à la scie. Puis il soude sur l'envers même de la pièce ainsi découpée une doublure en or destinée à la renforcer. L'argent qui est fort mou n'offrirait pas, sans cette doublure, la résistance nécessaire à l'achèvement de la pièce. Ensuite, il lui donne, à l'aide des tenailles, des bouterolles, du marteau, et quelquefois par la simple action des doigts, tel modelé, telles torsions qu'il juge devoir produire un bel effet. Après quoi, il en rectifie, à la lime, les contours extérieurs, en les ramenant à la forme exacte du dessin qu'il a reçu comme modèle. Si l'objet qu'il est chargé d'exécuter se compose de la réunion de plusieurs pièces détachées, chacune d'elles est traitée successivement à part, tel qu'il vient d'être dit, et c'est lorsque toutes sont amenées au même degré d'avancement qu'on les assemble, soit par la soudure, soit par des rapports de vis ou de cliquets qui nécessitent également l'opération de la soudure. Ces soudures se font à la lampe au gaz, dont l'ouvrier dirige la flamme à l'aide d'un chalumeau. Lors donc que l'ouvrier a rectifié à la lime le contour d'une pièce ou d'un fragment de pièce, il le fixe à l'aide d'un mastic spécial sur un manche de bois appelé poignée à ciment, qu'il tient de la main gauche, tandis que, de la droite il trace avec une pointe, sur la face de la pièce, la place que chacun des diamants devra occuper dans l'argent. Puis il fait, avec un foret emmanché dans un drille, autant de trous qu'il a tracé de places et ajuste les diamants un à un, en coupant la matière de façon à évaser le trou par le haut avec une sorte de burin. Cet ajustement a pour résultat d'établir le logement de la culasse de chaque brillant dans le trou qui le recevra plus tard. Ce logement est établi dans l'épaisseur du métal, de telle façon que les feuilletis des pierres soient assez rapprochés les uns des autres pour qu'ils se touchent. Il importe de noter ici que, tout en ne laissant subsister aucune partie du métal entre chaque feuilletis de pierre, l'ouvrier a cependant pris soin de ménager, tout autour de la circonférence extérieure de la pièce, un filet régulier très étroit qui en marque le contour. Lorsque l'évasement est achevé, l'ouvrier retourne la pièce afin de rectifier avec une petite scie très fine les cloisons minces qui ont été réservées entre chaque pierre, de façon à ce que les cloisons arrivent à former des parallélogrammes réguliers, dont l'étendue, tout en étant subordonnée à celle de chacune des pierres, n'en suit pas le contour exact, mais produit l'effet d'un gros tulle fait en linéaments d'or, car on se rappelle que l'envers de la pièce a été doublé d'or. Cette partie du travail s'appelle la mise à jour. Toutes les cloisons, très minces en apparence, parce qu'elles sont amincies en dessus et en dessous par suite de l'évasement des trous dans les deux sens, offrent à l'œil une surface à peine appréciable ; mais elles se trouvent être renflées à leur partie médiane. Ce sont ces renflements qui, habilement ménagés, constituent, avec la doublure d'or, la solidité de la pièce. D'où il résulte que, malgré un aspect très fragile, elle offre une grande résistance relative, si elle a été habilement faite. Pour achever l'objet, l'ouvrier y soude soit une épingle, soit des charnières, soit une bélière, selon l'usage auquel cet objet est destiné.

La polisseuse polit la mise à jour, c.-à-d. l'intérieur des trous par quatre opérations successives. La première en les pierrant, c.-à-d. en les frottant avec une petite pierre taillée en cône, qu'elle trempe dans l'eau. La seconde en les frottant avec une petite natte ou écheveau de fils imprégnés de ponce en poudre mêlée à de l'huile. La troisième en employant des fils analogues couverts de tripoli. Enfin, la quatrième en les avivant avec d'autres fils et du rouge à polir. La face interne est polie à l'aide des mêmes agents successifs, en employant des petits crayons de bois et des brosses. L'objet est alors prêt à être livré au sertisseur. Cet ouvrier commence par fixer solidement la pièce sur une poignée à ciment, car il doit exercer des pesées sur l'argent, afin de le forcer à se refermer sur les brillants. Il présente ensuite successivement chaque pierre devant son trou pour l'ajuster définitivement et faire ce qu'on appelle la portée, c.-à-d. dans l'intérieur du trou une sorte de petit bourrelet circulaire sur lequel reposera son feuilletis. Quand la portée est faite, il met la pierre en place et, par une sorte de pesée exercée sur le métal à l'aide d'un outil presque tranchant, il la fixe provisoirement. Lorsque toutes les pierres sont mises en place, tous les feuilletis doivent se toucher et l'ensemble du travail simuler une sorte de pavage serré. Mais comme la forme des diamants est une sorte de carré arrondi aux angles, il reste alors aux points de jonction de ces angles une minuscule surface d'argent.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Cette surface formera la petite griffe presque invisible qui retiendra les quatre diamants dont elle touche les angles; elle sera relevée en grain et arrondie par le perloir. Répétée à tous les points de jonction de quatre diamants, elle sera en nombre à peu près égal à ceux-ci, de sorte que chaque grain servira à fixer quatre diamants ou quatre coins de diamant, et que chaque diamant sera retenu par quatre grains. Le sertisseur coupe ensuite avec un burin, sur le bord d'argent qui dessine la forme extérieure de la pièce, un même filet à angle creux qui en affirmera le contour. La polisseuse polit alors les épaisseurs et les parties accessoires de la pièce, anneaux, bélières, épingles ou charnières. Dans la joaillerie très soignée, elle polit aussi les filets coupés sur les bords par les sertisseurs. Dans la joaillerie plus ordinaire, elle les laisse sur ce qu'on appelle le coupé-vif, qui est une manière employée par le sertisseur pour donner de l'éclat au métal, en le tranchant rapidement avec un burin poli. Parfois les grosses pierres sont montées dans des sertissures isolées. La mode actuelle veut qu'elles soient tenues par des chatons dits illusion, c.-à-d. dont les griffes évidées à jour et dissimulées par l'inclinaison qu'on leur donne en dessous de la pierre sont à peine visibles. On emploie, pour faire la joaillerie, le même outillage de temps immémorial. Dans cette industrie, tout se fait à mesure et à la main, sauf quelques chatons spéciaux qui s'obtiennent mécaniquement. L. Knab.

II. Contributions indirectes (V. Bijouterie et Garantie).

JOAL. Ville maritime du Sénégal, à 75 kil. S. de Gorée; ancien comptoir portugais dans le pays de Sine.

JOANELLUS (Pierre) (V. Giovanelli).

JOANN, princes russes (V. Ivan).

JOANNAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière; 776 hab.

JOANNE (Adolphe-Laurent), littérateur français, né à Dijon le 15 sept. 1823, mort à Paris le 1er mars 1881. Avocat au barreau de Paris, il abandonna la jurisprudence pour le journalisme. En 1840, il commença la publication de sa série d'*Itinéraires*, qui lui a valu une si grande notoriété, et il entreprit ensuite celle des *Géographies départementales*. Joanne fut un des fondateurs du *Club alpin* (1874).

JOANNE (Paul-Bénigne), géographe français, né à Paris le 3 févr. 1847, fils du précédent. Avocat à la cour d'appel de Paris, il abandonna le barreau pour seconder son père dans la direction de la publication des *Guides Joanne* à la librairie Hachette, et à sa mort resta à la tête de ce service où il réalisa d'importantes améliorations. Son œuvre capitale est le *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, bel ouvrage en cours de publication (1890 et suiv., in-4).

JOANNES Hispanus, canoniste. On sait qu'il avait étudié à Paris, mais on ne possède aucun renseignement sur sa vie. Il est cité au moyen âge comme l'un des plus anciens glossateurs et comme auteur d'une *Lectura super Decretum*.

JOANNES Rodricus de Castelli Albi (V. Amatus Lusitanus).

JOANNESIA (*Joannesia* Vellos.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, série des Jatrophées (Baillon), voisins des *Jatropha* (V. ce mot). L'unique espèce, le *J. princeps* Vellos. (*Anda Gomesii* A. J.) est un bel arbre du Brésil, à feuilles alternes, digitées, à fleurs en cymes axillaires corymbiformes; les fleurs sont monoïques, avec un périanthe double, trimère ou pentamère, accompagné, dans les fleurs mâles, d'un androcée de huit à dix étamines bisériées, dans les fleurs femelles, de cinq glandes hypogynes et d'un ovaire biloculaire et biovulé. Le fruit est une drupe biloculaire, à endocarpe très dur. Les graines sont oléagineuses et purgatives. Dr L. Hn.

JOANNET. Ile de la *Louisiade* (V. ce mot).

JOANNET (Claude), littérateur français, né à Dole le 16 juil. 1716, mort à Paris en 1789. Ordonné prêtre, il rédigea pendant dix ans une sorte de journal intitulé *Lettres sur les ouvrages et les œuvres de piété* (1754-64, 40 vol. in-12) où il témoigna d'une critique assez fine, mais d'un style peu agréable. On peut citer de lui : *Eléments de poésie française* (Paris, 1752, 3 vol. in-12); *les Bêtes mieux connues* (1770, 2 vol. in-12), où il a soutenu que les animaux sont de pures machines et réfute l'*Essai sur l'âme des bêtes* de Bouillier; *De la Connaissance de l'homme dans son être et dans ses rapports* (1775, 2 vol. in-8).

JOANNIS (Alexandre-Jean), chimiste français, né à Paris le 18 août 1857. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1877), agrégé des sciences physiques (1880), docteur ès sciences physiques (1882), chargé de cours à la faculté des sciences de Paris. Principales publications : thèse de doctorat : *Recherches thermiques sur les combinaisons du cyanogène avec les métaux;* trois monographies publiées dans l'*Encyclopédie chimique* de M. Fremy (*cyanogène*, *fer*, *mercure*); diverses notes présentées à l'Académie des sciences sur l'oxyde de cuivre, en commun avec M. Debray sur les propriétés des ammoniums alcalins, etc. M. Joannis est un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

JOANNY (Jean-Bernard Brisebarre, dit), acteur français, né à Dijon le 2 juil. 1775, mort à Paris le 5 janv. 1849. Fils d'un musicien, il étudia d'abord la musique, puis la peinture, et à seize ans s'engagea dans le 1er bataillon de Paris, d'où il passa au 7e hussards. Devenu maréchal des logis chef, il dut quitter le service à la suite d'une blessure qui nécessita l'amputation d'un doigt. Il entra alors à l'administration des domaines, puis enfin, sur les conseils de Mlle Sainval aînée, aborda le théâtre. Après avoir débuté en 1797 au théâtre de la République dans *Œdipe à Colone*, il partit avec Talma pour Bruxelles, où il joua à ses côtés les confidents tragiques. De retour en France, il fut, après quelques années d'études et de dures misères, engagé à Lyon, puis à Marseille, et c'est alors qu'il commença à établir une réputation qui ne devait plus cesser de grandir. Il vint débuter à la Comédie-Française le 10 juil. 1807, mais bientôt retourna en province. Engagé enfin à l'Odéon pour y tenir le grand emploi tragique, Joanny débuta avec éclat à ce théâtre, le 4 oct. 1819, dans *Adélaïde Duguesclin*, et bientôt créa le rôle de Procida dans *les Vêpres siciliennes*. Son succès fut tel que la Comédie-Française voulut aussitôt l'enlever à l'Odéon, qui parvint à le garder. Cependant, la santé de Talma déclinant de jour en jour, Joanny, que l'on considérait comme son seul successeur possible, fut décidément appelé à la Comédie-Française, où il reparut le 1er oct. 1825. La mort bientôt survenue de l'illustre tragédien lui laissa le champ absolument libre, et alors commença pour Joanny, dont le talent était vraiment solide et mâle, une carrière extrêmement brillante. Il ne se montrait pas seulement dans le grand répertoire tragique; mais les jeunes écrivains du mouvement romantique, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Casimir Delavigne, Alfred de Vigny, lui confiaient des créations qui lui faisaient le plus grand honneur. C'est ainsi qu'il établit les rôles du duc de Guise dans *Henri III et sa cour*, d'*Othello*, de Ruy Gomès dans *Hernani*, de Saint-Vallier dans *le Roi s'amuse*, de Tyrrel dans *les Enfants d'Edouard*, de Coitier dans *Louis XI*, du Quaker dans *Chatterton*, pour ne citer que les plus éclatants. Après quinze années passées de la façon la plus active et la plus brillante, Joanny prit sa retraite le 1er avr. 1841. Il fut certainement l'un des artistes qui ont le plus honoré notre grande scène littéraire. Arthur Pougin.

JOÃO, rois de Portugal (V. Jean).

JOAS, roi de Juda. Après qu'Ochosias, roi de Juda, en séjour à Jezrahel, eut succombé sous les coups de Jéhu, usurpateur du trône d'Israël (Dix-Tribus), on dit qu'Athalie, mère d'Ochosias, fit périr les enfants de celui-ci, qui auraient été ses propres petits-fils. Par les soins d'une sœur d'Ochosias, Josabeth, épouse du grand prêtre Joad, un tout jeune enfant, du nom de Joas, aurait échappé au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

massacre ; au moment où le jeune prince atteignait l'âge de sept ans, une conjuration organisée par Joad renversa Athalie et rendit à Joas le trône de ses pères. Il y a lieu de faire des réserves sur l'historicité des faits tels que les présentent les livres bibliques. D'ailleurs, Joas, malgré les précautions prises par Joad pour assurer l'influence durable du sacerdoce sur le jeune roi, trompe les espérances attachées à la restauration de la descendance du grand roi David. Au cours d'un long règne de quarante ans (seconde moitié du IXe siècle avant notre ère), on nous le montre successivement occupé à remettre en état les bâtiments du Temple, écartant par de lourds sacrifices, en dépouillant les trésors tant du Palais que du Temple, les menaces de l'invasion syrienne, enfin succombant à une conspiration, dont les promoteurs avaient peut-être exploité sa mauvaise administration et ses échecs. Plus tard (livre des *Chroniques*), on représenta Joas comme ayant abandonné le culte national et mis à mort Zacharie, fils de Joad, auquel il devait le trône (V. notre *Précis d'histoire juive*, pp. 446-9). — Un autre Joas, fils et successeur de Joachaz, régna seize ans sur Israël (fin du IXe siècle), remporta de sérieux avantages sur les Syriens et, provoqué par Amasias, de Juda, infligea une sanglante défaite aux Judéens et s'empara de Jérusalem qu'il démantela et dépouilla, tout en laissant sur le trône la dynastie de David. M. Vernes.

JOB. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert ; 2,548 hab.

JOB. Le livre de *Job*, classé par les collecteurs du canon de la Bible hébraïque dans la troisième section du recueil sacré dite *Ketoubim* (écrits) et, d'après le grec, *hagiographes*, est un poème philosophique de la plus haute valeur. Il est assurément, avec la *Genèse* et le livre d'*Isaïe*, ce que la littérature hébraïque a produit de plus extraordinaire ; mais, à la différence de ces deux œuvres, *Job* est une composition ordonnée, une sorte de drame présentant un prologue, un corps et un épilogue. — L'auteur met en scène un personnage du nom de Job, résidant au pays de Hus (Outs, Ausitide), c.-à-d. au N.-E. de la Palestine, aux confins de la Syrie. C'était un homme « intègre et droit, craignant Dieu et se détournant du mal » ; il était à la tête d'une famille florissante ; il possédait des troupeaux innombrables et ne perdait aucune occasion de manifester une piété aussi vive que sincère. Le vertueux Job est soumis, avec l'autorisation divine, à une terrible épreuve. Satan, l'ange accusateur, assure à Yahvéh que la piété de Job est liée à son bonheur présent et disparaîtrait le jour où l'adversité viendrait à fondre sur lui ; la divinité consent à ce que l'expérience soit faite. Job est frappé successivement dans ses biens, dans ses affections, dans sa propre personne ; déchu de sa haute situation, tombé dans l'état le plus misérable, dévoré par un ulcère, il est invité par sa femme à maudire Dieu, auteur de ses maux. Il s'y refuse en répondant avec noblesse et résignation, d'abord : « Yahvéh avait donné, Yahvéh a enlevé ; que le nom de Yahvéh soit béni ! » puis : « Puisque nous acceptons de Dieu le bonheur, pourquoi n'accepterions-nous pas aussi le malheur ? » Il s'incline donc pieusement devant la volonté du Tout-Puissant.

Là-dessus, sous le prétexte d'offrir des consolations à leur ami tombé dans le malheur, surviennent trois personnages, qui lui déclarent doctement qu'il a dû commettre quelque mauvaise action, dont il porte en ce moment la peine. Tour à tour, chacun des trois interlocuteurs prend la parole pour développer ce même thème, et Job riposte à ces soupçons avec la plus extrême énergie. D'après les trois amis de Job, il y a ici-bas une relation nécessaire entre la vertu et le bonheur ; Job assure, en revanche, que, si Dieu l'a frappé, c'est sans qu'il eût donné prise à sa colère. Après une série de dialogues, où l'infortuné affirme avec véhémence sa complète innocence et dénonce hautement l'injustice commise par la divinité à son égard en réponse aux protestations indignées de ses amis, le dernier mot lui reste et ses interlocuteurs ne peuvent plus lui opposer que le silence. « Jusqu'à mon dernier soupir, dit Job, je défendrai mon innocence ; je tiens à me justifier et je ne faiblirai pas ; mon cœur ne me fait de reproches sur aucun de mes jours. » (XXVII, 5-6.) Nous qui sommes dans le secret du drame, qui savons qu'il s'agit là, non du châtiment d'un coupable, mais d'une épreuve mystérieuse qui se fait avec la permission de Dieu pour faire ressortir en dernière analyse la foi désintéressée du héros du livre, comprenons très bien et partageons, en quelque mesure, la poignante angoisse du juste, qui se sent victime d'un traitement immérité ; ses interlocuteurs, qui maintiennent le point de vue vulgaire de la rétribution normale et en quelque mesure immédiate du crime par le châtiment, de la vertu par la richesse et le bonheur, font preuve de bonnes intentions, mais, avec leurs vues bornées et terre à terre, ne font qu'exaspérer celui qu'ils prétendent consoler et ramener à d'autres sentiments. Résigné sous la main divine qui l'a frappé sans qu'il en discernât le motif, Job s'emporte maintenant contre des explications, dont il aperçoit la fausseté et qui viennent ajouter l'insulte à sa misérable condition. Ce n'est pas seulement sa conscience qui, en ce qui le concerne personnellement, proteste contre la thèse que ses interlocuteurs ont déduite d'une observation terre à terre, trop facile à satisfaire. Job a médité de longue date sur le train des choses humaines ; il sait bien qu'il n'est ni le premier ni le seul à souffrir sans avoir la conscience d'un manquement positif à la loi divine. « Je sais bien, riposte-t-il à ses amis qui l'exaspèrent par leur parti pris banal, je sais bien quelles sont vos pensées, quels jugements iniques vous portez sur moi : vous dites : Où est la maison de l'homme puissant, où est la tente qu'habitaient les impies ? Mais quoi n'avez-vous point interrogé les voyageurs ? Au jour du malheur, le méchant est épargné ; au jour de la colère, il échappe. » (XXII, 27-30.)

Après que Job a fermé la bouche à ses amis, apparaît un dernier interlocuteur, dont « la colère s'enflamme contre Job, parce qu'il se disait juste devant Dieu », mais qui ne s'en prend pas avec moins de vivacité aux trois amis du malheureux, par la raison « qu'ils n'ont rien trouvé à répondre et que néanmoins ils ont condamné Job ». Elihu, c'est le nom de ce personnage, développe un thème nouveau, à savoir que l'épreuve a une vertu éducatrice et bienfaisante. Quel est, en définitive, l'homme en mesure d'affirmer son impeccabilité ? Celui qui a résisté jusqu'à ce jour pourra succomber demain. En conséquence, le juste frappé à l'improviste doit s'incliner et attendre avec patience l'heure où la miséricorde divine viendra le relever. « Dieu, dit Elihu, sauve le malheureux dans sa misère, et c'est par la souffrance qu'il l'avertit. » Et s'adressant directement à Job : « Dieu te retirera aussi de la détresse pour te mettre au large, en pleine liberté, et ta table sera chargée de mets succulents. Mais, si tu défends ta cause comme un impie, le châtiment est inséparable de ta cause. Que l'irritation ne t'entraîne donc pas à la moquerie et que la grandeur de la rançon ne te fasse pas dévier ! » (XXXVI, 15-18.) Ramené au calme par ces discours, qui dissipent l'amertume inspirée par d'injustes reproches et lui font entrevoir une compensation à la suite de l'épreuve mystérieuse qu'il subit, Job est en état d'entendre la parole divine elle-même. Le Tout-Puissant apparaît, en effet, « au milieu de la tempête » et développe dans un brillant langage la profondeur et l'impénétrabilité de l'action divine. Dieu ferme la bouche à Job en lui faisant voir quelle distance sépare son pouvoir et sa science de l'intelligence et des moyens d'action d'un misérable mortel. Et Job s'incline devant cette démonstration d'une hautaine éloquence. Mais ce n'est pas pour donner raison aux amis de Job que Dieu s'est résolu à entrer lui-même en scène ; il adresse d'amers reproches à ces importuns, qui ont défendu avec tant d'insistance le point de vue banal de la rétribution selon les œuvres ; il les accuse de « n'avoir pas parlé de lui avec droiture, comme avait fait son serviteur Job », et c'est Job lui-même qui intercédera pour Dieu en leur faveur. Celui-ci s'était incliné devant l'admonestation divine avec la sincérité et

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la décision qui lui arrachaient tout à l'heure des paroles presque blasphématoires. « Je reconnais que tu peux tout, avait-il dit à Yahvéh, et que rien ne s'oppose à tes pensées... Oui, j'ai parlé sans les comprendre des merveilles qui me dépassent et que je ne conçois pas... Mon oreille avait entendu parler de toi, mais maintenant mon œil t'a vu. C'est pourquoi je me condamne et je me repens sur la poussière et sur la cendre. » (XLII, 2-6.) Job est rétabli dans sa prospérité première ; Dieu lui rend une famille et des richesses qui lui assurent une condition supérieure à ce qu'elle avait jamais été. Après la terrible épreuve dont le corps du poème est la mise en œuvre, il vit cent quarante ans, assiste aux progrès de sa descendance jusqu'à la quatrième génération, meurt âgé et « rassasié de jours ».

L'auteur de cet admirable poème, qui peut être hardiment mis sur le pied de tout ce que la littérature classique des temps anciens et modernes a produit de plus achevé, s'est proposé de protester contre la vue étroite, qui établit une balance exacte par doit et avoir entre la faute et le châtiment ; il marque assez cette intention par le traitement qu'il fait subir aux amis malencontreux de Job. Il a voulu démontrer que, dans bien des cas, notamment dans celui qu'il suppose, l'explication vulgaire est mal fondée, que les décrets divins sont impénétrables pour la pensée bornée de l'homme, que l'épreuve qui fond sur le juste est à la fois la rançon d'une vertu supérieure et le gage de hautes destinées, qu'au lieu d'être l'indice de la réprobation divine elle est comme un sceau qui marque quelques élus (pensée analogue à celle qui a inspiré la description du serviteur de Dieu souffrant dans la seconde partie d'*Isaïe* et que le christianisme a complétée et développée), que la suprême justice de la divinité ne doit jamais être soupçonnée et que ceux qui gardent une confiance assurée dans l'équité du Tout-Puissant finiront par voir leur foi récompensée, comme il était advenu à Job. — L'ensemble des caractères du livre, la langue fortement teintée d'aramaïsmes, les connaissances très étendues de l'auteur attestant une civilisation développée, le souci de résoudre un problème de philosophie morale qui montre une réflexion avancée et sûre d'elle-même, la hardiesse et la liberté avec laquelle sont discutées les différentes solutions, le choix d'une région non palestinienne pour y placer le théâtre de l'action, la science littéraire qui est sensible dans l'agencement du livre, mais surtout dans le détail des développements, toutes ces considérations excluent de la manière la plus catégorique la supposition d'une origine ancienne, nous ne dirons pas de l'époque de Moïse comme le veut la tradition, ni du siècle de Salomon comme on l'a prétendu, mais du VIIIe siècle avant notre ère, c.-à-d. de l'époque d'Ezéchias. Quelles que soient les résistances d'hommes tels que Reuss et Renan, il est désormais établi que *Job* est un produit du judaïsme post-exilien. La question qui se pose aujourd'hui est : Le livre est-il antérieur ou postérieur au moment où les conquêtes d'Alexandre ont établi un large contact entre la pensée grecque et le monde oriental? Toutes les vraisemblances sont en faveur de la seconde alternative et le livre de *Job* doit être attribué avec des chances très sérieuses au IIIe siècle avant notre ère. — Une question sur laquelle l'accord se fera moins volontiers est celle de l'intégrité du livre. On y a, de longue date, signalé des incohérences faisant supposer le déplacement accidentel de quelques passages, on a noté des développements étendus (le discours sur la sagesse, au chap. XXVIII, les descriptions de l'hippopotame et du crocodile, aux chap. XL et XLI) comme ayant pu être intercalés après coup, on a particulièrement désigné les discours d'Elihu (chap. XXXII-XXXVII) comme n'ayant pas fait partie du poème sous sa première forme. Nous avons nous-même développé dans le temps l'hypothèse d'une série d'états par lesquels le poème aurait passé avant d'arriver à sa forme actuelle (art. *Job* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, 1880, t. VII) ; mais, sauf à admettre quelques perturbations et doubles emplois, nous revenons aujourd'hui de plus en plus (V. la note de la p. 816 de notre *Précis d'histoire juive*) à l'idée de l'intégrité du poème, qui nous est bien parvenu, dans son ensemble, sous la forme que lui avait donnée son auteur. Nous n'en excepterions même pas les discours d'Ehihu, étant très touché des arguments par lesquels M. Cornill a récemment défendu leur authenticité (*Einleitung in das Alte Testament*, 2e éd., 1892, pp. 231 et suiv.). On trouvera dans ce dernier ouvrage l'indication des principaux ouvrages étrangers sur la matière. En langue française il suffira de citer Renan (*le Livre de Job*, 1859) et Reuss (*Philosophie religieuse et morale des Hébreux*, 1878). Maurice VERNES.

JOBBA (V. DJOBBAH).

JOBBÉ-DUVAL (Armand-Marie-Félix), peintre français, né à Carhaix (Finistère) le 16 juil. 1821, mort à Paris le 2 avr. 1889. Élève de Paul Delaroche, il a peint des portraits, des tableaux religieux et des sujets de genre. Il appartient au groupe des néo-grecs, et s'est fait connaître à la fois comme artiste et comme homme politique. Adjoint au maire du XVe arrondissement de Paris après le 4 sept. 1870, conseiller municipal de Paris de juil. 1871 jusqu'à sa mort, il a peint un assez grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *l'Évanouissement de la Vierge* (1849), *la Moisson*, au musée du Mans, *l'Oaristis* (1855), plusieurs compositions exécutées à la cire qui se trouvent dans l'église de Saint-Louis-en-l'Ile à Paris, le portrait de *Jean Bullant* pour la galerie d'Apollon au Louvre, la décoration de la grande salle de l'hôtel de ville de Lyon, *l'Agriculture et le Commerce*, *l'Industrie et l'Art*, au tribunal de commerce de la Seine, et quatre peintures religieuses qui se trouvent dans la chapelle du monastère de la Visitation, à Troyes. Citons encore quatre sujets (1853), pour la chapelle de Saint-Borromée à Saint-Séverin de Paris.

JOBBÉ-DUVAL, jurisconsulte français, né à Brest le 4 mai 1851, neveu du précédent. Reçu docteur en droit en déc. 1874, à la suite de la soutenance de deux thèses très remarquées, l'une sur *la Condition résolutoire en droit romain*, l'autre sur *l'Histoire du retrait lignager et la vente à réméré*. Ayant pris part avec succès au concours d'agrégation de 1876, M. Jobbé-Duval a été attaché en qualité d'agrégé à la faculté de droit de Douai, de 1876 à 1881. Il y a enseigné le droit administratif et a en outre été chargé d'un cours de droit civil approfondi pendant l'année scolaire 1877-78, et d'un cours d'histoire du droit français en 1880-81. Attaché à la faculté de droit de Paris en juil. 1881, il y a enseigné pendant deux ans le droit romain. Puis de 1883 à 1885, il a été chargé du cours de droit industriel. Mais, en 1885, il est revenu au droit romain et, après avoir été nommé professeur adjoint le 1er déc. 1890, il a obtenu en 1892 une chaire de droit romain. M. Jobbé-Duval a publié une savante *Etude historique sur la revendication des meubles en droit français*. Il est auteur de divers articles parus dans des revues de droit et collabore à la *Grande Encyclopédie*.

JOBBES (Ruisseau de) (V. EURE [Dép. de l']).

JOBE (V. ETAIN, t. XVI, p. 447).

JOBERT DE LAMBALLE (Antoine-Joseph), célèbre chirurgien français, né à Matignon (Côtes-du-Nord) le 17 déc. 1799, mort à Passy le 25 avr. 1867. Reçu chirurgien des hôpitaux en 1829, agrégé de la faculté en 1830, chirurgien consultant du roi en 1831, membre de l'Académie de médecine en 1840, chirurgien de l'empereur en 1852, professeur à la faculté de médecine en 1854, il devint membre de l'Institut en 1856. Jobert a puissamment contribué à la thérapeutique des maladies utérines et a imaginé, entre autres procédés, la cystoplastie par glissement pour la guérison de la fistule vésico-vaginale. Ses ouvrages sont remarquables : *Traité des plaies d'armes à feu* (Paris, 1833, pl.) ; *Etudes sur le système nerveux* (Paris, 1838, 2 vol.) ; *Recherches sur les appareils électriques des poissons* (Paris, 1858, atlas) ; *Traité de chirurgie plastique* (Paris, 1849, 2 vol. av. atlas) ; *De la Réunion en chirurgie* (Paris, 1864, 2 vol. et pl.), etc. Dr L. HN.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOBI. Ile du N. de la Nouvelle-Guinée, à l'entrée de la baie de Geelvink; elle a 160 kil. de l'E. à l'O., 15 kil. de large, 3,500 kil. q.; 7,000 hab. Très montagneuse, la côte N. est abrupte et inhospitalière, la côte S. semée d'îlots. Peuplée de Papous Mafours et d'indigènes qui les combattent, elle dépend du sultan de Tidore, vassal des Pays-Bas.

JOBOURG. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont, à 3 kil. de la mer, à l'extrémité de la presqu'île de Cotentin; 505 hab. Retranchements antiques. Falaises formant le promontoire nommé le Nez de Jobourg, dans lesquelles s'ouvrent de profondes cavernes. Sémaphore.

JOBSON (Richard), voyageur anglais du XVIIe siècle. C'est un des premiers explorateurs de la Gambie où il fit en 1620 un voyage dont il a laissé la relation : *The Golden Trade or a discovery of the River Gamba*, etc. (1623, in-4).

JOCASTE ou **ÉPICASTE** (V. ŒDIPE).

JOCELYN (Robert, vicomte) (V. RODEN [Comte de]).

JOCH. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça; 302 hab.

JOCHER (Adam-Benoît), philologue et bibliographe polonais, né en 1791, mort en 1860 à Vilna où il était conservateur de la bibliothèque de la ville depuis 1827. Son ouvrage capital est un *Tableau historique et bibliographique de la littérature et des sciences en Pologne depuis l'introduction de l'imprimerie jusqu'en 1830* (Vilna, 1840-57, 3 vol. in-4), travail précieux, classé dans l'ordre méthodique des matières, mais non terminé. Parmi ses ouvrages philologiques, on cite : *l'Harmonie des langues* (1859) et *Epilogue de l'histoire de la langue primitive* (1859). G. P-I.

JOCHMUS (August-Giacomo), baron de Cotignola, aventurier allemand, né à Hambourg le 27 févr. 1808, mort à Bamberg le 14 sept. 1881. Il débuta par le commerce, fit à Paris des études militaires, passa en Grèce en 1827, y devint capitaine et aide de camp du général Church, resta au service du roi Otton (1832), se rendit en Angleterre (1835) où il s'engagea dans la légion étrangère expédiée au secours d'Isabelle, s'attacha à la fortune des « Christinos », parvint au grade de général de brigade; Espartero le prit pour chef d'état-major de l'armée du Nord (1837). La guerre finie (1838), il revint en Angleterre; Palmerston l'envoya à Constantinople; les Turcs en firent un général de division, pacha à deux queues (juil. 1840); en Syrie, il fut général en chef de l'armée anglo-austro-turque, s'empara d'Acre (nov. 1840), reçut le mois suivant le commandement de toutes les forces turques. Les hostilités terminées (févr. 1841), il demeura au service de l'empire ottoman jusqu'en 1848. La nouvelle de la révolution le ramena en Allemagne; l'archiduc Jean, administrateur de l'empire, en fit un ministre des affaires étrangères et de la marine (mars-déc. 1849). En 1859 et 1866, le gouvernement autrichien lui confia des commandements, mais seulement après la fin de la guerre; il y gagna le titre de baron (1859), et le grade de feld-maréchal-lieutenant (1866). Il fit deux voyages autour du monde (1853-55 et 1870-71). Ses œuvres complètes ont été publiées (Berlin, 1883-84, 4 vol.). A.-M. B.

JOCKEY (V. COURSE, t. XIII, p. 158).

JOCKEY CLUB (V. COURSE, t. XIII, p. 152).

JOCONDE (Giovanni) (V. GIOCONDO [Fra]).

JOCOTAN. Rivière du Guatemala, affluent du Motagna, sur lequel se trouve la ville du même nom. Mine de fer, lac sulfureux.

JOD (Gramm.). Le jod (pron. *iod*) est une consonne spirante de la langue indo-germanique qui se rattache, par son articulation, à l'ordre des gutturales palatales. On est d'accord aujourd'hui pour le distinguer de l'*i* faisant fonction de consonne; mais ces deux sons se sont confondus dans les langues issues de la langue primitive. L'existence du jod n'est certaine qu'à l'initiale des mots devant une voyelle; le sanskrit le représente par *y*, le grec par ζ, le latin par *j* (*yugâm*, ζυγόν, *jugum*). Le grec seul a conservé la différence qui existait antérieurement entre le jod et l'*i* consonne; le premier est régulièrement représenté par ζ, le second par l'esprit rude. Dans l'intérieur des mots, la présence du jod primitif est moins démontrée; et les linguistes n'ont pas encore décidé, pour un très grand nombre de cas, si l'on doit admettre un *i* consonne ou un jod. L'écriture syllabique en usage dans les inscriptions cypriotes avait deux signes que l'on transcrit *ja*, *je;* mais là il s'agit sûrement d'un *i* consonne.

BIBL. : BRUGMANN, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogerman. Sprachen*, t. I, pp. 110, 409, 453.

JODELET (Julien GEOFFRIN ou JOFFRIN, dit), acteur et farceur français, né vers la fin du XVIe siècle, mort à Paris en mars 1660. Il commença par être le camarade et le partenaire des farceurs alors si populaires du théâtre du Marais, où il entra en 1610; mais il était destiné à devenir un vrai comédien et un véritable artiste. Ce qui est certain, c'est que la naïveté plaisante de son jeu et la vérité de son débit dans le genre comique lui valurent une telle renommée que, sur l'ordre de Louis XIII, il passa, en déc. 1634, de la scène burlesque du Marais à celle, plus relevée, de l'Hôtel de Bourgogne, où les exploits de farceurs tels que Turlupin, Gros-Guillaume et Gaultier-Garguille n'empêchaient pas l'éclosion de la comédie naissante, qui avait pour soutien des acteurs comme Bellerose et Floridor. Loin de se montrer inférieur à ceux-ci, Jodelet conquit auprès d'eux une situation importante et devint rapidement l'un des comédiens les plus aimés de leur théâtre. La meilleure preuve qu'on puisse donner de son talent est de rappeler que c'est lui que Pierre Corneille chargea d'établir le rôle de Cliton dans *le Menteur* et *la Suite du Menteur*, de même que Thomas Corneille lui confia le rôle du même nom dans *l'Amour à la mode*, et celui de *Don Bertrand de Cigarral*. Ce qui prouve encore à quel point il était aimé du public, c'est que plusieurs auteurs firent pour lui des pièces dont le personnage principal, rempli par lui, portait précisément son nom et donnait son titre à l'ouvrage. C'est ainsi qu'il joua *Jodelet duelliste* et *Jodelet* ou *le Maître valet*, deux comédies de Scarron représentées en 1645, *Jodelet astrologue*, autre comédie de Douville, donnée l'année suivante, et enfin *Jodelet prince* ou *le Geôlier de soi-même*, que Thomas Corneille mit à la scène en 1655. Il est certain que Jodelet avait un talent supérieur; il y joignait une physionomie très plaisante, et son visage avait une expression si comique qu'il n'avait qu'à se montrer pour exciter l'hilarité des spectateurs, hilarité qu'il augmentait encore par le sentiment de surprise qu'il feignait d'éprouver en entendant les rires qui l'accueillaient. Il parlait assez fortement du nez, mais ce qui eût été un défaut chez un autre rendait parfois son débit tellement burlesque que le public ne s'en amusait que davantage et considérait ce défaut comme une qualité. On en trouve le témoignage dans les fréquentes allusions à ce nasillement que se permettaient les auteurs du temps et qu'ils plaçaient dans sa propre bouche, ce qu'ils n'eussent assurément pas fait si le parler de Jodelet n'eût pas été considéré comme un des éléments comiques de son jeu. On fit de son vivant le portrait de Jodelet, qui ressemble quelque peu à une caricature, et Loret lui fit une épitaphe dans sa *Muze historique*. Ce comédien fameux eut un fils qui fut un moine célèbre : *Claude* Joffrin entra fort jeune dans l'ordre des Feuillants et acquit une grande renommée de prédicateur sous le nom de dom Jérôme. Arthur POUGIN.

JODELLE (Etienne), sieur de Limodin, poète français, né à Paris en 1532, mort à Paris en juil. 1573. De bonne heure, il témoigna des dispositions pour la poésie et, quoique ses débuts n'eussent pas été brillants, il ne tarda pas à faire partie de la Pléiade. Il se réserva la rénovation du théâtre antique. Une tragédie, *Cléopâtre captive*, et une comédie, *la Rencontre*, représentées en 1552 à l'hôtel de Reims devant Henri II et tous les personnages marquants de l'époque, obtint un succès considérable et gagna à l'au-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

teur la faveur du souverain. « Il donna à Jodelle, écrit Brantôme, cinq cents écus de son épargne et outre lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant que c'était chose nouvelle et très belle et rare. » De fait, l'entreprise du poète inaugurait une ère nouvelle dans l'histoire du théâtre en France. Il substituait aux mystères la tragédie qui existait déjà, mais comme un exercice d'érudition et qu'on n'avait point encore songé à produire devant le grand public. En tout il fallut innover, créer une troupe de comédiens, trouver une scène. L'une fut composée de compagnons du poète, l'autre fut simplement la cour d'un hôtel ou d'un collège dont les fenêtres devinrent des loges pour les spectateurs de distinction. Après son éclatant succès, qui le mit pour un temps sur le même pied que son maître Ronsard, Jodelle vécut en grande faveur à la cour, fort admiré de ses contemporains et se faisant nombre d'ennemis par sa hauteur et son outrecuidance. Le temps n'a pas été favorable à ses œuvres dont Ronsard, qui l'envia un peu, avait dit déjà « qu'il eût désiré pour la mémoire de Jodelle qu'elles eussent été données au feu au lieu d'être mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie que ce qu'il a voulu supprimer, étant d'un esprit prompt et inventif, mais paillard, ivrogne et sans aucune crainte de Dieu auquel il ne croyait que par bénéfice d'inventaire ». Ces œuvres comprennent : *Eugène*, comédie en cinq actes; *Cléopâtre captive*, *Didon se sacrifiant*, tragédies en cinq actes; *le Recueil des inscriptions, figures, devises et mascarades ordonnées en l'hôtel de ville de Paris* en 1558; *l'Hyménée du roi Charles IX*, *les Amours*, des poésies de circonstance, des sonnets, des odes, etc. Elles ont été réunies d'abord par Charles de La Motte (Paris, 1574, in-4), puis par Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1868-70, 2 vol. in-8) dans la collection de la *Pléiade française*.

JODOCUS ou **JOBST**, empereur d'Allemagne (V. Josse).

JODOIGNE. Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, sur la Grande-Gette, affluent du Demer; 4,500 hab. Stat. du chem. de fer de Tirlemont à Namur, et tête de ligne d'un chemin de fer vers Louvain et d'un autre vers Wavre. Exploitations de carrières.

JODRELL (Richard-Paul), érudit et auteur dramatique anglais, né en 1745, mort en 1831. Il siégea quelques années à la Chambre des communes; mais il s'occupait surtout de critique classique et de philologie : de là ses *Illustrations of Euripides, on the Ion and Bacchæ and on the Alcestis* (1781-89, 3 vol.) et son traité sur la *Philology of the English Language* (1820, in-4). On a aussi de lui des poésies et des pièces de théâtre, comme *A Widow and no Widow*, *The Persian Heroine*, etc. Il a publié anonymement un volume de *Select Dramatic Pieces* (1787) et un recueil de ses *Poetical Works* a paru en 1814. — Son fils aîné, sir *Richard-Paul* Joddrell (1781-1861), a laissé un recueil de vers latins et grecs : *Carmina selecta* (1810), et un poème sur *Douvre, ancien et moderne* (1841). B.-H. G.

JŒCHER (Christian-Gottlieb), érudit allemand, né à Leipzig le 25 juil. 1694, mort le 10 mai 1758. Professeur (1730), puis bibliothécaire (1742) de l'université de Leipzig, il réédita le *Gelehrtenlexikon* de Mencke (1725 et 1733), puis en rédigea un (1750, 4 vol.), successivement remanié par Dunckel (1755-60), Adelung (1784-87) et Rotermund (Brême, 1810-22, 6 vol.). En philosophie, il défendit les idées de Wolf; il avait un grand talent de parole.

JOËL. Les quelques pages qui figurent au recueil des douze petits prophètes de la Bible hébraïque sous le nom d'un certain « Joël, fils de Péthuel », d'ailleurs inconnu, sont intéressantes à étudier, d'abord parce qu'elles sont d'une facture élégante et d'une facile intelligence, ensuite parce qu'on y démêle très aisément les procédés de cette littérature pseudonyme ou pseudépigraphe, qui fut cultivée avec tant d'amour par le judaïsme post-exilien dans les quatre siècles qui précèdent l'ère chrétienne. En effet, l'inauthenticité ou modernité du livre de *Joël* est reconnue par la plupart des critiques et, d'autre part, il n'est pas douteux que son auteur n'ait voulu faire passer son écrit pour une œuvre fort ancienne; la synagogue a même consacré cette prétention en plaçant *Joël* avant *Amos*, ce qui a engagé autrefois la critique à revendiquer pour cette composition agréable, mais nullement antique de langue et d'inspiration, la date du IXe siècle avant notre ère. Aujourd'hui on la rapporte à un auteur inconnu du IVe ou, plutôt encore, du IIIe siècle av. J.-C. — Dans l'ensemble, l'écrivain s'est proposé de décrire ce qu'on appellera plus tard le « jugement dernier », c.-à-d. la crise suprême dans laquelle Yahvéh interviendra comme juge pour punir les méchants, notamment les nations ennemies des Israélites, et pour inaugurer glorieusement l'ère messianique. Mais, dans les perspectives qu'il énonce, il n'y a pas de progression bien sensible; c'est plutôt une série de tableaux, dans lesquels l'écrivain reprend son thème fondamental en en variant les aspects, en en distribuant les éléments d'une façon différente. Prenant texte d'une invasion de sauterelles (imitée d'une des plaies d'Egypte) et de la dévastation qui en a été la suite, le prophète se plaint qu'on soit dans l'impossibilité de présenter désormais offrandes ou libations dans le temple de Jérusalem; il engage les prêtres à multiplier les marques de deuil, à publier un jeûne, à convoquer dans le Temple les anciens du pays afin d'implorer la clémence divine. Reprenant ici le thème de l'invasion des sauterelles, l'auteur en montre, dans un morceau d'une forme achevée, les désastreuses conséquences; c'est le terrible et redoutable « jour de Yahvéh ». Mais le repentir sincère du peuple parviendra à fléchir le courroux céleste; la famine prendra fin, la fertilité reviendra; les sauterelles, cause première de la dévastation, seront jetées hors du pays. Une ère de prospérité inouïe succédera aux menaces qui ont failli amener la perte de Jérusalem et des fidèles. Un second tableau débute par la promesse de l'effusion de l'esprit divin, qui sera donné à tous dans la mesure la plus abondante. Des prodiges effroyables marqueront l'arrivée du « jour de Yahvéh »; le salut sera seulement sur la montagne du Temple, où Yahvéh abritera ses fidèles. Au suprême assaut tenté par les nations étrangères contre Jérusalem, Yahvéh opposera son bras invincible, et les fils d'Israël, groupés autour du Temple, jouiront désormais, sous la direction immédiate de la divinité, d'une paix et d'une prospérité sans égales. — Ce sont là ce qu'on pourrait appeler des exercices de rhétorique sacrée sur un thème cher à l'imagination juive après que la restauration des services du culte eut été opérée par les soins d'Esdras et de Néhémie; le court livre de Joël suppose ces services parfaitement organisés de longue date. C'est une sorte de résumé de l'apocalyptique ou de l'eschatologie au IIIe siècle avant notre ère. M. Vernes.

Bibl. : A. Merx, *Die Prophetie des Joel und ihre Ausleger*, 1879. — Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 1892, pp. 174 et suiv., 2e éd. — Vernes, *Mélanges de critique religieuse*, 1880, pp. 218 et suiv. — Du même, *Du Prétendu Polythéisme*, 1891, t. II, pp. 309 et suiv.

JOËL, historien byzantin, de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. Sa vie nous est totalement inconnue. Il a écrit une chronographie générale, χρονογραφία ἐν συνόψει, qui commence à Adam pour finir à la prise de Constantinople par les Latins en 1204. Son ouvrage est des plus médiocres, sans style et sans valeur historique.

Bibl. : Joël, *Corpus script. hist. byz.*; Bonn, 1836. — Karl Krumbacher, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891, p. 148.

JŒNSSEN (Erik) (V. Dahlberg [Comte]).

JŒUF. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 2,341 hab.

JOFFREDI ou **JOFRIDI** (Jean de), cardinal français, né à Luxeuil en 1412, mort en 1473. Evêque d'Arras, puis d'Albi, il remplit plusieurs missions diplomatiques sous Louis XI. C'est par son intermédiaire et non sans son influence que Louis XI abolit, et à l'étonnement de tous, la pragmatique sanction de Bourges (1463); d'ailleurs, le patronat autre que royal le gênait, et il obtint, par la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

convention de 1470, que le pape ne nommerait que des Français et tiendrait compte de la recommandation du roi.

JOFFREY DE LA COUR-AU-CHANTRE (Abraham-Hubert de), général suisse au service de la France, né le 29 nov. 1675, mort à Arras le 19 mars 1748. D'une noble famille du pays de Vaud, il entra à dix ans comme cadet dans un régiment suisse. En 1692, à dix-sept ans, ayant bravement combattu à Fleurus, blessé à Steinkerque, il fut nommé sous-lieutenant. Capitaine l'année suivante, chef de compagnie en 1704, il se signala dans la guerre de la succession d'Espagne. En 1738, il fut colonel propriétaire de son régiment. Il abjura le protestantisme dans les dernières années de sa vie. On lui doit une *Histoire du régiment de Joffrey jusqu'en 1742* et des *Mémoires sur les privilèges de la nation suisse en France*. KUHNE.

JOFFRIN (Julien) (V. JODELET).

JOFFRIN (Jules-François-Alexandre), homme politique français, né à Troyes le 16 mars 1846, mort à Paris le 17 sept. 1890. Ouvrier mécanicien, il se lança de bonne heure dans la politique, et, vers la fin de l'Empire, il était connu comme un socialiste militant. Après avoir servi aux mobiles de la Seine pendant la guerre franco-allemande, il fut compromis dans les affaires de la Commune et put se réfugier en Angleterre où il demeura jusqu'à l'amnistie de 1881. Membre du parti ouvrier, il se présenta sans succès aux élections législatives de 1881 à Saint-Denis et à Montmartre. Il fut plus heureux le 7 mai 1882, date à laquelle le quartier des Grandes-Carrières l'envoya siéger au conseil municipal. Réélu par Clignancourt en 1886 et 1887, vice-président de l'assemblée en 1888-89, il était chef du parti possibiliste au moment de l'aventure boulangiste. Malgré les souffrances presque intolérables que lui causait un cancer à la bouche, Joffrin entama une lutte énergique contre le boulangisme. Diffamé par les journaux *l'Intransigeant* et *la France*, il leur intenta un procès où il obtint gain de cause; le 22 sept. 1889, il était élu député par la deuxième circonscription du XVIIIe arrondissement de Paris, avec 5,500 voix. Le général Boulanger y avait obtenu 7,811 suffrages, mais comme il était condamné contumace, et par suite inéligible, la commission de recensement proclama Joffrin, qui ne fut admis à la Chambre qu'après un débat des plus importants et des plus mouvementés. Les boulangistes le poursuivirent de leur haine, et son intervention dans une interpellation relative aux secours accordés par le conseil municipal aux grévistes du Rhône donna lieu à des scènes de tumulte telles qu'il fallut expulser de la salle des séances MM. Déroulède, Millevoye, Laguerre (janv. 1890). Joffrin repoussait courageusement ces attaques, mais la maladie qui le minait l'emporta prématurément.

JOGAND (Maurice), romancier français, né à Marseille le 21 mai 1850. Journaliste républicain, il débuta dans le roman en 1876, avec *l'Orpheline d'Endoume*, *la Vengeance du Bâtard*, *les Trois Empoisonneuses* et *l'Enfant de la Folle;* ce fut sur le succès de ce dernier ouvrage que le jeune romancier vint à Paris, où il se fit éditer en livraisons illustrées et réussit si bien qu'il s'adonna presque exclusivement à ce mode de publication où il a obtenu de réels succès. Il a adopté le pseudonyme de *Marc Mario* pour se distinguer de son frère.

JOGAND-PAGÈS (Gabriel-Antoine), dit *Léo Taxil*, écrivain français, né à Marseille le 20 mars 1854. Élève des jésuites, il débuta par une propagande anticléricale forcenée, d'un caractère diffamatoire, fonda une librairie anticléricale, subit plusieurs condamnations pour outrage à la morale publique, diffamation, fraudes littéraires, fut expulsé de la franc-maçonnerie. En 1885, il fit volte-face; après une bruyante abjuration, il fut absous par le pape et s'adonna à la rédaction de pamphlets contre les libres penseurs. Ses principaux ouvrages sont : *les Soutanes grotesques* (1879, in-8); *la Chasse aux Corbeaux* (1879, in-18); *les Bêtises sacrées* (1881, in-18); *les Pornographes sacrés, la confession et les confesseurs* (1882, in-18); *la Bible amusante* (1882, in-4); *l'Empoisonneur Léon XIII* (1883, in-18); *les Maîtresses du pape* (1884, in-8); *Vie de Jésus* (1884, in-18); puis dans son esprit nouveau : *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie* (1885, 3 vol. in-18); *Confession d'un ex-libre penseur* (1887, in-18); *Histoire anecdotique de la troisième République* (1887, in-18); *la France maçonnique* (1888, in-18); *la Ménagerie républicaine* (1889, in-18); *la Corruption fin-de-siècle* (1891, in-18).

JOGANVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg; 131 hab.

JOH'ANAN BEN ZACCAÏ, docteur juif, florissant de 60 à 80 après J.-C. Il peut être considéré comme un véritable sauveur du judaïsme, à l'heure la plus malheureuse de son histoire, alors que la destruction du Temple de Jérusalem mettait en grand danger l'existence même de la religion juive. Patriote, mais esprit clairvoyant, il comprit l'inutilité de la résistance des Juifs et leur conseilla de chercher sagement la paix dans la soumission aux Romains. Sa voix ne fut pas écoutée. Il chercha alors à préparer, avant la catastrophe, le salut du judaïsme, en transportant à Jabné, avec l'autorisation de Titus, le sanhédrin de Jérusalem et en y fondant une école destinée à faire de cette ville un nouveau centre de religion et de science. Pour sortir de la ville assiégée sans être aperçu par les partisans de la résistance, il s'enferma dans un cercueil et se fit ainsi transporter hors des murs de l'enceinte. Ses explications aggadiques qui renferment, il est vrai, un fonds de mysticisme, nous révèlent un esprit pratique, sage et élevé. Au milieu du désarroi qui suivit la chute du Temple, son enseignement rétablit l'union et la cohésion au sein du judaïsme et, plus d'une fois, attira sur les vaincus la sympathie de Titus et de Vespasien. On dit qu'il vécut cent vingt ans. S. DEBRÉ.

BIBL. : GRAETZ, *Geschichte der Juden;* Berlin, 1853, IV, ch. I. — BACHER, *Die Agada der Jannaïten.* — FRAENKEL, *Tarké hammichna.*

JOHANN, JOHANNES (V. JEAN).

JOHANNA (Comores) (V. ANJOUAN).

JOHANNARD (François-Auguste), homme politique français, né à Beaune le 14 déc. 1837, mort à Londres en oct. 1888. Ouvrier fleuriste, puis employé de commerce, il eut une part active à l'organisation de l'Internationale des travailleurs, fut membre du conseil général de cette association à Londres et fonda, le 8 févr. 1870, la section française du faubourg Saint-Denis. Enfermé pour ce fait à Mazas, il fut délivré le 4 septembre. Candidat malheureux à l'Assemblée nationale, il fut élu le 16 avr. 1871 membre de la Commune par le IIe arrondissement de Paris et devint le 22 avr. membre de la commission des relations extérieures. Le 17 mai, il était délégué comme commissaire civil auprès du général La Cecilia. Il vota l'organisation du comité de Salut public et après la chute de la Commune put se réfugier en Angleterre, où il créa une fabrique de corsets à Manchester.

JOHANNEAU (Eloi), érudit français, né à Contres (Loir-et-Cher) le 2 oct. 1770, mort à Paris le 25 juil. 1851. Professeur au collège de Blois (1791), directeur d'une pension privée (1792-94), il fonda en 1805 l'Académie celtique qui devint en 1813 la Société des Antiquaires de France. Censeur de la librairie (1811-14), Johanneau fut pourvu sous la Restauration de la sinécure de conservateur des monuments d'art des résidences royales. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons : *Monuments celtiques* (Paris, 1805, in-8); *Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales* (1818, in-8); *Lettres sur la géographie numismatique* (1849, in-8); des éditions critiques de Martial, de Montaigne, de P. Charron, de Rabelais, etc.

JOHANNIS ou JANSSENS (Erasme), théologien belge, né vers 1540, mort à Klausenburg vers 1600. Il était recteur du collège d'Anvers quand il se convertit aux doctrines de la Réforme. Il se réfugia alors en Hollande et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

devint recteur au collège d'Embden. Il adopta ensuite les idées sociniennes, et, après avoir erré de ville en ville, il se rendit en Pologne, où depuis le règne de Sigismond Ier les sectateurs du socinianisme étaient fort nombreux. En 1584, à Cracovie, il provoqua les unitaires à une discussion publique et soutint contre leur champion Fauste Socin « que le Christ avait été créé de rien avant toutes les autres créatures ». Cette espèce de tournoi théologique dura deux jours et eut un grand retentissement en Allemagne. Quelque temps après, Johannis se rétracta, et devint ministre de la secte des unitaires en Transylvanie; il y passa ses dernières années dans l'obscurité.

Bibl.: Bor, *Histoire des guerres des Pays-Pas* (en holland.); Amsterdam, 1679, 6 vol. in-fol. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*; Anvers, 1773, in-fol.

JOHANNISBERG. Bourg de Prusse, district de Wiesbaden, dans le Rheingau; 1,400 hab. Au pied d'une colline de 185 m. d'alt. qui porte un magnifique château. Celui-ci fut édifié en 1722-23 sur les ruines d'une abbaye bénédictine fondée en 1090, abolie en 1563, ressortissant à Fulda; il fut donné à Kellermann en 1807, au prince de Metternich en 1814. Sa valeur tient au vignoble de 16 hect. qui en dépend et produit le plus fameux des vins du Rhin. — Au voisinage sont les châteaux de *Schwarzenstein*, *Johannisburg*, etc.

JOHANNISBURG. Ville de Prusse, district de Gumbinnen, sur le lac Rosche; 3,300 hab. Son château, bâti en 1345, eut jadis une grande importance; un canal de 6 kil. joint la ville au lac Spirding et se relie aux canaux de Masurie, qui créent dans cette région un réseau de voies navigables. A l'O. s'étend la vaste *lande de Johannisburg*, longue de 100 kil., large de 45 kil.

JOHANNITES. 1° Chevaliers de l'Hôpital ou de Saint-Jean-de-Jérusalem (V. Hôpital, Rhodes, Malte). — 2° Chevaliers de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Thomas (V. Hôpital et Thomas).

JOHANNOT (Jean), homme politique français, né à Genève le 30 juin 1748, mort à Echichens, cant. de Vaud (Suisse) le 15 janv. 1829. Descendant d'une famille protestante de l'Ardèche, réfugiée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes, il s'occupa d'abord de commerce dans sa ville natale. En 1787, il vint en Alsace pour diriger la fabrique des toiles peintes à Wesserling. En 1789, il réunit une troupe de volontaires à la tête de laquelle il battit et dispersa une bande d'insurgés dans la vallée de Saint-Amarin. En 1792, il entra au directoire du dép. du Haut-Rhin, et en était président quand il fut élu à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort et pour le sursis. Il fit constamment partie du comité des finances, et proposa en germinal an III la démonétisation des assignats. Il fit aussi partie de la commission chargée d'examiner la conduite des anciens membres des comités. Au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'au 20 mai 1797, il continua à s'occuper des questions financières. Sorti de la vie politique, Johannot se fixa à Vaucresson (Seine-et-Oise), y établit une manufacture de cordes et fut maire de cette commune de 1799 à 1810. Il signa l'acte additionnel lors des Cent-Jours et, exilé en 1816, il se retira en Suisse, où il avait conservé ses propriétés. Il ne rentra pas en France quoiqu'il en obtint la permission en 1818.

JOHANNOT (François), peintre, manufacturier et introducteur de la lithographie en France, né à Offenbach (Hesse-Darmstadt) vers 1760, mort à Mannheim en 1838. Petit-fils d'un fabricant de papiers de luxe à Annonay, qui transporta son industrie en Allemagne à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il s'adonna d'abord à la peinture des fleurs, vint ensuite à Lyon pour y apprendre le métier de tisseur en soie, et établit dans sa ville natale une manufacture de soieries. Simultanément avec Senefelder, il s'occupa des recherches qui aboutirent à l'invention de la *lithographie* (V. ce mot), en association avec son cousin Charles André, et ils furent les premiers à importer cet art nouveau à Paris, en 1806, sans que le succès couronnât leurs efforts. Il exerça ensuite les fonctions d'inspecteur de la librairie à Lyon, et, ayant perdu sa place en 1818, il retourna en Allemagne. G. P-i.

JOHANNOT (Charles), graveur français, né à Offenbach (Hesse-Darmstadt), en 1788, mort à Paris en 1825, fils aîné du précédent. Artiste de talent, il a exécuté de bonnes gravures au pointillé pour une édition de l'*Aminta* du Tasse, publiée en 1813. On lui doit aussi *le Trompette blessé*, reproduction d'une toile d'Horace Vernet. Challamel.

JOHANNOT (Charles-Henri-Alfred), peintre, graveur et dessinateur français, né à Francfort-sur-le-Main le 21 mars 1800, mort à Paris le 7 déc. 1837. Elève et frère du précédent, il acquit de la réputation avec *les Orphelins*, d'après Scheffer, en 1824, et se distingua particulièrement par de nombreuses vignettes qui ont illustré les ouvrages de lord Byron, de Walter Scott et de Fenimore Cooper. En 1831, il se livra surtout à la peinture, et exposa *Don Juan naufragé*. On lui doit la *Vie de saint Hippolyte* qui se trouve dans l'église Notre-Dame de Lorette, à Paris; un tableau remarquable, *l'Entrée de Mlle de Montpensier à Orléans, pendant la Fronde* (1833), qui a figuré au musée du Luxembourg; *la Bataille de Brattelen*, au muséee de Versailles; *Marie Stuart quittant l'Ecosse* (1837); *François de Lorraine, duc de Guise, après la bataille de Dreux* (1836) pour le château d'Eu; *l'Embarquement d'Elisabeth d'Angleterre à Kenilworth* (1840), composé par lui, peint par son frère Tony. Challamel.

JOHANNOT (Tony), peintre et graveur français, frère des précédents, né à Offenbach le 9 nov. 1803, mort à Paris le 4 août 1852. Il travailla avec Alfred aux illustrations de Walter Scott et de Fenimore Cooper, inaugura le genre des illustrations dans le texte, pour les œuvres de Molière, le *Diable boiteux* et *Don Quichotte*, concourut au succès de *Manon Lescot*, du *Voyage sentimental*, du *Faust*, des *Contes* de Nodier, et d'autres ouvrages qu'il enrichit de ses vignettes interprétant avec un tact remarquable les beautés du texte. Nous rappellerons en outre des gravures publiées à part, notamment *les Enfants égarés*, d'après Scheffer, qui datent de 1827. Parmi ses tableaux, on cite: *la Bataille de Rosebecque* (1839) et *Louis VII forçant le passage du Méandre* (1841), qui sont au musée de Versailles; *Louis-Philippe offrant à la reine Victoria deux tapisseries des Gobelins* (1846), au château d'Eu; *Scène de pillage en 1525* (1852), etc.

JOHN Bull (V. Bull [John]).

JOHN o Groat. Ce nom qui fut celui d'un passeur faisant le service, au xve siècle, au pied du cap Duncansby, sert encore à désigner cette pointe extrême de l'Ecosse. La maison de Johnny o Groat a disparu depuis longtemps.

JOHN (Franz, baron de), général et homme politique autrichien, né à Bruck le 20 nov. 1815, mort à Vienne le 26 mai 1876. Capitaine au début de la guerre d'Italie de 1848, il se distingua à Custozza, et devint un personnage important de l'état-major en attendant le grade de colonel qu'il obtint en 1857. Chef d'état-major en Tirol, puis en Vénétie, il devint, en 1861 major général, et en 1866, après la seconde victoire de Custozza qu'on lui devait en partie, feld-maréchal-lieutenant. Au mois d'octobre de la même année, il fut appelé au ministère de la guerre, portefeuille qu'il conserva seulement jusqu'en janv. 1868. Feldzeugmeister en 1873, il occupait au moment de sa mort le poste de chef de l'état-major général.

JOHN (Eugenie), connue sous le surnom de *Marlitt*, romancière allemande, née à Arnstadt (Thuringe) le 5 déc. 1825, morte à Arnstadt le 22 juin 1887. Fille d'un marchand, sa belle voix lui valut la protection de la princesse de Schwarzburg-Sondershausen; elle acheva son éducation musicale à Vienne, entra au théâtre, mais dut le quitter pour une maladie de l'ouïe. Elle fut alors pendant une dizaine d'années lectrice de la princesse, puis se retira à Arnstadt (1863). A partir de ce moment, elle se consacra

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à la rédaction de romans qui parurent dans la *Gartenlaube* et obtinrent un succès universel; ce sont des romans à thèse, où Marlitt combat des préjugés sociaux ; ils sont vivants et intéressants, mais d'une médiocre psychologie, assez maniérés et d'une vérité douteuse : *Die zwælf Aposteln* (Leipzig, 1865); *Goldelse* (1866; 18e éd., 1885); *Blaubart* (1866) ; *Das Geheimniss der alten Mamsell* (1867) ; *Thuringer Erzœhlungen* (1869) ; *Reichsgrœfin Gisela* (1869) ; *Das Heideprinzessschen* (1871) ; *Die zweite Frau* (1873) ; *Im Hause des Kommerzienrats* (1877) ; *Im Schillingshof* (1880) ; *Amtsmanns Magd* (1881) ; *Die Frau mit den Karfunkelsteinen* (1885). A.-M. B.

JOHN (Richard-Eduard), juriste allemand, né à Marienwerder le 17 juil. 1827, mort en sept. 1889. Professeur des universités de Kœnigsberg (1856), de Kiel (1868), Gœttingue (1869), député à la Chambre prussienne (1862-67), un des fondateurs du parti national-libéral, il fut un des criminalistes les plus remarquables de notre époque. Ses principaux ouvrages sont : *Das Strafrecht in Norddeutschland zur Zeit der Gesetzbücher* (1858) ; *Die Lehre vom fortgesetzten Verbrechen* (Berlin, 1860) ; *Ueber Strafanstalten* (Berlin, 1865) ; *Entwurf zu einem Strafgesetzbuch* (1868) ; *Ueber Geschwornengerichte und Schœffengerichte* (Berlin, 1872). Il a exposé ses idées dans l'encyclopédie juridique de Holtzendorff et rédigé dans la collection de Bezold (*Gesetzgebung des Deutschen Reiches*) la partie relative au droit pénal (Erlangen, (1881-84). A.-M. B.

JOHNES (Thomas) (V. Jones).

JOHNSON (Richard), écrivain anglais, baptisé à Londres le 24 mai 1573, mort vers 1659. On ne sait rien de sa vie. Il débuta par *Nine Worthies of London* (1592, in-4) et donna bientôt le livre qui fit sa réputation et qui fut extrêmement populaire, *Famous Historie of the seaven Champions of Christendom* (1597, in-4, 2e éd.). Encouragé par le succès, Johnson se mit à écrire force romans dont les plus intéressants sont : *Pleasant Conceites of old Hobson* (1607, in-12), réimprimé en 1843 par la Percy Society ; *The Most Pleasant History of Tom à Lincolne* (1607) ; *The Golden Garland of princely pleasures and delicate delights* (1620, in-12, 3e éd.), chants et sonnets ; *The History of Tom Thumbe* (1621, in-12). R. S.

JOHNSON (Edward), historien américain, né dans le Kent (Angleterre) en 1600, mort à Woburn (Massachusetts) le 23 avr. 1672. Auteur d'une intéressante *History of New England* de 1628 à 1652, insérée dans *Massachussetts historical Collections*, aux t. II, III, IV, VII et VIII.

JOHNSON (Benjamin) (V. Jonson).

JOHNSON (Samuel), théologien et polémiste anglais, né en 1647, mort en mai 1703. Chapelain domestique de sir William Russel, il mit ses connaissances sur l'histoire constitutionnelle de son pays au service du parti whig. Dès 1681 il entra en polémique avec Hickes au sujet du papisme et des tendances papistes du duc d'York, le futur Jacques II. Condamné par Jeffreys (nov. 1683) à la détention, il ne laissa pas de publier des pamphlets antipapistes, notamment, en 1686, *An Humble and Hearty Address to all the english protestants in the present Army*, qui fut distribuée aux soldats du camp de Hounslow Heath. Pour ce pamphlet, il fut dégradé de la prêtrise, exposé au pilori, et reçut 317 coups de fouet de Newgate à Tyburn. En 1689, le Parlement whig annula la procédure infamante de 1686, et recommanda à Guillaume III ce martyr de la tyrannie de Jacques II pour un bénéfice. On lui offrit le titre de doyen de Durham ; il refusa; il espérait mieux. Aigri par cette déception, il se laissa aller à dénoncer les apologies hypocrites de la Révolution, faites par les courtisans de Guillaume III, qui ne renonçaient point à la doctrine du droit divin. On lui prêta ce mot que le seul titre de Guillaume était la volonté du peuple, et que si les rois n'étaient responsables que devant Dieu seul, le Rump Parliament avait bien fait jadis d'envoyer Charles Ier devant Lui. Une grosse pension ne l'apaisa pas. En 1602, il publia un exposé, à sa manière, des principes de la Révolution : *An Argument proving that the Abrogation of King James was according to the Constitution of the English Government*, qui lui valut, de la part d'adversaires masqués, des coups de bâton. Ses œuvres complètes ont été réunies, sous le titre de *Memorials*, en 1 vol. in-fol. (Londres, 1710; 2e éd., 1713). L.

JOHNSON (Benjamin), acteur anglais, né vers 1665, mort en août 1742. A partir de 1696 jusqu'à sa mort, il joua sur les scènes de Drury Lane et de Haymarket, avec un très grand succès, les premiers rôles des pièces de Farquhar, de Mrs. Centlivre, de Congreve, de Ben Jonson. Il était plus correct que brillant, mais surtout extrêmement consciencieux. Aussi durant sa longue carrière ne perdit-il jamais la faveur du public. R. S.

JOHNSON (Charles), auteur dramatique anglais, né en 1679, mort le 11 mars 1748. Inscrit au Middle Temple en 1701, il dut à sa liaison avec le célèbre acteur Robert Wilks le penchant pour le théâtre qui lui fit abandonner la jurisprudence. Après des débuts peu brillants, il donna à Drury Lane une bonne comédie, *The Wife's Relief* (12 déc. 1711). Son succès lui monta tellement la tête qu'il ne craignit point d'attaquer Pope qui se vengea en raillant cruellement, dans la *Dunciade*, sa fatuité et sa fécondité. Hardi plagiaire, Johnson a, en effet, laissé de nombreuses pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Country Lasses* (1715), qui tint l'affiche jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; *The Successful Pyrate* (1713) ; *The Female fortune teller* (1726) ; *The Sultaness* (1717), adaptation du *Bajazet* de Racine ; *The Victim* (1714), adaptation d'*Iphigénie*. R. S.

JOHNSON (Le capitaine Charles), littérateur anglais du XVIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie et il est plus que probable que son nom est un pseudonyme. Quoi qu'il en soit, c'est sous ce nom que parut un livre qui a eu une fortune incroyable : *A General History of the robberies and murders of the most notorious pyrates*, etc. (Londres, 1724, in-8), trad. en hollandais (1727), en allemand (1728), en français (1726) et souvent réimprimé. On a publié sous le même nom : *A General History of the lives and adventures of the most famous highway men, murderers, street robbers*, etc. (Londres, 1734, in-fol.), ouvrage fort recherché des bibliophiles pour ses belles gravures, mais qui n'est qu'une réimpression des *Highwaymen* d'Alexander Smith. R. S.

JOHNSON (Samuel), célèbre écrivain anglais, né à Lichfield le 18 sept. 1709, mort à Londres le 13 déc. 1784. Fils d'un petit libraire, il eut une enfance souffreteuse et témoigna, en même temps qu'une hypocondrie innée, une précocité extraordinaire. Grâce à la bienveillance d'un gentilhomme, il put suivre les cours de l'université d'Oxford (1728) où sa laideur, sa pauvreté, son habituelle mélancolie lui attirèrent mille vexations. Encore fut-il obligé d'interrompre prématurément ses études. Il vécut quelque temps grâce à d'obscures besognes de librairie et occupa un emploi inférieur dans une école privée de Market Bosworth. Le 9 juil. 1735, il épousait Mrs. Porter, veuve d'un mercier de Birmingham, de vingt ans plus âgée que lui, laide, rouge et fardée, qu'il aimait romanesquement. Les deux époux ouvrirent une institution de jeunes gens dans les environs de Lichfield, mais leur aspect hétéroclite épouvantait parents et élèves : ils n'en eurent jamais que trois, dont Garrick. Johnson, dégoûté de l'enseignement, vint en 1737, accompagné de Garrick, tenter fortune à Londres. Il avait en poche une tragédie, *Irène*, qu'il offrit vainement au directeur de Drury Lane. Il réussit à entrer au *Gentleman's Magazine*, où il donna de 1741 à 1744 un compte rendu assez curieux des débats du Parlement. Une satire à la manière de Juvénal, *London* (1738), une *Vie de Richard Savage* (1744), intéressante étude des mœurs de la bohème littéraire du temps, commencèrent à le tirer de l'obscurité où il végétait. En 1747, il traçait le plan de son fameux *Dictionnaire* et, durant les huit années de labeur énorme que nécessita sa préparation, il publia

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Vanity of human wishes (1749), poème qui excita l'admiration de Byron et de W. Scott ; il fit représenter, sans succès d'ailleurs, son *Irène* à Drury Lane (6 févr. 1749) ; il entreprit dans son *Rambler* (20 mars 1750-14 mars 1752) tout un cours de morale, parlant tour à tour des connaissances utiles, de la vengeance, de la patience, de la retraite, de l'affectation, de la chasse aux héritages, etc. Ce journal, du même genre, sinon du même talent que le *Spectateur* d'Addison, passa d'abord presque inaperçu. Mais il obtint, quand les numéros eurent été réunis en volumes, dix éditions successives et établit la réputation de moraliste de Johnson. Il était célèbre ; il fut illustre dès l'apparition du dictionnaire (*A Dictionnary, with a Grammar and History of the English Language*, 1755, 2 vol. in-fol.). Ce solide travail, pourtant sans valeur philologique, mais remarquable par l'excellence des définitions et le choix judicieux des exemples, lui conquit du premier coup une autorité indiscutée. Il ne lui apporta pas la richesse. A la mort de sa mère (1759), il dut, pour payer les frais de maladie et de funérailles, composer en une semaine cette pessimiste *History of Rasselas, prince of Abyssinia*, qu'on a comparée, sans raison d'ailleurs, au *Candide* de Voltaire, et qui est la plus populaire de ses œuvres (1775, 5e éd., traductions en allemand, en français, en italien, en hollandais, en bengali, en hongrois, en polonais, en grec moderne, en espagnol). Vainement il avait tenté de conjurer la mauvaise fortune en fondant le *Literary Magazine* (1756-58) puis l'*Idler* (1758-60) qui succombèrent tour à tour. Il dépensait en charités presque tous ses pauvres revenus, ayant recueilli dans sa maison, après la mort de sa femme (1752), trois vieilles dames infirmes et un médecin sans pratiques. En 1762, il reçut enfin du gouvernement une pension de 300 livres qui lui permit d'envisager des jours meilleurs. Encore ne l'accepta-t-il pas sans scrupules et se crut-il obligé d'écrire, par reconnaissance, quelques brochures politiques du plus pur torysme : *The False Alarm* (1770) ; *Thoughts on the late transactions respecting Falkland Islands* (1771), *The Patriot* (1774), *Taxation no tyranny* (1775). Elles étaient d'ailleurs bien conformes à ses opinions, car il professait, avec sa brutale intransigeance, que « le whiggisme est la négation de tout principe ».

Il est devenu, sans conteste, un véritable dictateur littéraire. Sa critique fait loi, il est l'arbitre du style. Dans les clubs, qu'il se plaît à fonder, on rencontre le peintre Joshua Reynolds, le docteur Nugent, le spirituel Beauclerk, Langhton, Goldsmith, qu'il a sauvé de la prison pour dettes en faisant imprimer son immortel *Vicaire de Wakefield*, l'acteur Garrick, l'orateur Burke, l'historien Gibbon, Fox, l'indianiste W. Jones, l'évêque Percy, Adam Smith, Sheridan, Burney et Boswell, son incomparable biographe ! Sa conversation est recherchée par le roi, par les plus hautes personnalités de l'aristocratie. Enfin il a fait la connaissance (1764) d'un riche brasseur, membre de la Chambre des communes, Henry Thrale, qui, féru à son égard d'une admiration sans bornes, lui procure dans sa maison de Londres ou dans ses maisons de campagne tous les agréments du confort. C'est l'apogée de sa gloire. Il se permet quelques voyages, à Oxford, à Lichfield, etc., aux Hébrides (1773), soutient une polémique retentissante avec Macpherson pour avoir douté de l'authenticité des poèmes d'Ossian, pousse jusqu'à Paris (1775) où il s'obstine à parler latin et où on l'ignore. Entre temps, il a publié : une édition critique de Shakespeare (1765, 8 vol.), dont la préface générale est un chef-d'œuvre et qui mérite de former date dans la littérature shakespearienne ; des préfaces biographiques et critiques pour une collection des poètes anglais (*Lives of the most eminent english Poets ;* 1779-81, 10 vol. ; Oxford, 1864-5, 3 vol.) qui sont le mieux écrit de ses ouvrages. A partir de 1781, la santé de Johnson décline rapidement. La mort de son ami Thrale lui porte un coup funeste. Mrs. Thrale, qui lui avait jusque-là témoigné une amitié filiale (elle a publié sur lui un recueil d'anecdotes des plus curieux) l'abandonne pour épouser le musicien italien Piozzi, dont elle s'est amourachée. Johnson, privé de son asile, revient à son ancien penchant pour les clubs, en fonde deux qui ne donnent lieu qu'à des réunions mélancoliques. Ses infirmités s'aggravent et il meurt après avoir supporté courageusement les ponctions tentées pour le soulager de son hydropisie. Le 20 déc. 1784, il fut enterré à Westminster Abbey ; en 1785, un monument lui fut élevé à Saint-Paul. Taine a tracé de Johnson un portrait saisissant : « On voyait entrer un homme énorme, à carrure de taureau, grand à proportion, l'air sombre et rude, l'œil clignotant, la figure profondément cicatrisée par des scrofules, avec un habit brun et une chemise sale, mélancolique de naissance et maniaque par surcroît. Au milieu d'une compagnie, on l'entendait tout d'un coup marmotter un vers latin ou une prière. D'autres fois, dans l'embrasure d'une fenêtre, il remuait la tête, agitait son corps d'avant en arrière, avançait, puis retirait convulsivement la jambe... On se mettait à table ; à peine servi, il se précipitait sur sa nourriture, comme un cormoran, les yeux fichés sur son assiette, ne disant pas un mot, n'écoutant pas un mot de ce qui se disait autour de lui, avec une telle voracité que les veines de son front s'enflaient et qu'on voyait la sueur en découler... Lorsque enfin son appétit était gorgé et qu'il consentait à parler, il disputait, vociférait, faisait de la conversation un pugilat, arrachait n'importe comment la victoire, imposait son opinion doctoralement, impétueusement et brutalisait les gens qu'il réfutait... Cependant, tout en prononçant, il faisait des bruits étranges, tantôt tournant la bouche comme s'il ruminait, tantôt sifflant à mi-voix, tantôt claquant de la langue comme quelqu'un qui glousse. A la fin de sa période, il soufflait à la façon d'une baleine, son ventre ballottait et il lançait une douzaine de tasses de thé dans son estomac. » On pourrait s'étonner qu'un pareil grotesque ait été l'idole de toute une société et des plus élégantes, si l'on ne savait qu'il était doué des qualités les plus rares. Sous sa rudesse, peut-être voulue, il cachait un cœur excellent, plein de tendresse et de pitié pour les faibles, les enfants, les pauvres, les animaux ; ses amis, et ils étaient nombreux, l'adoraient ; sa grossièreté, peut-être une arme de combat, épargnait les femmes ; il leur témoignait une politesse raffinée et savait leur tourner les plus jolis compliments du monde ; son hypocondrie, à coup sûr produite par sa mauvaise santé, faisait souvent place à la gaieté la plus éclatante et la plus communicative : « il riait comme un rhinocéros » (Tom Davies) ; enfin le culte qu'il professait pour la vérité, la grande dignité de sa vie, sa fière indépendance de caractère inspiraient autant de respect pour sa moralité que pour sa puissance intellectuelle. Johnson, brillant causeur, ne saurait être considéré comme un écrivain de tout premier ordre, ni comme un penseur profond. Son style est lourd et maniéré, sa phrase est solennelle, à mots pompeux, à périodes trop équilibrées. « Docteur, disait Goldsmith, si vous faisiez une fable sur les petits poissons, vous les feriez parler comme des baleines. » Ses idées ne brillent ni par la nouveauté, ni par la hardiesse : ce sont le plus souvent d'honnêtes lieux communs et là est peut-être le secret de la popularité sans précédent dont ses ouvrages jouissent en Angleterre. Outre ceux que nous avons mentionnés ci-dessus, nous citerons encore : *Marmor Norfolciense* (1739) ; *Miscellaneous Observations on the tragedy of Macbeth* (1745) ; *Life of Ths. Browne* (1756) ; *A Journey to the western Isles of Scotland* (1775) ; *Prayers and meditations* (1785) ; *Letters to Madame Piozzi* (1788) ; *Letters* (1892, 2 vol.), et des *Johnsoniana* (1836-1854, 2 vol.) plus ou moins authentiques. Il existe plusieurs éditions de ses *Œuvres complètes*. La meilleure est celle d'Oxford (1825, 11 vol.). On a de lui de nombreux portraits, dont quatre par Joshua Reynolds, un par miss Reynolds, un par Barry. R. S.

Bibl. : Boswell, *Life of Samuel Johnson*, éd. du Dr Birkbeck Hill ; Londres, 1887, 6 vol. — Ths. Tyer, *Biogra-*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

phical Sketch, 1785. — Robert ANDERSON, *Life of S. Johnson with critical observations on his works*; Londres, 1795, in-8. — J. HAWKINS, *Life of S. Johnson*; Londres, 1787, in-8. — A. MURPHY, *Essay on the life and Genius of S. Johnson*; Londres, 1792, in-8. — Mme PIOZZI, *Anecdotes of Dr. S. Johnson during the last twenty years of his life*; Londres, 1785, in-8. — MACAULAY, *Vie de Johnson*, dans *Encycl. Britann.* — Birkbeck HILL, *Dr. Johnson, his friends and his critics*, 1878. — Leslie STEPHEN, *Life of S. Johnson*, 1879, et *D. of National Biogr.*, t. XXX, 1892. — TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*; Paris, 1863, t. III, pp. 336 et suiv., in-8.

JOHNSON (Sir William), homme d'Etat anglais, né en Irlande en 1715, mort à Johnson (Etat de New York) le 4 juil. 1774. Venu en 1738 en Amérique, il administra une vaste propriété qu'un de ses oncles possédait dans la vallée de la Mohawk, puis fonda lui-même un établissement dans ces parages et commerçant avec les Indiens acquit sur eux une influence considérable. Nommé, en 1744, colonel des Six Nations, il fut chargé en 1748 de la défense de la frontière et prépara un plan de campagne contre les Français, qu'il ne put exécuter par suite de la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. En 1755, il était nommé surintendant des affaires indiennes. Chargé de diriger l'expédition contre Crown Point, il battit les Français au Lac Georges et fut créé baronnet (27 nov. 1755). L'année suivante, il essaye sans succès de ravitailler Oswego et le fort William Henry; en 1758, il assiste Abercromby à Ticonderoga; en 1759, il commande en second l'expédition contre le Fort Niagara et s'en empare; en 1760, il est à la tête du contingent indien qui marche sur Monréal; en 1768, il signe avec les Indiens le grand traité du fort Stanwix. En récompense de ses services, il reçut de la Couronne un immense terrain sur la Mohawk où il construisit Johnson Hall, qui devint le village de Johnson, puis une ville importante. On a de sir William un remarquable mémoire sur *The Languages, customs and manners of the Indian Six Nations*, inséré dans les *Transactions* de la *Philosophical Society* (nov. 1772). Sa correspondance officielle (au British Museum) est un document de premier ordre pour l'histoire de l'Amérique. R. S.

BIBL. : W.-L. STONE, *Life of sir W. Johnson*; Albany, 1885, 2 vol.

JOHNSON (Reverdy), juriste américain, né à Annapolis le 21 mai 1796, mort à Annapolis le 10 févr. 1876. Avocat à la cour suprême, il publia avec Harris une collection des décisions de la cour d'appel du Maryland (1820-27, 7 vol.), fut sénateur fédéral (1845-49 et 1863-68), attorney général des Etats-Unis, sous la présidence de Taylor, ministre auprès de l'Angleterre (1868-69), où il négocia, pour l'affaire de l'*Alabama*, un traité que le congrès rejeta.

JOHNSON (Andrew), 17e président des Etats-Unis, né à Raleigh (Caroline du Nord) le 29 déc. 1808, mort à Carter County (Tennessee) le 31 juil. 1875. Orphelin de père, il eut une enfance très miséreuse, fut apprenti tailleur, apprit seul à lire, s'établit en 1826 à Greenville (Tennessee), où il se maria; sa femme lui apprit l'écriture et le calcul. Il prit une part active à la politique, organisa un parti des travailleurs et fut élu alderman (1828), puis maire (1830) de Greenville. En 1835, il fut élu comme démocrate à la législature du Tennessee; son opposition énergique à un emprunt le fit échouer en 1837, mais ses funestes prédictions s'étant réalisées, on le réélut en 1839; il entra au Sénat du Tennessee en 1841, puis fut envoyé au Congrès en 1843. Les démocrates l'élurent en 1853 gouverneur du Tennessee et le réélurent en 1855, puis ils l'envoyèrent au Sénat fédéral (déc. 1857). Dans la question de l'esclavage, il accepta à contre-cœur le compromis de 1850 et vota avec les démocrates sudistes. A l'élection présidentielle de 1860, son Etat voulut le porter; Johnson soutint ensuite Breckeuridge, le candidat des sudistes ultras. Mais il se sépara d'eux dès qu'ils manifestèrent leurs velléités de sécession. Il les combattit énergiquement au Sénat et fit les plus grands efforts pour empêcher le Tennessee de se détacher de l'Union. Il faillit être lynché et fut brûlé en effigie (mai 1861). Il était le seul sénateur du Sud qui prit cette attitude. Lincoln le nomma général de brigade et gouverneur militaire du Tennessee (mars 1862). Il s'établit à Nashville et lutta vaillamment, s'efforçant de réorganiser les pouvoirs civils réguliers dans le sens unioniste. En 1864, la convention républicaine, qui choisit Lincoln comme candidat présidentiel, désigna A. Johnson pour la vice-présidence. Il fut élu et, un mois après son entrée en fonctions, l'assassinat de Lincoln en fit le président des Etats-Unis (15 avr. 1865).

Il poursuivit énergiquement la soumission du Sud, mettant à prix l'arrestation de ses chefs, mais s'efforça de réconcilier les sécessionnistes. Il établit dans les Etats vaincus des gouvernements provisoires, promulgua une amnistie générale, demandant seulement aux rebelles un serment de fidélité. Cette politique lui aliéna le parti qui l'avait élu. L'opposition éclata dès la réunion du Congrès. Celui-ci n'acceptait pas que les Etats sécessionnistes fussent réadmis à envoyer des représentants et à recouvrer tous leurs droits avant qu'ils n'eussent fourni des garanties de désarmement complet et pour la protection des noirs émancipés et investis des droits de citoyen. On renvoya à un comité de quinze membres la validation des pouvoirs des élus des Etats confédérés. Malgré le veto présidentiel, qu'une majorité des deux tiers annula, le Congrès maintint ses décisions. Johnson déclara que c'était une rébellion nouvelle et entra en conflit absolu avec la majorité. Il changea plusieurs des ministres de Lincoln, convoqua une assemblée à Philadelphie pour l'organisation d'un nouveau parti, profita d'un voyage à Chicago pour faire une campagne de discours contre le Congrès. Les élections donnèrent une grande majorité à ses adversaires. On décida de subordonner la réintégration des Etats à leur adhésion au quatorzième amendement à la constitution assurant le droit de suffrage aux gens de couleur. Les veto du président contre les décisions successives du Congrès furent brisés par la majorité légale des deux tiers. En 1867, la crise devint aiguë. Le Congrès avait divisé dix Etats entre cinq districts militaires et délégué aux commandants militaires l'autorité fédérale, à laquelle étaient subordonnés les pouvoirs civils. Le président, s'appuyant sur l'avis de l'attorney général, donna des ordres combinés pour annuler la loi. Les généraux Grant, commandant en chef, et Sheridan, commandant du 5e district, protestèrent. Le Congrès vota un acte aux termes duquel les commandants militaires ne relevaient que du général en chef. Le président destitua alors le ministre de la guerre Stanton et le remplaça par Grant, puis il promulgua une amnistie générale et rendit aux blancs des Etats sudistes leurs droits électoraux. Mais Stanton en appela au Sénat qui refusa de sanctionner sa révocation et le remit en fonctions. Johnson le destitua de nouveau deux mois après (févr. 1868); d'accord avec le Sénat, le ministre refusa de quitter ses fonctions. La Chambre des députés vota par 126 voix contre 47 la mise en accusation du président devant le Sénat (24 févr. 1868). Le procès commença le 23 mars; l'accusation visait deux chefs : attaques contre le Congrès et destitution illégale de Stanton; sur les deux chefs, la majorité ne fut que de 35 contre 19; il eût fallu les deux tiers pour une condamnation. Johnson, qui s'était appuyé sur l'opinion de Lincoln, l'emportait, Stanton dut se retirer. Le président promulgua une amnistie générale en faveur de tous les sécessionnistes. Mais, pour chercher un appui, il avait favorisé la corruption politique. Il ne fut même pas adopté comme candidat par les démocrates. Le 4 mars 1869, il transmit ses pouvoirs à Grant. Après deux échecs électoraux, il rentra en 1875 au Sénat fédéral pour le Tennessee. A.-M. B.

BIBL. : SAVAGE, *Life and state papers of A. Johnson*; New York, 1865. — FOSTER, *Life and speeches of A. Johnson*; New York, 1867. — *Impeachment and Trial of A. Johnson*; Philadelphie, 1868. — SCHUCHT, *A. Johnson und die Kæmpfe seiner Zeit*; Leipzig, 1879. — V. aussi la bibl. de l'art. ETATS-UNIS.

JOHNSON (Eastman), peintre américain contemporain,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

né à Lovel (Maine) le 29 juil. 1824. Il étudia à Dusseldorf, à Paris, à Rome et à La Haye, puis retourna se fixer à New York où l'on goûte fort ses portraits et ses sujets de genre, qui ont du caractère et de la couleur.

JOHNSON (Henri), dit *Fusin*, caricaturiste français, né à Paris le 15 sept. 1836. Elève de Gleyre, il a collaboré au journal *le Gaulois* en 1858 et au *Diogène*. Il a illustré des ouvrages légers avec beaucoup d'esprit, et parfois avec de lestes allures. Dans un autre genre, il a publié des dessins dans le *Musée des familles* et dans d'autres recueils moraux. Depuis 1883, il expose des toiles qui ne manquent pas de mérite et des dessins à la plume fort remarquables.

JOHNSTON (Robert), historien écossais, né vers 1567, mort en 1639. Elevé à l'université d'Edimbourg, à laquelle il laissa en mourant une donation de 1,000 livres sterling pour l'entretien de huit étudiants pauvres, il remplit des fonctions administratives à Londres et occupa ses loisirs à écrire une *Historia Rerum Britannicarum... ab anno 1572 ad annum 1628*, en 22 livres, dont les trois premiers parurent en 1642 (Amsterdam). Thomas Middleton en traduisit en anglais ce qui se rapporte aux affaires écossaises et le publia sous le titre: *The History of Scotland during the Minority of King James* (Londres, 1646). L'ouvrage entier parut enfin en 1655 (Amsterdam, in-fol.).

JOHNSTON (Archibald), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg vers 1610, mort le 23 juil. 1663. Avocat au barreau d'Edimbourg, il conquit une influence politique considérable en devenant un des membres les plus actifs du comité formé pour résister aux tentatives de Charles Ier pour imposer à l'Ecosse le rituel anglais (1638). Un des auteurs du covenant national, il fut élu à l'unanimité clerc de l'Assemblée générale de Glasgow, puis procurateur de l'Eglise. Il prit dès lors à divers titres une part prépondérante aux affaires, accompagnant les commissaires chargés de négocier la pacification de Berwick (1639), puis le traité de Ripon (1640), exerçant un contrôle général sur les opérations militaires. Créé le 13 nov. 1641 lord de session avec le titre de lord Warriston, il assista à la convention de 1643 à l'assemblée générale de Westminster où il défendit énergiquement les presbytériens contre les indépendants, devint avocat du roi. Néanmoins, il combattit vivement le fameux engagement pris par le Parlement écossais, de 1648, d'appuyer Charles, alors prisonnier à Carisbrook et lorsque cette assemblée eut été dispersée après la bataille de Preston, il siégea pour le comté d'Argyll dans le nouveau Parlement, auquel il fit adopter l'*Act of Classes* (23 janv. 1649). Pourtant il figura à la proclamation de Charles II comme roi à Edimbourg (5 févr.). Après la bataille de Dunbar, il s'allia avec Cromwell qui, en 1658, le fit entrer à la Chambre des pairs. A la Restauration, Charles II le fit poursuivre avec la dernière rigueur. Arrêté à Rouen, il fut extradé et enfermé à la Tour. Il fut pendu sur une place d'Edimbourg. R. S.

JOHNSTON (James-Finlay-Weir), chimiste anglais, né à Paisley (Ecosse) le 13 sept. 1796, mort à Durham le 18 sept. 1855. Il fut l'élève de Berzelius (1830-32) et occupa de 1833 à 1855 la chaire de chimie et de minéralogie à l'université de Durham. Il était membre de la Société royale de Londres. Ses plus importants travaux ont porté sur la chimie agricole et industrielle, et il a écrit un *Catechism of agricultural Chemistry and Geology* (Edimbourg, 1844, in-8), qui a eu, de son vivant, 35 éditions et qui a été traduit dans les principales langues. Nous citerons encore, parmi ses ouvrages les plus estimés : *Chemical Tables* (Edimbourg, 1836, in-4); *Elements of agricultural Chemistry and Geology* (Edimbourg, 1842, in-8; 6e éd., 1853, in-12); *Instructions for Analysis of Soils* (Edimbourg, 1847, in-8; 3e édit., 1855); *Notes on North America* (Londres, 1851, 2 vol. in-8); *Chemistry of Common Life* (Edimbourg, 1853-55, 2 vol. in-8; 3e édit., 1879). L. S.

Bibl. : *Catalogue of scientific papers of the Royal Society;* Londres, 1869, t. III.

JOHNSTON (Albert-Sidney), général américain, né dans le comté de Mason (Kentucky) en 1803, tué à Shiloh le 6 avr. 1862. Elève de l'Ecole militaire de West Point, en 1834, il passa au Texas où il devint général en chef de l'armée (1836), ministre de la guerre (1838-40); il fut colonel d'un régiment de volontaires dans la guerre contre le Mexique, puis fermier sur le rio Brazos (1846-49), rentra au service des Etats-Unis (1849), devint colonel de cavalerie (1855) et commandant militaire du Texas, puis fut mis à la tête de l'expédition contre les Mormons de l'Utah (août 1857), ce qui lui valut la promotion au grade de général de brigade; il entra le 1er avr. 1858 dans la cité du lac Salé. En 1861, il reçut le commandement du département du Pacifique, mais bientôt se joignit à l'armée confédérée. Il combattit à Bull Runn, reçut le commandement de l'armée de l'Ouest et fut chargé d'organiser des corps francs dans le Tennessee; mais il fut battu à Fort Donelson et rejeté derrière le Tennessee; Beauregard vint à son secours et livra la bataille de Shiloh où un éclat d'obus tua Johnston. A.-M. B.

Bibl. : W. Johnston, *Life of general A.-S. Johnston;* New York, 1879.

JOHNSTON (Alexander-Keith), géographe anglais, né à Kirkhill (Midlothian) le 28 déc. 1804, mort à Ben Rhydding (Yorkshire) le 9 juil. 1871. Graveur, avec son frère William, il donna des cartes remarquables. Ses principales productions qui ont eu un grand et légitime succès sont : *The National Atlas of historical, commercial and political Geography* (Edimbourg, 1843, in-fol.); *The Physical Atlas of natural phenomena* (1848, in-fol.); *The Dictionary of Geography* (Londres, 1850, in-8); *Atlas of physical Geography* (1852, in-4); *Atlas of astronomy* (1855, in-4); *Atlas of the United States, British and Central America* (1857, in-fol.); *The Royal Atlas of modern geography* (1861, in-fol.), etc. — Son fils, *Alexander-Keith*, né en 1844, mort en 1879, au cours de l'expédition du lac Nyassa qu'il dirigeait, a publié : *Map of the lake regions of Eastern Africa* (Edimbourg, 1870); *The Surface Zones of the Globe* (1874), etc.

JOHNSTON (Joseph-Eccleston), général américain, né dans le comté Prince Edward (Virginie) en févr. 1807. Elève de l'Ecole de West Point, il fut aide de camp du général Scott dans la guerre contre les Séminoles, fut attaché au bureau topographique (1838) et à la surveillance des frontières septentrionales (1843), puis des côtes (1844-46); il rendit à Scott les plus grands services dans la guerre du Mexique, et de capitaine passa colonel d'un régiment de voltigeurs. En 1860, il était général de brigade. Il passa du côté des confédérés, fut mis à la tête des troupes de Virginie (1862) qu'il commanda à la bataille de Bull Runn. Grièvement blessé à celle de Fair Oaks (31 mai 1862), il reprit le service en novembre, essaya de débloquer Vicksburg, mais fut repoussé à Jackson (14 mai 1863) et se replia sur Canton. Après la défaite de Bragg à Chattanooga (nov. 1863), il le remplaça et s'établit à Dalton; il fut alors l'adversaire malheureux de Sherman; celui-ci tourna sa position et le battit successivement à Resaca, au col d'Allatoona, au mont Kenesaw, à Atlanta. Johnson fut remplacé par Hood (17 juil. 1864). Quand Sherman marcha d'Atlanta sur Savannah, Johnston reçut le commandement des débris des forces confédérées du Tennessee, de la Caroline du Sud, de la Georgie et de la Floride (févr. 1865). Accablé par des forces supérieures, malgré un succès à Bentonville (19 mars), il ne put que retarder la défaite finale. Après la capitulation de Lee, il traita avec Sherman; mais le président Johnson rejeta cet accord et le 26 avr. 1865 Johnston mit bas les armes avec 27,000 hommes à Durham's Station, près de Grensboro (Caroline du Nord). Il vécut depuis dans la retraite à Savannah, s'occupant activement de restaurer la prospérité des Etats sudistes. Il a publié le récit de ses campagnes : *Narrative of military operations* (New York, 1874). A.-M. B.

JOHNSTON (Alexander), peintre écossais, né à Edim-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bourg en 1816, mort à Londres en 1891. Elève d'une école de dessin de sa ville natale, puis à Londres de l'Académie royale, où depuis 1838 il exposa des sujets d'histoire anecdotique, principalement empruntés aux annales d'Ecosse. Tableaux principaux : Galerie nationale : *Lord Russell recevant le sacrement dans sa prison* (Paris, exposition universelle de 1855); *Charles-Edouard et Flora Mac Donald* (1847); *le Pays des Fidèles* (1878); *Persuasion*. On connaît aussi de lui une *Charlotte Corday*.

JOHNSTONE. Ville du comté de Renfrew (Ecosse), à 10 kil. S.-O. du chef-lieu, dans la commune de Paisley, sur un affluent de la Clyde; 10,256 hab. Stat. du chem. de fer d'Ayr à Glasgow. Filatures et fonderies.

JOHNSTONE (William), marquis d'Annandale, homme d'Etat anglais, mort à Bath le 14 févr. 1721. Ami de Monmouth, il hésita fort à se prononcer aux débuts de la révolution de 1688. Finalement, il adhéra au parti de Guillaume et s'en trouvant mal récompensé, entra presque aussitôt dans le *Club*, ou parti des mécontents, qui fit au gouvernement une si vive opposition parlementaire. En 1690, il trama avec Montgomery un complot pour la restauration de Jacques II. Il s'établit dans les borders attendant le résultat de la campagne de Mackay contre Dundee. La dispersion définitive des troupes de Dundee le fit revenir en hâte à Bath où il feignit une maladie. Puis, craignant d'être trahi, il révéla lui-même tout le complot à la reine Marie et s'en remit à sa discrétion. Il subit un court emprisonnement à la Tour et, à peine en liberté, fut comblé de faveurs : lord extraordinaire de session, lord de la trésorerie, président du Parlement de 1695, marquis d'Annandale (1701), comte d'Hartfell, vicomte d'Annand, sans compter les pensions. Il avait présidé avec beaucoup de tact la commission d'enquête sur les massacres de Glencoe. La reine Anne le tint aussi en haute considération : elle le nomma lord du sceau privé (1702) et lord président du conseil privé (1702-06). Secrétaire d'Etat avec Melville en 1707, il fit une opposition très vive au traité d'union entre l'Ecosse et l'Angleterre. Elu en 1707 pair représentant d'Ecosse, réélu en 1708, 1710 et 1715, il fut nommé par Georges Ier garde du grand sceau (1714). Au début de la rébellion de 1715, il empêcha les rebelles d'entrer à Dumfries. R. S.

JOHNSTONE (James, chevalier de), royaliste anglais, né à Edimbourg en 1719, mort vers 1800. Jacobite zélé, il rejoignit à Perth le prétendant en 1745, devint aide de camp de lord George Murray, assista à la défaite de Culloden, put s'échapper et se réfugier en Hollande. Il entra en 1751 dans la marine française avec le grade d'enseigne, servit au Canada contre les Anglais, fut aide de camp de Montcalm. Il revint en France après la capitulation de Québec et quitta le service avec une pension de 1,485 livres. Il avait écrit en français un récit de ses aventures dont une partie fut publiée (en anglais) sous le titre de *History of the Rebellion of 1745-1846* (Londres, 1820). Une édition complète des *Mémoires* de Johnstone a été donnée (toujours en anglais) par M. Ch. Winchester (1870).

JOHNSTONE (Charles), romancier anglais, né à Carrigogunnel (comté de Limerik) vers 1719, mort à Calcutta vers 1800. Il appartenait à la famille des comtes d'Annandale. Il est surtout connu par un roman à clef qui obtint un succès considérable et qui est une des meilleures chroniques scandaleuses du temps : *Chrysal or the adventures of a Guinea* (Londres, 1760-65, 4 vol., nombr. éd.). On peut encore citer de lui : *The Reverie* (1762, 2 vol.); *The Pilgrim* (1775, 2 vol.); *History of John Juniper* (1781, 3 vol.). R. S.

JOHNSTONE (Christian-Isobel), femme de lettres écossaise, née en 1781, morte en 1857. Mariée d'abord à un Mr. Mac Leish, elle épousa, après divorce, John Johnstone, instituteur à Dunfermline, qui alla s'installer à Inverness, où il acheta l'*Inverness Courier*. On les retrouve plus tard à Edimbourg, intéressés dans différentes publications dont John Johnstone était à la fois, la plupart du temps, rédacteur, éditeur et imprimeur. Mrs. Johnstone aidait activement son mari et, de 1834 à 1846, elle dirigea le *Tait's Magazine*. On a d'elle : *The Cook and Housewife's Manual* (1826); *The Diversions of Hollycot, or Art of Thinking* (1828); *Lives and Voyages of Drake, Cavendish and Dampier* (1831); *True Tales of the Irish Peasantry* et plusieurs romans ou nouvelles, publiés anonymement ou sous le pseudonyme de Mrs. *Margaret Dods*.

JOHNSTONE (James), publiciste anglais, né à Londres le 26 juin 1815, mort à Coulsdon (Surrey) le 21 oct. 1878. Chef d'une importante maison de syndic de faillites, il acheta en 1857 à Charles Baldwin la propriété du *Morning Herald* et du *Standard*. Johnston fit du *Standard* une feuille du matin, doubla son journal et réduisit son prix, ce qui lui donna une extension considérable. Il publia en même temps le *Morning Herald* jusqu'en 1869, fonda l'*Evening Herald* (1857-65) et l'*Evening Standard* (1870) qui tira souvent à plus de cent mille exemplaires. Tous ces journaux défendaient la politique conservatrice.

JOHNSTOWN. Ville des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, sur le Conemaugh et le canal de Pennsylvanie; 10,000 hab. Grands établissements métallurgiques.

JOIGNEAUX (Pierre), agronome, publiciste et homme politique français, né à Ruffey-lès-Beaune (Côte-d'Or) le 23 déc. 1815, mort à Bois-Colombes (Seine) le 25 janv. 1892. D'abord élève de l'Ecole centrale, il se lança bientôt dans la politique militante, fut condamné en 1838 à quatre années de prison pour participation à la rédaction d'une feuille clandestine, *l'Homme libre*. Envoyé par son département à l'Assemblée constituante de 1848, puis à l'Assemblée législative de 1849, il fonda la *Feuille du village* (1849-51), organe de propagande républicaine, qui eut un vif succès. Expulsé à la suite du coup d'Etat, il rentra en France en 1859, à la faveur de l'amnistie générale, continua à s'occuper d'agronomie, échoua dans la Côte-d'Or et la Sarthe aux élections de 1869 et, durant le siège de Paris, s'occupa de créer des cultures maraîchères dans les terrains vagues de la capitale. Le 8 févr. 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par la Côte-d'Or, qu'il continua à représenter jusqu'aux élections de 1889, où il déclina toute candidature. Peu après, à une élection partielle, il fut élu sénateur de la Côte-d'Or. Dans ces diverses assemblées, il siégea à l'extrême gauche et s'occupa surtout de questions agricoles. Il a écrit beaucoup d'ouvrages et des brochures de toute sorte pour la vulgarisation des connaissances agronomiques : *Dictionnaire d'agriculture pratique*, avec le Dr Moreau (Paris, 1855, 2 vol. in-8); *le Livre de la Ferme*, avec de nombreux collaborateurs (Paris, 1861-64, 2 vol. in-8; 4e éd., 1890), etc. Il est aussi l'auteur de divers travaux d'érudition et il a publié quelques mois avant sa mort ses *Souvenirs historiques* (Paris, 1891, 2 vol. in-12). On lui a élevé un buste à l'Ecole d'horticulture de Versailles (déc. 1894). L. S.

JOIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville; 668 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Givet par Reims, Ferronnerie.

JOIGNY (*Jovîniacum*). Chef-lieu d'arr. du dép. de l'Yonne, sur une colline qui domine la rive droite de l'Yonne; 6,218 hab. Stat. du chem. de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Commerce de grains. Vins célèbres de la Côte-Saint-Jacques et de Verger-Martin. C'est à tort qu'on a identifié Joigny avec le *Bandritum* de la *Table* de Peutinger. Joigny n'apparaît dans l'histoire qu'au xe siècle, bien que la forme de son nom indique que cette localité existait en tant que *villa*, appartenant à un certain *Jovinius*, au moins dès l'époque gallo-romaine. A la fin du xe siècle, le comte de Sens, Rainard, y fit bâtir un château. Sa fille Adélaïde hérita de lui le territoire de Joigny, qui forma dès lors un comté démembré de celui de Sens. Adélaïde épousa un certain Geoffroy, mort en 1042 au plus tard. Leur fils, Geoffroy II, leur succéda dans le comté de Joigny; mais il mourut sans enfants, et son comté revint à Adélaïde qui avait épousé en secondes noc

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Engelbert, comte de Brienne, qui maria la fille de sa femme à Etienne de Vaux, duquel sortit la première maison de Joigny. Au mois de sept. 1300, le comte Jean III et Agnès, sa femme, accordèrent aux habitants de Joigny, moyennant 4,000 livres de petits tournois, une charte les affranchissant de toutes tailles et servitudes, et leur accordant quelques franchises, telles que le droit d'aller et de venir librement, la garantie contre la prise des meubles et des provisions par leurs officiers, l'assurance de ne pas être obligés à plaider hors de la ville ni à aller à l'host hors du comté, sinon pour le service du roi ou dans le cas où le comte serait à la tête des troupes. La communauté présentait des sergents au prévôt du comte pour faire le guet et garder les biens. Cette charte fut confirmée par le roi comme comte de Champagne. Le comte de Joigny était l'un des sept pairs du comté de Champagne. L'organisation municipale ne remonte qu'au XVIe siècle ; Joigny avait un maire assisté de trois échevins, élus par les habitants. Jeanne, comtesse de Champagne, qui avait épousé Charles de Valois, mourut en 1336. Sa succession échut à son plus proche parent, Simon de Sainte-Croix, qui céda ses droits à Charles de Valois, qui rétrocéda le comté à Jean de Noyers en 1337. Le comté de Joigny passa, en 1438, dans la maison de La Trémoille, en la personne de Louis de La Trémoille, fils de Marguerite de Noyers et de Gui de La Trémoille. Le comté échut ensuite à la famille de Sainte-Maure, puis, en 1576, à celle de Laval. En 1603, Gabrielle de Laval vendit le comté à Pierre de Gondi. En 1703, Françoise de Gondi l'abandonna au duc de Villeroy, son héritier. En mai 1429, les Anglais assiégèrent Joigny. Dans une escalade de nuit, les assaillants furent vigoureusement repoussés. Les habitants, attribuant leur victoire à la protection de la Vierge, lui dédièrent les trophées de leur victoire dans le prieuré de Notre-Dame; un fragment d'échelle, qui en provient, se voit encore dans l'église Saint-André. Le 12 juil. 1530, la plus grande partie de la ville fut détruite. Joigny prit partie pour la Ligue. En 1591, elle résista aux attaques de Sully. Le 26 mars 1594, la ville ouvrit ses portes au maréchal de Biron. En 1870, elle fit une vaine tentative de résistance aux troupes allemandes.

MONUMENTS. — Voie romaine d'Auxerre à Sens. Cimetière antique au lieu dit Mouchette, découvert en 1820. Restes du château du Xe siècle; porte Saint-Jean, du XIIe siècle. Eglise Saint-Thibaud, à trois nefs, des XVe et XVIe siècles; tour du XVIIe siècle; statue d'Etienne Porcher, sergent d'armes du roi, XIVe siècle. Eglise Saint-Jean, à trois nefs (1504-1596), restaurée et agrandie en 1856; tour carrée, avec lanterne, datée de 1609; cette église était comprise dans l'enceinte de l'ancien château. Eglise Saint-André, à deux nefs, du XVe siècle, remaniée aux XVIe et XVIIe siècles; porte de la Renaissance. Porte du XIIIe siècle de l'ancien prieuré de Notre-Dame. Chapelle funéraire dite des Ferrands, du XVIe siècle, bâtie par Jacques Ferrand, archidiacre de Sens. Château des comtes, commencé en 1569, presque entièrement construit par Pierre de Gondi, achevé en 1613. Hôpital Notre-Dame, avec façade du XVIIe siècle. Maisons des XVIe et XVIIe siècles. Pont du XVIIIe siècle. Palais de justice, avec une façade de 1817. Archives municipales contenant des documents depuis le XIIIe siècle. Archives de l'hôpital. Archives du tribunal civil. Bibliothèque municipale (10,000 vol.).

ARMOIRIES. — *D'azur, la ville en perspective, vue du Sud-Ouest, l'hôtel de ville girouetté, les églises, le château et les bâtiments ajourés, essorés de gueules, la porte ouverte, les tours ajourées, maçonnées de sable, et, sur l'ouverture de la porte de la ville, un maillet d'or, le manche en haut.*

BIBL. : *Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens*, année 1782, p. 37; année 1783, p. 19. — CARLIER, *Notice sur les comtes de Joigny*, dans *Bulletin de la Soc. archéolog. de Sens*, 1863, t. VIII, p. 309. — Ch. DEMAY, *Relation de l'attaque de Joigny en 1651*, dans *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, 1873.

JOINT. I. TECHNOLOGIE. — En terme de maçonnerie, ce sont les faces par lesquelles les pierres sont contiguës latéralement, tandis qu'on nomme lits leurs plans de séparation horizontaux. En terme de construction, ce sont les plans suivant lesquels les conduites de distribution, les tuyaux ayant des longueurs limitées, sont raccordés bout à bout ; ces joints doivent naturellement être étanches et préparés de manière à ne pas laisser fuir les liquides ou les gaz qu'ils renferment. Les joints de vapeur, comme ceux de tous les orifices pratiqués dans les chaudières, doivent être particulièrement soignés. En terme de menuiserie, on appelle joint la face la plus petite de chaque planche ; les assemblages à plat-joint sont ceux qui se font sans rainure ni baguette. En terme de pavage, c'est l'entre-deux de chaque pavé que l'on remplit le plus généralement de sable, quelquefois de mortier ; les joints situés entre chaque pavé de la même rangée se nomment joint de rive ; ceux qui se trouvent entre chaque rangée portent le nom de joint en bout.

II. ARCHITECTURE. — Les dispositions et les intervalles donnés aux joints des assises de pierre dans une bonne construction, dispositions et intervalles qui sont motivés par la nature même de la pierre mise en œuvre, prennent le plus souvent une importance considérable pour l'aspect et l'échelle d'ensemble d'un édifice et deviennent ainsi une des données caractéristiques du style d'architecture de cet édifice en même temps qu'ils peuvent servir à déterminer l'époque de sa construction. C'est ainsi que, sans remonter aux temps anciens ni même au moyen âge, les appareils d'architecture des édifices construits à Paris de nos jours, appareils répondant à la nature des pierres employées, sont bien différents comme proportions des appareils usités à la fin du dernier siècle et, pour en citer un exemple, les bâtiments de l'ancien Garde-meuble et du Ministère de la marine, place de la Concorde, ont, par le peu de hauteur de banc de la pierre du bassin de Paris qui a servi à leur construction, un aspect grandiose qu'ils ne sauraient présenter s'ils étaient construits de nos jours avec une pierre des carrières de l'Oise ou de Lorraine, dont la grande hauteur de banc permettrait de faire des assises deux et trois fois plus hautes que celles existantes. Charles LUCAS.

III. MÉCANIQUE. — On donne le nom de joint aux articulations de diverses formes, telles que charnières, fourchettes, etc. Le joint brisé est un organe de transmission de mouvement servant à relier deux arbres concourants ou parallèles d'un faible écartement. Nous citerons, comme exemple, le joint universel inventé par Cardan, géomètre français, qui vivait au XVIe siècle et qui est connu, en Angleterre, sous le nom de Hooke, bien que ce géomètre soit né cinquante-neuf ans après la mort de Cardan. Ce joint est d'ailleurs peu usité, sauf sur certains arbres de couche très longs qu'on veut briser pour se garantir des tassements irréguliers ; il est appliqué plus fréquemment en Hollande où il sert à relier les moulins à vent avec les vis d'Archimède employées aux épuisements, ce qui lui a fait aussi donner le nom de joint hollandais. Le joint universel se compose essentiellement d'un croisillon présentant aux extrémités des deux diamètres perpendiculaires quatre tourillons dont les axes se coupent mutuellement en deux parties égales au centre du croisillon. Les deux tourillons d'un même axe tournent sans glissement longitudinal dans les branches d'une fourche montée à l'extrémité de l'un des arbres de rotation; les deux autres tourillons tournent pareillement dans la fourche qui termine l'autre arbre, et le centre du croisillon est situé au point d'intersection du prolongement des deux arbres. On conçoit que, si l'une des fourches est animée d'un mouvement de rotation autour de son axe, elle entraîne l'autre fourche et, par suite, l'axe correspondant dans un mouvement qu'il est facile d'étudier. On reconnaît, en outre, que la transmission deviendrait impossible si les deux axes se coupaient à 90°, et aussi n'emploie-t-on ce mouvement que si les deux axes font entre eux un angle très obtus. Lorsque l'angle des deux axes est voisin de 90°, il est préférable de recourir à un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

axe auxiliaire coupant les deux premiers sous un angle obtus de 130° à 140° et de le relier à chacun de ceux-ci par un joint universel. On remplace souvent cet axe intermédiaire, lorsqu'il doit être très court, par une pièce portant seulement les deux fourches qui le terminent; c'est la disposition connue sous le nom de double joint de Hooke. Enfin, on peut encore citer le joint de Oldham, qui est employé pour assurer la transmission du mouvement entre deux axes parallèles très peu distants. Ce joint comprend aussi un croisillon transmettant le mouvement par l'intermédiaire de deux fourches réunissant les extrémités des axes à relier, mais il diffère de celui de Cardan en ce que les bras du croisillon peuvent glisser longitudinalement dans les fourches en même temps qu'ils tournent dans le plan du croisillon autour de l'arbre moteur. L. KNAB.

IV. MARINE. — On entend par joint dans les machines marines, tuyaux de vapeur, tuyaux conducteurs d'eau, etc., toute disposition qui sert à rendre étanche la réunion de deux pièces juxtaposées. Les joints sont de différentes natures suivant le but qu'ils doivent remplir. Ils se font tous avec différents mastics dont ils portent le nom. Le mastic est appliqué entre les deux surfaces à joindre et tous les écrous sont serrés en même temps. C'est ainsi qu'on a les joints au minium (1 partie minium, 1 partie céruse, huile de lin) employé à la jonction des pièces qui doivent se démonter et ne sont pas exposées directement au feu, telles que : assemblage de tuyaux, portes autoclaves, etc.). Joints à la céruse, même but que le précédent. Joints au mastic de fer (tournure de fonte, 40 parties en poids; fleur de soufre en poudre, 2; sel ammoniac, 1 : humecter avec de l'eau de mer) employé pour les joints des pièces en fer ou en fonte qui ne doivent pas se démonter. Joints au caoutchouc employé pour les tuyaux d'eau froide, etc.

V. MATHÉMATIQUES. — Le célèbre naturaliste Buffon s'est quelquefois occupé de mathématiques, et en particulier de questions concernant le calcul des probabilités; le jeu du joint couvert, dont il a donné la théorie dans son histoire naturelle, consiste à lancer au hasard une pièce de monnaie sur un parquet pavé avec des hexagones réguliers égaux; on gagne quand la pièce tombe sur le périmètre d'un des polygones en question. La probabilité de perdre à ce jeu est le rapport des aires des deux hexagones réguliers homothétiques dont l'un est la surface du pavé et dont l'autre a son côté à une distance du côté de celui-ci égal au rayon de la pièce. Soit a le côté du pavé, r le rayon de la pièce, la probabilité de perdre au jeu de franc carreau est $\dfrac{a\frac{\sqrt{3}}{2} - r}{a\frac{\sqrt{3}}{2}}$ et celle de gagner $\dfrac{r}{a} \cdot \dfrac{2}{\sqrt{3}}$.

Le jeu de franc carreau a donné lieu à une foule de problèmes des plus intéressants sur le calcul des probabilités. En voici quelques-uns : sur un parquet formé de lignes parallèles équidistantes, on jette au hasard un petit bâton, on demande la probabilité pour qu'il rencontre une des parallèles en question — le calcul apprend que cette probabilité est $\dfrac{2l}{a\pi}$, l désignant la longueur du bâton et a la distance de deux raies du plancher. — Si $l = a$, cette probabilité devient $\dfrac{2}{\pi}$; de là résulte un moyen expérimental pour calculer le nombre π et qui consiste à lancer un grand nombre de fois un bâton de longueur l sur un parquet formé de raies distantes les unes des autres de la quantité égale l. Si sur un nombre total N d'épreuves le bâton a rencontré n fois une raie du plancher, on aura :

$$\frac{N}{n} = \frac{\pi}{2}$$

et cela avec une approximation d'autant plus grande que n sera plus grand. Mais il ne faut pas se faire d'illusion sur la valeur pratique de cette méthode; et, pour obtenir le nombre π à $\dfrac{1}{100}$ près, il faut faire au moins 5,000 épreuves. La probabilité pour qu'une pièce de monnaie de rayon r rencontre un plancher formé de raies distantes les unes des autres de la quantité a est $\dfrac{r}{a}$; si au lieu d'une pièce circulaire on projetait un disque de forme convexe quelconque, la probabilité de rencontre serait $\dfrac{s}{2a\pi}$, s désignant la longueur du périmètre du disque. H. LAURENT.

JOINTE. On donnait ce nom, dans les anciens Pays-Bas, aux collèges administratifs délégués par le gouvernement central, soit temporairement, soit d'une manière permanente. Les principales jointes étaient la chambre héraldique, les jointes des eaux, des monnaies, des monts-de-piété, la jointe des administrations et des subsides. Les unes n'avaient qu'un caractère consultatif, d'autres participaient à l'exercice du pouvoir exécutif. Leurs membres étaient toujours nommés par le gouvernement.

BIBL. : POULLET, *les Constitutions nationales belges de l'ancien régime*, t. XXVI des *Mém.* de l'Acad. roy. de Belgique.

JOINTOIEMENT (Constr.). Se dit du remplissage des joints d'une maçonnerie avec un mortier liquide. La maçonnerie de parement vu doit être jointoyée immédiatement après son ragrément, soit au fur et à mesure de son élévation, soit après son achèvement. Les jointoiements ont pour but d'empêcher les dégradations dans les maçonneries et de donner un aspect plus agréable à l'appareil. Lorsque le jointoiement a lieu au fur et à mesure de l'élévation de la maçonnerie, on applique du mortier fin dans tous les joints, de manière à bien tracer le contour des pierres et on le serre avec le tire-joint contre ce contour, en enlevant avec soin toutes les bavures. On laisse le mortier rejeter son eau et prendre une certaine consistance, puis on le foule et on le lisse à plusieurs reprises avec une spatule en fer, jusqu'à ce que le retrait occasionné par la dessication ne donne plus lieu à aucune gerçure. Dans le cas où l'on emploie un autre mortier que celui de pose, on commence par enlever le mortier de pose sur 5 centim. de profondeur au moins et on le remplace par le nouveau mortier que l'on serre avec force dans les joints, de manière à le bien souder avec le mortier encore frais de la maçonnerie. Lorsque le jointoiement a lieu après l'achèvement de la maçonnerie, on commence par dégrader au moyen d'un crochet en fer le mortier des joints sur une profondeur de 3 à 5 centim. et par dresser au besoin les arêtes au moyen d'une règle et d'un ciseau bien affûté; puis, après avoir époussété les joints, on les lave avec une brosse de chiendent trempée dans du lait de chaux clair et on les remplit avec le mortier prescrit. L'opération s'achève ensuite comme précédemment. Pour un parement en pierres de taille, les surfaces de jointoiement sont tenues en retraite de 3 millim. par rapport au plan des arêtes des pierres de taille.

JOINVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy; 4,478 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, sur la ligne de Paris à Chaumont. Centre des exploitations de minerai de fer et des grandes usines métallurgiques de la région; hauts fourneaux avec fonderie et ateliers de construction; fonderie de cuivre, fabriques de machines-outils à travailler les métaux; de chaînes de fer, de brouettes, etc. Chambre consultative des arts et manufactures. Cette ville, située dans une position pittoresque, sur la rive gauche de la Marne, au pied d'un coteau que couronnait autrefois une imposante forteresse, fut le siège, dès le haut moyen âge, d'une seigneurie puissante érigée bientôt en baronnie. Ses titulaires, pendant plus de deux siècles, remplirent la charge de sénéchaux de Champagne; mais le plus célèbre fut *Jean* (V. ci-dessous), mort en 1324, l'ami fidèle et le touchant biographe de Louis IX. A la fin du XIVe siècle, la terre de Joinville passa dans la maison régnante de Lorraine, puis à une branche cadette, et fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

attribuée à Claude de Lorraine, le chef de la fameuse maison de Guise; dans les premières années du XVIe siècle. Henri II, en 1552, l'érigea en principauté, au profit du duc François de Guise. On sait le rôle considérable que jouèrent dès lors, dans notre histoire, les nouveaux seigneurs de Joinville. C'est au château de Joinville que fut signée, le 31 déc. 1584, entre les représentants de Philippe II, roi d'Espagne, et les chefs de la Ligue, l'alliance dite du Bien public. Vers la fin du XVIIe siècle, la principauté de Joinville passa par héritage à la famille d'Orléans qui la conserva jusqu'à la Révolution; le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, vendit alors le château, à charge pour les acquéreurs de le démolir, clause qui fut malheureusement exécutée. — La ville, à travers les vicissitudes des invasions et des guerres intestines, fut assiégée et pillée à diverses reprises. Charles-Quint, en 1544, s'en empara de vive force et l'incendia. Elle a conservé cependant un certain nombre de maisons en bois du XVIe siècle; un jardin botanique, très bien soigné, situé aux abords de la gare, et le *Petit-Bois*, immense pelouse ombragée de beaux arbres, donnent accès au château du Grand-Jardin, ancienne maison de plaisance de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, qui la fit construire pour sa femme, Antoinette de Bourbon, dans la première moitié du XVIe siècle. Cette gracieuse demeure (mon. hist.) forme un rectangle dont les deux façades sont ornées de sculptures d'un goût délicat. Sur la place du Marché s'élèvent une vieille halle et l'église Notre-Dame, en partie des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. L'hôpital Sainte-Croix, fondé par Claude de Lorraine et Antoinette de Bourbon, remanié et agrandi en 1826 et 1864, a gardé des constructions primitives un grand bâtiment à pignon dont on admire, à l'intérieur, la magnifique charpente. On y voit de beaux émaux de Léonard Limosin, représentant les fondateurs, le duc et la duchesse de Guise; un maître-autel en bois doré, des tapisseries anciennes, et un curieux coffre-fort provenant du vieux château. Dans le cimetière, on remarque la jolie chapelle gothique de Sainte-Anne (1502), ornée de beaux vitraux de la Renaissance, et le monument commémoratif des anciens seigneurs de Joinville, construit en 1841 avec les débris des tombes de marbre noir renversées à l'époque de la Révolution. L'hôtel de ville renferme une intéressante tapisserie des Gobelins, des boiseries du XVe siècle, et deux statues en marbre blanc, œuvre de Dominique le Florentin, qui proviennent du mausolée de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon. Dans la rue du Grand-Pont se dresse la statue en bronze de Jean de Joinville, par Lescorné (1861); le piédestal, en marbre, est orné de trois bas-reliefs en bronze représentant divers épisodes de la vie du chroniqueur. Les armes de Joinville sont : *Trois broyes d'or, liées d'argent sur champ d'azur, au lion de gueules, en chef, naissant sur champ d'argent.* La devise est celle des anciens seigneurs : *Omnia tuta time.* A. Tausserat-Radel.

Bibl. : Emile Jolibois, *la Haute-Marne ancienne et moderne;* Chaumont, 1858-1861, gr. in-8, avec pl. et carte. — Ed. Lepoix, *Joinville ancien et moderne;* Joinville, 1887, album in-fol. oblong.

JOINVILLE. Village d'Algérie, annexe de la commune de plein exercice de Blida, arr. et dép. d'Alger ; 500 hab. presque tous Européens. Il occupe à 2 kil. seulement de Blida l'emplacement d'un camp établi en 1840; grâce à l'abondance des eaux et aux plantations d'orangers, grâce aussi à son climat salubre et au voisinage de la ville, il n'a pas eu à subir les mêmes épreuves que la plupart des autres villages algériens. — Joinville est aussi le nom d'un îlot sur lequel s'appuie le môle du port de Cherchell et qui porte un phare de 4e classe. E. Cat.

JOINVILLE. Bourg du Brésil, Etat de Santa Catarina, sur le Cachoeira, à 5 kil. de la baie de São Francisco. Il appartient à la colonie agricole de *Dona Francisca*, peuplée d'Allemands et d'Italiens.

JOINVILLE-LE-PONT. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Saint-Maur, sur la rive droite de la Marne ; 4,324 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est (ligne de Vincennes). Ce ne fut d'abord qu'un hameau appelé la Branche du pont de Saint-Maur et dépendant de la paroisse de Saint-Maur ; en 1790, il obtint, non sans peine, d'être détaché de la commune de Saint-Maur et de former une municipalité particulière, qui, en 1831, prit le nom de Joinville-le-Pont, par un sentiment de flatterie non douteux pour la monarchie de Juillet. Depuis, la prospérité de Joinville n'a pas cessé de s'accroître; elle est due à son agréable situation entre le bois de Vincennes et la Marne, qui y attire de nombreux touristes et canotiers ; c'est aussi un centre assez important de navigation commerciale, grâce à sa position à l'entrée du canal qui relie les deux bras de la Marne sur ce point.

Ecole de gymnastique de Joinville (V. Ecole, t. XV, p. 423).

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris,* t. II, p. 459 de l'édit. de 1883. — Piérart, *Histoire de Saint-Maur des Fossés;* Paris, 1886, t. I, pp. 250 et suiv., 2 vol. in-8.

JOINVILLE (Jean, sire de), chroniqueur français, né vers 1224, peut-être le 25 déc. 1222, mort entre juil. 1317 et juin 1318, sans doute le 24 déc. 1317. Appartenant à une famille qui occupait le premier rang à la cour de Champagne et possédait la charge de sénéchal, il passa vraisemblablement plusieurs années de son enfance auprès du comte Thibaut dont il était écuyer tranchant en 1241. En 1248, il s'embarqua pour la croisade, ayant dû mettre en gage une grande partie de ses terres et emmenant 9 chevaliers et environ 700 hommes, demeura neuf mois en Chypre, aborda en Egypte en mai ou juin 1249, fut le compagnon de captivité du roi, et, après avoir séjourné à Acre, Césarée, Jaffa et Sidon, revint en France en 1254. Il n'avait joué en résumé qu'un rôle assez modeste, mais il était devenu à ce point l'ami de saint Louis, sous la suzeraineté duquel il était entré en 1253, que les frères du roi, à leur départ de Terre sainte, lui avaient recommandé ce prince, resté sur son conseil. Partageant dès lors son temps entre la Champagne où il présidait les grands jours de Troyes et la cour de France où saint Louis n'hésitait pas à le faire asseoir auprès de lui et écoutait ses avis et même ses remontrances, il refusa cependant de prendre part à la croisade de 1270. Il déposa en 1282 dans l'enquête qui précéda la canonisation du saint roi. Chargé par Philippe III d'administrer la Champagne pendant la minorité de Jeanne de Navarre, il vit sa situation augmentée par le mariage de cette comtesse avec Philippe le Bel, qui lui confia d'importantes missions. Entré en 1314 dans la ligue des nobles de Champagne contre le roi, il fit encore partie de l'expédition de Flandre de 1315. Il était véritablement le type du chevalier du XIIIe siècle, considéré comme l'arbitre du bon goût dans les questions d'usage et d'étiquette, lorsqu'à la prière de la reine Jeanne il entreprit en 1305 de dicter ses mémoires intitulés *Histoire de saint Louis* qu'il dédia en 1309 à Louis le Hutin.

Cet ouvrage, qui est un des plus anciens textes écrits en prose française, dans une langue intermédiaire entre le français de l'Ile-de-France et le lorrain, a été composé très probablement à l'aide de notes et par la juxtaposition de morceaux rédigés en différents temps; ce sont avant tout les souvenirs parfois inexacts d'un témoin, mais Joinville a mis en œuvre aussi quelques traditions et les détails qu'il tenait de Pierre d'Alençon sur les derniers moments de son père; il a utilisé de même certains passages d'une ancienne rédaction des chroniques de saint Denis et inséré dans son texte une ordonnance du roi sur les baillis et prévôts et les *Enseignements* de saint Louis à son fils. Le but évident de son histoire est de proposer son héros comme modèle aux rois ; il ne faut y chercher ni précision ni critique ni ordre réel; les causes des faits comme leurs conséquences y sont passées sous silence; mais on y trouve des renseignements géographiques, de nombreux traits de mœurs exposés dans un style pittoresque et, mieux encore, un portrait vivant de saint Louis; ses mérites sont ceux d'un peintre. Les chapitres où le séné-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chal de Champagne rapporte des mots du roi sur la prud'homie, la manière dont on doit se vêtir, ou le représente rendant la justice ou raconte les souffrances de la reine à Damiette, sont célèbres. On lui a su gré également de sa sincérité, qui lui faisait déclarer qu'il aurait mieux aimé avoir commis trente péchés mortels que d'être lépreux. Conservé dans trois manuscrits, l'*Histoire de saint Louis* a été éditée dès 1546 ; plusieurs fois rééditée, puis traduite, elle a été publiée enfin correctement en 1868, avec traduction, par N. de Wailly dans la *Société de l'histoire de France* (nouv. éd. améliorée en 1874, in-4). On a de Joinville encore, avec une lettre de 1315 à Louis X, un *Credo*, écrit en 1250 et refait en 1287, qui est un petit manuel destiné à procurer le salut des âmes (reproduit en fac-similé d'abord dans les *Mélanges de la Société des bibliophiles français*, 1837, puis dans l'éd. Didot, 1870, in-4). Les chartes de sa chancellerie en langue vulgaire ont été imprimées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1867, pp. 557-608 ; 1871, 133 ; 1874, 436 ; 1884, 654 ; 1886, 5 et 468). Marius Barroux.

Bibl. : N. de Wailly, *Mém. sur la langue de J.*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.* ; 1868, pp. 329-478, et 1883, pp. 12-25. — P. Meyer, *Comptes rendus*, dans la *Revue critique d'hist.*, 1869, II, 3-11 (cf. *Romania*, XVI, 164). — P. Viollet, *les Enseignements de saint Louis à son fils*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1874, pp. 5-56. — F. Delaborde, *les Sires de Joinville*, dans *Pos. des th. de l'Ec. des Ch.* ; Paris, 1877, p. 14, in-8. — Du même, *J. de J.*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1892, t. CXIV, pp. 602-36. — G. Marx, *Ueber die Wortstellung bei J.* ; Altenbourg, 1881, in-8. — *Un Nouveau Texte relatif au sire de J.*, dans *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 1888, p. 705. — G. Paris et A. Jeanroy, *Extr. des chroniqueurs fr.* ; Paris, 1892, pp. 87-110, in-16 (G. Paris, extr. de la *Chr. de Rol. et de J.* ; Paris, 1889, 2e éd.).

JOINVILLE (Geoffroi de), sire de Vaucouleurs, né vers 1225, mort le 21 oct. 1314. Il était fils de Simon de Joinville et de Béatrix d'Auxonne, et frère cadet de Jean de Joinville, l'illustre chroniqueur. Son mariage avec Mathilde de Lacy, héritière de l'important comté de Meath, en Irlande, l'attira en Angleterre, où il devint l'un des serviteurs dévoués de la couronne. En 1273, il fut investi de la charge de grand justicier en Irlande, qu'il exerçait encore en 1276. Il combattit sous les ordres d'Edouard Ier dans le pays de Galles (1276), en Gascogne (1294) en Flandre (1297). Il joua un rôle important dans la série de négociations qui intervinrent entre les cours de France et d'Angleterre à la suite de l'armistice de Vyve-Saint-Baron (1297, 9 oct.), et qui aboutirent au traité de Paris (1303, 20 mai). Il prononça dans plusieurs conférences diplomatiques des discours dont on a conservé la teneur. Geoffroi de Joinville se démit de ses seigneuries d'Angleterre et d'Irlande en 1308, et se fit dominicain au couvent de Trim, où il mourut. Sa femme, Mahaut de Lacy, qui lui avait donné au moins neuf enfants, était morte en avr. 1303. On trouve le nom de Geoffroi de Joinville orthographié dans les textes de l'époque de manières diverses : Geynvil, Gienville, Genneville, Gionville, Joinville.

Frantz Funck-Brentano.

Bibl. : William Dugdale, *The Baronage of England*, 1675-75, in-fol., au mot *Genneville*. — J.-T. Gilbert, *Fac-similes of national mss. of Ireland* ; Londres, 1874-84, in-fol. — d'Arbois de Jubainville, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1885, pp. 341-45. — Ch.-V. Langlois, *id.*, pp. 722-23. — Fr. Delaborde, *id*, 1893, pp. 334-43. — Ch. Bémont, *Chartes des libertés anglaises* ; Paris, 1892, in-8.

JOINVILLE (Edmond), peintre français, né à Paris le 23 sept. 1801, mort à Paris en 1849. Elève de Hersent, il commença de se faire connaître en 1826, année où il exposa une *Vue du Campo Vaccino à Rome*. La duchesse de Berry, qui le protégeait, le chargea de parcourir, aux frais de l'Etat, l'Italie et la Sicile, d'où il rapporta un grand nombre de paysages, de dessins et de croquis. Pendant dix-sept années, de 1831 à 1848, il a envoyé aux divers Salons des tableaux qui sont à peu près oubliés aujourd'hui. Citons seulement sa *Vue de Gênes* (1831), a *Vue prise à Palerme* (1837), sa *Danse de la Tarentelle* (1842) et sa *Vue de Tunis, Faubourg de Bab-Azoum à Alger* (1848). Challamel.

JOINVILLE (Prince de) (V. Orléans).

JOISELLE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 200 hab.

JÓKAI (Maurice), homme d'Etat et romancier hongrois, né à Komorn le 19 févr. 1825. Aussi précoce que le jeune Petœfi, son camarade à l'école de Pápa, il écrivit, dès 1842, le drame du *Petit Juif*, et l'année même où il obtenait son diplôme d'avocat, en 1846, il publiait son premier roman, *les Jours de semaine*, qui lui attirait déjà l'attention du monde littéraire. Aussi pouvait-il diriger un recueil littéraire, *les Images de la Vie*, éditer un recueil de nouvelles et figurer au premier rang des journalistes dans la journée du 15 mars 1848, ayant à peine vingt-trois ans. Il assista à la capitulation de Világos, et tomba un moment au pouvoir des Russes ; mais la femme distinguée qu'il avait récemment épousée le fit évader, et, presque aussitôt après le triomphe de la réaction, il put se livrer de nouveau à son activité littéraire. Le titre du premier ouvrage qui parut alors, *Esquisses des combats de la Révolution*, montre que Jókai n'entendait pas désarmer en face du pouvoir vainqueur. En effet, dès que la presse politique put revivre, il devint l'infatigable rédacteur du *Hon*, puis de la *Nemzet*. Comme député, il appartint d'abord à l'opposition modérée, puis au parti libéral gouvernemental. Sa production littéraire était cependant immense ; on pourrait l'appeler l'Alexandre Dumas de la Hongrie, bien qu'à son extrême facilité vienne parfois se joindre la puissance de Victor Hugo ou celle de Zola. Citons seulement, parmi des ouvrages d'une célébrité européenne traduits toujours en allemand, parfois dans une autre langue : *les Turcs en Hongrie* (1853) ; *le Nouveau Seigneur* (1862, en français par Mlle Steinecke, 1886) ; *les Fils de l'homme au cœur de pierre* (1869, en français par M. de Gérando-Teleki, 1880) ; *les Diamants noirs* (1870) ; *le Roman du siècle à venir* (1872) ; *les Comédiens de la vie* (1876) ; *Aimé jusqu'à l'échafaud* (1882) ; etc. Mais Jókai n'est pas seulement romancier et prosateur politique, il est aussi poète politique et dramaturge, comme l'attestent un recueil publié en 1880 et les pièces intitulées : *le Roi Koloman* (1855) ; *Georges Dozsa* (1858) ; *les Martyrs de Szigetvàr* (1859) ; *Milton* (1878), etc. — Depuis la mort d'Arany, Jokai est le patriarche de la littérature magyare. E. Sayous.

Bibl. : Schwiker, *Geschichte der ungarischen Litteratur*.

JÖKULL (V. Islande, t. XX, p. 1009).

JOKULL'SA (V. Islande, t. XX, p. 1010).

JOL (Corneille), marin hollandais, né à Scheveningen au commencement du XVIIe siècle, mort à l'île Saint-Thomas en 1641. Il s'engagea comme simple mousse au service de la Compagnie des Indes et se distingua par une rare intrépidité dans les campagnes navales contre le Portugal et l'Espagne. A l'âge de vingt-sept ans, il était capitaine de vaisseau ; en 1638, la part qu'il prit à la victoire des Dunes lui valut le grade d'amiral. Il fut alors envoyé en Afrique et enleva aux Portugais une partie de leurs colonies et les annexa aux possessions hollandaises. Il mourut de la fièvre jaune au moment où il semblait devoir remporter de nouveaux succès. E. H.

Bibl. : Van Kampen, *Histoire des Hollandais aux colonies* (en holl.) ; Haarlem, 1831-33, 4 vol. in-8.

JOLI (Antonio), peintre italien, né à Modène vers 1700, mort en 1777. Elève de Pannini, il peignit des décors de théâtre en Italie, Espagne, Angleterre, Allemagne, fut peintre de la cour de Naples sous Charles III et Ferdinand IV.

JOLIBOIS (Claude-Emile), professeur et archéologue français, né à Chaumont-en-Bassigny le 5 mai 1813. Professeur d'histoire au lycée de Colmar en 1845, mis en disponibilité en 1849 pour ses opinions politiques, prit la direction du journal *le Républicain du Rhin* qui fut supprimé au coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Jolibois fut même alors emprisonné jusqu'en 1853. Rendu à la liberté, il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vint à Paris et s'y livra à l'enseignement libre jusqu'en 1859, époque où il fut nommé archiviste du dép. du Tarn. M. Jolibois est l'auteur de nombreuses publications historiques et archéologiques, relatives à son pays natal ou au pays albigeois et parmi lesquelles il faut citer : une traduction des *Chroniques de l'évêché de Langres* (1843, in-8) ; *l'Histoire de la ville de Rethel* (1846, in-8) ; *l'Histoire de la ville de Chaumont* (1856, in-8, pl.) ; *la Roue de fortune ou la Chronique de Grancey, roman généalogique du* XIVe *siècle*, traduit et publié pour la première fois (1857, in-8) ; *la Haute-Marne ancienne et moderne* (1861, in-4) ; *l'Histoire des consuls de la ville d'Albi* (1865, in-8) ; *Albi au moyen âge* (1871, in-8) ; *Dévastation de l'Albigeois par les compagnons de Montluc* (1872, in-8) ; *l'Inventaire des Archives départementales du Tarn* (1873-75, 2 vol. in-4). M. Jolibois dirigea en outre l'*Annuaire du Tarn* depuis 1860 et a fondé en 1876 la *Revue historique, scientifique et littéraire du dép. du Tarn*. Charles Lucas.

JOLIBOIS (Eugène), homme politique français, né à Amiens le 4 janv. 1819. Avocat à Paris, il entra dans la magistrature en 1849, devint procureur général, passa en 1863 dans l'administration comme préfet de la Savoie et, nommé conseiller d'Etat en 1866, il reprit sa place au barreau de Paris après la chute de l'Empire. Elu député le 20 févr. 1876 par la deuxième circonscription de Saintes, il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, dont il devint bientôt un des principaux chefs. Il se fit remarquer à la Chambre par ses qualités d'orateur, et, réélu le 14 oct. 1877, le 21 août 1881, le 4 oct. 1885 et le 22 sept. 1889, il ne se représenta pas aux élections générales de 1893. Fidèle à la ligne politique qu'il avait toujours suivie, il fut constamment un adversaire mordant des divers cabinets républicains et se distingua notamment lors des débats relatifs à l'arrestation du prince Napoléon (1882), aux affaires du Tonkin, à l'expulsion des princes, aux troubles de Châteauvillain (1886), etc. Il appuya vivement le boulangisme.

JOLIET. Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, sur la rivière Des Plaines, à 56 kil. S.-O. de Chicago ; 15,000 hab. C'est un nœud de ch. de fer, et le canal de l'Illinois au Michigan y passe. Joliet est donc le marché agricole de cette région, avec de grandes minoteries ; au voisinage sont de belles carrières de pierre de taille.

JOLIET (Charles), littérateur français, né à Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs le 8 août 1832. Employé au ministère des finances de 1854 à 1864, il abandonna l'administration pour la littérature et collabora sous son nom et divers pseudonymes à une foule de feuilles parisiennes. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *l'Esprit de Diderot* (Paris, 1859, in-12) ; *la Bougie rose*, comédie (1865, in-12) ; *le Roman de deux jeunes mariés* (1866, in-12) ; *les Athéniennes*, poésies (1866, in-12) ; *les Pseudonymes du jour* (1867, in-12 ; 2e éd., 1883) ; *Huit Jours en Danemark* (1867, in-12) ; *le Train de maris* (1872, in-12) ; *Jeune Ménage* (1876, in-12) ; *la Vipère* (1880, in-12) ; *la Fornarina* (1884, in-12) ; *Curiosités des lettres, des sciences et des arts* (1884, in-12) ; *Romans incohérents* (1887, in-12) ; *le Trésor des curiosités* (1891, in-12) ; *la Vie d'artiste. Bérengère* (1892, in-12) ; *Nouveaux Jeux d'esprit* (1892, in-12), etc.

JOLIETTE. Ville du Canada, prov. de Québec, ch.-l. de comté, sur la rivière de l'Assomption ; 5,000 hab. Marché agricole ; fonderie, tannerie, moulins à fouler, etc.

JOLIMETZ. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. du Quesnoy ; 908 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne d'Aulnoye à Valenciennes.

JOLIMONT. Chaînon détaché du Jura, courant du N.-E. au S.-O., entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne, en Suisse. Le sommet, dont l'alt. est de 700 m., forme un plateau en partie cultivé, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur les lacs, le Jura et la chaîne des Alpes, depuis le Titlis jusqu'au mont Blanc. Dans la forêt qui couvre le flanc N. de la montagne se trouve un autel druidique.

JOLIMONT (Francois-Gabriel Basset de), peintre et écrivain français, né à Martainville, près de Rouen, en 1787, mort à Dijon en 1854. Il se distingua dans la peinture à la gouache et dans l'aquarelle ; il se montra aussi fort habile pour reproduire, pour restaurer les anciens manuscrits ornés de miniatures. Habitant successivement Rouen et Dijon, il a publié différents ouvrages relatifs aux monuments de ces deux villes, de Paris, du Calvados, de Lyon, de Reims, aux cathédrales de France. Citons son *Recueil de 25 dessins originaux* représentant des abbayes et d'anciens châteaux du dép. de la Seine-Inférieure, d'après la collection de Gaignières, et *Polyanthea archéologique* (ouvrage publié à Moulins, 1842-1843).

JOLIN (Jean-Christophe), acteur et écrivain suédois, né le 28 déc. 1818, mort à Stockholm le 13 nov. 1884. Il débuta sur la scène en 1845, et s'en retira en 1868 ; à partir de 1857, il dirigea l'école scénique. Il a traduit et adapté plusieurs pièces étrangères, en a écrit une vingtaine d'originales : des comédies comme *En man af verld och en man af värde* et *En man som vill har ro ;* des drames comme *Mäster Smith Barnhusbauren*, *Smädeskrifvaren ;* de plus des romans *Rosen bland Kamelior*, *Vinglaren*, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées (Stockholm, 1872 et suiv., 7 vol.).

JOLIVARD (André), peintre de paysage, né à Mons en 1787, mort à Paris en 1851, élève de Bertin. Il a gravé sept paysages.

JOLIVET. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Lunéville ; 487 hab.

JOLLIET ou **JOLIET** (Louis), explorateur français, né à Québec en 1645, mort en 1700. Elève des jésuites, il entra dans l'ordre en 1662 et se consacra à l'étude des langues indiennes et de la géographie. Il étudia avec le père Marquette la route vers le Mississippi, partit de Michilimackinac le 17 mai 1673, remonta de la baie Green la rivière Fox, atteignit le grand fleuve le 17 juin, franchit l'Illinois, l'Ohio, et chez les Indiens Arkansas retrouva la trace des Européens venus par le S. ; certain que le Mississippi aboutissait au golfe du Mexique, il revint au lac Michigan en remontant l'Illinois. Il perdit son équipage et ses cartes dans les rapides Lachine, près de Montréal. Il reçut, en 1680, la seigneurie d'Anticosti et continua de travailler activement à la cartographie franco-américaine. Les archevêques Taschereau et Taché descendent de Jolliet.

JOLLIVET (Jean-Baptiste-Moïse, comte), homme politique français, né à Tury (Yonne) le 18 déc. 1753, mort à Paris le 28 juin 1818. Notaire avant la Révolution, il fut membre du directoire du dép. de Seine-et-Marne (1791) et devint le 1er sept. député de ce département à l'Assemblée législative. Adversaire déclaré des Jacobins, il réussit toutefois à éviter toute persécution de leur part. Il rendit à divers titres de grands services au gouvernement dans les questions des finances. Créé conseiller d'Etat en l'an VIII, il s'occupa principalement de préparer et discuter les titres du code civil relatifs aux privilèges et hypothèques. Préfet du Mont-Tonnerre (1800), ministre du royaume de Westphalie (1807), il fut créé comte de l'Empire le 2 août 1808. On a de lui : *l'Impôt progressif et le morcellement des patrimoines* (1792, in-8) ; *Principes fondamentaux du régime social* (1793, in-8) ; *l'Impôt sur les successions*, *l'Impôt sur le sel* (1798, in-8) ; *le Thalweg du Rhin considéré comme limite entre la France et l'Allemagne* (1801) ; *De l'Expertise* (1802, in-8).

JOLLIVET (Pierre-Jules), peintre français, né à Paris le 26 juin 1794, mort à Paris le 7 sept. 1871. Il étudia dans l'atelier de Gros et dans celui de Dejuinne. De 1822 à 1825 il travailla en Espagne pour la publication du *Musée de Madrid*, ordonnée par Ferdinand VII. Revenu en France, il s'adonna complètement à la peinture et repro-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

duisit beaucoup de scènes de genre, surtout de scènes espagnoles. Son *Lara* (1835), au musée du Luxembourg ; son *Massacre des Innocents* (1845), au musée de Rouen, ses diverses toiles au musée de Versailles, ont été appréciées. On voit de lui *Jésus guérissant les malades*, dans la ville de Vitry-le-François, des vitraux dans l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, une décoration à la fresque dans l'église Saint-Ambroise, à Paris, et un travail sur lave émaillée, à Saint-Vincent-de Paul, *la Trinité*, le plus grand émail qui ait été fait. Ses portraits de *Philippe III* et de *Catinat* sont au musée de Versailles. CHALLAMEL.

JOLLIVET (Adolphe), homme politique français, né à Rennes le 28 avr. 1799, mort à Paris le 24 févr. 1848. Elu député d'Ille-et-Vilaine le 21 oct. 1083, réélu constamment jusqu'en 1839, et du 20 mars 1840 jusqu'à sa mort, il prit une part considérable aux débats et aux travaux de l'Assemblée où il se montra toujours ministériel dévoué. Il fut membre du conseil privé du roi Louis-Philippe et fut tué dans le jardin des Tuileries pendant l'insurrection de 1848. Il a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Examen du système électoral anglais* (Paris, 1835, in-8) ; *Historique de la traite et du droit de visite* (1844, in-8) ; *Documents américains, annexion du Texas, émancipation des noirs*, etc. (1845, 3 vol. in-8) ; *les Colonies françaises* (1845, in-8) et plusieurs volumes sur la question des sucres.

JOLLIVET (Gaston), publiciste français, né à Paris en 1842. Chroniqueur littéraire au *Figaro*, puis au *Gaulois*, à la *Patrie*, il a usé jadis du pseudonyme de *Bixiou*. Citons de lui : *Plutus*, comédie en collaboration avec Albert Millaud; *Nos Petits Grands Hommes* (Paris, 1884, in-12); *la Briguedondaine*, revue en collaboration avec P. Ferrier ; *l'Art de vivre* (1888, in-12), sous le pseudonyme de *Fonteneilles*.

JOLLOIS (Jean-Baptiste-Prosper), ingénieur français, né à Brienon (Yonne) le 17 août 1776, mort à Paris le 25 juin 1842. Il était ingénieur en chef directeur, dans le corps des ponts et chaussées. Attaché à l'expédition d'Egypte en 1798, il fut nommé membre de la commission chargée d'explorer la partie méridionale du pays, étudia les ruines de Thèbes, d'Esneh, de Denderah, revint ensuite dans le Delta pour des travaux hydrauliques et, de retour en France, coopéra à la rédaction du grand ouvrage sur l'expédition d'Egypte. Après ce grand travail, il rentra au service actif de son corps (ponts et quais de Paris). Devenu ingénieur en chef des Vosges, puis du Loiret, il consacra tous ses loisirs à la publication de travaux archéologiques, s'attacha à l'histoire de Jeanne d'Arc (dont il publia une *Histoire* illustrée, 1821, in-fol.) et construisit en 1820, à Domrémy, un monument à sa mémoire. Il a terminé sa carrière comme ingénieur en chef directeur, à Paris, et a coopéré activement à l'assainissement de la banlieue de la capitale. M.-C. L.

BIBL. : Alfred MAURY, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII.

JOLLY (Antoine-François), auteur dramatique français, né à Paris le 25 déc. 1662, mort à Paris le 30 juil. 1753. Censeur royal en 1737. Il fit jouer à l'Opéra *Méléagre*, tragédie lyrique en cinq actes (Paris, 1709, in-12) ; au Théâtre-Français *l'Ecole des amants* (1719, in-12), comédie en trois actes ; *la Vengeance de l'amour*, comédie en cinq actes, qui fut outrageusement sifflée au Théâtre-Italien, où il obtint au contraire un très grand succès avec les deux comédies de *la Femme jalouse* (1727, in-12) et de *la Capricieuse* (1726, in-12). Mais c'est surtout comme érudit que Jolly est recommandable. Il a donné de bonnes éditions de Molière, des deux Corneille, de Racine et édité les *Mémoires* d'Omer Talon. A l'instigation de Daguesseau, il entreprit un immense recueil manuscrit des cérémonies, joutes, carrousels, entrées, mariages, baptêmes, funérailles sous l'ancienne monarchie, recueil connu sous le titre de *Grand Cérémonial de France*, et formant 7 vol. in-fol. (Bibliothèque nationale). Il en avait publié un extrait : *Projet d'un nouveau cérémonial français* (Paris, 1746, in-4).

JOLLY (Marie-Elisabeth), actrice française, née à Versailles le 8 avr. 1761, morte à Paris le 5 mai 1798. Elle était fille d'un marchand quincaillier, et dès ses plus jeunes années elle figura dans les ballets de la Comédie-Française, où on lui fit jouer quelques rôles d'enfants. Un peu plus tard elle devint élève de Préville, qu'elle surprit par son intelligence et qui la fit engager, à l'âge de dix-sept ans, dans la troupe de la célèbre Montansier, à Versailles. Le 1er mai 1781 elle débutait avec éclat à la Comédie-Française, dans Dorine de *Tartufe* et Lisette du *Tuteur*. Ses débuts furent si brillants et son talent était déjà si remarquable que dès 1783 elle était reçue sociétaire. Ce talent était d'une telle souplesse qu'elle jouait tour à tour et avec une égale supériorité les soubrettes telles que Toinette du *Malade imaginaire* et Finette du *Dissipateur*, des ingénues telles qu'Agnès de *l'Ecole des femmes*, des rôles de caractère tels que la tante de *la Coquette corrigée*, et de grands rôles de tragédie tels que Constance d'*Inès de Castro* et *Athalie*. Artiste de premier ordre, excellente en tous les genres, elle conquit une situation absolument exceptionnelle. Aussi fut-elle chargée d'un grand nombre de créations, entre autres dans *les Courtisanes*, *le Fou par amour*, *les Châteaux en Espagne*, *le Sourd*, *l'Optimiste*, *Jean Calas*, *le Collatéral*, *le Conciliateur*, *le Conteur*, *l'Inconstant*, etc. En 1793, Mlle Jolly fut arrêtée par ordre du Comité de salut public, ainsi que tous ses camarades de la Comédie-Française (alors théâtre de la Nation) et détenue pendant plusieurs mois aux Madelonnettes. Elle n'en sortit qu'à la condition de se montrer sur le théâtre de la République, puis elle alla rejoindre ses anciens camarades à l'Odéon. Mariée à un ancien capitaine de cavalerie nommé du Lomboy, dont elle eut cinq enfants, elle mourut poitrinaire, dans toute la force de la jeunesse et du talent. Cette femme charmante est la première qui, faisant un pèlerinage à Ermenonville en 1788, déposa une couronne sur la tombe de Jean-Jacques Rousseau ; cette couronne était en bronze et portait cette inscription : *Offerte en 1788 aux mânes de J.-J. Rousseau par Marie Jolly, épouse et mère.* Sa mort excita d'universels regrets, et le poète Lebrun fit graver ces deux vers sur sa tombe :

Eteinte dans sa fleur, cette actrice accomplie
Pour la première fois a fait pleurer Thalie.

Arthur POUGIN.

JOLLY (Philipp-Gustav), physicien allemand, né à Mannheim le 26 sept. 1809, mort à Munich le 24 déc. 1884. Il fut reçu agrégé à Heidelberg en 1834, y professa de 1839 à 1854 et occupa ensuite la chaire de physique de l'université de Munich. Ses travaux, fort estimés, ont plus particulièrement porté sur les phénomènes d'endosmose, dont il a donné des lois, depuis reconnues fausses (V. ENDOSMOSE, t. XV, p. 1018), sur la dilatation des gaz, sur la composition de l'atmosphère, sur la mesure de la densité de la terre. Il a inventé plusieurs instruments : un thermomètre à air, un eudiomètre, une machine pneumatique à mercure, etc. Il a publié, outre des mémoires et articles de revues : *Anleitung zur Differential-und Integralrechnung* (Heidelberg, 1846, in-8) ; *Die Principien der Mechanik* (Stuttgart, 1852, in-8) ; *Ueber die Physik der Molecularkræfte* (Munich, 1857, in-4) ; *Die Verænderlichkeit in der Zusammensetzung der atmosphærischen Luft* (Munich, 1878, in-4) ; *Die Anwendung der Waage auf Probleme der Gravitation* (Munich, 1878-81, in-4).

Il a laissé deux fils : *Ludwig*, né à Heidelberg le 12 mars 1843, professeur de sciences politiques à l'université de Tubingue et économiste très distingué, à qui l'on doit, entre autres écrits de valeur : *Die franzosische Volksschule unter der 3 Republik* (Tubingue, 1884, in-8) ; — *Friedrich*, né à Heidelberg le 24 nov. 1844, professeur de clinique psychiatrique à l'université de Strasbourg, qui est également l'auteur de nombreux ouvrages : *Bericht über die Irrenabteilung des Julius-Spitals* (Wurz-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bourg, 1873) ; *Untersuchungen über den elektrischen Leistungswiderstand des menschlichen Kœrpers* (Strasbourg, 1884) ; *Einrichtung der psychiatrischen Klinik in Strassburg* (Strasbourg, 1887), etc. L. S.

BIBL. : *Catalogue of scientific papers*, publié par la Société royale de Londres, t. III, VIII et X.

JOLLY (Jules), homme politique badois, né à Mannheim le 21 févr. 1823, mort à Wiesbaden le 14 oct. 1891. Privat-docent, puis professeur de droit à l'université de Heidelberg (1857), il entra au ministère de l'intérieur avec le titre de conseiller, fut, à la Chambre badoise, le chef des nationaux-libéraux. En 1866, il devint ministre de l'intérieur, puis ministre d'État et président du conseil des ministres (1868), en sept. 1876 président de la cour des comptes. C'est lui qui négocia pour le grand-duché de Bade la création de l'Empire allemand.

JOLY (Claude), écrivain français, né à Paris le 2 févr. 1607, mort à Paris le 15 janv. 1700. Fils d'un lieutenant général de la maréchaussée et d'une fille d'Ant. Loisel, il entra dans les ordres, reçut un canonicat à Paris (1631), accompagna le duc de Longueville au congrès de Munster, se retira à Rome durant la Fronde, fut nommé chantre de Notre-Dame en 1671. Ses nombreux ouvrages sont d'un style rigoureux et d'un esprit indépendant. Citons : *Recueil de maximes pour l'Institution du roi* (Paris, 1652, 1663, in-16), pamphlet contre Mazarin, qui fut brûlé par ordre du Châtelet ; divers factums contre les curés, l'université, etc., qui lui disputaient la juridiction des écoles, etc.

JOLY (Gui), historien français de la fin du XVIIe siècle. Neveu du précédent, il fut syndic des rentes de l'Hôtel de Ville (1652), suivit la fortune du cardinal de Retz et écrivit des *Mémoires* pour compléter les siens sur les événements de 1648 à 1665 ; ils n'en sont, sauf pour la fin, qu'un abrégé. Gui Joly rédigea ensuite en 1667 et 1668, pour Louis XIV, deux traités opposés à ceux de Stockmans et destinés à établir les droits de la reine sur une partie des Pays-Bas (V. DÉVOLUTION).

JOLY (Hugues-Adrien), iconophile et administrateur français, né à Paris le 10 avr. 1718, mort à Paris le 27 févr. 1800. Secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, il fut nommé vers 1750 garde du Cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, et il devint le principal organisme du dépôt confié à ses soins, qu'il accrut considérablement par d'intelligentes acquisitions. — Son fils, *Adrien-Jacques*, né à Paris en 1756, mort à Saint-Germain-en-Laye le 20 nov. 1829, fut son adjoint depuis 1792 et le remplaça le 26 oct. 1795. Sous son administration vigilante et éclairée, le Cabinet des estampes devint sans rival au monde. C'est à lui qu'on doit l'idée de la vulgarisation de l'histoire de la gravure au moyen d'une exposition d'une série d'estampes. G. P-I.

JOLY (Etienne-Louis-Hector de), homme d'Etat français, né à Montpellier le 22 avr. 1756, mort le 10 avr. 1837. Secrétaire de la Commune de Paris, il fut nommé, le 3 juil. 1792, ministre de la justice dans le cabinet feuillant où il remplaçait Duranthon. Le 10 juil., il donna (avec ses collègues) sa démission qui ne fut pas acceptée par le roi et, jusqu'au 10 août, de Joly conserva son portefeuille. Le 29 frimaire an II, la Convention décrétait que « Joly, ministre de la justice à l'époque du 10 août et prévenu d'un système atroce de proscription contre les patriotes qui résistaient aux manœuvres liberticides du tyran, sera, si fait n'a été, mis en état d'arrestation et traduit au tribunal révolutionnaire ». Mais de Joly put s'échapper et termina sa vie dans l'obscurité.

JOLY (Les), architectes français du XIXe siècle. — *Jules-Jean-Baptiste* de Joly, né à Montpellier le 24 nov. 1788, mort à Paris le 8 févr. 1865, fut élève de Delagardette, de Delespine et de l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le prix départemental en 1815. Ayant succédé en 1821 à B. Poyet comme architecte de la Chambre des députés, il fit élever, en 1828, une salle provisoire dans le jardin du Palais-Bourbon, puis, de 1829 à 1833, la salle actuelle sur l'emplacement de l'ancienne salle des Cinq-Cents et, en 1848, une nouvelle salle provisoire occupant presque toute la cour d'honneur du Palais ; il fit aussi agrandir l'hôtel de la présidence et relier cet hôtel par une galerie à la Chambre des députés. Jules de Joly publia un *Recueil d'ornements et de bas-reliefs* (Paris, 1819, dem.-fol.) ; les *Plans, coupes, élévations et détails de la Chambre des députés* (1840, in-fol.), et l'*Historique du Palais-Bourbon* (1855, in-8). — *Edmond* de Joly, fils et élève du précédent, né à Paris le 7 avr. 1824, mort à Neuilly-sur-Seine le 15 sept. 1892, fut associé dès 1848 aux travaux de son père auquel il succéda en 1860 comme architecte de la Chambre des députés. On lui doit, en cette qualité, la galerie des Fêtes de la présidence, l'installation, en 1871, à Bordeaux, dans le grand théâtre, de l'Assemblée nationale, puis l'installation, peu de temps après, de cette même Assemblée, à Versailles, dans la salle de spectacle du château. Enfin, en 1875, Edmond de Joly fit construire, dans l'aile sud du Palais de Louis XIV, une salle des séances spécialement affectée à la Chambre des députés, mais pouvant se transformer en salle de congrès recevant ensemble le Sénat et la Chambre. Charles LUCAS.

JOLY (Aristide), littérateur français, né à Châtillon (Seine) le 1er juin 1824, mort à Caen le 16 janv. 1893. Professeur de littérature française à la faculté d'Aix (1858), puis de Caen (1862), doyen de cette faculté (1870), il a laissé outre ses thèses de doctorat : *Etude sur J. Sadolet* (1856) et *De Balthassaris Castilionis opere Cortegiano* (1856) ; des ouvrages d'érudition parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur Benoet du Lac* (Lyon, 1862, in-8) ; *Marie de France et les fables au moyen âge* (Caen, 1863, in-8) ; *les Lettres de cachet dans la généralité de Caen* (1864, in-8) ; *Procès de Mirabeau en Provence* (1865, in-8) ; *Antoine de Montchrétien* (1865, in-8) ; *Recherches sur les juges des Vaudois* (1865, in-8) ; *Benoît de Sainte-More et Aramond de Troie* (1869-1871, 2 vol. in-4) ; *Du Sort des aliénés dans la Basse-Normandie* (1869, in-8) ; *la Fosse du Soucy* (1877, in-8) ; *Histoire de deux fables de La Fontaine* (1877, in-8). Il a publié le roman inédit de Wace : *la Vie de sainte Marguerite* (1879), traduit *la Guerre et la Géologie* du colonel Quijano y Arroquia (1876), etc.

JOLY (Maurice), publiciste français, né à Lons-le-Saunier en 1831, mort à Paris le 16 juil. 1878, Avocat au barreau de Paris, secrétaire de la princesse Mathilde, il publia un pamphlet des plus violents contre l'Empire : *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu* (Bruxelles, 1864, in-12), qui lui valut outre une grande notoriété, une condamnation à quinze mois de prison et à 200 fr. d'amende. Joly fut à la fin de l'Empire un des orateurs les plus assidus et les plus écoutés des réunions publiques et après le 4 sept. il essaya d'obtenir un poste du nouveau gouvernement ; il n'y réussit pas, collabora à la *Liberté* et à divers autres journaux où il écrivit des articles contre la gauche républicaine. Finalement il se suicida.

JOLY (Jules-Charles-Henri), philosophe français, né à Auxerre le 10 déc. 1839. Elève de l'Ecole normale supérieure (1860), il en sortit agrégé de philosophie et débuta au lycée de Nice (1863), d'où il passa au lycée de Poitiers (1865), et à celui de Douai (1868). Reçu docteur en 1869 avec ces thèses : *De Cynica Institutione sub imperatoribus romanis* (Paris, in-8), et *l'Instinct, ses rapports avec la vie et avec l'intelligence*, essai de psychologie comparée (Paris, in-8) couronné par l'Académie française, il succéda à Tissot à la fin de 1871 dans la chaire de philosophie de la faculté des lettres de Dijon et devint en 1879 doyen de cette faculté. Deux années de suite (1881-83), il suppléa Caro à la Sorbonne, où il resta ensuite comme maître de conférences, chargé d'un cours complémentaire, jusqu'au jour où il passa au Collège de France (1885) comme suppléant d'Ad. Franck dans la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chaire de « droit de la nature et des gens ». Cette chaire ayant été supprimée l'année suivante, à la retraite du titulaire, M. Joly prit un congé et fut chargé de missions dans divers pays pour y étudier le système pénitentiaire et le mouvement de la criminalité. Plusieurs années de suite il a fait à l'Ecole de droit de Paris un cours libre de « science criminelle et pénitentiaire ». En 1890, il a été délégué au congrès pénitentiaire international de Saint-Pétersbourg. Ayant demandé sa retaite en 1893, il s'occupe surtout depuis de questions sociales et écrit dans divers périodiques. Il est membre du conseil d'administration de la Société générale des prisons, président du patronage de l'enfance et de l'adolescence, etc. — Outre ses thèses il a publié : *Cours de philosophie* (Paris, 1871, in-16, 10e éd.); *l'Homme et l'animal* (Paris, 1877, in-8; 3e éd. 1893, in-16, couronné par l'Académie des sciences morales); *l'Imagination* (Paris, 1877, in-16; 2e éd. 1882); *Eléments de morale* (1880, in-16, 2e éd.); *Notions de Pédagogie* (1884, in-16; 2e éd. 1890); *Psychologie des grands hommes* (1883, in-16; 2e éd. 1891); *le Crime, étude sociale* (1887, in-16, 4e éd.); *la France criminelle* (1889, in-16, 3e éd.); *le Combat contre le crime* (1891, in-16, 2e éd.), ces trois derniers ouvrages ont obtenu à l'Académie des sciences morales le prix Audiffred; *le Socialisme chrétien* (1892, in-16). Il faudrait ajouter un certain nombre d'éditions classiques, notamment celle du *Traité de morale* de Malebranche avec introduction et notes (Paris, 1882). M. Joly a collaboré à beaucoup de journaux et de revues, notamment à la *Nouvelle Revue*, au *Journal des Débats* et au *Correspondant*. Signalons surtout, dans ces deux derniers recueils, une série d'études sur l'éducation correctionnelle en France et à l'étranger.

JOLY (Albert-Henri), homme politique français, né à Versailles le 10 nov. 1844, mort à Versailles le 2 déc. 1880. Avocat à Versailles, il défendit brillamment et avec un retentissement énorme les prévenus de participation à la Commune, notamment Rossel et Rochefort, ce qui lui valut une suspension de six mois. Il se lança dans la politique et, après plusieurs échecs, fut élu député de la première circonscription de Versailles le 20 févr. 1876. Membre de l'Union républicaine, il combattit vivement le Seize-Mai, fit partie des 363 et fut réélu avec eux le 14 oct. 1877. On a de lui : *la Peine de mort en matière politique* (Paris, 1876, in-8).

JOLY DE CHOIN (Marie-Emilie) (V. CHOIN).

JOLY DE FLEURY. Famille de magistrats français. — Le premier, *Guillaume-François* (1675-1756), succéda à Daguesseau comme procureur général (1717). De ses fils, *Omer* (1715-1810), avocat général (1746), puis président au parlement de Paris (1768), a vu ses *Réquisitoires* vivement attaqués par Voltaire; *Jean-François*, né le 8 juin 1718, mort à Paris le 13 déc. 1802, après avoir occupé diverses fonctions dans la magistrature, fut nommé ministre des finances à la place de Necker le 24 mai 1781. Son ministère fut marqué par une augmentation des charges publiques qui excita de vifs mécontentements. Il se retira en mars 1783, et eut d'Ormesson pour successeur.

JOLYOT DE CRÉBILLON (V. CRÉBILLON).

JOM HAKKIPOURIM (V. FÊTE, t. XVII, p. 346).

JOMARD (Edme-François), géographe et archéologue français, né à Versailles le 17 nov. 1777, mort à Paris le 23 sept. 1862. Il entra en 1794 à l'Ecole polytechnique, fit partie, en qualité d'ingénieur-géographe, de l'expédition d'Egypte (1798) et devint membre de l'Institut du Caire, auquel il communiqua, dans d'intéressants mémoires, les résultats de ses explorations topographiques et de ses recherches archéologiques. En 1803, au retour d'une mission géographique dans le Haut-Palatinat, où il s'était livré à de savantes études géologiques, il fut attaché comme secrétaire à la rédaction de la *Description de l'Egypte*, à laquelle il fournit six volumes de remarquables dissertations et dont il dirigea pendant vingt années les travaux de gravure et d'impression. En 1818, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement d'Ennius Visconti et en 1839 il devint conservateur du département des plans et cartes de la Bibliothèque royale, à laquelle il était attaché depuis 1828. Il s'était aussi intéressé à l'enseignement primaire et avait propagé en France l'enseignement mutuel, dont il avait étudié l'organisation et les méthodes au cours d'une mission en Angleterre (1814). Il a publié à part : *Sur les Lignes numériques des anciens Egyptiens* (Paris, 1816-19); *Arithmetique élémentaire* (Paris, 1820, in-8); *Etalon métrique trouvé à Memphis* (Paris, 1822, in-4); *Voyage à l'oasis de Syouah* (Paris, 1823); *Aperçus et coups d'œil sur les nouvelles découvertes dans l'Afrique centrale* (Paris, 1824-27); *Nouveaux Tableaux de lecture* (Paris, 1835, in-fol.; 6e éd., 1849); *Etudes géographiques et historiques sur l'Arabie* (Paris, 1839, in-8); *Observations sur le voyage au Darfour* (Paris, 1845, in-8); *les Monuments de la géographie* (Paris, 1862, in-4). etc. Il a en outre enrichi de notes l'*Histoire de l'Egypte* de Mengin, le *Dictionnaire wolof* de J. Dard, les relations de voyages de Cailliaud, de Beaufort, de Drovetti, de Pacho, de René Caillé, etc. Il est enfin l'auteur de nombreux mémoires et articles épars dans divers recueils (*Bulletin de la Société de géographie de Paris*, *Revue encyclopédique*, *Encyclopédie des gens du monde*, *Revue africaine*, etc.). Léon SAGNET.

BIBL. : M. GUIGNIAUD, *Discours sur Jomard;* Paris, 1862, in-4. — DE LA ROQUETTE, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jomard;* Paris, 1863, in-8. — R. CORTAMBERT, *id.;* Paris, 1863, in-8. — GODARD DE SAPONAY, *id.;* Paris, 1863, in-8.

JOMBERT (Charles-Antoine), imprimeur-libraire et écrivain d'art français, né à Paris en 1712, mort à Saint-Germain-en-Laye le 30 juil. 1784. Reçu libraire en 1736, imprimeur de 1754 à 1760, il fut élu syndic de sa corporation en 1772. Très érudit en mathématiques, en architecture et en iconographie, il laissa une série d'ouvrages de valeur, entre autres : *Architecture moderne ou l'Art de bâtir* (1754, 2 vol. in-4), édition refondue de l'ouvrage de Briseux; *Répertoire des artistes* (1765, 2 vol. in-fol.); *Catalogue raisonné de l'œuvre de Charles Cochin* (1770, in-8), celui de l'œuvre d'*Etienne della Bella* (1772) et celui de l'œuvre de *Sébastien Le Clerc* (1774, 2 vol.). Saint-Aubin a gravé son portrait d'après Cochin. G. P-I.

JOMELLI (Nicola) (V. JOMMELLI).

JOMINI (Henri, baron), général suisse, né à Payerne (cant. de Vaud) le 6 mars 1779, mort à Paris le 24 mars 1869. Son père était syndic de Payerne; il le destina à entrer aux régiments suisses, qui étaient au service de la monarchie française, et lui fit apprendre ce qui touche au métier militaire. Après la journée du 10 août 1792 et le licenciement des corps suisses qui servaient la roi Louis XVI, le jeune Jomini dut renoncer à sa vocation militaire : il entra dans une maison de banque à Paris. Cependant il s'intéressa aux opérations militaires et particulièrement aux opérations de Bonaparte en Italie. Il revint en Suisse en 1798, et, s'étant présenté au ministre de la guerre, lui parut avoir de remarquables aptitudes aux choses militaires, si bien que celui-ci le choisit pour aide de camp, avec le grade de lieutenant. En 1799, à l'âge de vingt ans, il fit preuve de telles aptitudes qu'il reçut le grade de chef de bataillon et exerça les fonctions de secrétaire général du département de la guerre. Il organisa les milices suisses et fut d'une grande utilité à Masséna, quand celui-ci fit la campagne de 1799, en Suisse. Les circonstances politiques ayant obligé Jomini à abandonner ses fonctions militaires en Suisse, il se rendit à Paris et entra dans une maison de commerce. C'est alors qu'il publia le *Traité des grandes opérations militaires* où il expliquait le *pourquoi* des succès et des défaites, en le rattachant à des principes supérieurs de tactique et de stratégie. En 1804, lors de la formation du camp de Boulogne, Jomini fut admis dans l'armée française, avec le grade de chef de bataillon qu'il avait eu dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'armée suisse. Il fut attaché à l'état-major du maréchal Ney, comme aide de camp. En 1805, il suivit le maréchal à Elchingen, au Michelsberg, à Ulm : il montra sur le champ de bataille la netteté de concept qui caractérisait ses études antérieures. Il y révéla une extrême ténacité de caractère, refusant de se conformer aux ordres supérieurs, quand il apercevait leur danger pour le succès des opérations, et évita ainsi des fautes graves au maréchal Ney, au cours de ces diverses actions de guerre. Jomini fit ensuite la campagne du Tirol, fut nommé colonel et premier aide de camp de Ney. Il écrivit alors un mémoire sur les éventualités d'une guerre prochaine avec la Prusse qui frappa par sa justesse l'attention de l'empereur. Vint la guerre avec la Prusse : Jomini fut à Iéna auprès de l'empereur, puis avec Ney pendant la campagne de Pologne : il y rendit au maréchal de grands services qui furent récompensés en 1807 par le brevet de baron, par le grade de colonel et par le titre de chef d'état-major du maréchal. En 1808, Jomini accompagna Ney en Espagne et lui donna des conseils excellents. Néanmoins, ayant été envoyé en mission auprès de l'empereur, il encourut, en son absence, la disgrâce de Ney, qui fut monté contre lui par des mécontents qui le discréditaient auprès du maréchal, si bien que Ney sollicita la mise à la disponibilité de Jomini. C'est alors que, dégoûté par ses déboires, Jomini donna sa démission de colonel, revint en Suisse et sollicita du service auprès de l'empereur de Russie, alors allié de la France. Cette sollicitation ne fut pas accueillie immédiatement et, lorsqu'il y fut répondu favorablement par l'empereur Alexandre, Napoléon, qui avait été instruit de la démarche de Jomini, lui signifia de revenir à Paris et là lui donna le choix entre la prison de Vincennes et le grade de général français. Jomini choisit le grade de général et fut attaché à l'état-major général, sous les ordres de Berthier. Néanmoins il avait été froissé de la brutalité du procédé impérial, et il demanda à ne pas porter les armes contre l'empereur de Russie : il fut nommé gouverneur de Wilna, puis de Smolensk. Dans les difficultés de la retraite de Russie, Jomini atténua plus d'un échec et évita bien des fautes. Le 4 mai 1813, il fut replacé avec le grade de général comme chef de l'état-major de Ney, auprès de qui il était rentré en grâce, et, par sa claire perception des circonstances, il prit sur lui de changer les ordres en cours d'exécution et de faire gagner par le maréchal la bataille de Bautzen. Au lieu de recevoir pour récompense le grade de général de division que Ney demanda pour lui, ce fut un blâme de Berthier porté à l'ordre de l'armée qu'il reçut, et cela pour un retard dans l'expédition des situations de son corps d'armée, retard motivé par les pertes énormes subies par l'une des divisions qui n'avait pu fournir ses états à Jomini. Cette punition, aussi ridicule qu'injuste, décida Jomini à quitter le service de la France. Il profita, pour réaliser son intention, de l'armistice de Parschwitz et alla offrir ses services à l'empereur de Russie qui se trouvait alors à Prague. Parti le 14 août du camp français, Jomini arriva le 16 à Prague : il fut accueilli avec faveur et nommé aide de camp de l'empereur Alexandre, avec le grade de général de division. La démarche de Jomini a été ainsi jugée par Napoléon, à Sainte-Hélène : « Jomini n'a pas trahi ses drapeaux : il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un sentiment honorable ; il n'était pas Français, l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. » Jomini ne livra le secret d'aucune des formations de l'armée qu'il venait de quitter : son rôle fut d'éviter aux armées alliées les fausses manœuvres qu'elles étaient sur le point de commettre, comme il avait paré aux fausses manœuvres prescrites à l'armée française, avant Bautzen. Chose singulière, ses excellents conseils furent si peu compris des généraux de l'armée alliée que Jomini fut sur le point de quitter l'état-major de l'empereur Alexandre. Il en fut détourné par l'intérêt de la Suisse que l'armée alliée parlait d'envahir : il obtint que l'invasion fût différée. Dans la campagne de France, Jomini montra beaucoup de réserve, refusant de prêter son concours à l'invasion, comme il avait fait, en 1812, lors de l'expédition de Russie. Il prit part au congrès de Vienne, vint à Paris en 1815, à la suite de l'empereur Alexandre, et fit tous ses efforts pour sauver la vie de son ancien chef, le maréchal Ney. Cette fois encore, ses démarches suscitèrent à son égard des haines féroces. Jomini prit part au congrès d'Aix-la-Chapelle et au congrès de Vérone. Il désapprouva la guerre d'Espagne, lorsqu'elle éclata. Jomini fut nommé précepteur militaire du grand-duc Nicolas et devint ensuite son aide de camp. En 1828, il assista, à la suite de l'empereur Alexandre, à la guerre de Turquie : il y donna les meilleurs conseils. En 1830, il organisa l'Académie militaire de Russie, puis demanda sa retraite, l'obtint et alla en jouir à Bruxelles. En 1854, il fut rappelé par l'empereur Nicolas, son ancien élève, qui voulait s'aider de ses conseils pour soutenir la guerre de Crimée. Jomini déféra à son désir. Réinstallé en Belgique en 1856, il se fixa ensuite à Passy, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Jomini est le plus estimé des écrivains militaires du siècle. Il avait l'intuition de la stratégie et de la tactique. A ces qualités intellectuelles, il joignait une ténacité extrême dans ses idées, qui n'admettait pas de ménagements d'expressions. La liste de ses livres est très longue, et les plus modestes de ses ouvrages sont des chefs-d'œuvre dignes d'être étudiés : *Traité des grandes opérations militaires, ou Histoire critique et militaire des guerres de Frédéric II comparées à celles de la Révolution* (Paris, 1805, 5 vol. et atlas, in-8); *Principes de la stratégie* (Paris, 1818, 3 vol. in-8); *Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution, de 1792 à 1801* (Paris, 1806, 5 vol. ; 3e éd., avec le colonel Koch, Paris, 1819-24, 15 vol. et atlas); *Vie politique et militaire de Napoléon* (Paris, 1827, 4 vol. in-8); *Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre et de leurs rapports avec la politique des Etats* (Saint-Pétersbourg, 1830, in-8); *Précis de l'art de la guerre, ou Nouveau Tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire* (Paris, 1836, 2 vol. in-8); *Précis politique et militaire de la campagne de 1815* (Paris, 1839, in-8); *Légendes destinées à accompagner l'atlas militaire et portatif* (Paris, 1849, in-8). Outre ces ouvrages, Jomini a publié un grand nombre d'opuscules. Sa correspondance avec le général Sarrazin sur la campagne de 1813 a été publiée en 1815 ; sa correspondance avec M. Capefigue sur l'invasion de la Suisse et celle avec le baron Monnier ont été publiées en 1821. Paul Marin.

Bibl. : Adrien Pascal, *Observations historiques sur la vie et les ouvrages du général baron de Jomini*; Paris, 1842, in-8. — Ferdinand Lecomte, *le Général Jomini, sa vie et ses écrits*; Paris et Lausanne, 1861, in-8 (rééd. deux fois). — Sainte-Beuve, *le Général Jomini*; Paris, 1869.

JOMINI (Alexandre, baron de), diplomate russe, fils du précédent, né en 1814, mort à Saint-Pétersbourg le 16 déc. 1888. Attaché dès 1835 au ministère des affaires étrangères, dont il devint premier conseiller en 1855, il a été pendant bien des années l'auxiliaire le plus compétent et le plus actif des chanceliers Nesselrode, Gortchakov et Giers. Il a suppléé même avec succès ces deux derniers à diverses reprises. A. Debidour.

JOMMELLI (Nicola), compositeur italien, né à Aversa (royaume de Naples) le 11 sep. 1714, mort à Naples le 28 août 1774. Élève des conservatoires de San Onofrio et de la Pieta, à Naples, il reçut soit dans ces écoles, soit au dehors, les leçons de Durante, Feo, Mancini et Leo. Il composa d'abord des ballets et des cantates de chambre. En 1737, il donna son premier opéra, *L'Errore amoroso;* sa renommée s'étendit rapidement ; en 1740, il fut appelé à Rome, où il étudia les maîtres de la grande école romaine; en 1741, à Bologne, où il profita des conseils du P. Martini. Le succès de sa *Merope* à Venise en 1747 le fit nommer directeur du conservatoire *degli Incurabili*. De 1749 à 1754, il occupa le poste de maître de chapelle de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Saint-Pierre à Rome. De 1754 à 1768 il habita Stuttgart comme maître de chapelle de la cour. Ce long séjour en terre allemande porta Jommelli vers une nouvelle direction artistique; il fortifia son écriture harmonique et son instrumentation. Mais si cette transformation aida à ses succès à Stuttgart, elle éloigna de lui le public italien. Lorsqu'il revint dans sa patrie, il eut le chagrin de voir échouer complètement à Naples ses opéras *Demofoonte* (1770), *Armida* (1770) et *Ifigenia in Aulide* (1773), qui comptaient cependant parmi ses meilleures partitions. La tristesse que Jommelli ressentit de ces échecs altéra profondément sa santé. Son dernier ouvrage fut un *Miserere* à deux soprani et orchestre, écrit sur la traduction italienne de Mattei. Le nombre total des opéras de Jomelli dont les titres sont connus est de 44; ceux qu'il avait écrit à Stuttgart ont été détruits par un incendie en 1802. Les qualités d'expression dramatique, plus développées chez cet artiste que chez la plupart de ses compatriotes au XVIIIe siècle, l'avaient fait surnommer «le Gluck de l'Italie». Outre ses opéras, il a laissé quatre oratorios, dont une *Passion*, cinq messes, un *Requiem* et d'autres compositions religieuses moins importantes. Des copies de la plupart de ses ouvrages existent dans quelques grandes bibliothèques, notamment aux archives du Collège royal de musique, à Naples, et au Conservatoire de Paris. M. Br.

Bibl.: S. Mattei, *Elogio di Jommelli;* Naples, 1785. — Alfieri, *Notizie biografiche di N. Jommelli;* Rome, 1845. — Florimo, *Cenno storico sulla scuola musicale di Napoli*, t. I.

JON (F. du) (V. Du Jon).

JON Eiriksson (V. Erichsen).

JON Espolin (V. Espolin).

JONAGE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux; 976 hab.

JONAS. L'écrit, fort court, qui porte ce nom et figure dans le recueil des douze petits prophètes de la Bible hébraïque, se donne pour le récit d'aventures, dont le héros est un prophète du nom de « Jonas, fils d'Amithaï », cité dans les livres des *Rois* (2, *Rois*, XIV, 25) comme contemporain de Jéroboam II, roi d'Israël (première moitié du VIIIe siècle avant notre ère). C'est la raison pour laquelle la synagogue lui a donné place dans le canon sacré avant Michée, contemporain d'Isaïe. C'est à tort que quelques critiques modernes ont contesté que la place de *Jonas* fût marquée dans la collection prophétique, sous le prétexte que sa prophétie se réduit à un récit; en effet, la narration qui fait partie de presque tous les écrits prophétiques y joue souvent un très grand rôle. Jonas est invité par la divinité à se transporter à Ninive pour annoncer à cette capitale sa ruine prochaine en punition de ses crimes; cette mission lui déplaisant, il s'embarque à Japho sur un navire à destination de Tarsis (Espagne). Mais une tempête éclate, et Jonas est bien obligé d'avouer que le danger couru par le navire n'a pas d'autre cause que son propre refus d'obéir à la divinité. Là-dessus, on le jette à l'eau. Englouti par un grand poisson, Jonas reste dans son ventre trois jours et trois nuits et témoigne par une fervente prière de son retour à de meilleurs sentiments. La divinité, touchée de son repentir, ordonne au poisson de vomir le prophète sur le rivage, puis elle lui renouvelle l'ordre d'aller à Ninive. Cette fois-ci, Jonas obéit et il annonce à Ninive sa destruction prochaine. Les habitants de Ninive donnent immédiatement les signes du plus sincère repentir et Dieu prend la résolution de leur accorder le pardon qu'ils sollicitent humblement. Jonas, de nouveau, éprouve un mouvement de mauvaise humeur en voyant que la clémence divine a rendu vaines les menaces dont il était porteur. Sur quoi, la divinité veut lui donner une leçon de tolérance; elle lui procure, par une dispensation bienveillante, l'ombrage d'une plante (un ricin), qui le protège contre l'ardeur du soleil, et soudain elle lui enlève cet abri protecteur. Aux plaintes du prophète, Dieu répond : « Fais-tu bien de t'irriter à cause du ricin?... Tu as pitié de cette plante, qui ne t'a coûté aucune peine et que tu n'as pas fait croître, qui est née dans une nuit et qui a péri dans une nuit. Et moi, je n'aurais pas pitié de Ninive, la grande ville, dans laquelle se trouvent plus de cent vingt mille hommes qui ne savent pas distinguer leur droite de leur gauche et des animaux en grand nombre. » (IV, 9-11.) Le livre de *Jonas* est moderne par tout son contenu, moderne par sa langue, moderne par ses connaissances géographiques qui comprennent du Tigre jusqu'à l'Espagne, moderne par les allusions aux pratiques, relativement récentes, du jeûne et des vœux, moderne par ses connaissances historiques, qui lui ont fait très ingénieusement choisir Ninive pour une action dont le héros appartient au VIIIe siècle av. J.-C., moderne plus encore par cette circonstance, — qui prouve quelle étendue a pris son horizon religieux, — que le prophète n'est plus l'organe de Dieu à l'égard des seuls Israélites, mais à l'endroit des différentes nations du globe, moderne par la facilité avec laquelle on annexe ici au judaïsme la capitale de l'Assyrie, moderne par les termes du cantique de Jonas qui font allusion au rituel du temple de Jérusalem pour l'époque du IIIe siècle avant notre ère, moderne par son propos avoué d'universalisme libéral, mais plus particulièrement encore par la note d'indulgence et de pitié qui met dans l'ombre les sévérités de la justice divine, moderne enfin par les allures très particulières du récit, où Dieu, prophète, hommes, bêtes et plantes, forment les éléments d'un petit drame, conçu dans l'esprit de cette littérature *haggadique* qui prit un si grand développement aux abords du christianisme. Le livre de *Jonas* est donc une œuvre de la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère, de très peu antérieure à la clôture du recueil prophétique que nous plaçons aux environs de 200 av. J.-C. M. Vernes.

Bibl. : Reuss, *Philosophie religieuse et morale des Hébreux*, 1878, pp. 561 et suiv. — Vernes, art. *Jonas*, dans *Encyclopédie des sciences religieuses*, 1880, t. VII. — Le même, *Du Prétendu Polythéisme*, 1891, t. II, pp. 312 et suiv. — Cornill, *Einleit. in das A.T.*, 1892, pp. 180 et suiv., 2e éd.

JONAS, évêque d'Orléans, mort à Orléans en 844. Il succéda à Théodulphe, mort en 821, s'efforça d'imposer une discipline ferme à son diocèse, assista au concile de Paris de 829, et, avec les évêques du Nord et contre le pape, il prit énergiquement parti pour Louis le Pieux quand ses fils se révoltèrent contre lui. On a de Jonas trois écrits, réimprimés dans la *Patrologie* de Migne (*series latin.*, t. CVI). Les *Libri III de Cultu imaginum* (éd. princeps à Cologne, 1554) sont dirigés contre le radicalisme iconoclaste de *Claude de Turin* (V. ce nom), quoique Jonas réprouve aussi les superstitions par trop grossières. Il prend pourtant la défense des reliques et de leurs vertus. Cela tient, en partie, à l'antique doctrine, qu'il retient encore, de la restriction des effets de la mort de Jésus aux péchés commis avant le baptême. Dans les *Libri III de Institutione laicali*, Jonas oppose à la rudesse et au relâchement moral de son temps, la force que peut donner l'amour de Dieu dans la vie pratique et laïque. Les traits de mœurs qui se rencontrent dans ce traité caractérisent l'époque et ne manquent pas d'importance historique. Enfin, le *De Institutione regia* (*Spicilegium;* Paris, 1655, t. I, p. 323) est une épître d'exhortation adressée au jeune Pépin d'Aquitaine. F.-H. K.

Bibl. : *Hist. litt. de la France;* Paris, 1740, t. V, pp. 20-31.

JONAS (Justus), théologien et réformateur allemand, né à Nordhausen le 5 juin 1493, mort à Eisfeld le 9 oct. 1555. Il étudia le droit, puis la théologie à Erfurt, et fut appelé en 1521 à Wittenberg, comme professeur de théologie et pasteur de l'église collégiale; il y fut promu au grade de docteur en théologie. Il eut avec Luther les rapports les plus intimes et fut un de ses plus fidèles collaborateurs. Il l'accompagna en 1521 à la diète de Worms, collabora à la traduction de la Bible, à l'inspection des écoles (1529), au colloque de Marbourg (1529), à la diète d'Augsbourg (1530), et assista à la mort et aux funérailles de Luther (1546). Il avait été nommé en 1541 pasteur à Halle; mais Maurice de Saxe l'en ayant fait expulser en 1546, il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

devint prédicateur de la cour à Cobourg, et mourut comme surintendant d'Eisfeld. Il publia de très nombreux écrits en allemand et en latin, entre autres : *Discussio pro conjugio sacerdotali* (1523).

Bibl. : Pressel, *Justus Jonas*, 1863. — Felix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre ;* Paris, 1883-84.

JONASSEN (Vitus) (V. Bering).

JONATHAN ou **JONATHAS**, fils de Saül. Il se distingue auprès de son père dans les luttes contre les Philistins qui fondèrent l'indépendance des Israélites, se lie d'une étroite amitié avec David, écuyer de son père, est soupçonné par celui-ci de connivence avec le futur roi d'Israël, mais reste d'un bout à l'autre fidèle à Saül et finit par succomber avec lui sous les coups des Philistins dans le combat de Gelboé. L'amitié de Jonathan et de David est restée célèbre ; le « cantique funèbre », placé dans la bouche de David au moment où lui parvient la nouvelle du désastre du Gelboé, mêle dans un même regret les noms de Saül et fait allusion à ladite amitié. M. Vernes.

JONATHAN, fils de Matatias (V. Machabées).

JONC. I. Botanique. — (*Juncus* T.). Genre de Monocotylédones, qui a donné son nom à la famille des Joncacées. Ses représentants sont des plantes herbacées, croissant presque toutes dans le voisinage de l'eau. Les tiges sont nues ou feuillées ; les feuilles alternes sont écartées, ou parfois toutes rapprochées, distiques, à la base des tiges ; elles sont généralement cylindriques, plus rarement planes ou canaliculées. L'inflorescence est terminale, mais parfois la feuille bractéale se prolonge et la fait paraître latérale. Le périanthe se compose de six pièces glumacées, avec six étamines ou trois par avortement du verticille intérieur ; l'ovaire est triloculaires, multiovulé, la capsule trivalve. On connaît près de 200 espèces de Joncs, répandues sur tout le globe. Beaucoup sont fourragères, textiles, etc. ; ex. : le Jonc à lier ou Jonc des jardiniers qui est fourni par les *Juncus effusus* Huds., *J. conglomeratus* L. et *J. glaucus* Ehrh. On donne encore le nom de Jonc à d'autres plantes telles que le *Scirpus lacustris* L. ou Jonc d'eau, Jonc d'étang ou Jonc des chaisiers ; le *Typha latifolia* L., ou Jonc de la passion ou Jonc à marotte ; le *Cyperus papyrus* L. ou Jonc du Nil ; le *Butomus umbellatus* L. ou Jonc fleuri, Jonc des rivières ; le *Genista juncea* Lamk. ou Jonc d'Espagne, etc. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — On cultive quelques joncs comme *Juncus effusus* Huds., *J. glaucus* Ehrh., *J. maritimus* Lam., pour garnir et consolider les bords des étangs et des pièces d'eau. Leurs rameaux que l'on peut tresser et dont on fait des chapeaux, des nattes, servent encore de liens pour attacher les plantes. D'autres espèces : *J. alpinus* Vill., *J. Jacquini* L., *J. Tenageia* Ehrh., se plaisent dans la terre de bruyère humide et sont parfois cultivées en bordure. G. B.

JONCACÉES. I. Botanique. — Famille de plantes Monocotylédones, composée d'herbes généralement vivaces, à rhizome écailleux, répandues dans les endroits humides des parties tempérées de l'hémisphère boréal. La tige est noueuse, ordinairement simple, feuillée ; les feuilles sont alternes, entières, engaînantes à la base, planes ou cylindriques. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites, petites, régulières, à périanthe composé de six pièces semblables, vertes, parfois pétaloïdes, à six étamines, rarement trois, opposées aux pièces du périanthe et insérées à leur base, avec des anthères biloculaires, introrses. Le gynécée se compose d'un ovaire libre, à trois loges parfois confondues en haut (*Luzula*), avec un style à trois stigmates ; la capsule est trivalve, à déhiscence loculicide, rarement septifrage ; les graines ont un test membraneux, plus ou moins lâche ; l'embryon, petit, à radicule infère, est logé dans un albumen charnu près de sa base. Les genres principaux sont : *Juncus* L. et *Luzula* DC. (V. Jonc et Luzule).

II. Paléontologie. — On voit apparaître les Joncacées, après la plupart des autres Glumacées, dans les terrains éocènes, les *Juncus* en particulier dans l'aquitanien.

JONCELS. Abbaye bénédictine du diocèse de Béziers, près de Lunas. La date de fondation en est inconnue. La première mention de cette maison se trouve dans un diplôme de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, de l'an 837, par lequel ce prince la prend sous sa protection. L'histoire de Joncels, qu'on appelle quelquefois Saint-Pierre-de-Lunas, est assez obscure. Restaurée par saint Fulcran, évêque de Lodève au xe siècle, elle est usurpée par Bernard-Aton, vicomte de Béziers, qui la possédait en 1118. Au xie siècle elle avait été un instant unie à l'abbaye de Psalmodi, au diocèse de Nîmes. Joncels est soumis pour un temps à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par Guillaume Grimoard, plus tard pape sous le nom d'Urbain V. Le couvent est pillé et à demi détruit au xvie siècle par les calvinistes, qui dispersent les archives. Dès le milieu du xve, l'abbaye était tombée en commende.

Bibl. : *Gallia christiana*, VI. — D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, *passim*, et principalement IV, 485-488.

JONCHÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moûtiers-les-Maufaits ; 985 hab.

JONCHÈRE (La) (lat. *Juncheria*). Com. du dép. de la Haute-Vienne, cant. de Laurière, arr. de Limoges, sur le chemin de fer de Limoges à Paris ; 1,497 hab. Douze foires par an. Le bourg de La Jonchère avait au moyen âge plus d'étendue qu'aujourd'hui. L'évêque de Limoges en possédait la seigneurie et y était représenté par un prévôt. Il en est souvent question dans les documents d'origine limousine. Le domaine du Vignaud, à M. de Léobardy, est réputé l'un des mieux exploités du département.

JONCHÈRE (Etienne Lécuyer de La), ingénieur militaire et publiciste français, né à Montpellier en 1690, mort à Londres en 1740. Esprit inventif, comme Vauban, à la fois très pratique et chimérique, il assista au siège de Lille, en 1710, par le prince Eugène, et composa son premier ouvrage (1718) sur les travaux de siège et la nouvelle manière de fortifier les villes. Puis il étudia le projet de réunir la Méditerranée à la Manche au moyen de la jonction de l'Yonne et de la Saône, canal de Bourgogne (1718). Mais on lui vola ses plans et son idée. En 1719, non découragé, il publia ses *Principes d'hydraulique et de mécanique*, suivis en 1729 d'un opuscule *Sur l'Immobilité de la terre au centre de l'univers* et en 1731 d'un *Mémoire relatif aux longitudes difficiles à trouver*. Les travaux scientifiques et les projets n'absorbèrent pas son activité. En 1720, au milieu du *système* et du mouvement de liquidation des finances du règne de Louis XIV, il fit paraître (Amsterdam, 4 vol. in-12) ses idées ou plutôt son *Système d'un gouvernement de la France*. C'est un plan de réforme financière fiscale calquée sur les plans, idées, édits de Law. La Jonchère imagine d'abolir tous les impôts et de les remplacer par une dîme en nature, de charger une compagnie de la percevoir et de faire face à toutes les dépenses de l'Etat, armée, marine, dette publique, royauté, administration, canaux, rivières, *d'orner Paris*, *d'acheter le Louvre* et d'émettre pour 4,900,000,000 d'actions garanties par l'impôt unique, Guérin de Rademont paraît avoir précédé de La Jonchère dans la conception de l'impôt unique. On sait que Vauban ne substituait la dîme royale qu'à une partie des impôts. La Jonchère mourut dans une extrême pauvreté. F. de F.

JONCHÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois ; 178 hab.

JONCHEREY. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle ; 489 hab.

JONCHERY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 283 hab.

JONCHERY-SUR-SUIPPES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes ; 281 hab.

JONCHERY-SUR-VESLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 605 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Soissons à Reims.

JONCHETS (Jeux). Petits bâtonnets très menus en os ou en ivoire, d'une longueur de 7 à 8 centim., formant,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

au nombre de quarante ou cinquante, un jeu complet. Certaines pièces : le *roi*, la *reine*, les *cavaliers* se distinguent des autres par une petite tête ; il y a aussi des *drapeaux*. Deux joueurs munis chacun d'un petit crochet se placent face à face. Celui que le sort a désigné prend le paquet de jonchets et le laisse tomber brusquement sur une table, de manière à ce qu'ils s'éparpillent et s'enchevêtrent. Le joueur alors, à l'aide de son crochet, s'évertue à capturer tour à tour chacun des jonchets et les met à part. En raison de leur forme particulière et de leur poids, les jonchets désignés sous le nom de roi, reine, cavaliers, drapeaux, présentent à l'élimination des difficultés plus grandes ; aussi leur capture comporte-t-elle un plus grand nombre de points. Cette capture doit s'effectuer sans qu'aucune pièce du jeu autre que celle qui est visée remue. Au moindre mouvement provoqué, la main passe à l'autre joueur qui doit observer la même règle. A la fin de la partie, c.-à-d. lorsque la totalité des jonchets a été tour à tour, à l'aide du crochet, retirée de la table, par l'un ou par l'autre joueur, on compte les points. Le *roi* compte pour 20 ; la *reine*, 10 ; les *cavaliers* et les *drapeaux*, 5 ; les autres jonchets, 1. Connus des anciens, les *jonchets*, *onchets*, *honchets* ou *hochets* constituent un des jeux d'adresse les plus primitifs. Dr Collineau.

JONCIÈRES (Félix-Ludger, dit *Victorin* de), compositeur et critique musical, un des musiciens les plus actifs et les plus intéressants de la France, ou pour mieux dire de la nouvelle école, né à Paris en avr. 1839. Voulant d'abord se livrer à la peinture, il entra dans l'atelier de Picot, puis il l'abandonna pour la musique et travailla avec Elwart et Leborn. Ses études n'étaient pas encore terminées qu'il se livrait à la composition, faisant entendre d'abord de la musique d'orchestre sur l'*Hamlet* de Shakespeare, puis au Théâtre-Lyrique un grand opéra, *Sardanapale* (1867) et un autre deux ans après dans la même salle, *le Dernier Jour de Pompéi*. Toute cette musique révélait un artiste bien doué pour le théâtre, au talent vigoureux et mâle, mais incomplet et n'ayant pas encore suffisamment acquis le maniement des voix et de l'orchestre. M. Joncières était entré résolument dans la lutte ardente qui s'était ouverte à la suite des concerts de Wagner ; ses ennemis lui firent payer cher son inexpérience et aussi ses mots spirituels et mordants. *Le Dernier Jour de Pompéi* eut une chute éclatante. M. Joncières rentra pour quelque temps dans l'ombre, puis il redescendit dans l'arène avec *Dimitri* (1876). Ce fut une surprise. Son style avait pris du corps et de la solidité, son orchestre était devenu coloré, puissant, varié, le sentiment dramatique s'était affirmé, bref on était en face d'une œuvre véritablement intéressante et musicale ; on sentait que le compositeur, en homme de talent et de volonté, avait profité des sévères leçons de ses ennemis. Avec *Dimitri*, M. Joncières a pris rang parmi les musiciens qui font honneur à l'école française. Ce succès fut suivi de la chute imméritée de *la Reine Berthe* à l'Opéra dont le public ne comprit pas les intentions ingénieuses et réellement dramatiques. Disons aussi que l'exécution de cette partition avait été des plus défectueuses. *Le Chevalier Jean*, le dernier opéra exécuté de M. Joncières, a été couronné par l'Institut et a remporté un réel succès à l'Opéra-Comique ; on y retrouvait du reste les qualités de l'auteur de *Dimitri*.

M. Joncières avait pris dans la critique une position militante ; écrivant dans la *Liberté* sous le pseudonyme de *Jennius* depuis 1871, il avait pris vigoureusement en main la cause de la musique nouvelle et de ses théories et s'était fait le partisan déclaré de Wagner. Ces éloges, bien dépassés aujourd'hui, paraissaient alors exagérés, et ses critiques alors acerbes et sévères lui firent bien des ennemis. M. Joncières, depuis longtemps déjà, a cessé de lutter avec la même ardeur, mais il combat toujours le bon combat et on peut le compter au nombre de nos meilleurs critiques musicaux. — Voici la liste de ses œuvres principales :

Œuvres dramatiques : *Hamlet*, ouverture, entr'acte et musique de scène sur la tragédie de Shakespeare (théâtre de la Gaîté, 1862) ; *Sardanapale*, opéra en trois actes et trois tableaux (Théâtre-Lyrique, 1867) ; *le Dernier Jour de Pompéi*, opéra en quatre actes et six tableaux (Théâtre-Lyrique, 1869) ; *Dimitri*, opéra en trois actes et sept tableaux (Théâtre-Lyrique, 1876 ; Opéra-Comique, 1890) ; *la Reine Berthe*, opéra en deux actes (Opéra, 1878) ; *le Chevalier Jean*, opéra en quatre actes (Opéra-Comique, 1886) ; *Lancelot*, opéra en cinq actes, inédit. — Œuvres symphoniques : *Ouverture de concert* (1860) ; *Fantaisie-marche* (1861) ; *Concerto en ré mineur* pour le violon (1869) ; *Symphonie romantique* (1871) ; *Sérénade hongroise* (1880) ; *Li-tsen*, chœur (1881) ; *la Mer* (concerts du Conservatoire, 1881). H. L.

JONCKBLOET (Guillaume-Joseph-André), littérateur hollandais, né à La Haye le 6 juil. 1817, mort à Wiesbaden en oct. 1883. Il fut successivement professeur au gymnase de Deventer et aux universités de Groningue et de Leyde, et siégea à la deuxième Chambre des Etats-Généraux de 1864 à 1877. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de philologie néerlandaise et de critique dans lesquels il fait preuve d'une érudition très sûre et d'un jugement très délicat. Les principaux sont, indépendamment d'un grand nombre d'éditions savantes de textes néerlandais du moyen âge : *Histoire de la poésie médiévale* (en holl. ; Deventer, 1851-55, 3 vol. in-8) ; *Etude sur le roman de Renart* (Groningue, 1863, in-8) ; *Histoire de la littérature néerlandaise* (en holl. ; Groningue, 1868-72, 2 vol. in-8, rééd. en 1880) ; *Correspondance et œuvres de C. Huygens* (Leyde, 1885, in-8). E. H.

JONCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet ; 667 hab.

JONCOURT (Pierre de), prédicateur protestant, né à Clermont en Beauvoisis vers 1650, mort à La Haye en 1725. Il quitta la France vers l'époque de la révocation de l'édit de Nantes et devint pasteur de l'église wallonne de Middelbourg. Ses prédications éloquentes le rendirent célèbre et lui valurent d'être appelé à l'église de La Haye. Il composa un grand nombre d'ouvrages d'apologétique et de controverse. En voici les principaux : *Entretiens sur les différentes méthodes d'expliquer l'Ecriture de ceux qu'on appelle Coccéiens et Voétiens dans les Provinces-Unies* (Amsterdam, 1707, in-12) ; *Nouveaux Entretiens*, etc. (1708) ; *Entretiens sur l'état présent de la religion en France* (La Haye, 1725, in-8). — Son fils, *Elias de Joncourt*, né à La Haye en 1700, mort à La Haye en 1770, devint aussi pasteur et traduisit en hollandais les œuvres de Berkeley, de Newton, de Fordyce et d'autres philosophes anglais.

Bibl. : Ypey et Dermont, *Histoire de l'Eglise réformée aux Pays-Bas* ; Breda, 1819-27, 5 vol. in-8.

JONCQUERETTES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de L'Isle-sur-la-Sorgue ; 253 hab.

JONCQUIÈRES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Orange ; 1,900 hab.

JONCREUIL. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges ; 199 hab.

JONCY (*Junciacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, cant. de La Guiche, arr. de Charolles, sur la Guye ; 1,103 hab. Moulin, huilerie, tuilerie et four à chaux ; carrières de pierre à bâtir. Joncy, l'une des quatre anciennes baronnies du Charolais, a appartenu aux Clermont, aux Dyo, aux Rochebaron, aux d'Aumont et aux Cottin de La Barre. Il devint le siège d'un canton sous la Révolution. En 1652, de Saulx-Vantoux y battit un parti de huguenots. L-x.

JONES (Inigo), architecte anglais, né à Londres vers 1572, mort à Londres (Somerset House), le 5 juil. 1651. Fils d'un drapier et mis en apprentissage chez un menuisier, Jones décela son goût pour les arts par quelques essais de paysages qui lui valurent la protection du comte William de Pembroke aux frais duquel il fit un voyage en Italie. C'est pendant ce voyage qu'il étudia l'architecture dans les œuvres des maîtres italiens et surtout à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Venise où il fut présenté au roi de Danemark Christian IV qui se l'attacha comme architecte et plus tard l'emmena en Écosse où Jones devint l'architecte de la reine Anne et du prince de Galles. C'est après un nouveau voyage à Venise qu'il fut nommé en 1618 *surveyor general* ou contrôleur, en même temps qu'architecte en chef des bâtiments royaux d'Angleterre et qu'il fit élever soit seul, soit aidé de ses élèves, Carter et Webb, les nombreux édifices qui lui sont attribués et auquel il sut imprimer un double caractère de noblesse et de richesse inspiré par les œuvres de Palladio et de Scamozzi. Parmi ces édifices, il faut citer les façades N. et S. du quadrangle de Saint John's College, à Oxford; une façade monumentale au-devant de l'ancienne église Saint-Paul de Londres, façade démolie en même temps que l'église, mais dont une vue a été reproduite dans la monographie de Dugdale; la fameuse salle des banquets de Whitehall, faible partie du grandiose plan d'ensemble de ce palais qui ne fut pas continué; la façade sur les jardins de Somerset House, façade démolie lors de la reconstruction totale de cette résidence; la somptueuse villa du comte Philippe de Pembroke, à Wilton; les palais de Gunnerbury et d'Ambesbury; une partie, celle orientale, du palais royal de Greenwich, partie englobée aujourd'hui dans l'hôpital des Invalides de la marine anglaise; l'église Saint-Paul, dans Covent Garden, et les York Stairs, vaste emmarchement avec porte monumentale construit au bord de la Tamise pour l'amiral duc de Buckingham. Jones, qui avait dessiné, pour Jacques Ier, des projets de divertissements avec machinerie spéciale dont treize sont venus jusqu'à nous, releva, pour ce même souverain, les enceintes circulaires mégalithiques de Stonehenge et laissa un portefeuille considérable d'études dans le style de la Renaissance italienne, lesquelles, avec ses œuvres exécutées, exercèrent une grande influence sur l'art anglais pendant plus de deux siècles. Charles LUCAS.

BIBL.: CUNNINGHAM, *Life of J. J.*; Londres, 1848.

JONES (John), parlementaire anglais, mort le 17 oct. 1660. Colonel dans l'armée parlementaire en 1646, il négocia la reddition d'Anglesey. Un des juges du roi, il signa l'arrêt de mort, fit partie du Long Parlement pour le Merionetshire (1647) et siégea au conseil d'Etat. En 1650, il fut membre de la commission adjointe au lord député pour le gouvernement de l'Irlande. Lorsque Cromwell se fit nommer protecteur, Jones, fort honnête homme et fort indépendant, lui fit une tenace opposition. Mais le protecteur lui fit épouser sa sœur Catherine, veuve de Roger Whitstone (1656). Il pouvait s'élever à une brillante fortune; il ne voulut accepter qu'un siège à la Chambre des lords et le gouvernement de l'île d'Anglesey (1657). Le Parlement lui confia de nouveau le gouvernement de l'Irlande (1659). Jones se rangea du côté de Lambert. Arrêté par les officiers de Monck (13 déc.), il fut accusé de haute trahison, mais remis bientôt en liberté sur sa simple promesse de ne rien tenter contre le gouvernement. Comme parent de Cromwell et adversaire de Monck, il ne devait attendre aucun ménagement de la Restauration. Il n'essaya même pas de se cacher, fut arrêté le 2 juin 1660, condamné à mort le 12 oct. et exécuté le 17. R. S.

JONES (William), mathématicien anglais, né à Llanfihangel (île d'Anglesey) en 1675, mort à Londres le 3 juil. 1749. Au retour d'un voyage aux Indes, où il s'était rendu pour le compte d'une maison de commerce, il fonda à Londres une école de mathématiques, puis fit successivement paraître : *A New Compendium of the whole art of Navigation* (Londres, 1702, in-8); *Synopsis Palmariorum Mathesos* (Londres, 1706, in-8). Ce dernier ouvrage, qui est une sorte d'inventaire, tracé de main de maître, de l'état des connaissances mathématiques au début du XVIIIe siècle, lui conquit tout de suite l'estime de Halley et celle de Newton, qui l'autorisa à extraire de ses notes et à éditer son *Analysis per quantitatum series* (Londres, 1711, in-4). En 1711, W. Jones fut élu membre de la Société royale de Londres, dont il devint par la suite vice-président, et vers le même temps il fut pourvu, grâce à la protection de lord Macclesfield, dont il avait été précepteur, d'une sinécure assez rémunératrice pour lui permettre de se consacrer exclusivement à ses recherches, qui portèrent surtout sur les logarithmes et les sections coniques. Il en a consigné les résultats dans de savants mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*. Il avait réuni la plus riche bibliothèque mathématique de l'Angleterre. Il la légua, ainsi que ses manuscrits, à lord Macclesfield. L. S.

BIBL.: Lord TEIGNMOUTH, *Life of sir William Jones.* — BREWSTER, *Life of sir J. Newton*, t. I, p. 226, et t. II, p. 421. — S.-J. RIGAUD, *Correspondence of scientific men*; Oxford, 1841, t. I, pp. 256 et suiv.

JONES (Henry), auteur dramatique anglais, né à Beaulieu, près de Drogheda, en 1721, mort à Londres en avr. 1770. Protégé par le lord chief-justice Singleton et par lord Chesterfield, vice-roi d'Irlande, il débuta par un recueil de poésie : *Poems on several occasions* (Londres, 1749, in-8) qui fut bien accueilli. Le 21 févr. 1753, il faisait représenter à Covent Garden sa tragédie *The Earl of Essex* qui obtint un succès éclatant, bien qu'elle fût aussi mal écrite que possible. Ce succès perdit Jones. Ivrogne, paresseux et insolent, il perdit la protection de Chesterfield, vécut presque constamment dans des tavernes et mourut dans un workhouse. Il laissait deux tragédies inachevées, *Harold* et *The Cave of Idra* et beaucoup de poésies imprimées entre 1746 et 1768. R. S.

JONES (Sir William), orientaliste anglais, né à Londres en sept. 1746, mort à Calcutta en avr. 1794. Il était le plus jeune fils de William Jones (V. ci-dessus) et perdit son père à l'âge de trois ans. Brillant élève de l'école de Harrow, puis étudiant à Oxford, il s'adonna particulièrement à l'étude des langues anciennes et modernes, européennes et asiatiques. Sur la fin de sa vie, il passait pour en connaître treize à fond et vingt-huit assez bien. Il est aisé de juger qu'il écrivait le français à la perfection : c'est dans cette langue que parurent ses premiers ouvrages : *la Vie de Nadir Shah* (1770, 2 vol. in-4), suivie la même année d'un *Traité sur la poésie orientale* et l'année suivante d'une *Dissertation sur la littérature orientale*, sorte de petit pamphlet d'allure toute voltairienne, où il attaquait la traduction du Zend-Avesta d'Anquetil-Duperron avec plus d'esprit que de jugement. La première édition de sa grammaire persane parut également en 1771. En 1772, il donnait encore des *Poems* traduits surtout des langues asiatiques, et quand, pour vivre, il eut embrassé la carrière du droit, il continua de mener de front ses études orientales, ses travaux juridiques, voire même ses visées politiques. Mais les dix ans qu'il passa dans l'Inde (de déc. 1783 jusqu'à sa mort en avr. 1794) furent de beaucoup les plus importants de sa vie, et c'est comme « pionnier de la littérature sanscrite » qu'il a gagné sa réputation. Depuis longtemps, il désirait une place de juge à la cour suprême de Calcutta; en dépit de ses opinions libérales et de son opposition à la guerre d'Amérique, il finit par l'obtenir au printemps de 1783. Il partait mieux préparé que personne par l'étendue de ses études antérieures; d'humeur affable et modeste, il n'avait rien de cette arrogance méprisante que les Anglais, de son temps comme du nôtre, affichaient à l'égard des Hindous; enfin, en dépit de ses trente-sept ans, il arrivait plein d'un enthousiasme que le professeur M. Müller, dans la première des conférences réunies sous le titre de : *India, what can it teach us*, propose encore comme exemple aux jeunes « civilians » d'aujourd'hui. Son premier soin fut de fonder la Société asiatique du Bengale, dont il resta le président. Les pandits furent émerveillés de ses progrès et inconsolables de sa mort. Il fut le premier Anglais qui posséda le sanscrit, mais il ne fit que pressentir l'immense développement philologique qui devait sortir de la connaissance de cette langue. En revanche, il découvrit le théâtre indien, et, pour apprécier le mérite de sa découverte, il faut en lire le récit dans la préface de sa traduction de *Sakountala* (terminée dès 1789). En même temps, n'oubliant pas sa

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qualité de juriste, il se proposait d'être, selon ses propres paroles, « le Justinien de l'Inde » ; il décida de publier, avec l'aide de savants indigènes, un Digeste complet de la loi hindoue et mahométane. Il eut le temps d'achever deux traités sur la loi musulmane des héritages, et surtout les *Institutes of Hindu Law or The Ordinances of Menu* (Manou) (1794, in-8 ; 2e éd., 1797), son plus beau titre de gloire. C'est sur ce livre que s'appuie la statue que les directeurs de l'East India Company lui firent élever dans la cathédrale de Saint-Paul. Il a également un monument, par Flaxman, dans la chapelle d'University College, à Oxford (*Œuvres complètes ;* Londres, 1799, 6 vol. in-4, réimprimés en 1807, 13 vol. in-8, avec les *Mémoires* par lord Teignmouth). A. F.

JONES (John Paul, surnommé), marin écossais, né à Kirkbean le 6 juil. 1747, mort à Paris le 18 juil. 1792. Engagé à douze ans dans la marine marchande et sur des navires de traite américains, il entra en déc. 1775 avec le grade de lieutenant dans la marine de guerre américaine et réalisa contre les Anglais des exploits d'une audace folle. Il commanda l'*Alfred* avec lequel il fit seize prises en six semaines (1776), puis le *Ranger* (1777) avec lequel il attaqua Whitehaven, essaya d'enlever lord Selkirk dans sa résidence près de Kircudbright (1777), s'empara d'un navire de force double du sien. La France, après de longues hésitations, lui confia le *Bonhomme Richard*, mais en lui adjoignant l'*Alliance*, capitaine Landais, qui, par jalousie, non seulement ne l'aida pas, mais le canonna quand il fut aux prises avec les Anglais. Jones, après avoir fait vingt-six prises en un mois, s'empara du *Serapis*, navire plus fort que le sien, après une lutte terrible, et n'eut que le temps de passer sur sa prise avant que son propre vaisseau coulât (23 sept. 1779). Louis XVI lui offrit une épée d'honneur. A partir de 1784, il fut employé à diverses missions en France et en Danemark relatives à des règlements de prises. Puis il se rendit en Russie où Catherine II lui donna le grade de contre-amiral et l'envoya rejoindre Potemkin dans la mer Noire. Il eut des difficultés avec Potemkin et, mal accueilli par la haute société de Saint-Pétersbourg, s'établit à Amsterdam. Il tenta sans succès d'entrer au service de la Suède et mourut dans l'indigence. Il a laissé des *Mémoires* (Paris, 1789, et Edimbourg, 1830) extrêmement intéressants, mais auxquels on ne saurait toujours se fier. Fen. Cooper en a fait le héros de son *Pilote* et Alexandre Dumas de son *Capitaine Paul*.

Bibl. : Robert Sands, *Life and Correspondence of John Paul Jones ;* New York, 1830. — *Mémoires de Paul Jones écrits par lui-même et traduits sous ses yeux par le citoyen André ;* Paris, 1798. — Slidell-Mackenzie, *Life of Paul Jones.*

JONES ou JOHNES (Thomas), écrivain anglais, né à Ludlow (Shropshire) en 1748, mort près de Dawlish le 23 avr. 1816. Membre du Parlement pour Cardigan (1774), pour le Radnorshire (1780-90), pour le Cardiganshire (1796-1812), il s'occupa avec grand succès d'agriculture dans le comté de Cardigan qu'il métamorphosa. Il avait établi une presse dans sa propriété de Hafod et il édita lui-même ses œuvres, entre autres sa traduction bien connue des *Chroniques de Froissart* (1803-5, nombr. édit.) ; celle des *Mémoires* de Joinville (1807, in-4), des *Chroniques* de Monstrelet (1809, in-4).

JONES (Stephen), littérateur anglais, né à Londres en 1763, mort à Londres le 20 déc. 1827. Apprenti typographe, puis correcteur d'imprimerie, il prit en 1797 la direction du *Whitehall Evening Post*, puis du *General Evening Post*, du *Saint-James Chronicle*, de l'*European Magazine* (1807), etc. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, dont le plus connu est la *Biographia dramatica* (1812, 3 vol. in-8) commencée par Baker et Reed. Citons encore : *The Spirit of the public Journals* (1797-1814) ; *Monthly Beauties* (1793, in-8) ; *Masonic Miscellanies* (1797, in-12) ; *The Life and adventures of a Fly* (1800, in-16) ; *A Vindication of Masonry* (1847). Il était un des grands dignitaires de la franc-maçonnerie anglaise.

JONES (Thomas), opticien anglais, né le 24 juin 1775, mort le 29 juil. 1852. D'abord ouvrier du célèbre Ramsden, il vint s'installer, à son compte, à Londres et fut bientôt le principal fournisseur de tous les observatoires anglais, surtout pour les grands instruments, dans la construction desquels il excellait. Il eut part en 1820 à la fondation de la Société astronomique de Londres et fut élu en 1835 membre de la Société royale. On lui doit, outre des perfectionnements à la lunette méridienne, à l'équatorial, à l'hygromètre, etc., une nouvelle machine à diviser et une boussole de réflexion. Il a publié des tables pour la mesure barométrique des hauteurs : *A Companion to the Mountain barometer* (Londres, 1817, in-8 ; 2e éd., 1820).

Il ne doit pas être confondu avec les frères *Jones* (William et Samuel), qui eurent à Londres, à la même époque, une maison d'instruments d'optique également très réputée et dont l'aîné, *William* (1763-1831), auteur de plusieurs inventions estimées, a laissé en outre de nombreux écrits : *Geometrical and graphical Essays* (Londres, 1789 ; 4e éd., 1813) ; *Lectures on Electricity* (Londres, 1800), etc. L. S.

Bibl. : *Monthly not. of the Astron. Soc.*, XIII, 112. — *Annalen* de Gilbert, LIV, 197 et 308.

JONES (Sir John-Thomas), général du génie anglais, né à Landguard Fort (Suffolk) le 25 mars 1783, mort à Cheltenham le 25 févr. 1843. Fils d'un général, il fut élevé à l'Académie militaire de Woolwich, et envoyé à Gibraltar en 1798 avec le grade de lieutenant du génie, il participa à la construction des fameuses galeries. Il servit à Malte, suivit l'expédition de Naples, et s'empara après un siège en règle et fort brillamment du fort Sylla qu'il hérissa de défenses et où les Anglais purent se maintenir jusqu'en 1808. Jones passa en Espagne où il servit d'aide de camp au général Leith, prit part en 1809 à l'expédition de Walcheren, servit en Portugal (1810) où il fortifia Lisbonne, puis en Espagne où il dirigea toutes les opérations de sièges de 1810 à 1812. Il fut grièvement blessé au siège de Burgos où il assistait Wellington. Il employa ses loisirs forcés de dix-huit mois à composer un *Journal of Sieges carried on by the Allies in Spain in 1810, 1811 and 1812* (Londres, 1813, nouv. éd. 1843, 3 vol. in-8) qui fit grand bruit, car il n'y ménageait guère la direction de l'artillerie et critiquait assez vivement les procédés de Wellington qui, d'ailleurs, ne lui en garda pas rancune, le chargea en 1814 de faire un rapport sur le système de défenses des Pays-Bas et fut si satisfait de ce travail qu'il le nomma inspecteur des travaux de fortification entrepris aux Pays-Bas par suite de la convention de 1816 entre l'Angleterre et la Hollande. Jones fut encore chargé des plans de défense de Corfou (1823). Il était à Gand en 1830 pour traiter des arrangements militaires que pourrait nécessiter la révolution française lorsque éclata la révolution de Belgique. Il conseilla au roi de tenir à Bruxelles où il était dans une forte situation. Mais aussitôt après son départ pour l'Angleterre, ce prince revint à La Haye où il perdait tous ses avantages. Jones fut créé baronnet (30 sept. 1831) et nommé major général en 1837. Ses plans pour l'amélioration des défenses de Gibraltar (1840-41) ont été exécutés par la suite. Jones, un des plus remarquables ingénieurs militaires de son temps, a laissé, outre son journal cité ci-dessus : *Account of the war in Spain, Portugal, and the South of France from 1808 to 1814* (Londres, 1807, 2 vol. in-8) ; *Memoranda relative to the Lines thrown up to cover Lisbon in 1810 ; Reports relating to the re-establishment of the fortresses in the Netherlands from 1814 to 1830*, etc. On lui a élevé une statue dans la cathédrale de Saint-Paul. R. S.

JONES (Richard), économiste anglais, né à Tunbridge Wells en 1790, mort à Haileybury le 26 janv. 1855. Curé de Brasted, il fut nommé en 1833 professeur d'économie politique au King's College de Londres et succéda en 1835 à Malthus dans la chaire d'économie politique et d'histoire de l'East India College d'Haileybury. C'est un adversaire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Ricardo. Son principal ouvrage est : *An Essay on the distribution of Wealth and on the Sources of Taxation* (Londres, 1831, in-8). Citons encore : *An Introductory Lecture on political economy* (1833, in-8), et *Text Book of lectures on the political economy of nations* (Hertford, 1852, in-8). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par W. Whewell (Cambridge, 1850). R. S.

JONES (Sir Harry-David), ingénieur militaire anglais, né à Landguard Fort le 14 mars 1791, mort à Sandhurst le 2 août 1866, frère de *John-Thomas* (V. ci-dessus). Elève de Woolwich, il entra lui aussi dans le génie, travailla aux fortifications de Douvres, prit part à l'expédition de Walcheren, servit dans la Péninsule où il se distingua brillamment, notamment à la défense de Cadix, à la prise de Badajoz et à la bataille de Vittoria où il fit des merveilles de courage et où il fut grièvement blessé. Il reçut une seconde blessure sur la Nive. Il fit partie de l'expédition de John Lambert à la Nouvelle-Orléans (1814) et rejoignit après Waterloo l'armée de Wellington ; il entra avec elle à Paris (1815) et commanda le génie à Montmartre. Il suivit ensuite son frère aux Pays-Bas (1822), fut instructeur à l'établissement de Chatham (1824), servit à Malte, fut chargé de deux missions à Constantinople et de retour en Angleterre en 1835 fut employé à d'importants travaux (navigabilité de la rivière Shannon, chemins de fer et travaux publics d'Irlande, etc.). Directeur de l'établissement de Chatham en 1851, il accompagna lord Lucan chargé de mission auprès de Napoléon III en 1853, et, promu brigadier général en 1854 au début de la guerre avec la Russie, commanda les opérations à Bomarsund. En 1855, il obtint le commandement du génie devant Sébastopol, où il déploya une énergie extraordinaire et fut blessé dans la tranchée le 18 juin. Promu lieutenant général (30 juil.), il se distingua lors de l'assaut du 8 sept. Il fut nommé gouverneur du collège militaire de Sandhurst le 29 avr. 1856. Il est l'auteur d'un certain nombre d'études techniques, d'un intéressant récit de sa captivité à Saint-Sébastien en 1813 (*United Service Journal*, 1841), du second volume de la relation officielle du *Siège de Sébastopol* (1859, in-4) et il a publié divers ouvrages de son frère. R. S.

JONES (John-Winter), bibliographe anglais, né à Lambeth le 16 juin 1805, mort à Henley le 7 sept. 1881. Très versé dans les langues et littératures de l'Europe, il entra en 1837 au British Museum, travailla au catalogue de 1839 sous la direction de Panizzi qu'il remplaça comme conservateur des imprimés en 1856. Il eut la plus grande part à la création et à l'organisation de la nouvelle salle de lecture (V. British Museum) et devint bibliothécaire en chef en 1866. Il dirigea en cette qualité la construction du Museum d'histoire naturelle, présida à l'acquisition de la collection Castellani et fit exécuter des fouilles en Assyrie. Il se surmena tellement qu'il dut démissionner en 1878. Collaborateur du grand *Dictionnaire biographique* de la Société pour la propagation des connaissances utiles, il a laissé des travaux d'archéologie et de bibliographie épars dans la *North British Review*, la *Quarterly Review* et les *Transactions* de la Société des antiquaires. R. S.

JONES (Ernest-Charles), politicien anglais, né à Berlin le 25 janv. 1819, mort à Manchester le 26 janv. 1868. Fils d'un écuyer du duc Ernest de Cumberland, il fit ses études en Allemagne. Esprit exalté, il voulut à onze ans s'enfuir à Paris pour soutenir la cause des Polonais. En 1841, il publia un roman, *The Wood Spirit*, et débuta avec succès dans le journalisme. En 1846, il se lança avec ardeur dans le mouvement chartiste. Orateur vibrant et coloré, il fut rapidement populaire. Zélé disciple de Feargus O'Connor, il dirigea sa revue le *Labourer* (1847), rédigea la *Northern Star*. Délégué d'Halifax à la convention chartiste de 1848, il prononça un discours à sensation au meeting monstre de Kennington-Common. Il fut élu membre de la commission exécutive des chartistes et inquiéta le gouvernement par des discours d'une violence extrême. Arrêté à Manchester, il fut condamné à deux ans de prison en juil. 1848. Remis en liberté, il devint le chef de la fraction dissidente des chartistes qui étaient pour l'action tandis qu'O'Connor recommandait l'évolution pacifique. En 1851, il prêcha dans tout le pays en faveur de la communauté des propriétés et en 1852 il prit la direction du *People's Paper*. Après la disparition du chartisme, Jones se jeta dans le parti radical avancé. Il avait posé sans succès sa candidature au Parlement à diverses reprises, à Halifax et à Nottingham. Il a laissé de nombreux chants politiques qui ont eu beaucoup de succès, entre autres : *The Song of the poor*, *The Song of the Day-Labourers*, *The Song of the poorer classes ;* des poésies : *Corayda and other poems* (1859) ; *The Battle Day* (1855), etc. ; des nouvelles : *Lord Lindsay*, *Women's Wrongs*, *Beldagar Church* (1853-57), surtout la sensationnelle : *The Lass and the Lady ;* une curieuse *History of a democratic movement* où O'Connor figure sous le nom de Simon de Brassier ; des écrits politiques : *Evenings with the People* (1856) ; *The Revolt of Hindostan* (1857), etc. R. S.

JONES (Horace), architecte anglais, né le 20 mai 1819, mort à Londres le 21 mai 1887. Après avoir complété ses études par un voyage en Italie, Horace Jones, déjà connu par quelques intéressantes constructions privées, fit élever à la suite d'un brillant concours l'hôtel de ville et les cours de loi de Cardiff et fut nommé en 1864 architecte de la Cité de Londres. C'est en cette qualité que, pendant plus de vingt années, il présida à d'importants travaux de voirie, fit élever plusieurs marchés et apporta de considérables agrandissements à Guild Hall (hôtel de ville de Londres), tels que bibliothèque, musée, salles de conseil et grande salle décagonale du Conseil de la Cité, travaux à la suite desquels Horace Jones, qui était président de l'Institut royal des architectes britanniques, fut fait chevalier en 1886.

JONG van Rodenburgh (Corneille de), marin hollandais, né à Oudewaeter en 1762, mort à La Haye en 1838. En 1799, il venait d'obtenir le grade de capitaine de vaisseau et commandait la flottille du Texel quand les Anglais l'attaquèrent inopinément. Mal secondé par des équipages sans discipline, de Jong fut battu et fait prisonnier. Il revint se justifier devant un conseil de guerre, mais, au grand étonnement de tous, il fut condamné à la dégradation et au bannissement. Il vécut dans la retraite à Clèves jusqu'à la révolution de 1813 ; alors il rentra dans son pays, provoqua l'annulation de l'arrêt qui l'avait frappé, et fut élevé par Guillaume Ier à la dignité de contre-amiral. De Jong avait publié pendant son exil plusieurs relations de voyages pleines de renseignements intéressants et d'une forme littéraire remarquable. Les plus importants parmi ces ouvrages sont : *Voyage au cap de Bonne-Espérance* (en holl. ; Haarlem, 1802, 3 vol. in-8) ; *Voyage aux îles Caraïbes* (*id.*, 1807, in-8). E. H.

JONGE (Jean-Corneille de), historien hollandais, né à Zierikzee en 1793, mort à Zuidhoorn en 1855. Il se consacra de bonne heure aux études historiques et devint en 1831 archiviste du royaume des Pays-Bas. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages très estimables, où il fait preuve d'une érudition sûre et d'un esprit critique exercé. Les principaux sont : *Etudes sur les origines des luttes entre Hoecks et Cabillauds* (en holl. ; Leyde, 1817, in-8) ; *Vie des amiraux I. et J. Evertsen* (*id.*, La Haye, 1820, in-8) ; *Description des monnaies et médailles néerlandaises* (*id.*, Amsterdam, 1821-48, 5 vol. in-fol.) ; *De l'Influence du tiers état en Brabant, en Flandre et en Hollande du temps du pouvoir ducal et comtal* (*id.*, Leyde, 1824, in-8) ; *l'Union de Bruxelles de 1577* (*id.*, La Haye, 1825, in-8, réed. à Delft en 1827, trad. en français par Deleville, Rotterdam, 1829, in-8) ; *Recueil de pièces inédites concernant l'histoire des Pays-Bas* (en holl. ; Delft, 1825, 2 vol. in-8) ; *Histoire de la marine néerlandaise* (*id.*, La Haye, 1833-48, 6 vol. in-8). E. H.

JONGHE (Jean-François de), chroniqueur belge, né à Gand en 1674, mort en 1749. Il étudia la théologie à Louvain et entra, en 1693, dans l'ordre des dominicains. Atta-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ché comme aumônier aux armées françaises, il parcourut à leur suite la Hollande, la Belgique, le nord de la France et les provinces rhénanes. Il visita, dans ces diverses régions, les couvents de son ordre et y étudia leurs archives et leurs bibliothèques. Il publia alors deux ouvrages très importants pour l'histoire religieuse des Pays-Bas : *Desolata Batavia dominicana, sive descriptio brevis omnium conventuum et monasteriorum sacri ordinis prædicatorum, quæ olim exstiterunt in Belgio confœderato* (Gand, 1717, in-fol.); *Belgium dominicanum sive historia provinciæ Germanicæ inferioris sacri ordinis FF. prædicatorum* (Bruxelles, 1719, in-4). On lui doit aussi une étude curieuse, écrite en flamand, sur les excès commis par les calvinistes à Gand, de 1566 à 1585 ; avant lui, aucun historien gantois n'avait publié le récit des événements de cette époque très intéressante au point de vue local. Elle est intitulée *Histoires gantoises* (Gand, 1746, in-12). Elle a été souvent rééditée. Nous citerons encore de notre chroniqueur la *Vie de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de leur fils Jean sans Peur* (en flamand) ; demeurée manuscrite jusqu'en 1851, elle a été imprimée à cette époque par la société des bibliophiles flamands. De Jonghe était un homme très instruit et animé d'un sincère patriotisme, mais il manque parfois d'équité dans l'appréciation des querelles religieuses. E. H.

Bibl.: De Wind, *les Historiens néerlandais* (en holl.); Middelbourg, 1831, in-8. — Blommaert, *les Ecrivains flamands de Gand* (en flam.); Gand, 1861, in-8. — De Busscher, *Notice sur J.-F. de Jonghe*, dans la *Biogr. nat. belge*.

JONGHE (Jean-Baptiste de), peintre belge, né à Courtrai en 1785, mort à Bruxelles en 1844. Il étudia d'abord la sculpture, puis, élève d'Ommeganck, s'adonna vers 1812 à la peinture de paysage. En 1826, il devint professeur à l'Académie de dessin et d'architecture de Courtrai et, en 1840, professeur de peinture de paysage et d'animaux à l'Académie d'Anvers. Il fit quelques voyages, en Hollande, en Flandre, en Angleterre. On cite parmi ses meilleurs tableaux : *le Voyageur au repos, Une Ferme en Hollande, Vue du château d'Auderme, Environs de Tournai*. — Il eut quelques élèves et, entre autres, son fils *Gustave*, né à Courtrai le 24 févr. 1828. Elève de l'Académie de Kœnigsberg, il a peint des sujets d'histoire sainte, d'histoire et de genre. Ses principales œuvres sont : *Notre-Dame-de-Bon-Secours* (1834) ; *Piété* (1864) ; *le Convalescent* (1869); *Déclaration d'amour* (1884).

JONGIEUX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 353 hab.

JONGKIND (Johan-Barthold), peintre hollandais, né en 1822, mort à La Côte-Saint-André le 12 févr. 1891. Hollandais de naissance, il appartient à proprement parler à l'Ecole française. Elève d'E. Isabey, il a exposé depuis 1845 au Salon de Paris. C'est en France également qu'il a pris, surtout pendant la première partie de sa carrière, les sujets de ses paysages et de ses marines : *Port de mer* (1848); *Port de Honfleur* (1850); *Le Tréport, Saint-Valery-en-Caux* (1852) ; *Clair de lune* (1853) ; *Souvenir du Havre, Cours de la Seine* (1854) ; *le Quai d'Orsay, Lever de lune près Paris* (1855); *Marine* (1857); *Entrée du port de Honfleur* (1864) ; *Paysage normand* (1866). Quand il revint prendre ses motifs dans sa patrie, il n'en continua pas moins de les exposer en France : *Paysage hollandais* (1859); *Souvenir de la Vieille Tour démolie en 1860 à l'entrée du Port de Rotterdam, Canal hollandais* (1865) ; *Patineurs sur un canal de Hollande, Vue de la rivière d'Overschie* (1868); *la Meuse à Dordrecht, Intérieur du Port, la Bourse à Rotterdam* (1869); *Vues de Dordrecht* (1870-72). G. A.

JONGLEUR. Histoire. — Nom sous lequel on désigne les chanteurs ambulants du moyen âge, compagnons attitrés des trouvères et des troubadours. *Jongleur* est une altération déjà ancienne (elle remonte au moins au XVIe siècle, et Nicot remarque que ce sont les Picards qui appellent *jongleurs* ceux qu'en bon français de France on appelle *bateleurs*) de *jogleur* ou *jogleor* (au cas sujet *joglere*), mot d'ancien français qui correspond phonétiquement au latin *joculator*. Le provençal se sert d'un mot analogue *joglar*, où l'on reconnaît facilement le même radical avec un suffixe différent (latin *jocularis*). Conformément à l'étymologie, le mot s'est appliqué à l'origine à toutes les classes d'amuseurs publics, histrions, baladins, saltimbanques, clowns, etc. Même en plein moyen âge, au moment où le jongleur a surtout conquis la notoriété par les poèmes qu'il fait entendre, soit sur la place publique, soit dans les châteaux, il ne dédaigne pas les tours de force ou d'adresse. L'état social ayant changé et la lecture ayant de plus en plus remplacé l'audition pour les œuvres littéraires, le mot *jongleur* est retombé dans la langue actuelle au sens restreint de « prestidigitateur ». Nous ne l'envisageons ici que comme un terme de l'histoire littéraire du moyen âge : en ce sens il est surtout usité du XIe au XIIIe siècle. Le *jongleur* est essentiellement ambulant, et par là il se distingue du *ménestrel*, attaché à un seigneur ou à une communauté ; mais peu à peu le mot *ménestrel* (plus récemment *ménestrier*, *ménétrier*) prend le pas sur celui de *jongleur*, et c'est sous ce nom qu'il convient de retracer les destinées des jongleurs depuis le XIVe siècle.

Le répertoire du jongleur est des plus variés : chansons de geste, chansons d'amour, chansons de piété, il doit tout savoir pour satisfaire les goûts de ses auditoires sans cesse renouvelés. On s'est demandé s'il n'y avait pas des jongleurs spéciaux pour les chansons de geste et l'on s'est appuyé, pour rendre vraisemblable cette opinion, sur la distinction établie par d'anciens pénitentiels entre les jongleurs que l'Eglise condamnait et ceux qu'elle tolérait. « Il y a, dit Thomas de Cabham à la fin du XIIIe siècle, des jongleurs qui chantent les vies des saints et les *gestes* des princes... Ceux-là on peut les tolérer, et c'était l'avis du pape Alexandre. » Il est évident que chaque jongleur était maître d'organiser son répertoire comme il l'entendait, et de cultiver telle ou telle spécialité ; mais c'était une question de goût personnel qui ne correspondait pas à une distinction sociale de classe. Quoi qu'il chantât, le jongleur s'accompagnait ordinairement de la *vielle*, instrument très différent de la vielle actuelle et qui se rapproche beaucoup du violon. Le jongleur chante ordinairement l'œuvre d'un autre, du trouvère ou du troubadour : il sert d'intermédiaire entre l'auteur et le public et fait l'office de notre éditeur moderne, mais rien ne l'empêche d'être auteur à son tour et d'exploiter son propre fonds, s'il a de quoi. Raimbert de Paris, l'auteur de la belle chanson de geste d'*Ogier le Danois*, déclare qu'il est jongleur ; c'est à un jongleur aussi, du nom d'Ambroise, que nous devons l'histoire en vers de la troisième croisade. C'est surtout dans le midi de la France que les relations entre *troubadours* et *joglars* sont très étroites. Ordinairement le troubadour a son *joglar* attitré dont il insère souvent le nom dans l'envoi de ses chansons : Bertran de Born a son Papiol, Guiraud de Calanson son Fadet. Nous possédons plusieurs pièces où les troubadours font la leçon à leurs jongleurs en le prenant assez haut vis-à-vis d'eux ; mais c'est de la parade pour la galerie, rien de plus. Le plus souvent le *joglar* est un apprenti troubadour, et plusieurs troubadours célèbres ont commencé par être *joglars :* citons notamment Pistoleta, Aimeric de Sarlat, Peirol, Guillem Ademar, Gaucelm Faidit, etc. Chose curieuse : pendant que la *joglaria* s'anoblissait ainsi dans ce qu'on peut appeler les cercles lettrés du temps, le mot de *joglar* continuait, comme *jongleur* dans le Nord, à être appliqué indistinctement par la foule à tous les faiseurs de tours. Nous possédons une curieuse supplique en vers adressée en 1274 au roi de Castille par Guiraud Riquier (de Narbonne) au nom des *joglars*, où est vivement déplorée cette compromettante promiscuité ; Riquier supplie le roi de donner un nom aux vrais *joglars*, pour les tirer de cette fâcheuse situation. Les jongleurs du N. de la France auraient pu formuler les mêmes plaintes ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

c'est là sans doute la vraie raison pour laquelle *ménestrel* s'est peu à peu substitué à *jongleur*. Ant. T.

Technologie. — On donne aujourd'hui le nom de jongleur à un artiste qui rattrape adroitement des objets jetés en l'air; il est forcément équilibriste. Chez les Chinois et plus particulièrement chez les Japonais, la jonglerie est arrivée à un assez haut perfectionnement. Ces derniers, qui sont aussi d'habiles équilibristes, arrivent à des résultats remarquables : par exemple tout en maintenant sur le nez ou sur le menton un véritable édifice formé d'objets les plus disparates, règles de bois, boules, cylindres, éventails, plusieurs d'entre eux arrivent à jongler avec des éventails et des couteaux. D'autres jonglent à deux, l'un se tenant sur le dos, les pieds en l'air, le second debout, accroché aux jambes du premier et dans cette position se renvoient de l'un à l'autre et au-dessus d'eux des boules, des bâtons, etc. C'est un véritable morceau à quatre mains, hérissé de difficultés d'équilibre, joué par deux virtuoses de la jonglerie. Certains Japonais font tenir en équilibre sur leur menton une sorte de perchoir à plusieurs branches en éventail sur lequel une cigogne apprivoisée se promène, dérangeant ainsi continuellement la stabilité pendant qu'eux jonglent en même temps. Nous avons dit que tout jongleur est forcément équilibriste. Beaucoup de jongleurs japonais sont aussi acrobates : tout le monde a vu dans les cirques l'exercice du bambou, dans lequel l'opérateur se tenant avec les jambes et les pieds sur un bambou pendu verticalement à une grande hauteur, jongle des deux mains avec des éventails et se laisse glisser d'un seul coup du haut en bas de la perche longue de 4 à 5 m., s'arrêtant juste au bout par une puissante contraction des jambes et des orteils.

Tous ces exercices dénotent une grande habileté; mais, sauf celui de la perche, ils sont dépassés en Europe. Disons maintenant quelques mots du métier lui-même. Le jongleur doit chercher la difficulté et la vaincre. C'est pour cela qu'il entremêle aux objets ronds, comme des boules, des objets longs qui peuvent heurter les premiers, des objets qui doivent être saisis par une extrémité désignée, comme des poignards, des objets fragiles, comme des assiettes, des verres ou des bouteilles ou même des lampes allumées ou des torches enflammées; c'est aussi pour cela que non seulement il arrive à jeter derrière lui les objets et les reprendre par devant ou inversement, mais encore qu'il cherche à faire courir ces mêmes objets le long de ses bras, autour de son cou, etc. Une des grandes difficultés de l'art du jongleur est d'entremêler les objets lourds et légers, de jongler par exemple avec un petit boulet de canon et une boulette de papier ou encore avec un chapeau et une cigarette. Tous ces résultats sont l'œuvre d'un travail constant et suivi sans relâche. Ceux qui voudront s'en rendre compte n'auront qu'à faire quelques essais préliminaires. Presque tout le monde étant enfant s'est amusé à jongler des deux mains avec deux oranges. Qu'on en prenne seulement trois, ou bien encore qu'on essaye avec une seule main, on verra que la réussite est bien plus difficile à obtenir. Maintenant si au lieu d'oranges on emploie des objets de poids différents tels qu'une orange et un journal chiffonné ou si, au lieu d'objets ronds, on se sert d'une assiette et d'un objet long qui doit être rattrapé par un bout fixé, on verra quelle sûreté de main il faut avoir et qu'il semble presque impossible d'arriver jamais à réussir. L'élève jongleur fait tous ces exercices préliminaires pendant des mois entiers et plusieurs heures par jour avec deux boules, trois boules, en employant d'abord les deux mains, puis une seule. Il passe ensuite aux objets longs tels que deux morceaux de bois, ensuite aux objets ayant un poids plus lourd à l'une des extrémités et c'est seulement lorsqu'il est absolument maître de tous ces préliminaires qu'il entremêle les objets de forme et de poids différents. Il doit ensuite augmenter le nombre des objets et arriver au moins à huit. L'étude des objets fragiles vient seulement après et naturellement est commencée avec des formes en bois représentant l'objet lui-même, car sans cela les fabriques de verrerie et de porcelaine ne suffiraient pas à remplacer la « casse ». L'art du jongleur, parmi tous ceux qui dépendent exclusivement de l'adresse et de l'agilité des doigts, est celui qui exige le plus de pratique et d'exercices suivis sans interruption. Pour ne rien omettre, il nous faut ajouter que certains exercices sont aidés par les lois de l'équilibre : ainsi la rotation d'une assiette ou d'un saladier fait tenir la canne qui sert de support; une plume de paon tient facilement en équilibre sur le nez si on a soin de marcher du côté où elle penche et de la redresser ainsi par la résistance de l'air; un cornet de papier qu'on enflamme par son ouverture tient assez facilement sur sa pointe; une pile de briques en bois reste intacte par la force d'inertie si on chasse violemment de la pile l'une de ces briques. Malgré ces petits moyens qui peuvent aider l'artiste, il n'en est pas moins établi que le jongleur présente le résultat d'un travail véritablement sérieux et digne d'attirer l'attention. Alber.

Bibl. : Histoire. — Léon Gautier, *les Epopées françaises*, t. II, p. 1-225, 2e éd. — Freymond, *Jongleurs und Menestrels*; Halle, 1883.

JONKŒPING. Ville. — Ville de Suède, ch.-l. du Læn de ce nom, au S. du lac Wetter; 19,902 hab. Régulièrement bâtie (depuis l'incendie de 1790), elle est très industrieuse, fabrique des toiles, des lainages, du cuir, possède une des plus grandes manufactures d'allumettes chimiques du monde. Auprès est *Husquarna* renfermant de grands établissements métallurgiques alimentés par le minerai du Taberg, fabriquant des machines, armes, etc.

Province. — Læn de Suède, au centre de la Gothie; 11,575 kil. q., 193,389 hab., soit 17 hab. par kil. q. (au 31 déc. 1892). Compris entre ceux de Skaraborg et Östergœtland au N., Kalmar à l'E., Kronoberg au S., Halland et Elfsborg à l'O., il occupe le N. de l'ancien Smaland. Son plus haut sommet est le Taberg (336 m.) formé de minerai de fer. Les lacs occupent 926 kil. q. Le climat est tempéré; de vastes forêts de hêtres, sapins, tilleuls alternent avec les champs. A.-M. B.

JONNART (Charles), homme politique français, né à Fléchin (Pas-de-Calais) le 27 déc. 1857. Chef de cabinet de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, il devint en 1884 directeur des affaires algériennes au ministère de l'intérieur, puis commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine. Après avoir échoué aux élections générales de 1885 dans le Pas-de-Calais, il fut élu député en 1889 et réélu en 1893 par la 2e circonscription de Saint-Omer. Le 3 déc. 1893, il entra, avec le portefeuille des travaux publics, dans le cabinet Casimir-Perier. Il se distingua lors de la discussion de l'interpellation relative aux grèves du Pas-de-Calais (12-14 déc.) par des discours autoritaires qui faillirent faire mettre le ministère en minorité. Il se retira le 22 mai 1894 avec le cabinet. Il est gendre de M. Aynard, banquier lyonnais.

JONQUE (Mar.). Nom donné aux navires chinois qui servent au cabotage. Les jonques sont d'assez grands navires atteignant jusqu'à 300 et 400 tonneaux. Elles rappellent beaucoup, par l'aspect de leurs coques vues de loin, nos anciennes constructions navales du temps de Louis XIII et de Louis XIV, avec un avant-haut et un château d'arrière très élevé, lequel est en porte à faux et coupé en deux par une grande rainure permettant le passage de la mèche du gouvernail, le trou de jaunière étant inconnu. Elles portent trois mâts plus ou moins inclinés avec des voiles carrées, faites de nattes en paille, réunies par bande. Elles sont de très lourd échantillon, marchent mal et sont armées presque toutes d'artillerie pour se défendre soi-disant contre les pirates. Un édit d'un empereur de Chine, remontant déjà à une haute antiquité, qui est pourtant encore appliqué non seulement en Chine, mais en Annam, prescrit au propriétaire de toute jonque de faire peindre un œil ouvert à l'avant, de chaque bord, afin que le navire puisse voir et éviter les dangers de la navigation.

JONQUERETS-DE-LIVET (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil; 317 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JONQUERY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon; 113 hab.

JONQUIÈRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban ; 103 hab.

JONQUIÈRES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac; 238 hab.

JONQUIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis ; 444 hab.

JONQUIÈRES ET SAINT-VINCENT. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Beaucaire; 1,539 hab. Fabriques d'instruments aratoires.

JONQUIÈRES (Ernest de), mathématicien français (V. FAUQUE DE JONQUIÈRES).

JONQUILLE (Bot.). Nom vulgaire du *Narcissus Jonquilla* L. (V. NARCISSE).

JONS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux; 495 hab.

JONSIUS (Johann), philosophe allemand, né dans le Holstein en 1614, mort à Francfort en 1659. Il fut recteur de l'académie de Francfort et publia deux ouvrages d'une grande importance pour le développement de l'histoire de la philosophie : *Dissertationum de historia peripatetica partis primæ prima* (Hambourg, 1652), et *De Scriptoribus historiæ philosophicæ* (Francfort, 1659). Christian Dorn a publié une deuxième édition de ce dernier ouvrage, sous le titre : *De Scriptoribus historiæ philosophicæ libri quatuor, recogniti atque ad præsentem ætatem usque recogniti cura Joh. Chr. Dorn* (Iéna, 1716).

JONSON (Benjamin), plus connu sous le nom de Ben Jonson, célèbre auteur dramatique anglais, né à Westminster le 11 juin 1573, mort à Londres le 6 août 1637. D'humble origine, orphelin de père, il fut remarqué par William Camden qui le fit élever à ses frais à l'école de Westminster, puis à Cambridge. Mais il dut de bonne heure interrompre ses études pour apprendre le métier de maçon qu'exerçait son beau-père. Fort dégoûté de la truelle et du mortier, il s'enfuit en Flandre où il combattit les Espagnols. Il revint à Londres vers 1592, se maria et, dépourvu de toutes ressources, s'engagea dans une troupe de comédiens. Il jouait et, en même temps, composait des pièces comme c'était alors la coutume. A la suite d'un duel avec un de ses compagnons, il fut emprisonné et manqua d'être pendu, car il avait tué son adversaire. C'est en prison qu'il se convertit au catholicisme, pour revenir d'ailleurs une dizaine d'années plus tard au protestantisme. Jusqu'en 1598, il avait arrangé de vieux drames pour la scène avec la collaboration d'écrivains connus. Son véritable début littéraire fut la charmante comédie, *Every Man in his humour* (1598, in-4), qui obtint un grand succès et tint l'affiche plus longtemps qu'aucun autre de ses ouvrages. Shakespeare, dit-on, y joua un rôle. Cette pièce était écrite dans le goût de Plaute et de Térence. Ben Johson s'y posait tout de suite en classique, en représentant du passé au beau milieu du triomphe de l'école nouvelle. Avec *Every Man out of his humour* (1599), surtout avec *Cynthia's Revels* (1600), il se révéla comme un brillant satirique : flagellant sans ménagement les vices et les ridicules de l'époque avec une humeur caustique et batailleuse qui recherchait les personnalités. Des écrivains, Marston et Decker, n'eurent pas de peine à se reconnaître parmi ses personnages les plus maltraités. Ils se vengèrent. « Trois ans, écrit Jonson, ils m'ont provoqué sur tous les théâtres, avec leur style pétulant, et à la fin contraint dans ma volonté, mais fatigué, je l'avoue, de tant d'attaques, j'ai voulu éprouver si la honte aurait quelque effet sur eux », et il donna contre eux son *Poetaster* (1601), auquel ils répliquèrent par la *Satiromastix*, aussi injurieuse, mais fort inférieure sous le rapport du talent. Ben Jonson se fit avec ces procédés une légion d'ennemis qui le poursuivirent avec une haine féroce. Avec sa nature violente, son corps athlétique, sa face énorme, ses yeux profonds et durs, son cou de taureau, il se plaisait à la lutte et ne recula jamais : « Je les flagellerai, ces singes, et je leur étalerai devant leurs beaux yeux un miroir aussi large que le théâtre sur lequel nous voici. Ils y verront les difformités du temps disséquées jusqu'au dernier nerf et jusqu'au dernier muscle, avec un courage ferme et le mépris de la crainte... Ma rigide main a été faite pour saisir le vice d'une prise violente, pour le tordre, pour exprimer la sottise de ces âmes d'éponge qui vont léchant toutes les basses vanités ! » Il atteignait l'apogée de sa gloire avec son *Volpone* (1605), « œuvre sublime, la plus vive peinture des mœurs du siècle, où s'étale la pleine beauté des convoitises méchantes, où la luxure, la cruauté, l'amour de l'or, l'impudeur du vice, déploient une poésie sinistre et splendide, digne d'une bacchanale du Titien » (Taine). Au club de la Sirène, fondé par Walter Raleigh, plus tard à la caverne de Saint-Dunstan, il rencontrait les hommes les plus remarquables de l'époque : Selden, Chapman, Bacon, Marston, Drayton, Shakespeare, Fletcher, le comte de Rutland, le comte de Pembroke, lord d'Aubigny, le duc de Newcastle ; il régnait sur une cour de jeunes poètes qu'il appelait ses fils : Beaumont, Randolph, Field, Cleveland, Cartwright, Howell, faisant assaut d'esprit avec Shakespeare, jouissant de la réputation de l'homme le plus lettré d'Angleterre. « Que de choses nous avons vues et faites au club de la Sirène ! Quel échange de propos vifs et pleins d'une flamme subtile ! Il semblait que chacun des interlocuteurs prodiguât tous les trésors de son esprit dans ces badinages. » (Beaumont.) L'avènement de Jacques Ier marqua la phase la plus brillante de sa carrière. Il fut pensionné, reçut le titre de poète lauréat, composa la plupart de ces « masques » ou divertissements élégants et gracieux qui égayèrent si souvent la cour et où il excella. En 1618, il entreprit à pied un voyage en Ecosse, s'arrêtant de château en château et notamment chez William Drummond d'Hawthorden dont les *Conversations* sont la principale source de sa biographie. Mais dès 1623, date de l'incendie de sa bibliothèque, qui lui causa un grand chagrin, commence la décadence. Charles Ier n'a plus les goûts littéraires de Jacques et ne se pique pas comme lui d'érudition. Il délaisse le poète que la paralysie cloue sur son lit (1626). Trop généreux, trop prodigue, Ben Jonson est presque misérable. Il obtient en 1628 la place de chronologiste de la Cité de Londres qu'il perd en 1631. La chute lamentable de sa pièce *The New Inn* (1629) ajoute à ses tracas. Ses ennemis reparaissent avec une nouvelle ardeur et il lui faut, vers la fin de sa vie, livrer de nouveaux combats aux Butter, aux Gill, aux Inigo Jones et retrouver des forces pour les ridiculiser dans *The Magnetic Lady* (1632). Ben Jonson, une des gloires dramatiques de l'Angleterre, fut enterré à Westminster. Les principaux poètes du temps écrivirent en son honneur une trentaine d'élégies publiées sous le titre de *Jonsonius Virbius* (1638). Un bon portrait de lui par Gerard Honthorst appartient à lord Sackville et figure en copie à la National Portrait Gallery.

Outre les pièces mentionnées ci-dessus, Ben Jonson a laissé : *The Case is Altered* (1598, in-4), comédie tirée des *Captifs* et de l'*Aululaire* de Plaute ; *Sejanus* (1603, in-4), *Catilina* (1611, in-4), tragédies tirées de Cicéron, de Lucain et autres, qui furent assez mal accueillies du grand public ; *The Alchemist* (1610, in-4), la mieux construite de ses pièces et l'une des plus remarquables par sa prodigieuse érudition ; *Bartholomew Fayre* (1644), satire du puritanisme ; *The Divell is an asse* (1616, in-4), comédie ; *The Staple of newes* (1625), singulier mélange de motifs tirés d'Aristophane et d'événements du jour ; *A Tale of a Tub* (1633), comédie ; *The Sad Shepherd* (impr. en 1641), délicieuse pastorale tirée des aventures de Robin Hood et malheureusement inachevée ; *Mortimer*, fragment de tragédie imprimé en 1640 ; un grand nombre de *Masques* dont on trouvera l'énumération dans la biographie de Leslie Stephen et Sidney Lee ; des poésies : *Epigrammes* (1612) ; *The Forrest* et *Underwoods* (1640), une traduction de l'*Art poétique* d'Horace (1640) ; *Leges conviviales* (1692), un recueil de pensées en prose d'un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

style puissant, énergique et pittoresque : *Timber or discoveries made upon men and Matter* (1641, in-fol.), enfin *The English Grammar* (1640, in-fol.). On a donné plusieurs éditions de ses *Œuvres complètes*. La meilleure est celle de Gifford (Londres, 1816, 9 vol.), mais elle est encore loin d'être satisfaisante. R. S.

BIBL. : *Notes of Ben Jonson conversation with W. Drummond ;* Londres, 1842. — BAUDISSIN, *Ben Jonson und seine Schule;* Leipzig, 1836, 2 vol. — GIFFORD, *Memoir of B. Jonson ;* éd. Cunningham; Londres, 1875. — SYMONDS, *Life of B. Jonson;* Londres, 1886. — SWINBURNE, *A Study of B. Jonson;* Londres, 1889. — C.-H. HERFORD, *Vie*, dans *D. of National Biography*, 1892, t. XXX. — E. LAFOND, *Ben Jonson ;* Paris, 1863, in-8. — TAINE, *Histoire de la Littérature anglaise*, 1863, t. II, in-8. — MÉZIÈRES, *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare ;* Paris, 1863, in-12.

JONSSON (Arngrim) (V. VIDALIN).

JONSSON (Carl) (V. CAROLUS JONÆUS).

JONSSON (Finn) (V. FINN JONSSON).

JONSSON DE SKARDSA (V. BJOERN).

JONSTON (Jean), polygraphe polonais d'origine écossaise, né en 1603, mort en 1675. Il voyagea beaucoup à l'étranger, étudia les langues orientales et prit le titre de docteur en médecine. Ses ouvrages écrits en latin sont pour la plupart relatifs à cette science et ont joui d'une autorité considérable. Les principaux sont : *Thaumaturgia naturalis* (Amsterdam, 1630) ; *Historia universalis* (*id.*, 1634, plusieurs éditions) ; *Theatrum universale historiæ naturalis* (Francfort, 1650) ; *Notitia regni naturalis* (Leipzig, 1661) ; *Dendrographia* (Francfort, 1662) ; *Historia universalis* (Amsterdam, 1634).

JONTE. Rivière de France (V. LOZÈRE et AVEYRON [Dép.]).

JONVAL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron ; 245 hab.

JONVELLE (*Juncivilla*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey, sur la Saône ; 559 hab. Carrières de grès bigarré. Moulins, huilerie, filatures et tissages. Voies antiques et débris de l'époque gallo-romaine. Bourg fortifié au moyen âge, pris et dévasté par le prince d'Orange en 1475, par Tremblecourt en 1595, par Batilly en 1634, par le duc de Saxe-Weimar en 1637, par Gallas et Piccolomini en 1638 et par du Hallier en 1641. A la suite de ce dernier siège le château fut démoli et l'enceinte rasée, sauf deux portes. Eglise gothique, avec des remaniements de la Renaissance ; porche du XIIIe siècle. Maisons anciennes. Jonvelle avait, avant la Révolution, un prieuré de l'ordre de Cluny et un couvent de carmes déchaussés. Les habitants avaient été affranchis en 1354 par Philippe de Jonvelle. La seigneurie comprenait vingt-deux villages : elle a appartenu d'abord à des seigneurs qui portaient le nom de Jonvelle ; le duc de Bourgogne l'acquit en 1374, la revendit en 1378 à Guy de La Trémoille, et la confisqua en 1448 ; puis elle fut engagée aux de Ghénarraz et aux d'Andelot (1493-1570) ; Philippe III, roi d'Espagne, la racheta en 1570, et elle ne sortit plus dès lors du domaine souverain. Elle fut réunie à la France en 1674 avec la Comté, et Louis XIV en prit possession à titre de comte de Bourgogne et du chef de sa femme, Marie-Thérèse d'Autriche. Armes : *de sinople au château d'or terrassé de sable.* LEX.

BIBL. : Abbés COUDRIET et CHÂTELET, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle et de ses environs ;* Besançon, 1864.

JONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 405 hab.

JONVILLE (Baron de) (V. CASTELNAU [Michel de]).

JONZAC. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente-Inférieure, sur la Seugne ; 3,431 hab. Stat. du chem. de fer de Nantes à Bordeaux, Jonzac se trouvait sur la voie romaine de Blaye à Cognac. Pendant la guerre de Cent ans, Jonzac fut tour à tour occupé par les Anglais et les Français. Les protestants s'en emparèrent en 1570. L'église, qui a conservé une façade du Xe au XIe siècle, a été reconstruite de 1847 à 1854. Un ancien château qui domine la Seugne sert aujourd'hui d'hôtel de ville et de sous-préfecture. Commerce de vins et d'eaux-de-vie. G. R.

BIBL. : P.-D. RAINGUET, *Etudes littéraires et scientifiques sur l'arr. de Jonzac*, 1864, in-8.

JONZIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien ; 503 hab.

JONZIEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Genest-Malifaux ; 1,137 hab. Moulinage de soie.

JOPLIN (Thomas), économiste anglais, né à Newcastle-upon-Tyne vers 1790, mort à Bœhmischdorf (Silésie) le 12 avr. 1847. Sa réputation date de son *Essay on the general principles and present practices of Banking in England and Scotland* (Newcastle, 1822) qui fit grand bruit parmi les financiers et obtint plusieurs éditions. Joplin proposait la création d'une joint-stock-bank. Il participa, en 1824, à l'établissement de la Provincial Bank d'Irlande, créa la National Provincial Bank d'Angleterre (1833) et fonda dans les grandes villes de province des établissements analogues. Il a laissé un grand nombre d'autres traités. Citons : *Outlines of a System of political Economy* (Newcastle, 1823) ; *Views on the Subject of Corn and Currency* (1826) ; *On Our Monetary System* (1840, 2e éd.) ; *The Cause and cure of commercial embarrassements* (1841). R. S.

JOPPE ou **JAPHO**, aujourd'hui *Jaffa* (V. ce mot).

JOPPÉCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 264 hab.

JORAM. Ce nom est porté à la fois par un roi d'Israël (Dix-Tribus) et par un roi de Juda, à peu près contemporains l'un de l'autre. 1° Joram d'Israël, fils d'Achab, frère et successeur d'Ochosias, occupe le trône de Samarie pendant douze ans (première moitié du IXe siècle avant notre ère). Sous son règne se produit une rébellion du pays de Moab. On assure que Josaphat, de Juda, se joignit à Joram pour venir à bout des Moabites ; mais cette expédition est rapportée avec des détails qui la rendent au plus haut point suspecte. Après de grands succès, les rois alliés auraient dû battre en retraite, on ne sait trop pourquoi. En revanche, on a récemment mis au jour une inscription où Mésa, roi de Moab, que le texte biblique désigne comme l'adversaire des rois alliés, raconte ses luttes avec les roi d'Israël et les conquêtes qu'il a faites sur eux ; il énumère notamment les places qu'il a fortifiées contre ses dangereux voisins. Moab semble donc bien avoir reconquis et sérieusement défendu son indépendance. Joram entre, d'autre part, en lutte avec les Syriens et, blessé devant Ramoth de Galaad, retourne à Jezrahel pour se faire soigner ; c'est là qu'il est assassiné par Jéhu, qui avait profité de son absence pour soulever l'armée ; ainsi finit la dynastie des Omrides. — 2° Joram de Juda, fils et successeur de Josaphat, s'allie par mariage à la famille régnante d'Israël. De son temps l'Edomie aurait résolu de secouer le joug de Juda et Joram aurait vainement essayé de remettre la main sur elle. Il est question aussi dans les *Chroniques* d'une invasion de Philistins et d'Arabes qui auraient pillé Jérusalem ; l'infortuné roi meurt victime d'une affreuse maladie d'entrailles et on lui refuse la sépulture royale. M. VERNES.

BIBL. : VERNES, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 421 à 426.

JORAT. Chaîne de montagnes intermédiaire entre les Alpes et le Jura, en Suisse. Elle s'étend entre le lac Léman, au S., et les lacs de Neuchâtel et de Morat, au N. Le versant méridional présente un escarpement assez élevé qui diminue graduellement de l'E. à l'O. et qui est dominé par les plus hautes sommités de la chaîne, le mont Pèlerin, le mont Gourze, le Chalet à Gobet. Depuis le lac jusqu'à une certaine hauteur, le versant est couvert de vignobles, dont le plus renommé est celui de Lavaux. Du versant N. se détachent plusieurs chaînes de collines ; les points les plus élevés sont le Gibloux et la Tour de la Molière. La ligne de chemin de fer Berne-Lausanne coupe ces collines. Le Jorat est formé de couches de molasse entremêlées de lignite et d'argile et couvertes de graviers calcaires qui, sur certains points de la chaîne, ont une épaisseur de 30 m. Le versant N.-O., du côté d'Estavayer, présente des roches

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans lesquelles on trouve de grandes quantités d'empreintes de coquilles bivalves et des débris de gros animaux vertébrés, particulièrement des tortues. Dr Gobat.

JORDAENS (Jakob), peintre flamand, né à Anvers le 19 mai 1593, mort à Anvers le 18 oct. 1678. Il était le fils aîné d'un marchand de grosses toiles, et, dès l'âge de quatorze ans, il fut mis par son père en apprentissage chez Adam Van Noort, pour y acquérir les connaissances nécessaires à un peintre sur toiles d'ameublement. Jordaens resta huit ans chez son maître, et il épousa sa fille Catherine le 15 mai 1616. Quelques mois auparavant, il avait été inscrit dans la gilde de Saint-Luc comme « peintre à la détrempe », *waterschilder*. Plus tard, maître honoré et déjà célèbre, il se rapprocha souvent de son ancien métier, et en 1644, par exemple, il peignit encore des cartons de tapisseries. Jordaens ne quitta que rarement Anvers et ne put jamais faire ce voyage d'Italie qui était alors le rêve de jeunesse de tous les artistes du Nord ; Sandrart affirme seulement que, privé des modèles qu'il aurait pu trouver au delà des Alpes, il étudia avec passion les œuvres italiennes qu'il put voir dans sa patrie, et par exemple dans la collection de Rubens. Sa vie calme, à son foyer égayé par trois enfants, fut troublée seulement par les risques que lui fit courir son adhésion au protestantisme. Alors, sous la dure domination des Espagnols, les réformés étaient nombreux en Flandre, et, en 1635, tout le quartier qu'habitait Jordaens fut en pleine chaire accusé d'hérésie. Il semble que, dès 1632, Jordaens ait eu des rapports avec les protestants de Hollande, car, en cette année, il reçut un sauf-conduit pour aller à Amsterdam. Vers 1655, il fut accusé d'avoir écrit un libelle contre l'Eglise catholique et de ce chef condamné à une amende de 200 livres. En 1660, il fit pour ainsi dire profession publique de sa foi en jurant devant un tribunal par Dieu seul et non pas par les saints. Enfin, son nom apparaît en 1671 sur les registres de la communauté de la « montagne des Oliviers en Brabant » (*Brabantsche Olijfberg*) ; il en fut un des membres actifs et ouvrit sa maison aux réunions religieuses. D'ailleurs, il ne cessa jamais de travailler pour le clergé catholique : son tableau de l'église Saint-Jean à Anvers, *Saint Charles Borromée priant pour les pestiférés*, est daté de cette même année 1655 où il fut poursuivi comme hérétique. Jordaens acquit une fortune assez considérable, pour se faire bâtir, à l'exemple de Rubens, une maison magnifique, où l'on travaillait en 1641, comme le prouve le millésime gravé sur une pierre (dans la Hoogstraate) ; il en donna lui-même les plans et en décora les plafonds de peintures où les douze apôtres se voyaient à côté des douze signes du zodiaque. Comme Rubens également, il possédait une bonne collection de tableaux, qui fut vendue à La Haye en 1784. Jordaens eut, à partir de 1620, de nombreux élèves, parmi lesquels on connaît Arnold Jordaens, son parent, Charles du Val, Pierre de Moulyn, Mathieu Peetersen, Roger de Cuypers, Henri Rockso, Guillaume de Vryes, Jean Guelynx, Roland de Meyer, André Snyders, Conrad Hansens, Adrien de Munckninck, Pauwells Goetvelt, Marcel Librechts. Il les employait souvent comme aides, et c'est ainsi qu'il arrivait à exécuter en un an des commandes de trente-cinq tableaux, comme celle qu'il reçut en 1648 de deux riches habitants de La Haye. Charles Ier d'Angleterre lui paya en 1640 un tableau 44 livres sterling. Charles-Gustave de Suède lui commanda vers 1655 une suite de scènes de la Passion. Quelques années auparavant (1652), la veuve du stathouder Frédéric-Henri l'avait appelé pour peindre des scènes de la vie de son époux, le plus grand général de la Hollande, dans sa résidence de la maison au Bois (*Huis in't Bosch*), où n'avaient travaillé jusque-là que des artistes hollandais. Ce palais isolé près de Schweningen est encore aujourd'hui un vrai musée de Jordaens. Le peintre a écrit lui-même une explication détaillée du morceau principal de la série, *le Grand Tableau triomphal de feu très illustre prince Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, de louable mémoire, pour Madame son altesse la princesse douairière*. Le manuscrit écrit et signé de sa main, en français, a été acheté en 1889 par la direction des archives de La Haye et vient d'être publié. C'est un document curieux sur l'esprit du temps par l'abondance des allégories et le sens profond que l'auteur prête même aux « quatre chevaux blancs qui tirent le chariot et qui dénotent la candeur et l'intégrité de cœur de cet excellent prince ».

A la mort de Rubens (1640), Jordaens passait, aux yeux d'un connaisseur comme Balthazar Gerbier, pour le premier peintre des Flandres (lettre à M. Murray, conservateur des tableaux du roi Charles Ier). Il dut certainement beaucoup à l'exemple du peintre de *la Descente de Croix*, bien qu'il n'ait été ni son condisciple chez Adam Van Noort, où il entra dix ans plus tard, ni son élève, comme on l'a souvent répété. Comme lui, il travaillait avec rapidité et avec emportement, en pleine pâte et en pleine lumière. Comme lui aussi, il aimait les visages brillants de santé, les formes rebondies, les draperies héroïques. Mais sa couleur est d'ordinaire plus chaude et plus dorée que celle du grand maître d'Anvers, l'harmonie des lumières et des ombres est plus douce et plus grave et l'œil est rarement ébloui par des rouges éclatants et criards. D'autre part, Jordaens n'a jamais atteint, même dans ses compositions épiques de *la Maison au bois*, l'ordonnance majestueuse et la belle rhétorique de Rubens. Pour lui, la mythologie n'est qu'un prétexte à nudités grasses et la Cène elle-même qu'un joyeux repas. S'il peint *le Christ chassant les vendeurs du Temple* (musée du Louvre), il prodigue autour de lui les têtes ignobles, les chutes risibles, les accessoires vulgaires. Les tableaux de cérémonie ne sont point faits pour son génie plébéien ; les tableaux de sainteté répugnent non seulement par leur sujet à ses convictions de réformé, mais par leur gravité à son esprit moqueur. Ce qui convient à Jordaens, ce sont les peintures de la grosse joie populaire, l'épanouissement sensuel de l'homme primitif ou du paysan rassasié : aussi a-t-il reproduit sans se lasser la *Fable du Satyre et du Passant* (musées de Bruxelles, d'Amsterdam, de Cassel, de l'Ermitage), *le Jour des Rois* (musées du Louvre, de Brunswick, de Munich) et ces assemblées de bons vivants chantant à tue-tête autour d'une table couverte de victuailles, au-dessus desquelles il a parfois écrit le vieux proverbe flamand : *Soo d'oude songen, soo papen de jongen*, « comme les vieux chantent, les jeunes sifflent » (coll. de Pret-Thuret, à Anvers, galerie d'Arenberg, musée de Berlin). Enfin Jordaens, avec une couleur aussi chantante et aussi riche que celle de Rubens, a une verve de caricaturiste digne de Teniers et une puissance de caractériser la laideur et la sottise qui fait presque penser aux fantaisies de Dürer et de Léonard : il a réuni comme un musée monstrueux de toutes les variétés de bêtise suffisante et majestueuse dans les docteurs juifs qu'il a groupés autour du *Christ enfant* (musée de Mayence), ou dans cet étonnant dessin du musée de Grenoble où rois, princes et prélats sont bafoués par la Vérité qu'ils négligent pour une idole ridicule (accompagné d'un quatrain flamand, signé et daté de 1658). Presque tous les musées d'Europe possèdent des œuvres de ce maître fécond. En mettant à part les sujets souvent répétés dont nous avons déjà donné des exemples, voici les tableaux les plus importants : au Louvre, *le Christ chassant les vendeurs du Temple*, *le Jugement dernier*, *les Quatre Evangélistes*, le puissant *Portrait de l'amiral Ruyter ;* au musée de Lille, *le Christ et les Pharisiens*, *l'Enfant prodigue*, *Suzanne et les vieillards ;* au musée de Lyon, *la Visitation* et *la Nativité ;* au musée de Marseille, *la Pêche miraculeuse ;* à Rouen, *Marie et Madeleine*, un portrait de vieillard ; au musée d'Anvers, *la Cène*, *la Mise au tombeau*, *l'Adoration des bergers*, *le Commerce et l'Industrie protégeant les arts*, *Pégase*, *la Loi divine protégeant la loi humaine* (trois tableaux peints pour la gilde de Saint-Luc) ; dans l'église des Augustins d'Anvers, *le Martyre*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de sainte Appollonie; dans l'église Saint-Jacques, *Saint Charles Borromée priant pour les pestiférés de Milan* et *Saint Pierre trouvant dans la gueule d'un poisson la pièce de monnaie du tribut;* dans l'église Saint-Paul, *la Crucifixion;* dans la collection Boschaert, trois portraits datés de 1635; au musée de Bruxelles, *Saint Martin chassant un démon* (1630), *Allégorie sur la Fertilité, Triomphe du prince Frédéric-Henri de Nassau* (réplique), *Eléazar et Rébecca;* au musée de Gand, *le Christ et la femme adultère;* au musée de La Haye, *Faune et Nymphe;* au musée de Brunswick, *l'Adoration des bergers, Sainte Famille, les Pèlerins d'Emmaüs, Démocrite et Héraclite;* au musée de Cassel, *Jordaens jouant du luth devant sa fiancée et la famille Van Noort* (1624?), *le Cortège de Bacchus, l'Education de Bacchus;* au musée de Copenhague, *la Métamorphose de la corne d'Achéloüs* (1642), *Suzanne au bain* (1653), *Laissez venir à moi les petits enfants;* au musée du Prado, à Madrid, *le Jugement de Salomon, le Mariage de sainte Catherine,* avec un beau portrait de Catherine Van Noort, *le Christ et saint Jean, le Bain de Diane, Sacrifice à Pomone, la Famille de Jordaens;* au musée de Brera, à Milan, *l'Enfance de Jupiter;* au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, *Saint Paul et saint Barnabé à Lystre, Diane et ses nymphes surprises par des satyres, la Famille de Jordaens;* au musée de New York, *le Triomphe de Bacchus.* Un portrait de Jordaens par lui-même, d'une énergie superbe, se trouve dans la galerie des portraits de peintres, aux Uffizi de Florence ; un autre, moins important, est au musée de l'Ermitage. Van Dyck a peint, lui aussi, un portrait de Jordaens qui a été gravé par Peter de Jode, Marinus et Bolswert. Le peintre lui-même a reproduit à l'eau-forte *le Christ chassant les vendeurs du Temple, l'Enfance de Jupiter,* etc. Ces estampes sont d'une facture souple et colorée.

E. Bertaux.

Bibl.: A. Houbraken, *De Groote Schouburgh der Nederlandsche Konstschilders;* Amsterdam, 1718, t. I, 3 vol. in-8. — Campo Weyermann, *De Levens Beschryvingen der Nederlandsche Konstschilders;* S'Gravenhague, 1729-69, t. I, 4 vol. in-4. — Kramm et Immerzeel, *De Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders;* Utrecht, 1857-64, 2 vol. in-8. — Van den Brandén, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool;* Anvers, 1883, in-8. — A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande;* Paris, 1865-70, t. VII, 10 vol. in-8. — Du même, *l'Art flamand dans l'est et le midi de la France;* Paris, 1877, ch. XIII, in-8. — Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles,* école flamande. — Génard, *Notice sur Jacob Jordaens;* Gand, 1852, in-8. — Wauters, *la Peinture flamande;* Paris, coll. Quantin, petit in-8. — E. Montégut, *les Pays-Bas;* Paris, 1884, in-12. — *L'Art,* 1882, IV, 1883, I (articles de M. Van den Branden). — *Repertorium für Kunstwissenschaft,* 1894, t. XVII, 3e livr.

JORDAN. Rivière des Etats-Unis, Etat d'Utah, qui conduit au Grand Lac Salé les eaux du lac Utah et passe au pied de la Cité du Lac Salé (Salt Lake City. Sa vallée, très fertile, est encaissée entre deux hautes chaînes de montagnes. Elle a 60 kil. de long.

JORDAN (Thomas), poète anglais, né vers 1612, mort en 1685. Elevé pour le théâtre, il fut, comme beaucoup d'acteurs du temps, auteur dramatique pour le compte de sa compagnie. Mais sa veine littéraire n'était pas bornée là : on a de lui des poésies légères : *Poetical Varieties or Variety of Fancies* (1637), des facéties, comme *A Pill to Purge Melancholy* (1637), des pamphlets politiques, comme *A Medicine for the Times, or an Antidote against Faction* (1641) ; des poésies dévotes, *Divine Raptures* (1646), etc., sans compter l'amas de ses œuvres restées inédites.

JORDAN, dit *de Colombier* (Claude), publiciste français du XVIIIe siècle. Après avoir voyagé pendant une douzaine d'années dans toute l'Europe, il s'établit vers 1686 comme libraire à Leyde, puis revint en France où il séjourna dans un village des environs de Verdun. Il publia des *Voyages historiques de l'Europe* (Paris, 1692-1703, 8 vol. in-12) qui eurent un grand succès. En juil. 1704, il créait la *Clef du cabinet des princes de l'Europe,* recueil fort estimé et plus connu sous le nom de *Journal de Verdun,* qui inaugurait dans la presse le genre nouveau du journal historique et littéraire. Cette tentative eut un succès considérable, dû aux considérations et jugements qui accompagnaient les notices et à son impartialité. De 1707 à 1716, le titre fut *Journal historique sur les matières du temps* (Verdun, 20 vol.) ; de 1717 à 1776, *Suite de la Clef* (Paris, 120 vol.), auxquels il faut adjoindre un *Supplément de la Clef* (1713, 2 vol. in-8), relatif aux événements survenus en Europe depuis la paix de Ryswick jusqu'en 1704. Après la mort de Jordan, son journal fut rédigé par de La Barre (1727), Monehaut d'Egly (1739), Nicolas Bonamy (1749) et Ameilhon. Il cessa de paraître en 1776, à la suite de l'interdiction faite par le gouvernement de publier des nouvelles politiques. Dreux du Radier a donné une *Table du Journal de Verdun,* 1697-1756 (9 vol. in-8). On peut citer encore de Jordan : *Choix de bons mots ou Pensées des gens d'esprit sur toutes sortes de sujets* (Amsterdam, 1716, in-8).

JORDAN (Charles-Etienne), littérateur français, né à Berlin le 27 août 1700, mort à Berlin le 24 mai 1745. D'une famille de réfugiés français originaire du Dauphiné, il fit ses études de théologie à Genève, Lausanne et Berlin, fut consacré en 1725 et fut pasteur dans l'Uckermark. La perte de sa femme, Suzanne Perrault, qu'il aimait tendrement, et sa faiblesse de constitution le déterminèrent à quitter le ministère. Ses frères le poussèrent à voyager et il fit un tour en Europe dont il a laissé la relation : *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733 en France, en Angleterre et en Hollande* (La Haye, 1735, in-12). A Paris, il visita Voltaire, « un jeune homme maigre, qui paraît attaqué de consomption et *cœco carpitur igne* », Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, Monfaucon, Rollin, l'abbé Du Bos, etc. Le prince royal de Prusse (Frédéric le Grand) l'appela auprès de lui au château de Rheinsberg et en fit son secrétaire. Fort érudit et agréable causeur, Jordan « était l'homme qu'il fallait pour servir de dictionnaire à la curiosité de Frédéric. Le prince s'amusait à l'entendre répéter de mémoire des passages d'auteurs célèbres que personne n'avait l'honneur de connaître. Il feuilletait cette érudition inépuisable et point pédantesque. » Il fut son conseiller littéraire, son copiste, son critique et même son ami. Aussi, après son avènement (1740), Frédéric fit-il de Jordan un conseiller privé du directoire français, un curateur de toutes les académies de son royaume et le chargea-t-il de la réorganisation de l'Académie de Berlin, et lorsqu'il mourut prématurément, lui consacra-t-il de sa main un éloge dans les *Mémoires* de cette Académie. Citons encore de Jordan : *Dissertatio de vita et scriptis Jordani Bruni ; Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire* (Amsterdam, 1730, in-12) ; *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Croze* (1741, 2 vol. in-8). Sa *Correspondance* avec Frédéric le Grand forme le t. X des *Œuvres posthumes* de ce prince.

Bibl. : Lavisse, *le Grand Frédéric avant l'avènement;* Paris, 1893, in-8, pp. 72 et suiv.

JORDAN (Dorothea), célèbre actrice anglaise, née près de Waterford (Irlande) en 1762, morte à Saint-Cloud le 3 juil. 1816. Fille d'une actrice irlandaise, Grace Phillips, elle monta sur les planches dès sa quinzième année et, après avoir joué sur diverses scènes de province, débuta à Drury Lane le 18 oct. 1785. Elle eut bientôt conquis la faveur du public. Sa création de Mathilde dans le *Richard Cœur de Lion* de Burgoyne, celle d'Aura dans la *Farm House* de Kemble, de miss Plinlimmon dans la *Welsh Heiress* de Jerningham, de Sabina Rosny dans le *First Love* de Cumberland et tant d'autres furent des triomphes. Elle était sans rivale dans la comédie : ses admirateurs vantent le charme de sa voix, sa vivacité, sa grâce. Mais elle est peut-être plus célèbre par ses aventures romanesques que par son talent. Après avoir eu de son premier directeur une fille, miss Jordan, qui fut une bonne actrice, puis de sir Richard Ford, quatre enfants, elle devint, vers 1790, la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

maîtresse du duc de Clarence (Guillaume IV) et lui donna dix enfants qui portèrent le nom de *Fitzclarence* (V. ce nom). Le duc la quitta en 1811, en lui laissant une pension de 4,400 livres qui devait être supprimée si elle reparaissait sur la scène. Un bizarre mystère plane sur ses dernières années. Elle vint en France en 1815 sous le nom de Mrs. James, cachant soigneusement le lieu de sa résidence. Elle séjourna d'abord à Boulogne-sur-Mer, s'établit ensuite à Versailles, puis à Saint-Cloud. Elle fut enterrée dans le cimetière de cette ville. Elle avait laissé une légion de créanciers en Angleterre. Aussi sa mort fut-elle suivie d'une infinité de procès. On crut longtemps qu'elle n'était pas morte. On a de Mrs. Jordan un portrait par Romney et deux par de Wilde qui sont au Garrick Club.

Bibl. : James Boaden, *Life of Mrs. Jordan;* Londres, 1831, 2 vol. — *The Great Illegitimates : a public and private life of that celebrated actress, miss Bland, otherwise Mrs. Ford or Mrs. Jordan;* Londres, s. d., in-12, — *Jordan's Elixir of Life and Cure for the Spleen,* 1789, in-8. — *Memoirs and amorous adventures by Sea and Land of King William IV ;* Londres, 1830.

JORDAN (Camille), écrivain et homme politique français, né à Lyon le 11 janv. 1771, mort à Paris le 19 mai 1821. Il fut, en 1793, l'un des promoteurs de l'insurrection de Lyon ; il se fit remarquer alors par son éloquence et son courage, mais il dut bientôt se réfugier en Suisse. De là, il se rendit en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1796. Le dép. du Rhône l'envoya bientôt au conseil des Cinq-Cents. Proscrit au 18 fructidor, il laissa de nouveau la France jusqu'en 1800. Il attaqua vivement le gouvernement consulaire dans un écrit intitulé *le Vrai Sens du vote national sur le consulat à vie* (Paris, 1802). Jordan resta en dehors de la politique jusqu'à la Restauration ; en 1816, il fut élu député par le dép. de l'Ain qu'il représenta jusqu'à sa mort. Ses *Discours* ont été publiés (Paris, 1818).

JORDAN (Rudolph), peintre et graveur allemand, né à Berlin le 4 mai 1810, d'une famille d'émigrés français, mort en 1887. Après avoir étudié d'abord d'après nature à Rügen, il entra à l'Académie de Dusseldorf, où il eut pour maîtres Schadow et Solm, et acheva de se former par des voyages en Hollande, en Belgique, en France et en Italie. Parmi ses œuvres, inspirées surtout du train de vie des populations côtières de la mer du Nord, nous citerons : *Famille de pêcheurs*, *Proposition de mariage à Helgoland* (musée de Berlin) ; *l'Examen du pilote*, *Femmes priant leur saint pendant la tempête*, *la Soupe du malade* (Dusseldorf) ; *les Bottes oubliées*, *Scène des dunes après l'orage*, *Noce à l'île Marken*, *la Maison du gardien à Scheveningen*, *le Soir*, *la Mort du vieux marin*, et sa composition saisissante, *les Bateaux de retour moins un* (1876). On doit aussi à Jordan une quantité d'aquarelles et de dessins très prisés, des gravures pour les *Reinicks Lieder*, et des illustrations pour les *Contes* de Musäus. Parmi ses élèves figurent Vautier, Geertz et Albert Kindler. E. Gourdault.

JORDAN (Jean-Pierre), publiciste slave, né à Cizkovice, dans la Haute-Lusace, en 1818. Il appartenait à la nationalité wende ou serbe de Lusace. Comme beaucoup de ses compatriotes, il fit ses études à Prague. Il publia en 1841 dans cette ville sa *Grammatik der Wendischserbischen Sprache in der Oberlausitz*. Il s'établit ensuite à Leipzig où il fonda le recueil *Slawische Jahrbücher* et une revue wende, *l'Aube*. Expulsé de cette ville en 1848 il revint à Prague où il fonda un journal politique, *Slawische Centralblætter* (plus tard *Union*). Il passa ensuite à Vienne où il publia de 1868 à 1873 un organe fédéraliste, *Die Zukunft*. On lui doit encore un dictionnaire tchèque-allemand et allemand-tchèque. L. L.

JORDAN (Wilhelm), homme politique et poète allemand, né à Insterburg (Prusse orientale) le 8 févr. 1819. Après avoir étudié la théologie et la philosophie, il s'établit à Leipzig, mais, accusé d'athéisme, il fut forcé de quitter la Saxe et se réfugia à Brême (1846). Pendant la révolution de Février en France, il fit un court séjour à Paris comme correspondant de la *Gazette de Brême ;* à son retour à Berlin, il fut nommé député à l'Assemblée nationale de Francfort, où il appartint d'abord à la gauche, puis au centre ; plus tard, il fut conseiller de marine au ministère de l'empire germanique et se retira enfin à Francfort-sur-le-Main, où il vit encore, occupé de travaux littéraires et poétiques. Jordan est surtout connu par son adaptation des *Nibelungen :* 1er chant, *Sigfridssage* (Francfort, 1868 ; 12e éd., 1884) ; 2e chant : *Hildebrands Heimkehr* (1874 ; 7e éd., 1884), où il s'est efforcé de rendre le texte dans toute sa pureté primitive, et que, nouveau rapsode, il a récité lui-même, avec succès, jusque dans les villes de l'Amérique du Nord. L'œuvre de Jordan est du reste considérable ; on cite avant tout : *Demiurgos*, une épopée dramatique (1852-54) qui fit beaucoup de bruit lors de sa publication ; puis les volumes de vers, *Glocke und Kanone* (1841) ; *Irdische Phantasien* (1842) ; les tragédies, *Die Witwe des Agis* (1858) ; *Arthur Arden* (1872) ; les comédies, *Die Liebesleugner* (1855) ; *Durchs Ohr* (1880) ; *Sein Zwillingsbruder* (1884), etc. Ses traductions des poèmes de Shakespeare, des tragédies de Sophocle, de l'*Odyssée* et de l'*Iliade* furent aussi très remarquées, et enfin récemment des romans empruntés à la vie moderne ont eu un très grand succès : *Die Seebald* (1885) ; *Zwee Wiegen* (1887).

JORDAN (Samson), ingénieur et métallurgiste français, né à Genève le 23 juin 1831. Ancien élève de l'Ecole centrale (1851-54), il y professe depuis trente ans (1865-94) le cours de métallurgie. Il a été dans l'intervalle ingénieur, puis directeur de grandes usines. En 1874, la Société des ingénieurs civils l'a choisi comme président. On lui doit, au point de vue purement industriel, l'introduction en France des minerais de fer et de manganèse de l'Espagne et du littoral méditerranéen, celle de la fabrication des fontes spéciales (*Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, 1869 et 1873). Il a, d'autre part, donné le premier une théorie calorique du procédé Bessemer, qui se trouve exposée dans un important mémoire traduit en plusieurs langues : *Fabrication de l'acier par l'affinage de la fonte avec chauffage par combustion intermoléculaire* (*Bullet. Soc. ingén. civ.* 1869), et il a, dès 1878, signalé à l'Académie des sciences la volatilité du manganèse à la température des fourneaux métallurgiques, fait absolument confirmé par les récentes recherches de MM. Richard-Lorenz et Fr. Hensler, de Gœttingue (*Comptes rendus*, 1878 et 1893). Il a publié en librairie : *Etat actuel de la métallurgie dans le pays de Siegen* (Paris, 1865, in-8) ; *Souvenirs du siège de Paris. Fabrication des canons et des projectiles d'artillerie* (Paris, 1871, 2 vol. in-8) ; *Métallurgie du fer et de l'acier* (Paris, 1872, in-8 et atlas) ; *Notes sur la fabrication de l'acier Bessemer aux Etats-Unis* (Paris, 1873, in-8) ; *Album du cours de métallurgie professé à l'Ecole centrale* (Paris, 1874-75, in-8, et atlas in-fol.), etc. L. S.

JORDAN (Marie-Ennemond-Camille), mathématicien français, petit-fils de Camille Jordan (V. ci-dessus), né à Lyon le 5 janv. 1838. Entré à l'Ecole des mines en 1857, reçu docteur ès sciences en 1860 avec deux thèses très remarquées : *Sur le Nombre de valeurs des fonctions* et *Sur les Périodes des fonctions inverses des intégrales des différentielles algébriques*, nommé ingénieur ordinaire des mines en 1861, promu ingénieur en chef en 1885, il s'est consacré, dès 1872, à l'enseignement des mathématiques. Il est depuis 1876 professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique, où il a été d'abord examinateur (1873-76) et il a succédé en 1883 à Liouville dans la chaire de mathématiques du Collège de France, après y avoir suppléé Serret, pendant huit ans, dans celle de mécanique. Il a été élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Michel Chasles le 4 avr. 1881. L'un de nos plus éminents mathématiciens, M. Camille Jordan s'est principalement préoccupé dans ses savantes recherches, d'approfondir, au point de vue de la géométrie pure aussi bien que de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'analyse, cette théorie de l'ordre et des combinaisons que Poinsot opposait à celle des rapports et des distances. Il a été amené, dans cette voie, à de nombreuses et précieuses découvertes qui lui ont valu une rapide réputation. En géométrie, il a déterminé le nombre des périodes des intégrales abéliennes, ainsi que les diverses manières dont un système de molécules peut être superposable à lui-même (il a trouvé 174 groupes possibles) ; il a en même temps étudié les lois de la symétrie des polyèdres et des assemblages de lignes et a donné des solutions nouvelles et très ingénieuses de diverses questions y relatives. En analyse, il s'est surtout attaché à la théorie des substitutions, dont il a fait d'importantes applications à la théorie des équations algébriques et à celle des équations différentielles linéaires. La théorie des formes, qu'il a considérées au double point de vue algébrique et arithmétique, le calcul des probabilités et, en mécanique, les conditions de stabilité de l'équilibre des corps flottants, ont fait également l'objet de ses recherches. Il est enfin le grand maître en France de la nouvelle géométrie à *n* dimensions et il a heureusement généralisé la loi des mouvements infiniment petits, la règle de composition des rotations, la théorie de la courbure des courbes, le théorème d'Euler sur la courbure des surfaces. Il a consigné les résultats de tous ces travaux dans des mémoires originaux au nombre d'une centaine, publiés par les journaux et recueils spéciaux. Nous devons nous borner à citer parmi les plus importants : *Recherches sur les polyèdres* (*Journal* de Borchardt) ; *Sur les Assemblages de lignes* (*id.*) ; *Sur les Equations différentielles linéaires à intégrale algébrique* (*id.*) ; *Sur les Groupes de mouvements* (*Annali di matematica*) ; *Sur la Stabilité de l'équilibre des corps flottants* (*id.*) ; *Sur la stabilité de l'équilibre d'un corps pesant posé sur un appui courbe* (*Journal* de Liouville) ; *Théorèmes sur les équations algébriques* (*id.*) ; *Théorèmes sur les groupes primitifs* (*id.*, 1871) ; *Sur la Forme canonique des congruences du second degré et le nombre de leurs solutions* (*id.*, 1873 et 1874) ; *Sur les Polynômes bilinéaires* (*id.*, 1874) ; *Sur les Systèmes de formes quadratiques* (*id.*, 1874) ; *Sur les Covariants des formes binaires* (*id.*, 1876 et 1879) ; *Commentaire sur Galois* (*Mathem. Annalen*, t. I) ; *Sur la Limite de transivité des groupes non alternés* (*Bullet. Soc. math.*, t. I) ; *Sur la Résolution algébrique des équations* (*Comptes rendus Acad. sc.*, 1867) ; *Sur les Sommes de Gauss à plusieurs variables* (*id.*, 1871) ; *Sur l'Equivalence des formes* (*Journal de l'Ecole polyt.*, 1881). Il a, en outre, fait paraître à part deux ouvrages de très grande valeur : *Théorie des substitutions et des équations algébriques* (Paris, 1870, in-4), couronné par l'Institut (prix Poncelet) ; *Cours d'analyse de l'Ecole polytechnique* (Paris, 1882-87, 3 vol. in-8 ; 2e édit., 1893-94). Léon Sagnet.

Bibl. : *Notice sur les travaux de M. Camille Jordan* ; Paris, 1881, in-4. — *Catalogue of scientific papers*, publié par la Société royale de Londres, t. III, VIII et X.

JORDANÈS, évêque et historien goth du VIe siècle. Il se pourrait que son nom primitif eût été Jornandès ; mais il se donne celui de Jordanès, qu'il accepta peut-être en entrant dans le clergé. Avant cela, il avait été notaire d'un prince dont on ignore le nom. On ne connaît pas davantage le siège épiscopal qu'il occupa ; c'est peut-être celui de Crotone. On sait seulement que Jordanès a été à Constantinople avec le pape Vigile en 551. Il appartenait à la tribu des Alains ; il se donne pour peu cultivé ; pourtant il maniait la langue latine et entendait le grec. C'est en latin qu'il a rédigé *De Origine actibusque Getarum* (éd. princeps de Peutinger, Augsbourg, 1515, in-fol. ; dernière éd. de Mommsen, dans les *Monum. German. histor.* ; Berlin, 1882, t. V, 1re partie) ; mais c'est un latin barbare, un style obscur, sententieux, recherché. Le tout est un résumé de l'*Histoire des Goths* de *Cassiodore* (V. ce nom), et n'a de valeur que parce que l'œuvre de Cassiodore est perdue. Jordanès présente les Goths comme identiques avec les Gètes ; il veut ainsi faciliter l'union des Ostrogoths avec les Romains de Byzance ; son grand espoir est donc de voir régner sur les Goths le jeune Germanicus, fils de Matasvinthe, la petite-fille de Théodoric, en même temps que fils de Germanicus, le frère de Justinien Ier ; comme catholique, il travaillait, en outre et pour les mêmes raisons, à la conversion de ses compatriotes ariens. L'empire romain était pour lui le cadre de la vie qui devait durer jusqu'à la consommation des temps. Son second ouvrage, *De Summa temporum vel origine actibusque gentis Romanorum* (éd. princeps de Beatus Rhenanus ; Bâle, 1531, in-fol.), souvent faussement intitulé *De Regnorum ac temporum successione* ou encore *De Breviatione chronicorum*, est une sèche et servile compilation de l'histoire romaine. F.-H. K.

JORDANNE. Rivière de France (V. Cantal [Dép.], t. IX, p. 402).

JORDANUS Nemorarius, mathématicien du XIIIe siècle, mort le 12 févr. 1237. Il paraît devoir être identifié avec Jordanus Saxo, second général de l'ordre des dominicains, né à Borgentreick (diocèse de Paderborn). Il étudia à Paris, où il se fit une grande réputation, y fut élu en 1220 pour remplacer saint Dominique, fonda soixante nouveaux couvents de son ordre et doubla le nombre des membres. Il mourut en revenant de Palestine. Ses écrits mathématiques servirent couramment à l'enseignement dans les universités du moyen âge et de la Renaissance. On imprima son *Arithmetica demonstrata* (1496 ; son *Algorithmus demonstratus* (1534) ; son traité *De Ponderibus* (1533) et son *Planispherium* (1507), etc. On a publié récemment ses quatre livres *De Numeris datis* (1891) et les quatre *De Triangulis* (1837) sur lesquels Chasles avait appelé l'attention. Nemorarius est, avec Léonard de Pise, le seul savant de l'Occident latin, au moyen âge, qui mérite réellement de porter le nom de mathématicien. Son influence immédiate a été beaucoup plus grande que celle de son contemporain italien ; son originalité, moins saillante, est surtout marquée dans ses travaux de géométrie ; mais il est difficile d'en apprécier le degré, car il a dû s'inspirer de modèles arabes, qu'on n'a pu jusqu'à présent déterminer exactement. T.

JORET (Charles), littérateur et philologue français, né à Formigny le 14 oct. 1829, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres d'Aix. M. Ch. Joret est docteur ès lettres de la faculté de Paris depuis 1875 ; il a présenté les deux thèses suivantes : *Herder et la Renaissance littéraire en Allemagne au XVIIIe siècle*, et *De Rhotacismo in indoeuropœis ac potissimum in germanicis linguis*. Depuis lors de nombreuses publications relatives à la philologie romane, à la philologie germanique et au folklore lui ont conquis une notoriété étendue et valu la place si enviée de correspondant de l'Académie des inscriptions (1887). Nous citerons seulement : *Du C dans les langues romanes* (1874) ; *Essai sur le patois normand du Bessin* (1881) ; *Mélanges de philologie normande* (1884) ; *Rapports intellectuels de la France avec l'Allemagne avant 1789* (1884) ; *Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne* (1886) ; *Flore populaire de la Normandie* (1887) ; *le P. Guevare et les bureaux de charité au XVIIe siècle* (1889). M. Joret prépare une histoire des plantes depuis les temps les plus reculés, et il a donné une échantillon de son futur livre dans une gracieuse publication intitulée *la Rose dans l'antiquité et au moyen âge, histoire, légendes et symbolisme* (1892). Il collabore à un grand nombre de revues savantes telles que : *la Revue critique*, *la Romania*, *les Annales du Midi*, etc. Ant. T.

JORGE (Juan don), mathématicien espagnol (V. Juan y Santacilia).

JORIS (Jean), connu aussi sous le nom de *David Joris* ou *Georgii*, anabaptiste belge, né à Bruxelles vers 1501, mort à Bâle en 1556. Il exerçait le métier de peintre sur verre à Delft, et se convertit de bonne heure à la réforme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Luther. Plus tard, il adopta les idées des anabaptistes et fut un des douze apôtres envoyés par *J. Mathysens* (V. ce nom) en 1533, pour prêcher le nouvel Evangile. Joris se proclamait investi d'une mission divine et recruta beaucoup d'adeptes. Il eut la chance d'échapper à la persécution qui éprouva durement ses coreligionnaires. Vers 1540, il réunit à Strasbourg un synode dans le but de faire reconnaître par tous les anabaptistes une même profession de foi ; mais ses efforts demeurèrent vains, et l'anarchie régna plus que jamais dans la secte. En même temps, il publiait son *Wonderboek* (c.-à-d. le livre des merveilles) où se trouve exposée toute sa doctrine. Poursuivi comme hérésiarque, Joris se réfugia à Bâle sous le nom de Jean de Bruges, et s'y fit passer pour un marchand luthérien persécuté dans son pays à cause de sa religion. Il y vécut dans une orthodoxie apparente, mais il conservait secrètement des relations avec ses adhérents. Après sa mort, des difficultés surgirent entre ses héritiers et révélèrent aux Bâlois la véritable personnalité de l'émigré flamand. Une sentence du conseil condamna ses doctrines ; le cadavre de Joris fut exhumé et brûlé sur la place publique avec ses livres et ses portraits. Joris avait publié un grand nombre de brochures sur des questions de controverse religieuse. Van der Linde en a relevé 227. E. H.

Bilb. : Van Bleyswyck, *Description de la ville de Delft* (en holl.) ; Delft, 1667, in-fol. — Montanus, *Histoire religieuse des Pays-Bas (id.)* ; Amsterdam, 1775, 4 vol. in-4. — Nippold, *D. Joris van Delft, sein Leben, seine Lehre und seine Secte*, dans la *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1863. — Van der Linde, *D. Joris bibliografie* (en holl.) ; La Haye, 1867, in-8.

JORISSEN (Théodore-Henri), historien hollandais, né à Utrecht en 1833, mort à Amsterdam en 1889. Il fut professeur au gymnase de Gouda, puis à l'athénée d'Amsterdam et consacra les loisirs que lui laissait l'enseignement à écrire, d'après les documents inédits des archives, des ouvrages très remarqués. Il s'occupa surtout de la période de l'histoire des Pays-Bas, qui s'étend de 1794 à 1813 ; nous citerons comme particulièrement intéressants : *la Révolution de 1813* (en holl. ; Groningue 1864, 2 vol. in-8) ; *la Première Coalition* (*id.*, Amsterdam, 1873, in-8) ; *les Patriotes à Amsterdam en 1794* (*id.*, 1794, in-8) ; *Napoléon et le roi de Hollande* (Paris, 1875, in-8) ; *la Chute du royaume de Hollande* (en holl. ; Rotterdam, 1875, in-8). E. H.

JORNANDÈS ou JORNADÈS (V. Jordanès).

JORQUENAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 218 hab.

JORQUERA. Rivière du Chili, prov. d'Atacama, qui s'unissant au Pulido et au rio de Manflas forme le rio de Copiapo. Elle reçoit à gauche le Monardes, le Turbio et le Cachito.

JORRAND (Louis), homme politique français, né au Moutier d'Ahun le 9 août 1756, mort à Ahun le 12 juin 1845. Notaire dans sa ville natale, et membre du conseil du district, il fut député de la Creuse à la Convention. Il vota pour la détention de Louis XVI, et contre le sursis. Il siégea ensuite, jusqu'en 1798, au conseil des Cinq-Cents. Exilé en 1816, comme régicide, il rentra en France en 1818. A. Kuscinski.

JORT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 370 hab.

JORULLO. Volcan du Mexique, Etat de Michoacan ; il s'est formé à partir du 29 sept. 1759 et s'élève aujourd'hui à 1,222 m. d'alt., dominant la plaine de 470 m. environ. Humboldt a décrit sa formation (*Essai polit.*, t. II, p. 190).

JORXEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 246 hab.

JORZ ou JOYCE (Thomas) ou *Thomas l'Anglais*, cardinal, mort à Grenoble le 13 déc. 1340. Dominicain d'Oxford, il fit des études à Paris sous Albert le Grand, y connut saint Thomas d'Aquin et devint prieur des dominicains d'Oxford. Provincial d'Angleterre en 1298, il fut en 1305 chargé par Edouard Ier, dont il était confesseur, d'une mission à Lyon auprès de Clément V. Créé par le pape cardinal-prêtre de Sainte-Sabine (15 déc. 1305), il demeura à la cour du pape comme chargé d'affaires du roi d'Angleterre. Jorz a laissé en manuscrit d'assez nombreux traités, entre autres : *Commentarii super Quatuor libros sententiarum ; Quodlibeta ; Liber de visione beata ; De Paupertate Christi ; Commentarii super logicam Aristotelis, super philosophiam naturalem et moralem.*

JOSABETH, épouse du grand prêtre Joad. Elle arracha le jeune Joas aux mains d'Athalie et l'éleva secrètement (V. Joas).

JOSAPHAT, roi de Juda, fils et successeur d'Asa (première moitié du IXe siècle avant notre ère), occupe le trône de Jérusalem pendant vingt-cinq ans. On vante sa piété et l'on assure qu'il entretint d'excellentes relations avec le royaume d'Israël. A deux reprises, on le voit s'associer aux rois de Samarie, une première fois avec Achab dans une expédition contre les Syriens, une seconde fois avec Joram dans une expédition contre les Moabites. D'autre part, on assure que, ayant échoué dans ses essais de navigation sur la mer Rouge (il occupait en effet le port d'Aziongaber, faisant partie de l'Edomie, soumise à la juridiction de Juda), il refusa les offres d'Ochosias, qui lui proposait de participer à l'entreprise. Le livre des *Chroniques* fait de ce roi un éloge extraordinaire et décrit son règne sous des couleurs et avec des détails qui nous renseignent mieux sur le point de vue de l'écrivain que sur la réalité. Il y est question d'une armée atteignant au chiffre de *un million cent soixante mille hommes ;* c'est plus que le pays de Juda ne pouvait nourrir d'habitants (V. notre *Précis d'histoire juive*, 1889, p. 420). — La prophétie de *Joël* désigne sous le nom de « Vallée de Josaphat », c.-à-d. *Vallée du jugement de Dieu*, le lieu où la divinité rassemblera les nations ennemies d'Israël afin de les confondre et de les punir. La tradition a matérialisé ce détail de l'eschatologie juive en indiquant le ravin du Cédron (aujourd'hui Ouadi Sitti Maryam) comme étant la « Vallée de Josaphat », où tous les morts se rassembleront pour participer aux assises que présidera le Tout-Puissant. C'est le ravin que l'on franchit quand on sort de Jérusalem pour se rendre sur le mont des Oliviers. M. Vernes.

JOSAS (*Josedum*). Ancien pays de la France, qui a formé un archidiaconé du diocèse de Paris. Il correspondait à la vallée supérieure de la Bièvre, de Versailles à Palaiseau, et comprenait Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Igny, Buc, Vauhallan et Saclay.

JOSAT. Com. du dép. de la Haute-Loire ; arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet ; 517 hab.

JOSE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Maringues ; 1,313 hab. Stat. des chem. de fer du Puy-de-Dôme, ligne de Gerzat à Maringues. Eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées froides, employées dans les affections des voies urinaires, la dyspepsie, la débilité générale, etc.

JOSE ou JOSES. Forme grecque de l'hébreu Joseph, c'est le nom porté par plusieurs personnages de l'Eglise chrétienne primitive : 1° par un frère de Jésus de Nazareth, dont la famille est ainsi énumérée (*Marc*, VI, 3) : Marie, sa mère, Jacques, Joses, Jude et Simon, ses frères ; 2° par un disciple de Jésus, dit *Barsabas* (V. ce nom) ; 3° par un lévite originaire de Chypre, plus connu sous le nom de *Barnabas* (V. ce nom), qui joua un grand rôle dans la primitive Eglise.

JOSÉ ou JOZÉ da Silva (Antonio), auteur comique portugais, né à Rio de Janeiro le 8 mai 1705, brûlé vif à Lisbonne le 18 oct. 1739. Issu d'une famille de juifs convertis, qui vint se fixer en Portugal, il se mit de bonne heure à écrire, pour les théâtres de la capitale, des comédies mêlées de prose et de vers, avec des couplets, sortes d'opéras-comiques à grand spectacle. Au service d'une originalité réelle, d'une gaieté malicieuse et d'une imagination débordante, il ne sut mettre que des idées triviales et une langue de bas étage. Aussi ses pièces étaient-elles très

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

goûtées du peuple et leur vogue remplit-elle le siècle entier. Au nombre des meilleures appartiennent : *Don Quichotte*, *Esope*, *les Enchantements de Médée*. Il fut le seul auteur dramatique que le Portugal possédât alors, et il eut des imitateurs. Suspecté toujours de judaïsme, il eut souvent maille à partir avec l'Inquisition et finit par être envoyé sur le bûcher. Ses pièces forment les deux premiers volumes du *Theatro comico portuguez* (Lisbonne, 1744 ; 4e éd., 1787-92, 4 vol. in-8). Son *Don Quichotte* a été traduit en français par Ferd. Denis, dans le *Théâtre portugais* (Paris, 1823). Le célèbre poète brésilien de Magalhaës l'a pris pour sujet d'une tragédie : *Antonio José ou o Poeta e a Inquisicão* (Rio de Janeiro, 1839). G. P-I.

Bibl. : F. Wolf, *D. Antonio José da Silva* ; Vienne, 1860, in-8. — Th. Braga, *Historia do theatro portuguez no seculo XVIII* ; Porto, 1871, in-8.

JOSÉ-Maria, célèbre brigand espagnol (V. Brigandage, t. VIII, p. 24).

JOSEPH, fils préféré du patriarche Jacob, le premier que lui donna sa femme chérie Rachel, joue un rôle considérable dans la légende patriarcale des Hébreux. Il est le héros d'une sorte de roman de famille, qui le représente momentanément séparé des siens et parvenant dans un pays étranger à de hautes destinées ; grâce à la situation conquise par ses vertus et son intelligence, il deviendra le sauveur de ceux qui ont voulu le perdre dans un moment de jalousie. — Joseph, âgé de dix-sept ans, gardait les troupeaux de son père avec ses frères aînés ; il rapportait à celui-ci leurs mauvais propos ; favori de Jacob qui lui avait fait cadeau d'une robe de prix, il était détesté de ses frères. Sans souci de donner des aliments à leur mauvaise volonté, il leur racontait des songes, qui lui prédisaient un glorieux avenir ; un jour sa gerbe se dressait dans un champ moissonné au-dessus de celles de ses frères, lesquelles s'inclinaient ; une autre fois, il recevait les hommages de son père, de sa mère et de ses onze frères sous la figure du soleil, de la lune et de onze étoiles qui se prosternaient devant lui. Ses frères furieux profitèrent de leur éloignement de la maison paternelle, le soin des troupeaux les ayant menés à plusieurs journées de marche, pour vendre Joseph comme esclave à une caravane d'Ismaélites qui prenait le chemin de l'Egypte ; puis ils expédièrent à Jacob la robe de son fils, trempée dans le sang d'un bouc, avec ce message : Voici ce que nous avons trouvé ! Reconnais si c'est la robe de ton fils. — Jacob croit qu'une bête féroce a dévoré son fils préféré et tombe dans un sombre désespoir. — Joseph cependant, acheté par un haut fonctionnaire égyptien, devient son homme de confiance ; mais, ayant rejeté chastement les avances de la femme de son maître, il éprouve les effets de l'animosité de celle-ci, qui intervertit les rôles et fait jeter Joseph en prison sous le prétexte d'avoir levé les yeux sur elle. En prison, Joseph, objet de la protection divine, interprète les songes du chef des échansons et du chef des panetiers qui avaient encouru le ressentiment du pharaon ; l'événement ne tarde pas à prouver qu'il avait vu juste et c'est bientôt le roi lui-même qui l'invite à lui donner l'explication d'un songe dont les devins égyptiens se déclarent incapables de percer le mystère. C'est le songe fameux des sept vaches grasses englouties par sept vaches maigres et des sept épis bien nourris dévorés par sept épis flétris. Joseph explique qu'il s'agit de sept années d'abondance extraordinaire suivies de sept années de disette. Le roi le charge aussitôt de prendre toutes les précautions nécessaires pour répartir l'excédent de la période « grasse » sur la période « maigre ». La mesure consiste à entasser les récoltes dans les greniers royaux, la population restant dans l'insouciance de la disette annoncée au pharaon. Quand surviennent les années de disette, ce ne sont pas seulement les Egyptiens, mais tous les peuples voisins, éprouvés également par la famine, qui viennent frapper à la porte des magasins, à l'administration desquels préside Joseph. — C'est pressé par la disette que Jacob, à son tour, envoie à plusieurs reprises ses fils chercher du blé en Egypte. A la suite de péripéties qui sont dans la mémoire de chacun, la famille de Jacob vient s'installer en Egypte. Moins favorisés que les descendants d'Abraham, auxquels Joseph délivre largement les moyens de subsistance, les malheureux Egyptiens sont contraints par le besoin de vendre successivement au pharaon leur bétail, leurs terres et leurs personnes, si bien que le pauvre esclave hébreu, après avoir prédit la famine et en avoir détourné les effets désastreux, se trouve avoir doté la puissante Egypte d'un régime économique et foncier inconnu des générations précédentes. Joseph, qui avait épousé une Egyptienne de haute naissance et en avait eu deux fils, Manassé et Ephraïm, a la satisfaction de voir Jacob les mettre au rang de ses propres fils (pères des tribus d'Israël), ferme les yeux à celui-ci, continue d'exercer à l'égard des siens les fonctions de chef de famille et meurt chargé de jours et de gloire. — Ce conte exquis, où l'émotion s'élève par places à l'éloquence la plus haute, — l'épisode de la « reconnaissance » de Joseph étant resté le type et le modèle dont se sont inspirés tant d'ouvrages conçus sur une donnée analogue, — appartient au moment le plus brillant de la littérature hébraïque ; sûre d'elle-même, n'ayant point, d'autre part, à subir le joug d'un cadre imposé, la plume de l'écrivain se meut avec une maestria incomparable dans le cercle des affections et des vertus de la famille. Ces caractères nous reportent au IVe siècle avant notre ère, que nous considérons comme l'époque où la littérature hébraïque a brillé du plus vif éclat (V. Bible). — Il est fort curieux de penser qu'une désignation territoriale ou géographique telle qu'était à l'origine le nom de Joseph, embrassant le groupe central Ephraïm-Manassé ou, d'une manière plus générale, le royaume des Dix-Tribus, ait pu aboutir à une personnification dont le talent de l'écrivain a su faire un être vivant. C'est, au point de vue psychologique, le contraire du processus que nous offrent les écrits bibliques, partant de la figure *fictive* de Joseph pour aboutir aux populations *réelles*, qu'ils donnent comme issues de lui. On trouvera ces diverses questions traitées dans notre *Précis d'histoire juive* (1889, pp. 57 à 77). M. Vernes.

JOSEPH, époux de Marie. L'évangile de Marc ne connaît pas le nom du père de Jésus de Nazareth ; les évangiles de Luc et de Mathieu lui donnent pour père, mais pour père putatif seulement, un personnage du nom de Joseph, qu'ils rattachent à la famille de David au moyen de généalogies d'un caractère artificiel, d'ailleurs inconciliables entre elles. La tradition fait de Joseph un vieillard, qui n'accepte le titre d'époux de Marie que pour veiller sur elle. Le culte de saint Joseph a pris un développement extraordinaire dans l'Eglise catholique des derniers siècles.

Frères de Saint-Joseph. — Congrégation fondée en 1835, à Oullins (Rhône), par l'abbé Rey (mort en 1874). Vouée à l'éducation des enfants les plus abandonnés, elle élève, dans des maisons spéciales, les enfants assistés et les jeunes détenus. L'enseignement professionnel qu'elle donne porte, suivant les dispositions des élèves, sur l'agriculture, le jardinage ou un métier industriel. Statistique de 1861 : 55 maisons (maison mère à Cîteaux), 263 frères.

Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. — Congrégation fondée en 1638 à Paris, par Marie Delpech de l'Estang, pour l'éducation des orphelines. Elle possédait encore, en 1861, 7 maisons, 365 sœurs.

Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, instituées en 1643, à l'hôpital de La Flèche, par Marie de La Ferre. — Elles étaient soumises à la règle de Saint-Augustin et prononçaient des vœux pour trois ans. Elles desservaient plusieurs hospices en France et possédaient une maison à Montréal (Canada).

Sœurs de Saint-Joseph, enseignantes et hospitalières. — Statistique de 1861 : 1,090 maisons (32 maisons mères), 6,405 sœurs.

Sœurs de Saint-Joseph, dites de *Saint-Joseph de Cluny*. — Congrégation fondée en 1807, à Chalon-sur-Saône, par Anne-Marie Javouhey. En 1810, la maison mère fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

établie à Cluny : elle est maintenant à Paris. En 1816, le gouvernement envoya ces sœurs aux colonies d'Afrique et d'Amérique ; en 1819, aux Indes. Outre ses nombreux établissements en France, leur congrégation en possède dans la plupart des contrées du monde. Statistique pour la France (1862) : 58 maisons, 922 sœurs.

Sœurs de Saint-Joseph, dites du *Bon Pasteur*. — 74 maisons, 495 sœurs.

JOSEPH (François Le Clerc du Tremblay, dit *le Père*), homme d'Etat français, né à Paris le 4 nov. 1577, mort le 18 déc. 1638. Confident et collaborateur de Richelieu, le père Joseph est une des figures les plus énigmatiques de l'histoire. Le pamphlet, le mélodrame, le roman avaient fait de « l'Eminence grise », un « compère » du grand cardinal, prêt à toutes les besognes, cachant sous l'humilité du froc son orgueil et son ambition. Son historien, M. Fagniez, nous a montré en lui un grand homme d'Etat, alliant à toutes les vertus religieuses le patriotisme le plus éclairé et l'habileté d'un diplomate consommé. Il faut ajouter qu'il mettait au service de son œuvre religieuse comme de ses projets politiques la décision et la hardiesse d'un « homme d'entreprise et d'un grand aventurier », suivant l'expression de M. Hanotaux, l'historien de Richelieu. Il était fils de Jean, premier président des requêtes du Palais, et de Marie Motier de La Fayette. Il perdit son père à onze ans et se sentit attiré de bonne heure vers la vie religieuse. Il faillit cependant rester dans le monde. Après avoir fait des études classiques approfondies sous la direction d'humanistes distingués, il s'était perfectionné à l'académie d'Antoine de Pluvinel dans l'escrime, l'équitation, la danse (1595). L'année suivante, il voyagea en Italie, accumulant sans doute dans les cours de ce pays (alors la meilleure école de la politique et de la diplomatie) des observations dont il était loin de pressentir l'emploi. Il rentra en France par Trente, Augsbourg, Nuremberg, Strasbourg. Il parut à la cour sous le nom de baron de Maffliers, servit avec distinction au siège d'Amiens sous les ordres du connétable de Montmorency, son parent (1597), puis accompagna à Londres l'ambassadeur Hurault de Maisse, chargé de justifier près de la reine Elisabeth la conclusion prochaine de la paix avec l'Espagne.

Le spectacle du monde ne fit qu'affermir sa vocation religieuse. Après deux ans de méditation, il entra en 1599 au noviciat des capucins d'Orléans, non sans avoir eu à vaincre les dernières résistances de sa mère qui eût voulu le marier. La vie à la fois contemplative et active des capucins le séduisait : la prière, la charité et la propagande ne devaient pas absorber son temps. « Il aspirera, a dit son historien, à fonder des œuvres générales, si supérieures à la puissance d'un simple moine qu'elles feront douter de son sens pratique et sourire de son apparente présomption ; il entrera avec ardeur dans le grand mouvement de lutte et de rénovation religieuses qui sera l'un des honneurs du XVIIe siècle. L'accès et le crédit que de pareilles entreprises lui donneront auprès des puissances du siècle en feront quelquefois un conseiller officieux et influent, même avant que la confiance et l'amitié de Richelieu lui donnent un rôle considérable et permanent dans la politique. »

Successivement professeur de philosophie, maître des novices, prédicateur, il fut élu en 1613 provincial de Touraine. Dès 1606 il avait, avec la collaboration d'une pieuse religieuse de Fontevrault, née du sang de France, Antoinette d'Orléans, fondé l'ordre des Filles du Calvaire qui devait, dans sa pensée, servir de modèle aux autres ordres de femmes, souffrant tous alors de la nécessité de réformes. La direction spirituelle de son ordre fut une des principales préoccupations de sa vie ; partout, en tout temps, il pensait à ses religieuses, pour qui il écrivit un *Manuel de l'Oraison* et avec qui il entretenait une active correspondance. Il se préoccupa vivement, également, de la conversion des protestants de l'Ouest et du Midi et dirigea chez eux l'œuvre de la prédication.

La première occasion de prendre part aux affaires de l'Etat lui fut offerte par les conférences de Loudun entre les commissaires du roi et les princes révoltés : Condé, Mayenne, Bouillon, Longueville. Parmi les demandes des princes figurait l'adoption d'une déclaration qui, conforme aux arrêts du Parlement et aux vœux émis par le tiers état dans les Etats de 1612, et contraire aux doctrines du saint-siège et du clergé français, repoussait explicitement la prétention du pape de pouvoir délier les sujets du roi de leurs devoirs d'obéissance et de fidélité. L'accord semblait impossible entre la reine, endoctrinée par le nonce, et les princes qui voulaient donner à leurs prises d'armes le prétexte de la défense de la politique nationale. Le père Joseph, confident du nonce et bien vu par la reine, réussit (mars-mai 1616) à décider les princes à renoncer à leurs prétentions en les menaçant de la responsabilité d'un schisme. Il eut à cette époque de fréquentes conversations avec Richelieu, qui résidait alors dans un de ses prieurés près de Loudun.

Un grand projet l'agitait cependant ; il rêvait d'appliquer les mérites acquis par les prières et les vertus des Filles du Calvaire à l'œuvre de la conversion des infidèles et de la délivrance des Lieux saints. Depuis 1612, une vaste conspiration se nouait en Orient parmi les Grecs et les Slaves, et notamment les Maïnotes, en vue d'une révolte contre le Turc. Comme l'a montré particulièrement M. Drapeyron, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (1874), pendant deux siècles la croisade fut l'idéal lointain des politiques français ; les circonstances les contraignaient non seulement d'en ajourner la réalisation, mais de s'allier à ces Turcs qu'ils se proposaient de renvoyer d'Europe. Le père Joseph consacra plusieurs années, non à prêcher, mais à préparer pratiquement, par des négociations, la croisade qu'il projetait. Le chef en devait être Charles de Gonzague, duc de Nevers. Le père Joseph ne rencontra à Rome même et à Madrid qu'un scepticisme poli ; il se contenta de fonder l'ordre de la Milice chrétienne et d'écrire le poème *la Turciade* (1617), mais il dut se convaincre que les discussions des princes chrétiens ne leur laissaient pas le loisir de consacrer leurs forces à la délivrance des Lieux saints. Il n'abandonna pas son projet ; mais il l'ajourna, comme avaient fait tous les autres rêveurs de croisade. Il put, du moins, travailler sous une autre forme, à la conversion de l'Orient. Nommé par le pape préfet des missions des capucins en 1625, il dirigea de nombreux missionnaires qui fondèrent des communautés catholiques dans le Levant et au Canada. D'autres furent envoyés au Maroc, dans les Etats barbaresques, en Abyssinie. Beaucoup travaillèrent à la fois dans l'intérêt de l'Eglise et dans celui de la France. Parmi les missionnaires qui voyageaient, sous la direction du père Joseph, en Europe et dans le Levant, il y eut d'intelligents agents de la diplomatie française.

Le père Joseph était convaincu que l'ambition de la maison d'Autriche, menaçant l'équilibre européen, perpétuait seule l'état de trouble qui rendait impossible l'union des princes chrétiens contre les infidèles. Ce fut l'une des raisons qui l'amenèrent à changer la direction de ses entreprises. Peu à peu l'œuvre politique française prit le premier rang dans ses préoccupations, sans que son patriotisme nuisit en rien à son zèle religieux. Il associait à un prosélytisme peut-être indiscret la pratique d'une politique qui cherchait parmi les protestants des alliés à la France. L'avènement de Richelieu au pouvoir avait fait de lui le collaborateur indispensable du grand ministre, son confident, parfois son inspirateur. D'autre part, il se servit avec sincérité des révélations dont il se croyait favorisé ou dont il croyait ses religieuses favorisées, pour se faire le guide officieux de la conscience de Louis XIII ; et il intervenait, en vue de les apaiser, dans les discussions de la famille royale. A ce point de vue encore, il fut l'auxiliaire précieux de Richelieu. Au siège de La Rochelle, il travailla à la moralisation de l'armée. En 1625, il fut envoyé à Rome, au moment des négociations relatives au mariage de Henriette de France avec le prince de Galles.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Ses vues politiques se modifièrent avec le temps. Jusqu'en 1632, il travailla surtout à modérer le cardinal; il voulait éviter la guerre et se flattait d'y arriver en établissant un équilibre des forces des adversaires de nature à neutraliser les uns par les autres. Il croyait possible, en 1630, un arrangement avec l'empereur. Cette année-là, il fut, avec Brûlart, prieur de Léon, ambassadeur en Suisse, désigné pour se rendre à Ratisbonne, où devaient se réunir les électeurs sur la convocation de l'empereur. Le but ostensible de la négociation à poursuivre était la pacification de l'Italie. Mais il s'agissait aussi de renverser les plans de la maison d'Autriche au sujet de l'Allemagne. Ferdinand II attendait des électeurs la survivance de la dignité impériale pour son fils et un concours armé contre les ennemis de sa maison. Nos négociateurs devaient encourager les électeurs à condamner les abus de pouvoir de l'empereur et à défendre les libertés germaniques; l'échec ou le triomphe de la politique de famille dépendait des résolutions de l'assemblée. Le père Joseph conduisit les négociations; il jeta les bases d'une union permanente entre électeurs et le roi pour tenir l'empereur en bride. Ce fut là un résultat peu apparent, mais plus considérable que le traité signé le 13 oct. avec les représentants de l'empereur au sujet des affaires d'Italie. Malgré les avantages de ce traité, par lequel l'empereur abandonnait l'Espagne à elle-même, Richelieu critiqua vivement les concessions faites par les négociateurs. Il n'osa pas cependant le désavouer; l'année suivante le traité fut avantageusement revisé. Richelieu était, à ce moment, plus sceptique que le père Joseph sur la possibilité d'un arrangement avec l'empereur. Il confirma néanmoins son ami dans la direction des affaires d'Allemagne.

Le père Joseph avait négocié à Ratisbonne avec l'électeur de Bavière un traité qui ne fut signé que le 30 mai 1631 à Fontainebleau. L'idée d'une alliance avec la Bavière lui était particulièrement chère. Mais la faiblesse de l'électeur força le cardinal et son conseiller à faire un pas de plus vers la guerre contre l'empereur et à lancer Gustave-Adolphe contre l'Allemagne; ils le firent sans enthousiasme et avec prudence : « Il faut, disait le père Joseph, se servir de ces choses ainsi que du venin dont un peu sert de contrepoison, et le trop tue. » Ce n'est pas seulement qu'il répugnât à une alliance protestante, c'est aussi qu'il était vivement préoccupé de l'équilibre européen; il reprochait au système des conquêtes de manquer de mesure; il ne rêvait que des avantages restreints, mais sûrs, pour la France.

Mais il fut peu à peu entraîné; il dut se convaincre qu'un tiers parti catholique en Allemagne ne pourrait contre-balancer les deux adversaires; quand il jugea utile que la France entrât directement dans la lutte, il le conseilla hardiment, au risque de servir la cause du protestantisme en Allemagne; il fut le principal artisan des résolutions qui décidèrent de l'issue de la guerre de Trente ans. C'est lui qui contribua le plus aux événements diplomatiques de 1633 et 1634. A partir de 1632, la mort de Schomberg et de d'Effiat, la disgrâce de Châteauneuf, la mauvaise santé de Richelieu concentrèrent l'influence politique dans le petit groupe où dominait le père Joseph. Intermédiaire principal entre Richelieu et les représentants de la France à l'étranger, il fournissait au cardinal des projets d'instruction qu'il était sûr de voir approuvés. Son action diplomatique est inséparable de celle de Richelieu. On pouvait lui reprocher ses relations avec les hérétiques, railler ses allures martiales, critiquer son langage, tantôt insinuant et tantôt franc jusqu'à la rudesse; mais il fallait avouer l'austérité de la vie qu'il menait au milieu de la cour. Ce que la postérité connaît mieux que les contemporains, c'est l'ardeur de son patriotisme, c'est la largeur de ses vues, l'esprit de résolution qu'il montra. Bien qu'il dissimulât son influence, on le soupçonnait de gouverner le cardinal; une anecdote apocryphe le montre réveillant le courage de Richelieu après la prise de Corbie (1631) et traitant le cardinal de « poule mouillée », mais il est juste de dire de lui avec M. Fagniez : « Chaque fois qu'on remarque dans la diplomatie ou la guerre un acte de vigueur ou de hardiesse, c'est comme une piste qu'on peut suivre avec l'espoir de le trouver au bout. »

Son ascendant avait grandi au point qu'il était le successeur désigné du premier ministre. Les longues négociations engagées pour obtenir en sa faveur le chapeau de cardinal allaient aboutir quand il mourut après quelques jours de maladie. On a raconté que Richelieu avait pu obtenir de ses yeux un dernier regard en lui disant : « Père Joseph, Brisach est à nous. » C'est une erreur, car Brisach n'avait été pris que la veille du jour où mourut ce bon serviteur de la France, et la nouvelle n'en avait pu parvenir à la cour. L. DELAVAUD.

BIBL. : FAGNIEZ, *le P. Joseph et Richelieu*, 1894. L'auteur a utilisé non seulement les documents conservés dans les dépôts publics, mais encore des documents inédits qui sont en sa possession: les *Remarques des actions du R. P. Joseph en son enfance et jeunesse, trouvés dans les papiers de madame sa mère; le Discours en forme d'exclamation du P. Joseph sur la conduite de la divine Providence en la disposition des divers événements de sa vie depuis sa naissance jusqu'à son entrée en religion*, et deux biographies dues l'une à Lepré-Balain, prêtre angevin, l'autre à dom Damien Lherminier, bénédictin de Saint-Maur. — Il existe plusieurs autres biographies manuscrites du P. Joseph, notamment celle du sieur de Hautebresche. — *L'Histoire de la vie du P. Joseph*, par l'abbé RICHARD, 1702, est sans valeur.

JOSEPH Ier, empereur d'Allemagne (1705-11), né le 26 juil. 1678, mort à Vienne le 17 avr. 1711. Fils aîné de l'empereur Léopold Ier et d'Eléonore de Palatinat-Neubourg, il reçut une excellente éducation, sous la direction du prince de Salm, fut élu en 1690 roi des Romains, épousa (1690) la princesse Wilhelmine-Amélie de Brunswick, convertie au catholicisme et docile aux conseils des jésuites. Les deux filles nées de cette union furent, par la convention domestique de 1703, désignées comme héritières des Habsbourg en cas d'extinction des descendants mâles. Joseph fut, sous l'influence du prince Eugène, le chef du parti de la guerre contre la France à la cour de Vienne. En 1702, il commanda l'armée qui assiégeait Landau. Le 5 mai 1705, la mort de son père lui transmit l'Empire. Il donna une vive impulsion à la guerre et conçut le plan de l'annexion de la Bavière, idée qui fut poursuivie durant tout le siècle par ses successeurs. L'opposition générale des princes allemands l'empêcha de le réaliser, même au prix d'un échange avec les Pays-Bas. Jusqu'à la fin de son règne, il conserva l'avantage contre Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne. De 1706 à 1709 s'engagea un âpre conflit entre Joseph Ier et le pape Clément XI qui était francophile. Ce dernier céda aux menaces de l'empereur. Dans ses Etats héréditaires, Joseph Ier fut moins heureux. Le roi de Suède, Charles XII, l'obligea à faire des concessions aux protestants de Silésie (traité d'Altranstadt, 1706); en Hongrie, François Rakoczy le tint en échec; son général, Heister, fut battu et il dut subir les clauses défavorables du traité de Szathmar, signé seulement après sa mort. Il essaya vainement de régulariser la juridiction du conseil aulique dans l'Empire. Il mourut subitement de la petite vérole. A.-M. B.

BIBL. : HERCHENHAHN, *Gesch. der Regierung Josephs I*; Leipzig, 1786-89, 2 vol.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne (1765-90), né le 13 mars 1741, mort le 20 févr. 1790. Fils aîné de François Ier et de Marie-Thérèse, il fut élevé par le comte (puis prince) Batthyany, officier brutal et ignorant, et par le père jésuite Veger; on le confia ensuite au père Weikard (1751), puis à un précepteur, Philippe de La Mine, aidé de plusieurs professeurs, Bourgignon, Leporini, Rosenthal, Freyssleben, Rajtaj, J. de Pœck, Bréguin, Baillon, le père Joseph Franz, Bartenstein, pédant diffus; il subit l'influence de Ch.-A. Martini, professeur de droit naturel, rationaliste qui lui inculqua les idées des philosophes français. L'instruction du jeune prince avait été superficielle; il embrassa avec ardeur les théories du droit naturel. Il était sentimental, idéaliste, d'esprit inquiet, agité, volon-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

taire; il excellait dans les exercices gymnastiques, était très vif, incapable de rester en place; il avait un besoin d'activité continuelle et parfois désordonnée, sans grande ténacité, reculant devant les obstacles sur lesquels il s'était jeté; incapable d'obéir dans son enfance, il fut ensuite incapable de se dominer et de s'assujettir à une règle. Sa mère, pour lui donner l'expérience de la vie, le fit voyager. Sous le nom de comte de Falkenstein, il parcourut presque toute l'Europe, en particulier la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, excitant l'admiration des philosophes français et de Frédéric II avec lequel il eut deux entrevues (à Neisse, août 1769; à Neustadt, en Moravie, sept. 1770). Il épousa la charmante Isabelle de Parme, qui mourut rapidement, puis Josepha de Bavière, qui lui déplut; leur fille mourut dans sa huitième année. Privé des affections de famille, Joseph se dédommagea par l'amour de l'humanité. Il conçut le plan de vastes réformes sans tenir compte des antécédents historiques et des conditions, et lorsqu'il eut le pouvoir se mit à l'œuvre pour réaliser ces imaginations.

Il n'eut de pouvoir effectif qu'à la mort de sa mère. Sans doute, il avait été élu roi des Romains dès 1764, et l'année suivante la mort de son père l'appelait à l'Empire; mais Marie-Thérèse conserva le gouvernement. Son fils, bien qu'associé officiellement à son autorité dans ses Etats héréditaires, n'eut, en fait, que la direction des affaires militaires, desquelles il se souciait peu. Sur les affaires intérieures, il n'eut pas d'action, d'autant qu'il s'entendait mal avec sa mère; elle insistait vainement pour l'amener à aller à l'église et à se confesser. En revanche, son influence fut prépondérante sur les affaires extérieures. Il suivit une politique d'acquisitions territoriales, favorisa le partage de la Pologne, se fit céder par la Turquie la Bukovine et le Banat avec Temesvar, mena la combinaison de l'annexion de la Bavière et, dans l'espoir de l'obtenir, s'allia à la Russie. Le 29 nov. 1780, la mort de Marie-Thérèse laissa le champ libre à Joseph II.

Il se mit à l'œuvre sur-le-champ pour réorganiser ses Etats conformément aux principes de la raison pure. Cette tentative était particulièrement révolutionnaire dans les pays de la couronne des Habsbourg; les différences de race, de constitution, de langues, de traditions étaient extrêmes; Joseph II n'en tint pas compte, voulant imposer à ses sujets une administration identique, comportant l'usage exclusif de la langue allemande; pour y arriver, il fit usage de son pouvoir absolu avec plus d'intransigeance qu'on n'y était accoutumé. La préface de cette transformation était la rupture avec la papauté, l'administration autrichienne ne pouvant réaliser les réformes qu'après s'être affranchie des liens multiples de la hiérarchie catholique. L'empereur, auquel ce plan avait été suggéré par un mémoire que lui remit, en 1777, en Suisse, Joseph de Lanjuinais, ancien moine converti au protestantisme, professeur à Mondon, procéda radicalement. Il écrivit à son ambassadeur à Rome, le cardinal Herzan: « Depuis que je porte la première couronne du monde, j'ai fait la philosophie législative de mon royaume. Pour se conformer à sa logique, l'Autriche prendra une autre forme. Je méprise les superstitieux et les saducéens, et j'en veux délivrer mon peuple. Je renverrai les moines et supprimerai les couvents. » A l'archevêque de Salzbourg, comte Colloredo, il écrivait: « Un Etat que je gouverne doit être régi d'après mes principes, et chacun de mes sujets doit être mis en possession des libertés naturelles. » Appliquant ce programme, il subordonna complètement l'Eglise à l'Etat. Il interdit à tous archevêques, évêques et autorités religieuses des pays autrichiens de recevoir les bulles ou brefs pontificaux et des ordres de supérieurs étrangers, sans autorisation du souverain. Les instructions et lettres pastorales des évêques à leurs diocésains durent être, avant leur publication, approuvées par le pouvoir temporel (26 mars 1781). Les évêques furent privés du droit d'absoudre et de dispenser qu'ils tenaient du pape; les bulles *In Cœna Domini* et *Unigenitus* déclarées nulles, les évêques autorisés à délier des interdictions canoniques en fait de mariage (4 oct. 1781). Les appels à Rome des consistoires épiscopaux furent interdits et attribués aux tribunaux laïques. Les évêques durent, avant confirmation, prêter serment de fidélité au souverain; enfin Joseph II déclara que le clergé devait s'en tenir à la prédication évangélique et au service du culte et ne conserver nul autre droit ni privilège. Les couvents se virent interdire toute relation avec l'étranger; ils furent déclarés indépendants des supérieurs et généraux résidant à l'étranger et placés sous les ordres de provinciaux indigènes et sous la surveillance des évêques. Les moines étrangers furent expulsés, l'acceptation de novices prohibée pour dix années. Après ces mesures préliminaires, l'empereur abolit dans ses Etats héréditaires tous les ordres et monastères menant une vie simplement contemplative, ne conservant que ceux qui faisaient œuvre d'enseignement, assistance publique ou prédication. Décrétée le 30 oct. et le 20 déc. 1781, cette abolition fut effectuée le 12 janv. 1782. Les biens des couvents supprimés servirent à constituer un fonds religieux qui fut affecté à soutenir les moines sécularisés, à créer des écoles et établissements humanitaires. En huit ans, 700 couvents furent abolis et 36,000 religieux et religieuses sécularisés. Il resta 1,324 couvents et 27,000 religieux.

Joseph II fit davantage; il s'attaqua au culte lui-même; il voulut réglementer la décoration des églises, interdire les expositions de reliques et d'images, restreindre les pèlerinages et processions, faire enterrer les morts dans des sacs, au lieu de cercueils, et dans des fours à chaux. Enfin il proclama la tolérance religieuse pour les protestants des deux confessions et les Grecs non-unis. Dès la fin de 1781, elle fut appliquée à l'Autriche, à la Bohême, à la Hongrie, à la Belgique. L'empereur n'osa pourtant pas établir l'absolue égalité de toutes les confessions religieuses. Il ordonna même contre quelques dissidents des mesures de violence, en régimentant en Transylvanie et privant de leurs enfants 247 déistes tchèques qui refusaient d'entrer dans une des Eglises reconnues. L'opposition cléricale fut naturellement très vive. Le pape Pie VI adressa un bref auquel Kaunitz répliqua dans un style que ne désavouerait pas Bismarck. Le pape fit alors personnellement le voyage de Vienne (fév.-avr. 1782). Les populations manifestèrent leur vénération; Joseph II l'accueillit avec respect, mais ne fit aucune concession; Kaunitz traita Pie VI en visiteur ordinaire, se promenant avec lui bras dessus bras dessous. Le 16 janv. 1783 fut promulguée la décision qui dépouilla le mariage de tout caractère religieux, institua le mariage civil et le divorce. L'empereur enleva aux évêchés étrangers les portions autrichiennes de leurs diocèses, créa de nouveaux évêchés sans consulter le pape, nomma un archevêque de Milan en vertu de sa souveraineté territoriale, fonda des séminaires généraux à Vienne, Pest, Pavie et Louvain pour donner aux prêtres une éducation moderne. Subitement, en déc. 1783, Joseph II se rendit à Rome. Bernis et l'ambassadeur espagnol Azara le décidèrent à s'entendre avec le pape, au moins sur la nomination des évêques lombards. L'acuité de la crise ecclésiastique diminua, Joseph II ayant d'autres soucis.

Il avait entrepris la réforme morale et sociale de ses Etats et y portait ses tendances doctrinaires. De ce côté, les résultats furent considérables et quelques-uns durables. Adversaire des distinctions de classes, il restreignit et définit les droits des seigneurs (oct. 1780), abolit les fidéicommis et les majorats et prononça la suppression du servage. Le paysan acquit la liberté personnelle, le droit de se marier, de contracter librement, de se déplacer; le seigneur dut lui vendre à prix équitable la terre qu'il cultivait; la condition des juifs fut améliorée. — Dans l'ordre financier, Joseph II s'inspira des théories des physiocrates français; il s'efforça de réaliser une équitable répartition des charges, déclarant qu'il voulait supprimer les douanes intérieures, les impôts de consommation et gabelles, les droits

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

corporatifs, faisant procéder à une évaluation des revenus et à un cadastre pour asseoir de nouveaux impôts. Cette enquête aboutit à la conclusion que le paysan conservait 70 % de sa production, en payait 12 % à l'Etat et 18 % au propriétaire féodal; le cadastre ne put être sérieusement fait et la réforme financière ne fut pas exécutée. Il suivit une politique résolument protectionniste: son tarif douanier du 24 août 1784 prohiba l'importation de beaucoup de denrées étrangères, imposa à d'autres des droits écrasants, fixa un délai pour l'écoulement total des marchandises accumulées dans les entrepôts intérieurs. Pour développer le commerce intérieur et extérieur, il construisit des routes, des canaux, ouvrit un débouché aux produits hongrois, par des traités de commerce avec la Russie et la Turquie, accrut la marine autrichienne qui prit sa part du commerce du Levant et parut dans les Indes orientales et occidentales. La réforme judiciaire partit du principe d'une législation unique basée sur le droit naturel ; le nouveau code pénal ne fit aucune distinction entre les ordres, les peines étant les mêmes pour tous ; les tribunaux furent réorganisés ; Joseph II en créa soixante-six de première instance, des cours d'appel et trois cours supérieures. Il institua des magistrats municipaux assistés de légistes, ce qui eut pour effet de substituer des employés juristes aux municipalités bourgeoises. — Il attacha la plus grande importance aux fondations humanitaires: un grand hospice à Vienne, une école de médecine militaire, un institut de sourds-muets, un asile pour les pauvres et les mendiants. Il multiplia les écoles, au point qu'en Bohême le nombre des enfants qui les fréquentaient dans les campagnes passa de 14,000 à 117,000 en dix ans. Il propagea l'instruction pratique, spécialement agricole et industrielle, laïcisa les gymnases, collèges et universités. Enfin, il proclama, dès le 11 juin 1781, la liberté de la presse, par l'abolition de la censure.

L'activité brouillonne de l'empereur bouleversant les abus séculaires et toutes les habitudes de ses sujets suscita partout de vives oppositions. En Hongrie et dans les Pays-Bas, celles-ci provoquèrent des guerres civiles. Ces pays résistèrent à la centralisation unitaire qu'on voulait imposer et défendaient les droits que leur garantissaient leurs constitutions. Joseph II avait évité de venir à Presbourg se faire couronner roi de Hongrie et jurer fidélité à la constitution ; il blessa le sentiment national en implantant des colons allemands, en substituant au latin l'allemand comme langue officielle ; le recensement, prélude de nouveaux impôts et de la conscription militaire, porta l'opposition au comble (août 1784). Les assemblées de comitats protestèrent. Le souverain renforça ses troupes en Hongrie, puis abolit la vieille constitution et la division en comitats remplacée par une division en dix cercles (18 mars 1785). Quand on voulut procéder au cadastre et à l'estimation des biens fonciers, les paysans prirent parti pour leur roi contre l'aristocratie ; les Roumains de Transylvanie se soulevèrent, 132 châteaux furent brûlés, 62 villages détruits, 4,000 hommes périrent. Le mouvement gagnant la Hongrie, les ordres privilégiés acceptèrent les réformes, mais ils profitèrent bientôt après des difficultés de la guerre de Turquie pour refuser tout concours ; de toutes parts, on réclama la convocation d'une diète, d'Etats généraux comme en France. Malade, menacé par la Prusse, Joseph II céda et rétablit la vieille constitution hongroise (28 janv. 1790).

Dans les Pays-Bas, le particularisme n'opposa pas de moindres obstacles aux plans de l'empereur, faiblement secondé par les administrateurs, sa sœur Marie-Christine et son beau-frère le duc Albert de Saxe-Teschen. Il avait débuté par un succès. Profitant de la faiblesse de la Hollande il avait exigé la suppression du traité de la *Barrière* (V. Utrecht [Traités d']) qui donnait aux Hollandais droit de garnison dans des forteresses belges (1784). La médiation de la France prévint une guerre; les Hollandais payèrent 5 millions de thalers, rendirent quatre forts, mais l'Escaut resta fermé et la rectification des frontières demandée par Joseph II n'eut pas lieu (nov. 1785). Les réformes anticléricales furent très mal accueillies par les Flamands et Brabançons ; une émeute d'étudiants eut lieu à Bruxelles (déc. 1786) ; le souverain avait remplacé à la tête des Pays-Bas le faible Starhemberg par l'énergique Belgiojoso. Au début de l'an 1787, il promulga la nouvelle constitution; les vieilles institutions provinciales étaient supprimées, le pays divisé en neuf cercles, subdivisés en districts gouvernés par des intendants et des commissaires; un conseil administratif, auquel on adjoignait quelques députés des provinces, concentrait tous les pouvoirs. Dans l'ordre judiciaire, tous les tribunaux territoriaux, féodaux, ecclésiastiques étaient abolis. Le mécontentement fut général. Les Etats de Brabant refusèrent de reconnaître les édits impériaux, invoquant le serment prêté par Joseph (lors de sa « joyeuse entrée ») de maintenir les libertés et coutumes antiques. Intimidés par les émeutes, les administrateurs, l'archiduc Albert et Christine, sœur de l'empereur, suspendirent l'exécution des réformes et promirent d'en demander le rappel (30 mai 1787). Joseph II reçut cette nouvelle au cours de son voyage en Russie ; il accourut à Vienne et y convoqua des délégués des Etats des provinces belges afin de s'entendre pour l'application des réformes (6 juil. 1787). Le conflit s'aggravait; le comte Murray fut nommé gouverneur général des Pays-Bas et exigea l'application des réformes (1788). Puis vinrent l'énergique comte d'Alton et le comte Trautmannsdorf qui intimidèrent les Etats provinciaux ; ceux-ci cédèrent. Mais les chefs du mouvement Vonck et Van der Noot, avocats brabançons, continuèrent de fomenter la résistance. Des conflits se multiplièrent entre patriotes et en sept. 1789 un corps d'insurgés, commandé par Van der Mersch, s'empara de Breda, proclamant la déchéance de Joseph II. Un sanglant combat eut lieu à Turnhout et les Autrichiens furent repoussés (26 oct. 1789). L'insurrection devint générale; il fallut évacuer Bruxelles (déc. 1789). L'armée impériale se débanda, le trésor, les archives, tombèrent aux mains des Belges qui proclamèrent leur indépendance. L'empereur survécut à peine de quelques semaines à ces désastreuses nouvelles.

La politique extérieure de Joseph II ne fut pas plus heureuse que ses projets unitaires. Il avait vainement essayé de réformer la justice dans le Saint-Empire et de réorganiser la Chambre impériale (1767). Il avait, par ses projets sur la Bavière, déterminé la formation d'une « ligue des princes » contre l'Autriche. Même l'antagonisme des électeurs ecclésiastiques avec Rome et leurs revendications autonomistes (nov. 1786) ne purent amener un rapprochement entre eux et l'empereur. On trouvera dans l'art. Marie-Thérèse le récit des faits relatifs au partage de la Pologne et à la succession bavaroise (V. aussi Pologne et Bavière) ; Joseph II prit dans les deux une part active. Il commandait l'armée autrichienne dans la courte guerre de 1778-79, mais n'osa risquer de bataille. Il fut l'auteur du rapprochement avec la Russie qui isola la Prusse, et se tint à l'alliance de Catherine II qui en eut tous les bénéfices. Il l'accompagna dans son fameux voyage de Tauride, depuis Kherson jusqu'en Crimée et à Pultava (1787). Il rêvait la restauration de l'empire grec. Mais, quand il déclara la guerre aux Turcs (9 févr. 1788), son feld-maréchal Lascy dispersa ses 218,000 hommes tout le long de la frontière depuis le Dniester jusqu'à l'Adriatique ; Joseph II vint au quartier général de Fulak, en face de Belgrade. L'éparpillement de ses forces et l'insubordination de la Hongrie empêchèrent de frapper des coups décisifs ; tandis que Souvorov remportait les plus brillants succès avec le concours du prince de Cobourg, il fallut se contenter de la prise de Belgrade (8 oct. 1789), suivie de celles de Semendria et Passarovitz. Les fatigues de la campagne aggravèrent la maladie de foie à laquelle Joseph II succomba bientôt après.

Il est malaisé de porter un jugement sur ce prince, qui rêva de si grandes choses et n'eut ni le temps ni la force de les réaliser. Jamais peut-être on ne vit de souverain

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

plus inconscient des conditions historiques. Sans en tenir compte, il voulut imposer à tous ses sujets son idéal humanitaire. Beaucoup pourtant de ses réformes ont subsisté, d'autant qu'il avait dirigé l'éducation de son neveu et héritier qui devint François II. Son souvenir est resté très populaire en Autriche, et son esprit anime encore les classes moyennes. — Joseph II n'avait eu d'enfants ni de sa première femme, Isabelle, fille du duc Philippe de Parme, morte en 1763, ni de la seconde, Maria-Josepha, fille de l'empereur Charles VII, morte en 1767. Son frère Léopold, grand-duc de Toscane, lui succéda. A.-M. B.

Bibl. : Gross-Hoffinger, *Lebens und Regierungsgeschichte Josephs II;* Stuttgart, 1835-37. — Meynert, *Kaiser Joseph II;* Vienne, 1862. — D'Arneth, *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, samt Briefen Josephs an seinen Bruder Leopold;* Vienne, 1867-68, 3 vol. — Du même, *Joseph II und Leopold II,* 1872. — Du même, *Joseph II und Catharina II; ihr Briefwechsel,* 1869. — Brunner, *Die theologische Dienerschaft am Hof Joseph II;* Vienne, 1868. — Du même, *Correspondances intimes de l'empereur Joseph II avec Cobenzl et Kaunitz;* Mayence, 1871. — Du même, *Joseph II, Charakteristik seines Lebens, seiner Regierung und seiner Kirchenreformen;* Fribourg, 1885. — Jæger, *Joseph II und Leopold II, Reformen und Gegenreformen;* Vienne, 1869. — Beer, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz* (correspondance); Vienne, 1873. — Lustkandl, *Die Josephinischen Ideen und ihr Erfolg;* Vienne, 1881. — Nosinich et Wiener, *Kaiser Joseph als Staatsmann und Feldherr;* Vienne, 1885. — Lorenz, *Joseph II und die Belgische Revolution.* — Arendt, *Die Brabantische Revolution,* dans *Hist. Taschenbuch* de Raumer, année 1843. — Ad. Wolf, *Marie-Christine, Erzherzogin von Œsterreich;* Vienne, 1863, 2 vol.

JOSEPH, roi de Naples (V. Bonaparte).

JOSEPH (L'archiduc), philologue hongrois, né en 1833. Ce parent de l'empereur d'Autriche, qui réside le plus souvent à Fiume, s'est fait une spécialité de l'étude de la langue tsigane. Non seulement il a encouragé diverses publications relatives à cette langue, mais il a composé lui-même une *Grammaire tsigane* (Budapest, 1888).

JOSEPH Barsabas (V. Barsabas).

JOSEPH Bekhor Schor, exégète juif de la seconde moitié du XIIe siècle. Il fut disciple de Rachbam et de Rabenou Iam et appartint comme eux à l'école de Raschi. Son nom est souvent mentionné dans les *Ioçafot*. Il a composé un commentaire sur le *Pentateuque*, plus apprécié que celui de Raschi, car, contrairement à Raschi, il s'en tint toujours à la grammaire et à la lexicographie et ne laisse que fort peu de place aux interprétations aggaviques. La critique moderne a une très haute opinion de sa méthode. Certains savants identifient J. B. Schor avec Joseph d'Orléans dont le nom se rencontre souvent dans les *Ioçafot*. Il s'appellerait Bekhor Schor pour désigner le commentateur de la Bible, et le nom de Joseph d'Orléans lui serait plus particulièrement réservé comme ioçafiste. S. Debré.

Bibl. : Geiger, *Parchandata.* — Renan, *les Rabbins français,* p. 434. — *Revue des études juives,* t. II, p. 5.

JOSEPH ben Gorion (V. Gorionides).

JOSEPH Bringas, un des plus grands hommes d'Etat byzantins du Xe siècle. Constantin VII fit la fortune de cet eunuque en le créant patrice, grand préposite ou chef des eunuques, drongaire (amiral) de la flotte, et en lui confiant le gouvernement des affaires pendant les dernières années de son règne. Son fils, Romain II (959-63), nomma Joseph chef du Sénat et des cubiculaires, parakimomène ou grand chambellan. Pendant les trois années du règne de Romain, ce fut Joseph qui, en réalité, gouverna. Il fut peu populaire, bien qu'au moment de la disette d'oct. 960, il eût fait venir du blé à Constantinople et en eût réduit de moitié le prix. Les historiens grecs n'ont pas été tendres pour lui ; ils le représentent avare, rapace, dur et sans pitié. Joseph eut toutefois de solides qualités d'administrateur. Il gouverna avec fermeté et prépara la glorieuse expédition de Crète où se signala Nicéphore. Joseph n'aimait pas ce général, qu'il ne trouvait pas assez souple et dont la gloire militaire était trop éclatante. Si la régente Théophano (963) l'eût écouté, Nicéphore aurait eu les yeux crevés. Aussi ce dernier conspira-t-il contre Joseph. Le ministre, au su de la conspiration, se hâta de le remplacer à la tête des troupes par Jean Zimiscès. Mais il était trop tard. Nicéphore est proclamé empereur par ses soldats, et Joseph est relégué en Paphlagonie, puis dans un monastère. Beaulieu.

Bibl. : Histoires générales byzantines (V. Isaac Ier Comnène). — Schlumberger, *Un Empereur byzantin au Xe siècle,* 1891.

JOSEPH Calasanza (V. Arneth).

JOSEPH Caro, talmudiste éminent, né en Espagne en 1488, mort en 1575. Il étudia à l'école de Bérale, dont il s'appropria les rêves messianiques, les fantaisies cabbalistiques. Sa vie entière fut partagée entre l'ascétisme excessif et l'étude approfondie du Talmud. Il est célèbre, à juste titre, par son *Schoulkan arouch*, sorte de manuel talmudique en quatre forts volumes, où l'auteur range méthodiquement sous différentes rubriques et par ordre de matières les lois cultuelles, alimentaires, matrimoniales, civiles, pénales, etc. C'est un véritable code de la législation talmudique, telle qu'elle résulte des discussions et des conclusions des docteurs et de leurs commentateurs. C'est, sans contredit, une œuvre de grand mérite. Mais on lui reproche justement de rapporter avec trop de scrupule les moindres opinions et les exagérations religieuses les moins justifiables de certains rabbins. S. Debré.

Bibl. : Frænkel, *Tarké hammischna.*

JOSEPH d'Arimathie. L'évangile de Marc rapporte qu'un personnage considérable de ce nom réclama auprès de Pilate le corps de Jésus, et, après en avoir obtenu l'autorisation, lui rendit les derniers honneurs en le déposant pieusement dans une grotte sépulcrale. Cet épisode est reproduit avec quelques détails nouveaux dans les autres évangiles. La tradition range Joseph parmi les soixante-dix disciples de Jésus-Christ ; il aurait religieusement recueilli le plat dont Jésus se servit lors de la célébration de la Cène, et ce plat, porté en Angleterre par son fils, a donné naissance à un cycle de curieuses légendes (V. Graal).

JOSEPH de Calasanzio, fondateur de la congrégation des *piaristes* (V. Calasanz [José de], t. VIII). Les piaristes (*pii operarii*) forment une congrégation, non de frères, mais de *clercs réguliers*. Leur institut, fondé dès 1597, fut expressément approuvé en 1617 par Paul V, qui leur permit de faire des vœux simples et de se donner des règles. En 1621, Grégoire XV leur assigna le titre de *clercs réguliers des pauvres sous la protection de la Mère de Dieu pour les écoles pies.* — Leur maison mère est à Rome. Ils sont dirigés par un préposé général, avec un procureur général. E.-H. V.

JOSEPH de Naxos ou **JOSEPH** Naci, né en Portugal vers 1525, mort à Constantinople en 1574. Il avait pris, après sa prétendue conversion, le nom de João Miques. Elevé par sa tante, la très belle, très riche et très bienfaisante marrane doña Gracia Mendesia, il la suivit dans sa pérégrination, lorsque, ne se sentant pas en sûreté dans le voisinage de l'Inquisition, elle s'établit successivement à Anvers, à Venise, à Ferrare, et finalement, pour pouvoir pratiquer ouvertement le judaïsme, à Constantinople. Là, comme toute sa famille, João jeta le masque du christianisme et reprit le nom de Joseph Naci. Il épousa sa cousine Regina. Son immense fortune et ses grandes capacités lui valurent d'être reçu à la cour et il devint bientôt le conseiller, le confident du sultan Soliman et l'âme de sa politique. Le prince héritier Selim accorda aussi à Joseph la plus grande considération, eut pour lui une amitié sincère et le combla de titres et d'honneurs. A son avènement au trône, il nomma Joseph duc de Naxos et de onze autres îles dont il lui fit cadeau. Le nouveau duc de Naxos songea alors à constituer ses îles en royauté juive, mais le projet fut bientôt abandonné. — La grande faveur dont jouissait Joseph lui attira de puissantes jalousies et de dangereuses intrigues ; mais il en sortit triomphant et grandi. Il fut, jusqu'à la fin de ses jours, un des plus influents et des plus habiles diplomates. S. Debré.

Bibl. : Carmoby, *Don Joseph, duc de Naxos,* 1855. — Grætz, *Wertheimers Wiener Jahrbuch,* 1856. — Dr M.-A. Lévy, *Don Joseph Naci,* 1859.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOSEPH d'Exeter (V. Iscanus).

JOSEPH Ezobi, poète hébreu de Perpignan, florissant vers 1235. L'épithète *Ezobi* indique que le berceau de sa famille est une localité appelée Ezob et que les uns identifient avec Avignon, d'autres avec Vaison, d'autres enfin, à plus juste titre, avec Orgon (Bouches-du-Rhône). Il est l'auteur d'un grand poème, *Kaarat Kécef* (l'Ecuelle d'argent) dont les uns parlent avec enthousiasme et les autres avec dédain. La vérité est entre ces deux extrêmes. Il est vrai qu'il y a peu d'originalité dans l'œuvre d'Ezobi, mais il possède un style toujours clair et ses images sont souvent heureuses. On a aussi, de Joseph Ezobi, trois pièces liturgiques, une hymne sur les treize articles de foi et d'autres ouvrages de ce genre. S. Debré.

Bibl. : Renan, *les Rabbins français*, pp. 552, 704, 705, 715. — Grætz, *Geschichte der Juden*, IX, ch. vi.

JOSEPH l'Hymnographe, poète grec du IXe siècle. Chassé de Sicile par les Arabes, il erra en Orient. Il se rendit d'abord dans le Péloponèse, puis, de là, à Thessalonique. Mais la querelle des images y battait son plein, et Joseph dut s'enfuir. Il se rendait à Rome quand il fut pris par des pirates et conduit en Crète. De là il passa à Constantinople. Nous savons qu'il fut scévophylax, gardien des vases sacrés, sous le patriarche Ignace, au temps de l'impératrice Théodora (842-56). Nous avons de lui des poésies religieuses qui ne sont point sans valeur.

Bibl. : Hippolyte Marracius, éd. des œuvres de Joseph; Rome, 1662, in-8. — Karl Krumbacher, *Gesch. der byz. Litt.*, 1891.

JOSEPH Naci (V. Joseph de Naxos).

JOSÈPHE (Flavius), historien juif du 1er siècle de notre ère (de 37 à 100 ?). Sa réputation, bien qu'entamée par de récents travaux, reste considérable; vantard, intrigant, remplaçant volontiers les indications précises et les documents authentiques par des développements oratoires, Josèphe reste cependant précieux parce qu'il est seul, dans bien des cas, à nous renseigner sur le judaïsme aux derniers temps de son existence nationale. Nous connaissons la vie de Josèphe par une autobiographie, qui a le caractère d'une apologie personnelle et où il vante sans mesure sa science, sa conduite, son courage. Avocat, homme de lettres, ayant eu l'occasion de visiter Rome, suffisamment frotté de grec et de latin pour servir d'intermédiaire entre ses nationaux et les Romains, il se préoccupe avant tout de ses intérêts particuliers; ayant reçu un commandement dans la grande insurrection juive, il défendit la citadelle de Jotapata en Galilée et tomba aux mains des Romains; le dévouement intéressé qu'il leur témoigna dès ce jour assura sa fortune. Du camp de Vespasien et de Titus il assista aux péripéties du siège et de la destruction de Jérusalem, qu'il devait relater par la suite d'une manière emphatique sous laquelle on a beaucoup de peine à retrouver la réalité. Fixé par la suite à Rome, il y fut l'objet de la faveur des empereurs flaviens et s'occupa à écrire pour la société occidentale des livres, qui exposent l'histoire du judaïsme sous une forme agréable à ses vainqueurs. Nous possédons de lui la *Guerre juive* (*De Bello judaico*); l'*Archéologie juive* ou *Histoire ancienne des Juifs*, le plus important de ses ouvrages, où l'on remarque malheureusement que des parties qui seraient pour nous du plus haut intérêt, notamment la longue période qui s'étend entre Néhémie et l'insurrection des Machabées, sont traitées de la façon la plus insuffisante; son *Autobiographie* (*Vita*), où il se préoccupe particulièrement de faire l'apologie de sa conduite lors de la défense de la Galilée contre les Romains; le traité *Contra Apionem* ou *De la Haute Antiquité du peuple juif*. On a également attribué à Josèphe, mais sans preuves, le traité philosophique: *De l'Empire de la raison*, classé souvent comme *Quatrième Livre des Machabées*. « Dans l'antiquité (chrétienne) et dans l'Eglise du moyen âge, dit M. Stapfer, Josèphe jouit d'une réputation que peu d'historiens ont possédée. Renié par les juifs, inconnu des talmudistes, il avait été adopté par les chrétiens comme un des leurs. Ses écrits complétaient pour eux l'histoire sainte et en confirmaient la vérité. De plus, ses récits de l'Ancien Testament étaient plus faciles à lire que l'Ancien Testament lui-même. Il n'avait point de passages didactiques et de développements abstraits et se bornait à narrer les faits en les peignant sous de vives couleurs. Son histoire des Hérodes était un commentaire excellent des Evangiles, et sa narration du siège de Jérusalem fut longtemps une des bases de l'apologétique chrétienne, le Christ ayant prédit dans ses discours eschatologiques les faits mêmes qu'il racontait. » Il y avait surtout le passage, de bonne heure intercalé, qui désigne Jésus de Nazareth comme le Christ annoncé par les prophètes; cet aveu d'un non-chrétien, d'un juif illustre et savant, paraissait décisif à une théologie naïve qui n'y voyait pas la fraude, trop évidente à nos yeux. « Le personnage lui-même, dit encore M. Stapfer, est certainement peu intéressant; vaniteux et prétentieux, il a le tort de se prendre sérieusement pour un grand écrivain. S'il n'a pas été absolument traître à sa patrie, puisqu'il a cherché à justifier les juifs des accusations qui pesaient sur eux, cependant il a accepté la faveur des Romains et, en particulier, des empereurs qui avaient anéanti sa nation... Le reproche le plus grave est d'avoir quelquefois falsifié l'histoire dans son intérêt personnel. » Il ne faut pas prendre trop au sérieux la remarque, fréquemment faite, que Josèphe n'aurait pas osé demander à Titus et à Agrippa II leur approbation officielle s'il avait dénaturé des faits connus d'eux; les gens au pouvoir ont toujours donné les attestations les plus flatteuses à ceux qui ont représenté leurs actions sous un beau jour et se sont fort peu préoccupés, moins encore jadis qu'aujourd'hui, de passer au crible de la critique des assertions dont l'intention est visiblement louangeuse. Ce qu'on peut dire de plus plausible pour excuser chez Josèphe des exagérations qui dépassent parfois toute mesure, c'est qu'il en trouvait maint exemple dans la littérature hébraïque, notamment dans les *Chroniques*. — Pour toute étude relative à Josèphe, consulter le résumé de la question, accompagné d'indications bibliographiques, que donne E. Schürer dans sa *Geschichte des Judischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi* (1890, I, pp. 56-81). L'édition des œuvres de Josèphe donnée par Dindorf est d'un usage commode, mais n'est pas à la hauteur des exigences critiques. Ce désideratum vient d'être comblé par l'édition de Niese, aujourd'hui achevée : *Flavii Josephi Opera edidit et apparatu critico instruxit Bened. Niese* (Berlin, vol. I à VI, 1885-94); le même donne une édition manuelle sans l'appareil critique.

M. Vernes.

Bibl. : Destinon, *Die Quellen des Flavius Josephus*; Kiel, 1882. — En fait d'études en langue française, signalons : Reuss, *Flavius Joseph*, dans la *Revue de théologie* de Strasbourg, 1859, et un bon travail d'Ed. Stapfer, *Josèphe*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, 1880, t. VII.

JOSÉPHINE, impératrice, femme de Napoléon Ier (V. Bonaparte, t. VII, p. 247).

JOSÉPHISME. Nom donné par les théologiens ultramontains aux mesures gouvernementales prises par Joseph II, appliquant la doctrine de Febronius (V. Hontheim, Joseph II, empereur).

JOSÉPHITES (Frères) (V. Croix, t. XIII, p. 467).

JOSEPHSLŒHE (Mont) (V. Harz).

JOSEPHSTADT (en chèque *Josefov*). Ville de Bohême (cercle de Kralovedvor), sur la ligne Pardubice-Reichenberg; 6,000 hab. y compris l'armée. Josephstadt doit son nom à l'empereur Joseph II qui la construisit de 1781 à 1787. C'est une importante place de guerre et le siège du commandement du IXe corps autrichien.

JOSÉPHIN (Giuseppe Cesari, dit *le*) (V. Cesari).

JOSÉPINS (*Josepini* et *Josephistæ*). Nom donné à des hérétiques de tendance libertine, condamnés par le concile de Vérone en 1184 (Mansi, *Collect. Concil.*, t. XXII, p. 493). On ne sait rien sur l'origine de leur nom.

JOSEPPON (V. Gorionides).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOSERAND. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 695 hab.

JOSES (V. Josse).

JOSIAS, l'un des derniers rois de Juda (641 à 610 av. J.-C.), fils et successeur d'Amon, qui n'avait régné que deux ans, petit-fils de Manassès dont le long règne de cinquante-cinq ans passe pour avoir favorisé les progrès de l'idolâtrie étrangère. Josias est célébré, au contraire, pour avoir restauré le culte national dans toute sa pureté. La dix-huitième année de son règne, au cours des travaux entrepris pour remettre le Temple en état, on annonça au roi la découverte du « Livre de la loi », disparu sans doute du temps de ses impies prédécesseurs. En le lisant, le roi et son entourage ressentent un légitime effroi à la pensée des effroyables menaces suspendues sur la tête des transgresseurs de la loi divine et Josias décide de procéder à une sévère épuration du culte, qui détournera le courroux céleste de Jérusalem et de Juda. Ainsi fut fait. Sur l'ordre du roi le peuple assemblé déclare solennellement sa résolution de se conformer aux prescriptions légales et toutes les cérémonies, tous les lieux suspects d'hétérodoxie, sont impitoyablement supprimés et détruits, à Jérusalem, en Juda et même dans les villes de Samarie. Les « hauts-lieux » ou sanctuaires locaux disparaissent par une mesure d'ordre général et les cérémonies du culte se concentrent désormais dans le seul temple de Jérusalem. En d'autres termes, le programme de la réforme accomplie par le roi Josias n'est autre que la thèse, éloquemment développée dans le *Deutéronome*, du monopole du sanctuaire jérusalémite ou de la centralisation des actes du culte dans un temple unique. En dehors de ce zèle religieux qui a recommandé son nom à la postérité, la physionomie de Josias reste assez effacée. En tout cas, il n'eut pas la fin heureuse que, selon la théorie chère à l'historiographie juive, aurait méritée son empressement à épurer le culte national. S'étant, en effet, proposé de fermer, dans les défilés du Carmel, la route au roi d'Egypte, Nécho, qui marchait sur l'Euphrate à la rencontre du roi d'Assyrie (ou plutôt de Babylone), il succomba à Mageddo ; on ramena son corps à Jérusalem, où il trouva place dans la sépulture royale. — La réforme de Josias, telle qu'on la rapporte aux livres bibliques, est de nature à éveiller les soupçons ; ce roi a pu songer à proscrire tant les cultes étrangers que les usages qu'on leur aurait empruntés, mais nullement à détruire de nombreux sanctuaires locaux, consacrés en réalité à la divinité nationale, pour le seul profit du temple de Jérusalem. On a transporté sur son nom une révolution religieuse, qui lui est postérieure de deux siècles environ et fut le résultat, non d'une théorie arrêtée, mais d'une série d'événements matériels indépendants de la volonté humaine. Du même coup tombe l'ingénieuse hypothèse, d'après laquelle le *Deutéronome*, programme de la réforme de Josias, aurait été composé par les contemporains dudit roi afin de le pousser aux mesures assurant la centralisation du culte.

M. Vernes.

Bibl. : Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 465-471.

JÓSIKA (Joseph, baron de), romancier hongrois, né à Torda (Transylvanie) le 28 avr. 1796, mort à Dresde le 27 févr. 1865. Parvenu au grade de capitaine pendant les dernières guerres contre Napoléon, il quitta le service en 1818, pour s'adonner d'abord à l'économie rurale, puis à la vie politique telle qu'elle pouvait se manifester alors, dans la Diète de Transylvanie. Patriote magyar très opposé au gouvernement autrichien, il vit bientôt que la littérature était le seul moyen qui lui fût offert d'exprimer la vie de sa race telle qu'il la comprenait. Le roman historique était une arme dans la lutte pour la renaissance de la vie nationale ; il la saisit avec un tel bonheur qu'on le surnomma bientôt le Walter Scott de la Hongrie. Son *Abafi* (1836), son *Dernier Bátory* (1838), son *Zrinyi le Poète* (1840), pour ne parler que des premiers chefs-d'œuvre, obtenaient un succès sans précédent, d'abord en magyar, puis dans la traduction allemande. Cependant le mouvement de 1847 le faisait rentrer dans la Diète transylvaine où ses opinions avancées avaient maintenant droit de cité. Membre l'année suivante de la Table des Magnats, adhérant au gouvernement révolutionnaire, il dut vivre à l'étranger depuis la catastrophe de 1849. L'exil du patriote n'interrompit pas longtemps l'activité du romancier, qui publia : *Une Famille hongroise pendant la Révolution*, *les Sorcières de Szegedin*, *Rákóczy*, etc. Les œuvres complètes de Jósika forment plus d'une centaine de volumes. Il publia d'intéressants Mémoires (1865, 4 vol.). E. S.

Bibl. : Schwicker, *Geschichte der ung. Litteratur.*

JOSNES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir ; 1,525 hab. Le général Chanzy y lutta héroïquement en 1870 contre le prince Frédéric-Charles.

JOSQUIN, musicien du XVe siècle (V. Deprés [Josse]).

JOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent ; 417 hab.

JOSSE DE MORAVIE (*Jordocus*, *Jobst*), empereur d'Allemagne (1410-1411), mort le 17 janv. 1411. Fils du margrave J.-H. de Moravie (second fils de Jean de Luxembourg et de Bohême), il hérita du margraviat de Moravie à la mort de son père (1375). C'était un homme énergique, instruit, ambitieux, sans scrupules. Son histoire se confond avec celle de ses cousins *Venceslav* et *Sigismond* (V. ces noms). Le premier lui donna en gage le Luxembourg, le second le Brandebourg (1388). Il visait à renverser Venceslav et fut en 1394 et 1397 à la tête des conjurations contre l'empereur. Celui-ci fut obligé de lui céder la Lusace et de l'investir du Brandebourg. Josse finit par réussir à se faire élire empereur, par cinq électeurs, à Francfort, le 1er oct. 1410. Il mourut trois mois après.

JOSSEAU (François-Jean-Baptiste), homme politique français, né à Mortcerf (Seine-et-Marne) le 21 janv. 1817. Avocat du barreau de Paris, il fut chargé, par le ministre du commerce Dumas, de la préparation du projet de loi sur le Crédit foncier qui fut déposé le 8 août 1850 sur le bureau de l'Assemblée législative. Nommé à cette occasion commissaire du gouvernement, Josseau, après le 2 décembre 1851, rédigea le décret qui remplaça le projet non venu en délibération par suite du changement de gouvernement. Le 21 juin 1857, il était élu député au Corps législatif par le dép. de Seine-et-Marne. Réélu en 1863 et 1869, il se représenta vainement en 1876 et 1877. Son nom reste attaché à la conception de l'Empire libéral, car il fut le créateur de la réunion Josseau (nov. 1869), formée parmi les membres du centre droit pour étudier les moyens d'obtenir le régime parlementaire complet, la liberté de la presse, la décentralisation administrative. On a de lui : *Traité du Crédit foncier* (Paris, 1853, in-8 ; 3e éd., 1884, 2 vol. in-8) ; *le Crédit foncier de France, son histoire, ses opérations, son avenir* (1860, in-8).

JOSSELIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, sur la rive droite de l'Oust et le canal de Brest ; 2,448 hab. Collège communal. Pension et maison de retraite des sœurs de la Sagesse, hospice. Corderies, moulins, tanneries, fabriques de noir animal. D'après la légende, la ville remonte au commencement du XIe siècle, époque où Josselin Ier, comte de Porhoët, aurait élevé une chapelle sur l'emplacement où l'on aurait trouvé une statue miraculeuse de la Vierge. Des maisons se groupèrent autour de la chapelle, et la nouvelle bourgade aurait été bientôt ceinte de murailles et protégée par un château. Elle devint par la suite la capitale du comté de Porhoët. Sa forteresse arrêta en 1168 le roi d'Angleterre Henri II et le contraignit à en faire un siège en règle, à la suite duquel elle fut démantelée ; deux ans plus tard, la ville subissait, de la part du même prince, le sort de son château. Au XIIIe siècle, la seigneurie de Porhoët passa de la maison de Fougères dans celle de Lusignan ; au XIVe, Philippe le Bel confisqua le comté sur Guy de Lusignan, et en 1370 Pierre d'Alençon le vendit au connétable de Clisson dont la fille le porta en mariage aux Rohan qui l'ont con-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

servé jusqu'à la Révolution et possèdent encore le château. Prise en 1589 par Mercœur, la ville fut reconquise par Henri IV qui en fit raser les fortifications. — L'église Notre-Dame du Roncier a succédé à l'ancienne chapelle élevée sur l'emplacement où une ronce toujours verte désignait l'endroit où était enfouie une statue de bois de la Vierge. Elle est de diverses époques ; la chapelle Sainte-Catherine est romane, la croisée du transept et le chœur de 1400 ou environ, la nef et les bas côtés de la seconde moitié du xve siècle. L'église renferme le tombeau (mon. hist.) du connétable de Clisson et de sa femme, Marguerite de Rohan, restauré en 1858. Leurs statues, de marbre blanc, sont couchées sur une table de marbre noir surmontant un massif de même couleur, entouré d'arcades ajourées où figurent des statuettes de moines en marbre blanc. Elle conserve, en outre, des débris informes de la statue miraculeuse brûlée lors de la Révolution et qui sont l'objet chaque année, le mardi de la Pentecôte, d'un étrange pèlerinage : on y amène

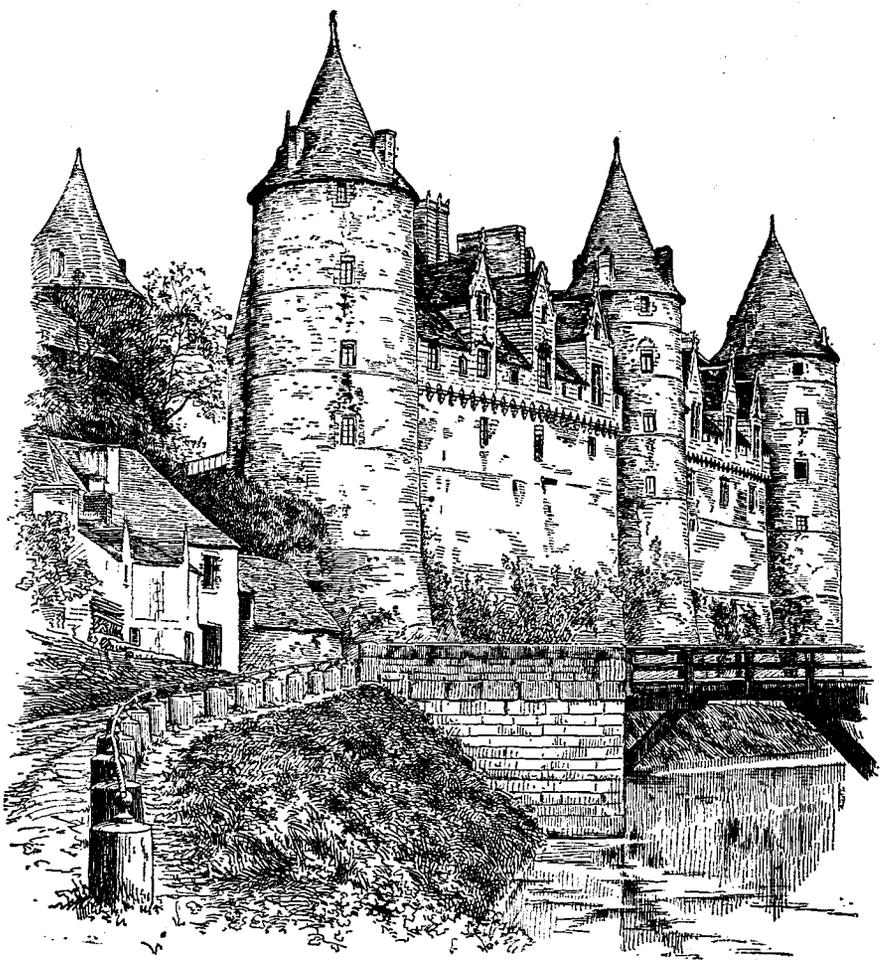

Château de Josselin.

les « aboyeuses », femmes atteintes d'une étrange épidémie nerveuse que guérit le contact de la relique. D'autres pèlerins, pour se guérir de maux de tête, vont verser de petits sacs de blé sur un prétendu crâne de saint Etienne qui se trouve dans une niche gothique du bas côté E. Ancienne église du prieuré de Saint-Martin (xiie siècle), qui a servi au xvie siècle de temple protestant ; maladroitement restaurée. Ruines romanes de l'église du prieuré de Sainte-Croix. Le château des Rohan (mon. hist.) appartient aujourd'hui au prince de Léon qui l'a fait restaurer. Situé sur un rocher dominant l'Oust, il offre, du côté de la rivière, une façade flanquée de trois tours rondes, couronnées de trois pointes, dont la base est taillée dans le roc même, et réunies par des courtines à machicoulis surmontées de hautes lucarnes ; la façade opposée, donnant sur la cour d'honneur, est un beau spécimen de la dernière période de l'architecture gothique. Il ne subsiste rien du donjon élevé au xive siècle par le connétable de Clisson, qui, après avoir servi de place d'armes aux ligueurs, fut complètement démoli par ordre du roi en 1629. C'est de ce château, dont il était capitaine pour la comtesse de Penthièvre, que partit, en 1351, Jean de Beaumanoir pour adresser au capitaine anglais de Ploermel Bembra la provocation qui aboutit au combat des Trente, qui eut pour théâtre la pelouse du chêne de la Mi-Voie, sur le territoire de la commune voisine de Guillac.

JOSSELIN DE COURTENAY (V. COURTENAY).

JOSSIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny ; 480 hab. Stat. du chem. de fer de Lagny à Villeneuve-le-Comte.

JOST (Guillaume), inspecteur général de l'instruction publique, né à Dorlisheim (Alsace) le 2 mai 1831. Il débuta à l'Ecole normale de Strasbourg en 1851, fut inspecteur primaire à Wissembourg (1857), à Nancy (1871), à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Paris (1877) et devint inspecteur général en 1882. Décoré cette même année, il fut en 1889 élu représentant de l'enseignement primaire au conseil supérieur de l'instruction publique. Jusqu'à la guerre de 1870, il fut dans l'Académie de Strasbourg un des organisateurs chargés de faire du français la langue exclusive des écoles, tout en réservant une place à l'enseignement de la langue allemande. On sait qu'avant l'annexion les départements alsaciens étaient au premier rang pour l'instruction populaire, grâce à la propagation des meilleures méthodes par l'Ecole normale de Strasbourg. Depuis, M. Jost, désigné par sa connaissance de l'allemand et de l'Allemagne, étudia surtout les questions d'enseignement et d'éducation à l'étranger, chargé de missions officielles, soit pour assister comme délégué du ministère aux congrès pédagogiques de Cassel, Berlin, Breslau, Magdebourg, Bruxelles, Karlsruhe, la Suisse, Darmstadt, Vienne, soit pour étudier l'organisation scolaire, la préparation et la situation des instituteurs, les programmes et les méthodes, les jardins d'enfants, l'instruction professionnelle. Il eut notamment à mettre en œuvre l'institution des bourses de séjour en Allemagne et en Angleterre pour les jeunes professeurs destinés à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales d'instituteurs et les écoles primaires supérieures. Il a publié : *Congrès des instituteurs allemands* (1880, 2e éd.); *Lectures pratiques* (cours élémentaire, 14e éd., 1895; cours moyens et cours supérieur, 7e éd., 1893); *Récits patriotiques* (1885, 2e éd.). Il dirige l'*Annuaire de l'Enseignement primaire*, qui, depuis 1885, donne dans une première partie l'historique de cet enseignement au jour le jour (personnel, examens, etc.) et dans une seconde partie le tableau du progrès des idées et institutions pédagogiques. H. M.

JOSTEDALS Bræ. Glacier de Norvège, le plus vaste d'Europe; il couvre 900 kil. q. et s'allonge sur près de 100 kil. depuis une altitude de 2,055 m. jusqu'à 50 m. de la mer; il couvre le plateau qui borde le Nordfjord, le Sœndfjord et le Sognefjord; ses principales branches sont les glaciers de Boja, Suphelle, Tunsbergdal, Austerdal, Lodal et Brigsdal.

JOSUÉ ou plus exactement **OSÉE**, fils de Nun, de la tribu d'Ephraïm, est un des rares noms de la période la plus ancienne de l'histoire d'Israël qui soient parvenus jusqu'à nous. On le donne tour à tour comme marchant en tête de l'armée lorsque les Amalécites attaquent les Israélites dans le désert aux environs du Sinaï, puis comme assistant de Moïse dans les affaires du culte; on le désigne comme un des explorateurs qui ont reconnu le pays de Chanaan; enfin Moïse, sur l'ordre divin, le désigne comme son successeur, chargé de faire la conquête de la terre promise et d'y installer le peuple élu. Le livre de *Josué* expose la manière dont il s'acquitta de sa mission. Il rapporte les événements sous une forme qui ne peut, à aucun titre, passer pour de l'histoire et sous laquelle on hésite même à chercher des souvenirs positifs de la réalité. Nous admettons l'existence, dans les temps qui précèdent de peu Saül, d'un chef éphraïmite du nom d'Osée, qui aura contribué à assurer à ses nationaux la paisible possession de quelques cantons de la région sichémite. Aller plus loin nous semble imprudent. Le livre de *Josué*, dont nous allons donner l'analyse, est une épopée de la conquête du Chanaan vue au travers du dogmatisme des théologiens juifs du VIe ou plutôt du IVe siècle avant notre ère. — Le livre de *Josué* est considéré par la critique comme formant la sixième et dernière partie de l'ouvrage qui racontait et célébrait les origines israélites; il est, en effet, le complément et forme la conclusion nécessaire du *Pentateuque* ou *Thorah*, qui renferme les *Cinq Livres de Moïse;* quand on le joint à ceux-ci, on obtient l'*Hexateuque* ou livre à six tomes. Les collecteurs du canon hébraïque l'ont séparé de la *Thorah* pour faire de lui le premier des livres historiques (*prophetæ priores*). Il comprend deux parties : 1° la conquête proprement dite du pays de Chanaan (ch. I-XII); 2° le partage du pays de Chanaan entre les tribus (ch. XIII-XXIV).

Première partie. Aussitôt après la mort de Moïse, Yhavéh donne à Josué l'ordre de se mettre à la tête du peuple pour franchir le Jourdain et faire la conquête de la terre promise aux patriarches, « depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve, le fleuve de l'Euphrate, et jusqu'à la grande mer vers le soleil couchant (la Méditerranée) ». Josué dispose tout pour le départ, qui doit s'effectuer dans trois jours; il s'assure notamment le concours des deux tribus de Ruben et de Gad et de la demi-tribu de Manassé, déjà installées sur la rive orientale du Jourdain. Pour reconnaître le pays, il envoie à Jéricho des espions, qui reçoivent l'hospitalité d'une courtisane et échappent aux recherches du roi de Jéricho, grâce au dévouement de cette femme. A leur retour, ils rapportent à Josué que la terreur règne dans le pays qu'il s'apprête à envahir. Le peuple se met en marche, précédé de l'arche de l'alliance portée par les prêtres. Le Jourdain s'entr'ouvre pour leur livrer passage et le peuple passe à pied sec, l'arche ayant été installée au milieu même du lit du fleuve. Après l'érection de deux monuments de douze pierres, l'un sur la rive, l'autre au milieu du lit de la rivière, le peuple va dresser le camp à Galgala, près de Jéricho. Miraculeusement transportés sur le sol chananéen et protégés par la présence de l'arche, les Israélites préludent à la conquête proprement dite en recevant la circoncision, « parce que le peuple, né dans le désert pendant la route, après la sortie d'Egypte, n'avait point été circoncis »; l'opération faite, ils attendent paisiblement leur guérison avant de poursuivre leur marche. Devant eux se dressait la ville de Jéricho avec ses imposantes murailles. La gloire de sa chute est attribuée à l'arche de Dieu et aux prêtres, les guerriers israélites se bornant au rôle de spectateurs. Les murailles s'étant écroulées au son des trompettes sacrées, le peuple n'a plus qu'à égorger et à piller. « Ils s'emparèrent de la ville, dit le texte, et la dévouèrent par interdit au fil de l'épée, tout ce qui était dans la ville, hommes et femmes, enfants et vieillards, jusqu'aux bœufs, aux brebis et aux ânes. » On réserva seulement « pour le trésor de la maison de Yahvéh l'argent, l'or et tous les objets d'airain et de fer ». Pour bien marquer que la protection divine est étroitement subordonnée à l'observation des formalités rituelles, l'écrivain rapporte un léger échec qu'attira sur les siens un Israélite, coupable d'avoir gardé en sa possession quelques-uns des objets de prix « dévoués » à la divinité; après une expiation solennelle, le peuple reprend sa marche victorieuse, s'empare d'Aï (près de Béthel) et en égorge la population. A signaler ici la présence malencontreuse d'un morceau (VIII, 30-35) racontant l'érection par les soins de Josué, sur le mont Ebal (Sichem), d'un autel devant lequel sont proférées les bénédictions et malédictions prescrites par le *Deutéronome* (XXVII); ce morceau devrait figurer plus loin. Cependant toute résistance n'est pas vaincue. Tandis que les Gabaonites (au S. de Béthel) parviennent à sauver leur vie par une ruse très ingénieusement rapportée, une coalition se noue entre « cinq rois amorrhéens »; Josué est représenté comme partant du camp de Galgala (près de Jéricho) pour marcher à leur rencontre; l'ennemi succombe à la fois sous les coups des Israélites et sous une grêle de grosses pierres, que « Yahvéh fit tomber du ciel »; c'est la fameuse journée où Josué arrête le soleil et la lune afin que les heures ne lui manquent pas pour achever le massacre des Chananéens. Là-dessus Josué, et tout Israël avec lui, « retourne au camp de Galgala ». Une nouvelle coalition formée par les princes chananéens de la région septentrionale est vaincue à son tour, et Josué est maître du pays jusqu'au mont Hermon, au pied de l'Anti-Liban. « La guerre que soutint Josué contre ces rois fut de longue durée, dit le texte; il n'y eut aucune ville qui fit la paix avec les enfants d'Israël, excepté Gabaon; ils les prirent toutes en combattant, car Yahvéh permit que ces peuples s'obstinassent à faire la guerre à Israël, afin qu'Israël les dévouât par interdit, sans qu'il y eût pour eux de miséricorde, comme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Yahvéh l'avait commandé à Moïse. » L'auteur ajoute, en guise de conclusion, que Josué, s'étant emparé de tout le pays, « le donna en héritage à Israël, à chacun sa portion, d'après leurs tribus. Puis le pays fut en repos et sans guerre. »

Deuxième partie. L'auteur revient sur le partage, indiqué tout à l'heure, afin d'établir par le détail comment il y fut procédé ; on a déjà pu, même à travers notre analyse sommaire, reconnaître les incohérences du plan suivi, incohérences que la critique explique en imaginant une combinaison mal exécutée de plusieurs documents, de date différente et indépendants à l'origine. — Yahvéh donne à Josué, « vieux et avancé en âge », l'ordre de répartir le pays conquis entre les neuf tribus et demie qui doivent trouver leur demeure sur la rive occidentale du Jourdain ; en lui enjoignant de procéder à ce partage, la divinité remarque, toutefois, contrairement aux assertions précédentes, que la conquête est loin d'être achevée. Après avoir rappelé la situation faite à l'E. du Jourdain à deux tribus et demie, l'auteur donne une attention spéciale au règlement du sort de Kaleb, l'ancien compagnon de Josué dans l'exploration du pays de Chanaan. Puis il indique, avec une précision très curieuse, les territoires assignés successivement aux tribus de Juda et d'Ephraïm, à la deuxième demi-tribu de Manassé, aux tribus de Benjamin, de Siméon, de Zabulon, d'Issachar, d'Aser, de Nephtali et de Dan; Josué lui-même obtient pour sa part personnelle la ville de Timnat-Sérach dans la montagne d'Ephraïm. La situation des sept tribus nommées en dernier avait été réglée par un procédé spécial. L'assemblée des enfants d'Israël se serait trouvée réunie à Silo, où la tente d'assignation avait été dressée. C'est de ce point que Josué, saisi des réclamations de sept tribus encore non pourvues, envoie des sortes de répartiteurs pour procéder à la délimitation de sept lots, qui seront ensuite distribués entre les postulants par la voie du sort. Des villes de refuge sont instituées et quarante-huit villes assignées aux lévites. Enfin le départ des guerriers des tribus transjordaniques donne lieu à un curieux incident ; le bruit s'étant répandu que ces hommes, en s'en retournant, avaient érigé sur les bords du Jourdain un autel semblable à celui de Silo, l'assemblée d'Israël voit dans ce fait une insulte au dogme de l'unité de sanctuaire ; on allait en venir aux armes, quand les transjordanites parviennent à expliquer qu'ils n'ont voulu ériger qu'un simulacre, dont l'objet était précisément de rappeler aux tribus installées à l'E. de la rivière qu'elles ne doivent pas oublier l'autel unique et seul légal de Silo. Ces explications ayant été jugées satisfaisantes, Josué n'a plus qu'à mourir avec la satisfaction de la tâche accomplie ; sentant sa fin venir, il convoque les Israélites à Sichem, récapitule devant eux le passé et adresse au peuple un véhément appel pour le détourner de l'idolâtrie. Les serments du peuple sont consacrés par l'érection d'un monument. Josué meurt à l'âge de cent dix ans. M. Vernes.

Bibl. : Pour les questions concernant la composition et la date du livre de *Josué*, V. *Pentateuque*. — A consulter également les *Introductions à l'Ancien Testament*, notamment: Reuss, *la Bible*, etc. (*l'Histoire sainte et la Loi*), 1879; — Cornill, 1892, pp. 86-91, 2e éd. — Pour la critique des faits, Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 165-185.

JOSUÉ, fils de Josédec, collaborateur de Zorobabel dans le travail de reconstruction du temple de Jérusalem entrepris dans la seconde année de Darius, fils d'Hystaspe, en 521 avant notre ère. Dans la prophétie d'*Aggée*, Josué est désigné comme le chef du sacerdoce jérusalémite; il est également question de lui dans la prophétie de *Zacharie*.

Bibl. : Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 562 et suiv.

JOTA (V. Danse, t. XIII, p. 868).

JOTHAM, roi de Juda, fils d'Osias ou Azarias, lui succéda et occupa le trône de Jérusalem pendant seize ans (vers 750 avant notre ère). Les *Chroniques* parlent à son propos d'une guerre avec les Ammonites, qui auraient été contraints à payer tribut à Juda. On attribue aussi à ce prince des travaux de construction et d'embellissement. — Le nom de Jotham est également porté par un fils de Gédéon, et l'on place dans sa bouche, à l'adresse d'Abimélech et des habitants de Sichem, un élégant apologue qui renferme la critique de la royauté (*Juges*, IX).

JOTTE (Bot.). Nom vulgaire du *Beta cicla* L. (V. Bette).

JOTTRAND (Lucien-Léopold), jurisconsulte et publiciste belge, né à Genappe le 30 juin 1804, mort à Bruxelles le 17 déc. 1877. Il se fit inscrire au barreau de Bruxelles et se rangea parmi les ennemis les plus acharnés du gouvernement hollandais. Il prit une part active à la révolution de 1830 et fut élu membre du Congrès national; il y soutint la candidature au trône du duc de Leuchtenberg. Il fut aussi un des défenseurs les plus remuants des revendications flamandes et combattit de toutes ses forces les projets d'union douanière avec la France qui se produisirent sous le règne de Louis-Philippe. La liste des nombreuses publications de L. Jottrand se trouve dans la *Bibliographie nationale* de de Koninck (t. II, 330-335) ; en voici les plus importantes : *Guillaume d'Orange-Nassau avant son avènement au trône des Pays-Bas* (Bruxelles, 1827, in-8); *Des Rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France* (*id.*, 1841, in-8); *les Eglises d'État* (*id.*, 1849, in-8) ; *la Question flamande* (*id.*, 1849). — Son fils, *Gustave*, né à Bruxelles le 24 oct. 1830, a contribué à fonder en Belgique la Ligue de l'enseignement, et a siégé de 1870 à 1884 à la Chambre des représentants, comme député libéral de Bruxelles; il a traduit l'ouvrage de Motley sur *la Fondation de la République des Provinces-Unies* (Bruxelles, 1859-68, 4 vol. in-8) et publié plusieurs conférences politiques qu'il avait faites à la Ligue libérale de Bruxelles. E. H.

JOTUN Fjeld. Massif montagneux de la Norvège occidentale, entre les vallées de Gudbrands au N. et à l'E., de Valdres au S., Sognefjord à l'O. Il couvre 2,500 kil. q. C'est la région la plus haute et la plus sauvage de la Norvège, très visitée des touristes pour ses monts, ses glaciers, ses rochers, ses lacs, ses pittoresques vallées, dont la plus profonde est encore à 970 m. d'alt. Elle renferme les monts Galdhœpig (2,560 m.) point culminant de l'Europe septentrionale, Horung (2,500 m.), Skagestœlstinden (2,350 m.).

JOU-SOUS-MONTJOU. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère; 424 hab.

JOUAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles ; 677 hab.

JOUAIGNES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisnes; 262 hab.

JOUAN (Golfe de). L'un des plus beaux golfes de la Méditerranée française. Compris entre le cap de la Croisette et celui d'Antibes et dominé par les monts granitiques de l'Esterel, il est fermé au S. par les îles Lérins. Ce golfe est suffisamment profond pour les plus grands vaisseaux (50 m. en certains points) ; il est bien abrité et sert de point de ralliement à nos escadres (V. Golfe-Jouan).

JOUANCY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers; 101 hab.

JOUANGS. Tribu de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 682).

JOUARRE (*Jotrum*). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre, sur une colline haute de 142 m., au pied de laquelle coule le Petit-Morin ; 2,369 hab. Jouarre doit son origine à l'abbaye de femmes fondée en 634 par les disciples de saint Colomban et dont sainte Théodehilde fut la première abbesse. Cet établissement monastique acquit promptement une grande importance, due en partie à ce qu'il relevait directement du saint-siège. De ses bâtiments détruits pendant la Révolution, il reste, dans l'ancien cimetière, une chapelle fort remarquable du XIIIe siècle, classée comme monument historique et que l'on appelle la *crypte de Saint-Paul* ou la Sainte-Chapelle de Jouarre. C'était, probablement, à l'origine, le caveau funéraire de l'abbaye. La dernière abbesse de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Jouarre, en 1790, fut Henriette de Montmorin de Saint-Heram ; il est à peine utile de dire que, dans le drame célèbre d'E. Renan, *l'Abbesse de Jouarre* (1886), la marquise Julie de Saint-Florent est un personnage purement fictif. F. B.

Bibl. : *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1708 et suiv. — H. Thiercelin, *le Monastère de Jouarre ; son histoire jusqu'à la Révolution* ; Paris, 1861, in-12.

JOUARS-PONTCHARTRAIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 1,407 hab. Château de Pontchartrain bâti par le chancelier de ce nom.

JOUASSAIN (Clémentine), actrice française, née le 3 déc. 1829. Elève de Samson au Conservatoire, où elle fut admise en 1847, elle fut engagée à l'Odéon en 1850 et y débuta, le 29 sept. de cette année, dans *Hamlet*, puis entra à la Comédie-Française, où elle parut, le 17 déc. 1851, dans le rôle de Céphise d'*Andromaque*. Dès ses commencements, Mlle Jouassain, malgré sa jeunesse, prit bravement l'emploi des duègnes et des caractères, dans lequel elle s'est fait une réputation méritée ; elle resta à la Comédie et ne la quitta plus que pour prendre sa retraite en 1888. Pendant cette longue carrière, elle a joué, tant dans le répertoire classique que dans les ouvrages modernes, soixante-dix-huit rôles. A. P.

JOUAUST (Damase), imprimeur-éditeur et écrivain français, né à Paris le 25 mai 1834, mort à Paris le 26 mars 1893. Fils d'un imprimeur, auquel il succéda en 1865, il donna une vive impulsion à son établissement, et se mit à publier, dans une forme agréable ou artistique, à l'usage des bibliophiles, diverses collections d'ouvrages empruntés à la littérature française ancienne et moderne, qui ont été très appréciées. Lui-même en pourvut un certain nombre de notes et d'introductions érudites. Il collabora aussi à plusieurs publications périodiques. Il a cédé son fonds à la fin de 1891. G. P-i.

JOUAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey ; 370 hab.

JOUBARBE (Bot.). Nom vulgaire de plusieurs espèces de Crassulacées, telles que *Sempervirum*, *Sedum*, etc. (V. ces mots).

JOUBERT (Nicolas) (V. Angoulevent).

JOUBERT (Pierre-Mathieu), prélat et homme politique français, né à Angoulême (Charente) le 16 nov. 1748, mort à Paris le 26 avr. 1815. Fils d'un médecin, il était curé de Saint-Martin d'Angoulême quand il fut, le 28 mars 1789, élu député aux Etats généraux par le clergé de cette ville. Il se rallia le 16 juin au tiers état, prêta le serment civique le 27 déc. et fut élu, le 8 mars 1791, évêque constitutionnel de la Charente. Sacré le 27 mars à Notre-Dame, il fit son entrée à Angoulême le 3 avr. En 1793, Joubert abandonna les ordres, se maria et entra dans l'administration. Après le 18 brumaire il devint préfet du Nord (2 mars 1800), et, le 27 févr. 1801, il fut nommé membre du conseil de préfecture de la Seine. Etienne Charavay.

JOUBERT (Joseph), moraliste français, né à Montignac (Corrèze) le 6 mai 1754, mort à Villeneuve-sur-Yonne le 3 mai 1824. En 1778, il abandonna l'ordre des Pères de la doctrine chrétienne, où il avait professé, et vint à Paris où il fréquenta, paraît-il, Diderot, d'Alembert, Marmontel et surtout Fontanes dont il devint l'intime ami. Elu juge de paix à Montignac en 1790, il se maria en 1793 et vint habiter Villeneuve-sur-Yonne, d'où sa femme était originaire, et où il passa la plus grande partie de sa vie. Néanmoins, il résida souvent à Paris, autant à raison de ses fonctions de conseiller de l'Université dont Fontanes l'avait gratifié que par suite de sa liaison également intime avec Chateaubriand. Joubert n'a rien publié de son vivant et il dut sa célébrité à un choix de *Pensées* (1838, in-8), pratiqué par Chateaubriand dans les manuscrits qu'il avait laissés, et depuis augmenté par les soins du neveu de l'auteur, M. Paul de Raynal, sous le titre de : *Pensées, Essais, Maximes et Correspondance* (1842, 2 vol., 4e éd. augm., 1864, 2 vol. in-18). Un fils de ce même éditeur a donné beaucoup plus tard *les Correspondants de Joubert* (1883, in-18), choix de lettres à lui adressées par Mmes Pauline de Beaumont, de Chateaubriand, de Guitaut, Mlle de Chastenay, Fontanes, Molé, etc. M. Tx.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. II ; *Causeries du lundi*, t. I ; *Chateaubriand et son groupe*. — Paul de Raynal, Notice en tête de son édition.

JOUBERT (Barthélemy-Catherine), général français, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 14 avr. 1769, tué à la bataille de Novi (Italie) le 15 août 1799. Fils d'un avocat, il s'échappa, en 1784, du collège pour aller s'engager dans un régiment d'artillerie à La Fère ; mais son père, qui le destinait au barreau, lui fit obtenir son congé et l'envoya terminer ses études à Lyon. Joubert faisait son droit à Dijon en 1789 ; lors de la formation des bataillons de volontaires, il fut élu caporal dans le 3e bataillon de l'Ain (4 sept. 1791). Ses instincts guerriers ne l'avaient pas abandonné. Le 15 sept. il fut promu sergent et alla servir à l'armée du Rhin. Nommé sous-lieutenant le 12 janv. 1792, il passa à l'armée d'Italie, devint lieutenant (1er nov.) et se distingua le 19 mai 1793 à la prise d'Isola et, les 31 mai et 12 juin, aux affaires du camp des Fourches. Au mois de sept. il franchit le Var sous les ordres du général Anselme ; le 8, il se défendit héroïquement au col de Tende dans la redoute de la Condamine avec trente grenadiers contre 500 Austro-Sardes et fut blessé et fait prisonnier. Atteint de la dysenterie, il fut renvoyé sur parole, grâce à l'intervention du général Devins, et revint à Pont-de-Vaux rétablir sa santé. Le 17 déc. 1793 il reprit du service ; attaché à l'armée d'Italie sous les ordres de Kellermann, il se distingua au combat de Melogno (25 juin 1795) et le 22 nov. suivant contribua activement à la victoire de Loano. Son intrépidité et ses talents reçurent une juste récompense : Joubert fut nommé général de brigade le 24 déc. 1795, à l'âge de vingt-cinq ans et demi. L'année suivante il commanda une des brigades de la division Augereau et fut un des héros de l'immortelle campagne d'Italie ; le 6 déc. 1796, il fut promu général de division. Le 12 janv. 1797, attaqué par Alvintzy avec des forces supérieures, il se replia sur le plateau de Rivoli où il résista pendant quarante-huit heures et permit à Bonaparte de venir à son secours. Il reprit, le 14, l'offensive et eut une grande part à la victoire de Rivoli. Bonaparte écrivant au Directoire célébra son courage et ses grandes qualités militaires. Il le chargea alors d'opérer dans le Tirol. Cette campagne, que Carnot appela une *campagne de géants*, plaça Joubert parmi les meilleurs capitaines de la Révolution. Bonaparte accueillit le vainqueur avec transport et le fit assister aux conférences de Leoben (18 avr.). Joubert prit un congé pour rétablir sa santé ; il se rendit à Pont-de-Vaux et de là eut le juste honneur de venir à Paris présenter au Directoire les drapeaux conquis sur l'ennemi par l'armée d'Italie (10 déc. 1797). Le 23 déc., il fut placé à la tête de l'armée de Batavie et il passa ensuite à l'armée de Mayence le 11 juil. 1798 et à celle d'Italie le 14 oct. suivant. Il occupa aussitôt le Piémont. En janv. 1799 il donna sa démission, à l'occasion de l'envoi de commissaires civils envoyés par le Directoire pour réformer les abus commis par les généraux dans les pays conquis. Il ne resta pas longtemps inactif : le 18 juin 1799, il fut nommé commandant de la 17e division militaire à Paris. Dans le même temps il se maria avec Mlle de Montholon. Le 5 juil., Joubert reçut le commandement en chef de l'armée des Alpes et d'Italie, où il allait remplacer l'illustre Moreau, qui avait été forcé de battre en retraite. Il quitta sa jeune femme et arriva à Gênes vers le 15 juil. ; il se montra plein de déférence pour son prédécesseur qui, de son côté, resta près de lui pour l'aider de ses conseils. Son armée étant inférieure en nombre à celle de l'ennemi, il résolut de se retirer dans les gorges des Apennins, mais, le 15 août 1799, il fut attaqué à Novi par Souvorov et dut accepter la bataille. Joubert, dès le début de l'action, se mit à la tête de ses grenadiers et tomba frappé d'une balle au cœur en criant : « Soldats,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

marchez à l'ennemi. » Exaspérés par la mort de leur général, qui fut aussitôt remplacé par Moreau, les soldats se battirent comme des lions, mais furent obligés de se retirer. Cette fin prématurée d'un capitaine de trente ans, sur lequel la France fondait tant d'espérances, eut un grand retentissement dans le pays. Le 5 sept. 1799, les conseils des Cinq-Cents et des Anciens résolurent de célébrer en l'honneur de Joubert une fête funèbre, qui eut lieu à Paris le 16 sept. Le corps du général fut rapporté à Toulon avec une grande pompe et déposé dans le fort Lamalgue. Ses compatriotes lui élevèrent à Bourg un monument, qui fut démoli sous la Restauration; plus tard ils lui érigèrent une statue à Pont-de-Vaux. Etienne CHARAVAY.

BIBL.: GUILBERT, *Notice sur la vie de Barthélemy-Catherine Joubert.*— Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie.*

JOUBERT (Joseph-Antoine-René, vicomte), général français, né à Angers le 11 nov. 1772, mort à Paris le 23 avr. 1843. Entré au service comme volontaire au 1er bataillon de Maine-et-Loire le 15 sept. 1791, incorporé avec son bataillon dans la 35e demi-brigade le 19 juin 1796, il passa au régiment de dromadaires le 1er févr. 1798. Aide de camp du général Lagrange, il fut nommé chef de bataillon au 64e d'infanterie, puis colonel de ce régiment en 1806. Passé au commandement du 30e de ligne, il reçut les étoiles de général de brigade en 1811. Depuis son entrée au service jusqu'en 1814, le général Joubert a fait les campagnes suivantes : 1791, armée du Nord ; 1792, armée des Alpes ; 1793 à 1797, armée d'Italie; 1798 à 1801, armée d'Orient en Egypte et en Syrie ; 1805 à 1809, grande armée d'Allemagne ; 1812, Russie ; 1813, Saxe ; 1814, campagne de France. Il a assisté à toutes les grandes batailles de l'épopée napoléonienne. A El-Arrisch, il reçut deux coups de feu aux deux cuisses ; à Austerlitz un boulet l'atteignit grièvement au pied gauche ; à Wagram, il fut encore blessé à la jambe gauche. La République lui avait donné un sabre d'honneur; l'empereur l'avait fait baron; Louis XVIII le nomma vicomte. D'abord inspecteur général sous la Restauration, il commanda ensuite le Morbihan, puis l'Ille-et-Vilaine. Il fut mis en disponibilité en 1830.

JOUBERT (Le P. Charles), mathématicien français, né à Beaulieu (Maine-et-Loire) le 3 avr. 1825. Sorti en 1848 de l'Ecole normale, il a d'abord été professeur de lycées, puis est entré dans l'ordre des jésuites (1854), et a enseigné pendant trente-deux ans les mathématiques spéciales à la célèbre école Sainte-Geneviève (école de la rue des Postes). Il a aussi fait un cours, de 1876 à 1888, à l'Institut catholique de Paris. Géomètre fort distingué, il a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1859 à 1875) plusieurs mémoires originaux sur les fonctions elliptiques, sur les équations du 5e et du 6e degré, sur la théorie algébrique des formes homogènes du 4e degré à trois indéterminées, etc. Il a donné à part : *Sur la Théorie des fonctions elliptiques et son application à la théorie des nombres* (Paris, 1860, in-4); *Sur les Equations qui se rencontrent dans la théorie de la transformation des fonctions elliptiques* (Paris, 1876, in-4). L. S.

JOUBERT (Jules-François), physicien français, né à Tours le 7 déc. 1834. Sorti de l'Ecole normale en 1860, il a successivement professé la physique aux lycées de Tours, de Niort, de Poitiers, de Montpellier, puis au collège Rollin, à Paris (1874-88), et il a été nommé en 1888 inspecteur d'académie, en 1893 inspecteur général de l'instruction publique. Il s'est livré avec M. Pasteur, de 1876 à 1878, à une série d'études physiologiques sur la fermentation de l'urine, sur la théorie des germes, sur les maladies charbonneuses. Mais il est surtout connu par ses travaux sur l'électricité, notamment par ses belles recherches sur les courants alternatifs (V. ÉLECTRICITÉ, t. XV, p. 769), dont il a donné une théorie générale dans un savant mémoire intitulé *Etudes sur les machines magnéto-électriques* (*Annales de l'Ecole normale*, 1881). Il a encore publié, outre une thèse de doctorat *Sur la Phosphorescence du phosphore* (1874) et de nombreuses notes insérées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences : *Leçons sur l'électricité et sur le magnétisme*, en collaboration avec M. Mascart (Paris, 1882, t. I, in-8); *Traité élémentaire d'électricité* (Paris, 1888, in-8; 2e éd., 1891) ; *Cours élémentaire d'électricité* (Paris, 1894, in-8), — tous ouvrages classiques rangés parmi les meilleurs sur la matière. L. S.

JOUBERT (André), littérateur français, né à Angers en 1848, mort en 1891. Avocat à Angers, il a laissé un grand nombre d'études d'histoire locale fort intéressantes, entre autres : *Paysages et croquis* (Angers, 1867, in-12) ; *les Invasions anglaises en Anjou aux* XIVe *et* XVe *siècles* (1872, in-12) ; *Recherches épigraphiques* (1883, in-8) ; *Etude sur la vie privée au* XVe *siècle en Anjou* (1884, in-8) ; *Un Mignon de la cour de Henri III. Louis de Clermont* (1885, gr. in-8) ; *le Comte de Falloux* (1885, in-8) ; *la Vie agricole dans le Haut-Maine au* XVe *siècle* (1885, in-8) ; *Histoire de Saint-Denis d'Anjou* (1886-87, 2 vol. in-8) ; *la Vie agricole dans le Haut-Maine au* XIVe *siècle* (1886, gr. in-8) ; *Histoire de Mesnil et de ses seigneurs* (1887, in-8) ; *Histoire de la baronnie de Craon* (1888, in-8), etc.

JOUBERT DE LA SALETTE (Pierre-Jean), général français, né à Grenoble en 1762, mort en 1832. Il était lieutenant-colonel en 1792 et fut nommé général de brigade, inspecteur de l'artillerie pendant les guerres de la Révolution. Il quitta le service militaire pour la musique sur laquelle il a publié d'importants ouvrages, notamment : *Considérations sur les divers systèmes de la musique ancienne et moderne et sur le genre enharmonique des Grecs* (Paris, 1810, 2 vol. in-8). Il avait écrit avant la Révolution en 1786 : *Nouvelle Méthode d'accorder les clavecins*, et il publia en 1824, *De la Fixité et de l'invariabilité des sons musicaux.* Paul MARIN.

JOUCAS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes; 265 hab.

JOUCOU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 183 hab.

JOUDES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuiseaux; 548 hab.

JOUDREVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 192 hab.

JOUE. I. ANATOMIE (V. FACE).

II. CONSTRUCTION. — Terme de charpente et de menuiserie désignant l'épaisseur de bois qui, dans une mortaise, forme une ou deux faces à l'intérieur de l'entaille ou l'épaisseur de bois qui se voit tout le long et à l'intérieur d'une rainure.

III. MARINE. — Dans les anciennes constructions, l'avant de chaque côté de la guibre, au-dessus de l'eau, était très arrondi, pour que le navire pût bien s'élever à la lame. On appelait joue cette partie arrondie, comprise entre la guibre et le mât de misaine, qui, d'ailleurs, rappelait la joue d'une figure humaine, en considérant les écubiers comme deux yeux et l'étrave comme un nez. Dans les navires à vapeur actuels, où tout est sacrifié à la vitesse, l'avant est excessivement fin, même au-dessus de l'eau, et il ne reste de la joue que le nom : c'est toujours la même partie du navire qu'autrefois, mais qui n'évoque plus à la pensée l'idée d'une figure bien pleine, bien rebondie.

IV. ART MILITAIRE. — Mouvement du maniement d'armes qui précède le départ du coup de fusil. Ce mouvement consiste à appuyer la partie postérieure de la crosse à l'épaule droite, de façon que l'œil soit placé sur la ligne du cran de la hausse et du guidon et puisse diriger par ces deux points un rayon visuel dans le prolongement duquel soit placé le but. Pour l'exécution de ce mouvement, le tireur approche sa joue de la joue de la crosse, jusqu'au contact. D'où l'expression « Mettez en joue » et par abréviation *En joue* ou *Joue*.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOUÉ-DU-BOIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 1,001 hab. Carrières de granit. Vannerie.

JOUÉ-DU-PLAIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché ; 461 hab.

JOUÉ-EN-CHARNIE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué ; 1,110 hab.

JOUÉ-ETIAU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 964 hab.

JOUÉ-L'ABBÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon ; 529 hab.

JOUE-LÈS-TOURS. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Tours ; 2,538 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Tours aux Sables-d'Olonne. Vins rouges renommés.

JOUÉ-SUR-ERDRE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Riaillé, sur l'Erdre ; 2,901 hab. Forges. Grand étang du Vioreau, servant de réservoir au canal de Nantes à Brest. Chapelle de Notre-Dame des Langueurs (XVIe s.), pèlerinage fréquenté. Châteaux de la Chauvelière et de Lucinière.

JOUÉE (Constr.). En maçonnerie, la jouée est toute l'épaisseur du mur comprenant le tableau, la feuillure et l'embrasure d'une baie de porte, de croisée ou de soupirail. En charpente, on donne ce nom à la face latérale d'une mansarde formant un panneau triangulaire que l'on remplit le plus souvent de brique et de plâtre et que, pour préserver de l'action des saisons, on recouvre de zinc ou d'ardoises. Enfin, on appelle *jouée d'abat-jour* les parements tant droits qu'inclinés d'une ouverture formant abat-jour. Ch. L.

JOUENNE-LONGCHAMP (Thomas-François-Ambroise), homme politique français, né à Beuvron le 30 nov. 1761, mort à Bruxelles le 1er mars 1828. Médecin à Lisieux, officier municipal de cette ville, en 1791, il fut député du Calvados à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, fit partie des comités d'instruction, des secours publics et des finances. Député aux Cinq-Cents, il en sortit en 1797, devint administrateur des hôpitaux de Paris et rentra au même conseil en 1798 ; il en fut exclu au 19 brumaire et reprit l'exercice de la médecine à Lisieux. Exilé en 1816, il se fixa à Bruxelles. A. KUSCINSKI.

JOUET (V. BIMBELOTERIE).

JOUET-SUR-L'AUBOIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand, cant. de La Guerche-sur-l'Aubois ; 2,016 hab.

JOUEUR D'INSTRUMENT (V. MÉNÉTRIER).

JOUEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 614 hab.

JOUFFRAULT (Camille), homme politique français, né à Argenton-Château (Deux-Sèvres) le 22 mars 1845. Avocat au barreau de Paris, il prit en 1870 la direction du *Journal des précepteurs*, s'engagea dans les mobiles des Deux-Sèvres pendant la guerre franco-allemande et, prisonnier à Beaune-la-Rolande, fut interné à Leipzig. Après avoir échoué dans l'arr. de Bressuire aux élections législatives du 14 oct. 1877, il fut élu le 2 févr. 1879, le candidat officiel, M. de La Rochejacquelein, ayant été invalidé. Non réélu en 1881, il rentra à la Chambre en 1885. Membre de la gauche radicale, il se montra favorable au boulangisme et devint sénateur des Deux-Sèvres le 16 août 1891, en remplacement de M. Léo Aymé, décédé.

JOUFFRAY (Camille), homme politique français, né à Vienne (Isère) le 22 févr. 1841. Elève de l'Ecole centrale, ingénieur civil à Vienne, il fit la guerre franco-allemande dans les mobiles de l'Isère, puis passa au Canada et devint pharmacien-chimiste à Montréal. Rentré en France en 1882, il devint maire de Vienne en 1886 et fut élu député de l'Isère aux élections générales de 1889 avec un programme radical. Il a été réélu le 20 août 1893 par la 1re circonscription de Vienne.

JOUFFROY (Jean de), prélat et homme d'Etat français, né à Luxeuil vers 1412, mort le 24 nov. 1473. Il était le second fils de Perrin Jouffroy, écuyer, seigneur de Balne, et de Jeanne de Savigny. Après avoir étudié à Dole, à Cologne et à Pavie, il entra dans l'ordre des bénédictins, revint à Pavie, où il enseigna de 1435 à 1438, et fut remarqué au concile de Ferrare par Eugène IV, qui lui donna le doyenné de Saint-Vivent-sous-Vergy. Il devint ensuite aumônier et conseiller du duc Philippe le Bon, qui le chargea de nombreuses missions en France, auprès de Charles VII, du dauphin Louis, de Charles d'Orléans, et en Bretagne (1441-44), en Savoie, à Milan et à Naples (1446) ; à Rome, auprès de Nicolas V (1448), en Portugal et en Castille (1449). Elu abbé de Luxeuil (20 fév. 1450), il essaya vainement de se faire nommer évêque de Tournai (1452), mais il obtint l'évêché d'Arras (16 avr. 1453). Actif, intrigant, ambitieux, diplomate consommé, il joua un rôle important en Bourgogne, en France, en Italie (1454-59), soit comme conseiller de Philippe le Bon, soit comme légat des papes Nicolas V, Calixte III et Pie II, notamment dans la négociation et la prédication d'une croisade contre les Turcs, dans une querelle entre l'université de Paris et les ordres mendiants, au concile de Mantoue, et dans les Pays-Bas auprès du dauphin, dont il sut conserver la faveur quand ce prince fût devenu le roi Louis XI. Le pape Pie II, qui estimait plus les talents que le caractère de Jouffroy, finit par lui accorder le chapeau de cardinal (18 déc. 1461), parce qu'il avait besoin de lui pour obtenir l'abolition de la Pragmatique. Jouffroy parvint encore à se faire nommer évêque d'Albi (10 déc. 1462) et abbé de Saint-Denis (10 juin 1464), grâce à Louis XI qui l'envoya plusieurs fois à Rome, soit pour l'affaire de la Pragmatique, soit pour soutenir les prétentions de la maison d'Anjou au trône de Naples. Il alla aussi en Espagne, où il ne put obtenir, pour Charles de France, frère de Louis XI, la main d'Isabelle, sœur du roi de Castille, Henri IV (1469), ni celle de Juana, fille de ce prince (1470). Adjoint à P. de Bourbon, dans son expédition contre Jean V d'Armagnac, il assista au premier siège de Lectoure (juin 1472), mais il n'est pas certain qu'il ait eu la direction du second (janv.-mars 1473) auquel il prit également part, ni qu'il ait participé au meurtre du comte d'Armagnac. Il allait se rendre au siège de Perpignan quand il tomba malade. Il vint mourir au prieuré de Reuilly, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis.

Jouffroy avait acquis d'immenses richesses, comme on le voit par son testament. Il passait pour être cupide et peu loyal. Il semble avoir montré peu d'humanité envers les Vaudois d'Arras, persécutés odieusement, et avoir joué un rôle peu honorable dans le « drame de Lectoure ». Il avait beaucoup étudié les anciens, surtout Cicéron et Quintilien ; il connaissait le grec ; il possédait de nombreux manuscrits. Orateur remarquable, mais poète médiocre, il a écrit quelques pièces en latin. On a conservé huit de ses discours. Sa famille existe encore en Franche-Comté. C'est à elle qu'appartient le marquis de Jouffroy d'Abbans, l'inventeur de la navigation à vapeur. E. COSNEAU.

BIBL. : Ch. FIERVILLE, *J. Jouffroy* ; Coutances, 1874, in-8. — D. MARTÈNE, *Thes. Anecd.*, I, 1841. — PASTOR, *Hist. des papes*, trad. Furcy-Raynaud, 1892, t. III, pp. 126-27, 147-48, etc. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, à la table. — DE MANDROT, *le Drame de Lectoure*, dans la *Revue hist.*, t. XXXVIII, II. — VAESEN, *Lettres de Louis XI*.

JOUFFROY (Théodore-Simon), philosophe français, né au hameau des Pontets, près de Pontarlier (Doubs), le 7 juil. 1796, mort à Paris le 1er mars 1842. Il est l'un des plus illustres représentants de l'école dite éclectique. Il entra, en 1813, à l'Ecole normale. C'est à cette époque de sa vie que se rapporte le célèbre passage des *Nouveaux Mélanges philosophiques* où il raconte la crise de ses croyances religieuses. « Je n'oublierai jamais, dit-il, la soirée de décembre où le voile qui me dérobait à moi-même ma propre incrédulité fut déchiré... Les heures de la nuit s'écoulaient et je ne m'en apercevais pas ; je suivais avec anxiété ma pensée qui, de couche en couche, descendait vers le fond de ma conscience et, dissipant l'une après l'autre toutes les illusions qui m'en avaient jusque-là dérobé la vue, m'en rendait de moment en moment les détours plus visibles. En vain, je m'attachais à ces croyances dernières,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comme un naufragé aux débris de son navire;... l'inflexible courant de ma pensée était plus fort... J'étais incrédule, mais je détestais l'incrédulité; ce fut là ce qui décida de la direction de ma vie. » De 1817 à 1822, Jouffroy enseigna la philosophie au collège Bourbon et à l'Ecole normale. Privé de ces deux places par le triomphe de la réaction, il ouvrit des cours particuliers et envoya des articles au *Globe* (*la Sorbonne et les Philosophes; Comment les dogmes finissent*), au *Courrier français* et à l'*Encyclopédie moderne*. Il publia en même temps la traduction des *Esquisses de philosophie morale* de Dugald-Stewart, et entreprit celle des œuvres complètes de Reid. En 1828, il reprit son enseignement public à l'Ecole normale et à la Sorbonne, puis au Collège de France. Sa santé, toujours délicate, l'obligea plusieurs fois d'interrompre ses cours. Un échec à la Chambre des députés, dont il était membre depuis 1831, lui porta un coup dont il ne se releva pas. Aux ouvrages que nous avons déjà cités, il convient de joindre un *Cours d'esthétique* (1826), rédigé par un des auditeurs; un *Cours de droit naturel* (1831-33); un rapport sur le concours relatif aux écoles normales primaires et un très remarquable discours prononcé à la distribution des prix du collège Charlemagne (1840).

Jouffroy, dans l'école éclectique, s'attacha principalement à constituer la psychologie, qui lui paraissait seule capable de donner la solution des grands problèmes philosophiques et, en particulier, du problème de la destinée humaine. Il mit un soin jaloux à défendre son indépendance soit à l'égard de la métaphysique, soit surtout à l'égard de la physiologie. Il lui assigna comme méthode l'observation et l'induction. Multipliant à l'exemple des Ecossais les facultés de l'âme, il admit dans l'homme : 1° les penchants primitifs au nombre de trois : l'amour du pouvoir ou l'ambition, le désir de la connaissance ou la curiosité, l'amour de nos semblables ou la sympathie; 2° la sensibilité ou la capacité de jouir et de souffrir, essentiellement liée au développement des penchants; 3° l'intelligence, comprenant, d'une part, les facultés d'observation, conscience, perception des sens extérieurs et mémoire, d'autre part, la raison; 4° la faculté expressive; 5° la faculté motrice ou locomotrice; 6° la volonté. En morale, Jouffroy invoque le principe de finalité : « Chaque chose a sa fin, et l'ensemble des choses, l'univers, a aussi sa fin. » L'ordre universel résulte du mouvement régulier par lequel les choses marchent ainsi chacune à sa fin propre et toutes ensemble à la fin universelle. Seulement, le propre de l'homme est qu'il peut et doit s'y porter lui-même avec conscience et liberté. Pour connaître notre destinée, il suffit de connaître notre nature, car la constitution d'un être est nécessairement en harmonie avec sa fin. Or la psychologie nous apprend que l'homme est, avant tout, une personne, un être capable de se gouverner, capable aussi de se perfectionner lui-même par ses propres efforts. Créer, maintenir, développer en nous la personnalité, voilà donc le principe de tous nos devoirs. Toutefois, notre destinée ne peut s'achever sur cette terre : la vie actuelle est une épreuve qui doit recevoir ailleurs sa sanction. E. Boirac.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1833. — Damiron, Préface des *Nouveaux Mélanges philosophiques de Jouffroy* et *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*. — Ch. de Rémusat, *Rev. des Deux Mondes*, 1er août 1844. — Mignet, *Notice* du 26 juin 1853, dans *Acad. des sciences morales et politiques*, t. XXV, p. 197. — Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. II, pp. 119 et 375. — E. Caro, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1865. — X. Doudan, *Lettres*, t. I, juin et juil. 1841, mars et juin 1842 et *passim*.

JOUFFROY (François), sculpteur français, né à Dijon le 1er févr. 1806, mort à Laval le 26 juin 1882. Elève de Ramey fils et de l'Ecole des beaux-arts, il obtint le deuxième prix de Rome en 1826, et le premier prix en 1832, avec son *Capanée foudroyé sous les murs de Thèbes*. Il succéda, en 1857, à Simart, comme membre de l'Institut, et devint professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1863. Parmi ses œuvres, on remarque : *Jeune Fille confiant son premier secret à Vénus*, statue marbre acquise en 1839 pour le musée du Luxembourg; *Erigone*, statue (1851, au musée de Dijon); une série de bustes dans les galeries de Versailles; les deux groupes pierre : *la Paix* et *la Guerre*, sur la façade du guichet du Carrousel, au Louvre; *la Poésie lyrique*, groupe de la façade principale de l'Opéra, *Châtiment* et *Protection*, statues du Palais de Justice à Paris, etc. G. P-i.

JOUFFROY d'Abbans (Claude-François-Dorothée, marquis de), mécanicien français, né à Roches-sur-Rognon (Haute-Marne) en 1751, mort à Paris en 1832. Il entra à vingt ans au régiment de Bourbon-Infanterie, eut en 1772 un duel qui le fit exiler en Provence, s'y occupa de réunir les matériaux d'un ouvrage sur les galères à rames et, de retour à Paris, conçut tout de suite le projet de son fameux *pyroscaphe*. On trouvera à l'art. Bateau (t. V, pp. 706-707) le détail des circonstances qui ont entouré cette invention. Après deux essais couronnés d'un plein succès, Jouffroy d'Abbans fit en 1783 une demande de privilège, mais fut éconduit. Il émigra pendant la Révolution, servit dans l'armée de Condé, rentra en France sous le Consulat, suivit, sans rien revendiquer, les expériences de Fulton et, quinze ans durant, donna à peine signe de vie. Le retour des Bourbons le décida à revenir à Paris. Il rappela sa découverte dans un écrit intitulé *les Bateaux à vapeur* (Paris, 1816, in-8), prit un brevet et construisit à Bercy, pour le compte d'une compagnie, un nouveau bateau, le *Charles-Philippe*, lancé sur la Seine le 20 août 1816. L'affaire tomba. Le malheureux Jouffroy d'Abbans, auquel revient la gloire, proclamée par Fulton lui-même et à peu près incontestée aujourd'hui, d'avoir, le premier, réalisé pratiquement le problème de la navigation à vapeur, passa quinze nouvelles années loin de la scène du monde et, admis vers la fin de 1830 aux Invalides, y mourut bientôt du choléra. L. S.

Bibl. : Arago, *Notice*, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, année 1837, p. 292. — Cauchy, *Rapport à l'Académie des sc. de Paris*, séance du 1er nov. 1840. — F.-A.-X. Mignet, *Notice historique sur la vie et les travaux de Jouffroy*; Paris, 1853, in-8. — Alf. Prost, *le Marquis de Jouffroy d'Abbans*; Paris, 1889, in-8.

JOUFFROY d'Abbans (Achille-François-Eléonore, marquis de), écrivain et mécanicien français, fils du précédent, né à Ecully (Rhône) le 20 janv. 1785, mort à Turin (Italie) le 1er déc. 1859. Il s'occupa longtemps de politique, défendit la monarchie de droit divin et l'ultramontanisme dans le *Drapeau blanc*, dans l'*Etoile*, dont il fut directeur, dans l'*Observateur*, alla fonder à Londres, après la chute de Charles X, le *Précurseur*, et, de retour en France (1832), s'adonna à la mécanique. Il inventa d'abord, pour les bateaux à vapeur, un appareil propulseur à charnières reproduisant approximativement les mouvements des pieds palmés des oiseaux aquatiques et constituant une étape intermédiaire entre la roue à aubes et l'hélice. Il proposa plus tard (1843) de munir les chemins de fer, par mesure de sécurité, d'un rail central à crémaillère destiné à augmenter l'adhérence. La première de ces idées n'aboutit pas pratiquement; la seconde, déjà émise en 1811 par Blackinshop, devait être reprise vingt ans après (1866) pour les chemins de fer de montagne (V. Chemin de fer, t. X, p. 1048). Achille Jouffroy a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *les Fastes de l'anarchie* (Paris, 1820, 2 vol. in-8); *les Siècles de la monarchie française*, ouvrage inachevé (Paris, années 1823 et suiv., en livr. in-fol.); *Introduction à l'histoire de France*, ouvrage couronné par l'Institut (Paris, 1838, in-fol.); *Des Bateaux à vapeur* (Paris, 1841, in-8); *Chemins de fer Jouffroy* (Paris, 1844, in-8); *Dictionnaire des inventions et découvertes* (Paris, 1853, 2 vol. in-8). Il a aussi écrit une douzaine de pièces de théâtre, la plupart en vers.

Bibl. : De Bausset-Roquefort, *Notice sur Ach. de Jouffroy d'Abbans*; Lyon, 1864, in-8.

JOUFFROY d'Abbans (Joseph, comte de), homme politique français, né le 28 avr. 1820, petit-neveu de Claude (V. ci-dessus). Garde général des forêts en retraite, il fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

élu député du Doubs aux élections générales de 1889. Républicain fort modéré et catholique, il a été réélu en 1893 par la 2e circonscription de Besançon.

JOUG (V. Attelage, t. IV, p. 503).

JOUGNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 1,844 hab. Bureau de douanes. Forges; affinerie et tréfilerie ; clouteries, coutelleries, horlogerie, scierie mécanique, moulins. Ce village, complètement détruit par un incendie le 11 juil. 1870, s'est rebâti depuis. Ruines d'un château féodal. Vestiges du castrum romain de *Junia*, qui a transmis son nom à la localité actuelle.

JOUGO-SLAVES (V. Iougo-Slaves).

JOUHAUD (Auguste), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1806, mort à Paris en 1888. Il composa ses premières pièces étant encore au collège, et dès lors il manifesta la verve et la facilité qui devaient rester ses qualités maîtresses. Il aborda tous les genres, depuis le drame historique jusqu'à la comédie de mœurs, mais il excella surtout dans le vaudeville. Il donna au théâtre plus de cent vingt pièces ; celles qui obtinrent le plus de succès sont : *Napoléon* (1827, deux actes); *Guillaume le Têtu*, œuvre aristophanesque dont le héros était Guillaume Ier de Hollande (1830, trois actes); *Charles X ou les Suites d'un coup d'Etat* (1830, trois actes) ; *la Prise d'Anvers* (1830, deux actes); *Robert Macaire en Belgique* (1837, cinq actes); *la Science du Diable* (1832, trois actes); *le Diogène du faubourg Saint-Antoine* (1846); *les Consultations de Jocrisse* (1854); *Prenez mon ours* (1855); *les Trois Habits* (1878). E. H.

JOUHAUD (Auguste), auteur dramatique, fils du précédent, né à Bruxelles en 1836. Il a produit de nombreuses opérettes, comédies et vaudevilles qui ont été bien accueillis. Ses meilleures pièces sont : *l'Orgon de Tartufe*, comédie en vers (1872, trois actes); *l'Amour au Village* (1873); *Un Mari dans les Petites Affiches* (1874); *les Cascades de Taupin* (1881); *Divorcez !* (1882); *les Hussards de la République* (1882).

JOUHE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort ; 421 hab. Source minérale froide non exploitée. Au S. du village, sur le mont Roland (350 m. d'alt.), on voit une chapelle bâtie par les jésuites en 1851 et les ruines d'un ancien monastère. Lieu de pèlerinage.

JOUHET. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon ; 724 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s. Dans une chapelle isolée, peinture murale du XVe siècle.

JOUILLAT (*Juliacum*). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret; 1,313 hab. Ecrit autrefois *Jouillac, Joulhac*. Ancienne province de la Marche, archiprêtré d'Anzême. Eglise romaine du XIIe siècle, avec un lion de pierre devant la porte. Château de la fin du XIVe siècle, bâti par la famille de Chamborant dont une branche a longtemps possédé la seigneurie de Jouillat. Anciens châteaux à Boisfranc et à Brétouilly (autrefois *Bretolie*). Ant. T.

JOUIN (Nicolas), pamphlétaire français, né à Chartres en 1684, mort à Paris le 22 févr. 1757. Joaillier, puis banquier à Paris, il publia contre les jésuites une masse de pamphlets, entre autres : *le Portefeuille du diable* (1733, in-12) ; *Chanson d'un inconnu* (Turin [Rouen], s. d., in-12) ; *Nouveaux Dialogues des morts* (1739, in-12) ; *le Philotanus moderne* (1740, 3 vol. in-12), enfin *les Sarcellades*, harangues rimées, adressées à l'archevêque de Paris et à d'autres prélats, soi-disant par deux habitants du village de Sarcelles dont les curés avaient été destitués parce qu'ils étaient jansénistes. Elles avaient commencé de paraître dès 1751. En 1753, Jouin fut dénoncé par son fils qui voulait se venger de ce que son père et sa mère avaient obtenu un ordre du roi pour faire mettre à l'hôpital la fille Lange, sa maîtresse. Il fut emprisonné à la Bastille (8 janv.) et y resta jusqu'au 10 févr. 1754. Il fut remis en liberté sur la demande même de Ch. de Beaumont.

JOUIN (Pierre), homme politique français, né à Rennes le 17 févr. 1818, mort à Paris le 24 mars 1885. Avocat renommé du barreau de Rennes, il fut élu représentant d'Ille-et-Vilaine à la Constituante le 23 avr. 1848 et se distingua par ses brillantes qualités d'orateur. Adversaire de la politique de Louis-Napoléon, il ne fut pas réélu à la Législative et, pendant tout l'Empire, il se tint dans la vie privée. Le 2 juil. 1871, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale où il vota généralement avec la gauche. Il devint sénateur de son département le 5 janv. 1879, et dans la haute assemblée prit assez souvent la parole, soit pour combattre la loi sur les syndicats professionnels, soit pour défendre la liberté de l'enseignement.

JOUIN (Henri), écrivain d'art français contemporain, né à Angers en 1841. Archiviste de la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France, puis secrétaire de l'Ecole nationale des beaux-arts. En dehors de plusieurs volumes de poésies, on lui doit un grand nombre d'ouvrages d'art, dont plusieurs couronnés, entre autres : *David d'Angers, sa vie, son œuvre*, etc. (Paris, 1877, 2 vol. in-4); *la Sculpture en Europe* (1879); *A. Coysevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains, précédé d'une étude sur l'école française de sculpture avant le XVIIe siècle* (1883); *Maîtres contemporains* (1887); *Esthétique du sculpteur* (1888); *Musée de portraits d'artistes... nés en France ou y ayant vécu* (1888); *l'Ancien Hôtel de Rohan, affecté à l'Imprimerie nationale* (1889, in-fol., avec 34 pl.); *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV* (1890, in-4); *David d'Angers et ses relations littéraires* (1890); *les Hauts Dossiers des stalles de la chapelle du grand séminaire d'Orléans, sculptés par J. Du Goullon* (Orléans, 1890, in-4, avec 25 pl.). G. P-I.

JOUISSANCE (Finances). Epoque à partir de laquelle l'acheteur d'un titre a droit à tous les coupons d'intérêt ou de dividende. C'est toujours la date du payement du dernier coupon. La cote fournit toutes les indications nécessaires, et quand un titre est indiqué *Jouissance 1er Janvier*, cela signifie qu'à partir du coupon payé le 1er janv. tous les autres coupons appartiennent à l'acheteur. G. F.

Action de jouissance (V. Action, t. I, p. 502).

JOUJOU, nain célèbre (V. Borulawski [Joseph]).

JOU-JOUEN. Nom d'une importante tribu de la race des Sien-pi qui a régné dans le N. et le centre de l'Asie pendant plus de deux siècles. Le nom de ce peuple a été diversement écrit, vu l'incertitude elle-même de la prononciation chinoise; en tous cas le mot étant écrit avec deux fois le même caractère, la vraie transcription doit être une même syllabe redoublée, soit Jouen-jouen, soit Jeou-jeou, etc. On a vu au mot Huns que, vers l'an 360 de notre ère, les Jou-jouen, venus du N.-E. se précipitent vers le centre de l'Asie et, après avoir chassé une autre branche des Sien-pi, deviennent à leur tour maîtres de toute la Mongolie et de la Tartarie actuelles avec Ho-lin sur l'Orkhon (plus tard Karakorum) pour capitale. L'ancêtre des Jou-jouen paraît avoir été Mokoliu, qui, vers l'an 256 de J.-C. s'était rendu indépendant des Sien-pi et avait rassemblé plusieurs hordes tartares sous sa domination. Son fils Tchelou-hoeï en 310 augmenta encore le nombre des tribus et prit le titre de *Teng-li-shen-yü* ou *Tanjou* qui était l'expression de la souveraineté chez les Hioung-nou et tous les peuples tartares depuis de longs siècles et qui correspondait au *Tien-tzé*, « fils du ciel », épithète dont les Chinois se servaient depuis la dynastie des Chang (XVe siècle av. J.-C.). — Ce fut un de ses descendants, Tou-loun, qui échangea ce titre de *tanjou* contre celui de *kho-hân* ou *khaqân* en l'an 39 du 52e cycle (vers 402 de J.-C.). A partir de cette époque commence la grande puissance des Jou-jouen, mais ils eurent à lutter contre la Chine et divers peuples tartares, notamment les Kao-kü (ancien nom chinois des Ouïgours) qui devaient plus tard devenir les maîtres de l'Asie. Les auteurs chinois (notamment l'histoire intitulée *Nan-she* et l'histoire des Weï, *Weï-shu*) nous ont conservé l'histoire des Jou-jouen et les noms de leurs khaqâns (au nombre de quinze) depuis Tou-loun jusqu'à No-hoan ou O-na-hoeï et son fils Ngan-lo-tchin qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

furent détrônés par Mokan dit Sse-kin, chef des Turcs Tou-kioue, la 11e année du 55e cycle (vers 554 de J.-C.) un peu avant la défaite des Ephthalites. Après la destruction de leur empire, les débris des Jou-jouen s'enfuirent vers l'O., pénétrèrent en Europe et ils apparaissent en 558 à Constantinople sous le nom d'*Avars* (V. Huns). E. Drouin.

Bibl. : De Guignes, *Hist. gén. des Huns*, 1756, t. I, pp. 188 et suiv., et t. II, p. 334. — Radlof, Introduction au *Kudatku Bilik*, 1891. — A. Cunningham, *The White Huns*, 1893 : la liste des khaqâns des Huns blancs donnée par cet auteur est en réalité la liste des souverains Jou-jouen que Cunningham confond avec les Ephthalites.

JOUKOVSKY (Vassili-Andreevitch), écrivain russe, né à Michensk (gouvernement de Toula) en 1783, mort à Baden-Baden en 1852. Fils d'un propriétaire et d'une servante turque, il fut adopté par son parrain, un pauvre gentilhomme de Kiev, qui lui donna son nom. A douze ans il écrivait déjà des tragédies et des poésies, et en 1797, à la « Pension de l'Université de Moscou », un de ses discours attira l'attention de Karamzine ; Dmitriev le distingua, lui donna des conseils et dirigea ses essais littéraires. Ses classes terminées, Joukovsky se retira auprès de sa mère. Il écrivit des nouvelles et des études sur l'histoire ; il dirigea un moment (1808-10) le *Messager de l'Europe* fondé par Karamzine, et y fit paraître un grand nombre de poésies et surtout d'excellentes traductions des littératures de l'Occident. Sa ballade *Svietlana* est une imitation de la *Lenora* de Burger ; ses *Rêves* une traduction de la poésie de Schiller, *l'Idéal*, etc. Etabli à Dorpat auprès d'une nièce mariée à un professeur de l'université, il étudia profondément les poètes allemands, devint l'ami de Zeidlitz et traduisit Uhland. Au moment de la guerre de 1812, Joukovsky devint lieutenant dans la milice, se distingua à Borodino et fut nommé capitaine ; il écrivit alors des poésies pleines d'un patriotique enthousiasme : *le Chanteur au Kremlin* et *le Chanteur dans le camp des guerriers russes*, qui firent le tour de la Russie. L'impératrice voulut connaître l'auteur et le nomma son lecteur ; plus tard il enseigna la langue russe à la grande-duchesse, future impératrice, Alexandra Feodorovna, et traduisit pour elle de nombreux fragments d'écrivains étrangers. A l'avènement de Nicolas, Joukovsky devint précepteur du grand-duc héritier, le futur Alexandre II, et se consacra tout entier à sa nouvelle tâche ; son activité littéraire en souffrit ; mais en 1814, l'éducation du grand-duc achevée, il put partir pour l'étranger et reprendre ses travaux. En 1847-49, il publia sa traduction de l'*Odyssée* d'Homère, fort estimée de ses compatriotes, et donna encore des nouvelles et des contes. Son dernier ouvrage sérieux fut *le Juif éternel ou Ahasverus;* une année avant sa mort il écrivit ses *Souvenirs de Tsarskoe Selo* où il raconte la mort d'un vieux cygne du temps de Catherine (1852). Le nom de Joukovsky est lié à l'introduction du romantisme en Russie ; il l'a préparé par d'excellentes traductions des poètes anglais et allemands ; il a assoupli la langue poétique, élargi le goût du public et frayé la voie à Pouchkine et à Lermontov. Ses ballades contribuèrent à éveiller la vocation du grand poète polonais Mickiewicz, et quelques-unes sont restées populaires. Une édition complète de ses poésies a paru à Pétersbourg (6 vol., 1878). On a publié de lui en allemand : *Briefe an den Gross fürsten Constantin Nikolajewitsch.* M.

Bibl. : Pletnev, *Vie et œuvres de Joukovsky ;* Saint-Pétersbourg, 1854. — Bielinsky, t. VIII. — Zeidlitz, *Ein Dichter leben ;* Milan, 1870 (résumé en français par l'abbé Condamin, *Joukovsky ;* Lyon, 1889). — Zagarine, *Joukovsky et ses œuvres*, édition Polivanov ; Moscou, 1883.

JOULE. La British Association en 1882, le congrès international des électriciens en 1889 ont donné le nom de *joule* à une nouvelle unité pratique d'énergie électrique dans le système C. G. S., valant dix millions d'*ergs* (V. ce mot), ou 10 megergs. Un kilogrammètre vaut donc 9,81 joules. L. S.

JOULE (James-Prescott), physicien anglais, né à Salford le 24 déc. 1818, mort à Sale, près de Manchester, le 11 oct. 1889. Fils d'un brasseur et brasseur lui-même, il fit ses premières études dans sa famille et fut ensuite l'élève de Dalton, qui l'associa à ses travaux sur les gaz et les vapeurs. A vingt ans, il commença une série de recherches personnelles sur le magnétisme, imagina en 1838 un moteur électrique et découvrit en 1840 le phénomène de la saturation magnétique. En 1842, il formula les deux lois thermiques bien connues qui portent son nom et qui s'énoncent ainsi : 1° la quantité de chaleur dégagée pendant l'unité de temps par le passage d'un courant électrique dans un fil métallique est proportionnelle à la résistance de ce fil ; 2° la quantité de chaleur est proportionnelle au carré de l'intensité du courant (V. Courant, t. XIII, p. 93). L'année suivante, il publia un mémoire, lu en août au congrès de la British Association et intitulé *On the Calorific Effects of Magnetic Electricity and on the mechanical value of Heat* (*Philos. Mag.*, sér. 3, t. XXIII), lequel mémoire contient les résultats de ses premières expériences sur l'équivalence entre la chaleur et le travail dont il établit nettement le principe (V. Equivalent, t. XVI, pp. 157-158). Tandis qu'avant lui, Séguin et Mayer, dont il ignorait du reste les travaux, avaient été conduits à la même conclusion par des considérations purement théoriques, il procéda au contraire par mesurages directs et, à l'aide de méthodes diverses, obtint, pour le rapport de l'équivalence, des chiffres à peine différents de celui aujourd'hui adopté. On doit encore à cet illustre physicien des observations sur les changements de température produits par la condensation et par la raréfaction de l'air (1845) ; sur les conditions de dilatation du fer et de l'acier par l'aimantation (1847), sur les effets caloriques des fluides en mouvement (ces dernières, en 1853, en collaboration avec sir William Thomson). Il était depuis 1850 membre de la Société royale de Londres, qui lui décerna successivement la Royal Medal et la médaille Copley, et il était en outre associé à la plupart des académies étrangères, notamment à l'Académie des sciences de Paris, qui l'avait élu correspondant en 1870. Il présida en 1873 la British Association. Le gouvernement anglais lui alloua, en 1878, à titre de récompense nationale, une pension viagère de 5,000 fr. Ses écrits se composent de mémoires originaux, au nombre de plus d'une centaine, parus surtout dans les *Annals of Electricity* de Sturgeon, dans les recueils de la Société de Manchester et de la Chemical Society, dans les *Proceedings* et les *Philosophical Transactions* de la Société royale, dans les *Reports* de la British Association, dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* ; *On the Electric origine of the Heat of Combustion* (1842) ; *On the Production of Chemical Heat* (1843) ; *On the Heat disengaged in Chemical Combinations* (1852), etc. Ils ont été réunis en grand nombre, par les soins de la Physical Society, sous le titre : *Scientific Papers* (Londres, 1884-87, 2 vol. in-8). Il a aussi donné à part : *New Determination of the Mechanical Theory of Heat* (Londres, 1879, in-4). Une statue, due à A. Gilbert, lui a été érigée à Manchester. Les peintres G. Patten et J. Collier, le sculpteur G. Reynolds ont également reproduit ses traits. Léon Sagnet.

Bibl. : *An Acount of Dr Joule*, dans *The Nature*, 1889, XXVI, 617. — Article d'Hoffmann dans la *Revue scientifique* de 1890.

JOULLIETTON (Joseph), médecin, administrateur et historien français, né à Chavanas (Creuse) en 1768, mort à Boussac en 1829. Médecin dans sa paroisse natale, il fut président du directoire du district d'Aubusson et exerça la médecine à Guéret à partir de 1794. Il fut député de Guéret pendant les Cent-Jours et sous-préfet de Boussac sous la Restauration. Il a écrit une *Histoire de la Marche et du Pays de Combraille* en 2 vol. in-12 (1814-15). Cet ouvrage est plein de faits, mais assez mal conçu et dépourvu d'éléments de contrôle.

Bibl. : Cyprien Pérathon, *Joseph Joullietton*, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XLII.

JOUMROUTCHAL. Mont des Balkans, entre la Bulgarie et la Roumélie orientale, à 13 kil. de Karlovo (2,400 m.).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOUPAN. Ce mot vient de *joupa*, mot slave qui, en Bohême, en Moravie, en Croate et en Serbie, désigne ou désignait autrefois une division administrative du pays. Le chef de cette division est le joupan. Des princes de Serbie ont porté ce titre. La Croatie est divisée en joupanies administrées par des joupans. C'est de ce mot que vient le hongrois *ispan*. Il a également passé en grec moderne et en Roumanie. L. L.

BIBL.: MIKLOSICH, *Etymologisches Wœrterbuch der Slawischen Sprachen;* Vienne, 1886.

JOUQUES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Peyrolles, sur le Riaou, petit affluent de gauche de la Durance; 1,506 hab. Papeteries, fabrique de pipes, moulins à tan, fabriques de papier. Au hameau de Traconade, belles sources d'eaux chaudes, appelées les Bouillidous, captées autrefois par un aqueduc romain qui les menait à Aix et dont il reste de remarquables ruines. Ces eaux donnent 2,000 litres par seconde en moyenne. J. M.

JOUQUEVIEIL. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne; 570 hab.

JOUR. I. Astronomie. — Temps employé par la terre pour tourner sur elle-même. Ce nom désigne aussi l'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil.

Jour sidéral : intervalle de temps fixe qui sépare deux passages consécutifs d'une même étoile à un méridien.

Jour solaire vrai : intervalle de temps légèrement variable compris entre deux passages consécutifs du soleil au même méridien (le *jour solaire* est environ de quatre minutes plus long que le *jour sidéral*). Le *jour solaire moyen* est la moyenne des *jours solaires vrais*.

Jour lunaire : intervalle de temps compris entre deux passages consécutifs de la Lune au même méridien, plus long de cinquante-deux minutes environ que le *jour solaire moyen*. Comme les marées sont surtout dues à l'action de la Lune sur les eaux de la mer, le retard de la marée dans les ports est en moyenne de cinquante-deux minutes par jour.

Le *jour civil* commence à minuit; le *jour astronomique* vers midi, au passage du soleil au méridien. L. B.

II. Droit civil. — Espace de vingt-quatre heures compris entre deux minuit successifs. Dans un très grand nombre de cas, la loi accorde un certain nombre de jours pour faire un acte déterminé, et l'expiration de ce délai entraîne déchéance. En principe, le jour initial (*dies a quo*) et le jour final (*dies ad quem*) sont exclus du délai qui s'appelle alors *délai franc;* il en est ainsi, d'après l'art. 1033 du C. de procéd. civ., pour tous les actes qui sont signifiés à personne ou à domicile. Pour tous les autres actes, le délai n'est pas franc, c.-à-d. qu'on y compte le dernier jour; mais le jour initial est toujours exclu. Ainsi, un délai franc de quatre jours en comprend en réalité six, et un délai non franc de quatre jours en comprend cinq. Bien que le mot jour comprenne vingt-quatre heures, ainsi que nous l'avons dit, la loi a fixé une certaine heure qui varie suivant les saisons et qui est le point de départ du jour utile pendant lequel peuvent se faire les significations d'actes ou l'exécution des jugements. Ce jour légal commence à six heures du matin et se termine à six heures du soir, du 1er oct. au 31 mars; il commence à quatre heures du matin et se termine à neuf heures du soir du 1er avr. au 30 sept. — On appelle aussi *jour* une ouverture destinée à éclairer une habitation au moyen d'un verre fixé dans un châssis qui ne peut s'ouvrir. Dans un mur mitoyen, aucun des deux voisins ne peut pratiquer de *jour*, à moins qu'il n'ait acquis ce droit par titre ou par prescription (C. civ., art. 675). Dans un mur non mitoyen, mais bordant l'héritage d'autrui, le propriétaire peut ouvrir des jours dits *de souffrance :* ils doivent être à verre dormant, c.-à-d. ne s'ouvrant pas, et recouvert d'un treillis de fer; de plus, ces jours de tolérance doivent être pratiqués au moins à $2^{m}60$ au-dessus de la pièce qu'ils sont destinés à éclairer, si elle est au rez-de-chaussée; au moins à $1^{m}90$, si elle est aux étages supérieurs; le propriétaire voisin a d'ailleurs toujours le droit de les boucher en construisant sur son propre terrain. Enfin, si le mur se trouve éloigné de l'héritage voisin des distances prescrites par les art. 678 et suiv. du C. civ., le propriétaire peut y pratiquer tels jours qui lui conviennent, sans restriction. F. GIRODON.

III. Droit commercial. — JOURS DE PLANCHE ou JOURS DE STARIE. — Délai accordé pour amener un chargement à quai, ou pour décharger à l'arrivée à destination; la fixation en est faite par la charte partie ou à défaut suivant l'usage des lieux. Ce délai passé, il est dû une indemnité par chaque jour de retard. Généralement les jours sont comptés tels qu'il se présentent, sans avoir égard aux jours fériés qui peuvent être compris dans l'intervalle.

IV. Mœurs et coutumes. — JOURS GRAS (V. CARNAVAL).

JOURS FÉRIÉS (V. FÊTE).

V. Histoire. — JOURS FASTES ET NÉFASTES (V. FASTES). GRANDS JOURS (V. GRANDS JOURS).

VI. Architecture. — On donne ce nom à toutes les ouvertures par lesquelles la lumière pénètre dans les intérieurs, de quelque étendue qu'elles soient. Suivant la disposition de ces ouvertures, elles prennent un nom différent. Ce sont des *jours d'aplomb*, des *jours droits*, des *jours d'en haut*, des *faux jours* ou des *jours de souffrance*, auxquelles le décorateur et le tapissier sont obligés de se conformer pour l'effet perspectif de leur ornementation. Les peintres et les artistes se servent de ces mêmes termes pour indiquer que la lumière vient frapper leurs tableaux ou leur œuvre dans le même sens ou dans un sens contraire à celui qu'ils avaient indiqué.

JOURDAIN (en arabe *Ech-Cherya*). Le principal des cours d'eau de la Palestine, prend sa source au pied de l'Anti-Liban, traverse le lac Houlé et la mer de Tibériade (lac de Génésareth) et va se perdre dans la mer Morte (lac Asphaltite), après avoir reçu des affluents considérables sur sa rive orientale, tandis que, sur sa rive droite, côté de la Palestine proprement dite, se trouvent à peine quelques ruisseaux. Sa direction est presque exactement du N. au S., mais son cours est singulièrement allongé par des méandres, notamment dans la portion qui s'étend entre le lac de Génésareth et la mer Morte. De sa source la plus septentrionale jusqu'au lac Houlé sa chute est de 518 m.; de ce point au lac de Génésareth, la différence de niveau est de 210 m.; de là à la mer Morte de 186 m., ce qui fait en tout 914 m., dont 520 seulement se trouvent au-dessus du niveau de la Méditerranée. On doit supposer que la dépression où coule le Jourdain formait autrefois un lac intérieur de grandes dimensions, mais il est inadmissible que l'eau ait jamais pu avoir son issue du côté de la mer Rouge, la vallée d'Akaba étant barrée dans cette direction par un seuil qui domine de 250 m. environ le niveau de la mer Rouge. Si les eaux fournies par l'Anti-Liban et la montagne du Galaad, au lieu d'être absorbées par l'évaporation entre les parois de la mer Morte, avaient pris leur issue naturelle, le déversoir du lac, allongé en boyau, qu'elles auraient constitué, se serait formé à l'O. par le Nahr-Djaloud et la vallée du Kison. La vallée du haut Jourdain est extrêmement pittoresque; la vallée du bas Jourdain, où la chaleur est torride, pourrait redevenir le centre d'une admirable production agricole. Dans son ensemble, la vallée du Jourdain, profondément creusée, aux bords abrupts, est un obstacle aux communications entre le pays de Chanaan proprement dit et la région du Galaad (Pérée). Il s'y trouve quelques ponts dans la partie supérieure, où la rivière est très étroite; ailleurs il faut traverser à gué. M. VERNES.

BIBL.: FISCHER et GUTHE, *Neue Handkarte von Palæstina;* Leipzig, 1890. — BÆDEKER, *Palæstina und Syrien;* Leipzig, 1891, 3e éd.

JOURDAIN, comte de *Toulouse* (V. ce mot).

JOURDAIN (Silvestre), voyageur anglais, mort à Londres

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en 1650. Le 28 juil. 1609, il prit possession, au nom de la couronne, des îles Bermudes, avec G. Summers, Ths. Gates et le capitaine Newport. Il écrivit la relation de cette découverte : *A Discovery of the Bermudas otherwise called the Isle of Divels* (Londres, 1610, in-4), d'où Shakespeare a tiré certains épisodes de sa *Tempête*. — Son frère *Ignatius* (1561-1640), riche marchand d'Exeter, représenta cette ville au Parlement de 1625 à 1628. Il a laissé son nom à un bill contre l'adultère et au bill pour l'observance du dimanche.

JOURDAIN (Joseph), voyageur français, né à Saint-Baussant (Meurthe) le 28 août 1761, mort à Murtin-Bogny (Ardennes) le 31 janv. 1840. Enrôlé à l'âge de trente ans dans l'expédition de l'amiral d'Entrecasteaux envoyée à la recherche de La Pérouse, il fut embarqué sur la *Recherche*. Après la mort de l'amiral, ce fut lui qui fut chargé de rapporter en France les journaux, cartes, papiers et collections représentant les résultats de l'expédition; il prit à cet effet passage sur le vaisseau *l'Hougly* de la Compagnie hollandaise. Fait prisonnier le 10 juin 1795, il obtint du capitaine anglais Essington de conserver le dépôt qui lui avait été confié. L'*Hougly* ayant fait naufrage dans les parages de l'Espagne le 18 août suivant, Jourdain réussit au péril de sa vie à sauver le précieux dépôt dont il s'était chargé. Après être resté plusieurs années prisonnier en Angleterre, il rentra en France à la paix d'Amiens. Au cours de son voyage autour du monde, il avait fait avec le naturaliste La Billardière l'une des premières ascensions du pic de Ténériffe.

JOURDAIN (Charles-Marie-Gabriel Bréchillet-), philosophe et littérateur français, né à Paris le 24 août 1817, mort à Taverny (Seine-et-Oise) le 20 juil. 1886. Fils d'*Aimable-Louis-Marie-Michel* (1788-1818), auteur de *la Perse* (Paris, 1814, 5 vol.) et de *Rech. sur les trad. latines d'Aristote* (Paris, 1819), il fut docteur ès lettres (1838), agrégé pour les classes de philosophie (1840), professeur au collège Stanislas, en 1849 chef de cabinet du ministère de l'instruction publique, inspecteur général de l'enseignement supérieur (1869-79), secrétaire général du ministère de l'instruction publique en 1875, membre de l'Académie des inscriptions en 1863. Ses principaux ouvrages, qui se rapportent surtout à l'histoire de la philosophie religieuse, sont: *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident pendant la première moitié du* XIIe *siècle; Doctrina Johannis Gersonii de Theologia mystica* (thèses, 1838); *Questions de philosophie* (1847, in-12); *Notions de logique* (1856, in-12); *Philosophie de saint Thomas d'Aquin* (1858, 2 vol. in-8); *Un Ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur de la papauté* (br., 1858); *Sextus Empiricus et la philosophie scolastique* (1858, in-8); éditions d'Arnault (1845, in-12), de Nicole (1845, in-12); *la Logique de Port-Royal* (1854, in-12); *Mélanges et fragments d'Auguste de Blignières* (1855, in-8); *Histoire de l'Université de Paris aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1862-64; nouv. édit., 1888, 2 vol. gr. in-8); *Documenta pertinentia ad historiam*, etc. (1862); *Rapport sur l'organisation et les progrès de l'instruction publique* (1867, in-8); *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge* (1888, in-8, public. posthume). C-EL.

JOURDAN (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Marseille le 20 déc. 1711, mort à Paris le 7 janv. 1793. Il a fait jouer au Théâtre-Italien un certain nombre de pièces qui ont eu du succès, entre autres *l'Ecole des Prudes* (1753, comédie en trois actes). Citons de lui : *le Guerrier philosophe* (Paris, 1744, 2 vol. in-12), roman historique assez intéressant.

JOURDAN (Mathieu Jouve), dit *Coupe-tête*, révolutionnaire français, né à Saint-Just en 1749, mort à Paris le 27 mars 1794. D'une condition infime (maréchal ferrant, contrebandier, cabaretier, charretier), il était à Paris au début de la Révolution où il figura dans tous les troubles. Il s'est vanté d'avoir coupé la tête du gouverneur de la Bastille, de Launay, le 14 juil. 1789. Puis il s'établit à Avignon où il entra dans la garde nationale. Il participa, comme un des chefs de l'armée de Vaucluse, à l'expédition contre Carpentras, pilla et saccagea le Comtat jusqu'au licenciement de cette armée survenu après la paix d'Orange (14 juin 1791). Rentré à Avignon, Jourdan ordonna les massacres de la Glacière (16-17 oct.) auxquels il présida. Arrêté à la suite de la réunion du Comtat à la France, il fut délivré par l'amnistie de 1792. Il s'en fut à Marseille (1793) où le parti fédéraliste le jeta en prison. Remis en liberté par le général Carteaux, il se vengea en dénonçant force suspects au tribunal d'Orange. Nommé commandant de la gendarmerie, il commit tant d'excès qu'il fut à son tour dénoncé par Agricol Moreau. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le même jour.

JOURDAN (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Lormes (Nièvre) le 19 oct. 1757, mort à Saint-Aubin-les-Chaumes. Administrateur de la Nièvre (1790), il fut élu député à la Convention le 8 sept. 1792. Il vota le bannissement de Louis XVI. Bien qu'il fût très modéré, il dénonça en l'an II un complot des aristocrates contre la représentation nationale et réclama « des mesures telles que la famille capétienne ne puisse plus nous inquiéter », et en l'an III demanda l'expulsion des restes de la famille des Bourbons. Il fut envoyé en mission dans la Nièvre et dans l'Yonne. Elu député au Conseil des Cinq-Cents à la fois par le Loiret et la Nièvre (an IV), il opta pour ce dernier département qui le réélut en l'an V. Il fut encore député au Corps législatif, sur la désignation du Sénat, de l'an VIII à l'an XII.

JOURDAN (Jean-Baptiste, comte), maréchal de France, né à Limoges le 29 avr. 1762, mort à Paris le 23 nov. 1833. Il débuta dans le commerce, fut commis dans une maison de soieries de Lyon. En 1776 il s'engage, fait la campagne d'Amérique dans le régiment d'Auxerrois et, réformé en 1784, ouvre à Limoges une maison de mercerie. La Révolution le rend à son véritable élément. Lieutenant des chasseurs de la garde nationale (1790), il rejoint Dumouriez à l'armée du Nord. Trois ans après il était général de division. Blessé à Hondschoote, il succède à Houchard dans le commandement de l'armée, gagne la bataille de Wattignies. Rappelé à Paris par le comité de Salut public, il conseilla au comité de la guerre l'attitude défensive. Mais d'opinions fort modérées, il ne tarda pas à devenir suspect. Grâce à Carnot et à Barère, il évita une arrestation imminente et revint à Limoges reprendre son commerce de mercerie. Cette disgrâce dura peu. Rappelé au commencement de 1794, il fut mis à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 26 juin il battait Cobourg à Fleurus, prenait Namur (16 juil.) et Liège, écrasait Cobourg à Aldenhoven (ou Juliers) le 2 oct., passait le Rhin (7 sept. 1795), battait le duc de Wurttemberg à Altenkirchen (1796). Cette brillante campagne fut brusquement interrompue par une série d'insuccès dus à une manœuvre imprudente de Moreau qui s'écarta trop de lui. Profitant de cette faute, Clerfayt et l'archiduc Charles obligèrent Jourdan à se retirer sur le Rhin. Battu à Wurtzbourg, puis à Altenkirchen, il fut de nouveau disgracié. Il se lança alors dans la politique. Elu député de la Haute-Vienne au conseil des Cinq-Cents le 23 germinal an VI, réélu le 14 germinal an VIII, il fut à deux reprises président de cette assemblée, où il s'occupa surtout de la fameuse loi de conscription militaire de 1798 qui est tout entière son œuvre. Le 14 oct. 1798, le Directoire lui donnait le commandement de l'armée du Danube. Après avoir passé le Rhin à Kehl, Jourdan franchit la Forêt-Noire. Le 20 mars 1799, il se heurtait aux forces supérieures de l'archiduc Charles et était battu le 25; il rétrograda sur Strasbourg et, malade et désespéré, remit son commandement à Masséna. Réélu au conseil des Cinq-Cents il y fit une vive opposition au Directoire et fut un des rares adversaires du 18 brumaire. Exclu du conseil le lendemain du coup d'Etat, il reçut l'ordre de se rendre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans la Charente. Mais Lefebvre opéra un rapprochement entre Napoléon et lui et le fit nommer inspecteur général d'infanterie et de cavalerie (21 janv. 1800). Le 24 juil., Jourdan acceptait le poste d'ambassadeur près la République cisalpine. Il organisa habilement le Piémont, entra au conseil d'Etat (1802), fut créé maréchal de l'Empire (1804), reçut le commandement des troupes de la Lombardie et assista au couronnement de l'empereur à Milan. Mais Masséna ayant obtenu le commandement de l'armée d'Italie (1805), il s'en plaignit assez vivement et fut tenu un peu en dehors des affaires. En 1806, Joseph Bonaparte placé sur le trône de Naples réclama Jourdan comme conseiller militaire et l'emmena avec lui en Espagne. Major général de l'armée, il prépara la bataille de Talavera (1809), mais, mal soutenu par les maréchaux de Napoléon qui ne tenaient aucun compte de ses ordres, il démissionna et rentra en France après avoir fait entendre de nouvelles récriminations. En 1811, il revenait en Espagne avec le titre de gouverneur de Madrid. Major général, chargé de lutter contre Wellington, il se butte aux mêmes difficultés, au mauvais vouloir évident de Marmont et de Soult. Le 21 juin 1813, il perd la bataille de Vittoria, et son bâton de maréchal reste aux mains des Anglais. De nouveau il démissionne. Nommé commandant supérieur de la 15e division militaire (30 janv. 1814), il adhère à la déchéance de l'empereur. Puis pendant les Cent-Jours il accepte le commandement de Besançon et la pairie. Chef de l'armée du Rhin après Waterloo, il se rallia de nouveau à la Restauration. Mais il refusa de présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney. Créé comte, il fut nommé gouverneur de Grenoble (1816) et créé pair le 5 mars 1819. Membre de l'opposition, il vit avec plaisir la révolution de 1830 qui lui valut le portefeuille des affaires étrangères (3 août-11 août), puis les fonctions de gouverneur des Invalides (11 août) où il fut inhumé. Jourdan a écrit : *Opérations de l'armée du Danube* (Paris, 1799), in-8); *Mémoires pour servir à l'histoire sur la campagne de 1796* (1819, in-8). Il a laissé des *Mémoires* demeurés jusqu'ici en manuscrit.

JOURDAN (Louis), publiciste français, né à Toulon (Var) en 1810, mort à Alger le 2 juin 1881. Après avoir débuté de très bonne heure dans la presse locale, il devint l'un des adeptes de la doctrine saint-simonienne, se rendit en Grèce où il rédigea un journal français, *le Sauveur*, et prit une part active à la fondation du journal *l'Algérie* (1835-47), Louis Jourdan créa ensuite : le *Spectateur républicain*, qui parut à Toulon du 29 juil. au 8 sept. 1848 ; le *Crédit* (1848-50), avec Ch. Duveyrier ; le *Journal des actionnaires* (1851) et le *Causeur* (1859), revue littéraire. De 1840 jusqu'à la chute de l'Empire, il fut l'un des principaux rédacteurs politiques du *Siècle*. En dehors de ces collaborations multiples, Louis Jourdan a publié en volumes : *les Prières de Ludovic* (1854, in-16) ; *Contes industriels* (1859, in-18), fantaisies scientifiques inspirées par l'exposition universelle de 1855 ; *les Mauvais Ménages* (1859, in-18) ; *les Peintres français, Salon de 1859* (1859, in-18) ; *les Femmes devant l'échafaud* (1861, in-18) ; *Un Philosophe au coin du feu* (1861, in-18) ; *les Martyrs de l'amour* (1862, in-18) ; *Marthe et Lucie* (Alger, 1869, in-18). En 1861, Louis Jourdan consentit à signer, pour obliger un inconnu, une sorte de roman historique intitulé *Un Hermaphrodite* (in-18), et qui n'était qu'un plagiat à peine déguisé des *Mémoires sur le chevalier d'Eon*, de *F. Gaillardet* (V. ce nom). Celui-ci réclama, et le véritable coupable, M. E. Debriges, fut obligé de se dévoiler. — L'un des fils du publiciste, *Prosper* Jourdan, né en 1840, mort en 1866, avait laissé quelques écrits en prose et en vers, réunis sous le titre de : *Contes et poésies* (1866, in-18) par les soins de sa famille et non mis dans le commerce. M. Tx.

JOURDAN (Alfred), jurisconsulte et économiste français, né à Fréjus en 1825, mort à La Motte (Var) en 1891. D'abord professeur de droit romain à la faculté d'Aix, puis professeur d'économie politique à la faculté des sciences de Marseille et à la faculté de droit d'Aix dont il devint le doyen. Il a contribué, par son enseignement et ses ouvrages, à faire revivre en France les études d'économie politique. On cite, parmi ses travaux de droit romain : *Etude sur l'état et la capacité des femmes en droit romain* (Aix, 1849) ; *l'Hypothèque en droit romain* (Paris, 1876). On lui doit comme économiste : *le Droit français, ses rapports avec les principes de la morale et de l'économie politique* (Paris, 1875) ; *Epargne et capital* (Paris, 1879) ; *Du Rôle de l'Etat dans l'ordre économique* (Paris, 1882) ; *Des Rapports entre le droit et l'économie politique* (Paris, 1885) ; ces quatre volumes ont été couronnés par l'Institut. Son *Cours d'économie politique* a été publié (Paris, 1882 ; 2e édit. entièrement refondue, 1890). Il avait fondé, en 1887, avec MM. Gide, Villey et Duguit, la *Revue d'économie politique*. G. R.

JOURDAN (Louis), homme politique français, né à Uzès le 7 juil. 1843. Sous-préfet de Largentière, puis de Chollet, révoqué par le gouvernement du 16 mai ; devenu préfet de la Lozère après la victoire des 363, il démissionna, plaida au barreau de Mende et fut élu député de la Lozère le 14 févr. 1886. Membre de la gauche radicale, il se prononça contre le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893.

JOURDAN (Joseph), homme politique français, né à Bastia le 29 juil. 1846. Avocat du barreau de Marseille, adjoint au maire de cette ville, il fut élu en 1893 député de l'arr. de Draguignan au second tour de scrutin, après une lutte des plus vives contre M. Clémenceau, par 9,503 voix contre 8,610.

JOURDE (Gilbert-Amable), homme politique français, né à Riom le 17 janv. 1757, mort à Paris le 15 févr. 1837. Avocat au parlement de Paris (1778), il fut élu en 1790 membre du Directoire du district de Riom, en 1791 accusateur public près le tribunal criminel du Puy-de-Dôme et élu en 1792 suppléant à la Convention. Il siégea le 4 vendémiaire an III en remplacement de Couthon. Il représenta encore le Puy-de-Dôme au conseil des Cinq-Cents (1795-98). Le 12 mai 1798, il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, donna sa place à Abrial, la reprit en 1799 et devint conseiller à la cour de cassation le 6 août 1824. En 1800, il fut envoyé en mission dans le Piémont pour y réorganiser la magistrature. On a de lui : *Bulletin de l'administration de Piémont* (1800-04) ; *Instruction sur l'administration de la justice* (1801).

JOURDE (François), homme politique français, né à Chassagne (Puy-de-Dôme) le 4 juil. 1843, mort à Nice le 20 mars 1893. Employé de banque, comptable excellent, il fonda en 1868 une maison de commerce qui périclita. Très répandu au quartier latin, il y créa le journal *la Pipe en bois*, qui succomba dès son premier numéro. Sergent de la garde nationale après l'investissement de Paris, il fut élu membre de la Commune par le Ve arrondissement le 26 mars 1871 et dut à ses aptitudes financières et à sa probité d'être nommé le 30 mars membre de la commission des finances et le 21 avr. délégué aux finances. Il eut les plus grandes difficultés à remplir ses fonctions et à organiser un peu d'ordre et un contrôle efficace pour arrêter les détournements qui se commettaient dans les divers services de la Commune et principalement dans celui si important de la solde de la garde nationale. Grâce à lui et à Beslay, la Banque de France et ses 3 milliards de dépôts purent être sauvés. Jourde vota contre la création du comité de Salut public et démissionna après qu'elle eut été adoptée, mais il fut réélu à la presque unanimité. Arrêté le 30 mai, il fut condamné le 3 sept. à la déportation. Transporté à la Nouvelle-Calédonie, il réussit le 20 mars 1874 à s'évader en compagnie de Rochefort et de Paschal Grousset, s'établit en Suisse, où ses anciens collègues, entre autres Vermesch, le criblèrent d'injures et l'accusèrent de trahison, passa à Strasbourg, d'où il fut expulsé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(1874), puis à Bruxelles, d'où il fut également expulsé (1877) et rentra en France après l'amnistie. Il fit de vaines tentatives pour se faire élire au conseil municipal de Paris, puis à la députation (à Lyon) et dès lors se tint tout à fait dans la vie privée. Il a laissé : *les Condamnés politiques en Nouvelle-Calédonie, Récit de deux évadés* (1876), en collaboration avec Paschal Grousset, et *Souvenirs d'un membre de la Commune* (Bruxelles, 1877, in-8).

JOURDE (Antoine), homme politique français, né à Saint-Merd (Corrèze) le 23 sept. 1848. Il participa à la guerre franco-allemande dans le corps du général Vinoy, fut blessé à Villejuif, et devint après la paix adjudant-commandant de compagnie au Prytanée de La Flèche. Boulangiste ardent, il fut élu député par la troisième circonscription de Bordeaux aux élections générales de 1889 et fut réélu en 1893. Il s'est occupé activement des questions ouvrières et a fait voter l'impôt sur les opérations de Bourse.

JOURDY (Paul), peintre français, né à Dijon le 17 déc. 1805, mort à Paris le 28 oct. 1856. Elève de Lethière et d'Ingres, il eut le deuxième prix de Rome en 1828, et le premier prix en 1834 (*Homère chantant ses poésies*). On lui doit des peintures religieuses dans plusieurs églises de Paris (des Blancs-Manteaux, Saint-Roch, Sainte-Elisabeth), quelques tableaux d'histoire : *Saint Louis dictant ses Etablissements* (1846), etc., et de nombreux portraits. Plusieurs de ses toiles furent acquises par l'Etat; quelques-unes sont aux musées de Versailles et de Dijon. G. P-I.

JOURGNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe; 758 hab.

JOURGNIAC-SAINT-MÉARD (Le chevalier François de), publiciste français, né à Bordeaux en 1746, mort à Paris le 3 févr. 1827. Capitaine au régiment d'infanterie du roi où il servait depuis 1766, chevalier de Saint-Louis en 1786, il vint à Paris vers 1791 et collabora au *Petit Gautier* ou *Journal général de la cour et de la ville*, journal monarchiste, ce qui lui valut (1792) un emprisonnement à l'Abbaye. Il put échapper aux massacres de Septembre, ayant été jugé et acquitté le 4 sept. Il écrivit aussitôt : *Mon Agonie de trente-huit heures* (Paris, 1792, in-8), opuscule qui eut une quinzaine d'éditions et une trentaine de contrefaçons, et qui a été inséré dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française* (t. XXVIII). Jourgniac n'obtint même pas de la Restauration sa pension d'ancien soldat et dut se contenter de ses fonctions de président de la société fantaisiste des *Gobe-mouches*, qui siégeait chez le libraire Desenne au Palais-Royal. On a encore de lui : *Correspondance de Mesmer* (Nancy, 1785, in-12), en collaboration avec Fortia de Piles et Boisgelin; *Ordre du jour ou Salmigondis ministériel et bureaucratique* (Paris, 1822, in-8); *Ainsi soit-il ou Nec plus ultra du vieux royaliste Jourgniac de Saint-Méard* (1824, in-8); *Mon Epitaphe* (1824, in-8).

JOURNAL. I. Littérature. — Au point de vue littéraire, le terme de journal désigne non seulement les publications de la presse périodique quotidienne (V. PRESSE), lesquelles sont presque forcément des œuvres collectives, mais aussi les mémoires personnels rédigés au jour le jour (réellement ou censément). On trouvera ce qui concerne ces ouvrages dans l'art. MÉMOIRE (Littérature).

JOURNAL OFFICIEL. — Le *Journal officiel*, organe du gouvernement, est chargé de l'insertion des actes officiels, des promulgations de lois et décrets, des nominations de fonctionnaires; des documents fournis par les ministères de finances, du commerce, des travaux publics, des colonies, de la guerre et de la marine; des communiqués du gouvernement et de l'administration, des nouvelles officielles de l'étranger, des comptes rendus *in extenso* des séances des Chambres et des documents parlementaires; des comptes rendus des séances des Académies, du bulletin officiel de la Bourse, etc.

Historique. Il a eu pour origine la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, journal fondé par Panckoucke et dont le premier numéro est daté du 5 mai 1789. Il devait se consacrer spécialement à la publication des débats, délibérations et décrets de l'Assemblée nationale, des actes publics, diplômes, traités, et accessoirement aux questions de politique extérieure et intérieure, à l'administration, à la littérature, sciences et arts. Le *Moniteur* prit toute suite et par la force même des choses un caractère nettement officiel. « Jeté dans le mouvement de la Révolution, le *Moniteur*, écrit Montlosier, a eu pour principe de se laisser emporter dans toutes ses directions : il a eu ainsi, selon qu'elles se sont succédé, les teintes monarchique, constitutionnelle, girondine, jacobine, impériale. » Mais, en réalité, il n'est devenu l'organe officiel du gouvernement qu'à partir de nivôse an VIII. Du 8 juil. 1814 au 1er févr. 1815, la partie officielle lui fut momentanément retirée et parut, à des époques indéterminées, sous le titre de *Gazette officielle*. Le *Moniteur* continua à être géré par les héritiers Panckoucke jusqu'au 31 déc. 1868. Il se composait à cette date de 159 vol. in-fol. et de 3 vol. in-fol. de tables analytiques. Depuis 1815, il existe une table particulière pour chaque année. Une réimpression de l'*Ancien Moniteur* (1789-99) a été donnée par L. Gallois (1840-45, 32 vol., gr. in-8).

En 1868, le gouvernement mit en adjudication la feuille officielle, qui, acquise par Wittersheim, dut, sur la réclamation du *Moniteur*, prendre le titre de *Journal officiel*. Il fut publié dans le format in-fol. jusqu'en 1871 (4 vol., plus 1 vol. pour la *Commune*) et à partir de 1871 dans le format in-4.

En 1880 (loi du 28 déc.) le système de l'entreprise, qui avait succédé au système des traités, fut à son tour remplacé par l'exploitation en régie. Le ministère de l'intérieur acquit moyennant 1,700,000 fr. l'immeuble du quai Voltaire, l'outillage, le matériel et le mobilier administratif de la société Wittersheim. On rattacha au budget général de l'Etat le service de la composition, de l'impression et de la publication du *Journal officiel*, les frais d'exploitation devant être classés parmi les dépenses du ministère de l'intérieur, et les produits aux produits divers du budget.

A partir de 1881 également, l'*Officiel* fut divisé en cinq parties paginées à part : 1° l'*Officiel* proprement dit (lois, décrets, nominations, etc.); 2° compte rendu *in extenso* des débats du Sénat; 3° documents parlementaires du Sénat; 4° compte rendu *in extenso* des débats de la Chambre des députés; 5° documents parlementaires de la Chambre.

Publications annexes de l'Officiel : 1° *Petit Moniteur du Soir* (1864-69) qui comprenait une partie des documents insérés au *Moniteur* et se vendait 5 centimes. Il fut remplacé par le *Petit Officiel du Soir* (1869-71) qui devint le *Bulletin français, journal officiel du Soir* (1874-80). 2° *Moniteur des communes* (1852-71), contenant les lois, décrets et instructions du gouvernement ou une analyse sommaire de ces divers actes. Servi d'office à toutes les communes, sauf les chefs-lieux de canton, il était destiné à être affiché. Il fut remplacé par le *Bulletin des communes* (1876-84) que M. de Fourtou fit servir si efficacement aux nécessités de sa politique pendant le Seize-Mai, et devint le 1er janv. 1885 le *Journal officiel, édition des Communes*. Cette feuille est distribuée tous les huit jours aux communes par l'intermédiaire des receveurs des postes. Les maires sont tenus de la faire afficher dès sa réception.

Organisation actuelle. Le service des journaux officiels est placé sous la direction politique et administrative du ministère de l'intérieur. Il a à sa tête : un directeur, au traitement fixe de 11,000 fr. (et le logement), assisté d'un chef de service des abonnements, d'un caissier agent comptable, d'un secrétaire de la rédaction, d'un secrétaire adjoint et de plusieurs rédacteurs et employés. Tous ces employés sont fonctionnaires et soumis comme tels à la retenue pour pensions. D'autre part, une « Société anonyme à capital variable, de composition, impression, expédition et distribution du *Journal officiel* de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

République française », avec laquelle l'administration passe un traité annuel, assure le service matériel. Cette Société, dont les actionnaires ont souscrit un capital de 5,600 fr., divisé en 112 actions de 50 fr., rapportant 5 % d'intérêt, comprend, en dehors des 28 associés, des équipes permanentes et des équipes volantes. Elle se recrute obligatoirement parmi les membres de la Chambre syndicale typographique. L'Etat fournit l'outillage et la matière, la Société fournit la main-d'œuvre qui représente 600,000 fr. par an en moyenne, sur lesquels elle fait à peu près 5 % de bénéfices. Les ouvriers reçoivent une paye hebdomadaire et sur les bénéfices une répartition proportionnelle au travail qu'ils ont fourni. Les typographes laissent 5 % de leur bénéfice à la caisse de retraite de la Société de secours mutuels dont ils font partie. Un prélèvement de 10 % sur le bénéfice constitue en outre un fonds de prévoyance qui est réparti annuellement, de même pour le fonds de réserve fixé au dixième du capital. Les membres de l'association s'interdisent toute grève. Ils nomment en assemblée générale un directeur pour trois ans et des administrateurs pour six ans, un président du conseil d'administration pour un an.

Le prix de l'abonnement qui était jadis de 112 fr. (*Moniteur universel*) est aujourd'hui de 40 fr. par an. Le numéro, qui se vendait à raison de 0,20 la feuille de seize pages et 0,05 par feuille de supplément, se vend depuis le 1er janv. 1891 au prix uniforme de 0,15 (décr. du 26 déc. 1890). L'abonnement à l'édition des communes est de 4 fr. par an. Le *Journal officiel* reçoit les annonces légales et judiciaires, et depuis la loi de finances du 29 déc. 1888 les annonces commerciales, sauf « les annonces inconvenantes dans le fond ou dans la forme, les réclames financières, les annonces dont les termes supposeraient ou paraîtraient supposer un patronage quelconque de l'Etat ». Les recettes (abonnements, prix des annonces et autres produits de l'exploitation) sont versées à la Recette centrale de la Seine et figurent aux produits divers du budget; les dépenses de personnel et d'exploitation sont inscrites au budget du ministère de l'intérieur.

De 1871 à 1879 le *Journal officiel* a coûté à l'Etat 4,281,826 fr., soit en moyenne 400,000 fr. par an. Depuis il y a eu 462,736 fr. d'excédents de dépenses en 1883, 268,019 fr. en 1885, 265,018 fr. en 1887; au budget de 1895 les dépenses sont évaluées à 1,042,100 fr., les recettes à 875,760 fr., soit un excédent de dépenses de 166,340 fr.

Étranger. — Tous les grands pays ont un journal officiel. C'est en Allemagne le *Deutscher Reichs-Anzeiger* (aux frais de l'Etat et en régie); en Autriche-Hongrie, la *Wiener Zeitung* (publiée par l'imprimerie impériale); en Belgique le *Moniteur belge* (publ. par l'Etat); en Chine, *la Gazette de Pékin;* en Danemark, le *Lov og Minesterialtidende* (lois et décrets) et le *Rigsdagstidende* (débats parlementaires); en Espagne, la *Gaceta ufficale;* en Angleterre, la *London Gazette;* en Grèce, l'Εφημερις της Κυβερνήσεως; en Hollande, le *Nederlandsche Staats Courant;* en Italie, la *Gazetta officiale;* en Portugal, le *Diario do Goberno;* en Russie, le *Messager du gouvernement;* en Suisse, la *Feuille d'Avis*, etc.

II. Législation (V. Presse).

III. Commerce. — Le livre journal est un de ceux dont la tenue est obligatoire; le code de commerce (art. 8) dit en effet que tout commerçant est tenu d'avoir un livre journal qui présente, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paye, à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison; l'art. 10 porte que ce livre doit être coté et paraphé, et tenu par ordre de date, sans blancs, lacunes ou transports en marge. Tout est ainsi établi de la façon la plus complète, et le journal doit énoncer tout ce qui, à un titre quelconque, concerne les affaires du commerçant et peut avoir une influence sur sa situation. Dans sa forme la plus simple, le journal consiste dans un registre, folioté bien entendu, et portant sur chaque page une colonne de dates (mois et quantième), une colonne beaucoup plus large pour le libellé des articles, et avec une petite colonne pour indiquer les folios du grand livre, c.-à-d. la page à laquelle sont ouverts les comptes auxquels se rapportent les articles portés au journal, deux ou trois colonnes réglées par francs et centimes, une ou deux, suivant la nature des opérations, servant aux détails, la dernière recevant les totaux des articles de même nature ou une somme unique lorsqu'il n'y a pas lieu à réunion. Les sommes portées dans cette dernière colonne sont additionnées et reportées de page en page jusqu'à la fin du mois, du trimestre, du semestre ou de l'année, suivant l'arrangement établi. Ce sont ces totaux qui servent au contrôle du grand livre pour la balance (V. Balance et Grand Livre). Les articles se présentent ainsi (V. Comptabilité) dans la partie simple :

Mars	15	Doit *Jean*, ma facture ce jour.....	142	1215	25

Le chiffre 142 indique que l'article est reporté au folio 142 du grand livre, où se trouve ouvert le compte *Jean*. Dans la partie double, le même article serait libellé comme suit :

Mars	15	Doit *Jean*, à Marchandises générales.....	15		
		Ma facture ce jour.....	142	1215	25

Les chiffres 15 et 142 indiquent à quels folios du grand livre l'article a été reporté, au crédit du compte « marchandises générales » et au débit de Jean.

Le code ne parle que d'un seul livre journal, et en fait toutes les opérations d'un commerce devraient figurer sur un livre unique; mais, dans les maisons importantes, il serait impossible de se conformer à une semblable prescription. Très souvent on a deux livres journaux, employés alternativement, afin que l'employé chargé du grand livre puisse reporter les articles de la veille sans empêcher le travail courant; on emploie également des journaux spéciaux aux achats, aux ventes, aux opérations de recouvrement, etc., suivant la nature des affaires, les articles portés sur ces livres spéciaux étant résumés sur un journal unique, ou ces divers journaux servant concurremment pour établir les balances et la situation à fin d'exercice, chaque maison ayant sur ce point ses errements particuliers. Diverses modifications ont été apportées au journal, en vue de lui faire fournir des renseignements en plus des énonciations habituelles. On peut citer tout d'abord le *journal balance*, dans lequel les montants des articles sont respectivement portés dans deux colonnes intitulées *débit* et *crédit*, les totaux de ces deux colonnes devant naturellement être égaux entre eux et avec le total général du journal. Plus complet est le *journal grand livre*, dont l'invention paraît due à Edouard Desgranges, et qui a pour but de présenter

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en un seul tableau l'état des affaires du négociant. Le verso du *journal grand livre* est établi comme un journal ordinaire, mais le recto est divisé en colonnes, de la manière suivante :

CAISSE		MARCHANDISES générales		PORTEFEUILLE		COMPTES GÉNÉRAUX et COMPTES D'ORDRE		CRÉANCES ET DETTES	
Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir

De plus, les colonnes dans lesquelles sont réunies divers comptes portent une colonne plus petite pour les folios du grand livre. Les sommes qui concernent chaque compte sont portées dans les colonnes respectives, et, comme en partie double, toute somme portée au débit ou au crédit a un crédit ou un débit équivalent, il suit que le total de tous les débits doit au bas de chaque page égaler le total de tous les crédits, et en même temps le total général du journal, ce qui prouve que toutes les sommes ont été exactement reportées. Les diverses colonnes donnent la situation de chaque compte, « caisse, marchandises, portefeuille »; et même si on veut scinder en traçant une autre colonne en plus, les montants dus aux fournisseurs et créditeurs divers, et ceux qui sont dus par les clients et débiteurs divers, les détails étant fournis par le grand livre. Mais ce système a moins de valeur pour les maisons d'une certaine importance, car la situation ne peut souvent être obtenue que par la réunion des chiffres fournis par les divers livres journaux en usage, et il est alors plus simple d'avoir recours au grand livre; en outre les détails plus nombreux obligeraient à subdiviser certains comptes, par suite à grossir le nombre des colonnes, donnant alors aux livres des dimensions exagérées et augmentant les chances d'erreur dans le placement des sommes aux comptes convenables.

Logismographie. Le journal logismographique diffère profondément de ceux employés dans les autres systèmes de comptabilité; c'est la résultante de la conception toute particulière de la logismographie (V. Comptabilité). Le journal logismographique présente les colonnes suivantes: numérotage progressif des articles, dates, description des opérations, nombre et montant des articles en partie double; sous le titre commun de balance essentielle, le doit et l'avoir du compte du propriétaire, et de même pour les agents et correspondants; enfin, pour les permutations et compensations, une colonne de sommes et une autre intitulée rappels. Les colonnes servant au numérotage progressif des articles, aux dates et à la description des opérations se comprennent par elles-mêmes; dans les colonnes de *doit* et *avoir* des comptes du propriétaire et des agents, les sommes indiquées aux opérations qui les concernent se trouvent portées, toute somme figurant au débit du propriétaire se trouvant au crédit du compte agent et réciproquement. Mais, dans celle intitulée nombre et montant des articles en partie double, les montants des opérations figurent une ou plusieurs fois, suivant les cas. L'encaissement de coupons, de fermages, donne un avoir au compte du propriétaire et un débit au compte « caisse », figurant sous la rubrique générale « agents »; il n'y a là qu'une opération unique, partant la somme est portée dans la colonne « nombre et montant » une seule fois. Mais un achat de marchandises au comptant présente d'abord un débit du propriétaire vis-à-vis de la caisse, puis un crédit du même vis-à-vis du magasin. C'est ainsi une double opération, et comme suite la somme se trouvera portée deux fois dans la colonne « nombre et montant » qui indique également par le chiffre (2) placé dans une colonne spéciale, qu'il y a là deux articles en partie double. Mais comme une telle opération ne change en rien la situation du propriétaire, les sommes ne sont pas portées aux colonnes relatives à ce compte ou à celui des agents, mais bien dans la dernière, intitulée « permutations », avec indication, au moyen de lettres convenables, des comptes où ces sommes devront figurer dans les développements ultérieurs; c'est à l'inscription de ces lettres qu'est destinée la colonne intitulée « rappels ». En se basant sur les renseignements fournis par le journal, et en tenant compte des indications relatives au nombre des articles en partie double, puis aux permutations et aux développements qu'elles concernent, des développements successifs viennent répartir les données relatives au compte du propriétaire dans les subdivisions, espèces, marchandises, débits et crédits, etc.; pour les agents, en opérant de même, on établit les comptes de caisse, magasins, portefeuille, correspondants. Pour ces derniers, comme il serait souvent impossible d'obtenir sur une seule feuille leur liste complète, le développement se fait à divers degrés, le compte primitif étant développé en dix autres, chacun de ceux-ci en dix, et ainsi de suite jusqu'au moment où chaque compte individuel se trouve établi. Bien entendu chaque développement doit donner des résultats en parfait accord avec ceux fournis par le compte initial et, en dernière analyse, avec le journal. Dans la logismographie, les divers développements du journal remplacent le grand livre de la partie double. G. François.

IV. Art militaire. — Ce mot a diverses acceptions au point de vue militaire; il s'applique soit à l'inscription journalière des mouvements de fonds ou de matières opérés par les comptables militaires, soit à la relation jour par jour des faits concernant une opération militaire, soit à l'indication des mesures à prendre chaque jour dans un cas déterminé. Les principaux documents de ce genre sont les suivants.

Journal des entrées et des sorties. — Tout comptable militaire tient, pour chacun des services dont il est chargé, un registre journal pour les entrées et un autre pour les sorties. Ces registres sont destinés à l'inscription sommaire, jour par jour, de tous les mouvements d'entrée, de manipulation, de transformation, de sortie ou de consommation, qui s'effectuent dans le magasin ou l'établissement dont il est gestionnaire.

Journal des recettes et dépenses. — Ce registre, tenu par les trésoriers des corps de troupe, reçoit l'inscription successive par ordre de date de toutes les recettes et dépenses en argent faites par le corps. Ce registre présente les colonnes nécessaires pour qu'une simple balance permette de constater la somme devant rester dans la caisse du trésorier et dans celle du conseil d'administration.

Journal des marches et opérations. — Une décision ministérielle du 5 déc. 1874 prescrit la tenue, par les états-majors et par les corps de troupe, d'un registre sur lequel on consignera jour par jour, sans intervalles ni grattages, le résumé des ordres reçus et donnés, les renseignements recueillis et tous les détails relatifs aux marches, cantonnements ou bivouacs, au service de sûreté, aux reconnaissances, aux manœuvres et aux combats.

Journal de mobilisation. — Chaque corps de troupe et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chaque chef de service de l'armée tient un journal indiquant les dispositions prises dès le temps de paix ou à prendre en temps utile pour assurer dans les meilleures conditions possible ce qui concerne la mobilisation. De même, dans les corps de troupe, chaque commandant d'unité tient un carnet de mobilisation prévoyant toutes les mesures à prendre pour opérer avec ordre et méthode, dans les délais prescrits, la mobilisation de l'unité qu'il commande ; il tient en outre constamment prêt et au courant un dossier comprenant tous les états à fournir ou utiles pour la période de mobilisation. Tous les documents concernant la mobilisation sont tenus secrets.

JOURNAL D'OPÉRATIONS. — Le règlement du 20 nov. 1889, sur l'organisation et le fonctionnement du service des étapes aux armées, prescrit à chaque commandant d'étapes de tenir un journal d'opérations qui fait ressortir par journée l'ensemble des mouvements d'arrivée et de départ, l'effectif et la composition des troupes faisant séjour ou affectées à l'occupation du commandement.

JOURNAL DE ROUTE. — Journal spécial rédigé par les vétérinaires des troupes à cheval et destiné à faire connaître l'état sanitaire des chevaux dans les marches qu'ils ont eu à exécuter.

JOURNAL DE SIÈGE. — Dans une place assiégée, le gouverneur, les officiers généraux, les officiers supérieurs chefs de corps ou de détachements, les commandants de l'artillerie et du génie, les chefs du service de l'intendance et le chef du service de santé tiennent chacun un journal, sur lequel ils inscrivent chaque jour, par ordre de dates, sans aucun blanc, ni interligne, ni grattage, ni surcharge, la copie littérale des ordres qu'ils donnent et de ceux qu'ils reçoivent, avec des renseignements sur le mode d'exécution de ces ordres, sur leurs résultats, et enfin sur toutes les circonstances propres à faire connaître la marche de la défense et éclairer le conseil d'enquête qui aura à donner un avis sur la conduite du siège.

JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL. — Au début, en 1791, ce recueil était purement privé et publiait les lois, décrets, règlements, décisions, etc., concernant l'armée. Ce recueil fut déclaré officiel en 1815 et, à partir de 1831, l'envoi en fut prescrit aux principaux fonctionnaires du département de la guerre, pour qui l'insertion d'une décision dans ce journal devait tenir lieu de notification. A partir du 1er janv. 1887, le *Journal militaire officiel*, redevenu une entreprise privée, a été remplacé par le *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, dont il est envoyé deux exemplaires à chaque corps de troupe formé d'un bataillon au moins. Ce bulletin comprend une partie réglementaire, qui doit être conservée et reliée par semestre, et une partie supplémentaire, qui n'est conservée que pendant cinq ans et est simplement brochée.

V. Marine. — JOURNAL DE BORD. — C'est la relation minutieuse, quart par quart, c.-à-d. par espace de quatre heures, de tout ce qui se passe sans exception, autour et à bord d'un bâtiment, dans la machine, dans la voilure, comme travaux ordonnés, comme exercices faits, comme ordres de service, route suivie, vitesse, vent, mer, etc. Cette relation s'écrit sur deux livres qui se complètent l'un par l'autre. Le premier est tenu par la timonerie du bord et porte le nom de journal de la timonerie, le second est tenu par l'officier de quart qui, en quittant son service, écrit et signe son quart. Ce dernier s'appelle journal des officiers. C'est sur celui-ci que le commandant donne par écrit ses ordres pour la nuit, la route à suivre au compas de route, l'allure de la machine, la voilure à porter, etc. Ces ordres sont signés de sa main. Des colonnes spéciales permettant d'inscrire tous les renseignements météorologiques, direction et force du vent, état de la mer, vitesse du navire à l'heure, variation du compas, baromètre, thermomètre, état hygrométrique, terres en vue, bateaux, relèvements, etc., position du navire à midi. C'est, avec le rôle d'équipage, la pièce de comptabilité la plus importante à sauver en cas de naufrage ou d'incendie. Elle fait foi et établit les responsabilités de chacun. Un mot fera comprendre l'importance de ce document. C'est en compulsant les journaux de bord de nombreux navires que des marins éminents comme Maury et ses successeurs français et étrangers ont pu déterminer la probabilité presque certaine de tels ou tels vents régnant à telle époque, dans tels parages, à telle époque de l'année et en ont déduit les meilleures routes à suivre. Les traversées en ont été abrégées d'une économie de temps et d'argent. Aussi la mer a-t-elle ses grands chemins comme à terre, en dehors desquels on trouve peu ou point de navires.

JOURNALISME (Hist. du) (V. PRESSE).

JOURNANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain; 322 hab.

JOURNAULT (Léon), homme politique français, né à Paris le 24 févr. 1827, mort à Ville-d'Avray le 21 juil. 1892. Clerc de notaire, il se fit remarquer à la fin de l'Empire par ses opinions libérales. Il collaborait à la *Tribune* de Pelletan, au *Libéral*, etc. Maire de Sèvres en 1870, il fut élu représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871 et fit partie de la gauche républicaine ; il prit une part active aux débats et rapporta notamment le projet de l'exposition universelle de 1878. Elu député de la deuxième circonscription de Versailles le 20 févr. 1876, membre des 363, réélu avec eux en 1877, il démissionna ayant été nommé le 16 nov. 1879 secrétaire général du gouvernement de l'Algérie et conseiller d'Etat. En 1881 (23 janv.), il revenait à la Chambre comme député de la première circonscription de Versailles, était réélu le 21 août et devenait président de l'Union républicaine. Il échoua aux élections générales de 1885. Mais, dès le 18 avr. 1886, il était élu sénateur de Seine-et-Oise, en remplacement de M. de Tréville, décédé. Membre de l'association de propagande républicaine, il combattit le boulangisme et fut réélu au renouvellement triennal de 1891. On a de lui : *la Seconde Chambre* (Paris, 1874, in-8).

JOURNÉE. I. Antiquité. — Chez les Romains, la journée comprenait diverses parties : 1° celle qui commençait au milieu de la nuit, *de media nocte;* 2° le crépuscule ou chant du coq, *gallicinium;* 3° le moment où le coq cesse de chanter, *canticinium;* 4° le petit jour, *diluculum;* 5° le matin, *mane;* 6° le midi, *meridies;* 7° la dernière partie du jour, *suprema;* 8° le soir, du coucher du soleil au lever des étoiles, *vespera;* 9° le crépuscule du soir, *crepusculum;* 10° la première partie de la nuit, où l'on allumait les lumières, *luminibus accensis;* 11° le coucher, *concubium;* puis 12° la nuit profonde, *intempesta nox.* Lorsque l'on connut le cadran solaire, apporté à Rome par Papirius Cursor, en 291 av. J.-C., et la clepsydre introduite en 159, on divisa la journée en deux parties égales, de six heures du matin à six heures du soir pour le jour, et de six heures du soir à six heures du matin pour la nuit. La nuit se partageait en quatre *vigiliæ* de trois heures chacune. Ces heures étaient plus ou moins longues, suivant le moment du coucher et du lever du soleil; mais la sixième heure tombait toujours à midi ou à minuit. A. W.

II. Histoire. — JOURNÉE DES DUPES (V. DUPES).

JOURNÉES OU GUERRE DE DAHIS. — Cette guerre, célèbre dans les fastes légendaires de l'Arabie antéislamique, naquit à l'occasion d'une course de chevaux, libres suivant l'usage, et arma l'une contre l'autre, pendant quarante ans, deux puissantes tribus de la péninsule, les *Banou Abs* dont le chef était Qeïs, fils du poète fameux Zoheïr et les *Banou Dobyân* qui avaient pour chef Hodeïfa. Une trahison des Dobyânides ayant empêché la victoire certaine de *Dahis*, l'étalon engagé dans la course par Qeïs, celui-ci résolut de se venger, et, dès lors, s'ouvrit entre les deux tribus une ère de représailles, féconde en rapts de femmes et d'enfants, en scènes de meurtres et de pillage, en atrocités de toutes sortes. L'Abside *Antar* (V. ce nom), le héros de l'épopée arabe, rompit plus d'une lance dans la guerre de Dahis, notamment à la journée d'El-Fouroûq. Le ca-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

price d'une jeune fille, Hanîsa, fille d'Ans, de la tribu des Banou Tayyi, son mariage avec un chef renommé, Hâriç ibn Auf, qui n'hésita pas à consacrer, par amour pour cette femme, trois mille chameaux expiatoires, afin d'acheter la paix entre deux tribus qui lui étaient pourtant étrangères, mirent fin aux haines entretenues par quarante années de combats. La guerre de Dahis avait failli amener la ruine d'une nation chez qui le point d'honneur et les instincts guerriers étaient développés au delà de toute expression. Les embellissements n'ont pas manqué au récit des événements qui consacrèrent cette pacification générale; elle a été chantée par Zoheïr dans sa *Moallaqa* et ne fut que de peu d'années antérieure à la proclamation de l'Islâm. P. R.

JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES (V. au nom du mois, AOÛT, JUILLET, JUIN, etc.).

III. Législation. — JOURNÉE DE TRAVAIL (V. TRAVAIL).

IV. Art militaire. — La journée constitue la base des allocations auxquelles ont droit les hommes et les chevaux. Des situations administratives, établies chaque jour dans les diverses unités permettent de constater le nombre de journées de présence qui sont reportées et totalisées sur les feuilles de journées trimestrielles. Lorsque des journées d'absence donnent des droits à une solde, comme pour les officiers et les sous-officiers rengagés, ceux qui se trouvent dans ce cas sont inscrits nominativement sur les feuilles de journées. Pour la mobilisation, on ne compte pas par quantième de mois, mais par jour de mobilisation, dont le premier est fixé par l'ordre de mobilisation et dont chacun commence à minuit une minute.

BIBL.: JOURNÉE DE DAHIS. — CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme;* Paris, 1847-48, 3 vol.

JOURNET. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille; 1,303 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Montmorillon au Blanc. Sur la place, lanterne des morts du XIIe s. (mon. hist.). A Villesalem, très remarquable église romane à trois nefs.

JOURNIAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue; 732 hab.

JOURNY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 263 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvin à Calais.

JOURS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs; 187 hab.

JOURS-EN-VAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay; 333 hab.

JOURSAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche; 781 hab.

JOUSLIN DE LA SALLE (Armand-François), auteur dramatique français, né à Vierzon le 15 sept. 1797, mort à Paris le 1er juil. 1863. Avocat, publiciste, il devint régisseur général du théâtre de la Porte-Saint-Martin; en 1832, directeur du Théâtre-Français; en 1839, directeur des Variétés. Il a donné d'intéressantes critiques dramatiques et de curieux souvenirs de théâtre au *Figaro* et à la *Presse*. Il a fait représenter un grand nombre de pièces, comédies, mélodrames, vaudevilles, presque toujours en collaboration avec d'Allarde, Saint-Amand, Rougemont, Alhoy, Dupeuty, Villeneuve, etc. Citons : *le Caissier* (Paris, 1826, in-8), drame en trois actes; *la Famille du charlatan* (1824, in-8), vaudeville; *les Frères féroces* (1825, in-8), mélodrame; *les Dix Francs de Jeannette* (1828, in-8), vaudeville, et, en dehors de ces ouvrages dramatiques, *Petit Cours de jurisprudence littéraire* (1818, 2 vol. in-8); *Quelques Essais* (1817, in-12); *la Sentinelle de l'honneur* (1818, in-8), revue dont il ne parut que huit numéros.

JOUSSÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Charroux; 477 hab.

JOUSSE (Mathurin), architecte français, né à La Flèche le 27 août 1607, mort après 1642. Auteur de plusieurs édifices dans l'Orléanais, le Maine et l'Anjou, il est surtout connu par les ouvrages suivants qui jouirent longtemps d'une grande renommée : *la Fidelle Ouverture de l'art de serrurier*, etc. (La Flèche, 1627, in-fol., 135 fig.); *le Théâtre de l'art du charpentier*, etc. (1627, in-fol., fig.); *la Perspective positive de Viator*, altine et française, revue, augmentée et réduite de grand en petit (1635, in-8, 42 fig.); *le Secret d'architecture*, découvrant fidèlement les traits géométriques, coupes et dérobements nécessaires dans les bâtiments, etc. (1642, in-fol., fig.).

JOUSSE (Daniel), canoniste, né à Orléans en 1704, mort en 1781. Conseiller au présidial d'Orléans et ami de Pothier, il a travaillé avec lui au commentaire de la *Coutume d'Orléans*. Œuvres principales : *Commentaire sur l'édit du mois d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique* (Paris, 1764, 2 vol. in-12); *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses* (Paris, 1769, in-12).

JOUSSELINIÈRE (BOUDIER DE LA) (V. BOUDIER).

JOUSSERANDOT (Louis-Etienne), juriste et administrateur français, né à Lons-le-Saunier en 1813, mort à Genève le 26 avr. 1887. Il étudia le droit à Dijon et se fixa comme avocat à Besançon. A la révolution de 1848, il se montra chaud républicain, ce qui lui valut l'exil au coup d'Etat. Il se réfugia à Amphion (Savoie), puis à Lausanne et à Genève où il reçut une chaire de droit à l'académie. Rentré en France après le 4 sept., son amitié avec Thiers et Jules Simon lui valut la préfecture de la Marne, puis celle des Pyrénées-Orientales. A la chute de Thiers, il fut révoqué et retourna à Genève où il retrouva sa chaire de droit à l'académie, devenue université. Il y resta jusqu'à sa mort. Outre des drames, *Lord Surrey* et d'autres, des romans historiques franc-comtois, *le Diamant de la Vouivre*, *le Capitaine Lacuzon*, on lui doit un volume *De la Civilisation moderne*, un important livre de droit romain, *l'Edit du préteur* (1883, 2 vol.), et un volume sur l'organisation judiciaire française. E. KUHNE.

JOUSSET DE BELLESME (Georges-Louis-Marie-Félicien), physiologiste français, né à Paris le 18 févr. 1839. Reçu docteur en médecine en 1865, puis préparateur de Claude Bernard, professeur à l'école Turgot (1871-75), professeur de physiologie à l'Ecole de médecine de Nantes (1875-82), il est depuis 1882 directeur de l'Aquarium de la ville de Paris, au Trocadéro, et il s'est tout entier consacré, pendant ces douze dernières années, à la pisciculture. S'il ne l'a pas créée en tant que science, il l'a du moins complètement transformée, en substituant à l'ancien empirisme des méthodes basées sur la physiologie et en démontrant, notamment, la nécessité de l'élevage préalable des alevins. Il l'a en outre popularisée, tant par son enseignement et ses écrits que par ses expériences pratiques, et il est parvenu à introduire et à acclimater dans les affluents de la Seine le saumon de Californie et la truite arc-en-ciel. Partisan du repeuplement des eaux de la France par la seule initiative privée, il a eu la plus grande part à la constitution des deux cents sociétés de pisciculture et de pêche qui se sont fondées en France depuis 1889 et dont il dirige les opérations. Il a également collaboré à la confection de la législation nouvelle sur la pêche et il a eu une mission en Orient en 1893 pour la réorganisation des pêcheries de l'empire ottoman. Il a publié de nombreux mémoires et articles de revues ayant trait à la physiologie et à la pisciculture. Il a donné à part : *Recherches expérimentales sur la digestion des insectes* (Paris, 1876, in-8); *Des Phénomènes physiologiques de la métamorphose chez la libellule déprimée* (Paris, 1878, in-8); *Recherches expérimentales sur les fonctions du balancier chez les insectes diptères* (Paris, 1878, in-8); *Acclimatation et multiplication du saumon de Californie* (Paris, 1891, in-8). L. S.

JOUTE (V. TOURNOI).

JOUTE SUR L'EAU. — Jeu très populaire dans certaines régions de la France, dans lequel deux hommes recouverts d'un plastron et placés sur l'avant de deux bateaux cherchent à se renverser avec une lance en bois, au moment où les deux bateaux, animés d'une grande vitesse, passent l'un près de l'autre.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JOUVAL (Olympe de) (V. Audouard).

JOUVANCY (Joseph de), jésuite et humaniste français, né à Paris le 14 sept. 1643, mort à Rome le 29 mai 1719. Il se fit recevoir à l'âge de seize ans dans la Compagnie de Jésus, fut plus tard professeur de rhétorique à Caen, à La Flèche et au collège Louis-le-Grand à Paris. On a de lui un grand nombre d'ouvrages classiques latins très répandus jusqu'au milieu du XIXe siècle, et remarquables par la pureté et l'élégance de leur style, entre autres *De Ratione docendi et discendi* (Paris, 1692, in-8), sans cesse réédité, encore en 1842, et l'*Appendix de diis et heroibus* (Rome, 1704, in-12, réimprimé encore à Paris, 1869, in-16); en outre, le P. Jouvancy a préparé de nombreuses éditions expurgées de Térence, d'Horace, de Juvénal, de Martial, d'Ovide, etc. A partir de 1699, il travailla à Rome, sur l'ordre de ses supérieurs, au dernier tome de la Ve partie de la *Historia Societatis Jesu, 1591-1616* (Rome, 1710, in-fol.). Il y présenta les jésuites les plus compromis sous la Ligue, par exemple, ou dans la conspiration des poudres et dans les attentats contre Henri IV, comme des martyrs et des saints; il affirmait, de plus, catégoriquement le droit qu'a le pape de déposer les souverains et le devoir qui incombe au peuple de se débarrasser des tyrans. Le parlement de Paris condamna le livre (arrêts du 22 févr. et du 24 mars 1713); mais le P. Tellier obtint de Louis XIV que l'on ménageât les supérieurs de Paris et qu'il n'y eût pas d'exécution publique. Il faut relire les pages de Saint-Simon (t. IX, pp. 430-32) si l'on veut avoir une idée de l'indignation produite par cette histoire dans les cercles des catholiques éclairés. F.-H. K.

Bibl.: A. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus;* Liège, 1862, t. II, col. 363-378 (Bibliographie détaillée).

JOUVE (Mathieu) (V. Jourdan Coupe-Tête).

JOUVE (Joseph), jésuite français, né à Embrun le 1er nov. 1701, mort le 2 avr. 1758, auteur d'une *Hist. de la conquête de la Chine par les Mandchoux* (Lyon, 1754, 2 vol.).

JOUVE (Esprit-Gustave), archéologue français, né au Buis (Drôme) le 1er juin 1805, mort à Valence en 1872. Avocat, puis prêtre, chanoine à Valence en 1839, il a écrit des guides locaux, des ouvrages et dictionnaires sur l'art, d'assez bons ouvrages sur le chant ecclésiastique : *Etude sur les écoles de composition musicale d'Europe de 1350 à la première moitié du XVIIe siècle* (Rennes, 1855, in-8); *Lettres sur le mouvement liturgique romain en France au XIXe siècle* (Paris, 1858); il a composé plusieurs morceaux de musique religieuse, dont on trouvera la liste dans l'ouvrage de Fétis.

JOUVEAUX. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles: 129 hab.

JOUVENCEL (Blaise-François-Aldegonde, chevalier de), homme politique français, né à Lyon le 9 sept. 1762, mort à Paris le 4 juin 1840. Sa famille appartenait depuis longtemps au commerce. Il l'exerça lui-même à Nantes jusqu'en 1796, époque où il fut nommé receveur des domaines à Versailles. Maire de cette ville depuis la fin de 1813, il montra vis-à-vis des troupes prussiennes qui l'occupèrent en juil. 1815 une grande fermeté et parvint à la préserver de réquisitions qui l'eussent ruinée. Aussi, l'envoya-t-elle quelques années après comme député au Palais-Bourbon, où il siégea de 1821 à 1824 et de 1827 à 1830 et vota constamment avec le parti libéral. Il se rallia avec empressement à la monarchie de Juillet, obtint le renouvellement de son mandat sans interruption de 1830 à 1837, soutint la politique ministérielle et se retira de la vie politique en 1839. — Ses fils *Paul-Hippolyte* (né en 1798) et *Ferdinand-Aldegonde* (1804-1873) se signalèrent par leurs opinions démocratiques. Le second, député du Xe arr. de Paris (de 1842 à 1848), siégea au centre gauche, se rallia à la République qui le nomma conseiller d'Etat, et perdit sa place pour avoir protesté contre le coup d'Etat, fut élu à l'Assemblée nationale le 2 juil. 1871 où il vota avec la gauche républicaine. — *Hippolyte-Félicien-Paul*, né à Versailles en 1817, fils de Paul-Hippolyte, fut exilé après le 2 déc. 1851; élu député de Seine-et-Marne en 1869, il vota avec l'opposition républicaine. Après plusieurs candidatures infructueuses, il fut élu député de Seine-et-Oise sur la liste radicale en 1885, non réélu en 1889.

JOUVENÇON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery; 706 hab.

JOUVENEL des Ursins (Famille). Le chroniqueur J. Jouvenel des Ursins assure que sa famille était issue de la grande maison italienne des Orsini, mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'elle était originaire de la Champagne. Des documents authentiques prouvent que P. Jouvenel était drapier à Troyes en 1360. Il épousa une fille de Thibaut d'Assenay, vicomte de Troyes. Un de ses fils, *Jean Ier* Jouvenel, occupa de hautes fonctions et eut seize enfants, parmi lesquels on remarque surtout : *Jean II* Jouvenel, qui fut archevêque de Reims; *Guillaume* Jouvenel, qui devint chancelier de France, et *Jacques* Jouvenel, qui fut aussi archevêque de Reims. Parvenus à la fortune, les Jouvenel crurent rehausser leur noblesse récente par une prétendue parenté avec les Orsini et ajoutèrent à leur nom celui de *des Ursins*. Il est à remarquer que, dans les titres originaux, les formes ordinaires du nom sont *Jouvenel* et surtout *Juvenel*, au lieu de *Juvénal*.

Jean Ier Jouvenel, prévôt des marchands de Paris, né vers 1360, mort le 1er avr. 1431. Il était fils du drapier de Troyes, Pierre Jouvenel. Après avoir étudié le droit civil à Orléans et le droit canon à Paris, il fut conseiller au Châtelet (janv. 1381) et avocat au parlement (1384). Son mariage (juin 1386) avec Michelle de Vitry, nièce de J. Le Mercier, sire de Noviant, ministre de Charles VI, lui procura des protections puissantes. Nommé prévôt des marchands (janv. 1389), il occupa ces fonctions jusqu'en 1400 et y rendit de si grands services que la ville de Paris lui donna l'hôtel des Ursins. Il fut ensuite avocat général au parlement. Très attaché à la maison d'Orléans il s'attira ainsi l'inimitié des ducs de Bourgogne. Après l'assassinat de L. d'Orléans (nov. 1407), il prit parti pour les Armagnacs, combattit les Cabochiens (1413) et fut quelque temps chancelier du dauphin Louis, duc de Guyenne. Proscrit par les Bourguignons quand ils redevinrent maîtres de Paris (mai 1418), il s'enfuit à Poitiers, avec le dauphin Charles, mais ses biens furent confisqués. Le dauphin le nomma président au parlement de Poitiers (sept. 1418) puis président du parlement de Toulouse (1420). Revenu peu après à Poitiers, il y resta jusqu'à sa mort. Après le recouvrement de Paris (avr. 1436), Michelle de Vitry revint avec ses enfants dans cette ville, où elle mourut en 1456. Elle fut inhumée à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Remy, où avaient été transférés les restes de son mari. Les statues de Jean Jouvenel et de sa femme qui ornaient le magnifique tombeau élevé par leurs enfants, sont aujourd'hui au musée de Versailles. Un tableau que Jean II Jouvenel fit peindre en 1445 et qui est au musée du Louvre (salle VI, no 999) représente l'ancien prévôt et sa femme avec les onze enfants qu'elle avait encore à cette époque.

Jean II Jouvenel des Ursins, prélat et chroniqueur, né à Paris le 23 nov. 1388, mort le 14 juil. 1473. Il étudia le droit et fut nommé maître des requêtes (1418), puis avocat général au parlement de Poitiers (août 1425). Il devint chapelain de Charles VII, archiprêtre de Carmaing, doyen d'Avranches, conseiller du roi et fut envoyé en ambassade à Rome auprès d'Eugène IV. Il succéda, comme évêque de Beauvais, à P. Cauchon (24 avr. 1432), et fut sacré à Rome par le cardinal J. Orsini (24 mars 1433). Il avait laissé sa charge d'avocat général à son frère Jacques, pour mieux s'occuper de son église. Il prit part aux négociations du traité d'Arras (1435). Après le recouvrement de Paris, il fut élu conservateur des privilèges de l'Université. En 1444, il fut nommé évêque de Laon, puis, en 1449, archevêque de Reims, en place de son frère Jacques. Son savoir, ses ta-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lents, sa grande autorité lui permirent de jouer un rôle considérable, soit dans les affaires de l'Eglise, aux assemblées de Chartres (mai 1450) et de Soissons (juil. 1455), soit dans beaucoup d'autres circonstances importantes, aux Etats d'Orléans (1439), aux conférences de Meaux (1446) et de Paris (1447), dans la capitulation de Rouen (1449), dans des missions auprès du duc de Bourgogne en 1451 et 1452, dans le procès de J. Cœur (1451-53) et de Jean II d'Alençon (1458), dans la revision du procès de Jeanne d'Arc (1456) et dans la querelle entre l'université de Paris et les ordres mendiants (1457). La franchise et la hardiesse de son langage déplurent à Louis XI. Après avoir sacré le nouveau roi à Reims (15 août 1461), il fut tenu à l'écart. Il ne put ni empêcher la révolte dite de *la Miquemaque* à Reims (1461), ni apaiser le courroux du roi. Lors de la ligue du Bien public (1465), il fut l'un des trente-six commissaires chargés de travailler à la réformation du royaume. Il parut encore aux Etats de Tours (1468) et de Poitiers (1469), mais ensuite il ne quitta plus Reims, où il mourut. Il fut inhumé, selon ses dernières volontés, devant le maître-autel de sa cathédrale. Il avait beaucoup augmenté la splendeur de son église; il lui avait légué ses livres et ses tableaux. Jean II Jouvenel est surtout connu comme historien de Charles VI. Sa *Chronique* (1380-1422), rédigée à Poitiers, du vivant de son père, est une des sources les plus précieuses pour l'histoire de cette époque. Il a laissé beaucoup d'autres écrits (épitres, discours, sermons; *Traité de l'Office du chancelier; Discours touchant les questions et différends* entre les rois de France et d'Angleterre, etc.) qui abondent en détails curieux et utiles. En somme, il fut une des gloires de l'Eglise et un des hommes les plus remarquables de son temps.

Guillaume Jouvenel, baron de Treignel, chancelier de France, né à Paris le 15 mars 1401, mort le 23 juin 1472. Comme ses frères Jean et Jacques, il étudia les lois et fut conseiller au parlement de Poitiers, mais à la carrière ecclésiastique il préféra le métier des armes et fit ses preuves à la guerre aussi bien que dans les conseils. Il fut armé chevalier à Reims, au sacre de Charles VII (17 juil. 1429). Après avoir été bailli de Sens (1437), puis de Troyes et lieutenant de R. de Gaucourt dans le Dauphiné, il succéda, comme chancelier de France, à Regnault de Chartres (16 juin 1445). Dès lors, il joua un rôle important dans toutes les grandes affaires du règne de Charles VII, notamment dans l'assemblée du clergé à Chartres (1450), dans la conquête de la Normandie (1449-50) et de la Guyenne (1451), dans les procès de J. Cœur (1451-53) et de Jean II d'Alençon (1458). Il assista aux derniers moments de Charles VII (22 juil. 1461) et suivit son convoi funèbre jusqu'à Saint-Denis. Louis XI lui ôta sa charge pour la donner à P. de Morvilliers (3 sept. 1461), tout en lui octroyant une pension annuelle de 2,000 livres. Son attachement à ses devoirs le rendit suspect aux seigneurs ligués contre Louis XI. Arrêté par ordre du duc de Bourbon, il fut détenu quelque temps à Moulins (1465). La révolte finie, le roi lui rendit l'office de chancelier (9 nov. 1465) qu'il conserva jusqu'à sa mort. Son corps fut placé dans le tombeau de sa famille, à Notre-Dame de Paris. Le célèbre artiste J. Foucquet avait fait son portrait, qui est maintenant au Louvre (salle IV, n° 288). G. Jouvenel avait épousé, en 1423, une fille de Macé Héron, trésorier des guerres de Charles VII, Geneviève, dont il eut plusieurs enfants.

Jacques Jouvenel, archevêque de Reims, né à Paris le 14 oct. 1410, mort à Poitiers le 12 mars 1457. Après avoir étudié le droit, il reçut les ordres sans renoncer aux fonctions publiques. Il succéda, comme avocat général, à son frère Jean, prit part aux Etats d'Orléans (1439), fut ensuite archidiacre de Notre-Dame de Paris (1441), président à la chambre des comptes (2 janv. 1444), archevêque de Reims (24 juin 1444), conseiller de Charles VII, commissaire royal auprès des Etats de Languedoc. Après avoir assisté aux conférences de Châlons (1445), il fut chargé de diverses missions, en Angleterre (1445), à Lyon, à Gênes, à Rome et en Savoie avec J. Cœur (1446-48). Il contribua beaucoup à la pacification de l'Eglise, en obtenant l'abdication de l'antipape Félix V (1449). Pour l'en récompenser, Nicolas V le nomma patriarche d'Antioche (1449). C'est alors qu'il laissa l'archevêché de Reims à son frère Jean, pour prendre l'administration des évêchés de Poitiers et de Fréjus. Il échangea les revenus de celui de Fréjus contre le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. En 1450, il fut chargé d'une information sur le financier Xaincoings et présida l'assemblée du clergé de France à Chartres. Il défendit J. Cœur pendant son procès (1453). Il mourut à Poitiers et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville. Il avait fait exécuter un magnifique manuscrit qui, acheté par A.-F. Didot, en 1861, et revendu à la ville de Paris, a été brûlé, dit-on, en 1871.

Parmi les autres membres de la famille Jouvenel, on remarque encore trois autres enfants de Jean Ier, c.-à-d. *Louis* Jouvenel, chevalier, qui s'illustra, en 1420, à la défense de Melun, où il fut pris, et qui devint plus tard bailli de Troyes; *Michel* Jouvenel, qui fut également bailli de Troyes et eut de nombreux descendants; enfin *Marie* Jouvenel (1399-1479), qui fut religieuse et prieure de Poissy. E. Cosneau.

Bibl. : Les chroniqueurs de l'époque, surtout Jean Jouvenel et le Religieux de Saint-Denis. — U. Chevalier, *Rép. des sources hist. du moyen âge*, col. 1327 et 2701. — Anselme, II, 45, 46, VI, 401 et suiv. — *Gallia Christ.*, I, II, IV, IX, X. — Vaesen, *Lettres de Louis XI.* — P.-L. Péchenard, *Jean Juvénal des Ursins, historien de Charles VII*, Paris, 1876, in-8. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, p. 557. — L. Batiffol, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de Paris;* Paris, 1894, in-8. — *Pièces originales*, vol. 1593, à la Bibl. nat.

JOUVENET (Jean), dit le Grand, célèbre peintre français, né à Rouen en avr. 1644 (et non le 21 août 1647), mort à Paris le 5 avr. 1717. Il appartenait à une famille d'artistes remontant à *Jean* Jouvenet, dit le Vieux, présumé d'origine italienne, du nom de Giovinetto, qui était venu se fixer à Rouen vers le milieu du XVIe siècle et fut peintre et sculpteur. Le fils de celui-ci, *Laurent* le Vieux (mort à Rouen en 1616), aussi peintre et sculpteur, fut père de *Noël* le Vieux (mort à Rouen en 1675), le premier maître, dit-on, du Poussin, et qui eut trois fils : *Laurent* le Jeune, *Jean* et *Noël*, tous maîtres peintres-sculpteurs. Laurent (1609-81) fut le père et le premier maître du grand Jouvenet, qui devint ensuite élève spirituel du puissant Ch. Lebrun, avec lequel il travailla aux peintures de Versailles, de 1661 à 1680. Il se dépouilla peu à peu des influences de son entourage emphatique et, vers 1672, il commença à donner la mesure de son originalité et de son style personnel, tout en imitant la manière du Poussin. Le tableau de Mai, *la Guérison du Paralytique* (à Notre-Dame de Paris), exécuté en 1673, pour la communauté des orfèvres de Paris, assura la réputation du jeune artiste. Membre de l'Académie le 29 mars 1675, adjoint à professeur le 3 juil. 1676, professeur le 29 nov. 1681, adjoint à recteur le 24 juil. 1702, directeur le 30 juin 1705, il devint recteur le 31 déc. 1707. Son morceau de réception à l'Académie : *Esther tombant évanouie devant Assuérus*, avait fait une grande sensation à l'époque. Une rare fécondité et le développement continuel de son talent le placèrent à la tête de l'Ecole française après la mort de Lebrun. Peintre d'histoire, il en traita tous les genres : sujets de mythologie, de l'Ancien et du Nouveau Testament, actes des saints, allégories, histoire ancienne et moderne, et portrait. La vigueur, l'énergie, le mouvement, voilà ce qui caractérise son talent; c'est pourquoi il se plaisait dans les compositions vastes, dans les sujets grandioses et pathétiques. Un heureux groupement de figures, une bonne entente du clair-obscur rachètent le défaut de son coloris et le manque de fraîcheur de carnation de ses personnages. Sans avoir vu l'Italie, il offre une étonnante parenté de facture avec le Tintoret. Paralysé de la main droite en 1713, il finit par peindre non moins bien de la main gauche, et ses derniers tableaux sont de 1716. Son œuvre est con-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sidérable. Le musée du Louvre possède quatorze de ses toiles, parmi lesquelles les plus remarquables sont : *la Descente de croix*, *les Vendeurs chassés du Temple*, *le Repas chez Simon*, *la Résurrection de Lazare*, *la Pêche miraculeuse*. Il faut encore citer : *la Visitation*, à Notre-Dame de Paris ; *la Mort de saint François* et *le Triomphe de la justice*, à Rouen ; *Jésus au jardin des Oliviers*, à la cathédrale d'Orléans. L'église des Invalides possède de lui une fresque : *les Douze Apôtres*. Tous les grands graveurs du temps se sont disputé l'honneur de reproduire ses chefs-d'œuvre, mais celui qui rendit le mieux ses qualités est Gaspard Duchange. Parmi ses meilleurs élèves figurent son neveu Jean *Restout* (V. ce nom) et son propre frère *François* Jouvenet (1664 ou 1665-1749) qui fut peintre du roi, membre de l'Académie en 1701 et portraitiste de valeur. G. Pawlowski.

Bibl. : F.-N. Leroy, *Hist. de Jouvenet ;* Caen, 1860, in-8.

JOUX (Fort de). Fort situé dans le dép. du Doubs sur le territoire de la com. de Cluse-et-Mijoux, à 940 m. au-dessus de la rive droite du Doubs ; il commande la cluse où se réunissent les routes de Neuchâtel, d'Yverdon et de Lausanne et les voies ferrées de Neuchâtel et de Lausanne, c.-à-d. les communications de Pontarlier avec la Suisse. Dès le xe siècle un château s'élevait sur ce point ; il appartenait, en 1476, à Charles le Téméraire et fut livré par le sire d'Arlon à Louis XI. En 1507, les Francs-Comtois réussirent à le reprendre. En 1639, il fut pris après quinze jours de tranchée ouverte par Bernard de Saxe-Weimar ; en 1668, il fut acquis à la France, grâce à l'habileté de Watteville, mais bientôt restitué au roi d'Espagne et ne redevint français que dix ans plus tard, au traité de Nimègue. Bombardé par les Autrichiens le 1er janv. 1814, il capitula le 17 ; l'année suivante il fut glorieusement défendu par le commandant Hivel. En 1871, il servit à couvrir la retraite en Suisse de la malheureuse armée de l'Est. Inutile de dire que sans cesse accommodé aux nouvelles exigences militaires, le fort n'a rien conservé de l'ancien château ; il a été en particulier complètement transformé depuis 1871. Le fort de Joux a souvent servi de prison d'État ; parmi les prisonniers de marque qui y séjournèrent, il faut citer Mirabeau qui s'en évada en 1776, Toussaint-Louverture qui y mourut, le marquis de Rivière, le général Dupont, le cardinal Cavalchini, etc.

JOUX. Vallée du Jura franco-suisse qui s'étend de la frontière française (dép. du Jura), dans la direction du S.-O. au N.-E., sur une longueur de 30 kil. environ, entre deux chaînons du Jura, dont les principales sommités sont le Risoux, la Dent de Vaulion et le mont Tendre. L'Orbe, qui sort du lac des Rousses, dans la partie française de la vallée, arrose cette contrée. On y remarque trois lacs, tous trois très poissonneux, dont le plus grand est le lac de Joux. La population s'adonne à l'agriculture (fabrication de fromage) et à l'horlogerie fine et de précision. Le Brassus, le Sentier, le Lieu sont les localités les plus importantes de la vallée. Dr Gobat.

JOUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Tarare ; 1,046 hab. Fabrique de mousselines.

JOUX-LA-VILLE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de L'Isle-sur-Serein ; 917 hab.

JOUY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 175 hab.

JOUY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Chartres ; 265 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Brest.

JOUY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 174 hab.

JOUY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 386 hab.

JOUY-DEVANT-DOMBASLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne ; 182 hab.

JOUY-EN-JOSAS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Versailles ; 1,358 hab. Stat. du chem. de fer de la Grande-Ceinture. L'église a conservé, à l'entrée du chœur, quelques fragments du XIIIe siècle, respectés lors de la reconstruction qui eut lieu au commencement du XVIe siècle. C'est à Jouy qu'Oberkampf avait fondé, en 1759, une fabrique de toiles peintes qui eut alors une vogue considérable.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, p. 263-271 de l'éd. de 1883. — De Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. III, p. 255-268.

JOUY-EN-PITHIVERAIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville ; 370 hab.

JOUY-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 1,356 hab. Fabrique d'instruments aratoires. Donjon du XIIIe siècle, faisant partie du château actuel de Vigneaux. — La forêt de Jouy, au S.-E. de cette commune, tire son nom de Jouy-l'Abbaye, ancien monastère de cisterciens, aujourd'hui en ruine.

JOUY-LE-COMTE (V. Parmain).

JOUY-LE-MOÛTIER. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise, sur une colline dominant la rive droite de l'Oise ; 669 hab. Eglise des XIe et XIIe siècles.

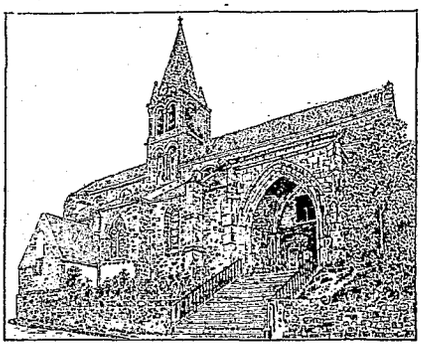

Église de Jouy-le-Moûtier, d'après une photographie.

JOUY-LE-POTIER. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Cléry ; 823 hab.

JOUY-MAUVOISIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières ; 80 hab.

JOUY-SOUS-LES-CÔTES. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 712 hab.

JOUY-SOUS-THELLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 648 hab.

JOUY-SUR-EURE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux ; 390 hab. Stat. de chem. de fer, dite *Jouy-Cocherel*, de Dreux à Elbeuf.

JOUY-SUR-MORIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher ; 1,845 hab. Papeteries.

JOUY (Victor-Joseph Etienne, dit de), littérateur français, né à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 12 sept. 1764, mort à Saint-Germain-en-Laye le 4 sept. 1846. Il achevait à peine ses études dans un pensionnat de Versailles, qu'il fut embarqué, dès l'âge de dix-sept ans, pour la Guyane française, mais promptement rapatrié. En 1787, il repartit comme sous-lieutenant d'artillerie pour les Indes orientales et revint, en 1790, en France, où il collabora, selon Barbier, au *Paquebot ou Rencontre des courriers de Londres et de Paris* (1er janv.-31 août 1791, in-4), rentra au service avec le grade de capitaine, reçut celui d'adjudant général après la prise de Furnes ; mais, suspecté d'opinions royalistes, passa en Suisse et ne reparut qu'après le 9 thermidor. Chef d'état-major de l'armée de Paris sous les ordres du général Menou, il fut arrêté après le 13 vendémiaire, relâché au bout de quinze jours, emprisonné de nouveau sous prétexte de relations avec lord Malmesbury, et enfin mis à la retraite sur sa demande, en 1797. Chef des bureaux de la préfecture de la Dyle sous l'administration de Pontécoulant, il accepta, en 1810, le poste et les émoluments de censeur. Un moment maire de Paris après les journées de 1830, il fut nommé conservateur de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bibliothèque du Louvre. Elu en 1815 membre de l'Académie française en remplacement de Parny, il eut lui-même Empis pour successeur.

Les écrits de Jouy, très variés et très nombreux, ont eu pour la plupart auprès des contemporains un succès qui ne leur a pas survécu. Au théâtre, il suffira de rappeler quelques-uns des opéras les plus célèbres du commencement du siècle : *la Vestale* (1807) et *Fernand Cortez* (1809), musique de Spontini ; *les Amazones* (1812), musique de Méhul ; *les Abencérages* (1813), musique de Cherubini ; *Moïse* (1829) et *Guillaume Tell* (1829), musique de Rossini ; diverses tragédies : *Tippo-Saïb* (1813) ; *Bélisaire* (1818), dont la représentation fut interdite et surtout *Sylla* (1822), dont Talma sut faire un de ses meilleurs rôles ; enfin quelques comédies et vaudevilles. Après avoir débuté par une série de nouvelles libres, intitulée *la Galerie de femmes* (1799, 2 vol. in-12), supprimée depuis par l'auteur et réimprimée de nos jours en Belgique, Jouy a dû surtout sa notoriété à des lettres publiées d'abord dans la *Gazette de France*, puis réunies en volume sous le titre de : *l'Hermite de la Chaussée d'Antin ou Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du* XIXe *siècle* (1812-14, 5 vol. in-12). Elle furent suivies de *l'Hermite de la Guyane* (1816, 3 vol. in-8), de *l'Hermite en province* (1824 et ann. suiv., 14 vol. in-8), vaste compilation pour laquelle Jouy eut des collaborateurs et qui provoqua des critiques et réfutations fort acerbes, ainsi que de nombreuses imitations, enfin des *Hermites en prison* (1823, 2 vol. in-12), dont *Jay* (V. ce nom) pouvait revendiquer sa part. Fondateur avec ce dernier, Arnault et Norvins, de la *Biographie nouvelle*, Jouy purgeait alors à Sainte-Pélagie une condamnation à un mois de prison pour une notice sur les frères Faucher, et il fut également l'un des principaux rédacteurs du *Constitutionnel*, de la *Minerve*, du *Miroir*, etc. Jouy a publié une édition de ses *Œuvres complètes* (1823-28, 29 vol. in-8), renfermant diverses pièces non représentées. M. Tx.

Bibl. : Jules Janin, *Journal des Débats*, 7 sept. 1846. — Quérard, *Supercheries littéraires* (v° *Hermites*).

JOUY (Joseph-Nicolas), peintre français, né à Paris le 11 sept. 1809. Élève d'Ingres, il s'adonna au portrait et à la peinture d'histoire. Ses principaux tableaux sont : *Bataille de Rocroy* et *Prise de Furnes* (musée de Versailles) ; *Supplice d'Urbain Grandier* (musée de Bordeaux).

JOUY (Jules-Théodore-Louis), chansonnier français, né à Paris le 12 avr. 1855. Quelques-unes de ses chansons, telles que : *Derrière l'omnibus*, *Mademoiselle, écoutez-moi donc*, ont été popularisées par Paulus. D'autres, inspirées d'un sentiment socialiste très accentué, ont été dites par l'auteur lui-même au Chat-Noir et dans divers établissements de même nature. Elles ont été réunies en volumes sous les titres de : *les Chansons de l'année* (1888, in-18) ; *les Chansons de bataille* (1889, in-18) ; *la Chanson des joujoux* (1889, in-4), ill. par Adrien Marie. M. Tx.

JOUYE DE GRANDMAISON (V. Grandmaison).

JOUYNEAU-DESLOGES (René-Alexis), littérateur français, né à La Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres) le 24 sept. 1736, mort à Poitiers le 30 sept. 1816. Successivement employé à la direction des domaines de La Rochelle, secrétaire des commandements du marquis de Narbonne-Pelet, inspecteur de la librairie de Poitiers et chef de bureau à l'intendance du Poitou, il fut, en 1789, l'un des commissaires chargés de rédiger le cahier des doléances de Poitiers et seul rédacteur du cahier du corps du commerce et fit partie de la Société des amis de la constitution établie dans cette ville. En l'an IV il fut nommé juge suppléant du tribunal de la Vienne. Jouyneau-Desloges, qui avait longtemps travaillé aux *Annonces, affiches et avis divers* de La Rochelle, fonda, en 1770, les *Affiches* du Poitou, l'un des meilleurs recueils de cette nature, et les continua jusqu'au 31 déc. 1781, travailla de 1793 à 1815 au *Journal du département de la Vienne* et envoya de nombreuses et intéressantes communications, relatives surtout à l'histoire littéraire poitevine, à la *Décade philosophique*. Une partie de ses papiers a été léguée par sa veuve à la bibliothèque publique de Poitiers. M. Tx.

Bibl. : *Revue des provinces de l'Ouest*, 1855 (autobiographie publiée par M. Dugast-Matifeux). — A. Richard, *Notice biographique et bibliographique sur Jouyneau-Desloges, premier journaliste du Poitou*, s. l. n. d., 18 p. in-8.

JOVANOVIĆ (Etienne, baron de), général autrichien d'origine serbe, né à Pazariste, dans les Confins militaires, le 5 janv. 1828, mort à Zara le 8 déc. 1885. Il fit ses études militaires à Gratz et combattit en 1848-49 en Italie. Il devint colonel en 1863 ; en 1866 il occupait Mantoue et fit le jour la bataille de Custozza une vaillante sortie qui fut très remarquée et pendant laquelle il fut blessé. Il se distingua de nouveau en 1869 dans la lutte contre les Krivoséiens révoltés. En 1875, il devint général major et sous-maréchal en 1876. Il commandait la 18e division lors de l'occupation de l'Herzégovine, et fut investi ensuite des fonctions de gouverneur général de la Dalmatie et de gouverneur militaire à Zara. L. L.

JOVANOVIĆ, ou mieux **IOVANOVITS** (Vladimir), homme d'Etat et publiciste serbe, né à Chabats le 28 sept. 1833. Fonctionnaire et journaliste à Belgrade, il dut s'expatrier en 1860 à cause de ses opinions libérales. Fixé à Genève, il y publia, de 1864 à 1866, le journal *Sloboda* (*la Liberté*), en serbe et en français. De là il se rendit à Pest où il fonda la « Société nationale de jeunesse serbe » (Srpska Omladina). Inculpé dans l'assassinat du prince Michel de Serbie, il bénéficia d'un acquittement devant le tribunal hongrois. De retour dans sa patrie en 1872, il entra à la Chambre des députés, et il fut ministre des finances pendant la guerre contre la Turquie, jusqu'à la fin de 1879. Nommé président de la cour des comptes, il reprit le portefeuille des finances en juin 1880 et se retira quatre mois plus tard avec le cabinet Ristits. Il a publié en serbe un grand nombre d'écrits politiques ou économiques, et en français, *les Serbes et la mission de la Serbie dans l'Europe continentale* (Paris, 1870). G. P-I.

JOVE (Paul), historien italien (V. Giovio).

JOVELLANOS ou Jove Llanos (Gaspard-Melchor de), poète, publiciste et homme d'Etat espagnol, né à Gijon (Asturies) le 5 juin 1744, mort à Vega le 27 nov. 1811. D'une famille aisée, il reçut une haute instruction dans plusieurs universités, fut nommé, en 1767, assesseur au tribunal criminel de Séville, puis, en 1778, passa auprès de la haute cour criminelle de Madrid, et devint, en 1780, membre du conseil des ordres de Calatrava, etc. Magistrat éclairé et plein d'humanité, il inspira partout du respect et de la sympathie. Ses graves fonctions ne l'empêchaient point de cultiver les lettres. En 1769, il écrivit une tragédie en vers, *El Pelayo*. En 1773, il composa, en prose, *El Delincuente honrado*, la première comédie de sentiment de la littérature espagnole et qui fit le tour de l'Europe sous le voile de l'anonymat (trad. en franç. par Eymard ; Marseille, 1777). Poète de talent, il exerça par ses nombreuses productions lyriques et satiriques une influence prépondérante sur la jeune école de Salamanque. Il ne se fit pas moins remarquer comme prosateur élégant et vigoureux, dans des écrits où il aborda les plus hautes questions littéraires, politiques et sociales, faisant, ainsi que d'autres hommes éminents de son temps, de nobles et inutiles efforts pour tirer son pays de la décadence. En 1790, il partagea la disgrâce de son ami le comte de Cabarrus, et son exil de huit ans dans sa ville natale fut marqué par des essais pratiques et des mémoires touchant au bien-être général. Nommé, en 1797, ministre de la justice par Godoy, il ne tarda pas à devenir l'objet de haine de ce puissant favori, qui le fit exiler, puis emprisonner dans l'île de Majorque pendant sept années. Rendu à la liberté en 1808, à la suite de l'invasion française, il se retira à Gijon, puis devint un des membres les plus actifs, le chef même de la junte centrale organisée à Séville pour combattre les envahisseurs. Sa vie politique montre en lui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

non seulement un homme d'Etat philosophe, un initiateur fécond, mais un penseur au-dessus de la société frivole de son temps. Violemment attaqué par des adversaires haineux, il consigna la justification de sa conduite publique dans un mémoire admirable : *A Mis Compatriotas* (La Corogne, 1811, 2 vol. pet. in-4), qui est peut-être le meilleur de ses écrits. La réoccupation de sa ville natale par l'armée française l'obligea à s'enfuir par mer, et il mourut deux jours après son débarquement dans le port de Véga. Quand il eût disparu, on rendit publiquement hommage à son patriotisme éclairé et à l'élévation de son caractère. Il était membre des trois Académies espagnoles. Ses *Memorias politicas* ont été traduites en français (Paris, 1825). Ses *Œuvres* ont été publiées d'abord par Ramon Maria Cañedo (Madrid, 1830-32, 7 vol. pet. in-4), puis par V. Linares y Pacheco (Barcelone, 1839-40, 8 vol. in-8), enfin par Cándido Nocedal dans la Biblioteca Rivadeneyra, t. XLVI et L. Une édition séparée de ses *Oraciones y Discursos* a été donnée à Madrid (1880). G. Pawlowski.

Bibl. : J.-A. Cean Bermudez, *Memorias para la vida de Jove Llanos, y noticias analiticas de sus obras*; Madrid, 1814, in-8. — Baumgarten, *D.-G.-M. de Jovellanos*, dans la *Historische Zeitschrift*, 1863. — Ticknor, *Hist. de la litt. esp.*

JOVIEN (*Jovianus*, d'après Zozomène et Philostorge), empereur romain, d'origine gauloise, proclamé à Mayence en 411, tué à Valence en 413. Grâce à l'appui des Burgondes et des Alains, il réussit à étendre son autorité depuis Mayence jusqu'à l'Arvernie et Arles. Les Francs le contraignirent de se sauver dans le Midi. Là, désigné par Placide, sœur d'Honorius, à l'inimitié d'Ataulf, il dut se réfugier à Valence, où il fut assiégé et tué par Daordane, préfet romain (V. Ataulf).

JOVILABE (Astron.). Instrument employé par les anciens astronomes, Cassini, Flamsteed, La Lande, pour trouver les configurations ou les situations respectives des satellites de Jupiter. Cet instrument est remplacé avantageusement aujourd'hui par l'équatorial qui permet de suivre très facilement pendant un temps assez long la planète et ses satellites, en s'aidant des indications fournies par la *Connaissance des Temps*, l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, *Nautical Almanac*, *Berliner Jahrbuch*, etc.

JOVIN (*Jovinus*), général romain d'origine gauloise, mort à Reims en 370 ap. J.-C. Il servit d'abord sous Julien qui, en 361, le chargea de combattre Constance dans la Pannonie. Au retour de cette expédition, Julien le nomma maître de la cavalerie en Gaule. Comme tel, il repoussa au delà du Rhin, en trois rencontres, les Alémans qui, en 366, sous Valentinien, avaient envahi la Gaule. Après ces succès, on lui conféra le titre de consul. Il fit construire à Reims l'église où il est enterré; son tombeau, qui existe encore, est un des plus beaux monuments de l'époque.

Bibl. : Zosime, III, 35. — Am. Marcellin, XXI, 12; XXII, 3; XXV, 8, 10; XXVII, 2. — J. Chautard, *Mém. sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine;* Nancy, 1864.

JOVINIEN, moine romain, mort vers 400. Il fut l'un des adversaires de l'ascétisme monastique que Jérôme propageait avec ardeur. Il conseillait le mariage et semble avoir protesté contre la doctrine naissante de la virginité perpétuelle de Marie. La polémique âpre de Jérôme indique que Jovinien n'était pas en son temps une quantité négligeable. Il fut excommunié par le pape Sirice en 390.

Bibl. : Jaffé, *Regesta Pontific. roman.*; Leipzig, 1885, in-4; 2e éd., p. 41, *ad an.* 390. — G.-B. Lindner, *De Joviniano et Vigilantio*; Leipzig, 1840. — H. Belling, dans la *Zeitschr. für Kirchengeschichte;* Gotha, 1881, t. IX, livrais. II et III.

JOYABAJ. Ville du Guatemala, dép. du Quiché, sur le rio Grande, affl. g. du Motagna; 5,000 hab. Distillerie, marché agricole.

JOYAU (Archéol.). Objet en métal précieux, généralement orné de pierreries, ou dont la valeur a été rehaussée par l'excellence du travail. Les joyaux appartenant aux souverains du moyen âge et de la Renaissance ont été pendant longtemps la seule richesse publique du pays. ils renfermaient les insignes du couronnement, les pièces rares et surtout les vases d'orfèvrerie que l'on exposait dans les fêtes et les banquets. Les joyaux comprenaient aussi les pierreries, les bagues et les bijoux dont se servait le monarque, mais dont il n'était que l'usufruitier. Ce trésor était la ressource suprême du pays. En cas de guerre, lors d'une calamité ou d'un danger national, le pouvoir y avait recours et il envoyait les richesses au creuset de la monnaie, ou bien il les mettait en gage pour se procurer la somme dont il avait besoin. Ces opérations, trop légèrement engagées parfois, expliquent comment il ne nous est parvenu qu'un nombre aussi restreint de pièces décrites dans les inventaires royaux depuis le XIVe siècle. Les joyaux des églises eussent dû rester inaliénables d'après la volonté de ceux qui les avaient offerts; mais, malgré leur destination religieuse et la piété des fidèles, il disparurent à leur tour, lors des discussions civiles ou pour couvrir les dépenses de la guerre, avant d'être anéantis à la Révolution. La France ne possède plus que quelques épaves des joyaux de la couronne, conservés dans les vitrines du musée du Louvre, et nous avons vu vendre récemment ce qui restait des diamants et des joyaux des anciens rois. D'autres nations ont mieux gardé leurs trésors nationaux, et l'on peut voir à la Tour de Londres les joyaux de la couronne d'Angleterre; à Munich et à Dresde, ceux de la Bavière et de Saxe; ceux du Saint-Empire au palais impérial de Vienne, et ceux de l'empire russe au Kremlin de Moscou. A. de Ch.

Joyaux de la Couronne (V. Diamant et Cabinet du Roi).

Bibl.: De Laborde, *le Glossaire du catalogue des Emaux du Louvre.* — J. Labarte, *Histoire des Arts industriels.*

JOYAU (Emmanuel), professeur et philosophe français, né au Havre le 19 oct. 1850. Il vint achever au lycée Napoléon, à Paris, ses études commencées au lycée du Havre, et entra à l'Ecole normale en 1869. Agrégé de philosophie en 1873, il enseigna tour à tour aux lycées d'Auch (1873), de Limoges (1874), d'Angoulême (1879), et de Douai (1885); puis, comme chargé de cours, à la faculté des lettres d'Aix (1887), et à celle de Clermont (1893), où il devint l'année suivante titulaire de la chaire de philosophie. Ses thèses de doctorat ont pour titre : *Platonis Protagoras, sive Socratica de natura virtutis doctrina* (Paris, 1879, in-8), et *De l'Invention dans les arts, les sciences et la pratique de la vertu* (1879, in-8). Il a donné depuis : *Essai sur la liberté morale* (1888), où la liberté est représentée non comme un don fait à tous par la nature, mais comme une conquête de la volonté; *la Théorie de la grâce et la liberté morale de l'homme* (1889), où il montre l'inanité de toute tentative de conciliation entre ces doctrines contradictoires; *la Philosophie en France pendant la Révolution* (1893), où il étudie l'influence des divers philosophes du XVIIIe siècle sur les orateurs et les hommes politiques de la Révolution. H. M.

JOYCE (Jeremiah), publiciste anglais, né le 24 févr. 1763, mort à Londres le 21 juin 1816. Après avoir exercé divers métiers, il fit seul des études brillantes. Précepteur des fils du comte Stanhope, il fut, le 4 mai 1794, arrêté à cause de ses opinions radicales par ordre de Pitt qui voulait surtout être désagréable à Stanhope. Remis en liberté après vingt-trois semaines de prison, il devint ministre de la chapelle unitarienne de Hampstead. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont les plus connus sont : *Scientific Dialogues* (1807, nombr. réimpr.); *Dialogues in Chemistry* (1807); *The Arithmetic of real life and business* (1809); *Lectures on natural and experimental philosophy* (1810). Il a édité les *Analyses of Adam Smith's Wealth of Nations* (1797), la *British Encyclopædia* de Nicholson (1806-1809), etc.

JOYEUSE (La). Rivière de France (V. Drôme, t. XIV, p. 1120).

JOYEUSE (La). Rivière de France (V. Aran).

JOYEUSE (*Gaudiosa*). Ch.-l. de canton du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière; 2,082 hab. Au XIIe siècle, la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

seigneurie de Joyeuse appartenait, avec beaucoup d'autres de cette région, à une dame Vierne qui épousa en 1195 Bernard d'Anduze. Elle en eut deux filles qui furent mariées successivement à Guigon de Châteauneuf-Randon, à qui elles apportèrent tous les domaines de leur famille. On a une charte des franchises données aux habitants de Joyeuse par Bernard d'Anduze en 1237 et sa confirmation en 1261 par Randonne, seconde femme de Guigon de Châteauneuf. L'église de Joyeuse dépendait autrefois des oratoriens qui possédaient même un collège dans cette localité. Le bourg de Joyeuse fait un important commerce de soie; il y a de nombreux moulinages et filatures sur la rivière de Beaume.

JOYEUSE ENTRÉE (V. ENTRÉE, t. XV, p. 1186).

JOYEUSE (Guillaume, vicomte de), seigneur de Saint-Didier, Arques, etc., lieutenant général du Languedoc en 1575, chevalier du Saint-Esprit en 1575, maréchal de France en 1583, mort au mois de janv. 1592. Il avait eu de sa femme Marie de Batarnay, dame du Bouchage, sept fils dont les quatre aînés suivent; les trois autres moururent jeunes (l'un d'eux fut tué aux côtés de leur aîné à tous à la bataille de Coutras) (V. l'art. suivant). L. M.

BIBL. : *Correspondance du vicomte de Joyeuse* (1560-85), publ. par Ed. de Barthélemy, avec introduction biographique; Paris, 1876, in-8 (extr. du *Bulletin de la Société académique du Var*).

JOYEUSE (Anne de), fils aîné du précédent, mort le 20 oct. 1587. Il fut admis très jeune à la cour, où il porta le titre de marquis d'Arques, d'une des terres de son père, jusqu'au jour où Henri III, qui l'avait pris en grande affection après la fin tragique de ses favoris Quélus, Maugiron, Schomberg et Saint-Mégrin, érigea en sa faveur la vicomté patronymique de Joyeuse en duché-pairie, avec préséance sur tous les pairs du royaume, autres que les princes du sang et les membres établis en France des familles souveraines de Savoie, Gonzague, Lorraine et Clèves (août 1581), lui fit épouser Marguerite de Lorraine-Vaudemont, sœur de la reine. Au mois de juin 1582, il lui donne encore la charge d'amiral de France, la première du royaume après celle de connétable et le 31 déc. suivant le collier de Saint-Esprit. Mais ces éclatantes faveurs fondées sur l'amitié royale beaucoup plus que sur des talents sérieux éveillèrent la jalousie du duc d'Epernon. Soit calomnie pure de son rival, soit dépit de sentir son crédit sourdement miné, il passait pour secrètement affilié à la Ligue et sa disgrâce n'était peut-être plus qu'une question de jours, lorsque, mis à la tête de l'armée destinée à faire face au roi de Navarre et en étant venu aux mains à Coutras (20 oct. 1587), il périt, assassiné de sang-froid, après l'action, ayant assez vécu pour assister à la défaite des siens. L. M.

JOYEUSE (François de), frère puîné du précédent, né le 24 juin 1562, mort le 23 août 1615. Il entra de bonne heure dans les ordres et, par la protection de son frère le duc Anne, fut tour à tour créé archevêque de Narbonne en 1582 et cardinal en 1583 (promotion du 12 déc.). Après l'assassinat de Henri III, il tint pour la Ligue, mais sans grande conviction; car ce fut lui qui négocia la réconciliation de Henri IV et du pape. Il laissa la réputation d'un diplomate consommé, peut-être trop facilement acquise par une si courte incursion dans cette carrière, et celle mieux justifiée d'un parfait prélat-courtisan. L. M.

JOYEUSE (Henri de), comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, né en 1567, mort le 28 sept. 1608. La mort de sa femme Catherine de Nogaret de Lavalette, le 12 août 1587, lui porta un tel coup qu'il prit brusquement la résolution de renoncer au monde : le 4 sept. suivant, il entra au couvent des capucins de Paris sous le nom de Père Ange. En 1592, il revint un instant à la vie séculière, à la suite de la mort de son frère Antoine-Scipion (V. l'art. suivant), avec le titre ducal et la charge de gouverneur du Languedoc pour la Ligue qui lui avaient appartenu. Un bref du pape Clément VIII (1594) l'y autorisa... rétroactivement et pour l'avenir; ce retour à son ancienne carrière d'homme d'épée parut dès lors définitif et plus encore, quand, en 1596, il eut reçu de Henri IV le bâton de maréchal pour prix de sa soumission. Il n'en reprit pas moins l'habit monastique en 1599 et ne le quitta plus. Il mourut durant un voyage à Rome, entrepris pour les intérêts de son ordre. L. M.

JOYEUSE (Antoine-Scipion de), mort le 20 oct. 1592. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique; il était grand prieur de l'ordre de Malte pour la langue de France quand arriva la mort de son frère le duc Anne, ce qui lui donna l'occasion de jeter le froc aux orties, au moment même où son autre frère l'endossait par désespoir d'amour. Il périt les armes à la main pendant la retraite de Villemur sans avoir été marié. L. M.

JOYEUSE (A.-P. GUÉRIN, marquis de) (V. CHÂTEAUNEUF-RANDON).

JOYEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 326 hab.

JOYEUX AVÈNEMENT. I. HISTOIRE. — Usage féodal, puis monarchique, en vertu duquel le nouveau titulaire d'une seigneurie ou le nouveau maître d'un royaume recevait à son avènement un don de ses nouveaux sujets. Ce don, d'abord volontaire, se changea en un tribut obligé. Louis XV fut le premier roi de France qui en fit remise à ses sujets, ainsi que de celui de la ceinture de la reine. Au joyeux avènement se rattachait, pour les rois, le droit de délivrer les prisonniers des villes où ils entraient pour la première fois : mais ce droit était celui du souverain, et, dans les temps modernes, il en fut toujours usé discrètement.

II. DROIT CANON (V. BREVET, t. VII, p. 1177).

JOZÉ (Antonio) (V. JOSÉ DA SILVA).

JOZON (Paul), avocat et homme politique français, né à La Ferté-sous-Jouarre le 12 févr. 1836, mort à Paris le 7 juil. 1881. Après de fortes études de droit, il s'attacha comme secrétaire à M. Herold, avocat au conseil d'Etat, prit à Paris une part importante aux élections de 1863, fut impliqué en 1864 dans le procès des *Treize*, devint lui-même en 1865 avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation et acquit vers la fin de l'Empire, dans le parti républicain, une notoriété qui lui valut après la révolution du 4 septembre d'être nommé adjoint au maire du VIe arrondissement. Envoyé le 8 févr. 1871 par le dép. de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, il fit partie à la fois du centre gauche et de la gauche républicaine, prononça d'importants discours sur les matières relatives aux finances, à la magistrature, etc., soutint de toutes ses forces le gouvernement de Thiers, contribua au contraire au renversement du ministère de Broglie (1874), vota les lois constitutionnelles et prit une part importante à la discussion de la loi électorale municipale et de la loi sur l'enseignement supérieur (1875). Les élections du 20 févr. 1876 ne lui furent pas favorables. Mais, après le 16 mai, l'arrondissement de Fontainebleau l'élut député (14 oct. 1877) et il reparut à la Chambre, où il soutint constamment de ses discours et de ses votes la majorité républicaine. On a de Jozon les ouvrages suivants : traduction du *Droit des obligations*, de Savigny, en collaboration avec M. Girardin (1860, in-8); *Manuel de la liberté individuelle*, en collaboration avec M. Herold (1867, in-8); *De la Mission des arbitres nommés par les tribunaux de commerce* (1876, in-8). A. DEBIDOUR.

JÛ-BELLOC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 522 hab.

JUAN FERNANDEZ. Archipel de l'océan Pacifique, à 670 kil. O. de la côte du Chili, duquel il dépend. Il comprend trois îles d'une superficie totale de 185 kil. La principale est *Mas a Tiera* qui a 22 kil. de long. sur 8 kil. de large. De structure volcanique, son plus haut sommet, le Cerro del Yunque, atteint 983 m.; elle est fertile, revêtue d'une superbe végétation; son seul mouillage est au N. la baie Juan Bautista (phare). Au S.-O. de Mas a Tiera est l'îlot de *Santa Clara* ou *das Cabras*. A 180 kil. à l'O. est l'île de *Mas a Fuera*, plus petite que Mas a Tiera, mais plus élevée (1,840 m.). Inhabitées jusqu'au XVIIe siècle, ces îles furent alors visitées par des matelots européens qui y firent des séjours plus ou moins longs. Le plus fameux fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'Ecossais Alex. Selkirk (1704) dont les aventures fournirent à Daniel Defoe l'idée de son roman de *Robinson Crusoé*. Au XVIIIe siècle, les Espagnols occupèrent Mas a Tiera et y bâtirent un fort. Les Chiliens ont rattaché l'archipel à la prov. de Valparaiso. Après l'avoir utilisé comme lieu de déportation, ils l'ont affermé en 1877 à un Suisse qui y organisa l'élevage du bétail. On y compte une soixantaine d'habitants. A.-M. B.

BIBL. : MACKENNA, *Juan Fernandez;* Santiago, 1883.

JUAN, rois de Castille et d'Aragon (V. JEAN).

JUAN D'AUTRICHE (Don) (V. JEAN).

JUAN DE DIEU (V. CHARITÉ [Frères de la]).

JUAN DE HERRERA (V. HERRERA).

JUAN Y SANTACILIA (Don Jorge), marin et mathématicien espagnol, né à Novelda (prov. de Valence) le 5 janv. 1713, mort à Madrid le 21 juin 1773. Il entra dans la marine en 1727, étudia les mathématiques et l'astronomie à Carthagène et accompagna au Pérou, par ordre du roi, l'expédition conduite par *La Condamine* (V. ce nom) et Bouguer (1735-42). A son retour en Espagne, il fut successivement promu capitaine de vaisseau (1743), chef d'escadre (1748), commandant des gardes-marines et inspecteur des chantiers de la flotte (1753). Il était membre de l'Académie de Madrid, de celle de Berlin, de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il contribua puissamment au relèvement de la marine espagnole, laissée en très mauvais état par Ferdinand VI, et publia plusieurs ouvrages, qui dénotent de profondes connaissances scientifiques : *Relacion del viage á la América meridional* (Madrid, 1748, 2 vol. in-4; trad. franç. par Mauvillon, Amsterdam, 1752); *Observaciónes astronómicas y físicas*, en collaboration avec D.-A. de Ulloa (Madrid, 1748, in-4; 2e éd., 1773); *Compéndio de Navegacion* (Cadix, 1757, in-4); *Exámen maritimo-teórico práctico* (Madrid, 1771 et 1795, in-fol.; trad. franç. par Lévêque, Nantes, 1783), l'un des meilleurs traités de construction navale de l'époque.

JUANA (V. JEANNE).

JUANA INES DE LA CRUZ (La sœur), poétesse mexicaine, surnommée la Dixième Muse, née dans la Guipuzcoa en 1651, morte à Mexico en 1695. Ses compositions poétiques la rendirent célèbre en son temps et furent souvent réimprimées (dern. édit. compl. : *Obras;* Madrid, 1725, 3 vol. in-8). Il n'a cependant survécu d'elle, dans l'histoire littéraire, que sa comédie *Los Empeños de una casa*, rééditée dans la Biblioteca Rivadeneyra, 1859, t. XLIX.

BIBL.: J.-M. GUTIERREZ, *Estúdios biográficos y criticos;* Buenos Aires, 1865.

JUAREZ (Benito), homme d'Etat mexicain, né à San Pablo Guelatao (Etat d'Oaxaca) le 21 mars 1806, mort à Mexico le 13 juil. 1872. Issu d'une famille indienne très pauvre, il put, après de longues et pénibles études, s'établir comme avocat à Oaxaca en 1834. Sa probité, sa parfaite connaissance des affaires et ses opinions libérales lui valurent d'être envoyé, en 1856, au congrès fédéral de Mexico. L'année suivante, il fut élu président de la cour suprême de justice. A ce titre, il était vice-président de la république, et, comme tel, il se déclara légalement chef de l'Etat, après la chute de Comonfort, violemment renversé par le parti clérical, qui lui avait substitué le général Zuloaga (1858). Il s'établit à La Vera Cruz, parvint à se faire reconnaître par les Etats-Unis (avr. 1859), résista victorieusement aux attaques de Miramon, qui avait succédé à Zuloaga, le refoula jusqu'à Mexico (1860), et fit son entrée dans cette capitale (11 janv. 1861), pendant que son adversaire s'embarquait pour l'Europe. Les mesures qu'il avait décrétées pour affranchir le Mexique de la prédominance du clergé (mariage civil, vente des biens ecclésiastiques, etc.) furent alors rendues effectives et, le 11 juin 1861, Juarez obtint régulièrement le renouvellement de son mandat présidentiel.

Mais Miramon et le parti clérical, d'accord avec le banquier *Jecker* (V. ce nom) qui réclamait le remboursement d'un prêt usuraire fait à ce personnage, intriguaient à ce moment en France et déterminaient le gouvernement de Napoléon III à intervenir au Mexique sous prétexte d'obtenir des indemnités pour certains de ses nationaux lésés par les derniers événements. L'Angleterre et l'Espagne s'unirent à la France pour exiger de Juarez des réparations analogues. Les trois puissances envoyèrent des troupes qui se saisirent de la ville de La Vera Cruz en janv. 1862. Le gouvernement mexicain fit, par la convention de la Soledad (19 févr.), des concessions que les cabinets de Londres et de Madrid trouvèrent suffisantes. Mais le cabinet des Tuileries, qui avait des vues cachées, ne les accepta pas et, après la rupture des négociations d'Orizaba (9 avr.), le général Lorencez, qui commandait la petite armée française, marcha sur Puebla. Il échoua dans l'attaque de cette place. Mais nos troupes, grâce à des renforts considérables, purent reprendre l'offensive, dans les premiers mois de 1863, sous les ordres du général Forey. Juarez avait appelé aux armes toute la nation mexicaine. Mais il n'en vit pas moins succomber Puebla. Il dut évacuer Mexico, où les Français entrèrent en juil. 1863 et installèrent l'année suivante, à titre d'empereur, l'archiduc Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur François-Joseph.

Juarez ne désespéra pas pour cela du salut et de l'indépendance de son pays. Retiré à San Luis de Potosi, puis à Zacatecas, il disputa le pays pied à pied. Il eût cependant fini par perdre la partie si les Etats-Unis qui, la guerre de la Sécession finie (avr. 1865), venaient de recouvrer leur liberté d'action, ne lui avaient fourni beaucoup d'hommes, beaucoup d'argent et n'avaient (vers la fin de 1865) exigé de Napoléon III l'évacuation du Mexique. A partir de cette époque les soldats de Juarez regagnèrent rapidement du terrain. Dès le mois de juin 1866, ils étaient redevenus maîtres de Matamoros. Un an plus tard, les dernières troupes françaises étaient parties, et Maximilien, fait prisonnier, était fusillé à Queretaro (19 juin 1867). Juarez se fit peu après (octobre) réélire président de la république, comprima plusieurs révoltes, et notamment celle du général Ortega, promulgua une amnistie générale, établit la liberté de la presse (1869), donna une vigoureuse impulsion aux travaux publics (routes, chemins de fer, etc.) et s'efforça, non sans succès, de développer les richesses du Mexique, si longtemps stérilisées par la guerre civile. Malheureusement, sa dernière élection à la présidence (oct. 1871) fut le signal de plusieurs soulèvements simultanés, qui troublaient encore le pays quand il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. A. DEBIDOUR.

JUAYE-MONDAYE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, sur l'Aure; 855 hab. Commerce de beurre, chaux hydraulique, scierie mécanique, château du XVIIIe siècle. Ancienne abbaye de Mondaye (*Mons de Ae*), fondée en 1212; église du XVIIIe siècle, construite sur les plans d'Eustache Restout, prieur, qui l'a décorée de peintures.

JUBA Ier, roi de Numidie (V. NUMIDIE).

JUBA II, roi de Mauritanie (V. NUMIDIE et MAURITANIE).

JUBÆA. I. BOTANIQUE. — (*Jubœa* B.-H. K.). Genre de Palmiers-Coccoïnées, créé sur le *J. spectabilis*, du Chili, la seule espèce connue. Il a un spathe double; les fleurs unisexuées sont réunies dans un même spadice et munies de bractées. Le fruit est une drupe monosperme, à noyau osseux; l'albumen est très savoureux et fournit une grande quantité d'huile. Dr L. HN.

II. HORTICULTURE. — Le *Jubœa spectabilis* Humb. et Bonpl. est rustique dans le midi de la France. Il y atteint de belles dimensions et se contente de sols médiocres. Plus au N. il lui faut la serre tempérée. On le cultive aussi en pot dans les appartements. G. B.

JUBAINVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coursey; 206 hab.

JUBAL, fils de Lémec, lui-même descendant de Caïn, est donné par la tradition juive pour l'inventeur des instru-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ments de musique, tandis qu'on rapporte à son frère Jabal l'institution de la vie nomade et de l'élève des troupeaux et à son autre frère Tubal-Caïn la découverte de l'art du forgeron (*Genèse*, IV, 19-22). Il est intéressant qu'on fasse naître les arts de la civilisation dans la descendance de Caïn, meurtrier d'Abel; mais un examen plus attentif fait voir que l'on établissait la filiation de l'humanité primitive d'Adam à Noé, tantôt par Caïn, tantôt par Seth, troisième fils d'Adam. M. VERNES.

JUBAUDIÈRE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau; 684 hab.

JUBÉ. Clôture monumentale séparant le chœur et la nef d'une église. Le jubé est une réunion et un développement du *chancel* ou clôture du chœur, des *ambons* et de la poutre de gloire (*trabs doxalis*) qui occupaient la limite du chœur, réservé au clergé, et de la nef attribuée au peuple. Le jubé se compose généralement d'un portique dont les arcades laissent apercevoir le sanctuaire et soutiennent une galerie ou tribune du haut des deux côtés de laquelle l'Épître et l'Evangile se lisaient, comme autrefois dans les ambons. Sur le centre de la galerie s'élève, comme sur la poutre, un crucifix souvent accosté de statues (généralement la Vierge et saint Jean; parfois aussi les apôtres). Comme la poutre, également, les arcades du jubé ont servi à porter les draperies dont on voilait le sanctuaire durant la semaine sainte. On accède du chœur à la tribune par deux escaliers ménagés aux extrémités du jubé. Le jubé devait toujours se relier à des clôtures qui fermaient les arcades du chœur en l'isolant du déambulatoire, et servaient d'appui aux stalles. Le jubé ayant pour but d'isoler le clergé des fidèles et pour résultat de priver plus ou moins ceux-ci de la vue de l'autel principal, on adossa généralement aux parties latérales de cette clôture deux autels pour l'usage du peuple, tandis qu'un troisième se dressait souvent au-dessus de l'arcade principale, aux pieds du crucifix.

Nous n'avons pas de jubés antérieurs au XIIIe siècle, bien qu'on puisse en trouver des exemples de style roman dans des pays où ce style a très longtemps persisté (église de Sainte-Marie *in valle*, près de Rosciolo, dans les Abruzzes). Du XIIIe siècle, on n'a plus en France que quelques très beaux débris des bas-reliefs qui ornaient les jubés des cathédrales de Reims et de Bourges; l'église de Valère à Sion en Valais garde un jubé du XIIIe ou du XIVe siècle. C'est à la même date qu'il faut rapporter celui de Saint-Nicolas-de-Girgenti (Sicile) et au XIVe siècle celui de la cathédrale de Throndhjem (Norvège). Tous deux s'élèvent jusqu'à la voûte de l'église.

D'autres jubés, au contraire, sont très simples : ils ne se composent que d'une arcade portant une galerie ou d'une sorte de pont jeté d'un triforium à l'autre : un exemple de ce type datant de 1300 environ se voit à Saint-Martin-de-Clamecy; un autre, du XVe siècle, à Flavigny (Côte-d'Or). Une petite chaire en encorbellement se détache de sa balustrade. Dans l'église de Champagne (Seine-et-Oise), une simple arcade tient lieu de jubé. Le jubé de Saint-Etienne-du Mont, construit sous Henri IV, est un dernier exemple de ce type, commode en ce qu'il permet aux fidèles de bien voir le chœur. Le plus souvent, les jubés avaient trois arcades; tel était celui de la cathédrale d'Amiens (XIVe siècle), tels sont encore ceux de La Chaise-Dieu, de Notre-Dame de l'Epine (Marne), de Saint-Seine (Côte-d'Or), de l'église Notre-Dame, à Folgoët (Finistère, XVe siècle) (V. fig., t. XVII, p. 689), de la cathédrale d'Albi, de l'église de Brou (Ain) (V. fig., t. VII, p. 751) et de la Madeleine de Troyes, œuvres très riches du début du XVIe siècle, encore presque gothiques; ceux de la cathédrale de Limoges, de l'église de Saint-Florentin (Yonne), beaux exemples de la Renaissance; ceux de la cathédrale de Tournai et de l'église d'Appoigny (Yonne) (V. fig., t. III, p. 431) du commencement du XVIIe siècle, etc.

Certains jubés du XVIe siècle sont en bois: celui de Laucourt (Somme) forme un entablement orné des statues des douze apôtres dans des niches très ornées, et surmonté d'un calvaire monumental. Ce jubé n'est presque, à proprement parler, qu'une poutre très large et très riche. Au Faouët (Finistère), un jubé de bois, de quelques années antérieur, présente, au contraire, trois riches arcades comme les jubés de pierre. Au XVIIIe siècle, le clergé fit démolir la presque totalité des jubés pour les remplacer par des grilles de fer. La plupart de ces jubés étaient ornés de sculptures d'un grand prix, dont la perte est à jamais regrettable. C. ENLART.

JUBÉ (Jacques), prêtre janséniste, né à Vanves le 27 mai 1674, mort à Paris le 30 déc. 1745. Il prit parti dans l'affaire du Formulaire et publia une brochure intitulée *Pour et contre Jansenius, touchant les matières de grâce* (Paris, 1703, in-12) qui fut saisie par la police. Sa cure à Asnières était l'asile de tous les suspects. Jubé avait, d'ailleurs, enlevé de son église toutes les images et tous les ornements; il avait aussi modifié la liturgie et exerçait une stricte discipline sur ses paroissiens qui lui étaient très attachés. Il ne tarda pas à être persécuté et dut fuir. On le trouva alors tantôt à Rome, tantôt en Hollande et même en Russie, faisant partout de la propagande janséniste. En 1740, il revint à Paris et finit par mourir à l'Hôtel-Dieu. Il est inhumé à Saint-Séverin.

JUBÉ (Auguste), baron de La Pérelle, général et historien français, né le 12 mai 1765, mort à Dourdan (Eure-et-Loir) le 1er juil. 1824. Il entra dès 1786 dans l'administration de la marine, devint inspecteur général des côtes en 1794, servit comme chef d'état-major sous Hoche, en 1796, commanda ensuite la garde du Directoire, se rallia le 18 brumaire à Bonaparte, fit partie du Tribunat de 1800 à 1807, administra le dép. de la Loire, puis celui du Gers et fut, en 1814, attaché comme historiographe au ministère de la guerre. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie jusqu'à Louis XII* (1805, in-8); *Hommage des Français à l'empereur Alexandre* (1814, in-8); *le Temple de la gloire, ou les Fastes militaires de la France depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (1819, 2 vol. in-8); *Histoire générale militaire des guerres de la France depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1815* (2 vol. in-8).

JUBÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne; 174 hab.

JUBILATION (V. IVRESSE).

JUBILÉ. Dans la bulle *Antiquorum*, Boniface VIII déclare que, selon le rapport des anciens, des indulgences étaient attribuées à ceux qui visitaient l'église du prince des Apôtres. Il les renouvelle et confirme toutes. Mais afin que saint Pierre et saint Paul soient plus honorés, et leurs églises plus fréquentées, il accorde une indulgence plénière à ceux qui visiteront ces églises pendant l'année 1300, commencée à Noël, et toutes les centièmes années suivantes. Clément VI réduisit cet intervalle à cinquante années, à l'instar du jubilé des Juifs (1349). Dès lors, on appela *jubilé* l'indulgence solennelle ainsi instituée. Le 8 avr. 1389, Urbain VI statua que le jubilé aurait lieu tous les trente-trois ans, en souvenir de la durée de la vie terrestre de Jésus-Christ. Enfin, Paul II (1468) fixa la période jubilaire à vingt-cinq années : quatre jubilés dans un siècle, de même que quatre saisons dans une année. En outre et suivant un usage plus récent, les papes donnent, au commencement de leur pontificat et dans les grandes et pressantes nécessités de l'Eglise, des indulgences plénières *en forme de jubilé*. — Le jubilé de l'année sainte dure à Rome une année entière, après laquelle l'indulgence s'étend à toute l'Eglise. L'ouverture se fait la veille de Noël. Le pape se rend processionnellement de la chapelle de son palais à la basilique de Saint-Pierre, dont toutes les portes sont fermées. L'une d'elles, appelée *Porte sainte*, est murée. Le pape la frappe trois fois avec un marteau d'argent, en disant : *Aperite mihi portas justitiæ*. On démolit la maçonnerie qui mure la porte, et le cortège entre au chant du *Te Deum*. Le lendemain, fête de Noël, le pape

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

donne la bénédiction dite du jubilé. L'année expirée, on mure la Porte sainte, pour ne la rouvrir qu'au retour de l'indulgence. — Principaux privilèges du jubilé : faculté pour tous les fidèles de se choisir un confesseur parmi les prêtres approuvés dans le diocèse où la confession doit se faire; amples pouvoirs attribués à tous les confesseurs pour absoudre de l'excommunication, de la suspense et des autres censures ecclésiastiques, pour quelques causes que ce soit, réservées aux ordinaires et au saint-siège, et de toutes sortes de péché, même les plus énormes, réservés ou non réservés. E.-H. Vollet.

Livre des Jubilés (V. Apocalypse).

JUBINAL (Achille), littérateur et homme politique français, né à Paris, d'une famille originaire des Pyrénées, le 24 oct. 1810, mort à Paris le 28 déc. 1875. Auditeur libre des cours de l'Ecole des chartes, Jubinal se fit connaître de bonne heure par d'importantes publications sur la littérature et l'archéologie du moyen âge: *Jongleurs et trouvères ou Choix de saluts, épîtres, rêveries et autres pièces légères des* XIIIe et XIVe *siècles* (1835, in-8); *Légende latine de S. Brandaines* (1836); *Mystères du* XVe *siècle* (1836-37, 2 vol. in-8); *Anciennes Tapisseries historiques* (1837, 2 vol. in-fol. et pl.); *l'Armeria Real de Madrid* (1837, 2 vol. in-fol. et pl. avec suppl. paru en 1846); *Œuvres complètes de Rutebeuf* (1839, 2 vol. in-12; réimpr. en 1874 dans la *Biblioth. elzévirienne*); *Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles* (1839-42, 2 vol. in-8). Une chaire de littérature étrangère ayant été créée à la faculté des lettres de Montpellier le 24 août 1838, Jubinal, qui ne s'était occupé que de littérature française, fut chargé des fonctions de professeur et enseigna dans cette ville la littérature italienne et la littérature espagnole de 1839 à 1845. Rentré à Paris, il fut chargé par M. de Salvandy d'une mission à La Haye pour étudier les manuscrits français de cette riche bibliothèque. En 1849, il eut la fâcheuse inspiration de prendre la défense de Libri, accusé justement d'avoir mis au pillage les bibliothèques publiques qu'il était chargé d'inspecter. Rallié à l'Empire, il se lança dans la politique, fut constamment élu député de Bagnères de 1852 à 1869, et dirigea quelque temps le journal *l'Estafette* (1858). En 1863, il fit don à la ville de Bagnères de sa bibliothèque et de sa collection d'objets d'art dont il publia à cette occasion le catalogue comprenant 17,000 volumes et 700 objets.

JUBLAINS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Bais; 1,597 hab. Sur tout le territoire de la commune se rencontrent les vestiges de l'ancienne cité des Diablintes, *Naeodunum*, abandonnée progressivement du Ve au IXe siècle. On a reconnu indépendamment des voies de communication et des substructions de maisons, le théâtre, les thermes, un temple de la Fortune et surtout un vaste *castellum* (mon. hist.), double enceinte rectangulaire flanquée de tours rondes, au centre de laquelle est un réduit carré ou sorte de donjon.

JUBMEL (V. Ibmel).

JUBY (Cap). Promontoire du littoral du Sahara, dans la partie comprise entre l'oued Draa (limite du Maroc) et le Saguiet-el-Hamra, en face de l'archipel des Canaries. Au S. de ce point, dans une petite île basse, tout près de la côte, Donald Mackenzie fonda en 1878 un comptoir appelé Victoria Port. L'établissement fut, à plusieurs reprises, incendié par les nomades du désert; puis la mer, mauvaise en ces parages, a détruit plusieurs navires qui servaient au trafic de la station. Elle subsiste cependant et en ces derniers temps il y a eu des transactions importantes entre le comptoir et des caravanes sahariennes. Au point de vue commercial, l'établissement est bien situé.

JUCAR ou **XUCAR.** Fleuve d'Espagne, qui a sa source dans le Cerro de San Felipe, massif de 1,800 m. d'alt., sur les flancs duquel naissent aussi le Tage, le Guadalaviar et le Cabriel. *Los Ojuelos de Valdeminguete*, ainsi qu'on nomme ses sources, sont à 1,646 m. d'alt.; la rivière coule du N. au S., passe au pied du pittoresque rocher qui porte Cuenca, puis traverse une partie du plateau de la Manche. Après être entré dans la province de Murcie, le Jucar se recourbe brusquement pour prendre la direction de l'E., passe par une série de gorges ou de défilés dont les murailles abruptes ont de 200 à 350 m. de hauteur, reçoit le Cabriel qui a autant d'eau que lui-même, puis arrive dans une plaine, partie méridionale de la huerta de Valence. Il y est épuisé par de nombreuses saignées pour l'irrigation des rizières et des autres cultures; on ne compte pas moins de 27 acequias ou canaux (seguias des Arabes), arrosant 22,500 hect. et dont le plus important est celui d'Alcira. C'est dans cette partie de son cours que se trouvent les belles campagnes couvertes d'orangers et les villes prospères d'Alberique, Carcagente, Alcira, Algemesi, Sueca, Cullera; au-dessous de cette dernière ville, le fleuve exténué finit dans la Méditerranée, après un cours de 500 kil. environ; la superficie de son bassin est évaluée à 21,000 kil. q. Parmi ses affluents, il faut mentionner sur la rive gauche le *Huecar*, le *Cabriel* (V. ce mot), grossi à gauche du *Moya* et à droite du *Guadazaon*, le *Magro* ou *rio de Juanes;* sur la rive droite, le Jucar ne reçoit que des ruisseaux dont le plus considérable est l'*Albaida*, au-dessous de la prise d'eau d'Alcira. E. Cat.

JUCEWICZ (Ludwik) (V. Lithuanie [Littérature]).

JUCHART. Mesure agraire usitée en Allemagne, valant 57,554 ares à Vienne, 47,2770 ares à Stuttgart, 34,0726 ares à Munich, 33,3370 ares à Bâle.

JUCHEREAU de Saint-Denis (Antoine), général français, né à Bastia le 14 sept. 1778, mort en 1842. Son père ayant été guillotiné pendant la Terreur, il alla terminer ses études aux Etats-Unis, puis, de retour en Europe (1802), entra comme ingénieur militaire au service du gouvernement ottoman. C'est lui qui en 1807 mit Constantinople en état de défense contre la flotte anglaise. Nommé colonel du génie par Napoléon, il fut envoyé en Espagne, où il se distingua au siège de Cadix, au combat de Bornos et à la bataille de Vittoria. Après avoir habilement secondé le maréchal Soult dans la campagne de 1814, il passa dans l'état-major, prit part aux journées de Ligny et de Waterloo (1815), accompagna le comte Molitor en Espagne comme chef d'état-major du 2e corps, pendant l'expédition de 1823, remplit en Angleterre une importante mission d'études militaires (1826), fit la campagne de Grèce en 1828, joua, deux ans plus tard, comme sous-chef de l'état-major général, un rôle important dans la campagne d'Alger, et fut enfin nommé maréchal de camp. On a de lui, entre autres ouvrages : *Révolution de Constantinople en 1807 et 1808* (Paris, 1819, 2 vol. in-8). A. Debidour.

JUDA. Une des tribus israélites, occupant la portion la plus méridionale du pays de Chanaan; sa limite au N. était marquée par une ligne courant sensiblement de l'E. à l'O. à partir de la pointe N. de la mer Morte et passant au S. de Jérusalem; de ce côté, les gens de Juda ou Judéens avaient pour voisins les gens de Benjamin. A l'E., la mer Morte indiquait la frontière naturelle; au S., une ligne frontière indécise marquait le point de contact des établissements israélites avec l'Idumée et donnait parfois passage aux bandes pillardes des Amalécites et autres nomades du désert; à l'O., les Philistins occupaient la plaine maritime. Les gens de Juda ont volontiers vécu dans une sorte d'isolement à l'égard du reste d'Israël avec leur capitale, Hébron, dont ils vantaient l'antiquité. Même après que David, originaire de Juda, eût obtenu la direction de l'ensemble de la nation et transféré sa capitale à Jérusalem, les difficultés de la vie commune se manifestèrent par des mouvements populaires, tel que celui dont Absalon prit la tête. Enfin, après Salomon, la famille de David fut réduite au gouvernement de la tribu de Juda, augmentée de quelques cantons de Benjamin, mais possédant désormais dans Jérusalem une capitale incomparable. C'est pourquoi on désigne couramment le royaume du Sud par le nom de *Juda* en opposition à *Israël*, royaume du Nord, des Dix-Tribus ou encore

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'Ephraïm. Le sol en était montagneux, mais propre à la petite culture, favorable aux arbres fruitiers, à l'olivier, à la vigne et à l'élève des troupeaux. Les relations s'établissaient avec l'Egypte par Gaza. — Conformément à un procédé généalogique bien connu, on a transformé la tribu de Juda en un héros éponyme, quatrième fils de Jacob, père lui-même d'Israël en son entier. On fit même de ce personnage fictif le héros d'une aventure scabreuse que rapporte la *Genèse* (XXXVIII); c'est une combinaison dans le goût de celle qui fait naître Moab et Ammon d'un inceste. M. VERNES.

JUDA (Jules) (V. COLONNE [Edouard]).

JUDA BEN DAUD (V. HAYYOUDJ).

JUDA BEN IABBAÏ, docteur juif qui florissait sous le règne d'Alexandre Jannée et après la mort de ce prince, aux années 79-60 av. J.-C. Il fut, à côté de son illustre ami, Siméon ben Sétah, frère de la reine Salomé, la tête, l'âme du parti pharisien. Lorsque Jannée, conseillé par les sadducéens, sévit contre les pharisiens, il s'expatria à Alexandrie. Après la mort de Jannée, sous Salomé, le parti pharisien revint au pouvoir. Juda ben Iabbaï, rentré à Jérusalem, dirigea la lutte contre les sadducéens, reçut la présidence du sanhédrin qu'il abandonna à la suite d'une erreur judiciaire.

BIBL. : JOSÈPHE, *Histoire ancienne des Juifs*, LXIII. — FRÆNKEL, *Tarké Lammichna*. — GRÆTZ, *Geschichte der Juden*, III, ch. VI.

JUDA HALLÉVI (V. HALLÉVI).

JUDAÏSME (V. HÉBREUX [Hist. et religion des]).

JUDAS (Archit.). Petite ouverture, le plus souvent semblable à une meutrière, mais pouvant se fermer à l'aide d'un châssis plein ou d'une plaque, et ménagée dans une porte ou dans un plancher, afin de permettre de voir sans être vu. Les judas, qui doivent leur nom au disciple du Christ dont ils rappellent la dissimulation, sont surtout pratiqués dans les portes des cellules des prisons, des couvents et des collèges. Ch. L.

JUDAS ISCARIOTE, l'un des apôtres choisis par Jésus pour ses enseignements et qui l'aurait trahi dans des circonstances odieuses (V. JÉSUS). Le Nouveau Testament rapporte que, bourrelé de remords, il se pendit; la littérature populaire a renchéri sur cette circonstance.

JUDAS LE GALILÉEN OU LE GAULONITE, originaire de Gamala, se mit à la tête du mouvement insurrectionnel provoqué par la répugnance que les Juifs éprouvaient à se soumettre à l'opération du cens, en 759 de Rome (6 de l'ère chrétienne); ce recensement était opéré par les soins de P. Sulpicius Quirinius, proconsul de Syrie (*Actes des Apôtres*, V, 37, et Josèphe, *passim*).

BIBL. : SCHÜRER, *Geschichte der jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 1890, t. I, 2e éd., aux mots *Judas der Galiläer* et *Sulpicius Quirinius*.

JUDD (Sylvester), écrivain américain, né en 1813, mort en 1853. Élève de Yale College et de Harvard University, il devint pasteur de l'église unitarienne et, non content de ses prédications, s'efforça de faire passer ses principes religieux dans des œuvres d'imagination comme *Margaret*, étude de mœurs aux Etats-Unis (1845); *Richard Edney and the Governor's Family* (1850) et un poème didactique en vers blancs intitulé *Philo* (1850). Sa vie a été écrite par Mrs. A. Hall. B.-H. G.

JUDE. Ce nom, qui est le même que celui de Judas, est porté par plusieurs personnages du siècle apostolique, notamment par un frère de Jésus et par un des apôtres, Jude, fils de Jacques. Y a-t-il là, en réalité, deux individus distincts, et une confusion sur les personnes ne se serait-elle pas produite? Nous n'osons trop nous prononcer sur ce point.

EPÎTRE DE JUDE. — C'est à Judas, « frère du Seigneur et frère de Jacques, le premier évêque de Jérusalem, que se rattache, à tort ou à raison, l'épître du Nouveau Testament qui porte ce nom. Elle est la septième et la dernière des épîtres catholiques, dans le canon actuel, soit à cause de sa brièveté, soit qu'on ne la tenait pas généralement pour écrite par un apôtre; elle a eu de la peine à se faire admettre et a été toujours plus ou moins contestée. Le second siècle, à l'exception de la *Seconde Epître de Pierre*, qui l'a presque tout entière reproduite, l'ignore entièrement. » (Sabatier.) L'auteur déclare qu'il s'est décidé à prendre la plume à l'occasion de l'apparition dans l'Eglise de « certains hommes impies et prédestinés à la condamnation, qui changent la grâce de Dieu en principe de morale dissolue et renient notre seul souverain et seigneur Jésus-Christ ». Il semble qu'il ait visé des tendances gnostiques. L'écrivain décrit ses adversaires dans un style imagé, mais incorrect et chargé, et, en dehors des textes bibliques, fait allusion à des textes pseudonymes, dont il admet naturellement l'authenticité, tels que le *Livre d'Hénoch* et l'*Assomption de Moïse*. « Il est difficile, dit justement M. Sabatier, de ne pas descendre jusqu'au commencement du second siècle pour rencontrer le milieu historique auquel la lettre correspond. D'autres indices d'une époque assez postérieure peuvent être relevés. » Nous avons donc affaire à une production pseudonyme et apocryphe elle-même. M. VERNES.

BIBL. : REUSS, *la Bible, Epîtres catholiques*, 1878. — SABATIER, *Jude (Epître de)*, dans *Encyclopédie des sciences religieuses* de LICHTENBERGER, 1880, t. VII. — JÜLICHER, *Einleitung in das Neue Testament*, 1894, pp. 145-147.

JUDE (Léo) ou plutôt **JUD**, latinisé en *Judæ*, collaborateur de Zwingle, né à Gémar (Alsace) en 1480; mort à Zurich le 19 juin 1542. Fils d'un prêtre très respecté, il fit ses humanités à Schlettstadt, et passa en 1499 à l'université de Bâle, où il se laissa détourner de la médecine par le professeur de théologie Th. Wyttenbach, et par son condisciple Zwingle. Maître ès arts en 1506, il fut d'abord diacre à Petit-Bâle, puis curé à Saint-Hippolyte (Alsace). De là, une lettre de Zwingle l'appela, en 1518, à Einsiedeln. Dès ce moment, il travailla avec Zwingle à propager et à faire triompher la réforme religieuse dans le cant. de Zurich. En 1522, il passa comme prédicateur à Zurich; son activité se confond alors avec celle de *Zwingle* (V. ce nom). Après la mort de celui-ci, à Kappel (1531), Jude dut se cacher pendant quelque temps devant les menaces de la réaction; puis il refusa la succession de Zwingle, estimant qu'il était fait pour prêcher et écrire et non pour gouverner. Il seconda désormais *Bullinger* (V. ce nom, t. VIII, p. 424) qui fut nommé *antistes*. Ce qui donne une physionomie à part à Jude, c'est, avec son humilité, son grand et joyeux bon sens; il avait, du reste, des idées originales et nettes; il était persuadé que « la nature et la mission de l'Eglise sont et doivent demeurer essentiellement distinctes de celles de l'Etat », ce qui est fort remarquable au XVIe siècle. Il eût désiré de réaliser dans la constitution de l'Eglise réformée la profession individuelle de la foi comme condition d'entrée dans l'Eglise et exercer une discipline stricte pour maintenir le niveau moral et spirituel de l'association ainsi formée. Mais il se laissa convaincre par ses amis zurichois, et surtout par Capiton et Bucer que l'on manda tout exprès de Strasbourg, de l'inopportunité de ces mesures réformatrices. Cela contribua à lui faire refuser une part active dans la direction d'une Eglise dont il ne pouvait approuver la constitution. Il demeura le prédicateur favori du peuple zurichois, qui ne le nommait pas autrement que *Meister Leu* (maître Lion). Il n'a guère publié que des brochures, trois catéchismes, un en latin et deux en allemand, curieux par le fait que le catéchisé demande et que le maître répond, enfin quelques traductions, parmi lesquelles l'œuvre maîtresse de Jude, une traduction latine de la Bible, dont la publication fut achevée par ses amis (Zurich, 1543, in-fol., nouv. éd. chez Rob. Estienne, Paris, 1545); il fut, d'ailleurs, le principal collaborateur de la traduction allemande zurichoise de la Bible, publiée dès 1529, revisée en 1540. F.-Herm. KRUGER.

BIBL.: HAAG, *la France protestante;* Paris, 1856, t. VI, pp. 98 et suiv., donne une liste étendue des publications de Jude. — C. PESTALOZZI, *Leo Judæ;* Elberfeld, 1860. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Allgemeine Deutsche Biographie ; Leipzig, 1881, t. XIV, pp. 651-654.

JUDÉE. Division géographique et politique de la Palestine à l'époque romaine. Elle correspond au territoire occupé dans les temps anciens par la tribu de Juda, auxquels s'ajoutent plusieurs cantons au nord et la côte maritime. Ses frontières varient sensiblement avec les époques. Elle forme, aux environs du christianisme, une des quatre divisions essentielles de la Palestine avec la Samarie, la Galilée et la Pérée.

JUDENBURG. Ville d'Autriche, province de Styrie ; 5,000 hab. Château ; tour de 1509 (*Rœmerturm*) avec portail gothique. C'est un des centres d'établissements métallurgiques. Cette ville, l'ancienne *Idunum*, doit son nom à une colonie juive qui en fut expulsée en 1496. Au voisinage sont les mines de lignite de *Fohnsdorf-Feeberg*, les usines de *Zeltweg*, les ruines du château de *Liechtenstein*.

JUDÉO-CHRÉTIENS (V. CHRISTIANISME).

JUDEX (V. JUGE).

JUDEX (Mathias RICHTER, en lat.), théologien et historien allemand, né à Tippolswalde, en Misnie, en 1528, mort à Rostock en 1564. Pasteur à Magdebourg, puis professeur de théologie à Iéna, il fut un des principaux rédacteurs du fameux ouvrage d'histoire ecclésiastique, *les Centuries de Magdebourg* (V. FLACIUS).

JUDIC (Anna-Marie-Louise DAMIENS, Mme), actrice française, née à Semur le 17 juil. 1849. Nièce de Lemoine-Montigny, d'abord employée dans un magasin de lingerie, elle entra au Conservatoire, se maria, le 5 avr. 1867, avec un homme qui ne fut que l'habile gérant de ses affaires. Elle débuta au Gymnase, le 2 juin 1867, dans un rôle secondaire des *Grandes Demoiselles*, eut de vifs succès à l'Eldorado, puis en Belgique (1871), aux Folies-Bergère, à la Gaîté, et enfin aux Bouffes-Parisiens (1872), où *la Timbale d'argent* la fit passer au premier plan, et depuis plusieurs pièces ont été écrites pour elle, surtout aux Variétés où elle entra en 1876 ; elle excelle dans la chanson, disant avec un air d'ingénuité les couplets égrillards ou à double sens. Ses principaux rôles sont : Thérèse, des *Charbonniers ;* la comtesse Corniska, dans *Niniche* (1878) ; Anna, dans *la Femme à Papa* (1879) ; Angelina, dans *le Grand Casimir ;* Anna-Marie, dans *la Roussotte ;* Denize, dans *Mam'zelle Nitouche* (1883), etc. Après de lucratives tournées en Europe et en Amérique (1885-86), elle rentra aux Variétés, se retira de nouveau et reparut en 1893 au café-concert.

JUDICAËL I-II, rois de *Bretagne* (V. ce mot).

JUDICHAER (Sören Poulsen), grammairien danois, né dans l'île de Gotland en 1599, mort en 1668. Il avait étudié la théologie et fut d'abord recteur à Vordingborg en 1627, puis pasteur à Stangerup en 1637. Sous l'influence d'Opitz, il réforma la métrique danoise en ce sens qu'on ne compta plus seulement, dans les vers, les syllabes accentuées, mais aussi les syllabes atones. On a de lui une *Synopsis prosodiæ danicæ eller en kort Extract af Rimkunsten* (1550) et une *Prosodia danica eller danske Rimkunst*, qui parut après sa mort (1671). Il a laissé aussi une autobiographie en latin et quelques psaumes.

JUDICIS DE MIRANDOL (Louis), littérateur français, né à Saint-Brieuc le 24 nov. 1816, mort près de Fontainebleau le 24 août 1893. Chef de division à la préfecture de la Seine (1870), il collabora à des journaux et revues littéraires et donna en 1860 une traduction en vers et prose de la *Consolation* de Boëce qui fut remarquée. Outre un certain nombre de pièces de théâtre qui ont eu un fort grand succès : *les Pâques véronaises* (1848), *les Cosaques* (1855), en collaboration avec Arnault, *les Aventures de Mandrin* (1855), *la Peau de chagrin* (1851), etc., il a donné des romans : *Frère et Sœur* (1852, in-8) ; *l'Homme de minuit* (1857, 4 vol.), en collaboration avec Enault ; *la Folle d'Apremont* (1881, in-16). Il a écrit divers ouvrages sous le nom de Paul Lagarde.

JUDICIUM. Les Romains entendent par *judicium* la phase de l'instance qui se déroule devant le juge, *judex*. Dans ce sens, *judicium* est opposé à *jus*. On trouve cette antithèse nettement marquée dans la *lex Rubria de Gallia Cisalpina*, et les jurisconsultes ne manquent pas d'observer cette distinction. Sous l'empire du système de procédure ancien et aussi à l'époque où règne la procédure formulaire, la première phase de l'instance, qui se passe devant le magistrat, tend essentiellement à l'organisation du *judicium*. Lorsque le magistrat, ayant entendu les parties, les renvoie à suivre l'instance devant le juge, le *judicium* est organisé, *ordinatum*. Par une sorte de convention, les parties ont accepté de soumettre leur litige à la décision du juge, le *judicium* est *acceptum*. Le procès, *res*, qui jusque-là n'était qu'un exposé des prétentions contradictoires des parties, devient un débat véritable, *lis*. On dit que la *res in litem* ou *in judicium deducta est*. Le *judicium* prend normalement fin par la sentence ; mais il est des cas où il s'éteint : *expirat, solvitur, moritur* sans jugement, par exemple lorsqu'un certain délai s'est écoulé depuis qu'il est *ordinatum*. Le magistrat qui avait organisé le *judicium* conservait jusqu'à la sentence finale un pouvoir de surveillance sur la procédure *in judicio*, et aussi le droit d'apporter au *judicium* réglé par lui toutes les modifications que commandaient les circonstances. Tous ces changements rentrent dans ce qu'on appelait *translatio litis* ou *judicii*.

Toute action pouvant donner lieu à un procès comportant les deux phases successives : *jus* et *judicium* se succédant dans l'ordre habituel, on a été amené à se servir du mot *judicium* pour désigner l'action elle-même. Ainsi *judicium tutelæ* veut dire l'action donnée contre le tuteur à la fin de la tutelle, action que d'autres textes appellent *actio tutelæ*. C'est ainsi que les textes distinguent les *judicia legitima* et *imperio continentia*, les *judicia famosa, bonæ fidei, duplicia*, etc. — Au Bas-Empire, le *jus* et le *judicium* sont confondus, depuis la disparition de la procédure formulaire. *Judicium* perd désormais son sens technique pour prendre une signification plus large. Il veut dire alors l'ensemble de la procédure. Dès avant cette époque, l'expression *judicium* avait ce sens lorsqu'il s'agissait des procédures criminelles. Le *judicium* est dit alors *publicum*. Il avait lieu soit devant le peuple, soit devant les *quæstiones perpetuæ ;* il était destiné à terminer les procès en matière de délits publics. G. MAY.

BIBL. : KELLER, *De la Procédure civile et des actions* (trad. Capmas) ; Paris, 1870, §§ 1, 59, 66, 70, 68, in-8. — ACCARIAS, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. II, nos 731, 764, 783. — MAINZ, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1876, t. I, § 42, et *Introduct.*, nos 97, 90.

JUDITH (Livre de). Cet ouvrage est un roman patriotique juif, dont l'auteur s'est inspiré des sentiments qui ont donné naissance au livre de *Daniel* et à d'autres compositions analogues. Ecrit primitivement en hébreu (ou en araméen), il nous a été conservé en une traduction grecque dans la Bible des Septante et figure ainsi dans les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament. En voici l'analyse, que nous empruntons à Reuss : « Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, engagé dans une guerre contre Arphaxad, roi des Mèdes, invite tous les peuples de l'Asie occidentale à se joindre à lui pour cette expédition. Un grand nombre d'entre eux refusent de lui rendre ce service. Irrité de ce refus, il tourne ses armes contre eux, après avoir vaincu son adversaire. Il envoie son farouche général Holopherne avec une puissante armée contre les récalcitrants. En effet, celui-ci dévaste tous les pays en deçà de l'Euphrate et, à la fin, il ne reste plus à soumettre que les Juifs. Ceux-ci, naguère libérés de la captivité, venaient de restaurer leur ancien sanctuaire et se préparèrent à une vigoureuse résistance sous la direction de leur grand prêtre Joachim. L'armée assyrienne est arrêtée devant la forteresse de Bétylona (Béthulie), et son chef, étonné de la hardiesse d'un si petit peuple, prend des informations sur son compte. Un capitaine ammonite, Achior, qui sert sous lui, raconte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

au long l'histoire des Israélites et déclare qu'il sera impossible de les vaincre tant qu'ils resteront fidèles à la loi de leur Dieu. Holopherne, plein de dépit à cause des doutes exprimés à l'égard de ses chances de victoire, chasse cet homme de son camp et le fait remettre entre les mains des Juifs assiégés, pour qu'il périsse avec eux. Cependant, le siège est poussé sérieusement. On coupe à la ville, située sur une hauteur, l'accès des eaux qui se trouvent en dehors des murs et qui sont l'unique ressource des habitants, et bientôt ceux-ci, réduits à l'extrémité par une affreuse disette d'eau, demandent à grands cris de capituler. Les chefs de la cité promettent d'acquiescer à cette demande si, dans cinq jours, le ciel n'envoie quelque secours inattendu. C'est à ce moment que Judith paraît sur la scène. C'était une jeune veuve, belle, riche et pieuse et jouissant d'une grande considération dans la ville. Elle fait appeler les magistrats, leur adresse des reproches au sujet de leur manque de confiance dans le Dieu d'Israël et promet de sauver le peuple avant le cinquième jour. Elle se rend au camp assyrien, accompagnée d'une suivante qui porte des provisions de bouche pures, c.-à-d. choisies et préparées conformément aux prescriptions de la loi. Elle est conduite devant le général, qui est frappé de sa beauté et qui l'accueille avec bienveillance. Elle lui dit que les assiégés, pressés par le manque de vivres, vont se décider à manger des choses consacrées à Dieu, prémices et dîmes, et attireront ainsi sur eux la colère du ciel, de manière qu'on pourra s'emparer de la ville sans coup férir. Elle demande la permission de rester au camp et de pouvoir sortir chaque matin avant le jour pour faire sa prière et ses ablutions religieuses à l'une des sources dont il a été parlé. Holopherne, fasciné par ses charmes, croit tout ce qu'elle lui débite et, le quatrième jour, il donne un grand festin en son honneur, avec l'arrière-pensée de profiter de cette occasion pour satisfaire la passion qu'elle lui avait inspirée. Mais, pendant le repas, il se gorge tellement de vin que, lorsque les autres convives se sont retirés et qu'il est resté seul avec Judith, il tombe ivre-mort sur son divan et Judith lui coupe la tête avec son propre cimeterre. Vers le matin, elle sort, comme de coutume, avec sa suivante, qui emporte la tête du général assyrien dans son sac à provisions. Elle se rend à la ville, raconte ce qu'elle a fait et engage ses concitoyens à faire immédiatement une sortie. Les avant-postes alarmés mandent au camp ce qui se prépare ; on court à la tente d'Holopherne, on le trouve assassiné ; toute l'armée se débande et la ville est sauvée. »

Il n'est pas besoin d'un long examen pour voir que nous n'avons point affaire à un récit historique, ni même à des souvenirs de quelque fait réel, qu'on aurait transformés pour les faire servir à une fin d'instruction morale et religieuse. L'affabulation du récit témoigne de connaissances géographiques et historiques d'une singulière incohérence ; c'est une composition littéraire libre, dont l'auteur a emprunté les matériaux indistinctement à des époques très différentes. On peut signaler une série de passages bibliques dont il s'est inspiré. On est moins heureux quand on cherche à déterminer la ville forte que l'écrivain de *Judith* a prétendu désigner et qu'il semble placer au S. de la vallée du Kison, sur la route de Sichem. Serait-ce Béthel, située passablement plus au S. ? Les voyageurs modernes ne s'embarrassent pas pour si peu et identifient Béthulie tantôt avec Sanour, tantôt avec quelque autre localité de la même région. Les circonstances qui ont pu provoquer le *Livre de Judith* se rencontrent lors de l'insurrection des Machabées et jusqu'aux environs de l'ère chrétienne. Il semble excessif de descendre plus bas. C'est, en somme, une œuvre d'une véritable valeur et d'assez belle allure, utile à consulter pour l'histoire des idées religieuses et morales au temps des Asmonéens. M. VERNES.

BIBL. : FRITZSCHE, art. *Judith*, dans le *Bibel-Lexicon* de SCHENKEL, 1871. — REUSS, *Littérature politique et polémique*, 1879, pp. 319-362. — SCHÜRER, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 1886, pp. 599-603, 2e éd.

JUDITH, impératrice, femme de Louis le Pieux, née vers 800, morte à Tours le 19 avr. 843. Fille de Guelphe, comte de Bavière, elle épousa en 819, l'empereur Louis le Pieux. Devenue mère en 823 d'un fils qui fut plus tard Charles le Chauve, elle mit tout en œuvre pour lui assurer une part importante de l'héritage paternel au préjudice de ses aînés Lothaire et Louis, fils d'un premier lit. Sa liaison avec Bernard, comte de Barcelone, donna occasion à ses beaux-fils de se soulever contre l'empereur (831). Arrêtée, Judith fut enfermée dans un monastère, à Laon d'abord, puis à Poitiers, mais recouvra la liberté l'année suivante. De nouvelles intrigues provoquèrent une nouvelle révolte (833) ; cette fois, l'empereur fut déposé et Judith dut reprendre le voile ; mais Louis le Pieux ayant recouvré la couronne, elle revint auprès de lui et réussit à obtenir un nouveau partage de l'Empire, favorable à son fils Charles.

JUDITH, fille du roi de France Charles le Chauve, née vers 843. Elle épousa d'abord, en 856, Ethelwulf, roi de Wessex, puis, devenue veuve en 858, fut enlevée par Baudouin Ier, comte de Flandre, qui l'épousa en 862.

JUDITH, fille de Vladislav IV de Bohême et femme du prince polonais Vladislav Hermann, fut la mère de Boleslav IV à la Bouche torse (1085).

JUDITH fille du roi Jean de Luxembourg, morte en 1349. Elle épousa Jean le Bon, roi de France, et fut la mère de Charles V.

JUDSON (Adoniram), missionnaire américain, né à Malden (Mass.) le 9 août 1788, mort en mer le 12 sept. 1850. Comme étudiant du séminaire théologique d'Andover, il fut l'un des promoteurs les plus actifs de la fondation, en 1810, de l'*American Board of commiss. for foreign Mission*. Il partit lui-même comme missionnaire en 1812 pour Calcutta, passa au baptisme à Çirampour (V. CAREY, t. IX, p. 396), et devint ainsi l'occasion de la fondation, en 1814, de l'Union baptiste américaine en faveur des missions. Expulsé de Calcutta en 1813, il alla par Maurice en Birmanie, et y créa, en dépit de rudes persécutions et souffrances (1822-1826), une mission qui se développa vers 1830 surtout chez les montagnards carianes et qui compte actuellement (1895) près de 32,000 convertis adultes. Judson termina en 1834 la traduction de la Bible en birman. F.-H. K.

BIBL. : Fr. WAYLAND, *Rev. A don. Judson, D. D.*; Londres, 1853, 2 vol.

JUDSON (Fanny FORESTER, Mrs. Emily), femme de lettres américaine, née en 1817, morte en 1854. Miss Chubbuck avait déjà publié deux ou trois volumes de vers et d'essais en prose sous le pseudonyme de Fanny Forester, lorsqu'elle devint, en 1846, la troisième femme du missionnaire Adoniram Judson. Après la mort de son mari, elle donna un grand nombre d'ouvrages, dont les plus connus sont : *The Kathayan Slave* (1853) ; *My Two Sisters* (1854) ; *Allen Lucas, or the Self-Made Man ; How to be Great, Good and Happy*. On lui reproche une grande affectation de style. B.-H. G.

JUEL (Niels), amiral danois, né à Christiania le 8 mai 1629, mort à Copenhague le 18 avr. 1697. Issu d'une famille connue dans l'histoire dès le XIIIe siècle et qui a fourni au Danemark des hommes d'Etat et des marins illustres, il était à l'âge de quatorze ans attaché au service du prince Frédéric, alors archevêque à Brême ; il suivit en Danemark ce prince quand il devint roi sous le nom de Frédéric III. Niels étudia ensuite à l'Académie de Sorœ, puis voyagea, de 1649 à 1650, en France et en Hollande pour compléter ses études navales. Il servit, sous Tromp d'abord, dans la flotte hollandaise, puis, sous Ruyter, contre les Anglais et contre les pirates qui infestaient la Méditerranée (1652-55). Peu après son retour en Danemark, il fut nommé amiral (1657). Il commanda en cette qualité l'escadre danoise dans le combat naval de Falsterbo les 13 et 14 sept. 1657 et défendit Copenhague du côté de la mer pendant le siège de 1658-59. A partir de 1662, il remplit la charge de vice-président de l'amirauté. Lors de la reprise de la guerre contre la Suède, en 1676, il prit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le commandement suprême de la flotte danoise, s'empara de l'île de Gotland et vainquit à plusieurs reprises les Suédois dans des combats terribles. Le 1er juin 1676, de concert avec l'amiral hollandais Tromp (le fils du marin sous lequel il avait fait ses premières armes), il remporta au S. de l'île d'Œland une éclatante victoire à la suite de laquelle il occupa la ville d'Yotad. Un an plus tard, il battit de nouveau la flotte suédoise à la hauteur de l'île de Mœn (1er juin 1677), puis dans la baie de Kjœge (1er juil.). Cette dernière victoire est la plus importante qu'ait jamais remportée la flotte danoise ; la lutte fut acharnée et l'amiral Juel dut, à deux reprises, quitter le vaisseau sur lequel il combattait et transporter son pavillon sur un autre navire. A la suite de ces brillants faits d'armes, le roi le nomma lieutenant général-amiral et fit frapper une médaille en son honneur. Il fut, à partir de cette époque, le véritable chef de la marine danoise. Nommé, en 1683, président de l'amirauté, il passa les dernières années de sa vie à apporter des améliorations importantes à l'organisation de la flotte et aux travaux de défense maritime du Danemark. Son corps repose dans une des églises de Copenhague ; en 1881, on a élevé dans cette ville un monument en son honneur. Sa veuve fonda la maison des jeunes filles nobles de Roskilde. — Son frère *Jens* fut un diplomate de mérite. Th. Cart.

Bibl. : Tycho Hoffmann, *Portraits historiques des hommes illustres du Danemark.* — Garde, *Niels Juel ;* Copenhague, 1842. — Guldberg, *Niels Juel, Danmarks store söhelt ;* Copenhague, 1870. — Tuxen, *Niels Juel og Tordenskjold.*

JUEL (Jens), peintre de portraits danois, né à Gamborg le 12 mai 1745, mort le 23 déc. 1802. Un excellent portrait de la reine *Caroline-Mathilde* attira l'attention sur lui et lui valut de puissantes protections dans la haute société. De 1772 à 1780, il vécut à l'étranger et principalement à Paris et à Rome. En 1777, il suivit le graveur Clemens à Genève et y séjourna assez longtemps. Il y peignit le portrait du naturaliste *Bonnet*. A Hambourg, où il s'arrêta en retournant à Copenhague, il fit le portrait du poète allemand *Klopstock*. En 1782, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague et y devint professeur en 1784. A partir de cette époque, il peignit un nombre considérable de portraits qui se font remarquer par une élégance recherchée. On a aussi de lui quelques paysages qui ne sont pas sans valeur.

JUENGKEN (Johann-Christian, ophtalmologiste prussien, né à Burg, près de Magdebourg, le 12 juin 1793, mort à Hanovre le 8 sept. 1875. Il servit dans les ambulances en 1815, fut reçu privat-docent à Berlin en 1817, nommé professeur extraordinaire en 1825 et chargé en 1828 de la direction de la nouvelle clinique ophtalmologique de la Charité, qu'il conserva pendant quarante ans ; enfin devint en 1834 professeur ordinaire de chirurgie et d'ophtalmologie. Peu original, il a cependant rendu de grands services comme professeur et comme clinicien. Ouvrages principaux : *Die Lehre von den Augenoperationen* (Berlin, 1829) ; *Die Lehre von den Augenkrankheiten* (Berlin, 1832 ; 3e éd., 1842) ; *Die Augendiätetik*, etc. (Berlin, 1890), etc.

JUÉNIN (Pierre), historien français, né à Bourg-en-Bresse le 11 déc. 1668, mort à Tournus le 17 nov. 1747. Chanoine, puis chantre et finalement doyen du chapitre de Tournus, il consacra pour ainsi dire toute sa vie à la rédaction d'une *Nouvelle Histoire de l'abbaïe royale et collégiale et de la ville de Tournus* (Dijon, 1733, in-4), destinée à remplacer l'*Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus* du P. Chifflet (Dijon, 1664, in-4).

JUGATIO TERRENA (V. Capitation, t. IX, p. 199).

JUGAZAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 270 hab.

JUGE. I. Droit romain. — Dans les procès civils, le juge, *judex*, est un simple particulier auquel le magistrat renvoie l'affaire lorsqu'il ne veut ou ne peut la terminer lui-même, *ipse cognoscere*. Telle fut la règle sous l'empire du système des *legis actiones* et du système formulaire. Le juge désigné, *datus*, est investi par le magistrat du droit d'examiner l'affaire et de la trancher par une sentence. C'est, par conséquent, devant lui que se déroule la seconde phase de l'instance, ou *judicium* (V. ce mot). Il y a deux catégories de juges : ceux qui sont désignés par le magistrat pour une affaire déterminée et dont la mission cesse une fois la sentence rendue. Dans cette catégorie sont compris : le *judex* ou *unus judex* qui statue seul sur les affaires *judicia*, où le droit doit être appliqué d'une façon plus stricte ; l'*arbiter* qui agit seul ou avec d'autres, et auquel on confie les affaires qui comportent un assez large pouvoir d'appréciation, *arbitria* (V. Arbiter) ; enfin les *recuperatores*, d'abord juges internationaux des procès entre citoyens et étrangers, puis juges, entre citoyens, de contestations ne comportant que des vérifications de fait ou l'évaluation d'un dommage. La seconde catégorie de juges est formée des tribunaux permanents, centumvirs et décemvirs, dont la compétence et l'organisation ne sont pas connus dans tous leurs détails avec précision. Que le juge soit spécialement nommé pour une affaire ou que la cause soit du domaine d'un des tribunaux permanents, le principe fondamental est que la désignation du juge faite par le magistrat émane du libre choix des parties. Dans la pure doctrine romaine primitive, le règlement d'une contestation, particulièrement en matière civile, est une affaire qui n'intéresse pas l'Etat. Le juge n'est pas imposé par l'Etat, il est choisi par les parties. Le principe reçoit son application directe, lorsqu'il s'agit d'un *judex* ou *arbiter*. Le juge, en effet, désigné par le préteur parmi les personnes inscrites sur l'*album judicum*, peut être récusé par l'une ou l'autre des parties. Faute de récusation, le juge donné est donc l'homme de leur choix. Il en est de même ou à peu près pour les *recuperatores*. Enfin si l'affaire est de la compétence des centumvirs ou décemvirs, ceux-ci étant nommés à l'élection, on peut soutenir que, d'une façon indirecte en tout cas, les plaideurs ont par avance souscrit à leur désignation comme juges de leurs contestations futures.

A partir du moment où disparut la distinction du *jus* et du *judicium*, les deux rôles jusque-là séparés de magistrat et de juge se confondirent. Les textes portent la trace de cette transformation. La compilation justinienne, tant au Digeste qu'au Code, désigne le préteur ou le gouverneur de province sous le nom de *judex*. Cependant, au Bas-Empire, on trouve des *pedanei judices* qui, selon l'opinion la plus accréditée, seraient de simples particuliers auxquels le juge ordinaire peut déléguer la connaissance des causes les moins importantes.

Dans la procédure criminelle, le magistrat chargé de présider les *quæstiones* porte de très bonne heure le nom de *judex, judex quæstionis*. Ainsi, par exemple, dans la loi *Acilia repetundarum*. Les juges particuliers, jurés chargés de statuer sur le fait criminel soumis à la *quæstio*, sont aussi nommés *judices*. Ils sont choisis sur l'*album judicum*, dressé par le préteur. A partir d'Auguste, il y eut quatre décuries de ces *judices* choisis, *selecti*, aussi bien pour les affaires civiles, *judicia privata*, que pour les procès criminels, *judicia publica*. Avant cette réforme et sous la république, des lois nombreuses, *leges judiciariæ*, avaient été portées pour réglementer la composition de l'*album*. Les parties avaient ici également un droit de récusation, *rejectio*, et par là le principe du libre choix du juge se trouvait aussi respecté. G. May.

II. Ancien droit (V. Organisation judiciaire).

III. Droit actuel. — Dans un sens large, on entend par *juge* tout magistrat chargé d'instruire et de terminer un procès quelconque. Ainsi les conseillers de la cour de cassation, ceux des cours d'appel, les membres des tribunaux de commerce, les prud'hommes, sont des juges. Mais, dans un sens étroit, ce terme ne désigne que les magistrats des tribunaux d'arrondissement et encore ne faut-il pas comprendre les officiers du ministère public. C'est de ces juges des tribunaux d'arrondissement que nous allons nous occuper spécialement. Pour pouvoir être appelé à ces fonctions, il faut être

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

citoyen français, avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, avoir obtenu le diplôme de licencié en droit et avoir suivi le barreau pendant deux ans au moins (loi du 20 avr. 1810, art. 64). Dans le choix des magistrats, le gouvernement n'est lié par aucune autre règle. Il n'existe notamment ni concours ni examen quelconque. Ce système a souvent été critiqué; on lui a reproché de permettre au gouvernement d'arrêter ses choix par des considérations étrangères aux véritables intérêts de la justice et on lui a imputé l'insuffisance de certains magistrats. Dans le but de donner satisfaction à ces critiques, un décret du 29 mai 1876 inspiré par M. Dufaure, alors garde des sceaux, avait organisé un véritable concours pour les places d'attachés au parquet ou à la chancellerie ; le gouvernement continuait d'ailleurs à jouir de la liberté la plus complète pour le choix des juges comme aussi pour celui des officiers du ministère public. Mais ces attachés au parquet se recommandaient tout particulièrement par les succès qu'ils avaient obtenus dans les concours. Néanmoins ce décret n'a pas été longtemps observé et il est aujourd'hui presque entièrement tombé dans l'oubli.

Les fonctions de juge sont incompatibles avec un certain nombre d'autres fonctions ou professions, telles que celles de préfet, sous-préfet, conseiller de préfecture, maire, adjoint, officier ministériel, notaire, fonctionnaire administratif, comptable, conseiller d'Etat, ecclésiastique, avocat (loi des 2, 11 sept. 1790; loi du 24 vendémiaire an III, tit. 1; ordonn. du 20 nov. 1822, art. 42). Mais rien ne s'oppose à ce qu'un juge soit en même temps professeur ou agrégé d'une faculté de droit. Les magistrats élus députés sont remplacés dans leurs fonctions dans les huit jours qui suivent la vérification de leurs pouvoirs s'ils n'ont pas fait connaître, avant l'expiration de ce delai, qu'ils n'acceptent pas le mandat législatif (loi du 30 nov. 1875, art. 1). Seuls le premier président de la cour de cassation et le premier président de la cour d'appel de Paris peuvent cumuler leurs fonctions avec le mandat de député. Les membres titulaires des tribunaux d'arrondissement sont même inéligibles dans leur ressort. En d'autres termes, ils peuvent être élus députés partout ailleurs que dans leur ressort; mais alors ils doivent opter comme on l'a dit plus haut. Les juges titulaires et les juges suppléants chargés de l'instruction ne peuvent pas non plus être élus conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux, dans l'arrondissement où ils exercent leurs fonctions; mais partout ailleurs ils sont éligibles et peuvent cumuler ces mandats avec leurs fonctions judiciaires. Enfin les présidents, vice-présidents et juges d'instruction ne peuvent pas être élus sénateurs par le département dont leur tribunal fait partie, mais rien ne s'oppose à ce qu'ils soient élus ailleurs et dans ce cas encore le cumul est permis (loi du 10 août 1871, art. 8 et 92 ; loi du 24 févr. 1872, art. 7 ; loi du 2 août 1875, art. 20 et 21 ; loi du 20 nov. 1875, art. 12 ; loi du 5 avr. 1884, art. 33). On n'admet pas non plus que les magistrats puissent être jurés (loi du 21 nov. 1872). Pour assurer l'indépendance des magistrats, la loi du 20 avr. 1810 (art. 63) décide que les parents et alliés jusqu'au degré d'oncle et de neveu inclusivement ne peuvent être simultanément membres d'un même tribunal ou d'une même cour, soit comme juges, soit comme officiers du ministère public, soit comme greffiers. Mais cette disposition si sage est ensuite détruite par une exception. La même loi permet en effet, au chef de l'Etat d'accorder des lettres de dispense en vertu desquelles des parents ou alliés au degré prohibé pourront appartenir au même tribunal ou à la même cour, pourvu que ce tribunal se compose de huit juges au moins. Toutefois, lorsque deux juges, parents ou alliés à un degré rapproché siègent ensemble en vertu de ces dispenses, s'ils sont du même avis, leurs deux voix se confondent et ne comptent que pour une (avis du conseil d'Etat du 23 avr. 1807). Cette disposition est la source, dans la pratique, de difficultés souvent inextricables. Qu'on suppose, en effet, une audience composée de trois juges, dont deux parents ou alliés. Si ces deux juges sont d'avis différents, leurs voix comptent séparément et le jugement est rendu à le majorité de deux voix contre une. Mais il faut avoir bien soin de dire dans le jugement que ces deux parents ont voté en sens contraire. Cette indication ne viole pas sans doute le principe du secret de la délibération et du vote, car si l'on met dans le jugement que les deux juges parents ou alliés ont été d'avis différents, cependant on n'indique pas dans quel sens l'un et l'autre ont voté. Mais c'est pour le troisième juge non parent que le secret des délibérations est violé : par cela même qu'on dit que les deux juges parents ou alliés ont voté en sens contraire, on montre que le troisième juge a fait la majorité et a voté en faveur du gagnant. C'est là un inconvénient sérieux, mais enfin le jugement n'en est pas moins valablement rendu. La situation devient beaucoup plus grave lorsque les deux juges, parents ou alliés, ont voté dans le même sens : il se trouve alors que, leurs deux voix comptant seulement pour une, le tribunal n'a été composé que de deux membres et le jugement ne peut pas être rendu ou est nul pour cause d'insuffisance du nombre des juges (loi du 20 avr. 1810, art. 7). Comment sortir d'embarras ? Appellera-t-on un quatrième juge ? On ne le pourra pas, car la loi du 30 août 1883 veut que les tribunaux d'arrondissement siègent en nombre impair. Il faudra donc faire venir deux juges, et le tribunal se composera maintenant de cinq magistrats dont deux parents ou alliés. Il faut recommencer toute l'instruction ; puis ensuite, au moment du vote, il pourra arriver que trois voix se prononcent contre deux, en faveur de telle partie, et si, dans ces trois voix se trouvent celles des deux juges parents ou alliés, comme elles se confondent, on est en réalité en présence de deux voix contre deux, c.-à-d. d'un partage. Tout est encore à recommencer et peut-être sans chance de succès. En pratique, le seul moyen de sortir de cette impasse est de prier un des juges parents ou alliés de se retirer et de le remplacer par un autre. Mais ne voit-on pas que toutes ces complications seraient évitées si les dispenses n'étaient pas admises et s'il était absolument interdit à deux parents ou alliés jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement de faire partie d'un même tribunal, quel que soit le nombre des membres de ce tribunal ?

On doit, au contraire, approuver sans réserve la disposition de la loi du 30 août 1883 (art. 10) qui interdit à tout magistrat d'un tribunal ou d'une cour de siéger, s'il est parent ou allié jusqu'au troisième degré inclusivement de l'avocat ou de l'avoué de l'une des parties. Mais on peut regretter que cette disposition ne s'applique pas à la cour de cassation.

Tout juge est nommé par décret du président de la République (loi du 25 févr. 1875, art. 3). La nomination est précédée d'une double présentation; l'une est faite par le premier président, l'autre par le procureur général de la cour dans le ressort de laquelle la vacance s'est produite; mais ces présentations ne sont pas obligatoires pour le chef de l'Etat. Avant d'entrer en fonctions, le nouveau juge doit prêter, devant la première chambre de la cour, le serment professionnel suivant: « Je jure et promets de bien remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat. » Ce serment est la condition indispensable de l'exercice des fonctions. Le refus de prestation de serment serait considéré comme une démission ; le magistrat qui exercerait ses fonctions avant de l'avoir prêté ferait des actes nuls, encourrait des mesures disciplinaires et une amende (C. pén., art. 196). D'ailleurs, le traitement du magistrat ne court que du jour où il a prêté serment (décr. du 30 janv. 1811, art. 29). Une fois entrés en fonctions, les juges, à la différence des officiers du ministère public, sont inamovibles, c.-à-d. ne peuvent être privés de leurs fonctions ou même changer de résidence si ce n'est de leur libre consentement, à moins qu'on ne soit dans un des cas où la loi permet de prendre contre eux des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mesures disciplinaires. Mais alors il faut observer les formes prescrites par la loi. L'inamovibilité ne saurait en effet avoir pour résultat de permettre aux magistrats de manquer à leurs devoirs et ceux-ci sont même tout particulièrement étroits. Ainsi les juges doivent résider dans la ville où siège le tribunal et ne peuvent pas s'absenter sans avoir obtenu de congé. A l'effet de les obliger à l'assiduité aux audiences, la loi veut qu'avant l'heure fixée pour l'ouverture des audiences, ils se fassent inscrire sur le registre de pointe (V. pour plus de détails, décret du 30 mars 1808, art. 11 et suiv. et art. 100; loi du 20 avr. 1810, art. 29 et suiv.).

A raison même de la gravité de leur caractère, ils doivent s'abstenir de certains actes qui sont cependant parfaitement licites pour les autres citoyens : faire le commerce (a fortiori de l'ordonn. du 22 nov. 1822, art. 42, qui défend le commerce aux avocats); se rendre cessionnaires de droits litigieux dans leur ressort; se porter adjudicataires des biens dont la vente est poursuivie devant leur tribunal ou des coupes de bois de l'État mises en vente dans leur ressort (C. civ., art. 1596 et 1597; C. de procéd., art. 711, 964, 973 et 988; C. for., art. 21); signer aucun effet de commerce ou billet à ordre; accepter aucune fonction ou profession qui oblige à rendre compte, telle que celle d'agent d'affaires (ordonn. du 24 sept. 1828, art. 151); donner aucune consultation, même à titre gratuit (C. de procéd., art. 378); se livrer à des démonstrations ou manifestations politiques, hostiles au principe ou à la forme du gouvernement (loi du 30 août 1883, art. 14). Le juge qui manque à l'un de ces devoirs peut être frappé d'une des quatre peines disciplinaires suivantes : censure simple; censure avec réprimande, laquelle emporte privation de traitement pendant un mois; suspension, laquelle implique aussi privation de traitement et pour toute sa durée; déchéance (loi du 20 avr. 1810, art. 50). Depuis la loi du 30 août 1883 (art. 15 et suiv.), ces peines ne peuvent être prononcées que par la cour de cassation à laquelle cette loi a donné les attributions de conseil supérieur de la magistrature. La cour de cassation statue en chambre du conseil et ne peut être saisie que par le ministre de la justice. Elle donne aussi son avis pour le cas où le garde des sceaux veut déplacer un magistrat ou le mettre à la retraite (V. Inamovibilité). En outre, le président de chaque tribunal a le droit d'adresser d'office ou sur la réquisition du ministère public, des avertissements aux juges de son tribunal qui compromettent la dignité de leur caractère (loi du 20 avr. 1810, art. 47).

En sens inverse, le juge jouit, dans l'exercice de ses fonctions, de certaines prérogatives. Ainsi, il est dispensé de la tutelle et des charges publiques qui s'en rapprochent (C. civ., art. 427). S'il est inculpé d'un délit, il est traduit devant la première chambre civile de la cour d'appel (C. d'instr. crim., art. 479). Lorsqu'un magistrat a dignement rempli ses fonctions, il peut obtenir, en sortant de charge, l'honorariat, en vertu duquel il continue à figurer au tableau du tribunal; dans les cérémonies publiques, il prend place immédiatement après les magistrats en activité; il a droit, comme par le passé, au privilège attaché à sa qualité de juge, mais aussi il reste soumis à l'action disciplinaire, et, s'il commet quelque faute grave, il peut être privé de l'honorariat (décr. du 2 oct. 1807, art. 3).

Il y a près de chaque tribunal un certain nombre de juges suppléants. Ces magistrats sont inamovibles comme les autres et soumis aux mêmes conditions de capacité; ils jouissent des mêmes prérogatives, mais ils ne touchent pas de traitement et n'ont que voix consultative; en outre, la plupart des incompatibilités précédemment relevées n'existent pas pour eux, et c'est ainsi qu'un juge suppléant peut être en même temps avocat ou avoué près le tribunal. Mais il va sans dire que dans les affaires où il représente les parties, il ne peut pas plaider pour elles. Toutefois, un juge suppléant ne peut pas être en même temps huissier, et les incompatibilités relatives à la parenté ou à l'alliance lui sont applicables. Les juges suppléants n'ont pas de fonctions habituelles, mais ils ont d'ailleurs toujours l'entrée du tribunal et peuvent assister à toutes les audiences avec voix consultative. Ils sont surtout destinés à remplacer les juges titulaires empêchés et on leur donne alors voix délibérative. Ils peuvent aussi, par décrets spéciaux, être chargés de la confection des ordres et des distributions par contribution et comme rapporteurs, ils ont encore voix délibérative (décr. du 25 mai 1811 et du 19 mars 1852). Un décret du 1er mars 1852 a permis de leur conférer les fonctions de juge d'instruction. De tout temps, il a été admis que les juges suppléants peuvent remplacer les officiers du ministère public empêchés, et la loi du 30 août 1883 (art. 6) a ajouté que si les besoins du service l'exigent, le procureur général peut déléguer un substitut ou un juge suppléant pour exercer près d'un autre tribunal du même ressort les fonctions du ministère public. Les juges suppléants reçoivent par exception un traitement lorsqu'ils sont attachés à une chambre temporaire comme juges ou comme substituts ou qu'ils remplacent des juges titulaires suspendus pour plus d'un mois (loi du 11 avr. 1838, art. 8 et 9). S'ils sont chargés de l'instruction, ils touchent le supplément de traitement accordé aux juges d'instruction (décr. du 2 juil. 1857). E. Glasson.

Juges administratifs (V. Administration).

Juge-Commissaire. — Magistrat chargé d'une mission spéciale sur laquelle il présente un rapport. Certaines procédures ne peuvent, en effet, s'accomplir devant le tribunal tout entier dont elles absorberaient inutilement le temps, au préjudice de la marche générale des affaires. Il en est ainsi, par exemple, des enquêtes, des vérifications d'écritures, des descentes sur lieux, des partages, des ordres, etc. Dans ces cas, la loi prescrit la nomination d'un juge-commissaire. Elle est ordinairement faite par un jugement rendu en audience publique; exceptionnellement, le juge-commissaire est nommé par ordonnance du président, comme en matière d'autorisation de femme mariée, lorsque le mari est présumé absent. Enfin, d'après l'art. 749 du C. de procéd. civ., un décret du président de la République commet un juge spécial pour le règlement des ordres dans les tribunaux où les besoins du service l'exigent; ce magistrat est habituellement nommé pour un an, quelquefois pour trois. Les fonctions des juges-commissaires varient suivant les opérations auxquelles ils doivent procéder. Elles sont particulièrement importantes en matière de faillite où elles consistent, d'une manière générale, à accélérer et à surveiller les opérations et la gestion de la *faillite* (V. ce mot).— Les juges-commissaires ne cessent pas de faire partie du tribunal, et, à part les juges commis aux ordres dans certains grands tribunaux, ils continuent à faire le service ordinaire des audiences.

F. Girodon.

Juge de paix.— Les juges de paix sont d'origine récente; ils ont été créés par l'Assemblée constituante de 1789 qui les a empruntés à la Hollande plutôt qu'à l'Angleterre. A cette époque d'illusion sur les institutions de la France nouvelle, on se proposait, en créant cette juridiction, de remplacer les anciennes justices de village, si justement décriées, par des magistrats populaires, mis à la portée des justiciables, estimés et connus dans le pays, animés de sentiments pacifiques et destinés grâce à leur autorité paternelle à prévenir les procès plutôt qu'à les juger. « Les justices de paix, disait Thouret, le rapporteur de la loi qui les organisa, seront un bienfait pour les citoyens longtemps dupes des praticiens. On ne verra plus les chemins conduisant des villages aux villes, couverts de plaideurs allant consulter des juges plus faits pour embrouiller que pour résoudre les difficultés. » Le rapporteur n'était pas loin de croire que la sagesse du juge de paix peut remplacer les lois et la procédure. « La justice de paix, disait encore Thouret, ne doit pas être sujette aux rigueurs de la procédure; un règlement très simple doit en faire tout le code. » On alla jusqu'à comparer les juges de paix à M. de Lamoignon, accommodant ses vassaux, et, comme avait dit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Fléchier, « plus content en lui-même et plus grand aux yeux de Dieu lorsque, dans le fond d'une allée sombre et sur un tribunal de gazon, il avait assuré le repos d'une pauvre famille, que lorsqu'il décidait des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice ». On eut cependant une certaine peine à s'entendre sur la nature des fonctions qui seraient confiées à ces magistrats. Les uns voulaient leur refuser toute juridiction contentieuse et ne leur accorder que le droit de passer ou de recevoir certains actes de juridiction gracieuse, présidence des conseils de famille, apposition de scellés, etc. Mais cette opinion fut écartée et on décida que les juges de paix auraient aussi le droit de juger les petits procès.

La loi des 16-24 août 1790 (art. 3) créa un juge de paix par canton et elle établit, dans chaque commune du canton, quatre notables qui devaient siéger comme assesseurs du juge de paix. A cette époque, en effet, ce magistrat, au lieu de juger seul, était assisté de deux assesseurs au moins et pouvait rendre la justice dans chaque commune de son canton. En outre, chaque ville de plus de 2,000 âmes avait nécessairement son juge de paix et des prud'hommes particuliers. Pour chaque ville de plus de 8,000 âmes, une loi spéciale fixait le nombre des juges de paix ; c'est ainsi qu'une loi du 25 août 1890 établit quarante-huit juges de paix à Paris. Tous ces magistrats étaient alors élus au scrutin individuel et à la majorité absolue par les citoyens de leur ressort réunis en assemblées primaires. Les prud'hommes étaient élus dans chaque commune au scrutin de liste, et la majorité relative suffisait. Juges de paix et prud'hommes assesseurs étaient élus pour deux ans et indéfiniment rééligibles. Pour pouvoir être élu juge de paix, il fallait avoir atteint l'âge de trente ans et payer une contribution directe égale au moins à la valeur locale de dix journées de travail. Chaque juge de paix jugeait assisté de deux prud'hommes assesseurs et d'un greffier inamovible qu'il choisissait lui-même parmi les citoyens âgés de vingt-cinq ans au moins. En cas d'empêchement, le juge de paix se faisait remplacer par un des prud'hommes assesseurs. Il n'avait à cette époque aucun costume particulier, mais il pouvait porter, dans l'exercice de ses fonctions, un médaillon de forme ovale et en étoffe, bordé de rouge sur fond bleu où on lisait en lettres blanches les mots : *la loi et la paix* (loi des 6-27 mars 1791, art. 12). En principe, le juge de paix jugeait en premier et en dernier ressort les affaires mobilières jusqu'à concurrence de 50 livres et il en connaissait encore, mais à charge d'appel seulement, depuis 50 jusqu'à 100 livres; dans ce dernier cas l'appel était porté au tribunal de district, mais on ne l'admettait pas contre les jugements par défaut (loi des 18-26 oct. 1790, titre 3, art. 10) ; sur les exceptions que comportait le principe général de la compétence du juge de paix (loi des 16-24 août 1790, titre 3, art. 10). Le juge de paix était en outre établi conciliateur au bureau de paix (V. pour les détails loi des 16-24 août 1790, titre 10, art. 1 à 10) et était chargé de certains actes de juridiction gracieuse, apposition de scellés, présidence des délibérations du conseil de famille, etc. A peine cette nouvelle magistrature ainsi organisée avait-elle commencé à fonctionner que des plaintes très nombreuses s'élevèrent contre les juges de paix. On leur reprochait surtout d'ignorer la loi, de ne pas comprendre l'esprit de leur institution, d'user vis-à-vis des plaideurs de plus d'autorité que de bienveillance. On n'aurait pas dû pourtant s'étonner de ces résultats. Il n'est pas possible de donner sur-le-champ à une institution nouvelle le dernier degré de la perfection, et cela est surtout vrai lorsqu'il s'agit d'une magistrature qui exige le concours d'un grand nombre de juges. Il a fallu, du jour au lendemain, élire des milliers de juges de paix et de prud'hommes assesseurs. Il n'était pas possible d'exiger de ces nouveaux venus des connaissances juridiques sérieuses et, de son côté, le suffrage universel chargé de les élire manquait complètement d'expérience. Aussi le législateur agit sagement en ne tenant pas compte de ces réclamations ; il espérait que, dans cette circonstances comme dans les autres, le temps ferait son œuvre. La Convention ne s'est pas occupée d'une manière directe et générale des juges de paix. Mais à la suite de la constitution du 5 fructidor an III, organique du Directoire, une loi nouvelle, du 19 vendémiaire an IV, réorganisa toute la justice et consacra aux juges de paix d'importantes dispositions. Désormais, ils sont élus pour deux ans dans les assemblées primaires et sont indéfiniment rééligibles. Aucune condition de cens ne leur est plus imposée, mais ils doivent être âgés de trente ans au moins. Les assesseurs sont élus de la même manière et sous les mêmes conditions. Auprès de chaque juge de paix sont attachés un greffier que ce magistrat nomme et révoque et un huissier. Tout juge de paix porte, dans l'exercice de ses fonctions, une branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc, légèrement liséré de bleu et de rouge et il doit tenir à la main un grand bâton blanc, surmonté d'une pomme d'ivoire avec un œil noir; c'est l'œil de la justice. Le gouvernement du Directoire croyait beaucoup, on le sait, au prestige du costume, mais il n'était pas toujours heureux dans ses choix et ces nouvelles marques distinctives des juges de paix, au lieu de donner à ces magistrats plus de dignité, firent plus d'une fois sourire les plaideurs. Les règles de compétence ne furent pas modifiées et restèrent longtemps encore, jusqu'à la loi du 25 mai 1838, fixées à 50 livres sans appel, à 100 livres à charge d'appel. Mais les bureaux de conciliation précédemment établis près de chaque tribunal de district furent supprimés. Désormais la tentative de conciliation fut toujours subie devant le juge de paix assisté de deux assesseurs et on eut le soin d'en dispenser les instances sur appel.

Sous la constitution du 22 frimaire an VIII, les juges de paix continuèrent à être élus directement tous les trois ans par les citoyens. Mais on leur refusa le bénéfice de l'inamovibilité qu'on accordait aux autres magistrats. Ceux-ci ne tardèrent d'ailleurs pas, sous l'Empire, à devenir à leur tour amovibles. Un peu plus tard le sénatus-consulte du 16 thermidor an X ôta aux citoyens l'élection directe des juges de paix, y substitua une présentation des candidats et porta à dix ans la durée de leurs fonctions. Déjà auparavant la loi du 29 ventôse an IX avait supprimé les prud'hommes assesseurs des juges de paix. Depuis cette époque chaque juge de paix jugeait seul assisté de son greffier, mais il avait deux suppléants pour le remplacer en cas d'empêchement, et le sénatus-consulte du 16 thermidor an X a soumis ces suppléants au même mode de nomination que les titulaires. A partir de l'Empire, les juges de paix ont été nommés et révoqués par le chef de l'Etat, ainsi que leurs suppléants, et tel est le système qui fonctionne encore aujourd'hui. De nos jours aussi, pour être juge de paix, il suffit d'être citoyen français, d'avoir la jouissance de ses droits civils et politiques et d'avoir atteint l'âge de trente ans. Les incompatibilités entre les fonctions de juge et certaines autres fonctions ou professions s'appliquent aussi aux juges de paix (V. ci-dessus). Quant aux suppléants des juges de paix, ils sont soumis aux mêmes conditions d'âge que ces magistrats et, dans le silence de la loi, on admet assez volontiers qu'ils sont régis quant aux incompatibilités au même régime que les juges suppléants des tribunaux d'arrondissement (V. ci-dessus). Avant d'entrer en fonctions, tout juge de paix ou suppléant prête un serment professionel (un décret du 5 sept. 1870 a supprimé le serment politique) devant le tribunal d'arrondissement de son ressort et ensuite il est procédé à son installation qui se réduit à la lecture publique du procès-verbal de prestation de serment. Le juge de paix est tenu de résider dans le canton ; mais il n'est pas nécessaire qu'il demeure au chef-lieu (loi du 28 floréal an VIII, art. 8). Il ne peut pas s'absenter même momentanément de son canton sans la permission du procureur de la République, et, si son absence doit durer plus d'un mois, il lui faut même un congé du ministre de la justice (loi du 28 floréal an X,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

art. 9). Lorsque le juge de paix et les suppléants d'un canton sont tous empêchés, le tribunal d'arrondissement peut, sur la demande des parties, mais non d'office, les renvoyer devant un autre juge de paix de l'arrondissement. Ce renvoi ne peut être prononcé que pour l'affaire en litige et si un tribunal d'arrondissement déclarait en termes absolus qu'à l'avenir, en cas d'empêchement de tel juge de paix et de ses suppléants, ces magistrats seront toujours remplacés par tel autre juge de paix de l'arrondissement, il commettrait un excès de pouvoir en procédant par voie de disposition générale et réglementaire (loi du 16 vendémiaire an XII).

Les juges de paix jouissent des prérogatives accordées aux autres magistrats et, par exemple en cas de délit, ils sont justiciables de la cour d'appel (C. d'instr. crim., art. 479); ils sont placés sous les ordres du procureur de la République de leur arrondissement, sous la surveillance du tribunal civil, sous celle de la cour d'appel, et la cour de cassation peut exercer sur eux sa juridiction disciplinaire (sénatus-consulte du 10 thermidor an X, art. 81 et 83; loi du 20 avr. 1810, art. 49 et suiv.; loi du 30 août 1883). En outre, les juges de paix étant amovibles, à la différence des autres juges, le gouvernement a toujours le droit de les changer de résidence ou même de les révoquer. On a souvent demandé, au profit des juges de paix, le bénéfice de l'inamovibilité: mais pour repousser cette innovation on a répondu que le nombre des juges de paix est si considérable que le gouvernement n'a pas toujours la preuve certaine de la capacité de ceux qu'il nomme. Il serait en effet imprudent d'accorder à tout juge de paix, dès le jour même de sa nomination, ce bénéfice de l'inamovibilité; peut-être pourrait-on sans inconvénient le lui conférer toutes les fois qu'il aurait donné, au bout d'un certain nombre d'années de service, des preuves certaines de sa capacité. Il va sans dire que les juges de paix ont les mêmes devoirs professionnels que les autres juges. Quelques-uns de ces devoirs sont même plus étroits pour eux. C'est ainsi que la loi ne leur accorde pas de vacances judiciaires (décret du 10 févr. 1810). Tout juge de paix doit tenir au moins deux audiences par semaine, davantage s'il le veut et même le dimanche (C. de procéd., art. 8). Ces audiences peuvent avoir lieu au domicile du juge de paix, pourvu qu'elles soient publiques. Le juge de paix peut aussi rendre la justice sur les lieux litigieux; mais il ne peut pas aller tenir audience de ville en ville dans son canton, car les juges sont, en France, sédentaires. On a demandé sur ce point aussi une réforme de la loi, mais il n'a pas encore été fait droit à cette réclamation, formulée surtout par des villes qui, depuis la création des chemins de fer ou par le développement de l'industrie, sont devenues des centres importants. Nous sommes toujours sous l'empire de la loi du 5 pluviôse an IX (art. 8) qui réserve au gouvernement le droit de fixer le siège de la justice de paix dans chaque canton. A plus forte raison un juge de paix n'a-t-il pas le droit de rendre la justice hors de son canton. On peut toutefois relever, à titre d'exception curieuse à ce principe, un décret du gouvernement de la Défense nationale qui autorisa, pendant la durée du siège, les juges de paix des environs de Paris, réfugiés dans la capitale, à rendre la justice à ceux de leurs justiciables qui étaient également venus à Paris. Mais c'était là une mesure transitoire et limitée à la durée du siège.

Les juges de paix ont un grand nombre de fonctions. La loi les a d'abord établis conciliateurs pour les affaires de la compétence des tribunaux d'arrondissement et pour celles qui sont de leur propre compétence (V. Conciliation, t. XII, p. 302). En second lieu, ils sont juges des petits procès civils en matière mobilière. Jusqu'à la loi du 25 mai 1838, ils connaissaient en premier lieu et dernier ressort des actions mobilières dont la valeur ne dépassait pas 50 livres et ils jugeaient à charge d'appel depuis 50 jusqu'à 100 livres inclusivement. La loi du 25 mai 1838 a doublé leur compétence; ils jugent donc aujourd'hui, en matière mobilière, sans appel jusqu'à 100 francs et à charge d'appel depuis 100 francs jusqu'à 200 francs. Mais ils ne connaissent jamais des questions relatives à l'état des personnes; la loi ne veut pas qu'ils jugent les affaires immobilières, sauf certaines exceptions, notamment pour les actions possessoires; elle leur interdit aussi de connaître des affaires commerciales, même les plus minimes. Dans les deux premiers cas, c'est toujours le tribunal d'arrondissement qui est compétent; dans le troisième cas, c'est le tribunal de commerce, ou, s'il n'en existe pas dans l'arrondissement, le tribunal civil. A défaut de conseil de prud'hommes, le juge de paix est compétent pour connaître des contestations entre patrons et ouvriers, mais il ne les juge en dernier ressort que jusqu'à 100 fr. de principal, tandis qu'un conseil de prud'hommes en connaîtrait sans appel jusqu'à 200 fr. de capital.

Enfin la loi du 25 mai 1838 a pour un assez grand nombre d'affaires élargi la compétence, soit en dernier ressort, soit en premier ressort, du juge de paix. Ces affaires peuvent se ramener à trois groupes. La première classe comprend certaines actions dont le juge de paix connaît sans appel jusqu'à la valeur de 100 fr. et à charge d'appel jusqu'au taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux civils, c.-à-d. jusqu'à 1,500 fr. (loi du 25 mai 1838, art. 2 et 4). Parmi ces affaires nous relevons les contestations entre voyageurs et voituriers pour retard, frais de route, perte, détériorations de bagages accompagnant les voyageurs; si l'on avait obligé les voyageurs à se soumettre aux lenteurs des tribunaux ordinaires, on se serait exposé à commettre un véritable déni de justice. Dans une seconde classe, se placent un certain nombre d'affaires dont les juges de paix connaissent en dernier ressort jusqu'à 100 fr. et à charge d'appel depuis 100 fr. jusqu'à une somme quelconque (loi du 25 mai 1838, art. 3 et 5). Enfin il y a des affaires pour lesquelles les juges de paix sont toujours compétents, mais toujours aussi à charge d'appel; elles forment la troisième classe; nous y remarquerons notamment les actions possessoires et l'action en bornage, à condition que la propriété ne soit pas contestée. On a pensé que les affaires de cette nature exigent le plus souvent l'examen des lieux, la connaissance des usages et règlements locaux. Mais comme ces questions, surtout celles de possession, sont de nature à préjuger les intérêts les plus graves, notamment au point de vue de la propriété, les jugements des juges de paix sur ces matières sont toujours sujets à appel. Les juges de paix sont aussi compétents à charge d'appel pour les pensions alimentaires n'excédant pas 150 fr.; il y a avantage à soumettre ces affaires qui naissent toujours entre proches parents ou scellées à une juridiction simple et paternelle (loi du 25 mai 1838, art. 6). Malgré le nombre élevé de ces affaires portées devant le juge de paix, ce magistrat n'est cependant qu'un juge d'exception. Il résulte de là qu'il n'est pas permis d'étendre par argument d'analogie les dispositions de loi concernant sa compétence. Ainsi l'art. 5 de la loi de 1838 qui attribue au juge de paix les procès naissant des réparations locatives mises à la charge du locataire ou fermier ne saurait s'étendre au cas où la même contestation s'élève entre le nu propriétaire et l'usufruitier. De même le juge de paix ne connaît pas des difficultés qui naissent de l'exécution de ses jugements; elles sont portées au tribunal d'arrondissement dans le ressort duquel se poursuit l'exécution. C'est du moins ce que décide l'art. 553 du C. de procéd. pour les jugements des tribunaux de commerce, et dans le silence de la loi on étend cette disposition aux jugements des juges de paix.

Les jugements des juges de paix rendus en dernier ressort ne peuvent pas être attaqués pour violation de la loi devant la cour de cassation, si ce n'est en cas d'excès de pouvoir (loi du 25 mai 1838, art. 15). C'est là une remarquable dérogation au droit commun qui a pour résultat de donner un grande indépendance au juge de paix en tant qu'il statue en dernier ressort. S'il viole la loi, il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le fait presque impunément puisqu'il échappe à la censure de la cour de cassation. Mais il ne faut pas cependant qu'il abuse de cette faculté, car autrement le gouvernement pourrait lui rappeler qu'il n'est pas inamovible. La loi a pensé que le pourvoi en cassation, s'il était admis contre les jugements en dernier ressort des juges de paix, serait plutôt nuisible que favorable aux plaideurs. Le moindre pourvoi en cassation coûte, en effet, près d'un millier de franc. Or il s'agit d'affaires dont l'intérêt pécuniaire ne dépasse pas 100 fr. Par exception, cependant, la loi autorise le pourvoi en cassation dans un cas, s'il y a eu excès de pouvoir de la part du juge de paix. L'excès de pouvoir est en effet une faute d'une gravité exceptionnelle, car elle suppose qu'une juridiction a empiété sur l'autorité législative, sur le pouvoir exécutif ou sur l'administration; il est indispensable qu'elle soit toujours réprimée. La requête civile est, comme le pourvoi en cassation, une voie de recours ouverte contre les jugements en dernier ressort de certains tribunaux, dans des cas énumérés par la loi et qui supposent tous que ces tribunaux se sont trompés ou ont été trompés. Doit-on l'admettre contre les jugements en dernier ressort des juges de paix? Les uns répondent affirmativement en faisant remarquer que les raisons de l'exclusion du pourvoi en cassation n'existent pas; par l'effet de la requête civile l'affaire reviendra devant le juge de paix qui en a déjà connu et, si le magistrat reconnaît son erreur, il pourra revenir sur son premier jugement sans qu'il en résulte des frais considérables pour les plaideurs. Dans un second système, on refuse la requête civile contre les jugements en dernier ressort des juges de paix en faisant remarquer que cette voie de recours, étant exceptionnelle, ne peut être permise qu'en vertu d'un texte de loi. Or l'art. 480 du C. de procéd. n'autorise la requête civile que contre les jugements en dernier ressort des tribunaux d'arrondissement et contre les arrêts des cours d'appel.

En principe, le juge de paix compétent pour connaître d'une contestation est celui du domicile du défendeur; mais, si le procès concerne un immeuble, on préfère en général le juge de paix du lieu où cet immeuble est situé (C. de procéd., art. 2 et 3). Les plaideurs peuvent se présenter devant le juge de paix compétent sans citation d'huissier pour lui soumettre leur différend, tandis que, devant le tribunal d'arrondissement, une assignation serait nécessaire; en justice de paix, le demandeur n'est obligé de citer par huissier le défendeur qu'autant que celui-ci ne vient pas volontairement en justice (C. de procéd., art. 1). Les parties peuvent aussi, à la condition de s'entendre sur ce point, saisir un juge de paix autre que celui désigné par la loi et ce magistrat est obligé de juger leur différend sous peine de commettre un déni de justice, bien qu'il ne soit pas leur juge naturel (C. de procéd., art. 1). Lorsqu'il s'agit d'une affaire relevant des tribunaux d'arrondissement, les parties peuvent aussi, d'un commun accord, saisir un tribunal civil autre que celui déterminé par la loi, mais ce tribunal civil, n'étant pas leur juge naturel, a le droit de se déclarer incompétent et par conséquent de refuser de connaître du procès sans commettre aucun déni de justice. Toutefois, les parties ne peuvent pas rendre le juge de paix compétent lorsqu'il s'agit d'une affaire que la loi attribue à une juridiction supérieure ou d'un autre ordre. Ainsi tout juge de paix est incompétent d'une manière absolue et doit même d'office déclarer cette incompétence en matière administrative, en matière commerciale, en matière de question d'état ou de propriété immobilière. Il y a toutefois controverse dans un cas. On se demande si l'incompétence du juge de paix est encore absolue ou n'est pas plutôt relative lorsqu'il s'agit d'une action mobilière supérieure à 200 fr.? L'intérêt de la question est considérable: si l'incompétence est absolue comme en matière administrative, commerciale, immobilière, le juge de paix ne pourra pas juger, même du consentement des parties et il devra se déclarer incompétent même d'office; si, au contraire, l'incompétence est relative, elle pourra être couverte par le consentement des plaideurs qui prorogeront ainsi la juridiction du juge de paix.

La jurisprudence et nombre d'auteurs décident qu'un juge de paix, avec le consentement des parties, peut connaître d'une affaire mobilière supérieure à 200 fr., tout en reconnaissant cependant que, même avec ce consentement, il ne pourrait jamais être saisi d'une action pétitoire immobilière. On explique cette différence en faisant remarquer que, d'après la loi, le juge de paix ne peut jamais connaître des questions de propriété immobilière et que lui soumettre une affaire de cette nature, ce serait déroger à une règle de compétence *ratione materiæ*. Mais, au contraire, la loi elle-même donne compétence au juge de paix pour les affaires mobilières jusqu'à 200 fr.; dès lors lui soumettre une action mobilière supérieure à 200 fr., ce n'est pas proroger sa compétence d'un genre d'affaires à un autre genre d'affaires, mais d'une quantité moindre à une quantité plus forte. On en conclut que l'incompétence du juge de paix pour les actions mobilières supérieures à 200 fr. est purement relative et peut être couverte par l'accord des plaideurs. Cette solution est fort contestable. Le juge de paix est en effet un juge d'exception, et la loi du 25 mai 1838 énumère limitativement les affaires de sa compétence. Soumettre à un juge d'exception une affaire que la loi ne lui attribue pas, c'est manifestement faire naître une incompétence absolue. D'un autre côté, ne voit-on pas que si l'action mobilière est entre 200 et 1,500 fr. et si elle est portée devant le juge de paix, elle va comporter deux degrés de juridiction, alors que la loi du 11 avr. 1838 n'en admet qu'un, celui du tribunal d'arrondissement. Remarquons que si le juge de paix est incompétent d'une manière absolue pour les affaires commerciales, pour les actions pétitoires immobilières, pour les actions mobilières supérieures à 200 fr., rien ne s'oppose cependant à ce que les parties le prennent pour arbitre dans ces diverses circonstances. Mais alors il deviendra un simple particulier chargé de vider une contestation; il pourra refuser cette mission, car nul ne peut être contraint à la remplir, et enfin la décision qu'il rendra, au lieu d'être exécutoire par elle-même, ce qui aurait lieu s'il était juge, devra être revêtu d'une formule d'*exequatur* par le président du tribunal civil.

Le juge de paix formant un tribunal d'exception n'est pas non plus, en principe, compétent pour passer ou recevoir les actes qui rentrent dans la juridiction gracieuse (V. Juridiction). Cependant la loi, par des raisons diverses, lui a, à titre exceptionnel, attribué certains actes de cette nature: il dresse les actes de notoriété de ceux qui, voulant se marier, sont dans l'impossibilité, pour une cause quelconque, de se procurer leur acte de naissance (C. civ., art. 10); il reçoit les contrats d'adoption (C. civ., art. 353); il convoque et préside les conseils de famille (C. civ., art. 406, 421 et suiv.); la déclaration par laquelle le survivant des époux nomme un tuteur testamentaire à ses enfants est également reçue par le juge de paix (C. civ., art. 398 et suiv.). C'est aussi ce magistrat qui reçoit la déclaration par laquelle le père attribue un conseil à la mère survivante et tutrice à moins qu'il ne préfère faire cette déclaration par acte testamentaire (C. civ., art. 392). Le juge de paix reçoit aussi les actes d'émancipation (C. civ., art. 477); l'acte instrumentaire nécessaire pour établir une tutelle officieuse est dressé devant lui (C. civ., art. 363); lorsqu'il siège au bureau de conciliation ou préside un conseil de famille, il peut constater les reconnaissances d'enfant naturel; il peut aussi recevoir les testaments privilégiés faits en temps de peste ou de maladie contagieuse (C. civ., art. 985 et 986).

Le juge de paix est, en matière répressive, officier de police judiciaire et juge de simple police. En cette première qualité, il est, comme le commissaire de police, le maire et les officiers de gendarmerie, un auxiliaire du procureur de la République et il fait les actes de police judiciaire de la compétence de ce magistrat, soit de son initia-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tive personnelle en l'absence du procureur de la République, soit par délégation de celui-ci, toutes les fois qu'il s'agit de crime ou de délit (C. d'inst. crim., art. 48 et 50). En matière de contravention, la police judiciaire est exercée par le commissaire de police ou à son défaut par le maire ou par son adjoint. Quant au juge de paix, il est précisément le juge de ces contraventions et forme, avec le commissaire de police qui remplit les fonctions du ministère public et avec le greffier, le tribunal de simple police. Avant la loi du 27 janv. 1873, le juge de paix était juge de simple police dans le canton, et le maire de toute commune autre que le chef-lieu du canton avait la même attribution dans sa commune. Cette juridiction du maire avait le tort de le faire juge précisément de ceux qui contrevenaient à ses arrêtés municipaux, mais en fait elle n'était pas exercée et, lorsque la loi du 27 janv. 1873 la supprima, elle donna satisfaction à des critiques purement théoriques. Aujourd'hui le juge de paix est donc seul juge de simple police ; il siège seul comme en matière civile et peut se faire remplacer en cas d'empêchement par un de ses suppléants. En outre, il a comme juge de police un ministère public, tandis qu'il n'en existe pas devant lui en matière civile. Ces fonctions sont remplies par le commissaire de police ou, à son défaut, par le maire ou l'adjoint (C. d'instr. crim., art 134). Le greffier des affaires civiles est aussi le greffier de la simple police. Comme juge de répression le juge de paix est compétent pour connaître de l'action publique et même de l'action civile naissant de toute contravention. Il connaît alors de l'action civile, quel que soit le montant des dommages-intérêts réclamés, mais le demandeur peut, s'il le préfère, porter cette affaire devant une juridiction civile et d'après les règles de compétence propres à cette juridiction. Comme juge de simple police, le juge de paix peut infliger des amendes qui n'excèdent pas 15 fr. et la peine de l'emprisonnement pour cinq jours au plus. Par exception, les contraventions forestières poursuivies à la requête de l'administration, les contraventions à la police de la médecine et de la chirurgie, les contraventions forestières concernant les servitudes militaires sont enlevées à la compétence du juge de paix; dans les deux premiers cas, c'est le tribunal correctionnel qui est compétent; dans les deux derniers cas, c'est le conseil de préfecture (C. d'instr. crim., art. 139; C. forest., art. 171 et 190 ; loi du 9 floréal an X, art. 1 ; loi du 19 ventôse an XI, art. 35 et 36; loi du 15 juil. 1845, art. 11; loi du 30 mai 1851, art. 47).

Le juge de paix compétent pour connaître d'une contravention est toujours celui du canton dans lequel la contravention a été commise. S'il s'agissait d'un délit correctionnel on donnerait aussi compétence au tribunal du domicile du prévenu et à celui du lieu où il a été saisi. Mais pour les contraventions la compétence a été limitée au lieu de l'infraction, parce que celle-ci contrevient, le plus souvent, à des arrêtés locaux que ce juge connaît mieux que tout autre (C. d'instr. crim., art. 138). Le juge de simple police est saisi par une citation d'huissier donnée à la requête du ministère public de ce juge ou à celle de la partie civile énonçant les faits. Cette citation est signifiée à la partie et il lui en est laissé copie. Le délai de comparution est de vingt-quatre heures au moins, mais il s'augmente à raison des distances d'un jour par 3 myriamètres. En sens inverse, le juge de paix peut l'abréger et permettre d'assigner d'heure à heure s'il y a urgence (C. d'instr. crim., art. 145 et 146). La citation d'huissier peut être supprimée si le prévenu consent à comparaître volontairement ou sur simple avertissement, par exemple par lettre que lui remet le garde champêtre. Il n'est pas tenu d'ailleurs de venir en personne et peut envoyer un mandataire. Mais la cour de cassation exige que ce représentant soit muni d'un pouvoir spécial. Il n'y a ni détention préventive ni inspection préalable, et à l'audience tous les moyens de preuve sont admis suivant le droit commun (V. à cet égard C. d'instr. crim., art. 154 et 155). Si le juge de paix estime que le fait n'est ni délit ni contravention ou que l'action publique est éteinte, il renvoie le prévenu de la poursuite et peut même lui accorder des dommages-intérêts; mais il ne saurait en prononcer au profit de la partie civile, car, en relaxant le prévenu, il a reconnu que le fait n'est pas une contravention et par conséquent qu'il a été saisi à tort ; la partie civile doit même être condamnée aux frais, lesquels sont liquidés par le jugement (C. d'instr. crim., art. 162, et décr. du 18 juin 1811, art. 167). Si le prévenu est convaincu de la contravention, le juge de paix le condamne à la peine déterminée par la loi et statue sur l'action de la partie civile en restitution ou en dommages-intérêts. Il va sans dire que, dans le cas où le juge de paix serait incompétent, il devrait d'office refuser de statuer, sans rechercher s'il y a ou non contravention. Lorsque le prévenu ne s'est pas présenté en personne ou par mandataire, ou que présent il a refusé de se défendre, le jugement est rendu par défaut contre lui et il a le droit de l'attaquer par la voie de l'opposition pendant trois jours à partir de la signification (C. d'instr. crim., art. 111). Quant à la voie de l'appel, elle n'est ouverte qu'autant que le jugement a prononcé la peine de l'emprisonnement ou une amende, des dommages-intérêts, des restitutions supérieures à 5 fr. Cet appel peut être interjeté par le condamné ou par la personne civilement responsable. Il semble bien que le droit d'appel doive aussi être reconnu à la partie civile lorsque les dommages-intérêts mis à sa charge dépassent 5 fr. Mais la question est contestée sous prétexte que l'art. 172 du C. d'instr. crim. a seulement en vue le condamné. Le délai d'appel est de dix jours à partir de la signification et sans qu'il y ait lieu de rechercher si le jugement est contradictoire ou par défaut (C. d'instr. crim., art 174). Dans le silence de la loi, on admet que, suivant le droit commun, l'appel peut être fait par déclaration au greffe ou par citation d'huissier. L'appel interjeté et même le délai d'appel sont suspensifs; l'affaire arrive au tribunal correctionnel qui est juge au second degré en matière de contravention.

Dans ces derniers temps on a maintes fois parlé de l'extension de la compétence des juges de paix, soit en matière civile, soit en matière pénale. Plusieurs projets ont été déposés aux Chambres, surtout en matière civile, mais aucun d'eux n'a encore abouti. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier cette réforme. Observons seulement qu'en faveur de l'extension de la compétence des juges de paix on dit que cette extension aurait pour résultat de rapprocher la justice des justiciables et de simplifier la procédure pour les affaires qui seraient portées devant ces magistrats. Mais, d'un autre côté, on peut adresser aux projets de réforme les objections suivantes : N'y a-t-il pas lieu de craindre que les juges de paix n'aient pas toujours les connaissances juridiques nécessaires pour juger certaines affaires et ne conviendrait-il pas, avant d'étendre leur compétence, de les réorganiser en exigeant d'eux des conditions de capacité qui ne sont pas actuellement imposées? Avec la faculté actuelle des communications, la juridiction des tribunaux d'arrondissement n'est-elle pas aussi accessible que celle des juges de paix? Si les affaires se multiplient en justice de paix, n'y a-t-il pas lieu de craindre l'établissement dans chaque canton d'un certain nombre de gens de loi de bas étage et peu scrupuleux qui feront renaître les abus des anciennes justices de village? Enfin les juges de paix jugeront, sans aucun doute, à charge d'appel, au tribunal d'arrondissement, les nouvelles affaires qui leur sont attribuées. Or ces mêmes affaires sont aujourd'hui directement déférées aux tribunaux d'arrondissement qui les jugent en premier et dernier ressort, par conséquent sans appel possible, jusqu'à 1,500 fr. de principal ou 60 fr. de revenus, suivant que l'action est mobilière ou immobilière. Y aura-t-il vraiment économie de temps et de frais à établir deux degrés de juridiction pour des affaires qui n'en comportent actuellement qu'un seul? E. Glasson.

Juge d'instruction. — Le juge d'instruction est l'un des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

juges du tribunal d'arrondissement, qui, en dehors de ses fonctions ordinaires de juge, est spécialement chargé des fonctions de l'instruction en matière pénale. Pris parmi les juges titulaires ou parmi les juges suppléants, il est nommé pour trois ans, par décret du président de la République, et peut être, sans décret nouveau, indéfiniment maintenu dans ses fonctions (C. d'instr. crim., art. 55 et 56). En principe, il n'y a qu'un juge d'instruction par arrondissement. Mais, d'une part, les nécessités d'une justice rapide en peuvent faire établir plusieurs dans les centres importants (art. 55). D'autre part, un décret du président de la République peut charger temporairement de l'instruction un juge suppléant, concurremment avec le juge d'instruction titulaire (art. 56). Enfin, dans les villes où il n'y a qu'un juge d'instruction, le tribunal a le droit de désigner l'un de ses juges pour remplacer le juge d'instruction absent, malade ou autrement empêché (art. 58),

Dans notre droit actuel, le juge d'instruction est investi de deux titres distincts, remplit deux rôles successifs : il est, d'abord, officier de police judiciaire instructeur; puis, juge de l'instruction, c.-à-d. juridiction d'instruction. En sa première qualité, le juge d'instruction exerce et dirige, en matière criminelle et correctionnelle, la police judiciaire, de concert avec le procureur de la République (C. d'instr. crim., art. 9, 22, 59 et 60). L'objet de sa mission comprend la constatation et la vérification officielle du fait délictueux, ainsi que de toutes les circonstances qui sont de nature à en révéler l'auteur ou les auteurs. Dans ce but, l'interrogatoire de l'inculpé ou des témoins, l'arrestation et la détention préventive de l'inculpé, des visites domiciliaires, la saisie des papiers ou autres objets utiles à la manifestation de la vérité, peuvent être nécessaires. Le juge d'instruction procède aux divers actes de ses fonctions dans une instruction, écrite et secrète, que l'on qualifie de « préparatoire ou préalable », par opposition à l' « instruction définitive », orale et publique, qui se fait à l'audience de la juridiction de jugement. Le juge d'instruction est, quant aux fonctions de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général près la cour d'appel (C. d'instr. crim., art. 57 et 279). Il est interdit au juge d'instruction de concourir au jugement dans les affaires instruites par lui, mais en matière criminelle seulement (C. d'instr. crim., art. 257). L'instruction préparatoire terminée, le juge d'instruction se manifeste comme juridiction. A ce titre, il est chargé d'apprécier l'œuvre et les résultats de l'instruction, et, s'il y a lieu de suivre, de déterminer la juridiction de jugement compétente pour connaître de l'affaire. Autrefois, sous le code d'instruction criminelle, c'était la chambre du conseil, c.-à-d. la chambre même du tribunal dont faisait partie le juge d'instruction, qui, sur le rapport de celui-ci, avait mission de statuer sur l'instruction. La loi du 17 juil. 1856, a supprimé la chambre du conseil et en a transporté les fonctions au juge d'instruction seul. Le projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle, actuellement (1894) soumis aux Chambres, propose de réorganiser la chambre du conseil comme juridiction d'instruction, mais en faisant de cette chambre une juridiction indépendante du juge d'instruction (V. Détention préventive, Information, Instruction criminelle, Interrogatoire). Louis André.

Juge suppléant. — Il y a des juges suppléants dans les tribunaux d'arrondissement, auprès des juges de paix et dans les tribunaux de commerce (V. ci-dessus et l'art. Tribunal de commerce).

IV. Histoire. — Juges conservateurs du privilège des foires (V. Conservateurs des foires, t. XII, p. 530).

Juge du camp. — Dans les combats judiciaires et les tournois, il veillait au respect des usages et de la loyauté. Son pouvoir était souverain. Il y avait généralement deux juges du camp; parfois même, leur nombre était plus élevé.

Juge-mage. — On appelait ainsi, en Languedoc et en Provence, le fonctionnaire chargé d'administrer la justice soit en première instance, soit en premier appel, aux nom et place du sénéchal. Ce dernier étant généralement un homme d'épée, pour le suppléer dans ses fonctions judiciaires, on lui adjoignit de bonne heure un juriste, qu'on appela tantôt *judex senescalli*, tantôt *judex major*, d'où l'expression de *juge-maye*. Les pouvoirs de cet agent étaient très étendus et, dans une certaine mesure, il s'occupait d'affaires administratives autant que d'affaires judiciaires. Le nom servant à désigner la fonction paraît être venu de Provence, où dès le temps des Bérenger, derniers comtes de la maison d'Aragon, il y avait un seul juge. En première instance, le juge-mage connaît de toutes les causes criminelles et civiles rentrant dans la compétence du tribunal de la sénéchaussée ; en appel, il réforme les sentences rendues par les juges inférieurs, bailes, viguiers, etc. Quand l'affaire est portée devant lui en premier appel, les parties peuvent demander la réforme du jugement rendu par ce magistrat soit au conseil judiciaire du prince, s'ils habitent une terre d'apanage, soit au parlement royal, s'ils vivent sur le domaine de la couronne. L'institution des juges-mages, qui apparaît au XIIIe siècle, a persisté jusqu'à la Révolution. A. Molinier.

V. Histoire religieuse. — Livre des juges. — Cet écrit forme le premier des livres historiques proprement dits de l'Ancien Testament, ou, plus exactement, la première partie de l'ouvrage d'ensemble qui rapporte les destinées du peuple d'Israël à partir du moment où il est installé sur le sol du pays de Chanaan jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Chaldéens. Le *Livre des Juges* expose les événements survenus dans l'époque antérieure à l'établissement de la royauté, où l'autorité politique n'avait aucun caractère régulier et s'exerçait par le ministère intermittent de héros libérateurs d'Israël, qu'on appelle *juges*. Malheureusement, les très rares souvenirs de l'époque antérieure à Saül nous sont ici présentés dans un cadre visiblement artificiel: le peuple d'Israël abandonnant Yahvéh pour l'idolâtrie étrangère, Yahvéh laissant peser sur lui le joug étranger, puis lui procurant un libérateur quand le châtiment a donné naissance à un sincère repentir ; les Israélites, après quelques années de prospérité, retombant dans l'idolâtrie, voilà le cercle que nous parcourons ici une douzaine de fois. Ce point de vue dogmatique, qui fait servir l'histoire à l'instruction religieuse du peuple, est celui du Ve ou du IVe siècle avant notre ère ; cette date est confirmée par la présence de nombreux morceaux d'un caractère moderne (V. Bible).— Après une sorte d'introduction (I, 1 à II, 5), contenant de courtes notes sur l'état de la conquête de la Palestine au moment de la mort de Josué et exposant le cadre dogmatique où l'auteur se propose de faire rentrer les faits de la période qu'il étudie, nous abordons le corps du livre (II, 6 à XVII, fin).

Premier juge: Othoniel. Les enfants d'Israël, ayant abandonné Yahvéh pour les cultes chananéens, celui-ci les livre à Cusan-Risathaïm, roi de Mésopotamie. Après huit ans d'oppression, Yahvéh suscite Othoniel, de la famille de Kaleb, qui bat le tyran et assure au pays quarante ans de repos. Nous n'insisterons pas sur la double invraisemblance d'un roi de Mésopotamie attaquant les Israélites et d'un cheikh de l'extrême Sud du pays (Kaleb appartient à la région d'Hébron) intervenant pour le repousser.

Deuxième juge: Aod. Les Israélites (lisez : les gens de Benjamin) sont opprimés par une coalition de Moabites, d'Ammonites et d'Amalécites, à la tête desquels se trouve le roi moabite Eglon. Un vaillant benjaminite, Aod, pénètre dans la demeure de l'oppresseur pour lui apporter le tribut annuel et profite de l'occasion pour l'égorger. Les Moabites, privés de leur chef, sont vaincus, et Israël, après « dix-huit ans d'asservissement », jouit du « repos pendant quatre-vingts ans ».

Troisième juge: Samgar. Ce personnage a battu six cents Philistins sans autre arme qu'un aiguillon à bœufs ; simple épisode des querelles constantes éclatant à la frontière des territoires israélite et philistin ; Samgar n'est sans doute qu'un doublet de Samson.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Quatrième juge : Débora. Ici, c'est une femme qu'on met en avant. Les Israélites étant opprimés par un certain Jabin, « roi de Chanaan » à l'extrême Nord de la Palestine, Débora, « prophétesse et juge en Israël », qui résidait en Ephraïm, appelle le peuple à la révolte et place à la tête de l'armée un nommé Barac, qui doit amener les contingents de Zabulon et de Nephtali. Les troupes de Sisara, chef de l'armée de Jabin, sont battues près du mont Thabor, et Sisara, qui avait pris la fuite, est assassiné dans des circonstances dramatiques par une femme, non-juive d'origine, du nom de Jahel. Les mêmes circonstances ont donné lieu à une composition poétique, le cantique de Débora, qui est un morceau librement composé et en aucune façon l'écho de souvenirs authentiques (V. Débora). A la suite de cette merveilleuse victoire, le pays jouit d'un repos de quarante ans.

Cinquième juge : Gédéon. On consacre à ce personnage et à son fils, Abimélech, de longs développements. Tout à l'heure nous étions transportés dans la région septentrionale du pays; nous voici maintenant aux environs de Sichem. Les Israélites (lisez : les Ephraïmites) avaient à souffrir des incursions des Madianites, Amalécites et des tribus pillardes du désert syrien, qui venaient enlever leurs récoltes. Yahvéh apparaît à un certain Gédéon ou Jérobaal et lui donne l'ordre de se mettre à la tête de ses compatriotes pour infliger à l'ennemi une sanglante défaite ; celui-ci, après avoir renversé l'autel de Baal et obtenu de la divinité un miracle fait pour lui donner pleine confiance, rassemble les contingents de plusieurs tribus; mais Yahvéh veut que la troupe israélite soit réduite à trois cents hommes afin de montrer que la victoire dépend uniquement de son appui. En effet, la petite troupe écrase l'ennemi et le poursuit au delà du Jourdain. On offre la couronne à Gédéon, qui la refuse en déclarant qu'Israël ne doit pas connaître d'autre roi que Yahvéh. D'autre part, trait qu'on s'explique assez mal, il érige une idole avec les bijoux pris sur les Madianites. Gédéon assure quarante années de repos au pays. — Tous ces longs récits ont un caractère d'amplification banale et ne nous apprennent rien ; il en est autrement en ce qui concerne Abimélech, bâtard de Gédéon, qui établit son gouvernement sur l'importante ville de Sichem et réprime brutalement une révolte. C'est peut-être la seule page du livre des *Juges* où l'on retrouve un souvenir précis des événements antérieurs à Saül.

Sixième et septième juges : Thola et Jaïr, l'un originaire d'Issachar, l'autre du Galaad, délivrent successivement Israël et exercent la judicature, le premier pendant vingt-trois ans, le second pendant vingt-deux ans.

Huitième juge : Jephté. Les Ammonites faisaient pesamment sentir leur joug aux Israélites installés sur la rive orientale du Jourdain ; ils franchissaient même la rivière pour molester les gens de Benjamin, d'Ephraïm et de Juda. Un aventurier du Galaad se mit à la tête de la révolte et, après des négociations où il fit valoir, au moyen d'arguments juridiques qui trahissent une époque peu ancienne, les droits d'Israël sur la rive orientale du Jourdain (territoires de Ruben, Gad, demi-Manassé), remporta sur les Ammonites une victoire complète; la joie du triomphe fut quelque peu compromise par l'immolation de la fille de Jephté devant l'autel de Yahvéh, en exécution d'un vœu téméraire. Un conflit entre gens du Galaad et d'Ephraïm aboutit au massacre d'un grand nombre de ces derniers. Jephté assure dix ans de repos à Israël.

Neuvième, dixième et onzième juges : Abezan, de Bethléem, Elon, de Zabulon, Abdon, d'Éphraïm, sont tour à tour juges en Israël pendant sept, dix et huit ans.

Douzième juge : Samson. De longs développements sont consacrés à un guerrier de Dan, consacré à Dieu dès sa naissance par le vœu de *nazir* et dont la force merveilleuse réside dans la chevelure. Samson est le héros d'une série d'aventures où il malmène les Philistins, ses voisins (V. Samson). L'esprit de Yahvéh, qui agite le héros de Dan, le laisse trop souvent égarer en de galantes aventures, pour qu'on prenne son action bien au sérieux, et les hauts faits de Samson contre ses ennemis semblent plus souvent inspirés par un esprit de vengeance personnel que par l'explosion du sentiment patriotique et religieux. La tragique circonstance où Samson périt, ensevelissant l'aristocratie philistine sous les ruines du temple de Dagon, est devenue populaire comme la ruse de Dalila, qui avait réussi à lui arracher le secret de sa force pour le livrer à ses ennemis. L'écrivain attribue vingt ans de durée à la judicature de Samson. — *Appendice* (chap. xviii à xxi). On nous rapporte, sous une forme un peu compliquée, la migration des Danites qui, écrasés entre les tribus de Juda, Benjamin et Ephraïm, d'une part, les Philistins de l'autre, transportent leurs demeures à Laïs aux sources du Jourdain, où ils installent une idole enlevée sur le territoire éphraïmite ; un petit-fils de Moïse devient le chef du sacerdoce de la ville de Dan-Laïs, dont le sanctuaire jouit pendant des siècles d'une grande réputation. L'écrivain raconte enfin, avec de longs et inutiles développements, comment les Israélites tirèrent vengeance sur les gens de Benjamin d'un épouvantable attentat commis sur la concubine d'un lévite éphraïmite ; cette répression faillit entraîner la disparition de la tribu de Benjamin.

M. Vernes.

Bibl. : Droit romain. — Dirksen, *Manuale latinitatis ;* Berlin, 1837, v° *Judex.* — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. II, nos 736-739. — G. May et H. Becker, *Précis des instit. du droit privé de Rome ;* Paris, 1892, n° 134. — Mainz, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1876, t. I, Introduct., nos 94, 99, 100, 101. — Willems, *Droit public romain ;* Louvain, 1880, pp. 324 et suiv., pp. 333 et suiv. — Keller, *De la Procédure civile et des actions* (trad. Capmas) ; Paris, 1870, §§ 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17. — Baron, *Institutionen ;* Berlin, 1884, §§ 181-185.

Droit actuel. — Boitard, Colmet-Daâge et Glasson, *Leçons de procédure civile*, t. I, p. 24, 15e éd. — Dalloz, *Jurisprudence générale*, v° *Organisation judiciaire*, nos 227 et suiv., et *Supplément, id.*, nos 161 et suiv. — Krug-Basse, *De l'Office du juge en matière civile ;* Paris, 1862, in-8. — Garsonnet, *Traité de procédure*, t. I, p. 176.

Juge de paix. — Boitard, Colmet-Daâge et Glasson, *Leçons de procédure civile*, t. I, pp. 32 et 683, 15e éd. — Dalloz, *Jurisprudence générale*, v° *Organisation judiciaire*, nos 448 et suiv., et *Supplément, id.*, nos 269 et suiv. — Allain, *Manuel encyclopédique, théorique et pratique du juge de paix ;* Paris, 1882, 2 vol. in-8, 5e éd. — Augier, *Encyclopédie des juges de paix ;* Paris, 1838, 6 vol. in-8. — Bioche, *Dictionnaire des justices de paix ;* Paris, 1867, 3 vol. in-8. — Bost, *Encyclopédie des justices de paix ;* Paris, 1864, 2 vol. in-8. — Caron, *De la Juridiction civile du juge de paix*, 2e éd., par Bioche, 1843, 2 vol. in-8. — Curasson, *Traité de la compétence du juge de paix*, 1879, 2 vol. in-8, 2e éd. — Duverger, *Manuel criminel des juges de paix ;* Paris, 1876, in-8, 5e éd. — Gislain, *Code des justices de paix ;* Paris, 1876, in-8. — Guilbon, *Traité pratique de la compétence civile des juges de paix en matière contentieuse, précédée d'une introduction de M. Valette ;* Paris, 1864, in-8. — Henrion de Pansey, *Compétence des juges de paix ;* Paris, 1843, in-8. — Jay, *Traité de la compétence générale des juges de paix ;* Paris, 1866, in-8. — Du même, *Traité de la compétence générale des tribunaux de simple police ;* Paris, 1864, in-8. — Payenull, *Essai sur la réforme des justices de paix en France ;* Paris, 1882, in-8. — Salin, *De l'Importance sociale des juges de paix en France ;* Paris, 1864, in-8. — Faure, *De l'Extension de la compétence des juges de paix ;* Paris, 1882, br. in-8.

Juge d'instruction. — Boullaire, *Des Droits respectifs du juge d'instr. et du ministère public au cours d'une information crim.*, dans *Gazette des tribunaux*, n° du 8 juin 1881. — Cassassoles, *Guide du juge d'instr.* — Delamorte-Félines, *Manuel du Juge d'instr.* — Duverger, *Manuel des Juges d'instr.* — H. Hugues, *les Chambres du conseil et d'accusation*, dans *la France judic.*, 1886, p. 309 à 327. — Sarraute, *Manuel théor. et prat. du juge d'instr.* — *De la Juridiction de la Chambre du conseil en mat. d'instr. crim.*, dans *Rev. crit.*, 1876, p. 327.

Histoire religieuse. — Tous les faits rapportés par les *Juges* sont exposés et discutés dans Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 202 à 252 et 280 à 286. — Pour la composition du livre, V. Reuss, *Histoire des Israélites*, 1877, pp. 92-112. — Cornill, *Einleitung in das A. T.*, 1892, pp. 91-105, 2e éd.

JUGE (Boffile de), aventurier et homme politique, mort en août 1502. Il appartenait à la famille del Giudice, originaire d'Amalfi. On connaît mal les premières années de sa vie. En 1458 il est au service de Jean de Calabre, fils du roi René, le suit en France en 1462 et l'accompagne en Catalogne en 1470. Après la mort de Jean, il

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sert pendant quelques années le père de son maître, René d'Anjou, qui l'envoie en 1471 solliciter l'alliance de Galéas-Marie, duc de Milan, contre les princes d'Aragon. Un peu plus tard, il passe au service de Louis XI (dès 1473 il est conseiller et chambellan du roi), et ce prince l'emploie à diverses missions politiques et militaires; il le charge notamment de négociations avec les princes italiens, puis avec Jean, roi d'Aragon, lors de la guerre de Roussillon. Capitaine de cent lances en 1474, Boffile réside en Roussillon pendant un an ou deux avec le seigneur du Lude, puis devient lieutenant général du pays en mai 1475. En 1476-77, il fait partie de la commission chargée de juger l'infortuné duc de Nemours et, pour récompenser son zèle, Louis XI lui donne le comté de Castres et la seigneurie de Lézignan, confisqués sur le prince condamné (1477). Immédiatement après, Boffile est chargé de négocier un traité de paix avec l'ambassadeur de Venise, Domenico Gradenigo, puis il va prendre possession de ses nouveaux Etats du Midi, dont le parlement de Paris lui conteste la jouissance. En 1478, il est chargé de s'entendre avec les ambassadeurs d'Angleterre, puis avec les gens de Flandre. Un peu plus tard, on le retrouve dans son gouvernement de Roussillon, puis négociant son mariage avec une sœur d'Alain d'Albret, union qui est célébrée à Narbonne le 23 août 1480; il est un des commissaires chargés de juger l'inoffensif René d'Alençon, comte du Perche, office dont il s'acquitte avec zèle et sans aucun scrupule. Pour le récompenser, Louis XI lui fait, quelques jours avant sa mort, un don magnifique, celui de toutes les sommes dues au roi et restées en souffrance en Roussillon et en Cerdagne. Louis mort, Boffile a fort à faire pour échapper à la proscription dont sont frappés les conseillers du prince défunt. Jean d'Armagnac, évêque de Castres, réclame le comté de ce nom; Boffile finit par l'emporter et reste en possession. Mais, en 1491, il perd sa vice-royauté de Roussillon; il essaye alors pour la troisième fois de se faire agréer comme capitaine général par la république de Venise et se retire dans son comté de Castres. Là de nouveaux ennuis l'attendent; sa fille, Louise, se marie contre sa volonté à un simple écuyer, Jean de Montferrand, puis femme, fille et gendre font la guerre au vieil aventurier, s'emparent de plusieurs places du comté et pillent le pays. Indigné, Boffile en appelle au roi, déshérite sa fille (1494), lègue son comté à son beau-frère, Alain d'Albret et fait son testament en 1499. A. Molinier.

Bibl. : *Hist. générale du Languedoc*, nouv. édit., XI, *passim*. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1890, pp. 26 et 110. — P.-M. Perret, dans *Annales du Midi*, avr. 1891.

JUGE de Saint-Martin (Jacques-Joseph), publiciste et naturaliste français, né à Limoges le 16 sept. 1743, mort à Limoges en janv. 1824. D'abord conseiller au présidial de Limoges, il étudia les sciences naturelles et fonda dans sa ville natale une pépinière qu'il soignait lui-même. Il publia : *Observations météorologiques faites pendant l'hiver de 1789; Notice sur les arbres et arbustes qui croissent naturellement ou qui peuvent être élevés en pleine terre en Limousin* (1790); *Description pittoresque d'une métairie du dép. de la Haute-Vienne* (1806); une curieuse notice sur les *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis cinquante ans* (1808, 2e éd., 1817, etc.). Juge de Saint-Martin fut un des hommes les plus influents de Limoges pendant le premier quart de ce siècle. A. Leroux.

Bibl. : Alluaud, *Eloge de J.-J. Juge de Saint-Martin*; Limoges, 1827. — Alf. Leroux, *Note sur J.-J. Juge de Saint-Martin*, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Lim.*, XXX, 41.

JUGEALS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 400 hab.

JUGELET (Jean-Marie-Auguste), peintre français, né à Brest le 28 août 1805, mort à Rouen le 22 oct. 1874. Elève de Gudin, il se distingua comme peintre de marines. On cite : *Soleil levant en pleine mer* (1831); *le Port du Havre*, *le Port du Conquet* (1836); *Christ apaisant les flots* (1845); *Combat de l'Aréthuse et de la Belle-Poule* (au musée de Versailles); *le Port de Gênes* (1850); *Vue de Cannes* (1868); *Environs de Plougastel* (1869), etc.

JUGEMENT. I. Philosophie. — Le jugement est l'acte propre de la pensée réfléchie. Toutes les fois que nous pensons, nous avons le sentiment d'une dualité intérieure que nous réduisons à l'unité. Quand je vois, par exemple, un chien et que je réfléchis à cette vision, je dis : ce que je vois est un chien. Un des éléments de cette dualité est posé, c'est le sujet, dans l'exemple cité : *ce que je vois;* l'autre lui est apposé, c'est l'attribut, dans l'exemple cité : *un chien*. L'acte synthétique pour lequel l'attribut est apposé au sujet s'exprime dans le langage par le verbe. La proposition est ainsi l'énoncé d'un jugement. Toute idée renfermant en elle une certaine somme de déterminations contient un jugement implicite. Nous reconnaissons qu'un certain état de conscience confus, exprimé par un mot, peut et doit même se décomposer en plusieurs états de conscience moins confus. Ainsi, quand nous nous représentons une rose, nous avons un certain état de conscience dans lequel nous distinguons bien vite des éléments : forme, couleur, parfum, etc.; que nous exprimions ou que nous n'exprimions pas les résultats de cette analyse, le discours de notre pensée n'en constitue pas moins un jugement.

On peut distinguer plusieurs espèces de jugements, selon qu'on se place au point de vue de leur formation ou de leur constitution. Au point de vue de leur formation, les jugements peuvent être *intuitifs* ou *comparatifs*. Le jugement intuitif est le jugement premier, l'acte essentiel de l'esprit qui pense; il enveloppe toujours la conscience de soi; le moi en est le sujet constant et il reste inexprimable : je *pense*, je *vois*, je *jouis*, je *souffre*. Mais ces propositions elles-mêmes, par les mots qu'elles emploient, ne sont déjà plus des jugements intuitifs dans toute la rigueur du terme. Le jugement intuitif est l'acte par lequel l'esprit se sent penser, voir, jouir, souffrir, s'attribue ses états, mais sans nommer ses états. Dès qu'il nomme, il faut qu'il sorte de son état pour aller au dehors chercher des mots afin d'exprimer cet état. C'est donc une marche, un discours et non une intuition. Les jugements verbaux : *je pense*, *je vois*, etc., sont déjà des jugements comparatifs. Pour que l'esprit ait le droit de nommer son état : *pensée* ou *vision*, *jouissance* ou *douleur*, il faut qu'il compare cet état à une représentation d'états analogues à laquelle est associé le mot; si l'état qu'il éprouve est semblable à cette représentation, il le nommera, sinon il sera forcé de chercher encore. Il y a là, évidemment, une comparaison, un véritable discours. On voit par là que tout jugement exprimé est comparatif, et, si on se borne, comme Locke, à considérer les jugements exprimés, on doit dire qu'il n'y a que des jugements comparatifs. Mais si, comme il le faut faire en psychologie, on atteint par delà la parole l'acte intime de la pensée réfléchie, on découvre l'existence d'une synthèse intuitive qui est un véritable jugement, la source et le type de tous les autres.

Quant aux jugements ordinairement appelés comparatifs, comme : *cette rose est jaune*, *ce perroquet est bavard*, ce sont des conclusions de raisonnements inexprimés et rapides, et les psychologues les expliquent d'ordinaire inexactement. Ce n'est pas, en effet, l'idée *rose* qu'on compare à l'idée *jaune*, ou l'idée *perroquet* à l'idée *bavard;* l'opération est bien plus compliquée et se fait tout autrement. Dans le premier exemple, nous avons d'abord un état complexe où la forme et la couleur sont mêlées; dans le second exemple, c'est la forme, la couleur et les sons qui se trouvent associés. Nous avons conscience de cette complexité : c'est un premier jugement intuitif. Puis, dans le premier exemple, l'abstraction sépare la forme de la couleur : c'est un second jugement intuitif. La forme séparée rappelle une forme visuelle, à laquelle est associée la forme sonore *rose* et nous disons : *cette forme est une rose*. C'est là un premier jugement comparatif. La couleur séparée rappelle une autre image à laquelle est associée la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

forme sonore *jaune* et nous disons : *cette couleur est jaune*. C'est là un second jugement comparatif. Dès que les deux éléments sont ainsi nommés, la synthèse verbale : *cette rose est jaune*, se constitue et reproduit exactement la synthèse sensible primitive. On ne compare donc pas le sujet à l'attribut, pour examiner si on doit ou ne doit pas les unir ; leur union n'est pas une conclusion, mais une donnée. Ceci est vrai de tous les jugements dont les deux termes sont immédiatement saisis dans l'intuition sensible. Dans le cas où l'attribut n'est pas senti en même temps que le sujet, l'attribution se fait par un intermédiaire, mais alors nous ne sommes plus en face d'un jugement, mais d'un raisonnement véritable.

On distingue encore des jugements *analytiques* et *synthétiques*, *a priori* et *a posteriori*, *contingents* et *nécessaires*. Les jugements analytiques, sont ceux dans lesquels l'attribut se découvre par l'analyse du sujet, ex. : *un triangle a trois côtés ;* les jugements synthétiques sont ceux dans lesquels l'attribut ajoute au sujet une idée que par lui-même le sujet ne contenait pas, ex. : *ce triangle est peint en rouge*. — Les jugements *a priori* sont ceux dont la vérité s'impose à l'esprit dès que nous en entendons les termes, ex. : *le tout est plus grand que la partie ;* les jugements *a posteriori* sont ceux que l'esprit n'admet comme vrais qu'après avoir constaté dans une expérience la liaison du sujet et l'attribut, ex. : *ce vase est brisé*. — Les jugements *nécessaires* sont ceux dans lesquels l'attribut ne peut être séparé du sujet, ex. : *la somme des trois angles d'un triangle égale deux angles droits ;* les jugements *contingents* sont ceux dans lesquels l'attribut peut être séparé du sujet, ex. : *Spinoza est mort à La Haye*. G. Fonsegrive.

II. Jurisprudence. — On appelle jugement, dans un sens large, toute décision d'une juridiction quelconque ; mais, dans un sens plus restreint et plus fréquemment employé, le mot jugement désigne les décisions des tribunaux inférieurs, c.-à-d. des tribunaux d'arrondissement, des tribunaux de commerce, des juges de paix et des conseils de prud'hommes. Les décisions des cours d'appel et celles de la cour de cassation portent le nom d'arrêts. Quant aux arbitres, on dit qu'ils rendent des sentences, et cette expression est aussi parfois employée pour les décisions des conseils de prud'hommes. Les décisions qui émanent, non plus d'un tribunal tout entier, mais seulement d'un membre de cette juridiction, s'appellent des ordonnances. Ainsi on dit que le président du tribunal civil rend des ordonnances sur requête et des ordonnances de référé. Les décisions du juge de paix portent le nom de jugement et non celui d'ordonnance, quoique ce magistrat statue seul, parce qu'à lui seul aussi il constitue tout le tribunal.

Les jugements, dans le sens large de ce mot, sont de natures très diverses. A un premier point de vue, on dit que les jugements sont contradictoires ou par défaut. Les premiers sont ceux qui sont rendus sur les conclusions des deux parties lues et posées à l'audience. En d'autres termes, pour qu'un jugement soit contradictoire, il ne suffit pas que les deux plaideurs aient échangé des conclusions entre eux avant l'audience, que le demandeur ait fait connaître ses conclusions dans l'ajournement par lequel il appelle le défendeur en justice, que celui-ci ait de son côté conclu dans sa requête en défense ; malgré ces conclusions réciproques, l'affaire et le jugement ne seraient pourtant pas contradictoires, si, au moment de l'appel de la cause à l'audience du tribunal, l'un des deux plaideurs ne renouvelait pas ses conclusions. En matière civile, comme en tout autre matière, le demandeur ne peut faire défaut que d'une manière, faute de conclure, tandis qu'il existe de la part du défendeur deux défauts, l'un faute de comparaître, l'autre faute de conclure. Le défendeur fait défaut faute de comparaître, lorsqu'il ne répond pas à l'assignation par une constitution d'avoué. Il y a, au contraire, défaut faute de conclure, soit de la part du demandeur, soit de la part du défendeur, toutes les fois qu'à l'appel de la cause l'avoué de cette partie n'est pas présent, ou que, présent, il déclare qu'il n'a pas ou qu'il n'a plus pouvoir à l'effet de conclure. Lorsque le défendeur fait ainsi défaut, soit faute de comparaître, soit faute de conclure, le tribunal est chargé d'une double mission : il rend un jugement par défaut dans lequel il constate d'abord le défaut du défendeur ; il accorde ensuite au demandeur le bénéfice de ses conclusions, pourvu que celles-ci soient justes et bien vérifiées (C. de procéd., art. 150). Pour obtenir ainsi gain de cause par défaut, le demandeur doit, bien entendu, prouver son droit ; mais on lui tient compte de l'absence du défendeur qui rend peut-être sa preuve plus difficile, et, en pratique même, on le dispense le plus souvent de toute preuve. Toutefois, il en est autrement lorsqu'il s'agit d'une affaire où l'ordre public est intéressé, par exemple d'un procès en divorce ou d'une demande en séparation de corps ; dans ces circonstances, on oblige le demandeur à faire sa preuve, comme si le défendeur avait comparu et conclu. Autrement, deux personnes pourraient s'entendre pour tourner, au moyen d'un défaut, l'application d'une loi d'ordre public. Ainsi la loi civile n'autorise le divorce (ou la séparation de corps) que pour trois causes déterminées et défend le divorce par consentement mutuel. Rien ne serait plus facile cependant à deux époux que de divorcer de cette manière, si en cas de défaut on n'imposait pas la preuve au demandeur ; l'un des époux demanderait le divorce contre l'autre, sous prétexte d'une injure qui, en réalité, n'existerait pas, et le défendeur faisant défaut, le divorce serait prononcé, bien qu'on ne se trouvât pas dans un cas où la loi l'autorise.

Parfois, le demandeur, au lieu d'assigner un seul défendeur, en appelle deux ou plusieurs en justice. En pareil cas, le demandeur ne doit prendre défaut contre aucun défendeur, tant que le délai le plus long donné au défendeur le plus éloigné pour comparaître n'est pas expiré, et à ce moment si tous les défendeurs font défaut, il ne doit pourtant prendre contre eux qu'un seul et même jugement. En interdisant ainsi des jugements successifs et multiples, la loi diminue considérablement les frais. Si le demandeur ne tenait pourtant pas compte de ces prescriptions et prenait successivement ou à la fois plusieurs jugements par défaut, tous ces jugements seraient néanmoins valables, mais les frais de ces décisions, sauf une, resterait à la charge du demandeur (C. de procéd., art. 151 et 152).

La question devient plus compliquée, lorsque, parmi les défendeurs, les uns comparaissent et les autres font défaut. Si la loi n'avait pas soumis ce cas à des règles spéciales, l'application du droit commun aurait conduit à la solution suivante : l'affaire se serait terminée par un jugement qui aurait été à la fois contradictoire vis-à-vis des défendeurs comparants et par défaut vis-à-vis des défendeurs défaillants. Or cette situation aurait été pleine de périls. Il est, en effet, de principe que les jugements par défaut sont susceptibles d'une voie de recours spéciale que ne comportent pas les jugements contradictoires ; cette voie de recours, c'est l'*opposition* (V. ce mot). Il aurait donc fallu refuser l'opposition aux défendeurs comparants et l'accorder aux défendeurs défaillants ; sur l'opposition de ces derniers, l'affaire serait revenue devant le tribunal, et rien ne dit que celui-ci n'aurait pas alors modifié à l'égard des défaillants sa première décision, par exemple parce que les opposants auraient fait valoir des moyens qu'avaient omis précédemment les défendeurs comparants. On arriverait ainsi à une contrariété de jugements dans la même affaire. C'est ce que la loi a voulu éviter à tout prix autant dans l'intérêt des plaideurs eux-mêmes que dans celui de la considération due à la justice. Aussi pour le cas où parmi les défendeurs les uns comparaissent et les autres font défaut, faute de comparaître, la loi (art. 153) veut que le tribunal rende un jugement spécial appelé *jugement par défaut profit joint*. Dans ce jugement, le tribunal se garde de statuer sur le fond et d'accorder au demandeur le profit du défaut ; il réserve, au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

contraire, ce profit et le *joint* à la cause contradictoire des défendeurs qui ont comparu. Ce jugement se borne à constater le défaut de comparution de certains défendeurs et à ordonner qu'ils soient réassignés ; la loi craint en effet que ces défendeurs n'aient fait défaut peut-être parce qu'ils n'ont pas été touchés par la première assignation. Aussi prend-on toutes les précautions nécessaires pour éviter le renouvellement de ce danger ; la seconde assignation ne sera pas faite et signifiée comme la première par un huissier du choix du demandeur, mais par un huissier que désignera le tribunal lui-même, en un mot par un *huissier commis*. A l'expiration des délais de réassignation, si les défendeurs défaillants continuent à faire défaut, comme il est maintenant certain qu'ils ont connaissance de l'affaire, on les considère fictivement comme comparants et on les prive de la voie de l'opposition contre le jugement qui sera rendu sur le fond ; de cette manière, on les punit de leur mauvais vouloir et en même temps on rend impossible les chances de contrariété de jugements dans la même affaire.

Lorsqu'un défendeur a comparu, c.-à-d. a constitué avoué, il ne peut plus être question de sa part de défaut faute de comparaître, mais il peut encore faire défaut faute de conclure, soit que son avoué ne se trouve pas présent à l'appel de la cause, soit que cet avoué déclare qu'il n'a pas pouvoir à l'effet de conclure à la barre du tribunal. La loi est beaucoup moins favorable au défendeur défaillant dans ce second cas. En effet, lorsque le défendeur fait défaut faute de comparaître, on peut craindre, comme nous l'avons vu, qu'il n'ait pas été touché par l'assignation et qu'il n'ait aucune faute à s'imputer. Bien au contraire, le défendeur qui fait défaut à la barre du tribunal, après avoir constitué avoué, a certainement connu l'affaire, et son défaut, faute de conclure, peut n'être que trop souvent un moyen de pure chicane destiné à faire traîner l'affaire en longueur et à augmenter les frais. Aussi la loi a-t-elle établi des différences sensibles entre le jugement par défaut faute de comparaître, et le jugement par défaut faute de conclure : 1° le premier doit être exécuté par le gagnant dans les six mois pour que le défendeur ne puisse pas être, au bout d'un temps plus ou moins long, surpris par une décision relative à une affaire qu'il n'a jamais peut-être connue ; au bout de six mois, à partir de sa date, le jugement par défaut, faute de comparaître, tombe de plein droit s'il n'a pas été exécuté, tandis que le jugement par défaut, faute de conclure, peut être exécuté, suivant le droit commun, pendant trente ans ; 2° le défendeur défaillant peut faire opposition au jugement par défaut, faute de comparaître, jusqu'au moment de l'exécution de ce jugement, tandis que l'opposition au jugement par défaut, faute de conclure, n'est permise que pendant huit jours à partir de la signification du jugement à avoué ; 3° les formes de l'opposition sont différentes suivant qu'il s'agit de l'un ou de l'autre de ces jugements (V. Opposition).

Nous ne nous sommes occupés jusqu'à présent que des jugements par défaut rendus contre le défendeur, mais parfois c'est le demandeur qui fait défaut. De sa part, il ne saurait y avoir défaut, faute de comparaître : il comparaît nécessairement puisqu'il lance l'assignation et que dans cette assignation il constitue un avoué. Mais il peut arriver ensuite qu'à l'appel de la cause à la barre du tribunal, il ne conclue pas ; il y a alors défaut, faute de conclure de sa part. Le défendeur peut demander au tribunal qu'il lui donne acte du défaut de son adversaire et le renvoie de l'instance en mettant les frais à la charge du défaillant. C'est ce qu'on appelle le *jugement par défaut congé*, précisément parce que le défendeur s'est borné à réclamer son congé, sans exiger que le fond du procès fût instruit et jugé. Mais c'est une question, encore aujourd'hui très controversée, que celle de savoir si le défendeur ne peut pas se montrer plus exigeant et demander au tribunal qu'il juge le fond. Certains auteurs le nient en faisant remarquer que l'art. 154 ne reconnaît pas ce droit au défendeur contre le demandeur, alors que l'art. 150 le reconnaît au demandeur contre le défendeur. Cette opinion est cependant aujourd'hui très généralement repoussée par la majorité des auteurs qui appliquent à cette question le système du *désistement* (V. ce mot). Le désistement est l'offre formelle faite par le demandeur au défendeur d'abandonner le procès avant le jugement, et la loi déclare que ce désistement ne peut pas être imposé au défendeur ; il faut que celui-ci l'accepte (art. 402). Or le défaut du demandeur n'est pas autre chose qu'une offre de désistement tacite ; en ne répondant pas à l'appel de la cause, le demandeur, par son absence ou par son silence, propose au défendeur d'abandonner l'affaire. Dès lors, il est très naturel aussi que le défendeur ait, suivant les principes ordinaires du désistement, le choix entre deux partis : accepter ce désistement tacite et se borner à demander congé sans que l'affaire soit jugée au fond ; refuser le désistement tacite et exiger que l'affaire soit instruite et jugée. Dans le premier cas, le jugement par défaut contre le demandeur, se bornant à donner acte du défaut et congé au défendeur, ne jugeant rien, n'a pas autorité de chose jugée et n'est pas susceptible d'opposition de la part du demandeur défaillant, mais aussi rien ne s'oppose à ce que, plus tard, il renouvelle son action. Dans le second cas, l'affaire ayant été instruite et jugée, le jugement a autorité de chose jugée ; aussi le demandeur défaillant peut-il l'attaquer par la voie de l'opposition ; mais il est privé du droit de renouveler son action, et, s'il voulait l'intenter une seconde fois, son adversaire lui répondrait par l'exception de chose jugée.

Telles sont les règles fondamentales des jugements par défaut des tribunaux d'arrondissement en matière civile. Elles s'appliquent également aux arrêts par défaut des cours d'appel. Pour les matières commerciales, il existe quelques particularités et plusieurs difficultés. La question controversée de savoir quelle est la nature du jugement par défaut congé rendu contre le demandeur y reparaît et comporte la même solution. On discute aussi sur le point de savoir s'il faut admettre ou repousser, en matière commerciale, le jugement par défaut profit joint, pour le cas où, parmi les défendeurs, les uns comparaissent et les autres font défaut. On ne compte pas moins de trois solutions adoptées par les auteurs et par les arrêts : la première écarte l'application du jugement par défaut profit joint aux matières commerciales en se fondant sur le silence de la loi ; la seconde, au contraire, étend ce jugement aux affaires commerciales, sous prétexte d'analogie et pour éviter les chances de contrariété de jugements dans la même affaire ; la troisième enfin laisse un pouvoir discrétionnaire aux tribunaux de commerce. On se demande aussi s'il y a, en matière commerciale, deux espèces de défauts, l'un faute de comparaître, et l'autre faute de conclure ? On a longtemps soutenu qu'il n'y aurait qu'un seul défaut en matière commerciale, le défaut faute de comparaître, réglé par l'art. 643 du C. de commerce qui aurait abrogé l'art. 436 du C. de procéd. Mais cette opinion est aujourd'hui repoussée par presque tous les auteurs et par la jurisprudence. On reconnaît que ces deux articles, loin de se contredire, doivent se compléter l'un par l'autre et qu'il y a ainsi deux sortes de défauts et deux sortes de jugements par défaut en matière commerciale : le jugement par défaut faute de comparaître qui devra être exécuté dans les six mois et qui sera susceptible d'opposition jusqu'à l'exécution ; le jugement par défaut faute de conclure, qui pourra être exécuté pendant trente ans et contre lequel le défaillant ne pourra faire opposition que pendant huit jours. Cette solution est d'ailleurs conforme à la vérité des faits. Qu'on suppose, par exemple, que le défendeur, actionné devant un tribunal de commerce, soutienne que ce tribunal est incompétent et refuse de conclure sur le fond ; le tribunal de commerce lui donne tort, se déclare compétent et juge le procès, le tout par un seul et même jugement. Dans ces circonstances, la partie du jugement relative à la compétence est contradictoire et la partie du jugement relative au fond est mani-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

festement par défaut, faute de conclure, et on ne saurait soutenir sérieusement qu'il y ait défaut, faute de comparaître, puisqu'au contraire le défendeur a nécessairement comparu pour contester la compétence du tribunal. Si, au contraire, il ne s'était pas présenté en personne ou par mandataire, alors, mais alors seulement, il y aurait eu de sa part défaut faute de comparaître.

Cette distinction des défauts en deux sortes étant conforme à la nature même des choses doit se rencontrer devant toutes les juridictions; mais, en justice de paix et devant les conseils de prud'hommes, la procédure est si simple qu'on soumet tous les jugements par défaut aux mêmes règles, de sorte que la distinction des jugements par défaut en deux classes n'offre plus aucun intérêt pratique.

Au point de vue de l'appel, les jugements sont en premier ressort, en dernier ressort, en premier et dernier ressort, selon qu'ils sont rendus à charge d'appel ou qu'ils sont rendus sur appel ou qu'ils ne sont pas susceptibles de cette voie de recours (V. Appel).

Sous le rapport de leur objet les jugements sont avant dire droit ou définitifs. Les premiers concernent l'instruction de l'affaire ou les mesures provisoires qu'il est nécessaire de prendre au cours du procès. On distingue trois espèces de jugements d'avant dire droit: préparatoires, interlocutoires, provisoires. Le jugement préparatoire est celui qui ordonne une mesure d'instruction sans préjuger le fond du procès; tel est le jugement qui prescrit l'instruction par écrit (V. Instruction par écrit). Lorsque la mesure d'instruction ordonnée par le jugement préjuge le fond, c.-à-d. laisse entrevoir quelle sera probablement (mais non pas nécessairement) la solution du procès, on dit alors que ce jugement est interlocutoire. Ainsi, par exemple, si une femme demande contre son mari la séparation de corps pour cause d'injures graves, conclut devant le tribunal à l'audition des témoins pour établir l'existence des injures et enfin si le tribunal rend un jugement qui ordonne une enquête pour recevoir les dépositions des témoins, on dira que ce jugement est interlocutoire. En effet il ordonne une mesure d'instruction qui laisse entrevoir la solution définitive; il est à peu près certain que si les témoins reconnaissent l'existence des injures, la femme obtiendra la séparation de corps: si les juges avaient estimé que les faits n'étaient pas assez graves pour constituer des injures, ils n'auraient certainement pas ordonné l'enquête; il y a donc dès maintenant un préjugé en faveur de la femme. Mais dans quelle mesure les juges sont-ils eux-mêmes liés par le jugement interlocutoire qu'ils ont rendu? Après avoir longtemps discuté cette question, on est aujourd'hui très généralement d'accord en doctrine et en jurisprudence pour admettre les solutions suivantes: 1° Si les juges ont statué dans le jugement interlocutoire sur une question de droit, par exemple sur celle de l'admission ou du rejet de la preuve testimoniale, sur ce premier point l'interlocutoire lie les juges; ceux-ci ne peuvent donc plus revenir sur ce qu'ils ont décidé, au risque de violer le respect dû à la chose jugée et, par exemple, après avoir décidé que la loi permet la preuve testimoniale dans l'affaire qui leur est soumise, ils ne pourraient pas par un second jugement se rétracter en affirmant que la loi défend cette preuve. 2° Mais en tant qu'il statue sur un point de fait, le jugement interlocutoire ne lie pas les juges et ceux-ci, après avoir laissé entrevoir que les faits invoqués par une partie sont pertinents et concluants et de nature à lui faire gagner le procès s'ils sont prouvés, peuvent cependant se décider en sens contraire. Ainsi, pour reprendre l'exemple déjà donné, les juges qui ont ordonné une enquête en faveur de la femme demanderesse en séparation de corps et qui ont montré qu'à leur avis les faits invoqués par la femme constituaient bien des injures graves autorisant une séparation de corps, peuvent revenir ensuite sur cette impression, quoique les faits aient été prouvés dans l'enquête tels que la femme les invoquait et décider en définitive qu'il n'y a pas lieu à séparation de corps. On exprime cette idée dans la pratique en disant que l'*interlocutoire ne lie pas le juge*. C'est que, en effet, aucun texte ne déclare le contraire et dans le silence de la loi il faut appliquer ce principe fondamental de la justice moderne, suivant lequel les juges ne relèvent que de leur conscience et doivent se décider d'après leur intime conviction. Or il peut très bien arriver que cette conviction change au cours des débats. 3° Par exception, il y a un cas dans lequel le jugement interlocutoire lie le juge, parce que la loi a eu soin de le dire, ce cas est celui où le tribunal a, soit à la demande de l'une des parties, soit d'office, déféré le serment à l'un des plaideurs. La loi voulant que la partie à laquelle le serment a été déféré gagne ou perde le procès, suivant qu'elle prête ou refuse de prêter le serment, il faut bien aussi que le tribunal, quelle que soit sa conviction, rende le jugement à son profit dans le premier cas et contre elle dans le second. Mais, sauf ce cas, l'interlocutoire ne lie pas le juge sur le point de fait. Cependant comme il permet d'entrevoir quelle sera probablement l'issue du procès, par cela même il nuit déjà à l'un des plaideurs, aussi la loi permet-elle à ce plaideur d'appeller du jugement interlocutoire au cours même du procès et avant que le jugement sur le fond soit rendu. Au contraire, le jugement préparatoire ne préjugeant pas le fond, ne nuit, à vrai dire, à aucun des plaideurs et on ne peut le critiquer que pour vice de forme, par exemple pour omission des noms des juges ou de la date. Mais si la loi avait permis d'en appeler pour une de ces raisons au cours même du procès, elle aurait en réalité ouvert la porte aux mauvaises chicanes. Aussi a-t-elle eu soin de décider qu'on ne pourra jamais appeler d'un jugement préparatoire, tant que le jugement sur le fond ne sera pas rendu et même après ce moment il faut aussi attaquer le jugement sur le fond pour pouvoir appeler du préparatoire. On voit par ces explications combien il est important de savoir si un jugement est préparatoire ou interlocutoire, et dans la pratique la question sera parfois assez délicate à résoudre, car la même mesure d'instruction peut, suivant les circonstances, préjuger ou ne pas préjuger le fond; dans le premier cas le jugement qui ordonne cette mesure d'instruction sera interlocutoire; dans le second cas, il sera préparatoire. Qu'on suppose par exemple un demandeur qui réclame des dommages-intérêts pour un préjudice injustement souffert: si le défendeur soutient que le préjudice n'existe pas et si le tribunal rend un jugement qui ordonne une expertise, ce jugement sera manifestement interlocutoire. Mais, si le défendeur se borne à plaider sur le montant des dommages-intérêts le jugement d'expertise deviendra purement préparatoire (V. C. de procéd., art. 451 et 452).

Le jugement provisoire est celui qui ordonne une mesure pour la durée du procès et dans l'intérêt de l'un des plaideurs à l'effet de le mettre à l'abri d'un danger dont ce procès la menace. Tel est le jugement qui alloue à la femme une provision alimentaire que lui payera son mari pendant le cours de l'instance en séparation de corps ou en divorce; tel est encore le jugement qui ordonne la mise en séquestre de l'immeuble litigieux pour empêcher le défendeur d'abuser de sa possession pendant la durée du litige. Au point de vue de l'appel, le jugement provisoire est soumis aux mêmes règles que le jugement interlocutoire.

Aux jugements d'avant dire droit on oppose les jugements définitifs. Cette dernière expression comprend d'abord des jugements sur le fond du procès, ensuite et aussi tous les jugements rendus au cours de l'instance qui ne sont pas relatifs à une mesure d'instruction ou à une mesure provisoire; tels sont les jugements rendus sur les exceptions, sur les incidents relatifs au fond de l'affaire, sur les incidents qui ont leur cause dans le tribunal, sur ceux qui se rapportent à l'interruption ou à l'extinction de l'instance.

Sous le rapport de la juridiction exercée par les juges, on dit que les jugements sont de juridiction gracieuse ou de juridiction contentieuse (V. Juridiction).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Avant de rendre un jugement, les juges doivent délibérer sur la question qu'ils sont appelés à trancher et procéder au vote. La loi reconnaît quatre modes de délibération (C. de procéd., art. 93, 94, 116). Si l'affaire est très simple, les juges délibèrent à l'audience même, et rendent le jugement sur-le-champ. Ils peuvent, s'ils préfèrent, suspendre l'audience et se retirer dans la chambre du conseil pour y recueillir les avis. Si l'affaire demande plus longue réflexion, ils renverront à un autre jour pour le prononcé du jugement. Enfin, si la délibération paraît de nature à soulever des difficultés, le tribunal peut rendre un jugement préparatoire qui ordonne un délibéré sur rapport; ce jugement nomme un rapporteur, et le travail de ce magistrat servira plus tard de base à la délibération. Ce rapport est en général facultatif de la part du tribunal; mais, cependant, dans certains cas, la loi le lui impose. Dans tous les cas, la délibération du tribunal a lieu en secret, tandis que les débats sont en général publics. On avait essayé d'établir aussi la publicité des délibérations par le décret du 26 juin 1793; mais cette innovation fut la cause de tels scandales, qu'il fallut y renoncer. C'est le président du tribunal qui dirige la délibération, détermine les questions et les pose à ses collègues. Aucune surprise n'est d'ailleurs à craindre, car les juges, comme nous le verrons bientôt, sont tenus de motiver leur jugement. Les juges votent d'après la date de leur nomination, en commençant par le dernier nommé (décr. du 30 mars 1808, art. 35). Il faut la présence de trois juges au moins pour qu'un jugement puisse être valablement rendu par un tribunal d'arrondissement ou par un tribunal de commerce, de cinq conseillers au moins s'il s'agit d'un arrêt d'une cour d'appel. Depuis la loi du 30 août 1883 les juges doivent toujours siéger ou plus exactement délibérer et voter en nombre impair. Grâce à cette précaution les partages sont devenus sinon impossibles, du moins très rares. On admet dans la pratique que malgré cette innovation les juges ont encore le droit d'instruire l'affaire à l'audience en nombre pair. Il peut être utile, en effet, dans les affaires qui exigent un certain nombre d'audiences de siéger à quatre, pour le cas où l'un des juges se trouverait empêché au cours de l'instruction et serait obligé de se retirer, par exemple pour cause de maladie; le tribunal n'en serait pas moins encore au complet et pourrait continuer l'instruction, tandis que s'il avait dès le début été composé de trois juges seulement, il faudrait maintenant en appeler un nouveau pour le compléter, et on serait obligé de recommencer toute l'instruction, ce qui serait une cause de retard et de frais considérables pour les plaideurs. Toutefois lorsque les juges ont siégé en nombre pair jusqu'à la clôture des débats, alors à ce moment le dernier nommé, au lieu de prendre part à la délibération et au vote, se retire et ainsi est observée la loi du 30 août 1883. Les juges suppléants ne siègent avec voix délibératives et ne votent qu'autant qu'ils remplacent des juges titulaires. Lorsque, en effet, un juge est empêché de siéger, on appelle pour le remplacer un autre juge; à son défaut, un juge suppléant; à son défaut, un avocat; à son défaut, un avoué, tous dans l'ordre du tableau et de leur ancienneté. La loi ne laisse pas au tribunal la liberté du choix pour qu'il ne puisse pas être accusé de partialité, et elle veut que le tribunal dans le jugement constate son observation (décr. du 30 mars 1808, art. 49). Pour qu'un juge puisse prendre part à la délibération et au vote, il faut qu'il ait assisté à toutes les audiences consacrées à l'affaire; c'est précisément pour ce motif qu'on a soin dans les procès d'une certaine longueur de ne pas siéger au nombre minimum de trois. Le procès est gagné par celui qui obtient l'unanimité des voix ou la majorité absolue, c.-à-d. la moitié des voix plus une, par exemple deux contre une ou trois contre deux. Dans des cas assez rares et bien que les juges soient obligés de délibérer en nombre impair, on ne peut pas obtenir la majorité absolue. Pour sortir les juges d'embarras, la loi distingue deux cas : d'une part celui où deux ou plusieurs opinions ont obtenu une majorité relative; d'autre part, celui où il n'y a même pas deux opinions avec majorité relative. Dans le premier cas les juges les plus faibles en nombre sont tenus, après un second tour de scrutin resté sans résultat, de se joindre à l'une des opinions qui ont obtenu majorité relative. Exemple : trois plaideurs, Primus, Secundus, Tertius se disputaient la propriété d'un immeuble et le tribunal était composé de cinq juges; deux se sont prononcés en faveur de Primus, deux ont voté pour Secundus, une voix a été obtenue par Tertius; dans ces circonstances Primus et Secundus ayant obtenu chacun une majorité relative, le juge qui a été seul de son avis et qui s'était prononcé pour Tertius est obligé d'opter entre Primus et Secundus et par son adjonction il donne la majorité absolue à ce plaideur qui gagne le procès (C. de procéd., art. 117). Pour que cette hypothèse puisse se réaliser, il faut nécessairement que le tribunal se compose de cinq juges au moins. S'il ne comprend que trois juges on obtient ou bien l'unanimité ou bien la majorité absolue de deux voix contre une ou enfin trois voix isolées. Dans les deux premiers cas le procès est terminé; dans le troisième cas il y a partage, et pour le vider il faut, d'après l'art. 118 du C. de procéd., appeler un nouveau juge pour le vider; à défaut de juge disponible, un suppléant; à défaut de suppléant, un avocat; à défaut d'avocat, un avoué, tous selon l'ordre du tableau. Cette disposition du code de procédure a été modifiée sous un certain rapport par la loi du 30 août 1883 qui défend aux tribunaux de siéger en nombre pair; si l'on n'appelait pour vider le partage qu'un juge, un suppléant, un avocat, un avoué qui se joindrait aux trois juges ayant déjà siégé, le tribunal se composerait de quatre juges. Il faut donc appeler depuis 1883 deux suppléants, etc. Le tribunal se trouve ainsi composé d'un nombre impair de magistrats.

Une fois le jugement arrêté, il doit être prononcé en audience publique et il sera toujours très prudent de se hâter de remplir cette formalité, car la majorité absolue doit exister, non pas seulement au moment du vote, mais encore et aussi au moment du prononcé du jugement. Or elle peut disparaître si un des juges vient à décéder entre le vote et le prononcé à l'audience et tout est alors à recommencer. On évite ce danger en prononçant le jugement immédiatement après le vote.

Tout jugement d'un tribunal d'arrondissement se compose de deux parties, la minute et les qualités. La minute contient : la désignation des parties, celle des avoués, les noms des juges, celui du procureur de la République s'il a été entendu, les motifs et le dispositif (C. de procéd., art. 141. On mentionne aussi la publicité des débats et du jugement (loi du 20 avr. 1810, art. 7). Il résulte de diverses dispositions que la minute doit être également datée. Cette minute s'appelle aussi *feuille d'audience*, et la loi veut qu'à l'issue de l'audience ou dans les vingt-quatre heures qui suivent elle doit être signée par le président du tribunal et par le greffier. Si le greffier se trouve par une cause quelconque dans l'impossibilité de signer, il suffit que le président en signant fasse mention de cette circonstance; mais si c'est le président qui ne peut pas signer, alors il faut que dans les vingt-quatre heures suivantes cette formalité soit remplie par le plus ancien des juges qui ont connu de l'affaire. Si les feuilles d'une ou plusieurs audiences n'avaient pas été signées dans les délais prescrits, aucun membre du tribunal n'aurait plus le droit de remplir cette formalité. La loi prend des précautions, car elle craint qu'on ne prenne pour un jugement ce qui n'est qu'un projet de jugement. Elle veut qu'on en réfère à la première chambre civile de la cour d'appel, laquelle, suivant les circonstances, et sur les conclusions du procureur général, autorisera ou non un des juges de l'affaire à poser sa signature (décr. du 30 mars 1808, art. 36, 37, 38).

Des différentes parties de la minute, les deux mentions les plus importantes sont sans contredit les motifs et le dispositif. Autrefois, les juges ne motivaient pas

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leur décision, c.-à-d. ne faisaient pas connaître les raisons de droit ou de fait pour lesquelles ils avaient donné gain de cause à l'un des plaideurs. On se plaignait amèrement de cette insuffisance des jugements; on disait, avec raison, qu'il ne suffit pas que les juges soient justes, il faut encore qu'ils le montrent. Aussi la loi des 16-24 août 1790 (titre 5, art. 5) a-t-elle obligé les juges à motiver leurs jugements à peine de nullité, et cette disposition a passé dans l'art. 7 de la loi du 20 avr. 1810. Pour que les juges puissent se dispenser de motiver en jugement, il faut que la loi les y autorise. C'est ce qui a lieu dans certains cas et par des raisons particulières, notamment pour les jugements d'adjudication qui sont plutôt des actes judicaires que de véritables jugements, pour les jugements qui homologuent ou refusent d'homologuer une adoption. Il ne suffit même pas que les motifs existent en apparence seulement, il faut encore qu'ils soient sérieux. Ainsi on ne considère pas comme motifs valables ceux qui constituent une véritable pétition de principe, tels que les suivants: attendu que la prétention de la partie n'est pas fondée, attendu que la prescription n'est pas accomplie. Dans ces circonstances et d'autres semblables les juges ne font que répéter leur solution au lieu de la motiver. Il s'est introduit dans les cours d'appel une pratique vicieuse qui est la cause de fréquentes nullités, celle de dire, en confirmant la décision attaquée : *adoptant les motifs des premiers juges*. Cette formule est inexacte si la décision des premiers juges repose sur des faits qui ne se sont pas reproduits en instance d'appel, par exemple sur des explications données à l'audience par les parties qui n'ont plus été appelées devant les juges du second degré. De même encore il se produit parfois en cause d'appel des demandes nouvelles, c.-à-d. des prétentions qui n'ont pas été soumises aux juges du premier degré (sur les cas dans lesquels ces demandes nouvelles sont permises, V. Appel) et dans ces circonstances la formule : *adoptant les motifs des premiers juges* est encore insuffisante, puisqu'elle ne peut pas s'appliquer à ces demandes nouvelles.

Le dispositif est la partie de la minute dans laquelle le tribunal condamne ou absout le défendeur; elle varie à l'infini, suivant les circonstances du procès et la nature du droit invoquée par le demandeur, droit réel, droit personnel, question d'état, etc. Indépendamment de la condamnation principale, le jugement contient aussi souvent des dispositions accessoires; condamnations à des dommages-intérêts ou à des restitutions de fruit (C. de procéd., art. 128 et 129); condamnation aux dépens (C. de procéd., art. 130 à 134); bénéfice de l'exécution provisoire, c.-à-d. nonobstant opposition ou appel au profit du gagnant. Celui-ci obtiendra aussi le bénéfice de la contrainte par corps dans les cas particuliers où elle est encore aujourd'hui autorisée par la loi. Parfois le tribunal accordera au débiteur, s'il est malheureux et de bonne foi, soit d'office, soit sur sa demande un terme de grâce (C. de procéd., art. 122 et suiv. — V. Contrainte par corps, Délai, Exécution, Frais et dépens).

Les qualités, seconde partie du jugement, ne sont plus l'œuvre des juges, mais sont rédigées par les avoués. Elles comprennent: la désignation des plaideurs, l'indication des avoués, les conclusions sur lesquelles on a plaidé, le point de fait et le point de droit (C. de procéd., art. 142). La loi a pensé que, cette partie du jugement étant une sorte de procès-verbal de *constat* destiné à faire connaître l'ensemble de la procédure, les avoués la rédigeraient mieux que les juges. C'est un point de vue très contestable. En outre cette rédaction des avoués cause aux parties des frais qui leur seraient évités si elle était faite par les juges. La loi offre d'abord la rédaction des qualités à l'avoué du gagnant, mais s'il néglige de la faire, l'avoué du perdant peut prendre l'initiative. Dans tous les cas celui qui a préparé le projet doit le communiquer à son confrère. Si celui-ci ne l'accepte pas, il y fait opposition entre les mains de l'huissier qui le lui a signifié, et il est statué sur cette opposition par le magistrat qui a présidé l'affaire au moyen d'une ordonnance qui règle définitivement les qualités (V. pour les détails C. de procéd., art. 144 et 145; second décret du 16 févr. 1807 sur la liquidation des dépens, art. 7 et 8). Les qualités ainsi définitivement arrêtées vont rejoindre la minute au greffe et le jugement se trouve alors complet. Lorsqu'on n'a pas observé pour la rédaction d'un jugement, soit dans la minute, soit dans les qualités une des formalités prescrites par la loi le jugement est-il nécessairement nul pour vice de forme? Le législateur n'a répondu à cette importante question que d'une manière indirecte et pour quatre cas dans l'art. 7 du 20 avr. 1810. D'après cet art. 7 le jugement sera nul: s'il n'a pas été rendu par le nombre de juges que la loi prescrit; si un ou plusieurs des juges n'ont pas assisté à toutes les audiences de la cause; si le jugement n'a pas été rendu publiquement; s'il n'est pas motivé ou s'il ne l'est pas suffisamment. Mais que décider dans les autres cas? Après d'assez longues controverses on est arrivé à reconnaître, en doctrine et en jurisprudence, qu'il faut distinguer entre les formalités substantielles et les formalités accessoires; les premières donnent au jugement sa nature telle que la loi l'a organisée; les secondes ne font que compléter le jugement. En conséquence, l'omission d'une formalité substantielle entraînera nullité du jugement, tandis que celle d'une formalité accessoire ne produira pas cet effet. Mais de nouvelles difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de savoir si telle formalité est essentielle ou secondaire. On considère généralement comme essentielles et prescrites à peine de nullité les mentions suivantes: l'indication des juges; celle du ministère public si la loi veut qu'il donne ses conclusions; celle des avoués; celle des parties; les conclusions; le point de fait et le point de droit; le dispositif; la date. On met au contraire parmi les mentions accessoires l'indication du ministère public si la loi n'exige pas qu'il donne ses conclusions, celle du greffier, une des mentions relatives à l'un des plaideurs si les autres indications contenues dans le jugement ne laissent aucun doute sur son identité. Une disposition spéciale du 2 thermidor an II veut que tous les jugements soient écrits en langue française, sous peine d'un emprisonnement de six mois pour les magistrats. Mais cette loi n'ayant pas ajouté qu'en outre le jugement serait nul, certains arrêts se sont prononcés pour la validité du jugement, tandis que d'autres ont admis cette nullité, avec raison, selon nous, en faisant remarquer qu'il s'agit là d'une disposition d'ordre public et que, pour ce motif et suivant le droit commun, elle doit avoir pour sanction la nullité. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas où un jugement est nul pour vice de forme, cette nullité est obtenue au moyen des voies de recours que la loi met à la disposition des plaideurs (V. Appel, Cassation, Requête civile).

Une fois le jugement rendu, tout n'est pas encore fini pour le gagnant, si le perdant ne veut pas exécuter spontanément. Le gagnant est obligé en effet de recourir alors à l'exécution forcée. Mais, avant de pouvoir exercer ce droit, il faut qu'il lève le jugement et le signifie à son adversaire. Il y a plus : fort souvent l'exécution sera arrêtée après la signification par l'opposition que formera ou l'appel qu'interjettera le perdant, car ces deux voies de recours, l'opposition et l'appel, à la différence de la requête civile et du pourvoi en cassation, sont suspensives de l'exécution.

Lever le jugement, c'est s'en procurer une expédition. Il y a deux sortes d'expéditions délivrées par les greffiers: les expéditions simples que le greffier doit donner à tout requérant, moyennant un droit modique, car les greffes sont publics comme les bureaux des officiers de l'état civil et à la différence des offices des notaires; les *grosses* ou expéditions revêtues de la formule exécutoire et qui ne peuvent être délivrées qu'aux parties au procès. Chaque partie n'a même droit qu'à une grosse, et, si elle vient à la perdre, il lui faut, pour en obtenir une seconde, se soumettre à une certaine procédure et obtenir la permission

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du président du tribunal (C. de procéd., art. 853 et 854). La grosse est ainsi appelée, tout simplement parce qu'elle est écrite en gros caractères. Ce qui la rend tout particulièrement importante, c'est qu'elle est revêtue de la formule exécutoire qui permet de recourir à la force armée pour obtenir l'exécution (C. de procéd., art. 146, et décr. du 2 sept. 1871, art. 2).

Une fois que le gagnant est en possession de sa grosse, il faut encore, avant de recourir à l'exécution forcée, qu'il signifie le jugement, c.-à-d. qu'il le porte officiellement, et par ministère d'huissier, à la connaissance de son adversaire ou de l'avoué de cet adversaire. S'il exécutait le jugement avant cette signification, les actes d'exécution seraient nuls. Mais le gagnant peut faire tous les actes simplement conservatoires sans aucune signification préalable. La signification est également exigée pour faire courir les délais des voies de recours. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette seconde signification (V. Appel, Cassation, Opposition, Requête civile), et nous ne parlerons que de la signification qui est le préliminaire de l'exécution. En principe, la signification à avoué suffit pour les jugements préparatoires et pour les jugements interlocutoires. Quant aux jugements définitifs ou provisoires, la loi fait une distinction : la signification à l'avoué suffit encore si ces jugements ne contiennent pas de condamnation, mais, dans le cas contraire, la loi impose deux significations, la première à l'avoué, la seconde à la partie, et il faut même indiquer dans la seconde que la première a eu lieu. Si le gagnant exécutait le jugement sans avoir fait l'une ou l'autre de ces deux significations, il y aurait nullité, non pas de jugement, mais des actes d'exécution. Toutefois, la mention dans la signification à la partie que le jugement a été précédemment signifié à son avoué étant purement accessoire, il n'y aurait aucune nullité si elle avait été omise (C. de procéd., art. 147). Si l'avoué du perdant avait cessé ses fonctions au moment de la signification, alors le jugement ne pourrait être signifié qu'à la partie ; mais on ferait mention dans cette signification de la cessation des fonctions de l'avoué. La loi permet d'exécuter, même sur minute, les ordonnances de référé et les jugements des juges de paix, s'il y a péril en la demeure, de sorte que, dans ces circonstances, la loi supprime à la fois la levée et la signification de la décision (C. de procéd., art. 811, et loi du 25 mai 1838, art. 12). Mais la loi n'ayant rien dit des jugements des tribunaux civils d'arrondissement, il ne semble pas que ces jugements puissent être exécutés sur minute, malgré l'opinion contraire de certains auteurs, car les dispositions exceptionnelles ne doivent jamais comporter extension.

Par cela même qu'il termine le procès, le jugement a pour effet de dessaisir le juge ; aussi celui-ci ne peut-il plus, sous aucun prétexte, connaître de l'affaire, ni même compléter son jugement par un second qui, par exemple, pour réparer une omission, accorderait au débiteur un terme de grâce ou au créancier le bénéfice de l'exécution provisoire. Sans doute, si le jugement contient une clause obscure, les parties peuvent s'adresser au tribunal pour obtenir jugement interprétatif, mais le tribunal ne saurait, sous prétexte d'interprétation, revenir, en totalité ou en partie, sur la décision qu'il a rendue précédemment. Le jugement, étant un acte authentique, fait foi de ce qu'il contient jusqu'à inscription de faux et, par exemple, si le perdant soutient devant la cour d'appel ou devant la cour de cassation que le jugement écrit n'est pas semblable au jugement prononcé verbalement à l'audience, que les juges ont modifié le dispositif, qu'ils ont ajouté des motifs pour couvrir une irrégularité, il devra faire cette preuve en s'engageant dans la procédure difficile et compliquée de l'inscription de faux. Tout jugement statuant sur un différend a aussi autorité de chose jugée, dès le moment où il est rendu ; s'il n'est pas ou s'il n'est plus susceptible des voies de recours ordinaires, l'opposition ou l'appel, on dit qu'il passe en force de chose jugée ; enfin il devient irrévocable à partir du moment où il n'est plus susceptible d'aucune voie de recours. L'autorité de la chose jugée s'oppose à ce que le même procès renaisse entre les mêmes parties ou ceux qu'elles ont représentés, soit devant le tribunal qui a déjà statué, soit devant toute autre juridiction. Si l'une des parties voulait recommencer le procès, l'autre la repousserait en invoquant l'exception de chose jugée. Si une partie n'avait pas connaissance du jugement précédemment rendu (c'est par exemple l'héritier du défendeur originaire), il pourrait arriver qu'un second procès identique au premier s'engageât de nouveau. Mais dans le cas où le second jugement serait en sens contraire du premier, la partie qui avait gagné la première fois et et qui a succombé ensuite, pourrait attaquer le second jugement : par la voie de l'appel, en supposant qu'il ait été rendu en premier ressort ; s'il avait été rendu en dernier ressort ou en premier et dernier ressort, par la voie de la requête civile on par celle de pourvoi en cassation, selon que les deux jugements en sens contraire émaneraient du même tribunal ou de deux tribunaux différents. — En général, les jugements sont simplement déclaratifs des droits antérieurs des parties ; ils ne créent aucun droit nouveau, réel et personnel et ne produisent aucune novation. Par exemple le créancier continue à avoir droit aux intérêts précédemment stipulés et à jouir des garanties réelles établies en faveur de sa créance. Par exception, cependant, l'action qui naît du jugement ne se prescrit que par trente ans, bien qu'auparavant la créance ait été soumise à une prescription plus courte. En outre, tout jugement constatant l'existence d'une créance quelconque produit, au profit du créancier, une hypothèque judiciaire générale sur tous les immeubles du débiteur. Enfin les jugements relatifs à l'état des personnes peuvent très souvent modifier cet état, par exemple frapper un aliéné d'interdiction judiciaire, prononcer la séparation de corps ou le divorce entre deux époux. En tant qu'ils créent ainsi des droits nouveaux, les jugements ne produisent pas effet rétroactif ; mais dans les autres cas, c.-à-d. en règle générale, la loi leur attribue cet effet. Si le jugement est rendu contre le demandeur, il anéantit les effets de l'ajournement et par exemple les intérêts moratoires n'ont pas couru à son profit.

Cet exposé général des jugements s'applique aux décisions de toutes les juridictions et en particulier aux jugements des tribunaux d'arrondissement et aux arrêts des cours d'appel. Mais pour les jugements des tribunaux de commerce et pour ceux des juges de paix, il y a lieu de relever quelques particularités. Ainsi il est évident qu'il ne peut pas être question de mentionner dans les jugements de ces juridictions le ministère public ni les avoués, car le ministère public et ces officiers ministériels n'existent pas devant elles. De même les qualités du jugement, au lieu d'être l'œuvre des avoués, sont faites par le greffier. De même encore, tout jugement est nécessairement signifié à la partie et ne peut être signifié qu'à elle. En justice de paix, il n'est même pas nécessaire de signifier les jugements avant dire droit s'ils sont rendus contradictoirement en présence des deux parties ; on évite ainsi des frais (C. de procéd., art. 28). Quant aux sentences arbitrales, elles se rédigent comme les jugements des juges de paix.

Devant les juridictions de répression, comme en matière civile, on réserve le terme de *jugement* aux décisions des tribunaux inférieurs, c.-à-d. des tribunaux de police correctionnelle et des tribunaux de simple police. On appelle *arrêts* les décisions des cours d'assises. De même nous retrouvons les divisions des jugements en définitifs ou avant dire droit et les avant dire droit sont eux-mêmes préparatoires, interlocutoires ou provisoires. Comme exemple de jugement provisoire, nous citerons la décision par laquelle le tribunal correctionnel ou la chambre des appels correctionnels accorde la liberté provisoire au prévenu. De même encore, au criminel comme au civil, les jugements sont contradictoires ou par défaut, en premier ou en dernier ressort. Pour que les décisions de répression soient valables, il est nécessaire que la juridiction soit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

constituée conformément à la loi. Celle-ci exige la présence de trois juges au moins au tribunal correctionnel et celle de cinq conseillers à la chambre correctionnelle de la cour d'appel. Les juges peuvent d'ailleurs, dans ces deux juridictions, siéger en plus grand nombre, mais il faut toujours que ce nombre soit impair, comme en matière civile. A la cour d'assises, le nombre de trois magistrats comme celui de douze jurés est fixe et invariable (loi du 30 août 1883, art. 1 et 4; C. d'instr. crim., art. 252 et 384). Au criminel comme au civil, un juge (ou un juré) ne peut prendre part à la décision qu'autant qu'il a assisté à toutes les audiences consacrées à l'affaire (loi du 20 avr. 1810, art. 7). Les délibérations ont lieu en secret; c'est encore la règle consacrée aussi pour les affaires civiles (C. d'instr. crim., art. 369; décr. du 22 mars 1852, art. 8). En cour d'assises, la loi veut que l'arrêt soit rendu sur-le-champ; les tribunaux de simple police et de police correctionnelle ont, au contraire, le droit de ne rendre leur jugement qu'à l'audience qui suit celle où l'instruction a été terminée et on admet même, en doctrine et en jurisprudence, que ce principe, posé par les art. 153 et 193 du C. d'instr. crim. n'étant pas établi à peine de nullité, le jugement peut même être valablement prononcé à une audience plus éloignée. On applique, en général pour la rédaction des jugements, les mêmes principes qu'en matière civile, et notamment on exige que toutes les décisions soient motivées (sauf exception pour le verdict du jury). Mais en outre la loi veut que tous les jugements et arrêts qui portent condamnation à une peine contiennent le texte de la loi appliquée à peine de nullité du jugement, s'il s'agit d'une décision de simple police; à peine d'amende contre le greffier, s'il s'agit d'un jugement de police correctionnelle ou d'un arrêt de cour d'assises. En outre, la loi impose au président du tribunal correctionnel et au président de la cour d'assises (mais non au juge de simple police) l'obligation de lire à l'audience le texte de la loi appliquée, sans d'ailleurs donner aucune sanction à cette formalité. Enfin tout jugement ou arrêt d'une juridiction de répression doit être signé par tous les juges qui y ont pris part, tandis qu'en matière civile la signature du président et celle du greffier suffisent. Le code d'instruction criminelle n'exige pas expressément la signature du greffier, mais il faut tout au moins mentionner sa présence comme aussi celle du ministère public, dans le jugement ou dans l'arrêt, car autrement la juridiction ne serait pas valablement constituée (V. sur ces divers points C. d'instr. crim., art. 163, 164, 165, 195, 196, 369, 370). Les jugements et arrêts sont, au criminel comme au civil, rédigés en minute et, lorsqu'il s'agit de les exécuter, le greffier en délivre des expéditions revêtues de la formule exécutoire. E. Glasson.

III. Fiscalité. — Droits sur les jugements (V. Enregistrement, t. XV, p. 1104).

IV. Egyptologie. — Jugement des Rois en Egypte. — La vue du tableau du chap. CXXV du *Livre des Morts* représentant le pèsement de l'âme dans la balance infernale, en présence d'Osiris et de ses quarante-deux assesseurs, la vue de ce tableau dans quelque hypogée royal de Thèbes aura suggéré à quelques voyageurs de l'antiquité la pensée qu'après la mort d'un pharaon le peuple s'assemblait pour juger sa vie et lui refuser, au besoin, la sépulture quand sa conduite l'en avait rendu indigne. C'est une hypothèse antiégyptienne. Les rois étaient des dieux pendant leur vie et après leur mort, et leurs actes échappaient au contrôle humain.

V. Histoire. — Jugement de Dieu (V. Epreuves judiciaires).

VI. Théologie. — Jugement dernier. — Sorte d'assises qui, selon la doctrine chrétienne, seront tenues sous la présidence de la divinité à la fin de l'économie actuelle et où chacun comparaîtra, pour que son sort à venir soit réglé suivant sa conduite passée. La théorie du jugement universel est un emprunt fait à l'idée du « jugement de Yahvéh » ou « jour de Yahvéh », tel que l'ont décrit les livres bibliques. Cette conception a passé du judaïsme dans le christianisme sans modification essentielle. Pour se rendre compte de ses origines et des différents aspects qu'elle a revêtus avant d'être adoptée par le christianisme, V. Messie et Eschatologie.

VII. Archéologie. — Jugement dernier. — La représentation du Jugement dernier que l'on trouve figurée dans de nombreuses tombes égyptiennes, même sous les anciennes dynasties, fut aussi des plus fréquentes dans l'iconographie chrétienne, surtout à l'époque du moyen âge. Des sculptures sur pierre et sur bois, des peintures murales, des vitraux et des miniatures reproduisirent à l'envi cette scène finale assignée par ses croyances religieuses au rôle de l'humanité. Mais si le Jugement dernier tint tout d'abord une place importante sur les portails des églises abbatiales, c'est sur la porte de la cathédrale d'Autun, porte construite en 1140, que l'on en peut voir un exemple des plus anciens et des plus complets, et c'est sur le tympan de la porte centrale de Notre-Dame de Paris, tympan sculpté de 1210 à 1215 et fort habilement restauré vers 1855, sous la direction de

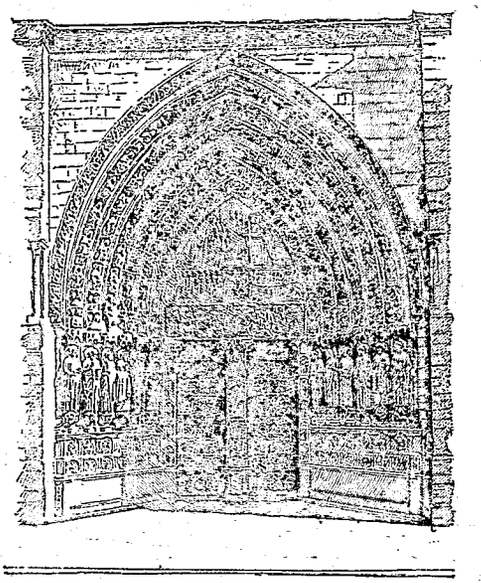

Porte centrale de Notre-Dame de Paris.

Viollet-le-Duc, par les sculpteurs Toussaint et Geoffroy-Dechaume, que l'on en peut admirer le type le plus achevé. Au-dessus du linteau de cette porte centrale dite *Porte du Jugement*, le tympan se divise en trois zones: celle inférieure consacrée à la résurrection des morts que l'on voit sortir de leurs sépulcres entr'ouverts; celle médiane dans laquelle l'archange saint Michel pèse les mérites des âmes qui se répartissent en deux groupes, les élus à droite et les réprouvés à gauche; et enfin la zone supérieure, qui occupe la partie aiguë de l'ogive et dans laquelle le Christ est représenté assis avec, à droite et à gauche, des anges debout tenant les instruments de la Passion et, un peu en arrière, à droite, la Vierge et, à gauche, saint Jean l'Evangéliste, ces deux derniers personnages agenouillés et intercédant pour les hommes. Les proportions différentes des figures, la sobriété de leur agencement et l'observation des règles du symbolisme font de cette scène, qui était autrefois peinte et dorée, un modèle d'iconographie chrétienne en même temps que de l'art sculptural au moyen âge. Charles Lucas.

Bibl.: Philosophie. — Bradley, *Principles of Logic* (anglais). — V. Egger, *Jugement et ressemblance*, dans *Revue philosophique*, 1893, t. II.
Jurisprudence. — Boitard, Colmet-Daâge et Glas-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

SON, *Leçons de procédure civile*, t. I, pp. 252 et suiv., 15e éd. — DALLOZ, *Jurisprudence générale et Supplément*, v° *Jugement*. — GARSONNET, *Traité de procédure*, t. III, p. 91. — PONCET, *Traité des jugements*; Paris, 1822, 2 vol. in-8.

JUGERIE. On appelle ainsi les divisions judiciaires et administratives créées au XIIIe siècle par Alphonse de Poitiers et par Philippe III dans la sénéchaussée de Toulouse. Au temps des comtes indépendants, les bailes, fermiers des impôts du prince, exerçaient une certaine juridiction en matière civile et criminelle, mais ce système entraînait de graves abus. Pour y parer, Alphonse créa un certain nombre de juges, présidant des tribunaux de première instance, dont les appels durent être portés devant le sénéchal de Toulouse. Mais on manquait de sujets capables, et si, au temps d'Alphonse, on trouve déjà des juges pour le territoire d'Albigeois, un autre à Castelnaudary, pour l'ouest du Toulousain, un troisième à Lavaur, l'organisation n'était pas encore définitive en 1270, date d'une ordonnance de réforme du conseil du prince, rendue en l'absence de celui-ci. Dès ce moment l'établissement des jugeries est arrêté en principe, mais ce n'est que sous Philippe III qu'elles paraissent définitivement instituées. En voici la liste, avec quelques indications sommaires : jugerie dite de Villelongue, nom rappelant celui d'un archidiaconé du diocèse religieux de Toulouse, s'étendant de Montauban à Lavaur; — jugerie de Lauragais, ch.-l. Castelnaudary, érigée plus tard en comté par Louis XI en faveur de Bertrand de La Tour, comte de Boulogne; — jugerie de Verdun, partie nord de la sénéchaussée; — jugerie de Rivière, existant dès le temps d'Alphonse de Poitiers sous le titre de *baylie de Gascogne;* elle prenait son nom du petit pays de Rivière, sur la Garonne, entre Saint-Gaudens et Saint-Bertrand-de-Comminges, où était situé le chef-lieu de la jugerie : Montréjeau, bastide royale fondée en 1272; — jugerie de Rieux, existant dès 1272. En 1469, la jugerie de Rivière, une partie de celle de Verdun et quelques localités de celle de Rieux furent détachées du Languedoc, unies à la Guyenne et formèrent ce qu'on appela plus tard l'élection de Rivière-Verdun. — Circonscriptions judiciaires et administratives, les jugeries jouèrent aussi à plusieurs reprises au XIVe siècle le rôle de divisions politiques, et les représentants des communautés furent parfois convoqués par les commissaires royaux pour consentir un nouvel impôt ou s'entendre avec les agents du trésor. Les jugeries subsistèrent comme sièges judiciaires jusqu'à la Révolution. A. MOLINIER.

BIBL. : *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., VII, 520-521, et XII, pp. 332 et suiv.

JUGERUM. Mesure de superficie des Romains, ayant 240 pieds de long sur 120 de large, soit 2,518^{mq},88, un peu plus de 25 ares. — On le divisait en 2 *acti quadrati;* ceux-ci en 4 *climata;* chaque clima en 36 *decempedæ quadratæ*. 200 jugera formaient une centuria (50^{hect},377). Le jugerum était l'unité de mesure agraire. — Parfois ce mot est employé pour traduire le *pléthron* grec, mesure de longueur de 104 pieds romains (100 pieds grecs).

JUGLANDACÉES (V. NOYER).

JUGLANS (V. NOYER).

JUGON. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, sur l'Arguenon; 556 hab. Tanneries; moulins à blé et à tan; teinturerie. Le bourg s'est formé autour d'une forteresse féodale, existant depuis 1035, qui appartint longtemps à la maison de Penthièvre. Son importance avait donné lieu à ce dicton : *Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon.* Démantelée en 1420, par ordre du duc Jean V, elle fut complètement rasée en 1616 en conséquence d'un arrêt du Parlement. L'église moderne a conservé des parties des XIIe et XVIe siècles. Quelques maisons remontent au XIVe et au XVe siècle. Vaste étang de 80 hect., très poissonneux, alimenté par la Roulle, affluent de l'Arguenon.

JUGULAIRE. I. Anatomie. — GANGLION JUGULAIRE (V. PNEUMOGASTRIQUE [Nerf]).

VEINES JUGULAIRES. — Nom donné à plusieurs veines du cou qui sont : 1° la *veine jugulaire externe* formée par la convergence des veines temporale superficielle, maxillaire interne et auriculaire postérieure; cette veine descend en diagonale sur la partie latérale du cou, située sous la peau, du col du condyle de la mâchoire vers l'articulation sterno-claviculaire, où elle se jette dans la veine sous-clavière après avoir perforé l'aponévrose : c'est sur cette veine qu'on pratiquait autrefois la saignée; 2° la *veine jugulaire antérieure* qui descend presque verticalement sur la ligne médiane du cou (veine impaire), de la région sus-hyoïdienne à la veine sous-clavière, dans laquelle elle se jette séparément ou bien par un tronc commun avec la jugulaire externe; cette veine court également sous la peau, et dans certains cas il y a une veine jugulaire antérieure profonde, qui chemine sous l'aponévrose cervicale; 3° la *veine jugulaire interne* ou veine profonde du cou tire son origine d'une dilatation vasculaire nommée golfe de la veine jugulaire, et logée dans la fosse jugulaire du temporal. Cette veine est satellite de l'artère carotide et s'étend verticalement et latéralement de la base du crâne dans le thorax où elle s'unit à la veine sous-clavière pour constituer la veine innominée. Elle est le fleuve dans lequel se déversent les rivières sanguines appelées sinus de la dure-mère, tronc thyro-linguo-facio-pharyngien, et la veine occipitale. Il y a trois paires de veines jugulaires cheminant sur les côtés et en avant du cou. On peut encore ajouter à celles-ci la jugulaire postérieure, tronc veineux plus ou moins developpé, qui circule entre les muscles de la nuque. Ch. DEBIERRE.

II. Armée. — Courroie de cuir étroite et mince, qui sert à maintenir sous le menton la coiffure militaire. Pour les casques et les shakos, la jugulaire est généralement plus large et recouverte de lames de cuir ou formées de mailles constituant un ornement. Dans les képis d'officier, la jugulaire en cuir bordée d'une soutache d'or et d'argent recouvre une fausse jugulaire en or ou en argent, suivant la couleur des boutons de l'uniforme, qui reste apparente quand la jugulaire est sous le menton. Les képis des sous-officiers sont pourvus d'une fausse jugulaire semblable.

JUGULANS (Astron.). Nom donné par des auteurs anciens à la constellation d'*Orion* (V. ce mot) à cause des petites étoiles φ et λ qui sont à la partie supérieure ou sur la tête d'Orion, et qui ressemblent assez à des noix placées les unes sur les autres.

JUGUM (V. CAPITATION).

JUGURTHA, roi de Numidie (V. NUMIDIE).

JUGY (*Jugiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Chalon-sur-Saône; 434 hab. Distillerie. Découvertes de substructions et de monnaies antiques. Ruines d'une église sur la montagne de Saint-Germain-des-Buis. Jugy a été le siège d'une baronnie dépendant du marquisat de Sennecey.

JUHASZ (V. MELIUS).

JUICQ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Hilaire; 318 hab.

JUIDA (Ornith.). Le nom de Juida a été d'abord employé par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 407) pour désigner un groupe de Passereaux comprenant le *Merle vert à longue queue du Sénégal*, de Brisson et de Daubenton, le *Merle d'Angola*, de Brisson, et le *Merle violet du royaume de Juida*, de Buffon et de Daubenton; mais on a reconnu plus tard que ce groupe se confondait avec les *Lamprotornis* de Temminck (*Manuel d'ornithologie*, 1820, t. I, p. LV) et que, loin de constituer une subdivision du genre *Merle* (V. ce mot), comme le supposait Lesson, il formait un genre de la grande famille des *Etourneaux* (V. ce mot). On a quelquefois appelé Juida toutes les espèces africaines d'Etourneaux à plumage bronzé ou doré, qu'on désigne vulgairement sous les noms de *Merles métalliques* et de *Merles bronzés* (V. ces mots et LAMPROTORNITIDÉS). OUST.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JUIF. On appelle proprement Juifs les personnes qui professent la religion juive, judaïque ou mosaïque. A l'origine, ce terme (hébreu *Yehoudim*, arabe *Yahoûd*, grec Ἰουδαῖοι, latin *Judaei*, ancien français *Juis*; italien *Giudei*, espagnol *Judios*, allemand *Juden*, hollandais *Joden*, anglais *Jews*, turc *Tchifoût*, etc.) désignait uniquement les membres de la tribu de Juda, l'une des principales tribus israélites ou hébraïques, qui donna son nom à l'un des deux royaumes nés du démembrement de l'empire de David et de Salomon (vers 975 av. J.-C.). Les « Judéens », déportés par Nabuchodonosor sur les bords de l'Euphrate (588 av. J.-C.), profitèrent partiellement de la permission que leur donna Cyrus de rentrer dans leur ancien pays (536) qui prit bientôt le nom de Judée. Pendant la durée du second Temple, la communauté, puis l'Etat groupé autour de Jérusalem s'intitula officiellement « association des Juifs » (*Kheber ha-Yehoudim*); par extension on appela aussi Juifs les peuples voisins convertis de gré ou de force à la religion mosaïque et les nombreux prosélytes, de races diverses, que le judaïsme fit dans tout le bassin de la Méditerranée. Après la chute définitive de Jérusalem (70 et 135 ap. J.-C.), le sens politique du mot Juifs disparut, le mot n'eut plus qu'un double sens ethnique et religieux qu'atteste au IIIe siècle Dion Cassius (*Hist. rom.*, XXXVII, 17). En effet, les idées de nationalité et de religion étaient si étroitement unies dans les habitudes d'esprit des anciens, que les Juifs même dispersés, même mêlés de nombreux éléments étrangers, continuèrent à se considérer comme une nation et à être traités comme telle. Cette conception et cette désignation ont prévalu pendant tout le moyen âge et pendant une partie des temps modernes; elle subsiste encore aujourd'hui dans les pays musulmans et dans certaines contrées arriérées de l'Europe; mais dans les pays où les Juifs ont été complètement émancipés et assimilés aux autres citoyens, le nom de Juifs ne désigne plus qu'une confession religieuse, fortifiée par une communauté d'origine réelle ou fictive. Volontiers les membres de cette confession s'intitulent *Israélites*, terme qui n'a pas la signification fâcheuse attachée par les préjugés au nom de Juifs: en France, le nom « Israélite » est même seul employé dans le langage officiel. Ailleurs (Roumanie, Russie, Grèce, Italie), on se sert concurremment avec le nom Juifs du terme *Hébreux* qui a le défaut d'éveiller une idée purement ethnique et linguistique, car il n'y a pas de « religion hébraïque ».

Par leur nombre, leur dispersion à travers les principaux pays du globe, l'étrangeté tragique de leurs destinées, la variété de leurs aptitudes, les préventions et les lois d'exception dont ils ont été l'objet, les Juifs forment une fraction de l'humanité digne de la plus sérieuse attention. Pour comprendre leur situation actuelle et les divers aspects de ce qu'on a appelé la « question juive », il est indispensable de jeter d'abord un coup d'œil sur l'histoire du judaïsme. Cette histoire, jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus et Adrien, a été esquissée à l'art. Hébreu, quoique, à la vérité, le terme Hébreux ait cessé d'être en usage à partir du retour de la captivité. Nous prendrons donc les Juifs au lendemain de ces terribles catastrophes qui, en ruinant définitivement leur existence politique, laissaient subsister leur nationalité et leur religion dans des conditions nouvelles et singulières.

A. Histoire des Juifs depuis la ruine de Jérusalem jusque vers le Xe siècle. — Le judaïsme vers l'an 100 ap. J.-C. — Au moment où nous reprenons le fil de l'histoire juive, le judaïsme constituait déjà une secte religieuse répandue à travers la plupart des pays méditerranéens, l'Arabie et la Babylonie. Dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, Strabon et Sénèque déclarent avec quelque exagération qu'il n'y a pas un pays de la terre où l'on ne rencontre des Juifs. Dans l'empire romain, leur présence est authentiquement attestée en Syrie, en Asie Mineure, en Egypte, en Cyrénaïque, dans les îles de l'Archipel, en Grèce, en Italie. La population juive s'était énormément accrue pendant les six siècles de la durée du second Temple, d'un côté par la fécondité de la race et le soin apporté à l'éducation des enfants, de l'autre par le prosélytisme individuel, longtemps pratiqué avec passion, et les conversions forcées de peuples entiers comme les Iduméens sous Hyrcan Ier, les Ituréens sous Aristobule Ier, etc. Même en admettant quelque hyperbole dans les données des historiens, on peut évaluer à 3 millions le chiffre de la population juive au milieu du Ier siècle. Les effroyables saignées sous Vespasien, Trajan et Adrien, diminuèrent sans doute ce nombre de près de moitié, mais les vides furent en partie comblés par la propagande religieuse qui se continua après la destruction de l'indépendance juive, et dut trouver des agents efficaces dans les prisonniers de guerre juifs, réduits en servitude et dispersés en Occident. Le polythéisme classique, avec ses mythes usés ou incompris, ne satisfaisait plus les besoins religieux de l'époque; entraîné à la fois par le goût d'exotisme et de mystère et le besoin sincère d'une croyance qui parlât au cœur, à la raison, à l'imagination, la société gréco-romaine se portait avec ardeur vers le culte juif, comme elle se portait vers les rites égyptiens, syriens, cappadociens, bientôt aussi vers le christianisme et le culte de Mithra. Les convertisseurs juifs savaient d'ailleurs procéder graduellement dans la conquête des âmes; on était d'abord simple judaïsant, sabbatisant, *metuens*, σεβόμενος; à la génération suivante on se faisait complètement juif. A plusieurs reprises, le gouvernement romain s'efforça de réprimer cette propagande, soit en expulsant les Juifs de Rome et de l'Italie, soit en interdisant leurs assemblées, soit en punissant de peines sévères la circoncision de non-Juifs et la « vie judaïque. » Le renouvellement fréquent de ces mesures prouve leur peu d'efficacité.

Législation romaine. — Aux yeux de ceux qui ne partageaient pas leurs croyances, les Juifs formaient dans l'Empire une classe méprisée, souvent même ridiculisée ou haïe, à cause de l'humilité de leur condition sociale (on comptait parmi les Juifs beaucoup d'esclaves, d'affranchis, de mendiants), de la bizarrerie de leurs pratiques religieuses, des souvenirs de leur résistance acharnée à la conquête, et surtout de leur particularisme religieux et moral. Leur condition légale était assez complexe. Les Juifs, considérés comme pérégrins *sine civitate*, étaient exclus des droits politiques (*jus honorum*) et des droits civils exclusivement réservés aux citoyens romains; mais dans les villes grecques, ils continuaient à jouir du droit de cité local qui leur avait été accordé par les Ptolémées et les Séleucides. Assujettis dans leur pays d'origine à des impôts très élevés qui provoquèrent à diverses reprises des soulèvements ou des réclamations, partout ailleurs ils payaient, outre les taxes ordinaires, une capitation spéciale de 2 drachmes par tête (*didrachme*), perçue au profit du temple de Jupiter Capitolin. Les employés du *fiscus judaicus* déployèrent souvent dans la perception de cette taxe une sévérité inquisitoriale. Par compensation, les Juifs jouissaient, en raison de leur religion, de certaines exemptions qui constituaient de véritables privilèges, notamment celle du service militaire et des charges plus onéreuses qu'honorifiques de la curie. Leurs communautés, constituées à l'imitation des cités grecques, s'administraient librement, par l'organe d'un conseil d'anciens (*gérousia*) et de magistrats élus (*archontes*), entre autres l'archisynagogue, chargé des soins du culte. Le patriarche, qui résidait à Tibériade, était autorisé à percevoir par ses agents (*apostoloi*) une taxe qui servait à son entretien et à celui du sanhédrin central. Enfin, en leur qualité d'étrangers privilégiés, les Juifs jouissaient de l'autonomie, c.-à-d. réglaient eux-mêmes leurs affaires civiles — mais non pénales — d'après la loi mosaïque: les rabbins faisaient fonctions de juges. Tous ces privilèges étaient strictement réservés aux Juifs d'origine: de là en partie la sévérité des lois interdisant la conversion au judaïsme. Ainsi un rescrit d'Antonin le Pieux défendait aux Juifs, sous les peines qui frappaient la castration (mort

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ou déportation), de circoncire tous autres que leurs propres fils; le circoncis était puni de la relégation et de la confiscation des biens, le médecin de mort (Digeste, 48, 8, 11; Paul, V, 22). A mesure que le souvenir de l'Etat juif et les différences entre les citoyens et pérégrins allèrent s'effaçant, les privilèges des Juifs et aussi leurs incapacités spéciales disparurent à leur tour; on s'habitua peu à peu à les traiter comme des citoyens. Les constitutions impériales les déclarèrent habiles à toutes les charges qui n'étaient pas incompatibles avec leur religion, et notamment à la tutelle (Modestin, Dig., 27, 1, 15, 56); les empereurs Sévère et Caracalla leur accordèrent le *jus honorum* (Dig., 50, 2, 3). Bientôt après, la constitution de Caracalla, qui étendait le droit de cité à tous les sujets de l'Empire, ne laissa plus subsister aucune différence légale entre les Juifs et les autres citoyens romains; ils gardèrent toutefois certaines immunités justifiées par la nature de la religion juive et au nombre desquels il faut sans doute continuer à compter l'exemption du service militaire : encore Alexandre Sévère confirme les « privilèges » des Juifs; il leur montre d'ailleurs une estime particulière.

Lois des empereurs chrétiens. — Quand le christianisme devint avec Constantin la religion officielle de l'empire romain, la législation à l'égard des Juifs prit un nouveau caractère, bien traduit par le langage injurieux et méprisant que les empereurs empruntèrent aux Pères de l'Eglise. D'une part, dans un intérêt unitaire et fiscal, on supprima peu à peu les privilèges des Juifs : successivement, ils sont assujettis aux charges de la curie (321); la juridiction rabbinique et l'autonomie civile sont abolies ou mutilées, le patriarcat même, d'abord admis dans les cadres de la hiérarchie officielle, finit par être supprimé (425). D'autre part, on frappa les Juifs, en leur qualité de mécréants, de nombreuses déchéances, et l'on multiplia les précautions pour réprimer leur propagande et ruiner leur influence qui fut, longtemps encore, très sensible dans beaucoup de communautés chrétiennes (à Antioche, par exemple, les chrétiens prononçaient leurs serments dans les synagogues, célébraient le sabbat et les fêtes juives; en Espagne, il fallut que le concile d'Elvire [320] leur interdit de faire bénir par les Juifs, réputés magiciens, les fruits de leurs champs, etc.). En conséquence, les Juifs perdent le *jus honorum;* même baptisés, ils sont exclus des fonctions supérieures et de la carrière militaire; il leur est défendu, sous peine de mort, d'avoir commerce avec des chrétiennes, de posséder des esclaves chrétiens, de circoncire des esclaves même païens; s'ils convertissent des chrétiens de condition libre, ils encourent la confiscation et l'exil. En revanche, les renégats israélites obtiennent des avantages dans l'hérédité paternelle. Défense aussi d'élever de nouvelles synagogues. Justinien va jusqu'à refuser toute force au témoignage des Juifs contre les chrétiens devant les tribunaux, réglemente la liturgie juive et interdit l'étude de la *Mischna*.

Ces dispositions, recueillies dans les codes de Théodose II et de Justinien, n'ont pas été longtemps appliquées dans toute l'étendue du monde romain, en raison de la dislocation de l'Empire au ve siècle; elles n'en ont pas moins une très grande importance historique parce qu'elles ont inspiré le droit canon et par lui toutes les législations temporelles du moyen âge. Elles conservèrent d'ailleurs toute leur efficacité dans l'empire d'Orient, où elles furent encore expressément renouvelées par les *Basiliques* au xe siècle. Le zèle des fanatiques dépassa souvent l'intention du législateur. Sous Théodose Ier, on brûle les synagogues; en 415, Cyrille chasse les Juifs d'Alexandrie. A plusieurs reprises la Palestine, berceau du Christ, fut le théâtre de campagnes violentes d'évangélisation qui provoquèrent des soulèvements cruellement réprimés (en 351, sous Constance, ruine de Sepphoris; en 521, sous Justinien; en 614, sous Héraclius, révolte de Benjamin de Tibériade de concert avec les Perses). Au viie siècle, le judaïsme agonise dans son pays d'origine : la conquête arabe lui rendit la liberté, mais non la prospérité. Dans l'empire byzantin, réduit au pourtour de la mer Egée, et en particulier à Constantinople, les Juifs, confinés dans des quartiers spéciaux, soumis à une réglementation tracassière, traînèrent pendant mille ans une existence obscure, humiliée, mais assez paisible, qui n'a guère laissé de traces dans l'histoire politique ou littéraire. Ils ne furent jamais entravés dans l'exercice des professions et purent continuer à posséder des immeubles.

Les Juifs dans les royaumes barbares. — En Occident, où l'empire romain s'effondra à la fin du ve siècle, les conquérants germains n'apportèrent pas d'abord des sentiments hostiles envers les Juifs, surtout ceux d'entre eux qui restèrent attachés à l'hérésie arienne. En Italie, les Juifs, quoique assez maltraités par Théodoric, aidèrent les Ostrogoths à défendre Naples contre Bélisaire (526). En Gaule, répandus sur tout le territoire, ils vécurent longtemps en bons termes avec la population et même avec les ecclésiastiques. Il y eut bien çà et là quelques tentatives de conversions forcées de la part des rois mérovingiens (Chilpéric, Dagobert) ou des évêques (Avitus de Clermont, 576); surtout les conciles ne cessèrent de réclamer l'application intégrale des lois du code de Théodose; mais leurs doléances restèrent pour la plupart lettre morte; les rois continuèrent à prendre des médecins, des orfèvres, des fermiers d'impôts israélites.

Dans le royaume visigoth d'Espagne, qui comprenait aussi la Septimanie (Narbonaise), les Juifs jouirent pendant longtemps d'une situation élevée et eurent accès aux emplois publics, tant que l'arianisme resta la religion officielle; mais, à partir de la conversion des rois au catholicisme (589), le clergé, très influent sur cette royauté purement élective, inspira une législation tracassière et tyrannique qui renchérit sur le code de Théodose et se traduisit sous certains rois (Reccared, Sisebut, Sisenand, Chintilla, Reccesuinthe, Egica) par de véritables persécutions : non seulement il fut interdit aux Juifs de posséder des esclaves chrétiens, mais on leur défendit l'acquisition des immeubles, le commerce, la navigation; les conversions forcées se multiplièrent, les nouveaux convertis devinrent l'objet d'une surveillance étroite; à la fin, les Juifs furent tous réduits en servage (694). Ils ne respirèrent qu'avec la conquête arabe (711).

Au début de l'empire carolingien, les Juifs, enrichis par leur industrie et le commerce d'esclaves, étaient encore libres et influents : Charlemagne joint un juif, Isaac, à son ambassade auprès du khalife Haroun (797); Louis le Pieux les protège contre leurs ennemis et nomme un conservateur de leurs privilèges. Les curieuses lettres d'Agobard, évêque de Lyon, décrivent avec indignation la prospérité « scandaleuse » des Juifs de Gaule sous ce règne : des chrétiens allaient entendre les sermons des rabbins, prenaient part à leurs fêtes; ils faisaient impunément des prosélytes, élevaient de nouvelles synagogues, etc. Au concile de Meaux (845), les archevêques Amolon et Hincmar renouvellent ces doléances. C'est seulement sous les derniers Carolingiens que l'influence croissante du clergé et la barbarie des temps amènent des faits isolés de persécution (expulsion des Juifs de Sens, 883), des confiscations au profit de l'Eglise (biens-fonds des Juifs de Narbonne, 899 et 914) et des usages infamants comme la lapidation du dimanche des Rameaux à Béziers et la *colaphisation* du Vendredi-Saint à Toulouse.

Juifs de Babylonie et d'Arabie. — A côté des Juifs de l'empire romain et des nouveaux Etats barbares, il faut mentionner au commencement du moyen âge les Juifs de Babylonie et d'Arabie.

En Babylonie, les Juifs habitaient entre le Tigre et l'Euphrate, dans les cantons qui avaient été assignés à leurs ancêtres déportés par Nabuchodonosor. C'était un territoire fertile, fécondé par des canaux; ils s'adonnaient à l'agriculture, aux métiers; plusieurs villes étaient entièrement peuplées de Juifs, et l'ensemble de leurs communautés formait comme un Etat vassal, auquel présidait un exilarque (*resch-galouta*). Sous les Arsacides

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Parthes), puis sous les rois Sassanides (néo-Perses), qui leur succédèrent au IIIe siècle, les Juifs de Babylonie jouirent longtemps d'une parfaite tolérance à la faveur de laquelle, renforcés par de nombreuses recrues venues de Palestine, ils déployèrent du IIIe au Ve siècle, dans leurs écoles ou académies de Sora, de Poumbadita, de Nahardea, une prodigieuse activité théologique. Cependant les rapports avec les mages, d'abord pacifiques, finirent par s'envenimer ; au Ve et au VIe siècle, des rois fanatiques, Firouz, Cobad, Yezdigerd III, entreprirent la conversion violente des Juifs, fermèrent leurs écoles, tuèrent leurs rabbins ; leur autonomie politique fut détruite.

En Arabie, les Juifs, nombreux depuis la ruine de Jérusalem, formèrent aussi des groupements politiques indépendants, protégés par des lignes de forteresses ; il y en avait surtout autour de Yathreb (Médine) et à Khaïbar. Agriculteurs, pasteurs et guerriers comme les indigènes, souvent en lutte avec eux, ils imitèrent les mœurs chevaleresques des Arabes et leur communiquèrent en échange leurs traditions, leur calendrier, les rudiments de leur civilisation. Dans le Midi, ils réussirent même à convertir au judaïsme le roi (Açad Aboucarib) et une fraction de la principale tribu himyaritique : pendant quelques générations, le Yémen eut des rois juifs, mais les persécutions dirigées par l'un d'eux, Dhou Novas, contre les chrétiens du Nedjran, amenèrent une invasion éthiopienne et la ruine du royaume himyarite (530).

B. **Période féodale et moderne** (jusqu'en 1789). — Répartition géographique du judaïsme aux diverses époques. — La dispersion des Juifs à travers le monde est un fait très complexe, auquel plusieurs causes ont concouru. L'abaissement de la mère patrie, dont le sol leur était devenu inhospitalier et la capitale même interdite, les expulsions, les mauvais traitements, les conversions forcées ont amené leur diminution ou leur disparition dans certains pays ; des transplantations, la vente à l'encan de prisonniers juifs, l'attraction exercée par des législations humaines ou des conditions économiques favorables, la fécondité de la misère, l'essaimage des communautés surpeuplées, le prosélytisme expliquent l'apparition ou l'augmentation rapide de la population israélite dans d'autres régions à diverses époques. Avec sa fortune presque exclusivement mobilière, sa religion plus attachée à un livre qu'à un lieu déterminé, le Juif, au moyen âge, se déplaçait avec une grande facilité ; par moments, il semble qu'il soit même retourné à l'état nomade. Aussi la répartition géographique de la population juive présente-t-elle dans l'histoire les plus étonnantes vicissitudes. Dès l'époque romaine, les guerres de Titus, de Trajan, d'Adrien, en jetant sur les marchés de l'Occident des milliers de prisonniers de guerre juifs, la proscription du judaïsme à Chypre, son extermination en Egypte, avaient amené un déplacement partiel de la race juive vers l'Occident d'une part, vers le Sud et le Nord de l'autre. On rencontre les Juifs sur le Rhin et le Danube dès le IIIe siècle ; ils sont nombreux en Espagne au IVe et au Ve, en Gaule au VIe siècle, en Arabie et peut être en Crimée à la même époque. En Palestine, le judaïsme, déjà très diminué par les massacres de 70 et de 135, disparut à peu près sous les empereurs chrétiens ; il fut chassé du Yémen par la conquête éthiopienne, du reste de l'Arabie par Mohammed. La propagation de l'islamisme et la tolérance des khalifes abbassides rouvrirent aux Juifs la Palestine, le N. de l'Afrique et donnèrent un vigoureux essor aux communautés babyloniennes et espagnoles ; de la même époque (VIIe siècle) date la conversion au judaïsme d'une partie de la nation des Khazares, sur la Volga et la Caspienne. Au IXe siècle après l'ère chrétienne, le centre de gravité de la race juive était donc dans le monde musulman (Irak, Egypte, Espagne). La décadence du khalifat de Bagdad, l'intolérance croissante des dynasties musulmanes, la ruine des Khazares (970) portèrent au judaïsme oriental et africain un coup dont il ne se releva pas ; au Maroc, presque tous les Juifs durent se convertir ; en Espagne, ils refluèrent vers les Etats chrétiens (XIIe siècle). L'Espagne chrétienne, la France, l'Italie renfermèrent dès lors les plus grandes et les plus florissantes agglomérations juives ; de France, les Juifs avaient passé en Angleterre avec Guillaume le Conquérant (1066) ; de l'Italie et des bords du Rhin ils s'étaient répandus lentement (à partir du IXe siècle) dans l'intérieur de l'Allemagne, les pays magyars et slaves, attirés au début par le commerce d'esclaves. Les persécutions inaugurées par les croisades, bientôt suivies d'expulsions en masse (Angleterre et Guyenne, 1290 ; France, 1306 et 1394 ; Espagne, 1492 ; Portugal, 1497), modifièrent de nouveau cet état de choses. Le judaïsme occidental ne se maintient plus guère qu'en Italie et en Allemagne, où le morcellement politique s'oppose à une mesure générale d'expulsion. La grande masse des Juifs est rejetée vers l'Europe orientale, particulièrement la Hongrie, la Pologne et la Lithuanie, où les attirent des statuts libéraux et l'état économique des populations ; seule la Russie leur interdit son territoire dès 1110. La Turquie, les Etats barbaresques au XVIe siècle, la Hollande au commencement du XVIIe, donnent asile à une partie de la population juive expulsée de la péninsule ibérique ; puis les *sefardim* hollandais essaiment à leur tour en Angleterre, au Danemark, dans le nouveau monde (Brésil, Surinam). A partir de la fin du XVIIIe siècle, le régime libéral inauguré par la Révolution française a permis au judaïsme de se développer de nouveau dans l'Europe occidentale et centrale, mais ses plus grandes masses restent concentrées dans les territoires dépendant de l'ancienne Pologne et aujourd'hui partagés entre la Prusse (Posnanie), l'Autriche (Galicie) et la Russie (Pologne propre, Lithuanie, etc.), d'où les Juifs ont débordé en Roumanie. Cependant, par l'effet de la législation restrictive qui les étouffe dans ces deux derniers pays, un nouveau courant d'émigration s'est produit tout récemment en sens contraire de celui du XIVe et du XVe siècle, courant qui se dirige en majeure partie vers l'Amérique du Nord : il n'est pas impossible que le judaïsme, après avoir été surtout asiatique jusqu'au Xe siècle, africain et européen jusqu'au XIXe, soit particulièrement américain à la fin du XXe.

Politique de l'Eglise envers les Juifs. Droit canon. — L'animosité contre les Juifs, peu sensible, en dehors des théologiens de profession, au commencement du moyen âge, a surtout été fortifiée par les efforts séculaires du clergé, des papes et des conciles. L'Eglise est l'âme de la société médiévale : son attitude envers les Juifs a fini par déterminer celle de la société tout entière. L'Eglise, fille, héritière et ennemie née de la synagogue, ne tient pas à exterminer les Juifs ; il est bon qu'il subsiste quelques spécimens de la race jadis élue, maintenant maudite, qui servent de témoins de l'ancienne loi, attestent par leur humiliation le châtiment du déicide et de l'incrédulité. Mais il est aussi nécessaire de marquer bien nettement aux yeux des populations récemment converties la différence entre les deux religions, qu'elles eurent longtemps une tendance à confondre ; il faut par-dessus tout empêcher la propagande religieuse des Juifs. Ces principes règlent la politique de l'Eglise à l'égard du judaïsme. D'une part, elle est opposée aux baptêmes forcés, comme les ont pratiqués les rois mérovingiens et visigoths, au renversement des synagogues, à la dévastation des cimetières, aux tueries et aux pillages : le pape Calixte II accorde aux Juifs, dès 1119, pour les protéger contre ces excès, une patente (*constitutio Judæorum*), qui a été plusieurs fois renouvelée par ses successeurs (bulle d'Alexandre II ; 9e concile de Latran). La conversion par la persuasion est, au contraire, toujours à l'ordre du jour : il semble que l'Eglise ne soit bien sûre de son triomphe que lorsqu'elle conquiert à la nouvelle loi des gardiens de l'ancienne. Un des procédés par lesquels on se flatte d'y arriver sont les colloques religieux, où d'ordinaire un Juif apostat est chargé de confondre ses anciens coreligionnaires : tel Nicolas Donin au colloque de Paris sous saint Louis (1240), Pablo Christiani au colloque de Barcelone (1263),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Geronimo de Santa Fé au colloque de Tortose (1413-4). Ces controverses solennelles produisant peu de résultats, on recourt aux campagnes de prédications, qui provoquent souvent des explosions de fanatisme (Capistrano, Vincent Ferrier, Bernardin de Feltre); on oblige les Juifs d'assister à des sermons prêchés à leur intention, puis on s'attaque à leur arsenal, à leurs livres qu'on prétend remplis d'insultes au christianisme : on brûle le Talmud et d'autres livres hébraïques à Paris en 1243 et dans beaucoup d'autres villes; les franciscains et les dominicains, nouvelle milice de l'Eglise organisée par Innocent III, dirigent ces perquisitions et ces autodafés. Plus tard, on se contente de confisquer les ouvrages scandaleux et de raturer les passages malsonnants : des censeurs, payés par les Juifs, président à cette besogne, qui se poursuit même après l'invention de l'imprimerie. Les anciennes éditions du Talmud sont pleines de blancs, de passages maculés ou corrigés, souvent d'une manière ridicule. Si l'on empêche ainsi les Juifs de blasphémer contre la religion chrétienne, on ne se fait pas faute de les malmener soi-même; le langage des papes, des conciles, des théologiens, reste toujours injurieux et violent.

L'autre face de l'activité de l'Eglise vise la remise en vigueur et l'aggravation de toutes les mesures de précaution, de toutes les incapacités humiliantes édictées par le code de Théodose contre les Juifs et tombées en désuétude pendant la première partie du moyen âge. Déjà les conciles espagnols et français en avaient constamment réclamé l'application; les recueils de droit canon du xe au xiiie siècle les renouvellent et les précisent; le 10e concile de Latran les érige formellement en lois de l'Eglise (1215), et les papes ne cessent d'en prescrire l'observation aux gouvernements laïcs. Elles se résument en trois principes :

1° Les Juifs ne doivent avoir aucune autorité sur les chrétiens : donc exclusion de toutes fonctions publiques, défense aux Juifs de détenir des esclaves ou même des domestiques, nourrices, sages-femmes, etc., chrétiens; l'esclave né chez le Juif, s'il embrasse le christianisme, devient libre; si c'est un esclave acheté au marché, le Juif doit le revendre dans les trois mois.

2° Le culte juif ne doit subir aucune extension : défense d'avoir plus d'une synagogue par communauté, de construire de nouvelles synagogues ou d'embellir les anciennes; de circoncire les esclaves païens; le Juif baptisé et relaps est châtié sévèrement.

3° Les chrétiens doivent éviter le contact social des Juifs : interdiction des mariages mixtes, des relations familières avec les Juifs; défense de s'asseoir à leur table; défense d'avoir des médecins juifs, etc. A ces prohibitions qui, pour la plupart, remontent à la législation des empereurs chrétiens, l'Eglise ou les législations nées sous son influence en ajoutent d'autres, destinées à achever l'isolement et l'abaissement des Juifs. Déjà, d'après les lois de Justinien, leur témoignage, leur serment, n'étaient pas, en principe, admis contre les chrétiens; en tout cas, on leur impose une formule de serment horrible, accompagnée de cérémonies burlesques ou obscènes (serment *more judaico*). Presque partout ils doivent habiter des quartiers clos, sans jour sur les autres rues, ouverts et fermés à des heures déterminées : c'est le *ghetto*, la *carrière*, le *Judenviertel* ou la *Judengasse*. Pendant toute la semaine sainte, ils doivent s'enfermer chez eux. A l'imitation des musulmans, le concile de 1215, sous prétexte d'empêcher les unions mixtes contractées par erreur, introduit l'usage d'une marque distinctive que les Juifs doivent désormais porter sur leurs vêtements, à un endroit apparent. C'est presque partout la fameuse *rouelle*, rouge ou jaune, quelquefois remplacée par un chapeau ou capuchon de forme et de couleur variables, mais généralement grotesque.

Législations particulières. — Les lois canoniques contre les Juifs n'ont pas été appliquées partout ni dans tous les siècles du moyen âge avec une égale rigueur : tantôt atténuées, tantôt exagérées, en général les gouvernements n'en ont tenu compte que dans la mesure de leurs intérêts; c'est ainsi que dans beaucoup d'Etats les rois ont continué à prendre des fonctionnaires, des trésoriers, des médecins juifs malgré les objurgations des papes; à l'inverse, la propriété foncière a été presque partout interdite aux Israélites, en particulier dans les Etats pontificaux. Souvent la condition légale des Juifs a été réglée par un acte législatif, constituant une sorte de pacte entre le gouvernement et eux : de ce nombre sont les *Judenstættigkeiten* et les *Judenordnungen* des Etats d'Allemagne, le règlement autrichien de 1244 copié en Hongrie, en Pologne et ailleurs, les conventions des rois de France avec les Juifs au xive siècle. La grande préoccupation des gouvernements est d'exploiter les Juifs au profit de leurs finances. Non content d'exiger des Juifs, comme des chrétiens, la dime du clergé, on commence par poser en principe que le Juif est serf de l'Eglise d'abord, des princes ensuite : partout les meubles du Juif sont au roi — en France, au baron — tout ce qu'il lui en laisse est bonté pure. De là non seulement des capitations spéciales (en Castille, 30 deniers; en Allemagne, depuis 1342, 1 florin d'or par tête, etc.), mais des tributs en nature de toute espèce (sel, épices, au Portugal une ancre et un câble par vaisseau), des corvées bizarres (entretien de la ménagerie royale, balayage des palais), des sauf-conduits, des péages corporels, qui assimilent les Juifs à un bétail. Dans certains pays, les tailles perçues sur eux s'élèvent à un chiffre énorme, parfois égal au rendement de tous les autres impôts : c'est la part du gouvernement dans les bénéfices de l'usure juive, et elle contribue naturellement à élever le taux de l'intérêt. Le gouvernement trafique de ces revenus : il les donne en gage, les afferme, les vend ou en fait don à des églises, à des villes, à des seigneurs. Ce système entraîne des conséquences singulières : d'une part le prince s'arroge le droit, soit de confisquer en tout ou en partie les biens des Juifs, soit d'abolir, quand il lui plaît, leurs créances ou les intérêts de leurs créances, sauf une fraction qu'il s'attribue; d'autre part, le Juif perd le droit d'émigrer d'une seigneurie dans l'autre, il devient serf de la glèbe. Enfin, quand le Juif se fait baptiser, en compensation de la perte qui en résulte pour le Trésor, ses biens sont confisqués; de même, quand une ville allemande expulse ses Juifs, elle doit bonifier au Trésor impérial le revenu qu'il en tirait.

Transformation économique du judaïsme. — Parallèlement à cette aggravation des conditions légales, en grande partie par l'effet même de cette aggravation, un profond changement s'opère dans les conditions économiques et sociales de la vie juive. Les anciens Hébreux, même les Juifs de l'époque de la Restauration, étaient essentiellement un peuple agricole et pastoral, sans aptitude spéciale, sans goût pour le commerce. Ils n'apprirent le négoce qu'à l'école des Grecs; ils ne le pratiquèrent avec succès que dans quelques établissements de la *diaspora*, comme Alexandrie; en Palestine, en Babylonie, ils continuèrent à s'adonner presque exclusivement à la culture du sol et aux métiers. Les Juifs amenés en Occident par les émigrations volontaires ou forcées s'y trouvèrent dans des conditions moins favorables pour pratiquer l'agriculture : l'acquisition des immeubles était difficile dans des pays de grande propriété; la population agricole réduite à une condition à peu près servile n'ouvrait pas ses rangs aux nouveaux venus. Partout cependant où cela leur fut possible, nous voyons les Juifs s'attacher au sol et tâcher d'y prendre racine; en Champagne, beaucoup d'entre eux vivent du produit de leurs champs et de leurs vignes; dans la vicomté de Narbonne, ils ont des terres; il en est de même en Espagne, en Italie; au xiie siècle, Benjamin de Tudèle rencontre en Orient de nombreuses colonies de Juifs cultivateurs. Cependant en Occident, dès le commencement du moyen âge, les Juifs sont une population principalement urbaine et marchande; groupés dans les villes, ils peuvent plus aisément s'y défendre; beaucoup d'entre eux sont « argentiers » (c.-à-d. sans doute à la fois orfèvres, monnayeurs et banquiers) et marchands d'esclaves; ils exercent aussi les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

métiers. A partir de l'époque féodale, ils se spécialisent de plus en plus dans le commerce d'argent. En effet, toutes les autres carrières lucratives leur étaient alors pratiquement fermées : l'agriculture par le système des tenures féodales et les nombreuses législations qui leur défendaient de posséder des biens-fonds, l'industrie par le système des corporations où dominait l'esprit religieux, — en Espagne, au XIVe siècle, on leur interdit formellement les métiers manuels, — les carrières administratives et judiciaires par l'application de plus en plus stricte du droit canon ; restaient la médecine, débouché très restreint, et le commerce. En Italie, seul pays où le commerce maritime eût quelque importance, les Juifs y prirent une part honorable ; en Hongrie et en Pologne, ils furent intendants des seigneurs ; partout ailleurs, ils se rejetèrent sur la friperie, le colportage et principalement la banque. Il y avait à cela une autre raison : l'Eglise interdisait aux fidèles le prêt à intérêt (alors appelé *usure*) ; cette prohibition était surtout fondée sur un verset de l'Évangile selon saint Luc (VI, 35), d'ailleurs défiguré par une faute de copie (δανείζετε μηδὲν ἀπελπίζοντες au lieu de ἀντελπίζοντες). D'autre part, le prêt à intérêt est indispensable à toute société civilisée, car sans lui l'argent ne circule pas, et sans argent point de trafic. Pour concilier la nécessité économique avec la loi religieuse, on essaya de divers expédients peu satisfaisants (tels que le système des rentes constituées), mais surtout on s'avisa que la défense canonique ne concernait pas les Juifs, et que leur propre loi leur permettait de prêter à intérêt aux non-Juifs. Le Juif devint ainsi le banquier nécessaire, souvent unique, de la société chrétienne au moyen âge ; on lui défendit à dessein les autres occupations pour concentrer son activité vers celle-là ; « dans beaucoup de villes, on ne le recevait même qu'à la condition de tenir une banque ouverte, avec des capitaux toujours disponibles » (I. Loeb). Les prêteurs juifs n'eurent d'autres concurrents que les Lombards et les Caorsins ; ils exerçaient donc une sorte de monopole, et, comme tous les monopoles, leur « usure » était onéreuse pour le public et les rendait impopulaires. Le taux de l'intérêt, d'ailleurs très variable, était nécessairement fort élevé, vu la rareté des capitaux, la grandeur du risque, l'avidité des gouvernements qui prélevaient sous forme d'impôts une large part dans les bénéfices ; il ne paraît pas que les prêteurs juifs aient été particulièrement rapaces ni malhonnêtes. Chassés, la clameur publique ne tardait pas à exiger leur rappel. Il en fut ainsi tant que le préjugé canonique resta vivace ; quand il commença à s'affaiblir, au XIVe siècle (d'abord en Lombardie où les monts-de-piété firent aux Juifs une concurrence victorieuse), on apprit à se passer du Juif ; la bourgeoisie commerçante, oublieuse de ses services, fut au premier rang de ses ennemis ; la populace et les gouvernements se partagèrent ses dépouilles. Là où l'on tolera encore sa présence, le Juif n'en resta pas moins, par la force des choses et par l'habitude prise, voué au commerce d'argent ; il y conserve encore aujourd'hui une incontestable supériorité, qui lui a valu plus de maux que de profits.

Sources des persécutions. — Les persécutions dont le judaïsme a été l'objet au moyen âge, — lois tyranniques, massacres et pillages populaires, expulsions collectives, — ont une double origine : l'une juive, l'autre chrétienne. Les Juifs, sous l'influence de plus en plus exclusive de l'esprit talmudique, leur ont fourni un prétexte par la persistance ou même le renforcement de leur sentiment national, par leur éloignement ou leur mépris trop souvent affiché des « gentils », par l'exagération des lois cérémonielles qui, dans l'intention d'élever une haie autour de la foi, enveloppaient la vie tout entière dans un réseau serré d'observances rigoureuses, rendaient impossible la communauté de vie, de table, entre les Juifs et les chrétiens, perpétuaient chez les Juifs l'étroite solidarité, l'aspect étranger, l'isolement farouche qui, aux heures de crise, devaient fatalement les désigner à la méfiance et à la haine. De leur côté, les chrétiens ont fortement travaillé à accentuer ce particularisme de la race juive par une série de mesures de séquestration matérielle et morale qui, dans la pensée de leurs auteurs, étaient destinées d'abord et surtout à défendre la foi chrétienne contre la propagande israélite, mais qui ont singulièrement dépassé le but.

Les mauvais sentiments si généralement répandus contre les Juifs à la fin du moyen âge sont en grande partie l'œuvre consciente ou inconsciente de cette législation restrictive qui a fait tomber la race juive du côté où elle penchait naturellement. A l'époque où l'antijudaïsme bat son plein, il a simultanément ou tour à tour trois aspects différents :

1° *Aspect religieux.* La race mécréante, déicide, réprouvée, flétrie tous les jours par les prédicateurs et les écrivains ecclésiastiques, excite, par son obstination à rejeter la vérité évangélique, à faire des prosélytes ou à reprendre les nouveaux convertis, une indignation d'autant plus vive que le christianisme des peuples européens, d'abord assez superficiel, gagne en profondeur et en intensité.

2° *Aspect national.* Le Juif est de plus en plus un étranger, à qui ses habitations séparées, ses coutumes bizarres, sa langue incompréhensible, son costume exotique composent une physionomie inquiétante, sinistre ou grotesque ; à mesure que le sentiment national se développe chez les peuples chrétiens, ils se sentent gênés par cet élément hétérogène, impossible à assimiler, et en réclament ou en approuvent l'expulsion.

3° *Aspect économique.* Le Juif, devenu par l'effet des lois canoniques le seul banquier du moyen âge, s'est fait autant d'ennemis que de débiteurs ; les uns veulent se débarrasser de créanciers incommodes, les autres convoitent des trésors que l'imagination populaire exagère singulièrement ; d'autres enfin, quand l'esprit commercial se réveille, poursuivent dans les Juifs des concurrents gênants, détenteurs d'un monopole suranné.

Tels sont les trois motifs généraux dont l'action se fait sentir à peu près partout ; il faut y ajouter quantité de préjugés populaires, nés de la calomnie ou de la superstition, qui atteignent d'ailleurs tous les « maudits » du moyen âge (sorciers, lépreux, cagots), mais qui se traduisent, en ce qui concerne les Juifs, par des vengeances particulièrement féroces. Les Juifs, dit-on, tuent des enfants chrétiens pour mêler leur sang aux pains azymes de Pâques ; ils volent et percent des hosties pour en faire couler le sang du Christ ; leurs médecins empoisonnent les rois ; en temps d'épidémie, ils ont infecté les puits ; en temps de guerre, ils font des signaux à l'ennemi et lui livrent les forteresses. Ces crimes imaginaires sont expiés trop souvent sur le bûcher, en prison ou dans l'exil. En particulier, l'accusation du meurtre rituel a fait des milliers de victimes innocentes depuis le XIIe siècle (affaire de l'enfant Richard à Pontoise, 1182) jusqu'à nos jours (affaire du P. Thomas à Damas, 1840).

Persécutions générales. — Si les spoliations, les violences isolées contre les Juifs remontent à une date très ancienne, les grandes persécutions n'ont guère commencé qu'à la fin du XIe siècle, lorsque le christianisme des peuples de l'Europe occidentale eut pris une profondeur et une intensité allant jusqu'au fanatisme, qui se traduisent par le prodigieux élan des croisades.

Plusieurs de ces persécutions ont un caractère en quelque sorte international et se rattachent à de grands mouvements d'opinion ou à de grandes calamités répandues sur toute l'Europe : les croisades, la peste, les invasions barbares, l'inquisition. Lors de la première croisade (1096) l'avant-garde de l'armée chrétienne se rua sur les juiveries de la Moselle, du Rhin et du Danube, et y sema le carnage ; les Juifs acceptèrent le martyre ou coururent au-devant avec un véritable héroïsme. Des scènes analogues se produisent, dans l'Allemagne du Sud, pendant la prédication de la deuxième croisade (1146), en Angleterre pendant les préparatifs de la troisième (1189). Le pontificat

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'Innocent III (1198-1216), l'organisation de l'inquisition franciscaine et dominicaine, les sévères décisions du dixième concile de Latran (1215) marquent une nouvelle recrudescence dans le martyrologe des Juifs. Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, les terreurs provoquées par les progrès menaçants des Mongols, qu'on soupçonnait d'être favorisés par les Juifs, eurent leur contre-coup jusqu'en Alsace. Plus effroyable encore fut la persécution dont la peste noire (1348-50) donna le signal ; les Juifs, accusés d'avoir empoisonné les puits par le moyen des lépreux ou d'une horrible mixture, furent massacrés par milliers ; la fureur de sang se promena depuis l'Espagne jusqu'au fond de la Silésie et de la Hongrie, en passant par la Provence, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. Des excès semblables faillirent se reproduire encore deux et trois siècles plus tard, à l'époque des invasions turques ; les Juifs furent accusés d'avoir vendu Rhodes à Soliman ; on les exila de Vienne (1670) sous prétexte de connivence avec les Turcs.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DES JUIFS DANS DIVERS ETATS. — ESPAGNE, PORTUGAL. — Il faut maintenant résumer brièvement les destinées du judaïsme dans les différents pays d'Europe au moyen âge et dans les temps modernes. « Cette histoire, dit I. Loeb, est presque partout la même : situation satisfaisante à l'origine, puis plus tard vexations, mauvais traitements, confiscations, pillages, expulsions. »

En Espagne, où les Juifs étaient déjà nombreux au temps des Visigoths, ils se multiplièrent après la conquête arabe (711), probablement par l'effet d'une immigration venue d'Afrique à la suite des conquérants. Sous les émirs, puis khalifes de Cordoue (depuis 912), dans les royaumes mauresques nés du démembrement du khalifat (1013), la situation des Juifs fut longtemps florissante. Ils avaient adopté la langue, le costume, les mœurs arabes, rivalisaient d'activité industrielle et littéraire avec leurs maîtres. Intermédiaires diplomatiques entre les musulmans et les chrétiens, ils combattirent vaillamment dans les armées des deux partis : à la bataille de Zalaca (1086) la lutte fut ajournée du samedi au dimanche pour leur permettre d'y prendre part. L'administration des finances, la perception des impôts leur étaient confiées de préférence, sans souci du « pacte d'Omar » et des prescriptions canoniques. Plusieurs trésoriers (*almoxarif*) juifs furent renommés par leurs talents ou leur munificence ; plusieurs aussi eurent une fin tragique. Citons seulement à Cordoue, auprès d'Abd er-Rahmân III, Hasdaï ibn Chaprout, qui correspondit avec le roi des Khazares (Xe siècle) ; à Grenade, Samuel ibn Nagrela et son fils Joseph (XIe siècle) ; en Castille, R. Juda sous Alphonse VI, Çag sous Alphonse X le Sage, Joseph d'Ecija sous Alphonse XI, et le plus célèbre de tous, Samuel ha Lévi, sous Pierre le Cruel (XIVe siècle) ; en Portugal, Ferdinand Ier (1367-83) emploie Judas et David Negro ; encore au XVIe siècle, Isaac Abravanel est successivement le ministre d'Alphonse V de Portugal et de Ferdinand d'Aragon. D'autres rois eurent des médecins, des astronomes, des musiciens juifs. Le reste des lois canoniques et gothiques n'était pas mieux observé. Les Juifs possédaient des terres, circulaient librement, exerçaient les métiers, portaient les armes ; ils n'étaient astreints à aucun signe distinctif. Certains *fueros* les assimilaient, pour le rang social, aux hidalgos ; dans les commissions d'experts, juifs et chrétiens étaient en nombre égal.

Lorsque l'intolérance des Almoravides et surtout celle des Almohades (milieu du XIIe siècle) eut à peu près chassé les Juifs de l'Andalousie musulmane, leur nombre augmenta en Castille et en Aragon ; à Tolède seul ils étaient 12,000, dans toute la Castille peut-être un demi-million. Les lois canoniques ne commençèrent à être remises en vigueur en Aragon que sous Jacques Ier (1213-1276), en Portugal sous Denys le Laboureur (1279-1325), en Castille après la victoire de Henri de Transtamarre (1369). L'affaiblissement des Maures dans la Péninsule détourne alors l'esprit de croisade vers de nouveaux objets ; la papauté surveille activement les intérêts de la foi en Espagne ; enfin, le réveil économique de la nation, la jalousie de la bourgeoisie ne furent pas étrangers aux mesures restrictives, sans cesse réclamées par les conciles et les cortès, sans cesse retardées par la répugnance des rois et de la noblesse. Les Juifs sont déclarés hommes ou plutôt choses du roi, sans toutefois que l'exploitation fiscale ait jamais atteint les proportions que l'on constate dans d'autres pays. Successivement les rabbins sont dépouillés de leur juridiction pénale, le port obligatoire de la barbe, la rouelle, le ghetto sont introduits, les Juifs exclus peu à peu de tous les emplois. On les envoie de force à des serments de conversion, on organise des controverses solennelles, Benoît XIII leur interdit de lire le Talmud (1414). Sur cette pente on ne s'arrête pas ; la fureur de conversion s'unit à la soif du pillage pour déchaîner des persécutions sanglantes : celle de Navarre en 1329, celle de Castille en 1390, celle d'Aragon et de Catalogne (campagne de Fernan Martinez) en 1391. Les efforts de Vincent Ferrier, le « docteur angélique » (1412), amenèrent des milliers de baptêmes plus ou moins spontanés.

A partir de cette crise, le judaïsme espagnol, diminué de moitié, ne traîne plus qu'une existence languissante. L'attention se concentre sur les nouveaux chrétiens (*conversos*, *anousim*, *marranes*), très prospères et influents, mais qui pratiquent en cachette les rites juifs et conservent des relations occultes avec leurs anciens coreligionnaires. En 1480, l'inquisition est introduite ; sous l'impulsion du dominicain Torquemada, ce tribunal exerce d'effroyables rigueurs contre tous les convertis, juifs ou maures, convaincus ou suspects de rechute ; des milliers de ces malheureux sont livrés au bras séculier, c.-à-d. au bûcher. Pour couper le mal à sa racine, on se décida à chasser les Juifs. Au lendemain de la conquête de Grenade, qui couronnait l'unité de l'Espagne et le triomphe de la croix, le sentiment national et catholique, exalté jusqu'au fanatisme, réclamait cette mesure barbare : Ferdinand et Isabelle prononcèrent l'expulsion de tous les Juifs d'Espagne (31 mars 1492) ; ils prirent le chemin de l'exil au nombre de 2 ou 300,000, et cet exode fut accompagné de souffrances et de ruines lamentables. Les marranes, restés seuls, se christianisèrent peu à peu ; d'après le *Tizon de la Nobleza* de Mendoza, presque toutes les grandes familles espagnoles ont du sang juif dans les veines.

Le Portugal avait jusqu'alors ménagé les Juifs et leur laissait une véritable organisation politique en sept districts, ayant à leur tête un chef suprême (*Arrabi Moor*) ; mais l'exil des Juifs espagnols atteignit par contre-coup ceux du royaume voisin. Les Juifs fugitifs d'Espagne y furent d'abord réduits en servitude ; puis le roi Manuel, sous la pression de Ferdinand le Catholique, interdit le territoire portugais aux Juifs (déc. 1496). Il s'arrangea de façon à empêcher l'embarquement de la plupart des proscrits et les contraignit au baptême sous la promesse, fidèlement observée, d'une large tolérance. Mais après sa mort, la foi toujours suspecte de ces néophytes amena l'introduction de l'inquisition avec son cortège habituel de vexations et de supplices (1531) ; la conquête du Portugal par Philippe II (1580) exaspéra encore ses rigueurs. Aussi dans le courant du XVIe siècle des milliers de marranes portugais s'échappèrent-ils secrètement aux Indes ou vers des pays plus hospitaliers (Italie, Turquie, Bordeaux, Hollande), où ils ne tardèrent pas à reprendre ouvertement les rites de leurs ancêtres. Dans le Portugal même, beaucoup continuèrent à les pratiquer secrètement jusqu'au rétablissement de la liberté religieuse à notre époque. Le sang juif est aussi abondant dans la noblesse portugaise que dans celle d'Espagne ; on connaît le mot de Pombal à Joseph Ier qui voulait exclure de la cour tous les descendants des nouveaux chrétiens : « Il ne nous reste donc plus, dit-il, qu'à partir ensemble. »

FRANCE. — En France, au début de la dynastie capétienne, les Juifs étaient partout répandus jusque dans les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

villages; relativement bien vus des populations, ils ne s'étaient point encore cantonnés dans le commerce d'argent: ils possédaient des terres, des maisons; dans le Midi on leur confiait des emplois publics. Leurs écoles talmudiques en Champagne, en Languedoc étaient florissantes; les rabbins parlaient partout le français, comme le prouvent les gloses françaises éparses dans leurs commentaires; ils portaient des noms français, francisaient même leurs noms hébraïques (Haquin pour Isaac, Josse pour Joseph, Vivant pour Haïm).

Avec l'éveil de l'enthousiasme chrétien au XIe siècle, quelques faits de persécution, quelques baptêmes forcés se produisent à Orléans, à Limoges, à Rouen; cependant la fureur de sang déchaînée par les premières croisades n'atteignit guère les Juifs de France; l'autodafé de Blois (1171), le massacre de Bray (1191) restent des faits isolés. Ils eurent surtout à souffrir de la cupidité et des caprices des rois. Louis VII les avait protégés, malgré les exhortations de Pierre de Cluny. Mais Philippe-Auguste, dès son avènement, arrête tous les Juifs de son domaine et ne les relâche que contre une rançon de 15,000 marcs d'argent; deux ans après, à la suite d'une accusation de sang (affaire de l'enfant Richard, à Pontoise), il annule leurs créances, sauf un cinquième qu'il s'approprie, et les chasse tous de son territoire qui, à la vérité, ne comprenait encore qu'un quart de la France actuelle (1182). Ils ne tardèrent pas à être rappelés; l'expulsion prononcée par saint Louis (vers 1250) ne fut également que temporaire.

Au XIIIe siècle, la situation légale des Juifs de France se précise, c.-à-d. s'aggrave. Ils deviennent incapables de posséder des immeubles ruraux; leurs meubles même, en théorie, appartiennent « au baron »; leurs contrats de prêt sont l'objet d'une surveillance minutieuse et donnent lieu à des droits fiscaux élevés. Chaque feudataire a ses Juifs qu'il pressure, vend, donne, hypothèque à sa guise; car le Juif, devenu serf, ne peut plus quitter les terres de son seigneur, et ceux-ci s'engagent entre eux et avec le roi à s'extrader réciproquement leurs Juifs fugitifs; en revanche, ils gardent le droit de les exiler en masse et plusieurs font usage de ce droit (Bretagne, 1240; Anjou, 1289). Dans le Midi, la croisade des Albigeois met fin à la prospérité des Juifs: au traité de 1229, comtes et barons s'engagent à ne plus leur confier des fonctions de baillis. Saint Louis, à la suite d'une controverse célèbre, fait brûler le Talmud et des charretées de livres juifs (1243); plus tard, il introduit la rouelle (1269). D'atroces accusations se répandent dans le peuple et provoquent des supplices (autodafé de Troyes, 1288; miracle de la rue des Billettes, 1290). Enfin, Philippe le Bel exile tous les Juifs du domaine royal et confisque leurs biens (22 juil. 1306). Cette mesure, qui atteignit 100,000 personnes, frappa à mort le judaïsme français.

Les Juifs furent rappelés cependant en France dès le règne suivant (1315), « de commune clameur du peuple »; mais ils ne revinrent qu'en petit nombre, pour un temps limité, et en vertu d'un contrat formel. Désormais, ils ne mènent plus qu'une existence précaire, sous l'incessante menace d'un nouvel arrêt d'exil. Décimés par les massacres qui accompagnèrent la croisade des Pastoureaux et la peste de Guyenne (1320-21), chassés en 1322, rappelés en 1360 grâce à Manecier de Vesoul, au milieu des misères de la guerre de Cent ans, les Juifs furent renvoyés définitivement par Charles VI le 17 sept. 1394; dès 1349 ils avaient dû quitter le Dauphiné et la Franche-Comté. Les bannis gagnèrent pour la plupart l'Italie, l'Allemagne et les États français du pape. L'édit d'expulsion fut étendu aux divers grands fiefs au fur et à mesure de leur réunion à la couronne (Bretagne, 1491; Provence, 1498); il fut encore renouvelé formellement par Louis XIII en 1615. A cette époque, il y avait cependant de nouvelles communautés juives en France: à Metz par l'annexion de 1552, à Bordeaux et à Saint-Esprit (Bayonne) par l'établissement toléré, à la même époque, de « marranes chrétiens » fugitifs d'Espagne et de Portugal; à ces juiveries s'ajoutèrent bientôt celles, beaucoup plus nombreuses, de l'Alsace, devenue française en 1648. Dans cette dernière province, le gouvernement royal laissa subsister presque sans modification la législation allemande, avec le péage corporel et des taxes exorbitantes; à Metz, à la veille de la Révolution, les Juifs payaient 22,000 livres par an au roi, et 20,000 à la famille de Brancas; on y compta même un martyr, victime d'une accusation de meurtre rituel (Raphaël Lévy, 1670). Au XVIIIe siècle, il y avait encore quelques centaines de Juifs tolérés à Paris, à Marseille et dans les colonies. Le Comtat-Venaissin, possession du pape, en comptait 3,000, presque tous à Carpentras.

Angleterre. — L'Angleterre saxonne n'avait renfermé qu'un petit nombre de Juifs; le judaïsme anglais est venu de France à la suite de Guillaume le Conquérant (1066); sa situation légale a été réglée par une charte de Henri Ier. Les Juifs anglais jouirent pendant un siècle d'une brillante prospérité, malgré l'élévation des impôts qu'ils payaient, — la taille des Juifs égalait tout le reste des contributions du royaume, — et la surveillance rigoureuse exercée sur leurs opérations commerciales par un échiquier spécial. La fameuse Chambre étoilée paraît devoir son nom aux contrats juifs (*schtar*) qui s'y trouvaient déposés.

L'opulence des Juifs anglais, leur propagande religieuse attirèrent sur eux l'inimitié du clergé et préparèrent leur perte. A l'avènement de Richard Cœur de Lion (1189), surtout après son départ pour la troisième croisade (1190), ils subirent une sanglante persécution à Londres, Norwich, Stanford, York, etc. Les rois suivants, chargés de dettes, les exploitèrent sans pudeur, sous tous les prétextes imaginables. Jean sans Terre fit arracher toutes les dents à un Juif de Bristol jusqu'à ce qu'il eût livré ses trésors; Henri III extorqua 20,000 marcs d'argent à une sorte de parlement juif, trafiqua des Juifs du royaume et leur interdit toute propriété foncière. Quand les Juifs eurent été à peu près ruinés par ces exactions et réduits par le désespoir à des procédés frauduleux, comme la falsification des monnaies, Édouard Ier, après une série de lois restrictives, prononça leur exil général (1290); ils quittèrent le royaume au nombre d'environ 16,000; cette mesure atteignit également les Juifs de Guyenne.

Les Juifs ne reparurent en Angleterre que sous Cromwell, vers 1655, à la suite des actives démarches d'un rabbin d'Amsterdam, Manassé ben Israël; le statut d'Édouard Ier ne fut pas expressément abrogé, mais on ferma les yeux sur l'établissement des Juifs à Londres. La première colonie fut originaire de Hollande et désignée officiellement sous le nom de nation portugaise; plus tard arrivèrent des Juifs allemands, que leurs coreligionnaires du rite portugais tinrent longtemps à l'écart. Au XVIIIe siècle, les Juifs anglais, quoique considérés comme étrangers, ne furent inquiétés ni dans leur culte, ni dans leur commerce. Dès 1753, le ministère Pelham proposait une loi de naturalisation en faveur des Juifs établis en Angleterre depuis trois ans; adoptée par les deux Chambres, cette loi fut abrogée l'année suivante, sous l'influence d'un grand mouvement de pétitions.

Italie. — En Italie, grâce au morcellement politique du pays, grâce aussi à la persistance des traditions romaines et à une certaine douceur des mœurs, les Juifs n'ont jamais éprouvé ni de grandes persécutions, ni d'expulsion générale; celle qu'ordonna l'empereur Louis II (855) resta sans effet. Chassés d'un État, les Juifs ne tardaient pas à y être rappelés, dans l'intérêt du commerce (c'est ce qui arriva plusieurs fois à Venise et à Gênes) ou trouvaient asile dans un État voisin. Outre la banque, dont ils eurent longtemps le monopole, ils prirent une part active au commerce d'outre-mer et s'associèrent même au mouvement intellectuel et littéraire des indigènes. Au moyen âge, leurs principaux établissements étaient dans l'Apulie (des cimetières juifs y remontent à l'époque romaine), à Naples, en Sicile, où les Normands et les Hohenstauffen les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

protègent, à Ancône, Ferrare, Bologne, Mantoue (berceau de l'imprimerie juive), Modène, Parme, Vérone. La situation légale des Juifs s'aggrava vers la fin du XVe siècle, sous l'influence des Espagnols, désormais prépondérants dans la péninsule, et à la suite des prédications fanatiques de Bernardin de Feltre dans le N. de l'Italie (affaire de l'enfant Simon de Trente, 1475). Les Juifs et marranes fugitifs d'Espagne et de Portugal furent d'abord accueillis par plusieurs Etats; mais l'inquisition y mit bientôt bon ordre et la plupart de ces malheureux durent reprendre le chemin de l'exil. La Sicile fut interdite aux Juifs dès 1492, le royaume de Naples en 1541; Paul IV ferma Ancône aux marranes, au risque d'en ruiner le commerce, Pie V expulsa même les Juifs de tous les Etats pontificaux, sauf Ancône et Rome (1568). En même temps, le système du *ghetto* fermé fut introduit presque partout: à Venise en 1516, à Rome sous Paul IV (1555-59), à Florence en 1570, à Padoue en 1603. L'existence des Juifs de Rome devint particulièrement misérable, grâce au renforcement de toutes les lois canoniques, à la confiscation de leurs biens-fonds, à l'institution par Grégoire XIII (1572-85) des sermons de conversion auxquels ils étaient obligés d'assister. Ce régime subsista dans les Etats romains, avec de très graduels adoucissements, jusqu'à la Révolution; il en fut de même au Piémont, où les Juifs étaient d'ailleurs peu nombreux. Dans le reste de l'Italie, la législation s'humanisa au XVIIIe siècle. En 1740, les Juifs furent rappelés en Sicile; en Toscane, l'indulgent despotisme des grands-ducs mit à profit leurs talents et leurs capitaux pour développer le commerce de Livourne, devenue l'une de leurs principales communautés.

Allemagne, Suisse. — L'Allemagne, politiquement divisée, comme l'Italie, n'a jamais connu d'expulsion générale des Juifs, mais leur situation y a été plus misérable qu'ailleurs. L'esprit juif et l'esprit germanique ont peu de sympathie l'un pour l'autre; le pédantisme théologique, administratif, scientifique des Allemands s'est allié avec l'avidité des gouvernements et la brutalité populaire pour faire aux Juifs une existence humiliée et précaire à laquelle correspondaient, dans l'intérieur des communautés, un piétisme étroit et sombre, des allures de bêtes effarouchées, un jargon et un costume disgracieux, la monotonie d'une littérature presque exclusivement talmudique, *midraschique* et cabbalistique.

Les Juifs allemands (*Askenazim*) sont originaires les uns de Gaule, les autres d'Italie. Dès l'époque romaine, Cologne était un centre juif important. Au commencement du moyen âge naquirent les communautés de Mayence, — où se fixa une famille distinguée de Lucques, les Calonymos, — de Worms, de Spire, de Ratisbonne, de Francfort, etc. Au XIIIe et au XIVe siècle, le judaïsme allemand reçut un nouvel afflux d'immigrants français: le jargon judéo-allemand a longtemps conservé des mots d'origine française.

Dans l'empire carolingien, les Juifs n'avaient acquitté que la dîme prélevée sur les marchands de toutes nations. Avec les théories juridiques qui se développèrent au XIIe siècle, leur situation changea. On prétendit que les Juifs allemands descendaient des prisonniers israélites dont Titus avait fait don au trésor impérial; ils furent déclarés « serfs de la Chambre impériale ». L'empereur les reçut sous sa garde et mainbournie; en retour, il exigea d'eux un droit de protection spécial, puis une capitation (*Opferpfennig*) d'un denier d'or par tête, perçue sur chaque Israélite âgé de plus de treize ans, en souvenir de l'ancien *fiscus judaicus*. On alla plus loin: l'empereur, disait encore une proclamation de 1463, pouvait à son avènement disposer des Juifs, corps et biens, en toute liberté; ce qu'il leur en laissait n'était qu'un effet de sa grâce. Comme Vespasien n'avait épargné que le tiers de la nation juive, plusieurs empereurs, en montant sur le trône, imaginèrent de confisquer le tiers des biens des Juifs (*Kronsteuer*); d'autres, comme Wenceslas, partagèrent leurs dépouilles avec les villes ou les accablèrent, sous divers prétextes, de contributions extraordinaires. L'excès des charges fiscales provoqua, sous Rodolphe de Habsbourg, un commencement d'émigration des Juifs; on l'arrêta en emprisonnant leur grand rabbin, Méir de Rothenbourg. Dans la suite des temps, les droits fiscaux des empereurs furent usurpés par les princes territoriaux; Charles IV autorisa formellement (bulle d'or, 1355) les électeurs à « avoir des Juifs » en pleine propriété, et cette permission fut étendue à tous les détenteurs de droits régaliens (1377), et, par des concessions individuelles, à plusieurs villes libres; ailleurs, la « possession » des Juifs fut l'objet d'ignobles marchandages et de discussions continuelles. La dernière tentative de soumettre le judaïsme allemand à une organisation unitaire date des empereurs Maximilien et Charles-Quint; un pieux rabbin alsacien, Joselmann de Rosheim, eut alors le titre de gouverneur des juiveries de l'Empire et exerça quelque temps une influence bienfaisante.

Le pouvoir impérial était plus jaloux de percevoir les profits attachés à son protectorat que d'en remplir les devoirs. Quoique Henri III eût prononcé une peine sévère (perte des yeux et de la main droite) contre l'homicide d'un Juif, le gouvernement assista indifférent ou impuissant aux innombrables persécutions dont ils furent les victimes depuis la fin du XIe siècle (1re croisade, 1096) jusqu'au milieu du XIVe. Le sang coula à flots en 1146, lors de la deuxième croisade, en 1270, quand les *Judenbreter* dévastèrent les communautés d'Alsace, en 1298 quand Rindfleisch saccagea celles de Franconie, en 1336 avec Armleder et ses *Judenschlæger*. La peste noire fut le signal d'un épouvantable massacre (1348-50), où des communautés entières (Fribourg, Spire, Strasbourg, Worms, Francfort, Mayence, etc.), périrent par l'eau, le fer ou le feu. De cette époque datent aussi une série d'accusations de meurtre rituel et de profanation d'hosties, qui firent de nombreuses victimes et servirent de prétexte à des séditions: encore en 1510, à la suite d'une affaire de ce genre, 40 Juifs montèrent sur le bûcher dans la Marche de Brandebourg.

A partir de la fin du XIVe siècle, le fanatisme religieux eut une moindre part dans la persécution que la jalousie économique, l'insatiable besoin d'argent chez les princes et les villes. La spoliation des Juifs ou la suppression de concurrents gênants sont le but, sinon le prétexte avoué des nombreuses expulsions locales qui se succèdent dans les Etats particuliers (archevêché de Mayence, 1420; Saxe, 1432; Bavière, 1450 et 1555; Wurzbourg, 1453; Wurttemberg, 1551; Brandebourg, 1573; Brunswick, 1590) et dans les villes libres (Ulm, 1380; Magdebourg, 1384; Strasbourg, 1388; Spire, 1434; Augsbourg, 1440; Nuremberg, 1499; Ratisbonne, 1519). Une persécution générale faillit être déchaînée contre les livres des Juifs et subsidiairement contre leurs personnes par les dénonciations de l'apostat Joseph Pfefferkorn; cette tentative fut déjouée par la courageuse intervention de Reuchlin (1510-6). A la fin du XVIe siècle, il n'y avait plus guère en Allemagne que trois communautés importantes: Fürth (qui avait remplacé Nuremberg en 1528), Worms, où l'on comptait, dit-on, 14,000 Juifs; et Francfort-sur-le-Main. Encore ces deux dernières villes voulurent-elles chasser leurs Juifs en 1614 et 1615, à la suite de mouvements démagogiques (émeute de Vincent Fettmilch): il fallut l'intervention de troupes impériales pour les ramener de force. De cette époque date aussi la fondation de la communauté de Hambourg, colonie de celle d'Amsterdam (1612).

Là même où les Juifs restaient tolérés, ils étaient enfermés dans leurs *Judengassen*, soumis au port d'un signe distinctif, écrasés par des règlements tyranniques et des contributions variées. Pour empêcher leur accroissement, le nombre annuel des mariages était strictement limité (15 par an à Francfort); mille entraves s'opposaient à leur circulation et à leur trafic: à l'entrée de chaque souveraineté — et l'on sait combien le nombre s'en était multiplié en Allemagne — on exigeait du Juif, vivant ou mort, un péage

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

corporel (*Leibzoll*); pour voyager ou séjourner dans certains endroits, il leur fallait payer l'escorte d'un agent de police ou un sauf-conduit (*Geleitzoll*). Le règlement général des Juifs de la monarchie prussienne de 1750 — les Juifs chassés de Brandebourg en 1573 y avaient été réadmis vers 1670 — est encore un modèle de fiscalité ingénieuse et oppressive : un des articles impose aux Juifs l'achat annuel d'une quantité de porcelaine de la manufacture de Berlin ! L'état intérieur des communautés réflète cette législation humiliante. Les fortunes considérables étaient rares ; le commerce de banque des Juifs avait perdu de son importance depuis que les chrétiens s'étaient mis de la partie et qu'un arrêt de la Chambre impériale limitait à 5 % le taux légal de l'intérêt. Submergée par les rabbins polonais, la synagogue allemande croupissait dans la superstition, dans l'ignorance du monde extérieur et des sciences modernes : à Berlin, un Juif fut expulsé par les anciens pour avoir été surpris lisant un livre allemand, un autre faillit avoir le même sort pour s'être rasé. Le spectacle de ce judaïsme pétrifié assurait le succès des volumineux pamphlets antijudaïques qui se succèdent au XVIIe et au XVIIIe siècle (Wagenseil, Schudt, Eisenmenger) et qui sont restés le grand réservoir de l'antisémitisme moderne.

L'histoire des Juifs de Suisse se rattache étroitement à celle des Juifs d'Allemagne : là aussi ils sont massacrés pendant la peste noire, et les expulsions locales se succèdent depuis la fin du XIIIe siècle (Berne, 1288 ; Zurich, 1436 ; Genève, 1490 ; Bâle, 1576 ; Schaffhouse au XVIIe siècle). Sous l'ancien régime, il n'y avait plus de Juifs en Suisse que dans le comté de Baden (Argovie), spécialement à Endingen et à Lengnau.

Autriche-Hongrie. — Dans les divers pays qui forment actuellement la monarchie austro-hongroise, l'histoire des Juifs présente de nombreux points de rapprochement, même avant la réunion de ces Etats sous une seule souveraineté. Les ducs d'Autriche furent autorisés à posséder des Juifs en propre dès l'an 1156. En Bohême, leur situation était alors favorable ; il en était de même en Hongrie, où divers édits (privilège de Béla III, 1190, etc.) leur assuraient une pleine tolérance ; les rois magyars prenaient des Juifs comme percepteurs, comme administrateurs du trésor (*Comites camerœ*), des monnaies et des salines. A diverses reprises, la papauté intervint pour empêcher ces scandales ; le royaume fut même, de ce fait, mis en interdit (1232) ; mais les rois, dès qu'ils n'avaient plus un pressant besoin du saint-siège, retombaient dans leurs anciens errements. En 1244, le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, promulgua pour les Juifs de ses Etats une charte qui est un véritable code : à côté de restrictions sévères ou barbares, ce règlement renferme des garanties sérieuses relatives au droit de circulation des Juifs, au prêt sur gages, à l'autonomie juridique. Il fut adopté en Hongrie, avec quelques adoucissements, en 1251, étendu à la Bohême et à la Moravie en 1268 ; il fut également copié dans le duché de Kalisz.

Le XIVe et le XVe siècle furent une époque néfaste pour le judaïsme de ces régions. Pendant la peste noire, les Juifs furent expulsés de Hongrie (1350), pour être rappelés dès le règne suivant, mais désormais exclus des emplois publics et astreints à porter un capuchon distinctif. Ils furent massacrés à Prague en 1386, ensuite atrocement pressurés. Les prédications du moine italien Jean de Capistrano (1452) déchaînèrent une sanglante persécution en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Silésie ; les bûchers s'allumèrent à Breslau, les Juifs furent chassés de Brünn et d'Olmütz. En Autriche, leur histoire offre une succession d'exils (1420, 1496, 1556) et de rappels.

Au XVIe siècle, le groupement des Etats de la monarchie de Habsbourg est achevé, mais la Hongrie tombe aux mains des Turcs, et les Juifs, qui font souvent cause commune avec eux, en sont punis lors du retour de la domination autrichienne : sous Marie-Thérèse, les Juifs de Hongrie payaient 80,000 florins d'impôt annuel. La situation matérielle et morale des Juifs d'Autriche fut relevée par les efforts de Mardochée Meisel, le premier millionnaire juif d'Allemagne (mort conseiller aulique en 1601) et de Lipmann Heller, rabbin de Vienne. Quelques Juifs viennois atteignirent une situation élevée sous le titre de *Hofjuden* et le gouvernement battit monnaie avec les privilèges qu'il leur accordait. Longtemps encore le judaïsme autrichien eut à souffrir des caprices d'une cour bigote et facile à circonvenir : en 1670, les Juifs sont expulsés de Vienne sous prétexte d'intelligence avec les Turcs ; en 1745, l'exil des Juifs de Bohême et de Moravie est prononcé au cœur de l'hiver ; ils n'obtinrent leur rappel qu'avec peine et le nombre des familles fut désormais limité.

Pologne et Russie. — Le judaïsme fait son apparition dans l'Europe du Nord-Est avec les Khazares, peuple finnois établi entre la Volga et le Dnieper, dont le roi Boulan fut converti au judaïsme avec une partie de sa nation au VIIe siècle, probablement par des rabbins juifs chassés de l'empire byzantin. Les Khazares furent détruits en 970 par les Russes de Kiev ; leurs débris, réfugiés en Crimée et au Caucase, entrent certainement pour une part dans la population juive actuelle de ces contrées, mais non pas dans celle de la Russie occidentale. C'est au XIe siècle que les Juifs, arrivant d'Allemagne et de Bohême, pénètrent dans cette dernière région. Quelque temps tolérés chez les Russes, ils furent chassés de leur territoire vers 1113 et ne purent jamais y remettre le pied ; la secte crypto-judéenne, persécutée à la fin du XVe siècle, se composait d'orthodoxes secrètement convertis au mosaïsme. Au contraire, la Pologne offrit aux Juifs une hospitalité libérale. Dès 1264, Boleslas, duc de Kalisz et de Gnesen, introduisit dans ses Etats le statut autrichien de 1244, en y joignant une liberté de commerce illimitée et quelques sages précautions : par exemple, une accusation de sang ne pouvait être accueillie que sur la déposition de trois témoins juifs et de trois chrétiens. (Des accusations de ce genre se reproduisirent fréquemment en Pologne ; celle de 1407 ruina la communauté de Cracovie.) En 1343, Casimir le Grand, véritable fondateur de la monarchie polonaise, confirma solennellement le code de Boleslas : mesure conforme à sa politique générale et qu'on a attribuée sans raison à l'influence de sa maîtresse juive, la belle Esterka, qu'il ne connut que bien plus tard. Les Juifs furent placés sous la surveillance du comte palatin.

Pendant les deux siècles suivants, le nombre des Juifs de la Pologne et de ses annexes s'accrut considérablement par une immigration constante d'Allemagne, de Bohême, etc. Malgré les efforts des synodes et de quelques rois pour donner force de loi aux dispositions du droit canon, la situation des Juifs, protégés par la noblesse, reste très favorable. Dans ce pays de serfs et de magnats, ils suppléent en quelque sorte à l'absence d'une classe bourgeoise. Ils exploitent les terres des seigneurs, gèrent leurs biens, sont préposés à la rentrée des impôts, possèdent même des terres. La distillerie de l'alcool, le grand commerce, plusieurs métiers sont entre leurs mains ; ils ne sont assujettis à aucun costume particulier, beaucoup portent l'épée. L'autonomie juridique est complète : les tribunaux rabbiniques forment une hiérarchie couronnée par une cour suprême (synode des quatre pays) qui se réunit deux fois l'an. L'étude du Talmud, d'une nécessité journalière, n'a été pratiquée nulle part avec plus d'excès : tout le monde était ou voulait être un savant ; on tenait de véritables marchés de talmudistes. Cracovie, Brzesc, Lublin avaient des « académies » juives et des imprimeries célèbres.

Les Juifs de Pologne, dont la civilisation et la moralité ne s'élevaient pas au-dessus du niveau de la population environnante, avaient pour ennemis le clergé, les négociants allemands et surtout les cosaques de rite grec, opprimés par les nobles polonais, dont ils étaient les intendants en Ukraine et dans la Petite-Russie. Aussi lors de la révolte triomphante de l'hetman Chmielnicki (1648-56), les Juifs furent-ils enveloppés dans la ruine de leurs patrons catho-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

liques : plus de 200,000 Juifs furent atrocement torturés, massacrés ou vendus comme esclaves chez les Turcs. Le judaïsme disparut de l'Ukraine ; ailleurs il souffrit cruellement des guerres prolongées entre Russes, Suédois et Polonais. Au XVIIIe siècle, le judaïsme polonais appauvri rejette vers l'Occident des milliers de rabbins mendiants ; des sectes mystiques prennent naissance et troublent les communautés. L'histoire ultérieure des Juifs de Pologne, partagés entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, appartient à l'époque contemporaine ; rappelons seulement que l'attachement des Juifs à la cause polonaise s'est manifesté en 1795 et en 1830 : le colonel juif Berek fut un des héros de Kocziusko.

Pays-Bas. Etats scandinaves. — Pour achever le tour du judaïsme européen, il ne nous reste qu'à mentionner les Juifs des Pays-Bas et leurs colonies. Au moyen âge les Pays-Bas comptaient quelques communautés juives : celle de Bruxelles fut massacrée pendant la peste noire. Sous la domination espagnole, les Juifs furent exclus de ces contrées (1550) : ils ne reparurent en Belgique que sous le gouvernement autrichien (XVIIIe siècle) ; mais la Hollande, affranchie au XVIe siècle du joug espagnol et devenue l'asile de la liberté de conscience, offrit un refuge aux marranes espagnols et portugais fuyant devant les rigueurs de l'inquisition : parvenus sur un sol libre, ils s'empressèrent de jeter le masque et de reprendre leurs anciennes observances. En 1593, une communauté fut fondée à Amsterdam ; elle progressa rapidement sous une législation tolérante qui se bornait à défendre aux Juifs les mariages mixtes et l'accès des emplois publics. En 1636 se forme une communauté allemande ; bientôt les Juifs se répandent sur tout le territoire hollandais. Les Juifs de Hollande s'adonnèrent au trafic d'outre-mer et contribuèrent au succès du commerce néerlandais, notamment par leurs relations avec les marranes des deux Indes. Des écoles, des synagogues magnifiques valurent à la communauté d'Amsterdam le nom de Nouvelle Jérusalem ; les études talmudiques y furent peu cultivées, mais l'orthodoxie jalouse des rabbins multiplia les excommunications et fit deux victimes célèbres : Uriel da Costa, qui se tua en 1640, et l'illustre Spinoza, qui rompit avec la synagogue en 1656. Le judaïsme hollandais fut bientôt assez fort pour essaimer au dehors et fonder des colonies prospères à Hambourg (1612), à Londres (1664), en Danemark, à Surinam en Guyane, au Brésil (notamment à Pernambouc). Cette dernière disparut cependant après la reconquête du Brésil par les Portugais. Quant aux Juifs danois, dont l'admission est due aux efforts d'un riche Juif de Hambourg, Texeira, ils ne purent obtenir l'accès des autres pays scandinaves ; les Juifs ne s'établirent à Stockholm et dans trois autres villes de Suède qu'en 1776 ; la Norvège leur est restée interdite jusqu'à nos jours.

Pays musulmans. — L'histoire des Juifs dans les pays musulmans est monotone et imparfaitement connue. Mohammed, après s'être instruit à l'école des Juifs, et avoir été repoussé par eux, les combattit avec acharnement par la parole (*soura* de la Vache) et l'épée. Il obligea la plupart de leurs tribus à se retirer en Syrie et en Mésopotamie. Omar acheva l'œuvre d'expulsion par l'exil des Juifs de Khaïbar ; il renouvela également l'interdiction du séjour de Jérusalem aux Israélites et éleva une mosquée sur l'emplacement du Temple. La situation légale des Juifs ou plutôt de tous les infidèles dans les Etats musulmans fut réglée par le fameux pacte d'Omar (*Kanouni raya*), avec les Juifs et les chrétiens, qui est resté théoriquement en vigueur dans tout l'islam et s'applique encore dans certains pays (Perse, Maroc). D'après ce document, les infidèles jouissent de la protection de la loi, dans leurs personnes, leurs biens et leurs croyances (le musulman qui maltraite un infidèle est puni d'une amende), mais ils doivent occuper une situation subordonnée, humiliée, et être rigoureusement séparés des musulmans. De là une série de dispositions dont plusieurs présentent une analogie frappante avec celles du droit romain ou canonique. Les Juifs ne doivent pas édifier de nouvelles synagogues, ni même réparer celles qui s'écroulent. Ils ne doivent pas accueillir les espions étrangers, mais les dénoncer aux autorités musulmanes. Ils ne doivent pas s'opposer aux conversions à l'islam. Ordre de se comporter toujours respectueusement envers les musulmans (principe général, qui entraîne les applications les plus variées). Les Juifs ne peuvent exercer aucune fonction administrative ni judiciaire, ni même porter témoignage contre les musulmans. Ils ne doivent pas graver leurs noms sur des sceaux, ni apprendre l'arabe littéraire, ni monter en public un cheval sellé, ni porter un sabre ou d'autres armes, ni se vêtir d'une large ceinture. Leurs vêtements, leurs chaussures doivent les distinguer des musulmans : dans certains pays on leur interdit les couleurs réservées à ceux-ci (blanc, rouge), dans d'autres on leur impose pour leurs habits ou leurs turbans une couleur speciale (jaune en Egypte, noir en Afrique, bleu au Yémen), ou un signe particulier : chiffon, breloque, grelot. La rouelle du concile de Latran est d'origine musulmane. Enfin les Juifs ne doivent pas enfreindre publiquement les principes de la religion musulmane (par exemple, ils ne doivent pas vendre du vin, ni laisser croître leurs cheveux), ni pratiquer leur culte en dehors des locaux consacrés : ainsi défense de porter leurs livres religieux hors de leurs maisons, de prier pour les morts ou de chanter leurs cantiques autrement qu'à mi-voix. Ajoutons que, en principe, Juifs et chrétiens sont exclus ou dispensés du service militaire à charge de payer un impôt représentatif (*kharadj*).

Ces dispositions canoniques n'ont pas toujours été observées avec une égale rigueur. Les Juifs de l'Irak (Babylonie), nombreux et florissants à l'époque de la conquête mahométane, ont été protégés d'abord par le gouverneur Khalid, ensuite par les premiers khalifes abbassides, héritiers de la brillante civilisation perse. L'exilarchat reprit son ancienne autorité, les écoles refleurirent sous des chefs respectés (*gaonim*). Les persécutions commencent avec le khalife Mottawakkel (850) et s'aggravent avec la décadence du khalifat : un gaon, Scherira, est emprisonné par le khalife ; avec son fils Haï (1038) disparaît le gaonat. L'exilarchat subsiste, mais amoindri, encore au temps de Benjamin de Tudèle (XIIe siècle). Les violences du khalife Nasser (1225), les luttes des dynasties, les invasions mongoles (1258) achèvent la ruine du judaïsme babylonien, qui fournit encore un ministre des finances très influent, Saad oud Daoulet de Bagdad, au grand khan mongol Argoun (1288). Le judaïsme palestinien, très éprouvé pendant les croisades, ne s'est un peu relevé qu'avec la domination ottomane.

En Egypte, les Juifs ont joui longtemps d'une tolérance relative. Isaac Israëli fut médecin du fondateur de la dynastie des Fatimides (Xe siècle) ; plus tard les communautés juives ont à leur tête des « princes » ou *nasi*, dont l'un fut le célèbre Maimonide. Dans les Etats barbaresques, malgré l'éclat temporaire des écoles de Kairouan et de Fez, la situation des Juifs a toujours été misérable, et ils y ont éprouvé (sous Edriz, sous les Almohades) de terribles persécutions. Le judaïsme, très diminué dans ces régions, y fut renforcé par l'effet des expulsions espagnoles et portugaises. Au XVIIe siècle, Muley Archey se montra favorable aux Israélites. Quant aux deys d'Alger, ils opprimèrent les Juifs, tout en les employant comme banquiers et diplomates.

L'empire ottoman, dès sa constitution, a laissé aux Juifs une large autonomie, à la faveur de laquelle les communautés se sont rapidement développées. L'exil des Juifs d'Espagne — mesure raillée, dit-on, par Bajazet — accrut et enrichit le judaïsme ottoman ; l'élément espagnol devint prépondérant dans les juiveries de Constantinople, d'Andrinople, de Salonique ; chacune de ces agglomérations se divisait en plusieurs communautés distinctes d'après leur origine et leur idiome. Au XVIe siècle, les Juifs de Turquie s'adonnent avec succès à l'industrie, au commerce ; ils

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sont employés à la fabrication des monnaies ; ils fournissent aux sultans des médecins, des agents diplomatiques et financiers, des favorites (Esther Kiéra sous Mourad III). Sous Sélim II deux Israélites atteignirent une haute situation : le médecin Salomon Askenazi et le marrane Juan Miquez, qui, sous le nom de don Joseph Nasci, devint duc de Naxos et des îles voisines et protégea activement ses coreligionnaires ; il mourut en 1579.

Un dernier trait caractéristique de l'histoire des Juifs en pays musulman est l'apparition assez fréquente de faux messies ; les plus célèbres sont David Alroï, en Perse, au XIIe siècle, et Sabbataï Zevi de Smyrne, au XVIIe, qui, après avoir soulevé dans tout le monde juif des espérances fantastiques et une agitation profonde, finit par se convertir à l'islamisme (1666).

AUTRES PAYS. INDE, CHINE, AMÉRIQUE. — Nous serons encore plus bref sur l'histoire, très fragmentaire, du judaïsme dans les pays non musulmans d'Asie et d'Afrique, en Amérique et en Océanie.

Les Juifs de l'Inde paraissent être venus, pour la plupart, à l'époque de la grande expansion arabe : on les signale à Ceylan dès le IXe siècle, et c'est à la même époque que les Beni Israël de Bombay font remonter leur ancêtre, David Rebabia, de Bagdad. Il n'est pas impossible, toutefois, que quelques Juifs soient déjà arrivés de Perse à la fin du Ve siècle. Dans le Malabar et à Cochin, on distingue rigoureusement les Juifs noirs, probablement d'origine indigène, et les Juifs blancs, d'origine occidentale, renforcés, à partir de 1511, par l'arrivée des marranes portugais.

L'existence des Juifs de Chine n'est signalée qu'au début du XVIIe siècle ; ils sont concentrés à Kaïfoung, capitale du Honan. La légende qui les fait arriver dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, sous l'empereur Ming-ti, ne mérite aucune créance ; leur établissement date probablement de l'époque mongole. Les Chinois les confondent avec les mahométans. Entre eux ils appellent leur religion *Tiao-kin-kiao* (extirpation des nerfs), et leur synagogue *Li-pai-sé* (lieu des cérémonies). Ils possèdent d'anciens exemplaires de quelques livres bibliques, mais ne savent pas l'hébreu.

L'origine des Juifs d'Abyssinie (*Falacha*) est profondément obscure ; on les fait venir ordinairement du Yémen. Pendant longtemps, ils ont joui dans les parties montagneuses du pays d'une demi-indépendance.

En Amérique, les Juifs sont venus à la suite ou en compagnie des conquérants et des colons européens. On en a signalé quelques-uns dans les équipages de Christophe Colomb : quelques rêveurs s'imaginaient retrouver dans les indigènes d'Amérique les descendants des Dix-Tribus ! Au XVIe siècle, d'assez nombreux marranes portugais furent déportés au Brésil. Au XVIIe, sous la domination hollandaise (1624-54), ils jetèrent le masque et se grossirent de nouveaux immigrants. Quand le Brésil fut retombé au pouvoir des Portugais, les uns reprirent un catholicisme apparent, d'autres émigrèrent à Cayenne et dans les Antilles françaises ; expulsés de là, ils s'établissent à Curaçao, dans la Guyane hollandaise (Surinam), où Paramaribo devint une communauté importante, à la Jamaïque (1650), enfin, dans l'Amérique du Nord, à la Nouvelle-Amsterdam (New York) et à Newport, d'où ils essaimèrent dans les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre. Au XVIIIe siècle, ils pénétrèrent en Pennsylvanie (Philadelphie) et en Georgie (Savannah) ; ils prirent une part honorable à la guerre de l'Indépendance comme soldats et comme banquiers (Aaron Lopez, Haym Salomon). A partir du XIXe siècle, les immigrants allemands et polonais submergent aux Etats-Unis l'élément espagnol.

L'Australie a été ouverte aux Juifs par la colonisation anglaise. Dans quelques archipels océaniens leur présence est plus ancienne et remonte à l'époque portugaise et hollandaise : déjà Jean II de Portugal déporta des Juifs dans les îles des Larrons (Mariannes).

C. Histoire littéraire et religieuse. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA LITTÉRATURE JUIVE. — Le judaïsme n'a pas connu de véritable moyen âge dans le sens de stagnation intellectuelle qu'on attache d'ordinaire à ce mot. Il en a été préservé grâce au caractère particulier qu'avait pris sa religion à la suite du retour de Babylone et plus encore après la ruine du Temple de Jérusalem. L'observation et par conséquent l'étude de la loi divine faisaient le fond de cette religion ; le *Credo*, le culte public ne venaient qu'en seconde ligne, et dès l'époque asmonéenne les docteurs de la loi, les savants étaient plus considérés que les prêtres. Avec la chute du Temple disparut le seul endroit où légalement le culte divin pouvait être pratiqué : le sentiment religieux se rejeta avec d'autant plus d'ardeur vers la Loi, devenu le vrai sanctuaire du judaïsme déraciné, le *palladium* de la nationalité errante, l'unique héritage d'un cher et glorieux passé. La récitation, l'étude de la Loi tinrent lieu de cérémonies religieuses : de là le nom d'école (*Schule*) donné en Allemagne et en France aux lieux de prière. On s'efforça de préciser, de développer la Loi non seulement dans ses dispositions restées d'un usage pratique, comme le droit civil et pénal, les fêtes, les observances privées, mais encore dans celles qui, liées au culte du Temple, n'avaient plus qu'un intérêt rétrospectif. Cette occupation, poursuivie avec ardeur pendant plusieurs siècles, parlait à la fois à la raison et au sentiment ; on peut dire que toute la race juive y a pris part, et que, entre les docteurs ou rabbins et la masse des fidèles, il n'y a jamais eu qu'une question de degré : tout Juif instruit étant plus ou moins rabbin. L'étude approfondie de la *Tora* et de la « loi orale », bientôt codifiée à son tour, conduisit aux recherches de grammaire, de philosophie religieuse, d'histoire, de sciences exactes et naturelles ; la poésie et l'homilétique naquirent au service du culte transformé ; ainsi fut reconstitué par et pour la religion tout le cycle des genres littéraires.

Naturellement toutes ces branches de la littérature n'ont pas été cultivées partout ni toujours avec la même ardeur et le même succès ; le centre actif de la littérature des Juifs s'est plusieurs fois déplacé, comme le foyer de leur civilisation ; on peut dire, en gros, que là où les Juifs ont été le plus libres et le plus heureux, leur littérature a eu le plus d'éclat et de variété. Presque partout les persécutions ont entraîné la décadence des écoles, la migration des rabbins célèbres, l'affaiblissement rapide de la production scientifique. Jusqu'au Xe siècle, le siège des études est encore en Orient : d'abord en Palestine, puis, à partir du IIIe siècle, en Babylonie. Là s'élaborent la *Mischna*, les deux Talmuds, les commentaires et les consultations des *gaonim*. Puis la civilisation et la science juives émigrent vers l'Occident : en Egypte (école du Caire), dans l'Afrique du Nord (école de Kairouan), en Espagne (écoles de Cordoue, Lucena, Tolède, Barcelone), en Italie, dans le midi de la France (Narbonne, Lunel, Posquières, Montpellier, etc.). De là le goût des études rabbiniques se propage dans la France du Nord et dans les pays rhénans : les écoles de Mayence et de Champagne (Troyes, Ramerupt) jettent un vif éclat au XIe et au XIIe siècle : le nom de Raschi (R. Salomon ben Isaac, de Troyes, 1040-1105), est justement célèbre. Dans ces régions, la littérature rabbinique est purement juridique et exégétique ; en Espagne, au contraire, et dans le Languedoc, à l'étude de la Bible et du droit canonique juif se joignent celles de la grammaire, de la poésie, de la philosophie religieuse ; la littérature juive est ici étroitement associée à la littérature arabe, dont elle imite tous les genres, s'approprie tous les progrès. Au reste, la littérature rabbinique a toujours eu un caratère international : les œuvres écrites en arabe ne tardent pas à être traduites en hébreu, et plusieurs rabbins illustres mènent une existence nomade, leur vie se partage entre divers pays, diverses parties du monde ; l'hospitalité des mécènes a joué un grand rôle dans la production littéraire des Juifs. Maimonide (R. Moïse ben Maimon, 1135-1204), né à Cordoue, mort en Egypte, est le plus grand nom du judaïsme médiéval, qu'il domine par son génie d'organisation scientifique, son

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rationalisme à la fois hardi et sensé. La décadence commence dans la France du Nord avec la condamnation du Talmud (1240) et l'expulsion de 1306, dans la France du Midi avec l'expulsion de 1394, en Espagne avec les persécutions de 1391 et 1412. A la fin du XVe siècle, les rabbins espagnols émigrent en Italie, en Crète, en Turquie, en Palestine (école de Safed), ou s'élaborent des œuvres importantes. En Allemagne, la littérature juive, comme le judaïsme lui-même, a toujours eu quelque chose de sombre et d'étriqué. La Pologne et les pays voisins deviennent, à partir de la fin du XVIe siècle, le foyer de la race juive et des études juridiques qui y sont cultivées avec plus d'ardeur et de subtilité que de bon sens jusqu'à nos jours.

APERÇU DES DIFFÉRENTS GENRES ET DES PRINCIPAUX AUTEURS. — Une histoire détaillée de la littérature rabbinique dépasserait le cadre de ce travail; des articles spéciaux sont ou seront d'ailleurs consacrés dans ce dictionnaire à ses principales branches (TALMUD, MIDRASCH, CABBALE) et à ses représentants les plus autorisés. Nous nous bornerons donc à énumérer et à caractériser rapidement les différents genres entre lesquels se divise cette littérature, en citant sous chaque rubrique les noms et les ouvrages vraiment typiques.

1° *Halakha* (droit canon juif). Si considérable que fût le corps de lois civiles et religieuses contenues dans le *Pentateuque* (on y comptait 613 prescriptions), il n'était ni assez clair, ni assez complet pour satisfaire à tous les besoins pratiques et à toutes les curiosités. La « loi orale », commentaire et complément de la loi écrite, se greffa donc sur celle-ci, le plus souvent pour la préciser, quelquefois pour en atténuer la rigueur par une interprétation subtile, plus souvent pour l'aggraver et élever une nouvelle haie de préceptes et d'observances autour de la foi juive. Ce travail, tout à fait analogue à celui des jurisconsultes et préteurs romains, occupait déjà les *soferim* de l'époque du second Temple; après la ruine du Temple, il fut poursuivi avec encore plus d'ardeur par les docteurs de Palestine, et notamment de Galilée, les *tannaïm* (Yohanan ben Zaccaï, Gamaliel, Akiba, Siméon ben Yokhaï, Meïr). Leurs travaux furent coordonnés et rédigés sous forme d'un code très concis à la fin du IIe siècle par R. Juda le Saint: ce fut la *Mischna* ou « Répétition », « deuxième loi » (δευτέρωσις), divisée en six ordres ou *sedarim*. La *Tosefta* est un recueil du même genre, qui est comme le complément de la *Mischna*. A son tour, la *Mischna*, revêtue d'un caractère sacré, devint la base des études et des discussions juridiques dans les écoles de Palestine (Tibériade, etc.) et dans celles de Babylonie (Sora, Poumbadita, Nahardea); celles-ci furent fondées vers 220 par des docteurs originaires de Palestine, Rab (Abba Arekha) et Samuel. Les docteurs de cette nouvelle période (les plus célèbres sont Rabba et ses élèves Abaï et Rába) portent le nom d'*amoraïm;* leur œuvre collective — ou plutôt le recueil des procès-verbaux de leurs discussions — est la *Guemara* dont il existe deux rédactions : l'une, celle de Jérusalem, arrêtée par R. Yohanan à la fin du IIIe siècle; l'autre, celle de Babylone, due à Aschi et Rabina à la fin du VIe. La *Guemara* (complément ou tradition?) suit pas à pas les paragraphes de la *Mischna;* réunis, texte et commentaire forment le *Talmud*. Le Talmud de Babylone est le plus considérable des deux et celui qui a eu la fortune la plus brillante : il est devenu le véritable code ou plutôt le Digeste du judaïsme médiéval, le répertoire du droit canonique juif. Après les obscurs et insignifiants *sebouraïm* (VIe-VIIIe siècle), les chefs des académies babyloniennes au IXe et au Xe siècle ou *gaonim* (Saadia, Scherira, Haï) répandent la connaissance du Talmud par leurs consultations, recherchées jusque dans les communautés les plus éloignées. Le livre lui-même arrive, on ne sait trop par quelles voies, en Occident, où il est étudié avec passion. A Rome, R. Nathan en dresse un lexique, l'*Aruch*, resté classique (XIe siècle). En France, après Gerschom de Mayence (mort en 1028), Raschi compose sur le Talmud un commentaire d'une science étonnante, devenu inséparable du texte. D'autres docteurs s'efforcent de grouper sous une forme commode et systématique les innombrables décisions, souvent contradictoires, éparses dans la *mer du Talmud;* de ce besoin sont nés des codes talmudiques, dont quatre seulement ont survécu : les *Halakhot* d'Isaac de Fez (Alfassi) au XIe siècle, la *Mischné Tora* de Maimonide au XIIe, les *Tourim* de Jacob ben Ascher, rabbin allemand du XIVe siècle, enfin le *Schulkhan Aruch* de Joseph Caro, rabbin espagnol fixé à Safed (1567) ; ce dernier code, très chargé, qui a fini par supplanter tous les autres, est devenu à son tour l'objet d'innombrables commentaires; il a servi de texte à la subtile casuistique des rabbins de Bohême et de Pologne (Jacob Polak, Moïse Isserles, Salomon Louria), créateurs de la méthode du *Pilpoul* (grains de poivre). A côté de ces travaux d'ensemble sur le Talmud, le judaïsme rabbinique a encore produit des commentaires spéciaux de la *Mischna* (Maimonide, Obadia di Bertinoro) et de nombreux recueils de consultations légales (les *gaonim*, les rabbins français, Nachmanide et Salomon ben Adret au XIIIe siècle, nombreux rabbins allemands et polonais).

2° *Haggada*. La *halakha* ne représente qu'une face du Talmud; l'autre est la *haggada*, terme intraduisible sous lequel on comprend toutes les digressions philosophiques, scientifiques, historiques, anecdotiques et surtout légendaires dont les discussions légales ont fourni l'occasion ou le prétexte; c'est, en somme, une littérature édifiante. Dans le Talmud, *halakha* et *haggada*, casuistique et homilétique, sont mêlées de la façon la plus intime : la controverse soulevée par un cas juridique particulier conduit aux développements les plus inattendus sur les sujets de morale, de légende, d'astronomie, de médecine, de botanique; c'est la pensée juive du IIe au VIe siècle elle-même, fixée toute vivante dans son mélange pittoresque de science et d'ignorance, de bon sens et de superstition, de sagacité pratique et de subtilité vaine, d'exquise morale et de fanatisme étroit. Les mêmes caractères se retrouvent dans d'autres ouvrages *haggadiques* portant le nom générique de *Midraschim*, qui forment toute une bibliothèque dont les dernières productions touchent à l'époque contemporaine; le trop célèbre *Toledoth Yeschou* (Vie légendaire de Jésus) n'est qu'un Midrasch existant en plusieurs rédactions. On peut encore rattacher à ce genre les ouvrages de morale populaire dont les plus célèbres sont le *Livre des pieux* (*Sefer Hassidim*) et le *Grand Livre des préceptes* (*Sefer miçwot gadol*) de Moïse de Coucy (XIIIe siècle) (V. AGADA).

3° *Exégèse biblique*. Au moyen âge, la Bible est éclipsée chez les Juifs par le Talmud, mais elle n'est pas pour cela négligée. Un minutieux travail de statistique verbale (la *Massora*), terminé vers le IXe siècle, préserve le texte sacré de toute altération nouvelle. La série des glossateurs s'ouvre par de très anciens commentaires sur les parties législatives du *Pentateuque* (*Mekhilta* sur l'*Exode*, *Sifra* sur le *Lévitique*, *Sifré* sur le *Deutéronome*), ouvrages anonymes, d'un caractère *midraschique*. Le gaon Saadia, natif de Fayoum (892-942), traduit la Bible en arabe et accompagne sa traduction d'un commentaire très hardi pour l'époque, qui fait quelque usage de l'allégorie. Les gloses de Raschi et de ses disciples les *tossafistes* (Joseph Kara, Samuel ben Meïr, etc.) sur le *Pentateuque* sont restées à juste titre populaires; par Nicolas de Lyra, elles ont exercé leur influence jusque sur l'exégèse de Luther. L'école espagnole eut au XIe siècle des exégètes remarquables, parfois d'une hardiesse singulière, comme Ibn Yaschousch (Yitshaki), de Tolède (982–1057), Aboul-Walid et Moïse ibn Gikatilla, de Cordoue. Citons encore les commentaires sur diverses parties de la Bible par Abraham ibn Ezra, rabbin nomade et cerveau encyclopédique (1089–1167), Nachmanide (Moïse ben Nahman de Girone) (1195–1270), l'Italien Menahem Recanate et Isaac Abravanel (mort en 1506). Tous ces commentaires, plus savants que critiques, se meuvent encore dans les méthodes traditionnelles; un rabbin de Mantoue, Azaria de' Rossi (1514–1577), peut être considéré comme le véritable fondateur de la critique historique parmi les Juifs.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

4° *Controverse, apologétique*, etc. Pendant tout le moyen âge, le judaïsme a entretenu une polémique active, souvent très libre, avec le christianisme et le mahométisme. Cette polémique prenait la forme tantôt de colloques oraux, parfois réunis par écrit (les *Nizzachon*, le livre de Joseph le Zélateur), tantôt de pamphlets ou de réponses, parmi lesquels on peut signaler ceux de Jacob ben Ruben (1170) et de Simon Duran (XIVe s.). D'autres auteurs ont donné à des ouvrages apologétiques la forme du dialogue (tel le *Cozari* du Castillan Juda Halévi, 1086-1146) ou d'un exposé des principes généraux de la religion juive : tels l'*Or Adonaï* d'un penseur génial, Hasdaï Crescas (environ 1340-1410), et les *Ikkarim* (Principes) de Joseph Albo (1380-1444). Le traité plus ancien de Bakhya ibn Pakuda (vers 1050), intitulé *Devoirs du cœur*, est surtout un exposé transcendant de la morale juive, avec une forte tendance ascétique. Le genre apologétique a encore trouvé des représentants éloquents en Hollande (Orobio de Castro, Manassé ben Israël). On peut rattacher à cette branche presque toute la littérature des Juifs karaïtes qui, en rejetant le Talmud, ont dû préciser les pratiques, le rituel, les croyances de leur secte, tant contre les rabbanites que contre les chrétiens. Leurs principaux écrivains, Benjamin de Néhavend, Josué Aboul-Faradj (Xe s.), Aron ben Josef (XIIIe s.), Aron de Nicomédie (XIVe s.), Isaac Troki (XVIe s.) ont été appréciés ailleurs (V. Caraïtes).

5° *Philosophie religieuse.* La philosophie juive au moyen âge, comme la philosophie arabe dont elle est née et la scolastique chrétienne qu'elle a influencée, se propose surtout de concilier la vérité philosophique, c.-à-d. Aristote, avec la vérité révélée : par là, elle se rattache à l'exégèse biblique et doit forcément faire un large usage des explications allégoriques et rationalistes. Saadia peut être considéré comme le père de la scolastique juive par son livre : *Emounôt we deôt* (Croyances et opinions). Celui de Salomon ibn Gabirol de Malaga, plus connu sous le nom d'Avicebron (1021-70), *Fons Vitæ*, a, de bonne heure, été traduit en latin ; c'est une des sources de la scolastique chrétienne. Au XIIe siècle, Abraham ibn Daoud, de Cordoue (mort en 1180), présente dans sa *Foi supérieure* un classement rationnel des devoirs religieux ; Maïmonide, dans son fameux *Moré Neboukhim* (Guide des Egarés), se montre disciple original d'Aristote et des Arabes, rationaliste et allégoriste ingénieux, ennemi des fausses sciences du moyen âge (magie, astrologie, etc.). Ce chef-d'œuvre, écrit en arabe, mais bientôt traduit en hébreu, devint le point de départ de toute une littérature rationaliste dont les représentants les plus hardis, en Provence, retrouvaient tout Aristote dans la Bible et inclinaient à en exclure le surnaturel (Lévi de Villefranche). Ces tendances dangereuses jetèrent l'alarme parmi les orthodoxes et provoquèrent une réaction contre les études philosophiques ; dès 1232, Salomon de Montpellier excommunie les auteurs du *Moré* et dénonce le livre à l'inquisition ; en 1305, le synode rabbinique de Barcelone, présidé par Salomon ben Adret, à la requête d'Abba Mari de Lunel, prononce l'excommunication (*herem*) contre l'étude prématurée des ouvrages scientifiques et contre les commentaires philosophiques de l'Ecriture. Le goût des études philosophiques n'en persista pas moins parmi les rabbins de Provence, groupés autour de la famille des Ibn Tibbon ; au XIVe siècle, Moïse de Narbonne, Joseph Caspi commentent le *Moré*, Lévi ben Gerson de Bagnoles (Gersonide) écrit un traité de métaphysique sous le titre *Milkhamot Adonaï* (Combats du Seigneur). Plus tard, les études philosophiques se transplantent en Crète et en Italie, où le judaïsme subit l'influence des idées platoniciennes remises en honneur à la Renaissance ; Elie del Medigo, l'un des maîtres de Pic de la Mirandole, compose l'*Examen de la loi ;* Léon l'Hébreu, fils d'Abravanel, les *Dialogues d'amour*, traduits aussitôt en français. Quant à Spinoza et à Salomon Maïmon, le disciple original de Kant, quoique nés dans le judaïsme, ils n'appartiennent pas proprement à l'histoire de la philosophie juive.

6° *Cabbale.* La *Cabbala* (tradition) est en quelque sorte l'antithèse de la philosophie rationaliste : autant celle-ci tend à diminuer la part du surnaturel, autant celle-là tend à l'exagérer, à en scruter les profondeurs et à l'introduire partout, même dans la pratique journalière. Les origines lointaines de cette théosophie mystique se relient en philosophie aux spéculations de l'école d'Alexandrie ; dans la Bible elle a pour points d'attache le tableau de la création et la vision d'Ezéchiel (*Merkaba*). Le livre de la création (*Sefer Yezira*) existait déjà au temps de Saadia ; on connut aussi de bonne heure la Cabbale notarique, fondée sur la manipulation des caractères hébraïques et l'équivalence de mots ayant la même valeur numérique (*gematria*). La nouvelle Cabbale prend naissance au XIIIe siècle dans le midi de la France (autour d'Abraham de Posquières) par réaction contre les tendances ultra-rationalistes ; de là elle gagne l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, etc. Son bréviaire est le *Zohar*, ouvrage faussement attribué à un ancien *tana* (Siméon ben Yokhaï), et qui fut lancé dans le public rabbinique par le charlatan Moïse de Léon. Le goût de la Cabbale se répand non seulement parmi les plus doctes rabbins, mais parmi les savants chrétiens eux-mêmes (Pic de la Mirandole, Reuchlin). Au XVIe siècle, les études cabbalistiques ont leur siège principal en Palestine (école de Safed) où Isaac Louria, Moïse Cordovero, Hayim Vital dépassent les divagations du *Zohar*. Au XVIIe, la *Porte du ciel* du marrane Alonso de Herrera (mort en 1639) vulgarise « les sottises de ces charlatans » suivant l'expression de Spinoza, et le mouvement messianique de Sabbataï Zevi est imprégné d'idées cabbalistiques. Au XVIIIe siècle, l'hérésiarque Frank, en Pologne, veut substituer le *Zohar* au *Talmud* comme code du judaïsme (vers 1756) ; les *zoharistes* furent protégés par le clergé catholique, et un synode de rabbins polonais dut interdire l'étude des livres cabbalistiques avant l'âge de trente ans (pour plus de détails, V. l'art. Cabbale).

7° *Grammaire.* L'origine des études grammaticales parmi les Juifs se rattache aux traductions de la Bible en diverses langues (*targoum*) et aux travaux des *Massorètes* qui pourvoient le texte biblique de points-voyelles et d'accents destinés à fixer la prononciation et l'intonation. Ces études se développèrent au contact des grammairiens arabes, et la connaissance de l'arabe, très répandue parmi les Juifs, donna naissance à des recherches de grammaire comparée. Ici encore Saadia est un initiateur. Après les travaux méritoires de Dounasch de Fez et de Ménahem ibn Sarouk (Xe siècle), les études grammaticales sont portées à un haut degré de perfection par Hayyoudj de Fez et surtout par Aboul-Walid ou Ibn Djanah (mort vers 1050). Les découvertes des grammairiens espagnols furent vulgarisées en Italie et en France par les traductions et les paraphrases d'Abraham ibn Ezra, David Kimhi, etc., dont les publications commodes ont longtemps éclipsé les écrits originaux de leurs devanciers.

8° *Poésie.* Comme la grammaire et la philosophie, la poésie néo-hébraïque se développe au contact de la littérature syriaque et arabe dont elle s'approprie les procédés de versification (acrostiche, mètres, rime), et l'ingéniosité souvent affectée. Dès le VIe siècle, les Juifs de Médine ont un poète, Samuel ben Addiya, l'ami d'Imroulqaïs. Parmi les poètes (*païtanim*) dont les compositions liturgiques (*pioutim*) constituent le fond du rituel des prières (*siddour*), le plus célèbre, et peut-être le plus ancien, est Eléazar Hakkalir, qui paraît avoir vécu au commencement du VIIIe siècle en Italie (d'après M. Derenbourg, il s'appelait Celer et était natif de Portus, près de Rome). En Espagne, la poésie jette un vif éclat avec Salomon ibn Gabirol, Juda Halévi (les *Sionides*), Moïse ibn Ezra. Le Languedoc peut nommer Yedaia Penini de Béziers (XIVe siècle). Les genres les plus divers sont cultivés depuis l'hymne et l'élégie religieuses jusqu'aux simples jeux d'esprit. Al Harizi (XIIIe siècle) imite

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans son *Tahkemoni* les fameuses *Seances* de l'Arabe Hariri; en Italie, Emmanuel Romi, l'ami du Dante, poète plein de verve, compose une sorte de *Divine Comédie* juive. Parmi les auteurs plus récents, le plus remarquable est l'Italien M. H. Luzzatto (XVIIIe siècle). Plusieurs poètes juifs s'essayèrent aussi, même au moyen âge, dans la langue du pays qu'ils habitaient : tels furent, sans parler des nombreux poètes judéo-arabes, le *Minnesinger* allemand Süsskind de Trimberg (XIIIe siècle), le troubadour espagnol Santob de Carion (vers 1330), et l'auteur anonyme de la belle élégie romane sur les martyrs de Troyes (1288).

9° *Sciences historiques, voyages.* Les Juifs n'ont guère cultivé l'histoire au moyen âge; le peu qu'en renferme le Talmud est si bien enveloppé d'une pétrification de légende qu'on a peine à l'en dégager. Citons cependant la courte chronique du *Seder Olam*, l'intéressante consultation de Scherira (vers 1000) sur l'histoire des écoles de Babylonie, l'*Ordre de la tradition* d'Abraham ibn Daoud (1161), puis des *Memorbücher* ou martyrologes des communautés allemandes, le journal de Joselmann de Rosheim. A l'époque de la Renaissance, Juda ibn Verga et Joseph Cohen traitent l'histoire des persécutions sous forme de chroniques; Samuel Usque présente le même sujet sous forme d'une apologie (*Consolacion à las tribulaçoens*, 1553); Abraham de Porteleone, Azaria de' Rossi, Abraham Farissol, Estor Farhi cultivent l'histoire ancienne, la géographie et l'archéologie. Au XVIIe siècle, Léon de Modène compose en italien sur les *Cérémonies des Juifs* un petit livre classique, bientôt traduit en français par Richard Simon. Citons encore les chroniqueurs David Gans, de Prague (XVIIe siècle), et Yekhiel Heilperin (XVIIIe), Polonais.

Plus intéressants que les travaux historiques des rabbins sont les récits des voyageurs; le moyen âge juif en compte un grand nombre, grâce à la dispersion de la race et à l'hospitalité des communautés : les plus célèbres sont ceux de Benjamin de Tudèle et de Pétakhya de Ratisbonne, tous deux de la fin du XIIe siècle. On ne doit pas confondre ces relations, en somme véridiques, avec des romans charlatanesques, comme le fameux *Voyage d'Eldad le Danite chez les descendants des Dix-Tribus* (IXe siècle?).

10° *Sciences exactes et naturelles.* Parmi les sciences, seules l'astronomie et la médecine ont été cultivées par les Juifs avec un véritable succès. L'astronomie, née du besoin de régler le calendrier, est en honneur dès l'époque talmudique (Gamaliel, Samuel); la rédaction du calendrier religieux par le patriarche Hillel II (330) atteste des observations et des calculs prolongés. Plus tard, le judaïsme fournit aux rois chrétiens des astrologues, mais aussi des astronomes sérieux, comme Isaac ibn Sid, qui travailla à la rédaction des Tables alphonsines (1252-84), José de Viseu et Abraham Zacuto, qui sont au service des rois de Portugal Jean II et Emmanuel. Les ouvrages astronomiques et mathématiques de Maimonide, d'Abraham ibn Ezra, et surtout de Lévi ben Gerson ont joui d'une grande réputation : une partie de ces derniers a même été traduite en latin par ordre du pape Clément VI.

La médecine fut au moyen âge une véritable spécialité des Juifs, qui s'explique en partie par leur réputation de magiciens; malgré les prohibitions canoniques, les rois chrétiens et musulmans n'ont cessé de prendre des médecins juifs, dont plusieurs étaient des rabbins célèbres; les Juifs ont contribué avec les Arabes à la fondation de l'école de Montpellier, à la prospérité de celle de Salerne. La littérature médicale juive, presque tout entière inédite, est considérable : citons seulement les travaux d'Isaac Israéli (Xe siècle), qui furent traduits de l'arabe en latin, et les aphorismes médicaux de Maimonide.

11° *Traducteurs juifs.* A côté de ces productions originales, il faut enfin faire une mention spéciale des traducteurs juifs, qui ont joué un rôle important, mais obscur, comme intermédiaires intellectuels pendant tout le moyen âge. Leur nombre est légion à partir du XIIIe siècle. Les uns, comme les familles des Kimhi à Narbonne, et des Ibn Tibbon à Lunel, se sont surtout attachés à traduire en hébreu les grandes œuvres des Juifs espagnols, presque toutes composées en arabe, ou même les œuvres de la scolastique chrétienne; d'autres ont traduit en arabe des ouvrages grecs (ainsi Hasdaï au Xe siècle pour Dioscoride), ou en hébreu des ouvrages arabes et syriaques qui eux-mêmes reproduisaient souvent des originaux grecs; les versions hébraïques ont été ensuite traduites à leur tour en latin, et c'est par cette voie qu'une partie des ouvrages d'Aristote, d'Avicenne, d'Averroès, plusieurs auteurs techniques de l'antiquité, paraissent être parvenus à la connaissance de l'Europe occidentale. Parmi les traducteurs qui ont collaboré à ce travail, il faut citer Jacob Anatoli, qui fut au service de l'empereur Frédéric II, et le Provençal Calonymos, satiriste d'esprit, qu'employa Robert d'Anjou, roi de Naples.

D. Emancipation des Juifs. — PRÉLIMINAIRES DE L'ÉMANCIPATION. MENDELSSOHN. — Le moyen âge et une partie des temps modernes avaient vécu, en ce qui concerne la situation légale des Juifs, sur deux principes universellement acceptés : 1° Les Juifs étaient considérés comme une nation, non comme une secte; cette nation, quoique arrachée de sa patrie, avait gardé ses lois, ses coutumes, sa langue sacrée; ses membres devaient donc être traités, dans les pays où on tolérait leur présence, comme des colons étrangers, *peregrini sine civitate*, ou des serfs. 2° En admettant même que les Juifs renonçassent à leur nationalité, ils ne pouvaient pas, dans un Etat chrétien, prétendre à l'exercice des droits politiques et à ceux des droits civils qui leur étaient assimilés; l'Etat médiéval était, en effet, une association de personnes professant la même religion : seuls les chrétiens pouvaient participer activement à la société chrétienne.

Le grand mouvement d'idées suscité par la Renaissance et la Réforme ne modifia pas ces principes; le second reçut même une application nouvelle par l'effet de la scission de la chrétienté en protestants et catholiques : dans les Etats catholiques, les protestants, sauf de rares et temporaires exceptions, furent exclus de la « cité », et il en fut de même des catholiques dans les Etats protestants; bien plus, dans certains Etats protestants morcelés en plusieurs sectes, la confession dominante accapara au moins les droits politiques pour elle seule, et réduisit les « non-conformistes » à la situation de sujets tolérés. La Réforme ne profita donc qu'indirectement à la condition des Juifs en réveillant l'intérêt pour le passé biblique et en faisant couler le fleuve de la persécution et des haines religieuses dans un autre lit; mais les sentiments des réformateurs n'étaient pas favorables au judaïsme; Luther s'exprima sur son compte aussi durement que les dominicains de Cologne.

Les véritables promoteurs de l'émancipation des Juifs furent les écrivains rationalistes du XVIIIe siècle. A cette époque, les philosophes propagent, avec le scepticisme religieux, les idées de tolérance, de justice et de large humanité; le sentiment national perd de son âpreté; surtout on substitue à la notion de l'Etat chrétien celle d'un Etat purement laïc, simple association d'intérêts, étrangère aux querelles et aux différences de religion. Ces conceptions nouvelles, qui se répandirent bientôt du haut en bas de la société, devaient avoir pour conséquence naturelle l'émancipation des Juifs, c.-à-d. leur assimilation pure et simple aux autres habitants des pays où ils étaient fixés. Peu importaient les sentiments personnels des philosophes à l'égard de la race persécutée : si Montesquieu a un beau chapitre contre l'inquisition portugaise (*Esprit des lois*, XXV, 13), Voltaire n'a pour les Juifs que sarcasmes et rancunes. Mais la conclusion était renfermée dans les principes; tôt au tard elle devait s'en dégager. Un obstacle sérieux résidait dans les Juifs eux-mêmes, dans leur attachement à leur nationalité, à certains « privilèges », achetés par la privation de tant de droits essentiels, dans leur particularisme de mœurs et d'idées qui les tenait à l'écart de la société environnante. L'émancipation légale devait être précédée d'une réforma-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tion intérieure, ou tout au moins marcher de pair avec elle. Le signal de cette réformation partit d'Allemagne, c.-à-d. du pays où jusqu'alors le judaïsme avait vécu le plus renfermé et jeté le moins d'éclat. Son principal initiateur fut un grand homme de bien, Moïse Mendelssohn (1729–86), Juif de Berlin, ami de Lessing, philosophe et écrivain distingué. Par ses conseils comme par son exemple, Mendelssohn s'efforça de répandre parmi ses coreligionnaires la connaissance de la langue allemande, le goût des lettres et des sciences modernes, de concilier, en un mot, les traditions religieuses du judaïsme avec les exigences nouvelles de la civilisation. Sa traduction allemande du Pentateuque (1779) marque une date dans l'évolution du judaïsme, et donna l'impulsion à toute une jeune école de savants et de littérateurs israélites dont l'organe fut la revue *Meassef*. Ce fut sous l'inspiration de Mendelssohn qu'un écrivain chrétien, Dohm, rédigea un mémoire sur la réforme politique des Juifs (1781) qui, destiné d'abord à Louis XVI, fit sensation en Allemagne. C'est en Allemagne et en Autriche que l'esprit nouveau porta aussi ses premiers fruits dans la législation. Les premières traces en sont déjà sensibles dans l'ordonnance de Frédéric II (1750). L'édit de tolérance de Joseph II (1781) abolit le *Leibzoll* en Autriche, assujettit les Juifs au service militaire, leur permet l'exercice de la profession d'avocat, mais leur refuse encore la propriété foncière et l'entrée des corporations; en même temps l'empereur ouvrait des écoles destinées à répandre parmi eux l'instruction profane. Le *Leibzoll* fut également aboli en Prusse en 1787. A la même époque, la constitution des Etats-Unis d'Amérique, rédigée sous l'influence de la philosophie nouvelle, n'admettait aucune distinction de droits fondée sur la différence de religion; à peine quelques Etats, comme le Maryland, conservaient des restrictions particulières destinées à bientôt disparaître.

L'émancipation en France. — La réforme de la condition des Juifs n'est pas née en France; mais c'est là qu'elle a marché le plus vite et qu'ont été réalisés les progrès décisifs. Dès les dernières années de l'ancien régime, la question juive était à l'ordre du jour. En même temps qu'on rendait un état civil aux protestants, le *Leibzoll* était aboli en Alsace (1784) et les Juifs autorisés à s'établir dans toutes les parties du royaume. Malesherbes réunit une commission chargée d'étudier l'amélioration de leur sort; Mirabeau fit connaître au public français le mouvement de réformation commencé en Allemagne; la mémoire de l'abbé Grégoire, couronné par l'académie de Metz, fut un éloquent plaidoyer en faveur de l'émancipation. A l'Assemblée constituante, Grégoire se fit le champion de la cause juive; également soutenue par Robespierre, Mirabeau, de Sèze, elle fut vivement combattue par Rewbell, l'abbé Maury, le prince de Broglie. Elle triompha cependant, mais par degrés. Un premier décret (janv. 1790) accorda les droits de citoyen aux Juifs de Bordeaux et du Comtat-Venaissin, qui venait d'être réuni à la France. L'admission des Juifs d'Alsace fit plus de difficultés : on prétendait que plus de la moitié des terres de la province étaient frappées d'hypothèques au profit des Juifs, que tous les biens des chrétiens allaient passer entre leurs mains; ces craintes étaient fort exagérées; au lieu de 35 millions, les hypothèques inscrites ne s'élevaient qu'à 9 millions, et l'événement a prouvé qu'une bonne partie des créanciers juifs n'étaient que les prête-noms de commerçants chrétiens. Le 27 sept. 1791, la Constituante, à la veille de sa séparation, décréta, sur la motion de Duport, que toutes les lois d'exception relatives aux Juifs étaient abolies : c'était, d'un seul coup, l'émancipation complète, et le bienfait en fut naturellement étendu aux Juifs des territoires bientôt rattachés à la France (Belgique, rive gauche du Rhin).

Un si grand changement, si peu préparé, ne pouvait manquer de soulever des résistances locales et temporaires. En 1806, Napoléon, ému par les plaintes qu'il avait reçues à Strasbourg, suspendit l'exécution des jugements en faveur des prêteurs juifs des départements alsaciens et rhénans; en même temps, il convoqua à Paris une réunion de notables juifs « pour délibérer sur les moyens d'améliorer la *nation juive* et de répandre parmi ses membres le goût des arts et des métiers utiles ». L'attitude de cette assemblée et les efforts de Portalis et de Pasquier réussirent à dissiper les préventions de l'empereur, d'abord encouragées par Molé; le résultat des délibérations des notables juifs fut ratifié et converti en décisions religieuses par une assemblée plus solennelle, le grand sanhédrin, qui posa un principe fécond : la distinction entre les dispositions religieuses de la loi juive et les dispositions politiques, de nature essentiellement modifiable. Le respect de la loi française, l'amour du pays et du prochain, quelle que soit sa religion, sont érigés en préceptes formels; un article spécial condamne l'usure, entendue au sens d'intérêt excessif. A la suite de ces décisions, Napoléon organisa le culte israélite et obligea les Juifs de prendre des noms de famille; un décret arbitraire et peu justifié (17 mars 1808) soumit pendant dix ans à des lois restrictives les créances des Juifs et leur droit de commerce et de domicile; des décrets successifs limitèrent l'application de ce texte aux Juifs des départements alsaciens et rhénans; il n'a pas été renouvelé à son expiration (1818).

Les gouvernements constitutionnels qui se sont succédé en France depuis 1815 ont confirmé et complété l'assimilation légale des Juifs aux autres citoyens. En 1831, le culte juif a été admis au nombre des cultes privilégiés, c.-à-d. salariés par l'Etat. Le serment *more judaico* a disparu en Alsace en 1839; enfin les Juifs d'Algérie ont été naturalisés collectivement en 1870 par un décret signé d'un garde des sceaux israélite, Ad. Crémieux.

L'émancipation en Europe. — Dans les autres Etats européens, l'assimilation légale des Juifs n'est pas allée du même pas qu'en France; elle a subi des arrêts et même des reculs, liés aux vicissitudes du mouvement politique et social, au conflit des doctrines philosophiques, économiques et religieuses. En général, cependant, le progrès a été constant, et, dans les deux tiers de l'Europe, il a abouti, en moins d'un siècle (1789–1878), à l'émancipation complète. Trois dates divisent cette histoire en époques bien tranchées : 1792, commencement de l'expansion de la France révolutionnaire au delà de ses frontières; 1814-15, chute de l'Empire et réaction générale; 1848, avènement de la démocratie en France et du régime constitutionnel dans l'Europe centrale.

1° *1792–1814*. Sous la domination ou la tutelle de la France, l'émancipation légale des Juifs avait été étendue à la Belgique et à la rive gauche du Rhin, proclamée en Hollande malgré l'opposition des chefs de la synagogue ou *parnassim* (décret de l'Assemblée batave, 1796), en Westphalie (1807), dans les villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck, à Francfort moyennant 400,000 florins (1811), dans toute l'Italie, dans le grand-duché de Varsovie (avec la dispense du service militaire et l'interdiction du commerce des spiritueux). Certains Etats allemands a méliorèrent également la condition des Juifs, soit sous l'influence française (Bade, 1808), soit, au contraire, pour grouper en un faisceau toutes les forces nationales dans la lutte d'affranchissement : en Prusse, l'édit du 11 mars 1812 reconnut les Juifs comme citoyens prussiens; le Mecklenbourg-Schwerin en fit autant à la même époque; la Bavière, en 1813, leur accorda l'indigénat, mais conserva beaucoup de dispositions restrictives. Le *Leibzolt* avait disparu partout (sauf à Meiningen) dès 1803.

2° *1814–1848*. Dans la violente réaction qui suivit presque partout la chute du régime impérial, les droits nouvellement acquis des Juifs ne furent pas épargnés. Presque seuls, les Pays-Bas, dans leur constiution de 1814, conservèrent l'émancipation complète; il en fut de même, bien entendu, dans la Belgique, séparée en 1830. En Italie, l'ancien régime fut restauré presque sans modifications; à Rome, les Juifs réintégrèrent le *ghetto;* en Sardaigne (Piémont), le droit canon fut remis en vigueur. La Prusse, victorieuse et agrandie, oublia ses promesses de 1812 : les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Juifs furent exclus des fonctions et des emplois académiques (1822) ; le judaïsme prussien, régi par dix-huit législations différentes, resta assujetti à des impositions encore plus humiliantes que vexatoires ; la loi principale du 23 juil. 1847 établit l'uniformité, mais laissa subsister bien des restrictions. Dans les autres Etats germaniques, l'art. 16 de l'acte fédéral conférait provisoirement aux Juifs les droits qui leur avaient été accordés « par ces Etats ». La Bavière rhénane maintint la loi française avec le décret de 1808 ; le grand-duché de Bade promulgua une loi libérale (1817), mais les villes libres profitèrent de l'ambiguïté du texte de Vienne pour retirer aux Juifs les droits qu'ils avaient reçus sous le régime français : Francfort les enferme de nouveau dans la *Judengasse* (ils n'en sortirent qu'en 1824) ; Brême et Lubeck les chassent. La Saxe, le Wurttemberg, Mecklembourg-Schwerin (1817) revinrent à leur ancienne législation. L'année 1819 vit même en Allemagne une véritable « chasse aux Juifs », aux cris odieux de : *hep ! hep !* De 1815 à 1848, la question juive ne cessa d'être à l'ordre du jour en Allemagne ; elle fut discutée dans les journaux, les pamphlets, les Chambres des Etats constitutionnels. Ces discussions aboutirent dans quelques pays, surtout après 1830, à des améliorations législatives ; dans la Hesse électorale, les Juifs furent même complètement émancipés (1833) ; ils le furent presque dans le Hanovre (1845). En Hongrie et en Bohême, la taxe de tolérance disparut en 1846, mais les autres inégalités civiles et l'interdiction de posséder des terres subsistaient dans toute la monarchie autrichienne ; à Vienne, les Juifs ne pouvaient demeurer que quinze jours.

3° *1848 à 1878.* L'année 1848 emporta dans la tourmente révolutionnaire beaucoup d'institutions surannées, entre autres les lois d'exception contre les Juifs. En Allemagne, dans le courant de l'année 1848, l'émancipation fut promise ou décrétée dans la plupart des Etats, le principe de l'égalité religieuse proclamé par le Parlement allemand, qui avait un Juif (Gabriel Riesser) pour vice-président. Même après la réaction de 1850, l'émancipation plus ou moins complète prévalut dans vingt-neuf Etats, et notamment dans les plus importants : Prusse (1850), Saxe, Wurttemberg, Bavière (1855), etc., bien que dans la pratique, en Prusse notamment, les Juifs restassent exclus des principales fonctions publiques. Hambourg émancipa ses Juifs en 1861, Francfort en 1864. Après la guerre de 1866, la Confédération du Nord, par la loi du 3 juil. 1869, abolit toutes les restrictions civiles et politiques encore subsistantes (par exemple dans le Mecklembourg), fondées sur la différence de religion ; par la formation de l'empire allemand (1871), ce principe fut étendu à la Bavière et aux autres Etats du Sud ; l'émancipation légale était dès lors complète.

En Autriche, la révolution de 1848 eut des effets aussi radicaux, mais moins durables qu'en Allemagne : l'ancienne législation, momentanément abolie, fut rétablie en 1853. Il fallut les secousses de 1859 et de 1866 pour abattre définitivement le vieux système de compression ; après une série de lois de détail, la constitution autrichienne de 1867 proclama l'égalité de tous devant la loi, et les Chambres hongroises votèrent la même année l'émancipation des Juifs. Elle a été complétée plus tard par la loi qui autorise le mariage civil, et par conséquent les unions mixtes ; mais la Chambre des magnats a refusé jusqu'à présent (1894) d'inscrire le culte juif au budget de l'Etat.

L'Italie vit aussi, en 1848, ouvrir les derniers ghettos et proclamer l'égalité religieuse : mais la réaction ramena promptement l'ancien état de choses, sauf en Sardaigne, où la loi d'émancipation du 29 mars 1848 resta intacte. L'annexion successive de tous les Etats italiens à la Sardaigne a réalisé ensuite l'émancipation complète des Juifs d'Italie (Toscane, Modène, Lombardie, Romagne, 1859 ; Ombrie et Marches, 1860 ; Sicile et Naples, 1861 ; Vénétie, 1866 ; Rome, 1870). Le ghetto de Rome avait subsisté jusqu'à cette date et la fameuse affaire du baptême du « petit Mortara » avait attiré l'attention de l'Europe sur le système suranné du gouvernement pontifical.

Il serait fastidieux de poursuivre en détail l'histoire de l'émancipation dans les autres pays. Rappelons seulement que le Portugal a rouvert ses portes aux Juifs dès 1821, l'Espagne en 1868 seulement, et sans autoriser encore l'exercice public du culte israélite ; la Grèce, dès sa constitution (1829), a proclamé l'égalité religieuse la plus complète. La cause de l'émancipation a également triomphé en Suède dès 1848, en Danemark en 1849 ; en Norvège, l'état de la législation est douteux. La Suisse a conservé longtemps une législation très exclusive : les Juifs établis sur son territoire étaient pour la plupart de nationalité française ; sous Louis-Philippe, le gouvernement français rompit les relations diplomatiques avec le canton de Bâle-Campagne, qui refusait de ratifier l'acquisition de terres par des Juifs français. Après des améliorations partielles, la loi fédérale de 1874 a définitivement effacé toutes les anciennes restrictions et admis les Juifs au rang de citoyens ; plus tard, un plébiscite, inspiré par des tendances antisémitiques, a interdit le mode d'abatage israélite. En 1878, le traité de Berlin a imposé aux jeunes Etats danubiens, que l'Europe appelait à l'indépendance, l'égalité complète de droits civils et politiques pour les sectateurs de toutes les religions ; ce principe, appliqué loyalement par la Serbie et la Bulgarie, a été éludé par la Roumanie, qui est, avec la Russie, le seul Etat chrétien d'Europe où les Juifs restent soumis à des lois restrictives. Même en Turquie, les lois du *tanzimat* (1839) ont fort diminué les incapacités édictées contre les *raïas*. Les Juifs tiennent une place considérable dans l'administration civile, mais restent « dispensés » du service militaire.

L'Angleterre n'a guère subi dans ce siècle le contre-coup des guerres et des révolutions qui ont agité le continent : aussi l'émancipation des Juifs y a-t-elle suivi une marche indépendante, sagement progressive. On sait qu'après l'avortement de la loi de naturalisation de Pelham (1753), les Juifs y restaient soumis, comme étrangers, à l'*alien duty*, qui frappait leurs exportations ; après l'abolition de cette taxe, les Juifs, considérés maintenant comme indigènes, subissaient, avec tous les « non-conformistes », l'exclusion totale des fonctions publiques, en vertu des lois du *test ;* lorsque l'abrogation de l'*act of test* (1828) eut rendu ces fonctions accessibles aux catholiques et aux sectaires, elles n'en demeurèrent pas moins fermées aux Juifs, à cause des mots « foi de véritable chrétien » contenus dans la nouvelle formule du serment politique. En 1830, une première modification permit aux Juifs d'obtenir le droit de bourgeoisie dans la cité de Londres ; puis, à la suite d'un grand mouvement d'opinion, les Chambres, par des lois successives, rendent les Juifs admissibles aux fonctions de sheriffs (1835) et de magistrats municipaux (1845) ; on les admet aussi à celles d'avocats et de magistrats judiciaires subalternes. Le Parlement leur restait fermé, malgré les élections répétées de Lionel de Rothschild (depuis 1847) et de David Solomons, et les votes favorables de la Chambre des communes. Enfin, en 1858, les Lords cédèrent ; le retranchement facultatif des mots « foi de véritable chrétien » fut autorisé pour les députés au Parlement d'abord, puis en toute autre occasion ; cette mesure, étendue en 1860 aux fonctions supérieures de la magistrature, achevait l'émancipation légale des Juifs anglais. Ceux de la Jamaïque étaient devenus citoyens en 1831, ceux du Canada en 1832.

Russie. — La situation légale des Juifs en Russie a subi dans ce siècle de nombreuses vicissitudes qui s'expliquent par les tendances différentes de ses autocrates. En 1742, la Russie avait renouvelé l'ancienne loi qui interdisait son territoire aux Israélites revenus sous Pierre le Grand, mais les partages successifs de la Pologne (depuis 1769), dont elle fut la principale bénéficiaire, firent d'elle la première « puissance juive » du monde. Au début, le des-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

potisme philosophique de Catherine II parut vouloir accorder aux Juifs les mêmes droits qu'à ses autres sujets, mais cet état de choses fut modifié, dès son règne, par les ukases sénatoriaux « interprétatifs » de 1786, 1791 et 1794, dont le but principal fut d'assigner aux Juifs un territoire déterminé avec défense d'en franchir les limites : ce territoire comprenait la Pologne propre et ses anciennes annexes (Lithuanie, Russie blanche, Petite-Russie, Nouvelle-Russie), et quelques parties de la Courlande et de la Livonie. Les limites de ce territoire ont d'ailleurs été plusieurs fois remaniées, généralement pour les amoindrir.

Alexandre Ier (1801-25) se montra assez bienveillant envers les Juifs et s'efforça de relever leur condition morale et matérielle. A cet effet, il les autorisa à fréquenter les écoles, à acheter ou à louer des terres; ils purent s'installer sur les domaines de la couronne, dans le gouvernement de Kherson, à condition d'y pratiquer l'agriculture; ces colonies juives, ainsi que celles fondées par Nicolas dans le gouvernement d'Ekaterinoslav, ont prospéré malgré des conditions très défavorables.

Sous Nicolas Ier (1825-55) parut la loi fondamentale de 1835, pleine de restrictions sévères. Le tsar, animé de tendances unitaires, prescrivit aux Juifs l'adoption de noms de famille, abolit la juridiction rabbinique et fit ou laissa baptiser de force beaucoup de recrues israélites; d'autre part, il autorisa les Juifs à pratiquer tous les métiers, leur ouvrit l'accès des universités et attacha à la possession des diplômes académiques le privilège de pouvoir s'établir librement dans tout l'empire. En 1843, à la suite d'accusations de contrebande, il fut défendu aux Juifs de demeurer à moins de 50 verstes de la frontière.

Alexandre II (1855-81), sans abolir les anciennes lois, les appliqua dans un esprit de tolérance et d'humanité. Il autorisa l'établissement de trois Juifs dans chaque station de chemin de fer, permit aux anciens soldats et aux artisans habiles de se fixer dans tout l'empire; à la faveur de ces autorisations et de l'indulgence administrative, un grand nombre de Juifs essaimèrent hors du «Territoire» surpeuplé où ils étouffaient. Sous ce règne, le service militaire devint régulièrement obligatoire (1874).

Sous Alexandre III (1881-94), à la suite des mécomptes de la guerre d'Orient et des progrès effrayants du nihilisme, une violente réaction se produisit dans toute la marche du gouvernement, réaction ultra-nationale, orthodoxe et autoritaire, dont le principal inspirateur fut le procureur général du saint-synode, Pobedonotsef. Cette réaction atteignit, avec les autres dissidents, les Juifs, qui furent littéralement jetés en pâture au peuple. Dès 1881-82 des scènes de pillage se produisaient un peu partout aux cris de « Notre père le tsar le veut » et furent insuffisamment réprimées. Les lois de mai 1882 (lois Ignatiev) réglèrent provisoirement la situation légale des Juifs de Russie (la Pologne exceptée): elles sont encore en vigueur et seront analysées plus loin. Ces lois ne furent pas d'abord exécutées dans toute leur dureté, et le rapport de la commission d'études, présidée par le comte Pahlen (1883), laissa même espérer une solution libérale. Mais ces espérances furent bientôt trompées. Après une série de lois scolaires, de police, etc., qui aggravèrent les lois antérieures, a commencé en 1891 et 1892 l'application draconienne des « lois de mai » : les Juifs étrangers ont été impitoyablement expulsés, les Juifs sortis du « territoire » ou des villes du territoire y ont été violemment refoulés ; ces opérations ont donné lieu à des scènes navrantes. Au cœur de l'hiver, 20,000 Juifs ont été chassés de Moscou, quelques-uns chargés de menottes; un véritable exode a été la conséquence de ces brutalités. Le « refoulement » a été provisoirement suspendu en 1893. Un avenir prochain dira ce que le judaïsme russe doit attendre du nouveau tsar Nicolas II (1894).

E. Etat présent du judaïsme. — Statistique du judaïsme. — La vieille formule théologique de la dispersion des Juifs à travers le monde est plus vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, sans être encore bien exacte. En réalité les Juifs ne sont pas plus dispersés que les Anglais, par exemple, si on les considère comme une race, ou les protestants, si on les considère comme une religion. A l'heure actuelle, ils sont surtout concentrés dans l'Europe orientale, l'Asie antérieure, l'Afrique du Nord, les Etats-Unis. Le tableau suivant donne une statistique résumée de la population juive dans les principaux pays ; cette statistique, très approximative, ne repose que dans un petit nombre de cas sur des recensements officiels.

Europe. Espagne, Portugal, 3,000 (dont 2,000 à Gibraltar); France, 72,000 (ce chiffre est obtenu comme il suit : à Paris il y a 800 enterrements israélites par an, ce qui indique une population d'environ 40,000 âmes ; chacun des 8 autres consistoires doit, légalement, représenter 2,000 individus, mais plusieurs en ont de 3 à 4,000, quelques-uns davantage; en prenant la moyenne de 4,000, on obtient 32,000 Juifs pour la France hors Paris; le dernier recensement officiel où l'on ait tenu compte de la religion, celui de 1872, n'accusait que 44,000 Israélites; mais depuis il y a eu une forte immigration alsacienne et russe); Belgique, 3,000; Luxembourg, 1,000; Hollande (1889), 97,000 ; Grande-Bretagne, 90,000 ; Suisse, 8,000; Italie, 50,000; Grèce, 6,000; Allemagne (1890), 568,000 (Prusse, 372,000); Autriche-Hongrie (1890), 1,860,000 (Galicie, 850,000; Hongrie, 725,000); Danemark, 4,000; Suède et Norvège, 3,000 (Norvège, 200); Russie, 4,000,000 (Pologne, 1,000,000, Territoire, 2,500,000); Roumanie, 300,000; Serbie, 4,000; Bulgarie (1893), 28,000 ; Turquie, 120,000. Total : 7,217,000.

Asie. Russie d'Asie, 50,000 ; Turquie d'Asie, 200,000; Perse, 20,000; Turkestan, Afghanistan, 15,000; Inde, Chine, 20,000. Total, 305,000.

Afrique (d'après I. Loeb). Egypte, 8,000; Tripolitaine, 6,000; Tunisie, 55,000 ; Algérie, Sahara, 43,500; Maroc, 100,000 ; Abyssinie, 200,000; Cap, etc., 1,500. Total, 414,000.

Amérique. Etats-Unis, 500,000 (New York, 200,000); Canada, 3,000; Antilles et Guyane, 3,000; République Argentine, etc., 10,000. Total, 516,000.

Océanie. Australie, 10,000; Nouvelle-Zélande, 2,000. Total, 12,000.

Total général : 8,464,000, ou en chiffres ronds : 8,500,000.

Anthropologie. — Les Juifs ne forment pas à proprement parler une race; le noyau hébraïque primitif, en se développant, s'est mêlé à diverses reprises, et dans de grandes proportions, d'éléments étrangers, sémitiques, aryens, tatares, finnois, par l'effet du prosélytisme volontaire ou forcé et des unions mixtes, toujours réprouvées, mais sans cesse pratiquées. L'histoire atteste ces mélanges, l'anthropologie les confirme. Il n'y a pas un type juif, mais plusieurs types : le type « sémitique », plus fréquent chez les Juifs espagnols, dont les femmes sont souvent d'une grande beauté, caractérisé par les cheveux très bruns, les yeux noirs et grands, le nez arqué, les sourcils épais et se rejoignant; le type « polonais », souvent roux ou blond, qui se distingue «par les cheveux roides, gros et plats, le front étroit dans le sens transversal, les yeux petits et écartés, bleus ou gris, le nez empâté, souvent retroussé, les pommettes saillantes, les doigts gros et courts, les incurvations de la colonne vertébrale peu prononcées» (I. Loeb); il y a aussi des types intermédiaires. Les données craniologiques (on prétend que les Juifs sont en majorité brachycéphales) reposent sur des statistiques notoirement insuffisantes. Les caractères physiques et physiologiques les plus saillants des Juifs sont l'effet d'habitudes, de conditions d'existence séculaires, bien plutôt que de véritables particularités ethniques : ainsi s'expliquent, par exemple, l'expression inquiète, souvent douloureuse, de beaucoup de Juifs, leur démarche timide et gauche, leurs gestes trop fréquents ou vulgaires, leur peu de force musculaire, leur prédisposition aux maladies cutanées et nerveuses, à la démence

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

au suicide. Ces caractères, produit des siècles, se défont peu à peu par le changement de milieu et de mœurs; le Juif français, italien, anglais, se distingue fort peu aujourd'hui de ses compatriotes d'autre religion; le Juif polonais ou russe, misérable, mal logé, mal nourri, porte tous les signes de la dégénérescence physique. Les «immunités biostatiques» des Juifs, vraies ou prétendues (beaucoup sont aussi imaginaires que le fameux *fœtor judaicus* qu'on n'a jamais observé que chez les Juifs mal lavés), doivent être également attribués à des causes économiques et sociales, non à des phénomènes de race. La circoncision des Juifs, leur sobriété, leurs lois alimentaires ont pu et peuvent encore les préserver de certaines maladies. S'ils se multiplient plus vite dans plusieurs pays que les autres confessions, malgré une moindre proportion de mariages et de naissances, cela tient à une faible mortalité, qui s'explique elle-même par le petit nombre de naissances illégitimes, les soins donnés aux enfants, l'absence presque complète d'alcoolisme; mais là encore on constate des différences énormes entre le judaïsme occidental et celui de Galicie ou de Russie, où les mariages, par exemple, se contractent de bonne heure et où le typhus est endémique.

Linguistique. — Pas plus qu'ils n'appartiennent à une race déterminée, les Juifs ne constituent actuellement une unité linguistique. L'hébreu, langue des anciens Israélites, était déjà fortement mêlé d'éléments araméens à l'époque du second Temple, pendant que les communautés de la *Diaspora* parlaient le grec. Après la chute du Temple, l'araméen devint la langue littéraire: c'est dans cet idiome qu'est rédigée la *Guemara* (la *Mischna* est encore dans un hébreu abâtardi). Plus tard il céda la place, au moins dans les pays musulmans, à l'arabe: Saadia, Maimonide, les philosophes et les grammairiens juifs du moyen âge en Asie, en Afrique, en Espagne, ont écrit en arabe, et leurs ouvrages ont été ensuite traduits, quelquefois sous leur direction, en hébreu. Dans les Etats chrétiens, les Juifs parlaient la langue du pays; l'hébreu servait de langue religieuse et littéraire. Tel est encore, en principe, l'état linguistique des Juifs: partout l'hébreu est la langue des prières, des poésies liturgiques; mais les Juifs ne le parlent pas, beaucoup même, surtout en Occident, ne le comprennent pas; ils parlent la langue du pays qu'ils habitent. Cependant, par l'effet des migrations et de l'isolement prolongé des Juifs, un phénomène intéressant s'est produit: les Juifs d'origine espagnole, émigrés en Turquie au XVIe siècle, ont conservé la langue de leurs ancêtres, le vieux castillan; la même langue est parlée, concurremment avec l'arabe, dans beaucoup de communautés juives de l'Afrique; il n'y a pas très longtemps que les Juifs de Hollande et d'Angleterre parlaient encore le portugais. De même, les Juifs de Pologne, de Russie et de Roumanie, presque tous d'origine allemande, emploient volontiers entre eux l'allemand; cet allemand n'est pas, d'ailleurs, l'allemand classique, mais un dialecte spécial, qui a conservé des formes archaïques et s'est mêlé de mots hébreux et même français, beaucoup de Juifs allemands, au moyen âge, étant venus de France: ce dialecte est le judéo-allemand (*jüdisch deutsch*), prononcé d'une façon particulièrement disgracieuse, et qui a produit toute une littérature populaire. Il faut ajouter que l'usage de cette langue hybride tend à disparaître à mesure que l'instruction se répand: en Allemagne, les Juifs l'abandonnent pour l'allemand classique; les Juifs russes apprennent le russe (et l'apprendraient davantage si l'accès des écoles leur était facilité), les Juifs roumains le roumain. En Orient et en Afrique la connaissance et l'usage du français se répandent de plus en plus parmi les Juifs grâce surtout aux efforts de l'Alliance israélite. En Pologne et en Palestine, la littérature néo-hébraïque est encore florissante et produit chaque année des revues et journaux en grand nombre, des ouvrages scientifiques, historiques, des œuvres d'imagination, des traductions variées: c'est une langue artificielle, analogue au latin des clercs du moyen âge et au grec «épuré» des Hellènes d'aujourd'hui. Ajoutons que le jargon judéo-allemand, aussi bien que les langues indigènes parlées par les Juifs d'Orient, s'écrit communément en caractères hébreux cursifs (caractères rabbiniques). Autrefois, le gouvernement turc avait même interdit aux Juifs l'usage des lettres arabes.

Noms des Juifs. — Les Juifs des pays civilisés portent les prénoms usités dans les pays qu'ils habitent; les prénoms bibliques ne sont plus recherchés exclusivement, mais souvent un enfant reçoit à la fois un prénom vulgaire et un prénom hébreu. En Russie, les prénoms chrétiens sont interdits aux Juifs. Quant aux noms de famille, qui ne sont obligatoires pour les Juifs que depuis ce siècle, ils présentent peu de variété. On peut les ramener aux catégories suivantes: 1° noms de pays (Polonais, Deutsch, Sachs) ou de villes (Bédarrides, Worms, Ratisbonne, Fould — de Fulda —, Darmesteter — de Darmstadt —, Dreyfus — de Trèves, Troyes ou Trévoux); 2° noms d'objets animés ou inanimés ayant servi d'enseigne à des boutiques (Beer, l'ours; Blum, la fleur; Hirsch, le cerf; Stern, l'étoile; Rothschild, l'écu rouge); 3° noms de professions (Goldschmidt, orfèvre en allemand; Halphen, changeur en hébreu); 4° noms rappelant une origine sacerdotale (Cohen, prêtre, et ses équivalents, Cahen, Cahn, Kahn, etc., Lévi, dont Weil est l'anagramme); 5° prénoms hébraïques transcrits, traduits ou altérés (Moïse, Aron, Meyer pour Meïr, Lion, Lœb, Lœw pour Juda); 6° noms de familles chrétiennes adoptés par des marranes espagnols, leurs clients (Pereira, Lopez, Gomez); 7° noms de fantaisie (Bréal, Rosenthal, etc.).

Psychologie des Juifs. — Les dispositions intellectuelles et morales des Juifs, ce qu'on pourrait appeler la psychologie des Juifs, ne sont pas plus caractéristiques d'une race que leur physiologie: pour s'en assurer, il suffit de constater combien peu le Juif d'aujourd'hui ressemble aux Juifs du temps d'Ezéchiel ou de Josèphe, tels que nous les font connaître leurs propres écrits ou les témoignages des auteurs grecs et latins. L'âme du Juif actuel est le produit de son histoire, et à côté d'analogies tenant à des destinées longtemps communes, cette âme présente d'un pays à l'autre de grandes différences qui justifient le mot de Metternich: « Chaque pays a les Juifs qu'il mérite. » En résumé, le caractère et l'intelligence du Juif moderne sont le produit des facteurs suivants: 1° la Bible (Thora et prophètes); 2° l'éducation talmudique (soit des générations actuelles, soit de leurs ancêtres); 3° les persécutions prolongées; 4° l'abstention forcée, pendant de longs siècles, de certaines occupations; 5° la pratique exclusive, également imposée, d'autres branches d'activité; 6° le passage souvent très brusque de l'oppression à la pleine liberté, de la misère à l'aisance ou à la richesse, de l'ignorance et de la foi docile à l'émancipation complète de l'intelligence. Il n'y a presque pas une des qualités ou un des défauts des Juifs actuels qui ne puisse s'expliquer par une de ces six causes, sans faire intervenir le moins du monde la notion de race, c.-à-d. de fatalité.

A la première cause (éducation biblique), on rapportera les vertus de famille des Juifs, leur sobriété, leur charité, leur respect de la légalité, la rareté parmi eux des « crimes de violence », comme aussi la persistance de l'esprit prophétique et messianique qui est une des formes de « l'esprit révolutionnaire » des Juifs. A la deuxième (éducation talmudique, appartient le remarquable développement des facultés mnémoniques et dialectiques des Juifs, leur rare puissance d'abstraction et de combinaison, avec ses applications heureuses (ils sont nés mathématiciens, linguistes, jurisconsultes, philosophes, comédiens, musiciens, joueurs d'échecs) et aussi ses abus: éristique, vaine subtilité, etc. La précoce intelligence des Juifs, leur vivacité de conception, leur « esprit de mots », qui se peignent dans la conversation, dans mille anecdotes, dans la saveur particulière de leur style ont aussi, en partie, leur source dans l'école raffinée de la casuistique talmudique.

Les persécutions, en prenant ce mot au sens le plus large,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ont marqué leur empreinte d'une part dans une souplesse, un cosmopolitisme, qui se plie merveilleusement aux conditions d'existence les plus variées, d'autre part, dans une certaine humilité qui s'associe parfois au manque de courage et de point d'honneur, au penchant pour la ruse, arme des faibles, et le mystère, refuge des opprimés. La servilité apparente de certains Juifs est au reste parfaitement compatible avec un grand fonds d'orgueil, à la fois individuel et national, — le Juif, comme l'Espagnol, mendie insolemment, — et avec une ambition ardente, qui ne se tient jamais pour satisfaite tant qu'il lui reste un échelon à gravir, et poursuit toutes les jouissances sans jamais jouir complètement.

La quatrième cause (occupations interdites) explique le peu d'aptitude ou de goût des Juifs pour certaines professions (agriculture, marine, métiers exigeant un grand effort physique, etc.), l'absence ou l'insuffisance de certaines qualités que ces professions contribuent à développer : il est assez remarquable que les Juifs, qui ont produit dans ce siècle tant de littérateurs, de musiciens et d'hommes d'Etat supérieurs, ne comptent encore à leur actif aucun peintre, sculpteur ou homme de guerre de premier ordre.

Inversement, la longue spécialisation des Juifs dans le commerce d'argent explique leur supériorité héréditaire dans cette branche et dans toutes les occupations qui s'y rattachent, comme aussi la fréquence des défauts qu'elle engendre : âpreté, goût démesuré du lucre, finesse dégénérant en duplicité, penchant à croire que tout est à vendre et qu'il est légitime de tout acheter.

Enfin, les Juifs ont parfois les vices et les ridicules qui ont été de tout temps ceux des parvenus et des affranchis : vulgarité, ostentation, vanité, *snobisme*. Dans certaines villes, la « société juive » est divisée en castes, ou plutôt en couches, graduées suivant l'opulence de leurs membres, dont chacune affecte de mépriser celle qui lui est immédiatement inférieure, et recherche à tout prix les fréquentations brillantes ou soi-disant telles, les alliances nobles et coûteuses, sans aucun égard à la vraie distinction et au vrai bonheur : Jourdain et Poirier sont des types fréquents dans le monde israélite. La brusque émancipation intellectuelle et religieuse produit d'autres effets de déséquilibre : en rompant les liens qui l'attachaient au judaïsme traditionnel, le Juif ne trouve souvent plus dans sa conscience vidée ni frein, ni guide moral qui l'arrête ; il s'abandonne, comme un cheval échappé, à toute l'effervescence de son imagination et de sa logique, à tous les excès de la pensée et de l'action. La société berlinoise, dès la fin du siècle dernier, a offert de remarquables exemples de ce radicalisme ou plutôt de ce nihilisme moral, qui explique d'une part la brusque apostasie de tant d'éminents représentants du judaïsme allemand (Rachel Varnhagen, Heine, Bœrne), d'autre part, le rôle important joué par des Juifs (Lassalle, Marx) dans le mouvement socialiste et révolutionnaire.

Religion, culte. — La religion juive, pareille en cela à la plupart des religions très anciennes, consiste bien plutôt en un ensemble de pratiques qu'en un système de dogmes bien définis. Sa grande originalité, son titre principal devant l'histoire, consiste à avoir incorporé les lois morales au code des pratiques cérémonielles sanctifiées et imposées par la religion. Aujourd'hui on est tenté de sourire en voyant ériger en devoirs religieux des coutumes insignifiantes au point de vue moral ; il y a eu un temps où c'est le contraire qui a été nouveau, où ce fut une conquête et un progrès immense de faire de la pureté morale une des conditions de la pureté religieuse. En revanche, il n'y a jamais eu de *Credo* juif. Les treize articles de foi, rédigés par Maimonide et adoptés par la plupart des synagogues, n'ont pas de caractère officiel ; un philosophe, Crescas, les a réduits à huit ; un autre, Albo, à trois (existence de Dieu, révélation divine, peines et récompenses de la vie future) ; un penseur contemporain, James Darmesteter, n'en admettait que deux : unité divine et messianisme, qui s'appellent dans la langue moderne *unité de forces* et *croyance au progrès*. Au fond, le dogme de l'unité divine est seul irréductible ; la doctrine de l'immortalité de l'âme et des peines et récompenses de l'autre vie est entièrement post-biblique, la croyance au Messie a valu aux Juifs tant de déceptions et d'avanies, tantôt pour l'avoir cru arrivé, tantôt au contraire pour avoir refusé de le reconnaître, qu'ils ont fini par la reléguer au second plan ou lui substituer une conception philosophique plus large.

Le Décalogue résume la morale juive. Les pratiques cérémonielles ont les unes leur fondement direct dans la Bible, d'autres sont d'introduction plus récente ou sont nées d'une exégèse subtile des préceptes bibliques : telle est la pratique des *tefillin* ou phylactères portatifs, de la *mezouza* appliquée aux portes des maisons, etc. Beaucoup de pratiques bibliques semblent d'origine païenne ou sont de simples conseils d'hygiène, d'une valeur toute relative, convertis arbitrairement en préceptes religieux : telles sont la plupart des lois alimentaires et des lois de pureté. Ces dernières, liées au culte du Temple, sont presque toutes tombées en désuétude ; les premières sont encore observées par un grand nombre de Juifs et entraînent une organisation spéciale de l'abatage et du commerce de la boucherie (viande *Kascher*). La plus importante des pratiques est la circoncision : c'est une erreur cependant de croire que son omission retranche un Juif de la communauté.

Le rituel des prières est abondant. Le Juif pieux prie trois fois par jour. La prière principale est le *Schema*, composé de trois fragments du *Pentateuque*. Le *Schemoné Ezreh* (18 bénédictions) est récité également tous les jours. Certaines prières sont particulières à certaines fêtes ou aux néoménies ; d'autres se récitent avant et après les repas, aux enterrements, en souvenir des morts (*Kaddisch*), etc. Pratiques et prières individuelles constituent le culte privé. Le culte public, longtemps moins important, consiste essentiellement dans la prière en commun et dans l'observation des fêtes. Les synagogues sont les locaux où l'on se réunit pour prier ensemble ; il faut dix personnes mâles pour que la prière ait le caractère d'un office public. Outre les prières proprement dites, cet office comprend des cantiques, des psaumes dont le choix diffère d'un rite à l'autre. Dans les synagogues, les deux sexes sont rigoureusement séparés et les hommes ont la tête couverte ; les dévots revêtent le *taled* (manteau).

La principale fête est le Sabbat, qui revient tous les samedis ; elle est surtout caractérisée par l'abstention complète de tout travail et un service divin plus solennel à la synagogue : à cette réunion, on lit publiquement, d'après le « rouleau sacré », une des cinquante divisions hebdomadaires (*paraschôt*) établies dans le *Pentateuque*, — cette lecture est faite par sept fidèles appelés à tour de rôle ; — on termine par un chapitre correspondant des prophètes (*aftara*). Le Sabbat, comme les autres fêtes, commence et finit le soir, au coucher du soleil, ou plutôt « à l'heure de la nuit close ».

Les autres fêtes d'origine biblique, dont plusieurs ont été adoptées par l'Eglise chrétienne, sont :

1° Pâque (*Pesakh*), qui dure huit jours et commence le 15 Nisan (septième mois) : c'est l'ancienne fête du printemps, rattachée au souvenir de la sortie d'Egypte ; pendant toute sa durée, on mange du pain sans levain ;

2° Pentecôte (*Schebouoth*, c.-à-d. *Semaines*), cinquante jours après Pâques, l'ancienne fête des prémices ;

3° Nouvel an (*Rosch-ha-Schana*), le premier Tisri, annoncé par le son du cor (*schofar*) ;

4° Jour des Expiations (*Yom Kippour*), dix jours après le nouvel an, consacré au jeûne, à l'inaction et aux pénitences ;

5° Fête des Cabanes ou tabernacles (*Soukkoth*), cinq jours après Kippour ; elle dure sept jours ; c'est l'ancienne fête de la récolte des fruits et des vendanges : de là, l'usage des tentes dressées en plein air, l'offrande du cédrat et du *loulab* (palme).

Des fêtes plus récentes sont *Pourim* (14 Adar, censé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment en souvenir du triomphe d'Esther sur Aman) et *Hanoukka* (25 Kislev, en souvenir des victoires des Machabées). Il y a encore cinq jours de jeûne peu rigoureux qui commémorent divers événements désastreux de l'histoire israélite. Pour le calendrier religieux israélite, V. plus haut CALENDRIER JUIF.

Les ministres du culte ne sont plus, comme autrefois, les prêtres et les lévites, mais les rabbins ou docteurs, assistés par les officiants (chantres ou *hazan*, opérateurs, etc.). Le mode de recrutement des rabbins varie suivant les pays. En France, ils sortent du séminaire de Paris (jadis à Metz) et sont nommés par le gouvernement sur la proposition du *Consistoire central*. Le territoire français est divisé en 12 circonscriptions dirigées chacune par un consistoire qui se compose d'un « grand rabbin », de 2 rabbins et de 3 membres laïcs élus au suffrage universel des fidèles. A la tête de la hiérarchie est le grand rabbin de France. Les rabbins sont salariés par l'Etat; les autres institutions religieuses (écoles, œuvres de charité et de patronage, etc.) sont entretenues par des souscriptions privées; dans certains pays, la taxe des funérailles et la taxe de la boucherie fournissent d'importantes ressources. En Prusse, les Juifs sont légalement contraints de contribuer aux dépenses des communautés. En dehors des fêtes et des offices, les rabbins assistent encore aux mariages, aux obsèques et y prononcent des bénédictions ou des prières. Ils s'abstiennent de bénir les mariages mixtes, mais ceux-ci n'entraînent aucune déchéance, aucun anathème; l'excommunication (*herem*) n'est d'ailleurs plus guère usitée qu'en Palestine.

Au moyen âge, le culte juif avait surtout un caractère domestique, qui ne manquait pas d'une certaine poésie touchante; aujourd'hui que l'observance des pratiques a perdu beaucoup de terrain, le judaïsme a éprouvé le besoin de rehausser l'éclat et l'intérêt de son culte public. De là l'introduction de l'orgue dans les synagogues, le développement de la prédication rabbinique, la cérémonie de la confirmation ou initiation religieuse, etc. Certaines communautés dites réformées (à Berlin, Francfort, New York, etc.) ont opéré des changements bien plus radicaux : les sexes prient réunis, les hommes ont la tête découverte; la lecture de la Bible, les principales prières se font dans la langue du pays; parfois même le service du Sabbat est transféré au dimanche: ce judaïsme réformé diffère peu du protestantisme libéral. A l'opposé des réformés sont les « orthodoxes » qui rejettent toutes les innovations dans le culte et s'en tiennent strictement aux vieilles traditions. La lutte a surtout été vive en Allemagne, où les opinions radicales étaient représentées par Geiger et Holdheim, le conservatisme à outrance par S.-R. Hirsch et Hildesheimer, le « juste milieu » par Jacobsen, Frankel et Sachs. L'absence de toute autorité centrale dans le judaïsme n'a pas permis de réaliser l'uniformité dans le culte. Les synodes rabbiniques n'ont abouti à aucun résultat.

Outre les synagogues réformées, qui sont encore en petit nombre, le judaïsme n'a guère produit qu'une hérésie importante : le *Karaïsme*, né en Babylonie au VIIIe siècle, et qui rejette l'autorité du Talmud. Cette secte, sorte de protestantisme juif, autrefois fort répandue, et qui a produit une vaste littérature, ne compte plus que 5 ou 6,000 adhérents, presque tous en Crimée, en Galicie (Halicz) et en Lithuanie : ils ne se marient qu'entre eux (V. CARAÏTES). Les anciennes hérésies des Sabbatiens, Crypto-Sabbatiens, Zoharistes n'existent plus; quant aux *hassidim* ou dévots, assez répandus en Russie, ce sont des Juifs rabbanites qui se distinguent par l'exaltation de leur piété, leur mysticisme et la joie bruyante qu'ils apportent dans les cérémonies religieuses. Cette secte, qu'on peut comparer assez exactement à l'Armée du Salut, a pris naissance à la fin du siècle dernier avec Israël Baal Schem et Dob Beer; ses *rebben* exercent encore une grande influence. Les *Samaritains* de Naplouse (Palestine), réduits à quelques centaines, descendent d'un mélange d'Hébreux et de colons assyriens établis sur le territoire de Samarie. Le Pentateuque samaritain, seule autorité religieuse qu'ils reconnaissent, diffère par endroits du texte reçu. Le judaïsme des Falachas d'Abyssinie, des Beni Israël de l'Inde, des Juifs de Chine, est vague et rudimentaire plutôt que sectaire.

Il ne faut pas confondre les rites avec les sectes. Dans les cadres mêmes du judaïsme rabbinique, il y a des variantes dans l'interprétation de certaines pratiques, dans les détails de l'office divin, etc. : ces variantes constituent les *rites*. Les deux principaux sont le rite allemand ou *askenazi* (Allemagne, Autriche, Russie, France du Nord) et le rite portugais ou *sefardi* dont les rites italien et levantin sont des variantes. On cite encore les rites comtadin, romain, grec, oranais. Les rites diffèrent aussi par le rituel des prières et la manière de prononcer l'hébreu.

ETAT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. — L'état social et économique du judaïsme dans les divers pays est déterminé par divers facteurs: la législation qui le régit, la civilisation générale, le degré de lumière des Juifs eux-mêmes, l'influence des traditions, des directions, des préventions héréditaires.

Dans le groupe des Etats occidentaux (France, Hollande, Allemagne, Autriche, Italie, Angleterre, Etats-Unis), les Juifs, pleinement émancipés, ont dû, par compensation, renoncer à tous leurs privilèges, à leur droit civil, à toutes celles de leurs observances qui n'étaient pas compatibles avec leurs nouvelles obligations de citoyen, par exemple, quand ils sont sous les drapeaux, au repos du sabbat et aux lois alimentaires. Le sanhédrin de 1807 a posé à ce sujet des principes très sages qui ont prévalu sans difficulté en France; mais en Hollande, en Algérie, l'émancipation n'a pas triomphé sans peine des résistances des Juifs eux-mêmes; dans ce dernier pays notamment, ils ont sacrifié à regret leur droit matrimonial qui tolérait le divorce alors interdit par la loi française (la polygamie a été proscrite par R. Gerschom dès l'an 1000). L'admission des Juifs au rang de citoyens n'a pas tardé à produire son influence sur tout leur genre de vie; à l'heure actuelle, dans les pays où cette admission remonte à un demi-siècle au moins, la plupart ne se distinguent guère par leurs occupations, leurs sentiments, de leurs concitoyens d'autres cultes : le Juif français se sent Français, le Juif anglais Anglais, etc. Naturellement en Hongrie, en Galicie, dans la Prusse orientale, en Algérie où l'émancipation est de date récente et la population fort arriérée, la fusion morale n'est pas encore aussi complète. En général, cependant, la « franc-maçonnerie » juive, dont on a dit tant de fables, n'est, en dehors des œuvres de charité et de religion, qu'un legs des persécutions; elle ne se réveille qu'en présence des retours offensifs de l'ancien esprit de compression. Sauf l'agriculture, occupation à peu près fermée aux tard venus dans les pays très densement peuplés et dont les Juifs ont perdu la tradition depuis huit siècles, les Juifs d'Occident exercent les mêmes professions que les autres habitants. De louables efforts, couronnés de succès, ont été faits pour répandre parmi eux le goût du travail manuel, de l'industrie (écoles professionnelles de Paris, Bordeaux, Bayonne, Strasbourg, etc.); s'ils évitent d'ordinaire les durs métiers qui nécessitent un grand effort musculaire, ils excellent dans ceux qui exigent de la finesse et du soin (graveurs, orfèvres, lapidaires, opticiens, tailleurs, etc.). Dans la province de Posen, la moitié des Juifs exercent des professions manuelles; la proportion est aussi très forte en Galicie. Le commerce est resté l'occupation favorite des Juifs, pour laquelle ils ont des aptitudes héréditaires; leur dispersion, d'où résultent des relations souvent intimes entre Juifs de pays divers, a contribué à les diriger de ce coté : ils sont commissionnaires, négociants en gros, marchands de bestiaux et de propriétés (en Alsace, etc.), courtiers; longtemps ils ont été colporteurs et fripiers. Le commerce de banque est pour eux une spécialité. Leur entrée dans la société moderne a coïncidé avec un puissant essor de l'industrie manufacturière, des transports, des échanges, de la fortune mobilière en général; le XIXe siècle est l'ère du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

crédit, de la spéculation, des grands emprunts publics, des chemins de fer, des grandes compagnies par actions. Les Juifs, commerçants et économes, souvent capitalistes, ont pris naturellement une part considérable à ce mouvement, avec ses bienfaits et ses excès; quelques-uns y ont réalisé des fortunes considérables (les Rothschild sont les Fugger de notre époque); il ne faudrait pas croire cependant que, pris dans leur ensemble, les Juifs, même en Occident, constituent une population aisée. En Galicie, en Posnanie, ils sont très misérables et la proportion des mendiants est plus forte parmi eux que dans les autres confessions. A Vienne, 60 % des Juifs sont indigents; à Londres, à Amsterdam, dans toutes les grandes capitales où affluent les fugitifs pauvres, le quart de la communauté reçoit l'aumône ou des secours. Les émigrants juifs, poussés par la misère, ont travaillé souvent à des prix dérisoires qui leur ont valu l'inimitié violente de leurs concurrents (*sweating system*). L'instruction a de tout temps été en honneur chez les Juifs; autrefois elle s'enfermait dans le cercle des études bibliques et talmudiques; actuellement, en Occident, les Juifs se sont portés avec ardeur vers toutes les carrières libérales. Ils fournissent aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur un contingent très élevé; ils ont réussi dans la littérature (particulièrement dans la presse, mais aussi au théâtre et dans la poésie), le professorat, l'érudition, notamment la philologie, dans la musique, le barreau, la politique; là où les préjugés ne continuent pas à les écarter (Allemagne, Autriche), ils prennent une place honorable dans l'armée et dans l'administration; l'Italie et l'Amérique, plus hardies que la France, les emploient avec profit dans le service diplomatique. Les faits sont trop connus pour qu'il soit utile d'énumérer des noms ou des chiffres qu'on trouve partout; ces statistiques ont d'ailleurs l'inconvénient de perpétuer la vieille notion que les Juifs sont une classe à part, dont les succès s'opposent à ceux des autres citoyens, au lieu de compter dans l'ensemble du bilan national.

Tout autre est l'état des Juifs dans les pays comme la Russie, la Roumanie, la plupart des Etats musulmans, où une législation restrictive continue à perpétuer pour eux les conditions sociales du moyen âge.

En Russie, il faut distinguer entre la Pologne (les dix gouvernements de la Vistule), le « territoire » et le reste de l'empire. En Pologne, les Juifs, au nombre de 1 million environ, sont frappés des mêmes incapacités que les autres sujets non orthodoxes (qui composent la grande majorité de la population), mais l'ancienne législation polonaise n'a guère été aggravée. Cette législation, relativement indulgente, leur permet de s'établir où ils veulent, d'exercer toutes les professions (sauf celle d'avocat); elle les exclut des conseils communaux. Indispensables à la vie économique d'une nation qui n'a pas de classe bourgeoise, les Juifs de Pologne détiennent le commerce et la plupart des métiers; ils sont artisans, colporteurs, fabricants et débitants d'alcool, prêteurs d'argent. Leur costume, leur langage, leur vie talmudique les distinguent des autres habitants, dont ils partagent cependant le sentiment national. Les communautés sont fortement organisées (système du *Kahal*); la littérature et l'imprimerie hébraïques sont florissantes.

Le « territoire juif » est cette partie de la Russie propre dont le séjour est permis aux Israélites par la loi de 1835, plusieurs fois modifiée depuis. Ce territoire se compose de quinze gouvernements, pour la plupart découpés dans les anciennes annexes de la Pologne. Même dans ce territoire, les Juifs ne peuvent pas habiter à moins de 50 verstes de la frontière, ni hors des villes et « bourgades », expression élastique dont le sens officiel a souvent varié. En vertu des lois de mai 1882 et de divers textes plus récents, les Juifs ne peuvent ni acheter, ni louer, ni prendre à hypothèque ou même gérer des immeubles ruraux; il leur est défendu de se livrer au commerce les dimanches et jours de fêtes chrétiens. La proportion des élèves juifs admis dans les écoles secondaires ou spéciales, dans les universités, est strictement limitée et varie de 3 à 10 %. Aucun barreau ne doit avoir plus de 10 % d'avocats juifs; à Odessa il ne doit y avoir que 25 % de courtiers juifs. Certaines écoles, certaines professions leur sont complètement interdites: les Juifs ont été exclus des fonctions publiques, des compagnies de chemins de fer et de navigation, de toutes les fonctions électives et du droit d'y élire; le service militaire est obligatoire, mais les Israélites ne peuvent aspirer à l'épaulette. Le culte, libre en théorie, est soumis à des règlements vexatoires et à des impositions variées: tant pour la viande *Kascher*, tant pour les bougies du sabbat, tant pour la calotte de prière. Par l'effet de cette législation digne du moyen âge, plus de 2 millions de Juifs, peut être 3, vivent entassés dans un petit nombre de villes où ils constituent parfois la majorité, ordinairement le tiers ou la moitié de la population. C'est un immense ghetto où ils s'étiolent et succombent à la tâche malgré des efforts surhumains, malgré les salaires infimes dont ils se contentent (il y a 300,000 artisans juifs dans le territoire). Dans les juiveries de Vilna, de Berditchev, d'Odessa, la plupart des habitations sont des masures où l'encombrement est effroyable, le dénuement profond, le typhus endémique. Néanmoins cette malheureuse population, pour qui le pain quotidien est un problème continuel, ne cesse de s'accroître par la fécondité naturelle à la misère et le refoulement des Juifs chassés des autres provinces de l'empire: l'émigration en Roumanie, en Occident, en Turquie, en Amérique (Etats-Unis; République Argentine, colonies de Hirsch), quelques proportions qu'elle ait prises depuis plusieurs années (50,000 têtes par an) est tout à fait insuffisante pour faire de l'air dans cette vaste et misérable fourmilière.

En dehors du territoire, le séjour de l'empire russe n'est permis qu'à un petit nombre de catégories de Juifs privilégiés; ce sont notamment les diplômés académiques, les citoyens héréditaires ou honoraires, les marchands de la première gilde, les artisans « habiles » (autre terme élastique, fécond en controverses), les colons des colonies agricoles, les sages-femmes, les filles publiques (!), les Caraïtes. A ces privilégiés légaux s'étaient ajoutées dans la suite du temps et par l'effet de tolérances administratives quantité de familles non autorisées, débordant hors du territoire surpeuplé; on évaluait le nombre total des Juifs habitant hors du territoire à un demi-million. L'exécution rigoureuse des lois de 1882 a fort diminué ce nombre; en particulier les villes saintes, Kiev, Moscou, ont été « purgées » de leur population juive, mais l'application complète de ce système de refoulement serait une entreprise aussi chimérique que barbare.

En général, la situation légale des Juifs russes, régie par une quantité de lois, d'ukases, de circulaires, etc., non abrogés et contradictoires, est sur bien des points obscure et mal définie; cette incertitude de la législation favorise l'arbitraire administratif, la vénalité des fonctionnaires de tous ordres qui exploitent odieusement le Juif tout en exigeant de lui les marques extérieures de respect sous peine d'amende; le Juif est, comme on l'a dit, le serf de la police. Une population aussi misérable, aussi opprimée, ne saurait être ni très éclairée, ni offrir une haute moralité; le Juif russe est cependant loin d'être aussi dégradé que le fait croire au premier abord son aspect minable, son jargon, son attachement aux vieux usages, aux vieilles modes. Il n'est ni ivrogne, ni débauché, ni malfaiteur; sa fidélité héroïque à sa religion (même aux époques de persécution aiguë le nombre des convertis ne dépasse pas 1,200 ou 1,300 par an) est son honneur et son soutien moral. Les reproches si variés adressés aux Juifs par l'antisémitisme officiel — usuriers, cabaretiers empoisonneurs, fripons, accapareurs, mauvais soldats, parasites, inaptes à l'agriculture, révolutionnaires, particularistes, ignorants, malpropres, — sont pour la plupart mal fondés, exagérés ou se retournent contre ceux qui les formulent et dont la législation les engendre. Par exemple, il est prouvé que le taux de l'intérêt est plus élevé, l'alcoolisme plus répandu

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans les provinces où il n'y a pas de Juifs que dans celle où ils sont tolérés. Le goût de l'instruction est très vif (efforts de la société pour la propagation de l'éducation parmi les Juifs, apostolat du Dr Lilienthal à Riga dès 1840, etc.) et le serait davantage sans les règlements qui écartent les Juifs des écoles. Les colonies agricoles juives subsistent et sont assez prospères. Les Juifs ont développé ou créé plusieurs branches de l'industrie ou du commerce ; dans plusieurs localités d'où on les a chassés, la population a réclamé leur rappel. L'isolement moral des Juifs est le fruit d'un isolement légal qui va jusqu'à leur interdire les prénoms chrétiens ; ils aimeront la Russie comme une mère quand elle aura cessé d'être pour eux une marâtre. Extermination ou émancipation, c'est ainsi qu'on a formulé très justement le dilemme qui se pose devant le gouvernement russe.

C'est à peu près dans les mêmes termes que le problème se présente en Roumanie. Les Juifs de ce pays sont les uns d'origine espagnole, les autres, beaucoup plus nombreux (surtout en Moldavie), d'origine russe et polonaise. Leur situation légale était autrefois mal définie, mais tolérable ; ils jouissaient même de certains droits municipaux. Peu à peu, sous l'influence de théories ethniques exaspérées et de la jalousie économique du tiers état roumain, on leur a interdit d'acheter ou de louer des terres, d'habiter les campagnes ; on leur a fermé la plupart des carrières libérales et même des métiers (cabaretiers, colporteurs). En même temps se produisaient des violences populaires (émeute de Galatz, 1864). En vain la presse, des hommes d'Etat éclairés ont plaidé leur cause ; en vain les Juifs ont pris une part honorable à la guerre de 1877 ; en vain l'Europe, au traité de Berlin (1878), sur la motion de la France, a prescrit à la Roumanie, comme aux autres Etats danubiens, l'effacement de toutes les incapacités fondées sur la religion : le gouvernement roumain a su éluder cette disposition en déclarant *étrangers* tous les Juifs établis sur son territoire, même depuis plusieurs générations ; comme leurs pays d'origine les rejettent, ce sont des *peregrini sine civitate*. Désormais les Juifs sont frappés, non comme mécréants, mais comme étrangers, de toutes les incapacités imaginables, — la loi de 1893 leur a pratiquement fermé les écoles ; — pourtant — bizarre contradiction — on les assujettit au service militaire. Ils peuvent, d'après la nouvelle rédaction de la constitution, obtenir la naturalisation individuelle, mais cette naturalisation exige un vote des deux Chambres, et à peine cinquante Israélites en ont bénéficié jusqu'à présent.

En Turquie, les Juifs ont d'importantes communautés à Constantinople, Andrinople, Salonique, Smyrne, Bagdad, Alep, Damas, Beyrouth, Jérusalem. Cette dernière ville compte aujourd'hui près de 30,000 Juifs venus de partout et vivant pour la plupart d'aumônes (*haloukka*) : on retrouve là toutes les langues, tous les rites, les vieilles modes, — longue robe de soie, bonnet de fourrure, boucles ramenées en papillotes devant les oreilles ; les garçons se marient à quinze ans, les filles à treize. Il y a moins de pittoresque, mais plus de travail, à Jaffa qui possède une école d'agriculture juive et, dans les environs, des colonies agricoles prospères, fondées par le baron Edmond de Rothschild. Damas est célèbre par une des plus retentissantes accusations de meurtre rituel, l'affaire mystérieuse du P. Thomas (1840). La situation légale des Juifs de l'empire ottoman et de l'Egypte est satisfaisante ; ils sont commerçants, artisans, interprètes, etc. D'heureux efforts se font pour relever leur niveau moral et les initier à la civilisation occidentale : c'est parmi eux surtout que s'exerce l'activité bienfaisante de l'*Alliance israélite universelle* (fondée à Paris en 1861), qui entretient des écoles dans les principales communautés. Elle a une tâche non moins importante à remplir en Tunisie, où la nombreuse population juive ne brille encore ni par les lumières, ni par la moralité.

Dans les autres pays musulmans la condition des Juifs est humiliée et misérable : le pacte d'Omar y inspire encore les lois et les mœurs ; la rouelle est obligatoire en Perse. « Encore aujourd'hui, dit I. Loeb, les Juifs de Perse ne peuvent faire leur marché qu'après les musulmans ; quand il pleut, ils ne peuvent sortir, parce que l'eau est agent conducteur de l'impureté religieuse ; tout objet de consommation touché par un Juif est contaminé ; un Juif converti à l'islamisme hérite des biens de toute sa famille. Dans l'intérieur du Maroc, les Juifs sont obligés de marcher nu-pieds dès qu'ils sortent de leur *ghetto*, surtout en passant devant les mosquées : un musulman qui tue un Juif se libère en payant une composition pécuniaire. » Seuls les Juifs protégés européens jouissent de quelques garanties (conférence de Madrid, 1880).

F. Antisémitisme. Avenir du judaïsme. — Anti-judaïsme, Antisémitisme. — Après avoir esquissé dans les pages précédentes le passé et le présent du judaïsme, il nous faut dire un mot de l'*antijudaïsme* au réveil duquel l'Europe assiste étonnée depuis vingt ans.

L'*antijudaïsme* est aussi ancien que le judaïsme : l'obstination des Juifs à rester eux-mêmes, à ne pas sacrifier aux croyances de la majorité, la singularité de leurs coutumes religieuses, leur orgueil de « race élue » les ont désignés de bonne heure à la curiosité, à l'irritation, puis à la haine ; l'envie excitée par leurs succès ou le mépris engendré par leur déchéance ont fait le reste ; régulièrement on a fait un crime aux Juifs des vices qu'on leur avait donnés, du particularisme qui était, en tout ou en partie, l'effet d'une législation restrictive. On peut distinguer plusieurs variétés de l'antijudaïsme suivant les motifs dont il s'inspire de préférence (antijudaïsme théologique, ethnique, économique, sentimental), ou les formes sous lesquelles il se manifeste (antijudaïsme légal, brutal, littéraire, social) ; ce sont plusieurs courants qui se mêlent et se grossissent mutuellement, mais qui, en dernière analyse, découlent de la même source : l'antagonisme religieux.

Nous avons suffisamment parlé dans la partie historique de cet article de l'antijudaïsme légal et de l'antijudaïsme brutal (persécutions, pillages, massacres) : ces deux formes sont encore aujourd'hui amplement représentées en Russie, en Roumanie, dans certains pays musulmans. L'antijudaïsme littéraire a aussi de très anciennes origines : il florissait déjà à l'époque gréco-romaine avec les pamphlétaires alexandrins (Posidonius, Molon, Lysimaque, Chérémon, Apion), les satiristes et les historiens romains, qui n'ont guère fait que répéter les moqueries, les accusations exagérées ou les fables des Grecs : haine du genre humain, mépris des dieux et des lois, immoralité, superstition, culte de l'âne, tels sont les reproches principaux qu'on adresse aux Juifs ; déjà même on voit poindre l'atroce légende du meurtre rituel. Beaucoup de ces accusations furent également dirigées contre le christianisme naissant. Cela n'empêcha pas les chrétiens de reprendre contre le judaïsme la suite de la polémique païenne en y ajoutant les griefs bien plus graves du déicide et du coupable aveuglement : la polémique des Pères de l'Eglise, d'abord défensive et apologétique (Justin le Philosophe, Ariston de Pella, Tertullien), devient injurieuse avec saint Augustin, saint Jean Chrysostome, etc. L'antijudaïsme théologique, le plus inoffensif de tous, et qui n'est guère, chez les écrivains pondérés, qu'une forme de la controverse, a duré pendant tout le moyen âge ; ses champions sont d'abord presque tous ecclésiastiques (Cédrénus, Théophane, Pierre de Blois, etc.) ; à partir du XIIIe siècle les écrits des polémistes chrétiens, notamment des dominicains et des franciscains, trahissent une certaine érudition hébraïque et même rabbinique : tels sont le *Pugio fidei* de Raymond Martin, les *Postillæ* de Nicolas de Lyre, et, à plus forte raison, les œuvres des Juifs convertis (Paul de Santa Maria, Alphonse de Valladolid, Jérôme de Santa Fé, Pfefferkorn) dont les attaques se dirigent surtout contre le Talmud. D'autres polémistes s'élèvent particulièrement contre la richesse, l'insolence, le prosélytisme des Juifs : tels Ago-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bard et Amolon. Le reproche de l'usure apparaît avec Pierre de Cluny et Simon Maiol. A partir de la fin du xve siècle, les clercs abandonnent ce genre de littérature à des pamphlétaires laïcs, fort peu instruits (Alonso de Spina, Pierre de Lancre, Francesco de Torrejoncillo), qui accueillent sur le compte des Juifs les fables les plus extraordinaires, les inventions les plus saugrenues. La littérature antijudaïque pénètre dans le protestantisme avec le pamphlet de Luther. Au xviie et au xviiie siècle, elle affecte un caractère scientifique, érudit, et l'intérêt social prédomine sur l'intérêt théologique : ses représentants s'appellent alors Wagenseil (*Tela ignea Satanæ*, où le meurtre rituel est cependant nié), Eisenmenger (*Entdecktes Judenthum*), Schudt (*Jüdische Merkwürdigkeiten*), etc. De nos jours, la controverse théologique n'est plus guère cultivée; les écrivains antijudaïques, alors même qu'ils obéissent (parfois inconsciemment) au préjugé religieux, se placent tous au point de vue ethnique, national, économique, moral. Ils dénoncent dans les Juifs des étrangers, de race inférieure, incapables de s'assimiler, dont le patriotisme est suspect, et qui visent en réalité à conquérir le monde, — des accapareurs, qui s'emparent de la fortune publique, des places, de l'opinion (par la presse), — des parasites malfaisants qui, sans rien ajouter aux forces productives de la société, s'enrichissent par le vol, la fraude, l'usure, démoralisent et gangrènent tout par leur exemple et leur propagande; enfin des conspirateurs dont les ténébreuses menées sont au fond de tous les complots et de toutes les révolutions. A l'appui de ces accusations, on apporte d'abord tout l'arsenal des vieilles légendes et des vieilles calomnies, emprunté sans critique aux pamphlétaires allemands du siècle passé; on reproduit quelques textes choisis du Talmud et du *Zohar*, volontairement dénaturés ou séparés du contexte qui les atténue, et on fait de ces opinions isolées et vieillies la doctrine courante du judaïsme; quant à l'époque contemporaine, on invoque des statistiques mensongères qui exagèrent dans des proportions souvent ridicules la fortune, l'influence des Juifs, leur rôle dans le mouvement financier et politique du siècle; au besoin, on transforme en Juifs des gens qui ne l'ont jamais été; enfin on accumule des anecdotes suspectes, on généralise abusivement quelques faits exacts, et parce qu'un ou plusieurs Juifs ont volé, trompé ou corrompu, on en conclut que tous ou presque tous les Juifs sont voleurs, fripons, corrupteurs. La conclusion pratique de ce réquisitoire, qui fait appel tantôt aux sentiments élevés et chevaleresques, tantôt aux plus bas instincts d'envie et de convoitise, c'est qu'il faut « secouer le joug des Juifs », faire le vide autour d'eux, les exclure de toutes les fonctions, entraver leurs affaires, etc.; les plus logiques vont jusqu'à demander qu'on les chasse et qu'on leur fasse rendre gorge comme au temps de Philippe le Bel, ou tout au moins qu'on restreigne leurs droits civiques.

Tel est l'esprit, le résumé, de tous les ouvrages antijudaïques publiés de nos jours : qui en a lu un les a lus tous. Cette littérature, après avoir été assez féconde dans la première moitié de ce siècle en France (Chiarini, Toussenel) et surtout en Allemagne, où la question de l'émancipation était vivement discutée, s'était un peu assoupie de 1848 à 1870; mais elle s'est réveillée bruyamment après cette date, en Allemagne d'abord, où le sentiment national exalté et le pédantisme de race, élaboré par les professeurs, s'unissaient à l'esprit piétiste et aristocratique toujours très puissants, aux ressentiments laissés par les *krachs* de Berlin et de Vienne, pour déchaîner l'orage contre le Juif exotique, mécréant, démocrate et spéculateur. La propagande du pasteur Stœcker, les pamphlets de Marx, Treitschke, Dühring, Rohling ont signalé cette nouvelle campagne « antisémitique » : car l'antijudaïsme en faisant peau neuve a changé aussi de nom; celui qu'il a pris semble impliquer la double absurdité que tous les Juifs sont sémites ou tous les sémites Juifs. D'Allemagne, l'antisémitisme a gagné l'Autriche, la Belgique, la Suisse, la France, où son principal porte-parole n'a guère fait que démarquer avec un talent déclamatoire et haineux les polémistes allemands et quelques-uns de ses précurseurs français (Barruel, Gougenot, dom Deschamps, Crétineau-Joly; V. les preuves chez B. Lazare, *l'Antisémitisme*, p. 238). L'antisémitisme s'étale non seulement dans de gros livres et de petits pamphlets, mais dans des journaux quotidiens, parfois illustrés, où la diffamation collective, la plus lâche de toutes, est érigée en système. Puisant ses arguments dans toutes les passions, il recrute des alliés dans divers camps : cléricaux et athées, aristocrates et socialistes, patriotes ardents et révolutionnaires internationalistes; il y a aussi des Juifs antisémites, ou qui, du moins, par leur attitude, fournissent des arguments et des excuses à l'antisémitisme. Jusqu'à présent ses succès dans l'ordre législatif ont été nuls (si l'on excepte le plébiscite suisse contre l'abatage juif) quoi qu'il y ait des partis antisémitiques fortement constitués dans les parlements allemand et autrichien; mais il n'en est pas de même dans l'ordre social. En Allemagne, par exemple, partout où le principe de la cooptation entre en jeu, les Juifs sont systématiquement écartés : aucun d'eux ne devient officier, très peu obtiennent des chaires de professeur ordinaire dans les universités; les corporations d'étudiants se ferment aux Israélites. En France, malgré le scepticisme religieux si répandu et la politesse générale des mœurs, l'antisémitisme s'est glissé un peu partout, dans le barreau, dans les écoles, dans l'armée, dans le monde qui ferme ses cercles aux Israélites et ne s'incline que devant les fortunes colossales. Ce n'est qu'exceptionnellement, et dans des pays peu avancés, que les excitations systématiques aboutissent à des bagarres sanglantes (comme parfois en Algérie) ou à de monstrueux procès comme celui de Tisza Ezlar en Hongrie (1883); mais la situation morale des Israélites redevient presque partout pénible et délicate; ils se sentent entourés d'une atmosphère de préventions; il leur faut plus de talents et d'efforts qu'aux chrétiens pour parvenir à certaines situations ou s'y maintenir.

Avenir du judaïsme. — Le judaïsme, après avoir traversé, non sans gloire, vingt-quatre siècles d'épreuves, sans se laisser absorber ni par l'hellénisme ni par les deux grandes religions issues de lui-même, sans succomber ni aux violences de l'oppression, ni à la dialectique des convertisseurs, ni aux tentations matérielles de l'apostasie, est-il destiné à survivre encore longtemps, malgré le redoublement de persécution qu'il subit dans certains pays, et les taquineries, les humiliations, les attaques dont il est l'objet dans d'autres ? C'est une question à laquelle il serait bien hardi de répondre d'une manière absolue; toutefois, l'expérience du passé et même d'un passé tout récent autorise à dire que si le judaïsme doit disparaître, ce n'est point par l'effet des moyens violents ou malveillants.

Le temps des conversions forcées et des expulsions en masse est passé sans retour : d'ailleurs, les unes n'ont jamais fait que de mauvais chrétiens, les autres ont déplacé l'axe du judaïsme sans l'affaiblir sensiblement. En Russie, en Roumanie, les persécutions des vingt dernières années n'ont amené qu'un chiffre dérisoire de conversions, presque toutes parmi la classe riche, la moins nombreuse et la moins intéressante. Quant à l'antisémitisme littéraire et social, le principal effet qu'il obtient, c'est d'obliger les Israélites, menacés dans leurs intérêts communs, ou froissés dans leurs sentiments, à se serrer davantage les uns contre les autres : en tâchant de replonger le judaïsme dans un ghetto moral, on ne réussit qu'à faire revivre la solidarité, le particularisme juif, qui allaient peu à peu s'effaçant. Les déserteurs ne sont jamais qu'une faible minorité, et leur désertion ne les préserve même pas de la haine ou des préjugés : l'antisémitisme ethnique, le plus répandu à l'heure actuelle, poursuit les Juifs convertis et leurs descendants jusqu'à la troisième ou quatrième génération. Si quelque chose doit ébranler et dissoudre un organisme qui a résisté à tant de chocs et de transformations, ce sont bien plutôt les séduc-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tions de la tolérance, de l'égalité, et la largeur ou l'indifférence religieuses qui sont la conséquence de l'évolution philosophique et scientifique. Dans les pays où le judaïsme est pleinement émancipé, il est certain que les liens qui unissaient les Juifs entre eux se sont singulièrement relâchés, que les barrières, la « haie » qui préservaient leur « loi » et leur individualité se sont de plus en plus abaissées. Le sentiment « national » juif n'existe plus guère là où le Juif est citoyen de fait et de cœur. L'étude du Talmud est complètement délaissée, celle même de l'hébreu négligée, la croyance à l'« élection » d'Israël, modifiée ou atténuée. Les pratiques qui enfermaient la vie dans un réseau d'habitudes strictement réglées, qui empêchaient le contact trop intime entre Juifs et gentils, vont disparaissant de jour en jour : combien d'Israélites à Paris, à Londres, observent sérieusement les lois alimentaires, le Sabbat? Beaucoup savent à peine les dates des grandes fêtes, ne retrouvent le chemin de la synagogue que les jours de mariage, et ne font circoncire leurs fils que par hygiène. Même pour les habitués du temple, pour les pratiquants, la religion juive tend à se transformer en une sorte de déisme incolore qui ne diffère pas beaucoup du protestantisme d'extrême gauche; le jour n'est pas éloigné peut-être où des tentatives de fusion se produiront. On tient cependant au judaïsme, les uns par une conviction généralement négative, les autres par un vague orgueil de race ou par une sorte de piété littéraire, d'autres par habitude, par routine, et parce qu'il faut tenir à quelque chose; mais le sentiment juif ne se réveille réellement que sous le coup de l'antisémitisme, des injustices et des persécutions; c'est alors qu'on tient à honneur de ne pas abandonner ses coreligionnaires malmenés pour leurs croyances ou pour le sang qui coule dans leurs veines. Que l'émancipation, l'égalité pénètrent partout, non seulement dans les lois, mais dans les mœurs et dans les idées, le sentiment juif perdra de plus en plus de son âpreté et finira sans doute par s'éteindre complètement. Les Juifs s'absorberont peu à peu dans la masse de leurs concitoyens de confession différente et y introduiront, avec leur sang, quelques-unes de leurs fortes qualités héréditaires. Il ne faut donc pas se le dissimuler : l'avenir du judaïsme est entre les mains de la majorité chrétienne, des gouvernements, de l'opinion, de ceux qui la font. Il disparaîtra dans un avenir plus ou moins éloigné, mais à une époque où probablement les autres religions positives auront disparu à leur tour ou se seront profondément modifiées. D'ici là, il poursuivra la transformation commencée depuis un siècle, le passage laborieux, d'une part, de la nationalité à la confession, d'autre part, de la religion d'observances individuelles à la religion de culte public. Si cette transformation est dirigée avec intelligence, il pourra s'en dégager sans peine une forme religieuse supérieure en pureté, en simplicité, en grandeur morale, à toutes celles qui existent aujourd'hui, affranchie de toutes pratiques superstitieuses, comme de toute conception anthropomorphique, conciliant la notion de la divinité, âme du monde et source du bien, avec les données de la science, que la religion dépasse, mais ne saurait contredire, acceptant du christianisme son principe de fraternité universelle déjà proclamé par les prophètes, mais corrigeant son pessimisme, qui ne voit de salut que dans l'autre vie, par cette foi active dans l'amélioration indéfinie de l'espèce humaine qui est la forme moderne de la croyance messianique. Une pareille religion serait encore, si l'on veut, la religion juive, mais serait en même temps la religion de l'humanité; le jour où le judaïsme l'aurait enfantée, il pourrait considérer sa « mission » comme accomplie, et mourir sans regret, enseveli dans son triomphe. Théodore Reinach.

Bibl. : Pour réduire le plus possible l'étendue de cette bibliographie, nous ne donnons *in extenso* que le titre des ouvrages les plus importants; les autres sont simplement indiqués par le nom de l'auteur, le sujet exprimé en un mot, la date de la publication. Nous citons de préférence les ouvrages français, et, pour les ouvrages étrangers nous indiquons entre parenthèse la langue (all. = allemand, ang.= anglais, hêb. =hébreu, etc.), à moins qu'elle ne résulte de la transcription du titre. L'abréviation R. E. J. désigne la *Revue des Etudes juives*.

Ouvrages généraux. — Grætz, *Geschichte der Juden* (all.); Leipzig, 1856, suiv., 11 vol., ouvrage capital, malgré certains défauts de méthode et des partis pris. Une trad. franç. abrégée est en cours de publication (4 vol. parus). — Les histoires plus anciennes de Basnage (Rotterdam, 1707, 5 vol.) et de Jost (10 + 3 vol., Berlin, 1820 et suiv., en all., abrégé en 2 vol., 1832), sont encore utiles. — S. Cassel, art. *Juden*, dans l'*Encyclop.* Ersch et Gruber (all.), 1850. — Is. Loeb, art. *Juifs*, dans le *Dictionnaire de géographie* de Vivien de Saint-Martin (1884). — Th. Reinach, *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion*, 1884. — Les histoires des Juifs d'Occident par Beugnot (1824), Depping (1834), Bédarrides (1867). — Les abrégés allemands par D. Cassel (1879), Back, Brann (1894), anglais par lady Magnus (Philadelphie, 1890). — James Darmesteter, *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*, 1881. — Ab. Geiger, *Das Judentum u. seine Geschichte*, 1865-71, 3 vol.

Epoque romaine. — Schürer, *Geschichte des jüd. Volkes im Zeitalter J.-C.* (all.), 1886-90, 2 vol., 2e éd. — Th. Reinach, *Fontes rerum judaicarum. I. Textes d'auteurs grecs et romains*, 1895.

Monographies sur l'histoire des Juifs de France. — Is. Loeb, *Etudes historiques sur les Juifs de France* (sous presse, paraîtra en 1895). — Gross, *Gallia judaica* (sous presse). — *Etudes sur les Juifs de Paris*, par L. Kahn (1889), *du Languedoc*, par Saige (1881), *de Bordeaux*, par Malvezin (1875), *de Bayonne*, par H. Léon (1893), *de Provence*, par C. Arnaud (1879), *du Dauphiné*, par Prudhomme (1882), *de Bourgogne*, par M. A. Gerson (1893), *du Comtat-Venaissin*, par R. de Maulde (1886). — Nombreuses monographies dans la *Revue orientale* et *R. E. J.*

Autres pays. — *Juifs d'Espagne*, par Lindo (1884, ang.) et Amador de los Rios (1875, esp.), *de Navarre et de Portugal*, par Kayserling (1847-61, all.); Fernandez y Gonzalez, *Instit. juridicas del pueblo de Israël*, etc.; Madrid, 1881. Nombreux art. de Fidel Fita dans le *Boletin de la Acad. de Madrid*, et de Is. Loeb dans *R. E. J.* — *Juifs de Rome* par Berliner (1893, all.) et Rodocanachi (1891), *de Sicile*, par Di Giovanni (1748, ital.), *de Mantoue*, par Carnevali (1884, ital.). — Ulrich, *Sammlung jüd. Geschichten in der Schweiz*; Bâle, 1768. — *Juifs de Hollande*, par Kœnen (1843, holl.), *de Belgique*, par Ouverleaux (*R. E. J.*, VII-XI). — Tovey, *Anglia judaica*; Oxford, angl., 1738; Picciotto, *Sketches*, 1875; l'abrégé de S. Goldschmidt, 1886, all.; J. Jacobs, *Jews of angevin England*, 1893. Consulter Jacobs et Wolf, *Bibliotheca anglo-judaica*, dans *Public. of the Anglo-Jewish historical Exhibition*, 1888, III. — A.-D. Cohen, *Juifs du Danemark*, 1837 (danois), — E. Scheid, *Juifs d'Alsace*, 1887. — *Juifs d'Allemagne*, par Stobbe (1866, all.), *de Posen*, par Perles (1865, all.), *de Berlin*, par L. Geiger (1871, all.); *Regesten* (jusqu'en 1273), par Aronius (1887-82); *Quellen*, par Stern, Hœniger, etc. (1890, suiv.), et un très grand nombre de monographies sur différents Etats ou communautés; celles qui ont paru dans des périodiques sont énumérées dans le t. II de la *Zietschr. f. die Gesch. der Juden in Deutschland*, de L. Geiger (II, 1887). — *Juifs d'Autriche*, par Wertheimer (1832, all.), Gerson Wolf (1883, all.); *de Hongrie*, par Bergl (1879, all.). — *Juifs de Pologne*, par Sternberg (1878, all.); *de Lithuanie*, par Berchadski (1882-3, russe). — *Juifs de Médine*, par Hirschfeld (*R. E. J.*, VII, X), *de Chine*, par Cordier (1891, avec bibl.), *de l'Inde*, dans *Rev. orientale* et *Anglo-Jewish Association*, 1877. — *Juifs d'Abyssinie*, par Flad (1869, all.) et Halévy, dans *Bull. all. isr.* (1868, I), *de Tunisie*, par Cazès (1888). — *Juifs d'Amérique*, par S. Wiener, dans *Israel. Monatschrift*, 1892.

Archéologie, Epigraphie. — *Catal. of the Anglo-Jewish Exhibition*, 1888. — Chwolson, *Corpus inscr. hebraicarum*; Pétersbourg, 1882. — U. Robert, *Signes d'infamie*, 1889. — B. Picart, *Scènes de la vie juive* (au XVIIIe siècle), réimp. 1884.

Histoire intellectuelle et littéraire. — Güdemann, *Geschichte des Erziehungswesens und der Kultur der Abendlænd. Juden* (4 vol., 1873-88 : 1° Espagne; 2° Italie; 3° France; 4° Allemagne). — Steinschneider, art. *Jüdische Litteratur*, dans Ersch et Gruber (1850, all.), index à part, 1893. — Karpeles, *Geschichte der Jüd. Lit.*, 1886. — Winter et Wünsche, *Die Jüd. Literatur seit dem Abschluss des Kanons* (extraits méthodiques); Trêves, 1892 et suiv. — Les ouvrages de Luzzatto, de Rappoport, de Krochmal, presque tous en hébreu. — Zunz (fondateur de l'étude scientifique de la litt. juive) : *Gottesdienstliche Vortræge* (2e éd., 1892), *Synagogale Poesie*, *Zur Geschichte und Litteratur*, *Gesam. Schriften* (3 vol.). — J. Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, 1868. — Du même, art. *Talmud*, dans l'*Encycl. des sciences religieuses*. — A. Darmesteter, *le Talmud*, dans *Actes de la Soc. Et. juives*, I. — La trad. fr. du *Talmud de Jérusalem*, par Schwab (11 vol.). — Les études de Rabbinowicz sur la médecine et la législation du *Talmud*, de Neubauer sur la géographie du *Talmud*, de Bacher sur l'*Aggada* (3 vol., 1884 et suiv., all.); — la *Realencyclopædie für Bibl. u. Talmud* de Hamburger (1886). — Weiss, *Dor Dor* (tradition, 5 vol. hêb.); — la trad. fr. de la partie juridique du *Schulkhan Arukh* de Karo, par Sautayra et Charleville; Alger,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1869. — Renan et Neubauer, *les Rabbins français au XIVe siècle*, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXVII et XXXI. — Carmoly, *la France israélite*, 1858. — Munk, *Mélanges de philosophie juive et arabe*, 1859, et trad. fr. du *Guide des égarés* de Maimonide, 1856 et suiv. — A. Geiger, *Gabirol* (1867), *Leon Modena* (1856), *Beitræge* (1847), *Nachgelassene Schriften* (1875-8). — Franck, *la Kabbale*, 1889, 2e éd. — Kayserling, *Manassé ben Israël; Mosès Mendelssohn*, 1888 (all.), 2e éd. — Zimmels, *Leo Hebræus*, 1886 (all.). — Sachs, *Poésie religieuse des Juifs d'Espagne*, 1845, (all.). — Dukes, *Anthologie*, 1842. — Carmoly, *Hist. des médecins israélites*, 1844. — Is. Loeb, *les Chroniqueurs juifs*, 1884. — Trad. fr. de *Benjamin de Tudèle*, par Baratier (1734), des *Cérémonies* de Léon de Modène, par R. Simon (3e éd., 1710). — Steinschneider, *Die hebræischen Uebersetzungen im Mittelalter*, 1893 (all.).

Répertoires bibliographiques. — Wolf, *Bibliotheca hebræa*, 1715-33. — Fürst, *Bibl. judaica;* Leipzig, 1863. — Benjacob, *Ozar hasepharim*, 1880 (héb.). — *Catal. des Mss. de la Bodléienne*, par Neubauer (1886), *des imprimés*, par Steinschneider (1857). — Rossi, *Bibl. judaica antechristiana;* Parme, 1800.

Emancipation des Juifs. — Scheidler, art. *Judenemancipation*, dans Ersch et Gruber, 1850 (all.). — Rœnne et Simon, *Etat passé et présent des Juifs*, 1843 (all.). — Kaim, *Un Siècle d'émancipation*, 1869 (all.). — Fauchille, *la Question juive en France sous le premier Empire*, 1884. — Wolf, *Sir Moses Montefiore*, 1884 (ang.). — Is. Loeb, *Biographie d'Albert Cohn*, 1878.

Etat actuel du judaïsme. — Halphen, *Recueil des lois concernant les Israélites* (1851), continué par Uhry (1887). — Penel Beaufin, *Législ. du culte israélite*, 1894. — Léon Kahn, *Hist. de la communauté de Paris*, 1887 et suiv. — Sur les Juifs de Russie : prince Demidoff (1884), Errera (1893); recueil de textes législatifs par Gradovski, (1891, 1er vol.). — Sur les Juifs de Turquie, Roumanie, etc., Is. Loeb (1877). — Sur les Juifs d'Orient en général, le voyage de Jacob Saphir (1860-74, héb.) sous le titre *Eben Saphir*. — Is. Loeb, *Réflexions sur les Juifs*, 1884, et *R. E. J.*, XXVII et suiv. — Anatole Leroy-Beaulieu, *Israël chez les nations*, 1893.

Anthropologie, Démographie. — V. Jacques, *Types juifs*, dans *Act. Soc. Et. juiv.*, 1893. — Legoyt, *Immunités biostatiques*, 1868. — R. Andree, *Zur Volkskunde der Juden*, 1881. — Bergmann, *Entwicklung... der jüd. Bevœlk. in Posen*, 1883. — E. Renan, *le Judaïsme comme race et comme religion*, 1883, réimprimé dans *Discours et Conférences*.

Religion, Sectes. — Michel Weill, *le Judaïsme*, 1869. — Friedlænder, *The Jewish Religion*, 1891. — Wogüé, *Catéchisme*, 1878. — Fürst, *Gesch. des Karæerthums*, 1862-9. — Silvestre de Sacy, *les Samaritains* (Notices et extraits des Mss., 1831).

Antisémitisme. — B. Lazare, *l'Antisémitisme; son histoire et ses causes*, 1894.

Périodiques. — Anciens : *Meassef*, *Kerem Chemed*, *Bikkuré Haïtim*, *Revue orientale* de Carmoly, *Wissenschaft. Zeitschrift für jüd. Theologie* de Geiger, *Magazin* de Berliner et Hoffmann, *Letterbode* de Roest (Amsterdam). — Actuels : *Revue des études juives* (fondée en 1880); *Jewish Quarterly Review; Monatsschrift* de Breslau (1852; nouvelle série, 1893). — Journaux d'information : *Archives israélites* (1840), *Univers israélite* (1844), *Allgemeine Zeitung des Judenthums* (1837), *Jewish Chronicle*, *American Hebrew;* les Bulletins de l'Alliance israélite et de l'Anglo-Jewish Association.

JUIF errant (Le). La forme populaire de cette légende raconte, en substance, qu'un cordonnier de Jérusalem, nommé Ahasvérus, après avoir crié avec la foule : Crucifie ! sans se rendre compte de ce qu'il faisait, rentra chez lui. Lorsque Jésus, portant la croix, passa devant la maison d'Ahasvérus, il voulut s'arrêter et s'y appuyer un instant; mais Ahasvérus l'apostropha rudement. Sur quoi le Seigneur, le regardant fixement, lui dit : Je m'arrêterai et me reposerai; mais toi tu marcheras jusqu'au jugement dernier. Depuis lors, Ahasvérus marche, marche encore et ne trouve de repos nulle part. — Le premier document que l'on ait de cette légende est une brochure allemande de huit pages petit in-4; il en existe cinq impressions distinctes, mais toutes sont datées de 1602; le lieu d'impression est Leyde, chez Christophe Creutzer, et il est prouvé que ces noms sont des pseudonymes. Le récit se donne pour un rapport de Paul d'Eitzen, évêque de Slesvig, qui prétend avoir rencontré et vu Ahasvérus à Hambourg en 1542, avec beaucoup d'autres témoins. On sait la vogue dont jouit, à partir du XVIIe siècle et jusqu'à nos jours, la légende du Juif errant. L'imprimerie et l'imagerie populaires ne se lassent pas de reproduire ce type, non seulement en Allemagne, où on le nomme *der ewige Jude*, « le Juif éternel », mais en France (première traduction du livret allemand de 1602, à Bordeaux, 1609), en Hollande, en Danemark et en Suède. Par contraste avec cette popularité, on est frappé du silence qui règne au sujet de cette fable durant les siècles précédents. Dans la littérature allemande, il n'y a pas la moindre trace du Juif errant avant le XVIIe siècle; et l'on est sans doute autorisé à conclure que la légende n'avait pas cours parce qu'elle n'existait pas; il serait étrange, en effet, que des hommes comme Luther ou Hans Sachs n'en eussent pas fait usage s'ils l'avaient connue. De plus, on ne trouve aucune allusion au Juif errant ni dans l'abondante collection des légendes du moyen âge latin, ni dans les traditions grecques et slaves, ni dans la littérature du christianisme oriental. — Par contre, Mathieu Paris, moine de Saint-Alban, mort en 1259, raconte dans son *Historia Major* (éd. de Londres, 1640, in-fol., pp. 351 et suiv.; l'éd. princeps est de Londres, 1571) qu'un archevêque arménien, arrivé à Londres en 1228, parla d'un portier du prétoire de Pilate, nommé Cartaphilus; il avait donné un coup de poing dans le dos de Jésus, en s'écriant : Va donc, Jésus, va plus vite, pourquoi es-tu si lent ? Et Jésus, le regardant d'un œil sévère, lui avait répondu : Moi je vais; mais toi tu attendras jusqu'à ce que je revienne. Plus tard, Cartaphilus avait été baptisé par Ananias et avait pris le nom de Joseph. Il vivait en Arménie, en homme saint, respecté et silencieux. Ce même archevêque raconta la même histoire à Cologne, comme Phil. Mousquet, évêque de Tournai, mort en 1283, le rapporte dans sa *Chronique rimée* (éd. de Bruxelles, 1830, in-4, t. II, pp. 491 et suiv., aux vers 25,485 et suiv.). On ne saurait nier certains points de ressemblance entre Cartaphilus et Ahasvérus; mais les différences sont bien plus caractéristiques. En tout cas, celui qui aurait transformé Cartaphilus en Ahasvérus aurait créé une figure singulièrement plus originale; aussi bien sa création a vécu, tandis que Cartaphilus ne semble pas être sorti des chroniques du XIIIe siècle. — Il est oiseux, après cela, de faire des conjectures sans issue sur l'archevêque arménien et la sincérité de son récit; quant à Paul d'Eitzen, qui fut prédicateur à Hambourg depuis 1555 et qui mourut en 1598, après avoir été évêque de Slesvig, il est probable qu'il a simplement servi, après sa mort, de prête-nom respectable au rédacteur allemand et protestant de la légende du Juif errant. Il ne saurait pas plus être question ici de parler des innombrables tentatives, plus ou moins heureuses, de faire de la légende du Juif errant un développement poétique ou philosophique; mais il faut ajouter que cette légende est inconnue en Espagne, en Italie et dans l'Europe orientale. F.-Herm. Kruger.

Bibl. : J.-G.-Th. Græsse, *Der Tannhæuser und der ewige Jude;* Dresde, 1861, 2e éd. — Ch. Schœbel, *la Légende du Juif errant;* Paris, 1877. — G. Paris, *le Juif errant;* Paris, 1880.

JUIF. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret; 596 hab.

JUIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau; 802 hab.

JUIGNÉ-Béné. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. d'Angers; 513 hab.

JUIGNÉ-des-Moutiers. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes; 910 hab. Ardoisières. Verrerie établie dans l'ancien prieuré de la Primaudière. Grotte des Fées auprès de la source des Ermites.

JUIGNÉ-sur-Loire. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 812 hab. Stat. du chem. de fer (Etat et Ouest), ligne de Montreuil-Belley à Angers.

JUIGNÉ-sur-Sarthe. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé; 1,316 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne du Mans à Angers, embranchement sur Sillé-le-Guillaume. Mines d'anthracite. Carrières de marbre à Port-Etroit. Marbrerie. Château du XVIIe siècle.

JUIGNE (Leclerc de). Famille française du Maine dont

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les principaux représentants sont : *Antoine-Eléonore-Léon*, né à Paris en 1728, mort à Paris le 19 mars 1811. Son père avait été tué à Guastalla (1734) ; il entra dans les ordres, fut grand vicaire de son parent l'évêque de Carcassonne, puis évêque de Châlons (1764), où il sévit contre les jansénistes et se fit remarquer par ses œuvres de bienfaisance ; le roi lui imposa en 1781 l'archevêché de Paris. Elu aux Etats généraux avec ses deux frères, il combattit l'union avec le tiers, fut conspué par la foule le 24 juin, puis acclamé quand il eut cédé deux jours après. Il proposa de chanter un *Te Deum* après la nuit du 4 août. Les progrès de la Révolution le décidèrent à quitter la France ; son siège fut déclaré vacant et on y élut Gobel ; de Juigné se retira à Chambéry, puis à Constance, puis à Augsbourg (1799), rentra en France en 1802 et se démit de son archevêché, en exécution du Concordat. Il est l'auteur d'un rituel republié sous le titre de *Pastoral de Paris* (1786, 3 vol. in-8). — *Jacques-Marie-Anatole*, né en 1788, mort en 1845, auquel Charles X conféra la pairie en 1827. — *Charles-Etienne-Gustave*, comte de Juigné, né à Paris le 15 juin 1825. Grand propriétaire foncier en Bretagne, possédant (avec le prince d'Arenberg) une importante écurie de *courses* (V. ce mot), il fut élu le 8 févr. 1871 représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, siégea parmi les légitimistes et élu député de Paimbœuf en 1876, appuya le gouvernement du 16 Mai. Réélu en 1877, en 1881, en 1885, en 1889, en 1893, il a constamment combattu les cabinets républicains et a voté en faveur du boulangisme.

JUIGNETTES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles ; 200 hab.

JUILLAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, à 5 kil. du chem. de fer de Limoges à Brive par Saint-Yrieix ; 2,536 hab. Ruines d'un château et d'une ancienne prison seigneuriale.

JUILLAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 313 hab.

JUILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols ; 334 hab.

JUILLAC-LE-COQ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 603 hab. Eaux-de-vie. Eglise des XIe et XIIIe siècles. D'un ancien monastère subsiste une porte à mâchicoulis.

JUILLAGUET. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette ; 195 hab.

JUILLAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant d'Ossun ; 1,602 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Bayonne.

JUILLANNE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. cet art.).

JUILLÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 489 hab.

JUILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 420 hab.

JUILLÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux ; 200 hab.

JUILLENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu ; 116 hab.

JUILLERAT (Henri-François-Jules-Paul), littérateur français, né à Nîmes le 18 avr. 1818. Ancien chef de la division de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur. On a de lui des poésies : *Lueurs matinales* (1837, in-8) ; *les Solitudes* (1840, in-8) ; *Soirs d'octobre* (1861, in-12) ; des nouvelles : *les Deux Balcons*, *les Manteaux blancs*, etc. (1858, in-12) ; *Mademoiselle Reine*, *le Mariage mystique*, *Jupiter* (1854, in-16) ; *Mademoiselle de Saulnes* (1882, in-12) ; des pièces de théâtre : *la Reine de Lesbos* (1854, in-12), drame antique en vers, joué au Théâtre-Français, *le Lièvre et la Tortue* (1856, in-12), comédie en un acte, en vers, jouée à l'Odéon, puis aux Français, etc. — Sa femme, *Clotilde*, née Gérard, née à Lyon en 1805, mariée en 1840, élève de Delaroche, a exposé, de 1833 à 1855, de nombreux portraits et plusieurs tableaux d'histoire ou de genre.

JUILLES. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont ; 672 hab.

JUILLET (Astron.). Nom du septième mois de l'année appelé autrefois *Quintilis* chez les Romains parce que l'année commençait alors au mois de mars. Marc-Antoine ordonna que ce mois s'appellerait Julius en l'honneur de Jules César (V. CALENDRIER).

Journées de Juillet 1830. — On trouvera dans l'art. CHAMBRE (t. X, pp. 334-36) le récit du contre-coup sur le Parlement des fameuses ordonnances, et à l'art. CHARLES X (t. X, p. 722) l'historique de ces ordonnances et leurs conséquences fatales pour la Restauration. Il nous reste à raconter brièvement ici l'effet qu'elles ont produit sur le peuple et l'insurrection qui en résulta.

C'est le 26 juil. que les ordonnances furent publiées dans le *Moniteur*. Aussitôt la Bourse baissa (près de 4 fr. sur les rentes). Les journalistes atteints directement dans leurs intérêts se réunirent dans les bureaux du *National*. Thiers rédigea une protestation qui fut signée par plus de 40 publicistes et insérée le 27 dans le *National* et dans le *Temps*. Dès la première heure, les bureaux du *National* furent donc en quelque sorte désignés comme un centre de ralliement pour l'opposition. Des paroles caractéristiques furent prononcées. De Shonen déclara que « le moment de la discussion était passé, qu'il importait d'agir, de traduire en actes les principes proclamés depuis longtemps, d'opposer la violence à la violence et de repousser la force par la force ». Des jeunes gens montèrent sur des chaises au Palais-Royal et provoquèrent des attroupements en lisant à haute voix les ordonnances. Mais comme une insurrection n'éclate pas tout d'un coup, ces attroupements se dissipèrent d'eux-mêmes. Le soir une douzaine de députés se réunirent chez Delaborde afin d'arrêter aussi les termes d'une protestation. Ils décidèrent de provoquer le lendemain une réunion plus nombreuse chez Casimir Périer qui, tout à fait opposé à une résistance violente, n'y consentit qu'à contre-cœur. Dans la soirée encore, des attroupements populaires se formèrent au Palais-Royal, au Carrousel ; on criait : « Vive la Charte ! à bas les ministres ! », on cassait les vitres du ministère des finances ; on lançait des pavés sur la voiture de Polignac et d'Hausez. Le gouvernement s'émut peu de ces manifestations. Le comte de Wall, commandant de la place de Paris, s'écria : « Ce ne sera rien, je vais faire faire des patrouilles ; avant deux heures elles seront en mouvement ! » Cependant les commerçants et les grands industriels avaient fermé leurs ateliers. La Révolution eut donc à sa disposition un nombre considérable d'ouvriers. Le 27, au moment même où les journaux royalistes publiaient des dithyrambes en l'honneur des ordonnances qui « venaient d'écraser les ennemis du trône et de l'autel », l'insurrection croissait et s'organisait. On dut à plusieurs reprises exécuter des charges de cavalerie dans le Palais-Royal où étudiants et ouvriers faisaient rage. Ils se défendirent à coup de moellons. Chassés, ils se portèrent sur l'hôtel des Affaires étrangères, pillant sur leur passage les boutiques d'armuriers. A peine dégagé, le jardin du Palais-Royal était envahi de nouveau. Un peloton de gendarmes fit usage de ses armes, blessant trois personnes, en tuant une. Des cris de vengeance retentirent. La foule arriva à un tel degré d'exaspération qu'il fallut faire soutenir la gendarmerie par la garde royale et par la ligne. Pendant ce temps, la réunion Casimir Périer n'aboutissait à aucune solution et s'ajournait encore au lendemain. Marmont, duc de Raguse, nommé gouverneur de Paris le matin même, commença à faire agir les troupes. Des bataillons occupèrent le Carrousel, la place Louis XV, les boulevards, la Bastille, le Palais-Royal, la place Vendôme, le Pont-Neuf. Des escadrons de cavalerie furent chargés de détruire les barricades qui sortaient de terre çà et là. L'une d'elles élevée rue de l'Echelle fut enlevée, non sans nouvelles morts d'hommes ; d'autres furent abattues ; mais, aussitôt la troupe passée, elles se relevaient. Le 27 au soir l'insurrection occupait l'Imprimerie natio-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nale, brûlait les corps de garde des gendarmes place de la Bourse, et les obligeait à battre en retraite, et comme les troupes reçurent l'ordre de rentrer dans les casernes vers onze heures, elle resta en fait maîtresse de la ville. On profita de la nuit pour accumuler des projectiles, rédiger et afficher partout des proclamations aux armes et à la vengeance.

Le 28, au matin, on apprit que le gouvernement avait mis Paris en état de siège et appelé de Versailles, de Courbevoie et de Saint-Denis, quelques régiments. Il se bornait à ces mesures absolument dérisoires, pensant toujours que « ce n'était qu'une émeute » et que « la monarchie n'était pas en danger ». Dès six heures, le conseil des ministres se réunit aux Tuileries et décida d'y siéger en permanence. Il reçut des rapports alarmants. Marmont, dès sept heures, écrivait au roi : « J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la dispersion des groupes qui ont troublé la tranquillité de Paris. Ce matin ils se reforment plus nombreux et plus menaçants. Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. » En effet, cette révolution avait construit des barricades dans presque toutes les rues, occupait l'Arsenal, l'Hôtel de Ville où flottait le drapeau tricolore, Notre-Dame où flotta bientôt un second drapeau et où le bourdon sonna le tocsin. Marmont lança quatre colonnes sur Paris : la première dut partir de la place Vendôme et gagner la place de la Bastille ; la seconde dut occuper le marché des Innocents et aboutir à la place de Grève ; la troisième fut chargée d'arriver aussi à la Bastille par la rue Richelieu et les boulevards et de revenir par la rue Saint-Antoine à l'Hôtel de Ville où elle rejoindrait la première colonne ; la quatrième, partant des Champs-Elysées, devait suivre les boulevards jusqu'à la rue Richelieu, puis retourner à son point de départ. Elles se mirent en mouvement vers midi. La quatrième seule put exécuter les ordres reçus. La première occupa bien l'Hôtel de Ville, mais elle y fut cernée et se trouva isolée des autres. La seconde put à peine tenir sur le marché des Innocents et il fallut pour la dégager et protéger sa retraite la faire appuyer par un bataillon suisse. Elle perdit beaucoup de monde. La troisième enfin parvint sans difficulté à la porte Saint-Denis, mais pour arriver à la Bastille elle dut employer l'arme blanche, les feux de peloton, le canon, et rentra épuisée aux Tuileries sans avoir pu gagner l'Hôtel de Ville. L'insurrection demeurait partout victorieuse, car le général Talon évacua par ordre l'Hôtel de Ville dans la nuit. Pendant la bataille, la réunion Casimir Périer se tenait chez Audry de Puyraveau. Deux parlementaires de race prenaient résolument la direction du mouvement : Laffitte et La Fayette. Une députation fut envoyée à Marmont pour le sommer « au nom de la loi et sous sa responsabilité personnelle de faire cesser le feu ». Naturellement, le maréchal répondit qu' « il n'avait pas qualité pour accepter cette proposition ». Le prince de Polignac, auquel fut présentée la même requête, déclara qu'il en référerait au roi. Un exprès fut envoyé à Charles X à Saint-Cloud. Le roi le chargea de dire au duc de Raguse « de tenir ferme, de réunir ses forces sur le Carrousel et sur la place Louis XV et d'agir avec des masses ». Des troupes furent appelées, de Beauvais, d'Orléans, de Caen, de Rouen, de Saint-Omer, de Lunéville. Marmont assurait qu'il tiendrait au Louvre et aux Tuileries pendant trois semaines. Il y concentra tous les soldats dont il pouvait disposer. Pendant la nuit, les élèves de l'Ecole polytechnique dirigèrent la construction de barricades cernant le Carrousel sur trois faces. Marmont dut se borner à prendre des mesures défensives. Il protégea la Bourse par deux bataillons suisses, le Palais-Royal par deux bataillons de la garde, la place Vendôme et ses alentours par deux régiments de ligne et la gendarmerie ; la Banque par cent hommes de la garde, le Carrousel par un bataillon suisse, les Tuileries par trois bataillons de la garde et six escadrons de lanciers ; le boulevard des Capucines, la rue Royale et les Champs-Elysées par deux bataillons de la garde et un régiment de chasseurs à cheval tirés de Versailles.

Le 29, dès cinq heures du matin, la bataille recommença. L'insurrection s'empara des Invalides et de l'Ecole militaire, attaqua le Louvre. La ligne qui occupait la place Vendôme fit défection ; il fallut dégarnir le Louvre pour y envoyer un bataillon suisse. Aussitôt les insurgés escaladèrent la colonnade et occupèrent les galeries. Les suisses durent se replier sur les Tuileries, furent poursuivis sur le Carrousel. Gendarmes et lanciers affolés battirent en retraite, suivis par l'infanterie. Les Tuileries furent envahies. Marmont s'établit à la barrière de l'Etoile qu'il ferma, reforma ses régiments et se porta sur Saint-Cloud. Ces nouvelles furent portées à Charles X par le général de Coëtlosquet. Paris était perdu pour la royauté. « La manière dont les troupes en sont sorties, dit le général, ne permet pas d'espérer que l'on puisse tenter de les y faire rentrer. » C'est alors que le roi se décida à changer le ministère et à rapporter ses ordonnances. Cependant le drapeau tricolore était hissé sur les Tuileries, l'archevêché était pillé, ainsi que le couvent du mont Valérien. La caserne de Babylone, toujours occupée par les suisses, était enlevée par une colonne commandée par Charras, Vaneau, Lacroix, Ouvrier. Vaneau, élève de l'Ecole polytechnique, fut tué ; les suisses furent massacrés avec leur commandant Dufay. Ce fut le dernier effort de la résistance. Au soir du 29, la bataille était terminée et le gouvernement vaincu manifestement.

Louis-Philippe se montra reconnaissant pour les auteurs de la Révolution qui lui valut un trône. La loi du 30 août 1830 décida que des récompenses seraient données « à tous ceux qui ont été blessés en défendant la cause nationale à Paris dans les glorieuses journées des 26-29 juil. », que les pères, mères, veuves et enfants de ceux qui ont succombé ou succomberont par suite de leurs blessures, recevraient des pensions ou secours ; que les personnes dont les propriétés auraient souffert par suite des événements seraient indemnisées aux frais de l'Etat ; qu'une médaille serait frappée pour en consacrer le souvenir. La loi du 13 déc. 1830 accorda par suite une somme de 2,400,000 fr. pour être répartie en pensions ou secours (cette somme fut accrue par des lois successives) ; elle créa, en outre de la médaille, une décoration spéciale pour les citoyens qui se seraient distingués pendant les Glorieuses et qui eurent droit aux honneurs militaires décernés à la Légion d'honneur. Enfin la loi du 9 mars 1833 consacra 900,000 fr. à l'érection d'un monument commémoratif sur la place de la Bastille. C'est la *colonne de Juillet* qui s'élève sur les tombes de 504 victimes des Glorieuses, et pour laquelle la ville de Paris dépensa de son côté une somme considérable.

JUILLET ou, plus exactement, JULIET, acteur et chanteur français, né à Paris en 1755, mort d'apoplexie foudroyante à Paris le 30 mai 1825. Après avoir été soldat, puis restaurateur, il prit le parti du théâtre et joua d'abord la comédie en province. Engagé, en 1790, au Théâtre-Français comique et lyrique de la rue de Bondy, il y obtint un succès éclatant dans *Nicodème dans la lune*, pièce du Cousin-Jacques, à laquelle il attira la foule pendant plus de cent représentations. Ce succès le fit appeler aussitôt au théâtre Feydeau, rival du théâtre Favart, où il débuta dès l'année suivante, et où il eut des succès continus. Doué d'une voix de basse sans grand caractère, il était chanteur assez médiocre, mais dans son genre excellent comédien, portant avec lui la gaieté et excitant irrésistiblement celle du public ; d'ailleurs, plein de naturel et d'originalité. Devenu sociétaire de l'Opéra-Comique en 1801, lors de la fusion sous ce titre des deux théâtres Favart et Feydeau, Juliet y continua brillamment sa carrière jusqu'en 1821, époque où il prit sa retraite.

JUILLEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey ; 704 hab.

JUILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 103 hab.

JUILLY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Meaux, cant. de Dammartin ; 1,073 hab. Stat. (à Dammartin) du chem. de fer du Nord. Une abbaye de chanoines réguliers avait été fondée en ce lieu vers 1182 ; le pape Urbain VIII la réunit en 1630 à la Congrégation de l'Oratoire qui y fonda l'année suivante le *collège* qui devait avoir par la suite une si grande réputation sous le nom d'Académie de l'Oratoire. Cet établissement fut supprimé par la Révolution, mais restauré depuis et il existe encore aujourd'hui. F. Bournon.

Bibl.: *Notice sur le collège de Juilly* par un ancien élève de cette Académie [le P. Adry] ; Paris, 1807, in-8. — Ch. Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly* ; Paris, 1867, in-8.

JUIN (Astron.). Nom du sixième mois de l'année pendant lequel le soleil paraît décrire le signe du *Cancer* ou de l'*Ecrevisse* tandis que la Terre décrit en réalité celui du *Capricorne*. C'est vers le 20 juin que le Soleil atteint sa plus grande déclinaison boréale : c'est l'époque du *solstice d'été* (V. ce mot).

Journée du 20 Juin 1792. — La manifestation de juin dont nous avons relaté ailleurs les causes (V. Assemblée, t. IV, p. 213) fut le prologue de la journée du *10 août* (V. ce mot) où périt la royauté. Elle fut organisée par Santerre, commandant du bataillon des Enfants Trouvés, par Fournier l'Américain, par le fameux Legendre et autres révolutionnaires qui avaient de l'influence sur les ouvriers du faubourg Saint-Antoine. Robespierre, Petion, Manuel l'ont sans doute inspirée.

Le 20 juin, dès onze heures du matin, Santerre se mettant à la tête d'un détachement d'Invalides, bientôt suivi de Saint-Huruge et d'une trentaine de mille hommes, se dirigea sur les Tuileries, dans le but apparent de planter, en commémoration du serment du jeu de Paume, un arbre de la liberté et d'apporter en passant un hommage à l'Assemblée nationale ; en réalité, pour présenter, fût-ce par la force, une adresse au roi. La garde nationale avait reçu l'ordre de ne pas agir contre les manifestants : elle fit mieux, elle participa en grande partie au mouvement. Santerre et Saint-Huruge, précédés de quelques musiciens, défilèrent dans la salle des séances de l'Assemblée nationale, avec toute leur armée, et l'on remarque, dit le compte rendu du *Moniteur*, que « plusieurs détachements de la garde nationale armée sont confondus dans la foule ». A trois heures et demie, ce défilé était terminé. La manifestation se dirigea alors sur la rue Saint-Honoré, la suivit jusqu'à la porte des Feuillants, força le passage et tourna par le Carrousel où elle pénétra, malgré les grenadiers de garde aux guichets. Les canonniers du Val-de-Grâce braquèrent leurs pièces sur la porte du château qui fut aussitôt ouverte. La foule encombre la cour ; une partie monte aux appartements pendant que l'autre hurle. Le roi est poussé dans une embrasure de fenêtre où Legendre le harangue : « Monsieur, vous êtes fait pour nous écouter. Vous êtes un perfide. Vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore ; mais prenez garde, la mesure est à son comble, le peuple est las de se voir votre jouet. » Pendant près de trois heures, Louis XVI subit l'assaut de la multitude. Des énergumènes, armés de piques, d'épées, tentent de l'assassiner. Mais son calme finit par agir sur les plus exaltés et lorsque enfin il a consenti à crier *Vive la Nation !* et à coiffer le bonnet rouge, on commence à crier : Vive le Roi ! et on abandonne la place. Petion harangue le peuple, juché sur un fauteuil : « Citoyens, vous venez de présenter légalement votre vœu au représentant héréditaire de la nation ; vous l'avez fait avec la dignité, avec la majesté d'un peuple libre... Retirez-vous, et en restant plus longtemps, ne donnez pas occasion d'incriminer vos intentions respectables. » On obéit sans difficulté et Santerre s'écrie : « Je réponds de la famille royale, qu'on me laisse faire ! » Il place une haie de gardes nationaux devant le roi, et à huit heures du soir le dernier manifestant a quitté les Tuileries.

Insurrection des 5 et 6 Juin 1832. — Les obsèques du général *Lamarque* (V. ce nom), le proscrit de la Restauration, le député libéral de Mont-de-Marsan, l'ardent défenseur de la Pologne, donnèrent lieu, à Paris, à une manifestation imposante, qui fut surtout organisée pour protester contre la manifestation que le gouvernement avait provoquée à l'occasion des obsèques de Casimir Périer.

Le 5 juin, le corps de Lamarque devait être transporté, par les boulevards, de la Madeleine jusqu'au pont d'Austerlitz : l'enterrement devait se faire à Mont-de-Marsan. Une foule immense précédait et suivait le char, avec des bannières, des insignes, des branches de feuillage. Jusqu'à la rue de la Paix, aucun incident ne se produisit. Mais là, le duc de Fitz-James, qui se tenait au balcon d'un cercle, ayant refusé de se découvrir, des pierres furent lancées dans les vitres de l'immeuble et les cris séditieux commencèrent à éclater : « A bas Louis-Philippe ! plus de Bourbons ! vive la République ! » Agents et gardes nationaux échangèrent des horions avec les manifestants. Boulevard du Temple apparurent les élèves de l'Ecole polytechnique qui, consignés dès le matin, avaient voulu quand même se joindre au cortège. Une acclamation formidable les accueillit. Enfin, au pont d'Austerlitz les orateurs : Lafayette, Clauzel, Mauguin, Saldanha, Surcognani, venaient à peine de prononcer leurs discours, qu'un cavalier parut tenant en main un drapeau rouge surmonté d'un bonnet phrygien. Aux cris : Vive la République ! poussés par l'artillerie de la garde nationale qui abandonne le gouvernement, les manifestants tentent de s'emparer du corps de Lamarque pour le mener au Panthéon. Les soldats de l'escorte déjouent cette tentative. Dès ce moment, c'est une insurrection qui éclate : les barricades surgissent, le peuple occupe tout l'E. de Paris jusqu'à la place des Victoires, et les quartiers compris entre la rue du Faubourg-Saint-Jacques et le Jardin des Plantes. Mais la répression devait être vigoureuse et ne rien présenter de ces incertitudes qui avaient perdu Charles X. Dès les premières nouvelles de troubles le roi était revenu de Saint-Cloud à Paris. Le maréchal Lobau avait été mis à la tête de toutes les forces militaires de Paris. Une batterie d'artillerie fut placée au Carrousel, deux escadrons de carabiniers occupèrent la porte Saint-Martin, quatre compagnies sous les ordres du général Schramm s'installèrent à l'entrée de la rue de Cléry. A six heures du soir, des dragons occupaient la place des Victoires. A huit heures, l'insurrection était circonscrite entre les boulevards, les quais, la Bastille et la pointe Saint-Eustache. On se battit jusqu'à minuit. Le 6 juin, dès quatre heures du matin, la lutte reprenait de plus belle. Les insurgés s'étaient fortement établis dans les rues étroites : Saint-Martin, Saint-Merry, Aubry-le-Boucher, des Arcis. Pour occuper l'entrée du faubourg Saint-Antoine, Schramm dut faire donner trois colonnes. A midi, Louis-Philippe fit une démonstration personnelle qui produisit grand effet : il parcourut à cheval la ligne des boulevards, la place de la Bastille, le faubourg Saint-Antoine, revint jusqu'aux quais. Mais l'église Saint-Merry tenait toujours. On dut employer le canon pour battre en brèche les barricades qui la protégeaient. Elles furent enlevées vers quatre heures à la baïonnette, après un combat acharné et des plus sanglants. Le gouvernement était vainqueur, mais huit cents morts et blessés demeuraient sur le terrain. Voici quelles furent les suites de sa victoire : un mandat d'arrêt fut lancé contre Armand *Carrel* (V. ce nom) ; de nombreuses arrestations furent opérées, des journaux de l'opposition saisis ; Paris mis en état de siège (7 juin), mais, la cour de cassation s'étant prononcée contre cette mesure, elle fut rapportée et les accusés envoyés devant le jury qui prononça 82 condamnations, dont 17 à mort, commuées en déportation. Des ordonnances prononcèrent la dissolution de l'Ecole polytechnique, de l'École vétérinaire d'Alfort, de l'artillerie de la garde nationale. D'autre part, les victimes des journées de juin obtinrent des concessions de places d'honneur dans les cimetières (ordonn. du 10 juil. 1832), des pensions (ordonn. du 13 déc. 1833, lois du 21 avr. 1833

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et du 20 juin 1836), et un grand nombre de décorations furent distribuées aux défenseurs de l'ordre.

Journées de Juin 1848. — Cette insurrection est née de la conception si fausse des *ateliers nationaux* (V. ce mot) et de la proclamation du droit au travail. Le gouvernement provisoire, fort embarrassé de cette armée de 120,000 travailleurs qui ne produisaient guère de travail effectif et dont l'entretien était très onéreux, se décida le 21 juin à prendre des mesures énergiques. Un arrêté de la commission exécutive, inséré au *Moniteur* du 22, ordonna purement et simplement le départ pour la province ou l'enrôlement militaire des ouvriers. « Le public — disait-elle — et les ouvriers eux-mêmes verront avec plaisir que par cette mesure on commence enfin la solution de cette grave question. » Ce pouvait être en effet l'opinion du grand public, mais non celle des ouvriers. Dès le 22 au soir, ils firent une vaste manifestation qui, partie de la place de la Bastille, parcourut les rues avec des torches. Le lendemain 23, à six heures du matin, ils se réunirent sur la place du Panthéon. Le commissaire de police voulut dissiper ce rassemblement et manqua d'être tué. Des barricades surgirent place du Panthéon à l'entrée de la rue Soufflot, rue Saint-Étienne-du-Mont, rue Saint-Jacques ; l'insurrection gagna bientôt tout Paris (barricades, faubourg Saint-Martin, tour Saint-Jacques, Popincourt, porte Saint-Denis, faubourg Poissonnière, La Villette). Le combat s'engage entre la garde nationale et les insurgés qui s'emparent des mairies des VIIIe et IXe arrondissements, réduisent à l'inaction un bataillon de ligne place des Vosges. Cavaignac, ministre de la guerre, avait à peu près 50,000 hommes à sa disposition. Il organise trois colonnes : l'une, confiée à Lamoricière, est chargée de s'emparer de la porte Saint-Denis et de marcher sur la Bastille ; la seconde, dirigée par Bedeau, occupe l'Hôtel de Ville ; la troisième, commandée par Damesme, commandant de la garde mobile, doit opérer sur la rive gauche. Une sorte de grand camp, établi entre les quais, les Champs-Elysées, la Concorde, l'Ecole militaire, les Invalides, protège l'Assemblée nationale. A onze heures la barricade de la porte Saint-Denis était enlevée, après un combat acharné et des plus meurtriers, par la garde nationale qui s'empara aussi de celle du faubourg Poissonnière. A la même heure, Arago enlevait celle de la mairie du Panthéon. Le général Bedeau, parti de l'Hôtel de Ville, dut employer le canon pour enlever la barricade du Petit-Pont à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Il y fut blessé ainsi que Bixio. La rue Saint-Jacques était dégagée. Mais une forte barricade entre la rue Saint-Jacques et la rue de La Harpe ne put être prise qu'à trois heures. Cependant Lamoricière arrivait difficilement jusqu'au Château-d'Eau et était forcé de demander du renfort, car les barricades qu'il enlevait retombaient presque aussitôt au pouvoir des insurgés. Cavaignac marcha à son secours. La formidable barricade élevée au croisement de la rue Saint-Maur et du faubourg du Temple fut défendue avec une furieuse énergie. Le combat cessa à la nuit : tout demeurait en suspens, les insurgés n'avaient reculé que de quelques pas. Cavaignac consacra toute la nuit à visiter les positions les plus importantes : l'Hôtel de Ville où il remplaça Bedeau, blessé, par le général Duvivier, l'Ecole de médecine, etc., et à organiser un convoi pour ramener de Vincennes des munitions qui commençaient à manquer.

Le 24, la lutte recommence dès trois heures du matin. Tout d'abord l'insurrection s'empare de la caserne des Minimes, pénètre dans la place Royale et menace l'Hôtel de Ville. Cavaignac, ayant reçu de l'Assemblée les pouvoirs les plus étendus, accorde une heure de trêve et lance des proclamations pour sommer les insurgés de mettre bas les armes. Ces proclamations sont portées par des représentants du peuple aux quartiers généraux de Damesme, Duvivier et Lamoricière. Mais elles ne produisirent aucun effet, et à onze heures le combat était repris. Le général Duvivier, bloqué dans l'Hôtel de Ville cherche à se dégager. Du côté du quai, il n'obtint aucun succès malgré une canonnade et une fusillade continues. Sur les autres faces il fut plus heureux, s'empara des barricades Saint-Merry et Sainte-Avoye et lança deux colonnes, l'une par la rue Saint-Martin, l'autre par la rue du Temple qui purent opérer leur jonction avec Lamoricière au Château-d'Eau. Au faubourg Poissonnière, on passa toute la journée à enlever les barricades qui protégeaient la forte position du clos Saint-Lazare. Au Panthéon, Damesme obtenait des résultats plus décisifs : il s'empara vers midi de la place Maubert, et, après de nombreux assauts et l'emploi réitéré de l'artillerie du Panthéon (midi et demi), débarrassa les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, des Carmes, de l'Ecole-Polytechnique, etc. Il commandait l'attaque des barricades de la rue de l'Estrapade, lorsqu'il fut grièvement blessé (il mourut le 29 juil.). Il fut remplacé par le général Bréa, qui le soir avait emporté la barricade de la rue Mouffetard et touchait au Jardin des Plantes. Cependant les gardes nationales des départements arrivaient sans cesse au secours du gouvernement et l'insurrection ne recevant aucun secours, on pouvait prévoir dès le 24 que la victoire resterait au gouvernement. Mais il dut chèrement l'acheter.

Le 25, Cavaignac lança une nouvelle proclamation aux ouvriers : « Venez à nous, venez comme des frères repentants et soumis à la loi, et les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. » Comme les précédentes, elle fut inutile. Lamoricière s'attacha à la prise du clos Saint-Lazare. Il y réussit, gagna le faubourg du Temple, le boulevard des Filles-du-Calvaire, avançant pas à pas avec les plus grandes difficultés. De son côté, Duvivier avançait avec la même lenteur, occupait la caserne des Célestins qui était sur le point de succomber, enlevait une à une toutes les barricades élevées rue Saint-Antoine et arrivait presque à la Bastille vers midi. Il fut blessé mortellement à l'une de ces attaques. La Bastille était hérissée de formidables ouvrages de défenses, notamment une barricade colossale qui barrait l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Pendant huit heures, l'artillerie vomit des projectiles contre cette barricade et les maisons avoisinantes sans résultats appréciables. Le général Négrier, qui avait succédé à Duvivier, était tué. On cessa le feu à huit heures du soir. Cependant, sur la rive gauche, le général Bréa, ayant terminé de déblayer la rue Mouffetard, avait remonté avec 2,000 hommes la rue du Faubourg-Saint-Jacques, il avait obtenu sans coup férir la reddition de la barrière Saint-Jacques, celle de la barrière d'Enfer, celle de la barrière de la Glacière. Mais il fut assassiné à la barrière de Fontainebleau où il continuait son rôle de pacificateur. Vers six heures, le colonel Thomson enlevait la barricade sans combat. A peu près à la même heure, Mgr Affre avait été mortellement blessé au faubourg Saint-Antoine, dernier refuge de l'insurrection.

Pendant toute la nuit on essaya inutilement de négocier. Des représentants se dévouèrent, se rendirent aux barricades, courant les plus grands dangers. Ils réussirent à se faire livrer sans combat la barricade de la place du Trône. Mais, sur d'autres points, la lutte continuait avec un acharnement exaspéré. Lamoricière n'obtint la soumission du quartier Popincourt qu'après avoir éprouvé des pertes sérieuses et à une heure et demie de l'après-midi. Cavaignac lança aussitôt cette proclamation : « Citoyens, soldats ! La cause sacrée de la République a triomphé. Votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire. Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable ; maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs et des vaincus ; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes. La justice aura son cours. Qu'elle agisse ; c'est votre pensée, c'est la mienne. » Cependant la lutte ne prit réellement fin qu'à huit heures du soir, après la prise des barricades de La Villette par le général Lebreton.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

En dépit des proclamations de Cavaignac, la répression fut atroce. Les prisonniers furent maltraités, entassés dans des locaux trop étroits où beaucoup périrent étouffés. Une horrible boucherie eut lieu le 26 à minuit sur la place du Carrousel. Des 12,000 personnes arrêtées, la plupart furent emprisonnées dans les forts, examinées par des commissions militaires et jugées par des conseils de guerre. Plusieurs milliers condamnées, contre tout droit, à la transportation par les commissions militaires, furent entassées sur les pontons. Les conseils de guerre appliquèrent la peine des travaux forcés sans mesure et sans contrôle. 6,374 prisonniers avaient été relâchés. L'armée et la garde comptaient plus de 1,600 morts, l'insurrection plus de 2,000. Beaucoup de journaux furent suspendus; une loi rétablit le cautionnement pour la presse politique. Emile de Girardin fut arrêté. La garde nationale fut en partie désarmée. Enfin Cavaignac fut élevé à la présidence du conseil des ministres.

Le gouvernement adopta les veuves et les enfants de ceux qui avaient succombé pour sa défense (24 juin 1848), ordonna (3 juil. 1848) la célébration à Paris d'une cérémonie funèbre, à laquelle assistèrent l'Assemblée nationale et tous les corps constitués (6 juil.) et des services funèbres en l'honneur des victimes dans toutes les communes de France. 75.000 fr. furent prévus pour cette cérémonie. Des secours extraordinaires furent distribués aux pauvres (25 juin), aux gardes nationaux blessés (29 juin), aux citoyens du dép. de la Seine (10 août et 19 sept.), un crédit de 3 millions ouvert aux associations ouvrières (5 juil.). En 1856 encore, on accordait 14,883 fr. 35 à titre de pension à des blessés de juin. Mais même en additionnant tous ces chiffres on n'obtiendrait pas la valeur approximative des pertes causées par cette redoutable insurrection.

Nous avons négligé à dessein le récit du contre-coup des événements sur l'Assemblée nationale. On le trouvera au mot Assemblée (t. IV, p. 217).

Journée du 13 Juin 1849. — Nous avons indiqué dans l'art. Assemblée législative (t. IV, pp. 219-220) les causes entièrement politiques de cette insurrection et montré comment les membres de la gauche socialiste avaient résolu de faire appel au peuple contre les décisions de la majorité, relatives à l'expédition de Rome. Le 12 juin au soir, quarante membres de la Montagne, des délégués de la presse et du comité des 25, se réunirent 6, rue du Hasard, et rédigèrent des proclamations, celle-ci entre autres. « Nous disons au peuple de se tenir prêt à faire son devoir; la Montagne fera le sien jusqu'au bout, nous avons sa parole; tous les républicains se lèveront comme un seul homme. » Les journaux : *la Vraie République*, *la Révolution démocratique*, *la Démocratie pacifique* renchérirent encore. On se décida pour une manifestation pacifique sur les grands boulevards. Le 13, dès neuf heures et demie à midi, un rassemblement immense se forma sur la place du Château-d'Eau. Il s'organisa ensuite en colonne et marcha par les boulevards sur le Palais-Bourbon.

Dès le 10, Changarnier avait rassemblé à Paris des troupes venues d'Evreux, de Versailles et d'autres garnisons prochaines. Elles étaient massées à la barrière du Trône. La Bastille, le Panthéon, le Palais-Bourbon furent occupés. Le 13, vers une heure de l'après-midi, trois colonnes, dragons, gendarmes et chasseurs à pied, furent lancées à la rencontre de la manifestation et, la chargeant à la hauteur de la rue de la Paix, la coupèrent en tronçons qui se rejettent affolés dans les rues adjacentes aux boulevards. La troupe parvient sans difficultés jusqu'à la porte Saint-Denis, après avoir enlevé des barricades sans importance. Cependant les manifestants continuent à faire du désordre dans les rues, pillant les armuriers, désarmant les gardes nationaux, criant: Aux armes! vive la Constitution! et parviennent à se réunir rue du Hasard où Ledru-Rollin, se mettant à leur tête, marche sur le Conservatoire des arts et métiers qui est bientôt envahi et où s'installe une sorte de Convention. Quatre barricades sont élevées pour protéger le Conservatoire. Des émissaires sont envoyés dans tous les quartiers populeux pour recruter une armée à la Convention. Mais rien ne bouge. Sur ces entrefaites, une compagnie de la 6e légion s'empare sans grand'peine de la barricade de la rue Saint-Martin, se fait soutenir par le 62e de ligne et pénètre dans le Conservatoire vers trois heures. Les représentants et les insurgés s'enfuient. L'émeute était étouffée: elle n'avait pas fait beaucoup de victimes. Il y eut des troubles à la même date en plusieurs villes de province: à Reims, à Lille, à Dijon, à Amiens, à Strasbourg, à Bordeaux, à Toulouse, à Perpignan, etc., mais ils n'eurent quelque gravité qu'à Lyon.

L'insurrection du 13 juin eut les mêmes conséquences que les précédentes: poursuites contre des représentants et des journalistes; lois contre la presse et la liberté de réunion; dissolution des gardes nationales; état de siège et, d'autre part, remerciements et pensions aux défenseurs de l'ordre.

JUINE. Rivière de France (V. Loiret et Seine-et-Oise).

JUIST. Ile de la mer du Nord, province de Hanovre, présidence d'Aurich, l'une des sept îles sablonneuses qui bordent les côtes de la Frise orientale. Longueur, 12 kil.; superficie, 6 kil. q.; population, 172 hab. Station de sauvetage pour les naufragés.

JUJOLS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette; 148 hab.

JUJUBE (Pâte de) (Pharm.). Voici la formule qui a été adoptée par le codex de 1884 :

Jujubes incisés, privés de leurs noyaux.	500 gr.
Gomme arabique.....	2.000 —
Sucre blanc.....	2.000 —
Eau filtrée.....	3.500 —
Eau distillée de fleurs d'oranger.....	200 —

On fait infuser les fruits dans la quantité d'eau prescrite, on passe avec expression et on fait fondre dans l'infusé la gomme préalablement lavée à l'eau froide. On passe à travers une toile serrée; on fait fondre le sucre au bain-marie, on ajoute l'eau de fleur d'oranger et on entretient le tout au bain-marie bouillant. Lorsque la concentration est suffisante, l'écume est enlevée et le liquide visqueux est coulé dans des moules en fer-blanc, légèrement huilés ou passés au mercure. On achève l'évaporation à l'étuve, en prenant soin de retourner la pâte de temps en temps, afin d'éviter la présence des bulles d'air. Pour obtenir une pâte transparente, il faut se servir de gomme arabique de belle qualité et opérer l'évaporation à une température modérée. Soubeiran supprime les jujubes, ce qui donne une pâte de gomme transparente. Si on tient à les conserver, comme le fait le codex, il faut préférer l'infusé au décocté, recommandé autrefois, inciser les fruits et les priver de leurs noyaux. En remplaçant le sucre blanc par les sirops de mou de veau, de violettes, de thridace, de coquelicot, d'orgeat, de guimauve, etc., on obtient les pâtes de *mou de veau*, de violettes, etc. Il est bon de les mettre au *candi* pour assurer leur conservation, car elles sont toutes plus ou moins hygroscopiques. Toutes ces pâtes sont béchiques, calmantes, adoucissantes. E. Bourgoin.

JUJUBIER. I. Botanique. — (*Zizyphus* T.). Genre de Rhamnacées, du groupe des Rhamnées, à périanthe pentamère avec ou plus rarement sans corolle. Les étamines, au nombre de cinq, sont superposées aux pétales; l'ovaire est à 2-4 loges uniovulées; le fruit est une drupe. Les Jujubiers sont des arbres ou des arbustes répandus dans les régions chaudes du globe. Leurs feuilles sont alternes, souvent coriaces, et accompagnées de deux stipules qui se modifient en épines droites ou crochues. Les fleurs petites, souvent jaunâtres, forment des cymes axillaires, parfois ombelliformes. On emploie en médecine, sous le nom de jujubes, les fruits drupacés du *Zizyphus vulgaris* Lamk (*Rhamnus zizyphus* L.), originaire de la Syrie, croit-on. Mûrs, ils sont rouge sombre, ovoïdes, des dimensions d'une olive; le mésocarpe, pulpe sucrée et mucilagineuse, constitue la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

seule partie active des Jujubes; le noyau est très résistant. Le *Z. lotos* Desf., des côtes de Tunisie, a des fruits comestibles presque sphériques. Le *Z. jujuba* Lamk est une espèce indo-chinoise, assez souvent cultivée dans nos jardins botaniques; ses fruits oliviformes sont comestibles, l'écorce est astringente. Le *Z. chinensis* Lamk possède des fruits comestibles qu'on substitue souvent aux vrais jujubes. Le *Z. spina-christi* W., de l'Egypte et de la Palestine, a un fruit astringent employé par les Arabes comme tonique et fébrifuge. Nous ne citerons pas les autres espèces dont le fruit est généralement astringent, tonique, dépuratif, etc. Dr L. Hn.

II. Arboriculture. — Ce petit arbre est cultivé pour ses fruits dans le midi de la France et en Algérie. Mais les surfaces consacrées à sa culture sont restreintes et c'est par pieds isolés qu'on le trouve le plus souvent dans les jardins. Le jujubier vient dans les sols médiocres, mais il y produit peu, et dans les bons terrains ce n'est guère que vers trente ans qu'il donne des fruits abondants. On élève le jujubier sur une seule tige et sa cime prend d'elle-même une forme arrondie. La multiplication s'obtient à l'aide de ses drageons. Hors de la région méditerranéenne le jujubier n'est plus qu'un arbre d'ornement sans grand intérêt. G. B.

JUJURIEUX (*Jusiriacum, Jusireus, Juzurieu*). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin; 2,737 hab. Il y a à Jujurieux une importante usine de moulinage de soie. Ancienne paroisse sous le vocable de saint Etienne, relevant de l'abbaye d'Ambronay qui y avait un prieuré.

JUJUY. Ville. — *San Salvador de Jujuy* est la cap. de l'Etat de Jujuy, située à dr. du rio Grande, à 1,240 m. d'alt.; 5,000 hab. C'est une ville bien bâtie avec de beaux jardins, qu'un chemin de fer relie à Buenos Aires. Elle fait beaucoup de commerce avec le Chili et la Bolivie auxquels elle vend ses bestiaux, ses bêtes de somme, son eau-de-vie, des peaux, des fruits, du sel. — Elle fut fondée en 1592 par Velazco.

Etat. — Etat de la République Argentine, 62,332 kil. q.; 66,000 hab. (en 1882). Situé au N.-O. de l'Argentine, confinant au N. et à l'O. à la Bolivie, au S. et à l'E. à l'Etat de Salta, il comprend deux parties très distinctes : 1° au N.-O. le plateau de la Puna de Jujuy qui prolonge les hautes terres boliviennes et dont l'alt. est de 3,500 m.; cette région, au climat froid et sec, est presque déserte; on l'appelle *despoblado;* il y croît surtout des cactus; 2° à l'E. de belles vallées encaissées entre des chaînons montagneux allongés du N. au S., ont un climat chaud et humide et sont très fertiles; les principales vallées sont celles du rio Grande et la Quebrada de Himahuaca. — La population est formée surtout de métis, de blancs et d'Indiens de la tribu Calchaqui; ces derniers sont encore à peu près purs dans les plateaux supérieurs, et beaucoup ne comprennent pas l'espagnol. Dans la Puna, les Indiens très clairsemés élèvent des moutons et des lamas. Dans les vallées orientales l'irrigation assure la prospérité des cultures (maïs, blé, riz, canne à sucre, tabac, etc.). Les richesses minières sont jusqu'à présent médiocres : un peu d'or et de sel, etc.

JULEP (Pharm.). Les potions transparentes destinées à être prises par cuillerées à bouche prennent le nom de *julep*. Les juleps sont constitués par de l'eau et des sirops. Autrefois, chez les anciens, ils ne contenaient que de l'eau et des mellites, notamment du miel rosat (en arabe, *jelâb; gul*, rose, *âp*, eau). Aujourd'hui, on ne donne guère le nom de julep qu'aux deux préparations suivantes, qui servent de véhicules aux autres potions dans les hôpitaux de Paris :

Julep gommeux

Gomme arabique pulvérisée.....	10 gr.
Sirop de gomme.....	30 —
Eau distillée de fleurs d'oranger....	10 —
Eau filtrée.....	100 —

On triture la gomme avec le sirop et on y ajoute les deux liquides. Dans les hôpitaux, où ce produit se prépare en grande quantité chaque matin, on emploie la gomme entière; on la dissout dans l'eau froide, on passe, on ajoute le sirop, puis l'eau aromatique.

Julep calmant

Sirop d'opium.....	10 gr.
Eau distillée de fleurs d'oranger....	20 —
Eau distillée de tilleul.....	120 —

Mélangez. — Les deux préparations qui précèdent ne diffèrent pas en réalité des potions ordinaires, dans lesquelles il n'entre pas de matières émulsives. E. Bourgoin.

JULES Ier (Saint), 36e pape, élu le 6 févr. 337, mort le 12 avr. 352. Fête le 12 avr. Il accueillit avec bienveillance Athanase qui s'était réfugié auprès de lui, vers 340. A la fin de l'année suivante, un concile tenu à Rome, déclara mal fondées les accusations portées contre cet évêque et contre Marcel d'Ancyre. Aussitôt après, Jules adressa aux évêques d'Orient une lettre dans laquelle il défendait énergiquement la légitimité de cette procédure et la valeur de la sentence prononcée. Ce jugement fut confirmé par le concile de Sardique (343) lequel décida, en outre, sur la proposition de Hosius, afin d'honorer la mémoire du bienheureux apôtre Pierre et l'évêque Jules, qu'un évêque condamné et déposé par les évêques de sa province pourrait faire appel à l'évêque de Rome. Si celui-ci estimait qu'il y avait lieu de recevoir cet appel, il commettrait les évêques d'une province voisine pour procéder à un nouvel examen de la cause et rendre un jugement définitif; dans cette instance, il pourrait déléguer des prêtres *a suo latere* pour surveiller la procédure, et même adjoindre aux juges des assesseurs désignés par lui. Lorsque Athanase fut autorisé à rentrer à Alexandrie, Jules écrivit aux Alexandrins pour les féliciter de leur fidélité et du retour de leur évêque. E.-H. Vollet.

JULES II (*Giuliano della Rovere*), 223e pape, élu le 1er nov. 1503, mort le 20 févr. 1513. Il était né au bourg d'Albizale, près de Vérone, en une année diversement désignée (1441 ou 1443), fils d'un frère de Sixte IV, de pauvre famille de pêcheurs, suivant plusieurs historiens, ou, suivant quelques autres, de l'illustre maison *della Rovere*. Il semble que cette dernière famille reconnut la parenté, après l'élévation de Sixte IV. Son oncle le fit successivement évêque de Carpentras, cardinal-prêtre au titre de Saint-Pierre-aux-Liens, archevêque d'Avignon (1475) et cardinal-évêque d'Ostie. En 1480, il fut envoyé comme légat en France, où il demeura pendant quatre années. Son influence ne paraît point avoir diminué sous Innocent VIII, mais elle le mit en conflit avec Roderic Borgia. Lorsque celui-ci devint le pape Alexandre VI, Julien se retira à Ostie, et quelques mois après en France, où il excita Charles VIII à entreprendre la conquête du royaume de Naples. Il l'accompagna dans son expédition et travailla à la convocation d'un concile pour juger et déposer Alexandre. A la mort de ce pape, il soutint la candidature d'Antoine Todeschini (Pie III), pour écarter celle du cardinal d'Amboise, qu'il avait pourtant incitée précédemment. Pie III était atteint d'une maladie incurable, dont il mourut quelques mois après (15 oct. 1503). Julien fut élu pour le remplacer et prit le nom de Jules, comme hommage à Jules César dont il admirait le génie. Ses adversaires prétendirent qu'il devait sa nomination à des moyens audacieusement simoniaques et à la faveur de César Borgia, à qui il avait fait les plus séduisantes promesses. On dit même qu'il avait réussi à lui persuader qu'il était son propre père, ayant été l'amant de Vanozza en même temps que Alexandre. D'où la haine de son rival. Pour faire face à ces accusations ou pour mettre un frein à l'ambition des autres, la sienne étant satisfaite, il publia une bulle (14 janv. 1505) déclarant nulle toute élection obtenue par simonie et ordonnant, dans ce cas, de poursuivre l'élu comme hérétique et d'employer contre lui le bras séculier.

Dès son avènement, Jules se proposa de faire apparaître

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

magnifiquement la souveraineté spirituelle de Rome, en la dotant du plus grand et du plus beau temple de la chrétienté. Il en confia la construction à Bramante, et la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre fut solennellement posée le 18 avr. 1506. Cependant les deux pensées inspiratrices de ce règne furent la restauration de la puissance temporelle du saint-siège et la conquête du titre de libérateur de l'Italie. Jules en poursuivit la réalisation avec une habileté, une énergie, une vaillance et une persévérance merveilleuses, mais aussi avec une audacieuse impudence dans l'emploi des moyens, et un complet mépris

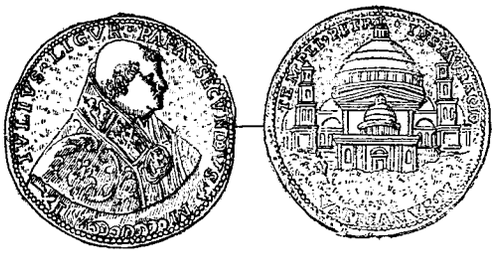

Jules II, médaille de Caradosso.

des réserves que le sacerdoce chrétien impose à ceux qui en sont investis. Moins de deux mois après son couronnement, il publiait une bulle déclarant que son devoir était de reprendre, même par les armes, les domaines enlevés à l'Eglise (3 janv. 1504). En même temps, il traquait César Borgia, à qui il devait son élection ; celui-ci dut s'enfermer dans le château Saint-Ange et acheter sa liberté en rendant les forteresses qu'il occupait. En 1506, les Baglioni furent chassés de Pérouse, et les Bentivoglio de Bologne. Les Vénitiens tenaient Ravenne depuis près d'un demi-siècle, Rimini, Faenza et d'autres villes, qu'ils avaient prises après la chute de César Borgia, et ils se montraient insensibles aux remontrances et aux menaces. Jules conclut avec Louis XII, roi de France, l'empereur Maximilien, Ferdinand d'Aragon et d'autres (1508) la *ligue de Cambrai*, déjà préparée à Blois en 1504. Aux armes temporelles, il ajouta les foudres de l'Eglise et lança contre ses adversaires l'excommunication et l'interdit. Les Vénitiens appelèrent au futur concile, mais, attaqués de toutes parts, ils furent bientôt réduits à se soumettre à toutes les conditions du pape. Il leur accorda l'absolution (24 févr. 1510) et se fit leur allié contre son premier allié, Louis XII, dont les conquêtes l'alarmaient.

Pour justifier cette rupture, Jules prit prétexte du refus que le roi faisait de rendre quelques villes sur lesquelles le saint-siège prétendait avoir des droits. Il obtint d'abord l'alliance des Suisses, que Louis XII s'était aliénés en leur refusant insolemment une augmentation de subsides, puis celle de Ferdinand, à qui il donna l'investiture du royaume de Naples. Un concile national, assemblé à Orléans, puis à Tours, affranchit le royaume de l'obédience de Jules et accorda des subsides au roi (sept. 1510). On y convint avec l'évêque Matthieu Lang, représentant de l'empereur, d'indiquer la convocation d'un concile général à Pise. Cette convocation ne fut formellement décrétée que l'année suivante par une assemblée générale du clergé de France. L'ouverture se fit le 1er sept. 1511. Il s'y trouvait quatre cardinaux chargés des procurations de trois autres, quinze évêques, quelques abbés français, les députés des universités de Toulouse et de Poitiers et quelques docteurs de Paris. Le pape ayant mis l'interdit sur Pise, le peuple s'insurgea et força le concile, après la IIIe session, à se retirer à Milan. Il y tint sa IVe session, le 4 janv. 1512. Les prélats étaient plus nombreux qu'à Pise, mais il ne vint aucun Allemand. Le 19 avr., on publia une troisième et dernière citation au pape Jules de comparaître ; le 21, il fut déclaré suspens pour contumace. Bientôt après, les Français, abandonnés par l'empereur, évacuèrent Milan ; les prélats les suivirent et se rendirent à Lyon, où ils prétendirent continuer le concile, mais ce fut sans succès. Le roi approuva leurs décisions par lettres patentes, et le pape mit le royaume en interdit. — Menacé et condamné par un concile schismatique, Jules avait trouvé expédient de le faire excommunier par un autre concile ; après huit années d'oubli ou de parjure, il s'était rappelé qu'au jour de son élection il avait promis par serment de convoquer un concile général. Cette assemblée, que les canonistes ultramontains appellent le *Ve concile général de Latran*, se réunit le 3 mai 1512. On y comptait alors quinze cardinaux, les patriarches latins d'Alexandrie et d'Antioche, dix archevêques, cinquante-six évêques, quelques abbés et généraux d'ordre, les ambassadeurs du roi Ferdinand, de Venise et de Florence. Dans la IIIe session (3 déc. 1512), Matthieu Lang, qui avait représenté Maximilien au concile de Tours, vint lire un acte par lequel cet empereur répudiait tout ce qui s'était fait à Tours et à Pise. Dans la IVe session (10 déc.), l'avocat du concile demanda la révocation de la pragmatique sanction de Bourges ; le 16 févr. 1513, une nouvelle monition fut décernée contre l'Eglise de France pour répondre de sa conduite à ce sujet.

Cependant, suivant un mot qu'on lui attribue et qu'il n'a peut-être point prononcé, mais qui le caractérise bien, Jules préférait l'épée de saint Paul aux clefs de saint Pierre, qui n'ouvrent point les forteresses. Tandis que les théologiens discutaient, il combattait, cuirassé et armé de pied en cap, pointant les canons et stimulant les assauts, étonnant les capitaines par son habileté et les soldats par son audace, souvent vaincu, jamais abattu. A la *sainte ligue* qu'il avait formée avec les Vénitiens, les Suisses et le roi Ferdinand, il parvint à rallier Henri VIII d'Angleterre et, enfin, l'empereur Maximilien. Les Français, chassés de l'Italie, furent réduits à défendre péniblement leur propre pays, assailli sur toutes ses frontières. Dans le partage des conquêtes, le pape s'adjugea Parme et Plaisance, détachées du Milanais. Les Etats de l'Eglise étaient reconquis et agrandis, mais l'Italie n'était point délivrée de ceux que Jules appelait des *barbares ;* il mourut, regrettant de n'avoir point encore vingt ans de vie pour achever son œuvre. — Ses ennemis lui reprochaient le défaut et le mépris des vertus que doit posséder un prêtre et particulièrement un pape, la duplicité, la violence, une haine cruelle, l'amour des armes, un goût immodéré pour le vin, la passion des femmes et même une autre passion. Il est avéré qu'il avait une fille, qu'il maria à Jean Jourdain des Ursins. Néanmoins, Guicharchin semble avoir bien jugé ce règne, en disant que Jules mériterait une gloire immortelle s'il avait porté une autre couronne que la tiare. Sa famille, sa fille même, ne purent obtenir de lui aucune faveur préjudiciable à la bonne administration de l'Etat. Mais il se montra le protecteur généreux et intelligent des lettres et des arts ; il donna à la ville de Rome un aspect nouveau et magnifique, et l'histoire associe son nom aux travaux de Bramante, de Michel-Ange et de Raphaël. E.-H. Vollet.

Bibl.: J.-B. Dubos, *Histoire de la ligue de Cambrai ;* Paris, 1709, 2 vol. in-12. — Dumesnil, *Histoire de Jules II ;* Paris, 1873, in-8. — Brosch, *Papst Julius II ;* Gotha, 1878, in-8.

JULES III (*Gian-Maria Giochi*, dit *del Monte*), 228e pape, élu le 8 févr. 1550, mort le 22 mars 1555. Il était né à Rome en 1487. Sa famille, de basse condition, devait son élévation à Jules II. Il fut nommé archevêque de Siponte, en remplacement de son oncle, sous Jules II, gouverneur de Rome sous Clément VII, créé cardinal-prêtre au titre de Saint-Vital, puis cardinal-évêque de Prœneste, par Paul III. A la mort de ce pape, il fut élu sur la recommandation de l'empereur Charles V et de Cosme de Médicis, contrairement à l'attente générale. Il avait été un des présidents du concile de Trente, pendant sa translation à Bologne. Dans le conclave, il s'engagea à réunir de nouveau le concile général à Trente. Cette convocation fut faite par bulle du 14 déc. 1550, pour le printemps suivant ; et la reprise des travaux fut effectuée le 1er mai 1551, sous la pré-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sidence du cardinal-légat, à qui le pape adjoignit deux évêques, à cause des plaintes et des soupçons résultant de ce que dans les précédentes sessions les trois présidents étaient des cardinaux. Jules s'était uni à Charles V contre Octave de Farnèse et Henri II, roi de France. Ceux-ci s'allièrent aux luthériens d'Allemagne. Lorsque Maurice de Saxe eut pris Augsbourg, le pape tira prétexte du danger auquel il prétendait que le concile était exposé, pour le suspendre, malgré les protestations des prélats espagnols (28 avr. 1552). En réalité, ce qui l'alarmait, c'était l'attitude de ces prélats réclamant la collation des bénéfices et, par suite, la restriction des privilèges de la cour de Rome. Profitant des embarras de l'empereur, il fit la paix avec ses voisins; puis, se désintéressant des affaires de l'Eglise et des affaires de l'Etat, il passa les deux dernières années de sa vie dans une villa près des portes de Rome. Il y vivait dans un mépris complet de ce que les profanes appellent décence, et faisait ses délices de la compagnie d'un jeune homme nommé Innocent, pour lequel il s'était épris d'affection étrange. Créé cardinal dès l'âge de dix-sept ans, ce garçon était devenu le canal des grâces dont le pape pouvait disposer. Jules III fut aussi un ardent ami des jésuites; il accorda à leur ordre une nouvelle confirmation et favorisa, par l'octroi de hauts privilèges, la fondation de leur Collège romain et de leur Collège germanique.

E.-H. Vollet.

JULES L'AFRICAIN (V. Julius Africanus).

JULG (Bernhard), orientaliste allemand, né à Ringelbach (Bade) le 20 août 1825, mort à Innsbruck le 14 août 1886. Il professa la philologie classique à Lemberg (1851), à Cracovie (1853) et à Innsbruck (1863). Il a fait d'excellents travaux de philologie et de mythologie comparée des peuples asiatiques. Il a réédité l'ouvrage de Vater, *Litteratur der grammatiken, Lexika und Wœrterbücher aller Sprachen der Erde* (Berlin, 1847); *Die Mœrchen des Siddhi-Kür* (texte kalmouk av. trad. et lexique; Leipzig, 1866); *Mongolische Mœrchensammlung* (av. trad., Innsbruck, 1868); *Die griechische Heldensage im Wirderschein bei den Mongolen* (Leipzig, 1869); *On the Present State of Mongolian researches* (Londres, 1882), etc.

JULIA (Ile) (V. Ferdinandea).

JULIA (*Gens*). Une des principales *gentes* de Rome. Les *Julii* étaient patriciens et originaires d'Albe d'où ils auraient été transférés à Rome après la destruction de leur cité. On les rencontre aussi à Bovillæ où Tibère dédia une chapelle en leur nom. Lorsqu'on remania ou fabriqua les légendes sur les origines romaines afin de les accommoder à la mythologie grecque, on donna aux *Julia* une généalogie divine identifiant Iule, leur ancêtre mythique, à Ascanius, fils d'Enée, donc petit-fils d'Anchise et de Vénus Aphrodite. César fit souvent allusion à l'origine divine de sa race, et lorsque celle-ci occupa l'Empire, les écrivains amplifièrent à l'envi la version officielle; elle forme, en particulier, le sujet de l'*Enéide*. On mêla un Proculus Julius à la légende de la disparition de Romulus; c'est lui qui aurait annoncé au peuple que le roi lui était apparu pour inviter les Romains à lui rendre les honneurs divins sous le nom de Quirinus.

Les membres connus de la *gens* Julia se rangent sous quatre noms de famille : *Cæsar*, *Julus*, *Libo* et *Mento*. — Toutefois, il n'est pas prouvé que la famille Libo fût patricienne. Son personnage principal est *Lucius Julius Libo*, consul en 267 av. J.-C., qui combattit les Sallentins en Apulie avec son collègue M. Atilius Regulus; ils obtinrent le triomphe. — Il n'y a aussi qu'un Mento qui vaille d'être nommé, *Caius Julius Mento*, consul en 431, qui fut battu par les Volsques et dédia un temple à Apollon. — Les deux autres familles de la *gens* Julia sont plus importantes. Celle des Iules joua un rôle aux Ve et IVe siècles av. J.-C. ; celle des Césars à la fin de la République.

La première comprend *Caius Julius L. F. Julus*, consul en 489; *Caius C. F.*, fils du précédent, consul en 482, du parti populaire ; il fut ensuite décemvir la première année (451) et l'un des négociateurs envoyés aux plébéiens retirés sur le mont Aventin ; — *Vopiscus*, fils et frère des précédents, consul en 473 ; — *Caius C. F. C. N.*, fils du second Caius, consul en 447 et 435 et peut-être en 434 (d'après Licinius Macer) ; — *Lucius*, fils de Vopiscus, tribun consulaire en 438, maître de la cavalerie en 431, consul en 430, fit voter une loi remplaçant les amendes en nature (bétail) par des amendes en argent ; — *Sextus*, tribun consulaire en 424; — *Caius L. F.*, fils de l'avant-dernier, tribun consulaire en 408 et 405, où il commença le siège de Veies, censeur en 393 ; — *Lucius*, frère du précédent, tribun consulaire en 401 et 397, vainqueur des Tarquiniens ; — un autre *Lucius*, tribun consulaire en 403; un autre, en 388 et 379; — *Caius*, dictateur en 352.

L'origine du surnom de Cæsar est inconnue : Spartien (*Vie d'Ælius Verus*, chap. II) indique quatre hypothèses : 1° ce serait un mot maure signifiant « éléphant », surnom donné à un Julius qui aurait tué un de ces animaux; 2° ce surnom lui viendrait de ce que sa mère aurait subi l'opération césarienne à sa naissance; 3° de sa chevelure abondante (*cæsaries*); 4° de la nuance azurée de ses yeux (*cæsii*). — On ignore également à quelle époque vécut le premier Jules appelé César. On trouvera dans l'ouvrage de Drumann (*Gesch. Roms*, t. III, pp. 113 et suiv.) la biographie de tous les membres de la famille. Le premier qui nous soit connu est *Sextus Julius Cæsar*, préteur en 208, gouverneur de Sicile. Il eut pour fils *Lucius;* de celui-ci naquirent : 1° *Lucius*, préteur en 183, gouverneur de la Gaule Cisalpine ; 2° *Sextus*, tribun militaire en 181. La première lignée disparaît avec un second *Lucius*, probablement fils du premier, préteur en 166. La seconde fut continuée par *Sextus*, fils de Sextus, édile curule en 165, consul en 157. Il eut pour fils : *Sextus*, préteur en 123, et *Lucius*, père de *Lucius* et de *Caius* Julius Cæsar Strabo Vopiscus qui fondèrent la gloire de la famille. Ils sont l'objet d'articles spéciaux (V. Cæsar). Lucius eut un fils, *Lucius*, consul en 64, du parti des nobles, légat de Jules César en Gaule (52); après la mort du dictateur, il resta dans la retraite, puis se rallia au parti aristocratique et fut mis le second sur la liste de proscription; sa sœur Julia le sauva. Cette *Julia*, fut femme de Marcus Antonius Creticus, remariée après sa mort avec P. Lentulus Sura, complice de Catilina. De sa première union naquirent trois fils, dont le célèbre triumvir. Elle travailla à réconcilier son fils avec Octave. — *Lucius*, fils du précédent Lucius, prit le parti de Pompée en 49 ; il fut chargé par lui à deux reprises de porter à César ses propositions de paix. Envoyé en Afrique, il persuada à Utique de capituler (46), et obtint son pardon, mais fut assassiné peu après.

On ignore la parenté précise qui existe entre les personnages dont nous venons de parler et dont la descendance disparaît, avec une autre branche qui les éclipsa. Le chef de celle-ci fut un *Caius*, peut-être fils du premier Sextus; il épousa Marcia qui prétendait descendre du roi Ancus Marcius; c'est peut-être lui qui écrivit vers 143 une histoire romaine en langue grecque. — Son fils aîné *Caius* fut préteur et mourut subitement à Pise en 84; c'est lui qui fut le père du dictateur; un fils plus jeune, *Sextus*, fut consul en 91 ; leur sœur Julia épousa le fameux C. Marius et fut mère de C. Marius le Jeune; elle mourut en 68 et son neveu Jules César prononça son oraison funèbre. La descendance de ce Sextus s'éteignit avec son petit-fils *Sextus*, partisan du grand César, qui fut assassiné en Syrie par ses soldats révoltés (46). — Les enfants de Caius furent Caius Julius Cæsar, le dictateur, et deux filles du nom de Julia; la première épousa L. Pinarius et Q. Pedius; la seconde épousa Atius Balbus et devint mère d'Atia, la mère d'Auguste ; elle mourut vers 52, et son petit-fils alors dans sa douzième année prononça son oraison funèbre. Pour compléter la nomenclature de la famille du grand César, nous rappellerons ses quatre femmes successives, Cossutia, Cornélia, Pompeia et Calpurnia ; de la seconde naquit *Julia* (83 ou 82), fiancée à Servilius Cæpio, mais mariée à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Pompée (59). Fort jolie et séduisante, elle eut pour son mari un vif attachement. Lors des élections édilitaires de 25, elle était enceinte; au cours d'une rixe la toge de Pompée fut ensanglantée; quand on la rapporta, Julia effrayée accoucha prématurément; elle mourut en couches l'année suivante. Elle fut enterrée au Champ de Mars et sa mort rompit un des plus forts liens entre son père et son époux. — Caius Julius *Cæsar* a été l'objet d'un article spécial (V. CésaR), de même que son fils *Cæsarion* (V. ce mot).

La gens Julia devenant famille impériale se confond avec la famille d'Auguste. Celui-ci avait pour sœur ainée *Octavie* (V. ce nom), femme d'Antoine. Il épousa successivement Clodia, fille de Clodius et Fulvia, Scribonia et Livia Drusilla. Il n'eut qu'un enfant, de sa seconde femme; mais il adopta le fils de sa sœur Octavie, *M. Marcellus*, puis ceux de Livie, Tiberius Nero (*Tibère*) et Nero Claudius *Drusus* (V. ce nom). Julie, fille unique d'Auguste et de Scribonia, née en 39 av. J.-C., morte en 14 ap. J.-C., n'avait que quelques jours lorsque ses parents divorcèrent. Elle reçut une éducation simple et austère, minutieusement surveillée par son père. En 25, elle fut mariée à son cousin Marcellus, héritier présomptif de l'Empire. Elle n'en eut pas d'enfants et, devenue veuve en 23, elle fut mariée à M. Vipsanius *Agrippa* (V. ce nom) dont elle eut cinq enfants : Caius Cæsar, Lucius Cæsar, Julie, Agrippine, Agrippa Posthume. Une seconde fois veuve en 12, il fut question de la marier au chevalier M. Proculeius, à un fils d'Antoine, à Cotiso, roi des Gètes; finalement on l'unit à Tibère. Cette union fut malheureuse; après la mort du fils qui en était né, la légèreté de conduite de Julie contribua à décider son mari à un exil volontaire (6 av. J.-C). La fille d'Auguste finit par exaspérer son père, par ses orgies publiques et peut-être même un complot contre lui; l'empereur, d'ailleurs, aigri par Livie, révéla en plein Sénat la honte de Julie, fit tuer ou exila ses complices et bannit la coupable dans l'île de Pandataria; sa mère vint l'y joindre; mais elle fut durement traitée, en prisonnière de droit commun; cinq ans plus tard, on la transféra à Rhegium et les rigueurs furent atténuées. Néanmoins Auguste exclut ses cendres de son mausolée et ne lui laissa aucun legs dans son testament. Tibère aggrava sa situation et elle mourut peu après. C'était une personne fort jolie, à en juger par les médailles, et spirituelle; Macrobe a conservé plusieurs de ses bons mots (sat. VI, 5). — Les cinq enfants de Julie représentent la descendance directe d'Auguste. Les deux fils ainés moururent jeunes. *Caius Cæsar*, né en 20 av. J.-C., mourut en 4 ap. J.-C.; son frère *Lucius Cæsar*, né en 17 av. J.-C., mourut en 2 ap. J.-C. Ces deux princes, soigneusement élevés par leur grand-père, furent gâtés dès l'enfance par les grandeurs, se montrant arrogants et vaniteux; ils furent nommés princes de la jeunesse et consuls avant l'adolescence. Caius, envoyé en Asie l'an I av. J.-C., occupa l'Arménie, fut blessé devant Artagera et mourut à Limyra (Lycie) le 21 févr. 4; son cadet l'avait précédé dans la tombe de dix-huit mois (à Marseille, le 20 août 2). On attribua naturellement ces décès prématurés à leur belle-mère. Caius avait épousé Livie ou Livilla, fille d'Antonia et du premier Drusus, sœur de Germanicus; Lucius était fiancé à Æmilia Lepida. — La seconde Julie, fille de la première, épousa L. Æmilius Paullus; elle hérita des vices et des infortunes de sa mère; son adultère avec D. Silanus la fit bannir dans l'île de Tremere sur la côte d'Apulie (9 ap. J.-C.); l'enfant né de ce commerce fut exposé comme bâtard; elle mourut au lieu de son exil en 28. On suppose que c'est elle qu'Ovide célèbre sous le nom de Corinne. Elle avait eu un fils, M. Æmilius Lepidus, et une fille, Æmilia Lepida, laquelle épousa Ap. Junius Silanus et en eut trois enfants, L. Silanus, M. Silanus et Junia Calvina, puis se remaria avec Drusus, fils de Germanicus. — La seconde fille de la première Julie fut *Agrippine* (V. ce mot), la vertueuse épouse de Germanicus dont elle eut six enfants : Nero, marié à Julie, fille de Drusus, le fils de Tibère; Drusus, marié à Æmilia Lepida; Caligula qui fut empereur; la seconde Agrippine, mère de Néron; Drusilla, mariée à L. Cassius, puis à M. Æmilius Lepidus; Livia ou Livilla, mariée à M. Vicenius, puis à Quintilius Varus. — Le dernier fils de Julie fut Agrippa Posthume, né en 12 av. J.-C., adopté par Auguste, en même temps que Tibère (4 ap. J.-C.); d'un caractère intraitable et sauvage jusqu'à la folie, il fut banni par son grand-père dans l'île de Planasia, sur la côte de la Corse, assassiné aussitôt après l'avènement de Tibère, probablement par ordre de Livie.

Les descendants d'Octavie, sœur d'Auguste, forment un second groupe qui fusionna avec le premier. Elle avait eu (avant son fils M. Marcellus), de son premier mariage avec Antoine, deux filles appelées *Antonia;* l'ainée naquit en 39, épousa L. Domitius Ahenobarbus et en eut un fils. Cn. Domitius, lequel se maria à Agrippine, fille de Germanicus et en eut l'empereur Néron; la seconde, née en 36, épousa Drusus, frère de Tibère, et en eut trois enfants : Germanicus (mari de la première Agrippine dont nous avons déjà nommé les six enfants), Livia ou Livilla et l'empereur Claude.

La famille de Jules César, continuée en descendance féminine et par des adoptions successives, fusionnée avec la *gens Claudia* s'éteignit à la mort de l'empereur Néron (68).

A l'époque impériale on trouve une quantité de personnes du nom de Julius parfaitement étrangères à la *gens Julia*. C'étaient soit des affranchis de celle-ci ou de la famille impériale, soit des gens qui prenaient son nom par vanité ou par adulation. Voici la liste des Julius étrangers à la *gens* et dont on trouvera la biographie à leur nom lorsqu'elle le mérite : Africanus, Agricola, Aquila, Aterianus, Ausonius, Bassus, Briganticus, Burdo, Calenus, Calidus, Callistus, Calvaster, Canus, Capitolinus, Carus, Celsus, Cerealis, Civilis, Classicus, Claudius, Cottius, Crispus, Densus, Diocles, Exsuperantius, Ferox, Firmicus, Florus, Frontinus, Fronto, Gabinianus, Gallienus, Græcinus, Granianus, Gratus, Hyginus, Leonides, Marathus, Martialis, Maximinus, Modestus, Montanus, Naso, Obsequens, Paris, Paullus, Pelignus, Philippus, Placidus, Pollux, Polyænus, Postumus, Priscus, Romanus, Rufinianus, Rufus, Sabinus, Sacrovir, Secundus, Servianus, Severianus, Severus, Solinus, Solon, Speratus, Titianus, Tutor, Valerianus, Vestinus, Victor, Vindex. A.-M. B.

Bibl. : Drumann, *Gesch. Roms*, t. III, pp. 114 et suiv. — Klausen, *Æneas und die Penaten*, t. II, pp. 1059 et suiv. — V. aussi les art. Auguste et Césaр.

JULIÆ (*Leges*). Sous cette dénomination, on peut faire figurer toutes les lois proposées par un magistrat appartenant à la famille des *Julii*. Les plus importantes sans contredit sont celles qui furent votées sur l'initiative de Jules César (*leges Juliæ Cæsaris*) et celles votées plus tard sur la proposition d'Auguste (*leges Juliæ Augusti*). On en trouve cependant qui sont antérieures à cette époque; telle la loi Julia (an 90 av. J.-C.), qui donne aux *socii* et aux *latini* la qualité de citoyens romains. Les *leges Juliæ* de César forment un vaste ensemble de mesures législatives destinées à établir les bases du nouvel ordre de choses fondé par César sur les ruines du régime aristocratique. Comme l'avaient déjà fait avant lui Sylla et Pompée, auxquels on doit une série de dispositions légales (*leges Corneliæ*, *Pompeiæ*) visant le même but, César tenta de consolider par des lois nombreuses son nouvel établissement politique. Ces lois, qui touchent à toutes les matières, peuvent se répartir en trois groupes principaux. Dans chacun de ces groupes, nous ne citerons que les dispositions les plus importantes. Les ouvrages qui traitent de la législation romaine, envisagée dans son développement historique, donnent, sous la rubrique *lex Julia* ou *leges Juliæ*, une complète énumération de ces lois. Quelques-unes sont de date incertaine, et on ignore si on doit les attribuer à César ou à Auguste. — Dans le droit politique

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et public, citons la loi agraire, *lex Julia Campana* (59 av. J.-C.), relative au partage des terres de Campanie ; la loi sur les dettes, *de mutuis pecuniis* (an 49 av. J.-C.) ; des *tabulæ novæ*, et, de la même année, la loi *de modo credendi, possidendique intra Italiam ;* une loi somptuaire de l'an 46, enfin la célèbre *lex Julia municipalis* (an 45 ou 46), donnant une organisation municipale identique à toutes les villes d'Italie. — Dans le domaine du *jus privatum*, on n'a guère à signaler qu'une *lex Julia judiciorum* relative à la confection des listes de *judices*. Les autres *leges judiciariæ* paraissent plutôt être du temps d'Auguste. — Bien plus nombreuses sont les lois ayant trait au droit criminel. Citons une *lex repetundarum*, une *lex de vi*, une *lex de majestate, peculatus* et *de sacrilegis*. — Auguste devait reprendre et pousser encore plus loin l'œuvre inaugurée par César. Mais son activité législative fut plus particulièrement consacrée à des réformes de droit privé. En matière politique, on ne peut guère citer qu'une loi somptuaire. Dans le *jus privatum*, on doit signaler en première ligne toutes les lois destinées à restaurer les anciennes mœurs en favorisant les mariages légitimes et en encourageant la paternité. Tel fut le but de la célèbre *lex Julia de maritandis ordinibus*, votée non sans une vive résistance (an 4 ap. J.-C.), et qui, complétée plus tard par la loi *Papia Poppæa*, forme avec elle le groupe connu sous le nom de lois caducaires (V. Caducum). Comme complément de ces lois, on doit mentionner la *lex Julia vicesimaria* ou *de vicesima hereditatium*. Viennent ensuite deux autres lois de droit privé qui sont des chapitres détachés de lois de droit criminel : la *lex Julia* relative à l'usucapion des immeubles occupés par violence, dépendance de la loi *Julia de vi*, et la loi *Julia de fundo dotali* se rattachant à la loi *Julia de adulteriis* et établissant l'inaliénabilité du fonds dotal. A signaler aussi la loi *Julia* rapprochée par les sources de la loi *Titia*, donnant aux magistrats la *datio tutoris*. Enfin peuvent figurer dans les lois ayant trait au *jus privatum* les importantes *leges judiciariæ* (*publicorum et privatorum judiciorum*) réglant la confection des listes de juges et qui, d'autre part, complétant la *lex Æbutia*, firent de la procédure formulaire la procédure de droit commun en matière civile, reléguant au second plan la procédure de la *legis actio*. Il faut y joindre la *lex Julia de cessione bonorum* sur la cession de biens. Dans le droit criminel, on mentionnera une *lex ambitus*, la loi *de vi publicata et privata*, la loi *Julia de adulteriis et de pudicitia*. De toutes ces *leges Juliæ*, il n'est parvenu jusqu'à nous que des fragments assez importants de la loi *Julia municipalis* (table d'Héraclée) et de minimes débris des lois *Julia de vi, de adulteriis, de maritandis ordinibus*, conservés dans les écrits des jurisconsultes. G. M.

Bibl. : Rudorff, *Rœmische Rechtsgeschichte ;* Leipzig, 1857, t. I, § 9, pp. 23-24. — Kuntze, *Cursus des rœmischen Rechts ;* Leipzig, 1879, § 299. — *Excurse uber rœmisches Rechts ;* Leipzig, 1888, pp. 219, 220, 221, 222 et *passim*. — Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*. — Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris, 1894, *passim*, au mot *Lex Julia*. — Bruns, *Fontes juris romani antiqui ;* Leipzig, 1893, nos 18, 20, 21, 23.

JULIAN, ILLAN ou **JULIEN**, comte visigoth et gouverneur de Ceuta. Il livra l'Espagne aux Arabes pour se venger, dit-on, du viol de sa fille, la Cava, deshonorée par le roi Roderik ou Rodrigo. Non content de pousser Mousa à envahir la péninsule, il lui fournit encore des vaisseaux, lui ouvrit ses villes et conclut un traité avantageux avec les infidèles. Le comte Julian suivit Tarik en Espagne et combattit à Jerez (711). C'est lui qui conseilla au chef berbère de marcher sur Tolède, au lendemain de la victoire, et qui aida les musulmans à s'emparer de Carmona. On ignore comment il finit. Suivant une tradition fort douteuse, rapportée par Mariana, les Arabes lapidèrent sa femme, une sœur du roi goth Witiza, et précipitèrent un de ses fils du sommet d'une tour, à Ceuta ; lui-même mourut en prison. Ce qui est beaucoup plus certain, c'est que son petit-fils se fit mahométan et prit le nom d'Abd-Allah. Julian, type du traître, le Ganelon espagnol, doit surtout sa célébrité aux romances et aux chroniques fabuleuses. (On le retrouve même dans le *Romancero* portugais.) Son existence, niée par Masdeu, est indiscutable aujourd'hui, grâce au témoignage des historiens arabes. Dozy (*Recherches*, etc.) essaye de prouver que Julian était byzantin et gouvernait Ceuta, non pour le roi Roderik, mais pour l'empereur grec. Cette assertion paraît en partie confirmée par ces paroles du chroniqueur Pero Lopez de Ayala : « Le comte don Illan n'appartenait point au lignage des Goths, mais à celui des Césars, ce qui veut dire des Romains (Romains d'Orient ou Byzantins). » Nombre de légendes postérieures à la conquête arabe obscurcissent son histoire. Lucien Dollfus.

JULIANE (Marie), reine danoise, princesse de Brunswick-Wolfenbüttel, née le 4 sept. 1729, morte à Fredensborg le 10 oct. 1796. Sœur du célèbre général prussien, Ferdinand de Brunswick-Wolfenbüttel, et belle-sœur de Frédéric II de Prusse, elle épousa en 1752 Frédéric V de Danemark, et eut pour fils Frédéric, père de Christian VIII. Elle ne gagna jamais la faveur populaire comme la reine Louise, première femme de Frédéric V. Ambitieuse et vindicative, elle fut à la tête de la conspiration qui renversa la reine Caroline-Mathilde et Struensée, et fit passer le pouvoir en ses propres mains et en celles de son fils. En 1784, une révolution de palais la força à se retirer à Fredensborg où elle passa les dernières années de sa vie.

JULIANGÈS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Malzieu-Ville ; 240 hab.

JULIANUS (V. Julien),

JULIANUS (Didius), empereur romain (V. Didia [*Gens*]).

JULIE, fille de Jules César, fille et petite-fille d'Auguste (V. Julia [*Gens*]).

JULIEN (Salvius-Julianus), jurisconsulte romain qui a vécu sous Adrien et Antonin le Pieux. Il atteignit aux plus hautes dignités. Membre du *consilium principis* sous Adrien, il fut successivement préteur, deux fois consul, *præfectus urbi*. Il est l'un des derniers représentants de l'école sabinienne. Sa réputation comme jurisconsulte engagea l'empereur Adrien à le charger de la coordination des règles du droit honoraire proclamées par les édits du préteur et des édiles : *edicti ordinatio*. Pour nous renseigner sur ce travail de codification d'une si haute importance, nous n'avons que les allusions que contiennent à ce sujet les constitutions de Justinien (*Tanta* et Δέδωκεν). L'œuvre de Julien fut transformée en un acte ayant force obligatoire générale par un sénatus-consulte. Comme écrivain juridique, Julien n'est pas moins connu. Son ouvrage capital est un traité dogmatique et pratique en 90 livres, où il suit le plan de l'Édit et qu'il a composé sous Adrien et Antonin. Tout l'ensemble du *jus civile* et du *jus honorarium* s'y trouve exposé, du livre I au livre LVIII. Les livres LIX à XC semblent plus particulièrement réservés au *jus novum*, œuvre des sénatus-consultes et aux lois des débuts de l'Empire. L'influence de cet écrit a été considérable. Elle persiste encore sous Justinien, dans le Digeste duquel une partie notable de l'œuvre de Julien a passé. Outre cet ouvrage, le juriste a laissé des *libri ad Urseium* et *ad Minicium* et un *liber singularis de ambiguitatibus*, auxquels le Digeste de Justinien a fait des emprunts. G. May.

Bibl. : 2, § 5, 18, Cod. Just., *De Vet. jur. enucl.*, I, 17 ; 3, § 18, Cod. *ibid.* ; 10, Cod. Just. ; *De Cond. indeb.*, IV, 5. — Krueger, *Histoire des sources du droit romain, Manuel des antiq. rom. de* Mommsen et Marquart, trad. Brissaud ; Paris, 1894, pp. 115 et suiv., 222 et suiv., in-8. — O. Lenel, *Palingenesia ;* Leipzig, 1889, t. I, pp. 318 et suiv. — Kuntze, *Cursus des rœmischen Rechts ;* Leipzig, 1879, § 301, 317, 319, in-8, 2e éd. — Du même, *Excurse uber rœmisches Rechts ;* Leipzig, 1880, p. 333, in-8, 2e éd.

JULIEN, dit *l'Apostat* (Flavius-Claudius-Julianus), empereur romain (361-63), né à Constantinople le 17 nov. 331 ou (332), mort à Tummara, sur l'Euphrate, le 26 juin 363. Il était fils de Julius Constantius et de sa seconde

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

femme Basilina; son père, issu du second mariage de Constance Chlore (avec Théodora), fut égorgé en 337 par ordre de Constance II, en même temps que ses deux frères Constantin et Dalmatius Hannibalianus. Julien était le quatrième enfant de Julius Constantius, les autres étant nés du premier mariage de celui-ci avec Galla; son frère aîné fut tué en 341 par ordre de Constance, sa sœur avait épousé cet empereur meurtrier des siens; le second fils Gallus, né en 325, fut élevé avec Julien; on les avait épargnés à cause de leur jeunesse et parce qu'aucun de leurs cousins des trois fils de Constantin n'avait d'héritier mâle. Les enfants furent élevés en Ionie et en Bithynie, puis à Macellum, en Cappadoce, près de Césarée, entourés d'honneurs, mais surveillés de près et espionnés. Les maîtres de Julien furent le grammairien Nicocles Luco et le rhéteur Ecebolus, sous le contrôle de l'eunuque Mardonius et d'Eusèbe de Nicomédie. Gallus reçut en 351 le titre de césar et le gouvernement de l'Orient; trois ans après, son indocilité lui coûta la vie. Julien, resté le seul héritier de la famille impériale, faillit périr; on le transféra à Milan auprès de l'empereur. L'impératrice Eusebia le prit sous sa protection et lui ménagea une entrevue avec Constance; il calma sa défiance et obtint d'aller vivre à Athènes (355) en compagnie des philosophes et artistes les plus célèbres de l'époque. L'empereur ne tarda pas à avoir besoin de lui. Le 6 nov. 355, il le fit proclamer césar, lui donna la main de sa sœur Hélène, dernier enfant de Constantin, et lui confia la préfecture des Gaules. Le timide philosophe avait voulu refuser. Il dut afficher une vive affection pour son soupçonneux cousin, fut entouré de ses créatures et dut lui rendre compte de tous ses actes.

Julien, en qui Constance ne voyait qu'un « mannequin impérial », se révéla grand général. Il se mit à l'école des militaires de l'armée de Gaule et en quelques mois acheva son éducation. La Gaule désorganisée par la révolte de Sylvanus était livrée aux bandes germaniques qui couraient jusqu'à Autun. Julien les refoula, les défit en Alsace, reprit Trèves et Cologne, puis se joignit à Constance en Rhétie (356). L'hiver venu, il divisa ses troupes; les Alamans vinrent à l'improviste l'assiéger dans Sens; abandonné par le général en chef Marcellus, le césar résista victorieusement. Constance rappela alors Marcellus et laissa le commandement complet à Julien, lequel témoigna sa reconnaissance en rédigeant le panégyrique de Constance et celui d'Eusebia. Son armée était réduite à 13,000 hommes, mais de bonnes troupes. Barbation, envoyé d'Italie à Bâle, en avait le double. Les Alamans passèrent entre eux et allèrent jusqu'à Lyon; Julien les vainquit au retour, Barbation se fit battre. Julien eut alors à combattre une levée en masse des Alamans; 35,000 passèrent le Rhin sous le roi Chnodomar; ils furent complètement défaits près de Strasbourg; 6,000 périrent; Chnodomar fait prisonnier fut envoyé à Constance. Le vainqueur franchit à son tour le fleuve, délivra 20,000 captifs romains, releva un ancien fort au confluent du Main et de la Nidda et imposa aux Alamans une trêve de dix mois (357). Il marcha ensuite contre les Francs, leur enleva leurs forts de la Meuse, confina les Saliens dans la Toxandrie, les Chamaves au delà du Rhin (358). Il prévint la famine en faisant venir de la Grande-Bretagne 600 bateaux chargés de blé. Il releva sept villes destinées à garder la frontière : Bonn, Bingen, Andernach, Neuss, etc. (359). Dans toutes ces opérations il fut assisté par Salluste, général et administrateur expérimenté. La capitation fut réduite de 25 à 7 *aurei*, mais exactement payée. Autant que l'armée, le peuple aimait le jeune césar. Julien fixait sa résidence, particulièrement en hiver, à Lutèce (Paris) où existent encore les ruines de son palais. Il consacrait une grande partie de son temps à écrire. Enfin libre, il avait pu jeter le masque et affirmer sa prédilection pour les vieux cultes et la philosophie païenne. Salluste et son médecin Oribase partageaient ces idées. Le préfet du prétoire, Florentius, annihilé, se vengeait par des dénonciations expédiées à Constance. Celui-ci rappela Salluste qui fut confiné en Thrace. Puis il prit texte de la guerre de Perse pour ordonner à Julien de lui envoyer en Orient la plus grande partie de ses auxiliaires. Ceux-ci s'étaient enrôlés à la condition de ne point servir au delà des Alpes. Ils se mutinèrent et proclamèrent Julien auguste. Il s'était sincèrement efforcé de les faire obéir à l'ordre impérial; l'événement accompli, il ne pouvait reculer sans assurer sa perte. Il écrivit à Constance pour lui raconter ce qui était arrivé et promettre sa fidélité s'il le ratifiait (360). L'empereur répondit d'abord avec modération, mais prépara la guerre et finit par exiger une soumission absolue. Julien qui, dans l'intervalle, avait battu de nouveau les Francs et les Alamans, promulgua une amnistie pour les partisans de Magnence, proscrits depuis sept ans, mit la frontière en état de défense et s'établit à Vienne. En 361, il entra en campagne, laissant en Gaule Salluste qui était accouru le joindre. Il divisa son armée en trois corps qui par les Alpes italiennes (sous Jovius et Jovinus), la Rhétie (sous Novitta), la Forêt-Noire et le Danube (sous Julien), se rendirent à Sirmium. Sa vitesse avait été foudroyante; il occupa sans coup férir Naïssus et le défilé de Succos entre l'Illyrie danubienne et la Thrace. Constance, surpris par ces nouvelles à Edesse, se mit en route, mais mourut à Mopsucrène (3 nov. 361). Tout le monde reconnut Julien qui fit solennellement ensevelir son prédécesseur dans l'église des Saints-Apôtres à Constantinople.

L'œuvre capitale du court règne de Julien fut sa réaction contre le christianisme et son effort pour instituer un gouvernement de philosophes. Il avait été chrétien jusqu'à sa vingtième année; son précepteur Mardonius et le philosophe Maxime lui inspirèrent l'amour de la vieille religion hellénique. La répulsion que lui inspirèrent les querelles sectaires des ariens et des orthodoxes, des novatiens, donatistes, etc., achevèrent de l'écarter du nouveau culte. Il manifesta ses sentiments dès qu'il fut le maître, rouvrit les temples le long de sa route, formula ses sentiments dans une lettre aux Athéniens. Ce changement fut accueilli paisiblement, même par les chrétiens; tous les exilés pour cause religieuse furent rappelés, et la tolérance proclamée par le nouveau souverain excita une satisfaction presque générale. Le paganisme qu'entendait restaurer Julien, ce fut, en réalité, un syncrétisme où, sous une théologie néoplatonicienne, furent combinés les mythes solaires de l'Asie occidentale et la vieille mythologie hellénique. Il constitua une sorte de nouvelle Eglise pour laquelle il rédigea une prière au Soleil, constitua un clergé avec un pontife suprême par province, essaya d'organiser près des temples un enseignement moral et religieux et une assistance publique. Il avait épuré la cour de Constantinople, vendu les eunuques, congédié la valetaille, de manière à réduire d'énormes dépenses inutiles. Il fit mettre en jugement les favoris de Constance, dont plusieurs furent exilés ou mis à mort. Il supprima les privilèges de l'Eglise chrétienne : juridiction volontaire des évêques, droit de recevoir des legs. Il favorisa ouvertement les païens. Il autorisa ceux qui avaient été spoliés par les chrétiens à revendiquer, c.-à-d. que les temples purent reprendre les biens dont on les avait dépouillés; juste en principe, cette mesure était dangereuse et provoqua des désordres. Julien fit plus : il interdit aux chrétiens l'enseignement des belles-lettres, leur ferma l'accès des fonctions publiques; en même temps, il rédigeait des écrits de polémique. Il n'y eut cependant aucune persécution, et Rendall et Naville sont d'accord pour déclarer que ce règne est un de ceux sous lesquels la liberté religieuse a été le mieux respectée.

En juin 362, Julien partit de Constantinople pour organiser une expédition contre les Perses. Le peuple d'Antioche le reçut froidement; l'incendie du temple d'Apollon à Daphné détermina quelques rigueurs contre les chrétiens. La population frivole et démoralisée accabla de sarcasmes l'empereur philosophe, lequel ne se vengea que par une satire (le *Misopogon*). Il autorisa les Juifs à re-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bâtir le temple de Jérusalem. Cependant il avait rassemblé 60,000 hommes et 1,000 bateaux escortés de 50 galères et autant de pontons pour combattre les Perses. Il mena son armée à Carrhes, confia 16,000 hommes à son parent Procope qui dut marcher sur l'Assyrie; lui-même avec sa flotte descendit l'Euphrate, enleva successivement les forteresses riveraines, Zaitha, Dara, Anathan, Thilutha, Archaiachala, Parascalmacha, Dacira, Ozogardna, Maceprachta, Pirisabora, Maogalmacha, et les rasa. Puis il engagea sa flotte dans le canal (Nahr-Malcha) qui unit l'Euphrate au Tigre; l'ennemi l'avait mis à sec; il y fit recouler l'eau et arriva devant Ctésiphon. Au lieu de s'attarder au siège de la grande cité, il remonta le Tigre, après avoir incendié ses navires; il projetait probablement d'unir ses forces à celles de Procope et d'envahir la Médie. Après plusieurs combats heureux contre les soldats de Sapor, l'empereur périt dans une escarmouche; se portant au combat sans cuirasse, il fut percé d'un trait; la blessure était mortelle, ses derniers moments furent d'un sage. Ce rêveur fut un des hommes les plus vertueux, des meilleurs administrateurs et des plus habiles généraux de son siècle. Le temps lui manqua pour rien faire de durable.

Julien a beaucoup écrit et à ce titre aussi mérite l'étude. C'était un fin lettré, imbu de culture grecque et n'employant guère la langue latine, bien qu'elle fût encore officielle. Il manque d'imagination et d'invention; son style est pur, mais gâté par des velléités poétiques; il imite visiblement les classiques; ses écrits ont un grand intérêt psychologique et historique. En première ligne, il faut citer les *Lettres;* l'édition Heyler (Mayence, 1828, in-8) en contient 83; un certain nombre semblent apocryphes; la plus importante est la lettre aux Athéniens de 361. Ses discours ou panégyriques (ἐγκώμιον) sont au nombre de 9 : 2 éloges de Constance; l'éloge d'Eusébie; l'éloge du Soleil (361), celui de la Mère des dieux; le traité contre les cyniques, les lettres à Salluste et Themistius sont les principaux. Le Καίσαρες ἢ Συμπόσιον (les Césars ou le Banquet) est une amusante satire des empereurs romains (362). Le Misopogon (Αντιοχικὸς ἢ Μισοπώγων) est une satire de la vie efféminée des gens d'Antioche rédigée au début de 363. Nous avons encore conservé 4 épigrammes insignifiantes. On a malheureusement perdu l'œuvre la plus intéressante de Julien, sa réfutation du christianisme (Κατὰ Χριστιανῶν, en 7 livres), achevée peu avant sa mort; Théodore II la fit détruire; on ne la connaît que par quelques extraits de Cyrille. Les œuvres complètes de Julien ont été éditées par Martin et Chanteclair (Paris, 1583, in-8, avec trad. latine, mais incomplet); par Petau (Paris, 1630, in-4, avec trad. et notes); par Spanheim (Leipzig, 1696, in-fol.) qui a amélioré le travail du précédent. Les meilleures éditions partielles sont, pour le *Misopogon*, celle de Harless (Erlangen, 1785); pour les *Lettres*, celle de Hertlein (Leipzig, 1875-76, 2 vol.); pour les écrits contre les chrétiens, celle de Neumann (1880, av. trad. all.). Talbot a donné une traduction des œuvres de Julien. A.-M. B.

Bibl. : Les œuvres d'Ammien Marcellin et de Libanius sont les sources principales avec le *Panegyr. Vet.* de Mamertinus et les propres écrits de Julien. Parmi les histoires générales, il faut consulter celles de Gibbon et de Duruy. Les principaux ouvrages spéciaux sont : de La Bléterie, *Vie de Julien.* — Neander, *Ueber den Kaiser Julian;* Leipzig, 1812; 2e éd., 1867. — Wiggers, *De Juliano Apostata;* Rostock, 1810 (réimpr. dans Illgen, *Zeitschr. für Hist. Theol.*, 1837). — Schulze, *De Juliani philosophia et moribus*, 1839. — Teuffel, *De Juliano;* Tubingue, 1844. — Strauss, *Der Romantiker auf dem Throne der Cæsaren;* Mannheim, 1847. — Semisch, *Julian der Abtrünnige;* Breslau, 1862. — Naville, *Julien l'Apostat.* — Rode, *Gesch. der Reaktion Kaiser Julians gegen die Christliche Kirche;* Iéna, 1877. — Rendall, *The Emperor Julian;* Londres, 1879. — Centerwall, *Julianus afhällingen;* Stockholm, 1884. — On trouvera une bibliographie complète dans l'ouvrage de Rendall, pp. 291 et suiv. — V. aussi les art. de Boissier et Martha, dans *Revue des Deux Mondes.*

JULIEN (Saint), métropolitain de Tolède, mort le 6 mars 690. D'origine juive, suivant une tradition sujette à caution, il se distinguait depuis longtemps parmi le clergé de Tolède, était lié avec le roi Wamba et avec son *palatinus* Ervigh, quand il fut nommé archevêque, le 29 janv. 680. Il est probable qu'il prit part à la révolution qui substitua Ervigh à Wamba parce que celui-ci avait voulu enrôler même les serfs de l'Eglise. Dès lors, le métropolitain fut le véritable maître du pays. Au 12e concile de Tolède, il édicta des mesures d'une sévérité excessive contre les juifs et fit décréter le fameux 6e canon, principe d'une centralisation exagérée du pouvoir ecclésiastique dans les mains du métropolitain de Tolède. Aux 14e (684) et 15e (688) conciles de Tolède, il se fit remarquer par ses réserves d'allure très indépendante à l'égard du pape (Mansi, *Collect. Concil.*, t. XII, p. 9). Parmi ses écrits (réunis et édités par F. Lorenzano, *Patrum Toletan... Opera;* Madrid, 1785, t. II, pp. 3-385, réimprimés par Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVI), l'*Historia Wambæ*, un panégyrique (éd. crit. de Duchesne, dans *Rerum Gallic. et Francic. Scriptores;* Paris, 1739, t. II, pp. 707 et suiv.), est seule importante. F.-H. K.

Bibl. : Felix de Tolède, dans l'appendice du *De Viris illustribus* d'Isidore de Séville. — A. Ebert, *Allg. Geschichte der Litterat. des M. A. im Abendland;* Leipzig, 1874, t. I, pp. 750 et suiv.

JULIEN (Le comte) (V. Julian).

JULIEN (Simon), peintre et graveur français, né à Toulon le 28 oct. 1735, mort à Paris le 23 févr. 1800. Elève de Carle Van Loo, il obtint le premier grand prix de peinture en 1760 et fut agréé de l'Académie le 9 mars 1783. Etant à Rome, il changea complètement sa manière, ce qui le fit surnommer Julien l'Apostat. A Paris, il décora la galerie du comte de Nivernais, fut ensuite protégé par le prince de Ligne et mourut dans la misère. Il peignit des tableaux d'histoire, de mythologie, des sujets religieux, laissa un grand nombre de dessins et des eaux-fortes. Plusieurs de ses œuvres sont au musée de Toulon. — On l'a pendant longtemps confondu avec son homonyme *Jean-Antoine* Julien, dit de Parme, né à Cavigliano (Suisse) le 23 avr. 1736, mort à Paris le 28 juil. 1799, aussi élève de Carle Van Loo, et dont les œuvres ne sont pas bien connues. G. P-I.

JULIEN (Jean), dit *Julien de Toulouse*, homme politique français, né à Nîmes en 1750, mort à Embrun le 17 déc. 1828. Pasteur protestant à Cette, puis à Toulouse, il y devint administrateur du dép. de la Haute-Garonne, et présida l'assemblée électorale de ce département, lors de l'élection des députés à la Convention. Elu lui-même le 4 sept. 1792. Il vota la mort de Louis XVI. Il fit partie du comité de Sûreté générale, puis de la commission des marchés, et comme tel prit la défense de Malus et de d'Espagnac, fournisseurs de l'armée et accusés de dilapidations. Complice de la falsification du décret du 17 vendémiaire an II, concernant la Compagnie des Indes, il fut décrété d'accusation avec Delaunay, Chabot et autres, le 26 ventôse an II; il réussit à se sauver et fut mis hors la loi. Il resta aux environs de Constance jusqu'à la chute de Robespierre, rentra alors, mais ne fut réadmis à la Convention que le 20 germinal an III. Julien ne passa point au Corps législatif, continua à résider à Paris, présida la Société populaire de la rue du Bac, au nom de laquelle il rédigea une adresse tendant à provoquer un décret pour proclamer la patrie en danger. Emprisonné après le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut détenu quelque temps à la Conciergerie. Après avoir obtenu sa mise en liberté, Julien passa à Turin, où il exerça la profession d'avocat et se retira à Embrun, après l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises. A. Kuscinski.

JULIEN (André), né à Chalon-sur-Saône en 1766, mort à Paris en 1832. Négociant en vins, il est connu par un ouvrage spécial : *Topographie de tous les vignobles connus* (Paris, 1816, in-8) qui renferme une énorme quantité de renseignements et qui a obtenu plusieurs éditions.

JULIEN (Stanislas), célèbre orientaliste français, mort le 14 févr. 1873. On remarque une certaine obscurité au sujet de la date de sa naissance; un mécanicien d'Orléans,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qui s'appelait Julien, avait deux fils : l'un, né le 13 avr. 1797, reçut le nom de Noël ; l'autre, né le 20 sept. 1799, celui de Stanislas. Le cadet partit jeune pour l'Amérique et y mourut. Son frère aîné prit son état civil et prétendit, sa vie durant, être Stanislas Julien, né en 1799. Quelles que soient les raisons qui l'aient poussé à faire cette substitution, c'est son nom d'emprunt qu'il a illustré, c'est celui sous lequel il restera connu. Stanislas Julien vint à Paris et suivit au Collège de France le cours de grec, professé par Gail ; en 1821, il fut chargé de suppléer son maître ; c'est alors qu'il édita *l'Enlèvement d'Hélène* de Coluthus, en traduisant ce poème en français, en latin, en italien, en anglais, en espagnol et en allemand. Ce n'était là qu'un tour de force ; il n'allait pas tarder à faire un usage plus profitable de ses aptitudes merveilleuses de linguiste en se consacrant à l'étude de la langue chinoise ; il se mit à l'école d'Abel Rémusat, au Collège de France, et, dès la première année (1824), se trouva assez avancé pour traduire en latin le livre du philosophe Meng-tse ou Mencius. Son activité scientifique fut dès lors infatigable. Lorsque Rémusat mourut en 1832, il était tout désigné pour lui succéder. En 1833, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de Saint-Martin. En 1832, il devint administrateur du Collège de France. Il eut une vieillesse attristée par des deuils successifs qui lui enlevèrent coup sur coup ses deux filles, sa petite-fille et sa femme.

Ses ouvrages, très nombreux, sont presque uniquement des traductions. En philosophie, il nous a fait connaître Mencius (1824), le traité taoïste des *Récompenses et des peines* (1835) et le *Tao-té-king* de Lao-tse (1842). Dans le domaine de la littérature pure, il a traduit plusieurs nouvelles et pièces de théâtre ; le *Tchao chi kou eul* ou *l'Orphelin de la Chine* (1834) ; *les Deux Jeunes Filles lettrées* (1860) ; *les Deux Cousines* (1864), etc. Parmi ces publications, il faut faire une place à part aux *Avadânas*, ou apologues indiens qu'il a extraits d'une encyclopédie bouddhique (1859) ; ces petits contes fournissent des renseignements précieux pour l'histoire de la migration des fables. — Stanislas Julien a souvent porté son attention sur les industries et les sciences en Chine : son *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie* (1837) ; son *Histoire et Fabrication de la porcelaine chinoise* (1856) ; ses *Notices sur les industries anciennes et modernes de l'empire chinois* (1864), peuvent être regardés comme ses meilleurs travaux en ce genre. Mais son principal titre de gloire nous paraît être sa traduction de la *Vie* et des *Voyages du pèlerin Hiouen-tsang* (1853, 1857-1858) ; cette œuvre considérable est une mine inépuisable pour l'indianisme ; grâce à elle, on a pu reconstituer en partie l'histoire et la géographie de l'Inde au VIIe siècle de notre ère ; l'intelligence de ce texte présentait des difficultés considérables, car il fallait deviner, sous les transcriptions chinoises fort imparfaites, les noms sanscrits qu'elles travestissent souvent d'une manière méconnaissable ; pour proposer des identifications exactes, Stanislas Julien se mit à l'étude du sanscrit et collationna pendant plusieurs années des dictionnaires bouddhiques polyglottes ; il a consigné le résumé de ses recherches dans sa *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois* (1861) ; cette méthode est peut-être plus rigoureuse en apparence qu'en réalité et ne rend pas superflus les vocabulaires sur lesquels elle se fonde ; elle est utile en suggérant des hypothèses plutôt qu'en donnant des certitudes. Outre les *Mémoires de Hiouen-tsang*, Stanislas Julien étudia, dans le *Journal asiatique*, plusieurs textes chinois relatifs à l'Inde ; il a réimprimé une partie de ces articles dans les *Mélanges de géographie asiatique et de philologie sinico-indienne* (1864). Vers la fin de sa vie, il consacra tout son temps à des travaux sur la langue ; de 1868 à 1870, il publia les deux volumes de sa *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise*, fondée sur la position des mots.

L'œuvre de Stanislas Julien décèle, malgré sa grandeur, certaines faiblesses qu'il n'est pas possible de passer sous silence. Il avait l'esprit peu philosophique et semblait étranger aux idées générales ; le sujet du texte qu'il traduisait ne lui importait guère ; il ne cherchait, dans ses travaux, que le mérite de triompher de difficultés exceptionnelles. Il n'a jamais tenté de pénétrer au delà des mots jusque dans l'âme chinoise ; les préfaces de ses traductions ne sont le plus souvent que des apologies personnelles. Il ne comprenait pas d'autre méthode que la méthode philologique et ne rendait point justice à la valeur des résultats qu'on peut atteindre par d'autres voies ; de là ses très regrettables polémiques avec Pauthier et Reinaud ; de là ses critiques assez déplacées de son ancien maître Abel Rémusat (*Rapport pour l'Exposition de 1867 ;* protestations de Mohl dans le *Journal asiatique*, 1868, t. XI, pp. 291-292, et de Barthélemy Saint-Hilaire dans le *Journal des savants*, mars 1868).

Quels qu'aient été les défauts de Stanislas Julien, on ne saurait, cependant, jamais trop louer la valeur éminente de ses ouvrages. Il n'a écrit que des traductions ; mais, dans une science à ses débuts comme la sinologie, c'est là ce qui constitue la base première et indispensable ; la marche régulière de l'esprit doit être de bien étudier les faits avant de formuler les hypothèses hardies qui, lorsqu'elles sont prématurées, retardent le progrès des connaissances au lieu de le hâter. D'ailleurs, par la méthode qu'il a appliquée à l'étude du chinois, Stanislas Julien s'est montré un véritable initiateur ; il a su le premier mettre en pleine lumière les règles de position qui jouent dans la langue chinoise le rôle des règles de morphologie dans nos langues classiques. Il a toujours interprété les textes avec une scrupuleuse exactitude, révélant ainsi aux sinologues qui l'ignoraient avant lui et qui l'ont souvent oublié après lui l'art de faire un mot à mot rigoureux. Ses traductions sont et resteront des modèles à peu près parfaits. Si l'on ajoute qu'il fut un acharné travailleur et que, grâce à lui, une notable portion de la littérature chinoise nous est devenue accessible, on reconnaîtra que ce singulier génie fut un des plus grands parmi ceux dont les études orientales puissent s'honorer. Ed. CHAVANNES.

BIBL. : On trouvera une bibliographie complète des œuvres de Stanislas Julien dans l'excellente notice que M. Wallon a consacrée à ce sinologue dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1884, t. XXXI, pp. 409-458.

JULIEN L'HOSPITALIER (Saint), *martyr*. On le dit mort vers 313. La fête de *saint Julien l'Hospitalier et de ses compagnons* est aujourd'hui fixée au 9 janv. ; mais elle est inscrite dans les anciens martyrologes, en un grand nombre de jours différents. Différents aussi, les lieux qui furent le théâtre de leur sainteté et de leur martyre : Antioche, suivant les uns ; l'Egypte, suivant les autres ; Antinopolis, suivant un ménologe grec. — Julien était d'illustre et opulente famille. Comme il désirait garder le trésor de toutes les vertus, il fit vœu de chasteté ; mais ses parents, dont il était le fils unique, le pressèrent de se marier. Jésus-Christ lui apparut en songe et lui ordonna de leur obéir. Il épousa *Basilisse*, riche, belle et pareillement fille unique de nobles parents. Dès qu'ils furent couchés dans leur lit nuptial, ils sentirent en la chambre une suave odeur de roses et d'œillets. Basilisse, émerveillée, demanda à son mari d'où venait cette odeur, puisque ce n'était point la saison des fleurs. Il répondit qu'elle venait, non de la saison, mais de Jésus, amateur de la chasteté, et qui donne la vie éternelle à ceux qui la gardent : « Je te la promets de sa part, ajouta-t-il, si tu veux que nous lui offrions ensemble notre virginité, vivant comme frère et sœur, pour nous rendre vaisseaux dignes de sa grâce. » Elle y consentit. Aussitôt, la chambre trembla et resplendit d'une merveilleuse lumière. Deux chœurs apparurent : l'un d'une grande multitude de saints, auxquels Jésus-Christ présidait ; l'autre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'innombrables vierges, au milieu desquelles se tenait la Vierge des vierges, Mère de Dieu. Le chœur des saints chantait : *Tu as vaincu, Julien, tu as vaincu.* Le chœur des saintes répondait plus mélodieusement encore : *Bénie soit Basilisse qui a suivi les saints conseils.* Ensuite, sur l'ordre de Jésus-Christ, deux hommes, vêtus de blanc, avec de larges ceintures dorées, serrèrent les époux l'un sur l'autre et leur remirent deux couronnes d'or. — Ces époux vierges consacrèrent leurs biens au soulagement des pauvres et des malades ; ils firent de leur maison un hôpital, où Basilisse prenait soin des femmes ; Julien, des hommes. Six mois avant la grande persécution que Maximien infligea aux chrétiens d'Orient, une colombe de feu apparut à Basilisse, portant, en lettres d'or, un message qui annonçait sa mort prochaine et celle de ses compagnes. Elles moururent bientôt de mort naturelle. Quand la persécution commença, le gouverneur de la ville, Marcien, homme jaloux du service des dieux et altéré du sang des chrétiens, voulut contraindre Julien à adorer les idoles. Comme le saint refusait, il fit brûler son hôpital et tous ceux qui s'y trouvaient. Mais lorsqu'on passait en ce lieu, aux heures où les offices divins se chantent, on entendait une musique céleste, et les malades étaient guéris en l'oyant. Julien fut cruellement fouetté de verges et de bâtons noueux ; l'officier qui présidait à ces tourments eut un œil crevé, d'un coup mal dirigé. Julien le lui remit : ce qui exaspéra furieusement le gouverneur. La constance du martyr et les miracles infiniment nombreux et prodigieux qu'il opéra convertirent le jeune Celse, fils unique du gouverneur, et vingt soldats chargés de la garde de la prison. On les jeta tous dans des chaudières remplies de poix bouillante ; le Seigneur éteignit le feu et les retira plus frais et plus brillants que l'or sortant de la fournaise. Alors Marcioline, femme du gouverneur, se convertit elle-même. On les exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre ; les bêtes vinrent leur lécher les pieds. Finalement, le gouverneur fit écorcher son fils et couper la tête aux autres, la décapitation étant le dénouement habituel de tous les martyres, lorsque les autres moyens d'exécution se sont montrés impuissants. — Le crâne de saint Julien fut apporté à Paris, du temps de saint Grégoire le Grand. La reine Brunehaut en fit présent aux religieuses qu'elle avait établies près d'Etampes. Des églises et des hôpitaux ont été fondés en beaucoup de lieux, sous l'invocation de saint Julien et de sainte Basilisse. E.-H. VOLLET.

JULIENAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu ; 1,145 hab. Juliénas relevait du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, et était siège d'une châtellenie qui fut vendue en 1537 par le cardinal de Tournon à Antoine du Lyon, conseiller au parlement de Paris.

JULIENNE. I. ASTRONOMIE. — *Année Julienne* (V. CALENDRIER).

II. BOTANIQUE. — Nom vulgaire de l'*Hesperis matronalis* L. (V. HESPERIS).

III. HORTICULTURE. — La julienne des dames (*Hesperis matronalis* L.) se plaît dans les terres un peu argileuses, substantielles. Elle comprend plusieurs variétés à fleurs blanches, violettes, rouges, simples ou doubles, très recherchées pour la décoration des plates-bandes. On la multiplie de graines semées en automne ou au printemps ou de boutures et d'éclats du pied, en pleine terre, après la floraison et avant la reprise de la végétation. La julienne de Mahon (*Malcolmia maritima* R. Br.), charmante petite plante à cultiver en corbeille et en bordure, se sème en place à l'automne ou au printemps. Floraison abondante, précoce, de courte durée. G. B.

IV. ART CULINAIRE. — Potage fait avec des carottes, des navets et du céleri, coupés en filets, que l'on fait passer au feu dans du beurre jusqu'à ce que les légumes soient légèrement colorés. On ajoute des poireaux, quelques feuilles de laitue, de choux et d'oseille, coupés de la même façon, très peu de cerfeuil sans les branches, et l'on mouille avec quantité suffisante de bouillon, puis on laisse cuire doucement pendant une heure. Peu de temps avant de servir, on peut mêler au tout des petits pois verts et autant de pointes d'asperges blanchies à l'eau bouillante.

JULIENNE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac ; 340 hab.

JULIENNE, religieuse de Liège (V. EUCHARISTIE, t. XVI, p. 720, col. 2).

JULIENNE DE BELAIR (V. BELAIR [Alexandre-Pierre]).

JULIENNES (Alpes) (V. ALPES).

JULIER. Col de Suisse, cant. des Grisons, qui conduit de la vallée de Oberhalbstein dans la Haute-Engadine. Son point culminant est à 2,287 m. au-dessus de la mer. La belle et bonne route qui traverse le col alimente les stations principales de touristes de la vallée de l'Engadine.

JULIER (V. JUILLER).

JULIERS. Ville de Prusse, district d'Aix-la-Chapelle ; 5,500 hab. Ses fortifications furent démantelées en 1860. C'est l'ancienne *Juliacum*, dont l'histoire se confond avec celle du duché dont elle fut la capitale.

DUCHÉ DE JULIERS. — Le duché de Juliers, dont le territoire actuel occupe 4,130 kil. q. peuplés de plus de 400,000 hab., est issu du *pagus Juliacensis*, administré au début du moyen âge par un comte. Le premier que l'on connaisse fut Gerhard, dans la première moitié du XIe siècle. Devenus héréditaires au XIIe siècle, les comtes de Juliers se trouvèrent, quand disparut le duché de Basse-Lorraine, acquérir l'immédiateté. *Guillaume V* reçut de Charles IV le titre de duc (1356). Son fils, *Guillaume VI* (1362), acquit par mariage le duché de Gueldre ; le frère de celui-ci, Gerhard, acquit de même le comté de Berg. A la mort de *Rainald IV*, *Adolphe IX*, duc de Berg, hérita des trois quarts de Juliers ; Jean d'Heinsberg, né d'une fille de Guillaume V, eut le dernier quart (1423). Le petit-fils du premier, Guillaume VIII, mourut sans héritier mâle (1511). Sa fille Marie avait épousé Jean le Pacifique, fils du duc de Clèves, qui réunit les deux duchés en 1521. Contre celui-ci, le duc Albert de Saxe invoquait des engagements des empereurs Frédéric III (1485) et Maximilien (1489) qui lui avaient promis l'expectative de Juliers et Berg ; ces droits furent réservés. A l'extinction de la maison de Clèves (1609), ils concoururent à compliquer le célèbre débat pour la succession de Clèves et de Juliers. Il a été exposé à l'art. CLÈVES. Juliers et Berg furent attribués au Palatinat, qui les conserva jusqu'à la Révolution française ; ces pays devinrent français en 1794, prussiens en 1814, sauf une parcelle attribuée aux Pays-Bas (prov. de Limbourg).

BIBL. : V. CLÈVES.

JULIERS (Guillaume de) (V. GUILLAUME DE JULIERS).

JULIN (Johan), naturaliste suédois, né à Vesteras le 26 sept. 1752, mort à Åbo le 29 mai 1820. Après un court séjour en Finlande, il s'établit, en 1783, comme pharmacien à Uléaborg, aux confins de la Laponie, où il passa presque toute son existence, contribuant, par une active et intelligente propagande, à remplacer dans le traitement des malades les pratiques superstitieuses par des procédés plus scientifiques. Il remplissait les loisirs que lui laissait sa profession par la publication de nombreux mémoires scientifiques parmi lesquels on remarque les suivants : *Försök till upphysning om Uleaborgs klimat* et *Berättelse om den i Kemi solken ; Österbotten grasserande pestsjukdom.* En 1814, il vint s'établir à Abo, où il mourut honoré et respecté de tous. Il était membre de l'Académie des sciences de Stockholm depuis 1791. — Ses fils, *John* (anobli en 1849) et *Erik*, suivirent ses traces et contribuèrent beaucoup au développement de l'industrie et de l'agriculture en Finlande.

JULIS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Pharyngognates, de la famille des Labridæ, ayant des écailles de dimensions ordinaires, une ligne latérale non interrompue, la tête entièrement nue, le museau médiocrement proéminent, mais non protractile, pas de dents canines postérieures et dix épines à la dorsale. Les formes de ce genre comprennent des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Poissons d'une magnifique coloration et de taille moyenne propres aux mers de l'Inde et de l'océan Pacifique. Il suffit de citer les *Julis*, *Cunaris*, *Triloba* et *Dorsalis*.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

JULIUS (V. Julia [*Gens*], en particulier le § final).

JULLIAN (Pierre-Louis-Pascal), homme politique et publiciste français, né à Montpellier en 1769, mort vers 1836. Il se destinait à la magistrature, quand les parlements furent supprimés par l'Assemblée constituante (1790). Il se signala peu après, à Paris, parmi les *chevaliers du poignard*, par un dévouement bruyant à la royauté, dut se cacher après le 10 août 1792, fut arrêté à Meudon le 8 oct. 1793 et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il prit ensuite, comme un des chefs de la *jeunesse dorée*, une part active à la réaction thermidorienne, mais se rallia à la Convention dans la journée du 13 vendémiaire et fut adjoint peu après à Fréron, envoyé en mission politique dans le Midi. Inquiété sous le Directoire, surtout après le 18 fructidor, il parut toujours suspect à Napoléon, qui l'exila plusieurs fois et, vers la fin de son règne, l'obligea de passer en Italie. Là Jullian s'attacha, en 1814, au roi Murat. Mais la chute de ce dernier le détermina (1815) à rentrer en France. Persécuté par la Restauration, il finit par se retirer à Bruxelles. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *Mémoire sur le Midi, présenté au Directoire exécutif* (Paris, an IV, in-8) ; *Fragments historiques et politiques* (*id.*, 1804, in-8) ; *Souvenirs de ma vie, depuis 1774 jusqu'en 1814* (*id.*, 1815, in-8) ; *Considérations politiques sur les affaires de France et d'Italie pendant les trois premières années du rétablissement des Bourbons sur le trône de France* (Bruxelles, 1817, in-8) ; *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne* (Paris, 1821, in-8) ; *Histoire du ministère de G. Canning* (*id.*, 1828, 2 vol. in-8). A. Debidour.

JULLIAN (Camille), historien français, né à Marseille le 15 mars 1859. Elève de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Ecole de Rome, il fut chargé d'une mission en Allemagne, puis nommé professeur d'histoire romaine et d'histoire de Bordeaux à la faculté des lettres de cette ville. M. Jullian a publié : *les Transformations de l'Italie sous les empereurs romains* (1883) ; *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (1886) ; *Inscriptions romaines de Bordeaux* (1887-90) ; *Gallia* (1892) ; *Ausone et Bordeaux* (1893) ; *Histoire de Bordeaux* (1894), etc. Il est l'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

JULLIANGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 977 hab.

JULLIÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Beaujeu ; 896 hab.

JULLIEN (Marc-Antoine), dit *Jullien de la Drôme*, homme politique français, né à Bourg-de-Péage (Drôme) le 18 avr. 1744, mort à Pisançon (Drôme) le 27 sept. 1821. Professeur et littérateur, ami de Mably, il fut un ardent partisan de la Révolution. Député suppléant de la Drôme à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, il fut élu par le même département à la Convention nationale, où il vota avec les plus chauds montagnards. Il vota pour la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Drôme, il rentra dans la vie privée après le 18 brumaire. Comme en 1815 il ne signa pas l'Acte additionnel, il ne fut pas compris en 1816 dans la proscription des conventionnels régicides. Sa femme, Mme Jullien (de la Drôme), a laissé une correspondance intéressante, dont M. Edouard Lockroy, son arrière-petit-fils, a publié une partie, sous ce titre : *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution* (Paris, 1881, in-12). F.-A. A.

Bibl. : Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné* ; Paris, 1856, 2 vol. in-8.

JULLIEN (Louis-Joseph-Victor, comte), général français, né à La Palud (Vaucluse) en 1764, mort en 1839. Il était lieutenant d'artillerie au régiment de La Fère en 1789 ; il devint ensuite aide de camp de La Fayette, fit la campagne du Rhin, sous Marceau, comme général de brigade et prit part à la campagne d'Egypte. De retour en France, il fut nommé préfet du Morbihan, puis conseiller d'Etat, et créé comte de l'Empire en 1809. Il vécut dans la retraite après 1815. Paul Marin.

JULLIEN (Marc-Antoine), dit *Jullien de Paris*, fils de Marc-Antoine (V. ci-dessus), homme politique et publiciste français, né à Paris le 10 mars 1775, mort à Paris le 4 nov. 1848. Très précoce, il se signala à la tribune des Jacobins dès l'âge de dix-sept ans. Condorcet, qui présidait le comité diplomatique de la Législative, le fit envoyer en mission à Londres (1792) avec le titre d'élève-diplomate. Il servit d'intermédiaire officieux entre les libéraux anglais et les hommes d'Etat de la *Gironde*. Puis il s'attacha à Robespierre, fut nommé aide-commissaire des guerres à l'armée des Pyrénées (1792-1793) et, le 10 sept. 1793, il reçut du comité de Salut public la mission de parcourir les départements de l'Ouest et du Midi, avec pleins pouvoirs pour y faire triompher la politique de la Montagne. Il vit Carrier à Nantes, faillit être fusillé par lui et le fit rappeler. C'est son séjour à Bordeaux qui donna à son nom une célébrité tragique ; il reçut la triste mission d'y capturer et d'y faire juger à mort les Girondins fugitifs et cachés, et il s'en acquitta avec un zèle impitoyable. Après le 9 thermidor, il fut arrêté comme robespierriste et ne recouvra sa liberté qu'à l'amnistie du 3 brumaire an IV. Sous le Directoire, il rédigea l'*Orateur plébéien*, feuille ardemment républicaine, se vit impliquer dans la conspiration de Babeuf, se déroba aux poursuites et réussit à se rendre à Milan, où il devint capitaine à l'état-major de la légion lombarde. Bonaparte le chargea de rédiger le *Courrier de l'armée d'Italie*, et, après des alternatives de brouille et de réconciliation, l'emmena avec lui en Egypte. Sous le Consulat et l'Empire, il fut successivement commissaire des guerres à l'armée d'Italie, chargé d'organiser l'école militaire de Fontainebleau, sous-inspecteur aux revues. En 1813, il fut arrêté à Milan pour avoir composé un mémoire contre le despotisme de Bonaparte. Lors de la première Restauration, employé d'abord pour l'organisation et l'inspection des corps d'artillerie, il fut bientôt disgracié comme libéral. Dès lors, il se consacra tout entier au journalisme et fut un des fondateurs de l'*Indépendant*, à la rédaction duquel son libéralisme le força bientôt à renoncer. Après un séjour en Suisse (1816-1817), il fonda la *Revue encyclopédique*, dont les rédacteurs formeront le personnel gouvernemental de la royauté de Louis-Philippe, sous laquelle Jullien de Paris n'occupa aucune fonction publique. — Il a publié de nombreux opuscules et laissé des mémoires inédits, dont M. Sarrut a donné quelques extraits. M. Edouard Lockroy a publié le journal de la mission de Jullien de Paris, sous ce titre : *Une Mission en Vendée* (1793) (Paris, 1893, in-12). F.-A. A.

Bibl. : Sarrut et Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*, t. VI.

JULLIEN (Pierre-Alexandre-Adolphe), ingénieur français, fils du précédent, né à Amiens le 13 févr. 1803, mort à Paris le 1er mars 1873. Entré en 1821 à l'Ecole polytechnique et en 1823 à l'Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1828, ingénieur en chef en 1838, inspecteur divisionnaire en 1852, inspecteur général en 1854 ; il prit sa retraite en 1858. Il avait brillamment débuté dans la carrière d'ingénieur par la construction des ponts-aqueducs du Guétin, sur l'Allier, et de Digoin, sur la Loire (canal latéral à la Loire). En 1839, il fut chargé des travaux du chemin de fer de Paris à Orléans et en 1844 de ceux du chemin de fer de Paris à Lyon ; il ne termina qu'en 1854 cette dernière ligne, qui subit une crise financière. En 1857, il devint directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Il a publié dans les *Annales des ponts et chaussées* (1834 à 1845) une dizaine de mémoires sur les pouzzolanes artificielles, sur la courbure des chaînes des ponts

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

suspendus, sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, etc. L. S.

Bibl. : F.-P.-H. Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingén. des ponts et chaussées;* Paris, 1884, p. 226.

JULLIEN (Charles-Edouard), ingénieur français, né à Paris en 1813. Ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, il fut successivement attaché à l'usine du Creusot, au chemin de fer P.-L.-M., aux aciéries de Rive-de-Gier. Il a écrit sur l'art de l'ingénieur un très grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont assez estimés : *Manuel du chaudronnier*, avec O. Valerio (Paris, 1846, in-18; 2e éd., 1873); *Manuel de l'ingénieur civil*, avec Schmitz (Paris, 1845, 2 vol. in-18, et atlas); *Traité théorique et pratique de la construction des machines à vapeur* (Paris, 1847, in-18, et atlas in-4; 2e éd., 1859); *Traité classique et pratique de la métallurgie du fer* (Paris, 1861, in-4, et atlas); *les Affinités capillaires et les phénomènes de la trempe* (Paris, 1866, in-12), etc. Il est, en outre, l'auteur de mémoires sur l'aciération insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et dans quelques autres recueils. L. S.

JULLIEN (Jean-Henri, ou John), historien genevois, né à Genève le 3 nov. 1818, mort à Plainpalais (Genève) le 17 avr. 1887. Il fonda en 1838 une librairie encore florissante et qui a édité nombre d'ouvrages classiques, de publications scientifiques et historiques. Son *Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois*, en 3 vol., sans nom d'auteur, fut commencée en 1843, mais la publication n'a été achevée qu'en 1863. Une nouvelle édition a été faite en 1889. E. K.

JULLIEN (Le P. Michel-Marie), mathématicien français, né à Lyon en 1827. Il a longtemps professé les mathématiques dans des établissements de la Société de Jésus, dont il fait partie. On a de lui, outre plusieurs mémoires originaux de géométrie et de physique mathématique publiés par les journaux spéciaux, un recueil très connu et très apprécié : *Problèmes de mécanique rationnelle* (Paris, 1853, 2 vol. in-8; 2e édit., 1866). L. S.

Bibl. : *Catalogue of scientific papers*, publié par la Soc. roy. de Londres, t. III et VIII.

JULLIEN (Philippe-Emile), homme politique français, né à Mer (Loir-et-Cher) le 10 juil. 1845. Avocat au barreau de Blois, collaborateur de la *Lanterne*, de la *Nation* et autres journaux radicaux, il fut élu député de Romorantin le 27 févr. 1881. Réélu le 21 août, puis aux élections générales de 1885, 1889 et 1893, il prit une part active aux débats parlementaires, combattit la loi sur les récidivistes, celle sur les manifestations séditieuses, l'expédition du Tonkin, défendit comme rapporteur la loi sur le renouvellement partiel et combattit le boulangisme.

JULLIEN (J.-B. Pierre) (V. Courcelles).

JULLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc; 376 hab.

JULLY-LÈS-BUXY (*Julliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, cant. de Buxy, arr. de Chalon-sur-Saône; 530 hab. Halte du chemin de fer de la ligne de Chalon à Roanne : Tuilerie, briqueterie, fours à chaux. Découverte d'antiquités et de monnaies romaines au lieu dit *les Houillères*. Ancien prieuré de l'ordre de Cluny. Ancienne commanderie de l'ordre de Malte.

JULLY-SUR-SARCE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 404 hab.

JULOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 272 hab.

JULVÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly; 239 hab.

JUMALA (Myth. finnoise). Ce nom signifie tout d'abord le dieu du tonnerre (de *jum*, tonner, et du suffixe *la*, demeure = demeure du tonnerre). Plus tard, il désigne, dans la mythologie finnoise, le dieu des orages, puis le dieu du ciel et enfin un puissant dieu en général. On lui rendait un culte célèbre dans le pays des Bjarma, sur la côte S. de la mer Blanche, où s'élevait sa statue colossale avec, sur les genoux, une coupe d'argent remplie de monnaies. On lui attribuait, comme dieu supérieur, la création du monde; c'est à lui que nous devons les jours heureux du printemps et c'est lui qui règle l'alternative du jour et de la nuit. Les hommes sont souvent nommés les *créatures de Jumala*, et on l'invoque en cas de maladie. Encore aujourd'hui, le paysan finnois exprime parfois sa reconnaissance par les mots : *Kost' Jumala* (que Jumala te le rende). Il est souvent surnommé *Ylijumala*, le dieu supérieur, ou aussi *Ukko*, le vieillard.

JUMART (Zool.). Mulet ou hybride imaginaire que les anciens zoologistes supposaient pouvoir résulter de l'accouplement du cheval avec la vache ou du taureau avec la jument. C'est l'*Onotaurus* des auteurs latins.

JUMEAU. I. Physiologie. — Enfants jumeaux. — Enfants nés d'un même *accouchement* (V. ce mot, t. I, p. 330), en général au nombre de deux, rarement de trois, plus rarement de quatre. Ils ont presque toujours entre eux une très grande ressemblance et un vif attachement mutuel; leurs goûts et leurs sentiments sont les mêmes; ils éprouvent les mêmes maladies et bien souvent leur existence est aussi la même. — On a vu des jumeaux le corps attaché l'un à l'autre et vivant d'une vie commune tels que les frères Siamois, Millie-Christine.

II. Anatomie. — Muscles jumeaux. — Les jumeaux ou gastrocnémiens constituent, avec le soléaire, les muscles du mollet. Ils s'attachent, l'un à la partie supérieure du condyle interne (jumeau interne) du fémur, l'autre (jumeau externe) à la partie supérieure du condyle externe. De chacun de ces chefs procède un corps charnu aplati qui descend en convergeant vers son congénère du côté opposé pour se jeter avec lui sur une aponévrose nacrée qui s'unit, au-dessous du milieu de la jambe, à celle du muscle soléaire pour constituer avec elle l'origine du tendon d'Achille. Le tendon d'insertion du jumeau externe contient assez souvent un os sésamoïde dans son épaisseur; au-dessous de celui du jumeau interne on trouve ordinairement une bourse séreuse. Les deux jumeaux limitent les deux côtés inférieurs du losange poplité (creux poplité).

Nerfs jumeaux. — Nerfs qui viennent du sciatique poplité interne et innervent les muscles jumeaux.

III. Mathématiques. — Points jumeaux. — ABC étant un triangle, et P un point du plan, les symétriques des circonférences PAB, PBC, PCA par rapport aux côtés AB, BC, CA, se coupent en un même point Q; on dit que les points P et Q sont des points jumeaux. On les appelle quelquefois aussi points *isoptiques*.

JUMEAUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 381 hab.

JUMEAUX. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Issoire, dép. du Puy-de-Dôme; 1,179 hab. Fabriques de passementerie. A Mailhat, église romane du XIIe siècle avec une abside à trois faces formant trois absidioles.

JUMEAUX (Les). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Saint-Loup; 434 hab.

JUMEAUX (V. Deux-Jumeaux).

JUMEL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 307 hab.

JUMEL (François-Henri), homme politique français, né à Mont-de-Marsan le 5 sept. 1847. Avocat au barreau de Mont-de-Marsan, il fut élu député des Landes le 14 févr. 1886 et réélu aux élections générales de 1889 et 1893. Membre de la gauche, il appuya la politique radicale et combattit le boulangisme.

JUMEL DE BERNEVILLE (V. Aulnoy [Comtesse d']).

JUMELLE. I. Physique. — On nomme ainsi l'ensemble de deux lunettes de Galilée, posées de façon à permettre la vision binoculaire. Pour la théorie de cet appareil, V. Lunette de Galilée.

II. Anatomie. — Artères jumelles. — Elles viennent de l'artère poplitée et irriguent les muscles jumeaux.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

VEINES JUMELLES. — Elles correspondent aux artères du même nom et se jettent dans la veine poplitée.

III. Marine. — Les jumelles sont des pièces de bois qui s'appliquent, soit sur un bas mât craqué, soit sur une vergue, afin de les consolider et de permettre de s'en servir, jusqu'à l'arrivée dans un port, où l'on puisse remplacer la pièce avariée. Les jumelles ont l'épaisseur voulue pour l'effort à supporter ; elles sont entaillées de façon à se juxtaposer parfaitement à la pièce que l'on veut consolider. Leurs extrémités doivent dépasser la craquelure de la vergue ou du mât. Elles sont maintenues exactement appliquées contre eux, au moyen d'amarrages appelés *veltures* (V. ce mot) fortement *trésillonnées* (V. ce mot) dont le nombre dépend de la longueur de la jumelle.

IV. Imprimerie (V. PRESSE).

V. Art héraldique. — Pièce héraldique composée de deux fasces très amincies, c.-à-d. au tiers de leur largeur ordinaire et posées l'une sous l'autre. Deux jumelles sont donc quatre petites fasces; trois jumelles, six. Les jumelles sont appelées jumelles en pal, en bande ou en barre, lorsqu'elles sont formées par l'assemblage de ces pièces, toujours amincies et posées deux par deux. On ne les nomme simplement jumelles que lorsqu'elles sont composées de fasces; alors on dit : *d'azur, à trois jumelles d'or.* G. de G.

JUMELLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant de Saint-André ; 134 hab.

JUMELLES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué ; 1,514 hab. Stat. (Jumelles-Brion) du chem. de fer d'Orléans, ligne de La Flèche à Saumur.

JUMELLIÈRE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé ; 1,409 hab. Stat. du chem. de l'Etat, ligne de Niort à La Possonière.

JUMENCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 200 hab.

JUMENTÉS (Zool.). Ordre de la classe des Mammifères créé par Storr (1780) qui n'y plaçait que le seul genre cheval (*Equus*). P. Gervais (1854) a proposé de distinguer sous ce nom les Ongulés non ruminants (à l'exception des Eléphants et des Cochons), c.-à-d. les *Périssodactyles* (V. ce mot) des paléontologistes modernes. Dans la nature actuelle, cet ordre ne comprend que les genres *Rhinocéros*, *Daman*, *Tapir* et *Cheval*, ou les Pachydermes ordinaires et les Solipèdes de Cuvier (V. ONGULÉS).

JUMET. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi ; 24,000 hab. Stat. des chem. de fer de Luttre à Charleroi et de Piéton à Fleurus. Exploitations de charbonnages et de carrières, importantes verreries, fonderies, laminoirs, brasseries et distilleries.

JUMIÈGES (*Gemeticum*). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair, sur la rive droite et dans une boucle de la Seine de 22 kil. de circuit, occupée en partie par la forêt de Jumièges ; 1,027 hab. Stat. (Yainville-Jumièges) du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Barentin à Caudebec. Commerce important de fruits, volailles, légumes, exportés pour la plupart en Angleterre. L'origine de Jumièges est due à une célèbre abbaye fondée en ce lieu vers 665 par Saint-Philibert. La légende y place le tombeau des « énervés de Jumièges », qui auraient été deux fils de Clovis II, mutilés pour s'être révoltés contre leur mère Bathilde, abandonnés sur une barque au courant de la Seine et recueillis dans l'abbaye ; ou encore les ducs de Bavière, Tassilon et Théodore, prisonniers de Charlemagne et relégués à Jumièges. Deux statues tombales, conservées jusqu'à nos jours, ont sans doute donné naissance à cette légende. Détruite par les Normands au IXe siècle, l'abbaye fut restaurée en 928 par le duc de Normandie, Guillaume Longue-Epée, et subsista jusqu'en 1790. De magnifiques ruines, devenues propriété particulière, s'élèvent encore sur l'emplacement de l'ancienne abbaye. De l'église, bâtie de 1040 à 1067, il reste la nef effondrée, la façade surmontée de deux tours et des débris du chœur reconstruit au XIIIe siècle. Sur le flanc Sud de l'église abbatiale s'élève l'église de Saint-Pierre, reconstruite au XIVe siècle sur l'emplacement de l'église carolingienne bâtie par Guillaume Longue-Epée, dont il subsiste de précieux débris ; la chapelle Saint-Martin, construite au XVe siècle, s'appuie à son tour sur l'église Saint-Pierre. A côté de la tour du Sud s'élève la salle des Hôtes du XIIe siècle, remaniée au XVe siècle, pour servir de salle des gardes aux appartements de Charles VII, qui y séjourna à plusieurs reprises. Il s'est conservé également la salle capitulaire du XIIIe siècle, qui renferme des tombeaux d'abbés et de prieurs, le palais abbatial du XVIIe siècle, le logement du portier, des communs, des ruines de la bibliothèque, des murs de clôture, un puits et l'ancien pilori. Une communauté de moines bénédictins a récemment acquis tous ces bâtiments pour y rétablir une abbaye. Agnès Sorel, qui habita longtemps un manoir du XIIIe siècle, au Mesnil-sous-Jumièges, mourut et fut enterrée dans l'abbaye, où la table de marbre noir



Abbaye de Jumièges (façade Ouest).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de son tombeau avec son épitaphe est encore conservée. — L'église paroissiale (mon. hist.) est un intéressant édifice roman, avec des remaniements postérieurs ; elle est sous le vocable de saint Valentin, qui d'après la tradition délivra au XIIe siècle Jumièges d'une invasion de rats en les forçant à se précipiter dans la Seine. — Ruines de la chapelle de la Mère-Dieu, lieu de pèlerinage dans la forêt, fréquenté pour la guérison des fièvres intermittentes.

JUMIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 167 hab.

JUMILHAC (Chapelle de) (V. CHAPELLE).

JUMILHAC-LE-GRAND. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, sur la rive gauche de l'Isle ; 3,086 hab. Kaolin. Fabriques d'outils, de sabots et de toiles de chanvre. A Vialette et aux Fénières, hauts fourneaux, forges et feux d'affinerie. La seigneurie de Jumilhac, possédée longtemps par la famille de Rochechouart, fut érigée en marquisat, en 1655, pour François Chapelle, baron d'Arfeuille. Eglise à clocher roman. Beau château du XVe siècle, agrandi au XVIIe.

JUMPERS, c.-à-d. « sauteurs ». Nom donné à la fin du siècle dernier à des méthodistes calvinistes du pays de Galles. Dans les assemblées religieuses des *méthodistes* (V. ce nom), les assistants ont coutume d'exprimer les sentiments qu'il éprouvent par des éjaculations (« Amen ! Alleluia ! oui, Seigneur ! », etc.) ; quelques-uns, vers 1760, se mirent à sauter et à danser convulsivement sous l'action de leur émotion religieuse. Cela se répandit comme une épidémie. On excusait et on expliquait cette étrange manifestation en rappelant la danse de David devant l'arche (IIe *Livre de Samuel*, chap. VI, v. 16) ou d'autres passages bibliques (*Luc*, chap. VI, v. 23 ; *Actes des Apôtres*, chap. III, v. 8). Comme certains sujets poussaient aussi des sortes d'aboiements, on leur donnait encore le nom de *barkers*, « aboyeurs ». La plupart de ces agités finirent par émigrer en Amérique, où cette coutume existe encore, tandis que le méthodisme du pays de Galles s'est complètement assagi. F.-H. K.

JUNAS. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières ; 450 hab.

JUNAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 186 hab. Eglise du XIIIe siècle.

JUNCALAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 368 hab.

JUNCKHER (Les). Nom de trois frères architectes, sculpteurs et peut-être peintres allemands de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle. C'est à ces artistes, *Jean*, *Wenceslas* et *Michel*, originaires de Prague (Bohême), et qui semblent avoir travaillé en commun, que sont attribuées la construction et la décoration, exécutées de 1365 à 1383, de la base octogonale et des quatre tourelles renfermant les escaliers intérieurs qui supportent la partie supérieure de la flèche de la tour N. de la cathédrale de Strasbourg. Une médaille, frappée en l'honneur des frères Junckher à Strasbourg en 1565, date du deuxième centenaire du commencement des travaux de cette flèche, porte sur l'avers ces mots : *Turris Argentinensis* (tour de Strasbourg), et sur la face, ces autres mots : *Die drei Junckherrn von Brag* (les trois gentilshommes de Prague), dernière légende qui semble rappeler à la fois le nom des trois artistes et leur qualité nobiliaire. La cathédrale de Strasbourg renfermait autrefois, le long d'un pilier du bas côté de gauche, une statue de la *Mater dolorosa* envoyée de Prague en 1404 par les frères Junckher ; mais, malgré une tradition constante, on ne connaît aucune de leurs œuvres peintes. Charles LUCAS.

BIBL. : Ch. GÉRARD, *les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* ; Paris, 1873, t. II.

JUNCUS (Paléont. végét.) (V. JONC).

JUNDT (Gustave-Adolphe), peintre français, né à Strasbourg le 21 juin 1830, mort à Paris le 15 mai 1884. Elève de Drolling et Biennoury, il s'adonna à la peinture de genre traitant spécialement des scènes humoristiques de la vie de campagne. Il a aussi dessiné beaucoup d'illustrations et de caricatures. Parmi ses tableaux, on peut citer : *l'Invitation à la Noce* (1857) ; *Un Dimanche au musée du grand-duc* (1864) ; *Il pleut* (1874) ; *la Coupe des cheveux à la foire de la Tour en Auvergne* (1875) et des compositions sentimentales : *les Iles du Rhin* (1869) ; *Libellules* (1870), etc.

JUNDT (Auguste), historien français, né à Strasbourg le 18 juil. 1848, mort à Versailles le 17 août 1890. Docteur en théologie et professeur à la faculté de Paris, il a publié entre autres une série d'études remarquables sur le mysticisme au moyen âge : *Essai sur le mysticisme spéculatif de maître Eckhardt* (Strasbourg, 1871) ; *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au XVIe siècle* (Paris, 1875) ; *les Amis de Dieu au XIVe siècle* (Paris, 1879) ; *l'Apocalypse mystique du moyen âge* (Paris, 1886) ; *Rulman Merswin* (Paris, 1890). *La Grande Encyclopédie* le comptait parmi ses collaborateurs.

JUNDZILL (Stanislas-Boniface), naturaliste polonais, né à Jasience, en Lithuanie, en 1761, mort en 1847. Il acheva ses études à l'université de Vilna et entra dans l'ordre des piaristes. Il enseigna l'histoire naturelle et publia en polonais divers ouvrages fort estimés, notamment une *Description des plantes de la Lithuanie* (Vilna, 1881, 2e éd.) ; une *Botanique* (*id.*, 1799) ; une *Zoologie* (*id.*, 1807 ; 2e éd., 1827). On lui doit, en outre, un certain nombre de mémoires scientifiques. Il organisa les collections d'histoire naturelle de l'université de Vilna.

JUNG, JUNGE ou **JUNGIUS** (Joachim), naturaliste, mathématicien et philosophe allemand, né à Lubeck le 22 oct. 1587, mort à Hambourg le 17 sept. 1657. Il s'adonna d'abord aux mathématiques, qu'il professa de 1609 à 1614 à l'université de Giessen, puis étudia l'histoire naturelle et la médecine, se fit recevoir docteur à Padoue en 1618 et se rendit en 1619 à Rostock, où il fonda en 1622 une société scientifique et où il fut de nouveau professeur de mathématiques de 1624 à 1625. Accusé d'intelligences avec les frères Rose-Croix, il dut quitter Rostock à deux reprises et se retira définitivement à Hambourg, où il passa ses vingt dernières années comme recteur du gymnase et du Johanneum. Leibniz, qui ne craint pas de le comparer à Galilée et à Copernic, l'estime l'un des esprits les plus sagaces du XVIIe siècle. Il sut, en tout cas, s'affranchir, dans son enseignement et dans ses écrits, des vieilles doctrines de la scolastique, auxquelles il substitua, l'un des premiers, l'expérience scientifique. La botanique lui est surtout redevable : il introduisit dans l'étude des caractères des plantes une précision avant lui inconnue ; il les classa en genres et en espèces ; il essaya de comparer leurs organes et de rechercher leurs analogies ; il créa enfin toute une terminologie, que Linné devait par la suite perfectionner. Un petit nombre de ses ouvrages virent le jour de son vivant : *Geometria empirica* (Rostock, 1627, in-4 ; 6e éd., Hambourg, 1688, in-4), traduite en allemand par Jung lui-même (*Die Reisse-Kunst*, très rare) ; *Trias quæstionum physicarum* (Hambourg, 1637, in-4) ; *Logica Hamburgensis* (Hambourg, 1638 ; 3e éd., 1681) ; *De Principiis corporum naturalium* (Hambourg, 1642, in-4), etc. La plupart ne furent publiés qu'après sa mort, par M. Fogel, J. Vaget, J. Harmer : *Isagoge physica doxoscopia* (Hambourg, 1662, in-4) ; *Harmonica theoretica* (Hambourg, 1678, in-4) ; *Isagoge phytoscopica* (Hambourg, 1678, in-4) ; *Mineralia* (Hambourg, 1689, in-4) ; *Phoranomica* (Hambourg, 1689, in-4) ; *Historia Vermium* (Hambourg, 1691, in-4), etc. J.-S. Albrecht a donné en outre un recueil de ses dissertations : *Opuscula botanico-physica* (Cobourg, 1747, in-4). L. S.

BIBL. : M. VOGEL, *Historia vitæ et mortis J. Jungii* ; Hambourg, 1657, in-4. — LEIBNIZ, *Opera*, t. VI, p. 39. — CALMBERG, *Geschichte des Hamb. Johanneums* ; Hambourg, 1829. — E. GUHRAUER, *Commentatio historico-litteraria de J. Jungio* ; Breslau, 1846, in-8. — Du même, *J. Jungius und sein Zeitalter* ; Stuttgart, 1851, in-8. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Avé-Lallemant, *Des Dr J. Jungius aus Lübeck Briefwechsel*; Lübeck, 1863. — Du même, *Das Leben des Dr. med. J. Jungius*; Breslau, 1882.

JUNG (Johann-Heinrich), surnommé *Stilling*, né à Grund, dans le Nassau, le 12 sept. 1740, mort à Karlsruhe le 2 avr. 1817. A l'âge de quinze ans, il se vit obligé de gagner sa vie comme tailleur et maître d'école. Cependant, grâce à son énergie et à sa persévérance, il acquit bientôt des connaissances qui lui permirent d'être précepteur, jusqu'au jour où il commença, à l'âge de trente ans, des études de médecine à Strasbourg. Il y rencontra Gœthe, avec lequel il eut des relations très amicales, comme le raconte celui-ci dans ses mémoires (*Dichtung u. Wahrheit*, IX); Gœthe fait un grand éloge de Stilling, vante son enthousiasme pour le bien, le vrai et le juste, et montre comment son énergie reposait sur une inaltérable confiance en Dieu, sentiment qui soutint, en effet, Stilling jusque dans les épreuves les plus pénibles. Médecin à Elberfeld, il fit souvent et avec bonheur l'opération de la cataracte et cela rendit son nom célèbre en Allemagne; mais, malgré ses succès, il renonça à pratiquer la médecine pour s'occuper d'économie politique, et fut d'abord maître à Kaiserslautern (1778), puis à Heidelberg (1784) et enfin professeur à Marbourg (1787). Il s'intéressait cependant surtout aux questions religieuses et, dans son mysticisme exalté, croyait même au commerce des esprits; il a laissé à ce sujet des *Scènes du règne des esprits* (1803); une *Théorie de la connaissance des esprits* (1808); une *Apologie de la théorie des esprits* (1809), etc. Nommé par Charles-Frédéric, en 1803, professeur d'économie politique à Heidelberg, il avait avant tout pour mission « de faire avancer par ses écrits la religion et le christianisme pratique »; en 1806, il alla s'établir à Karlsruhe, dans le château même du duc, et il y resta jusqu'à sa mort. L'ouvrage le plus populaire de Stilling ce sont ses mémoires (*Vie d'Henri Stilling*, 1806, 5 vol.), témoignage naïf et parfois touchant de la simplicité de cœur et de la foi chrétienne de leur auteur. Les romans: *Histoire de M. de Morgenthau* (1779) et *Theobald* (1784-85) dans lesquels Stilling parle aussi de ses expériences personnelles, ont moins d'intérêt. L.-W. C.

Bibl.: *Œuvres*; Stuttgart, 1835-39, 14 vol. — Bodemann, *Züge aus dem Leben von J.-H. Jung, genannt Stilling*; Bielefeld, 1868.

JUNG (André), théologien et historien alsacien, né à Strasbourg le 20 juin 1793, mort à Strasbourg le 12 oct. 1863. Il devint docteur en théologie en 1832. De 1821-35, il fut supérieur du collège Saint-Guillaume; en 1826, professeur suppléant au séminaire protestant; à partir de 1833, professeur d'histoire ecclésiastique; de 1843-63, il fut bibliothécaire de la ville de Strasbourg. Jung a écrit, en allemand, l'histoire de la réformation de Strasbourg jusqu'en 1524, de celle de la diète de Spire de 1529; il a aussi publié une série de notices sur les bibliothèques publiques de Strasbourg, et a été correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Comme bibliothécaire, il a rendu des services inappréciables.

Bibl.: Ch. Schmidt, *Discours académique prononcé à la mémoire de M. André Jung*; Strasbourg, 1864.

JUNG (Henri-Félix-Théodore), général et écrivain français, né à Paris le 22 mars 1833. Fils d'un ingénieur géographe (mort en 1865) qui s'est fait connaître comme peintre de batailles, et petit-fils d'un des officiers de l'état-major de Desaix, il fit ses études au lycée Bonaparte et entra à l'Ecole de Saint-Cyr le 8 oct. 1851. A sa sortie, il est classé dans l'état-major et, à la fin des cours de l'Ecole d'application, il part pour l'Algérie où il est stagiaire au 71e de ligne à Sétif et au 3e chasseurs d'Afrique. En cette qualité, il prend part à toutes les expéditions qui ont lieu à cette époque : la Kabylie en 1855 avec le général Deligny, les Babors en 1856 avec le général Maissiat, Ouargla en 1857 avec le général Desvaux et la même année, la Grande-Kabylie avec le maréchal Randon. Nommé capitaine entre temps, il établit le premier la carte saharienne du S. de la province de Constantine et celle du massif montagneux des Portes de Fer. Dès cette époque, le jeune officier d'état-major se fait connaître dans la presse, mais c'est le crayon et non la plume qu'il exerce en envoyant aux journaux illustrés des croquis de ses campagnes. Au moment de la guerre d'Italie, Jung est à Sétif aide de camp du général Nesme-Desmarest; il obtient de rejoindre le 3e chasseurs d'Afrique, prend part à tous les combats et est décoré sur le champ à la bataille de Solférino. Après avoir été aide de camp des généraux Decaen et Daumas, il est appelé au ministère de la guerre en 1865 et c'est là que se dessine son aptitude aux travaux historiques et philosophiques. En 1866, il donne son *Parallèle entre Michel le Tellier et le marquis de Louvois*, et About fait paraître sans l'en prévenir son *Voyage autour de la tente*. Successivement on peut lire de lui à cette époque, sous la signature de Gambetta, dans la revue *Politique et littéraire* de Challemel-Lacour: *le Budget de la guerre*, *le Quadrilatère*, *Solférino-Sadowa*. Il était au cabinet du ministre de la guerre quand éclata le conflit franco-allemand. Dès le 16 juil., il part pour Strasbourg, assiste à la bataille de Wœrth et, après la défaite, concourt à organiser la retraite sur Châlons. Le 11 août, il est à Metz où il fait arrêter le baron de Degenheim, dit Schull, le chef des espions Allemands. Cité à l'ordre du jour pendant le siège, il subit le sort commun et est envoyé en captivité à Cassel, puis à Aix-la-Chapelle et enfin à Ulm d'où il rentre en France le 17 mars 1871. Il est alors versé dans l'artillerie à la suppression du corps d'état-major.

M. Thiers employa alors le capitaine Jung à des missions à l'étranger. Il fut en Italie, puis à son retour au ministère des affaires étrangères. Envoyé à Besançon comme en exil lors du 24 mai, il y fit la connaissance du colonel Boulanger qui commandait dans cette garnison le 133e d'infanterie. Chargé d'études militaires en Suisse, puis en Hollande, il occupe dans le Nord des fonctions d'état-major jusqu'en 1880, où il est appelé de nouveau à Paris au cabinet du ministre de la guerre, le général Farre. Jusque-là il a fait paraître : *la Vérité sur le Masque de fer*; *France et Rome*; *le Dépôt de la guerre*; *Principes de guerre: l'Académie de guerre de Berlin*, etc.; mais, voici le moment où il se révèle : *Bonaparte et son temps* vient après Michelet et Lanfrey démolir la légende napoléonienne créée par Thiers et son école. L'impression produite par ce livre fut considérable; non seulement le talent et le travail de l'auteur s'y révélaient, mais aussi sa profonde conviction. Il fallait en effet une énergie et un courage peu communs pour oser venir saper ouvertement l'idole. En 1881 et 1882, il est envoyé en Espagne et à Andorre; puis, après quelques mois passés pour la seconde fois à l'hôtel du quai d'Orsay, il est nommé à Brest directeur de l'artillerie. C'est là que Boulanger vient le chercher comme chef de cabinet, et, dans ce poste, il reçoit les étoiles de général de brigade. A la chute du ministère, il prend pendant quelques jours le commandement d'une brigade d'infanterie, mais brusquement on lui confie, le 27 juin 1887, le commandement supérieur du groupe : Dunkerque, Calais, Bergues, Gravelines. C'est là qu'en 1891 il a quitté volontairement l'armée et qu'il s'est fait placer dans le cadre de réserve. Ses occupations ne l'avaient pas empêché de publier d'importants ouvrages : en 1884, *Lucien Bonaparte*; en 1885, *Dubois-Crancé*; en 1889, *la Guerre et la Société*, qui eut un grand retentissement dans toute l'Europe et surtout en Allemagne; puis, en 1890, le corollaire de ce dernier livre : *Stratégie, tactique et politique*.

Nommé membre de la Société des gens de lettres en 1891, il fit aussitôt paraître : *la République et l'armée*, puis, après avoir collaboré à l'*Eclair*, il a fondé le journal *la Plume et l'Epée*, publication essentiellement militaire qui a pour devise *Glorifier le passé, honorer le présent, préparer l'avenir*. — Le général Jung a été élu député de Dunkerque en 1893.

JUNG Bunzlau (V. Mlada Boleslava).

JUNGE (V. Jung).

JÜNGER (Johann-Friedrich), auteur comique allemand,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

né à Leipzig le 15 févr. 1769, mort le 25 févr. 1797. Il dirigea le théâtre de la cour à Vienne de 1789 à 1794. Imitateur des comiques français, ses œuvres ont été réunies en trois séries : *Lustspiele* (Leipzig, 1785-90, 5 vol.); *Komisches Theater* (1792-94, 3 vol.); *Theatralischer Nachlass* (Ratisbonne, 1803-4, 2 vol.). Il a écrit des poésies et des romans médiocres.

JUNGERMANNIA. I. Botanique. — L. Genre de plantes Cryptogames Acrogènes, de la famille des Hépatiques. Ses représentants ressemblent à certaines espèces de Mousses par leurs tiges et leurs feuillages. Elles ont une tige couchée, stoloniforme, dressée à sa partie supérieure, simple ou bifurquée ; les feuilles sont rapprochées et divisées en deux lobes inégaux, oblongs, arrondis ou apiculés ; la capsule est globuleuse, solitaire au sommet d'un pédicelle grêle. On en connaît une quarantaine d'espèces ; les plus communes, que l'on rencontre aux environs de Paris, sont : *Jungermannia albicans* L., *Jungermannia crenulata* Sm., *Jungermannia ventricosa* Dicks. On les trouve sur les rochers siliceux, la terre, les bois pourris, au milieu des mousses, au bord des chemins creux, bois et bruyères humides. A. Vendryès.

II. Paléontologie. — On a rencontré des fragments de Jungermannia et de genres voisins dans l'ambre du littoral de la Baltique.

Bibl. : Lin., *Sp. Plant.*, n° 1599. — Hooker, *Brit. J.*, t. XXV, XXVIII et XXXVII. — Husnot, *Hép. Gall*, n°s 7, 31 et 33. — Boul, pp. 787 et 797.

JUNGERMANNIACÉES (Bot.). Famille de Végétaux Cryptogames vasculaires, de la famille des Hépatiques. — Plantes composées d'une tige garnie de feuilles plus rarement formées d'une simple expansion membraneuse ou thalle. Capsule solitaire, pédicellée, s'ouvrant en quatre valves régulières ou très peu irrégulières. Périanthe libre. Fructification (archégones) terminant la tige ou un rameau latéral. On les divise d'après ce dernier caractère en deux titres : 1° Anacrogynes, à archégones non terminaux, presque toujours un thalle ; genres principaux : *Metzgeria, Aneura, Blasia, Blyttia, Fossombronia, Haplomitrium ;* 2° Acrogynes, à archégones terminaux, à tige feuillée ; genres principaux : *Lejeunia, Frulliana, Radula, Madotheca, Ptilidium, Lepidozia, Mastigobryum, Geocalyx, Jungermannia, Gymnomitrium.* A. Vendryès.

JUNGFERNSTIEG (V. Hambourg).

JUNGFLEISCH (Emile-Clément), chimiste français, né à Paris le 21 déc. 1839. Interne en pharmacie de 1864 à 1868, reçu en 1868 docteur ès sciences physiques avec une thèse sur *les Dérivés chlorés de la benzine* et, en 1869, agrégé de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris avec une thèse sur *les Anilines chlorées*, il a été chargé, à cette école, en 1869, en 1874 et en 1876, de la suppléance du cours de chimie organique et il y est depuis 1877 professeur titulaire de cette chaire. Il est en outre, depuis 1890, professeur de chimie générale au Conservatoire national des arts et métiers. Il a été élu en 1880 membre de l'Académie de médecine. Elève de M. Berthelot, M. Jungfleisch est l'auteur d'importants travaux de chimie minérale et de chimie organique. On lui doit notamment : une méthode pour l'extraction du gallium en quantités relativement considérables (avec M. Lecoq de Boisbaudran) ; une étude complète de la lévulose pure et du sucre interverti (avec M. Grimbert) ; de longues séries d'intéressantes recherches sur les dérivés chlorés de la benzine, sur les transformations réciproques des variétés optiques d'un même corps (prix Jecker de l'Académie des sciences, 1872), sur la production synthétique par les Eléments, — dont il a le premier démontré la réalité par ses expériences, — des substances douées du pouvoir rotatoire, sur les isoméries optiques de la cinchonine (avec M. E. Léger) ; un procédé nouveau de production industrielle de la gutta-percha par le traitement des feuilles mêmes de l'*isonandra* (1892). Il a exposé les résultats de tous ces travaux dans une soixantaine de mémoires originaux, qui ont paru dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Bulletin de la Société chimique* et dans le *Journal de pharmacie*, où il rédige, depuis 1869, la *Revue des travaux de chimie publiés à l'étranger*. Il a publié à part : *Traité de chimie organique* (2e éd., Paris, 1881, 2 vol. in-8 ; 4e éd., 1894), en collab. avec M. Berthelot, qui avait donné seul la première édition ; *Manipulations de chimie*, excellent guide pour les travaux pratiques (Paris, 1886, in-8 ; 2e éd. ; trad. esp.) ; *Notice sur E. M. Peligot* (Paris, 1891, in-8) ; *la Production de la gutta-percha* (Paris, 1892, in-8) ; *la Pharmacie et les marques de fabrique* (Paris, 1894, in-8), etc. L. S.

Bibl. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. E. Jungfleisch ;* Paris, 1889, in-8.

JUNGFRAU. Montagne des Alpes bernoises ; 4,167 m. C'est une des plus belles des Alpes, cime pyramidale d'une blancheur éblouissante, enveloppée de vastes glaciers, dominant les vallées de Trümleten au N., de Lauterbrünnen au N.-O. ; de ce côté s'élèvent deux avant-monts, le *Silberhorn* (3,690) et le *Schneehorn* (3,415 m.). La Jungfrau fut escaladée dès le 3 août 1811 par les frères Rudolf et H. Meyer. La forme du sommet change continuellement.

Bibl. : Studer, *Ueber Eis und Schnee ;* Berne, 1869 et 1883, t. I et IV.

JUNGIUS (V. Jung).

JUNGLE (V. Inde).

JUNGMANN (Joseph), littérateur tchèque, né à Hudlice en 1773, mort à Prague en 1847. Il acheva ses études à Prague et devint professeur au gymnase de Litoměřice, puis à l'université de Prague dont il fut recteur en 1840. Il débuta fort jeune encore par des poésies en langue tchèque, et des traductions de Milton et de Chateaubriand. Après de longues recherches il publia en 1825 une *Histoire de la littérature tchèque* qui est encore aujourd'hui classique (Prague, 1849, 2e éd.). Il fut l'un des fondateurs de la *Matice* de Prague (V. ce mot). En 1835, il fit paraître le premier volume de son *Dictionnaire de la langue tchèque* (1835-39, 4 vol. in-4). Cette œuvre capitale suffirait à immortaliser le nom de Jungmann. On lui doit encore un *Traité de littérature* (1845, 2e éd.) ; un volume d'*Œuvres diverses* (1842). La *Revue du musée de Prague* a publié dans ces dernières années un grand nombre de lettres de Jungmann. Bien qu'il n'ait joué aucun rôle politique, Jungmann occupe une place importante parmi les restaurateurs de la nationalité tchèque. En dressant le répertoire de sa langue et de sa littérature il lui a rendu le plus grand des services. Sa mort fut considérée comme un deuil public. Sa statue a été élevée à Prague en 1880. L. L.

Bibl. : Zeleny, *Vie de Jungmann* (en tch.) ; Prague, 1873.

JUNHAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy ; 966 hab.

JUNIA (*Gens*). Famille de l'ancienne Rome dont tous les membres furent plébéiens, à l'exception des Brutus du commencement de la république. Elle comprenait les familles suivantes : *Brutus*, *Bubulcus*, *Gracchanus*, *Norbanus*, *Paciœcus*, *Pennus*, *Pera*, *Pullus* et *Silanus*. On trouvera à ces noms les biographies de ceux de ses membres qui ont une importance historique. — Parmi les femmes du nom de *Junia*, il faut citer les deux filles de D. Junius Silanus et de Servilia, demi-sœurs du fameux Brutus ; la première mariée à Lépide le triumvir, la seconde à Cassius, le meurtrier de César, morte en 22 ap. J.-C.

JUNIES (Les). Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus ; 603 hab.

JUNIN (Lac de) (V. Chinchaicocha).

JUNIN. Ville du Pérou, dép. de ce nom ; 2,000 hab. Située sur le bord du lac de Chinchaicocha, à 4,063 m. d'alt., elle s'appelait jadis *Los Reyes*. Elle doit sa célébrité à la grande victoire remportée par Bolivar sur les Espagnols le 6 août 1824. Le département a 112,251 kil. q. et 210,000 hab. (en 1876). Il s'étend sur la région la plus haute des Andes péruviennes ; entre leurs solitudes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sauvages sont de belles vallées, surtout celle du Huallaga et Jaiya qui sort du lac Chinchaicocha (800 kil. q.). Les richesses minières sont énormes, surtout autour du Cerro de Pasco. La population est formée de pasteurs, d'agriculteurs et de mineurs. Le ch.-l. est *Cerro de Pasco*. Le dép. de Junin est subdivisé en quatre provinces : Pasco, Tarma, Jauja, Huancayo.

JUNIPÉRITES (V. Genévrier).

JUNIPERUS (V. Genévrier).

JUNIUS (V. Junia [*Gens*]).

JUNIUS (Adrien de Jonghe, en latin), en français *le Jeune*, médecin et poète hollandais, né à Hoorn en 1511, mort à Armuyden en 1575. Il étudia la médecine à Paris et à Bologne et parcourut ensuite l'Allemagne et l'Angleterre pour se perfectionner dans l'art médical. Il fut pendant quelque temps le premier médecin du roi de Danemark, puis s'établit à Haarlem et acquit une immense réputation tant par son habileté de praticien que par ses ouvrages. Les rois de Pologne et de Hongrie lui firent en vain des propositions brillantes pour se l'attacher, et plusieurs universités d'Allemagne lui offrirent une chaire. Junius était aussi un poète distingué ; il publia des poésies latines et des études littéraires remarquables. La liste complète de ses nombreux travaux se trouve dans Scheltema ; les plus importants sont : *Medicæ quæstiones* (Paris, 1541, in-4) ; *Commentarii in Horatii carmina* (Bâle, 1566, in-8) ; *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans* (Anvers, 1567, in-8, rééd. 1577, 1583 ; Londres, 1585 ; Paris, 1606, in-fol. Francfort, 1590, 1596, 1602, 1619, in-fol.). On a publié après sa mort une vaste étude historique intitulée *Batavia* (Leyde, 1588, in-4), où le premier il attribua à Laurent Coster l'invention de l'*imprimerie* (V. ce mot). E. H.

Bibl. : Scheltema, *Diatribe in Hadriani Junii vitam* ; Amsterdam, 1836, in-8.

JUNIUS (François), érudit hollandais, né à Heidelberg en 1589, mort à Windsor le 19 nov. 1677. Beau-frère de *G. Vossius* (V. ce nom), il fut élevé par lui, fut trente ans précepteur en Angleterre où il mourut chez son neveu, J. Vossius. Très versé dans les littératures germaniques, il a formé une très précieuse collection de manuscrits qui est conservée à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

JUNIUS (V. Francis [Sir Philipp]).

JUNIVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, sur la Retourne ; 1,105 hab. Filature de laines peignées ; brasseries.

JUNKER (Wilhelm), docteur en médecine et voyageur russe, né à Moscou de parents allemands le 18 avr. 1840, mort à Saint-Pétersbourg le 13 févr. 1892. Sa fortune personnelle lui permit d'entreprendre des voyages scientifiques : en Islande (1869), en Tunisie (1873-74), dans le Soudan égyptien (1875-78), où il se lia avec Gordon et Emin Pacha. Il revint au Soudan de 1880 à 1886, le quitta après la révolte des mahdistes. Junker a recueilli et rapporté un grand nombre de documents et objets d'ethnographie et d'histoire naturelle. Divers levers qu'il a faits, durant ses voyages, des territoires et des cours d'eau de l'intérieur de l'Afrique ont été reconnus très exacts et d'un grand secours pour les explorateurs. W. Junker laisse sur ses voyages un grand nombre d'études dans différents recueils scientifiques russes, allemands et français. Son principal ouvrage : *Reisen in Afrika* (Vienne, 1875-91) forme trois volumes. P. Lem.

JUNOD (Victor-Théodore), médecin suisse, né à Bonvillard (Vaud) le 5 août 1804. Il vint de bonne heure se fixer à Paris et s'y fit connaître par l'invention des *ventouses* (V. ce mot) et d'autres appareils semblables, invention qui entre autres récompenses lui valut un prix Montyon en 1836, le grand prix de médecine et de chirurgie en 1870, etc. Il a publié sur l'hémospasie une série d'ouvrages, parmi lesquels : *Traité théorique et pratique de l'hémospasie* (Paris, 1875, in-8). Dr L. Hn.

JUNON. Divinité latine qui fut identifiée à l'*Héra* (V. ce nom) des Grecs. Le nom paraît être la forme féminine (Jovis, Jovino) de celui de *Jupiter* (V. ce nom). C'est dire qu'il désignait non pas une déesse particulière, mais des êtres divins fort divers caractérisés par les épithètes qui étaient le vrai nom : Juno *Lucina*, Juno *Sospita*, Juno *Moneta*, Juno *Caprotina*, etc. Junon Lucine était une déesse lunaire dont le culte était général en Italie. A Rome, le premier jour du mois lui était consacré ; le *rex sacrorum* lui sacrifiait au jour des calendes. Elle était déesse féminine de la génération, présidant aux accouchements. Sa grande fête était celle des *Matronalia* (au 1er mars) à laquelle prenaient part les mères de famille et les jeunes filles. On représentait la déesse voilée, tenant un nouveau-né dans la main gauche. — Juno Sospita était la grande déesse de Lanuvium ; son bois sacré et son temple étaient vénérés dans tout le Latium ; les consuls romains y sacrifiaient tous les ans ; Sospita avait d'ailleurs deux temples à Rome. On la représentait vêtue en matrone, une peau de chèvre jetée sur la tête et les épaules, portant un bouclier, brandissant la lance (V. la statue colossale du musée du Vatican). — Juno Moneta était la déesse des avertissements ou suggestions et peut-être de la mémoire ; elle avait un temple sur le Capitole. — Juno Caprotina était une divinité agricole, en l'honneur de laquelle les femmes esclaves célébraient une fête annuelle, les *Nonæ Caprotinæ* (7 juil.). — Le culte de la déesse céleste de Carthage, qu'on identifie à l'Astarté phénicienne, fut introduit à Rome vers le IIe siècle ; on l'honora sous le nom de *Juno Cœlestis*.

La plus célèbre des Junons est la divinité politique qu'on honorait dans chaque cité sous le vocable de *Juno Regina*, protectrice de l'Etat et spécialement de la population féminine. A ce groupe se rattachent probablement la Junon de Lanuvium, *Juno Curitis* ou *Quiritis*, c.-à-d. la Junon de Cures ou du peuple des Quirites ; la *Juno Regina* de Veies, dont le culte fut transplanté à Rome sur le mont Aventin. A Rome, la déesse de l'Etat primitif paraît avoir été *Juno Quiritis*, correspondant à Quirinus, le dieu des Quirites. Lors de la révolution politique qui substitua à l'Etat patricien l'Etat plébéio-patricien de Servius Tullius et des Tarquins, les dieux officiels de la cité renouvelée furent Jupiter Optimus Maximus, Junon et Minerve. Junon prit place dans la trinité des dieux capitolins qui présidèrent à la fortune de Rome. Son temple était annexé à celui de Jupiter Capitolin (V. Capitole). On y entretenait des oies, animal consacré à la déesse et dont le cri opportun sauva la citadelle d'une surprise des Gaulois. A titre de divinité protectrice des femmes et aussi à titre de divinité politique présidant au mariage religieux officiel, Junon jouait un grand rôle dans les mariages. Les épithètes de *Domiduca*, *Unxia*, *Cinxia*, *Pronuba*, *Juga* se rapportent aux différentes phases de cet acte ; toutefois, on peut aussi considérer, conformément à la notion animiste qui domine la religion romaine, qu'il s'agit d'une série d'êtres divins, distincts et identifiés à leur fonction. A mesure que l'hellénisme imprégna l'esprit italien, la Junon romaine se confondit avec l'Héra grecque, et ce type absorba les autres Junons. C'est celui que figurent à peu près tous les monuments de l'art antique.

JUNOT (Andoche), duc d'Abrantès, général français, né à Bussy-le-Grand (Côte-d'Or) le 23 oct. 1771, mort à Montbard (Côte-d'Or) le 29 juil. 1813. Etudiant en droit à l'époque de la Révolution, il s'engagea dans un bataillon de volontaires de son département en 1792, se fit bientôt remarquer par son impétueuse bravoure, s'attacha, dès le temps du siège de Toulon (1793), à Bonaparte, lui resta fidèle dans sa disgrâce passagère après le 9 thermidor, le suivit comme aide de camp en Italie (1796), où il gagna le grade de colonel, puis en Egypte (1798), où il fut promu à celui de général de brigade et où il se battit en due pour l'honneur de son chef avec le général Lanusse. Rentré en France, il fut appelé (1800) au commandement de la place de Paris par le premier consul, qui le maria avec

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Mlle Laure Permon (V. l'art. suivant), l'éleva au rang de général de division et le mit à la tête du corps des grenadiers de l'armée dite d'Angleterre (1803). Lors de l'établissement de l'Empire (1804), Junot fut nommé colonel-général des hussards et peu après grand officier de la Légion d'honneur, mais ne reçut pas le bâton de maréchal, ce dont il témoigna quelque mauvaise humeur. Ses prodigalités, ses désordres et les allures frondeuses de sa femme déterminèrent Napoléon à l'éloigner de Paris. Envoyé comme ambassadeur en Portugal, Junot s'y comporta en soldat plutôt qu'en diplomate (1804-05), quitta son poste sans autorisation (oct. 1805), rejoignit l'empereur en Allemagne, prit part à la bataille d'Austerlitz, alla ensuite à Parme et à Plaisance pour réprimer des troubles, obtint, en juil. 1806, le gouvernement militaire de Paris en même temps que le commandement de la première division militaire, et, à la suite de nouvelles frasques de conduite, fut envoyé de nouveau en Portugal, mais cette fois à la tête d'un corps d'armée et pour occuper ce pays, dont il prit effectivement possession et fut nommé gouverneur général (nov. 1807). Le titre de duc d'Abrantès récompensa ses derniers services. Junot qui n'était qu'un *sabreur* et qui ne s'entendait, en somme, ni à l'administration d'un royaume, ni à la direction d'une armée, ne se fit guère remarquer à Lisbonne que par ses exactions, ses violences et sa dissipation. Attaqué par Wellington, battu à Vimeiro, il dut signer la capitulation de Cintra (30 août 1808) et fut ramené en France par les Anglais. Napoléon, très mécontent de lui, l'envoya peu après au siège de Saragosse, où il le remplaça bientôt par le maréchal Lannes, l'employa dans un commandement de second ordre en Allemagne pendant la campagne de 1809, puis le mit, comme commandant du 8e corps, sous les ordres de Masséna qui, dans sa campagne de Portugal (1810-11), n'eut pas beaucoup à se louer de lui. Enfin Junot prit part, sans éclat, à l'expédition de Russie (1812). L'empereur lui reprocha publiquement d'avoir manqué de résolution et l'éloigna de lui en le nommant gouverneur des provinces illyriennes. Le duc d'Abrantès, dont la santé était depuis quelque temps altérée, se montra fort sensible au mécontentement impérial. Il perdit bientôt la raison, fut ramené chez son père à Montbard, se jeta par une fenêtre dans un accès de fièvre chaude, se brisa une cuisse et mourut des suites de l'amputation que cet accident avait rendue nécessaire. A. Debidour.

JUNOT (Laure Permon, Mme), duchesse d'Abrantès, femme du précédent, née à Montpellier le 6 nov. 1784, morte à Paris le 7 juin 1838. Sa mère prétendait descendre des Comnène de Constantinople. Son père, qui avait fait, grâce à la protection du ministre Vergennes, une grande fortune dans les fournitures des vivres militaires, fut ruiné par la Révolution et mourut en 1795. Bonaparte, qui avait songé quelque temps à épouser Mme Permon, maria Laure, sous le Consulat, à Junot, le plus aimé de ses aides de camp, la combla, elle et son mari, de dons et de faveurs, mais eut souvent à se plaindre de sa prodigalité, de sa médisance et de sa facilité à se lier avec ses ennemis. Devenue ambassadrice, elle afficha un luxe inouï à Lisbonne (1804-1805). Rentrée en France, elle mécontenta de nouveau l'empereur par ses intrigues, ses folles dépenses et son insouciance à l'égard de ses dettes. Plus tard, elle alla rejoindre le duc d'Abrantès à l'armée de Portugal (1810), puis à Venise (1813), revint à Paris après la mort de son époux, malgré la défense qui lui en avait été faite (17 sept. 1813), s'associa aux menées des ennemis de l'Empire et, complètement ruinée, s'efforça, pour refaire sa fortune, après la Restauration, d'obtenir les bonnes grâces de Louis XVIII et de l'empereur Alexandre. Mais elle n'obtint guère que des paroles. Après avoir vendu tout ce qui lui restait de son ancienne opulence, elle finit par se retirer à l'Abbaye-aux-Bois, se mit aux gages des libraires et fut réduite pour vivre à publier ses volumineux *Mémoires*, qui parurent, de 1831 à 1834, en dix-huit volumes in-8 et qui eurent une grande vogue, non seulement parce qu'ils étaient écrits avec beaucoup d'esprit et de vivacité, mais parce qu'ils révélaient une foule d'anecdotes curieuses et piquantes sur ce monde du Directoire, du Consulat, de l'Empire, que l'auteur avait vu de si près et si bien vu. — Le succès de ce livre entraîna la duchesse d'Abrantès à écrire d'autres ouvrages semi-historiques, et des romans qui, après un moment de célébrité, sont presque entièrement tombés dans l'oubli. Parmi ces productions hâtives, nous citerons : *les Femmes célèbres dans tous les pays* (Paris, 1833, in-fol.); *l'Opale* (1834, in-18); *Catherine II* (1835, in-8); *Histoires contemporaines* (1835, 2 vol. in-8); *Mémoires sur la Restauration, la révolution de 1830 et les premières années du règne de Louis-Philippe* (1836, 6 vol. in-8); *Scènes de la vie espagnole* (1836, 2 vol. in-8); *Histoire des salons de Paris* (1837-38, 6 vol. in-8); *l'Exilé, une rose au désert* (1837, 2 vol. in-8); *Souvenirs d'une ambassade et d'un séjour en Espagne et en Portugal* (1837, 2 vol. in-8); *la Duchesse de Valombray* (1838, 2 vol. in-8); *Hedwige, reine de Pologne* (1838, in-8); *la Vallée des Pyrénées* (1838, in-8); *Eglantine* (1839, 2 vol. in-8); *Blanche, roman intime* (1840, 2 vol. in-8); *les Deux Sœurs, scènes de la vie d'intérieur* (1840, 2 vol. in-8); *Étienne Saulnier, roman historique* (1841, 2 vol. in-8).

JUNOT (Napoléon-Andoche), duc d'Abrantès, fils du général et de Laure Permon (V. ci-dessus), né à Paris en 1807, mort à Paris en 1851. Il fut tenu sur les fonts du baptême par Napoléon et Joséphine. Héritier de la situation embarrassée de son père, il fut impliqué dans maints procès scandaleux qui l'obligèrent à renoncer à la diplomatie où il était entré. Il a laissé quelques romans et études : *Deux Cœurs de femme* (Paris, 1833, in-8); *Une Soirée chez Mme Geoffrin* (1837, in-8); *Raphaël* (1839, 2 vol. in-8); *Alfred* (1842, 2 vol. in-8); *les Boudoirs de Paris* (1844-45, 6 vol. in-8), etc. Il a collaboré au *Livre des Cent et Un*. — Son frère, *Adolphe-Alfred-Michel*, né en 1810, mort le 23 juil. 1859, fut aide de camp de Mac-Mahon (1848) et du prince Jérôme-Napoléon (1854).

JUNOT D'ABRANTÈS (V. Aubert [Mme]).

JUNTA ou JUNTE, famille d'imprimeurs italiens (V. Giunti).

JUNTAS (Myth. finnoise). Esprit malin, dont le nom est emprunté au christianisme et n'apparaît qu'assez tard dans les chansons populaires. Il se confond presque toujours avec *Hiisi* (V. ce nom).

JUPE (V. Costume).

JUPEL (V. Costume).

JUPILLE. Com. de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur la Meuse ; 5,000 hab. Stat. du chem. de fer de Liège à Maastricht. Exploitations de charbonnages, fabrique de chaudières à vapeur, clouteries. Une légende persistante fait naître Charlemagne à Jupille ; ce qui paraît certain, c'est que le grand empereur fit dans cette localité de fréquents séjours.

JUPILLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir; 1,384 hab. Jupilles, l'un des points les plus élevés de l'arrondissement, fut l'un des trente-cinq sommets de triangulation adoptés pour la confection de la carte de France de Cassini. Fabriques de boîtes et de vases en bois.

JUPITER. I. Mythologie. — Personnification divine de la lumière du jour, identique à la chaleur qui fait naître et conserve tous les êtres de l'univers, devenue sous ce nom et sous ceux de *Iovis*, *Diovis* et autres formes analogues, le dieu suprême des peuples de race italique et latine, comme Zeus est celui des peuples de la race hellénique (V. Zeus). C'est dans les phénomènes de la lumière céleste, de la pluie fécondante, de la foudre et du tonnerre que Jupiter (plus anciennement *Juppiter*) est tout d'abord censé manifester sa divinité. Il est avant tout le dieu de la lumière : *Lucetius*, vocable sous lequel il était particulièrement honoré au pays des Osques. A ce titre les hauts sommets furent ses premiers

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

temples et la pleine lune amène les *Ides* (V. ce nom), jours du mois qui, dans l'Italie latine, lui sont universellement consacrés, parce que, durant cette période, la lumière luit jour et nuit ; le langage vulgaire identifie même naïvement l'idée de ciel libre et de Jupiter. Il est aussi le dieu de la fécondation universelle, celui qui, sous la forme de la pluie, descend dans le sein de la terre son épouse pour y déposer le germe de tous les êtres. En temps de sécheresse, c'est à lui que l'on demandait le remède ; c'est en son honneur que se faisait la procession de la *Pierre qui fait pleuvoir*, *lapis manalis*, conservée au temple de Mars devant la porte Capène. Le laboureur avant les semailles présentait des offrandes et adressait des prières à Jupiter *Dapalis ;* pour les marins son culte était mis en rapport avec celui des *Tempêtes*.

Mais, parmi les phénomènes célestes, la foudre et le tonnerre évoquaient surtout sa pensée ; il est le dieu *Fulgur, Fulgurator* ou *Fulminator*, le *Tonans* ou *Tonitrualis ;* l'éclair est une arme que brandit sa main ; cependant la plupart de ces vocables et l'attribut du tonnerre sont d'introduction relativement récente. Le temple de Jupiter Tonnant au Capitole fut bâti sous Auguste. Les anciens connaissaient surtout Jupiter *Elicius*, ce qui signifie aussi bien le dieu qui tire du nuage *la pluie* que celui qui en tire *le tonnerre*. Les aruspices étrusques avaient introduit à Rome et pratiquaient dans leurs pays tout un système de conjurations rituelles, destinées à prévenir les ravages de la foudre et à en régler les effets. La légende en rapportait l'invention au roi Numa qui éleva sur l'Aventin un autel à Jupiter *Elicius*. D'une façon générale, le dieu préside à la fertilité champêtre ; il porte des noms comme *frugifer*, *almus*, *Ruminus* et même *Pecunia* qui rappellent son action fécondante sur les plantes et sur les troupeaux. Nous trouvons son nom mêlé à la culture des céréales par la consécration de l'épeautre que lui font le mari et la femme au premier jour de leur union ; à la culture de la vigne dans les deux fêtes des *Vinalia* où on lui vouait le vin de l'année et où on le priait pour la vendange future. Sous le nom de Jupiter *Liber* ou *Libertus* il n'est pas autre chose que le dieu de l'abondance et de la prospérité universelle, qui par les biens de la terre procure la joie et la sécurité de l'existence.

Le rôle moral de Jupiter dans la religion romaine dérive naturellement de ses fonctions physiques. L'idée de la clarté matérielle a suggéré celle de la bonne foi et de la droiture dans les relations sociales ; c'est lui qui garantit les serments et les contrats sous le vocable de *Fidius ;* il est même identifié avec le dieu qui protège la propriété individuelle, *Terminus*, avec celui qui défend l'enclos champêtre, *Herceus* (V. Hercule) ; il préside au contrat par excellence, au mariage religieux par *confarreatio* (V. ce mot). Dans un autre ordre d'idées, il est un dieu guerrier qui décide du sort des batailles, remporte les dépouilles et met les ennemis en fuite : *Victor*, *Feretrius*, *Stator*. Romulus lui avait, sous ce dernier vocable, élevé un temple à la montée de la Voie Sacrée vers le Palatin, parce que, à cet endroit, le dieu avait arrêté la marche des Sabins. Le même roi lui voua un temple au Capitole avec le vocable de *Feretrius*, après avoir remporté les premières dépouilles opimes, exploit renouvelé deux fois encore au cours de l'histoire, par Cornélius Cossus en 437 av. J.-C. et par M. Marcellus en 222. Quant à Jupiter *Victor*, il avait à Rome plusieurs temples, l'un entre autres sur le Palatin. Il est probable que le vocable de *Feretrius* a été interprété à tort dans un sens guerrier (*feretrum*, brancard où l'on plaçait les dépouilles) ; il le faut rattacher au vieil usage de prêter un serment solennel en faisant jaillir d'une pierre, image ou symbole du dieu suprême, l'étincelle qui figure son tonnerre (*ferire lapidem*, *per Jovem lapidem jurare*).

Jupiter, dieu suprême des Romains, ne pouvait manquer de prendre une grande importance politique. Il incarne tout d'abord l'union des trois tribus primitives qui, établies autour du Capitole, ont formé le premier noyau de la nation romaine ; il préside ensuite avec le titre de *Latiaris* à la confédération latine formée sous l'hégémonie de Rome. On célébrait sa fête et cela dès la plus haute antiquité sur le mont Albain ; après la retraite du peuple et le rétablissement de la concorde entre les ordres en 494 av. J.-C., la fête prit une importance particulière. Elle resta en honneur jusqu'au déclin de la République, sous le nom de *Féries latines*, et se célébrait d'ordinaire au printemps, à des dates variables, avec la participation des magistrats de Rome et des principales villes du Latium. Le sacrifice consistait en un taureau blanc fourni aux frais communs des confédérés, puis partagé entre eux après l'immolation ; mais il y avait d'autres offrandes, incombant aux diverses cités qui participaient à la fête. L'antiquité de toute la cérémonie nous est garantie encore par l'usage des sacrifices humains qui s'y perpétua jusqu'aux temps historiques : en dernier lieu, l'on y égorgeait un condamné à mort. Cependant l'absorption de l'Italie entière dans la république romaine eut pour résultat de diminuer l'importance du culte de Jupiter sur le mont Albain, en faveur du Jupiter sur le Capitole de Rome. C'est là qu'il faut chercher, dès avant les guerres puniques, la plus haute expression religieuse du génie romain. Jupiter y était honoré de concert avec Junon et Minerve, formant avec ces divinités la triade capitoline dont le culte s'est répandu sur le monde entier. Le vocable caractéristique du dieu est : *Optimus Maximus*, *très bon et très grand*, qui lui appartient depuis les temps reculés. Ce Jupiter du Capitole n'est autre chose que la personnification même de la puissance romaine, l'expression divine des aspirations à la royauté universelle. C'est sous son patronage que se célèbrent tous les ans les fêtes du retour de l'armée, ou *Jeux romains*, après les campagnes de l'été ; c'est lui qui préside, le premier jour de l'an, à l'installation des pouvoirs nouveaux ; c'est à lui enfin que se rattache l'importante cérémonie du *Triomphe* (V. ce mot), accordée par le Sénat aux généraux victorieux.

Nous n'avons aucune donnée positive sur le plus ancien type figuré du Jupiter romain. Il est probable que les souvenirs grecs influèrent, dès le temps des Tarquins, sur la conception de son image, œuvre d'un artiste de Veies. Il était représenté debout, vêtu d'un manteau, le visage barbu, la foudre dans la main droite. La tête barbue et laurée des monnaies de la République est une réminiscence évidente du Zeus d'Olympie. Celles de l'Empire nous fournissent deux types, l'un assis et l'autre debout ; tantôt le dieu est seul, tantôt il est en groupe avec les deux déesses de la triade capitoline. Aucune de ces représentations n'a une valeur originale ; toutes rappellent des modèles grecs (V. Zeus, Capitole, Triomphe). J.-A. Hild.

II. Astronomie. — La plus grosse planète du système solaire, qui est 1.279 fois plus grosse que la Terre et dont la masse est la 1.047e partie de celle du Soleil. Cette planète brille dans le ciel comme une étoile de première grandeur, blanche ou légèrement jaunâtre, un peu moins brillante que Vénus. En examinant Jupiter dans une lunette puissante ou même avec une simple lorgnette de spectacle, on aperçoit tout près d'elle quatre petits corps brillants qui sont ses *satellites* ou ses *lunes*. Le premier, le troisième et le quatrième ont été découverts par Galilée, le 7 janv. 1610, le deuxième par Simon Marius, le 8 janv. 1610, la première fois qu'ils dirigèrent les lunettes, tout récemment inventées, vers le ciel. Ces quatre corps jouent pour la planète le même rôle que la Lune pour la Terre, car ces astres tournent sur eux-mêmes dans le même temps qu'ils effectuent leur mouvement de translation autour de Jupiter. Un cinquième satellite, très faible et visible comme une étoile de treizième grandeur dans les instruments très puissants et lorsqu'il est à sa plus grande *élongation* (V. ce mot), a été découvert le 9 sept. 1892 par l'astronome américain E. Barnard, à l'observatoire Lick, au mont Hamilton (Californie). En examinant le disque de Jupiter avec une lunette astronomique, on y voit des bandes alter-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nativement sombres et brillantes, parallèles à l'équateur de la planète, des taches brunes et une tache rouge, qui ont permis de déterminer la durée de la rotation de cette planète. Elle tourne sur elle-même en $9^h55^m37^s$, et fait sa révolution autour du Soleil en douze ans (11 ans 315 jours). Son diamètre est onze fois plus grand que celui de la Terre, environ 140.000 kil. Sa densité est 0,242 par rapport à la densité de la Terre et 1,33 par rapport à l'eau. Sa pesanteur à l'équateur est 2,26 fois plus forte que sur la Terre. Sa distance moyenne au Soleil est 5,2 fois plus considérable que celle de la Terre, soit 780.000.000 de kil. Son diamètre apparent ou l'angle sous lequel on voit cette planète varie de 30″ à 46″. L'aplatissement de cette planète est considérable, 1/17 environ, car nous avons vu qu'elle tourne sur elle-même en $9^h55^m37^s$. Le jour et la nuit n'ont donc qu'une durée de cinq heures à peine. Comme Jupiter tourne sur lui-même autour d'un axe presque perpendiculaire à l'écliptique et par suite à son orbite, dont l'inclinaison est 1° 18′ 41″, le Soleil s'écarte très peu de son équateur, et la température y est à peu près constante pendant toute l'année. Les saisons ne présentent donc pas d'autres variations que celles qui résultent des différences de ses distances au Soleil; la distante périhélie est 732.000.000 de kil.; sa distance aphélie 807.000.000. L'analyse spectrale de la lumière de cette planète a montré à MM. Huggins et Miller qu'il existe autour de Jupiter une atmosphère absorbante et des vapeurs semblables à celles de l'atmosphère terrestre. Suivant M. Vogel, une bande qui n'a pas sa correspondante parmi les raies d'absorption de notre hémisphère indique ou la présence d'un gaz ou d'une vapeur étrangers à la Terre ou bien provient d'un mélange gazeux formé dans des proportions différentes de celles de l'air. Cette différence provient peut-être aussi de la température et de la pression, tout autres à la surface de Jupiter de ce qu'elles sont sur notre planète. Le spectre des bandes sombres du disque de cette planète est caractérisé surtout par une absorption uniforme, très marquée, que subissent les rayons bleus et violets. On ne voit point apparaître à ces places-là de nouvelles bandes d'absorption, mais les raies y sont plus marquées et plus larges qu'ailleurs, ce qui prouve que les portions obscures de la surface de Jupiter sont plus profondes que les portions avoisinantes. La lumière solaire pénètre plus profondément en ces régions dans l'atmosphère de la planète, et y subit une altération plus marquée. Cette remarque vient à l'appui de l'opinion généralement admise que les bandes brillantes sont des amas opaques de nuages. Les orbites décrites par les satellites de Jupiter sont à peu près circulaires et peu inclinées sur l'équateur de la planète Jupiter. Le tableau suivant donne les principales indications concernant ces astres.

DÉSIGNATION	DURÉE DES RÉVOLUTIONS		DISTANCES AU CENTRE DE JUPITER		VOLUME
	en jours moyens	en jours de Jupiter	en rayons de la planète	en kilomètres	par rapport à la Terre
	j h m	j			
1er Io	1.18.28	4,28	5,93	430.000	0,026
2e Europa	3.13.15	8,58	9,44	682.000	0,019
3e Ganymède	7. 3.43	17,29	15,06	1.088.000	0,083
4e Callisto	16.16.32	40,43	26,49	1.914.000	0,054
5e	0.11.57	1,22	2,56	181.400	»

En observant les variations de temps qui s'écoulent entre les entrées et les sorties (*immersions* et *émersions*) du premier satellite dans le cône d'ombre projeté par cette planète à l'opposé du Soleil, le Danois Rœmer a déterminé le premier, en 1675, la vitesse de la lumière, qui est environ 300.000 kil. par seconde. — En raison de sa masse, qui est la plus considérable de celles des planètes, Jupiter exerce des perturbations considérables sur les mouvements des planètes et des comètes, et le calcul montre qu'il a fait dévier un certain nombre de comètes de leur route, qu'il les a *capturées* et entraînées dans l'orbite du Soleil en les rendant périodiques. L. Barré.

III. Alchimie. — Les alchimistes gréco-égyptiens, héritiers des vieilles doctrines chaldéennes, regardaient les métaux comme placés sous l'influence des astres et engendrés sous leur influence. C'est ainsi que la planète Jupiter a été attribuée d'abord à l'électrum, alliage d'or et d'argent regardé comme un métal distinct jusqu'au temps des Romains. Le signe astronomique de Jupiter (encore usité aujourd'hui) devint ainsi le symbole de l'électrum. Mais vers le VIe siècle de notre ère, l'électrum disparut définitivement de la liste des métaux, et Jupiter et son signe furent alors attribués à l'étain. M. Berthelot.

Bibl. : Mythologie. — Hartung, *Die Religion der Rœmer*, II, pp. 7 et suiv. — Preller, *Rœmische Mythologie*, I, pp. 184 et suiv., 3e édit. — Roscher, *Ausführliches Lexikon der Griech.und Rœm. Mythol.*, II, pp. 618 et suiv.
Astronomie. — Guillemin, *le Ciel;* Paris, 1877. — *Annuaire du Bureau des Longitudes;* Paris, 1894.

JUPON (V. Costume).

JURA (Mont). **Géographie.** — Système de montagnes de l'Europe centrale, qui s'étend sur la France, la Suisse et l'Allemagne, vis-à-vis des Alpes centrales dont il est séparé par la haute plaine de Suisse et de Souabe (Rhône, Aar, Rhin, Danube). Le Jura a 680 kil. de long depuis le Rhône jusqu'au Main; ses formations dépassent d'ailleurs un peu ces deux cours d'eau qui se sont frayé une route au travers. La largeur moyenne du Jura est d'une cinquantaine de kilomètres. Sa direction est du S.-O. au N.-E. Il est nettement divisé par le Rhin en deux régions, le *Jura français* au S., le *Jura allemand* au N. Ils diffèrent beaucoup, et c'est seulement depuis qu'on a reconnu l'identité de constitution géologique des deux chaînes qu'on a appliqué au système allemand ce nom de Jura (*mons Jurasus*) qui d'abord n'appartenait qu'au système français. L'unité n'existe qu'au point de vue géologique : le Jura français est formé d'une série de chaînes de montagnes, le Jura allemand est constitué de vastes plateaux.

Jura français. — Le Jura français s'étend sur la France et la Suisse entre le Rhône au S., le Rhin au N., la vallée de Neuchâtel et de l'Aar à l'E., la plaine de la Saône à l'O. Il se développe sur une longueur de 310 kil. de long depuis le coude du Rhône jusqu'au confluent du Rhin et de l'Aar, décrivant une courbe légèrement concave vers l'E. C'est un massif montagneux plissé; cette constitution a été étudiée avec grand détail par Thurmann : il dénombre 160 chaînons d'inégale longueur. Ils se présentent comme une sorte de filet à mailles elliptiques très allongées. Les chaînes les plus hautes sont les plus orientales, situées au S.-E. du Jura; à partir de celles-ci l'altitude décroît vers le N. et vers l'O.; l'alignement oriental ne s'étend pas très loin au N.; ce sont les alignements parallèles suivants qui prolongent le massif dans la région centrale. A l'extrémité septentrionale un dernier chaînon s'oriente de l'O. à l'E., parallèlement à la direction des Alpes. Le Jura se présente, vu de la Suisse, comme une haute muraille sur laquelle se détachent à peine les cimes, lesquelles la dépassent seulement de quelques dizaines de mètres. Du haut de ce rempart on voit le massif s'abaisser vers l'O.-N.-O., ses chaînes successives formant comme les crêtes de vagues décroissantes au-dessus desquelles culminent quelques

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

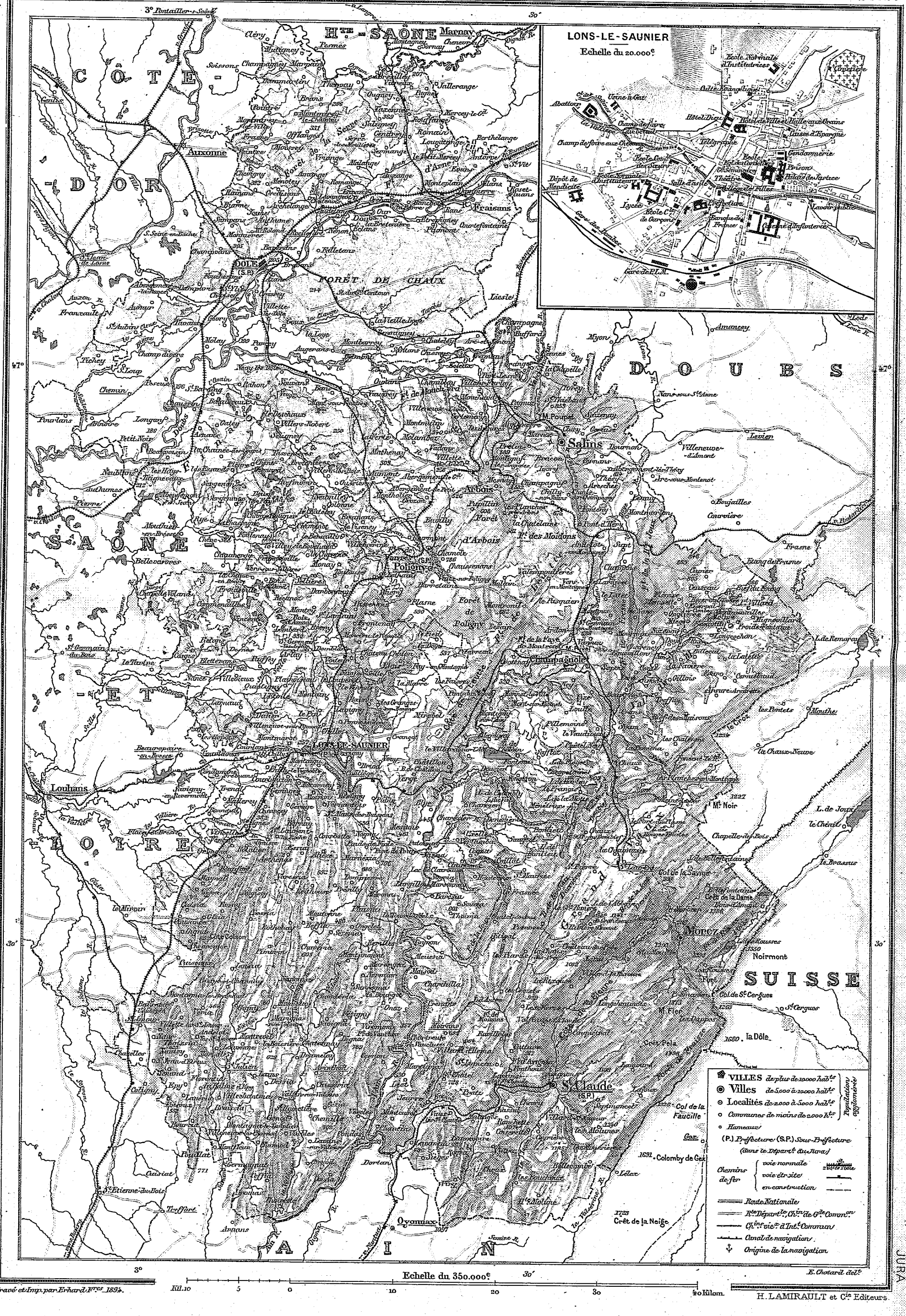

Gravé et Imp. par Erhard Frres 1894.

E. Chotard del.t

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sommets dominant de peu le plan général. Le plissement régulier est celui où les couches sédimentaires se bombent en une voûte continue; elles s'élèvent d'un côté, se replient et s'abaissent de l'autre côté de la ligne de faîte, se relevant à la suivante, de manière à constituer des séries alternatives de chaînes et de vallées longitudinales; souvent le dos supérieur s'étale en un véritable plateau; cette structure régulière se présente dans 30 des 160 chaînons, d'après les observations de Thurmann. Les autres sont plus ou moins éventrés dans le sens de la longueur, de sorte qu'il s'y creuse dans la partie supérieure des gorges ou des vallées dont les parois sont formées par les roches des sédiments sous-jacents. Ces murs sont d'altitude inégale et s'abaissent en pente douce vers l'extérieur; en plusieurs lieux ils se réunissent enveloppant la partie supérieure de la vallée dans un véritable cirque. D'autre part dans les plis principaux, il s'est fait des plis secondaires, dont la crête est parfois plus élevée que les rebords des vallées où ils s'intercalent; cela se produit lorsque le plissement a ramené au jour une couche sédimentaire inférieure formée de matériaux plus résistants.

On donne le nom de *combes* aux vallées qui se forment au point de contact des calcaires durs et des terrains argileux ou analogues; ceux-ci moins résistants sont entraînés et les autres se dressent alors en muraille escarpée dominant la dépression creusée dans le sol plus friable; les combes se rencontrent aussi bien dans les plaines sédimentaires jurassiques que dans la montagne proprement dite. — On donne le nom de *ruz* aux vallons ou gorges qui descendent des lignes de faîte dans les grandes vallées longitudinales ou les combes; ils sont encombrés des débris écroulés du haut des murailles rocheuses. — On donne le nom de *cluses* à des vallées transversales généralement étroites et profondes qui traversent les chaînes et relient les vallées longitudinales; Thurmann a compté 90 cluses. En revanche, plusieurs des vallées supérieures sont complètement closes; au fond se forment des lacs sans issue visible comme ceux de Brévine et de Joux; à moins que le sol calcaire ne laisse fuir toutes les eaux par des entonnoirs; elles reparaissent alors plus bas en sources dont quelques-unes sont fort belles. La plupart des rivières suivent une vallée longitudinale du N.-E. au S.-O. ou du S.-O. au N.-E., mais la principale du pays jurassique, le Doubs, traverse par plusieurs cluses les alignements du Jura septentrional.

La constitution géologique du Jura en détermine le relief jusque dans le détail, selon la disposition relative et l'inégalité de résistance des diverses assises sédimentaires. Le noyau est formé par les diverses formations *jurassiques* (V. ce mot) à partir du lias. On ne trouve le trias qu'à l'extrémité occidentale vers Besançon, Salins, Pontarlier et dans la chaîne septentrionale; le keuper et le muschelkalk s'y trouvent immédiatement au-dessous du jurassique. Au S. et au S.-E. et dans la région de Neuchâtel, on trouve en bordure des assises crétacées inférieures (néocomien et gault); les assises supérieures manquent partout. On rencontre dans toute l'étendue du massif des terrains tertiaires éocènes et miocènes de formation marine ou lacustre. Les blocs erratiques venus des Alpes sont nombreux dans la région orientale; on y trouve des blocs granitiques de 100 m. c.; on les trouve jusque dans les vallées intérieures. D'une manière générale, les grandes masses calcaires appartiennent au jurassique supérieur, lequel forme les dos supérieurs et les arêtes rocheuses, tandis que les sédiments plus anciens forment le sol des combes. Les premiers sont dénudés faute d'eau et revêtus à peine de maigres prairies; les pentes sont boisées en sapins; les combes bien irriguées renferment de belles prairies. Les plateaux et vallées supérieures sont parfois marécageux. Thurmann classe les chaînons en plusieurs catégories: 1° Les plissements intacts dont les sommets sont constitués de jurassique supérieur; les assises inférieures n'apparaissent qu'au fond des cluses et quelquefois sur les côtés, par suite de la dénudation mettant à nu des rochers, par exemple aux environs de Dole. A ce type appartiennent les chaînes méridionales et celles des alignements extrêmes à l'E. et à l'O. 2° Les plis ouverts de manière à mettre au jour le jurassique moyen ou inférieur qui forme souvent l'arête centrale et culminante, séparée par une combe des autres de niveau plus bas. Ce type domine dans le Jura central (Chasseral, Chasseron) et forme 80 chaînons. 3° La dénudation va jusqu'au keuper; c'est le cas du mont Terrible, du Passwang, du Weissenstein. 4° Dans quatre chaînons, le muschelkalk apparaît, formant des collines basses ou de vastes dômes creusés en cirques (à Meltingen, par exemple).

Le Jura français se subdivise en trois parties au point de vue géographique : le Jura méridional, le Jura central et le Jura septentrional. Le premier s'étend le long du Rhône et au-dessus du lac de Genève, enfermant les plus hautes montagnes : Crêt d'Eau, Reculet, Crêt de la Neige (1,723 m.), Colomby de Gex, Dôle (1,680 m.), qui font vis-à-vis au massif du mont Blanc; là sont aussi les chaînes les plus étendues et les plus longues vallées (Ain, vallée de Joux, etc.). — Le Jura central, dont les sommets sont inférieurs d'une centaine de mètres aux autres, comprend le mont Tendre, le Chasseron (1,611 m.), la Tête de Rang (1,423 m.), le Chasseral (1,609 m.); le col des Loges, entre Neuchâtel et les Loges, atteint encore 1,286 m.; les vallées de l'Orbe et du Doubs supérieur sont les plus importantes, puis celles des Dappes, le val Travers, ceux de Ruz, de Saint-Imier, de Moutiers, etc.; les lacs sont nombreux. — Le Jura septentrional, qui est à peu près entièrement compris en Suisse, est la partie la plus tourmentée du massif; on y observe des terrains complètement retournés, à tel point qu'en exploitant le sel gemme du muschelkalk, on retrouve au-dessous le jurassique et jusqu'aux argiles oxfordiennes. Les principaux sommets sont le mont Terrible, le Weissenstein (1,284 m.), le Hasenmatt (1,449 m.), le Rœthifluh (1,398 m.), le Passwang, le Hauenstein, le Lægerberg, le Rhanden. Les principales vallées sont celles de la Birse, de Delémont, de Laufen. On trouvera de plus amples détails sur la géologie, le relief du sol, les cours d'eau, la géographie économique, etc., dans les art. Ain, Doubs, Jura (Dép.), Jura bernois, Jurassique et Suisse. Dans le § *Flore*, on trouvera des renseignements sur le climat.

Le Jura, par la disposition parallèle de ses chaînes, forme une frontière naturelle et crée un sérieux obstacle aux communications. Les passages principaux sont : au S., route de Lyon à Genève, la vallée du Rhône, gardée par le fort de l'Ecluse; dans le centre, les routes suivent des cluses faciles à défendre : les principales mènent de la Bourgogne à la Suisse par le val de Joux, le col de Saint-Cergues vers Nyon, et par le val des Dappes et le col de la Faucille vers Genève; elles sont barrées par le fort des Rousses; au N., les routes qui, de l'Alsace et de la France centrale, conduisent à la Suisse rhénane, passent par Porentruy et les cluses de Pierre-Pertuis, Moutier et la vallée de la Birse. Plusieurs voies ferrées traversent le Jura par le col de Jougne, le val Travers, les Loges, le mont Sagne, Pierre-Pertuis, le défilé de la Croix, le Hauenstein et le Bœzberg.

Jura allemand. — Le Jura allemand s'étend entre la plaine danubienne, formée de terrains tertiaires, et les terrasses triasiques de la Souabe adossées aux gneiss et aux granites de la Forêt-Noire. Il forme un plateau de 435 kil. de long depuis la région de Schaffhouse jusqu'à Lichtenfels. Il est divisé par la dépression de Nordlingen (*Ries*) et le val de la Wœrnitz en deux parties : *Jura souabe* au S.-O., *Jura franconien* au N.-E.

Le Jura souabe a 210 kil. de long, 15 à 20 de large entre le Rhin et le Danube, 40 entre le Danube et le Neckar. Il se subdivise en plusieurs parties: les monts du *Klettgau*, entre Rhin et Danube, dont la chaîne principale est le *Hohen Randen*, dans le cant. de Schaffhouse; le sommet principal est le Rubis (928 m.). — Les monts du *Hegau*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à l'E. des précédents, sont des cônes volcaniques situés soit dans le terrain jurassique, soit dans la plaine tertiaire du Hegau ; citons le Hohencewen (849 m.), le Neuhœwen (870 m.) le Hœwenegg (788 m.), le Hohentwiel (692 m.). — L'*Alb*, entre la vallée du Danube et celles du Filz et de la Loue, est la partie la plus vaste et la plus caractéristique du Jura allemand ; les vallées qui y sont creusées le découpent en plusieurs segments : *Baaralb*, au S. de la vallée de Tuttlingen, avec le Lupfen (978 m.) ; *Heuberg*, dominé par l'Oberhohenberg (1,012 m.), point culminant du Jura allemand, dominant le rebord occidental ; ce plateau de 900 m. d'alt. est continué, à l'E., par le *Hardt*, à peu près aussi élevé ; le *Hohenzollernalb*, entre les vallées d'Ebingen et Binladingen, possède un village situé à 912 m. d'alt. (Burgfelden) et la colline couronnée par le château de Hohenzollern (855 m.) ; la *Rauhe Alb*, large plateau creusé de magnifiques cavernes, atteint 905 m. au Kornbühl ; les plus célèbres cavernes sont celles de Nebel (près d'Oberhausen) et de Karl (près d'Erpfinhen). Les vallées taillées presque à pic dans ces plateaux à une profondeur de 200 à 300 m., y découpent, dans la région septentrionale, des promontoires ou même des monts isolés, d'autant que, de ce côté, reparaissent des formations volcaniques ; ces monts, couronnés des ruines de vieux châteaux, sont très pittoresques : Achalm (701 m.), Hoheneufen (742 m.), Teck (774 m.), Stuifen (756 m.), Hohenrechberg (706 m.), Hohenstaufen (683 m). On distingue dans la Rauhe Alb plusieurs districts : Alb postérieure, de la Lauchart à la Lauter ; Alb moyenne, de la Lauter à la Loue ; Alb antérieure ; Hardt de Münsingen ; Hochstræss, au S., entre Ehingen et Ulm. — Le Jura souabe se termine, au N., par l'*Aalbuch*, entre la Kocher supérieure et Geislingen, dominée par le Kocherberg (750 m.), et le *Hærdtfeld*, entre les vallées de la Kocher, de la Brenz et le Ries de Nordlingen ; celui-ci atteint 697 m. — Sur le plateau calcaire de l'Alb, les eaux de pluie sont immédiatement absorbées pour ne rejaillir qu'au bord. Les habitants n'avaient d'eau que celle de leurs citernes ou des mares artificielles, eau fort malsaine. A partir de 1870, on a établi un réseau de conduites qui approvisionnent d'eau potable, élevée par des pompes, 1,800 kil. q., peuplés de 50,000 personnes. La longueur de ces conduites y est de 350 kil. ; elles ont coûté 7 millions de fr.

Le *Jura franconien* a 225 kil. de long sur 35 à 50 kil. de large ; il se dirige de l'O. à l'E. jusqu'à la hauteur de Ratisbonne, puis du S. au N. Il est traversé par la profonde vallée de l'Altmühl ; ses principaux sommets sont : le Hesselberg (698 m.), près de la Wœrnitz ; l'arête déserte du Hahnenkamm (638 m.) d'où l'on extrait les pierres lithographiques de Solenhofen ; le Friedelberg (677 m.) près d'Amberg. Le canal Louis passe par une vallée liasique. Le versant occidental est fort déchiqueté ; le versant oriental est séparé des monts cristallins du Bœhmerwald et du Bayrischenwald par une dépression où se sont déposés des sédiments crétacés et tertiaires. La partie septentrionale de la chaîne est souvent appelée Suisse franconienne ; elle est très pittoresque, enveloppée à l'E. et à l'O. des terrains triasiques (keuper) des plaines de Baireuth et de la Regnitz ; ses principaux sommets sont le Staffelberg (564 m.), le Kordigart (561 m.), le Kalvarienberg (663 m.) ; elle est découpée par les vallées d'érosion de la Pegnitz et de la Wiesent, le long desquelles on trouve beaucoup de grottes fossilifères (grottes de Rosenmüller, Gailenreuther, Sophie, etc.). Le Jura franconien se prolonge au delà du Main dans les environs de Cobourg.

La constitution géologique du Jura allemand est fort complexe : on y rencontre presque tous les étages jurassiques (sauf le portlandien), et plusieurs revêtent des facies très différents ; des formations contemporaines se présentent tantôt sous l'aspect de calcaires réguliers à ammonites ou à brachiopodes, tantôt sous celui de calcaires à spongiaires (scyphées), de calcaires coralliaires, ou encore de dolomites. Les Allemands, pour simplifier, emploient le terme de jurassique noir (lias), jurassique brun (du toarcien au callovien) et jurassique blanc (de l'oxfordien au portlandien). Le dernier, plus compact, forme le plateau supérieur bordé au S.-E. par le sol tertiaire et alluvial de la plaine danubienne, au N. par les étages jurassiques inférieurs, très mouvementés. Le Jura allemand ne forme une ligne de partage des eaux que dans la Rauhe Alb ; ailleurs il est traversé par une série de cours d'eau : Wœrnity, Altmühl, Pegnitz, Wiesent. Il ne présente pas grand obstacle aux communications. A.-M. B.

Flore. — Caractères généraux. — La flore du Jura est dans son ensemble la même que celle des montagnes de nature calcaire qui forment la ceinture extérieure des Alpes, autrement dit des Alpes antérieures ou Préalpes, dont la chaîne qui nous occupe n'est séparée que par la plaine suisse et la vallée du Rhône. Cette végétation est aussi en grande partie celle des autres régions montagneuses calcaires de l'Europe moyenne. On peut d'ailleurs considérer le massif de la Grande-Chartreuse, dont le Jura ne semble être qu'un prolongement, comme le centre de dispersion des plantes calcicoles jurassiennes et savoisiennes. En effet, on y retrouve presque toutes les espèces du Jura, en même temps que ce massif possède en propre quelques espèces telles que : *Anemone baldensis*, *Silene bryoides*, *Thlaspi rotundifolia*, *Betonica hirsuta*, etc., qui ne s'avancent pas dans le Jura. Rien de plus contrastant que cette flore éminemment calcicole comparée à celle des Alpes cristallines du massif central et en général à celle de tous les terrains granitiques, schisteux ou siliceux arénacés ! On y voit parmi les espèces les plus caractéristiques : *Helleborus fœtidus*, *Luctuca perennis*, *Digitalis lutea*, *Anthyllis montana*, *Cerasus Mahaleb*, *Erinus alpinus*, *Daphne laureola*, *D. alpina*, *Buxus sempervirens*, *Gentiana ciliata* et autres espèces, *Primula auricula*, *Cyclamen europœum*, des *Globularia*, *Cotoneaster tomentosa*, *Quercus pubescens*, *Polypodium calcareum*, etc.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces espèces forment le fond exclusif de la végétation ; celle-ci est surtout constituée par des plantes plus ou moins ubiquistes et d'autres plus ou moins indifférentes à la nature chimique du sol, ou préférant seulement le sol calcaire au sol siliceux. Telles sont : *Helianthemum vulgare*, *Polygala vulgaris*, *Dianthus Carthusianorum*, *Silene nutans*, *Melandrium silvaticum*, *Hypericum hirsutum* et autres espèces, *Genista tinctoria*, *Acer pseudo-platanus*, *Trifolium pratense*, *Lotus corniculatus*, *Prunus spinosa*, *Cerasus dulcis*, *Spiræa ulmaria*, *Geum urbanum*, *Rubus saxatilis*, *Fragaria vesca*, *Potentilla verna* et autres espèces, *Epilobium Gesneri*, *Sedum telephium*, *Carum carvi*, *Heracleum sphondylium*, *Lonicera xylosteum*, *Galium verum* et *G. mollugo*, *Valeriana officinalis*, *Solidago virga aurea*, *Eupatorium cannabinum*, *Lithospermum officinale*, *Linaria vulgaris* et autres espèces, *Mercurialis perennis*, *Paris quadrifolia*, *Convallaria majalis*, *Polygonatum multiflorum*, etc., etc. C'est au milieu de ces formes plus communes que les espèces calcicoles se montrent avec une fréquence croissante ; en général elles deviennent de plus en plus prépondérantes à mesure que l'altitude augmente ; en même temps la flore prend un caractère montagneux plus accentué. Par contre, on y constate l'absence à peu près complète des plantes silicicoles par excellence comme : *Digitalis purpurea*, *Castanea vulgaris*, *Calluna vulgaris*, *Sarothamnus scoparius*, *Vaccinium myrtillus*, *Pteris aquilina*, *Lycopodium selago* et *L. clavatum*, etc.

Cependant, s'il se rencontre exceptionnellement dans le Jura quelque plantes calcifuges telles que *Sarothamnus scoparius*, *Castanea vulgaris*, *Pteris aquilina*, etc., cela tient à des influences particulières qui ont déterminé la disparition ou du moins la raréfaction du calcaire sur des espaces plus ou moins étendus. En effet, partout où le travail des eaux a entraîné le calcaire en laissant à nu un résidu siliceux, une végétation silicicole a pu s'établir, comme cela se voit surtout dans les marnes de l'oxfordien

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et les dépôts néocomiens. Celle-ci a pu également prendre naissance sur les amas siliceux qui accompagnent parfois les dépôts de fer sidérolithique, assez abondants dans le Jura et sur les matériaux de transport, dépôts diluviens ou glaciers, tous de nature siliceuse ou granitique. Nous voyons encore, dans les régions élevées, parmi les rocailles ou les tourbières, une flore assez riche de plantes calcifuges, préservées du contact du calcaire par une épaisse couche d'humus. On y retrouve entre autres : *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis idæa* et *V. oxycoccos*, *Pteris aquilina*, *Andromeda polifolia*, etc. Au Reculet on constate même la présence du *Rhododendron ferrugineum*, qui affectionne tant les terrains schisteux ou granitiques. Cependant quelques espèces manquent absolument dans les monts du Jura, même dans les localités qui leur seraient favorables; telles sont : *Digitalis purpurea*, *Scleranthus perennis*, *Corenophorus canescens*. D'autres, sans être nulles, sont rares ou disséminées, comme *Quercus sessiliflora*, *Hieracium boreale*, etc. Enfin, dans les régions inférieures ou dans le voisinage des habitations, parmi les espèces affectionnant les lieux vagues, on signale la rareté relative de : *Centaurea calcitrapa*, *Onopordon acanthium*, *Solanum nigrum*, *Verbascum blattaria*, et, chose curieuse, celle de l'*Urtica dioica*. Par contre, on rencontre dans les vallées des plantes moins exclusivement calcaires ou recherchant un sol plus meuble, comme *Ranunculus lingua*, *Bidens cernua*, *Cicuta virosa*, *Alnus glutinosa*, *Geranium palustre*, *Œnanthe peucedanifolia*, etc., toutes affectionnant l'humidité, puis *Nigella arvensis*, *Lycopsis arvensis*, *Ajuga chamæpitys* et *A. genevensis*, *Lathyrus tuberosus* et *L. aphaca*, *Sedum villosum*, *Anthemis tinctoria*, etc.

Dans la plaine, il y a une différence radicale entre les terrains siliceux argileux d'alluvion ancienne de la Bresse, qui ne nourrissent que des espèces hygrophiles et silicicoles, et les terrains d'alluvion moderne du Doubs et de la Loue, recouverts d'espèces calcicoles; cette différence est si profonde qu'elle se manifeste entre deux champs contigus dont les mauvaises herbes silicoles et calcicoles s'excluent réciproquement, bien que physiquement et mécaniquement la constitution des deux champs soit la même (Michalet et Grenier).

Ici il importe de mentionner l'existence exceptionnelle d'un îlot granitique, celui de la forêt de la Serre, près de Dole, où se trouvent nombre de plantes qui redoutent le calcaire : *Cardamine silvatica*, *Stellaria uliginosa*, *Herniaria hirsuta*, *Scleranthus perennis*, *Epilobium collinum*, *Potentilla collina*, *Cytisus capitatus*, *Sarothamnus scoparius*, *Sedum elegans*, *Saxifraga granulata*, *Chrysosplenium*, *Senecio sylvaticus*, *Orobanche rapum*, *Luzula albida*, *Carex maxima*, *Osmunda regalis*, *Asplenium septentrionale* et *A. Breynii*, *Lycopodium clavatum* et *L. inundatum*, et bien d'autres.

Régions naturelles. — On pourrait, au point de vue de la végétation, diviser le Jura proprement dit ou franco-suisse en : Jura septentrional, J. central, J. occidental, J. genevois et J. bugésien. D'une manière générale, constatons tout d'abord que le nombre des espèces montagneuses et alpestres caractéristiques s'accroît en allant du N. au S.-O. et au S. de la chaîne, en raison de l'élévation progressive du relief. C'est, en effet, dans la partie méridionale du Jura, non loin de la coupure faite par le Rhône vers Nantua et Genève, que se dressent les cimes les plus élevées. Mais comme la température moyenne augmente dans la même direction, il arrive que cette région favorisée présente, à côté des formes éminemment alpestres, d'autres formes à cachet plus méridional que dans le reste du Jura. C'est ainsi que les types montagneux et alpestres commencent à s'accentuer du Weissenstein au Passwang et vers le Jura central par des plantes telles que : *Thlaspi alpestre*, *Trollius europæus*, *Heracleum Jurinum*, *Androsace lactea*, etc., et dans les parties riches en humus, tourbières, etc., *Ribes petræum*, *Betula nana*, *Carex hirculus* et *C. chordorhiza*, *Cardamine latifolia*, etc. Au Chasseral on trouve *Anemone narcissiflora*, etc., du creux du Van à la Dôle *Alsine laricifolia*, *Potentilla caulescens* et autres espèces, etc.

Le Jura occidental (Salins, Baume, etc.) possède déjà des espèces sud-occidentales, comme *Saxifraga moschata*, *Telephium Imperati*, etc. Au S. de la Dôle, l'altitude augmente considérablement et la chaîne nous présente ses cimes les plus élevées. (Reculet, Crêt des Neiges, etc.) et nourrit des espèces alpestres de plus en plus nombreuses auxquelles viennent aussi se joindre peu à peu, dans les régions basses, des formes plus méridionales. C'est aussi dans cette région méridionale, vers Nantua et auprès de Genève, que nous voyons apparaître quelques espèces particulières et peu répandues, telles que : *Atragena alpina* (Salève), *Ligusticum ferrugineum*, *Arabis cenisia* (mont d'Or ou Reculet). Le relief s'abaisse brusquement en face du Rhône et les espèces sud-occidentales continuent à augmenter.

Mais c'est surtout dans la région du Jura bugésien que les formes les plus chaudes viennent affluer. A des espèces non exclusives à cette région, mais abondamment représentées, comme : *Helleborus fœtidus*, *Lilium Martagon*, *Arabis auriculata*, *Helianthemum canum*, *Geranium sanguineum*, *Lactuca perennis*, *Acer opulifolium*, etc., viennent s'ajouter des plantes spéciales telles que : *Asperula taurina*, *Centaurea sensana*, et d'autres plus franchement méridionales comme : *Osyris alba*, des *Lavandula*, *Clypeola* et *Jonthlaspi*, *Rhus cotinus*, etc. On peut du reste, pour observer l'apparition successive de formes de plus en plus méridionales, prendre comme point de repère, à l'exemple de Thurmann, quelques espèces non alpestres, mais caractéristiques ou prépondérantes : 1° *Buxus sempervirens;* 2° *Acer opulifolium;* 3° *Laserpitium gallicum;* 4° *Asperula taurina;* 5° *Rhus cotinus*. Mais il s'en faut que les différences entre les régions admises pour le Jura soient nettement tranchées à cet égard. Nous avons vu en effet les formes les plus alpestres, partant, en général, les plus septentrionales, augmenter de nombre vers le S., en raison de l'altitude croissante de la chaîne dans cette direction. Il arrive de même que des espèces méridionales s'avancent au N. et souvent loin de leur centre d'accumulation ordinaire — nous ne disons pas centre de dispersion — si les conditions d'exposition et diverses circonstances météorologiques favorables leur permettent de s'y perpétuer; citons comme exemple les vallées ouvertes au S.-O., où ces plantes peuvent parfois monter assez haut pour donner la main en quelque sorte aux plantes montagneuses. C'est l'inverse de ce qui arrive pour les plantes alpestres qui, à la faveur des cours d'eau, descendent des cluses et des hautes cotes dans les gorges étroites et arrivent parfois jusqu'au niveau de la zone moyenne. Il y a donc deux courants de sens contraire qui se croisent constamment. En général, plus le terrain est abrupt et accidenté, rebelle à la culture et à toute exploitation, plus il offre, par la variété de l'exposition et des autres conditions, de facilité à ces migrations de plantes. Il en résulte une plus grande richesse dans la flore par la juxtaposition d'espèces appartenant primitivement à des niveaux et à des climats différents.

Le climat du Jura est en général, abstraction faite de l'altitude et de la latitude, rude et variable. En toute saison, les températures diurne et nocturne peuvent y différer par de grands écarts. Il en est de même de la température de l'été, assez chaude comparativement à celle de l'hiver, souvent très rigoureux. La neige y tombe en abondance et forme souvent, durant près de la moitié de l'année dans les parties élevées, des couches de plusieurs mètres d'épaisseur. Aussi, comme dans les Alpes, les plantes délicates se trouvent-elles suffisamment abritées jusqu'au réveil brusque du printemps. De plus, malgré la fréquence des orages et des pluies durant l'été, ce climat n'est pas humide et les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

eaux atmosphériques se bornent à alimenter les tourbières et les ruisseaux des hauteurs. Ces cours d'eau, en se réunissant, forment de préférence, en arrivant dans la région moyenne, des torrents qui s'engouffrent à travers les blocs calcaires imperméables pour ne reparaître au large que dans les régions inférieures qu'ils fertilisent. De là la rareté relative des cours d'eau apparents à la surface sur de grandes étendues de la chaîne où les plantes ne trouvent l'humidité nécessaire que grâce au grand développement de leurs racines qui pénètrent à travers les fissures des rochers à des profondeurs plus ou moins grandes.

Zones d'altitude. — Voici un aperçu de la distribution des plantes de la flore jurassienne suivant les zones d'altitude. Dans cette énumération, nous avons surtout choisi les plantes les plus caractéristiques et marqué d'un astérisque * quelques-unes des plantes franchement calcicoles les plus répandues. Remarquons tout d'abord que les plantes de la région alpine manquent presque totalement dans le Jura, dont les sommets les plus élevés n'excèdent guère 1,700 m.

1° *Région de la plaine* (190-350 m.). Cette zone, inférieure à 350 m., se confond insensiblement avec la plaine ; elle est très propre à la culture de la vigne, partout du moins où cette plante ne rencontre pas un terrain trop froid ou trop humide (Bresse) ; elle est favorable à la culture du maïs, du noyer et de nos arbres fruitiers ; c'est aussi la zone du chêne et du hêtre à l'exclusion du sapin. On y trouve au milieu de beaucoup de plantes ubiquistes quelques espèces plus jurassiennes telles que : **Acer opulifolium*, **Cerasus Mahaleb*, *Epilobium Dodonei*, **Anthyllis vulneraria*, **Hippocrepis comosa*, *Cornus mas*, **Aster amellus*, **Verbascum lychnitis*, **Scrophularia canina*, **Euphorbia verrucosa*, *Orchis ustulata*, *Tulipa sylvestris*, **Erythronium dens canis*, **Tofieldia calyculata*, etc. Nous pourrions y ajouter beaucoup d'autres, plus ou moins spéciales aux régions inférieures et à la plaine, telles que : *Corydalis cava*, *Fumana procumbens*, *Coronilla emerus*, *Centranthus angustifolius*, *Gentiana cruciata*, **G. ciliata*, **G. germanica*, **Digitalis grandiflora*, **Rumex scutatus*, *Aristolochia clematitis*, etc. Quelques-unes montent même plus haut, et appartiennent tout aussi bien à la région suivante. Tout autre est, au contraire, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, la flore bressane, composée d'espèces hygrophiles et généralement silicicoles, parmi lesquelles nous citerons seulement les aquatiques suivantes : *Trapa natans*, *Isnardia palustris*, *Limnanthemum nymphoides*, *Rumex palustris* et *R. maritimus*, *Euphorbia palustris*, *Epipactis palustris*, *Alisma arcuatum*, *Marsilea quadrifolia*, *Pilularia globulifera*, etc.

2° *Région inférieure des montagnes* (350-700 m.). Dans la région inférieure ou moyenne du Jura, la vigne n'est plus guère cultivée, sauf sur la falaise sud-occidentale, où elle remonte jusqu'à 450 m. ; mais on y trouve encore le maïs et les céréales, qui ne donnent plus cependant, le maïs surtout, de produits satisfaisants. Il en est de même des arbres fruitiers ; le hêtre y domine dans les forêts, tandis que le chêne devient disséminé et que le sapin commence à apparaître çà et là. Parmi les plantes de cette zone on remarque surtout : **Helleborus fœtidus*, **Helianthemum fumana*, *Polygala calcarea*, *Geranium sanguineum*, **Coronilla emerus*, *Orobus vernus*, **Lactuca perennis*, *Genista ciliata*, *Physalis alkekengi*, **Lithospermum purpureo-cœruleum*, *Orobanche cruenta*, *Lavandula verna*, **Salvia glusinosa*, *Melittis melissophylla*, *Brunella grandiflora* et *B. alba*, *Primula acaulis*, **Globularia vulgaris*, **Plantago serpentina*, *Asarum europœum*, * *Quercus pubescens*, *Anacamptis pyramidalis*, *Loroglossum hircinum*, *Ophrys muscifera*, *O. arachnoidea*, *Aceras anthropophora*, **Cypripedium calceolus*, *Ruscus aculeatus*, **Anthericum liliago*, *Tamus communis*, *Carex humilis*, *C. digitata*, *C. gynobasis* et *C. pilosa*, *Phleum Bœhmeri*, *Melica ciliata*, etc. — La flore marécageuse est pauvre en raison de la sécheresse de cette zone ; cependant on y voit : *Carex Davalliana*, *Parnassia palustris*, *Pinguicula vulgaris*, et quelques autres espèces.

3° *Région des sapins* (700 à 1,300 m.). Nous nous trouvons là en pleine région montagneuse où le blé devient à peu près nul, tandis que l'orge et l'avoine prospèrent encore dans les parties les moins élevées. Les arbres fruitiers ont à peu près disparu, le chêne de même, le noyer est nul. Le hêtre cède le pas au sapin (*Abies pectinata*), qui domine jusque vers 900 ou 1,000 m. ; l'épicéa (*Abies excelsa*) l'emporte à partir de cette hauteur. Cette zone est riche en pâturages et en tourbières. Nous citerons parmi les plantes les plus remarquables qui la peuplent : **Atragene alpina* (au Salève seulement), *Lunaria rediviva*, **Helianthemum œlandicum*, **Polygala chamæbuxus* et **P. calcarea*, **Saponaria ocymoides*, *Genista prostrata*, **Cytisus laburnum*, **Coronilla vaginalis*, *C. montana*, *Rosa pimpinellifolia*, *Saxifraga hirculus*, *Ribes petrœum*, *Athamanta Cretensis*, *Chœrophyllum aureum*, *Bellidiastrum Michelli*, *Carduus defloratus*, *Hieracium villosum* et *H. flexuosum*, *Carlina acaulis*, *Phyteuma orbicularis*, *Arctostaphylos uva ursi*, *Vaccinium oxycoccos* (tourbières), *Gentiana lutea*, *Atropa belladona*, **Pulmonaria angustifolia*, *Scrophularia Hoppii* et *S. jeutensis*, *Stachys alpina*, *Teucrium montanum*, *Primula farinosa*, *Cyclamen europœum*, *Globularia cordifolia*, **Rumex scutatus*, **Daphne laureola*, **Buxus sempervirens*, *Taxus baccata*, *Anthericum ramosum*, *Carex montana*, *C. ornithopoda*, *C. alba* et *C. heleonaster*, *Lasiagrostis calamagrostis*, *Sesleria cœrulea*, *Kœleria cristata*, **Polypodium calcareum*. — On rencontre dans cette zone beaucoup d'autres espèces qui lui sont plus ou moins communes avec la région alpestre, telles que : **Thalictrum aquilegifolium*, *Aconitum anthora*, **Gentiana acaulis*, etc. De nombreuses tourbières nous présentent à leur tour leurs plantes spéciales et quelques autres plus terrestres, mais également calcifuges, entre autres : *Eriophorum alpinum*, *Scirpus cœspitosus*, *Andromeda polifolia*, *Vaccinium uliginosum* et *V. oxycoccos*, *Swertia perennis*, *Empetrum nigrum*, *Pinguicula leptoceras*, *Betula pubescens*, *Pinus pumilio*, etc.

4° *Région alpestre* (1,300-1,720 m.). Cette région n'occupe, dans le Jura, qu'un espace assez limité, vu la faible altitude des sommets dont les plus élevés ne dépassent pas 1,720 m. Elle commence plus haut que dans les Vosges, où la végétation arborescente disparaît en partie vers 12 ou 1,300 m., tandis que dans le Jura elle monte souvent jusqu'à 15 et 1,600 m. Ici absence de culture de céréales ; quelques plantes potagères, le chou, la laitue, la pomme de terre peuvent encore végéter autour de quelques chalets. Les forêts alternent avec les pâturages et les tourbières sur toute la surface de ces hauteurs. L'épicéa, le hêtre qui le plus souvent n'est que buissonnant et l'érable-sycomore qui parfois devient énorme constituent la végétation ligneuse, avec les sorbiers, le cytise des Alpes, le tilleul, le saule à grandes feuilles, qui restent arborescents. Parmi les nombreuses plantes alpestres jurassiennes, nous signalerons : *Anemone narcissiflora*, *Ranunculus alpestris*, **R. thora*, *R. montanus* et *R. lanuginosus*, *Aconitum lycoctonum*, **Arabis alpina*, **Dentaria pinnata*, **Draba aizoides*, *Kernera saxatilis*, **Viola calcarata* et **V. biflora*, **Silene acaulis*, **Mœhringia muscosa*, *Alsine stricta*, *Hypericum nummularium*, *Rhamnus alpinus*, *Anthyllis montana*, *Potentilla aurea*, *Rosa alpinea*, **Alchemilla alpina*, **Cotoneaster tomentosa*, *Saxifraga rotundifolia*, *Astrantia major*, *Heracleum alpinum*, *Laserpitium siler*, **Lonicera alpigena*, *Valeriana montana*, **Homogyne alpina*, *Cirsium erisithales*, *Crepis succisifolia*, *Hieracium Jacquini* et *H. amplexicaule*, *Campanula pusilla* et *C. rhomboidalis*, **Rhododendron hirsutum*, *Pyrola secunda*, **Gentiana acaulis*, **G. vernalis* et *G campestris*, *Swertia*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

perennis, *Cerinthe alpina*, *Digitalis lutea* et *D. grandiflora*, **Erinus alpinus*, **Tozzia alpina*, *Calamintha alpina*, *Androsace lactea*, *Primula auricula*, *Soldanella alpina*, **Daphne alpina*, **Alnus viridis*, *Betula nana*, *Picea excelsa*, *Pinus uncinata* (au Reculet, identifié par quelques-uns avec *P. pumilio*), *Orchis globosa*, *Gymnadenia conopsea*, **Crocus vernus*, **Veratrum album*, *Narcissus pseudo-narcissus*, *Carex chordorhiza*, *Poa alpina*, *Selaginella spinulosa*. Enfin, parmi les plantes signalées comme raretés relatives des hauts sommets du Jura et se trouvant au Reculet, au Colombier, à la Dôle, etc., on peut encore citer : *Oxytropis montana*, *Saxifraga oppositifolia*, *Aconitum paniculatum*, *Hutichinsia alpina*, *Epilobium anagallidifolium*, *Sibbaldia procumbens*, *Dryas octopetala*, *Hieracium aurantiacum*, **Androsace villosa*, *Petasites niveus*, *Arbutus alpina*, *Rhododendron ferrugineum* (Reculet), *Gentiana nivalis*, *Veronica alpina*, *Pinguicula grandiflora*, *Daphne cneorum*, **Paradisea liliastrum*, *Orchis sambucea*, *Carex tenuis*, *Cystopteris alpina*, *Lycopodium annotinum*, etc.

Végétation des lacs. — Les lacs jurassiens, au nombre de 66, sont surtout situés dans la moitié méridionale de la chaîne ; ils sont peu étendus ; leur profondeur, généralement inférieure à 15 m., peut cependant atteindre 50 m. dans quelques-uns ; leur alt. varie de 1,152 à 374 m. M. Magnin, qui a étudié récemment la flore de ces lacs, a constaté que la majorité des plantes qu'on y rencontre ne sont point particulières au Jura, mais de celles qui se trouvent d'ordinaire dans les rivières, au bord de l'eau en plaine ou dans les marécages. Les unes, réellement aquatiques ou lacustres, c.-à-d. croissant au sein de l'eau, sont au nombre de 46, en négligeant les variétés ; ce sont : *Ranunculus aquatilis*, *R. fluitans*, *Nymphæa alba*, *Nuphar pumilum*, *N. juranum*, *Hippuris vulgaris*, *Myriophyllum spicatum*, *Trapa natans*, *Phellandrium aquaticum*, *Villarsia nymphoides*, *Utricularia vulgaris*, *U. minor*, *Ceratophyllum demersum*, *Callitriche hamulata*, quinze *Potamogeton*, *Najas major*, *Scirpus lacustris*, *Phragmites vulgaris*, *Marsilea quadrifolia*, *Hypnum giganteum*, *Fontinalis antipyretica*, sept *Chara*, trois *Nitella*.

Les autres, plutôt marécageuses ou tourbeuses, habitent seulement le bord des lacs ; ce sont *Menyanthes trifoliata*, *Typha latifolia*, *Cladium mariscus*, *Carex vesicaria*, *Equisetum limosum*, *Ranunculus lingua*, *Veronica anagallis*, *Sparganium ramosum*, *Hypnum scorpioides* et *H. lycopodioides*. — On remarquera parmi toutes ces plantes, la plupart indifférentes à la nature chimique des eaux, ou calcicoles comme les *Chara aspera*, *hispida*, *fœtida* et le *Nitilla tenuissima*, l'absence à peu près complète d'espèces franchement silicicoles et en particulier de l'*Isoetes lacustris*, caractéristique des fonds lacustres granitiques. En effet, les lacs jurassiens reposent sur une assiette géologique de nature calcaire, située généralement dans les combes néocomiennes et oxfordiennes ou dans des dépressions du jurassique supérieur, ou encore sur des vases marneuses, des alluvions imperméables : il en est d'autres qui ont une origine glacière évidente. Les eaux de tous ces lacs sont donc calcaires à divers degrés, moins en général que leurs affluents ; la richesse en calcaire peut varier d'un point à un autre du lac soit par suite de précipitations, soit par l'action d'une vie organique intense. Le fond, essentiellement calcaire, contient cependant quelquefois un apport assez considérable de silice, jusqu'à 75 %, comme pour le lac d'Aiguebelette, le seul des lacs jurassiques qui possède le *Trapa natans*, plante réputée silicicole. De même, on voit les *Chara* incrustants affectionner les bords des lacs, plus calcaires que le fond, tandis que les Nitella, plus calcifuges, se plaisent plutôt dans la profondeur.

Les espèces sont très inégalement réparties dans la totalité des lacs. Une vingtaine seulement se trouvent dans plusieurs lacs à la fois et peuvent être considérés comme formant le fond de la végétation. Citons particulièrement : *Nuphar luteum* (57 lacs), *Scirpus lacustris* (53 lacs), *Nymphæa alba* (49 lacs), *Phragmites communis* (49 lacs), *Myriophyllum spicatum* (39 lacs), etc., parmi les plus répandus ; *Ceratophyllum demersum* (11 lacs), *Utricularia vulgaris* (11 lacs), etc., parmi les espèces qui le sont moins. Les autres sont beaucoup plus disséminées : *Potamogeton Zizii* (8 lacs), *P. prælongus* (5 lacs), *P. pectinatus* (4 lacs), etc. ; finalement parmi les espèces qui ne se trouvent que dans un seul lac : *Trapa natans Villarsia nymphoides*, *Marsilea quadrifolia*, *Nitella flabellata*.

L'altitude ne paraît pas avoir une grande influence sur la richesse de la flore des lacs ; mais il y a des plantes qui croissent à des niveaux déterminés ; ainsi les Potamots qui affectionnent les stations élevées manquent presque entièrement dans les régions basses. Les *Chara* sont également mieux représentés dans les zones hautes et moyennes. De même les *Phellandrium*, le *Nuphar pumilum* ne descendent généralement pas au-dessous de 500 à 600 m. Au contraire, les *Scirpus lacustris*, *Phragmites vulgaris*, *Nymphæa alba*, *Typha latifolia*, *Cladium mariscus*, *Ceratophyllum*, préfèrent les altitudes inférieures, ainsi que *Villarsia nymphoides*, *Marsilea quadrifolia*, *Nitella tenuissima*.

Dans la répartition de la végétation des lacs par régions ou zones botaniques du Jura, on remarque que les *Phellandrium*, *Nuphar pumilum*, *N. juranum* et *N. Spenneriannum*, *Potamogeton coriaceus*, *P. prælongus*, *P. Zizii*, *P. Friesii*, *P. obtusifolius*, *P. zosterifolius*, *Charas trigosa*, *C. jurensis*, *C. Magnini*, sont particuliers aux lacs du Jura oriental et central : les *Typha*, *Cladium*, *Ceratophyllum*, *Najas*, appartiennent aux lacs du Jura méridional ; les *Marsilea*, *Trapa*, *Villarsia*, *Chara*, *Ceratophyllum*, caractérisent à leur tour le Bugey méridional et le Jura savoisien. Cette dernière flore méridionale a des rapports avec celle de l'Europe centrale et occidentale ; le Jura central et oriental doivent au contraire être rapprochés de l'Europe boréale par le fait de la présence du *Nuphar pumilum* et des *Potamogeton* que nous venons de citer. L'origine boréale ou glaciaire de ces plantes est d'ailleurs rendue très plausible par la nature de la flore des tourbières caractérisée par les *Saxifraga hirculus*, *Betula nana*, *Carex chordorhiza*, *Chelionates*.

Enfin, reste à citer quelques plantes spéciales, les unes nouvelles pour la flore du Jura : *Nuphar Spennerianum*, *Potamogeton obtusifolius*, *Chara ceratophylla*, *C. curta*, *C. contraria*, *Nitella tenuissima*, *N. flabellata*, etc. Les autres nouvelles pour la flore française : *Nuphar sericeum*, *Potamogeton prælongus*, *P. coriaceus*, *P. Friesii*, *P. undulatus*, et deux entièrement inédites et paraissant propres jusqu'à présent au Jura, qui sont *Nuphar juranum* nov. spec. (*pumilo* var. *gracilis* Girardot et Jaeggi), et *Chara jurensis* nov. spec. Hy (et var. *Magnini* Hy).

En résumé, la flore jurassienne se compose : 1° de nombreuses plantes alpestres calcicoles émanant de la ceinture des Préalpes et d'autres plantes alpestres en plus petit nombre non calcicoles ou indifférentes ; ces plantes alpestres se rencontrent en partie dans les régions septentrionales de l'Europe ; 2° de plantes montagneuses non alpestres, plus ou moins indifférentes, mais avec prédominance de l'élément calcicole, et dont une grande partie se retrouvent dans les régions montagneuses de l'Europe centrale ; 3° de plantes calcicoles ou plus ou moins indifférentes et ubiquistes, toutes propres aux régions inférieures et dont le nombre va en augmentant à mesure que l'on se rapproche de la plaine, avec la flore de laquelle la flore jurassienne se confond insensiblement ; 4° de plantes à caractère méridional émanant des terrains calcaires de la région rhodanienne ou méridionale et remontant plus ou moins dans la chaîne du Jura à la faveur de conditions de climat appropriées. Dr L. Hahn et A. Jobin.

Bibl. ; Géographie. — Thurmann, *Esquisses orogra-*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

phiques de la chaîne du Jura; Berne, 1852. — OPPEL, *Die Jura Englands, Frankreichs und des sudwestlichen Deutschlands;* Stuttgart, 1856-58. — BRAUNS, *Der mittlere, untere, obere Jura;* Cassel, 1869; Brunswick, 1871 et 1874. — G. SCHWAB, *Die Schwæbische Alb;* 2e éd. par PAULUS, Stuttgart, 1878. — VOGT, *Die Schwæbische Alb,* 1854. — FRŒHLICH, *Die Schwæbische Alb,* 1871. — EHMANN *Die Versorgung der wasserarmen Alb ;* Stuttgart, 1881. — V. aussi la bibl. de l'art. JURASSIQUE, des dép. de l'AIN, du DOUBS, du JURA, de SUISSE, etc.

FLORE. — GUYÉTANT, *Catalogue des plantes à fleurs visibles qui croissent dans la montagne du Jura,* etc.; Besançon, 1808. — CORDIENNE, *Notice topo-phytographique... du Jura,* etc.; Dole, 1822, in-8. — BABEY, *Flore jurassienne ;* Paris, 1845, 4 vol. in-8. — THURMANN, *Essai de Phytostatique appliquée à la chaîne du Jura,* etc.; Berne, 1849, 2 vol. in-8. — GODET, *Flore du Jura,* 1852. — KIRSCHLEGER, *Flore d'Alsace;* Strasbourg, 1852-63, 3 vol. in-12. — MICHALET, *Hist. naturelle du Jura...,* t. II, *Botanique ;* Paris, 1864, in-8. — GRENIER, *Flore de la chaîne jurassique;* Besançon, 1864, in-8. — FALSAN, *les Alpes;* Paris, 1893, t. II, in-8. — A. MAGNIN, *la Végétation des lacs du Jura,* dans *Revue gén. de Bot.,* 1893, et *Rev. scient.,* 10 nov. 1894. — V. les bibl. de FRANCE et EUROPE (Flore).

JURA BERNOIS. Anciennement évêché de Bâle, partie du cant. de Berne qui est limitée à l'O. par le cant. de Neuchâtel, au N. par la France et l'Alsace, à l'E. par les cant. de Bâle et de Soleure, au S. par l'Aar et le lac de Bienne. Il comprend la plaine d'Ajoie (pays de Porentruy), les plateaux des *Franches-Montagnes* (V. ce mot) et de la montagne de Diesse, les vallées principales de Saint-Imier, Tavannes, Moutier, Delémont, Laufon et quelques vallées latérales. Les vallées sont situées entre les chaînes du Jura, dont les principales sont le Chasseral, le Monto, le Graitery, le Raimeux, le mont Terrible et le Blauen. La Suze arrose le val de Saint-Imier, la Birse, les vallées de Tavannes, Moutier, Delémont, Laufon, la Sorne, celle de Délémont et l'Allaine le pays d'Ajoie. Le Doubs, après avoir formé la limite entre le Jura bernois et la France, entre dans le Jura, dont il enserre une portion nommée Clos du Doubs et le quitte de nouveau pour continuer son cours en France. Les terrains de plaines ainsi que les vallées basses sont très fertiles; on cultive la vigne au pied du versant S., le long du lac de Bienne; les hauteurs sont couvertes de prés et de pâturages. La principale richesse naturelle du Jura bernois est le bois; ses immenses forêts sont peuplées de sapins et de hêtres. Le chêne croît aussi dans quelques régions. On exploite les mines de fer dans la vallée de Delémont; haut fourneau et fonderie de tuyaux de toute dimension à Choindez; aciérie aux Rondez, près de Delémont. De nombreuses carrières de calcaire sont ouvertes dans la plupart des vallées; elles forment de très grandes exploitations, notamment dans la vallée de Laufon, qui alimente de matériaux de construction la ville de Bâle. La population parle la langue française, sauf dans la vallée de Laufon, qui est d'origine allemande. Le Jura bernois compte 103,498 hab., dont 60,000 environ appartiennent à la confession catholique. La population, intelligente et laborieuse, s'adonne à l'agriculture et à l'industrie. Les vallées sont bien cultivées; le plateau des Franches-Montagnes fournit une race de chevaux très estimée. Les principales industries sont l'horlogerie, qui s'y fabrique en manufacture et en chambre, les exploitations métallurgiques, la verrerie, la fabrication du ciment, des tuiles et briques ordinaires et réfractaires, la vannerie, la parqueterie, la fabrication de la pâte de bois pour le papier, la soierie, les matériaux de construction en pierre et bois, la poterie, la fabrication de la bière. Les cours d'eau fournissent à l'industrie une grande force hydraulique.

Le Jura bernois forma primitivement une partie de la Rauracie, qui comprenait, en outre, les cant. de Bâle et d'Argovie. Soumise aux Romains vers l'an 50 avant l'ère chrétienne, elle fut occupée, à l'époque de l'invasion des Barbares, en partie par les Allémanes, en partie par les Burgondes; puis, vers l'an 500, par les Francs. Le partage de l'empire de Charlemagne eut pour conséquence qu'une partie de l'ancienne Rauracie fut réunie à l'empire d'Allemagne, une autre au royaume de Bourgogne. A partir de 1032, toute la Rauracie fut réunie à l'empire d'Allemagne, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, ayant légué ce pays à l'empereur. L'évêque de Bâle y possédait, déjà du temps de Charlemagne, de nombreux fiefs qui furent augmentés sous les rois de Bourgogne, par de grandes donations, de manière que ce prélat devint insensiblement le souverain temporel du pays appelé aujourd'hui Jura bernois. Il relevait, à ce titre, de l'empire germanique. La Révolution française mit fin à son gouvernement. Les sujets catholiques du prince-évêque s'étant révoltés, des troupes françaises vinrent à leur secours, et la partie catholique fut incorporée à la France en 1792. Le reste du pays subit le même sort quelques années plus tard. Dès 1796, l'ancien évêché de Bâle forme un département français, celui du Mont-Terrible, qui est réuni, en 1800, à celui du Haut-Rhin. La chute de Napoléon changea de nouveau les destinées du pays: le congrès de Vienne le déclara réuni, en 1816, au cant. de Berne, que les diplomates indemnisaient ainsi de la perte de l'Argovie et du pays de Vaud, érigés en cantons. Le Jura forme aujourd'hui sept districts du cant. de Berne; ceux de Porentruy, Laufon, Delémont, Moutier, Franches-Montagnes, Courtelary et Neuveville. Dr GOBAT.

JURA (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Jura doit son nom au massif de montagnes qui en couvre la plus grande partie. Ce département est situé dans la région orientale de la France. Son chef-lieu, Lons-le-Saunier, est situé à 320 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 442 kil. par le chemin de fer. Il est compris entre les dép. de la Haute-Saône au N., de la Côte-d'Or au N.-O., de Saône-et-Loire à l'O., de l'Ain au S., la Suisse (cant. de Vaud) à l'E., le dép. du Doubs au N.-E. C'est un département frontière, et, pendant une vingtaine de kilomètres, sa frontière coïncide avec celle de la France. Ses limites sont presque partout conventionnelles; cependant, du côté de la Suisse, elles suivent quelque temps la crête du Noirmont; du côté du dép. de l'Ain, la Valserine sert de limite durant 15 kil., et l'Ain durant 16 kil. Du côté du dép. du Doubs, la séparation est marquée sur quelques kilomètres par la Loue; du côté de la Haute-Saône, par l'Ognon; du côté de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire par la Sablonne et des bras du Doubs pendant 31 kil.

La superficie du Jura est de 499,401 hect., ce qui le classe au 75e rang des 86 départements français par ordre de grandeur, avec une étendue inférieure d'environ 100,000 hect. à la moyenne. Sa plus grande longueur du N. au S., entre Chassey, sur l'Ognon, et le confluent de l'Ain avec la Valouse, est de 115 kil.; sa plus grande largeur de l'E. à l'O., entre la Combe-Noire (com. de Mignovillard) et La Chapelle-Voland, est de 65 kil. Son pourtour, en négligeant les petites sinuosités, est de 400 kil.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. du Jura se divise en trois régions: 1° la *montagne* du Jura, qui occupe environ les deux tiers de la surface totale, l'arr. de Saint-Claude, les trois quarts de ceux de Lons-le-Saunier et de Poligny; — 2° les *collines* ou *région du vignoble*, qui s'étendent au N.-O., sur l'E. de l'arr. de Dole et le N.-O. de celui de Poligny; on pourrait rattacher à cette région les dernières pentes du Jura occupant l'O. et le centre des arr. de Lons-le-Saunier et Poligny; — 3° la plaine de la *Bresse*, dont le dép. du Jura ne possède que la bande orientale (50,000 hect. environ), sur le S.-O. de l'arr. de Dole et l'O. de celui de Lons-le-Saunier.

La région du Jura, dont les caractères généraux ont été indiqués dans l'art. JURA (Géographie) est formée d'une série de chaînons et de vallées parallèles orientés du S.-S.-O. au N.-N.-E. et dont l'altitude décroît du S.-E. vers le N.-O. Le premier alignement est celui du Noirmont (1,550 m.), point culminant du département; au S. s'ouvre le col de Saint-Cergues (1,263 m.), les hauteurs couvertes par la forêt de Fraisse renferment la Crêt-Pela (1,498 m.); elles dominent, à l'E., la vallée de la Valserine et le val de Dappes, séparés par le faîte où s'élève le fort des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Rousses de la vallée de l'Orbe. — Le second alignement comprend le mont Risoux, dominé par le Crêt de la Dame (1,386 m.) ; plus au S. est le mont Fier (1,375 m.) ; à l'O. de celui-ci, les hauteurs de la côte de Bienne longent la vallée de la Bienne qui commence sur le versant occidental du Risoux. — De l'autre côté de celle-ci, le troisième alignement comprend le mont Noir (1,227 m.), la Joux-Devant (1,141 m.) au N. de laquelle s'ouvre le col de la Savine (921 m.) ; vers le S., la forêt d'Avignon (917 m.) s'élève au-dessus de Saint-Claude et de la cluse par laquelle la Bienne s'enfonce vers l'O. Entre la Joux-Devant et le chaînon suivant appelé la Joux-Derrière s'étend le plateau de Grandvaux, jadis boisé ; il est semé de rochers et de monticules entre lesquels sont de maigres prairies et des taillis. La Joux-Derrière se continue au N. par le mont Croz, un chaînon particulièrement désigné sous le nom de mont Jura, le mont Sarrasin (1,178 m.) au-dessus de la Combe-Noire. — L'alignement suivant renferme le mont Saint-Christophe, près de Moirans, la forêt de la Joux (à l'E. de Clairvaux) et, bien au N., celle de la Haute-Joux ; ces hauteurs ferment vers l'O. le plateau de Nozeroy et le séparent de celui de Champagnole. Le plateau de Nozeroy ou val de Mièges occupe environ 30,000 hect. ; il a une alt. de 750 à 850 m. ; on appelle souvent val de Sirod sa partie méridionale. A l'O. de la Haute-Joux est la chaîne de la forêt de Fraisse, puis le mont Rivel (789 m.). A l'O. de l'Ain s'allonge la côte de Leutte ou de l'Heute. Tout le S.-O. du département est recouvert de chaînons parallèles de 400 à 800 m. d'alt. : 812 m. entre Arinthod et Vescles, 769 m. dans la forêt de Vaucluse ; vers la frontière occidentale, on trouve le mont Février, la côte Colson (652 m.), la côte de la Scie, etc. Le rebord occidental du Jura a une alt. moyenne de 450 à 600 m. dominant une plaine moitié moins élevée au-dessus du niveau de la mer ; au N. de Salins, le mont Poupet atteint encore 853 m. Dans cette chaîne, les érosions et effondrements ont creusé de beaux cirques ; citons ceux de Revigny où naît la Vallière, de Baume, de Poligny, d'Arbois, de Salins.

La région des collines ou du vignoble, que l'on peut faire commencer au chaînon de Lente, comprend surtout le N. du département : elle est interrompue par les vallées de la Loue et du Doubs entre lesquelles s'étend le plateau couvert par la forêt de Chaux ; au N. du Doubs sont les collines granitiques de la Serre qui atteignent 382 m.

La plaine de la *Bresse*, à laquelle se rattachent les vallées de la Loue et du Doubs, a une alt. moyenne de 200 m. Ce fut un fond de lac ; elle est parsemée d'étangs qui la rendent insalubre ; on donne le nom de *Finage* à la partie comprise entre le Doubs et Poligny.

Géologie. — Le sol du dép. du Jura est formé essentiellement de terrains jurassiques ; ceux-ci constituent la montagne ; leurs étages successifs y affleurent en bandes régulièrement orientées du S.-O. au N.-E. et même dans la région méridionale du S.-S.-O au N.-N.-E. Les affleurements des dépôts crétacés plus réduits restent le plus souvent dans la région des hautes chaînes jurassiennes, où ils constituent le sous-sol des grands vals longitudinaux. Quelques lambeaux isolés sur le versant O. de la chaîne témoignent ensuite de leur ancienne extension qui est encore aujourd'hui très grande sur le plateau de Nozeroy. A mesure qu'on se rapproche de la plaine affleurent des sédiments plus anciens : dans le N. du département, à l'O. de l'alignement de la Haute-Joux, on ne voit plus guère que le jurassique inférieur (bathonien et bajocien), sauf dans la longue et mince chaîne de Leutte ; au S. du coude de l'Ain (Champagnole) la limite est quelque temps représentée par le chaînon qui borde sa vallée à l'O. ; enfin les bassins de la Valouse et du Surand dans la zone méridionale appartiennent au jurassique moyen au-dessus duquel émerge à Lains un îlot crétacé. La bande occidentale du jurassique inférieur a 20 kil. de large dans le N., 10 kil. vers Lons-le-Saunier, 15 à 20 kil. vers Beaufort, 4 à 5 kil. vers Saint-Amour et Coligny. Dans la moitié méridionale, au S. des sources de la Vallière et de la Sorne, elle borde directement la plaine pliocène de la Bresse ; dans la moitié septentrionale, ses terrains ont été entraînés par les eaux mettant à nu le lias et les marnes irisées ; depuis Salins jusqu'à Revigny, on trouve entre le plateau jurassique et la plaine une bande liasique et triasique d'une dizaine de kilomètres de large ; elle forme le sol des cirques de Revigny, de Baume, de la Culée de Vaux, etc., enveloppés des roches de formation plus récente (V. Jura [Géogr.]). Ces coteaux et ces fonds liasiques et marneux où naissent la Furieuse, la Cuisance, l'Orain, la Seille, la Vallière, constituent la région du vignoble ; là sont Salins, Arbois, Poligny, Sellières, Lons-le-Saunier, à la limite de la montagne et de la plaine. — La portion de la plaine de la Saône ou de Bresse, comprise dans le dép. du Jura commence au S. vers Cousance ; la route et le chemin de fer de Bourg à Lons-le-Saunier en marquent à peu près la limite jusqu'à Gevingey ; celle-ci passe ensuite à peu près au Bois-d'Amont, à Aumont et au bas de la forêt de Mouchard. Le terrain pliocène interrompu par la vallée alluviale de la Loue reparaît dans la forêt de Chaux, puis au delà du Doubs dans la forêt d'Arne et à l'O. des collines de la Serre. La vallée du Doubs est jurassique jusqu'à Dole ; puis commence la plaine alluviale, surtout développée sur la rive droite, qui atteint 16 kil. de large après le confluent de la Loue. Au N. de l'arr. de Dole se trouvent les terrains les plus anciens du département. Vers l'extrémité occidentale des terrains jurassiques de la vallée du Doubs un soulèvement a ramené au jour, avec des granulites, le gneiss, le permien, les grès triasiques, le lias. C'est le petit massif des collines de la Serre.

Au point de vue stratigraphique les terrains du Jura dessinent des bandes orientées du S.-S.-O. au N.-N.-E. La région des hautes chaînes et des plissements réguliers est au S.-E. ; les failles sont rares et seulement des exagérations locales des plis ; sauf dans le plateau de Grandvaux qu'une faille divise en deux parties, l'une fortement plissée (à l'E.), l'autre (à l'O.) inclinée régulièrement vers la faille. Les vallées de la Saine et de la Laime correspondent à deux surfaces de glissement entre lesquelles les terrains ont été déplacés vers le N.-O. — La région des plateaux, à l'O. de la précédente, ne comporte pas de plissements importants ; les affleurements sont de plus en plus anciens et les altitudes moindres à mesure qu'on avance vers l'O. Le plateau de Nozeroy, à peu près de 900 m., est formé de jurassique supérieur et de crétacé ; celui de Champagnole, à 750 m., l'est de jurassique moyen ; celui qui s'étend à l'O. de l'alignement de Leutte, à 500 ou 600 m., est formé de bathonien et de bajocien. A la limite de ce plateau et du vignoble deux bandes étroites de bathonien sont au milieu du bajocien et du lias isolées par des failles courbes à contour fermé ; il faut supposer que les terrains sous-jacents ont été dissous et entraînés créant un vide où les terrains supérieurs se sont affaissés. Des phénomènes de ce genre ont pu jouer un grand rôle dans la région des plateaux dont les failles convergentes n'offrent pas, comme dans la région des hautes chaînes, la trace de pressions latérales. — La région du vignoble est profondément sillonnée par les plissements et les failles qui font reparaître à l'O. quelques parties du jurassique supérieur. — Le mont Poupet, qui représente le principal accident orographique du N. du département, correspond à la convergence de deux lignes de failles. — La boutonnière granitique de la Serre atteste trois séries de remaniements et de mouvements : le premier entre le permien et le trias ; le second entre le bathonien et l'oxfordien ; le dernier, postérieur au crétacé, se serait produit vers la fin de l'éocène, déterminant les grandes failles du versant oriental de ces collines.

Description des étages sédimentaires. Les terrains les plus anciens sont ceux de l'îlot granitique et gneissique de la Serre ; ils constituent une région en Franche-Comté, entre l'Ognon et le Doubs, une région fort intéressante

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

attestant la jonction souterraine des Vosges avec le Massif central et nettement délimitée par deux grandes failles qui, se réunissant au N. d'Ougney, se rapprochent au S. avant de s'enfoncer sous le terrain pliocène. Ce massif elliptique, couronné par la belle forêt de la Serre, est essentiellement constitué par une bande de granulite à mica blanc sur le flanc oriental; des gneiss granulitiques avec mica noir perpendiculaires à la bande précédente; sur le flanc occidental, des gneiss gris avec bancs de micaschistes. L'arête principale, orientée du S.-O. au N.-E. comme le Jura, est formée, outre les terrains cristallins, de terrains permiens et de triasiques. Le permien (dont la puissance est de 300 m.) comprend à la base des argiles compactes noires, puis rouges, puis des grès et argiles alternant, puis un conglomérat gneissique. Le long des gneiss s'étend la bande des eurites, exploitées pour pavés; ce sont des terrains métamorphiques, grès avec pyrites et débris de feldspath.

Le trias est représenté par ses principales assises : *grès vosgien*, grossier, reposant sur le gneiss (60 à 80 m. d'épaisseur) ou, en stratification discordante, sur le permien; au niveau supérieur, ce grès passe aux argiles micacées; *grès bigarré* formé d'argiles micacées à *Calamites arenaceus; muschelkalk* (40 m. à la Serre), comprenant des argiles grises, des calcaires compacts et des dolomies; on y trouve l'*Encrinites liliiformis;* on ne trouve ni gypse, ni sel à la Serre; *les marnes irrisées* inférieures renferment des gisements de sel, notamment à Salins; les marnes irrisées moyennes à lignites et dolomies paraissent à Lons-le-Saunier, Baume, Grozon; l'étage supérieur affleure presque seul; on trouve à sa base dolomies et gypse.

Le lias, d'une puissance totale de 120 m., offre les étages suivants: grès à *Avicula contorta* alternant avec des marnes noires et bariolées constituant l'infralias; — calcaires gréseux et calcaires bleus à plagiostomes; calcaires à gryphées et marnes bleues souvent cachées; — calcaires marneux, marnes à nodules et marnes à plicatules; — schistes à posidonies, marnes à trochus et marnes gréseuses ou à rognons calcaires. — Le *bajocien* débute par 50 m. de calcaires oolithiques ou spathiques (à *Ammonites Murchisonii*), avec minces lits de marnes grises ou bleuâtres; puis viennent des calcaires siliceux, surmontés parfois d'îlots de polypiers et des calcaires à grandes dalles (*Ammonites Humphriesianus*); enfin des calcaires roux spathiques, bien connus dans la région sous le nom de *dalle nacrée*. — Le *bathonien*, d'une puissance de 80 à 120 m., débute par des bancs marneux à *Ostrea acuminata*, surmontés de bancs à *Rynchonella varians*. Un niveau marneux à *Homomya gibbosa* surmontant des calcaires à *Terebratula Philippsii* divise la masse principale de l'étage formé de calcaires foncés qui sont le type du jurassique brun des auteurs allemands; au N.-O. le faciès est encore celui du bassin de Paris, calcaires blancs. — Le *callovien* est peu développé; la zone à *Ammonites anceps* se rencontre presque seule; elle renferme des minerais de fer. — L'*oxfordien*, d'une puissance de 60 à 130 m., renferme à la base des marnes à ammonites pyriteuses et des calcaires compacts riches en ammonites et spongiaires; les calcaires marneux du niveau supérieur ne sont développés qu'à l'E. de la chaîne de Leutte; réciproquement l'importance des courbes inférieures diminue à mesure qu'on va vers le S.-E. — Le *rauracien* (puissance, 40 à 60 m.) perd son faciès coralliaire dans le S.; il est représenté par des bancs à grosses oolithes rugueuses vers Clairvaux et Lons-le-Saunier, par des calcaires marneux à *Cidaris florigemma* et *Ostrea rastellans* qu'on ne peut que malaisément séparer de ceux de l'oxfordien, par des calcaires compacts dans le haut. — L'*astartien* (puissance, 60 à 80 m.) se compose de calcaires oolithiques ou spathiques avec, à la base, des bancs marneux à *Cidaris florigemma, Waldheimia Egena, Ostrea bruntrutana.* La partie supérieure se compose de bancs coralligènes à oolithes blanches, avec nérinées, polypiers, *Rhynchonella pinguis;* puis des calcaires compacts sans fossiles. — Le *ptérocérien* est un puissant étage (50 à 70 m.) de calcaires marneux à *Pterocera Oceani, Ceromya excentrica*, etc., au-dessus duquel se placent des calcaires blancs fragmentés ou compacts qui représentent le *virgulien*. — Le *kimméridgien* est représenté à Salins par des calcaires blancs compacts, de teinte laiteuse, avec gryphées à la partie supérieure. — Le *portlandien* (puissance, 80 à 100 m.), est formé de calcaires compacts alternant avec des dolomies sableuses; on y trouve des bancs à *Nerinea trinodosa* et plus haut à moules de bivalves.

Les terrains crétacés ont été en grande partie entraînés. A la base sont des sédiments lacustres calcaires peu cohérents d'un blanc grisâtre à petits planorbes et gastéropodes et des marnes grises ou noirâtres. — Le *néocomien* est représenté par un étage de calcaire jaune et de marnes à spatangues (puissance, 25 à 30 m.), comprend des marnes à *Ostrea Couloni, Terebratula prælonga*, etc., et un calcaire jaune spathique à taches chloriteuses. Son faciès coralligène est très frappant. Un trait capital de la géologie jurassienne est cette étendue des faciès coralligènes qui, en se développant depuis le bathonien jusqu'au néocomien, ont contribué à la formation des principales zones calcaires. — L'*urgonien* (puissance, 30 à 40 m.) est formé de calcaires blancs compacts à requienies et polypiers. — Les grès verts à *Ammonites Milletianus* et *Beudanti* se rencontrent quelquefois à la surface de l'urgonien, par exemple sur le plateau de Nozeroy. Au pied du mont Poupet et sur le N. des collines de la Serre, on trouve les diverses assises du crétacé supérieurs, argiles du gault, craie de Rouen, etc.

L'*éocène* est représenté par la brèche de Narlay comprise dans un pli du néocomien et formée d'éléments portlandiens et néocomiens avec ciment rougeâtre. — Le *miocène* est représenté par un lambeau de calcaire lacustre près de Vincelles et un lambeau de molasse marine au N. de Foncine (cant. des Planches). — On rattache au *pliocène* les argiles grasses de Neublans, les sables micacés (puissance, 12 à 20 m.) à *Helix Chaixi* (faune d'Hauterive), les argiles bleues de Saint-Côme à *Paludina bressana*. Sur les rives du Doubs et de la Loue sont des amas stratifiés de galets quartzeux quelquefois agglomérés par un ciment de sable micacé. Ces amas sont beaucoup plus développés dans la forêt de Chaux; ils correspondent aux sables de Chagny et aux sables ferrugineux à *Elephas meridionalis* qu'on rencontre plus au S. Le *limon de la Bresse* (terre à pisé) forme le plan supérieur des dépôts pliocènes; c'est un produit d'altération atmosphérique; on le trouve dans toute la plaine tertiaire.

Les dépôts glaciaires, formés de boues calcaires avec cailloux roulés et gros blocs à peine émoussés, souvent striés, revêtent les plateaux de Champagnole et de Nozeroy; occupant une bande large de plusieurs kilomètres, jusqu'à la moraine frontale de Clairvaux, ces glaciers se déversaient dans la vallée de l'Ain; on retrouve leur trace jusqu'à 1,150 m. d'alt. près des Planches et ils ont été reliés certainement à ceux des Alpes. Ces dépôts ont été entraînés par l'Ain et ont fourni la matière de ses puissantes alluvions qui dépassent de 60 m. le niveau actuel de la rivière. Dans la région du vignoble on trouve aussi des dépôts glaciaires dont les matériaux proviennent du lias inférieur. — Les *alluvions anciennes* bordent toutes les vallées pendant la traversée de la zone des collines formant terrasse, surtout dans la vallée de la Seille. Elles n'existent ni dans la Bresse ni dans les hémicycles creusés dans la chaîne frontale; toutefois, on a trouvé dans la grotte de Baume les fossiles de la faune quaternaire. — Les *alluvions modernes*, limons ou cailloux, occupent le fond des vallées; à leur âge se rattachent les tufs de la vallée de la Cousance et les tourbes qui se forment dans les dépressions des dépôts glaciaires. Enfin tout le long du Jura les eaux ont déposé des argiles brunes ou jaunâtres à cailloux siliceux, provenant de la décomposition du bajocien; elles forment

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une étroite traînée superposée aux autres terrains quaternaires ou tertiaires.

Hydrologie et géologie agricole. Les grands niveaux des sources sont le lias, l'oxfordien et le néocomien ; les marnes inférieures du bathonien, les marnes inférieures du tertiaire et les marnes de Saint-Côme ne donnent lieu à aucune source importante. Il n'y a de niveau d'eau constant dans le tertiaire que dans les argiles inférieures du côté d'Asnans. Les rivières les plus abondantes, l'Ain, la Saime, la Seille sont la continuation de cours d'eau souterrains indépendants des failles. Leur eau vient des bassins fermés ou des entonnoirs supérieurs. La plaine du marais de Saône offre la même structure. Au point de vue agricole, les alluvions modernes sont en prairies, sauf dans les vallées du Doubs et de la Loue où elles sont caillouteuses et cultivées en céréales. Les terrains tertiaires sont cultivés en céréales ou boisés. Les vignes, le long de la zone montagneuse, couvrent les premiers coteaux marneux triasiques et liasiques. Le premier plateau montagneux est occupé par des champs de céréales ou des bois, les terrains jurassiques étant préférés pour les premiers. Les plateaux supérieurs sont surtout revêtus de prés. Dans les hautes chaînes les prés correspondent aux affleurements marneux glaciaires, crétacés ou oxfordiens, les bois de sapins et les pâtis communaux aux sols calcaires.

Régime des eaux. — Le dép. du Jura appartient au bassin du Rhône, sauf 2 à 3,000 hect. dont les eaux vont au Rhin par l'intermédiaire de l'Orbe. Celle-ci naît au pied du fort des Rousses, forme le lac des Rousses (85 hect.), passe à Bois-d'Amont et entre en Suisse après avoir parcouru en France 15 kil. ; elle aboutit au lac de Neuchâtel, dont la Thièle, puis l'Aar, portent les eaux au Rhin. — Tout le reste du département est tributaire du Rhône par l'intermédiaire de la Valserine, de l'Ain ou de la Saône. La Valserine, née à l'E. de la Crêt-Pela, coule entre les dép. du Jura et de l'Ain pendant 15 kil., descendant la combe de Mijoux. En somme, au point de vue hydrographique, le dép. du Jura se partage entre les bassins de l'Ain et de la Saône ; le premier recueille les rivières qui descendent vers le S. les vallées longitudinales de la montagne, c.-à-d. celles de l'arr. de Saint-Claude presque entier, des deux tiers de celui de Lons-le-Saunier et de la moitié de celui de Poligny ; le bassin de la Saône recueille toutes les rivières des régions de la plaine et des collines, soit celles de l'arr. de Dole, de l'O. de celui de Lons-le-Saunier et du N.-O. de celui de Poligny.

L'Ain (190 kil., dont 120 dans le dép. du Jura) sort d'un réservoir naturel creusé au pied d'un rocher à 750 m. d'alt., près de Nozeroy, coule vers le S.-O., passe à Sirod, Bourg-de-Sirod, tourne au N.-O. pour s'engager dans une cluse qui n'a que quelques mètres de large, y forme des cascades pittoresques, s'enfonce sous des rochers et après une chute de 17 m. sort de ce défilé (perte de l'Ain) ; il arrose Champagnole, tourne vers l'O., puis, ayant atteint le pied de la chaîne de Leutte, reprend la direction du S.-O., passe à Pont-du-Navoy, descend le saut de la Saisse (18 m.), traverse les gorges du Pont-de-Pyle, de la Chartreuse-de-Vaucluse, le saut du Mortier et, après le confluent de la Bienne, arrive au dép. de l'Ain, auquel il appartient complètement en aval du confluent de la Valouse. Il est navigable depuis le confluent de la Bienne, flottable depuis Champagnole. — Dans le dép. du Jura, il reçoit les rivières suivantes : la Serpentine (r. dr.), sortie du lac du Biel-du-Fourg (862 m. d'alt.), passe près de Mièges, à Nozeroy et saute la cascade du Moulin-du-Saut et vient grossir l'Ain, à 1 kil. de sa source ; elle reçoit le ruisseau du Gouffre-de-l'Houle et le Trébief. — L'abondante source de Conte (r. g.). — La Laime ou Lemme (r. g.) naît au pied du Montnoir, à 900 m. d'alt., près de Saint-Laurent, forme la cascade de Claude-Roy et s'unit à l'Ain, près des forges de Syam ; elle reçoit, à gauche, au Morillon, le Dombief ; au Pont-de-la-Chaux, le Panessière, déversoir des jolis lacs de Maclus ; à droite, la Saine, née au pied du Coulion à Foncine-le-Haut, forme une série de belles cascades, dont la plus connue est celle du Bout-du-Monde, traverse le fond de Langouette, cluse de 40 m. de profondeur sur 2 à 3 m. de largeur au sommet, reçoit les torrents du lac des Rouges-Truites, du Bief-du-Bouchon et du Saut-de-la-Pisse. — L'Angillon (dr., 30 kil.) naît à Nans, à 789 m. d'alt., descend au N. par une combe profonde de 250 m., contourne à Chappois le chaînon de la forêt de Fresse, se dirige vers le S. par Vers, le Pasquier et Ardon ; il reçoit, à droite, la Doye venue du N. — Le Bief-d'Œuf (g.) apporte les eaux du beau lac de Châlin (220 hect., 500 m. d'alt.). — Le Hérisson (g., 22 kil.) sort du pittoresque lac de Bonlieu (900 m. sur 600 m.), coule vers le N., puis vers l'O., tombe de 15 m. au saut Girard, de 40 m. au saut de la Montagne, de 60 m. au saut des Vaux, forme les lacs du Val (1 kil. sur 400 m.) et de Chambly, passe à Doucier ; il reçoit, à droite, par l'Hay, les eaux du lac de la Motte (2 kil. de long) et peut-être celles du lac de Norlay, placé au N. du précédent et sans écoulement visible. — La Syrène descend du plateau des Petites-Chiettes à l'O. de Bonlieu, et reçoit le Ronay et le Drouvenant ; celui-ci sort à Frasnée d'un beau cirque de rochers, forme de belles cascades, actionne des scieries et usines, recueille les eaux du double lac de Clairvaux ; en hiver, les eaux du Drouvenant ne trouvant pas dans l'orifice de la source un débit suffisant remontent par le trou des Gangômes jusqu'au plateau supérieur et jaillissent en haut du rocher du Grand-Dard. — La Frète ou Fraite passe au pied de la forêt de la Joux et finit en amont du Pont-de-Pyle. — La Bienne (g., 72 kil.) est le grand affluent de l'Ain ; elle naît au pied du col de Saint-Cergues, sous le nom de Bief-de-la-Chaille, passe à Morez, où elle change sa direction N.-O. pour le S.-O., franchit de beaux défilés, passe à Saint-Claude, Prat, Molinges, Jeurre, et finit à Chancia ; elle reçoit, près de Morez, à gauche, la Doye-Magnin ; à droite, l'Evalude, torrent qu'alimente le lac de Belle-Fontaine ; à gauche, la Doye-Gabet ; à gauche, près d'Avignonnet, la rivière du Trou-de-l'Abîme ou de Vaucluse ; à gauche, à Saint-Claude, le Tacon, qui vient du S., passe aux Bouchoux, se grossit, à droite, du Flumen, célèbre par ses belles cascades ; à droite, le Lison, qui passe à Ravilloles ; près de Molinges, à gauche, le Longviry et, à droite, l'Enragé, torrent sorti d'une grotte où reparaissent, dit-on, les eaux du lac de l'Abbaye-de-Grandvaux (95 hect., 2 kil. de long, 30 m. de profondeur) ; ces eaux se déversent par un canal qui s'engouffre dans une caverne où elles disparaissent pour ressortir à 20 kil. au S. dans la grotte de l'Enragé ; le Heria est de même alimenté par les eaux du lac d'Antre (824 m. d'alt.) ; il se jette dans la Bienne à Jeurre. — La Valouse (dr., 52 kil.) naît à Ecrilles, près d'Orgelet, arrose une vallée pittoresque ; elle est grossie du ruisseau de l'Evêque-du-Valouson (dr.) et du Sançon (dr.). — Le Surand, né à Loisia, près de la forêt de Chaillot, passe à Gigny, Saint-Julien et entre dans le dép. de l'Ain, après avoir reçu le Noellan, le Ponson et le torrent de la Balme-d'Epy.

La Saône (bien qu'elle le longe assez longtemps et passe à 3 kil. de sa limite occidentale) ne touche point le dép. du Jura, mais celui-ci est baigné par cinq de ses affluents : l'Ognon, la Brizotte, l'Auxon, le Doubs, la Seille. L'Ognon passe entre le dép. du Jura et celui de la Haute-Saône. — La Brizotte naît dans le Jura et passe dans la Côte-d'Or après avoir reçu à gauche la Borne. — L'Auxon qui touche le dép. du Jura en reçoit le Cleux qui passe à Saint-Aubin.

Le Doubs parcourt 80 kil. dans le dép. du Jura. Il y entre au sortir du dép. du Doubs et traverse du N.-E. au S.-O. l'arr. de Dole, passant à Dampierre, Rans, Orchamps, Rochefort, Dole, décrit de nombreuses sinuosités dans la plaine alluviale située près du confluent de la Loue, passe près de Chaussin et entre dans le dép. de Saône-et-Loire ; jusqu'à Dole son lit est canalisé parce qu'il est emprunté par le canal du Rhône au Rhin ; en aval de Dole il n'est pas navigable aux basses eaux. Il reçoit dans le dép. du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Jura les rivières suivantes : l'Arne (dr.) qui passe au N. de la forêt d'Arne par Auxanges et Lavans. — La Vèze (dr.) qui vient des collines de la Serre et finit à Rochefort. — La Clauge (g.) qui traverse la forêt de Chaux et reçoit à gauche la Tanche. — La Loue, née dans le dép. du Doubs, pénètre dans le nôtre au Val-d'Amour, plaine qui doit son nom aux Amaves (Amaous) peuplade burgonde; elle forme quelque temps la limite des deux départements, puis s'engage dans celui du Jura où elle arrose Chamblay, Ounans, Montbarrey, villages bâtis à quelque distance de son lit; elle s'unit au Doubs en aval de Parcey; ses principaux affluents sont dans le dép. du Jura : la Furieuse (g.) qui naît à Pont-d'Héry et passe à Salins; la Lurine (g.) qui passe à Mouchard; le Saron (g.) grossi du Froideau; la Cuisance (40 kil.) qui naît aux Planches, près d'Arbois, de deux belles sources dont l'une forme du tuf et l'autre le dissout; la première sort d'une grotte par une cascade de 45 m., la Cuisance passe au pied des beaux rochers de la Châtelaine, actionne la papeterie de Mesnay, passe à Arbois et Mont-sous-Vaudrey. — L'Orain (g., 54 kil.) naît près de Poligny, reçoit la Glantine issue du beau cirque de la Culée-de-Vaux, arrose Poligny, Tourmont, le Viseney, Colonne et s'engage dans la plaine du Finage, où il baigne Rahon et Chaussin; il reçoit la Grosonne (dr.) qui passe à Aumont et la Veuge. — La Sablonne (dr.) porte d'abord le nom de Blaine, passe à Tavaux, Saint-Loup et forme la limite avec la Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

La Seille, la rivière de la Bresse, naît dans la magnifique vallée de Baume-les-Messieurs; l'une de ses sources jaillit au pied du rocher, l'autre sur le flanc en cascade; elle passe entre deux murailles de 200 m., reçoit la belle source du Dard, le torrent de Blois, passe à Nevy, entre Château-Chalon et Voiteur, à Domblans, reçoit le Serein, passe à Arley, Ruffey, Bletterans, Nance et pénètre en Saône-et-Loire; elle reçoit dans ce département deux rivières nées dans le Jura ; à droite la Brenne qui passe à Sellières, près de Chaumergy, et se grossit du Bief-d'Aigle (dr.); à gauche la Vallière, née dans le cirque de Révigny, qui passe à Conliège, Lons-le-Saunier, Montmorot, Courlans, Courlaoux, se grossit de la Sorne (g.) qui passe à Macornay, puis en Saône-et-Loire, de la Sonnette (g.) qui passe à Vincelles.

Climat. — La différence d'altitude entre le Noirmont (1,550 m.) et le point où le Doubs quitte le département (180 m. env.) est de 1,370 m., bien suffisante pour produire de grandes différences de climat. La Bresse et la région du vignoble ont le *climat rhodanien* (V. France) avec ses froids modérés, mais humides; l'hiver y commence en décembre, la végétation à la mi-avril. La montagne a un climat rude, froid et exposé à de brusques variations fort dangereuses pour les cultures. Sur les hautes chaînes l'hiver dure huit mois; la végétation n'éclôt que vers le 1er juin; à Septmoncel il tombe 11 m. de neige par an. Les vents dominants sont ceux du N.-E. et du S.-O., selon l'orientation générale des hauteurs. La chute d'eau pluviale est de 1m05 à Lons-le-Saunier; 1m30 à Poligny, 1m80 sur le plateau de Nozeroy.

Flore et faune naturelles. — V. l'art. France et l'article spécial consacré ci-dessus à la flore du *Jura*.

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Jura fut formé, en 1790, de la partie méridionale de la *Franche-Comté* (pour la période antérieure, V. ce mot). La population, animée d'un esprit libéral et plus instruite que dans la moyenne de la France, accueillit avec joie la Révolution française. En 1814, elle arma des volontaires contre les envahisseurs étrangers. En 1815, c'est à Lons-le-Saunier que Ney lança la fameuse proclamation qui lui coûta la vie. Dans la guerre *franco-allemande* (V. cet art.) de 1870-71, le dép. du Jura ne vit l'ennemi qu'en nov. 1870 et ne fut réellement envahi que le 21 janv. 1871, après la défaite de l'armée de l'Est ; une poignée de gardes nationaux et quelques soldats soutinrent à Dole une résistance acharnée contre 5 à 6,000 Allemands.

Les personnages célèbres nés dans le dép. du Jura au XIXe siècle (pour la période antérieure, V. Franche-Comté sont : Janvier (Antide), horloger (1751-1835), né à Saint-Claude; Toullier, jurisconsulte (1752-1835), né à Dole; Rouget de l'Isle (Claude-Joseph), auteur de la *Marseillaise* (1760-1836), né à Montaigu ; Travot (Jean-Pierre, baron), général (1767-1836), né à Poligny; Guyot (Claude-Etienne, comte), général (1768-1837), né à Villevieux ; Delort (baron), général (1773-1846), né à Arbois; Bernard (Simon), célèbre ingénieur et général (1779-1839), né à Dole; Monnier (Désiré), archéologue (1788-1867), né à Lons-le-Saunier; Dalloz (Victor-Alexis-Désiré), jurisconsulte (1795-1869), né à Septmoncel ; Bousson de Mairet (Emmanuel), littérateur (1796-1871), né à Salins ; Gerbet, évêque et théologien (1798-1864), né à Poligny; Valette, jurisconsulte (1805-78), né à Salins ; Grévy (Jules), président de la République française (1807-91), né à Mont-sous-Vaudrey ; Considérant (Victor), né en 1808 à Salins ; Tamisier, artilleur (1809-80), né à Lons-le-Saunier; Cler (Jean-Joseph-Gustave), général (1814-59), né à Salins ; Perraud (Jean-Joseph), sculpteur (1821-76), né à Monay ; Pasteur (Louis), célèbre chimiste et physiologiste, né en 1822 à Dole.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. du Jura comprend quatre arrondissements : Lons-le-Saunier, Dole, Poligny, Saint-Claude. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* en 1886) : Lons-le-Saunier, 154,373 hect.; Dole, 117,932 hect.; Poligny, 123,316 hect. ; Saint-Claude, 103,780 hect.

Cantons. — Les quatre arrondissements du Jura sont subdivisés en 32 cantons et 584 communes. On compte 11 cantons et 313 communes pour l'arr. de Lons-le-Saunier ; 9 cant. et 138 com. pour l'arr. de Dole ; 7 cant. et 152 com. pour l'arr. de Poligny ; 5 cant. et 81 com. pour l'arr. de Saint-Claude. En voici la liste : Arinthod, Beaufort, Bletterans, Clairvaux, Conliège, Lons-le-Saunier, Orgelet, Saint-Amour, Saint-Julien, Sellières, Voiteur ; — Chaumergy, Chaussin, Chemin, Dampierre, Dole, Gendrey, Montbarrey, Montmirey-le-Château, Rochefort ; — Arbois, Champagnole, Nozeroy, Les Planches-en-Montagne, Poligny, Salins, Villers-Farlay; — Les Bouchoux, Moirans, Morez, Saint-Claude, Saint-Laurent.

Justice, police. — Le dép. du Jura ressortit à la cour d'appel de Besançon. La ville de Lons-le-Saulnier est le siège de la cour d'assises. Il y a quatre tribunaux de première instance, à Lons-le-Saunier, Dole, Arbois, Saint-Claude. Il y a 3 tribunaux de commerce (Lons-le-Saunier, Dole, Salins). Le nombre des justices de paix est de 32, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 216 gendarmes, 7 commissaires de police, 23 agents de police, 591 gardes champêtres, 228 gardes particuliers assermentés, 239 gardes-forestiers, 40 agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 279 douaniers. Il y eut 2,477 plaintes, dénonciations ou procès-verbaux.

Finances. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 2 inspecteurs à Lons-le-Saunier, 1 sous-directeur et 1 receveur à Dole, 1 receveur principal entreposeur à Arbois, 1 receveur principal à Saint-Claude. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Lons-le-Saunier. Il y a 1 trésorier-payeur-général à Lons-le-Saunier, des receveurs particuliers et des percepteurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur à Lons-le-Saunier, 1 sous-inspecteur à Dole. Il y a 4 conservateurs des hypothèques à Lons-le-Saunier, Dole, Arbois, Saint-Claude, 1 inspecteur des douanes à Saint-Claude.

Instruction publique. — Le département relève de l'académie de Besançon. L'inspecteur d'académie réside à Lons-le-Saunier. Il y a 5 inspecteurs de l'instruction primaire, à Lons-le-Saunier (deux), Dole, Poligny, Saint-Claude. L'instruction secondaire se donne, pour les garçons,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

au lycée de Lons-le-Saunier, aux collèges communaux d'Arbois, Dole, Poligny, Saint-Claude, Salins, et pour les filles au collège de Lons-le-Saunier. Il existe à Lons-le-Saunier une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

Cultes. — Saint-Claude est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Lyon, et dont le diocèse correspond au département. Il compte 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 34 curés, 346 desservants, 20 vicaires de paroisses et desservants de chapelles, 10 prêtres habitués, 16 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 13 prêtres, 5 diacres et 14 sous-diacres. — Le *culte réformé* possède 1 église et 1 pasteur.

Armée. — Le Jura appartient au 7e corps d'armée (Besançon) et en forme la subdivision de Lons-le-Saunier et une partie de celle de Besançon. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 7e (bis) légion (Bourg).

Divers. — Le Jura fait partie de la 5e et de la 18e inspection des ponts et chaussées, de la 13e conservation des forêts (Lons-le-Saunier), de l'inspection des mines du Nord-Est, de l'arr. minéralogique de Chalon-sur-Saône, de la 6e région agricole (Est).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. du Jura une population totale de 273,028 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	288.151	1856.....	296.701
1806.....	300.050	1861.....	298.053
1821.....	301.768	1866.....	298.477
1826.....	310.282	1872.....	287.634
1831.....	312.504	1876.....	288.823
1836.....	315.555	1881.....	285.263
1841.....	316.884	1886.....	281.292
1846.....	316.150	1891.....	273.028
1851.....	313.299		

Il résulte de ce tableau que la population a lentement augmenté jusqu'en 1841, et diminué depuis, particulièrement de 1851 à 1856 (coup d'Etat et guerre de Crimée), de 1866 à 1872 (guerre), et depuis 1881 (crise agricole). Le chiffre actuel est inférieur de 15,123 hab. à celui du commencement du siècle.

Le mouvement de la population n'a pas été le même dans les diverses parties du département. On le voit en comparant par arrondissement les recensements de 1801 et de 1891.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Diminution	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation	Diminution
Lons-le-Saunier.....	105.736	92.711	»	13.025	67,8	60	»	7,8
Dole.....	64.376	69.278	4.902	»	54,7	58,8	4,1	»
Poligny	68.911	60.487	»	8.424	55,9	49	»	6,9
Saint-Claude.....	49.128	50.552	1.424	»	47,3	48,7	1,4	»
Total.....	288.151	273.028	6.326	21.449	57,7	54,7	»	3

La diminution porte sur les arrondissements de Lons-le-Saunier et de Poligny, tandis que pour les deux autres on constate une légère augmentation.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

Années	Lons-le Saunier	Dole	Poligny	Saint-Claude	Département entier
1801	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806	1.049	1.037	1.062	1.020	1.031
1821	1.020	1.080	1.073	1.032	1.040
1826	1.031	1.123	1.100	1.078	1.059
1831	1.023	1.126	1.139	1.065	1.070
1836	1.017	1.154	1.173	1 063	1.095
1841	1.034	1.180	1.175	1.038	1.099
1846	1.029	1.178	1.160	1.061	1.099
1851	1.023	1.174	1.137	1.044	1.091
1856	963	1.119	1.059	1.030	1.020
1861	951	1.124	1.072	1.036	1.023
1866	952	1.150	1.049	1.043	1.023
1872	936	1.111	974	1.027	999
1876	941	1.128	959	1.029	1.001
1881	929	1.109	940	1.035	990
1886	908	1.089	917	1.060	975
1891	877	1.078	878	1.029	948

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

Arrondissements	1872	1876	1881	1886	1891
Lons-le-Saunier.	99.233	99 536	98.239	95.931	92.711
Dole.....	71.520	73.104	71.438	70.067	69.278
Poligny.....	66.841	65.901	64.779	63.213	60.487
Saint-Claude...	50.040	50.282	50.807	52.081	50.552
Total.....	287.634	288.823	285.263	281.292	273.028

Il en résulte que l'arr. de Lons-le-Saunier a été à peu près stationnaire de 1801 à 1851; après un fort déchet, de 1851 à 1856, qui l'a fait retomber au-dessous du chiffre de 1801, il en a subi un autre vers 1870-71 et est très atteint par la crise agricole. L'an de Poligny a progressé régulièrement jusqu'en 1841, rétrogradé depuis; l'influence des crises de 1851-56, 1870-71, y est très marquée. C'est après la seconde qu'il s'est trouvé en déficit sur les chiffres de 1801. L'an de Dole a progressé jusqu'en 1841 ; il a subi l'influence des mêmes crises que ses voisins, mais dans l'intervalle sa population tendait à remonter. L'an de Saint-Claude est à peu près stationnaire depuis la Restauration, sauf de légères oscillations.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Jura entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

Population au 31 décembre 1881		Population au 31 mai 1886	
Urbaine.....	61.870	Urbaine.....	61.557
Rurale.....	223.393	Rurale.....	219.735
Total..	285.263	Total.....	281.292

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Le nombre des communes rurales du Jura était de 575 en 1886, leur superficie totale de 476,036 hect., leur population totale de 219,735 hab., la superficie moyenne de 828 hect., la population moyenne de 384 hab. par commune, et la densité moyenne de 46,3 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 9 communes urbaines d'une superficie totale de 23,365 hect. peuplées de 61,557 hab., soit 2,596 hect. et 7,350 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 264 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 56,3 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 855 hect. et 482 hab.

En 1891, la densité s'abaisse à 54 hab. par kil. q. Au point de vue de la population totale le dép. du Jura était alors le 70e. Au point de vue de la densité, le 53e, avec 18 hab. de moins par kil. q. que l'ensemble de la France.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886:

	1856	1872	1886
Population urbaine	17.18	19.91	21.90
— rurale.....	82.82	80.09	78.10

La population rurale conserve toujours son énorme prépondérance numérique, bien qu'elle subisse presque seule la diminution.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 4,922 naissances contre 6,502 décès. L'excédent des décès était de 1,580. Il a été en partie compensé par une immigration de 1,267 personnes.

Dans la population rurale, il y eut 24,316 naissances et 21,520 décès, soit un excédent de 2,796 naissances; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 6,454 personnes, soit un déchet de 3,658 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 29,238 naissances, 28,022 décès; soit un excédent de 1,216 naissances. Le déficit résulte de l'émigration, qui l'emportait de 5,187 têtes sur l'immigration. C'est donc pour des raisons économiques plutôt que démographiques que la population diminue. Elle a tendance à descendre de ses rudes montagnes vers la plaine et les villes.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1886, pour les 584 communes du département : 5 com. de 50 hab. et au-dessous; 31 com. de 51 à 100 hab.; 136 com. de 101 à 200 hab.; 129 com. de 201 à 300 hab.; 74 com. de 301 à 400 hab.; 67 com. de 401 à 500 hab.; 104 com. de 501 à 1,000 hab.; 20 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 7 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 1 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 2 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 2 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 3 com. de 5,001 à 10,000 hab.; et 2 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Dole, Lons-le-Saunier).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

Arrondissement de Dole (9 cant., 138 com., 118,166 hect., 69,278 hab.). — *Cant. de Chaumergy* (16 com., 8,905 hect., 4,905 hab.): Commenailles, 1,185 hab. — *Cant. de Chaussin* (20 com., 16,214 hect., 8,978 hab.): Chaussin, 1,198 hab. — *Cant. de Chemin* (11 com., 14,697 hect., 7,346 hab.): Petit-Noir, 1,045 hab.; Saint-Aubin, 1,457 hab.; Tavaux, 1,284 hab. — *Cant. de Dampierre* (15 com., 12,933 hect., 7,607 hab.): Fraisans, 2,553 hab. — *Cant. de Dole* (16 com. 12,113 hect., 21,210 hab.): Champvans, 1,012 hab.; Dole, 14,253 hab. — *Cant. de Gendrey* (14 com., 8,429 hect., 3,437 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Montbarrey* (13 com., 19,194 hect., 5,465 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Montmirey-le-Château* (14 com. 11,580 hect., 5,187 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Rochefort* (19 com., 14,101 hect., 5,143 hab.) : pas de com. de plus de 1,000 hab.

Arrondissement de Lons-le-Saunier (11 cant., 213 com., 156,763 hect., 92,711 hab.). — *Cant. d'Arinthod* (26 com., 21,066 hect., 7,635 hab.) : Arinthod, 1,047 hab. — *Cant. de Beaufort* (19 com., 12,519 hect., 9,272 hab.) : Beaufort, 1,240 hab.; Cousance, 1,194 hab. — *Cant. de Bletterans* (12 com., 13,958 hect., 8,986 hab.): Arlay, 1,113 hab.; Bletterans, 1,114 hab.; Chapelle-Voland, 1,750 hab.; Ruffey, 1,120 hab. — *Cant. de Clairvaux* (25 com., 20,483 hect., 5,871 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Conliège* (17 com., 15,570 hect., 6,958 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Lons-le-Saunier* (20 com., 10,293 hect., 21,457 hab.): Lons-le-Saunier, 12,610 hab.; Montmorot, 1,757 hab. — *Cant. d'Orgelet* (27 com., 20,904 hect., 7,230 hab.): Orgelet, 1,591 hab. — *Cant. de Saint-Amour* (16 com., 9,616 hect., 6,444 hab.): Saint-Amour, 2,267 hab. — *Cant. de Saint-Julien* (19 com., 12,375 hect., 4,735 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Sellières* (13 com., 7,782 hect., 6,564 hab.): Mantry, 1,056 hab.; Sellières, 1,447 hab. — *Cant. de Voiteur* (19 com., 12,197 hect., 7,559 hab.) : Voiteur, 1,120 hab.

Arrondissement de Poligny (7 cant., 152 com., 125,135 hect., 60,487 hab.). — *Cant. d'Arbois* (15 com., 14,029 hect., 8,651 hab.): Arbois, 4,355 hab. — *Cant. de Champagnole* (31 com., 27,796 hect., 11,611 hab.) : Champagnole, 3,588 hab. — *Cant. de Nozeroy* (30 com., 20,997 hect., 6,866 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. des Planches-en-Montagne* (10 com., 9,766 hect., 3,529 hab.) : Foncine-le-Haut, 1,142 hab. — *Cant. de Poligny* (30 com., 26,561 hect., 13,876 hab.): Poligny, 4,433 hab. — *Cant. de Salins* (24 com., 17,980 hect., 10,979 hab.) : Salins, 6,068 hab. — *Cant. de Villers-Farlay* (12 com., 8,006 hect., 4,973 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab.

Arrondissement de Saint-Claude (5 cant., 81 com., 105,292 hect., 50,552 hab.). — *Cant. des Bouchoux* (12 com., 14,020 hect., 4,607 hab.): pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Moirans* (17 com., 17,560 hect., 5,124 hab.): Moirans, 1,283 hab. — *Cant. de Morez* (10 com., 21,905 hect., 14,431 hab.): Bois-d'Amont, 1,380 hab.; Longchaumois, 1,806 hab.; Morbier, 1,573 hab.; Morez, 5,124 hab.; Les Rousses, 2,476 hab. — *Cant. de Saint-Claude* (24 com., 30,870 hect., 20,379 hab.) : Saint-Claude, 9,782 hab.; Septmoncel, 1,452 hab. — *Cant. de Saint-Laurent* (18 com., 20,937 hect., 6,011 hab.): Saint-Laurent, 1,128 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Le nombre des maisons à habitations était, en 1886, dans le Jura, de 57,738, dont 55,570 occupées en tout ou en partie et 2,168 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 28,341 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 25,247 un seul étage; 3,328 deux étages; 786 trois étages; 66 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 81,934 appartements ou logements distincts, dont 77,640 occupés et 4,294 vacants; en outre, 6,369 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1886, 12,345 individus isolés et 65,062 familles, plus 233 établissements comptés à part, soit un total de 77,640 ménages. Il y a 12,345 ménages composés d'une seule personne, 14,732 de deux personnes; 13,653 de trois personnes; 12,658 de quatre personnes; 11,757 de cinq prsonnes; 12,262 de six personnes ou davantage. La population résidente comportait 281,292 personnes,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dont 268,487 résidents présents; 4,985 résidents absents ; 7,820 personnes comptées à part. La population présente comportait 276,307 résidents et 3,565 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 279,872. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Jura se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 170,235 ; nés dans une autre commune du département, 72,697 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 31,754 ; nés à l'étranger, 670, soit un total de 275,356. Il y faut ajouter : 871 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 165 nés dans une autre commune du département ; 171 nés dans un autre département ou une colonie ; 3,309 nés à l'étranger, soit un total de 4,516 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (279,872), comprend donc 171,106 nés dans la commune où ils habitent ; 72,862 nés dans une autre commune du département ; 31,925 dans un autre département ou dans une colonie ; 3,979 hors du territoire français. Classée par nationalité, la population du Jura compte, en 1886, 275,356 Français, dont 274,916 nés de parents français et 440 naturalisés, et 4,516 étrangers se décomposant en 15 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 4 Américains du Nord ou du Sud ; 357 Allemands ; 109 Austro-Hongrois ; 54 Belges ; 26 Hollandais ou Luxembourgeois ; 2,762 Italiens ; 13 Espagnols ; 1,126 Suisses ; 25 Russes ; 1 Chinois, 11 d'autres nationalités et 13 de nationalité inconnue.

Il y a 9,587 familles de gens mariés sans enfant vivant ; 11,012 avec un enfant ; 11,630 avec deux enfants ; 8,403 avec trois ; 5,160 avec quatre ; 3,024 avec cinq ; 1,568 avec six ; 1,478 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 17,839 familles sans enfant vivant ; 15,595 en ayant un ; 15,582 deux ; 10,999 trois ; 6,673 quatre ; 3,904 cinq ; 2,033 six ; 1,813 sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Jura se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 163,809 ; industries manufacturières, 53,714 ; transports, 4,850 ; commerce, 21,231 ; représentants de la force publique, 3,313 ; administration publique, 5,421 ; professions libérales, 7,668 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 11,495 ; enfin 938 gens sans profession ; 4,843 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.), et 2,790 de professions inconnues. Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés ou ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 85,495 personnes, à savoir : patrons, 24,266 (5,136 femmes) ; employés et ouvriers, 6,368 (2,326 femmes) ; familles, 53,073 ; domestiques, 1,788. — Fermiers, métayers ou colons, 74,191 personnes, à savoir : 18,588 patrons (4,165 femmes) ; employés et ouvriers, 6,463 (2,777 femmes) ; familles, 48,442 ; domestiques, 698. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers, 1,304 personnes, à savoir : patrons, 325 ; employés et ouvriers, 140 ; familles, 826 ; domestiques, 13. — Bûcherons, charbonniers, 2,819 personnes, à savoir : patrons, 630 ; employés et ouvriers, 512 ; familles, 1,674 ; domestiques, 3.

Industrie. Industrie textile, 567 personnes, dont 183 patrons et 32 employés et ouvriers (7 femmes). — Industrie extractive, 2,602 personnes, à savoir : patrons, 288 ; employés et ouvriers, 625 (7 femmes) ; familles, 1,677 ; domestiques, 12. — Industrie métallurgique (production des métaux), 3,980 personnes, dont 42 patrons et 1,518 employés et ouvriers. — Fabrication d'objets en métal, 8,484 personnes, dont 1,157 patrons et 2,075 employés et ouvriers (583 femmes). — Industrie du cuir, 2,098 personnes, dont 568 patrons et 265 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 6,073 personnes, dont 1,404 patrons et 895 employés et ouvriers. — Céramique, 956 personnes, dont 72 patrons et 269 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 324 personnes, dont 41 patrons et 73 employés et ouvriers. — Industrie du bâtiment, 7,330 personnes dont 1,046 patrons et 1,791 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 247 personnes, dont 22 patrons et 21 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 1,235 personnes, dont 369 patrons et 187 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 4,760 personnes, dont 1,412 patrons (847 femmes) et 1,253 employés et ouvriers (945 femmes). — Alimentation, 4,281 personnes, dont 742 patrons et 1,450 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.), 1,101 personnes dont 85 patrons et 433 employés et ouvriers. — Industrie de luxe, 9,676 personnes, dont 792 patrons et 3,463 employés et ouvriers (1,501 femmes).

Transports. Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 375 personnes, dont 51 patrons et 63 employés et ouvriers. — Transports par routes, 904 personnes, dont 145 patrons et 218 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 2,826 personnes, dont 18 patrons et 1,217 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 745 personnes, dont 17 patrons et 291 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 340 personnes, dont 35 patrons, 93 employés et ouvriers. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 4,597 personnes, dont 695 patrons, 774 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabaretiers, 5,743 personnes, dont 1,498 patrons (342 femmes) ; 522 employés et ouvriers (265 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 5,430 personnes, dont 1,463 patrons (434 femmes), 503 employés et ouvriers. — Ameublement (détail), 479 personnes, dont 103 patrons, 72 employés et ouvriers (447 femmes). — Divers marchands au détail, 2,093 personnes, dont 667 patrons (204 femmes), 142 employés et ouvriers (47 femmes).

Force publique. Armée de terre, 2,189 personnes, dont 2,029 militaires. — Gendarmerie et police, 924 personnes, dont 322 exerçant la profession ; soit 2,351 agents de la force publique, plus 762 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 3,093 personnes, dont 1,001 fonctionnaires (37 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 2,328 personnes, dont 767 fonctionnaires (18 femmes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 1,306 personnes, dont 562 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses), 547 personnes, dont 40 moines et 423 religieuses. — Autres cultes, 11 personnes, dont 3 ministres du culte. — Tribunaux, 250 personnes, dont 67 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés, 111 personnes, dont 36 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 753 personnes, dont 179 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 67 personnes, dont 17 agents. — Médecins, 350 personnes, dont 103 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 196 personnes, dont 44 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes et pédicures, 28 personnes, dont 7 exercent. — Sages-femmes, 265 personnes, dont 180 exerçant la profession. — Enseignement public, 3,048 personnes, dont 1,320 enseignent (583 femmes). — Enseignement privé, 314 personnes, dont 128 enseignent (76 femmes). — Musique, danse, escrime, etc., 101 personnes, dont 39 enseignent (17 femmes). — Sciences, lettres et arts, publicistes, 14 personnes, dont 8 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 144 personnes, dont 38 exercent la profession. — Artistes, 157 personnes, dont 52 exer-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cent la profession (3 femmes). — Artistes lyriques et dramatiques, 6 personnes, dont 3 exercent la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 5,847 personnes, dont 2,850 patrons (1,599 femmes) et 686 domestiques (493 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 5,648 personnes, dont 2,832 patrons (1,192 femmes) et 536 domestiques (441 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 938 personnes (649 femmes). — *Non classés* (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 4,843. — *Profession inconnue*, 2,790 (1,430 femmes).

Etat économique du département. — Propriété. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Jura, 161,952 propriétés imposables, savoir : 149,480 appartenant à la petite propriété ; 11,424 à la moyenne et 1,048 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares	22.082	1.084
— de 10 à 20 ares	20.822	3.046
— de 20 à 50 —	34.805	11.548
— de 50 ares à 1 hect.	25.494	18.285
— de 1 à 2 hect.	22.242	30.720
— de 2 à 3 —	10.586	26.032
— de 3 à 4 —	6.301	21.741
— de 4 à 5 —	4.157	18.598
— de 5 à 6 —	2.991	16.386
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect.	2.145	13.758
— de 7 à 8 —	1.699	12.664
— de 8 à 9 —	1.264	10.655
— de 9 à 10 —	1.002	9.580
— de 10 à 20 —	3.178	51.390
— de 20 à 30 —	996	23.946
— de 30 à 40 —	388	13.662
— de 40 à 50 —	212	9.981
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect.	306	19.687
— de 75 à 100 —	179	15.362
— de 100 à 200 —	317	44.226
Au-dessus de 200 —	246	93.133
Total	161.952	465.484

La petite propriété occupe donc 147,440 hect., la moyenne 145,636 hect., et la grande 172,408 hect.

Agriculture. — Le dép. du Jura est un département agricole, puisque plus des 4/7 de sa population vivent de l'agriculture. Les aptitudes particulières de chaque sol ont été indiquées dans le § *Géologie*. Les terres labourées n'occupent que le tiers de la superficie totale ; les bois s'étendent sur près de 150,000 hect. ; les prés en occupent environ 50,000, les pâturages et pacages autant, les vignes 16 à 17,000. Les terres incultes, landes, rochers, lacs, étangs, superficies bâties, sol des routes, etc., représentent environ 70,000 hect.

Au point de vue agricole, nous retrouvons la division du département en trois parties : la montagne, région des bois, des pâturages et des céréales ; les collines, région du vignoble ; la plaine, région des prairies artificielles et des cultures industrielles. Dans la montagne, il faut distinguer les hautes chaînes orientales, qui n'ont guère que des bois et des pâturages, où l'on récolte des plantes médicinales. Le climat est trop rude pour les céréales ; à peine y voit-on quelques champs d'orge, d'avoine, de pommes de terre, de chanvre. Les seules richesses sont les bois et le bétail. Dans les vallées de l'Ain et de ses affluents et sur le plateau occidental, on cultive les céréales (froment, seigle et même maïs), les légumes (petits pois, lentilles, haricots, fèves), etc. — La région des collines a pour principale richesse son vignoble ; elle cultive aussi le blé, l'avoine, le maïs, l'orge, la betterave, la pomme de terre, la navette, le chanvre, la fève, les haricots, le potiron, la courge. — La plaine y ajoute un peu de sarrazin, le colza, le pavot, le panais, le chou de Bruxelles ; les prairies artificielles, où domine le sainfoin, sont très étendues, particulièrement dans les cant. de Montbarrey (plaine de la Loue) et de Bletterans (Bresse).

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des diverses cultures en 1889 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	47.931	645.242
		Quintaux 483.624
		Hectolitres
Méteil	374	5.612
Seigle	1.934	26.669
Orge	6.762	102.735
Sarrasin	486	2.685
Avoine	16.749	351.091
Maïs	11.004	186.270
		Quintaux
Pommes de terre	11.951	770.144
Betteraves fourragères	1.173	157.446
Trèfle	6.198	266.364
Luzerne	2.364	84.462
Sainfoin	13.014	324.679
Prés naturels	48.613	1.576.725
		Hectolitres
Colza	224	1.834
		Quintaux
Chanvre	340	Graine 196 / Filasse 2.304
Betteraves à sucre	246	30.880
Houblon	11	154
Noix	»	928
Prunes	»	192
Pommes à cidre	»	77
		Hectolitres
Vin	18.061	100.383

La production des céréales répond aux besoins de la consommation ; la culture dominante est celle du froment, répandue sur les deux tiers du pays ; le meilleur est celui du cant. de Conliège sur le plateau jurassique ; la valeur de la récolte de froment est de 10 à 12 millions de fr. ; celle du vin, qui vient ensuite, est de 2 à 3 millions. Les vins du Jura ont bonne réputation et plusieurs de leurs crus sont connus ; malheureusement les procédés de fabrication sont défectueux ; le vin est acide, se décolore et s'affaiblit rapidement ; il faut le mélanger avec les vins du Midi pour l'exporter. Les crus les meilleurs proviennent de la région des collines liasiques (cant. de Salins, Arbois, Poligny, Voiteur). Les crus réputés sont : les vins rouges des Arsures, entre Montigny et Aiglepierre, au N. d'Arbois ; d'Arbois, célébré par Henri IV ; de Salins, précoce et peu alcoolique ; Ménétru, Poligny ; les vins rosés de Foulenay et Rousseau ; les vins blancs doux et mousseux de Salins. Arbois, l'Etoile, Quintigny ; les vins jaunes et secs de Château-Chalon, analogue au Madère, de Ménétru, Poligny, Pupillin. Les arbres fruitiers, abondants dans les coteaux et la plaine, sont le pêcher qu'on plante dans les vignes, le cerisier, le prunier, le cognassier, le poirier, le pommier, le groseiller, etc. Les ruisseaux et rivières sont bordés de peupliers et de saules dont les branches fournissent des liens pour la vigne. Les bois ont une contenance de 146,722 hect. Ils sont une des richesses du département qui renferme plusieurs des plus belles forêts de France : la forêt de Chaux (qui se prolonge dans le dép. du Doubs) y occupe 19,561 hect. boisés en chênes, hêtres, charmes, etc.). Ses coupes rapportent annuellement à l'Etat 400,000 fr., outre 150,000 fr. de bois distribués aux

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

communes limitrophes. La forêt de la Haute-Joux possède les plus belles sapinières de France, précieuses pour les fournitures de la marine. On peut encore citer les forêts des Moidons (3,635 hect.), de la Joux (3,624 hect.), de la Serre (2,800 hect.), de Fraisse (1,239 hect.), de la Faye-de-Montrond (1,125 hect.), de Bois-d'Amont (616 hect.), d'Arbois, de Poligny, de Leutte, de Mouchard. Les essences dominantes sont, dans la montagne, le sapin et l'épicéa; dans la plaine et les collines, le chêne, le hêtre, le charme, la charmille, le frêne, le tremble, l'aulne, l'orme, l'érable, le bouleau, le merisier, etc.

Le nombre des animaux de ferme existant en 1891 était :

Espèce chevaline	12.720
— mulassière	283
— asine	327
— bovine	167.295
— ovine	19.264
— porcine	46.704
— caprine	3.518

La production du lait est de plus de 800,000 hectol.; celle de la laine de 200 quintaux. Il ressort de ces chiffres que les bêtes bovines sont la grande ressource des Jurassiens. Leur lait sert à fabriquer du fromage. Il existe plus de 500 fromageries (fruitières ou chalets), spécialement dans les cantons orientaux (Morez, Saint-Claude, Les Planches, Nozeroy) et à Salins; elles fabriquent du gruyère; le fromage dit de Septmoncel se fabrique surtout dans les cant. de Saint-Claude et des Bouchoux; on fait aussi des *chevrets*, fromages de lait de chèvre. La production totale des fromages est de 1,350,000 kilogr. par an, d'une valeur moyenne de 2 fr. le kilogr. Les chevaux, de race comtoise, sont assez bons. Les mulets sont élevés dans les cant. d'Arinthod et Saint-Julien en vue de l'exportation vers les Alpes. Le cant. de Saint-Amour engraisse les célèbres poulardes de Bresse. Enfin il existait (en 1891) 14,548 ruches d'abeilles, en activité, ayant fourni 28,616 kilogr. de miel et 7,839 kilogr. de cire, d'une valeur totale de près de 70,000 fr. Les nombreux lacs et les rivières sont très poissonneux.

Industrie. — L'industrie fait vivre près du cinquième de la population du dép. du Jura. Bien qu'il n'y existe pas de grand centre manufacturier ou minier, l'industrie est très répandue et très variée jusque dans les moindres hameaux de la montagne.

Mines et carrières. Le dép. du Jura ne produit pas de houille. Il en a consommé en 1892 environ 95,000 tonnes d'une valeur moyenne de 26 fr. sur le lieu de consommation; les deux tiers venaient du Creusot, le reste d'Epinac et de Saint-Etienne. Les gisements de houille signalés à Grozon, Arbois et Tourmont ne sont pas exploités, non plus que le lignite de Vercia, Orbagna et Beaufort. On extrait 2,900 tonnes de tourbe, de 40 tourbières, dont 2,500 tonnes de 9 tourbières communales. La valeur moyenne est de 6 fr. par tonne. — Il y a six mines de fer concédées (superficie, 1,579 hect.); elles s'étendent sur les communes de Bersaillin, Malange, Monay, Ougney, Pagney, Romange, Rouffange, Saligny, Sellières, Taxennes, Toulouse, Vitreux; on a en outre signalé le minerai de fer à Andelot, Augea, Authume, Auxange, La Barre, Beaufort, Bouchaud, Foucherans, Gendrey, Montigny, Peintre, Ranchot, Salins, etc. Une seule mine est exploitée, occupant six ouvriers et produisant 1,694 tonnes de minerai hydroxydé oolithique, d'une valeur de moins de 4,000 fr.; il est exporté vers le dép. du Rhône. Il existe du cuivre à Aiglepierre, du plomb à Barésia; mais on ne les exploite pas. Les quatre concessions de mines de sel s'étendent sur 5,021 hect.; 2 donnent lieu à une exploitation active, celles de Montmorot et de Salins; on en a retiré 26,701 tonnes de sel d'une valeur de 935,000 fr. (en 1892). Le sel gemme se trouve dans les marnes irrisées. Les mines de Salins sont les plus célèbres; chacun de leurs puits fournit 500 hectol. d'eau saline par jour; la moitié sont écoulées sur Arc (Doubs), le reste est traité sur place; les salines de Montmorot trouvent leur banc de sel gemme (épais de 30 m.) à 120 m. seulement (au lieu de 223 m. de profondeur à Salins); chacun des 5 puits donne 500 hectol. d'eau saline par jour. Les salines de Grozon exploitées depuis l'époque gauloise, fermées par Marguerite de Bourgogne pour supprimer la concurrence qu'elles faisaient à Salins, ont été remises en exploitation en 1825. Récemment, de nouvelles concessions ont été accordées dans les communes de Poligny, Montaigu, Conliège, Perrigny, Lons-le-Saunier, Chilles et Pannessières. Des bains salins sont organisés à Salins depuis 1855, à Lons-le-Saunier depuis 1839. — Le dép. du Jura possédait en 1892, en activité, 7 carrières souterraines (de gypse) et 193 à ciel ouvert (pierre de taille, moellon, sable, chaux, gypse, tuf, roche ornementale); elles occupaient 443 ouvriers. Les carrières de pierre existent à Sainte-Agnès, Andelot, Antorpe, Arinthod, Aromas, Arsure, Audelange, Aumont, Azans, Beffia, Crançot, Dole, Frasne, Montmirey-le-Château, Saint-Maur, Tourmont, Villers-Farlay; les plus belles pierres sont celles de Mantry qu'on exporte par eau et celles de Saint-Ylie, semblables au marbre, qui sont exportées à Paris pour faire des balustrades de ponts, piédestaux de candélabre, etc. On trouve du marbre à l'Abbaye-Damparis, Allonal, Audelange, Balanod, Chassal, Loisia, Moirans, Molinges, Montagna, Nanc, Nantey, Pratz, Quettans, Saint-Amour; il est débité dans les scieries d'Audelange, Molinge, Quettans et Saint-Amour. Le tuf est exploité à La Doye et Marangea; la meulière à Moissey; la terre réfractaire à Etrepigney, Orchamps, Plumont; le plâtre à Arlay, Bans, Salins, etc.

Industries manufacturières. Il existait, dans le dép. de Jura (en 1892), 313 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils au nombre de 333 (non compris les machines des chemins de fer ni des bateaux, ni les chaudières motrices ou calorifères) étaient d'une force de 3,831 chevaux-vapeurs et se décomposaient ainsi :

147	machines	fixes d'une force de	2.827	chevaux-vapeur
68	—	mi-fixes —	420	—
116	—	locomobiles —	555	—
2	—	locomotives —	29	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	271	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	1.560	—
Agriculture	555	—
Industries alimentaires	244	—
— chimiques et tanneries	269	—
Tissus et vêtements	20	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation, instruments	352	—
Bâtiments, entreprises et travaux divers	560	—
Services publics de l'Etat	»	—

Ce tableau montre que les industries métallurgiques sont seules importantes et que l'agriculture n'emploie encore pas beaucoup les machines, ce qui ne saurait surprendre dans un pays montagneux. Les industries métallurgiques sont organisées surtout par la Compagnie des forges de la Franche-Comté à laquelle appartiennent les forges de Fraisans, Bourg-de-Sirod, La Serve (Champagnole), Pont-du-Navoy et la Saisse (Pont-de-Poitte). Le Jura possédait, en 1892, 5 usines à fer en activité, utilisant une force hydraulique de 658 chevaux-vapeur et une force-vapeur de 708 chevaux. Il ne fabriquait pas de fonte, mais produisait dans 11 usines (250 ouvriers) de la fonte moulée en deuxième fusion (3,250 tonnes valant 845,000 fr.). La production du fer ouvré représentait 12,478 tonnes valant 2,094,000 fr., à savoir : fers marchands, 8,438 tonnes; tôles, 3,980 tonnes. Les matières élaborées étaient : la fonte au coke importée de Meurthe-et-Moselle (12,800 tonnes),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des fontes et ferrailles qu'on affine au charbon de bois (128 tonnes) et de vieux fers et riblons qu'on réchauffe (1,060 tonnes). On produit en outre 13,280 tonnes d'acier ouvré : savoir 9,900 d'acier marchand et 3,380 de tôle; la valeur totale est de 2,700,000 fr. environ; la matière première est de la fonte Thomas de Meurthe-et-Moselle qu'on fond au four Siemens-Martin soit des lingots Thomas qu'on réchauffe. Les forges de Fraisans font des charpentes métalliques; celles de Bourg-de-Sirod, des fers marchands et des tôles; La Serve a une tréfilerie, des ateliers de clouterie et de chaînerie, des scieries, un moulin; Pont-du-Navoy a une tirerie, un cylindre, des scieries et des moulins. Saisse fabrique de la tôle ; Syam des fers. Citons encore les fonderies de Foucherans, Baudin (près Sellières), Lons-le-Saunier, Salins, Morez, Morbier ; les tréfileries de fer d'Arinthod, Morez, Revigny; les cloueteries de Morez, Vertamboz; la fabrication des limes à Morez, de poêles, fourneaux et pompes à incendie à Dole, d'instruments aratoires et machines à vapeur de Clairvaux, Dole, Poligny; les forges d'Aresches et Beaufort; les fonderies de cuivre de Dole et Morez, les fabriques de sécateurs de Dole, Aiglepierre, Lons-le-Saunier, etc.

Les industries alimentaires occupent environ 140 moulins à blé, surtout dans l'arr. de Lons-le-Saunier; ceux de Champagnole sur l'Ain, Ounans sur la Loue, les Malades (Ranchot) sur le Doubs sont les plus considérables. On fabrique beaucoup de vins mousseux, particulièrement à Lons-le-Saunier; de l'eau-de-vie de gentiane aux Chalesmes; du vinaigre à Cousance; de la colle-forte à Mont-sous-Vaudrey et Orgelet; il y a des fabriques de savon, de cierges, de bougies, de bleu à Dole; de produits chimiques à Dole, Lavans et au Moulin-Rouge; des tanneries à Champagnole, Clairvaux, Lons-le-Saunier, Mignovillard, Nozeroy, Poligny, Saint-Claude, Salins et surtout à Orgelet. — Les papeteries, qui produisent 3,000 quintaux par an, existent à l'Aberge, Aresches, Arlon, Clairvaux, Fonteny-sur-Salins, Macornay, Mesnay, Salins, Sirod; on fait du carton à Courbouzon, Ecrilles, Mesnay, Nancuise. — Les scieries alimentées surtout par les sapins fournissent la matière première à ces papeteries; elles sont au nombre de plus de 50; après celles de Syam, aux Planches, à Nozeroy, Pont-de-Poitte, Audelange, on peut indiquer celles d'Arbois, Champagnole, la Chaux-des-Crotenay, Clairvaux, Cousance, Doucier, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Fort-du-Plasne, Lézinet, Mathenay, Moirans, Morez, Nozeroy, des Planches, Pont-de-la-Chaux, Saint-Amour, Saint-Claude, Vadans, Vertamboy, etc. — On fabrique des bouteilles à la Vieille Loye, des porcelaines à Orchamps, des faïences à Salins; des poteries à Etrepigney et Tassenières; de la vannerie à Châtelay, Chissey, Montbarrey ; des caisses en bois à Bois-d'Amont; des martinets à Saint-Laurent, Port-Lesney, Villers-Farlay. Saint-Claude exporte jusqu'en Amérique ses produits en bois et en corne, tabatières, pipes en racine de bruyère, tabletterie, etc.; ils sont confectionnés non seulement à Saint-Claude, mais dans tous les environs : aux Bouchoux, à Moirans, Lavans, Ravilloles, Saint-Lupicin, Arinthod, Cernon, etc. — L'horlogerie sans être aussi développée que dans le dép. du Doubs où le Jura suisse occupe une centaine d'ateliers : à Morez où se fabriquent annuellement 100,000 horloges ordinaires, beaucoup d'autres pour édifices, des pendules, des montres, etc.; Bois d'Amont, Foncine-le-Haut, Morbier, Saint-Laurent font aussi de l'horlogerie. La lunetterie occupe une soixantaine d'ateliers à Morez (400,000 douzaines de paires de lunettes par an), Longchaumois, Etival, aux Rousses, à la Rixouse, Prémanon, Saint-Laurent, etc. On fait encore à Morez des tournebroches, des miroirs à alouettes, etc. L'industrie lapidaire, introduite en 1735, s'est développée autour de Septmoncel et occupe 500 personnes à la taille du cristal de roche, du strass, des pierres fines et même du diamant; elle s'est répandue aux Bouchoux, à Lajoux, à la Moura, aux Molunes, à Saint-Claude. On fabrique à Longchaumois et Saint-Claude des mesures linéaires. — Les industries textiles sont représentées par les filatures de coton (Moirans), de laine (Balanod, Clairvaux, Salins), par les fabriques de ouate (Salins), de velours (Arinthod, Balanod, Saint-Amour). On fait des chapeaux de paille dans la montagne. — Le dép. du Jura comptait en 1888, 5,093 bouilleurs de cru et de 25 distillateurs de profession; les premiers distillaient 1,026 hectol. de fruits, les autres 26 hect. d'alcool de vin, 27 de fruits, 840 de betteraves, 9 de substances diverses, soit un total de 1,928 hectol. Cette quantité est inférieure à la consommation qui atteint 2l4 par habitant; la quantité soumise à l'entrepôt fut de 6,948 hectol. — La consommation du tabac fut de 107,166 kilogr. de tabac à fumer et de 40,164 de tabac en poudre.

On constatait en 1890 l'existence de cinq syndicats ouvriers, quatre syndicats patronaux et cinq syndicats agricoles.

Commerce et circulation. — Le commerce du dép. du Jura est assez actif ; il vend ses matières premières et les produits assez spéciaux de son industrie, et achète, en échange, des objets de consommation générale et les matières premières de son industrie. Il exporte des bois de sapins pour la marine et les constructions, des planches, des peaux brutes et préparées (dans les départements voisins), du vin, des vins mousseux (pour l'Angleterre), de l'eau-de-vie, du beurre, des fromages, des plantes médicinales, du sel, surtout en Suisse, des pierres, surtout à Paris, du marbre, des fers marchands, fils de fer, clous (béchets et pointes de Paris), poêles en fonte, des tôles, des lunettes, des horloges, des articles de Saint-Claude, surtout en Espagne et en Italie, des pierres précieuses de Septmoncel, du papier, du carton, etc. — Il importe des céréales, des bestiaux, des vins pour coupages, des houblons, de l'épicerie, des denrées coloniales, des articles de mode, nouveautés, confections de Paris et de Besançon, de la houille, de la fonte (de Meurthe-et-Moselle), des pierreries brutes (d'Allemagne), des cornes de buffle, de l'écaille, de l'ivoire, des cocos, du buis et des bois précieux, etc.

Voies de communication. — Le dép. du Jura avait, en 1888, 355 kil 521 de routes nationales sur lesquelles la circulation (196 colliers 6 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 31,573,356 tonnes ; en tonnage utile, 19,396,170 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 52,995 tonnes kilométriques. — Il possédait 622 kil 566 de routes départementales, 836 kil 563 de chemins vicinaux de grande communication, 493 kil 670 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 4,733 kil 216 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1894 par onze voies ferrées, d'un développement total de 380 kil. : 1° La grande ligne de Paris à la Suisse (Lausanne ou Neuchâtel), par Pontarlier, parcourt 71 kil. dans le dép. du Jura ; elle y pénètre à 7 kil. après Auxonne, dessert Champvans, *Dole*, Grandcontour, Montbarrey, Châtelay, passe dans le dép. du Doubs, où elle dessert Arc-Senans, rentre au bout de 3 kil. dans celui du Jura en franchissant la Loue, dessert Mouchard, Mesnay, Pont-d'Héry, Andelot, la Joux et rentre définitivement dans le dép. du Doubs. — 2° La ligne de Lyon à Vesoul parcourt 80 kil. dans le département (non compris 6 kil. communs avec la précédente après Mouchard) ; elle y pénètre après Coligny, dessert Saint-Amour, passe à Cuiseaux (Saône-et-Loire), rentre dans le Jura pour desservir Cuisance, Beaufort, Sainte-Agnès, Gevingey, *Lons-le-Saunier*, Montain-Lavigny, Domblans, Voiteur, Passenans, Saint-Lothain, *Poligny*, Grozon, Arbois et Mouchard; on voit qu'elle longe le Jura au pied de ses premières hauteurs. — 3° La ligne de Dole à Besançon (26 kil. dans le dép.) remonte le Doubs et dessert Rochefort, Moulin-Rouge, Orchamps, Labarre, Ranchot et passe dans le dép. du Doubs avant Saint-Vit ; un raccordement mène de Labarre à l'usine de Fraisans. — 4° La ligne de Dole à Chalon-sur-Saône (29 kil. dans le dép.) descend la vallée du Doubs en desservant Foucherans,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Tavaux, Chaussin et Neublans avant d'entrer en Saône-et-Loire. — 5° La ligne de Labarre à Gray (14 kil. dans le dép.) dessert Gendrey et Ougney. — 6° La ligne de Dole à Poligny (41 kil.) dessert La Bedugue, Parcey, Souvans, Mont-sous-Vaudrey, Aumont. — 7° La ligne de Mouchard à Salins a 8 kil. — 8° La ligne d'Andelot à Saint-Laurent (37 kil.) dessert Vers-en-Montagne, Champagnole, Syam-le-Vaudioux, La Chaux-des-Crotenay, La Chaumusse-Fort-du-Plasne. — 9° La ligne de Lons-le-Saunier à Champagnole (45 kil.) dessert Conliège, Publy-Vevy, Verges, Châtillon, Miribel, Pont-du-Navoy, Crotenay. — 10° La ligne de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône parcourt 10 kil. dans le dép. du Jura, où elle dessert Messia, Chilly-le-Vignoble, Courlaoux. — 11° La ligne de La Cluse à Saint-Claude a 25 kil. dans le dép. où elle dessert Dortan-Lavancia, Jeurre-Vaux, Vaulx-lès-Saint-Claude, Molinges, Lavans-lès-Saint-Claude.

Les voies navigables ont une longueur totale de 109 kil. savoir : 40 kil. du canal du Rhône au Rhin (tonnage moyen. 130,000 tonnes), 20 kil. du Doubs en aval du confluent de la Loue (tonnage moyen, 3,000 tonnes), 34 kil. de la Loue en aval de Cramans (tonnage moyen, 2,834 tonnes), 15 kil. de l'Ain en aval de Condes (tonnage moyen, 4,274 tonnes).

Les 17 bureaux de postes, 8 bureaux télégraphiques et 53 bureaux auxiliaires mixtes du dép. du Jura ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 6,285,585 timbres-poste, 28,224 cartes-lettres, 251,210 cartes postales, 78,650 enveloppes timbrées et 57,900 bandes timbrées représentant un produit net de 739,845 fr. 14; à un mouvement télégraphique de 81,595 dépêches intérieures, 1,871 dépêches internationales représentant un produit net de 63,574 fr. 25.

Finances. — Le dép. du Jura a fourni, en 1888, 13,385,299 fr. 39 au budget ordinaire, et 2,489,519 fr. 36 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 15,874,818 fr. 75.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	2.652.252fr04
Enregistrement	2.277.752 91
Timbre	521.430 03
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières	12.332 61
Contributions indirectes	3.405.746 49
Sucres	6.031 44
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	3.084.529 47
Domaines de l'Etat (y compris les forêts)	981.402 16
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	222.944 31
Recettes d'ordre	220.877 93

Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 1,509,191 fr. 24, se décomposant comme suit :

Produit des centimes départementaux	1.142.263 13
Revenu du patrimoine départemental	1.994 80
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	337.530 05
Revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation de propriétés	27.406 26

La dette se montait à 4,755,667 fr. 82. Il y a eu 30c 80 portant sur les quatre contributions, dont 12 cent. ordinaires et 18c 80 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 17,661 fr. Le produit du centime départemental était de 22,751 fr.

Les 584 communes du département avaient, en 1889, un revenu de 2,455,808 fr.; le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 21,582 (17,413 ordinaires et 4,169 extraordinaires); le nombre moyen de centimes par commune atteignait 37 cent. Il y avait 84 communes imposées de moins de 15 cent., 201 de 15 à 30 cent., 171 de 31 à 50 cent., 118 de 51 à 100 cent., 10 au-dessus de 100 cent. Le nombre de communes à octroi était de 12, le produit des octrois montait à 536,500 fr. de taxes ordinaires et 30,100 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance atteignait 172,356 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Jura est très au-dessus de la moyenne et à la tête de la France. En 1890, 28 conscrits ne savaient ni lire ni écrire. Cette proportion de 12 illettrés pour 1,000 place le dép. du Jura au 3e rang parmi les 90 départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 7e rang, avec un coefficient de 984 sur 1,000 (en 1888) ayant signé leur acte de mariage.

Le dép. du Jura comptait, dans l'année scolaire de 1890-91, 59 écoles maternelles, dont 38 publiques (21 laïques) et 21 privées (4 laïques), lesquelles avaient un personnel enseignant de 81 maîtresses, dont 54 publiques (36 laïques) et 27 privées (22 congréganistes). Elles recevaient un total de 5,203 élèves, dont 2,604 garçons et 2,599 filles, 3,178 étaient inscrits dans les écoles laïques et 2,025 dans les écoles congréganistes. Les écoles maternelles publiques avaient 2,130 garçons et 2,064 filles. — A la même époque, il y avait dans ce département 941 écoles primaires élémentaires publiques, dont 890 laïques et 51 congréganistes, à savoir : 274 écoles laïques de garçons, 227 de filles et 389 mixtes contre 2 écoles congréganistes de garçons, 48 de filles et 1 mixte; d'autre part : 70 écoles privées, dont 14 laïques et 56 congréganistes, à savoir : 12 écoles laïques de garçons et 2 écoles laïques de filles, contre 13 écoles congréganistes de garçons, 42 de filles et 1 mixte. Soit un total général de 1,011 écoles. Le personnel enseignant comprenait dans les écoles publiques 629 instituteurs laïques, 3 instituteurs congréganistes, 470 institutrices laïques et 71 institutrices congréganistes; pour les écoles privées, 31 institutrices laïques, 56 instituteurs et 130 institutrices congréganistes, soit un total de 1,390 maîtres dans les écoles primaires, publiques et privées. Le nombre des classes était de 1,355. Le nombre des élèves était : écoles publiques, 23,529 garçons et 20,748 filles; total, 44,277 ; écoles privées, 5,115, dont 1,755 garçons et 3,360 filles. Total général : 49,392 élèves. Ces élèves se répartissaient comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques, garçons, 23,301; filles, 18,005; écoles privées laïques, garçons, 27 ; filles, 62 ; écoles publiques congréganistes, garçons, 228 ; filles, 2,743 ; écoles privées congréganistes, garçons, 1,728; filles, 2,739 ; soit un total de 23,328 garçons et 18,626 filles recevant l'enseignement laïque, contre 1,956 garçons et 5,482 filles recevant l'enseignement congréganiste. — Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles maternelles et les écoles primaires était en 1890-91 de 37,841.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 251 élèves, dont 74 filles; un tiers de ces élèves appartenaient aux cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs de Lons-le-Saunier, fondée en 1868, comptait, en 1891-92, 29 élèves-maîtres; l'école normale d'institutrices de Lons-le-Saunier, fondée en 1842, comptait 38 élèves-maîtresses. Ces écoles dépensaient dans l'année 1890 une somme de 87,506 fr.

Il y eut (en 1891) 1,162 garçons et 996 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires; sur ces 2,158, 1,598 l'obtinrent, 834 garçons et 764 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 5 garçons et 14 filles, obtenu par 5 garçons et 6 filles. Il se présenta, pour le brevet de capacité élémentaire, 26 aspirants, dont 16 furent admis, et 89 aspirantes, dont 47 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 14 candidats et 10 admissions; 23 candidates et 15 admissions.

Il existait 119 caisses d'épargne scolaires avec 1,222 livrets représentant une somme totale de 20,790 fr. Les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

399 caisses des écoles avaient, en 1891, fait 57,162 fr. de recettes, 32,890 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 24,272 fr. Les sociétés de secours mutuels des instituteurs du département comprenaient 593 sociétaires et possédaient un actif de 31,500 fr. — Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1 million 412,532 fr. 38 dont environ 250,000 fr. pour frais de location des maisons d'école, indemnités de logement et frais d'impression, entretien des locaux scolaires et fournitures scolaires; restaient 1,260,00 fr. environ pour les traitements, allocations diverses et indemnités au personnel.

L'enseignement secondaire se donnait en 1888 dans 1 lycée (Lons-le-Saunier) et 5 collèges communaux (Arbois, Dole, Poligny, Saint-Claude, Salins), comptant (en 1888-89) : le lycée, 284 élèves, dont 114 internes (26 boursiers), 48 demi-pensionnaires (5 boursiers) et 122 externes (1 boursier); les collèges, 624 élèves, dont 125 internes (36 boursiers); 24 demi-pensionnaires et 475 externes. Sur ces 908 élèves, 214 suivaient l'enseignement primaire, 476 l'enseignement classique et 218 l'enseignement spécial (ou moderne). Il y avait 1 collège de filles (Lons-le-Saunier) qui comptait 68 élèves. Il existait 6 institutions secondaires libres ayant environ 700 élèves.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 26 condamnations en cour d'assises dont 12 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1,400 affaires et 1,712 prévenus, dont 87 furent acquittés, 14 mineurs remis à leurs parents, et 4 envoyés en correction, 1,051 prévenus condamnés seulement à des amendes, 12 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 15 récidivistes en cour d'assises et 513 en correctionnelle; 5 furent condamnés à la relégation; il y eut 2,366 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 60.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 19 en 1888, secoururent 6,117 personnes sur une population de 167,330 comprises dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 190,214 fr. dont 136,299 fr. provenaient de leurs revenus propres, 9,422 fr. des subventions, 21,268 fr. de la charité privée et de 23,215 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 169,208 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 297,559 fr.; en immeubles, 32,900 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 116,899 fr. On comptait 13 hospices et hôpitaux avec 665 lits, dont 325 affectés aux malades civils, 89 aux militaires, 124 aux vieillards, infirmes, etc., 10 aux enfants assistés, 127 au personnel des établissements, 314,349 fr. de recettes et 310,439 fr. de dépenses, et un personnel composé de 26 médecins et chirurgiens, 79 religieuses, 26 employés et 53 servants. Il y a eu un nombre total de 44,675 journées de présence pour 1,139 hommes; de 26,963 pour 556 femmes et 3,345 pour 102 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 460 enfants à l'hospice et 145 enfants à domicile et dépensé 54,741 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 1,989 versements se montant à 39,988 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 54,525 versements se montant à 1,523,988 fr. 53. Il y avait 1,054 rentes en cours, pour une somme de 118,595 fr.

Les 9 caisses d'épargne du Jura avaient, au 1er janv. 1888, 42,362 livrets et au 31 déc. 43,403 livrets valant 20,176,138 fr. 04 (au 1er janv.). La valeur moyenne du livret était de 497 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 10,471 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 355,394 fr. 49.— Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 94 dont 83 approuvées et 11 autorisées, avec 4,770 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 127,949 fr. pour les sociétés approuvées et de 25,037 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont assez développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 152,352 fr. Ce chiffre se décompose comme suit: 7 donations aux établissements religieux, représentant 26,760 fr.; 8 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 112,792 fr.; 1 donation de 10,000 fr. à un établissement de prévoyance, 1 donation à une commune représentant 3,000 fr. A.-M. B.

Bibl.: Franche-Comté, *Annuaire du Jura*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. Joanne, *Géographie du Jura*; Paris, 1893, in-16. — A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura ;* 1853-58, 6 vol. in-8. — *Mém. de la Soc. d'émulation du Jura* (depuis 1818), une quarantaine de volumes. — *Bulletins de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (depuis 1860). — *Carte géologique* de la France, feuilles de Besançon, Lons-le-Saunier et Saint-Claude. V. aussi l'art. Jura (Géogr.).

JURA. Ile d'Ecosse, au S. des Hébrides; 378 kil. q. Elle est profondément entaillée par le loch Tarbert; son plus haut sommet, le Paps of Jura, atteint 783 m. Au N. est le tourbillon de Corryvrekan. Elle dépend du comté d'Argyle et compte 800 hab. environ.

JURANÇON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau, au confluent du Soust; 2,641 hab. Vignobles produisant un vin renommé, corsé, alcoolique et ayant beaucoup de bouquet, qui tourne au madère en vieillissant. Lignite. Fabrique de treillages, scierie hydraulique; construction de chalets en bois.

Viticulture. — Le Jurançon est un cépage à raisins blancs, très répandu dans les vignobles du Gers. Il est fertile et très rustique. Ses fruits sont de maturité relativement hâtive. Il produit un vin blanc d'un goût agréable mais qui est presque toujours utilisé pour la fabrication des eaux-de-vie.

JURANDE. Charge élective dans les anciennes corporations d'arts et métiers ; par extension, corps des *jurés* de chaque métier (V. Apprentissage, Corporation).

JURANVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 798 hab.

JURASSIQUE. Système jurassique, terrain jurassique, époque jurassique. On désigne en géologie sous le nom de système jurassique celui des terrains secondaires qui fait suite au trias et précède le système crétacé. Il tire son nom, qui lui a été donné en 1823 par Alexandre de Humboldt, des montagnes du Jura, qui en sont presque entièrement formées. Tel qu'on le comprend actuellement, il englobe le lias, que les anciens auteurs séparaient des termes moyens et supérieurs du système jurassique pour en faire le terrain oolithique, ainsi nommé à cause des oolithes calcaires qui y jouent un rôle considérable en Angleterre et dans le bassin de Paris.

Faune et Flore. — La faune du système jurassique n'est pas suffisamment distincte de celles du trias et du crétacé pour que l'on puisse en indiquer les traits généraux sans passer en revue successivement tous les grands groupes du règne animal. Parmi les Protozoaires, les Foraminifères et les Radiolaires ont seuls laissé des restes fossiles ; les premiers sont surtout représentés dans le jurassique par les familles des Lagénidés et des Lituolidés; les squelettes siliceux des seconds se rencontrent en abondance dans certains calcaires à nodules siliceux des Alpes.

Le jurassique est très riche en Spongiaires des groupes des Hexactinellidés et des Lithistidés, qui caractérisent le facies des calcaires grumeleux à Spongiaires du jurassique supérieur. Seul parmi les Hydrozoaires, le genre *Ellipsactinia* joue un rôle important dans certains calcaires dits tithoniques des régions méditerranéennes. Les Zoanthaires sont représentés par les Apores, et surtout, parmi ceux-ci, par la famille des Astréidés et par les Fungidés, dont le genre le plus répandu est le genre *Thamnastræa*. Les Perforés n'apparaîtront que dans le crétacé.

Les deux genres de Crinoïdes, *Pentacrinus* et *Apiocrinus*, sont particulièrement abondants dans le jurassique : le premier, avec ses formes délicates, est surtout fréquent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans les dépôts marneux de la partie inférieure du système; le second, avec ses formes massives, est plus particulièrement caractéristique des dépôts oolithiques du jurassique moyen et supérieur. Parmi les Echinides, les Cidaridés et les Diadématidés, qui existaient déjà dans le trias, atteignent le maximum de leur développement. Les Glyphostomes exocycles et les Atélostomes apparaissent pour la première fois, et ce sont les familles des Dysastéridés, des Clypéidés et des Nucléolitidés qui jouent surtout un rôle considérable dans les mers jurassiques. Les Bryozoaires sont très abondants à certains niveaux et forment quelquefois de véritables récifs, comme dans la grande oolithe de Ranville, dans le Calvados.

La plupart des familles de Brachiopodes qui avaient atteint un grand développement dans les temps paléozoïques ont entièrement disparu; les Spiriférides n'existent plus que dans le jurassique inférieur, et ce sont désormais les Térébratulidés et les Rhynchonellidés qui pullulent dans les mers. De même, parmi les Lamellibranches, la famille des Aviculidés, qui était si abondamment représentée dans les terrains primaires, est en voie de régression ; par contre, les Ostréidés, et en particulier le genre *Gryphæa*, jouent pour la première fois un rôle important. Le genre *Trigonia* remplace les *Myophoria* du trias. Le genre *Cardinia* caractérise les étages inférieurs, le genre *Diceras* abonde dans les oolithes du bord des récifs et joue le rôle que les Rudistes rempliront dans le crétacé. Les *Lima*, les *Posidonomya*, les *Pholadomya* atteignent leur plus grand développement. Dans les eaux douces apparaissent les premiers *Unio*. Les Gastéropodes sont surtout représentés par les Pleurotomariidés et les Trochidés, qui sont plus communs que dans aucun autre terrain. Les Nérinées et les Gastéropodes ailés font leur apparition, mais caractériseront également les mers crétacées. Dans les mers jurassiques, les Siphonostomes et les Holostomes sont représentés à peu près en proportion égale, mais beaucoup de familles de Siphonostomes n'apparaîtront que dans le crétacé. Les premiers Gastéropodes d'eau douce sont aussi à signaler.

Les Céphalopodes étaient surtout représentés à l'epoque paléozoïque par les Nautilidés; comme les derniers *Orthoceras* se rencontrent dans le trias, cet ordre est réduit dans le jurassique au seul genre *Nautilus*, qui compte toutefois de nombreuses espèces jurassiques. Les ammonites, déjà si développées dans le trias alpin, atteignent leur maximum, mais ce sont des types tout à fait nouveaux qui apparaissent, et c'est à peine si l'on peut citer deux ou trois genres qui sont communs aux couches les plus supérieures du trias et aux couches les plus inférieures du jurassique. Les principaux genres propres au jurassique sont les suivants : *Arietites*, *Ægoceras*, *Harpoceras*, *Oppelia*, *Cœloceras*, *Perisphinctes*, *Cosmoceras*, *Peltoceras*, *Aspidoceras*, *Reineckeia*. Les genres *Phylloceras*, *Lytoceras*, *Oxynoticeras*, *Hoplites*, *Holcostephanus* passent du jurassique dans les terrains crétacés.

Le genre *Belemnites*, inconnu encore dans les terrains triasiques, apparaît dès la base du jurassique et constitue un des types les plus importants de l'époque; toutefois, il s'élève dans le crétacé. Les *Geoteuthis*, les *Beloteuthis*, les *Plesioteuthis*, dont la poche à encre est quelquefois conservée, sont voisins des Seiches actuelles. Les Ostracodes et les Décapodes macroures prédominent parmi les Crustacés des mers jurassiques. Le genre *Eryon*, des calcaires lithographiques de Solenhofen, est un type qui se retrouve sans grandes modifications dans le genre *Willemœsia*, que les dragages ont ramené des grandes profondeurs.

Sur terre vivaient de nombreux Insectes : les Orthoptères, les Névroptères, les Hémiptères étaient plus abondamment représentés qu'aujourd'hui; par contre, les Coléoptères, les Diptères, les Hyménoptères n'avaient pas encore atteint tout leur développement. L'extrême rareté des Lépidoptères est due certainement en partie à la délicatesse de leurs ailes, mais il y a lieu de croire néanmoins que ce sont les derniers apparus parmi les Insectes. D'ailleurs, les Insectes fossiles ne se rencontrent que dans quelques localités privilégiées : dans le jurassique inférieur des Schambelen, en Argovie, du Gloucestershire, du Mecklembourg; dans les ardoises bathoniennes de Stonesfield, en Angleterre; dans les schistes de Solenhofen et dans les couches de Purbeck, dans le jurassique supérieur.

Le jurassique est peut-être le terrain dans lequel les Poissons se présentent avec la plus grande variété de formes. Parmi les Sélaciens, les familles de Squales des Hybodontidés et des Cestraciontidés sont un héritage de la faune triasique, les Raies sont représentées par les Rhinobatidés, les Chimères, par plusieurs genres. Parmi les Dipneustes, on rencontre encore des *Ceratodus* dans les étages inférieurs du système, mais, dès le jurassique supérieur, le groupe a entièrement disparu des mers européennes. Plusieurs familles de Ganoïdes ont également survécu au trias, mais les Paléoniscidés, qui prédominaient dans la faune paléozoïque, sont devenus très rares. Les Amiadés et les Pycnodontidés font leur première apparition et sont surtout abondants dans le crétacé. Parmi les genres jurassiques, le genre *Lepitodus* est particulièrement à citer. Les Téléostéens sont encore très rares et ne sont représentés que par les deux familles des Hoplopeuridés et des Clupéidés.

On ne connaît pas de Batraciens dans le jurassique, car les Stégocéphales se sont éteints avant la fin de l'époque triasique et les ordres actuels n'ont pas encore fait leur apparition. Par contre, les Reptiles atteignent le maximum de leur développement et la période jurassique a été appelée avec raison le règne des Reptiles. Seul, l'ordre des Théromorphes, propre aux périodes permienne et triasique, n'est pas représenté. Les deux ordres des Ichthyosauriens et des Plésiosauriens, essentiellement caractéristiques de la période secondaire, atteignent leur apogée, le premier dans le lias, le second dans le jurassique supérieur. Les représentants jurassiques de l'ordre des Dinosauriens, exclusivement mésozoïque, sont surtout connus dans les *Atlantosaurus-beds*, formation continentale des montagnes Rocheuses, dans lesquelles on a trouvé des restes très complets appartenant au genre *Atlantosaurus*, dont les individus atteignaient près de 40 m. de longueur; au genre *Brontosaurus*, caractérisé par sa tête d'une petitesse excessive, ne dépassant pas la longueur d'une des vertèbres dorsales; au genre *Stegosaurus*, remarquable par une colonne vertébrale surmontée d'énormes plaques osseuses, placées verticalement.

Tous les ordres de Reptiles actuellement encore vivants existaient déjà à la période jurassique. Les Chéloniens, qui apparaissent dès le trias avec tous leurs caractères spéciaux déjà nettement indiqués, sont représentés par des Tortues marines, dont a trouvé les carapaces dans les dépôts du jurassique supérieur de Soleure, de Boulogne, de Solenhofen, de Cirin. Les Rhynchocéphales, réduits dans la faune actuelle à l'unique genre *Sphenodon* (ou *Hatteria*) de la Nouvelle-Zélande, sont assez fréquents dans les terrains jurassiques (genres *Homœosaurus*, *Sauranodon*, etc.). L'ordre des Lépidosauriens fait son apparition avec les premiers Lacertiens dans les couches de Purbeck, au sommet du jurassique. Les Crocodiliens jouent déjà un rôle considérable; ce sont des Glavials marins, tels que les *Pelagosaurus*, les *Steneosaurus*, les *Teleosaurus ;* des Crocodiles marins (Brévirostres) de la famille des Atoposauridés, dont des exemplaires complets, de très petite taille ont été trouvés à Cirin, dans l'Ain. Les Crocodiles d'eau douce ne sont connus encore qu'à partir du crétacé inférieur.

L'un des êtres les plus remarquables de l'époque jurassique est certainement l'*Archæopteryx*, le plus ancien oiseau connu, dont deux exemplaires, l'un conservé au British Museum à Londres, l'autre au musée de Berlin, ont été trouvés dans les calcaires lithographiques de Solenhofen.

On connaît en Amérique, dès le trias, quelques repré-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sentants des Mammifères ; en Europe, les premiers apparaissent dans les couches les plus inférieures du jurassique, dans les grès à *Avicula contorta* du Wurttemberg, ils appartiennent aux genres *Microlestes* et *Tritylodon*, du groupe des Allothériens ou Multituberculés. Dans le jurassique moyen, on a trouvé dans les ardoises de Stonesfield des restes d'*Amphitherium*, de *Phascolotherium*, représentants du groupe des Pantothériens. Enfin, dans les couches de Purbeck et surtout dans les *Atlantosaurus-beds* d'Amérique, on rencontre des Insectivores, des Carnassiers, des Herbivores, des Omnivores primitifs. Tous ces Mammifères sont généralement considérés comme des Aplacentaires ; on en a fait l'ordre des Protothériens. On ne connaîtrait donc pas encore dans le jurassique de vrais Marsupiaux.

La flore jurassique ne diffère pas beaucoup par ses traits généraux de celle du trias. Les groupes de Cryptogames et de Gymnospermes caractéristiques des terrains paléozoïques n'ont plus même de représentants isolés ; les Fougères elles-mêmes ne jouent plus qu'un rôle tout à fait secondaire : ce sont des genres appartenant aux familles des Osmondées et des Schizéacées. Les Cycadées et les Conifères constituent les éléments tout à fait prépondérants de la flore ; les premiers sont représentés surtout par les genres *Podozamites*, *Pterophyllum*, *Nilssonia*, *Zamites* ; les seconds, par les familles des Salisburiées, des Cupressinées, des Taxodinées, des Araucariées, des Abiétinées. Les Angiospermes font probablement leur apparition dès la période jurassique, mais ils sont encore très imparfaitement connus. Les Dicotylédones font encore entièrement défaut ; quant aux Monocotylédones, ils seraient représentés par des Graminées, si tant est qu'il faille attribuer à cette famille, comme le fait M. de Saporta, le genre *Rhizocaulon*, basé sur des feuilles à nervures parallèles qui ont été trouvées dans le jurassique supérieur du Portugal.

Les caractères paléontologiques de la période jurassique peuvent être résumés de la manière suivante : Première apparition des Glyphostomes exocycles et des Atélostomes, parmi les Echinides ; des Trigonies, des Chamidés, des Unios, parmi les Lamellibranches ; des Bélemnites, des Poissons osseux, des Oiseaux, des Monocotylédones. Apparition de nombreux genres nouveaux d'Ammonites, qui manquent dans le trias. Apogée des Lithistidés, des Fungidés, des genres *Pentacrinus*, *Apiocrinus*, des Cidaridés, des Rhynchonellidés, des Térébratulidés, des Pholadomyes, du genre *Pleurotomaria*, des Trochidés, des Nérinées, des Ichthyosauriens, des Plésiosauriens, des Rhynchocéphales, des Crocodiliens marins, des Protothériens, des Cycadées. Caractères négatifs : absence des Tétracoralliaires, des Spiriféridés (lias excepté), des Orthocères, des Stégocéphales, des Théromorphes, qui s'éteignent avec le trias ; absence des véritables Rudistes, de nombreuses familles de Gastropodes siphonostomes, des Crocodiliens d'eau douce, des Dicotylédones, qui n'apparaissent qu'avec le crétacé. Tous ces caractères ne se rapportent évidemment qu'aux régions actuellement connues et il est probable que des découvertes ultérieures viendront modifier l'énumération ci-dessus.

Principaux facies. — Le nom de terrain oolithique donné souvent aux parties moyenne et supérieure du système jurassique indique la fréquence des oolithes, c.-à-d. d'un sédiment d'origine chimique ; néanmoins, les sédiments d'origine détritique y jouent, comme dans tous les terrains sédimentaires, un rôle bien plus considérable.

Les détritus grossiers des littoraux et des hauts-fonds sont représentés par des *brèches*, dont les plus connues sont la brèche du Télégraphe et la brèche du Chablais, dans les Alpes occidentales, et par les *arkoses*, développées surtout à la base du système jurassique, sur le pourtour du Massif central de la France. Les *grès* constituent déjà une catégorie de sédiments beaucoup plus fins, qui peuvent se former à une certaine distance de la côte. Certains Mollusques se rencontrent de préférence dans les grès, comme les Cardinies, dans le lias. On y trouve aussi et souvent en assez grande abondance des débris végétaux. Quelquefois les grès sont dépourvus de ciment et méritent alors le nom de *sables* ; les fossiles y sont d'ordinaire admirablement conservés. Nous citerons comme exemple les sables de Glos à *Trigonia Bronni* et les sables portlandiens du Boulonnais. Certains grès très argileux, généralement schisteux, constituent un facies très développé dans le crétacé et dans le tertiaire, auquel on a donné le nom de *flysch*. Il existe également des flyschs jurassiques.

Le flysch forme le passage aux sédiments vaseux, composés d'éléments beaucoup plus finement triturés. Ce sont rarement des argiles pures, le plus souvent des marnes, passant graduellement aux calcaires marneux. Les argiles et les marnes peuvent se déposer aussi bien sur le littoral que dans les profondeurs. Parmi ceux de la deuxième catégorie, il faut ranger les *schistes noirs* des Alpes, qui atteignent souvent une épaisseur prodigieuse et qui ne contiennent guère d'autres fossiles que des Posidonomyes. Ces dépôts sont souvent riches en matière organique et en pyrite de fer. Ils se sont formés évidemment dans les mêmes conditions que les boues remplies d'hydrogène sulfuré du fond de la mer Noire actuelle. Dans le voisinage des rivages se forment les *argiles à huîtres*, dont les meilleurs types sont les argiles calloviennes de Dives et les argiles à *Ostrea virgula* du Havre. Parmi les marno-calcaires, on peut citer les *calcaires grumeleux* à spongiaires du jurassique supérieur ; les *calcaires à ciment*, qui sont des boues calcaires consolidées, dans lesquelles ont vécu des Lamellibranches du groupe des Myaires. Les *calcaires lithographiques* sont également d'anciennes boues extrêmement fines et à peu près dépourvues d'argile ; elles se sont formées dans des lagunes tranquilles abritant de nombreux organismes, tels que ceux dont on trouve les restes dans les couches de Solenhofen et de Cirin.

Les boues calcaires résultent le plus souvent de la trituration par les vagues des parties solides calcaires qui constituent le squelette ou la coquille des Zoanthaires, des Hydrozoaires, de certaines Algues, des Echinodermes, des Mollusques, etc. Souvent, les débris de ces êtres sont simplement charriés et agglomérés et l'on reconnaît encore leur structure primitive ; parmi ces calcaires construits, on peut citer les *calcaires à entroques*, composés de débris de *Pentacrinus* et d'*Apiocrinus*, et surtout les *calcaires coralliens*, résultant de la destruction d'anciens récifs. Les eaux très agitées qui entourent les récifs sont souvent sursaturées de carbonate de chaux qui se dépose alors par précipitation chimique sous forme d'*oolithes*. C'est dans les oolithes — dont les plus connues dans les terrains jurassiques sont l'oolithe blanche de Normandie, l'oolithe miliaire, le *great oolithe* des Anglais, les oolithes coralliennes — que l'on trouve surtout en abondance les nombreux Gastropodes, Lamellibranches, Brachiopodes, Echinides, qui forment le principal ornement des collections de fossiles jurassiques. Dans les oolithes coralliennes on rencontre principalement des Mollusques à test épais, tels que les *Diceras* et les Nérinées.

A côté des oolithes calcaires, on rencontre très fréquemment dans les terrains jurassiques des *oolithes ferrugineuses*. Si les oolithes résultent de la précipitation du calcaire ou de l'hydroxyde de fer dans des eaux sursaturées, les concrétions résultent de la concentration au milieu des argiles du calcaire ou de l'hydroxyde de fer qui s'y trouvaient mélangés. Il se forme ainsi des *argiles à septaria*, des *marnes à miches calcaires*, dans lesquelles la concentration se fait le plus souvent autour des fossiles. Comme on voit, aucun de tous ces faciès ne correspond aux dépôts abyssaux des mers actuelles : c'est que les dépôts jurassiques des régions qui sont accessibles à notre investigation se sont formés dans des mers continentales très peu profondes, qui ne sont en rien comparables à nos océans actuels. Quelques auteurs font toutefois une exception pour certains dépôts de la région alpine, en particulier pour les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

calcaires siliceux à *Aptychus* et à Radiolaires, et les considèrent comme des formations de mer profonde.

On s'est souvent basé sur l'absence ou la présence des Ammonites pour distinguer dans les terrains jurassiques des formations littorales et des formations de haute mer ou formations pélagiques. Rien n'est moins conforme à la réalité que cette distinction. En effet, les Céphalopodes des mers actuelles sont souvent poussés sur les côtes, et les coquilles chambrées des Spirules et des Nautiles sont amenées au rivage par les courants. Il devait en être de même pour les Ammonites, car on trouve leurs coquilles dans des dépôts, tels que l'oolithe ferrugineuse de Bayeux, dont la nature franchement littorale est attestée par la présence de Patelles et autres Mollusques qui vivent dans les limites du balancement des marées. Le terme de « facies à Céphalopodes » n'a donc aucune signification précise, les Ammonites se trouvant à peu près dans tous les dépôts jurassiques, sauf dans les formations coralliennes, car la fragilité de leurs coquilles ne résistait pas à la violence des vagues qui déferlaient contre les récifs.

Subdivisions. — Bien que la chaîne du Jura ait donné son nom au système jurassique, ce n'est pas dans cette région qu'il faut aller chercher un type classique de ce terrain, car le petit nombre des bons affleurements, pour les termes inférieurs, la rareté des fossiles dans les puissantes masses calcaires qui constituent les termes supérieurs en compliquent singulièrement l'étude. Aussi n'est-ce pas dans le Jura, mais bien en Angleterre, dans le bassin de Paris et en Souabe que des travaux fondamentaux pour la connaissance du système jurassique virent le jour. Mais, tandis qu'en Angleterre on se contenta pendant longtemps de distinguer dans le lias et l'oolithe quelques groupes locaux, basés sur les caractères lithologiques, en Souabe, Quenstedt analysa dès 1843 les différents termes de la série et y reconnut un très grand nombre de niveaux paléontologiques, basés surtout sur la distribution verticale des Ammonites. En Souabe, les couches jurassiques sont très peu disloquées; elles se succèdent aussi régulièrement que les feuillets d'un livre; de beaux affleurements permettent d'en étudier la série; quelques changements dans la nature minéralogique du terrain fournissent des points de repère certains; les fossiles sont abondants à tous les niveaux et le plus souvent admirablement conservés, de sorte que la Souabe est devenue de bonne heure, grâce aux beaux travaux de Quenstedt, une terre classique pour le stratigraphe. Oppel, un élève de Quenstedt, ne se contenta pas de suivre son maître dans l'analyse minutieuse des niveaux paléontologiques de son pays, mais s'efforça de retrouver ces niveaux en Angleterre et en France. Il constata que les trente-trois *zones* qu'il pouvait distinguer en Souabe et qu'il désignait chacune par le nom d'une Ammonite caractéristique n'avaient pas une valeur purement locale, mais s'étendaient sur de grandes surfaces, conservant, à travers les plus grands changements lithologiques, les mêmes caractères paléontologiques. Cette division du système jurassique en trente-trois zones est devenue le point de départ non seulement de l'étude détaillée du jurassique, mais encore de tous les travaux analytiques rationnels relatifs aux autres terrains. L'importance des Ammonites pour l'établissement du parallélisme des couches était reconnue et en même temps se trouvait posé le principe que les autres fossiles marins, tels que Gastropodes, Lamellibranches, Brachiopodes, Echinodermes, ne devaient intervenir qu'en seconde ligne dans les assimilations. Quant aux caractères lithologiques, ils étaient naturellemant refoulés tout à fait à l'arrière-plan.

Avec Waagen, Mojsisovics, Neumayr, l'école allemande persévéra dans la voie inaugurée par Oppel, mais si elle attacha une importance toujours croissante aux zones caractérisées par les Ammonites — et définies comme les unités d'une classification universelle des couches — elle négligea d'établir sur des bases scientifiques le groupement des zones en unités stratigraphiques d'ordre supérieur, en étages et en groupes. Pour une grande partie de l'école allemande, les classifications de terrains sont chose arbitraire, conventionnelle; elles sont établies pour la commodité de l'étude et ne correspondent pas à des coupures naturelles. Telle n'est pas la manière de voir de l'école stratigraphique française. D'Orbigny et, après lui, Hébert et M. Munier-Chalmas ont montré que les étages doivent être considérés comme l'expression des oscillations du niveau des mers. Le début de chaque étage est marqué, en général, par une marche progressive de la mer, par l'incursion des eaux sur un domaine précédemment exondé; la fin de l'étage correspond à un retrait plus ou moins considérable des eaux. Chaque étage débute donc par une transgression et se termine par une régression, il équivaut à une onde dans le mouvement oscillatoire du niveau des mers, mouvement dont les causes, cosmiques ou terrestres, nous échappent encore. Les transgressions et les régressions ne sont pas toutes de même intensité, les ondes successives n'ont pas la même amplitude; de plus, ces mouvements ont une importance plus ou moins locale, mais quelques-uns s'étendent à de si vastes surfaces qu'ils doivent être considérés comme des événements affectant, sinon la planète tout entière, du moins tout l'hémisphère nord. Ces grandes transgressions, dont la plus connue est celle du cénomanien, correspondent à la base des groupes et des systèmes, tandis que le début des étages n'est souvent indiqué que par des transgressions d'importance minime.

La valeur stratigraphique des transgressions est encore augmentée par le fait indiscutable que ces arrivées brusques de la mer coïncident presque toujours avec des immigrations de faunes nouvelles. Les Ammonites en particulier sont représentées à chaque transgression nouvelle par des genres ou par des groupes nouveaux apparaissant brusquement dans les mers jurassiques de nos régions, sans que, la plupart du temps, on puisse indiquer leur lieu d'origine ou leur filiation. Le début d'un étage est donc marqué non seulement par une transgression plus ou moins prononcée, mais encore par un changement dans la faune pélagique, la faune sédentaire (Gastéropodes, Lamellibranches, Brachiopodes, etc.) persistant souvent sans subir de modifications appréciables.

Les divisions d'ordre supérieur, c.-à-d. les séries, sont basées sur des transgressions d'une étendue bien plus considérable que celles qui correspondent au début des étages; c'est ainsi que l'on est amené à diviser le système jurassique en trois séries : la série jurassique inférieure ou *lias*, la série jurassique moyenne ou *dogger* et la série jurassique supérieure ou *malm*. Chacune de ces trois séries débute par une transgression tout à fait générale, dont les effets se font sentir sur une surface très étendue : le lias, par la trangression de la zone à *Avicula contorta* ou transgression rhétienne; le jurassique moyen, par la transgression aalénienne; le jurassique supérieur, par la transgression de la zone à *Macrocephalites macrocephalus* ou transgression callovienne. Des transgressions de moindre importance se font sentir au milieu de chacune des trois séries : telles sont la transgression médioliasique, la transgression du bathonien, celle de l'oxfordien, celle du portlandien.

La transgression rhétienne correspond à l'établissement, dans l'Europe occidentale, d'un régime franchement marin, succédant au régime lagunaire de la fin de l'époque triasique. La faune triasique a entièrement disparu; c'est à peine si, parmi les Ammonites, on peut citer un seul genre commun au trias et au lias. Avec l'*infralias* apparaissent les genres *Psiloceras* et *Schlotheimia*, auxquels vient bientôt s'ajouter *Arietites*, qui donne au *sinémurien* son caractère propre.

La transgression du lias moyen paraît commencer avec la zone à *Caloceras raricostatum*, qui, en Provence, sur le bord méridional et occidental du Massif central, ainsi que dans quelques points des Alpes orientales, repose immédiatement sur l'infralias, le sinémurien faisant dé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

faut. Les genres *Oxynoticeras*, *Cœloceras*, puis *Amaltheus* font leur apparition, mais c'est *Ægoceras* qui prédomine. Le lias supérieur ou *toarcien* est caractérisé par la grande abondance des *Harpoceras*.

La transgression aalénienne marque une extension brusque du domaine maritime en Europe. Si l'on fait abstraction des régions alpines et méditerranéennes, le lias n'est pas connu à l'E. de Cammin, en Poméranie; en Saxe, en Bohême, en Moravie, en Pologne, la série des couches jurassiques commence par les dépôts de l'étage *aalénien*, le plus inférieur des étages du jurassique moyen. Cet aalénien est caractérisé par la présence de groupes de *Harpoceras*, différents de ceux du toarcien, par les genres d'Ammonites *Dumortieria*, *Tmetoceras*, *Erycites*, par la première apparition des genres *Sonninia* et *Oppelia*. Dans le *bajocien* prédominent les *Cœloceras*; *Perisphinctes*, *Parkinsonia* et *Cosmoceras* font leur apparition et jouent également un rôle considérable dans le bathonien.

La transgression du *bathonien* est surtout très nette dans le Boulonnais, où cet étage repose immédiatement sur le carbonifère.

La transgression callovienne est une des plus importantes que l'on connaisse; elle amène une extension brusque de la mer sur des domaines immenses et n'est comparable par son importance qu'avec la grande transgression cénomanienne. Toute la Russie, précédemment émergée, est envahie par les eaux; en Inde, la série jurassique commence également par le callovien. Cet étage est de tous les termes du jurassique celui qui présente partout les caractères les plus constants; les trois zones dont il se compose dans toute l'Europe se retrouvent avec les mêmes espèces caractéristiques et dans le même ordre de superposition dans le Caucase, en Inde et dans la Cordillière des Andes. Cette nouvelle extension des mers coïncide avec l'apparition brusque, dans l'Europe occidentale, des genres *Macrocephalites*, *Cadoceras*, *Cardioceras*, *Reineckeia*, etc.

L'*oxfordien*, caractérisé par la fréquence des *Aspidoceras*, des *Peltoceras*, des *Ochetoceras*, par le *Cardioceras cordatum* et par des *Perisphinctes* spéciaux, débute par une transgression, en plusieurs points où la zone supérieure du callovien manque par suite d'une régression de la mer.

Le *rauracien* et le *séquanien*, que l'on devra sans doute réunir en un étage unique, contiennent surtout les *Neumayria*, les *Oppelia* du groupe de la *tenuilobata*, les *Aspidoceras* du groupe des *Cycloti* et des groupes nouveaux de *Perisphinctes*.

Dans le *kiméridgien* apparaissent les *Waagenia* et les *Reineckeia* du groupe de l'*Eudoxus* y jouent un rôle important.

Le *portlandien* enfin, quoique en régression dans le bassin de Paris, par suite de mouvements orogéniques, est en transgression bien accusée en Russie et dans le N. de l'Asie, ainsi que dans les régions méditerranéennes. On peut même citer des points où il repose immédiatement sur des terrains antérieurs au jurassique. La transgression dans les régions du Nord coïncide avec l'arrivée, dans ces mêmes régions, d'une faune nouvelle, dans laquelle prédominent les genres *Virgatites*, *Holcostephanus*, *Oxynoticeras*. Dans le Midi, les premiers véritables *Hoplites* et les premières Bélemnites plates (genre *Duvalia*) font leur apparition.

Le tableau ci-après résume les subdivisions que nous avons essayé de motiver en établissant la concordance des coupures stratigraphiques et de celles que l'on peut tirer des faunes pélagiques. Nous indiquerons, en outre, pour chacun des étages, les zones que l'on peut y distinguer, dans l'Europe occidentale, en nous basant sur les travaux d'Oppel et de M. Waagen, en Allemagne; de Wright, de M. Buckman, en Angleterre; de M. Munier-Chalmas, en France, et de M. Pavlov, en Russie.

Europe occidentale. — Le tableau qui suit rend parfaitement compte de la succession des couches dans une grande partie de l'Europe; il s'applique non seulement au bassin de Paris, mais encore à l'Angleterre, à l'Allemagne du Nord, au Jura, au bassin de l'Aquitaine et vraisemblablement aussi au N. de l'Espagne et au Portugal. Pour l'adapter à l'Allemagne du Sud, à la Suisse, au bassin du Rhône, il y aurait lieu d'y introduire quelques modifications en ce qui concerne les termes supérieurs.

Subdivisions du système jurassique.

	ETAGES	ZONES PALÉONTOLOGIQUES
Série jurassique supérieure (malm).	Portlandien....	Portlandien saumâtre ou purbeckien. Zone à *Perisphinctes Bononiensis*. Zone à *Virgatites scythicus*. Zone à *Stephanoceras portlandicum*.
	Kiméridgien...	Zone à *Aspidoceras Caletanum* et *Reineckeia pseudomutabilis*. Zone à *Aspidoceras orthoceras* et *Perisphinctes Cymodoce*.
	Séquanien et Rauracien....	Zone à *Perisphinctes Achilles*. Zone à *Peltoceras bimammatum* et *Ochetoceras Marantianum*.
	Oxfordien.....	Zone à *Perisphinctes Martelli*. Zone à *Cardioceras cordatum*.
	Callovien.....	Zone à *Peltoceras athleta* et *Cardioceras Lamberti*. Zone à *Reineckeia anceps* et *Stephanoceras coronatum*. Zone à *Macrocephalites macrocephalus* et *Proplanulites Kœnigi*.
Série jurassique moyenne (dogger).	Bathonien.....	Zone à *Oppelia aspidoides*. Zone à *Oppelia fusca* et *Morphoceras polymorphum*.
	Bajocien.....	Zone à *Cosmoceras subfurcatum* et *Oppelia subradiata*. Zone à *Witchellia Romani*. Zone à *Sphæroceras Sauzei* et *Sphæroceras polyschides*. Zone à *Witchellia læviuscula*.
	Aalénien.....	Zone à *Harpoceras concavum*. Zone à *Harpoceras Murchisonæ*. Zone à *Harpoceras opalinum*. Zone à *Dumortieria pseudoradiosa*.
Série jurassique inférieure (lias).	Toarcien.....	Zone à *Lytoceras jurense* et *Grammoceras fallaciosum*. Zone à *Dactylioceras commune*. Zone à *Harpoceras falciferum*.
	Pliensbachien (liasien ou charmouthien).....	Zone à *Amaltheus spinatus*. Zone à *Amaltheus margaritatus*. Zone à *Deroceras Davoei* et *Ægoceras capricornu*. Zone à *Phylloceras ibex* et *Tropidoceras Masseanum*. Zone à *Deroceras armatum*. Zone à *Caloceras raricostatum*.
	Sinémurien....	Zone à *Arietites obtusus*. Zone à *Arietites Turneri* et *Deroceras Birchi*. Zone à *Arnioceras semicostatum*. Zone à *Arietites Bucklandi*. Zone à *Schlotheimia angulata*.
	Rhétien (infralias).	Zone à *Psiloceras planorbis*. Zone à *Avicula contorta*.

Pour l'Europe occidentale, il ne nous reste donc plus qu'à étudier la répartition géographique de la série jurassique en insistant également sur les changements de faciès

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

que présèntent, d'une région à l'autre, les différents termes qui constituent cette série.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte géologique de la France pour constater que les terrains jurassiques forment autour du bassin de Paris une ceinture ouverte seulement au N. et au N.-O. Conformément à la disposition générale des couches dans cette région naturelle, les étages successifs forment autant de zones concentriques, les couches les plus récentes occupant le centre et supportant les terrains crétacés, les couches les plus anciennes se trouvant à l'extérieur, reposant sur le trias ou en discordance transgressive sur des terrains plus anciens. Au N. E., les terrains jurassiques inférieurs s'appuient sur le massif dévonien de l'Ardenne; à l'E., ils s'adossent contre les Vosges triasiques; au S., ils sont en contact avec les terrains cristallins du Massif central; à l'O. avec les terrains primaires du massif armoricain. Au N.-O. et au S.-E. des affleurements presque continus mettent le jurassique du bassin de Paris en contact, par le détroit du Poitou, avec le bassin de l'Aquitaine, par le détroit morvano-vosgien ou détroit de la Côte-d'Or, avec le Jura. Vers le N.-O., c'est la mer qui interrompt la continuité des dépôts, car les affleurements jurassiques du Dorsetshire sont la continuation de ceux de la Normandie.

Sur le bord du massif de l'Ardenne on se trouve en présence du véritable rivage de la mer jurassique et il en est de même sur le bord du massif armoricain; mais, vers le S., on ne connaît pas l'emplacement de l'ancien rivage, car les dépôts jurassiques s'étendaient plus loin dans l'intérieur du Massif central que ne semble l'indiquer la limite méridionale actuelle des affleurements, et ils recouvraient tout le Morvan, dont ils ont été enlevés par l'action des agents atmosphériques. De même, les Vosges et la Forêt-Noire étaient recouvertes, au moins par les dépôts du lias et du jurassique moyen, et pour trouver l'ancien littoral il faudrait aller jusqu'au bord du massif de Bohême. Le détroit du Poitou constituait donc un véritable détroit pendant toute la durée de la période jurassique, tandis que le détroit de la Côte-d'Or n'est qu'un détroit en apparence et ne fonctionnait comme tel qu'à la fin de la période jurassique.

Sur le bord du massif ardennais et du massif armoricain les différents dépôts liasiques, jusqu'au toarcien exclusivement, sont en transgression les uns par rapport aux autres, de sorte que, en plusieurs points, c'est le lias moyen qui repose sur les terrains anciens. Les dépôts bajociens sont à leur tour en transgression sur les dépôts aaléniens et toarciens, mais la mer bathonienne avait une extension encore plus considérable, de sorte que dans le Boulonnais elle repose immédiatement sur les dépôts carbonifères. Par suite du soulèvement des Vosges et de la Forêt-Noire — non encore séparés par l'effondrement de la vallée du Rhin — le portlandien est en régression, dans l'E. du bassin de Paris, par rapport aux termes plus anciens.

Les dépôts liasiques du bord du massif ardennais sont essentiellement littoraux, ils sont en grande partie gréseux ou sableux. Partout ailleurs, dans le bassin de Paris, tous les termes du lias sont représentés par des dépôts vaseux, riches en restes de Céphalopodes. Dans le bajocien, le bathonien et le callovien, c'est le facies oolithique qui prédomine, soit sous forme d'oolithes calcaires, soit sous forme d'oolithes ferrugineuses. A partir du bajocien, on observe déjà localement, comme en Lorraine, des calcaires construits résultant de l'accumulation de débris de polypiers, mais ce n'est qu'à partir de l'oxfordien que le facies coralligène commence à jouer un rôle important. Les récifs du rauracien sont surtout développés en Normandie et dans l'Est, ceux du séquanien sont limités à la partie méridionale du bassin; enfin, pour trouver des récifs kiméridgiens ou portlandiens, il faut aller jusque dans le Jura. A l'époque kiméridgienne, le facies vaseux prédomine de nouveau, au moins dans le N. du bassin; dans les environs de Boulogne, on voit apparaître le facies sableux, qui, dans le portlandien, alterne avec le facies vaseux. A la fin de l'époque portlandienne, le régime lagunaire s'établit dans tout le bassin de Paris : c'est l'épisode purbeckien.

En Angleterre, on retrouve en général les mêmes facies que dans le bassin de Paris, si bien que les dépôts bajociens et bathoniens peuvent être identifiés couche par couche dans les deux pays. Cependant, dans les dépôts jurassiques moyens du Yorkshire, viennent s'intercaler des formations d'estuaires avec Mollusques saumâtres et d'eau douce et nombreux débris de végétaux.

Dans l'Allemagne du Nord, les caractères paléontologiques de tous les termes de la série jurassique sont les mêmes que dans le bassin anglo-parisien et, en général, les facies minéralogiques y sont à peu près semblables, sauf dans le jurassique moyen, où prédomine le facies vaseux.

Les dépôts jurassiques du versant français du Jura sont presque identiques avec ceux du bassin de Paris; quant à ceux du versant suisse, ils forment avec ceux du Jura argovien, du Randen, de la Souabe et de la Franconie, une bande très uniforme, dans laquelle les termes inférieurs et moyens de la série présentent les plus grandes analogies avec les termes correspondants du bassin de Paris, tandis que les termes supérieurs, à partir de l'oxfordien et surtout du séquanien, se rapprochent davantage du type méditerranéen du système jurassique. Il en est de même des formations qui entourent le massif de Bohême et qui s'étendent de là vers la Pologne. Dans ces régions, la série jurassique débute par l'aalénien, à l'état de grès peu fossilifères; le bajocien, le bathonien et le callovien, le plus souvent à l'état d'oolithes ferrugineuses, rappellent beaucoup les dépôts synchroniques du bassin anglo-parisien; quant aux étages supérieurs, ils sont représentés par des calcaires jaunes ou blancs souvent très riches en Céphalopodes.

Dans le bassin de l'Aquitaine, les dépôts jurassiques forment une bande continue, allant depuis la Vendée jusque dans la Tarn, et limitée à l'O. par les dépôts crétacés, à l'E. par le bord du Massif central. Quoique ces dépôts possèdent en général les mêmes caractères paléontologiques que ceux du bassin de Paris, ils s'en distinguent par leur facies oolithique, sans parler de la dolomitisation ultérieure que les couches ont souvent subie.

Le jurassique du type anglo-parisien se retrouve encore dans le N. de l'Espagne et dans le Portugal. Le facies espagnol est caractérisé par la grande prédominance des Brachiopodes.

Régions méditerranéennes. — Dans les régions méditerranéennes et dans les Alpes orientales, le système jurassique est représenté par des terrains qui depuis longtemps ont attiré l'attention des géologues par leurs caractères aberrants. Ce sont des calcaires rouges remplis d'Ammonites (*Calcare ammonitico rosso*), des calcaires roses ou blancs quelquefois pétris de Brachiopodes ou de Posidonomyes, des calcaires siliceux bien stratifiés ne renfermant pas d'autres fossiles que des *Aptychus*, des calcaires gris à gros Lamellibranches, etc. Les caractères paléontologiques ne sont pas moins particuliers: à tous les niveaux, lorsque les Ammonites sont représentées, elles le sont en forte proportion par des espèces appartenant aux genres *Phylloceras* et *Lytoceras* qui, dans l'Europe septentrionale et occidentale, sont des raretés. Les Brachiopodes appartiennent presque toujours à des groupes spéciaux de Rhynchonelles ou de Térébratules, qui n'existent pas dans les régions du Nord. Dans le jurassique supérieur, les différences s'accentuent encore davantage ; aux genres *Phylloceras* et *Lytoceras* viennent se joindre *Simoceras*, *Waagenia*, *Lissoceras;* parmi les Brachiopodes, les Térébratules du sous-genre *Pygope* abondent. On a donné à ces assises supérieures du jurassique des régions méditerranéennes le nom d'*étage tithonique* et on les a souvent considérées comme des couches de passage entre les systèmes jurassique et crétacé et, en effet, elles contiennent un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

certain nombre d'espèces qui passent dans le néocomien inférieur, représenté par le même faciès à *Pygope*. Mais, quoique le parallélisme soit assez difficile à établir d'une manière rigoureuse, on voit maintenant que les couches tithoniques correspondent assez exactement à l'étage portlandien du Nord.

Une autre particularité du système jurassique dans les régions méditerranéennes, c'est la discontinuité que l'on observe souvent dans la succession des couches qui le constituent dans une région déterminée. Souvent des termes entiers manquent dans la série, sans que l'on ait des raisons d'admettre une émersion temporaire du point où se trouve la lacune. Il y a eu sans doute simplement absence de sédimentation. Certains niveaux paléontologiques se retrouvent de préférence à d'autres et fournissent alors des points de repère précieux pour le classement d'assises puissantes dans lesquelles les fossiles font souvent presque entièrement défaut.

Dans le bassin du Rhône et sur le versant atlantique des Cévennes (Lozère, Aveyron), le système jurassique possède les mêmes caractères paléontologiques que dans les Alpes orientales, mais le faciès lithologique est en général bien différent. La série est le plus souvent représentée par une masse de couches vaseuses, schistes, marnes ou marno-calcaires, dans laquelle on retrouve sans aucune lacune paléontologique la succession complète des étages et même des zones que nous avons établie pour le bassin de Paris. La plupart des zones du lias se retrouvent dans les Cévennes et l'on est frappé de la concordance des niveaux pour le bajocien, le bathonien, le callovien, entre la série du bassin anglo-parisien et celle que l'on peut étudier par exemple aux environs de Digne. La seule différence paléontologique consiste dans la prédominance numérique, dans le Midi, des *Phylloceras* et des *Lytoceras*, surtout en ce qui concerne le nombre des individus.

Dans les termes supérieurs, la concordance avec le Nord est plus difficile à établir. Nous trouvons bien encore dans l'oxfordien supérieur des calcaires grumeleux à Spongiaires identiques à ceux de la Haute-Marne, mais, à partir du séquanien, il n'est plus facile de paralléliser d'une manière précise les assises du Nord et celles du Midi, et les différences paléontologiques vont en s'accentuant à mesure que l'on s'élève dans la série. Les couches correspondant au portlandien présentent le faciès tithonique et passent insensiblement vers le haut aux couches néocomiennes inférieures. Dans le N. du bassin du Rhône, comme par exemple à la montagne de Crussol, vis-à-vis de Valence, les couches jurassiques supérieures contiennent déjà beaucoup moins de *Phylloceras*, de *Lytoceras*, de *Pygope* que dans les régions méridionales. Dans le Jura méridional, en Argovie, en Souabe, en Franconie, les caractères lithologiques du jurassique supérieur sont sensiblement les mêmes que dans le bassin du Rhône, et les caractères paléontologiques des différentes assises sont identiques, sauf que les genres précités sont devenus encore plus rares. Il en est de même sur les bords du massif de Bohême et en Pologne. Dans toute cette bande, qui longe le bord externe des Alpes et des Karpates, depuis la Méditerranée jusqu'aux plaines de la Russie, la succession des couches du jurassique supérieur reste sensiblement la même. Au-dessus des zones oxfordiennes et de la zone rauracienne à *Peltoceras bimammatum*, qui présentent partout la plus grande uniformité, on observe les niveaux paléontologiques suivants : 1° zone à *Oppelia tenuilobata ;* 2° zone à *Reineckeia pseudomutabilis ;* 3° zone à *Oppelia lithographica ;* 4° zone à *Perisphinctes contiguus ;* 5° à *Hoplites Calisto*. Au-dessus s'observe, dans le bassin du Rhône, la zone à *Hoplites Boissieri*, que l'on doit ranger déjà dans le crétacé. Les deux niveaux supérieurs, qui correspondent certainement au portlandien du Nord, ne sont pas représentés dans l'Allemagne méridionale.

A partir du niveau de la zone à *Oppelia lithographica* viennent s'intercaler, en de nombreux points de la zone qui borde les Alpes, des calcaires coralligènes, caractérisés par des *Plesioliceras* ou par des *Heterodiceras*, qui se trouvent donc ici à un niveau sensiblement plus élevé que dans le bassin de Paris et dans le Jura.

Le type méditerranéen du système jurassique possède une extension géographique très considérable. En Andalousie, dans les Baléares, en Algérie, en Tunisie, en Sicile, dans l'Apennin, les étages supérieurs présentent le faciès des calcaires compacts rouges ou blancs à Ammonites, comme dans les Alpes orientales. Dans le Portugal méridional, le lias et le jurassique moyen affectent des faciès caractéristiques de la région des Alpes, tandis que, plus au N., les dépôts jurassiques portugais se rapportent au type anglo-parisien. Vers l'E., on rencontre le type méditerranéen dans les Karpates, dans le Banat, dans les Balkans, en Crimée.

En dehors de l'Europe, on connaît des formations analogues près d'Angora, en Asie Mineure, en Syrie, dans l'Inde. Dans ce pays, on retrouve dans la province de Kutch des dépôts calloviens et oxfordiens, présentant les mêmes niveaux paléontologiques que dans l'Europe occidentale. Les *Macrocephalites*, les *Perisphinctes*, les *Harpoceras*, les *Aspidoceras*, qui constituent la plus grande partie de la faune, y sont associés à d'assez nombreux représentants des genres *Phylloceras* et *Lytoceras*. Plus au N., dans l'Himalaya, les « Spiti-shales » contiennent une assez forte proportion de types tithoniques. Dans l'Afrique orientale, en particulier à Mombassa, à Tanga, à Mtaru et dans d'autres localités de la côte de Mozambique, les auteurs allemands ont signalé des dépôts calloviens et oxfordiens presque identiques avec les dépôts du même âge de l'Inde et des couches plus élevées contenant des types tithoniques, tels que des *Phylloceras* et des *Waagenia*. A Madagascar on connaît également des dépôts jurassiques, d'âge bajocien ou bathonien, dans lesquels on a rencontré des *Phylloceras* et des *Lytoceras*. En Abyssinie, enfin, affleurent des calcaires que M. Douvillé rapporte au bathonien et au séquanien. Tous ces dépôts de l'Afrique orientale sont caractérisés par la présence de Bélemnites des groupes des *Canaliculati* et des *Hastati*, propres à la région méditerranéenne.

Dans l'île de Rotti, près de Timor, dans la Malaisie, on a trouvé récemment dans des blocs projetés par un volcan, deux Bélemnites du même groupe, dont l'une est identique avec une espèce de l'Himalaya, ainsi que des fragments de *Phylloceras* et de *Lytoceras*. De plus, d'autres blocs contiennent des Ammonites du lias inférieur et du lias supérieur, appartenant à des espèces de l'Europe méridionale.

Traversant le Pacifique, nous retrouvons des Ammonites liasiques très voisines au Pérou, en Californie et dans l'Etat de Nevada. Au Chili, le lias supérieur contient plusieurs espèces qui caractérisent les dépôts du même âge dans le bassin du Rhône et en Italie. Sur les deux versants de la Cordillière des Andes, au Chili, dans la Bolivie et dans la République Argentine, le bajocien et le callovien présentent les mêmes niveaux et les mêmes associations d'espèces qu'en Europe ; la présence de quelques *Phylloceras* indique des affinités avec le type méditerranéen. Enfin, M. Behrendsen a décrit récemment, de la République Argentine, toute une faune tithonique, dont plusieurs espèces sont identiques avec des formes de l'Europe méridionale, et des couches de même âge sont connues également au Pérou. On constate donc que, sur tout le tour de la terre, se trouvent des affleurements de dépôts jurassiques présentant des caractères paléontologiques analogues à ceux du jurassique des régions méditerranéennes. Les affleurements dessinent une zone équatoriale, mais cependant, dans la région alpine et dans la République Argentine, ils s'étendent assez loin au N. et au S. de la région des tropiques. Dans toute cette zone équatoriale, le jurassique est caractérisé par la présence des Bélemnites à sillon ventral et des Ammonites des genres *Phylloceras* et *Lytoceras*. Mais ces

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

deux genres paraissent n'avoir été nulle part aussi abondants que dans l'Europe méridionale, et il existe même des points dans l'Afrique orientale et dans l'Amérique du Sud où ils font entièrement défaut, sans que les faunes cessent d'avoir des rapports intimes avec celles des régions méditerranéennes typiques.

Type boréal du système jurassique. — Grâce aux récents travaux des géologues russes, et en particulier de MM. Nikitin et Pavlov, le jurassique de la Russie centrale et des bords de la Volga est aujourd'hui aussi bien connu que celui de l'Europe occidentale, et sa faune a fait l'objet de belles monographies. Partout les termes inférieurs et moyens font défaut, et la série commence par les dépôts calloviens, qui s'étendent en transgression sur des terrains émergés depuis la fin de l'époque carbonifère. En général, les dépôts jurassiques russes sont représentés par des sables ou par des argiles renfermant fréquemment des concrétions calcaires, ferrugineuses ou phosphatées, incrustées de grains de glauconie et très riches en fossiles d'une admirable conservation, tels que Bélemnites, Ammonites, Lamellibranches, Brachiopodes. Les subdivisions que l'on a établies dans les étages callovien et oxfordien concordent parfaitement avec celles du bassin anglo-parisien ; la distribution des espèces est rigoureusement la même dans les deux régions. Toutefois, il importe de noter la prédominance en Russie de certains types qui sont beaucoup moins abondants dans l'Europe occidentale ; ce sont les Ammonites du genre *Cardioceras*, les Bélemnites du groupe des *Infradepressi* et surtout, parmi les Lamellibranches, le genre *Aucella*. Les étages rauracien et séquanien sont très réduits et peu fossilifères, il en est de même du kiméridgien aux environs de Moscou, mais cet étage est fort bien développé aux environs de Simbirsk, sur la basse Volga, où M. Pavlov a recueilli de nombreuses espèces de l'Europe occidentale. Les zones les plus supérieures du jurassique russe ont été réunies sous le nom d'*étage volgien* et attribuées quelquefois au néocomien, mais le volgien paraît correspondre assez exactement au portlandien du bassin anglo-parisien. En effet, M. Pavlov a retrouvé à Speeton, dans le Yorkshire, et dans le Boulonnais, plusieurs niveaux du volgien russe, avec des fossiles que l'on avait jusqu'à présent considérés comme essentiellement caractéristiques du jurassique russe. Mais, dans tous les cas, ces formes, parmi lesquelles il convient de citer les *Belemnites infradepressi* et les Ammonites des genres *Oxynoticeras*, *Virgatites*, *Craspedites* et *Simbirskites*, ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans le portlandien du N. de l'Angleterre et du Boulonnais et manquent entièrement dans le S. du bassin de Paris, dans le Jura et dans toute la région méditerranéenne. Il en est de même des Aucelles, qui sont particulièrement abondantes dans le volgien.

Le type russe du jurassique supérieur, tel que nous venons de le définir, s'étend aussi dans la Russie septentrionale, dans les bassins de la Petschora et de la Wytschegda. Sur les côtes de Norvège, dans l'île d'Andö, la plus septentrionale des Lofoden, on rencontre des grès jurassiques avec des Aucelles ; des formations analogues se retrouvent dans les Hébrides. Plus au N., on connaît des couches jurassiques avec *Cardioceras*, Bélemnites du groupe des *Infradepressi* et des Aucelles dans le Spitzberg et dans la Nouvelle-Zemble. Dans tout le N. de la Sibérie affleurent des dépôts secondaires, dont une partie doit être rapportée au volgien supérieur, qui est ici en transgression sur les couches triasiques ou paléozoïques, tous les autres termes du jurassique faisant défaut. Quand on s'éloigne des côtes, on ne rencontre même plus de dépôts jurassiques marins, et des végétaux fossiles attestent un régime continental. Des couches jurassiques à Aucelles ont été signalées encore sur la côte orientale du Grœnland, dans la Nouvelle-Sibérie, dans l'Alaska, dans les Etats de l'O. des Etats-Unis et, vers le S., jusque dans le Mexique ; on a trouvé quelquefois, dans ces mêmes dépôts, des Ammonites appartenant à des types kiméridgiens ou portlandiens, de sorte que, tout autour de l'océan Arctique et sur les côtes du Pacifique septentrional, le jurassique supérieur présente le même type que dans la Russie centrale. Ce type, caractérisé par les Aucelles, les *Belemnites infradepressi*, les *Cardioceras*, les *Virgatites*, etc., a été appelé le type boréal. On peut l'opposer au type méditerranéen, caractérisé par les *Lytoceras*, les *Phylloceras*, les Bélemnites du groupe des *Canaliculati*, les *Pygope*, etc.

Provinces zoologiques. — Les différences profondes qui existent entre le type boréal et le type méditerranéen du système jurassique avaient déjà frappé les anciens auteurs, et Marcou les attribuait à des différences dans la température des eaux, mais c'est à Neumayr qu'est due une théorie complète établissant la concordance entre la répartition des animaux marins à l'époque jurassique et les lignes isothermes. Neumayr distinguait trois zones homœozoïques dans l'hémisphère Nord : une zone arctique, une zone tempérée et une zone équatoriale, au S. de laquelle aurait existé une zone tempérée australe, voire même une zone antarctique. La zone arctique comprend les dépôts que nous avons rapportés au type boréal, la zone équatoriale, ceux que nous avons rapportés au type méditerranéen ; la zone tempérée correspond au type que nous avons défini dans le bassin anglo-parisien. Dans chacune de ces zones homœozoïques, Neumayr distinguait un certain nombre de provinces zoologiques ; le bassin anglo-parisien, l'Allemagne, le Jura, l'Aquitaine, le Nord de l'Espagne, la Pologne constituaient la province de l'Europe centrale. Tandis que la province russe et la province méditerraanéenne sont caractérisées par la présence des genres indiqués plus haut, d'après Neumayr ces genres feraient défaut dans la province de l'Europe centrale, qui serait caractérisée par la présence de genres propres, tels que *Peltoceras*, *Oppelia*. Les travaux de MM. Nikitin et Pavlov ont démontré que tous les genres considérés par Neumayr comme caractéristiques de la province russe se rencontrent également dans le N. de la province de l'Europe centrale. D'autre part, l'absence ou la rareté des *Phylloceras* et des *Lytoceras* dans cette dernière ne saurait constituer un caractère suffisant pour la distinguer de la province méditerranéenne, ces genres décroissant insensiblement en nombre à mesure que l'on se dirige vers le S., et les régions limites des deux provinces, telles que l'Allemagne du Sud, l'Argovie, le Jura méridional, présentant une succession de couches et des faciès en tous points comparables à ceux d'une partie de la région alpine. Enfin, le genre *Peltoceras* se rencontrant dans les trois provinces et le genre *Oppelia* étant abondamment représenté dans la province méditerranéenne, il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'indiquer un seul genre qui soit propre à la région méditerranéenne. Dans ces conditions, si l'on admet que les différences zoologiques entre la province russe et la province méditerranéenne sont dues à des différences dans la température des eaux, la province de l'Europe centrale, ou mieux de l'Europe occidentale, ne peut plus être envisagée que comme une région où s'opère le mélange des faunes russe et méditerranéenne, grâce au mélange des eaux froides des mers boréales et des eaux chaudes des mers équatoriales. Ce mélange s'explique aisément si l'on admet, avec M. Munier-Chalmas, qu'il existait dans les mers jurassiques, comme dans les mers actuelles, des courants chauds et des courants froids, amenant sur une même latitude des faunes différentes. Les courants chauds permettaient la formation de récifs coralliens dans le bassin de Paris, tandis que, déjà en Angleterre, sous l'influence des courants froids, les Zoanthaires ne trouvaient plus de conditions favorables à l'édification de récifs, et que, dans la province russe, ces mêmes êtres faisaient presque entièrement défaut. D'autre part, les courants équatoriaux étaient déjà trop refroidis dans le bassin de Paris pour que les *Phylloceras* et les *Lytoceras*, genres essentiellement méridionaux, pussent s'y acclimater. Cependant, à certains moments, les courants équatoriaux paraissent avoir été

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

suffisamment chauds dans l'Europe occidentale, pour permettre à ces genres d'y vivre temporairement. Ces conditions se trouvèrent réalisées à l'époque du lias moyen, du lias supérieur, de l'aalénien. A d'autres moments, ce furent les courants boréaux qui prirent le dessus, amenant jusque dans le bassin de Paris des genres complètement étrangers aux régions méditerranéennes. Ainsi s'explique la présence de formes russes de Bélemnites et l'abondance des *Cardioceras* dans le callovien supérieur de Normandie; ainsi s'expliquent également les relations paléontologiques qui permettent de synchroniser le volgien avec le portlandien du Boulonnais et du Yorkshire. La province de l'Europe centrale, dans les limites que lui assigne Neumayr, comprend donc une zone septentrionale (Yorkshire, Boulonnais, bords de la Baltique), où prédominent les types boréaux, puis vient une région plus méridionale (bassin de Paris, Jura, Allemagne centrale), qui est tantôt sous l'influence des courants boréaux, tantôt sous celle des courants équatoriaux; enfin, sur la limite de la province méditerranéenne proprement dite, se trouve une zone (Jura méridional, Argovie, Souabe, Franconie, Bohême, Moravie, Pologne) dont la faune est presque entièrement composée d'éléments méditerranéens, mais où les genres *Phylloceras* et *Lytoceras* sont rares ou font entièrement défaut. Le bassin de Paris constitue la région où le mélange des types boréaux et des types équatoriaux est le plus intime, mais il n'est pas seul à réaliser ces mêmes conditions : le Caucase, où en général prédominent les apports méditer-

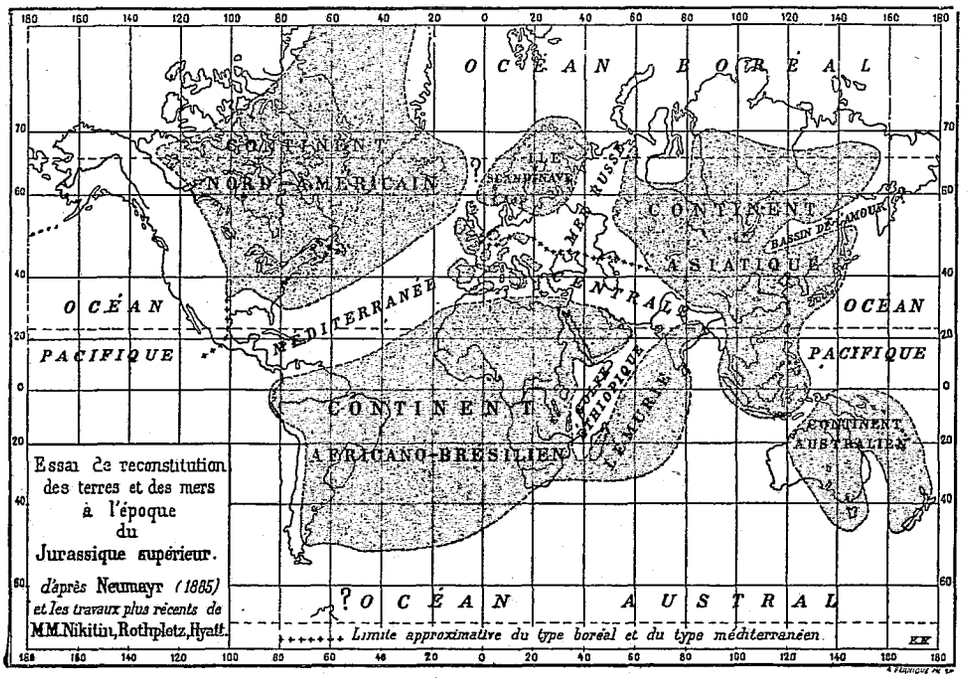

ranéens, présente à l'époque callovienne une faune où les éléments des deux provinces sont intimement mélangés.

Si pendant toute la durée de l'époque jurassique supérieure les mers de l'Europe occidentale ont reçu en grand nombre des apports de faune venant de la province russe, on ne peut en dire autant des mers liasiques et des mers du jurassique moyen des mêmes régions, car on sait que tout le centre et le nord de la Russie n'ont été envahis par les eaux qu'à l'époque callovienne. Cependant les dépôts jurassiques inférieurs et moyens de l'Europe occidentale contiennent quelques genres de Céphalopodes dont l'origine ne peut être cherchée dans la province méditerranéenne; tels sont : *Amaltheus*, dans le lias, *Dumortieria*, *Sonninia*, dans l'aalénien, *Oxynoticeras* (groupe du *discus*), dans le bathonien. Il faut donc admettre que les mers de l'Europe occidentale recevaient des apports de faune venant d'une province autre que la province méditerranéenne et cela par une autre voie que la Russie septentrionale, voie dont l'existence est encore rendue probable par l'arrivée brusque dans les mers portlandiennes du bassin de Paris du groupe du *Stephanoceras portlandicum*, dont l'origine n'est ni russe ni méditerranéenne. D'ailleurs, la faune méditerranéenne est loin d'être constituée uniquement par des éléments autochtones; beaucoup de types cryptogènes y apparaissent brusquement et généralement en même temps que dans l'Europe occidentale; il suffit de citer les *Arnioceras*, les *Deroceras*, les *Cœloceras*, etc., dans le lias; les *Cosmoceras*, les *Perisphinctes*, dans le bajocien; les *Reineckeia*, dans le callovien. Avec la grande transgression callovienne, le genre *Macrocephalites* apparaît simultanément dans l'Europe occidentale, dans les régions méditerranéennes, en Russie, en Inde, dans l'Afrique orientale et dans l'Amérique du Sud, sans qu'il soit possible d'indiquer son lieu d'origine.

Les découvertes récentes relatives à l'extension des terrains jurassiques en dehors de l'Europe ne jettent que peu de lumière sur les centres de propagation des faunes. Le lias boréal est entièrement inconnu; tous les affleurements dans les régions intertropicales, ceux de l'Amérique occidentale et même ceux de l'Alaska ont fourni des faunules qui se rapprochent beaucoup de la faune méditerranéenne. Le jurassique moyen des deux Amériques présente des affinités très étroites avec celui de l'Europe occidentale, ce qui indiquerait peut-être le lieu d'origine des éléments non méditerranéens dont on constate l'existence dans la faune de cette région. Le callovien, par suite de sa transgressivité générale, possède des caractères universels, mais les *Phylloceras* ne sont réellement prédominants que dans les régions méditerranéennes. Les faunes du tithonique de l'Afrique orientale, de l'Himalaya, de l'Amérique méridionale, ont des affinités étroites avec la faune tithonique des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

régions méditerranéennes, et néanmoins les *Phylloceras* et les *Lytoceras* n'y sont souvent représentés que dans une assez faible proportion. Une partie de la faune équatoriale paraît donc avoir eu son centre de propagation dans les régions méditerranéennes, mais rien n'indique l'existence d'une zone tempérée australe, admise par Neumayr; rien non plus n'indique dans les dépôts jurassiques de l'hémisphère Sud qu'il y ait eu un mélange de la faune méditerranéenne avec des éléments d'une faune antarctique, si ce n'est peut-être l'existence d'Aucelles dans la Nouvelle-Zélande, qui serait à rapprocher de la présence inattendue des mêmes Bivalves au Mexique, en pleine zone équatoriale. Il résulte des faits qui précèdent que l'hypothèse des zones homœozoïques de Neumayr ne rend pas compte d'une manière satisfaisante de la répartition des faunes jurassiques à la surface du globe. Par contre, l'hypothèse de courants chauds et de courants froids, professée depuis quelques années par M. Munier-Chalmas, explique fort bien les profondes différences de faune entre la province russe et la province méditerranéenne, le caractère mixte des dépôts jurassiques de l'Europe occidentale, ainsi que les avancées vers l'Equateur de la faune boréale et les avancées vers le Nord de la faune équatoriale. La répartition des faunes et en particulier celle des Ammonites paraît avoir été déterminée en première ligne par les courants marins.

Distribution des terres et des mers. — Si les documents relatifs à la répartition des faunes marines jurassiques à la surface du globe sont encore très insuffisants, il en est de même pour ceux qui concernent la distribution des terres et des mers; aussi l'essai de reconstitution, joint au présent article, n'a-t-il pas la prétention de rendre l'exacte réalité, mais a-t-il simplement pour but de fixer les idées et d'aider à l'intelligence de l'exposé qui suit.

L'étude des faciès des terrains jurassiques démontre que ces derniers sont des dépôts de mers continentales, formés par conséquent en dehors des grands océans, dont les dépôts sont encore inconnus. L'Europe occidentale constituait, pendant toute la durée de la période jurassique, un archipel constitué par des îles de terrains anciens, débris des chaînes calédonienne et hercynienne. En France, la presqu'île Armoricaine, l'Ardenne, le Plateau central, le massif des Maures et de l'Estérel, relié peut-être aux Pyrénées, formaient des îles dont les rivages sont en partie connus et sont indiqués quelquefois par des dépôts littoraux. Le massif central de l'Espagne, la Meseta, et l'arc central des Alpes étaient également émergés. Les Vosges et la Forêt-Noire, certainement recouvertes par les eaux de la mer liasique, étaient très probablement exondées vers la fin de l'époque jurassique. Les travaux de M. Suess ont rendu probable l'existence d'une île tyrrhénienne et d'une île mauritanienne, dont la Cordillière bétique et les affleurements de roches anciennes de la côte algérienne constituent aujourd'hui les débris. Enfin, plus à l'E., se trouvaient plusieurs îles, parmi lesquelles le massif de Bohême seul peut être assez exactement délimité.

Le plateau scandinave est une terre émergée dès la plus haute antiquité; il en est de même du *continent nord-américain*, avec lequel, à l'origine, cette terre était probablement soudée.

L'absence complète des dépôts jurassiques marins dans l'Asie centrale, dans la Chine et dans l'Indo-Chine, indique l'existence d'un grand *continent asiatique*, qui vraisemblablement était déjà séparé du *continent australien*. Comme au Brésil et sur les côtes de Guinée le cénomanien repose immédiatement sur les terrains anciens, on est en droit d'admettre que l'Afrique et la partie orientale de l'Amérique du Sud étaient reliés et formaient un *continent africano-brésilien*, dont les deux moitiés n'ont été entièrement séparées qu'à une époque relativement récente. Des considérations tirées de la flore permienne et triasique et de la faune néocomienne indiquent que la péninsule indienne et l'Afrique australe étaient réunies au début de la période secondaire par une terre ferme dont l'île de Madagascar est un dernier débris et qui correspond à la *Lémurie*, que les zoologistes ont dû imaginer pour expliquer la répartition actuelle des Mammifères.

L'existence d'un *océan boréal* est rendue très vraisemblable par l'existence des couches à Aucelles dans le N. de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Nous n'avons aucune donnée sur un *océan austral*, mais le *Pacifique* présentait déjà, à l'époque triasique, des contours peu différents de ses contours actuels. Nous connaissons ses dépôts littoraux ou sublittoraux de l'époque jurassique sur toute la côte occidentale de l'Amérique.

Le trait dominant de la distribution des terres et des mers jurassiques, c'est l'existence d'une grande mer plus ou moins parallèle à l'équateur, reliant l'Inde à l'Amérique centrale en comprenant toute la région qu'affecteront à l'époque tertiaire les plissements alpins (Atlas, Espagne, Alpes, Karpates, Balkans, Crimée, Asie Mineure, Caucase, plateau Iranien, Himalaya). Neumayr a donné à cette mer le nom de *Méditerranée centrale*. M. Suess a montré qu'elle devait encore exister à l'époque éocène, avant l'effondrement plus récent de l'Atlantique. Le *golfe éthiopique* s'en détachait vers le S. et correspondait aux dépôts jurassiques de Madagascar et de l'Afrique orientale.

Emile Haug.

Bibl.: L. von Buch, *Der Jura Deutschlands*; Berlin, 1837 (*Denkschr. Akad. Wissensch.*). — A. d'Orbigny, *Cours élémentaire de paléontologie stratigraphique*; Paris, 1849-52, in-18. — A. Oppel, *Die Juraformation Englands, Frankreichs und des südwestlichen Deutschlands*; Stuttgart, 1856-58, in-8. — Ed. Hébert, *les Mers anciennes et leurs rivages dans le bassin de Paris, ou classification des terrains par les oscillations du sol*, 1re partie: *Terrain jurassique*; Paris, 1857, in-8. — J. Marcou, *Lettres sur les roches du Jura et leur distribution géographique dans les deux hémisphères*; Paris, 1857-60, in-8. — F.-A. Quenstedt, *Der Jura*; Tubingue, 1858, in-8. — W. Waagen, *Der Jura in Franken Schwaben, und der Schweiz*; Stuttgart, 1863, in-8. — M. Neumayr, *Ueber klimatische Zonen während der Jura- und Kreidezeit*; Vienne, 1883 (*Denkschr. d. k. Akad. d. Wiss.*, t. XLVII). — Du même, *Die geographische Verbreitung der Juraformation*; Vienne, 1885 (*id.*, t. L). — S. Nikitin, *Ueber die Beziehungen zwischen der russischen und der westeuropæischen Juraformation*; Stuttgart, 1886 (*Neues Jahrb. f. Miner., Geol. u. Palæont.*, 1886, t. II). — Du même, *Einige Bemerkungen über die Jura-Ablagerungen des Himalaya und Mittelasiens*, 1889 (*id.*, 1889, t. II). — A. Pavlov et W. Lamplugh, *les Argiles de Speeton et leurs équivalents*, 1891 (*Mém. Soc. Naturalistes Moscou*, N. S., t. V). — C. Fox-Strangways, Horace-B. Woodward, *The Jurassic Rocks of Britain*, 1892-94 (*Mem. of the Geological Survey of the United Kingdom*), 4 vol.

JURATS. Nom par lequel on désignait, sous l'ancien régime, dans beaucoup de villes du S.-O. de la France, les magistrats municipaux; leur réunion formait la *jurade*. Ce terme, qui est l'équivalent méridional du mot français jurés, dérive comme lui du latin *juratus* et s'explique par le serment qui était requis de ces magistrats.

JURÉ. I. Législation (V. Jury).

II. Droit civil (V. Excuse).

III. Histoire. — Un grand nombre de villes, de communes ou de bourgeoisie, comptaient, dans leur corps municipal, des corps désignés par le terme de jurés (*jurats*), nom qu'ils tenaient du serment qu'ils prêtaient à leur entrée en fonction. Tantôt les jurés formaient à eux seuls le corps municipal et tantôt ils constituaient un collège spécial à côté du collège des échevins. Dans ce cas, tandis que les échevins étaient particulièrement chargés de la justice, les jurés avaient plutôt des attributions administratives et de police (V. Communes).

Jurés compteurs (V. Inspecteur des ports).

JURÉ. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Just-en-Chevalet; 631 hab.

JURGENS (Karl-Heinrich), écrivain allemand, né à Brunswick le 3 mai 1801, mort à Wiesbaden le 2 déc. 1860. Auteur d'une grande biographie de Luther (*Luther von seiner Geburt bis zum Ablasstreit*; Leipzig, 1846-47, 3 vol.), ce fut un champion du parti conservateur au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Parlement national de 1848-49, mais un adversaire résolu de la Prusse.

JURGENSEN (Urban), horloger danois, né à Copenhague le 5 août 1776, mort à Copenhague le 14 mai 1830. Il étudia son art à Neuchâtel, Genève, Paris et Londres, s'établit en 1809 à Copenhague, fut nommé en 1815 membre de l'Académie des sciences de cette ville et obtint, en 1818, la place d'horloger de la marine royale. Il a apporté de notables perfectionnements dans la fabrication des montres et des chronomètres et a publié, outre des mémoires insérés dans le recueil de l'Académie de Copenhague et dans les *Astronomische Nachrichten*, les trois ouvrages suivants : *Principes généraux de l'exacte mesure du temps*, en danois (Copenhague, 1804, in-4 ; 2e éd., 1839 ; trad. fr., Paris, 1805, in-4 ; 2e éd., 1838) ; *Mémoires sur l'horlogerie exacte* (Paris, 1832, in-4) ; *l'Horlogerie de précision*, en danois (Copenhague, 1842, in-4). — Ses deux fils, *Louis-Urban*, né en 1806, et *Jules-Frederik*, né en 1808, et son neveu, *Georg-Urban-Frederik*, né en 1818, ont été également d'habiles horlogers, auxquels on doit quelques inventions et perfectionnements et plusieurs mémoires intéressants. L. S.

JURGENSEN (Christian), mathématicien danois, né à Copenhague le 19 mai 1805. Professeur de mathématiques à Copenhague et membre de l'Académie des sciences de cette ville, il a écrit sur le calcul infinitésimal : 1° une dizaine d'ouvrages en danois, parus à Copenhague ; 2° une vingtaine de mémoires originaux, en danois et en français, épars dans le *Journal* de Crelle et dans les recueils de l'Académie danoise. L. S.

Bibl. : *Catalogue of scientific papers* de la Société royale ; Londres, 1869. t. III.

JURIDICTION. I. Jurisprudence. — La juridiction est le pouvoir donné à un magistrat ou à un tribunal, soit d'accomplir ou de recevoir certains actes, soit d'instruire ou de juger les procès. La juridiction est, dans le premier cas *gracieuse*, dans le second cas contentieuse. La première s'exerce en dehors de toute contestation ; la loi impose l'intervention de la justice pour certains actes à cause de leur importance particulière. C'est ainsi que plusieurs actes du tuteur doivent être homologués par le tribunal d'arrondissement ; que l'absence doit être déclarée par jugement ; qu'un jugement est nécessaire pour toute rectification à un acte de l'état civil ; qu'en cas d'absence ou d'incapacité du mari, son autorisation est remplacée pour la femme par celle de la justice ; que tout acte d'adoption doit être homologué par jugement du tribunal et par arrêt de la cour, etc. La juridiction contentieuse suppose au contraire une contestation et elle consiste dans le droit de l'instruire et de la juger. Pour mettre en mouvement la juridiction gracieuse d'un tribunal, on s'adresse à lui par voie de requête ; une assignation faite à personne ou au domicile du défendeur est au contraire nécessaire s'il s'agit d'un procès. Dans le premier cas le jugement n'a pas autorité de chose jugée par la raison bien simple qu'il ne juge rien ; dans le second cas on lui reconnaît cette autorité. Aussi le jugement gracieux ne peut-il pas en principe être attaqué par les voies de recours, tandis que la loi met ces voies de recours à la disposition du perdant en cas de jugement contentieux. La juridiction gracieuse appartient en général au tribunal civil d'arrondissement qui l'exerce à huis clos, dans une chambre spéciale appelée *chambre du conseil ;* c'est pour ce motif que, dans ces circonstances, on donne au tribunal lui-même le nom de chambre du conseil (V. Chambre du conseil, t. X, p. 383). Pour qu'un autre tribunal puisse exercer la juridiction gracieuse, il faut qu'un texte formel de loi lui en donne le pouvoir ; c'est ainsi, par exemple, que le juge de paix préside les conseils de famille, reçoit les actes d'émancipation, les contrats d'adoption, etc. Le droit de juridiction est complété par celui de connaître des difficultés qui se rattachent à l'exécution des jugements. Ce dernier droit n'appartient qu'aux tribunaux d'arrondissement et aux cours d'appel ; aussi dit-on qu'ils ont plénitude de juridiction Les cours d'appel connaissent des difficultés d'exécution naissant de leurs arrêts toutes les fois que ceux-ci ont infirmé la décision des premiers juges, mais elles peuvent, si elles veulent, charger de l'exécution un tribunal d'arrondissement (C. de procéd., art. 472). Lorsqu'un jugement d'un tribunal d'arrondissement n'a pas été attaqué devant la cour ou a été confirmé en appel, c'est ce tribunal lui-même qui connaît de l'exécution (C. de procéd., art. 472). Quant aux difficultés qui peuvent naître de l'exécution d'un jugement d'un tribunal de commerce, elles doivent être portées au tribunal civil dans le ressort duquel se poursuit l'exécution. Supposons par exemple qu'on exécute dans l'arrondissement de Versailles un jugement du tribunal de commerce de la Seine : les difficultés relatives à l'exécution de ce jugement seront portées au tribunal civil de Versailles. Dans le silence de la loi et par analogie on applique la même règle lorsqu'il s'agit d'une difficulté d'exécution, d'un jugement d'un juge de paix ou de la sentence d'un conseil de prud'hommes.

E. Glasson.

II. Droit canonique. — L'Evangile rapporte qu'un homme étant venu prier Jésus de dire à son frère de partager avec lui leur héritage, Jésus lui répondit : *O homme, qui m'a établi pour être votre juge ou pour faire vos partages ?* Et il profita de cette occasion pour recommander au peuple qui l'entourait de se garder avec soin de l'avarice (*Saint Luc*, xii, 13-15). Il est peu probable que le Christ ait jamais voulu attribuer à son Eglise l'autorité qu'il déclinait pour lui-même, de juger les différends des hommes et de régler leurs intérêts en litige. Il avait maintes fois conseillé à ses disciples d'éviter tout procès à tout prix, soit en s'accordant avec la partie adverse, si la réclamation était faite par celle-ci, soit en renonçant d'eux-mêmes à la revendication de leurs propres droits ou au redressement des torts dont ils auraient à souffrir. Cependant saint Matthieu (xviii, 15-17) semble indiquer un mode de procédure institué par Jésus : « Si ton frère a péché contre toi, va et reprends-le entre toi et lui seul ; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. Mais s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par la parole de deux ou de trois témoins. *S'il ne daigne pas les écouter, dis-le à l'Eglise, et, s'il ne daigne pas écouter l'Eglise, regarde-le comme un païen et un péager.* » Parmi les auteurs qui se sont occupés de ce texte, les uns ont voulu y trouver le principe de la *juridiction ecclésiastique* et de l'*excommunication ;* les autres en ont contesté l'authenticité, pour la partie qui institue un recours à l'Eglise. Cette question d'authenticité, intéressante peut-être pour les théologiens, n'a aucune importance pour les jurisconsultes ; car il est clair que l'office, assigné ici à l'Eglise, ne diffère nullement de celui des témoins : C'est une simple fonction d'assistance dans une procédure essentiellement amiable, destinée non à terminer un procès par une sentence, mais à le prévenir par une triple tentative de conciliation. Il y manque les éléments essentiels d'une juridiction. Le chrétien offensé ou lésé ne gagne en cette procédure que l'avantage, tout moral, de faire constater son bon droit et sa bonne volonté. Nul jugement d'ailleurs, nulle sanction, sinon l'autorisation et la satisfaction intime de regarder son adversaire comme un païen et un péager. Pour le fond, la cause reste dans le domaine évangélique primitif de l'abandon du droit légal et du pardon des injures.

La force des choses, le développement de l'Eglise et les conditions dans lesquelles s'opéra ce développement, devaient produire ce que son fondateur n'avait point estimé devoir faire lui-même. Les différends, les contestations sont inévitables parmi les hommes, même parmi les chrétiens. De là des procès. L'apôtre Paul rappelle aux chrétiens la pure doctrine évangélique ; et il leur reproche, comme un premier défaut, d'avoir des procès les uns contre les autres : *Pourquoi*, leur dit-il, *ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort ? Pourquoi n'endurez-vous*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pas plutôt quelques pertes? Cependant il transige avec ce défaut, réservant toute sa sévérité pour le fait, plus répréhensible encore, d'appeler des frères en jugement devant des infidèles, plutôt que devant les saints : *Prenez plutôt pour juger ceux qui sont les moins considérés dans l'Eglise. Je le dis pour vous faire honte. N'y a-t-il pas de sages parmi vous, non pas même un seul, qui puisse juger entre ses frères* (I, Cor., VI, 1-7)? Voilà donc une juridiction *spéciale*, instituée pour les chrétiens et imposée à leur fidélité. Constatons que au commencement l'organisation de cette juridiction était absolument *arbitrale*. L'apôtre Paul n'établit en l'Eglise de Corinthe aucune autorité pour rendre la justice. Ceux qui ont des contestations à régler doivent choisir eux-mêmes leurs juges, comme on fait pour les arbitres. Il serait honteux qu'ils ne trouvassent point un seul sage capable de juger entre ses frères ; mais, dans tous les cas, les chrétiens qui sont les moins considérés dans l'Eglise sont préférables aux magistrats des infidèles. — Ce mode de procéder dut être adopté promptement par tous les fidèles. La nécessité l'imposait à une société isolée et persécutée comme l'était l'Eglise, au milieu du monde romain.

Quand la hiérarchie se développa, elle tendit naturellement à attribuer à ceux qui gouvernaient l'Eglise tout ce qui constituait un acte d'autorité dans la société chrétienne. Or, l'administration de la justice est essentiellement un acte de ce genre. Enlevée à l'autorité civile, elle devait être remise à l'autorité ecclésiastique. Dès lors, celle-ci non seulement exerça sur tous les chrétiens la juridiction disciplinaire qui appartient légitimement à une Eglise sur tous ses membres, à raison de leur foi et de leur conduite en matière religieuse ; mais, de plus, elle se trouva, par l'effet de circonstances particulières de temps et de lieu, investie d'une juridiction universelle embrassant tous les intérêts. Cela se fit d'autant plus facilement, qu'au fond de la plupart des litiges il y a une question de morale, de péché, sur laquelle la religion peut réclamer sa compétence. — Lorsque Constantin, avec l'aide de l'Eglise, se fut rendu maître de tout l'Empire, il ne put songer à dépouiller son alliée de ce qui lui appartenait avant leur commune victoire. Une constitution attribuée à cet empereur et datée de Constantinople, année 331, contient ceci : « Nous ordonnons, comme le déclare d'ailleurs notre édit, que les sentences des évêques, rendues sur quelque genre d'affaires que ce soit, et sans avoir égard à l'âge des parties, demeurent toujours inviolables et inattaquables. Que le jugement soit rendu entre mineurs ou entre majeurs, nous voulons que nos juges ordinaires en assurent l'exécution. — Quiconque donc ayant un procès, soit défendeur, soit demandeur, pendant les plaidoiries ou lorsque la sentence du juge est prête à être prononcée, demandera le jugement de l'évêque, devra être renvoyé immédiatement sans hésitation devant l'évêque, quand même l'autre partie résisterait, pour juger les dires des plaideurs. Car il y a bien des choses que les liens des prescriptions en matière civile ne permettent pas de scruter, et que l'autorité de la religion examine et décide. — Que toutes les causes qui sont régies par le droit civil ou le droit prétorien, terminées par la sanction des évêques, soient terminées d'une manière stable et perpétuelle, et qu'il ne soit plus permis de revenir sur une affaire sur laquelle ils auront prononcé. — Que tous les juges reçoivent sans difficulté le témoignage rendu même par un seul évêque, et qu'on n'entende point d'autres témoins, lorsque une partie a invoqué le témoignage d'un évêque... » Les pouvoirs et les privilèges ainsi attribués aux évêques ont paru tellement exorbitants, qu'on a contesté l'existence de l'acte qui les leur confère. Nous n'entrerons point dans les controverses très vives que cette question a suscitées parmi les savants et qui ne sont point encore terminées. La constitution de Constantin nous paraît très vraisemblable, exactement adaptée aux réalités de la situation et du temps pour lesquels elle a été faite. En 331, beaucoup de juges étaient encore des païens, et les chrétiens devaient préférer aux tribunaux, où ces juges siégeaient, la juridiction des évêques, consacrée pour eux par une coutume ancienne et vénérée.

A mesure que les offices judiciaires furent tenus par des chrétiens, les juges ordinaires cessèrent d'être suspects à leurs coreligionnaires. Dès lors, la juridiction exceptionnelle que Constantin avait reconnue aux évêques, devenant moins nécessaire, devint moins désirée. Des constitutions postérieures la restreignirent, *en matière civile*, à une juridiction arbitrale, adoptée par le libre choix des parties. La décision rendue, *more arbitri*, n'était point susceptible d'appel ; mais l'exécution devait être poursuivie devant les juges ordinaires (*Cod. Just.*, VII et VIII, *De Episcopali audientia*). Pour toutes les causes relatives, de quelque manière que ce fût, aux clercs et aux questions religieuses, la législation impériale tendait à assurer aux juges ecclésiastiques la plénitude de la juridiction : *Quotiens de religione agitur, episcopos convenit agitare* (*Cod. Théod.*, I, *De Religione*). Cette prescription d'Honorius et Arcadius fut confirmée par une déclaration de Théodose et Valentinien : *Fas non est, ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio* (*Cod. Théod.*, XLVII, *De Episcopis*). Une constitution d'Honorius et Théodose porte que les clercs ne peuvent être accusés que devant leurs évêques : *Clericos non nisi apud episcopos accusari convenit.* Arcadius, Honorius et Théodose ordonnèrent à la curie de revendiquer le clerc que son évêque jugerait indigne de son office (*Cod. Théod.*, XXXVIII, *De Episcopis*) ; les évêques reçurent aussi des empereurs l'inspection sur la police des mœurs et de l'honnêteté publique. Ils devaient protéger les filles ou les esclaves que leurs pères ou leurs maîtres voulaient prostituer, la femme libre ou esclave qu'on voulait forcer à monter sur le théâtre ; ils devaient assurer, conjointement avec le magistrat, la liberté aux enfants exposés ; ils intervenaient à la nomination et à la prestation de serment des tuteurs et des curateurs, soit pour les insensés, soit pour les mineurs ; ils devaient visiter les prisons, une fois la semaine, s'informer du sujet de la détention, pour avertir les magistrats de faire leur devoir et, en cas de négligence, les dénoncer à l'empereur. On leur confia aussi une surveillance sur l'administration et l'emploi des revenus et des deniers communs des villes, sur la construction ou réparation des ouvrages publics.

Des documents que nous avons mentionnés, il résulte que, au Ve siècle, l'Eglise était investie d'une juridiction plénière : 1° *à raison de la personne*, sur tous les clercs ; 2° *à raison de la matière*, sur toutes les causes relatives à la religion. De plus, elle exerçait une *judicature arbitrale* dans tous les litiges qui lui étaient déférés volontairement par les parties intéressées, et un *office de protection* en faveur des bonnes mœurs, des faibles, des incapables, des prisonniers et des cités. Les causes qui amenèrent les invasions, l'ignorance et la superstition des barbares convertis, les principes de leurs coutumes, les formes de leur procédure, le régime étrange que produisit leur établissement dans l'Empire devaient étendre immensément le domaine, déjà si vaste, de la juridiction ecclésiastique. Les barbares gardent les coutumes de leur nation ou de leur tribu et laissent au peuple conquis la loi romaine. La population des cités se compose presque entièrement des anciens sujets de l'Empire. Qui est mieux placé que le clergé pour leur appliquer la loi romaine, qui continue à les régir et que les vainqueurs ignorent? Le principe fondamental de la juridiction germanique, c'est que chacun soit jugé par ses pairs : nouvelle raison pour attribuer à l'Eglise le jugement des clercs. Or le nombre des personnes appartenant, sous ce titre, à l'Eglise, augmente de jour en jour, par l'effet de causes propres à cette époque : empressement des hommes à entrer dans les ordres, engouement des deux sexes pour la vie monastique, surtout connivence du clergé avec les laïques qui veulent s'affranchir des charges séculières et profiter des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

immunités ecclésiastiques. L'Eglise les tonsure, sans les admettre dans les ordres, et elle les réclame comme ses sujets et ses justiciables. De plus, le régime établi à la suite des invasions ayant constitué une sorte de juridiction immobilière, l'Eglise se trouvait, en qualité de grande propriétaire, investie du droit de justice sur toutes les personnes vivant dans ses domaines. — La dynastie des Carolingiens devait élever à son apogée la puissance du clergé et pousser au terme extrême son ingérence dans l'administration de l'empire franc. Pour ce qui concerne la juridiction, un capitulaire, dont la date n'est point exactement connue, mais qu'on attribue à la fin du règne de Charlemagne, reproduisit les dispositions exorbitantes de la constitution de Constantin que nous avons citée précédemment. Il éleva la juridiction épiscopale au-dessus de toutes les juridictions séculières, autorisa tout plaideur, en toute espèce de cause, à porter son procès au tribunal de l'évêque, malgré l'opposition de la partie adverse, et défendit d'appeler du jugement de l'évêque (*Baluzii Capitularia*, t. I, p. 983). L'authenticité de ce capitulaire devait être niée ; elle l'a été très énergiquement et elle l'est encore aujourd'hui par des auteurs très respectables. Cependant, cet acte est bien conforme à ce que devait produire la vieillesse de Charlemagne. Quelle que soit d'ailleurs la valeur du document, la question n'implique aucune conséquence pratique ; car jamais l'Eglise, en ses plus audacieuses prétentions, n'a osé réclamer, dans sa plénitude, l'exercice de la juridiction concédée dans ce capitulaire. Au reste, l'autorité de la législation de Charlemagne lui survécut encore moins que l'effet de ses autres œuvres. Or, l'heure vint bientôt où, à la place de l'empire écroulé, il ne resta plus que des débris de souveraineté, recueillis par la féodalité. Parmi ces débris, le pouvoir judiciaire, le *droit de justice*, attaché à la plupart des fiefs. Alors, outre la *juridiction ecclésiastique* qu'elle possédait, comme puissance spirituelle, l'Eglise, comme puissance féodale, exerça dans ses domaines la *justice seigneuriale*.

Dès le XIIe siècle, la juridiction ecclésiastique, présidée désormais par le pape, juge suprême, semblait avoir fait ses dernières conquêtes : toutes les conquêtes possibles. On vient de voir ce qu'elle avait déjà pris. Pour obtenir ces résultats, une opiniâtre et habile persévérance s'était servie de tous les moyens imaginables, utilisant tour à tour la vérité et le mensonge, l'Evangile et les Fausses Décrétales, les conciles et les complots, l'ignorance et même la science. Il s'était formé à Bologne une école de canonistes, très savants pour leur époque, très habiles surtout, combinant avec une merveilleuse dextérité le droit romain avec les sentences des Pères de l'Eglise, les décrets des conciles avec les lettres des papes, la jurisprudence avec la scolastique, pour étendre et servir la domination pontificale, et agrandir l'apanage de la juridiction ecclésiastique, devenue leur propre domaine. De Bologne, l'art canonique s'était propagé rapidement dans les autres contrées, et il avait fourni aux tribunaux ecclésiastiques, non seulement des juges, mais même des praticiens laïques, fauteurs ardents et habiles des privilèges cléricaux. Quand l'œuvre extérieure d'envahissement fut terminée, et que la justice laïque fut dépouillée de tout ce qu'il semblait possible de lui enlever au profit de l'Eglise, les canonistes trouvèrent encore le moyen de glaner de riches gerbes dans ses champs dévastés. Et ce, d'autant plus facilement, que, depuis le VIe siècle, l'Eglise avait prodigué les excommunications contre ce qu'elle appelait les empiétements des laïques sur sa juridiction, lesquels empiétements n'étaient d'ordinaire que des résistances à ses propres usurpations.

La tonsure procurait à l'Eglise les laïques et leurs causes. Les canonistes recrutèrent pour sa juridiction une clientèle plus nombreuse encore parmi les *miserabiles personæ*, protégés naturels de l'Eglise. Les orphelins et les veuves, les étrangers et les pauvres, les pèlerins et les lépreux, les croisés et même ceux qui avaient seulement fait vœu de s'engager dans une croisade avaient droit à une protection particulière. L'Eglise la leur accordait, en réclamant toutes les causes qui les concernaient, et en défendant qu'elles fussent portées ailleurs que devant ses tribunaux. — L'élasticité du mot *religion* se prêta à d'autres empiétements. La juridiction ecclésiastique possédait une compétence incontestée sur les matières spirituelles. On en fit trois classes : 1° les causes *bénéficiales ;* 2° les causes *civiles* qui dérivaient des sacrements et ainsi appelées, à cause des conséquences civiles, alors attachées aux sacrements ; 3° les causes *criminelles*, telles que l'hérésie, l'apostasie, le schisme, la simonie, le blasphème, le sacrilège. Puis les canonistes remarquèrent judicieusement que la mission spirituelle de l'Eglise a essentiellement pour objet de prévenir ou de punir les péchés. Or, comme il est à peu près impossible de trouver un procès qui ne suppose pas une injustice, un péché, de la part de l'une des parties, il y a lieu d'admirer chez les juristes ecclésiastiques, à titre égal, et l'habileté qui sut tirer parti du péché pour enlever tant de causes aux juges laïques, et la modération qui leur en laissa quelques-unes. — L'Eglise naturellement réclamait juridiction sur tout ce qui touche à un sacrement, à un serment, à un acte religieux quelconque. La naissance touchant au baptême, le mariage au sacrement du même nom, la mort à l'extrême-onction ou au moins aux funérailles religieuses, la justice cléricale se saisit de toutes les questions relatives à l'état des personnes : paternité, filiation, légitimité, mariage, adultère, séparation, validité des actes s'y rapportant, ainsi que des causes infiniment nombreuses et variées, mais toutes importantes, qui s'y rattachent. A l'occasion des legs pieux, elle connaissait des testaments et incidemment de la procédure des successions et des partages, et elle sévissait contre la mémoire de ceux que les menaces du purgatoire n'avaient point décidés à lui laisser de pareils legs. Elle réclamait également les affaires d'usure et de prêt, sous le prétexte que le prêt à intérêt est interdit par l'Evangile. — Dans l'intérêt même de la conscience des juges et par souci de leur salut, on imagina, pour suppléer à leurs défaillances, certaines causes *mixtes*, qui pouvaient être portées également devant l'une ou l'autre juridiction, mais pour lesquelles la priorité déterminait, en cas de conflit, la compétence, ce qu'on appelait alors la *préséance*. — L'immunité, qui exemptait les clercs de toute poursuite devant la justice criminelle des laïques, avait été plus ou moins respectée pendant la première partie du moyen âge ; elle fut proclamée et observée de la manière la plus absolue, dès le milieu du XIIe siècle. Innocent III déclara même qu'elle est pour l'Eglise un droit tellement inaliénable, que celle-ci ne pourrait valablement en consentir l'abandon, et que toute concession faite par elle, sur cet objet, est radicalement nulle. La négligence et l'indulgence dont les tribunaux ecclésiastiques usaient dans la poursuite des méfaits commis par les clercs leur procura une sorte d'impunité, même pour les crimes les plus odieux. Les condamnations elles-mêmes produisaient rarement les peines qu'elles prononçaient, l'Eglise pouvant toujours accorder l'absolution à l'égard des effets de ses propres sentences.

Ces usurpations provoquèrent des plaintes, des résistances et des revendications. En 1205, un établissement fut concerté entre le roi Philippe-Auguste, le clergé et les barons, pour régler l'exercice de la juridiction ecclésiastique. En 1235, une ordonnance de saint Louis statua que ses vassaux et ceux des seigneurs ne seraient point tenus de répondre aux ecclésiastiques ni à d'autres, en tribunal ecclésiastique (en matière profane). Si le juge ecclésiastique les excommuniait pour ce sujet, il serait contraint, par saisie de son temporel, à lever l'excommunication. Les prélats, les autres ecclésiastiques et leurs vassaux seraient obligés, en toutes causes civiles, de tenir le jugement du roi et des seigneurs. Le pape se plaignit de cette ordonnance, mais le roi ne la révoqua point. En 1246, les barons se liguèrent contre la justice ecclésiastique et s'engagèrent par serment à ne lui laisser d'autre matière que le *mariage*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'*hérésie* et l'*usure*. Un concile tenu à Montpellier, le 6 sept. 1259, permit une première atteinte à l'immunité des clercs ; il autorisa le sénéchal de Beaucaire à arrêter ceux qui seraient pris en flagrant délit de rapt, homicide, incendie et autres crimes semblables, à la charge de les remettre à la cour de l'évêque. Une assemblée du clergé réunie à Paris en 1263 ayant demandé à saint Louis d'ordonner aux officiers de justice de contraindre, par saisie de leurs biens, ceux qui auraient été excommuniés à se faire absoudre dans l'an et jour, *sans que les juges pussent prendre connaissance de la cause de l'excommunication*, il répondit qu'il donnerait volontiers cet ordre *à l'égard de ceux que les juges trouveraient avoir fait tort à l'Eglise, mais non autrement*. En 1267, ce roi prescrivit aux clercs, même mariés, de prendre la tonsure et l'habit clérical, et de s'abstenir de tout négoce, sous peine d'être privés des privilèges du clergé. En 1290, un concile assemblé à Paris par le légat du pape délibéra sur les plaintes des prélats contre les baillis et les autres officiers du roi. Une ordonnance royale fut rendue sur cette matière en la même année. Par ordre du roi Philippe VI de Valois, des conférences eurent lieu à Vincennes (1328-29), sur les conflits des deux juridictions. Pierre Bertrand, alors évêque d'Autun, et Pierre Roger, archevêque de Sens (plus tard pape Clément VI), parlèrent pour les clercs; Pierre de Cugnières, conseiller du roi et chevalier ès lois, exposa les griefs des laïques : il en énuméra soixante-dix. Ses conclusions ne furent point formellement adoptées ou du moins elles n'aboutirent alors qu'à des menaces. Mais peu de temps après (1332), il fut nommé second président de la grand'chambre, et dans cet office il attaqua, avec énergie, habileté et succès, les abus qu'il avait dénoncés. Un édit de 1371 fit défense aux officiaux de connaître des questions de propriété et généralement des actions réelles.

L'édit du mois d'août 1539 indique le point auquel étaient parvenues alors les reprises de la juridiction séculière. Loyseau dit que François Ier y *réduisit en six lignes la justice ecclésiastique au juste point de la raison*. Art. I. Défense à tous sujets du roi de faire citer les laïques, par-devant les juges d'Eglise, ès actions pures personnelles, sur peine de perdition de cause et d'amende arbitraire. Art. II. Défense à tous juges ecclésiastiques, sur peine d'amende arbitraire, de bailler aucune citation verbalement ou par écrit, pour appeler les sujets du roi, purs laïques, ès dites actions pures personnelles. Art. IV. Les juges ecclésiastiques pourront connaître contre les purs laïques des matières du sacrement et autres pures spirituelles et ecclésiastiques. La juridiction ecclésiastique est maintenue sur les clercs ; mais les clercs mariés et non mariés, exerçant états ou négoces, seront contraints, comme précédemment, de répondre en cour temporelle et séculière, tant en matières civiles que criminelles. L'art. 40 de l'ordonnance de Moulins (1566) réduisit le privilège de cléricature, par rapport à la juridiction, à ceux qui étaient dans les ordres sacrés (sous-diacres au moins) et aux clercs résidant et servant aux offices, ministères et bénéfices qu'ils tenaient en l'Eglise. — Un édit du mois d'avr. 1695 contient un règlement complet de la juridiction ecclésiastique ; mais la plupart de ses dispositions ne concernent que les matières bénéficiales, la hiérarchie, la discipline, les affaires purement spirituelles. L'article XXXIV réserve aux juges l'Eglise les causes concernant les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique, et autres purement spirituelles. Il enjoint aux officiers royaux et même aux cours de parlements de leur en laisser et même de leur en renvoyer la connaissance, sans prendre aucune juridiction des affaires de cette nature. Cependant même, pour ces causes, il fait expressément exception, lorsqu'il y a eu *appel comme d'abus* contre les jugements, ordonnances ou procédures des juges d'Eglise sur ce sujet, ou lorsqu'il s'agit *d'une succession ou autres effets civils*, à l'occasion desquels on traiterait de *l'état des personnes* décédées ou de celui de leurs enfants. — Art. XXXVIII. Les procès criminels qu'il sera nécessaire de faire à tous prêtres, diacres, sous-diacres ou clercs vivant cléricalement, résidant et servant aux offices ou aux ministères et bénéfices qu'ils tiennent en l'Eglise, et qui seront accusés des cas qu'on appelle privilégiés (V. Cas privilégiés), seront instruits conjointement par les juges d'Eglise et par les baillis et sénéchaux ou leurs lieutenants, en la forme prescrite par les ordonnances royales.

Notre ancien droit reposant sur une base essentiellement coutumière, les changements qui y étaient introduits se produisaient rarement sous forme d'initiative législative. Les ordonnances des rois ne font ordinairement que confirmer les précédents établis par la pratique judiciaire. On ne procéda pas autrement pour la réduction de la juridiction ecclésiastique. Ce fut dans la procédure et la jurisprudence de la justice royale que se trouva le principal instrument de cette réforme. L'entreprise était vraiment difficile, à cause de la puissance et de l'habileté de l'adversaire qu'il s'agissait de dépouiller : elle fut conduite avec lenteur, mais aussi avec une implacable patience, employant avec persévérance toutes les subtilités et, au besoin, toutes les impudences que pouvait fournir l'esprit des anciens légistes. La première difficulté à surmonter était d'attirer et de retenir devant la justice royale les causes attribuées antérieurement à la justice ecclésiastique : difficulté grande, puisque les principes admis par tous en cette matière défendaient d'appeler d'un juge spirituel à un juge temporel. Pierre de Cugnières, lui-même, disait dans son XIVe grief : *Nullus a curia prælatorum appellat ad curiam regiam*. Cependant les sentences ecclésiastiques devaient être présentées au juge séculier, pour que celui-ci y ajoutât le mandement qui ordonne aux officiers judiciaires et aux agents de la force publique de procéder aux actes nécessaires à l'entier effet du jugement. Cette obligation n'avait, au commencement, rien de commun avec l'*appel* d'une juridiction inférieure à une juridiction supérieure : elle n'impliquait nullement *dévolution* au juge royal de la cause en laquelle avait été rendue la sentence pour laquelle la formule exécutoire était réclamée de lui ; elle ne lui permettait pas d'en apprécier le *bien* ou le *mal jugé* et, par suite, de la réformer ; mais elle lui fournissait l'occasion, et, en réalité, elle lui imposait le devoir d'examiner attentivement et de décider si le tribunal qui avait prononcé la sentence était *compétent* pour statuer sur une pareille matière, ou s'il n'avait pas, au contraire, usurpé les attributions d'une autre juridiction. Dans ce dernier cas, on déclarait qu'il avait *abusé* de son autorité, et on refusait l'exécution à son jugement, lequel se trouvait ainsi, sinon réformé, au moins infirmé. Dès lors, il ne restait plus au demandeur d'autre ressource que de porter sa cause devant un tribunal capable d'assurer l'exécution de ses jugements. On devine facilement dans quel esprit et avec quelle sévérité la justice royale procédait à l'examen de la compétence de la juridiction ecclésiastique ; et, tout naturellement, elle était fort encouragée en cette tendance par les parties qui avaient perdu leur procès devant les juges d'Eglise.

La *déclaration d'abus*, incidente à l'exécution d'une sentence ecclésiastique, paraît contemporaine du réveil de la justice royale, très ancienne par conséquent. Elle était restreinte aux questions de compétence ; et il est vraisemblable qu'elle pouvait être employée par tous les juges devant lesquels on poursuivait l'exécution. Elle amena l'*appel comme d'abus*, action *directe*, *principale*, solennelle, appliquée seulement à des *cas notoires*, mais dont le nom, le moyen et la forme de procéder ne paraissent point, d'une manière bien certaine, avoir été usités avant Louis XII et François Ier. — Les usurpations et les excès de la juridiction ecclésiastique avaient été le sujet premier des déclarations d'abus. Les griefs provenant de cette cause devaient diminuer, à mesure que le clergé était contraint et se résignait à restreindre ses prétentions dans l'ordre judiciaire. Cependant les appels comme d'abus devinrent de plus en plus fréquents vers la fin de l'ancien régime.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Par suite de ce revers des choses, que l'histoire enregistre comme la conséquence d'une loi fatale, les abus du clergé furent remplacés par les abus des magistrats séculiers. Après avoir restitué à l'Etat la meilleure part de la juridiction usurpée par l'Eglise, les parlements envahirent à leur tour le domaine légitime de l'Eglise, et ils s'immiscèrent même dans l'examen de la doctrine et l'administration des sacrements : favorisés, en ces représailles, par les conditions d'un régime où le spirituel et le temporel se trouvaient périlleusement confondus, et où les actes religieux produisaient des effets affectant, d'une manière très positive, les intérêts privés et l'intérêt public. La royauté essaya plusieurs fois d'arrêter les parlements dans cette voie ; mais elle obtint peu de succès. Aux usurpations des laïques, le clergé aurait pu, lui aussi, opposer l'appel comme d'abus ; car le droit à cet appel était réciproque ; mais l'Eglise ne parait guère en avoir usé, peu soucieuse d'user d'un moyen dont l'effet le plus prochain était de porter sa cause devant ses propres adversaires.

La Révolution française termina ces débats par des moyens pareillement fâcheux pour les deux parties : elle supprima les parlements et les officialités. La constitution civile du clergé (12 juil.-24 août 1790, tit. I) abolit les officiaux par omission, en ne les mentionnant parmi les titres et offices qu'elle déclarait être seuls conservés (art. 20). Elle statua, en outre, que l'évêque ne pourrait faire acte définitif de juridiction, qu'*après avoir délibéré* avec les vicaires des églises cathédrales, les vicaires supérieurs et vicaires directeurs du séminaire, lesquels formaient ensemble son *conseil habituel et permanent* (art. 14). Lorsque l'évêque diocésain aurait prononcé dans son synode sur la matière de sa compétence, il y aurait lieu à recours au métropolitain, lequel prononcerait dans le synode métropolitain (art. 3). Ces mesures provoquèrent une vive opposition de la part des évêques députés à l'Assemblée nationale. — La loi organique du 10 germinal an X (8 avr. 1802) affranchit l'autorité qu'elle reconnaît aux évêques de l'ingérence du conseil institué par la constitution civile du clergé ; mais, dans sa disposition fondamentale, elle évite à dessein de donner à cette autorité le nom de juridiction (art. 9) : « Le culte catholique sera exercé sous la *direction* des archevêques et des évêques dans leurs diocèses, et des curés dans leurs paroisses. » Portalis, qui a pris une part si importante à la confection de cette loi, a exposé lui-même la conception et l'intention du législateur : « L'Eglise a une autorité innée, une autorité propre, qu'elle tient de la main de Dieu et qui est purement spirituelle. » (*Discours et rapports*, 196-98.) Il appelle lui-même cette autorité *juridiction ;* mais il explique pour quelle raison la loi organique ne la désigne pas sous ce nom : « La juridiction épiscopale est purement spirituelle, elle n'est point coactive ; elle ne doit avoir aucun caractère de domination, puisque la domination, même dans les choses spirituelles, est formellement interdite par l'Evangile aux ministres de l'Eglise... Donc, on ne peut s'offenser de ce que, au lieu d'employer le mot de *juridiction*, inconnu aux premiers siècles, on se soit servi d'expressions plus convenables à un ministère de charité et de persuasion, et qui, par elles-mêmes, *n'excluent aucun des moyens canoniques, dont l'usage est nécessaire à l'exercice de la sollicitude pastorale et au gouvernement des âmes*. C'est contribuer à faire respecter et à faire aimer l'autorité des évêques, que de la présenter sous un point de vue qui, en écartant toute idée de coaction proprement dite, ne désigne cette autorité que par sa douce et heureuse influence sur les esprits et sur les cœurs (p. 215). » Au reste, la loi organique n'hésite point à employer le mot *juridiction*, quand il s'agit de protéger l'autorité des évêques de France contre les entreprises ou les influences du dehors ou contre les revendications du passé (art. 10). — Cette loi déclare que « les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des *chapitres cathédraux* et des *séminaires*. Tous *autres établissements ecclésiastiques sont supprimés* (art. 11) » : suppression qui comprend évidemment les officialités. — Cette notice ne concerne que la compétence ; pour ce qui se rapporte à l'organisation et à la procédure de la justice ecclésiastique, V. Appel comme d'abus, Appellations ecclésiastiques, Archidiacre, Officialité. E.-H. Vollet.

JURIEN (Charles-Marie, vicomte), administrateur français, né à Paris en 1763, mort à Fontainebleau le 16 août 1836. Employé dans les bureaux de la marine avant la Révolution, il appartint quelque temps, à partir de 1793, au service des transports militaires, rentra dans son ancienne administration, prit, sous Truguet, une part importante à l'organisation de la flottille de Boulogne, fut chargé en 1814 de l'intérim du ministère de la marine, devint, sous la Restauration (qui le nomma vicomte), conseiller d'Etat, intendant des armées navales, directeur des ports, membre du conseil d'amirauté, et rentra dans la vie privée après la révolution de 1830. A. Debidour.

JURIEN de La Gravière (Pierre-Roch), amiral français, né à Gannat (Allier) le 5 nov. 1772, mort à Paris le 15 janv. 1849. Simple pilotin en 1786, il conquit rapidement ses premiers grades grâce aux guerres de la Révolution, devint capitaine de vaisseau en 1803 et, à la tête d'une division de trois frégates, battit, le 24 févr. 1809, à la hauteur des Sables-d'Olonne, une escadre anglaise de six bâtiments. Contre-amiral en 1817, vice-amiral en 1831, il fut appelé à la Chambre des pairs le 15 nov. 1832 et rentra dans la vie privée en 1848. A. Debidour.

JURIEN de La Gravière (Jean-Baptiste-Edmond), amiral français, fils du précédent, né à Brest le 19 nov. 1812, mort à Paris le 5 mars 1892. Entré au service en 1828, il devint capitaine de corvette en 1841, capitaine de vaisseau en 1850, servit avec distinction dans la mer Noire pendant la guerre de Crimée, après laquelle il fut nommé contre-amiral (déc. 1855), commanda l'expédition du Mexique (oct. 1861), ce qui lui valut d'être élevé au grade de vice-amiral (15 janv. 1862), mais revint en France après la convention de la Soledad (19 févr. 1862) désavouée par Napoléon III. Il n'en demeura pas moins en haute faveur auprès de ce souverain, qui le prit pour aide de camp (1864) et lui confia le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Au 4 septembre 1870, l'amiral Jurien protégea la fuite de l'impératrice. Nommé, le 1er juin 1871, directeur du dépôt des cartes et plans de la marine, il fut aussi appelé au conseil d'amirauté. A la fois très savant et très lettré, il fut admis à l'Académie des sciences en 1866 et à l'Académie française en 1888. On a de lui d'importants ouvrages consacrés principalement à l'histoire de la marine française : *Voyage en Chine pendant les années 1847, 1848, 1849 et 1850* (1854, 2 vol. in-18) ; *Souvenirs d'un amiral* (1860, 2 vol. in-18), qui offrent la biographie de son père ; *la Marine d'autrefois* (1865, in-18) ; *la Marine d'aujourd'hui* (1872, in-18) ; *la Station du Levant* (1876, 2 vol.) ; *les Marins du* XVe *et du* XVIe *siècle* (1879, in-8) ; *la Marine des anciens* (1880, 2 vol. in-18) ; *les Campagnes d'Alexandre* (1883-84, 5 vol. in-18) ; *la Marine des Ptolémées et la marine des Romains* (1884, 2 vol. in-18) ; *les Derniers Jours de la marine à rames* (1885, in-18) ; *Doria et Barberousse* (1886, in-18) ; *les Chevaliers de Malte et la marine de Philippe II* (1887, 2 vol. in-18) ; *les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand* (1887, in-18) ; *la Guerre de Chypre et la bataille de Lépante* (1888, 2 vol. in-18) ; *les Gloires maritimes de la France* (1888, 2 vol. in-18) ; *les Ouvriers de la onzième heure* (1890, 2 vol. in-18) ; *les Origines de la marine et la tactique naturelle* (1891, in-18). A. Debidour.

JURIEU (Pierre), pasteur protestant, né à Mer le 24 déc. 1637, mort à Rotterdam le 11 janv. 1713. Le nom de Jurieu est inséparable de l'histoire du protestantisme français pendant le règne de Louis XIV. Après de fortes études à l'académie de Saumur et un séjour en Angleterre, Jurieu

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fut successivement pasteur à Mer, à Vitry-le-François et professeur à l'académie de Sedan, qu'il dut quitter pour se retirer à Rotterdam, où il devint l'un des pasteurs de l'église des réfugiés français. Il avait compris, l'un des premiers, les dangers qui menaçaient la Réforme et, pour les prévenir, il devint le controversiste ardent, l'écrivain habile, dont Bossuet devait dire plus tard qu'il était « le tenant du parti ». Il n'est que peu d'exemples d'une aussi rare puissance de travail et d'un zèle aussi ardent pour la défense d'une cause vaincue. Au lendemain des longues controverses théologiques qui avaient mis aux prises les calvinistes et les jansénistes, Jurieu comprit que ces questions abstruses se limitaient à l'école et que la politique en tiendrait peu de compte. Il avait suivi de trop près les menées cléricales pour ne pas douter qu'elles ne tendaient à rien moins qu'à la révocation de l'édit de Nantes et à la ruine des libertés des réformés. La controverse devait se transformer et descendre de la discussion érudite à l'exposition rapide et concluante. La publication de *la Politique du clergé de France* (1681) révéla un écrivain de race, d'une rare souplesse d'esprit, prompt à l'attaque, nerveux, mordant. Jurieu dévoilait, par des preuves décisives, que le véritable auteur des maux dont souffraient les protestants était le clergé, qui demandait au pouvoir de servir ses desseins afin d'arriver à la destruction de l'hérésie et à rétablir, même au prix de la persécution la plus cruelle, l'unité de la foi. Bossuet ne devait pas avoir d'adversaire plus implacable que Jurieu, qui ne lui pardonnait pas de combattre des adversaires sans défense, et, de la terre d'exil où la parole était libre, il ne cessa de le poursuivre dans une polémique où revivent les passions de ces temps malheureux. L'écrivain protestant ne se laissait pas éblouir par les affirmations superbes de Bossuet, dont il ne méconnut jamais la gloire, mais dont il perça à jour les sophismes.

Dans son *Préservatif contre le changement de religion* (1680) comme dans ses *Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone* (1686-89), Jurieu ruine l'argumentation de Bossuet en montrant avec dédain le néant de son affirmation, base de l'édifice catholique, que « la vérité est venue d'abord dans sa perfection ». Il n'était pas difficile à Bossuet de vaincre en un temps où la nécessité d'être de la religion du roi était la loi même du royaume; mais après deux siècles, si la beauté littéraire a sauvé l'*Histoire des variations* de l'oubli, il n'en est pas moins vrai que son œuvre de penseur ne lui a pas survécu.

Jurieu, dans sa lutte avec Bossuet, est un précurseur des libertés modernes, car à sa politique d'intolérance il oppose ces fières paroles : « Le catholique romain en France, le protestant en Hollande et en Angleterre ne devrait jamais dire : votre religion est un obstacle invincible à votre fortune. » Il est remarquable qu'un théologien d'une stricte orthodoxie, toujours en lutte, même sur la terre d'exil, avec ses collègues, instituant sans cesse des procès en hérésie, ait été le défenseur le plus ardent des libertés politiques. On ne peut s'expliquer que Jurieu soit devenu, pendant le règne de Louis XIV, le théoricien de la souveraineté du peuple qu'en mesurant exactement toute la portée de la révocation de l'édit de Nantes, non se plaçant au point de vue des pertes si considérables qui en résultèrent pour la France, qu'en y voyant un acte révolutionnaire qui devait frapper à mort le principe monarchique et par la main même de Louis XIV. L'édit de Nantes, enregistré par les parlements, juré par les rois, était la loi même du royaume, et les protestants ne crurent à la possibilité de sa révocation qu'à la veille même du jour où l'inique mesure fut prise, à la prière répétée du clergé. Ce fut alors que Jurieu attaqua avec puissance le principe de la souveraineté absolue, en montrant que Louis XIV avait perdu ses droits à la royauté en violant la loi qu'il devait observer. Dès 1685, dans ses *Réflexions sur la cruelle persécution*, il se déclare dégagé du lien de fidélité en dédiant ces pages véhémentes à Dieu, au roi des rois. Les années qui suivirent et qui amenèrent la chute des Stuarts comme la révolution d'Angleterre précisèrent ses vues politiques, et il en arriva à des formules d'une admirable netteté. On ne saurait assez s'étonner d'entendre un contemporain de Bossuet déclarer, dans la langue nerveuse du XVIIe siècle, « que le peuple fait les souverains et donne la souveraineté, donc le peuple possède la souveraineté dans un degré éminent, car elle est en lui dans sa source et même dans son premier sujet ». Ce n'est rien exagérer que de dire qu'il fut un précurseur du suffrage universel alors qu'il écrivit ces paroles : « Il faut qu'il y ait dans les sociétés une certaine autorité qui ne soit pas obligée d'avoir raison pour valider ses actes; or, cette autorité n'est que dans les peuples. »

Jurieu poursuivait d'une haine violente Louis XIV, et, s'il eût été en son pouvoir de provoquer une révolution semblable à celle qui rendit la liberté aux Anglais, elle se fût produite. Il n'est pas de livre plus révolutionnaire sous l'ancien régime que *les Soupirs de la France esclave qui aspire après sa liberté* (1689), où passent toutes les nobles indignations de l'exilé contre la tyrannie odieuse sous laquelle gémit sa patrie. Il y avait dans ce noble livre une vue si vraie de l'avenir qu'un siècle plus tard, à la veille de la Révolution française, il fut réimprimé sous ce titre : *les Vœux d'un patriote* (1788). Une étude approfondie de la politique de Jurieu montrerait la supériorité de sa pensée sur celle de Bossuet, qui tenta, mais en vain, de réfuter son adversaire en l'accablant de ses dédains. Il est certain que si le protestantisme français ne succomba pas sous la persécution, la polémique admirable de Jurieu en fut une des causes les plus déterminantes. Pendant vingt ans, il fut sans cesse sur la brèche, luttant contre les persécuteurs, sans en redouter aucun, ironique, véhément, et mettant au service des vaincus une langue admirable de force et de précision, une érudition peu commune, une dialectique puissante. Ses *Lettres pastorales* surtout, feuilles volantes, se répandirent dans toute la France et vinrent relever le courage des persécutés.

Mais ce n'était pas seulement contre les persécuteurs qu'il dirigeait ses coups; ses adversaires théologiques n'étaient pas mieux traités. Ses différends avec Bayle sont restés fameux comme ses luttes dans les synodes wallons. Il serait inutile autant que fastidieux de citer les nombreux ouvrages nés de ces déplorables controverses aujourd'hui oubliées. Et cependant, cet écrivain si ardent, ce polémiste redoutable, s'il eût suivi ses penchants, serait devenu un mystique. On lui doit un *Traité de la dévotion* qui fut classique dans les églises du refuge; et il avait écrit *l'Accomplissement des prophéties*, explication étrange de l'Apocalypse. Mais, si l'on peut reprocher à Jurieu ses haines et ses emportements, la dureté de son orthodoxie, on ne pourra jamais oublier qu'il fut l'adversaire redoutable de la persécution religieuse et le précurseur des libertés politiques qui ont fait la France moderne. Frank PUAUX.

BIBL. : *La France protestante*, article *Jurieu* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

JURIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac; 625 hab. Eaux-de-vie.

JURIN (James), médecin et physicien anglais, né à Londres en 1684, mort à Londres le 29 mars 1750. Il fit d'abord des cours de physique à Newcastle, commença ses études de médecine en 1709 et fut reçu docteur à Cambridge en 1716. Dès 1717 (ou 1718), il était membre de la Société royale de Londres, dont il devint par la suite secrétaire (1721-27). Possédant des connaissances aussi profondes que variées, il jouit d'une très grande réputation comme praticien et comme savant. Il s'ingénia à appliquer aux recherches physiologiques les ressources du calcul mathématique, et il eut, à l'occasion de quelques-uns des résultats ainsi obtenus, de vives discussions avec plusieurs de ses confrères. Il fut l'un des plus ardents propagateurs de l'inoculation de la variole. Il s'occupa aussi avec succès de météorologie. Ses écrits comprennent : 1° des mémoires parus dans les *Philosophical Transac-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tions (années 1718 et suiv.) et partiellement réunis sous le titre : *Dissertationes physico-mathematicæ* (Londres, 1732); 2° une douzaine d'opuscules sur des sujets divers et une édition de la *Geographia generalis* de Varenius (Londres, 1712, 2 vol. in-8). L. S.

JURIPEBA (Bot.). Nom au Brésil du *Solanum paniculatum* L. (V. SOLANUM).

JURISCONSULTE. Personne versée dans la science du droit. En général, ce mot s'emploie pour désigner celui dont les connaissances en cette matière sont particulièrement remarquables : c'est en ce sens qu'on dit « tel avocat, tel magistrat est un jurisconsulte ». Par exception, certains textes de lois prennent le mot jurisconsulte comme synonyme d'avocat consultant, c.-à-d. donnant son avis sur une affaire litigieuse. Ainsi, l'art. 467 du C. civ. déclare que le tuteur ne peut transiger au nom du mineur que sur l'avis de trois jurisconsultes. De même l'art. 468 du C. de procéd. civ. prescrit que, en cas de partage dans une cour d'appel, on appelle pour le vider trois anciens jurisconsultes, c.-à-d. trois avocats ayant au moins dix ans d'exercice à un barreau, car on décide habituellement que le titre de jurisconsulte n'appartient qu'aux avocats qui remplissent cette dernière condition, conformément à l'art. 495 du C. de procéd.

JURISPRUDENCE. Généralités. — Science du droit. Ce mot s'emploie aussi dans deux autres acceptions moins générales : 1° pour désigner l'ensemble des décisions de justice : ainsi un recueil de jurisprudence est une collection de jugements ou d'arrêts; 2° pour désigner la solution constante qu'un certain tribunal donne à une question controversée; dans ce dernier sens, chaque ordre de juridiction a sa jurisprudence : on dira, par exemple, après avoir indiqué la solution de la difficulté, « telle est la jurisprudence de la cour de cassation; telle est la jurisprudence des cours d'appel, ou même : telle est la jurisprudence de la cour de Bordeaux ». Il est à remarquer, et cette observation a déjà été faite à propos de l'interprétation des lois, que la jurisprudence la mieux établie n'a jamais qu'une autorité morale et doctrinale; elle est un guide et une lumière pour le juge, mais elle ne le lie pas; l'art. 4 du C. civ. défend, en effet, aux tribunaux de statuer par voie de disposition générale et réglementaire. C'est ce qu'on exprime quelquefois en disant que les arrêts sont bons pour ceux qui les obtiennent, c.-à-d. que ceux qui ne sont pas parties au procès peuvent toujours espérer une décision contraire. Mais en fait la jurisprudence a une importance considérable, les tribunaux évitant, par un juste soin de leur dignité, de se contredire dans leurs décisions sur une même question. Il n'y a qu'un cas où la solution donnée par une juridiction engage une autre juridiction : c'est lorsque la cour de cassation s'est prononcée deux fois dans un même sens sur une difficulté entre mêmes parties. Dans ce cas, en vertu de l'art. 2 de la loi du 1er avr. 1837, la seconde cour de renvoi doit se ranger à son avis. — A la *jurisprudence*, c.-à-d. au droit mis en pratique, on oppose la *doctrine*, c.-à-d. le droit théorique expliqué par les auteurs. F. GIRODON.

Enseignement du droit romain. — L'enseignement du droit a varié à Rome suivant les époques et, pendant un temps assez long, les Romains ne connurent pas les écoles de droit. Au début, les pontifes, c.-à-d. certains patriciens, furent les seuls jurisconsultes; seuls, ils étaient initiés aux mystères du droit et de la procédure comme à ceux de la religion, et les préceptes religieux ou juridiques se transmettaient en secret dans le sein des familles patriciennes chargées de la garde de ces mystères. La publication de la loi des Douze Tables n'apporta pas à cet état de choses un changement aussi complet qu'on pourrait le croire au premier abord. Sans doute, la loi fut désormais connue de tous; mais la procédure des *legis actiones*, les pratiques judiciaires, les *dies fasti et nefasti* restèrent connus des seuls patriciens, qui conservèrent ce monopole avec un soin jaloux pour placer les plébéiens sous leur dépendance et les obliger à s'adresser à eux toutes les fois qu'ils devaient ester en justice. C'est seulement en 450 de Rome que le *jus flavianum* et en 552 de Rome que le *jus ælianum*, contenant tous ces secrets, furent publiés, et alors, la procédure étant connue de tous, les patriciens perdirent les derniers restes de leur monopole; le droit rompit les attaches qui le liaient à la religion, et on vit apparaître, sous les noms de *jurisconsulti*, *consulti*, *prudentes*, *jure prudentes*, des hommes, patriciens ou plébéiens, qui s'adonnèrent tout spécialement à l'étude et à la pratique du droit. Cicéron nous apprend (*Pro Murena*, 9) que l'office de jurisconsulte se ramène à quatre points principaux : *respondere*, donner son avis sur les questions de droit ou de fait qui lui sont soumises; *cavere*, faire connaître les procédures à employer pour sauvegarder son droit en justice; *agere*, assister le client devant le magistrat ou devant le juge; *scribere*, donner des consultations écrites ou composer des ouvrages de droit. Cicéron ne parle pas de l'enseignement, et cependant il est certain qu'à partir du moment où la profession de jurisconsulte avait été ouverte aux plébéiens par la divulgation des actions de la loi, ceux-ci s'étaient empressés de donner un enseignement moins secret et plus libéral que celui des patriciens. Le plébéien Tiberius Coruncanius, ayant été élevé à la dignité de grand pontife, admit tous les jeunes gens qui voulaient le suivre et assister à ses consultations, à écouter ses réponses, à l'accompagner en justice. C'était là un enseignement exclusivement pratique, comme on le voit, et qui n'avait aucun caractère officiel; ceux qui le recevaient s'appelaient *auditores*, précisément parce que leur principal rôle consistait à recevoir les avis donnés par le maître à ceux qui le consultaient. Toutefois, dès les derniers temps de la République, on vit certains jurisconsultes accorder une plus grande place à l'enseignement du droit. Ils s'occupèrent aussi de *instituere*, c.-à-d. de donner une instruction méthodique et de *instruere*, d'habituer leurs auditeurs à la rédaction des actes et des formules. Mais il ne semble pas qu'il ait déjà existé à cette époque des écoles de jurisconsultes comme il y avait des écoles de rhéteurs.

Toutefois, dès les premiers temps de l'Empire, sous Auguste, l'enseignement du droit subit une importante révolution. On vit alors paraître de véritables professeurs de droit, c.-à-d. des jurisconsultes qui firent de l'enseignement leur principale occupation. On les appela *juris civilis professores*, *legum doctores*. Il y eut probablement tout de suite des écoles de droit; toutefois, leur existence ne nous est attestée par les textes que pour l'époque des Antonins. Dès cette époque aussi, l'enseignement du droit était en grand honneur, et les plus illustres jurisconsultes s'y adonnaient volontiers. On a soutenu, sans preuves à l'appui, que pendant les premiers temps de l'Empire, les professeurs de droit étaient aussi mal vus que les rhéteurs. La fausseté de cette opinion paraît démontrée par deux faits : d'une part, comme on vient de le dire, les hommes les plus éminents s'adonnaient à cette profession; d'autre part, il était interdit aux professeurs de droit de réclamer en justice des honoraires à leurs élèves, à cause de la dignité de la science du droit. Nous savons par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, XIII, 13) qu'il existait, au temps de sa jeunesse, sous Antonin le Pieux, ou peut-être même déjà sous Adrien, deux espèces d'écoles de droit, *stationes*; les unes, *jus publice docebant*, donnaient un enseignement méthodique, théorique et abstrait; les autres, *jus publice respondebant*, résolvaient les questions de droit soulevées par la pratique. D'ailleurs, l'enseignement était partout public. On a prétendu que les professeurs de droit, désireux de donner à leurs leçons une forme à la fois littéraire et précise, ne s'abandonnaient pas à l'improvisation; à l'exemple des rhéteurs, ils auraient rédigé à l'avance leurs cours et en auraient ensuite donné lecture à leurs auditeurs; les Commentaires de Gaius ne seraient autre chose que les leçons écrites de ce grand maître. C'est toutefois là une pure conjecture qui a pour tout fondement l'imagi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nation de son auteur. Les écoles de droit établies à Rome paraissent avoir été placées à proximité des bibliothèques publiques. D'ailleurs, à l'époque classique et jusqu'au Bas-Empire, la liberté de l'enseignement du droit fut complète : chacun pouvait fonder une école ou s'y faire attacher comme professeur. Le *jus respondendi* avait, au contraire, été l'objet de réglementations impériales. Toutefois, tout professeur de droit devait faire une déclaration à l'autorité publique de sa profession, s'il voulait jouir des privilèges qui y étaient attachés. A Rome, les professeurs de droit étaient dispensés d'être tuteurs ou curateurs; mais cet avantage était refusé aux professeurs des provinces. Partout les professeurs de droit étaient exempts des charges imposées aux *municipes* et aux *incolæ*, c.-à-d. des charges qu'on subissait à raison du lieu de son origine ou de son domicile. Les professeurs étaient rémunérés, non pas par l'Etat, mais par leurs élèves; il leur était toutefois interdit, on s'en souvient, de réclamer leurs honoraires en justice. A partir des Antonins, les étudiants jouirent des mêmes immunités que les professeurs, à la condition de se déclarer, eux aussi, à l'autorité compétente, c.-à-d., d'après certains auteurs, à un employé du *præfectus Urbi* à Rome, d'après d'autres, au *prætor tutelaris*. Ces étudiants suivaient les cours théoriques, prenaient part aux exercices pratiques, assistaient leurs patrons dans la préparation des affaires, siégeaient même, dès qu'ils avaient acquis une certaine expérience, comme assesseurs des magistrats et des juges. Un grand nombre de professeurs nous sont connus, et il en est même dont les écrits sont, en partie, parvenus jusqu'à nous : Labéon, Sabinus, Cassius, dans les premiers temps de l'Empire; Javolenus, Julien, Pomponius, Mæcianus, Scævola, Gaius, qui enseignèrent le droit entre les règnes de Vespasien et d'Antonin le Pieux; Papinien, Saturninus, Tryphoninus, Paul, Marcien, Florentin, Ulpien, Modestin, à l'époque de Septime Sévère. Au point de vue des doctrines et des tendances, ces jurisconsultes se divisaient en deux classes : les *Proculiens* et les *Sabiniens* (V. ces mots). Sous cette période classique, les écoles de droit étaient sans doute publiques, mais elles n'avaient aucun caractère officiel.

Au Bas-Empire, l'enseignement du droit subit une dernière transformation; à une époque difficile à préciser, il y eut des écoles officielles de droit dont les maîtres furent nommés et payés par l'Etat et sur lesquels l'empereur exerçait une active surveillance. Il est probable qu'il y eut à Rome une école publique impériale destinée aux *studia liberalia* avant que cet enseignement fût créé à Constantinople; mais nous ne connaissons pas son organisation, tandis que la constitution de l'an 425, due aux empereurs Théodose II et Valentinien III et qui créa cette école à Constantinople, est parvenue jusqu'à nous (const. 3. C. Th., *De Studiis liberalibus*, XIV, 9). Cette constitution défend à tous autres qu'aux professeurs de l'Etat d'enseigner dans les écoles impériales; les professeurs privés ne peuvent donner des leçons qu'à leur domicile, sous peine d'être notés d'infamie et expulsés de la ville. Les empereurs veulent que la nouvelle école de Constantinople comprenne dix grammairiens et trois rhéteurs pour l'enseignement de l'éloquence romaine, dix grammairiens et cinq sophistes pour la littérature grecque, un professeur de philosophie et deux professeurs de droit. Il est interdit à ces professeurs de l'Etat de donner un enseignement privé sous peine d'être déchus de leurs privilèges. Ces privilèges continuent à consister dans la dispense des charges publiques; en outre, à l'avenir, les professeurs officiels pourront obtenir la dignité purement honorifique de comte au bout de vingt ans d'exercice. La constitution précitée charge le Sénat de la nomination des professeurs, mais cette nomination doit être confirmée par l'empereur. Les noms des professeurs de ces écoles de Rome et de Constantinople ne sont pas parvenus jusqu'à nous. C'est qu'en effet, à cette époque, l'enseignement et la science du droit étaient tombés dans un complet état de décadence. Dans la constitution *Omnem* (on a l'habitude de la placer en tête des éditions du Digeste), destinée à réorganiser l'enseignement du droit, Justinien nous apprend comment cet enseignement a été donné auparavant dans les écoles officielles du Bas-Empire. Il était réparti en quatre années. On enseignait aux étudiants de première année les Institutes de Gaius, les quatre livres de l'édit prétorien, ceux qui concernaient la dot, la tutelle, les testaments et les legs et qui avaient fait la matière du célèbre ouvrage de Massurius Sabinus sur l'édit prétorien intitulé *Libri tres de jure civili*. La seconde année était entièrement consacrée à l'étude du droit prétorien. Pendant la troisième année, les étudiants complétaient cette étude en reprenant la théorie des choses et la procédure dans les parties qui avaient été négligées; ils abordaient ensuite l'étude des Réponses de Papinien. Pendant la quatrième année, il n'y avait aucun cours; les jeunes gens étudiaient seuls les livres des jurisconsultes les plus illustres. Les étudiants de première année s'appelaient *Dupondii*, expression triviale destinée à désigner des objets de peu de valeur; ceux de seconde année, *Edictales;* ceux de troisième année, *Papinianistæ*, parce qu'ils étudiaient les réponses de Papinien; ceux de quatrième année, *Lytæ*, précisément parce qu'ils étaient dispensés de suivre les cours (*soluti*). Tous étaient soumis à une discipline assez sévère. Avant d'entrer à l'école, l'étudiant devait produire, devant les magistrats du cens, gardiens de la police et des mœurs, un certificat des juges de sa province, faisant connaître ses noms, son lieu de naissance, les noms, profession et domicile de ses parents; en même temps, il indiquait la personne chez laquelle il allait demeurer pendant la durée de ses études.

Pour donner une nouvelle impulsion aux études juridiques et un certain éclat aux écoles de droit, Justinien, par la constitution *Omnem*, ne maintint que trois grandes écoles, celles de Constantinople, de Béryte et de Rome; toutes les autres furent supprimées, notamment celles d'Alexandrie et de Césarée. La constitution de Justinien n'organise d'ailleurs que les deux écoles de Constantinople et de Béryte; il n'est parlé de celle de Rome que pour affirmer les prétentions de l'empereur contre les Barbares. La constitution *Omnem* est adressée à huit professeurs de droit, quatre de Constantinople et quatre de Béryte. Le nombre des chaires de droit, autrefois fixé à deux, on s'en souvient, avait donc été augmenté. Presque tous ces professeurs de Constantinople et de Béryte, auxquels Justinien adresse sa constitution, sont restés célèbres, surtout par la part qu'ils ont prise à la confection des œuvres législatives de cet empereur : Dorothée, professeur à Béryte, un des rédacteurs du Digeste et des Institutes; Cratinus, autre compilateur du Digeste, professeur à Constantinople; Anatole, professeur à Béryte et compilateur du Digeste; Théophile, qui a pris part aux travaux préparatoires du *Codex vetus*, du Digeste, des Institutes, et qui a laissé sur les Institutes un commentaire fameux, en langue grecque. Justinien se vante d'introduire dans l'enseignement du droit de grands perfectionnements; mais, en réalité, les changements qu'il y apporte se ramènent à peu de chose. Ainsi, en première année, au lieu d'étudier les Commentaires de Gaius, on s'adonnera à la lecture des Institutes de Justinien; elles ont sans doute l'avantage d'être au courant des changements de la législation; mais, au point de vue de la science juridique ou historique, elles sont bien inférieures à l'œuvre de Gaius. Justinien veut qu'en outre les étudiants de première année prennent connaissance des quatre premiers livres des Pandectes. En seconde année, le professeur a le choix entre deux matières : les instances judiciaires (liv. V à XI du Digeste) ou la théorie des choses (liv. XII à XIX du Digeste). Il doit ensuite aborder quatre livres à choisir parmi les matières spéciales, *libri singulares*, et de telle sorte qu'un de ces livres soit pris sur la dot, un autre sur les tutelles et curatelles, le troisième sur les testaments, le quatrième sur les legs et les fidéicommis. La troisième année comprend celle des deux premières matières de la seconde année qui n'y a pas été

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

expliquée, le livre XX du Digeste sur les hypothèques, le livre XXII sur les intérêts, les fruits et autres accessoires, le livre XXI sur l'édit des édiles, les évictions et la stipulation du double. Les matières de ces livres XX, XXI, XXII du Digeste n'étaient pas enseignées avant Justinien. En outre, l'étudiant de troisième année doit connaître toute l'œuvre de Papinien telle qu'elle est insérée et distribuée dans le Digeste. En quatrième année, l'étudiant travaille directement les matières spéciales des dix livres du Digeste qu'il n'a pas encore rencontrées. On ne lui donne pas de leçons sur ces matières; mais un professeur lui enseigne les quatorze derniers livres du Digeste; de sorte qu'à la fin de cette quatrième année, l'étudiant connaît l'ensemble de cette immense compilation. La cinquième année est consacrée à l'étude des constitutions impériales; mais l'élève est assez fort pour travailler seul; aussi n'est-il plus astreint à suivre aucun cours.

L'étude du droit romain n'a jamais été complètement suspendue en Italie. Dès les premiers temps qui ont suivi l'apparition des Barbares, entre les années 438 et 455, c.-à-d. sous le règne de Valentinien III, on a rédigé les Sommaires du Code théodosien, aujourd'hui connus sous le nom de Sommaires du Vatican. L'*Interpretatio* du Bréviaire d'Alaric a été empruntée à des travaux antérieurs qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous et qui témoignent de la persistance de l'étude du droit romain. On a même soutenu que la rédaction des Commentaires de Gaius en deux livres ne serait pas l'œuvre des commissaires chargés par le roi Alaric de rédiger un code à l'usage de ses sujets gallo-romains et qu'elle aurait été faite avant eux à l'usage des étudiants en droit. Ce qui est certain, c'est que l'école de droit de Rome existait encore au VIe siècle, car un édit d'Athalaric fixe les honoraires de ses professeurs, et nous possédons de cette école un monument très important, connu sous le nom de Glose de Turin, écrit probablement entre les années 543 et 546. L'excellence des définitions et la précision du langage prouvent que l'école de Rome avait conservé une méthode pure et une forme élégante, tandis que celle de Constantinople pratiquait le style byzantin. Aussi cette vieille glose a-t-elle obtenu un grand succès; on s'en est servi jusqu'au XIIe siècle pour l'étude du droit romain. Au XIe siècle, appartiennent les scolies et *Paratitla* sur Julien, un *Dictatum* et la *Collectio de tutoribus*. Enfin le *Tractatus de actionum varietate* se rattache peut-être aussi à l'école de Rome; mais on est loin de s'entendre sur l'époque de sa rédaction, car certains jurisconsultes la font remonter au VIe siècle, tandis que d'autres la placent au XIe. A partir du VIIe siècle et jusqu'au XIe, on entre dans une période très obscure. Qu'est devenue la science du droit romain en Occident, notamment en Italie et en France? Dans un ouvrage qui restera à jamais célèbre, l'illustre Savigny a soutenu qu'en Occident, sans tomber dans un oubli complet, et tout en continuant d'être cité dans la pratique, le droit romain avait cessé d'être l'objet d'études vraiment scientifiques. Mais, de nos jours, cette doctrine a été vivement attaquée; d'après certains savants, l'étude du droit romain a persisté en Italie et même en France pendant cette première partie du moyen âge, et il existait même dans ces pays des écoles où se donnait un enseignement doctrinal sérieux. On a même fait des gloses avant les glosateurs, et quelques-unes, a-t-on dit, seraient même dignes de l'école de Bologne. Il y a là, à notre avis, une évidente exagération. Les écrits de cette époque reculée, parvenus jusqu'à nous, sont souvent de dates incertaines; mais il n'en est pas un seul qui présente un caractère scientifique sérieux. Ce sont, en général, des gloses purement grammaticales, souvent inintelligibles, parfois même ridicules. Enfin, ces travaux écrits portent toujours sur les Institutes ou sur le Code; pas un ne concerne le Digeste. Il est fort possible que les praticiens aient connu le Digeste et ne s'en soient pourtant pas servi précisément parce qu'il contient souvent des principes purement théoriques et qu'il entre dans de minutieux détails.

Mais, malgré la nullité de tous ces travaux écrits, il existait dans certaines écoles un enseignement de droit romain d'une valeur incontestable; il n'était pas donné spécialement en vue des besoins de la pratique, mais avait encore un objet plus élevé et purement théorique. On en a la preuve par les écrits de certains canonistes. Le droit romain était sérieusement enseigné à l'abbaye du Bec en Normandie; il avait probablement pour base le Bréviaire d'Alaric auquel on joignait quelques autres sources. Yves de Chartres, qui étudia dans cette célèbre abbaye, cite volontiers dans ses écrits les Institutes, le Code et certaines parties du Digeste, celles qui appartiennent au *Digestum vetus*. L'école de Rome avait sans doute perdu tout son éclat au XIe siècle; mais elle avait été remplacée par celle de Ravenne, qui occupa le premier rang jusqu'au XIIe siècle. A la même époque, prospérait aussi une école lombarde à Pavie. Les jurisconsultes de cette école se sont attachés à réunir des collections d'édits des rois lombards et des capitulaires; quelques-uns se sont consacrés aux formules. D'ailleurs, les jurisconsultes de cette école ne nous sont connus que par leurs prénoms, Guillaume, Hugue, Bonfils, etc. Il s'est aussi formé, vers le dernier tiers du XIe siècle, une école lombarde, non loin de Bologne, près de la frontière de la Romagne, dans les Etats de la comtesse Mathilde, assez probablement dans l'illustre abbaye de Nantola. Les jurisconsultes de ce temps connaissaient et étudiaient le droit romain avec un certain soin, mais ils avaient le double tort de ne pas se reporter aux sources mêmes de ce droit et de mêler ses dispositions à celles du droit canonique, aux capitulaires, aux lois lombardes ou autres. En France, l'état de la science est le même. Les travaux écrits sur le droit romain sont presque nuls jusqu'à la veille de la formation de l'école de Bologne. On ne peut même pas considérer comme de véritables études sur le droit romain les emprunts, d'ailleurs très fréquents, qui lui ont été faits par les canonistes et par les rédacteurs de formules. Mais ces emprunts prouvent tout au moins qu'il a toujours existé, dans les écoles des évêchés ou des monastères, un enseignement relativement sérieux du droit romain. Pendant la première partie du moyen âge, l'étude de ce droit avait été rattachée à la grammaire ou à la rhétorique; mais, aux XIe et XIIe siècles, il s'opéra une véritable rénovation. Le droit prit une existence à part à côté de la théologie, et les clercs s'y adonnèrent même avec une telle ardeur que le saint-siège dut intervenir et leur interdire cette étude pour qu'ils ne fussent pas distraits de la théologie. La question de l'origine des anciennes universités de notre pays n'est pas sortie de toutes les obscurités qui l'entourent. Ainsi on a affirmé qu'il aurait existé dès les temps les plus reculés, à Orléans, une école de droit où l'on aurait enseigné la législation romaine; d'autres prétendent, au contraire, que cette école daterait seulement de l'époque à laquelle une bulle du pape Honorius III défendit l'étude du droit romain à l'université de Paris. La première opinion paraît préférable, car dans un procès engagé au IXe siècle entre l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et celle de Saint-Denis, il est déjà parlé de la présence aux plaids de docteurs en droit d'Orléans et de la province de Gascogne. L'importance des études juridiques consacrées au droit romain à cette époque est attestée par des écrits tels que le *Brachylogus*, le *Livre de Tubingue*, le *Petrus*. En Normandie et en Angleterre, l'étude du droit romain n'était pas non plus négligée, et elle jeta même un certain éclat sous les règnes de Henri Ier et d'Etienne. Mais souvent il est impossible de savoir si les jurisconsultes dont les travaux datent de ce temps écrivaient en Normandie ou en Angleterre; le problème est d'autant plus insoluble, que parfois on ignore jusqu'aux noms de ces légistes. Aussi, pour se tirer d'embarras, dit-on que les écrits de ces jurisconsultes, tels que l'*Ulpianus de edendo*, un traité *De Actionum varietate*, la *Summa decreti lipiensis*, la *Practica legum et actionum* de Guillaume de Longchamp appartiennent à l'école anglo-normande.

On remarquera qu'en Normandie, comme dans le reste

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la France, en France comme en Italie, le droit romain s'était en partie conservé pendant la première période du moyen âge sous l'influence de l'Eglise. On le cultivait dans les monastères et on l'appliquait dans les juridictions ecclésiastiques. Il ne faut pas non plus oublier que le droit romain était resté la loi commune en Italie et dans le midi de la France. Mais, si le droit romain vivait, il ne prospérait pas. C'est seulement au XIIe siècle que son étude prit tout à coup en Italie un nouvel essor. Ce fut la conséquence naturelle de l'état florissant où se trouvait alors ce beau pays. Pendant des siècles, l'Italie avait été courbée sous le joug de la domination étrangère. A partir du Xe siècle, elle avait commencé à respirer librement; ses villes jouissaient d'une sérieuse indépendance et même d'une véritable souveraineté, grâce à un régime municipal fortement organisé; la papauté était devenue le centre d'attraction de l'Europe occidentale; le commerce et l'industrie avaient pris un développement inconnu depuis des siècles et faisaient, de toutes parts, affluer la richesse dans les villes. Il est tout naturel qu'au milieu de ce mouvement général la science du droit ait pu se réveiller sans effort. Les écoles de droit, qui n'avaient jamais complètement disparu, soutenues par de puissants protecteurs, entrèrent dans une vie nouvelle. La célèbre comtesse de Toscane, la princesse Mathilde, la femme la plus distinguée de son temps, voulant imprimer une nouvelle activité à l'enseignement du droit romain, choisit un homme déjà parvenu à une certaine réputation, Irnérius, et lui donna une chaire à l'université de Bologne. Irnérius professa avec un éclat extraordinaire et composa des ouvrages importants qui ouvraient une voie nouvelle. Sa renommée ne tarda pas à se propager dans toute l'Europe, et des jeunes gens avides de science vinrent de tous les pays écouter les leçons du maître qui faisait la gloire de Bologne. Les Français arrivaient par les Alpes Pennines, les Allemands traversaient les Alpes Rhétiques et les Espagnols débarquaient à Gênes ou à Livourne. Irnérius devint ainsi le fondateur de la grande école des glossateurs. Ce n'est pas à dire que sa méthode d'enseignement fût tout à fait nouvelle ; elle consistait à écrire des résumés ou à expliquer brièvement un texte au moyen d'une simple annotation. Ce système, déjà pratiqué depuis plusieurs siècles, n'avait toutefois jamais été soumis à une méthode rigoureuse. Irnérius, le premier, et ses successeurs immédiats lui donnèrent un caractère vraiment scientifique. Parmi eux, il en est quatre qui sont restés célèbres sous le nom des quatre docteurs : Bulgarus, Martinius, Jacobus, Hugo. On peut encore citer Azon, Hugolinus, Rogérius, Cyprianus, Placintinus et surtout le célèbre Accurse, qui composa une glose générale au moyen d'un choix fait parmi celles de ses prédécesseurs. Mais à partir d'Accurse commence la décadence pour l'école des glossateurs, bien qu'on puisse encore citer un grand nombre d'autres noms que Savigny a soigneusement relevés dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*.

A la méthode des glossateurs et par esprit de réaction contre elle, on ne tarda pas à opposer celle des bartolistes ainsi appelée du nom de son inventeur Bartole. Son école, au lieu de suivre, comme celle des glossateurs, dans ses explications exégétiques ou même dans ses traités, les textes du droit romain, s'en affranchissait facilement, les perdait volontiers de vue, construisait des doctrines souvent originales, mais par cela même étrangères au droit romain. En réalité, l'école de Bartole en était revenue, avec plus de science et d'habileté d'ailleurs, et en outre, sous la forme de la scolastique, à une méthode assez semblable à celle qui était pratiquée avant les glossateurs. On s'éprit, en France comme en Italie, de la méthode de Bartole, qui laissait plus de liberté à l'intelligence en la dégageant de l'attache servile au texte. Mais le succès de Bartole ne devait, lui aussi, avoir qu'un temps. L'occasion se présenta de combattre cette méthode à la renaissance des lettres. Le XVIe siècle a été celui des révolutions dans l'ordre juridique et judiciaire, comme dans l'ordre religieux, philosophique, littéraire et artistique. Les jurisconsultes français ont pris une large part à ce grand mouvement intellectuel du XVIe siècle, qui a donné à la France le premier rang dans la science du droit comme dans les lettres et dans les arts. Pendant le moyen âge, la première place avait appartenu, sans aucune contestation possible, aux deux grandes écoles italiennes d'Accurse et de Bartole. Au XVIe siècle, l'Italie passa au second rang; mais d'ailleurs l'école de Bartole, avec ses procédés scolastiques et ses systèmes souvent aventureux, fut attaquée en Italie comme en France. Alciat y fit comprendre la nécessité des études littéraires et historiques. Comme tout innovateur, il rencontra une vive opposition; mais soutenu par des philologues, tels que Policien, Laurent Valla et leurs émules, Alciat attira à son école un certain nombre de disciples qui ne tardèrent pas à devenir des maîtres, Ferretus, Marianus, Socinus, Torelli, Muretus, Pancirole. En France aussi, on ne voulait plus de ces subtilités de la scolastique; on avait reconnu les dangers qu'il y avait à fondre le droit romain dans la législation féodale et les coutumes: on voulait revenir au classique dans le droit comme dans la littérature. A cet effet, il fallait dégager les œuvres des jurisconsultes romains de tout ce que le moyen âge y avait ajouté et rétablir les textes dans leur pureté primitive. On avait reconnu aussi que l'étude de la littérature, de l'histoire, de la philosophie antique, jetait un jour tout nouveau sur des institutions ou des lois jusqu'alors mal comprises. L'enseignement d'Alciat à Bourges eut un grand retentissement; il prépara la fondation de l'école exégétique et historique dont Cujas a été le plus illustre représentant. Ce fut l'université de Bourges qui devint la capitale et le centre de cette activité scientifique, grâce à la duchesse de Berry, Marguerite, fille de François Ier, qui avait hérité de son père de l'amour des lettres et des sciences. Les autres universités de France suivirent le même exemple, mais sans jamais parvenir à grouper autour d'elles autant de noms célèbres que celle de Bourges. Il arrive assez souvent qu'un même nom appartient à plusieurs centres scientifiques; cela tient à ce qu'au XVIe les professeurs passaient facilement d'une université dans une autre; tantôt ils étaient appelés par la munificence d'un prince ami des sciences, tantôt ils venaient demander un refuge contre les dangers que leur faisaient courir les guerres civiles. Il leur arrivait même d'aller enseigner à l'étranger, et plus d'un de nos grands jurisconsultes du XVIe siècle est resté célèbre par l'enseignement qu'il a donné en Allemagne. A Bourges, le nom de Cujas domine tous les autres. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître sa vie et ses travaux (V. CUJAS). Retenons seulement que Cujas a été et est resté, pour la France comme pour l'étranger, le modèle de l'exégèse. Il possède au suprême degré l'art d'expliquer un texte, de le rendre clair, d'en faire sortir toutes les conséquences qu'il comporte, de le rapprocher d'autres dispositions semblables ou différentes, le tout sous une forme toujours très nette, facile à lire, parfois même élégante. Il ne s'agit plus d'écrire de simples gloses; ce sont de véritables traités exégétiques qui remplacent les annotations d'Accurse et de ses disciples. Il importe surtout de se débarrasser de la forme scolastique et de reconstituer le droit romain dans toute sa pureté.

Aussi Cujas et son école sont-ils les ennemis acharnés de tout ce qui touche par un côté quelconque à la méthode synthétique appliquée à l'étude du droit romain. Ils n'accusent pas les bartolistes d'avoir écrit des traités didactiques, car les glossateurs, eux aussi, avaient composé des ouvrages de cette nature, mais ils n'avaient recouru à cette forme que pour des matières sur lesquelles le plus souvent le droit romain faisait à peu près défaut, notamment pour la procédure civile ou criminelle. Les bartolistes, au contraire, avaient étendu la sphère d'application des traités didactiques et avaient eu surtout le tort de mêler le droit romain aux autres branches de la législation, au droit féodal et aux coutumes. C'est ce second fait que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Cujas reprochait aux bartolistes. Ceux qui restèrent de son temps fidèles à la méthode synthétique, Doneau et Duaren, tous deux jurisconsultes d'un grand mérite, ont échappé à ce reproche; ils ont composé des traités synthétiques de pur droit romain. A côté de Cujas, représentant de la méthode exégétique, de Doneau et Duaren, représentants de l'autre méthode, l'université de Bourges peut encore citer, mais en les plaçant au second rang, Baron, qui a laissé de nombreux travaux exégétiques et que Cujas appelait le Varron de la France; Baudoin, non moins célèbre par ses écrits que par son refus à Henri III, alors duc d'Anjou, d'écrire l'apologie de la Saint-Barthélemy; Boyer, le premier éditeur de l'*Epitome* des Novelles de Julien et qui, malgré sa prédilection pour le droit romain, a aussi beaucoup étudié le droit canonique, la législation des Barbares et les coutumes du Berry; Leconte, d'une érudition telle, qu'au dire de Cujas on ne le quittait jamais sans avoir appris; Rebuffy et Roussard, ce dernier connu par son édition du *Corpus juris civilis*. Tous ces jurisconsultes sont loin d'être d'une égale valeur, mais ils n'en ont pas moins formé au XVIe siècle un groupe vraiment remarquable à l'université de Bourges; les autres universités ne viennent qu'à une grande distance; quelques-unes peuvent cependant citer des noms de jurisconsultes restés célèbres.

L'université de Paris était demeurée étrangère au droit romain jusqu'au XVIe siècle et depuis le XIIe. Une bulle du pape Honorius III avait défendu l'étude du droit romain pour protéger celle de la théologie. Au XVIe siècle, on réclama contre cette exclusion. Ramus reprochait à la faculté des décrets d'être trop scolastique et d'avoir un enseignement trop limité, et les professeurs eux-mêmes se joignirent au mouvement général qui se produisit pour demander l'introduction du droit romain. Un arrêt du parlement de 1568 fit droit à cette requête. Mais quelques années plus tard l'art. 69 de l'ordonnance de Blois, rendue en mai 1579, reproduisit de nouveau la défense d'enseigner le droit romain à Paris et cette prohibition ne fut levée qu'en 1679. Le droit romain ne fit donc au XVIe siècle qu'une courte apparition à Paris. Après l'université de Bourges, c'est sans contredit celle de Toulouse qui se distingue le plus à cette époque, avec les noms de Coras, très renommé dans son temps pour sa science; de Forcadel, qui a eu le tort, d'après certains historiens, de battre Cujas dans un concours, fait qui lui a valu la réputation de bartoliste contre laquelle protestent ses écrits; de Grégoire, connu par son *Syntagma juris universi;* de Janus a Costa, dont le commentaire sur les Institutes est resté célèbre et a eu l'honneur d'être édité par Cujas; enfin de Maran qui a fait en français une réponse à l'*Antitribonien* et d'Hotman qui a écrit des *Paratitla* sur quarante-deux livres du Digeste. A la différence de Bourges et de Toulouse, les autres universités de France, malgré l'éclat incontestable de leur enseignement, n'arrivent pas à grouper plusieurs noms célèbres; tout au plus parviennent-elles à en citer un ou deux, et encore sont-ils parfois d'origine étrangère : à Valence, Bonnefoi, que Cujas tenait en haute estime; à Grenoble, Govea, d'origine portugaise, connu par sa controverse avec Ramus pour la défense d'Aristote; à Pont-à-Mousson, dont l'université avait été fondée le 5 déc. 1572 par bulle pontificale et confiée aux jésuites, Pierre Grégoire et surtout Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais qui enseigna aussi à l'université d'Angers; à Dole, Barthélemi Cinus; à Montpellier, Jacques Rebuffe et Pierre Rebuffe; à Orléans, Robert, surtout connu par ses vives et injustes attaques contre Cujas.

Cette belle renaissance de la science du droit au XVIe siècle ne s'est pas produite seulement au sein des universités qui venaient d'être créées ou reconstituées; elle a été beaucoup plus générale et s'est manifestée avec un aussi vif éclat au palais. Les hommes de la loi de la pratique, magistrats et avocats, se sont adonnés, à cette époque, à l'étude du droit romain et même à la reconstitution de ses textes avec la même passion que les savants des universités. Ce fait ne s'est pas reproduit dans la suite, et le droit romain n'a plus été cultivé que dans les écoles. Au XVIe siècle, François de Conan, seigneur de Coulan et de Rabestan, maître des requêtes, écrit un ouvrage systématique sur le droit romain (*Commentarii juris civilis*); Barnabé Brisson, d'abord avocat au parlement de Paris, puis président à mortier, du Faure de Saint-Jory, premier président du parlement de Toulouse, Mornac, avocat au parlement de Paris, Denis Godefroy, les deux Pithou, Jean Dutillet, évêque de Meaux, se sont illustrés par des travaux scientifiques ou par des publications de textes.

Après ce magnifique épanouissement de la science du droit au XVIe siècle, nous tombons en pleine décadence dès le siècle suivant. On peut citer encore les noms de Jacques Godefroy, même celui de Domat, bien que les travaux de ce dernier jurisconsulte se rattachent plutôt à la philosophie du droit. Les autres ne sont que des élèves de Cujas et ils restent à une grande distance de leur maître, en s'écartant de la rigueur de sa méthode classique. Le code du président Favre est une œuvre de pratique plutôt que de science; le droit romain y est sacrifié et ne sert qu'à expliquer les besoins de la pratique. D'Espeisses s'attache aussi dans ses œuvres à accommoder le droit romain au droit français, et ce tort s'accentue encore davantage dans les œuvres de Claude Henrys. On reprenait donc les défauts que Cujas avait si amèrement reprochés aux bartolistes. Les travaux purement scientifiques sur le droit romain deviennent de plus en plus rares et n'ont qu'une valeur secondaire; on s'en tient le plus souvent au commentaire des Institutes; on n'ose plus s'attaquer au Digeste ni aux sujets qui exigent une vaste érudition. Hauteserre n'écrit le plus souvent que des résumés. Dans les universités françaises, l'enseignement du droit romain est également en pleine décadence. Nous en donnerons un seul exemple : l'enseignement du droit romain étant encore interdit à Paris, les jeunes gens des familles parisiennes, qui voulaient être avocats ou magistrats, se rendaient dans une des universités les plus voisines de la capitale, le plus souvent à Reims ou à Orléans. On y trouvait des docteurs régents qui, moyennant de beaux deniers comptants, faisaient connaître à l'avance les questions de l'examen; l'épreuve devenait ainsi inutile et ridicule à la fois. On attribuait à ces examinateurs cette parole cynique : *Sumamus pecuniam et mittemus asinum in patriam.* La partie de l'examen la plus difficile, c'était le voyage, dans un temps où les communications n'étaient pas faciles, ni les routes sûres. D'énergiques réclamations finirent par s'élever de tous côtés, même de la part des universités qui délivraient ces diplômes sans valeur. On pensa que les examens deviendraient plus sérieux et que les études du droit romain prendraient plus de vie si l'université de Paris avait le droit d'enseigner la législation romaine. Un édit du mois d'avril ordonna qu'à l'avenir les leçons publiques du droit romain fussent rétablies dans l'université de Paris. Le roi voulait même que le droit français contenu dans les ordonnances et dans les coutumes y fût publiquement enseigné. Le professeur de droit français, M. de Launay, ne fut pourtant nommé qu'en 1680. Sa première leçon fut une révolution : il enseigna en français, tandis que les autres cours se faisaient, comme par le passé, en latin, et, pour justifier cette innovation, il fit remarquer que notre langue valait bien celle des Romains. Ce qu'il avait dit de la langue, il le répéta pour le droit. Dans la même leçon il s'attacha à élever au premier rang le droit coutumier, législation vraiment nationale et à abaisser le droit romain, législation étrangère et d'un autre âge qui a besoin d'être soutenue par le droit français.

La cause du droit romain était définitivement perdue en France. Désormais on ne le servira plus par désintéressement scientifique, mais on se servira de lui pour étudier le droit français. Magistrats et avocats ont abandonné le droit romain ou ne s'en occupent plus que par accident, comme par exemple Bretonnier dans son *Recueil alpha-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bétique des principales questions de droit, et Furgole, dans ses estimables traités sur les donations, les testaments, les substitutions, etc. Claude Serre, qui était cependant professeur à Montpellier, adopta la même méthode dans ses *Institutions du droit français suivant l'ordre de Justinien*. Le droit romain théorique est à peu près complètement abandonné. Tout au plus peut-on citer une *Histoire du droit romain* de Claude de Ferrière, professeur en droit à Reims, quelques monographies d'Antoine Bouchaud, l'*Histoire de la jurisprudence romaine* de Terrasson et en dernier lieu les *Pandectes* de Pothier. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, ce sont la Hollande d'abord et l'Allemagne ensuite qui occupent le premier rang pour l'étude du droit romain.

Parvenue au XVIIe siècle au rang d'une des premières puissances maritimes de l'Europe, la Hollande avait eu la sagesse d'employer une partie de ses richesses à fonder ou à doter des universités et l'on vit au XVIIe siècle les étudiants de toutes les nations de l'Europe accourir à Leyde, Utrecht, Grœningue, Deventer, Nimègue, comme ils s'étaient rendus au moyen âge en Italie et au XVIe siècle en France. D'ailleurs, cette école hollandaise s'inspirait des procédés de la grande école française par une connaissance approfondie de l'antiquité et de l'archéologie, par la culture de la philologie, par la clarté et l'élégance du style, par la publication d'un grand nombre de textes du droit romain antérieurs à Justinien. Ses maîtres se partageaient entre la méthode exégétique et la méthode dogmatique. Au XVIIe siècle, la Hollande peut citer avec orgueil au premier rang Bynkershœck, Noodt, Schulting, Vinnius et surtout Voët, qui a joui d'une réputation extraordinaire dans toute l'Europe. Au dernier rang se placent Brinckmann, Ulrich Uber, Van Leeuwen, Perizonius, Wissenbach. Au XVIIIe siècle, les grands noms sont beaucoup plus rares et on ne peut guère relever que Westenberger dont les manuels eurent une grande vogue, même en Allemagne. A cette époque, c'est l'Allemagne qui occupe le premier rang. Dès le XVIe siècle, l'enseignement du droit romain était fort apprécié dans ce pays, mais il y était donné en partie par des jurisconsultes français. Ainsi Donneau enseigna à Heidelberg et à Altorf; Dumoulin à Tubingue; Denis Godefroi à Heidelberg et à Bâle; Hotmann, Balduin, François Pithou, Pacius, à Heidelberg; Scipio Gentilis à Altorf. Le bartolisme, refoulé par l'école française, s'était réfugié en Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles. Les jurisconsultes de ces temps n'étudiaient le droit romain que pour les besoins de la pratique ; aussi les appelait-on des *romano-germanici*. Ils ne publièrent que des commentaires exégétiques très détaillés ou des recueils de décisions pratiques. Parmi eux on peut citer Treutlerus et son rival Bachovius ; Mevius dont les décisions sont restées célèbres ; Strauch qui a le mérite d'une bonne latinité ; Schilter dont les *Exercitationes ad Pandectas* sont restées célèbres ; Lauterbach qui a écrit un *Collegium theoritico practicum* fort connu dans la pratique de ce temps ; Brunnemanus et son gendre Samuel Stryck. C'est seulement à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'école allemande s'est dégagée des préoccupations de la pratique pour se donner entièrement aux intérêts de la science. Il s'opéra alors une véritable révolution dans l'étude du droit romain. La langue allemande commença à remplacer l'idiome latin ; la méthode scolastique a été définitivement mise à l'écart ; l'histoire et la philosophie ont été cultivées ; l'étude critique des textes a été faite avec soin et parfois même on a remonté aux principes philosophiques du droit. C'est ce qui a permis aux jurisconsultes allemands de prendre au XVIIIe siècle la première place dans l'étude du droit romain sans s'élever d'ailleurs au rang incomparable auquel étaient parvenus les jurisconsultes français du XVIe siècle. L'Allemagne ne peut citer, même au siècle dernier, un seul nom capable de rivaliser avec celui de Cujas, mais elle s'honore à juste titre des noms d'Heineccius, dont la vogue a été européenne grâce à sa latinité élégante, à sa remarquable clarté, à une incomparable fécondité ; de Bach, jurisconsulte fort lettré, qui a écrit une des premières histoires du droit romain ; de Hellfeld, dont la *Jurisprudentia forensis* a servi de point de départ aux *Commentaires* de Glück.

Au XIXe siècle, l'Allemagne s'est maintenue au premier rang, et on peut même dire que ses jurisconsultes contemporains ont singulièrement dépassé ceux du siècle précédent. L'activité scientifique des universités appliquée au droit romain s'est répandue dans toutes les directions, éditions savantes de textes, études historiques, traités dogmatiques, commentaires exégétiques, ouvrages pratiques. Ces derniers sont, à notre avis du moins, ceux qui présentent le moins de valeur au point de vue purement scientifique. Ils ont sans doute l'avantage de faire connaître aux praticiens les parties du droit romain qui sont encore aujourd'hui en vigueur et seront observées jusqu'au jour encore peut-être lointain où l'empire d'Allemagne sera doté d'un code civil uniforme, mais ils ont le tort de ne faire connaître le droit romain que d'une manière tout à fait incomplète et parfois même de le défigurer. Les traités méthodiques et didactiques sont plus conformes à l'esprit germanique que les commentaires exégétiques ; aussi ont-ils paru en grand nombre durant ce siècle, tandis qu'on ne peut guère citer comme travail important, écrit d'après la méthode de Cujas, que l'œuvre magistrale et considérable commencée par Glück et continuée de nos jours avec un grand soin. Les publications de textes sont encore plus importantes et à ces travaux s'attachent les noms de tous ceux qui ont édité successivement les *Commentaires* de Gaius. Mais ce sont surtout les études historiques consacrées au droit romain qui méritent l'attention. Une liste complète des romanistes qui ont illustré l'Allemagne serait fort longue ; nous nous bornerons à rappeler les noms les plus distingués qui sont ceux de Arndts, Baron, Gans, Glück, Holtius, Hüschke, Ihering, Keller, Lœnel, Puchta, Savigny, Schweppe, Vangerow, Voigt, Windscheid.

Dans les autres pays de l'Europe, le droit romain n'a suscité des travaux importants au XIXe siècle qu'en France, en Belgique et en Italie. A la Révolution, l'étude du droit romain a complètement disparu chez nous par le fait même de la suppression des anciennes universités ; elle n'a reparu qu'avec la création des facultés ; mais, pendant un assez grand nombre d'années, elle est restée tout à fait obscure, provoquant à peine quelques travaux de traduction ou quelques commentaires sans importance. La renaissance du droit romain a commencé avec Blondeau et Ducauroy de La Croix ; le premier est l'auteur d'une *Chrestomathie* qui avait une véritable valeur à l'époque où elle a paru ; le second a donné un enseignement éclatant et a laissé un livre sérieux sur les Institutes de Justinien. C'est surtout à partir de la seconde moitié du XIXe siècle que l'étude du droit romain a pris chez nous un vèritable essor. Nous devons à Pellat, à Demangeat et à d'autres encore des travaux exégétiques inspirés par la grande école de Cujas. Appleton, Cuq, Gide, Girard ont abordé avec succès les études historiques ; nous possédons, grâce aux patientes recherches de Dubois, une édition remarquable des *Commentaires* de Gaius; Gérardin, Giraud, Labbé, Machelard se sont illustrés par des monographies sur les parties les plus intéressantes du droit romain. Enfin les traités d'ensemble d'Accarias et d'Ortolan complètent ces listes déjà longues pour lesquelles on s'est attaché à suivre l'ordre alphabétique, le temps n'étant pas venu et les circonstances ne permettant pas encore d'opérer un classement définitif. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter qu'une réforme dans l'enseignement du droit romain serait peut-être de nature à imprimer une nouvelle impulsion aux travaux scientifiques. Il ne faut jamais perdre de vue que le droit romain appartient exclusivement à la science pure ; il n'intéresse plus nos magistrats ni nos avocats, et celui d'entre eux qui se permettrait de citer un texte de droit romain, dans un jugement ou dans une plaidoirie, ne manquerait

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pas de provoquer le sourire. Mais la place du droit romain reste marquée dans nos écoles ; seulement, à raison même du caractère essentiellement scientifique de cette branche des études juridiques, elle paraît appartenir plutôt à l'enseignement du doctorat qu'à celui de la licence. Or, jusqu'au milieu de ce siècle, il n'existait dans chaque faculté qu'une chaire de droit romain attachée aux études de licence ; à peine consacrait-on quelques leçons spéciales aux aspirants au doctorat sous le nom de conférence des Pandectes. Pour donner plus d'importance à l'étude du droit romain, on avait imaginé, sous le second Empire, de donner à cet enseignement deux années pour la licence, mais rien ne fut fait pour le doctorat. C'est en sens inverse que la réforme aurait dû être accomplie. Une année de droit romain est suffisante pour la licence, et en exiger une seconde c'était manifestement dépasser la juste mesure. L'enseignement des Pandectes réservé aux docteurs fut l'objet d'un véritable cours, mais en l'absence de toute chaire magistrale il changeait fort souvent de maître. Malgré cette organisation défectueuse, il n'en a pas moins donné d'excellents résultats à la faculté de droit de Paris, et c'est ce cours de Pandectes qui a provoqué un certain nombre de travaux importants parus sur le droit romain. La troisième République est enfin entrée dans la voie des vraies réformes, mais d'une manière tout à fait insuffisante ; elle a créé pour le doctorat une chaire de Pandectes à la faculté de droit de Paris et dans ces derniers temps on a réduit l'enseignement du droit romain destiné à la licence de deux ans à trois semestres, c.-à-d. à une année et demie. Ce n'est là qu'une demi-mesure. Il importerait de limiter définitivement l'enseignement du droit romain à une année pour les aspirants à la licence ; ceux-ci recevraient ainsi un enseignement à la fois général et historique. Aujourd'hui le troisième semestre ne sert qu'à expliquer quelques matières spéciales et on l'utiliserait beaucoup mieux s'il était réservé à une autre branche du droit. Pour en donner la preuve, il suffira de constater que, pendant ce troisième semestre placé au commencement de la seconde année, le professeur enseigne certaines matières que les professeurs de code civil n'ont pas le temps d'aborder. Quant à l'enseignement du doctorat, il devrait comporter deux cours approfondis, l'un d'après la méthode historique, l'autre d'après la méthode exégétique. Le droit romain est en effet intéressant et utile à la fois par son développement historique et par l'esprit de ses jurisconsultes. E. Glasson.

Bibl. : Enseignement du droit romain, — Mackeldey, *Histoire des sources du droit romain*, trad. Poncelet, éd. de 1829. — Puchta, *Cursus der Institutionen*, 3 vol. in-8. — Rudorff, *Rœmische Rechtsgeschichte*. — Bremer, *Rechtslehre und Rechtslehrer im rœmischen Kaiserreich ;* Berlin, 1868. — Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, trad. Guénoux ; Paris, 1839, 3 vol. in-8. — Dernburg, *Die Institutionen des Gaius ;* Halle, 1869, in-8. — Georges Flach, *De l'Enseignement du Droit chez les Romains*, thèse de doctorat présentée à la faculté de Nancy, le 26 avr. 1873. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II, p. 143, et t. IV, pp. 181, 206. — Du même, *Etude sur Gaius*, 2e éd.

JURJURA (V. Djurjura).

JURKOWSKI (Jean), poète polonais. Il vivait à la fin du XVIe siècle et au XVIIe et était bachelier de l'université de Cracovie. On lui doit un poème dramatique intitulé *le Scylurus polonais* (Cracovie, 1604). Il y met en scène, sous des noms mythologiques, trois personnages : le soldat, le noble voluptueux, le philosophe. Cette œuvre est une sorte de satire des mœurs contemporaines.

JURQUES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-sur-Odon ; 835 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Vire à Caen. Poteries.

JURUA. Rivière du Brésil, affl. dr. de l'Amazone, qui naît à la frontière péruvienne et déroule ses sinuosités à travers la forêt vierge.

JURVIELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 104 hab.

JURY. Le jury peut être défini la réunion d'un certain nombre de citoyens investis par la loi d'un pouvoir temporaire de juridiction. Tandis que le droit de juger n'appartient, en règle générale, qu'à des magistrats de profession, ayant un pouvoir de juridiction permanent, par exception, en matière de grand criminel et pour la fixation de l'indemnité en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, le législateur a voulu que la décision fût remise aux mains de simples citoyens, les jurés. L'idée de mêler les citoyens à l'administration de la justice est ancienne ; déjà les lois et les coutumes de l'époque barbare et féodale instituent des juridictions qui ne sont autres que le jury : les *boni homines*, les Rachimbourgs, le jugement par les pairs, sont des précurseurs du jury actuel. Mais l'institution disparut en France pendant des siècles : les justices royales et les parlements eurent seuls le droit de juridiction ; elle subsista, au contraire, et se perfectionna en Angleterre, où l'Assemblée constituante alla la rechercher.

L'Assemblée constituante institua deux jurys, à l'exemple de l'Angleterre : le jury d'accusation et le jury de jugement. Le jury d'accusation se composait de huit citoyens, choisis par voie de tirage au sort, sur une liste de trente noms, dressée tous les trois mois par le procureur-syndic du chef-lieu de district, et approuvée par le directoire de ce district. Ce jury, saisi par le directeur du jury ou par la partie civile, avait pour mission de décider s'il y avait lieu de renvoyer ou non l'affaire devant le tribunal criminel. Le jury de jugement, qui était un des éléments composant le tribunal criminel, statuait sur la culpabilité de l'accusé, mais n'appliquait pas la loi. Ce rôle était dévolu au tribunal criminel, composé de juges de profession. Le jury de jugement se composait de douze citoyens, choisis sur une liste dressée, tous les mois, par voie d'élimination sur une liste trimestrielle de deux cents noms, dressée par le procureur général syndic du département. Cette liste trimestrielle était elle-même extraite d'une liste générale annuelle, où tout électeur devait se faire porter. La majorité exigée pour la condamnation était de dix voix (décr. du 30 avr. 1790 ; des 16-29 sept. 1791 ; des 29 sept., 21 oct. 1791 ; 29 mai, 6 juin 1792). Le jury d'accusation a cessé d'exister depuis la promulgation du code d'instruction criminelle de 1808 ; le jury de jugement seul a été maintenu : il a du reste subi des transformations nombreuses sous les derniers régimes qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle. Il est actuellement régi par la loi du 21 nov. 1872.

Le rétablissement du jury ne s'opéra pas sans résistance : comment pouvait-on penser à investir une réunion d'inconnus, sans instruction ni éducation professionnelles, des pouvoirs redoutables autrefois remis aux juges du Châtelet et de la Tournelle ? Comment confier cette mission de juger les plus grands crimes à de simples citoyens qui, le verdict rendu, vont se perdre dans la foule, affranchis de toute responsabilité ? Auront-ils une fermeté suffisante dans la répression ? Ne se feront-ils pas les esclaves de l'opinion publique, si mobile et parfois si injuste ? Mais ces raisons cédèrent devant les considérations d'ordre supérieur, qui ont fait que le jury a été établi dans tous les pays dotés d'un gouvernement plus ou moins libéral. En effet, le juge de profession en arrive peu à peu à se forger, par une pente naturelle de l'esprit humain, des habitudes et un système d'appréciation morale des faits, absolument incompatibles avec la variété et les nuances infinies de la culpabilité individuelle ; le spectacle du crime et l'habitude de la répression endurcissent plus ou moins le cœur du juge ; la répression du grand criminel abandonnée à des magistrats risquerait d'être trop sévère. Inconvénients qui n'existent pas avec un jury : soustrait aux influences professionnelles, il juge humainement les choses humaines. De plus, au point de vue des intérêts généraux du pays, le jury prévient la trop grande concentration des pouvoirs ; il empêche les corps judiciaires de devenir trop puissants. D'autre part, il est difficile que des compagnies judiciaires échappent soit à l'action du gouvernement, soit aux passions des partis : le jury, surtout pour les délits

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'opinion et de presse, présente de plus larges garanties d'impartialité et d'indépendance. Enfin, l'attribution aux citoyens d'une des fonctions importantes de l'Etat est bien conforme aux principes qui régissent les Etats constitutionnels.

Mais si le jury, après une expérience qui a duré un siècle, doit être maintenu dans nos institutions, des réformes pourraient être introduites dans son fonctionnement. On a proposé de l'associer à l'application de la peine, en fondant ensemble, pour la délibération, les deux éléments, magistrats et jurés, qui composent la cour d'assises, La réforme préférable consisterait à abolir l'absurde disposition de l'art. 342 (dernier alinéa), du C. d'instr. crimin. Des hommes sensés ne peuvent pas se désintéresser des suites que leur déclaration aura pour l'accusé. Cela est d'autant plus vrai que les rédacteurs de la loi du 28 avr. 1832 n'ayant pas le temps de reviser, article par article, le code pénal de 1810, d'une sévérité outrée, s'en sont remis aux jurés du soin de corriger, dans chaque espèce, par une déclaration de circonstances atténuantes, la rigueur excessive du code pénal, tel qu'il existe encore. Il faut donc que les jurés connaissent la loi pénale. Aujourd'hui, c'est tantôt le président des assises, tantôt le ministère public, tantôt la défense, qui indiquent au juré la peine : mais ces indications sont presque toujours incomplètes, souvent inexactes. Il faudrait que le président remît au chef du jury, en même temps que la feuille des questions, une note indiquant la peine légale et toutes les conséquences qu'entraînerait, soit l'addition des circonstances aggravantes, soit l'admission de l'excuse ou des circonstances atténuantes. Le jury statuerait ainsi en pleine connaissance de cause et ne serait pas exposé aux surprises regrettables dont il est parfois victime.

Comment se constitue le jury ? Pour être juré, il faut une capacité suffisante, une existence considérée et respectable et enfin une indépendance complète. Dès lors, on ne peut pas s'en remettre au tirage au sort, c.-à-d. au hasard pur et simple, du soin de composer les listes des jurés. Il faut un choix raisonné : des catégories, outre qu'elles sont antidémocratiques, amèneraient des exclusions regrettables et seraient, d'autre part, impuissantes à écarter les indignes. Qui fera ce choix ? Le gouvernement ne peut s'en désintéresser, et, d'autre part, si ce sont des agents du pouvoir qui dressent les listes, il est à craindre que les noms choisis ne présentent pas toujours des garanties suffisantes d'impartialité et d'indépendance. Cette nécessité de concilier des idées, en apparence contradictoires, est la raison pour laquelle notre législation a si souvent changé, depuis un siècle, en cette matière. Chacun des régimes qui se sont succédé en France a promulgué une loi nouvelle sur la constitution du jury.

D'après la loi de 1791, tout citoyen pouvait être juré : les listes étaient dressées par le procureur-syndic du département. Sur la liste, on tirait au sort le jury de douze membres, chargé de chaque affaire. La constitution de l'an III exigea, pour être juré, l'âge de trente ans. La constitution de frimaire an VIII et la loi du 6 germinal an VIII, modifiant l'organisation politique, modifièrent aussi celle du jury : les jurés ne peuvent être pris que sur les listes départementales d'éligibles. Le code pénal, aux membres des collèges électoraux, adjoignit différentes catégories d'éligibles : les trois cents plus imposés domiciliés dans le département ; les fonctionnaires administratifs à la nomination du roi ; les docteurs et licenciés de l'une des quatre facultés ; les membres et correspondants de l'Institut, etc. (C. pén., art. 382). Sur la liste générale ainsi composée, le préfet, quinze jours avant l'ouverture de la session d'assises, choisissait soixante noms seulement : sur cette liste de soixante noms, on tirait au sort douze jurés pour chaque affaire. Le choix du jury était, en somme, aux mains du préfet.

Les lois du 2 mai 1827 et 2 juil. 1828 maintenaient la liste générale et permanente du jury, comprenant les collèges électoraux et les catégories. Dans cette liste, le préfet choisissait les noms appelés à composer la liste annuelle, sur laquelle on tirait au sort, chaque trimestre, quarante membres destinés à former la liste de la session. La révolution de 1830, en abaissant le cens électoral, augmenta la liste générale. Le décret du 7 août 1848 décida que la liste générale comprendrait tous les citoyens, âgés de trente ans, jouissant de leurs droits, sauf les illettrés et les serviteurs à gage. La liste annuelle de chaque département doit comprendre un juré par deux cents habitants. Elle est formée au moyen de listes cantonales. Dans chaque canton les jurés sont désignés par une commission composée de : 1° le conseiller général du canton, président ; 2° le juge de paix, vice-président ; 3° deux membres de chacun des conseils municipaux du canton, choisis par leurs collègues. L'élément électif avait donc une part prépondérante dans le choix des jurés.

Aussi l'Empire s'empressa-t-il de changer cette organisation du jury. La liste générale permanente est supprimée par la loi des 4-10 juin 1853 ; mais, en principe, tout citoyen âgé de trente ans et jouissant de ses droits civils et politiques, est capable d'être juré. La commission cantonale ne fait plus qu'un travail préparatoire : elle se compose du juge de paix, président, et des maires du canton ; toutes personnes à la nomination du gouvernement. Les listes dressées par elle, et comprenant trois fois plus de noms que le contingent de jurés afférent au canton, sont centralisées au chef-lieu d'arrondissement. Là, une commission, composée du préfet et du sous-préfet et des juges de paix de l'arrondissement, tous agents du gouvernement, établit la liste de l'arrondissement, qu'elle prend par voie d'élimination sur les listes cantonales. L'élément électif a donc entièrement disparu dans la formation des listes du jury : elles sont dressées par des fonctionnaires de l'ordre administratif. Ce système dura autant que l'Empire.

Le gouvernement de la Défense nationale, par un décret du 14 oct. 1870, remit en vigueur le décret de 1848. La loi qui régit actuellement le jury est celle du 21 nov. 1872 ; elle a emprunté à la loi de 1853 la formation des listes à deux degrés ; elle a diminué la part faite, par le décret de 1848, à l'élément électif, dans les commissions cantonales. Elle a donné la prépondérance à la magistrature dans la commission d'arrondissement.

Tout citoyen âgé de trente ans peut, en principe, être juré, à moins qu'il ne se trouve dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité établis par la loi. La liste annuelle du département est formée par la réunion des listes d'arrondissement, qui, elles-mêmes, s'établissent par voie d'élimination sur les listes cantonales. Un arrêté du préfet fixe, chaque année, pour chaque canton et chaque arrondissement, le contingent de jurés qu'ils doivent fournir (loi du 21 nov. 1872, art. 7). Il y a un juré par 500 hab., avec minimum de 400 et maximum de 600 par département, sauf pour la Seine, où le nombre des jurés est de 3,000 (art. 6). La commission cantonale se compose, sauf pour les communes divisées en plusieurs cantons et pour Paris, où des règles spéciales s'imposaient (art. 8 et 9), du juge de paix, président, de ses suppléants et des maires du canton, tous élus par leurs conseils municipaux (art. 8). Elle dresse, pour le canton, une liste contenant deux fois plus de noms que ne le comporte le contingent du canton : cette liste peut être consultée par le public (art. 10). Les listes cantonales sont réunies au chef-lieu d'arrondissement où le travail définitif est fait par une commission composée : du président du tribunal civil, président ; des juges de paix et des conseillers généraux de l'arrondissement, ceux-ci devant en cas de besoin être remplacés par les conseillers d'arrondissement (art. 11). Outre qu'elle éliminera nécessairement un sur deux des noms inscrits sur les listes de canton, la commission d'arrondissement a le droit de porter des noms nouveaux jusqu'à concurrence d'un quart, sur chaque liste cantonale ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

elle peut même diminuer d'un quart le contingent d'un canton et augmenter d'autant celui d'un autre canton (art. 13). Il est de plus formé au chef-lieu des assises du département une liste spéciale de jurés supplémentaires, qui est dressée directement par la commission de l'arrondissement et qui ne doit comprendre que des habitants de la ville. Elle comprend 300 jurés à Paris, 50 dans les autres départements (art. 15). Les listes d'arrondissement se centralisent au greffe de la cour ou du tribunal chargé de la tenue des assises et ce avant le 1er déc. : leur réunion forme la liste du département pour l'année suivante (art. 14). C'est de cette liste que sera extraite, tous les trois mois, la liste de session. Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, trente-six noms sur la liste du département et quatre noms sur la liste supplémentaire sont tirés au sort par le président de la cour d'appel ou du tribunal (loi du 21 nov. 1872, art. 18). Si à ce moment il sort de l'urne les noms d'un ou plusieurs jurés ayant déjà siégé pendant l'année courante ou l'année précédente, ils sont immédiatement remplacés sur la liste de session par les noms d'un ou de plusieurs jurés tirés au sort (loi du 31 juil. 1875).

Ce qui caractérise la loi de 1872 sur le jury et la distingue de toutes celles qui l'ont précédée, c'est, dans la composition des commissions cantonales et d'arrondissement, le mélange de l'élément électif (maires, conseillers généraux) avec l'élément judiciaire (président du tribunal, juge de paix) et la prépondérance qui, en définitive, y est donnée à ce second élément. Elle fut l'objet de vives attaques, lors de la discussion de la loi. Du moment, disait-on, que le jury avait été institué parce que la magistrature ne paraissait pas propre à juger un grand criminel, il y avait contradiction à faire choisir les membres du jury par des magistrats. Il y avait à craindre que la rigueur de la répression ne fût excessive, les choix se portant sur les jurés les plus enclins à la sévérité. Il y avait théoriquement du vrai dans cette critique: en fait, les craintes exprimées ne se sont pas réalisées. La rigueur de la répression n'a pas augmenté ; on a pu faire au jury plutôt le reproche contraire. Mais, dans son ensemble, l'organisation créée par la loi de 1872 a donné de bons résultats.

Bien que tout citoyen âgé de trente ans soit apte à faire partie du jury, la loi en élimine un certain nombre pour des raisons diverses : incapacité, incompatibilité, causes d'exclusion ou de dispense. Les incapacités sont énumérées dans l'art. 2 de la loi de 1872 : condamnation à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour faits qualifiés crimes par la loi ; condamnation aux travaux publics pour un militaire, condamnation correctionnelle quelconque (amende ou prison) pour certains délits entachant sa probité ou contre les mœurs (loi de 1872, art. 2, § 5), condamnation à plus de trois mois de prison pour un délit quel qu'il soit. Sont également incapables : les officiers ministériels destitués, les faillis non réhabilités, les individus en état d'accusation ou de contumace, les individus sous mandat d'arrêt ou de dépôt, les interdits, etc. Les incapacités sont perpétuelles. De plus, les individus condamnés à moins de trois mois d'emprisonnement pour un délit n'entachant pas l'honneur et la probité, et les condamnés à l'emprisonnement, quel qu'il soit, pour délits de presse ou politique, sont incapables d'être jurés pendant cinq ans. — L'art. 3 porte que les fonctions de juré sont incompatibles avec un certain nombre de fonctions politiques, administratives ou judiciaires, telles que : député, ministre, conseiller d'Etat, préfet, sous-préfet, secrétaire général, conseiller de préfecture, conseiller à la cour de cassation ou des cours d'appel, juge ou suppléant de tribunaux civil et de commerce, officier du ministère public, commissaires de police, ministres des cultes reconnus, militaires de tous grades en activité de service, etc. L'art. 4 exclut des listes les domestiques et serviteurs à gage, ceux qui ne savent pas lire et écrire en français. Enfin l'art. 5 déclare dispenser des fonctions de jurés les septuagénaires, ceux qui ont besoin pour vivre de leur travail manuel et journalier, ceux qui ont rempli les fonctions de juré pendant l'année courante ou l'année précédente. La présence d'un juré frappé d'incapacité dans un jury est une cause de nullité du verdict et de toute la procédure devant la cour d'assises ; il en est autrement pour les exclus et les dispensés des art. 4 et 5 de la loi de 1872.

Tous les trois mois, dix jours au moins avant l'ouverture des assises, le premier président de la cour d'appel ou le président du tribunal où doivent siéger les assises tire au sort, sur la liste annuelle du département, les noms des quarante jurés (36 sur la liste ordinaire et 4 sur la liste des jurés supplémentaires). La notification est faite à chaque juré par les soins du préfet, huit jours au moins avant l'ouverture de la session. Au jour fixé, les jurés doivent se transporter dans la salle des assises, et la cour procède alors à la formation définitive de la liste de session. La sanction de l'obligation de se présenter est, pour la première fois, une amende de 500 fr., pour la deuxième fois de 1,000 fr., et la troisième fois de 1,500 fr., plus l'incapacité d'être désormais juré (C. d'instr. crim., art. 396). La cour, à ce moment, raye de la liste les noms des décédés, des incapables ou de ceux qui rempliraient actuellement des fonctions incompatibles avec celles de juré. Elle statue sur les excuses qui seraient présentées (C. d'instr. crim., art. 397). Si les radiations opérées avaient pour effet de réduire la liste à moins de trente noms, il y aurait lieu de la compléter de suite à ce nombre par l'adjonction de jurés pris sur la liste des jurés de la ville, dans l'ordre de leur inscription (loi du 21 nov. 1872, art. 19). La liste de service doit comprendre au minimum trente noms. C'est sur cette liste qu'est tiré au sort le jury de chaque affaire, composé de douze jurés. C'est cette liste qui doit être communiquée à chaque accusé la veille du jour où il doit être procédé à la formation du jury appelé à le juger (C. d'instr. crim., art. 395). Le tirage au sort du jury de chaque affaire a lieu, dans la chambre du conseil, en présence de l'accusé et du ministère public (C. d'instr. crim., art. 399). A mesure que les noms des jurés sortent de l'urne, ils sont inscrits sur la liste du jury de l'affaire, à moins qu'ils ne soient récusés par l'accusation ou par la défense. Les récusations ne sont pas motivées. L'accusation et la défense ont droit à un nombre égal de récusations. Si l'affaire paraît devoir durer plusieurs jours, la cour peut ordonner l'adjonction de un ou deux jurés suppléants, qui siégeront, mais ne prendront part à la délibération et au verdict que si le nombre des jurés titulaires est à ce moment descendu au-dessous de douze (C. d'instr. crim., art. 394, 399 et suiv.). Le premier juré désigné par le sort est le chef du jury : il peut être remplacé par un juré nommé par la majorité de ses collègues. L'affaire commence dès qu'est arrêtée la liste du jury. La cour prend séance et les jurés se placent dans l'ordre désigné par le sort.

Le rôle du jury se borne à répondre aux questions qui lui sont posées par le président de la cour d'assises et dont la liste lui est remise par lui, au moment d'entrer dans la salle des délibérations. Ces questions sont rédigées de telle façon que le jury n'ait pas, autant que possible, à résoudre des questions de droit qui ne seraient pas de sa compétence, mais seulement des questions de fait. C'est ainsi que dans les questions au jury, le terme juridique est toujours remplacé par sa définition légale. Il n'est pas dit : « Un tel est-il coupable d'avoir volé ? d'avoir assassiné ? » mais : « Un tel est-il coupable d'avoir soustrait frauduleusement ? d'avoir volontairement donné la mort à un tel ? » Il y a, pour chaque accusé, une question sur le fait principal, sur chacune des circonstances aggravantes, sur chacune des excuses légales. Quant aux circonstances atténuantes, elles ne font pas l'objet d'une question spéciale aux jurés, mais ils sont obligés d'en délibérer et d'indiquer à la suite des questions le résultat de leur délibération sur ce point. La loi du 13 mai 1836, sur le mode du vote du jury au scrutin secret, lequel a lieu dans leur salle des délibérations, après

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la clôture des débats, prescrit aux jurés de voter par bulletins écrits et par scrutins distincts et successifs sur chacune des questions posées. Le chef du jury consigne les réponses sur la feuille des questions, en marge, en regard des questions. Il signe ensuite. Il lui est interdit de jamais indiquer le chiffre de la majorité. Les réponses du jury doivent, en effet, être votées à la majorité (C. d'instr. crim., art. 347). Le partage des voix doit être interprété, en général, en faveur de l'accusé : ainsi en est-il sur les questions de culpabilité, d'excuse, de circonstances aggravantes. Par exception, quant aux circonstances atténuantes, le partage des voix serait défavorable à l'accusé ; il faut qu'elles soient accordées par sept voix au moins (C. d'instr. crim., art. 347). Quand la délibération est terminée, les jurés rentrent dans l'auditoire, et le chef du jury lit à haute voix, l'accusé non présent, la déclaration du jury. Le rôle du jury est alors terminé : c'est la cour qui a la mission d'appliquer la loi pénale aux faits tels qu'ils résultent du verdict du jury. E. GARDEIL.

JURY D'EXAMEN (V. EXAMEN).

JUS DE VIANDE (V. VIANDE).

JUSCORPS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Prahec ; 255 hab.

JUSIX. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan ; 366 hab.

JUSLENIUS (Daniel), évêque en Finlande et en Suède, né à Vorino (Finlande) le 10 juil. 1676, mort à Brunbo le 17 juil. 1752. En 1707, il était secrétaire d'académie à Åbo et en 1712 il fut nommé à cette même université *linguarum professor*. Dans son discours d'inauguration, il traita : *De Convenientia linguæ fennicæ cum hebræa et græca*. Il s'enfuit de Finlande peu d'années après avec de nombreux fonctionnaires finlandais et fut nommé, en 1715, *eloquentiæ et poeseos lector* à Vesterås, où il inaugura son entrée en fonctions par un discours sur les misères des Finlandais, *De Miseriis fennorum*. En 1722, il retourna à Åbo, où il fut nommé professeur de théologie. En 1734, il est appelé comme évêque à la fois à Åbo et à Borgå et choisit Borgå. En 1742, à la suite de nouveaux troubles, il se réfugie une seconde fois à Stockholm et ne retourne plus en Finlande. En 1744, il est appelé comme évêque à Skara, où il passa les dernières années de sa vie. Juslenius était attaché aux principes de l'orthodoxie la plus rigoureuse ; comme théologien, il n'a qu'une médiocre valeur. Ses travaux d'histoire, de géographie et de linguistique finnoises ont, en revanche, une véritable importance. Les plus connus sont *Aboa vetus et nova* (1700) ; *Vindiciæ fennorum* (1703), et surtout *Finska Ordaboks försök Suomalaisen sananlugum cætus* (Stockholm, 1745), dont la majeure partie consiste en un vocabulaire finnois, traduit en latin et en suédois.

JUSQUIAME. I. BOTANIQUE. — (*Hyoscyamus* T.). Genre de Solanées, à fleurs hermaphrodites, plus ou moins irrégulières ; le calice gamosépale, pentamère, persiste autour du fruit ; la corolle est irrégulièrement campanulée. Cinq étamines alternent avec les lobes de la corolle sur laquelle elles s'insèrent ; les anthères sont biloculaires, introrses. L'ovaire, à deux loges multiovulées, devient une pyxide ; les graines renferment un embryon courbe et un albumen charnu. Les feuilles sont alternes, molles, sinuées, les fleurs solitaires ou plus souvent disposées en cymes unipares-scorpioïdes. L'espèce-type, l'*H. niger* L., est commun dans toute l'Europe, sauf dans la région polaire ; elle abonde dans la région méditerranéenne, en Orient, et elle a été introduite en Amérique. On la cultive pour l'usage médical. On lui substitue quelquefois des variétés telles que *H. agrestis* Kit. et *H. pallidus* Kit., ou des espèces telles que *H. albus* L., petite espèce annuelle, *H. aureus* L., espèce bisannuelle. Dans l'Inde on fait usage de l'*H. insanus* Stocks, très vénéneux, employé comme antiasthmatique. Dr L. HN.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Schroff et Dullenberg ont décrit chez l'homme les résultats de l'ingestion de jusquiame ; ils ont signalé la sécheresse de la gorge et de la bouche, la diminution du pouls, suivi d'une série de troubles différents : dilatation pupillaire, faiblesse musculaire, irrégularité respiratoire, etc. Les expériences de Schroff, de Laurent montrent que la jusquiame est un excellent hypnotique, supérieur à la belladone ; toutefois, Harley signale quelques cas singuliers dans lesquels la jusquiame a déterminé de l'insomnie ; la chute de la pression artérielle est plus marquée avec la jusquiame qu'avec la belladone. Laurent affirme que le délire déterminé par la jusquiame est en général beaucoup plus calme, moins persistant, s'accompagnant de troubles beaucoup moins inquiétants que celui observé dans les intoxications par l'atropine. Les deux alcaloïdes que l'on a extraits de la jusquiame, l'hyosciamine et l'hyoscine, ont été étudiés avec soin dans ces dernières années. C'est à l'hyoscine que la jusquiame doit ses propriétés mydriatiques. Il suffit d'instiller dans l'œil une goutte d'une solution d'hyoscine au centième pour obtenir une dilatation très marquée en sept à huit minutes. Son action est d'ailleurs comparable à celle de l'atropine en ce qui concerne les nerfs d'arrêt du cœur, les glandes sécrétoires, etc.

Toutes les parties de la plante sont actives, mais ce sont les semences qui renferment surtout les principes actifs. La jusquiame a été ordonnée comme succédané de la belladone. C'est ainsi que, chez les asthmatiques, on a préconisé beaucoup l'emploi de cet agent, plus maniable et fatiguant moins le cœur que la belladone. Hufeland a déjà affirmé que la jusquiame était le plus doux des narcotiques, présentant cet avantage sur l'opium de ne pas constiper. Dans les névralgies rebelles, notamment dans les névralgies de la face, on a pu observer des guérisons là où l'aconit et l'aconitine avaient échoué. Quant à l'emploi de cette substance dans le traitement des maladies mentales, malgré les observations assez nombreuses recueillies surtout en Angleterre et en Amérique, il faut réserver son appréciation. Michea, qui l'a administré à dix aliénés, dont neuf atteints de folie circonscrite avec ou sans hallucination et un seul de délire général, a obtenu six succès ! Nous croyons que l'opinion plus modeste de Brocone est aussi la plus juste : la jusquiame peut déterminer un apaisement passager des accès, mais elle ne les guérit pas. On donne les feuilles de jusquiame en poudre à la dose de 5 à 40 centigr. et plus en augmentant peu à peu.

Les feuilles de jusquiame entrent dans la préparation du baume tranquille, si souvent employé comme liniment calmant dans les familles ; on les utilise encore dans l'onguent populeum très utilisé en médecine vétérinaire et qui n'est guère prescrit en médecine humaine que dans le traitement des hémorrhoïdes. L'extrait de jusquiame et la teinture sont employés à la dose de 2 à 10 centigr. L'extrait entre dans la préparation des pilules calmantes de Méglin, qui ont eu jadis un grand succès. Aujourd'hui, on tend de plus en plus à substituer à ces préparations peu sûres les alcaloïdes cristallisés (V. HYOSCIAMINE). Dr P. LANGLOIS.

JUSSAC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. d'Aurillac ; 1,455 hab.

JUSSARUPT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux ; 476 hab.

JUSSAS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre ; 211 hab. Grottes celtiques.

JUSSECOURT-MINECOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le-Maurupt ; 371 hab.

JUSSERAND (Jean-Adrien-Antoine-Jules), diplomate et littérateur français, né à Lyon le 18 févr. 1855. Entré en 1876 dans la diplomatie, il occupa divers emplois à la direction des consulats, fut en 1880 sous-chef de cabinet du ministère des affaires étrangères et, après avoir rempli une mission en Tunisie (1881-82), devint chef du bureau des affaires tunisiennes. Conseiller d'ambassade à Londres (1887-90), il fut nommé sous-directeur à la direction politique (2 juin 1890) pour les affaires du Nord et de l'Extrême-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Orient. Outre ses thèses de doctorat ès lettres : *De Josepho Exoniensi vel Iscano* (1877, in-8) ; et *le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakespeare* (1877, in-8), M. Jusserand a écrit : *les Anglais au moyen âge* (1884, in-8) ; *le Roman anglais* (1886, in-12) ; *le Roman au temps de Shakespeare* (1888, in-12) ; *l'Epopée mystique de William Langland* (1893, in-12) ; *Histoire littéraire du peuple anglais des origines à la Renaissance* (1894, gr. in-8, t. I), etc.

JUSSEY (*Jussiacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, sur l'Amance ; 2,760 hab. Stat. de chem. de fer de la ligne de Paris à Belfort et tête de l'embranchement de Jussey à Darnieulles ; Mines de fer ; carrières de calcaire et de grès. Moulins, huileries, brasserie, tissages, filatures, tannerie, tuilerie. Voie antique. Bourg fortifié au moyen âge, défendu par un château à donjon, il fut assiégé, pris et dévasté par les Anglais en 1360, par les écorcheurs en 1437, par les Lorrains en 1475, par les Français en 1436, 1595 et 1636. Charles-Quint accorda en 1548 des franchises municipales aux habitants. La peste décima une grande partie de la population en 1635. Jussey a donné son nom à une importante maison de chevalerie comtoise qui s'est éteinte au XVIe siècle. Sous l'ancien régime il y avait dans cette petite ville un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, un couvent de capucins et un hôpital (uni à celui de Vesoul en 1696, puis rétabli en 1855). Eglise du XVIIIe siècle ; chœur ancien. Jussey a été le siège d'un district pendant toute la durée de la période révolutionnaire.

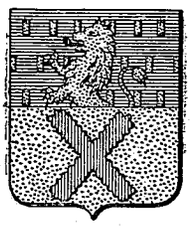

Armes de Jussey.

Armes : *coupé, au premier*, de Bourgogne-Comté, *qui est d'azur billeté d'or au lion couronné de même, armé et lampassé de gueules ; au second, d'or au sautoir écoté de gueules*, alias *d'azur à la tour d'argent accostée de deux fleurs de lis d'or.* LEX.

BIBL. : Abbés COUDRIET et CHÂTELET, *Histoire de Jussey ;* Besançon, 1876, in-8.

JUSSIE (Jeanne de), religieuse du XVIe siècle. Elle était religieuse à Genève au couvent de Sainte-Claire lorsque la Réforme fut établie. Refusant de se convertir à la nouvelle foi, elle quitta la ville le 30 avr. 1535 avec plusieurs de ses compagnes. Elle fonda à Annecy un nouveau couvent dont elle fut la supérieure. Son récit des premiers temps de la Réforme à Genève écrit à Chambéry en 1535 sous le nom de : *le Levain du calvinisme ou Commencement de l'hérésie dans Genève*, parut en 1611 avec le titre suivant : *Relation de l'apostasie de Genève.* Gustave Revilliod en a réédité luxueusement le texte primitif (Genève, 1853). E. K.

JUSSIEU (Antoine de), médecin et naturaliste français, né à Lyon le 6 juil. 1686, mort à Paris le 12 avr. 1758. Il était le fils de Christophe de Jussieu, pharmacien distingué, auteur du *Nouveau Traité de la thériaque* (Trévoux, 1708). Il succéda à Tournefort à Paris en 1708 et trouva le moyen de suffire aux exigences d'une grande clientèle et à celles que lui imposait la direction du Jardin des Plantes. Il fut admis avant l'âge de trente ans à l'Académie des sciences. A. de Jussieu publia une nouvelle édition des *Institutions* de Tournefort, un éloge de Fagon (1718), l'ouvrage posthume de Barrelier sur les plantes de la France, de l'Espagne et de l'Italie (1714) et un grand nombre de mémoires sur l'anatomie, la zoologie et surtout la botanique. Dr L. HN.

JUSSIEU (Bernard de), botaniste et médecin français, frère du précédent, né à Lyon le 17 août 1699, mort à Paris le 6 nov. 1777. Reçu docteur à Montpellier en 1720, puis à Paris en 1726, il succéda à S. Vaillant dans les fonctions de démonstrateur de botanique au Jardin du Roi en 1722, publia en 1725 une nouvelle édition de l'*Histoire des plantes des environs de Paris*, de Tournefort, et entra à l'Académie des sciences la même année. Il publia dans les mémoires de cette compagnie des travaux remarquables sur la botanique, en particulier sur les *Pilularia* et *Marsilea*, qu'il classa à côté des Fougères, et sur le *Littorella lacustris ;* ses travaux sur la zoologie sont non moins remarquables ; citons ceux sur les polypiers d'eau douce, qu'après Peyssonel il rangea définitivement parmi les animaux, tandis que le premier il reconnut la nature végétale des Corallines. Dans un petit manuscrit, qu'il communiqua du reste à Linné, il posa les premiers fondements de la *Méthode naturelle* de classification des plantes, établie plus tard par son neveu, A.-L. de Jussieu. Il laissa en outre en manuscrit un *Traité des vertus des plantes.* C'est Bernard de Jussieu qui a planté le fameux cèdre du Liban qui orne le Jardin des Plantes, qui a signalé l'un des premiers les empreintes végétales des houillères de Saint-Etienne et a le premier décrit la fleur et le fruit du caféier, envoyé à Louis-XIV et qui servit de souche à tous les caféiers des Antilles. Dr L. HN.

JUSSIEU (Joseph de), naturaliste français, frère des précédents, né à Lyon le 3 sept. 1704, mort à Paris le 11 avr. 1779. Médecin habile, savant botaniste, ingénieur distingué, il fut désigné pour accompagner La Condamine (1735) dans le voyage entrepris pour déterminer la valeur d'un arc de méridien au Pérou ; il parcourut l'Amérique méridionale pendant trente-cinq ans et ne revint en France qu'en 1771, après avoir perdu la plus grande partie de ses collections. Il était membre de l'Académie depuis 1743. C'est lui qui a introduit en France l'héliotrope. Les manuscrits qu'il a laissés font partie de la bibliothèque du Muséum. Dr L. HN.

JUSSIEU (Antoine-Laurent de), botaniste français, neveu de Bernard (V. ci-dessus), né à Lyon le 12 avr. 1748, mort à Paris le 17 sept. 1836. Il fut appelé en 1770 à professer au Jardin du Roi en qualité de démonstrateur de botanique. Dès l'année 1773, à l'occasion d'un mémoire sur les Renoncules, il exposait à l'Académie des sciences les principes de la méthode naturelle ; cette lecture détermina son admission à l'Académie. Il publia plus tard l'exposé complet de la méthode : *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita, juxta methodum in Horto Regio parisiensi exaratam, anno 1774* (Paris, 1789, in-8). Au moment de la Révolution, de Jussieu fut chargé de l'administration des hôpitaux de Paris, puis, en 1793, chargé de choisir dans les bibliothèques des communautés religieuses les livres scientifiques au moyen desquels on fonda nos établissements publics. En 1808, il devint membre du conseil de l'Université. Un des titres de gloire de Jussieu, c'est l'organisation du Muséum effectuée par lui en 1790, avec le concours de Desfontaines, de Thouin, de Daubenton, de Lemonnier, etc. ; en 1800, il défendit opiniâtrément l'indépendance de cet établissement, dont il refusa du reste la direction qui lui était offerte par le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte. De 1789 à 1824, de Jussieu ne cessa de travailler au perfectionnement des familles qu'il avait créées, mais son état de santé ne lui permit pas de publier une deuxième édition de son *Genera ;* du moins trouve-t-on dans les *Annales du Muséum* d'assez nombreux articles relatifs au remaniement de familles ou de groupes plus importants. Ces *Annales* et les *Mémoires du Muséum* renferment du reste la plupart de ses travaux de botanique, qui sont fort nombreux. Dr L. HN.

JUSSIEU (Laurent-Pierre de), homme politique français, neveu du précédent, né à Villeurbanne (Rhône) le 7 févr. 1792, mort à Passy le 23 févr. 1866. Secrétaire général de la préfecture de la Seine, maître des requêtes au conseil d'Etat, il fut élu député du Ve arrond. de Paris le 4 nov. 1837, et réélu en 1839 et 1842. Il prit peu de part aux débats de la Chambre, et il est beaucoup plus connu par ses publications : *Simon de Nantua ou le*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Marchand forain (Paris, 1818, in-8, nombr. éditions) qui fut traduit en sept langues ; *Antoine et Maurice* (1821, in-12) ; *Histoire de Pierre Giberne, sergent de grenadiers français* (1825, in-12) ; *Notices nécrologiques* (1819, in-8) ; *Fables et contes en vers* (1829, in-12) ; *le Village de Valdoré* (1829, in-12) ; *les Petits Livres du Père Lami* (1853, 6 vol. in-12) ; *Histoires et Causeries morales* (1856, 2 vol, in-12), et plusieurs traités de pédagogie ou de vulgarisation scientifique. — Son frère, *Christophe-Alexis-Adrien*, né en 1802, mort en 1865, préfet de l'Ain (1830), directeur de la police générale (1837), député de Bourbon-Vendée de 1837 à 1839, archiviste de la Charente, a laissé divers ouvrages, entre autres : *Comment on fait les révolutions* (Paris, 1827, in-8). R. S.

JUSSIEU (Adrien de), botaniste français, fils d'Antoine-Laurent, né à Paris le 23 déc. 1797, mort à Paris le 29 juin 1853. Ses goûts le portaient vers la littérature, mais par tradition de famille il se livra à l'étude de la médecine et des sciences naturelles ; il soutint en 1824 une thèse remarquable sur les *Euphorbiacées*, et deux ans après fut nommé, sur la proposition de son père admis à la retraite, professeur de botanique rurale. Il se livra alors à des herborisations qui furent suivies par des hommes éminents dans la science, les lettres et les arts. Il commença en même temps la publication d'une série de mémoires qui sont restés des modèles et l'ont placé au premier rang parmi les botanistes de l'Europe. Signalons, entre autres, ses monographies sur les *Rutacées* (1825), les *Méliacées* (1830), les *Malpighiacées* (1843), son œuvre capitale et à laquelle il travailla pendant treize ans ; ses mémoires sur les *Embryons monocotylédonés* (1844), sur les *Tiges des Lianes* (1845). Son *Cours élémentaire de botanique* (Paris, 1842-44, in-12) a été traduit dans toutes les langues de l'Europe et a été souvent réédité et réimprimé. A. de Jussieu fut appelé en 1845 à professer à la Sorbonne l'organographie végétale. Il fut nommé trois fois directeur du Muséum par le suffrage unanime de ses collègues. — Adrien de Jussien a collaboré aux principaux dictionnaires et recueils d'histoire naturelle de son temps : *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, dirigé par d'Orbigny ; *Revue botanique*, de Duchartre ; *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, publié par Bory de Saint-Vincent ; *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, *Annales des sciences naturelles*, *Mémoires de la Société d'histoire naturelle ;* mentionnons enfin la part qu'il a prise à *Flora Brasiliae meridionalis*, etc. (Paris, 1824-1833, 3 vol. in-4, av. 192 pl.). Dr L. Hn.

JUSSION (Lettres de). On désignait ainsi, sous l'ancien régime, les lettres patentes par lesquelles le roi, sur le refus d'une cour souveraine d'enregistrer des ordonnances, édits, déclarations ou d'autres lettres patentes, lui enjoignait d'avoir à y procéder. Si la cour n'obtempérai pas à ces lettres, il était expédié des lettres *itératives de jussion*, et en cas de non-obéissance le roi faisait procéder directement à l'enregistrement dans un lit de justice.

JUSSOW (Heinrich-Christoph), architecte allemand, né à Cassel en 1754, mort en 1825. Après avoir étudié le droit à Marbourg et à Gœttingue, il se tourna vers l'art, vint à Paris travailler sous de Wailly, puis, en 1790, de retour d'une série de voyages en Italie, à Vienne, à Hambourg et à Londres, il se vit chargé d'importantes commandes qui lui permirent de déployer son talent. Il bâtit notamment la seconde aile du château électoral de Wilhelmshœhe, l'église de Neustadt, la porte de Wilhelmshœhe à Cassel, et commença la Kattenburg, qu'il ne put achever.

JUSSY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 1,243 hab.

JUSSY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulange-la-Vineuse ; 407 hab.

JUSSY. Village de Suisse, cant. de Genève ; 673 hab. Là se trouvait anciennement le château des évêques de Genève.

JUSSY-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy ; 544 hab.

JUSSY-LE-CHAUDRIER. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues ; 1,228 hab.

JUSTAUCORPS (V. Costume, t. XIII, pp. 1166 et suiv.).

JUSTE (Livre du) ou **LIVRE DE YASHAR.** D'après quelques passages des livres bibliques, on a supposé sous ce nom l'existence d'un recueil de poésies antiques, auquel la littérature ultérieure aurait fait des emprunts. Il est aussi question d'un livre des *Guerres de Yahvéh*, qui pourrait n'être qu'une variante du premier nom. D'après l'examen des morceaux empruntés à ces recueils, il y a lieu de rabattre beaucoup de l'ancienneté que quelques personnes sont portées à leur attribuer (V. Bible).

JUSTE CAUSE (V. Prescription).

JUSTE TITRE (V. Prescription).

JUSTE. Nom substitué en France à celui de *Betti*, que portait une famille de sculpteurs, originaire de San Martino a Mensola, près de Florence. Les plus anciennement connus dans le métier sont *Giusto* et *André* qui ne quittèrent pas l'Italie. Trois fils du dernier, au contraire, *Antoine* (1479-1519), *André* (né vers 1483) et *Jean* (1485-1549), franchirent de bonne heure les Alpes. On les trouve à la fin de 1504 à Dol, en Bretagne, où, jusqu'en 1507, ils travaillent, dans la cathédrale, au tombeau de l'évêque Thomas James. Cet ouvrage achevé, Antoine va passer quelques années à Gaillon, tandis que Jean vient s'installer à Tours, attiré sans doute par la réputation de Michel Colombe. Le célèbre sculpteur étant mort en 1512, les deux frères recueillent son héritage, et François Ier, peu après, leur commande le tombeau de Louis XII, dont l'exécution devait durer quinze années, de 1516 à 1531. Jean Juste a certainement la meilleure part dans ce monument, le plus grand et le plus beau élevé jusqu'alors à un roi de France. C'est à lui que sont dus, non seulement les gisants et les priants, mais encore les longs bas-reliefs du soubassement. Antoine, décédé en 1519, n'a guère fait que surveiller l'achat des marbres et sculpter les arabesques des pilastres. Quant aux statues des apôtres et à celles des vertus cardinales, elles sont l'œuvre de son fils, *Just de Just* (1505-1555).

Le tombeau de Louis XII est une œuvre de premier ordre, qui seule suffirait à la gloire de son auteur. Cependant, il ne faut pas oublier que de l'atelier de Jean Juste sont également sortis grand nombre d'autres monuments funéraires, tels que ceux de Philippe de Montmorency et d'Artus Gouffier, encore existants à Oiron (Deux-Sèvres), ceux de Jean de Rieux, à Ancenis, de Thomas Bohier, à l'église Saint-Saturnin de Tours, de l'abbé Louis de Crévent, à la Trinité de Vendôme, tous détruits depuis longtemps. Quant au tombeau des enfants de Charles VIII, jadis à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, aujourd'hui à la cathédrale de la même ville, il était déjà en place avant l'arrivée de Jean Juste et, par conséquent, ne saurait lui être attribué. — Un fils du précédent, *Jean II*, est le dernier sculpteur de la famille. Sa vie se prolongea jusqu'en 1577, et l'on connaît de lui le tombeau de Claude Gouffier, à Oiron, et celui de Guy d'Espinay, à Champeaux (Ille-et-Vilaine). L'un et l'autre sont fort mutilés. Léon Palustre.

Bibl. : Deville, *Comptes de Gaillon*, 1850. — *Nouvelles Archives de l'art français*, 1872 et 1876. — A. de Montaiglon, *la Famille des Juste*, 1876. — De Laborde, *les Comptes des bâtiments du roi*, 1880. — Palustre, *la Renaissance en France*, t. II, pp. 84-98, t. III, pp. 86-91.

JUSTE (Théodore), historien belge, né à Bruxelles le 11 janv. 1818, mort à Bruxelles en 1888. Il devint en 1839 conservateur du musée royal d'armures et d'antiquités, et fut en même temps chargé du cours d'histoire générale à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre. Il fut certainement l'historien le plus fécond de son pays ; toutefois son œuvre est très inégale, tant pour le fond que pour la forme. Dès l'apparition de ses premiers livres, on constate que son style est clair, facile et pur, vigoureux même par instants, mais, à côté de pages pleines de verve, brillantes, on en trouve qui sont ternes au delà de toute expression. Juste utilise les sources avec une habileté très irrégulière ; il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sait fondre les documents en un récit simple et intéressant, mais il a souvent le tort de trop généraliser, tandis qu'ailleurs il se perd dans d'infimes détails. Au lieu de se borner à analyser les documents inédits qui lui paraissent importants, il les introduit dans son texte, suspendant ainsi d'une manière fâcheuse la marche du récit. Il fait d'ailleurs de louables efforts pour être impartial, mais il n'aboutit d'habitude qu'à l'impassibilité ; de plus, les larges horizons lui font défaut, et ses personnages ne vivent pas. C'est ainsi que, dans la plupart des biographies de sa *Galerie des fondateurs de la monarchie belge*, il se borne à caractériser ses modèles par le récit de leur action publique ; on ne sait d'eux que ce que les pièces diplomatiques ou les correspondances peuvent apprendre. Il faut cependant rendre à T. Juste cette justice que personne plus que lui, en Belgique, n'a contribué à donner à ses contemporains le goût de l'histoire nationale. La liste complète de ses nombreux ouvrages a été dressée par Henrard. En voici les plus importants : *Histoire de Belgique* (Bruxelles, 1840, 3 vol. in-8, souvent rééd.) ; *Histoire de la révolution belge* (*id.*, 1846, in-8) ; *Histoire du Congrès national de Belgique* (*id.*, 1850, 2 vol. in-8, souv. rééd.) ; *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II* (*id.*, 1855, 5 vol. in-8, rééd. 1882) ; *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (*id.*, 1855, in-8) ; *le comte d'Egmont et le comte de Hornes* (*id.*, 1862, in-8) ; *Histoire des Etats généraux des Pays-Bas* (*id.*, 1864, 2 vol. in-8) ; *le Soulèvement de la Hollande en 1813* (*id.*, 1870, in-8) ; *la Révolution belge de 1830* (*id.*, 1872, 2 vol. in-8) ; *la Pacification de Gand et le sac d'Anvers* (*id.*, 1876, in-8) ; *les Fondateurs de la monarchie belge* (*id.*, 1862-1884, 27 vol. in-8). E. H.

BIBL. : P. HENRARD, *Biogr. de T. Juste* ; Bruxelles, 1890.

JUSTE DE TIBÉRIADE (BEN PISTOS), historien juif, florissant de 60 à 80 de l'ère actuelle. Il a écrit une histoire juive depuis Moïse jusqu'à Agrippa. Il s'efforça de prouver que Josèphe, dont il était l'implacable adversaire, avait toujours été l'ennemi des Romains. Il lui contesta également son origine asmonéenne. Cette histoire resta pendant vingt ans inédite, et Juste ne se décida à la publier que lorsqu'il vit Josèphe, en faveur, comme un ancien ami, auprès de Domitien. Juste a été en Galilée l'âme de la révolte. Il était très éloquent, et sa parole exerça une puissante influence sur le peuple. Il passa plus tard du côté d'Agrippa qui le combla de présents et le prit pour secrétaire particulier. S. DEBRÉ.

BIBL. : GRÆTZ, *Geschichte der Juden*, III, ch. XIV.

JUSTE LIPSE (V. LIPSE).

JUSTEL (Christophe), canoniste français, né à Paris en 1580, mort en 1649. Il était protestant ; sous Henri IV, il tint la charge de conseiller et secrétaire du roi. Après la mort de ce prince, Henri de La Tour, duc de Bouillon, l'attacha à sa personne, en qualité de secrétaire intime, et le chargea de former la bibliothèque qu'il fondait pour son université de Sedan. Par les soins de Justel, elle devint une des plus riches du XVIIe siècle. OEuvres principales : *Codex canonum Ecclesiæ universæ*, avec traduction et notes (Paris, 1610, in-8) ; on a contesté le caractère officiel que Justel lui attribuait ; *Nomocanon Photii cum commentariis Theodori Balsamonis* (Paris, 1615, in-8) ; Justel y a joint des traités de Photius, de Nilus et d'un auteur anonyme sur les synodes ; *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ* (Paris, 1615, in-8) ; ce sont les canons du concile tenu à Carthage en 419 ; *Codex canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui* (Paris, 1628, in-8) ; les frères Ballerini ont démontré que cette édition ne reproduit pas exactement le texte du recueil de Denys le Petit ; *Discours du duché de Bouillon et du rang des ducs de Bouillon en France* (Paris, 1633, in-4) ; *Stemma Arvernicum seu Genealogia comitum Arverniæ, ducumque Aquitaniæ primæ et comitum Claromontensium* (Paris, 1644, in-fol.) ; *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (Paris, 1645, in-fol.) ; *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645, in-fol.) ; *Histoire généalogique de la maison de Vergy* (Paris, 1645, in-fol.). E.-H. VOLLET.

Son fils *Henri*, né à Paris en 1620, mort à Londres le 24 sept. 1693, se retira en 1681 en Angleterre, où il fut nommé gardien de la bibliothèque de Saint-James. Il a publié une *Bibliotheca juris canonici* (Paris, 1661, 2 vol. in-fol.).

JUSTI (Karl-Wilhelm), théologien et historien allemand, né à Marbourg le 14 janv. 1767, mort à Marbourg le 7 août 1846. Disciple d'Eichhorn et de Herder, il enseigna la théologie biblique à l'université de sa ville natale à partir de 1822, après avoir été prédicateur à Marbourg depuis 1790. Ses ouvrages théologiques sont à peu près oubliés ; mais il a publié d'intéressantes recherches archéologiques et historiques sur la Hesse, dans les *Hessischen Denkwürdigkeiten* (Marbourg, 1798-1805, 5 vol.) et dans le *Vorzeit* (Marbourg, 1820-1828 et 1838, 9 vol.). Son livre sur *Elisabeth die Heilige* (Zurich, 1797, et Marbourg, 1835) est également estimé. F.-H. K.

JUSTI (Karl), critique d'art allemand, né à Marbourg le 2 août 1832, professeur aux universités de Marbourg (1867), Kiel (1871), Bonn (1873), auteur d'une magistrale biographie de Winckelmann (Leipzig, 1866-72, 2 vol.). — Son frère, *Ferdinand*, né à Marbourg le 2 juin 1837, professeur de langues orientales à l'université de Marbourg, a publié : *Ueber die Zusammensetzung der Nomina in den indogermanischen Sprachen* et plusieurs ouvrages sur le zend, dont un bon *Handbuch der Zendsprache* (1864) et une édition critique du *Bundehesch* (1868) ; il a donné une grammaire kurde (Saint-Pétersbourg, 1880) et rédigé l'histoire de l'Orient dans l'ouvrage de Grote (1884) et l'histoire de la Perse antique dans la collection Oncken (1879).

JUSTIAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 218 hab.

JUSTICE. Sociologie (V. ETAT).

Morale. — La justice était rangée, par les anciens, parmi les quatre vertus cardinales. Elle consiste essentiellement à rendre à chacun ce qui lui est dû et règle d'une façon rigoureuse une partie des relations sociales, en déterminant directement le minimum auquel tout homme est tenu vis-à-vis de ses semblables. Elle est corrélative au *droit* (V. ce mot). La transgresser c'est violer le droit des autres. C'est pour cela que les devoirs de justice se présentent d'ordinaire sous une forme négative. Ils prononcent des interdictions et des défenses plutôt que des commandements positifs. La justice, par les limites strictes où elle est tenue, s'oppose à la *charité* (V. ce mot), plus libre, moins précisément déterminée. La *charité* nous oblige à faire du bien à autrui, la justice à ne pas lui faire du mal. Les principaux devoirs de justice : ne pas tuer, ne pas blesser, ne pas voler, ne pas enlever la liberté ou la réputation, se ramènent à l'obligation générale où nous sommes de respecter les droits de la personne morale dans les autres hommes et par conséquent de ne leur enlever aucune de leurs puissances naturelles.

Droit romain (V. JUGE).

Ancien droit. — HAUTE ET BASSE JUSTICE (V. FÉODALITÉ).

JUSTICE FÉODALE ET SEIGNEURIALE (V. FÉODALITÉ).

Droit actuel (V. ORGANISATION JUDICIAIRE).

CHAMBRE DE JUSTICE (V. CHAMBRE).

JUSTICE DE PAIX (V. JUGE DE PAIX).

JUSTICE MILITAIRE. — La justice militaire est chargée de la répression des crimes et délits militaires. Elle est exercée uniquement par des militaires (officiers et sous-officiers), qui, seuls gardiens de la discipline, peuvent être juges éclairés et compétents des conditions dans lesquelles la justice peut compléter les moyens de répression disciplinaires. En outre, les armées ne peuvent répondre au but de leur institution qu'à la condition de ne dépendre que d'une seule volonté et de n'obéir qu'à un commandement unique. Durant

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de longs siècles, la justice militaire et la justice civile ont été confondus pour diverses causes, notamment parce que les seigneurs réunissaient tous les pouvoirs, ou que la justice exercée par des militaires pouvait être suspectée d'assurer l'impunité à leurs complices. D'ailleurs on peut dire que, en fait, jusqu'à 1665, les officiers avaient droit de vie et de mort sur leurs hommes pour quelque cause que ce fût. Cette confusion des pouvoirs dura jusqu'en 1768, où l'on voit apparaître une organisation de la justice militaire. Jusqu'alors les juridictions dont relevaient les militaires étaient nombreuses, et la justice militaire était rendue d'une manière sommaire, presque toujours arbitraire, en frappant de châtiments barbares les fautes souvent légères et des crimes non prouvés. Mais, à partir de 1768, divers lois ou règlements ont nettement défini la question, qui est actuellement régie par le code de justice militaire du 9 juin 1857, modifié en un certain nombre d'articles par la loi du 18 mars 1875. Ce code donne l'organisation des tribunaux militaires, indique leur compétence, détermine le mode de procédure, spécifie les crimes et délits militaires et fixe les peines à appliquer. Une nomenclature des crimes et délits militaires et des peines y attachées est d'ailleurs insérée dans le livret individuel de chaque homme de troupe, et lecture doit en être donnée le premier samedi de chaque mois. La justice militaire est rendue : 1° par des conseils de guerre ; 2° par des conseils de revision ; 3° par des prévôtés, mais seulement aux armées sur le territoire étranger.

Les *conseils de guerre*, qui sont chargés de juger les affaires qui leur sont renvoyées, sont composés de sept juges, dont un colonel au moins président, choisis parmi les officiers ou sous-officiers en activité. La composition des conseils est variable suivant le grade des accusés, mais elle doit, sauf le cas d'impossibilité, être telle que tous les membres soient supérieurs en grade à l'accusé, sauf un de grade égal, en ne descendant toutefois pas au-dessous du grade de sous-officier pour les caporaux ou hommes de troupe. Indépendamment des juges, nommés par le commandant de corps d'armée et renouvelés au moins tous les six mois, chaque conseil de guerre comprend un commissaire du gouvernement remplissant les fonctions de ministère public, un rapporteur chargé de l'instruction et un greffier pour faire les écritures : ces trois derniers sont nommés par le ministre. Il peut être adjoint un ou plusieurs substituts du commissaire du gouvernement, un ou plusieurs commis greffiers et des huissiers ou appariteurs. Il y a un conseil de guerre permanent au chef-lieu de chaque corps d'armée ou de chaque gouvernement militaire et, en Algérie, de chaque division. Aux armées, les conseils de guerre se composent de cinq juges seulement, et un ou deux conseils sont établis dans chaque division active, ainsi qu'au quartier général de l'armée.

Les *conseils de revision* revisent les jugements rendus par les conseils de guerre, les confirment ou les annulent. Ils se composent d'un général de brigade, président, de deux colonels ou lieutenants-colonels et de deux chefs de bataillon, d'escadrons, ou majors en activité de service, d'un commissaire du gouvernement et d'un greffier ; l'un des juges remplit les fonctions de rapporteur. Il n'y a que deux conseils de revision : l'un à Paris, pour toute la France, l'autre à Alger pour toute l'Algérie.

Les *prévôtés* ne fonctionnent qu'aux armées sur le territoire étranger. Une prévôté se compose d'un officier de gendarmerie, nommé prévôt, assisté d'un greffier choisi parmi les sous-officiers ou brigadiers de gendarmerie ; ce sont des tribunaux de simple police, dont les jugements ne sont susceptibles d'aucun recours.

Compétence des tribunaux militaires. Les tribunaux militaires ne statuent que sur l'action publique, sauf les prévôts qui peuvent prononcer sur les demandes en dommages-intérêts ne dépassant pas 150 fr. L'action civile ne peut être poursuivie que devant les tribunaux civils, mais les tribunaux militaires peuvent ordonner la restitution à leurs propriétaires des objets saisis ou des pièces à conviction ne donnant pas lieu à confiscation. Leur compétence s'étend indistinctement à tous les crimes et délits commis par des militaires, aussi bien ceux qui sont prévus par le code civil que par le code militaire, sauf les infractions aux lois sur la pêche, les douanes, les contributions indirectes, les forêts, les octrois et la grande voirie.

Sont justiciables des conseils de guerre : 1° tout individu placé directement sous les ordres de l'autorité militaire ; 2° les prisonniers de guerre ; 3° les insoumis ; 4° les militaires en congé ou en permission, mais seulement pour les crimes et délits prévus par le code de justice militaire. Aux armées, il faut ajouter les catégories suivantes : 1° tous les individus employés, à quelque titre que ce soit, dans les états-majors, administrations et services qui dépendent de l'armée ; 2° les cantiniers et les cantinières, les blanchisseuses, les marchands, les domestiques et tous autres individus suivant l'armée en vertu d'une permission, d'un brevet ou d'une commission ; 3° en territoire ennemi, tout individu prévenu d'un crime ou délit prévu par le code pénal militaire ; 4° les complices des militaires prévenus de crimes ou délits commis aux armées, soit en pays étranger, soit à l'intérieur en présence de l'ennemi ; 5° tous les français ou étrangers qui, dans le cercle des opérations sur le territoire national, se sont rendus coupables d'espionnage, d'embauchage, de pillage, d'incendie ou destruction d'ouvrages ou objets utiles à la défense. Lorsque la poursuite d'une infraction concernant des militaires comprend des individus non justiciables des tribunaux militaires, tous les prévenus, sans distinction, sont renvoyés devant les tribunaux ordinaires.

Procédure. La procédure des conseils de guerre comprend : 1° l'action de la police judiciaire ; 2° l'information ; 3° le jugement. C'est à la police judiciaire qu'est réservé le soin de constater les crimes et les délits, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs à l'autorité militaire. Cette police est exercée par tous les chefs de corps, de service ou de détachement, par les officiers et les commandants de brigade de gendarmerie, etc. Un chef de corps peut déléguer ses pouvoirs à un officier du grade de capitaine au moins. L'officier de police judiciaire recueille les déclarations des témoins, les renseignements de toute nature, fait toutes les pièces ou constatations pouvant servir à la manifestation de la vérité, et transmet le dossier à son chef de corps ou de service. Celui-ci, s'il y a lieu de poursuivre, établit une plainte qu'il joint au dossier et transmet le tout au commandant de corps d'armée par la voie hiérarchique. Ce dernier, s'il juge qu'il n'y a pas lieu d'informer, en prévient le chef de corps par un refus motivé et rend compte au ministre. Dans le cas contraire, il envoie au chef de corps un récépissé de la plainte et un ordre d'écrou concernant le ou les prévenus. Ceux-ci sont alors remis à la gendarmerie, qui les transfère au siège du conseil de guerre. Le rapporteur et le commissaire du gouvernement procèdent alors à l'information ou instruction, dont le résultat, avec toutes les pièces à l'appui, est transmis au commandant du corps d'armée, lequel peut alors prononcer la mise en jugement ou rendre une ordonnance de non-lieu. En cas de mise en jugement, le conseil de guerre se réunit en séance publique au jour fixé. Après avoir constaté l'identité de l'accusé, le président fait donner lecture de la liste des témoins et de l'acte d'accusation ou autres pièces utiles, puis il procède à l'interrogatoire de l'accusé et ensuite à l'audition des témoins. Le commissaire du gouvernement prononce son réquisitoire, dans lequel il développe l'accusation et requiert l'application de la loi ; ce réquisitoire est suivi de la plaidoirie du défenseur, auquel le commissaire du gouvernement peut répliquer, mais le défenseur doit toujours avoir la parole le dernier. Après avoir demandé à l'accusé s'il n'a rien à ajouter pour sa défense, le tribunal se retire pour délibérer. Le président pose à chacun des membres du conseil, en commençant par le moins élevé en grade, diverses questions

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

portant sur la culpabilité, s'il y a lieu, sur les circonstances aggravantes ou atténuantes, et sur l'application de la peine. La culpabilité et l'application de la peine doivent être prononcées par cinq voix sur sept, sinon l'avis le plus favorable est appliqué à l'accusé. Le condamné est prévenu qu'il a vingt-quatre heures pour se pourvoir en revision. De même, le ministère public peut avoir recours au conseil de revision, mais seulement pour fausse application de la peine.

Le *conseil de revision*, saisi par les conseils de guerre, met pendant vingt-quatre heures, au greffe, les pièces du dossier à la disposition du défenseur et doit statuer ensuite dans un délai de trois jours. Au jour fixé, le conseil se réunit en audience publique. Le rapporteur expose les moyens de recours et présente ses observations. Le défenseur est entendu ensuite, mais il ne peut plaider sur le fond. Le commissaire du gouvernement discute les moyens présentés et donne ses conclusions, sur lesquelles le défenseur a la parole. Les juges se retirent alors pour délibérer et prononcent à la majorité des voix. Le jugement, motivé, est lu en séance publique par le président. Si le recours est rejeté, le dossier est transmis au commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, qui requiert alors l'exécution du jugement. Si celui-ci est annulé pour cause d'incompétence, le conseil de revision renvoie l'affaire devant la juridiction compétente ou devant un autre conseil de guerre. Un deuxième jugement peut également être annulé, mais le troisième ne peut être attaqué que par voie de cassation, et seulement dans l'intérêt de la loi. Un accusé absent est jugé par défaut, lorsqu'il s'agit d'un délit, et par contumace s'il s'agit d'un crime ; dans ce dernier cas, il est sursis au jugement pendant dix jours. L'accusé peut former opposition dans les cinq jours qui suivent la signification du jugement.

Les prévôtés sont saisies des affaires qui les concernent par l'autorité militaire ou par la plainte de la partie lésée ; dans le cas de flagrant délit ou d'urgence, elles peuvent procéder d'office. Les prévenus sont amenés devant la prévôté, qui juge publiquement. La partie plaignante expose sa demande ; les témoins sont ensuite entendus, après avoir prêté serment. Les prévenus présentent eux-mêmes leur défense. Le jugement, motivé, est exécutoire sur minute.

Ministère de la justice. — Notions historiques. — Sous l'ancien régime, l'organisation et l'administration de la justice étaient dans les attributions du chancelier (V. Chancellerie, t. X, p. 473). Créé par la loi du 25 mai 1791, le ministère de la justice fut supprimé avec les autres ministères le 1er avr. 1794 et rétabli avec eux le 5 déc. 1795. Sous le Consulat et sous l'Empire, le ministre porta le titre de grand juge. La dignité de *garde des sceaux* (V. ce mot, t. XVIII, p. 509) fut rétablie par la Restauration et lui fut conférée. Depuis l'ordonnance organique du 24 déc. 1844, l'administration centrale a subi de fréquents remaniements dont les plus importants ont été promulgués par les décrets du 30 déc. 1884, du 29 déc. 1888, du 13 févr. 1892, du 24 déc. 1893.

Organisation actuelle. — L'administration centrale du ministère de la justice comprend, outre le cabinet du ministre, deux directions et le service du personnel qui est rattaché au cabinet. Le cabinet du ministre se subdivise en : bureau du cabinet et de l'enregistrement chargé de l'ouverture des dépêches, de la distribution de la correspondance, des demandes d'audience, des rapports avec les Chambres, le conseil d'Etat, la Légion d'honneur, l'Imprimerie nationale, les insertions au *Journal officiel*, etc.; — bibliothèque et archives, d'où dépendent le service du *Bulletin des lois*, le service des timbres et cachets, l'apposition du sceau ; — matériel, avec le service intérieur de l'hôtel, son personnel, son mobilier, les adjudications et marchés, le règlement des mémoires, etc. ; — comptabilité, avec deux bureaux : 1° comptabilité, préparant les budgets et comptes définitifs, ordonnançant les dépenses et les contrôlant ; 2° pensions et secours aux anciens magistrats, à leurs veuves et enfants ; — personnel, avec deux bureaux : 1° cours et tribunaux de première instance de France ; personnel des justices de paix de France, greffiers de toutes les juridictions du continent ; 2° cours, tribunaux, justices de paix, officiers publics et ministériels de l'Algérie, de la Tunisie et des colonies.

La direction des affaires criminelles et des grâces comprend quatre bureaux : 1° affaires criminelles s'occupant de la poursuite des crimes, délits et contraventions, de la surveillance de l'instruction des procédures et de l'exécution des condamnations, des pourvois en cassation dans l'intérêt de la loi ; de la nomination des présidents d'assises, de l'examen des listes du jury, de la tenue de registres des demandes en revision, etc. ; 2° grâces, s'occupant de l'examen ou instruction des recours en matière criminelle, correctionnelle et de police, des rapports sur condamnations capitales, des grâces collectives accordées annuellement, de l'examen des demandes en remise de la surveillance de la haute police ; 3° statistique, ayant dans ses attributions les mercuriales, les comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale, de la réunion des statistiques judiciaires publiées à l'étranger, le casier central, les casiers judiciaires ; 4° bureau des frais de justice.

La direction des affaires civiles et du sceau comprend trois bureaux : 1° administration et législation dont les attributions comportent : la correspondance relative à l'administration de la justice civile ; les commissions rogatoires, les conflits, la publication des jugements en matière d'absence et autres, les roulements des cours et tribunaux, le tableau des avocats, l'exercice de la plaidoirie, l'état civil, les questions d'organisation judiciaire en France, dans les colonies et protectorats, la création et translation des tribunaux et justices de paix, la création de Chambres temporaires, la rédaction du *Bulletin officiel du ministère de la justice ;* 2° officiers ministériels, s'occupant du régime, de l'organisation et de la discipline du notariat, du personnel des avocats à la cour de cassation, des avoués près les cours d'appel et les tribunaux, des commissaires priseurs et huissiers, de la création et suppression des offices ministériels ; 3° sceau ; ce bureau a dans ses attributions les naturalisations, l'admission des étrangers à domicile, la réintégration dans la qualité de Français, l'autorisation de servir à l'étranger, les dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage ; les titres nobiliaires, majorats, dotations ; changements et additions de noms, réduction et remise des droits de sceau ; personnel et discipline des référendaires au sceau.

Au ministère de la justice se rattachent : le *comité de législation étrangère*, créé, par arrêté du 27 mars 1876, et chargé de former une collection de lois étrangères, d'en traduire les principales, etc. ; ce comité publie un *Annuaire*, un bulletin, des catalogues de sa bibliothèque ; — les *référendaires au sceau* de France (V. ce mot) ; — l'*Imprimerie nationale* (V. ce mot) ; — la *grande chancellerie de la Légion d'honneur* (V. ce mot). Le ministre de la justice a des attributions particulières sur lesquelles il importe d'insister. Il prépare et propose au Parlement les projets de loi qui ne se rattachent pas par leur objet aux attributions des autres départements ministériels. Dépositaire des sceaux de l'Etat, il les appose sur les lois, les traités, les actes de chancellerie ; il est chargé de la promulgation des lois. Il est président de droit du *conseil d'Etat* (V. ce mot) ; il a le droit de présider le tribunal des conflits. L'administration des cultes a été très souvent rattachée au ministère de la justice (V. Cultes).

Liste chronologique des ministres de la justice et gardes des sceaux. — Duport-Dutertre (21 nov. 1790) ; Duranthon (13 avr.) ; de Joly (3 juil.) ; Danton (10 août) ; Garat (10 oct.) ; Gohier (20 mars 1793-1er avr. 1794) ; Commission des administrations civiles, police et tribunaux (1er avr. 1794-2 oct. 1795). Ministres de la justice : Merlin de Douai (3 nov. 1795) ; Génissieu (5 janv. 1796);

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Merlin de Douai (3 avr.) ; Lambrechts (24 sept. 1797) ; Cambacérès (20 juil. 1799) ; Abrial (25 déc.) ; Régnier, duc de Massa (14 sept. 1802) ; comte Molé (20 nov. 1813) ; Henrion de Pansey (3 avr. 1814) ; vicomte Dambray (13 mai 1814) ; Cambacérès (20 mars 1815) ; Boulay de la Meurthe (24 juin) ; baron Pasquier (9 juil.) ; Barbé-Marbois (26 sept.) ; Pasquier (19 janv. 1817) ; de Serre (29 déc. 1818) ; de Peyronnet (14 déc. 1821) ; Portalis (4 janv. 1828) ; Bourdeau (14 mai 1829) ; Courvoisier (8 août) ; de Chantelauze (19 mai 1830) ; Dupont de l'Eure (31 juil.) ; Merilhou (27 déc.) ; Barthe (13 mars 1831) ; Persil (4 avr. 1834) ; Sauzet (22 févr. 1836) ; Persil (6 sept. 1836) ; Barthe (5 avr. 1837) ; Girod de l'Ain (31 mars 1839) ; Teste (12 mai) ; Vivien (1er mars 1840) ; Martin du Nord (29 oct.) ; Hébert (14 mars 1847) ; Crémieux (24 févr. 1848) ; Bethmont (7 juin) ; Marie (17 juil.) ; Odilon Barrot (20 déc.) ; Rouher (31 oct. 1849) ; de Royer (24 janv. 1851) ; Rouher (10 avr.) ; Corbin (26 oct.) ; Daviel (1er nov.) ; Rouher (3 déc.) ; Abbatucci (22 janv. 1852) ; de Royer (16 nov. 1857) ; Delangle (5 mai 1859) ; Baroche (23 juin 1863) ; Duvergier (17 juil. 1869) ; Emile Ollivier (2 janv. 1870) ; Grandperret (9 août) ; Crémieux (4 sept.) ; Dufaure (19 févr. 1871) ; Ernoul (25 mai 1873) ; Depeyre (26 nov.) ; Tailhand (22 mai 1874) ; Dufaure (10 mars 1875) ; Martel (12 déc. 1876) ; de Broglie (17 mai 1877) ; Lepelletier (23 nov.) ; Dufaure (13 déc.) ; Le Royer (4 févr. 1879) ; Cazot (28 déc.) ; Humbert (30 janv. 1882) ; Devès (7 août) ; Martin-Feuillée (21 févr. 1883) ; Brisson (6 avr. 1885) ; Demôle (7 janv. 1886) ; Sarrien (11 déc.) ; Mazeau (30 mai 1887) ; Fallières (12 déc.) ; Ferrouillat (3 avr. 1888) ; Guyot-Dessaigne (5 févr. 1889) ; Thévenet (22 févr.) ; Fallières (17 mars 1890) ; Ricard (27 févr. 1892) ; Léon Bourgeois (6 déc. 1892) ; Guérin (4 avr. 1893) ; A. Dubost (3 déc. 1893) ; Guérin (30 mai 1894).

Sous-secrétaires d'Etat. De Trinquelague (9 mai 1816) ; Ravez (16 avr. 1817) ; comte Siméon (24 janv. 1820) ; Portalis (21 févr. 1820) ; Bourdeau (24 janv. 1829) ; Parant (21 mai 1837) ; Vente (27 nov. 1873) ; Baragnon (23 mai 1874) ; Bardoux (15 mars 1875) ; Méline (21 déc. 1876) ; Savary (18 déc. 1877) ; Goblet (5 févr. 1879) ; Martin-Feuillée (29 déc. 1879-23 sept. 1880-14 nov. 1881) ; Varambon (30 janv. 1882-10 août 1882) ; Noirot (27 févr. 1883).

JUSTICIA (*Justicia* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Acanthacées, qui a donné son nom au groupe des Justiciées. Ce sont des herbes ou rarement des arbustes à feuilles opposées et entières, à fleurs solitaires, disposées en épis simples ou composés. Le calice est tétramère ou pentamère, la corolle a un tube court, dilaté supérieurement, et deux étamines à anthères biloculaires. Le fruit est une capsule contenant une à quatre graines aplaties, sans aigrettes. Les *Justicia* sont répandus dans les régions tropicales des deux mondes. Le *J. pectoralis* Jacq., ou Herbe aux charpentiers, croît aux Antilles, où on emploie ses feuilles pilées comme vulnéraires. Ces mêmes feuilles entrent dans l'Elixir américain et dans un sirop pectoral. On a détaché des *Justicia* un grand nombre d'espèces pour les distribuer dans des genres nouveaux.

JUSTIFICATION. I. Théologie. — D'après la définition du concile de Trente (sess. VI, ch. VII), la justification n'est pas seulement la rémission des péchés, elle est aussi la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception volontaire de la grâce et des dons qui l'accompagnent. Par elle, l'homme devient juste, d'injuste qu'il était, et d'ennemi, ami ; pour être, selon l'espérance qui lui en est donnée, héritier de la vie éternelle. Elle a pour *cause finale* la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, et la vie éternelle ; pour *cause efficiente*, Dieu lui-même, qui dans sa miséricorde lave et sanctifie gratuitement, par le sceau et par l'onction du Saint-Esprit ; pour *cause méritoire*, Jésus-Christ, qui nous a aimés d'un amour extrême et nous a mérité la justification, en satisfaisant pour nous à Dieu son Père, par sa très sainte passion, alors que nous étions encore ses ennemis ; pour *cause instrumentelle*, le baptême qui est le sacrement de la foi, sans laquelle personne ne peut être justifié. Enfin, son unique *cause formelle* est la justice de Dieu, non la justice par laquelle il est juste, mais celle par laquelle il nous fait justes. Etant gratifiés par lui de cette justice, nous sommes renouvelés dans l'intérieur de notre âme : non seulement nous sommes réputés justes, mais nous sommes nommés tels avec vérité, et nous le sommes en effet, recevant en nous la justice, chacun selon sa mesure, et selon le partage qu'en fait le Saint-Esprit, comme il lui plaît, et suivant la disposition propre et la coopération de chacun... La charité de Dieu est aussi répandue par le Saint-Esprit dans le cœur de ceux qui sont justifiés, et elle y est inhérente. C'est pourquoi, en cette justification, l'homme, par Jésus-Christ, auquel il est enté, reçoit ensemble, avec la rémission des péchés, tous ces dons infus : foi, espérance et charité ; car si l'espérance et la charité ne se joignent à la foi, celle-ci n'unit point parfaitement avec Jésus-Christ, et elle ne rend point l'homme un membre vivant de son corps. E.-H. V.

II. Typographie (V. Composition, t. XII, p. 212).

JUSTIN (Saint), martyr, apologiste chrétien, né à Flavia Neapolis (Palestine) vers l'an 100, mort à Rome vers 165. Fête le 13 avr. Bien que né en Samarie, sur l'emplacement de l'antique cité israélite de Sichem, Justin était d'origine païenne et probablement grecque ; son père se nommait Priscus, son grand-père Bacchios. Lui-même acquit une instruction philosophique assez étendue. Il recherchait ardemment le bonheur ; il fréquenta les stoïciens, les péripatéticiens, les pythagoriciens, sans trouver ce qu'il désirait ; un maître platonicien le satisfit davantage ; la « contemplation des idées donna des ailes à son esprit » (*Dial.*, ch. I) ; il espérait enfin contempler Dieu. Alors, il rencontra un vieillard qui était chrétien et qui lui montra combien l'intellectualisme des philosophes était insuffisant et comment, par la révélation du christianisme, « Dieu devient sensible au cœur ». Sans plus tarder, Justin se mit à l'étude de la révélation prophétique contenue dans l'Ancien Testament et reconnut bientôt dans l'enseignement du Christ « la vraie philosophie, seule éprouvée et pratique », celle qui découvre « les principes et les fins de toutes choses ». Il garda néanmoins le manteau de philosophe et s'en alla à travers le monde, enseignant ce qu'il avait trouvé. A Rome, il ouvrit une école de philosophie et disputa vaillamment avec ses contradicteurs païens et hérétiques ; car Justin, avec son esprit de portée moyenne et son grand bon sens, évita les écarts nombreux qui faisaient dévier, à cette époque critique du développement du christianisme, tant de penseurs chrétiens (V. l'art. Gnosticisme, t. XVIII, pp. 1129 et suiv.) ; il sentait l'importance de l'unité et l'autorité de la tradition. Il veut être « orthodoxe » (ὀρθογνώμων) ; il est, de fait, le premier écrivain chrétien qui parle de dogmes et de théologie, au sens que ces mots ont conservé depuis. Crescens, un philosophe cynique, que Justin avait combattu, finit par le dénoncer aux autorités, et, soit aussitôt, soit quelques années plus tard, le philosophe chrétien fut condamné à mort. On peut hésiter, en effet, entre 160 et 167 pour dater le martyre de Justin ; l'an 165 a une certaine probabilité. — Divers écrits ont été faussement attribués à Justin ; tels le *Discours aux Grecs*, qui pourrait être contemporain de Justin ; l'*Exhortation aux Grecs*, qui est probablement du IIIe siècle, et un *De Monarchia*, qui a toutes les marques de l'apocryphe. Par contre, le *Traité polémique contre toutes les hérésies*, qu'Irénée a employé et qu'il attribue à Justin (*Adv. hær.*, IV) est perdu ; il n'existe plus que deux fragments d'un autre écrit de Justin sur la résurrection. Les ouvrages de Justin qui subsistent sont les deux *Apologies* et le *Dialogue avec Tryphon* (éd. princeps de R. Estienne, Paris, 1551, in-fol. ; parmi les éditions postérieures, celle de dom Prud. Maran, à Paris, 1742, in-fol., se distingue par ses excellentes introductions et notes ; la dernière édition de Justin est la troisième

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de J.-C. d'Otto, à Iéna, 1876-81, 3 vol. in-8 ; t. I : *Opera indubitata ;* t. II : *Op. addubitata ;* t. III : *Op. subdititia ;* la *Patrologie* de Migne, série grecque, Paris, 1857, t. VI, est une compilation du texte de Maran et de la seconde édition d'Otto). La première *Apologie*, de beaucoup la plus longue, est adressée à l'empereur Antonin le Pieux avec ses corégents L. Verus et Marc Aurèle ; elle peut donc dater de 147-60 ; on la place ordinairement vers 150. Justin commence par réfuter les fausses accusations formulées contre les chrétiens (ch. III-XXIII) ; puis il expose la doctrine chrétienne (ch. XXIII-LXI) ; enfin, il décrit le culte et la vie des chrétiens (ch. LXI-LXVIII) ; mais l'ouvrage est loin d'être bien ordonné et clairement divisé ; l'écrivain se laisse aller ; il a confiance en la cause qu'il défend ; il estime qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'art ni de science de la part de son défenseur. Tous les écrits de Justin font ainsi l'effet d'improvisations d'un homme qui improvisait médiocrement. Cela n'exclut pas quelques éclairs de génie. Le style est aussi lâche que la pensée ; souvent il est incorrect. La seconde *Apologie* débute abruptement par le récit d'une condamnation à mort de plusieurs chrétiens à Rome, à propos d'une femme qui demandait le divorce contre un mari débauché. La suite semble devoir être une sorte d'appendice à la première apologie. Le *Dialogue avec Tryphon* est, sans doute, postérieur aux deux autres œuvres. Tryphon est un rabbin avec lequel Justin discute contre les juifs. Il veut démontrer d'abord que la loi de Moïse est abrogée (ch. XI-XLVII) ; ensuite, il prouve la divinité du Christ et de son enseignement (ch. XLVIII-CVIII) ; finalement, il déduit de ces faits la nécessité pour les juifs de se mettre avec les païens au bénéfice de la nouvelle alliance. — Les œuvres de Justin sont d'un intérêt très grand pour l'histoire du christianisme : c'est la première fois qu'un homme, armé d'une culture hellénique suffisante, expose le christianisme tel qu'il le comprend ; c'est même le premier exposé du christianisme, car toute la littérature chrétienne antérieure est édifiante ou épistolaire. De là le succès des écrits de Justin dans l'Eglise chrétienne, bien qu'ils fussent destinés aux païens ; aussi bien leur action sur les chrétiens a été plus considérable que leur influence sur les autorités romaines. Il importe de noter les points saillants de la pensée de Justin ; on caractérise ainsi l'enseignement chrétien dans le monde gréco-romain vers le milieu du second siècle ; cependant il ne faut pas oublier que les écrits de Justin sont adressés à des adversaires, auxquels, tout en restant sincère, il pouvait ne présenter qu'un côté de sa pensée. L'argument principal que Justin invoque en faveur du christianisme est celui de la prophétie : puisque les prédictions de l'Ancien Testament se sont réalisées en Jésus-Christ, elles sont de Dieu ; il faut les croire et par conséquent accepter l'enseignement de celui qui a été annoncé par ces prophéties. Cela est d'autant plus évident que l'enseignement du Christ, c'est la loi nouvelle et universelle : tout homme peut et doit obéir à cette loi ; il n'y a pour cela qu'à suivre la raison (ὁ λόγος) que les démons tiennent asservie, il est vrai, mais que la lumière répandue par Jésus-Christ éclaire et affranchit. La raison existe, en effet, à l'état de semence divine (λόγος σπερματικός) dans chaque humain ; Socrate, par exemple, a suivi sa raison ; aussi Justin le considère-t-il comme un chrétien avant la lettre. La mort du Christ avec ses effets salutaires ne tient par aucun lien organique à ces principes (V., en particulier, *Dial.*, ch. XLIV). Justin conserve ce point capital de la tradition chrétienne ainsi que la plupart des autres ; mais, dans le courant général de sa pensée, cela ne forme que des îlots isolés ; ce grand courant est hellénique, et Justin en a conscience ; il s'en vante (*Apol.*, I, ch. XX ; *Apol.*, II, ch. XIII et *passim*). Mais, ici surtout, il faut se rappeler qu'il plaide la cause du christianisme devant des philosophes. Il ne manque pas, d'ailleurs, de relever ce qui distingue le christianisme : c'est que la raison tout entière (τὸ λογικὸν τὸ ὅλον, *Apol.*, II, ch. X) a résidé en Jésus ; il est le *logos* personnifié (*Apol.*, I, ch. XIV, fin). On voit que le mot de *logos* sert ainsi de moyen terme entre la pensée chrétienne de Justin et la philosophie alexandrine ; le sens du terme devient chatoyant : il signifie alternativement ou simultanément « verbe » et « raison ». Pourtant le *logos* personnifié est, pour Justin, le fils unique, engendré avant la création et pour devenir l'instrument de la création, par le Dieu de l'univers ; c'est une sorte de « second Dieu », distinct comme personnalité, subordonné, mais animé du même esprit (*Dial.*, ch. LVI). Avec cela, Justin, qui est loin de saisir la vraie portée de l'Ancien Testament ni de la pensée réelle des apôtres, surtout de Paul, conserve l'*eschatologie* (V. ce mot, t. XVI, p. 242) chrétienne primitive comme un élément dramatique et qu'il fait souvent intervenir. En somme, il essaye d'animer d'un principe rationnel la tradition historique du christianisme primitif ; en réalité, sans le savoir et sans le vouloir, il risque de dénaturer le christianisme et de le réduire à une morale générale. Par contre, les renseignements que Justin fournit sur le culte et l'organisation des chrétiens (V. surtout *Apol.*, I, ch. LIV et suiv.) sont inappréciables. C'est la seule description détaillée et faite par un témoin oculaire, que possède l'archéologie chrétienne. De même, Justin parle de livres qu'il nomme les « mémoires des apôtres » et dont le contenu ressemble de très près à celui des évangiles dits synoptiques. Il cite encore l'Apocalypse de Jean, mais il ne mentionne jamais l'évangile de Jean, ni les épîtres, quoi qu'il dénote une connaissance de ces écrits ; d'où l'on tire la conclusion que les diverses parties du Nouveau Testament ne formaient pas encore un recueil fermé au milieu du IIe siècle.

F.-Herm. Krüger.

Bibl. : K. Semisch, *Justin der Mærtyrer ;* Breslau, 1840. — Ch.-E. Freppel, *les Apologistes chrétiens au IIe siècle ;* Paris, 1860. — B. Aubé, *De l'Apologétique chrétienne au IIe siècle, Saint Justin philosophe et martyr ;* Paris, 1861. — M. von Engelhardt, *Das Christenthum Justins des Mærtyrers ;* Erlangen, 1878. — E. Renan, *l'Eglise chrétienne ;* Paris, 1879, pp. 365-389 et 484-492. — A. Stæhlin, *Justin der Mærtyrer ;* Leipzig, 1880. — H.-S. Holland, *St Justinus martyr*, dans le *Dictionary of Christian Biography* de Smith et Wace ; Londres, 1882, t. II, pp. 560-587. — A. Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte ;* Fribourg, 1889, 2e éd., t. I, pp. 413-464.

JUSTIN, historien romain, qui vivait probablement du temps des Antonins. Il abrégea la grande histoire de *Trogue Pompée* (V. ce nom), ou plutôt il en fit des extraits qui eurent grand succès au moyen âge. Les nombreux manuscrits que nous en avons sont des IX-XIIe siècles ; l'édition *princeps* est de 1470 ; ils ont été souvent publiés et traduits.

Bibl. : Editions de Johanneau et Dubner ; Paris, 1838, 2 vol. — J. Jeeps, avec commentaire critique ; Leipzig, 1859 ; *editio minor*, 1862. — Traduction franç. de J. Pierrot et E. Boitard, revue par Pessonneaux ; Paris, 1866. — Cf. Teuffel, *Hist. de la littérature romaine*, § 258.

JUSTIN Ier, empereur d'Orient, né en 452, mort le 1er août 527. Justin était originaire d'Illyrie et de race slave. Venu en 498 à Constantinople pour chercher fortune, il s'enrôla dans la garde, où sa haute stature, sa bravoure et son esprit pratique le firent remarquer. Il s'éleva peu à peu aux dignités de tribun, de comte des gardes et de sénateur. A la mort d'Anastase (518), le premier ministre Amnatius voulut mettre sur le trône une de ses créatures, Théodat. Le comte des gardes, Justin, fut chargé par Amantius de favoriser l'avènement du nouvel empereur au moyen de largesses habilement distribuées. Justin en profita pour se créer des partisans ; la garde et le peuple le proclamèrent empereur (10 juil. 518). Amantius fut mis à mort. Le règne de Justin Ier fut une préparation à celui de Justinien, associé au gouvernement dès 520, adopté en 527. Dans les actes du règne de Justin, il est dès lors difficile de démêler ce qui est la part de l'empereur et la part de Justinien. D'autant que Justin, plus brave que savant, vieux déjà, s'occupa toujours peu des affaires, qu'il abandonna à Proclus d'abord, à Justinien ensuite. A l'intérieur, Justin eut à réprimer les excès de la faction des *verts*, que l'assassinat du Goth Vitalien, maître de la milice, avait provoqués. Très orthodoxe, il combat les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

monophysites et fait appliquer les doctrines du concile de Chalcédoine (451); de même il ordonne la fermeture à Constantinople des églises ariennes. A ce propos, un conflit éclata entre l'empire et Théodoric. Les ordonnances de Justin contre les ariens détachaient par contre-coup, en Italie, le parti catholique de Théodoric. Ce dernier envoya une ambassade à Constantinople pour demander le retrait des mesures contre les ariens (526). Le pape Jean Ier en faisait partie. Justin refusa de faire des concessions. Furieux, Théodoric se vengea sur les sénateurs, qui étaient en relation avec Constantinople, et sur le pape Jean Ier, qui mourut en prison. En Orient, Justin s'employait alors à réparer les maux causés par une série de tremblements de terre qui, en particulier, détruisirent Antioche de fond en comble (26 mai 526). Plus de 200,000 personnes périrent. Justin dépensa une cinquantaine de millions à reconstruire la ville. A l'extérieur, le gouvernement de Justin ne fut point signalé par des faits d'armes notables. Il faut mentionner pourtant le début de la lutte contre les Perses. Bélisaire fait ses premières campagnes dans les provinces du Caucase. Il y fut battu. — En somme, le règne de Justin n'est qu'une préface de celui de Justinien. Justin est à la maison justinienne ce que Nerva est aux Antonins.

Bibl. : Dans le *Corpus script. hist. byzant.* de Bonn, V. surtout Zosime, Priscus, Malchus, Candidus, Socrate, Sozomène. — Histoires générales byzantines (V. au mot Isaac Ier Comnène).

JUSTIN II, empereur d'Orient, successeur de Justinien (11 nov. 565), mort le 26 sept. 578. Neveu de l'empereur, époux de Sophie, nièce de Théodora, Justin tenait de très près au trône. Aussi le Sénat le désigna-t-il pour succéder à Justinien. La tâche était lourde, Justin n'accepta qu'après s'être fait beaucoup prier. Il procéda ensuite avec tact à la liquidation du grand règne. Il paya les dettes de Justinien, décréta une amnistie générale pour les prisonniers ou les bannis. On lui en sut gré et son règne ne fut pas troublé par des émeutes politiques ou des querelles religieuses. A l'extérieur, Justin voulut maintenir dans toutes ses parties l'œuvre de Justinien, mais en même temps lui appliquer une politique différente. Justinien avait arrêté les Barbares en composant avec eux, Justin prétendit leur refuser tout tribut et leur parla de haut. Les Avares et les Lombards furieux forment une coalition contre l'Empire. Narsès commandait alors en Italie ; détesté de Sophie, il est rappelé. Pour se venger il jette les Lombards sur l'Italie. *Forum Julii*, les villes du bassin du Pô, celles de l'Italie centrale succombent tour à tour (568-573). Les Grecs sont refoulés dans le Brutium ; ils devront dès lors partager l'Italie avec les Lombards. Justin n'est pas plus heureux en Orient. Son général Marcien échoue au siège de Nisibe (572) ; il est remplacé par Acacius, favori de Sophie, que les intrigues de cour élèvent à ce poste. Dara tombe entre les mains de Chosroès. Justin malade, découragé, achète la paix aux Perses, moyennant 45,000 pièces d'or ; en même temps, il s'associe le chef des gardes, Tibère Constantin (574). La guerre reprend, plus heureuse cette fois : le général *Justinien* (V. ce nom) est vainqueur à Mélitène (576). — Justin, quand il mourut, put croire que l'Empire avait retrouvé le secret de la victoire. La politique intérieure de ce prince fut assez sage ; on peut lui reprocher pourtant d'avoir, ainsi que Justinien, donné trop de place aux intrigues de cour. Sophie, comme Théodora, favorisa de mauvais ministres et d'incapables généraux. Puis Justin, sans avoir assez de ressort et d'énergie, courut pour ainsi dire, à l'extérieur, au-devant des conflits avec les Barbares. Beaulieu.

Bibl. : Histoires générales byzantines (V. au mot Isaac Ier Comnène).

JUSTINE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 256 hab.

JUSTINE, impératrice romaine, femme de *Valentinien Ier* et mère de *Valentinien II* (V. ces noms).

JUSTINGER (Conrad), chroniqueur suisse, mort en 1426. Greffier de la ville de Berne de 1411 à 1416 il fut invité par les autorités en 1420 à en écrire l'histoire. Il le fit avec beaucoup de soin et de compétence, commençant à l'année 1152 pour s'arrêter à la période contemporaine de l'écrivain. Cette histoire connue sous le nom de *Der Stadt Bern alte Chronik* est fort précieuse pour toute la période du moyen âge. Stierlin et Wyss l'ont rééditée en 1819. Le Dr Gottlieb Studer en a donné en 1871 une nouvelle édition critique. E. K.

JUSTINIAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 198 hab.

JUSTINIEN Ier, empereur byzantin (527-565), né vers 483, mort en nov. 565. Il était issu d'une obscure famille de paysans de l'Illyricum, établis aux environs de Scupi (auj. Uskub), qui, plus tard, reçut, en l'honneur de l'empereur, le nom de *Justiniana prima;* une tradition fort répandue, mais dont le caractère apocryphe est aujourd'hui pleinement établi, veut même qu'il ait été de race slave et raconte qu'il portait le nom d'Upravda. Quoi qu'il en soit, il dut à son oncle Justin, d'abord haut dignitaire et bientôt maître de l'Empire, de faire, lui aussi, une rapide fortune : consul en 521 et désigné à la faveur du peuple par la splendeur des jeux qu'il célébra, puis nommé *magister militum* et patrice, adopté enfin par Justin et associé à l'Empire en avr. 527, quelques mois plus tard, Justinien succéda sans contestation à son oncle; pendant près de quarante ans, il allait occuper le trône de Byzance et dominer de sa puissante figure toute l'histoire du VIe siècle. — Au moment de l'avènement du nouveau prince, la situation de l'Empire ne laissait pas d'être difficile. A l'intérieur, les factions de l'hippodrome déchiraient la capitale de leurs rivalités et entretenaient contre la dynastie nouvelle la sourde opposition de la famille d'Anastase ; dans les provinces, abandonnées à toutes les exactions des gouverneurs, rançonnées sans merci autant par les brigands que par les soldats chargés de les défendre, un désordre affreux régnait, et par surcroît les questions religieuses, nées de la querelle des monophysites, augmentaient le trouble et les divisions intestines. Au dehors, la frontière orientale de l'Empire était sans cesse menacée par les Perses ; l'Occident semblait irrémédiablement perdu, et la monarchie trop affaiblie pour tenter de reconquérir l'ancien empire romain. — Justinien sut pourtant faire face à la lourde tâche qui lui était imposée. C'était, quand il prit le gouvernement, un homme fait, mûri par l'expérience des grandes affaires. Nourri de bonne heure des traditions de l'éducation romaine, il avait un sentiment très net des droits et des devoirs d'un empereur. Au dedans, il prétendait rétablir dans son intégrité le pouvoir que jadis avaient possédé les césars et centraliser entre les mains d'un souverain absolu tous les ressorts du gouvernement. Un Etat, une religion, une loi, telle était la formule où se résumaient les théories de son impérial orgueil. Au dehors, il aspirait à reconstituer dans sa plénitude tout l'empire qu'avaient jadis gouverné les Constantin et les Théodose. Considérant comme de simples vassaux les rois barbares établis en Afrique, en Espagne ou en Italie, il rêvait de remettre en vigueur les droits imprescriptibles de Rome. Elevé, d'autre part, dans les enseignements du christianisme, d'une piété ardente et souvent étroite, il trouvait dans les motifs religieux des encouragements à ses visées politiques ; ses guerres eurent toujours des allures de croisades ; son autorité s'exerça sur l'Eglise comme sur l'Etat. — Or, malgré les faiblesses, les défauts d'un caractère souvent mesquin et jaloux, Justinien, plus que tous ses prédécesseurs, était capable de réaliser ces grandes pensées. Nature ambitieuse et tenace, il sut tout à la fois agir avec résolution et profiter habilement des circonstances favorables : avide de gloire et de conquêtes, portant à un haut point l'orgueil de son rang impérial, il sut entreprendre et poursuivre une tâche qui n'était point sans grandeur. Du prestige moral demeuré attaché au souvenir de l'empire romain, il sut refaire une réalité ; dans la monarchie reconstituée, il sut fonder des institutions durables. Sans doute, il se laissa gouverner par *Théodora* (V. ce nom), qu'il associa à son pouvoir et décora du titre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'*Augusta;* mais l'impératrice, en dépit des calomnies accumulées autour de son nom, se montra, il faut le reconnaître, femme de tête et de bon conseil. Sans doute aussi, Justinien eut la bonne fortune de grouper autour de lui les hommes les plus capables de réaliser ses desseins; pour généraux, il eut Bélisaire et Narsès, Solomon et Germanos; pour ministres, Tribonien et Jean de Cappadoce; mais il eut le mérite de les deviner et de les choisir. Sans doute encore, on peut signaler les contrastes qui éclatent dans son caractère, son esprit indécis et parfois abattu, ses défiances mesquines, son despotisme soupçonneux; ses qualités pourtant, son assiduité au travail, son amour de l'ordre et de la discipline, son goût des arts, ses nobles ambitions surtout ne sont point d'un homme ordinaire. Sans doute enfin, l'exécution a trahi parfois la pensée, mais la pensée était grande, et, malgré d'incontestables faiblesses, le règne de Justinien a jeté un dernier rayon de gloire sur l'Empire. Procope a fort bien mis en lumière ce mélange singulier de splendeur et de décadence; c'est ce double aspect également qu'il importe ici d'étudier. D'une part, c'est le côté brillant du règne, les guerres heureuses, les provinces réorganisées et défendues, la législation unifiée et comme créée à nouveau, la prospérité industrielle et commerciale, l'éclat des arts et le prestige de l'Empire s'étendant à travers tout le monde chrétien. Là, c'est le revers de la médaille, ce sont les tristesses et les misères, les expéditions désastreuses, les frontières forcées, l'armée désorganisée, les provinces épuisées par les exactions du pouvoir central, les progrès du despotisme impérial, engendrant les luttes civiles et religieuses, et le relâchement de la fin du règne, quand le pouvoir s'énerve aux mains d'un empereur fatigué et vieilli. C'est à ce double point de vue qu'on examinera cette histoire pour juger avec équité l'œuvre que tenta le grand empereur du VIe siècle.

I. — 1° Aussitôt que la répression sanglante de la sédition *Nika* (532) eut calmé au dedans les agitations des factions, aussitôt que les circonstances permirent de conclure, — peu glorieusement, — la « paix perpétuelle » de 532 avec le roi de Perse, Chosroès le Grand, Justinien s'empressa de donner carrière aux ambitions qui le portaient vers l'Occident. La chute du roi des Vandales, Hildéric, renversé en 531 par l'usurpateur Gélimer, offrait un facile prétexte d'intervention; l'oppression dont souffraient les catholiques africains fournissait au prince des raisons plus décisives encore. Sous les ordres de Bélisaire, une grande expédition mit à la voile pour l'Afrique, et grâce aux soulèvements qui éclatèrent en Tripolitaine et en Sardaigne, grâce au concours empressé que fournirent les Ostrogoths, grâce à l'amollissement des Vandales surtout et à l'inertie de Gélimer, le général byzantin n'eut qu'à paraître pour ruiner l'œuvre de Genséric. La bataille de Decimum (sept. 533) lui livra Carthage; le combat de Tricamaron acheva la chute du royaume vandale (déc. 533). Gélimer, cerné au mont Pappua, dut se rendre (534) et vint orner le triomphe solennel décerné à Bélisaire par la reconnaissance de Justinien. L'Afrique semblait conquise; bientôt ce fut le tour de l'Italie. La mort violente d'Amalasonthe, assassinée par son cousin Théodat (535), fournit à l'empereur une raison d'intervenir. Cette fois pourtant, malgré l'appui que fournit aux impériaux l'Eglise catholique, hostile à ses maîtres ariens et toute-puissante en Italie, la lutte fut plus longue et plus difficile. Bélisaire put bien occuper sans coup férir la Sicile, prendre Naples par surprise (fin 536), entrer dans Rome, que les habitants lui livrèrent (déc. 536) et pendant une année entière (mars 537-mars 538) s'y maintenir glorieusement contre les attaques de l'énergique Vitigès, que les Goths avaient proclamé roi à la place de l'incapable Théodat; il put même, malgré l'appui que le roi franc Théodebert prêtait aux Barbares, malgré les intrigues qui paralysaient l'activité de ses soldats, enfermer Vitigès dans Ravenne et se faire livrer perfidement le roi et la capitale des Ostrogoths (539). Mais la résistance continua après le départ de Bélisaire (540). En 542, le successeur de Vitigès, Totila, battit les impériaux à Faenza; bientôt il reprenait possession de l'Italie presque entière, et Bélisaire lui-même, renvoyé dans la péninsule, mais sans troupes, sans ressources, ne pouvait empêcher, en 546, les Goths d'emporter Rome. Désespéré d'une lutte inégale, Bélisaire demandait, en 549, son rappel, et Totila, maître de l'Italie, de la Sicile, de la Corse, étendait ses ravages aux côtes mêmes de l'Empire. Pour venir à bout de ce terrible adversaire, Justinien se résolut à un suprême effort: Narsès, envoyé comme général en chef, fut vainqueur à la journée de Tagina (juin 552), où Totila trouva la mort; l'année suivante, le successeur du roi barbare, Téïas, périssait avec les derniers débris des Ostrogoths dans une sanglante bataille livrée au pied du Vésuve. L'Italie était définitivement soumise. A cette conquête, Justinien put même un instant se flatter d'ajouter l'Espagne (554); du moins, il profita des discordes qui troublaient le royaume visigoth pour prendre pied dans la péninsule et occuper dans la Bétique plusieurs places importantes, entre autres Carthagène, Malaga et Cordoue. Ainsi il tenait par le nord les colonnes d'Hercule, que commandait au sud la forte citadelle de Septum (Ceuta); de nouveau, comme au temps des césars, la Méditerranée était un lac romain.

2° Aux provinces ainsi rentrées au sein de l'Empire, Justinien voulut rendre toutes les institutions de Rome: l'Afrique fut organisée en une préfecture du prétoire indépendante; par la pragmatique sanction de 554, un autre préfet du prétoire fut placé à la tête de l'administration de l'Italie. Mais contre les incursions des Berbères, toujours prêts à ravager le pays byzantin, contre les attaques des Barbares qui, comme les Francs, venaient, en 554, envahir l'Italie, des mesures de défense étaient nécessaires. Pour couvrir les provinces, Justinien organisa de véritables marches frontières, et, grand constructeur, il éleva tout le long du *limes* une ligne presque ininterrompue de forteresses. Dans la Tunisie méridionale, au pied du massif de l'Aurès, aujourd'hui encore les ruines des citadelles impériales attestent l'activité prodigieuse des lieutenants de Justinien, et ce n'est pas à l'Afrique seule que s'étendit la sollicitude du basileus; toutes les provinces de l'Empire se hérissèrent de redoutes et de places fortes, dont Procope, dans son livre *Des Edifices*, a longuement décrit la masse vraiment prodigieuse. Sur la frontière du N., de Singidunum (Belgrade) à la mer Noire, du confluent de la Save aux embouchures du Danube, plus de quatre-vingts châteaux s'élevèrent, et derrière cette première ligne, en Epire, en Thessalie, en Thrace, en Macédoine, six cents places furent réparées ou construites; les défilés des Thermopyles, les passages de l'isthme de Corinthe, les abords de la Chersonèse de Thrace furent barrés par des longs murs. En Asie, depuis Trébizonde jusqu'à l'Euphrate, le pays ne fut pas moins soigneusement défendu: les passes du Caucase furent fermées contre les invasions des peuples du Nord; plusieurs lignes de citadelles, telles que Theodosiopolis (Erzeroum), Martyropolis, Amida (Diarbékir), Dara, Circesium, Edesse, et un peu en arrière Satala, Colonée, Nicopolis, Sébastée, Antioche, etc., couvrirent contre les attaques des Perses l'Arménie et la Mésopotamie, et, pour rendre plus solide encore et plus efficace la défense, Justinien se décida, dans un certain nombre de provinces asiatiques (Pont, Paphlagonie, Arménie, Cappadoce, Galatie, etc.) à réunir entre les mains d'un même gouverneur l'autorité civile et le commandement militaire (535): grande réforme et grosse de conséquences; c'est de là que sortira au VIIe siècle le système des *thèmes* byzantins.

3° Mais c'est surtout par son œuvre législative que Justinien s'est assuré une gloire immortelle. Depuis les grands jurisconsultes de l'époque des Sévères, une confusion extrême s'était introduite dans les monuments du droit romain. A plusieurs reprises, on avait tenté d'y remettre quelque apparence d'ordre: le *Code grégorien*, le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Code hermogénien, en dernier lieu le *Code théodosien*, promulgué en 438 par ordre de Théodose II, avaient rassemblé et classé un certain nombre de constitutions impériales. Justinien, à son tour, voulut réunir en un code les principaux rescrits émanant de ses prédécesseurs ; une commission de dix jurisconsultes, parmi lesquels figuraient le *magister officiorum* Tribonien, et Théophile, professeur de droit à l'école de Constantinople, fut chargée de ce travail et publia, en 529, en douze livres, le *Codex Justinianus*, dont une seconde édition, augmentée de deux cents lois nouvelles de Justinien et de cinquante décisions sur des points controversés (*quinquaginta decisiones*) fut donnée en 534 ; c'est le texte que nous possédons actuellement (*Codex Justinianus repetitæ prælectionis*) (V. Code, t. XI, p. 801) ; Justinien prétendit faire davantage ; dès 530, une commission de seize jurisconsultes, également présidée par Tribonien, reçut mission d'extraire et de classer en un ordre méthodique les sentences tirées des livres des quarante principaux jurisconsultes romains. Cette compilation, qui parut en 533 et forma cinquante livres, s'appela les *Pandectes* ou le *Digeste*. Puis, à l'usage des étudiants, Justinien fit également composer par Tribonien, assisté des jurisconsultes Théophile et Dorothée, un manuel disposé sur le plan des *Institutes* de Gaius, et qui porta comme son modèle le nom d'*Institutes* (533) ; ce traité en quatre livres servit de base à l'enseignement du droit, réservé désormais aux seules écoles de Constantinople, de Rome et de Béryte (Beyrouth) (V. l'art. Instituts, t. XX, p. 846). Enfin, les *Novelles*, c.-à-d. les constitutions impériales, promulguées postérieurement à 534, vinrent compléter l'immense monument législatif connu sous le nom de *Corpus juris civilis*, et qui, à travers le moyen âge, a transmis jusqu'à nous les principes du droit romain. Sans doute, on a pu reprocher aux rédacteurs du Code et du Digeste, d'avoir, conformément aux instructions impériales, traité avec une liberté parfois excessive les textes qu'ils étaient chargés de rassembler et de coordonner, d'avoir, en particulier, mutilé de façon lamentable les traités des anciens jurisconsultes romains ; malgré ces critiques, la législation de Justinien n'en a pas moins exercé une influence capitale, et, en révélant aux nations occidentales du moyen âge l'idée de l'Etat fondé sur le droit, elle a constitué une des œuvres les plus fécondes pour les progrès de l'humanité.

4° Enfin les progrès de l'industrie byzantine qui, sous Justinien, réussit à enlever à la Chine le monopole de la fabrication des étoffes de soie, l'extension des relations commerciales, qui portaient les marchandises byzantines depuis les marchés de l'Orient jusqu'à ceux de la Gaule, surtout le grand élan donné aux travaux publics, contribuèrent puissamment à la splendeur du règne. Par la sollicitude de Justinien, l'Empire ne se couvrit pas seulement de forteresses, mais de routes, de ponts, d'hospices, de couvents et d'églises. Parmi ces dernières, la plus célèbre, autant par le luxe qu'y déploya Justinien que par les principes d'art nouveaux qui y furent appliqués, est celle de Sainte-Sophie de Constantinople. Pour la construire, les architectes Anthemius de Tralles et Isidore de Milet empruntèrent à l'Asie des partis qui allaient devenir caractéristiques de l'architecture byzantine : pour couronner l'édifice, ils élevèrent une énorme et hardie coupole, posée sur quatre grands arcs d'une ouverture égale à son diamètre et flanquée de deux demi-coupoles de même envergure ; pour l'orner, ils dépouillèrent de leurs marbres, de leurs porphyres les plus illustres sanctuaires païens ; ils prodiguèrent l'argent et l'or ; ils firent étinceler le long des murailles les tableaux en mosaïque, qui allaient devenir un des éléments essentiels de la décoration byzantine, et lorsque, le 27 déc. 537, eut lieu la dédicace solennelle de l'église, Justinien put s'écrier, à juste titre, dans un élan d'orgueil : « Gloire à Dieu qui m'a jugé digne d'accomplir un tel ouvrage ! Salomon, je t'ai vaincu. » A Salonique, au couvent du Sinaï, d'autres monuments rappellent les splendeurs de l'art byzantin à cette époque ; mais c'est surtout à Ravenne, dans les basiliques de Saint-Apollinaire-Nuovo et de Saint-Apollinaire in Classe, dans celle surtout de Saint-Vital qu'il apparaît dans sa gloire, dans ces mosaïques du chœur, en particulier, où Justinien et Théodora sont figurés dans tout l'éclat de la pompe impériale, vivant portrait et saisissante image de la cour byzantine du VIe siècle.

Et ce n'est point seulement par ces œuvres magnifiques que s'étendait au loin le renom de l'Empire : où l'autorité du basileus n'atteignait point directement, la diplomatie ou la propagande religieuse portaient du moins l'influence de Byzance. Les missions chrétiennes s'étendent, en Afrique, jusqu'en Nubie, en Ethiopie et dans les premières oasis sahariennes, en Asie jusqu'à Ceylan, au Malabar et même en Chine, en Europe, chez les Huns de la Mésie, les Goths Tétraxites de Crimée, les Abasges du Caucase. Contre les ennemis du dehors, les négociateurs byzantins surent armer, tour à tour, en Europe, les Avars, les Hérules, les Gépides ; en Asie, les Ibères du Caucase, les Arabes du désert de Syrie et entretenir tout à la fois, par l'action religieuse et par les subsides, ce prestige de l'Empire, si puissant en tout temps sur les souverains barbares.

II. Il reste à voir de quel prix furent achetées ces brillantes conquêtes, et si cette apparente splendeur ne cache point de réelles et profondes misères.

1° Pour satisfaire les rêves ambitieux qu'il formait sur l'Occident, Justinien dut plus d'une fois dégarnir en Orient les frontières de l'Empire et sacrifier de ce côté ses intérêts les plus essentiels. Pour tenir en échec les Perses, les prédécesseurs du basileus avaient attiré dans la clientèle romaine les petits peuples demeurés indépendants entre les deux empires : parmi eux, l'un des plus importants était celui des Lazes, qui commandaient les passes du Caucase. Engagé par là dès son avènement dans une lutte contre la monarchie des Sassanides, Justinien eut pour préoccupation dominante de s'en dégager le plus promptement possible. Il ne songea pas plus à profiter sérieusement de la victoire gagnée à Dara par Bélisaire (530) qu'à venger la défaite éprouvée à Callinicum (531) ; pour être libre de conquérir l'Afrique, il se résigna à payer tribut à Chosroès le Grand (532). Dès lors, en face de son habile et énergique rival, il consentit humiliation sur humiliation ; en 540, les Perses prennent Dara, ravagent la Syrie, occupent Antioche, et, un moment contenus par Bélisaire, remportent bientôt de nouvelles victoires ; pour ne pas abandonner l'Italie, Justinien achète leur retraite à prix d'or (545). Lorsque, en 549, la guerre reprend dans la région des Lazes, lorsque les Perses mettent la main sur cette importante position, de nouveau l'empereur mêle les négociations aux armes et, pour obtenir enfin l'évacuation du territoire contesté, de nouveau il accepte de payer tribut à Chosroès (561). En Europe, la situation est plus grave encore. Durant toute la durée du règne, les Bulgares et les Slaves ravagent cruellement le pays romain ; en 540, une grande incursion met à feu et à sang tout le pays qui s'étend de l'Adriatique jusqu'à Constantinople ; en 559, les Huns, franchissant le mur d'Anastase, viennent insulter les murailles de la capitale et ne reculent que devant l'énergie de Bélisaire. Malgré le réseau serré des forteresses byzantines, les provinces sont dévastées et les efforts mêmes de la diplomatie impériale créent pour l'avenir des dangers redoutables ; en appelant les Lombards et les Avars, qui s'établissent en Pannonie, elle prépare pour la fin du siècle des périls nouveaux pour Byzance.

2° C'est qu'aussi bien, à l'intérieur, malgré la très réelle sollicitude du prince, une profonde misère se manifeste sous les apparences de splendeur. Pour suffire aux frais des guerres continuelles, aux dépenses des constructions militaires et religieuses, au luxe prodigieux de la cour, il faut écraser les sujets d'impôts, dont le poids est aggravé encore par l'avidité et les exactions des fonctionnaires. On multiplie donc les sources de revenus nouveaux ; on applique dans toute sa rigueur la tyrannique ἐπιβολή ; on

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fait argent de tout, par les monopoles, par les confiscations, par les retenues pratiquées sur les appointements des fonctionnaires, par la mainmise sur les revenus des villes. Par ces moyens, le préfet Jean de Cappadoce réussit, pendant quatorze ans (527-541), à alimenter le trésor, et quand il tomba enfin, victime des intrigues de Théodora, son successeur, Pierre Barsamès, exploita l'Empire comme lui. Même désordre dans l'administration de la justice et de l'armée : l'avidité de Tribonien est célèbre, et entre ses mains les arrêts sont rendus au gré de la corruption ou du favoritisme. Faute d'argent, l'armée est négligée, la solde mal payée, les effectifs diminués sans cesse, et les troupes, principalement composées de mercenaires, sont en conséquence toujours prêtes à la révolte ou disposées à vivre sur le pays. Aussi les provinces pâtissent cruellement : l'Italie et l'Afrique sont presque ruinées par la guerre qui doit les délivrer ; les autres provinces sont écrasées, et quand, par surcroît, des calamités, telles que la peste de 542, s'ajoutent aux autres misères, l'épuisement est complet et presque irréparable.

3° D'autre part, la législation, en consacrant l'absolutisme du basileus, eut pour l'Empire de graves conséquences aussi. Dans l'Etat reconstitué, Justinien ne souffrit jamais d'autre autorité que la sienne. Non seulement les émeutes furent réprimées sans miséricorde, en particulier cette terrible sédition *Nika*, qui, en 532, faillit ébranler le trône impérial ; non seulement les conspirations furent punies avec la dernière rigueur, et Bélisaire même, malgré ses services, n'échappa point en 561 aux soupçons du prince et à une passagère disgrâce. Mais encore le basileus fit disparaître tout ce qui pouvait lui porter ombrage ; en 541, le consulat fut aboli, et si le Sénat subsista, du moins son importance fut-elle considérablement réduite. Durant tout le règne, les meilleurs serviteurs, les plus fidèles, furent exposés sans cesse aux défiances et aux disgrâces ; mais c'est surtout en matière religieuse que s'exerça l'absolutisme impérial : comme il modifiait à sa volonté le code, ainsi Justinien prétendit régler en maître le dogme et la discipline. Orthodoxe fervent, il voulut, dans l'Empire, établir l'unité de religion comme il avait établi celle de législation. Contre les dissidents de toute sorte, il fut sans pitié. En 529, il ordonna de fermer les écoles d'Athènes, dernier asile des lettres et de la philosophie païenne, et il obligea les maîtres qui y enseignaient à aller chercher asile chez Chosroès. Il noya dans le sang la révolte des Samaritains de Palestine (530) ; il lança d'impitoyables édits de proscription contre les païens, les juifs, les ariens, les donatistes. Bien plus, et non content de protéger l'Eglise, il prétendit intervenir dans les débats purement théologiques et il n'hésita pas à entrer en conflit, avec une singulière violence, avec la papauté elle-même. Sous l'influence de Théodora, secrètement favorable aux monophysites, il fit en 537 arrêter, déposer, exiler l'évêque de Rome, Silvère ; en 544, il troubla l'Eglise plus profondément encore en soulevant la fameuse *querelle des trois chapitres*. A l'instigation d'Askidas, évêque de Césarée, et pour donner une satisfaction au parti monophysite, Justinien proposait de condamner les écrits de trois pères tenus pour hérétiques par les monophysites, mais que n'avait point frappés le concile de Chalcédoine. Sans grande résistance, les prélats orientaux cédèrent aux injonctions impériales, mais l'Occident se montra moins docile. Le pape Vigile, mandé à Constantinople en 547 par ordre de Justinien, emprisonné, maltraité, se résigna enfin par lassitude à obéir aux volontés du prince, après qu'un grand concile, principalement composé d'évêques orientaux, eut (mai 553) anathématisé les trois chapitres. Mais l'Afrique, l'Italie s'obstinèrent dans la résistance, malgré les violences par lesquelles l'autorité civile tenta de fléchir les opposants. Au moment même où Justinien mourut, le calme n'était pas entièrement rétabli.

Il convient de remarquer que ces regrettables événements marquèrent principalement les dernières années du gouvernement de Justinien. A ce moment, ainsi qu'il arrive souvent au terme d'un trop long règne, un profond relâchement se manifestait dans les ressorts de l'administration publique. Depuis la mort de Théodora en particulier, l'empereur vieillissant — il avait à cette date au moins soixante-cinq ans — avait perdu cette énergique activité et abdiqué cet impérial orgueil qui dirigeaient jadis ses résolutions ; il laissait l'armée tomber en décadence et les forteresses s'écrouler, il assistait impuissant aux exactions des fonctionnaires, il bornait sa politique à entretenir des divisions parmi les Barbares et à acheter, quand il fallait, leur retraite à prix d'or ; avec une molle indifférence, il assistait à la ruine de son Empire et se complaisait à discuter avec les évêques des problèmes de théologie. Mais il ne faut point que cette décadence trop réelle fasse oublier les gloires et les splendeurs du règne. Sans doute, les conquêtes de Justinien furent éphémères, encore qu'en Afrique et en Italie les Byzantins aient donné un assez bel exemple de vitalité ; sans doute les ressorts de l'administration, tendus à l'extrême, finirent par se relâcher, et sous des princes plus faibles, dans des circonstances moins favorables, cette œuvre artificielle et fragile s'écroula. Mais, du moins, il faut laisser au basileus l'honneur d'avoir repris non sans grandeur la tradition des anciens empereurs ; si l'œuvre fut peu durable, la pensée du moins était grande, et si l'on ajoute que les institutions administratives du règne ont servi de base à la grande réforme des *thèmes*, que la législation de Justinien a exercé dans le monde une longue et puissante influence, que Sainte-Sophie, son œuvre de prédilection, a marqué le point de départ d'un art nouveau, on conviendra que son règne n'a point été stérile. C'est assez pour mériter à Justinien, malgré des défauts et des faiblesses, une grande place dans l'histoire, comme de bonne heure il en a pris une dans les souvenirs légendaires des peuples : dans l'Italie du IXe siècle, aussi bien que parmi les populations slaves de la Dalmatie, de la Serbie, de la Bulgarie, des traces incontestables apparaissent d'un véritable cycle de Justinien le Grand. Ch. DIEHL.

BIBL. : Les sources de l'histoire byzantine pour le règne de Justinien sont : PROCOPE, *Guerres persique, vandalique, gothique*, en 8 livres ; *Des Edifices*, en 6 livres ; *Histoire secrète ou Anecdotes*, dont on a fort discuté l'authenticité, mais dont on doit, à ce qu'il semble, attribuer incontestablement la composition à Procope (Cf. DAHN, *Procopius von Cæsarea* ; Berlin, 1865). — AGATHIAS, dans ses *Histoires*, a raconté en 5 livres les événements des années 552-558. — CORIPPUS, *Johannide*, est important pour les guerres d'Afrique. — Les fragments de MÉNANDRE et la *Chronique* de Jean MALALAS fournissent également quelques renseignements. — Pour l'histoire de l'Eglise, on consultera l'*Histoire ecclésiastique* d'EVAGRIOS, et surtout les actes des conciles (LABBÉ, *Sacrosancta Concilia* ; Paris, 1671, t. IV et V). — Pour la géographie administrative, le *Synecdemos* d'HIÉROCLÈS ; pour l'administration, le traité *des Magistratures* de Jean LYDUS et par-dessus tout le *Code Justinien*, Berlin, 1884, éd. Krüeger, et les *Novelles*, Berlin, 1890, éd. Schœll, et ZACHARIÆ DE LINGENTHAL, *Imp. Justiniani Novellæ* ; Leipzig, 1881, 2 vol. — Pour Sainte-Sophie, la description de PAUL LE SILENTIAIRE. — Outre ces documents contemporains du règne, la *Chronique Pascale* et surtout THÉOPHANE et ZONARAS fournissent d'utiles informations. — La *Vita Justiniani*, attribuée à un certain Théophile, n'est, à ce qu'il semble, qu'un récit romanesque né d'anciennes légendes slaves relatives à Justinien (Cf. BRYCE, *Life of Justinian by Theophilus*, dans *Engl. hist. Review*, 1887). — Il n'existe aucun ouvrage d'ensemble racontant le règne de Justinien, à l'exception du médiocre travail d'ISAMBERT, *Histoire de l'empereur Justinien* ; Paris, 1856 ; 2 vol. — On consultera pour l'ensemble des événements les histoires générales citées à l'art. BYZANTINE (Histoire), de GIBBON, LE BEAU, HERTZBERG. — FINLAY, *Greece under the Romans* ; Londres, 1857. — BURY, *History of the later Roman Empire* ; Londres, 1889, 2 vol. — RANKE, *Weltgeschichte*, t. IV. — Pour les guerres : PAPENCORDT, *Gesch. der Vandalischen Herrschaft* ; Berlin, 1835. — MANNERT, *Geschichte der Vandalen* ; Leipzig, 1875. — DAHN, *Die Kœnige der Germanen* ; Berlin, 1865-71, 6 vol. — HODGKIN, *Italy and her invaders* ; Oxford, 1885, t. III et IV. — DIEHL, *Histoire de la domination byzantine en Afrique* (sous presse). — Pour l'administration : DIEHL, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* ; Paris, 1888. — LÉCRIVAIN, *le Sénat romain après Dioclétien* ; Paris, 1888. — Pour les travaux de fortification : DIEHL, *Rapport sur deux missions dans l'Afrique du Nord*, dans *Nouv. Arch. des missions*, t. IV. — Pour la législation, outre les histoires générales du droit romain (ACCARIAS

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

GIRAUD, WALTER) : ORTOLAN, *Explication historique des Institutes;* Paris, 1871. — KRÜEGER, *Histoire des sources du droit romain;* Paris, 1894. — BIENER, *Geschichte der Novellen.* — Pour le commerce : HEYD, *Hist. du commerce du Levant au moyen âge;* Paris, 1885, 2 vol. — Pour l'art : BAYET, *la Peinture et la sculpture chrétiennes en Orient avant l'époque des Iconoclastes;* Paris, 1879, et *l'Art byzantin ;* Paris, 1883. — SALZENBERG, *Altchristliche Baudenkmæler von Constantinopel ;* Berlin, 1854. — DIEHL, *Ravenne;* Paris, 1885. — Pour la diplomatie : GASQUET, *l'Empire byzantin et la monarchie franque ;* Paris, 1888. — Pour l'histoire ecclésistique : HEFELE, *Hist. des conciles,* trad. Delarc. — GASQUET, *De l'Autorité impériale en matière de religion à Byzance;* Paris, 1879. — DUCHESNE, *Vigile et Pélage,* dans *Rev. des quest. hist.,* 1884. — Enfin, sur divers points de l'histoire politique : SCHMIDT, *Der Aufstand in Constantinopel unter Justinian,* 1854. — MARRAST, *la Vie byzantine au* VIe *siècle ;* Paris, 1881. — DEBIDOUR, *Théodora;* Paris, 1885. — JŒRS, *Die Reichspolitik Kaiser Justinians ;* Giessen, 1893.

JUSTINIEN II, empereur d'Orient, né en 669, mort en déc. 711. A l'âge de seize ans, il succéda à son père Constantin IV Pogonat (685). Son règne se divise en deux parties : de son avènement à sa déposition (685-695) ; de son rétablissement à sa mort (705-711). Quand il monta sur le trône, la situation de l'Empire, à l'égard des Arabes, était des plus avantageuses. Le khalife de Damas payait un tribut annuel à l'empereur ; Justinien, pour un motif futile, rompit le traité. Les Arabes envahissent l'Asie Mineure ; l'empereur est battu à Césarée (692). Les villes d'Asie Mineure, le N. de l'Afrique avec Carthage tomberont bientôt entre leurs mains. Au N., Justinien fit la guerre aux Bulgares (688). D'abord victorieux, il fut battu au retour dans un défilé du Rhodope. Plus tard, il devait s'allier aux Bulgares et leur laisser soumettre les populations slaves du N. de l'Empire. Au point de vue religieux, Justinien rompit la bonne entente qui avait été rétablie, entre l'Empire et la papauté, du vivant de Constantin IV. Pour faire pièce au sixième concile de Constantinople, il convoqua le concile *in trullo* ou *Quinisexte*, parce qu'il avait la prétention de combler le cinquième et le sixième. Présidé par l'empereur, le concile confirma à ce dernier la direction de l'Eglise et, entre autres articles, en adopta un qui autorisait le mariage des prêtres. Le pape Sergius refusa de souscrire au concile. Justinien irrité médita de le faire enlever par le protospathaire Zacharie. Sergius fut défendu par les milices de la Pentapole ; Zacharie, pour n'être pas tué, fut obligé de se mettre sous la protection du pape, qui le cacha sous son lit (692). Justinien ne put pas se venger de l'affront subi par son envoyé ; il allait bientôt en effet être précipité du trône. A l'intérieur, il avait accablé ses sujets d'emprunts forcés et appliqué les expédients fiscaux d'Etienne, chef des eunuques, et du grand logothète Théodore. Le peuple et l'aristocratie, soutenus par le patriarche Callinicos, murmurèrent ; l'empereur ordonna de faire périr les principaux des mécontents. Une révolution éclata, le patrice Léontius se mit à la tête du mouvement. Justinien est fait prisonnier ; on lui coupe le nez et on l'exile en Chersonèse. Léontius est proclamé empereur (695). Trois ans après la flotte d'Afrique se révolte et remplace Léontius par son amiral Tibère. Au su de l'événement Justinien s'enfuit de Kherson, s'allie au khan des Bulgares, Tervel, et lui donne le titre de césar. Avec une armée que lui fournit le khan, il entre à Constantinople, fait décapiter Léontius et Tibère, empaler leurs partisans et crever les yeux au patriarche (705). Dès lors Justinien, sorte de fou furieux, passe ses six dernières années de règne à tirer vengeance de ses ennemis. En Italie, il châtie cruellement les Ravennates : un grand nombre d'habitants sont mis à mort, l'archevêque a les yeux crevés. Contre Kherson, où il avait été relégué, il envoya successivement deux flottes afin de détruire la ville et passer les habitants au fil de l'épée. La première expédition s'empara de Kherson et y fit un grand massacre ; mais au retour une tempête survint, qui détruisit la plus grande partie de la flotte. Justinien prépara une deuxième expédition, qu'il confia au patrice Mauros. Celui-ci ne put entrer à Kherson ; il fit cause commune avec les habitants qui proclament Philippique Bardane empereur. Justinien, réfugié à Sinope, est tué par un de ses amis, Elias. Son fils, Tibère, tombé aux mains de Philippique à Constantinople, est aussi mis à mort. Le règne de Justinien II fut un des plus funestes de la période anarchique, qui va de la mort d'Héraclius à l'avènement de Léon III (641-717). Avec lui la cruauté et l'incohérence sont installées sur le trône. BEAULIEU.

Dans la liste des écrits des alchimistes grecs figurent plusieurs traités sous le nom de l'empereur Justinien : quelques-uns d'entre eux sont même arrivés jusqu'à nous, quoique la plupart soient perdus. Ces traités sont évidemment pseudonymes : ils paraissent d'ailleurs avoir été attribués non au grand empereur qui porta le premier ce nom, mais à Justinien II, grand fauteur d'astrologie et de sciences occultes à la fin du VIIe siècle. M. BERTHELOT.

BIBL. : Histoires générales byzantines (V. au mot ISAAC Ier COMNÈNE).

JUSTINIEN, général byzantin, né vers 530, mort à la fin du VIe siècle. Second fils de Germanus, petit-neveu de Justinien, il fit ses premières armes sous son père en Italie et contre les Slavons. A la suite du procès plaidé à Constantinople entre les Lombards et les Gépides, il commanda les auxiliaires grecs d'Alboin et fit la campagne qui aboutit à la destruction du royaume des Gépides (567). Le césar Tibère Constantin le chargea en 576 de la guerre contre Chosroès, qui venait de s'emparer de Dara (574). Justinien avait 150,000 hommes. Sa cavalerie commandée par le Scythe Curs était excellente. A Mélitène (Petite-Arménie), Curs rompit l'aile gauche perse, pénétra jusqu'à la tente de Chosroès, qui s'enfuit. Justinien, victorieux, le poursuivit en Perse, où il passa l'hiver. Mais l'année suivante (577), de retour en Arménie, il jouissait avec trop de confiance de ses succès quand le général perse, Tamkhosroès, le surprit et le battit. Cette défaite rompit les pourparlers de paix, commencés entre Chosroès et Tibère. Justinien fut rappelé et remplacé par Maurice, qui répara la défaite par sa victoire de Constantina. Aigri, Justinien conspira à plusieurs reprises contre Tibère, qui lui pardonna. Son rival en gloire, Maurice, devenu empereur, l'employa en Arménie contre Hormisdas IV, successeur de Chosroès. Il n'y fit rien de mémorable. BEAULIEU.

JUSTISTHAL. Vallée suisse, cant. de Berne, qui s'ouvre sur la rive droite du lac de Thoune, près de Merligen. Etroite et solitaire, elle s'étend, sur une longueur de 10 kil. seulement, entre deux chaînons des basses Alpes. Un torrent impétueux la traverse.

JUSUF (V. YOUSOUF).

JUTE (Filat.). On désigne sous ce nom les fibres végétales extraites de quelques variétés indiennes de *Corchorus*, appartenant à la famille botanique des Tiliacées. Les espèces qui le fournissent à l'industrie sont le *Corchorus capsularis* et le *Corchorus olithorius*. Depuis les temps les plus reculés, c'est, avec le coton, le textile le plus usité de l'Inde, et, bien qu'on le rencontre aussi en Chine, dans les îles de la Sonde, en Syrie, en Egypte, etc., sa production industrielle semble devoir être limitée à perpétuité au Bengale, qui reste encore aujourd'hui le fournisseur presque exclusif de tout le jute consommé sur la surface du globe. On le cultive aux Indes exactement comme le lin et le chanvre dans le N. de la France, c.-à-d. par de petits fermiers indiens dits *ryots*, qui se bornent à en semer de faibles quantités facilement exploitables par eux seuls ; dans ces derniers temps néanmoins, il s'est formé de puissantes sociétés pour la culture en grand du jute. On le sème ordinairement au commencement de la saison des pluies, en mars ou en avril ; les semailles se font à la volée, quelquefois au bord des fleuves à inondations périodiques, mais le plus souvent sur des terrains assez élevés où la submersion ne peut avoir lieu, à la façon du riz de montagne ; le seul soin à donner à la plante est de l'éclaircir lorsqu'elle est trop abondante, afin d'en faciliter la croissance. Le jute s'élève alors de terre sous forme de tiges grêles et droites, pourvues de feuilles et un peu

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ramifiées au sommet. En août, la hauteur de ces tiges est d'environ 3 m. 1/2 sur une épaisseur de 2 centim. vers le bas ; c'est à ce moment qu'on commence la récolte.

Les cultivateurs indiens distinguent cependant, pour l'époque de cette récolte, entre le jute qui doit servir à leur propre consommation et celui qu'ils destinent à l'exportation. On coupe le premier avant ou pendant la floraison : le rendement est alors très faible, mais les fibres sont fort fines et flexibles ; on coupe, au contraire, le second après complète maturité ; la tige est alors beaucoup plus lignifiée, mais d'un rendement plus important. Pour récolter le jute, on coupe les plantes près des racines et, après avoir débarrassé les tiges de leurs feuilles et des capsules à fruits, on le lie en bottes lâches de 50 à 100 qu'on laisse reposer sur le champ. Le jute est ensuite roui à l'eau de la même manière que le lin et le chanvre en France. Les paquets sont placés dans un récipient convenable au nombre de dix ou quinze à la fois et maintenus constamment à l'humidité au moyen d'épaisses couches de gazon dont on les recouvre à la surface. Chaque jour le cultivateur va visiter son jute et c'est en grattant avec l'ongle l'enveloppe extérieure de l'arbuste qu'il s'assurera des progrès de la décomposition ; il est admis qu'il peut retirer les tiges lorsque le filament central se détache de l'écorce sans le moindre effort. De même que pour le lin, la durée du rouissage dépend de la température, mais la moyenne est ordinairement de huit à dix jours. Ce temps est cependant plus long lorsque le jute est destiné à l'exportation ; on veut alors arriver à une séparation complète du bois et de la fibre corticale ; on obtient des filaments très blancs, peu chargés de paille et d'un prix élevé, mais c'est aux dépens de la solidité du textile. Lorsque les fibres doivent être employées dans le pays, le rouissage, moins prolongé, donne des filaments d'une couleur plus sombre, moins propres, toujours meilleur marché, mais aussi plus durables. On obtient naturellement pour le jute d'exportation un rendement en poids beaucoup moins élevé. On voit donc que la qualité du jute peut extrêmement varier suivant l'époque de la récolte, avant ou après la maturité des graines, ou en raison de la durée du rouissage ; c'est ce qui explique les différences sensibles que l'on constate dans certains échantillons qui nous viennent en Europe. Au moment venu, on détache le gazon qui a servi à recouvrir les tiges, et l'on retire celles-ci de l'eau. Alors un ouvrier délie les paquets et commence par enlever à la main, près de la racine, une partie de l'écorce du noyau interne. Cela fait, il frappe l'extrémité opposée sur une planche placée devant lui dans une position oblique et, par un mouvement violent de va-et-vient, il détache les couches corticales extérieures et obtient à l'état pur le jute proprement dit. A cet état de demi-préparation, le textile n'a pas besoin d'être taillé ; on se contente de le laver pour en enlever les impuretés et la matière résineuse à moitié dissoute qui l'entoure. Pour ce faire, l'opérateur descend en pleine eau, et faisant tourner les fibres humides au-dessus de sa tête, il les bat petit à petit contre la surface de l'eau. Lorsqu'il juge que celle-ci a entraîné une grande partie des substances solubles, il étend rapidement en éventail au-dessus même de l'eau sa poignée qu'il tient et en enlève avec soin les matières étrangères visibles. Le jute est ensuite tordu, puis séché au soleil sur des bambous ou sur des cordes disposées à cet effet. Les fibres sont enfin réunies en paquets de un ou deux mauds (le maud vaut 39 kilogr.) pour être directement livrées aux courtiers vendeurs ; le quart environ est consommé par les indigènes. Lorsque la préparation de la fibre est terminée, on fait des lots deux parties : l'une, composée des brins les plus larges, qui sont les plus chers, est destinée à l'exportation ; l'autre est formée des filaments les plus courts et utilisée dans le pays. La fibre du jute est surtout belle lorsqu'elle vient d'être rouie : elle revêt alors une couleur blanc perle et un brillant caractéristique ; au fur et à mesure qu'elle reste abandonnée à l'air, elle passe par différentes nuances fauves et elle finit souvent par arriver au brun. On sait que, au contraire, l'air agit sur le lin et le chanvre en favorisant leur blanchiment ; il y a donc une différence bien tranchée avec les textiles européens.

L'emballage du jute aux Indes par les cultivateurs se fait trop souvent dans de très mauvaises conditions. Ainsi, par exemple, on emballe les fibres encore humides après un séchage imparfait d'un ou deux jours ; on conçoit alors quels ravages cette eau emmagasinée peut exercer sur un filament qui est aussi sensible à son action ; d'autres fois, les ballots à peu près secs sont laissés, par insouciance, exposés aux chaleurs du climat, les fibres s'y échauffent, se décolorent ou s'affaiblissent ; enfin, il arrive que, déposés tout humides sur le sol après le lavage ou lavés dans une eau bourbeuse, les filaments se couvrent d'impuretés. De tous ces inconvénients, le plus regrettable est l'humidité, car non seulement le jute finit par se détériorer, mais encore il s'échauffe ; plusieurs grands incendies qui ont eu lieu dans les docks de Londres ont été attribués à un échauffement produit par le jute humide. Les cultivateurs ont soin, lorsqu'ils emballent les fibres, d'en retrancher, sur une longueur de 9 pouces environ, la partie de la souche avoisinant la racine et que l'opérateur a dû tenir dans la main au moment de la séparation de l'écorce. De ces bouts, on confectionne une toile grossière, dont on envoie de grandes quantités en Amérique, ou bien on les vend aux fabricants de papier, ou bien on les expédie en Angleterre. On a cherché à utiliser les matières amylacées et saccharines qu'ils contiennent pour en faire, au moyen de l'acide sulfurique, une sorte de glucose comestible ou, par fermentation, une sorte de wiskey de jute, assez semblable comme goût à l'eau-de-vie de grain.

C'est surtout le district de Seratjunge qui fournit la majeure quantité des jutes exportés en Europe et ce sont les places de Molde, Purnea, Natore, Rungbore et Dacca, dans le Bengale, qui le filent et le tissent principalement. Calcutta est le centre du commerce. Les cultivateurs apportent le jute au bazar de cette ville, soit emballé, soit en vrac. Lorsqu'ils l'apportent en ballots, ces derniers se vendent toujours à un prix peu élevé, parce que l'acheteur ne peut les ouvrir et constater la qualité du textile qui lui est livré. Lorsqu'ils l'achètent en vrac, le jute est acheté suivant estimation par des courtiers qui le livrent directement à des maisons de vente ; celles-ci ont à leur solde des inspecteurs spéciaux qui le classent en sortes distinctes, le font sécher à fond dans de vastes magasins, rejettent les mauvais jutes, coupent les pieds et mettent en balles. L'emballage du jute à Calcutta se fait à la presse hydraulique ; les dimensions à donner aux balles sont réglées par une convention aux termes de laquelle l'emballeur qui, avec cinq balles, excède 52 pieds cubes, doit payer l'excédent comme extra-fret. Le plus souvent, les balles sont immédiatement embarquées ou remisées jusqu'à affrètement des navires ; elles pèsent ordinairement 300 livres anglaises, soit 135^{kg}900. Les pieds coupés et les rejets sont également mis en balles séparées et vendus à un prix moindre. Une fois l'emballage terminé, chacun des ballots est marqué en noir de signes divers. Dans l'Inde, les musulmans travaillent le coton et les Hindous le jute. Le filage et le tissage de ce textile occupent chaque intérieur pauvre, et la fabrication des fils et tissus dans ces contrées peut, pour une bonne partie, être comparée à l'ancien filage au rouet et au tissage actuel à la main dans nos campagnes. Ainsi, l'on rencontre des Hindous qui, dans leurs moments de loisir, filent le jute à la quenouille ; un grand nombre d'autres, surtout dans les districts de l'E. du Bengale inférieur où se trouve plus particulièrement la population pauvre, tissent des bouts de toile connus plus particulièrement sous le nom de *gunny chuts*, dont on a fait dans nos colonies de l'Inde toiles de gunny. Depuis l'abolition de la loi des suttees, qui ordonnait aux veuves hindoues, à la mort de leur mari, de se précipiter dans le bûcher où devait être brûlé le défunt, ces femmes peuvent vivre, mais

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

elles sont encore repoussées par leurs coreligionnaires et n'ont plus aujourd'hui d'autres ressources que de tisser de la toile de jute. Ce sont elles qui fabriquent les toiles dites *baggins*, *sackings*, *hessians*, destinées à l'emballage de la houille et des denrées coloniales ; les *gunnybags*, qui servent à renfermer le sucre et le riz d'exportation, et ces tissus à bordures rouges et noires qui servent à faire des habits à la population pauvre du pays et que l'on appelle *tat*, *megila*, *choote*, etc. Il est facile de remarquer les maisons où l'on tisse le jute, car une poignée de la matière brute est suspendue au toit de chaume de chacune d'elles. Si nous ajoutons à ceci que, dans les moments perdus, les bateliers, les laboureurs, les porteurs de palanquins, les domestiques imitent l'exemple des veuves hindoues et s'installent au métier à tisser, on comprendra facilement comment, au Bengale, on trouve des sacs de jute à des prix excessivement bas et pourquoi on en expédie dans le monde entier : à poids égal, il y a une différence des plus minimes entre le prix de la matière première et celui des sacs.

C'est à la Compagnie anglaise des Indes occidentales que l'on doit la découverte du jute. Les qualités de cette fibre et les avantages qu'on en retirait ne furent signalés, en effet, qu'en 1792 par le docteur Roxburg, envoyé par la Compagnie à Calcutta afin de connaître quels étaient les filaments utilisables qu'il était possible de monopoliser pour l'Angleterre. Roxburg cultiva le jute dans le jardin botanique de Sibpur, fit de nombreux essais sur la fibre qu'il retira de ses plantes et consigna dans un rapport le résumé de ses expériences. Les filaments qu'il envoya en Europe, et qui étaient, alors comme aujourd'hui, connus dans l'Inde sous le nom de *pat* ou *koshta*, furent alors désignés en Angleterre sous le nom de *jute*, corruption vraisemblable du mot *jhont* ou *jhot*, sous lequel la plante était connue par les jardiniers du jardin d'essai, originaires d'Orissa. De 1791 à 1796, la Compagnie employa tous les moyens pour faire connaître le jute en Europe ; elle ne réussit qu'à en faire expédier sur le continent une certaine quantité sous diverses formes. En 1796, elle cessa ses frais et les exportations cessèrent jusqu'en 1800. En 1803, le docteur Buchanan fut envoyé à Calcutta pour prendre la direction d'une ferme et faire des essais pour la propagation de la culture du chanvre. Il ne se borna pas à l'essai d'un seul textile, et il cultiva différentes sortes de jute, qu'il arriva à faire apprécier. La Compagnie des Indes reprit alors l'exportation du jute d'une manière intermittente, faisant en même temps filer ce textile à façon dans les manufactures anglaises. L'importation du jute en Europe reçut une impulsion considérable à deux époques différentes : en 1855, à l'époque de la guerre de Crimée, et en 1863 au moment de la guerre américaine de sécession. En 1866-67, il sortait de l'Inde anglaise 93,804,810 kilogr. de jute et en 1872-73, il en sortait 370,040,139 kilogr. Actuellement, la quantité moyenne de jute récolté chaque année est évaluée à 500 millions de kilogr., soit la moitié du poids du coton produit sur toute la surface de la terre. A Calcutta, ainsi que nous l'avons dit, le jute est le plus souvent acheté aux cultivateurs par des courtiers qui, de leur côté, livrent directement aux spéculateurs qui font l'exportation. A l'arrivée dans les magasins de ces derniers, le jute est classé en sortes distinctes, puis les balles sont marquées, suivant les maisons, de signes différents qui servent à en désigner la qualité. Quelle que soit la provenance du jute, on en fait ordinairement trois catégories différentes : une première, qui comprend les jutes dont les filaments sont d'un beau blanc perle, longs et résistants ; une seconde, formée de ceux dont la teinte est plus fauve et qui sont moins forts et mal nettoyés du pied ; enfin, une troisième composée des jutes dont la couleur est presque brune et qui sont en même temps courts et faibles. Les importations du jute en France, qui n'étaient que de 27 millions de kilogr. en 1876, s'élèvent, en 1892, à 45 millions de kilogr. En Angleterre, le commerce du jute se pratique par l'intermédiaire de courtiers qui vendent pour leur propre compte ou pour le compte des maisons de Calcutta. Dans la Grande-Bretagne, c'est surtout Dundee qui absorbe le jute ; en France, c'est Dunkerque.

Filature de jute. — Le jute, avant d'être travaillé, doit être graissé d'une manière toute spéciale afin d'acquérir une certaine souplesse. Pour cela, on forme, avec les fibres, des litières de 3 à 4 m. q., par couches de 8 à 10 centim. et on arrose le tout d'un liquide lubrifiant, au moyen d'un arrosoir. La quantité de ce liquide varie de 25 à 30 % du poids du jute, mais elle est plus forte en été qu'en hiver, à cause de l'évaporation. La composition du lubrifiant n'est pas partout la même : quelques filateurs emploient de l'huile de phoque, de baleine ou de veau marin, et y ajoutent de l'eau de savon ou de la potasse chauffée à 50° ; d'autres font usage d'une mixture d'huiles lourdes, tenant en dissolution de la résine ou de la gomme, avec une émulsion alcaline à base de soude, de potasse ou d'ammoniaque. Deux méthodes sont alors en usage : ou bien le jute est peigné après avoir été coupé et passe ensuite par les métiers ordinaires de la filature de lin ; ou bien il est directement cardé. Nous allons examiner rapidement ces deux méthodes. Si l'on veut obtenir du cardé, le jute est présenté à une machine appelée *teazer* ou à une autre dite *shellbreaker*, vulgairement désignées l'une et l'autre sous le nom de *loup* ou *tibre*, qui réduit la matière en étoupes ou en filaments de 20 à 30 centim. de longueur. Le teazer consiste en un tambour de bois de 1 m. de diamètre sur 0,60 de largeur, entouré de fortes aiguilles longues de 4 à 5 centim. et tournant avec une vitesse de 1,200 à 1,500 révolutions à la minute. Au-dessus de ce tambour sont agencées, à de courtes distances les unes des autres, trois paires de rouleaux munis d'aiguilles, comportant chacune un débourreur et un travailleur. Le jute est amené à l'aide de toiles sans fin, entre deux paires de cylindres cannelés, qui le font avancer peu à peu, tout en le retenant de façon à le laisser arracher petit à petit dans toute sa longueur par les dents du tambour. Il est alors réduit en tronçons de quelques centimètres, passe successivement par les trois paires de rouleaux et finalement est enlevé sur le derrière du métier par un doffer qui le transmet à des rouleaux cannelés, d'où il est reçu sur des toiles sans fin. Dans le shellbreaker, il n'y a que deux paires de rouleaux travailleurs et débourreurs, situés, contrairement à la machine précédente, au-dessous du tambour. Les cylindres cannelés de l'entrée sont supprimés et remplacés par un rouleau muni de dents de cardes. Le jute est arraché en menus morceaux par le tambour et les rouleaux, et lorsqu'il revient au sommet du tambour, il en est enlevé par un doffer qui le transmet à deux paires de rouleaux cannelés, séparés par une table en fonte polie, qui le débitent sous forme de ruban dans un pot. Après avoir été réduit en morceaux, par l'une ou l'autre de ces deux machines, le jute passe par la carde à jute assez semblable à la carde employée pour l'étoupe. Dans cette carde, le jute subit un véritable étirage, tandis que l'une ou l'autre des machines précédentes n'a servi qu'à le briser en morceaux et à l'assouplir, remplissant un rôle à peu près analogue à celui de la brisure pour étoupes. Le jute passe ensuite successivement par les étirages, le banc à broches et le métier à filer, machines qui sont identiquement les mêmes que celles employées pour le lin, mais construites d'une façon plus forte et plus solide, puisqu'elles doivent travailler une matière plus élastique et préalablement mouillée. Les bancs d'étirage n'y réunissent jamais que deux et parfois quatre rubans, les barrettes y sont souvent remplacées par des hérissons. Le fil de jute cardé est plus cotonneux, plus pelucheux, que le fil de jute peigné, et la valeur en est moindre.

Pour obtenir le jute peigné, il faut couper ou casser le jute graissé par longueurs de 60 à 80 centim. au moyen d'une machine à couper. Ces cordons sont portés à la peigneuse à lin, qui les rend sous forme de longs brins et d'étoupes. Les étoupes sont cardées et filées, comme le jute cardé, mais les brins peignés sont parallélisés et échelonnés

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sur la table à étaler, ensuite sur les étirages, puis rassemblés et laminés sur le banc à broches et finalement tordus sur le métier à filer, toutes machines identiques à celles qui servent pour le lin. Le fil, dans ces conditions, possède plus de force que le cardé. Quelquefois, avant de couper le jute à une longueur déterminée, on le fait passer par une sorte de machine à assouplir dite *softener*, dont on connaît plusieurs types. Dans les unes, le jute étalé sur une toile sans fin, passe entre deux séries de dix rouleaux cannelés, superposés parallèlement; la machine comprend donc quarante rouleaux ; le jute passe d'abord entre la première et la seconde rangée de rouleaux, revient ensuite entre la seconde et la troisième et finalement passe entre la troisième et la quatrième pour sortir sur le derrière du métier. Dans les autres, la série n'est que de cinq rouleaux, mais ceux-ci sont placés sur un demi-cercle en fonte, les uns à la suite des autres et munis chacun d'une forte vis de pression ; le jute est établi sur une toile sans fin sur le devant et sort entraîné sur une autre toile sans fin derrière le métier. Les mélanges du jute et d'un autre textile, lin ou chanvre, se font à l'étaleuse ou aux étirages, mais l'étalage à l'étaleuse donne les meilleurs résultats. Le système préférable est alors, non pas d'étaler successivement des poignées différentes des textiles mélangés, mais de réserver, sur la table de la machine, un coin pour le lin ou le chanvre et un coin pour le jute ; les deux rubans se doublant près du pot, se mélangent plus intimement.

Nous venons de voir qu'on est obligé, pour filer le jute, de l'ensimer à l'aide d'huile de poisson, ce qui communique dans la suite à ces fils une odeur désagréable et persistante. Ses tissus ne peuvent donc servir à aucun usage de corps. En outre, le jute ne peut fournir que de gros numéros en filature et, tout en donnant un fil peu solide par lui-même, peut à peine, à l'état de tissu, supporter l'humidité ou encore moins les lessives alcalines. De tout ceci, il résulte encore que ce textile ne s'emploie qu'à la fabrication de tissus craignant peu l'humidité ou à la confection de toiles grossières. Il entre, par exemple, dans la composition des toiles cirées pour parquets; il sert aussi à faire des tapis-moquettes ayant presque l'apparence des tapis de laine, que l'on teint en couleurs très vives, malheureusement peu résistantes ; on l'emploie encore beaucoup pour la fabrication de tentures d'appartement à bon marché, soit seul, soit en mélange avec le coton, ou encore pour la confection de certaines toiles à matelas pour paillasses. On l'utilise, uni à la bourre de coco ou à diverses espèces de fibres exotiques, pour la confection de nattes d'escalier, tapis communs, etc. Enfin, dans ces derniers temps, il a été utilisé, dans la région du Nord, en mélange avec le lin, pour la fabrication des velours de couleur. Mais on se sert surtout du jute en France comme dans l'Inde pour la confection de toiles d'emballage et de sacs. Nous renverrons pour les procédés employés dans l'impression sur jute à l'article Impression des tissus. L. Knab.

JUTEAU (Augustin), évêque français, né à Poitiers le 4 mai 1839, mort à Poitiers le 25 nov. 1893. Curé de Saint-Julien de Tours, il fut nommé évêque de Poitiers le 5 juin 1888 et ne fut préconisé que le 14 févr. 1889, le *Journal d'Indre-et-Loire* l'ayant accusé de doctrines pernicieuses, parce qu'il s'était à plusieurs reprises proclamé républicain. Léon XIII, après enquête sur son orthodoxie, lui donna toute sa confiance. A. Juteau a écrit en collaboration avec l'abbé Cruchet une *Histoire populaire de saint Martin* (1885, in-12).

JUTERBORG. Ville de Prusse, district de Potsdam (Brandebourg), sur la Nuthe; 7,000 hab. Belle église du XIVe et du XVe siècle. Elle conserve le nom d'un dieu slave (wende) de l'Aurore. Conquise par Albert l'Ours, elle fut donnée à l'archevêché de Magdebourg (1170). Le 23 nov. 1644, Torstenson y vainquit Gallas. Auprès se trouve le champ de bataille de Dennewitz.

JUTHUNGES. Peuplade germanique que l'on rattache tantôt aux Alamans, tantôt aux Goths. Ils habitaient au bord du Danube et figurent dans les guerres du IIIe et du IVe siècle. Sous Aurélien, ils envahirent l'Italie, mais furent repoussés.

JUTIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie; 352 hab.

JUTLAND (V. Danemark).

JUTURNA, appelée aussi **DIUTURNA,** est le nom d'une ancienne divinité des sources, originaire de Lavinium, la métropole religieuse des Latins et de bonne heure transportée à Rome, où une source située au bas du Forum, près du temple de Vesta, lui était consacrée. Lutatius Catulus lui voua un temple sur le Champ de Mars, après la première guerre Punique ; ce temple fut, avec beaucoup d'autres, restauré par Auguste. Juturna avait une fête spéciale, les *Juturnalia*, qui tombait le 11 janv. et était célébrée surtout par les corps de métier qui avaient un besoin particulier de l'eau de source. Elle avait part aussi avec les Nymphes aux *Volcanalia*, fêtes en l'honneur de Vulcain qui tombait le 23 août. Les poètes en ont fait une amante de Jupiter, lequel, par reconnaissance, la préposa à l'empire des sources; d'autres l'unissaient à Janus avec lequel elle aurait procréé le dieu Fontus ; dans l'*Enéide* elle est la sœur de Turnus qu'elle assiste contre Enée.

JUUSTEN (Paul), théologien et érudit finlandais, né vers 1516, mort évêque d'Åbo en 1576. Il a publié en finnois un catéchisme et un livre de messe. Sa *Chronicum episcoporum finlandensium* est d'une très grande importance pour l'histoire de la Finlande, bien que la composition en soit défectueuse.

JUVAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 403 hab.

JUVANCOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 224 hab.

JUVANZÉ. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre; 64 hab.

JUVARA ou IVARA (Philippe), architecte italien, né à Messine en 1685, mort à Madrid le 1er févr. 1736. Venu jeune à Rome, où il prit l'habit ecclésiastique et étudia l'architecture sous la direction de Fontana, Juvara fit quelques travaux à Lucques et à Messine où il acheva le Palais royal et vint ensuite à Turin comme premier architecte du roi de Sardaigne, Victor-Amédée Ier, qui le combla de bénéfices et d'honneurs. Il fit achever dans cette ville l'église de Superga dont on lui doit la coupole monumentale, puis il fit construire les palais Madama, de Stupigni et Biragho di Borghe, les églises del Carmine et de San Filippo, le presbytère de la chapelle della Consolata, etc. Appelé à Lisbonne par le roi Jean Ier, Juvara y donna les dessins de l'église du Patriarche et ceux du Palais royal, puis, après un court séjour à Londres, à Paris et à Turin, cet architecte fut demandé à la cour de Philippe V, roi d'Espagne, pour la reconstruction des parties incendiées du Palais royal; mais la mort l'empêcha de faire exécuter les plans qu'il avait préparés dans ce but. On conserve en outre, dans une salle supérieure de l'église Saint-Pierre de Rome, un remarquable projet avec modèle d'une sacristie et d'une salle du chapitre préparé par Juvara pour cette basilique pendant un des nombreux voyages qu'il faisait presque chaque hiver à Rome. Ch. L.

JUVARDEIL. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, sur la rive droite de la Sarthe; 908 hab. Mines de fer de la concession de Champigné. Construction de bateaux ; commerce de bestiaux. Manoir du XVIe siècle. Château de Cettières (XVIe siècle) et de la Buronnière (XVIIIe siècle). Patrie du Vendéen Bonchamp.

JUVAVUM (V. Salzbourg).

JUVEIGNERIE (Anc. dr.). Sous le nom de droit de juveignerie, on désignait, dans certains pays, les avantages faits par la loi aux enfants puînés au détriment de l'aîné. C'était donc l'inverse ou la contre-partie du droit d'aînesse. L'origine de ce droit est tout simplement, dit M. Viollet, la consolidation d'un usage que la nécessité a

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rendu fréquent chez les petites gens : à la mort du père, les aînés sont souvent pourvus ; le plus jeune resté dans la famille prend donc naturellement la place du père. Le droit de juveignerie s'est particulièrement développé dans quelques parties de l'Angleterre et en Bretagne ; on retrouve des usages analogues dans les Pays-Bas, dans l'Allemagne rhénane, en Hongrie, sur le littoral de la Baltique, dans les montagnes de l'Oural, dans l'Asie centrale, et jusque chez les Maoris de la Nouvelle-Zélande. Le plus ancien texte relatif à cette coutume fait partie du code gallois d'Howell le Bon, qui est du xe siècle ; il réserve au dernier né l'habitation avec ses dépendances, ainsi que la coignée, le chaudron et le soc de la charrue. Un passage du coutumier de Kent, du XIIIe siècle, fait mention d'un droit du même genre. Ce privilège du puîné s'est maintenu jusque de nos jours dans certaines localités anglaises, principalement dans le Sussex et dans les îles Shetland. En Bretagne, le droit de juveignerie existait à une époque reculée, et portait non seulement sur l'habitation principale, mais sur l'héritage entier. Il existait surtout dans quelques localités du comté de Cornouailles où il était connu sous le nom de droit de *quevaise :* lorsqu'un homme laissait plusieurs enfants légitimes, le dernier des mâles succédait seul au tout de la tenue à l'exclusion des autres, et à défaut des mâles la dernière des filles. Le privilège de juveignerie a toujours été énergiquement combattu par les règlements féodaux qui tendaient à faire prévaloir le principe opposé du droit d'aînesse. Le comte Geoffroi fit, en 1185, une ordonnance portant qu'à l'avenir il ne serait fait aucun partage des baronnies et des chevaleries, que l'aîné y aurait seul droit, et ferait seulement une provision sortable aux puînés. Jean II ordonna que le père pourrait diviser les baronnies entre ses enfants, mais qu'il ne pourrait donner à ses enfants puînés plus du tiers de sa terre. Dans les pays de langue flamande où l'on retrouve aussi des vestiges de ce privilège, il était connu sous les noms de *madelstad* ou droit de *maineté*, mot qui vient de *manoir*.

La nouvelle coutume de Bretagne donnait les deux tiers à l'aîné « et l'autre tiers aux puînés par héritage tant fils que filles, pour être partagés par l'aîné entre eux par égales portions, et le tenir chacun desdits puînés, comme juveigneur d'aîné en parage et ramage dudit aîné ». On distinguait alors deux sortes de juveigneries, la juveignerie en parage et la juveignerie sans parage. La première, appelée aussi en parage et ramage, était celle établie par la parenté entre l'aîné et les puînés lorsqu'un fief était partagé entre eux. On l'appelait en parage, parce que les puînés étaient pairs et coteneurs avec leurs aînés, et que cette espèce de juveignerie procédait de la parenté collatérale désignée sous les noms de ramage et branchage parce que chacun des frères commence une branche ou un rameau dans l'arbre généalogique. La juveignerie sans parage était celle qui s'établissait quand la portion de fief baillée au juveigneur (junior) venait à la main d'un étranger qui n'était pas du ramage, quand par exemple le puîné ou son héritier en avait fait l'aliénation à titre de vente, de legs ou de donation. D'après la coutume de Bretagne, la juveignerie ne finissait donc pas, au point de vue des rapports féodaux, par la cessation même de la parenté. Que la juveignerie fût en parage ou sans parage, le juveigneur devait hommage à l'aîné et au seigneur de qui l'aîné tenait son fief ; il y avait seulement quelques différences dans les formes de l'hommage. Les tenures en juveignerie finirent cependant par tomber en désuétude en Bretagne. G. REGELSPERGER.

BIBL. : LOBINEAU, *Histoire de Bretagne;* Paris, 1707, t. I, p. 852. — *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence,* 1785, t. V, p. 402. — Baron ERNOUF, *Du Droit de juveignerie,* dans *la France judiciaire,* 7e année, 1882-83, 1re partie, p. 313. — VIOLLET, *Précis de l'histoire du droit français,* 1886, p. 725. — GLASSON, *le Droit de succession au moyen âge ;* Paris, 1893, br. in-8, p. 92.

JUVÉNAL (Decimus-Junius), célèbre satirique latin, dont la biographie n'est guère qu'une matière à conjectures, dont l'œuvre compte parmi les plus intéressantes et les plus remarquables que nous ait léguées l'antiquité. L'incertitude où nous sommes relativement à sa personne tient à deux causes : c'est qu'il a fort peu parlé de lui-même ; c'est qu'ensuite ses satires ne sont devenues populaires qu'au déclin de la latinité et durant le moyen âge, quand toute recherche sur sa personne était à peu près impossible. Nous possédons, il est vrai, un certain nombre de notices biographiques qui figurent en tête des manuscrits ; mais il n'en est aucune qui puisse être datée, encore moins rapportée à un auteur digne de foi, avec quelque certitude ; plusieurs portent la trace de remaniements opérés par les érudits du moyen âge ; d'autres sont tout simplement l'œuvre conjecturale de savants de la Renaissance. Outre les satires du poète, nous pouvons exploiter, pour lui composer une biographie, un monument épigraphique aujourd'hui perdu, mais autrefois exhumé à Aquinum et dont le texte nous a été conservé (*Corp. Inscr. Neapolit.*, 4312).

Juvénal est né à Aquinum, au pays des Volsques, probablement l'année même où naquit Tacite avec lequel il a de si profondes ressemblances littéraires, c.-à-d. en 55 ap. J.-C., la première année du règne de Néron. Les anciens biographes et, à leur suite, la plupart des modernes, ont cru pouvoir tirer de quelques passages mal interprétés de ses satires, qu'il était le fils tout au moins adoptif d'un affranchi. Ni son *cognomen* de *Juvenalis*, qui a appartenu, entre autres personnages libres, à un consulaire de la fin de la République, ni l'âpreté avec laquelle les satires parlent des affranchis en général, ni le ton de ces satires toutes pénétrées d'orgueil romain et de sentiments bourgeois, ne permettent de se ranger à cette opinion. Juvénal fut un citoyen libre du municipe d'Aquinum ; il devint tribun, probablement honorifique, d'une cohorte de Dalmates, duumvir quinquennal, c.-à-d. censeur municipal élu par ses collègues, et flamine du *divin Vespasien*, dignité qui ne put lui être conférée que sous l'un des deux successeurs de ce prince, sous Titus ou sous Domitien. C'est en se réclamant de ces divers titres qu'il éleva à ses frais, près d'Aquinum, un sanctuaire en l'honneur d'une divinité locale, appelée Cérès Helvina. Cet acte de munificence est en harmonie avec tel passage de ses satires où il est fait allusion à cette divinité et avec des détails qu'il nous fournit sur son genre de vie, qui est celui d'un bourgeois aisé, quoique toujours disposé à crier misère, dans un milieu où les très grosses fortunes n'étaient pas rares. Les biographes (il n'y a pas lieu de les mettre en doute sur ce point) nous apprennent qu'il s'occupa uniquement à déclamer, autrement dit à cultiver, dans des réunions d'hommes intelligents, la plaidoirie fictive, jusqu'à sa pleine maturité. Il avait sans doute reçu des leçons de Quintilien, le rhéteur à la mode sous la dynastie des Flaviens ; il dut fréquenter dans la maison de Pline ; il eut des relations avec Stace et avec Martial ; celui-ci, dans des épigrammes adressées à un Juvénal (il n'est pas absolument certain qu'il s'agisse du nôtre) lui donne les témoignages d'une vive amitié, sans faire d'ailleurs aucune allusion à ses talents poétiques ; les succès de Stace sous le règne de Domitien sont cités, non sans une pointe de malveillance, dans les satires.

La lecture des *Satires* ne permet pas de croire qu'aucune d'entre elles ait été publiée avant la mort de Domitien (96) ; ce n'est même qu'une hypothèse gratuite des critiques modernes qui rapporte la composition de quelques-unes au règne de ce prince, sauf à en différer la publication jusqu'aux règnes suivants. Parmi celles que l'on peut dater avec quelque certitude, la plus récente est de l'année 101, la première, et la plus tardive de l'année 127, la quinzième ; c.-à-d. qu'il faut les répartir sur les règnes de Trajan, d'Adrien et peut-être même d'Antonin le Pieux. Cependant un grand nombre d'entre elles supposent que Juvénal a assisté aux folies et aux cruautés du règne de Domitien dans Rome même, où elles se donnaient librement carrière. C'est là, devant le spectacle de tant de crimes, qu'il amassa des trésors d'indignation ; de même que Tacite et tant d'autres, réduit au silence par la crainte, il

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

exhala ce qu'il avait sur le cœur lorsque le tyran fut tombé et qu'il s'établit un régime *où il était permis de penser ce que l'on voulait et de dire toute sa pensée.* Seulement, par un procédé emprunté aux écoles de la déclamation, il fit de la satire rétrospective comme s'il avait fait de la satire actuelle ; très souvent le tour qu'il donne à sa pensée abuse sur le temps et sur les circonstances où il lui est permis de l'exprimer, ce qui lui a valu, dans la postérité, une renommée d'indépendance et de courage imméritée.

Une tradition qui paraît avoir eu cours déjà au VIe siècle de notre ère, puisqu'il y en a des traces chez un chronographe du nom de *Malala* (V. ce nom), et qu'on peut à la rigueur faire remonter à Sidoine Apollinaire, veut que Juvénal ait été exilé par un empereur, à la sollicitation d'un acteur du nom de Paris, dont il aurait blessé la vanité par quelque allusion satirique. Biographes anciens et commentateurs modernes, généralement d'accord pour le fait de l'exil, varient lorsqu'il s'agit d'en conjecturer l'auteur et le lieu probables. Les uns tiennent pour Domitien ; mais il est certain que Juvénal n'a pu quitter Rome durant ce règne, de même qu'il est probable qu'il n'a pas, avant l'année 101, écrit des satires. Un exil sous Trajan ou sous Adrien semble inconciliable avec ce que nous savons de la justice clémente de ces princes et ne semble avoir été imaginé que pour des raisons chronologiques. Quant au lieu de l'exil, il en est qui tiennent pour l'Écosse, d'autres pour la Pentapole Libyque ; Juvénal y aurait été envoyé, avec son titre de tribun, sous un prétexte honorifique et il y serait mort. L'argument le plus puissant, en faveur de la tradition de l'exil, peut être tiré de son ancienneté même ; il y en a un autre qui n'a jamais été invoqué jusqu'ici. C'est que des exhumations récentes nous signalent l'importance de la région située à l'O. de l'Égypte comme lieu de transportation sous l'empire romain. Mais contre cette tradition de l'exil militent toutes sortes de raisons chronologiques et historiques ; elle est suspecte surtout parce que le poète lui-même n'y a jamais fait aucune allusion dans ses ouvrages. Quoi qu'il en soit, la date extrême qu'il est possible de tirer des satires étant l'année 127 de notre ère, Juvénal a dû mourir presque octogénaire, comme le dit un de ses biographes, sous le règne d'Antonin le Pieux.

Les satires que nous possédons sont au nombre de seize ; la dernière, sur les travers des gens de guerre, est inachevée : il est certain que le moyen âge n'en a pas connu davantage. A s'en rapporter aux manuscrits, elles ont dû être publiées successivement en cinq livres, de longueur sensiblement égale, mais de valeur fort diverse. Ribbeck a cru pouvoir démontrer que cinq d'entre elles (VIII, X, XIII, XIV et XV) sont, par la tonalité générale, par le style et les procédés de composition, tellement différentes des autres et tellement médiocres, qu'on ne saurait les attribuer à l'auteur des onze autres. Cette démonstration est manquée, non pas seulement en ce qu'elle a contre elle la tradition, mais parce que l'abîme que le critique allemand a cru pouvoir signaler entre les deux classes d'ouvrages est tout simplement un fossé. Ces satires sont en effet beaucoup moins des tableaux de mœurs pris sur le vif que des déclamations morales, dans le goût de l'école. Mais si elles n'ont pas, sans doute à raison de l'âge du poète, toutes les qualités des autres, celles-ci pèchent, quoique à un moindre degré, par les mêmes défauts. Quant aux mutilations et aux transpositions que le même critique a cru pouvoir introduire dans le texte des satires qu'il regarde comme authentiques, elles sont un monument de critique arbitraire et souvent absurde. Il s'en dégage cependant une appréciation assez équitable du talent de Juvénal qui est grand assurément, mais qui n'en est pas moins entaché de graves défauts.

Pour le fond des choses, on peut reprocher aux satires d'être orientées vers un idéal systématiquement pessimiste et de nous donner une idée fausse de la société romaine à la fin du Ier siècle ; de plus elles nous peignent l'auteur lui-même, ses mœurs, ses fréquentations et son caractère sous un jour peu avantageux. La forme, dans les trois premiers livres surtout, est des plus remarquables. Par la vigueur du coloris, Juvénal n'est comparable qu'à Tacite, justement appelé *le plus grand peintre de l'antiquité.* Mais cette vigueur va trop souvent jusqu'à la crudité, et les exagérations de pensée entraînent une monotonie parfois fatigante dans l'emploi des teintes sombres et dans la recherche des effets violents. Le comique y est presque toujours amer, et l'emphase au service de la déclamation morale rebute par sa continuité. Les meilleures satires, je veux dire la IIIe et la VIe, celle-là dépeignant les embarras de Rome et celle-ci les vices ou les travers des femmes, manquent de cohésion et d'unité. Ce sont plutôt des peintures détachées, assez péniblement réunies, que des œuvres solidement construites et équilibrées dans leurs diverses parties.

La popularité des *Satires* de Juvénal a été grande au moyen âge, ainsi que l'atteste le nombre considérable des manuscrits qui du IXe au XVe siècle se multiplient dans tous les couvents et toutes les écoles du moyen âge. Elles ont été commentées, après la période des grammairiens proprement dits, par les érudits de l'époque carolingienne. Elles sont couramment citées par bon nombre d'écrivains ecclésiastiques du XIIe et du XIIIe siècle, par Jean de Salisbury, Pierre de Blois, Hildebert de Tours, etc. ; elles sont même imitées par des poètes comme Marbode de Rennes et Alain de Lille. La Renaissance ne leur fait pas moins d'honneur : les plus célèbres des érudits de ce temps, Jean Britannicus, les Valla, Scaliger, Turnèbe, Casaubon ; Juste Lipse, etc., s'attachent à les éclaircir par leurs commentaires. Enfin les satiriques de tout pays, les nôtres surtout depuis le XVIe siècle, les ont imitées avec une prédilection particulière. Plus variées et moins obscures que celles de Perse, plus vulgaires d'idées et plus saisissantes que celles d'Horace, elles ont séduit deux classes d'esprits : ceux qui cherchaient des arguments de polémique contre le paganisme et contre la tyrannie impériale ; ceux qui affectionnaient la littérature pompeuse et brillante, les thèmes de moralité bourgeoise relevés par un style éclatant. C'est à ces titres qu'elles ont eu la faveur de nos romantiques ; la parenté est manifeste entre les *Satires* de Juvénal et les *Châtiments* de V. Hugo.

Quoique les manuscrits du poète se comptent par centaines, on n'en peut guère citer qu'un seul qui représente la tradition dans sa pureté et qui fournisse à l'établissement du texte une base scientifique. C'est le manuscrit (IXe siècle) qui a servi à P. Pithou pour son excellente édition de 1583 et qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier. Presque tous les autres dérivent d'une ancienne récension dite de Nicaeus, interpolée et corrompue. Je crois avoir retrouvé récemment, dans la bibliothèque municipale de Valenciennes, un manuscrit, en bien des points intéressants, de la famille de celui qui servit à G. Valla pour son édition de 1486 et que l'on croyait perdu. Nous ne saurions citer ici les innombrables travaux, éditions, commentaires et traductions dont les *Satires* ont été l'objet depuis la Renaissance. Il nous suffira de renvoyer à l'édition critique de Jahn, revue par Buecheler (Berlin, 1886) ; aux éditions annotées, en français, d'Achaintre (Paris, 1821, 2e éd.) ; en anglais, de Mayor (Londres, 1872-81) ; en allemand, de Weidner (Leipzig, 1889, 2e éd.) et à l'édition Ruperti (Leipzig, 1819), réimprimée dans la collection Lemaire avec notes en latin. M. Despois en a donné une traduction le plus souvent excellente.

J.-A. Hild.

Bibl. : Hild, *Notes biographiques ;* Paris, 1884. — Du même, *Juvénal au moyen âge,* dans le *Bull. de la Faculté des lettres de Poitiers ;* 1890, p. 177, et 1891, *passim.*

JUVÉNAL DES URSINS (V. Jouvenel).

JUVÉNALES. Jeux établis à Rome par Néron. Suivant Dion Cassius, il les institua à l'occasion de sa première barbe qu'il offrit à Jupiter Capitolin, enchâssée dans un étui d'or. Ils consistaient en jeux de cirque, jeux scéniques, combats de gladiateurs. A ces jeux dits de la *Jeunesse,*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'empereur admit tous les citoyens; on y vit des vieillards consulaires et des matrones romaines, des hommes et des femmes de haute naissance. Néron put ainsi, avant de se déshonorer sur un théâtre public, descendre dans l'arène ou sur la scène, au milieu de spectateurs et d'acteurs composés de ses compagnons de plaisir. Déjà, avant Néron, Caligula avait ajouté un jour aux Saturnales, et l'avait appelé le Jour de la Jeunesse. De nobles Romains, tels que Thraséas, s'attirèrent la haine de l'empereur pour avoir paru mépriser ces amusements de la cour. D'autres s'abaissèrent jusqu'à les partager, dans l'unique désir de flatter Néron et de s'attirer ses faveurs, comme Fabrius Valens.

Bibl. : Suétone, *Caligula*, 17; *Néron*, 11. — Tacite, *Annales*, XIV, 15; XV, 33; XVI, 21; *Histoires*, III, 62.

JUVENCUS (Cajus-Vettius-Aquilius ou Aquilinus), poète chrétien du IVe siècle. Il paraît avoir été prêtre et d'origine espagnole. Il a mis l'histoire évangélique en 3,233 hexamètres, *Versus de quatuor evangeliis* ou *Historia evangelica*, 4 livres (1re éd. à Deventer, s. l. n. d. [env. de 1490], in-4; souvent réimprimé; éd. critique de F. Arevalo; Rome, 1792, in-4, réimprimé par Migne, *Patrol. lat.*, t. XIX). C'est le premier essai d'une épopée chrétienne. Le moyen âge a surnommé Juvencus le Virgile chrétien; sa langue est relativement pure, mais la versification est bien lâche. Comme l'auteur s'est tenu servilement au texte biblique, l'histoire ne trouve là aucune lumière sur le siècle de l'auteur. Plusieurs autres poèmes ont été attribués à Juvencus (Migne, *id.*, et D. Pitra, *Spicilegium Solesmense;* Paris, 1852, t. I), à tort, suivant toutes les apparences. F.-H. K.

Bibl. : A.-R. Gebser, *De C.-A.-V. Juvenci vita et scriptis...;* Iéna, 1827. — Korn, *Die Handschriften der Historia evangelica;* Breslau, 1870. — A. Ebert, *Allg. Geschichte der Litteratur des M. A. im Abendland;* Leipzig, 1874, t. I, pp. 109 et suiv.

JUVENEL DE CARLENCAS (Félix de) (V. Carlencas).

JUVENIS (Raymond), annaliste français, né à Gap vers 1630, mort à Gap le 7 janv. 1705. Procureur du roi au bailliage de Gap et subdélégué de l'intendant du Dauphiné, il consacra ses loisirs à l'histoire. Il continua l'*Histoire des Alpes* du P. Fornier, récemment publiée par M. l'abbé P. Guillaume. On lui doit encore une *Histoire séculière et ecclésiastique du Dauphiné et de ses dépendances*, dont le manuscrit est à la bibliothèque de Carpentras, et des *Mémoires* (inédits) *sur les conciles, les saints pères et quelques évêques de Gap.*

Bibl. : Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, I, 463. — Gautier, *Précis de l'hist. de la ville de Gap;* Gap, 1844, in-8, pp. 153-155. — P. Guillaume, *Hist. générale des Alpes-Maritimes ou Cottiennes. Continuation* par Raymond Juvenis et Antoine Albert; Paris-Gap, 1892, in-8.

JUVIGNAC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Montpellier; 92 hab.

JUVIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Chailland; 2,728 hab.

JUVIGNIES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 277 hab.

JUVIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 337 hab. Vestiges romains parmi lesquels il faut signaler cinq bornes milliaires.

JUVIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 96 hab.

JUVIGNY (*Juveniacum*). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons; 49 hab. Catherine de Médicis y coucha, le 15 mai 1585, lors des conférences d'Epernay pour la conclusion de la paix avec les Guises. Remarquable église des XIIe et XIIIe siècles, remaniée au XVIe, restaurée en 1853; le portail, de style néo-grec, date de 1784. On admire, à l'intérieur de l'édifice, une chaire en bois sculpté de l'époque de Louis XI, provenant de l'abbatiale de Saint-Remy de Reims, et des orgues ayant appartenu à l'ancien couvent des cordeliers de Châlons. Dans le château, construction du XVIIe siècle, avec chapelle, se voit une belle suite de tapisseries. A. T.-R.

JUVIGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse; 264 hab.

JUVIGNY-EN-PERTHOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 323 hab.

JUVIGNY-LE-TERTRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Mortain; 819 hab.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne; 1,266 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne d'Alençon à Domfront. Dolmen. Phare de Bonvouloir, tour de la fin du XVe siècle, reste d'un château élevé par Guyon Essirard, seigneur de la Pallu, maître d'hôtel du duc d'Alençon.

JUVIGNY-SUR-LOISON. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy; 686 hab.

JUVIGNY-SUR-ORNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan; 72 hab.

JUVINAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues; 627 hab.

JUVINCOURT-ET-DAMARY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 640 hab.

JUVISY-SUR-ORGE (*Gevesi*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau, sur la colline qui domine la rive gauche de la Seine et dans la vallée commune à ce fleuve et à la riv. d'Orge, non loin de leur confluent; point de croisement des lignes d'Orléans, de Lyon (par Corbeil) et de la Grande-Ceinture; 2,095 hab. Il n'y a pas de mention connue de Juvisy avant le XIIe siècle, quoiqu'on ait voulu, mais sans preuves encore péremptoires, l'identifier avec l'antique *Metiosedum*. Son *église* est sans intérêt quoique datant du XIIIe siècle; le *château* que l'on y voit est moderne et sans histoire; ce qu'il y a de plus remarquable à Juvisy est sans contredit le beau *pont des Belles-Fontaines* jeté sur la route de Paris à Fontainebleau, au-dessus de l'Orge, et dont la construction en séries d'arches parallèles au cours d'eau est des plus ingénieuses. Il fut achevé en 1728; deux fontaines monumentales, œuvres de Coustou, le décorent. C'est à Juvisy que Napoléon Ier apprit, en 1814, la capitulation de Paris et sa chute du pouvoir. Un pont sur la Seine a été construit en 1893 qui relie Juvisy à Draveil. F. Bournon.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 407-413 de l'édit. de 1883. — Millin, *Antiquités nationales*, t. II, notice XVI, le Pont des Belles-Fontaines. — Guilhermy, *Inscript. de l'ancien diocèse de Paris*, t. IV, pp. 145-148.

JUVRECOURT. Com. du dép. de la Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt; 198 hab.

JUXUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy; 359 hab.

JUYNBOLL (Théodore-Guillaume-Jean), célèbre orientaliste hollandais, né à Rotterdam en 1802, mort en 1861. Destiné à la théologie, il exerça les fonctions de pasteur à Voochout (près de Leyde), puis il devint professeur de langues orientales à l'Athénée de Franeker. En 1841, il enseigna à Groningue, et, quatre ans après, à Leyde. Il fut nommé membre de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam en 1854. Parmi ses nombreuses publications, citons : *Letterkundige Bydragen* (Leyde, 1838-40, 3 fasc.); *Orientalia*, qu'il publia avec Roorda, Weijers et J. Müller. Dans le t. I, il a donné le texte et la traduction latine d'extraits du divân de Moutanabbi (1840); *Commentarii in historiam gentis samaritanæ* (Leyde, 1846, in-4); *Chronicon samaritanum, cui titulus est : Liber Josue* (Leyde, 1848, in-4); *Lexicon geographicum cui titulus est : Merâcid el-Ittila* 1850 (5 vol. in-8) : c'est l'abrégé du grand dictionnaire géographique de Yâqoût, publié par Wüstenfeld; *Abû'l-Mahâsin Annales quibus titulus est: Ennodjoum ex-Zâhira* (Leyde, 1852-61, 2 vol.); *Specimen litt. or. exhibens Az-Zamakhsarii Lexicon geographicum, cui titulus est : Kitâb el-Djibâl* (Leyde, 1856, in-8), en collaboration avec Salverda de Grave; *Jakûbî Liber regionum* (Leyde, 1861).

JUZANCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld; 188 hab.

JUZANVIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines; 157 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

JUZENNECOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont; 303 hab.

JUZES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Rethel; 176 hab.

JUZET-DE-LUCHON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 362 hab.

JUZIERS-D'ISAUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 600 hab.

JUZIERS-LA-VILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 723 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne d'Argenteuil à Mantes.

JYDSKE LOV. Lois provinciales danoises. C'est un recueil de coutumes composé par l'évêque Gunner, à Viborg, et sanctionné par le roi Valdemar II Seier en 1241, peu de jours avant sa mort. La préface est un extrait du *Decretum Gratiani* (V. GRATIEN). Ces coutumes furent en vigueur dans tout le Jutland et dans l'île de Fionie jusqu'à leur remplacement par le *Danske lov*, sous Christian V. Elles se maintinrent cependant, au moins en partie, dans le Sönderjylland jusqu'en 1864. Ces lois ont été imprimées en 1590 avec des modifications dans la langue et traduites en bas allemand en 1592 par Blasius Ekenberger. Elles ont été éditées en 1853 par Thorsen, d'après les plus anciens manuscrits (celui de Flensborg est d'environ 1290). C'est le monument le plus important de la langue danoise du moyen âge.

BIBL. : DARESTE, *les Anciennes Lois au Danemark*; Paris, 1881, in-4.

JYLLAND ou **JUTLAND** (V. DANEMARK).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

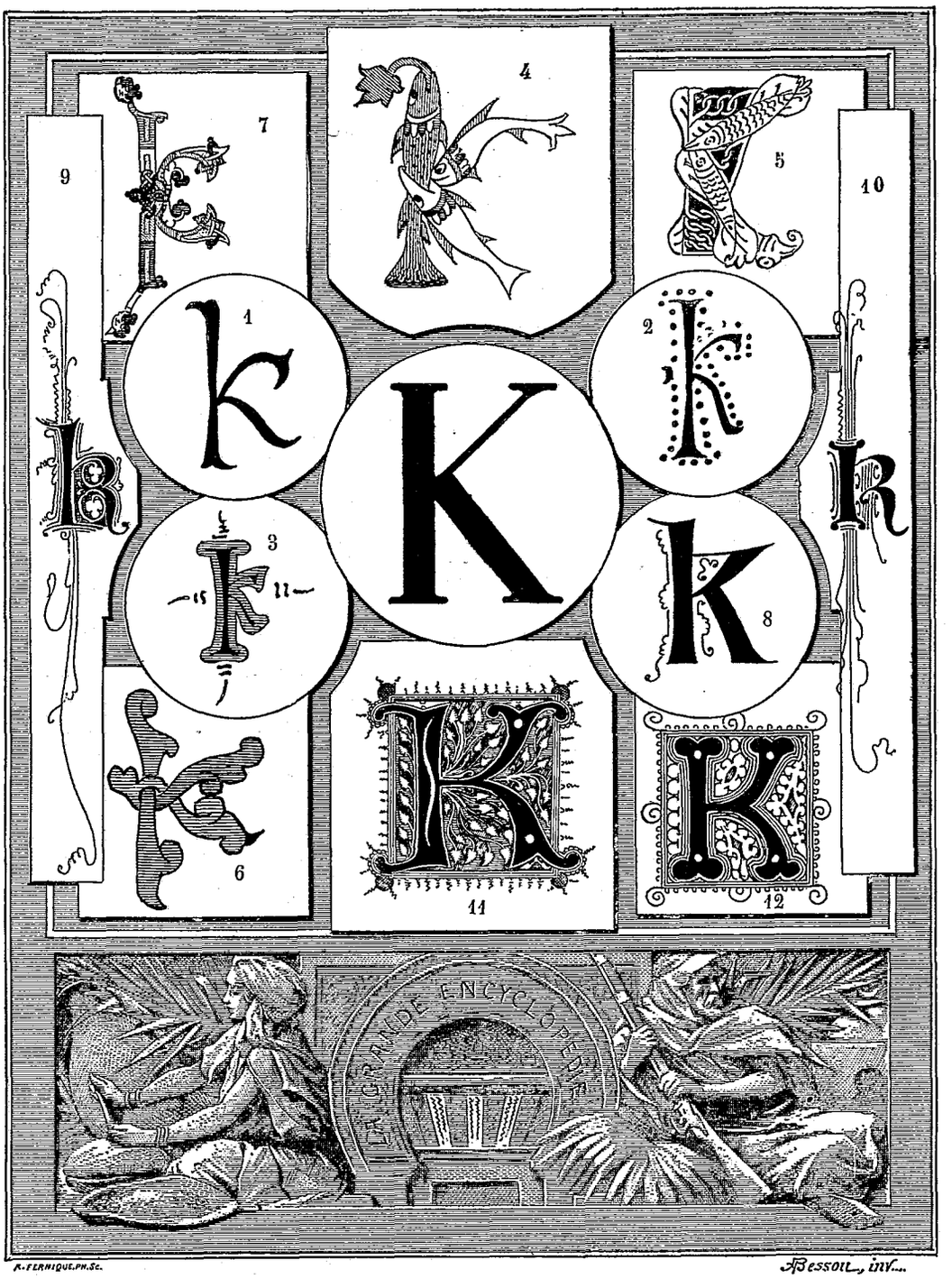

1. Ms. franc du VIIe siècle. Lettres de saint Augustin.
2. Ms. franc du VIIe siècle.
3. Ms. franc du VIIIe siècle. Sacramentaire de Gellone.
4. Ms. visigothique du VIIIe siècle. Ancien Sacramentaire.
5. Ms. visigothique du VIIIe s. Anciens traités de médecine.
6. Ms. lombard du XIe siècle. Ms. du Mont-Cassin.
7. Ms. italien du XIIe siècle. Bibl. du Mont-Cassin.
8. Ms. anglais du XIIIe siècle. Musée britannique.
9. Ms. de l'Ile-de-France, XIVe siècle. Bibl. de Laon.
10. Ms. de l'Ile-de-France, XIVe siècle. Bibl. de Soissons.
11. Gothique de chœur, XVIe siècle. Bibl. du Mont-Cassin.
12. Gothique de chœur, XVIe siècle. Bibl. du Mont-Cassin.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

K

K. I. Phonétique. — Le *k* (ϰ grec) est la onzième lettre de l'alphabet latin. Au point de vue phonétique, il n'est qu'une autre forme de la gutturale forte non aspirée, *c*, à laquelle nous renvoyons pour tous les détails qui concernent l'origine, l'emploi et les modifications du son unique que représentent ces deux signes. P. R.

II. Paléographie. — La lettre K de l'alphabet latin n'est autre que le K (κάππα) grec que les monuments les plus anciens nous montrent retourné (Ж), comme du reste tous les autres caractères de l'écriture grecque ; c'est la forme cadméenne, très semblable encore au caractère de l'alphabet phénicien nommé *kaf*, c.-à-d. paume (de la main). La dérivation de cette lettre du caractère hiératique égyptien correspondant est moins sensible et moins certaine ; aussi a-t-on pu soutenir, non sans vraisemblance, que le Ж phénicien devait dériver plutôt du *guimel*, caractère correspondant au G, auquel se serait ajouté un second trait oblique formant angle avec le premier.

Quoi qu'il en soit, la forme du K, telle qu'on la trouve dans l'alphabet monumental latin, n'a guère varié au cours des âges, même dans les écritures cursives et minuscules. Il est en somme peu de lettres qui soient toujours et partout restées aussi constamment semblables à elles-mêmes. De très bonne heure et déjà même dans l'écriture épigraphique latine, pour former d'un seul trait les deux barres obliques de droite, on a remplacé l'angle aigu qu'elles forment par une courbe, et ces deux barres ont pris l'apparence d'un C. Souvent ce trait arrondi n'est pas immédiatement juxtaposé à la barre verticale à laquelle il est réuni dans ce cas par une barre horizontale, analogue à celle de l'H de l'écriture capitale, ce qui a parfois fait prendre ce caractère pour les deux lettres *l c* ou *h c*, erreur de lecture assez commune. Dans les écritures cursives et minuscules, la barre verticale de gauche est devenue une haste dépassant souvent de beaucoup les autres lettres. Dans les écritures onciales et semi-onciales, la lettre K est généralement formée d'une barre verticale reliée par une barre horizontale à une courbe, mais souvent, et dès le VIe siècle, les deux traits obliques se sont recourbés en sens inverse, c.-à-d. du côté de la barre verticale, prenant ainsi l'apparence de panses ou de boucles plus ou moins ouvertes et rapprochant le K du B. Parfois, tandis que le trait supérieur s'incurve du côté de la haste, et forme une panse, presque fermée au XIIe siècle, le trait inférieur s'arrondit dans l'autre sens. D'autres fois, enfin, l'aspect de la lettre est celle d'un *h*, onciale ou minuscule, et le trait supérieur est réduit à un court appendice qui différencie les deux lettres.

L'emploi relativement rare de la lettre K dans les anciens manuscrits, où elle a été remplacée la plupart du temps par son homophone le C dur, a été cause qu'on ne peut suivre l'évolution du K avec la même précision que celle des autres caractères de l'alphabet latin. D'une part, en effet, la forme primitive s'est toujours conservée, et, d'autre part, les scribes qui n'avaient que rarement l'occasion de la tracer en faisaient souvent en quelque sorte un caractère de fantaisie. Il suffit de jeter les yeux sur les tableaux ci-après pour

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

constater que, à part l'ancienne forme capitale, aucune de celles qui en sont dérivées n'est particulière à une espèce d'écriture, à un pays ou à une époque. On retrouve dans les diverses écritures dites nationales, dans celles de la première partie du moyen âge, dans les écritures de la période gothique et même dans les écritures modernes, toutes les variétés de forme que nous avons signalées. La lettre K n'est donc pas de celles qui sont caractéristiques pour dater ou localiser l'écriture d'un document. C'est surtout dans les majuscules et dans les lettres ornées initiales que la fantaisie des scribes s'est donné carrière ; là encore, toutefois, la rareté de l'emploi de ce caractère fait qu'il n'est

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU K LATIN

Hiératique Egyptien	Phénicien	Grec Cadméen	Eolo Dorien	Grec Chalcidien	Latin archaïque
					

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-Onciale	Cursive	Minuscule
Ecritures antiques								
Ve siècle.....								
VIe siècle.....								
VIIe siècle.....								
VIIIe siècle.....							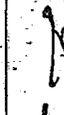	
IXe siècle.....								
Xe siècle.....								
XIe siècle.....								

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

3. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle.....	K	K	K	k	k
XIIIe siècle.....	K	K	K	k	k
XIVe siècle.....	K	K	K	k	k
XVe siècle.....	K	K	K	k	k









































4. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Ecriture des bulles
k	k	k	K



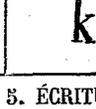



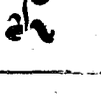

5. ÉCRITURES DITES NATIONALES









	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne.....	K	K	k	k
Lombarde.....	K	k	k	k
Visigothique.....	K	k	k	k
Anglo-saxonne.....	K	K	k	k
Irlandaise.....	K	K	K	k













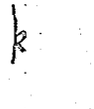

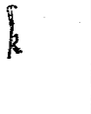









© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pas possible de trouver des spécimens aussi typiques que pour la plupart des autres lettres de l'alphabet.

KAAB ben ZOHAIR, poète arabe contemporain de Mohammed. Son père, Zohaïr ben Abou Solma el-Mazani, était poète lui-même et, suivant une légende, il aurait appris des chrétiens et des juifs la venue prochaine du Prophète et l'aurait annoncée à ses enfants. Comme son frère Bodjaïr s'était converti à l'islamisme, Kaab lui fit à ce sujet de vifs reproches dans une petite pièce de vers qui contenait des allusions peu flatteuses pour Mohammed. Vivement touché de ces injures, le Prophète déclara que tout musulman qui rencontrerait Kaab aurait le devoir de le tuer. Sous le coup d'une pareille menace, le poète effrayé se rendit auprès de Mohammed (630) et là, sans se faire connaître, il lui annonça que Kaab était décidé à embrasser l'islamisme si on lui assurait la vie sauve. Cette promesse obtenue, il se nomma et récita aussitôt un poème de 57 vers qui, à partir du 36e, contenait le panégyrique du Prophète. Le poème commence par les mots : *Banet Soad* qui lui servent ordinairement de titre, bien qu'on l'appelle encore le *Poème du manteau* parce que, au moment où il en entendit le 50e vers, Mohammed avait jeté son manteau vert en présent au poète. Ce manteau, acheté 20,000 dirhems aux héritiers de Kaab, se trouve aujourd'hui à Constantinople dans le trésor des sultans. *Banet Soad* appartient au genre panégyrique ou *medh :* selon la règle adoptée dans ce genre de poème, l'éloge du personnage est précédé d'un récit d'amour divisé en quatre parties: 1° regrets causés par le départ de Soad, la bien-aimée; 2° description des charmes de sa personne; 3° rappel des événements heureux et malheureux qui ont accompagné ses amours; 4° récit des contrariétés qu'elles ont subies du fait des étrangers. Le principal mérite de ce poème, aux yeux des musulmans, c'est qu'il marque le terme de la proscription qu'encouraient les poètes de la part de Mohammed aux premiers temps de sa prédication. O. HOUDAS.

BIBL.: G.-J. LETTE, *Carmen panegyricum in laudem Muhammedis...*; Leyde, 1748. — G.-W. FREYTAG, *Carmen in laudem Muhammedis dictum ;* Halle, 1823. — *Caab ben Zoheïr. Qacidah*, avec un commentaire arabe; Calcutta, 1815. — Ibn HICHAM-el-ANSARI, *Commentaire arabe de la Qacidah de Kaab ibn Zoheïr ;* Boulaq, 1873. — J. GUIDI, *Gemâleddini ibn Hisâmi commentarius in Carmen Kabi ben Zoheïr;* Leipzig, 1871-1874.

KAABA. Ce temple de La Mecque, qui est l'objet de la vénération des musulmans et le but de leur pèlerinage, a, comme son nom arabe l'indique, une forme cubique. Il est construit en pierres grises, grossièrement taillées en blocs de diverses grosseurs. Sa longueur est d'environ 14 m., sa largeur et sa hauteur de 12 m. Une seule ouverture pratiquée à 2 m. au-dessus du sol permet d'y pénétrer à l'aide d'une échelle que l'on applique seulement pendant la période du pèlerinage. L'intérieur forme une vaste salle, ornée d'inscriptions arabes et éclairée par des lampes en or massif. Le pavé en marbre est disposé en mosaïques. Près de la porte d'entrée, à l'angle qui regarde le N.-E., se trouve enchaînée dans la muraille la fameuse pierre noire que les fidèles doivent baiser avec respect et qui marque le point de départ des tournées dites *thaouaf* (V. PÈLERINAGE). Selon la légende, la Kaaba ne serait que la reproduction d'un temple de même forme situé dans le ciel; elle aurait été bâtie sur terre, pour la première fois, par Adam, puis par Abraham, aidé de son fils Ismaël; elle a été restaurée depuis à diverses reprises et enfin rebâtie par Ibn ez-Zobeïr en 684. L'ange Gabriel aurait remis lui-même à Ismaël la fameuse pierre, qui était alors d'une blancheur éclatante; elle serait depuis devenue noire à cause de l'impiété des hommes qui lui imprimaient leurs baisers. Déjà, avant Mohammed, la Kaaba avait été l'objet de la vénération des tribus arabes qui y avaient chacune placé leurs idoles particulières; on n'en comptait pas moins de 360 qui furent détruites par le Prophète lorsqu'il consacra le temple au culte du Dieu unique. Malgré le respect dont elle semblait devoir être toujours entourée, la Kaaba a été profanée par les Karmathes qui enlevèrent même la pierre noire en 938, et ne la rendirent que quelque temps après. Un grand voile, nommé *Kesoua* et qui est renouvelé chaque année, recouvre le monument. O. HOUDAS.

KAALUND (Hans-Vilhelm), poète danois, né à Copenhague en 1818, mort en 1885. Après ses études, il songea à se rendre aux Indes occidentales; mais, sur les instances de sa famille, il renonça à ce voyage et se décida à étudier la sculpture sous la direction de Freund; bientôt, cependant, sur les conseils mêmes de son maître, il abandonna cet art et essaya de la peinture, qui ne lui réussit guère mieux. En 1838, lors du retour de Thorwaldsen à Copenhague, il compose en l'honneur du maître un poème qui est remarqué et décide de la vocation du jeune homme. A vingt-deux ans, il publie un volume de poésies, *Samlede digte* et une épopée scandinave, *Kong Halden den Stärke*. Mais la poésie ne le fait pas vivre et il tente, sans succès, diverses publications pour enfants. Fatigué et malade, il passe alors plus de six mois à l'hôpital. En 1842, paraît sa poésie *Valkyrien Göndul*, où l'on sent l'influence d'Oelenschläger et qui n'obtint qu'un succès d'estime. Ni ses *Fables*, publiées en 1844, avec illustrations de Lundby, ni d'autres poésies ne réussirent à lui faire donner, parmi les littérateurs de son pays, la place à laquelle il avait droit, et il eut pendant bien des années, tantôt précepteur, tantôt journaliste ou même employé de télégraphe, une vie très difficile. Ce n'est qu'en 1858 qu'il gagna tout à fait la faveur du public par un recueil de ses meilleures poésies, anciennes ou nouvelles, qui parut sous le titre de *Et Foraar* (un Printemps). A partir de ce moment, sa vie devint plus facile: chargé en 1860 de l'enseignement des détenus à la prison cellulaire de Vridslœselille, il conserva cette charge jusqu'en 1881 et ne publia presque rien jusqu'en 1875. Cette année-là, il surprit le public par son drame de *Fulvia*, dont le succès ne s'affirma guère que quand on le joua, remanié, en 1880. En 1877, un petit recueil de poésies, *En Eftervaar* (retour de Printemps), avait été très bien accueilli. — Kaalund est un poète gracieux et facile, plutôt que profond; il excelle à rendre les détails pittoresques de la nature ou de la vie des animaux, aussi ses fables, satire tempérée par un aimable optimisme, sont-elles, sans conteste, la meilleure partie de ses œuvres et les meilleures qui aient jamais été écrites en danois. C'est un vrai, sinon un grand poète. Th. CART.

BIBL.: WINCKEL-HORN, *Dansk literatur historia*, p. 398.

KAALUND (Peter-Erasmus-Kristian), savant danois, né à Laaland en 1844. Il se fit recevoir en 1869 « magister en philologie scandinave », voyagea en Islande de 1872-74, obtint en 1877 la place de professeur adjoint à l'école métropolitaine de Copenhague; il fit son doctorat en philosophie en 1879 et, en 1883, fut nommé professeur et bibliothécaire à la Bibliothèque arnamagnéenne. Il a publié un très grand nombre d'études sur l'Islande (histoire, ethnographie, linguistique, etc.) et surtout un ouvrage fort important et très complet intitulé *Bidragtil en historisk-topografisk Beskrivelse of Island*, avec de nombreuses cartes et un répertoire (Copenhague, 1877-82, 2 vol. in-8).

KAARTA. Pays du *Soudan français* (V. cet art.).

KAAS (Niels), homme d'Etat danois, né en 1534, mort en 1594. Il fit ses premières études à l'école de Viborg, et fut reçu à Copenhague dans la maison du riche Niels Hemmingsen, qui s'intéressa vivement à lui et l'envoya, pour compléter ses études, à Wittenberg, où il fut l'élève de Melanchthon, puis à Francfort et à Louvain. De retour dans sa patrie, il fut nommé secrétaire de la chancellerie et, en 1573, chancelier du roi Frédéric II. Après la mort de celui-ci, fidèle au fils comme il l'avait été au père, il fut président du conseil des régents pendant la minorité de Christian IV. Ami éclairé des savants et savant lui-même il laissa surtout la réputation d'un homme d'une parfaite droiture et d'un grand patriote. Son corps repose dans l'église de Viborg.

KABABICH. Peuple de Nubie, à l'O. et au S. de Dongola; il s'étend fort loin dans le désert, mais 15 de ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tribus sont sédentaires durant la saison sèche et 14 autres à peu près fixées au sol. On évalue le nombre des Kababich à 60,000. Leur type est beau. Ils pratiquent la polyandrie.

Bibl. : Parkyns, *The Kubbabish Arabs*, dans *Journ. Roy. Geog. Soc.*, 1851, t. XX, p. 254. — Dr Cuny, *De Syout à El Obeid*, dans *Nouv. Ann. des Voy.*, sept. 1862.

KABAH. Ruines du Yucatan, à 20 kil. S.-O. de Ticul. Elles ont un grand développement.

Bibl. : Charnay, dans le *Tour du Monde*, 1884. — V. aussi Yucatan.

KABARA. Port de Tombouctou, sur le Niger (V. Tombouctou). — Une autre ville de ce nom se trouve à l'O. du Macina, à 330 kil. O. de la première.

KABARDA ou CABARDA. Ancienne dénomination de la région du Caucase, comprise actuellement dans la province du Terek. On désignait autrefois sous le nom de Grande-Kabarda la partie du versant N. du Caucase, entre le cours du Terek à l'E. et le Kouban supérieur à l'O. On nommait Petite-Kabarda la contrée de la rive droite du Terek supérieur. Pour la géographie physique, V. Terek.

Les Kabardiens, une des tribus les plus nobles du Caucase, mais peu nombreuse, habitent encore la rive gauche de Kouban et s'étendent jusqu'au Terek. D'une beauté physique remarquable, très fiers, ils négligeaient autrefois les travaux des champs et ne vivaient que de chasse et de brigandage. Leurs mœurs et leur manière de vivre ne diffèrent pas de celles de leurs congénères, les Tcherkesses. Leur pays étant ouvert aux vainqueurs par les vallées du Terek et de ses affluents, les Kabardiens furent, parmi les peuples caucasiens, les premiers soumis aux Russes (1774) et ramenés au christianisme, leur ancien culte. Ce petit peuple paraît, en effet, être d'origine petite-russienne, amené au Caucase et converti à l'Islam lors de la domination turque dans la Crimée. D'une enquête faite récemment (1888) par les autorités caucasiennes, il résulte que beaucoup de Kabardiens exercent actuellement divers métiers, s'adonnent même à l'agriculture, aux travaux forestiers. L'établissement du chemin de fer dans leur région a également servi à inciter beaucoup d'anciens brigands aux simples travaux de terrassement. Excellents cavaliers, un grand nombre d'entre eux font, de nos jours, l'ornement de la garde impériale à Pétersbourg. Un millier environ de familles kabardiennes habitent actuellement la Turquie (villayet de Sivas) où ils émigrèrent, il y a une trentaine d'années, et s'y livrent à l'agriculture. P. Lemosof.

KABASILAS, métropolitain grec (V. Cabasilas).

KABBALE (V. Cabbale).

KABBETE (Jan), paysagiste hollandais, mort en 1660. On sait qu'après avoir voyagé en France et en Italie, il résida à Amsterdam. Ses paysages ont été gravés par Perelle.

KABÉBÉ. Ville de l'Afrique centrale, ancienne capitale du Mouata-Yanvo, par 8° 53′ lat. S. et 20° 47′ long. E. Très importante en 1850, elle était presque disparue en 1875 quand Pogge la visita.

KABEL (Adrien Van der) (V. Cabel [Adrien Van der]).

KABELJAAUWSEN (V. Cabillauds).

KABINDA (V. Cabinda).

KABIR (V. Hindouisme, t. XX, p. 99).

KABIRES (V. Cabires).

KABLÉ (Jacques), homme politique français, né à Brumath (Bas-Rhin) le 7 mai 1830, mort à Strasbourg le 7 avr. 1887. Avocat au barreau de Strasbourg (1853), agent général de la Compagnie du Phénix (assurances) en 1859, il jouissait en Alsace d'une très grande popularité. Au moment du bombardement de Strasbourg, il fit partie de la commission municipale et rendit les plus grands services à ses concitoyens. Il passa en Suisse après la capitulation et se mit à la tête d'une ambulance. Le 8 févr. 1871 il était élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale. Il y vota contre la paix et se retira lorsqu'elle eut été signée avec toute la représentation d'Alsace-Lorraine. Conseiller municipal de Strasbourg de 1871 à 1873, il fut entre l'Allemagne et les annexés un intermédiaire éloquent. Elu député de Strasbourg au Reichstag (1878), réélu jusqu'à sa mort, il y siégea parmi les protestataires.

KABOU. Province septentrionale du Fouta-Djalon, qui y a été annexée récemment. Sa ville principale est Kadé. Elle s'étend jusqu'auprès des embouchures de la Casamance et du rio Grande.

KABOUL (V. Caboul).

KABYLES (Anthrop.) (V. Algérie).

KABYLIE (V. Algérie et Alger, Constantine [Dép.]).

KACCHI (V. Inde, t. XX, p. 702).

KACHAN ou QÂCHÂN. Ville de Perse, prov. d'Irak-Adjemi, entre Ispahan et Koum ; 70,000 hab. On attribue sa fondation à Zobeida, femme du khalife Haroun er-Reschid. Les principaux monuments sont les 108 mosquées dont l'une (Meidân) date du XIVe siècle et une autre possède un minaret penché du XIIIe siècle. Châh Abbas y a construit de magnifiques caravansérails. Les principales industries sont la fabrication de vases de cuivre étamés et gravés avec fleurs, les faïences (*kachi*) et les soieries. — A 10 kil. est le palais de *Fin* construit par Châh Abbas et Feth Ali Châh. — La ville fut dévastée par les Afghans au XVIIIe siècle et relevée par Hadji Hosein Khân. Elle a été détruite par un tremblement de terre en 1893.

KACHEROU ou CACHEROU. Localité d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mascara, remarquable par sa koubba de Mahieddin, père d'Abd-el-Kader, ombragée d'orangers et de caroubiers. Il n'y a qu'un petit nombre d'Européens et le personnel administratif de la com. mixte de Kacherou, dont le territoire est la plaine d'Eghris ; elle compte 27,978 hab. dont 600 Européens répartis surtout entre Kacherou, Haïtia, Zelemta. E. Cat.

KACHÉTIE ou KAKHÉTIE. Ancienne dénomination d'une partie de la *Géorgie* actuelle (V. ce mot) et comprise dans le gouvernement de Tiflis (Caucase). On n'est pas fixé sur l'origine de ce nom. Vignobles renommés.

KACHGAR ou KACHKAR. Pays de l'Afghanistan, dans la vallée supérieure du Kounar, au pied du plateau de Pamir. Il se divise en deux Etats : *Kachgar-i-bala* ou Haut-Kachgar comprenant les districts de Yassin, Ponyal et Mastoudj, et *Kachgar-i-Pain* ou Bas-Kachgar, région de Tchitral (V. la carte d'Afghanistan). Les habitants sont de la race des Kamouz, qu'on rapproche des Siah-Pouch (V. Kafiristan).

KACHGAR. Ville du Turkestan chinois, sur le Kachgar-daria ou Kizil-sou, à 1,220 m. d'alt. ; 80,000 hab. Elle comprend deux cités, la vieille ville, *Kouhna-char*, à dr. du Touman (affl. du Kachgar-daria), et la ville neuve, *Yanghi-char*, à 7 kil. au S. de la grande rivière. Sur le bord de celle-ci sont les ruines de la cité primitive, *Askichar*, détruite en 1513 par le khan Mouza Aboubakar qui bâtit ensuite Kouhna-char ; quant à Yanghi-char, c'est la forteresse chinoise édifiée en 1838. La ville turque est entourée d'un mur d'argile percé de deux portes au N. et au S., est traversée par la grande rue qui les relie et forme le bazar principal ; à l'E. sont le palais et le caravansérail construits par Yacoub. Les ruelles tortueuses, bordées de masures misérables, forment le reste de la ville. A 3 kil. N. est la mosquée d'azrat, tombeau de ce roi vénéré. La façade, ombragée de peupliers argentés, est ornée de tuiles bleues et blanches. On cite encore les mosquées de Saied, Djalal-oudin et de Boughadi et les ruines du fort chinois de Goulbagh démoli en 1825. La ville chinoise, Yanghi-char, est entourée de hautes murailles bastionnées et d'un large fossé ; elle est quadrangulaire ; occupée par le vaste palais du gouverneur, le bazar, les casernes. C'est là que s'établit Yacoub lorsqu'il fit de Kachgar sa capitale (1857-77).

Bibl. : Schaw, *High Tartary* ; Londres, 1871, in-8. — Chapman et Gordon, *Souvenir d'une ambassade anglaise à Kachgar*, dans le *Tour du Monde*, 1878, t. XXXV, pp. 85-129. — Kouropatkin, *la Kachgarie* (trad. fr.) ; Paris, 1881.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KACHGAR-DARIA. L'un des principaux cours d'eau de la Kachgarie, connu, dans son cours supérieur, sous le nom de Kizil-sou, prend naissance dans les monts Alaï et se jette dans le Yarkent-daria, après un parcours O.-E. d'environ 800 kil. Dans son cours moyen, la largeur observée est d'environ 25 m., sa profondeur de 5 m. et la vitesse du courant 60 m. à la minute. P. LEMOSOF.

KACHGARIE (V. TURKESTAN CHINOIS).

KACHIMMA. Ville du Bornou (Soudan), sur une colline sablonneuse, dans le bassin du Komadougou ; très peuplée et commerçante.

KACHMIR (V. CACHEMIRE).

KACHOUBES ou KASZUBY, en allemand *Kassuben* ou *Kaschuben*. Peuple slave de la Prusse orientale entre la Persante et la Vistule orientale, vivant dans les cercles de Neustadt et de Karlshaus et sur les frontières de la Poméranie. Le roi de Prusse, successeur des princes de Poméranie, porte encore aujourd'hui le titre de duc des Kachoubes. La ville de Kolberg (en slave *Kolobrzeg*) est leur centre principal. Les ethnographes ne sont pas d'accord sur leur nombre ; la statistique prussienne de 1890 l'évaluait à 55,000 âmes. M. Romult dans la préface de son dictionnaire (1893) l'évalue à 172,000 pour la Prusse et à 60,000 émigrés pour les Etats-Unis. Ils appartiennent en général à la religion catholique et sont assez misérables. Leur langue est un dialecte intermédiaire entre le polonais dont elle subit l'influence et le poméranien aujourd'hui disparu. Comme le polonais, elle a conservé une voyelle nasale. La littérature d'un dialecte aussi borné est nécessairement restreinte à des publications populaires. Longtemps négligée par les philologues, dans notre siècle la langue kachoube a été étudiée par Cejnova qui a publié en 1866 et en 1879 une *Esquisse de grammaire* (Poznan) et le *Trésor de la langue kachoube* (Swiec), par Hilferding (*les Débris des Slaves baltiques* ; Saint-Pétersbourg, 1862), par Jean Hanusz (*Mémoires de l'Académie de Cracovie*, t. VIII) et Biskupski (*Beitræge zur slavischen Philologie*, Leipzig, 1883). M. Stefan Ramult a publié à Cracovie en 1893 un *Dictionnaire de la langue kachoube* (*Slownik jezyka pomorskiego czyli Kaszubskiego*). L. LEGER.

KACIC MIOSIC, poète croate, né à Brist (Dalmatie) en 1690, mort à Zaostrog en 1760. Il fit ses études chez les franciscains de Zaostrog, entra dans leur ordre et devint professeur de théologie à Sibeniko, puis délégué apostolique en Dalmatie, Bosnie et Herzégovine. Il recueillit de nombreux chants populaires, les réunit ou les adapta dans un volume intitulé *Recueil de chants ou Noble Discours sur la nation slave*, où il célèbre les exploits des Slaves méridionaux depuis les temps les plus reculés. Ce recueil, publié pour la première fois en 1756, n'a cessé d'être réimprimé et est encore aujourd'hui populaire chez tous les Slaves méridionaux. Il a été traduit en latin par Pavic, sous ce titre : *Descriptio soluta et rythmica regum, banorum, ceterorumque heroum Slavinorum seu Illyricorum* (Bude, 1764). L. L.

KACIM. Région de l'Arabie dépendant du *Nedjed* (V. ce mot).

KACONGO (V. CACONGO).

KACYAPA (V. KASYAPA).

KACZKOWSKI (Sigismond), écrivain polonais, né à Bereznitza, district de Sanok, en 1826. Après avoir suivi les cours de philosophie à l'université de Léopol, il s'adonna à la littérature, tout en s'occupant d'agronomie dans ses propriétés. Ses premiers essais littéraires (poésies lyriques et humoristiques) parurent dans le *Dziennik mod* (Journal de modes) et dans le *Tygodnik polski* (l'Hebdomadaire polonais). Emprisonné lors des événements politiques de 1846, mais bientôt remis en liberté, il se fixa à Léopol, où il étudia surtout l'histoire du XVIIIe siècle, les mœurs et les usages de la noblesse polonaise de cette époque, dont il avait, d'ailleurs, encore sous les yeux quelques survivants typiques. Ainsi préparé, il se mit à écrire des romans historiques, où il excelle à dépeindre, avec une couleur locale très vigoureuse, la vie mouvementée de ces gentilshommes, avec tous leurs défauts et toutes leurs qualités. La liste des œuvres de Kaczkowski est très longue. Voici les plus importantes : *Monsieur François Pulawski ; les Fiançailles en Ruthénie ; Monsieur Bal ; le Mari aliéné ;* puis, toute une série de romans auxquels les traditions locales de Sanok servent de canevas et qui s'appellent : *Murdelio, le Nid des Niétchoua, les Bravaches et la Première Campagne de M. Martin, le Tombeau de Niétchoua, Sodalis Marianus, Stach de Kempa, le Bayroniste, la Femme en Pologne*, etc. Dans ces dernières années, fixé à Paris, il a publié, sous forme de roman, une sorte d'épopée héroïque, sous le titre : *les Chevaliers d'Olbracht*, que l'on oppose souvent aux grands ouvrages de Henri Sienkiewicz, le premier romancier polonais de notre temps. L'œuvre de Kaczkowski est en somme considérable : elle se distingue par une puissante imagination et une certaine vigueur de style. On lui reproche une tendance très marquée à exalter et à idéaliser la noblesse polonaise des époques qu'il décrit. F. TRAWINSKI.

KADAPAH (V. CADDAPAH).

KADDERA. Rivière du Soudan, affluent droit de la Bénoué, dans le Sokoto ; 300 kil. de long ; elle traverse la prov. de Bolo-Bolo.

KADÉ. Ville du pays des Mousgou (Soudan central, bassin du Chari), résidence du chef de cette peuplade ; elle a été visitée par Vogel, qui y nota 280 m. d'alt., 11° de lat. N. et 12°12′ de long. E.

KADÉ ou CARDY. Ville du Fouta-Djalon (Sénégambie), près de la r. g. du rio Grande, par 15 m. d'alt. et 12°9′31″ de lat. N. et 15°34″ de long. O. selon le voyageur anglais Gouldsbury, qui la vit en 1882. Elle a 1,500 à 2,000 hab., la plupart d'origine fellatah, et venus de la province de Labé.

KADEN (Woldemar), littérateur allemand, né à Dresde le 9 févr. 1838. Il professa à Naples (1867-82) et publia d'intéressants volumes de chroniques sur l'Italie et de nouvelles italiennes.

KADÈS ou KADÈS-BARNÉA. Localité de l'extrême S. palestinien ou, plus exactement, appartenant au désert qui se déroule au S.-O. de la Judée, située sur le flanc O. de l'Idumée, est désignée par quelques textes bibliques comme rentrant, au moins à un point de vue idéal, dans les limites de la terre promise aux descendants d'Abraham. Elle joue un grand rôle dans les pérégrinations des Israélites au désert, parce qu'elle marque l'extrême point N. où ceux-ci atteignirent dans la direction du Chanaan après avoir quitté le Sinaï. On l'identifie à l'endroit nommé Aïn-Kudès, mais ce rapprochement mérite vérification. — C'est de Kadès que Moïse aurait envoyé des explorateurs pour s'enquérir sur l'état du pays de Chanaan avant d'en entreprendre la conquête, c'est après le refus du peuple de tenter l'attaque que, en ce même endroit, la divinité condamne les Israélites à errer pendant quarante ans au désert et à y laisser leurs os ; c'est Kadès, enfin, qui est le point de départ de la reprise de la marche sur la Palestine. Seulement on avait renoncé à se diriger vers le N. (région judéenne) et, sur le refus des Edomites de livrer passage à l'E., on dut rebrousser chemin jusqu'au golfe élanitique. M. VERNES.

BIBL. : M. VERNES, *Précis d'histoire juive*, pp. 125 et suiv.

KADESIA (*Kadicieh*). Ancienne forteresse de l'Irak Arabi (Turquie d'Asie), à 6 kil. S. de Koufa et environ 50 kil. S. de Hilla, près de Méched Ali. On y a vu des ruines sassanides. C'est là que fut livrée, en 636, la célèbre bataille des Trois-Jours, qui livra la Perse aux Arabes musulmans. — Une autre localité du même nom se trouve à gauche du Tigre, à 140 kil. N.-O. de Bagdad.

KADI. Magistrat musulman qui juge d'après la loi religieuse (V. DROIT MUSULMAN, t. XIV, p. 1105). On trouvera

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans l'art. Algérie (t. II, p. 183) des détails sur sa juridiction et la procédure. Dans les pays musulmans, il est nommé par le chef religieux, cheikh-ul-islam ou grand mufti.

KADIAK. Ile de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, dépendant de l'Alaska. Elle a plus de 10,000 kil. q., 170 kil. de long du N.-E. au S.-O. et environ 80 kil. de large. Elle est séparée de la presqu'île d'Alaska par le détroit d'Alaska et semble prolonger la presqu'île Kenaï. Elle est entourée d'îles moindres, Afognak au N.-E., Saltchidack au S., Sitchunack au S.-O., Choujack au N., etc. On y compte environ 2,000 hab. de race esquimau, mélangée aux Koloches et aux Aléoutes, à teint rouge, face large, cheveux noirs; ils vivent de la pêche, de la chasse et du commerce des fourrures. Le principal centre est Saint-Paul au N. (V. Alaska, t. I, p. 1124, col. 1).

KADIKEUI. I. Ville de la province de Constantinople, à 5 kil. de Scutari (Turquie d'Asie), près de l'entrée méridionale du Bosphore; station du chemin de fer d'Ismid à Scutari; 25,000 hab. C'est l'antique Chalcédoine, en face de la pointe du Sérail, dans une situation admirable.

II. Ville de la province d'Aïdin (Turquie d'Asie); 4,000 hab. Fabrication de cotonnades.

KADIR-BILLÂH (V. Qaher-Billâh).

KADJAGA. Pays du Sénégal, sur la rive gauche du fleuve, des deux côtés de la Falémé. Son principal centre est *Bakel*. Le Kadjaga est l'ancien *Galam*. Il fut divisé vers 1855 en deux Etats, Guoy à l'O. et Kamera à l'E.; le premier annexé par la France en 1858, le second soumis à son protectorat (V. Sénégal).

KADJAR. Nom de la dynastie actuellement régnante en *Perse* (V. ce mot).

KADLIK ou **TKADLIK** (François), peintre tchèque, né à Unhosti (Bohême) en 1786, mort à Prague en 1840. Il étudia la peinture à Prague et à Vienne et devint peintre ordinaire du prince Czernin, et directeur de l'école des beaux-arts de Prague. Ses principaux tableaux sont : *Agar et Ismaël*, *Pietà*, *Saint Paul bénissant*, *Sainte Ludmila et Saint Venceslas*, etc.

KADLUBEK (Vincent), prélat polonais (V. Vincent).

KADMOUS. Nom d'un grand village de Syrie situé à environ 70 kil. S.-S.-E. de Latakièh. Il ne renferme que 150 maisons et n'a qu'une mosquée et un petit bazar. Ce qui lui donne une certaine importance, c'est qu'il est la résidence du chef des Ismaéliens. Au-dessus du village s'élevait autrefois une forteresse, nommé Kalaat Kadmous, qui a été détruite par Ibrahim Pacha. Le canton de Kadmous est presque uniquement peuplé d'Ismaéliens. O. H.

KADNIKOV. Ville de Russie, gouvernement de Vologda, sur la Sodima, sous-affluent de la Dvina du Nord; 1,500 hab. C'est le chef-lieu d'un district de 17,000 kil. q. Etape de la route d'Arkhangel à Moscou et Saint-Pétersbourg, elle a deux petites foires annuelles, du 1er au 16 janv. et au 30 juin.

KADOM. Ville de Russie, gouvernement de Tambov, sur la Mokcha (navigable), sous-affluent de l'Oka; 8,000 hab. Fonderies de fer, corroiries; foires annuelles le 29 juin et le 1er oct.

KADOU (Java) (V. Kedou).

KADOUNA ou **LIFOUN.** Rivière du Soudan central, affluent gauche du Niger, 240 kil. de long; elle traverse le Zariya, le Gando, reçoit du N. la *Mariga*.

KADOUS. Localité d'Algérie, arr. et dép. d'Alger, à 18 kil. de cette ville, daus la com. de Dely-Ibrahim. On l'appelle plus souvent aujourd'hui *Beni-Messous*. Autrefois on y fabriquait des poteries renommées. Il s'y créa d'abord un groupe de fermes et d'exploitations vinicoles, mais son principal élément de prospérité est actuellement l'existence d'une maison hospitalière pour les incurables et les vagabonds, entretenue par le département et les communes. E. Cat.

KADPHIZÈS. Nom de plusieurs rois de *Bactriane* (V. ce mot).

KADYANS (V. Bornéo [Anthropologie]).

KADYTIS ou **CADYTIS.** Ville de Palestine, qui était presque aussi grande que Sardes, suivant Hérodote. Etait-ce Jérusalem, Gaza ou Gath? Il est impossible de le décider.

Bibl. : Hérodote, II, 159; III, 5. — Hitzig, *De Cadyti*; Gœttingue, 1829.

KADZOUSA. Province maritime du Japon, à l'E. de Nippon, dans le Tokaido, ken de Tsiba. Elle occupe la presqu'île montagneuse qui ferme à l'E. la baie de Yedo. Elle a plus de 450,000 hab.

KÆHSMANN, sculpteur autrichien, né à Vienne en 1784, mort à Vienne en 1856, dont on cite un *Mercure* (1825); *les Eléments*, *les Saisons*, *Hébé et l'Aigle*, les frontons du Laurentianum, *Persée et Phinée* (au Belvédère), etc.

KÆMMERER (Frédéric-Henri), peintre de genre, né à La Haye en 1839. Il fit ses études d'art à Paris, où il fut l'élève de M. Gérôme. Les œuvres agréables et un peu précieuses de M. Kæmmerer sont très recherchées des Américains, et beaucoup d'entre elles se trouvent dans des collections particulières, à Washington et à New York. Cet artiste a exposé à la plupart de nos Salons : *Merveilleuses sous le Directoire* (1870); *Une Dispute* (1872); *les Côtes de Scheveningen* (1874); *l'Hiver en Hollande* (1875); *Une Ascension en l'an VIII* (1880); *Un Charlatan* (1883); *Une Salle de mariage*, pour la mairie du XXe arrondissement (1891); *Jalousie* (1892); *En 1813* (1893), etc. E. Br.

KÆMPFEN (Albert), écrivain et administrateur français, né à Versailles le 15 avr. 1826. D'origine suisse, naturalisé en 1849, il fut d'abord avocat et rédacteur à la *Gazette des Tribunaux*, se fit un nom dans le journalisme (*Temps*, *Univers illustré*, etc.), devint inspecteur des beaux-arts (1879), directeur des beaux-arts (1882-87) et enfin directeur des musées nationaux et de l'Ecole du Louvre (sept. 1887). Ses articles ont paru sous divers pseudonymes : *Feyrnet*, *Henrys*, *Henri Este;* il a aussi publié quelques nouvelles, un roman, *la Tasse de Thé* (1866, in-18) et (avec Ed. Texier) un ouvrage humoristique, *Paris, capitale du monde* (1876, in-18).

KÆMPFER (Engelbrecht), médecin et botaniste allemand, né à Lemgo le 16 sept. 1651, mort à Lemgo le 2 nov. 1716. Il fit un voyage en Russie et en Perse en 1683-85, en qualité de secrétaire de l'ambassade de Suède, puis en 1685 se mit au service de la Compagnie hollandaise en Orient, en qualité de chirurgien; en 1690, il fit partie de l'ambassade envoyée au Japon; il revint en 1693 à Batavia, puis en 1694 fut reçu docteur à Leyde. Il devint ensuite médecin du comte de Lippe. — Ouvrages principaux : *Amœnitatum exoticarum politico-physico-medicarum*, fasc. V (Lemgo, 1712, in-4); *The History of Japan and Siam*, etc. (Londres, 1727, 2 vol. in-fol.; trad. fr. et allem.); *Icones selectæ plantarum quas in Japonia collegit*, etc. (Londres, 1791, in-fol., 89 pl.).

KÆMTZ (Ludwig-Friedrich), météorologiste allemand, né à Treptow le 11 janv. 1801, mort à Saint-Pétersbourg le 20 déc. 1867. Il étudia, dès 1819, à Halle, le droit, puis les langues anciennes et enfin les mathématiques et la physique. Professeur à l'université de Halle, de 1827 à 1840, il y publia en 1831-36 son *Lehrbuch der meteorologie* (3 vol. in-8) et, en 1840, ses *Vorlesungen über Meteorologie* (591 pages in-8). Pendant plus de dix ans, presque sans aide, il y fit une série d'observations barométriques, thermométriques et psychrométriques. Ses stations sur le Rigi (mai et juin 1832 et juin 1833) et sur le Faulhorn (sept.-oct. 1832, août-sept. 1833) apportèrent de précieux appoints à la science. Il s'établit aussi quelque temps à Deep, près de Treptow, sur la Baltique, pour contrôler les données recueillies pendant une année à Apenrade (Danemark) par Neuber. Nommé professeur de physique à Dorpat en 1841 et directeur de l'Observatoire central de physique de Saint-Pétersbourg (1865-67), il fit des observations magnétiques en Finlande; en Norvège,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en Russie, en Suisse, etc.; il étudia les basses températures, les aurores boréales, les halos, la climatologie de la Russie et publia, avec le concours de la Société géographique russe, le *Repertorium für Meteorologie*. Son *Traité de Météorologie* (trad. franç. de Charles Martins, 1843) est le tableau fidèle de l'état de la science météorologique pendant la période qui a immédiatement précédé les grandes découvertes du commandant Maury. E. DURAND-GRÉVILLE.

KÆNDLER (Johann-Joachim), sculpteur allemand, né à Seeligstadt (Prusse occidentale) en 1706, mort en 1755. Elève de Thomæ, à Dresde, il travailla pour le Grüne Gewœlbe, et devint (1731) sculpteur de la cour, puis directeur de la fabrique de porcelaine de Meissen. Il a fourni les modèles d'un grand nombre de ces gracieux ouvrages du genre rococo, tels que supports et cadres de miroir, qui ont fait la réputation du vieux Saxe, et on a de lui, notamment en ce genre, un cadre de porcelaine (guirlandes de fleurs, feuillage et figures), exécuté pour un miroir donné en 1780 à Louis XV par Auguste III. Quant à son monument colossal de ce dernier prince, il a été manqué à la cuite, et il n'en reste qu'un petit modèle en porcelaine qu'on peut voir au musée céramique de Dresde.

KÆSMARK (V. KESMARK).

KÆSTNER (Abraham GOTTHELF), mathématicien allemand, né à Leipzig le 27 sept. 1719, mort à Gœttingue le 20 juin 1800. Fils du jurisconsulte Abraham Kæstner, il étudia d'abord le droit. Mais, dès vingt ans, il était privat-docent de mathématiques à Leipzig et y était nommé professeur extraordinaire en 1746. Dix ans après, il passa comme professeur ordinaire à l'université de Gœttingue, poste qu'il remplit jusqu'à sa mort. En 1762, il remplaçait d'ailleurs Tobie Mayer comme directeur de l'Observatoire. Kæstner avait une certaine originalité, mais son talent était plutôt porté vers l'exposition élémentaire ou la vulgarisation des travaux antérieurs. Il a énormément écrit et s'est d'ailleurs, en dehors des mathématiques, occupé de littérature; ses poésies n'ont pas grande valeur, sauf ses épigrammes. Ses écrits non scientifiques ont été réunis en quatre volumes. La longue liste de ses ouvrages et mémoires est détaillée dans le *Manuel* de Poggendorf. On n'a plus guère à consulter que sa *Geschichte der Mathematik*, histoire qui embrasse, en quatre volumes in-8, la période depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (1796-1851), et qui conserve un certain intérêt comme recueil de documents; en tant qu'histoire de la science, cet ouvrage ne peut, au contraire, nullement servir.

KAFFA ou GOMARA. Pays de l'Abyssinie méridionale, occupant un haut plateau (1,200 à 1,500 m.) dominé par le Hotta (3,686 m.) et le Mata Gera (2,562 m.). Ses principales rivières, le Godjeb, le Hadi et le Boïto, se réunissent pour former l'Oma, branche mère du Djob. De vastes forêts, où le caféier croît à l'état sauvage, occupent une grande partie du pays. Les habitants, appelés Sidamas ou Sœdamas, sont de couleur bronze clair, à cheveux crépus et lèvres épaisses. Hartmann les rattache aux Gallas. Leur principale ville est Bonga, à 1,800 m. d'alt., par 7° 10 lat. N. et 34° 4′ long. E..

KAFFA, Port de Russie méridionale, gouvernement de Tauride, sur la côte S.-E. de la presqu'île de Crimée; 10,000 hab. Le port, excellent, exporte des cuirs et des laines. C'est l'antique Feodosia.

KAFI-FIL-HISAB (AL) (*Ce qui suffit pour le calcul*). Titre d'un traité du mathématicien arabe Alkarchi (V. KARCHI), publié en allemand par Hochheim (Halle, 1878-80). C'est, par suite, l'ouvrage le plus accessible pour étudier l'enseignement de l'arithmétique chez les Arabes. Il est particulièrement intéressant en ce que l'auteur (entre 1010 et 1015) n'écrit pas un seul chiffre, et expose les calculs sur les nombres en toutes lettres. Il s'est d'ailleurs dégagé autant que possible des emprunts faits aux Hindous, pour revenir aux sources grecques. T.

KÂFIRISTÂN. Vaste région de l'Asie centrale, située entre Péichaver et Féizabad, dans les montagnes de l'Indou-kouh et du Beloût-dâgh (V. la carte d'AFGHANISTAN). Elle est bornée par le Kachgar au N.-O., au N. par Badakchân, au S. par le Pendjâb et à l'E. par le Cachemire; elle s'étend sur une superficie d'environ 13,000 kil. q. Bien arrosée par le Tchitral, affluent du Caboul et par l'Indus, les routes ne sont accessibles qu'aux piétons, souvent interrompues par des ponts de bois ou des passerelles mobiles. Cette contrée est âpre, aux hivers rigoureux, aux étés brûlants. Les céréales, les fruits et la vigne y croissent très rapidement pendant la saison chaude. De magnifiques forêts revêtent les flancs des montagnes; de riches pâturages et de belles prairies nourrissent de nombreux troupeaux de chèvres. Sur les flancs des collines se dressent une foule de villages, dont les maisons au rez-de-chaussée en pierres, surélevées de 4 ou 5 m., n'ont qu'un seul étage en bois et sont disposées de telle sorte que le toit de l'une est le seul chemin pour parvenir à celle qui se trouve au-dessus. Ces villages sont peuplés de tribus de race aryenne: cheveux blonds, yeux vifs, taille courte. Leurs vêtements noirs, faits de peaux de chèvre ou de mouton, arrangées en tunique serrée à la taille par une ceinture, leur ont fait donner par les Persans le nom de Siyâh-Poûch (les Noir-Vêtus); en langue pôuchtou, ils s'appellent eux-mêmes Tôr-Kâfir (les Kâfir noirs). Ils portent aussi des étoffes de coton indien et leurs pieds sont chaussés de bandes de cuir serrées par des lanières. Les hommes se rasent les cheveux en ne laissant qu'une petite touffe ronde au sommet de la tête. Les femmes portent de longues robes et de longs cheveux tressés avec deux touffes. Seules, elles ont une coiffure. très large et à barbes. Ce sont elles qui se livrent aux travaux des champs, car les hommes sont très paresseux et très grands chasseurs. Ils sont aussi très belliqueux et sont la terreur des musulmans qui les appellent Kâfir (infidèles). Ils sont païens en effet et résolument ennemis des mahométans. Le Kâfir, qui a eu l'honneur d'en tuer, porte une coiffure piquée d'autant de plumes qu'il a détruit d'ennemis. Mais leur religion n'a rien de très net. Ils reconnaissent un être suprême sous le nom d'Imbra. Ils croient aux mauvais esprits et ont des prêtres héréditaires, mais, il est vrai, sans influence. Leurs temples sont en bois à l'intérieur desquels ils placent des pierres pour représenter Imbra, et comme ils ne connaissent pas la forme de ce dieu, disent-ils, ils ne prennent point la peine de les modeler. Ils placent leurs morts dans des bières et les déposent dans des endroits écartés. Ils ont pourtant quelques rudiments de civilisation, savent exécuter des images qu'ils mettent dans les temples pour les cérémonies funèbres et sculpter les chambranles et les portes de leurs maisons. Ils se servent de sièges d'osier. Leur nourriture se compose de pain en forme d'épais gâteaux et de viande bouillie dans de grands chaudrons en fer et servie dans des vases en bois. Ils boivent beaucoup, non du vin, mais du jus de raisin. Ils sont très hospitaliers et très gais. Ils aiment beaucoup la danse, qu'ils accompagnent de tambourins et de flûtes et qu'ils exécutent tantôt réunis, tantôt seuls, hommes et femmes. Ils sont monogames, mais l'adultère n'est puni que d'une amende infligée au complice de la femme coupable. L'esclavage est une institution chez eux. Leur gouvernement est rudimentaire. Ils sont divisés en trois grandes tribus, correspondant aux trois vallées principales du pays, les *Ramgal*, *Vaïgal*, *Bachgal*, comprenant ensemble plus de 200,000 âmes. Les Vaïgal passent pour la plus forte tribu. Les Bachgal sont divisés en cinq clans, dont quelques-uns payent tribu au gouvernement du Tchitral. Ils ont des chefs qu'ils choisissent parmi les plus vaillants, en tenant compte des droits héréditaires. Ils occupent le pays depuis un temps très reculé. Le Mahâbhârâta contient des traces de leurs ancêtres. Leurs annales sont peu riches. Disons pourtant qu'en 1308, Timour les soumit et leur fit promettre d'embrasser l'Islam. Mais ils massacrèrent la garnison tatare que le conquérant leur avait imposée. Timour les attaqua de nouveau et fit, disent les chroniques orientales, passer toute la po-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pulation mâle au fil de l'épée. Ils existent pourtant toujours et ne sont pas devenus musulmans. Arthur Guy.

Bibl. : Elphinstone, *An Account of the Kingdom of Caubul*; Londres, 1815, 4 vol. — Major Montgomerie, *A Havildar's journey through Chitral to Faizabad in 1870*, dans *Journ. of the Roy. Geog. Soc.*, XLII. — E. Downes, *Kafiristân*; Lahore, 1873, etc.

KAFR-ED-DAWAR. Village de la Basse-Egypte, à 23 kil. S.-E. d'Alexandrie, sur le chemin de fer. Camp retranché d'Arabi Pacha, dont la garnison se rendit le 15 sept. 1882.

KAFR-ES-ZAYAT. Village de la Basse-Egypte, prov. de Ménouf, à 16 kil. O. de Tantah. Ruines de *Saïs* (V. ce mot).

KAFTAN. Sorte de vêtement en usage chez les peuples orientaux et chez les Slaves. Il affecte la forme d'une longue redingote. Le mot kaftan est d'origine turque.

KAFTOR. Les livres bibliques considèrent les Philistins comme originaires de l'île de Kaftor, sans doute de la Crète. On pourrait aussi songer à un canton du delta du Nil.

KAGA. Province maritime du Japon, à l'E. de Nippon, région de Hokourokoudo, ken d'Isikava; elle compte environ 450,000 hab. Sa capitale est *Kanazawa*.

KAGALNIK. Ville de Russie, gouvernement d'Iékatérinoslav, sur la mer d'Azov, à l'embouchure d'une rivière du même nom; 5,000 hab. Pêcheries.

KAGER (Mathias), peintre, graveur et architecte allemand, né à Munich en 1566, mort à Augsbourg en 1634. Après un long séjour en Italie, nommé peintre de la cour par l'électeur Maximilien de Bavière, il dut, à cause des troubles de la guerre, aller s'établir à Augsbourg, où ses services artistiques lui valurent plus tard l'office de bourgmestre. Il a peint à la fois à fresque, à l'huile et en miniature, pour livres. Nous citerons de lui, à Munich, l'*Invention de la Sainte-Croix* (Frauenkirche), une *Résurrection* et une *Adoration des Mages* (cathédrale); à Augsbourg, un *Jugement dernier* (hôtel de ville); à Landshut (église Saint-Martin), un *Saint André*, son œuvre maîtresse; à Ingolstadt, une *Résurrection de Lazare*. Comme architecte, il a dirigé la construction de la Klosterkirche de Zwiefalten. Parmi ses gravures, mentionnons spécialement le *Baptême de Jésus*.

KAGHERA. Rivière de l'Afrique centrale, tributaire du lac de Kéréoué (Victoria Nyanza); il naît dans l'Ouroundi par 4° lat. S., reçoit le Kihouaré et se jette à l'E. du lac; il a en ce point 150 m. de large et 50 m. de profondeur; ses eaux sont grises.

KAGOSHIMA. Ville maritime du Japon, ch.-l. de ken, dans l'île de Kiousiou (ancienne prov. de Satsuma); 55,800 hab. Célèbres fabriques de faïence et de porcelaine filature de coton. C'était la capitale du daimio de Satsouma. Elle fut détruite par la flotte anglaise le 15 août 1863. — La *baie de Kagoshima* se creuse au S. de Kiousiou; son entrée a 22 kil. de large; elle a 80 kil. de long du N. au S. sur 10 à 18 kil. de large. Au N. est l'île volcanique de Sakoura ou des Cerisiers. C'est un site d'une grande beauté.



Rhinochetus jubatus.

KAGOU (Ornith.). Le Kagou, que les ornithologistes désignent sous le nom de *Rhinochetus jubatus* (Verr. et Des M.) est un oiseau de la Nouvelle-Calédonie qui a tout à fait la physionomie d'un Héron, mais qui, par son organisation interne, par la conformation de son squelette et par ses mœurs, se rapproche plutôt des *Agamis*, des *Caurales* et des *Grues* (V. ces mots). Quand il a atteint son développement complet, il est à peu près de la taille d'un Héron butor, mais moins lourd de formes. Sa tête paraît plus grosse qu'elle ne l'est en réalité, grâce à une longue touffe de plumes qui, en temps ordinaire, retombent sur l'occiput, mais qui, lorsque l'oiseau est excité, se redressent en une huppe élégante. Ces plumes, de même que celles du corps, sont d'un gris bleuâtre. La queue est peu développée, et les ailes dont les pennes sont ornées de raies en zigzags et de bandes transversales noires, jaunâtres et blanches, ont leur extrémité arrondie. Le bec, long, pointu et légèrement arqué, est d'un rouge vermillon, de même que les pattes, tandis que les yeux sont d'un rouge carmin. Les Kagous ne se rencontrent qu'à la Nouvelle-Calédonie où ils deviennent de plus en plus rares, étant l'objet d'une chasse active de la part des indigènes. Ils ne se trouvent plus actuellement que dans la brousse où ils se nourrissent de petits mollusques, de sauterelles et de larves de capricornes. Quelques-uns de ces oiseaux singuliers ont été ramenés vivants en Europe dans le cours de ces dernières années et ont pu être au Jardin des Plantes de Paris et aux Zoological Gardens de Londres l'objet d'observations intéressantes. E. Oustalet.

Bibl. : J. Verreaux et O. des Murs, *Rev. et Mag. de zoologie*, 1860, p. 440 et pl. 21. — G. Bennett, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1862, pp. 84 et 107. — A.-D. Bartlett, *ibid.*, p. 218 et pl. 30. — E. Oustalet, *le Kagou*, dans la *Nature*.

KAGOUL (Russie) (V. Cahulu).

KAHAYAN. Fleuve du S. de Bornéo; 400 kil. de long. Il reçoit le Koungan et arrose Pangkok.

KAHER-BILLÂH, khalife abasside (V. Qaher-Billâh).

KAHINA (El-). Sous ce nom, qui signifie *devineresse*, les Arabes désignent la reine berbère, Dihya ou Damïa, fille de Tabeta, fils d'Enfak, qui régna dans les montagnes de l'Aurès et lutta contre l'invasion des Arabes en Afrique. Cette princesse, issue d'une noble famille berbère, prit tout d'abord parti contre Oqba pour Koceïla, et, quand ce dernier eut succombé à la bataille de Mems, elle réunit sous ses ordres toutes les tribus berbères de l'Est et infligea une sanglante défaite au général Hassan qui l'avait attaquée à la tête d'une nombreuse armée. Malgré cette brillante victoire remportée sur les bords de l'oued Nini, vers 690, la Kahina sentit le besoin de prendre d'énergiques mesures pour se mettre à l'abri des attaques des musulmans. Pensant que les Arabes n'étaient attirés que par la richesse du pays, elle fit détruire toutes les villes et dévaster tout le territoire des frontières, mais, en agissant ainsi, elle mécontenta les populations qui, peu à peu, se détachèrent d'elle et préparèrent la revanche de Hassan. Celui-ci, en effet, revint cinq ans après avec de nouvelles forces et attaqua la Kahina dans ses montagnes. La reine berbère se défendit héroïquement, mais, mal secondée, elle fut vaincue et périt dans le combat à Bir el-Kahina. Sa mort mit fin à la résistance des Berbères qui ne tardèrent pas à se rallier aux musulmans et à faire cause commune avec eux.

KAHK. Ville de Perse, prov. de Khorassan, à 1,540 m. d'alt., à 30 kil. S. de Djounin. Deux citadelles. Célèbres broderies de soie (*kacheda*) et forges d'instruments aratoires. Pèlerinage au tombeau d'un saint vénéré.

KAHKA. Ville de Perse, prov. de Khorassan, sur le Laïnsou, affluent gauche du Tedjend; 3,000 hab. C'est la principale de cette région de la frontière turcomane, à côté des ruines de l'ancienne *Abiverd;* elle est peuplée de Turcomans émigrés de Khiva après la conquête russe.

KAHL (Johann) (V. Calvinus).

KAHL (Achatius-Johan), ecclésiastique et savant suédois, né en oct. 1794, mort en 1866. Il fit ses études à Lund, et, en 1815 déjà, il y enseignait l'éloquence latine. De 1821 à 1824 il fut professeur adjoint de langues orientales et en 1827 devint pasteur à Lund. Ses ouvrages sont

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

très nombreux, mais actuellement sans grande valeur scientifique. Les meilleurs sont ceux où il raconte ses souvenirs littéraires ou ceux qui ont trait aux Swedenborgiens; tels sont : *la Nouvelle Eglise et son influence sur l'étude de la théologie en Suède* (1847-64); *Tegner et ses contemporains à Lund* (1851; 2e éd., 1868); *les Frères de l'Ohio ou la Nouvelle Eglise protestante des Etats-Unis d'Amérique* (1853), etc. Kahl a fait des poèmes latins qui n'ont pas passé inaperçus.

KAHLAMBA (V. Drakenberge).

KAHLENBERG (le *Mons Cetius* des anciens). Contrefort des Alpes Noriques arrivant jusqu'au Danube et dépendant du Wienerwald. Le sommet le plus haut est celui de Hermanus Kögel (542 m.). Viennent ensuite le Kahlenberg proprement dit (438 m.) et le Leopoldsberg. Un chemin de fer à crémaillère conduit jusqu'au sommet du Kahlengebirge. C'est une excursion favorite des Viennois. L'avant-dernier sommet de cette région célèbre pour ses aspects pittoresques a reçu en l'honneur de l'empereur Joseph Ier le nom de Josephsberg; le dernier doit à l'empereur Léopold Ier le nom de Leopoldsberg. Celui-ci, haut de 423 m., domine directement le Danube, et il a supporté successivement le vieux château des margraves d'Autriche, puis une église. Sur l'autre sommet, où s'élève le village de Josephsdorf, les libérateurs de Vienne célébrèrent dans la vieille église un service d'action de grâces, le 3 sept. 1683, comme le rappelle une inscription. Au pied de la chaire s'élève un autre village, Kahlenbergerdorf, dont le curé, Wigand de Teben, composa, pendant le XIVe siècle, des poésies que la Renaissance imprima dans la vieille langue, et qui fournirent à Anastasius Grün la matière de son *Curé du Kahlenberg* (Leipzig, 1850). Ed. S.

KAHLERWASEN. Mont d'Alsace (V. Ballon [Petit]).

KAHN (Zadoc), grand rabbin de France, né à Mommenheim (Bas-Rhin) le 18 févr. 1839. Il étudia à l'école rabbinique de Metz (1856), devint rabbin adjoint au grand rabbin de Paris (1867), lui succéda en 1868 et fut nommé en 1890 grand rabbin de France. Il a publié ses *Sermons* (1875 et 1878), des études sur *l'Esclavage selon la Bible et le Talmud* (1867) et sur *le Livre de Joseph le zélateur* (1882). Prédicateur très apprécié, fondateur de la *Revue des Etudes juives*, il exerce une grande influence sur les israélites français.

KAHNIS (Karl-Friedrich-August), théologien allemand, né à Greiz le 22 déc. 1814, mort à Leipzig le 20 juin 1888. En 1844, il devint professeur de théologie à Breslau, qui était alors le centre de l'opposition luthérienne contre l'union prussienne. Il embrassa la cause des opprimés, qu'il défendit même contre d'anciens amis. En 1850, il fut appelé à Leipzig où des centaines d'étudiants accouraient pour suivre ses leçons et subir son influence. Il se distingua de même comme prédicateur, et surtout comme conférencier. Principaux ouvrages : *Die lutherische Dogmatik* (1874-75, 2 vol., 2e éd.); *Christenthum und Lutherthum* (1871); *Die deutsche Reformation* (1872); *Der innere Gang des deutschen Protestantismus seit Mitte des vorigen Jahrhunderts* (1874, 3e éd.); *Der Gang der Kirche in Lebensbildern* (1881). On a dit de Kahnis : « C'est un savant qui sait raconter, un conteur qui fait penser, un penseur qui touche et qui passionne. » Il est resté attaché au luthéranisme confessionnel, tout en gardant, en plus d'un point, une liberté d'appréciation qui l'a fait parfois accuser d'hérésie. C. P.

KAHRMAN (V. Cahernnas).

KAHTAN. Ce personnage a été identifié avec Yectan, fils de Héber, fils de Sem, qui est mentionné dans la Bible. Selon les Arabes, Kahtan serait le père des plus anciennes tribus arabes actuellement existantes; il se serait établi dans le Yémen et ses descendants auraient envoyé des colonies dans certaines parties de l'Arabie et en particulier dans l'Arabie méridionale, tandis que, à une époque plus récente, Adnân, également issu de Héber par Ismaël, aurait été le père des tribus qui peuplent le Hedjaz, le Nedjd et les déserts de l'Iraq, de la Mésopotamie et de la Syrie. Ce furent les Kahtanides qui détruisirent les premières populations de l'Arabie et se substituèrent à leur place. Les deux grandes dynasties : l'une dite sabéenne, l'autre, himyaxrite, qui régnèrent successivement sur le Yémen, appartenaient à la race kahtanide et prirent fin vers l'an 525 de J.-C. à la suite de l'invasion abyssinienne. O. Houdas.

KAÏ. Prov. du Japon, au centre de Nippon, région du Tokaïdo, ken de Yamanasi, au N. du Fousiyama; 4,300 kil.q.; plus de 400,000 hab.

KAÏD (Beni-) (V. Beni-Kaïd).

KAÏDAK ou KARA-SOU. Golfe de la mer *Caspienne* (V. ce mot et Asie, t. IV, p. 95).

KAÏDANOV (Ivan-Koznistch), historien russe, né en 1782, mort en 1845. Il étudia l'histoire à Gœttingue sous Heeren, devint professeur au lycée de Tsarskoe-Selo et membre correspondant de l'Académie des sciences. On lui doit, outre un certain nombre de manuels qui ont été populaires, un *Résumé d'histoire de la diplomatie russe depuis l'avènement des Romanov* (Pétersbourg, 1833).

KAI-FONG-Fou. Capitale de la province chinoise de Ho-nan. Cette ville, à laquelle on conserve quelquefois le nom de *Pien-leang* qu'elle portait au temps de la dynastie Yuen, fut la capitale de la Chine sous les empereurs *Song* de 960 à 1129 ap. J.-C. Lors de la conquête mandchoue, le général qui défendait cette place, se voyant à bout de ressources, prit une mesure désespérée et rompit les digues; plus de trois cent mille personnes périrent noyées dans les eaux du fleuve Jaune.

Kai-fong-fou attira d'une façon toute particulière l'attention des anciens sinologues-missionnaires à cause de la petite colonie juive qui existe dans ses murs depuis une haute antiquité. Le P. Ricci (1552-1610) fut le premier qui envoya de Péking un frère chinois visiter les juifs de K'ai-fong-fou; l'agent du P. Ricci constata qu'ils possédaient une bible vieille de six cents ans; il put exécuter une copie du commencement et de la fin du *Pentateuque*, copie qui fut trouvée conforme au texte de la Bible hébraïque de Philippe II; le rapport de ce frère chinois a malheureusement été perdu. Le P. Gozani (1647-1732) fit en 1704 une nouvelle enquête à Kai-fong-fou; il en a consigné les résultats dans une lettre et un mémoire (*Lettres édifiantes*, éd. du Panthéon, t. III, p. 153; t. IV, p. 140); il copia aussi les inscriptions (*che pei*), qui étaient devant la synagogue; ces inscriptions furent traduites et expédiées en France par le P. de Beauvollier (1656-1708); elles sont actuellement à la Bibliothèque nationale. En 1850, le Rév. George Smith, de Chang-haï, envoya deux chrétiens indigènes à Kai-fong fou; ils copièrent les deux grandes inscriptions chinoises qui se trouvaient à l'entrée de la synagogue (on en trouvera la traduction anglaise dans le *Chinese Repository*, vol. XX, pp. 436-466); quoiqu'ils ne sussent pas l'hébreu, ils avaient appris à l'écrire et purent copier avec une exactitude suffisante de notables parties des manuscrits conservés dans cette ville; ils retournèrent à Kai-fong-fou en 1851, en rapportèrent six exemplaires du *Pentateuque* et ramenèrent avec eux deux juifs à Chang-haï; mais ils avaient constaté que la colonie juive ne comptait plus que deux cents membres et qu'elle était dans l'ignorance et la misère la plus profonde. La même remarque fut faite en 1866 par le Rév. Martin qui trouva les juifs plus faibles et plus dispersés que jamais. Dans quelques années, sans doute, il ne subsistera de ces singuliers émigrés que les rares vestiges recueillis par la science européenne. E. Chavannes.

Bibl. : Les écrits précités du P. Gozani. — *Les Juifs en Chine*, par le P. Cibot († 1780), opuscule publié en nov. 1877 par le P. Sommervogel, dans les *Etudes religieuses et littéraires*. — E.-C. Bridgman, *Jews in China*, dans *Chinese Repository*, t. III, pp. 172 et suiv. — James Finn, *The Jews in China; their synagogue, their scriptures, their history*, etc.; Londres, 1843, p. 85, in-12. — Rév. George Smith, *The Jews at K'ae-fung foo*; Chang-haï, 1851. — A. Wylie, *Israelites in China*, dans *Chin. and Jap. Rep.*, juil. et août 1863. — H. Cordier, *les Juifs*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en Chine; Paris, 1891. — *T'oung pao*, mars 1893. — A.-K. Glover, *The Tablet inscriptions of the Chinese Jews discovered at Kai-fung fu in 1850*, dans *Babylonian and oriental Record*, vol. V et VI. — Pour plus de détails, V. la *Bibliotheca sinica* de Cordier, col. 635-638.

KAÎ-HOA-Fou. Ville de Chine, prov. de Yunnan, sur la rive droite du Tsin-ho, affluent gauche du fleuve Rouge.

KAÏ-KHOSROU. Sultans seldjoucides d'Iconium (V. Turcs Seldjoucides).

KAÏLAS. Montagne du Tibet, le point culminant des monts Gangri; 6,710 m. C'est le mont sacré des lamas tibétains et des Hindous. On l'identifie au mont *Mérou*, pistil du lotus qui symbolise le monde.

KAÏMENI. Ilots du groupe de Santorin (Grèce); leur nom signifie *Brûlés*. On distingue l'ancien, le nouveau et le petit (*Paléo*, *Néo*, *Micro-Kaïmeni*. L'histoire des éruptions qui ont, à diverses reprises, produit, agrandi ou diminué ces îlots se trouvera au mot Santorin. Une nouvelle éruption a produit en 1866 dans Néo-Kaïmeni les promontoires du roi Georges.

KAIN. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Tournai, sur l'Escaut; 3,500 hab. Stat. du chem. de fer de Braine-le-Comte à Tournai. Exploitations agricoles, fabriques de produits chimiques.

KAÏNITE. Minéral du groupe des sulfates, $KCl + Mg\,SO^4 + 3H^2O$, à cristallisation monoclinique, jaune verdâtre, translucide; dureté 2,5; densité, 2,13. On le trouve en masses considérables dans les salines de Leopoldshall, Stassfurt, Kalusz.

KAÏNSK. Ville de Sibérie, gouvernement de Tomsk, sur l'Om, affluent droit de l'Irtych. Ancienne forteresse; marché de pelleteries. C'est le ch.-l. d'un district de 81,000 kil. q., qui s'étend sur le steppe de Baraba.

KAIONTAL. Principauté hindoue de l'Himalaya occidental, au S. de Simla; 358 kil. q.; 14,000 hab.; avec les dépendances (Kôti, Madân, Théog, Gound, Poundar), 600 kil. q. et 26,000 hab. Le souverain vassal de l'Angleterre réside à Djounâg.

KAÏOUK ou GAÏOUK, troisième khan des *Mongols* (V. ce mot).

KAI-PING. Village de la province chinoise de Pe-tcheli, au S.-E. de la sous-préfecture de Fong-joen. Kai-ping est renommé pour ses charbonnages dont l'exploitation a amené la construction du premier chemin de fer qui ait fonctionné d'une manière régulière en Chine, la ligne de Kai-ping à Tien-tsin; cette ligne, inaugurée le 13 oct. 1888 par le vice-roi Li-Hong-tchang, qui en est le vrai promoteur, a une longueur d'environ 140 kil., soit 45 de Tien-tsin à Tong-kou, près de l'embouchure du Pei-ho et 95 de Tong-kou à Kai-ping. Le gouvernement chinois a résolu de la prolonger du côté de l'E. et les travaux ont déjà atteint Chan-hai-koan, sur la Grande Muraille

KAÏRA. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, prov. de Guzerate, sur un affluent gauche de la Sabannate; 13,000 hab. Vieille cité citée dans le *Mahabharata*.

KAIRINE (Physiol. et thérap.). La kairine, comme l'antipyrine, est un dérivé de la quinoléine. C'est avant tout un antithermique. En moins d'une heure, on voit chez le cobaye la température descendre de 39°,5 au-dessous de 35°, mais, rapidement le thermomètre remonte et atteint la normale. Chez le chien, on obtient des baisses de 7 et même 9°, le maximum de dépression thermique se présentant vers la quatrième heure après l'ingestion de la kairine; mais, avec les doses nécessaires pour obtenir un tel effet, la mort arrive fatalement. Chez l'homme sain, la kairine à la dose de 1 gr. à 1gr 50 n'exerce aucun effet sur la température, tout en déterminant des symptômes d'intoxication: céphalalgie, nausées, bourdonnements d'oreilles. Chez les fébricitants, cette même dose, et même des doses moins élevées, amène un abaissement thermique passager. Les pulsations cardiaques sont ralenties et, dans la plupart des cas, la chute de la température et celle du pouls suivent une marche parallèle. La pression sanguine, après une légère augmentation fugace et qui même peut manquer, tombe au-dessous de la normale. Quand la dose est toxique, la pression baisse de plus en plus, le battement artériel est à peine perceptible et le cœur s'arrête en diastole, avec des caillots sanguins. Les modifications que fait subir la kairine au sang sont des plus importantes; elles ont été surtout bien étudiées par P. Loye. Chez les animaux ayant reçu de la kairine, la teneur en oxygène du sang est considérablement diminuée; il en est de même de l'acide carbonique; l'azote seul reste dans ses proportions normales. L'examen fait au spectroscope montre que la kairine transforme l'oxyhémoglobine en méthémoglobine. L'action de cette substance sur le système nerveux est encore assez obscure; on peut la ranger dans l'ancien groupe des stupéfiants, la sensibilité comme la mobilité étant profondément troublées. De tous les agents antipyrétiques, dit Hallopeau, la kairine est celui dont l'action à doses non toxiques est la plus sûre, la plus puissante, la plus rapide. Malheureusement, il faut ajouter que cette action est de courte durée et que rapidement l'hyperthermie reparaît. Chez les fébricitants, il suffit d'une dose de 20 à 30 centigr. toutes les deux heures pour obtenir un retour de la température normale (Filehne). Avec 50 centigr., on observe la baisse de la température au bout d'une demi-heure au plus et la fièvre ne reparaît qu'au bout de deux à trois heures. Dès que le thermomètre descend, on note en même temps l'apparition de sueurs profuses, qui persistent pendant tout le temps de l'apyrexie. Mais le bien-être constaté pendant cette période qui suit l'ingestion est souvent chèrement payé par un retour brusque et violent à l'hyperthermie, avec frisson. Notons la cyanose avec tendance au collapsus qui est souvent à craindre, surtout quand il s'agit de malades déjà très affaiblis. Hallopeau signale des cas d'intoxications graves avec menaces réelles après l'ingestion de 50 centigr. seulement. Ces inconvénients font que la kairine n'est pas appelée à un grand succès de thérapeutique. Son action sur les fébricitants est trop spécialisée à l'hyperthermie seule, et surtout les modifications désastreuses qu'elle fait subir à l'hémoglobine doivent, dans la plus grande partie des pyrexies, faire rejeter un tel agent. La kairine peut s'administrer en cachets mélangés avec du sucre ou tout autre poudre, par injections sous-cutanées, à la dose de 25 centigr. par centimètre cube (Gueirolo). Quant à la dose par vingt-quatre heures, il est prudent de ne pas dépasser 3 à 4 gr. pour un adulte.

Dr P. Langlois.

KAIRN (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 148).

KAIROUAN. Ville de la Tunisie centrale, à 58 kil. de Sousse, à 165 kil. au S. de Tunis, au milieu d'une région dénudée, en partie marécageuse, mais productive en certaines années; 19,665 hab. intra-muros et 2,750 extra-muros. L'industrie, peu active, consiste en fabrication de tapis, articles de sellerie, babouches, burnous, vases de cuivre. La ville est entourée d'une enceinte en briques, flanquée de tours et tourelles et percée de cinq portes; en dehors sont des faubourgs populeux, des cimetières où l'on vient se faire enterrer de très loin, car Kairouan est terre sainte. La ville forme un rectangle presque régulier; les rues sont assez propres, mais peu animées; les maisons, à terrasses blanchies à la chaux, ont peu d'ouvertures au dehors et semblent repliées sur la cour intérieure; les souks ou bazars, quartiers commerçants où les diverses industries sont groupées par genres, sont beaux et bien fournis; mais la ville manque d'eau. Il s'y trouve d'innombrables zaouïas (chapelles et écoles religieuses) et trente mosquées avec minarets. La plus remarquable, la Grande Mosquée, renferme cinq à six cents colonnes, formant comme une forêt et qui produisent une grande impression sur le visiteur; les musulmans croient que celui qui en ferait le compte deviendrait aveugle; un escalier bâti avec des pierres provenant de ruines romaines, monte à la plate-forme d'un minaret élevé d'où l'on a une vue étendue sur toute la plaine. En dehors de la ville est une autre mosquée, aussi digne d'attention, appelée la *mosquée du*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Barbier, parce qu'elle renferme le corps d'un personnage qui avait l'insigne honneur de raser la tête du Prophète. Kairouan a été bâtie en 675 de notre ère par Okba ben Nafi, le conquérant de la Berbérie; pendant longtemps elle fut la capitale de l'Ifrikia et depuis, bien qu'ayant décliné, elle est demeurée une des cités célèbres de l'Islam, une ville sainte. Des pèlerins y venaient en grand nombre; les établissements religieux y étaient très riches, et nul chrétien, nul juif ne souillait de sa présence la ville d'Okba. Ce n'est que par exception que de rares voyageurs européens ont pu y pénétrer, sans pouvoir d'ailleurs en visiter les mosquées. En 1881, lors de la campagne de Tunisie, on pensait trouver beaucoup de résistance dans cette ville, foyer du fanatisme religieux; il n'en a rien été; le général Etienne y est entré sans coup férir. Aujourd'hui, on visite librement les mosquées de Kairouan, sans même se déchausser comme on est obligé de le faire en Algérie. E. Cat.

Bibl.: Guérin, dans *Bull. Soc. de géogr. de Paris*, 1860. — Foncin, dans *Revue littéraire*, 10 mars 1883.

KAÏS, KICH ou GAÏS. Ile du golfe Persique, prov. de Laristan, à 20 kil. de la côte; elle mesure 20 kil. de l'E. à l'O.; 10 kil. du N. au S. Ce fut, avant Ormuz, le grand entrepôt du commerce du golfe Persique. Au N., sont les ruines d'une grande ville.

KAISARISIYYEH. Cité en ruine, à 57 kil. au N. de Jaffa, sur la côte de Palestine, par 32° 30′ 46″ lat. N. et 32° 33′ 8″ long. E., au milieu de dunes et de rochers. C'est l'ancienne *Sébaste* qui reçut d'Hérode le nom de Cæsarea, capitale de Judée après le siège de Jérusalem par Titus. En 1291, le khalife El Achraf la ruina définitivement. Elle a été cédée à l'empereur d'Allemagne par le sultan.

KAISARIYYEH. Ville et sandjaq d'Anatolie, province d'Angora. — La ville est située par 38° 42′ 52″ lat. N., et 33° 2′ 36″ long. E., dans la plaine qui se déroule au N. de l'Ardjeh Dâgh (haut de 4,000 m. environ). Elle compte 70,000 hab., dont 14,400 Grecs, 9,600 Arméniens et de petites communautés arméniennes, catholique et protestante. Grâce à sa situation au point de croisement de plusieurs routes, et malgré l'absence de chemin de fer, Kaisariyyeh est une ville très commerçante. Elle a six caravansérails. L'exportation, dont le chiffre est évalué à 15 millions de fr., consiste en *basterma* (viande de vache séchée), saucisses, huile de lin, amandes, ceintures de laine, étoffes en poil de chèvre (d'Angora), etc. L'importation (9 millions seulement) comprend le coton, le fer, le tabac, le riz, le café, etc. Quoique les monuments de Kaisariyyeh ne soient pas très remarquables (on cite à peine une mosquée du XIVe siècle), la ville est très ancienne. Primitivement elle s'appelait *Mazacca*; Tibère lui donna le nom de *Cæsarea*. L'ancienne Cæsarea était plus rapprochée de l'Ardjeh Dâgh. Les Turcs appellent son emplacement actuel : *Eski Chéhir* (la vieille ville). Il y reste des ruines de l'acropole, des caveaux mortuaires et quelques inscriptions grecques. — Le sandjaq est constitué par le massif de l'Ardjeh Dâgh, qui s'élève entre le Kizil Irmaq et le Samantia-Sou. Il se divise en trois cazas : Kaisariyyeh, Indjé-Sou et Dévellu. La population est de 210,000 hab. environ, en majorité de race turque et de religion musulmane. On compte 25,000 Grecs orthodoxes, 45,000 Arméniens, 1,600 Arméniens catholiques et 1,800 Arméniens protestants. Il existe quelques tribus de Circassiens et de Kurdes. De superbes vallons et des plaines fertiles découpent le territoire baigné par le *Kizil Irmaq* et son affluent le *Kara-Sou*. Celui-ci prend sa source dans les montagnes de *Kaisariyyeh*. Arthur Guy.

KAÏSAROV ou KAISSAROW (André-Sergievitch), écrivain russe, né en 1783, mort en 1813 au combat de Hanau. Après avoir servi dans l'armée, il alla étudier à Gœttingue. Il publia dans cette ville deux travaux qui furent très remarqués : *Versuche einer slavischen Mythologie* (1804) et *De Manumittendis per Russiam servis* (1806), l'un des premiers essais sur l'émancipation. En 1812, il était professeur à l'université de Dorpat; il reprit alors du service dans l'armée russe. L. L.

KAISER (Frederik), astronome hollandais, né à Amsterdam le 10 juin 1806, mort à Leyde le 28 juil. 1872. Initié de bonne heure à l'astronomie par un de ses parents, il entra en 1826 à l'observatoire de Leyde et devint par la suite directeur de cet établissement, qu'il fit reconstruire en 1860 et qu'il réorganisa complètement. Il fut aussi, à partir de 1840, professeur d'astronomie à l'université. Il est l'auteur de remarquables travaux sur les étoiles doubles, sur les comètes et sur la mesure des planètes. On lui doit notamment la détermination du diamètre équatorial, du diamètre polaire et de l'aplatissement de Jupiter, de la durée de rotation de Mars et du diamètre de Mercure. Outre un nombre considérable de mémoires et de notes, insérés pour la plupart dans les *Annales* de l'observatoire de Leyde et dans les *Astronomische Nachrichten*, il a publié une *Astronomie populaire*, en hollandais (3e éd., Amsterdam, 1860, 2 vol. trad. franç. et allem.); *Geschichte der Planetentdeckungen* (Amsterdam, 1851), etc.

KAISER (Johann-Wilhelm), graveur hollandais, né à Amsterdam le 5 janv. 1813, élève de Taurel. Ses principales œuvres sont : *la Mort de Ruyter*, d'après Pienemann; *la Ronde de nuit*, *les Staalmeesters*, *le Bourgmestre Six*, d'après Rembrandt; *le Banquet de la garde civique*, d'après Van der Helst, etc. Il devint directeur de l'école de gravure (1859), puis du musée royal (1874).

KAISER (Friedrich), auteur comique allemand, né le 3 avr. 1814 à Biberach, mort à Vienne le 6 nov. 1874. Ses comédies légères ont eu de vifs succès à Vienne; citons : *Hans Hasenkopf* (1834); *Dienstbotenwirtschaft*, *Wer wird Amtmann? Der Gefangene*, *Mœnch und Soldat*, *Krœmer und Kommis*, *Die Schule der Armen*, etc.

KAISER-Ebersdorf (V. Ebersdorf).

KAISERAUGST. Village de Suisse, cant. d'Argovie; 502 hab. Il est bâti sur les ruines d'Augusta-Rauracorum, ville romaine fondée sous l'empereur Auguste et détruite par les Huns en 450. On y a mis à découvert des restes fort intéressants de l'ancienne splendeur.

KAISERFELD (Moritz Blagaschineg de), homme d'Etat autrichien, né à Ptuj (Pettau), en Styrie, le 24 janv. 1811, mort à Birkfeld le 14 févr. 1885. Après avoir étudié le droit, il se jeta dans la vie politique. Il fut, en 1848, membre de la Diète de Styrie, puis député de la ville de Gratz au Parlement de Francfort. En 1861, il fut député par la Diète de Styrie au Reichstag. En 1865, il se prononça en faveur du dualisme austro-hongrois. Lorsque le ministère Belcredi suspendit la constitution de février, Kaiserfeld protesta énergiquement. En 1867 et en 1869, il a été élu président du Reichsrat. En 1871, il devint landshauptmann (gouverneur) de Styrie, et, en 1872, membre à vie de la Chambre des seigneurs. L. L.

KAISERSBERG (Geiler von) (V. Geiler).

KAISERSLAUTERN. Ville d'Allemagne, roy. de Bavière, province de Palatinat, sur la Lauter; 32,000 hab. Elle a quadruplé sa population depuis 1840 et a pris une importance industrielle. On y fabrique des machines à coudre, de l'ébénisterie, file et tisse le coton, la laine, le chanvre, etc. Sa situation sur une route qui traverse le Hardt lui valut une certaine importance stratégique. Villa royale carolingienne, elle dut son nom à un château bâti par Frédéric Barberousse (1152). Un siècle après, elle avait rang de ville impériale; elle le perdit en 1357 et fut annexée au Palatinat. Les Espagnols la prirent en 1621, les Suédois en 1631, les Impériaux en 1635; les Français le 24 juin 1713 détruisirent son vieux château. Hoche y livra bataille aux Prussiens du duc de Brunswick (29 et 30 nov. 1793). En 1870, la seconde armée allemande (prince Frédéric-Charles) s'y concentra.

Bibl.: Jost, *Gesch. der Stadt Kaiserslautern*; Kaiserslautern, 1886.

KAISERSTHUL. Massif volcanique (dolérite, basalte) du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grand-duché de Bade, dans la plaine rhénane, le long du fleuve, entre Vieux-Brisach et Endingen ; il a de 8 à 15 kil. de large ; son sommet, le Totenkopf ou Kaiserstuhl (558 m.) devrait ce nom à une assemblée judiciaire tenue par Rodolphe de Habsbourg. C'est un canton riche et fertile, très peuplé.

KAISERSWERTH. Ville de Prusse, district de Dusseldorf (province Rhénane), sur le Rhin ; 2,400 hab. Célèbre institut évangélique de diaconesses fondé par Fliedner en 1836. — Pépin d'Héristal donna ce domaine à l'évêque Scutbert (710) qui y fonda une abbaye bénédictine. A côté se créa une ville impériale qui tomba aux mains des archevêques de Cologne auxquels le disputèrent les ducs de Juliers et de Clèves, puis le Palatinat ; celui-ci l'obtint en 1768. En 1702, les Prussiens avaient rasé le château.

KAÏTAGO-TABASSARAN. District de la Caucasie russe, dans le Daghestan, le long de la Caspienne, réunissant les territoires de Kaïtag et Tabassaran ; 3,000 kil. q. ; 50,000 hab. environ, Lesghis musulmans, très habiles métallurgistes ; ch.-l. Madjalis.

KAIZARIEH (V. KAISARIYYEH).

KAJAANI (Johan-Fredrik), écrivain finlandais, né à Sotkamo en 1815, mort en 1887. Consacré pasteur en 1842, il fut nommé au bout de quelques années chapelain à Pippola. Il écrivit alors une histoire sommaire de la Finlande, qui fit sensation, parce qu'elle était la première écrite en finnois. Le succès encouragea l'auteur à entreprendre, sur l'histoire de son pays, un ouvrage plus considérable, publié en finnois également sous le nom de : *Suomen historia*. La première partie, traitant de l'époque païenne et du moyen âge, a seule paru. La folie l'empêcha de continuer ses travaux.

KAJANUS (Georg-August), généalogiste finlandais, né en 1812. Il a publié entre autres : *Beskrifning öfver de adeliga ätters sköldemärken, hvilka finnas upptagna i storfurstendömet Finlands riddarhus* (1840-43). Le texte, suédois et français, contient un grand nombre de planches (figures, pièces héraldiques, etc.). Kajanus a fait paraître en 1882 une suite à son propre ouvrage.

KAKANDA. Peuplade nègre du Soudan central, qui préside au commerce du Niger inférieur.

KAKANDY. Ancien fort français du Fouta-Djalon, remplacé par celui de Boké, situé un peu en aval sur le rio Nunez.

KAKAR. Peuplade de l'Afghanistan, aux confins de l'Inde et du Béloutchistan ; 200,000 hab. environ. Ce sont des clans de pasteurs qui parlent un dialecte pouchtou et qu'on rattache tantôt aux Afghans, tantôt aux Turcs, tantôt aux Radjpoutes. Deux de leurs tribus sont dans l'Afghanistan septentrional : les *Taïmani Tcharaïmak*, dans les monts Ghor, au S.-E. d'Hérat, et les *Gadoun* au N. d'Attok.

KAKEBONGA. Lac du Canada, prov. de Québec, près des sources de l'Ottawa ; 30 kil. de long ; au N. est un fort de la Compagnie de la baie d'Hudson.

KAKEMONO (V. JAPON [Art]).

KAKERLAC (Entom.) (V. BLATTE).

KAKHÉTIE (V. GÉORGIE).

KAKI (Bot.) (V. DIOSPYROS).

KAKIEN ou **KAKYEN** (V. SING-PO).

KAKIG Ier, roi d'Arménie (989-1020), fils d'Aschod III, frère et successeur de Sempad II, contre lequel il s'était révolté. Il eut de grands succès militaires. Ses fils, Jean Sempad et Aschod IV, lui succédèrent.

KAKIG II, roi d'Arménie (1042-1079), né en 1025, tué à Cybistra en 1079. Fils d'Aschod IV, il fut le dernier des souverains indépendants de l'Arménie ; le connétable Vahram l'avait élevé au trône, et son neveu Grégoire le défendit ensuite ; mais il se laissa tromper par son rival Sergius qui le livra aux Grecs. Il fut obligé de leur céder ses Etats et fut interné à Bizon (Cappadoce). Il périt dans une tentative pour s'affranchir.

KAKONKAH. Ile de la côte O. d'Afrique, à l'embouchure de la Grande-Scarcie ; elle dépend de la colonie anglaise de Sierra-Leone. L'occupation effective date d'avr. 1879.

KAKORI. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., ancien Aoudh ; 9,000 hab. Belles étoffes. Jadis capitale d'un prince radjpoute.

KAKOVOUNI. Une des régions du Péloponèse (Grèce), sur les escarpements méridionaux du Taygète. Pays stérile, privé d'air et de verdure. La principale ville est Vitylo, qui a un port profond.

KAKWEIHIDES. Petite dynastie turque qui a régné dans le Kurdistan au XIe siècle. Les princes kakweihides étaient parents des Bouïdes et ils tiraient leur nom de Kakweih. On a d'eux quelques rares monnaies frappées à Ispahan, Hamadan, Yezd et Nehavend : Kakweih ; Doushmanzâr ; Ala eddin Mohammed, 1007 ; Zaher eddin Faramarz, 1041, détrôné en 1051 par Toghroul Beg des Seljoucides. E. DR.

KALA. Ville du Soudan central, capitale d'une petite principauté du Bornou, à 85 kil. S.-E. de la pointe S. du lac Tchad.

KALAA, KALAAT, GALAA, GUELEA. Mot que l'on rencontre fréquemment dans la toponymie des pays musulmans ; il signifie château fort et aussi forteresse naturelle, ville escarpée, piton, etc. Sa forme espagnole est *alcala*.

KALAA. Petite ville arabe d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et com. mixte de Mascara, à 28 kil. N.-E. de Mascara, sur une roche escarpée qui domine la vallée de l'oued Kalaa, affl. de la Mina ; 2,000 hab. Le site est pittoresque et sauvage ; jadis la ville, par suite de sa position inexpugnable, a joué un rôle dans les guerres des tribus, sous le nom de Kalaa des Beni-Rachid. Aujourd'hui ses habitants, tous indigènes, vivent surtout en tissant de la laine et en travaillant l'alfa pour en faire des ouvrages de sparterie.

KALAA DES BENI-ABBÈS. Ville d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Sétif, com. mixte des Bibans, à 35 kil. au N.-O. de Bordj-bou-Areridj ; 3,000 hab. Elle est dans une situation inexpugnable, au sommet d'un piton escarpé qui se dresse au-dessus des gorges de l'oued Kalaa, tributaire du Bou-Sellam. De loin elle paraît inaccessible ; on n'y peut parvenir que par deux sentiers très étroits, semblables à des escaliers qui aboutissent, après avoir serpenté autour du roc, aux deux portes. Cette situation exceptionnelle fit créer la ville au XIVe siècle par un fils de Si-Ahmed-Amokran, par Abdoul-Aziz, qui se fit proclamer sultan des Beni-Abbès. Elle servit ensuite de lieu de refuge aux tribus de la plaine, insurgées contre les beys, de lieu d'asile aux individus poursuivis par la justice et qui en achetant une propriété sur le rocher devenaient enfants de Kalaa. Les Turcs ne purent jamais s'en rendre maîtres. Les habitants, pour compléter les moyens de défense, avaient hissé sur le plateau, on ne sait comment, quelques canons espagnols et français (de l'expédition du duc de Beaufort) que l'on voit encore aujourd'hui. Depuis, la Kalaa servit de dépôt de grains et de cachette pour ses trésors à la famille de Mokrani, qui, après sa mort en 1871, fut enseveli dans le cimetière de l'ancienne mosquée. Aujourd'hui la ville, divisée en quatre quartiers, a des rues propres et bien tenues, ce qui est rare en Kabylie, des maisons construites en pierre et couvertes de tuiles. Il y a un grand nombre de fontaines. Les habitants sont riches, tissent et confectionnent des burnous, des haïks, qui se vendent au loin. Ils passent pour très hospitaliers et très probes. E. CAT.

KALAA DES BENI-HAMMAD. Site de ruines d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Sétif, à 30 kil. S.-E. de Bordj-bou-Areridj, sur le territoire de la tribu des Ayad. En 1014, un chef berbère, Hammad, fondateur d'une dynastie sanhadjienne, y éleva une ville qu'il peupla en y transportant les habitants de Msila et de Hamza qu'il avait détruites. Elle devint prospère et fut jusqu'en 1068 la métropole des Sanhadjiens de l'Ouest. Elle fut détruite en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1153 par Abd-el-Moumen et il n'en reste plus d'autres vestiges qu'un minaret. E. Cat.

KALAAT Banias ou KALAAT es-Sobaïbeh. A 3 kil. E.-N.-E. de Banias (Syrie), sur un rocher à pic de trois côtés. C'est une des plus belles ruines latines; les tours étaient nombreuses. Ce château commandait la route de Damas.

KALAAT ech-Chougif. Ruines à 30 kil. E.-N.-E. de Tyr, sur un rocher qui domine la rive droite du Nahr el-Kasimiyeh ou Léontes. C'est un ancien fort latin, conquis en 1139 par Foulques, roi de Jérusalem, et appelé Beaufort. Les ruines latines sont recouvertes de masures arabes.

KALAAT el-Hosn. Ruines antiques, à 100 kil. S.-O. de Damas (Syrie), sur un rocher dominant le lac de Tibériade. On y voit des sarcophages, des débris de fortifications, des colonnes. C'est la ville ancienne de Gamala, prise par Vespasien.

KALAAT-es-Senam. Bourg de la Tunisie occidentale, près de la frontière algérienne, au N.-E. de Tebessa, dont le nom, suivant les uns, signifierait « le château du fer de lance », *Kalaa-es-sinan*; suivant les autres, « le château des idoles », *Kalaa-es-esnam*. Elle s'élève sur un rocher isolé dont les parois, à pic de tous côtés, ont une centaine de mètres de hauteur (alt. 1,452 m.). De la plaine on y accède par un sentier en corniche : il vient aboutir à la seule porte qui existe et qui, construite dans un angle rentrant, ne peut être vue du dehors. C'était jadis dans cet oppidum que la puissante tribu des Hanencha gardait ses trésors et ses provisions, là qu'elle se réfugiait en cas de revers en rase campagne. E. Cat.

KALABAGH. Ville de l'Inde, prov. de Derâdjat (Pendjab), rive droite de l'Indus; 6,500 hab. Elle est bâtie sur une montagne de sel. La population, en majorité musulmane, travaille le fer des mines voisines et forge des lames renommées.

KALABAKA. Ville de Thessalie, à 20 kil. N.-O. de Trikala, dans la haute vallée de la Salamoria. Ch.-l. d'une éparchie. C'est au N. de cette ville que sont les fameux couvents des *Météores* (V. ce mot).

KALABCHEH. Village de la Haute-Egypte, prov. d'Esneh, l'ancienne *Talmis*, près des rapides du Nil. Ruines d'un vaste temple bâti du temps d'Auguste.

KALAFAT (V. Calafatu).

KALAH-Cherghat. Localité de Mésopotamie (Turquie d'Asie), sur la rive droite du Tigre, à 45 kil. en amont du confluent du Petit-Zab. Ruines assyriennes. On y place l'ancienne *Assour*.

KALAH-Naou. Ville de Perse, prov. du Seïstan, sur un bras du Helmend; 4,000 hab. Elle a été enlevée à l'Afghanistan. Sa citadelle est très forte.

KALAHARI. Vaste steppe de l'Afrique australe, s'étendant entre 21° et 28° lat. S., de l'Ovambo au fleuve Orange, sur environ 1,300,000 kil. q. Il n'a pas d'eau courante; à peine quelques lacs sans écoulement : le Ngami et le Makarikari, lagune salée de 240 kil. sur 160, qui se déverse dans le Ngami, lorsque les orages y jettent de l'eau. On discerne encore les lits desséchés des anciennes rivières; la principale (Nosob, Oup, Hygap) aboutit à l'Orange. La température moyenne est de + 15° en hiver, + 26° en été. Au N. sont des forêts; au S. un steppe herbeux semé de bouquets de mimosas et favorable à l'élevage du bétail. Le Kalahari exploré par Livingstone, Serpa Pinto et plus récemment par Anderson (1869-72), Farini, est l'habitat des Boschimans et Betchuanas lentement refoulés par les Boers (V. Afrique).

KALAÏDOVITCH (Constantin-Fedorovitch), savant russe, né à Eles (gouvernement d'Orel) en 1792, mort en 1832. Ce fut un des archéologues les plus remarquables de l'époque. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités russes* (années 1815 et suiv.); *Monuments du* XIIe *siècle*; *Essai sur les Posadniks de Novgorod* (1821); *Jean, exarque de Bulgarie* (Moscou, 1824); *Description des manuscrits slavons du comte Tolstoï* (1825), etc. La biographie de Kalaïdovitch a été écrite par M. Bezsonov (Moscou, 1860).

KALAKAUA Ier, roi des îles *Sandwich* (V. ce mot).

Ordre de Kalakaua. — Fondé au royaume d'Havaï le 28 sept. 1875. Les membres forment quatre classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs et chevaliers. Il est accessible aux étrangers. Ruban formé de quatre bandes bleues alternant avec quatre blanches.



Médaille de l'ordre de Kalakaua.

KALAM. Province S.-E. du Sokoto, entre la Benoué et la Gongola; sa ville principale est Hania.

KALAMAS. Fleuve de Turquie (Albanie), tributaire de l'Adriatique. Il reçoit le Terinos, grossi du Veltzis, qui paraît le déversoir du lac de Janina, la Longovitza et la Doxora. Son embouchure est en face de la baie de la côte méridionale de Corfou. D'après la convention de Berlin (juin 1880), le Kalamas devait former la frontière septentrionale de la Grèce; mais la vallée de ce fleuve a été laissée à la Turquie.

KALAMAZOU. Rivière des Etats-Unis, Etat de *Michigan* (V. ce mot).

KALANCHOE (*Kalanchoe* Adans.) (Bot.). Genre de Crassulacées, très voisin des Cotyledon, dont il diffère par les fleurs tétramères à sépales libres et à corolle tubuleuse. On en connaît une vingtaine d'espèces, herbes ou sous-arbrisseaux, répandues en Asie, en Afrique tropicale et australe et au Brésil. Citons le *K. laciniata* DC. des Indes et le *K. brasiliensis* Cambess., qui servent à traiter les ulcères et les plaies. Dr L. Hn.

KALANGS. Peuplade de l'île de *Java* (V. ce mot).

KALAOUS. Rivière de Russie, gouvernement de Stavropol, affluent gauche du Manytch qui descend du Caucase; 256 kil., bassin de 10,424 kil. q.

KALARASH (V. Calarassi).

KÂLASOÛTRA (V. Enfers).

KALATCHOV (Nicolas-Vasiliévitch), savant russe, né en 1819, mort en 1885. Il servit au ministère de l'instruction publique, et fut nommé, en 1848, professeur à l'université de Moscou. Il rédigea les *Archives historiques et juridiques*, donna un travail sur les *artels* (V. ce mot) dans le *Recueil ethnographique de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg*. En 1864, il devint sénateur et directeur des archives du ministère de la justice et fit paraître quatre volumes consacrés à la description des documents conservés dans ce dépôt. Enfin il organisa l'institut archéologique et des commissions provinciales chargées de mettre en ordre les archives des gouvernements. L. L.

Bibl. : Notice dans la *Revue* (russe) *de l'instruction publique*, 1885.

KALAVRYTA. Village de Grèce, ch.-l. d'une éparchie du nome d'Achaïe et Elide, à 37 kil. S.-E. de Patras, au pied du mont Velia. C'est de là que partit le signal de l'insurrection de 1821, à la voix de l'archevêque de Patras, Germanos.

KALB (Johann, baron), aventurier allemand, né à Hüttendorf le 29 juin 1721, mort à Camden (Caroline du Sud) le 19 août 1780. Fils d'un paysan, il entra dans le régiment de Lœwendal au service de la France. Après avoir bravement combattu dans les guerres de succession d'Autriche et de Sept ans, il se retira avec le grade de lieutenant-colonel (1763) et épousa une riche Française. En 1767, Choiseul l'envoya en Amérique s'enquérir de l'état d'esprit des colonies anglaises. Il avait vécu ensuite dans la retraite au château de Milon-la-Chapelle. En 1777, La Fayette l'emmena en Amérique. Il y prit part, à la tête d'une division, aux campagnes de 1778 à 1780 et fut mortellement blessé dans la bataille de Camden, engagée malgré lui.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

BIBL. : KAPP, *Leben des amerikanischen Generals von Kalb*; Stuttgart, 1862; trad. angl., New York, 1884.

KALB (Mlle), actrice française. Elève de Monrose au Conservatoire, elle quitta l'école pour entrer au Vaudeville, où elle débuta le 21 nov. 1876, dans *les Mariages riches*. Après cinq années passées à ce théâtre, elle fut engagée à la Comédie-Française, où elle parut pour la première fois le 21 janv. 1882, dans *le Demi-Monde*. Active et intelligente, Mlle Kalb eut bientôt pris pied dans le répertoire et se distingua dans l'emploi des soubrettes alertes et délurées. Après douze années passées comme pensionnaire à la Comédie-Française, Mlle Kalb a été nommée sociétaire à partir du 1er janv. 1894.

KALBARGA ou GOULBOURGA. Ville de l'Inde, Etat du Nizam, près du Bhima, sur le chemin de fer de Bombay à Madras. Ancienne capitale du royaume musulman du Dekhan (1347-1435), elle renferme quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'architecture musulmane de l'Inde; une superbe mosquée, des mausolées, des tombeaux, une citadelle.

KALBE-AN-DER-SAALE. Ville de Prusse, district de Magdebourg, sur la Saale; 12,000 hab. (avec les faubourgs). Filature de laine, toiles, papeterie, etc.

KALCKREUTH (Friedrich-Adolf, comte de), général prussien, né à Sotterhausen, près de Sangerhausen, le 21 févr. 1737, mort à Berlin le 10 juin 1818. Entré dans les gardes du corps en 1752, élevé à la française, il devint aide de camp du prince Henri (1758) et l'amant de sa femme. Il se distingua à la bataille de Freiberg (1762), et Frédéric II le nomma major. En 1786, il fut créé comte et, en 1787, nommé lieutenant général. Il prit part aux campagnes contre la France (1792-94), commanda les troupes de Poméranie (1795) et fut promu général de cavalerie. Dans la campagne d'Iéna, il commandait la réserve qui ne fut pas engagée et dirigea la retraite; il commandait à Dantzig et obtint une capitulation honorable (26 mai 1807), ce qui lui valut le grade de feld-maréchal. Il signa l'amnistie de Tilsit avec Berthier (25 juin) et la convention du 12 juil. 1807. Il finit sa vie comme gouverneur de Berlin (1810-18). Très brave et habile, il était orgueilleux et malveillant dans ses jugements. — Son fils *Friedrich*, né le 15 mars 1790, a publié des poésies dramatiques (1824, 2 vol.) et les *Dictées du feld-maréchal Kalckreuth* (Paris, 1844).

KALCKREUTH (Stanislas, comte de), peintre allemand, né à Kosmin (Posnanie) le 24 déc. 1821, mort à Munich en 1894. Il s'était senti tout d'abord attiré par le métier militaire. Cinq ans durant il servit comme lieutenant dans le 1er régiment de la garde; mais, dès qu'il put se libérer, il le fit et se donna tout entier à l'art. Entré dans l'atelier de Krause, à Berlin, il le quitta bientôt pour suivre, à l'Académie de Dusseldorf, les leçons du paysagiste Schirmer, connu pour ses vues d'Italie et de Palestine. Ses années d'apprentissage terminées, il revint se fixer à Berlin, où il établit assez rapidement sa réputation par une brillante série de tableaux dont il avait emprunté les sujets aux paysages du Tirol et de la Suisse, de la Styrie, des Pyrénées, de la Savoie. Il traita les grands aspects de la montagne, et tout particulièrement les effets de lumière qui s'y remarquent avec une virtuosité qui le fit distinguer et combler de faveurs par Frédéric-Guillaume IV. Ses principaux travaux représentent des vues de Suisse, des Pyrénées, des bords du Rhin. Quelques-unes figurent à la galerie nationale de Berlin. Vers 1860, on lui offrit à Weimar la direction de l'Ecole des beaux-arts qui venait d'être fondée. Il accepta et resta jusqu'en 1876 à la tête de cet établissement. — Son fils, le comte *Léopold* de Kalckreuth, qui est peintre aussi, mais dans une note essentiellement moderne, s'exerce avec un égal succès dans le paysage, le genre et le portrait.

KALCKSTEIN. Famille de Prusse qui fut à la tête de l'opposition contre la maison de Brandebourg. Cette lutte et la fin tragique de *Christian-Ludwig* (1672) sont racontées dans l'article consacré au grand électeur *Frédéric-Guillaume*.

KALÉ. Village du Soudan français, sur la rive gauche du Bakhoy, à 21 kil. E. de Bafoulabé; c'est le chef-lieu du Makadougou.

KALEB, fils de Jéphunné, de la tribu de Juda, l'un des explorateurs envoyés de Kadès en Chanaan avec Josué (Osée), est le seul, avec ce dernier, des Israélites sortis d'Egypte qui ait le privilège d'entrer dans la terre promise. Il se distingue par ses exploits et reçoit en récompense la possession de la ville de Hébron. Quand on y regarde de plus près, on voit que Kaleb désigne tout simplement un clan d'origine édomite ou iduméenne fixé en Judée. Ce fait, quand on y réfléchit, n'a rien d'extraordinaire, car il est visible que le S. de la Palestine contenait un mélange de populations israélites, édomites, amalécites, etc. Kaleb est expressément donné par plusieurs textes comme un Cenézéen ou *Qenizzite*, et les Cenézéens étaient une branche des Edomites. En d'autres termes, les écrivains bibliques accordent que le chef-lieu de la tribu de Juda et sa banlieue étaient occupés par une population non israélite, par le clan des *Qenizzites* et, comme dans tous les cas où la règle de la dévolution exclusive du pays de Chanaan aux descendants de Jacob se trouve violée, ils cherchent à justifier cette dérogation par des circonstances d'une nature exceptionnelle (V. dans nos *Essais bibliques*, 1891, pp. 254 à 257). M. VERNES.

KALEH SOULTANIEH. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un sandjak des villages de Constantinople, sur les Dardanelles, à 32 kil S.-S.-O. de Gallipoli; 8,000 hab. On l'appelle d'ordinaire Château des Dardanelles. Les navires y attendent l'autorisation d'entrer dans la mer de Marmara.

KALÉIDOPOLARISCOPE (Phys.). Appareil imaginé par Pétrina pour reconnaître de petites quantités de lumière polarisée dans la lumière naturelle. Il se compose d'un *kaléidoscope* (V. ce mot) muni, du côté où l'on regarde, d'un analyseur. Les objets colorés qui se trouvent d'ordinaire dans un kaléidoscope sont remplacés par des lames minces de mica. Si l'appareil reçoit de la lumière même très faiblement polarisée, cette lumière va traverser ces lamelles et donner après le passage dans l'analyseur des colorations faibles que l'on apercevra d'autant plus facilement qu'elles seront différentes pour les diverses lames, qu'elles pourront par conséquent se faire opposition et qu'enfin elles changeront rapidement quand on tournera l'appareil sur lui-même. A. JOANNIS.

KALÉIDOSCOPE (Phys.). Appareil composé de deux miroirs plans faisant entre eux un angle de 60°. Ces deux miroirs ont la forme de rectangles allongés; ils se touchent par un de leurs plus longs bords. Ces deux miroirs sont enfermés dans un tube cylindrique parallèlement à son axe. A une des extrémités de ce tube se trouvent placés entre deux lames de verre divers objets colorés, fragments de verre, plumes, etc. A l'autre extrémité se trouve un œilleton où l'on place l'œil. Cet appareil utilise les réflexions multiples que produisent ces deux miroirs. Entre eux l'œil aperçoit un secteur de 60° où sont les objets que l'on regarde; de part et d'autre de ce secteur l'œil aperçoit des images de ce secteur produite par l'un, par l'autre ou par le concours simultané des deux images; ces images sont au nombre de cinq qui occupent avec le secteur ou directement toute la surface d'un cercle. On sait que l'image d'un objet donnée par un miroir plan est symétrique de l'objet par rapport au miroir. On apercevra donc une image présentant trois axes de symétrie inclinés à 60°. Si pendant que l'œil regarde dans l'instrument, on fait tourner lentement le cylindre autour de son axe, les petits objets placés entre les deux lames changeront de place; l'ensemble vu par l'œil changera aussi tout en restant symétrique par rapport à trois axes. On peut projeter sur un écran le phénomène du kaléidoscope. A. JOANNIS.

KALENDES (V. CALENDES).

KALERGIS (Dimitri), général et homme d'Etat grec, né dans l'île de Candie en 1803, mort à Athènes le 24 avr. 1867. Après avoir étudié la médecine à Vienne, il prit une

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

part brillante à la guerre de l'indépendance hellénique, devint aide de camp de Fabvier, puis de Capo d'Istria, fut, en 1843, un des principaux chefs de l'insurrection qui obligea le roi Othon à renvoyer ses conseillers allemands, fut nommé gouverneur d'Athènes, mais dut quitter la Grèce après la chute du ministère Mavrocordato (1845) et alla passer plusieurs années à Londres, où il se lia d'amitié avec le prince Louis-Napoléon Bonaparte. En mars 1848, il tenta sur les côtes de Grèce une descente qui ne réussit pas, fut arrêté, relâché peu après et se tint tranquille jusqu'au moment où Mavrocordato, rappelé aux affaires, lui confia le portefeuille de la guerre (1854). Peu aimé du roi Otton et surtout de la reine Amélie, il ne tarda pas à être écarté du pouvoir (1855), mais il eut encore assez d'influence pour se faire nommer ministre plénipotentiaire à Paris (1861) et à ce titre il eut une part assez importante aux négociations qui suivirent la chute de la dynastie bavaroise et amenèrent l'avènement de Georges de Danemarck (1862-1863). A. Debidour.

KALEROÚN (V. Coleroun).

KALERVO (Mythol. finnoise). Dans les vieux chants finnois, on donne le nom de *Kalervo* à Kaleva, quand celui-ci est envisagé comme père de Kullervo.

KALEVA (Mythol. finnoise). Géant, père des héros qui habitent le Kalevala. Son nom, d'après Donner (*Suomi*, 1866), vient de la racine *Kal*, qui signifie tonner, briller. Kaleva serait donc : le « brillant », le « tonnant », un « dieu de lumière », comme Jumala, dont cependant il n'a pas l'importance. Comparetti pense que *Kaleva* signifie plutôt : la terre des rochers, le pays des montagnes pierreuses. Le sol des contrées du Nord, sol de cailloux et de bruyères, serait personnifié en Kaleva, ce qui explique que souvent ce nom désigne le pays lui-même. On appelle Kaleva aussi *Osmo* ou *Osmovi*, c.-à-d. pas petit ou très grand, géant. Th. C.

Bibl. : Comparetti, *Der Kalewala ;* Halle, 1892, p. 189, in-8.

KALEVALA (Epopée finnoise). Au commencement de ce siècle, quelques savants et littérateurs finlandais prirent plaisir à rassembler un grand nombre de poésies populaires finnoises. Le plus ardent de ces collectionneurs fut Lönnrot, fils d'humbles paysans et médecin de son état. En 1834, il présenta à la Société de littérature finnoise un recueil qui contenait seize *runes* (runo) ou poèmes finnois, formant un total de cinq à six mille vers. L'année suivante, il ajouta seize nouvelles runes à sa première collection et publia aux frais de la Société cette épopée qui comptait maintenant plus de douze mille vers, sous le titre de : *Kalevala ou les Runes caréliennes de l'antiquité finnoise*. La première édition (500 exemplaires), malgré un succès très vif, mit des années à s'écouler, mais Lönnrot ne se découragea pas et, dès 1847, il prépara une seconde édition, publiée en 1849, plus complète encore que la première et qui comptait cinquante runes, c.-à-d. huit à dix mille vers nouveaux. Depuis lors, les éditions finnoises du Kalevala se sont multipliées ; on en a fait des extraits à l'usage des écoles ; on l'a traduit en suédois, en allemand, en hongrois, en russe, en anglais et en français (par Léouzon-Leduc dès 1845, sur la première édition, puis, en 1866, sur la deuxième).

L'œuvre de Lönnrot était digne de ce succès, et le médecin finlandais avait bien mérité de ses compatriotes. Pendant de longues années, au milieu de difficultés sans nombre, il avait parcouru toute la Finlande jusqu'aux provinces russes, vivant avec les paysans, triomphant, à force de bienveillance et de simplicité de manières, de leur réserve et parfois de leur hostilité, notant avec soin les poèmes récités à la veillée, par des chanteurs (*laulaja, runoja*) qui, à cheval sur un banc, en face l'un de l'autre, se tenant aux poignets et se balançant en avant et en arrière, récitaient alternativement leurs strophes, toutes d'un mètre unique et de contenu souvent analogue, le dernier chanteur reprenant en d'autres termes ce qu'a dit le premier et y ajoutant quelque trait nouveau, repris à son tour par son compagnon. Ce que disaient les poèmes de ces paysans ? C'étaient la formation du ciel et de la terre et la naissance de Väinämöinen, le chantre éternel, ou les incantations et les formules par lesquelles l'homme supérieur (le Schamane) dompte les éléments, triomphe de ses ennemis, guérit les maux et ferme les plaies (malédiction contre le fer, cause de la blessure), ou encore des préceptes sur les devoirs des époux (conseils à la fille de Pohjola), des idylles tristes (la mort d'Aino), des événements tragiques (les amours et la mort de Kullervo) ou enfin les luttes de héros qui combattent plutôt par des moyens magiques que les armes à la main.

Tous ces poèmes, si divers de provenance et d'âge surtout, les uns remontant à la plus haute antiquité, d'autres datant de l'introduction du christianisme en Finlande, Lönnrot les médita avec amour et, grâce à la forme du vers (vers de huit syllabes, allitérés) commune à tous, — qui en faisait déjà l'unité extérieure, — grâce au retour fréquent des mêmes héros, — qui en faisait comme l'unité intérieure, — il réussit à les grouper de telle façon qu'ils fussent liés les uns aux autres et que le rapport entre eux (forcé parfois) parût assez clair et fît illusion au lecteur sur l'unité du poème. Aède lui-même et diascévaste, il se permit, et à meilleur droit, ce que se permettaient les aèdes rustiques qui lui avaient livré ces chants, et il les modifia à l'occasion, non en y introduisant des éléments étrangers, mais par des combinaisons nouvelles et par l'intercalation de tel ou tel fragment épisodique, tiré d'une autre rune. Trop poète et trop amoureux de son sujet pour se résoudre à ne donner à ses compatriotes que des documents d'une lecture fatigante, il était, d'autre part, trop savant et trop consciencieux pour altérer les récits populaires de façon à en diminuer l'authenticité et la valeur mythologique. Il n'était pas et, venu trop tard, il ne pouvait être un Homère ; il n'a pas voulu être un Macpherson, et ne s'est pas soucié de donner un recueil analogue à l'Edda, par exemple, qui jamais (la langue en fût-elle moderne) ne sera pour les Scandinaves une épopée nationale, comme l'est le Kalevala pour les habitants de la Finlande.

Le contenu du Kalevala est déjà indiqué par ce qui précède ; aussi bien il est difficile de donner une analyse exacte d'une épopée où abondent les épisodes et les morceaux purement lyriques ou didactiques. On y reconnaît cependant assez bien deux parties. La première a pour sujet la conquête de la jolie fille de Pohjola (le Nord, la Laponie), « gloire de la terre, parure de l'onde... resplendissante dans ses vêtements blancs », par trois héros du pays de Kaleva (la Finlande ?). Ces héros sont : le vieux *Wäinämöinen*, le chantre divin qui personnifie la poésie finnoise, *Ilmarinen*, l'habile forgeron du *Sampo*, sorte de palladium convoité de tous, et *Lemminkäinen*, le joyeux séducteur, auquel ne résistent ni femmes ni jeunes filles. Ilmarinen, grâce à l'aide magique de la fille de Pohjola, l'emporte sur ses rivaux et l'on célèbre des noces magnifiques, où Wäinämöinen chante pour la première fois l'origine de la bière, « l'illustre boisson née du houblon, venue au monde avec le concours de l'eau et de la flamme ardente ». La seconde partie est consacrée à la recherche du Sampo, resté à Pohjola après le mariage d'Ilmarinen. Les trois anciens rivaux s'unissent en cette expédition. Après bien des luttes, où triomphe Wäinämöinen, grâce à sa puissance magique et au charme des chants qu'il dit en s'accompagnant du mélodieux *Kantele*, les héros du Kalevala s'emparent du Sampo et s'enfuient sur la mer ; mais la « mère de famille » de Pohjola, transformée en aigle, les rejoint et le Sampo se brise, tandis qu'elle veut s'en emparer. Elle ne peut en rapporter qu'un fragment à Pohjola ; de là, la pauvreté de son pays.

La dernière rune (arrangée complètement par Lönnrot) nous raconte la très poétique histoire de la vierge Marjetta (Marie) dont l'enfant miraculeux doit effacer tous les héros qui l'ont précédé. Devant lui se retire le vieux Wäi-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nämöinen : il s'en va au loin sur la haute mer « à travers les flots orageux, mais il laisse son beau kantele, son instrument mélodieux, à la Finlande, il laisse à son peuple ses runes sublimes pour sa joie éternelle ».

Les mérites littéraires de cette poésie toute populaire, toute de paysans, où l'on ne rencontre ni reines ni chevaliers, sont très réels malgré la bizarrerie des détails et l'incohérence que révèle une lecture attentive. Certes, il ne faut pas chercher là, la beauté, pour ainsi dire plastique, des poèmes de l'antiquité. Ces peuples du Nord n'ont pas su *voir* comme ceux du Midi, mais leur imagination, pour singulière, grotesque même qu'elle puisse être, est riche, et l'expression des sentiments est, chez eux, souvent exquise. On trouve dans le Kalevala, et de façon à attirer l'attention de ceux qui aiment la poésie, de touchants épisodes, comme celui de la charmante Aïno qui ne peut se résoudre à épouser le vieux Wäinämöinen (runes 3 et 4), des épisodes tragiques, comme celui de Kullervo, qui se tue à l'endroit où s'est suicidée la sœur qu'il a aimée sans la connaître (runes 31 à 36), des chansons pleines de charme en leur mélancolie et dignes d'inspirer des musiciens autres que les Finlandais. Au point de vue de la mythologie finnoise et comparée la valeur de ce poème est indiscutable. Th. Cart.

Bibl. : Editions : *Kalevala, taikka Wanhoja Karjalan Runoja* ; Helsingissä, 1835, 2 vol. in-12 ; *Kalevala*, etc., 1849, 1866, etc.

Traductions : en suédois par Lönnrot (Helsingfors, 1835-36) ; par Gastrén (Helsingfors, 1841) ; par Collan (Helsingfors, 1864-68) ; en allemand par Schiefner (Helsingfors, 1852) ; par H. Paul (Helsingfors, 1885) ; en anglais par Crawford (New York, 1889) ; en français par Leouzon-Leduc, dans *la Finlande* (Paris, 1845, 2 vol.) ; puis sous le titre : *le Kalevala*, en 1867 et en 1879 (Paris, in-8 de 508 p.

Etudes critiques : Geffroy, *la Finlande et le Kalevala*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1871. — Palmén, *l'Œuvre demi-séculaire de la Société de littérature finnoise* ; Paris, 1882. — Cæsar, *Das finnische Volks Epos Kalevala* ; Stuttgart, 1862. — Grimm, *Kleinere Schriften* ; Berlin, 1866, vol. II. — Tettau, *Ueber die epischen Dichtungen der finn. Vœlker besonders die Kalevala* ; Erfurt, 1873. — Cook, *The Kalevala*, dans *Contemporary Review*, 1885. — Clodd, *The Kalevala* ; Knowledge, Londres, 1885. — Lang, *Kalevala : Kustom and myth* ; Londres, 1885. — J. Krohn, *Kalevala Studier, Finsk Tidskrift*, 1886, etc. — Enfin le très important ouvrage de Domenico Comparetti, *Der Kalewala oder die traditionelle Poesie der Finnen* ; Halle, 1892, in-8 de 337 pp.), et de nombreux travaux en finnois publiés séparément ou dans des revues.

KALEVI POEG, fils de Kalev ou Kaleva, et principal héros des poèmes de l'Ehstonie. Ces poèmes ont été publiés par Kreuzwald, avec une très médiocre traduction allemande de Reinthal, à Dorpat (1857 à 1861). Kreuzwald a détruit tous les papiers qui lui avaient servi à établir l'épopée de Kalevi Poeg et, comme il en avait usé très librement avec les matériaux qu'il avait à sa disposition, il est impossible de mettre le Kalevi Poeg au même rang que le Kalevala et de le considérer comme un produit national. Le Kalevi Poeg compte vingt chants et environ vingt mille vers, semblables à ceux du Kalevala, octosyllabes et allitérés. Le fils de Kalev est un bon géant qui délivre sa mère des prétendants qui l'entourent. Mais celle-ci, frappée de la foudre, est changée en rocher. Son fils se met à sa recherche et, après de nombreuses aventures, arrive sur une île, où il rencontre une jeune fille qu'il aime, mais qui se jette à la mer en apprenant qui il est. De retour en son pays, il succède à son père. Il descend plus tard aux enfers, s'en va en Laponie, retourne aux enfers, vainc le diable, mais se retire devant des hommes de fer qui viennent de la Scandinavie. Il meurt, mais il reviendra un jour. Th. Cart.

Bibl. : *Kalevi Poeg...* ; Kuopio, 1862. — *Verhandl, der gelehrt. ehstn. Gesellschaft* ; Dorpat, 1857-61. — Schiefner et Wiedemann, *Bericht über Kreuzwalds Kalevi Poeg* dans *Bullet. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, 1860, II. — Schiefner, *Ueber die ehstn. Sage v. Kalevi Poeg*, dans *Mélanges russes*, IV. — Schott, *Die ehstn. Sage v. Kalevi Poeg*, dans *Abhandl. d. Acad. d. Wissensch.* ; Berlin, 1862.

KALFF (Willem), peintre hollandais, né à Amsterdam probablement en 1622, mort à Amsterdam le 1er août 1693. Élève d'Hendrick Pot, Kalff vécut à Amsterdam et peignit des tableaux d'histoire jusqu'à la mort de son maître (1656) ; mais, à partir de ce moment, il ne peignit plus que des fleurs, des fruits et des natures mortes, et il y trouva sa réputation ; on l'a appelé le peintre des cuisines. Il fit une grande étude des fruits et des coquillages, et il s'appliqua beaucoup à la peinture des métaux. Il était recherché de son temps et comme homme et comme artiste. Son morceau le plus célèbre se trouve dans une collection particulière à Leyde : *Vases de marbre et melon coupé en deux ; Natures mortes*, à Dresde (1661), à Francfort (1643), à Weimar (1680), à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, à Darmstadt, à Gotha, à Stuttgart, à Karlsruhe, au Metropolitan Museum et à l'Historical Society de New York ; une *Cuisine*, à Lyon (1659) ; un *Intérieur de cuisine rustique*, à Montpellier ; une *Nature morte*, à Amsterdam, achetée 25 florins en 1821 ; au Louvre, *Intérieur d'une chaumière*, provenant de la collection de Boucher et acquis à sa vente en 1771 pour 600 livres. Plusieurs tableaux de Kalff ont été gravés par F. Basan : *Bénédicité hollandais*, *Batteuse de beurre*.

KALGAN. Nom mongol de la ville qui s'appelle en chinois Tchang-kia-keou. Kalgan se rattache administrativement à la préfecture de Siuen-hoa-fou, dans la province de Pe-tche-li ; elle est située au pied de la Grande Muraille extérieure qui la sépare des vastes plaines mongoles ; la grande route de Péking à Ourga et à Kiakta y passe. On lui donne de 70,000 à 200,000 hab. en partie musulmans, mais presque tous Chinois. L'art. 13 du traité de Saint-Pétersbourg (24 févr. 1881) autorise, à titre exceptionnel, les marchands russes à s'établir à Kalgan, quoiqu'il n'y ait pas de consulat de leur nationalité dans la cité ; les négociants qui ont profité de cette permission s'occupent principalement du commerce du thé qu'on exporte en Sibérie sous la forme de briques comprimées. Ed. C.

KALGOUIEV (Kolguev). Ile de l'océan Glacial, dépendant de la Russie, gouv. d'Arkhangelsk ; à 120 kil. N.-E. de la presqu'île de Kanin ; elle mesure 3,496 kil. q. Ses rochers couverts de toundras sont peu accidentés. Le sol ne dégèle en été qu'à une profondeur de 60 centim. La flore compte 110 espèces dont les principales sont le *Cochlearia oblongifolia*, des airelles, des ronces dont les fruits ne peuvent mûrir, des saules rampants, etc. La population se compose d'une centaine de Samoyèdes. En 1767, on y établit 70 raskolniks qui moururent de froid. On y chasse en été les oiseaux et les animaux à fourrures ; on exploite le guano sur la côte.

KALI (Chim.) (V. Soude).

KÂLI (proprement *Kâlî*, la Noire). Ce mot, qui désigne dans les *Védas* l'une des sept langues d'Agni, est devenu dans le système brahmanique l'un des noms de *Devî* (V. ce nom), l'épouse de Siva, sous sa forme farouche. Comme telle, Kâli se confond souvent avec Dourgâ, autre forme terrible de la même déesse. Elle est ordinairement représentée sous la forme d'une femme noire, à l'aspect hideux, aux seins pendants, à la langue tirée, dégouttante de sang, encerclée de serpents, enguirlandée de crânes : de ses deux mains gauches elle tient un cimeterre et une tête coupée, des deux autres elle fait le geste qui rassure et celui qui exauce. C'est la figure la plus extraordinaire du Panthéon hindou et en même temps une des plus populaires, surtout au Bengale. D'après certains étymologistes, c'est elle qui aurait donné son nom à Calcutta (en bengali Kâlikatta). Elle a également un temple près de Nasik, réputé dans le pays mahratte. Mais son sanctuaire le plus célèbre est dans les Vindhyas (d'où son nom de *Vindhyavâsinî*, l'habitante des Vindhyas), à l'endroit où ces montagnes se rapprochent du Gange, aux environs de Mirzapour. Le sang y coule toujours devant l'image de la déesse. Jadis on lui faisait des sacrifices humains. Un poème prâcrit du VIIIe siècle, le *Gaüdavaho*, nous décrit ce même temple : entouré d'essaims d'abeilles, hanté de chacals, surmonté de rouges bannières, sa porte ornée de clochettes et ses cours intérieures étaient journellement inon-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dées de sang humain ; autour se tenait un marché de chair humaine pour servir d'offrande à la déesse : on lui offrait aussi des chevaux. Si jamais culte indien semble d'origine aborigène, c'est bien celui-là. Le temple se trouvait dans le pays des Savaras, sauvages à peine vêtus de quelques feuilles, et le poème nous montre les femmes des tribus environnantes s'empressant autour des victimes qu'on sacrifie. Les contes insistent sur les dangers autant que sur les mérites du pèlerinage et sont pleins de récits de caravanes pillées par les Savaras ou les Bhils et de prisonniers gardés pour être offerts en sacrifice à Kâli. Les pèlerins chinois nous racontent des histoires du même genre : rappelons par exemple l'histoire de ces pirates du Gange qui voulaient sacrifier ainsi Hiouen-tsang et qu'il aurait convertis (trad. Stan. Julien, I, p. 117). De nos jours, c'est encore au nom de Kâli que la sanglante confrérie des Thags prétendait immoler ses victimes. Son culte est toujours répandu dans les basses classes, particulièrement au Bengale, et c'est lui qui sert de prétexte aux rites tantriques les plus extravagants et les plus licencieux. Sa fête principale s'appelle au Bengale le Dourga-Pouja : ce sont les saturnales de l'équinoxe d'automne : on y célèbre particulièrement sa victoire, sous la forme de Dourgâ, sur le démon Nahicha, moitié homme et moitié buffle. Une autre fête se tient le jour de la nouvelle lune du mois de Sravana (juil.-août) pour propitier les huit (ou soixante-quatre) *yoginis* (magiciennes ou sorcières) qui servent de cortège à Kâli. A. Fouché.

KALIAZIN ou KALJASIN. Ville de Russie, gouv. de Tver, ch.-l. de district, au confluent de la Jabnia et de la Volga ; 5,500 hab. Grande foire au 8 sept. (laines). — Le district a 3,000 kil. q. et près de 120,000 hab.

KÂLIDASA (proprement *Kâli-dâsa*, serviteur de Kâli), le plus célèbre des poètes hindous de l'époque classique. La tradition le fait vivre à la cour de Vikramâditya d'Oujjayini au 1er siècle avant notre ère : il ne saurait être en tout cas postérieur au début du VIe siècle ap. J.-C. : on incline généralement à le placer dans la première moitié du VIe. Des légendes se sont chargées d'expliquer son nom : d'abord bouvier, devenu par la vengeance d'un ministre l'époux d'une orgueilleuse princesse, il aurait dû l'éveil soudain de son génie à la déesse Kâli. Il serait mort, tué par l'une de ses maîtresses qui voulait s'assurer la récompense promise par le roi à quiconque terminerait une stance commencée par lui, ce qui n'avait été qu'un jeu pour le poète. Il doit sa réputation en Europe à son drame de *Sakountalâ*, révélé par W. Jones à la fin du siècle dernier et qui excita à si haut point l'admiration de Gœthe (traduit par M. Bergaigne en collab. avec M. P. Lehugeur, Paris, 1884). On a encore de lui deux autres pièces de théâtre : une comédie de harem, *Mâlavikâ et Agnimitra*, et *Vikramorvasî* (titre qu'on a traduit par « le Héros et le Nymphe ») qui met en scène une des plus anciennes légendes de l'Inde, l'histoire des amours du roi Pouroûravas et de l'Apsaras Ourvasî. On attribue encore à Kâlidasa deux poèmes épiques, l'un en 19 chants sur la race de Raghou (*Raghu-vamça*), l'autre en 16 chants sur la naissance du dieu de la guerre (*Kumara-sambhava*), et une élégie amoureuse, le *Meghadûta* ou le Nuage messager, où un génie exilé confie à un nuage un message d'amour pour sa bien-aimée. L'attribution du *Ritusamhâra* (la Ronde des saisons) et du *Nalodaya* (la Restauration du roi Nala) est plus douteuse. Citons enfin un ouvrage de prosodie, le *Çrutabodha*. Les critiques européens s'accordent à reconnaître dans Kâlidasa la grâce des images et la délicatesse des sentiments ; surtout ils le louent d'avoir su, mieux qu'aucun poète indien de l'époque classique, se préserver de l'affectation et du mauvais goût. D'après un dicton courant parmi les pandits, la qualité pour laquelle il est le plus prisé dans l'Inde serait le bonheur extraordinaire de ses comparaisons. Ses œuvres ont été traduites en français par Fauche. A. Fouché.

Bibl. : S. Lévi, *le Théâtre indien ;* Paris, 1890.

KALIDE (Theodor), sculpteur allemand, né à Kœnigshütte (Haute-Silésie) le 8 févr. 1801, mort le 26 août 1863. Fils d'un inspecteur de forges, il commença par travailler à la fonderie de fer de Gleiwitz, puis il entra dans l'atelier de Schadow, à Berlin, et acheva de se former dans celui de Rauch. Il s'est attaché de préférence à la reproduction de la nature animale, témoin son *Lion mourant*, du monument de Scharnhorst (église des Invalides, à Berlin), ses deux *Cerfs au repos*, et son groupe de bronze de *l'Enfant au Cygne*, à Charlottenbourg. Après un voyage en Italie, où Michel-Ange et la Renaissance le sollicitèrent plus que les antiques, il exécuta, en marbre de Carrare, sa fameuse *Bacchante sur une panthère* (Galerie nationale de Berlin), puis la statue colossale du ministre *von Reden*, à Kœnigshütte, *l'Enfant aux prises avec un bouc*, et *la Madone à l'Enfant*, sa dernière œuvre. Il avait fait également, pour Frédéric-Guillaume III, un grand soubassement où étaient représentées en relief les huit *Provinces* de la Prusse.

KALÎLA ET DIMNA. Recueil de fables d'origine hindoue, s'emboîtant les unes dans les autres. Le narrateur est le philosophe Pidpay ; il donne à un roi des préceptes moraux qu'il appuie par des exemples. Les personnages des fables sont des animaux, mais ces animaux ont une vie tout humaine. Bentey remarque là l'influence de la croyance en la métempsycose. Il est certain, en effet, que ce livre nous vient des Indes. On retrouve des traces de son origine dans la *Pantchatantra* et le *Mahâbhârata*. Les auteurs orientaux racontent que le roi de Perse Nouchirèvân, sur les indications de son fameux vizir Bouzourdjmêhir, envoya le médecin Barzoûyeh dans l'Inde pour se procurer un exemplaire de cet ouvrage. Barzoûyeh réussit et le traduisit en pehlevi vers l'année 570 de J.-C. Deux siècles plus tard à peine, Abd Allâh ibn Al-Mouqaffâ, musulman, fils d'un sectateur de Zoroastre, traduisit en arabe la version pehlevie, non sans y faire entrer beaucoup d'éléments arabes. Le livre de *Kalîla et Dimna* eut dès lors un succès grandissant. Il passa en plusieurs langues. Les versions persanes les plus célèbres sont l'*Envâri-Souhaylî* de Hoseïn Vaïz Kâchéfi, l'*Iyâri Dânich* d'Aboû'l-Fazl. Une version grecque de Simon ben Seth, datant de 1080 à peu près, fut traduite en italien cinq cents ans plus tard. Jean de Capoue, juif converti au christianisme, fit passer en latin une vieille version hébraïque vers 1270, sous le titre de *Directorium humanæ vitæ*. Raymond de Béziers fit une traduction latine d'une version espagnole et la dédia à la reine Jeanne de Navarre en 1313. Dès lors, le livre de *Kalîla et Dimna* passa dans toutes les langues de l'Occident.

Bibl. : Silvestre de Sacy, *Calila et Dimna ou Fables de Bidpai en arabe, précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient* ; Paris, 1816, in-4. — Le Rév. Wyndham Knatchbull, *Kalila and Dimna, or the Fables of Bidpai, translated from the arabic ;* Oxford, 1819. — Holmboe, *Calila und Dimna, eine Reihe moralischer und politischer Fabeln des Philosophen Bidpai ;* Christiania, 1832. — Guidi, *Studii sul testo arabo del libro di Calila e Dimna.* — Keith-Falconer, *Kalilah and Dimnah, or the Fables of Bidpai, being an account of their literary history, with an English translation of the later Syriac version of the same, and notes ;* Cambridge, 1885.

KALINA (Mathias), chevalier de Jœthenstein, savant tchèque, né à Budejovice en 1772, mort en 1848. Il fut avocat et secrétaire de la Société royale des sciences de Prague, et rédigea de 1838 à 1846 un journal d'agriculture. On lui doit en outre un important travail sur *les Lieux de sacrifices* et *les Cimetières des tchèques païens* (Prague, 1838) et des *Notices sur les écrivains et savants tchèques* (Prague, 1818-27, 3 vol.). L. L.

KALINA (Jaroslav), poète tchèque, né à Hajda en 1816, mort à Prague en 1847. Après avoir étudié le droit, il se consacra entièrement à la littérature. Il mena une vie misérable et mourut à l'hôpital. Certaines de ses poésies eurent un grand succès. L'une d'entre elles, *Ksaft*, « le Testament », fut vendue à 10,000 exemplaires. Dispersées dans divers recueils, elles furent réunies après la mort de l'au-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

teur (Prague, 1852, 1re éd. ; 2e dans la *Bibliothèque nationale* de Kober, Prague, 1874). Elles sont d'un style fort inégal ; mais elles attestent un réel talent. Ses ballades sont particulièrement remarquables. L. L.

KALINADI. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

KALINCAK (Janko), littérateur slovaque, né dans le N. de la Hongrie en 1822, mort en 1871. Il débuta fort jeune dans la littérature slovaque, et termina ses études à Halle. Après avoir enseigné quelque temps la philosophie, il devint directeur du gymnase évangélique de Teschen. Il a écrit des poésies, des nouvelles historiques inspirées par celles de *Czajkowski* (V. ce nom), dirigé un recueil, *l'Aigle*, etc.

Bibl. : J. Vlcek, *Histoire de la littérature slovaque* (en slovaque) ; Saint-Martin, 1890.

KALINKA (Valérien), historien et publiciste polonais, né en 1826, mort en 1886. Il rédigea avec M. Julian Klaczko les *Ephémérides polonaises* (Wiadomosci Polskie) (Paris, 1857-60, en pol., depuis traduites en français). Ce journal propageait les opinions modérées du parti conservateur de l'émigration polonaise (hôtel Lambert). En 1868, Kalinka publia : *les Dernières Années de Stanislas Auguste* (en pol. ; 1787). Cet ouvrage a été couronné par la Société historique et littéraire polonaise à Paris. En 1868, il entra dans l'ordre des FF. résurrectionistes. Envoyé en Galicie, il commença en 1877 son grand ouvrage, *la Grande Diète* (Sejm Czteroletni), dont il publia un volume en 1880. C'est une étude magistrale des graves événements politiques dont la Pologne fut le théâtre (1788-92). Elle ne fut pas terminée. Kalinka consacra les dernières années de sa vie à une œuvre religieuse et politique : il fonda à Lemberg l'internat pour les jeunes Ruthènes uniates. On lui doit encore : *la Galicie et Cracovie sous la domination d'Autriche* (Paris, 1853 ; en pol.) ; *Vie du général Chlapowski* (Cracovie, 1884 ; en pol.).

Bibl. : Comte Stanislas Tarnowski, *l'Abbé V. Kalinka* ; Cracovie, 1887.

KALINOWSKI (Martin), général polonais du XVIIe siècle. Après avoir fait ses études à Louvain, il entra dans l'armée, combattit les Moscovites, les Tatares, les Cosaques, et se distingua notamment à la bataille de Berestetchko. Il fut tué en combattant contre les Cosaques à Batog (1652).

KALIO ou BEHOSY. Peuplade sauvage du centre de Madagascar, dans les monts Bahama, à l'E. du plateau central. Ce sont des noirs qui vivent dans les bois et semblent descendre des aborigènes de l'île.

KALIOUB ou KELIOUB. Ville d'Egypte, ch.-l. de province, à 4 kil. rive droite du Nil, 17 kil. N. du Caire ; c'est l'ancienne *Héliopolis* (V. ce mot).

KALIR ou KALIRI (Eléazar ben), poète hébreu du VIIIe siècle, né à Kiriat-Séfer. On ne connaît exactement ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il fut un des premiers et un des plus remarquables de cette série de poètes juifs appelés *païtanim* (de ποιητής) qui, familiarisés avec la versification arabe, en ont introduit, dans la poésie hébraïque, les principales règles, notamment la division en vers de longueur fixe, la rime et l'acrostiche. Cette poésie hébraïque est devenue avec Kalir ce qu'on a appelé la *poésie synagogale* ou *néo-hébraïque* et dont les chants désignés sous le nom de *Piyyoutim* ont pris, dans les offices religieux, la place des prédications haggadiques. Kalir a été un des plus féconds de son école. Il a laissé cent cinquante chants liturgiques. Au point de vue littéraire, son œuvre n'a qu'une médiocre valeur. Le style en est obscur et les images forcées. Mais ces défauts n'empêchèrent pas les poésies de Kalir de pénétrer dans la liturgie de toutes les communautés de France, d'Allemagne et d'Italie, ni sa réputation de grandir démesurément. Son nom devint l'objet d'une vénération enthousiaste, et la légende, se donnant à son sujet libre carrière, alla jusqu'à attribuer à son inspiration poétique une origine surnaturelle. S. Debré.

Bibl. : Frankel, *Monatsschrift*, année 1859, p. 437. — Graetz, *Geschichte des Juden*, V, ch. VI.

KALI-SINDH (V. Sindh noir).

KALISZ. Ville de la Pologne russe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur la Prosna, affluent gauche de la Wartha ; 20,000 hab. Vieilles églises, belles promenades ; cuirs, draps ; foires importantes. C'est une des plus anciennes villes de Pologne, qu'on identifie avec *Kalésia*, ville suève citée par Ptolémée ; on a trouvé beaucoup d'antiquités aux environs (un beau bronze grec) ; le long de la Prosna sont de nombreux *tumuli*. Le 29 oct. 1706, le roi Auguste y défit le général suédois Mardefeld, ce qui lui rendit ses Etats. Le 13 févr. 1813, Alexandre Ier y conclut un traité d'alliance avec le roi de Prusse, et c'est de Kalisz qu'ils lancèrent leur manifeste aux Allemands (25 mars 1813).

Le *gouvernement* de Kalisz a 11,374 kil. q. et 881,798 hab., soit 78 par kil. q. (en 1891). Il s'étend entre la Prusse au N. et à l'O., les gouvernements de Varsovie au N.-E. et au S., de Piotrkov au S.-E. C'est une plaine parcourue par la Wartha et ses affluents Vidavka, Ner, Prosna, celle-ci formant frontière. Le sol, tantôt sablonneux, tantôt alluvial, (au N.), est fertile et bien cultivé. Les catholiques représentent les 4/5 de la population, les protestants, juifs, orthodoxes et musulmans, forment le reste. Sa population est essentiellement agricole. Elle possède 70,000 chevaux, 130,000 bœufs, 210,000 moutons, 180,000 porcs. On compte environ 600 fabriques occupant 7,000 ouvriers. Le commerce est aux mains des juifs et se fait en grande partie dans les 260 foires annuelles. Le gouvernement se divise en huit districts : Kalisz, Kolo, Konin, Leczyca, Sjeradz, Slupzy, Turek, Wielun. A.-M. B.

KALIX-Elf. Fleuve de Suède, prov. de Norbotten, 400 kil. ; bassin de 20,300 kil. q. Il sort au pied de l'Ivarstenex, des lacs de Pajtasjaur et Kalasjörvi, reçoit le Koïtom-elf, un bras du Torneä-elf le Törantö-elf, l'Angesä et finit dans le golfe de Botnie.

KÂLI-YOUGA (*Age de Kâli*), du nom du démon Kâli en qui se personnifie l'esprit du mal et de la mauvaise chance au jeu : âge de fer de la mythologie hindoue, c'est celui que nous traversons en ce moment. Il a commencé en l'an 3101 de notre ère, quand Krichna est remonté au ciel : il doit durer 432,000 années humaines (V. Youga).

KALK. Ville de Prusse, district de Cologne, à l'E. de Deutz ; 12,000 hab. C'est une cité industrielle fondée en 1845 ; fonderies, forges, hauts fourneaux, fabriques de machines, de produits chimiques, de dynamite, de poteries, etc.

KALKAR (Johann-Stephan von) (V. Calcar).

KALKBRENNER (Christian), musicien allemand, né à Minden (Hanovre) le 22 sept. 1755, mort à Paris le 10 août 1806. Attaché successivement à la musique du landgrave de Hesse, à celle de la reine de Prusse, à Berlin, puis du prince Henri de Prusse, à Rheinsberg, il vint se fixer à Paris vers 1796 et fut nommé chef du chant à l'Opéra. Avec Lachnith il attacha son nom au détestable arrangement du *Don Juan* de Mozart, joué à l'Opéra en 1805, et aux pastiches intitulés *Saül* et *la Prise de Jéricho*, jouées au même théâtre et fabriquées avec des morceaux de plusieurs auteurs. Ses propres compositions, sonates, romances, opéras allemands et français, eurent peu de succès et n'en méritaient point. Comme littérateur, il a publié : *Theorie der Tonsetzkunst* (Berlin, 1789) ; *Kurzer Abriss der Geschichte der Tonkunst* (Berlin, 1792) ; *Histoire de la musique* (Paris, 1802, 2 vol.), ouvrage plus que médiocre ; et enfin une mauvaise et incomplète traduction du *Traité d'harmonie* de Fr.-X. Richter (Paris, 1084). M. Br.

KALKBRENNER (Friedrich-Wilhelm-Michael), pianiste et compositeur allemand, fils du précédent, né à Cassel en 1784, mort à Enghien-les-Bains le 10 juin 1849. Il commença son éducation musicale en Italie, entra en 1798 au Conservatoire de Paris, y obtint en 1801 deux premiers prix de piano et d'harmonie, et se perfectionna à Vienne en étudiant le style d'exécution de Clementi. Revenu à Paris en 1806, il s'y fit une situation brillante par son talent de virtuose et de professeur, et trouva les mêmes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

succès à Londres, où il vécut de 1814 à 1823. Il s'y associa à Logier pour l'établissement de cours de musique selon la méthode du « chiroplaste ». Après un long voyage de concerts en Allemagne, il se fixa à Paris, et s'associa à Camille Pleyel pour l'exploitation de la célèbre fabrique de pianos qui porte ce nom. Ses compositions, au nombre d'environ 120, consistent en concertos, sonates, études, fantaisies et morceaux d'ensemble pour le piano, plus un *Traité d'harmonie du pianiste* (Paris, 1849, in-fol.).

Bibl.: L. Boivin, *Kalkbrenner*, s. l. n. d., in-8, extr. de la *Revue générale biographique, politique et littéraire*, 1842.

KALKI. *Avatar* (V. ce mot) à venir de Vichnou : on peut l'appeler le Messie du brahmanisme. A la fin du *kali-youga* (V. ce mot), il apparaîtra tel qu'il est représenté, blanc, sur un cheval blanc, et l'épée à la main pour mettre un terme aux maux et aux vices de cet âge et inaugurer un nouveau cycle de quatre *yougas*.

KALL (Abraham), historien danois, né à Copenhague en 1743, mort en 1821. Son père, orientaliste de valeur, lui fit donner une excellente instruction. Bibliothécaire de l'université dès 1765, il remplit ces fonctions jusqu'en 1780. Il fut nommé alors professeur d'histoire. En 1811, il était conseiller d'Etat. Son *Histoire universelle* (*Verdens historia*), publiée en 1776, est restée pendant longtemps en usage dans les écoles du Danemark.

KALLANDSÖ ou OVALDINGSO. Ile méridionale du lac Wener (Suède) ; 64 kil. q.; 2,000 hab. (com. d'Otterstad) ; château de Läckö.

KALLAY (Benjamin de), homme d'Etat hongrois, né dans le comitat de Szabolcs le 22 déc. 1839. Membre de la Diète hongroise en 1867, il prit rang dans la fraction conservatrice du parti Deak. En 1869, M. de Beust le nomma consul général de Belgrade. Ces fonctions, qu'il conserva pendant six ans, le mirent à même d'étudier à fond, par de fréquentes explorations, non seulement la Serbie, mais la Bosnie. De retour à Budapest en 1875, il occupa de nouveau un siège de député et fonda le journal conservateur, *Kelet népe* (Peuple de l'Orient). En même temps il imprimait son ouvrage capital, fruit de ses recherches, *l'Histoire des Serbes* (1876), que M. Schwicker traduisit du magyar en allemand l'année suivante. En 1878, M. de Kallay fut ministre plénipotentiaire, membre, pour l'Autriche, de la commission internationale de la Roumélie orientale. Chef de section au ministère des affaires étrangères (1879), il fit en 1881 l'intérim de ce ministère à la mort du comte Haymerle. En 1882, il devint ministre des finances dans le ministère commun aux deux moitiés de la monarchie, et administrateur de la Bosnie et de l'Herzégovine, provinces où il fit beaucoup de réformes. Outre son ouvrage essentiel cité plus haut, on doit à M. de Kallay : *la Politique orientale de la Russie* (1877); *la Situation de la Hongrie relativement à l'Orient*, et une traduction de *Essay on Liberty* de Stuart Mill.

KALLENBACH (Georg-Gottfried), architecte et dessinateur allemand, né à Gaudenz en 1805, mort à Bamberg en 1865. Après avoir d'abord étudié le droit, il se tourna vers l'art et parcourut toute l'Allemagne, en quête de matériaux pour son grand ouvrage, *Recueil de modèles d'architecture*, qui occupa sa vie entière et qui fut acheté par le nouveau musée de Berlin. On lui doit, en outre, une suite de planches chronologiques sur *l'Ancienne Architecture allemande* (1847); un *Album de l'art au moyen âge*, et, en collaboration avec Jacq. Schmitt, *l'Architecture chrétienne en Occident*.

KALLENBACH (Joseph), savant polonais, né à Kamieniec Podolski (Russie méridionale) le 24 nov. 1861. Il fit ses études universitaires à Cracovie, Leipzig, Munich et Paris. Il débuta par les traductions de Lucrèce et de Properce (1881) et, après avoir obtenu le grade de docteur en philosophie à l'université de Cracovie, en 1884, il se voua à l'étude de l'histoire de la littérature polonaise. En 1887, il fut reçu par l'université de Cracovie comme professeur agrégé (privat-docent) de littérature polonaise. En 1889, il fut nommé, par le gouvernement du canton de Fribourg (Suisse), professeur ordinaire de littérature slave à l'université de Fribourg. L'Académie des sciences de Cracovie l'a élu membre correspondant le 9 mai 1893. Il a publié : *Etude sur les élégies latines de Jean Kochanowski* (en pol., *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Cracovie;* Cracovie, 1882, vol. X); *le Congé des ambassadeurs grecs de J. Kochanowski* (*id.*, 1883); *la Quatrième Partie des Dziady de A. Mickiewicz* (Cracovie, 1887, en prose) ; *l'Improvisation de Konrad* (3e partie des *Dziady;* Lemberg, 1891); *les Humanistes polonais* (Fribourg, 1892); *Castus Joseph de Simon Simonides et ses modèles* (Cracovie, *Acad. des sciences*, 1893) et une édition critique *ne varietur* des *Dziady* de A. Mickiewicz (Lemberg, 1895). L. L.

KALLENBERG. Château d'Allemagne, au haut d'une colline de 475 m. d'alt., au N.-E. de Cobourg ; c'est la résidence préférée des ducs de Cobourg, depuis qu'Ernest Ier l'a fait restaurer par Herdeloff.

KALLENBERG (Anders-Hanssen), paysagiste et peintre d'animaux, né en Scanie en 1834. Il n'étudia que tard à Stockholm et séjourna pendant des années à Dusseldorf et à Berlin. Le musée national de Stockholm possède un grand nombre de ses peintures : *Maison de paysans en Skanie*, *Chaumière en Bleking*, etc.

KALLIWODA (Jean-Venceslas), compositeur tchèque, né à Prague le 21 mars 1800, mort à Karlsruhe le 3 déc. 1866. Elève de Pixis au Conservatoire de Prague, il passa presque toute sa vie à Donaueschingen, où il dirigeait la musique particulière du prince de Furstenberg. Il a écrit 7 symphonies, 13 ouvertures et de nombreux concertos, qui ont été publiés à Leipzig. Le total de son œuvre dépasse 150 compositions, tant instrumentales que vocales, qui ont eu de la réputation en Allemagne. Kalliwoda n'a écrit qu'un seul opéra, *Blanda*, joué à Prague en 1847. — Son fils, *Wilhelm*, né à Donaueschingen le 19 juil. 1827, mort à Karlsruhe le 8 sept. 1893, se fixa à Karlsruhe en 1853 comme maître de chapelle et chef d'orchestre et prit sa retraite de ces fonctions en 1875. Il a publié des œuvres de piano, des lieder et une symphonie.

KALM (Per), naturaliste suédois, né à Angermanie en mars 1716, mort le 16 nov. 1779. Kalm étudia tout d'abord la théologie à Åbo, mais son penchant pour les sciences naturelles était si marqué que ses maîtres eux-mêmes l'engagèrent à abandonner la théologie pour la botanique. Il fut recommandé au baron Sten Carl Bjelke qui le prit chez lui, et aux frais duquel il fit ses premiers voyages scientifiques dans le S. de la Finlande d'abord (1740), puis, l'année suivante, dans diverses provinces de la Suède. C'est alors qu'il rencontra Linné et qu'il s'inscrivit à Upsal parmi ses auditeurs. En 1745, avant qu'il eût conquis ses derniers titres académiques, il fut nommé membre de l'Académie des sciences et en 1747 on l'appela comme professeur d'histoire naturelle à l'université d'Åbo. Cependant le baron Bjelke ayant proposé à l'Académie des sciences, d'accord avec Linné, d'envoyer dans l'Amérique du Nord un savant suédois pour recueillir dans ce pays les plantes non encore connues ou qui pourraient être utilement transplantées en Suède, on chargea Kalm de cette mission. Il partit en automne 1747 et prolongea son séjour en Amérique jusqu'en 1751, réunissant un nombre considérable d'observations consignées dans son ouvrage intitulé *Un Voyage dans l'Amérique du Nord* (*En resa till Norra Amerika*). De cet ouvrage, les trois premiers volumes seuls ont paru; les quatre autres volumes, restés à l'état de manuscrits et légués par le savant à son successeur à Åbo, brûlèrent dans l'incendie de l'université. Une lettre de Kalm à Franklin sur les chutes du Niagara, rendue publique et traduite en plusieurs langues, avait fait connaître le nom du savant suédois dans toute l'Europe. Kalm fonda le jardin botanique d'Åbo; il y cultivait un grand nombre de plantes rapportées d'Amérique. Th. Cart.

KALMA (Mythol. finnoise). Ce mot signifie proprement

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la « pâleur de la mort ». Kalma est un esprit malin (synonyme de Hiisi et de Tuoni), qui règne sur les habitants des tombeaux. Ceux-ci, en effet, selon certaines traditions finnoises, revivent d'une autre vie, errent dans les campagnes, visitent les vivants et, trop souvent, leur font du mal. Ils sont tous soumis à Kalma.

KALMAR (Union de) (V. Calmar).

KALMIA. I. Botanique. — (*Kalmia* L.). Genre d'Ericacées, du groupe des Rhodorées, de la série des Kalmiées (Baillon). Les fleurs sont régulières, pentamères, la corolle hypocratérimorphe ou campanulée à dix étamines hypogynes pourvues d'une anthère introrse à deux loges. L'ovaire est libre, à cinq loges opposées aux pétales. Le fruit est une capsule septicide, les graines sont albuminées. Les *Kalmia* sont des arbustes à fleurs axillaires ou à grappes terminales, originaires de l'Amérique du Nord et de Cuba. Les quatre ou cinq espèces connues, *K. latifolia* L., *K. angustifolia* L. et *K. glauca* Ait., etc., sont cultivées comme plantes d'ornement. — Les étamines des *Kalmia* présentent cette particularité curieuse qu'au moment de la pollinisation elles se détachent par un mouvement brusque de la corolle, à laquelle elles adhèrent par leurs anthères, pour lancer le pollen et se rassembler autour du gynécée. Les *Kalmia* paraissent doués de propriétés vénéneuses.

II. Horticulture. — Les jolis buissons de ce genre se cultivent en pot ou en pleine terre de bruyère fraîche, à mi-ombre. On les multiplie de boutures et mieux de graines. Le semis, fait en terre de bruyère sableuse, est très légèrement recouvert de terre fine.

KALMOUKS (on dit aussi *Kalmyks*). Peuple de race mongole, habitant par groupes isolés dans la Dzoungarie, dans certaines régions de la Mongolie et du Tibet, ainsi que dans le S.-E. de la Russie. Par leur type physique et par leur langue, les Kalmouks se distinguent si peu des Mongols proprement dits, qu'on les appelle aussi Mongols occidentaux. Mais eux-mêmes se donnent le nom d'*Euleut* ou *Eleuthes* et se divisent en quatre grandes tribus: *Torgotes*, *Khochotes*, *Dzoungars* ou *Tchoross* et *Derbètes*. Les fragments de ces tribus sont dispersés un peu au hasard des guerres et des migrations sur l'immense espace qui s'étend de la Sibérie à Lhassa et du lac Koukou-nor aux bords de la Volga et du Don. Trois groupes compacts se dessinent cependant : les Kalmouks de la Volga (dans le gouvernement d'Astrakhan) et du Don (dans le gouvernement de Stavropol) ; les « Torgotes » de la Dzoungarie et leurs voisins les Derbètes de la Mongolie occidentale, entre l'Altaï et le Tian-chan ; enfin les « Euleuts » du pays de l'Alachan (Mongolie méridionale) et de la province du Koukou-nor, ainsi que des régions avoisinantes du Tibet. On trouve aussi des groupes isolés de Kalmouks dans le Turkestan oriental, dans la province de Semirietchensk (du Turkestan russe), dans le Zaïdam (premier gradin du plateau du Tibet) et même au voisinage de Lhassa. Le nombre total des Kalmouks doit s'élever à 1 million d'individus environ.

Le type mongol est bien prononcé chez les Kalmouks, qui n'ont pas subi de trop nombreux mélanges avec les tribus turques, iraniennes ou ariennes. Ils sont en général d'une taille au-dessous de la moyenne (1m63) ; leur tête est légèrement arrondie, sous-brachycéphale (indice céphalique 83 en moyenne chez le vivant) ; les cheveux sont noirs et droits ; la barbe et les moustaches peu fournies ; la peau d'un jaune pâle ou brunâtre ; les pommettes saillantes, les yeux peu fendus, bridés à l'angle interne, parfois obliques, la paupière supérieure retournée en dedans ; le nez fin, petit, saillant ou écrasé ; la bouche petite. La poitrine est large ; les jambes sont courtes par rapport au tronc et un peu recourbées par suite de l'habitude de placer les enfants, dès leur naissance, à califourchon sur une sorte de selle située au fond du berceau.

La plupart des Kalmouks sont des nomades-pasteurs typiques. Le bétail, chameaux, moutons, chèvres, chevaux, leur fournit non seulement la nourriture (lait et viande), la matière première pour la préparation de vêtements et la construction de demeures (laine et feutre), mais encore les moyens de transport et le chauffage (bouses ou fumier séché). Les Kalmouks habitent des tentes en feutre que l'on peut construire ou démonter en une heure ; chaque tente est occupée par une famille et sert d'unité pour la perception de l'impôt en Chine comme en Russie. Plusieurs tentes constituent un *aïmak* et plusieurs aïmaks forment un *oulous* ou *khochoun* (bannière), administré par un prince (van ou noïon), sous la surveillance des employés russes ou chinois, suivant les localités. La vie nomade a fait des Kalmouks un peuple insouciant, gai, honnête, indolent et paresseux. La condition de la femme est meilleure chez eux que dans d'autres tribus demi-civilisées ; le mariage se conclut moyennant une petite redevance (*kalym*) chez les Kalmouks volgaïques, sans cette redevance chez les Torgotes de la Dzoungarie.

La langue kalmouk appartient à la famille des idiomes agglutinatifs ; c'est une branche du mongol ; elle s'écrit avec des caractères particuliers, semblables à l'écriture mongole et dérivés du syriaque.

Les Kalmouks sont bouddhistes-lamaïtes de la secte des « bonnets jaunes », fondée en 1537 par Tsonkhava ou Tsoung-ka-pa. Le lamaïsme leur fut prêché vers le commencement du XVIIe siècle (V. Bouddhisme). Mais à côté du bouddhisme, les Kalmouks ont gardé encore la plupart de leurs anciennes pratiques chamanistes. En dehors de leurs voyages annuels à travers les territoires délimités que possède chaque tribu ou bannière (khochoun ou oulous), les Kalmouks ont exécuté de nombreuses migrations en masse, dont l'histoire n'a enregistré que quelques-unes postérieures au XVe siècle. La tribu des Khochotes émigra de sa patrie primitive, l'Ala-chon et le Koukou-nor, vers la Dzoungarie au milieu du XVe siècle et s'avança jusque dans la haute vallée de l'Irtych ; puis une partie de cette tribu entra au service de Dalaï-Lama et s'établit dans le Tibet méridional. Les Torgotes ont quitté leur pays, la Dzoungarie, en 1616, se portèrent vers les steppes kirghiz et le Turkestan occidental et arrivèrent en 1636 sur les bords de la Volga. Au siècle suivant, en 1771, ils s'enfuirent de la Russie et ayant accompli le fameux *exode*, tant de fois décrit par les auteurs européens et chinois, revinrent dans leur pays d'origine, la Dzoungarie. Les Tchoross ou Dzoungars n'ont occupé le pays auquel ils donnèrent leur nom qu'après mainte pérégrination à travers la Mongolie occidentale. Seuls parmi les tribus kalmouks ils ont réussi à fonder un Etat plus ou moins puissant, qui dura près d'un siècle et qui avait atteint l'apogée de sa gloire sous le khan Goldan ; celui-ci conquit même le Turkestan oriental en 1678, mais sa puissance se brisa dans le choc avec les armées chinoises quelques années plus tard. J. Deniker.

Bibl. : Pallas, *Sammlungen historischer Nachrichten uber die Mongolische Vœlkerschaften* ; Saint-Pétersbourg, 1776-1801, 2 vol. in-4. — Bergmann, *Nomadische Streifereien unter den Kalmeuken* ; Riga, 1804, 4 vol. in-16. — Kostenkov, *Renseignements sur les Kalmouks... dans le gouvernement d'Astrakhan* ; Saint-Pétersbourg, 1870, in-8 (en russe). — Howorth, *The History of the Mongols* ; Londres, 1877, t. I, in-8. — Deniker, *Etude sur les Kalmouks*, dans *Revue d'anthropologie*, 2e sér., t. VI, 1883 et t. VII, 1884. — A. Ivanovsky, *les Mongols Torgosutes* ; *Izviestia* ou *Bulletin de la Soc. des amis des sc. nat. de Moscou*, 1893, LXXI, in-4 (en russe). — Pour plus de détails, V. l'art. Mongols.

KALNOKY (Gustave, comte de), homme d'Etat autrichien, né à Lettowitz (Moravie) le 29 déc. 1832. Après d'importants services diplomatiques à Munich, à Berlin et à Londres, il fut nommé en 1871 ministre plénipotentiaire à Rome, d'où il passa au même titre à Copenhague en 1874. Ambassadeur à Saint-Pétersbourg le 17 févr. 1880, il fut, l'année suivante, par suite de la mort de Haymerlé, appelé au poste de ministre des affaires étrangères de l'empire austro-hongrois. Il commença par resserrer l'alliance que le comte Andrassy et M. de Bismarck avaient établie en 1879 entre les cours de Vienne et de Berlin. Il répondit d'autre part favorablement aux avances du gouvernement russe, qui, menacé par le nihilisme, croyait devoir se rapprocher de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. De là l'entrevue des trois empereurs à Skierniewice et l'entente qui s'ensuivit (sept. 1884). Mais l'hostilité latente qui existait depuis longtemps et surtout depuis le congrès de Berlin entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg ne tarda pas à éclater, par l'effet des événements de Bulgarie (1885). Après le renversement d'Alexandre de Battenberg, qui fut l'œuvre de la Russie (août-sept. 1886), l'Autriche favorisa de toutes ses forces le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg qui, malgré l'opposition du tsar et du sultan, monta sur le trône à Sofia (août 1887), et elle est parvenue jusqu'à présent à l'y maintenir. Par contre, en Serbie, où le roi Milan, après sa défaite de Slivnitza, avait été soutenu par la cour de Vienne (nov. 1885), l'influence russe prit le dessus en mars 1889, époque où Milan dut abdiquer et fut remplacé par son fils Alexandre. — D'un autre côté, le comte de Kalnoky fut un des principaux auteurs de la triple alliance conclue en 1883 entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, pacte qui, après avoir été renouvelé pour quatre ans en 1887, le fut encore pour six ans le 28 juin 1891. A. Debidour.

KALOCSA. Ville de Hongrie, comitat de Pest, près du Danube; 16,000 hab. Archevêché (évêché fondé en 1000 et transformé en 1135 par Bela II). Belle cathédrale du XVIIIe siècle; palais archiépiscopal. Plusieurs couvents.

Bibl.: Simonyi, *la Ville de Kalocsa et ses environs*, dans *Bull. Soc. hongr. de géogr.*, 1882.

KALOFER. Ville de Bulgarie, située sur la Toundja, au pied des Balkans; 4,000 hab. Elle fut détruite par les Turcs en 1877. Fabrication d'étoffes de laine.

KALOUGA. Ville de la Russie, ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur la rive gauche de l'Oka, au confluent de la Iatchenka; 40,610 hab. Elle a une trentaine d'églises. C'est un centre industriel, surtout pour la préparation des cuirs et des fourrures; librairies et imprimeries; gâteaux célèbres dont la vente dépasse 1 million de roubles. Nombreux établissements d'instruction. Manufacture publique de poudre. Kalouga existait en 1389, mais a trois fois changé de place le long de ses rivières.

Le *gouvernement de Kalouga* a 30,929 kil. q. et 1,244,018 hab., soit 40 hab. par kil. q. (en 1891). Il appartient à la Grande-Russie et est compris entre le gouvernement de Moscou au N. et N.-E., Toula à l'E., Orel au S. et Smolensk à l'O. C'est une plaine fertile et bien cultivée, d'un sol sablonneux ou argilo-sableux. Les terres labourées occupent 44 %, les prairies et pâturages 18 %, les bois 32 %, les surfaces incultes 6 % de la surface totale. Au N., on trouve le terrain jurassique; le reste appartient à la formation carbonifère. Les mines de houille rendent peu. On extrait beaucoup de fer qui est traité à Perm, du soufre, de l'argile, de la pierre à bâtir; il y a des eaux sulfureuses à Kramsk et Likhvin. La température moyenne est de + 17°, mais il gèle de fin novembre à mars. Dans la faune on cite le *rossignol de Kalouga*. On cultive surtout le seigle, l'avoine et les pommes de terre. Le bétail se monte à environ 300.000 chevaux, 320,000 bœufs, 350,000 moutons, plus de 200,000 porcs. L'industrie occupe 12,000 ouvriers dans 350 fabriques; papeteries, corroiries, distilleries, huileries, fabriques d'allumettes, de machines. — Le gouvernement se divise en onze cercles: Kalouga, Malo-Iaroslavetz, Borovsk, Médyn, Mossalsk, Mechtchovsk, Jisdra, Kozelsk, Likhvin, Peremouichl, Taroussa. A.-M. B.

KALOUSEK (Joseph), historien et publiciste tchèque, né à Vamberk (Bohême) en 1838. Il fit ses études à Prague, prit le titre de docteur en philosophie et collabora à divers journaux. Il étudia particulièrement le droit politique de la Bohême et publia, en 1870, un essai intitulé *Einige Gründlagen des bœhmischen Staatsrechtes* (Prague). Il remania et compléta ce travail dans un ouvrage en langue tchèque: *le Droit politique du royaume de Bohême* (Prague, 1871; 2e éd., 1872). Il est devenu professeur d'histoire à l'université de Prague. On lui doit encore divers ouvrages historiques, notamment: *De Regni Bohemiæ mappa historica commentatio* (Prague, 1876), des *Cartes historiques du royaume de Bohême*, une *Histoire de la Société royale des sciences de Prague* (en allemand et en tchèque), le septième et huitième volume de l'*Archiv Cesky*, commencé par Palacky (1887-89) et de nombreux mémoires dans les recueils historiques. L. L.

KALPA. Terme de la chronologie hindoue. Pour les Brahmanes, un kalpa est égal à un jour et une nuit de Brahmâ et ne contient pas moins de deux mille cycles de quatre *yougas* (V. ce mot), soit 8,640,000,000 années humaines. A la fin de la première moitié de cette période a lieu une destruction du monde : Brahmâ s'endort pour ne se réveiller et créer à nouveau le monde qu'au bout de la seconde moitié. Les bouddhistes donnent du kalpa un compte un peu différent (V. les notes de Burnouf à la suite de sa traduction du *Lotus de la Bonne Loi*).

KALPAS (V. Bouddhisme).

KALPI. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., sur la Djemna; 15,000 hab.; fabrique de sucre candi, papier renommé dans l'Inde entière; commerce de coton. Les vastes ruines de l'ancienne cité fondée vers le IVe siècle renferment de beaux monuments. Le 23 mai 1858, le général Rose défit à Kalpi les armées de la Rani de Djansi et du nabab de Banda.

KALRAAT (Abraham Van), peintre de fleurs hollandais, né à Dordrecht le 7 oct. 1643, mort en 1699. Fils d'un sculpteur, il fit de la sculpture tant que son père vécut. Mais, à la mort de celui-ci, il quitta ébauchoirs et marteaux et peignit avec succès des fleurs et des fruits.

KALRAAT (Barend Van), paysagiste hollandais, frère du précédent, né à Dordrecht le 28 août 1650, mort en 1721. Il étudia le dessin avec son frère et la peinture avec Albert Cuyp, qu'il imita d'abord. Puis il vécut sur les bords du Rhin et travailla avec le maître paysagiste du Rhin, Herman Saft-Leven; il peignit là la plupart de ses œuvres, des paysages avec des animaux. La galerie Liechtenstein, à Vienne, a de lui un *Paysage de montagne*.

KALSADI (Aboul-Hassan Ali ben Mohammed Al-), mathématicien de Grenade, mort en 1477 ou en 1486. Il a composé sur le *Talkhys* (V. ce mot) d'Ibn Albanná un commentaire dont Wœpecke a donné un court extrait (*Journal asiatique*, 1863). Le même orientaliste a traduit également (*Atti de' nuovi Lincei*, 1859) un *Traité d'arithmétique* d'Alkalsadi, qui comprend quatre livres, sur les nombres entiers, sur les fractions, sur l'extraction des racines, sur l'invention des inconnues. On y trouve quelques symboles algébriques, ce qui est une exception dans les écrits mathématiques arabes; des procédés d'approximation des racines qui paraissent originaux; enfin, on y voit manier des algorithmes particuliers pour les fractions; ainsi :

$$\frac{5\,|\,3\,|\,4}{8\,|\,7\,|\,5} \text{ pour } \frac{5\times3\times4}{8\times7\times5}, \text{ ou encore } \frac{5\quad3\quad4}{8\quad7\quad5} \text{ pour } \frac{1}{5}\left\{4+\frac{1}{7}\left(3+\frac{5}{8}\right)\right\},$$

ce qui correspond à nos fractions continues ascendantes. Au reste, ces algorithmes particuliers, que connaissait Léonard de Pise, sont beaucoup plus anciens qu'Alkalsadi. T.

KALTBAD (V. Rigi).

KALUSZ. Ville de Galicie, chef-lieu de cercle; 8,000 hab. Cette ville était le siège d'une starostie. Elle possède des sources salines.

KALW ou CALW. Ville du Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le Nagold; 5,000 hab. Cotonnades, lainages, toiles; commerce actif. Sur un pont, chapelle Saint-Nicolas, bâtie vers 1400 (restaurée). — Les comtes de *Kalw* (éteints en 1262), étaient une des principales familles de Souabe. La ville fut brûlée par J. de Werth en 1634 et par Melas en 1692. A 2 kil. sont les ruines de l'abbaye de *Hirschau*.

KALWARYA. Ville de la Pologne russe, gouvernement de Suwalki, sur la Szezupa, affluent gauche du Niémen;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

12,000 hab., aux deux tiers juifs; épingles, toiles, flanelles, cuirs, chapeaux, peignes.

KALYAN (V. Callian).

KALYMNO. Ile de l'Archipel (Turquie d'Asie) entre Lero et Ko; 18,000 hab. Sol montagneux. Le sommet le plus élevé a 686 m. Le littoral est très découpé. Les terres basses sont fertiles, mais les montagnes absolument arides. Ports de Kalymno, Vathy, Katzouni, Linari. Pêche des éponges.

KÂMA. Rivière de Russie, affluent de gauche de la Volga (V. Russie et Volga).

KÂMA. Le dieu hindou du désir : première manifestation de l'être dans le *Rig Veda* (X, 129), il est devenu dans les pourânas le dieu de l'amour sensuel, le *Manmatha*, le « tourmenteur » des âmes. D'ordinaire on le donne comme fils de Lakchtmi et de Vichnou. Son épouse est Ratî, la déesse de la volupté. Une légende célèbre le fait réduire en cendres par un regard de l'œil frontal de Siva, qu'il cherchait à troubler au milieu de ses austérités : de là lui serait venu son nom d'*Ananga* (celui qui n'a pas de corps). Jeune et beau, il est le seigneur des Apsaras ou nymphes célestes. « Armé de fleurs », il porte un arc et des flèches fleuries. Jeté à la mer, étant enfant, par un démon jaloux, il fut avalé par un monstre marin (makara); c'est pour cela qu'il porte un makara comme emblème sur sa bannière rouge. Sa monture est un perroquet. Les bouddhistes l'identifient souvent avec Mâra, leur Satan : c'est ainsi que dans une fresque d'Ajantâ qui représente la « Tentation » du Bouddha, on aperçoit Mâra, jeune et beau, l'arc à la main, justement sous les traits que nous venons d'attribuer à Kâma. Le Kâma-dhâtou ou monde des désirs, l'un des trois mondes des bouddhistes, est le monde inférieur sur lequel règne Mâra. A. Fouché.

KAMACITE (V. Fer météorique).

KAMAKOURA. Ville maritime du Japon, ken de Kanagava, prov. de Sagami, sur la baie de ce nom, à 17 kil. S. de Yokohama; 6,500 hab. Ce fut la capitale du shogoun Yoritomo et de ses successeurs; en 1333, elle fut détruite et remplacée par Yeddo. Les ruines de ses palais, de ses cent temples, de ses tombeaux attestent son ancienne splendeur. Au N. est la statue colossale de Daïbouts, grand bouddha en bronze de 13 m. de haut.

KAMALA. Poudre rouge légère fournie par l'enveloppe des fruits du *Mallotus philippinensis* J. Mull., *Rottlera tinctoria* Roxb.). On l'obtient dans l'Inde en secouant ou râpant ces fruits, et elle est mélangée de morceaux d'écorce et de feuilles. Le kamala est formé essentiellement de résine et de *rottlérine* ($C^{22}H^{20}O^6$). On l'emploie à teindre la soie en orange foncé. On l'a préconisé comme vermifuge, de préférence au kousso parce qu'il s'absorbe plus aisément. Le *waras* ou faux safran des Arabes (poudre violet foncé) a des propriétés analogues.

KAMARAN. Ilot de la mer Rouge (V. Camaran).

KAMARYT (Joseph-Vlastimil), écrivain tchèque, né à Velesin, près de Budejovice, en 1797, mort à Tabor en 1833. Il se consacra à la carrière ecclésiastique. Il publia des *Poésies diverses* (Prague, 1822); un recueil de *Cantiques populaires* (Prague, 1831-32, 2 vol.), de *Paraboles en vers* (Prague, 1834; 2e éd., 1845). Très lié avec Celakovsky, il entretint avec lui une correspondance fort intéressante pour l'histoire de la renaissance littéraire et du mouvement slave en Bohême. Elle a été publiée dans la *Correspondance* de Celakovsky (*Sebranei Listy;* Prague, 1865). L. L.

KAMASSIN ou KAMATCHINZI. Peuplade de la Sibérie méridionale, parlant un dialecte spécial de la langue turque orientale et faisant partie, avec les Koïbales, les Sagaïs, les Beltires, etc., du groupe des « Tatars d'Abakan ». Mais leur habitat n'est pas, comme l'indiquerait ce dernier nom, la vallée de la rivière Abakan. Ils sont disséminés au contraire dans les régions arrosées par les affluents de droite du Iéniséi, le Kan et la Biia. Leur type physique rappelle les Iéniséiens et, à côté du dialecte turc, beaucoup de Kamassins parlaient jusqu'à ces derniers temps une langue d'origine samoyède. On peut les regarder comme des Iéniséiens, peut-être les descendants des Arines et des Kottes, turquisés ou russifiés. Quelques familles kamassin ont embrassé la religion gréco-russe et sont devenus agriculteurs. Mais la plupart sont des nomades chasseurs et gardent leurs croyances chamanistes. J. Deniker.

KAMBANGAN. Ile de la côte S. de Java, près de Bandjoumas; 20 kil. de long, 4 kil. de large. De formation volcanique, elle possède de magnifiques fleurs, dont le *Rafflesia* qui manque à Java, et un rongeur, *Pteromys elegans*, qui manque aussi à la grande île.

KAMBLI (Melchior), fondeur et ciseleur suisse, né à Zurich en 1713, mort en 1787. Successivement menuisier, orfèvre et ornemaniste, il s'établit à Berlin en 1745 et entra au service du roi Frédéric le Grand, qui lui fit exécuter les mosaïques de ses châteaux. Comme orfèvre, on cite de lui des pièces en argent massif envoyées en 1762 au sultan de Constantinople par la cour de Prusse. Elles passent pour ses chefs-d'œuvre.

KAMBLI (Léonard-Guillaume), écrivain suisse, né à Zurich le 25 janv. 1829. Il étudia la théologie à Zurich et Berlin, fut consacré en 1850, et exerça le ministère pastoral à Wetzikon, Illnar, Horgen et Saint-Gall (1885). Il est un des chefs du libéralisme protestant et un de ses écrivains les plus distingués. La question ouvrière l'a particulièrement préoccupé et il a été un des initiateurs de la loi suisse sur les fabriques. *Les Idées sociales du christianisme, la Propriété et l'Evangile, la Mission des femmes dans les luttes sociales et religieuses; Liberté et Piété; le Christianisme libéral*, tels sont les titres de ses écrits les plus connus.

KAMECKE (Otto-Werner-Henning von), peintre allemand, né à Stolp (Poméranie) le 2 févr. 1829. D'abord capitaine au service de Prusse, il alla étudier la nature à Rome et entra à l'Ecole d'art de Weimar, où il eut pour maîtres Bœcklin, Michaelis et Kalckreuth. De nouveaux voyages en Tirol, en Suisse et dans l'Italie du Nord achevèrent de former son talent de paysagiste, qui s'affirma dès lors par des œuvres aussi remarquables au point de vue de la composition que du coloris : *Site près de Berchtesgaden*, le *Kœnigssee*, le *Lac des Quatre-Cantons*, le *Wetterhorn*, *Site de Thuringe*, la *Wengernalp*, *Campagne romaine*, *Paysage de glacier*, *Glacier des Bois*, *Du Haut du Bernina-Pass*, l'*Urirothstock*, *Site du lac de Garde*, *Route du Gothard*. Il a peint et gravé aussi des natures mortes pleines de caractère et de sève.

KAMEHAMEHA Ier-V, rois des îles Sandwich (V. Sandwich).

Ordre de Kamehameha. — Créé au royaume d'Havaï le 4 août 1865, par le roi Kamehameha V; il le destina à récompenser les belles actions et tous les genres de mérite. Les membres sont divisés en trois classes; leur nombre, limité, est de 10 grands-croix, 30 commandeurs, 50 chevaliers. Les étrangers, en nombre illimité, peuvent recevoir l'ordre. Ruban rouge liséré de blanc pour les grands-croix; formé de quatre raies rouges alternées de trois blanches pour les commandeurs et les chevaliers.



Ordre de Kamehameha.

KAMENETS-Podolsk ou KAMINIEC. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Podolie, dans une presqu'île rocheuse, enveloppée par le Smotrich, affluent gauche du Dniestr; 40,000 hab., dont moitié de juifs. Cathédrale du XIVe siècle. A côté de la ville est l'ancienne forteresse (démantelée en 1813), avec ses murailles et ses tours. Evêchés catholique et catholique-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grec. Les juifs de la ville font la contrebande. Les Arméniens, jadis nombreux, ont presque disparu. Détruite en 1240 par les Mongols de Batou, elle fut occupée par les Turcs de 1672 à 1699, annexée à la Russie en 1795. Le 22 oct. 1633, les Polonais y vainquirent les Turcs; le 17 déc. 1653 y fut signé un traité entre la Pologne et la Turquie.

KAMENGRAD. Ville de Bosnie, cercle de Bihacs, sur la Sanna, au confluent avec la Dubrava ; mines de fer et d'argent; fonderies de fer, usines métallurgiques.

KAMENICA. Ville de Croatie, sur la rive droite du Danube, près de Petervarad ; 4,000 hab. (Serbes) ; château.

KAMENKA. Nom de plusieurs rivières de Russie ; 1° affluent du Dniestr ; 2° affluent droit du Dniepr ; 3° affluent gauche de la Voltchia (affluent de la Samara qui tombe dans le Dniepr) ; 4° affluent de l'Ingoul, tributaire du Boug (affluent du Dniepr) ; 5° affluent gauche de l'Aïdar, tributaire du Donetz; 6° affluent du Sok (tributaire de la Volga). — Sur chacune on trouve une petite ville du même nom ; citons encore deux autres villes qui le portent : dans le gouvernement de Kiev, sur le Tiasmin, 5,000 hab., sucreries, distillerie ; et dans le gouvernement de Iaketerinoslav, sur la rive gauche du Dniepr ; 7,000 hab.

KAMENSKY (Fedor-Fedovitch), sculpteur russe, né près de Saint-Pétersbourg en 1838. Il entra, en 1852, à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg où ses premiers essais le firent remarquer. Il alla se perfectionner à l'étranger et reçut le titre d'artiste académique. Ses œuvres sont remarquables par l'intensité de la vie et le réalisme. On signale particulièrement : *la Veuve et l'Enfant*, *le Premier Pas* (appartient à l'empereur de Russie), une *Tête de Vénus*, *la Jeune Fille aux champignons*, etc.

KAMES (Henri Home, lord), écrivain écossais, né à Kames (Berwickshire) en 1696, mort à Edimbourg le 27 déc. 1782. Entré dans le barreau, il exerça la profession d'avocat à Edimbourg et devint par la suite lord du suprême tribunal d'Ecosse. D'un caractère indépendant, il prit une part active au mouvement philosophique qui passionnait alors tous les esprits élevés, et, par la renommée et le respect dont il jouissait, groupa autour de lui les plus grands penseurs de son temps. Son œuvre philosophique est considérable. Je me bornerai à citer : *Essays on the Principles of Morality and Natural Religion* (1751), où il nie le libre arbitre dans les actions humaines et admet la doctrine de la fatalité ; *Introduction to the art of Thinking* (1761). Dans *Elements of criticism* (1762), il recommande la psychologie dans les œuvres d'imagination, système suivi de nos jours par les écrivains dignes de ce nom, mais il ne fait nulle différence entre le beau et l'utile. « Ce qui est utile, affirme-t-il, est toujours beau, et ce qui est beau est naturellement utile. » Dans l'art dramatique, il attaque, comme l'a fait depuis l'école romantique, la règle des trois unités, se contentant de celle d'action. Lord Kames, on le voit, est un précurseur. Outre des esquisses sur l'*Histoire de l'homme*, sur l'*Education*, sur l'*Agronomie*, il écrivit un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence. H. France.

KAMI (V. Japon, § *Religion*).

KAMICHI (Ornith.). Les Kamichis (*Palamedea* L.) sont des oiseaux de forte taille et de formes massives qui vivent au Brésil, à la Guyane et en Colombie. Avec leur petite tête, leur bec court, un peu crochu et recouvert à la base par une membrane, leur corps épais, leurs ailes arrondies et leurs pattes robustes, ils ressemblent plutôt aux Gallinacés qu'aux Echassiers parmi lesquels on les rangeait naguère, et cependant ils offrent dans leur organisation intérieure certaines affinités avec les Agamis, les Râles et les Poules d'eau, tout en se distinguant par certaines particularités qu'on retrouve aussi chez les *Chaunas* (V. ce mot). Aussi quelques naturalistes ont-ils proposé récemment de placer les Kamichis et les Chaunas non pas seulement dans une famille de l'ordre des Echassiers (*Palamedeidæ*), mais dans un ordre distinct.

On ne connaît qu'une seule espèce de Kamichi, le Kamichi cornu (*Palamedea cornuta* L.), ainsi nommé parce qu'il porte sur le devant de la tête, en arrière du bec, un appendice corné qui paraît représenter la plaque frontale des Poules d'eau et des Poules sultanes. C'est un oiseau de la grosseur d'un Dindon, mais plus haut sur pattes et revêtu, à l'âge adulte, d'une livrée grise, tirant au brun noirâtre sur la poitrine, le dos et la queue, passant au blanc pur sur le ventre et rehaussée par du vert métallique sur les couvertures des ailes. Les plumes de la tête et du cou ont un aspect velouté, très agréable à l'œil, les pattes sont grises, les yeux d'un jaune orangé, le bec brunâtre, et la corne frontale d'un gris blanchâtre. A leur partie antérieure, au niveau du poignet, les ailes sont armées d'un double éperon corné constituant une arme dangereuse dont les mâles font usage dans les combats qu'ils se livrent pendant la saison des amours. En d'autres temps les Kamichis sont des oiseaux d'humeur paisible, qui s'apprivoisent aisément et qui, mis dans une basse-cour ou dans une volière avec d'autres volatiles, ne cherchent nullement à les inquiéter. Ce n'est guère qu'à l'égard des chiens qu'ils manifestent des dispositions hostiles. Ils courent rapidement et volent à la façon des Cathartes ou *Urubus*. Dans leur pays natal ils se trouvent exclusivement dans les forêts humides, au bord des cours d'eau, et, d'après le prince de Wied, se nourrissent surtout de feuilles et de graines de plantes aquatiques. Ils aiment à se percher sur les arbres élevés, au feuillage touffu, où leur présence est révélée par un cri singulier que l'on a essayé de traduire par les syllabes *vi-hou* plusieurs fois répétées. E. Oust.

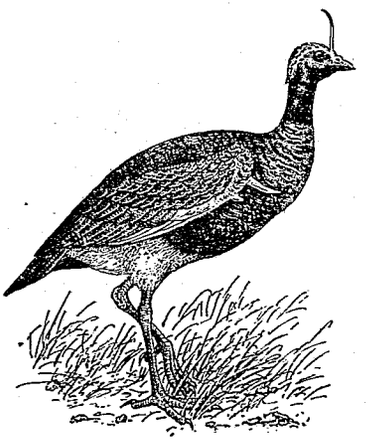

Kamichi cornu.

Bibl. : G.-R. Gray et Mitchell, *Genera of Birds*, 1839-44, t. III, pl. 160. — Brehm, *Vie des animaux*, éd. franç., *Oiseaux*, par Z. Gerbe.

KAMICHKIR. Ville de Russie, gouvernement de Saratov, sur une rivière de ce nom (affl. g. de la Kodada) ; 5,000 hab.

KAMIENSKI (Mathias), compositeur polonais, né à Œdenbourg (Hongrie) le 13 oct. 1734, mort à Varsovie le 25 janv. 1821. Après avoir été attaché pendant plusieurs années à la musique d'un seigneur autrichien, il se fixa à Varsovie comme professeur de musique. A la demande du roi Stanislas-Auguste, qui désirait voir se fonder une école nationale d'opéra, l'abbé Bohomolec avait écrit un livret en langue polonaise, *la Misère consolée*. Kamienski le mit en musique, et il fut représenté en 1778 à Varsovie par des chanteurs nationaux. L'exemple de Kamienski fut imité par d'autres compositeurs, et lui-même écrivit dans les années suivantes cinq autre opéras polonais, tous joués à Varsovie avec un très vif succès. Kamienski a composé en outre deux opéras allemands non représentés, quelques messes et morceaux religieux, des polonaises pour le piano et une cantate pour l'inauguration de la statue de Sobieski exécutée dans le palais de Lazienski, en 1792. M. Br.

Bibl. : Sowinski, *les Musiciens polonais*, pp. 289-292.

KAMIESBERG. Mont de la colonie du Cap, sur la côte O., dans le pays des Namaquas ; son plus haut pic est le Welcome (1,564 m.), au N. duquel est la colonie wesleyenne de *Kamiesberg* ou *Lilyfontein*.

KAMINISTIQUIA. Rivière du Canada, affluent du lac

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Supérieur ; elle sort du lac du Chien (500 kil. q.), alimenté par la rivière du Chien, se précipite par six cascades dans le Petit-Lac du Chien, reçoit la Matawin et le Poisson-Blanc (White Fish river) et se jette dans le lac par un delta bourbeux, près de Fort William, après un cours de 110 kil. Sa vallée est suivie par le chemin de fer transcontinental canadien.

KAMINSKI (Jean-Népomucène), écrivain et acteur polonais, né à Kutkorz (Galicie) en 1777, mort à Lwów (Lemberg) en 1855. Il créa le théâtre polonais de Lwów, écrivit et traduisit environ 80 pièces. Parmi ses pièces originales, on cite : *Cracoviens et Montagnards*, *les Hobereaux*, *Twardowski*, *les Princes de Mazovie*, *Novembre*, *la Grande Inquisition*. On lui doit aussi des poésies : *Sonnets* (Lwów, 1827) ; *la Galicienne* (*id.*, 1835). Il rédigea la *Gazeta Lwowska*.

KAMMANE. Ville du Soudan, dans le Sokoto, prov. de Zanfara ; tissage et teinture de coton.

KAMMAVÂTCHÂ (on dit aussi *Kammouva*). Livre pâli renfermant le formulaire employé pour la réception des moines bouddhistes du Sud (Ceylan et Indo-Chine). Les Birmans ont coutume de le copier sur des feuilles de palmier ou des lamelles de bois (mesurant de 0m54 à 0m58 sur 0m10 à 0m13) couvertes d'un vernis, en grands et larges caractères, qui sont une variété de l'écriture birmane dite *carrée*, tracés avec de la laque sur un fond doré et orné-menté. Ces copies de luxe sont toujours incomplètes et ne renferment que le commencement de l'ouvrage. On en trouve des spécimens dans plusieurs grandes bibliothèques publiques, comme la Bibliothèque nationale à Paris, le British Museum à Londres, etc. L. FEER.

BIBL. : SYMES, *Embassy to Ava* (trad. franç. par Castera, Paris, 1803). — BURNOUF et LASSEN, *Essai sur le Pâli*.

KAMMECKER (Martin), érudit et bibliophile suédois, né dans la paroisse de Simtuna en 1698, mort à Visby en 1757. En 1722 il prit le grade de *filosofie magister* et fit en 1724, pour compléter ses études théologiques, un voyage à travers le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Hollande. A son retour, en 1729, il fut appelé comme professeur adjoint à l'université d'Upsal et fit, sur la constitution de la Suède, un cours remarquable qui attirait de nombreux étrangers. De 1731 à 1745, il enseigna principalement la théologie, puis fut nommé surintendant à Gotland. Sa bibliothèque considérable avait contribué à étendre sa renommée.

KAMMERSEE. Lac d'Autriche (V. ATTERSEE).

KAMMIN. Ville d'Allemagne (V. CAMMIN).

KAMOLONDO. Cours d'eau du bassin supérieur du Congo, formé d'un chapelet de lacs qui se déversent dans le Loualaba, vers 6° lat. S. (V. CONGO).

KAMOS (V. CHAMOS).

KAMP. Rivière d'Autriche, affluent gauche du Danube ; 135 kil. de long. Formée par la jonction de la Grande et de la Petite-Kamp, elle arrose, dans la Basse-Autriche, une vallée très pittoresque.

KAMPELIK (François-Cyrille), écrivain tchèque, né à Sirenov en 1805. Il devint médecin et publia un certain nombre d'écrits où il s'efforçait d'établir l'unité linguistique du tchèque et du slovaque, notamment : *la Beauté de la langue tchèque-slovaque* (Prague, 1846) ; *l'Orthographe tchèque*, etc.

KAMPEN. Ville des Pays-Bas, prov. d'Over-Yssel, sur la rive gauche de l'Yssel ; 20,000 hab. Située dans une contrée très basse, près du Zuyderzée, elle est entourée de fossés et de jardins. Son port fluvial est très fréquenté ; depuis qu'on a amélioré l'embouchure de l'Yssel, qui s'était ensablée, il a repris l'importance qu'il eut au temps de la Hanse, à laquelle appartenait Kampen. Elle a de beaux monuments ; vieilles portes, deux églises du XIVe siècle, hôtel de ville de style Renaissance, etc. Elle fut prise en 1578 par les Hollandais ; en 1672 par les Français.

KAMPEN (Jacob Van), anabaptiste hollandais, né à Ysselmonde vers 1490, mort à Amsterdam en 1535. Il s'attacha à la fortune de *Jean de Leyde* (V. ce nom) et fut nommé par le prophète évêque d'Amsterdam. Arrivé dans cette ville, il recruta de nombreux prosélytes dans les classes populaires, mais les magistrats le firent arrêter et mettre à mort.

BIBL. : DE HOOP-SCHEFFER, *Histoire de la Réforme dans les Pays-Bas du Nord jusqu'en 1531* (en holl.) ; Amsterdam, 1873, 2 vol. in-8.

KAMPEN (Jacob Van), architecte hollandais (V. CAMPEN).

KAMPEN (Nicolas-Godefroid Van), historien et littérateur hollandais, né à Haarlem le 15 mai 1776, mort à Leyde le 15 mars 1839. Fils d'un jardinier, il exerça d'abord le métier paternel, devint ensuite commis dans une librairie et acquit seul une instruction étendue. Il entra alors à la rédaction du *Leidsche Courant* et fut appelé en 1815 à occuper à l'université de Leyde la chaire des langues anglaise et allemande ; il enseigna ensuite à Amsterdam la littérature néerlandaise et l'histoire nationale. En même temps, il publiait de nombreux ouvrages d'histoire et de littérature, où il faisait preuve d'une vaste érudition et d'un amour sincère de la vérité ; on les consulte encore utilement aujourd'hui. En voici les principaux : *Histoire de la littérature néerlandaise* (dans le t. III de la *Literærgeschichte* d'Eichhorn, 1812) ; *Essai sur les faits principaux de l'histoire de l'Europe, depuis la paix d'Amiens jusqu'au traité de Paris* (en holl.; Leyde, 1814, 2 vol. in-8) ; *Histoire de la domination française en Europe* (*id.*, Delft, 1815-23, 8 vol. in-8) ; *Description géographique et politique du royaume des Pays-Bas* (*id.*, Haarlem, 1816, in-8) ; *Histoire des sciences et des lettres néerlandaises, depuis les origines jusqu'au XIXe siècle* (*id.*, La Haye, 1821-26, 3 vol. in-8) ; *Histoire de l'influence néerlandaise hors de l'Europe* (*id.*, Haarlem, 1831-33, 3 vol. in-8) ; *Histoire de l'Europe de 1815 à 1830* (*id.*, 1832, in-8). E. H.

BIBL. : MÜLLER, *Biographie de N.-G. Van Kampen* ; Haarlem, 1840, in-8.

KAMPERDUIN. Village maritime des Pays-Bas, prov. de Hollande septentrionale, dans les dunes, entre Alkmar et le Helder ; en face, l'amiral anglais Duncan défit la flotte franco-hollandaise le 11 oct. 1797, ce qui lui valut le titre de vicomte de *Camperdown*.

KAMPTZ (Karl-Albert-Christoph-Heinrich de), homme d'Etat prussien, né à Schwerin le 16 sept. 1769, mort à Berlin le 3 nov. 1849. Il commença sa carrière à la chancellerie de Mecklembourg-Strelitz (1790), passa au service de la Prusse (1804) ; il eut à partir de 1812 la direction de la police, en 1824 celle de l'instruction publique ; à partir de 1830 et officiellement de 1832 jusqu'à 1842, il fut ministre de la justice. Ce fut un travailleur acharné, animé de l'esprit réactionnaire et passionné pour la compression du libéralisme dans les universités. On peut citer son *Kodex der Gendarmerie* (Berlin, 1815), plusieurs ouvrages sur la législation mecklembourgeoise, ses *Jahrbücher fur die preussische Gesetzebung* (1814-40, 54 vol.) ; *Annalen der preussischen innern Staatswerwaltung* (1817-39, 23 vol.) ; *Die Provinzial und Staatsrechte in der preussischen Monarchie* (1826-28, 3 vol.).

KAMTCHADALES (V. KAMTCHATKA).

KAMTCHATKA. Presqu'île de Sibérie, dans la province du littoral (Primorskaïa), située entre la mer de Behring et celle d'Okhotsk. Sa superficie, 270,500 kil. q., égale presque celle de la moitié de la France ; mais sur ce vaste espace on ne trouve que 6,509 hab.

C'est un pays montagneux. La vaste vallée longitudinale du fleuve *Kamtchatka*, prolongée au N. par celle de son affluent la *Yélovka*, communiquant au S. par un seuil peu élevé (400 m.) avec la vallée de la *Bystraya*, coupe la presqu'île en deux portions montagneuses. A l'O., c'est la chaîne dite principale, formée de roches cristallines avec quelques volcans éteints ; à l'E., au contraire, c'est un chapelet de volcans, pour la plupart actifs, qui suit la courbure des côtes. Ces volcans sont le prolongement de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chaîne insulaire des Kouriles. Le plus élevé, appelé *Klioutchevskaya Sopka*, dépasse 4,800 m. de hauteur, c.-à-d. est presque aussi élevé que le mont Blanc. Fréquemment, il vomit de la lave ; la plus terrible éruption eut lieu en 1848. Parmi les autres volcans actifs, le *Chevilioutch* est un des plus actifs. La chaîne principale ou occidentale ne contient que quelques volcans éteints ; elle est formée de schistes, de granite et de lignite dans le Sud, de grès tertiaires (miocène) et de roches éruptives dans le Nord. La limite entre ces deux formations est marquée par le volcan *Itchinskaya Sopka*, point culminant de toute la péninsule (5,160 m. d'alt. d'après Erman). Les rivières sont nombreuses ; leur volume s'accroît démesurément au printemps, mais en été plusieurs sont presque à sec. Toutes sont très poissonneuses. Outre celles que nous avons déjà mentionnées, il faut noter l'*Apatcha*. Il y a plusieurs sources chaudes dans le pays.

La côte orientale est très découpée ; on y trouve plusieurs baies et havres naturels, parmi lesquels la baie de l'Avatcha ne le cède en rien à Rio de Janeiro et à San Francisco par la beauté de son site ; son havre, au fond duquel se trouve Petropavlovsk, chef-lieu du pays, pourrait abriter la flotte russe entière. La côte O. est plutôt plate et uniforme. Le climat du pays est moins rude que celui de la Sibérie orientale ; en hiver, la température moyenne est de — 15° et s'abaisse rarement jusqu'à — 25° ou 35° ; en été, le thermomètre marque 12° en moyenne et monte parfois jusqu'à 22°. L'hiver est long et le sol est souvent couvert de neige, depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de juin.

Le Kamtchatka est un pays de forêts ; le bouleau (*Betula Ermani*) et l'aune sont les espèces prédominantes ; les essences résineuses sont plus rares. Ces forêts alternent avec des broussailles formées par la *Filipendula Kamtchatica*, où le voyageur rencontre des myriades de moucherons. La plante caractéristique de la côte O. est l'angélique. Le monde animal qui fournit ici la nourriture principale à l'homme est bien représenté : les moutons (*Ovis Argali*), les rennes, les martres, les renards remplissent les forêts. Ces animaux deviennent de plus en plus rares et aujourd'hui on ne chasse plus dans le pays que les lemmingues, les lièvres et les ours ; ces derniers sont particulièrement nombreux. Les chiens de mer, les otaries, les baleines se montrent au voisinage des côtes. Les rivières abondent en poissons (surtout du genre *Salmo*) ; les reptiles ne sont guère représentés au Kamtchatka.

Au point de vue administratif, le Kamtchatka constitue jusqu'au 59° 30′ de lat. N. « le district de Petropavlovsk », gouverné par un fonctionnaire (Ispravnik), qui réside à Petropavlovsk, unique ville de la région, si l'on peut donner le nom de « ville » à une agglomération de 66 maisons, et dont la population s'élève à peine à 350 hab.

La population du district et par conséquent de toute la péninsule s'élevait en 1885 à 6,509 individus, dont 2,269 Russes, 3,559 Kamtchadales, 405 Koriaks, 271 Tounguz-Lamoutes et 65 Aléoutes. Les Russes et les Kamtchadales sont sédentaires, le reste de la population est nomade. Les Russes habitent la ville de Petropavlovsk, ses quatre faubourgs et une dizaine de villages, répartis le long des principaux cours d'eau ; les Kamtchadales vivent dans quarante-sept villages, surtout sur la côte E. Les Lamoutes et les Koriaks nomadisent en été dans les montagnes de la partie septentrionale de la presqu'île et ne descendent vers les côtes qu'en été. Les Aléoutes sont groupés aux environs du cap Jaune (*Jeltyi Mys*), près de l'extrémité méridionale du Kamtchatka. Il y a aussi quelques Kouriles au cap Lopatka. La population indigène a diminué en nombre ; du moins, c'est ce qui ressort de la comparaison du recensement de 1879 et de celui de 1885 : la diminution annuelle moyenne est de 0,2 %. D'autre part, en 1771, on comptait 8,200 indigènes au Kamtchatka, tandis qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 4,235 ; la diminution annuelle ressort à 0,3 %.

Les Kamtchadales, dont le type rappelle la race mongole, sont plus ou moins russifiés aujourd'hui. Ils s'habillent à la russe, construisent leurs « izba » à la manière des paysans russes, etc. Ils ont aussi complètement abandonné leur langue primitive, que l'on ne peut rattacher à aucune des familles linguistiques actuellement connues, et parlent un russe fort corrompu ; comme, d'autre part, les colons russes n'hésitent point à estropier leur idiome slave pour se faire comprendre des indigènes, il en résulte qu'au Kamtchatka on entend un parler tout à fait spécial dans lequel on aurait de la peine à découvrir des analogies avec le russe littéraire. Cependant il existe dans le pays 5 écoles primaires comptant en tout une centaine d'élèves. Tous les Kamtchadales appartiennent nominalement à la religion grecque orthodoxe, mais, au fond, ils restent chamanistes comme ils l'étaient avant la conquête russe. Ils croient encore aux esprits dont le Koutka est le principal, et racontent volontiers les vieilles légendes se rapportant à la création du monde à leurs ancêtres, etc. La plupart de ces légendes portent le même caractère obscène que l'on remarquait jadis aussi dans les danses et les chants des Kamtchadales. La plupart des habitants du Kamtchatka vivent de la chasse et de la pêche ; aussi la nourriture principale est-elle d'origine animale : poisson, phoque et différent gibier, surtout l'ours ; mais les animaux deviennent de plus en plus rares et les habitants ne font aucun effort pour s'occuper d'agriculture. Il est vrai aussi que le climat, tout en n'étant pas trop rigoureux, n'est pas cependant propice à la culture des céréales. Ce qui réussit le mieux, c'est l'avoine et le chanvre ; ce dernier tend à remplacer l'ortie, employée encore généralement pour fabriquer les filets de pêche.

Les aventuriers russes ont découvert le Kamtchatka vers 1648, mais ce n'est qu'en 1697 que le cosaque Atlassov reconnut et soumit le pays. Le Kamtchatka fut définitivement incorporé à l'empire des tsars en 1706. La première exploration de la péninsule fut faite par Kracheninnikov et Steller (1736-70) et la relation de leur voyage peut être consultée avec fruit encore aujourd'hui. Après la fermeture du port de Petropovlovsk (en 1856), le Kamtchatka a perdu le peu d'importance qu'il avait et aujourd'hui c'est peut-être l'un des coins les plus oubliés du globe. J. Deniker.

Bibl. : Kracheninnikov, *Description du Kamtchatka*, trad. du russe ; Paris, 1767, 2 vol. in-12. — E. de Lesseps, *Journal du voyage du Kamtchatka en France* ; Paris, 1790, 2 vol. in-8. — K.-V. Dittmar, *Reisen und Aufenthalt in Kamtschatka in den Jahren 1851-55* ; Saint-Pétersbourg, 1890, t. I, in-8. — Guillemart, *The Cruise of the « Marchesa » to Kamtshatka*, etc. ; Londres, 1886, in-8. — Ressine, *les Indigènes du littoral russe du Pacifique*, dans *Bulletin de la Société russe de géographie* ; Saint-Pétersbourg, 1888, p. 121.

KAMTCHIK. Fleuve de Bulgarie (l'ancien *Panysos*), formé par l'union de la Deli-Kamtchik (Kamtchik sauvage) et de l'Akili-Kamtchik (Kamtchik douce), qui descendent la première du S., la seconde du N. du Balkan ; il finit au S. de Varna.

KAMYCH (Baie). Baie de la pointe du S.-O. de la Crimée où s'abrita la flotte française durant le siège de Sébastopol ; elle a 3,200 m. de long, 850 m. de large à l'entrée et 21 m. de profondeur.

KAMYCHIN ou KAMOUICHIN. Ville de Russie, gouvernement de Saratov, ch.-l. de cercle, au confluent de la *Kamychenka* et de la Volga ; 14,000 hab. Commerce de blé et de sel. Le cercle de Kamychin est très fertile ; il mesure 11,223 kil. q. et compte 220,000 hab., dont 80,000 Allemands, descendants d'une cinquantaine de colonies établies à la fin du XVIIIe siècle.

KAN. Mesure hollandaise de liquides qui équivaut au litre.

KAN. Rivière de Sibérie, affluent droit du Iéniséi, gouvernement de Iéniséisk ; 530 kil. de long ; elle est navigable.

KANA. Système d'écriture usité au *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 38).

KANAGAVA. Ville maritime du Japon, ch.-l. de ken, sur la côte S.-E. de Nippon ; 14,000 hab. C'est là que fut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

signé entre le commodore Perry et le taïkoun le traité du 31 mars 1854 qui ouvrit le Japon aux Européens. En 1858, ce fut un port ouvert aux Européens ; bientôt on y substitua Yokohama, qui est de l'autre côté de la même baie.

KANA-HARA. Colonie japonaise de Corée, à côté du port de Fousan ; fondée en vertu du traité du 26 févr. 1876, elle est très prospère et fait un commerce actif avec Nagasaki ; exportation de riz, importation d'objets fabriqués.

KANAKAMOUNI (le Solitaire d'or), deuxième Bouddha du Bhadra-Kalpa. Sa résidence ordinaire était Sobhavatî où régnait le roi Sobha, son protecteur. De son temps, la vie avait une durée de 30,000 ans ; la durée de sa période fut de 10,000 ans. Il succéda à Krakoutchanda et céda la place à Kâsyapa.

Bibl. : Csoma de Körös, *Analyse du Kandjour.* — Abel Rémusat, *Foe Koue ki.* — Spence Hardy, *A Manual of Budhism.*

KANAKS (V. Canaques).

KANARA (V. Dravidiennes [Langues]).

KANARIS (Constantin) (V. Canaris).

KANAVAT. Localité de Syrie, dans le Haouran, où sont d'importantes ruines romaines.

KANAVELIC (Pierre, en italien *Canavelli*), poète croate, né dans l'île de Korcula au XVIIe siècle, mort au commencement du XVIIIe. Il vécut à Raguse et y devint sénateur. Il a écrit des poésies lyriques et satiriques, des épopées sur *la Vie de saint Ivan Ursin, évêque de Trogir* (Trau), sur *la Délivrance de Vienne*, un drame sur *la Passion*. Ces œuvres sont restées inédites, sauf le poème sur *Saint Ivan*, publié à Osiek (Essek) en 1848, et un poème sur le *Tremblement de terre de Raguse*, qui a eu plusieurs éditions. L. L.

KANAWHA. Rivière des Etats-Unis, affluent gauche de l'Ohio. Elle est formée par le *New river* et le *Greenbrier*, qui viennent de points diamétralement opposés et adopte une direction perpendiculaire à celle de ces deux rivières. On admet que la branche mère est la New river, née dans les Iron mountains de la Caroline du Nord ; elle passe en Virginie, franchissant les chaînons parallèles des Alleghannys par une étroite vallée où se succèdent les cascades, les rapides, et mène un cañon de 150 kil. de long, 1,000 m. de large et 400 à 500 m. de haut, au bout duquel elle s'unit au Greenbrier. Le Kanawha et le New river parcourent un bassin houiller magnifique (V. Etats-Unis). Le Kanawha mesure (à partir de la source du New river) 650 kil. dont 150 sont navigables. Son bassin n'a que 20,000 kil. q. — On lui donne le nom de *Grande Kanawha* pour la distinguer de la *Petite Kanawha*, autre affluent gauche de l'Ohio, qui naît à l'O. des Alleghannys, parcourt 280 kil. dans des gorges étroites au milieu du bassin houiller. A.-M. B.

KANAZAWA. Ville du Japon, ch.-l. du ken d'Isikava, au centre de Nippon, dans la prov. de Kaga, entre le Saïgawa et l'Asano-gawa, à 8 kil. de la mer ; 93,531 hab. Célèbres bronzes ciselés, porcelaines peintes et soieries.

KANDAHAR. Ville d'Afghanistan, par 31° 37′ de lat. N. et 63° 8′ de long. E., au milieu d'un pays très fertile, arrosé par le Tarnaq et l'Erghand Ab ; 50,000 hab. Elle présente l'aspect d'un parallélogramme, et ses maisons de briques rouges, aux toits en terrasse et surmontés de dômes, sont distribuées en quatre grandes artères qui se partagent au centre, où sont quatre superbes bazars. Munie d'un rempart en terre garni de tours et d'un fossé, la ville occupe une forte position stratégique à l'entrée de toutes les routes qui pénètrent dans le Pendjâb et le Sind. Elle fut fondée par Ahmed Châh (dont on peut voir le tombeau) en 1747 à côté de deux villes dont l'une, élevée par Hoseïn Châh, occupait sans doute l'emplacement d'Alexandria, bâtie par Alexandre en 330 av. J.-C., et l'autre, Nâdirabâd, était l'œuvre de Nâdir Châh. Les Anglais ont occupé Kandahar de 1839 à 1842, et en 1878. Capitale de la province de Kandahar, elle relève de l'émir de Caboul. Arthur Guy.

KANDALAKCHA. Golfe de la mer *Blanche* (V. ce mot).

KANDAVOU. Une des îles Viti ou Fidji ; 535 kil. q. (V. Viti).

KANDECH. District de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, au S. des monts Satpoura, entre le Berar à l'E. et le Guzerate à l'O., dans la vallée moyenne de la Tapti ; 26, 319 kil. q., 1,300,000 hab. environ ; ch.-l. Dhoulian. La plaine, bien cultivée, est habitée par les Mahrattes, les forêts de la montagne par les Bhils et d'autres demi-sauvages. Le Kandech forma un royaume indépendant conquis par les Mongols.

KANDELIA (*Kandelia* W. et Arn.) (Bot.). Genre de Rhizophoracées, très voisin des *Rhizophora* (V. ce mot). Les fleurs sont 5, 6-mères, les étamines en nombre indéfini, l'ovaire 6-ovulé. On rencontre dans l'Inde orientale le *K. Rheedii* W. et Arn. (*Rhizophora Kandel* L.), petit arbre à feuilles opposées et à cymes axillaires pauciflores.

KANDER. Rivière de Suisse, cant. de Berne. Elle sort d'un glacier des Alpes bernoises, traverse les vallées de Gasteren et de Frutigen, et se jette dans le lac de Thoune. Elle formait précédemment un affluent de l'Aar au-dessous de la ville de Thoune. Mais comme elle l'encombrait des dépôts qu'elle amène des Alpes et causait de grandes inondations, on la dirigea dans le lac au moyen d'une galerie artificielle.

KANDERSTEG. Hameau de Suisse, cant. de Berne, sur la rive droite de la Kander ; là commence le passage de la *Gemmi* (V. ce mot).

KANDY. Poids usité dans l'Inde anglaise ; il vaut à Pondichéry 234^kg^963 ; à Ceylan, il ne pèse que 226^kg^8 ou 237^kg^2. On le divise en 20 maunds ou tolam. Comme mesure de grains à Bombay, il ne vaut que 162^kg^568.

KANDY. Ville de l'île de Ceylan, au bord d'un petit lac, à 446 m. d'alt., reliée par un chemin de fer à Colombo (à 115 kil. au S.-O.). Quartier européen. Célèbre temple où l'on gardait la dent du Bouddha, détruite par les Portugais ; ancien palais des rois cinghalais ; à 6 kil., jardin botanique de Peradénia. Fondée vers le XIVe siècle, Kandy devint la capitale de l'île en 1592. Les Portugais la prirent en 1796, mais la reperdirent neuf mois après. Les Anglais s'en emparèrent le 20 févr. 1803, en furent chassés le 23 juin et n'en furent maîtres que le 19 févr. 1815, après la capture du roi.

KANE (Elisha-Kent), explorateur américain, né à Philadelphie le 3 févr. 1820, mort à La Havane le 16 févr. 1857. Après avoir fait des études d'ingénieur, il s'occupa de médecine et en 1840 fut nommé à l'hôpital de Philadelphie. En 1843, il devint médecin de la frégate *Brandywine* et visita l'Inde, Bornéo, Sumatra, les Philippines, etc. En 1846, il fit un voyage sur les côtes N. et O. d'Afrique et visita le Dahomey. En 1850-52, il accompagna comme médecin l'expédition au pôle Nord organisée à la recherche de Franklin. Une seconde expédition au pôle sur le navire l'*Advance* partit de New York le 30 mai 1853, et après un long et dangereux voyage revint à New York en oct. 1855. Kane publia le récit de ces deux expéditions dans *Narrative of the Expedition in Search of Sir John Franklin* (1854) et *Second Grinnell Expedition in Search of Sir John Franklin* (1856). Ces voyages si pénibles avaient complètement ruiné sa santé et il n'y survécut que peu de temps. Ph. B.

Bibl. : Elder, *Life of Dr Elisha-Kent Kane* ; Philadelphie, 1857.

KÂNEM. Pays du Soudan central, au N. et au N.-E. du lac Tchad ; 70 à 80,000 kil. q. ; 100,000 hab. Au N.-E., c'est une plaine sablonneuse dont les fonds sont revêtus de bois épais ; au S.-E. s'étendent des vallées très fertiles. La capitale est Mao. Le Kânem, qui dépend aujourd'hui du *Bornou* (V. ce mot) eut jadis une grande importance politique. Ses sultans, propagateurs de l'islamisme, à partir du XIe siècle, étendirent leur domination jusqu'au Fezzan et à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la Nubie. Au XIVe siècle, le Bornou s'affranchit, et au XVIe il subordonna le Kânem que lui disputa le Ouadaï.

BIBL: NACHTIGAL, *Sahara et Soudan*; Paris, 1881.

KANER (V. CANNER).

KANEV. Ville de Russie, gouvernement de Kiev, ch.-l. de district, sur la rive droite du Dniepr, au confluent de la Kanevka; 9,000 hab. Elle a joué un grand rôle dans l'histoire des Cosaques. Le cercle, qui enferme de vastes sucreries et distilleries, fournit beaucoup de bois de construction; il a 3,020 kil. q.

KANGERTHIALUSTOK ou GEORGE. Fleuve du *Labrador* (V. ce mot), long de 580 kil., qui se jette dans la baie du Sud ou d'Oungava (mer d'Hudson).

KANG-HI, le second des empereurs de la dynastie mandchoue Tsing actuellement régnante en Chine. *Kang-hi* signifie « inaltérable prospérité » et n'est proprement que le nom de la période d'années (1662-1722) pendant laquelle régna ce souverain dont le nom de temple (*miao-hao*) est *Cheng-tsou* (le saint aïeul) et dont le nom posthume (*che-hao*) est *Jen-hoang-ti* (l'excellent empereur); mais les Européens ont pris l'habitude de désigner ce prince lui-même par le nom de Kang-hi; la même remarque s'applique à tous les empereurs de la dynastie Tsing qu'on appelle communément du nom des années où ils occupèrent le trône (V. *Kien-long*, *Kia-king*, etc.).

Le père de Kang-hi, Choen-tche, est le premier conquérant mandchou qui ait pu pénétrer à Péking (1644); aussi, bien que ses prédécesseurs soient les vrais auteurs de son élévation et qu'ils aient été considérés comme des empereurs après leur mort, il est légitime de s'arrêter à lui comme au chef de la dynastie, et de tenir par conséquent Kang-hi pour le second des empereurs Tsing (et non le huitième, ainsi que le disent les listes chinoises).

A son avènement, Kang-hi n'avait que huit ans; le pouvoir fut donc remis à quatre régents qui gouvernèrent en son nom. Un de leurs premiers actes fut d'expulser les eunuques dont l'autorité était devenue trop grande au palais. Dès l'âge de treize ans, le jeune empereur profita de la mort de Soei, le plus âgé des régents, pour prendre en main les rênes du gouvernement; afin de bien montrer qu'il entendait être dorénavant maître absolu, il fit peu après mettre en accusation un des régents qui s'était rendu coupable de quelques abus et le condamna à mort lui et huit de ses fils. Au moment où Kang-hi fut investi du pouvoir suprême, la Chine tout entière lui était soumise en apparence; mais, dans les provinces du Sud, l'obéissance n'était que nominale. En effet, pour récompenser les services de trois généraux chinois qui avaient favorisé leur triomphe, les Mandchous leur avaient laissé prendre une situation presque indépendante : Keng Ki-meou était roi du Fou-kien; Chang Ko-hi, avec le titre de prince pacificateur du Sud, résidait à Canton; enfin le plus puissant de tous, Ou San-koei, surnommé le prince pacificateur de l'Ouest, résidait dans le Yun-nan. D'autre part, grâce aux troubles qui avaient accompagné la chute de la dynastie Ming, un aventurier surnommé Koxinga (son nom véritable était *Tcheng Tcheng-kong;* Koxinga est la prononciation en dialecte d'Amoy de *Kouo-sing-yé* = celui qui a pour nom de famille le nom de famille du souverain) s'était fait le roi des mers sur toute la côte du Fou-kien; il s'était d'abord établi à Amoy, puis avait jeté ses vues sur l'île de Formose d'où il avait délogé les Hollandais en févr. 1662; il mourut cette même année, mais il laissait tout son pouvoir à son fils, Tcheng-king, qui se trouva ainsi maître de Formose.

L'empereur sentait que son autorité avait besoin d'être raffermie dans le S. de ses États. Pour la mieux marquer, il invita en 1672 Ou San-koei à venir lui rendre hommage; ce puissant vassal refusa d'obéir; bien plus, son fils, qui résidait à Péking où il se trouvait retenu comme otage, fomenta un complot pour s'emparer de la ville et pour en chasser les Mandchous; mais son projet fut découvert et lui-même mis à mort (1672). Ou San-koei se révolta ouvertement : il commença par remporter quelques avantages; cependant la patience des armées impériales vint à bout de son impétuosité et, lorsqu'il mourut, en 1677, la partie était perdue pour lui. Ou Che-fan, son petit-fils, se vit assiéger dans Yun-nan-fou pendant deux mois et se pendit de désespoir. Ainsi finit une rébellion qui avait d'abord semblé pouvoir ébranler les bases mêmes de la dynastie mandchoue.

Le roi de Canton, Chang Ko-hi, n'avait pas fait cause commune avec Ou San-koei; mais, à sa mort survenue en 1676, son fils, Chang Tche-sin, profita de la situation troublée pour se déclarer indépendant; toutefois, il se soumit dès l'année 1677. En 1680, il commit quelque nouvelle faute pour laquelle il fut dégradé et condamné à se donner la mort.

Quant à Keng Tsing-tchong, qui avait succédé en 1671 à son père Keng Ki-meou comme roi du Fou-kien, il s'unit en 1674 à Ou San-koei et appela en outre à son aide le roi de Formose, Tcheng-king; mais celui-ci, dès son arrivée dans le Fou-kien, entra en lutte avec son allié, et, au lieu de le secourir, le combattit. Les impériaux profitèrent de ces désunions pour envahir le Fou-kien et pour gagner le roi qui devint dès lors leur plus fidèle partisan. Tcheng-king perdit graduellement toutes les possessions qu'il avait sur le continent et se réfugia à Formose où il mourut en 1681. Son fils, Tcheng Ko-choang, dut en 1683 se soumettre aux Mandchous qui l'internèrent à Péking et reprirent pied dans l'île. Kang-hi n'eut plus alors aucun ennemi à redouter dans toutes les provinces du Sud.

C'est l'Occident qui devait maintenant lui donner des inquiétudes. Galdan-Bokochtou, qui avait succédé en 1665 à son père, Erdeni Baatur-kong-taichi et était devenu chef des Eleuthes, n'avait pas tardé à étendre son autorité sur toutes les régions qu'arrosent l'Irtych Noir et l'Ili; il se donna le titre de roi des Dzoungars et son empire fut connu sous le nom de Dzoungarie; en 1678, il envahit la Kachgarie et réunit cette contrée à ses États. Lorsque Galdan voulut porter ses armes vers l'Ouest, les Mongols Kalkhas implorèrent l'appui de la Chine; en outre, son neveu, Tsevan Rabdan, se révolta contre lui et se réclama de Kang-hi; les armées impériales marchèrent contre Galdan et, après de longues campagnes où le pays fut mis à feu et à sang, le chef dzoungar, traqué comme une bête fauve, finit par s'empoisonner (1696). Tsevan Rabdan remplaça son oncle et régna à la fois sur tout le Turkestan oriental et sur Samarkande; il fut un voisin très turbulent pour les Chinois, mais Kang-hi ne jugea pas opportun d'entrer en guerre ouverte avec lui.

Les violentes secousses qui avaient ébranlé toute la Dzoungarie amenèrent peu de temps après une scission dans sa population. Les *Tourgouts*, qui étaient une des quatre « ligues » (oirat) des Eleuthes, quittèrent en 1703 leur patrie et émigrèrent vers l'Ouest; ils obtinrent du tsar Pierre le Grand l'autorisation de s'établir entre l'Emba et la Volga. En 1712, Kang-hi leur envoya une ambassade; le récit de cette mission a été fait par un certain Tou-li-chen, dans un ouvrage intitulé *I yeou lou* qui a été traduit en 1821 par sir G. Staunton (V. Cordier, *Bibliographie*, col. 263). Les Tourgouts ne rentrèrent en Dzoungarie que soixante ans plus tard, sous le règne de l'empereur *Kien-long* (V. ce mot).

En 1719 et 1720, Kang-hi envoya son quatorzième fils à la tête d'une armée pour faire reconnaître son autorité aux peuplades de la région du Koukou-nor et du Tibet.

RELATIONS AVEC LES EUROPÉENS. — La Compagnie des Indes néerlandaises envoya à deux reprises des ambassades à Kang-hi; l'une (1663-64) fut celle de Jean van Campen et Constantin Nobel; l'autre (1666) fut celle de Peter von Hoorn. En 1667, le vice-roi de Goa fit partir de même un ambassadeur pour Péking au nom d'Alphonse VI, roi de Portugal. Aucune de ces missions n'eut le succès qu'on en espérait; l'empereur accepta les présents qu'elles apportaient comme un tribut qui lui était dû et ne voulut entendre à aucune de leurs demandes. — La Russie eut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec la Chine des relations diplomatiques suivies de plus d'effet : elle n'envoya pas moins de quatre ambassades à Kang-hi : Nicolas Spatar Milescu en 1675-76 (V. étude de M. Emile Picot dans les *Mélanges orientaux* publiés par l'Ecole des langues orientales en 1883, pp. 433-492), Golovin en 1688, Isbrand Ides en 1693-95, enfin Ismaïlov et Lange en 1720-22. Les questions que le tsar avait à débattre avec le Fils du Ciel étaient complexes et nombreuses; la frontière entre leurs deux pays était mal définie et cette incertitude donnait lieu à des conflits à main armée qui nuisaient aux rapports commerciaux. Sans trancher entièrement la question de délimitation qui ne fut résolue que par le traité de Kiachta (20 août 1727), Kang-hi envoya du moins en 1688-89 des plénipotentiaires, accompagnés des pères jésuites Gerbillon et Pereira qui leur servaient d'interprètes, conclure à Nertchinsk ou Niptchou (27 août 1689) avec les représentants du tsar Pierre le Grand un traité aux termes duquel la petite rivière Kerbichi, les monts Hing-ngan et la rivière Ergon, affluent du fleuve Amour, traceraient la démarcation entre les deux empires : la citadelle de Yaksa (*Ya-k'o-sa*, Albazin), sur l'Amour, serait livrée aux Chinois qui la détruiraient. — Les Anglais n'entretinrent pas de rapports officiels avec Kang-hi; la Compagnie des Indes orientales se contenta de fonder des comptoirs à Amoy et à Fou-tcheou, et, en 1684, de s'établir à Canton, malgré l'hostilité des Portugais. — Louis XIV de même ne se fit représenter par aucun ministre auprès de Kang-hi; il se borna à lui écrire une lettre dans le style qui était alors d'usage entre les souverains européens; il préparait cependant déjà l'action de la France en Chine par les missionnaires catholiques qu'il y envoyait; c'est ici le lieu d'indiquer quel fut leur rôle.

Kang-hi appréciait fort, à cause de leur connaissance en mathématiques, les pères jésuites dont l'établissement à Péking datait de la fin de la dynastie précédente. Il aimait à les avoir auprès de lui. En 1682 et 1683, il emmena avec lui le P. Verbiest à de grandes chasses qu'il fit dans la Tartarie orientale et dans la Tartarie occidentale (les très curieuses lettres que le P. Verbiest écrivit en latin pour raconter ces expéditions se trouvent reproduites en français dans l'*Histoire des deux conquérants tartares*, du P. Joseph d'Orléans, pp. 208-273). Puis, considérant que le P. Verbiest était déjà vieux et qu'il n'aurait plus après sa mort que deux « mathématiciens », les PP. Pereira et Grimaldi, il envoya ce dernier lui en chercher d'autres en Europe; le P. Grimaldi ramena du Siam, où ils avaient accompagné l'ambassadeur de Louis XIV, M. de Chaumont, les cinq jésuites français : Bouvet, Gerbillon, Le Comte, Visdelou et de Fontaney; ils arrivèrent à Péking le 8 févr. 1688. Le P. Gerbillon sut gagner tout particulièrement les bonnes grâces de l'empereur; peu de mois après son installation à Péking, lui et le P. Pereira furent, comme on l'a vu plus haut, envoyés à Nertchinsk pour négocier avec les Russes; dans cinq autres occasions, le P. Gerbillon accompagna l'empereur aux grandes chasses ou expéditions militaires qu'il faisait en Tartarie. C'est au crédit de ce religieux qu'on doit le fameux édit de tolérance (22 mars 1692) par lequel Kang-hi autorisa l'exercice public de la religion chrétienne.

Vers la fin du règne de l'empereur et sur son ordre, les jésuites menèrent à bien l'entreprise immense de dresser des cartes de tout l'empire. Ce travail fut confié aux pères Bouvet, Régis, Jartoux, Fridelli, Cardoso, Bonjour, de Tartre, Mailla et Henderer; ils entrèrent en campagne en 1708, et les pères Fridelli et Régis ne revinrent du Koei-tcheou et du Hou-koang que le 1er janv. 1717. L'œuvre terminée fut présentée à l'empereur en 1718. Ce sont les cartes des jésuites qui ont servi de base à l'atlas de d'Anville et dont les indications sont encore aujourd'hui suivies par les géographes européens pour la plupart des localités de l'intérieur de la Chine.

Le crédit que s'étaient acquis les jésuites par leur science était considérable et autorisait les plus grandes espérances, lorsque la malheureuse question des rites vint singulièrement amoindrir leur situation. Sans entrer dans les détails de cette question très compliquée, il nous suffira de dire que les jésuites de Péking avaient cru pouvoir identifier Dieu avec le *Tien* (ciel) ou *Chang-ti* (empereur d'en haut) adoré par l'empereur, et accepter certaines cérémonies religieuses chinoises. C'était là, dirent leurs ennemis, une compromission fâcheuse avec le paganisme. L'affaire fut portée à la cour de Rome et une commission spéciale fut chargée de l'examiner. Sur le rapport de cette commission, le pape Clément XI donna tort aux jésuites et, par un décret du 20 nov. 1704, il décida que les mots *Tien* et *Chang-ti* devraient être dorénavant prohibés et que la seule appellation par laquelle on traduirait le nom de Dieu serait celle de *Tien-tchou*, maître du ciel. Le pape envoya à Péking en 1705 Mgr de Conon et en 1720 Mgr Mezzabarba pour exposer ses vues à Kang-hi; mais les deux légats furent l'un et l'autre fort mal reçus par l'empereur qui méprisait ces subtilités théologiques. L'intransigeance de la cour de Rome fit perdre aux missionnaires le terrain qu'ils avaient gagné en un siècle d'efforts et prépara les persécutions qui devaient se déchaîner contre le christianisme sous le règne de Yong-tcheng, successeur de Kang-hi.

Kang-hi mourut le 20 déc. 1722 des suites d'un refroidissement qu'il avait pris à la chasse. Son règne de soixante et un ans coïncida presque avec celui de Louis XIV et fut également glorieux; aussi les écrivains du XVIIIe siècle se sont-ils souvent plu à les mettre en parallèle et ont-ils appelé Kang-hi le Louis XIV de la Chine. Ed. CHAVANNES.

BIBL. : Le P. BOUVET, *Portrait historique de l'empereur de la Chine*, 1697. — Le P. Joseph D'ORLÉANS, *Histoire des deux conquérants tartares*, 1688. — DU HALDE, *Description de la Chine*. — DE MAILLA, *Histoire de la Chine*, t. XI. — Abel RÉMUSAT, article *Khang-hi*, dans la *Biographie universelle*. — Kang-hi est l'auteur des seize maximes qui furent commentées par son successeur Yong-tcheng et qui sont connues sous le nom de Saint Edit (cf. la traduction anglaise de MILNE, la traduction française de M. PIRY et l'étude de M. LEGGE, intitulée *Imperial Confucianism*, dans la *China Review*, vol. VI, pp. 147, 223, 299, 363). — On trouvera dans les *Mémoires concernant les Chinois* (t. IV) la traduction des *Observations de physique et d'histoire naturelle de l'empereur Kang-hi*, et (t. IX) la traduction des *Instructions sublimes de Cheng Tzu Quogen Hoang-ti (Kang-hi)*. Kang-hi a encouragé ou ordonné la publication de plusieurs ouvrages considérables : le *Pei wen yun fou*, le *Kang-hi tse tien*, etc., sur lesquels W.-F. MAYERS a écrit une excellente étude sous le titre de : *Bibliography of the Chinese Imperial collections of literature*, dans *China Review*, vol. VI, pp. 213 et 285.

KANGLA NAMA (Col) (V. HIMALAYA).

KANGOUROU. I. Zoologie. — (*Macropus*). Genre de Mammifères Marsupiaux (V. DIDELPHES) créé par Shaw (1790) et devenu le type de la famille des *Macropodidæ* qui présente les caractères suivants. — Formule dentaire :

$$\text{i.}\,\frac{3}{1},\ \text{c.}\,\frac{1\ (\text{ou}\ 0)}{0},\ \text{pm.}\,\frac{2}{2},\ \text{m.}\,\frac{4}{4}$$

$$\times 2 = \frac{18\ \text{ou}\ 16}{16} = 32\ \text{ou}\ 34\ \text{dents.}$$

Les incisives sont pointues et coupantes, celles de la mâchoire inférieure proclives, comme chez les Rongeurs, et en forme de ciseau; l'avant-dernière prémolaire tombe avec les quatre molaires de lait qui ont la forme d'arrière-molaires et persistent longtemps; les arrière-molaires sont larges, présentant des sillons transverses ou des tubercules émoussés; la canine supérieure, quand elle existe, est rudimentaire et caduque. Les prémolaires et les molaires éprouvent un mouvement d'arrière en avant dans la mâchoire (rappelant ce qui se passe chez les éléphants), à mesure que l'animal avance en âge : ce fait est surtout marqué sur les grandes espèces. La plupart des représentants de cette famille ont les pattes postérieures beaucoup plus développées que les antérieures et propres au saut. Les pattes antérieures ont cinq doigts; les pattes postérieures sont du type syndactyle, c.-à-d. à quatrième doigt

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

très développé, tandis que le pouce manque; le cinquième doigt (ou doigt externe) est le plus développé après le quatrième, les deuxième et troisième (internes) sont atrophiés, ne montrant au dehors que deux petites griffes qui servent

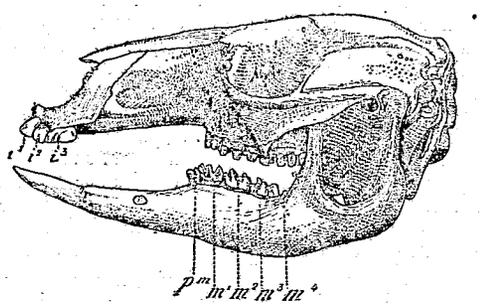

Macropus ruficollis (crâne).

à l'animal pour se gratter ou peigner son pelage, mais dont les doigts, cachés sous la peau, ne portent plus sur le sol. La queue est longue, forte, poilue, rarement préhensile; l'estomac est multiple. La poche marsupiale est grande et s'ouvre en avant.

Les Kangourous, tous propres à la région australienne, sont des Marsupiaux herbivores qui remplacent dans cette région les Ruminants et les autres Ongulés. La disproportion existant entre leurs pattes antérieures et postérieures et qui leur impose une progression *bipède*, est appropriée à la structure du désert australien qui présente une suite ininterrompue de plis de terrain et de collines qu'il faut sans cesse monter ou descendre : le saut, qui remplace la course chez ces animaux, est favorable à la montée comme à la descente et leur assure l'avantage sur un cheval lancé au galop. Ils font ainsi des bonds énormes en s'aidant de leur forte queue qu'ils tiennent dirigée horizontalement comme un gouvernail. Au repos, il s'appuient dessus comme sur un troisième pied, redressant la partie antérieure du corps, ce qui leur permet de veiller à leur sûreté au milieu des plaines ondulées et couvertes d'herbes et de buissons qu'ils habitent. La tête est allongée, munie de longues oreilles, rappelant celle d'une biche ou d'une antilope.

L'estomac est grand, muni de nombreuses poches reliées entre elles par une bande longitudinale de tissu musculaire, disposition qui rappelle celle du cæcum de l'homme : l'intestin est long et le cæcum lui-même bien développé. Les glandes mammaires, au nombre de quatre, sont cachées dans la poche qui donne asile aux petits dès leur naissance : à ce moment, ceux du Kangourou géant ont à peine un pouce de long : ils s'attachent fortement aux mamelles dont la tetine pénètre jusque dans leur arrière-gorge, et le lait leur est injecté directement dans l'estomac par la contraction des muscles des parois de l'abdomen. Ils croissent rapidement et sortent bientôt de la poche, mais pour y rentrer au moindre danger et se faire transporter par leur mère : on voit de jeunes Kangourous, déjà gros comme un chevreau, rechercher encore cet asile pour dormir, et laissant dehors, faute de place, leur tête et leurs longues pattes postérieures : on les voit même brouter dans cette position en même temps que la mère.

Tous les Kangourous sont exclusivement phytophages, se nourrissant d'herbes ou d'autres végétaux : les petites espèces se nourrissent aussi de racines. Ce sont des animaux très timides, ne cherchant leur salut que dans la fuite; mais, lorsqu'ils sont forcés et acculés, ils se défendent fort bien contre les chiens, les étreignant avec leurs pattes antérieures armées d'ongles recourbés et leur ouvrant le ventre avec l'ongle pointu de leurs pattes postérieures, pendant qu'ils s'appuient sur leur robuste queue ; l'homme lui-même doit se méfier de ces blessures. Les Kangourous forment parfois des bandes nombreuses qui émigrent comme les antilopes de l'Afrique australe. Ils constituaient autrefois le principal gibier et la principale nourriture des aborigènes de la Nouvelle-Hollande et des colons de ce pays ; ceux-ci leur ont toujours fait une chasse active comme sport plein d'attrait et dans l'intention de leur substituer les bœufs et les moutons domestiques importés de la métropole. Malgré cette destruction systématique, il semble que leur nombre, loin de diminuer, ait augmenté, au moins dans certains districts, ce que l'on attribue à la disparition de leurs principaux ennemis, les indigènes et le Dingo ou Chien sauvage, que l'on tue partout sans pitié à cause du tort qu'il fait aux troupeaux.

Il existe de nombreuses espèces de Kangourous dont la taille varie de celle d'un fort mouton à celle d'un jeune lapin. Quelques espèces habitent la Nouvelle-Guinée et les îles voisines (Arou) qui appartiennent à la région australienne. La famille se subdivise en trois sous-familles qui sont : 1° les *Macropodinæ* ou vrais Kangourous, comprenant quarante-cinq espèces réparties dans les genres *Macropus*, *Petrogale*, *Onychogale*, *Lagorchestes*, *Dorcopsis*, *Dendrolagus* et *Lagostrophus*; 2° les *Potoroïnæ* ou Kangourous-Rats, et 3° les *Hypsiprymnodontinæ*.

Les Kangourous proprement dits (genre *Macropus*) comprennent les plus grandes espèces du groupe et présentent les caractères dentaires que nous avons indiqués. Leur

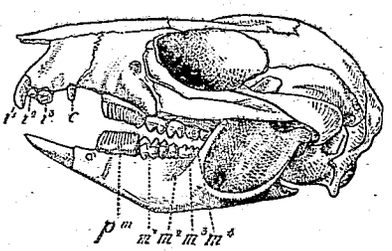

Kangourou-Rat (crâne).

museau est nu, leurs oreilles grandes, les poils du dos ordinairement couchés en arrière ; l'ongle du quatrième doigt des pattes de derrière est très long; la queue est épaisse, conique, uniformément poilue. Ce sont les vrais *Kangarous* ou *Wallabies* des colons australiens, dont quelques-uns atteignent la taille d'un homme lorsqu'ils se dressent sur leur train de derrière. On en connaît vingt-trois espèces réparties en trois groupes et répandues sur le continent australien et la Nouvelle-Guinée jusqu'aux Moluques. Le premier groupe comprend le Kangourou géant (*Macropus gigas*), type du genre et la plus grande espèce vivante ; il habite les plaines découvertes de l'Australie orientale et de la Tasmanie : il est d'un gris brun assez foncé : c'est l'espèce que l'on voit le plus communément en Europe et que l'on a exhibée dans des cirques sous le nom de « Kangourou boxeur ». Ce que nous avons dit des mœurs des Kangourous se rapporte plus particulièrement à cette espèce. Les *Macropus rufus*, *M. antilopinus* et *M. robustus* en sont voisins et habitent les montagnes rocheuses de l'Australie. Le second groupe comprend des espèces un peu moins grandes et de couleur plus claire : elles habitent les forêts et les taillis et on leur applique plus particulièrement le nom de *Wallabies* (*M. ruficollis*, *M. ualabatus*, *M. Parryi*, *M. agilis*, etc.). Le troisième groupe comprend des espèces plus petites, comparables aux Lièvres et aux Lapins, et dont quelques-unes s'étendent au N. jusqu'aux îles Arou, à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Bretagne : tel est le *M. brachyurus* remarquable par sa queue et ses oreilles courtes, et le *M. thetidis* dont le pelage est élégamment zébré sur le dos.

Le genre Pétrogale comprend des espèces de taille moyenne, à ongle des pieds de derrière très court, à queue plus grêle que les vrais Kangourous et terminée par un pinceau de poils. On en connaît six espèces qui habitent les régions rocheuses et se cachent dans les cavernes : elles

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sautent avec l'agilité de nos chamois (*P. penicillata*, *P. xanthopus*, *P. lateralis*, *P. concinna*, *P. brachyotis*, *P. inornata*). — Les Onychogales ont le muffle poilu, l'ongle du quatrième doigt des pieds de derrière long, comprimé, pointu, la queue terminée par un tubercule corné en forme d'éperon. On en connaît trois espèces (*O. lanata*, *O. frenata*, etc.). — Les Lagorchestes ou *Kangourous-Lièvres* sont plus petits, à queue courte et dépourvue d'éperon. Comme les précédents, ils habitent les collines rocheuses et couvertes d'herbes, sautant et courant avec une grande agilité et se creusant un gîte semblable à celui du Lièvre (*L. leporoïdes*, *L. hirsutus* et *L. conspicillatus*). On ne les trouve que sur le continent australien. — Les Dorcopsis ont les pattes postérieures moins disproportionnées que les précédents, le muffle nu, les oreilles petites, la queue nue à son extrémité, les poils du dos en partie dirigés en avant : leurs canines sont bien développées. On en connaît trois espèces de la Nouvelle-Guinée : le type (*D. Mulleri*) forme le passage au genre *Dendrolague*, tandis que le *D. Macleayi* rattache le genre aux vrais Kangourous. — Les Dendrolagues ont les pattes antérieures sensiblement aussi fortes que les postérieures, le museau gros, les poils du dos dirigés en avant. Aux pattes postérieures, les ongles des quatrième et cinquième doigts sont recourbés comme aux pattes antérieures et non droits ; les deuxième et troisième sont relativement bien développés ; la queue est longue et touffue. Il y a une petite canine. L'organisation indique des mœurs différentes de celles des autres Kangourous, et, en effet, les quatre espèces qui habitent la Nouvelle-Guinée et le N. du Queensland vivent sur les arbres des forêts subtropicales, grimpant aux branches et ne sautant pas sur le sol : elles se nourrissent d'écorces, de

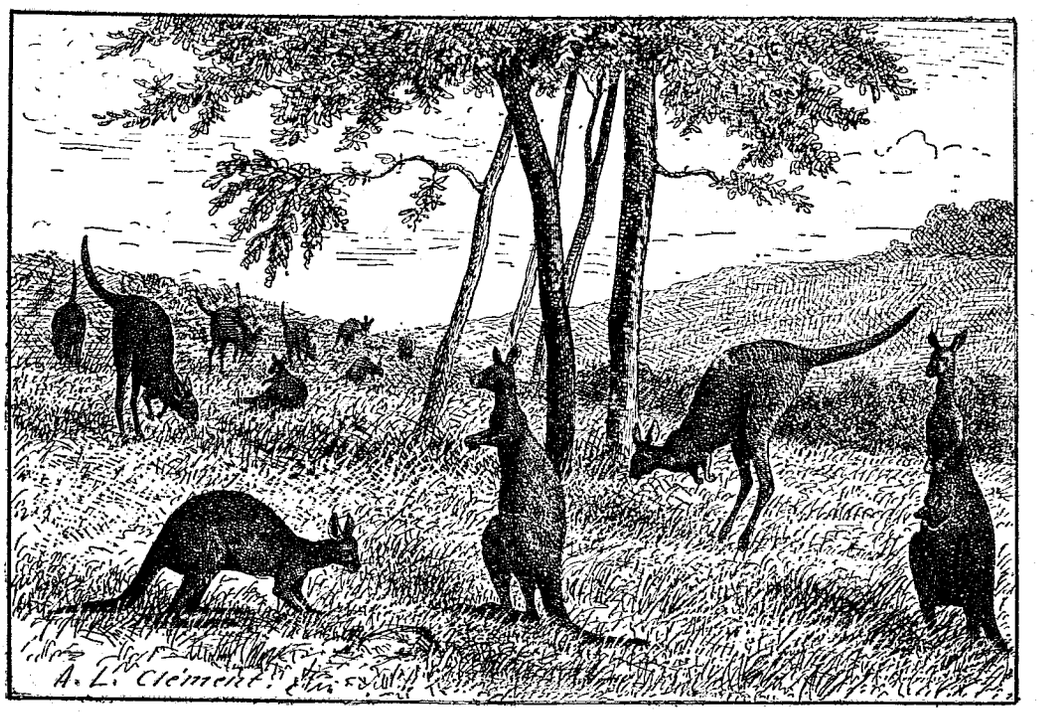

Kangourou géant.

feuilles et de fruits. Ces mœurs les rapprochent des Phalangers (*D. ursinus*, *D. inustus* de Nouvelle-Guinée et *D. Lumholtzi* du Queensland). — Un dernier genre (*Lagostrophus* Thomas) ne comprend qu'une espèce (*L. fasciatus*) ou Kangourou a bandes de l'Australie occidentale, qui est de petite taille avec les pattes postérieures couvertes de longs poils épineux qui cachent les ongles, et une dentition assez différente de celle des vrais Kangourous.

Les Kangourous-Rats ou *Potorous*, *Potoroïnæ* ou *Hypsiprymninæ*, sont des petites espèces à forme de Rongeurs et dont la dentition est très particulière. Les incisives supérieures sont d'inégale longueur, la première paire étant longue, étroite, recourbée et dépassant les suivantes ; la canine supérieure est persistante ; l'unique paire de prémolaires aux deux mâchoires est d'une forme tout à fait caractéristique : ces dents sont grandes, allongées, à couronne comprimée, coupante, sillonnée en dehors et en dedans de stries verticales simulant les dents d'un peigne ; les molaires ont une couronne carrée à quatre tubercules, la quatrième est plus petite que les autres et souvent rudimentaire. Les pattes antérieures sont grêles avec les trois doigts médians plus développés que les autres et terminés par des ongles longs, comprimés et un peu recourbés : les pattes postérieures comme chez *Macropus*. La taille ne dépasse pas celle d'un lapin. Ces animaux habitent l'Australie et la Tasmanie, se nourrissant d'herbes, de feuilles et de racines qu'ils déterrent à l'aide de leurs pattes antérieures. Ils sont nocturnes. On en connaît neuf espèces réparties en quatre genres : *Potorous* (ou *Hypsiprymnus*), à tête longue, à tarses courts et à muffle nu (*P. tridactylus*, *P. Gilberti* et *P. platyops*). — *Bettongia* à tête grosse et courte, à tarses allongés, à queue plus ou moins préhensible, les poils du dessus formant une espèce de crête : cette queue leur sert à porter des touffes d'herbes dans leur terrier (*B. penicillata*, *B. cuniculus*, *B. Gaimardi*, *B. Lesueuri*). — *Caloprymnus* (Thomas), semblable au genre précédent, mais à museau court et conique, à queue grêle, couverte de poils courts et sans crête (*C. campestris* du S. de l'Australie). — *Æpyprymnus* (Garrod), à museau en partie poilu, à tarses longs (*Æ. rufescens*).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Les *Hypsiprymnodontinæ*, représentés par le seul genre HYPSIPRYMNODON (Ramsay), sont des animaux de très petite taille formant la transition des Kangourous aux Phalangers. Les pattes postérieures sont munies d'un pouce opposable; les ongles sont petits, faibles et subégaux. La queue est nue et écailleuse. Les quatre prémolaires sont tordues obliquement comme celles des Phalangers : les autres dents ressemblent à celles des Potorous. L'unique espèce (*H. moschatus* ou *Pleopus nudicaudatus* d'Owen) est de l'Australie Nord-Est.

II. Paléontologie. — On trouve dans les couches quaternaires de l'Australie des restes de Kangourous indiquant des animaux d'une taille supérieure à celle du *Macropus giganteus*. Tels sont les *M. titan*, *M. robustus*, *M. altus*, et *M. Cooperi* qui appartiennent au même groupe; le *M. brehus*, du groupe des *Wallabies*, avait un crâne de 30 centim. de long : *M. ræchus* et *M. anak* étaient plus petits. On a formé des genres à part (*Pachysiagon*, *Stenomerus*, etc.), pour d'autres espèces dont plusieurs sont de forte taille, comme *Sthenurus atlas*, *Procoptodon goliath* et *Palorchestes azael* (Owen). Ce dernier, dont le crâne a plus de 40 centim. de long, devait atteindre la taille des plus forts chevaux. Le genre *Triclis* (De Vis) est voisin d'*Hypsiprymnodon*, dont il diffère par la présence d'une petite canine à la mâchoire inférieure, et qui le rapproche, encore plus que ce dernier genre, des Phalangers (V. DIDELPHES). E. TROUESSART.

BIBL. : J. GOULD, *Mammals of Australia*, 1863. — O. THOMAS, *Catalogue of Marsupiala and Monotremata in the British Museum*, 1888. — R. OWEN, *On Extinct Mammals of Australia*, dans *Philos. Transactions*, 1874-77.

KANGOUROU (Ile). Ile de la côte S. de l'Australie, à l'entrée du golfe de Saint-Vincent; séparée de la péninsule d'Hindmarsh par le passage Backstairs et de celle d'York par le détroit de l'Investigator, elle est longue de 140 kil. de l'E. à l'O., avec une largeur maxima de 55 kil., la superficie étant de 4,350 kil. q. Découverte en 1802 par Flinders, qui lui donna son nom à cause de son abondance en troupeaux de kangourous, elle forme le comté de Carnarvon; ses côtes sont rectilignes, à l'exception près de la péninsule Macdonnell à l'E. L'île a moins de 400 hab.; sol aride et sablonneux; collines de grès comprenant le mont Torrens. La capitale est Kingscote, au N., avec un bon ancrage.

KANGRA. Ville de l'Inde anglaise, prov. de Djalandar (Pendjab), sur la Bânganga, affluent du Bias; 7,000 hab. Dominée par un roc qui porte sa citadelle, elle fut à peu près imprenable avant les progrès de l'artillerie; c'était la capitale d'une principauté hindoue. Elle est en décadence, remplacée par Dharmsala. — Le district de Kangra s'étend sur les vallées méridionales de l'Himalaya jusqu'à la frontière, comprenant les pays de Koulou, Lahoul et Spiti, soit 23,278 kil. q. On y cultive le thé.

KANHERI. Endroit célèbre par ses grottes, situé dans l'île de Salsette, près de Bombay (Inde). Ces grottes contiennent des monuments de diverses époques et notamment des inscriptions en pehlvi écrit en lignes verticales. Anquetil-Duperron est le premier qui ait visité ces grottes en 1760, mais il prenait les inscriptions pour du mongol. Elles ont été déchiffrées depuis par E.-W. West qui les a publiées en 1866 et en 1880. Ces inscriptions sont datées et portent les noms des Parsis qui visitaient les grottes entre 356 et 390 de l'ère de Yezdegerd (988 à 1022 de J.-C.); elles doivent être lues de haut en bas et de droite à gauche. Les caractères, quoique antérieurs de trois siècles au plus ancien manuscrit connu en Europe (de 1323), sont à peu près les mêmes. Il existe aussi à Cottayam, sur la côte de Malabar, d'autres inscriptions pehlvies qui sont à la suite d'une charte octroyée au IXe siècle par les souverains de l'Inde à la colonie chrétienne, et qui renferment les noms des témoins qui ont signé en pehlvi. Les inscriptions de Kanheri et celles de Cottayam sont les seuls spécimens connus du pehlvi des IXe et Xe siècles. E. DR.

BIBL. : E.-W. WEST, dans le *Journ. of Asiatic Soc.-Bombay*, 1865, et dans le journal imprimé en gouzerati intitulé *Zartóshti Abhias.* — *Indian Antiquary*, 1880. — HAUG, *Essay on the Pahlavi*, 1870.

KANH-HOA. Ville de l'Annam, ch.-l. de la prov. de ce nom, à 500 kil. S. de Hué et 15 kil. de la mer. — La province comprise entre celle de Fouyen au N. et Binh-thuan au S. est une bande côtière très étroite : il y a à peine 45 kil. de la crête montagneuse à la mer. Elle a 130 kil. de long du cap Varéla au N. à la baie de Kang au S. C'est un pays pauvre (V. ANNAM).

KANICHKA (il faut lire sur les monnaies *Kanechki* et non *Kanerki*, comme l'a prouvé M. A. Stein), roi indo-scythe de la Bactriane et de l'Inde du Nord (V. BACTRIANE, t. IV, p. 119, col. 2) et protecteur du *Bouddhisme* (V. ce mot, t. VII, p. 589, col. 2). Il faut d'ailleurs signaler l'éclectisme de ses opinions religieuses si nous devons en croire le revers de ses médailles où apparaît non seulement le Bouddha (Boudo), mais des divinités grecques comme Hélios, iraniennes comme Mithra, brahmaniques comme Okcho qu'on identifie avec Siva, et d'autres encore que leurs noms barbares font croire scythiques. Notons enfin que la fixation de son sacre à l'an 78-9 ap. J.-C. (début de l'ère Çaka) n'est qu'une brillante conjecture et qu'il semble avoir plutôt vécu dans la première moitié du Ier siècle.

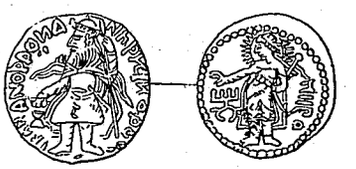

Monnaie d'or de Kanichka.

BIBL. : P. GARDNER, *The Coins of the greek and Scythic kings of Bactria and India in the British Museum*; Londres, 1886, pl. XXVI.

KANIEWSKI (Jean-Xavier), peintre polonais, né en Volynie en 1809, mort en 1869. Il étudia à l'Académie des beaux-arts de Pétersbourg et fut envoyé en Italie. Il devint membre de l'Académie des beaux-arts de Pétersbourg et en 1845 directeur de l'Ecole des beaux-arts de Varsovie. On cite parmi ses principaux tableaux : *le Pape disant sa messe à Saint-Pierre*, *le Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*, un portrait de *Grégoire XIII*, *Samson et Dalila*, des copies de Raphaël, etc.

KANIN. Presqu'île de la Russie, sur l'océan Glacial arctique, entre la mer Blanche à l'O. et le golfe Tcheskaia à l'E., continuant les hauteurs de Timan. De structure rocheuse, elle est formée au N. par des schistes cristallins, au S. par des sédiments jurassiques, et recouverte de toundras séparés par des collines sablonneuses et de petits lacs. Son extrémité septentrionale est le cap Kanin ou Tonkoï-nos. Ce fut une île et récemment encore le lac Parousnoie à la racine s'épanchait par la Tchija et la Tioucha dans les deux mers, l'isolant du continent par un canal navigable, aujourd'hui obstrué. La presqu'île Kanin a 10,430 kil. q. et compte environ 2,000 hab., presque tous Samoyèdes; l'été ils vivent au N., l'hiver dans trois villages au S. L'été on chasse le phoque (*Phoca cristata*), le veau marin, etc. La presqu'île Kanin fait partie du gouvernement d'Arkhangelsk, district de Mezen. A.-M. B.

KANITZ (Moravie) (V. KONICE).

KANITZ (Philippe-Félix), ethnographe et archéologue hongrois, né à Budapest le 2 août 1829. Il fit des études approfondies sur l'histoire de l'art et la géographie à Vienne, à Munich, à Dresde, à Leipzig, les compléta par des voyages en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie. Des excursions en Dalmatie, en Herzégovine, en Montenegro (1858), furent le point de départ des travaux auxquels il consacra toute sa vie et qui établirent sa réputation. Il refit, avec des difficultés inouïes et en courant de sérieux dangers parmi les Tcherkesses et les seigneurs de la montagne, la carte de presque toute la Bulgarie actuelle, qui n'était jusqu'à lui qu'un tissu d'erreurs. Mais il est surtout célèbre par l'exploration géographique et ethnographique des Bal-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

kans dont il donna les résultats dans son remarquable ouvrage : *Donau-Bulgarien und der Balkan* (Leipzig, 1875-79, 3 vol. ; nouv. éd., 1882), traduit en français (Paris, 1881, gr. in-8), accompagné d'une carte qui fut reproduite par l'état-major russe, servit de base aux opérations de l'armée du tsar et qui fut employée au congrès de Berlin de 1878 pour la délimitation des frontières serbo-turco-bulgares. Kanitz reprit ses tournées dans les Balkans en 1887-89, mais en les consacrant, cette fois, à la recherche des monuments antiques. L'Académie de Vienne a publié en 1892 les premiers résultats de ces nouveaux voyages : *Etudes romaines en Serbie*. Entre temps, Kanitz avait fondé la Société anthropologique de Vienne (1871), avait rempli les fonctions de curateur du musée oriental de Vienne (1874), avait organisé la section anthropologique autrichienne de l'Exposition universelle de Paris (1878), avait présidé le congrès anthropologique de Moscou (1879), avait reçu le titre de conseiller royal et avait refusé, pour se livrer tout entier à ses études de prédilection, plusieurs hauts emplois officiels. Citons encore de lui : *Serbiens byzantinische Monumente* (Vienne, 1862) ; *Reise in Südserbien und Nordbulgarien* (1868) ; *Serbien, historisch-ethnographische Reisestudien* (Leipzig, 1868) ; *Katechismus der Ornamentik* (1877, 2e éd.). R. S.

KANIZSA-NAGY, c.-à-d. la GRANDE KANIZSA. Ville de Hongrie, située dans le comitat de Zala. C'est aussi le nom du cours d'eau sur lequel elle est bâtie, petit affluent de la Zala, et par suite tributaire du lac Balaton. Depuis 1880, Nagy-Kanizsa forme une seule et même commune avec Kis-Kanizsa (la petite), village très inférieur que l'on en distinguait autrefois. C'est une des places de commerce agricole les plus importantes de cette contrée marécageuse. La population est de 21,234 hab. (en 1890). Les Magyars sont en grande majorité ; la minorité allemande ou juive est cependant notable. E. S.

Il existe deux autres villes du même nom : la *Vieille Kanisza*, sur la rive droite de la Tisza, comitat de Bacs-Bodrog ; 14,000 hab., Magyars et Serbes ; grand marché agricole. — *Kanisza-Tœræk* ou *la Turque*, comitat de Torontal, 3,500 hab., séparée de la précédente par la Tisza.

BIBL. : HORVATH, *Histoire de Kanisza* (en hongrois), 1862.

KANKAKEE. Rivière des Etats-Unis, affluent de l'Illinois, 160 kil., par moitié dans les Etats d'*Indiana* et d'*Illinois* (V. ces mots). Elle donne son nom à une ville de l'Illinois ; 6,000 hab., en partie Canadiens français. Grandes carrières.

KANKAN. Ville du Soudan français, sur le Milo, affluent droit du Niger, par 10° lat. N., ville principale du Baté-dougou (V. SOUDAN FRANÇAIS). Les Anglais de Sierra Leone s'y approvisionnaient d'esclaves.

KANKAR (Mines) (V. INDE, t. XX, p. 684).

KANKARE. Village du Soudan français, sur le Sangarani, affluent droit du Niger, à 100 kil. de Bamakou ; marché principal du Baya (V. SOUDAN FRANÇAIS).

KANKER. Petite principauté de l'Inde centrale, entre le Raïpour au N. et le Bastar au S. ; 2,600 kil. q. ; 40,000 hab. environ, en majorité de race gond.

KANKHAL. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., district de Meerut (Mirat), sur la rive droite du Gange ; 5,000 hab. tous brahmanes. Elle fait partie du groupe de *Hardvar* et renferme le temple de Dakchivara.

KANKREDJ ou TARA. Principauté de l'Inde, région du Guzerate, comprise entre celles de Pâlanpour au N., Râdanpour au S. et du Gaïkovar à l'E. ; 1,213 kil. q. ; 40,000 hab. environ. Le prince est un radjpoute, vassal du Gaïkovar, et réside à Tara. La population est formée surtout de Kôles.

KANKRIN (Georg) (V. CANCRINE).

KANNADA (V. DRAVIDIENNES [Langues]).

KANO. Ville du Japon, ken de Ghifou, prov. de Mino, au centre de Nippon, près de la baie d'Ovari ; 5,000 hab.

KANO. Ville du Soudan central, dans le Sokoto ; c'est le centre commercial du Soudan. Elle fabrique et teint des cotonnades et des vêtements de luxe (tuniques noires, sandales), des cuirs (sacoches appelées *djebaïr*), de la quincaillerie, articles très appréciés dans toute l'Afrique centrale ; les esclaves, les noix de gouro, le sarrasin, le cuivre, le sel, le natron provenant des contrées voisines s'y échangent. Le trafic se fait surtout avec le Bornou et le Fezzan, d'où on réexporte les cotonnades de Kano jusqu'à Tombouctou. Les produits européens y pénètrent également. — La ville s'est formée au XVIIe siècle, au pied du rocher Dala. Conquise par les Foulah musulmans, elle hérita de la prospérité de Katsena, après qu'ils eurent soumis le Haoussa. Elle est enveloppée d'une enceinte en terre de 30 kil. de tour, percée de quatorze portes ; mais le S.-O. seulement de cet enclos est habité. On estime la population à 30,000 âmes. — La prov. de Kano compte environ 300,000 hab. sur 28,000 kil. q. ; elle est riche et fertile.

KANOBIN ou KANNÔBIN. Nom d'un couvent de la vallée du Kadicha, à 25 kil. S.-E. de Tripoli de Syrie, sur les hauteurs du Liban. Il fut, dit-on, fondé par Théodose le Grand (379-395) et construit en partie dans le roc vif. Au VIIe siècle, Jean Maroun, devenu patriarche, y établit sa résidence et, organisant la résistance de ses ouailles contre l'invasion arabe, il constitua ainsi une sorte de petite nation qui prit le nom de Maronites. Depuis le XVe siècle, Kanobin a toujours été le siège d'un patriarcat dont les titulaires portent invariablement les noms de Pierre ou de Paul.

KANODJ, KANOUJ, KANUJ, KUNAUJ, etc. Une des plus anciennes villes de l'Inde, située sur la rive occidentale du Kâli-nadi, petit affluent du Gange, autrefois sur le Gange lui-même, dont le cours s'est détourné de 16 kil. vers le N.-E. Elle est mentionnée dans Ptolémée sous la forme Καναγίζη. Le nom indigène est Kanyakoubdja, en chinois Ki-jao-i et Kie-jo-kio-che chez les voyageurs Fa-hien et Hiouen-tsang qui la visitèrent en 405 et en 640. Elle eut une grande importance pendant les six premiers siècles de notre ère, et différentes dynasties y ont régné successivement, dont la principale est celle des Gouptas qui y avaient fixé une de leurs résidences royales. Au VIIe siècle elle faisait partie du domaine de Sri Harsha. En 733, Yaçovarman, roi de Kanodj, est défait par Lalitâditya, roi du Cachemire, qui s'empare de tout le pays de Kanodj. Cette ville est mentionnée dans tous les anciens poèmes de l'Inde et elle joue un grand rôle dans toutes les histoires et les épopées. Son étendue devait être considérable (près de 48 kil. q.), si on en juge par les ruines de son mur d'enceinte. En 1018 la ville fut prise et pillée par Mahmoud le Ghaznévide et en 1194 par Mohammed Ghouri. — C'est là que Houmayoun fut battu par Sher Chah en 1540 et obligé de s'enfuir de l'Inde. A partir de cette époque la ville de Kanodj disparaît de l'histoire ; il ne reste plus aujourd'hui que des ruines de l'ancienne cité : elles sont surtout de l'époque musulmane. La ville moderne fondée au XIIe siècle sous le nom de Bari, mais qui a repris plus tard son nom ancien, est élevée sur des monticules et au bord des ravins ; elle a une apparence misérable. La population s'élevait à 17,000 âmes en 1881, dont 10,000 Hindous et 7,000 musulmans ou bouddhistes. Elle est le chef-lieu d'un district ou *tashil* de Faroukhabad (prov. du N.-O.), lequel contient lui-même une population de 117,000 hab., dont 97,700 Hindous et près de 20,000 mahométans. — Kanodj a été un centre fécond en antiquités indiennes. Lors des premières fouilles qui furent faites en 1826 par Tod, Masson, Prinsep et autres, Kanodj et Manikyala furent les villes où l'on trouva le plus de monnaies de l'Inde ancienne, d'où le nom de *kanauj coins* que Prinsep donnait à diverses séries de monnaies non encore déchiffrées, telles que celle des Indo-Scythes et des Gouptas auxquelles on donnait alors une très haute antiquité. E. DR.

BIBL. : W. HUNTER, *Imp. Gazetteer of India*, 1886, t. VII.

KANOLD (Johann), médecin allemand, né à Breslau le 15 déc. 1679, mort à Breslau le 15 nov. 1729. Il fut élève de Stahl et s'occupa avec distinction d'épidémiologie. Outre divers ouvrages sur les épizooties, l'épidémiologie, etc., il a publié : *Einige medicor. Sendschreiben*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

von der in Preussen 1708... grassirten Pest (Breslau, 1711, 1715).

KANORI (V. Bornou [Ethnogr.]).

KANOUJ (V. Kanodj).

KANOUM (Qânon). Instrument de musique oriental, analogue à la cithare. Il dérive du canon monocorde des anciens, auquel on a ajouté d'autres cordes.

KANOUM. Village tibétain, situé dans la vallée supérieure du Sutledj. On y fabrique des étoffes de Nankin. Il doit sa notoriété à un monastère lamaïque où Csoma de Körös trouva une si riche bibliothèque et tant d'excellents matériaux pour ses études qu'il s'y enferma d'août 1827 à octobre 1830. Il y reçut en août 1830 la visite de Victor Jacquemont que ses explorations de naturaliste avaient amené dans ces parages. L. Feer.

Bibl.: Théod. Duka, *Life and works of Csoma de Körös*; Londres, 1885, in-8. — Victor Jacquemont, *Corresp.*

KANOUN. Tiré du grec κανών, ce mot a passé dans la langue arabe et, en Algérie, il sert surtout à désigner une sorte de tarif indiquant les amendes que doivent payer les Kabyles quand ils contreviennent à leur loi pénale, à leur loi civile ou même simplement aux prescriptions de la coutume ou de l'usage local. En pays kabyle, chaque fraction de tribu, chaque village souvent a son kanoun particulier qui diffère plus ou moins de celui du village voisin. Quelquefois le kanoun contient certaines prescriptions qui forment dérogation à la coutume générale et qui cependant ne sont point susceptibles de provoquer le payement d'une amende. En l'absence d'écriture nationale, les Kabyles n'ont pas toujours fixé par écrit le texte de leurs kanouns; bien souvent ils les ont laissés confiés à la mémoire des *aqal* ou notables, et c'est ce qui explique pourquoi ils sont, dans bien des cas, devenus incomplets ou se sont altérés profondément à peu d'années de distance. Les principaux kanouns kabyles ont été publiés par MM. Hanoteau et Letourneux dans leur ouvrage intitulé *la Kabylie* (Paris, 1873, 3 vol. in-8, 1re éd.). O. Houdas.

KANOURI. Peuple du *Bornou* (V. ce mot).

KANPOUR ou CAWNPORE (V. Khanpour).

KANSAS. Rivière des Etats-Unis, affl. dr. du Missouri; elle est formée par l'union du Republican Fork au N. et du Smoky Hill Fork au S.; le premier (800 kil.) naît dans l'Etat de Colorado, passe dans le S. de celui de Nebraska et entre dans celui de Kansas où il s'unit à Fort Riley au Smoky Hill Fork (600 kil.); celui-ci, né dans le Colorado, passe aux forts Wallace, Hays et Harker, à Junction city et reçoit à gauche le Salomon (450 kil.) et le Saline river (250 kil.). Le Kansas proprement dit a 200 kil. et arrose Topeka, Lawrence et Kansas city avant de se jeter dans le Missouri à 212 m. d'alt. après avoir reçu à gauche le Big blue (300 kil.). Le bassin du Kansas à 140,000 kil. q.; mais ce sont des steppes qui donnent peu d'eau aux rivières; elles sont presque à sec en été (V. Etats-Unis et Kansas [Etat]).

KANSAS. Etat de la région centrale des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 212,578 kil. q.; 1,427,096 hab. Sauf au N.-E. où la frontière suit le Missouri, elle est marquée par des lignes géométriques; 37° et 40° lat. N., 96° 20′ et 104° 20 long. O., formant un parallélogramme qui mesure à peu près 334 kil. du S. au N. et 650 kil. de l'E. à l'O. Le Kansas, compris entre le Territoire indien au S., le Colorado à l'O., le Nebraska au N., le Missouri à l'E., est au centre des Etats-Unis. C'est pour l'étendue le 11e Etat, pour la population le 19e, pour la date d'admission dans l'Union le 21e.

Le territoire de l'Etat appartient entièrement à la *Prairie* (V. Etats-Unis); il est ondulé et en pente sensible (1m50 par kil. à l'O., 0,60 à l'E.), ayant 1,100 m. d'alt. à la frontière du Colorado, 200 le long du Missouri. La région orientale, où se groupe presque toute la population, est couverte de vastes champs de froment, maïs ou sorgho, et on a planté beaucoup d'arbres dans les vallées. — Les cours d'eau se partagent entre le bassin du *Kansas* au N. (V. ci-dessus) et celui de l'*Arkansas* (V. ce mot) au S.; ce dernier n'a même pas de lit bien défini et encombre une immense dépression de ses eaux et de ses bancs de sable, surtout en été après la fonte des neiges. — Le sol appartient au terrain carbonifère à l'E., secondaire au centre, tertiaire aux angles N.-O. et S.-O. Le climat est continental, de plus en plus sec à mesure qu'on avance vers l'O.; la chute d'eau est de 0,825 à l'E., 0,625 au centre, 0,400 à l'O.; elle atteint 1,200 à Leavenworth. Les vents dominants sont ceux du S.-O. et du S. L'hiver est très froid, mais court, l'été très chaud.

L'agriculture est l'occupation essentielle; en 1880, les champs occupaient 4,246,000 hect. On cultive surtout le maïs, puis le froment (en 1885, ces cultures occupaient 2,705,000 hect. produisant 72 millions d'hectol.), puis l'avoine, les pommes de terre, légumineuses, le tabac. Les forêts n'occupent que 5 % de la superficie totale. La richesse en bétail est énorme. En 1880, le Kansas avait 431,000 chevaux, 65,000 mulets et ânes, 1,450,000 bêtes à cornes, 500,000 moutons, 1,800,000 porcs. Ces chiffres ont doublé. Les principales industries sont la meunerie et les conserves de viande. De 1860 à 1880, la valeur du bétail et des récoltes a vingtuplé. Les richesses minières sont assez grandes: houille, plomb et zinc.

Le Kansas se divise en 104 comtés, dont plusieurs n'existent que sur le papier. La capitale est Topeka; les principales villes sont ensuite Leavenworth, Atchison, Lawrence, Wyandotte, Emporia, Wychita, Fort Scott, Ottawa, Parsons, etc. Sur la population totale, on compte environ 50,000 gens de couleur et une proportion de 10 % d'immigrants étrangers, chiffre relativement faible; en outre, quelques centaines d'Indiens dans la Prairie. L'instruction publique est très développée. La population scolaire atteignait en 1883-84 le chiffre de 303,600 enfants sur une population de 1,200,000 âmes. Il existe à Lawrence une université d'Etat. — La constitution actuelle remonte pour ses dispositions essentielles à 1859; elle comporte un Sénat de 40 membres élus pour quatre ans, et une Chambre de 125, élus pour deux ans. Le gouverneur et les fonctionnaires sont élus par le peuple pour deux ans; les juges le sont pour quatre et les juges supérieurs pour six. La devise de l'Etat, justifiée par son histoire, est: *Ad astra per aspera.*

Bien que récemment entré dans l'Union, le Kansas a déjà joué un rôle historique considérable. Il faisait partie de la Louisiane, cédée par la France aux Etats-Unis en 1803. La convention de Missouri en 1820 édita que dans ce territoire l'esclavage ne pourrait être introduit au N. du 36° 30′ lat. N. Lorsqu'on organisa en territoires le Kansas et le Nebraska (mai 1854), on déclara que cette loi n'y serait pas imposée. On laissait aux habitants le choix. Le Kansas devint alors le champ de bataille des esclavagistes et abolitionnistes. Les Etats du Nord installèrent à leurs frais des milliers d'immigrants dans le Kansas; les Missouriens en expédièrent de leur côté, amenant leurs esclaves. Aux premières élections de 1854 et 1855, des bandes armées, venues du Missouri, remplirent les urnes de leurs bulletins; la guerre civile fut déchaînée, les villes naissantes saccagées et brûlées; les bandes abolitionnistes de John Brown furent battues; à la constitution dite de Topeka (1855), les esclavagistes opposèrent celle de Lecompton (1857). Cependant les électeurs la rejetèrent plusieurs fois. Le gouvernement fédéral intervint successivement contre les deux partis. Finalement, en 1859, la législature vota une constitution prohibant l'esclavage, et le peuple la ratifia le 4 oct. 1859 par 10,421 voix contre 5,530. Le Congrès fédéral admit alors le Kansas au rang d'Etat, mais le Sénat le refusa d'abord, et l'admission n'eut lieu qu'à la session suivante, le 30 janv. 1861. Dans la guerre de la Sécession, le Kansas prêta le plus actif concours aux abolitionnistes, fournit plus de 20,000 soldats, 17 régiments blancs, 2 de noirs, 2 d'Indiens. Il eut la première

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

compagnie de nègres et le premier officier noir ; le premier député noir dans sa législature.

KANSAS City. Ville des Etats-Unis, État de Missouri, en aval du confluent du Kansas ; 132,716 hab. Elle comprend la ville basse, bâtie d'abord, avec ses rues tortueuses et boueuses, ses maisons de bois et ses immenses marchés aux bestiaux et abattoirs ; la ville haute, au S., avec ses larges rues rectilignes, ses maisons bourgeoises, ses hôtels, églises, écoles. Kansas City ne fut qu'un village jusqu'au jour où le chemin de fer du Pacifique y passa (1865). Aussitôt ce devint l'entrepôt du commerce entre les anciens Etats et le Far West. Ses chemins de fer rayonnent dans tous les sens. De 4,000 hab. en 1860, la population monta à 32,000 en 1870, 55,000 en 1880, 132,716 en 1890.

KAN-SOU. Une des dix-huit provinces de la Chine propre; 325,000 kil. q.; 9,300,000 hab. (d'ap. l'*Alm. de Gotha* de 1894. Le Kan-sou est borné au N. par la Grande Muraille qui le sépare de la Mongolie intérieure, puis par le Dzassaktou-khanat et par le district de Kour-kara-ousou : à l'O. par les districts de Harachar et de Koukou-nor ; au S. par le district de Koukou-nor et la province de *Setch'oan* ; à l'E. par la province de Chen-si et la Mongolie. Le désert de Gobi, qui s'étend à l'O. de la passe de Kia-yu-koan, divise le Kan-sou en deux parties entièrement différentes, l'une où la population est chinoise et sédentaire, l'autre où elle est mongole et nomade. Le Kan-sou n'a été détaché du Chen-si et érigé en province distincte que sous le règne de Kien-long (1736-1795) ; il a conservé même de nos jours quelques liens administratifs avec le Chen-si, car il forme avec lui la vice-royauté de Chen-kan. Le nom de Kan-sou a été tiré des noms réunis des deux villes de *Kan-tcheou* et de *Sou-tcheou ;* aucune de ces deux cités cependant n'est la capitale de la province ; ce rang appartient à la ville de *Lan-tcheou* (V. ce mot). Le Kan-sou comprend quinze préfectures de première et de seconde classe ; ce sont celles de Lan-tcheou, Ping-leang, Kong-tchang, King-yang, Ning-hia, Si-ning, Leang-tcheou, Kan-tcheou, Tchen-si (*Barkoul*), King-tcheou, Kié-tcheou, Tsin-tcheou, Sou-tcheou, Ngan-si-tcheou et Té-hoa-tcheou. E. Chavannes.

Bibl. : S. Wells Williams, *Topography of the province of Kansuh*, dans *Chin. Repository*, vol. XIX, pp. 554 et suiv. — Richthofen, *China*, vol. II, ch. xiii.

KANSK. Ville de Sibérie, gouvernement de Iéniséisk, ch.-l. de cercle, sur la rive gauche du Kan ; 4,000 hab. Salines, commerce de pelleteries. Elle est sur la grande route de la Sibérie du S. — Le cercle a 83,063 kil. q.

KANT (Immanuel), philosophe allemand, né à Kœnigsberg le 22 avr. 1724, mort à Kœnigsberg le 12 févr. 1804. La philosophie de Kant est l'un des faits les plus considérables de l'histoire de l'esprit humain. Selon le célèbre historien de la philosophie moderne, Kuno Fischer, elle ne représente rien moins qu'une révolution analogue à celle qu'accomplit Socrate, quand il rappela l'homme de l'étude du monde à l'étude de soi : elle donne en effet pour tâche à l'esprit humain, non plus de trouver les principes de l'être et de se former une conception de l'univers, mais de rechercher les conditions de la connaissance, l'origine et la valeur des éléments de nos représentations. Tout récemment encore Windelband écrivait que le rationalisme de Kant est la concentration en une unité vivante de tous les principes moteurs de la pensée moderne. Et il est certain tout d'abord que la philosophie de Kant préside au développement de la philosophie allemande. De Fichte ou de Schelling à Wundt ou à Riehl, il n'est point de philosophe allemand qui ne continue ou n'élabore les idées kantiennes. En dehors de l'Allemagne, le kantisme exerce une influence de plus en plus forte, à mesure qu'il est mieux connu. Réfuté par les uns, accueilli par les autres, il est un des facteurs essentiels de la pensée philosophique. Chez nous, en particulier, au vif intérêt historique dont il est l'objet se joint plus que jamais un intérêt théorique : non seulement il existe un néo-criticisme français qui est très prospère, mais il ne paraît guère de dissertation philosophique où ne soit discuté le point de vue de Kant ; et son influence se fait sentir jusque dans les domaines de la littérature et de la vie sociale. Exposer le véritable caractère d'une doctrine ainsi mêlée aux spéculations présentes est chose difficile ; le plus sûr sera de faire abstraction des divers développements qu'elle a pu recevoir, et de s'en tenir à une scrupuleuse analyse des propres écrits du philosophe.

I. Biographie. — (Sources : la correspondance de Kant ; la 2e partie du t. XI de l'édit. Rosenkranz et Schubert des œuvres de Kant, Kuno Fischer, *Gesch. d. n. Phil.*, t. III.) Kant est un contemporain de Frédéric II et de la Révolution française. Ses principaux ouvrages parurent de 1770 à 1797. Il goûta plus les triomphes du droit que ceux de la force, mais il ne consentit jamais à séparer la liberté de l'ordre et de la discipline. Le milieu moral où sa pensée s'est développée consista, d'une part dans le piétisme, de l'autre dans la philosophie du XVIIIe siècle. Le piétisme, opposé au protestantisme théologique et abstrait, mettait la pratique au-dessus du dogme, exaltait le sentiment, la dévotion, la piété intérieure, l'interprétation individuelle des Ecritures. La philosophie du XVIIIe siècle, la philosophie des lumières, selon le nom qu'elle porte en Allemagne, enseigne que tous les maux dont souffre l'humanité résultent de l'ignorance et de l'asservissement qui en résulte, et que le progrès des lumières procure nécessairement le bonheur avec l'affranchissement.

La vie de Kant se divise assez naturellement en trois périodes, qui correspondent aux phases de son développement philosophique : 1° la jeunesse, de 1724 à 1755, époque des études et des premiers essais ; 2° le stage comme privat-docent, de 1755 à 1770, époque des travaux antécritiques ; 3° le professorat, de 1770 à 1797, époque des travaux critiques et du développement doctrinal.

1. Immanuel Kant naquit à Kœnigsberg le 22 avr. 1724. Cette ville, où devait presque sans interruption s'écouler toute sa vie, était le centre d'un commerce considérable ; Juifs, Polonais, Anglais, Hollandais y affluaient : le philosophe y trouva matière à observations psychologiques et morales. Kœnigsberg, ville d'université, était, en outre, le centre de la vie intellectuelle et politique du duché de Prusse. La famille de Kant était d'origine écossaise. Son nom s'écrivait Cant, et c'est lui-même qui en changea l'orthographe, parce qu'en allemand Cant se prononce *tsant*. Le père de Kant était sellier. C'était un homme de mœurs rigides, qui resta pauvre. Sa mère, Anna-Regina Reuter, était, nous dit-il, très intelligente, avait le cœur haut placé et, foncièrement piétiste, entendait la religion d'une manière sérieuse et intime, sans mélange de mysticisme ou de fanatisme. Kant fut le quatrième enfant de cette famille, qui en compta onze. La gravité, le respect des choses morales et religieuses présidèrent à son éducation. Il reçut docilement cette influence et en conserva le plus vif et le plus reconnaissant souvenir.

A l'âge de neuf ans il entra au collège Frédéric, dirigé par Schulz, professeur ordinaire de théologie à l'université de Kœnigsberg. Schulz fut le premier maître de Kant. Ardent piétiste, il imprégnait tout l'enseignement de son esprit. Kant apprit, auprès de lui, à mettre la piété intime de l'âme au-dessus du raisonnement, la pratique au-dessus du dogme. On remarque qu'il a toujours parlé avec respect et reconnaissance de ses maîtres piétistes. Est-ce le philosophe, est-ce l'ancien piétiste qui écrit en 1782, dans l'épitaphe du pasteur Lilienthal qui avait marié ses parents : *Was uns zu thun gebührt, des sind wir nur gewiss* (ce que nous devons faire, voilà la seule chose dont nous soyons certains) ?

Kant passa sept années au collège Frédéric. Il s'y passionna notamment pour le latin et pour le stoïcisme romain, en qui il trouvait la religion de la discipline. Jusqu'à la fin de sa vie il répéta, comme une devise, les vers de Juvénal :

Summum crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

En 1740, âgé de dix-sept ans, il entra à l'université de Kœnigsberg, dans le dessein d'y étudier la théologie. Il songeait alors à devenir pasteur, mais ne persista pas dans cette pensée. Il commença par suivre le cours de Martin Knutzen, professeur de mathématiques et de philosophie : Knutzen fut son deuxième maître. Lui aussi était piétiste. En philosophie, quoique disciple de Wolf, il combattait le dualisme, et revenait à la pure doctrine de Leibniz, suivant laquelle la force représentative et la force motrice participent l'une de l'autre et se supposent réciproquement. A Knutzen, Kant dut de connaître les œuvres de Newton, que l'on peut appeler son troisième et peut-être son principal maître. Le newtonisme fut pour Kant la preuve expérimentale de la possibilité d'une science à priori de la nature. Il se proposera d'expliquer cette possibilité, et, par là, d'être lui-même le Newton de la métaphysique. Knutzen contribue à tourner Kant de la théologie vers la philosophie. Et peu à peu du piétisme Kant écarte l'orthodoxie rigoureuse pour n'en retenir que la rigidité morale.

Ne pouvant vivre du produit de ses leçons, Kant se fit précepteur (1746). Il le demeura neuf ans. Cette fonction le mit en rapport avec les étrangers et la noblesse. Il prit un goût très vif pour la politique et les littératures étrangères. Il fréquenta le monde et tint à y faire figure d'honnête homme. Cette première période de son existence se termine par la publication anonyme de sa *Physique universelle et théorie du ciel* (1755), ouvrage qui prélude à la théorie de Laplace sur la formation des astres.

2. Ayant obtenu la « promotion » grâce à une dissertation sur le feu, et l' « habilitation » par une dissertation sur les principes premiers de la connaissance métaphysique, il fut nommé privat-docent. Il professa les mathématiques, la physique, la théorie des fortifications, la pyrotechnie, la logique, la morale et l'encyclopédie philosophique. Son enseignement était très vivant. Sur chaque matière il parlait comme un homme spécial. Il eut un grand succès. Entre 1760 et 1769 il étendit encore le cercle de ses cours et y comprit la théologie naturelle, l'anthropologie, la critique des preuves de l'existence de Dieu, la doctrine du beau et du sublime. Ici se place l'influence de Rousseau, dont les principaux ouvrages paraissaient alors et faisaient grand bruit. Kant lut Rousseau avidement, et, dans son commerce, se passionna pour les questions morales, pour la lutte contre les préjugés, pour le retour à la nature et à la raison. Il apprit de Rousseau, nous dit-il, à ne pas mépriser les inclinations naturelles de l'homme. La science physique à priori comme fait, voilà ce qu'il avait trouvé chez Newton ; la moralité comme fait, voilà ce que Rousseau lui fit voir. Et il se proposa d'analyser ces faits.

Pour approfondir les questions morales il lut les moralistes anglais : Shaftesbury, Hutcheson, Hume. Bientôt, vers 1762, il connut, de ce dernier, non plus seulement les théories morales, mais les théories métaphysiques. Cette initiation fut un moment décisif dans le développement de sa pensée. « Ce fut Hume, dit-il, qui le premier interrompit mon assoupissement dogmatique et donna à mes recherches, dans le champ de la philosophie spéculative, une direction toute nouvelle. » Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Je n'avais garde, sans doute, d'accepter ses conclusions. » Le scepticisme de Hume était à ses yeux suffisamment réfuté par la réalité de la détermination morale. Il s'agissait pour lui de faire droit aux critiques de Hume sans aboutir à ses conclusions, de se frayer un passage entre le scepticisme et le dogmatisme, comme entre Charybde et Scylla. Une faible indication qu'il trouve dans Locke (liv. IV, ch. III, §§ 9 et suiv.) fut le point de départ de sa théorie. Ainsi l'influence de Hume, qui fut, certes, très importante, consista surtout pour Kant dans un avertissement, dans une excitation à réfléchir. Rien ne prouve que Kant ait eu sa phase de scepticisme; en revanche, c'est pour pouvoir échapper au scepticisme qu'il chercha une position en dehors du dogmatisme traditionnel. Peut-être son idéalisme transcendantal s'inspira-t-il de la doctrine de Leibniz, enfin révélée dans sa pureté par la publication des *Nouveaux Essais* (1765). Leibniz enseigne, en effet, comment on peut maintenir l'innéité, tout en considérant l'expérience comme indispensable à la formation de la connaissance. Mais les formes et les catégories de Kant sont tout autre chose que les virtualités leibnitiennes.

3. Pour devenir professeur ordinaire, Kant écrivit et soutint une dissertation sur la forme et les principes du monde sensible et du monde intelligible. Il fut nommé à l'université de Kœnigsberg par Frédéric II, avec un traitement de 400 thalers (1,500 fr.). Il refusa dans la suite toutes les propositions qui lui furent faites. Il n'enseigna plus désormais que la logique et la métaphysique, dans son cours public, et le droit naturel, la morale, la théologie naturelle, l'anthropologie et la géographie physique dans ses cours privés. Il fut un remarquable professeur : il n'apprenait pas à ses élèves la philosophie, il leur apprenait à philosopher. Son enseignement était simple, lucide et attachant ; il réservait la terminologie spéciale et les déductions abstruses pour les livres, destinés aux savants. Sur les sujets moraux, il parlait avec chaleur et conviction, il avait une éloquence mâle, qui subjuguait les âmes.

Le problème de la critique ne tarde pas à l'absorber. Comment peut s'expliquer l'accord d'idées à priori avec des choses existant en dehors de nous? Il crut d'abord que quelques mois lui suffiraient pour résoudre cette question : il y employa douze ans. Encore ne donna-t-il que quatre ou cinq mois à la rédaction, de peur d'être entraîné à de trop longs délais. Ce fut au commencement de 1781, à Riga, que parut la *Critique de la raison pure*, l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Kant avait cinquante-sept ans. L'originalité et la portée de son ouvrage ne furent pas comprises dès l'abord. On ne voulut voir en lui qu'un rêveur platonicien, ou un idéaliste cartésien ; Hamann l'appelle un Hume prussien. Kant s'explique avec insistance dans un opuscule intitulé *Prolégomènes à toute métaphysique future visant à se présenter comme science* (1783), ainsi que dans la préface à la seconde édition de la *Critique* (1787). Et sûr, quant à lui, de son principe, il s'applique de plus en plus exclusivement à en développer les conséquences, à achever son œuvre critique et à établir sur cette base une doctrine complète de philosophie spéculative et morale. De 1785 à 1797 paraissent les ouvrages consacrés à cette tâche. L'opinion, cependant, lui devenait de plus en plus favorable. En 1790, le jeune Fichte lui adresse ses *Aphorismes sur la religion et le déisme*, avec une lettre enthousiaste. Schiller étudie l'esthétique de Kant et la fait étudier à Gœthe. J.-P. Richter écrit que Kant n'est pas une lumière du monde, mais tout un système de soleils éclatants. Kant est commenté aux Pays-Bas et en Angleterre. En France on traduit sa dissertation sur la paix éternelle, parue en 1795.

De la part du gouvernement, Kant rencontra estime et protection. Une seule fois il faillit être empêché dans l'exposition de ses doctrines. Ce fut lorsqu'il écrivit sur les matières religieuses. Il envoya à la *Revue mensuelle de Berlin*, en 1792, un article sur le mal radical dans la nature humaine. Le conseil de censure en autorisa l'impression. Mais un second article, sur la lutte du bon et du mauvais principe, ne fut pas admis. Or, Kant devait encore en publier deux. Condamné par le conseil, il s'adressa à la faculté de théologie, laquelle accorda l'*imprimatur*. Les quatre dissertations parurent sous le titre : *la Religion dans les limites de la pure raison* (1793). L'ouvrage eut un succès qui alarma le gouvernement ; et, le 1er oct. 1794, le ministre adressa à Kant une lettre où il lui demandait des explications et lui enjoignait de s'abstenir désormais d'écrire sur la religion. Kant se soumit, extérieurement du moins. Il s'engagea par écrit à ne plus enseigner ou écrire sur la religion « en tant que fidèle sujet de Sa Majesté royale ». Le roi mort (1797), il se tint pour dégagé de sa parole.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

D'ailleurs, il ne fut plus inquiété par le gouvernement, malgré sa sympathie pour la Révolution française. Cette sympathie est un trait de sa physionomie morale. Il voyait dans la Révolution l'effort pour fonder sur la raison l'organisation des sociétés humaines. Même après 1794, il persévéra dans ses convictions politiques, tout en désespérant de voir les choses tourner à bien en France. Jusqu'à la fin il crut à la justice, à la valeur pratique de la théorie, au droit comme principe, à la paix éternelle comme fin de la politique. Derrière les disputes des personnes, il voyait le conflit de l'histoire et de la philosophie, du positif et du rationnel, et il comptait sur le triomphe de la raison.

Dès l'année 1790, sa puissance intellectuelle s'était affaiblie. En 1797, il quitta sa chaire. Il travaillait pourtant encore; il travailla jusqu'à la fin à un ouvrage dont il espérait faire son chef-d'œuvre, et où il voulait exposer le passage de la métaphysique de la science de la nature à la physique. Cet ouvrage, resté inachevé, était perdu : il a été retrouvé récemment. La dernière année de Kant fut marquée par une décadence croissante. Il mourut le 12 févr. 1804. Son dernier mot fut : *Es ist gut* (c'est bien). Ses obsèques eurent lieu au milieu des hommages d'une admiration universelle. Son corps fut enterré sous les arcades de la cathédrale de Kœnigsberg. Plusieurs statues lui furent élevées, dont la plus célèbre est celle de Rauch, à Kœnigsberg. — C'était un homme de petite taille, haut de 5 pieds à peine, les os et les muscles peu développés, la poitrine plate et presque concave, l'articulation de l'épaule et du bras droit légèrement déboîtée; le front haut, avec de beaux yeux bleus. Sa tête fut moulée par Rnorr; ses restes ont été exhumés en 1880 (V. Besselhagen, *Die Grabstætte Kants*, Kœnigsberg, 1880).

Kant n'a vécu que pour la philosophie. Il ne remplit aucune fonction politique, il ne se maria point. Mais il ne croyait pas pouvoir être philosophe sans être en même temps homme. Il voulait être en contact avec les réalités avant de chercher à les comprendre et à les régler. Et dans ses plus hautes aspirations il se gardait de franchir les limites de notre monde. Son objet est d'y vivre par principes. Il se fait lui-même ses principes, mais il les fait absolus, et il y obéit. Le fonds où se concilient pour lui la loi et l'indépendance, c'est la raison. Il veut juger et se conduire par elle. En politique, il professe le libéralisme, mais il ne saurait séparer la liberté de l'ordre, et respecte en conscience le pouvoir établi. En religion, il est rationaliste, mais il maintient l'esprit du christianisme et apprécie les services des religions positives. En philosophie, il attaque le dogmatisme, mais il repousse le scepticisme. En morale, il écarte toute loi extérieure, mais pour se soumettre à un commandement interne plus sévère que ce qu'il rejette. Hardiesse en matière de spéculation, respect dans l'ordre des faits et de la pratique : telle est la marque de son esprit.

Kant fut un penseur plus qu'un écrivain. Quelques-uns de ses premiers ouvrages comme les *Observations sur le beau et le sublime* ou encore la méthodologie de la *Critique de la raison pure*, d'une manière générale les parties où il exprime ses convictions morales, ont de l'aisance, de l'agrément ou de la vigueur. Mais dans l'analyse métaphysique son style est compliqué, laborieux, redondant, et souvent d'autant plus obscur que l'auteur s'est plus travaillé pour être clair. L'œuvre de Kant est une pensée qui cherche sa forme. Plus achevée, eût-elle autant excité les intelligences ?

Voici la liste chronologique des principaux ouvrages de Kant, lesquels sont, pour la plupart, écrits en allemand :

Pensées sur la véritable estimation des forces vives, et examen des démonstrations de Leibniz et autres mécaniciens relatives à cette question (1747). Kant y concilie les doctrines de Descartes et de Leibniz sur la mesure de la force d'un corps en mouvement. — *La Terre a-t-elle subi quelques modifications dans son mouvement de rotation depuis son origine?* (article de revue, 1754). Kant établit, en s'appuyant sur les principes de Newton, que la vitesse a dû diminuer. — *La Terre vieillit-elle? Recherche faite au point de vue physique* (article, 1754). — *Histoire universelle de la nature et théorie du ciel, où il est traité du système et de l'origine mécanique de l'Univers d'après les principes de Newton* (1755), célèbre ouvrage qui parut anonyme, avec une dédicace à Frédéric II, et qui prélude à l'Exposition du système du monde, publiée par Laplace en 1796. — *Résumé des méditations sur le feu*, 1755 (en latin). La chaleur, comme la lumière, est un mouvement vibratoire de l'éther. — *Nouvelle Explication des premiers principes de la connaissance métaphysique* (1755), thèse en latin pour obtenir le droit d'être privat-docent. Il y est traité des principes de contradiction et de raison déterminante. — Trois dissertations *Sur les Tremblements de terre survenus en 1755 à Quito et à Lisbonne.* — *Monadologie physique* (1756), thèse latine; Kant la soutint en vue d'une présentation pour un professorat extraordinaire, présentation qui n'eut pas lieu. La monade leibnitienne y est transformée en atome physique. — *Sur la Théorie des vents* (1756), explication exacte des vents périodiques. — *Conception nouvelle du mouvement et du repos* (1758). — *Quelques Considérations sur l'optimisme* (1759). Kant y professe que tout est bon, rapporté à l'ensemble des choses. Dans la fin de sa vie il renia cet ouvrage leibnitien. — *La Fausse Subtilité des quatre figures syllogistiques* (1762). Seule la première figure est pure et primitive. — *Tentative d'introduire dans la philosophie le concept des quantités négatives* (1763). L'opposition réelle, dans laquelle les deux termes sont en eux-mêmes également positifs, est irréductible à l'opposition logique, où l'un des deux termes est le contradictoire de l'autre. — *L'Unique Fondement possible d'une démonstration de l'existence de Dieu* (1763). Le possible, considéré, non dans sa forme, mais dans sa matière ou ses *data*, suppose l'existence et, finalement, l'existence d'un être nécessaire. — *Etude sur l'évidence des principes de la théologie naturelle et de la morale* (1764), ouvrage composé en vue d'un concours qu'avait ouvert l'Académie de Berlin. Kant n'obtint que l'accessit : le prix fut donné à Mendelssohn. Kant oppose, comme Mendelssohn d'ailleurs, la philosophie aux mathématiques, et conclut que la méthode de celles-ci ne convient pas à celle-là. — *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (1764), œuvre de critique et de moraliste. — *Programme des cours pour le semestre d'hiver 1765-66.* L'éducation des facultés de l'esprit doit précéder l'acquisition de la science. Dans cet opuscule se manifestent des préoccupations critiques. — *Les Rêves d'un visionnaire éclaircis par les rêves de la métaphysique* (1766, anonyme). Cet ouvrage fut composé à propos des visions de Swedenborg. Kant y veut être léger et sceptique, à la manière de Voltaire. La seule différence entre l'illuminisme et la métaphysique, c'est que le premier est le rêve du sentiment, tandis que la seconde est le rêve de la raison : ceci ne vaut guère plus que cela. Ne prétendons pas à connaître l'inconnaissable. — *Du Fondement de la différence des régions dans l'espace* (1768). C'est la réfutation de la théorie leibnitienne de l'espace. Il est nécessaire, selon Kant, d'admettre un espace absolu universel. — *De la Forme des principes du monde sensible et du monde intelligible* (1770), dissertation en latin écrite par Kant pour acquérir le droit d'être nommé professeur ordinaire de logique et de métaphysique. Kant rompt avec le dogmatisme en ce qui concerne la connaissance sensible, non encore en ce qui concerne la connaissance intelligible. — *Lettres à Marcus Herz*, de 1770 à 1781. Kant cherche une situation intermédiaire entre l'idéalisme et le réalisme. — *Des Différentes Races humaines.* Les races sont des variétés devenues stables. Une véritable histoire des êtres naturels ramènerait sans doute beaucoup de prétendues espèces à de simples races issues d'une espèce commune. — *Critique*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la raison pure (1781). Une connaissance théorique suppose à la fois intuition et liaison nécessaire. La première condition n'étant réalisable pour nous qu'à propos des choses sensibles, celles-ci sont les seules que nous puissions connaître théoriquement. Seconde édition de la *Critique* (1787). C'est une question très controversée de savoir si les changements que présente cette seconde édition portent sur le fond ou seulement sur la forme. Rosenkranz, Schopenhauer, Kuno Fischer tiennent pour une modification profonde, tendant à rétablir la chose en soi, qu'avait abolie, selon eux, la première édition. Selon le témoignage de Kant, la seconde édition fait simplement ressortir le côté réaliste de la doctrine, méconnu par certains lecteurs. L'affirmation de Kant se soutient très bien. La première édition n'abolissait pas la chose en soi, mais la connaissance théorique de la chose en soi, ce qui est très différent. — *Prolégomènes à toute métaphysique future visant à se présenter comme science* (1783). Ce court ouvrage donne une exposition analytique de la doctrine, et dissipe les méprises qui s'étaient produites au sujet de la première édition de la *Critique*. — *Conception d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (article de revue, 1784). — *Réponse à la question : Qu'est-ce que les lumières?* (article de revue, 1784). Les lumières, dit Kant, c'est l'émancipation de l'intelligence. — *Compte rendu de l'ouvrage de Herder intitulé : Idées concernant la philosophie de l'histoire de l'humanité* (article de revue, 1785). Kant y repousse la doctrine de l'unité essentielle de la nature et de la liberté. — *Etablissement de la métaphysique des mœurs* (1785 ; 4e éd., 1797). Kant y détermine et y assure le principe fondamental de la moralité. — *Principes métaphysiques de la science de la nature* (1786 ; 3e éd., 1800). C'est l'établissement des axiomes de la physique pure. — *Conjectures sur le commencement de l'histoire de l'humanité* (1786). — *De la Médecine corporelle en tant qu'elle ressortit à la philosophie*, discours en latin (1786 ou 1788). — *De l'Emploi des principes théologiques en philosophie* (article, 1788). — *Critique de la raison pratique* (1788 ; 6e éd., 1827). C'est la détermination de la nature de la loi morale et du genre d'adhésion qui convient aux principes pratiques. — *Critique de la faculté de juger* (1790 ; 3e éd., 1799). Kant y traite du fondement et de la valeur des notions du beau et de la finalité. — *Sur l'Illuminisme et les remèdes à y opposer* (1790), dissertation écrite à propos de Cagliostro. — *Sur l'Echec de toutes les tentatives des philosophes en matière de théodicée* (1791). — *La Religion dans les limites de la pure raison* (1793 ; 2e éd., 1794). C'est la déduction ou légitimation de la religion. Cela seul y est fondé, qui se rapporte à la morale. Il faut tendre à rendre la religion purement rationnelle. — *Sur le Lieu commun ; cela est bon en théorie, mais ne vaut rien dans la pratique* (article de revue, 1793). Kant y rejette cet aphorisme, non seulement en ce qui concerne la moralité, mais encore en ce qui concerne le droit politique et le droit des gens. — *De l'Influence de la lune sur le temps* (article, 1794). — *De la Paix éternelle, Essai philosophique* (1795). Kant place dans la paix éternelle le but du développement historique de l'humanité, et cela, non en vertu du sentiment, mais en vertu de l'idée de justice. — *Principes métaphysiques de la théorie du droit* (1797 ; 2e éd., 1798). C'est la théorie du droit ou de la légalité, telle qu'elle se déduit de la critique de la raison pratique. *Principes métaphysiques de la théorie de la vertu* (1797 ; 2e éd., 1803). C'est la théorie de la moralité, telle également qu'elle suit de la critique. Ces deux écrits ensemble portent le titre de *Métaphysique des mœurs*. — *La Dispute des facultés* (ouvrage auquel est joint un article de 1797 : *Sur la Puissance qu'a l'esprit de se rendre maître de ses sentiments maladifs par sa seule volonté* (1798). C'est le conflit de la faculté de philosophie, représentant la vérité rationnelle, avec les trois autres, théologie, droit et médecine, qui représentent les disciplines positives. — *Anthropologie traitée au point de vue pragmatique* (1798 ; 2e éd., 1800). L'anthropologie pragmatique est l'art de tirer parti des hommes en vue de ses propres fins. — *Logique*, ouvrage de Kant publié par Jäsche (1800) ; — *Géographie physique*, ouvrage de Kant publié par Rink (1802-3). — *Sur la Pédagogie*, ouvrage publié par Rink (1803). Ce sont des observations tirées d'un cours fait plusieurs fois par Kant sur ce sujet. — *Passage des principes métaphysiques de la science de la nature à la physique*, ouvrage resté inachevé, écrit entre 1783 et 1803, publié d'abord par Reicke de 1882 à 1884, dans les *Altpreussische Monatschriften*, puis, plus complètement, par Albrecht Krause (1888). C'est le progrès de la déduction allant de la métaphysique de la nature matérielle à la physique expérimentale considérée comme science, c.-à-d. comme système. — *Réflexions de Kant sur la philosophie critique*, publiées par Benno Erdmann (1882-84). — *Lettres*. Elles ne sont guère qu'au nombre de 100, dont 19 adressées à Marcus Herz.

II. La période antécritique. — (Sources : les ouvrages compris entre 1747 et 1770 inclusivement.) Kant écrit le 20 août 1777 que ses recherches, jadis spéciales et fragmentaires, ont pris enfin une forme systématique et l'ont conduit à l'idée du tout. Le développement de la pensée kantienne présente donc en premier lieu une longue période de formation, pendant laquelle des travaux de nature diverse sont d'abord entrepris pour eux-mêmes sans préoccupation de vue d'ensemble, puis confrontés les uns avec les autres à un point de vue philosophique. Ainsi Kant, dans le progrès de sa réflexion, va des parties au tout. Son idée maîtresse se forme par synthèse. Cette première période s'étend jusqu'à l'époque de l'élaboration de la critique, c.-à-d. jusqu'à l'année 1770 inclusivement.

Le point de départ de la pensée kantienne, c'est, d'une part, un fonds de croyances chrétiennes et plus spécialement piétistes, la foi au devoir, le culte de l'intention morale, la conviction de la supériorité de la pratique sur la dogmatique ; de l'autre, un sens très vif et très pur de la science, la résolution de ne se régler, en ce qui concerne la connaissance de la nature, que sur l'évidence de l'expérience et des raisonnements mathématiques. Dès lors, c'est la question des rapports de la science et de la religion qui va s'agiter dans l'esprit de Kant, et cela, après que religion et science s'y seront développées indépendamment l'une de l'autre, chacune selon la méthode qui lui est propre.

Pendant la période antécritique, Kant médite tour à tour sur les différents objets que lui présentent ses études ou les circonstances.

Il est d'abord leibnitio-wolfien (1747-55), mais avec une tendance à accentuer la différence du mathématique et du réel.

Bientôt, avec Newton, il spécule sur le mécanisme céleste (1754-63). Comme lui, il ne fera usage que de l'expérience alliée aux mathématiques. Mais Newton n'a pas posé le problème de l'origine. Kant croit que la méthode qui a pu établir le système peut de ce système même remonter à la genèse : les forces qui conservent doivent être aussi celles qui ont créé. Et il entreprend de tracer l'histoire, non seulement possible, mais effective, de la formation du monde. A l'origine était une matière élémentaire homogène, mue par des forces d'attraction et de répulsion, un chaos gazeux. Cette matière était maintenue à l'état de ténuité extrême par une température très élevée. Sous l'influence des forces qu'il renferme, ce chaos est animé, dans son ensemble, d'un mouvement rotatoire. Par le seul effet de ces conditions physiques, l'homogène va se différencier. La rotation détermine la formation de nébuleuses, animées elles-mêmes d'un mouvement de rotation. A leur tour, ces nébuleuses, par l'effet de la force centrifuge, donnent naissance à des anneaux, lesquels représentent les orbites des planètes à venir. Puis les anneaux se brisent et se rassemblent en planètes. De la même manière se forment les satellites. La valeur scientifique de cette théorie est recon-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nue aujourd'hui même par des hommes tels que Helmholtz (*Mémoire sur la conservation de la force*, 1847) et Faye (*Revue scientifique*, 1884). Elle est née de considérations purement scientifiques. Mais tout de suite Kant la confronte avec la religion. La religion, dit-il, n'a rien à craindre d'une doctrine qui, si elle écarte la finalité extrinsèque et accidentelle, telle qu'on la rencontre dans les œuvres des hommes, implique une finalité essentielle et féconde, seule vraiment digne de Dieu. D'ailleurs, qui pourra jamais dire : « Donnez-moi de la matière et du mouvement, et je ferai une chenille » ? La vie, à tout le moins, surpasse invinciblement le mécanisme, et atteste Dieu.

A la suite de Wolff, Kant étudie les rapports du possible et de l'existence (1755). Le premier se détermine d'après le principe de contradiction, le second d'après le principe de raison déterminante, irréductible au précédent. La raison déterminante est, ou antérieurement déterminante et raison d'existence, ou conséquemment déterminante et raison de connaissance. Seule, la raison antérieurement déterminante fournit la science complète. De ces principes Kant déduit l'impossibilité d'expliquer, soit le changement, soit la connexion actuelle des substances, par la seule analyse de leur essence propre. Tout rapport entre les substances doit survenir du dehors. La succession a ainsi son fondement dans une action externe qui constitue la réalité du monde, et la coexistence dans une connexion extrinsèque, qui implique l'existence de Dieu. C'est ainsi qu'en spéculant sur la métaphysique de Wolff, Kant aboutit à une déduction du newtonisme. Son système, en ce moment, est un mécanisme réaliste suspendu à une théologie naturelle.

Traitant avec ses contemporains des rapports de la philosophie et des mathématiques (1756-64), Kant n'admet, ni que les concepts des mathématiciens, divisibilité à l'infini, plein absolu, mécanisme exclusif de toute notion de force, soient intelligibles pour l'entendement, ni que ces concepts soient vides et sans valeur réelle. Sujet de scandale pour la logique, la mathématique n'en est pas moins la clef de la science de la nature. Newton en a fourni la preuve. Il faut concilier les mathématiques et la philosophie transcendantale, non les sacrifier l'une à l'autre. Or, si l'on analyse les conditions de la spéculation mathématique et de la spéculation philosophique, on trouve que des deux côtés l'objet est une synthèse, mais que là il est construit par l'esprit, tandis qu'ici il lui est donné. Dès lors la méthode qui convient à l'une ne peut réussir dans l'autre. On traitera mathématiquement de tout ce qui est grandeur; mais, pour connaître les qualités et les existences, on emploiera, avec Newton, l'expérience et la systématisation métaphysique. Il y a deux certitudes, deux vues sur la nature : celle de la démonstration mathématique et celle de l'expérience. Parties de points opposés, ces deux connaissances ne peuvent se rejoindre.

A l'instigation de l'esthéticien Baumgarten, des Anglais et de Rousseau, Kant s'essaye sur les questions de goût et de morale (1763-1766). Sa méthode consiste à prendre pour point de départ l'observation impartiale de la nature humaine. Nous devons, dit-il, aller de ce qui est à ce qui doit être. Mais son observation, malgré qu'il en ait, se mélange d'analyse métaphysique. Dans le donné il découvrira de l'absolu. Ce qu'il pense devoir observer, ce sont moins les idées et les choses que les mouvements internes de la sensibilité. A ce point de vue il est conduit à distinguer profondément le beau et le sublime. Cette distinction introduira la lumière et la précision dans les choses de la littérature et de l'art. Ainsi, il appartient à la tragédie d'être sublime, à la comédie d'être belle. La distinction s'applique aussi aux choses morales. La vraie vertu est sublime; les bonnes qualités : bon cœur, sens de l'honneur, pudeur, ne sont que belles. La source de la vertu, c'est le sentiment de la beauté et de la dignité de la nature humaine, pris comme motif d'action. Ce principe doit être entendu en un sens formel : il consiste essentiellement en une règle obligatoire. Ce principe, en outre, est indémontrable, et il est bon qu'il en soit ainsi. La Providence n'a pas voulu que les connaissances indispensables à notre félicité dépendissent de raisonnements subtils ; elle les a confiés au bon sens naturel.

La prétention qu'affichait Swedenborg de communiquer directement avec les esprits est pour Kant l'occasion d'examiner ce que vaut la métaphysique, en tant qu'elle aussi affirme la possibilité d'existences suprasensibles (1763-1766). La métaphysique semble trouver dans les faits affirmés par l'illuminisme une confirmation inattendue. Elle se justifie, peut-on dire, par la théorie qu'elle en fournit, comme le newtonisme par sa systématisation des lois expérimentales du mouvement. Le malheur, c'est que l'illuminisme s'explique d'une manière bien plus simple et satisfaisante, comme une hallucination causée par certains troubles de l'organisme. Ne se pourrait-il pas, dès lors, que la métaphysique eût une origine analogue? Ne serait-elle pas une simple hallucination de l'entendement, doublant d'une apparente existence logique les fantômes de l'hallucination sensible? Gardons-nous, toutefois, de conclure à l'entière vanité de la métaphysique. Elle met dans la balance l'espoir d'une vie future, et nous ne saurions vouloir que ce poids restât sans action sur notre esprit. Ce que nous savons, c'est que nous ne pouvons rien attendre de l'expérience qui soit de nature à confirmer nos croyances morales et religieuses. Mais ces croyances n'ont nul besoin de confirmation expérimentale : elles veulent et doivent être libres. Ce qui suit de notre examen, c'est la nécessité de donner de la métaphysique une définition nouvelle, laquelle, certes, favorise la pratique autant qu'elle s'impose à la théorie : la métaphysique est la science des limites de la raison humaine.

A la suite de Leibniz, Kant étudie la nature de l'espace et du temps (1768-70). Plusieurs faits d'expérience, parmi lesquels l'existence réelle de figures symétriques, prouvent que l'espace des géomètres n'est pas une simple conséquence des rapports de situation des choses, mais le fondement même de la possibilité de ces rapports. La réalité de l'espace absolu étant ainsi établie, Kant se demande comment l'espace est possible, c.-à-d. concevable sans contradiction. L'espace et le temps sont connus à priori, et en même temps sont des intuitions. Comment accorder ces deux caractères? Le seul moyen, c'est de voir dans l'espace et dans le temps les conditions imposées à l'esprit humain par sa nature même, pour la perception des objets sensibles. L'espace et le temps ne concernent pas les choses telles qu'elles sont en soi, mais telles seulement qu'elles apparaissent à notre sensibilité. L'idée critique est éclose; Kant toutefois ne l'applique encore qu'à la connaissance sensible ou mathématique.

C'est sous l'influence de Hume que devait enfin se concentrer et se fixer une réflexion, jusqu'ici distribuée sur tant d'objets divers (1762-80). La dialectique de Hume fit sur l'esprit de Kant une telle impression, qu'il ne songea bientôt plus qu'à résoudre les difficultés soulevées par l'illustre empiriste ; et dans cet effort se dégagea sa véritable originalité, s'épanouit l'idée qui devait être l'âme de sa philosophie. Kant a de bonne heure spéculé sur la relation de causalité : il a promptement vu ce qu'il y avait d'étrange dans une liaison qui ne saurait être analytique, et qui pourtant est nécessaire. Mais il ne songeait pas à en critiquer la légitimité. Hume vint l'éveiller de sa quiétude dogmatique, en lui criant qu'étranger à la raison, formé par la seule imagination à l'occasion d'une simple habitude sous l'influence d'un instinct obscur, le concept de causalité ne saurait avoir d'objet en dehors de nous. Kant refuse de suivre Hume dans les déductions que celui-ci prétendait fonder sur son analyse. Que deviendrait, en effet, la liberté de la volonté, condition de la détermination morale, s'il n'existait pour nous que des phénomènes; et que deviendrait la science elle-même, recherche de liaisons nécessaires, si la causalité n'était qu'une liaison contingente? Pour Kant, la science et la morale nous sont données, avec les caractères

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qui leur sont propres : à la philosophie il appartient d'en expliquer la possibilité ou les conditions, non d'en discuter la légitimité. La thèse de Hume fut ainsi, pour Kant, non une doctrine, mais un problème et un point de départ. Comment se fait-il qu'un rapport dont les termes sont hétérogènes soit en même temps nécessaire, valable pour les choses ? Telle se posait la question à étudier. Il s'agissait d'abord de s'assurer que le principe de causalité ne procédait pas de l'expérience, car alors la nécessité en eût été radicalement inintelligible. Mais ayant remarqué que beaucoup d'autres concepts, tels que ceux de substance, d'action réciproque, etc., sont dans le même cas que celui de Hume, et ayant réussi à déterminer exactement le nombre de ces concepts au moyen d'un seul principe, chose impossible pour des concepts d'expérience, Kant tint désormais pour établi que le concept de cause peut être formé à priori. Est-il concevable, cependant, qu'il existe des concepts à la fois à priori et synthétiques ? Ne sont-ce pas là deux caractères incompatibles ? Hume l'a cru, et il a quitté la partie là-dessus, renvoyant la causalité à l'expérience. Mais c'est qu'il partageait une erreur de son temps sur un point capital lié à la question, sur la nature des jugements mathématiques. Il tenait ces jugements pour analytiques et les mettait hors de cause. Le vrai, c'est qu'ils sont synthétiques ; et, comme leur caractère de nécessité et d'aprioriste est incontestable et incontesté, ils offrent un exemple de la réunion effective, dans notre connaissance, de l'aprioriste et de la liaison synthétique. Rien donc n'empêche que le jugement de causalité ne soit à la fois synthétique et nécessaire, Toutefois ce n'est pas assez qu'il soit nécessaire au sens où le sont les jugements mathématiques. Nécessaire, ici, veut dire : applicable à priori aux choses réelles. Comment cela est-il possible ? Si les objets étaient produits par l'entendement, ou les idées par les objets, l'accord des concepts et des choses ne présenterait pas de difficulté ; mais il n'en est pas ainsi : l'esprit et les choses sont deux mondes distincts. D'où pourra donc venir, pour l'esprit, le droit de dicter des lois aux choses ? Ce droit lui vient, répond Kant, des conditions mêmes de l'expérience, tant interne qu'externe : il n'est pas d'autre explication possible. Cette vue, d'où naîtra la déduction transcendantale, est le terme de la marche régressive qu'a provoquée la critique de Hume. Avec elle est donnée la formule de la critique de Kant et l'idée maîtresse du système qu'il va maintenant construire.

III. La Critique. — (Sources : *Critique de la raison pure; Prolégomènes; Etablissement de la métaphysique des mœurs; Critique de la raison pratique; Critique de la faculté de juger.*)

A. La critique kantienne de la raison pure est proprement une théorie de la science. Comme Newton a cherché le principe du système des corps célestes, ainsi Kant cherche le principe du système de nos connaissances. La science est donnée, comme l'univers est donné : la philosophie ne se demande pas si elle est possible, mais comment elle est possible, c.-à-d. concevable sans contradiction. La science consiste dans deux disciplines, les mathématiques et la physique, et dans l'union de ces deux disciplines : il s'agit de rendre compte de ces faits. Les mathématiques se composent de jugements synthétiques à priori, c.-à-d. de jugements où le sujet est lié à priori à un prédicat qui n'y est pas contenu. Il en est de même de la physique ; et, depuis Newton, la certitude de cette dernière, qui traite des choses elles-mêmes, ne le cède en rien à celle des mathématiques, qui ne traitent que des rapports de grandeur. Comment ces caractères sont-ils intelligibles, d'où procèdent-ils, et qu'est-ce que la science, considérée dans ses principes générateurs ? Résoudre ces questions, tel est le mobile des recherches de Kant. C'est à la philosophie qu'il appartient d'instituer ces recherches. Or le principe inviolable qu'elle fournit en cette matière est le suivant : toutes nos connaissances ont leur point de départ dans l'expérience. Il s'agit de savoir si de ce principe se peut déduire la théorie de la science, telle qu'elle nous est donnée ? Le problème se ramène à la question suivante : Qu'est-ce que l'expérience ? Est-elle une unité irréductible, ou l'analyse y peut-elle discerner des éléments divers ? Parmi ces éléments, en est-il d'à priori ? Ces éléments à priori rendront-ils compte, et en quel sens, de la nécessité propre aux jugements de la science ?

Dans l'expérience, un objet nous est premièrement donné, secondement pensé. Comment cela est-il possible ? Pour qu'un objet nous soit donné, il faut qu'il se présente à nous dans l'espace et dans le temps. Les notions d'espace et de temps nous sont-elles fournies par l'expérience ? Non, car, avant toute expérience, nous savons que les objets qui nous seront donnés le seront dans l'espace et dans le temps. Ce sont donc des éléments à priori. De quelle nature ? Sont-ce des concepts ? Non, car l'espace et le temps sont des objets uns, homogènes et infinis, caractères opposés à ceux que présentent les objets des concepts. L'espace et le temps sont des substrats des choses et des objets d'intuition. Sont-ils donc des réalités suprasensibles situées en dehors de nous ? Non, car la conception de deux non-êtres infinis comme substances est impossible. La représentation de l'espace et du temps ne peut être, en définitive, qu'une intuition portant sur la forme de notre sensibilité même. L'espace et le temps sont notre manière de voir les choses. Mais, s'il en est ainsi, nos idées de lieu et de durée ne sont-elles pas purement subjectives ? Que va devenir, dans une telle doctrine, la vérité des mathématiques. L'objection est mal fondée, car, en réalité, c'est dans les théories dogmatiques, isolant le sensible du mathématique, que l'accord de l'un avec l'autre est indémontrable ? Entendue selon sa vraie nature, comme un système de jugements synthétiques à priori, la mathématique est justifiée, du moment où les objets ne peuvent nous affecter qu'en se soumettant aux lois de l'espace et du temps. Sans doute nous ne pouvons dire que les choses possèdent, en elles-mêmes, des manières d'être que nous ne nous expliquons que comme formes de notre facultés de sentir. Mais nous savons que tout objet de notre sensibilité sera conforme à la mathématique, ce qui suffit à assurer l'objectivité de cette science. Idéalité transcendentale, réalité empirique, tels sont les deux caractères de l'espace et du temps. Ils expliquent et déterminent la possibilité des mathématiques.

Mais il ne suffit pas qu'un objet soit donné, il faut en outre qu'il soit pensé. La pensée suppose-t-elle des éléments à priori ? Elle consiste à établir entre deux termes un rapport objectif de sujet à prédicat, c.-à-d. à affirmer l'un de l'autre comme lui appartenant réellement et nécessairement. C'est ce qui a lieu, par exemple, quand nous disons qu'une chose est la cause ou la substance d'une autre. Une telle liaison ne peut être fournie par l'expérience, qui ne donne rien de nécessaire. Quant à la logique telle qu'elle est conçue depuis Aristote, elle fournit bien des liaisons néeessaires, mais elle est impuissante à déterminer un terme vis-à-vis de l'autre comme sujet réel. Il y a dans toute déclaration relative à l'existence quelque chose qui dépasse la logique. Affirmer d'un objet qu'il est cause, c'est franchir les limites de son concept. D'autre part, nous n'avons pas cette intuition intellectuelle du tout, qui permettrait d'en découvrir les parties par analyse. Nous allons des parties au tout par voie discursive. De quel principe dépendent donc les différents rapports qui constituent la pensée ? En dehors de ceux que nous avons dû rejeter il ne reste que l'entendement lui-même ou faculté de juger. De même que les relations de grandeur ne sont, au fond, que les formes de notre sensibilité, de même les relations qualitatives des choses ne peuvent être que les catégories de notre entendement. S'il en est ainsi, la fonction logique de l'entendement nous permet de découvrir et de systématiser tous les concepts qui président aux jugements d'existence. Car des deux côtés il s'agit pour l'entendement d'unifier. Seule la portée de l'unification diffère. La table des modes de l'unification logique fournit ainsi le modèle de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

table des catégories. Voici la première : 1° Quantité : propositions universelles, particulières, individuelles ; 2° Qualité : propositions affirmatives, négatives, indéterminées ; 3° Relation : propositions catégoriques, hypothétiques, disjonctives ; 4° Modalité : propositions problématiques, assertoriques, apodictiques. — Voici la seconde : 1° Quantité : unité, multiplicité, universalité ; 2° Qualité : réalité, négation, limitation ; 3° Relation : inhérence et subsistance, causalité et dépendance, action réciproque ; 4° Modalité : possibilité ou impossibilité, existence ou non-existence, nécessité ou contingence. Tel est le système des concepts à l'aide desquels nous unissons nos représentations des choses. Ces concepts n'étant que les modes d'action de notre entendement sont, en eux-mêmes, vides de tout contenu. Ils ne peuvent trouver leur emploi que si une matière leur est fournie ; et la seule matière dont nous disposions est l'intuition sensible. Les concepts n'ont-ils donc qu'une valeur subjective ; et, tandis que l'esthétique transcendentale ou analyse de la sensibilité a pu conclure à un réalisme mathématique, l'analyse de l'entendement ou logique trancendantale devra-t-elle s'en tenir à cet idéalisme logique qui résout les choses en modes de la pensée ? Ici se place la fameuse déduction transcendantale, dont l'objet est d'établir la valeur objective des catégories, c.-à-d. la possibilité d'obtenir, au moyen des catégories telles qu'elles ont été définies, la connaissance, non seulement de notre manière de penser, mais des choses elles-mêmes. Cette possibilité sera démontrée, si l'on peut prouver que les catégories sont elles-mêmes la condition de l'existence de réalités à notre point de vue. Les catégories s'appliquent aux choses, si les choses, pour nous, ne sont possibles que par elles. Or, selon notre condition, pour qu'il y ait connaissance d'une chose, il faut qu'il y ait distinction d'un sujet et d'un objet. Le « je pense » doit pouvoir accompagner toutes nos représentations. Mais, pour qu'une telle distinction soit possible, il faut qu'il existe entre les deux termes un rapport analogue à celui des quantités positives et négatives des mathématiciens, un rapport d'opposition sur un terrain commun. Le sujet étant une action unifiante, il faut que l'objet soit un multiple unifié. C'est donc par le fait d'être unifiées, et d'être unifiées pour le sujet, que des choses peuvent être données comme objet. Or, comment cette condition pourrait-elle être remplie, si le multiple n'était pas unifié par le sujet lui-même ? Sans doute la conscience empirique ne perçoit pas cette formation de l'objet. L'opération a lieu dans la région profonde de l'aperception transcendentale ; et quand se pose le moi particulier, il trouve devant lui l'objet tout formé et le prend pour une chose brute. Mais cette chose est l'œuvre de la pensée, et c'est pourquoi la pensée, en chacun de nous, y retrouve ses lois. Les catégories s'appliquent donc nécessairement aux choses elles-mêmes en tant qu'il en existe pour nous, et ainsi elles ont une valeur objective. D'autre part, comme les seules intuitions dont notre entendement dispose pour en former des objets sont nos intuitions sensibles, et comme celles-ci ne représentent pas les choses en soi, mais seulement les exigences de notre sensibilité, c'est une suite de notre condition que notre connaissance, même intellectuelle, ne puisse atteindre à l'absolu, mais reste enfermée dans le monde de l'expérience. Réalisme empirique, idéalisme transcendantal demeurent termes associés et corrélatifs. Par là même, en revanche, une place se trouve réservée pour le suprasensible lui-même. En effet, le concept de chose en soi, en même temps qu'il est limitatif des prétentions de notre science, nous permet de concevoir un monde autre que celui que nous connaissons, susceptible, par suite, d'être affranchi des conditions de notre connaissance, notamment de la liaison nécessaire qui s'oppose à la liberté. Au phénomène, il nous est permis de superposer le noumène.

En cette doctrine consiste essentiellement la révolution philosophique opérée par Kant. Au lieu d'admettre, conformément aux apparences, que la pensée gravite autour des choses, Kant, nouveau Copernic, fait graviter les choses autour de la pensée. De ce point de vue, dit-il, le désordre et l'inexplicable font place à l'ordre et à l'intelligible. L'accord des lois de la nature avec les lois de notre esprit n'est plus un problème ou un objet de foi : c'est une vérité scientifiquement démontrée. Et cette révolution, qui garantit la valeur objective de la science, n'est pas moins propice à la morale, laquelle, dans le champ ouvert par la critique, peut se développer sans entraves, suivant les lois qui lui sont propres. « Ce n'était qu'en abolissant le savoir, dit Kant à propos de la prétendue science du suprasensible, que je pouvais faire une place à la croyance. »

Cependant il ne suffit pas d'établir que, pour être pensés et devenir objets, les éléments divers de l'intuition doivent être rangés sous les concepts de l'entendement. Comment le concept, qui est l'un et l'universel, s'unira-t-il au phénomène, qui est le divers et le particulier ? Comment serons-nous déterminés à appliquer à l'intuition telle catégorie plutôt que telle autre ? Un moyen terme est nécessaire. Ce moyen terme est fourni par une faculté intermédiaire entre l'entendement et la sensibilité : l'imagination. Dans la forme du sens interne, c.-à-d. dans l'intuition temporelle, l'imagination trace à priori des cadres où peuvent entrer les phénomènes et qui indiquent la catégorie sous laquelle ils doivent être rangés. Kant appelle ces cadres schèmes des concepts de l'entendement pur. Chaque catégorie a son schème. Ainsi celui de la quantité est le nombre, celui de la substance est la permanence du réel dans le temps, celui de la causalité est la succession régulière des phénomènes. La vue d'une telle succession, par exemple, est pour nous le signal de l'emploi de la catégorie de cause.

Les schèmes, toutefois, ne suffisent pas encore à objectiver les phénomènes, parce qu'ils ne font que provoquer l'emploi d'une catégorie donnée, sans en donner la justification. Mais ils rendent possibles des jugements synthétiques à priori qui achèveront l'élimination du subjectif. Ces jugements sont les principes de l'entendement pur. L'entendement les forme à priori en déterminant les conditions d'un emploi objectif des schèmes. Tels sont : le principe de la quantité : « Toutes les intuitions sont des grandeurs extensives » ; le principe de la qualité : « Dans tous les phénomènes la sensation, ainsi que le réel qui y correspond dans l'objet, a une grandeur intensive, un degré. » Le principe de la relation est le suivant : « Tous les phénomènes ont une liaison nécessaire dans le temps » ; le principe de la modalité indique en quel sens une chose doit s'accorder avec les conditions de l'expérience pour être possible, réelle ou nécessaire. La démonstration de ces principes consiste à montrer que, sans eux, la signification des schèmes reste indéterminée, et que le sensible ne peut être fixé, objectivé que par l'intellectuel. C'est ainsi que la succession, par exemple, loin qu'elle fonde la causalité, ne peut elle-même être considérée comme objective que si elle repose sur la causalité.

Arrivé à ce point, Kant est en mesure d'accomplir la seconde des deux tâches qu'il s'était imposées et qui était de justifier la physique et son alliance avec les mathématiques. Les deux premiers principes, dits mathématiques, fondent l'application de la mathématique à la science de la nature. Les deux autres, appelés dynamiques, fondent les lois physiques proprement dites. Dans leur ensemble, les principes de l'entendement pur constituent les premiers linéaments de la philosophie naturelle. Cette théorie, en même temps qu'elle était la justification métaphysique de la science newtonienne, fut le point de départ de la spéculation qui, sous le nom de philosophie de la nature, brilla, avec Schelling, d'un éclat dangereux.

Kant a jusqu'ici analysé la sensibilité et l'entendement. Reste la raison proprement dite. L'objet de cette faculté est l'unification complète de la connaissance. Ses syllogismes supposent un inconditionné comme point de départ. La raison est ainsi la faculté des idées, ou concepts de la synthèse totale des conditions. Il est certain, d'après ce qui précède, que les idées de la raison n'ont pas d'objet. Dépas-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sant l'expérience possible, elles ne peuvent être que des principes régulateurs, non constitutifs, de la connaissance. Mais l'illusion qui nous fait croire à leur objectivité est naturelle, comme celle de l'homme qui croit la lune plus grosse à son lever qu'à son passage au méridien. Il ne suffit pas, pour la faire cesser, de démontrer la fausseté de notre opinion, il faut en découvrir la source : il faut démontrer qu'en ce domaine, contrairement à ce qui a lieu quand il s'agit d'objets d'expérience possible, il est entièrement illégitime de passer du logique au réel; il faut dénoncer la dialectique qui se cache au fond de la métaphysique. La raison croit pouvoir édifier : 1° une psychologie rationnelle, sur l'idée de l'âme-substance; 2° une cosmologie rationnelle, sur l'idée du monde comme réalité absolue; 3° une théologie rationnelle, sur l'idée de Dieu comme fondement absolu de la possibilité de l'être en général. Mais dans chacun de ces domaines, elle s'abuse sur sa puissance. Quand elle conclut de la réalité de l'être pensant à l'existence d'un sujet absolu, elle passe illégitimement d'une unité de forme à une unité substantielle, et commet un paralogisme. Lorsqu'elle essaye de déterminer l'existence absolue qu'elle attribue au monde, elle s'engage dans des antinomies insurmontables. Elle prouve, en effet, avec une égale rigueur, par l'absurdité de la contradictoire, que le monde a des limites, et qu'il n'en a pas; qu'il est composé de parties simples, et qu'il est divisé à l'infini; que la liberté existe, et qu'il n'est rien de libre; qu'il y a un être nécessaire, et qu'il n'existe que des êtres contingents. Le fait même de ces antinomies prouve l'illégitimité du point de vue qui leur donne naissance, c.-à-d. de la supposition d'un monde existant en soi. Dans les deux premières antinomies, thèse et antithèse sont également fausses. Dans les deux dernières, elles deviennent vraies l'une et l'autre, si l'on recourt à cette distinction du phénomène et du noumène, qu'a provoquée l'analyse de l'entendement. Le libre et l'absolu sont possibles dans le monde des noumènes, tandis que la causalité naturelle et la contingence se rapportent à l'ordre des phénomènes. Quand enfin la raison spécule sur l'être parfait, elle ne fait qu'ériger gratuitement en réalité, en substance, en personne, l'idéal en qui elle rassemble toutes les manières d'être des choses finies. Aussi les raisonnements qu'elle forme pour démontrer l'existence de cette personne suprême ne se soutiennent-ils pas. L'argument ontologique, sur lequel reposent tous les autres, suppose à tort que l'existence est un prédicat que l'analyse peut tirer d'un concept : l'existence est la position d'une chose hors de la pensée, et demeure invinciblement inaccessible à l'analyse. L'argument cosmologique ajoute à cette erreur l'affirmation d'une cause première au nom du principe de causalité, lequel précisément, dans la mesure où il est garanti, exclut la possibilité d'une première cause. Enfin l'argument physico-théologique ou des causes finales ajoute aux vices des deux premiers la fausse assimilation du monde à une œuvre humaine et le passage arbitraire d'un Dieu architecte à un Dieu créateur et parfait. La cause générale de cette dialectique de notre raison, c'est la disposition naturelle à croire que les conditions de notre pensée sont aussi les conditions de l'être, que les lois de notre connaissance sont les lois de la réalité. Seule, la critique peut dissiper cette illusion; or la nécessité de la critique ne ressort que des conséquences de cette illusion même. Les idées ne correspondent à rien de réel : elles n'en sont pas moins utiles, comme principes excitateurs et régulateurs. Elles nous défendent de nous reposer dans la recherche des causes. Nous ne pouvons commencer par Dieu, nous devons y tendre.

Ainsi se trouve constituée la critique, où Kant voit le terme de l'éducation de la raison. L'esprit humain a débuté et a dû débuter par le dogmatisme, ou croyance aveugle à l'existence absolue des objets de nos pensées : le leibnitio-wolffianisme en est l'expression achevée. Puis est venu le scepticisme, excellemment représenté par Hume, qui, des vices du dogmatisme, conclut à l'impossibilité de connaître la réalité, à la subjectivité pure de la connaissance. Mais le scepticisme n'est qu'un avertissement de se défier du dogmatisme. La critique, ou science de notre ignorance, nous interdit de spéculer sur la nature des choses telles qu'elles sont en elles-mêmes; mais, par contre, elle soustrait l'expérience à l'imagination et au sens individuel, pour en faire un objet commun à toutes les intelligences humaines, réel par conséquent et substantiel pour nous. Et en même temps la critique affranchit l'être en soi du fatum que la présomption de l'entendement faisait peser sur lui : elle rend concevable un monde où régneraient sans partage la liberté et les lois morales : double utilité, tant pratique que spéculative, qui atteste l'accord providentiel de nos besoins avec nos moyens de connaître.

B. La critique de la raison pure a expliqué la possibilité de la science : il s'agit maintenant d'expliquer dans le même esprit la possibilité de la morale. Nous ne cherchons pas si la morale est possible, puisqu'elle est, mais sur quoi elle repose, et quelle en est la signification. Ici encore une saine philosophie ne peut admettre d'autre point de départ de la connaissance que l'expérience, mais il est nécessaire d'analyser l'expérience.

L'idée générale fournie à cet égard par la raison commune est le concept de bonne volonté. Ce concept est-il tout empirique? Quand on l'examine, on y trouve impliquée l'idée d'une loi qui doit être observée pour elle-même, sans nul égard aux conséquences que pourront entraîner les actions qu'elle commande. Cette loi n'est pas un impératif hypothétique dépendant de telle ou telle fin à atteindre : c'est un impératif catégorique. Elle ne se peut formuler qu'en ces termes : agis de telle sorte que tu puisses vouloir que la maxime de ton action soit érigée en loi universelle. Or un tel principe ne procède pas de l'expérience, mais est connu à priori. Pouvons-nous en découvrir la source? Si l'on cherche à quelles conditions un principe pratique peut être pour nous universellement obligatoire, on trouvera qu'il ne doit supposer aucun objet ou matière comme mobile de la volonté. En effet, étant donné nos facultés, il n'y a d'autres objets pour nous que les objets empiriques : la seule matière dont nous disposions dans l'ordre pratique est le plaisir ou satisfaction de l'amour de soi; et le plaisir ne peut fournir un principe universel et obligatoire. Seule, l'intention de notre volonté dépend entièrement de nous et remplit les conditions requises. La loi est donc un principe purement formel, qui ne suppose autre chose qu'elle-même et une volonté libre pour l'accomplir. Elle a sa racine dans l'autonomie de la volonté. Mais par là même n'est-elle pas illusoire? Détachée des choses et ramenée au sujet, n'est-elle pas purement subjective? Pourrons-nous échapper à l'idéalisme dans l'ordre pratique, comme nous y avons échappé dans l'ordre théorique? Déduire la loi morale des conditions de l'expérience est chose impossible, puisque tout objet de l'expérience doit être écarté de la détermination morale; mais, par contre, la loi morale fonde elle-même une déduction de la liberté. Si je dois, c'est que je puis. Or la raison spéculative, si elle a dû s'interdire de connaître la liberté, ne l'en a pas moins admise comme possible, même théoriquement; et ainsi la loi morale a un point d'attache dans la réalité des choses telle qu'elle est théoriquement connue, à savoir dans cette région de l'existence qui ne peut être qu'universelle et absolue. Si la loi morale est la *ratio cognoscendi* de la liberté, celle-ci fournit à celle-là sa *ratio essendi*.

Mais jusqu'ici nous n'avons atteint qu'un principe, une loi formelle. Or la morale nous offre en outre des concepts, dont les deux principaux sont ceux du bien et du mal. Pourrons-nous arriver à nous rendre compte de ces concepts? Il s'agit, après avoir éliminé toute matière empirique, de tirer une matière nouvelle d'un principe posé comme purement formel. La marche qu'il nous faut suivre est en apparence paradoxale. N'est-ce pas le devoir qui se déduit du bien, et non le bien qui se détermine par le devoir? Les anciens, dans leur recherche du souverain bien,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ont suivi la première méthode, la méthode dogmatique : mais, bon gré mal gré, ils en sont venus à fonder la morale sur des données empiriques. Du bien l'on ne peut tirer le devoir, si déjà ce bien n'est le bien moral, et il n'est tel que si déjà on y a mis le devoir qu'on en veut déduire. Au contraire, l'on peut, par le devoir, déterminer le bien ; on peut, pour la loi, trouver un objet dans le monde sensible lui-même, le seul dont nous disposions ; car le monde sensible, loin de répugner à l'universalité qui caractérise la loi morale, est lui-même soumis à des lois universelles. Le bien, c'est la réalisation, dans le monde sensible, d'une forme d'universalité qui puisse être le symbole de la raison pratique. Kant, par cette doctrine, repousse le mysticisme autant que l'empirisme. Si le principe de la détermination doit être puisé dans le monde des noumènes, c'est dans le monde des phénomènes que se réalisera et s'exercera la moralité. Et le principe même de la détermination ne restera pas sans rapport avec la nature. Il existe un sentiment qui est dans la nature et qui en même temps la dépasse, c'est le respect, affection que suscite l'idée de la loi dans une âme douée de penchants sensibles en même temps que de raison. Le respect est le mobile moral. L'inclination qu'il enveloppe, et qui vient de la volonté, ne fait nul tort à la pratique désintéressée du devoir.

Ainsi se trouve expliquée et définie la morale donnée, dans tous les éléments qu'elle renferme : mobiles, concepts, principes. Ici encore il a suffi de remonter de l'expérience à ses conditions, pour expliquer ce qu'il y a d'absolu dans nos connaissances sans déroger au principe de la philosophie moderne.

Et non seulement la critique assure ainsi les fondements de la morale ; mais, du point même où l'a menée cette recherche, elle découvre la source et la raison des croyances religieuses. La raison commande l'entier accomplissement du devoir, et exige l'union de la vertu et du bonheur. Comment la réalisation d'un tel objet est-elle possible ? La nécessité de répondre à cette question nous conduit à des propositions théoriques non démontrables comme telles, mais liées inséparablement à des vérités pratiques d'un caractère absolu. Kant appelle ces propositions des postulats. Il en établit trois : 1° La liberté : elle est nécessaire pour que l'homme puisse se déterminer, en dehors de tout attrait sensible, d'après les lois d'un monde purement intelligible. Sans doute elle n'intervient pas dans le cours des phénomènes, lesquels cesseraient d'être objets d'expérience si la causalité y était violée. Mais elle est pleine et entière dans le monde des noumènes, où elle fonde la personnalité, où elle crée en chacun de nous un caractère intelligible, dont notre caractère empirique est le symbole. 2° L'immortalité : elle est nécessaire pour que puisse se réaliser le progrès indéfini, sans lequel la parfaite adaptation de notre volonté à la loi morale demeure inconcevable. 3° Dieu : il est nécessaire pour établir, entre la moralité et le bonheur, cet accord que la raison exige, et dont ni l'une ni l'autre ne contient le principe. La morale conduit de la sorte à la religion, non comme à une science théorique expliquant la nature des choses, mais comme à la connaissance de nos devoirs en tant que commandements divins.

C'est ainsi que la critique, en poursuivant sa marche, rétablit peu à peu toutes les existences suprasensibles qu'elle avait renversées. En cela se contredit-elle ? En aucune façon ; car elle ne les prend plus dans le même sens. La critique de la raison pure a montré que de tels objets ne sont pas connaissables théoriquement, c.-à-d. à l'aide d'intuitions qui les déterminent. Ce résultat subsiste. Mais la critique de la raison pure ne nous interdisait pas, elle nous permettait au contraire de concevoir des objets supérieurs à l'expérience. D'autre part, la critique de la raison pratique ne nous dévoile en aucune façon le monde que nous fermait la critique de la raison pure, mais elle nous présente comme liés au devoir les objets sur lesquels ne pouvait se prononcer la raison théorique. Elle nous amène à dire, non pas : il est certain qu'il y a un Dieu et une immortalité, mais bien : je veux qu'il y ait un Dieu, je veux que mon être soit, par un côté, libre et immortel. C'est là, non une science, mais une croyance rationnelle, pure, pratique. Nous ne pouvons ni voir l'objet, ni le déduire de ce que nous voyons, nous ne pouvons que le concevoir. Heureuse impuissance ! Car si nous étions en possession de la faculté qui nous manque, au lieu du devoir qui trempe et ennoblit notre volonté, Dieu et l'éternité, avec leur majesté redoutable, seraient constamment devant nos yeux, et, par la crainte dont ils nous frapperaient, nous réduiraient à l'état de marionnetes, gesticulant à propos, mais privées de vie et de valeur morale. La sagesse mystérieuse par laquelle nous existons n'est pas moins admirable dans les dons qu'elle nous a refusés que dans ceux qu'elle nous a faits.

C. La critique a pu rendre compte de l'existence de la science et de la morale. Pour épuiser les divers ordres de nos connaissances, il reste à examiner les notions de goût et de finalité. L'expérience pourra-t-elle en fournir le principe et la mesure ? La donnée expérimentale qui est ici en jeu est le jugement, non plus le jugement déterminant, qui va du général au particulier, mais le jugement réfléchissant, qui va du particulier au général. Ce jugement est celui qui affirme, dans la nature, l'existence, non plus seulement de lois en général, mais de telles lois en particulier. Il requiert un principe spécial, qui ne peut être que le suivant : de même que les lois universelles de la nature ont leur fondement dans notre entendement, qui les prescrit à la nature, de même, en ce qui concerne les lois empiriques et particulières, tout se passe comme si ces lois avaient été également dictées par un entendement, se proposant de rendre intelligible et objectif le détail même des phénomènes. Cette raison des lois particulières peut être cherchée, soit dans l'accord des choses avec notre faculté de connaître, c.-à-d. dans le beau, soit dans l'accord des choses avec elles-mêmes, c.-à-d. dans la finalité.

L'appréciation du beau ne saurait s'expliquer par la seule sensation, comme le veut l'Anglais Burke. Le beau n'est pas l'agréable : il est désintéressé, il est l'objet d'un véritable jugement. Mais elle ne s'explique pas non plus par la seule raison, comme le veut le wolffien Baumgarten. Le beau n'est pas le parfait : il ne réside que dans la forme de l'objet, non dans sa matière ; et, s'il plaît, c'est sans y viser, par une sorte de finalité sans fin : en un mot, il participe du sentiment. Formé à priori et en même temps subjectif, où le jugement de goût peut-il prendre sa source ? Il n'est explicable que comme opération d'un sens commun esthétique, ou faculté de percevoir un accord entre notre faculté sensible de connaître et notre faculté intellectuelle. Sont beaux les objets en présence desquels notre imagination se trouve d'elle-même satisfaire notre entendement. Le beau est le sentiment d'un jeu de nos facultés, analogue au jeu visible, où l'observation spontanée d'une règle librement posée n'entrave en rien le libre essor de l'activité. Le beau, par suite, ne réside qu'en nous ; il n'a d'autre source et d'autre règle que le sens spécial en qui se rencontrent la sensibilité et l'entendement. Du beau proprement dit, que nous venons d'analyser, il faut distinguer le sublime, comme une autre espèce du même genre. Tandis que l'objet beau est la réalisation sensible adéquate de l'idée, l'objet sublime est la défaite de l'imagination, s'épuisant en vains efforts pour représenter une idée qui la surpasse. De l'infini il n'y a point d'images, mais seulement des symboles. Le fonds du sublime comme du beau ne peut donc être que notre nature suprasensible, en même temps que le besoin d'un accord entre cette nature et notre nature sensible. Mais le résultat de cette analyse n'est-il pas de dénier au jugement de goût toute valeur objective ? Il en serait ainsi, si l'objectivité du beau devait consister pour nous en une propriété des choses en soi ; mais une telle objectivité est une chimère. Le sens du goût que nous avons dégagé a une portée objective, en tant que lui seul rend intelligible le caractère de beauté que nous attribuons

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

aux objets, et en tant que ce sens même doit être considéré comme identique en tous les êtres formés d'une sensibilité et d'un entendement discursif. L'universalité de la faculté suffit à fonder l'objectivité de l'opération.

Que si maintenant nous considérons les choses de goût et spécialement l'art, dont l'existence nous est donnée, notre doctrine en fournira la théorie. L'art est un produit de l'intelligence, et doit paraître un produit de la nature; il a un but et doit sembler n'en pas avoir; il observe les règles ponctuellement, et il les observe sans marquer d'effort. Tous ces caractères s'expliquent, du moment qu'il y a en l'homme une faculté où l'entendement, qui pense et qui règle, coïncide avec l'imagination, qui voit, sent et invente. La source du génie est découverte dans l'essence générale de l'homme. Et l'on voit en même temps comment les arts sont d'autant plus élevés que leur objet est plus humain.

L'idéalité du beau est d'ailleurs le seul point de vue qui permettre de résoudre l'antinomie à laquelle donne lieu le jugement de goût. On discute sur le beau, et pourtant l'on ne peut en rendre compte par démonstration. Cela serait incompréhensible, si le beau appartenait aux choses en soi. Mais d'autre part le beau ne saurait être, comme l'espace et le temps, enfermé dans le monde sensible. On discute, parce que dans le beau est impliqué un concept, à vrai dire indéterminé : le concept du fonds suprasensible des phénomènes. Le beau est le symbole du bien moral, et c'est vers ce bien qu'obscurément nous dirige le goût.

Le second principe des lois naturelles particulières se tire de la finalité. Existe-t-il véritablement des harmonies que ne puisse expliquer le mécanisme, ou système des causes et des effets? Partout où la finalité n'est qu'extérieure et ne consiste que dans l'utilité d'un être à l'égard d'un autre, l'explication mécanique suffit, car il s'en faut de beaucoup que cette harmonie des différents êtres soit la règle dans la nature. Mais il existe un cas où la finalité, étant interne, ne peut plus être expliquée par les hasards du mécanisme : c'est celui des êtres organisés. Le vivant se produit lui-même, et comme espèce et comme individu; et les parties y sont conditionnées par l'ensemble même qui doit en résulter. L'effet y est cause de sa cause, la cause y est effet de son effet. Une telle relation dépasse le mécanisme, un tel être est fin en même temps que produit de la nature. Mais comment cela est-il concevable? En vain le dogmatisme essaye-t-il de répondre, soit par l'hylozoïsme qui fait la nature intelligente, soit par le théisme, qui insère l'action de l'intelligence dans le cours des phénomènes : le premier prête à la matière des qualités qui répugnent à son essence, le second prétend vainement pénétrer les desseins de Dieu. L'organisation, finalité interne, n'est pas connaissable dans sa cause. La finalité, pour nous, ne peut être qu'idéale : c'est notre manière de considérer une certaine classe de phénomènes. Une telle doctrine est-elle un résultat purement négatif? En aucune façon. C'est déjà savoir quelque chose de la nature que de connaître qu'en certains de ses produits elle nous est inconnaissable. Soit dans sa portée restrictive, soit dans sa portée positive, ce principe nous instruit. Il n'est pas constitutif, mais il est régulateur. A ce titre il sert la science. S'il ne rend pas plus intelligible la production des choses, il fournit des anticipations qui aident à trouver les lois particulières de la nature. Il allume des phares dans l'infini. En ce qui concerne la métaphysique, une telle conception de la finalité permet seule d'échapper à l'antinomie traditionnelle du mécanisme et de la téléologie. Sur le terrain de l'être en soi où les deux systèmes sont placés, ni le premier ne peut expliquer ce qu'il appelle l'illusion de la finalité, ni le second ne peut prouver que son explication transcendante est nécessaire. Le principe des causes finales, au contraire, devient inattaquable, du moment où il n'est qu'un point de vue sur les choses. Et il ouvre à notre conception, sinon à notre connaissance, une perspective sur l'absolu lui-même. Comment en effet arrivons-nous à poser l'idée d'une fin comme cause d'un phénomène? L'impossibilité où nous sommes de déduire le particulier de l'universel vient de ce qu'en nous l'entendement et l'intuition sont séparés : nos concepts sont vides, et nos intuitions sont impuissantes à se lier en lois. Comment donc affirmer l'existence de lois particulières? Le problème se résout de la manière suivante. Nous concevons que la difficulté qui nous arrête n'existerait pas pour un esprit en qui l'entendement ne ferait qu'un avec la sensibilité, pour un entendement intuitif. Un tel esprit, au lieu d'aller des parties au tout, comme notre entendement discursif, et de voir, par suite, dans le tout, un résultat contingent, irait du tout aux parties et, d'emblée, verrait celles-ci dans leur connexion nécessaire. Pour lui mécanisme et finalité coïncideraient. Or, l'idée d'une telle intelligence une fois conçue, notre entendement, pour s'en rapprocher à sa manière, substitue au tout l'idée du tout, et pose cette idée avant ses intuitions, comme cause des rapports spéciaux qui les unissent. A l'emploi de la notion de fin est ainsi liée la conception d'un entendement intuitif, comme fondement possible dans l'absolu de l'ensemble des harmonies de la nature.

Cette déduction du jugement téléologique détermine l'usage que nous en devons faire. 1° En ce qui concerne l'explication des phénomènes de la nature, nous avons le droit de nous placer le plus possible au point de vue mécanique, mais nous ne pouvons le faire partout avec un égal succès. Le fait de la vie nous oppose un obstacle invincible. Nous ne saurions nous représenter que de la matière inorganique puissent sortir des corps vivants. Sans doute, il n'est pas inconcevable que d'une commune matière primitivement organisée tous les corps vivants soient issus par des changements purement mécaniques. Au mécanisme, en ce sens, appartiendrait l'explication des choses, à la téléologie l'origine. Et, de fait, la comparaison des formes organiques permet de conjecturer la parenté de tous les vivants et laisse espérer, si faiblement que ce soit, qu'il sera possible de les ramener à une origine commune. On pourrait alors se représenter la matrice de la terre comme engendrant d'abord des créatures mal appropriées à leurs conditions d'existence, puis ces créatures comme se perfectionnant de génération en génération, jusqu'à ce qu'enfin la créatrice, figée, ossifiée, bornât ses productions à un certain nombre d'espèces nettement définies, désormais immuables. C'est là une hardie et brillante hypothèse de la raison; mais outre que, jusqu'ici, l'expérience ne semble guère l'autoriser, elle n'exclurait nullement, elle réclamerait la vie primordiale de la matrice universelle. 2° En ce qui concerne la conception générale du monde, nous avons le droit d'achever par la pensée l'unification à laquelle tendent les concepts téléologiques, pourvu que nous placions cette fin suprême en dehors des phénomènes sensibles. Et comme cette fin ne peut être qu'un être ayant en lui-même l'objet de son activité, par conséquent capable de poser des fins et de se servir de la nature comme d'un moyen, l'homme seul, non sans doute en tant que partie de la nature, mais en tant qu'intelligence et volonté, peut être la fin de l'univers. Il ne faut pas, avec Rousseau, demander à la nature la satisfaction de nos penchants, le bonheur : elle n'est point faite pour nous le procurer et nous trahira. Mais elle ne trompera pas l'attente de celui qui, par elle, s'efforce de réaliser le bien moral. 3° Enfin, pour ce qui est de la conception de Dieu comme principe de la finalité, ce n'est pas en vain que, de tout temps, les hommes ont été touchés de l'argument des causes finales. Cet argument exprime excellemment l'impression de l'homme à la vue de l'ordre de la nature : l'aspiration vers quelque chose qui la dépasse. Il n'en faut parler qu'avec respect, car il est l'argument le plus persuasif, le plus populaire, le plus efficace de tous. Mais, pour qu'il soit vraiment solide et salutaire, il faut qu'il soit entendu dans son véritable sens. Ce n'est pas comme architecte que Dieu nous est révélé par le monde, mais comme condition d'un accord de la nature avec la moralité. En cherchant quels attributs il doit posséder pour

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pouvoir remplir ce rôle, nous nous formons une théologie morale qui nous conduit à une religion morale elle-même.

IV. La Doctrine. — La critique n'est pas l'abolition de la métaphysique, c'est l'introduction à la métaphysique comme science. Dans la réalisation du plan qu'elle trace, la méthode à suivre est celle qu'a inaugurée l'illustre Wolff. On sait que la logique transcendantale ne brise pas les cadres de la logique générale : elle les remplit. La raison humaine est législatrice de deux manières : par son entendement dans le domaine de la nature, par sa volonté dans le domaine de la liberté. D'où l'idée d'une double métaphysique : celle de la nature et celle des mœurs. Il n'y en a pas d'autre.

A. Métaphysique de la science de la nature. (Sources : *Principes métaphysiques de la science de la nature ; Passage des principes métaphysiques de la science de la nature à la physique.*) Seule durable, la matière corporelle peut seule donner lieu à une métaphysique. Celle-ci cherche tout d'abord, parmi les données sensibles ou propriétés de la matière, un objet auquel soient applicables les lois synthétiques de l'entendement. Elle le trouve dans le mouvement. Cet unique emprunt une fois fait à l'expérience, la métaphysique poursuit sa marche en procédant *a priori*. Déterminé selon la seule notion de quantité, le mouvement n'est qu'une grandeur dans le temps et l'espace : il n'implique pas encore de cause de production ou de modification. Il donne lieu en ce sens à la phoronomie, que nous appelons aujourd'hui cinématique. Déterminé, en outre, suivant la notion de qualité, il enveloppe une grandeur intensive ou force, comme cause de son existence et de nos affections sensibles. La théorie de la force est la dynamique : c'est la pièce essentielle de cette partie de la métaphysique kantienne. Il faut admettre autant de forces simples qu'il est nécessaire pour distinguer les mouvements sur une ligne droite, par conséquent une force de répulsion et une force d'attraction. De la première résulte la divisibilité à l'infini, de la seconde une limitation de la première. Ces deux forces sont solidaires : la solidité, que les newtoniens se sont vus obligés d'ajouter à l'attraction, à moins d'être une qualité occulte, suppose une force répulsive. La matière résulte de leur équilibre. Déterminée par la notion de relation, la matière se revêt des propriétés qu'étudie la mécanique proprement dite. A ce point de vue, Kant établit la loi de la persistance de la substance matérielle, la loi de l'inertie, la loi de l'action et de la réaction. Enfin, en ce qui concerne la modalité, il s'agit de savoir quelles sont les règles que suit notre esprit quand il distingue le mouvement possible, réel ou nécessaire : c'est la phénoménologie. Le mouvement rectiligne n'est que possible, et appartient à la phoronomie ; le mouvement curviligne est réel et appartient à la dynamique ; le mouvement conçu comme communiqué par un moteur à un mobile est déterminé nécessairement quant à l'existence et à la vitesse, et appartient à la mécanique.

De ces principes métaphysiques Kant a tenté de passer à la physique elle-même. La physique serait constituée comme science, si l'on parvenait à déterminer *a priori* les forces qui produisent la sensation. Or, il résulte de la critique que ces forces, étant liées à la vie de l'esprit, doivent être, en définitive, de la nature de l'esprit. Elles ne peuvent être que l'action exercée sur notre moi empirique par notre spontanéité, c.-à-d. par notre entendement. Et c'est parce que cette action est transcendantale que, cherchant à nous représenter la cause de nos sensations, nous imaginons des choses situées dans l'espace. Dès lors, le principe de la déduction des espèces matérielles est entre nos mains : il n'est autre que le principe des fonctions du sujet. C'est en ce sens que Kant entreprend, à la lumière des catégories, la déduction des différentes espèces de forces, de la matière première ou éther, des bases ou matières spécifiques. Et vraisemblablement, il en serait venu à une déduction rationnelle du système du monde lui-même, tel que l'avait constitué Newton.

B. Métaphysique des mœurs. (Sources : *Principes métaphysiques de la théorie du droit ; De la paix perpétuelle ; Principes métaphysiques de la théorie de la vertu.*) Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, la méthode a pour tâche de ranger les conditions empiriques données sous les lois de la raison, et de déduire par là le système complet des lois fondamentales. La législation morale a un double objet : l'action et son mobile. L'accord de l'action avec la loi est la légalité, l'accord du mobile la moralité. De cette distinction résulte la division de la métaphysique des mœurs en théorie du droit et théorie de la vertu.

Le droit est l'ensemble des conditions universellement requises pour que le libre arbitre de chacun se concilie avec celui des autres. Le libre arbitre extérieur est respectable, parce qu'il est la forme de la liberté morale, celle-ci ne se réalisant que par l'action et l'action impliquant un rapport à quelque chose d'extérieur. Ainsi, le droit est distinct, mais dépendant de la morale. Au développement de la théorie du droit président deux principes essentiels : 1° le droit repose exclusivement sur la nature suprasensible de l'homme en tant qu'elle est manifestée dans le temps, c.-à-d. sur la dignité personnelle ; 2° la contrainte légale est légitime, en tant qu'elle est nécessaire pour supprimer les obstacles qu'une volonté peut opposer arbitrairement au développement des autres. Les conséquences de ces principes sont les suivantes.

En ce qui concerne le droit privé, il appartient nécessairement à tout homme de disposer de la part de liberté compatible avec la liberté des autres hommes. Mais il ne peut s'agir ici que de la liberté considérée dans son existence extérieure. Cette existence est ce qu'on appelle la possession. Il y a donc autant d'espèces de droits qu'il y a d'espèces de possessions. La première porte sur les choses, et donne lieu au droit réel. Ce droit n'est pas un rapport entre le propriétaire et la chose, mais un rapport entre des personnes. Comment la réalisation en peut-elle être légitime? D'une part, la possession en commun est le droit primitif ; d'autre part, le fait donné est la propriété individuelle. Il y aurait là une antinomie insoluble, si l'on tenait la possession en commun pour un fait qui a existé historiquement. Mais ce n'est pas un fait, c'est le commandement de la raison. Le fait actuel ne va donc pas contre une réalisation préalable de la justice. Il est, jusqu'à nouvel ordre, la seule réalisation effective du principe qui attribue les choses aux personnes. Il n'en doit pas moins être sanctionné par un contrat entre les volontés, pour devenir juridique : toute appropriation, dans l'état de nature, n'est que provisoire. La seconde espèce de possession porte sur les actions des personnes, et donne lieu au droit personnel. Ce droit se réalise par le contrat, dont la valeur réside dans la stabilité et la simultanéité des volontés suprasensibles. La troisième espèce de possession porte sur les personnes elles-mêmes, et donne lieu au droit personnel réel. Le domaine en est la famille. Comment une personne peut-elle devenir une chose ? Il y aurait là une contradiction intolérable, si le possesseur de la personne ne restituait à celle-ci sa dignité en se donnant de son côté, en rétablissant par un acte de liberté l'ordre moral menacé par la nature. C'est ainsi que le mariage est le seul rapport légitime des sexes, parce que, seul, il sauve la dignité de la femme.

En ce qui concerne le droit public ou civil, Kant pose en principe que, l'état de nature des hommes étant la guerre, il est nécessaire de constituer une société civile pour rendre possible un régime de droit. Les lois qui créent un tel régime se divisent en droit politique, droit des gens et droit cosmopolitique. Le droit politique repose exclusivement sur l'idée de justice. La souveraineté appartient primitivement au peuple, et l'Etat ne peut résulter que d'un contrat par lequel les hommes abandonnent leur liberté naturelle pour la retrouver intacte dans un régime légal. Mais ce contrat n'est pas un fait historique, c'est une idée de la raison :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

c'est le point de vue auquel doivent se placer, pour l'accomplissement de leurs tâches respectives, le législateur et les citoyens. Par suite, on doit obéir au pouvoir sans en scruter l'origine. Si vicieuse que soit une forme sociale, elle n'est pas une déchéance d'un primordial état de justice : elle est le degré de réalité qu'a pu atteindre dans le temps l'idée du droit. Il est légitime de l'améliorer par voie de réforme, non de la bouleverser par voie de révolution. Si tel est son principe, l'Etat a pour mission de garantir les droits naturels de l'homme. Il ne s'occupera des mœurs qu'en tant qu'elles intéressent l'ordre public. Il respectera les croyances religieuses, mais s'opposera à une influence politique des églises. Il a le droit d'abolir les privilèges qui ne sont que des faits sans fondement rationnel. La réalisation de l'idée de l'Etat exige la division du pouvoir en législatif, exécutif et judiciaire. Le législatif est le principal. Il doit être la pleine et entière expression de la volonté collective. Le gouvernement est plus ou moins despotique, selon la mesure où il s'écarte du système représentatif. La république, forme rationnelle idéale, est un gouvernement représentatif dans ses trois pouvoirs. Dans la pratique, Kant, en dévoué sujet de Frédéric II, admet une autocratie se conformant, grâce à la générosité du prince, aux principes philosophiques du droit. Toujours appuyé sur l'idée de justice, Kant fonde le droit pénal, non sur l'utilité, mais sur la rémunération ; et il défend la peine de mort contre la sensiblerie de Beccaria. — Le droit des gens étend aux Etats, sauf certaines modifications, les relations que le droit public établit entre les individus. Leur condition primitive n'est pas un régime de droit, c'est la guerre. Pour qu'il se crée entre eux des rapports juridiques, il faut qu'ils forment et entretiennent, d'après l'idée d'un contrat originaire, une alliance ou fédération, par laquelle ils s'engagent à ne pas s'immiscer dans les discordes intérieures les uns des autres, et à se protéger mutuellement contre les attaques extérieures. — Enfin, le droit cosmopolitique assure à chaque homme la faculté d'entrer en communication avec tous. Les nations doivent laisser accès aux étrangers. La colonisation est un droit ; toutefois, elle ne doit violer aucun droit acquis : il n'est pas permis d'être injuste, fût-ce pour étendre le domaine de la justice.

Le droit s'approche indéfiniment de la morale, il n'y peut atteindre. Il exige que la règle de nos actions extérieures puisse être érigée en loi universelle : la morale professe la même exigence en ce qui concerne la maxime même, le principe interne de nos actions. Les devoirs de vertu diffèrent ainsi des devoirs de droit, et par l'objet, en ce qu'ils déterminent l'intention et non l'acte, tandis que les devoirs de droit déterminent l'acte et non l'intention, ce qu'on exprime en disant que ceux-ci sont stricts et les autres larges ; et par le motif, en ce que le sujet se les impose lui-même, tandis que les devoirs de droit sont imposés par une contrainte extérieure. Quelles sont les fins qui sont en même temps des devoirs? Il n'en peut exister que deux : la perfection propre et le bonheur des autres. Vis-à-vis de moi, je dois avoir en vue la perfection, non le bonheur ; vis-à-vis d'autrui, je dois me proposer le bonheur, non la perfection. En effet, ni je ne puis me rendre heureux, ni je ne puis faire l'œuvre de la volonté des autres. En revanche, la détermination de ma volonté me concerne, et, de même, la condition des autres hommes. Le détail des devoirs ne comprendra rien qui se rapporte à la famille ou à l'Etat. Kant ne voit dans ces communautés que des relations juridiques : il a donc épuisé ce qui les concerne, dans la théorie du droit. La morale sera essentiellement individuelle et sociale. Nous n'avons de devoirs qu'envers nous-mêmes et envers les autres hommes. Car nous ne pouvons être obligés qu'envers des personnes qui soient pour nous objets d'expérience ; et l'une ou l'autre de ces deux conditions fait défaut chez les êtres supérieurs ou inférieurs à nous. Le respect de la dignité humaine, en soi et dans les autres, tel est le devoir par excellence. Ce devoir n'admet ni conditions ni tempérament : il est absolu et immuable. Quant à l'amour du prochain et aux sentiments bienveillants en général, ils ne peuvent être l'objet d'un devoir qu'en tant qu'il s'agit de la bienveillance active et non de la sympathie de complaisance ou amour pathologique. De ces principes découlent des maximes telles que les suivantes : Ne laissez personne fouler aux pieds votre droit impunément. Ne faites point de dette sans fournir caution. Le mensonge, soit extérieur, soit surtout intérieur, est un suicide moral. La bassesse est indigne de l'homme ; celui qui rampe comme un ver ne peut se plaindre si on l'écrase. La violation du devoir d'amour n'est qu'un péché, celle des devoirs de respect est un vice, car ici l'homme est offensé, là il ne l'est pas. La gymnastique morale n'est pas une mortification, c'est la volonté s'exerçant à maîtriser les penchants, de manière à n'en être pas gênée, et goûtant, joyeuse, sa liberté reconquise.

C. Religion. (Sources : *La religion dans les limites de la pure raison.*) A la suite de la métaphysique des mœurs vient naturellement la religion, non comme supposée, mais comme appelée par la morale. La religion consiste à envisager les lois morales comme si elles étaient des commandements divins. Elle ne peut augmenter notre connaissance, soit de Dieu, soit de la nature ; elle n'y doit pas viser : son seul objet est d'accroître l'ascendant de la loi morale sur la volonté.

Ainsi entendue, elle est sanctionnée par la raison. Mais les religions positives ajoutent à la loi et aux postulats moraux des éléments traditionnels et statutaires : il nous importe de savoir dans quelle mesure cette partie additionnelle peut être légitimée par la raison. Si nous considérons la religion chrétienne, forme excellente de la religion, nous y rencontrons quatre idées essentielles : celle du péché originel, celle du Christ, celle de l'Eglise et celle du culte. Quelle est la valeur de ces idées ? 1° Le dogme du péché originel recèle une vérité philosophique. Il y a en nous deux caractères : le caractère empirique et le caractère intelligible. Les vices de l'un, en attestant une pente innée vers le mal, dénotent une faute radicale de l'autre. Cette faute consiste à renverser l'ordre qui doit régler les rapports de la sensibilité et de la raison, et à mettre celle-ci au service de celle-là. La moralité, pour la personne qui a commis cette faute, ne peut plus être qu'une conversion, une nouvelle naissance, ainsi que l'indique la théologie chrétienne. En ce sens, le dogme est justifié. 2° L'idée du Christ, elle aussi, est reçue par la critique, si par le Christ nous entendons l'idéal de la personne humaine. Cet idéal descend du ciel sur la terre, non sans doute historiquement, mais en ce sens qu'appartenant au monde intelligible, il se manifeste dans le monde sensible. Cet idéal nous rachète, car, tandis que le châtiment concernait l'homme coupable, c'est l'homme converti par la conception de l'idéal, le nouvel homme, qui lutte et souffre pour détacher l'ancien du mal. Le bon se charge des péchés du méchant et le représente devant le juge. 3° L'Eglise, elle aussi, est reconnue par la raison, en tant qu'elle est une association dont les membres se fortifient mutuellement dans la pratique du devoir, et par l'exemple, et par la déclaration d'une commune conviction morale. En elle-même, elle est une, comme la foi rationnelle ; mais la faiblesse humaine veut qu'à la foi rationnelle s'ajoutent, pour la rendre sensible, des dogmes historiques, prétendant à une origine divine. De là une multiplicité d'églises et l'antagonisme des orthodoxes et des hérétiques. L'histoire de l'Eglise n'a d'autre matière que la lutte de la foi rationnelle et de la foi positive ; et le terme où elle marche est l'effacement de celle-ci devant celle-là. 4° Enfin, le culte lui-même est chose rationnelle, pourvu qu'on le place dans l'intention morale et dans la réalisation de cette intention. Tout ce que l'homme croit pouvoir ajouter à la vertu pour honorer Dieu n'est que faux culte et pratique vaine. La valeur illusoire attribuée à ce faux culte a pour conséquence la dépendance du laïque à l'égard de l'Eglise et tous les maux qui naissent de cette dépendance, tels que l'hypocrisie et le fanatisme. La foi que commande l'Eglise a pour objet véritable de se rendre elle-même su-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

perflue. Cette foi a été nécessaire comme véhicule et demeure utile tant que l'humanité est mineure. Mais, quand sonne pour les hommes l'heure de la majorité, la lisière des traditions n'est plus qu'une chaîne. L'ecclésiastique lui-même qui, comme ministre de la religion, est lié aux symboles, a, comme savant, le droit d'examiner les dogmes : décréter l'immutabilité de la foi statutaire serait un attentat contre la nature humaine.

D. Applications. (Sources : 1° Ouvrages relatifs aux races humaines, à la géographie physique, etc., de 1775, 1885, 1788, 1802-03 ; ouvrages relatifs au progrès moral, de 1784, 1785, 1786, 1793, 1795, 1798. 2° *Sur la Pédagogie ; la Dispute des facultés.*) Le souci constant de Kant est d'arriver à rejoindre la réalité concrète et la pratique. Puisés par l'analyse métaphysique dans le donné lui-même, ses principes doivent, rationnellement, reconstituer et gouverner le donné. Dans l'ordre matériel, il a cherché le passage de la métaphysique à la physique ; de même, dans l'ordre moral, il redescend de l'idée à l'action.

1. L'histoire de l'humanité est à cet égard son principal thème. Il se propose, non d'en décrire, mais d'en déduire les principales phases. Il distingue l'histoire naturelle et l'histoire morale de l'homme. Celle-ci a son commencement dans celle-là.

En ce qui concerne l'histoire naturelle, Kant traite de la question des races. Y a-t-il entre les races humaines une séparation telle que l'une d'entre elles ait le droit de revendiquer pour elle seule la dignité d'homme et de réduire les autres en esclavage ? La question se résout par la considération de l'origine. Entre les hommes de toutes les races la fécondation est possible, donc ils ont une même origine et ne forment qu'une espèce. Les races sont des variétés stables, inaltérables au mélange et à la transplantation. Elles se sont différenciées par voie d'adaptation aux conditions climatériques ; comme il y a quatre climats, ainsi il y a quatre races : la blanche, la jaune, la noire et la rouge. Les causes extérieures ont joué dans la formation de ces races un rôle indispensable, mais elles n'eussent pu, à elles seules, produire des changements stables ; elles n'ont fait que développer les dispositions internes de l'espèce. La vraie cause des races, c'est l'aptitude de l'homme à s'adapter aux conditions extérieures. Contre les attaques de G. Forster, qui veut expliquer la vie par les seules causes géologiques, Kant soutient, dès 1788, la nécessité d'un principe spécial immatériel, comme seul conforme aux exigences de la critique. C'est abandonner le fil conducteur de l'expérience que d'attribuer à la matière une faculté d'organisation que l'observation n'y saurait découvrir. Sans doute, l'explication de Forster n'est ni absurde ni impossible, mais elle dépasse nos moyens de connaître. Nous ne saisissons de finalité qu'en nous, dans notre production consciente : rien ne nous autorise à admettre dans une chose inconsciente la faculté d'agir en vue d'une fin. Nous ne savons ce qui cause la vie, mais nous l'expliquons, nous, par la finalité : tel est le point de vue de la critique.

Tandis que l'histoire naturelle de l'homme remonte à son origine, l'histoire morale considère sa fin. Dans l'idée de cette fin la philosophie de l'histoire trouve son principe, comme la philosophie naturelle dans l'idée d'attraction. Or le développement de la raison, qui est l'essence de l'homme, ne peut tendre qu'à l'établissement d'un régime de liberté, c.-à-d. à la réalisation de la justice. Ce sont donc les phases de la réalisation de la justice que l'historien doit retrouver dans les faits.

L'histoire commence à l'heure où l'homme devient un être moral, c.-à-d. à l'heure où, au lieu d'agir par instinct, il agit par volonté. Son état primitif était l'innocence, son séjour le paradis. Il ne faisait qu'un avec la nature, où sa volonté était ensevelie. L'éveil de cette volonté se manifeste par un désir de domination, par un acte d'orgueil, par une rébellion contre la nature qui l'enserre. Le péché originel est la première démarche de la liberté. Dès lors commence pour l'homme une vie nouvelle. Pour dominer la nature, il lui faut travailler. Du travail naissent la discorde, la société, la propriété, l'inégalité civile. A l'état de nature a succédé la civilisation. Que vaut cette condition nouvelle ? Si l'activité humaine n'avait d'autre fin que le bonheur individuel, Rousseau aurait raison de rêver le retour au paradis de l'innocence. Mais ce que veut l'homme, c'est être libre, et la liberté ne se trouve que dans l'accord désintéressé des volontés sur le terrain de la raison. Or la civilisation, conflit des volontés, est l'antécédent nécessaire de leur réunion. Le règne de la justice, où se crée l'harmonie morale, est la troisième phase de l'histoire universelle.

Pour réaliser ce progrès de la liberté, la volonté n'est pas abandonnée à elle-même. Elle est aidée par la nature ; et, pour cette raison, le progrès est constant et a le caractère d'une loi naturelle. Loi bienfaisante, loi nécessaire : car si l'homme devait croire que ses œuvres périssent tout entières avec lui, comment pourrait-il nourrir un sérieux désir de travailler au bien de l'humanité ? La nature excite l'homme à sortir de la nature, et aiguillonne sa liberté. C'est une artiste, c'est une providence, qui, du mal, sait tirer le bien. Elle fait les hommes égoïstes et violents, et la violence engendre la guerre : mais la guerre provoque la création d'un régime juridique. Elle sépare les hommes par des différences de constitution, de langue, de religion : mais ces différences rendent impossible une domination universelle. Pendant que le mal succombe, tôt ou tard, à la contradiction qu'il recèle, le bien qu'y substitue la raison, une fois posé, se maintient et s'accroît, grâce à son accord avec lui-même. Car la logique est la suprême force. L'homme veut l'union d'abord, et il se croit sage ; mais la nature sait mieux que lui ce qui lui convient : elle veut la guerre.

Le premier objet de cette collaboration de la nature et de la volonté, c'est l'établissement de l'Etat rationnel, combinaison de la liberté et de la légalité. Le second objet, c'est l'établissement d'un conseil amphictyonique des peuples, assurant le maintien de la paix. Sans une telle institution, l'humanité ne peut marcher à sa fin. La guerre est un retour à l'état de nature. Dans l'idéal de la raison est enveloppée l'idée de la paix éternelle. Si cet objet n'est pas réalisable, Rousseau n'a pas tort de prêcher le retour à l'état sauvage. Mieux vaut la barbarie que la culture sans la moralité.

Mais n'est-ce pas là une conception purement théorique ? L'homme réel entrera-t-il dans ces vues ? Hobbes n'a-t-il pas démontré que l'homme réel n'est mû que par des intérêts, non par des idées ? Il faut repousser bien loin une telle doctrine, il ne faut pas laisser croire que ce qui est bon en théorie puisse jamais être impossible ou mauvais dans la pratique. Ce qui, effectivement, n'est pas pratique, c'est le despotisme que Hobbes confère aux souverains, et la rébellion qu'il admet chez les sujets. Certes, les intérêts, dans l'Etat, doivent avoir leur place, mais s'ensuit-il que les principes doivent être exclus ? Ne peut-on être à la fois prudent comme le serpent et simple comme la colombe ? Pour qui se garde de l'idéalisme aussi bien que de l'empirisme, le réel et l'idéal, loin de s'exclure, s'appellent, et la politique cesse d'être incompatible avec la morale. Il existe un moyen pratique de mettre la première en accord avec la seconde, c'est la publicité. Quiconque croit être utile à son pays doit la chercher : or cela seul la supporte, qui est conforme à la justice. L'universalité, ici comme partout, est le point de contact du réel et du rationnel, la forme de la vérité.

Quelle est, d'après cette théorie, la phase de son histoire où se trouve actuellement l'espèce humaine ? Cette phase est celle des lumières. Ce qui la caractérise, c'est l'émancipation de l'intelligence. L'homme, réfléchissant sur lui-même, a constaté une contradiction entre sa nature raisonnable et sa situation de mineur : il fait effort pour affranchir sa raison. *Sapere aude*, telle est la devise. Quant au moyen de réaliser le progrès des lumières, ce ne saurait

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

être le bouleversement des institutions politiques, la révolution, laquelle ne fait guère que substituer de nouveaux préjugés aux anciens. Il n'appartient qu'à la réflexion personnelle de faire un homme vraiment éclairé. La condition du progrès des lumières est ainsi la liberté de penser et de publier sa pensée. Comment cette liberté se concilierat-elle avec les droits de l'Etat ? Il faut à cet égard distinguer en chaque homme le citoyen d'une communauté restreinte et le citoyen du monde. Dans ses rapports avec les membres de sa communauté, l'homme est tenu de se soumettre aux statuts qui la régissent; mais, comme citoyen du monde, il reste libre. A ce titre, en effet, il parle du haut de la raison, pour l'universalité des êtres raisonnables, tandis que, comme citoyen d'un Etat, il borne son action à un espace et à un temps particuliers. Ce n'est qu'en s'identifiant avec l'universel que la volonté conquiert la liberté. Chaque citoyen donc sans résister payera l'impôt, mais conservera le droit de le discuter. Le professeur respectera, comme fonctionnaire, les symboles reçus dans son pays; mais, comme savant, il aura droit de critique sur toute doctrine. Par ces principes sont nettement définis les droits des législateurs comme des citoyens.

C'est ainsi que, tout en maintenant d'un bout à l'autre l'accord de la nature et de la liberté dans l'histoire morale de l'homme, Kant n'a garde de faire résulter le progrès d'un simple développement des puissances naturelles. La théorie leibnitienne de Herder est, selon lui, radicalement fausse. Dans la nature réside le moyen ; mais la fin, source du progrès, ne peut venir que de la raison morale supérieure à la nature. C'est pourquoi l'idéal moral ne pourra jamais être exprimé par l'individu comme tel. Il ne saurait trouver sa représentation que dans le tout de l'humanité. L'histoire vraie est nécessairement universelle. Certes l'individu est une réalité, mais il y a dans le tout quelque chose qui le dépasse, et ce n'est que dans son union avec le tout qu'il peut atteindre à la liberté.

2. Non content d'exposer ses vues générales sur les fins de l'activité humaine, Kant arrive, sur certains points, à rejoindre la pratique proprement dite. Telles sont ses idées sur l'éducation et sur l'enseignement universitaire.

L'éducation, telle qu'elle existe, ne saurait le satisfaire. Elle néglige la volonté, et elle dresse et surcharge l'intelligence, au lieu de la former à la réflexion. Une réforme radicale est ici nécessaire. Les théories pédagogiques de Rousseau, les tentatives pratiques de Basedow viennent à point pour nourrir sa critique. Il se passionne pour les idées de ces novateurs, et réclame, comme condition indispensable de la réforme, l'organisation d'écoles normales. Mais, sur ce terrain encore, il reste lui-même, subordonnant toute prescription aux fins morales. 1° Le corps, enseigne-t-il, doit être exercé et endurci, soumis à une discipline qui en fasse l'auxiliaire puissant et docile de l'esprit. Que l'enfant se développe en liberté, mais qu'il apprenne à mesurer ses mouvements : on ne saurait de trop bonne heure s'habituer à vivre selon des règles. 2° En ce qui concerne l'intelligence, une saine éducation éveille et dirige les facultés, plus qu'elle ne meuble la mémoire. Il y a deux exercices des facultés : l'un qui est libre, c'est le jeu; l'autre qui est imposé, c'est le travail. Ce dernier est obligatoire en lui-même et ne saurait, dans l'enseignement, être remplacé par le premier. La faculté d'intuition doit être formée avant l'entendement. Tout enseignement sera donc d'abord intuitif, représentatif, technique. On commencera par la géographie. En tant qu'il visera à cultiver l'entendement, l'enseignement sera socratique et catéchétique. Il ira au fond des choses et rendra l'élève vraiment maître de ses connaissances. Une intelligence ferme est la condition d'une volonté libre. 3° La formation de la personnalité morale est la fin de la pédagogie. L'éducation y est nécessaire, car la vertu n'est pas innée. Cette éducation comprend l'enseignement et la pratique morale. L'enseignement moral est catéchétique. Démonstration de lois obligatoires, il procède par principes, non par exemples : si ceux-ci interviennent, ce n'est que pour faire voir que les principes sont applicables. Kant a écrit un fragment de catéchisme moral : l'élève, sollicité par des questions, y trouve par lui-même les concepts moraux. La pratique ou ascétique morale ne peut créer la moralité, laquelle doit venir de nous, mais elle produit dans l'homme les dispositions qui la favorisent. Elle tend à l'endurcissement, car la mollesse est contraire à la vertu. Loin d'abolir la volonté, elle la fortifie. Elle nous rend maîtres de nous-même, contents et joyeux. L'éducation morale tend à développer l'aversion intérieure pour le mal, l'estime de soi et la dignité, l'empire de la raison sur les sens. Elle ne récompense pas, mais elle punit. Elle n'humilie point, de peur de donner à l'enfant le mépris de soi-même, sauf toutefois lorsque l'enfant a commis la faute qui effectivement dégrade l'homme, à savoir le mensonge. Elle met en avant, en toutes choses, le mobile moral, la loi même du devoir, sûre que ce mobile, présenté dans sa pureté, sera plus fort que toutes les excitations matérielles, toutes les assurances de profit ou de détriment.

De la pédagogie on peut rapprocher la question de l'enseignement universitaire. Sur ce point encore la critique apporte des lumières nouvelles. Une Université se compose de quatre Facultés : Théologie, Droit, Médecine, dites Facultés supérieures, et Philosophie, dite Faculté inférieure. Entre les trois premières et la quatrième un conflit s'élève naturellement. L'objet de celle-ci, en effet, ne diffère pas des objets de celles-là, mais l'une étudie à un point de vue universel et théorique ce que les autres étudient à un point de vue spécial et immédiatement pratique. De là une jalousie et une rivalité. Chacune des deux parties, ayant droit sur l'ensemble des choses, repousse l'autre comme usurpatrice. Le titre de supérieures que portent les trois premières Facultés n'est rien moins que la supériorité attribuée par la tradition au positif sur le rationnel. Cette hiérarchie est-elle justifiée? 1° Entre theologiens et philosophes, le conflit porte sur l'usage à faire de l'Écriture sainte. La critique ne nie pas la légitimité et l'utilité du véhicule sensible de la vérité religieuse, mais elle revendique pour la raison le droit de distinguer, dans l'Ecriture, le fonds moral et éternel, et l'enveloppe sensible faite de récits et de circonstances contingentes. Comprendre les Ecritures, c'est les interpréter en un sens moral. La théologie ne saurait condamner ce mode d'interprétation, car elle le suppose. Comment distingue-t-elle, en effet, la vraie révélation de la fausse, sinon par l'idée de Dieu? Comment peut-elle, dans le détail, maintenir le caractère divin des textes consacrés, sinon en faisant fréquemment usage de l'interprétation morale allégorique? 2° Entre philosophes et jurisconsultes, le conflit porte sur le respect des lois : la critique démontre que la légalité est bien fondée, et par suite elle condamne l'esprit révolutionnaire. Mais elle revendique aussi le droit d'examiner les lois existantes. Ce droit, qui peut le lui refuser? Les jurisconsultes, pour atteindre à leurs fins pratiques, ont besoin de savoir si l'humanité rétrograde, avance, ou demeure stationnaire. Or cette question ne peut être résolue empiriquement : elle concerne la raison. Et la raison y répond, en postulant le progrès indéfini au nom de la loi morale. Mais peut-être le commandement n'est-il qu'une idée irréalisable? Guidée par la raison, l'expérience lève le doute. Il existe, sous nos yeux mêmes, un point de coïncidence de la raison et de l'histoire. Il y a un fait qui est une idée. Ce fait, c'est la Révolution française. Quoi qu'il advienne de cette entreprise, écrit Kant en 1798, qu'elle réussisse ou qu'elle échoue, elle excite chez tous les spectateurs, par l'objet qu'elle poursuit, une sympathie voisine de l'enthousiasme : or le pur idéal moral est seul capable d'affecter ainsi l'âme de l'homme. La Révolution est l'effort pour créer l'Etat rationnel, c'est l'éternel descendu dans le temps. Un tel phénomène, quand une fois il s'est produit, ne s'oublie plus. 3° Entre philosophes et médecins, la question est de savoir si l'art de guérir ne repose que sur l'expérience, et si la raison n'y a aucune part. Or la critique démontre que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la raison peut être volonté et que la volonté a un rapport avec les phénomènes. La raison doit donc, elle aussi, posséder une vertu curative. Et en effet l'homme peut beaucoup, par la seule énergie de sa volonté, pour modifier son état physique. Kant allègue ici son expérience personnelle. Il sait, au moyen de la force morale, se garder de l'hypochondrie, maîtriser même des états spasmodiques. Si, le mal venu, la volonté est insuffisante, elle peut beaucoup pour le prévenir et pour entretenir la santé. Elle en est la condition première. Loin donc que la raison soit jamais la servante de l'expérience, c'est celle-ci qui partout emprunte à la raison sa vérité et sa possibilité.

V. Influence de Kant. — Dans le champ occupé par les philosophies leibnitio-wolffiennes, anglaise, française, populaire, ainsi que par les sciences positives de jour en jour plus florissantes, la philosophie kantienne eut peine à se frayer une place : Kant ne s'était pas exagéré l'étrange nouveauté de son œuvre. Elle fut accueillie d'abord à Iéna, pour de là se répandre en Allemagne et dans le monde entier. Or ce n'est pas seulement la spéculation métaphysique qui en fut comme renouvelée : la plupart des branches de l'activité intellectuelle en ressentirent l'influence.

En Allemagne, l'histoire du kantisme est une pièce capitale de l'histoire générale des idées et des sciences. Parmi les adversaires qu'il rencontre tout d'abord, il y a lieu de citer : Selle et Weishaupt, disciples de Locke ; Feder, Garve, Tiedemann, éclectiques ; Platner, Mendelssohn, Nicolai, Meiners, représentants de la philosophie populaire ; Ernst Schulze, sceptique ; Jacobi, philosophe de la croyance, et, près de lui, Hamann ; Herder, conciliateur de la nature et de l'histoire. Le principal reproche adressé à Kant, c'est que l'affection ou action des choses sur la sensibilité, supposée par son système, y est rendue impossible par l'abolition de tout lien causal entre les choses en soi et le sujet sentant. Entre les disciples immédiats de Kant, on remarque Schultz, K.-L. Reinhold, W.-T. Krug, Fries, qui essaye de fonder la critique psychologiquement, Salomon Maimon, qui déduit de la conscience la matière ainsi que la forme de nos représentations et supprime ainsi la chose en soi, J.-S. Beck, Bardili.

Soit par développement, soit par combinaison avec des éléments étrangers, le kantisme a donné naissance à tout un ensemble de grands systèmes. Les philosophies de Fichte, Schelling et Hegel sont comme les étapes d'une réflexion suivie sur les problèmes qu'il suscite. L'idéalisme subjectif de Fichte déduit le moi théorique du moi pratique considéré comme primitivement inconscient, et rend ainsi inutile le concept de chose en soi. Schelling se refuse à appeler moi ce principe premier de Fichte, qui en réalité n'est ni sujet ni objet : le principe est pour lui l'absolue identité, non moins supérieure au moi qu'au non-moi, identité qui se réalise d'abord comme nature, ensuite comme esprit : son système est l'idéalisme objectif. Hegel fonde, définit et développe méthodiquement le principe de ce nouvel idéalisme. L'absolu ne peut être absolue identité ; autrement il serait immobile. Il faut qu'il soit esprit. Son mouvement est son effort méthodique pour lever les contradictions sans cesse renaissantes que la réflexion découvre au sein de sa nature. La dialectique du philosophe s'abandonne au mouvement objectif du concept, et engendre ainsi successivement la logique, la philosophie de la nature et la philosophie de l'esprit. L'idéalisme est devenu absolu.

En dehors de ce développement en quelque sorte organique, plusieurs systèmes allemands sont nés d'une fusion du kantisme avec d'autres doctrines. Schleiermacher, alliant à Kant Spinoza, Platon et le christianisme, rapproche l'être de la pensée, et fait de l'espace, du temps et de la causalité les formes des choses comme de la connaissance. Dieu devient l'unité de l'univers. Le bien suprême, unité du réel et de l'idéal, est substitué, en morale, au principe purement formel de Kant. Herbart dépend, et de Kant, et des Eléates, de Platon et de Leibniz. Avec Kant il voit dans la philosophie la critique de l'expérience. Mais la chose en soi, selon lui, n'est pas inaccessible. Elle se dégage, si des données de l'expérience on élimine tous les éléments contradictoires, par conséquent subjectifs, qui s'y rencontrent. Elle consiste en une pluralité d'êtres simples sans relation entre eux : c'est de nous que viennent les rapports et le devenir. Avec Kant, Schopenhauer restreint aux phénomènes l'espace, le temps et la causalité. Mais au lieu de tenir pour inconnaissable la réalité indépendante de notre représentation, il la place dans la volonté, comme donnée par la perception interne.

Cependant les difficultés inhérentes à ces différents systèmes, en particulier la prétention folle, affichée par l'idéalisme absolu, de construire dans le détail les lois de la nature, discréditaient bientôt tous ces développements et transformations du kantisme. On estima que la pensée de Kant avait été faussée par ses continuateurs et qu'il y avait lieu de reprendre les choses au point où le maître lui-même les avait laissées. Revenir à Kant : tel est, notamment depuis une célèbre leçon d'Ed. Zeller sur la théorie de la connaissance, publiée en 1862, le mot d'ordre d'une école importante de philosophes dits néo-kantiens. Ils se proposent, soit de défendre les propres principes de Kant, soit de les développer, sans égard aux grands systèmes métaphysiques qui en sont issus, d'une manière rigoureusement conforme à l'esprit de notre temps. Les principaux sont : A Lange, H. Cohen, O. Liebmann, Bonna Meyer, Fr. Paulsen, Albr. Krause, Aug. Stadler, Aloys Riehl, Windelband, Fritz Schultze. La plupart d'entre eux, avec Lange, s'attachent surtout à la distinction de la connaissance et de la croyance, correspondant à celle des phénomènes et des choses en soi, en tant que cette distinction garantit, en la limitant, la possibilité de la science. La philosophie doit être une théorie de la connaissance, non une conception du monde. Les choses morales peuvent être objet de foi, non de science. Sauf de rares exceptions, parmi lesquelles on peut citer Paulsen, ces philosophes relèguent au second plan ou même laissent de côté la partie morale et religieuse de l'œuvre de Kant, pour en faire ressortir la partie critique et antimétaphysique.

En dehors de la philosophie, le kantisme a longtemps en Allemagne marqué de son empreinte la plupart des disciplines intellectuelles. C'est à la suite de Kant que Schiller spécule philosophiquement sur l'esthétique, cherchant à définir les rapports de la beauté avec la nature et la moralité. En théologie, Kant est l'initiateur d'un rationalisme moral qui fut longtemps prédominant. De nos jours même le théologien Ritschl revient à Kant en s'élevant contre la fantaisie métaphysique qui prétend connaître le suprasensible. En jurisprudence, les théories kantiennes de droit naturel se retrouvent, comme idées directrices chez Hufeland, Schmalz, K. H. Gros, Anselme Feuerbach, Rehberg, Zachariæ. Dans les sciences, le kantisme a exercé des influences diverses, selon la manière dont il a été compris. D'une interprétation radicalement idéaliste, à vrai dire répudiée par Kant, est issue la célèbre philosophie de la nature, laquelle, ramenant entièrement la matière à la pensée inconsciente, ose déduire les phases de son développement des lois de formation de la conscience elle-même. En revanche, la théorie kantienne de l'expérience, comme source unique de la connaissance, est accueillie par nombre de savants modernes, en quête d'une justification rationnelle de leur méthode. Dans les mathématiques, le point de vue kantien est caractérisé par l'admission de principes synthétiques à priori, ou principes rationnels extralogiques, et en particulier par la négation de l'espace métagéométrique des leibnitiens comme objet d'intuition possible. Dans la psycho-physiologie des sens, le nativisme de Joh. Müller, qui maintient, contre l'empirisme, le caractère primitif de la représentation d'espace, se réclame de l'esthétique transcendantale. Enfin, jusque dans la vie politique de l'Allemagne, le kantisme occupe une place importante.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il représente cette idée, que la raison, sur ce terrain même, demeure la norme véritable, et qu'elle commande à l'homme d'agir sous l'idée universelle de devoir et d'humanité : doctrine hautement philosophique, qui devait bientôt, sous l'influence des circonstances, reculer devant celle du droit historique et de l'idéal exclusivement national.

Dans les pays autres que l'Allemagne, l'influence de la philosophie de Kant, plus tardive et moins profonde, est encore considérable. Dès 1773, Kant est apprécié à Strasbourg. En 1796 on commence à traduire ses ouvrages en français ; en 1799 Degérando expose son système. Mme de Staël parle avec enthousiasme de celui qu'elle considère comme un apôtre du spiritualisme de sentiment. En 1818, V. Cousin professe sur la morale de Kant ; en 1820, il expose la critique de la raison pure. Sa propre théorie de la raison doit plus d'un trait à l'influence de Kant. Après avoir été ainsi utilisée en vue de doctrines fondées sur d'autres principes, telles que l'éclectisme, le positivisme, la morale indépendante, le kantisme a été étudié et développé pour lui-même, notamment par MM. Renouvier, P. Janet, Lachelier, Pillon. MM. Renouvier et Pillon, auxquels s'est joint M. Dauriac, soutiennent, sous le nom de *criticisme* (V. ce mot), une doctrine qui, à l'inverse du néo-kantisme allemand, fait ressortir l'excellence de la morale kantienne. Ils subordonnent directement la raison théorique à la raison pratique en considérant la volonté comme le principe premier de toute certitude ; de plus, abolissant le noumène, ils érigent les lois naturelles en réalité dernière et ménagent, dans la suite même des phénomènes, une place à l'initiative de la liberté. C'est encore en s'inspirant de Kant que M. Secrétan, de Lausanne, limite les droits de la science et élève au-dessus d'elle la croyance à la liberté. Sous des formes et à des degrés divers, le kantisme se retrouve, aujourd'hui même, dans la plupart des doctrines qui s'efforcent à concilier, sans compromission, la science et la morale.

En Angleterre, l'influence de Kant s'est fait sentir notamment sur Hamilton et les agnostiques. C'est en combinant la doctrine de Kant avec celle de Reid que Hamilton établit l'impossibilité d'une représentation de l'absolu pour un esprit borné à la connaissance expérimentale, et, par suite, la relativité de toute connaissance humaine. De même l'agnosticisme de Spencer, s'il dépend du positivisme, doit beaucoup aux antinomies kantiennes. Dans le domaine de la psychologie, l'école évolutioniste se donne pour la conciliatrice de l'apriorisme kantien avec l'empirisme de Locke. De nos jours, Kant est scrupuleusement étudié pour lui-même. Max Müller, dans la traduction de la *Critique de la raison pure* qu'il a publiée en 1881, déclare que cette œuvre est un monument arien aussi précieux que les Védas, et qu'en tout temps il pourra être permis de la critiquer, non de l'ignorer.

En Italie, la *Critique de la raison pure* a été traduite en 1821-22 ; aujourd'hui même la critique kantienne y est savamment représentée ou étudiée par Carlo Cantoni et Felice Jocco ; en Espagne, Jose del Perojo a récemment (1883) traduit la *Critique de la raison pure*.

Quel fut, à regarder les choses d'un point de vue général, le rôle historique de Kant, et quel est le rapport de sa philosophie avec les spéculations actuelles ? Le dessein de Kant fut analogue à celui de Socrate et à celui de Descartes. Socrate s'est proposé de montrer que la pratique, même prise pour fin de l'activité humaine, ne saurait exclure la science, parce qu'en réalité elle la suppose. Descartes consent que l'on débute par le doute universel : ce doute n'abolit pas la certitude, il la fonde. Kant, à son tour, proclame que l'expérience est le point de départ de toutes nos connaissances. S'ensuit-il que la raison ne soit qu'un mot ? Nullement, car l'expérience repose sur la raison. Et dans le développement même de la doctrine, l'analogie se poursuit. Déduite de la pratique, la science de Socrate est bornée à la morale et aux objets qui y sont liés. La certitude cartésienne ne va tout d'abord qu'à la pensée, condition du doute ; et, si elle rétablit les objets qu'avait renversés le doute, c'est en tant seulement qu'ils peuvent se relier à la pensée. De même, la critique kantienne ne laisse subsister, des notions à priori, que ce qui est requis pour l'expérience, et fait, de la possibilité de cette dernière, la norme de l'usage entier de la raison pure. Et, comme ses prédécesseurs, Kant estime que, par sa méthode, il fonde, loin de détruire. La science, bornée du côté des choses en soi, possède la certitude dans son domaine. Devant le réalisme empirique l'idéalisme s'évanouit. Ce n'est pas tout, et un résultat plus précieux encore va jaillir de la critique. La même déduction qui fonde la science permet à la morale de se constituer à côté d'elle, sans risquer de lui porter ombrage. Il est vrai que la morale devra, elle aussi, accepter une limitation. Elle devra reposer sur un principe exclusivement formel, sur la pure notion du devoir. Mais, ici encore, la critique ne restreint que pour garantir. La morale peut être absolue et demeurer pratique, si elle n'a d'autre objet que les déterminations de la volonté libre. L'antinomie insoluble du mysticisme et de l'eudémonisme disparaît dans le système de l'autonomie rationnelle. Et ainsi c'est la raison, qui, d'un bout à l'autre de la philosophie de Kant, crée comme elle détruit, fournit des principes pour remplacer ceux qu'elle a dissous. Déjà chez Descartes elle a fourni l'évidence intellectuelle comme substitut interne des marques extérieures de vérité. Avec Kant elle fait l'inventaire de son contenu, et trouve, dans sa constitution même, tous les principes nécessaires à la science et à la morale. Sans doute elle ne se suffit pas, et l'absolu la dépasse. Sa science, par suite, est relative, et sa morale bornée à un progrès sans fin. Elle n'en offre pas moins à l'homme toutes les ressources dont il a besoin pour réaliser l'idéal de l'homme. Elle est l'indépendance, et elle est la loi. Si telles sont les parties essentielles du kantisme, cette philosophie se place au terme du développement rationaliste qui a commencé avec Descartes. La raison, chez Kant, pousse aussi loin que possible, et son renoncement à saisir l'être absolu, et son effort pour suppléer, par les principes qu'elle trouve en soi, à l'intuition qui lui manque. Un pas de plus, soit dans un sens, soit dans l'autre, et le rationalisme va se perdre, soit dans le scepticisme, soit dans l'idéalisme. Kant a prétendu, tout en s'enfermant dans le monde du temps, trouver au sein de la raison, qui en fait partie, le moyen d'ériger ce monde en symbole de l'éternité.

Telle est la signification historique de son œuvre ; envisagée au point de vue théorique, elle présente, actuellement encore, un intérêt capital. 1° Sous l'influence des sciences positives autant que de la philosophie, l'esprit humain se demande plus que jamais dans quel rapport nous nous trouvons avec la réalité des choses, et s'il nous est possible de la connaître. Or, c'est à cette question que répond l'idéalisme transcendental. Au delà des phénomènes, selon le kantisme, nous pouvons encore saisir les lois de la pensée qui les conditionnent, et constituer la philosophie comme théorie de la connaissance ; mais, quant à nous former une théorie ontologique de l'univers, ainsi que faisaient les anciens, c'est une ambition à laquelle il nous faut renoncer : solution nette et de grave conséquence, qui trouve plus d'un point d'appui dans la science actuelle. 2° D'autre part, le progrès des sciences positives, en étendue comme en certitude, nous amène à nous demander si du moins tout ce qui intéresse l'homme ne peut pas être traité suivant la méthode de ces sciences, et si la morale elle-même n'y peut pas être assimilée. A cette question Kant répond par son rigoureux dualisme, limitant la science pour la fonder, et établissant la morale dans le domaine ouvert par cette limitation même. Or ni la souveraineté de la science dans l'ordre pratique, ni l'impossibilité théorique de la liberté ne sont, aujourd'hui même, assez clairement démontrées pour qu'on puisse rejeter dans le passé la solution kantienne. 3° En ce qui concerne la philosophie de la science, le kantisme s'attache précisément aux problèmes qui de plus

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en plus obsèdent l'esprit moderne. Comment l'expérience, à elle seule, peut-elle fournir la certitude, comment la connaissance d'une loi peut-elle être expérimentale ? Aristote enseignait que le général, en tant qu'il est connu par la seule expérience, comporte nécessairement des exceptions, et qu'une connaissance purement intellectuelle peut seule posséder une valeur universelle. Et cette doctrine est demeurée jusqu'à nos jours la doctrine classique. Déjà pourtant Descartes avait déclaré qu'il existe une science des phénomènes, que ce qui passe peut être réduit en essence immuable; et la science, dans son progrès, a de plus en plus ignoré l'objection d'Aristote. De quel droit, pourtant, repoussons-nous une doctrine qui semblait l'évidence même ? Comment, en quel sens, un fait peut-il être une loi? Cette question, Kant l'a acceptée telle que la pose la science moderne ; et sa doctrine des formes et des catégories a pour objet de la résoudre. Solution profonde, que ne saurait éluder quiconque persiste à vouloir unir, sans contradiction, l'expérience avec la certitude. 4° Enfin la morale kantienne est loin de nous être devenue étrangère. Nous sommes aujourd'hui, vis-à-vis de l'action, dans une situation analogue à celle où nous place la science vis-à-vis de l'être. Nous n'admettons que les faits, et nous ne pouvons renoncer à la certitude, à la loi, à la croyance au devoir. Nous voulons écarter tout motif d'agir qui serait tiré de l'idée d'un monde suprasensible, et néanmoins nous voulons maintenir une morale absolue, une doctrine d'obligation. Ne sommes-nous pas, dès lors, comme préparés à apprécier une philosophie qui précisément fait sortir le devoir des entrailles de l'expérience, et se garde du mysticisme aussi bien que de l'utilitarisme? Et si, dans les questions sociales, religieuses et politiques, nous sommes troublés par le conflit de l'histoire et de la raison, de ce qui est et de ce qui doit être, de la forme et de l'idée, du fait et du droit, de l'idéal national et de l'idéal humain, ne nous retrouvons-nous point en cela sur le terrain même où était situé Kant, lorsqu'il étudiait les rapports de la théorie et de la pratique et conciliait la nécessité de la nature avec la souveraineté de la raison dans sa doctrine du progrès moral? Ce n'est donc pas en vain que Kant a fait effort pour se placer, tant dans l'ordre de l'action que dans l'ordre de la connaissance, à ce point de vue de l'universel à la fois réel et idéal, qui est le point de vue de la raison : sa doctrine en a reçu un caractère à la fois élevé et positif, qui ne saurait se rencontrer, ni dans les simples généralisations de l'expérience, ni dans les rêves de l'imagination. Elle n'est pas le reflet d'une époque, ni même l'expression de la pensée d'un peuple : elle appartient à l'humanité.

Emile Boutroux.

Bibl.: Les œuvres de Kant. — Editions récentes, commentaires et traductions : *I. Kants sæmmtliche Werke*, publiés par Karl Rosenkranz et Friedr.-Wilh. Schubert; Leipzig, 1838-42, 12 vol. — *I. Kants sæmmtliche Werke, in chronolog. Reihenfolge*, publiés par G. Hartenstein; Leipzig, 1867-69, 8 vol. — Les diverses catégories d'ouvrages, publiées séparément par J.-H. von Kirchmann, dans la *Philos. Bibliothek*, 1868-78. — Les ouvrages les plus importants, publiés par Kehrbach, dans l'*Universal-Bibliothek*; Leipzig (excellentes éditions). — *Kants Krit. d. reinen Vernunft. Nachtræge. Aus Kants Nachlass hrsg. von* B. Erdmann; Kiel, 1881. — Hans Vaihinger, *Kommentar zu Kants Krit. d. r. V.*; Stuttgart, 1881, 1er vol. — *Kants Prolegomena*, publiés par B. Erdmann avec une importante introduction; Leipzig, 1878. — Ecrits d'Emil Arnoldt, H. Vaihinger, sur les *Proleg.*, 1879 et suiv. — G. Dumesnil, *De Tractatu Kantii pædagogico*; Paris, 1892. — Traductions françaises : *Crit. de la raison pure :* Tissot, 1864, 3e édit.; Barni, 1869. — *Proleg.* : Tissot, 1865; Brunschvieg, Chambert, etc.; Paris, 1891. — *Fondements de la mét. des mœurs et critique de la raison prat.* : Barni, 1848. — *Crit. de la raison prat.* : Picavet, 1888 (avec un avant-propos sur la philosophie de Kant en France, de 1773 à 1814). — *Elém. mét. de la sc. de la nat.* : Andler et Chavannes, 1891. — *Mét. des mœurs* et écrits connexes : Tissot, 1830, 1837; Barni, 1853, 1855. — *Observ. sur le sentiment du beau et du sublime* : Payer Imhoff; Paris, 1796; Barni, 1846. — *La Religion dans les limites de la raison* : Trullard, 1841; Lortet, 1842. — Logique : Tissot, 1840. — *Pédagogie* : trad. Barni, avec commentaire par Thamin, 1886. — Traductions anglaises : *Crit. of pure reason* : Max Müller; Londres, 1881, 2 vol. — *Crit. of practical reason*, etc. : Abbott; Londres, 1883, 3e éd. — *Proleg. and. mel. foundations of nat. science* : Ern. Belfort Bax; Londres, 1883.

Kant et le kantisme en général. — Villers, *Philosophie de Kant*; Metz, 1801. — Vict. Cousin, Leçons sur la *Phil. de Kant*, faites en 1820; Paris, 1864, 4e éd. — Ch. de Rémusat, *Essais de philosophie*, 1836, 1841. — Willm, *Hist. de la philos. allem. dep. Kant jusqu'à Hegel*; Paris, 1846-49. — Erdmann, *Grundr. d. Gesch. d. Philos.*, 1878, 3e éd. — Emile Saisset, *le Scepticisme : Ænésidème, Pascal, Kant*, 1865. — Ueberweg, *Grundriss der Gesch. d. Philos.*, 3e part. — Kuno Fischer, *Gesch. d. n. Philos.*, t. III. — Renouvier et Pillon, *passim*. — Desdouits, *la Philosophie de Kant d'après les trois critiques*, 1876. — Ed. Zeller, *Gesch. d. deutschen Philos. seit Leibniz*, 1875, 2e éd. — Riehl, *Der philos. Kriticismus u. seine Bedeutung für die positive Wissenschaft*; Leipzig, 1876, t. I. — Alf. Weber, *Hist. de la philos.*, 1886, 4e éd. — Windelband, *Gesch. d. neuern Philos.*; Leipzig, 1880. — Fouillée, *Hist. de la phil.*, 1875. — Janet et Séailles, *Hist. de la phil.*, 1887. — R. Adamson, *On the Philosophy of Kant*; Edimbourg, 1879. — Will. Wallace, *Kant*, 1882. — C. Cantoni, *E. Kant*; Milan, 1883-84, 3 vol.

La biographie. — Kuno Fischer, op. c. — Arnoldt, *Kant nach K. Fischer's neuer Darstellung*; Kœnigsberg, 1882. — D. Nolen, *les Maîtres de Kant (Alf. Schulz, Knutzen, Newton, Rousseau)*, dans la *Rev. philos.*, 1879-80.

La période antécritique. — Nolen, *la Crit. de Kant et la métaph. de Leibn.* : Paris, 1875. — Paulsen, *Versuch einer Entwickelungsgesch. d. kant. Erkenntnisstheorie*; Leipzig, 1875. — Riehl, op. cit. — K. Dieterich, *Die kantische Philosophie in ihrer inneren Entwickelungsgeschichte*, 2 parties; Fribourg-en-Brisgau, 1885. — Thiele, *Die Philosophie Kants nach ihrem systemat. Zusammenhang u. ihr. log. hist. Entwickelung*, 1882, 1887, I.

La critique. — 1° Crit. de la raison pure : Trendelenburg, *Ueb. eine Lücke in Kants Beweis v. d. ausschliessenden Subjectivität des Raumes u. der Zeit*, etc., dans les *Hist. Beitr. zur Philos.*, 1867, III. — Carl Gœring, *System. d. kr. Philos.*; Leipzig, 1874-75. — Mamiami, *Della Psicologia di Kant*; Roma, 1878. — J.-B. Meyer, *Kant's Psychologie*; Berlin, 1870. — B. Erdmann, *Kants Kriticismus in d. ersten u. i. d. zweit. Aufl. d. K. d. r. V.*; Leipzig, 1878. — Alb. Krause, *Kant u. Helmholtz üb. d. Urspr. u. d. Bedeutung der Raumanschauung und der geometrischen Axiome*; Lahr, 1878. — J. Volkelt, *I. Kant's Erkenntnisstheorie*; Leipzig, 1880. — Felice Tocco, *L'Analitica transcendentale*, etc., dans la *Filos. delle Scuole ital.*, 1880. — Alb. Krause, *Populäre Darstellung von J. Kant's Krit. d. r. V.*; Lahr, 1882, 2e éd. — Kurd Lasswitz, *Die Lehre Kant's v. d. Idealität des Raumes u. d. Zeit im Zusammenhang mit s. Krit. des Erkennens*; Berlin, 1883. — Benno Erdmann, op. cit. — Herm. Cohen, *Kants Theorie der Erfahrung*; Berlin, 1885, 2e éd. — Konr. Dietrich, *Die kantische Philosophie in ihrer inneren Entwickelungsgesch*; Fribourg et Tubingue, 1885. — Ed.-V. Hartmann, *Kritische Grundlegung des transcendentalen Realismus*; Berlin, 1885, 3e éd. — G. Milhaud, *Essai sur les condit. et les limites de la certitude logique*, 1894. — 2° Crit. de la raison pratique : Johannes Witte, *Beitræge zum Verstændniss Kant's*; Berlin, 1874. — Hermann Cohen, *Kants Begründung der Ethik*; Berlin, 1877. — Ed. Zeller, *Ueb. das kant. Moralprincip u. d. Gegensatz formaler u. materialer Moralprincipien*, dans les *Abhdlgg. d. Ak. d. W.*; Berlin, 1880. — J. Kreyenbühl, *Die ethische Freiheit bei Kant*, dans les *Philos. Monatsh.*, 1882. — Fouillée, *Critique des systèmes de morale contemporains*, 1883. — Gerhard, *Kants Lehre v. d. Freiheit*, dans les *Philos. Monatsh.*, 1886. — H. Spencer, *la Morale de Kant*, dans la *Rev. philos.*, 1888, XXVI. — Alfred Hegler, *Die Psychologie in Kants Ethik*; Fribourg-en-Brisgau, 1891. — 3° Crit. du jugement : Herm. Lotze, *Gesch. d. Wiss. in Deutschl.*; München, 1868, vol. VII. — Aug. Stadler, *Kant's Teleologie u. ihre erkenntnisstheoretische Bedeutung*; Berlin, 1874. — H. Fenner, *Die Ästhetik Kant's*; Bützow, 1875. — Arth. Richter, *Kant als Ästhetiker*, dans le *Zeitschr. f. Phil. u. phil. Krit.*, 1876. — Janet, *les Causes finales*, 1877. — J. Palmi, *Vergleichende Darstellung von Kant's u. Schiller's Bestimmungen üb. das Wesen des Schœnen*; Iéna, 1878. — Adam, *Essai sur le jugement esthétique*, 1885.

La doctrine. — 1° Reuschle, *K. u. d. Naturwissensch*, dans la *Deutsch. Vierteljahreschr.*, 1868. — A. Stadler, dans les *Philos. Monatsh.*, 1879-80. — A. Stadler, *Kants Theorie d. Materie*; Leipzig, 1883. — P. Tannery, *la Théorie de la mat. d'après Kant*, dans la *Rev. philos.*, 1885. — Andler, Introduction à la trad. franç. des *Prem. Princ. mét. de la Sc. de la nat.*, par Andler et Chavannes, 1891. — Arthur Drews, *Kants Naturphilosophie als Grundlage seines Systems*; Berlin, 1894. — 2° C.-V. Fricker, *Zu Kants Rechtsphilos.*; Leipzig, 1885. — J. Jaurès, *De Primis Socialismi germanici lineamentis apud Lutherum, Kant, Fichte et Hegel*, 1891. — 3° Phil. Bridel, *la Philos. de la relig. de Kant*, 1876. — O. Pfeiderer, *Die Religion, ihr Wesen u. ihre Gesch.*; Leipzig, 1878, 2e éd. — Nolen, *la Crit. de Kant et la religion*, dans la *Rev. philos.*, 1880. — O. Pfeiderer, *Religionsphilos.*; Berlin, 1883, vol. I, 2e éd. — Bernh. Pünjer, *Gesch. d. christl. Religionsphil. seit d. Reformation*;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Braunschweig, 1883. — 4° Arth. Richter, *Kants Ansichten üb. Erziehungsl.*; Halberst., 1865. — W. Hollenbach, *Darstell. u. Beurtheil. d. Pädag. Kant's*; Iéna, 1881.

Influence de Kant. — K. Rosenkranz, dans le 12e vol. de l'édit. Rosenkr. et Schub. — Kuno Fischer, *Akademische Reden*; Stuttgart, 1862. — Riehl, op. c. — Windelband, op. c. — Paulsen, *Was uns Kant sein kann?* dans la *Vierteljahreschr. f. wissenschaftl. Phil.*, 1881. — Ducros, *Schopenhauer*, 1883. — Lévy-Bruhl, *l'Allemagne depuis Leibniz*, 1890.

KANTARA (El-) (V. El-Kantara).

KANTARA (El-). Village de Tunisie, au S. de l'île de Djerba ; belles ruines de l'ancienne *Meninx*.

KAN-TCHEOU-FOU. Ville de la province chinoise de Kan-sou, située par 39° 01′ de lat. et 98° 36′ de long. E. Marco Polo a séjourné un an à Kan-tcheou, qu'il appelle Campicion et qui est, dit-il, la capitale de toute la province de Tangout.

KANTCHINDSHANGA (V. Himalaya).

KANTECKI (Clément), essayiste polonais, né en 1851, mort en 1883. On lui doit plusieurs monographies historiques : *Vie de Charles Szajnocha* (en pol. ; Varsovie, 1878) ; *Vie de Joseph Korzeniowski* (en pol. ; Lemberg, 1879) ; *Stanislas Poniatowski, père de Stanislas Auguste, roi de Pologne* (en pol. ; Posen, 1880, 2 vol.) ; *Emprunt napolitain* (Varsovie, 1881) : c'est l'histoire des sommes énormes prêtées par Bona Sforza, femme de Sigismond Ier, à Philippe II d'Espagne. J. K.

KANTELE. Sorte de harpe ou zither, en usage chez les Finnois ; il avait primitivement 5 cordes, mais en a aujourd'hui de 8 à 16. On le pose à plat sur la table ou les genoux et on le fait vibrer des deux mains. Les premiers *kantele* consistaient en une planche épaisse de bouleau, creusée du côté opposé aux cordes, la table sur laquelle on la plaçait servant de fond. L'origine merveilleuse du kantele est contée dans le *Kalevala* : Wäinämöinen le fabrique avec les os d'un monstre marin ; lui seul était capable d'en jouer. L'ayant perdu, il en fit un nouveau avec du bois de bouleau et prit pour cordes les cheveux « d'une belle vierge qui attendait son fiancé ». Dès qu'il en joue, toute la nature est émue : « Les bocages s'éveillent à la joie, les champs s'ouvrent à l'allégresse, les fleurs sont transportées d'amour et leurs jeunes tiges s'inclinent gracieusement. » Th. C.

Bibl. : Porthan, *De Poes. fennica*, op. select. III. — Retzius, *Finnland, Schilderungen*, etc.

KANTELETAR. Recueil de poésies finnoises, publié par Lönnrot en 1840. Le *Kanteletar* contient environ six cents poésies (20,000 vers). Il est divisé en trois parties : la première contient des chants de noces, des berceuses, des pastorales, des fables ; la deuxième, des chansons de jeunes filles, des chants d'amour, des chants patriotiques ; la troisième, des chants de nature épique qui n'ont pas trouvé place dans le *Kalevala* et quelques chants historiques. Lönnrot a intercalé dans sa préface quelques chants modernes. Le caractère de la plupart de ces poésies est une mélancolie douce : ce sont le souci et la solitude qui inspirent le poète finnois. Th. C.

Bibl. : *Kanteletar, taikka Soumen Kansan vanhoja lauluja ja virsiä*; Helsingfors, 1840, 1864, 1887. — Lönnrot, *Finska folksängens Karaktär, Fosterländskt Album III*; Helsingfors, 1847. — H. Paul, *Kantelatar, die Volkslyrik der Finnen in's Deutsche übertragen*; Helsingfors, 1882.

KANTEMIR (V. Cantemir).

KANTISME (V. Kant et Criticisme).

KANTORA. Canton du N. du Fouta-Djalon, le long de la Gambie ; ancien Etat nègre dévasté en 1879, annexé à la France en juil. 1881.

KANTOUR (El-) (V. El-Kantour).

KANUM (V. Kanoum).

KANZLER (Hermann), général allemand au service du saint-siège, né à Bade en 1822, mort à Rome le 5 janv. 1888. Ancien élève de l'école militaire de Bade, il entra dès 1845 dans l'armée du pape, se fit remarquer au siège de Vienne pendant la campagne de 1848 et à Bologne pendant celle de 1849, devint colonel en 1859 et seconda énergiquement l'année suivante Lamoricière, qui le fit nommer général de brigade. Appelé au poste de pro-ministre des armes et de commandant en chef des troupes pontificales, il ne put empêcher l'occupation de Rome par l'armée italienne (20 sept. 1870). Dès lors il n'eut plus de fonctions réelles à remplir. Mais il demeura au Vatican jusqu'à la mort de Pie IX (1878). Léon XIII lui conféra en 1886 le titre de baron. A. Debidour.

KAO, empereur chinois (V. Hia).

KAO-BANG. Ville du Tonkin septentrional, ch.-l. de prov., près de la frontière chinoise. La province montagneuse et boisée formait jadis, avec celle de Lang-son, le royaume de Chou-khang ou Cincanghe (V. Tonkin).

KAOKO. District du pays des *Damaras* (V. ce mot), le long de l'océan Atlantique, du cap Frio à la baie Walfish.

KAOLIN (V. Argile et Céramique).

KAO-TAO (Iles des Pirates). Archipel d'îlots calcaires du golfe du Tonkin, qui sert de repaire aux pirates.

Bibl. : *Excursions et reconnaissances*, publiées par le gouv. de Cochinchine, t. III.

KAO TONG-KIA, dont l'appellation est *Tse-tcheng*, auteur dramatique chinois qui vivait à la fin du XIVe siècle, sous la dynastie *Ming*. La pièce de théâtre qui a rendu son nom célèbre est le *P'i pa ki* ou « histoire d'un luth ». Elle a été traduite en français par M. Bazin en 1841. Kao Tong-kia est le huitième des dix écrivains célèbres (*ts'ai tse*) de la Chine moderne.

KAO-TSONG, c.-à-d. *l'aïeul élevé*. Nom de temple (*miao hao*) décerné après leur mort à plusieurs empereurs de la Chine :

1° *Tang Kao-tsong*, troisième empereur de la dynastie T'ang, succéda, en l'an 650 ap. J.-C., à son père Tai-tsong, dont il était le neuvième fils. Sa politique extérieure fut très glorieuse ; il dirigea de nombreuses campagnes contre les Turcs, et, en 657, son général Sou Ting-fang remporta une grande victoire sur Cha-po-lo, khan des Turcs occidentaux. En 660, ce même général attaqua le royaume coréen de Pe-tsi contre lequel le royaume également coréen de Sin-lo avait demandé l'appui des Chinois ; le royaume de Pe-tsi fut entièrement soumis et on y établit des fonctionnaires impériaux. En 662, Kao-tsong chercha à faire reconnaître Firouz, fils de Yzdigerd III, comme roi de la Perse, mais il vit ses propositions repoussées par les Arabes. En 668, les troupes impériales assiégèrent et prirent Ping-jang, capitale du Kao-li, le seul des trois États coréens qui n'eût pas encore reconnu la suprématie de la Chine. Il n'y eut guère qu'un Etat qui tint tête avec succès aux armes de Kao-tsong, ce fut celui des Tou-fan ou Tibétains ; en 662, ce peuple guerrier envahit toute la région du Koukou-nor qui avait été jusque-là le siège de la domination des Tou-yu-hoen et en 671 le roi des Tou-yu-hoen dut se réfugier en Chine avec les débris de sa tribu, qui n'eut plus dès lors d'existence indépendante. Sous le règne de Kao-tsong, il y eut de fréquents rapports entre la Chine et l'Inde, grâce aux religieux bouddhiques dont le plus célèbre est I-tsing ; il semble même que la politique chinoise se soit ingérée dans les affaires de l'Inde à cette époque, puisque nous savons qu'après la mort (vers 655) du roi du Magadha, Cilâditya, l'ambassadeur chinois, Wang Hiuen-tse, appuyé par une armée de Tibétains et de Népâlais, combattit et fit prisonnier l'usurpateur Arjouna. Autant le règne de Kao-tsong est brillant au dehors, autant il est sombre au dedans : dès l'année 654, l'empereur avait pris au nombre de ses femmes une concubine de son père, la reine Ou ; cette femme ambitieuse ne recula devant aucun crime pour supplanter l'impératrice légitime, faire dégrader l'héritier présomptif et donner le trône à son propre fils ; tous les grands fonctionnaires qui blâmèrent sa conduite furent mis à mort. L'empereur Kao-tsong mourut en l'an 683.

2° *Song Kao-tsong*, premier empereur de la dynastie des *Song* méridionaux. Kao-tsong monta sur le trône en 1127 ap. J.-C. La capitale des Song, Pien-leang (auj. *Kai-fong-fou*), avait été prise l'année précédente par les Tartares *Kin* (V. ce mot), et le frère de Kao-tsong, Kin-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tsong, neuvième empereur de la dynastie Song, avait été emmené prisonnier. Kao-tsong se réfugia sur les bords du Yang-tse-kiang, à Kiang-ning, et sa dynastie prit dès lors le nom de Song méridionaux. En 1038, il transféra sa capitale à Lin-ngan (auj. sous-préfecture de Lin-ngan, préfecture de Hang-tcheou, prov. de Tche-kiang). Le règne de Kao-tsong se passa à batailler contre les Kin, et la lutte se soutint avec des avantages à peu près égaux jusqu'au jour où un certain Tsin-koei conseilla à l'empereur de renvoyer son meilleur général Yo Fei et de traiter avec les Kin ; le résultat des négociations avec les Tartares fut désastreux, car Kao-tsong dut se reconnaître vassal des Kin et leur concéder tout le territoire situé au N. du Yang-tse, à l'exception de deux petits districts. En 1162, âgé de quatre-vingt-un ans, il abdiqua en faveur de son fils, l'empereur Hiao-tsong.

3° *Kao-tsou* est aussi le nom de l'empereur *Kien-long* (V. ce mot), de la dynastie Tsing. Ed. CHAVANNES.

KAO-TSOU, c.-à-d. *l'ancêtre élevé*. Nom de temple (*miao hao*) décerné après leur mort à plusieurs empereurs chinois qui tous sont des fondateurs de dynastie :

1° *Han Kao-tsou* († 195 av. J.-C.), ou *Kao-tsou*, le fondateur de la dynastie des premiers Han (206 av. J.-C.–24 ap. J.-C.); son nom de famille était *Lieou* et son nom personnel *Pang ;* il était originaire du village de *Pei* (aujourd'hui sous-préfecture de Pei, dépendant de la préfecture de Siu-tcheou, province de Kiang-sou), et, lorsque, en 209 av. J.-C., la révolte éclata sur plusieurs points de l'empire contre le second souverain de la dynastie Tsin, Eul Che hoang ti, il se mit lui-même à la tête d'une bande de mécontents et s'arrogea le titre de duc de Pei ; il reconnut l'autorité du roi Hoai, du pays de Tchou (*Tchou Hoai wang*) et c'est en son nom qu'il pénétra le premier (206 av. J.-C.) à Hien-yang (auj. *Si-ngan-fou*, prov. de Chen-si), capitale des Tsin ; il fut récompensé de cet exploit par le titre de roi de Han. Peu de temps après, un autre aventurier, Hiang-Yu, fit assassiner le roi de Tchou afin de s'emparer lui-même du titre impérial qui avait été décerné à ce roi après l'extinction des *Tsin ;* Lieou Pang reprit alors les armes et disputa à Hiang Yu le pouvoir suprême ; il n'avait pas les talents militaires de son rival et fut battu en plus de cinquante rencontres ; mais il sut profiter de toutes les fautes que lui faisait commettre son caractère emporté ; il détacha peu à peu de lui ses partisans, et, après cinq années d'une lutte acharnée, il parvint à cerner et à tuer Hiang Yu qui mourut après avoir fait des prodiges de valeur (201 av. J.-C.). Lieou Pang devint, à la suite de ce triomphe, le maître de toute la Chine et donna à la dynastie qu'il fondait le nom de son ancien royaume de Han ; il eut encore à lutter contre plusieurs rebelles qui ne voulaient pas se soumettre à lui, et c'est à la suite d'une blessure reçue en combattant contre eux qu'il mourut en 195 av. J.-C. La dynastie dont il est le premier souverain est une des plus glorieuses qui aient jamais régné en Chine (V. HAN).

2° *Song Kao-tsou* († 422 ap. J.-C.), ou *Kao-tsou*, le fondateur de la dynastie des premiers *Song* (420-477 ap. J.-C.) ; son nom de famille était *Lieou* et son nom personnel *Yu ;* à l'origine il était un simple fabricant de sandales en paille ; mais, étant entré dans l'armée, il ne tarda pas à atteindre des grades élevés qu'il justifia par sa brillante campagne (401 ap. J.-C.) contre le rebelle Soen Ngen. En 416, il fut nommé premier ministre, et son influence devint toute-puissante à la cour de l'empereur Ngan, de la dynastie Tsin ; en 418, il fit mettre à mort ce souverain dont la présence gênait encore son ambition, et le remplaça par l'empereur Kong ; ce fantôme de maître lui étant bientôt importun, il força l'empereur Kong à abdiquer en 420 et prit pour lui le titre de Fils du Ciel. Il mourut en 422, âgé de soixante-sept ans. Outre son nom de temple (*miao hao*) de Kao-tsou, le premier empereur de la dynastie Song porte aussi le nom posthume (*che hao*) de *Ou-ti*, c.-à-d. l'empereur guerrier.

3° *Tang Kao-tsou* (vit de 564 à 635 ap. J.-C.), ou *Kao-tsou*, le fondateur de la dynastie *Tang* (618-905 ap. J.-C.). Son nom de famille était *Li* et son nom personnel *Yuen*. Il était duc du royaume de Tang (*Tang kouo kong*) au temps de l'empereur Yang, de la dynastie Soei. Ce souverain s'étant fait détester par ses débauches, plusieurs de ses sujets se révoltèrent contre lui et le détrônèrent (616 ap. J.-C.) ; le principal chef des rebelles était Li Che-min, second fils de Li Yuen ; Li Che-min maintint encore deux ans sur le trône des descendants de la dynastie *Soei*, mais, en 618, il proclama son père empereur. Li Yuen régna de 618 jusqu'en 626, époque à laquelle il abdiqua en faveur de ce fils auquel il devait son élévation. Li Yuen ne mourut qu'en 635, âgé de soixante-deux ans ; il put ainsi assister aux premières années du règne glorieux de Li Che-min, qui est plus connu sous son nom de temple de Tai-tsong.

4° *Heou Tsin Kao-tsou* († 942 ap. J.-C.), ou *Kao-tsou*, fondateur de la dynastie des Tsin postérieurs (936-45). Son nom de famille était *Che* et son nom personnel *King-Tang*. Il était gendre de l'empereur Hing-tsong, de la dynastie des Tang postérieurs, et gouverneur de la province de Ho-tong ; en 933, Ming-tsong mourut et son fils, l'empereur Min, lui succéda ; mais il fut assassiné dès l'année suivante par son frère, le roi de Lou. Che King-tang alors se révolta contre l'usurpateur ; grâce à l'appui des *Khitans* (V. ce mot), il remporta la victoire et substitua à la dynastie des Tang postérieurs une dynastie nouvelle, celle des Tsin postérieurs ; elle ne fut pas d'ailleurs de longue durée, car, après la mort de Kao-tsou, son neveu, le roi de Tsi qui lui succéda, ne jouit que pendant trois ans à peine d'un pouvoir éphémère et contesté.

5° *Heou Han Kao-tsou* († 948) ou *Kao-tsou*, fondateur de la dynastie des Han postérieurs. Son nom de famille était *Lieou ;* aussi se prétendait-il descendant de Lieou Pang, le premier souverain de la première dynastie Han (V. plus haut) ; son nom personnel était *Tche-yuen*. Il avait été général au temps de Kao-tsou, de la dynastie des Tsin postérieurs ; lorsque cette dynastie eut péri sous les attaques des Ki-tan, il se déclara lui-même empereur, en 947. Il remporta de grands succès sur les Ki-tan, mais mourut dès l'année 948. Son fils, l'empereur Yn, n'eut pas sa valeur et fut détrôné après trois ans de règne. Cette dynastie n'a donc duré que quatre ans (947-50), quoique l'empereur Kao-tsou eût coutume de compter les années de son règne en commençant dès l'année 936. Ed. CHAVANNES.

KAOUAÏ. L'une des îles *Sandwich* (V. ce mot).

KAOUAR. Grande oasis toubou, sur la route du Fezzan au Bornou, à environ un mois de marche de Mourzouk. Elle forme une vallée dirigée du N. au S. et séparée du désert par une chaîne de montagnes à pic du côté de l'E., tandis qu'à l'O. elle a pour limite un bourrelet à peine sensible. La présence de l'eau à 1 m. au-dessous du sol permettrait de retirer des produits réguliers de la culture, mais la population, exposée aux attaques des pillards, se borne à entretenir quelques palmiers dont les dattes forment avec le sel, que l'on retire de lacs salés, la principale ressource du pays. L'oasis de Kaouar a une longueur d'environ 80 kil. sur 8 ou 10 kil. de largeur ; elle renferme onze villages ou bourgs dont les principaux sont : Dirki, résidence du souverain ; Anaï, Anikoumma, Digomani, Schimmedrou, etc. Les habitants, au nombre d'environ 6,000, appartiennent en partie à la race des Tedâ et en partie à la race bornouane. Ils sont gouvernés par un prince indépendant ; mais, au point de vue religieux, ils sont dans une dépendance très étroite des Senousis qui ont un établissement fort important à Schimmedrou. O. HOUDAS.

KAOUCHIT-KALA. Capitale de l'oasis de *Merv* (V. ce mot).

KAOULI-MEUN. Village de Chine, prov. de Liao-toung, sur un tributaire du Yalou, près de la *porte de Corée* (douane frontière).

KAPELA (Monts) (V. KARST).

KAPELLE (Jan VAN) (V. CAPELLE).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KAPELLER (Joseph-Auton), peintre et graveur autrichien, né à Imst (Tirol) en 1760, mort en 1806. Elève de Zeiler, à Reute, puis de Füger, à Vienne, il séjourna d'abord à Imst et à Innsbruck, puis, de retour à Vienne, il y fonda, avec D. Holer, un comptoir d'art et d'industrie. On a de lui : *le Faune dormant*, des portraits du *Général Loudon* et de *Kosciusko*, des *Costumes tiroliens* (aquarelle), gravés par Warnberger.

KAPILA, célèbre sage mythique hindou, fondateur de la philosophie *Sânkhya* (V. ce mot). D'après une légende très répandue dans l'Inde et rapportée par le *Râmayâna*, c'est lui qui, dérangé dans sa méditation par les mille fils du roi Sagara, d'un regard les aurait réduits en cendres.



Ordre de Kapiolani le Grand.

KAPIOLANI LE GRAND (Ordre de). Fondé au royaume d'Havaï le 30 août 1880, par le roi Kalakaua, en l'honneur de son ancêtre Kapiolani le Grand. Il le destina à la récompense du mérite exceptionnel, du talent et du génie dans les sciences et lesarts, et des services rendus à l'Etat et au roi. Six classes de membres : grands-croix, hauts grands officiers, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers, et deux classes de médaillés ; il est accessible aux étrangers. Ruban jaune bordé de blanc, rouge et bleu (sans l'insigne, ruban à quatre bandes rouges alternées de quatre bandes jaunes).

KAPLINSKI (Léon), peintre polonais, né à Lisow en 1826, mort à Miloslaw en 1873. Après avoir étudié d'abord le droit à Varsovie, puis la philosophie à Breslau, il participa, en 1846, au mouvement insurrectionnel dans le grand-duché de Posen. Il vint se fixer en 1850 à Paris, où il s'adonna exclusivement à la peinture, sous la direction d'Ary Scheffer. Tout en s'inspirant de la manière un peu froide de son maître, Kaplinski choisissait de préférence des sujets polonais pour ses tableaux. Il exposa successivement pendant plusieurs années au Salon, où ses œuvres ne passèrent jamais inaperçues. Sa *Défense de Czenstochowa*, son *Wernyhora*, son *Wojski* (d'après *Messire Thadée*, de Mickiewicz), enfin *la Noblesse et le Peuple* sont des œuvres de haute inspiration. Kaplinski a fait aussi d'excellents portraits, parmi lesquels ceux du comte *Jean Dzialynski* et du poète *Bohdan Zaleski*, méritent une mention à part. Il a, en outre, donné d'assez nombreux articles dans des revues périodiques et publié quelques poésies qui ne sont pas sans mérite. F. TRAWINSKI.

KAPNIK-BÁNYA. Bourg de Hongrie, comitat de Szathmár. C'est un centre minier pour l'extraction du minerai d'or, d'argent et de plomb. Ses 2,600 hab., Magyars ou Allemands, sont pour la plupart occupés au travail des mines.

KAPNIST (Vasili-Vasiliévitch), écrivain russe, né à Oboukhovka en 1743, mort à Oboukhovka en 1823. Il appartenait à une famille d'origine italienne. Il entra fort jeune dans l'armée et devint officier dès 1775. Il se lia avec Derjavine et Khemnitzer qui l'encouragèrent dans ses essais littéraires. En 1777, il quitta le service militaire et se retira à la campagne. Il se fit connaître de bonne heure par des poésies légères, des odes, des satires qui obtinrent du succès. Son œuvre principale est une comédie en vers, *la Chicane*, qui fut jouée et imprimée en 1798. L'auteur y met en scène des magistrats prévaricateurs. *La Chicane* obtint un grand succès ; quelques-uns de ses vers sont passés en proverbes. Elle a été fréquemment réimprimée (dern. éd., Pétersbourg [1888], s. d.). Elle avait été d'abord interdite et ne fut jouée que sur l'autorisation formelle de Pierre Ier. Elle a été traduite en français par M. Legrelle (Gand, 1886). Cette traduction est précédée d'une notice fort détaillée sur l'auteur. Une édition complète des œuvres de Kapnist a paru à Saint-Pétersbourg (1849). Ses poésies ont été réimprimées par M. Vengerov dans le recueil *Rousskaïa Poesia* (*id.*, 1894). L. L.

KAPODISTRIAS (V. CAPO D'ISTRIA).

KÁPOLNA. Village de Hongrie, comitat de Heves. Le général autrichien Schlick y livra bataille à l'armée révolutionnaire de Dembinsky et de Gœrgei, les 26 et 27 févr. 1849.

KAPOS. Rivière de Hongrie, qui se jette dans le Sárviz, au S. du lac Balaton. Redoutable par ses inondations, ce cours d'eau a rendu nécessaire le canal Kapos, qui fut entrepris en 1813 et qui atteignit une longueur de 109 kil. Au point de départ de ce canal s'élève le gros bourg rural de Kaposvár, qui a près de 10,000 hab., occupés pour la plupart à la culture de la vigne et du tabac.

KAPOSI (Moriz-Kohn), dermatologiste hongrois contemporain, né à Kaposvár le 23 oct. 1837. Nommé professeur à Vienne en 1875, il prit en 1879 la direction de la clinique dermatologique de cette capitale. Il est l'auteur d'ouvrages remarquables sur la syphilis, les maladies de la peau, etc. Citons : *Traité des maladies de la peau, comprenant les exanthèmes aigus*, trad. de l'all. par Doyon (Paris, 1869-78, 2 vol. in-8, tiré du *Handbuch* de Virchow) ; *Leçons sur le mal de la peau*, trad. par Besnier et Doyon (Paris, 1881, 2 vol. in-8) ; *Pathol. et traitem. des maladies de la peau*, trad. par Besnier et Doyon (2e éd. fr. ; Paris, 1891, 2 vol. gr. in-8 ; paru en all. pour la première fois en 1879). Dr L. HN.

KAPOSVÁR (V. KAPOS).

KAPOUAS. Fleuve de l'O. de Bornéo, long de 600 kil., grossi du Melavi ; il passe à Tayang et finit par un large delta. — Un autre fleuve du même nom, le *Kapouax Mourong*, long de 400 kil., arrose le S. de l'île.

KAPOUDAGH. Péninsule située sur la côte méridionale de la mer de Marmara, province de Khodavendikiar (Turquie d'Asie). Elle est rattachée au continent par un isthme sablonneux, large de 1 kil. et qui sépare la baie du Panormo de celle d'Artaki. Les ruines de Cyzique sont à la racine de l'isthme. Carrières de marbre.

KAPOURTALA. Ville de l'Inde, capitale d'une principauté sikh du Pendjab, sur la rive gauche du Bias ; 1,605 kil. q. ; 300,000 hab. ; le radjah possède, en outre, deux fiefs dans l'Aoudh, le *Baondi* et le *Bithaoli* (2,200 kil. q.), que les Anglais lui donnèrent en récompense de ses services dans la guerre des Cipayes.

KAPOUSTINE (Michel-Nicolaévitch), jurisconsulte et administrateur russe, né en 1830. Il fit ses études à l'université de Moscou où il devint ensuite professeur. Il fut ensuite directeur du lycée juridique de Iaroslavl, puis curateur du cercle universitaire de Dorpat et plus tard de Pétersbourg. Il a publié, entre autres écrits : *Rapports diplomatiques avec l'Occident jusqu'au* XVIIe *siècle* (Moscou, 1852) ; *Revue des matières du Droit international* (*id.*, 1856) ; *Dogmatique juridique* (Moscou, 1868) ; *Coup d'œil sur l'état de la science politique en Europe* (*id.*, 1859) ; *Histoire du droit* (Iaroslavl, 1872) ; *le Droit international* (*id.*, 1873), etc.

KAPP (Christian), philosophe allemand, né à Baireuth en 1798, mort à Heidelberg en 1874. Il fut, à Berlin, l'élève des théologiens de Wette, Néander, Schleiermacher, des philosophes Bœckh, Solger, Hegel. Privat-docent en 1823, il fut, l'année suivante, nommé professeur extraordinaire à Erlangen. Il voyagea en Italie en 1825, en France en 1829 et abandonna l'enseignement pour fonder une revue de vulgarisation, *l'Athene* (1822). En 1833, un riche mariage lui permit de se retirer à Heidelberg où il fut nommé professeur honoraire en 1839, ordinaire en 1840, et où il enseigna avec un grand succès. Suspect de radicalisme et envié par ses collègues, il se retira après avoir lancé contre Schelling, « le Cagliostro du XIXe siècle », un pamphlet anonyme, mais qui laissait transparaître l'auteur. Député à la Chambre de Bade (1845-49) et au Parlement de Francfort (1848), il resta ensuite dans sa belle résidence de Heidelberg. Sa philosophie consistait à conci-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lier Fichte et Hegel. En 1839, son ami Feuerbach disait de lui dans les *Hallische Jahrbücher :* « Entre tous les jeunes penseurs, Kapp a le mérite d'avoir montré la haute destination de la science, conçue comme une puissance réformatrice du monde, et d'avoir voulu trouver en elle le vrai remède aux maux du présent. » Ses principaux ouvrages sont : *Christus und die Weltgeschichte, oder Sokrates und die Wissenschaft* (1823 ; anonyme); *Einleitung in die Philosophie* (1825) ; *Das concrete Allgemeine der Weltgeschichte* (1826) ; la revue *l'Athene* et surtout son livre moitié scientifique, moitié littéraire sur *l'Italie*. C–EL.

KAPP (Friedrich), historien allemand, né à Hamm le 13 avr. 1824, mort à Berlin le 27 oct. 1884. Il prit part à l'insurrection de sept. 1848 à Francfort, s'enfuit à Paris et à New York, où il fut avocat de 1850 à 1870, revint à Berlin, fut élu député au Reichstag et à la Chambre prussienne, appartint aux groupes national-libéral, sécessionniste et progressiste. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les Allemands aux Etats-Unis; biographies de *Steuben* (Berlin, 1858); *J. Kalb* (1862) ; *Vollmann* (1880) ; *Der Soldatenhandel der deutschen Fürsten nach Amerika* (1864) ; *Gesch. der deutschen Einwanderung in America* (1868) ; *Die Deutschen im Staat New York während des 18ten Jahrh.* (New York, 1884), etc.; ce sont des ouvrages d'une érudition solide. Il a laissé inachevée une *Gesch. des deutschen Buchhandels* (Leipzig, 1886, t. I). A.-M. B.

BIBL. : BUNSEN, *F. Kapp;* Berlin, 1885.

KAPPEINE VAN DE COPELLO (Jean), homme politique hollandais, né à La Haye en 1822. Il fut élu, en 1862, membre de la seconde Chambre des Etats généraux et y devint bientôt, grâce à son éloquence et à son activité, un des principaux chefs du parti libéral. A la chute du ministère Heemskerk, en 1876, Kappeine fut chargé par *Guillaume III* (V. ce nom) de constituer un nouveau cabinet, et il prit pour lui le portefeuille de l'intérieur ; toutefois, il succomba au bout de trois ans sur la question scolaire. Il a acquis une grande réputation comme juriste et a publié des dissertations très remarquables dans les revues *Themis* et *Bydragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en oudheidkunde*. E. H.

KAPPEL. Village suisse (V. CAPPEL).

KAPPER (Siegfried), poète et écrivain tchèque et allemand, d'origine israélite, né à Smichov (Bohême) le 18 mars 1821, mort à Pise le 7 juin 1879. Il embrassa d'abord la carrière médicale et pratiqua notamment à Karlovac (Croatie). Mais ses goûts le portaient vers la littérature. Pendant la diète de Kromězise (Kremsier) et la campagne de Hongrie, il fut correspondant d'un journal de Prague. Il voyagea dans la péninsule balkanique, en Italie, en Allemagne, exerça la médecine en Bohême et finit par s'établir en Italie. Il a publié en allemand plusieurs ouvrages relatifs aux littératures slaves : *Slawische Melodien* (1844) ; *Fürst Lazar* (1851, 2e éd.; Leipzig, 1853) ; *Die Serbische Bewegung in Süd-Ungarn, Christen und Türken* (Leipzig, 1854) ; *Die Gesænge der Serben* (Leipzig, 1852, 2 vol.) ; *Die Handschriften von Grünberg und Kæniginhof* (Prague, 1859) ; *Das Bœhmerland* (*id.*, 1864). Il a aussi publié en langue tchèque des traductions ou des imitations de chants et contes serbes et des poésies originales. L. L.

KAPPIS (Albert), peintre allemand contemporain, né dans le Wurttemberg. Auteur de paysages et de scènes de genre estimés, tels que *l'Eté, Scène de village en Souabe, Souvenir de la Forêt-Noire, la Moisson, Vendange dans la vallée du Neckar, Marché au poisson*. Depuis 1880, il a quitté Munich pour se fixer à Stuttgart comme professeur à l'Ecole des beaux-arts.

KAPSALI. Village de Grèce, ch.-l. de l'île de Cerigo, sur un roc escarpé; mauvais mouillage; vieux château du moyen âge.

KAPSBERGER (Jean-Jérôme von), musicien allemand, mort vers 1650. Originaire d'une famille noble, il vécut en Italie, et surtout à Rome, où il trouva un protecteur en la personne du pape Urbain VIII. Virtuose habile sur le luth, le théorbe et le chitarrone, Kapsberger ne manquait pas de talent comme compositeur, mais il était en même temps un véritable charlatan, vaniteux à l'excès, saisissant tous les moyens de se faire valoir, imprimant en tête de chacun de ses ouvrages, avec d'immenses armoiries, des recueils de vers hyperboliques à sa propre louange, et allant jusqu'à prétendre remplacer par ses morceaux religieux le répertoire palestrinien à la chapelle pontificale. Il a publié de 1604 à 1633 plusieurs livres de pièces en tablature de luth ou de chitarrone, des madrigaux, villanelles, *arie passeggiate*, cantates, messes, motets et litanies, à une ou plusieurs voix, des danses, caprices et symphonies instrumentales, un oratorio de la Nativité et un autre intitulé *Apotheosis seu consecratio SS. Ignatii et Francisci-Xaveri*, composé pour les jésuites, à l'occasion de la canonisation de ces deux saints par Grégoire XV en 1622. M. BR.

KAPTCHAK ou **KIPTCHAK.** Nom de tribu et de nation qui se rencontre très fréquemment dans l'histoire des peuples turcs. On le retrouve encore aujourd'hui dans la dénomination de certains clans ou tribus, parmi les Kirghiz, les Euzbegs de Boukhara et du Ferghana, ainsi que parmi les Turkomans de la Transcaspienne. Autant que l'on puisse en juger d'après la terminologie embrouillée et l'histoire confuse des tribus turques, les Kaptchaks furent une des tribus de la nation des Ogouz-Ouïgours qui fondèrent vers le ve siècle ap. J.-C. l'Etat de Kao-Kiu, dont l'emplacement doit être cherché dans le pays actuel des Soyotes au S. des monts Sayans. De là les Kaptchaks se portèrent vers les steppes situés au N. du lac Balkhach où ils ont constitué le noyau de la nation de Kankli ou Kankali. S'avançant ensuite plus à l'O., ils pénétrèrent en Europe vers le IXe siècle et occupèrent les steppes qui s'étendent à l'E. et à l'O. de la Volga. Il est fort probable qu'ils se mêlèrent ensuite avec les Komanes ou Comanes (les Polovtsi des annalistes russes), peuplade apparentée aux Petchénègues. Quoi qu'il en soit, une portion des Kaptchaks, restée en Asie, fit partie au XIIe siècle de la grande armée de Djengis Khan et c'est le petit-neveu du grand conquérant, appelé Baty Khan, qui fonda le royaume du « Grand Kaptchak » plus connu sous le nom de *Horde d'Or* (V. ce mot).

KAPUNDA. Ville d'Australie méridionale, à 77 kil. N.-N.-E. d'Adélaïde à laquelle un chemin de fer la relie; on a découvert en 1843 dans son voisinage des mines de cuivres fructueusement exploitées jusqu'en 1879. Actuellement importantes carrières de marbre.

KARA. I. FLEUVE. — Fleuve de la Russie, tributaire de l'océan Glacial arctique ; long de 266 kil., il naît au N. des monts Oural, du côté asiatique, et forme la limite conventionnelle entre l'Europe et l'Asie. Grossi de la Silova, il devient navigable et tombe dans la mer de Kara.

II. MER (V. ASIE, t. IV, p. 91).

KARA-AMID (V. DIARBÉKIR).

KARABACEK (V. KARABATCHEK).

KARABAGH. Province du Caucase russe, canton méridional du gouvernement de Iélisavetpol, riverain de l'Aras. C'est une région montagneuse (V. CAUCASE) qui forma une principauté arménienne, puis turque ; les khans résidaient à Choucha. Le dernier Mechti Kouli fut chassé en 1822 et les Russes annexèrent le Karabagh.

KARABATCHEK (Joseph), orientaliste autrichien, né en 1846. Professeur d'histoire des pays d'Orient à l'université de Vienne (Autriche), il est l'auteur de : *Beitrœge zur Geschichte der Mazjoditen* (Leipzig, 1874) ; *Die persische Nadelmalerei Susandschird, ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der Tapisserie de haute lisse* (*id.*, 1881) ; *Der Papyrusfund von Elfaijum* (Vienne, 1882) ; *Die Theodor Grafschen Funde in Ægypten* (*id.*, 1883) ; *Katalog der Theodor Grafschen Funde in Ægypten* (*id.*, 1883).

KARABÉ (Sirop de) (Pharm.). Sirop opiacé très employé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

autrefois, contenant de l'esprit de succin (*Karabé*). Voici sa composition :

Sirop d'opium.....	100
Esprit de succin.....	0 gr. 50

D'après les idées médicales du temps, l'esprit de succin rendait ce sirop céphalique et antispasmodique. On n'emploie plus guère aujourd'hui, comme calmant, que le sirop diacode ou de pavot blanc. E. Bourgoin.

KARA-BOGDAN (V. Bogdanie et Moldavie).

KARA-BOGAZ. Golfe de la mer *Caspienne* (V. ce mot et Asie).

KARA-BOGHAZ. Ancien lac desséché de Bulgarie, à l'O. du confluent du Vid et du Danube. Quelques petits étangs en marquent la place.

KARABOUSSAR. Ville de Turquie d'Asie, à 94 kil. E.-S.-E de Konieh, au pied du Karadja-dagh. Un petit lac salé du même nom a au centre une butte circulaire très curieuse, d'origine volcanique.

KARACHAR-KOUL ou BAGRATCH. Lac du Turkestan chinois, à 100 kil. N. du Tarim, entre les monts Kouroug-tag et Khaïdou-tag ; 65 kil. de long, 25 kil. de large ; il est alimenté par le Khaïdou-gol et se déverse par l'intermédiaire de marécages et de petits lacs dans le Khaïdinkoua, affluent du Tarim. Sur le Khaïdou-gol est la ville de *Karachar*, ruinée par l'insurrection des Dounganes.

KARA-DARIA. Rivière du Turkestan russe, affluent de gauche du Syr-Daria, qu'elle rejoint près de la ville de Namangan; en amont de ce confluent, le Syr-Daria porte le nom de Narya. Elle prend sa source sous le nom de *Var* dans les avant-monts de Thian-chan, situés dans le S.-E. du Ferghana, reçoit à droite le Kara-Kouldja et le Yang et se trouve réunie par de nombreux canaux artificiels aux autres affluents de gauche du Syr-Daria qui se trouvent plus à l'O. On donne aussi le nom de Kara-Daria à un des bras du cours inférieur du fleuve *Zaravchan* (V. ce mot). J. Deniker.

KARADJA-DAGH. Chaîne de montagnes du Kurdistan, entre le Tigre occidental et la rive gauche de l'Euphrate. Un col de 800 m. la sépare du Mehra-Dagh, contrefort avancé du Taurus. C'est un massif de basalte noir coupé par des cluses profondes.

KARADJA-DAGH (Bulgarie) (V. Tchernagora).

KARADJA FOKIA. Ville de Turquie d'Asie, vilayet d'Aïdin, à 45 kil. N.-N.-O. de Smyrne; 7,000 hab. Vastes marais salants. Ruines antiques de *Phocée* (V. ce mot).

KARADJITCH (Stéfanovitch Vouk), littérateur serbe, né à Trchitch (Serbie) le 7 nov. 1787, mort à Vienne le 7 févr. 1864. Ses parents, quoique pauvres, l'envoyèrent étudier aux monastères de Loznitsa et de Tronoch. Au bout de quelques mois, Karadjitch, faute d'argent, dut regagner son village natal et se fit berger. Il s'efforçait de ne pas oublier ce qu'il avait déjà appris, lisant les livres qui lui tombaient sous la main, fabriquant de l'encre avec de la poudre délayée dans l'eau. En 1804, il prit part à l'insurrection contre les Turcs en qualité de secrétaire d'un des voïévodes de Karageorges. En 1806, son protecteur ayant été tué, il se rendit à Karlovic (Karlowitz) et y reprit ses études. En 1807, il rentra en Serbie et servit de nouveau l'insurrection. En 1808, il suivit pendant quelque temps les cours de la grande Ecole de Belgrade, qui venait d'être fondée. Ensuite des fatigues qu'il avait éprouvées pendant la guerre et des privations qu'il s'imposait pour s'instruire, il tomba gravement malade et se rendit en Autriche pour se faire soigner. Les médecins ne purent le guérir complètement; il resta boiteux. En 1810, on le retrouve à Belgrade, maître à l'école primaire. De 1812 à 1813, il devint successivement secrétaire du Sénat serbe, chef du district de Brza Palanka et fut chargé de plusieurs missions politiques par Karageorges. En 1813, après la répression de l'insurrection, il se réfugia à Vienne. Soutenu et conseillé par *Kopitar* (V. ce nom), il entreprit les deux grandes œuvres de sa vie : la réforme de la langue serbe, la publication des *Poésies populaires serbes*. En 1814, il imprima un petit *Recueil de chants populaires slavo-serbes* et une *Grammaire de la langue serbe*. En 1815, il se rendit en Syrmie, au monastère de Chichatovats, où il commença la rédaction de son dictionnaire de la langue serbe, tout en recueillant des lèvres des *gouslars* (V. Guzla) les chants célébrant la gloire de l'ancienne Serbie. A la fin de la même année, il fit paraître un second recueil de ces *Chants populaires*. En 1818, il imprima son *Serbisch deutsch lateinisches Wœrterbuch*, qui est resté classique. En 1819, il visita la Russie ; en 1820, il séjourna quelque temps en Serbie, à Kragouïévats. Rentré à Vienne, il prépara une deuxième édition, considérablement augmentée, de ses *Chants nationaux;* mais la censure autrichienne, hostile au mouvement littéraire et politique des Slaves méridionaux, refusa de laisser paraître cette nouvelle édition. Karadjitch se rendit à Leipzig, où il la publia (1823-24, 4 vol.). En 1826, 1827 et 1828, il édita à Vienne une revue littéraire serbe, *l'Etoile du matin*. En 1828, le prince Miloch le rappela en Serbie pour prendre part aux travaux de la commission chargée d'élaborer un code. En 1830, il fut nommé président du cercle de Belgrade. En 1831, il donna sa démission et quitta la principauté pour se fixer définitivement à Vienne où il s'était marié. En 1833, il fit un nouveau voyage en Russie ; en 1834, il visita la Dalmatie et séjourna quelque temps au Monténégro.

Outre les ouvrages déjà cités les principales publications de Karadjitch sont : *Récits nationaux serbes* (Vienne, 1821) ; *Miloch Obrénovitch, prince de Serbie* (Pest, 1828) ; *Chants nationaux serbes* (Pest, 1833) ; *Proverbes nationaux serbes* (Tsétinié, 1836) ; *Traduction serbe du Nouveau Testament* (Vienne, 1847) ; *Trésor pour l'histoire, la langue et les mœurs des Serbes des trois rites* (Vienne, 1849) ; *Lexicon serbico-germanico-latinum*, 2e éd., considérablement augmentée (Vienne, 1852) ; *Récits nationaux serbes* (Vienne, 1853) ; *le Sénat serbe sous Karageorges* (Vienne, 1860) ; *Chants nationaux serbes de l'Herzégovine* (Vienne, 1866) ; *Vie et mœurs du peuple serbe* (Vienne, 1867) ; *Dictionnaire allemand-serbe* (Vienne, 1872), etc. Jusqu'à l'époque où parut Karadjitch, les Serbes écrivaient soit en slavon, soit dans une langue hybride, mélangée de serbe et de slavon. Il affranchit définitivement l'idiome national et appela sur lui l'attention des littérateurs plus illustres, notamment de Jacob Grimm qui traduisit sa grammaire serbe, de Vater, de Gœthe. Les chants qu'il avait recueillis furent traduits dans toutes les langues de l'Europe (en allemand par Talvj, Gehrard, Kapper, en italien par Carrara, en anglais par Bowring, en français par Mme Elisa Voïart, d'après l'édition allemande et plus tard par Dozon). — En 1888, on a célébré à Belgrade le centenaire de Karadjitch. Depuis quelques années une réimpression de ses œuvres principales a été entreprise à Belgrade, aux frais du gouvernement serbe. Le premier volume des *Chants populaires* a paru en 1891. Karadjitch est quelquefois désigné sous le nom de Vouk. L. Leger.

Bibl. : Pypine, *Histoire des littératures slaves*, traduit par M. Denis; Paris, 1878, t. I. — Jovan Bochkovitch, *l'Anniversaire de Vouk* (en serbe); Belgrade, 1888. — Koulakovsky, *Vouk Karadjitch* (en russe) ; Moscou, 1882.

KARAGASS. Peuplade de la Sibérie méridionale, parlant un dialecte turc-oriental très rapproché de l'ancienne langue ouïgoure. Ils habitent au S. de la portion de la grande route sibérienne ou « trakt » qui est située entre Kansk à l'O. et Balagansk à l'E., dans les vallées des fleuves Tagoul, Biriousa, Ouda et Oka. Ils ne diffèrent en rien, ni comme costume ni comme mœurs, des autres « Tatars » de la Sibérie méridionale. Ils sont en partie agriculteurs, en partie nomades chasseurs ou éleveurs de rennes. En 1851, ils étaient au nombre de 540 ; actuellement ce chiffre a dû plutôt diminuer, car le nombre de Karagass qui se russifient tous les ans dépasse celui des naissances. Carsten a publié un dictionnaire et une grammaire de leur langue (Saint-Pétersbourg, 1858). J. Deniker.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KARAGEA (Jean), prince de Valachie (1812-19). Il fut pendant son règne le partisan de la Sainte-Alliance : il demandait des conseils sur les affaires politiques au chevalier de Gentz que lui avait recommandé Metternich. La peste, des impôts excessifs, les dévastations des Turcs révoltés à Ostrov ruinèrent le pays. Il s'enfuit pour sauver sa personne et ses trésors à la veille de la prise d'armes de l'Hétairie, dans laquelle il s'était compromis (V. Roumanie). Il mourut en Italie. — Sa fille, *Ralou*, se distingua en fondant un théâtre (grec). N. J.

Bibl. : *Dépêches inédites du chevalier de Gentz.* — Mac-Michael, *Travels.* — Xénopol, *Hist. des Roumains* (en roumain), V.

KARAGEORGES ou **TSERNI** Georges (Georges le Noir) *Pétrovitch*, fondateur de l'indépendance serbe, né à Vitchevtsi (Serbie) en 1752, assassiné à Iasénitsa (Serbie) le 24 juil. 1817. Il fut berger dans son enfance. Déjà marié, il tua un Turc qui avait malmené son troupeau et s'enfuit en Syrmie, emmenant sa femme, son père et sa mère. Son père ayant refusé de le suivre jusqu'au bout dans sa fuite, il le tua, craignant d'être dénoncé aux Turcs. Il installa les siens au monastère de Krouchévo, où il occupa lui-même un emploi de garde-forestier. Deux ans plus tard, il s'enrôla dans l'armée autrichienne, ne tarda pas à déserter et repassa furtivement en Serbie. Il y devint haïdouk. Enrôlé de force dans l'armée autrichienne durant la guerre de l'Autriche contre la Porte (1788-91), il prit part à plusieurs campagnes en qualité de sous-officier. Après la paix de Sistov, il s'établit à Topol (Serbie). En 1796, il fit publiquement amende honorable, dans une église, pour le meurtre de son père. La Porte ayant voulu à cette époque mettre fin aux désordres commis par ses janissaires rebelles de Serbie, Karageorges servit, avec nombre de ses compatriotes, dans l'armée du sultan commandée par le pacha de Belgrade. En 1803, ce dernier fut saisi et étranglé par les janissaires. Karageorges redevint alors haïdouk.

Le 1er févr. 1804, il fut proclamé chef des insurgés serbes à Orachats. La même année, il assiégea Belgrade, secondé, sur l'ordre de la Porte, par Békir, pacha de Bosnie. Les chefs des janissaires rebelles, serrés de près, s'enfuirent de la forteresse, mais ils furent rejoints près d'Orsova et décapités. Ce succès ne suffit pas aux Serbes qui sollicitèrent l'appui de la Russie et demandèrent en même temps à la Porte de reconnaître leur autonomie contre payement d'un tribut, et de consentir à l'occupation simultanée des forteresses par des troupes turques et des soldats serbes. Tout en négociant, Karageorges ne resta pas inactif : en 1805, les Serbes étaient devenus maîtres de tout le pays, sauf Belgrade. La Porte, irritée, ordonna au pacha de Nich d'entrer en Serbie et de désarmer les indigènes. Le pacha obéit ; il fut battu près de Iagodina. Quelques mois plus tard la Skoupchtina, réunie à Semendria, proclama définitivement Karageorges comme chef de la nation serbe, en lui adjoignant un conseil (Sénat) pour l'administration des affaires. En 1806, la Serbie fut envahie à l'O. par Békir, pacha de Bosnie, et au Sud par Ibrahim, pacha de Scutari. Karageorges battit à plusieurs reprises ses deux adversaires et renoua, sans succès d'ailleurs, ses négociations avec Constantinople. En 1807, il s'empara de Belgrade. Au mois d'août de la même année, la Turquie conclut avec les Russes un armistice dont bénéficièrent les Serbes. Les hostilités reprirent en 1809. Traversant la Vieille-Serbie pour rejoindre les Monténégrins, Karageorges assiégea Novibazar et tenta une diversion en Herzégovine ; mais il fut rappelé par les défaites que les Turcs infligèrent à ses lieutenants divisés entre eux. L'intervention d'un corps d'armée russe en Bulgarie sauva la situation. En 1810, Karageorges remporta de nouveaux succès qui le mirent en mesure d'affermir son autorité contestée par plusieurs voïévodes. En 1811, la Porte lui fit des ouvertures pacifiques qu'il rejeta, refusant de traiter sans les Russes. Mais ces derniers, menacés par Napoléon Ier, conclurent le traité de Bucarest (1812), en stipulant en faveur des Serbes certaines clauses que les Turcs laissèrent à l'état de lettre morte.

Abandonnés à eux-mêmes, les Serbes proposèrent à Constantinople des conditions fort modérées (conservation de leurs armes, défense aux Turcs, sauf ceux chargés de la garde des forteresses, de rentrer en Serbie). La Porte refusa. En 1813, la Serbie fut envahie à l'E., au S. et à l'O., par des forces écrasantes auxquelles Karageorges, que paralysaient l'opposition d'un certain nombre de voïévodes et la désunion de l'armée serbe, ne parvint pas à opposer une résistance suffisante. Il s'enfuit de Belgrade à Semlin le 1er oct. 1813, sans avoir hasardé une seule bataille pour la défense des conquêtes faites depuis 1804. Quelques jours après, les armées envahissantes, malgré l'héroïsme de quelques corps isolés de troupes serbes, occupaient toute la Serbie. Contraint par les autorités autrichiennes de s'éloigner de la frontière, Karageorges s'établit enfin dans la ville de Khotine (Bessarabie), où il s'affilia à l'Hétairie grecque. En juil. 1817, il rentra furtivement en Serbie pour soulever ses compatriotes contre la Turquie et se présenta au chef serbe de Semendria, Vouïtsa Voulitchévitch, un de ses anciens lieutenants. Ce dernier le fit se cacher dans une métairie du voisinage, à Iasénitsa, et signala son arrivée aux autorités turques et serbes de Belgrade. Obéissant à un ordre venu de Belgrade, Vouïtsa fit assassiner son hôte dans la nuit du 24 au 25 juil. 1817. Dans sa lutte contre les Turcs et dans la réorganisation de son pays, Karageorges, sans égard même pour ses proches, déploya une énergie extrême, allant jusqu'à la cruauté. C'est ainsi qu'il fit pendre sous ses yeux, et sans jugement, son frère unique Marinko, coupable du viol d'une jeune fille. Dans sa vie privée, il conserva toujours les habitudes du paysan serbe, consacrant aux travaux agricoles les loisirs que lui laissaient les affaires de l'Etat. A. Giron.

Bibl. : Karadjitch, *le Sénat serbe sous Karageorges ;* Vienne, 1860. — Ranke, *Histoire de la Serbie et de la révolution serbe ;* Berlin, 1829. — Saint-René Taillandier, *la Serbie, Karageorges et Milosch ;* Paris, 1871. — Militchévitch, *Biographie des Serbes célèbres des temps modernes ;* Belgrade, 1888.

KARAGEORGÉVITCH (Alexandre), prince de Serbie, né à Topol (Serbie) le 29 sept. 1806, mort à Temesvar (Hongrie) le 22 avr. 1885, fils du précédent. Il quitta la Serbie en 1813. Après la mort de son père, il entra dans l'armée russe, où il parvint jusqu'au grade de capitaine d'état-major. Il revint en Serbie en 1839, avec l'autorisation du prince Michel. En 1840, il fut nommé membre du tribunal de Belgrade ; en 1841, il devint lieutenant dans l'armée serbe et aide de camp du prince régnant. A la suite des troubles de Voutchitch, il fut proclamé prince de Serbie (11 sept. 1842) et reconnu par la Porte le 15 juin 1843, malgré l'opposition de la Russie.

Pour se dérober aux influences russes et autrichiennes, le nouveau prince prit son point d'appui à Constantinople et s'appliqua à améliorer la situation économique de la principauté, en encourageant l'industrie et le commerce, en organisant l'instruction publique. En 1848, il laissa recruter en Serbie des corps de volontaires qui participèrent à la répression de l'insurrection hongroise. En 1853, lors de la guerre russo-turque, il observa une stricte neutralité, malgré les efforts du parti nationaliste qui réclamait une prise d'armes contre la Porte. En 1854, il fit promulguer le code civil de la principauté. En 1856, le traité de Paris enleva aux Russes le protectorat de la Serbie. Cependant Karageorgévitch s'était aliéné les sympathies du parti nationaliste par son attitude passive envers la Porte. En 1857, il parvint à déjouer une vaste conspiration dirigée contre lui ; mais ses adversaires ne désarmèrent pas malgré des mesures sévères qu'il sut tempérer par des concessions. Il fut déposé le 21 déc. 1858. A partir de cette époque, il vécut dans ses terres de Hongrie et de Roumanie. Accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du prince Michel Obrénovitch (1868), il fut condamné par le tribunal de Belgrade, comme instigateur de ce crime, à vingt

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

années d'emprisonnement. L'Autriche refusa son extradition, mais le fit passer en jugement à Pest. Il fut acquitté, pour manque de preuves, par les tribunaux hongrois (1870). Il laissa en mourant de nombreuses et importantes donations pour l'avancement des sciences dans les pays de langue serbe. A. Giron.

KARAGEORGÉVITCH (Pierre), fils du précédent, né en 1846. En 1883, il a épousé une fille du prince du Monténégro, la princesse Zorka.

KARAGHINSK. Ville maritime de Sibérie, prov. du Littoral, sur l'isthme du Kamtchatka. En face sont les deux îles *Karaghiinski*, dont la principale, au S., a 117 kil. de long sur 35 de large et 1,582 kil. q.

KARAGŒZ ou CHIAL. Jeu scénique très goûté des Turcs Osmanlis, leur amusement favori durant le mois du Ramadan. Derrière une toile transparente, on fait mouvoir des marionnettes en leur prêtant des gestes et des paroles plaisantes et obscènes.

KARAGOLA. Ville de l'Inde, prov. de Baghalpour (Bérar), sur la rive gauche du Gange, au débouché d'une ancienne route vers Dardjiling; foire considérable.

KARAGOUÉ. Pays de l'Afrique centrale, à l'O. du lac Kéroué (Victoria); au pied du Mfoumbiro se déroulent de magnifiques prairies et des bois giboyeux; on y trouve des eaux thermales, du cuivre et du sel. Les habitants sont au nombre d'environ 15,000; la race dominante semble parente des Gallas. La ville principale est Kafouro. Le prince est vassal de l'empereur d'Ouganda.

KARA-HISSAR. Villes turques (V. Afioum et Chabin).

KARAÏSKAKIS (Georges), capitaine grec, né à Agrapha (Grèce) en 1782, mort près d'Athènes le 5 mai 1827. Très lié depuis sa jeunesse avec Capo d'Istria, il se fit remarquer dès le commencement de la guerre de l'indépendance hellénique par sa bravoure, son énergie, son habileté stratégique, mais aussi par son ambition et sa turbulence. Après avoir préservé une fois Missolonghi (1823), il ne put l'empêcher de tomber au pouvoir des Turcs en avr. 1826. Chargé du commandement de la Roumélie, il contraria les opérations de *Fabvier* (V. ce nom), ce qui amena la défaite de Chaïdari. Au congrès de Trézène, il fut un des plus chauds partisans de Capo d'Istria, qu'il réussit à faire nommer président de la Grèce (avr. 1827). Peu après, il fut blessé à mort près du Pirée (4 mai) en attaquant l'armée turque qui bloquait depuis longtemps l'Acropole d'Athènes. A. Dedidour.

KARAÏTES. Secte juive (V. Caraïtes).

KARAJAN (Theodor-Georg von), savant autrichien, né à Vienne le 22 janv. 1810, mort à Vienne le 28 avr. 1873. Il était d'origine grecque. Il étudia à Vienne et entra aux archives du département des finances et plus tard à la Bibliothèque impériale. Il s'intéressa de bonne heure aux antiquités germaniques et collabora à divers recueils scientifiques. En 1839, il publia à Heidelberg le poème *Von den siben Slâfæren* et donna un recueil fort curieux *Frühlingsgabe für Freunde ælterer Literatur* (Vienne, 1839), réimprimé à Leipzig en 1842, sous ce titre: *Der Schatzgræber, Beitræge für æltere deutsche Literatur*. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie de Vienne fondée en 1847 et devint, en 1850, professeur de littérature germanique à l'université de cette ville; mais, n'étant pas catholique, il dut donner sa démission l'année suivante. En 1854, il rentra à la Bibliothèque impériale dont il devint conservateur et sous-directeur. En 1866, il fut président de l'Académie. En dehors des ouvrages ci-dessus indiqués, Karajan a publié: *Michael Behaims Buch von den Wienern* (Vienne, 1843) et *Zehn Gedichte zur Geschichte Œsterreichs und Ungarns* (*id.*, 1849); *Seifried Helbling* (Leipzig, 1843); *Deutsche Sprachdenkmale des 12 Jahrhunderts* (Vienne, 1846); *Wolfgang Schmelzls Lobspruch der Stad Wien* (*id.*, 1849); *Mittelhochdeutsche Grammatik* (*id.*, 1850); *Abraham a sancta Clara* (*id.*, 1867), etc. — Son fils *Marc-Theodor*, né à Vienne en 1833, est devenu professeur à l'université de Graz. Il a publié notamment un mémoire: *Uber die Handschriften der Scholien zur Odyssee* (Vienne, 1857).

KARAK ou KÉRAK. Bourg de Syrie, autrefois ville importante et capitale des Moabites (*Khâraka*), construit sur un rocher au pied duquel coule le ouadi Karak, tributaire de la mer Morte. Deux constructions massives occupent les coins du N.-O. et du S.-O.: le château de Bibars et une citadelle construite vers 1130 par le roi Foulques d'Anjou. Karak fait partie du vilayet de Damas. Elle compte 8,000 hab. (1,800 chrétiens) à l'état nomade. A. Guy.

KARAKACH. Rivière du Turkestan chinois, affluent gauche du Khotan-daria; née au N. du col de Dehra-kom (monts Karakoroum), il se précipite par des gorges sinueuses et des défilés profondément encaissés, longe le S. des monts Kouen-loun, par la belle vallée de Sariki (sources thermales) et franchissant le défilé de Chah-i-doula (3,640 m.), entre dans la plaine de Khotan où il arrose *Karakach*, ville de 5,000 hab., et finit en aval de Khotan.

KARAKAL ou KASKAL. Ville de l'Inde, présidence de Madras, à 40 kil. N. de Mangalore; 3,500 hab. Beaux monuments élevés par les Djaïnas, dont c'est une ville sacrée.

KARAKAL. Ville de Roumanie, ch.-l. du district de Romanatzi; 9,000 hab. Le 30 mai 1854, les Turcs y défirent les Russes.

KARA-KALPAKS. Peuplade du Turkestan russe, cantonnée en groupe compact dans la province de Syr-Daria et disséminée aussi dans d'autres portions de ce pays, le long des rives du bas Amou-Daria, par exemple, dans le Ferghana et la vallée du Zerafchan. Leur nombre est diversement évalué de 4,000 à 100,000 suivant que les statistiques officielles les confondent ou non avec les Kirghiz dont ils parlent la langue. D'ailleurs, même comme type physique, ils tiennent le milieu entre les Kirghiz et les Turcomans. Ce sont des hommes grands, à face large et plate. Leur nom signifie « bonnet noir », par allusion à leur haute coiffure en peau de mouton. Les Kara-Kalpaks sont doux et paisibles; ils s'occupent presque exclusivement de l'élève du bétail et vivent dans les tentes. J. Deniker.

KARAKOROUM (Monts) (V. Asie).

KARAKOROUM ou KARA-KHEEM. Ancienne capitale de l'empire mongol de *Djengis Khan* (V. ce nom et Mongols). Fondée par lui dans la période d'assimilation avec les Turcs, elle fut abandonnée par ses successeurs, quand la Chine devint le centre de leur empire. Ses ruines existent dans le pays des Khalkas à 8 kil. de l'Orkhou, par 45° lat. N.

KARA-KOUL. Nom de plusieurs lacs saumâtres de l'Asie. Le plus grand de ces lacs se trouve dans le Turkestan russe, sur le plateau de Pamir, au S. de la chaîne de Transalaï, par 39° lat. N., à 3,920 m. d'alt. Il occupe une superficie de 300 kil. q. Une grande île, située jadis au milieu du lac, est rattachée aujourd'hui à sa rive septentrionale par une langue de sable. — Un autre lac, moins important, appelé *petit Kara-Koul* se trouve au N.-O. du pic de Moustagh, sur le rebord oriental du Pamir, faisant partie du Turkestan chinois. — Enfin, un troisième lac Kara-Koul se trouve dans la province de Syr-Daria, au milieu du steppe de Mouyoun-Koum. C'est le reste d'un vaste marécage qui couvrait jadis plus d'un millier de kil. q. J. Deniker.

KARA-KOUM (V. Asie, t. IV, p. 102, et Turkestan).

KARAKOYOULOU. Dynastie de *Perse* (V. ce mot).

KARAMAN. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Konieh, à 57 kil. S.-E. de cette ville, sur le Gounderer-Sou, affluent de la Ak-Gheul, à 1,261 m. d'alt.; 8,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton. Belles mosquées (V. Karamanie).

KARAMAN (Mathieu), théologien dalmate, né au commencement au XIIIe siècle, mort en 1771. En 1732, il fut envoyé en Russie comme missionnaire apostolique et fut chargé par la cour de Rome de reviser les missels slavons;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il y introduisit de nombreux russismes et sa revision fut en général assez mal accueillie par le clergé. L. L.

KARAMANIE. Contrée de l'Asie Mineure, correspondant au liva de Konia et aux anciennes provinces de Lycaonie, Isaurie, Cataonie et à une partie de la Cappadoce. Ce nom peut d'ailleurs être étendu à tout le vilayet de Konieh. Il est dû, comme celui de la ville de *Karaman*, l'ancienne Laranda, à une dynastie turque qui y forma au XIVe et au XVe siècle un Etat considérable. Son origine est contemporaine de celle des Osmanlis, et Karaman se disait descendant des Seldjoucides; c'est vers 1300 qu'il fonda son empire. La dynastie fondée par lui eut six autres monarques. Elle fut en rivalité avec celle des Osmanlis pendant trois quarts de siècle. *Ala-ad-din* fut défait à Konieh (1386) par Mourad Ier. Beau-frère de Bayézid, il fut dépouillé par lui d'une partie, puis de la totalité de ses Etats, après la bataille d'Aadjaï (1390). Lui-même ou ses fils firent appel à Timour-leng. L'abaissement des Osmanlis les releva. Méhémet combattit Mohammed Ier et brûla Brousse (1413); il fut vaincu. Karaman-oglou enleva Tarse aux sultans d'Egypte, mais la reperdit ainsi que sa capitale (1419) et périt en combattant les Osmanlis (1429). Entre leurs redoutables voisins du Nord et du Sud les Karamaniens se maintinrent par une alternative de soumissions, de rébellions, d'alliances avec les chrétiens. Ibrahim, fils de Méhémet, lutta contre Mourad II, son beau-frère, qui lui pardonna, en 1431 et en 1441. Mohammed II fit de même en 1451. Après la mort d'Ibrahim, deux de ses six fils se disputèrent la Karamanie. Pir-hamed l'emporta, avec l'appui de Mohammed II, sur son aîné Ichak appuyé par la Perse. Mais, en 1467, son protecteur annexa ses Etats et y plaça son fils Moustafa comme vice-roi. Le prince dépossédé fut interné à Constantinople et y mourut en 1482.

KARA MUSTAFA, grand vizir ottoman, mort à Belgrade le 25 déc. 1683. Fils d'un spahi, il fut élevé par Mohammed Kœprili dont il devint le gendre. Il se distingua en Crète (1667-69), succéda comme grand vizir à son beau-frère Ahmed Kœprili. Fastueux et cruel, il était peu capable. Il fit la guerre à la Pologne, cerna Sobieski sur le Dniestr, mais lui accorda la paix (1680). Marié à une fille de Mohammed IV, il fut chargé de soutenir en Hongrie Tœkœly, le roi vassal des Turcs (1682). Il vint mettre le siège devant Vienne avec une armée considérable. Le siège dura de juil. à sept. 1683; Kara Mustafa retarda l'assaut pour ne pas partager le butin avec ses soldats. Il laissa le temps à l'armée de secours d'arriver et fut complètement défait au Kahlenberg le 12 sept. Il s'enfuit en Hongrie, rejeta la responsabilité du désastre sur Ibrahim pacha, de Bude, qu'il fit décapiter. Mais une nouvelle défaite à Parkany (9 oct. 1683) et la perte de Gran décidèrent sa perte. Le sultan le fit étrangler.

KARAMZINE (Nicolas-Mikhaïlovitch), célèbre historien russe, né à Mikhaïlovka (gouvernement de Kazan) le 1er sept. 1766, mort à Pétersbourg le 22 mai 1826. Ses ancêtres étaient des princes tatares; son père, commandant en retraite, l'éleva avec le plus grand soin. La lecture de romans français développa en lui une imagination ardente et une grande sensibilité. Il acheva ses études à la pension Schaden, à Moscou. A quinze ans, ses classes terminées, il entra dans l'armée; il la quitta après la mort de son père pour s'adonner entièrement à la littérature. Il débuta par des traductions de l'allemand et du français: *la Jambe de bois* de Gessner, *Emilia Galotti* de Lessing, *Jules César*, d'après la traduction française de Letourneur, etc. En 1789, il entreprit un voyage à l'étranger afin « de compléter son éducation et de se rendre compte de la position et de l'influence des écrivains en Europe »; il parcourut l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Angleterre et publia ses impressions dans *les Lettres d'un voyageur russe*, livre qui eut un succès considérable, ruina à jamais l'école pseudo-classique et fut bientôt accepté par tout le monde, comme le modèle de la langue et du style. De retour en Russie en 1791, Karamzine avait fondé le *Journal de Moscou*, où il publia une foule de nouvelles et de traductions: *la Pauvre Lise*, *Nathalie*, *la Fille de Boyar*, *la Henriade* de Voltaire, *le Roland furieux* de l'Arioste, *le Voyage d'Anacharsis* de Barthélemy, *Clarisse* de Richardson, etc., puis il édita divers recueils de poésies, nouvelles et traductions: *Aglaé*, *le Panthéon des écrivains étrangers*, *le Panthéon des écrivains russes*, etc. En 1802, il fonda une revue, *le Messager de l'Europe*, puis s'adonna aux questions historiques; il publia *l'Eloge historique de Catherine* et des biographies de personnages célèbres. Nommé historiographe de la cour en 1803, il se mit à étudier les manuscrits des monastères et les archives; présenté au tsar Alexandre en 1810, il lui lut son *Mémoire sur l'ancienne et la nouvelle Russie*. En 1812, sa bibliothèque brûla dans l'incendie de Moscou et c'est à peine s'il put sauver les manuscrits de sa grande histoire de l'empire russe. En 1815, huit volumes étaient achevés et le tsar donna 60,000 roubles pour l'impression (1816-1818). En vingt-cinq jours 3,000 exemplaires furent écoulés. « L'impression fut grande, écrit Pouchkine, et toute la société, même les femmes du monde, se mit à lire l'histoire de la patrie, jusque-là inconnue; Karamzine paraissait avoir découvert la vieille Russie, comme Colomb avait découvert l'Amérique. » L'ouvrage strictement conservateur, véritable glorification et justification de l'autocratie, plut beaucoup à Alexandre qui fit de Karamzine son conseiller et son ami; ce fut l'historien qui dissuada le tsar de restaurer le royaume de Pologne, dans son *Opinion d'un citoyen russe* (1819). La mort du souverain frappa beaucoup Karamzine, dont la santé était déjà chancelante; les médecins l'engageaient à partir pour l'Italie; Nicolas avait mis à sa disposition une frégate et l'avait doté de 50,000 roubles de pension, lorsque la mort l'atteignit subitement (1826). Karamzine est avec Lomonosov le créateur de la prose russe; il ouvre la voie aux écrivains du XIXe siècle. Ses œuvres principales furent traduites dans toutes les langues de l'Europe; la meilleure traduction de son histoire est celle de Saint-Thomas, Jauffret et Divoff (Paris, 1818-26). Ont été encore traduits en français: *Marpha ou Novgorod conquise*, traduction de J.-B.-P. (Moscou, 1804, réimprimée à Genève, 1885); *le Sensible et l'Indifférent*, trad. Arsène Khvostov (Pétersbourg, 1866); *la Pauvre Lise* (Paris, 1808, et Kazan, 1818); *Lettres d'un voyageur russe*, par Legrelle (Paris, 1886). M. M.

BIBL.: POGODINE, *Biographie de Karamzine;* Moscou, 1865. — POLEVOÏ, *Histoire de la littérature russe*, 2e éd. — L. LEGER, *la Littérature russe*, Paris, 1893.

KARANGOTAK. Ville du Turkestan chinois, sur le Khotan-daria, au N. du col de Naïa-khan (monts Kouen-loun, 5,672 m.); elle est à 2,662 m. d'alt. et compte 10,000 hab. dispersés en plusieurs groupes.

KARANGOULI ou **CARANGOULI.** Ville de l'Inde, présidence de Madras, sur le chem. de fer de Madras à Pondichéry; 3,000 hab. Ce fut une des places fortes principales du Carnatic au XVIIIe siècle; occupée par les Anglais de 1753 à 1757, conquise par les Français, qui la reperdirent en 1759, peu avant le désastre de Vandivach.

KARANSEBES (V. CARANSEBES).

KARAS. Rivière de Hongrie, appelée quelquefois Krassó. Elle prend sa source au mont Szevenik, traverse les hauteurs du Banat et se jette dans le Danube près de Uj Palanka, après un cours de 113 kil. La pente est trop rapide pour permettre la navigation.

KARASOU. Nom moderne donné par les Turcs au *Nestus*, au *Strymon* et au *Melas* des anciens (V. ces noms).

KARASOU-BAZAR. Ville de Russie, gouvernement de Tauride, au pied d'une falaise, le long du Karasou, petit fleuve côtier; 11,000 hab. Entourée de beaux jardins, pittoresque avec ses vingt-quatre mosquées et minarets et son Tach-khan, sorte de château entouré d'une muraille de 13 m. de haut, elle est en pleine décadence. Son commerce, fait surtout par des Arméniens, porte sur la laine, le cuir, les manteaux en poil de chameau (*bourkas*), le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vin, les fruits, le tabac, etc. C'est une ville très ancienne qui eut, sous les Génois, une grande prospérité. Conquise par les Tatares au xve siècle, par les Russes au xvm^e, elle fut de 1779 à 1784 la capitale de la Crimée russe.

KARASOUK. Rivière de Sibérie, qui se perd dans le steppe avant d'atteindre l'Irtych; elle a 480 kil. de long dans le gouvernement de Tomsk.

KARASOUTZAS (Jean), poète néo-grec, né à Smyrne le 9 juil. 1824, suicidé le 3 avr. 1873. Professeur aux lycées de Nauplie, puis d'Athènes, il a publié des poésies de style châtié et de sentiment très patriotique, dont l'énergie n'exclut pas la grâce. Les premières parurent dès 1839 et 1840 : *Lyra* et *Musa thelaluza;* puis vinrent : *Eothinai melodiai* (*Chants du matin*, en 1846) ; *Poietikon apaithioma* (*Anthologie poétique*, 1849) ; *Barbitos* (1860) ; *Kleonike* (1868).

KARAT (V. Carat).

KARA-TAB. Rivière du Turkestan russe, affluent du lac Balkach ; 320 kil., elle vient de l'Alataou dzoungare (V. Asie).

KARA-TAOU. Chaîne de montagnes du Turkestan russe, ramification extrême vers l'O. du Thian-chan. Elle est dirigée du S.-E. au N.-O. entre le bassin du Syr-Daria et celui de la rivière Tchou. Son point culminant dépasse à peine 2,100 m. de hauteur. On y trouve quelques gisements de houille, de plomb argentifère et de minerai de fer.

KARATAS (*Karatas* Adans.) (Bot.). Genre de Broméliacées, voisin des Acacias, dont il se distingue par les sépales longs et étroits et l'inflorescence en sorte de capitule terminal et serré, sessile entre les feuilles supérieures, souvent rouges (*nidularium*) qui font involucre ; les fruits sont oblongs et charnus. Le *K. Plumieri* Ed. Morr. (*Bromelia Pinguin*) est cultivé en Europe. Les Karatas fournissent des fibres textiles et la moelle des tiges s'emploie sous le nom de *tol* en guise d'amadou. Ils sont encore doués de propriétés purgatives. Dr L. Hn.

KARATASSOS, patriote grec, né à Dobra (Macédoine) en 1766, mort à Naupacte le 21 janv. 1830. Armatole dans la Macédoine méridionale (1790-1821), il s'insurgea ouvertement en 1822 contre les Turcs, soutint dans Nausa un siège où périt son fils aîné, se fit jour avec deux autres vers Missolonghi, et se distingua les années suivantes à Peta, en Eubée, à Skiathos, à Schomolaka, aux Thermopyles. — Son fils, *Demetrius Tsiamis*, né en 1798, mort à Belgrade en 1861, partagea ses épreuves et ses exploits, fut à la tête des insurrections macédoniennes de 1841 et 1854, puis gouverneur d'Argolide (1836).

Bibl. : Philippides, *Biogr.* (des deux Karatassos) ; Athènes, 1879.

KARATCHEV. Ville de Russie, gouvernement d'Orel, sur le Snejet, affluent gauche de la Desna ; 12,000 hab. Huileries, cordages ; marché agricole (chanvre, céréales, etc.).

KARATÉGHIN. Principauté vassale du khanat de Boukharie, sous le protectorat russe. Elle est située au N.-O. du plateau de Pamir, entre la province russe de Ferghana au N., la principauté de Darvaz au S. et celle de Hissar à l'O. Elle occupe une superficie de 21,500 kil. q. environ, et l'on y comptait, en 1884, à peu près 600,000 hab., répartis en 512 « kichlaks » ou villages. La capitale est la petite ville d'*Obi-Harm*, sur le Sourghab. Le Karatéghin est un pays montagneux de 2,000 m. d'élévation moyenne, traversée dans toute sa longueur par la vallée du Sourghab ou Ouakch, affluent de droite de l'Amou-Daria. C'est dans cette vallée, région la moins élevée du pays, que se presse la population formée en grande partie de Galtchas ou Iraniens restés assez purs comme race à cause de leur isolement. En effet, les montagnes qui entourent le Karatéghin, et sur les pentes desquelles nomadisent quelques Kirghiz (15,000 en tout), ont une telle hauteur que les passes les moins élevées se trouvent à 3,600 ou 4,000 m. au-dessus du niveau de l'Océan. Aussi toutes les communications avec les pays voisins sont-elles interrompues pendant l'hiver (qui dure du 15 sept. au 1er mai), quand la neige, très abondante, obstrue tous les cols. L'été est court, mais assez chaud (température moyenne, 16 à 20°), tandis qu'en hiver le froid dépasse souvent 35° au-dessous de 0.

La végétation forestière est assez pauvre ; le bouleau, l'érable, l' « artcha » (sorte de genévrier), le pommier sauvage se rencontrent, dispersés de-ci de-là, sans jamais former de bois ni même de bosquets. Par contre, les pentes des montagnes sont couvertes de riches prairies et de pâturages qui suffisent non seulement aux animaux domestiques du pays, mais attirent encore les pâtres des pays voisins (Darvaz, Hissar), qui y amènent leurs troupeaux de moutons, de chèvres, de bœufs, de chevaux. Aussi le Karatéghin est-il un marché important de bestiaux où viennent s'approvisionner les marchands de Boukhara et de Samarkand. Parmi les animaux sauvages, le tigre, l'ours, le loup, le renard, l'argali (sorte de mouflon), les marmottes, les sangliers et les lièvres sont très nombreux. Isolé par ses montagnes, le Karatéghin n'a pour ainsi dire pas participé à l'histoire politique des nations de l'Asie centrale. Aucun des grands conquérants n'a pénétré dans ses défilés à travers lesquels les tribus iraniennes ont peuplé dans les temps préhistoriques la haute vallée, apportant avec eux la religion de Zoroastre. Aussi les Karatéghinois sont-ils les représentants les plus purs du type iranien ; ils sont d'une taille au-dessus de la moyenne, bien pris, élancés et gracieux ; ils ont le teint basané. Une chevelure abondante, noire ou châtain, encadre leur visage expressif au nez busqué. Les femmes sont parfois très belles. La langue des indigènes du Karatéghin se rapproche de l'ancien persan beaucoup plus que les autres idiomes iraniens actuels.

Depuis des temps immémoriaux ces montagnards, gouvernés par des chefs élus (*chah*), étaient indépendants. Mais des querelles intestines ont tellement affaibli la cohésion politique dans le pays que l'émir de Boukhara n'a eu aucune peine à y établir sa domination. Depuis 1868, le Karatéghin fut déclaré vassal de l'émir et par cela même rentra plus tard dans la sphère de l'influence russe en Asie centrale.

L'occupation principale des habitants est l'agriculture ; on cultive surtout le blé, l'orge, les arbres fruitiers, etc. Les Kirghiz, récemment immigrés dans le pays, élèvent le bétail. Dans certains endroits on exploite les gisements aurifères. Le tribut annuel payé à l'émir de Boukhara est de 300,000 roubles (environ 750,000 fr.). Le prince de Karatéghin est un souverain presque absolu; le pays est divisé, au point de vue administratif, en neuf districts (*amlakdar*) gouvernés par des favoris du susdit prince.

J. Deniker.

Bibl. : Kossiakof, *Notes of a Journey in Karatéghin and Darwaz* (trad. du russe), dans *Proceedings* de la Soc. géogr. de Londres, 1880, p. 32.

KARATHEODORY (Alexandre) ou ISKENDER Pacha, homme d'Etat ottoman, né à Constantinople le 20 juil. 1833. Il fit à Constantinople et à Paris des études brillantes et entra dans la diplomatie. Après avoir occupé divers postes dans les principales capitales d'Europe, il fut appelé au ministère des affaires étrangères par Aoli Pacha. Sous-secrétaire d'Etat en 1876, élevé au titre de pacha en 1878, il fut plénipotentiaire de la Turquie au Congrès de Berlin. Il traita ensuite avec l'Autriche la question de l'occupation de la Bosnie, devint gouverneur de Crète et (4 déc. 1878) ministre des affaires étrangères. Il fut créé, en 1885, prince de Samos.

KARATYGINE (Vasili-Andreevitch), célèbre acteur russe, né en 1802, mort en 1853. Il excellait dans les rôles tragiques et a traduit un certain nombre de pièces étrangères. — Son frère, *Pierre-Andreevitch*, né en 1805, mort en 1879, fut un comique de premier ordre. Il a fait jouer plusieurs vaudevilles. — *Alexandra-Michaïlovna* Karatygina, femme de l'acteur tragique, joua à Pétersbourg, de 1823 à 1845 ; elle interpréta surtout les rôles de Molière.

KARAVANKAS ou KARAWANKEN. Montagnes de l'Autriche, rameau oriental des Alpes Carniques (V. Alpes), qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

s'étendent de l'O. à l'E., entre la Drave et la Save, du val du Gailitzbach (route du col de Tarvis) à celui du Mirsling, formant un massif ininterrompu de 100 kil. de long; le plus haut pic est le Grintonz (2,558 m.) ; au centre du Karavankas passe par le col de Loibl (1,275 m.) la route de Laibach à Klagenfurt. Ce massif calcaire rosé, profondément déchiqueté et très escarpé au N., a un aspect imposant.

Bibl. : Jahne, *Führer durch die Karawanken;* Vienne, 1882.

KARAVASSARAS. Bourg de Grèce, nome d'Acarnanie et Etolie, ch.-l. de l'éparchie du Valtos, sur une baie au S.-E. du golfe d'Arka ; il fut fondé par Ali Pacha qui y transplanta la population d'Ambracie.

KARAVELOV (Liouben), écrivain et patriote bulgare, né à Koprivchtitsa (Bulgarie du Sud, ancienne Roumélie orientale) en 1834, mort à Roustchouk le 11 févr. 1879. Il fit ses études à Philippopoli et à Moscou. Il publia dans cette ville, en 1861, un *Recueil des coutumes populaires bulgares*, puis il se rendit en Serbie où il collabora à divers recueils, et à Bucarest où il publia le journal *la Liberté*. Après l'affranchissement de sa patrie, Karavelov s'établit en Bulgarie. C'était un écrivain pittoresque et l'un des créateurs de la prose bulgare. Ses œuvres complètes ont été réunies par sa veuve (Roustchouk, 1887, 8 vol.). Elles comprennent des nouvelles, des récits et un volume de poésies.

Pierre (Petko) Karavelov, frère du précédent, homme d'Etat bulgare, né à Kalofer en 1840. Il fit ses études en Russie et y vécut longtemps comme professeur libre. Revenu en Bulgarie après l'affranchissement de sa patrie, il fut nommé en 1879 vice-président de l'assemblée nationale de Trnovo. Il devint ensuite président du premier Sobranié, puis en 1880 ministre des finances et le 28 nov. de la même année président du conseil. Le 17 avr. 1881, il céda la place au général russe Ehrenroth. Il entra alors dans l'opposition où il joua un rôle considérable. Il reprit en 1884 la présidence du conseil ; c'est sous son ministère que s'opéra l'union de la Roumélie orientale avec la Bulgarie (V. Bulgarie, t. VIII, p. 405). Quand le prince Alexandre fut enlevé par un groupe de conspirateurs, Karavelov exerça provisoirement la régence, et quand le prince quitta définitivement la Bulgarie il nomma trois régents : Karavelov, Stamboulov et Moutkourov. Il quitta le pouvoir lors de l'avènement du prince Ferdinand et rentra dans l'opposition. A la suite du complot du major Panitsa, il fut compris dans un procès politique et condamné à cinq ans de prison. Il fut amnistié en 1895. L. Leger.

KARAZINE (Nicolas-Nicolaévitch), écrivain et artiste russe, né dans le gouvernement de Khapkov en 1842. Il servit dans l'armée jusqu'en 1871 et prit part aux expéditions des Russes dans l'Asie centrale. Rentré dans la vie civile, il se consacra à la littérature et à l'art. Il exécuta par l'ordre de l'empereur des tableaux représentant des épisodes des guerres d'Asie. L'un des fondateurs de la Société des aquarellistes de Pétersbourg, il a pris une part importante aux expositions de cette société. Il a illustré un certain nombre d'ouvrages, notamment le *Voyage du tsarevitch en Orient* (éd. franç. Paris, 1893). Comme écrivain il a publié des récits de voyages, des romans : *les Pays lointains* (Saint-Pétersbourg, 1875) ; *la Course après la fortune* (*id.*, 1876) ; *Andron Golovan* (*id.*, 1882) ; *la Tigresse* (Moscou, 1882) ; *l'Ours à deux pattes* (Saint-Pétersbourg, 1886) ; *D'Orenbourg à Tachkend* (*id.*, 1886), etc.

KARCHI ou NACKCHEB. Ville de la Boukharie, chef-lieu de district, à 150 kil. S.-E. de Boukhara, sur la rivière Kachka ou Karchi ; 25,000 hab. C'est la deuxième ville du khanat, aussi bien par le nombre des habitants que par son commerce. Elle possède de nombreuses fabriques d'armes, de couteaux, d'ustensiles en métal, etc. Bien bâtie, avec des rues pavées, elle a 9 kil. de tour. Une citadelle la domine. La campagne environnante est bien cultivée, surtout en tabac. C'est à une dizaine de kilomètres à l'O. de Karchi que se trouvait Zendji-Saraï, résidence favorite de Tamerlan. A une époque plus rapprochée de nous, un des khans euzbegs fit construire près de cette cité un palais autour duquel se forma la ville actuelle de Karchi.

KARCHI (Abou Bekr Mohammed ibn Al-Hoçein Al-), mathématicien arabe du XIe siècle. Il dédia, entre 1010 et 1015, au vizir de Bagdad, Abou-Ghâlib, deux ouvrages : le *Kâfi-fil-hisab* (V. ce mot) sur l'arithmétique, et le *Fakhri* sur l'algèbre. Wœpcke (Paris, 1853) a donné des extraits importants de ce dernier ouvrage. Al-Karchi appartient à une école qui se rattache à la tradition grecque et s'oppose à une école rivale, celle de son contemporain Al-Nasavi, laquelle, au contraire, adopte de préférence les méthodes de l'Inde. — Le *Fakhri* contient deux parties : la première enseigne, d'après les principes de Diophante, les règles pour la solution des équations déterminées et indéterminées du premier et du second degré ; la seconde renferme un choix de problèmes. Il donne la sommation des carrés et cubes des nombres entiers, et présente les démonstrations sous forme géométrique. Enfin, on n'y trouve pas de symboles algébriques. T.

KARDEC (Rivail, dit *Allan-*) (V. Rivail).

KARDITZA. Ville de Grèce, nome de Thessalie, ch.-l. d'une éparchie, rive gauche du Kalendji ; 5,000 hab. (le double pour la commune entière). L'éparchie compte plus de 60,000 hab. répartis en treize dèmes.

KARDORFF (Wilhehm de), homme politique allemand, né à Neustrelitz le 8 janv. 1828. Un des chefs du parti de l'empire (conservateurs libres) au Reichstag ; promoteur du système protectionniste, il le réclama dans son livre : *Gegen den Strom* (1875) et créa pour le soutenir l' « Union centrale des industriels allemands ».

KARÉLIENS (V. Caréliens et Finnois).

KAREMA. Station de l'Etat du Congo, à l'E. du lac Tanganika, par 6° 49′ lat. S. et 28° 11′ long. E.

KAREN. Peuple montagnard de l'Indo-Chine occidentale, dont les différentes tribus sont répandues dans le Tenasserim, le N.-O. du Siam et dans la Birmanie. D'une façon générale, ce peuple est divisé en trois grandes tribus : les *Sgaous*, les *Pghos* et les *Bghaï* ce qui veut dire « blancs », « noirs » et « rouges », sobriquets tirés probablement de la couleur des vêtements. Ces tribus, à leur tour, se subdivisent en un grand nombre de clans. Les *Kyengs* ou *Chins* des montagnes de l'Arrakan ne sont autre chose que des Karens mélangés aux Birmans. Pris en masse, les Karens sont d'une taille au-dessous de la moyenne (1^m^64, d'après Mason) et offrent des traits intermédiaires entre ceux des Malais et des Laotiens Ils prétendent être venus du Yun-nan dans la région qu'ils habitent, vers le Ve siècle de l'ère vulgaire. Depuis la conquête de la Birmanie par les Anglais, les Karens quittent de plus en plus la région montagneuse, leur habitat primitif, et vont s'établir dans la plaine en agriculteurs. Néanmoins ils évitent, comme par le passé, le contact avec les Européens, tout en se comportant comme de loyaux sujets britanniques. Sur 1 million de Karens, il y en a environ 100,000 qui professent le bouddhisme et à peu près autant qui ont embrassé soit le catholicisme, soit le protestantisme. Le reste se contente de ses anciennes croyances animistes. J. Deniker.

Bibl.: Mrs Mason, *Civilizing Mountain Men or... Mission among the Karens ;* Londres, 1862; et autres ouvrages de cet auteur, ainsi que Smeaton, *The Loyal Karen of Burma ;* Londres, 1886.

KAREU (Xavier) (V. Brzozowski [Thaddée]).

KARGALIK. Ville du Turkestan chinois, à 60 kil. S. de Yarkand, au croisement des routes de Khotan, Leh et Tachkourgan, 1,470 m. d'alt. ; 10,000 hab. Fabrication de vêtements (*kham*). Ancienne forteresse.

KARGER (Karl), peintre autrichien, né à Vienne le 30 janv. 1848. Elève d'Engerth, ses premiers tableaux, *Bahnhofscene* (1873, musée du Belvédère), *Der Graben in Wien*, eurent un vif succès et lui valurent de nombreuses commandes de la cour impériale. Karger a aussi donné beaucoup de dessins, d'aquarelles, etc. On admire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

surtout son sentiment de la vie moderne et l'expression vivante et caractéristique qu'il sait donner aux nombreuses figures de ses tableaux.

KARGOPOL. Ville de Russie, gouvernement d'Olonetz, ch.-l. de district sur l'Onéga, au N. du lac Latcha; 2,500 hab. Dix-neuf églises, préparation et commerce de fourrures, surtout de peaux d'écureuils. Ville très ancienne, jadis capitale d'une principauté. — Le district a 23,000 kil. q.; très boisé et semé de lacs, il n'a que 3 hab. par kil. q.

KARI (Art cul.). Condiment employé en guise de moutarde (V. CONDIMENT). C'est un mélange de piment (125 gr.), racine de curcuma (100 gr.), poivre blanc (15 gr.), muscade (4 gr.), girofle (2 gr.) finement pulvérisé. On conserve cette poudre dans des flacons bien bouchés ou incorporée à du vinaigre.

KARIBCHE BORNOU. Cap du Bosphore, sur la côte d'Europe, à 25 kil. N.-N.-E. de Constantinople. A ce point le Bosphore s'élargit considérablement. Courants violents.

KARIEEV (Nicolas-Ivanovitch), historien russe, né à Moscou en 1850. Il est devenu en 1879 professeur d'histoire à l'université russe de Varsovie; en 1889 il a été nommé à celle de Saint-Pétersbourg. Ses principaux travaux sont : *les Paysans français et la question agraire en France à la fin du* XVe *siècle* (Moscou, 1879); *Questions fondamentales de la philosophie de l'histoire* (Moscou, 1883; 2e éd., 1887); *l'Evolution littéraire en Occident* (Voronèje, 1886); *la Chute de la Pologne dans la littérature historique* (Saint-Pétersbourg, 1888); et divers ouvrages sur la Pologne : *le Rôle de la personnalité dans l'histoire* (Moscou, 1889), etc. Il a contribué à la fondation de la Société historique de Saint-Pétersbourg et publie (en russe) une revue historique.

KARIKAL. Ville de l'Inde française, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure du Caveri. Ce fut une place forte importante, aujourd'hui démantelée. Elle est peu peuplée, mais ch.-l. d'un établissement français de 135 kil. q., comptant 70,526 hab. (en 1891). Le sol est très fertile et le commerce assez actif (7 à 8 millions de fr.); on fabrique et exporte des cotonnades et des mousselines.

BIBL.: Dr GODINEAU, *Etude de l'établissement de Karikal;* Paris, 1857, in-8, avec cartes.

KARIMATA (Iles) (V. CARIMATA).

KARIMON (Iles) (V. CARIMON).

KARIN MANSDOTTER, reine de Suède (V. CATHERINE).

KARITH ou KERITH. Sans doute l'un des torrents de la rive gauche (orientale du Jourdain), qui est mentionné dans la légende du prophète Elie. L'on ne saurait déterminer duquel des affluents du Jourdain il s'agit. L'auteur, pour faire ressortir l'intensité de la sécheresse, aurait-il voulu désigner un gros cours d'eau, tel que le Yarmouk? — On a assimilé aussi le Karith, sur les bords duquel séjourna Elie, au ouadi El-Kilt qui arrose Jéricho.

KARJALAISET. Nom propre finnois, synonyme de *Carélien* (V. ce mot).

KARKENNAH (V. KERKENNAH).

KARKHI (AL-) (V. KARCHI).

KARLA (Lac de). Lac de Thessalie, au pied du Mavro-Vouai, entre l'Ossa, le Pélion et le Karadagh; 78 kil. q. Il se déverse dans le Salamvryas. Il est renommé comme très poissonneux; c'est l'ancien lac *Bœbeis*.

KARLI. Localité de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, district de Ponana, près de Khandala. Colline de grès où est creusé à 771 m. d'alt. un magnifique temple bouddhiste (V. INDE).

KARLIN (en allemand *Karolinenthal*). Ville de Bohême; 18,000 hab. Cette ville est en réalité un faubourg de Prague auquel elle est rattachée par un tramway. C'est un chef-lieu de cercle. Karlin est une ville industrielle fort importante. Elle possède de nombreuses usines (machines, produits chimiques, sucres, tissus, etc.).

KARLINSKI (François), astronome polonais, né à Cracovie en 1830. Elève de l'université de cette ville, il a été attaché aux observatoires de Cracovie et de Prague et est devenu professeur à l'université jagellone, directeur de l'observatoire de Cracovie et membre de l'Académie de cette ville. Il a écrit en allemand, en polonais et en latin de nombreux essais sur la science astronomique.

KARLOUG-TAG. Extrémité orientale des monts Thian-chan (V. ASIE), dans la Mongolie occidentale.

KARLOUKOVO. Village de Bulgarie, au-dessus d'un défilé creusé par l'Isker; ruines d'anciens camps ou châteaux romains, byzantins, etc.

KARLOVAC (Croatie) (V. KARLSTADT).

KARLOVASSI. Ville de l'île de Samos (Turquie d'Asie), sur la côte septentrionale; 4,430 hab. Ch.-l. d'un *sandjak*. Vin muscat.

KARLOVIC (V. KARLOWITZ).

KARLOVO. Ville de Bulgarie, située au pied des Balkans, sur la Stura Ruka; 8,000 hab. Fabriques d'essence de rose et de passementerie.

KARLOWICZ (Jean), savant polonais, né à Subortovitcha (Lithuanie) en 1836. Il fit ses études à Wilna et à Moscou et les acheva en Allemagne. Il prit à Berlin le titre de docteur en philosophie. Il avait étudié la musique au conservatoire de Bruxelles. Ses principaux travaux sont : *De Boleslaï primo bello Kioviensi* (Berlin, 1866), *la Légende du Juif errant* (Varsovie, 1873); *Mélusine et la reine Wanda* (*id.*, 1876); *Mémoire sur l'influence des langues orientales sur la langue polonaise* (Leyde, 1884); *la Chaumière polonaise* (étude de linguistique et d'archéologie; Varsovie, 1884). Il a fondé en 1887 à Varsovie la revue *Wisla* (la Vistule), particulièrement consacrée à l'étude de la géographie et du folklore de la Pologne et des pays slaves. Il est l'un des directeurs de la grande Encyclopédie polonaise illustrée. Il a collaboré en outre à un grand nombre de recueils scientifiques polonais, à l'*Archiv für Slavische Philologie*, etc. L. L.

KARLOWITZ (en croate *Karlovic*). Ville de Croatie, comitat de Syrmie, sur la rive droite du Danube, siège du patriarche serbe; 5,000 hab. Ses vins sont renommés. Karlowitz est surtout célèbre par le traité qui porte son nom et qui y fut conclu le 26 janv. 1699 entre l'Autriche, la Pologne, la Russie et Venise d'une part et la Porte de l'autre. Par ce traité la Porte renonçait à ses prétentions sur la Transylvanie et évacuait la Hongrie où elle ne gardait plus qu'un petit terroire entre le Tisza et la Maros. La Russie gardait Azov; la Pologne rentrait en possession de la Podolie et de l'Ukraine, Venise gardait la Morée jusqu'à l'isthme; Leucade et Egine, six places fortes de Dalmatie, et les îles de l'Archipel qu'elle possédait avant la guerre, mais rendait Lépante et Preveza.

KARLSBAD. Ville d'Autriche, au N.-O. de la Bohême, sur la Tepl, près de son confluent avec l'Eger, à 374 m. d'alt.; 11,000 hab. Une des principales stations balnéaires de l'Europe. Elle est située dans une profonde vallée très pittoresque entre des monts boisés auxquels s'accrochent les maisons auxquelles ne suffisent pas les trois étroits vallons du fond. La rue élégante est l'*Alte Wiese*, à gauche de la Tepl, bordée par un bazar et séparée par la rivière de la *Neue Wiese*. La ville et les environs fabriquent beaucoup de porcelaine, de verrerie, broderies et dentelles. Les thermes sont fréquentés depuis le XIVe siècle. Il y vient annuellement 30,000 personnes. La ville remonte à l'empereur Charles IV qui y guérit les blessures reçues à Crécy et bâtit un château; en 1370 fut délivrée une charte urbaine. Joseph Ier déclara Karlsbad ville libre. Le premier hospice fut édifié en 1531; celui de Mühlbrunn, en 1762, par Marie-Thérèse. Lord Ogilvie, comte de Findlater, attira à Karlsbad ses compatriotes et embellit la ville.

CONFÉRENCES DE KARLSBAD. — Une conférence ou congrès tenu à Karlsbad par les ministres allemands, du 6 au 31 août 1819, prépara des résolutions votées par la Diète fédérale le 20 sept. Leur objet était de réprimer le mouvement libéral dans les universités par une surveillance des professeurs et des élèves, de restreindre la liberté de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

presse en soumettant à la censure tout écrit de moins de vingt feuilles d'impression, d'annuler l'art. 13 de la constitution fédérale, lequel promettait aux peuples des constitutions locales. L'effet de ces décisions fut considérable sur la politique allemande. Le 2 avr. 1848, la Diète fédérale les abolit (V. Allemagne [Histoire]). A.-M. B.

Eaux minérales. — Hyperthermales, polymétallites, carboniques fortes (Rotureau), leur composition varie selon les sources qui sont très nombreuses; citons le Sprudel, le Schlossbrunnen, le Marktbrunnen, le Mühlbrunnen, le Theresienbrunnen, le Kaiserbrunnen, tous riches en sulfate de soude (2,3 à 2,4 p. 1,000). Les eaux se prennent à l'intérieur ainsi qu'en bains, bains de vapeur, douches, bains de boue, etc. Elles sont utiles surtout dans les maladies des voies digestives et de leurs annexes, des voies urinaires, des organes génitaux de la femme, des organes de la respiration et de la circulation dans le rhumatisme, la goutte, l'obésité, le diabète sucré, les fièvres intermittentes, la maladie d'Addison, les névralgies, les empoisonnements métalliques, etc. Dr L. Hn.

Bibl. : Alavacek, *Karlsbad in geschichtlicher medizinischer und topographischer Beziehung.* — Prœkl, *Gesch. der Stadt Karlsbad,* 1883. — Javorski, *Wirkungen des Karlsbader Thermalwassers ;* Leipzig, 1885. — Ægidi, *Aus dem Jahr 1819 ;* 2e éd., Hambourg, 1861.

KARLSBURG (V. Karoly-Fejérvar).

KARLSHAMN (V. Carlshamn).

KARLSKRONA (Suède) (V. Carlscrona).

KARLSRUHE. Capitale du grand-duché de Bade et du cercle du même nom, à 8 kil. du Rhin, 118 m. d'alt. ; 73,684 hab. C'est la plus jeune ville d'Allemagne. Elle doit son origine à un caprice du margrave Karl-Wilhelm ; mécontent de sa capitale Durlach et épris de solitude, il se fit bâtir un pavillon de chasse dans le Hardtwald (1715) ; sur un plan géométrique furent tracées trente-deux allées rayonnant autour. Quatre ans après, on comptait 2,000 hab. le long de ces avenues ; le margrave n'autorisait que des maisons en bois. En 1751, son successeur, Karl-Friedrich, bâtit le château actuel. La ville comptait 13,727 hab. en 1813. Elle eut l'initiative de l'insurrection de 1848 et de la contre-révolution de 1849. — Karlsruhe a conservé l'aspect artificiel de son origine. La vieille ville forme un éventail dont les rues, représentant les branches, convergent vers la place du Château. Les chalets en bois à un étage ont disparu pour la plupart. Dans la ville neuve, on a renoncé à la disposition en éventail ; mais ce quartier aussi est très régulier ; son élégance moderne est due à l'architecte Weinbrenner et à ses élèves. Le château, bâti de 1751 à 1756 en style français, est monumental ; on y remarque le *Bleiturm* et la salle de Marbre. Derrière s'étend un beau parc avec jets d'eau et statues. On peut encore citer dans la ville le palais du margrave, œuvre de Weinbrenner, le palais législatif, le théâtre et le musée bâtis par Hübsch, l'hôtel de ville, le vaste palais des expositions, etc. — Karlsruhe est le chef-lieu du XIVe corps d'armée. Les catholiques forment les 2/5 de la population. L'industrie est assez développée : bronze, argenterie, machines, cuirs et meubles de luxe, tapis, parfumerie, cigares, etc.

KARLSTADT. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, cercle de Franconie inférieure, à droite du Main ; 2,400 hab. Eglise gothique.

KARLSTAD (Suède) (V. Carlstad).

KARLSTADT (en croate *Karlovac,* en magyare *Károlyváros*). Ville de Croatie (comitat d'Agram) ; 6,000 hab. Elle est située sur la Kulpa et le chemin de fer d'Agram à Fiume, et est le siège d'un évêché orthodoxe. Ce fut jadis le centre commercial de ces régions.

KARLSTADT (Andreas (V. Carlstadt).

KARLSTADT (Johann) (V. Draconités).

KARLSTEIN. Château de Bohême, situé à quelques kilomètres du S.-O. de Prague, près de Beroun, sur la ligne de Prague à Furth. Il a été fondé par Charles IV en 1348 et construit par Mathias d'Arras. Il devait servir à garder les joyaux de la couronne, les archives les plus précieuses et des reliques. Il renfermait deux églises et deux chapelles. La garde en était confiée à un burgrave spécial. Par respect pour les reliques l'empereur avait défendu qu'aucune femme passât la nuit dans le château, et construisit aux environs pour l'impératrice un château moins important appelé Karlik. Pendant les guerres des hussites, les Pragois assiégèrent vainement Karlstein en 1422. En 1541, après l'incendie qui détruisit les *tabulæ regni,* le château reçut un exemplaire des *tabulæ* nouvelles ; l'autre exemplaire était déposé à Prague. Rodolphe II fit restaurer Karlstein avec magnificence. Son importance déclina à partir du règne de Ferdinand II qui fit transporter à Prague les insignes et les documents dont le château était dépositaire. Il souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans ; les églises furent dépouillées de leurs ornements. Charles IV avait établi auprès du château un chapitre qui fut dissous. Il y a cependant encore aujourd'hui un doyen de Karlstein. Malgré l'abandon où il est resté depuis deux siècles, le château est encore un des monuments les plus remarquables de la Bohême. L. L.

Bibl. : Mikovec, *Die kœnigliche Burg Karlstein ;* Venise, 1858.

KARLSTEN (Arvid), graveur en médailles, né dans le Vermland en 1647, mort à Stockholm en 1718. Il montra dès son enfance un goût très vif pour les arts plastiques. Grâce à des amis influents, il vint bientôt à Stockholm où il entra à la Monnaie comme graveur. En 1868, ses protecteurs l'envoyèrent à l'étranger. Il séjourna longtemps en France, puis passa en Angleterre, où il fut l'élève du Français Rœthier. Rappelé en Suède lors du couronnement de Charles XI, en 1672, il attira rapidement l'attention sur lui par la beauté de ses médailles et, bientôt, grâce à son talent, mais aussi, semble-t-il, grâce aux intrigues de quelques amis tels que l'assesseur Cronström et autres, il remplaça comme graveur du roi l'Allemand Meybush, qui dut quitter le pays. En 1692, il fut anobli, mais ne modifia pas son nom. — On loue chez lui la douceur du trait qui ne va pas sans une certaine mollesse et la ressemblance des figures. Après sa mort, sa riche collection de médailles fut mise en loterie, en mai 1719. Th. C.

Bibl. : Gahms Samlingar, *Om Konstnärer,* vol. I.

KARMAKOULI. Village samoyède de la Nouvelle-Zemble, sur la baie Moller (à l'O. de l'île du Sud), à l'embouchure de la Karmakoulka ; bon port.

KARMARSCH (Karl), savant allemand, né à Vienne le 17 oct. 1803, mort à Hanovre le 24 mars 1879. Directeur de l'Ecole polytechnique de Hanovre (1830-75), il a publié un célèbre manuel de technologie : *Handbuch der mechanischen Technologie* (Hanovre, 1837-41, 2 vol. ; 5e éd. par Hartig, 1875-76) ; parmi ses autres ouvrages, on peut citer : *Technisches Wœrterbuch* (avec Heeren, Prague, 1843-44, 3 vol. ; 3e éd. par Kick et Gintl, 1875 et suiv.) ; *Gewerbliches Fragenbuch* (Stuttgart, 1867-72, 5 fasc.) ; *Gesch. der Technologie* (Munich, 1872), 5 vol. de supplément à l'encyclopédie technologique de Prechtl, etc.

Bibl. : *K. Karmarsch, ein Lebensbild ;* Hanovre, 1880.

KARMATES (V. Carmath).

KARNABAD ou **KARIN-ABAD.** Ville de Bulgarie (district de Roustchouk), à 45 kil. O.-N.-O. de Bourgas, à 220 m. d'alt., sur un plateau qui s'appuie aux contreforts des Balkans ; 5,000 hab. Fabriques de drap brun et de mouchoirs à fleurs bigarrées. Capitale d'une principauté bulgare au XIIIe siècle.

KARNAC (Morbihan) (V. Carnac).

KARNAK. Les noms arabes *Karnak* et *Louqsor* désignent l'ensemble des ruines de Thèbes, disséminées sur la rive droite du Nil. Karnak embrasse dans ses quatre enceintes de briques jusqu'à onze temples de différentes grandeurs consacrés pour la plupart à la triade thébaine, c.-à-d. à Ammon, Maut et Khons ; c'est une immense réunion de constructions auxquelles à peu près tous les pharaons, depuis la XIIe dynastie jusqu'aux Ptolémées, soit pendant une période de près de trois mille ans, ont apporté chacun, je ne dirai pas sa pierre, mais son monument.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Aussi est-ce un étonnant ensemble d'édifices qui rayonnent de tous les côtés, entassement inouï de constructions, énormités architecturales sans analogues au monde et qui demandent une demi-journée pour être parcourues à cheval. Un temple se compose d'ordinaire d'un sanctuaire précédé d'une salle à colonnes, devant laquelle s'ouvre une cour à laquelle on accède par le pylône d'entrée. A ce noyau primitif et normal les rois de la XVIIIe dynastie ajoutèrent deux pylônes, puis ceux de la XIXe un pylône plus imposant encore et cette prodigieuse *salle hypostyle* aux 134 colonnes, grosses chacune comme la colonne Vendôme. Au pylône qui donnait accès dans cette salle, les rois de la XXIIe dynastie annexèrent une grande cour englobant un temple complet précédemment édifié par Ramsès III et un autre

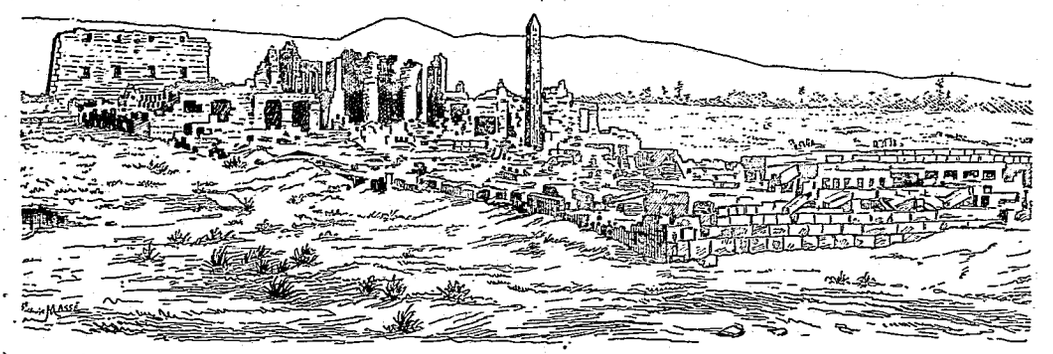

Ruines de Karnak.

plus petit de Séti II. Enfin cette grande cour, œuvre de la XXIIe dynastie, fut fermée par un pylône dû aux Ptolémées. Tous ces édifices se développaient dans l'axe du sanctuaire primitif, c.-à-d. de l'E. vers l'O., mais à l'époque de la XVIIIe dynastie on eut l'idée de relier Karnak à Louqsor au moyen d'une succession de cours et de pylônes se dirigeant vers le S., soit perpendiculairement à l'axe du plan primitif, et partant à peu près entre le pylône de Thoutmès Ier et celui d'Aménophis III. Le dernier des pylônes vers le S. était précédé d'une allée d'un millier de sphinx à tête de bélier sur un espace d'une demi-lieue, allée qui conduisait à l'entrée du temple de Louqsor. Parallèlement au dernier des pylônes que je viens de mentionner, mais plus loin dans la direction de l'O., s'élevait un autre pylône donnant accès au temple de Khons. Paul PIERRET.

BIBL. : V. EGYPTE. — MARIETTE, *Karnak;* Paris, 1875, avec 56 pl.

KARNAOUL ou **KARNAL.** Ville de l'Inde anglaise, prov. de Delhi, rive droite de la Djemna ; 30,000 hab. Belle mosquée. C'est une des plus vieilles cités de l'Inde arienne. Chef-lieu d'un district de 6,091 kil. q.

KARNATIK. Ancien pays de l'Inde (V. CARNATIC).

KARNOUL ou **KURNOUL.** Ville de l'Inde anglaise, résidence de Madras, rive droite du Toungabhadra, affluent droit du Krichna ; 26,000 hab. Beaux mausolées musulmans. Chef-lieu d'un district de 18,000 kil. q.

KARNOVITCH (Eugène-Petrovitch), écrivain russe, né en 1822. Après avoir servi dans l'enseignement et l'administration, il s'établit à Pétersbourg en 1859 et se consacra entièrement à la littérature. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et de revues et publié notamment *la Question juive en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1864) ; *Personnages remarquables ou énigmatiques du* XVIIIe *et du* XIXe *siècle* (*id.*, 1864) ; *les Grandes Fortunes en Russie* (*id.*, 1885) ; *le Tsarevitch Constantin Pavlovitch. Récits historiques* (*id.*, 1884) ; *les Noms de famille en Russie* (*id.*, 1886) ; *Nouvelles historiques* (*id.*, 1887) ; *la Dentelle de la cour* (*id.*, 1887).

KARNS-CITY. Bourg des États-Unis, Pennsylvanie, aux sources de l'Alleghanny, dans le centre des mines de pétrole.

KARO. Ile de Grèce, l'une des Cyclades, entre Naxos et Amorgos ; 16 kil. q. ; à 3 kil. au S. est Antikaro.

KAROK. Tribu indienne de la Californie, aux limites de l'Oregon, dans la vallée du Klamath.

BIBL. : POWERS, *Tribes of California* ; Washington, 1877.

KAROLATH-BEUTHEN (V. CAROLATH).

KÁROLY (Nagy). Bourg de Hongrie, ch.-l. du comitat de Szathmár ; 12,500 hab. partagés entre les nationalités magyare, allemande, roumaine, ruthène, entre les églises catholique, grecque, luthérienne, réformée. Il y a aussi beaucoup de juifs. Le commerce du blé et du bétail y donne lieu à des foires renommées. La grande famille des Károlyi a son château patrimonial dans le voisinage.

KÁROLY-FEJÉRVÁR (en allemand *Karlsburg*, en latin *Alba Julia*, nom d'où proviennent et l'autre désignation magyare de *Gyula-Fejérvár*, et l'autre traduction allemande de *Weissenburg*). Ville de Transylvanie, sur la rive droite du Maros. On distingue la ville même et la forteresse qui la domine. La ville a 7,500 hab., Roumains, Magyars ou Allemands, occupés surtout à l'élève du bétail ou à la culture du blé et de la vigne. Elle est la résidence de l'évêque catholique-romain de Transylvanie. La cathédrale renferme des tombeaux de la famille des Hunyade et de princes du pays. La forteresse doit son nom à l'empereur Charles VI, qui la fit construire en 1715, sur les plans du prince Eugène de Savoie. E. S.

KÁROLYI (Aloys, comte), diplomate austro-hongrois, né à Vienne le 8 août 1825. Issu d'une noble famille magyare élevée en 1712 à la dignité comtale, descendant de deux feld-maréchaux qui avaient combattu, l'un, le comte Alexandre, dans la guerre de la succession d'Espagne, l'autre, le comte Antoine, dans la guerre de Sept ans, le jeune Aloys Karolyi débuta comme attaché d'ambassade à Berlin dès 1845. Chargé d'affaires à Athènes en 1851, puis secrétaire d'ambassade à Londres, il reçut, vers la fin de l'année 1858, une mission auprès du tsar pour lui demander son appui contre Napoléon III et Victor-Emmanuel. Ambassadeur à Berlin, il eut à discuter avec la Prusse victorieuse les préliminaires de la paix de Prague (1866). Pendant sa seconde ambassade en Prusse (1871-78), il figura au congrès de Berlin. Sa carrière active se termina par une longue ambassade à Londres (1878-88). L. L.

KARON. Tribu du N.-O. de la *Nouvelle-Guinée* (V. ce mot), que Raffray rattache aux Négritos.

BIBL. : RAFFRAY, *Voy. en Nouvelle-Guinée*, dans le *Tour du Monde*, XXXVII, 1879.

KAROND ou **KALAHANDI.** Principauté de l'Inde centrale ; 9,700 kil. q. ; 150,000 hab. Au S.-E. du plat. de Tchattigarch, à l'O. des Ghates orientales, aux sources de l'Indravati. La capitale est Djounagada où réside le radjah, Radjpout tributaire de l'Angleterre ; près de la moitié des habitants sont des Khonds.

KAROO ou **KARROU** (V. CAP).

KAROUN. Fleuve de la Perse qui prend sa source dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les monts Zarda (Zarda Kouh), chez les Laris et les Bakhtiaris, traverse toute la Susiane ou Khouzistan, d'abord de l'E. à l'O. sur un parcours de près de 200 kil., puis du N. au S., et se déverse sur la rive gauche du Chatt-el-Arab, en aval de Bassora, près de la ville de Mohammera, après un nouveau parcours d'environ 250 kil. — D'après les traditions et aussi d'après l'état géologique des bouches du Chatt-el-Arab, il est probable que le Karoun, comme le Tigre et l'Euphrate et peut-être aussi comme la Kerkha, se jetait autrefois séparément dans le golfe Persique. Son ancien lit s'est encore conservé sous le nom de Bahm-é-chir. Le Bahm-é-chir se subdivisait lui-même en deux branches qui subsistaient encore au siècle dernier; l'une d'elles s'appelait Kobban et était à 25 kil. de la première. Depuis environ une cinquantaine d'années, il n'y a plus que le Bahm-é-chir proprement dit. Actuellement le Karoun est rattaché au Chatt-el-Arab par un canal artificiel, le Haffar, de 5 kil., conduisant à Mohammera. — *Karoun* est une appellation moderne; les Bakhtiaris l'appellent *Kouran*. Il correspond à l'*Eulaeus* des Grecs et des Romains, au *Nahar Ú-laï* des tables d'Assourbanipal, au *Ubel ulaï* de Daniel, qui plaçait à tort la ville de Suse sur le Karoun, tandis que cette ville est en réalité sur le Chaour (V. Suse). Les deux principaux affluents du Karoun sont la rivière de Dizfoul et le Chaour. Ce dernier a été confondu par les géographes grecs avec l'Eulæus. Pline mentionne plusieurs cours d'eau comme le Brixias, l'Asylus, l'Adunas, qui auraient été des affluents de l'Eulæus, mais ces rivières ont sans doute disparu dans les sables ou changé de cours, et leurs noms modernes sont inconnus.

Un autre fleuve que l'on a confondu aussi quelquefois avec l'Eulæus est l'Hadypnus (de Pline), dont le nom moderne est Djerrahi, qui prend sa source aussi en Elymée, mais qui se jette directement dans le golfe Persique à l'E. du Bham-é-chir et à l'O. du Zohreh (ancien *Oroatis*) qui forme aujourd'hui, comme au temps de Pline, la séparation entre le Fars et le Khouzistan. — Au dire de Strabon l'eau de l'Eulaeus passait pour plus légère que l'eau des autres fleuves, et les rois de Perse n'en buvaient pas d'autre; elle est en tout cas beaucoup plus froide que celle du Tigre et de l'Euphrate; les voyageurs modernes ont constaté qu'il y avait une différence de près de 10°. — Dans ces dernières années le fleuve a été ouvert à la navigation et au commerce britannique, grâce à la diplomatie persévérante de l'Angleterre. E. Drouin.

Bibl. : C.-A. de Bode, *Travels in Luristan and Arabistan;* Londres, 1845, 2 vol. in-8. — Layard, *Description of Khuzistan*, 1846. — K. Loftus, *Travels and researches in Chaldaea and Susiana*, 1857. — Houtum Schlinder, *A Journey in South-Western Persia*, 1877-78. — W.-F. Ainsworth, *The River Karun*, 1889, in-8.

KARPATES. Grand massif montagneux de l'Europe centrale, qui se développe en arc de cercle entre le bassin moyen du Danube et la plaine de l'Europe orientale (bassins de l'Oder, de la Vistule, du Dniestr et du Bas-Danube). Cet arc de cercle de 1,200 kil. enveloppe la plaine de Hongrie et le plateau de Transylvanie, les séparant de l'Autriche propre, de la Moravie, de la Galicie, de la Roumanie. Il s'étend depuis la région de Presbourg sur le Danube, jusqu'à celle d'Orsova sur le même fleuve.

Les Karpates sont le plus important système montagneux de l'Europe centrale après celui des Alpes. Ils égalent presque l'étendue de ce dernier. Selon qu'on y comprend seulement la haute montagne proprement dite, ou qu'on tient compte des dépendances (plateau transylvain, p. ex.), on évalue leur superficie de 93,000 à 245,000 kil. q. La largeur du massif varie de 70 à 370 kil., mais se réduit à une douzaine aux premiers contreforts voisins de Presbourg. Les plus grandes largeurs et les plus grandes altitudes se trouvent dans les parties occidentale (massif du Tatra) et orientale (hautes terres de Transylvanie). Les Karpates sont très isolés, plongeant à peu près partout sur des plaines. Vers Presbourg et vers Gran, ils font vis-à-vis aux dernières ramifications des Alpes (monts de la Leitha et Bakonywald). Au S., ils rejoignent celles des Balkans; en chacun de ces points, le Danube s'est creusé un défilé. Enfin, au N.-O., ils confinent aux monts Sudètes, dont les sépare seulement la dépression où naît l'Oder. Ils forment entre les bassins du Danube au S., de l'Oder et de la Vistule au N., une partie de la grande ligne de partage des eaux de l'Europe entre la Méditerranée et la mer Noire d'une part, la mer Baltique et l'Atlantique de l'autre. Cependant la plus grande partie du massif appartient au premier de ces bassins.

L'unité des Karpates n'existe qu'au point de vue de la géographie; elle est un peu factice, car en réalité on groupe sous ce nom des régions géologiques et orographiques fort distinctes et qui ont bien des points communs avec celles des Alpes (V. Autriche, § *Géologie*). On peut diviser les Karpates en trois parties; deux puissants massifs au N.-O. et au S.-E., reliés par une chaîne intermédiaire : 1° le Karpate occidental; 2° le Karpate oriental ou Karpate boisé (*Waldgebirge*); 3° le massif de Transylvanie.

Le *Karpate occidental* s'étend depuis le Danube jusqu'aux vallées de la Poprad et de la Topla; le *Karpate boisé* ou *oriental* de cette dépression aux vallées de la Bystrica (Bistritz) et du Visso (affluent de la Tisza supérieure); le *massif de la Transylvanie*, de cette double vallée jusqu'au Danube.

Le Karpate occidental forme un vaste massif essentiellement formé par le massif du Tatra ou Karpate central, duquel beaucoup de géographes distinguent le Karpate occidental proprement dit, alignement extérieur qui entoure l'autre. Leur constitution géologique diffère. Le plus simple est d'indiquer les différentes chaînes qu'on groupe sous cette appellation de massif occidental. — En premier lieu le *Petit Karpate*, dominant le défilé du Danube qu'on appelle Porte de Hongrie, entre Hainburg, Theben et Presbourg; ses plus hauts sommets sont le Rachsturm (740 m.) et le Bradlo (815 m.). — Il se continue au N. de la Miava entre le Vag (Waag) qui les sépare du Karpate central et la March (Morava) par le *Belagora* ou montagne Blanche, qui doit ce nom à la blancheur de ses rocs dolomitiques; là sont la Javorina (967 m.), le col de Lisza (ch. de fer), la Wysoka (1,020 m.), le Javornik (857 m.). Au N.-O. de cette chaîne, au N. du Waag, est celle des *Bieskides* ou Beskides, que le col de Jablunka (601 m.) divise en Bieskides occidentales et orientales. Les premières renferment le Bieskid (947 m.), le Magurka (1,153 m.), le Smerk (1,339 m.), le Knicin (1,253 m.), le Radhost (1,135 m.), la Lissa Gora (1,320 m.) et la Barania. A l'E. du col de Jablunka, par où passe le chemin de fer d'Oderberg à Koschau, qui relie la Silésie et la Hongrie, les Bieskides orientales forment le rebord extérieur enveloppant le grand massif du Tatra dont les séparent les vallées de l'Arva et du Dunajec; elles s'étendent du col de Jablunka à la vallée de la Poprad (affluent du Dunajec); on y remarque le Pilsko (1,557 m.), le Babia Gora (1,725 m.), le Lubjenberg (1,264 m.). On peut regarder comme leur limite le défilé de Leluchov par lequel passe de Tarnov à Eperies le chemin de fer qui joint les vallées de la Poprad et du Hernad; on y comprend la montagne située à l'E. du Hernad entre cette rivière et la Topla (Tapola) au-dessus de Bartfeld. — A l'intérieur du demi-cercle décrit par la rangée extérieure du Karpate occidental est le puissant massif du Karpate central qui couvre le N.-O. de la Hongrie depuis le Vag (Waag) jusqu'à la Topla, du Danube jusqu'au Dunajec, sur une longueur de 250 kil. et une largeur de 190 kil. (non compris la chaîne que nous venons de décrire).

La masse principale est au N., dominant la vallée du Vag supérieur de ses chaînons parallèles ou rayonnant en éventail. On y distingue, au centre de chaînons secondaires, le *Haut-Tatra*, qui dresse ses murailles de gneiss et de granit à 1,900 m. au-dessus des vallées environnantes; long de 60 kil., large de 15 à 25 kil., à peine entaillé par

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de profondes gorges, il a un aspect imposant, bien que ses dômes ou ses arêtes ne soient revêtues d'aucun glacier. Leur beauté sauvage est due en partie à cinquante-huit petits lacs, qu'on appelle les « yeux de la mer » (Morske Oka); leurs eaux, bleu foncé ou vertes, sont souvent gelées jusqu'en juillet, car ils sont à des alt. de 1,400 à 2,025 m. Ces lacs offrent un aspect romantique, dormant au milieu de chaos pierreux, sans arbres ni végétation, au pied de falaises rocheuses ou au fond d'entonnoirs. Les sources sont rares. Les principaux sommets du Tatra sont : le Rohacz (2,225 m.), dolomitique à l'O. ; au centre, le Grand-Krivan (2,500 m.), granitique comme le Gerlachfalva ou Gerlsdorf (2,659 m.), à l'E., le point culminant du massif et de tous les Karpates ; au N.-E. de celui-ci est le Lomnicz (2,639 m.), qui l'égale presque ; on peut encore citer la Tour de l'Eisthal (2,628 m.), le Visoka (2,535 m.) ou Tatra proprement dit, les pics de Schlagendorf (2,478 m.) et Kœsmark (2,534 m.), etc. Parmi les lacs les plus célèbres sont : les cinq lacs au pied de l'Eisthal, le lac Vert, à 1,558 m., ou pied du mont Lomnicz et le lac des Poissons, le plus grand (35 hect., 60 m. de profondeur), d'où sort la Bialka (affluent du Dunajec). Le Tatra qui est le plus central des grands massifs montagneux de l'Europe, joue un assez grand rôle dans son climat et son hydrographie ; au N., il arrête les vents glacés de la plaine et de l'Océan polaire ; au S., les vents tempérés du midi. Le contraste est saisissant entre ses deux versants.

A l'O. du Haut-Tatra sont les monts calcaires de la Magura de l'Arva ; à l'E. la Magura de Szepes, granitique et calcaire, formant une « Suisse hongroise ».

Dans les premiers on remarque les dômes boisés du Petit-Fatra, où culmine le Petit Krivan (1,667 m.). — Au S. du Haut-Tatra s'étend un alignement parallèle, celui du Tatra inférieur ou Petit-Tatra (Nizna Tatra), séparé du premier par la vallée du Vag et borné au S. par celle du Gran. Le calcaire y recouvre un noyau cristallin ; les principaux sommets sont le Djumbir ou Gyomber (2,043 m.) et le Kralova hola ou Kœnigsalm (1,940 m.), revêtu de forêts et de belles prairies. A l'O., il est séparé par le col de Sturec (ch. de fer) du Grand-Fatra (1,776 m.) et du Krizna (1,572 m.). Ceux-ci se rattachent par delà la vallée du Turocz aux montagnes comprises entre le cours inférieur du Gran et du Vag, des deux côtés du val de la Nyitra : au N. de celle-ci sont le Velkaluka, le Klak ou Nahenstein (1,333 m.), entre le Gran et le Nyitra les monts de Nyitra avec le Ptacnik (1,343 m.), le Zabor (1,341 m.) ; entre la Nyitra et le Vag, les monts d'Inovce ou Innovecz et de Freistadl : avec le Vapec, l'Inovce (1,051 m.), le Javorina, le Rokos, etc. Au S. du Petit-Tatra, entre le Gran et l'Ipoly, s'élèvent les monts de Zolajom ou Sohl avec la Polana (1,445 m.), puis une vaste région volcanique ; parmi ces monts formés surtout de trachyte et de tuf trachytique, on remarque le mont Osztroski ou Ostrovsky (1,445 m.) et le Sitno (1,030 m.). Cette région est très riche en gisements métalliques, particulièrement autour de Selmecz (Schemnitz), et les Allemands lui ont donné le nom d'*Erzgebirge* (*Monts Métalliques*) *de Hongrie*, que l'on étend quelquefois, à tort, à tout l'ensemble du massif du Karpate occidental. — Au S.-E. et à l'E. des Tatra sont les hauteurs de Gœmœr et de Szepes, principalement calcaires, remarquables par leurs richesses métalliques et leurs grottes glaciaires ou à stalactites de Szadelœ, Szilicze, Aggtelek, etc.). Leurs monts principaux sont le Fabova hola (1,441 m.) et le Revacka hola (1,394 m.), le Volovec, le Bicres, et au N.-O. d'Eperies le Visoka hola ; le plus septentrional est le Repizko (1,250 m.). Ils se prolongent vers l'E., par les monts de Torna (Tegarn, Kacsik, etc.). Le Karpate occidental dépasse la vallée du Hernad, car au delà de celle-ci la région jusqu'au Tapoly et à la Tisza est encore très accidentée par les soulèvements trachytiques de l'Hegyalja ; au N. de ceux-ci, vers Eperies, sont les monts Sovar (1,083 m.) ; au S. l'Hegyalja proprement dit (508 m.) porte les fameux vignobles de Tokai. — La partie méridionale du massif du Karpate occidental forme entre l'Ipoly et la Zagyva les monts de Nograd ou Neograd, en majeure partie trachytiques ; le principal sommet est le Hideg-Hegy, mais il faut citer aussi ceux qui dominent le défilé du Danube autour de Visegrad. A l'E. de la Zagyva, à l'O. d'Eger (Erlau) s'élèvent les pittoresques monts Matra (1,009 m.) dont les cônes trachytiques dominent la plaine hongroise ; on y remarque le mont Dasko. Au N.-E. d'Eger, entre cette ville et le Sajo, se trouvent les monts Bikk, formés de grauwacke et revêtus d'épaisses forêts.

Le *Karpate boisé* ou *oriental* est un prolongement sud-oriental des Bieskides, adossé aux hautes terres de la Galicie et de la Bukovine, qui relie le massif du Karpate occidental à celui du Karpate méridional ou quadrilatère de Transylvanie. On désigne parfois cette chaîne sous le nom de Matra. Elle est relativement basse, ayant à peine le caractère montagneux ; elle est constituée par une série de courts chaînons parallèles formés de flysch et de terrains crétacés. On y remarque le Strib (1,014 m.), le Rawka (1,303 m.), le Halicz (1,335 m.) ; en avant, se trouve, au-dessus d'Ungvar, le Dyil (1,074 m.) ; du côté de la Galicie est le mont Szymaniec (1,132 m.) ; à l'O. de ces sommets la vallée de la Leborcza ouvre un premier passage (ch. de fer) donnant accès par le col de Duklava dans la vallée du San (au N.). Mais le principal passage s'ouvre par le col de Vereczke, vers les sources de la Stryi, entre sa vallée et celle de la Latorcza au S. En ce point, la route de Stryi (Galicie, 565 m. d'alt.) à Munkacs (Hongrie, 452 m.) franchit le faîte à l'alt. de 670 m. Cette dépression a été la grande route d'invasion par laquelle ont pénétré dans la plaine danubienne les conquérants de la plaine septentrionale et orientale. Elle a privé les occupants successifs des fertiles districts de la Tisza et du Danube de la sécurité que semblait leur assurer le rempart des Karpates. Au S.-E. des sources de la Stryi, les hauteurs se relèvent rapidement et reprennent le caractère montagneux ; aux chaînons crétacés se mêlent quelques monts volcaniques. Les sommets majeurs sont le Popadia (1,742 m.), le Sewola (1,818 m.), le Duboczanka (1,757 m.). Aux sources de la Tisza noire, le col de Kœrœsmezœ ne s'abaisse qu'à 1,037 m. Il est dominé par le Czernahora (2,012 m. et 2,058 m. du mont Howerla) ; citons encore le Rusky, la Bistra (1,811 m.), le Pop Ivan (1,925 m.), le Dzumalau (1,853 m.), le Farcheu (1,961 m.). Au S. de la chaîne principale s'élèvent, au-dessus de la vallée de la Tisza, des avant-monts trachytiques qui atteignent 1,058 m. au mont Varlo.

Le *massif de Transylvanie* forme un quadrilatère assez régulier enveloppant une haute plaine ou plateau tertiaire de ses roches cristallines, paléozoïques, volcaniques, jurassiques et crétacées. A l'E. s'étend la plaine alluviale de la Moldavie ; au S., la plaine alluviale de la Valachie ; à l'O., la plaine alluviale de la Hongrie ; à l'angle septentrional, les terrains crétacés et volcaniques des Karpates ; à l'angle S.-O., les contreforts des massifs balkaniques. En somme, la Transylvanie se présente comme une sorte de citadelle qui, sur les neuf dixièmes de son pourtour, domine de vastes plaines. — La chaîne septentrionale, entre les vallées du Szamos et de la Tisza, comprend les monts Rodna à partir du col de Borgo-Prund (1,196 m.) ; leurs pics majeurs sont le Pietrosu (2,305 m.) et l'Ineu ou Kuhhorn (2,281 m.), formé de micaschistes. A l'O., ils se continuent par les monts Lapos avec le Cziblesiu (1,842 m.) et le Gutin (1,434 m.). — Le rempart occidental est médiocrement élevé et rompu en plusieurs endroits par les rivières qui emportent les eaux de la haute plaine transylvaine : le Szamos, les trois Kœrœs, le Maros. Nous trouvons donc là une série de petits massifs ou de chaînons distincts : monts de Bukk ou Kraszna (791 m. au Varatyek) ; monts de Rez au N. du Kœrœs rapide avec le Desunoiului (986 m.) ; entre le Kœrœs rapide et le Kœrœs noir son.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le Vlegyasza (1,847 m.), les monts Bihar, dont les calcaires, creusés de grottes nombreuses, sont dominés par le granitique Kukurbeta (1,850 m.) ; à l'O. de ceux-ci, entre le Kœrœs noir et blanc, sont les monts calcaires de Kodru (1,120 m. au mont Plesu) ; à l'E., le Balamireasa mesure 1,630 m. ; dans les monts Aramyos, le Muntzele Mare a 1,838 m. ; les monts Métallifères doivent leur célébrité à leurs filons aurifères ; on y remarque le Vulkan (934 m.), le Dimboj (1,368 m.) ; près de Zalathna, les merveilleuses colonnades basaltiques à 4, 6 ou 8 pans du mont Detunata (1,186 m.) ; le long de la Maros, le Harto atteint 1,046 m., et plus à l'O., l'Hegyes (806 m.) domine la plaine historique de Vilagos. Au S. de la Maros, nous trouvons les monts Ruschi ou Ruszka (1,360 m.) qui se rattachent à la chaîne méridionale par le Burda Piatra, près de la Porte de Fer ; à l'O. sont les hauteurs du Banat. Les principales routes, desservies aujourd'hui par des voies ferrées, entre la Hongrie et la Transylvanie, remontent les vallées du Kœrœs rapide (de Nagyvarad ou Groswardein à Koloszvar ou Klausenburg) et de la Maros (d'Arad à Deva et Gyula Fehervar ou Karlsburg) ; une autre remonte la vallée de la Temes par Lugos et gagne la Porte de Fer ; à l'O. de celle-ci sont les monts Stretinye (1,226 m.) qui complètent la rangée occidentale des monts de Transylvanie et dominent le coude méridional du Danube (gorges de Kazan), près de Milanovac. — Les deux chaînes que nous venons de décrire isolent de la Hongrie le plateau de Transylvanie dont l'altitude varie de 300 à 500 m. ; elles n'appartiennent pas à la ligne de faîte à laquelle les géographes réservent le nom de Karpates. Celle-ci comprend les côtés oriental et méridional du quadrilatère. Au S. du val de la Bystrica (Bistritz), nous rencontrons les monts Gyœrgyœ avec le Pietrosul (2,107 m.), les monts Csik avec le volcan de Budœs ; les monts Bereczek avec le Lakocz (1,764 m.). Les principaux cols sont ceux de Tœlgyes, Gyimes, Uz et Oitoz. A l'O. de ce rempart oriental courent parallèlement les chaînons des monts Gœrgeny (avec le Mezœhavas, 1,777 m.), Hargita (1,796 m.) et Barot (avec le Kukukhegy (540 m.). C'est la continuation de ces avant-monts volcaniques que nous avons signalés depuis la vallée du Hernad.

Le côté méridional du quadrilatère transylvain est formé par les Alpes de Transylvanie, la partie la plus sauvage et la plus escarpée, mais aussi la plus étroite de ces montagnes. Elles égalent à peu près l'altitude du Tatra et comme lui sont formées de schistes cristallins parfois surmontés de granite. Les monts Burza atteignent 1,985 m. au Czukas ; à l'O. du défilé (ch. de fer) qui relie Brasso (Kronstadt) à Ploiesti par la vallée de la Jalomitsa, commence le socle des roches cristallines dont l'alt. dépasse 1,500 m. et que les pics dominent de 600 à 900 m. ; les Allemands l'appellent Burzenland ; les principaux sommets sont l'âpre Kœnigstein (2,243 m.), le Bucsecs (2,519 m.) ; puis viennent les monts de Fogaras avec le Verfu-Urli (2,471 m.), le Vunetara (2,515 m.) et le Negvi (2,530 m.), point culminant du massif de Transylvanie. A l'O., l'Oltu ou Aluta a creusé le profond défilé de la Tour Rouge (352 m.) qui aboutit à Nagy Szeben (Hermannstadt). Puis viennent le Cibin, le Mandra (2,520 m.), le Sklavoi, le col de Vulkan (944 m), le Reticzat (2,506 m.), le Gugu (2,294 m.), l'Isvorut (1,994 m.), bastion sud-occidental de la Transylvanie ; des chaînons de gneiss, de calcaires jurassiques et crétacés se prolongent vers le S. jusqu'au Danube, qui s'est frayé une route au travers par la Porte de Fer.

La géologie des Karpates indique clairement les caractères essentiels de ce curieux système de montagnes. Les deux grands massifs de l'O. et du S.-E. sont formés de noyaux cristallins constituant les plus hautes parties ; les gneiss et schistes y sont associés au granite. Au-dessus se sont déposés, dans le Karpate occidental, des sédiments mésozoïques, à partir du verrucano, couche inférieure des grès bigarrés, avec leurs conglomérats, leurs grès et schistes rosés, le muschelkalk et toutes les couches du keuper alpin, jusqu'au lias. Au-dessus, une puissante assise de jurassique supérieur, puis les terrains crétacés représentés soit par leurs couches inférieures (grès néocomiens, calcaire, gault argileux et sableux), soit par leurs couches supérieures (calcaires à hippurites et terrains de Gosau). Au-dessus s'étendent les bancs nummulitiques, puis le flysch représenté surtout par le grès des Karpates (V. Autriche, § *Géologie*, et Flysch). — Dans le Karpate boisé, nous ne trouvons plus de terrains cristallins ni de sédiments anciens. La montagne est formée de sédiments crétacés, grès et dépôts nummulitiques très uniformes, surtout dans le rempart extérieur, mais surmonté parfois de rochers coralliaires. Vers les sources de la Tisza et le Czernahora reparaissent les schistes cristallins qu'on voit jusqu'aux sources de l'Aluta ; ils constituent ensuite les Alpes de Transylvanie à partir de Brasso (Kronstadt) et, associés au granite et aux roches paléozoïques, mésozoïques, jurassiques et volcaniques, les chaînons occidentaux de la Transylvanie. Les terrains éruptifs ont un grand développement dans toutes les régions des Karpates. Ils se rencontrent à l'intérieur du cercle. Les formations les plus étendues sont le granite associé aux schistes cristallins, le gabbro et la serpentine associé aux terrains paléozoïques ou de transition ; la mélaphyre, associée au verrucano, et surtout les trachytes (andésite, quartz trachytique, obsidienne, etc.), enfin les basaltes. Les sources minérales ont déposé dans l'époque tertiaire de puissants lits de tuf et de silex.

En résumé, la formation caractéristique des Karpates est le flysch ; la courbe si prononcée décrite par le système depuis Presbourg jusqu'à la Porte de Fer est, dans toute son étendue (sauf quelques kil. aux deux extrémités), dessinée par le flysch et par des sédiments crétacés ; ce sont eux qui font l'unité des Karpates. Ils enveloppent, à l'O. et au S.-E., deux puissants massifs où se rencontrent des roches de tout âge. A l'intérieur de l'arc de cercle décrit par le flysch, de vastes cantons sont recouverts de terrains éruptifs. Les deux grands massifs du Karpate occidental ou du Tatra et du quadrilatère de Transylvanie sont indépendants l'un de l'autre, malgré des analogies considérables ; mais ils sont l'un et l'autre compris à l'intérieur d'une enceinte constituée par les chaînes crétacées et le flysch. Ce ruban dont la largeur varie de 130 kil. au N. du Tatra, à une dizaine de kil. au S. du défilé de Vulkan, s'étend sur les hautes terres de la Galicie, de la Bukovine, de la Roumanie. C'est à lui que convient spécialement le nom de Karpates étendu aux massifs de roches plus anciennes et aux avant-monts volcaniques qu'il entoure et réunit en un vaste système orographique. Il nous reste à compléter ce bref exposé géologique par quelques indications sur les caractéristiques extérieures et les productions des différents sols. Les grès sont généralement boisés, les calcaires creusés de belles cavernes glaciaires ou à stalactites dans les monts de Gœmœr, de Bihar, de Szepes ; citons encore la grotte de Veterani, dans le Banat, et la grotte sulfureuse du mont Budœs. Les roches éruptives sont accompagnées de filons métalliques qui sont une des richesses de la Hongrie, en particulier dans le massif occidental et en Transylvanie ; les Karpates sont le massif montagneux d'Europe qui recèle le plus de richesses métalliques (V. Autriche et Hongrie). Les filons de toute nature abondent dans les terrains cristallins. L'or et l'argent se trouvent dans les trachytes verts ; le pétrole dans les grès crétacés de Galicie et les sédiments tertiaires néogènes de Transylvanie, riches aussi en sel gemme. L'opale, l'alun se trouvent au voisinage des tufs et silex tertiaires, de même que de nombreuses sources minérales.

La disposition concentrique des chaînons des Karpates ne laisse pas de place à de grandes vallées longitudinales comme celles des Alpes. La plupart des vallées sont donc transversales. Sur le versant extérieur (septentrional et oriental), elles sont courtes, débouchant vite dans la plaine ; sur le versant intérieur (Hongrie), elles s'élargissent entre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les chaînons intérieurs avant d'arriver à la vaste plaine alluviale. La ligne de partage des eaux coïncide avec le faîte des grès crétacés, sauf au Tatra, où le Dunajec et la Poprad ont rompu cet alignement. Les eaux des Karpates vont en majorité au Danube, qui recueille celles de tout le versant intérieur et aussi celles du versant extérieur occidental par la Morava et oriental par le Pruth, le Sereth et les divers affluents de son bassin inférieur. Les eaux de la zone centrale du versant extérieur vont un peu à l'Oder, mais surtout à la Vistule et au Dniestr, les fleuves de la Galicie. Nous avons cité les vallées de leurs principaux affluents : Dunajec, San, Stryi. Les Alpes de Transylvanie ne forment pas une ligne de partage des eaux, et celles de la cuvette transylvaine se partagent entre l'Aluta et le Sil au S., la Maros, les Kœrœs, le Szamos au N. et à l'O. Le massif occidental est découpé par six vallées importantes, celles du Vag, de la Nyitra, du Gran, de l'Ipoly, du Sajo et du Hernad; au N. du massif transylvain est celle de la Tisza, qui côtoie le pied oriental du Karpate boisé.—Les principaux passages ont été signalés dans la description de la chaîne.

Même dans le Tatra et les Alpes de Transylvanie, les Karpates n'ont pas la physionomie de grande montagne. Nulle part les neiges ne persistent toute l'année et n'ont créé de glaciers. La chute d'eau n'atteint au pied des plus hautes chaînes que 850 à 900 millim. par an; au S.-O., elle est de 617 millim. La température moyenne est de +6° sur le versant septentrional, +9°,6 dans les vallées occidentales, +9° et +10° en Transylvanie; ces chiffres se rapportent à une alt. de 350 à 400 m.

La région des Karpates est essentiellement forestière, mais on y trouve des flores très variées, depuis les coteaux revêtus de vignes jusqu'aux cimes où croissent les plantes alpestres, notamment l'edelweiss. L'arbre le plus répandu est le hêtre qui s'élève à 900 m. sur le versant septentrional, à 1,400 m. au S.-E.; il y est associé à beaucoup de représentants de la flore orientale. Au-dessus s'étendent les forêts de sapins; puis (entre 1,450 et 1,770 m. au N.) les taillis de pins nains, de genévriers et d'aulnes; le rhododendron manque. Les prés montent jusqu'à 2,085 m. sur le Tatra; au delà, le rocher n'est plus revêtu que de mousses, de lichens, auxquels se joignent la renoncule argentée et la *Gentiana frigida*. Les grandes forêts du Karpate boisé et du Tatra abritent encore beaucoup d'ours, de loups et de loups-cerviers. Le chamois est rare.

La population des Karpates appartient principalement aux races slave et roumaine; au second rang viennent les Magyars, puis les Allemands. Les Roumains dominent dans le massif transylvain où se sont intercalés, au S.-E., des Szeklers et des Saxons. Le Karpate occidental est occupé par les Slovaques, Hornyaks, Polaks, Gorales; le Karpate boisé par des Ruthènes. Les Magyars se sont établis au bas des vallées intérieures. Les Allemands ont leurs colonies surtout dans les districts miniers des comitats de Hont, Szepes et de Transylvanie (V. Autriche et Hongrie). — Pour la géographie économique, V. aussi les art. Autriche et Hongrie. A.-M. B.

Bibl. : Heksch, *Illustrierter Führer durch die Karpathen*; Vienne, 1881. — Scherner, *Tatraführer*; Breslau, 1875-76, 2 vol.; éd. abrégée, 1881. — Kolbenheyer, *Die Hohe Tatra*; Teschen, 1884, 6e éd. — Siegmeth, *Kaschau und die ungarischen Ostkarpathen*; Kassa (Kaschau), 1886. — Wahlenberg, *Flora Carpathica*. — Les publications des sociétés des Karpates de Kassa et Nagy-Szeben (Hermannstadt), de la Société galicienne du Tatra, et la *Carte orohydrographique* au 750,000e en six feuilles; Vienne, 1886. — V. aussi la bibl. des art. Autriche, Hongrie, Roumanie, etc.

KARPATHO (Ile) (V. Carpathos).

KARPÉNISI. Ville de Grèce, ch.-l. de l'éparchie d'Eurytanie, nome d'Akarnanie-et-Étolie, à 64 kil. N.-N.-E. de Missolonghi, au pied du Velouki (2,319 m.), sur une rivière du même nom qui est tributaire de l'Aspropotamo; 2,000 hab. C'est là que fut tué Marco Botzari (1823) en enlevant, avec 350 Souliotes, un camp turc défendu par 4,500 hommes.

KARPINSKI (François), poète polonais, né à Holoskow, près de Stanislawow (Galicie actuelle), le 4 oct. 1741, mort à Chorowszczyzna (Lithuanie) le 4 sept. 1825. Il fit ses études à Stanislawow et à Lwów, commença la théologie, mais n'eut pas le courage de l'achever. Il essaya ensuite la carrière d'avocat et l'abandonna pour aller étudier les sciences naturelles à Vienne. Il servit comme secrétaire ou gouverneur dans les familles Czartoryski, Sanguszko et Radziwill. Après avoir vécu quelque temps à Varsovie, il finit par s'établir en Lithuanie où il mena la vie d'un gentilhomme forestier. Il avait débuté dans la littérature en 1781 par un volume de *Divertissements en vers et en prose*. La première édition complète de ses œuvres parut en 1866 à Varsovie, la dernière à Cracovie en 1882. Elles sont remarquables par la simplicité et le sentiment religieux; quelques-unes sont devenues populaires. On estime surtout ses idylles, les chants religieux, les poésies politiques, notamment les *Plaintes du Sarmate* où l'auteur déplore la triste destinée de son pays. « Karpinski, a dit Mickiewicz, est le dernier poète de la vieille Pologne. » Outre ses œuvres poétiques, Karpinski a écrit quelques essais en prose, notamment des *Souvenirs* (publiés à Poznan en 1844 et réimprimés dans l'édition de 1862). L. L.

Bibl. : Notice de Prochnicki; Lwów, 1876. — *Zlota Przedza poetowi prosaikow*; Varsovie, 1887. — Mickiewicz, *les Slaves*, t. III.

KARPOWICZ (Michel), prédicateur polonais, né dans le palatinat de Brest-Litovsk en 1744, mort à Vilna en 1804. Il se fit remarquer par son éloquence à la Diète dite de Quatre ans. Ses *Sermons* ont été publiés après sa mort (Varsovie, 1807 et suiv., 11 vol.).

KARR (Jean-Baptiste-Alphonse), littérateur français, né à Paris le 24 nov. 1808, mort à Saint-Raphaël (Var) le 29 sept. 1890. Fils d'un pianiste distingué et petit-fils d'un humaniste qui avait pris une part active à la préparation des éditions classiques des Deux-Ponts, il fit de brillantes études au collège Bourbon, mais dut y accepter, pour vivre, une place de répétiteur avant d'y être chargé d'une classe de cinquième. Son premier roman, *Sous les Tilleuls* (1822, 2 vol. in-6), où il est facile de reconnaître des réminiscences toutes personnelles, fut d'abord écrit en vers et même, lorsque sur les conseils de Bohain, directeur du *Figaro*, il l'eut mis en prose, il garda quelques traces de sa première forme. Encouragé par le succès, Alphonse Karr donna toute une série de romans et de nouvelles empreints à la fois de sentimentalisme et d'humour et très goûtés du public : *Une Heure trop tard* (1833, in-8); *Fa dièze* (1834, in-8); *Vendredi soir* (1835, in-8); *le Chemin le plus court* (1836, 2 vol. in-8); *Einerley* (1838); *Geneviève* (1838, 2 vol. in-8); *Clotilde* (1839); *Am Rauchen* (1842, in-8), etc. Vers la même époque, il passa plusieurs saisons sur les côtes normandes, surtout à Etretat et à Sainte-Adresse, et contribua pour une large part à répandre parmi les artistes et les gens de lettres le goût de ces sortes de villégiatures jusqu'alors à peu près ignorées. Au mois de nov. 1839, il fonda les *Guêpes*, petites brochures mensuelles dont il fut, ou peu s'en faut, l'unique rédacteur et où il put librement donner carrière à sa verve satirique comme aux confidences variées dont, en tout temps, il se montra prodigue : l'un de ses « bourdonnements » lui attira de la part de Mme Louise Colet une tentative de représailles à main armée. C'est encore dans les *Guêpes* qu'il mit en circulation quelques-uns des paradoxes ou, pour parler exactement, quelques-uns des « truismes » qui ont le plus contribué à sa réputation d'homme d'esprit, tels que : « La propriété littéraire est une propriété », ou bien encore : 1° La peine de mort est abolie; 2° Que messieurs les assassins commencent. »

La révolution de 1848 interrompit les *Guêpes*. Candidat malheureux pour la Constituante, dans la Seine-Inférieure, Alphonse Karr publia le *Livre des cent vérités* (1848, in-8), et fonda le *Journal*, feuille politique destinée à soutenir la politique de Cavaignac et qui ne sur-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vécut pas à la dictature provisoire de son inspirateur. En 1852, il reprit au *Siècle* ses « bourdonnements » avant de les réunir sous le titre collectif de *Mélanges philosophiques* que portent les volumes suivants : *Une Poignée de vérités; Trois Cents Pages* et *Menus Propos*. Un peu après l'annexion de Nice, Alphonse Karr était venu s'y fixer et y entreprendre un commerce de fleurs dont il essaya de tirer un parti plus ou moins lucratif. Sa production littéraire ne s'était point ralentie, mais l'attention publique s'était portée ailleurs. Deux incursions dramatiques, la *Pénélope normande* (Comédie-Française, 1860), pièce en cinq actes, tirée d'un de ses romans et les *Roses jaunes* (*id.*, 1866), comédie en un acte, ne tinrent pas longtemps non plus l'affiche. De cette seconde période datent de nouvelles séries de *Guêpes*, publiées, soit isolément, soit dans l'*Opinion nationale* et le *Figaro*, ainsi que de très nombreux recueils de même nature : *les Dents du Dragon* (1869, in-18) ; *la Promenade des Anglais* (1874, in-18) ; *Plus ça change...* (1875, in-18) ; *Plus c'est la même chose* (1875, in-18) ; *le Credo du jardinier* (1875, in-18) ; *Notes de voyage d'un casanier* (1877, in-18) ; *Grains de bon sens* (1880, in-18) ; *Pendant la pluie* (1880, in-18) ; *A l'Encre verte* (1881, in-18) ; *Au Soleil* (1883, in-18) ; *la Soupe aux cailloux* (1884, in-18) ; *le Règne des champignons* (1885, in-18) ; *le Pot aux roses* (1887, in-18). Citons à part *l'Esprit d'Alphonse Karr* (1877, in-18), extrait par lui-même de ses propres œuvres et *le Livre de bord* (1879, 4 vol. in-18), souvenirs personnels où il épancha une dernière fois ses rancunes et ses désillusions. — L'une de ses filles, Mlle *Thérèse-Alphonse* Karr, née à Paris en 1835, a publié un certain nombre de traductions de l'allemand, de romans moraux et de petits livres de propagande catholique. M. Tx.

KARRÉE Berge. Montagnes de l'Afrique australe, colonie du Cap, 970 m. d'alt. C'est une partie de la chaîne qui sépare le bassin du fleuve Orange des bassins côtiers. Elle est traversée, au N. de Beaufort, par le chemin de fer de Capetown à Kimberley.

KARS. Ville de l'empire russe, ch.-l. d'un gouvernement formé dans l'Arménie russe, sur l'Arpa-tchaï ou Karstchaï, affluent gauche de l'Aras, dans la haute plaine où naît cette grande rivière, à l'E. du Soghanly-dagh ; 7 à 8,000 hab., non compris la garnison de 5,000 hab. C'est une place forte d'une grande importance stratégique, parce qu'elle barre la route d'Alexandropol à Erzeroum et commande les plateaux entre le Kour, le Tchorouk, l'Aras et l'Euphrate supérieurs. La ville est bâtie dans une boucle de l'Arpa-tchaï, au pied d'un rocher basaltique également entouré par la rivière, et que couronne la citadelle. La ville et le château crénelé sont bâtis en lave. Les collines environnantes ont été couvertes de onze forts, d'un périmètre total de 18 kil. — Kars est citée par Ptolémée sous le nom de Khorsa (arménien *Garouts*, puis *Ghars*) ; ce fut de 928 à 961 la résidence des rois Bagratides d'Arménie, puis d'une principauté appartenant à une branche de cette famille ; les Grecs la conquirent, mais aussitôt elle leur fut enlevée par les Turcs Seldjoucides. Les Mongols la prirent au XIIIe siècle, Timour-leng la détruisit en 1387 ; les Turcs en restèrent maîtres, malgré les efforts des Persans, à partir du règne de Mourad III (1546). Ils la fortifièrent vers 1580. Le 31 mai 1744, ils y furent vaincus par les Persans, le 1er juil. 1828 par les Russes de Paskievitch, qui emportèrent la ville le 5 juil. et la citadelle le 10 juil. En 1855, Kars subit un siège mémorable ; l'Anglais Williams et le Hongrois Kmety (Ismaël Pacha) en avaient accru les fortifications. Après un long siège, Mouraviev donna l'assaut et fut repoussé avec pertes ; toutefois, la famine et les épidémies forcèrent Williams à rendre la ville le 27 nov. En 1877, les Russes mirent le siège devant Kars en mai, furent obligés de le lever en juillet, revinrent en novembre, et, dans la nuit du 17 au 18, un assaut favorisé par des trahisons leur livra la place. Le traité de Berlin la leur laissa ainsi que le district. — Le gouvernement de Kars, au S.-O. du Caucase russe, comprend les territoires cédés par la Turquie à la Russie en 1878, soit les anciens sandjaks de Tchaldyr et Kars. Il comprend 18,647 kil. q. et 237,114 hab. Il se divise en districts ou cercles de Tachta, Ardahan, Olti (avec Kars), Kaghisman, Churaghel et Saruchad (avec Tchaldyr). C'est un pays montagneux parcouru par des chaînes parallèles ; les défilés de l'E. ont 2,400 m. d'alt. Il y a beaucoup de forêts et de pâturages (200,000 bœufs, 300,000 moutons et chèvres). La flore est méridionale ; la vigne croît jusqu'à 1,000 m. L'agriculture est paralysée, malgré la fertilité du sol, par le manque de routes. La population paraît être en majorité de race géorgienne ; mais la langue turque avait beaucoup gagné jusqu'à l'époque de la conquête russe. On trouve aussi d'autres races : kurde, grecque, russe, turcomane, etc. Les musulmans forment la moitié de la population. Les antiques capitales arméniennes Ani et Erovantchad étaient dans ce territoire. A.–M. B.

KARSCH (Anna-Luise), dite *la Karschin*, femme de lettres allemande, née à Meierhof Hammer, près de Schwiebus (Brandebourg), le 1er déc. 1722, morte le 12 oct. 1791. Fille d'un aubergiste, elle fut bergère, épousa un tisseur de Schwiebus du nom d'Hirsekorn et divorça au bout de onze années pour se remarier avec Karsch, un tailleur ivrogne. Ses poésies improvisées la firent remarquer du baron de Kottwitz, qui l'amena à Berlin (1761) et la présenta à la société littéraire. Elle vécut dès lors à Berlin, Halberstadt et Magdebourg, des subsides de ses protecteurs qu'elle ne cessait d'importuner de ses demandes pécuniaires. Ses premières poésies ont de la fantaisie et révèlent une vive imagination ; les dernières sont de fades platitudes de courtisan. — Sa fille, *Karoline-Luise de Klencke* (1754-1812), édita les poésies de sa mère avec biographie (Berlin, 1796, 2e éd.) et fut poète elle-même. La petite-fille de celle-ci, *Helmina de Chézy*, se fit également un nom dans les lettres.

Bibl. : Kohut, *Die deutsche Sappho, A.-L. Karschin* ; Dresde, 1887.

KARSOUN ou **KORSOUN.** Ville de Russie, gouvernement de Simbirsk, ch.-l. de district, sur le Barych, au confluent de la Karsounka ; 4,000 hab. — Le *district* a 7,835 kil. q. et plus de 200,000 hab. L'industrie y est répandue dans presque tous les villages.

KARST (croate *Kras*, ital. *Carso*, lat. *Carusavius*). Région naturelle du S. de l'Autriche, au N.-E. de la mer Adriatique. Le nom désigne spécialement un massif calcaire qui domine le golfe de Trieste ; mais il a été étendu à toute la région voisine, à cause de la similitude de la constitution géologique et des caractères orographiques. Nous décrirons sommairement les plateaux et montagnes auxquels on applique ce nom de Karst ; puis nous indiquerons la nature du sol et les phénomènes géologiques dont ils fournissent un type particulier, bien étudié et très intéressant.

Le Karst proprement dit s'étend du N.-O. au S.-E. depuis l'Isonzo jusqu'au golfe de Fiume ou de Quarnero, bordant le golfe de Trieste et la racine de la péninsule de l'Istrie ; c'est un plateau calcaire de 82 kil. de long, d'environ 24 kil. de large, d'une alt. de 400 à 500 m. Sa terrasse domine de 350 m. environ le golfe de Trieste ; l'altitude s'élève vers le S.-E., et le point culminant, le Sia, à l'angle du golfe de Fiume, mesure 1,270 m. ; au centre, le Slounik en a 1,024 (à l'E. du ch. de fer qui dessert les ports d'Istrie). Au S. du Karst se rattache le *plateau de Tchitchen* qui occupe la partie septentrionale de l'Istrie et atteint 1,394 m. au monte Maggiore ; ce plateau se continue dans les îles Veglia (540 m. d'alt.), Cherso (mont Syss, 637 m.), etc. ; l'orientation des chaînons crétacés reste sensiblement la même dans l'archipel dalmate. — Le Karst est séparé des Alpes Juliennes par le val du Wippach (Wipbach), des plateaux de l'intérieur par ceux de la Poik (Piuka) et de la Reka. Mais ces plateaux, de structure et de physionomie analogue, quoique les terrains plus anciens

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(jurassique, trias) y soient plus souvent à jour et que la surface soit encore partiellement boisée, ont été rattachés au groupe géographique du Karst; beaucoup d'écrivains les regardent comme représentant le Karst septentrional. Ils comprennent trois parties : le *Tarnovanerwald* à l'O., entre l'Isonzo, l'Idria et le Wippach; le point culminant est le Mrsavez (1,406 m.); le *Birnbaumerwald*, au S-E. du précédent, entre l'Idria et la Poik, avec le Nanos (1,299 m.); la *Puika Planina*, entre la Poik, la Reka et le lac de Zirknitz avec le Javornik (1,260 m.). Un peu à l'E. s'élève le Schneeberg (1,796 m.). — Une nouvelle extension du terme de Karst l'a fait appliquer aux hauteurs de la *Marche Wende* ou Carniole orientale, entre la Koulpa et la Save; les principales sont le Gutenfeld, le Hornwald (mont Hornbulh, 1,099 m.) et plus au N.-E., entre la Koulpa et la Gurk, les *monts des Uskoks* (Uscoques) où le Saint-Gera atteint 1,181 m. — D'autre part, le nom de *Karst liburnien* a été proposé pour désigner le plateau de la Croatie méridionale, entre la Koulpa, l'Una et la mer Adriatique. Ce plateau, formé de trias, de calcaires jurassiques et crétacés, est très accidenté; on y remarque au N., le long du ch. de fer de Fiume à Karlovça et Agram, le mont Bittoray (1,378 m.); plus au S., le Risnjak (1,526 m.). De la Koulpa à l'Una s'allonge la chaîne des monts *Kapela* ou *Capella;* Grande-Kapela au N., Petite-Kapela au S., au N. de la Grande s'élève le Bielolasitza (1,532 m.); à l'E., le chaînon du Klek (1,182 m.); la Petite-Kapela a pour sommets le Seliskiv Urn (1,280 m.), le Mala Goritza (1,182 m.) et le Pacenovac (1,207 m.). Les monts Kapela sont continués dans la même direction (du N.-O. au S.-E.) par le chaînon de Plisevica (1,649 m.), le Kuk (1,609 m.), le Kremen (1,592 m.), le Bukoviv (1,400 m.), jusqu'aux sources de l'Una, au delà desquelles commencent les Alpes Dinariques dont il a été parlé ailleurs (V. Balkans [Péninsule des] et Dinariques). En ce point d'ailleurs convergent la ligne de faîte intérieure de la Liburnie et son arête extérieure. Celle-ci forme le long du rivage dalmate un mince bourrelet crétacé, de même nature que le Karst istriote et qu'on appelle *Velebit* ou *Vellebic;* les sommets principaux sont de ce côté le Plisevica (1,651 m.), le Rainac (1,699 m.) et plus au S., vers la presqu'île de Zara ou des Morlaques, le Vakanslav (1,756 m.), le Sveto Brdo (1,750 m.) et le Crnopac (1,403 m.). La grande route de Dalmatie vers Obrovac franchit le faîte à 1,000 m. Entre ces deux chaînes calcaires sont les dépressions d'Ogulin, Ottochatz, Gospitz et Korenitza; la dernière est la plus haute (658 m.). A l'E. du Kapela, entre l'Una et la Koulpa, est un dédale de collines boisées dont une seule dépasse 600 m.

Le Karst offre le type des plateaux calcaires où dominent les formations crétacées et nummulitiques. Il se présente sous l'aspect d'un désert pierreux, gris blanchâtre, destitué de végétation. Il n'a cet aspect que depuis le déboisement commencé par les Romains et consommé par les Vénitiens. Le plateau n'a pas une surface unie; il est surmonté de hauteurs isolées ou de chaînons, profondément déchiré et troué, offrant à l'œil des arêtes rocheuses, sauvages, des chaos de pierres, des cavités plus ou moins larges qui le perforent comme un crible. On a comparé ces trous aux alvéoles d'un gâteau d'abeilles. Celles du plateau supérieur sont tantôt comblées par des alluvions, tantôt béantes. Les terrasses successives sont séparées par des collines de sables éocènes. Les vallons sont profonds, encaissés entre des rochers qui les dominent souvent de 300 à 500 m. Les eaux courantes qui les arrosent sortent d'une grotte et bientôt s'enfoncent dans une autre, à moins que l'issue étant obstruée, ils ne s'épanchent en marais ou lacs. En effet, ces vallons sont clos de toutes parts, sans écoulement visible vers la mer. Les ruisseaux et rivières ont un cours en grande partie souterrain. Les plus célèbres sont la *Poik* (V. ce mot) ou Pinka, qui reparaît sous les noms d'Unz, puis de Laibach; la Temenitz-Pretchna et la Reka qui rejaillit à 37 kil. de sa disparition sous le nom de *Timave* (V. ce mot). Le plus célèbre lac est celui de *Zirknitz* (V. ce mot), duquel on peut rapprocher les treize lacs de Plitvica (Croatie). Les grottes sont innombrables; beaucoup sont peuplées de pigeons et en reçoivent leur nom. La plus fameuse est celle d'*Adelsberg* (V. ce mot); citons encore celles de la Poik, de la Reka, les cinq grottes de Lueg, celles de Corgnale, de Planina, etc.

Les phénomènes du Karst, qui est le type le plus caractéristique des plateaux calcaires, ont donné lieu à des études remarquables. Mojsisovics en fait remonter l'origine à des plissements qui auraient troublé le travail de creusement des vallées. Les vallons clos du Karst seraient des vallées d'érosion dont le débouché a été barré. Les eaux accumulées en lacs ont dissous les calcaires et se sont frayé une route à travers les fonds. Elles ont creusé des lits souterrains; les assises superjacentes étant minées se sont effondrées. La surface du plateau a été également attaquée par l'action chimique des eaux, et, partout où celles-ci séjournaient, elles ont creusé un trou, une sorte de puisard naturel, où elles s'enfonçaient. Ces trous sont dus à des actions indépendantes de celles qui ont produit les grandes cavernes et les grands affaissements, bien qu'elles y aient concouru. Les résidus de la dissolution du calcaire donnent la « terre rouge » (*terra rossa*) argileuse ferrugineuse qui se dépose au fond des trous et des concavités et y permet des cultures et même la croissance de forêts, quand elle est suffisamment humide. On donne le nom de *dolines* aux cavités résultant de l'affaissement du sol miné par-dessous; celui de *poljes* aux fonds tapissés de terre rouge et dont les champs (*dolac* ou *ogradas*) sont abrités par les parois qui les encaissent.

Les phénomènes du Karst se reproduisent dans tous les terrains analogues de la bande crétacée et nummulitique qui longe, à l'E., la mer Adriatique, Karst liburnien, Alpes Dinariques, Montenegro, Albanie, Grèce (V. les art. Balkans [Péninsule des] et Grèce).

Dans les régions auxquelles on étend le nom de Karst, jusqu'à l'Isonzo, la Save et l'Una, cette physionomie est moins prononcée que dans le véritable Karst (istriote); car dans ces régions le calcaire jurassique et le trias sont largement représentés. Le Velebit, qui, vu de la mer, semble un amas de cendres, est boisé sur le versant intérieur. Le Kapela conserve une partie de ses bois; nous avons parlé de ceux du Karst septentrional. Le climat du Karst est rude, en raison de son altitude; le vent dominant est le *bora*, vent froid du N.-E.; les pluies tombent au printemps et à l'automne. [A.-M. B.

Bibl. : Schmiedl, *Zur Hœhlenkunde der Karstes;* Vienne, 1854, av. atlas. — Wessely, *Das Karstgebiet;* Agram, 1877. — Mojsisovics, *Zur Geologie der Karsterschernungen,* dans *Zeitschrift des Deutschen und Œster. Alpenvereins,* 1880. — Reyer, *Studien über das Karstrelief,* dans *Mitt. der Geogr. Gesellschaft ;* Vienne, 1881. — Martel, *les Abîmes;* Paris, 1894.

KARSTEN (Wenceslaus-Johann-Gustav), mathématicien allemand, né à Neu-Brandenbourg (Mecklembourg-Strelitz) le 15 déc. 1732, mort à Halle le 17 avr. 1787. Privatdocent (1755), puis professeur de logique (1758) à l'université de Rostock, il passa, en 1760, comme professeur de mathématiques et de physique à l'université de Butzow, puis, en 1778, à celle de Halle. Sa réputation fut très grande de son temps. Il a laissé une vingtaine d'ouvrages dont la plupart ne sont que d'exposition, et une demi-douzaine de mémoires dans les recueils de Munich et de Haarlem.

KARSTEN (Franz-Christian-Lorenz), agronome allemand, né à Pohnsdorf (Mecklembourg) le 3 avr. 1751, mort à Neueuwerden, près Rostock, le 28 févr. 1829, frère du précédent. Il fut professeur à Butzow (1773) et Rostock (1789). L'un des premiers en Allemagne, il chercha à donner à l'économie rurale des bases vraiment scientifiques; en 1798, il fonda avec Schlitz et autres la *Société agronomique de Rostock*, dont l'influence fut énorme dans son pays. Karsten a publié un grand nombre d'ouvrages sur l'économie rurale. Dr L. Hn.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KARSTEN (Karl-Johann-Bernhard), géologue allemand, né à Bützow le 26 nov. 1768, mort à Schœneberg, près de Berlin, le 22 août 1853, neveu de Wenceslaus (V. ci-dessus). Il fut administrateur des mines de Silésie, fit des cours à Breslau et, en 1819, devint conseiller intime au ministère de l'intérieur à Berlin. Karsten fit faire des progrès immenses à la métallurgie en Allemagne. Il a publié de 1816 à 1847, de nombreux ouvrages sur cette matière : *Handbuch der Eisenhüttenkunde* (Berlin, 1831-32, 5 vol.); *System der Metallurgie* (1841, 5 vol., 3e éd.); *Handbuch der Salinenkunde* (1846, 2 vol.), etc., et fondé un recueil spécial (*Archiv für Mineralogie,* etc., 1818-54, 46 vol.).

KARSTEN (Hermann), mathématicien et astronome allemand, fils du précédent, né à Breslau le 3 sept. 1809, mort à Reinerz (Silésie) le 26 août 1877. Il fut, à partir de 1832, professeur de mathématiques et de minéralogie à l'université de Rostock et à partir de 1854 directeur de l'Ecole navale. Savant distingué et très populaire, il a laissé, outre de nombreuses observations astronomiques insérées dans les *Astronomische Nachrichten : Beitrag zur Berichtigung der Sterblichkeitstafeln* (Rostock, 1845, in-8) ; *Lehrbuch der Krystallographie* (Leipzig, 1861). Il a, d'autre part, publié chaque année, de 1840 à 1851, un *Kleiner astronomischer Almanach* très apprécié des marins. L. S.

KARSTEN (Hermann), naturaliste et voyageur allemand, né à Stralsund le 6 nov. 1817. Après avoir été reçu privat-docent de botanique à Berlin, il fit de 1848 à 1856 un voyage au Venezuela, à la Nouvelle-Grenade et à l'Equateur et, à son retour, fonda à Berlin un laboratoire physiologique, passa en 1868 à Vienne comme professeur de botanique, puis, en 1872, se retira en Suisse. Il s'est beaucoup occupé de la physiologie de la cellule végétale. Ses ouvrages sont nombreux et remarquables. Citons seulement : *Floræ Columbiæ... specimina selecta* (Berlin, 1857-69, 2 vol., avec 200 pl. coloriées) ; *Deutsche Flora, pharmazeutisch-medicinische-Botanik* (Berlin, 1883).

KARSTEN (Gustav), physicien et homme politique allemand, frère du précédent, né à Berlin le 24 nov. 1820. Reçu agrégé à Berlin en 1845 et nommé en 1848 professeur de physique et de minéralogie à l'université de Kiel, il s'est beaucoup occupé depuis 1859 de la question des poids et mesures, et il a proposé, en vue de leur unification, d'importantes réformes, qui, élaborées pour le Holstein, ont été ensuite appliquées dans tout l'Empire. En 1867, il a été élu membre de la Chambre des députés prussienne, et il est depuis 1877 membre du Reichstag, où il siège parmi les progressistes. Outre quelques opuscules relatifs à la réforme des poids et mesures et de nombreux mémoires, notes et articles parus dans divers recueils spéciaux, il a publié : *Untersuchungen über des Verhalten der Auflœsungen des reinen Kochsalzes in Wasser* (Berlin, 1846) ; *Lehrgang der mechan. Naturlehre* (Kiel, 1851-53, 3 vol.) ; *Denkschrift über den grossen norddeutschen Kanal* (Kiel, 1864-65, 2 vol.) ; *Beitrœge zur Landeskunde der Herzogtümer Schleswig und Holstein* (Berlin, 1869-72, 2 vol.) ; *Bemerkungen über die Elektricitæt des Gewitters*, etc. (Kiel, 1879 ; 3e éd., 1880), etc. Il a édité avec W. Beetz, de 1847 à 1853, une revue intitulée *Fortschritte der Physik*. Il a été directeur et collaborateur de l'*Allgemeine Encyklopœdie der Physik* (Leipzig, 1856 et suiv.). Il a pris part enfin à la rédaction des rapports et procès-verbaux de la commission d'études de la mer du Nord. L. S.

KARSTEN (Peter-Adolf), botaniste finlandais, né en 1834. Après d'excellentes études à Helsingfors, il fut nommé en 1864 professeur à l'Institut agronomique de Mustiala. Il a publié une série d'études très appréciées sur les champignons de la Finlande, de la Scandinavie et de la Russie : *Monographia pezicarum Fenniæ* (1868) ; *Mycologia fennica* (1871-79) ; *Fungi Fenniæ exsiccati*, etc.

KARSTÉNITE (V. Anhydrite).

KARTALIE, KARTVEL ou **KARTHLI.** Nom national de la *Géorgie* (V. ce mot et Caucase).

KARTHÉVÉLIENS (V. Caucase).

KARTSEV (Alexandre-Petrovitch), général russe, né vers 1815, mort en 1875. Il se distingua au Caucase et fut professeur de tactique à l'Académie militaire. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages fort estimés : *Tactique* (Saint-Pétersbourg, 1855) ; *la Campagne de 1812*, (*id.*, 1855) ; *la Guerre du Nord en 1812* (*id.*, 1851, etc...

KARYÈS. Ville de Turquie d'Europe, dans la péninsule du Otagion Oros (mont Athos) ; 2,050 hab. (V. Athos).

KARYOKINESE. Phénomènes morphologiques qui accompagnent la division indirecte des cellules, dont nous rattacherons l'étude à celle du *protoplasma* (V. ce mot).

KARYSTO. Ville de Grèce, à l'extrémité méridionale de l'île d'Eubée, à 75 kil. S.-S.-E. de Koumi ou Kymi, au pied du mont Ocha (1.475 m.), ch.-l. d'une éparchie ; 1,278 hab. Evêché orthodoxe. La vieille ville occupe une roche escarpée ; elle a été abandonnée pour les faubourgs. Quelques ruines antiques. Plaine bien cultivée. Miel renommé. Près de là, carrières de marbre cipolin vert. C'est l'ancienne Carystos, célèbre dès le temps d'Homère : c'est sur le mont Ocha qu'on trouve les plus belles ruines de l'Eubée, un temple (cyclopéen) remontant à la plus haute antiquité ; de là, on découvre un magnifique panorama sur l'Eubée, l'Attique et les Cyclades.

Bibl. : Girard, *Mémoire sur l'Eubée.* — Rhangabé, *Mémoire sur les parties méridionales de l'Eubée,* dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1853.

KARYTŒNA (autrefois *Brenthé*, puis *Gortynæ*). Ville de Grèce, ch.-l. de l'éparchie de Gortynia (nome d'Arcadie), à 30 kil. O. de Tripolitza, près de la rive droite de l'Alphée ; 1,405 hab. Imposant château féodal qui a appartenu aux Brienne, puis aux Colocotroni. C'est de là que partent les voyageurs pour faire l'excursion du mont Lycée. Du château, la vue s'étend sur un vaste panorama. A 10 kil., ruines de *Gortys* (temple d'Asklepios) et acropole.

Bibl. : Beulé, *Études sur le Péloponèse.* — Delacoulonche, *Mémoire sur l'Arcadie.* — Haussoullier, *Grèce continentale*, 304.

KARZAZ ou **KERZAZ.** Oasis du Sahara, au S. du Maroc, sur l'oued Saoura, à environ 240 m. d'alt. C'est une sorte de ville neutre sur le passage du Touat aux oasis marocaines et algériennes, une ville ouverte, protégée seulement par l'influence de ses marabouts. Les religieux, appelés Kerzazia ou Ahmammedin, appartiennent à un ordre fondé au XVIe siècle par Si Ahmed ou Moussa, et s'occupent surtout de protéger les ksouriens ou habitants des villages contre les nomades. Bien qu'ils aient donné asile aux Sidi-Cheikh révoltés contre nous, leur attitude à notre égard a toujours été correcte. Ils ont une grande influence au Maroc méridional, au Sahara et dans le Sud oranais. La ville, avec une importante zaouïa et 2,000 hab., a été visitée par G. Rohlfs en 1864. E. Cat.

KASBAH. Mot arabe qui signifie citadelle et sert à désigner les parties fortes et élevées des villes ; il entre aussi dans la composition du nom d'un grand nombre de localités des pays berbères. Citons : en Tunisie, *El Kasbah* ou *Henchir Kasbah,* site de ruines romaines, sur l'oued Melian, à 50 kil. S.-S.-O. de Tunis, l'ancienne *Thuburbo majus ;* en Algérie, *Kasba Mazouna* (V. Mazouna) ; au Maroc, *Kasba*, non loin de l'Océan, entre R'bat et Casablanca ; *Kasba Cherki*, dans la province de R'arb, à 40 kil. E.-S.-E. de Casablanca ; *Kasba beni Miskin*, dans la tribu du même nom, sur la route de R'bat à Maroc ; *Kasba beni Mellal*, ville importante de la tribu du même nom, chef-lieu de la province du Tedla ; *Kasba des Aït Rba*, à 50 kil. au N.-E. de la précédente ; *Kasba Oudaïa*, à 25 kil. à l'O. de Maroc ; *Kasba el M'zoudi*, sur une des routes de Maroc à Mogador. Cette dénomination est surtout répandue dans les régions du Gourara, du Touat et du Tidikelt (Sahara algérien) ; *Kasbet Baba-Ali* (Touat, district de Timmi) ; *Kasbet Sid el Madhi bou Chenouf*, *Kasbet Mouleï Ahmed*, *Kasbet Ould Sidi Ahmed*, *Kasbet Abazou*, *Kasbe*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

el Merabtin, groupe de cinq ksours du district de Timmi, avec 200 à 300 hab. ; *Kasba Djedida*, au même district, avec 300 hab. et 12,000 palmiers ; *Kasba Ouled el Hadj el Mamoun* (Touat, district de Tamentit), 300 hab., 15,000 palmiers ; *Kasba el Atsumena* (Touat, district de Bou-Taddi), 300 hab., 7,000 palmiers ; *Kasbet el Hurrar* (Touat, district de Tasfaout Fenorhin), 350 hab., 16,000 palmiers ; *Kasbet Djedida* (Touat, district d'Inzegmir), 600 hab., 25,000 palmiers ; 9 ksours du district de Sali, ou Touat, avec 3,000 hab. et 200,000 palmiers ; un grand nombre dans le Tidikelt, parmi lesquelles il faut mentionner *Kasbet Oulad bou Gouda*, où réside le chef du district d'In-Salah, notre ennemi acharné et le représentant de l'ordre des Senoussi, dans le Sahara occidental. E. Cat.

KASBAÏT. Site de ruines de l'Algérie, dép. de Constantine, à mi-chemin (18 kil.) entre Sétif et Djemila, l'ancienne *Cuicul*. Lorsque les Romains occupèrent dans ce pays âpre et montagneux les deux villes indigènes de Sitifi et de Cuicul, ils fondèrent à mi-chemin, sur un mamelon, la station de Mons. C'est celle dont on voit les ruines assez importantes à Kasbaït. La ville dut être un marché agricole, car six inscriptions, trouvées dans les ruines, montrent que le culte le plus répandu était celui de Saturne, le dieu de l'agriculture. E. Cat.

KASBIN. Ville de Perse (V. Kazvin).

KASCHAU (en magyar *Kassa*). Ville importante de la Haute-Hongrie et ch.-l. du comitat d'Abauj-Torna. Ses 32,203 hab. (1890) ont une industrie florissante consistant principalement en raffineries, en papeteries, en fabriques de draps, en tabacs, en cuir, en vinaigre. C'est la principale place pour le commerce entre la Hongrie et la Galicie. Les établissements d'instruction publique, à tous les degrés, sont nombreux. La cathédrale catholique de Kaschau, belle église gothique de la fin du XIIIe siècle, est l'œuvre de l'architecte français Villard de Honnecour.

KASCHMANN (Joseph), chanteur dramatique autrichien, né dans l'Istrie vers 1848. Il étudia d'abord le droit, puis la musique ; en possession d'une superbe voix de baryton il travailla pour le théâtre et se rendit à Milan pour y parfaire son éducation vocale. Il aborda la scène en 1876 en chantant, au théâtre royal de Turin, *la Traviata*, qui lui valut aussitôt un brillant succès. Rengagé l'année suivante au même théâtre, il s'y montra dans *Ruy Blas*, *Lohengrin*, *I Puritani*, passa de Turin à Milan, à Naples, à Madrid, à Lisbonne, puis alla faire une grande tournée aux États-Unis d'Amérique, où il excita un véritable enthousiasme. Doué d'un physique superbe, d'une voix puissante et généreuse, avec cela chanteur remarquable et comédien intelligent, se distinguant par un rare sentiment dramatique, M. Kaschmann abordait avec succès tous les grands rôles du répertoire, et se faisait applaudir tour à tour dans *Don Carlos*, *Hamlet*, *l'Africaine*, *Rigoletto*, *I Lituani*, *Otello*, aussi bien que dans les grands drames wagnériens. Il est justement considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands chanteurs scéniques de ce temps et comme un artiste accompli sous tous les rapports. A. P.

KASELOWSKY (August-Theodor), peintre allemand, né à Potsdam le 26 avr. 1810. Élève de W. Hensel, à l'Académie de Berlin, il obtint en 1836 le grand prix pour ses *Deux Bergers jouant de la flûte*, alla ensuite à Paris étudier sous Léon Cogniet, puis, après une série de voyages en Italie, en Espagne, en Grèce, en Turquie, en Angleterre, il fut nommé professeur à l'École des beaux-arts de Berlin. Outre sa toile précitée et sa *Suzanne*, faite à Rome sur commande pour le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, nous citerons de lui : *Mise au tombeau* (1860, à Sans-Souci) ; *le Christ au mont des Oliviers* (église Saint-André, à Berlin) ; *Baptême et Résurrection du Christ* (église Saint-Etienne, à Gartz-sur-Oder) ; des fresques (*Elie et Ezéchiel*) dans la chapelle du Château, et, dans la salle de Niobé, au nouveau musée de Berlin, *le Christ bénissant les petits enfants*, et divers tableaux d'autel et mythologiques, peints par lui dans ces derniers temps.

KASIMIR, rois de Pologne (V. Kazimir).

KASIMIR (Saint) (V. Kazimir).

KASKASKIA. Rivière de l'État d'*Illinois* (V. ce mot). — Ville sur la rive droite de cette rivière, faubourg de Chester ; c'est la plus ancienne cité de l'Ouest américain, fondée par les Français en 1673, capitale de l'État jusqu'en 1818.

KASO (en turc *Tchoban adassi*). Île de la Turquie d'Asie, près de Carpathos ; 20 kil. du S.-O. au N.-E. sur 5 kil. de large ; 8,500 hab. (Grecs orthodoxes). Elle forme un caza du sandjak de Rhodes. Les habitants (d'origine albanaise) sont des marins renommés.

KASONGO. Royaume africain (V. Ouroua).

KASR. Nom arabe qui veut dire ville fortifiée ou château ; la forme usitée en Algérie est ksar. Parmi les localités égyptiennes ainsi dénommées, on peut citer : *El Kasr*, ville de la Petite-Oasis ; 3,500 hab. Ruines romaines. — *El Kasr-es-Saiad*, village de la Haute-Égypte, dans une île du Nil, à 33 kil. O. de Keneh ; grottes sépulcrales. — *Kasr-Keroun*, localité du Fayoum, au S. du lac Birket-el-Keroun ; ruines d'un temple égyptien et d'un temple romain.

KASSABA. Ville de Turquie d'Asie, chef-lieu d'un caza du sandjak de Saroukhan ou Magnésie (dans le vilayet de Smyrne), à 93 kil. N.-E. de Smyrne, dans la vallée du Guediz-Tchaï (Hermus) ; 13,000 hab. Culture du tabac et du coton. La compagnie *Smyrna and Cassaba* a obtenu, en 1863, la concession d'un chemin de fer reliant Smyrne à Kassaba. Le gouvernement ottoman a cédé, en outre, en 1878, à cette compagnie l'exploitation du chemin de fer de Kassaba à Alacheir qu'il avait fait construire de 1873 à 1878. Ces deux lignes, dont la situation est prospère, doivent être prochainement vendues, au prix de 1,410,000 l. st., à la compagnie qui va se constituer pour utiliser les concessions faites en 1891 par le gouvernement ottoman à M. Nagelmacker, des lignes : Alacheir-Karahissar et Panderma-Konieh-Karahissar. L. Del.

KASSABA. Ville de Turquie d'Asie, sandjak d'Adalia, à 30 kil. de Castelloryzo. Ruines lyciennes importantes.

KASSABA. Ville de Turquie d'Asie, sandjak de Konieh, à 25 kil. de Karaman. Hautes murailles et belles portes d'architecture sarrazine.

KASSAÏ. Rivière du *Congo* (V. ce mot).

KASSALA. Ville de Nubie, ancien ch.-l. de la province égyptienne de Tara ou Taka, sur le Khor-el-Gach, affluent de l'Atbara. C'est une importante place forte et un entrepôt commercial entre les pays du Nil et l'Abyssinie ; à côté est *Hatime*, également fortifiée. La population était de 8,000 âmes en 1880 ; elle a été fort réduite par les guerres mahdistes. En 1894, les Italiens l'ont occupée.

KASSALI ou KIKONDJA. Lac de l'Afrique centrale, Etat du Congo, par 8° lat. S., sur le cours du Loualaba (V. Congo). Au N.-E. est le bourg de Kikondja.

KASSAN. Ville du Turkestan, province de Ferghana, sur le Kassan-sour, affluent du Sir-Daria ; 10,000 hab. Très ancienne, elle a un bazar très fréquenté, un vieux château, une belle mosquée ; auprès est le cimetière de *Sadpir* avec tombes à ex-voto arabes.

KASSANDRA (V. Chalcidique).

KASSEL. Ville d'Allemagne (V. Cassel).

KASSIMABAD. Ville de Perse, prov. de Khorassan, au N.-O. de Méched, près de la source du Kachaf-roud, affl. g. de l'Héri-roud. Population kurde ; élevage de chameaux renommés. Au N. sont les ruines de *Tous* (V. ce mot). — Une autre *Kassimabad* se trouve au bord de la Caspienne dans le Mazanderan, à la limite du Ghilan.

KASSIPOUR. Ville de l'Inde, prov. du N.-O., ch.-l. du district de Téraï, dans le Rohilkand ; 15,000 hab. Cotonnades ; entrepôt commercial ; lieu de pèlerinage brahmanique.

KASSO (V. Kaschau).

KASSONGO (Afrique) (V. Ouroua).

KASTAMOUNI. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vilayet de ce nom, sur le Gheuk-Irmak, affl. g. du Kizil-Irmak, à 850 m. d'alt.; 40,000 hab., en majorité Turcs. Elle est bâtie dans un fond de vallée comme son faubourg d'*Hissar Ardi*. Les principaux monuments sont le château byzantin, de l'époque des Comnènes, et les mosquées. Les rues sont tortueuses et malpropres. La ville est malsaine; l'industrie du cuivre, jadis très considérable, a décru, mais Kastamouni garde de grandes tanneries et des teintureries; elle fait des cotonnades et des lainages. — Ce fut après les Comnènes la capitale d'une principauté turque que les Osmanlis ne purent supprimer qu'après la chute de l'empire byzantin.

Le *vilayet* de Kastamouni a 53,659 kil. q. et 900,000 hab. environ, presque tous Turcs et musulmans. Il correspond à l'ancienne Paphlagonie, entre les vilayets d'Angora au S., de Sivas et de Trébizonde à l'E., s'étendant le long de la mer Noire, du Sakaria au Kizil-Irmak. Il se divise en quatre sandjaks : Boli, Kastamouni, Kiankari, Sinope.

KASTEL (*Castellum Trajani*). Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, prov. de Hesse rhénane; rive droite du Rhin; 8,000 hab. C'est un faubourg de Mayence, sa tête de pont sur la rive droite du Rhin (V. MAYENCE).

KASTIR. Ville de Grèce (V. HERMIONE).

KASTNER (Abraham-Gotthelf), poète et mathématicien allemand, né à Leipzig le 27 sept. 1719, mort à Gœttingue le 20 juin 1800. Professeur aux universités de Leipzig (1739) et Gœttingue (1756), il a laissé de bons ouvrages de mathématiques parmi lesquels nous citerons: *Anfangsgründe der Mathematik* (Gœttingue, 1758-69, 4 vol.; 6e édi, 1800); *Gesch. der Mathematik* (Gœttingue, 1796-1800, 4 vol.). Il doit sa réputation à ses poésies épigrammatiques (*Sinngedichte*) publiées sans son aveu à Giessen en 1781; placées ensuite dans ses *Vermischte Schriften* (Altenburg, 1783). On a publié une édition complète de ses œuvres littéraires (Berlin, 1841, 4 vol.).

KASTNER (Karl-Wilhelm-Gottlob), chimiste et physicien allemand, né à Greifenberg (Poméranie) le 31 oct. 1783, mort à Erlangen le 13 juil. 1857. D'abord élève en pharmacie, il se fit recevoir en 1805 docteur en médecine et professa la chimie aux universités de Heidelberg (1805-12), de Halle (1812-18), de Bonn (1818-21) et d'Erlangen (1821-57). Il a beaucoup contribué par ses travaux et par ses écrits aux progrès de la chimie et des arts industriels. Les principaux de ses ouvrages ont pour titres : *Grundriss der Chemie* (Heidelberg, 1807, in-8); *Grundriss der Experimentalphysik* (Heidelberg, 1809-10, 2 vol. in-8; 2e éd., 1820-22); *Chemisches Handwœrterbuch* (Halle, 1813, 2 vol. in-8); *Grundzüge der Physik und Chemie* (Bonn, 1821, in-8; 2e éd., Nuremberg, 1832-33); *Handbuch der Meteorologie* (Erlangen, 1823-30, 3 vol. in-8); *Theorie der Polytechnochemie* (Eisenach, 1827-29, 2 vol. in-8); *Handbuch der angewandten Naturlehre* (Stuttgart, 1835-49, in-8). Il a en outre fondé et dirigé trois excellents recueils : *Deutsche Gewerbsfreund* (Halle, 1815-24); *Archiv für die gesammte Naturlehre* (Nuremberg, 1824-29); *Archiv für Chemie und Meteorologie* (Heidelberg, 1830-35). Il y a publié, ainsi que dans le *Journal* de Trommsdorff, dans celui de Schweigger, dans le *Magazin* de Voigt et dans l'*Encyklopœdie* d'Ersch et Gruber, un nombre considérable de mémoires et d'articles de chimie, de physique et de minéralogie. L. S.

KASTNER (Jean-Georges), compositeur et écrivain musical français, né à Strasbourg le 9 mars 1810, mort à Paris le 19 déc. 1867. Destiné par sa famille à la théologie, il suivit les cours du séminaire protestant de Strasbourg, tout en poursuivant l'étude de la musique, vers laquelle le portaient son inclination et ses facultés. En 1832, il abandonna la théologie pour se consacrer à l'art. Le succès d'un opéra allemand qu'il fit représenter en 1835 à Strasbourg détermina le conseil de cette ville à lui accorder une subvention pour se rendre à Paris. Il s'y produisit avec plus d'avantage comme théoricien que comme compositeur. Tandis que ses opéras *la Maschera* (1841), *le Dernier Roi de Juda* (1844), ses romances, ses chœurs, ses compositions instrumentales, ne le plaçaient point à un rang élevé parmi les maîtres de l'école française, ses ouvrages de théorie et de littérature musicales lui acquéraient une renommée aussi brillante que solide. Voici ses principaux ouvrages : *Traité d'instrumentation* (Paris, 1837; 2e éd., s. d.; suppl., 1844), le premier ouvrage de ce genre paru en France; *Grammaire musicale* (1840); *Théorie abrégée du contrepoint et de la fugue* (1841); *Méthode élémentaire d'harmonie appliquée au piano* (1842); des *Méthodes* pour un grand nombre d'instruments, notamment pour le saxophone et pour les timbales (1845); *Manuel général de musique militaire* (1848); *les Danses des morts* (1852), un de ses plus intéressants et plus savants ouvrages; *les Chants de la vie* (1854); *les Chants de l'armée française, précédés d'un Essai historique sur les chants militaires des Français* (1855); *les Voix de Paris, essai d'une histoire littéraire et musicale des cris populaires* (1857); *Parémiologie musicale de la langue française, suivie de la Saint-Julien des ménétriers, symphonie* (1866). Comme les titres l'indiquent, Kastner joignait à chacun de ses derniers ouvrages une grande composition musicale; ces partitions souvent considérables n'ont pas été exécutées. — Kastner fut élu académicien libre en 1859 (Académie des beaux-arts). Sa bibliothèque musicale a passé au Conservatoire de Paris. Mme Vve Kastner a légué, en mémoire de son mari, à l'Institut de France, une somme destinée à la fondation d'un prix pour des ouvrages de littérature musicale. M. BR.

BIBL.: H. LUDWIG, *J.-G. Kastner*; Leipzig, 1886, 3 vol.

KASTNER (Georges-Frédéric-Eugène), physicien et musicien français, né à Strasbourg le 10 août 1852, mort à Bonn le 6 avr. 1882, fils du précédent. Il s'est distingué par la construction du *pyrophone*, petit orgue dont les tuyaux étaient mis en vibration par des jets de gaz enflammé. C'était la réalisation des principes émis par divers physiciens, depuis Chladni et Faraday jusqu'à Terquem. Kastner présenta son instrument à l'Académie des sciences et le fit entendre dans des concerts à Paris, à Londres et en Allemagne. Il a publié : *Théorie des vibrations et considérations sur l'électricité* (Paris, 1873); *le Pyrophone, flammes chantantes* (Paris, 1876, 4e éd.).

KASTORIA. Ville de la Turquie d'Asie (Macédoine), dans le sandjak de Monastir, sur une presqu'île qui s'avance sur la rive occidentale du lac du même nom; 8,000 hab. Autrefois *Celetron*. Ruines d'une enceinte byzantine. Le lac, vaste de 5,080 hect., est presque circulaire; il a environ 9 kil. de diamètre; il se déverse dans un affluent de l'Indje-Karasou. Il est séparé par une plaine de 15 kil. de la base des monts Grammos (1462 m.), vers l'O.; à l'E., il baigne le pied d'une prolongation méridionale du Soukha-Gora, Ses rives sont bordées de villages qui offrent un coup d'œil pittoresque.

KASTRITZA. Village d'Albanie, sur la rive méridionale du lac de Janina. Ruines de Dodone. Les gouffres ou Katavothra de Kastritza servent de décharge à la partie méridionale du lac de Janina. Du moulin du Katavothra, on a une très belle vue sur Janina, ses dômes, ses minarets et son château, et sur le Mitzékeli.

KÂSYAPA (pâli *Kassapa*). Nom indien de plusieurs personnages, dont quelques-uns sont purement mythiques.

1° KÂSYAPA, fils de Maritchi, le premier des Pradjâpatis (seigneurs des créatures), considéré comme le créateur des dieux et des démons leurs ennemis, et de tous les êtres. Il eut pour épouses treize des filles de Dakcha et deux filles de Brahmâ, Vinatâ qu'il rendit mère de Arouna (cocher du Soleil, Aurore) et de Garouda (roi des oiseaux, monture de Vichnou), — et Kadroû dont naquirent mille serpents adversaires de Garouda.

2° KÂSYAPA (Bouddha), le troisième du Bhadra-Khalpa, successeur de Kanakamouni et prédécesseur du Bouddha

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

actuel Sâkyamouni. De son temps la durée de la vie était de 20,000 ans, il résidait habituellement à Bénarès, sous la protection du roi Krikî (imaginaire comme lui). La durée de sa doctrine a été de 70,000 ans.

3° KÂSYAPA (Atchala), « l'Inébranlable », brahmane converti par le Bouddha Sâkyamouni, et qui devint Arhat.

4° KÂSYAPA (Mahâ), « le Grand », autre brahmane, devenu disciple de Sâkyamouni, et le premier de ceux qui lui survécurent. Il enseignait de préférence les Dhoutas ou exercices pratiques pour la répression des passions. Le Bouddha l'avait désigné comme son successeur ; aussi, après la mort du maître, il fut mis à la tête de la confrérie et présida les réunions qui se tinrent dans la grotte de Sattapani, près de Râdjagrîha, et qu'on appelle le « premier concile » bouddhique. Il dirigea, par ses interrogations, la récitation de la Discipline (Vinaya) et de la doctrine ou loi (Dharma), Oupali répondant pour la première, Ananda pour la seconde. Il contribua à l'affermissement de l'œuvre de Sâkyamouni en engageant le roi Ajâtasatron à prendre la date de la mort du Bouddha, le Nirvâna, pour point de départ d'une ère nouvelle. Après avoir été pendant quarante-cinq ans le chef de la confrérie ou son premier patriarche, il mourut dans son ermitage de Koukkoutapâda, près de Râdjagrîha, laissant à Ananda la direction de l'œuvre. — Lors du premier schisme, l'école des Mahâsanghikas le prit pour patron et s'intitula Kasyapiya (qui tient pour Kâsyapa ou dérive de lui). On lui attribue le recueil de l'*Abhidharma* qui est d'un temps bien postérieur.

5° KÂSYAPA, un des docteurs envoyés par Asoka pour la conversion des pays voisins de l'Inde, accompagna Madhyama dans la région de l'Himâlaya.

6° KÂSYAPA (Pourana), « l'Accompli ». Un des adversaires du Bouddha ; toujours cité le premier des six Tirthikas qui combattirent Gautama. Celui-ci lui reprochait de nier la cause de la souillure et de la purification des êtres. Toujours vaincu, il se noya, de rage, dans le Gange, parce qu'il n'avait pas réussi à faire des prodiges tels que ceux du Bouddha. L. FEER.

BIBL. : CSOMA de KÖRÖS, *Analyse du Kandjour.* — Sp. HARDY, *A Manual of Budhism.* — Eug. BURNOUF, *Introd. à l'Hist. du Bouddhisme indien.*

KASZEWSKI (Casimir), littérateur polonais, né à Varsovie en 1825. Il a rempli diverses fonctions administratives, collaboré à la *Bibliothèque de Varsovie*, au *Recueil Klosy* et publié des traductions fort estimées des auteurs classiques ou des écrivains français contemporains (Hugo, Coppée, Augier, etc.).

KATANCSICH ou KATANCIC (Mathieu-Pierre), archéologue croate, né à Valpovo (Slavonie) en 1750, mort à Bude en 1825. Il entra dans l'ordre des franciscains, fut ordonné prêtre en 1775 et enseigna dans les gymnases d'Esik (Essek) et d'Agram. En 1796, il devint professeur et bibliothécaire. Ses travaux ont surtout pour objet l'archéologie et la géographie des pays hongrois. Les principaux sont : *Dissertatio de columna milliaria ad Eszekum reperta* (Osèk, 1781 et 1792) ; *Fructus autumnales in jugis Parnassi Pannonici lecti* (Agram, 1791) ; *Specimen philologiæ et geographiæ Pannoniorum* (*id.*, 1795) ; *Tentamen publicum de numismatica* (Pesth, 1797) ; *De Istro ejusque accolis commentatio* (Bude, 1798) ; *Jos. Ekkel elementa numismatica* (*id.*, 1799) ; *Orbis antiquus e tabula itineraria Theodosii* (*id.*, 1824-1825, 2 vol.) ; *Istri accolarum Illyrici nominis Geographia epigraphica* (*id.*, 1825). L. L.

KATAR. Province de l'Arabie orientale occupant la grande presqu'île terminée par le cap Reken qui s'avance vers le milieu du golfe Persique. Le sol est formé d'une série de chaînes de montagnes de peu d'élévation ; il est sec et aride sans cependant être aussi infertile que celui des parties qui avoisinent le Katar au S. et à l'O. Quelques jardins arrosés artificiellement à l'aide de l'eau des puits entourent les villes et les villages qui tirent leurs principales ressources de la pêche des perles. C'est en effet au milieu des îles ou îlots qui couvrent en cet endroit la mer de tous côtés que l'on trouve les perles les plus belles et les plus abondantes. La plus grande de ces îles est celle de Zabara à l'extrémité N. de la presqu'île. Très exposés aux incursions des nomades, les habitants de Katar ont dû pour s'en défendre entourer leurs villes et villages de hautes murailles derrière lesquelles ils trouvent un abri assuré. Quoique très sec, le climat est néanmoins malsain à cause sans doute du mélange des eaux marines avec celles de sources d'eau douce qui jaillissent du milieu de la mer et forment des marécages dans les parties basses du rivage. Nominalement le Katar relève du sultan de l'Oman ; en réalité il est à peu près indépendant. Les villes principales sont Bedaa (6,000 hab.), chef-lieu de la province, Wokrah (5,000 hab.), Douhah et Zabara.

KATAVOTHRA. 1° *Géologie* (V. GRÈCE) ; 2° Ancien mont *Œta* (V. GRÈCE).

KATCH. État de l'Inde (V. GUZERATE).

KATCHÂYANA (V. KATYÂYANA).

KATCHENOVSKY (Michel-Trofimovitch), historien russe, né en 1775, mort en 1842. Après avoir fait ses études à Kharkov, il devint professeur à l'université de Moscou où il enseigna successivement l'esthétique, l'histoire russe et l'histoire des Slaves. Il rédigea pendant de longues années le *Messager d'Europe*. C'est l'un des chefs de l'école sceptique en matière d'histoire russe ; il s'attaqua vivement à l'école de Karamzine ; ses conclusions n'ont pas été confirmées par les progrès de la science historique ; elles furent vivement combattues par Pogodine. Outre de nombreux articles dans sa revue, Katchenovsky a publié à part deux dissertations ; l'une *Sur les Monnaies de cour*, l'autre sur la *Rouskaïa Pravida* (Moscou, 1849).

KATCHI-GANDAVA. Province du Béloutchistân, confinant au district hindou de Chikarpour. C'est une plaine d'environ 23,000 kil. q., formée d'alluvions abondantes, mais qui n'est arrosée que par des torrents à sec pendant de longs mois. La rivière la plus importante est la Nâri, issue du plateau afghan et débouchant sur le territoire de Gatchi Gandava par une gorge immense que traverse un chemin de fer stratégique anglais. A l'O. de là s'ouvre la fameuse passe de Bolan, où coule la rivière de Bolan, et que défend la ville de Kwatah, occupée par les Anglais depuis 1870. Il règne dans le Katchi-Gandava une chaleur torride, due surtout au djoulo, vent d'été aux effluves brûlantes. La population est d'environ 100,000 âmes ; ce sont des *Djât* musulmans (V. ce mot) qui sont en majorité et des tribus de Rind et de Brahoui (V. BÉLOUTCHISTAN). La ville principale est Gandava, qui a 5,000 hab. ; on peut encore citer Dadar, qui est à l'entrée du défilé de Bolan. A. GUY.

KATCHIN ou KATCHINTSI. Peuplade de la Sibérie méridionale, d'origine samoyède ou énisséienne, parlant un des dialectes de la langue turque. Elle habite dans le district de Minoussinsk (gouv. d'Eniseï), surtout dans la vallée d'Abakan, affluent gauche du Eniseï. Aussi les Russes confondent-ils cette peuplade avec d'autres, sous le nom commun de *Tatars d'Abakan*. Vers l'année 1849 on estimait leur nombre à 9,436 individus, mais les derniers recensements n'en accusent que 7,000. Les Katchins sont des chasseurs nomades et habitent des « yourtes » en écorce, en feutre, et parfois en bois (alors la yourte a la forme octogonale). Il y a encore quelques agriculteurs parmi eux. Très sales, ils s'habillent d'une chemise de toile et d'un pantalon de drap ; ils ne quittent ces vêtements que lorsqu'ils sont complètement usés. Les coutumes de mariage comportent le rapt de la fiancée, la rançon ou Kalym, la lutte entre les camarades du fiancé et les parents de la future, etc. L'usage veut aussi qu'après le mariage le père du marié et son frère aîné ne voient plus la jeune femme et ne se mettent pas dans certaines parties de la yourte des nouveaux mariés ; de son côté, la jeune femme évite de rencontrer ou de servir ses parents. Convertis nominalement au christianisme, les Katchins continuent à

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pratiquer leurs anciennes croyances chamanistes. Ils enterrent leurs morts sur des collines élevées et immolent parfois un cheval sur leur tombe, qui est marquée ensuite par une butte de pierres. Les Chamans ne sont pas enterrés, mais exposés sur une haute plate-forme, soutenue par quatre arbres (coutume répandue depuis les Sayanes jusqu'à l'embouchure de la Lena), ou bien ils sont attachés à un arbre. J. Deniker.

Bibl. : Strumpell, *Ueber die Katschinzen in Sud-Siberien*, dans *Mittheilungen* de la Soc. Géogr. de Leipzig, 1875. — Karatanov et Popov, *les Tatars Katchins*, dans *Bull. Soc. russe de géogr.*; Saint-Pétersbourg, 1884, p. 589 (en russe).

KATE (Lambert Ten), philologue hollandais, né à Amsterdam en 1674, mort à Amsterdam en 1731. Il fut de bonne heure un polyglotte distingué et publia des travaux importants sur la langue néerlandaise dont il fixa, peut-on dire, la grammaire et la syntaxe. Ses principaux ouvrages sont : *Études sur les affinités de la langue néerlandaise avec les dialectes gothiques* (en holl., Amsterdam, 1710, in-4) ; *Introduction à la connaissance de la langue hollandaise* (*id.*, 1723, 2 vol. in-4). E. H.

Bibl. : Van Kampen, *Histoire de la littérature néerlandaise* (en holl.); Haarlem, 1821-26, 3 vol. in-8.

KATE (Jean-Jacques-Louis Ten), poète hollandais, né à La Haye en 1819. Il étudia la théologie à Utrecht et devint pasteur, d'abord aux îles Marquises et ensuite à Amsterdam. Dès l'âge de dix ans, il avait publié un premier recueil de poésies pleines de naïveté et de grâce, Plus tard, il composa des poésies légères qui brillent à la fois par l'inspiration, l'élégance et l'harmonie. Parmi ses œuvres les plus populaires, nous citerons : *Feuilles et fleurs* (Rotterdam, 1839, in-8), et *la Création* (*id.*, 1866, in-8). Ses œuvres complètes ont été publiées à Leyde en 1867-72, en 8 vol. in-8. E. H.

KATE (Herman-Frederik-Carel Ten), peintre de genre hollandais, né à La Haye le 16 févr. 1822, mort à la fin de mars 1891. Il fut, à Amsterdam, élève de Cornelis Krusemann, puis il vint passer un an à Paris et retourna dans son pays (1849). Après un premier tableau historique, *les Prisonniers calvinistes sous Louis XIV*, il se consacra à la peinture de genre et peignit des toiles bien observées et habilement composées. Membre honoraire de l'Académie de Rotterdam en 1856, Kate a quelquefois exposé à nos Salons : *la Discussion politique* et *les Fêtes champêtres* à l'Exposition de 1855 ; au Salon de 1857, *les Pêcheurs de Marken*, qui sont au musée de Bordeaux ; à l'Exposition de 1878, *la Pointe de l'épée* et *la Pointe du pinceau*, et des aquarelles. Le musée d'Amsterdam a de lui *l'Antichambre*, qui a été achetée 1,300 florins en 1867.

KATER (Henry), mathématicien anglais, né à Bristol le 16 avr. 1777, mort à Londres le 26 avr. 1835. Il commença l'étude du droit, puis s'engagea (1794) et partit pour les Indes, où stationnait alors son régiment et où il effectua de nombreux relevés trigonométriques. Il en revint en 1808 avec le grade de lieutenant. Bientôt promu capitaine, il démissionna en 1814 et ne s'occupa plus dès lors que de recherches scientifiques. En 1815, il fut élu membre de la Société royale de Londres et, en 1819, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses plus remarquables travaux ont porté sur la comparaison des télescopes de Cassegrain et de Gregory (*Philosophical Transactions*, 1813-14), sur le meilleur acier à employer pour les aiguilles des boussoles et sur la meilleure forme à leur donner (*id.*, 1821), sur la détermination de la longueur du pendule qui bat la seconde à Londres (*id.*, 1818-19), sur l'évaluation en mètre des mesures anglaises (*id.*, 1818-21). Il trouva que le mètre est égal à 39,37079 pouces du yard anglais (un yard = 36 pouces) et qu'un pouce cube d'eau distillée pèse 252,458 grains troy (une livre = 5,760 grains). A la suite de ces expériences, il fut chargé par le gouvernement russe de la construction de ses étalons. On doit encore au capitaine Kater une méthode pour la détermination des longitudes au moyen des éclipses de lune et un instrument qui a rendu de grands services à l'astronomie pratique, le *Floating collimator*. Il a publié à part : *A Treatise on Mechanics*, en collaboration avec Lardner (Londres, 1830, 2e éd., in-8), excellent ouvrage, qui forme un des volumes de la *Cyclopædia* de Lardner et qui a été traduit en français par A. Cournot (Paris, 1834), en allemand par Kossman ; *An Account of the construction and verification of certain standards of linear measures* (Londres, 1832, in-4), etc. L. S.

KATHAY ou **CATHAY**. Nom par lequel les voyageurs et les historiens du moyen âge désignent la Chine. Cette dénomination est une corruption du mot *Khitan* (V. ce mot). Les Russes appellent aujourd'hui encore Kitaï le Céleste Empire.

KATHÉNOTHÉISME (V. Inde, t. XX, p. 697).

KATHIAWAR ou **KATTIVAR** (V. Guzerate).

KATIB-Tchélébi (V. Hadji-Khalfah et Inde, t. XX, pp. 671-672).

KATIF (El-). Ville d'Arabie, sur le golfe Persique, au fond d'une petite baie, au N.-O. des îles Bahreïn, chef-lieu d'un sandjak du vilayet de Bagdad ; 6,000 hab. Grands jardins de dattiers. Le port, qui fut autrefois célèbre, a été envahi par la vase et n'est plus accessible qu'à de petites barques. El-Katif, qui fut, au IXe et au Xe siècle, la capitale des Karmathes, a été enlevée en 1871 par les Turcs aux Ouahabites. Pêcheries de perles.

KATKOV (Michel Nikiforovitch), publiciste russe, né à Moscou en 1818, mort à Znamenskoe le 20 juil. 1887. Il fit ses études à Moscou et les acheva en Allemagne. En 1843, il prit le titre de *magister* (licencié) à l'université de Moscou avec une thèse de philologie slave et fut chargé d'enseigner la philosophie. En 1850, il fut mis à la tête de la *Gazette de Moscou* qui était alors publiée par l'université. En 1853, il fit paraître un ouvrage sur *l'Ancienne Philosophie grecque*. En 1856, il fonda la *Revue russe* qui existe encore aujourd'hui. Il continua à s'occuper de questions pédagogiques et créa avec son ami et collaborateur Leontiev le lycée classique du Tsarevitch Nicolas. Sous sa direction la *Gazette de Moscou* devint l'un des organes les plus importants de la presse européenne ; elle incarna les idées du parti vieux russe et fit une guerre acharnée au libéralisme ; elle prêcha l'éducation classique, la russification des anciennes provinces polonaises et des provinces baltiques, combattit les écrivains suspects de sympathie pour l'idée occidentale. Elle exerça une incontestable influence sur l'opinion publique et la représenta dans certaines circonstances. L'ordre de Saint-Vladimir récompensa vers la fin de sa vie les services de celui qui était devenu en quelque sorte le publiciste national, qui « pendant de longues années avait consacré toutes ses forces à faire pénétrer dans les esprits la notion claire des vrais principes de la vie politique en Russie ». L. L.

Bibl. : Neviedensky, *Katkov et son temps*; Saint-Pétersbourg, 1888. — Leroy-Beaulieu, *la France, la Russie et l'Europe*; Paris, 1888.

KATONA (Etienne), historien hongrois, né en 1732, mort en 1811. Entré dans l'ordre des jésuites, il enseigna dans plusieurs écoles, notamment à l'université de Tyrnau. Lorsque Joseph II exigea l'emploi de la langue allemande dans l'enseignement, Katona se démit de sa chaire, et devint bibliothécaire de l'archevêché de Kalocsa. Ses travaux diplomatiques, continués lorsqu'il fut devenu abbé du monastère de Bodrog, aboutirent à un immense monument, l'*Historia critica regum Hungariæ* (42 vol.), collection dont l'impression dura près de quarante ans (1778-1817).

KATONA (Joseph), dramaturge hongrois, né à Kecskemét en 1792, mort à Kecskemét en 1830. D'abord juriste, il se consacra de bonne heure au théâtre national, qu'il devait enrichir de sa tragédie la plus célèbre. Après quelques essais inspirés des poètes allemands et sans grande originalité, il eut l'heureuse inspiration de composer son *Bánk Bán*, dont le succès ultérieur n'a jamais été dépassé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sur la scène hongroise. Composée dès 1815, mais momentanément interdite par la censure théâtrale autrichienne, la pièce fut imprimée à Pest en 1821. Katona est aussi l'auteur de poésies et d'un essai historique sur sa ville natale. Parmi les nombreux critiques qui se sont occupés de *Bánk Bán*, citons MM. Gyulai et Heinrich. Les œuvres de Katona ont été réunies en 3 vol. par M. Abati (Budapest, 1880).

KATONA (Louis), philologue hongrois, né à Vácz en 1862, professeur à Budapest. Il a publié en allemand : *Finnische Mœrchen* et *Zur Litteratur und Charakteristik des magyarischen Folk-lore* (Berlin, 1887), et collaboré aux *Ethnologische Mittheilungen aus Ungarn*. Il a fait aussi des études en langue magyare sur Voland le Forgeron et sur Molière. Enfin il a composé un essai sur les patois créoles français, et traduit en français la grammaire tsigane de l'archiduc Joseph.

KATOUN (V. Monténégro).

KATRINE. Lac d'Ecosse (comté de Perth), à 8 kil. E. du loch Lomond, de 3 kil. de longueur sur 3 kil. de largeur, avec une superficie de 1,200 hect. (plus grande profondeur : 146 m.). Un aqueduc amène à Glasgow une partie de ses eaux, depuis 1859 (V. Glasgow). Il est question du loch Katrine dans *la Dame du lac* de Walter Scott.

KATS (Jacob) (V. Cats).

KATSCHER. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur la Troja ; 4,000 hab. Tissage. Elle dépend de l'évêché autrichien d'Olmutz.

KATSENA. Ville du Soudan central, capitale d'une province du même nom, aujourd'hui annexée au Sokoto ; 8,000 hab. Elle en a compté 100,000 et fut une des grandes cités des Haoussas ; depuis sa conquête par les Foulbé, elle a déchu. On y fabrique des cotonnades et des cuirs. — La province de Katsena a environ 30,000 kil. q. et 300,000 hab. ; c'est la province septentrionale du Sokoto, plaine ondulée, bien arrosée et très fertile. Ce fut jadis un État indépendant, et les incursions des Haoussas, restés libres, l'ont en grande partie ruinée ; cependant Barth y comptait encore cinquante bourgs de plus de 4,000 âmes.

KATTAK ou CUTTAK. Ville de l'Inde anglaise, présidence du Bengale, ch.-l. d'un district de la province d'Orissa, sur le Mahanadi ; 45,000 hab. Fondée en 953 par un roi hindou, elle fut prise par les Anglais le 8 oct. 1803 ; sa citadelle (fort Barabati) est en ruine. — Le district a 9,109 kil. q. et environ 200 hab. par kil. q.

Kattak mehals. — Un groupe de dix-huit principautés hindoues, situées au S.-O. et à l'O. de Kattak, ont passé sous la suzeraineté britannique après la prise de la ville ; elles occupent 39,333 kil. q., peuplés d'environ 1,500,000 hab., dans les montagnes qui dominent la plaine (mont Malayaghiri, 1,187 m.). Leurs rajahs conservèrent jusqu'au milieu du XIXe siècle une quasi-indépendance ; quelques-uns continuèrent les sacrifices humains jusqu'en 1836. Aujourd'hui, ces rajahs ne sont que des fonctionnaires anglais.

Bibl. : Dalton, *Descriptive Ethnology of Bengale* ; Calcutta, 1872.

KATTE (Hans-Hermann de), né le 28 févr. 1708, décapité à Custrin le 6 nov. 1730. Cet ami infortuné de Frédéric II était fils du général (ensuite feld-maréchal) Katte et d'une fille du comte de Wartensleben, ministre de la guerre de Frédéric Ier. Son grand-père l'éleva à la française. Après avoir voyagé, Katte revint à Berlin comme lieutenant des gendarmes de la garde ; ses dissipations et son insubordination étaient notoires et exaspéraient d'autant plus le roi Frédéric-Guillaume que le prince royal se liait d'une amitié intime avec lui. Katte complota avec Frédéric la fuite du prince ; une lettre de celui-ci fut interceptée, le lieutenant arrêté le 2 nov. 1730, condamné à mort par le roi et exécuté. Frédéric II, devenu roi, donna le titre de comte au père de son ami.

Bibl. : Lavisse, *la Jeunesse du grand Frédéric* ; Paris, 1893.

KATTEGAT (V. Cattégat).

KATTOWITZ. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur le Rawabach ; 16,000 hab. Fonderies de bronze et de fer, scieries, etc. Cité industrielle qui se développe rapidement.

KATTY (Métr.) (V. Catty).

KATWYK. Village des Pays-Bas, province de Hollande méridionale, sur la mer du Nord, à l'embouchure du canal qui y conduit les eaux du Vieux-Rhin à travers les dunes ; 7,000 hab. Trois rangées d'écluses avec 4, 8 et 10 portes préservent le canal de l'invasion de la marée et retiennent les eaux dans de vastes bassins de chasse. Ces travaux furent exécutés par Conrad, sous la domination française, à partir de 1807, complétés en 1841. — Katwyk est un bain de mer assez fréquenté. Auprès se voient sous l'eau les ruines d'un camp romain (*Huis te Britten*) pour la dernière fois émergé en 1696.

KATYÂYANA (forme pâlie *Katchâyana*). I. Disciple du Bouddha, exalté pour l'intrépidité avec laquelle il enseignait la loi. Envoyé par son maître pour convertir le roi et le peuple de Oudyayana (Oudjéin), il réussit dans cette mission. Lors du schisme (bien postérieur à sa mort), l'école des Sthaviras se réclama de lui et le prit pour patron.

II. *Katchâyana* est le nom donné à l'auteur des Soûtras ou aphorismes qui, avec le commentaire, constituent la grammaire de la langue pâlie la plus réputée, grammaire dont M. E. Senart a publié le texte pâli avec traduction française dans le *Journal asiatique* en 1872. L. Feer.

KATZBACH. Rivière de Prusse, affluent gauche de l'Oder, en Silésie. Elle descend 360 m. durant un cours de 98 kil. ; c'est donc presque un torrent, avec peu d'eau en été. Elle reçoit à gauche la *Schnelle Deichsel*, à droite la *Wutende Neisse*.

Bataille de la Katzbach. — La bataille de la Katzbach fut gagnée le 26 août 1813 par Blücher sur Macdonald. L'armée de Silésie formée du 1er corps d'armée prussien (York) et de deux corps russes (Langeron et Sacken) avait reculé derrière la Katzbach pour éviter la bataille contre les forces supérieures de Napoléon. Apprenant son retour à Dresde, Blücher résolut d'attaquer Macdonald qui s'avançait imprudemment pour passer la rivière ; Sacken forma son aile droite vers Liegnitz, York le centre à droite de la Wutende Neisse, Langeron la gauche à gauche de cette rivière. Blücher laissa les Français commencer le passage de la Katzbach et l'occupation du plateau, puis attaqua avec toutes ses forces la fraction de leur armée qui était en haut, la jetant dans le vallon de la Wutende Neisse. Une pluie diluvienne tombait, qui gonfla les torrents et acheva la déroute des Français dont beaucoup se noyèrent. La poursuite ne commença que le lendemain. Le 29 août, la division Puthod fut battue à Plagwitz, et le 1er sept. les avant-gardes prusso-russes arrivaient à la Neisse de Lusace. La Silésie était entièrement perdue pour Napoléon. Les alliés accusèrent une perte de 3,400 hommes ; les Français en auraient perdu près de 30,000 dont 18,000 prisonniers, avec 103 canons, 2 aigles, 3 généraux. — Dans les mêmes parages, près de Liegnitz, à Wahlstadt, avait été livrée, en 1241, la bataille gagnée par les Mongols. Le titre donné à Blücher en 1814 fut celui de prince de Wahlstadt.

KATZENELNBOGEN (*Cattimelibocus*, *Melibocus* des Cattes ou Chattes). Ancien comté allemand, situé sur le Rhin et le Main. On y distingue le comté supérieur (1,100 kil. q.), appartenant à la Hesse et comprenant Darmstadt, et le comté inférieur (468 kil. q.), qui appartient à la Prusse et dont le ch.-l. est Saint-Goar. Le village de *Katzenelnbogen* (1,200 hab.) appartient au district de Wiesbaden ; il a un vieux château. Celui de *Neukatzenelbogen* fut édifié à la fin du XIVe siècle sur un rocher qui domine Saint-Goar, et détruit en 1806. — Les *comtes de Katzenelnbogen* descendent de Henri Ier (1096-02) ; de 1245 à 1403, ils se scindèrent en branche ancienne et nouvelle ; la seconde hérita de la première, mais s'éteignit en 1479 ; ses biens furent portés à la Hesse par le mariage d'Anne de Katzenelnbogen avec le landgrave Henri III de Hesse.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Dans les partages ultérieurs, le comté supérieur fut attribué à la Hesse-Darmstadt, le comté inférieur à la Hesse-Nassau et annexé à la Prusse en 1866 (V. Hesse).

KAUFBEUREN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur la Wertach ; 7,000 hab. Filature et tissage du coton, lithographie, fabrication de machines agricoles, etc. Pèlerinage célèbre. Ancienne ville libre de 1286 à 1803.

Bibl. : *Die Reichstadt Kaufbeuren;* Munich, 1870.

KAUFFMANN (Hugo), peintre allemand, né à Hambourg le 7 août 1844. Il étudia d'abord à l'Institut de Stædel, à Francfort, sous Joseph Becker, puis à Dusseldorf. Obligé en 1870 de quitter Paris, où il se trouvait depuis un an et demi, il alla s'établir à Munich. Parmi ses scènes de la vie humaine et du monde animal, très individualisées, et d'un coloris harmonieux, nous citerons : *Chevaux à l'abreuvoir*, *Chargement de bois à la forêt*, *le Maître vient! Scène d'auberge*, *Vente à l'encan* (1873, une de ses œuvres principales), *Départ pour la chasse*, *Trafic de chevaux*, *la Pluie et le beau temps*, *Altercation au sortir de l'école*, *le Chevau-léger jaloux*, *Musiciens ambulants* (1876), *Etudes de têtes du peuple*, *Mendiants italiens*, et, entre autres bons dessins à la plume, *Petits Bourgeois et Vagabonds*.

KAUFMANN (Mont). Le pic le plus élevé du Trans Alaï. Fedtchenko, qui lui a donné le nom du gouverneur du Turkestan, en a évalué la hauteur à 7,500 m. C'est une pyramide d'une blancheur sans tache.

KAUFMANN (Nicolas), mathématicien du XVIIe siècle (V. Mercator).

KAUFMANN (Angelika), femme peintre allemande, née à Schwarzenberg, près de Bregenz, le 30 oct. 1741, morte à Rome le 5 nov. 1807. Elève de son père, le peintre *Johann-Joseph* Kaufmann, elle fut envoyée par lui à Côme, puis à Milan où elle fit le portrait du duc et de la duchesse de Modène, revint en Allemagne décorer l'église de son village et le château du comte de Montfort, retourna à Florence (1763), puis à Rome où elle fut l'élève de Winckelmann, se rendit en Angleterre (1765) et s'établit à Londres. Elle peignit alors *la Mère des Gracques*, *le Sacrifice de Messaline*, *l'Entrevue d'Edgar et Elfried*, donna à Klopstock un tableau sentimental, *Samma an Benonnis Grab*, qui fut très goûté, de même que son *Amour et Psyché*. Elle était très à la mode à Londres ; mais son mariage secret avec le faux comte de Horn (cassé quand l'imposteur fut démasqué) la ruina et la déconsidéra. Elle épousa ensuite le peintre Antonio Zuchi et retourna en Italie (1781). Elle fit à Venise la conquête du futur tsar Paul Ier, se rendit à Naples et finit sa vie à Rome où elle tint un salon dont Gœthe a beaucoup parlé. Elle peignit alors *le Retour d'Arminius vainqueur*, *les Funérailles de Pallas par Enée*. Le musée de Berlin possède son portrait par elle-même en costume carnavalesque, mi-Flore, mi-Bacchante, mi-Muse ; on cite aussi sa *Vestale* (musée de Dresde). Elle a gravé plusieurs de ses tableaux. Cette peinture douceâtre, dont le dessin et le coloris laissent fort à désirer, a tout à fait perdu sa vogue.

Bibl. : Wessely, dans *Kunst und Künstler* de Dohme.

KAUFMANN. Famille de mécaniciens et facteurs d'instruments de musique allemands. Le chef de la famille fut *Johann-Gottfried*, né à Siegmar (Saxe) le 14 avr. 1751, mort à Francfort-sur-le-Main le 10 avr. 1818. Seul, puis assisté de son fils *Friedrich* Kaufmann (né à Dresde le 5 févr. 1785, mort à Dresde le 1er déc. 1866), il inventa des horloges avec jeux de flûte et de harpe, et de nouveaux instruments appelés bellonéon, chordaulodion et harmonicorde. Ce dernier surtout fut remarqué. Kaufmann fils construisit seul une trompette automate qui excita en son temps une vive admiration. — *Friedrich-Theodor*, fils de Friedrich, né à Dresde en 1812, mort à Dresde en 1872, fut l'inventeur de l'orchestrion, dont il construisit les premiers modèles en 1851, et qui se répandit en Allemagne dans les brasseries et jardins publics pour remplacer tant bien que mal un petit orchestre.

KAUFMANN (Christoph), médecin allemand, né à Winterthur le 14 août 1753, mort à Besthelsdorf le 21 mars 1795. Apôtre de la pédagogie de Basedow, il excita l'admiration de Lavater, qui en fit un de ses grands hommes, et eut un moment de grande vogue en Allemagne ; il disait ne pas dormir, vivait de lait et de végétaux, faisait des cures miraculeuses, racontait ses exploits dans un autre monde, etc. Gœthe l'a persiflé, le prenant pour modèle de son *Satyros*.

Bibl. : Duntzer, *Christoph Kaufmann;* Leipzig, 1882.

KAUFMANN (Constantin-Petrovitch), général russe, né à Mordani en 1818, mort à Tachkent en 1882. Il débuta dans la carrière militaire au Caucase, se fit remarquer en 1855 au siège de Kars, devint général-major en 1857, en 1865 gouverneur général de Vilna et en 1867 gouverneur général du Turkestan. Il dirigea l'expédition contre l'émir de Bokhara, et s'empara de Samarkande (20 juin 1868). Il conçut le plan d'assurer à la Russie la possession de l'Asie centrale et il le réalisa. En 1873 il s'empara de Khiva et obligea le khan à se reconnaître vassal de l'empereur. Deux ans après, il occupa le khanat de Khokand, reçut le titre de gouverneur général du Turkestan et organisa l'administration des provinces qu'il avait soumises à l'empire russe.

KAUFMANN (Alexander), poète allemand, né à Bonn le 15 mai 1821, archiviste des princes de Lœwenstein à Wertheim. Ses poésies sont gracieuses et gaies, très goûtées des Rhénans : *Gedichte* (Dusseldorf, 1852) ; *Mainsagen* (Aschaffenburg, 1853 ; les sources ont été publiées en 1862) ; *Unter den Reben* (Berlin, 1871). — Sa femme *Mathilde*, née *Binder*, à Nuremberg le 5 déc. 1835, est également poète. Elle publia, sous le pseudonyme d'*Amara George*, *Blüten der Nacht* (Leipzig, 1856), puis *Mythoterpe* (1858), recueil de légendes, en commun avec son maître Daumer et Kaufmann qu'elle avait épousé en 1857 ; citons encore ses romans : *Clara Maitland* (Cologne, 1860) ; *Auf deutschem Boden* (Wurzbourg, 1877), etc.

KAUFMANN (Richard de), économiste allemand, né à Cologne le 29 mars 1850. Professeur à l'Ecole agronomique de Berlin (1879), à l'Ecole technique d'Aix-la-Chapelle (1879), puis à l'Université de Berlin (1883). Il a écrit : *Die Zuckerindustrie* (Berlin, 1878) ; *Die Vertretung der wirtschaftlichen Interessen Europas in den Staaten* (1879) ; *l'Association douanière de l'Europe centrale* (Paris, 1880) ; *Die Finanzen Frankreichs* (Leipzig, 1882 ; trad. fr., 1884), etc.

KAULBACH (Wilhelm), peintre allemand, né à Arolsen, dans la principauté de Waldeck, le 15 oct. 1805, mort à Munich le 7 avr. 1874. Son père, qui était orfèvre, lui donna les premières leçons de dessin et l'envoya dès l'âge de seize ans à l'Académie de Dusseldorf, où il travailla sous la direction de Mosler et du fameux Cornelius. En 1825 Kaulbach suivit ce dernier à Munich, et dès son arrivée fut chargé par le roi Louis de travaux importants : il peignit sur le plafond de l'Odéon une fresque représentant *Apollon et les Muses*, sous les arcades du jardin royal (*Hofgarten*), différentes compositions allégoriques, entre autres les figures colossales des *Dieux marins* et la *Bavaria*, enfin dans la salle de danse du palais Maximilien (*Maximilianeum*), seize compositions tirées du *Mythe d'Eros et de Psyché*. Quand le roi Louis entreprit de décorer la nouvelle résidence qu'il s'était fait construire d'un vaste cycle de peintures empruntées aux poètes de tous les temps, depuis la Grèce antique jusqu'à l'Allemagne contemporaine, il chargea Kaulbach d'illustrer Klopstock, Gœthe et Wieland : le peintre exécuta dans la salle du trône 12 tableaux empruntés à la légende d'Hermann telle que l'a racontée Klopstock, dans la chambre voisine 18 compositions tirées de Wieland, et dans la chambre à coucher du roi 42 petits panneaux dont les sujets sont pris aux poésies lyriques de Gœthe. Deux tableaux qu'il entreprit en même temps étendirent tout à coup sa célébrité et le firent proclamer partout le premier peintre d'Allemagne. L'un est *le Combat des Huns*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et des Romains fantômes, que le conseiller von Klenze lui commanda : il fut longtemps admiré par les artistes allemands à l'état de carton, et ce n'est qu'en 1837 que Kaulbach le peignit à l'huile pour le comte Raczinsky : ce tableau a beaucoup poussé au noir et est aujourd'hui à peu près ruiné. L'autre est *la Maison des fous* (1829 ; galerie Raczinsky à Berlin), dont il avait eu la première idée à Dusseldorf, en visitant l'asile d'aliénés, où on l'avait prié de peindre quelques anges dans la chapelle. Les critiques comme Goerres y saluèrent l'œuvre d'un penseur et d'un chercheur qui avait pris à tâche de réunir sur sa toile toutes les variétés de folie ; la gravure de Henri Merz répandit l'œuvre dans l'Europe entière, où elle fut alors universellement admirée. En 1845, Kaulbach fut chargé d'une entreprise colossale : il s'agissait de peindre pour l'escalier du nouveau musée de Berlin six grandes fresques, résumant l'histoire de la civilisation, cette *Kulturgeschichte* pour laquelle depuis Hegel l'Allemagne se passionnait ; le peintre se mit à l'œuvre avec ardeur, et, en 1853, tous les cartons furent prêts et aussitôt gravés. C'est un ensemble puissant et bizarre, où un peuple de figures est rassemblé et un vaste système de symboles et d'allusions mis en œuvre pour synthétiser les grandes époques de l'histoire humaine : *la Tour de Babel*, *Homère amenant aux Grecs les dieux d'Ionie*, *la Destruction de Jérusalem* (répétition d'un carton exécuté en 1838, et conservé à la Neuere Pinacothek de Munich), *la Bataille des Huns* (variante de la composition peinte vingt-cinq ans auparavant), *l'Arrivée de Godefroi de Bouillon devant Jérusalem*, *l'Age de la Réforme*. Les collections et les palais allemands contiennent encore d'autres grandes œuvres historiques et symboliques de ce travailleur infatigable ; on peut citer dans la galerie Raczinsky un carton de *la Bataille des Saxons* (1834), *la Saga* (1852) ; à la villa Rosenstein, près de Stuttgart, *la Délivrance du Saint-Sépulcre par les Croisés*, *le Christ aux Limbes* ; au Maximilianeum, à Munich, *Charlemagne et Witikind*, *la Mort de César* et *la Bataille de Salamine*, dont une esquisse se trouve au musée de Stuttgart : au musée germanique de Nuremberg, *l'Empereur Otton II entrant dans le tombeau de Charlemagne*.

L'œuvre de Kaulbach est plutôt celle d'un philosophe que celle d'un peintre. Se souvenant toujours des fameux conseils de Cornelius aux élèves de l'Académie de Munich : « Lisez-moi de bons poètes, Homère, Shakespeare, Gœthe, sans oublier la Bible », il s'est moins appliqué à trouver l'harmonie des compositions et la beauté des formes que la complexité des sujets à traiter et la profondeur des idées à traduire. Aussi ses œuvres, nées des livres, sont-elles obscures et déconcertantes pour le spectateur ; il leur faut des explications et des scolies comme pour un texte trop plein de choses, et Kaulbach le comprenait si bien que lui-même faisait distribuer aux curieux qui venaient voir sa *Destruction de Jérusalem* un commentaire qu'il avait écrit et fait imprimer. A mesure qu'il vieillit, il s'attacha de plus en plus à faire des théories plutôt que des tableaux, et des cartons plutôt que des peintures. Il en vint même, de l'aveu de ses plus fidèles admirateurs d'Allemagne, à sacrifier complètement la pureté du dessin et à incarner des symboles obscurs dans des formes abstraites et sans vie. La peinture à thèse, si curieusement appelée *Tendenzmalerei*, finit par n'être plus que la traduction en langage figuré d'une brochure (*Programmalerei*). Aussi est-il naturel que Kaulbach ait fait beaucoup de dessins pour illustrer des poètes : il en est de fort beaux dans *Faust*, les pièces de Schiller, de Shakespeare ; beaucoup ont été soit gravés, soit photographiés pour des éditions.

En cherchant à exprimer par le pinceau ou le crayon les idées de sa génération, Kaulbach fut naturellement conduit à attaquer les idées opposées. Aussi, à côté de ses œuvres épiques et philosophiques, faut-il faire une place à ses œuvres satiriques. Pour des peintures comme le *Peter Arbues* (collection Stewart, à New York) et le *Saint Michel allemand*, échos des querelles religieuses, pour des dessins comme ceux de *Reinecke Fuchs* de Gœthe, les Allemands ont voulu en faire un rival d'Hogarth dont il n'a été que l'imitateur assez lourd. On pourrait aussi trouver, dans son *Renard* et les animaux qui l'entourent un souvenir des *Scènes de la vie des animaux*, que Granville avait fait paraître dès 1842. Il en vint, par une conséquence aussi logique que singulière, à composer de grandes fresques satiriques. Ainsi il fournit pour la décoration de la Neuere Pinacothek de Munich dix-neuf esquisses qui furent exécutées en grand par ses élèves Nelson et Barth sur les murs extérieurs du monument. Les fresques elles-mêmes sont déjà ruinées et à peu près invisibles, mais les esquisses à l'huile sont conservées dans le musée même ; elles chantent la victoire du Romantisme sur la Perruque (*Zopf*), et rien n'est plus curieux pour l'histoire des idées au temps de Louis Ier, que de voir les champions de l'art nouveau, Kaulbach en tête, s'avancer vers l'ennemi, montés sur Pégase et guidés par Minerve, pour délivrer les trois Grâces... Kaulbach a laissé quelques portraits, d'une tenue sévère et noble, entre autres son propre portrait, en costume de bal masqué, conservé au Musée germanique de Nuremberg. Il fut comblé d'honneurs : en 1837, il fut nommé peintre de la cour par Louis Ier ; en 1849, il devint directeur de l'Académie de Munich et peu de temps après il fut anobli.

E. Bertaux.

Son fils *Hermann*, né à Munich le 26 juil. 1846, élève de Karl Piloty, s'est fait connaître à la fois par des toiles de genre et des scènes historiques, où le principal est parfois sacrifié à l'accessoire, et parmi lesquelles nous citerons : *Ludwig XI in Péronne* (1869) ; *Mozart's letzte Tage* (1873), œuvre d'un effet saisissant, qui se trouve à Londres, chez M. Duncan ; *Hansel und Gretel bei der Hexe*, d'après les contes de Grimm ; *Sebastian Bach bei Friedrich II* (1875) ; *Lucrezia Borgia tanzt vor ihrem Vater* (1882), etc. — Un second fils de W. Kaulbach, *Friedrich-August*, né à Hanovre le 2 juin 1850, élève de Diez, a succédé à Piloty à la tête de l'Académie de Munich. Coloriste remarquable, il a surtout peint des portraits et des tableaux de genre, imitant la Renaissance allemande, puis les Hollandais : *Matterfreude ; Die Lautars pielerin ; Der Spaziergang ; Trœumerei ; Maitag* (1880, musée de Dresde) ; portraits de sa sœur (1884) ; de la *Princesse Gisele* (1886), etc.

Bibl. : Comte Raczinsky, *Histoire de l'art moderne en Allemagne* ; Paris, 1839-41, 3 vol. in-4 et atlas in-fol. — R. Muther, *Geschichte der Malerei im XIX Jahrhundert* ; 2e livr., Munich, 1892-94, 6 livr. in-4. — *Kunstblatt*, 1834. — *Kunstchronik*, t. VII. — *Zeitschrift für bildende Kunst*, t. I, V, XI. — *The Art Journal*, 1856.

KAULBACH (Friedrich), peintre allemand, né à Arolsen le 8 juil. 1822, cousin du précédent. Il se destina d'abord à la sculpture, puis l'exemple de son illustre cousin l'engagea à apprendre la peinture : Wilhelm lui-même fut son maître. La composition la plus connue de Friedrich Kaulbach représente *Adamet Eve devant le corps d'Abel*. Il s'est surtout d'ailleurs consacré au portrait ; il est établi à Munich.

KAULBARS (Alexandre, baron de), général russe, né à Saint-Pétersbourg en 1844. Il débuta dans la carrière militaire comme officier d'état-major et fut envoyé en Asie. Il explora les monts Tian-chan, et découvrit les sources du Naryn. En 1872, il fut envoyé à Kachgar pour négocier avec Iakoub Beg ; en 1873, il visita le delta du Daria. Devenu colonel, il fut envoyé en Bulgarie ; le prince Alexandre le prit comme ministre de la guerre en 1882 ; il dut quitter ce poste en 1883 à la suite des protestations du parti national et retourna en Russie où il fut promu général. Il a collaboré aux *Mémoires* de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg. — Son frère, *Nicolas*, né en 1842, suivit également la carrière militaire, servit pendant la guerre contre les Russes, reçut le grade de colonel et fut nommé attaché militaire à Vienne (1881). En 1886, il fut envoyé en Bulgarie pour rétablir dans ce pays l'influence russe qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

périclitait, mais il ne put y réussir. Rappelé de Vienne en 1887, il fut nommé gouverneur de la Finlande. On lui doit d'excellents travaux géographiques.

KAUNITZ (Wenzel-Anton), prince de Kaunitz-Rietberg, homme d'Etat autrichien, né à Vienne le 2 févr. 1711, mort le 27 juin 1794. Issu d'une illustre et riche famille de Moravie, fils du comte Maximilien-Ulrich Kaunitz et de la comtesse Maria-Ernestine Rietberg, dont il ajouta le nom au sien, il fut destiné à l'Eglise étant le plus jeune de cinq enfants; la mort de ses frères aînés changea sa carrière; il fit dans sa jeunesse de longs voyages pour son instruction à travers l'Europe, fut nommé conseiller aulique par l'empereur Charles VI, remplit avec succès d'importantes missions diplomatiques auprès du pape (1741) et auprès du roi de Sardaigne (1742), fut quelque temps par intérim gouverneur des Pays-Bas autrichiens (1744), prit une part considérable aux négociations d'Aix-la-Chapelle (1747-1748) et prépara fort habilement pendant son ambassade en France (1750-1752) l'alliance des deux cours de Vienne et de Versailles, qui fut rendue publique en 1756 et qui dura jusqu'à la Révolution. Nommé par Marie-Thérèse, qui avait en lui une confiance illimitée, chancelier de cour et d'Etat (1752), il fut pendant quarante années le principal moteur de la monarchie autrichienne, dont l'histoire, pendant cette période, se confond presque entièrement avec la sienne. Son crédit baissa, il est vrai, quelque peu après la mort de sa protectrice (1780), sous le règne de Joseph II aux réformes duquel il participa, et fut moindre encore sous le règne de Léopold II. L'âge et la maladie obligèrent le prince de Kaunitz à rentrer dans la vie privée à l'avènement de François II (1792). Il avait été créé prince d'Empire en 1764. Il affectait pour toutes les modes françaises une prédilection qui agaçait les Viennois. Il était admirateur déclaré des littérateurs et philosophes français. C'était un homme très actif et laborieux, fidèle, loyal, affable avec les inférieurs, ami déclaré des arts.

La branche morave des Kaunitz, à laquelle il appartenait, s'éteignit en 1848; la branche bohême qui remonte à 1617 et porte le titre de comte, existe encore.

Bibl. : Hormayr, dans *Œsterr-Plutarch*, t. VI. —V. bibl. des art. Joseph II et Marie-Thérèse.

KAUPERT (Gustav), sculpteur allemand, né à Cassel le 4 avr. 1819. Il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Munich sous Schwanthaler. Après avoir débuté par un *Tueur de lions*, il alla à Rome, où il exécuta son groupe de *Faune et Bacchante*, un *Massacre des Innocents*, couronné par l'Académie de Saint-Luc, et fit pour l'Américain Grawford le monument de Washington. Parmi ses œuvres ultérieures, citons la statue colossale de *l'Amérique*, le frontispice du Capitole de Washington, une *Pénelope*, *Amour maternel* (villa Cornélius, à Bade), *Suzanne au bain*, une *Lorelei*, pleine de caractère, le monument funéraire *Ange consolant une jeune femme* (Cassel), une *Victoire* pour l'arc de triomphe de Francfort (1871); un buste colossal de *Bœrne* (*id.*), *la Hesse* (lion endormi) *terrassée par Napoléon* (Cassel, 1874); le buste de *Karl Gutzkow* (1879); *Christ et Apôtres* pour la basilique de Trèves. Kaupert est, depuis 1887, professeur à l'Institut de Stædel, à Francfort-sur-le-Main.

KAURI (V. Cauri).

KAURIN (Jens-Mathias-Pram), théologien norvégien, né en 1804, mort en 1863. Professeur d'homilétique à l'université de Christiania, il abandonna bientôt le professorat pour la carrière pastorale. En 1858, il fut nommé évêque du diocèse de Bergen. Il travailla activement à une nouvelle version de la Bible en norvégien, et a laissé un ouvrage intitulé : *les Livres symboliques de l'Eglise norvégienne publiés dans leur texte original* (1854).

Bibl. : M.-B. Landstadt, série d'articles dans *Luth. Kirketid.*, I, II et III.

KAUSLER (Franz de), écrivain militaire allemand, né à Stuttgart le 28 févr. 1794, mort à Karlsruhe le 10 déc. 1848. Officier d'artillerie wurttembergeois (1811-42), professeur à l'Ecole militaire de Stuttgart, retraité au grade de colonel, il a écrit : *Versuch einer Kriegsgeschichte aller Vœlker und Zeiten* (Ulm, 1826-30, 4 vol.), composé un bon *Atlas der merkwürdigen Schlachten, Treffen und Belagerungen* (210 planches (1831-38); *Napoleons Grundsætze* (1828); *Die Kriege von 1792 bis 1815* (avec Wœrl, Fribourg, 1840-42, 28 livr.); *Das Leben der Prinzen Eugen von Savoyen* (Fribourg, 1838-39, 2 vol.).

KAUTZ (Jules), économiste hongrois, né à Raab en 1829. Etudiant de Pest, puis de Leipzig, il est devenu en 1863 professeur d'économie politique à l'université de Budapest. Député de 1865 à 1882, il a été appelé en 1882 à la sous-direction de la Banque austro-hongroise. A part les services qu'il a rendus, sur les questions de finances, lors de l'établissement du dualisme, M. Kautz occupe une place importante dans la littérature des sciences économiques, avec les travaux suivants, publiés en langue magyare : *Manuel d'économie politique* (Pest, 1861); *Développement des idées économiques en Hongrie* (Pest, 1868, trad. allem. de Schiller, 1876); *Système d'économie nationale et de finances* (1875); *Traité de la science politique* (1879).

KAUTZCH (Emil-Friedrich), théologien protestant allemand, né à Plauen le 4 sept. 1841. Professeur aux universités de Leipzig (1869), Bâle (1872), Tubingue (1880), il a publié : *De Veteris Testamenti locis a Paulo apostolo allegatis* (1869); *J. Buxtorf der ældere* (1879); *Gramm. der Biblisch-Aramæischen* (1884), etc.

KAVA. Boisson enivrante en usage dans toute la Polynésie et dans une partie de la Mélanésie où elle a été importée tout récemment. Voici comment on prépare cette boisson : une vingtaine de jeunes femmes et de jeunes filles se placent autour d'une grande tasse en bois et partagent entre elles l'énorme racine d'une pipéracée appelée kava ou ava (*Piper methysticum*) (V. Poivre). Chacune des femmes prend alors des petits morceaux de cette racine, les mâche plus ou moins longtemps et crache l'espèce de bouillie ainsi obtenue dans l'écuelle. On y ajoute ensuite de l'eau et on laisse le liquide en repos. La fermentation ne tarde pas à se produire (par suite probablement de l'action du ferment de la salive sur le jus) et alors les hommes viennent boire la liqueur ainsi obtenue en se servant de verres en bambou ou de sortes de cruches formées en feuille de pisang pliée d'une certaine façon. L'ivresse produite par le kava n'est pas très forte et ne peut être comparée à celle qui se manifeste à la suite des excès alcooliques. L'usage de kava tend à disparaître de plus en plus, à mesure que les Polynésiens s'adonnent à la consommation de l'alcool et du tabac. J. Deniker.

Bibl. : Lewin, *Ueber Piper methysticum*; Berlin, 1886.

KAVAJE (V. Cavója).

KAVALA. Ville de Turquie d'Europe (Macédoine), à 24 kil. S.-S.-E. de Drama, sur une baie de la mer Egée, sandjak de Salonique, en face de Thasos et au pied du Pangei; 5,000 hab. Plage de sable; la rade est mal protégée; néanmoins c'est une échelle très fréquentée. Grand commerce de céréales, de tabac, de soie brute et de sésame. Autrefois *Neapolis*, à 13 kil. des ruines de Philippes, dont c'était le port. Le nom de Kavala rappelle un important relai de poste. Au moyen âge, elle reçut ce nom des Latins; son nom byzantin était Christopolis. Abandonnée au XIVe siècle, elle reçut au XVIe une colonie de juifs. Patrie de Méhémet-Ali. Ruines d'un aqueduc génois.

Bibl. : Heuzey, *Mission de Macédoine*.

KAVANAGH (Julia), femme auteur anglaise, née à Thurles en 1824, morte à Nice le 28 oct. 1877. Elle vécut une dizaine d'années à Paris et, de retour à Londres en 1844, débuta dans la littérature en donnant des nouvelles aux revues. Elle a laissé un grand nombre de contes et de romans bien écrits, qui ont eu du succès et dont les plus connus sont : *The Three Paths* (1847); *Madeleine* (1848); *Woman in France during the eighteenth Century* (1850, 2 vol. in-8); *Nathalie* (1850, 3 vol.); *Daisy Burns* (1853, 3 vol. in-8), trad. en français, sous le titre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de *Tuteur et Pupille* (Paris, 1860) ; *Queen Mab* (1863, 3 vol.); *Dora* (1868, 3 vol.) ; *Two Lilies* (1877, 3 vol.); *Forget-me-nots* (1878, 3 vol. in-8), etc. Citons encore dans un autre genre, *French Women of Letters* (1862), esquisses biographiques, et *A Summer and Winter in the two Sicilies* (1858, 2 vol.). R. S.

KAVARDA. Ville de l'Inde centrale, capitale d'une principauté du Gondvana; 7,000 hab. Le grand prêtre des Kabir Panthi y réside. La *principauté* occupe dans le bassin de la Mahanadi 2,297 kil. q. peuplés d'environ 80,000 hab.

KAVATSI. Province du Japon, au S. de Nippon, région du Go-Kinaï, dans le fou d'Osaka. Elle correspond à la plaine de la banlieue d'Osaka et a environ 300,000 hab.

KAVELINE (Constantin-Dmitrievitch), publiciste russe, né à Saint-Pétersbourg en 1808, mort en 1885. Il fit ses études à l'université de Moscou et occupa la chaire de droit civil à l'université de cette ville et plus tard à celle de Saint-Pétersbourg. Il fut chargé d'enseigner la législation au grand-duc Nicolas Alexandrovitch et fut conseiller légiste du ministère des finances. Il fut envoyé en mission en France et en Allemagne pour étudier l'organisation de l'enseignement supérieur. Il a publié un grand nombre de travaux relatifs aux sciences juridiques. Un certain nombre d'entre eux ont été réunis : *Œuvres de M. Kaveline* (Moscou, 1859, 4 vol.). On lui doit encore. *Problèmes de psychologie* (Saint-Pétersbourg, 1872); *la Philosophie de l'a priori* (*id.*, 1875); *la Question des paysans* (*id.*, 1882); etc.

KAVERI. Fleuve de *l'Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

KAVIAR (V. Caviar).

KAW. Commune de la Guyane française, sur la rivière de ce nom, à 20 kil. de la mer; son territoire s'étend des plaines noyées du rivage jusqu'aux collines ou monts de Kaw, sur 589 kil. q. peuplés de 500 colons environ et de 150 à 200 coolies indiens ou noirs.

KAWI. Mont de *Java* (V. ce mot, t. XXI, p. 67).

KAWI (V. Java [Langue]).

KAY. Village de Prusse, près de Zullichau (Brandebourg). Le 23 juil. 1759, le général Soltikov y battit les Prussiens de Wedell et leur fit perdre 8,000 hommes.

KAY (John), poète anglais connu sous le nom latinisé de *Caius* (dit *Senior* ou l'Ancien) pour le distinguer du suivant; poète lauréat d'Edouard IV, il traduisit l'*Histoire du siège de Rhodes*.

KAY, KAYE ou KEY (John), connu sous le nom de *Caius Junior*, médecin et philologue anglais, né à Norwich le 6 oct. 1510, mort à Londres le 29 juil. 1573. Il étudia à Padoue et à Bologne et fut appelé par Henri VIII à une chaire d'anatomie à Londres. Il fut le médecin des reines Marie et Elisabeth et présida le collège des médecins. On lui doit d'avoir provoqué la publication de divers classiques grecs et latins, Galien, Celse, Scribonius Largus, etc. Il reconstitua à ses frais, à l'université de Cambridge, l'ancien collège Gonville, qui prit le nom de collège Caius (1557). Dr L. Hn.

KAY (Adrien-Thomas), peintre flamand (V. Cay).

KAY (John), artiste écossais, né en 1742, mort en 1830. Fils d'un maçon, ayant pris l'état de barbier, il s'adonna sans maître au dessin et fit d'abord de la miniature. Ses œuvres en ce genre sont d'un art naïf et fort, d'une individualité prononcée, avec le fini minutieux des primitifs, et un sentiment réaliste versant dans l'accentuation du trait trivial ou grotesque. Aussi tourna-t-il à la caricature, et il y réussit si bien qu'il s'attira la bastonnade et des désagréments avec la justice. Il a aussi gravé à la pointe sèche plus de 900 planches, représentant des types populaires, qu'il exposait et vendait dans sa boutique.

KAY (Joseph), économiste anglais, né à Salford (Lancashire) le 27 févr. 1821, mort près de Dorking (Surrey) le 9 oct. 1878. Avocat à Londres (1848), juge à la cour des Hundred de Salford (1862), conseiller de la reine (1869), il est connu par une série d'ouvrages sur la condition des pauvres, pour laquelle il avait recueilli des documents en France, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Hollande. Citons : *The Education of the Poor in England and Europe* (Londres, 1846) ; *The Social Condition of the People in England and Europe* (1850, 2 vol.) ; *The Condition and education of Poor Children in English and in German Towns* (Manchester, 1853) ; *Free Trade in Land* (1879) et un traité de jurisprudence : *The Law relating to Shipmasters and Seamen* (Londres, 1875, 2 vol.). R. S.

KAY (James-Taylor), littérateur anglais, né à Manchester en 1840. Il est actuellement (1895) bibliothécaire d'un des collèges de cette ville. On lui doit un grand nombre d'ouvrages d'érudition.

KAY-Shuttleworth (Sir James-Philipps), pédagogue anglais, né à Rochdale (Lancashire) le 20 juil. 1804, mort à Londres le 26 mai 1877. D'abord employé de banque, il se décida à vingt et un ans à étudier la médecine, fit des études extrêmement brillantes à l'université d'Edimbourg et, reçu docteur en 1827, devint rapidement un des praticiens les plus renommés de Manchester. Les questions sociales avaient pour lui un vif attrait. Il écrivit : *The Moral and Physical Condition of the working classes* (Manchester, 1882), qui amena des réformes importantes dans les manufactures de coton ; *Thoughts and Suggestions on certain social problems* (Londres, 1873), etc., mais il est surtout connu comme le fondateur du système d'éducation populaire encore en vigueur en Angleterre. Il fonda, en 1839, à Battersea, la première école normale d'instituteurs qu'il dirigea lui-même au début, écrivant sur la matière un grand nombre de traités parmi lesquels nous citerons : *Public Education* (Londres, 1853, in-8) et *Four Periods of public Education* (1862, in-8). Parmi ses autres ouvrages mentionnons : *The Physiology, pathology and treatment of asphyxia* (Londres, 1834) ; des nouvelles : *Scarsdale* (1860, 3 vol.); *Ribblesdale* (1874, 3 vol.), etc. En récompense des services qu'il avait rendus à l'enseignement, il fut créé baronnet le 22 déc. 1849. R. S,

KAYANS (V. Bornéo [Anthrop.])

KAYE (Sir John-William), historien militaire anglais, né à Londres en 1814, mort à Forest Hill en 1876. Il fit ses études au collège militaire d'Addiscombe et fut envoyé aux Indes en 1832 comme *cadet* dans l'artillerie du Bengale. En 1841, il donna sa démission, fonda, trois ans plus tard, la *Revue de Calcutta*, publia un roman, *Long Engagements*, et revint en Angleterre en 1856, pour entrer dans l'administration de la Compagnie des Indes, puis succéder à John Stuart Mill comme secrétaire politique du même département, poste qu'il occupa jusqu'en 1874. L'œuvre de Kaye est des plus volumineuses. Voici le titre de ses principaux ouvrages : *History of the War in Afghanistan* (2 vol.) ; *Memoirs of the services of the Bengal artillery*, etc. Mais son livre le plus important est *The History of the Sepoy War* (3 vol.), continué par le colonel G.-B. Malleson, qui compléta l'ouvrage en 6 vol., sous le titre : *Kaye and Malleson's History of the Indian mutiny* (1890). En 1867, Kaye avait publié : *Lives of Indian officers*, réédité en 1889, et paru d'abord dans une revue sous le titre de *Indian Heroes*. H. F.

KAYELI. Ville de l'île Bourou, archipel des Moluques, sur une baie du rivage oriental. Fort néerlandais, résidence du contrôleur de l'île. Port franc, mais peu commerçant.

KAYES. Poste français du Sénégal (V. Cayes).

KAYSER (Ludwig), philologue allemand, né à Heidelberg le 3 févr. 1808, mort à Heidelberg le 5 mai 1872. Il étudia, puis professa (1833-72) à l'université de Heidelberg. Ses travaux ont surtout porté sur Philostrate dont il a donné une édition (Zurich, 1844-46, 3 vol. ; 2e éd., 1853), complétée ultérieurement (*Philostrati opera auctiora*, 1870-71, 2 vol.), et sur Cicéron, dont il donna une édition d'ensemble en 5 vol., avec Baiter (Leipzig, 1860 et suiv.).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KAYSER (Karl-Johan-Henrik), statisticien et économiste danois, né à Copenhague en 1811, mort en 1870. Kayser avait fait des études de médecine et exerçait son art à l'hôpital de Frédéric depuis 1842, lorsque, à la suite de travaux remarqués, il fut nommé, en 1848, professeur de statistique à l'université de Copenhague. Membre du Parlement, il fut plusieurs fois rapporteur du budget. Il a publié un ouvrage important sur l'*Organisation du travail, exposé des principes de l'économie politique*.

KAYSERSBERG (*Keisersperg*, 1226; *Cæsaris mons*, 1610; *Mont-Libre* sous la première République). Ch.-l. de cant. de la Haute-Alsace, arr. de Ribeauvillé, sur la Weiss et la ligne de tramway de Colmar à Lapoutroie; 2,738 hab. Filatures et tissages de coton, moulins, scieries, brasseries; vignobles; vins de paille; hospice; église paroissiale du XVe siècle, avec portail et le transept du XIIe siècle; hôtel de ville de la dernière période de l'art gothique avec portail en style Renaissance; restes importants des anciennes fortifications. La ville est dominée par un château, mentionné dès 1226, construit par Woelfelin, préfet impérial. Ce château, qui souvent servait de résidence aux empereurs d'Allemagne, fut fortement endommagé en 1525 par les paysans révoltés, et abandonné après la guerre de Trente ans. Il en subsiste encore un puissant donjon du XIIe siècle ainsi qu'une imposante enceinte de murs crénelés de la même époque. La ville de Kaysersberg fut réunie à la France par le traité de Westphalie. A 2 kil. au N.-O. de Kaysersberg, Alspach (*Alwisbach*, 1130; *Alospach*, 1184), où existait autrefois une célèbre abbaye de bénédictins, dont il ne reste que des ruines. L. W.

BIBL.: STRAUB, *Statistique monum. des cant. de Ribeauvillé et de Kaysersberg*; Strasbourg, 1860. — A. ERICHSON, *le Protestantisme à Kaysersberg*; Strasbourg, 1871.

KAZAN. Ville de Bulgarie (V. KOTEL).

KAZAN. I. VILLE. — Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de même nom, située sur la Kazanka, affluent gauche de la Volga, à 5 kil. de ce dernier fleuve; 135,577 hab. (1889). La plus belle partie de la ville est bâtie sur une colline dont la pente descend rapidement vers la plaine de la Volga, où se trouve le monument élevé à la gloire des guerriers russes tués à la prise de la citadelle de Kazan, en 1552. Un tramway réunit la ville, à travers cette plaine, aux embarcadères des bateaux à vapeur de la Volga. C'est là aussi, près du lac Koban, que se trouve le quartier des Tatars avec ses minarets pointus et ses mosquées qui lui donnent un aspect oriental. Les Tatars forment encore le quart de la population de la cité, dont ils ont été jadis les maîtres. Un seul monument, rappelant leur ancienne gloire, reste dans la ville: c'est la tour de Sounbieka. Kazan possède une université avec bibliothèque, laboratoires, cliniques, etc.; une académie ecclésiastique; deux lycées de garçons, deux lycées de jeunes filles, une imprimerie pour les langues orientales, un théâtre, etc. Il y a aussi un grand nombre d'établissements industriels: tanneries, savonneries, distilleries, teintureries, fabriques d'armes, de tissus, etc. Mais c'est surtout par son commerce que Kazan tient une des premières places parmi les grandes villes de la Russie. Sa position entre la Sibérie, la Russie centrale et le bassin de la Caspienne lui assurait un rôle commercial de premier ordre jusqu'à ces derniers temps. Mais ce rôle est aujourd'hui amoindri par suite de la construction du chemin de fer Petrovsk-Vladikavkaz; celui-ci va drainer une partie du trafic asiatique qui se faisait jadis par la Volga. L'importance commerciale de Kazan diminuera encore davantage avec l'achèvement du grand Transsibérien. Néanmoins le mouvement commercial annuel de la ville se chiffre encore aujourd'hui par 200 millions de fr. environ.

Kazan fut fondée en 1257 par Sayan, fils de Baty, khan du Kaptchak, à une quinzaine ou à une trentaine de kilomètres au N.-E. de l'emplacement actuel de la ville. Ce premier établissement fut détruit en 1391 par le grand-duc de Russie, Vasili Dmitrievitch, et les habitants se réfugièrent dans la direction de la Volga. C'est sur les bords de ce fleuve que fut fondée en 1437 la capitale du khan de la Horde d'Or, noyau de la ville actuelle. La nouvelle cité devint prospère et florissante; elle avait alors la même situation qu'occupe aujourd'hui Nijni-Novgorod, comme marché intermédiaire entre la Russie et l'Asie. Emportée d'assaut en 1552, par les Russes, la ville fut peuplée d'abord par les déportés, puis par des immigrants libres. Elle a eu beaucoup à souffrir de plusieurs incendies dans la période de 1842 à 1859.

II. PROVINCE. — La province ou gouvernement de Kazan est bornée au N. par le gouvernement de Viatka, à l'E. par celui d'Oufa, au S. par ceux de Samara et de Simbirsk, à l'O. par le gouvernement de Nijegorod; superficie, 63,716 kil. q.; population, 2,162,339 hab. (recensement de 1887). Le pays est assez plat, sauf dans l'Ouest, sur la rive droite de la Volga, où l'on aperçoit des falaises s'élevant à plus de 100 m. au-dessus du niveau du fleuve. Il est traversé du N.-O. au S.-E par la Volga et de l'E. à l'O. par son affluent de gauche, le Kama. Le premier de ces fleuves reçoit dans les limites de la province le Kazanka, le Sviaga, le Soura, et plusieurs autres affluents navigables. Sauf les dépôts alluvionnaires quaternaires de la rive gauche de la Volga et de la rive droite du Kama, sauf aussi un point à l'extrémité occidentale de la province, constitué par les dépôts du jurassique supérieur, la totalité du territoire de Kazan appartient aux terrains permiens, recouverts sur une grande étendue par les marnes bigarrées, les argiles et les calcaires que les géologues russes rapportent au terrain permo-triassique. Au S. de la ville de Kazan et de la vallée du Kama, on voit ces couches recouvertes à leur tour par les dépôts quaternaires maritimes de la transgression caspienne. C'est la dernière limite vers le N. de ces dépôts. Le sol est argilo-sableux, recouvert d'une couche épaisse d'humus noir (*tchernoziom*). Les forêts couvrent plus de la moitié du gouvernement; elles sont surtout épaisses dans la région marécageuse du Nord où une exploitation effrénée à laquelle on se livre depuis quelques années ne tardera pas à les exterminer. Le reste des terres est pris presque en entier par les cultures: seigle, orge, froment, sarrasin, lin, chanvre. Il y a peu de prairies, mais on élève néanmoins beaucoup d'animaux domestiques: moutons, bœufs, chèvres, chevaux. Le climat est assez rigoureux; la moyenne annuelle de température de la ville de Kazan est de + 2°5; celle de l'hiver est de — 1° et celle de l'été + 18°. Les industries principales sont: l'abatage des arbres, la récolte du goudron et des résines, la fabrication des ustensiles en bois, la préparation du charbon de bois, la filature et le tissage du lin, du chanvre, etc. On compte par centaines les distilleries, les brasseries, les savonneries, les tanneries, etc.; il existe aussi dans la province plusieurs filatures, fabriques de draps et cotonnades, de machines à vapeur et de produits chimiques, ainsi que des verreries, des fonderies, des hauts fourneaux, etc. Le commerce est très actif, surtout à Kazan et le long de la Volga où le mouvement des ports occupe plus de 15,000 hommes. On exporte principalement l'alcool, les graines, les cuirs, le miel, la cire, le bois de chauffage et de construction; l'importation consiste surtout en sel, vin, sucre, étoffes, etc.

La population se compose pour une moitié de Russes, et pour une autre moitié de Tatares, de Tchouvaches, de Mechtcheriak, de Tcheremisses, Mordva et Votiaks. Le gouvernement est partagé en douze districts: Kazan, Tsarevokokchaïsk, Kozmodémiansk, Tchéboksary, Iadrin, Tsivilsk, Sviajsk, Tétiouchi, Laïchev, Mamadych, Tchistopol et Spassk. Le pays qui forme aujourd'hui le gouvernement de Kazan s'appelait jadis Bulgarie et fut peuplé par les Bulgares, dont une partie émigra au Ve et au VIe siècle vers le bas Danube, à peu près dans la région constituant aujourd'hui l'Etat bulgare. Les Bulgares volgaïques étaient probablement une population turque apparentée aux Kaptchaks ou aux Khazares. Vers le Xe siècle, ils se sont convertis à l'islamisme; leurs chefs prirent le nom d'émirs;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'un d'eux fit construire la ville de Bolgary, dont on voit encore les ruines sur la rive gauche de la Volga, un peu en aval du confluent du Kama. Cette ville fut détruite par les hordes mongoles de Djengis-khan (1232) et bientôt tout le royaume bulgare fit partie de l'Etat *kaptchak* (V. ce mot) ou la Horde d'Or, dont un des khans fonda la ville de Kazan. A l'époque du démembrement de l'Etat kaptchak (XIVe et XVe siècles), cette ville devint la capitale du khanat de Kazan qui exista près d'un siècle, de 1441 à 1552, date à laquelle il fut conquis par le tsar Ivan le Terrible. La région fut organisée en province en 1714 par Pierre le Grand et transformée en gouvernement avec ses limites actuelles, en 1781, par Catherine II. J. Deniker.

Bibl. : Bajénov, *Histoire de Kazan;* Kazan, 1847, en 3 parties, in-8 (en russe).— *Bulletin de la Société d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie auprès de l'université de Kazan*, 1879-94, t. I. à X.

KAZANLYK. Ville de Bulgarie, située à 3 kil. au N. de la Tomedja, dans un pays fort riche et fort pittoresque; 10,000 hab. (dont environ 1,500 Turcs). Grand commerce d'huile de roses.

KAZEM Beg (Mirza-Alexandre), orientaliste contemporain, né à Recht (Perse) le 22 juil. 1802. Il étudia à fond les sciences musulmanes. Il se convertit au christianisme en 1821. Six ans après, il fut nommé professeur de langues orientales à Kazan, puis en 1849, il reçut la chaire de littérature persane à l'université de Saint-Pétersbourg. La liste de ses ouvrages est considérable. Parmi les principaux, il faut citer : *l'Histoire des Khans de Crimée de 1466 à 1737*, en turc (Kazan, 1832) ; *Grammaire de langue turc-tatare* (Kazan, 1839 ; Leipzig, 1848) ; *Concordance du Coran* (Saint-Pétersbourg, 1859) ; *Aperçu de la mythologie des Persans*, en russe (1848) ; *Bâb et les Bâbis*, en russe (Saint-Pétersbourg, 1865), traduit en français (*Journal asiatique*, 1866), etc. A. Guy.

KAZEROUN. Ville de Perse, province du Fârs, par 29° 30′ lat. N. et 49° 19′ long. E., dans les montagnes du Tengsir; 8,000 hab. Elle est arrosée par un affluent de droite du Sefîd Roûd. Le sol produit le tabac, l'orange, le citron, le limon, une sorte de datte appelée *djîlân*. La ville a déchu de son importance. Elle est très ancienne, fondée par Firoûz, fils de Yezdedjird et agrandie par Qobad, fils de Firoûz. On trouve au N., à environ 30 kil., les ruines de la ville dn roi Châpour (Sapor) où l'on admire de gigantesques bas-reliefs racontant les prouesses du roi.

KAZIKOUMOUKH ou **LAK.** Tribu des *Lesghiens* dans le Daghestan central. (V. Caucase, t. IX, p. 833).

KAZIMIERZ. Ville de la Pologne russe, gouvernement de Lublin ; 2,600 hab. Cette ville était autrefois fort importante au point de vue du commerce des grains. On l'appelait le petit Danzig. Elle conserve encore quelques monuments intéressants.

KAZIMIR (Saint), saint polonais, né en 1458, mort en 1484, fils du roi Kazimir Jagellon. En 1471, il fut élu au trône de Hongrie par un certain nombre de magnats, mais la majorité lui préféra Mathias Corvin. Il se retira à Vilna où il s'adonna aux pratiques ascétiques. Il fut canonisé en 1520. On célèbre sa fête le 4 mars. L. L.

KAZIMIR Ier (en polonais *Kazimierz*), prince de Pologne, mort en 1058, fils de Mieszko II et de Ryxa. Son histoire est assez obscure. On ignore la date de sa naissance ; il fut d'abord exilé, rentra en Pologne en l'an 1040, restaura le christianisme menacé, épousa une princesse russe, Maria Dobrognieva, fille de Vladimir le Grand, vainquit le prince de Mazovie Maslav et incorpora ses Etats à la Pologne (1047). En 1057 il enleva aux Tchèques la ville de Breslau. On l'a surnommé Kazimir *le Restaurateur*. D'après certaines traditions, pendant son exil, il aurait été moine à Cluny. L. L.

Bibl. : V. les ouvrages cités par Bobrzynski, *Hist. de Pologne* (en pol.); Varsovie, 1887, t. I, ch. IV, 2e éd.

KAZIMIR II, dit *le Juste*, prince de Cracovie, né en 1131, mort en 1194. Il était fils de Boleslav III à la Bouche torse et fut d'abord prince de Mazovie, de Sandomir et de Cujavie. Il lutta contre Mieszko III. Kazimir lui enleva Cracovie et Gniezno et fut reconnu comme chef de la dynastie des Piasts par la diète de Lenczyca (1177). Il passa presque tout son règne à combattre Mieszko qui en 1191 faillit lui reprendre Cracovie. L. L.

KAZIMIR III, dit *le Grand*, roi de Pologne, fils de Wladyslaw Lokietek, né à Kowel (Cujavie) en 1310, mort à Cracovie en 1370. Il succéda à son père. Il avait passé une partie de sa jeunesse à la cour de son beau-frère, le roi de Hongrie, Charles-Robert d'Anjou, et avait été en contact avec une civilisation supérieure à celle de son pays. La situation de la Pologne était difficile ; elle était menacée par les chevaliers teutoniques qui détenaient une partie des terres polonaises; les rois de Bohême revendiquaient la couronne de Pologne. Kazimir conclut en 1336 le traité de Plock avec Jean de Luxembourg, et en échange de sa renonciation il lui abandonna la suzeraineté de la Silésie et de la principauté de Plock. Il s'assura l'amitié de la Hongrie et céda la Poméranie aux chevaliers teutoniques qui, en revanche, renoncèrent à la Cujavie et au pays de Dobrzyn. C'étaient là de pénibles sacrifices. En revanche, Kazimir entra en possession de la Russie Rouge (1341) qui fut unie à la Pologne par l'Union personnelle. Il détacha cette province de la suprématie spirituelle de la Russie en faisant donner à l'évêque de Galicie le titre de métropolitain, institua un archevêque catholique à Galitch (Halicz) et des évêques à Premysl, Vladimir et Chelm.

A l'intérieur, Kazimir développa le commerce. Il protégea les juifs et les Allemands qui fondèrent de nombreuses colonies. Il améliora la condition des classes agricoles et mérita d'être surnommé le *roi des Paysans*. De nombreuses écoles furent ouvertes par les soins du clergé. En 1364, Kazimir fonda à Cracovie une université constituée sur le modèle de celle de Bologne, et qui fut après celle de Prague la seconde en date de l'Europe centrale. La Pologne prit en Europe une situation considérable. En 1356, le duc de Mazovie, Ziemowit, consentit à rendre hommage à Kazimir. En 1363, l'empereur Charles IV vint à Cracovie, s'y rencontra avec les rois de Danemark et de Chypre, le duc de Bavière, les princes de Silésie et de Mazovie et le prince poméranien de Stettin, Bogislav, dont l'empereur épousa la fille. Des fêtes splendides furent données à cette occasion.

Kazimir réforma l'administration, créa des postes de trésorier, de chancelier et de maréchal du roi pour surveiller les finances, la chancellerie et la police, établit des starostes dépendant du souverain et chargés de commander la force armée. Il réprima sévèrement toute tentative de résistance à son autorité. En 1349, il fit noyer dans la Vistule le chanoine Baryka qui avait osé lui résister. En 1360, il condamna à mourir de faim le palatin de Poznanie, Mathieu Borkowicz, qui s'était insurgé contre lui et avait organisé la première *confédération* connue dans l'histoire de Pologne ; tout en respectant l'autonomie des villes, il surveilla les colonies allemandes, interdit les appels trop fréquents au tribunal de Magdebourg et établit un tribunal spécial à Cracovie. Il publia des statuts spéciaux pour la Grande-Pologne et la Petite-Pologne. Il augmenta les forces militaires en obligeant tous les Etats nobles, clergé, bourgeoisie à fournir des soldats. Jusqu'alors le clergé et les villes étaient dispensés de cette charge. La Pologne dut à cette heureuse réforme les succès qu'elle remporta au siècle suivant. Kazimir avait été marié trois fois : 1° à Aldona, fille de Gedymin ; 2° à Adélaïde, fille de Henri II, landgrave de Hesse; 3° à Hedwige-Elisabeth, fille d'un prince silésien. Parmi ses maîtresses qui furent nombreuses, on cite la Tchèque Rokycana et la Juive Esterka. Les historiens polonais lui ont décerné le surnom de Grand. La dynastie des Piasts s'éteignit avec lui. L. L.

Bibl. : Finkel, *Bibliographie de l'histoire de Pologne*, et les auteurs cités par Bobrzynski, *Histoire de Pologne* (en pol.); Cracovie, 1887, t. I.

KAZIMIR Jagellon ou **KAZIMIR IV,** roi de Pologne, fils de Wladyslaw Jagellon et de Sofie de Kiev, né en 1427,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mort à Grodno en 1492. Il avait été appelé du vivant de son père au trône grand-ducal de Lithuanie. A la mort de Wladyslaw (1444), la diète réunie à Sieradz lui conféra la couronne en Pologne. Il fut couronné en 1447 ; les Polonais voulaient l'obliger à détacher de la Lithuanie la Podolie et la Volynie pour annexer ces provinces à la couronne. Le nouveau roi se refusa énergiquement à cette concession et tint en échec le vieux cardinal Zbigniew Obresnicki qui s'efforçait de restreindre l'autorité royale. Son règne fut d'ailleurs une longue lutte contre les prétentions des magnats, un long effort ponr affranchir le clergé polonais de la suprématie de la cour de Rome, s'assurer la collation des bénéfices et la nomination des évêques, concilier les intérêts opposés de la Pologne et de la Lithuanie. Il fut néanmoins marqué par des succès éclatants. Après une guerre assez longue contre les chevaliers teutoniques, il leur enleva Marienbourg et Chojnica et les obligea à demander la paix. Un traité, signé en 1461 à Thorn, mit la Pologne en possession de la Poméranie, des provinces de Chelm et de Michalow, de Marienbourg, d'Ebbling, de Sztum, de la Warmie, et l'ordre resté en possession de la Prusse occidentale reconnut la suzeraineté de la Pologne. La Pologne acquit l'embouchure de la Vistule et l'accès de la Baltique qui lui assura d'importants débouchés pour son commerce. Malheureusement, Kazimir Jagellon ne sut pas s'opposer aux progrès de la puissance moscovite. A l'intérieur, il fit œuvre de législateur ; il publia le statut dit de Nieszawa qui confirma les privilèges de la petite noblesse, restreignit les libertés des villes et des juifs et reconnut la compétence des diétines. Il acquit par suite de négociations ou grâce à l'extinction de dynasties provinciales la principauté d'Osviecim et celle de Rawa, Gostynin et Sochaczew.

Il réussit à faire reconnaître son fils Wladyslaw comme héritier du trône de Bohème, imposa à Etienne, hospodar de Moldavie, la suzeraineté de la Pologne et fit accepter cette suzeraineté par le sultan. Sous son règne, la civilisation occidentale se développa en Pologne ; il appela à Cracovie l'humaniste Konrad Celtes et fit élever ses fils par l'Italien Callimaque *Buonacorsi* (V. ce nom). Dlugosz écrivit les *Annales* polonaises ; l'imprimerie fut introduite à Cracovie. Kazimir Jagellon laissa cinq fils : *Wladyslaw*, qui fut roi de Bohême et de Hongrie ; *Jean-Albert*, *Alexandre* et *Sigismond*, qui, tous trois, lui succédèrent, et *Frédéric*, qui fut primat du royaume. L. L.

Bibl. : Consulter Bobrzynski et Finkel.

KAZIMIR V ou JEAN-KASIMIR VASA, roi de Pologne, né en 1609, mort à Nevers en 1672, fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche. Il eut une jeunesse assez aventureuse : pendant un voyage en France, il avait été arrêté par Richelieu et gardé deux ans prisonnier. Après avoir été rendu à la liberté, il s'était retiré à Rome, était entré dans l'ordre des jésuites et avait reçu le chapeau de cardinal. Il fut brusquement rappelé en Pologne par la mort de Wladyslaw IV. La République ne pouvant être gouvernée par un prêtre, Jean-Kazimir se fit relever de ses vœux et épousa sa belle-sœur Marie-Louise. Son règne commençait sous les plus fâcheux auspices. Bohdan Chmielnicki avait déchaîné contre les Cosaques une révolution tout ensemble religieuse et sociale. En 1649, les Polonais furent vaincus à Zbaraj et Zborov. En 1651, Jean-Kazimir en personne défit les Cosaques à Berestetchko, reprit Kiev ; mais l'année suivante les Polonais se laissèrent battre devant Batog, et le roi assiégé dans le camp de Jvanets dut négocier avec les Tatares pour se dégager. Les Cosaques demandaient une autonomie à peu près absolue. Ils n'acceptèrent point les compromis que la Pologne leur offrait et en 1654 ils se mirent sous la protection de la Russie. Les Moscovites s'emparèrent de Smolensk (1654) et même de Vilna. Ce fut dans ces circonstances difficiles que fut introduit en Pologne le principe du *liberum veto* (1652). C'était l'anarchie organisée. Malheureux dans sa lutte contre les Cosaques, Jean-Kazimir vit bientôt la Pologne envahie par les Suédois. Héritier d'un Vasa, il revendiquait la couronne de Suède et protesta en 1564 contre l'avènement de Charles-Gustave. Ce prince pénétra en Pologne, en déclarant qu'il faisait uniquement la guerre à Jean-Kazimir ; beaucoup de magnats se déclarèrent pour Charles-Gustave. Il s'empara de Varsovie et de Cracovie. Jean-Kazimir dut quitter le royaume et se retirer à Glogau en Silésie. Sa cause semblait perdue ; mais les excès des Suédois luthériens finirent par provoquer une réaction tout ensemble religieuse et patriotique. Le couvent de Czenstochowa repoussa les assauts des Suédois ; une confédération se forma à Tyszowce. Jean Kazimir rentra en Galicie. Le 1er mai, à Lwów, il mit solennellement la Pologne sous la protection de la Vierge et fit vœu d'améliorer la condition des paysans dont les misères attiraient la colère de Dieu sur le pays. L'Autriche s'allia au roi de Pologne, obligea les Suédois à évacuer Cracovie. La Pologne était en outre attaquée par le Brandebourg, la Russie, la Transylvanie. L'Autriche négocia avec le grand électeur le traité de Wehlau (24 sept. 1657) qui l'obligeait à évacuer la Warmie. En retour, le roi de Pologne lui concédait la pleine souveraineté de la Prusse ducale. Libre de ce côté, Jean-Kazimir put agir plus énergiquement contre la Suède. Czarniecki poursuivit l'ennemi jusqu'en Danemark. Par la paix d'Oliva, signée en 1860, Jean-Kazimir renonça à la couronne de Suède ; les Suédois évacuaient la Pologne et lui restituaient la Courlande. Après la mort de Chmielnicki, la Pologne négocia avec les Cosaques. Mais elle ne put reconquérir la rive gauche du Dniepr qui resta rattachée à la Moscovie. Jean-Kazimir, qui n'avait pu prévenir cette funeste défection, essaya en vain d'améliorer la condition des paysans et de réformer la constitution. A la diète de 1661, il fit entendre des paroles douloureusement prophétiques et annonça le partage qui devait avoir lieu un siècle plus tard. Une guerre civile éclata, un magnat ambitieux, Georges Lubomirski, faillit jouer auprès du roi le rôle d'un Cromwell. La Russie profita de ces misères intérieures. Le traité d'Androusovo conclu en 1667 lui laissa Smolensk, la Séverie, Tchernigov, l'Ukraine sur la rive droite du Dniepr et Kiev. En somme, malgré des succès partiels, malgré les exploits et la vaillance d'un Czarniecki, d'un Kordecki, d'un Sapieha, le règne de Jean-Kazimir ne fut qu'une longue série de calamités. Il ne trouvait d'appui nulle part. On le tournait en dérision ; les initiales de son nom I.-C. R. (Johannes-Cazimirus Rex) étaient ainsi interprétées : *Initium Calamitatum Regni*. En 1667, il perdit son épouse Marie-Louise. Le dégoût du pouvoir le prit ; il abdiqua la couronne et se retira en Flandre. Louis XIV lui assigna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Nevers. Il mourut à Nevers. Un monument lui a été élevé dans l'église Saint-Germain-des-Prés. L. L.

KAZINCZY (François), écrivain hongrois, né à Er-Semlyén (comitat de Bihar) le 27 oct. 1759, mort à Széphalom le 22 août 1831. Déjà, sous le règne de Joseph II, il traduisait en magyar les poètes allemands, pendant qu'il exerçait une charge d'inspecteur des écoles. Privé de cette place en 1795 parce qu'il était protestant, il prit quelque part à la conspiration mal définie de Martinovics, fut arrêté, condamné à mort, peine commuée en celle du *carcere duro*, enfin gracié en 1801. Son activité fut dès lors purement littéraire, mais non moins utile à la vie nationale, car c'est Kazinczy qui, par ses hardis néologismes créa vraiment la langue magyare moderne, et qui soutint cette cause dans ses écrits et sa vaste correspondance. Ses poésies, qui par elles-mêmes ne sont pas de premier ordre, ont été réunies récemment (Budapest, 1879). — Son neveu, *Gabriel* Kazinczy, né en 1818, mort en 1864, a dignement continué la gloire de son nom, comme patriote, comme publiciste politique et comme traducteur de Molière. E. S.

Bibl. : Schwicker, *Gesch. der ungar. Literatur.*

KAZVÎN ou **QAZVÎN** (var. *Kasbîn*). Ville de Perse, chef-lieu de district de la prov. de l'Irâq Adjemî, au pied de la chaîne du Khamseh (monts de l'Elbourz), sur la route

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Téhéran à Tebriz ; 40,000 hab. Quelques monuments sont remarquables : on cite une mosquée carrée, revêtue d'émaux bleus à ramages et à arabesques blancs, orangés et noirs, l'ancien palais des Soûfis, dont Kazvin était la capitale, de vastes cimetières témoignant de l'étendue considérable occupée jadis par la ville. Le commerce est actif ; il a surtout pour objet les étoffes de soie, brocarts, velours, les cotonnades, les tapis fabriqués dans le pays même, le riz des bords de la Caspienne. Les auteurs orientaux disent que Kazvin fut fondée par Châpour Ier ; mais on a cru l'identifier avec la *Scabina* de Ptolémée. Embellie par Haroun-er-Rechid, qui construisit la grande mosquée, elle fut démantelée par les Mongols (1223). Elle repoussa les Afghans en 1723 et détermina leur expulsion de la *Perse* (V. ce mot). Sa population de Turcs, Kurdes et Illiats est très belliqueuse.

KAZYM. Revière de Silésie, affl. dr. de l'Ob, gouv. de Tobolsk ; sortie du lac Tormlor, elle traverse 300 kil. de toundras et finit en amont de Bérézov.

KAZYR. Rivière de Sibérie, qui forme le Touba, affl. dr. du Eniséi, gouv. d'Eniséisk ; elle naît dans les monts Sayansk et parcourt 215 kil. dans une plaine fertile.

KEAN (Edmund), célèbre acteur anglais, né à Londres le 4 nov. 1787, mort à Richmond le 15 mai 1833. Fils de miss Carey et d'Aaron Kean, il fut mousse. Il s'engagea ensuite dans des troupes de comédiens ambulants. En 1814, il entra au théâtre de Drury Lane et remporta d'éclatants succès dans les pièces de Shakespeare. Ses tournées en Ecosse, en Irlande, aux Etats-Unis (1820-21, moins la seconde fois, 1825-26), à Paris (1818 et 1828), furent triomphales. Usé par les excès, il mourut à peu près fou. Ses principaux rôles furent Shylock, Richard III, Othello, Macbeth, Hamlet, Iago ; c'était le tragédien selon le goût des romantiques, poussant à l'excès les caractères et en mettant surtout en relief les violences. Alex. Dumas en a fait le héros d'un drame.

Bibl. : Hawkins, *Life of Ed. Kean* ; Londres, 1869, 2 vol.

KEAN (Charles), acteur anglais, né à Waterford (Irlande) le 18 janv. 1811, mort à Liverpool le 22 janv. 1868, fils du précédent. Il fit ses études à Eton, débuta sans succès à Drury Lane (1827), joua obscurément en province. Sa renommée commença aux Etats-Unis (1830-33), où il retourna plusieurs fois (1839, 1846, 1861, 1866). En 1833, il fut engagé à Covent Garden et succéda à la gloire paternelle dans les rôles de Shakespeare, surtout dans celui d'Hamlet. Il dirigea le théâtre Princess de 1850 à 1859, et fit une grande tournée en Australie (1863-66).

Sa femme, née *Ellen Tree* (1805-80), avait eu aussi de grands succès scéniques, surtout à Covent Garden où elle débuta en 1823 et à Drury Lane. Elle épousa Kean en 1842 et quitta le théâtre après sa mort. Ses principaux rôles étaient Béatrice, Rosalinde, Portia, Viola.

Bibl. : J.-W. Cole, *Life of Ch. Kean* ; Londres, 1859.

KEANE (Lord John), général anglais, né le 6 févr. 1781, mort à Burton Lodge (Hampshire) le 26 août 1844. Après avoir servi notamment en Egypte comme aide de camp de lord Cavan, en Espagne dans l'armée de Wellington, en Amérique sous Cochrane où il se distingua et fut blessé à l'attaque de la Nouvelle-Orléans (8 janv. 1815), à la Jamaïque (1823-30), il fut promu lieutenant général (22 juil. 1830) et nommé commandant en chef à Bombay en 1833. Il commanda avec Henry Fane l'armée de l'Indus (1838), fit seul campagne dans l'Afghanistan en 1839 et s'empara le 23 juil. de la fameuse forteresse de Ghuznee, dont l'occupation amena à bref délai celle de Caboul (7 août). Récompensé par la pairie (19 déc.) et une pension de 2,000 livres, il n'exerça plus à partir de cette date de commandement actif. R. S.

KEARNY (Stephan-Watts), officier américain, né à Newark (New Jersey) le 30 août 1794, mort à Saint-Louis le 31 oct. 1848. Entré au service en 1812, il était général de brigade en 1846, commanda dans la guerre du Mexique l'armée de l'Ouest qui partit du fort Bent et conquit le Nouveau-Mexique, puis la Californie ; il se distingua dans les batailles de San Pascual, San Gabriel et Mesa.

Son neveu, *Philip*, né à New York le 2 juin 1815, tué à Chantilly (Virginie) le 1er sept. 1862, entra au service en 1837, fut envoyé en France à l'Ecole de cavalerie de Saumur et servit dans les chasseurs en Algérie. Rentré aux Etats-Unis, il devint aide de camp du général Scott qu'il conduisit à la Vera Cruz, et perdit son bras gauche à l'attaque de Mexico. Il revint en France, servit comme volontaire dans la guerre d'Italie. Quand éclata la guerre de la Sécession, il entra dans l'armée fédérale, reçut le commandement d'une brigade, puis d'une division, se distingua aux batailles de Williamsburgh, Seven Pines, Fraziers Farm et surtout à la seconde bataille de Bull's Run et fut tué dans une reconnaissance auprès de Chantilly.

KEARSLEY. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à côté de Farnworth, sur l'Irwell et la Tonge ; 8,000 hab. Papeteries, cotonnades.

KEARY (Annie), femme auteur anglaise, née près de Wetherby (Yorkshire) le 3 mars 1825, morte à Eastbourne le 3 mars 1879. Douée d'une brillante imagination et de remarquables facultés d'observation, elle a laissé un grand nombre de romans, dont les plus connus sont : *Janets' Home* (1863) ; *Clemency Franklyn* (1866) ; *Castle Daly* (1875), nouvelle irlandaise considérée comme son chef-d'œuvre ; *A York and a Lancaster Rose* (1876) ; *A Doubling Heart* (1879), roman remarquable qui fut terminé par Mrs. Macquoid. R. S.

KEAS (V. Céos).

KEATE (George), écrivain anglais, né en 1729, mort en 1797. Il étudia le droit, résida à Genève, où il connut Voltaire, et voyagea en Italie. Artiste, archéologue, naturaliste et poète, il exposait à la Société des Artistes et à l'Académie royale, et il a laissé des essais en prose, des relations de voyage et de nombreuses poésies dont la plupart ont été réunies en deux volumes, sous le titre de *Poetical Works* (1781).

KEATING (Geoffrey), écrivain irlandais, né vers 1570, mort vers 1644. Prêtre catholique, les détails de sa vie sont peu connus ; mais il a laissé des poésies et des traités religieux en langue irlandaise, et surtout une histoire de l'Irlande depuis les premiers temps jusqu'à l'invasion anglaise : *Foras Feasa ar Eirinn*.

KEATING (Maurice-Bagenal-Saint-Leger), colonel et écrivain anglais, mort en 1835. Ayant accompagné, en 1784, le consul général George Payne en France et au Maroc, il publia *Travels in Europe and Africa* (1816). On lui doit aussi un ouvrage sur l'optique et *The True History of the Conquest of Mexico*, traduite de l'espagnol de Bernal Diaz del Castillo (1800).

KEATS (John), poète anglais, né à Moorfield, près de Londres, le 29 oct. 1795, mort à Rome le 23 févr. 1821. Après s'être essayé en un poème, *Lines in Imitation of Spencer*, qui passa inaperçu, il attira sur lui l'attention publique par *Endymion* (1818), roman poétique d'une imagination aussi riche que déréglée. La *Quarterly Review* et le *Blackwoods Magazine* critiquèrent acerbement le jeune poète qui, tenant compte des critiques, donna bientôt un troisième volume, *Tales and Poems* (1820), qui le mit au premier rang des poètes anglais. C'est dans ce volume qu'est contenu cet admirable *Hyperion* dont Byron a dit qu'il avait été inspiré par les Titans et qu'il était d'un sublime égal à celui d'Eschyle. C'est surtout dans les sujets mythologiques ou du moyen âge que le talent de Keats brille de son plus vif éclat. Rien n'égale dans la littérature de la Grande-Bretagne, en couleur et en mélodie, l'*Ode au Rossignol*, l'*Ode à Pan* et l'*Urne grecque*. *The Eve of S. Agnes* est un modèle du genre romantique. Les ravages d'une maladie héréditaire, la phtisie, aggravés par une passion malheureuse, l'emportèrent à vingt-six ans, à Rome, où il repose à côté du poète Shelley. R. Monckton Milnes a publié ses œuvres inédites : *Life, Letters and*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Literary Remains of Keats (1848). On a dit de Keats qu'il était l'André Chénier de l'Angleterre. Hector France.

KEBAB. Plat turc; c'est un rôti d'agneau assaisonné d'oignons, de poivre et de riz. Une variante consiste à découper la viande en petits morceaux qu'on frotte de sel et de poivre et qu'on rôtit ensuite sur des charbons ardents.

KEBABO. Oasis du Sahara oriental, dans la partie appelée *désert Libyque*, la plus méridionale du groupe de Koufra, à 900 kil. au S. de Benghazi, à 1,350 kil. au S.-E. de Tripoli. C'est la plus étendue du groupe, la plus fertile, la seule qui ait des villages occupés d'une façon permanente, tels que *El Djof*, de fondation récente, avec 300 hab., et *Zaouyet el Istat*, où se trouve une importante zaouïa de Senoussi (V. Koufra). E. Cat.

KEBBI. Ville du Soudan, dans le royaume et à 47 kil. O. de Gando; 9,000 hab. Elle a été rebâtie à quelque distance de l'ancienne cité fondée au XVIe siècle par la dynastie Kanta et qui fut alors capitale d'un grand Etat; les Foulah la ruinèrent en 1806. La prov. de Kebbi a été enlevée au Sokoto par le Gando; elle est très fertile.

KEBDANA. Grande tribu du Maroc, d'origine berbère, et qui a conservé la langue berbère et berbérise les noms arabes. Elle occupe toute la région comprise entre la mer Méditerranée au N., la plaine de Bou Areg à l'O. et le cours de la Moulouïa à l'E. et au S. La plus grande partie du territoire du Kebdana est couverte par un massif montagneux. Dans la partie Nord-Est, seulement entre la mer et la Moulouïa, la montagne s'abaisse et forme une plaine basse où se trouve le point dit Bordj el Bachir, en face des îles Zaffarines. Les Kebdana ne comptent pas dans le Rif; ils sont rangés dans le Garet. Ils se divisent en six grandes fractions ou seulement en quatre suivant Duveyrier. Toute la tribu est placée sous le commandement d'un caïd investi par le sultan, mais qui n'y jouit pas d'une grande autorité. La population totale des Kebdana est évaluée à 11,000 âmes; on estime qu'ils peuvent réunir 2,500 fusils à tir rapide et 150 cavaliers. Les Kebdana sont une des tribus que les Espagnols de Melila ont le plus fréquemment à combattre. H.-M.-P. de La Martinière.

KEBHSENNOUF (Archéol. égypt.). L'un des quatre génies funéraires chargés de la garde des viscères que l'on embaumait séparément dans les vases appelés *canopes*. Kebhsennouf, à tête d'épervier, veillait sur le foie et la vésicule biliaire.

KEBILLI ou KBILLI. Petite ville de la Tunisie méridionale, à 111 kil. S. de Gafsa, dans le district du Nefzaoua (contrôle civil de Tozeur); 1,200 hab. Située près du chott Djerid, elle a une belle forêt de dattiers, arrosée par les cinq sources de Ras-el-Aïn. Elle est entourée d'une enceinte percée de cinq portes et était jadis la ville la plus importante du Nefzaoua; mais, il y a une vingtaine d'années, s'étant révoltée contre le bey de Tunis, elle fut en partie détruite et ne s'est pas encore complètement relevée.

KEBLE (John), poète et écrivain religieux anglais, né à Fairford (Gloucestershire) le 25 avr. 1792, mort à Bournemouth le 24 mars 1866. Fils d'un pasteur, il entra dans les ordres à sa sortie de l'université d'Oxford, puis, après quelques années passées dans l'enseignement, fut nommé recteur en 1827. *The Christian War*, recueil de pensées en vers pour les dimanches et fêtes, obtint un grand succès dans le monde où l'on chante des hymnes et lui valut la chaire de poésie dans un des collèges d'Oxford (1831). Il fut un des collaborateurs de Pusey et de Newman dans la publication de leur *Library of Fathers of the holy Catholic Church* et, par conséquent, un des fondateurs du mouvement *puseyste*. Il publia, en outre, *Lyra Innocentium* (1846), des *Sermons* et une *Vie* de l'évêque Wilson, prélat de Sodor et Man. Keble est, en Angleterre, mis au premier rang des poètes religieux. Hector France.

KEBTÔ (Haute-Egypte) (V. Coptos).

KÉCHAB Chander Sen (V. Brahmoïsme).

KECHIN. Ville et havre de l'Arabie méridionale, province du Hadramaut, situé par 15° 26′ de lat. N., un peu à l'O. du cap Fartak. A l'époque où le chef de cette localité possédait l'île de Socotora, Kechin avait une certaine importance commerciale qu'elle a perdue depuis. Son port peu profond est abrité des vents d'O.

KECHMISH (Vitic.). Le kechmish est un cépage originaire d'Orient où il est cultivé pour la fabrication des vins fameux de Schiras dans la Perse et de l'Erivan. En Europe, il est uniquement cultivé comme raisin de table. C'est un excellent cépage à fruits relativement précoces, de couleur ambrée, à chair ferme, sucrée et relevée par une saveur agréable.

KECSKEMÉT. Ville de Hongrie, comitat de Pest; 49,600 hab. (1890), presque tous Magyars, vivant pour la plupart de la culture des céréales, de la vigne, des fruits, surtout de l'élève du bétail. Les foires périodiques de Kecskemét sont très fréquentées. Malgré le caractère rural de cette agglomération, l'enseignement y est très soigné dans de nombreuses écoles de tout ordre

KEDAH ou MOUANG-Saï. Principauté de la presqu'île de Malacca, vassale du Siam; elle s'étend au S. du Sijor, au N. du Pérak, à l'E. de la prov. de Wellesley, à l'O. du Kalantan, du Patani et du Taloung, entre 5° et 7° lat. N. On y compte environ 60,000 hab., Malais et Siamois. C'est un pays bien arrosé et couvert de forêts. La capitale est *Kedah* (8,000 hab.), sur la côte O. de la presqu'île.

KEDARNATH (V. Himalaya).

KEDER (Nicolas), antiquaire suédois, né à Stockholm, en 1659, mort en 1735. Après avoir voyagé dans divers pays de l'Europe, il fut chargé par le roi Charles XI de classer les médailles de la collection royale, de composer des devises et des inscriptions pour les médailles et les jetons que le roi faisait frapper. Il fut anobli en 1719. Ami intime d'Elias Brenner, il se chargea, à la mort de ce dernier, de donner une nouvelle édition de son excellent *Thesaurus numorum sueo-gothicorum* (Stockholm, 1731, in-4); dans une autre de ses publications intitulée *Nummus aureus Othinum exhibens* (1722) Keder prétendit attribuer une monnaie à Odin lui-même. Son autobiographie fut insérée dans les *Acta litteraria Sueciæ* (1747).

KÉDÈS (Palestine) (V. Kadès).

KEDIRI. Ville de Java, ch.-l. de résidence à l'E. de l'île, rive droite du Kali Brantas; belles ruines de palais, temples, etc. — La *résidence* s'étend sur le rivage septentrional; elle a 6,762 kil. q. et environ 900,000 hab.

KEDJ. Oasis du Béloutchistan, capitale du Mekran, dans la vallée supérieure du Decht-Kohr, à 120 kil. du Gouadar. C'est un groupe de villages avec plusieurs forts, dont le principal sert de résidence au naïb, délégué du khan de Kelat.

KEDOU. Résidence du centre de Java, la seule qui ne touche pas à la mer; 2,048 kil. q.; 800,000 hab. environ. Elle est située entre les résidences de Samarang au N., Sourakarta à E., Djojokarta au S., Baguelen à l'O., dans le bassin supérieur du Progo. C'est, entre de hautes montagnes, une des plus belles parties de l'île et des plus fertiles. Le ch.-l. est Magelang. Dans le Kedou sont les ruines de Bourou-Boudor.

KEEL. Mesure anglaise employée pour la houille; elle vaut à peu près 21 tonnes et se divise en 8 chaldrons.

KEELING (Iles) ou des Cocos. Archipel coralliaire de l'Océan Indien, au S.-O. du détroit de la Sonde, par 12° lat. S. et 94° long. E. Ce sont des atolls dont l'ensemble n'a pas plus de 22 kil. q. La population est de 400 hab. Malais, Javanais, etc. L'Angleterre a annexé ces îlots.

KEENE. Ville des Etats-Unis, New Hampshire, sur l'Ashuelet; 7,000 hab.

KEENE (Sir Benjamin), diplomate anglais, né à King's Linn (Norfolk) en 1697, mort à Madrid le 15 déc. 1757. Consul (1724), puis (1727) ministre plénipotentiaire à Madrid, il y conclut le traité de Séville (nov. 1729) créant une ligue défensive entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. Mais dix ans après, la guerre ayant éclaté entre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'Angleterre et l'Espagne, il fut rappelé. Très appuyé par Horace Walpole qui prisait fort ses talents diplomatiques, il représenta Maldon au Parlement (1739-40), puis Westloe (1741-47). Envoyé extraordinaire en Portugal (1746) pour traiter la paix avec l'Espagne, il reprit son poste de Madrid en 1748. En 1750, il conclut un traité de commerce avec l'Espagne. Fort malade, il réclama son rappel en 1757; mais, sur les instances pressantes de Pitt, il demeura en fonctions pour essayer d'obtenir l'alliance de l'Espagne contre la France, fût-ce au prix de la rétrocession de Gibraltar et des établissements de la baie de Mexico; il mourut au cours des négociations. R. S.

KEEPSAKE. Ce mot anglais, qui signifie proprement *chose donnée pour être gardée en souvenir*, s'applique d'une façon spéciale à ces livres-albums où de fines gravures sur acier illustrent tantôt des morceaux (prose ou poésie) de tons et d'auteurs variés, tantôt des descriptions topographiques entremêlées d'anecdotes, et qui furent si à la mode, comme cadeaux de Noël et de jour de l'an, entre 1822 et 1850. On en va chercher l'origine, d'ordinaire, dans les *Taschenbücher* allemands. Il est certain qu'il y a eu, en fait de *Taschenbuch* et de *Taschen-Kalender*, des volumes curieusement illustrés par Chodowiecki dès la fin du siècle dernier. Mais ce n'était, après tout, que des almanachs, et les almanachs illustrés, étrennes poétiques ou chantantes, ne sont pas rares en France à cette époque-là. Quoi qu'il en soit, les livres de présent, recueils annuels et illustrés de miscellanées littéraires, que les éditeurs anglais se mirent à publier après 1820, présentèrent, dès le début, une exécution bien supérieure et un caractère différent. Ce n'est vraiment qu'après que la vogue pour ces livres se fût répandue en France et en Amérique que les *Taschenbücher* se transformèrent et prirent, assez lourdement d'ailleurs, l'allure des keepsakes. Comparez, par exemple, le *Vergissmeinnicht* de 1818 (Leipzig), ou le *Leipziger Taschenbuch* pour 1812, ou encore le *Taschenbuch für edle Weiber und Mædchen* de 1804 (Karlsruhe), avec le *Helena* de 1839 (Bunzlau) et le *Cyanen* de 1840 (Vienne et Leipzig); comparez même l'*Urania* des premières années — cette publication remonte à 1805 — avec l'*Urania* de 1836 (Leipzig), et vous comprendrez l'influence exercée par les publications anglaises sur les « livres de poche » allemands, sans que ceux-ci cessent, néanmoins, d'être inférieurs à celles-là.

Le keepsake est un volume dont le format varie de l'in-4 au petit in-16, doré sur tranches, imprimé avec soin en beaux caractères sur un bon papier qui n'est que rarement atteint des piqûres et taches de rousseur dont tant de livres de luxe imprimés à cette époque sont lamentablement semés; il est généralement pourvu, avant le frontispice et le titre gravé, d'un feuillet orné d'une guirlande de fleurs ou d'attributs divers, au milieu duquel un espace est réservé pour que le donateur y inscrive le nom de la personne à qui le souvenir est offert : c'est le *presentation plate*, ou cartouche de dédicace. Enfin, et surtout, il est illustré d'un nombre variable de fines gravures sur acier, où, malgré le conventionnel et le léché de la facture et le sentimentalisme de l'inspiration, éclate souvent un très vif sentiment d'art, et qui ont encore un singulier charme de fraîcheur et d'élégance pour nos yeux blasés par toutes les sauces de l'eau-forte et par les prestigieux effets des procédés photographiques.

Extérieurement, le keepsake est protégé par un cartonnage qu'habille d'ordinaire une moire ou un satin de couleur éclatante, rouge ou verte, plus rarement bleue. La percaline, la basane avec gaufrures et ornements à froid ou dorés, les peaux chagrinées, ou maroquinées même, et le velours estampé partagent, avec la soie, le privilège de recouvrir ces aimables recueils, suivant la fantaisie et le goût de l'éditeur, suivant aussi les habitudes de dépense de la clientèle à laquelle tel ou tel keepsake s'adresse plus particulièrement. Quelques-uns se vendaient dans des étuis fort dorés eux-mêmes, tout comme l'*Almanach de la Cour et de la Ville*, ou l'*Almanach dédié aux dames*. C'étaient vraiment des publications de grand luxe. La seconde année de *The Keepsake*, qu'on peut prendre pour type du genre, et qui, fondé en 1828 par Frederic-Mansel Reynolds, durait encore en 1849, coûta 11,000 guinées à son éditeur. *The Amulet*, que dirigeait S.-C. Hall, avertit les acheteurs de son cinquième volume (1830) que la gravure d'une des illustrations qu'il contient, le Ménestrel de Chamouni, a coûté 145 guinées, et celle du Crucifiement 180. Les artistes dont on gravait les œuvres étaient, en outre, des maîtres anciens : J. Stephanoff, E. Goodall, A. et Ch. Heath, Corbould, Th. Lawrence, Stothard, Smirke, Westall, Turner, Landseer, Chalon, Bonnington, Catermole, Redgrave, Devéria, Eugène Lami, Louis David, W. Daniell, Th. Allom, R. Seymour, J. Leech, G. Cruikshank, pour ne citer que les plus connus. Les graveurs s'appelaient Goodyear Engleheart, Freebairn, Rolls, les Finden, les Heath, Thomson, Wilmore, Westwood, J.-H. Watt, J. Redway, J. Fisher, J. Cousen, W. Radclyffe, J. Carter, J.-C. Armytage, W.-H. Mote, etc. Toute une phalange d'écrivains s'étaient fait une spécialité de la littérature de keepsake : nouvelles sentimentales, vers de société, élégies, odes, récits poétiques, anecdotes historiques, fragments de biographie, portraits, physiologies, courts *essays* littéraires et moraux. Les *authoresses* y étaient en grand nombre, et les noms de quelques-unes ne sont pas encore oubliés, telles : Lætitia-Elizabeth Landon, dont les trois initiales apparurent longtemps à la page de titre du plus luxueux de ces livres-albums, le *Fisher's Drawing-Room Scrap Book*, qu'elle dirigea jusqu'en 1846, pour le passer à Mrs. Norton, la gloire des salons d'alors; Mrs. Hemans, poète distingué, qui affirmait virilement le pouvoir des énergies de l'âme dans la lutte contre l'adversité; lady Emmeline-Stuart Wortley, élégante, élégiaque et monotone; Mrs. S.-C. Hall, qui, pendant que son mari publiait *The Amulet* et *The Book of Gems*, dirigeait elle-même un *Juvenile Forget me not*, auquel le *Juvenile Forget me not* du grand éditeur d'art Ackermann faisait une rude concurrence; Agnes Strickland, Mary Howitt, miss Mitford, Mrs. Opie, Mrs. Barbauld, dont un livre d'éducation qu'elle fit avec le Dr Aikin, *Evenings at Home*, a gardé le nom populaire; la célèbre comtesse de Blessington, directrice à la fois du *Keepsake* et du *Book of Beauty* de l'éditeur C. Heath, et une des premières révélatrices de Byron intime. Enfin Elizabeth Browning elle-même, lorsqu'elle était encore miss Barrett, laissa dans plusieurs de ces recueils sa marque de grand poète, tendre et élevé.

Parmi les hommes, les écrivains de valeur et de réputation ne manquent pas : Alaric Watts, J.-K. Hervey, l'auteur du *Convict Ship*, poème resté célèbre; E.-L. Bulwer, romancier illustre, qui fut le premier lord Lytton; Bryan-Waller Procter, plus connu sous le nom de Barry Cornwall; des hommes d'Etat comme lord Russell, lord Morpeth, Disraeli, Savage Landor, « poète à l'usage des poètes et moraliste à l'usage des philosophes », comme le dit un critique anglais; lord Houghton, James Hogg, le berger d'Ettrick, qui put un instant se croire un nouveau Burns; Robert Southey, poète lauréat; Leitch Ritchie, Horace Smith, Douglas Jerrold, Sheridan Knowles, Praed, T. Roscoe, J. Montgomery, lord Holland qui, dans le *Keepsake* de 1836, fit ce tour de force d'écrire un morceau de trois pages, précédé de quatre vers latins en guise d'épigraphe, et dont tous les mots ne contiennent que la voyelle *e* à l'exclusion de toute autre. On trouve même, dans ces pages oubliées, des noms comme ceux de Dickens, de Shelley, de Ruskin. Tout se réunissait pour donner du prix à ces livres de présent, et pour justifier la mode qui les avait si chaudement adoptés. De là, chez les éditeurs et rédacteurs ordinaires, un enthousiasme et un orgueil, assez légitimes après tout, mais dont l'expression naïve ne laisse pas d'être amusante. C'est ainsi que l'humoriste Th. Hood, devenu directeur de *The Gem* (1829), disait crânement dans sa préface : « Accoutumé à ne faire de sélection que dans mon portefeuille, je

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ne puis deviner ce que je serai comme compilateur des écrits des autres ; mais j'ai fait de mon mieux pour m'assurer une bonne parade à la foire de la publicité, en engageant autour de moi autant de géants littéraires que j'ai pu, et en prenant soin de n'enrôler personne qui ne dépasse, au moins d'une tête, la médiocrité. » « Si les publications de cette nature continuent comme elles ont commencé, écrit un anonyme dans l'article de début du *Keepsake*, dès 1828, nous atteindrons bientôt le millénium des souvenirs. Au lieu de gravures, il nous faudra des tableaux par les plus grands maîtres ; pour papier, nous aurons du vélin ; nos reliures seront en opale et en améthyste, et personne ne pourra nous lire qu'en une salle luxueuse ou sous un berceau de roses. »

Quoique Th. Roscoe déclare, dans le *Winter Wreath* de 1830, que « l'imagination se refuse à se figurer rien au delà de leur actuelle perfection », les keepsakes n'atteignirent pas tout à fait cet idéal; mais certains livres de luxe ne le réalisent-ils pas aujourd'hui?

L'échange des modes est trop constant d'une rive de la Manche à l'autre pour que les libraires de France n'aient pas, de bonne heure, offert à leur clientèle *fashionable* des volumes d'étrennes à l'instar des « Souvenirs » anglais. La première publication périodique française qu'on puisse faire rentrer dans la catégorie des *Keepsakes* ou *Annuals* ne fut pas, cependant, directement inspirée par eux. C'est une *Miscellanée* annuelle purement française, aussi bien pour le texte que pour l'illustration, laquelle se réduit, dans les premiers volumes du moins, à une seule figure mise en frontispice. Les *Annales romantiques, recueil de morceaux choisis de littérature contemporaine*, remontent à 1825. Elles étaient publiées par Urbain Canel en petits volumes in-12. Presque tous les noms du monde littéraire d'alors y défilent. Cependant, en 1834, les *Annales romantiques* qui, depuis 1829, étaient aux mains de Louis Janet, étaient devenues un véritable keepsake, illustré de huit « gravures anglaises » empruntées aux publications d'Ackermann.

Nos littérateurs fournissaient aux keepsakes anglais de nombreux sujets d'adaptation et, parfois, des articles complets tantôt traduits, tantôt insérés en français. Un « Mons. Frederic Degeorge » donnait, au sixième volume du *Friendship's Offering* (1829), une sorte de nouvelle intitulée *la Fiancée de Marques;* le *Literary Souvenir*, de 1825, a un article sur le cimetière du Père-Lachaise, et une étude, *On Autographs*, à propos d'un livre français récemment paru : *l'Art de juger du caractère des hommes sur leur écriture ;* sous le titre : *The Deserted Chateau, From the French*, sans nom d'auteur ni de traducteur, le *Keepsake* de 1835 reproduit quelques pages de *la Grande Bretèche* de Balzac ; le même recueil publie en 1845 une étude d'Eugène Sue sur *Un Ouvrier poète*, Savinien Lapointe, et *les Deux Jumelles*, du vicomte d'Arlincourt ; l'année 1846 contient *Un Mariage*, par E. Sue; le *Heath's Picturesque Annual for 1839* consiste tout entier en une traduction du *Versailles il y a cent ans*, de Jules Janin, par Leitch Ritchie ; il est dédié par l'éditeur à *His Majesty Louis-Philippe, King of the French ;* ceux de 1843 et de 1844 ne sont aussi que des adaptations de : *Un Hiver à Paris* et de *l'Eté à Paris*, du même Jules Janin ; enfin les Fisher publiaient (1834-36) en anglais et en français *le Gage d'amitié* ou *Northern Tourist* (3 vol. in-4).

Pour consommer l'alliance, les éditeurs français empruntaient à leurs confrères anglais presque toutes leurs gravures, que Louis Janet et d'autres ne craignaient pas de donner pour inédites, et qui servaient parfois à illustrer trois ou quatre keepsakes différents.

Ces publications, plus oubliées qu'elles ne le méritent, contiennent, avec des productions de presque tous les auteurs illustres de notre siècle, une quantité de portraits, de vues pittoresques, de scènes d'intérieur qui intéressent l'historien, le topographe, le moraliste, et qui sont un véritable trésor pour l'iconophile. Aujourd'hui, les keepsakes, ces livres-albums romantiques, ont fait leur temps, comme le romantisme même. On en trouverait pourtant le souvenir dans plus d'une publication contemporaine de natures fort diverses. C'est ainsi que le poète normand Gustave Levavasseur a fait paraître à Amiens, en 1870, un recueil intitulé *Scrap-Book*, et que des livres libertins, clandestinement mis en vente à Londres, prennent encore de nos jours des titres de keepsakes, comme *The Pearl Christmas Annual for 1881* et *The Erotic Casket Gift Book for 1882*.

B.-H. GAUSSERON.

BIBL.: Outre les keepsakes eux-mêmes, on peut consulter sur ce sujet; un article de WESTLAND MARSTON, dans le *Livre* du 10 mai 1884, 2e partie, p. 302 ; *les Books of Beauty*, par le comte G. DE CONTADES, et *les Keepsakes et Annuaires illustrés de l'époque romantique en Angleterre et en France*, par B.-H. GAUSSERON, dans les *Annales littéraires des Bibliophiles contemporains* pour 1890 ; *By-Ways in Book-Land*, par W. DAVENPORT ADAMS ; Londres, Elliot Stock, 1888.

KEEWATIN. Territoire situé au N.-O. du Canada, dans les bassins de la Severn, du Nelson, du Churchill, à l'O. de la mer d'Hudson, à l'E. du lac Winnipeg, au N. du Manitoba (V. CANADA). — Une localité de ce nom est située sur le lac des Bois au point où le Winnipeg en sort.

KEF. Ville maritime de Nubie, sur la mer Rouge, en face de l'île de *Souakim* (V. ce mot).

KEF (Le). Ville de Tunisie, ch.-l. de cercle, dans le bassin de la Medjerda, sur le chemin de fer de Tunis en Algérie. Enceinte bastionnée ; belle source; beaux jardins; fabrique de burnous. C'est l'ancienne *Sicca Veneria*.

KEF-EL-AKDAR ou le ROCHER VERT. Montagne d'Algérie, au S.-E. de Médéa et au S.-O. d'Aumale, d'une alt. de 1,464 m.; elle a souvent servi de refuge aux tribus berbères qui se refusaient à subir la domination étrangère; au xe siècle, il s'y était formé un petit Etat sanhadja indépendant, dont la capitale, Achir, a laissé quelques ruines.

KEFERSTEIN (Christian), géologue allemand, né à Halle le 20 janv. 1784, mort le 26 août 1866. Il s'occupa de droit, d'archéologie et surtout de géologie. Ouvrages principaux : *Teutschland, geognostich-geologisch dargestellt* (Weimar, 1821-31, 7 vol.), avec une carte géologique de toute l'Allemagne (1821), la première qui ait été publiée; *Naturgeschichte des Erdkœrpers* (Leipzig, 1834, 2 vol.) ; *Ansichten über die Keltischen Alterthümer* (Halle, 1846-51, 3 vol.). Dr L. HN.

KEFFI. Noms de plusieurs villes du Soudan : *Keffi-abdes-Senga*, dans le Sokoto, province de Zariya (Saria), sur un affluent de la Bénoué ; 30,000 hab. C'est un grand marché qui remplace Yakoba. La ville est entourée d'un mur de pierre, formée de huttes rondes ou carrées, habitées par des musulmans Foulbés ou Haoussas et des Afos païens. Le commerce de l'ivoire y est prospère. La ville est gouvernée par un prince tributaire du gouverneur du Zariya. — *Keffi-n' Raouta*. Ville du Sokoto, camp fortifié qui couvre Yakoba au N. et est distant de 48 kil. de cette capitale.

KEFFING. Ilots de l'archipel des Moluques, à la pointe S.-E. de Céram.

KEFT (Haute-Egypte) (V. COPTOS).

KEGEN ou TCHARYN. Rivière du Turkestan russe, province de Semirétchensk, affluent gauche de l'Ili, qui descend de l'Ak-Bourtach vers l'O., sous le nom de Tchalkody-sou, reçoit le Karkara et traverse les monts Kououlouk-taou par les profonds et sinistres défilés d'Aktagoï où le rejoignent les trois Merkes. Il arrose ensuite la plaine et finit près du fort de Telek.

KÉGON. Secte religieuse du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 27).

KEHL. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle d'Offenbourg, sur la rive droite du Rhin et sur la Kinzig; 5,000 hab. (avec le bourg voisin). Kehl fait vis-à-vis à Strasbourg et se trouve au débouché du pont de bateaux et du pont du chemin de fer (303 m. de long). Cette situation fait son importance. En 1678, le général Mongelas s'en empara; en 1683, Vauban le fortifia; mais, à la paix de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Ryswyk, on le rendit à l'empire d'Allemagne en l'attribuant au margrave de Bade. Les Français s'en emparèrent en 1703, 1733, 1793 et 1796, rétablirent en 1808 des fortifications qui furent rasées à la paix. Actuellement Kehl

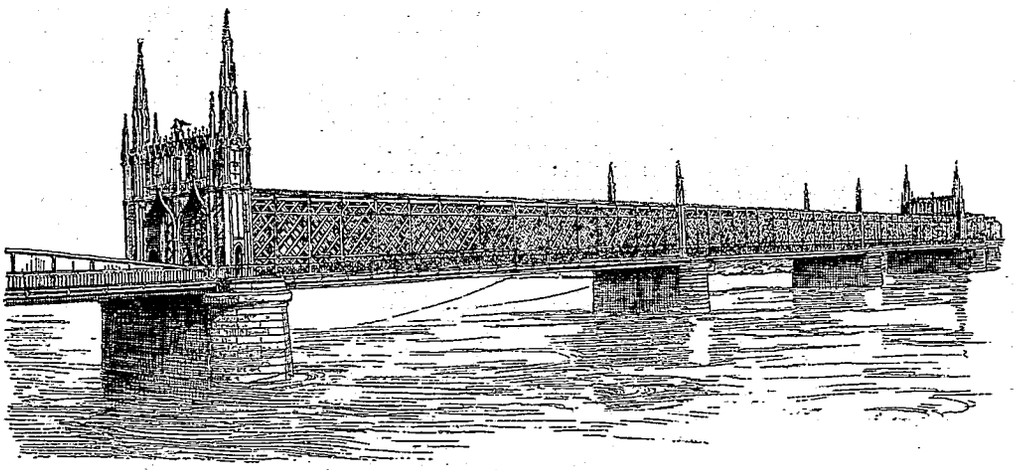

Pont de Kehl.

est compris dans le périmètre des fortifications de Strasbourg dont trois forts sont sur le sol badois.

KEHREN (Joseph), peintre allemand, né à Hülchrath le 30 mai 1817, mort à Dusseldorf le 21 mai 1880. Élève de l'Académie de Dusseldorf, il peignit d'abord des bannières d'église, puis, en collaboration avec Stilke, il travailla aux fresques de la chapelle de Stolzenfels; avec Müller, à celles de l'église Apollinaris, à Remagen; avec Alfred Rethel, aux *Scènes de la vie de Charlemagne* à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, ouvrage qu'il acheva après la mort de Rethel, sur les plans de celui-ci. Il peignit également d'après Rethel *la Justice* de la Salle des assises de Marienwerder et, avec Commans, dans le séminaire de Mœrs, une vaste frise représentant à fresque toute l'histoire jusqu'au couronnement de Guillaume Ier à Versailles. Parmi ses tableaux d'autel, nous citerons : *Sainte Agnès* (chapelle du château du comte Trips), *le Christ enseignant Pierre à Emmaüs* (église de Glottan), *le Bon Berger*, *la Mère de douleurs*, etc. Son atelier a été brûlé, avec toutes les études qu'il contenait, lors de l'incendie de l'Académie de Dusseldorf, le 19 mars 1872.

KEHRER (Ferdinand-Adolph), accoucheur allemand, né à Guntersblum (Hesse) le 16 févr. 1837. D'abord professeur d'accouchements à Giessen, il passa en 1881 à Heidelberg avec le même titre. Il publia, entre autres : *Lehrbuch der Geburtshilfe* (Giessen, 1880).

KEI ou KAI et GREAT KEI. Fleuve de l'Afrique australe. Il prend naissance, avec ses branches mères, sur le versant S. des Stormberge, à 2,000 m. d'alt. environ. Les plus importants des cours d'eau qui le forment sont : le Black Kei, le White Kei, l'Indwe, le Tsoma. La Kei et l'Indwe séparaient de la colonie du Cap, à l'E., la Cafrerie propre ou les districts transkéiens. Un grand pont, mi-partie en fer, sur la Kei, a favorisé l'annexion. Les hautes vallées du bassin de ce fleuve sont riches et pittoresques, les régions inférieures sont rocheuses et arides. Il se jette dans l'océan Indien, un peu au N. du cap Morgan, par une embouchure ensablée; son cours est d'environ 200 kil.

KEI. Archipel de la Malaisie qu'on rattache aux Moluques; il comprend quatre îles à l'O. des îles Arou : Grande-Kei (682 kil. q.), Petite-Kei (328 kil. q.), Kei Doulan (125 kil. q.), Doulan Laout (25 kil. q.), plus les quatre Kei Tenimber au S. et une vingtaine de petits îlots autour et à l'O. des précédents; en tout 1,211 kil. q. La population (Malais et Alfourous) compte 21,000 hab., dont 15,000 dans la Grande-Kei; dans celle-ci un tiers sont musulmans. Le rajah réside à Doulan, à l'O. de Kei Doulan et dépend du résident néerlandais d'Amboine. Les habitants sont excellents marins et constructeurs de barques.

KEIGHLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York, dans la vallée de l'Air; 30,000 hab. Filatures et tissage de coton; fabrication de machines.

KEIGHTLEY (Thomas), écrivain anglais, né en 1789, mort à Erith (Kent) le 4 nov. 1872. Il est surtout connu par sa *Fairy Mythology* (1828, 2 vol.) et ses *Tales and popular Fictions, their resemblances and transmissions from country to country* (1834), qui sont des contributions de valeur à l'histoire des traditions populaires. Il donna aussi un certain nombre de manuels d'histoire, des éditions classiques et quelques études littéraires estimées : *Notes on the Bucolics and Georgics of Virgil* (Londres, 1846, in-8); *Account of the Life, opinions and writings of John Milton* (1855); *Shakespeare Expositor* (1867), etc. R. S.

KEIL (Ernst), libraire allemand, né à Langensalza le 6 déc. 1816, mort à Leipzig le 23 mars 1878. Il créa la revue libérale *Der Leuchtturm* (1846) qui fut supprimée lors de la réaction et lui valut neuf mois de prison (1851). Il fonda ensuite la *Gartenlaube* (1853) dont le succès fut colossal.

KEIL (Heinrich), philologue allemand, né à Gressow, près de Wismar, le 25 mai 1822, professeur aux universités d'Erlangen (1859) et de Halle (1869). Il a publié de remarquables éditions critiques des *Grammatici latini* (Leipzig, 1856-80, 7 vol.) et des lettres de Pline le Jeune (1870), et un *Corpus scriptorum rei rusticæ* (Caton, Varron, etc., 1822 et suiv.).

KEILHAU (Baltazar-Mathias), géologue norvégien, né à Birid, près de Christiania, le 2 nov. 1797, mort à Christiania le 1er janv. 1858. Il fut lecteur (1826-34), puis professeur (1834-57) de minéralogie à l'université de Christiania. Il a exploré au point de vue géognostique les régions les moins connues de la Norvège et a rapporté de ces voyages de précieuses observations qu'il a consignées dans : *Reise i Ost-og Vest-Finmarken samt til Beeren-Eiland og Spitzbergen* (Christiania, 1831) et *Gaea Norvegica* (en all., Christiania, 1838-44-50, 3 p. in-fol.). On lui doit encore : *Darstellung der Ubergangsformation in Norwegen* (Leipzig, 1826, in-8) et une trentaine de mémoires originaux épars dans le *Magazin for Naturvidenskaberne* (1823-48) et dans les *Annalen* de Poggendorff (1825-28).

BIBL. : B.-M. KEILHAU, *Selbstbiographie;* Christiania,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1857. — *Catalogue of scientific papers* de la Société royale; Londres, 1869, t. III.

KEILL (John), mathématicien et astronome anglais, né à Edimbourg le 1er déc. 1671, mort à Oxford le 31 août 1721. Professeur de physique (1700), puis d'astronomie (1712) à l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres (1701), déchiffreur (*decipherer*) de la reine Anne et du roi Georges (1712-16), il s'employa l'un des premiers à défendre et à propager les théories de Newton, donna sous le titre : *Introductio ad veram physicam* (Oxford, 1701, in-8, nombr. édit. ; trad. angl., Londres, 1736), une excellente introduction aux *Principia* de l'illustre mathématicien et prit vivement son parti dans plusieurs controverses, notamment dans la dispute qu'il eut avec Leibniz au sujet de la priorité de l'invention du calcul infinitésimal. Outre le livre déjà signalé et des mémoires parus dans les *Philosophical Transactions*, J. Keill a publié : *Examen in theoriam telluris a Burnetio editam* (Oxford, 1698, in-8) ; *Introductio ad veram Astronomiam* (Londres, 1718, in-8 ; trad. angl., 1742), etc. Ses principaux écrits ont été réunis dans une édition posthume (Milan, 1742). — Son frère, *James* (1673-1719), médecin à Northampton, a laissé quelques ouvrages d'anatomie fort curieux. L. S.

KEILOSTOMA (Paléont.) (V. Rissoa).

KEIM (Théodore), théologien allemand, né à Stuttgart le 17 déc. 1825, mort à Giessen le 17 nov. 1878. Il devint professeur de théologie à Zurich en 1860, et à Giessen en 1873, et se voua tout spécialement à l'étude des origines du christianisme. Il appartient à l'école critique, mais avec une nuance religieuse assez accentuée. Sa *Vie de Jésus* eut un grand retentissement et fut fort discutée. Il publia deux volumes de sermons, des monographies sur l'histoire de son pays ; mais ses principaux ouvrages sont : *Der Geschichtliche Christus* (1866, 3e éd.) ; *Geschichte Jesu von Nazara* (1867-72, 3 vol.) ; *Geschichte Jesu nach den Ergebnissen heutiger Wissenschaft für weitere Kreise übersichtlich erzhlt* (1875, 2e éd.).

KEIRINCX ou **KERRINCK** ou **KIERINGS** (Alexander), paysagiste hollandais, né à Utrecht en 1590, mort à Amsterdam en 1646, ou d'après d'autres auteurs né à Anvers le 22 janv. 1600, mort à Amsterdam en 1652. Cette discordance provient sans doute de l'existence de deux Keirincx ; celui qu'on trouve en 1619 inscrit à la gilde de Saint-Luc, et qui entra en 1625 au service de Charles Ier, serait le second ; le premier resterait bien un paysagiste hollandais de qui le nom serait réellement Keirinck qu'on peut voir signé sur un tableau de Munich, *Bois de chênes*, daté de 1631. On trouve encore des paysages de Keirincx à Rotterdam (1630), à Darmstadt, à Brunswick, à Stockholm, à Copenhague, à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, à la galerie Liechtenstein à Vienne ; un *Paysage* avec une *Fuite en Egypte* à Bâle, une *Forêt* (1629) à La Haye, un *Paysage de montagne* et un *Paysage de vallée* à Cologne, les *Ruines d'un temple* à Leipzig, la *Création du Monde* au musée de Rennes. Pœlenburg peignait les figures de ses tableaux. Etienne Bricon.

KEISAR (Guillaume de), peintre flamand, né à Anvers vers 1647, mort vers 1693. Keisar était joaillier, et il quitta son métier pour peindre : il a peint surtout des sujets religieux. Appelé en Angleterre, il y fit une *Sainte Catherine* pour la chapelle de Somerset House ; mais la révolution de 1688 troubla toutes ses espérances : il s'adonna alors à l'alchimie et aux recherches obsédantes de la pierre philosophale. Une fille de Keisar a été peintre de portraits. E. Br.

KEISER (Reinhard), compositeur allemand, né à Teucherne, près de Weissenfels (Saxe), le 10 janv. 1674, mort à Hambourg le 12 sept. 1739. Il écrivit en 1692 un opéra allemand, *Basilius*, et en 1695 une pastorale, *Ismène*, qui furent représentés à la cour de Brunswick-Wolfenbüttel, et marquèrent la naissance de l'opéra national allemand. Keiser alla faire jouer son *Basilius* à Hambourg en 1694. Le succès de cet ouvrage le détermina à se fixer peu de temps après à Hambourg, où il donna de nombreux opéras allemands. Keiser quitta Hambourg pour aller habiter Stuttgart, puis Copenhague. Revenu à Hambourg, il y fut nommé en 1728 *cantor* de la cathédrale, seul poste officiel qu'il ait occupé. D'après Mattheson, Keiser donna en quarante ans à Hambourg 116 opéras ; la plupart de ces ouvrages sont perdus. Outre ses opéras, Keiser a composé de nombreux airs et morceaux détachés dont très peu furent imprimés de son vivant ; la bibliothèque de Berlin en possède un nombre important en manuscrit. M. Lindner a publié neuf fragments d'opéras de Keiser dans son livre intitulé *Die erste stehende deutsche Oper* (Berlin, 1855) ; la partition de l'opéra *Der Lœcherliche Prinz Jodelet* a été publiée en 1892-94 par la *Gesellschaft für Musikforschung*. Keiser est regardé comme le créateur de l'opéra allemand. Avec le mérite d'une facilité extraordinaire, il avait d'heureux dons mélodiques, et fut avec Hændel le plus remarquable compositeur de l'Opéra de Hambourg, à une époque où ce théâtre tenait le premier rang dans l'art allemand.

Bibl. : F.-A. Voigt, *Reinhard Keiser* ; Leipzig, 1890, in-8.

KEISKAMMA. Fleuve côtier de la colonie du Cap qui descend des monts Amatola, reçoit la rivière d'Alice et finit à Hamburg ; il arrose une vallée fertile (V. Cap).

KEITH. Ville d'Ecosse, comté de Banff, sur la rive gauche de l'Isla, à 144 m. d'alt. Stat. du chem. de fer d'Aberdeen à Elgin ; 8,245 hab. Fabriques de toile.

KEITH. Famille de la noblesse écossaise connue à partir de la seconde moitié du xiie siècle ; elle prit son nom du fief de Keith (Lothian oriental) auquel était attaché l'office de maréchal du roi. En 1305, *Robert* Keith était un des principaux partisans d'Edouard Ier d'Angleterre, puis se ralliait à Bruce et s'illustrait à la bataille de Barmockburn. Il acquit ainsi de vastes terres dans le comté d'Aberdeen. La famille Keith acquit ensuite des domaines dans le comté de Kincardine par un mariage avec l'héritière des Fraser ; elle y fixa sa résidence dans un château bâti sur le roc insulaire de Dunnottar. En 1458, sir William Keith fut créé comte *Marischal*. On trouvera à ce mot l'histoire ultérieure de la famille. Parmi les cadets, qui sont connus sous le nom de Keith, il faut citer le maréchal *Keith* (V. ci-après), frère du dixième et dernier comte Marischal. La descendance mâle de leur famille s'éteignit avec ce dernier en 1778. Le titre fut alors transféré aux *Elphinstone* (V. ce mot) ; la sœur du dernier comte, *Mary*, avait épousé en 1711 le comte de Wigton, et la fille issue de ce mariage, *Clémentine*, épousa le comte Charles Elphinstone, dixième du nom ; en 1797, un des fils de celui-ci, *George*, fut créé lord Keith de Stonehaven Marischal, dans la pairie irlandaise, puis lord Keith de Banteath (1803) dans la pairie du Royaume-Uni.

KEITH (James-Francis-Edward, le maréchal), né près de Peterhead le 11 juin 1696, mort à Hochkirch le 14 oct. 1758. Fils de William, neuvième comte Marischal, et de lady Maria Drummond, comtesse de Perth, il reçut une très forte et très brillante instruction sous la direction de Robert Keith, évêque de Fife, puis du poète jacobite William Meston. Inféodé de naissance à la cause des Stuarts, il entra avec ardeur en 1715 dans l'insurrection du comte de Mar et proclama Jacques VIII à Edimbourg. Il combattit bravement à Sheriffmuir et après la déroute finale des Jacobites put gagner le continent. Il poursuivit à Paris ses études et les abandonna de nouveau en 1719 pour participer à l'expédition d'Alberoni dans les Highlands. La défaite de Glenshiel (10 juin) le contraignit à passer en Hollande. Il entra au service de l'Espagne qui lui conféra le grade de colonel, prit part au siège de Gibraltar (1726-27), puis s'en fut en Russie. Fort bien accueilli par l'impératrice Anne qui le nomma lieutenant-colonel de ses gardes du corps (1730), il devint inspecteur de l'armée de la Volga et Don (1732), et, lors de la guerre de la succession de Pologne (1733-35), commanda en second sous Lascy et amena

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'armée russe jusqu'au Rhin. Avec le grade de général d'infanterie, il prit une part tout aussi importante à la guerre contre la Turquie (1736). Blessé très grièvement à Otchakov, Keith pour rétablir sa santé suivit son frère le comte Marischal à Berlin, à Paris, à Londres, partout accueilli avec empressement par les souverains. De retour en Russie en 1740, il fut nommé gouverneur général de l'Ukraine où il se distingua par une administration des plus habiles. La guerre avec la Suède (1741–43) lui fournit de nouvelles occasions de déployer ses incomparables talents militaires. Il s'empara de Willmannstrand (3 sept.), contraignit toute une armée à se rendre à Helsingfors, prit possession des îles Aland. C'est alors qu'il tomba éperdument amoureux d'une de ses prisonnières suédoises, Eva Merthens, dont il fit sa maîtresse et dont il eut plusieurs enfants. En 1744, il fut ambassadeur à Stockholm. Elisabeth lui témoigna d'abord beaucoup de confiance, le nomma maréchal. Mais circonvenue par les intrigues de Bestuchev et de l'ambassadeur anglais lord Hyndford, elle finit par lui retirer peu à peu tous ses emplois. Dégoûté des procédés de la cour de Russie, menacé même d'un exil en Sibérie, Keith vint offrir ses services à Frédéric II. Le roi de Prusse se connaissait en hommes. Keith fut nommé d'emblée feld-maréchal (18 sept. 1747), puis gouverneur de Berlin (1749). Il eut au début de la guerre de Sept ans (1756) une part considérable : la victoire de Lobositz est son œuvre ; il dirigea les opérations devant Prague, la défense de Leipzig, remporta la victoire de Rossbach, dirigea le siège d'Olmutz (1758), couvrit la retraite de l'armée prussienne et périt sur le champ de bataille d'Hochkirch après avoir repoussé trois fois les Autrichiens. Frédéric fit transporter son corps à Berlin : une statue en marbre fut élevée au maréchal Keith sur la Wilhelmplatz (1786) ; elle a été transférée en 1857 à l'Académie des cadets, tandis qu'une reproduction en bronze prenait sa place. Depuis 1889, un régiment de Silésie porte le nom de Keith. Il a laissé un fragment d'autobiographie, publié à Berlin en 1789, d'où on a tiré probablement : *A Succint Account of the person, the way of living and of the Court of the King of Prussia translated from a curious mss. of the late field-marshal Keith* (Londres, 1759, in-4). R. S.

Bibl. : Henderson, *Memoirs of the life and actions of J. Keith* ; Londres, 1759, in-8. — Formey, *Eloge de Keith* ; Berlin, 1760, in-8. — Buchan, *Historical Account of the family of Keith* ; Peterhead, 1820. — Varnhagen von Ense, *Leben des Feldsmarschalls Keith* ; Berlin, 1844, in-8. — *Memoir of marshal Keith by a Peterheadian* ; Peterhead, 1869. — Paczynski-Tenczyn, *Leben des Feldsmarschalls Keith* ; Berlin, 1889. — Hindes Groome, *Vie*, dans *D. of national Biography* ; Londres, 1892, t. XXX.

KEITH (Sir Robert-Murray), général et diplomate anglais, né le 20 sept. 1730, mort à Hammersmith le 21 juin 1795. Entré dans l'armée en 1746, il servit dans le régiment écossais à la solde de la Hollande, puis combattit en Allemagne, notamment à Minden (1759), où il fut remarqué par le prince Ferdinand de Brunswick. De retour en Angleterre en 1763, il fut nommé ministre à la cour de Saxe en 1769, envoyé extraordinaire à Copenhague en 1771, ministre plénipotentiaire à Vienne de 1772 à 1792. Il a laissé un recueil de poésies : *The Caledoniad* (Londres, 1773, 3 vol. in-12).

KEITH (George Keith Elphinstone, vicomte), célèbre amiral anglais, né à Elphinstone le 7 janv. 1746, mort à Tulliallan le 10 mars 1823. Entré dans la marine en 1761, il servit brillamment dans la guerre d'Amérique et dans la Méditerranée. Membre du Parlement pour le Dumbartonshire dès 1780, pour le Stirlingshire dès 1790, il ne reprit du service actif qu'au début de la guerre contre la France en 1793. Il commanda le fort de Lamalgue après la prise de possession de Toulon et n'y put tenir contre Bonaparte. Promu contre-amiral en 1794, il fut chargé du commandement de l'expédition du Cap (1795). Il s'empara de cette colonie hollandaise (capitulation de Cape Town, 17 sept. 1795), pendant que l'amiral Rainier prenait Ceylan. Les Hollandais essayèrent de revenir au Cap, mais Keith déjoua facilement toutes leurs tentatives (1796). A son retour en Angleterre (1797), il fut accueilli avec enthousiasme et créé baron Keith de Stonehaven Marischal (7 mars). Après avoir réprimé la rébellion de Sheerness, il croisa dans la Manche, puis fut envoyé avec lord Saint-Vincent à Cadix. Il s'empara de Minorque. En 1800, il fut chargé d'appuyer par mer les Autrichiens en Italie. Il bombarda Gênes où Masséna dut capituler (5 juin), mais d'où la victoire de Marengo le chassa bientôt. Il eut de vives difficultés dans le règlement des affaires d'Egypte, ayant refusé d'abord de reconnaître la convention d'El-Arish, signée entre Kleber et Sidney Smith, ce qui fit accuser de mauvaise foi le gouvernement anglais. Avec Abercromby, il concerta une descente à Cadix, à laquelle s'opposa énergiquement le gouverneur de cette place (oct. 1800) ; il put du moins empêcher la jonction des flottes française et espagnole. Le 2 sept. 1801, il signait la capitulation d'Alexandrie qui mettait fin à l'occupation française en Egypte. Il reçut les remerciements solennels du Parlement, la pairie, toutes sortes de faveurs et de présents. Il reprit la mer en 1803 et éprouva en 1807 un grave échec à la défense de Kœnigsberg. Le 12 déc. 1808, il épousa Hester-Maria Thrale, fille de l'amie de Samuel *Johnson* (V. ce nom). Commandant en chef de la flotte de la Manche en 1812. Après Waterloo, c'est lui qui fut chargé de notifier à Napoléon l'accord des puissances (Angleterre, Prusse, Autriche, Russie), relatif à son internement à Sainte-Hélène (4 août 1815) et contre lequel l'empereur protesta violemment. Keith demeura ensuite dans la vie privée. D'un premier mariage il avait eu une fille, Marguerite, qui épousa en 1817, contre sa volonté, le comte de *Flahaut* (V. ce nom), aide de camp de Napoléon. R. S.

Bibl. : Allardyce, *Life of admiral lord Keith* ; Londres, 1882.

KEITH (Alexander), théologien écossais, né à Keit Hall en 1791, mort en 1880. Après avoir fait ses études à Marischal College, à Aberdeen, il entra dans la carrière ecclésiastique en 1816. Il se mit au service de l'Eglise nationale dont il resta pasteur jusqu'en 1843. Il suivit alors le mouvement séparatiste provoqué par le docteur Chalmers, sous la dénomination d'Eglise libre (V. Chalmers). Keith est un écrivain très fécond auquel on doit de nombreux traités théologiques, dont quelques-uns, traduits en plusieurs langues, sont devenus classiques en Angleterre, notamment : *Evidences of the truth of the Christian religion derived from the literal fulfilment of prophecy* (1823). Il convient de citer encore : *The Harmony of prophecy* (1851) ; *The History and destiny of the world and of the church according to Scripture* (1861). A la suite d'un voyage en Orient, il publia un de ses meilleurs ouvrages : *A Narrative of the mission to the Jews*. Sa manière d'interpréter les écritures lui permettait de voir dans les prophètes d'Israël maint passage se rapportant à l'histoire contemporaine. Aussi publia-t-il, vers 1878, des articles remarqués sur les prophètes concernant l'empire russe et l'empire turc.

KEJSTUT, prince lithuanien (V. Kieistoutt).

KEKRI (Mythol. finnoise). Divinité sylvestre qui veille sur les troupeaux. A la fin de l'été on célébrait une grande fête en son honneur et, aujourd'hui encore, dans toute la Finlande, la Toussaint porte le nom de Kekri et est fêtée pendant plusieurs jours.

KÉKULÉ (Friedrich-August), chimiste allemand, né à Darmstadt le 7 sept. 1829. Il a fait ses études à Heidelberg, où il a été de 1856 à 1858 privat-docent de chimie, puis a professé pendant huit ans la chimie à l'université de Gand. En 1865, il a été nommé professeur de chimie à l'université de Bonn et directeur de l'institut chimique de cette ville. Savant très distingué, M. Kékulé est surtout connu par ses hypothèses de la tétratomicité du carbone et de la saturation réciproque des éléments, qui ont fait faire à la nouvelle théorie atomique le pas décisif (V. Atomicité, Atomique [Théorie], Chimie, t. XI, pp. 75

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et 76). On lui doit aussi les formules à *chaîne ouverte* et à *chaîne fermée* employées dans la notation atomique pour représenter les composés organiques, notamment la formule hexagonale de la benzine, qu'il a proposée en 1866. Outre de nombreux mémoires parus dans les *Annalen* de Liebig et autres recueils spéciaux, il a publié : *Lehrbuch des organischen Chemie oder der Chemie der Kohlenstoffverbindungen*, en collaboration avec Anschütz et Schultz (Erlangen, 1859-67, 3 vol. in-8) ; *Chemie der Benzolderivate oder der aromatischen Substanzen*, en collaboration avec Wallach (Stuttgart, 1867-87, 3 vol. in-8) ; *Die Principien des hœheren Unterrichts und die Reform der Gymnasien* (Bonn, 1878, in-8) ; *Tableaux servant à l'analyse chimique*, en collaboration avec Wallach (trad. français par J. Krutwig, Paris, 2e éd., 1888, 2 vol. in-8), etc. Il a été avec Cantor, Eisenlohr et Lewinstein, l'un des rédacteurs de la *Kritische Zeitschrift für Chemie, Physik und Mathematik* (Erlangen, 1858 et suiv.). L. S.

KÉKULÉ (Reinhard), archéologue allemand, né à Darmstadt le 6 mars 1839, professeur à l'université de Bonn (1870). Parmi ses publications, nous citerons : *Hebe* (1867) ; *Die Balustrade des Tempels der Athena Nike* (1869 ; éd. avec pl., 1881) ; *Die antiken Bildwerke im Theseion* (1869) ; *Ueber die Enstehung der Gœtterideale der Griechischen Kunst* (Stuttgart, 1877) ; *Zur Deutung und Zeitbestimmung des Laokoon* (1883) et de grandes collections de monuments figurés ; *Griechische Thonfiguren aus Tanagra* (1878) ; *Die antiken Terrakotten*, t. I, *Pompéi* (avec Rohden, 1880), t. II, *Sizilien* (1884).

KEL. Mot touareg qui signifie « les gens de ». Il entre dans la composition d'un grand nombre de noms de tribus (V. Touareg).

KELANG. Ile de l'archipel des Moluques, entre Ceram et Manipa ; 12 kil. de long sur 8 de large.

KELAT. Ville du Béloutchistân, bâtie par 29° de lat. N. et 64° 20′ de long. E., à 2,057 m. d'alt., sur un plateau formé par le Koûhi-Mourân, dans la vallée supérieure du Gandava. Elle domine les routes de l'Inde, de la Perse, de l'Afghanistân et de la mer. Le climat est très rude et les vents du N. y soufflent avec violence. La ville compte 15,000 hab. environ, Balouches, Persâns, Djâts, agriculteurs et commerçants hindous ; ils sont sunnites. Kelat est la capitale officielle du *Béloutchistan* (V. ce mot).

KELAT-Atok. Oasis du Turkestan russe, à l'E. du pays des Turcomans Akhal-Tekke, sur le chemin de fer de la Caspienne à Samarcande.

KELAT-i-Ghildji (ou Ghilzaï). Forteresse de l'Afghanistan central, sur le Tarnak, sous-affluent du Helmend, à 1,762 m. d'alt. Elle a une grande importance stratégique.

KELAT-i-Nâdir (La forteresse de Nâdir-Châh). Petite ville du Khorasân (Perse), bâtie sur le plateau du même nom, dans les derniers contreforts du Damen-i-Koûh, aux confins du plateau de l'Irân et du désert de Kara-Qoum. Ce fort, solidement assis sur un roc long d'une trentaine de kil. et large de 10, est muni d'une garnison persane pour maintenir les Turcs ; on compte, en outre, 25,000 hab. La ville est un chef-lieu de district.

KELBIAH. Lac de la Tunisie centrale, au N.-O. de Kairouan, que M. Rouire identifie avec le lac *Triton* (V. ce mot et Tunisie).

KELDERMANN ou KELDERMANS (Les). Famille d'architectes des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles. Les plus anciennement connus, *Rombaut Ier* et son fils *Andries*, vivaient au commencement du XVe siècle, mais le plus célèbre fut *Anthonis* qui fit élever, en 1454, la tour de l'église de Lievensmonster, à Zieriksee, les hôtels de ville de Middlebourg et de Veere et qui travailla à l'église de cette ville. C'est aussi Anthonis qui est cité, avec ses frères *Dominique* ou *Mathé* et *Rombaut II*, au nombre des premiers constructeurs du Broodhuys ou maison du Pain, aujourd'hui la maison du Roi, transformée en musée communal, sur la grande place, en face de l'hôtel de ville, à Bruxelles. Dominique Keldermans fut architecte de la ville de Louvain et Rombaut II se distingua surtout comme ingénieur militaire au service de l'empereur Charles-Quint, lequel le chargea de construire le fort de Vredenburg, près d'Utrecht, en 1529. Charles Lucas.

KELEK. Sorte de radeau dont se sont servis de toute antiquité les habitants des bords du Tigre et de l'Euphrate pour naviguer sur ces deux grands fleuves. Les bas-reliefs assyriens représentent des soldats à cheval sur une outre de peau de bouc flottant sur l'eau et traversant ainsi les rivières. Encore aujourd'hui, l'instrument de navigation usité en Orient est le kelek, composé d'un carré de perches auxquelles sont attachées des outres gonflées d'air, et surmonté de traverses formant plancher. A l'arrière, une petite hutte couverte en feutre sert d'abri ; à l'avant, des bateliers munis de grandes et fortes rames dirigent ce radeau. On dit « un kelek de tant d'outres » pour désigner le tonnage. Les radeaux se forment dans le haut du fleuve qui descendent jusqu'à ce qu'il ne soit plus navigable. A son point d'arrêt, le kelek est défait et les outres dégonflées remontent à dos de mulets jusqu'à leur lieu d'origine dans le haut Tigre ou le haut Euphrate. Le kelek est également employé par les Tartares sur les fleuves de l'Asie centrale. L'origine de ce mot est arabe ; le mot assyrien était *douchou*. E. Drouin.

KELETI (Charles), statisticien et économiste hongrois, né à Presbourg le 18 juil. 1833, mort à Budapest le 29 juin 1892. Il combattit, à quinze ans, dans les rangs des honvéds, pour l'indépendance de son pays (1848-49), puis s'occupa d'agriculture et entra en 1867 dans l'administration hongroise. Devenu en 1872 chef du bureau de statistique de Bude, qu'il venait d'organiser lui-même, il se plaça tout de suite au premier rang des statisticiens, tant par ses publications que par la part considérable qu'il prit aux travaux des grands congrès internationaux. Il était membre de l'Académie des sciences et professeur libre de l'université de Budapest. Les principaux de ses ouvrages, presque tous en langue magyare, ont pour titres : *Impôt foncier et cadastre* (Pest, 1868) ; *Notre Patrie et sa langue* (*id.*, 1871) ; *la Hongrie* (Budapest, 1873 ; trad. franç.) ; *Manuel de statistique pratique* (*id.*, 1875) ; *Rapport sur l'état de l'agriculture en Hongrie*, en franç. (*id.*, 1878) ; *le Recensement de 1880 en Hongrie* (*id.*, 1882, 2 vol.) ; *Etat de la Hongrie en Europe* (*id.*, 1885) ; *Etat économique de la péninsule des Balkans* (*id.*, 1885) ; *Rapport officiel de l'exposition de Budapest* (*id.*, 1886, 4 vol.). L. S.

KELETI (Gustave), paysagiste et critique d'art hongrois, né à Presbourg en 1834. Il a étudié le droit à Pest et à Vienne, puis la peinture à Munich. Ses paysages les plus importants se voient au musée national de Budapest. A la suite d'une mission dont il fut chargé par son gouvernement en 1869, il fit un rapport sur l'enseignement des beaux-arts et des arts industriels à l'étranger. Mettant ses observations en pratique, il a fondé en 1871 l'école nationale de dessin, et en 1880 l'école des arts industriels, qu'il dirige.

KELEYA. Ville du Soudan français, rive droite du Fandoubé, à 100 kil. S. de Bamakou.

KELHEIM. Ville de Bavière, province de Basse-Bavière, au confluent du Danube et de l'Altmühl ; 3,200 hab. Château ; belle église gothique. Carrières de pierre et de grès. — Kelheim fut, dès 843, le chef-lieu d'un district, le *Kelsgau*. Les ducs de Bavière y résidèrent au XIIe siècle et au XIIIe jusqu'en 1231. Le roi Louis Ier a fait élever à l'O., sur le Michælsberg, un édifice commémoratif de la guerre de 1813-15, rotonde de 66 m. de haut sur une terrasse à trois étages, somptueusement décorée de marbres et de bronzes.

Bibl. : Stoll, *Gesch. der Stadt Kelheim ;* Landshut, 1867. — Du même, *Die Befreihungshalle ;* Ratisbonne, 1884, 6e éd.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KELLBERG. Village de Bavière, province de Basse-Bavière, à 6 kil. N.-E. de Passau ; vieille église. Source minérale acidulée ferrugineuse (température +10°).

KELLEN (Jean-Philippe VAN DER), graveur et écrivain hollandais, né à Utrecht le 9 juil. 1831. Élève de son père, le graveur *David* Van der Kellen, graveur de la Monnaie d'Utrecht (1852), il a publié : *le Peintre-graveur hollandais et flamand* (Utrecht, 1866) ; *Catalogue d'estampes de la collection de Ridder* (1874), etc.

KELLER (Martin) (V. CELLARIUS).

KELLER (Les), fondeurs suisses du XVIIe siècle, dont le plus connu est *Jean-Balthasar*, né à Zurich en 1638, mort en 1702. Très habile orfèvre et ciseleur, il fut appelé à Paris par son frère, *Jean-Jacques*, qui lui communiqua les secrets de la fonderie des métaux. Jean-Balthasar devint inspecteur de la fonderie de l'Arsenal, et dirigea la fonte de la plupart des statues en bronze des jardins de Versailles. Avec son frère il fit en 1674 la statue équestre de Louis XIV qui fut érigée en 1715 à Lyon sur la place Bellecour. Il coula ensuite d'un seul jet, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors dans de telles dimensions, la statue de Louis XIV de Girardon qui fut érigée en 1699 sur la place Vendôme, et que la Révolution renversa. On doit aux deux frères un *Mémoire* justificatif paru en 1694 et relatif à leurs travaux de fonderie de canons.

KELLER (Anton-Leodegar), homme d'Etat suisse, né à Lucerne en 1673, mort en 1752. Devenu chancelier de Lucerne, il fut envoyé en 1715 en France pour traiter de l'alliance entre ce royaume et la Suisse. En 1725, il eut une grande part dans la rupture entre la république de Lucerne et le saint-siège, rupture provoquée par l'autorité civile qui revendiquait le droit de déposer et de nommer les curés sans le préavis de l'autorité ecclésiastique. Une transaction termina le conflit en 1727. Deux ans avant sa mort, Keller avait abandonné toutes ses fonctions officielles.

KELLER (Ferdinand), archéologue suisse, né au château de Marthalen (cant. de Zurich) le 24 déc. 1800, mort à Zurich le 21 juil. 1881. Il étudia à Paris (1826), fut précepteur en Angleterre, professa à l'Institut technique de Zurich et se fit un nom dans l'archéologie préhistorique en découvrant les premières palafittes sur le lac de Zurich (1853) et en expliquant l'importance de ces habitations lacustres préhistoriques. Il a fondé la Société des antiquaires de Zurich.

BIBL. : MEYER DE KNONAU, *Lebensabriss von F. Keller ;* Zurich, 1882.

KELLER (François-Antoine-Edouard), hydrographe français, né à Wissembourg (Alsace) le 30 oct. 1803, mort en avr. 1874. A sa sortie de l'Ecole polytechnique (1823), il entra dans le corps des ingénieurs hydrographes et devint ingénieur de première classe en 1848. On lui doit, outre des mémoires parus dans les *Annales hydrographiques*, quelques bons ouvrages : *Exposé du régime des courants observés depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours dans la Manche et la mer d'Allemagne* (Paris, 1855, in-8) ; *Canal de Nicaragua* (Paris, 1859, in-8) ; *Des Ouragans, tornados, typhons et tempêtes* (Paris, 1861, in-8), etc. L. S.

KELLER (Augustin), homme d'Etat suisse, né à Sarmenstorf (Argovie) le 10 nov. 1805, mort le 8 janv. 1883. Fils de paysans, l'aîné de onze enfants, il eut une jeunesse assez difficile. Élève de Zschokke et de Girard, il devint un pédagogue distingué. Radical convaincu et militant, membre du grand conseil d'Argovie depuis 1835, ce fut lui qui demanda la suppression de tous les couvents argoviens. « Les couvents », disait-il, et cette parole eut une grande influence politique, « sont le foyer de l'agitation, la cause de tout le mal ; où les moines pullulent, il ne croît pas d'herbe. » C'est de cette question que devait naître la guerre du Sonderbund et la Suisse moderne. Keller fit partie de l'Assemblée fédérale dès 1848. Pendant quarante et un ans il a été de toutes les luttes politiques fédérales. Landammann de son canton, chef du Kulturkampf de 1873, il a exercé une immense influence. Un monument lui a été élevé en 1889 sur une des promenades d'Aarau. E. KUHNE.

KELLER (Joseph von), graveur allemand, né à Linz-sur-Rhin le 31 mars 1811, mort à Dusseldorf le 30 mai 1873. Après avoir débuté dans cette dernière ville, sous la direction de Hübner, par *Roland délivrant la princesse Isabelle*, et *Théologie et Philosophie*, d'après les fresques peintes par Hermann et Gœtzenberger dans l'aula de l'université, il alla, en 1838, à Paris, étudier sous Desnoyer et Forster, et devint en 1839 professeur de gravure à l'Académie de Dusseldorf. Nous citerons de lui : *la Sainte-Trinité* et surtout *la Dispute*, d'après Raphaël ; *Mater dolorosa*, d'après Deger, *le Christ au tombeau*, d'après Ary Scheffer, et, en 1870-71, *la Madone de la chapelle Sixtine*, son deuxième chef-d'œuvre. Appelé en Angleterre pour y faire le portrait du prince Albert, il entreprit, à son retour, de reproduire pour le musée de Kensington les seize dessins originaux de Raphaël qui se trouvent aux Gobelins d'Arras ; mais il ne put achever que la première feuille de ce travail.

KELLER (Heinrich-Adelbert de), philologue allemand, né à Pleidelsheim le 5 juil. 1812, mort le 13 mars 1883. Élève d'Uhland, il compléta ses études à Paris et enseigna les littératures romane et germanique à l'université de Tubingue (1835) dont il fut bibliothécaire jusqu'en 1850. Il a publié : *Li Romans des sept sages* (Tubingue, 1836) ; *Altfranzœsische sagen* (1876, 3e éd.), une édition complète des romans de Cervantes (avec Notter, Stuttgart, 1838-42, 12 vol.) ; *Gesta Romanorum* (1842) ; *Li Romans dou Chevalier au leon* (1841) ; *Romvart* (Mannheim, 1844) produit de ses recherches dans les bibliothèques de Rome et de Venise ; une traduction de Shakespeare (avec Rapp, Stuttgart, 1843-46) ; *Altdeutsche Gedichte* (Tubingue, 1846) ; *Alte gute Schwœnke* (Heilbronn, 1876, 2e éd.) ; *Italienischer Novellenschatz* (Leipzig, 1851-52, 6 vol.), etc. Il a publié dans la collection du *Literarischer Verein* qu'il présidait depuis 1849 : *Simplicissimus* (1854-62, 4 vol.) ; *Ayrers Dramen* (1864-65, 5 vol.) ; *Hans Sachs* (1870-81, 13 vol.).

Son fils, *Otto*, né à Tubingue le 20 mai 1838, professeur aux universités de Fribourg (1872) et de Graz (1876), a publié : *Untersuchungen über die Gesch. der griech. Fabel* (1862) ; *Epilegomena zu Horaz* (1879-80, 3 livr.), *Der saturnische Vers als rhythmisch erwiesen* (Prague, 1883-86), une édition critique d'Horace (avec Volder, 1864-70, 2 vol.), une édition des *Rerum naturalium scriptores grœci minores* (1877 et suiv.), etc.

KELLER (Gottfried), poète et romancier de la Suisse allemande, né à Zurich le 19 juil. 1819, mort à Zurich le 15 juil. 1890. Son père, modeste maître tourneur, étant mort dès 1824, l'éducation de Keller fut assez décousue, malgré les sacrifices que s'imposa sa mère ; et lorsqu'en 1834, il fut renvoyé, comme le meneur supposé d'une rébellion, de l'école industrielle qu'il fréquentait, il dut travailler tout seul à compléter ses connaissances, « non sans jeter des regards attristés, à travers les grilles closes, dans le riche jardin où mûrissent les jeunes intelligences ». Il se destinait à la peinture, se prépara par un apprentissage de hasard à l'art du paysage, puis se rendit à Munich, où il passa deux ans (1840-42), menant une existence précaire, et sans faire beaucoup de progrès. De retour à Zurich, il délaissa peu à peu la peinture pour les lettres, et les événements de 1843 (lutte de Sonderbund) éveillèrent décidément sa verve poétique. Lié avec plusieurs réfugiés politiques, Freiligrath entre autres, il dut à l'un d'eux, Follen, la publication de ses premières poésies (dans le *Deutsches Taschenbuch*, 1845 ; plus tard *Gedichte*, 1846), qui défendent les droits de la liberté et de la libre pensée, où chantent, sur un ton très personnel, la Nature et l'Amour. En 1848, une bourse de la ville de Zurich devait permettre à Keller un voyage en Orient ; pour s'y préparer, il alla étudier à l'université de Heidelberg ; mais il renonça bien

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vite aux voyages et se décida à parfaire son instruction en Allemagne, où il resta jusqu'en 1855. C'est durant ce séjour qu'il écrivit son roman autobiographique, *Der grüne Heinrich*, qui trouva à son apparition (1855) l'estime de quelques délicats, mais dont la composition bizarre lui attira de vives critiques. Keller voulait clore par cet ouvrage une période de production subjective dont il était las, et à laquelle appartiennent encore des poésies (*Neuere Gedichte*, 1851). Le théâtre surtout l'attirait, et à Berlin, où il passa cinq ans (1850-55), il étudia la littérature dramatique avec une pénétration et une finesse de jugement dont témoignent ses lettres à son ami Hettner. Toutefois, sa production dramatique se borne à quelques scénarios et à un fragment de drame, *Therese*, publié avec ses œuvres posthumes. Ce fut néanmoins une époque décisive dans la vie de Keller que ces années d'indigence et de labeur : plusieurs nouvelles et le plan primitif de quelques œuvres postérieures datent de ce temps (*Leute von Seldwyla*, 1856, 1er recueil). Keller, de retour à Zurich, où nous trouvons parmi ses relations Herwegh, Wagner, Lassalle, Vischer, fut nommé en 1861 chancelier cantonal de Zurich ; et ces fonctions, qu'il remplit consciencieusement jusqu'en 1876, si elles rendirent peut-être plus intermittentes les productions d'un talent peu prodigue, assurèrent du moins au poète une certaine aisance et donnèrent à sa vie un élément de stabilité et de dignité qui lui manquait à ce moment. Il publia successivement : *Sieben Legenden* (1872) ; deuxième recueil des *Leute von Seldwyla* (1874) ; *Züricher Novellen* (1878), remaniement de *Der grüne Heinrich* (1879-80) ; *Das Sinngedicht* (1881) ; *Martin Salander* (1886), et un certain nombre de poésies de circonstance. En 1889 paraissait la première édition de ses *Œuvres complètes* (Berlin, 10 vol.). Y ajouter un vol. de *Nachgelassene Aufsœtze und Dichtungen* (1893) et un choix de lettres et d'opuscules inédits, reliés par une très complète biographie de Keller en cours de publication (Jakob Baechtold, *G. K's Leben, seine Briefe und Tagebücher*, 2 vol. parus en 1894).

Le domaine où Keller excelle, c'est la nouvelle, avec une intrigue peu compliquée et un petit nombre de personnages pris, le plus souvent, à la vie de tous les jours. Son originalité consiste en une alliance très particulière de romantisme dans certains motifs, certains procédés et certains caractères, et d'un réalisme intense dans l'exécution, dans le détail, dans la manière d'animer ses personnages et d'évoquer le milieu où ils se meuvent. Jamais il ne quitte tout à fait le sol de la réalité, comme Jean-Paul, à qui on l'a souvent comparé et dont l'humour n'est pas sans analogie avec le sien. Sa conception vigoureuse et saine de la vie et des hommes, la sûreté de son talent de narration et de description, et sa langue admirablement franche, colorée et primesautière lui assurent une place parmi les premiers conteurs de la littérature. F. BALDENSPERGER.

BIBL. : BRENNING, *G. K. nach seinem Leben und Dichten*, 1892. — O. BRAHM, *G. K.*, 1883. — Fr. MANTHNER, *Von Keller zu Zola*, 1887. — Ad. FREY, *Erinnerungen an G. K.*, 1892. — SAITSCHIK, *Meister der schweizerischen Dichtung*, 1894. — J. BAECHTOLD, cité plus haut ; et de nombreux articles de revues de VISCHER, W. SCHERER, AUERBACH, SPIELHAGEN, etc. — V. aussi un art. de BOURDEAU, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 févr. 1885), et quelques traductions de *Nouvelles* de Keller dans la *Revue suisse*, la *Revue germanique*, la *Revue des Deux Mondes*.

KELLER (Emile, comte), homme politique français, né à Belfort le 8 oct. 1828. Reçu élève de l'Ecole polytechnique en 1846, il démissionna pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la philosophie religieuse. Patronné par l'Empire, il se présenta sans succès à une élection législative partielle dans le Haut-Rhin en 1858. Plus heureux le 26 mars 1859, il siégea d'abord dans la majorité, mais ses convictions catholiques le portèrent à combattre le gouvernement dont la politique italienne n'était pas de nature à le satisfaire. Aussi ne fut-il pas réélu le 1er juin 1863. Candidat de l'Union libérale, il prit sa revanche le 24 mai 1869. Il participa à la guerre franco-allemande comme commandant de volontaires. Elu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, il prononça contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, le 1er mars, un discours qui fit sensation, et après la signature de la paix, se retira avec toute la représentation d'Alsace-Lorraine. Représentant de Belfort le 2 juil. 1871, il siégea à droite, appuya ardemment la politique du cabinet de Broglie et prit une part importante aux débats. Le 20 févr. 1876, il il était élu député de Belfort, après avoir renoncé à siéger au Sénat. Partisan du Seize-Mai, il fut réélu comme candidat officiel le 14 oct. 1877. Il combattit avec énergie les lois scolaires et échoua aux élections de 1881. Réélu en 1885, il continua à attaquer les cabinets républicains avec une éloquence passionnée. Il ne se représenta pas en 1889. On a de lui : *Influence pacifique de la charité chrétienne sur la Société moderne* (Paris, 1856, in-8) ; *Histoire de France* (1858, 2 vol. in-12) ; *l'Encyclique et les libertés de l'Eglise gallicane* (1860, in-8) ; *les Budgets* (1864, in-8) ; *l'Encyclique et les principes de 1789* (1865, in-8) ; *Dix Années de déficit* (1869, in-8) ; *le Général de Lamoricière* (1873, 2 vol. in-8) ; *les Congrégations religieuses en France* (1880, gr. in-8).

KELLER (Gérard), écrivain néerlandais, né à Gouda en 1829. Keller a publié des récits de voyages et des nouvelles, dont quelques-unes ont été traduites en allemand. Il a rédigé la *Kunstkronik* pendant plusieurs années ; il s'est fait connaître aussi par des œuvres dramatiques, *la Fille de Barbier*, et par des ouvrages pour la jeunesse. Citons : *Un Eté dans le Nord* (1861) ; *Un Eté dans le Sud* (1864) ; *le Siège de Paris* (1871) ; *la Famille du Précepteur*, etc.

KELLER (Johan-Kristofer-Erik), philanthrope danois, né à Copenhague en 1830, mort en 1884. Il s'occupa tout particulièrement de l'éducation et de l'instruction des sourds-muets ; il a publié plusieurs livres à leur usage et a dirigé divers journaux pour sourds-muets, aveugles et idiots (*Nordisk blade for döfstumme*, *Nordisk tidskrift for blinde- döstumme- og idiotskoler*).

KELLER (Franz), plus connu sous le nom de *K. Leuzinger*, ingénieur et céramiste allemand, né à Mannheim le 30 août 1835, mort à Munich le 19 juil. 1890. Il fit ses études à l'Ecole polytechnique de Karlsruhe, puis partit avec son père pour le Brésil, où ils construisirent des routes et dont ils visitèrent plusieurs régions encore mal connues. A son retour en Allemagne (1870), il écrivit la relation de la dernière de ces explorations sous le titre : *Vom Amazonas und Madeira* (Stuttgart, 1874). Il ne s'occupa plus guère ensuite que d'applications des beaux-arts à l'industrie et dirigea successivement les écoles de travaux manuels pour jeunes filles de Karlsruhe et de Hambourg. Puis il vint se fixer à Stuttgart (1879). Ses travaux céramiques lui valurent plusieurs médailles aux expositions de Paris (1878), de Stuttgart (1881), et contribuèrent pour une grande part au relèvement de l'industrie de la poterie artistique dans plusieurs localités de la Suisse et du Wurttemberg : à Heimberg, près de Thun, à Villingen, etc.

KELLER (Ferdinand), peintre allemand, né à Karlsruhe le 5 août 1842. Après avoir fait, à seize ans, avec son père un voyage au Brésil, il entra en 1862 à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, où il eut pour maître Canon. Ses œuvres de début, deux paysages inspirés de la nature tropicale et de ses premières pérégrinations, *Forêt vierge*, *Baie de Rio de Janeiro*, furent suivies de tableaux de genre et d'histoire : *Pigeon messager*, *l'Alchimiste*, *Mort de Philippe II*, *Néron et l'incendie de Rome*, *Mise au tombeau*, *Victoire du margrave Louis-Guillaume de Bade à Salankemen en 1691* (Karlsruhe), *Héro et Léandre* 1880, Dusseldorf). Keller s'est aussi essayé dans la fresque : *Annonciation* (1870, église des Jésuites à Heidelberg), et dans le portrait : *Grand-Duc de Bade*, *Gustav zu Putlitz*. Il est depuis 1880 directeur de l'école d'art de Karlsruhe.

KELLER VON STEINBOCK (Frédéric-Louis), jurisconsulte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et homme politique suisse, né à Zurich le 17 oct. 1799, mort à Berlin en 1860. Il étudia le droit à Berlin et Gœttingue où il fut reçu docteur en 1822. Professeur de droit civil à Zurich dès 1825, membre et président du grand conseil de ce canton, député à la Diète fédérale, la révolution de 1839 le priva si bien de son influence qu'il accepta bientôt une chaire de droit aux universités de Halle, puis de Berlin (1847). Il y remplaça Puchta, le successeur de Savigny. En Allemagne, il exerça aussi un rôle politique, député à la seconde Chambre de Prusse, comme au Parlement d'Erfert (1850). Son ouvrage capital paru à Leipzig en 1852 concerne *la Procédure civile des Romains*.

KELLERHOVEN (Moritz), peintre et aquafortiste allemand, né à Altenrath (Berg) en 1758, mort à Munich en 1830. Après avoir étudié à Dusseldorf sous Krahe, puis à Anvers, il alla à Vienne et en Italie, devint en 1784 peintre de la cour de Bavière, et en 1808 professeur à l'Académie des arts plastiques de Munich. On a de lui quelques tableaux de genre dans le goût néerlandais, et surtout des portraits à l'huile, tels que ceux de *Maximilien Ier de Bavière*, de *Gustave-Adolphe* et de sa femme la *Reine de Suède*, du grand-duc *Charles d'Autriche*, de l'archevêque de Munich *von Gebsattel*. Parmi ses gravures à l'eau-forte nous citerons : les portraits des acteurs *Marchand* et *Lambrecht*, du peintre *Dillis*, son propre portrait, et les *Quatre Apôtres*, d'après Albert Dürer.

KELLERMANN (François-Christophe de), duc de Valmy, maréchal de France, né à Strasbourg le 28 mai 1735, mort à Paris le 23 sept. 1820. Sa famille, dont le nom s'écrivait primitivement *Keltermann*, était originaire de la Saxe. Établie à Strasbourg au commencement du XVIIe siècle, elle s'y était enrichie dans le commerce et avait obtenu la noblesse. En 1750 le futur maréchal, alors âgé de quinze ans, fut admis comme cadet dans le régiment de Lowendhal. De là il passa en qualité d'enseigne au Royal-Bavière (1753), puis devint successivement lieutenant aux Volontaires d'Alsace (1756), capitaine en second aux dragons (1758), capitaine aux Volontaires de Dauphiné (1759). Il servit en Allemagne dans ces trois derniers emplois durant la guerre de Sept ans et s'y distingua aux affaires de Bergen, d'Orsten, de Mer, de Friedberg. Après la paix de 1763 il fut versé avec son grade dans la légion de Conflans. Louis XV en 1765 l'envoya en Pologne remplir une mission secrète ; il l'y envoya de nouveau en 1770 avec M. de Vioménil, qui, suivi de quelques volontaires, allait seconder la résistance des Polonais aux tentatives de partage de leur pays. A son retour en France en 1772 Kellermann fut nommé lieutenant-colonel. Major aux hussards de Conflans en 1779, commandant en second du colonel-général de la même arme en 1780, brigadier en 1784, il ne tarda pas à être promu maréchal de camp (1788). La Révolution éclata sur ces entrefaites. Il se montra chaud partisan des idées nouvelles. Aussi s'empressa-t-on de lui confier le commandement de l'Alsace, dès que les émigrés commencèrent à former dans la vallée du Rhin des rassemblements menaçants pour la sécurité de la frontière. Il y était à portée de prévenir leurs entreprises. Après deux ans passés dans ce pays il reçut en mars 1792 le brevet de lieutenant général. Un mois plus tard la France déclarait la guerre à l'Empire. Les circonstances allaient faire de Kellermann, obscur jusque-là, un général célèbre dans le monde entier.

Dès le début des hostilités on le chargea de couvrir l'Alsace avec un petit corps pompeusement dénommé *armée de la Sarre*. Dans les premiers jours du mois d'août il réunit à ce commandement celui de l'*armée du Rhin*, puis le 28 du même mois celui de l'*armée du Centre* : en tout 22,000 hommes. A ce moment la situation de la France était devenue des plus critiques. Le roi venait d'être mis au Temple, La Fayette avait abandonné ses troupes, et l'armée de la coalition conduite par le duc de Brunswick arrivait sur la Meuse, où pas un soldat ne se trouvait pour lui barrer la route de Paris. C'est alors que Dumouriez, quittant la frontière du Nord, se porta en toute hâte sur l'Argonne dans l'espérance de pouvoir encore y arrêter les ennemis. Kellermann reçut aussitôt l'ordre de le rejoindre. Parti de Metz le 4 sept., il descendit vers Châlons par un long détour, en traversant Bar et Vitry. Enfin le 19 au soir il rallia Dumouriez aux environs de Sainte-Menehould. Il arrivait à point nommé : une bataille était imminente. Effectivement le lendemain matin il était attaqué en avant de Valmy par toute l'armée prussienne. On sait comment il lui tint tête et quelles furent les conséquences de ce premier succès des armes de la Révolution. Les épisodes du combat, pas plus que les événements du reste de la campagne, ne sauraient être retracés ici. On en trouvera d'ailleurs le récit à une autre place (V. ARGONNE [Campagne de l'], DUMOURIEZ, VALMY). Kellermann n'était pour rien dans la conception stratégique qui aboutit à la journée de Valmy. Tout le mérite en revenait à Dumouriez, à Servan, à Thouvenot. Mais il avait contribué à la faire réussir, et à l'heure décisive il s'était montré digne de conduire les troupes dont la ferme attitude avait sauvé la France et la liberté. C'était assez pour sa gloire. Son nom dès lors devenait inséparable du grand événement dont Gœthe disait le soir même, qu'il ouvrait « une nouvelle ère dans l'histoire du monde ».

La suite de la carrière de Kellermann offre peu d'intérêt. Après avoir reconduit les coalisés en retraite jusqu'au delà de la frontière, il fut appelé en déc. 1792 au commandement de l'armée des Alpes. Là il eut à garantir la Savoie récemment conquise contre les attaques des Piémontais et à organiser le siège de Lyon. Cette ville se rendit le 8 oct. 1793. Quelques jours plus tard Kellermann était destitué sans motif plausible (18 oct.), puis incarcéré. Au bout de treize mois de détention, il obtint non sans peine de passer en jugement. Il fut acquitté (nov. 1794). On le renvoya immédiatement à l'armée des Alpes (févr. 1795), où ses qualités de chef paternel et consciencieux l'avaient fait aimer des troupes ainsi que des populations de la Savoie. Il y resta jusqu'au printemps de 1797. A ce moment son armée fondue avec celle d'Italie passa sous les ordres de Bonaparte. Ce fut la fin de sa carrière active. Il n'avait encore à cette date que soixante-deux ans ; mais d'autres généraux s'étaient formés qui laissaient loin derrière eux les militaires de son âge instruits à la vieille école. Cependant on honorait toujours en lui le premier soldat victorieux de la Révolution, et jusqu'à la fin de sa vie le souvenir de Valmy le protégea.

Après le 18 brumaire Bonaparte lui réserva un siège au Sénat conservateur. Après l'établissement de l'Empire il le choisit pour l'un des quatre maréchaux honoraires ; plus tard il lui donna le titre de duc de Valmy, la sénatorie de Colmar et la terre de Johannesberg dans le Rhingau. Il l'employa même aux armées, mais seulement dans les formations de seconde ligne : corps de réserve du Rhin (1805-1807), d'Espagne (1808), de l'Elbe (1809), de la Meuse inférieure (1810), du Rhin pour la seconde fois (1812-1813). Après les événements de 1814 Kellermann fut nommé à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort parmi les membres libéraux. Ch. GRANDJEAN.

BIBL. : J.-G.-P. DE SALVE, *Fragments historiques sur M. le maréchal de Kellermann;* Paris, 1807. — DE BOTIDOUX, *Esquisse de la carrière militaire de F.-C. de Kellermann, duc de Valmy... rédigée sur les notes de M. le maréchal;* Paris, 1817, in-8.

KELLERMANN (François-Etienne de), duc de Valmy, fils du précédent, général français, né à Metz en 1770, mort le 2 juin 1835. Après avoir servi un moment aux hussards colonel-général, il quitta l'armée pour la diplomatie en 1791 et passa aux Etats-Unis comme secrétaire de légation. Les événements l'ayant rappelé en France au début de 1793, il reprit aussitôt l'uniforme et rejoignit l'armée des Alpes. Là, en dépit de quelques mésaventures que lui valut la destitution de son père, il avança rapidement. Au commencement de 1796 il était chef de brigade. Il prit part en cette qualité à la campagne d'Ita-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lie. Bonaparte le remarqua et le fit nommer général de brigade pour sa conduite à la bataille du Tagliamento (1797). Kellermann à cette époque n'avait pas encore vingt-sept ans. Dans les années qui suivirent, on l'employa à l'armée de Rome sous Macdonald (1798), puis à celle de Naples sous Championnet (1798-99). En 1800 le premier consul l'appela à l'armée de réserve pour y commander une brigade de dragons. La journée de Marengo lui fournit l'occasion d'un triomphe : ce fut lui qui vers le soir, au moment où Desaix entrait en ligne, dirigea la charge fameuse dont le succès détermina la déroute des Autrichiens. Trois semaines après il était promu divisionnaire (5 juil. 1800). Il demeura à l'armée d'Italie jusqu'en 1801, passa ensuite à celle de Hanovre en 1803, à la grande armée en 1805, enfin à l'armée de Portugal en 1807. Il y commandait l'une des divisions de Junot. Chargé, après l'insuccès de l'expédition, de négocier la capitulation de Cintra, il fut assez habile pour tromper Wellington et obtenir de lui des conditions inespérées (23 août 1808). Un mois plus tard, il reparaissait à l'armée d'Espagne dans les rangs de laquelle il servit jusqu'en 1810, livrant entre temps le fabuleux combat de Tormès, l'un des plus extraordinaires exploits de cavalerie dont l'histoire fasse mention (28 nov. 1809). Une maladie grave l'empêcha de rejoindre la grande armée en 1812, au moment où elle pénétrait en Russie. Mais il prit sa revanche en 1813 à Lutzen, à Bautzen, à Wachau, et en 1814 à Mormant et à Saint-Dizier. La première Restauration le traita avec faveur. Il n'en adhéra pas moins à Napoléon lors du retour de l'île d'Elbe et accepta le commandement du 3e corps de cavalerie dans l'armée que l'empereur conduisit en Belgique. Ce fut sa dernière campagne. Le 16 juin 1815, aux Quatre-Bras, ses cuirassiers fournirent contre l'armée anglaise une charge restée légendaire, qui eût déterminé la retraite de Wellington, si Ney avait eu assez de forces pour la soutenir. Kellermann faillit y perdre la vie : renversé, piétiné, il eut la présence d'esprit de s'accrocher aux chevaux de deux de ses soldats qui l'emportèrent ainsi suspendu hors de la mêlée. Le surlendemain, il était blessé à Waterloo à la tête de ses escadrons. Au retour de Louis XVIII il fut disgracié. Il recueillit néanmoins en 1820 le siège que la mort de son père laissait vacant à la Chambre haute. Mais il se montra toujours fort animé contre la Restauration et en 1830 il acclama l'un des premiers la chute de Charles X. Kellermann a été l'un des plus grands généraux de cavalerie des armées de l'Empire. Il était comme homme de guerre infiniment supérieur à son père, dont la renommée, loin d'aider à la sienne, l'a au contraire éclipsée. Napoléon l'aimait peu, mais il lui a toujours rendu justice. Il y avait eu entre eux des froissements d'amour-propre. Kellermann revendiquait à tout propos l'honneur d'avoir décidé la victoire de Marengo ; il s'en attribuait tout le mérite, prétention un peu excessive et qui devait forcément déplaire au maître. Cette prétention donna lieu, lors de la publication des mémoires du duc de Rovigo, à une polémique retentissante. Kellermann y prit part en publiant deux opuscules qu'on peut encore aujourd'hui consulter avec intérêt : *Réfutation de M. le duc de Rovigo ou Vérité sur la bataille de Marengo* (Paris, 1828, in-8) ; *Deuxième et dernière Réplique d'un ami de la vérité à M. le duc de Rovigo* (Paris, 1828, in-8). Ch. G.

KELLERMANN (François-Christophe-Edmond de), duc de Valmy, fils du précédent, homme politique français, né à Paris le 21 avr. 1802, mort le 2 oct. 1868. Admis dans la carrière diplomatique en 1824, en qualité d'attaché d'ambassade, il fut employé successivement à Constantinople (1825), en Grèce (1828-30), au ministère des affaires étrangères (1830-31), enfin en Suisse comme chargé d'affaires (1831-33). S'étant fait mettre ensuite en disponibilité il s'occupa de politique ; mais, à la différence de son père qui professait des opinions libérales très accentuées, il inclina vers les doctrines légitimistes. Après avoir collaboré quelque temps au *Rénovateur* et à la *Quotidienne*, organes des royalistes purs, il entra à la Chambre en 1838 comme député de la Haute-Garonne et y prit place à l'extrême droite. Ses électeurs le réélirent en 1839, puis en 1842. Il se posa dès lors en champion du légitimisme intransigeant, attaquant à outrance le ministère Guizot et s'en prenant au besoin au roi lui-même. En 1843 il fut l'un des députés qui se rendirent à Londres pour saluer le comte de Chambord. La Chambre ayant voté à la suite de cette manifestation la fameuse adresse de *flétrissure* du 26 janv. 1844, le duc de Valmy démissionna avec tapage, se fit réélire et recommença de plus belle sa guerre contre le gouvernement de Juillet. Mais lors des élections générales de 1846 ses électeurs ayant paru peu disposés à lui confier un nouveau mandat, il renonça à la vie parlementaire pour se consacrer à des travaux de politique et d'histoire. On a de lui : *la Question d'Orient* (1840, in-8) ; *Coup d'œil sur les rapports de la France avec l'Europe* (1844, in-8) ; *Pie IX* (1848, in-8) ; *Etude sur la législation de la Russie et de la France en matière de religion* (Paris, 1848, in-8) ; *De la Force et du droit de la force* (1850, in-8) ; *Réponse à des questions que chacun se fait* (1851, in-8) ; *Histoire de la campagne de 1800* (1854, in-8) ; *l'Eglise et l'Etat au* XIXe *siècle* (1861, in-8) ; *le Génie des peuples dans les arts* (1867, in-8) ; *la Turquie et l'Europe en 1867* (1867, in-8). Ch. GRANDJEAN.

KELLERMANN (Christian-Laurids), violoncelliste danois, né en 1817, mort à Copenhague en 1866. Il fit ses études au conservatoire de Vienne et obtint, tout jeune, d'éclatants succès en Allemagne, en Suède, en Russie et en Italie. Ses compositions pour violoncelle n'ont pas une très grande importance.

KELLETT (Sir Henry), amiral anglais, né à Clonabody (Irlande) le 2 nov. 1806, mort à Clonabody le 1er mars 1875. Entré dans la marine en 1822, il servit dans l'Inde, sur la côte d'Afrique, et lors de la guerre de Chine prit une part importante aux opérations de la rivière de Canton et du Yang-tse-kiang. Mais il est plus connu pour sa participation aux expéditions dans le détroit de Bering à la recherche de Franklin (1848-50 et 1852). Commodore à la Jamaïque (1855-59), il fut promu vice-amiral en 1868. R. S.

KELLEY (Edward), alchimiste anglais, né en 1555, mort en 1595. Apprenti pharmacien, il tenta différents métiers plus ou moins avouables, et fut essorillé à Lancastre comme faussaire ou comme faux monnayeur. Il devint ensuite le disciple du Dr Dee, avec lequel il parcourut l'Europe, muant le mercure en or pour les personnes crédules auxquelles ils soutiraient de l'argent. L'irrégularité de sa conduite amena une rupture entre le Dr Dee et lui, mais il n'en continua pas moins à exploiter la pierre philosophale et l'élixir de longue vie. Il mourut assez jeune, en tentant de s'évader de la prison où l'empereur d'Allemagne Rodolphe l'avait fait enfermer. Le *Theatrum Chemicum Britannicum* d'Ashmole contient deux poèmes de Kelley. On a aussi de lui des *Fragmenta* (Geismar, 1647), des *Epîtres*, et deux traités *De Lapide Philosophorum* (Hambourg, 1676). B.-H. G.

KELLGREN (Johan-Henrik), poète suédois, né à Floby (Vestergothie) en 1751, mort le 19 avr. 1795. Kellgren est, avec Leopold, le plus important des écrivains de l'époque de Gustave III ; il occupe, dans l'ensemble de la littérature de son pays, une grande place par l'élégance, plutôt que par la fertilité de son imagination, par le charme et la netteté de son style, par la grande variété de sa production. Il a, comme Gustave III, comme Leopold, subi l'influence du XVIIIe siècle français ; mais, plus qu'eux, peut-être, il a su rester original, et une partie au moins de ses œuvres n'a pas vieilli. — Kellgren était le fils d'un pasteur ; il étudia d'abord à Skara, puis fut envoyé à l'université d'Åbo à l'âge de dix-sept ans ; en 1771 déjà, il fut nommé *magister docens* à l'université. Mais la minutie de la science d'alors et la pédanterie des études académiques ne convenaient guère à un jeune homme qui s'était bientôt fait un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

renom de bel esprit. Aussi, lassé de la vie qu'il menait, il se rendit en Suède pour y chercher une existence, un milieu qui lui convint davantage. On lui offrit à Stockholm, dans la famille du comte Meijerfelt, une place de précepteur qu'il accepta avec empressement : c'était l'entrée dans un monde plein d'attrait pour lui. Il eut l'occasion de rencontrer, dans le salon de cette maison, les beautés les plus fêtées, les hommes les plus célèbres de la société de Stockholm ; il y entendit discuter, en des conversations où une liberté extrême s'unissait à une frivolité élégante et à un scepticisme railleur, les questions graves ou légères qui préoccupaient, à la fin du siècle passé, l'aristocratie intellectuelle et l'aristocratie de naissance. Les nombreuses poésies de Kellgren qui datent de ce temps sont sur le ton d'une causerie aimable et enjouée, très spirituelle, en un style légèrement *rococo*, et font naturellement songer à certaines toiles de Watteau (*A Bacchus et à l'Amour*, *Mes Rires*, *A Rosalie*, etc.). En 1778, Kellgren devenait un correspondant remarqué et bientôt populaire du *Stockholmsposten*, où il combattait en faveur de la raison et de la liberté de la pensée contre la superstition et l'intolérance. Deux ans plus tard, Gustave III, qui s'intéressait au jeune poète et au spirituel critique, le nomma son bibliothécaire, puis son secrétaire particulier. C'est sous les auspices de ce prince, ami des lettres, que Kellgren fonda, en 1782, la Société pour l'amélioration de la langue suédoise. Il écrivait en ce même temps et les années suivantes, soit seul, soit en collaboration avec le roi, — qui fournissait volontiers le plan de la pièce ou les scènes à mettre en vers, — des drames et des opéras qui le placèrent aussitôt au rang des auteurs dramatiques les plus distingués (*Enée à Carthage*, en 1782 ; *Christine*, en 1785 ; *Gustave Vasa*, en 1786 ; *Gustave-Adolphe et Ebba Brahe*, en 1788 ; *Olympie*, traduite de Voltaire, en 1792). Nommé en 1786 membre de l'Académie suédoise, fondée par le roi, le sort le désigna comme premier président de cette assemblée. — Avec les années, son génie devenait de plus en plus noble et sérieux : sans avoir rien perdu de son esprit, Kellgren était plus profond et, malgré tout le charme de ses premières poésies, ce sont ses dernières, telles que *les Ennemis de la lumière*, *la Nouvelle Création*, *Christine*, etc., qui, surtout, lui ont conservé la faveur de la postérité. Une de ses poésies comiques, *la Vie de Dumbom* (le Sot), imitée de la chanson de *La Palice*, est restée très populaire en Suède. On relit encore ses nombreux articles de critique avec profit et intérêt. Kellgren mourut à quarante-quatre ans après une longue maladie : en lui la Suède perdait un vrai poète et un noble citoyen. Th. Cart.

Bibl. : Nils v. Rosenstein, biogr. en tête des *Œuvres*. — Stenhammar, discours prononcé à l'Acad. suéd., le 14 mars 1798. — Böttiger, *Kellgren*, dans *Annales de l'Acad. suéd.*, vol. 45. — Fryxell, *Kellgren*, dans *Litterärt Album II*. — *Svenska Parnassen III* ; Stockholm, 1890. — Geffroy, *Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1852. — Marmier, *Littérature scandinave*.

KELLGREN (Abraham-Herman-August), professeur finlandais, né à Kuopio en 1822, mort à Helsingfors en 1856. Il prit une part active au mouvement en faveur de la littérature finnoise, vers le milieu de ce siècle. Collaborateur à l'Anthologie finnoise et à plusieurs publications analogues, secrétaire de la Société de littérature finnoise, de 1845 à 1846, il abandonna cependant ces études spéciales pour de plus vastes recherches dans le domaine de la philologie comparée. En 1847, il publia à Berlin une dissertation importante sous le titre de : *Die Grundzüge der finnischen Sprache mit besonderer Rücksicht auf den ural-altaïschen Sprachstamm*. Il enseigna le sanscrit et la philologie comparée à Helsingfors à partir de 1849 et fit paraître à de courts intervalles de nombreux travaux sur la mythologie, la littérature et les langues orientales : *Mythus de ovo mundano Indorumque de eo notitia* (1849) ; *Nal et Damayanti* (trad. suéd., 1851-53) ; *Om affix-pronomen i arabiskan, persiskan*, etc. ; *Grammatik der osmanischen Sprache von Fuad Efendi und Gâvdât Efendi* (1855), etc. Th. Cart.

KELLIA (Malac.) (V. Kellya).

KELLIE (Thomas Erskine, comte de) (V. Erskine).

KELLNER (V. Cellarius).

KELLNER (Les). Famille de musiciens allemands, dont le chef fut *Johann-Peter*, né à Grafenroda (Thuringe) le 24 sept. 1705, mort vers 1785. Il fut un très bon organiste et publia des préludes, fugues et chorals pour le clavecin et l'orgue. — Son fils, *Johann-Christof*, né à Grafenroda le 15 août 1736, mort à Cassel en 1803, fut organiste de la cour à Cassel et publia sept concertos de piano, des sonates, fugues et trios pour le clavecin et l'orgue, ainsi qu'un traité : *Grundriss des Generalbasses*, plusieurs fois réimprimé depuis 1783. — *Ernst-August*, descendant de Johann-Peter, et fils d'un violoniste au service de la reine d'Angleterre, était né à Windsor le 26 janv. 1792, et mourut à Londres le 18 juil. 1839. Il se fit entendre en public comme pianiste depuis l'âge de cinq ans, passa pour un enfant prodige, devint par la suite un bon chanteur et organiste, et après de nombreux succès en Europe se fixa à Londres comme organiste de la chapelle bavaroise. M. Br.

Bibl. : R. Cull, *Case of preciosus musical talent, being a notice of the late Ern. Aug. Kellner*, etc. ; Londres, 1839, in-8.

KELLNER (Johann-Jacob), peintre sur verre allemand, né à Nuremberg le 19 déc. 1788, mort le 20 déc. 1873. Après avoir eu pour maîtres Gabler et Klinger, il entra à la fabrique de porcelaine de Bruckberg, puis, de retour à Nuremberg, il peignit d'abord des armoiries, une *Madone* d'après un dessin d'Heideloff, et un *Tournoi de chevaliers*. Il fit ensuite trois des vitraux de l'église Saint-Laurent de Nuremberg, un vitrail de l'église de Rothweil, un autre destiné à Belem (Portugal). — Ses quatre fils ont été également des peintres verriers. *Georg-Konrad*, né en 1811, a exécuté des décorations de fenêtres à l'hôpital de Rothenburg, à l'église de Viersen (district de Dusseldorf), sans compter d'autres ouvrages du même genre pour Paris, Vienne et l'Angleterre. *Johann-Stephan*, né en 1812, a fait des vitraux pour Neustrelitz ; *Gustav-Hermann*, né en 1814, et *Gurz-Michael*, né en 1825, ont collaboré aux travaux de leur père.

KELLNER (Lorenz), pédagogue allemand, né à Heiligenstadt le 28 févr. 1811. Professeur au séminaire catholique de cette ville, puis à Marienwerder (1848) et Trèves. Ses ouvrages scolaires ont fait époque par leur retour à la simplicité du langage usuel ; le plus répandu fut *Praktischer Lehrgang für den deutschen Sprachunterricht* (Erfurt, 1837-40, 4 parties) ; citons encore *Zur Pedagogik der Schule und des Hauses* (Essen, 1850 ; 1883, 11e éd.), et *Kurze Gesch. der Erziehung und der Unterrichts* (Fribourg, 1885, 8e éd.).

KELLOG (Clara-Louise), cantatrice scénique américaine, née à Sumter (Caroline du Sud) en 1848, morte en 1888. Les premières tentatives de cette artiste furent loin d'être heureuses. Par deux fois, en 1860, elle débuta à l'Académie de musique de New York sans aucun succès ; enfin, en 1864, elle reparut à ce théâtre dans Marguerite de *Faust*, et cette fois avec un tel succès que ses compatriotes la proclamèrent aussitôt l'une des plus grandes cantatrices de son temps. Elle voulut alors se faire connaître en Europe, partit pour Londres et fut engagée au théâtre de la Reine, où elle débuta en 1867, d'abord dans *Martha*, puis dans Zerline de *Don Juan*. Douée d'une voix charmante, claire, pure, étendue et flexible, vocalisant avec agilité, avec cela comédienne aimable, intelligente et pleine d'agrément, miss Kellog vit se continuer, en Angleterre, les succès qu'elle avait obtenus dans sa patrie. En 1869 elle retourna en Amérique et continua de se faire applaudir dans la plupart des villes importantes de la grande république.

KELLOWIEN (Géol.) (V. Callovien).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KELLS. Ville d'Irlande, comté de Meath, sur le Blackwater; 2,800 hab. C'est une vieille ville. A côté s'élève sur le Lloyd hill (129 m.), une tour ronde de 32 m. de haut qu'on appelait *Kenlis*.

KELLY (John), littérateur anglais, né vers 1680, mort à Hornsey le 16 juil. 1751. Il débuta dans le journalisme, puis obtint du succès au théâtre avec: *The Married Philosopher* (1732, in-8), comédie jouée à Lincoln's-inn-Fields; *Timon in Love* (1733, in-8), comédie représentée à Drury Lane; *The Fall of Bob* (1736, in-12); *The Levee* (1741, in-8), etc. Il a laissé encore quelques traductions du français, entre autres celle des *Aventures de Télémaque* de Fénelon (1743). R. S.

KELLY (George), jacobite anglais, né dans le Connaught en 1688, mort à une date inconnue. Ordonné diacre en 1706, il fut contraint de se réfugier en France en 1708 pour avoir prononcé un sermon en faveur du prétendant. Il fit fortune dans les affaires du Mississippi, et fut employé activement par Atterbury dans sa correspondance avec le prétendant. Arrêté au cours d'un de ses voyages à Londres (1722), il fut jugé et condamné à un emprisonnement perpétuel. Il fut enfermé à la Tour d'où il réussit à s'évader le 26 oct. 1736. On ignore ce qu'il devint ensuite. Il a laissé une traduction des *Mémoires* de Castelnau (1724) et d'autres traductions du français. R. S.

KELLY (Hugh), littérateur anglais, né à Killarney en 1739, mort à Londres le 3 févr. 1777. Fils d'un cabaretier de Dublin, qui avait une clientèle de comédiens, il prit de bonne heure du goût aux choses du théâtre, vint à Londres où il vécut de copies dans l'étude d'un attorney. Bientôt il collabora à quelques journaux, écrivit des pamphlets politiques dont l'un, *A Vindication of Mr. Pitt's administration* (1761), fut remarqué par Chesterfield, publia un roman, *Memoirs of a Magdalen* (Londres, 1767, 2 vol. in-8), qui eut du succès et fut traduit en français par Colleville sous le titre de *les Dangers d'un tête à tête* (Paris, 1800). Rédacteur en chef du *Public Ledger*, il se fit une réputation de critique dramatique, et dans un pamphlet qui fit beaucoup de bruit, *Thespis* (Londres, 1766), attaqua plus que vivement les acteurs de Drury Lane. Garrick, qu'il avait ménagé, l'engagea à écrire pour la scène. *False Delicacy*, sa première comédie, jouée à Drury Lane en 1768, fut accueillie avec un véritable enthousiasme. Dix mille exemplaires de la brochure s'enlevèrent en quelques mois. Traduite en allemand, en portugais, en français (par Mme Riccoboni), elle obtint partout le même succès. La seconde, *A Word to the wise* (1770) ne put être jouée à Londres à cause d'une cabale montée contre Kelly, mais elle fut bien accueillie en province. Une tragédie, *Clementina* (1771), ne tint pas longtemps l'affiche à Covent Garden. Mais *A School for wives* (1773) retrouva presque le succès de *False Delicacy*. Kelly renonça au théâtre et en 1774 s'inscrivit au barreau. Il n'y réussit pas, se mit à boire et mourut misérable. Citons encore de lui: *The Romance of an Hour* (1774), comédie; *The Man of Reason* (1776), comédie; on a donné un recueil de ses *Œuvres* (Londres, 1778, in-4) avec sa biographie et son portrait par Hugh Hamilton. R. S.

KELLY (John), philologue anglais, né à Douglas (île de Man) le 1er nov. 1750, mort à Copford le 12 nov. 1809. Entré dans les ordres en 1776, il devint recteur de Copford en 1807. Il est connu par ses travaux sur les langues gaélique et celtique. Citons: *A Practical Grammar of the ancient Gaelic* (Londres, 1840); *A Triglot Dictionary of the Celtic language* (1807-08). R. S.

KELLYA (Malac.). Genre de Mollusques Lamellibranches, créé par Turton en 1822. Coquille petite, subéquilatérale, plus ou moins orbiculaire; charnière sur la valve droite; une dent cardinale antérieure, une postérieure divergente, et une latérale postérieure, éloignée, sur la valve gauche; deux cardinales rapprochées, une postérieure divergente et une latérale postérieure. Type: *K. suborbicularis* Montaigu; habitat: les mers du Nord.

KÉLOÏDE (Méd.). Les kéloïdes ou chéloïdes sont des néoplasmes cutanés qui se développent soit sur des cicatrices récentes ou anciennes, kéloïdes *cicatricielles* ou fausses kéloïdes, soit sans lésion préexistante, kéloïdes dites *spontanées*, kéloïdes vraies. Elles représentent des tumeurs dures, saillantes, de couleur rosée ou rougeâtre, généralement peu volumineuses et de forme extrêmement variable. Parfois ce sont des bosselures arrondies et lisses, bien limitées; plus souvent on observe des tractus s'irradiant irrégulièrement autour du point d'origine et offrant ainsi un aspect qu'on a comparé à celui de certaines productions cancéreuses. Au point de vue histologique, il s'agit d'une hyperplasie conjonctive, dont les parties anciennes ont la structure du tissu de cicatrice, tandis que les portions plus jeunes et les points d'accroissement placés à la périphérie sont constitués par un tissu embryoplastique ou fibro-plastique, avec un réseau vasculaire assez riche, tant sanguin que lymphatique. Les caractères anatomiques sur lesquels on s'est fondé pour établir une distinction entre les vraies et les fausses kéloïdes, et même entre ces dernières et les cicatrices hypertrophiques, sont assez peu concluants. L'intégrité relative du corps papillaire et des formations épidermiques dans la kéloïde spontanée tient plutôt à l'absence d'altérations cicatricielles antérieures à l'affection qui nous occupe. La spontanéité vraisemblablement n'est qu'apparente, et il est à supposer qu'on pourrait relever dans la majorité des cas quelque lésion souvent insignifiante, une piqûre, une irritation locale mécanique ou chimique, une pustule d'acné, etc.

Les kéloïdes sont fréquemment le siège de picotements, de douleurs spontanées ou provoquées. Leur évolution est lente et, sous le rapport du pronostic, la distinction entre les kéloïdes nettement cicatricielles et les autres demeure justifiée. Les premières, en effet, rétrogradent volontiers et disparaissent au bout d'un temps plus ou moins long. Cette terminaison est rare au contraire pour les kéloïdes spontanées qui envahissent peu à peu la peau saine, récidivent après ablation et se montrent sur différents points du corps à la suite des irritations les plus légères. Tel est parfois le cas chez les scrofuleux, les syphilitiques et surtout chez certains sujets particulièrement prédisposés (diathèse fibroplastique, Bazin).

Parmi les nombreux traitements mis en usage, l'électrolyse répétée durant des mois, les scarifications, les applications d'emplâtre de Vigo paraissent avoir donné les résultats les moins défavorables. G. Herrmann.

KÉLOTOMIE (V. Hernie).

KÉ-LOUNG (V. Kélung).

KELSIEV (Vasili-Ivanovitch), publiciste russe, né à Saint-Pétersbourg en 1835, mort à Saint-Pétersbourg en 1872. Après avoir fait ses études à Moscou, il prit part à des agitations politiques et émigra. Il vécut tour à tour en Angleterre, en Autriche, en Turquie. A Londres, il collabora au *Kolokol* et fit paraître un recueil de documents relatifs aux sectes russes. En 1867, il obtint l'autorisation de rentrer en Russie et publia *Choses vécues et pensées* (Saint-Pétersbourg, 1868); *la Galicie et la Moldavie* (*id.*, 1868), *Moscou et Tver* (*id.*, 1871); *Sous Pierre le Grand* (*id.*, 1872).

KELSO. Ville d'Ecosse, comté de Roxburgh, à 17 kil. N.-N.-E. de Jedburgh, sur la rive gauche du Tweed; 6,347 hab. Stat. du chem. de fer de Berwick à Glasgow. Ruines d'une célèbre abbaye du XIIe siècle et de l'ancien château de Roxburgh.

KELTERBORN (Rodolphe), écrivain suisse, né à Bâle le 7 juin 1843. Il étudia les lettres et les sciences naturelles et devint professeur dans une école technique. En même temps il est un poète, un nouvelliste et un dramaturge considéré. Citons de lui de nombreuses nouvelles humoristiques, des drames: *Hans Holbein*, *Sur l'Alpe*, *Elias Ewigmeier*, *Fleurs de Lotus;* une idylle, *Joseph et Gretchen*, etc.

KELTMA. Nom de deux rivières de Russie qui prennent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leurs sources dans des marais voisins, au N. du gouv. de Perm : la *Keltma septentrionale* (160 kil., bassin de 5,750 kil. q.) arrose le gouv. de Vologda et se jette dans la Vytchegda, une des branches de la Dvina du Nord; la *Keltma méridionale* (185 kil., bassin de 4,560 kil. q.), commence sous le nom de Djouritja et se jette dans la Kama. Les deux Keltma sont reliées par le *canal Catherine* ou Sievéro Iekatérinskii, creusé en 1786-1807, qui unit les bassins de la Dvina et de la Volga.

KELTY (Mary-Ann), femme auteur anglaise, née à Cambridge en 1789, morte à Peckham le 8 janv. 1873. Elle débuta par une nouvelle, *The Favourite of Nature* (Londres, 1821, in-8), qui obtint du succès et fut traduite en français sous le nom d'*Eliza Rivers* (1803). Musicienne accomplie, miss Kelty eut à Cambridge un salon littéraire et artistique renommé. A la mort de ses parents survenue en 1822, elle quitta le monde et se confina dans les exercices d'une rigide piété. Citons encore d'elle : *The Catacombs* (1822, in-8); *Time of Trial* (1840, in-8); *Early Days in the Society of Friends* (1830, in-12); *Mamma and Mary* (1840, in-12); *Memoirs of the lives and prosecutions of primitive Quakers* (1844, in-12); *Visiting my relations* (1851, in-8); *The Real and the Beau Ideal* (1860, in-8); *The Solace of a Solitaire* (1869, in-8). R. S.

KÉLUNG. Port à l'extrême N. de l'île de *Formose* (V. ce mot) ; 10,000 hab. ; important par la proximité de gisements houillers.

BIBL. : IMBAULT-HUARD, *l'Ile Formose ;* Paris, 1893. — GARNOT, *Expéd. française de Formose ;* Paris, 1894, in-8.

KELVIN. Rivière d'Ecosse, affl. de la Clyde à *Glasgow* (V. ce mot).

KELVIN (Lord) (V. THOMSON [W.]).

KEM. Ancien nom de l'*Egypte* (V. ce mot et ALCHIMIE).

KEM. Fleuve de Russie, gouv. d'Arkhangelsk ; il naît à la frontière de Finlande sous le nom de Pichto, dans des marais, traverse le lac Koutno, reçoit le Tchirkakoum, passe à Kem et se jette dans la mer Blanche, au fond du golfe Onéga, après un cours de 430 kil., dont 15 navigables. Le bassin a plus de 19,000 kil. q.

KEM. Rivière de Sibérie, affl. g. de l'Eniséi, gouv. d'Eniseisk, finit à 12 kil. en aval de la ville de ce nom ; elle a plus de 200 kil.

KEM. Ville de Russie, gouv. d'Arkhangelsk, sur le Kem ; 2,000 hab. Ancienne colonie de Novgorod, entrepôt commercial de la contrée. C'est le ch.-l. d'un vaste district presque désert.

KEMA ou KIEHNA. Rivière de Russie, qui finit au lac Bielo-Ozero ou Blanc (gouv. de Novgorod) ; elle a un cours de 170 kil., sort du lac Soundo et forme le lac Kémo (48 kil. q.) ; elle est navigable sur 20 kil.

KEMAK. Ville de Turquie d'Asie, vilayet et sandjak d'Erzeroum, sur un promontoire dominant la rive gauche de l'Euphrate occidental ou Kara-sou ; 4,000 hab. C'est dans cette ville, jadis imprenable par l'escalade, que les rois arméniens du commencement de l'ère chrétienne avaient leurs plus beaux temples, leurs trésors, leur prison d'Etat, leurs tombeaux. Le contraste des jardins verdoyants et de la roche nue donne un aspect saisissant à Kemak.

KEMÂL BEY, écrivain turc, né en 1842, mort en 1890. Il aborda tous les genres de littérature : poésie, roman, drame, journalisme. D'une culture intellectuelle très grande, surtout instruit des choses européennes, il dut à l'exagération de ses idées d'être envoyé en exil par le sultan Abd ul Aziz. Il séjourna particulièrement à Londres où il publiait un journal turc intitulé *Hourriet* (la Liberté). Son exil fut levé plus tard ; il rentra complètement en grâce et mourut gouverneur de l'île de Chio. Il faut citer parmi ses romans : *Djaxmî, Alî Bey ;* parmi ses drames : *Djelâl ed Dîn Kharezm Chah, Vatan yahod Silistria* (la Patrie ou Silistroa). Ses articles du journal *Ibret* et ses lettres sont très goûtés en Turquie à l'heure actuelle.

KEMAL ED DÎN ABOU'L-KÂSIM OMAR IBN AHMED, surnommé *Ibn el Adîm*, né en 1192, mort au Caire en 1262. Il fut *qâdî 'l-qoudât* (cadi des cadis) de la ville d'Alep. Il fut l'auteur de deux ouvrages d'une grande valeur : un dictionnaire biographique des grands hommes qui vécurent à Alep, et une histoire de cette ville intitulée *Zoubdat el Halab fi târikh Halab*. L'histoire commence à la conquête d'Alep par les troupes musulmanes et se termine à l'année 641 de l'hégire (1243). En 1260, les Tatares s'emparèrent de la ville et forcèrent Kemal ed Dîn à émigrer au Caire. Le manuscrit de son histoire d'Alep n'a pas été jusqu'ici publié complètement. M. Freytag a donné des *Selecta ex historia Halebi* (Paris, 1819). A. GUY.

KEMAL PACHA ZADEH (Chams ed Dîn Ahmed), polygraphe et poète turc, né à Andrinople vers la fin du XVe siècle. Il eut une courte carrière militaire pendant laquelle il fit la campagne de Lépante avec le sultan Bayézid. A son retour, il suivit les leçons du « Collège des traditions » (Dâr el hadis) d'Andrinople. Il fut ensuite professeur dans différents collèges de cette ville et reçut plus tard le titre de *Kazi askier* (juge d'armée) d'Anatolie. Comme tel il accompagna le sultan Sélim dans sa conquête de l'Egypte. Puis il subit une disgrâce, mais il fut nommé cheikh ul islam par le sultan Soliman. Ses ouvrages sont très nombreux. On cite des annales ottomanes en langue turque, une imitation du *Gulistân* de Sâdi : le *Nigaristân*, en langue persane, et surtout le fameux poème de *Yoûsouf u Zuléikha* (Joseph et Zouléikha, la femme de Putiphar). Il écrivit plusieurs traités juridiques, des commentaires de différents auteurs, et l'ouvrage intitulé *Mohâdj Namé*, relation de la campagne de Mohacz faite par le sultan Soliman contre les Hongrois. Le texte turc et une traduction française ont été publiés par M. Pavet de Courteille (Paris, 1859). A. GUY.

KEMARAT ou KEMMERAT. Ville du Siam, ch.-l. de province du Laos, rive droite du Mékong, dans une plaine marécageuse et saline.

KEMAS (Zool.) (V. CHÈVRE).

KEMBLE (John-Philip), acteur anglais, né en 1757, mort à Lausanne en 1823. Il était le second enfant et l'aîné des fils de Roger Kemble, le chef de cette famille qui a occupé une si grande place sur la scène et dans la littérature anglaises. Encore enfant, il débuta dans la troupe de son père, étudia un instant pour être prêtre et finit son éducation au collège anglais de Douai, où se développa au plus haut point chez lui la mémoire, cet instrument merveilleux grâce auquel tant d'hommes de talent ont pu donner l'illusion du génie. Reçu dans la troupe de Chamberlain, il débuta à Wolverhampton le 8 janv. 1776, et dès lors poursuivit sa carrière d'acteur tragique, mêlée de succès et de revers, et, dans les commencements, plus souvent sifflé qu'applaudi. Mais son application au travail et la persistance de sa volonté triomphèrent, et, à sa première apparition à Londres, sur le théâtre de Drury Lane (sept. 1783), dans le rôle de Hamlet, l'ardeur avec laquelle il fut discuté prouva bien qu'on n'avait point affaire à une médiocrité. A partir de ce moment, sa réputation ne fit que croître, en dépit des cabales montées par des rivaux ou des inimitiés que la nature agressive de son tempérament entier lui attiraient. En 1788, il prit la direction du théâtre de Drury Lane, et se fit l'initiateur d'une réforme dans les costumes analogue à celle que Talma introduisait en France. Les deux grands acteurs se connurent en 1802, pendant un voyage que Kemble fit en France, et Talma fut de ceux qui l'applaudirent le plus chaleureusement lors de sa représentation d'adieu dans *Coriolan*, à Covent Garden, le 23 juin 1817. Kemble, amoureux de son art, qu'il étudiait assidûment dans toutes ses branches, ne dédaignait pas les rôles comiques, et Charles Lamb le trouvait incomparable dans les pièces de Congreve et de Wycherley. On compte que, pendant les dix-neuf ans qu'il resta à Drury Lane, il créa plus de 120 personnages. On lui reprochait une certaine affectation et un débit trop pompeux. Comme écrivain, il produisit des prologues, des pièces de théâtre qui n'ont pas été imprimées,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et un recueil de *Fugitive Pieces* (York, 1780) ; mais tout son mérite est ailleurs. Il passa ses dernières années tantôt à Toulouse, tantôt à Rome, tantôt à Lausanne. B.-H. G.

KEMBLE (Maria-Theresa), actrice anglaise, née à Vienne en 1774, morte à Chertsey (Surrey) en 1838. Elle était à peine âgée de six ans que son père, George de Camp, *alias* de Fleury, l'emmena en Angleterre, où elle parut en Cupidon, dans un ballet de Noverre, à l'Opéra. Elle remporta ses véritables premiers succès au théâtre de Haymarket, en 1792. En 1806, elle épousa Charles Kemble, dont le frère, John-Philip, l'avait peu auparavant poursuivie de propositions outrageantes, s'emportant même à des violences qu'elle dut repousser et pour lesquelles il fit des excuses publiques. Ce mariage l'attacha pour le reste de sa carrière au théâtre de Covent Garden. Elle excellait dans les rôles de soubrette ; mais elle eut le tort de ne pas savoir vieillir et de vouloir jusqu'au bout jouer des personnages dont la jeunesse ne convenait plus à sa figure. Elle est l'auteur de quelques comédies qui ne manquent pas d'esprit, comme *Smiles and Tears* et *The Day after the Wedding*. B.-H. G.

KEMBLE (Charles), acteur anglais, né en 1775, mort en 1854. Le plus jeune des quatre fils de Roger Kemble, il fut élevé, comme son frère John-Philip, au collège anglais de Douai, et entra d'abord dans l'administration des postes. Mais, malgré les conseils de son aîné, il s'engagea bientôt dans la carrière dramatique, et après un an ou deux de pérégrinations en province, où il apprit péniblement le métier, il débuta à Drury Lane en 1794. Travailleur acharné, toujours en quête du mieux, il vit sa réputation grandir, et après un repos que le soin de sa santé lui imposa et pendant lequel il visita Vienne et Saint-Pétersbourg, son frère fut heureux de le prendre avec lui à Covent Garden, où il rencontra Marie-Thérèse *de Camp*, qu'il épousa peu après (V. ci-dessus). Devenu directeur du théâtre en 1822, il eut à lutter contre les plus grandes difficultés d'argent, et il ne dut d'éviter une catastrophe qu'au succès de sa fille, miss Fanny Kemble, plus tard Mrs. Butler. En 1832, il fit avec elle une tournée en Amérique, où ils furent accueillis avec enthousiasme, et au cours de laquelle miss Kemble se maria. Il parut pour la dernière fois sur la scène en 1840. En 1844, il fit une série de conférences publiques sur Shakespeare. La surdité dont il était affecté depuis longtemps devint complète vers la fin de sa vie. Charles Kemble jouait avec une égale conscience les rôles tragiques et les rôles comiques, déployait dans les uns comme dans les autres des qualités de premier ordre. Lui et son frère ont créé une école d'artistes qui n'est pas encore éteinte et qui porte leur nom. Il est un de ceux qui, par l'honorabilité de leur caractère et par leur talent, se sont fait une place à part dans l'histoire du théâtre anglais. B.-H. G.

KEMBLE (John-Mitchel), philologue et historien anglais, né à Londres le 2 avr. 1807, mort à Dublin le 27 mars 1857, fils aîné du précédent. Après avoir étudié le droit, il se consacra à des recherches sur la littérature anglo-saxonne, voyagea en Allemagne, puis en Espagne, et enfin ouvrit un cours de philologie anglo-saxonne à Cambridge. Sa réputation date du jour où il publia une chronique rimée du xe siècle, intitulée *Poem of Beawulf* (Londres, 1832, in-8 ; 2e éd., 1837) ; on lui doit en outre de nombreux écrits, notamment : *First History of the English language or Anglo-saxon period* (Cambridge, 1834, in-8) ; *Ueber die Stammtafel der Westsachsen* (Munich, 1836, in-8), ouvrage dédié à Jacob Grimm ; *A Few Historical Remarks upon the supposed Antiquity of Church Rates* (1836, in-8) ; *Codex diplomaticus ævi Saxonici* (1839-48, 6 vol. in-8), ouvrage important renfermant plus de 1,400 documents nouveaux, publié aux frais de l'English Historical Society ; *The Saxons in England* (1849, 2 vol. in-8 ; nouv. éd. par G Birch en 1876) ; *State Papers and correspondence illustrative of the State of Europe, from the Revolution to the accession of the house of Hanover* (1857, in-8) ; *Horæ Ferales*, description d'antiquités préhistoriques, ouvrage posthume publié par les soins de R.-G. Latham et A.-W. Franks, en 1863.

KEMBLE (Francesca-Anne, dite *Fanny*), actrice anglaise, née en 1809. Fille de Charles Kemble et nièce de Mrs. Siddons, elle embrassa la carrière théâtrale de sa famille et, en 1829, débuta à Londres dans *Roméo et Juliette* avec grand succès. Au cours d'une tournée en Amérique, elle abandonna le théâtre pour épouser un riche Philadelphien, M. Butler, dont elle se sépara dans la suite. Elle n'est pas remontée sur les planches et a donné des conférences à Londres, à Paris et aux Etats-Unis, où elle est fixée. Elle écrit aussi en vers et en prose.

KEMELL (Klas-Johan), écrivain finnois, né en 1805, mort en 1833. Il a donné, dans sa langue maternelle, plusieurs traductions remarquables, entre autres celle de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce travail exerça une grande influence dans le pays, tant à cause de la pureté du style finnois, qu'à cause du sujet religieux, le mysticisme étant alors très en faveur en Finlande.

KEMÉNY (Jean), prince de Transylvanie et écrivain hongrois, né en 1607 à Bükœs, mort en 1662 sur le champ de bataille de Nagy-Szœllœs. Bethlen Gabor l'admit au nombre de ses pages dès 1622, et l'employa tout jeune encore à des missions diplomatiques. Partisan de Georges Ier Rákóczy, il l'aida à obtenir la paix de Linz. Sous Georges II il fit de brillantes campagnes, mais en 1657 il tomba au pouvoir des Tatars de Crimée. En 1661 il succéda à Georges II comme prince de Transylvanie, mais les Turcs alliés d'Abafi le battirent et le tuèrent. L'historien Szalay a publié en 1856 l'intéressante *Autobiographie* de Kemény.

KEMÉNY (Sigismond, baron), romancier et publiciste hongrois, né à Magyar-Kapud en 1816, mort à Puszta-Kamarás en 1875. Son activité comme journaliste s'exerça d'abord en Transylvanie (1840-1842), où il rédigea le *Magyar Hiradó* en même temps qu'il dirigeait l'opposition dans la Diète provinciale. Retiré dans ses terres en 1842, il fonda sa réputation de romancier par son *Paul Gyulai* (1846), forte étude du caractère de l'homme politique. Bientôt il se rendit à Pest pour collaborer au *Pesti Hirlap*. Membre de l'Assemblée de 1848, il composa après la catastrophe deux petits ouvrages intitulés : *Après la Révolution*, *Encore un Mot après la Révolution* (Pest, 1850 et 1851), ainsi que deux études sur Vesselényi et Széchenyi. Rédacteur depuis 1861 du *Pesti Napló*, organe du parti Deák, il mérita par sa vigueur dans la modération le titre de « roi des journalistes magyars ». Les romans qu'il écrivit depuis 1850 sont de deux sortes : *la Veuve et sa fille*, *les Fanatiques*, *les Temps sauvages* sont, comme *Paul Gyulai*, des pages vraiment historiques, puisées dans de sérieuses recherches comme dans une riche imagination ; *les Abîmes du cœur*, *Homme et femme*, *Amour et Vanité*, sont de profonds romans psychologiques. M. Beœthy, entre autres critiques, a bien étudié le talent de Kemény. E. S.

Bibl. : Schwicker, *Geschichte der ungar. Litteratur.*

KEMI. Fleuve de Finlande, dans la Laponie, naît au S. du lac Enaré, dans les collines de Suola Selka, reçoit le Luirojoki, forme le lac Kemitræsk (144 kil. q.), où se jettent le Kæsmæ et le Köykönen, contourne les collines de Kivalo, reçoit le Raudan et l'Ounas et se jette dans le golfe de Botnie. Il parcourt 408 kil. et draine un bassin de 53,000 kil. q.

KEMMEL (Mont). Colline située en Belgique, à 6 kil. O.-N.-O. de Messines (Flandre occidentale). Elle n'a que 154 m. d'alt., mais comme elle se trouve complètement isolée au milieu de la plaine flamande, elle paraît beaucoup plus élevée. Au sommet du Kemmel on découvre un panorama grandiose qui s'étend sur les deux Flandres et le dép. du Nord.

KEMMERN. Ville de Russie, gouvernement de Livonie, à 6 kil. du golfe de Riga. Station balnéaire très fréquentée

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à cause de ses eaux sulfureuses (+ 6°) employées contre les rhumatismes, la scrofule, la syphilis, les hémorroïdes.

Bibl. : Holst, *Das Schwefelbad Kemmern;* Riga, 1880.

KEMP (Terre de). Région antarctique, à l'E. de la Terre d'Enderby, sous le cercle polaire, vers 58° long. E. ; elle fut découverte en 1863.

KEMP (George-Meekle), architecte écossais, né à Moorfoot (Mid-Lothian) le 25 mai 1795, mort à Edimbourg le 6 mars 1844. D'abord berger comme son père, puis habile ouvrier charpentier, Kemp fut mis à même de développer ses dispositions naturelles pour le dessin par des leçons de perspective et par l'étude des monuments gothiques dont il fit de nombreux relevés, tant en Ecosse et en Angleterre qu'en France et dans les Pays-Bas. Un remarquable modèle en bois encore existant et qu'il fit pour compléter les dessins d'un palais projeté par W. Burn pour le duc de Buccleuch, commença la réputation de cet artiste qui contribua brillamment à la publication intitulée *Old Glasgow* dans laquelle il donna de nombreux dessins d'anciens édifices religieux. Il étudia ensuite une restauration d'ensemble de la cathédrale d'Edimbourg, étude qui n'eut pas de suite ; mais il obtint successivement le 3e, puis le 1er prix dans les concours ouverts en 1836 et 1838 pour l'édification d'un monument commémoratif de Walter Scott et de ses œuvres dans Prince's Street à Edimbourg, monument de plus de 60 m. de hauteur, décoré de nombreuses statues et dont Kemp dirigea la construction jusqu'en 1844, époque à laquelle il se noya accidentellement dans le canal d'Edimbourg. Charles Lucas.

KEMPE (Anders), alchimiste et médecin suédois, né en Vestergothie en 1622, mort à Altona en 1688 ou 1689. D'abord officier d'artillerie, il quitta le service en 1664 et s'établit à Trondhjem, où — ayant étudié l'alchimie au régiment — il se mit à exercer la médecine. Ses divers ouvrages et, sans doute aussi, les médicaments qu'il inventait et confectionnait, lui valurent bientôt une grande renommée et quelques persécutions. Déjà célèbre, il alla s'établir à Hambourg (1675), où il espérait être moins inquiété qu'en son pays. Il y vécut plusieurs années tranquille, publiant beaucoup en suédois et surtout en allemand, lorsque, en 1688, un ouvrage intitulé *Israëls erfreuliche Botschaft*, dédié à un riche juif, fut jugé contenir des propositions hérétiques et le fit exiler de la ville. Il se retira à Altona où il mourut bientôt. Ses principaux ouvrages sont : *Probatorium Theologicum* (Amsterdam, 1664); *Harmonia Fidei et Religionis* (Amsterdam, 1671); *Die Sprachen des Paradieses* (1688), où il cherche à prouver que le suédois était la langue du Paradis. — Son fils, *Johan*, né en 1655, mort à une date inconnue, s'acquit une grande réputation en Suède comme médecin. Th. C.

KEMPE (Axel), professeur et érudit finlandais, né en 1623, mort à Åbo le 4 janv. 1682. En 1650, après avoir pris ses grades à l'université d'Åbo, il fut nommé bibliothécaire de l'Académie d'Åbo, puis, quelques années plus tard, professeur adjoint de politique et d'histoire à l'université de cette même ville. Sa *Philosophia moralis sive ethica*, qui parut en 1656, obtint un grand succès, ainsi que les dissertations qu'il publia pour y faire suite. L'évêque Gezelius reprocha à Kempe de « divulguer » la constitution du gouvernement. Traduit en jugement, Kempe fut acquitté, mais le chancelier décida que de pareils travaux ne seraient plus publiés sans autorisation royale. Th. C.

KEMPE (Anna-Elisa) (V. Bray [Mrs.]).

KEMPELEN (Wolfgang de), mécanicien autrichien, né à Presbourg le 23 janv. 1734, mort à Vienne le 26 mars 1804. Il inventa en 1769 un automate joueur d'échecs (derrière lequel se cachait un homme) qui eut le plus vif succès dans toute l'Europe ; il est décrit dans le *Leipziger Magazin für Naturkunde* de 1784, et fut brûlé à Philadelphie en 1854. Kempelen fabriqua ensuite une machine à parler (1788) et publia : *Mechanismus der menschlichen Sprache* (Vienne, 1791, av. 27 pl.).

KEMPEN. Ville de Prusse, district de Dusseldorf (Prov. rhénane), nœud de plusieurs voies ferrées ; 6,000 hab. Patrie de *Thomas a Kempis*. Le 17 janv. 1642, les Franco-Hessois de Guébriant y défirent les Impériaux de Lamboy.

KEMPEN ou **KEMPNO.** Ville de Prusse, province et district de Poznan, sur le Niesjob, affluent de la Prosna ; 6,000 hab. Elle fut fondée en 1661 par des protestants allemands.

KEMPENEER (Pieter de) (V. Campana [Pedro]).

KEMPENFELT (Richard), amiral anglais, né à Westminster en 1718, mort en mer le 29 août 1782. Entré jeune dans la marine, il servit surtout aux Indes et participa à la prise de Portobello. En 1780, il était contre-amiral. Chargé en 1781 d'attaquer une escadre française commandée par de Guiches, il la rencontra dans les parages d'Ouessant, s'empara, grâce à une manœuvre des plus habiles, d'une vingtaine de vaisseaux et contraignit le reste à se réfugier à Brest (12 déc.). Ce fut le plus brillant fait de guerre de toute la campagne. Kempenfelt reprit la mer en avr. 1782 et reçut l'ordre de ravitailler Gibraltar. Le *Royal-George* sur lequel il avait arboré son pavillon sombra corps et biens avec huit cents hommes d'équipage et de passagers. Kempenfelt a laissé tout un code de signaux en grand progrès sur l'ancien système et un recueil de poésies : *Original Hymns and poems* publié en 1777 sous le pseudonyme de *Philotheorus*. R. S.

KEMPENSKŒLD (Samuel), érudit suédois, né à Œrebro en 1599, mort en 1670. Après avoir rempli plusieurs charges dans l'enseignement public, il fut anobli en 1647 et changea alors son nom de *Kempe* en celui de *Kempensköld*. Il fut nommé deux ans plus tard secrétaire de la maison de la noblesse. Il doit sa réputation principalement à un ouvrage sur Gustave Ier, intitulé *Historiæ serenissimi et potentissimi Principis ac domini Gustavi Primi... libri V, dialogistica forma in usum studiosæ juventutis* (Strengnesiæ, 1648, petit in-32; 1re éd. en 1629). Th. C.

KEMPER (Jean-Melchior), jurisconsulte hollandais, né à Amsterdam en 1776, mort à Amsterdam en 1824. Il professa le droit naturel, le droit civil et le droit des gens successivement aux universités de Harderwyck, d'Amsterdam et de Leyde. Ennemi déterminé de la France, il fut un des promoteurs du soulèvement de 1813. Après l'avènement de Guillaume Ier, Kemper fut anobli, appelé au conseil d'Etat, nommé recteur de l'université de Leyde, et chargé d'organiser les établissements d'instruction publique du nouveau royaume. En même temps il était envoyé aux Etats généraux par les électeurs de la Hollande septentrionale. Il joua un rôle brillant dans cette assemblée, prépara et fit voter les principales lois organiques, et obtint à diverses reprises des succès oratoires retentissants. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages remarquables dont voici les principaux : *le Code criminel du royaume de Hollande comparé au droit romain et à l'ancien droit néerlandais* (en holl., Amsterdam, 1809, in-8) ; *Etudes sur le temps présent* (*id.*, La Haye, 1816, in-8) ; *Histoire du nouveau code civil hollandais* (*id.*, La Haye, 1820-21, 3 vol. in-8). Ses *Discours* ont été réunis et publiés par J. de Bosch-Kemper (Amsterdam, 1835, 3 vol. in-8).

Bibl. : Siegenbeek, *Memoria Kemperi;* Leyde, 1824, in-8. — Du même, *Histoire de l'université de Leyde* [en holl.] ; Leyde, 1829-32, 3 vol. in-8.

KEMPIS (Thomas a) (V. Thomas).

KEMPT. Lac du Canada, province de Québec, entre 47 et 48° lat. N. Il porte le nom d'un gouverneur du Canada (1828-30).

KEMPTEN. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, province de Souabe, sur l'Iller ; 15,000 hab. Cotonnades, bonneterie, papeterie, commerce de denrées agricoles. Cette ville, qui existait à l'époque romaine sous le nom de *Cambodunum*, fut le siège d'une célèbre abbaye bénédictine, fondée par Hildegarde, troisième femme de Charlemagne, en 773. Les abbés devinrent princes d'Empire en 1360.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Ils possédaient les districts actuels d'Obergünzburg et Grænenbach. Autour de l'abbaye se forma sur la hauteur une ville, dite « ville neuve », qui entra en conflit avec la « vieille ville » de la vallée. Celle-ci, reconnue ville libre en 1289, affiliée à la ligue souabe, embrassa la Réforme en 1527. Dans la guerre de Trente ans, les Impériaux s'emparèrent de Kempten en 1633 et 1634, la reperdirent en 1646. Les Français la prirent en 1703 ; le 17 sept. 1796, ils y combattirent les Autrichiens. En 1803, la ville et l'abbaye furent annexées à la Bavière.

KEMTCHIK. Rivière de l'empire chinois, à l'O. de la Mongolie, affluent gauche de l'Oulou-Kem, qui prend en aval de son confluent le nom d'Eniséi. Son bassin est presque désert.

KEN, KAYAN ou KARNAVATI (*Karnas* des Grecs). Rivière de l'Inde, affluent droit de la Djemna, naît au N. des monts Vindhyas, traverse les monts Bander par un pittoresque défilé, les longe jusqu'au confluent du Sonar, descend les Ghats de Panna et arrose le Bundel Khand. Elle a 370 kil. de long ; son débit varie de 84 à 14,000 m. c. par seconde.

KEN (Thomas), prélat anglais, né dans le Hertfordshire en juil. 1637, mort à Longleat le 19 mars 1711. Entré dans les ordres en 1661 ou 1662, il fut attaché à la maison de la princesse d'Orange, mais déplut à Guillaume et accompagna lord Darmouth à Tanger. Revenu en Angleterre, il se fit une grande réputation de prédicateur et devint, en 1684, évêque de Bath et Wells. Il assista Charles II à son lit de mort et lui conseilla d'éloigner la duchesse de Portsmouth. Jacques II lui témoigna un grand respect. Ken n'était pas pourtant un évêque de cour. Très rigide et très bienfaisant, il dépensait en aumônes les maigres revenus de son siège. En 1687, un sermon qu'il prononça devant la princesse Anne contribua au renversement du parti papiste. Il fit une opposition tenace aux déclarations d'indulgence (1688), s'associa à la campagne des « Sept Evêques », et fut envoyé à la Tour. Délivré par la révolution, il ne voulut pourtant pas reconnaître Guillaume d'Orange, et fut privé de son siège épiscopal en avr. 1691. Malgré les instances de la reine Anne, il refusa de le reprendre en 1702. Il a laissé de nombreux ouvrages de théologie, des sermons, etc., recueillis en partie par Hawkins en 1713, par Round en 1838, par Benham en 1889, et 4 volumes de poésies publiés par Hawkins en 1721. Macaulay écrit de lui : « C'était un homme de talent et de grande science, d'une vive sensibilité et d'une vertu sans tache. Ses ouvrages de longue haleine sont oubliés, mais ses hymnes du matin et du soir sont encore récitées chaque jour dans des milliers de familles ». R. S.

Bibl. : Hawkins, *Short Account of Ken's life*, 1713. — Bowles, *Life of Ken*, 1830, 2 vol. — Anderdon, *Life of Ken*, 1851-54, 2 vol. — Plumptre, *Life of Ken*, 1888, 2 vol.

KENAÏ. Presqu'île de l'Alaska, entre les bras de mer de Cook et Prince-William. Il y existe un fort.

KENAÏ ou THNAINA. Peuple de Peaux-Rouges de l'Alaska ; ils se rapprochent des Athabascas formant la transition avec les Hyperboréens (Esquimaux et autres). Leur langue se rattache au groupe athabasca. Ils vivent de chasse. On en compte de 10 à 20,000. Ils pratiquent l'exogamie, la crémation ou la dessiccation des cadavres, se tatouent. Leurs tribus les plus importantes sont : les *Kai-Youkhotana* ou *Ingalik*, riverains du Youkou et du Kuskowin supérieur ; les *Natchekoutchin* ou *Gens de Large ;* et les *Atna* ou *Yellow-Knifes*, riverains de l'Atna ou Rivière du Cuivre (V. Alaska).

Bibl. : Radlow, dans *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg.* — Petrov, *Report on the population of Alaska*, 1880.

KENAMOU. Fleuve de Labrador parsemé de rapides et de lacs qui coule vers le N. et finit dans le golfe Hamilton.

KENATSA. Petite ville du Maroc, entre le territoire des Oulad Djerir et celui des Douï Menia, non loin des sources du même nom dans la région qui sépare le Sud oranais des oasis du Tafilalet. Kenatsa est bâtie au milieu d'une petite mer de sables et à la base d'un plateau isolé ; on y voit une zaouïa de l'ordre de Sidi Mohammet bou Zian qui date du XIe siècle et qui est célèbre au loin.

KENDAL ou KIRKBY-IN-KENDAL. Ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, sur la rive droite du Ken, stat. du chem. de fer de Lancaster à Windermere ; 23,832 hab. Bonneterie ; draps. — C'est une ville ancienne, avec une belle église du XIIIe siècle, dans une contrée charmante.

KENDALL (George-Wilkins), journaliste américain, né en 1807, mort en 1867. Il a publié sur les conflits entre les Etats-Unis et le Mexique d'intéressants récits : *Narrative of the Texan Santa-Fe expedition* (1844, 2 vol. in-12) ; et *The War between the United States and Mexico* (1851, in-fol.).

KENDRICK (Joseph), statuaire anglais du XIXe siècle. Elève de l'Académie royale, il a exposé jusqu'en 1829. On connaît de lui des monuments à Saint-Paul, des bustes et des groupes en marbre, notamment *Adam et Eve pleurant sur le corps d'Abel.*

KENDRICK (Emma-Eléonore), miniaturiste anglaise, née en 1788, morte en 1871, fille du précédent. De 1811 à 1840, elle exposa régulièrement à l'Académie royale, et en 1831 fut nommée miniaturiste ordinaire du roi. Elle a aussi fait de l'aquarelle et écrit un livre technique.

KENEALY (Edward-Vaughan-Hyde), politicien et écrivain anglais, né à Cork le 2 juil. 1819, mort à Londres le 16 avr. 1880. Membre du barreau irlandais dès 1840, du barreau anglais en 1847, il devint conseiller de la reine en 1868, et acquit une grande réputation en plaidant les causes politiques, celle entre autres des fenians. Il s'emporta à de telles violences de langage qu'en 1874 il se fit rayer de la liste des avocats. Il fonda alors la *Magna Charta Association* et réussit à se faire élire au Parlement par Stoke en 1875. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : *Brallaghan or the Deipnosophists* (1845) ; *Gœthe* (1850) ; trois volumes de vers (1875-79), etc. R. S.

KENEGHEZ. Tribu de la Boukharie, de la race des Uzbegs, soumise par les Russes en 1868 ; elle habite le pays de Chehri-Sebz et se divise en cinq clans : Abakhly, Atchamaïly, Kaïrasaly, Tarakli, Tchekhout.

KENEH ou KINNEH. Ville de la Haute-Egypte, ch.-l. de district, à droite du Nil, au N. des ruines de Thèbes ; 16,000 hab., en grande partie Coptes et Grecs. Ses dattes, ses poteries, ses danseuses sont renommées. Elle commerce par Kosseir avec l'Arabie et l'Inde.

KENIA (Mont). Mont isolé de l'Afrique orientale, à 0°10′ lat. S. et 400 kil. de la côte ; 5,500 m. d'alt. environ. Découvert par Krapf (1849), il fut exploré par Thomson (1883).

KENIEKA. Pays du Soudan français, au N. du Niger, à l'E. du Kaarta ; compris dans l'empire de Sego, il se plaça sous le protectorat français en 1882. Le centre principal est Mourdia.

KÉNIENS, KÉNITES, CINÉENS. On signale la présence, en plusieurs points de la Palestine ancienne, de groupes de populations dénommés Kéniens, et l'on assure que c'étaient les descendants de la famille madianite, où Moïse avait pris femme. Un de ces groupes résidait dans la partie méridionale du territoire de Juda, un autre à l'extrême Nord du pays. On justifie leur présence sur le territoire dévolu à Israël par des services exceptionnels que les Kéniens auraient rendus à Israël lors de la traversée au désert. Le groupe méridional est mentionné à plusieurs reprises dans les livres historiques ; Saül donne des ordres spéciaux pour qu'ils soient épargnés lors d'une expédition dirigée contre les Amalécites, leurs voisins ; David gagne la faveur de leurs chefs en leur distribuant une partie du butin fait sur ces mêmes Amalécites. C'est à une femme appartenant aux Kéniens du Nord que revient l'honneur de mettre à mort le redoutable Sisara. — Les Kénites ou membres de la tribu de Kaïn sont donc un groupe de population non-israélite, probablement madianite, originaire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du désert syro-arabe ou de la péninsule sinaïtique, qui se fit sa place au milieu des Hébreux. M. VERNES.

BIBL. : VERNES, *Essais bibliques*, 1891, pp. 252-254 et 261-262.

KENIERA. Ville du Soudan français, sur le Soussa, affl. de dr. du Dioliba (Niger), à 130 kil. S. de Bamakou. En févr. 1883, elle fut brûlée par Samory que le colonel Borgnis-Desbordes défit ensuite.

KENIG (Joseph), publiciste polonais, né à Plock en 1822. Après avoir débuté dans l'enseignement, il devint collaborateur à la *Gazette de Varsovie* et se fit surtout remarquer par des articles de critique et d'esthétique. Il devint, en 1873, directeur de la *Gazette de Varsovie*. — Sa femme, *Salomée* Kenig, née Palinska (1831-73), fut une actrice distinguée et tint pendant une vingtaine d'années les premiers rôles du théâtre de Varsovie.

KENILWORTH. Village d'Angleterre, comté de Warwick, à 7 kil. du chef-lieu.; 6,092 hab. Stat. du chem. de fer d'Oxford à Coventry. Tanneries, produits chimiques. — Ruines d'un château célèbre, fondé sous Henri Ier par son trésorier G. de Clinton, possédé par Simon de Montfort dont les adhérents y résistèrent six mois après sa mort; Edouard II y fut quelque temps prisonnier; Edouard III le donna à Jean de Gand, Elisabeth au comte de Leicester qui lui offrit dans ce château des fêtes magnifiques (1575); il fut démoli par les soldats de Cromwell. Walter Scott l'a popularisé.

KENMARE. Baie de l'extrémité S.-O. de l'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 946).

KENMORE. Village d'Ecosse, comté de Perth, à 40 kil. du chef-lieu, avec un territoire de plus de 26,000 hect., en grande partie boisés; 1,710 hab. Château de Taymouth.

KENNAWAY-DOUGLAS (V. DOUGLAS [Robert]).

KENNEBEC. Fleuve des Etats-Unis (Maine), qui se jette dans la baie du même nom; il sort du lac Moosehead et parcourt 260 kil., dont 120 navigables. La glace la ferme du 15 déc. au 1er avr.

KENNEDY, comtes de CASSILLIS. Ancienne famille écossaise qui descend de Duncan, comte de Carrick (1228). Le premier comte fut *David Kennedy* (1510), qui mourut à Flodden (9 sept. 1513). — Le second, *Gilbert*, ambassadeur en Angleterre en 1516, fut tour à tour allié et adversaire d'Arran et d'Angus; il fut un des quatre nobles qui eurent la garde de Jacques V, enfant. — Le quatrième, *Gilbert* (1541-76), qu'on appelait communément « le roi de Carrick », fut un chaud partisan de Marie Stuart. Il est célèbre par ses exactions et ses cruautés dont W. Scott a tiré parti dans *Ivanhoe*. — Le sixième, *John* (1595-1668), presbytérien rigide, prit une part prépondérante à l'opposition contre la politique religieuse de Charles Ier (1638). Pourtant il refusa de s'entendre avec Cromwell qui confisqua ses biens. Charles II le nomma lord justice general en 1649. On a faussement identifié sa femme Jeanne Hamilton avec la *Gypsy Laddie*, dont les aventures font l'objet de tant de ballades (Finlay, Kirkpatrick, Sharpe, R. Chambers, etc.). — Le septième comte *John* (1646-1701), membre du parti patriote qui combattit le gouvernement de Lauderdale, devint en 1689 conseiller privé de Guillaume d'Orange et lord de la Trésorerie. R. S.

BIBL.: *Historical Account of the noble family of Kennedy*; Edimbourg, 1849.

KENNEDY (John), numismatiste anglais du XVIIIe siècle, mort en 1760. Il habita Smyrne la plus grande partie de sa vie, recueillant avec passion les monnaies grecques et romaines. Sa riche collection fut vendue à Londres le 8 et 9 mai 1760 et achetée en grande partie par le Musée britannique; 256 monnaies de Carausius et 89 d'Allectus, acquises par Webb, sont maintenant dans le musée Hunter, à Glasgow. Kennedy a publié les ouvrages suivants : *A Dissertation upon Oriuna* (1751, in-4); *Further Observations on Carausius and Oriuna* (1756, in-4); *A Letter to Dr Stukeley*, sur le même sujet (1759, in-4); *Numismata selectiora*, dans les *Litt. Anecdota* (t. II, 283). E. BABELON.

KENNEDY (Grâce), femme auteur anglaise, née à Pinmore (Ayrshire) en 1782, morte à Edimbourg le 28 févr. 1825. Elle est connue surtout par un roman, *Father Clement* (1823), qui atteignit rapidement sa douzième édition et fut traduit dans presque toutes les langues européennes. Citons encore : *Profession is not principle* (1822; 8e éd., 1855); *Jessy Allan* (1853, 12e éd.); *Anna Ross the orphan of Waterloo* (1852, 10e éd.). Ses *Œuvres complètes* ont été données à Edimbourg (1827, 6 vol. in-12) et réimprimées en 1836 à Bruxelles. Une traduction allemande de ses *Œuvres choisies* parut à Bielefeld en 1844 (2 vol. in-8). R. S.

KENNEDY (Sir James SHAW-) (V. SHAW-KENNEDY).

KENNEDY (John-Pendleton), écrivain américain, né à Baltimore le 25 oct. 1795, mort à Newport (Rhode Island) le 18 août 1870. Avocat à Baltimore (1816), il publia avec son ami P. Hoffmann Cruse une revue de prose et vers, *The Red Book* (1818-20). Trois de ses romans eurent de vifs succès : *Swallow Barn* (1832), description de la vie de planteur en Virginie; *Horseshoe Robinson* (1835); *Rob of the Bowl* (1838), légende du Maryland. Il s'attacha au parti whig, fut élu au Congrès de 1838 à 1845; choisi par Fillmore comme secrétaire d'Etat pour la marine (1852), il seconda l'expédition de Perry au Japon, se retira l'année suivante pour se consacrer aux affaires. Il publia une biographie de W. Wirt (1849, 2 vol.). On a réuni ses *Political and official Papers* (1872).

BIBL. : INKERMANN, *Life of J. Pendleton*; New York, 1871.

KENNEDY (John-Pitt), ingénieur militaire anglais, né à Donagh le 8 mai 1796, mort à Londres le 28 juin 1879. Après avoir passé par l'Académie militaire de Woolwich, il entra en 1815 dans le corps du génie. Lorsque Charles Napier devint résident de Céphalonie (1822), Kennedy fut nommé directeur des travaux publics et dota l'île de routes, de quais, de marchés. En 1831, il se dévoua tout entier à la réforme des détestables systèmes de culture en usage en Irlande, fonda une ferme modèle, des écoles professionnelles pour les fermiers et nommé en 1837 inspecteur général du département de l'instruction publique d'Irlande, imagina un plan d'enseignement agricole, qui devait comprendre une école nationale, des écoles du second degré dans chaque province, des écoles du 3e degré dans chaque comté, des écoles du 4e degré dans chaque baronnie et des écoles du 5e degré annexées à toutes les écoles primaires. Ce plan fut fort mal accueilli par l'administration et Kennedy démissionna. Napier défendit ses vues dans son *Essay addressed to irish absentees in the State of Ireland*. En 1843, Kennedy fut nommé secrétaire de la « commission du Devon », qui fit une vaste enquête sur la situation foncière de l'Irlande et publia cinq énormes in-folios pleins de renseignements précieux. Au printemps de 1848, il fut chargé, sur sa demande, de la défense de Dublin où se produisait un commencement de révolution qui avorta, grâce aux sages mesures qu'il sut prendre à temps. Napier, devenu commandant en chef de l'Inde, le réclama pour secrétaire militaire (1849). Kennedy construisit la grande route stratégique de Simla au Tibet, qui porte encore son nom. Il dut, en 1852, revenir en Angleterre pour raison de santé. Il fut promu lieutenant-colonel en 1853. Il a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Ireland tranquilized without soldiers and enriched without English Capital* (Londres, 1835, in-8); *Regulations for promoting agricultural instruction and agricultural employement* (1835, in-8); *Road making in the Hills* (Agra, 1850, in-8); *Finances, military occupation, governement and industrial development of India* (1853-58, 2 vol. in-8); *National Defensive Measures* (Londres, 1860, in-8); *British Home and colonial Empire* (1865-69, 2 vol. in-fol.). R. S.

KENNEDY (Patrick), écrivain irlandais, né dans le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comté de Wexford en 1801, mort à Dublin le 28 mars 1873. Libraire à Dublin, il est connu par ses études approfondies sur les traditions populaires et l'archéologie irlandaises. Son principal ouvrage est *Legendary Fictions of the irish Celts* (1866, nouv. éd., 1892), qu'il recueillit lui-même de la bouche des conteurs populaires. Citons encore : *The Banks of the Boro* (1867), chronique du comté de Wexford ; *Evenings in the Duffrey* (1869) ; *The Bardic Stories of Ireland* (1871) et *Legends of mount Leinster* (1855), publié sous le pseudonyme d'Harry Whitney. R. S.

KENNEDY (William-Denholm), peintre écossais, né en 1813, mort en 1865. Il étudia d'abord à Edimbourg, puis à Londres, et obtint de l'Académie royale une bourse de voyage. Après un séjour de deux années en Italie, d'où il rapporta beaucoup de copies et d'études, il s'établit à Londres, où jusqu'à sa mort il exposa assidûment dans tous les genres. Il a surtout réussi le paysage italien classique. Avec une palette riche, une facture large, une belle ordonnance, il manque d'originalité et de caractère. Il ne tint pas ses promesses de jeunesse et finit dans la pauvreté et l'oubli.

KENNEDYA. I. Botanique. — Genre de Légumineuses, du groupe des Phaséolées, comprenant une douzaine d'herbes vivaces ou suffrutescentes, dressées ou grimpantes, toutes originaires de l'Australie. Elles sont caractérisées par les lobes calicinaux séparés jusqu'à la base, sauf les deux supérieurs ; par la carène en général égale aux ailes ou plus longue, et l'étendard dépourvu d'appendices ou seulement légèrement infléchi sur ses bords à la base ; enfin, par les graines arillées. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les *Kennedya* se cultivent comme plantes grimpantes dans les serres froides ou tempérées en pleine terre et aussi en pots, mais avec moins de succès. Sous le climat de l'oranger ils viennent en plein air. On les multiplie de graines et de boutures. G. B.

KENNET. Rivière d'Angleterre, affl. de la Tamise (V. Grande-Bretagne).

KENNETT (White), prélat anglais, né à Douvres le 10 août 1660, mort à Westminster le 19 déc. 1728. Il étudiait encore à Oxford lorsqu'il publia un pamphlet anonyme *A Letter from a Student at Oxford to a friend in the country, concerning the approaching Parliament* (1681) qui excita l'indignation des whigs et faillit lui attirer des poursuites. La dissolution de ce même Parlement lui inspira une seconde satire qui fit grand bruit : *A Poem on his majesty's dissolving the late Parliament* (1681). Kennett entra dans les ordres en 1684, se distingua par la violence de ses prédications contre le papisme et appuya avec ardeur la révolution de 1688. Puis abandonnant la politique pour l'érudition, il donna ses *Parochial Antiquities* (Oxford, 1695, in-4) qui établirent sa réputation. En 1701, il prit une grande part à la fameuse controverse avec Atterbury sur les droits de convocation, publia une vive attaque contre le règne de Charles Ier : *A Compassionate Enquiry into the causes of the Civil War* (Londres, 1704, in-4) qui fit sensation, écrivit contre les moines et le clergé catholique *The Case of Impropriations* (1704) qui lui valut plus tard le poste de chapelain ordinaire du roi. Avec sa bouillante intransigeance, il s'attaqua en 1709 à Sacheverell, puis refusa de signer une adresse de congratulation du clergé à la reine en 1710, ce qui lui créa nombre d'ennemis. On le représenta sous les traits de Judas. Rien ne le troublait ; il demeurait bien en cour, malgré toutes les intrigues et il fut nommé évêque de Peterborough en 1718. Outre une infinité de sermons, il a laissé : *Compleat History of England* (Londres, 1706, in-fol.) ; *Register and Chronicle ecclesiastical and civil* (1728, in-fol.), important recueil de documents, qui sont les plus connus de ses ouvrages. Citons encore : *Remarks on the life of Henry Cornish* (1699, in-4) ; *Ecclesiastical Synods* (1701, in-8) ; *The Christian Scholar* (1708 ; 21e éd., 1836, in-12) ; *The Wisdom of looking Backwards* (1715, in-8), etc. De nombreux manuscrits de Kennett figurent au British Museum (Lansdowne Collection, 935-1041). R. S.

Bibl. : W. Newton, *Life of Kennett ;* Londres, 1730, in-8. — J. Sharpe, *Short Remarks on some passages in the life of Dr. Kennett ;* Londres, 1730, in-8.

KENNETT (Basil), littérateur anglais, né à Postling (Kent) en 1674, mort à Oxford en 1714. Frère du précédent, qui prit soin de son éducation, il entra dans les ordres et fut nommé, en 1706, chapelain d'une factorerie anglaise à Leqhovn. Sa mauvaise santé et les tracas que lui suscitait l'Inquisition l'obligèrent à retourner en Angleterre, s'arrêtant en Italie et en France, où il se fit une riche collection de curiosités artistiques et littéraires. Revenu à Oxford, il y mourut. On doit à Kennett un savant ouvrage sur les antiquités romaines : *Romæ antiquæ notitia* (1696), précédé de deux *Essays* sur l'éducation chez les Romains ; de plus, *The Lives and characters of the ancient Græcian Poets* (1697), et nombre de livres et d'opuscules religieux, outre plusieurs traductions du français.

KENNEY (James), auteur dramatique anglais, né en Irlande en 1780, mort le 25 juil. 1849. Commis de banque, il manifesta de bonne heure du goût pour le théâtre en écrivant une farce, *Raising in the Wind*, représentée avec succès à Covent Garden en 1803, et reprise souvent depuis. Il eut une carrière brillante, et nombre de ses pièces sont demeurées au répertoire, notamment : *Sweethearts and Wives* (1823) ; *Spring and Autumn* (1827) ; *The Illustrious Stranger* (1827). Mentionnons encore : *False Alarms* (1807), opéra-comique, musique de Broham et M. P. King ; *Ellen Rosenberg* (1807), mélodrame ; *The World* (1808), comédie ; *Love, Law and Physic* (1812), farce ; *The Sicilian Vespers* (1840), tragédie. R. S.

KENNEY (Charles-Lamb), publiciste anglais, né à Bellevue (Seine-et-Oise) le 29 avr. 1821, mort à Kensington le 25 août 1881, fils du précédent. D'abord employé des postes, il débuta à dix-neuf ans dans le journalisme comme reporter du *Times*. Inscrit au barreau en 1856, il devenait à la même époque secrétaire de M. de Lesseps et contribuait au succès du canal de Suez, combattu par lord Palmerston, en écrivant *The Gates of the East* (1857), qui retourna complètement l'opinion publique. Puis il se brouilla avec M. de Lesseps et entra au *Standard* (1858). Très répandu dans le monde littéraire, ami de Thackeray et de Dickens, Kenney fut un des hommes les plus en vue de son temps. Il acclimata à Londres l'opéra bouffe et écrivit le livret de *la Grande-Duchesse de Gerolstein*, de *la Princesse de Trébizonde*, de *la Belle Hélène*, etc. Citons parmi ses nombreux ouvrages : *Mr. Phelps and the critics of his Correspondence* (1864) ; *Wanted Husbands* (1867) ; *Valentine and Orson* (1867), pantomime ; *Our Autumn Manœuvres* (1871), farce ; *Maid of honour* (1876), comédie ; une traduction de la *Correspondance* de H. de Balzac (1878) ; plusieurs livrets d'opéras, des chansons dont beaucoup sont populaires, entre autres, *The Vagabond* (1871) ; *Ever my Queen* (1866), etc.

KENNGOTT (Gustav-Adolf), minéralogiste allemand, né à Breslau le 6 janv. 1818. Après avoir enseigné à Presbourg et à Vienne, il passa en 1856 à Zurich comme professeur au Polytechnikum et l'année suivante à l'université. Il a publié d'excellents traités de cristallographie, de minéralogie et de pétrographie, notamment *Lehrbuch der Mineralogie* (1851 ; éd. abrégée, 1857, souv. réed.) ; *120 Kristallformennetze* (Prague, 1884 ; souv. réed.), et avec Lasaulx un Dictionnaire de minéralogie, géologie, etc. (Breslau, 1882-86, 2 vol.). Dr L. Hn.

KENNICOTT (Benjamin), hébraïsant anglais, né à Totnes (Devonshire) le 4 avr. 1718, mort à Oxford le 18 sept. 1783. Fellow de l'université d'Oxford dès 1747, il fut nommé conservateur de la bibliothèque de Radliffe en 1767 et chanoine de Christ Church en 1770. Dans son *Vetus Testam. hebr. cum var. lectionibus* (Oxford, 1776-1780, 2 t. in-fol.) il a collationné 615 manuscrits,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

52 éditions de la Bible ainsi que le Talmud pour établir un texte critique de l'Ancien Testament.

KENNINGTON (V. Londres).

KÉNOMÉRIE (Chim.). M. Berthelot a donné le nom de kénomérie à l'*isomérie* (V. ce mot) particulière présentée par des composés de même fonction chimique lorsqu'ils proviennent de générateurs identiques et possèdent en même temps des capacités de saturation différentes. Le camphène, $C^{20}H^{16}$, et le terpilène, $C^{20}H^{16}$, présentent un exemple frappant de ce genre d'isomérie. Le térébenthène, $C^{20}H^{16}$, peut se combiner avec l'acide chlorhydrique et donner, suivant les conditions, deux chlorhydrates distincts, un monochlorhydrate, $C^{20}H^{16}HCl$, et un dichlorhydrate, $C^{20}H^{16}2HCl$. Le monochlorhydrate se décompose dans des conditions convenables avec perte de l'acide chlorhydrique et production d'un carbure cristallisé, le camphène, $C^{20}H^{16}$, susceptible de régénérer le monochlorhydrate, $C^{20}H^{16}(HCl)$, par l'action directe de l'acide; ce même carbure peut engendrer toute une série de composés par l'addition d'une molécule d'eau, de divers acides, etc., un bromhydrate, $C^{20}H^{16}(HBr)$, un hydrate, le bornéol, $C^{20}H^{16}(H^2O^2)$, un acétate, $C^{20}H^{16}(C^4H^4O^4)$. Le dichlorhydrate de térébenthène fournit, dans les mêmes conditions, un autre carbure, $C^{20}H^{16}$, le terpilène, auquel répond une autre série formée par addition de deux molécules d'eau, d'acides, le dichlorhydrate primitif avec l'acide chlorhydrique, $C^{20}H^{16}(2HCl)$, un hydrate, $C^{20}H^{16}(2H^2O^2)$, un diacétate, $C^{20}H^{16}(2C^4H^4O^4)$.

L'étude termochimique comparée du camphène et du citrène, carbure analogue au terpilène, a montré que ces deux isomères possèdent sensiblement la même chaleur de combustion et qu'ils mettent en jeu la même quantité d'énergie pour s'unir à une molécule d'acide chlorhydrique:

$$\underset{\text{Camphène.}}{C^{10}H^{16}\,\text{crist.}} + HCl\,\text{gaz} = C^{10}H^{16}HCl\,\text{crist.} + 21^{cal}7.$$

$$\underset{\text{Citrène.}}{C^{10}H^{16}\,\text{liq.}} + 2HCl\,\text{gaz} = C^{10}H^{16}2HCl\,\text{crist.} + 40^{cal}2 = 20^{cal}1 \times 2.$$

On doit donc considérer les deux carbures, camphène et terpilène, comme deux systèmes également stables puisque leur formation à partir de leur générateur commun, le térébenthène, correspond au même travail accompli. M. Berthelot a étendu la notion de kénomérie aux corps simples; il envisage certains états allotropiques du soufre, du silicium, etc., comme rentrant dans la classe des kénomères.

Bibl.: Berthelot, *Leçons sur l'isomérie*; Paris, 1866.

KENOSHA. Ville des Etats-Unis, Wisconsin, sur le lac Michigan, à 50 kil. S. de Milwaukee; 6,000 hab. Bon port; exportation de céréales. Fonderies, tanneries, brasseries, etc.

KENOUS. Nom des indigènes de Nubie septentrionale, plus connus sous celui de *Barabras* (V. ce mot).

KENOZERO. Lac de Russie, gouv. d'Olonetz, 100 kil. q., 21 kil. de long, 12 de large; alimenté par l'Oundouja qui vient du lac Oundo, il se déverse par la Kéna (37 kil.) dans le lac Onéga.

KENRICK (William), littérateur anglais, né vers 1725, mort à Londres le 10 juin 1779. Vrai type de l'homme de lettres de la pire espèce, avide de notoriété et envieux de toute supériorité, il a beaucoup écrit et attaqué la plupart de ses contemporains, entre autres Johnson, Fielding, Garrick, John Hill. Citons : *The Town* (Londres, 1748, in-4); *Epistles to Lorenzo* (1756, in-8); des traductions de la *Nouvelle Héloïse* (1761) et de l'*Emile* (1763) de Rousseau; des comédies comme *The Widowed Wife* (1767), et *The Duellist* (1773); *Poems* (1768, in-8); *Free Thoughts on seduction, adultery and divorce* (1775). Il fonda en 1775 la *London Review*. R. S.

KENRICK (Francis-Patrick), prélat américain, né à Dublin le 3 déc. 1797, mort à Baltimore le 8 juil. 1863. Il fit ses études à Rome (1815), fut envoyé en Amérique pour diriger le séminaire de Baltimore (1821-30), devint administrateur (1830), puis titulaire (1842) de l'évêché de Philadelphie, archevêque de Baltimore (1851); le pape le délégua pour présider le premier concile des Etats-Unis (Baltimore, mai 1852), lui conféra la primatie dans ce pays. Il avait une grande autorité morale dont il usa pour essayer d'empêcher la guerre de la Sécession et d'assurer l'obéissance au pouvoir fédéral. Ses principaux écrits sont : *Theologia dogmatica* (Philadelphie, 1839-40, 4 vol. in-8; 2e éd. revisée, 1858, 3 vol.); *Theologia moralis* (Philadelphie, 1841-43, 3 vol.). — Son frère, *Peter-Richard*, né à Dublin en 1806, fut son coadjuteur et devint évêque de Saint-Louis (1843); son siège fut promu au rang d'archevêché en 1847. Il combattit au concile du Vatican la déclaration d'infaillibilité du pape, mais l'accepta ensuite. Son principal ouvrage est *Anglican ordinations*.

KENSAL Green. Faubourg du N.-O. de *Londres* (V. ce mot).

KENSETT (John-Frederick), peintre américain, né en 1818, mort en 1872. D'abord graveur, il étudia la peinture à Londres, Rome et Naples, s'adonna au paysage et voyagea au pays du Rhin, en Suisse, dans la région des lacs d'Italie, puis s'établit à New York. Il a contribué à la décoration du Capitole de Washington.

KENSINGTON (V. Londres).

KENT (Iles). Ilots de l'E. du détroit de Bass, entre l'Australie et l'île Flinders; le principal est *Deal*, long de 8 kil.

KENT. Comté maritime d'Angleterre, à l'angle S.-E. de la Grande-Bretagne; 4,028 kil. q.; 1,142,281 hab. (en 1891). Il confine, à l'E., au Pas-de-Calais et à la mer du Nord; au N., à l'estuaire de la Tamise et à ce fleuve qui le séparent de l'Essex; à l'O., au comté de Surrey; au S., à celui de Sussex. C'est un pays ondulé, fertile, avec deux rangs de collines crétacées (Downs, Ragstone), séparées par la plaine de Holmsdale; au S. est le Weald (V. Grande-Bretagne). Les côtes sont marécageuses. Les cours d'eau sont : la Tamise et ses affluents le Darent et le Ravensbourne, la Medway, la Stour. L'angle oriental forme l'île de Thanet. Malgré les bancs de sable du large, les côtes du Kent abritent plusieurs ports qui furent jadis les plus importants de l'île : Douvres, Folkestone, Ramsgate, Margate, Gravesend, etc. Ce comté est essentiellement agricole. Il approvisionne Londres de légumes, produit aussi des céréales, des fruits (cerises, pommes, etc.), du houblon. De la superficie, 36 % sont labourés, 36 % en prairies, 8 % en bois. On élève beaucoup de moutons sur les collines, de gros bétail dans les marais de la côte : 25,000 chevaux, 80,000 bœufs, un million de moutons, 65,000 porcs. Les principales villes sont Canterbury, Rochester, Greenwich, Maidstone, Chatham. Le chef-lieu est Maidstone. Le comté conserve son antique division en cinq districts (*lathes*); plusieurs parties ont leur autonomie et sont indépendantes des autorités du comté; ce sont Canterbury, Rochester, Maidstone, les *Cinque Ports* (V. cet art.) et le marais de Romney.

Le Kent a joué un rôle considérable aux origines de l'histoire anglaise; c'est là que débarquèrent les Romains, puis les Saxons. Il forma un royaume séparé au temps de l'heptarchie. Les gens du Kent opposèrent une énergique résistance aux Normands. Ils se soulevèrent plus tard avec *Wat Tyler*, avec John *Cade* et sir Thomas *Wyatt* (V. ces noms).

Le titre de *comte de Kent* fut porté par un fils d'Edouard Ier, Edmond, qui concourut à détrôner son frère Edouard II (1325), mais fut exécuté pour haute trahison (21 mars 1330), pour avoir, avec son frère, le comte de Norfolk, tenté de renverser Isabelle et Mortimer. — La famille *Grey* (V. ce nom) reçut en 1465 le titre du comté de Kent, transformé en marquisat (1706), puis en duché (1710). Il redevint vacant en 1740. — Il fut attribué ensuite au quatrième fils de Georges III (V. ci-après). Le titre de duc de Kent appartient depuis 1866 au prince Alfred, duc d'Edimbourg. A.-M. B.

Bibl. : Vevan, *Handbook to the country of Kent*; Londres, 1882, 4e éd.

KENT (Thomas de), écrivain du XIIIe siècle, appartenant plutôt à la littérature franco-normande qu'à la littérature anglaise. Tous les poètes de cette époque puisent, en effet,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leurs inspirations dans nos romans de chevalerie, nos fabliaux et les chants de nos troubadours et de nos trouvères. C'est, sans nul doute, à cette source que Thomas de Kent tira son *Roman d'Alexandre* et aussi *The Geste of Kyng Hovn*, fatras oublié aujourd'hui. Hector FRANCE.

KENT (Elisabeth, comtesse de) (V. GREY).

KENT (William), architecte et peintre anglais, né dans le comté d'York en 1685, mort à Burlington le 12 avr. 1748. Apprenti peintre en voitures, il fit ensuite des études artistiques qu'il alla compléter à Rome. Fort médiocre dans le portrait et l'histoire, il réussit mieux dans la peinture décorative et exécuta beaucoup de plafonds ingénieusement composés, mais d'un sentiment banal et d'une facture lâchée. Ses illustrations des fables de Gay, des poèmes de Spenser et de Pope sont faibles. Plus heureux comme architecte, il a donné les plans de nombreux édifices publics et hôtels particuliers de Londres, notamment les Horse Guards et Devonshire House. Son plus grand mérite est d'avoir créé le jardin anglais. Ses plus fameuses créations furent les jardins de Kensington (pour la reine Caroline) et de Claremont. Sorte de Le Brun au petit pied, il était l'arbitre du goût de son temps, dessinant des mobiliers, des costumes, à quoi il acquit une fortune considérable; il fut aussi investi des fonctions de « maître peintre, architecte, charpentier et conservateur des tableaux de la couronne ». On voit de lui, à Hampton Court, *le Mariage de Henry V*.

KENT (James), célèbre jurisconsulte américain, né à Philippi (New York) le 31 juil. 1763, mort à New-York le 12 déc. 1847. Ami d'Hamilton et de Jay, il fut nommé juge à la cour suprême de l'Etat de New York (1798) et en devint chancelier en 1814. Sa science juridique fait encore autorité, et ses *Commentaries on American law* (New York, 1826-30, 4 vol.; 13e éd. par C.-M. Barnes, Boston, 1884) sont la base de la jurisprudence. Le style et l'érudition historique en sont aussi admirés que l'ampleur du plan et la précision du détail.

BIBL.: J. DUER, *Life of J. Kent;* New York, 1848.

KENT (Edward-Augustus, duc de), fils de Georges III et de la reine Charlotte, née à Buckingham House le 2 nov. 1767, mort à Sidmouth le 23 janv. 1820. Encore sous la tutelle du baron Wangenheim qui dirigeait son éducation à Luxembourg, Hanovre et Genève (1785-89), il fit des dettes énormes. Son père l'envoya à Gibraltar où il prit le commandement du 7e de ligne. Il se fit tellement détester qu'on dut le déplacer au Canada (1791). Il se battit bravement à la Martinique en 1784. De retour en Angleterre en 1798, il fut créé duc de Kent et Strathern, comte de Dublin et promu général (1799). Nommé en 1882 gouverneur de Gibraltar, il y fut accueilli par une révolte et bientôt rappelé. Il s'occupa dès lors de politique, appuya l'émancipation des catholiques, mais dut en 1815 se retirer à Bruxelles pour échapper à ses créanciers. En 1818, il épousa *Victoire-Marie-Louise*, fille du prince héréditaire de Saxe-Cobourg (née le 17 août 1786, morte le 16 mars 1861) et veuve du prince Charles de Leiningen-Dachsburg-Hardenburg, dont il eut, le 24 mai 1819, *Alexandrina-Victoria*, reine actuelle d'Angleterre. La duchesse de Kent se voua à l'éducation de sa fille, renonçant à la tutelle de son fils. En 1825, on lui décerna le titre éventuel de régente de Grande-Bretagne. R. S.

BIBL.: NEAL, *Life of E. duke of Kent;* Londres, 1850.

KENT (William-Charles-Mark), poète et écrivain anglais, né à Londres en 1823. Il collabora à un grand nombre de journaux et revues, entre autres : *Encyclopædia Britannica*, *Westminster Review*, *Athenæum*, *Dublin Review*, *Blackwood's Magazine*, *Household Words*. Il dirigea, en outre, le *Weekly Register*, le *Catholic Standard*, le *Sun;* publia en poésie : *Aletheia or the Doom of Mythology* (1850); *Dreamland, or Poets in their Haunts* (1862); *Longfellow in England*, etc.; en prose : *The Vision of Cagliostro* (1863); *Catholicity in the Dark Ages; Footprints on the Road* (1864); *Charles Dickens as a Reader* (1872); un *Dictionnaire mythologique;* sous le pseudonyme de Mark Rochester, *The Derby Ministry*, et sous celui de A Templar, *The Gladstone Government*. H. FRANCE.

KENTÉI. Massif montagneux de l'empire chinois, au N. de la Mongolie, d'où rayonnent : vers le N.-E. les monts Jablonovyi, vers le N.-O. le Mangataï, vers l'O. le Gountou, vers le S. l'Altan Oulougoui, vers l'E. le Doutouloun. Le massif central est couvert de forêts de pins. Au S. d'Ourga est le mont Khan-Oula, où la tradition place le tombeau de Djengis Khan. A l'O. de cette ville sont des plateaux de 900 à 1,300 m. d'alt. avec des lacs salés. Du Kentéi descendent l'Onou, branche-mère de l'Amour, et la Tola, affl. de l'Orkhon.

KENTROPHYLLUM (*Kentrophyllum* Neck.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Carduacées. L'espèce type, *K. lanatum* DC. (*Carthamus lanatus* L.), est une herbe annuelle, dont la tige raide, dressée, très feuillue, rameuse au sommet, porte des feuilles coriaces, visqueuses, pennatipartites, à segments lancéolés, épineux. Les calathides très grosses, ovoïdes, oblongues, solitaires au sommet de la tige et des rameaux, à fleurs jaunes, ont leur involucre formé de folioles imbriquées, les extérieures pennatilobées-épineuses, les intérieures lancéolées, terminées par un appendice scarieux; le réceptacle est hérissé de paillettes courtes, sétacées; les achaines obovés, rugueux au sommet, sont jaunâtres, tachés de noir. Cette espèce est assez commune dans les lieux incultes et sur le bord des chemins dans les régions tempérées.

KENT'S HOLE. Grotte d'Angleterre, comté de Devon, à 1 kil. E. de Torquay. Station célèbre d'objets et d'ossements préhistoriques; la faune fossile de cette grotte ne comprend pas moins de quarante-cinq espèces; on y a trouvé dès 1825 des silex travaillés.

KENTS ISLANDS. Presqu'île des Etats-Unis, dans le Maryland, sur la baie Chesapeake; c'est là que débarquèrent les premiers colons du Maryland en 1631.

KENTUCKY. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, situé entre 36° 30′ et 39° 6′ lat. N., 84° 22′ et 92°. long. O.; 104,632 kil. q., 1,858,635 hab. (en 1891). C'est le 33e pour l'étendue, le 11e pour la population, le 15e pour la date d'admission dans l'Union. Il confine au N. à l'Illinois, l'Indiana et l'Ohio dont le sépare le cours de l'Ohio; à l'E. à la Virginie occidentale et à la Virginie dont le séparent le Big Sandy et les monts Cumberland; au S. le Tennessee; à l'O. le Missouri dont le sépare le cours du Mississippi. Le relief et l'aspect du sol sont très variés. A l'E., les contreforts des Alleghanys s'élèvent à 800 m.; au centre sont des collines de calcaire bleu revêtues de *blue grass;* au pied, du côté de l'Ohio, est une plaine alluviale extrêmement riche; à l'O., entre les rivières Cumberland et Green, s'étendent les *barrens*, steppes qui ressemblent à la prairie du N. de l'Ohio, mais sont parsemées de collines rondes boisées de chênes; elles forment de bons pâturages qui sont de plus en plus mis en valeur. Les couches des terrains sédimentaires sont presque absolument horizontales; au centre sont les calcaires siluriens et dévoniens, à l'E. le bassin carbonifère des Alleghanys avec ses magnifiques calcaires coralliaires creusés de vastes grottes dont celle du Mammouth (*Mammoths cave*) est la plus grande du monde; à l'O. le bassin carbonifère de l'Illinois et de l'Indiana (V. ETATS-UNIS). On trouve dans les dépressions du calcaire des marais salins (*licks*) où vivaient les élans, les cerfs, les buffles et jadis les mastodontes, mammouths, mégalonyx, dont on retrouve là les ossements fossiles. Il existe aussi des sources salines. Les minerais ferrugineux abondent au N.-E. de l'Etat, dans un bassin qui a 24 kil. de large et 50 kil. de long au S. de l'Ohio (80 au N. de la rivière); il fournit surtout de l'hématite brune. Le Kentucky est bien irrigué; le Mississippi le longe pendant 128 kil., l'Ohio pendant 960; presque toutes les eaux aboutissent à l'Ohio : deux de ses affluents appartiennent entièrement à l'Etat, le Kentucky qui descend des monts Cumberland, formé par trois bras qui s'unissent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à Proctor et coule vers le N.-O., sauf un coude de 30 kil. vers le S.-O. ; il parcourt 420 kil. et est navigable pour les steamers pendant 100 kil., pour les bateaux pendant 260. Il passe à Frankfort. Sa vallée est d'une beauté romantique; la rivière coule entre deux murailles perpendiculaires de calcaire. Le Green river appartient aussi complètement à l'Etat; il coule vers l'O., le N.-O. et le N., reçoit le Big Barren ; il parcourt près de 500 kil. et est navigable sur presque toute son étendue, malgré des rapides à 80 kil. de l'embouchure. A l'E. de ces cours d'eau sont le Licking et le Big Sandy qui vient de Virginie ; à l'O. le Cumberland qui passe à Burkesville et Nashville, le Tennessee qui parcourt 110 kil. dans l'Etat; tous deux traversent l'O. du Kentucky et y sont navigables dans tout leur parcours.

Le climat est tempéré et sain ; la moyenne est +12°,5, les extrêmes sont + 38° et — 10°. L'hiver dure de la fin de novembre aux premiers jours d'avril ; il est doux et pluvieux ; l'été et l'automne ont généralement un ciel serein ; c'est une saison sèche, où prévaut le vent du S.-O.

La population est assez dense et s'accroît rapidement. En 1790, elle était de 73,077 personnes dont 61,133 blancs ; en 1820 de 564,317 dont 434,644 blancs ; en 1850 de 982,405 dont 761,413 blancs ; en 1880 de 1,648,690 dont 1,377,239 blancs ; en 1890 de 1,858,635.

La proportion des immigrants européens est faible, moins de 4 %. Le Kentucky a été peuplé surtout par des Virginiens. Ses habitants sont des fermiers énergiques et loyaux, très hospitaliers, chasseurs passionnés. Les gens de couleur sont tenus à l'écart et fort ignorants. Même parmi les blancs un cinquième ne savent pas lire.

Le Kentucky est essentiellement agricole. Les forêts occupent encore le tiers de la superficie : l'orme, le chêne, le hickory, le tulipier, le châtaignier, l'érable à sucre sont les principales essences; il n'y a presque pas d'arbres verts. Les cultures les plus développées sont le maïs et le blé; le tabac est une des grandes richesses du pays; le Kentucky produit 45 % de la récolte des Etats-Unis ; il a produit longtemps plus de la moitié du chanvre et du lin. Il possède beaucoup de bétail : 450,000 chevaux, 140,000 ânes ou mulets, 1 million de bœufs, 2 millions et demi de porcs, 1 million de moutons. L'entraînement du trotteur y a été porté à la perfection. On produit beaucoup de miel et de cire, de mélasse de sorgho, de sucre d'érable. L'étendue d'une ferme dépasse rarement 200 hect. et est rarement inférieure à une dizaine d'hect. — Les richesses minières sont la houille, le fer, le plomb, un peu de pétrole et de sel. — L'industrie est en progrès rapide : fers, aciers, machines, cigares, eau-de-vie. Elle n'est considérable qu'à Louisville, la grande ville de l'Etat. Le réseau très étendu des voies navigables complète celui des voies ferrées (4,000 kil. env.); la flotte locale comporte environ 20,000 tonnes.— Après Louisville (161,129 hab.), les principales villes sont : Frankfort, la capitale Lexington, dans l'intérieur, Covington et Newport sur l'Ohio, des deux côtes du Licking, en face de Cincinnati, Henderson et Paducah sur l'Ohio, Maysville, Paris, Owensbaro, etc.

Le Kentucky est divisé en 116 comtés. La constitution date de juin 1850. Elle donne le droit de vote à tout citoyen mâle de vingt et un ans, qui habite l'Etat depuis deux ans, le comté depuis un an, le district depuis soixante jours. Le vote a lieu le premier lundi d'août, de vive voix (sauf pour le Congrès). La législature comprend un Sénat de 38 membres (âgés de trente ans au moins) élus pour quatre ans et renouvelés par moitié, et une Chambre de 100 députés (âgés de vingt-quatre ans) élus pour deux ans. La durée normale des sessions (biennales) est de 60 jours à partir du premier lundi de décembre. Le pouvoir exécutif appartient à un gouverneur élu pour quatre ans, résidant dans l'Etat depuis six ans et âgé d'au moins trente-cinq ans. Son veto est annulé par la simple majorité des deux Chambres. Les juges sont élus par le peuple. Les finances ont été bien gérées. Le budget de l'Etat est de 20 millions de fr. environ, sa dette de 8 millions et demi (en 1890). — Il existe une université d'Etat avec plus de 2,000 étudiants.

Histoire. — L'origine du nom de Kentucky est obscure ; les uns l'attribuent au nom indien (Kæn-tuch-kee) d'un grand roseau (*Arundinaria macrosperma*) qui couvre de vastes espaces ; les autres à un nom qui signifierait « fleuve sanglant » par allusion aux combats entre Indiens et blancs sur les rives de la rivière Kentucky. Celle-ci ne fut relevée qu'en 1754. En 1767, le métis Finley explora le pays. Il y amena de la Caroline du Nord, en 1769, Daniel Boon ; mais l'expédition fut massacrée par les Peaux Rouges, et Boone échappa seul. En 1770, le colonel J. Knox de la Virginie explora les rives du Cumberland et du Green river. En 1774, J. Harrods s'établit à Harrodsburg ; en 1775, Boone bâtit le fort de Boonesborough. Les Indiens, dont on envahissait les territoires de chasse, résistèrent. Par l'entremise de Boone, le colonel Henderson acheta aux Cherokies le territoire du Kentucky (1775). La colonie de Virginie refusa de reconnaître ce pacte et ne lui concéda que 80,000 hect. à l'embouchure du Green river. Le Kentucky fut alors organisé en comté virginien (1776), puis en district (1783). Les colons, perpétuellement menacés par les Indiens, qui leur infligèrent un désastre en 1781, n'étant pas défendus par l'Etat de Virginie, décidèrent de se constituer à part. Leurs assemblées, tenues à Danville en 1784, 1785 et 1786, le demandèrent, et la chose fut votée par les Virginiens. La réalisation traîna en longueur, et l'Espagne négocia avec les gens du Kentucky pour les décider à se proclamer indépendants, spéculant sur leur crainte de perdre la libre navigation du Mississippi. En 1790, le congrès fédéral les reconnut territoire distinct et le 1er juin 1792 le Kentucky fut admis dans l'Union. Il avait alors 75,000 hab. La guerre contre les Peaux-Rouges continua et finit vers 1830, après que presque tous eurent été exterminés, refoulés au S. ou au delà du Mississippi. En 1812, le Kentucky fournit 7,000 soldats contre les Anglais. Au moment de la guerre de la Sécession, il décida de rester neutre. Ses opinions étaient esclavagistes (Lincoln n'avait eu que 1,364 voix sur 146,216 votants) ; mais il était opposé à la rupture de l'Union. Les fédéralistes armèrent. Les confédérés envahirent alors l'Etat et s'y fortifièrent ; ils firent élire un gouverneur. L'armée fédérale vainquit à Millsprings en janv. 1862 ; mais Bragg s'empara de Louisville en oct. ; le Kentucky fut troublé par des incursions des belligérants jusqu'en 1865. Il se prononça énergiquement contre le vote des noirs. Le *kuklux-clan* (V. ce mot) y eut une action considérable. Mais l'ordre se rétablit, les troubles n'ayant pas enrayé les progrès économiques. A.-M. B.

KENYON (Lord Lloyd), célèbre magistrat anglais, né à Gredington le 5 oct. 1732, mort à Bath le 4 avr. 1802. Membre du Parlement pour Hindon (1780), chief justice du Banc du Roi (1788), maître des rôles (1784), il fut un ami de Georges III, un conseiller de Pitt et de Thurlow. Les causes les plus importantes de l'époque passèrent entre ses mains (Warren Hastings, Impey, Frost, etc.). Hautain et cassant, il ne fut rien moins que populaire. La commission des manuscrits historiques a récemment (1894) publié les *Papiers* de la famille Kenyon qui renferment des documents et une correspondance des plus curieux.

Bibl. : G.-T. Kenyon, *Life of L. Kenyon ;* Londres, 1873.

KENYON (John), poète anglais, né à la Jamaïque en 1784, mort à Cowes en 1856. La mort de ses parents, survenue pendant qu'il achevait son éducation en Angleterre, le laissa de bonne heure maître d'une grande fortune, dont il fit toujours le plus noble usage. Il était lié avec les écrivains les plus distingués de son temps : Barry Cornwall, Savage Landor, Robert Southey, etc. Mrs. Elisabeth Browning lui dédia son poème d'*Aurora Leigh*, et il légua 10,000 livres sterling au grand poète qu'elle avait épousé. Il a laissé des productions médiocres : *A Rhyned Plea for Tolerance* (1833) ; *Poems* (1838) ; *A Day at*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Tivoli (1849); mais son goût pour les lettres et sa libéralité intelligente suffisent à sauver son nom de l'oubli.

KENZINGEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Fribourg, sur l'Enz ; 2,500 hab. Carrières de grès ; fabrication de parapluies, de cigares, etc. Auprès est la station thermale de *Kirnhalden*.

KEOGH (William-Nicholas), magistrat irlandais, né en 1817, mort à Bingen-sur-le-Rhin en 1878. Après s'être distingué comme avocat, et avoir publié, avec M. J. Barry, *A Treatise of the High Court of Chancery in Ireland* (1840), il fut envoyé au Parlement, comme conservateur et catholique, par les électeurs d'Athlone. Il prit une part active à la fondation, à Dublin, de la « Catholic Defense Association », en 1851. Tour à tour solicitor general, attorney général, et juge à la cour des « Commons Pleas » d'Irlande, il acquit une grande réputation d'éloquence et de justice ; mais il fut en butte aux attaques du parti du Home Rule auquel il ne s'était point rallié. B.-H. G.

KEOKUK. Ville des Etats-Unis, Iowa ; 15,000 hab. Sa situation, au pied des derniers rapides du Mississippi, où s'arrête la navigation des grands vapeurs, et à l'embouchure de la rivière Des Moines, lui vaut une certaine importance commerciale ; elle est bâtie au pied et sur le sommet d'une falaise de 50 m. de haut. Minoteries, fonderies, machines. Ecole de médecine fondée en 1849.

KEON (Miles-Gerald), littérateur anglais, né en Irlande le 20 févr. 1821, mort à Bermude le 3 juin 1875. Secrétaire colonial à Bermude à partir de 1859. Après de brillantes études, il débuta par un pamphet, *The Irish Revolution* (Dublin, 1843), et une apologie des jésuites (1845) qui firent quelque bruit et déchaînèrent toute une controverse. Brillant journaliste, Keon a laissé des romans et des études littéraires et historiques qui ont de la valeur. Citons : *The Late Struggles of Abd-el-Kader and the campaign of Isly* (1845) ; *The Life of St Alexis* (1847) ; *Harding the money-spinner* (1879, 3 vol.) ; *Dion and the Sybils* (1866, 2 vol. in-8). R. S.

KÉPHAS ou CÉPHAS. Nom araméen de l'un des apôtres de Jésus, auquel l'usage substitua le nom grec de Pétros, Pierre ; Képhas en araméen veut dire *Pierre* (V. ce nom).

KEPHIR (V. Fermentation, t. XVII, p. 284).

KÉPI ou KÉPY. Le shako ayant été jugé trop lourd pour les troupes opérant en Algérie, on a été amené à leur en distribuer un diminutif, complété par un couvre-nuque. C'est une sorte de casquette en drap, avec visière en cuir, dont la forme a subi de nombreuses modifications. D'abord uniquement destiné aux troupes de nos colonies, ce genre de coiffure n'a pas tardé à être adopté comme coiffure de petite tenue. Mais, après la campagne de 1870-71, le shako, supprimé en principe pour les troupes à pied, a été remplacé par le képi. Chaque homme en reçoit deux : 1° pour la grande tenue et la tenue du jour, un képi pourvu d'une coiffe rigide et disposé de manière à pouvoir recevoir une plaque et un pompon, permettant de donner à cet effet un aspect plus coquet et plus militaire ; 2° pour la petite tenue et les manœuvres, un képi dépourvu de la coiffe rigide et de tout accessoire, pouvant par suite être placé sous la patelette du sac. Les képis des officiers reçoivent un nombre de galons d'or ou d'argent permettant de distinguer les grades, puis, pour la grande tenue et la tenue de service, une plaque, un pompon et une aigrette. — Le képi est une coiffure légère, commode, s'adaptant bien à la tête ; mais il ne donne pas satisfaction à tous les desiderata ; on lui reproche de ne pas être assez martial, de ne pas protéger la nuque contre les intempéries et les coups de sabre.

KEPLER ou KEPPLER (Johannes), astronome allemand, né à Weil (Wurttemberg) le 27 déc. 1571, mort à Ratisbonne le 15 nov. (nouv. st.) 1630. On connaît aujourd'hui d'une façon à peu près certaine le lieu de sa naissance, dont trois localités voisines, Weil, Leonberg et Magstatt, se sont longtemps disputé l'honneur, mais que les travaux récents d'érudits allemands placent presque incontestablement à Weil. On sait aussi qu'il fut l'aîné de trois garçons et d'une fille et qu'il vint au monde avant terme (*septemmestris sum*, écrit-il dans une de ses lettres), circonstance à laquelle il dut une constitution chétive et une vue faible, peu appropriée aux observations astronomiques. Il est enfin hors de doute qu'il eut une enfance peu heureuse et très négligée entre une mère de caractère violent et d'éducation grossière, Katharina Guldenmann, laquelle lui préférait ses jeunes frères, et un père d'humeur vagabonde, Heinrich Kepler, qui, fils d'un bourgmestre de Weil et successivement soldat (1572-75), puis aubergiste (1579-83), abandonna finalement femme et enfants pour s'enrôler de nouveau et ne plus reparaître. Mais il est faux qu'il ait alors été recueilli et ensuite guidé dans ses études, comme le racontent la plupart de ses biographes, par le pasteur J. Bender, son beau-frère : il n'avait qu'une sœur, Margareta, née en 1584, et elle se maria seulement en 1608. En réalité, il fut mis à six ans à l'école de Leonberg, en fut retiré à huit ans, aida ses parents de 1580 à 1582 dans leur auberge et aux champs, puis retourna à l'école et fut admis gratuitement, en 1584, au séminaire d'Adelberg, d'où il passa en 1586 à celui de Maulbronn. Reçu bachelier en 1588, il alla, l'année suivante, étudier la théologie à Tubingue et y prit en 1591 le degré de maître ès arts. Mais éloigné de la carrière pastorale par ses opinions indépendantes, il se mit à fréquenter les cours de mathématiques de Mæstlin, qui l'initia aux sciences exactes et qui lui inculqua les doctrines de Copernic. En 1594, il fut nommé professeur de mathématiques à Gratz, en Styrie. Il était en même temps chargé de la rédaction de l'almanach et il publia en 1595 un premier calendrier d'après la réforme grégorienne. Bientôt chassé de Styrie, ainsi que tous ses collègues de religion protestante, il accepta l'offre de Tycho Brahe, qui, intéressé par la lecture de son *Prodromus* (V. ci-dessous), paru en 1596, lui avait proposé à plusieurs reprises de l'associer, avec de bons appointements, à la confection de ses *Tables rudolphines*, et, en 1600, ayant hâtivement vendu les biens de sa femme, il se rendit auprès de lui, à Prague. L'accord ne régna pas longtemps entre les deux illustres astronomes. Tycho Brahe était hautain et arrogant, quoique bienveillant au fond, Kepler irascible et surtout aigri. De plus, il fallait que la femme du second tirât au premier les florins un à un. La mort de Tycho Brahe, survenue en 1601, prévint une rupture complète et Kepler lui succéda comme astronome de l'empereur Rodolphe II. Il conserva la même fonction, d'abord auprès de l'empereur Mathias (1612-19), qui le nomma en outre mathématicien de la Haute-Autriche, avec résidence à Linz, et qui l'emmena en 1613 à la diète de Ratisbonne pour y défendre le calendrier grégorien, puis auprès de Ferdinand II, qui remplaça Mathias, en 1619, sur le trône impérial. Mais les trois souverains le payèrent plus mal encore que Tycho Brahe et, en 1628, le duc de Wallenstein s'étant engagé à prendre à sa charge, s'il entrait à son service, les 12,000 florins qui lui étaient dus, il quitta Linz, où il était d'ailleurs en butte aux persécutions des jésuites, et il vint résider à Sagan, en Silésie. Lorsqu'il fut installé, le duc de Wallenstein lui proposa, au lieu de la somme promise, une place de professeur à Rostock. Il refusa et, à bout de ressources et de patience, à peu près réduit qu'il était, depuis un quart de siècle, en dépit de ses hautes situations officielles, à vivre du produit de petits almanachs composés pour des libraires ou d'horoscopes tirés à des gens de cour, il résolut d'aller présenter lui-même ses doléances à la diète de Ratisbonne. Epuisé par la fatigue et la misère, il fut pris de fièvre en arrivant et mourut six jours après (1630).

D'autres chagrins que les embarras pécuniaires et que les persécutions religieuses avaient torturé son existence. En 1597, il s'était marié avec une jeune veuve de famille noble, Barbara Müller von Mühleck, qui, fière et acrimo-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nieuse, avait exigé que lui-même produisît, coûte que coûte, des parchemins, et qui lui donna cinq enfants, mais non le bonheur. Elle devint folle et elle mourut en 1611, suivie de près dans la tombe par trois des enfants. D'une seconde femme, Susanna Reutlinger, épousée à Linz en 1613, il en eut sept autres, qui vécurent peu. Il eut enfin la douleur de voir jeter en prison, comme sorcière, sa mère, Katharina Guldenmann, qui s'était fait à Leonberg de nombreux ennemis. Oubliant combien elle avait été dure pour lui, il accourut de Linz, en 1620, pour la défendre, mais il ne réussit qu'à lui éviter la torture et elle mourut dans un cachot en 1622. Quant à ses deux frères, *Christoph* et *Heinrich*, l'un ouvrier fondeur et l'autre soldat, ils ne valaient guère mieux au moral que leur mère et ils s'étaient désintéressés de son procès. La seule consolation qui restât, parmi tant d'amertumes, à Johannes Kepler, fut de conserver quelques amis dévoués, entre autres Mæstlin, son ancien maître, et surtout Bernegger, professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, auprès duquel il avait l'intention d'aller s'établir s'il réussissait dans sa suprême démarche et qui reporta sur ses deux enfants, *Ludwig* (V. le suivant) et *Susanna*, mariée en 1630 au professeur de mathématiques J. Bartsch, l'affection profonde qu'il avait pour le père. Leur correspondance a été publiée, et elle est des plus intéressantes pour l'appréciation de l'œuvre de Kepler aussi bien que pour la reconstitution de sa vie.

L'auteur des trois lois immortelles qui résument si admirablement l'harmonie des mondes occupe, dans l'histoire de la science, une place tout exceptionnelle. Avide de vérité et doué d'un riche génie, il avait résolu, dès ses premières recherches, de déchiffrer l'énigme de la nature. Avec une sagacité merveilleuse, avec une opiniâtre persévérance et, en même temps, avec une modestie qui n'avait d'égale que sa sincérité, il fit, défit et refit sans relâche hypothèses et démonstrations, jusqu'à ce qu'il eût atteint la perfection, ne se laissant en aucune occasion aveugler par l'orgueil et n'hésitant jamais à sacrifier l'idée de la veille, quelque peine qu'elle lui eût coûtée. La genèse de ses prodigieuses découvertes, bases de l'astronomie moderne, offre à cet égard un exemple édifiant de bonne foi et de désintéressement scientifiques. Malheureusement, à côté de conceptions grandioses, d'idées sublimes, de déductions qui étonnent par leur originalité et par leur profondeur, ses écrits, du reste mal ordonnés et diffus, contiennent des élucubrations puériles, constituant souvent d'impardonnables erreurs, voire même de grossières aberrations de l'esprit. Ainsi, il vient de formuler une des lois fondamentales de la physique céleste, il la soumet au raisonnement et aux calculs les plus rigoureux, et, quelques lignes plus loin, il se contente des motifs les moins plausibles pour justifier sa croyance absolue à une opinion fausse, entremêlant le tout de divagations astrologiques, de prédictions baroques, à peine dignes de Mathieu Laensberg, et de considérations sur les rapports de la musique avec l'harmonie des cieux. On a prétendu que cet assemblage de vérités et d'erreurs était voulu, que celles-ci étaient destinées, dans la pensée de Kepler, à faire passer plus aisément celles-là et qu'il avait tout simplement sacrifié aux préjugés de son temps dans l'intérêt même de la science. Il s'en serait même expliqué dans un passage assez ambigu d'un de ses livres. On a aussi essayé d'imputer les vices de son œuvre à son éducation première, à l'influence de ses études théologiques et des doctrines encore communément enseignées dans les écoles, à sa situation misérable, qui le contraignait à composer à la hâte de nombreux ouvrages pour les vendre ensuite et à faire profession de lire dans les astres et de tirer des horoscopes, enfin au trouble qu'apportaient dans son travail ses chagrins domestiques et les persécutions dont il était victime. Quoi qu'il en soit, jamais découvertes ne furent plus exclusivement personnelles ni plus fécondes que les siennes. A cause même du flot d'extravagances dans lequel elles se trouvent noyées, elles passèrent, il est vrai, à peu près inaperçues de ses contemporains, et Galilée lui-même n'y fait nulle part allusion. Mais Newton en comprit toute la valeur et elles lui fournirent la base de la découverte du principe de la gravitation universelle, que Kepler avait du reste entrevu.

Le premier ouvrage astronomique de J. Kepler fut écrit à vingt-quatre ans et imprimé par les soins de Mæstlin, sous le titre : *Prodromus dissertationum cosmographicarum, continens mysterium cosmographicum de admirabili proportione cœlestium orbium*, etc. (Tubingue, 1596, in-8). L'auteur, partisan déclaré du système de Copernic, s'y propose d'établir qu'il existe une relation entre les distances des planètes au soleil et les cinq polyèdres réguliers. Et voici comme il y parvient. A une sphère de rayon égal à celui de l'orbite de Mercure, il circonscrit un octaèdre et à cet octaèdre une sphère. Elle se trouve avoir un rayon égal à celui de l'orbite de Vénus. A cette seconde sphère, il circonscrit un icosaèdre et à cet icosaèdre une troisième sphère. Elle a, à son tour, un rayon égal à celui de la Terre. Puis viennent un dodécaèdre pour Mars, un tétraèdre pour Jupiter et enfin un carré, auquel il circonscrit une sixième sphère, qui est justement de même rayon que celui de l'orbite de Saturne. A côté de cette conception chimérique, qu'excuse son ignorance du nombre et des distances réelles des planètes, Kepler a émis, dans le même livre, plusieurs idées excellentes, dont quelques-unes semblent des prophéties. Ainsi il raconte qu'il a un instant supposé l'existence de deux planètes invisibles, l'une entre Mercure et Vénus, l'autre entre Mars et Jupiter. Il fait aussi connaître qu'il a cherché, mais sans pouvoir la découvrir, une loi mathémathique qui reliât la durée des révolutions des planètes à la grandeur de leurs orbes. Il se livre enfin à d'intéressantes critiques sur le système de Copernic, qu'il appuie, dans sa généralité, par de bonnes raisons, mais dont il signale quelques erreurs de détail révélées par ses calculs. Il envoya un exemplaire de son *Prodromus* à Tycho Brahe, qui le complimenta tout en lui conseillant de renoncer aux vaines spéculations pour s'en tenir aux observations. Le jeune astronome tint heureusement peu de compte de ce conseil (il avait, d'ailleurs, nous l'avons dit, une très mauvaise vue) et, pas la suite, il se servit même presque exclusivement pour ses travaux des propres observations de l'astronome danois.

Les premières années de son séjour à Prague furent surtout consacrées aux *Tables rudolphines* (V. Brahe). C'est néanmoins de cette époque que date la découverte de ses deux premières lois. Les circonstances qui ont précédé et entouré cet événement sont longuement relatées dans son *Astronomia nova* ἀιτιολόγητος, *seu physica cœlestis tradita commentariis de motibus stellæ Martis*, etc. (Heidelberg, 1609, in-fol.). Mars avait tout de suite captivé son attention comme la planète la plus propre à lui révéler les secrets de l'astronomie. Il en possédait du reste de nombreuses observations recueillies par Tycho Brahe. Il s'attacha à bien déterminer ses positions successives, constata que, sauf erreurs d'observations inadmissibles (il existait des différences en longitude de 8 et 9 minutes), son orbite ne pouvait être circulaire et trouva tout d'abord, après de longs et pénibles détours, que « le rayon vecteur héliocentrique de la planète décrit autour du soleil des aires proportionnelles aux unités du temps ». C'était la *loi des aires*, qui est souvent désignée sous le nom de seconde loi de Kepler, bien qu'elle soit la première dans l'ordre chronologique, et que l'on énonce généralement ainsi : *Chaque planète se meut autour du soleil dans une orbite plane et le rayon vecteur mené du soleil à la planète décrit des aires égales en des temps égaux.* Quant à la forme exacte de l'orbite, il crut primitivement que c'était un ovale aplati dans le sens latéral au diamètre qui va de l'apogée au périgée, puis il acquit la conviction que c'était une ellipse, et il formula sa première loi, — la seconde dans l'ordre chronologique, — la *loi des ellipses :*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

La courbe décrite par chaque planète est une ellipse dont le soleil occupe un des foyers. C'est dans cette même *Astronomia nova*, son ouvrage capital, que Kepler nous fait entrevoir la loi de la gravitation universelle. Il y explique, en effet, à propos de la pesanteur et de l'attraction terrestre, que deux corps voisins et hors de la sphère d'attraction d'un troisième corps de même nature *s'attireraient en raison directe de leurs masses* et que, si la Lune et la Terre n'étaient pas retenues dans leurs orbites respectives par « quelque force vitale ou autre », elles se précipiteraient l'une sur l'autre. Il s'efforce, un peu plus loin, d'établir un rapprochement entre la pesanteur terrestre et la force d'attraction que le soleil exerce sur les planètes. Mais il se laisse égarer par une analogie supposée entre l'attraction universelle et l'attraction magnétique et il ne fait que toucher la vérité sans la saisir. Il établit, par contre, en principe, que le mouvement d'un corps est naturellement rectiligne et ne dévie que sous l'influence d'une cause étrangère. Il attribue enfin les marées à l'attraction lunaire et il parle le premier de la rotation du soleil autour de son axe.

Sa troisième loi, celle de la proportionnalité des carrés des révolutions aux cubes des distances, ne fut définitivement découverte que le 15 mai 1618, vingt-deux ans après qu'il s'était posé le problème dans son *Prodromus dissertationum* (V. ci-dessus). Ainsi que pour les deux premières, il a conté lui-même ses laborieuses recherches, ses nombreux déboires et son enthousiasme final. Le livre, que gâte, comme toujours, un fatras de divagations de toute sorte, est intitulé *Harmonices mundi libri V* (Linz, 1619, in-fol.). La *loi des révolutions* y est nettement définie : « Proportio quæ est inter binorum quorumcumque planetarum tempora periodica est præcise sesquialtera proportionis mediarum distantiarum, id est orbium cœlestium. » On l'énonce communément en ces termes : *Les carrés des révolutions des planètes autour du soleil sont entre eux comme les cubes de leurs moyennes distances à cet astre.*

Les autres travaux de Kepler ont trait notamment à l'optique, à la pesanteur de l'air, aux éclipses, aux comètes. Son premier ouvrage sur la lumière a pour titre : *Ad Vitellionem paralipomena, quibus astronomiæ pars optica traditur*, etc. (Francfort, 1604, in-4). Il contient une très bonne table des réfractions astronomiques, une théorie toute neuve et fort exacte de la vision, une théorie de l'irradiation. Kepler y affirme en outre, le premier, la pesanteur de l'air. Dans son *Dioptrice* (Augsbourg, 1611, in-4), il propose, le premier également, de composer des lunettes au moyen de l'accouplement de deux lentilles convexes et il crée ainsi la lunette astronomique. Une mention spéciale est due aussi à son *Epitome astronomiæ copernicanæ* (Linz, 1618-22, 2 vol. in-4). Il y attribue les taches du soleil à des nuages qui s'élèvent de son sein et il donne à cet astre une photosphère, qui, durant ses éclipses totales, forme le cercle lumineux qui borde la Lune. Quant à son traité sur les comètes : *De Cometis libelli tres* (Augsbourg, 1619, in-4), tout en renfermant d'excellentes choses, il fourmille d'erreurs. C'est ainsi qu'il fait mouvoir ces astres en ligne directe et qu'il attribue leur queue à des parcelles de leur noyau entraînées par les rayons du soleil. Par contre, il proclame la possibilité de la séparation d'une comète en deux fragments suivant désormais des routes différentes.

L'illustre astronome s'est enfin assuré une place parmi les grands géomètres par deux ouvrages de mathématiques fort remarquables, l'un : *Chilias logarithmorum ad totidem numeros rotundos* (Marbourg, 1624-25, 2 vol. in-4), qui est le premier essai de vulgarisation des logarithmes, l'autre : *Nova stereometria doliorum vinariorum* (Linz, 1615, in-4), dans lequel il se propose de résoudre complètement le problème, déjà abordé par Archimède, du *jaugeage des tonneaux*, c.-à-d. de la cubature des solides engendrés par les coniques tournant autour d'axes contenus dans leurs plans, et qui prépare l'avènement du calcul infinitésimal, en même temps qu'il pose les jalons de la méthode *de Maximis et minimis*. Ses *Harmonices mundi* (V. ci-dessus) marquent également dans l'histoire de la géométrie. « On y trouve, dit M. Chasles, la notion analytique unissant la théorie des polygones étoilés, qui du reste y est traitée à fond, à celle des polygones des anciens. »

Outre les ouvrages déjà cités, Johannes Kepler a publié : *Kalender nach der Gregorianischen Rechnung* (Gratz, 1595) ; *Nova dissertatiuncula de fundamentis astrologiæ certioribus* (Prague, 1602, in-4) ; *Stella nova in pede Serpentarii* (Prague, 1606, in-4) ; *Phænomenon singulare seu Mercurius in Sole visus* (Leipzig, 1609, in-4) ; *Narratio de observatis a se quatuor Jovis satellitibus erronibus* (Prague, 1610, in-4) ; *Strena seu de nive sexangula* (Francfort, 1611, in-4) ; *De Vero Anno, quæ Dei filius in utero virginis Mariæ assumsit* (Francfort, 1612, in-4) ; *Ephemerides novæ motuum cœlestium* (Linz, 1616, in-4) ; *Apologia pro suo opere Harmonices Mundi* (Francfort, 1621, in-fol.) ; *Tabulæ Rudolphinæ totius astronomicæ scientiæ a Tychone Braheo primum conceptæ continuatæ et absolutæ a J. Kepplero* (Ulm, 1627, in-fol) ; *De Raris Mirisque anni 1631, phœnomenis Veneris et Mercurii in Solem*, édité par son gendre, J. Bartsch (Leipzig, 1629, in-4) ; *Somnium seu opus posthumum de astronomia sublunari*, édité par son fils, L. Kepler (Francfort, 1634, in-4) ; *J. Keppleri et J. Bartschii Tabulæ manuales* (Sagan, 1631). Quant à ses manuscrits, dont beaucoup étaient inédits, ils avaient été achetés pour 100 florins dans la succession d'Hevelius, qui les tenait de son fils *Ludwig* (V. l'art. suivant), par le mathématicien M.-G. Hansch. Celui-ci en publia un premier volume (Francfort, 1718), mais, réduit à la misère, il les donna en nantissement d'une dette. Ils furent plus tard rachetés par les soins de Murr (1770), puis de Catherine II (1774). De nos jours, une édition complète des œuvres de Kepler, comprenant sa correspondance et accompagnée d'une consciencieuse biographie, a été donnée par le docteur Ch. Frisch sous le titre : *Joannis Kepleri opera omnia* (Francfort, 1858-71, 8 vol. in-8).

Kepler fut enterré dans le cimetière protestant de Saint-Pierre, à Ratisbonne, non loin de l'emplacement actuel de la gare centrale. Il ne reste aucun vestige de son tombeau et l'on ignore si l'épitaphe qu'il s'était lui-même composée y était gravée :

Mensus eram cœlos, nunc terræ metior umbras ;
Mens cœlestis erat, corporis umbra jacet.

En 1808, un monument en marbre lui a été élevé par les soins du prince Charles de Dalberg dans le jardin botanique de Ratisbonne. Depuis 1870, sa statue en bronze, due à Kreling, se dresse sur une place de Weil. Son portrait original, que son ami Bernegger avait donné à la bibliothèque de Strasbourg, y a été brûlé pendant le bombardement de 1870. Léon SAGNET.

Lois de Kepler (V. ci-dessus et l'art. ASTRONOMIE, t. IV, pp. 378-379).

Problème de Kepler (V. ANOMALIE, t. II, p. 102).

BIBL. : *J. Keppleri et M. Berneggeri epistolæ mutuæ* ; Strasbourg, 1672, in-12. — Ulr. JUNIUS, *De Joh. Kepplero* ; Leipzig, 1710, in-4. — M.-G. HANSCH, *Epistolæ mutuæ J. Kepleri aliorumque* ; Leipzig, 1717. — C.-F. STŒNDLIN, *Narratio de Joh. Keppleri theologia et religione* ; Gœttingue, 1794, in-4. — KÄSTNER, *Geschichte der Mathematik*, IV, pp. 276-387 ; Gœttingue, 1800. — LALANDE, *Bibliographie astronomique*, p. 368 ; Paris, 1803, in-4. — BREITSCHWERT, *Joh. Keppler's Leben und Wirken* ; Stuttgart, 1831. — M. CHASLES, *Aperçu historique sur l'origine des méthodes en géométrie*, p. 484 ; Bruxelles, 1837, in-4. — BREWSTER, *Life of Galileo, Tycho de Brahe and Kepler* ; Londres, 1841. — J.-B. BIOT, *Traité d'astronomie*, 3e éd. ; Paris, 1844-47, t. IV et V. — G. LIBRI, art. du *Journal des Savants*, 1847, pp. 367, 433 et 465. — APELT, *J. Kepler's astronomische Weltansicht* ; Leipzig, 1849. — ARAGO, *Notices biographiques* ; Paris, 1855, t. III (éd. Barral). — O. STRUVE, *Beitrag zur Feststellung des Verhæltnisses von Kepler zu Wallenstein* ; Saint-Pétersbourg, 1860. — W. FORSTER, *J. Kepler und die Harmonie der Sphären* ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Berlin, 1862. — J. Bertrand, *Notice sur la vie et les travaux de Kepler*, lue à l'Académie des Sciences le 28 déc. 1863 (t. XXXV, 2e série, pp. 849-886).— Du même, *les Fondateurs de l'astronomie moderne*; Paris, 1865, in-8. — Gruner, *Kepler's wahrer Geburtsort*; Stuttgard, 1866. — Reitlinger, Neumann et Grunder, *Johannes Kepler*; Stuttgard, 1868.— Reuschle, *Kepler und die Astronomie*; Francfort-sur-M., 1871. — Göbel, *Ueber Kepler's astron. Anschauungen und Forschungen*; Halle, 1871. — R. Wolf, *Johannes Kepler und Jobst Bürgi*; Zurich, 1872.— Hafner, *Tycho Brahe und J. Kepler in Prag*; Prague, 1872. — W. Fœrster, *J. Kepler, eine Festrede*; Berlin, 1872. — F. Hœfer, *Histoire de l'astronomie*; Paris, 1873, in-12, pp. 341-369. — R. Wolf, *Geschichte der Astronomie*; Munich, 1877, pp. 281-310. — Billwiller, *Kepler als Reformator der Astronomie*; Zurich, 1877. — F. Hœfer, *Histoire des mathématiques*; Paris, 1879, pp. 369-371, 2e éd., in-12. — Poggendorff, *Geschichte der Physik*; Leipzig, 1879, pp. 153-173.—Brocard, *la Météorologie de Kepler*; Grenoble, 1879-81. — V. aussi l'introduction des *Opera omnia* (édit. Frisch).

KEPLER (Ludwig), médecin allemand, fils du précédent, né à Prague le 21 déc. 1607, mort à Kœnigsberg le 23 sept. 1663. Il étudia d'abord la philosophie à Vienne, puis la médecine à Strasbourg, et exerça à Kœnigsberg de 1635 jusqu'à sa mort. Il a laissé plusieurs ouvrages de médecine : *Liber Galeni de symptomatum Caussis secundis* (Strasbourg, 1631, in-4); *De Incubo* (Kœnigsberg, 1643, in-4), etc. Il a en outre édité le *Somnium* de son père. L. S.

KEPPEL (Arnold-Josse Van), comte d'Albemarle, marquis de Bury, général hollandais, né en Gueldre en 1669, mort à La Haye en 1718. Il contribua à la défaite des Français à Malplaquet. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il s'empara de Morfagne, mais fut fait prisonnier à la bataille de Denain. Il suivit Guillaume III en Angleterre et reçut la pairie et la Jarretière avec les titres de comte d'Albemarle et de marquis de Bury. Il rentra en Hollande comme lieutenant-gouverneur et y reçut Pierre le Grand à son deuxième voyage.

KEPPEL (William-Anne), comte d'Albemarle, général anglais, né à Whitehall le 5 juin 1702, mort à Paris le 22 déc. 1754. Aide de camp du roi (1727), gouverneur de Virginie (1737), il fit partie avec le grade de général de l'état-major de l'armée de Flandre (1742), combattit brillamment à Dettingen et à Fontenoy, puis à Culloden où il commandait la première ligne de l'armée de Cumberland. En 1748, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Paris où il remplit une autre mission en 1754. R. S.

KEPPEL (George), comte d'Albemarle, général anglais, né le 8 avr. 1724, mort le 13 oct. 1772. Aide de camp et favori du duc de Cumberland, il l'accompagna en Flandre et faillit être tué à Culloden. Il portait alors le nom de lord Bury. Aide de camp du roi, il représenta longtemps Chichester au Parlement. En 1762, il fut chargé de la conquête de la Havane qui était chose accomplie le 30 juil. Il y commit des exactions et des abus de pouvoir qui le firent rappeler (1763). R. S.

KEPPEL (Augustus), célèbre amiral anglais, né le 25 avr. 1725, mort le 2 oct. 1786. Entré dans la marine en 1735, il participa à la fameuse expédition du commodore *Anson* (V. ce nom). Commodore en 1752, il fit une campagne contre les corsaires barbaresques, commanda l'expédition contre les établissements de Gorée en 1758, prit une part importante à la bataille de Quiberon (1759) où il coula le *Thésée*, s'empara de Belle-Isle en 1761, assista efficacement son frère *George* (V. ci-dessus) dans la conquête de La Havane, ce qui lui valut le grade de contre-amiral (1762). A partir de 1765, il s'occupa passionnément de politique et prit dans l'opposition une attitude qui nuisit fort à son avancement. Pourtant, en 1778, il fut promu amiral et chargé du commandement en chef de la grande flotte réunie contre la France. Le 17 juin, il soutint un combat acharné contre La Clocheterie qu'il força à retourner à Brest; les 23-27 juil., il livrait au comte d'Orvilliers une grande bataille dans les parages d'Ouessant qui demeura indécise. Keppel fut traduit devant une cour martiale à Portsmouth et acquitté (11 févr. 1779). Il en garda une haine farouche à l'amirauté et, représentant de Windsor au Parlement, il ne manqua plus une occasion de critiquer la mauvaise gestion de la marine. A la chute du cabinet North (1782), il fut nommé premier lord de l'amirauté et créé vicomte Keppel et baron Elden. Il garda ces fonctions dans le ministère de coalition jusqu'à l'avènement de Pitt (18 oct. 1783). Il demeura depuis lors dans la vie privée. On a plusieurs portraits de lui par Reynolds. R. S.

Bibl.: Ths. Keppel, *Life of A. viscount Keppel*; Londres, 1842, 2 vol. in-8. — *Procès de l'amiral Keppel*; Amsterdam, 1769, in-8.

KEPPEL (George-Thomas), homme politique anglais (V. Albemarle [Comte d']).

KEPPEL (Sir Henry), marin anglais, né le 14 juin 1809, frère du sixième comte d'*Albemarle* (V. ce nom). Entré au service en 1832, il participa à l'expédition de Chine (1842), fit campagne contre les pirates de Bornéo, et fut promu amiral en 1877. Il a écrit : *The Expedition to Borneo* (Londres, 1846, 2 vol. in-8, 2e éd.); *A Visit to the Indian Archipelago* (1853, 2 vol. in-8). R. S.

KER, comte de *Roxburgh* (V. ce nom).

KER de Kersland (John), agent secret anglais, né le 8 août 1673, mort à Londres le 8 juil. 1726. D'une ancienne famille noble d'Ecosse, mais criblé de dettes, il entra au service de la police politique et créa toute une agence secrète en Ecosse pour surveiller les Jacobites. Il remplit aussi plusieurs missions à l'étranger, notamment à Vienne (1713) et à Hanovre (1714) et se trouva en relations avec Leibniz. Il mourut à la prison pour dettes. Il a laissé des *Mémoires* (Londres, 1726, 3 vol. in-8) fort intéressants qui ont été traduits en français (Amsterdam, 1726-28, 3 vol.) et en allemand (Hambourg, 1734, in-4). R. S.

KÉRAÏTES. Peuplade de race mongole qui habitait à l'origine près des sources de l'Amour; les *Khitans* (V. ce mot) les refoulèrent à l'O. et ils occupèrent la région comprise entre le haut cours de l'Orkhon et le sommet de la grande boucle que fait vers le N. le Hoang-ho; la région qui se trouve en dehors et en dedans de cette boucle est le pays des Ordos; c'est le Tenduc de Marco Polo, le Tozan d'Odoric de Pordenone. A la fin du XIIe siècle, le roi des Kéraïtes s'appelait *Touli*, d'après les historiens chinois, et *Togroul*, d'après les Persans. Marco Polo lui donne le nom de *Unc Cham* et l'identifie avec le célèbre prêtre Jean qui joue un si grand rôle dans les récits des voyageurs du moyen âge en Asie. *Unc Cham* est une déformation orthographique de *Wang khan* (*wang* est le mot chinois qui signifie roi). Touli, s'étant vu déposséder par son oncle Gourkhan, vint chercher refuge auprès du khan mongol Yissougai; grâce à son appui, il reprit le pouvoir dans son pays; plusieurs années plus tard, il dut fuir de nouveau devant une rébellion et comme Yissougai était mort, c'est à son fils, Témoutchin (qui devait être plus tard Djengis Khan), qu'il demanda secours; c'est par lui qu'il fut restauré une seconde fois sur son trône (1196 ap. J.-C.). Témoutchin et Touli furent pendant quelque temps de fidèles alliés et dirigèrent des expéditions victorieuses contre la tribu des Naïmans. En 1202, cependant, le fils de Touli projeta de tuer Témoutchin; ses intentions furent découvertes et la guerre éclata entre les Kéraïtes et les Mongols. En 1203, Touli fut battu près des monts Tchetcher-Ondour, entre les rivières Toula et Keroulen; il s'enfuit et fut assassiné sur le territoire des Naïmans; à partir de ce moment, la tribu kéraïte tomba sous le joug mongol et perdit toute importance.

Par une singularité très digne de remarque, les Kéraïtes étaient chrétiens. Assemani, citant l'historien chrétien Aboulfaradje, dit qu'en l'an 1007, le patriarche de Bagdad reçut une lettre d'Ebed-Yechou, métropolitain de Merv, dans le Khorassan, qui racontait la conversion miraculeuse du roi des Chériths (Kéraïtes); ce roi, disait-il, l'avait invité à se rendre auprès de lui ou à lui envoyer un prêtre qui pût lui conférer le baptême et assurait que 200,000 individus étaient prêts à suivre son exemple. C'est le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

christianisme des Kéraïtes qui a donné naissance aux légendes relatives au prêtre Jean, le grand souverain chrétien qui règne dans l'Asie orientale. La nièce du khan khéraïte Touli, Sorhahtani, qui épousa le fils de Djengis Khan et fut la mère de Koubilaï Khan, était certainement chrétienne, car nous apprenons par les historiens chinois que son image fut placée après sa mort dans le « temple de la croix » (*che tse se*), dans le *Kan-sou* (Palladius, *Traces of christ. in Mongolia and China in the 13 th century, Chinese Recorder*, vol. VI, p. 104). Ed. Ch.

Bibl.: D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, pp, 47-83. — Klaproth, *Journal asiatique*, sér. 1, t. IX, pp. 299-306. — Pauthier, *le Pays de Tanduc et les descendants du prêtre Jean*. — Col. Yule, *Cathay and the way thither*, pp. xcviii, 147, 175, 179, 200, 317.

KÉRAK (V. Karak).

KERALIO (Louis-Félix Guynement de), littérateur français, né à Rennes le 17 sept. 1731, mort à Grosley le 10 déc. 1793. Major au régiment d'Aquitaine, il devint en 1769 professeur de tactique à l'Ecole militaire et fut élu en 1780 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Citons de lui : *les Penchants de la nature* (Paris, 1769, in-12) ; *Recherches sur les principes généraux de la tactique* (1769, in-12) ; *Histoire de la guerre entre la Russie et la Turquie* (Amsterdam, 1773, in-4 ; trad. en allemand, 1777-78, in-8) ; *Histoire de la guerre des Russes et des Impériaux contre les Turcs* (1777, 2 vol. in-12 ; traduit en allemand, Leipzig, 1778, 2 vol. in-8). — Sa femme, *Marie-Françoise* Abeille, a laissé une traduction estimée des *Fables* de Gay (1759, in-12) et des romans, comme *les Succès d'un fat* (1762, 2 vol. in-12). — Son frère, *Agathon* de Keralio (1734-88), inspecteur des écoles royales militaires, maréchal de camp (1780), fit l'éducation militaire de Maximilien-Joseph de Bavière et distingua Bonaparte à Brienne. — Sa fille, *Louise-Félicité*, née à Paris le 25 août 1758, morte à Bruxelles en 1821, épousa en 1791 Robert, rédacteur au *Mercure national* (où elle écrivait elle-même), qui fut député de Paris à la Convention. Elle est l'auteur d'un grand nombre de romans, de mémoires, de poésies, parmi lesquels nous citerons : *Histoire d'Elisabeth* (Pau, 1787-88, 5 vol. in-8) ; *Collection des meilleurs ouvrages français composés par les femmes* (1786-89, 14 vol. in-8) ; *les Crimes des reines de France* (1793, in-8) ; *Amélie et Caroline* (1808, 5 vol. in-12), etc. Mme Roland a beaucoup parlé d'elle dans ses *Mémoires*. R. S.

KERAMA. Ilots de l'archipel japonais des îles Riou-kiou, à l'O. de la pointe S. d'Okinava.

KERANIOU (Olivier-Alexis-René-Marie Le Roy de), publiciste français, né en 1828. Capitaine au long cours, puis attaché aux travaux du port de Brest. Citons de lui : *les Potins*, poèmes (1842, in-8) ; *Avenir du commerce et des ports français* (1857, in-8) ; *Avenir de l'administration des Postes en France et en Espagne* (1863, in-8) ; *Libération du territoire* (1872, in-8) ; *la Défense de Brest et de ses abords* (1873, in-8), etc. Il a posé plusieurs fois, sans succès, sa candidature à l'Académie française.

KÉRANIOU (Ange-Bon-Marie Le Roy de), littérateur français, né le 4 mai 1829, mort en 1872, frère du précédent. Clerc de notaire. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre qui ont eu du succès, entre autres : *Noblesse oblige* (Odéon, 1859), comédie en cinq actes ; *Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit* (Gymnase, 1860), comédie en quatre actes ; de nombreux romans, comme *les Valets de grandes maisons* (1860, in-12) ; *les Maris garçons* (1862, in-12) ; *Un Secret de jeune fille* (1865, in-12), etc.

KÉRAOLI. Ville de l'Inde centrale, capitale d'une principauté du Radjpoutana, sur le Pantchna, sous-affl. de la Djemna ; 30,000 hab. La ville qui remonte au xive siècle est enveloppée d'une enceinte à tours et portes monumentales ; elle renferme un beau palais du xve siècle et des temples et maisons d'une belle architecture. — La principauté (3,260 kil. q., 160,000 hab.) est à l'E. du Radjpoutana, touchant au S. au Scindia, à l'O. au Djeipour.

KERARMA. Tribu de l'E. du Maroc qui habite sur l'ouad Za et sur la route d'Oudjda à Fez. Cette partie de la vallée de l'ouad Za porte le nom de Blad Kerarma. La tribu est soumise au sultan et son cheikh réside près de l'ancienne kasba de Taourirt. Le territoire de Kerarma est compris entre le confluent de la Moulouïa et l'ouad Za. Les Kerarma parlent l'arabe. H.-M.-P. de La Martinière.

KERAS (V. Coiffure, t. XI, p. 855).

KERASOUNT (var. *Kerassunde*, *Kirésunde*). Petit port du vilâyet et sandjak de Trébizonde (Turquie d'Asie). Le Tchal-dâgh envoie mourir ses dernières pentes derrière la ville et contribue ainsi à lui donner un climat tempéré. La population s'élève à 8,400 hab., dont 4,000 Grecs et un millier d'Arméniens. Les noisettes font la richesse de Kerasount, qui a pourtant donné son nom à la cerise. L'ancienne colonie grecque de *Kerasos* (située à vrai dire dans la vallée de Kérasoun-Déré) est la ville d'où Lucullus apporta à Rome les premiers plants de cerisiers. Il reste des ruines de l'ancien quai.

KÉRATINE. Substance organique renfermée dans la corne, l'épiderme, les ongles et les poils ; elle est insoluble dans la potasse, à l'inverse de toutes les substances organiques.

KERATOCÈLE (Ophtalm.). A la suite d'ulcères chroniques, d'abcès ou de sphacèles de la cornée, ayant entamé les couches superficielles de la membrane, il se produit une poussée de l'humeur aqueuse qui fait saillir à travers la perte de substance, sous forme de hernie, une petite portion des couches profondes. C'est la *kératocèle*, accident des plus graves qui annonce que la perforation est imminente. Attendre que celle-ci se produise spontanément, c'est risquer la perte totale de l'œil. La mince pellicule qui sert de barrière à l'humeur aqueuse venant, en effet, à céder sous la poussée continue, se déchire, en se rompant, s'ouvre très largement et laisse échapper un flot de liquide qui entraîne l'iris et quelquefois le cristallin. Dans les ophtalmies purulentes des nouveau-nés, il est indispensable de prendre les précautions les plus minutieuses, si on a des raisons de croire à l'imminence de la perforation. La plus petite pression sur le globe de l'œil dans le mouvement d'écartement des paupières, un éternuement, un accès de toux, un effort peuvent amener une brusque déchirure et l'issue du cristallin. Pour éviter le désastre, on perfore doucement avec un bistouri étroit ou un stylet aigu la petite vésicule saillante ; et l'humeur aqueuse s'étant écoulée lentement, on applique un bandeau compressif, de façon à maintenir et solidifier la plaie qui ne tarde pas à se cicatriser, à moins de nouvelles complications. Dr Ad. Piéchaud.

KÉRATOCONE (Ophtalm.) (V. Staphylome).

KÉRATOÏDE (Géom.) (V. Cératoïde).

KÉRATOTOME (Ophtalm.). Couteau de forme triangulaire usité dans l'opération dite kératotomie ou incision de la cornée. La kératotomie est pratiquée surtout dans la méthode de Daviel : extraction à lambeau du cristallin (V. Cataracte). Elle est *supérieure* ou *inférieure*, suivant qu'on veuille enlever le cristallin par le haut ou par le bas, et dans l'un et l'autre cas elle embrasse à peu de chose près la moitié du segment de la cornée.

KÉRATRY (Auguste-Hilarion, comte de), écrivain et homme politique français, né à Rennes le 28 déc. 1769, mort à Port-Marly (Seine-et-Oise) le 7 nov. 1859. Issu d'une famille noble, qui le destinait à la magistrature, il adopta les principes de la Révolution, mais fut incarcéré deux fois pendant la Terreur et, jusqu'aux premières années de la Restauration, vécut retiré dans une terre qu'il possédait près de Quimper. Il paraissait alors préoccupé surtout de travaux littéraires et philosophiques. C'est ainsi qu'il publia successivement : *Contes et Idylles* (1791, in-12) ; *le Voyage de vingt-quatre heures* (1800, in-12) ; *Lusus et Cydippe, ou les Voisins d'Arcadie*, poème (1801,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

2 vol. in-18); *Mon Habit mordoré, ou Joseph et son maître* (1802, 2 vol. in-12); *Ruth et Noémi, ou les Deux Veuves*, poème (1811, in-18); *De l'Existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* (1815, in-12); *Inductions morales et physiologiques* (1817, in-12); *Lettres sur le Salon de 1819* (1820, in-8). A l'époque où il écrivait ces derniers ouvrages, Kératry était déjà entré dans la vie politique. Nommé en 1815 conseiller de préfecture à Quimper, il venait d'être envoyé, le 26 oct. 1818, par le dép. du Finistère à la Chambre des députés, où, après s'être associé par de vigoureux discours à la politique des *doctrinaires*, il se rapprocha bientôt des libéraux, dont il devint un des chefs les plus populaires. Il combattit très vivement en 1820 les lois d'exception, la loi du double vote et publia coup sur coup plusieurs brochures d'opposition qui eurent un grand retentissement : *De l'Association de bienfaisance formée par cinquante-quatre députés des départements en faveur des prévenus et de leurs familles, en réponse aux journaux de l'ultracisme* (1820, in-8); *Réflexions soumises au roi et aux Chambres sur le moment présent* (1820, in-8); *De la Séance du 15 janv. 1820 et de l'influence que peuvent avoir les projets du ministère sur les destinées de l'Etat* (1820, in-8); *Documents pour servir à l'histoire de France en 1820* (1820 in-8); *Lettres à M. le baron Mounier sur la censure; Lettre de J.-J. Rousseau à M. le comte de Girardin sur la destitution de ce dernier; Réflexions sur l'état du christianisme en France* (1820, in-8); *la France telle qu'on l'a faite* (1821, in-8); *De l'Organisation municipale en France et du projet présenté aux Chambres* (1821, in-8).

Réélu en 1822, le comte de Kératry se signala encore par ses attaques contre l'expédition d'Espagne, contre l'impôt du sel, contre le privilège des jeux et de la loterie, etc. Il n'obtint pas, en 1824, le renouvellement de son mandat. Mais en 1827, peu après le procès qui lui fut intenté pour un article très vif publié dans le *Courrier français* contre le ministère Villèle, il fut envoyé au Palais-Bourbon à la fois par les deux collèges de Brest et des Sables-d'Olonne. Il opta pour ce dernier, qui le réélut dès lors fidèlement jusqu'en 1837. Il reprit, naturellement, sa place dans l'opposition, vota l'adresse des 221 et signa, le 27 juil. 1830, une protestation contre les ordonnances inconstitutionnelles de Charles X. Il eut une bonne part à l'établissement de la monarchie de Juillet. Aussi Louis-Philippe le nomma-t-il conseiller d'Etat dès 1830. A partir de cette époque, Kératry, sans renier la doctrine constitutionnelle, s'attacha résolument à combattre par ses discours et par ses votes le parti avancé. Les services qu'il rendit à la nouvelle royauté lui valurent d'être appelé le 3 oct. 1837 à la Chambre des pairs, où il soutint de toutes ses forces, jusqu'en 1848, la politique dite de la *résistance*.

Les préoccupations parlementaires ne lui firent négliger ni avant ni après 1830 les travaux littéraires pour lesquels il avait montré de tout temps une si vive prédilection. Critique d'art, romancier, poète, philosophe, polémiste, il touchait à tout, mais, il faut le dire, n'excellait en rien. Citons parmi les ouvrages qu'il composa pendant cette partie de sa vie : *Du Beau dans les arts d'imitation* (1822, 3 vol. in-18); *Examen philosophique des considérations sur le sentiment du sublime et du beau, d'Em. Kant* (1823, in-8); *le Guide de l'artiste et de l'amateur* (1823, in-12); *le Dernier des Beaumanoir ou la Tour d'Helven* (1824, 4 vol. in-12); *Du Culte en général et de son état particulièrement en France* (1825, in-8); *Frédéric Styndall ou la Fatale Année* (1827-1828, 5 vol. in-12); *Quelques Pensées; mon ami Lessmann* (1832, in-18); *Du Mariage des prêtres catholiques suivant la proposition de M. Portalis* (1833, in-8); *Saphira ou Paris et Rome sous l'Empire* (1835, 3 vol. in-8); *la Baronne de Kerleya ou une Famille bretonne à Paris* (1836, 2 vol. in-8); *Questions à l'ordre du jour* (1837, in-8); *Opinion de M. de Kératry et de la commission spéciale de surveillance près des théâtres royaux sur les subventions théâtrales* (1837, in-4); *Une Fin de siècle ou huit ans* (1840, 2 vol. in-8). — M. de Kératry protesta contre la révolution de Février en se démettant avec éclat de sa place au conseil d'Etat. Envoyé en 1849 par le Finistère à l'Assemblée législative, qu'il présida quelques jours comme doyen d'âge, il se signala par son animosité contre la République, vota d'ordinaire avec la droite, combattit la politique de l'Elysée et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Sa verte vieillesse lui permit encore d'écrire à quatre-vingt-cinq ans un dernier roman, *Clarisse*, qui parut en 1854. A. DEBIDOUR.

KÉRATRY (Emile, comte de), homme politique et publiciste français, né à Paris le 20 mars 1832, fils du précédent. A vingt-deux ans, il s'engagea dans un régiment de cavalerie, fit la campagne de Crimée et fut nommé sous-lieutenant en 1859. Le service militaire ne l'empêcha pas de rechercher les succès littéraires. Il avait déjà publié plusieurs pièces de théâtre (*A bon chat bon rat*, comédie en un acte, 1856; *la Toile de Pénélope*, proverbe en un acte, 1856; *la Guerre des blasons*, comédie en trois actes, 1860; *la Vie de club*, drame en cinq actes, 1862), lorsqu'il fut envoyé au Mexique, où il fit partie comme capitaine de la contre-guérilla du colonel Dupin et fut attaché comme officier d'ordonnance au maréchal Bazaine. Démissionnaire en janv. 1865, il rentra en France et se donna pour tâche de dévoiler dans la *Revue contemporaine*, puis dans la *Revue moderne*, dont il devint le directeur, les dessous d'une expédition désastreuse, dont l'insuccès couvrait à ce moment l'Empire de confusion. Ses hardies révélations, contenues dans trois volumes qui parurent en 1867 (*la Contre-guérilla; la Créance Jecker; l'Elévation et la chute de Maximilien*) attirèrent sur lui l'attention publique. Aussi, malgré les efforts de l'administration, fut-il envoyé au Corps législatif par la deuxième circonscription du Finistère lors des élections générales de 1869. Comme député, M. de Kératry s'associa d'abord à l'interpellation des 116, menaça le gouvernement, s'il ne réunissait pas le Corps législatif (alors prorogé) dans les délais légaux, d'une manifestation à laquelle il finit par renoncer et, au cours de la session de 1870, combattit très vivement le ministère Ollivier. Il se montra pourtant partisan résolu de la guerre en juillet de la même année. Mais après Reichshoffen, il demanda (11 août) que le maréchal Lebœuf comparût devant la Chambre et que neuf députés fussent adjoints au comité de défense. Appelé à la préfecture de police par le gouvernement de la Défense nationale (4 sept.), il en demanda peu après la suppression, démissionna, partit en ballon pour la province (14 oct.), remplit sans succès une mission diplomatique en Espagne et fut à son retour nommé général de division à titre auxiliaire. Chargé d'organiser le camp de Conlie, il ne tarda pas à renoncer à cette tâche et se sépara bruyamment de Gambetta (27 nov.). Après la guerre, Thiers l'appela à la préfecture de la Haute-Garonne (20 mars 1871), où il étouffa le mouvement communaliste, puis à celle des Bouches-du-Rhône (15 nov. 1871). Dans ces deux postes, M. de Kératry fit preuve de beaucoup d'énergie sans doute, mais ne montra ni le sang-froid, ni le tact, ni la modération de langage qui sont toujours nécessaires à un préfet, mais qui l'étaient particulièrement à cette époque, vu les circonstances et l'état des esprits. Très vivement attaqué par les journaux républicains et ne se trouvant pas assez soutenu par le gouvernement, il résigna son emploi le 4 août 1872. Entré peu après dans la rédaction du journal *le Soir*, il brigua sans succès, comme républicain conservateur, en févr. 1875, un mandat législatif dans le dép. de Seine-et-Oise. Il ne fut pas plus heureux dans le IXe arrondissement de Paris lors des élections générales du 20 août 1881. Depuis, il a fondé (en 1883) le journal *la Monarchie constitutionnelle*, qui a peu vécu. — Les derniers ouvrages de M. de Kératry sont : *le Quatre Septembre* (1872, in-8); *l'Armée de Bretagne, 1870-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

71 (1874, in-8) ; *Mourad V, prince, sultan, prisonnier d'Etat* (1878, in-8) ; *Bas-fonds et sommets* (1878, in-8) ; *A Travers le passé, souvenirs militaires* (1887, in-8).

KERBELA. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Bagdad, ch.-l. de liva, à l'O. de l'Euphrate ; 15,000 hab. Elle doit son importance au tombeau d'Hoseïn et à son caractère de cité sainte des musulmans chiites ; le pèlerinage annuel, comparable à celui de La Mecque, y amène 120,000 visiteurs. On apporte des corps de la Perse et de l'Inde pour les ensevelir à Kerbela.

KERBOGA, prince turc de Mossoul ; il s'établit en renversant les fils de Muslim l'Oukeilide, Ali et Mohammed. Il est connu par son intervention contre la première croisade ; sur l'appel du sultan seldjoucide Barkijarok, il vint secourir Antioche ; s'étant attardé au siège d'Edesse, il arriva après la prise de la ville de l'Oronte, y bloqua les croisés, mais fut défait par eux (28 juin 1098). Il mourut peu après.

KERBORS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Lézardrieux ; 912 hab.

KERBOUCHART (Bouchard de) (V. Bouchard).

KERCADO (V. Carcado).

KERCHOVE Van der Varent (Joseph, vicomte de), médecin belge, né à Nuth en 1789, mort à Malines en 1867. Il suivit comme chirurgien les armées de l'Empire en Russie, en Allemagne et en France. Il entra ensuite au service des Pays-Bas et devint chef du service de santé militaire de la place d'Anvers. Il publia de nombreux ouvrages très remarqués des spécialistes. En voici les principaux : *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant la campagne de Russie et d'Allemagne* (Maastricht, 1814, in-8) ; ce travail fut souvent réédité et traduit en hollandais, en allemand et en italien. — Son fils *Eugène*, né à Anvers en 1817, mort à Malines en 1890, entra dans la diplomatie, et, après avoir été chargé d'affaires de Belgique à Constantinople, devint ministre de Turquie à Bruxelles. Il fut un des principaux organisateurs des congrès catholiques de Malines (V. Ducpétiaux) et défendit les principes du catholicisme libéral avec un réel talent. Il devint ensuite membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de Malines. E. H.

KERCHOVEN (Jean Van den), plus connu sous le nom de *Polyander*, théologien protestant, né à Metz en 1568, mort à Leyde en 1646. Il fut à Genève l'élève préféré de Th. de Bèze et de Chandieu. Il devint ensuite pasteur à Dordrecht, et, à la mort d'Arminius, il lui succéda dans sa chaire de théologie à Leyde. Il acquit une réputation universelle de profonde science et d'extrême droiture. C'est lui qui rédigea les canons du fameux synode de Dordrecht de 1618-19 et fut chargé par les Etats généraux de Hollande de revoir la traduction néerlandaise de la Bible. Il publia un grand nombre d'ouvrages de théologie qui font autorité dans l'Eglise calviniste. En voici les principaux : *Harmonia locorum S. Scripturæ* (Dordrecht, 1599, in-8) ; *Contre l'invocation des saints* (*id.*, 1807, in-5) ; *Contre l'adoration des reliques* (*id.*, 1611, in-8) ; *Responsio ad sophismata A. Cocheletii doctoris surbonistæ* (*id.*, 1610, in-8) (le P. Cochelet répondit par le *Cœmeterium Calvini*) ; *Explicatio somæ prophetæ* (Leyde, 1625, in-4). E. H.

Bibl. : Spanheim, *Oratio funebris in excessum Pol. a Kerchoven;* Leyde, 1646, in-fol. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas ;* Louvain, 1765, 3 vol. in-fol.

KERCKHOVE (Josef Van den), peintre flamand, né à Bruges vers 1667, mort à Bruges le 8 août 1724. Elève d'Erasme Quellyn le père, il peignit des sujets religieux, des scènes d'histoire et des portraits, voyagea en France et travailla assez longtemps à Paris, puis rentra à Bruges où il fonda en 1719 l'Académie des beaux-arts avec Marc Duvenede, J.-B. Erregouts et Josse Aerschoot. On voit de lui, à Ostende : *le Martyre de saint Laurent*, à l'église des Sœurs noires, et le plafond de la maison de ville représentant *l'Assemblée des dieux ;* à Bruges : *les Œuvres de miséricorde*, à l'église cathédrale de Saint-Sauveur, *Sainte Catherine de Sienne* (1716) à l'Académie, *la Circoncision*, à l'église des Carmes, *la Résurrection*, à la chapelle de la Boucherie. Kerckhove a peint encore quinze tableaux de *la Vie de Notre-Seigneur*, qui sont à l'église des Jacobins. Il affectionnait dans ses tableaux les fonds d'architecture. E. Bricon.

KERCKHOVE (Fritz Van), enfant prodige, né à Bruges en 1862, mort à Bruges le 12 avr. 1873. A l'âge de sept ans, il peignait déjà des paysages. Plus de trois cents de ces compositions ont circulé en Europe sous son nom. Il convient sans doute de faire des réserves sur l'authenticité plus encore que sur la valeur d'une telle production.

KERCKHOVEN (Pierre-François Van), poète belge, né à Anvers le 10 nov. 1818, mort à Anvers le 1er août 1857. Il étudia d'abord la médecine à Bologne, puis revint à Anvers occuper les modestes fonctions de chef de bureau à l'hôtel de ville. Il consacra ses loisirs au culte des lettres flamandes et, de 1840 à 1857, il publia soixante-quatorze ouvrages, récits, nouvelles, romans, poèmes, drames et vaudevilles. Il appartient à l'école réaliste, et la plupart de ses œuvres sont empreintes d'un caractère vraiment populaire, à la manière de Cats et de Maerlant ; ses pièces ont une haute portée morale et plusieurs d'entre elles figurent encore aujourd'hui avec succès au repertoire. Nous citerons comme particulièrement remarquables : *l'Ivrogne* (1854), drame ; *Noble et Paysan* (1867), comédie ; *le Commis* (1843) et *Daniel* (1845), romans ; *Charles le Téméraire* (1845) et *Jacques Van Artevelde* (1845), poèmes lyriques. Les œuvres complètes de Van Kerckhoven ont été publiées à Anvers de 1869 à 1873 en 13 vol. in-12.

KERCKRING (Theodorus), médecin allemand, né à Hambourg en 1640, mort à Hambourg en 1693. Il exerça la médecine à Amsterdam et dans sa ville natale. Kerckring a bien décrit, sinon découvert, les valvules conniventes de l'intestin, les *vasa vasorum* (des chevaux), les valvules des veines et l'ostéogenèse chez l'embryon humain. Il a publié : *Spicilegium anatomicum* (Amsterdam, 1670-73), etc. Ses *Opera omnia* parurent à Leyde en 1717 et 1729 (2e et 3e éd.). Dr L. Hn.

KERDASEH. Bourg de Haute-Egypte, prov. d'Esneh, à 50 kil. S. d'Assouan, r. g. du Nil ; ruines d'un joli temple.

KERDREL (Audren de) (V. Audren).

KEREKGYÁRTO (Arpád), historien hongrois, né en 1818 à Jászberény. Employé, puis avocat, il est devenu en 1864 professeur d'histoire nationale à l'université de Budapest. On a de lui une *Histoire de la civilisation en Hongrie* (Pest, 1859-65) ; un *Manuel d'histoire de Hongrie* (Pest, 1866-74) ; *les Jours mémorables de la Hongrie* (1882), et une étude sur *le Comte Etienne Széchenyi* (1883), le tout en langue magyare.

KERELI ou BEÏCHER-Gheul (Lac de). Lac de Turquie d'Asie, prov. de Konieh, à 1,151 m. d'alt. Long de 60 kil. et large de 15, il a pour déversoir le *Kisadj*, qui se perd dans le gouffre autrefois occupé par le lac Soghlou et qui a disparu presque soudainement.

KEREN. Ville d'Abyssinie, pays des Bogos, dans la vallée de l'Aïnsaba, à 1,250 m. d'alt. Située à 125 kil. O. de Massaoua, elle fut occupée par les Egyptiens, les Abyssins, puis les Italiens.

KERENSK. Ville de Russie, gouvernement de Penza, sur la *Kerenka ;* 14,000 hab.

KÈRES (Myth. gr.). Démons de la mythologie grecque, qui présidaient à la mort violente ; on se les figurait comme des divinités féminines parcourant les champs de bataille pour s'emparer des morts, souvent aussi comme des vampires buvant le sang. Dans les poèmes homériques, la Ker est à peine personnifiée ; c'est un génie de la mort attaché à chaque humain. Dans les poèmes hésiodiques (Théogonie, Aspis, etc.), les Kères, filles de la Nuit et sœurs du dieu de la Mort, sont associées aux Mœres (ou Parques). En Attique, elles ont tenu une grande place dans la religion

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

populaire ; les poètes tragiques en ont fait les exécuteurs de la justice vengeresse des dieux, les confondant avec les Erinyes. Leur personnalité fut toujours peu accusée et, chez les écrivains, généralement symbolique.

KERÉTHIENS et PELÉTHIENS. Désignation des troupes qui formaient la garde du corps de David. Il s'agit sans doute de mercenaires d'origine philistine, le premier de ces noms désignant un canton de la Philistie voisin du désert (plutôt que des Crétois, comme on l'admet trop aisément d'après une combinaison risquée), le second n'étant qu'une variante de celui des Philistins. M. VERNES.

KERETJ. Lac de Russie, gouvernement d'Arkhangelsk, district de Kem ; il mesure 404 kil. q. et se déverse dans la mer Blanche, par le fleuve Kéretj (52 kil.) ; on y trouve de belles perles.

KERFEUNTEUN. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Quimper ; 3,087 hab.

KERFOT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Paimpol ; 738 hab.

KERFOURN. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Pontivy ; 942 hab.

KERGARADEC (Jean-Alexandre LE JUMEAU DE), médecin accoucheur français, né à Quimper le 11 sept. 1788, mort à Paris le 6 févr. 1877. Il a fait ses études médicales à Paris. Docteur en médecine en 1809, il est surtout connu par son *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse* (1822) ; et celui *Du Devoir de pratiquer l'opération césarienne après la mort de la mère* (1861). Il a collaboré d'une manière active au *Dictionnaire des sciences médicales*, aux *Transactions médicales*, à l'*Encyclopédie méthodique*. Il jouissait d'une grande notoriété due à l'honorabilité de son caractère, et il fut quelques années recteur de l'académie du Morbihan. Nommé membre de l'Académie de médecine dès 1823. Dr A. DUREAU.

KERGARIOU DE LA GRANDVILLE (Joseph-François-René-Marie-Pierre, comte de), homme politique français, né à Lannion le 25 févr. 1779, mort à Portrieux le 15 juin 1849. Comte de l'Empire (14 févr. 1810), sous-préfet du Havre (24 juil. 1811), préfet d'Indre-et-Loire (26 déc. 1811), puis préfet du Bas-Rhin (1814), de Seine-Inférieure (1815), il entra ensuite au conseil d'Etat. Le 13 nov. 1820 il fut élu député des Côtes-du-Nord, et créé pair de France le 5 nov. 1827. Cette création fut annulée par le gouvernement de Juillet. — Un comte de Kergariou, de la même famille, *Henri-Bertrand-Marie*, né le 26 déc. 1807, mort à Versailles le 9 oct. 1878, fut représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876 et fut élu sénateur du même département le 30 janv. 1876. Il était légitimiste. — *Charles-Marie* de Kergariou, né à Ploubezre le 8 août 1846, élu député des Côtes-du-Nord le 4 oct. 1885, s'inscrivit à l'union des droites, appuya le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893.

KERGLOFF. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Carhaix ; 1,267 hab.

KERGOMARD (Pauline RECLUS, dame DUPLESSIS-), née en 1838 à Bordeaux, où son père était venu se fixer comme instituteur, puis inspecteur primaire, après avoir achevé ses études de théologie à la faculté de Montauban. De douze à quinze ans, elle fut en pension à Orthez chez sa tante, la mère des Reclus célèbres. C'était, dit-elle, « une institution à la Pestalozzi, sans emploi du temps, sans programme, mais où l'on recevait, par-ci par-là, des leçons inoubliables ». De quinze à dix-huit ans, elle fut élève de l'école normale de Bordeaux, qui était en tout l'opposé de l'institution d'Orthez. Il n'y avait de vie que dans l'école annexe (une école de 300 enfants), où la jeune institutrice passa le meilleur de son temps, remplaçant volontiers ses compagnes, qui n'étaient pas éloignées — déjà à cette époque — de regarder comme perdues les heures passées au milieu des enfants. Rentrée chez son père, elle donna des leçons particulières durant quatre années, tout en continuant à étudier sous la direction du pasteur Pellissier, ami de sa famille. Elle vint à Paris en 1860, s'y maria en 1863, donna des leçons, fit des cours, eut des pensionnaires, jusqu'au jour où Jules Ferry, ministre, la nomma inspectrice générale des écoles maternelles (1879). Elue en 1886 membre du conseil supérieur de l'instruction publique par les délégués de l'enseignement primaire, elle donna sa démission en 1890 pour faire ses électeurs juges entre elle et ceux qui lui reprochaient d'avoir critiqué dans la presse le corps des inspecteurs primaires ; réélue, elle conserva jusqu'en 1892 cette fonction, la plus haute à laquelle une femme ait encore été appelée par le suffrage. Son échec en 1892 fut dû au mécontentement qu'elle avait soulevé parmi les hommes en revendiquant pour les femmes l'inspection des écoles de filles. L'égalité intellectuelle et morale des deux sexes, telle est, en effet, la croyance dominante qui a inspiré les écrits et l'activité pratique de Mme Kergomard. De concert avec son amie Mme de Barrau, elle a fondé en 1886 l'Union pour le sauvetage de l'enfance, œuvre d'initiative privée, d'initiative féminine, devenue en peu d'années une des plus considérables du temps. Outre un grand nombre d'articles sur l'éducation et la condition des femmes, dans les journaux quotidiens, elle a écrit : *les Biens de la Terre* (1879, in-8) ; *Un Sauvetage* (1879, in-18) ; *Galerie enfantine des hommes illustres* (1879, in-18) ; *l'Amiral Coligny* (1881, in-32) ; *Histoire de France pour les petits enfants* (1883, in-18) ; *l'Education maternelle dans l'école* (1886, in-18) ; *Cinq Images expliquées* (1890, in-16) ; *la Rédaction au certificat d'études primaires*, en collaboration avec M. R. Leblanc (1893, in-18). Elle collabore activement à *Mon Journal ;* elle a fondé et rédige l'*Ami de l'Enfance*, où elle donne d'intéressants préceptes pour l'éducation et l'enseignement dans les écoles maternelles. H. M.

KERGORLAY (Gabriel-Louis-Marie, comte de), homme politique français, né à Paris le 11 déc. 1766, mort à Paris le 24 mars 1830. Issu d'une vieille famille de Bretagne qui était alliée à la maison de Bourbon, il servit comme officier de cavalerie avant 1789, resta fidèle à la cause royaliste pendant la Révolution et l'Empire, fut député de la Manche de 1820 à 1827 et, appelé à la Chambre des pairs à cette dernière date, vota constamment avec la droite au Luxembourg, comme il avait fait au Palais-Bourbon.

KERGORLAY (Louis-Florian-Paul, comte de), homme politique français, né le 26 avr. 1769, mort à Paris le 13 juin 1856, frère du précédent. Officier de cavalerie avant 1789, il émigra pendant la Révolution, servit quelque temps dans l'armée de Condé, rentra en France sous le Consulat, refusa de servir l'Empire et pendant les Cent-Jours lança contre Napoléon une brochure retentissante, qui lui attira des poursuites. Après la seconde Restauration, il siégea comme député de l'Oise à la Chambre *introuvable* où il se fit remarquer par l'ardeur de ses revendications ultra-royalistes. Non réélu en 1816, il reparut au Palais-Bourbon en 1820, grâce à la loi du double vote. Son zèle légitimiste lui valut d'être appelé en 1823 à la Chambre des pairs, où il ne cessa de se signaler par son dévouement à la dynastie. Condamné à six mois de prison après la révolution de 1830 pour la violente protestation qu'il avait publiée dans la *Quotidienne* et dans la *Gazette de France* contre la royauté de Louis-Philippe, il prit part à divers complots contre la monarchie de Juillet, qu'il combattit énergiquement dans les journaux de son parti, comparut plusieurs fois en cour d'assises et fut encore frappé en 1836 de quatre mois de prison et de 2,000 fr. d'amende. On a de cet ardent polémiste : *Des Lois existantes et du décret du 9 mai 1815* (Paris, 1815, in-8) ; *Du Droit de pétition* (Paris, 1819, in-8) ; *Réponse à un libelle calomnieux inséré contre M. de Kergorlay au Moniteur du 9 mai 1832* (1832, in-8) ; *Lettres à M. le ministre de la guerre, président du conseil des ministres* (1833, in-8) ; *Discours prononcé devant la cour d'assises de la Seine, le 13 février 1834* (1834, in-8) ; *Fragment historique* (1842, in-8), etc. A. DEBIDOUR.

KERGORLAY (Jean-Florian-Hervé, comte de), homme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

politique français, fils du comte Gabriel-Louis-Marie, né à Paris le 23 mai 1803, mort à Paris le 29 déc. 1873. Il se fit connaître sous la monarchie de Juillet comme agronome dans le dép. de la Manche, entra dans la vie politique comme membre du conseil général de ce département après la révolution de Février, se rallia au parti impérialiste après le coup d'Etat du 2 décembre, fut, à titre de candidat officiel, élu deux fois député par la circonscription de Saint-Lô (1852-57) et siégea jusqu'en 1863 au Corps législatif dans les rangs dociles de la majorité. On a de lui, outre un certain nombre de publications agronomiques, une *Etude littéraire sur Alexis de Tocqueville*, publiée en 1861.

KERGORLAY (Louis-Gabriel-César, comte de), homme politique français, né à Paris le 28 août 1804, mort à Fosseuse (Oise) le 1er mars 1880, frère du précédent. Après avoir passé par l'Ecole polytechnique (1824), il servit quelque temps dans l'artillerie, fit l'expédition d'Alger (1830), donna sa démission après la révolution de Juillet, contribua, en 1832, au débarquement de la duchesse de Berry en Provence, s'occupa ensuite, tant sous la nouvelle royauté que sous la seconde République et sous le second Empire, d'affaires industrielles, et fut envoyé, le 8 févr. 1871, par le dép. de l'Oise, à l'Assemblée nationale, où il s'associa constamment aux votes du parti légitimiste. A. Debidour.

KERGORLAY (Henri-Ernest-Marie-Pierre, comte de), homme politique français, né à Paris le 14 sept. 1847. Auditeur au conseil d'Etat en 1869, il fit la campagne de 1870-71 comme lieutenant dans un bataillon de mobiles du Calvados, rentra au conseil d'Etat après la guerre, et se fixa, par suite de son mariage (1873), dans la Haute-Loire, où il acquit bientôt une certaine influence politique. Membre du conseil général de ce département depuis 1875, il fut, en 1881, élu député par la seconde circonscription du Puy, prit personnellement part aux débats relatifs aux monts-de-piété, aux chemins de fer, etc., et vota d'ordinaire avec la minorité antirépublicaine de la Chambre. Le scrutin de liste ne lui fut pas favorable en 1885. Mais les électeurs du Puy le renvoyèrent au Palais-Bourbon en 1888 et il y siégea, dans les rangs du même parti, jusqu'en 1893.

KERGRIST. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec; 1,216 hab.

KERGRIST-MOËLOU. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Rostrenen; 2,561 hab.

KERGUÉLEN (Terre de) ou ÎLE DE LA DÉSOLATION. Océan Indien. Le premier nom est celui du marin français, le lieutenant de vaisseau de Kerguélen, qui la découvrit le 13 févr. 1772 et en prit virtuellement possession pour la France; le second lui fut donné par Cook, qui la visita en déc. 1776; cette dernière dénomination avait déjà été appliquée à une île magellanique: elle est, ici, bien justifiée par l'aspect du pays, rocheux, aride, en partie couvert de neige, inhabité. La terre de Kerguélen est en réalité un archipel, formé d'une grande île autour de laquelle se groupent 130 îlots et 160 roches émergées, ayant à cet égard de l'analogie avec la Terre de Feu. Cet archipel est compris entre lat. S. 48° 25′ et 49° 50′ et long. E. 65° 58′ et 67° 58′. L'île principale a la forme d'une équerre, le côté occidental, du mont Table (au N.) au cap Bourbon (au S.), ayant 120 kil., et le côté méridional ayant, avec une direction O.-S.-O. à E.-N.-E., 140 kil., du cap Bourbon au cap Digby. Elle est extrêmement découpée, et des presqu'îles et îles remplissent surtout son angle, ouvert au N.-E. On lui attribue une superficie de 3,700 kil. q. et un développement du littoral énorme, 1,126 kil. Sur la côte orientale se trouvent une grande quantité d'échancrures sous forme de fiords et des havres bien abrités. Si on la parcourt en partant du N., on trouve d'abord le port Christmas, le mieux connu, s'ouvrant entre le cap Français et la pointe Arche; puis la profonde baie de Cumberland, mouillage bien plus sûr que le port Christmas; la baie Blanche, au fond de laquelle est celle du Centre; la rivière London, sorte de canal entre deux îles allongées, dont la seconde ou du prince Adalbert se continue par l'île Howe; la baie Rhodes; la péninsule Bismarck, elle-même très déchiquetée et où est le port Palliser; la baie Whale; le port Winter; l'île du Port; la baie Hillsborough; la baie Accessible. Sur la côte S., on voit, après le cap Digby, la baie Shoal Water; la presqu'île Prince de Galles, le Royal Sound, portion orientale d'un golfe parsemé d'une multitude d'îles et fermé en partie par une longue presqu'île recourbée en arc, où l'on voit le port Greenland, les caps George et Challenger; la baie Swains; un golfe avec les baies Table et Sprightly, au fond. La côte occidentale, plus unie, montre au-dessus du cap Bourbon une large échancrure, au fond de laquelle est la baie Young-Williams, et que ferme au N. l'île de l'Ouest, séparée par le détroit Marianne et terminée par le cap Louis, le plus occidental. Au N.-O. de la grande terre se trouvent les îles Cloudy, qui en sont séparées par le large chenal Dangereux.

Les îles Kerguélen sont formées de chaînes de montagnes enchevêtrées, laissant entre elles d'étroits ravins aux parois accores; les unes consistant en terrasses superposées, les autres offrant des sommets escarpés, ou coniques, ou plus rarement arrondis. Au N. le mont Table a 410 m.; à l'E., le mont Richard, 1,220 m.; vers l'extrémité E. de la branche méridionale sont groupés plusieurs monts élevés : mont Crozier, de 990 m.; mont Castle, de 670 m., etc. Sur la côte S., le mont Wiville-Thomson, 963 m.; Crosbie, 610 m.; Tizard, 879 m.; Evans, 793 m.; Maclean, 640 m.; et le plus haut de tous, le mont Ross, 1,865 m. Les plus élevés sont constamment revêtus de neige; il est aussi des névés et des glaciers, ceux de la côte O. sont considérables et descendent jusqu'à la mer. — Les îles Kerguélen reposent sur un banc sous-marin; elles sont de formation volcanique, des cratères éteints terminent les sommets de forme conique, des foyers actifs paraissent exister encore. La roche dominante est le basalte, le plus souvent prismatique. On trouve du bois fossilisé, des combustibles peut-être utilisables, anthracite, charbon, intercalé dans les roches ignées, lignites, et aussi de la tourbe, des sources de pétrole. Il y a des gîtes métallifères, de cuivre notamment. On n'a pas signalé dans l'île de cours d'eau importants, mais seulement de nombreux torrents au fond des étroites vallées et des lacs d'eau douce peu étendus même au bord du rivage.

La température est modérément basse, la moyenne annuelle est de 4°; l'hiver et l'été diffèrent très peu sous ce rapport. La pluie, la neige sont presque continuelles. Les vents régnants sont de la partie O., ce qui explique l'avantage des havres de la côte orientale, dirigés à l'opposé; ils soufflent fréquemment en tempête. La flore est très pauvre (150 espèces), de caractère antarctique; les phanérogames ne se montrent que sur le littoral, consistant, entre autres (18 phanérogames, Hooker), en des plaques de graminées et dans une crucifère précieuse comme aliment, le chou de Kerguélen (*Pringlea antiscorbutica*). La faune terrestre est pauvre aussi; ni batraciens, ni mammifères, ni reptiles; les quelques espèces d'insectes qu'on y a vus sont dépourvus d'ailes; les oiseaux de mer sont nombreux. Sur le rivage se rassemblent des multitudes de pingouins; on remarque l'espèce pingouin royal. Dans la mer, qui est poissonneuse, il existe nombre d'amphibies, mais les phoques à fourrure sont devenus rares, et les baleines, poursuivies, se sont retirées plus au S.

Malgré le tableau désavantageux que tous les navigateurs en ces régions ont présenté des îles Kerguélen, il y a lieu de se demander si l'on peut en tirer parti. Or, tel est l'avis du contre-amiral français Layrle, qui, les comparant aux Malouines, pense qu'elles permettraient l'élève des moutons et qu'elles pourraient devenir habitables. Récemment (31 juil. 1893), l'Etat a concédé à un particulier, M. Bossière, le droit d'exploiter ce territoire durant cinquante ans; la chasse spéciale des loups marins et des éléphants de mer lui est réservée. On ne mentionne pas l'élève des moutons.

Depuis les navigateurs Kerguélen et Cook, d'autres marins ont visité cet archipel : Robert Rhodes, commandant

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le *Hillsboroug*, en 1799 ; sir James Clark Ross, commandant des navires *Erebus* et *Terror*, et accompagné du botaniste Hooker, en 1840 ; des pêcheurs de phoques et des baleiniers, notamment le capitaine de la *Favorite ;* le *Challenger*, commandé par sir Nares, de 1873 à 1876 ; la mission scientifique allemande pour l'observation du passage de Vénus du 9 déc. 1874, avec le navire *la Gazelle*, commandant baron von Schleinitz. La prise de possession officielle de Kerguélen a été faite le 2 janv. 1892 par les officiers français de l'*Eure*, commandée par le capitaine de frégate Lieutard. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : Ajouter aux relations des explorateurs ci-dessus : STUDER, *Geographische Gesselschaft in Bern*, 27 oct. 1881. — Amiral LAYRLE, *Kerguélen*, dans *Notices colon. à l'occasion de l'Exposit. d'Anvers*, 1885, et dans *Atlas colonial* de MAGER ; Paris. — LIEUTARD, *Mission aux îles Kerguélen, Saint-Paul et Amsterdam*, dans *Ann. hydrograph.*, année 1893, t. XV, p. 246. — VÉLAIN, *Communication faite à la Société de Géogr., assemblée générale du 21 avr. 1893.* — A. PETIT, *Product. natur. des îles Kerguélen*, dans *Rev. géogr.*, juin 1894.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph de), marin français, né à Quimper en 1734, mort en mars 1797. Bien que Kerguélen ait appartenu à la marine militaire et pris une part honorable aux grandes luttes maritimes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce n'est guère que comme explorateur qu'il est connu. En 1771, étant alors lieutenant de vaisseau et s'étant déjà signalé au cours de plusieurs voyages de découvertes, il fut chargé par l'administration de la marine de se rendre dans la mer des Indes avec la corvette *le Berrier*, pour reconnaître un vaste continent qu'on supposait exister aux environs du pôle austral, à quelques centaines de lieues au S.-E. de l'Afrique. Arrivé à l'île de France, Kerguélen y laissa son bâtiment, mauvais marcheur, équipa les deux flûtes *la Fortune* et *le Gros-Ventre* et se dirigea vers les parages qu'on lui avait désignés. Le 18 févr. 1772 il découvrit en effet, dans le voisinage du 50e degré de lat. S. et du 67e degré de longit. E. de Paris, des terres inconnues des navigateurs, auxquelles il donna son nom. Après les avoir relevées sommairement, il en prit possession au nom du roi. Lorsqu'il revint en France, il annonça avec tapage qu'il avait trouvé le continent cherché, et Louis XV s'empressa de l'en récompenser en le nommant capitaine de vaisseau (1773). Mais sa découverte fut contestée.

Dans un second voyage, accompli de 1773 à 1774 avec l'*Oiseau* et le *Dauphin*, il compléta ses premières recherches, relevant environ 80 lieues de côtes, mais sans parvenir à déterminer si les terres découvertes formaient un groupe d'îles ou au contraire se prolongeaient jusqu'au pôle. Cette nouvelle mission lui valut, au retour, des déboires plus graves encore que la première. Non seulement on mit en doute pour la seconde fois les résultats qu'il apportait, mais on l'accusa de divers méfaits, entre autres d'avoir abandonné en mer un canot avec son équipage. Cette dernière accusation était probablement fondée, car il fut condamné par un conseil de guerre et emprisonné au château de Saumur (1774). Louis XVI l'en fit sortir, lui donna des commandements et même le chargea de publier le récit de ses deux explorations. L'ouvrage parut sous le titre : *Relation de deux voyages dans les mers australes faits de 1770 à 1774* (Paris, 1782, in-8). Dans l'intervalle on avait fini par se convaincre que les terres aperçues par Kerguélen n'étaient qu'un archipel. Cook, en effet, après y avoir atterri en déc. 1776, avait réussi à les contourner par le Sud. La réalité de la découverte accomplie par le navigateur français n'était donc plus douteuse. Néanmoins on continua à la discuter, si bien que le gouvernement crut devoir faire détruire la publication qui la racontait : il n'en subsiste plus que quelques exemplaires. Pendant la Révolution, Kerguélen devint contre-amiral. Mais il fut peu employé à la mer et se consacra à des travaux sur la marine. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Relation d'un voyage dans la mer du Nord, aux côtes d'Islande, de Grœnland... fait en 1767 et 1768* (Amsterdam, Leipzig et Bouillon, 1772, in-4) ; *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778 entre la France et l'Angleterre* (Paris, 1796, in-8), suivi de *Précis de la guerre présente et des causes de la destruction de la marine et des moyens d'y remédier*, publié à part (Paris, an IX, in-8) (V. KERGUÉLEN [Iles]). Ch. G.

KERHALLET (Charles-Marie PHILIPPES DE), marin et savant français, né à Rennes le 17 sept. 1809, mort à Paris en 1863. Admis à l'Ecole navale en 1825, aspirant en 1827, enseigne en 1832, il fit dans la marine une honorable carrière qui le conduisit au grade de capitaine de vaisseau (8 mars 1854). Mais c'est surtout par ses travaux scientifiques qu'il est connu. D'importantes études sur l'hydrographie et la géographie maritimes ayant appelé de bonne heure l'attention sur lui, on l'attacha au Dépôt des cartes de la marine, où pendant de longues années il travailla à la rédaction des instructions nautiques publiées pour le service de la flotte. Ses principaux ouvrages sont : *Description nautique de la côte occidentale d'Afrique* (1849, in-8) ; *Considérations générales sur l'océan Atlantique* (1851, in-8) ; *Description de l'archipel des Açores* (1851, in-8) ; *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique* (1851-52, 3 vol. in-8) ; *Considérations générales sur l'océan Indien* (1852, in-8) ; *Considérations générales sur l'océan Pacifique* (1852, in-8) ; *Manuel de la navigation dans le détroit de Gibraltar* (1858, in-8) ; *Description nautique de Madère et des Canaries* (1858, in-8) ; *Description nautique des îles du Cap-Vert* (1858, in-8) ; *Manuel de la navigation dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique* (1863, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1869) ; *Guide du marin* (1863, 2 vol. in-8). Ch. G.

BIBL. : *Notice sur les ouvrages et les services de M. de Kerhallet, capitaine de vaisseau ;* Paris, 1861, in-4.

KÉRIBINA (V. BORNOU).

KERIMBA, QUÉRIMBA ou ASOUÉTADA. Ilots de la côte E. d'Afrique, entre le cap Delgado et la baie de Pomba. C'est une chaîne d'une trentaine d'îlots coralliaires se développant sur une longueur de 250 kil.

KÉRINIA. Petit port de l'île de Chypre, situé à l'E. du cap Kormatchiti et qui dessert la ville de Lefkosia. Il donne son nom à un district de peu d'étendue qui occupe la partie septentrionale de l'île.

KERISOUET (Ernest-Louis-Marie CARRÉ-) (V. CARRÉ-KERISOUET).

KERITY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Paimpol, près de la Manche ; 2,370 hab. Minoterie. Sur le territoire de la commune, ruines de l'abbaye de *Beauport* (V. ce mot).

KERIVOULA (Zool.) (V. VESPERTILION).

KERJÉGU (François-Félix-Aimé MONJARET DE), homme politique français, né à Moncontour le 22 juil. 1781, mort à Saint-Brieuc le 12 janv. 1863. Commerçant en toiles, il fut élu député des Côtes-du-Nord le 25 févr. 1824 contre Royer-Collard. Réélu en 1827, il rentra dans la vie privée à l'avènement du gouvernement de Juillet. — Son fils, *François-Marie-Jacques*, né à Moncontour le 1er mars 1809, mort à Paris le 12 févr. 1882, fut député du Finistère au Corps législatif de 1869 à 1870 et siégea dans le tiers-parti. Représentant du même département à l'Assemblée nationale (1871), il fut élu par elle sénateur le 30 janv. 1876. Membre de la droite, il appuya le gouvernement du 16 mai. — Son frère, *Jules-Marie-Auguste*, né à Moncontour le 6 oct. 1816, mort à Paris le 23 mars 1880, élève de l'Ecole navale, fit les campagnes de la Baltique, de Chine, de Cochinchine et fut promu contre-amiral le 9 sept. 1872. Elu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale (1875), grâce à une pression administrative qui donna lieu à des débats animés dans l'Assemblée, il siégea à l'extrême droite et devint sénateur des Côtes-du-Nord le 30 janv. 1876. — *Louis-Marie-Constant*, frère des précédents, né à Moncontour le 25 juin 1812, mort à Brest le 14 avr. 1880, s'occupa avec succès d'agriculture. Député de Brest le 20 févr. 1876, il siégea à droite, appuya

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vivement le gouvernement du 16 mai et fut réélu le 14 oct. 1877 comme candidat officiel. Il fut remplacé le 6 juin 1880 par Mgr Freppel. — *James-Marie-Antoine*, né à Trevarez-Saint-Goazec le 27 févr. 1846, fils de François-Marie, entra dans la diplomatie. Secrétaire d'ambassade, attaché à la mission de M. de Saint-Vallier au quartier général allemand (1873), chargé d'affaires en Serbie (1875), secrétaire à Berne (1877), il fut mis en disponibilité sur sa demande en 1878. Il fut élu député de Quimperlé en 1889 et réélu en 1893. Républicain modéré, il s'est surtout occupé des questions relatives à la marine et aux finances, sur lesquelles il a donné des rapports importants.

KERK (en italien *Veglia*, anciennement *Curicta*). Ile de l'Adriatique, dans le golfe de Quarnero. Au point de vue administratif, elle appartient à la province d'Istrie et compte 18,000 hab. Le chef-lieu est le bourg de Veglia; 1,500 hab.

Bibl. : Cubich, *Notizie sull'isola di Veglia.*

KERKA ou KRKA. Fleuve côtier de Dalmatie qui sort des Alpes Dinariques, descend à la mer Adriatique par un lit profondément creusé dans le calcaire en formant plusieurs cascades ; il reçoit la Cikola, arrose Kistanje, Scardona et finit à Sebenico.

KERKAPOLY (Charles), homme d'Etat et écrivain hongrois, né à Szent-Gal en 1824. Après ses études de droit, il prit part à la révolution de 1848, et devint ensuite professeur à l'école de droit de Pápa. En 1868 il fut appelé à l'université de Pest comme professeur de sciences politiques. Depuis 1863 il siégeait à la Diète, et il continua jusqu'en 1878 à mener de front sa carrière politique et sa carrière professorale. Il occupa le ministère des finances de 1870 à 1873. C'est pendant la période précédente qu'il publia ses ouvrages en langue magyare : *Histoire universelle spéculative* (1860)); *Constitution ecclésiastique protestante* (1860); *Mes Travaux de publiciste* (1869).

KERKENNAH. Iles de Tunisie (V. Cercina).

KERKHA (turc *Karasou*, l'ancien *Choaspes*). Rivière du S.-O. de la Perse, affl. g. du Chatt-el-Arab ; 600 kil. de long. Elle naît sous le nom de *Gamas* au S. du massif de l'Elvend (prov. de l'Irak-Adjémi), coule vers le N.-O. (par Bouroudjird) jusqu'aux environs de Nehavend, puis vers l'O. par Firouzabad (prov. de Kurdistan), s'infléchit vers le S.-E. entre les monts du Louristan et Pouchti-Koh (Zagros), après avoir reçu près des ruines de Roudbar un gros affluent du Kurdistan turc, reçoit à gauche le Kechgan, rivière de Khoremmabad, passe du Louristan dans le Khouzistan où elle entre en plaine, laisse à l'E. les ruines de Suse et va finir son cours en Turquie (Irak-Arabi), à quelques kilomètres en aval du confluent de l'Euphrate et du Tigre.

KERKHERDERE (Gérard-Jean), historien et littérateur belge, né à Hulsberg en 1677, mort à Louvain en 1738. Il devint professeur au collège des Trois-Langues de Louvain, et historiographe de l'empereur Joseph Ier. Kerkherdere se livra à de vastes études sur les rapports de l'histoire sacrée et de l'histoire profane; il fit preuve dans ses nombreux livres de plus d'érudition que de jugement critique. Ses traités de philologie ont une valeur plus grande. Il composa aussi des poésies latines très agréables dans la manière d'Ovide. Les principaux ouvrages de Kerkherdere sont : *Grammatica latina* (Louvain, 1706, in-12); *Prodromus Danielicus, sive novi conatus historici critici* (*id.*, 1708, in-12) ; *Monarchia Romæ paganæ* (*id.*, 1727, in-8) ; *De Situ Paradisi terrestri* (*id.*, 1731, in-12). E. H.

Bibl. : F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collège des Trois-Langues à l'université de Louvain*, dans *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, coll. in-4; XXVIII, 1856.

KERKOUK. Ville de Turquie d'Asie (Kurdistan), ch.-l. du sandjak de Chehrizor (vilayet de Mossoul), à 90 kil. O. de Souleïmanieh; 15,000 hab. C'est la cité la plus considérable du Bas-Kurdistan. Beaux jardins. Bazars bien fournis. Commerce de noix de galle, de sel et de naphte. Cultures de céréales. On y montre le tombeau des « enfants de la fournaise ». Archevêque chaldéen. Eglise du temps de Constantin. C'est l'antique *Corcura*. — Le *sandjak*, qui comprend 6 *cazas*, a 89,000 hab. L. Del.

Bibl. : Vital-Cuinet, II, 847-865.

KERKYRA (V. Corfou).

KERL ou KERLL (Johann-Gaspar), organiste et compositeur allemand, né à Gaimersheim (Bavière) en 1628, mort à Munich le 13 févr. 1693. Elève de Valentini à Vienne, il fut envoyé à Rome par l'empereur Ferdinand III et y étudia sous Carissimi et Frescobaldi. De 1656 à 1673, il occupa le poste de maître de chapelle de la cour à Munich. Kerl était un excellent organiste. Il a publié pour son instrument un livre de *Modulatio organica super Magnificat* (1686), et pour les voix un recueil de *Sacræ cantiones* (1669), et deux livres de messes (1669). On connaît de lui en manuscrit des pièces de clavecin, un *Requiem* à cinq voix, des fragments de messes et une *Missa nigra*, ainsi dénommée parce que dans sa notation n'entrent que des notes noires. M. Br.

KERL (Georg-Heinrich-Bruno), métallurgiste allemand, né à Andreasberg, dans le Harz supérieur, le 24 mars 1824. Elève de l'Ecole des mines de Klausthal, il est devenu professeur de chimie et de métallurgie de cet établissement (1846), puis de l'Académie des mines de Berlin (1867). Il a occupé en outre de hautes fonctions dans l'administration des mines. Il est l'auteur de nombreux et importants ouvrages relatifs à la métallurgie et à l'art des mines; nous citerons seulement : *Die oberharzer Hüttenprozess* (Klausthal, 1852; 2e éd., 1860) ; *Der Oberharz* (Klausthal, 1852); *Die Rammelsbergschen Hüttenprozess* (Klausthal, 1854; 2e éd., 1861) ; *Der Communion-Unterharz* (Freiberg, 1853) ; *Handbuch der metallurgischen Hüttenkunde* (Freiberg, 1855-56, 4 vol.; 2e éd., 1861-65) ; *Anleitung zum Studium der harzer Hüttenprozesse* (Klausthal, 1857) ; *Metallurgische Probierkunst* (Leipzig, 1882, 2e éd.); *Handbuch der Eisenhüttenkunde* (Leipzig, 1875) ; *Grundriss der Eisenprobierkunst* (Leipzig, 1875) ; *Probierbuch* (Leipzig, 1880). Il a été en outre l'un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie chimique* de Muspratt et de la *Berg-und Hüttenmænnischen Zeitung* (années 1859 et suiv.). L. S.

KERLE (Jacques de), prêtre et compositeur néerlandais, né à Ypres, mort vers 1583. Après avoir été en 1565 maître de musique de l'église Saint-Martin à Ypres, puis maître de chœur et chanoine à Cambrai, il entra au service du cardinal prince-évêque d'Augsbourg, l'accompagna à Rome où il séjourna plusieurs années, et revint avec lui à Augsbourg. Ses œuvres consistent en trois livres de messes (1562, 1576 et 1583), cinq livres de motets, un livre de madrigaux tirés du *Trionfo d'Amore* de Pétrarque (1570), une prière pour l'heureuse issue du concile de Trente (1569), etc. M. Br.

KERLÉREC (Louis Billouart, chevalier de), marin et administrateur français, né à Quimper en 1704, mort en 1770. Entré fort jeune dans la marine, il se signala contre les Anglais pendant la guerre maritime de 1745-48 et devint capitaine de vaisseau en 1751. L'année suivante il était nommé gouverneur général de la Louisiane. Cette colonie en était encore à ses débuts : depuis soixante ans qu'elle existait, la métropole n'avait presque rien fait pour en tirer parti. Kerlérec, le premier, entreprit de la développer. Il y attira des habitants, encouragea des cultures nouvelles, canne, indigo, mûrier, coton. Surtout il la mit à l'abri, au moyen d'une ligne de postes et de forts, des continuelles attaques des colons anglais qui cherchaient sans cesse à pénétrer dans la vallée du Mississippi, afin de couper aux établissements français toute communication avec le Canada. Il avait même conçu le projet de former une marine de guerre pour protéger le commerce de la Louisiane avec les Antilles, et, dans ce but il commençait à construire un vaisseau de 74, lorsque le renouvellement de la guerre maritime avec les Anglais vint compromettre toute son œuvre. Pendant cinq années (1757-62), la colonie fut comme en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

état de blocus, ne pouvant communiquer ni avec les Antilles ni avec la France. En même temps elle était assaillie sur vingt points différents par les colons anglais de l'Illinois, de l'Ohio, du Tennesse. Kerlérec fit face à tout. Mais en 1762, quand les hostilités prirent fin, le pays était ruiné. Pour se soutenir au milieu de cette crise, le gouverneur avait dû recourir à des expédients financiers parfois regrettables. Les habitants s'en plaignirent à Louis XV. Celui-ci, que la Louisiane n'intéressait plus, puisqu'il venait de la céder à l'Espagne par une convention annexe au traité de Paris, sacrifia Kerlérec sans égard pour ses services. Rentré en France en 1763, le malheureux officier se vit disgracié et exilé.

KERLOUAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lesneven; 2,772 hab.

KERMADEC. Ilots volcaniques du Grand Océan, à 740 kil. N.-E. de la Nouvelle-Zélande, entre 29° 16′ et 31° 28′ lat. S., par 179° long. E. Ils ont 55 kil. q.; les principaux sont Raoul ou Sunday, Macaulay et Curtis. La végétation est néo-zélandaise; il n'y a d'autres animaux que le rat et quelques oiseaux. Ils paraissent avoir été autrefois une étape des migrations entre la Nouvelle-Zélande et les îles Tonga. Actuellement, ils sont inhabités; depuis 1886, ils sont anglais et dépendent de la Nouvelle-Zélande.

KERMAINGANT (Mathurin-François), ingénieur français, inspecteur général des ponts et chaussées, né à Tréguier le 29 janv. 1779, mort à Paris le 17 juill. 1856. Il a été attaché au canal du Midi et plus tard a construit des ponts dans la région de Lyon. En 1822-23, il a étudié pour une compagnie un projet de canal latéral au Rhône; rentré à l'État, il fit exécuter le quai d'Albret et la digue des Brotteaux, à Lyon. Appelé au conseil général des ponts et chaussées, il y rendit de grands services à l'époque des études relatives au réseau des chemins de fer. On a de lui, dans les *Annales* de son corps : *Compteur de ponts à bascule* (1833, t. I); *Machines à draguer* (1836, t. I); *Courbes des chemins de fer* (1840, t. I); un mémoire publié en 1837 sur le projet du chemin de fer de Lyon à Marseille; en 1842, avec Fèvre, un rapport sur l'emploi des rails dans les terrassements de chemins de fer. — Son neveu, inspecteur général des ponts et chaussées, est mort en 1867. M.-C. L.

KERMAN. Seigneurie de Bretagne (V. Carman).

KERMAN. Province perse (V. Kirman).

KERMANCHACH ou **KARMASIN** (V. Kirmanchah).

KERMARIA-SULARD. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec; 797 hab.

KERMENGUY (Emile Cillart, vicomte de), homme politique français, né à Saint-Pol-de-Léon le 1er déc. 1810. Grand propriétaire breton, il fut élu député du Finistère à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Légitimiste ardent, il fit partie des « chevau-légers » et combattit les lois constitutionnelles. Réélu député le 20 févr. 1876, il appuya le gouvernement du 16 mai. Réélu en 1877, en 1881, en 1889, en 1893, il combattit tous les cabinets républicains et fut partisan du boulangisme.

KERMÈS. I. Technologie. — On donne ce nom au corps desséché de plusieurs insectes du genre *Coccus* qui, comme le *Coccus cacti* ou la cochenille, sont ou ont été autrefois employés comme matières tinctoriales rouges (V. Cochenille, t. XI, p. 763). Le kermès du chêne, désigné aussi sous les noms de kermès animal ou végétal, de graine d'écarlate, de cochenille de chêne, est le corps desséché de la femelle du *Coccus ilicis*, insecte qui vit sur les tiges et les feuilles d'une variété de chêne vert à feuilles piquantes, *Quercus coccifera*, n'atteignant jamais plus de 1 m. à 1m50 de hauteur et croissant abondamment dans le midi de la France, en Espagne, en Italie et dans l'archipel grec, principalement à Candie, au Maroc, ainsi que dans les provinces d'Oran et d'Alger. Le *Coccus ilicis* vit et se développe comme la cochenille : au printemps, la femelle fécondée se fixe sur les branches et les feuilles du *Quercus coccifera;* elle se gonfle bientôt, se couvre d'un duvet blanc et dépose ses œufs sur lesquels elle meurt; au mois d'avril, elle a acquis le volume d'un pois, son corps s'est arrondi, le duvet a disparu et a été remplacé par une poussière blanchâtre. On fait la récolte avant l'éclosion des œufs, du milieu de mai au milieu de juin; cette opération est effectuée le matin, avant que le soleil ait chassé la rosée, par des femmes et des enfants qui détachent l'insecte avec leurs ongles. Dans l'île de Candie, où le kermès prend le nom de *Coccus baphia*, la récolte est faite par les pâtres et les enfants qui, à cet effet, repoussent les feuilles à l'aide d'une fourchette qu'ils tiennent de la main gauche, et coupent avec une faucille les jeunes pousses sur lesquelles le kermès est fixé. Aussitôt après la récolte, on expose les insectes à la vapeur du vinaigre pendant une demi-heure et on les fait sécher au soleil sur des toiles. Le produit ainsi obtenu se présente sous forme de grains brunâtres et d'une saveur âcre et piquante; ils sont arrondis, lisses et luisants et à peu près de la grosseur d'un pois.

Le principe colorant du kermès serait, d'après Lassaigne, identique avec l'acide carminique de la cochenille; son extrait aqueux est coloré en brun jaunâtre par les acides, en violet ou rouge cramoisi par les alcalis, en noir par le sulfate de fer, en rouge de sang par l'alun, en vert olive par le sulfate de cuivre et la crème de tartre, en jaune cannelle par le sel d'étain, et la crème de tartre. Le kermès qui, avant l'introduction de la cochenille en Europe, était l'objet d'un commerce très important, n'est plus aujourd'hui que très peu employé; actuellement, on ne s'en sert que pour obtenir sur laine ou sur soie certaines nuances pour lesquelles il est indispensable : ainsi, par exemple, les calottes turques de couleur rouge pourpre, nommées fez ou tarbouchs, sont presque toutes teintes avec le kermès. En Italie, on prépare avec le kermès une liqueur de table très renommée, sous le nom d'alkermès. Le kermès était aussi très employé autrefois en pharmacie; aujourd'hui, il est inusité. Suivant Girardin, on distingue surtout deux variétés de kermès : celui de Provence et celui d'Espagne. Le kermès de Provence donne, lorsqu'on l'écrase, une poussière rouge; il fait pâte dans le mortier et ne peut être facilement tamisé; le kermès d'Espagne, en grains secs et plats, ne donne que peu de poussière et se tamise aisément. Le premier est plus riche en couleur et d'un prix plus élevé; on le mélange souvent avec le second. Le kermès de Pologne offre les mêmes propriétés que le kermès du chêne; c'est le corps desséché du *Coccus polonicus* qui était récolté autrefois en Pologne et en Allemagne sur les racines des *Scleranthus perennis* et *annuus*. Ce kermès, d'un rouge pourpre violacé et de la grosseur d'un grain de poivre, n'est plus employé. Au kermès proprement dit se rattachent encore les espèces suivantes de *Coccus :* le *Coccus fragariæ*, qui vit sur les racines du fraisier de Sibérie; le *Coccus uva ursi*, recueilli en Russie sur l'*Arctostaphylos uva ursi;* sa grosseur est double de celle du kermès de Pologne; le *Coccus fabæ*, découvert par Guérin-Menneville en 1851 dans le S. de la France, sur les fèves (*Vicia faba*) et plus tard sur diverses espèces de chardons et autres plantes sauvages et cultivées. Enfin, suivant A. Vée, on trouve au Canada, sur l'*Abies nigra*, un insecte dont les ailes renferment une grande quantité d'un pigment rouge écarlate, analogue à celui de la cochenille. L. K.

II. Chimie. — Le *kermès minéral* est du sulfure d'antimoine amorphe, retenant une petite quantité de sulfure alcalin, et contenant à l'état de mélange des proportions variables de protoxyde d'antimoine libre ou combiné à un alcali, notamment de l'antimonite de sodium. Il a été découvert au XVIIe siècle par Glauber et son mode de préparation a été livré à La Ligerie, chirurgien de Paris. Ce dernier vendit son secret au gouvernement, en 1720.

Pour le préparer, on suit le procédé de Cluzel :

Sulfure d'antimoine finement pulv.	10 gr.
Carbonate de soude cristallisé...	225 —
Eau de rivière.....	2.500 —

L'eau étant portée à l'ébullition pour chasser l'air, on ajoute les deux sels et on continue l'ébullition pendant un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

quart d'heure (Mehu). On filtre bouillant et on reçoit le liquide dans des terrines en grès entourées d'eau chaude. Par le refroidissement, la liqueur se trouble et laisse déposer un précipité brun qu'on lave à l'eau froide et qu'on fait sécher dans une étuve modérément chauffée. On passe au tamis de soie n° 160 et on conserve le produit dans des flacons très secs, à l'abri de l'air et de la lumière. Poudre d'un rouge brun, veloutée, inodore, insipide, insoluble dans l'eau. Les kermès obtenus avec les alcalis caustiques, par ébullition ou par fusion, comme dans les procédés de Piderit et de Berzelius, doivent être rejetés de l'usage médical. Le kermès de Cluzel entre dans la confection des tablettes de kermès. E. Bourgoin.

III. Thérapeutique. — Le kermès est d'un usage journalier en médecine comme stimulant, émétique, diaphorétique, altérant, béchique et expectorant, à la dose de 5 à 30 centigr. A dose plus élevée, il est vomitif; à dose encore plus forte, il est employé avec succès comme contre-stimulant dans le traitement de la pneumonie aiguë. Malheureusement, la composition du kermès est variable, partant ses effets ne sont pas toujours identiques. Aussi préfère-t-on quelquefois donner à sa place de l'émétique à dose convenable, parce que c'est un composé chimique bien défini. — Le kermès se prescrit en loochs, en potions ou juleps, où il est tenu en suspension par la gomme, ou sous forme de pastilles à 1 centigr. Dr L. Hn.

KERMESSE. Nom donné en Belgique, en Hollande et dans la Flandre française à des fêtes qui se célèbrent dans chaque commune une fois par an avec de grandes réjouissances. A l'origine, les kermesses avaient un caractère exclusivement religieux; c'était la fête patronale du saint de la paroisse, ou l'anniversaire de la consécration de l'église (en pays wallon on dit encore aujourd'hui, au lieu de kermesse, *ducasse*, corruption de dédicace). Cependant les réjouissances profanes ne tardèrent pas à dominer, et, dès le moyen âge, on constate que les kermesses donnent lieu à toutes sortes d'excès de table et de cabaret. Au xvie siècle la licence était extrême, à tel point que Charles-Quint interdit, sous des peines sévères, de faire durer les fêtes plus d'un jour; mais l'édit de 1531 ne tarda pas à tomber en désuétude. En 1786, Joseph II, constatant que les kermesses étaient pour la classe ouvrière une source de dépenses considérables, fixa la célébration de toutes les fêtes paroissiales au même jour. De cette manière, pensait-il, la dépense ne se ferait qu'une fois et l'on ne verrait plus les ouvriers se rendre à toutes les kermesses des localités environnantes, commettant des désordres et gaspillant leur salaire. Cette mesure, plus que tous les autres décrets de réforme, valut à l'empereur une impopularité extrême; le peuple tenait bien plus à ses plaisirs qu'à ses anciennes institutions. Le clergé sut habilement profiter de ce mécontentement, et bientôt la révolution brabançonne éclata. De nos jours les kermesses sont encore célébrées avec beaucoup de faste; on organise des festivals de musique, des concours de tirs et jeux, et, durant plusieurs jours, la commune est en liesse. Dans certaines villes, il y a des processions fameuses, à Mons, à Anvers, à Tournai, etc.

KERMOROCH. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bégard; 529 hab.

KERMOYSAN (Tugdual de), dit *Le Bourgeois*, ingénieur militaire français, mort en août 1450. Né en Bretagne, il s'attacha au connétable de Richemont et le suivit dans presque toutes ses expéditions. Il se distingua surtout à la défense d'Orléans et à la prise de Jargeau (1429), à Saint-Denis (1435), aux sièges de Montereau (1437), de Meaux (1439), de Pontoise (1441), à la délivrance de Dieppe (1443) et dans la campagne de Normandie (1449-50). Il fut capitaine de Saint-Germain-en-Laye, de Janville, de Pierrefonds, écuyer d'écurie du roi. En 1447, il accompagna Dunois dans son ambassade en Angleterre. Habile à diriger les travaux d'attaque, il fut plusieurs fois le collaborateur des frères Bureau, par exemple aux sièges de Montereau (1437), de Caen (1450) et de Cherbourg. Il fut tué devant cette place. Il avait épousé Marie de Garancière qui lui avait apporté de grands biens. Il signait *Le Bourgeois de Kermoysan*, tout au long. E. C.

Bibl. : Les chroniqueurs du temps surtout, Gruel (éd. A. Le Vavasseur, pp. 70, 99) et M. d'Escouchy (éd. de Beaucourt, II, 522, III, 260. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, VI, 558. — E. Cosneau, *le Connét. de Richemont*, p. 685. — *Pièces orig.*, vol. 1608, dossier 37,149 à la Bibl. nat.

KERN. Rivière des Etats-Unis (V. Californie).

KERN (Jacques-Conrad), homme d'Etat et diplomate suisse, né à Berligen (Thurgovie) le 11 juin 1808, mort à Zurich le 14 avr. 1888. Il fit ses études au gymnase de Zurich, aux universités de Bâle, Heidelberg et Paris. Docteur en droit à Heidelberg en 1830, il revint en Suisse où ses concitoyens de Thurgovie l'envoyèrent bientôt les représenter à la Diète fédérale. En même temps il présidait le conseil de l'instruction publique de son canton et coopérait à la rédaction des lois civiles et pénales. Kern représentait le cant. de Thurgovie à la Diète, lorsqu'en 1838 la France demanda l'expulsion de Louis-Napoléon, citoyen thurgovien de la com. de Salenstein depuis le 18 avr. 1832. On sait que la Suisse refusa cette expulsion malgré les troupes massées sur sa frontière et que Louis-Napoléon préféra s'éloigner pour ne pas attirer la guerre sur sa nouvelle patrie. Kern joua un grand rôle à la Diète dans l'affaire du Sonderbund en 1847. Il fut chargé des dernières tentatives de conciliation auprès de la Ligue et, après la chute de Lucerne, de représenter la Confédération dans ce canton jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement fût établi. Kern prit une large part à l'élaboration de la constitution fédérale de 1848. Envoyé en mission provisoire à Vienne, comme chargé d'affaires en 1848, il y assista à l'émeute du 7 oct. et à l'assassinat du ministre de la guerre, M. de Latour. Lorsque furent nommés les fonctionnaires créés par la constitution de 1848, Kern devint président du tribunal fédéral, puis en 1854 président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, à la création de cette école, qui devint rapidement florissante. Lors de l'insurrection royaliste de Neuchâtel, en 1856, il fut envoyé en mission extraordinaire à Paris lors de la médiation de Napoléon III. Ce conflit amena l'indépendance complète de la principauté de Neuchâtel et la renonciation totale de la Prusse. Kern avait fait preuve de beaucoup d'habileté diplomatique dans la solution de la question de Neuchâtel; aussi les autorités fédérales l'appelèrent-elles dès 1857 à représenter la Suisse à Paris. Il y resta vingt-cinq ans et ne démissionna le 20 nov. 1882 que lorsque ses forces lui interdirent de continuer ses fonctions. Le conflit relatif à la vallée des Dappes, réglé après un demi-siècle; la question de la Savoie neutralisée, les démarches faites pour éviter la guerre de 1870, son intervention pendant le bombardement de Paris comme doyen du corps diplomatique, les négociations relatives aux traités franco-suisses, sont les principaux faits de sa carrière diplomatique. Après sa retraite, il reçut de nombreuses marques de sympathie du gouvernement français. Ses dernières années se sont passées à Zurich. E. Kuhne.

KERN (Hermann), pédagogue allemand, né à Jüterbogk le 12 sept. 1823. Professeur, puis directeur de divers gymnases et écoles réelles, à Halle, Cobourg, Mülheim, Berlin, disciple de Herbart, il a publié *Die Realschule und die Konzentration des Unterrichts* (Mülheim, 1863); *Grundriss der Pædagogik* (Berlin, 1873; 4e éd., 1887), etc.

KERN (Jean-Henri-Gaspard), orientaliste hollandais, né à Java le 6 avr. 1833. Elève de Weber à Berlin (1855-57), il devint professeur de sanscrit au collège de Bénarès en 1863, puis en 1865 à l'université de Leyde. Il collabora au grand dictionnaire sanscrit de Saint-Pétersbourg. Son activité s'est surtout exercée dans le domaine du sanscrit et des langues malaises, ce qui ne l'a pas empêché de donner des travaux sur la loi salique et le dialecte des Francs Saliens. Il a publié de très nombreux mémoires sur des inscriptions et des ouvrages javanais ou *Kawis*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

parus surtout dans la *Tijdschrift voor Indische taal-land-en volkenkunde*. Parmi ses travaux d'indianiste, citons surtout : la *Brihat-Samhitâ*, de Varâhamihira (Calcutta, 1865; trad. angl. dans le *Journ. of the R. As. Soc.*), divers mémoires sur les inscriptions d'Asoka et l'*Histoire du Bouddhisme indien* (Haarlem, 1881-83, 2 vol.), l'ouvrage le plus complet sur la matière et qui fait autorité (trad. en all. par Jacobi; Leipzig, 1882-84, 2 vol.). Esprit surtout mathématique, il a appliqué ses connaissances astronomiques à l'étude des faits historiques et religieux ; on peut l'accuser d'être trop porté aux systèmes, sans que d'ailleurs ce penchant nuise à la largeur et à la sûreté de son information. A. Foucher.

KERN (Theodor-Gotthart, chevalier de), historien allemand, né à Bruneck (Pustherthab) le 5 mai 1836, mort à Veytaux, sur le lac de Genève, le 18 nov. 1873. Professeur à l'université de Fribourg (1866), il est connu par une excellente édition des *Chroniques de Nuremberg* (5 vol.).

KERNBAH (Georges), poète roumain, né à Botuschani en 1863. Il publia des vers d'une belle tournure anacréontique dans le *Contemporain*, la *Nouvelle Revue*, etc. Il les a réunis en volume (1894). On y trouve quelquefois des morceaux dignes non seulement d'Anacréon, mais de Heine, par leur finesse satirique, ainsi que de bonnes pièces descriptives. N. J.

Bibl. : *Le Combat*, journal roumain, août 1890.

KERNELL (Per-Ulrik), écrivain suédois, né à Linköping en 1797, mort à Erlangen en 1824. Sa beauté, son caractère aimable, l'art avec lequel il disait les chansons de Bellman lui valurent dans la société suédoise la réputation d'un homme de grand avenir, réputation méritée, si l'on en juge par les lettres qu'il écrivit à ses amis, pendant un long voyage qu'il fit, inutilement, dans le S. de l'Europe, pour rétablir sa santé. Ces lettres, recueillies par ses amis, parurent sous le titre de : *Anteckningar* (notes) *under en resa i det Sydliga Europa* et eurent promptement plusieurs éditions. Th. C.

KERNER (Georg), né à Ludwigsburg le 9 avr. 1770, mort à Hambourg le 7 avr. 1812, une des curieuses figures de l'époque révolutionnaire. Libéral fervent, ce Wurttembergeois vint à Paris à la fin de 1791, y vécut jusqu'en sept. 1795, accompagna *K.-F. Reinhard* (V. ce nom) en qualité de secrétaire à Hambourg, Florence, Paris, Berne, faisant une incessante propagande en faveur de la République française. Il refusa de se rallier à Bonaparte, se retira en 1801 et vécut comme médecin à Hambourg, où il mourut, désespéré de la banqueroute de son idéal. Son frère a retracé sa biographie dans *Bilderbuch aus meiner Knabenzeit*.

Bibl. : Wohlwill, *Georg Kerner*; Hambourg, 1886.

KERNER (Andreas-Justinus), poète allemand, né à Ludwigsburg le 18 sept. 1786, mort à Weinsberg le 21 fév. 1862, frère du précédent. Etudiant en médecine à Tubingue (1804), il s'y lia avec Uhland et Schwab, voyagea à partir de 1809, puis exerça la médecine à Wildbad. Ses poétiques récits de voyage, *Reiseschatten von dem Schattenspieler Lux* (Heidelberg, 1811), sont son œuvre la plus originale, d'une fantaisie et d'un humour extraordinaires; il a inséré de délicieuses chansons et poésies diverses dans le *Poetisches Almanach* (1812) et le *Deutsche Dichterwald* (1813), auxquels collaboraient Uhland, Schwab, Eichendorff, K. Mayer, etc. Il publia ensuite *Romantische Dichtungen* (Karlsruhe, 1817). Transféré comme médecin à Weinsberg (1818), il s'adonna à l'étude du magnétisme animal et finit par croire à l'intervention des esprits dans les affaires humaines. Ses ouvrages, dans cet ordre d'idées, sont : *Gesch. zweier Somnambulen* (1824) ; *Die Seherin von Prevorst* (Stuttgart, 1829, 2 vol. ; 5e éd., 1877) ; *Blættern aus Prevorst* (avec Eschenmayer, 1831-39, 12 livr., continué sous le titre de *Magikon*, 1842-53, 5 vol.) ; *Gesch. Besessener neuerer Zeit* (Karlsruhe, 1834 ; 2e éd., 1835) ; *Eine Erscheinung aus dem Nachtsgebiet der Natur* (1836) ; *Nachricht von dem Vorkommen des Besessenseins* (1836). Par moments, Kerner se ressaisissait et raillait lui-même avec une verve extrême ces superstitions dans son drame, *Der Bærenhæuter im Salzhade* (Stuttgart, 1837). Devenu à peu près aveugle, il renonça à la médecine et vécut de petites pensions que lui servirent les rois de Bavière et de Wurttemberg. Les dernières œuvres littéraires de Kerner sont : *Gedichte von J. Læmmerer* (Gmund, 1820), la collection de ses *Lyrische Gedichte* (1854, 5e éd.) ; *Dichtungen* (1834 ; 3e éd., 1841, 2 vol.) ; *Bilderbuch aus meiner Knabenzeit* (Brunswick, 1849) ; *Letzter Blumenstrauss* (1852) ; *Winterblüten* (1859). Kerner se mit, comme Uhland, à l'école de la poésie populaire, et ses pastiches sont souvent impossibles à distinguer des vrais lieds. Cependant, d'une manière générale, sa poésie est plus mélancolique et sérieuse que ses modèles. Il a un goût très marqué pour le fantastique et la sentimentalité nuageuse. La forme est brève, condensée, avec des images saisissantes, du trait et souvent de l'esprit. On a publié deux volumes de poésies choisies de Kerner (Stuttgart, 1878).

Son fils, *Theobald*, né à Gaildorf le 14 juin 1817, exerça la médecine à Weinsberg, s'adonna au magnétisme animal et publia, outre son *Galvanismus und Magnetismus als Heilskraft* (Cannstadt, 1858, 4e éd.), plusieurs volumes de poésies et de nouvelles. A.-M. B.

Bibl. : Marie Niethammer (sa fille), *J. Kerners Jugendliebe* ; Stuttgart, 1877. — Reinhard, *J. Kerner* ; Tubingue, 1886, 2e éd. — K. Mayer, *Uhland, seine Freunde*, etc. ; Stuttgart, 1867. — Du Prel, *J. Kerner und die Seherin von Prevorst* ; Leipzig, 1886.

KERNER (Anton), chevalier de Marilaun, botaniste autrichien, né au château de Mautern (Basse-Autriche) le 12 nov. 1831. Professeur à l'université d'Innsbruck (1860), puis directeur du jardin botanique de Vienne (1878), il s'est fait connaître par l'exploration botanique de la Hongrie dont il consigna les résultats dans *Pflanzenleben der Donaulænde* (Innsbruck, 1863) et *Vegetationsverhæltnisse des mittlern und æstlichen Ungarns und Siebenburgen* (1875 et suiv.) ; il mit à la mode la culture des plantes alpestres (*Die Kultur der Alpenpflanzen*, 1864), détermina la limite de végétation de plus d'un millier de plantes (*Die obern Grœnzen der Holzpflanzen in den Œsterreichischen Alpen*, dans *Œster Revue*, 1863-67), traça le modèle d'un jardin botanique (*Die botanischen Gærten*, 1874). Citons encore parmi ses nombreuses publications : *Das Pflanzenleben* (Leipzig, 1887, 2 vol.). Il a été anobli en 1877.

KERNÉVEL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Bannalec ; 2,476 hab.

KERNEVENOY ou **KERNOVONOY.** Ancienne famille de Bretagne, dont le nom s'est, au XVIe siècle, altéré par la prononciation en celui de Carnavalet. Il existe une représentation du sceau de cette famille, daté de 1372, dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice (t. II, p. 579). Le personnage qui illustra le plus son nom est *François* de Carnavalet, qui fut gouverneur du duc d'Anjou, — depuis Henri III, — chevalier de l'ordre du roi, et enfin gouverneur du Bourbonnais et du Forez. Il avait épousé, en 1566, Françoise de La Baume, et mourut à Paris le 29 juin 1571 ; on voyait encore, au commencement de ce siècle, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, son épitaphe rédigée en termes très élogieux par son ami Philippe Hurault de Cheverny. François de Carnavalet avait souvent manifesté l'intention d'acquérir l'hôtel que le président des Ligneris s'était fait construire par Pierre Lescot et Jean Goujon. Sa veuve réalisa son désir en 1578, et depuis lors cet hôtel prit le nom, qu'il n'a pas perdu, d'hôtel *Carnavalet* (V. ce mot). F. Bournon.

Bibl. : Le P. Anselme, t. VI, p. 509 ; t. VII, p. 49, et les ouvrages sur l'hôtel Carnavalet indiqués à la bibliographie de ce mot. La Bibliothèque de la Ville de Paris possède un dossier manuscrit sur les différents possesseurs de l'hôtel et notamment les Kernevenoy.

KERNILIS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Plabennec ; 850 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KERNOUÈS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lesneven ; 3,284 hab.

KERNS. Village de Suisse, cant. d'Unterwald ; 2,364 hab. Contrée fertile et pittoresque. L'église offre quelques curiosités artistiques.

KERODON (Zool.) (V. COBAYE).

KÉROLD (V. CÉRON).

KÉROTAKIS (Alchimie). La kérotakis a été empruntée par les alchimistes aux peintres anciens, qui peignaient à l'encaustique, et y mélangeaient leurs couleurs, avec le concours d'une douce chaleur. Les appareils à kérotakis jouent un grand rôle chez les alchimistes grecs et sont figurés avec des variantes de formes diverses dans les manuscrits. L'opération qui s'y exécutait porte le nom de *cerosis* ou *ceratio :* elle consistait à tâcher d'imprégner de certains principes colorants les métaux, en les ramollissant, soit directement, soit avec le concours du mercure, ou du soufre, ou du sulfure d'arsenic.

Aux débuts, on opérait simplement sur la palette des peintres ; mais il fallut bientôt la pourvoir de deux appareils accessoires : l'un destiné à réchauffer les mixtures (bain-marie, bains de sable, de cendre ou analogues) ; l'autre, à condenser les vapeurs que l'on voulait retenir. C'était d'abord une coupe ou tasse renversée servant de couvercle, et dont la forme, modifiée graduellement, est devenue le ballon ou fiole actuelle : le mot grec lui-même a pris peu à peu ce sens nouveau dans les textes alchimiques. D'après certaines descriptions, il semble que la lame métallique n'ait pas seulement servi de support aux produits que l'on faisait réagir entre eux et sur les vapeurs sublimées d'en bas ; mais cette lame éprouvait, dans sa propre matière, la transformation produite par les fondants et par les vapeurs. On plaça ensuite au-dessous un récipient pour recevoir les matières liquéfiées, parfois même avec interposition d'un crible. Les matières fondues tombant dans ce récipient, échauffé lui-même, se sublimaient en partie et retournaient attaquer de nouveau la matière placée sur la palette : de là le nom d'*écrevisse* (appareil rétrograde) donné à quelques-uns de ces engins. Mais on finit par supprimer la palette dans ces appareils et il resta l'aludel, instrument de digestion et sublimation, qui figure seul chez les alchimistes latins. M. BERTHELOT.

BIBL. : BERTHELOT, *Introduction à la chimie des anciens et du moyen âge*, pp. 142 et suiv.

KÉROUAL ou KÉROUALLE (Louise-Renée DE), duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, née près de Brest en 1649, morte à Paris le 14 nov. 1734. Fille de Guillaume de Penancoet, elle fut demoiselle d'honneur d'Henriette d'Angleterre, qu'elle accompagna en Angleterre lors de la négociation pour l'alliance de Douvres. La beauté de Mlle de Kéroual fit impression sur Charles II, qui la nomma dame d'honneur de la reine Catherine. Ce fut à Euston, chez lady Arlington, qu'elle devint la maîtresse en titre ; peu après (oct. 1671), Charles II déclarait la guerre à la Hollande ; Mlle de Kéroual n'oubliait pas ce qu'elle devait au roi de France. Le 29 juil. de la même année, elle donna le jour à un fils, Charles de Lennox, créé duc de Richmond en 1673. Créée duchesse de Portsmouth par Charles II, la favorite reçut de Louis XIV, en 1674, le fief d'Aubigny en Berry. L'influence de la duchesse s'exerça tout d'abord contre Buckingham, dont elle obtint la disgrâce ; malgré quelques infidélités du roi, Kéroual restait toute-puissante. La duchesse était, d'ailleurs, fort mal vue par la nation britannique ; au moment des troubles contre les papistes, elle fut violemment prise à partie dans les deux Chambres ; en 1679, le Parlement demanda son renvoi. On lui reprochait de représenter l'influence française ; on reprochait au roi les prodigalités qu'il faisait pour sa maîtresse. Sa pension avait été portée à 1 million de fr. et les cadeaux qu'elle recevait représentaient bien davantage. Après la mort du roi, elle resta à Whitehall jusqu'en 1688, puis vint en France et se fixa dans sa terre d'Aubigny, où elle connut les embarras pécuniaires. En 1718, le régent porta sa pension à 20,000 livres en souvenir des services rendus à la France. Le duc de Richmond, son fils, était mort en 1728.

BIBL. : FORNERON, *Louise de Kéroualle*, 1886.

KEROULEN. Rivière de l'empire chinois, en Mongolie, qui naît au S. des monts Kentei, coule vers le S., puis à partir du lac Khasilim vers le N.-E., au N. du plateau de Gobi et aboutit après 1,000 kil. au lac Dalaï ou Kouloun ; celui-ci est réuni par un canal naturel au Khaïlar, lequel en aval de ce confluent prend le nom d'Argoun et va former le fleuve *Amour* (V. ce mot). On a longtemps regardé la Keroulen comme une des sources de l'Amour.

BIBL. : RADDE, *Berichte über Reisen im Süden von Ostsibirien ;* Saint-Pétersbourg, 1861, au t. XXIII *des Beiträge zur Kenntniss des Russischen Reiches.*

KERPERT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Saint-Nicolas-du-Pelem ; 1,165 hab.

KERR (Phénomène de) (Phys.). Quand on soumet un corps isolant solide ou liquide à l'électrisation, il devient biréfringent d'une manière lente s'il est solide, immédiatement s'il est liquide. Pour observer ce phénomène avec le verre par exemple, on prend une lame de verre épaisse que l'on perce dans son axe, parallèlement aux grandes faces de la lame, de deux trous cylindriques situés sur le prolongement l'un de l'autre et de façon que leurs extrémités laissent entre elles une épaisseur de quelques millimètres de verre. Dans ces trous on introduit deux tiges métalliques que l'on met en communication avec les deux bornes d'une bobine de Ruhmkorff par l'intermédiaire d'un excitateur entre les branches duquel jaillissent des étincelles (de 15 centim. dans les expériences de Kerr). Ces dispositions prises on place la lame entre un polarisateur et un analyseur, de façon que la ligne des tiges métalliques fasse un angle de 45° avec le plan de polarisation du polariseur ; on met ensuite l'analyseur à l'extinction. Si l'on fait alors fonctionner la bobine Ruhmkorff on constate après deux secondes que la lumière reparaît dans le champ de l'analyseur faible d'abord et arrive en 30″ environ à son éclat maximum qu'elle garde ensuite. On ne peut faire disparaître cette lumière en tournant l'analyseur, ce n'est donc pas un phénomène de polarisation rotatoire. Mais si l'on place une lame de verre entre le polariseur et l'analyseur et qu'on exerce dessus une traction dans une direction faisant un angle de 45° avec l'analyseur, on amène l'extinction. L'action électrique produite sur le verre est donc analogue à une compression exercée dans la direction des tiges métalliques. Quand on fait cesser l'action de la bobine, la lumière disparaît rapidement d'abord, puis lentement. Avec les liquides on opère d'une façon analogue en les plaçant dans une auge et en y plongeant deux fils conducteurs. On observe que la lumière reparaît par intermittences ; elle disparaît à chaque étincelle de l'interrupteur. Kerr a trouvé que la différence de marche des deux rayons ordinaire et extraordinaire variait proportionnellement au carré de l'intensité du champ électrique ou, ce qui revient au même, proportionnellement à l'attraction qui s'exerce entre les conducteurs qui limitent le champ. Pour certains liquides on fait disparaître la lumière par une compression au lieu d'une traction effectuée sur la lame de verre dont nous avons parlé. Certains liquides ne produisent pas ce phénomène. A. JOANNIS.

KERR, comtes et marquis de *Lothian* (V. ce mot).

KERRATA. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Bougie, créé sur le territoire de la tribu des Kerrata ou Beni-Felkaï. Les habitants sont au nombre de 250 Européens et quelques indigènes ; ils cultivent l'olivier, un peu de céréales et élèvent des bestiaux. C'est le ch.-l. de la commune mixte des Amouchas qui a 36,096 hab. dont 576 Français. Le village de Kerrata se trouve à l'entrée du merveilleux défilé du *Châbet-el-Akhra* (V. ce mot).

KERRIA (*Kerria* DC.) (Bot.). Genre de Rosacées-Spirées, à fleurs pentamères, à étamines en nombre indéfini. Les carpelles, généralement au nombre de cinq, sont libres et renferment un ovule descendant, à micropyle extérieur. Le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

K. japonica, de la Chine et du Japon, est cultivé dans nos jardins sous le nom impropre de *Corchorus*.

KERRICK (Le révérend Thomas), né en 1747, mort en 1828 à Cambridge, où il était bibliothécaire de l'Université. Faisant de l'art en amateur, il a dessiné de nombreux portraits au fusain et à la sanguine, et aussi gravé à l'eau-forte des vues de monuments.

KERRICX (Guillaume), sculpteur flamand, né à Termonde en 1652, mort en 1719. Elève d'Artus Quellyn le Jeune. Le musée d'Anvers a de lui un buste en marbre de *Maximilien-Emmanuel de Bavière*, gouverneur des Pays-Bas espagnols.

KERRICX (Guillaume-Ignace), peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers, baptisé le 22 avr. 1682, mort en 1745. Kerricx a peint des sujets religieux. On voit de lui au musée d'Anvers : *Saint Luc, la Pâque en Egypte, l'Agneau de Dieu adoré par les vieillards de l'Apocalypse.*

KERRY. Comté d'Irlande, prov. de Munster, à l'angle S.-O. de l'île, entre l'estuaire du Shannon au N., les comtés de Limerick et de Cork à l'E.; 4,799 kil. q., 179,136 hab. C'est la région la plus pittoresque de l'île (V. IRLANDE). Les champs occupent 14 %, les prés 48 %, les bois 1 1/2 % de la surface totale. Il y existe environ 15,000 chevaux, 200,000 bœufs, 80,000 moutons, 50,000 porcs. La population est presque exclusivement catholique; la moitié parle encore la langue celtique. Elle vit de pêche et d'agriculture. Le ch.-l. est Tralee.

CAP KERRY (V. IRLANDE).

MONTS KERRY (V. IRLANDE).

KERRY (Lord) (V. FITZMAURICE).

KERSAINT (Gui-François DE COETNEMPREN, comte de), marin français, né au manoir de Kersaint, dans le pays de Léon, en Bretagne, en 1707, mort en mer le 21 nov. 1759. Il appartenait à une ancienne famille qui avait compté des croisés parmi ses membres. Il était entré dans la marine en 1722. Le 21 oct. 1757, il se défendit avec succès près des Caïques contre des navires anglais de force supérieure aux siens. Il fut moins heureux lors du désastreux combat de Quiberon, le 21 nov. 1759; le *Thésée* qu'il commandait fut englouti, et Kersaint y trouva la mort ainsi que presque tout son équipage.

BIBL. : LEVOT, *Biographie bretonne*, 1852-57, 2 vol. in-8.

KERSAINT (Armand-Guy-Simon de COETNEMPREN, comte de), marin et homme politique français, né à Paris le 29 juil. 1742, décapité à Paris le 4 déc. 1793. Fils du précédent, il entra dans la marine comme garde en 1755 et fut promu enseigne de vaisseau en 1757 pour la valeur qu'il déploya aux côtés de son père sur l'*Intrépide* le 21 oct. Capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1778, Kersaint commanda, en 1782, une expédition en Guyane et s'empara de Démérary, Esséquibo et Berbice. Doué d'un esprit très vif, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles et publia, en 1789, un opuscule intitulé *le Bon Sens*, où il attaqua les privilèges et l'existence des ordres de la noblesse et du clergé. Consulté par le comité de marine de l'Assemblée constituante, Kersaint présenta, en nov. 1789, un plan de reconstitution de la marine, qui ne fut pas accepté. Il fit partie de l'assemblée électorale de 1790, qui le nomma administrateur du département de Paris le 4 janv. 1791, et de celle de 1791, qui le nomma quatrième député suppléant de Paris à l'Assemblée législative le 4 oct. 1791. Il entra dans cette Assemblée le 2 avr. 1792 en remplacement d'Augustin Monneron, démissionnaire. Dès lors Kersaint, soit par la plume, soit par la parole, s'efforça de faire introduire dans la marine les réformes qu'il avait proposées en vain à l'Assemblée constituante. L'activité déployée par Kersaint au service des idées nouvelles était considérable; bientôt il fit remonter au roi la responsabilité des dangers de la patrie et, le 23 juil., il dénonça la trahison du pouvoir exécutif et prononça le mot de *déchéance*. Le 10 août 1792, il vota la déchéance de Louis XVI, et après avoir été chargé par ses collègues d'aller inviter les citoyens à l'ordre et à la paix, il fut désigné par l'un des douze commissaires envoyés aux armées par l'Assemblée. Il partit avec Antonelle et Peraldy pour l'armée du Centre, commandée par La Fayette et, après avoir visité le camp de Soissons et Reims et reçu un accueil enthousiaste, il fut arrêté avec ses collègues à Sedan le 14 au soir par la municipalité de cette ville. Remis en liberté le 20, il continua sa tournée dans les Ardennes, puis rentra à Paris et, le 27 août, rendit compte à l'Assemblée de sa mission. Le 3 sept., Kersaint fit voter la création d'un *Bulletin officiel*, qui fut, sous le nom de *Bulletin de la Convention nationale*, publié jusqu'en janv. 1795. Réélu député à la Convention nationale par le dép. de Seine-et-Oise le 14 sept. 1792, il entra dans le comité diplomatique; le 18, il fut élu secrétaire avec Danton, Gensonné et Barbaroux. Toujours préoccupé de la défense nationale, Kersaint présenta, le 20 oct. 1792, un projet pour décerner des récompenses aux soldats et à l'armée; le 26, il dénonça l'anarchie de l'administration parisienne; le 3 déc., on lut à la tribune des lettres trouvées dans l'armoire de fer et où se trouvait le nom de Kersaint; celui-ci se disculpa, dans la séance du lendemain. Le 19 déc., il réclama l'armement de vaisseaux de guerre et il fit ajourner jusqu'après le jugement de Louis Capet l'exécution du décret rendu contre les Bourbons. Le 1er janv. 1793, Kersaint, qui venait d'être nommé vice-amiral, présenta, au nom du comité diplomatique, un important rapport sur la conduite du gouvernement anglais et sur les mesures à prendre pour augmenter nos forces navales. Il proposa, en terminant, l'établissement d'un comité de défense générale. L'assemblée décréta aussitôt la création de ce comité, qui devait devenir si fameux sous le nom de comité de Salut public. Kersaint fut désigné par le comité diplomatique pour faire partie du nouveau comité qui, dans sa première séance du 4 janv., lui décerna la présidence. Le 11 janv., il présenta et fit adopter son projet de décret sur la marine. Adversaire de la Commune de Paris, ami des Girondins, Kersaint se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple (15 janv.) et pour la reclusion jusqu'à la paix (16 janv.) Le 18 janv., au moment où on allait proclamer le résultat du scrutin sur la peine à infliger au roi, il renouvela son vote et ajouta : « Je veux épargner un crime aux assassins, en me dépouillant moi-même de mon inviolabilité; je donne ma démission et je dépose les motifs de cette résolution entre les mains du président. » Il ne prit pas part au vote sur le sursis. Le 20 janv., on lut à la tribune de la Convention sa lettre de démission, où il déclarait qu'il ne pouvait supporter la honte de s'asseoir à côté des hommes de sang et d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des massacres de Septembre. La Convention manda Kersaint à sa barre pour entendre ses explications. Le 22 janv., celui-ci se présenta devant l'assemblée et, loin de se rétracter, renouvela ses attaques spécialement contre Marat et se retira, en alléguant l'état de sa santé. Quoique désormais étranger à la vie publique, ses amis le portèrent comme candidat au ministère de la marine, le 18 févr., contre Monge, qui fut élu. Kersaint était, depuis le 31 janv., établi à Ville-d'Avray. Le 9 mai, il demanda un passeport pour se rendre à Romilly (Eure) où l'appelaient les intérêts qu'il avait dans les fonderies de cette ville. De retour à Ville-d'Avray le 30 juin, il écrivit au ministre de la marine pour demander s'il était porté sur les états de la marine. Le conseil exécutif lui fit répondre, le 5 juil. 1793, que, par sa démission de représentant, il s'était lui-même exclu de tout emploi et qu'il ne pouvait pas être admis à l'honneur de servir la République. Le 23 sept., le comité de Sèvres, apprenant la présence de Kersaint à Ville-d'Avray, fit procéder à son arrestation. Le 2 oct., il fut enfermé à l'Abbaye et le 1er déc. transféré à la Conciergerie. Traduit devant le tribunal révolutionnaire le lendemain, il fut interrogé. Après avoir entendu comme témoins les députés Laurent Le Cointre, Danton, Léonard Bourdon et Fabre d'Eglantine, Fouquier-Tinville prononça un réquisitoire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

contre Kersaint, qui fut condamné à mort le 4 déc. pour avoir sciemment et méchamment avili la représentation nationale et provoqué le rétablissement de la royauté en France. Il fut exécuté le même jour.

Kersaint a publié quelques ouvrages dont voici les principaux : *le Bon Sens* (1789) ; *le Rubicon* (1789) ; *Considérations sur la force publique et l'institution des gardes nationales* (1789) ; *Institutions navales* (1789) ; *Lettres à Mirabeau à l'occasion de l'élection du directoire du département de Paris* (1791) ; *Moyens présentés à l'Assemblée nationale pour rétablir la paix et l'ordre dans les colonies* (1792). Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Archives nationales, W 300, n° 297. — *Moniteur*. — P. LEVOT, *Biographie bretonne*. — AULARD, *Actes du Comité de Salut public*. — Du même, *la Société des Jacobins*. — Etienne CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris en 1790 et en 1791*.

KERSAINT (Guy-Pierre DE COETNEMPREN, comte de), marin français, frère du précédent, né à Brest en 1747, mort à Suresnes en 1822. Admis dans la marine à l'âge de quinze ans (1763), il prit part à la guerre d'Amérique comme lieutenant de vaisseau, puis comme capitaine de frégate, et devint capitaine de vaisseau en 1786. L'année suivante Louis XVI l'envoya en Cochinchine remplir une mission politique et militaire, qui se rattachait aux projets d'occupation de ce pays et à l'application du traité récemment conclu avec l'empereur Gia-Long. Kersaint revint en France au moment où la Révolution commençait. Il ne partageait aucunement les opinions de son frère ; aussi se prononça-t-il avec force contre les idées nouvelles. Peu après il émigra (1790). Son exil dura treize ans. Enfin en 1803, ayant été autorisé à rentrer en France, il put se faire rayer de la liste des émigrés. Le premier consul, qui cherchait alors à reconstituer la marine, lui rendit même son ancien grade, le nomma officier de la Légion d'honneur et l'employa pendant plusieurs années à la direction des travaux de défense de l'Escaut. Kersaint y rendit de tels services qu'en 1811 on lui confia la préfecture maritime d'Anvers. Après avoir occupé ce poste jusqu'à la fin de l'Empire, il devint en 1815 préfet de la Meurthe. L'année suivante il prit sa retraite. Ch. G.

KERSANTITE. L'association granitique de l'oligoclase avec le mica noir donne naissance à des roches d'épanchement très tenaces qui ont reçu le nom de *kersantites*, de ce fait que leur meilleur type s'observe en Bretagne, dans la rade de Brest, à *Kersanton* (V. ci-après). Le pyroxène

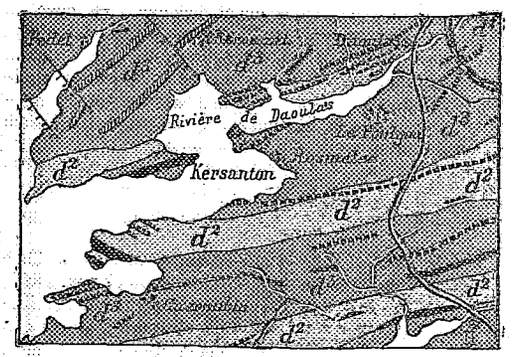

Distribution de la kersantite aux environs de Kersanton (d'après Ch. Barrois). ——, kersantite ; - - -, porphyrite micacée ; *l l l l*, porphyre quartzifère ; l l l l l, failles. — *Dévonien* : d^1, grès de Gahard ; d^2, grauwacke de Néhou ; d^3, schistes de Porsguen. H. Hôpital-Camfrout. — Echelle 1/80000.

(augite), l'amphibole (hornblende), l'orthose, un spinelle avec du fer oxydulé y apparaissent à l'état d'éléments accessoires ; il en est de même pour du quartz granulitique ou pegmatoïde qui ne s'observe guère que sur les salbandes des épais filons, par suite de modifications endomorphes subies, par la roche, dans la zone de contact. La calcite, très fréquente dans la roche même et surtout dans les vacuoles des salbandes amygdalaires où elle prend une forme perlée en s'accompagnant de calcédoine et de chlorite, apparaît ensuite comme un produit franchement secondaire résultant d'une circulation postérieure d'eaux thermales minéralisées. Normalement, la kersantite peut être ensuite considérée comme une des roches les plus riches en apatite. Quant à la façon dont se distribuent tous ces éléments, elle est ainsi réglée :

I. Magnétite, spinelle, apatite, orthose, oligoclase dominant, mica noir, hornblende ou augite.
II. Quartz récent souvent pegmatoïde, calcite, mica blanc, épidote, chlorite.

Les variétés présentées par la kersantite sont basées sur la prédominance marquée, en certains points, de l'un ou l'autre des éléments accessoires. L'amphibole, par exemple, apparaît très abondante dans le filon historique de Kersanton, et, dans l'ensemble des kersantites bretonnes, le pyroxène est toujours rare, tandis que l'inverse se produit dans les Vosges où ces roches, très répandues et figurant au nombre des émissions carbonifères, sont le plus souvent remarquablement riches en pyroxène et très appauvries en apatite. Dans la même région, les kersantites, qui s'élèvent au travers du granite à amphibole, à Sainte-Marie-aux-Mines, représentent des types francs dépourvus de quartz aussi bien que de calcite. Enfin, en Saxe, à Plauen, des variétés fort intéressantes, plus basiques, renferment avec beaucoup d'augite de l'olivine et du fer chromé. Les kersantites sont également fréquentes dans le Nassau, le Harz, la Haute-Autriche, les Asturies. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : ZICKENDRATH, *Der Kersantit in Langenschwalbach in Nassau* ; Wurzbourg, 1875. — Michel LÉVY et DOUVILLÉ, *Sur le Kersanton*, dans *Bull. Soc. géologique de France*, 1876, t. V, p. 51, 3e sér. — ZIRKEL, *Die Zusammensetzung des Kersantons*, *Ber. d. Kgl. Sæchs. Ges. Wiss.*, 21 juil. 1875. — Ch. BARROIS, *Sur le Kersanton de Bretagne*, dans *Ann. de la Société géologique du Nord*, 1887, t. XIV, p. 36 ; *Bull. de la Soc. géol. de France*, 1887, t. XIV, p. 702. — H. ROSENBUSCH, *Mik. Physiog. der Gesteine*, 1889, p. 242.

KERSANTON. Dans le N.-O. du Finistère et spécialement autour de la rade de Brest, on exploite, depuis des siècles, sous le nom de *kersanton*, une pierre très tenace, d'un vert sombre ou grisâtre, que son grand degré de résistance aux altérations exercées par les agents atmosphériques a, de tout temps, fait rechercher pour la statuaire. C'est, en particulier, dans la commune de Loperhet, sur la rade de Brest, un puissant filon traversant obliquement la rivière de Daoulas à son embouchure, du hameau de Kersanton à la pointe de Rosmelec, qui a valu à cette roche tout à la fois son nom et sa grande renommée. Des carrières aujourd'hui abandonnées de Kersanton, sont sorties, en effet, la plupart des vieilles sculptures des calvaires bretons. Actuellement, les principales exploitations sont transportées plus au N., dans de grands faisceaux de filons constitués par cette roche au travers des schistes et quartzites dévoniens du Faou, de Logonna et surtout de l'Hôpital-Camfrout.

Les recherches pour fixer la composition minéralogique de cette pierre qui compte, en Bretagne, parmi les plus estimées, sont multiples et remontent à une date éloignée. Dès 1798, Cambry (*Voyage dans le Finistère ;* Paris, an VII, p. 217) y a signalé la présence du quartz, de l'amphibole, du mica noir et de la calcite se traduisant par une légère effervescence avec les acides ; plus récemment, M. Zirkel (*Die Zusammensetzung des Kersantons*, *Ber. d. Kgl. Sæchs. Ges. Wiss.*, 21 juil. 1875), puis MM. Michel Lévy et Douvillé (*Sur le Kersanton*, *Bull. Soc. géol. de France*, 1876, t. V, p. 51, 3e série) l'ont décrite comme essentiellement constituée par une association granitoïde de feldspath triclinique et de mica noir. M. Ch. Barrois est ensuite le premier qui ait montré (*Annales de la Société géolog. du Nord*, 1887, t. XIV, p. 31) que les roches de la rade de Brest, exploitées sous ce nom de *kersanton*, se répartissaient en deux groupes : l'un à structure grenue auquel revient le nom de *kersantite*, l'autre à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

texture trachytoïde et devant se ranger parmi les porphyrites micacées (V. Kersantite). Ch. Vélain.

KERSAUSIE (Joachim-René-Théophile Guillard de), politicien français, né à Guingamp le 13 nov. 1798, mort le 24 août 1874. Entré dans l'armée en 1815, il fit la campagne d'Espagne. Il commandait à Pontivy avec le grade de capitaine au moment de la publication des fameuses ordonnances du 26 juil. 1830. Il souleva son régiment et marcha sur Paris; mais, d'opinions par trop radicales pour l'époque, il fut destitué à la fin de l'année. Dès 1823, Kersausie avait été affilié au carbonarisme; de 1830 à 1834, la propagande libérale qu'il fait l'entraîne dans tous les procès politiques et il est tour à tour emprisonné et acquitté par le jury. Condamné enfin à la déportation, comme membre du comité de la Société des droits de l'homme, il subit une détention de trois ans à Doullens et à Brest. Délivré par l'amnistie du 8 mai 1837, il crut prudent de passer deux ans à l'étranger. De retour à Paris après la révolution de 1848, il figura dans les journées du 15 mai 1848 (V. Mai) et du 13 juin 1849 (V. Juin). Condamné à la déportation par contumace par la haute cour de Versailles (15 nov.), il passa à l'étranger.

KERSSEBOOM (Wilhelm), statisticien hollandais, né à Oudewater (Sud-Hollande) en 1691, mort à La Haye le 1er sept. 1771. Il occupa diverses fonctions dans l'administration des finances et fut secrétaire du service des postes. Les nombreux documents statistiques qu'il a réunis et les calculs de toutes sortes auxquels il s'est livré ont été longtemps utilisés par les auteurs ayant à traiter des questions de vitalité, de survie, etc., notamment par Voltaire, pour l'art. *Age* du *Dictionnaire philosophique*, par les rédacteurs de l'*Encyclopédie*, pour l'art. *Vie*, par Duvillard, par Euler, etc. Il a lui-même publié à La Haye, sur les rentes viagères et sur la statistique démographique, une dizaine d'intéressantes dissertations; l'une d'elles, *Tweede verhandeling bevestigende de proeve om te weeten de probable meenigte des volks*, etc. (La Haye, 1742, in-4), contient sa fameuse table de survie. Il a laissé en outre, en manuscrits, de nombreuses notes et une volumineuse correspondance conservées avec soin dans les archives de La Haye. L. S.

Bibl. : P.-F.-X.-T. Heuschling, *Notice sur la vie et les ouvrages de Guill. Kersseboom*; Bruxelles, 1857, in-8.

KERSTEN (Pierre), publiciste belge, né à Maastricht en 1789, mort à Liège en 1865. Il fut d'abord professeur à l'Athénée de Maastricht, puis, en 1821, il fut appelé à diriger le *Courrier de la Meuse*, un des organes les plus importants du parti catholique. Il contribua pour une forte part à la conclusion de l'union entre les catholiques et les libéraux qui fut le point de départ de la révolution de 1830. Il ne désirait cependant qu'une séparation administrative des deux pays. Après la révolution, il déclara que, s'il avait pu en prévoir le résultat, il aurait brisé sa plume. En 1834, il fonda le *Journal historique et littéraire*, revue mensuelle où parurent de remarquables études de philosophie, de littérature, d'histoire et de politique. Kersten y combattit vigoureusement les idées de de Bonald et de Lamennais et réunit ses principaux articles dans un ouvrage intitulé *Essai sur l'activité du principe pensant considérée dans l'institution du langage* (Paris, 1851-63, 3 vol. in-8). Il y défend la théorie des idées innées avec beaucoup d'érudition, de logique et de clarté. E. H.

KERT ou KOURT. Petite dynastie qui a régné à Hérat de 1245 à 1389, et qui était vassale des Mongols du Djagataï. Les princes étaient d'origine ghouride. Voici leur liste : Shems eddin, 1245; Rokn eddin, 1278; Fakhr eddin, 1285; Ghaïats eddin, 1308; Shems eddin II, 1328; Hâfiz, 1329; Muïz eddin Housseïn, 1331; Ghaïats eddin Pir Ali, 1370, renversé par Timour, 1389. E. Dr.

Bibl. : Barbier de Meynard, *Chronique d'Hérat*, 1861. — S. Lane Poole, *Mohammedan Dynasties*, 1894.

KERTBÉNY (Claude-Marie Benkert, dit), écrivain allemand voué à la littérature hongroise, né en 1824, mort à Budapest en 1882. Il a beaucoup voyagé et a composé quelques études personnelles; mais ce qui recommande son nom, c'est qu'il a fait passer les auteurs magyars, Petœfi, Arany, Jókai, etc., dans la langue allemande, et par conséquent les a rendus accessibles à tout lecteur instruit.

KERTCH. Ville de Russie, gouvernement de Tauride, à l'angle oriental de la Crimée, sur le détroit de Kerch ou d'Iénikalé; 25,000 hab., avec *Iénikalé*, sa voisine. Elle doit son importance à sa situation. Le *détroit de Kertch*, ancien *Bosphore cimmérien*, unit la mer d'Azov à la mer Noire. Il a 42 kil. de long, une largeur de 4 à 40 kil.; mais sa profondeur est réduite par endroits à 4m20, ce qui gêne la navigation. Au point le plus étroit, le détroit resserré entre la pointe de Joujnaïa Kassa et des îlots et bancs de sable ne laisse qu'un étroit chenal le long duquel on a élevé des fortifications formidables. Elles dominent la mer de 85 m. et, sur une longueur de 3 kil., des batteries sont accumulées, croisant leurs feux sur tous les points; les casemates sont à l'épreuve du bombardement; du côté de la terre, une haute muraille les abrite. Les principaux ouvrages sont les forts de Pavlovskoï et Alexandrovskoï. A 4 kil. au N. est la ville de Kertch, autour d'une petite baie fermée par un barrage que défendent des batteries flottantes. La vieille citadelle turque de forme circulaire a été conservée et améliorée. La ville est neuve, entièrement en pierre, avec des rues rayonnant autour d'une place polygonale; elle a été entièrement rebâtie après la guerre de Crimée, au cours de laquelle les alliés l'avaient prise et complètement rasée (11-14 juin 1855). Elle a 11 églises grecques, 6 mosquées ou synagogues, de nombreuses écoles, un musée où se conservent une partie des résultats des fouilles opérées au voisinage, etc. Son commerce ne s'est pas relevé depuis 1855. Auparavant, il était considérable à cause de l'entrepôt de douanes et de la quarantaine rendue obligatoire pour tous les navires entrant dans la mer d'Azov par une ordonnnance de 1833 qui ruina le port de Taganrog. Actuellement, l'importation est insignifiante, l'exportation s'élève à 7 ou 8 millions de fr. Kertch occupe l'emplacement de l'antique cité de *Panticapée* ou *Bosporos* (plus tard Pandico, Vospro, Vespero), colonie milésienne qui fut la capitale du royaume du *Bosphore* (V. ce mot). Au moyen âge, elle perdit son importance. Les Génois la possédèrent jusqu'en 1475; elle fut alors occupée par les Turcs et devint l'entrepôt du commerce de la Crimée orientale entre les Tatars et les Grecs et Arméniens. En 1771, les Russes la conquirent, et le traité de Koutchouk-Kaïnardji la leur céda. Catherine II s'efforça d'en faire un grand port de commerce et de guerre. Les environs sont très riches en objets archéologiques : catacombes, tumuli funéraires (kourgans); les principaux sont ceux de Koul-Oba et Altoun-Oba. Les principales trouvailles ont été transportées au musée de l'Ermitage. Au voisinage de Kertch sont des sources de naphte et des solfatares. A.-M. B.

Bibl. : *Antiquités du Bosphore cimmérien*; Saint-Pétersbourg, 1844, 2 gr. vol. in-8 et 1 vol. de pl. — Macpherson, *Antiquities of Kertch*; Londres, 1857. — L. Stephani, *Die Alterthümer von Kertch*; Saint-Pétersbourg, 1880.

KERVÉGUEN (Marie-Aimé-Philippe-Auguste Le Coat de), homme politique français, né à Toulon le 17 nov. 1811, mort à Madrid le 8 août 1868. Négociant à Toulon où il se distingua avant le coup d'Etat du 2 décembre par ses opinions bonapartistes, il fut élu député du Var le 29 févr. 1852 avec l'appui du gouvernement et successivement réélu en 1857 et 1863. Il est célèbre par la campagne acharnée qu'il fit dans l'Assemblée contre la presse, réclamant pour elle une législation draconienne et dénonçant en 1867 les principaux journaux de Paris comme ayant reçu des subsides du prince de Bismarck. Ces allégations apportées à la tribune le 10 déc. furent soumises à un jury d'honneur (MM. d'Andelarre, Jules Favre, Martel et Marie) qui les déclara sans fondement.

KERVELEGAN (Augustin-Bernard-François Le Goazre de), homme politique français, né à Quimper le 17 sept. 1748, mort à Toulgoet le 24 févr. 1825. Docteur en droit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la faculté de Rennes, il devint avocat au présidial de Quimper, puis sénéchal et maire de Quimper. Député de la sénéchaussée de sa ville natale aux Etats généraux, il y fit partie du comité d'aliénation des biens nationaux. Après la séparation de l'Assemblée constituante, il devint président du tribunal de Quimper, fut élu, par le dép. du Finistère, représentant à la Convention, et y vota pour la détention de Louis XVI. Membre de la commission des Douze, il se vit décréter d'arrestation le 2 juin 1793, parvint à se sauver et fut mis hors la loi. Rentré à la Convention en l'an III, il fit partie du comité de sûreté générale et fut blessé lors de l'insurrection de prairial. Après la session, il passa au conseil des Anciens, siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents, entra après le coup d'Etat de brumaire au Corps législatif, où il resta jusqu'au 20 mars 1815. Il se retira alors à Toulgoet, dont il fut le maire jusqu'à sa mort. A. Kuscinski.

KERVIGNAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis ; 2,650 hab.

KERVILLE (Gadeau de) (V. Gadeau de Kerville).

KERVYN de Lettenhove (Constantin-Bruno, baron), homme politique et historien belge, né à Saint-Michel-lez-Bruges en 1817, mort à Saint-Michel en 1891. Il entra de bonne heure dans la vie politique, et prit rang parmi les catholiques constitutionnels. Il fut élu en 1861 membre de la Chambre des représentants par l'arr. d'Eecloo, et intervint fréquemment dans les débats parlementaires, surtout dans les discussions relatives aux relations extérieures et aux questions d'enseignement. Lorsque les catholiques eurent conquis le pouvoir en 1870, Kervyn reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet d'Anethan. Mais il commit la faute de nommer gouverneur du Limbourg P. de *Decker* (V. ce nom) qui s'était compromis dans les affaires du banqueroutier *Langrand-Dumonceau* (V. ce nom). Des troubles éclatèrent à Bruxelles, et le cabinet dut se retirer. Depuis ce moment, Kervyn, tout en restant membre de la Chambre, abandonna peu à peu la politique active pour se consacrer tout entier aux études historiques. Il s'était depuis longtemps acquis dans ce domaine une grande notoriété et, dès 1856, l'Académie française avait couronné son *Etude sur les chroniques de Froissart*. Possédant une érudition prodigieuse, fouillant avec une ténacité rare les bibliothèques et les archives des principaux pays de l'Europe, Kervyn produisit un nombre vraiment extraordinaire d'ouvrages originaux, modifiant sur bien des points les opinions reçues, écrits dans un style grave et châtié, mais péchant par l'emphase. Il faut dire cependant que ces livres, remarquables à tant de titres, présentent de graves défauts. Ses deux œuvres capitales, *les Huguenots* et *les Gueux* (Bruges, 1883-85, 6 vol. in-8) et *Marie Stuart* (Paris, 1889, 2 vol. in-8) semblent écrites non par un historien de nos jours, jugeant avec une critique précise les faits et les hommes d'une époque déjà lointaine, mais par un contemporain du XVIe siècle, lancé au plus fort de la mêlée politique et religieuse. Ce sont des livres passionnés, des plaidoyers partiaux au delà de toute expression. L'auteur accueille avec une joie peu dissimulée et une confiance excessive tous les témoignages, toutes les rumeurs, tous les rapports suspects des diplomates de bas étage et des espions les plus infimes, pourvu qu'ils noircissent Guillaume d'Orange, Marnix de Sainte-Aldegonde et Elisabeth d'Angleterre, ou qu'ils glorifient Philippe II et Marie-Stuart. C'est à tel point que l'historien hollandais Robert Fruin, dont l'impartialité sereine est bien connue, reconnaissant la valeur des documents découverts par Kervyn, regrette qu'il ne se soit pas borné à les publier sans commentaires. La liste complète des écrits de Kervyn se trouve dans les *Notices biographiques et bibliographiques de l'Académie de Belgique* (Bruxelles, 1887, in-12) ; elle compte plus de cent numéros. En voici les plus importants en dehors de ceux cités plus haut : *Histoire de Flandre* (Bruxelles, 1847-50, 6 vol. in-8, rééd. Bruges, 1853, 4 vol. in-8 ; *ibid.*, 1874, 4 vol. in-8) ; *Œuvres de G. Chastellain* (Bruxelles, 1863-66, 8 vol. in-8) ; *Lettres et négociations de Ph. de Commines* (*id.*, 1867, 2 vol. in-8) ; *Œuvres de Jean Froissart avec les variantes des divers manuscrits* (*id.*, 1867-77, 25 vol. in-8) ; *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* (*id.*, 1870-77, 3 vol. in-4) ; *Relations de la Belgique et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II* (*id.*, 1882-91, 10 vol. in-4). E. Hubert.

KÉRYM Khan, roi de Perse (1750-79), né en 1699, mort le 2 mars 1779. Il se distingua sous les ordres de Nadir Chah, et dans l'anarchie qui suivit sa mort se fit reconnaître administrateur de la Perse occidentale avec Chiraz pour capitale (V. Perse, § *Histoire*).

KERZAZ. Petit ksar du Sahara, situé dans la vallée de l'ouad Saoura, siège d'une confrérie religieuse dont l'influence est considérable dans tout le Sahara orano-marocain. Les marabouts de Kerzaz s'occupent de protéger le mouvement des caravanes du Maroc, du Tafilalet vers le Gourara et le Touat, car leur résidence est un lieu d'étape nécessaire pour les voyageurs.

KESCH. Mont des Alpes, dans le massif de l'Albula (cant. des Grisons), haut de 3,417 m. ; il est situé entre les cols d'Albula et de Scaletta. L'ascension se fait de Madulein en cinq heures.

KESMARK. Vieille ville libre royale de Hongrie, dans le comitat de Szepes (Zips). Un peu déchue de son ancienne grandeur, elle ne compte plus que 4,500 hab., Allemands ou Slovaques, qui vivent d'industries textiles assez florissantes. Plusieurs monuments importants ont été conservés : l'église catholique en style gothique, l'église protestante construite en bois au XVIIe siècle, l'hôtel de ville et la forteresse de Tœkœli.

KESSEL-Loo. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain, sur la Dyle ; 6,500 hab. Exploitations agricoles, fabriques de matériel de chemin de fer. On y voit l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de *Vlierbeek* fondée en 1125.

KESSEL (Hieronymus Van), portraitiste et peintre de natures mortes flamand, né à Anvers vers 1580, mort vers 1635. Elève de Cornelis Floris, il a beaucoup travaillé en Allemagne, à Francfort en 1606, puis à Augsbourg ; en 1609, il est à Strasbourg où il fait le portrait de l'archiduc *Léopold d'Autriche ;* il arrive à Cologne en 1615 et il y reste jusqu'après 1620. En 1622, il est reçu membre de la gilde de Saint-Luc. Le Germanisches Museum de Nuremberg a de lui un *Groupe de famille*, et le musée de Cologne six portraits. H. Van Kessel a peint des animaux dans les tableaux de Breughel de Velours.

KESSEL (Jan Van), *l'Aîné*, peintre flamand, né à Anvers en 1626, mort à Anvers entre 1678 et 1679, fils du précédent. Elève de Simon de Vos et de Jan Breughel le Jeune. Il peignit surtout des fleurs, des plantes, des oiseaux, etc., avec une rare finesse et un brillant coloris.

KESSEL (Jan Van), *le Jeune*, peintre flamand, né à Anvers en 1644, mort à Madrid en 1708. Il se fixa en Espagne où il devint peintre de la cour, grâce à son talent de portraitiste.

KESSEL (Ferdinand Van), peintre flamand, né à Anvers en 1648, mort à Breda en 1710. Fils de Jan l'Aîné, il imita avec succès sa manière. Devenu peintre attitré de Jean Sobieski, roi de Pologne, il exécuta pour lui *les Quatre Eléments* et *les Quatre Parties du monde*, toiles fort appréciées, mais qui périrent dans un incendie. Il les refit sur une plus grande échelle. Il travailla aussi pour Guillaume III, prince d'Orange et roi d'Angleterre. G. P-i.

KESSELS (Matthias), sculpteur néerlandais, né à Maastricht le 20 mai 1784, mort à Rome le 3 mars 1836. D'abord apprenti orfèvre, il vint apprendre le dessin à Paris, et resta ensuite à Saint-Pétersbourg de 1806 à 1814, se livrant à sculpter et à modeler en argent et en cire. De retour à Paris, il fréquenta l'atelier de Girodet, puis celui de Thorvaldsen à Rome, où il exécuta deux bustes :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le Jour et *la Nuit*, qui fixèrent l'attention sur lui. Lauréat et prix de sculpture au concours Canova avec un *Saint Sébastien*, il eut une vogue durable. On lui doit plusieurs excellentes statues de *Discoboles*, et surtout de beaux bustes, bas-reliefs ou groupes de sujets religieux. G. P-I.

KESSELSDORF. Village d'Allemagne, royaume de Saxe, district de Dresde. Le 15 déc. 1745, les Prussiens, commandés par le prince Léopold de Dessau, y défirent les Austro-Saxons commandés par le feld-maréchal Rutowski (V. FRÉDÉRIC II).

KESSERA. Ville de la Tunisie centrale, sur la route stratégique du Kef à Kairouan, à 90 kil. de la première de ces villes et à 85 kil. de la seconde. La petite ville a des sources excellentes, des jardins d'oliviers et une population de 2,500 hab. environ. Elle est située sur la corniche d'un plateau pierreux ou hamada, auquel elle a donné son nom. La hamada de Kessera est une des régions les plus curieuses de la Tunisie. Son assise supérieure est une énorme dalle de 25 kil., limitée de tous côtés par de véritables falaises et porte dans une dépression une sebkhra. Des points les plus élevés on a une vue très étendue, notamment sur toute la plaine de Kairouan. E. CAT.

KESSLER (Johann), réformateur suisse et chroniqueur, né vers 1502, mort en 1574. Originaire du cant. de Saint-Gall, il alla à Wittenberg étudier la théologie avec Luther et Melanchthon, dont il répandit les doctrines à son retour en Suisse. Sa *Chronique de Saint-Gall* donne des détails sur la vie privée des réformateurs de cette ville. On lui doit la *Bibliotheca Sangallensis*, publiée dans les *Scriptores Rerum allemannicarum* de Goldast.

KESTERGAT (Jean de) (V. ENGHIEN [Jean d']).

KESTNER (Georges-Marie-Joseph-Charles), industriel et homme politique français, né à Thann le 30 juin 1803, mort à Thann le 12 août 1870. Petit-fils de Kestner, ami de Gœthe et de Charlotte Kestner, née *Buff* (V. ce nom), il continua la direction de l'usine de produits chimiques fondée à Thann en 1816 par son père (mort en 1846) et lui donna un grand développement, fournissant toutes les teintureries de l'Alsace. Très aimé de ses ouvriers, pour lesquels il fonda une série d'institutions, et fort populaire dans la région du Haut-Rhin, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante le 23 avr. 1848. Il s'y occupa beaucoup des questions commerciales et ouvrières et réélu à la Législative le 10 mars 1850, il vota contre les menées bonapartistes et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre. Arrêté et bientôt remis en liberté, il se présenta sans succès contre le candidat officiel aux élections du 29 févr. 1852 pour le Corps législatif. On lui doit, entre autres découvertes, celle de l'acide paratartrique. — Son gendre, M. *Scheurer-Kestner* (V. ce nom), lui succéda à la tête de l'établissement industriel de Thann.

KESTRE (Antiq.) (V. FRONDE).

KESWICK. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland, sur le lac Derwentwater, au pied du Skiddaw ; 3,500 hab.

KESZTHELY. Ville de Hongrie, comitat de Zala, sur le lac Balaton ; 5,500 hab. Château, trois couvents, école agronomique ; pêcheries importantes ; vins réputés.

KET. Rivière de Sibérie, affluent droit de l'Ob, qui naît au S. d'Eniséisk, coule vers l'O. et finit près de Narym. Il a 1,100 kil. de long dont 1,020 navigables. Un canal le relie à l'Eniséi. Il reçoit, à droite, la Païdoughina, la Lisitsa, la Tchourbigha, la Lomovskaïa, émissaire du lac Bolchoié. Sa vallée servit de voie de pénétration aux conquérants cosaques de la Sibérie.

KETA ou QUETTA. Comptoir d'Afrique, sur la *Côte des Esclaves* (V. cet art.) ; 5,000 hab. Il remplace le fort danois de *Prindseussteen* et dépend de la colonie anglaise de la *Côte d'Or*.

KETCH (Mar.) (V. CAICHE).

KETEGHYAZA. Ville de Hongrie, comitat de Békés ; 3,500 hab. Nœud des voies ferrées de Csaba à Arad, de Kis-Jenœ et de Mezœhegyes.

KETEL (Cornelis), peintre et architecte hollandais, né à Gouda le 18 mars 1548, enterré à Amsterdam dans l'ancienne église le 8 août 1616. Pendant un an (1565), il fut à Delft élève d'Antoine de Montfort, dit Blocklandt. En 1566, il vint en France travailler à Paris et à Fontainebleau. En 1573, il va en Angleterre et il y peint beaucoup de portraits de cour ; en 1578, celui de la *Reine Elisabeth*. Il revient en 1581 à Amsterdam, où il peint avec grand succès des portraits et des groupes d'arquebusiers. Vers 1599, Ketel se mit à peindre sans pinceaux, avec les doigts ; plus tard même il peignit avec les pieds. Ses tableaux sont rares ; on voit au musée d'Amsterdam : le portrait de *Jacob Bas Claesz, bourgmestre d'Amsterdam*, et le portrait de *Grietj Codde*, son épouse ; *la Compagnie d'arbalétriers du capitaine Dirk Rosecrans* (1588) et une *Réunion de gardes civiques* (1596). Il y a dans la collection de M. Gevers à Amsterdam deux très beaux portraits de Ketel. Celui-ci avait peint aussi pour la Confrérie de l'Arc *Jésus-Christ et les Douze Apôtres*, où il avait représenté les artistes célèbres de son temps. E. BRICON.

KETHULLE (François DE LA), seigneur de Rijhove, agitateur belge, né à Wondelgem-lez-Gand vers 1531, mort à Utrecht en 1585. Etant grand bailli de Termonde, il entra dans la politique en 1576, et, avec *Hembyze* (V. ce nom), il se mit à la tête de la faction anticatholique et se jeta dans la lutte avec une extrême violence. Il ne possédait ni les qualités de l'homme d'Etat ni celles de général d'armée ; au début de sa carrière, il était avide, peu scrupuleux, brutal jusqu'à la cruauté. Il fit arrêter et jeter en prison un grand nombre de seigneurs catholiques en dépit de l'inviolabilité que leur assurait leur qualité de membres des Etats généraux, puis il fit pendre sans jugement le conseiller Hessels et le bailli de Visch. Quelques mois après cette odieuse exécution, de La Kethulle, qui avait commis tant d'excès contre les catholiques, changea brusquement d'attitude, se rangea parmi les hommes modérés qui reconnaissaient pour chef le Taciturne, contribua à faire admettre à Gand la *Paix de Religion*, en déc. 1578, et combattit avec un admirable dévouement et une rare constance pour l'indépendance nationale et la liberté religieuse, luttant à la fois contre l'intransigeance des ultra-calvinistes et la trahison des *Malcontents* (V. ce nom). Il résista énergiquement jusqu'au dernier jour de sa vie, malgré les succès de Farnèse, et mourut ruiné par sa fidélité à la cause nationale. E. H.

BIBL. : Les historiens des troubles du XVIe siècle aux Pays-Bas. — FREDERICQ et VAN DER LINDEN, *Biographie de La Kethulle*, dans la *Biographie nationale* de Belgique.

KETI ou KHETTI. Ville maritime de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, province de Sindh, sur une branche orientale du delta de l'Indus ; 2,500 hab. ; c'est le principal port de la région après Karatchi.

KETIB. Terme de grammaire hébraïque, très fréquemment employé dans l'explication des textes bibliques. *Ketib*, c.-à-d. ce qui est *écrit*, désigne le mot tel qu'il est donné par le texte traditionnel, et *Keri* ce qu'on doit *lire* (plus exactement Qeré) indique les leçons ou corrections proposées par les Masorèthes et auxquelles l'officiant est invité à se conformer dans la lecture sacrée.

KETMIE. I. BOTANIQUE. — (*Hibiscus* L.). Genre de Malvacées, type de la série des Hibiscées (Baillon), et dont les fleurs rappellent celles des Mauves, quant au périanthe et à l'androcée ; il y a un calicule, un calice valvaire, une corolle gamopétale à la base, des étamines monadelphes ; l'ovaire est à 5 loges alternipétales, multiovulées, surmonté d'un style à 5 branches stigmatifères ; le fruit est une capsule loculicide ; les graines renferment un embryon épais, replié sur lui-même, avec un peu d'albumen mucueux dans les replis. Les Ketmies sont des arbres, des arbrisseaux ou des herbes, à feuilles alternes ; on en connaît 150 espèces répandues dans les régions chaudes du globe. Elles sont presque toutes mucilagineuses. — Mentionnons l'*H. Syriacus* L. ou *Mauve en arbre*, dont le liber sert à faire du papier ; l'*H. trionum*, cultivé comme plante d'ornement et servant à préparer un sirop émol-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lient et pectoral ; l'*H. ficulneus* (*Abelmoschus ficulneus* W. et Arn.), dont les graines sont comestibles ; l'*H. Rosa sinensis* L., riche en tanin, usité à Tahiti contre les ophtalmies et en Chine pour teindre les sourcils ; l'*H. tiliaceus* L., dont les fleurs sont apéritives et le liber sert à faire des liens ; l'*H. suratensis* dont les feuilles sont toniques et servent à teindre en rouge. Un grand nombre d'autres espèces sont employées comme textiles (V. Hibiscus [Techn.]) ou comme mucilagineuses. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — On cultive en plein air, sur les plates-bandes, une ketmie annuelle (*Hibiscus trionum* L.) que l'on sème en place au printemps ou encore sur couche et que l'on plante en mai. Les ketmies en arbre comme *H. roseus* Thor., *H. militaris* Cav., *H. palustris* L., conviennent aux jardins paysagers. Elles aiment une terre douce, profonde. Une autre espèce, arbuste de quelques mètres de hauteur, à rameaux dressés, *H. syriacus* L., se cultive en caisse ou en pleine terre. Toutes ces plantes, remarquables par la beauté et l'abondance de leurs fleurs, sont d'une culture facile. On les multiplie de graines semées en terrines au printemps. Les jeunes plants sont abrités durant les premiers hivers. Citons encore *H. Rosa sinensis* L. et *H. esculentus* L. Le premier est un arbuste très ornemental, fleurissant presque toute l'année, de serre tempérée pendant l'hiver, rustique dans le Midi. On le cultive en pleine terre ou bien en pot et en terre de bruyère. La multiplication se fait de boutures herbacées sur couche chaude. Le second, recherché pour ses fruits comestibles dans les pays chauds, connus sous le nom de *Gombo*, se sème sur couche vers la fin de l'hiver. On le met en place en mai. G. Boyer.

III. Economie domestique. — On cultive la ketmie aux Antilles, en Algérie, etc., pour ses fruits que l'on mange verts coupés par tranches et assaisonnés comme les petits pois nouveaux. On l'a proposé en France comme un succédané du café. C'est un aliment sain, léger, qui convient surtout aux convalescents.

KÉTONE (V. Acétone).

KETOUBIM, c.-à-d. *Ecrits*, d'après le grec, *Hagiographes*, terme hébreu qui désigne la troisième et dernière partie du recueil des livres sacrés du judaïsme, autrement dit de la Bible hébraïque (V. Bible).

KETRZYNSKI (Adalbert), historien polonais, né dans le duché de Posen en 1838. Directeur du musée national d'Ossolinski à Léopol (Galicie), il se consacra de bonne heure à l'histoire de Pologne. Ses recherches se portèrent d'abord sur le passé de la Prusse occidentale (royale). Il publia une étude historique : *Sur la Nationalité polonaise dans la Prusse occidentale sous l'ordre teutonique* (Cracovie, 1874 ; en pol.) ; *la Population polonaise dans la Prusse autrefois teutonique* (Léopol, 1882). Il prit part aux travaux historiques de l'Académie des sciences depuis sa fondation (1873). C'est à lui qu'on doit l'édition de la plus grande partie des documents historiques polonais publiés dans les *Monumenta Poloniæ Historica* (vol. III, Léopol, 1878 ; vol. IV, Léopol, 1884, pp. 1-142, 206-500, 662-796 ; vol. V, Léopol, 1888, pp. 419-443, 585-840, 861-1012, in-4). On lui doit encore : *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Ossolianæ Leopoliensis* (Léopol, 1881-90, 3 vol.), et des *Etudes sur les documents du* XIIe *siècle* (Cracovie, Acad. des sc., 1891). Joseph Kallenbach.

KETTELER (Gotthard de), grand maître de l'ordre des Porte-Glaives, mort le 17 mai 1587. Entré dans l'ordre en 1540, il le sécularisa, profitant de sa conversion au protestantisme. Menacé par les Russes, il se plaça sous le protectorat polonais (1559), céda la Livonie au roi Sigismond II Auguste et conserva à titre d'archiduché vassal de la Pologne la Courlande et le Semigalle (1561). Il épousa Anne de Mecklembourg (1566) ; leurs descendants conservèrent la Courlande jusqu'en 1737. Cette lignée s'éteignit au début du XIXe siècle, mais il subsiste en Westphalie deux autres branches des Ketteler, l'une protestante et l'autre catholique à laquelle appartient le fameux évêque (V. ci-dessous).

KETTELER (Wilhelm-Emmanuel, baron de), évêque de Mayence, né à Harkotten (Westphalie) le 25 déc. 1811, mort à Burghausen (Bavière) le 13 juil. 1877. Il a été le prélat allemand le plus militant de la seconde moitié du XIXe siècle. Il était référendaire à Munster, quand le conflit autour de l'archevêché de Cologne (1837) le fit entrer dans le clergé : il résolut de se consacrer entièrement à la cause de l'autonomie de l'Eglise en face de l'Etat. En 1848, il commença de se faire remarquer, au Parlement de Francfort, parmi les ultramontains, par la rapidité et la netteté de son jugement autant que par son talent oratoire. Un bref du 7 déc. 1849 le nomma évêque de Mayence au mépris du droit canonique suivant lequel le professeur Léop. Schmid de Giessen avait été régulièrement élu. Aussitôt Mgr de Ketteler défendit la fréquentation de la faculté de Giessen aux théologiens de son diocèse et, en 1851, il créa le séminaire de Mayence pour y dresser son clergé. La ville épiscopale devint ainsi la métropole du jésuitisme en Allemagne ; dans son diocèse dominait, selon l'expression de ses administrés, « un régime à la cosaque » ; le ministère Dalwigk, où il avait la haute main, l'aidait au besoin. Après 1860, il se mit à la question sociale. La brochure *Die Arbeiterfrage und das Christenthum* (Mayence, 1863), dans laquelle l'évêque paraphrase Lassalle, eut tout le retentissement d'un manifeste venant de haut et fut le point de départ de l'organisation du socialisme catholique, dont Mgr de Ketteler ne céda la direction à son chanoine Moufang que quand les conflits avec le nouvel Empire absorbèrent tous ses efforts. Avant cela, la question de l'infaillibilité papale avait mis sa dextérité diplomatique à une rude épreuve. Favorable au concile, suivant une brochure de 1869, il entra dans l'opposition à la conférence des évêques allemands à Fulda — où, du reste, il fit accepter aux évêques réunis le patronage du parti socialiste ultramontain (*christlich-sozial*) — et y demeura jusqu'au moment du vote final, avant lequel il quitta Rome ; ses manœuvres ambiguës avaient fait naître dès longtemps des soupçons dans l'esprit de ses collègues antiinfaillibilistes. Nul ne fut ensuite plus dur aux vieux-catholiques. L'issue de la guerre de 1866 avait déjoué les plans de l'évêque de Mayence ; l'Empire de 1871 trouva en lui un adversaire décidé et redoutable. Pour le combattre, Mgr de Ketteler enrôla les paysans westphaliens, poussés déjà par lui dans l'agitation sociale. Il ne vit pas la fin du *Kulturkampf* qui avait affaibli son action officielle dans son diocèse par un changement de ministère. Il mourut au retour d'un de ses nombreux voyages à Rome, où il était allé s'entendre avec les évêques prussiens destitués, en vue d'une nouvelle campagne. Il n'a publié qu'une quarantaine de brochures de circonstance. F.-H. K.

Bibl. : F.-W.-F. Nippold, *Charakterbild des Frhn W.-E von Ketteler und seiner Wirksamkeit*, dans les *Deutsch-Evang. Blættern* ; Halle, 1878, t. III, pp. 145 et suiv., 339 et suiv. et 385 et suiv. (on y trouvera une bibliographie complète des écrits de Ketteler). — E. de Laveleye, *le Socialisme contemporain* ; Paris, 1888, pp. 136 à 167, 4e éd.

KETUPA (Ornith.). Parmi les Rapaces nocturnes, les *Ketupa* (Lesson, *Traité d'ornithologie*, 1831, p. 114), tout en ressemblant aux Grands-Ducs par leurs formes générales, par leur plumage et par leur tête ornée d'aigrettes, se distinguent facilement par leurs tarses généralement dénudés et par leurs doigts garnis en dessous de spicules analogues à celles qu'on observe chez les *Balbuzards* (V. ce mot). Ils se trouvent dans l'Asie continentale et insulaire, en Palestine, dans l'Inde, à Ceylan, dans l'Indo-Chine, à Malacca, dans les îles de la Sonde et dans la Chine méridionale. On en connaît trois espèces : *Ketupa ceylonensis* Gm., *F. flavipes* et *F. javanensis* Less. Les Ketupas vivent dans les forêts, dans les jongles, dans les jardins des contrées boisées et se tiennent cachés au milieu de fourrés durant toute la journée. Après le coucher du soleil, ils sortent de leurs retraites et se rapprochent des cours

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'eau et des étangs pour chercher leur nourriture qui consiste surtout en poissons et en crustacés. Les spicules dont leurs doigts sont munis leur servent sans doute, comme aux Balbuzards, à maintenir entre leurs serres des proies dont le corps est couvert d'une carapace lisse ou d'écailles glissantes. Ces Rapaces déposent leurs œufs dans des troncs d'arbres creux ou dans des anfractuosités de rochers. Leur cri est une sorte de gémissement ou d'aboiement sourd. E. Oustalet.

Bibl. : Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1875, t. II, p. 4.

KEUCHENIUS (Robert), philologue hollandais, né à Arnhem en 1636, mort à Arnhem en 1673. Après avoir été pendant plusieurs années professeur d'éloquence et d'histoire à l'*École illustre* d'Amsterdam, il quitta la Hollande, et habita successivement le Palatinat et la France; Louis XIV lui donna une gratification de 300 livres pour son poème *Gallia triumphans* (Amsterdam, 1663, in-8, rééd. à Paris en 1670, in-4). Keuchenius avait publié de nombreux et savants commentaires des auteurs latins classiques; son édition de *Cornelius Nepos* (Leyde, 1658, in-8) est surtout remarquable. E. H.

KEUIC. Localité du Yucatan à 34 kil. O. de Tekax, où sont des ruines avec des peintures bien conservées.

Bibl. : Stephen, *Incidents of travel in Yucatan;* New York, 1848, 2 vol.

KEULEN (V. Ceulen).

KEULEN (Jean Van), géographe hollandais, né vers 1650, mort en 1705. Il est l'auteur d'un atlas maritime de très haute valeur, qui comprend 160 cartes in-fol. : *Atlas des mers* (en holl.; Amsterdam, 1687, rééd. 1728, 4 vol. in-fol.).

KEUPER ou Marnes irisées. Nom donné en géologie aux couches supérieures du système triasique de l'Europe centrale (V. Trias).

KEURUSELKA. Lac de Finlande, gouv. de Wasa et Tavastéhus; 160 kil. q.; il s'écoule par le Kumo.

KEVELAER. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, près de Niers; 4,000 hab. Une image miraculeuse de la Vierge, exposée depuis 1642, y attire de nombreux pèlerins; l'année du jubilé (1842), il en vint 180,000.

KEVERBERG de Kessel (Charles-Joseph, baron de), administrateur belge, né à Halen en 1768, mort à La Haye en 1841. Sous l'Empire, il fut successivement préfet de plusieurs départements, et, sous le roi Guillaume, gouverneur de province et conseiller d'Etat. La révolution de 1830 mit fin à sa vie publique. Il s'occupa surtout d'études d'économie politique, de statistique et de législation et publia des ouvrages importants dont plusieurs sont encore utilement consultés aujourd'hui. En voici les principaux : *Réflexions sur la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas* (Clèves, 1815, in-4); *Du Royaume des Pays-Bas* (La Haye, 1834, 2 vol. in-8).

KEW. Village d'Angleterre, comté de Surrey, à 11 kil. O. de Londres, sur la rive droite de la Tamise; 1,850 hab. Stat. (Kew gardens, Kew bridge) du chem. de fer de Londres à Reading. — Château royal, résidence favorite de Georges III. Jardin botanique de 30 hect. (avec pépinière de 110 hect.), avec des collections et des serres uniques au monde; fondé au XVIIIe siècle par le prince de Galles, acquis par l'Etat en 1840, il a été organisé par Hooker.

Bibl. : Hooker, *Guide to the Royal Botanic Gardens at Kew;* Londres, 1847. — Du même, *Guide to the Museum of Kew*, 1855.

KEWEENAVIEN. Nom donné par les géologues américains à l'étage supérieur du système *précambrien* (V. ce mot).

KEWEENAW. Presqu'île du lac Supérieur, Etat de Michigan; formée de roches siluriennes et dévoniennes, elle a 150 kil. de long et renferme le lac Portage de 30 kil. de tour qui isole son extrémité. La chaîne centrale (*Mineral Ranges*), qui ne dépasse pas ce lac, a 500 m. de haut et est très riche en cuivre. — A l'E. de la presqu'île s'étend la baie du même nom limitée de l'autre côté par la presqu'île de *Point Abbay*.

KEXÉL (Olof), écrivain suédois, né à Kalmar en 1748, mort à Stockholm en 1796. Ses débuts dans la littérature furent une excellente traduction en suédois de : *l'Eloge de Daguesseau par Thomas* (1768); mais quelques brochures et les premiers numéros d'une petite revue hebdomadaire (*Hatten*, « le Chapeau ») qu'il publia ensuite, lui attirèrent des difficultés avec la justice et il jugea bon de s'éloigner du pays pendant quelques années (1770-73). A son retour, il fut nommé régisseur au théâtre royal, puis, en 1779, secrétaire de la direction des spectacles royaux et enfin, l'année de sa mort, secrétaire de la loterie royale. C'était un joyeux compagnon de l'école de Bellman dont il était, avec *Hallman* (Karl-Israel), le meilleur ami et un fidèle camarade. Ses œuvres très nombreuses consistent, outre la publication de l'*Almanach du théâtre royal* (1781-89), en écrits satiriques, en poèmes légers, en chansons, en un grand roman historique, *Zalameski*, qu'il donne comme une traduction de plusieurs langues, enfin en comédies dont la plupart ne sont que des imitations ou même des traductions, du français principalement, arrangées au goût et aux mœurs des Suédois (*Kapten Puff ou le Fanfaron*, d'après Boissy : *le Babillard*). Il est resté célèbre comme fondateur de la société « Par Bricole », qui vit encore aujourd'hui et dont il fut, jusqu'à sa mort, le maître général des cérémonies. Th. C.

Bibl. : *Svenska Parnassen;* Stockholm, 1891, vol. IV.

KEXLER (Simon), mathématicien suédois, né à Kexle (Örebro) le 29 déc. 1602, mort à Åbo le 29 mars 1669. Il visita les principales universités de la Hollande et de l'Allemagne, en rapporta de profondes connaissances et professa successivement au gymnase de Strengnœs (1634), aux universités d'Upsal (1635) et d'Åbo (1640). Il a grandement contribué au développement que prirent en Suède, au milieu du XVIIe siècle, les études mathématiques. Il a écrit de nombreux traités, longtemps classiques : *De Planorum et sphæricorum triangulorum solutione* (Åbo, 1649, 2 vol. in-12); *Arithmetica triplex* (Åbo, 1658); *Tractatus brevis de tempore* (Åbo, 1661, in-4), etc. L. S.

Bibl. : M. Miltopæus, *Oratio funebris in Kexlerum;* Åbo, 1669, in-4.

KEXHOLM. Place forte de Finlande, dans une île du lac Ladoga, à l'embouchure du Wuoxen; 1,200 hab. Elle fut fondée en 1295. La famille de Pougatchev y a été emprisonnée.

KEY (Willem), peintre flamand, né à Breda en 1520, mort à Anvers le 5 juin 1568. Il fut à Liège l'élève de Lambert Lombard et le camarade de Frans Floris. Peintre d'histoire et surtout peintre de portraits, Key habita Anvers et fit partie en 1542 de la gilde de Saint-Luc. Il peignit à Bruxelles le portrait du *Cardinal Granvelle* qui est au musée d'Anvers; il peignit aussi celui du *Duc d'Albe*, mais il mourut de le peindre : on raconte, en effet, que le duc d'Albe, tandis qu'il posait devant lui, s'entretint avec ses conseillers de la perte d'Egmont et que le peintre en fut tellement impressionné qu'il en tomba malade et qu'il mourut le jour même de l'exécution d'Egmont et de de Horn; on dit aussi qu'il mourut de la seule frayeur que lui causa la vue du duc d'Albe. Key avait peint pour la maison de ville d'Anvers un grand tableau (qui périt dans l'incendie de 1576) représentant les magistrats de la ville. Il reste peu de tableaux de cet artiste. On voit de lui une *Mise au tombeau* à la galerie Six à Amsterdam; un portrait de *Gilles Mostaert* à Vienne, et à Anvers les portraits des *Fondateurs de la chapelle des maîtres selliers d'Anvers*.

KEY (Adrien-Thomas), peintre flamand, neveu et élève du précédent, né vers 1544, mort vers 1590. Sa vie n'est pas connue. Le musée d'Anvers possède de lui le portrait de *Gilles de Smidt* et de sept de ses enfants et le portrait de *Marie de Deckere* et d'une de ses filles. Sur le revers de ces deux portraits est peinte une *Cène;* le musée de Berlin, deux volets de triptyque représentant les *Donateurs priant avec leurs patrons*.

KEY (Lieven de), architecte des Pays-Bas espagnols, né

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à Gand vers 1560, mort à Haarlem le 27 juil. 1627. Cet architecte passa une partie de sa jeunesse à Londres où il épousa une de ses compatriotes en 1585 et revint se fixer en 1592 à Haarlem où il construisit la *Jorisdocle* et fut nommé *lapicide* ou architecte de la ville. On lui doit à Haarlem de nombreux édifices dont le *Stadtwaag*, la maison Oudemann et quelques autres habitations privées, l'abattoir, la *Marethor* et enfin le clocher de l'église Sainte-Anne. Key donna aussi de 1594 à 1596 les plans de l'hôtel de ville et du palais de la Diète, à Leyde.

KEY (Charles-Aston), chirurgien anglais, né à Londres vers 1795, mort à Londres le 23 août 1849. Elève d'Astley Cooper, il fit avec lui un cours d'anatomie à l'hôpital Saint-Thomas, puis avec Morgan un cours de chirurgie à Guy's Hospital. Son principal ouvrage est : *A Short Treatise on the Section of the prostate gland in lithotomy* (Londres, 1824, in-4, 4 pl.). Dr L. Hn.

KEY (Karl-Fredrik-Edvin-Emil), homme politique suédois, né en 1822, mort en 1892. Soit par ses nombreuses publications, soit par ses travaux à la Chambre des députés, Key a joué un rôle important comme un des chefs du parti agraire. En 1883, il fut nommé directeur des postes de Helsingborg et renonça à son mandat de député. Plusieurs de ses écrits très populaires ont paru sous le pseudonyme de *Broder Svensk* (Frère suédois). — Sa fille, *Ellen*, a publié des études très remarquées sur les femmes illustres et sur les écrivains contemporains. Elle s'est fait connaître aussi comme conférencière à l'Institut des ouvriers, à Stockholm. Th. C.

KEY (Ernst-Axel-Henrik), professeur de médecine et homme politique suédois, né à Flisby le 25 oct. 1832, cousin du précédent. Les recherches de ce savant sur le système nerveux lui ont valu une réputation européenne, et l'Académie des sciences de France lui a décerné le prix Monthyon, pour un important ouvrage, publié en allemand, en collaboration avec G. Retzius, sous le titre de : *Studien in der Anatomie des Nervensystems und des Bindegewebes* (1875). Les travaux de Key dans les divers domaines de la médecine sont extrêmement nombreux et ont été publiés en grande partie, soit dans les *Archives* de Virchow, dont il a été l'élève, soit surtout dans les archives de la médecine (*Mediciniskt Archiv*) et dans les archives de médecine du Nord (*Nordiskt mediciniskt Arkiv*), dont il est le principal rédacteur. L'activité de Key ne se borne pas à son professorat à Stockholm et à sa collaboration aux travaux des diverses sociétés scientifiques scandinaves ou étrangères, il occupe dans la vie publique de son pays une place importante par son influence à la Chambre des députés où il s'est distingué par ses opinions libérales et par l'intérêt qu'il a toujours porté aux questions d'enseignement. — Son fils *Helmer* Key, professeur agrégé à l'université d'Upsal, a publié en suédois des traductions d'ouvrages dramatiques étrangers : un drame romantique en vers, *Francesca da Rimini* (1893), et une étude très complète et remarquable sur *Alessandro Manzoni* (Stockholm, 1894). Th. C.

KEYLHAU (Eberhart), peintre danois, né à Helsingör en 1624, mort à Rome en 1687. Elève de Rembrandt à Amsterdam, il quitta son maître au bout de quelques années pour se rendre en Italie. En route, il s'arrêta trois mois à Mayence et peignit pour l'église des Capucins une *Assomption*. A Venise, il entra en relations avec le comte Savorgnano, qui lui confia des travaux importants. C'est alors qu'il reçut le surnom de *Monsu Bernardo*, sous lequel il est surtout connu. A Ravenne, il exécuta un portrait de la reine *Christine de Suède*. Arrivé à Rome, il tomba gravement malade et, de luthérien qu'il était, se fit catholique. Il a composé un nombre considérable de tableaux de genre ou d'histoire : *Servante allumant une chandelle; Servante épluchant de la salade; Saint Dominique en extase*; *les Douze Apôtres*, pour des missionnaires aux Indes, etc. Th. C.

KEYS ou CAYES DE FLORIDE. Archipel coralliaire qui s'étend à l'E. et au S. de la presqu'île de Floride, formant un arc de cercle parfaitement régulier de 350 kil. de long, entre 24° 38′ et 25° 45′ lat. N., 82° 30′ et 85° 16′ long. O., au N. du détroit de Floride, fermé au S. par les îles Bahamas et Cuba. Cet alignement forme une sorte de muraille longée par le gulf stream et au-devant de laquelle se développe une chaîne parallèle de riffs ou écueils sous-marins, numérotés de A à O en allant de l'O. à l'E. ; entre les deux est un chenal navigable de 8 à 10 kil. de large, de 9 à 12 m. de fond. Au cap de Floride se rattachent les deux alignements des riffs et des keys. Les principaux de ceux-ci sont *Virginia*, qui touche au continent; *Biscayne*, dont la pointe méridionale est le cap de Floride ; *Elliot*, *Long Key* ou *Key Largo*, long de 25 kil.; les *Vaccas* à 45 kil. du continent (cap Sable); les *Pine islands* (Sugar loaf, Kreg West, etc.), les *Marquesas*, et à 50 kil. plus à l'O. les *Tortugas* (Garden avec le fort Jefferson, Loggerhead, etc.). Ces îles sont les fragments d'une sorte de muraille; elles sont longues, basses et très étroites ; leur largeur varie de 300 à 3,000 m., leur hauteur ne dépasse guère 4 m. ; elles sont séparées par des bras de mer sans profondeur. Elles sont couvertes de palétuviers, lauriers, cocotiers, palmites, pins, chênes verts ; dans leurs eaux pullulent les tortues vertes, les éponges, etc. Les riffs rendent ces parages très dangereux pour les navires, surtout vers l'E. Les cayes ont été formés par le gulf stream qui rejette à l'intérieur tous les débris et finira par combler l'intervalle entre eux et la Floride ; la chaîne des riffs se transformera en cayes par la même cause. La température moyenne est à Key West de +24°,5 pour l'année (hiver +21°, été +28°) ; la chute d'eau est de 1 m. par an. A.-M. B.

KEYSER (Hendrik DE), architecte et sculpteur hollandais, né à Utrecht le 15 mai 1567, mort à Amsterdam le 15 mai 1621. Elève de Cornelis Bloemart d'Utrecht et ayant complété ses études à Paris, Keyser se fixa, en 1591, à Amsterdam où il fit restaurer, construire et décorer de nombreux édifices, le plus souvent avec le concours de Dankerts de Ry; les principaux d'entre eux sont les suivants : la Cour et la Bourse des Indes orientales, l'Arsenal, la maison Voorburgwal, la porte de Haarlem, le palais de Nicolaas Sohier (aujourd'hui l'Ecole du commerce) et de nombreuses tours datant pour la plupart du moyen âge. On doit aussi à cet architecte qui, d'abord fidèle au vieux style hollandais, s'inspira par la suite de l'architecture dite classique jusque dans certaines de ses exagérations, la façade de l'église de Hoorn, l'hôtel de ville de Delft et le monument national des princes d'Orange dans l'église de cette ville, la porte du Port, à Dordrecht, etc., tous édifice publiés ainsi que ceux d'Amsterdam dans l'*Architectura moderna* de Bray (Amsterdam, 1631, in-fol.). — Son fils, *Pierre*, fut architecte et sculpteur de la ville d'Amsterdam. Il est l'auteur présumé du monument de l'amiral Tromp dans la vieille église de Delft et de celui de Guillaume-Louis de Nassau à Leeuwarden. Ch. L.

KEYSER (Théodore ou Thomas DE), peintre hollandais, né à Amsterdam vers 1596, enterré à Amsterdam le 7 juin 1667. On ne sait rien de l'existence de ce grand peintre : il précéda sans doute de quelques années Rembrandt dans son œuvre, et exerça peut-être une influence sur lui. Il était le fils ou le neveu d'Hendrik de Keyser, et on croit qu'il fut l'élève de Cornelis Van der Voort. Il peignait à Amsterdam de 1619 à 1667, et ses quelques tableaux connus font de lui un des meilleurs maîtres de la Hollande. Son chef-d'œuvre, *l'Assemblée des bourgmestres d'Amsterdam à l'arrivée de Marie de Médicis en 1638*, dont Suyderhoef a fait une gravure célèbre, est au musée de La Haye, ainsi qu'un *Portrait de magistrat* (1631). Le musée d'Amsterdam possède de lui *la Leçon d'anatomie du docteur Sebastiaen de Vrij* (1619), son premier tableau connu ; une *Réunion de gardes civiques* et plusieurs portraits, entre autres celui de l'*Amiral Hein* et celui de *Picher Schout ;* le musée de Berlin : *Une Peinture de famille ;*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la Pinacothèque de Munich : *Une Vieille Femme assise et un jeune homme debout qui lui rend des comptes* (1650) ; le musée Stœdel de Francfort : un portrait de *Cavalier avec deux lévriers ;* les musées de Gotha, de Darmstadt, de Copenhague, de l'Ermitage, la galerie Liechtenstein à Vienne et la collection Steingracht à Amsterdam ont des portraits du maître. E. Bricon.

KEYSER (Henrik), imprimeur suédois, lieu et date de naissance inconnus, mort à Stockholm en 1663 (?). En 1625, Gustave-Adolphe, dans l'armée duquel le jeune imprimeur était soldat, lui fit, dit-on, présent d'une imprimerie prise en Livonie ou en Courlande, en lui imposant la condition de s'établir à Stockholm. Dès 1635, il prend le titre d'imprimeur du roi et publie entre autres une traduction de la Bible (dite de *la reine Christine*, 1646) et un armorial (*Vapenboken*, 1658), dont les planches et l'exécution typographique sont remarquables. — Son fils *Henri* lui succéda et fut également un imprimeur de mérite.

Bibl. : Klemming, *Svensk Boktryckerihist*, 1883.

KEYSER (Jakob-Rudolf), historien norvégien, né à Christiania le 1er janv. 1803, mort le 8 oct. 1864. Professeur à l'université de Christiania, il publia un très grand nombre d'ouvrages d'une importance capitale sur l'histoire de son pays et fonda le musée d'antiquités scandinaves de l'université. Ses œuvres, qui se distinguent par la somme des recherches et la sûreté des informations, ont été publiées en partie par son successeur et ami O. Rygh. Voici les principales : *Histoire de l'Eglise norvégienne sous le catholicisme ; Histoire de la Norvège jusqu'en 1687 ; Ecrits posthumes* (contenant des études sur l'origine et la religion des Normands, *Om Nordmændenes Herkomst*). Th. C.

KEYSER (Nicaise de), peintre belge, né à Santvliet, près d'Anvers, le 26 août 1813, mort à Anvers le 16 juil. 1887. Fils d'un paysan, avant d'être peintre il fut berger. Il vint à Anvers faire ses études à l'Académie, dont il devait plus tard devenir directeur (1855). Il suivit les leçons de Van Bree et de Jacob Jacobs. Il voyagea en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Il a peint des sujets religieux, des scènes d'histoire et des portraits. Sa première œuvre (1834) fut un *Christ en croix* pour l'église catholique de Manchester ; plus tard, il peignit la *Bataille de Worringen* (1839) pour le palais de la Nation, à Bruxelles. Plusieurs de ses tableaux appartiennent au roi des Belges, tels : *Sainte Elisabeth faisant l'aumône* (1851) et *les Derniers Moments de Weber* (1858). N. de Keyser a peint pour le vestibule du musée d'Anvers une série de toiles représentant *l'Histoire des arts à Anvers*, et on voit de lui, à l'intérieur du musée, outre son portrait, *Charles-Quint après la prise de Tunis délivrant les esclaves chrétiens*, et le portrait de la *Baronne Baut de Rasmon*. Au musée de Cologne, une réduction de la *Bataille de Worringen* achetée 1,605 marks en 1884 ; au musée de Courtrai, la *Bataille de Courtrai* (1836).

Bibl. : Hymans, *Vie et travaux de N. de Keyser ;* Bruxelles, 1889.

KEYSER (Karl-Johan-Jakob), chimiste suédois, né en Ostergothie en 1821. De 1851 à 1857, professeur de chimie, de physique et de géognosie à l'Institut agronomique d'Ultuna ; depuis 1857, professeur à Norrköping. Il a publié de nombreux ouvrages sur la chimie, entre autres un *Cours de chimie organique* et un *Cours sur les travaux de laboratoire.*

KEYSER (E.), sculpteur américain contemporain, né en 1850. Elève de l'Académie de Munich, puis de Wolff à Berlin, où il a remporté un prix pour une *Psyché*. Il a eu un atelier à Rome. On cite de lui un *Page jouant*, en bronze.

KEYSERE (Arend de) (V. De Keysere).

KEYSERLING (Hermann-Karl, baron de), diplomate russe, né en Courlande en 1696, mort à Varsovie en 1764. Il entra au service de la Russie en 1730 ; nommé ambassadeur à Varsovie, il contribua à l'élection d'Auguste III et à la formation d'un parti russe en Pologne. Il fut ensuite envoyé à Francfort et à Vienne et négocia l'alliance de l'Autriche et de la Russie. Il revint à Varsovie en 1763, soutint le parti des Czartoryski et l'élection de Poniatowski. Il prononça à cette occasion devant la diète un discours latin qui a été imprimé (*Oratio ad rempublicam... in comitiis electionis*, 1764). — Son fils, *Henri-Christian*, né à Lesten en 1727, mort à Kœnigsberg en 1787, servit successivement la Saxe, la Pologne et la Russie. On lui doit quelques opuscules politiques.

KEYSERLING (Alexandre, comte), explorateur russe, né à Kabillen (Courlande) le 28 août 1815, mort à Dorpat le 25 mai 1891. Il prit part aux explorations de Meyendorff, Murchison et Verneuil dans la Russie d'Europe, en publia les résultats (*Russia and the Ural*, Londres, 1845), de même que ceux de son voyage avec Krüsenstern en 1843 (*Wissenschaftliche Beobachtungen auf einer Reise in das Petchoraland* (Saint-Pétersbourg, 1846).

KEY WEST. Ville maritime des Etats-Unis (Floride), dans un îlot du détroit de Floride ; 15,000 hab. Port de guerre important, fondé en 1822 et protégé par les 200 canons du fort Taylor. Pêcheries d'éponges, de tortues vertes ; nombreuses fabriques de cigares et de cigarettes ; confiseries. Le commerce atteint 5 à 6 millions de fr. L'industrie des sauveteurs est très lucrative dans ces parages où se perdent 50 navires par an. On fait aussi la contrebande avec Cuba.

KEZDI-Vasárhely. Ville de Hongrie, comitat de Haromszék (Transylvanie). Ses 5,000 hab. sont pour la plupart des Szeklers calvinistes, qui vivent de petites industries (distillerie, tissage, cordonnerie, etc.) ou de l'élève du bétail. Les cloches de Kezdi-Vasárhely ont été fondues en 1848 pour fournir des canons aux armées de l'Indépendance. Cette ville fut un des boulevards des magyars contre les troupes impériales et les volontaires roumains durant la guerre de 1848-49.

KHABAROV (Erofeï-Pavlovitch), l'un des conquérants de la Sibérie, né à Oustioug. En 1636, il s'établit à Eniséisk et créa des salines. En 1649, il demanda au voïévode ou gouverneur d'Irkoutsk la permission d'aller, à ses risques et périls, conquérir les pays du bassin du fleuve Amour. En 1651, il s'empara d'Albasine et de quelques autres localités et construisit la forteresse d'Atchir. Mais, n'ayant à sa disposition que des forces insuffisantes, il dut réclamer du secours à Moscou et céder la place à l'envoyé du tsar, Zinoviev. A son retour, le tsar lui conféra le titre de *fils de boïar* et le chargea d'une mission officielle en Sibérie.

KHABAROVKA. Ville de Sibérie, chef-lieu de la prov. du Littoral (Primorskaïa), au confluent du fleuve Amour et de l'Oussouri ; 2,500 hab. (en 1888). Elle se dresse sur une triple colline, à 65 m. au-dessus du niveau du fleuve Amour qui a près de 3 kil. de largeur, et occupe une position stratégique et commerciale importante à la rencontre des frontières de Sibérie, de Mongolie et de Mandchourie. On y trouve des chantiers de la Compagnie de navigation sur l'Amour, plusieurs écoles et un jardin botanique. Ce dernier est situé sur une falaise du haut de laquelle on découvre un superbe panorama du fleuve Amour, et où se trouve le monument du général Mouraviev, fondateur de la puissance russe dans ces parages. Le commerce a surtout pour objet les fourrures, qui sont expédiées en Russie par les marchands chinois établis dans la ville. Khabarovka est mis en communication tous les quinze jours pendant la belle saison (avril-octobre) par des bateaux à vapeur avec Strétensk et Nikolaevsk, et toutes les semaines avec le lac Hanka par l'Oussouri. La ligne ferrée de Vladivostok au lac Hanka rejoindra Khabarovka en 1896. — La ville a été fondée en 1648 par le cosaque *Khabarov* (V. ci-dessus). Elle n'a le rang officiel de chef-lieu que depuis

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1880; on y transféra alors les bureaux qui se trouvaient à Nikolaevsk. J. DENIKER.

KHABIS. Ville de Perse, prov. de Kirman, au N. du Sir Koh; 4,000 hab.

KHACHNA. Grande tribu arabe d'Algérie qui habite la Mitidja orientale et les collines qui la bordent au S.-E. (Bou-Zegza, Bou-Sima), sur les deux rives de la Hamise et sur celles du Boudouaou supérieur. Cette tribu occupait un territoire de 60,000 hect. et comptait plus de 25,000 individus. Elle est aujourd'hui démembrée et répartie entre diverses communes de plein exercice. C'est sur son territoire qu'ont été créés les centres européens d'Arbatache, de Saint-Pierre, Saint-Paul, de l'Arba, de Rivet, etc.

KHADJITCH (Iovan), littérateur serbe, connu également sous le pseudonyme de *Svétitch Miloch*, né à Zombor (Hongrie) le 20 sept. 1799, mort à Neusatz (Hongrie) le 5 mai 1869. Après s'être fait recevoir docteur en droit à Pest en 1826, il remplit diverses fonctions officielles en Hongrie. Appelé en Serbie en 1837 par le prince Miloch, il y collabora à la rédaction du code civil serbe, qui fut promulgué en 1845. De 1847 à 1854, il reprit du service auprès du gouvernement autrichien. Ses principales œuvres littéraires sont : une collection de chants originaux serbes publiée en 1855 et un second recueil des mêmes chants parus en 1858, sans parler de traductions du latin et de l'allemand. Il dirigea en outre, de 1839 à 1861, la publication de plusieurs revues. En 1826, il avait fondé à Pest la *Srpska Matitsa* (Ruche serbe), association littéraire encore prospère aujourd'hui, qui a rendu d'importants services à la cause de la nationalité serbe. Khadjitch est encore connu par l'opposition qu'il fit, sans succès d'ailleurs, aux réformes rationnelles de la langue serbe qu'avait proposées Karadjitch.

KHÆRONÍA. Village de Grèce, nome d'Attique et Béotie, à 6 kil. de Livadia, dans la vallée de Mavronero (Céphise); 2,500 hab. Ruines de l'antique *Chéronée* (V. ce mot).

KHAFRA ou **CHEPHREN,** le Souphis II de Manéthon, pharaon de la IVe dynastie, dont les monuments ne nous apprennent rien, sinon qu'il est l'auteur de l'une des trois grandes pyramides de Gizeh. Le musée du Louvre possède le moulage de sa statue découverte par Mariette au fond d'un puits du temple du Grand Sphinx. C'est un morceau de sculpture d'un grand caractère.

KHAGAN ou **NAÏNSOUKH.** Vallée de l'Himalaya occidental, province de Péchaver, au pied du pic de Khagan (5,172 m.). Elle a 95 kil. du N. au S. et 25 kil. de large; le Kounhar qui l'arrose en sort par un défilé profondément encaissé pour se jeter dans le Djilam. Cette vallée est la plus septentrionale des possessions directes de l'Inde anglaise.

KHAÏBAR ou **KHEIBAR.** Ville de l'Arabie centrale, province de Chomer, à l'O. du djebel Adja, à 170 kil. N. de Médine; 3,000 hab. Elle occupe une oasis riche en dattiers autour d'un roc basaltique qui porte la citadelle. Ce fut au temps de Mohammed le centre d'une principauté juive qui eut alors un rôle considérable.

KHAÏBER ou **KHAÏBAR.** Célèbre défilé qui relie l'Afghanistan à l'Inde (Caboul au Pendjab); l'alt. n'est que de 1,011 m. Le défilé suit les lits de deux torrents qui en descendent l'un vers le N., l'autre vers le S.-E.; il a 53 kil. de long depuis Dakha à l'O. (421 m. d'alt.), jusqu'à Djamroud à l'E. (501 m. d'alt.); très étroit du côté oriental (100 à 200 m. de large), il n'a au centre que 10 à 12 m. de large entre deux murs rocheux de 400 m.; il s'élargit aux approches du débouché oriental. Inondé dans la saison des pluies (aux deux solstices), il est impraticable à l'artillerie; les Anglais suivent une route à 15 kil. au N. — Le défilé de Khaïber a une importance historique; c'est la route classique des invasions de l'Iran dans l'Inde; en particulier celle des conquérants musulmans : Mahmoud le Gaznévide, Baber, Akbar, Nadir Chah, Ahmed. Les Anglais le franchirent en 1839 et y éprouvèrent de terribles pertes durant leur retraite de 1842. Ils se le firent céder par le traité de 1879 et l'ont abandonné aux tribus voisines des Afridis.

KHAÏCHAN, khan mongol qui régna sur la Chine de 1308 à 1311 ap. J.-C. Son titre posthume est, en chinois, *Ou-tsong;* il fut proclamé khan sous le nom mongol de Koulouk Khan. Son prédécesseur, Temour (Œldjaïtou Khan, ou *Tcheng tsong*), était mort sans enfants : Khaïchan était le fils aîné de Tarma-bala, lequel était lui-même frère cadet de Temour, fils de Tchingkim et petit-fils de Koubilaï Khan; il parvint à monter sur le trône malgré les intrigues de Boulougan, veuve de Temour, qui aurait voulu faire nommer Ananda, petit-fils de Koubilaï Khan, et malgré sa propre mère qui aurait préféré que le pouvoir revînt à son second fils, Ayour-bali-batra. Il se fit proclamer à Karakoroum, vainquit et fit périr Ananda, proclamé d'abord à Péking. Le règne de Khaïchan n'offre rien de remarquable; il était fort attaché au bouddhisme, et c'est sur son ordre que le lama Tchoigji Odszer traduisit en mongol plusieurs ouvrages bouddhiques. Khaïchan fit aussi traduire du chinois le *hiao king* ou livre de la piété filiale. Il mourut à trente et un ans et eut pour successeur son frère cadet, Ayour-bali-batra, qui prit le titre de Bouyantou Khan. Ed. CHAVANNES.

BIBL. : D'OHSSON, *Histoire des Mongols,* livre III, chap. VI.

KHAÏDOU-GOL. Rivière du Turkestan chinois, affluent gauche du Tarim, qui naît dans le Thian-chañ, à 3,250 m. d'alt., coule vers l'O. dans la montagne, en sort pour tourner au S.-E. et former le lac Karachar-koul ou Bagratch, franchir les monts Kousouk-tagh par un défilé d'une grande importance stratégique, passer à Kourla et s'unir au Tarim par deux bras, à 762 m. d'alt. Il porte successivement les noms de *Baga-Jouldous*, *Khaïdou-gol* et *Koutché-daria* ou *Khaïchin-koua.*

KHAÏFA (V. CAÏFFA).

KHAÏLAR. Rivière de Mongolie, qui représente le cours supérieur de l'*Argoun* et prend ce nom après son confluent avec le *Dalaï-gol.* Dans son cours supérieur, près du Grand Khingan d'où il sort, il porte le nom de *Kouldour.*

KHAÏR-ADDIN (V. BARBEROUSSE).

KHAÏR BEY, premier pacha turc de l'Egypte (1517-22), mort le 9 oct. 1522. Ce mamelouk circassien, né à Samsoun, devint le favori des sultans d'Egypte qui l'envoyèrent comme ambassadeur auprès de Bayézid (1497-98), le firent gouverneur d'Alep, puis vice-roi de Syrie (1504-05). Sa trahison décida la défaite de son maître Qansouh et la victoire de Sélim Ier à la bataille d'Alep. Il en fut récompensé par le pachalik d'Egypte, mais le sultan lui interdit de sortir de la citadelle du Caire. Il exerça une tyrannie impitoyable.

KHAÏRABAD ou **KHYRABAD.** Ville de l'Inde anglaise, province du N.-O., à 8 kil. S.-E. de Sitapour, dans l'ancien royaume d'Aoudh; 16,000 hab., 40 mosquées, 30 temples hindous. — Une autre ville du même nom existe sur la rive droite de l'Indus, en face d'Attok (Pendjab). — Une troisième, dans le Turkestan afghan, à 45 kil. N. de Maïmené, sur le Nari.

KHAÏRAGARH. Principauté de l'Inde centrale, dans le Gondvana, sur le plateau de Tchattigarsh, bassin du Seou (affl. de la Mahanadi); 2,435 kil. q.; 140,000 hab. environ.

KHAÏRPOUR ou **KHYRPOOR.** Principauté musulmane de l'Inde anglaise, dans le Sindh, sur la rive gauche de l'Indus, entre le fleuve et le désert de Thurr (Thar); 15,822 kil. q.; 140,000 hab. environ. Entre l'Indus et la Narra, plaine bien cultivée; le reste est un désert parsemé de collines de sable. L'E. est peuplé de Radjpoutes, l'O. de Djats musulmans ou hindouistes. Le prince ou mir est vassal, mais non tributaire de l'Angleterre. Il appartient au clan baloutche des Talpour.

Il existe dans l'Inde plusieurs petites villes de ce nom. La principale est la capitale de la principauté, à 24 kil. rive gauche de l'Indus, dans une plaine marécageuse;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

7,000 hab. Etoffes brodées, bijoux d'or, armes de luxe. — Une autre est dans le Pendjab, province de Moultan, rive droite du Pandjnab; 4,000 hab. Commerce de laine, coton, grains; tête de ligne de caravanes qui traversent le désert de Thurr. — Citons encore trois autres bourgs du Sindh, district de Chikarpour.

KHAÏVAN ou **KHEIVAN**. Ville d'Arabie, province du Yémen, sur la route de La Mecque à Sana, à 150 kil. de la dernière ville; ancienne capitale des rois himyarites; ruines de leurs palais (V. Yémen).

KHÂKÂNI, poète persan, né à Gendjeh (moderne Elisabethpol, Caucase) en 1106, mort à Tebriz vers 1190. Ses noms étaient Afzal eddin Hakaïkï, et il fut surnommé *Khâkâni* par son maître en poésie. Son père, Ali, était un simple menuisier et sa mère une esclave d'origine grecque. Abandonné par ses parents, il fut recueilli par son oncle Mirza Kafi qui resta son bienfaiteur. Après la mort de ce dernier, en 1130, il épousa la fille du poète Aboul-Oula qui fut d'abord son maître et contre lequel il écrivit plus tard des satires. Khâkâni a vécu à la cour des rois chervanides du Caucase; il fit néanmoins plusieurs voyages et visita successivement la Perse, le Khorassan et l'Arabie. Rentré dans sa patrie vers 1160, il tomba en disgrâce, et le sultan Akhistan le fit enfermer dans le château fort de Chabran, près de Bakou, où il resta plusieurs années. Plus tard, ayant perdu sa femme et son unique fils, il écrivit des élégies où il raconte ses malheurs. Comme l'a dit son historien, « Khâkâni est une des figures les plus brillantes du Parnasse iranien. Contemporain des héros des premières croisades, il nous a laissé une peinture exacte de plusieurs scènes de la vie intime de son époque, dont on chercherait en vain la trace dans les chroniques contemporaines. » E. Drouin.

Bibl. : Khanikof, *Mém. sur Khâcâni*, dans le *Journal asiatique*, 1864.

KHALED ou **KHALLAD** (Oued). Rivière de Tunisie, née au S.-E. d'El Kef, dans le pays montueux des Ouled Ayar; elle traverse ensuite la plaine de Sers, passe dans une vallée pittoresque, resserrée souvent en gorges, coule du S. au N., passe près de Dougga et va se jeter dans la Medjerdah, à l'O. de Testour. Son cours est d'environ 120 kil. et dans son bassin il y a de nombreuses ruines de cités romaines. E. Cat.

KHALED, célèbre disciple de Mohammed, né en 582, mort à Emèse en 641. C'est un des héros de l'islamisme. Du clan des Koraïchites, il prit d'abord parti contre le Prophète et décida sa défaite à Ohod. Il se convertit en 629 avec Amr et fut envoyé par Mohammed en Syrie; il y vainquit les Grecs à Mouta et gagna le surnom d'*Epée de Dieu*. Il commanda l'aile droite dans la marche sur La Mecque. Abou-Bekr le chargea de conquérir l'Irak (633), puis l'appela en Syrie. Général en chef, Khaled enleva Bostra, Palmyre, assiégea Damas qu'il prit, après avoir dispersé l'armée grecque. Il ne laissa aux vaincus que trois jours pour leur retraite, puis se mit à leur poursuite et les massacra (634). Le khalife Omar le destitua. Il continua cependant de combattre en Syrie sous les ordres de son successeur, et cette magnanimité mit le comble à sa gloire.

KHALED ben Yezid ben Moaouïa ou **CALID**, prince koraïchite, de la famille des Omeyyades, mort en 708. Il prétendit au khalifat, sans succès, et devint un des premiers promoteurs de la culture scientifique chez les Arabes. Il fit traduire des livres de médecine, d'astrologie et d'alchimie, et son nom est prononcé à ce titre à la fin du livre arabe de Cratès, publié dans le troisième volume de ma *Chimie au moyen âge*. Mohammed ben Ishaq, dans le *Kitab al Fihrist*, lui attribue divers ouvrages d'alchimie. Deux de ces ouvrages auraient été traduits en latin vers le XIIe siècle : du moins il existe deux traités alchimiques latins qui portent son nom, le *Liber trium verborum* et le *Liber secretorum artis*. Calid y est donné comme disciple de Marianos (Morienus des Latins), moine syrien qui aurait vécu au temps d'Héraclius. Les ouvrages réels ou prétendus de Calid et de Morienus sont souvent cités au moyen âge. M. Berthelot.

KHALFALLA ou **KRALFALLA**. Localité de l'Algérie, sur les Hauts-Plateaux de la prov. d'Oran, près du point culminant de la voie ferrée qui de Saïda va vers le S. (1,150 m.); de là on descend vers les Chotts. Il n'y a que quelques masures à côté de la gare, mais lors de la récolte de l'alfa c'est le point de concentration des ballots qu'on envoie de là à Arzeu et il y a alors une grande animation. E. Cat.

KHALFOUN (V. Beni-Khalfoun).

KHALIFAT. On distingue dans l'histoire des peuples musulmans trois monarchies spirituelles connues sous le nom de *khalifat* et ayant régné simultanément à partir du Xe siècle de notre ère : 1° le *khalifat d'Orient* ou de Médine, Damas et Bagdad (632-1258); 2° le *khalifat d'Occident* ou de Cordoue (755-1031) (V. Espagne); 3° le *khalifat fâtimite* (909-1171) (V. Egypte). Le premier, dont l'historique fait l'objet du présent article, comprend trois périodes politiques complètement distinctes : 1° celle des *khalifes orthodoxes*, dits aussi *parfaits* ou *légitimes*; 2° celle des *khalifes omeyyades*; 3° celle des *khalifes abbâsides*.

I. Khalifes orthodoxes (*El-Khoulafâ er-Rachîdoûn*) (632-661). — La mort du prophète Mohammed (8 juin 632), qui ne laissait pas de postérité mâle et n'avait pas solennellement désigné son successeur, faillit renverser tout l'édifice social péniblement élevé au prix de vingt années d'efforts. Le choix des *Ashâb* ou compagnons du Prophète se porta sur son beau-père Aboû Bekr (632-634) qui prit le titre de « vicaire de l'envoyé de Dieu », *khalîfat rasoûl Allâh*. La guerre sainte fut aussitôt proclamée, et les Arabes se ruèrent à la conquête du monde. L'Orient, du reste, présentait une proie facile : les deux empires rivaux des Grecs et des Perses, épuisés par une lutte séculaire, affaiblis par les factions politiques, étaient en outre divisés par des sectes religieuses dont l'esprit était favorable à l'islamisme. Khâlid, Amrou ibn El-As, Aboû Obeïda, etc., généraux du khalife, firent des conquêtes rapides dans la Chaldée et la Syrie. Sous Omar ibn El-Khattâb (634-644), la triple bataille de Qâdisiya et celle de Nehâvend amenèrent la chute de l'empire des Perses; la prise de Memphis et d'Alexandrie rendit les Arabes maîtres de l'Egypte, de la Nubie et de la Cyrénaïque. Le règne du faible Othmân ibn Affân (644-656), qui vit l'empire arabe reculer ses frontières jusqu'à la Caspienne et l'Indus, vit aussi éclore la première guerre civile. La lutte entre Hâchimites et Omeyyades, les deux familles rivales qui constituaient à La Mecque et à Médine l'aristocratie de naissance et l'aristocratie de fortune, partagea le monde musulman en plusieurs camps réclamant la déchéance d'Othmân devenu impopulaire et se mettant sous la bannière, qui d'Ali, gendre et fils adoptif du Prophète, trois fois évincé d'un pouvoir qu'il considérait comme son héritage, qui de Zobeïr, qui de Talha. Ali ibn Abi Tâlib, après l'assassinat d'Othmân, parvint enfin au khalifat (656-661). De son côté se groupèrent ceux qui avaient conservé l'enthousiasme religieux et le désintéressement des premiers temps. Du côté de Moâwiya, son rival, qui était arrière-petit-fils d'Omeyya, accoururent les Qoreïchites, ivres d'une ambition que le Prophète avait longtemps comprimée et dont l'orthodoxie était fort sujette à caution. Moâwiya souleva la Syrie et se fit élire khalife à Damas. Ce fut le signal d'une lutte épique et sauvage qui prit fin le jour où Ali tomba sous le poignard d'un sectaire khâridjite.

II. Khalifes Omeyyades (661-750). — La mort de celui que les Arabes surnommèrent « le lion d'Allâh » consacra le triomphe du parti omeyyade. Dès lors, l'Eglise musulmane se partagea par un schisme éclatant en deux grandes sectes : *chiites*, partisans d'Ali, et *sunnites* orthodoxes, dont le temps n'a pas éteint la haine réciproque. Moâwiya (661-680), homme de génie et d'intrigue, dépouilla Médine de son titre de métropole au bénéfice de Damas, s'appuya sur les Bédouins et les Syriens, rendit le khalifat héréditaire dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sa famille ; il ne put faire accepter son usurpation qu'en rendant l'unité à l'empire. Sous son règne, les Arabes conquirent Rhodes, Cos et Candie, la Transoxiane, la Tripolitaine et la Byzacène ; ils assiégèrent inutilement Constantinople pendant sept ans. A sa mort, les Khâridjites et les Alides se révoltèrent et pendant que Yazîd Ier (680-683) les combattait, Abd-Allâh ibn Zobeïr, petit-fils d'Aboû Bekr, profitant du désastre de Kerbela où périt le malheureux Hoseïn, fils d'Ali, se fit proclamer khalife par le parti orthodoxe à La Mecque et à Médine ; il réussit à grouper sous sa domination une partie de la Perse, l'Egypte et l'Arabie. L'empire se trouva donc divisé de nouveau : au N., sous la puissance du fils de Moâwiya ; au S. sous celle du fils de Zobeïr.

Abd-Allâh conserva son prestige sous le règne de Moâwiya II et de Merwân Ier qui ne firent que paraître sur le trône (684-685). Mais le khalife Abd el-Malik (685-705) marcha contre lui, l'assiégea dans La Mecque qu'il détruisit de fond en comble, et l'antipape étant mort sur la brèche, tout rentra dans le devoir. Sous Walid Ier (705-715) les généraux omeyyades guerroient avantageusement contre les Grecs en Asie Mineure, s'emparent de la Kachgarie, campent sur les frontières de la Chine, s'avancent jusqu'au Gange. A l'Occident, le Berbère Târiq franchit les colonnes d'Hercule et conquiert l'Espagne au pas de course. L'empire des Goths a vécu et la péninsule est soumise pour huit siècles aux lois de l'Islâm. Dans le même temps, les corsaires arabes écument la Méditerranée et font main basse sur la Crète, la Sicile, la Corse, la Sardaigne et les Baléares. Souleïman (717) et son successeur Omar II (717-720) tentèrent de nouveau le siège de Byzance ; l'expédition, organisée pourtant longtemps à l'avance, aboutit à un complet désastre. C'est sous le règne de Yazîd II (720-724) que les Sarrasins enjambent les Pyrénées et commencent leurs incursions dans la Gaule méridionale. Eudes, duc d'Aquitaine, réussit à les en chasser partiellement. Quatre ans plus tard, tandis que Hichâm règne à Damas (724-743), ils reviennent à l'assaut, et, cette fois, se répandent victorieusement jusqu'à la Loire et bien au delà du Rhône, livrant le pays aux plus horribles ravages. Ils sont enfin arrêtés dans leurs triomphes fabuleux par Charles-Martel à la bataille mémorable livrée entre Tours et Poitiers (oct. 732). La chrétienté était sauvée de l'invasion asiatique.

L'empire des Arabes, plus vaste alors que l'empire romain à l'époque de sa splendeur, est à peine arrivé avec Hichâm à son apogée, que déjà les premiers symptômes d'une décadence prochaine se font sentir au moment même où, brusquement, cesse l'ère des conquêtes. La situation de Hichâm et, en général, du parti omeyyade, déjà compliquée par une longue révolte des Berbères d'Afrique et par une invasion des Khazars du Chirvân, s'aggravait insensiblement grâce aux menées secrètes du parti abbâside, dont les chefs étaient les descendants d'Abbâs, oncle paternel du prophète. Malgré le prestige de leurs triomphes et de leur gloire, les Omeyyades s'étaient aliéné tous les vrais croyants par leur irréligion, leurs vices et leurs cruautés. Walid II (743), qui épousa les femmes de son père, viola sa propre fille, dissipa en orgies et en prodigalités stupides les trésors des khalifes, ne sut qu'inventer pour tourner en ridicule la religion dont il était le grand prêtre. Aussi fut-il renversé du trône, vaincu et massacré par un de ses cousins, Yazîd III (743-744) dont l'avènement fut le signal de la guerre civile en éveillant les compétitions de plusieurs princes de sa famille. Celui-ci meurt de la peste et son frère Ibrahim (744) fait de vains efforts pour lui succéder. Ce fantôme de khalife abdique entre les mains de Merwân ibn Mohammed (744-750), petit-fils de Merwân Ier, auquel deux de ses parents, Souleïman, fils de Hichâm, et Abd el-Aziz, fils d'Omar II, disputent encore le khalifat. C'est ainsi que les convulsions dans lesquelles s'agite la dynastie omeyyade préparent l'élévation des Abbâsides.

Puissants par leur nombre, leurs richesses et la considération que leur attiraient leurs vertus et leur noble origine, les Abbâsides balançaient depuis longtemps déjà la fortune des Omeyyades généralement regardés comme d'impies usurpateurs. Ils avaient su capter la confiance des Alides et exploiter très habilement à leur profit le mouvement chiite qui, depuis Kerbéla, n'avait cessé d'aller grandissant. Ils avaient la force, mais, en regard des Alides, il leur manquait le droit. Le mensonge et l'intrigue le leur donnèrent ; plus tard, le meurtre fit le reste. C'est dans le courant de l'année 746 que les chefs de cette vaste conspiration, l'imâm Ibrahim ibn Mohammed et son frère Aboû l-Abbâs, jettent le masque. Ils sont activement secondés par le chiite Aboû Moslim, qui soulève tout le Khorasân et la Perse en faveur des Abbâsides et proclame à Merv la déchéance des Omeyyades. En réponse à cette insurrection, Merwân II fait assassiner l'imâm Ibrahim dont l'héritage spirituel est recueilli aussitôt par son frère, qui se fait solennellement proclamer khalife à Merv, puis à Koufa. Merwân, cependant, ne néglige rien pour détourner la catastrophe qui le menace ; mais il est mis en pleine déroute par l'oncle d'Aboû l-Abbâs dans la plaine historique d'Arbelles, sur les bords du grand Zâb (janv. 750) et, traqué de toutes parts, trouve la mort dans un village de la Basse-Egypte. Avec lui tombent les Omeyyades de Damas qui occupaient le khalifat depuis quatre-vingt-neuf ans.

III. Khalifes abbâsides (750-1258). — Après la victoire, Aboû l-Abbâs fit exterminer tous les membres de la famille déchue, ce qui lui valut le surnom d'*Es-Saffâh*, c.-à-d. « le verseur de sang ». Un Omeyyade, toutefois, Abd er-Rahmân, petit-fils du khalife Hichâm, parvint à échapper au massacre et sut faire revivre, cinq ans plus tard, le nom des siens en fondant le khalifat indépendant de Cordoue (752-1031). Aboû l-Abbâs passa ses quatre années de règne à organiser son empire (750-54). Le règne d'El-Mansoûr (754-75) fut troublé par plusieurs révoltes. La plus grave fut celle des Alides, qui commençaient à comprendre dans quelle erreur ils étaient tombés en aidant les Abbâsides à s'emparer du pouvoir. A partir de cette époque, les princes de la famille d'Ali ne cesseront de protester les armes à la main contre l'usurpation des maîtres reconnus du khalifat ; mais, mal servis par leurs partisans, poursuivis d'ailleurs par une fatalité inéluctable, ils épuiseront toujours leurs efforts en pure perte. Aboû l-Abbâs avait établi le siège de sa puissance à Koufa ; son successeur prit Hâchimîya pour capitale, puis, après le mouvement insurrectionnel des Râwendites, fonda Bagdad, la « ville du Salut ». Sous El-Mahdi (775-85), prince ami du luxe, des arts et des lettres, la paix de l'empire fut également troublée à l'intérieur par les menées des hérésiarques persans : communistes, zoroastriens, ultra-chiites ou libres penseurs, qui combattaient bien plutôt pour l'indépendance nationale que pour une idée religieuse. Le meurtre d'El-Hâdî (785-86) laissa le trône à son frère Hâroûn er-Rachîd (786-809) qui personnifie le génie de la race arabe parvenue à son plus haut développement. Ce long règne est témoin de plusieurs événements importants, tels que la disgrâce des Barmécides, famille de vizirs célèbres auxquels les premiers Abbâsides durent plus qu'à eux-mêmes la grandeur de leurs règnes ; la conclusion de traités de commerce entre le khalife et l'empereur Charlemagne ; l'établissement de deux dynasties indépendantes sur le territoire de l'empire : 1° au Maroc où Edris ibn Abd Allâh fonde en 788 le royaume alide des *Edrissites* (V. ce nom) ; 2° en Ifriqîya, dont le gouverneur Ibrahim ibn El-Aghlab reçoit l'investiture de cette province à titre héréditaire en 800 (V. Aghlabites). Les guerres extérieures n'offraient déjà plus rien de particulier ; c'était l'éternelle lutte contre les Byzantins avec Constantinople pour appât et des alternatives de succès et de revers. Il en sera ainsi jusqu'à l'avènement des sultans seldjoucides, au XIe siècle.

Hâroûn laissait en mourant un testament politique dont son fils et successeur El-Amîn (809-13), poussé par l'am-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bition, ne crut pas devoir tenir compte. Ce prince tenta de déposséder son frère El-Mâmoûn des Etats qui constituaient son héritage. Assiégé dans Bagdad, il fut vaincu et tué. En la personne d'El-Mâmoûn (813-33) qui se montre tantôt despote fantasque et tantôt prince noble et sensé, la dynastie des Abbâsides est arrivée à l'apogée de sa gloire. Il quitte Bagdad pour Merv, s'entoure de Persans, favorise les Alides au point d'abdiquer le pouvoir en faveur de l'un d'entre eux, l'imâm Ali Ridâ. Le parti arabe s'insurge, et le khalife revient à son rôle dynastique, mais non sans se faire le champion des plus graves hérésies sous l'influence de la philosophie grecque et de la libre pensée. Son frère El-Motasim (833-42), pour mieux s'affranchir de la tutelle persane et dédaignant les Arabes dont l'orthodoxie passe à ses yeux pour un crime d'Etat, se met entre les mains de 70,000 prétoriens turcs. Ce fut une faute politique des plus graves, qui hâta la décadence du khalifat d'Orient. A partir de cette époque, la ville nouvelle de Samarra devient la résidence des khalifes et de leur terrible garde. El-Wâçiq (842-47), flatté par les Turcs, a le tort de les protéger outre mesure. Il continue le mouvement rationaliste inauguré sous El-Mâmoûn. Mais avec El-Motawakkil (847-61), le Néron des Arabes, l'orthodoxie reprend tout à coup le dessus dans l'Etat ; le fanatisme et la tyrannie de ce prince lui coûtent le trône et la vie. Son fils, le parricide El-Mostansir (861-62) meurt de remords.

L'assassinat d'El-Motawakkil, œuvre des chefs de la milice turque, fut le coup d'essai de leur audace. L'empire désormais leur appartint et non plus aux khalifes qui, jouissant à peine du pouvoir spirituel, devinrent les jouets des caprices et des ambitions de despotes incapables et cruels. Pour avoir cherché à s'affranchir de la tutelle des Turcs au pouvoir, El-Mostaïn, El-Motazz et El-Mohtadi (862-870) sont coup sur coup sacrifiés. Le règne d'El-Motamid (870-892) apporte vingt-deux ans d'accalmie, mais c'est grâce au dévouement et au mérite d'El-Mouwaffaq qui, frère de ce khalife imbécile, prend la gérance de l'empire. El-Motadhid (892-902) se montre digne fils de ce dernier. Mais déjà, à cette époque, l'empire arabe, épuisé par sa propre immensité, est réduit des deux tiers. Après l'Espagne, après le Maroc et l'Afrique, les provinces persanes se séparent et se font des destinées indépendantes. Dès 830, Tâhir ibn Hoseïn a fondé dans le Khorasân la dynastie des *Tâhirides*. Les provinces caspiennes : Tabaristân, Guilân et Gourgân, constituent en 864 un petit royaume alide avec la dynastie des *Hassanides*. Beaucoup plus redoutable est la puissance des *Saffârides* qui s'élève dans le Sëïstân vers 866, s'empare du Khorasân sur les Tâhirides et menace le khalife El-Motamid jusque dans Bagdad. Puis c'est l'Egypte et la Syrie qui se donnent à un Turc d'une rare intelligence, Ahmed ibn Toûloûn, lequel devient la souche de la brillante mais éphémère dynastie des *Toûloûnides* (868-905). Le règne d'El-Motadhid est témoin des premiers empiétements des *Hamdanides* (872-979) qui s'établissent à Mossoul, puis à Maridin, Diyârbekr et Meyâfâriqîn. Pour se débarrasser des Saffârides, le khalife se sert d'Ismâïl Samani, petit prince tatare qui reçoit l'investiture des provinces qu'il conquiert sur l'ennemi de l'empire, c.-à-d. le Khorasân et la Perse du Nord, et dont la brillante dynastie règne à Samarcande et à Boukhara (de 892 à 999). A la même époque, les *Karmathes*, dont les doctrines procèdent du socialisme mystique ismaélien, sont la terreur de l'Orient musulman ; un de leurs chefs, Aboû Saïd, fonde un empire karmathique en Bahreïn et en Oman (901-1037).

El-Moktafi (902-908) remporta quelques avantages sur ces ennemis déclarés de l'Islâm. Il en profita pour ressaisir l'Egypte sous son autorité immédiate, au moment où la dynastie des Toûloûnides agonisait au milieu de la guerre civile (905). L'empire, sous ce règne, sembla jouir d'un renouveau de grandeur ; mais cet état de choses fut sans lendemain. Le long règne d'El-Moqtadir (908-932), en effet, fut celui des femmes et des eunuques. Dans toutes les branches du gouvernement, le désordre fut à son comble ; le palais du khalife devint un foyer de sanglantes intrigues ; la capitale fut livrée à l'impunité des soldats turcs, les provinces à celle de leurs chefs. El-Moqtadir assista sans s'émouvoir au bouleversement de l'empire, pris entre les Byzantins, les Carmathes, des aventuriers tels que le Seyyâride Merdawidj, le Hamdânide Nâsir ed-Daula ou son ministre l'eunuque Mounis. Il finit par être massacré, et son successeur El-Qâhir (932-934), qui devait son élévation aux Turcs, ayant voulu secouer leur joug, fut détrôné par eux ; ils lui laissèrent la vie, mais lui ravirent la vue et la liberté. Er-Râdi (934-940) profita de l'expérience et se montra docile aux volontés de ses protecteurs. Il créa en leur faveur une charge absolument nouvelle, celle d'*émîr el-Oumara*, « émir suprême », qui conférait à son titulaire la souveraineté absolue, moins le nom (935). Cette institution consacra la ruine du khalifat ; car, avec Er-Râdi, le règne des khalifes cesse et celui des *maires du palais* commence. Les cinq premiers de ces omnipotents fonctionnaires : Ibn Râïq, Bekdjem, Nâsir ed-Daula, Toûroûn et Zirak ibn Chirzâd, officiers de fortune, après avoir été esclaves, et qui étaient Turcs de nation (le troisième excepté), se disputèrent le pouvoir, dix ans durant, par les moyens les plus violents, tandis que leurs basses compétitions, source des troubles les plus graves, occasionnèrent le renversement et le supplice du khalife El-Mottaqî (940-944). Elles furent cause, en outre, que les habitants de Bagdad, irrités des excès de tout genre commis par les Turcs, implorèrent le secours du prince bouyide Mouïzz ed-Daula et se mirent, eux et le khalife El-Mostakfi (944-946), sous son entière protection.

Ce Mouïzz ed-Daula, qui avait pour frères le prince de Chirâz et celui d'Ispahan et pour père un ancien bandit du Deïlem (V. Perse), chassa Zirak de Bagdad, mais prit sa place et substitua sa propre autorité à celle du khalife. Bagdad, en somme, ne fit que changer de maître, car la charge d'émîr el-Oumara, passant du Turc au Persan, devint héréditaire dans l'orgueilleuse famille des *Bouyides* pendant cent dix ans. De même, le rôle du khalife ne fut ni plus pénible ni moins périlleux, ni meilleur l'avenir du khalifat. Mouïzz donna El-Mouti (946-974) pour successeur à El-Mostakfi qui avait osé conspirer contre sa personne. El-Mouti abdiqua après vingt-huit ans d'un règne des plus effacés, pendant lequel l'Egypte et la Syrie devinrent la possession des *Fâtimites* (969). Son titre vain et sans prestige passa à Et-Tâï (974-991) qui fut témoin de la lutte fratricide des Bouyides se disputant le poste de maire du palais. El-Qâdir (991-1031) eut le plus long règne et la plus longue vie, grâce à une soumission aveugle aux volontés de ses protecteurs. Il meurt au moment où le khalifat omeyyade de Cordoue se disloque, où la dynastie des *Ghaznévides* (Inde et Afghanistan) est à l'apogée de sa puissance, où enfin commence le grand mouvement d'émigration qui pousse des steppes de la Tatarie vers l'Occident la race turque, si funeste au pouvoir des Abbâsides, mais dont la destinée, avec les Seldjoucides, est cependant de sauver la civilisation arabe d'une ruine imminente.

Sous El-Qâïm (1031-75), Bagdad, qui constitue depuis deux siècles avec sa banlieue les Etats pontificaux de l'islamisme, reste longtemps en proie à la plus épouvantable anarchie. Le khalife, affolé, ne se trouvant plus en sûreté dans son palais, éhloui d'autre part par les récents exploits de Toghrul Beg, petit-fils du Turc Seldjouq, dont les hordes inondent le Khorasân, la Perse et l'Asie Mineure, voit en lui un libérateur et fait appel à sa générosité pour le délivrer des Bouyides. Toghrul entre sans coup férir dans Bagdad le 15 déc. 1055 ; le dernier émir el-Oumara, Maliker-Rahîm, prend la fuite, tandis que son vizir, l'émir Basâsiri, proclame en province — état de choses qui dura dix mois — la déchéance des Abbâsides et l'avènement du Fâtimite El-Mostansir, souverain chiite d'Egypte, au pontificat universel. Toghrul se charge de rendre la tiare à son protégé, en même temps qu'il assume

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sur lui et sur sa descendance toutes les responsabilités du pouvoir temporel. Reconnu par le khalife comme sultan suprême, proclamé souverain de l'Orient et de l'Occident, roi des Persans et des Arabes, Toghrul se trouve dès lors investi de l'omnipotence absolue. Ce qui avait constitué à l'origine l'empire abbâside est devenu l'empire seldjoucide, dont l'unique chef, le souverain temporel, est le Turc Toghrul († 1063). El-Qâïm jouit paisiblement du khalifat sous la tutelle des glorieux successeurs de ce conquérant, Alp Arslân et Malik Châh qui se firent les continuateurs éclairés de la civilisation arabe en leurs capitales de Merv et Nichabour.

El-Moqtadi (1075-1094) dut à la puissance de Malik Châh l'honneur de recouvrer sur les villes saintes la suprématie spirituelle dont les Abbâsides avaient été dépouillés un siècle auparavant par les Fâtimites. El-Mostadhir (1094-1118) régnait sous Bakiaroq († 1104), quand Jérusalem tomba aux mains de Godefroi de Bouillon. Bagdad fut plongée dans la consternation. Mais, pour répondre à un événement aussi grave, que pouvait faire le pontife impuissant dont la misssion consistait à officier à la mosquée dans le plus humble appareil? On peut dire que, à partir de la première croisade, le khalifat d'Orient n'a plus d'histoire, la métropole de l'Islâm étant trop éloignée du vaste champ de bataille où se déroule le duel entre musulmans et Francs. Les princes syriens et égyptiens resteront seuls en contact avec les infidèles dont les progrès seront singulièrement favorisés par le schisme qui divise Abbâsides et Fâtimites et la lutte fratricide engagée entre les princes de la famille de Seldjouq et bientôt après entre les sultans *Ayyoûbites* (1171-1250). Dans l'année où meurt El-Mostadhir, Mohammed Ier, successeur de Barkiaroq, s'empare de Bagdad par trahison. El-Mostarchid (1118-35), prince brave et intelligent, eût pu, en des temps plus prospères, faire revivre la gloire de ses ancêtres; mais il était trop tard. Ayant voulu s'affranchir de la tutelle seldjoucide, il fut vaincu et détrôné. Er-Râchid (1135-36) eut la même ambition et le même sort.

El-Moktafi (1136-60) profita cependant des courageuses tentatives de ses prédécesseurs pour rendre au khalifat son ancienne indépendance. A la faveur des dissensions qui désolaient le vaste empire seldjoucide, il se posa ouvertement comme prince souverain au temporel et au spirituel, triompha des attaques dirigées contre Bagdad, et réussit à se faire reconnaître au delà des murs de Bagdad, en Irâq-Arabi. C'est tout ce qu'il pouvait faire. Il en fut ainsi, grâce à ce prince, jusqu'à la chute du khalifat, et les six derniers khalifes n'eurent pas la honte de laisser à d'autres le soin du gouvernement. Ils purent par eux-mêmes, et suivant leur caractère, protéger dans leur petit Etat le commerce et l'industrie, les lettres et les sciences, s'inspirant des grands noms d'El-Mansoûr, de Hâroûn et d'El-Mâmoûn, sans que nul n'entreprît de censurer leur conduite. Bagdad resta de la sorte la muette spectatrice des révolutions qui agitèrent les grands Etats musulmans fondés sur son ancien domaine. En 1171, la dynastie rivale des Fâtimites, renversée par le Kurde Saladin, fit place en Egypte à la dynastie des Ayyoubites. Cette révolution eut un heureux résultat pour El-Mostadi (1170-80), successeur d'El-Mostandjid (1160-70), dont l'orthodoxe Saladin s'empressa de faire proclamer le nom dans toutes les mosquées de son empire.

Le long règne d'En-Nâsir (1180-1225) vit enfin le démembrement et la ruine de l'empire élevé par Toghrul Beg : ce fut l'œuvre des Ayyoûbites, des châhs du Khârizm, puis des Tatars-Mongols. Pressé dans sa capitale par le châh du Khârizm, Mohammed ibn Takach, le khalife ne dut son salut qu'à la terreur qu'inspira tout à coup l'approche d'un nouveau conquérant, plus terrible que les premiers. Djengis Khân, déjà maître de la Chine septentrionale et de la Tatarie, lançait ses hordes sauvages à la conquête du monde civilisé. Bagdad, menacée par ses lieutenants à deux reprises, sous Ed-Dhâhir (1225-26) et El-Mostansir (1226-42), succomba à la troisième. Son petit-fils Houlagou, khân des Mongols de Perse, avait résolu l'anéantissement du pontificat abbâside et depuis quelque temps déjà entretenait des intelligences dans Bagdad avec le propre vizir du khalife El-Mostasim (1242-58). Grâce à ce traître nommé Alqamî, le khalife, dont il avait su capter la confiance, ne songea même pas à résister. Il voulut négocier, ce fut en vain. Le 5 févr. 1258, Bagdad fut emportée d'assaut et saccagée sept jours durant par 150,000 Mongols ivres de sang et de carnage. Le malheureux khalife fut chargé de fer et étranglé. En lui s'éteignit le khalifat d'Orient qui avait duré, depuis la mort du Prophète, 626 ans et était demeuré 508 ans aux mains des fils d'Abbâs.

La dynastie abbâside, cependant, devait se perpétuer pendant encore 280 ans. Un fils du khalife Ed-Dhâhir, échappé au fer des Mongols, alla chercher un asile à la cour des sultans mamlouks d'Egypte. Soultân-Bibars (1260-77) l'accueillit et le fit proclamer khalife sous le nom d'El-Mostansir. Ses successeurs, au nombre de seize, héritèrent de ce titre illusoire et, comme lui, restèrent en Egypte sans influence. Cette ombre de souveraineté subsista jusqu'à la conquête de l'Egypte par les Turcs, en 1517. Sélim Ier s'empara de la puissance sacerdotale des khalifes et la légua à sa descendance entre les mains de laquelle elle s'est conservée jusqu'à nos jours.

Institutions du khalifat. — Pendant la première période du khalifat, la plus courte et la plus glorieuse, les musulmans, se montrant dignes de la cause qu'ils avaient à soutenir, mirent au service du Dieu de Mohammed les plus mâles vertus, une activité et un courage guerrier indomptables. Ce fut le beau temps de l'islamisme. L'autorité souveraine, transmise par voie d'élection et non par droit de succession, appartenait en principe au peuple, et le khalife, porté par les suffrages de ses concitoyens à un rang qui lui concédait le pouvoir temporel et spirituel, n'était en réalité que *primus inter pares*. Abou Bekr, Omar, Othmân et Ali, soumis à la loi commune, n'ayant d'autorité que celle qu'ils tiraient du Coran ou de la Sounna (coutume, tradition), nous apparaissent comme les patriarches des temps bibliques ou les magistrats populaires de l'ancienne Rome. Dès cette époque, toutefois, le titre de khalife impliquait ceux de pontife (*imâm*), de roi (*malik*) et de juge (*qâdî*). Mais l'empire étant venu à s'étendre dans les proportions que l'on sait, le khalife se vit forcé de déléguer certains de ses pouvoirs à des agents (*oummâl*, sing. *âmîl*) chargés de le représenter dans les provinces. Quant aux revenus de l'Etat qui entraient dans le trésor public (*beït el-mâl*), ils se composaient : 1° de la dîme ou taxe des pauvres (*zakât*) que redevait tout musulman ; 2° du quint (*khoums*) prélevé sur le butin de guerre ; 3° de l'impôt foncier (*kharadj*), dont seuls étaient frappés les *raïya* ou sujets non musulmans ; 4° de la contribution personnelle ou capitation (*djizya*). La contribution personnelle des rayas juifs ou chrétiens était annuellement de 4 dinars pour les riches et de 2 pour les pauvres. Mais, outre cette contribution en numéraire, les peuples conquis avaient à opérer des prestations en nature destinées à l'entretien des troupes musulmanes. L'impôt foncier était calculé d'après la nature et la fertilité des terres possédées par les vaincus. Enfin le *zakât* s'appliquait à trois sortes de biens-fonds : 1° les terres vagues mises en culture par les musulmans ; 2° les terres dont les possesseurs étaient convertis à l'islamisme sans y avoir été contraints par la force des armes ; 3° les terres prises sur les infidèles et possédées à titre de butin.

La comptabilité des sommes parfois considérables qui résultaient des impôts nécessita dès le règne d'Omar la création d'un bureau spécial dont ce khalife emprunta l'organisation aux Persans et qui conserva son nom persan de *dîwân*, terme qui s'étendit ensuite à tous les services administratifs et passa de l'arabe dans les langues néo-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

latines (*dogana*, *aduana*, *douane*). Les Arabes d'alors, qui se contentaient d'être de brillants improvisateurs et d'intrépides guerriers, étaient si inexpérimentés en matière d'administration qu'ils confièrent le soin de tenir les registres du *dîwân* à des Persans, à des Grecs et à des Coptes. — Le khalife administrait comme il l'entendait les deniers de l'Etat et les affectait aux besoins de la guerre, aux travaux publics, au soutien des pauvres, enfin à la répartition d'une dotation annuelle à laquelle avait droit dans le principe tout vrai croyant et dont la fixation proportionnelle remonte à Omar. C'est ainsi que l'épouse favorite du Prophète, Aïcha, reçut un douaire annuel, sorte de liste civile, de 12,000 dirhems ; les autres veuves de Mohammed n'en touchèrent que 10,000. Les *Hâchimites*, c.-à-d. les membres de la famille du Prophète, furent inscrits pour la même somme. Les *Mohâdjir* et les *Ansâr* ou premiers Mecquois et Médinois qui avaient embrassé l'Islâm obtinrent 5,000 dirhems. Pour tout le reste des musulmans majeurs, la dotation variait de 4,000 à 300 dirhems. Il est curieux de constater que, dès l'origine, dans cette république toute démocratique, il y eut une classe de privilégiés. Ces premières institutions politiques par lesquelles fut régie la communauté musulmane, œuvre en très grande partie d'Omar, restèrent, en somme, à l'état rudimentaire. Elles s'appuyaient sur les premières dispositions prises par le Prophète et consignées dans l'imparfait code religieux, civil et militaire qu'il avait légué à son peuple, c.-à-d. le Coran.

Avec l'avènement de la dynastie qui succède au khalifat « parfait », le mécanisme de l'Etat se modifie et ira toujours se compliquant. Les gouverneurs de province, à mesure que l'empire arabe recule ses limites, sont investis de pouvoirs plus étendus ; ils s'adjoignent des lieutenants (*naqîb*) qu'ils ont le droit de nommer eux-mêmes. Par contre, le khalife distrait de leurs attributions les fonctions de *qâdî* et d'*imâm* pour les confier à des titulaires spéciaux directement nommés par lui. Les innovations les plus importantes sont l'œuvre de Moâwiya et d'Abd el-Malik. Et, d'abord, le système du pouvoir est complètement transformé : d'électif et populaire qu'il était auparavant, il est changé, dès 661, en héréditaire et absolu. Moâwiya copie l'étiquette des souverains étrangers, et surtout des rois sassanides. Il se fait construire un riche palais à Damas ; il a des chambellans (*hâdjib*) ; il donne audience sur un trône, mais, pour ceci, il s'est cru obligé d'en demander l'autorisation au peuple en prétextant de son excessive obésité. A la mosquée, c'est au fond d'une *maqsoûra*, espèce de loge grillée, qu'il assiste aux offices, l'attentat khâridjite dont il fut victime lui ayant inspiré certaines mesures de prudence, comme de se faire escorter, quand il sort, d'une garde du corps (*chorta*) qui veille constamment sur sa personne. Ses successeurs n'ont pas moins que lui le goût du luxe et du cérémonial ; ils ont une cour brillante somptueusement vêtue à la syrienne, composée de la nombreuse clientèle qoreïchite que la politique et l'attrait du nouveau a poussée hors du Hidjaz : émirs de tout rang, rudes hommes de guerre que gagnent les douceurs inaccoutumées de la civilisation naissante, rapsodes et bardes bédouins accourus du désert et étonnés de se retrouver dans un milieu vraiment arabe rappelant les cours des princes de Hira et de Ghassân...

Moâwiya fut le premier à créer une chancellerie où tous les actes émanant du pouvoir central furent enregistrés, de façon qu'une fois expédiés ils ne pussent être falsifiés ni contestés dans leur authenticité ; ce fut le *dîwan el-akhtâm* ou « bureau des sceaux ». Il s'occupa également d'assurer la rapidité des communications en instituant la poste par courriers, telle qu'elle existait chez les Persans ; des relais de chevaux ou de chameaux furent établis entre les chefs-lieux des différents gouvernements et la capitale de l'empire. Cette poste reçut le nom de *barîd*, mot d'origine persane (comp. : syr. *pered*, lat. *veredus*, all. *pferd*). Cette institution fut améliorée et développée par Abd el-Malik qui ne la réserva plus seulement aux courriers de l'Etat, mais en étendit l'usage au transport des voyageurs. C'est ce khalife qui est le fondateur du système monétaire musulman ; le premier il fit frapper des monnaies d'or et d'argent à légendes exclusivement arabes où il est grossièrement représenté coiffé d'une tiare et ceint d'un glaive (696). Jusque-là on s'était servi de monnaies bilingues, où le grec, le pehlvi, l'himyarite même se mêlaient à l'arabe, monnaies frappées au coin d'Omar, du général Khâlid (?) et de Moâwiya, bien qu'à l'effigie d'un Khosroès ou d'un César, avec au revers l'*atechgâh* (pyrée) ou le symbole chrétien, byzantines pour l'or et le cuivre, sassanides pour l'argent. Par une mesure politique qui n'est pas sans analogie avec la précédente, Abd el-Malik décréta l'emploi exclusif de la langue arabe dans la rédaction des actes administratifs au lieu du persan, du copte et du grec. L'Etat fut enfin redevable au cinquième khalife omeyyade de l'institution d'une cour de cassation (*nadhar el-madhâlim*) pour connaître des jugements rendus par le qâdî et contre lesquels les intéressés portaient plainte. Les séances de cette cour furent présidées par le khalife en personne jusqu'en 870, époque à laquelle celui-ci céda sa place à un juge spécial.

Sous Hâroûn er-Rachîd, l'organisation de l'Etat est achevée, les bases de l'administration se trouvent consolidées pour plusieurs siècles. Le siège de l'empire est transféré dans les plaines qui ont vu les grands empires de l'antiquité ; les khalifes ne résident plus à Médine ou à Damas, mais en plein Irâq, à quelques lieues de Ctésiphon, l'ancienne capitale perse, car la domination passe aux peuples du Khorasân, de la Perse et de la Chaldée, dont la révolution de 750 est l'œuvre tout entière et qui sauront en profiter. Bagdad, la « ville du Salut », peuplée de 800,000 âmes, devient la maîtresse du monde. Les khalifes deviennent des souverains absolus, despotiques, craints et vénérés jusqu'à l'adoration. Ils s'entourent d'étrangers, principalement de Persans, et tiennent les Arabes en mince estime. A l'imitation des anciens rois de Perse, les Abbâsides se déchargent du poids des affaires sur des premiers ministres appelés vizirs (*vézirs*) (d'après la rac. *wazara*, « porter un fardeau »). Ces hauts fonctionnaires sont dépendants ou absolus. Dépendants, ils exécutent simplement les ordres du souverain. Absolus, ils se substituent à lui et exercent tout le pouvoir d'un khalife, sauf qu'ils ne peuvent, en théorie du moins, désigner de successeur au souverain régnant. Ils ne sont donc responsables que vis-à-vis du khalife. Cette nouvelle institution du vizirat ne fut pas la moindre cause de la décadence du khalifat d'Orient ; car, peu à peu, les Abbâsides se déshabituèrent de l'exercice du pouvoir et perdirent toute influence directe sur leurs sujets. — Le khalife est censé tenir ses pouvoirs du choix libre de la majorité des musulmans ; mais, une fois qu'il a reçu leur serment de fidélité (*beïa*), il devient leur maître absolu, jouissant sur tous du droit de vie et de mort. Les devoirs du prince à l'égard de l'Etat sont analogues à ceux du bon père de famille ; les sujets lui doivent en retour obéissance et assistance ; que s'il manque à ses devoirs, la rébellion devient légitime. Voilà pour le temporel. En tant que chef spirituel, le khalife est juge suprême dans les questions du dogme. Sa décision est sans appel au tribunal d'inquisition établi sous El-Mâmoûn contre les progrès croissants de la libre pensée, du communisme et du déisme personnifié.

Les préfets sont nommés par le khalife ou le vizir auxquels ils doivent juridiquement et exclusivement compte de leurs actes ; ils gouvernent leurs provinces en rois vassaux. Les généraux sont nommés de la même façon. En temps de guerre, ceux-ci sont investis de pouvoirs très étendus, comme de conclure des traités, de rendre la justice et de partager le butin ; les grades sont conférés par eux-mêmes. Un *arîf* commande dix hommes, un *khalîfa* en commande cinquante, un *naqîb* cent, un *qâïd* mille, un *émîr* dix mille. L'armée se compose de volontaires irréguliers et de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

troupes régulières à la solde de l'Etat. Lorsqu'il s'agit d'une guerre locale, les généraux sont nommés par les préfets. En réalité, ceux-ci disposent de la force militaire, de même qu'ils disposent des finances; ils appliquent le produit des impositions d'abord aux besoins locaux et n'en envoient que le surcroît au chef du gouvernement. Cet arrangement, il est vrai, n'est pas sans porter ombrage à l'autorité centrale; mais il est trop favorable aux administrés pour qu'on y puisse toucher sans danger. On se contente de changer fréquemment de préfets, pour les empêcher de se rendre indépendants. — La justice est rendue par des *qâdî* relevant de juges principaux ou *qâdî l-goudât*. Des officiers ministériels leur sont adjoints : notaires (*châhid*), clercs (*amîn*) et substituts (*nâïb*).

Afin de surveiller les agissements non seulement des Alides, qui sont les ennemis du régime actuel, mais les membres de la famille régnante, le khalife ou ses représentants nomment dans les différentes provinces des agents de police secrète qui sont chargés, en outre, de tenir un registre des naissances et des morts au fur et à mesure qu'elles se produisent parmi les descendants du Prophète. Ceux-ci, Alides et Abbâsides, constituent la noblesse musulmane. — L'instruction supérieure est donnée dans les mosquées-cathédrales (*djâmi*) par les *oulamâ*, en attendant la fondation par Nizâm el-Moulk, vizir du Seldjoucide Malik Châh, des deux universités (*madrasa*) de Nichapour et de Bagdad en 1009 et 1019; l'enseignement secondaire près des mosquées (*masdjid*) et l'enseignement primaire dans les *kouttâb*.

Sous les Abbâsides, les services administratifs sont très compliqués; on peut les réduire à ceux-ci : 1° *dîwan el-ihtisâb*, administration des poids et mesures comprenant en outre l'inspection des marchés et de la voirie et la police des mœurs; 2° *dîwân el-barîd*, administration des postes et relais; 3° *dîwân er-rasâïl*, bureau de la correspondance; 4° *dîwân el-akhtâm*, ministère des sceaux, où se concentrent l'expédition et la réception des pièces officielles; 5° *dîwân et-tauqî*, bureau de l'enregistrement desdites pièces et du sceau impérial; 6° *dîwân el-kharadj*, ministère des finances; 7° *dîwân zimâm en-nafaqât*, bureau des dépenses; 8° *dîwân ez-zimâm*, cour des comptes; 9° *dîwân ed-deïa*, administration des domaines de l'Etat, bureau du cadastre; 10° *dîwân el-djound*, ministère de la guerre; 11° *dîwân el-mawâlî wal-ghilmân*, administration des affranchis et des esclaves du khalife.

Vie économique. — Hommes à l'esprit aventureux, aux goûts peu sédentaires, pèlerins ne transigeant pas avec le devoir, commerçants âpres au gain, tels sont et tels furent de tous temps les Arabes. C'est parce qu'ils furent de grands voyageurs qu'ils furent de grands géographes. A une époque où l'Extrême-Orient était à peine soupçonné de l'Europe, où l'Afrique, en dehors de quelques côtes, était inconnue, les musulmans et particulièrement les Arabes étaient en relation commerciale avec l'Inde, Java, la Chine, l'intérieur de l'Afrique et les parties les moins explorées de l'Europe, comme la Russie, la Suède et le Danemark. C'est qu'en effet l'étendue de l'empire des khalifes, les richesses de son sol, la variété des climats, la population, l'état policé des provinces, ont dû nécessairement exciter la spéculation mercantile. Un simple coup d'œil sur la carte fait juger des points éloignés mis en contact par un centre commun de religion, de politique et d'affaires. On trouvera exposé à l'art. Commerce (t. XII, p. 61) la nomenclature des produits manufacturés ou naturels qui faisaient, au moyen âge, l'objet du trafic musulman, les principales routes suivies, etc. Les raisons qui mirent fin aux grandes pérégrinations des musulmans à travers le monde sont d'ordre purement politique. La découverte du cap de Bonne-Espérance porta un coup fatal au commerce maritime que les Arabes entretenaient avec l'Inde, la Chine et la côte orientale de l'Afrique. Puis vinrent les grandes invasions mongoles sous Djengis Khan et Timour, qui ruinèrent le commerce qui se faisait par les routes de l'Asie centrale. La conquête de l'Egypte par Selim Ier (1517) fit, en outre, passer tout le commerce de la Méditerranée entre les mains des armateurs génois, pisans et vénitiens. D'autre part, les relations de l'Orient musulman avec le N. de l'Europe furent complètement suspendues dès le XIe siècle, à la suite du déplacement des Bulgares et des troubles politiques de la Russie.

Littérature (V. Arabe).

Religion, Droit, Famille (V. Islamisme).

Sciences (V. Alchimie, Algèbre, Astrologie, Mathématiques, Médecine et Philosophie).

Arts (V. Architecture, Arabesque, Peinture, Musique).

P. Ravaisse.

Bibl. : Les sources de l'histoire du khalifat sont les chroniques arabes d'Ibn el-Athîr, de Tabari, d'Abou l-Fida, d'Ibn Khaldoun, de Diyarbekri, etc. — A. Bebel, *Die Mohammedanische-Arabische Kulturperiode*; Stuttgart, 1844. — N. Desvergers, *l'Arabie*, dans *Univ. pitt.*; Paris, 1847. — G. Diercks, *Die Araber im Mittelalter, und ihr Einfluss auf die Cultur Europa's*; Leipzig, 1882. — A. Dunn, *The Rise and decay of the rule of Islam*; Londres, 1877. — P. Vattier, *l'Histoire mahométane ou les Quarante-Neuf Chalifes du Macine*; Paris, 1657. — Flügel, *Die Geschichte der Araber bis auf den Sturz des Chalifats von Bagdad*; Dresde, 1832, 3 vol.; Leipzig, 1838-40. — W. Irving, *Mahomet and his successors*; New York, 1849, 2 vol. — Kazimirski, *Civilisation musulmane; observations historiques et critiques sur le mahométisme*, dans les *Livres sacrés de l'Orient* de Pauthier; Paris, 1840, pp. 463-538. — Von Kremer, *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen*; Vienne, 1875-77, 2 vol. — Du même, *Geschichte des herrschenden Ideen des Islams*; Leipzig, 1868. — G. Le Bon, *la Civilisation des Arabes*; Paris, 1884. — De Marigny, *Histoire des Arabes sous le gouvernement des khalifes*; Paris, 1750, 4 vol. — Du même, *Histoire des révolutions de l'empire des Arabes*; Paris, 1750. — Mills, *A History of Mohammedanism*; Londres, 1818. — A. Müller, *Der Islam im Morgen-und Abend land*; Berlin, 1885. — Muir, *The Early Caliphate*; Londres, 1883. — Oelsner, *Des Effets de la religion de Mohammed, pendant les trois premiers siècles de sa fondation, sur l'esprit, les mœurs et le gouvernement des peuples chez lesquels cette religion s'est établie*; Paris, 1810. — Osborn, *Islam under the Khalifs of Bagdad*; Londres, 1878, 2 vol. — Pocock, *Historia compendiosa dynastiarum orientalium*; Oxford, 1663. — Du même, *Specimen historiæ Arabum*; Oxford, 1650. — Price, *Chronological Retrospect, or Memoirs of the principal events of Mohammedan History*; Londres, 1811, 3 vol. — Sedillot, *Histoire des Arabes*; Paris, 1877, 2 vol. — Zotenberg, *Chronique de Tabari*; Nogent-le-Rotrou, 1874, 4 vol. — G. Weil, *Geschichte der Chalifen*; Mannheim, 1846, 1848, 1851, 3 vol. — Du même, *Geschichte des Abbassidenchalifats in Egypten*; Stuttgart, 1860-62, 2 vol. — Du même, *Geschichte der islamitischen Vœlker von Mohammed bis zur Zeit des Sultan Selim*; Stuttgart, 1866. — A. Gilman, *The Saracens from the earliest times to the fall of Bagdad*; Londres, 1887. — Barrau, *Histoire politique des peuples musulmans*; Paris, 1842, 2 vol. — St. Guyard, *la Civilisation musulmane*; Paris, 1884. — D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*; Paris, 1697.

KHALIFE ou CALIFE. Titre des souverains qui exercèrent, après la mort du prophète Mohammed, le pouvoir spirituel et temporel. En arabe, *khalîfa*, a le sens de « successeur, remplaçant, lieutenant ». Le nom de la dignité est *khilâfa*. « Les lois émanées de Dieu, dit Ib. Khaldoun, imposent au souverain l'obligation de porter les hommes à observer ce qu'elles prescrivent relativement à leurs intérêts dans ce monde et dans l'autre; pour faire exécuter cette prescription, il faut un prophète, ou un homme qui tienne la place d'un prophète, c.-à-d. un khalife. » (*Prolégomènes*, I, p. 386.) Le khalife, chef suprême de la communauté musulmane, porte également le titre d'*imâm* (V. ce mot) et celui d'*émîr el-Moûminîn*, c.-à-d. commandeur des croyants. Les qualités requises pour pouvoir exercer le khalifat sont : le savoir, la probité, la pleine possession de ses qualités intellectuelles et physiques. Avant tout, une des premières conditions d'éligibilité est d'appartenir à la tribu de Qoreïch, d'où était issu le Prophète. Cette dernière condition fut exactement remplie dans le khalifat d'Orient pendant toute sa durée, de 632 à 1517. Les devoirs du khalife consistent à maintenir dans leur intégrité les principes religieux, à rendre fidèlement la justice, à défendre le territoire musulman et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à y assurer la sécurité, à reculer les bornes de l'empire, à dépenser les revenus de l'impôt conformément à la loi. Le titre de souverain pontife de l'islamisme est aujourd'hui l'apanage des sultans ottomans qui, Turcs de race, ne descendent pas de l'Arabe Qoreïch. P. RAVAISSE.

KHALIL (Sidi), le plus célèbre jurisconsulte musulman de la doctrine malékite. On n'a que d'assez vagues renseignements sur sa personne ; tout ce que l'on sait, c'est qu'il était fils d'Ishaq ben Mousa, qu'il portait le surnom d'El-Djondi, parce qu'il appartenait à l'armée et qu'il vécut au Caire où il partagea son temps entre l'enseignement du droit et l'accomplissement de ses devoirs militaires. La date de sa mort n'est pas bien certaine ; on la fixe généralement à l'année 1374. Sidi Khalil a publié un excellent commentaire d'Ibn El-Hadjeb, mais l'ouvrage qui a rendu son nom immortel parmi les populations musulmanes de l'Afrique, c'est le *Mokhtaçar*. Sous ce titre, qui signifie *Abrégé*, l'auteur a réuni avec une concision extraordinaire toutes les prescriptions législatives propres au rite malékite. Ce code serait à peu près incompréhensible s'il n'avait été développé et expliqué par de nombreux commentateurs, et ce qui a fait sa réputation, c'est, d'une part, qu'il contient toutes les dispositions relatives à la jurisprudence religieuse et à la jurisprudence civile, et, d'autre part, qu'il peut être aisément appris par cœur. On assure que Sidi Khalil n'avait pas achevé, avant sa mort, la rédaction de son *Mokhtaçar* et que l'ouvrage fut complété par ses disciples à l'aide des notes laissées par le maître. La Société asiatique de Paris a publié le texte arabe du *Mokhtaçar* sous ce titre : *Précis de jurisprudence musulmane suivant le rite malékite* (Paris, 1855). Une traduction complète de cet ouvrage a été donnée par le Dr Perron dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie* (Paris, 1848-52, t. X à XV et 1 vol. de tables). Une nouvelle traduction de la jurisprudence civile a été publiée avec le texte arabe par N. Seignette : *Code musulman par Khalil* (Constantine, 1878). O. H.

KHALIL BEN CHALIN, écrivain arabe du XVe siècle ; gouverneur d'Alexandrie, puis vizir, il rédigea sur l'Egypte un livre intitulé *Zobdad Kaschef al memalek* (1421).

KHALIL PACHA, grand vizir de *Mourad II* et de *Mohammed II* (V. ces noms), exécuté en 1453. Il décida le premier à reprendre le pouvoir en 1442 ; corrompu par les Byzantins, il retarda et contraria le siège de Constantinople ; Mohammed II le fit exécuter après la prise de la ville.

KHALKAS (V. MONGOLIE).

KHALLAD ou KHALED. Rivière de *Tunisie* (V. ce mot).

KHAM. Province orientale du *Tibet* (V. ce mot).

KHAMA ou RAMANGOUATA. Royaume de l'Afrique, entre la rive droite du Zambèze et la rive gauche du Limpopo ; le chef résidait à Chochong, sur un affluent gauche du Limpopo. La population était formée de Betchouanas Bakalaharis.

KHAMÆ DABAN. Monts de la Sibérie, province de Transbaïkalie, entre le S. du lac Baïkal et la Selenga ; 1,800 à 2,000 m.

KHAMBAS. Peuplade tibétaine, à l'E. du plateau de Khatchi, où dominent les moines mendiants (V. TIBET).

KHAMGAON ou KAMGAON. Ville de l'Inde centrale, province de Bérar, au N. des monts d'Adjanta ; 10,000 hab. Marché des cotons du Bérar.

KHAMI. Peuplade de l'Inde anglaise, province d'Arakan, dans la vallée supérieure de l'Akyab. Ils sont de race birmane ; bons agriculteurs (tabac, sésame, coton) ; ils ont gardé leur religion indigène.

KHAMIL (V. HAMI).

KHAMPAS. Tribu tibétaine de la province de Guari-Khorsoum, originaire de la province de Kham ; ils ne portent point de barbe et seulement une tresse de cheveux ; leur langue est tibétaine, mais se rapproche du turc. Ils sont bouddhistes ; ils pratiquent le brigandage.

KHAMSIN. C'est le nom que l'on donne en Egypte au vent sec et chaud qui souffle du S., par intermittences, mais durant une période de cinquante jours (en arabe, *khamsin* signifie cinquante) qui commence vers Pâques et finit à la Pentecôte. L'air surchauffé sur les parties désertiques du sol arrive chargé de parcelles de sable dont la poussière impalpable remplit l'atmosphère et lui donne des reflets rougeâtres d'une apparence sinistre. En général, le khamsin souffle par période de trois jours, la seconde journée étant toujours la plus pénible. Les hommes, les animaux et les plantes ressentent un effet analogue à celui que produit le voisinage d'un incendie, mais cependant ce vent n'est point malsain et les plantes seules perdent pour quelque temps une partie de leur vigueur. Le khamsin ne règne pas seulement en Egypte ; il existe aussi en Arabie et en Syrie où il porte le nom de simoun (altération de l'arabe *semoum*, empoisonné) tandis qu'en Algérie on l'appelle *sirocco*, *guebli* et *chili*. O. HOUDAS.

KHAMTI ou KAMPTI. Tribu de la vallée moyenne du Brahmapoutra et de la vallée supérieure de l'Iravadi, branche septentrionale de la race des *Chân* ou *Thaï* (V. ASIE, t. IV, p. 122, et BIRMANIE, t. VI, p. 916), croisée avec les Birmans et les gens de l'Assam. Ils ont le teint foncé et ressemblent aux Chinois. Très pacifiques, habiles industriels et commerçants, ils sont les mieux doués des Châns ; ils professent la religion bouddhiste.

BIBL. : LEPPER, *The Singpo and Kampti country*, dans *Proceed. Asiat. Soc. of Bengal*, 1882-83. — V. *Proceed. Roy. Geogr. Soc.*, 1869-70, t. XIV ; 1876-77, t. XXI. — DALTON, *Ethnology of Bengal* ; Calcutta, 1872.

KHAN (V. CARAVANSÉRAIL).

KHÂN, KHAQÂN. Mots qui servent à désigner les souverains d'origine tatare chez les Orientaux. Le mot de khaqân (khakan, chagan, qagan, etc.) est le plus ancien. On a vu à l'art. JOU-JOUEN que ce fut Touloun, chef de ce peuple, qui, le premier, vers 402 de J.-C., échangea le titre de *shen-yu* porté jusqu'à lors par ses prédécesseurs, contre celui de khaqân (en Chine *kho-han*, « premier han » ?) qui avait le sens d'« empereur ». Le titre de khaqân fut successivement adopté par tous les souverains et dominateurs de l'Asie centrale et déjà très probablement par les Ephthalites, de 425 à 555. La plus ancienne mention qu'on en trouve chez les historiens occidentaux date du VIe siècle. Elle se trouve dans Grégoire de Tours, sous la forme *Chaganus* appliquée au chef des Huns, lors de ses rapports avec Sigebert, roi d'Austrasie, en 560. Ce Chaganus était Baïan, chef des Avares. On sait en effet que les Avares étaient des débris des Jou-Jouen ou des Ephthalites et qu'ils apparaissent en Europe, et d'abord à Constantinople, en 557. Les historiens byzantins en parlant du roi des Avares le désignent toujours par l'expression χαγανος et χαγαν (ce qui nous donne, comme le latin *chaganus*, la vraie prononciation du VIe siècle, *khagan* et non *khakan*). Lorsque les Turcs entrent à leur tour en scène après la destruction des Ephthalites, ils envoient des ambassades à la cour de Byzance. Dans une lettre adressée à Maurice Tibère, en 598, le souverain turc prend le titre de « khagan, grand chef des sept nations, seigneur des sept climats du monde » (Theophylacte Simocatta, éd. de Bonn, p. 282). Le même souverain (Moho Chapolo d'après les Chinois), en 585, avait envoyé à l'empereur de la Chine un message dans lequel il prenait le titre de « khohan de l'empire des grands Tou-kioué, institué par le ciel ». L'historien arménien Moïse de Khorène emploie l'expression *grand khakân* (*vezourk khakân*), à propos d'un prince des barbares de l'Orient (Yue-tchi), contemporain d'Ardéchir Babekan, vers 230 de J.-C., ce qui a pu faire croire à saint Martin que le titre de khaqân était usité en Tatarie bien avant l'an 402. Mais l'expression dont s'est servi Moïse est un anachronisme, en admettant même que, en 470, à l'époque où vivait cet historien, le titre de *khaqân*, fût déjà connu, car il ne pouvait pas s'appliquer aux Yue-tchi. Les historiens et poètes musulmans se servent toujours du mot *khaqân* (jamais *khân*) pour désigner les souverains des peuples tatares (Ephthalites et Turcs) qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ont été en rapport avec les Sassanides. Firdousi l'applique même à l'empereur de la Chine qu'il appelle tantôt le *khaqân* de la Chine, le khaqân du Tibet, tantôt le *Fagfour* (V. ce mot). Lorsque les Khazares entrent en rapport avec Constantinople et les Russes, leurs chefs ont aussi le titre de *khagân* (V. Constantin Porphyrogénète qui écrivait vers 945).

En Asie, en dehors de l'historien chinois du VIe siècle, qui a relaté le fait de Touloun, nous n'avons pas de mention certaine de l'existence du titre de khaqân, avant la découverte toute récente (1889) des stèles des années 733, 735 et 784 mentionnant le *kho-han* des Turcs Tou-kioue. La stèle bilingue (runique et chinoise) de 733 a été érigée en l'honneur du prince turc Gheuk-teghin, fils du kho-han (khaqân) Koutlouk et frère du kho-han Pit-kia Me-ki-lien. La stèle de 735 (runique et chinoise) a été dédiée à la mémoire de Me-ki-lien lui-même, et la stèle de 784 en l'honneur du kho-kan des Ouïgours, Toun Moko Tarkan Pek. Après la destruction de l'empire des Tou-kioue par les Ouïgours en 744, les souverains ouïgours prennent le titre de *tengri khaqân*, « khaqân céleste », que l'on trouve également chez les empereurs de la Chine d'origine turque (*tien kho-han*). Nous possédons la liste des khaqâns des Jou-Jouen depuis 402, et celle des Turcs depuis Tou-men, le premier de leurs rois, en 545. C'est à tort que Stanislas Julien, dans des documents sur les Tou-kioue (1864), a traduit le mot chinois kho-han par *khân* au lieu de *khaqân ;* ce dernier titre convient mieux au chef suprême de toute la nation turque qui s'étendait de la Sibérie au Turkestan. Le mot de khân était le titre des chefs subalternes soumis au khaqân ; mais, en fait, plus d'un prince vassal, pour peu qu'il commandât lui-même à plusieurs tribus, dut se parer du titre de khaqân. En tout cas, c'est cette dernière expression seule que l'on trouve toujours employée avant le XIIe siècle, pour désigner dans toute l'Asie tatare le souverain suprême des Turcs Tou-kioue, des Ouïgours, des Mongols, des Chinois eux-mêmes et des Mandchous. Sur leurs monnaies les Mongols se servent de la forme *kâân* (dont l'étymologie est inconnue) et qui a aussi le sens de khaqân, par opposition à *khân,* également employé dans leurs légendes. Le « grand khân » de Marco-Polo est le « grand khaqân et non le « grand khân ». Cela prouve que l'expression (ou la prononciation) *kâân* était usitée chez les Mongols du temps d'Oktaï, de Mangou, de Koubilaï et des autres successeurs de Djengis Khan. Cependant l'ancienne forme khaqân est encore employée sur les monnaies dans les légendes en mongol, et par Arghoun dans sa lettre à Philippe le Bel. Dans l'inscription pa-sse-pa de 1314, le mot est transcrit *kha-han;* il est d'ailleurs resté dans la langue mongole, comme en turc, sous la forme *khaqân.*

L'expression de *khân* (en chinois *han*), qui signifie simplement « seigneur » ne se rencontre dans l'histoire qu'à partir du XIe siècle, mais ce titre, d'origine tatare comme celui de khaqân, est mentionné par les historiens chinois qui nous apprennent que c'était le titre royal que prenaient les Tobat depuis une très haute antiquité. Lin-Han, un de ces souverains qui régnait dans le N. de la Mongolie au IIIe siècle, était le 67e roi avec l'épithète de *han.* Un autre chef de la même nation, Ili-Han régnait en 312. Quelques chefs des Jou-Jouen, par exemple Hoto-Han, tué en 385, portaient également ce titre. On en trouve encore la trace dans l'expression chinoise *ma-ha-han,* « le grand han », et par abréviation *ma-ha, mo-ho,* « le grand », devenu chez les Turcs et Ouïgours *Mo-ho* (d'après Visdelou). Ainsi le mot de *khân* a dû exister dans les protocoles turcs et ouïgours en même temps que khaqân, dont il n'est ni l'équivalent ni le dérivé comme on l'a cru. Si l'on excepte les noms propres Zamergan, Bou Khan transmis par les Byzantins et qui contiennent peut-être le mot *khân,* on peut dire que ce mot n'est connu des historiens européens que par l'arrivée des Turcs Seljoucides en 1037, et il est surtout employé par les Mongols sur leurs monnaies : Ileks, Djoudjides, khâns de la Horde d'or, khâns du Kaptchak, khâns de Crimée, khâns du Djagataï, etc. Chez un certain nombre des princes mongols dont le plus célèbre est Djengis Khan, ce titre faisait partie du nom propre.

Les sultans de Constantinople ont adopté les deux titres impériaux khân et khaqân, dès leurs premières monnaies. Bayezid Ier, Mohammed Ier ont déjà le titre de khân, outre celui de sultan (ce dernier a aussi le titre de *khagân,* d'après la prononciation ancienne) ; la formule « khaqân des deux mers », encore usitée aujourd'hui chez les Ottomans, date de Mourad III (1575). Les rois Pathans de l'Inde et les grands Mongols ont sur leurs monnaies « khân illustre, khaqân sublime ». Djehan Gir avait pris le titre de *khân khanân,* « khân des khâns ».

Les dérivés de khân sont : *ilkhân* (seigneur des pays ou des peuples), titre adopté par les Mongols de la Perse ; *tarkhân* dont le sens est inconnu, mais qui désignait un prince subalterne (on trouve déjà le mot mentionné dans l'écrivain byzantin Menander (VIe siècle), et sur quelques monnaies indo-sassanides) ; *gourkan* (en chinois *go-han*), dont le sens d'après Rashid eddin serait « seigneur universel », titre pris par Tamerlan et quelques-uns de ses successeurs, comme Ouloug Beg ; on rencontre aussi *irkhân* chez les géographes arabes, comme nom du chef de certaines tribus turques ; *ilekhan* pour *ilek-khân,* « seigneur souverain », titre de certains princes turcs et ouïgours qui a donné son nom à une dynastie (V. Ilek).

Les chroniqueurs du moyen âge emploient aussi le mot *carchan* qui pourrait signifier le « khân noir » ; dans les chroniques slaves on trouve aussi l'expression *oulou-chan,* « le noble khân », appliquée aux chefs mongols.

Les épouses des khâns portaient le titre de *khatoun* que l'on trouve souvent dans l'histoire. Les femmes tatares régnaient quelquefois après la mort de leurs maris ; « elles jouissent chez les Turcs et les Tatars, dit Ibn Batoutah, d'un sort très heureux ; lorsqu'ils écrivent un ordre, ils y insèrent ces mots : par ordre du sultan et de la khatoun ». L'antiquité nous a conservé les noms de quelques reines scythes, comme Tomyris, Sparethra, Zarina, Amagé ; nous avons au moyen âge la reine Boarex, la khatoun Tourakina (1241-46), la reine houlagide Satibeg en 1331, la Baghdad Khatoun, femme d'Abou-Saïd, des Houlagides (1335). On rencontre quelquefois, mais rarement, la forme *khakatoun* qui est plus proche de *khaqân.* En turc osmanli, *khatoun* a le sens de « princesse, femme distinguée » ou simplement « dame ». E. Drouin.

Bibl. : Colebrooke, *On Imperial Titles,* 1877. — T. de Lacouperie, *Khan, khakan and other titles,* 1888. — Klaproth, *Sur le Titre de Gourkhan,* 1828.

KHANAT. Division territoriale (V. Khan).

KHANDALA. Ville de l'Inde anglaise, présid. de Bombay, sur le ch. de fer de Bombay, à Pouna, à 540 m. d'alt. ; villégiature des négociants de Bombay. Auprès sont les temples de *Karli* (V. ce mot).

KHANDOUA. Ville de l'Inde centrale, prov. de Nerbada, sur le ch. de fer de Bombay à Allahabad ; 15,000 hab. Belles ruines d'édifices djaïnas.

KHANDPARA ou KHANDAPADA. Principauté de l'Inde, prov. d'Orissa, dans le groupe d'Etats du Kattak, au S. de la Mahanadi ; 632 kil. q. ; plus de 60,000 hab. La ville de *Kantilo* (6,000 hab.) est plus importante que la capitale Khandpara.

KHANÉDANI-AL-OSMAN (Ordre de). Fondé en Turquie, en 1893, par le sultan qui le destina à lui-même, aux membres de la famille impériale, aux souverains étrangers, aux membres de leurs familles et aux hauts dignitaires ottomans. L'insigne est porté au cou, suspendu à une chaîne en or dont chaque anneau émaillé de blanc porte une couronne avec l'étoile et le croissant. — Un ordre analogue, du même nom, avec insigne plus petit et plusieurs classes, est destiné aux fonctionnaires et aux personnes ayant prouvé leur dévouement au sultan. La décoration se porte au cou par un ruban à deux couleurs. G. de G.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KHANFOUSSA. Montagne du Sahara algérien, à 50 kil. environ au S.-E. de Temassinine, sur la route qui mène de ce point à Idelès, dans le Hoggar, à une alt. de 583 m. Elle domine la plaine sablonneuse d'environ 220 m. et est la première roche qui annonce l'entrée dans la vallée de l'Igharghar. Le grès dévonien qui la compose est à grain très fin ; noirci par l'action du soleil à la surface, il fait paraître la montagne très noire, vue de loin : à l'intérieur il est gris, teinté de rouge. Dans les ravins qui sillonnent les flancs du Khanfoussa, il y a des gommiers et des mouflons. E. Cat.

KHANG-HI (V. Kang-Hi).

KHANGA (V. Kheneg).

KHANGA Sidi-Nadji ou *Gorge de Sidi-Nadji*. Village d'Algérie, prov. de Constantine, dans la com. indigène de Biskra, à 85 kil. E.-S.-E. de cette ville, au pied du djebel Chechar, près d'un défilé par où l'oued El-Arab débouche des montagnes dans la plaine saharienne, à 254 m. d'alt. Cette bourgade exclusivement arabe, qui compte 700 hab. et possède de beaux jardins de dattiers, a été fondée par Sidi-Embarek au commencement du XVIIe siècle. Elle est assez bien construite et prospère. Il y a une mosquée remarquable avec une koubba sous laquelle repose Sidi-Embarek mort en 1614 et une zaouïa dont le chef est vénéré dans une bonne partie du Sahara, dans les Ziban et chez les Nemenchas. E. Cat.

KHANOU. Ville de Perse, prov. de Laristan, à 150 kil. N.-E. de Bender Abbas ; 5,000 hab. ; elle est peuplée de serfs du gouverneur héréditaire.

KHANPOUR ou CAWNPORE. Grande ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., r. dr. du Gange ; 188,712 hab. C'est un grand marché de céréales, une ville industrielle (cotonnades, cuirs, etc.). Elle fut, lors de l'insurrection des Cipayes (1857), le théâtre du massacre des prisonniers anglais par Nana-Sahib (V. Inde). C'est une des principales places fortes de l'Inde avec une forte garnison.

Bibl. : Trevelyan, *Cawnpore ;* Londres, 1886, 4e éd.

KHAPOUR. Ville de la Turquie d'Asie, sandjak de Diarbékir, à 36 kil. de Kharpout, dans le bassin supérieur du Tigre occidental, à 1,039 m. d'alt., sur une colline qui domine la vallée de 250 m. Aux environs, mines de cuivre du Magharat. Des ouvriers grecs, arméniens et turcs fondent en partie le minerai sur place. Naguère, presque tous les Orientaux s'approvisionnaient d'ustensiles en cuivre battu de Khapour.

KHARACÈNE (V. Mésène).

KHARADJ (V. Capitation et Impôts arares, t. XX, p. 610).

KHARAN. Prov. du *Béloutchistan* (V. ce mot).

KHARDJEH (Ouah el-). Oasis égyptienne du désert de Libye appelée aussi *Grande Oasis* ou *Oasis de Thèbes*. Elle occupe une dépression qui s'étend entre 24° 35′ et 25°55′ lat. N., de 160 à 180 kil. O. du Nil. Elle a 120 kil. de long du N. au S., est à une alt. de 50 à 75 m., inférieure de près de 400 m. au niveau du plateau. Les groupes de dattiers y sont très clairsemés autour des puits. L'oasis compte 6 à 7,000 hab. dont 3,500 à *Khardjeh* (l'antique *Ibis*, beau temple d'Ammon construit sous Darius ; à 7 kil. N.-O., nécropole) et 1,100 à Béris au S.

Bibl. : Rohlf, *Erforschung der Libyschen Wüste* et *Drei Monate in der Libyschen Wüste ;* Cassel, 1875. — Schweinfurt, *Notice sur la Grande Oasis*, dans *Bull. Soc. de géogr. de Paris*, juin 1874.

KHAREDJ, KHARAG ou KARAK. Ile coralliaire du golfe Persique, prov. du Farsistan, à 55 kil. N.-O. de Bouchir ; 5 kil. q., 1,000 hab. Les Hollandais l'occupèrent de 1748 à 1765, puis les Anglais l'occupèrent à deux reprises (1765, 1840) pour chasser les pirates du golfe.

KHAREDJITES (V. Kharidjites).

KHAREZM (V. Khiva).

KHÂRIDJITES (en arabe *Khawâridj*, c.-à-d. les sortants, les hérétiques). Secte musulmane parue parmi les populations du Bas-Irâk, entre Côufa et Bassora, à la suite de la contestation entre Ali et Moâwïa, au sujet du khalifat, qui se termina à l'avantage du dernier. Quelques-uns des partisans d'Ali se séparèrent de leur chef et se révoltèrent contre lui lorsqu'ils apprirent le résultat défavorable de l'arbitrage qu'ils avaient été les plus ardents à lui imposer à cette occasion. Les excès de tout genre qu'ils ne tardèrent pas à commettre envers ceux qui ne partageaient pas leurs opinions obligèrent Ali à les réduire par les armes après de vaines tentatives de conciliation. Ils furent battus et exterminés, sauf un petit nombre qui échappa, à Nahrawan, au S. de Bagdad, où ils s'étaient réunis autour d'Abd Allâh ibn Wahb (658 ap. J.-C.). Opposés aux Chiites, les Khâridjites déclaraient qu'il était préférable qu'il n'y eût pas de souverain (*imâm*) ; que si cependant il en fallait un, il était indifférent qu'il fût koreïchite ou nabatéen, homme libre ou esclave, pourvu qu'il fût juste et observât les lois religieuses. Ils admettaient la prédestination d'une façon si absolue que Dieu devenait le seul auteur de tout mal comme de tout bien. Leur morale était très sévère, leur orthodoxie très rigide et très attachée à la lettre du Coran et de la Sounna ; ils mettaient le péché grave sur la même ligne que l'infidélité, enseignant que le pécheur n'est plus *moumin* (croyant) ; si le souverain offense par une faute grave la loi religieuse, il devient infidèle, déchoit, doit être déposé et mis à mort.

Bien que comptant des personnages de marque tels que le poète Imrân ibn Hittân, ce mouvement fut surtout une sorte de protestation des peuples de l'Irâk contre la noblesse arabe du Hidjâz dont l'hypocrisie, l'avidité et l'ambition étaient peu conformes à l'esprit de renoncement de l'islamisme ; les Khâridjites prêchaient l'égalité et la fraternité et voulaient un gouvernement démocratique avec un chef électif. Malgré la sanglante défaite de Nahrawân, la secte continua à se propager ; Ali périt assassiné par le Khâridjite Ibn Moldjam (661 ap. J.-C.). Pendant quelques années, ils se tinrent tranquilles ; mais les persécutions exercées contre eux les amenèrent à se révolter de nouveau dans la province d'El-Ahwâz, sous la conduite de Nâfi ibn Al-Azrak. Mohalleb ibn Abi Sofra, envoyé contre eux, ne put les soumettre et les disperser qu'après une guerre acharnée de dix-neuf ans, sous les derniers Omeyyades. A partir de ce moment, leur histoire ne présente aucun fait saillant. Les Khâridjites formèrent plusieurs fractions : les Hârûrites, originaires de la ville de Hârûra ; les Azrakites, compagnons de Nâfi ibn Al-Azrak ; les Ibâdites, ainsi appelés d'Abd Allâh ibn Ibâd qui, sous le règne de Merwân (744-749), propagea la doctrine dans l'Omân ; elle y domine encore aujourd'hui, ainsi que dans le S. de la Tunisie et de l'Algérie (Djerid, Mzâb) qui reçut à cette époque des émissaires. La secte des Ouahâbites, parue en Arabie, vers 1750 ap. J.-C., semble n'être sur beaucoup de points qu'une renaissance des Khâridjites. L. Leriche.

Bibl. : Brunnow, *Die Charidschiten ;* Leyde, 1884.

KHARKI ou KHALKIA. Groupe d'îlots de la Turquie d'Asie, à l'O. de Rhodes ; 20 kil. q. Les principaux sont *Kharki* et *Limniona*.

KHARKOV. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement du même nom, sur les rivières Kharkov, Lopan, Netetcha et Gnilopiat, et les chemins de fer Odessa-Moscou et Libau-Azov, à 1,100 kil. S.-S.-E. de Saint-Pétersbourg ; 188,500 hab. Archevêché, tribunaux, université depuis 1805, comptant plus de 90 professeurs et environ 1,800 étudiants, institut polytechnique, école vétérinaire, lycées, écoles de jeunes filles, plusieurs établissements scientifiques et sociétés savantes. Grâce à sa situation géographique entre le bassin de Dniepr et celui du Don et à l'intersection des grandes routes, elle présente un centre commercial très important non seulement pour les produits locaux, mais comme lieu d'échange des marchandises du N. et du S. de la Russie. Elle a quatre grandes foires annuellement, dont la principale est *Krechtchenskaïa*, au mois de janvier, où le mouvement des affaires s'élève jusqu'à 100 millions de fr. L'industrie locale produit beaucoup de toiles, de savons, de bougies, de feutres, d'alcools,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de sucres et de tabacs. Située d'une manière assez pittoresque, cette ville n'a pas de monuments et d'édifices remarquables ; l'architecture de ses églises et l'aspect de ses nombreux magasins rappellent un peu Moscou, tandis que le reste ne se distingue pas d'autres villes de la Petite-Russie. L'inconvénient le plus sensible de cette ville, c'est le manque d'eau potable. Fondée en 1650 par les Cosaques Zaporogues comme un simple hameau, Kharkov fut transformé ensuite en forteresse contre les invasions tatares ; en 1765, elle devint le chef-lieu du gouvernement des Slobodes d'Ukraine (*Slobodsko-oukraïnskaïa*). La fondation du *Collegium*, transformé plus tard en université, la mit pour plusieurs dizaines d'années à la tête du mouvement intellectuel de l'Ukraine et contribua beaucoup au réveil des études slaves en Russie.

Le gouvernement de Kharkov (anc. gouv. des Slobodes d'Ukraine) est situé entre ceux de Koursk et de Voronèje au N., du pays des Cosaques du Don à l'E., d'Ekaterinoslav au S. et de Poltava à l'O.; il occupe 54,495 kil. q., 2,465,668 hab. (en 1891). Un long plateau assez élevé le divise en deux parties : celle du N.-O. et celle du S.-E.; la première appartient au bassin du Dniepr et la seconde à celui du Don. Toutes les deux présentent chacune une plaine ondulée s'élevant graduellement vers le plateau transversal et interrompue par les vallées des rivières. Par conséquent, toute la surface du gouvernement de Kharkov est ouverte aux vents et a le climat très sec et chaud pendant l'été, ce qui lui donne déjà, dans une certaine mesure, le caractère de steppes. Le sol, très fertile dans les districts du Nord, devient sablonneux et même riche en sel dans ceux du Sud. La production des blés, l'élevage du bétail, l'apiculture, la fabrication des tabacs, des sucres et d'alcools sont très importants, ainsi que les manufactures de draps et de tapis. La plus grande partie de la propriété foncière (85 %) appartient à la noblesse qui forme 25 % de toute la population, tandis que les paysans formant la moitié de celle-ci (50 %) ne possèdent que 6,6 % du sol. Le gouvernement de Kharkov se divise en onze districts : Kharkov, Soumy, Lebedine, Akhtyrka, Bohodoukhov, Valky, Zmiév, Izioum, Voltchansk, Koupiansk et Starobielsk. Th. Volkov.

Bibl. : Bagaleï, *Matériaux pour l'histoire de la colonisation*, etc., *des limites de la Moscovie* ; Kharkov, 1886. — Du même, *Histoire de la colonisation*, etc. ; Moscou, 1887. — Lebedev, *Histoire du Collegium de Kharkov* ; Moscou, 1885. — Danilevskv, *Oukraïnshaïa starina* (Antiquité de l'Ukraine); Kharkov, 1866. — *Matériaux pour la statistique du gouvernement de Kharkov* (publ. par le Conseil de Zemstvo), 1881-86. — Oustinov, *la Littérature sur le gouv. de Kharkov* ; Kharkov, 1852. — Tchirikov, *Indicateur des livres et brochures publiés à Kharkov de 1805 à 1879* ; *Kharkovsky Sbornik* (*Recueil de Kharkov* (1887-94, 8 vol.); *Mémoires de la Société d'histoire et de philologie de Kharkov*, 1890-94, 6 vol.

KHARPOUT ou MAMOURAT EL-AZIZ. Ville de Turquie d'Asie, ch.-l. d'un sandjak du vilayet de Mamourat-el-Aziz, à 95 kil. de Diarbekir, à 1,450 m. d'alt., sur une colline escarpée, dominant la rive gauche du Mourad-Tchaï (branche orientale de l'Euphrate) ; 20,000 hab. (dont 12,000 musulmans). Plaine très fertile et bien cultivée. Fruits. « Collège d'Arménie », dirigé par des missionnaires américains. — Ç'a été, jusqu'en 1876, le ch.-l. du vilayet qui a pris son nom actuel à cette époque, en même temps que le chef-lieu en a été transféré à Mezré, résidence préférée du gouverneur depuis 1834. — Le sandjak a 295,000 hab., dont 139,000 musulmans, 20,000 Kurdes, 45,000 Arméniens, etc. Le *caza* a 109,000 hab. Tapis renommés.

KHARTOUM. Ville d'Afrique, ancien ch.-l. du Soudan égyptien, dans l'angle formé par le confluent du Nil blanc et du Nil bleu. Fondée en 1821 par les Egyptiens, elle avait environ 50,000 hab. lorsqu'elle tomba au pouvoir des mahdistes après un siège soutenu par *Gordon* (V. ce nom). Sa position paraît lui assurer un grand avenir. Actuellement elle paraît supplantée par son faubourg d'*Omdurman* (V. ce mot).

KHAS. Nom sous lequel les Siamois désignent des tribus sauvages fort diverses qui sont éparpillées en Indo-Chine et paraissent les débris d'habitants primitifs du S.-E. de l'Asie ; les uns sont dolichocéphales, d'autres brachycéphales.

Bibl. : Harmand, *les Races indo-chinoises*, dans *Mémoire de la Société d'anthropologie*, 1882.

KHASSIA au COSSYAH. Région montagneuse de l'Assam, entre le Brahmapoutra et la Sourma. Elle forme avec le *Djaïntia* un district de 16,000 kil. q. et 180,000 hab. Le ch.-l. est Sylhet (V. Assam).

Les indigènes sont divisés entre vingt-cinq petits Etats gouvernés par des chefs électifs. Leur langue n'a pu être rapprochée d'aucune autre. Ils n'ont pas d'écriture ni de littérature. Ils brûlent les morts et enterrent les cendres sous des dolmens. Ils observent la parenté en ligne féminine (V. Famille).

KHASSO. Ancien Etat des rives du haut Sénégal, autour de Médine, entre le Kaarta au N., le Bambouk au S. Jadis puissant, il fut démembré par les Bambaras et accepta de bonne heure le protectorat français. Les *Khassonkés* passent pour une branche des Soninkés croisés avec les Maures et les Foulahs. On les subdivise en *Guidimakas*, sur la rive droite du Sénégal, et *Gadiagas* sur la rive gauche.

KHATAK. Tribu de l'Afghanistan, aux limites des districts indiens de Péchaver et Kohat. Elle compte 100,000 personnes environ et est à peu près autonome sous le protectorat britannique. Les *monts Khatak*, qui forment l'E. du Sefid-koh, sont très riches en mines de sel dont le gouvernement anglais a le monopole.

KHATANGA. Fleuve de Sibérie, gouvernement d'Eniséisk, qui se jette dans l'océan Glacial arctique après un cours de 750 kil. Il est formé par le *Kotono* et le *Moniero*, reçoit à gauche la Khéta et se jette dans une baie qui reçoit son nom. Il sert de limite entre les Tongouses et les Iakoutes.

KHATAULI. Ville de l'Inde anglaise, province du N.-O., sur le chemin de fer de Delhi à Lahore; 6,000 hab. Marché de céréales.

KHATCHI. Province du *Tibet* (V. ce nom).

KHATMANDOU, KATHMANDOU ou CATMANDOU. Ville de l'Inde, capitale du Népal, à gauche du Vichnoumati, à 1,340 m. d'alt.; 50,000 hab. dont 12,000 soldats. Palais du maharadjah, formé d'édifices d'époque et de style différents; nombreux temples à toits de bronze ou de cuivre doré. La ville remonterait au viiie siècle.

KHAYA (*Khaya* A. Juss.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Méliacées, tribu des Swiéténiées. L'unique espèce, *K. senegalensis* A. Juss. (*Swietenia senegalensis* Desrx) est un grand arbre à feuilles paripinnées, à fleurs tétramères avec un androcée formé de huit étamines et un ovaire quadriloculaire qui devient à la maturité une capsule renfermant des graines comprimées et albuminées. Cet arbre est originaire de la Sénégambie ; son bois, importé en Europe sous le nom d'*Acajou du Sénégal*, est employé pour la fabrication de meubles de luxe. Son écorce, fébrifuge, est connue sous le nom de *Quinquina du Sénégal* ou de *Caïl-cedra* (V. ce mot). Dr L. Hn.

KHAZARES. Ancien peuple de race turque établi aux premiers siècles de l'ère chrétienne entre la mer Caspienne et de la mer Noire. Au viie siècle, les Khazares s'avancèrent à l'O., soumirent les Bulgares orientaux, occupèrent la Crimée et Kiev. Ils fondèrent un empire qui s'étendait du Boug et du Dniepr jusqu'au fleuve Oural, et au N. jusqu'à la moyenne Volga, à l'Oka et aux sources du Donetz ; les peuples slaves de ces contrées reconnurent leur suprématie (V. Russie). Au viiie siècle, les Khazares se convertirent au judaïsme (V. Juif, t. XXI, p. 264). Leurs capitales étaient Itil (Astrakhan) et Semender ; la forteresse de Sartel les couvrait du côté des Petchénègues. Leur souverain portait le titre de khagân (V. Khân) et était assisté d'un beg, général en chef ; le noyau de l'armée permanente des 12,000 *Larssiei* se composait de mercenaires, la plupart musulmans. Les Khazares faisaient le commerce avec l'Europe centrale, l'empire byzantin, l'Asie centrale, la Perse

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et même l'Inde (V. Commerce). Leur empire fut détruit par les Russes; Sviatoslav les écrasa en 965, prit Sarkel, pilla Itil et Semender. En 1016, les Khazares réduits à la Crimée furent achevés par la coalition des Grecs et des Russes sous Motislav (fils de Vladimir). A.-M. B.

Bibl. : Fræhn, *Excerpta de Chasaris*; Saint-Pétersbourg, 1821. — Du même, *Ibn-Fozlan*, 1823. — Harkavy, dans *Russ. Revue*, 1875 et 1877.

KHAZNADAR ou KHAZNADJI. Ces deux mots, l'un à terminaison persane, l'autre à terminaison turque, signifient également *trésorier*, et proviennent du mot arabe : *khazna*, « trésor ». Le fonctionnaire qui portait ce titre en Tunisie, et en Algérie avant la conquête, était une sorte de ministre des finances. Il avait pour mission de centraliser dans ses caisses les divers revenus du gouvernement et d'assurer le service des dépenses en fournissant toutes les sommes nécessaires. Ce rôle, très important et tout de confiance, assurait au titulaire de cette charge une grande influence dans la direction des affaires. La forme Khaznadji était employée en Algérie, celle de Khaznadar en Tunisie.

KHÉDIVE (V. Egypte).

KHEIDER ou KHREIDER (Le). Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mascara, commune mixte de Saïda, sur le bord septentrional du chott Gharbi, à 100 kil. au S. de Saïda, sur le chemin de fer qui ira bientôt de la côte à Figuig et qui s'arrête en ce moment (1895) très loin au S., à Aïn-Sefra. En 1881, ce n'était qu'un point d'eau que le passage des caravanes transformait souvent en cloaque nauséabond. Le 29 juil. de cette année, le Parlement ayant autorisé le ministre de la guerre à prolonger vers le S. le chemin de fer des Hauts-Plateaux qui s'arrêtait alors à Modzbah, Le Kheider prit une grande importance ; on y établit un camp permanent pour le 1er bataillon d'Afrique, une redoute, un poste de télégraphie optique, une gare. Le premier train y arrivait le 27 sept. 1881. En même temps la localité s'est transformée; par le travail des *zéphirs*, les sources ont été soigneusement aménagées, réunies dans un bassin entouré de murs et ombragé de saules, le sol irrigué, planté d'acacias, d'ormes, de peupliers et une véritable oasis y a été créée. On y projette une colonie de 54 feux et quelques industriels et marchands européens s'y sont établis. E. Cat.

KHELMOS (Mont) (V. Grèce, t. XIX, p. 275).

KHEMISSA ou KHREMISSA. Localité de l'Algérie, dép. de Constantine, à 26 kil. S.-O. de Soukh-Ahras, dans une région montagneuse, boisée, riche en eau et non loin des sources de la Medjerda. Sur une série de collines formant amphithéâtre, on trouve les ruines étendues et curieuses d'une importante ville romaine, *Thubursicum Numidarum;* ruines d'un théâtre, d'un forum, de thermes, d'un palais du procurateur, d'un arc de triomphe, d'une basilique chrétienne, de murs d'enceinte, statues et inscriptions. E. Cat.

KHEMNITZER ou CHEMNITZER (Ivan-Ivanovitch), fabuliste russe, né dans le gouvernement d'Astrakhan en 1745, mort à Smyrne en 1784. Il était fils d'un médecin allemand de Chemnitz (Saxe) qui avait pris du service dans l'armée russe sous Pierre le Grand ; il étudia d'abord la médecine, mais il ne put surmonter son aversion pour l'anatomie et entra dans l'armée dont il sortit en 1767, après plusieurs campagnes, avec le grade de lieutenant. Il passa ensuite au service des mines, puis partit bientôt à l'étranger avec son protecteur Soïmonov et son ami Lvov; ils visitèrent l'Allemagne, la Hollande et la France. A son retour, son protecteur ayant quitté le service, il fut obligé d'accepter le poste de consul à Smyrne, où une sombre mélancolie hâta sa mort. Soumarokov et les autres fabulistes ses devanciers n'avaient guère écrit que des satires, Khemnitzer fut le premier qui créa le genre véritable de la fable russe. Il traduisit et imita La Fontaine et surtout Gellert, mais sut aussi rester original et composa soixante fables empreintes d'une bonhomie, d'une simplicité et d'un caractère national qui les font aimer du peuple russe. Sa langue n'est pas indigne de celle de Krylov et il peut être appelé le Florian de la Russie. Le meilleure édition de ses œuvres est celle de Ponomarev (Moscou, 1836). Ses fables sont constamment réimprimées. Les *Fables et Contes* de Khemnitzer ont été traduits par Masclet (Moscou, 1830). L. L.

KHENCHELA. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Batna, à 150 kil. S.-S.-E. de Constantine, au point de convergence de plusieurs vallées fertiles, qui commande la partie N.-E. de l'Aurès. C'est le centre de deux circonscriptions administratives, d'une commune mixte de l'arr. de Batna (199,000 hect. avec 17,226 hab., dont 480 Français et 118 Européens), et d'une commune indigène de la subdivision militaire de Batna (433,000 hect., s'étendant jusqu'à la frontière tunisienne et comprenant les tribus du djebel Chechar avec 19,104 hab., tous indigènes). Grâce à son heureuse position, le petit centre français qu'on y a établi a rapidement prospéré et serait déjà une ville s'il était relié au reste du département par une voie ferrée; il y a d'importants marchés pour les bestiaux, le blé, l'orge, le maïs. Il y avait là une ville assez grande à l'époque romaine, *Mascula*, et, aux environs, tout le pays est couvert de ruines dont quelques-unes sont très importantes. E. Cat.

KHENEG. Ce mot, qui signifie gorge ou défilé, se rencontre fréquemment dans la toponymie arabe : quelquefois il est employé sous la forme du nom d'unité *Khanga*. Citons parmi les localités appelées Kheneg, outre celle qui est dominée par les ruines de *Tiddis* (V. ce mot), près de Constantine: le *Kheneg Azir*, lieu d'étape sur la r. g. de l'oued Abiod, à 50 kil. au N. de Géryville (prov. d'Oran), avec un caravansérail et un puits; *Kheneg-es-Souk*, à 90 kil. au S. de Frenda, sur l'oued Sidi-Nasseur; *Kheneg-el-Melh*, au N. de Tadjrouna, sur la route d'Oran à Ouargla, défilé long de 16 kil. et qui n'est autre que le lit d'une rivière desséchée : c'est un des rares passages qui conduisent de la province d'Oran dans le grand Sahara ; il est fréquenté par les tribus nomades qui y viennent en outre chercher du sel. Il est célébré par des légendes sahariennes et passe pour la demeure de *djenoun* ou esprits. E. Cat.

KHENENSOU (V. Héracléopolis).

KHÉOPS (V. Khoufou).

KHEPHREN (V. Khâfra).

KHERASKOV (Mikhaïl-Matviéiévitch), poète russe, né dans le gouvernement de Poltava en 1733, mort à Moscou en 1806. Il descendait d'une famille de boïars de Valachie. Il fut élevé dans le corps des cadets de l'armée et, après avoir servi quelque temps, fut nommé assesseur à l'université de Moscou au moment de sa fondation (1755). C'est là qu'il passa la plus grande partie de sa vie, tour à tour directeur de la typographie, directeur de l'université et enfin curateur, s'adonnant à la littérature et surtout à la poésie. Il fonda un cercle littéraire, édita des journaux, s'occupa de pédagogie; en 1783, il fut nommé membre de l'Académie russe qui couronna sa tragédie *Zoreïda et Rostislav*. Son autorité littéraire était très grande ; on l'avait surnommé le « staroste » de la littérature russe. Il mourut entouré de la considération universelle, laissant une réputation d'écrivain de talent et d'excellent critique. Son œuvre la plus connue est son épopée sur la prise de Kazan, *la Rossiade*, qui célèbre la délivrance de la Russie du joug des Tatares de la Horde d'Or. Il faut citer encore son poème *Vladimir* où il chante le baptême de saint Vladimir de Kiev. Kheraskov avait écrit des tragédies, des fables, des nouvelles, des poésies diverses, aujourd'hui à peu près oubliées. Ses œuvres réunies à Moscou (1796) forment 12 volumes ; quelques poésies ont été traduites en français, entre autres *la Bataille de Tschesmé*. M. M.

Bibl. : Longinov et Bartenev, dans *Russky Arkiv*, 1873 et 1879.

KHERBA ou KHERBET. Ce mot arabe, qui signifie ruine, se rencontre fréquemment dans les noms de lieux algériens ; la forme berbère est *akhérib*. On peut citer,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

outre Kherbet *Djessessia* et Kherbet *Guidra* (V. ces mots), Kherba, colonie du dép. d'Alger, sur le Chélif, près d'Oued-Rouina.

KHÉREM, ou vœu par interdit, mise au ban, action de dévouer à la divinité sans rachat possible,— expression par laquelle les livres bibliques désignent les objets ou les personnes attribués à Yahvéh (Jéhovah). Dans le massacre des Chananéens, on voit la population et même les animaux sacrifiés, tandis que les objets précieux sont rangés dans le trésor sacré. La fille de Jephté est également victime du khérem. Le prophète Samuel rompt avec Saül parce que, dans la campagne entreprise contre les Amalécites, il a épargné une partie des personnes et des animaux voués par khérem ou par interdit. M. VERNES.

KHERSON. Ville de Russie, ch.-l. du gouv. de ce nom, sur la rive droite du Dniepr, à 25 kil. en amont de son estuaire ; 62,244 hab. Grands chantiers de constructions navales, école navale, etc. Exportation de bois, de céréales, de cuirs ; cabotage avec Odessa. Lainages et blanchisseries. Fondée par Catherine II et Potemkin en 1778, Kherson était destiné à devenir l'entrepôt de la Russie méridionale. La barre et les bancs de sable du Dniepr ont paralysé son essor.

Le *gouvernement de Kherson* a 71,282 kil. q. et 2,223,877 hab., soit 31 hab. par kil. q. Il borde la mer Noire entre le Dniestr qui le sépare de la Bessarabie à l'O. et le Dniepr qui le sépare de la Tauride à l'E. ; au N.-O., il confine à la Podolie, au N. aux gouv. de Kiev et Poltava, au N.-E. à celui d'Ekaterinoslav. C'est une plaine coupée de profondes vallées (*balki*) ; la côte est bordée de lagunes (*limans*). Le sol argilo-sableux est excellent pour les céréales et les pâturages ; toutefois, il est peu fertile dans les marécages voisins ou les sables de la mer, et le déboisement l'a trop asséché. Il comprend six districts : Kherson, Odessa, Tiraspol, Ananiev, Alexandria, Elisabethpol. Les principales villes sont : Odessa, Nicolaiev, Kherson, Elisabethpol, Tiraspol, Ananiev, Alexandria, Krouilov, Voznesensk, Berislav, Bobrinetz, Gregoriopol, Doubosariu, Novomirgorod, Olviopol, Otchakov. — La population comprend des éléments multiples : Russes, Cosaques, Polonais, Roumains, Bulgares, Tatares, Grecs, Juifs, Arméniens, colons allemands, etc. On compte environ 7 °/o de juifs, 2 à 3 °/o de protestants et autant de catholiques. A.-M. B.

BIBL. : SCHMIDT, *le Gouv. de Kherson*, 1863, 2 vol. avec cartes.

KHETAB (V. BENI KHETAB).

KHETAS (V. HITTITES).

KHEUDJEZ (Lac). Lac de Turquie d'Asie, vilayet d'Aidin, district de Menteche, à 29 m. au-dessus du niveau de la mer. Ce paraît être un ancien golfe, séparé de la mer par des alluvions, depuis une époque très ancienne.

KHEVENHÜLLER. Famille noble d'Autriche, qui prétend provenir de Kevenhüll, près de Beilngries, en Franconie (auj. Haut-Palatinat), et s'être établie au XIe siècle en Carinthie. Sa filiation authentique remonte au XIVe siècle. Des fils d'Augustin, mort en 1519, sont issues deux branches : celle de *Frankenburg* (archiduché d'Autriche) et celle de *Hochosterwitz* (Carinthie). Toutes deux obtinrent la dignité comtale. La première s'est éteinte en 1817. Dans la seconde, *Johann-Joseph* (V. plus loin), après son mariage avec l'héritière des comtes de *Metsch*, joignit leur titre au sien et reçut en 1703 celui de prince. Les plus célèbres des Khevenhüller sont : *Bartlmæ* (Barthélemy), né à Villach en 1539, mort en 1613, qui a laissé un curieux journal de ses voyages ; de ses trois fils, *Franz-Christoph*, né à Klagenfurt le 21 févr. 1588, mort à Bade (Autriche) le 13 juin 1650, cavalier accompli, favori du ministre Khlesl, ambassadeur en Espagne (1616), auteur des *Annales Ferdinandei* (Vienne, 1640-46, 9 vol. in-fol. ; éd. complète, Leipzig, 1716-26, 12 vol.). Ses frères, *Hanns* (1597-1632) et *Bernhard*, furent des protestants militants, qui combattirent dans l'armée de Gustave-Adolphe ; leurs fils ne purent se faire restituer leurs biens confisqués, malgré une clause formelle du traité de Westphalie. — *Ludwig-Andreas*, petit-fils de Franz-Christoph, né le 11 nov. 1683, mort à Vienne le 26 janv. 1744, se distingua sous les ordres du prince Eugène, surtout contre les Turcs, commanda l'armée d'Italie de 1734 à 1736, fut nommé feld-maréchal et commandant de Slavonie (1736) ; dans la guerre austro-turque, il commandait la cavalerie de l'armée de Seckendorf et soutint avec 4,000 hommes le choc de 28,000 à Radojavacz. En 1741, il dirigea la défense de Vienne contre les Bavarois, puis leur enleva Linz et Passau et envahit la Bavière. Il y revint en 1743 et imposa le traité de Niederschœnfeld (27 juin), puis rejoignit sur le Rhin l'armée de Charles de Lorraine. Il échoua au passage du fleuve, revint à Vienne où il mourut peu après. Il a laissé d'intéressantes *Instrucktionen fur Kavallerie und Infanterie*. — *Johann-Joseph*, né en 1700, mort en 1776, épousa en 1728 l'héritière des comtes de Metsch et fut un des courtisans préférés de Marie-Thérèse. Il a laissé un journal plein d'anecdotes curieuses, particulièrement sur les années 1752-55, 1758-59 et 1764-67 ; conservé en cinq volumes au musée de Pest, ce journal a été partiellement publié par Wolf sous le titre : *Aus dem Hofleben Maria Theresias* (Vienne, 1858). A.-M. B.

BIBL. : CZERWENKA, *Die Khevenhüller* ; Vienne, 1867. — STULZ, *Jugend und Wanderjahre des Grafen Franz-Christoph von Khevenhüller*, dans *Archiv für Kunde œsterr. Geschichtsquellen*, 1850. — THÜRHEIM, *Ludwig-Andre Graf von Khevenhüller-Frankenburg* ; Vienne, 1878.

KHEZARA. Tribu berbère d'Algérie, dép. de Constantine, com. et à 15 kil. de Guelma, sur la Seybouse.

KHIEN-LOUNG (V. KIEN-LONG).

KHILANDAR ou **CHILANDAR.** Monastère du mont Athos. Il s'appelait en grec *Chelantari*. Il fut restauré à la fin du XIIe siècle par un prince serbe, Etienne Nemania, qui s'y fit moine, en devint abbé et y fut enterré. L'archevêque saint Sava, fils de ce prince, vécut également au monastère de Khilandar. Ce couvent existe encore aujourd'hui et est occupé par des moines slaves.

KHINGAN (Monts) (V. ASIE, t. IV, pp. 99 et suiv.).

KHIO (V. CHIO).

KHIOUNG-TCHEOU (V. KIOUNG-TCHEOU).

KHIROKHORION (V. XERAHORI).

KHITANS ou **KI-TAN.** Nom d'une peuplade qui se trouvait à l'origine en deçà et au delà de la frontière O. de la Mandchourie méridionale. On a beaucoup discuté sur la question de savoir à quelle race appartiendraient les Khitans. Abel Rémusat (*Recherches sur les langues tartares*, pp. 21 et 81) les rattachait à la race tongouse, d'où sont sortis les Kin et les Mandchous ; M. Howorth (*Journal of the Royal Asiatic Society*, vol. XIII, p. 123) les considère comme formés par le croisement de Tongouses aborigènes et de Mongols conquérants. Les Khitans ont à deux reprises régné sur diverses parties de la Chine, et leurs dynasties sont appelées celle des Leao et celle des Leao occidentaux. L'histoire des Khitans se divise donc naturellement en trois périodes : 1° les *Khitans* avant leur établissement dans la Chine propre ; 2° les *Leao* ; 3° les *Leao* occidentaux.

Première période. Les légendes khitanes placent le berceau de ce peuple au S. de la rivière Sira-muren ; en outre, nous savons que l'ancienne capitale (*Ling-hoa Tcheng* ou *Si leou*) était au N.-O. de la ville de Koang-ning où étaient enterrés quelques-uns des chefs khitans ; Koang-ning est situé à l'O. de la rivière Leao, dans la province mandchoue de Chang-king, mais tout près de la barrière de pieux qui forme la limite O. du Leao-tong ; l'ancienne capitale devait donc se trouver en dehors de cette barrière, c.-à-d. dans la partie N. du Tche-li occupée aujourd'hui par les Mongols Tumet. Là fut pendant de longs siècles le centre de l'Etat khitan. La première mention qui soit faite des Khitans par les annales chinoises date de l'année 405 de notre ère ; mais cette

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mention elle-même nous fait remonter plus haut encore dans leur histoire, puisqu'elle se réfère à un certain Kopi-neng qui aurait été chef des Khitans vers 233-239 ap. J.-C. Cependant un autre texte ne rapporte l'apparition des Khitans qu'à une date un peu postérieure à l'année 333; ce serait en effet après la défaite des Tong-hou par Mou yong hoang, roi du Leao-tong (monté sur le trône en 333), que les Tong hou se seraient divisés en trois hordes dont l'une prit le nom de Khitan.

Les *Khitans* n'apparaissent pas dès le début comme un puissante nation; un des plus célèbres parmi leurs anciens chefs, Dakhuri, qui commandait en 479 à leurs huit tribus, n'avait que 40,000 sujets. Aussi les Khitans ne purent-ils pas se maintenir dans un état de complète indépendance; ils furent soumis aux Yeou-yen qui étaient, au Ve siècle et au commencement du VIe, la race dominante en Mongolie. Quand, vers l'année 552, les Yeou-yen furent détruits par les Turcs, les Khitans ne firent que changer de maîtres et tombèrent sous le joug turc. Ils profitèrent cependant de la période de transition pour diriger une attaque contre l'empereur de la dynastie des Tsi septentrionaux qui régnait alors à Péking; ils furent repoussés d'ailleurs avec pertes. Jusqu'au commencement du VIIe siècle, les Khitans restèrent de fort gênants voisins pour les Chinois qui avaient à se garder sans cesse contre leurs incursions. Mais lorsque l'Empire du Milieu, longtemps divisé en deux ou plusieurs Etats rivaux, retrouva son unité sous les princes de la dynastie *Tang*, il ne tarda pas à faire respecter son prestige jusqu'en Tatarie; en l'an 628, les Khitans se soumirent à l'empereur Tai-tsong; leur pays fut appelé la commanderie de Song-mo et leur chef en fut nommé gouverneur (*tou-tou*). Cette soumission ne fut réelle qu'autant que les *Khitans* virent les Chinois capables de les maîtriser; dès qu'ils les sentaient faiblir, ils se révoltaient; c'est ainsi que le Fils du Ciel eut plus d'une fois à les combattre, notamment en 697, en 714, en 730 et en 749. Durant la seconde moitié du VIIIe siècle et la première moitié du IXe, les Turcs Ouïgours furent tout-puissants en Mongolie; c'est à eux que les Khitans prêtèrent serment d'allégeance; aussi ne les voyons-nous guère, dans toute cette période, immiscés aux affaires de Chine. Cependant, en 848, les Ouïgours furent battus par les Hakas, les ancêtres des Kirghizes actuels; les Khitans grandirent alors rapidement. A la fin du IXe siècle, la dynastie Tang, elle aussi, donnait des signes visibles de décrépitude; la Chine ne devait pas offrir beaucoup de résistance au chef barbare qui serait assez hardi pour l'envahir : Apaoki fut le héros khitan qui eut cette audace.

Seconde période. Yelu Apaoki était né en l'an 872; Hentekin, qui était devenu roi des Khitans en 901, lui donna le commandement de l'armée. En 902, Apaoki envahit le N. de la Chine et rapporta de cette expédition un grand butin et 95,000 prisonniers. A son retour, il construisit la ville de Long-hoa-tcheou (appelée aussi *Chang-king* = la capitale supérieure, ou *Si-leou* = la tour de l'Ouest), au S. de la rivière Jaune ou Sira-muren, probablement sur la rive droite du Chono-ussu, en face de la bourgade ruinée de Boro-khoto. Dans les années qui suivirent, de sanglantes intrigues de palais achevèrent de perdre la dynastie Tang qui disparut de la scène de l'histoire en 907. La Chine se divisa alors en plusieurs royaumes. Un de ces Etats fut celui d'Apaoki, qui ne comprenait, à vrai dire, qu'un très petit territoire de la Chine propre, puisqu'il ne dépassait pas au S. la préfecture secondaire de Ki, au N.-E. de Péking, mais qui était considérable par ses possessions en Mongolie. Apaoki l'agrandit encore par la conquête du royaume de Po-hai (*Leao tong*) qu'il fit de 925 à 926; son pouvoir s'étendit alors depuis la Corée à l'E. jusqu'à la Dzoungarie à l'O. Il mourut en l'an 926 et fut canonisé sous le nom de Tai tsou. Il est regardé comme le fondateur de la dynastie à laquelle son fils Tai tsong donna en 937 le nom de Leao; ce fut Tai tsong qui en fit une dynastie vraiment chinoise en s'emparant de tout le N. de la Chine aux dépens de la dynastie éphémère des Turcs Cha-to ou dynastie des Tsin postérieurs (936-945). Enfin, à partir de l'année 979, et jusqu'au commencement du XIIe siècle, la Chine ne fut plus divisée qu'en deux grands Etats : la Chine du Sud, gouvernée par les Song, et la Chine du Nord où régnaient les Khitans; c'est à cette époque que la Chine commença à être connue de l'Europe, et, comme ce fut par les régions du Nord qu'on entra en relations avec elles, notre moyen âge apprit à la désigner sous le nom des Khitans et l'appela le Kathay ou Cathay.

Les empereurs khitans de la dynastie Leao sont les suivants : Tai tsou (907-26); Tai tsong (927-46); Che tsong (947-50); Mou tsong (951-67); King tsong (968-82); Cheng tsong (983-1030); Hing tsong (1031-1054); Tao tsong (1055-1100); Tien tcha (1101-24). Malgré la durée et la puissance de la dynastie Leao, on n'a conservé aucun livre ni aucune inscription en langue khitane. On ne possède qu'un petit nombre de mots écrits en transcription chinoise dans un appendice à l'histoire des Leao; sauf quelques caractères reproduits dans le *Chou che hoei yao*, on n'a aucun spécimen de l'écriture : on sait cependant par les *Annales chinoises* que, en 920, Apaoki fit inventer un système de caractères écrits dérivés des caractères chinois; il est donc possible que des explorations en Mandchourie amènent un jour la découverte d'inscriptions rédigées en langue khitane.

Troisième période. Après avoir régné sur la Mongolie, la Mandchourie et le N. de la Chine pendant plus de deux siècles, les Khitans reparaissent encore une fois au N. du Turkestan; leur nouvel empire, quoiqu'il n'ait guère duré qu'une cinquantaine d'années, eut cependant un grand éclat. Les souverains khitans de l'Asie centrale sont connus des Chinois sous le nom de Si Leao ou Leao occidentaux et des écrivains persans sous le nom de Kara Khitai ou Khitai noirs.

Le fondateur de cette dynastie fut un certain Yelu Tache. En 1122, Yelu Tache avait été mis à la tête des troupes par le dernier empereur de la dynastie Leao, Yelu Yen-hi (dont le nom posthume est *Tien-tcha*); en cette qualité, il lutta contre les Tatares Kin qui avaient envahi la Chine septentrionale; mais il ne put leur tenir tête; l'empereur dut s'enfuir de Péking, fut fait prisonnier en 1214 et mourut peu après. Yelu Tache, à la tête de 70 cavaliers suivant les uns, de 200 suivant les autres, s'enfonça alors dans l'Ouest; il ne tarda pas à être rejoint par plusieurs chefs nomades et, en 1125, se trouva à la tête d'une armée de dix mille hommes. Il intimida si fort le khân turc qui commandait la Kachgarie, qu'il lui prit sans coup férir sa capitale, Balagasoun (la situation de cette cité a donné lieu à de nombreuses controverses; MM. Bretschneider et Howorth la placent sur la rivière Tchou, qui sort du lac Issik-koul); les Kara Khitans eurent dès lors le centre de leur empire dans la région comprise entre le lac Balkach, la rivière Ili et la rivière Tchou; mais leur domination s'étendait bien au delà et se faisait sentir jusque dans la Kachgarie et le Kharezm (capitale Ourghendj). Yelu Tache prit le titre de gourkhân ou khân universel. Il mourut en 1136. Sa femme, la Kan tien heou, exerça la régence de 1136 à 1141. Son fils Yelu yili (canonisé sous le nom de Jen tsong) prit le pouvoir en 1142 et mourut en 1153. La sœur de Yelu Yili, *Pu-so-wan*, exerça la régence de 1154 à 1168. Tchikoulou, second fils de Yelu yili, monta sur le trône en 1168; il fut le dernier souverain de la dynastie. En 1203, Djengis Khan avait défait les Naïmans orientaux et, en 1206, les Naïmans occidentaux; Goutchlouk, fils du chef des Naïmans orientaux, s'enfuit avec les débris de son peuple et, toujours poursuivi par les Mongols, arriva en 1208 sur le territoire de Tchikoulou. Celui-ci, se trouvant à la chasse, fut fait prisonnier par Goutchlouk qui s'arrogea le titre de gourkhân et se proclama successeur des empereurs *Leao*. L'usurpateur ne jouit pas longtemps de son triomphe, car il fut tué en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1218 par les Mongols dont l'envahissante suprématie supprima définitivement l'empire khitan.

Pour suivre jusqu'au bout les destinées des Khitans, il faut rappeler que, même après la conquête mongole, on les voit reparaître une fois encore. Un officier du dernier khan du Kara Khitai, un nommé Borac Hadjib, tenta la fortune à main armée; il s'empara de la ville de Kévachir (ou *Bardasir*) et se fit reconnaître sultan de toute la province perse de Kirman. Ses descendants héritèrent de son trône pendant quatre-vingt-six ans; ils furent nommés Kara Khitaïens, comme la race d'où ils étaient issus. Ils s'éteignirent en l'an 1309. Ed. CHAVANNES.

BIBL.: VISDELOU, *Supplément à la Bibliothèque orientale* de D'HERBELOT. — Le P. HYACINTHE, *Description de la Mongolie* (en russe), 3e partie. — H.-C. GABELENTZ, *Geschichte der grossen Liao* (cette traduction de la 1re partie du *Leao che* n'a été publiée qu'en 1877 par GABELENTZ). — W. SCHOTT, *Kitai und Karakitai*, *Abhand. der Kœnig. Akad. d. Wiss.*; Berlin, 1879. — John ROSS, *Corea*, pp. 197-229. — BRETSCHNEIDER, *Mediaeval Researches*, vol. I, pp. 208-235. — H.-H. HOWORTH, *The Khitai or Khitans*, dans *Journal of the Roy. As. Soc. N. S.*, vol. XIII, pp. 121-182; *The Kara Khitai* (*id.*, vol. VIII, pp. 262-290).

KHITROVO ou **HITROVO** (Bogdan-Matviéiévitch), homme d'Etat russe, mort en 1680. Il prit part aux expéditions contre la Pologne et aux négociations diplomatiques et fut nommé boïar en 1668. — Un autre Khitrovo, appelé *Jakob-Timofieevitch*, apparaît à la même époque: il fut voïévode de Kazan, combattit les Polonais et les Tatares de Crimée et mourut en 1676.

KHIVA. Ville du Turkestan russe, capitale du khanat protégé du même nom, à 750 kil. O. de Tachkent, sur le Polvan-Abad, canal dérivé de l'Amou-daria, à 30 kil. de la rive gauche du fleuve; 41° 23′ lat. N., 58° 4′ long. E. de Paris, à 84 m. d'alt.; 6,000 à 10,000 hab. La ville est entourée d'une muraille ovale en pisé et renferme encore à l'intérieur une citadelle, où réside le khan de Khiva, dans un palais en briques vernies, et où se trouvent également les principales mosquées et les plus riches caravansérails, bâtis en briques et non en pisé comme le reste de la ville. La plus belle mosquée abrite la tombe de saint Polvan ou Pehlivan, patron de Khiva. La partie occidentale de la ville n'est qu'un immense jardin. Les habitants, Euzbegs et Sartes, font un peu de commerce, surtout de coton que l'on cultive aux environs et que l'on expédie par bateau à vapeur jusqu'à Tchardjoui, station de chemin de fer transcaspien. L'industrie locale comprend la fabrication de soieries assez médiocres et de beaux tapis très estimés dans tout le Turkestan. La ville a été prise presque sans coup férir par les Russes en 1873. J. D.

Khanat de Khiva. — GÉOGRAPHIE. — Le khanat de Khiva, appelé aussi *Kharezm* ou *Ourgendj*, est un Etat du Turkestan, vassal de la Russie, qui occupe une oasis sur le cours inférieur de l'Amou-daria, au S. de la mer d'Aral. Il est compris entre les provinces russes de l'Amou-daria au N., de Transcaspie au S. et à l'O.; vers le S.-E., il confine au khanat de Bokhara. La frontière suit la rive gauche de l'Amou-daria depuis Mechekli jusqu'à la pointe du delta, puis la branche occidentale de ce delta, dénommée Taldik, le rivage de la mer d'Aral jusqu'au mont Ourgon, le bord du golfe desséché d'Aïboughir, les lacs Sara-Kamich, puis une ligne idéale tirée de ces lacs au S. du bourg de Pitniak, à peu près selon le 42° 20′ lat. N. En réalité, les frontières occidentale et méridionale, à travers le désert de Kara-koum, ne sont pas définies. La superficie du khanat est d'environ 60,000 kil. q. L'oasis proprement dite de Khiva en couvre 13,500; le reste est formé de déserts ou de steppes; avant la conquête russe, on y rattachait le district de l'Amou-daria au N. du fleuve, et le Kara-koum, ce qui faisait un total d'environ 150,000 kil. q. Le Kharezm, dont le nom est synonyme de Pays-Bas, est une création de l'Amou-daria, une sorte de petite Egypte. Les terres cultivables sont irriguées par une multitude de canaux qui distribuent les eaux du fleuve jusqu'à 100 et même 150 kil. de son lit. Ce système d'irrigations, assez primitif, sera peut-être régularisé par un ou plusieurs barrages à établir sur le fleuve; en quelques points, on a creusé des étangs artificiels qui servent de réservoirs. Mais la vallée n'est pas encaissée comme celle du Nil entre des hauteurs qui limitent l'inondation; elle peut donc être tantôt excessive et dévastatrice, tantôt insuffisante; selon les pluies tombées dans la montagne (Hindou-kouh et Pamir), elle agrandit ou restreint d'un quart la surface des cultures. Le delta est trop souvent noyé et trop marécageux; d'ailleurs, il n'appartient plus au khanat. Celui-ci a ses bonnes terres en amont du delta, dans la zone irriguée. Les principales dérivations de l'Amou-daria sont: le *Palvanabad* qui arrose les oasis de Khiva, Bagat, Khazarasp; le *Khazabad;* le *Chahabad* et son dérivé le *Daoudan*, qui arrosent les oasis de Chahabad, Ambar, Tachaous, Iliali; le *Iarmich*, le *Kilichniasbaï*, le *Laoudan* qui arrose l'oasis de Kounia-Ourgendj. — L'ancien lit de l'Amou-daria (Oxus), l'Ouzboï, n'a plus d'eau que par intermittence; le Kounia-daria en roule parfois pendant quelques semaines, mais ne dépasse pas les lacs Sari-Kamich. Cependant même au delà l'eau se trouve sous terre, dans cet ancien fleuve desséché, mais elle est saumâtre; d'une manière générale, l'eau des puits du khanat n'est guère potable. — Le désert est sablonneux et stérile, sauf quelques îlots de verdure. On y remarque des collines Taïghyr et Monghyr au S.-O. de Kounia-Ourgendj, le plateau de Tousglup, etc. La végétation est représentée par des buissons de *Robinia pygmea*. On trouve des débris de forêts, qui témoignent d'un état de choses jadis plus favorable. — Le climat est continental, été chaud, hiver rigoureux, mais bref; pluies rares, même en automne. Les vents de l'E. et du S.-E. rafraîchissent l'air en été; ceux du S.-O. apportent du sable du désert en automne et en hiver. Il gèle de novembre à février; l'Amou-daria est obstrué durant près de deux mois.

On cultive surtout le blé, l'orge, le millet (tchighin), le riz, les pois, les lentilles, les melons, la pastèque, le tabac, le sésame, le coton, le chanvre, le pavot, la vigne et de nombreux arbres fruitiers. Les principaux animaux sauvages sont le loup, le renard, le chacal, le cerf, l'antilope (djeiran), l'aigle et l'épervier qu'on dresse à la chasse. Les chevaux sont de deux races principales: l'argamak des Turcomans, très apprécié, et le petit cheval khirgiz, ce dernier chétif; le dromadaire est l'animal le plus répandu comme bête de charge; on distingue deux variétés, le nar et l'irkek; l'âne est assez rare, le bœuf petit, les moutons (à queue grasse) sont très nombreux.

La population est évaluée à environ 700,000 âmes, dont 350,000 pour l'oasis, qui aurait 22 hab. par kil. q., et à peu près autant pour le reste du territoire qui aurait 7 hab. par kil. q. Ces chiffres sont approximatifs; certains auteurs réduisent le total à 500,000 âmes; d'autres l'élèvent à 1 million, mais en y comprenant les territoires cédés aux Russes en 1873. La population se divise en deux groupes nettement tranchés, les nomades et les sédentaires, les Touraniens ou Turcs et les Iraniens. L'élément sédentaire comprend les *Tadjiks*, d'origine iranienne, parlant un dialecte persan; on les désigne sous le nom de *Sartes* ou *Tat;* ils forment la majorité de la classe agricole et commerçante; depuis la fin du siècle dernier, ils ont repris le dessus sur les conquérants et ils occupent les places les plus importantes. Certains ont adopté la langue turque. Les *Perses*, esclaves ou descendants d'esclaves enlevés dans des razzias, étaient nombreux avant la conquête; les Russes en ont libéré des milliers. — Les *Euzbegs*, d'origine turque, sont mélangés aux Iraniens; ils forment l'élément dominant, la classe guerrière; le khan est de leur race. On les rattache aux Ouïgours et on les fait arriver vers la fin du XVe siècle; ils sont presque complètement sédentaires, cultivant la terre; cependant en été ils vivent sous la tente au milieu de leurs troupeaux. Des quatre tribus euzbegs, celle de Koungrad, à laquelle appartient la famille du khan, est demeurée à peu près pastorale et nomade; celle des Ouïgours a été.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à peu près exterminée. — Les *Turcomans* ou *Turkmènes* forment la grande majorité de la population nomade. Ils ne reconnaissaient que nominalement la souveraineté du khan de Khiva avant la conquête russe. On évalue leur nombre dans les limites actuelles du khanat à 200,000. En été, ils errent dans les steppes de l'Oust-oust ; en hiver, ils se cantonnent dans des habitats déterminés selon les tribus : les *Iomoudes* (Baïram-Ali) entre le Khazabad et le Laoudan ; les *Alilis*, de même ; les *Tchoudors* entre Kounia-Ourgendj et Khodjeili ; les *Emralis* à Ihali ; les *Atas* sur la rive droite (russe) de l'Amou-daria. Ce sont les cinq principaux clans ; ajoutez quelques milliers de Goklans, qui habitent auprès des Iomoudes ; ceux-ci sont les plus nombreux. Les Turcomans vivaient jadis non seulement des produits de leurs troupeaux, mais aussi de brigandage. Les Russes ont mis un terme à leurs rapines. Leurs femmes fabriquent des tapis renommés. Leur régime est patriarcal ; l'autorité appartient aux « anciens » (*aksakal*). — Les *Karakalpaks*, au nombre d'environ 5,000, vivent aux environs de la mer d'Aral, vers Koungrad, Khodjeili, Kiptchak ; beaucoup sont devenus à demi sédentaires comme les Euzbegs ; ils sont moins belliqueux que ceux-ci, qui les opprimèrent souvent. Aux environs du lac Sari-Kamich vivent quelques milliers de *Kirghiz*.

Le gouvernement est un despotisme héréditaire ; mais le khan, contrôlé par le résident russe, ne peut plus en abuser cruellement comme autrefois. Il a dû se reconnaître « l'humble serviteur de l'empereur de toutes les Russies », concéder aux Russes la libre navigation du fleuve, des terrains pour leurs entrepôts, s'engager à leur payer 2,200,000 roubles, pour lesquelles ils ont hypothèque sur son pays. En principe, il est maître du sol. Il gouverne avec l'aide de conseillers euzbegs, les *ataliks ;* d'un ministre sarte, le *mehter ;* d'un chef spirituel, le *nakib*, etc. Le revenu annuel est d'environ 400,000 roubles. Les Turcomans ne payent aucune taxe. Les impôts sont pour un tiers ; l'impôt foncier payé en nature ; une capitation payée par famille et des taxes sur le commerce. — La *monnaie* locale a pour base le *tilla* d'or qui vaut un peu plus de 19 fr. 50 ; il se divise en 14 abassi de 2 tianie (tenga), en argent ; le tenga (démonétisé en 1895) se divise en 40 puls de cuivre. On emploie aussi les monnaies russes, persanes et bokhariennes et les ducats hollandais. — L'unité de poids est le *batman* de 40 *sihr ;* il vaut 48 livres russes, soit 19kg66. — Nous avons indiqué les principaux produits agricoles. L'industrie est faible : poterie, tapis, cotonnades, soieries. Le commerce a pour principaux objets les grains, les peaux de mouton, la soie, le coton. Le khanat n'a pas de routes entretenues, mais de simples pistes. — Les principales localités sont la capitale *Khiva* et *Iani-Ourgendj* (3,000 hab.) qui a éclipsé *Kounia-Ourgendj*, capitale du Kharezm avant l'invasion des Eugbegs ; citons ensuite Khazasp, Khanki, Gourlen, Koungrad, Khodjeili, Iliali, Chahabad, Khazabad, etc.

Histoire. — Le Kharezm, Kharizm, Khowareszm ou Choarism porte ce nom depuis l'antiquité. Au ive siècle av. J.-C., Hérodote cite les Choarismiens dans la 16e satrapie de l'empire des Perses, avec les Sogdiens, les Parthes et les Ariens. Ils figuraient dans l'armée de Xerxès sous les ordres de leur prince. Quand Alexandre conquit la Sogdiane, Pharasmane, roi des Chovarismiens, vint à Zariaspa lui faire hommage. On cite ce peuple, classé parmi les *Scythes* (V. ce mot), avec les Sogdiens, les Dahes, les Massagètes ; il semble que ce fussent déjà des cavaliers nomades, dominant l'oasis riveraine de l'Oxus (Amoudaria). Hécatée avait parlé de leur cité de Chorasmia. La région comprise entre l'Oxus ou Djihon (Gihon), la mer Caspienne et le N. de la Perse eut d'ailleurs une histoire commune, disputée entre Iraniens et Touraniens, agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades. Les *Parthes*, les *Perses*, les occupants successifs de la *Bactriane* se la disputèrent, perpétuellement menacés par les peuples du *Turkestan* (V. ces mots). Au vie siècle, le khagan des Turcs était maître du Kharezm. Les Arabes le conquirent à la fin du viie siècle. Merv, Mecheb, Nichapour furent alors de brillants centres de civilisation. Le Kharezm se constitua en unité politique au xie siècle, lors de l'affaissement du *khalifat* (V. ce mot). Il avait été conquis dans la première moitié du siècle par les Turcs Seldjoucides. A la fin, Anouchtekin, esclave d'un échanson de la cour, lui succéda et reçut le gouvernement du Kharezm. Son fils, Mohammed Kothbeddin, lui succéda ; il profita des troubles du règne de Barkijarok pour s'implanter solidement avec le titre de chah ; il s'attacha la population et tint une cour brillante. Son fils Aziz se détacha tout à fait des Seldjoucides et se rendit indépendant du sultan Sandjar, dont la ruine acheva d'assurer son indépendance.

Les guerres civiles des Seldjoucides permirent à Aziz et à son fils Il-Arslan (mort en 1172) de s'agrandir et de s'emparer de presque tout l'Iran. Les guerres civiles des deux fils d'Il-Arslan, Alaeddin Takach et Mohammed Sultanchah enrayèrent ces progrès. Au bout de vingt ans, le premier l'emporta et reprit les conquêtes. Il vainquit les atabecks (administrateurs) qui supplantaient les Seldjoucides, s'empara des prov. de Rei, Aderbaïdjan, Hamadan, Ispahan et mit fin à la domination des Seldjoucides en Perse. Le fils de Takach, Mohammed Kothbeddin (1206-1220), fut le dernier et le plus grand des princes kharezmiens, amis éclairés des lettres et des arts. Son empire s'étendait du Sir-daria au golfe Persique, sur presque toute la Perse et la moitié de l'Afghanistan. Habile et brave, il pourchassa les *Assassins* (V. ce mot) qui avaient poignardé son vizir, puis se tourna contre les *Ghourides* (V. ce nom) qui appuyaient son neveu révolté. Il mit fin à cette dynastie et se trouva maître du pays jusqu'à l'Indus et du centre de l'ancien empire des Ghaznévides. Il invita alors le khalife de Bagdad à lui octroyer les mêmes titres et droits qu'aux Bouydes et aux Seldjoucides. Alnasir refusa de confier sa personne et sa capitale au protecteur des chiites de Perse. Mohammed réunit alors une assemblée d'ulémas qui proclamèrent commandeur des croyants un descendant d'Ali, l'imam Ala Almoulk de Tirmed et le fit reconnaître dans ses Etats. Mohammed s'avança vers l'O., vainquit l'atabek de Fars et l'Euzbeg d'Aderbaïdjan, défenseurs d'Alnasir (1217). Vainement ce dernier voulut le fléchir. Il ne fut sauvé que par un hiver précoce qui fit périr dans les montagnes l'armée kharezmienne harcelée par les Kurdes et les Turcs. Mohammed rassembla une autre armée dans la Transoxiane ; mais, à ce moment, il entra en conflit avec un autre fondateur d'empire, Djengis Khan. Il eut l'imprudence de refuser satisfaction pour le meurtre de quelques marchands tatares. Quand l'armée mongole parut sur l'Iaxarte (Sir-daria), le Kharezmien n'osa risquer son empire en une bataille. Il mit de fortes garnisons dans ses places fortes, Tachkend, Bokhara, Khodjend, Otras, Samarcande, etc., espérant user l'élan des nomades de l'Asie centrale. Mais les ingénieurs de Djengis prirent les villes une à une. Le chah, qui concentrait ses forces à l'E. de son empire, y fut bientôt traqué ; Balkh, Merv, Hérat, Nichapour furent emportées et saccagées. Suivi à la piste, il s'enfuit dans le Mazendéran, puis dans un îlot de la mer Caspienne (Abeskoun) où il mourut, après avoir appris la capture de sa famille, le massacre de ses fils dont deux seulement survécurent, Djelaleddin Mankberni et Tatar Chah. Le premier était un héros qui opposa aux Mongols une résistance désespérée. La Perse avait été dévastée comme la Transoxiane et la férocité des vainqueurs y ruina la brillante civilisation du khalifat. Djelaleddin sortit des déserts du Mekran, rassembla à Ispahan ses partisans et s'établit dans les montagnes du Caucase et de la Perse septentrionale (Géorgie et Aderbaïdjan) d'où il guerroya contre les hordes mongoles et les princes seldjoucides. Son centre était la forteresse d'Ichlat. Après une vie d'aventures glorieuses, il fut vaincu et assassiné dans sa fuite par un Kurde (août 1231). Les débris des troupes kharezmiennes passèrent en Syrie où elles se rendirent redoutables aux chrétiens.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Le Kharezm suivit, avec la *Perse*, la destinée de l'empire des *Mongols* (V. ces mots). Définitivement conquises par Houlagou, ces régions furent soumises jusqu'en 1346 à ses descendants (V. Houlagides). Ces Mongols furent bientôt absorbés par l'élément persan. Mais, en 1372, Hosein Sofi entra en lutte avec Timour ; ce fut une terrible revanche des races turques. Timour, parti de Bokhara, prit Ket, capitale de son adversaire, et imposa la paix à son frère et successeur Iousouf dans Ourgendj (1372). Ce ne fut qu'à la cinquième campagne (1388) que le Kharezm fut définitivement soumis ; le vainqueur procéda alors à la reconstruction des cités détruites. Sous ses successeurs, le Kharezm eut un siècle de bien-être tranquille. En 1484, la Perse l'annexa. Mais les Khiviens étaient maintenant de fidèles sunnites (orthodoxes), réfractaires à la domination des chiites. Ils appelèrent contre eux un Turc, Ilban, qui chassa les Persans ; ce fut le premier khan du peuple des Euzbegs qui depuis est demeuré maître du pays (1512).

Au XVIIe siècle, les Kharezmiens entrent en relations avec les Russes, les successeurs des Khazares et des Mongols, au N. de la mer Noire. Les relations s'établirent par l'intermédiaire des Cosaques et de leurs atamans, Netchaï et Chemaï. Plus tard, le khan de Khiva Chanias pria Pierre le Grand de l'accepter pour vassal. Un ukase du 30 juin (ancien style) 1700 fit droit à ce désir. L'investiture fut donnée à Arab Mohammed, son successeur (1703). Une ambassade khivienne se rendit à Pétersbourg (1714) ; le prince Bekovitch Tcherkaski se rendit à Khiva, mais un revirement avait eu lieu et son expédition échoua. Son escorte fut massacrée et il fut écorché vif (1717). Au milieu du XVIIIe siècle, des Kirghiz de la Petite Horde se rendirent maîtres de Khiva et le restèrent jusqu'en 1792, où ils furent expulsés par un Euzbeg, Mehemed Emin Inag, fondateur de la dynastie actuelle. Ses successeurs, Isakar-Khan (1800-04), Mehemed Rehim (1804-26), Allahkouli Khan (1826-41), guerroyèrent contre les khans de Bokhara, les Turcomans Iamoudes et les Karakalpaks. Le dernier remporta un grand succès contre les Russes. En 1839, l'expédition du général Pérovski, motivée par les querelles des Kirghiz (sujets russes) et des Euzbegs, ne put franchir le désert ; de ses 4,413 hommes (accompagnés de 10,000 chameaux), le quart périrent, et il ne ramena guère que le tiers de ses forces à Orenbourg. Une nouvelle tentative de Pérovsky en 1853-54 échoua également, bien qu'il eût pu pénétrer jusqu'à l'oasis de Khiva. Rehimkouli Khan (1841-43), Mehemed Emin Khan (1843-55), Abdullah Khan (1855-56), Kautlory Mourad Khan (1856), Seid Mehemed Khan (1856-68), régnèrent ensuite, sans que nul incident se détache dans leurs guerres contre Bokhara, la Perse et les Turcomans. Rehim Khan, fils de Seid Mehemed, accentua encore l'hostilité envers la Russie, ne cessant d'exciter contre elle les Kirghiz, refusant de mettre un terme aux razzias de ses nomades en territoire russe et de rendre les sujets du tsar faits prisonniers.

Une expédition décisive fut alors entreprise. Le général Kaufmann, gouverneur du Turkestan, la fit avec 12,000 hommes par trois routes à la fois, venant de Tachkend, d'Orenbourg et des bords de la Caspienne. Les Khiviens furent battus à Mandyk le 20 mai, le khan s'enfuit et sa capitale fut occupée. Il dut se soumettre à la merci du tsar. Celui-ci le rétablit, mais en lui adjoignant un conseil de trois Russes et trois Khiviens et en soumettant à la ratification du général Kaufmann les décisions importantes. L'esclavage fut aboli, 3,000 Persans renvoyés dans leurs foyers. Les Turkmènes continuèrent la résistance, refusant de payer la contribution de guerre de 300,000 roubles qui leur avait été imposée. Le général Golovatchev les réduisit. Le traité définitif de protectorat a été signé le 12 août entre la Russie et le khan de Khiva. Celui-ci dut céder toutes ses possessions de la rive droite de l'Amou-daria et du delta jusqu'au Taldik ; la frontière occidentale fut fixée au lit de l'Ouzboï. Le khan s'engagea à payer en vingt annuités une indemnité de guerre de 2,200,000 roubles. Les sujets russes peuvent commercer dans le khanat sans être assujettis à d'autres taxes que les indigènes. A.-M. B.

Bibl. : L'état-major russe a publié en 1873 une carte du khanat de Khiva au 550,000[e]. — Mouraviev, *Voyage en Turcomanie et à Khiva* ; Paris, 1873. — Danilevski, *Description du khanat de Khiva* ; Saint-Pétersbourg, 1843, en russe. — Khanikov, *les Documents sur le khanat de Khiva* (avec bibliographie), dans *Bull. Soc. géogr.*, 1873. — Vambéry, *Reise in Mittelasien* ; Leipzig, 1873. — E. Schmidt, *Die Expedition gegen Chiva im Jahre 1873* ; Saint-Pétersbourg, 1874. — J.-A. Mac Gahan, *The Campaigning on the Oxus and the fall of Khiva* ; Londres, 1874. — Stumm, *Aus Chiva Berichte*, 1873. — Du même, *Der russische Feldzug nach Chiva* ; Berlin, 1875, t. I. — Delaire, *Notes sur le Khiva*, 1876-77. — X. Marmier, *les Russes à Khiva*, 1879. — Lansdell, *Russian Central Asia* ; Londres, 1885, 2 vol. — Moser, *A travers l'Asie centrale* ; Paris, 1886.

KHIZR (V. Barberousse).

KHLESL (Melchior) ou **KLESEL**, homme d'Etat autrichien, né à Vienne en 1552, mort à Vienne le 18 sept. 1630. Fils d'un pâtissier, converti au catholicisme par les jésuites, il fut leur élève, entra dans les ordres, devint chancelier de l'université de Vienne, prédicateur de la cour (1582), évêque de Vienne (1598). Il déploya un grand zèle contre les protestants et releva le catholicisme en Autriche. Chancelier de l'archiduc Mathias (1599), il gouverna en son nom. En 1606, il provoqua la ligue des archiducs contre l'empereur Rodolphe. En 1615, il reçut le chapeau de cardinal. En 1618, il s'opposait à la guerre de Bohême ; l'archiduc Ferdinand le fit enlever le 20 juin et enfermer au château d'Ambras (Tirol) ; le pape le réclama et le fit relâcher en 1622 ; il rentra en Autriche en 1629. Hammer-Purgstall a publié sa correspondance (Vienne, 1847-51, 4 vol.).

Bibl. : Kerschbaumer, *Kardinal Klesel* ; Vienne, 1865.

KHMELNITZKY (V. Chmielnicki).

KHMER (Archéol.) (V. Cambodge).

KHMOU. Peuplade sauvage du Laos septentrional, probablement antérieure aux Laotiens, analogue aux *Khas* (V. ce mot et Laos).

KHNOUM. Divinité égyptienne (appelée par les Grecs Cneph, Chnoumis, Chnouphis) adorée dans l'île d'Éléphantine, dans le S. de la Thébaïde et dans les villes d'Ethiopie. A Esné (Latopolis), Khnoum, représenté sous la forme d'un bélier entre les cornes duquel se dresse l'urœus, est appelé Khnoum-Ra, et quelques-unes de ses légendes l'associent à des dieux solaires. Il est en effet une des personnifications du dieu primordial se manifestant dans le soleil. L'antiquité de son culte est prouvée par l'association de son nom avec celui de Chéops dans les cartouches de ce pharaon de la IVe dynastie. Sous la XIIe dynastie on le voit uni à la déesse Heka ; plus tard, il est accompagné des déesses Sati et Anoukè. — Khnoum représente l'Esprit divin, inséparable de l'Eau primordiale et créateur du monde. Il figure sous la forme du bélier, parce que le bélier est l'hiéroglyphe du mot Esprit, et il est souvent identifié avec le dieu Noun qui personnifie l'eau primordiale. Les monuments nous le montrent façonnant sur un tour à potier une figure d'homme ou l'œuf mystérieux d'où la légende faisait sortir le genre humain et la nature entière. La toute-puissance de l'esprit divin s'étant incorporée dans le soleil, Khnoum est en même temps un dieu solaire ainsi que l'attestent les insignes qui ornent ses statues. P. Pierret.

KHOBAR ou **TCHAOBAR.** Ville maritime du Béloutchistan, sur une baie qui est un excellent port ; elle dépend du sultan de Mascate. Station du télégraphe anglo-indien.

KHODAVENDIDJAR. Vilayet de la Turquie d'Asie, au N.-O. de l'Asie Mineure, entre la mer Egée à l'O., la mer de Marmara au N., les vilayets de Kastamouni au N.-E., Angora à l'E., Konieh au S.-E., Aïdin au S.-O. ; 74,880 kil. q. et environ un million d'habitants dont 4/5 Turcs, Musulmans, le reste Grecs et Arméniens. Le ch.-l. est Brousse. Le vilayet se divise en quatre sandjaks : Karassi, Brousse, Kutahieh, Karahissar.

KHODJA. Ce mot persan, qui signifie *maître*, *notable*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

s'emploie en Algérie pour désigner tout secrétaire arabe d'un personnage ou d'une administration. Avant la conquête française, la plupart des fonctionnaires, en dehors de ceux du clergé et de la magistrature, étaient complètement illettrés; aussi avaient-ils besoin d'un khodja pour lire ou rédiger leur correspondance. Depuis la conquête, cet office a dû être créé également auprès de toutes les administrations qui étaient en rapports directs avec les indigènes; c'est ainsi qu'il y eut des khodjas dans tous les bureaux arabes civils ou militaires, dans les commissariats civils, etc. Aujourd'hui on n'en rencontre plus que dans les communes mixtes et dans les bureaux arabes militaires, où ils sont chargés de rédiger tous les documents qui doivent être libellés en langue arabe. Dans nos consulats du Maroc on appelle ces modestes auxiliaires des *thaleb*. En Orient, le mot khodja est le titre que donnent les musulmans aux négociants chrétiens et remplace alors notre mot « monsieur » O. Houdas.

KHODJA-Saleh. Village du khanat de Bokhara, r. g. de l'Amou-daria, sur la route de Balkh ; c'est là que siégea en 1886 la commission anglo-russe pour la délimitation de la frontière afghane.

KHODJA-Tchai (autrefois *Granique*). Fleuve de Turquie d'Asie, tributaire de la mer de Marmara. Il est formé par plusieurs branches, coule d'abord vers le N.-E., puis tourne au N.-O. et forme un petit delta avant de gagner la mer. Il grossit considérablement après de fortes pluies ou lors de la fonte des neiges.

KHODJEND. Ville du Turkestan russe, sur la r. g. du Sir-daria, au confluent du Khodja-Bakargan, à 256 m. d'alt., ch.-l. d'un cercle de la prov. du Sir-daria ; 34,800 hab. La ville se divise en deux quartiers ; le quartier indigène au S., des deux côtés du Khodja-Bakargan ; le quartier russe au N., entre le premier et le fleuve. Elle est entourée d'une double muraille percée de huit portes et d'un développement de 12 kil. La citadelle s'élève sur une butte artificielle de 30 m. de haut. La population se compose surtout de Tadjiks musulmans, puis d'Euzbegs et de Russes. Elle est entourée de jardins, mais manque d'eau en été quand le Khodja-Bakargan se dessèche, l'escarpement des berges du Sir-daria en rendant l'usage difficile. Le climat estival est malsain pour les Européens. Khodjend renferme plus de 200 mosquées, 25 médrésés, 40 écoles, un vaste bazar. La plus belle mosquée est celle d'Hazret-Raba, édifiée au début du XVIIIe siècle. L'industrie dominante est celle des soieries.

Khodjend passe pour être la plus vieille ville de l'Asie centrale. Elle forma généralement une principauté à demi autonome, comprenant Djisak et Oura Tjoubé ; ses begs reprenaient leur indépendance quand s'affaiblissaient les empires voisins (V. Turkestan). Au XVIIe siècle, le beg euzbeg Ak-bouta fortifia à nouveau et embellit la ville. Son successeur Chadman bâtit le Goulbak, palais des princes. Au commencement du XIXe siècle, le khan de Khokand, Alim, s'empara de Khodjend. La ville fut ensuite disputée entre ses successeurs et les Bokhariens. Le 5 juin 1865, les Russes en prirent possession.

Le district de Khodjend a 22,800 kil. q. et plus de 250,000 hab. A.-M. B.

KHOI (V. Choi).

KHOI-Sandjak. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Mossoul, r. dr. du petit Zab ; 10,000 hab.

KHOKAND ou **KOKAN.** Ville du Turkestan russe, prov. du Ferghana, sur le Karasou, affl. du Sir-daria, à 400 m. d'alt. ; 54,043 hab. C'est la cité la mieux aménagée de l'Asie centrale : belles et larges rues, vastes places, le bazar le plus riche du Turkestan, entrepôt commercial le plus important du Touran (V. Asie). Le château bâti pour Khoudaïar, le dernier khan de Khokand, est beau et bien décoré de peintures sur bois, bois sculptés, briques émaillées. La ville produit des soieries, des bijoux, des cuivres repoussés, etc.

Khokand a été jusqu'en 1876 la capitale d'un khanat. Le *Ferghana* (V. ce mot) avait suivi les destinées du Turkestan, soumis aux Mongols, incorporé à l'empire de Timour ; en 1511, la défaite de Baber par Obeidullah le fit passer sous la domination des souverains de *Bokhara* (V. ce mot). Khokand recouvra son indépendance après la chute des Cheibanides, la conserva au temps des Achtarchanides, mais fut attaquée par la dynastie de Mangit. L'émir Naasoum et son petit-fils Masrullah essayèrent de conquérir Khokand où Mehemed Ali se défendit vigoureusement. A partir de 1841, la guerre fut continuelle et ne finit que par l'intervention des Russes. Khoudaïar, qui avait transféré sa résidence à Samarcande, se vit enlever par les Russes Turkestan, Tchemkend, Tachkend (1864). L'émir de Bokhara vint à la rescousse et installa Khoudaïar dans l'E. du Ferghana. Mais il fut battu par les Russes à Jirdchar (20 mai 1866) et contraint de leur céder la vallée du Sir-daria à partir de Mehrem et de leur payer une indemnité de guerre. Vassal du tsar, il ne conserva que l'administration intérieure du khanat. Ses exactions provoquèrent une révolte et il s'enfuit sur le territoire russe (1875). Son fils Nasreddin, élevé à sa place, attaqua les Russes ; ceux-ci le battirent à Telian, prirent Machram et Khokand ; il fut obligé de leur céder la rive droite du Sir-daria jusqu'au Naryn. La population continua de résister ; Abdur-Rahman, qui avait élevé Nasreddin, fit proclamer khan Poulat Beg ; mais tous deux furent pris à Andidjan (20 janv. 1876) et Nasreddin restauré par les Russes. Mais il redevint le jouet du parti national et le 3 mars le tsar en finit en décrétant l'annexion du khanat de Khokand au gouvernement général du Turkestan, dont il forma la prov. de Ferghana. A.-M. B.

Bibl. : Vambéry, *Geschichte Bokharas* ; Stuttgart, 1872. — Du même, *Reise nach Mittelasien*, 1873. — Krahmer, *Die Eroberungen der Russen in Mittelasien*, dans *Grenzboten*, 1877. — Nalivkin, *Histoire du khanat de Khokand* ; trad. franç. par Dozon ; Paris, 1889. — V. aussi Ferghana et Turkestan.

KHOLM (V. Chelm).

KHOLMOGORY. Bourg de Russie, gouv. d'Arkhangelsk, ch.-l. de district de la r. g. de la Dvina du Nord, en aval du confluent de la Pinega ; 1,200 hab. Elle eut ses jours de splendeur au temps où, sous le nom d'*Holmgrad*, elle était l'entrepôt du commerce de l'Orient et de l'Occident par la *Biarmie* (V. ce mot et Russie). Elle a été ruinée par la fondation de la *Nouvelle-Kholmohory*, aujourd'hui *Arkhangelsk* (V. ce nom).

KHOLMSKY (Daniel-Dmitriévitch), général russe, mort en 1493. Il battit les Tatares en 1468 et prit part en 1469 à l'expédition contre Kazan. En 1471, il battit les Novgorodiens. En 1473, il obligea le grand maître des chevaliers teutoniques à conclure la paix avec les habitants de Pskov. Il se distingua encore dans des expéditions contre les Tatares de Crimée et de Kazan. Il avait épousé une fille d'Ivan III.

KHOMER ou **HOMER.** Mesure de capacité usitée chez les Hébreux. Elle se divisait en dix *éphas*, et l'*épha*, à son tour, en dix *ᶜomers* ou *omers*. Pour donner une idée approximative de ces mesures, nous rappellerons que la quantité de manne attribuée journellement à chaque Israélite lors de la traversée du désert était de un *ᶜomer* et que, pour exprimer avec quelle avidité les Hébreux se jetèrent sur les cailles que la divinité accorda à leurs murmures, on prétend que celui qui en avait ramassé le moins en avait dix *khomers*, soit mille fois plus que la ration régulière et suffisante de manne. L'évaluation exacte de ces mesures reste très incertaine. Pour asseoir les idées davantage, on peut rapprocher l'*épha* de notre boisseau (12 litres $^1/_2$) ou du décalitre, le *ᶜomer* du litre et le *khomer* de l'hectolitre. Dix *khomers* de cailles auraient fait environ 1 m. c.

KHOMIAKOV (Alexis-Stépanovitch), écrivain russe, né à Moscou en 1804, mort en 1866. Il servit d'abord dans l'armée et prit part à la campagne contre les Turcs (1828-40). Il se retira à Moscou et écrivit un certain nombre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'œuvres lyriques et dramatiques. En 1836, il épousa la sœur du poète Iazykov. Il voyagea en France et en Angleterre et chez les Slaves occidentaux. En 1846, il publia, avec D.-A. Valouev, un recueil de *Documents sur la Russie et les pays de même race ou de même religion.* Il prit, à dater de 1856, une part active à la rédaction de la *Rousskaïa Besiéda*, organe des slavophiles. En 1858, il fut nommé président de la Société des amis de la littérature russe. Khomiakov est avant tout un écrivain slavophile, ou, comme on disait jadis en Occident, panslaviste. Pour lui l'état idéal c'est la Russie orthodoxe sous la forme qu'elle avait avant Pierre le Grand. Son patriotisme russe et slave lui a inspiré des poésies lyriques d'un souffle puissant qui ont eu un grand retentissement en dehors de la Russie. Quelques-unes : *les Aigles slaves, Kiev, Vision*, etc., sont restées classiques. Outre ses poésies, on lui doit deux tragédies nationales (*Ermak, Dmitri l'Usurpateur*), des écrits théologiques dont l'un en français : *Quelques Mots sur les communions occidentales à l'occasion d'un mandement de Mgr l'archevêque de Paris* (Leipzig, 1855). Ses œuvres ont été publiées à Moscou en 1861 et 1868. Un volume publié dans cette ville en 1886 contient les articles théologiques. Une troisième édition a paru à Moscou (sans date). L. L.

Bibl. : Skobitchevsky, *Histoire de la littérature russe depuis 1848;* Saint-Pétersbourg, 1890. — Gerbel, *les Poètes russes; id.* — L. Leger, *la Littérature russe;* Paris, 1893.

KHOMS ou HOMS. District de la Tripolitaine, à l'E. de Tripoli, sur les bords du golfe de la Grande-Syrte. Le chef-lieu n'est qu'un misérable village, Khoms ou mieux Lebda, qui végète près des ruines grandioses de Leptis magna.

KHONDÉMIR (Ghaïats eddin Mohammed ben Hamid e'din), fils de l'historien persan *Mirkhond* (V. ce mot), historien lui-même, né à Hérat en 1475, mort dans l'Inde à la cour du grand mogol Baber en 1535. Il a laissé de nombreux ouvrages d'histoire dont le *Khoulâsat-el-Akhbâr* (Quintessence des nouvelles) qui est un abrégé du *Rauzat-es-Safâ* (Jardin de la pureté), de son père, et qui est une sorte d'histoire universelle depuis la création jusqu'au XVIe siècle, contenant des renseignements très précieux sur les khalifes, les Turcs, les Mongols et Tamerlan. Grâce à la protection éclairée de l'émir Ali-Shir, poète lui-même, Khondémir organisa les bibliothèques de Balkh et d'Hérat. Dans le plus important de ses ouvrages intitulé *Habib-es-seïer* (l'ami des biographies), sorte d'histoire universelle composée en 1521, Khondémir, indépendamment de l'histoire musulmane, donne de nombreuses biographies et un abrégé de la géographie de la Perse. Cet ouvrage, qui n'a pas été traduit, a été publié en dernier lieu à Téhéran (3 t. lithogr. en 1 vol. en 1834). E. Drouin.

KHONDS, KONDHS ou KANDHS. C'est le nom d'origine incertaine d'une tribu dravidienne, qui se donne à elle-même le nom de *Kui-loka* ou *Kui-enju*. Elle compte deux groupes principaux: les Khonds *Maliah* habitant la partie du territoire du rajah de Bod (un des Etats tributaires de l'Orissa), connue sous le nom de Kandhmals ; les Khonds *Beniah* habitant le district de Goumsour dans la présidence de Madras. Chaque groupe compte environ 60,000 âmes. Leur pays est sauvage, accidenté, couvert de forêts d'arbres sâlas : ils vivent dans des villages éparpillés au sein de clairières défrichées à l'aide du feu. D'un naturel ombrageux, ils sont très soucieux de leurs droits de propriété sur le sol. Adroits archers, mais agriculteurs très primitifs, ils vivent du produit de leur chasse, de récoltes semées dans la cendre des arbres abattus et brûlés et du commerce du safran d'Inde. Ils sont divisés en deux classes, selon qu'ils ont adopté certaines habitudes hindoues (les Khonds *Ouriya*) ou qu'ils sont restés fidèles aux vieilles coutumes (les Khonds *Malva* ou des montagnes). On peut, devenir membre de la tribu en échange d'un prix variable, mais toujours évalué en buffles et en liqueurs fortes. Nombre d'Hindous de basse caste vivent parmi eux. La beauté physique des hommes a frappé tous les observateurs ; les femmes sont laides, trapues et extrêmement robustes. Les uns et les autres n'ont qu'un pagne pour vêtement. Ils brûlent leurs morts. Ils sont exogames et monogames ; une dot est payée au père de la jeune fille, et le mariage est suivi d'un simulacre d'enlèvement. Les mœurs avant le mariage sont fort libres, mais l'adultère est, dit-on, très rare et puni d'une amende au profit du mari. Les veuves peuvent se remarier. L'héritage est partagé entre les fils, à l'exclusion des filles. Il n'y a d'ailleurs qu'une trentaine d'années que l'infanticide des filles, jadis très commun, a été aboli. En même temps ont disparu les fameux sacrifices humains à Târi Pennu, la déesse de la terre : la victime ou *meriah* devait être achetée ou donnée, ou bien encore était une victime de naissance, née d'un père destiné lui-même à être sacrifié : on leur rendait les plus grands honneurs jusqu'au moment où on les étranglait ou on les écrasait entre deux planches ; leur chair était découpée et partagée entre les villages et les chefs de famille pour être enfouie dans les champs dont elle assurait la fertilité : leur sang donnait au safran sa couleur rouge foncé et leurs larmes produisaient la pluie. Découvertes en 1835, ces pratiques provoquèrent la répression du gouvernement anglais : on peut les considérer comme abolies depuis 1860. A. Foucher.

Bibl. : Rislev, *The Tribes and Castes of Bengal;* Calcutta, 1892, 2 vol. in-8.

KHONG ou KONG. Grande île du Mé-kong, par 14° 6′ lat. N., longue de 20 kil., large de 9 kil., qui renferme la ville commerçante de *Muong-khong*, sur la côte orientale (V. Mé-kong).

KHONI. Ville du Caucase russe, prov. et à 25 kil. N.-O. de Koutaïs ; 4,000 hab.

KHONOU. Nom égyptien de la ville de *Silsilis* (V. ce mot).

KHONS (Mythol. égypt.). La diversité des formes de ce dieu nous atteste la complexité de son rôle dont le principal caractère est d'être le troisième membre de la triade thébaine d'Ammon, Maut et Khons, le dieu enfant, c.-à-d. le dieu renouvelé ; or l'emblème qui accompagne chacune de ses formes diverses, c'est le disque lunaire, la lune étant, en raison de ses phases, un symbole naturel de renouvellement et de rajeunissement. Khons est ainsi qualifié dans un texte : « L'aîné d'Ammon, adolescent radieux, renouvellement et rajeunissement du soleil, enfant le matin, vieillard le soir. » Afin de figurer aux yeux son double caractère de soleil vieilli ou soleil couchant et de soleil renaissant, on le représente tantôt sous l'apparence de la momie qui est la forme du soleil mort, tantôt sous l'aspect de l'enfance qui personnifie le soleil levant. Khons est en effet l'Horus thébain ; il en a souvent la tête d'épervier et il joue à Thèbes le même rôle que jouait Horus à Abydos sous les noms de Harpocrate ou Horus enfant, c.-à.-d. de soleil levant, et d'Haroëris, frère d'Osiris, c.-à-d. soleil couché, éclairant pendant la nuit la région infernale.

KHONSAR. Ville de Perse, prov. d'Irak-Adjémi, à 150 kil. O. d'Ispahan, dans une vallée étroite et fertile ; 15,000 hab. Cotonnades.

KHONT-Han-Nefer. Nom égyptien de la région nubienne s'étendant de la première cataracte aux carrières de Syène.

KHOPER ou KHOPJOR. Rivière de Russie, affl. g. du Don, 895 kil. de long ; bassin de 60,000 kil. q. Elle n'est que flottable. Née au S.-O. de Penza, elle reçoit, à Borissogliebsk, la Vorona, passe à Novo-Khopersk, traverse des marais, reçoit la Savata. C'est une rivière de steppes sans eau en été, inondant la vallée au printemps. La rive droite est escarpée ; la gauche basse et broussailleuse.

KHORAÇAN ou KHORASSAN. Géographie. — Province du N.-E. de la Perse, dont le nom s'applique à toute cette région de l'Iran située au N. du désert salé et au S. du Kharezm (région de l'Amou-daria), entre l'Irak-Adjemi à l'O. et l'Afghanistan à l'E. Son nom signifie pays du Soleil ou de l'Orient et a souvent été étendu à l'Afghanistan et à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la Bokharie. Il correspond donc à l'ancienne Ariane, à la Bactriane et à la Parthyène. Les écrivains persans y distinguaient quatre provinces, Hérat (Asie), Balkh et Merv (Bactriane) et Nichapour (Parthyène) ; aujourd'hui, le Khoraçan est à peu près réduit à la dernière. Il s'étend depuis l'Héri-roud à l'E., jusqu'au voisinage de la mer Caspienne à l'O., entre les déserts des Turkmènes au N. et le désert salé de l'Iran au S. ; borné au N. par le territoire transcaspien russe, à l'O. par l'Afghanistan, au S.-E. par le Séistan, au S. par le Kirman, à l'O. par l'Irak-Adjémi, au N.-O. par le Mazandéran. Il s'étend à peu près du 31e degré au 38e degré lat. N. et du 54e degré au 59e degré long. E., sur une longueur de 750 kil. et une largeur de 500. Sa superficie est d'environ 270,000 kil. q., sans y comprendre la portion du désert salé qui s'y rattache. Le manque d'eau restreint la productivité de ce pays qui n'a guère plus d'un million d'hab.

Les conditions générales de ces régions et leur géographie physique et économique sont exposées aux art. Asie et Perse. Le Khoraçan est occupé au N. par une série de chaînes parallèles de l'E. à l'O., reliant l'Hindou-koh aux massifs et plateaux persans. Celle du N. est le Daman-i-koh, muraille de 2,500 à 3,200 m., au S. de laquelle se creuse la double vallée de l'Atrek et du Kechef-roud, rivière de Meched, affluent de l'Héri-roud ; les chaînes méridionales ont des sommets de 3,300 à 3,900 m., moins réguliers ; leurs cours d'eau se perdent dans le désert central de l'Iran. L'O. du Khoraçan est occupé par la dépression au fond de laquelle sont de vastes lagunes salines ; au S. de celle-ci s'étend une arête montagneuse de 2,500 à 3,000 m., qui la sépare du désert du Lout. Même dans les parties montagneuses, le Khoraçan présente l'aspect d'un groupe d'oasis arrosées par les rivières intermittentes et par les puits régulièrement alignés le long de leur cours souterrain. La population comprend un tiers de Tadjiks, près d'un quart de Kurdes et autant d'Aïmaks et de Taïmouris ; les Arabes, les Turkmènes, les Afchars, les Kadjars, les Hazaras sont aussi assez nombreux. La population sédentaire est d'origine iranienne, mais une grande partie parle le turc ; la population nomade est fort mélangée, comprenant des races de toutes les parties de l'Asie, Arabes, Kurdes, Turcs, Mongols, etc.

Le Khoraçan comprend 22 districts : Nichapour, Meched, Semnan, Damghan, Bostan (ces trois derniers formant la province de Chahroud ou *Tabéristan*), Mesinoum, Sibsevar, Kelat-i-nadiri, Kouchan, Sefnabad, Tchinaran, Radégan, Dereghez, Boudjnourd, Bâm, Djovein, Yosferaïn, Kharan, Tourbet, Tourchis, Tébès-Toun et Kam (ces deux derniers formant la province de Kohistan). Le chef-lieu est Meched ; les autres villes importantes sont Kouchan (détruite par un tremblement de terre, en janv. 1895), Mohammedabad, Chirvan, Bostan, Tourchis, Toun, Tebés, Kaïn, Khaf, etc. A.-M. B.

Histoire. — V. Bactriane et Perse.

Bibl. : J.-B. Fraser, *Journey into Khorasan* ; Londres, 1825, in-8. — Ferrier, *Voyage en Perse* ; Paris, 1860, 2 vol. — Khanikov, *Mémoire sur la partie méridionale de l'Asie centrale*, 1861, et *Mémoire sur l'ethnographie de la Perse*, 1866, dans *Mém. de la Soc. géogr* ; Paris. — Mac-Gregor, *Journey through the Khorassan* ; Londres, 1879.

KHORAMABAD ou SAMHA. Ville de Perse, ch.-l. de la prov. de Louristan ; 5,000 hab., au pied d'un roc isolé que couronne le château. Elle renferme un beau palais.

KHORAZIN (V. Chorazin).

KHORSABAD. Mot persan signifiant *Ville aux Ours*, ou, dans une autre forme, *Khurustabad*, peut-être *Ville aux Chacals* ; c'est le nom moderne du village qui s'élève près de l'antique capitale de Sargon, roi d'Assyrie. Il serait difficile de savoir à quel propos et à quelle époque ce nom s'est formé et pourquoi et quand il a remplacé le nom primitif de *Dour-Sarkin* ou *Dour-Sarkayan*. Yakout, dans son grand dictionnaire géographique arabe, consacre un article à *Khurustabad* et à *Sar'oun* qui, selon lui, est le nom d'une antique cité fondée par les anciens rois du pays. La conservation de ce nom chez un auteur arabe est une précieuse indication de l'origine de Khorsabad.

La ville de Sargon est de fondation moderne ; elle date de 711 av. J.-C. et fut l'œuvre d'un seul homme et d'une seule volonté. Le fondateur de la dernière dynastie assyrienne voulut, après l'éloignement des rois antérieurs, tout en se rattachant par la tradition à d'anciennes souches, fonder une ville nouvelle, digne de ses exploits. Il quitta Calach, aujourd'hui le Tell Nimroud, sur le Tigre, au S. de Ninive, où il avait demeuré pendant dix ans, et résolut de se fixer dans la plaine du N.-E., à 40 kil. de Ninive. Il fonda la demeure splendide à laquelle il donna son nom qu'il voulait perpétuer ainsi par cette création ; mais ses intentions ne furent pas couronnées de succès. Aussitôt après la construction de Khorsabad, Sennachérib, plus pratique que son père, résolut de rebâtir le palais de Koyoundjik, dans la vraie Ninive, qui avait été saccagé lors de la première destruction de la capitale : tous ses successeurs préférèrent les bords du Tigre à l'intérieur des terres, et aucune trace des derniers rois d'Assyrie ne resta au *Castel de Sargon*, qui après une splendeur éphémère semble avoir été abandonné définitivement. Trois siècles plus tard, Xénophon, avec ses 10,000 Grecs, trouva la ville de Mespila, antique capitale, complètement abandonnée, et le titre de Mespila ne peut que se rapporter géographiquement à la ville du *Castel de Sargon*.

Mais c'est précisément cet abandon qui a préservé les ruines de Khorsabad et en a fait le sujet d'une des grandes découvertes du XIXe siècle, celle de la civilisation assyrienne. C'est à Khorsabad qu'en 1843 Paul-Emile Botta découvrit et déblaya dans les années suivantes ce qui a fait de Ninive et de Babylone les Pompéi de notre siècle. C'est le déchiffrement cunéiforme et la révélation d'une histoire jusqu'alors presque complètement défigurée et ignorée. Les fouilles que Botta abandonna en 1846 furent reprises par Victor Place en 1852, et ces efforts réunis eurent pour résultats le déblayement du palais de Khorsabad, le plus complet que l'on connaisse, et un immense ensemble de connaissances nouvelles.

Dans l'accomplissement de son œuvre, Sargon apporta des idées que nous croirions modernes. La reconstruction de sa ville coïncida avec le renouvellement du cycle lunaire de 1805 ans finissant en 712 av. J.-C. Ce ne fut pas un palais royal, mais une ville entière qu'il fonda. Cette ville était entourée d'un mur presque carré et formait un rectangle mesurant 6,000 et 6,370 empans ou demi-coudées, c.-à-d. 1,645 m. et 1,750 m. de côté, soit une surface de 2,878,750 m. q. Cette superficie de près de 3 kil. q. était remplie d'habitations et de champs cultivés pour nourrir la population en cas de siège. Les 24,740 empans du pourtour rendaient le nom cabbalistique de Sargon, ce qu'il indique lui-même : il multiplia les nombres 20 qui rendent *Sar* et 40 qui rendent *Kin* par le nombre des lustres composant la période dite du Phénix (653) et par celui des lustres contenus dans une période sothique (292), en sorte qu'il obtint, pour la durée désirée de son œuvre :

$$20 \times 653 = 13.060$$
$$40 \times 292 = 11.680$$
$$\overline{24.740}$$

En même temps, les textes donnent l'aire de la ville en entier évaluée à 16,261 1/3 perches ou 32,323 1/3 canes carrées. Ce mur d'enceinte était orienté vers les régions intermédiaires, vers N.-O., N.-E., S.-E. et S.-O. Vers N.-E. et S.-E. tendaient les petits côtés de 6,000 empans, vers N.-E. et S.-O. les grands côtés de 6,370 empans ; cette inégalité, qui s'observe dans toutes les constructions assyriennes et perses, s'imposait par la croyance que les carrés parfaits étaient néfastes. Dans chaque côté s'ouvraient deux portes monumentales, consacrées à huit divinités différentes. L'une de ces portes a été déblayée par Place ; elle était formée en plein cintre et la face était

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ornée de belles rosaces bleues et blanches sur tout le pourtour du cintre. Huit lions gigantesques en bronze ornaient ces portes, mais on n'a pas trouvé trace de ces monuments. Des tours s'élevaient à certaines distances dans le pourtour du mur de 6,790 m. de longueur, qui est conservé dans toute son étendue dans une circonvallation continue, s'élevant encore à plusieurs mètres.

Cette grande enceinte n'eut jamais le temps de se remplir, ainsi que l'avait désiré son fondateur. Le palais superbe qu'il édifia s'élevait au milieu du côté N.-O. du mur, et dépassait le pourtour en saillie. Il est possible que la façade principale fut garantie par un mur, aujourd'hui disparu. La superficie du palais de Sargon était de 9 hect. 60 ares, ou 10 grandes mesures; il formait un octogone irrégulier, à angles droits rentrants, composé de deux rectangles superposés.

A la partie supérieure près du mur et saillant en dehors de l'enceinte était la porte sculpturale, formée d'une vingtaine de salles ornées de sculptures et de bas-reliefs qui tapissaient les murs. Les murs très épais étaient bâtis de pisé; des taureaux en marbre s'élevaient aux portes des salles destinées aux grandes cérémonies royales. Les frises au-dessus des bas-reliefs étaient couvertes de textes cunéiformes très développés qui racontent les exploits de Sargon et nous font connaître l'histoire du règne de ce grand monarque. Ces documents s'étalaient sur toute la longueur des salles, et étaient partagés en colonnes d'une largeur inégale, au nombre de lignes toujours constant pour la même salle. Le spectateur entrait par une porte, tournait à gauche, commençait à lire le récit qu'il devait suivre par tous les recoins de la salle, toujours avançant vers la droite, jusqu'à ce qu'il ait fait le tour de la salle, et trouvait la fin du texte à la porte même où il était entré, vis-à-vis du commencement.

Les bas-reliefs qui ornaient ces salles représentent le roi dans toute son activité, comme juge, guerrier et conquérant; ils représentent les batailles avec leurs péripéties, les combats dans les fleuves, les assauts des forteresses, la prise des villes et le partage du butin, la punition, souvent cruelle, des rebelles et des ennemis. Le style de cette sculpture est celle d'un art simple, sévère et châtié : l'exécution représente celle de la meilleure période de l'art assyrien. Les statues comme celles des lions et taureaux à face humaine; des héros, Gilgamès, sont imposants et d'un caractère vrai : les détails sont soignés, sans exagération, comme on le voit dans la sculpture des successeurs de Sargon.

Derrière cette partie du palais monumental s'étalait, sur un espace bien plus considérable la vraie demeure du monarque, de ses femmes, enfants et serviteurs. Cette partie contenait plus de deux cents chambres que Place a pu déblayer. Ce palais contenait aussi le harem et c'était probablement là où cet explorateur trouva une peinture de fresque longue de 5 m., bien conservée alors, mais malheureusement non transportable. Dans une des chambres qui peut-être contenaient des archives, on trouva une caisse en marbre dont le couvercle portait une inscription : à l'intérieur on trouva six tablettes, en or, en argent, en bronze, magnésite (carbonate de magnésie, selon M. Berthelot), plomb et basalte, qui contenaient des inscriptions relatant la fondation de la ville, du palais et des temples. L'architecture de cette partie du palais est des plus simples; tout au plus des piliers à angles rentrants adoucissent l'uniformité des parois. Quelques grandes cours réunissaient à l'intérieur la population de ces lieux. Des jardins entouraient de plusieurs côtés les bâtiments.

A l'O. du palais se trouvait une grande tour à étages superposés, probablement construite pour l'observation des astres. La base carrée du massif inférieur compte 43 m. ou 80 coudées assyriennes. Beaucoup de temples étaient, au dire de Sargon, édifiés par ce monarque en honneur des dieux principaux; on n'en a pas trouvé trace, à moins que quelques parties du palais n'aient été consacrées à des usages religieux. En tout cas, Place trouva des statues de dieux, et ce sont peut-être les emplacements des trouvailles qui, autrefois, formaient les réduits sacrés. On le voit, le sentiment religieux dominait tout; les cérémonies célébrées étaient très nombreuses. L'une d'elles, effectuée lors de la fondation, consistait en ce que le peuple jetât, pour conjurer le mauvais œil, des bijoux de toute sorte dans le sable fin sur lequel les statues colossales des taureaux étaient placées. On a trouvé ces couches de sable très fin seulement après l'enlèvement des colosses de marbre; on y a découvert des cylindres, des cachets, des bijoux en or et en argent, et surtout une cornaline élégamment polie avec un nom phénicien, Abd-Baal, qui fournit un indice précieux pour la fixation des époques de l'épigraphie phénicienne.

On n'a pas encore fouillé le vaste emplacement que renfermait la circonvallation de la ville dans laquelle on éleva peu de tumulus.

Telle est, en résumé, la configuration de cette ville et celle d'un palais d'un nouveau modèle de Sargon. Il est curieux d'entendre, comme conclusion, les considérations qu'il dépose dans ces textes, surtout sur les *barils* en argile, dont dix-sept furent trouvées par Place dans un recoin de son habitation privée, mais dont la plupart a sombré dans le Tigre lors du désastre qui a englouti une grande partie des fouilles françaises en août 1855.

Voici la traduction du texte sur or, conservé au Louvre :

« Palais de Sargon, mandataire de Bel, lieutenant d'Assour, le roi puissant, roi des légions, roi d'Assyrie, qui régna depuis le lever jusqu'au coucher dans les quatre régions célestes. Il constitua des satrapes dans les pays.

« En un temps, je bâtis d'après mon bon plaisir, dans le pays qui avoisine les montagnes, près de Ninive, une ville que j'ai nommée Dour Sarkin. J'ai distribué, dans son intérieur, des temples à Ea, Ninip, Janus, Anu et Samas; quant aux sculptures dédiées à leurs grandes divinités, Ea, qui surveille tous les édifices, les fit faire et le peuple éleva des autels.

« Je construisis des salles en ivoire, en santal, en ébène, en cèdre, en tamaris, en pin, en cyprès et en pistachier.

« Je fis un escalier tournant dans l'intérieur des portes et je posai, dans sa partie supérieure, des solives de pin et de cyprès.

« Sur des tablettes en or, en argent, en bronze, en plomb, en magnésite, en marbre et en basalte, j'ai écrit la gloire de mon nom et je les ai mises dans les fondations.

« Celui qui altère les œuvres de ma main, qui dépouille mon trésor, qu'Assur, le grand seigneur, détruise en ce pays son nom et sa race. »

L'invocation qui se trouve très succinctement exprimée ici est plus largement développée dans d'autres documents. Cette invocation à la terreur contre ceux qui détruisirent l'œuvre de Sargon n'a pas eu d'application. Le fils de Sennachérib s'installa à Ninive et l'œuvre du roi fut abandonnée. Elle méritait un meilleur sort : la ville du *Castel de Sargon* est le premier exemple d'une création personnelle et individuelle exécutée d'après des principes réformateurs et nouveaux, comme l'avait été à la même époque Ecbatane, et comme plusieurs furent fondées, Constantinople et Saint-Pétersbourg. Cet ensemble uniforme, fait d'une seule pièce, est digne de notre admiration et de notre reconnaissance, car la découverte de ce palais et de cette ville délaissées a été l'origine de la science de l'assyriologie, et c'est de la découverte de la fondation de Sargon que date la fondation de la science nouvelle, si féconde en résultats et si grosse en révélations futures. J. Oppert.

Bibl. : Botta, *Monument de Ninive*, 3 vol. in-fol. — Place, *Ninive et l'Assyrie*, 3 vol. in-fol. — Oppert, *les Inscriptions de Dour-Sarkayan;* Paris, 1870. — V. aussi la bibl. de l'art. Assyrie.

KHOS (V. Khas et Laos).

KHOSREV. Une des formes arméniennes de *Khosroès* (V. ce nom).

KHOSREV, homme d'Etat turc, mort le 26 févr. 1855.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Fils d'un esclave abkhose de l'amiral Koutchouk-Hosein, il fut affranchi et devint pacha d'Egypte (1804). Il nomma Mehemet Ali kaïmakan et fut bientôt expulsé par lui. En 1822, il était grand amiral; c'est lui qui s'empara d'Ipsara (1824), mais fut battu à Andros (1825). Il appuya Mahmoud II dans ses réformes, fit noyer tous les janissaires de la flotte. Il devint le personnage dirigeant de l'empire ottoman. Nommé séraskier (ministre de la guerre), il réorganisa l'armée avec l'aide d'instructeurs prussiens. En 1838, il devint grand vizir, mais Abd-ul-Medjid le destitua (1840), l'accusant de complicité dans des mouvements insurrectionnels. Exilé à Rodosto, il redevint ministre sans portefeuille en 1846 et mourut dans sa villa du Bosphore.

KHOSROÈS, KHOSROU, CHOSROÈS. Nom de plusieurs souverains de la Perse et de l'Arménie. Les formes perses données par es monnaies sont *Khosrou, Khosrouï, Khosroud;* le sens est incertain. Les Arméniens ont transcrit ce mot par *Osroe* et *Khosrov*, suivant les époques, les Grecs par Χοσροης; mais on trouve chez certains auteurs des formes très altérées, comme Osroès, Osdroès, Osthroès, Kousaros, Cosdroès, Oxyroès (Lucien). En arabe ce nom propre est rendu par *Kesra* qui a été porté par plusieurs princes musulmans du moyen âge; mais on trouve plus souvent la forme perse, comme : Khosrou Melek, Khosrou Chah chez les Ghaznévides, Kai Khosrou chez les Seldjoucides, etc. Nous ne nous occuperons dans les articles suivants que des souverains qui sont connus dans nos histoires sous le nom de Khosroès. E. Drouin.

KHOSROÈS l'Arsacide, roi parthe de la dynastie arsacide (107-131 ap. J.-C.). Son vrai nom paraît être *Osroes;* c'est ainsi que le désignent Dion et les divers auteurs classiques. On a vu au mot *Edesse* que le nom asiatique de cette ville, *Osroë*, et de la contrée, *Osroène*, provenait vraisemblablement du nom du satrape Osroès. Cette forme a donc existé à côté de Khosroès et il est possible que celle-ci soit plus moderne et ne remonte qu'à la fin des Sassanides. Khosroès ou Osroès était frère de Pacore II et il lui succéda. Sa chronologie est difficile à établir, attendu que ses monnaies, quoique datées, ne portent que le nom d'*Arsace*. D'après P. Gardner il régna de 107 (110 suiv. Gotschmid) à 131. Il employa une grande partie de son règne à lutter contre ses compétiteurs au trône et à défendre ses Etats contre les prétentions de l'empire romain. La guerre éclata avec Rome à propos de l'Arménie : Khosroès ayant dépossédé Exedarès, roi de ce pays, soutenu par les Romains pour donner la couronne à son propre frère Parthamasirus, envoya des ambassadeurs à Trajan pour obtenir l'investiture en faveur de ce dernier. Trajan qui était à Athènes refusa de les recevoir et déclara la guerre aux Parthes. Il traversa l'Asie Mineure et pénétra en Arménie (en 114); le pays fut conquis et déclaré province romaine. Parthamasirus fut tué. Trajan s'empara ensuite d'Edesse dont il détrôna le roi Abgar VII, et de la Mésopotamie. Ctésiphon, la capitale des Arsacides, fut prise après un siège. Khosroès s'enfuit, laissant sa fille et toutes ses richesses aux mains de l'ennemi. Trajan réunit son armée et des députations des divers peuples parthes dans une grande plaine voisine de la ville, et, en leur présence, il proclama Parthamaspatès, fils d'Exedarès, roi des Parthes. Cet événement est consacré par une médaille de Trajan avec la légende REX PARTHIS DATUS. On sait que l'empereur romain s'empara ensuite de tout le cours de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à la mer; mais Khosroès put ressaisir ses Etats. Les Parthes se soulevèrent, et l'armée romaine, après avoir échoué devant Hatra, dut se replier en déroute. Après la mort de Trajan (117) Khosroès fit la paix avec Adrien qui du reste abandonna toutes les conquêtes faites par Trajan au delà de l'Euphrate, fleuve qui devint la limite entre les deux empires. Plus tard, en 130, Khosroès obtint de l'empereur romain la mise en liberté de sa fille et la restitution du trône d'or des Parthes qui avaient été pris lors du siège de Ctésiphon. Khosroès eut pendant son règne deux compétiteurs : un Meherdates (peut-être le Mithridate dont on a des monnaies à légendes araméennes), frère d'Orodès, et Vologèse. Ce dernier qui ne régna d'abord que dans les provinces de l'E. de l'Iran, réunit toutes les provinces parthes sous son sceptre à la mort de Khosroès (131); il régna ensuite sous le nom de Vologèse III jusqu'en 158. E. Drouin.

Bibl. : Longpérier, *Mém. sur la Chronol. des rois parthes arsacides*, 1853, in-4. — P. Gardner, *Parthian Coinage*, 1877, in-4. — Gutschmid, *Geschichte Irans*, 1888. — Spiegel, *Eranische Alterthumsk.*, 1878, t. III, p. 171.

KHOSROÈS Ier le Grand, roi de Perse (531-579), de la dynastie des Sassanides, fils de Kobad et d'une princesse ephthalite, né vers 498-99, mort en 579. Quoique plus jeune que ses frères, il fut associé à l'empire et désigné comme successeur par Kobad dès l'an 513 (ainsi qu'en fait foi une médaille d'or frappée à cette occasion et récemment découverte), mais il ne succéda en réalité qu'à la mort de ce dernier en 531. Les mages ayant fait quelques difficultés pour le reconnaître, il fit périr ses frères et un certain nombre de nobles (Procope). Les auteurs orientaux, pehlvis, arabes, persans et syriaques le citent comme le modèle des rois et le comparent à Salomon et à Alexandre. Il prit de son vivant le titre de *Anoushirvan, Nouchirvan*, nom sous lequel il est surtout connu (en pehlvi, *Anuchirubân*, « à l'âme immortelle »). Au moment de son accession au trône, la Perse était depuis longtemps engagée dans une guerre contre l'empire byzantin, « l'ennemi héréditaire », et en même temps contre les Huns ephthalites qui ravageaient l'Iran oriental; mais le pays était épuisé par ces guerres et l'entretien d'une nombreuse armée sur les frontières. Nouchirvan fit la paix avec Justinien et profita de cette trêve pour faire des réformes intérieures; il réorganisa les finances, fit refaire le cadastre afin d'arriver à une meilleure répartition des impôts (Tabari) et rétablit la discipline dans l'armée. Il s'attaqua ensuite à la doctrine de Mazdak, hérésiarque qui avait été soutenu par Kobad, et il poursuivit ses sectateurs ; le plus grand nombre fut mis à mort et leurs biens confisqués. Les frontières du N.-E. et du N.-O. de la Perse étaient ouvertes aux irruptions des Ephthalites d'un côté et des Huns du Caucase de l'autre; Khosroès visita lui-même les frontières et fit construire des forteresses dans les défilés de Derbend, le long de la mer Caspienne, à Sari, à Gourgan et à Amol, sur le fleuve Oxus, dont le cours formait la limite avec les Tatares. C'est à cette époque qu'il facilita la fondation du petit royaume des *Chervanides* (V. ce mot) pour protéger la frontière du Caucase.

En l'an 539, Khosroès reçut des ambassadeurs de la part de Vitigès, roi des Goths, qui l'engageaient à déclarer la guerre à Justinien; les Arméniens, de leur côté, demandaient à être affranchis du joug des Byzantins. Khosroès, cédant à ces sollicitations, entra sur le territoire de l'Empire avec une puissante armée et s'empara de la Syrie. Antioche fut pris et pillé, les habitants furent transportés en Babylonie et établis dans une ville qui fut fondée sous le nom d'Antioche de Khosroès (*Weh Antiokh Khosrou*, Roumiah des Arabes, dont l'emplacement est inconnu) en 540. L'année suivante, il pénétra dans la Lazique et en chassa les Romains; la guerre continua ainsi pendant dix ans avec Justinien, dans le Caucase, l'Arménie et la Mésopotamie. Les sièges de Petra d'Ibérie et d'Edesse sont célèbres. Des préliminaires de paix furent entamés entre les deux empires et le traité ne fut signé qu'en 563, tout à l'avantage des Perses. Dans cet intervalle, Khosroès avait tourné ses armes vers l'Iran oriental et s'était rendu maître du Kaboulistan, du Segistan et du Tokharistan (Afghanistan actuel) jusqu'à l'Iaxarte; mais il rencontra les Turcs qui venaient d'apparaître sur le bord de ce fleuve. Grâce à leur concours, il détruisit la puissance des *Ephthalites* (V. ce mot) qui régnaient dans la Transoxiane depuis plus de cent ans (555); à la suite de cet événement, il épousa la fille de Zingibou Mokan, le khaqân des Turcs (V. dans Tabari et Firdousi le récit très curieux de ce mariage dont naquit Hormisdas IV). Le nom de cette princesse était Fakem ou Falegh d'après Masoudi, Kaïem d'après les historiens arméniens.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Mais cette amitié ne fut pas de longue durée : les Turcs recherchèrent l'alliance des Byzantins. En 558, Askel (Ysekikolo des Chinois), un des khaqâns des Turcs Tou Kioue, envoya une ambassade à Constantinople pour détourner l'empereur de faire alliance avec les Avares. En 569, Zingibou (que les auteurs byzantins appellent *Dizaboul*) envoie de son côté, auprès de Justin II, une mission dont le chef était Maniakh. Les historiens contemporains nous ont laissé le souvenir de ces relations diplomatiques qui ont existé entre Constantinople et les Turcs et notamment du voyage de Zémarque en Asie centrale, tant au point de vue du commerce de la soie dont les Perses voulaient conserver le monopole que contre Khosroès (571), mais celui-ci triompha de ses ennemis : les Turcs furent battus sur les bords de l'Oxus par le prince héritier Hormisdas, qui leur imposa un traité; en même temps, l'armée coalisée des Byzantins, des Arméniens, des Ibériens, des Mosches, des Alains et des Lazes fut défaite en plusieurs campagnes successives par Bahram Tchoubin, général des armées perses (568-74). Une trêve de trois ans fut alors conclue; mais, dès 576, Justin ayant refusé de payer le tribut, les hostilités recommencèrent, cet tefois à l'avantage des Byzantins qui remportèrent une grande victoire près de Mélitène sur les Perses; ils les poursuivirent jusqu'au delà du Tigre et sur les bords de la mer Caspienne, et pénétrèrent même en Hyrcanie. Khosroès proposa la paix à l'empereur Tibère II qui avait succédé en 578 à Justin II, mais après une courte suspension d'armes, les hostilités recommencèrent en Mésopotamie et ne cessèrent que l'année suivante, par la mort de Khosroès (579).

En dehors des guerres avec Byzance, il faut citer parmi les principaux événements du règne de Khosroès : la révolte de l'un de ses fils, Anôshazâd (« le fils de l'Immortel », Ανασωζαδος de Procope), qui avait tenté de s'emparer du trône et qui fut tué dans une bataille (560); la guerre contre les Homérites ou Himyarites du Yémen, qui étaient les alliés des Byzantins et avec lesquels Justinien avait créé des relations au point de vue du commerce de la mer Rouge et de l'océan Indien. Les historiens (grecs, syriaques, arabes) sont très peu précis et souvent contradictoires sur ces événements. Il est certain toutefois que Khosroès se rendit maître du S. de l'Arabie vers 576 et que le Yémen tomba sous la dépendance de la Perse et resta gouverné par des princes persans jusqu'à 640. D'après les auteurs musulmans, Khosroès alla jusque dans l'Inde où il fut accueilli triomphalement à Moultân; il revint en Perse par le Mekrân et le pays des Beloutchi. C'est à la suite de ce voyage qu'il reçut d'un raja (que le Modjmel appelle *Dâbshelin*) de nombreux présents, parmi lesquels de la soie, du satin et un jeu d'échecs (*tchatrandj*) sur l'origine duquel Firdousi donne de curieux détails; en même temps, Bouzourdjmir, conseiller intime du Nouchirvân, inventa en Perse le jeu de trictrac (*nard*). De son côté, Nouchirvân envoya dans l'Inde un mobed nommé Barzouï qui rapporta de cette contrée le fameux livre de contes, *Kalila et Dimna*, qui fut de suite traduit du sanscrit en pehlvi et plus tard en arabe et dans plusieurs autres langues. Dans de nombreuses versions que l'on possède de ce livre célèbre, le nom de Anouchirvân a été altéré en Xirben, Nixhuen, Anastres Kasri, etc. (V. l'éd. latine de J. Derenbourg). Les auteurs orientaux prêtent à Nouchirvân une série de discours, de lettres et de sentences sur la morale et la politique. La littérature pehlvie a même conservé le texte d'un prétendu testament religieux de ce roi (l'original pehlvi a été publié avec une traduction anglaise en 1887 par M. Casartelli). Enfin, dans un discours attribué à Khosroès, Barhebræus fait de ce souverain un chrétien attirant les chrétiens à sa cour et protégeant à la fois le christianisme et le zoroastrisme. Il est intéressant de mentionner aussi les lettres que le faghfour de la Chine et le roi de l'Inde ont adressées à Nouchirvân ainsi que les présents merveilleux qu'ils lui envoyaient (Masoudi, Mirkhond, Firdousi).

Numismatique.— On possède une série complète des monnaies d'argent de Khosroès Ier avec mention des années de règne depuis l'an I jusqu'à l'an XLVIII; elles portent simplement pour légende *Khusrui afzu*, « que K. vive ! »



Monnaie d'argent de Khosroès Ier, Anouchirvân, frappée l'an 43 du règne.

avec, au revers, le nom de l'atelier monétaire et la date. Il existe au musée de l'Ermitage une très belle médaille en or où le souverain est représenté de face, le nom est écrit *Khusrudi* et la date est de l'an XXXIV du règne. D'après M. de Longpérier, la belle coupe en cristal gravé et orné de pierres précieuses qui est au Cabinet de France, est de l'époque de Khosroès Ier. E. Drouin.

Bibl. : Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, éd. Saint-Martin, t. VIII, IX et X. — Les auteurs byzantins et orientaux, notamment Firdousi, *Livre des Rois*, trad. Mohl, t. VI, et Tabari, trad. Noeldeke et Zotenberg. — Spiegel, *Eran. Alterthumskunde*, t. III, 1878. — Les historiens arméniens, dans les Recueils de V. Langlois et de Brosset. — Rehatsek, *Christianity in the Persian Dominion*, 1877.

KHOSROÈS II Parviz, « le Puissant » (*Khosroû Abervix* des Arabes), roi de Perse (590-728), fils d'Hormisdas IV qu'il fit périr et auquel il succéda en 590 à la suite d'une révolution; mais il eut à compter, dès son arrivée au trône, avec le rebelle *Bahram Tchoubin* (V. ce mot), général des armées devenu puissant à la suite de ses victoires et qui s'était fait proclamer roi de Perse. Khosroès lui adressa un ultimatum dont le texte curieux nous a été conservé par l'historien Simocatta, mais il fut obligé de s'enfuir en Mésopotamie, poursuivi par les troupes de Bahram et il ne fut sauvé que par le dévouement de son oncle Bindoïé. Il se retira sur le territoire byzantin, à Edesse, puis à Circésium sur l'Euphrate et demanda sa protection à l'empereur Maurice Tibère, promettant de lui céder l'Arménie et les fameuses citadelles, objet de tant de luttes sous Nouchirvân et sous Hormisdas : Dara et Martyropolis. Ses propositions furent acceptées malgré les efforts des envoyés de Bahram. Maurice lui donna (Masoudi, II, 220) deux millions de pièces d'or et une armée de cent mille cavaliers commandée par l'Arménien Narsès. Khosroès put de son côté rassembler des troupes à Nisibe et en Arménie sous le commandement de Mebodès; il se porta à la rencontre de Bahram et lui infligea une sanglante défaite à Ganzak. Bahram put s'échapper le long du S. de la mer Caspienne et se réfugia chez les Turcs où il commença sa vie d'aventures romanesques qui ont défrayé les légendes persanes (591). A peine débarrassé de ce rival, Khosroès eut encore à se défendre contre les prétentions de son oncle *Bestam* (V. ce mot) qui chercha à le détrôner et qui parvint à se faire reconnaître et à se maintenir roi dans le Khorassan jusqu'en 597.

Du côté de l'empire byzantin, Khosroès resta le fidèle allié de son protecteur, dont il épousa la fille, la princesse Marie; mais, en 602, Phocas ayant usurpé le trône de Byzance après avoir fait massacrer Maurice et toute la famille impériale, Khosroès fut obligé de reprendre les armes. La guerre éclata et, pendant plus de vingt ans, ne fut plus qu'une longue suite de dévastations et de pillage dont l'Arménie et les villes de Dara, Edesse, Hiérapolis furent les victimes. Après la mort de Phocas, en 610, la guerre continua en Syrie et jusqu'en Egypte. Le général Chahrbarâz, gendre de Khosroès, se rendit maître de Jérusalem dont il emmena les habitants en captivité; le bois de la vraie croix fut en-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

levé (614). Il pénétra ensuite en Egypte, prit Alexandrie, et son armée se répandit jusqu'en Nubie. L'occupation perse dura près de trois ans (615-618) (c'est à cette période qu'appartiennent les papyrus pehlvis trouvés au Fayoum en 1882). Chahrbarâz repassa en Asie, fit le siège de Chalcédoine et, pendant quatre ans, parcourut toutes les provinces orientales de l'empire byzantin sans rencontrer de résistance. Mais en 622 Héraclius prit sa revanche, et, après avoir battu les Perses sur les frontières de la Petite-Arménie, il ravagea l'Atropatène, la Médie et l'Albanie. Chahrbarâz fut de nouveau défait en 625. Khosroès forma alors trois nouvelles armées dont l'une devait faire sa jonction par mer à Byzance avec les Avares et les Bulgares, mais ces armées furent successivement détruites par Héraclius qui franchit le Tigre et arriva jusqu'à Dastagerd, une des résidences royales qui fut prise et pillée. Khosroès se réfugia en Susiane avec ses femmes, sa famille et ses trésors et il envoya à son général qui était resté en Asie Mineure l'ordre de venir à son secours. Le message fut intercepté par Héraclius, et Chahrbarâz ne put venir en temps utile. Khosroès fit alors une nouvelle levée de troupes dont il confia le commandement à Gournadaspe (628) ; mais l'un des fils du roi, Kobad Chiroïé, se révolta, et les deux chefs d'armée, Gournadaspe et Chahrbarâz, se joignirent à lui. Khosroès fut déposé et jeté en prison. D'après Tabari, cette fin lui avait été prédite par le Prophète. Ayant reçu une lettre de Mohammed qui l'engageait à embrasser l'islamisme, Khosroès déchira cette lettre et traita avec mépris le messager Abdallah ben Hodafah. En apprenant ce fait, Mohammed s'écria : « Il a déchiré son royaume. » Khosroès écrivit alors au gouverneur persan du Yémen pour lui donner l'ordre de s'emparer du Prophète, mais c'est sur ces entrefaites qu'il fut détrôné.

La fin de Khosroès II est racontée en détails par les historiens orientaux. D'après Tabari, que la plupart des auteurs ont copié, Chiroïé envoya à son père, en prison dans le château de Makhourch (Masoudi, VII, 298), une série de messagers lui demandant compte de ses actions, et le vieux roi répondait chaque fois en repassant les principaux événements de son règne et en cherchant à justifier ses actes comme les meurtres dont on l'accusait, ce qui nous donne l'occasion de connaître bien des détails d'administration intérieure qui, sans cela, seraient restés ignorés. Finalement, après tous ces interrogatoires, il fut assassiné sur l'ordre de son fils (févr. 628) par un nommé Mir-Hormuzd que Chiroïé fit ensuite périr à son tour. Khosroès laissait plusieurs femmes, entre autres la fameuse Chirin et Gourdieh, la sœur de Bahram, toutes deux célèbres dans la poésie orientale, et de nombreux enfants (17 ou 19 suivant les auteurs) que Chiroïé fit tous massacrer afin d'éviter toute compétition au trône ; deux de ses sœurs, Borân et Azermidokht, nées comme lui de la princesse Marie, furent seules respectées. De même que Khosroès Ier est resté célèbre par son amour pour les sciences et sa sagesse, de même son petit-fils le fut pour son luxe, ses richesses et ses nombreux trésors situés dans plusieurs villes et qui consistaient dans l'amoncellement de pièces de monnaie, de lingots et de pierres précieuses ; il possédait aussi plus de mille éléphants blancs de haute taille. Les auteurs persans se complaisent dans la description de tous ces objets éblouissants.

Khosroès Parviz est-il allé dans l'Inde? Les auteurs sont muets sur ce point. Firdousi seul dit qu'il recevait des tributs de la Chine et de l'Inde ; d'après les annales chinoises il envoya une ambassade au Fils du Ciel en 617. La question du voyage dans l'Inde a été posée et résolue dans le sens affirmatif par Fergusson dans sa description des fresques de la grotte d'Ajanta, près de Bombay (*Journ. asiat.* du Bengale, 1879). Une de ces fresques représente le roi assis, revêtu du costume sassanide, ayant à sa droite Chirin, son épouse préférée ; sur une autre fresque est un roi de l'Inde, peut être Pulukesha-Parameça, roi du Maharastra, contemporain de Parviz, recevant des ambassadeurs persans. Il existe en outre au musée de Vienne (Autriche) une monnaie d'argent à deux bustes représentant à l'avers Khosroès Parviz de face et au revers une divinité indienne, peut-être le dieu soleil (*Aditya*) qui avait un temple très célèbre à Moultân. Cette pièce datée de l'an XXXVI du règne a été très vraisemblablement frappée dans l'Inde à la suite d'un voyage de Parviz au temple d'Aditya (V. fig. ci-dessous). Enfin les premiers historiens musulmans, comme le Tchatch-nâmeh, Masoudi, Ferishta, qui ont raconté la conquête des provinces de l'Indus et du Sindh par les Arabes, mentionnent un roi *Nimrouz* qui aurait été vainqueur du râi de Kaboul, Sahasi, vers l'an 595. Ces diverses considérations militent en faveur de l'hypothèse d'un ou de plusieurs voyages ou expéditions de Khosroès II de l'autre côté de l'Indus.

Comme pour Nouchirvân, on possède la série monétaire de toutes les années du règne de Parviz de l'an I à l'an XXXVIII. Le type de ces monnaies, avec le mot *Khosroui*, a été adopté par les gouverneurs arabes pour les monnaies qu'ils ont fait frapper en Perse, jusqu'à la fin du VIIe siècle.

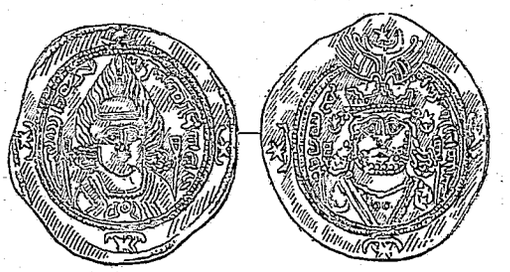

Médaille d'argent de Khosroès II Parviz, avec le dieu solaire Aditya au R/, frappée dans l'Inde, l'an 36 du règne.

E. Drouin.

Bibl. : V. Khosroès Ier.

KHOSROÈS Ier (*Khorov*), dit *le Grand* (*vezerg*), roi d'Arménie, fils de Varghash ou Vagharsh auquel il succéda en 198 ap. J.-C. (214 d'après l'historien Tc..amitch). Vagharsh avait été tué au delà du Caucase, dans une bataille contre les Huns et les Alains ; Khosroès soumit ces barbares et fortifia les défilés de Djor et de Derbend pour protéger l'Arménie contre leurs invasions. En 225, Ardéchir Babekân fonde en Perse la dynastie sassanide ; tous les *malkâ* ou rois parthes sont successivement battus et tués par Ardéchir qui prit alors le titre de « roi des rois » (*malkân malkâ*). Khosroès donna asile aux princes arsacides, leva même des troupes pour venger le dernier souverain, Ardevân le Pehlvi (Artaban VI) ; il essaya en même temps de soulever la Bactriane dont les gouverneurs étaient de la famille arsacide (V. dans Agathange le récit de son ambassade), mais ce fut sans succès. Aidé des Romains qui, sous Alexandre Sévère, s'avançaient sur les bords de l'Euphrate, il espérait renverser Ardéchir, mais les deux armées romaine et arménienne furent détruites, et Khosroès fut assassiné peu après en 239, à Khalkhal, au N. de l'Araxe, par un de ses parents, Anag, qu'il avait recueilli et qui était vendu au roi de Perse. Les Arméniens, irrités de cette trahison, massacrèrent Anag et toute sa famille sauf deux de ses fils dont l'un devint plus tard Grégoire l'Illuminateur. L'armée perse entra en Arménie ; Tiridate, fils de Khosroès, encore enfant, fut envoyé à Rome. L'Arménie resta sans roi légitime de 239 à 259, date de l'avènement de Tiridate ou Dertad.

KHOSROÈS II (*Kotac*), dit *le Petit*, roi d'Arménie (314-325), fils de Tiridate II le Grand. Ce règne fut employé à repousser les invasions des Huns, des Massagètes, des Alanis qui, à plusieurs reprises, et à l'instigation du roi des Perses, avaient envahi l'Arménie. Sanesan, chef des Huns, que Moïse de Khorène appelle Sanadrug, fut vaincu et tué, et les Barbares repassèrent le Caucase. Khosroès II eut pour successeur son fils Diran II.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KHOSROÈS III, roi d'Arménie (387-415). Lors du partage qui eut lieu en 387 entre les Romains et les Perses, Arshag IV, qui était roi d'Arménie depuis 383, fut conservé comme souverain de la partie occidentale du royaume sous la suzeraineté de Constantinople, et Sapor III confia la partie du royaume qui lui était échue à Khosroès, issu d'une branche collatérale des Arsacides, et lui donna en mariage sa sœur Zervandokht. Peu de temps après, Khosroès ayant manifesté des idées d'indépendance, Sapor le fit déposer et l'envoya prisonnier dans le château de l'Oubli, en Susiane, où il resta vingt-deux ans (392-414). Après cette longue captivité, il fut rendu à la liberté et rentra en Arménie où il succéda à Vramshapouh, mis à sa place en 392. Il mourut en 415 et eut pour successeur Shapouh, fils de Iesdegard Ier, des Sassanides. E. Drouin.

Bibl. : Agathange, Moïse de Khoren, Zenob de Glag, Faustus de Byzance, Lazare de Pharbe, dans la *Collection des Histor. d'Arménie* de V. Langlois (V. Arménie).

KHOSROU. Nom des deux derniers sultans *ghaznévides* (V. ce mot).

KHOSROU Melik, sultan d'*Egypte* (V. ce mot).

KHOTAN ou **KHOTEN.** Province du *Turkestan chinois* (V. ce mot), qui emprunte le nom de la ville d'*Iltchi* ou *Khotan*. Celle-ci est une ville de 40,000 âmes, située sur le *Khotandaria*, affluent droit du Tarim, à la limite du désert de Takla makan, à l'E. de la grande route de caravanes de Kachgar à l'Inde (V. Asie). Fabrication et commerce de soieries, de lainages, de feutres, de tapis, etc. ; exportation de jade. Ce fut la capitale d'un khanat indépendant (V. Turkestan).

Bibl. : Rémusat, *Histoire de la ville de Khoten.* — Klaproth, *Histoire de la ville de Khoten*, dans *Mél. relatifs à l'Asie*, t. II, pp. 281-301. — J.-H. Wathen, *Notices of Chinese Tartary and Khoten*, dans *Chinese Repository*, vol. XII, pp. 236-237. — W.-H. Johnson, *Report on his journey to Ilchi the capital of Khotan, in Chinese Tartary* dans *Journ. Roy. Geog. Soc.*, 1866, vol. XXXVII, pp. 1-7.

KHOTBA. Sorte de prône qui se dit dans chaque grande mosquée à l'issue de la grande prière du vendredi. A l'origine, c'était le khalife lui-même qui, dans une courte invocation, appelait les bénédictions du ciel sur sa propre personne et sur celle du Prophète. Cet usage s'est maintenu, mais en se modifiant légèrement : le souverain, qui était d'abord de plain-pied avec les fidèles, s'est placé au haut d'une chaire pour prononcer son invocation, puis il a souvent renoncé à la faire lui-même, laissant ce soin à un délégué appelé khâtib. Il est admis que l'on ne doit prononcer dans la khotba d'autre nom que celui du souverain spirituel de l'Islam, et le plus souvent cette règle a été suivie. Cependant, à diverses reprises, on a contrevenu à ce principe : tout prince musulman indépendant s'est cru autorisé à ne mentionner que son propre nom dans la khotba, et c'est même à ce signe qu'on a pu reconnaître qu'il se déclarait libre de tout lien de vassalité. Parfois, encore, le monarque ajoute son nom à celui du chef spirituel, dont il admet ainsi la suzeraineté nominale, tout en lui déniant une autorité réelle. Le droit de frapper monnaie et celui de se nommer dans la khotba ont toujours été considérés, en pays musulman, comme les attributs essentiels de l'autorité souveraine. O. Houdas.

KHOTIN, CHOCIM ou **CHOTYN.** Ville de Russie, province de Bessarabie, ch.-l. de district, rive droite du Dniestr, sur la frontière de Galicie ; 20,000 hab. Ce fut la plus septentrionale des colonies génoises, puis la place forte des Turcs, en face de Kamenetz-Podolski. La citadelle génoise, bâtie au XIIIe siècle, subsiste à côté de la ville. Khotin a joué un grand rôle dans les guerres entre Turcs, Polonais, Russes, Autrichiens. Les rois polonais, Vladyslav IV et Jean Sobieski, y défirent les Russes en 1621 et 1673 ; le général autrichien Münnich les y vainquit aussi le 28 août 1739 ; les Russes y furent battus le 30 oct. 1768, mais prirent la ville l'année suivante. En 1788, elle fut prise par les Autrichiens, en 1806 par les Russes, auxquels la paix de Bucharest la laissa (1812).

KHOUANS (V. Confréries musulmanes).

KHOUFOU, le Chéops d'Hérodote et le Souphis de Manéthon, pharaon de la IVe dynastie. C'est en son honneur que fut élevée la plus grande des pyramides de Gizeh. L'histoire de son règne nous est inconnue.

KHOULM ou **TACHKOURGAN.** Ville du Turkestan afghan, sur la rivière de ce nom et la route de Balkh à Koundouz ; 10,000 hab. La ville moderne est à 8 kil. des ruines de l'ancienne, au milieu de vastes jardins. Commerce de peaux. Ce fut la capitale d'une principauté conquise par les Afghans vers 1860 ; cette province a environ 300,000 hab.

KHOUNZAK. Ville du Caucase russe, province de Daghestan, sur un promontoire rocheux, à 140 kil. N.-E. de Derbent ; ancienne capitale du khan des Avars ; fort russe.

KHOURDJA. Ville de l'Inde anglaise, prov. du Nord-Ouest, sur le chemin de fer d'Allahabad à Delhi ; 30,000 hab. Grand marché agricole. Beau temple djaïna.

KHOURIAN Mourian. Iles de la côte S. d'Arabie, entre les caps Hassik et Chirbédat. On compte trois îles et quatre îlots, mesurant ensemble 55 kil. q. Ces îles sont rocheuses, très élevées, peuplées par les Beni Ghabah qui parlent un dialecte particulier. Les anciens les appelaient îles *Zénobiennes*.

KHOURKHA ou **MOUTANHO.** Rivière de l'empire chinois (Mandchourie), affluent droit de la Soungari ; né près des monts Chañ-Alin, sous le nom de *Lefoutchi*, il prend ensuite celui de Tjouldoud-khoun, puis de Moutanho, après avoir formé le lac Birtin, arrose Ningouta et finit près de Sansing.

KHOURKHOU. Montagnes de l'empire chinois, au S. de la Mongolie, formant le prolongement oriental du massif de l'Altaï qui le relie aux monts In-chañ ; elles dominent de 300 m. le désert de Gobi, ont à peine 10 kil. de large. Elles sont formées de schistes, de syénite et de porphyre.

KHOUTOU. Pays de l'Afrique orientale, à 100 kil. O. de la côte de Zanzibar, au N. de la Kingani.

KHOUWAL (V. Ghawazi).

KHOUZOU ou **HAZOU.** Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Diarbékir, sur le Yézidjana, affluent gauche du Tigre. Château ; pèlerinage arménien.

KHOUZISTAN ou **ARABISTAN.** Géographie. — Province du S.-O. de la Perse, sur le golfe Persique, correspondant à l'ancienne *Susiane ;* 100,000 kil. q. Le Khouzistan est compris entre le Farsistan et l'Irak-Adjémi à l'E., le Louristan au N., l'Irak-Arabi (Turquie) à l'O., la mer au S. Le N.-E. est montagneux, le S.-O. occupé par la plaine basse du Chatt-el-Arab ; entre les deux est une zone de collines, admirablement arrosée et très fertile. Les principaux cours d'eau sont la Kerkha et le Karoun, affluent du Chatt-el-Arab, puis le Djerahi et le Tab Hindiyan ou Zobreh. La population est formée de Lours dans la montagne, d'Arabes dans la plaine ; les premiers se divisent en quatre tribus (Feili, Bakhtyari, Kouhghélu, Mammasenni) ; les seconds en deux (Beni-Lam, Tchab). Les principales villes sont le ch.-l. Chouster, puis Dizfoul, Ahouaz, Babahan, Mohammera. A.-M. B.

Histoire (V. Elam, Susiane et Perse).

Bibl. : Layard, *Description of the prov. of Khuzistan*, dans *Bull. Soc. géogr. de Londres*, 1846, t. XVI. — A. de Bode, *Travels in Luristan and Arabistan ;* Londres, 1845, 2 vol.

KHOVANSKY (Ivan-Andréevitch), prince russe qui vivait aux XVIe et XVIIe siècles. Il prit part aux guerres de la période dite des troubles, commanda la ville de Riazan et lutta contre les Polonais. — Un autre *Ivan-Andréevitch* vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il dirigeait le service des mousquetaires (Strieltsy). Sa popularité le rendit suspect à la tsarine Sofie. On l'accusa d'aspirer au trône pour son fils André. Tous deux furent décapités le 17 sept. 1582.

KHOVANSKY (Alexis-Andréevitch), savant russe contemporain. Il a fondé en 1861 une revue intitulée *Mémoires philologiques*. Ce recueil publié à Voronèje a

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rendu de grands services. En 1888 a paru un index général des articles parus depuis la fondation. M. Khovansky a collaboré assidûment à ce recueil.

KHOVARISMI (Abou-Djafar Mohammed ibn Mousa Al-), mathématicien arabe du IXe siècle, dont le nom ethnique (du Khovaresm) est l'origine du mot *algorithme*, parce que ce sont ses ouvrages qui, traduits au XIe siècle par Adelhard de Bath et Gérard de Crémone, ont fait connaître les procédés de calcul avec les chiffres modernes. La traduction latine de l'arithmétique de Mohammed forme le premier des *Trattati d'aritmetica*, publiés par le prince Boncompagni. L'algèbre, rédigée auparavant, a été publiée en arabe avec une traduction anglaise par Rosen (Londres, 1831). Mohammed, qui vivait à la cour du khalife Almamoun, a également traduit vers 720 le *Siddhanta* de Brahmagoupta, ouvrage astronomique (*Sindhind* des Arabes), et composé des tables astronomiques qui ont été célèbres en Orient, et qu'Adelhard de Bath fit connaître en Occident. Les écrits d'Alkhovarismi ont ainsi exercé une grande influence ; ils méritent, par leur clarté et leur méthode, la réputation dont ils ont joui. La tradition de la science grecque s'y trouve, au reste, mélangée avec les emprunts aux ouvrages hindous, de même qu'en astronomie, en dehors de l'*Almageste* et du *Sindhind*, Mohammed paraît avoir utilisé des travaux dus aux Perses. T.

KHOZARS (V. Khazares).

KHOZDAR. Ville du Beloutchistan, province de Djelavan, à 1,150 m. d'alt., dans une vallée des monts Brahoui ; 2,500 hab. Ancien ch.-l. de la province, à un carrefour de routes (Soumiani à Kelat et de l'Inde au Mekran) ; citadelle avec garnison anglaise. A l'O., anciennes mines de plomb et d'antimoine de Sékran.

KHRISTITCH (Philippe) (V. Christitch).

KHROUB ou **KHROUBS** (Le). Village d'Algérie, dép. et arr. de Constantine, à 16 kil. S. de Constantine, sur une colline dominant le Bou-Merzoug, une des branches du Rummel, à 625 m. d'alt. ; chef-lieu d'une com. de plein exercice de 9,340 hab. dont 436 Français et 200 Européens. Village annexe de El-Haria. Il doit son nom, à ce qu'il semble et qui paraît être en réalité *Khouroub*, c.-à-d. masures, décombres, à quelques ruines romaines sur l'emplacement desquelles il a été élevé. Le pays alentour est riche en bestiaux, en cultures maraîchères et de céréales. Le village a surtout prospéré parce qu'il est le point de raccordement des lignes ferrées de l'Est-Algérien et de Bône-Guelma ; il s'y tient chaque vendredi un marché aux bestiaux qui est un des plus importants de l'Algérie.

KHROUMIRS. Tribu tunisienne (V. Kroumirs).

KHSOOU (V. Xoïs).

KHVALINSK. Ville de Russie, gouvernement de Saratov, rive droite de la Volga ; 20,000 hab. Port fluvial ; marché agricole.

KHVALISES. Ancien peuple de la Russie, habitant du côté de la mer Caspienne, que les chroniques appellent mer Khvalisienne. Les Khvalises sont considérés comme un peuple impur, c.-à-d. de race touranienne. Ils ont disparu de bonne heure. Leur nom paraît se retrouver dans celui de la ville de Khvalynsk (gouvernement de Saratov).

KHVOLSON (Daniel), orientaliste russe, né à Vilna le 10 déc. 1820. D'origine juive, il étudia à Breslau (1820), Vienne (1847), Saint-Pétersbourg (1850), se convertit au christianisme (1855), devint professeur à l'université et à l'académie religieuse (1858). Il a publié : *Die Ssabier und das Ssabismus* (Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol.) ; *Die Ueberreste der altbabylonischen Litteratur in arabischen Uebersetzungen* (1859) ; *Accusations portées au moyen âge contre les Juifs* (en russe, 1861) ; *Die semitischen Vœlker* (Berlin, 1872) ; *la Cène et la Mort du Christ* (en russe, 2e éd., 1880) ; *Corpus inscriptionum hebraicarum* (de Crimée, 1882) ; les inscriptions funéraires syriennes de Ssemiretchié (1886), etc.

KHVOSTCHINSKAIA (Nadechda-Dmitrisevna) (V. Kresrovski).

KHVOSTOV (Dmitri-Nicolaiévitch, comte), poète russe, né en 1757, mort à Saint-Pétersbourg en 1835. Il servit dans l'armée de Souvorov et reçut du roi de Sardaigne le titre de comte. De 1804 à 1806, il dirigea un recueil, *l'Ami de l'instruction*. Outre des traductions de Racine et Boileau, il a publié des *Impressions de voyage* et des *Poésies* (Saint-Pétersbourg, 1817-18, 1re éd. ; 1821-27, 4 vol., 2e éd.). Quelques-unes d'entre elles, qui célèbrent les triomphes des armées russes, furent traduites en français, en anglais et en allemand (V. catalogue des *Russica* de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg ; Saint-Pétersbourg, 1873).

KHYENG, KAKYEN ou **TCHING.** Peuplade sauvage de la *Birmanie* (V. ce mot, t. VI, p. 916, et Asie, t. IV, p. 122).

KI, empereur chinois (V. Hia).

KIACHTA. Bourgade de Russie, située à la frontière du Céleste-Empire, non loin de la rive droite de la Selenga. Kiachta est contiguë à la ville chinoise de Mai-mai-tchen ; elle tire son importance du fait qu'elle est le point où pénètre dans le territoire russe la grande route qui, venant de Péking, traverse la Mongolie en passant par Kalgan et Ourga ; la majeure partie du commerce entre la Russie et la Chine suit cette voie. Au mois d'août 1892, une convention conclue entre le comte Cassini, ministre de Russie à Péking, et le Tao-tai Cheng, directeur des télégraphes chinois, a stipulé que la Chine et la Russie devraient être réunies télégraphiquement sur trois points de la frontière ; de ces trois jonctions, celle de Kiachta sera la dernière, mais elle devra être faite au plus tard dans un délai de cinq ans à dater de la signature de la convention. Ed. Ch.

KIA-HING-Fou. Ville de Chine, prov. de Tché-kiang, sur un canal à 45 kil. S.-E. du lac Taï-hou. Belle ville sillonnée de canaux et ornée de galeries couvertes, portiques, arcs de triomphe. Un des centres de la fabrication et du commerce de la soie.

KIAÏ-Tchéou. Ville de Chine, au S. de la prov. de Chañsi, à 25 kil. du dernier coude du Hoang-ho, près du lac Sou-tsou ou Sao-tchi. Importante place de commerce.

KIAJNA (Despina), princesse roumaine, fille du prince de Moldavie, Pierre Rarech, et de sa femme Hélène. Elle épousa le prince de Valachie, Mircea Ciobanul et conduisit les affaires de ce pays pendant les règnes de ses fils, Pierre le Boiteux et Alexandre, et de son petit-fils, Mihnea. Elle mourut vers l'année 1580. Femme d'une extraordinaire énergie, elle prit part à des combats et n'égala que par sa corruption sa persévérance et son discernement politique. M. A.-J. Odobescu a écrit une nouvelle historique : *la Princesse Kiajna*. N. J.

Bibl. : A.-D. Xenopol, *Hist. des Roumains*, en roumain, II et III.

KIAKHTA (V. Kiachta).

KIA-KIANG ou **TCHANG.** Rivière de Chine qui traverse du S. au N. la prov. de Kiang-si et se jette dans le lac Poyang ; elle passe à Kan-tchéou, Ki-ngan et Nan-tchang, reçoit à gauche le Tchang, le Loui-choui, le Tcho-kiang, le Sieou-ho ; à droite, le Mei-kiang et le Tonng-kiang. Navigable dans toute sa longueur, elle fournit la grande voie transversale N.-E. du bassin du Yang-tse-kiang.

KIA-KING, cinquième empereur (1796-1820) de la dynastie mandchoue des Tsing actuellement régnante en Chine. Il était fils de l'empereur Kien-long qui abdiqua en sa faveur le 8 févr. 1796 et continua à lui donner ses conseils jusqu'à sa mort en 1799. Le règne de Kia-king est fort peu glorieux ; ce souverain, adonné à la boisson, ne fit rien pour augmenter le prestige de la Chine à l'extérieur ; au dedans, il ne sut ni établir fermement son autorité, ni gagner le cœur de ses sujets. De 1802 à 1809, les côtes du Fou-kien, du Koang-tong et du Tche-kiang furent désolées par des pirates dont les principaux étaient le fameux Tsai Kien, qui se donnait le titre de roi au prestige guerrier (*Wei ou wang*), et Tchou Pen, qui s'appelait le roi du Sud des mers (*Hai nan wang*) ; ce ne fut qu'à grand'peine que les autorités chinoises parvinrent à mettre fin à leurs

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

déprédations. En 1814, un complot se trama contre l'empereur dans les trois provinces de Tche-li, Ho-nan et Chan-tong ; la société secrète du Nénufar blanc (*pe lien kiao*) en était, dit-on, l'instigatrice ; le seizième jour du neuvième mois, les conjurés s'introduisirent par ruse dans l'intérieur même du palais ; l'empereur se trouvait absent, car il était allé à Moukden visiter les tombes de ses ancêtres. Son second fils, Mien-ning, qui devait être plus tard l'empereur Tao-koang, se mit à la tête des eunuques et des gardes restés fidèles à son père, et, par son énergie, réussit à repousser les assaillants. Dans les provinces, la répression fut longue et ce ne fut que l'année suivante, en 1815, que le général Yang Fang soumit les derniers rebelles. En 1816, le gouvernement anglais envoya auprès de Kia-king lord Amherst pour le complimenter sur la fin de l'insurrection et pour lui expliquer les motifs de l'intervention britannique dans le Népâl ; l'ambassadeur étranger quitta Péking sans avoir été reçu par l'empereur parce qu'il avait refusé de se soumettre au cérémonial humiliant qu'on voulait lui imposer. Kia-king mourut le 2 sept. 1820. Ed. Ch.

KIA-LING. Rivière de Chine, affluent gauche du Yang-tse-kiang, qui sort des monts Tsing-ling, traverse le S.-O. du Chen-si et l'O. du Sse-tchouen, où il reçoit le Hé-choui et finit à Tchoung-king. Navigable dans tout le Sse-tchouen, il crée une route entre les bassins du Yang-tse-kiang et du Hoang-ho.

KIAMA. Ville maritime d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), comté de Camden, 3,000 hab. (8,100 pour tout le district) ; à 146 kil. de Sydney, où conduit le chemin de fer. Production de lait et de beurre.

KIAMA. Ville du Soudan (Borgou), au confluent de la Bénoué et du Kouara ; 30,000 hab. Etablissement anglais.

KIANG-KA ou **MERKAM.** Ville du Tibet oriental, prov. de Kham, bassin du Yang-tse-kiang. Résident chinois.

KIANG-NAN. Une des quinze provinces de la Chine propre au temps des Ming. Sous le règne de l'empereur Kang-hi (1662-1722), elle a été divisée en deux et a formé les provinces de Ngan-hoei et de Kiang-sou. De nos jours, on donne aussi le nom de Kiang-nan à la vice-royauté constituée par la réunion des trois provinces de Kiang-si, Kiang-sou et Ngan-hoei.

KIANG-NAN ou **KAO-KANG-MIAO.** Ville de Chine, prov. de Kiang-sou, à 5 kil. en amont de Chang-haï, rive gauche du Hoang. Arsenal créé en 1867 ; grand chantier de constructions navales, fonderie de projectiles, manufactures d'armes.

KIANG-NING ou **NANKING.** Ville chinoise située sur la rive S. du Yang-tse-kiang et à 210 kil. de son embouchure. Kiang-ning a été la résidence des empereurs de plusieurs petites dynasties qui régnèrent sur une partie de la Chine ; c'est ainsi qu'elle fut la capitale du royaume d'Ou (222-277), puis celle des Tsin orientaux (317-419), des Tsi (479-501) et des Leang (502-556). L'empereur Hong-ou (1368-98), fondateur de la dynastie Ming, était originaire de cette ville, et c'est pourquoi il en fit sa capitale. C'était alors la ville la plus peuplée du monde. Elle resta le siège du gouvernement des Ming jusqu'en 1409, époque à laquelle l'empereur Yong-lo alla s'établir à Péking ; Kiang-ning conserva cependant son nom de Nanking qui signifie capitale du Sud. Cette ville fut assiégée par les troupes britanniques en 1842 ; c'est sous ses murs que le plénipotentiaire anglais, sir Henry Pottinger, conclut avec le commissaire impérial *Ki Yng* (V. ce mot) le traité de Nanking signé le 29 août 1842. Le 19 mars 1853, Nanking fut pris par les rebelles Tai ping et leur chef y établit sa cour ; cette cité resta un des derniers boulevards de l'insurrection ; mais enfin, le 19 juil. 1864, les troupes impériales, commandées par Tseng Kouo-fan, s'en emparèrent. Les horreurs de la guerre civile ont porté une grave atteinte à la prospérité de Nanking ; elles ont aussi détruit quelques-uns de ses plus beaux monuments, entre autres la célèbre tour de porcelaine que nous avons reproduite à l'art. Céramique (t. IX, p. 1192) et dont la construction, commencée par l'empereur Yong-lo en 1411, ne fut terminée qu'en 1430 (V. la description de cette tour dans les *Mémoires sur l'état présent de la Chine* par le P. Louis le Comte, 3e lettre : Cf. *Chinese Repository*, vol. I, p. 257, et XIII, p. 261). Le plus intéressant peut-être des monuments qui aient subsisté à Nanking, ou pour parler plus exactement, dans ses environs immédiats, est la sépulture de l'empereur Hong-ou (1398) ; cette sépulture est fort semblable à celles où sont enterrés les autres empereurs Ming, au N. de Péking. Nanking ou, comme disent les Chinois, la préfecture de Kiang-ning, est la capitale de la province de Kiang-sou. La ville se relève rapidement parce qu'elle est demeurée le centre intellectuel et artistique de la Chine. Chaque année, 12,000 candidats y viennent subir les examens. Il s'y trouve de grandes bibliothèques et des imprimeries à la chinoise et à l'européenne. On y fabrique de beaux satins et les cotonnades connues sous le nom de *Nankin*. Ed. Ch.

KIANG-SI. L'une des dix-huit provinces de la Chine propre. Elle est limitée au N. par le Hou-pe et le Ngan-hoei dont on peut dire qu'elle est séparée par le Yang-tse-kiang, quoiqu'une bande du territoire sur la rive gauche du fleuve soit rattachée au Kiang-si ; à l'E., cette province touche au Ngan-hoei, au Tche-kiang et surtout au Fou-kien ; la limite entre le Fou-kien et le Kiang-si est marquée par une rangée de hauteurs dont la partie la plus connue porte le nom de montagnes Ou-i ou Bohea ; au S., le Kiang-si est isolé du Koang-tong par la chaîne élevée des Mei-ling ; à l'O., il est limitrophe du Hou-nan et du Houpe. Superficie, 180,000 kil. q. ; population, 24 millions d'hab. environ. Son principal cours d'eau est la rivière Kan ; elle se jette dans le vaste lac Po-yang, qui est compris tout entier dans cette province. Au point de vue administratif, le Kiang-si est divisé en quatre circuits (*tao*) qui comprennent 14 préfectures et 79 sous-préfectures. Dans le premier circuit se trouvent les préfectures de Koang-sin, Jao-tcheou, Kieou-kiang et Nan-kang ; dans le second circuit, les préfectures de Nan-tchang, Fou-tcheou et Kien-tchang ; dans le troisième circuit, les préfectures de Joei-tcheou, Yuen-tcheou et Lin-kiang ; dans le quatrième circuit, les préfectures de Kan-tcheou, Nan-ngan, Ki-ngan et la préfecture secondaire de Ning-tou. La préfecture de Nan-tchang est la capitale de la province. La préfecture de Kieou-kiang est un port du Yang-tse ouvert au commerce étranger depuis 1861. Le Kiang-si est rattaché aux provinces de Kiang-sou et de Ngan-hoei pour former la vice-royauté des deux Kiang ou de Kiang-nan.

Les routes qui traversent cette province ont été parcourues et décrites par Marco Polo, par les envoyés hollandais (Petrus de Goyer et Jacobus de Keyser) en 1656, par l'ambassade anglaise (lord Macartney) en 1792, et, dans notre siècle, par le P. Huc, Davis, Milne, etc. Les habitants du Kiang-si sont très portés vers l'étude des lettres : aux examens du second degré, 104 places leur sont réservées ; cette province est ainsi la plus favorisée de toutes, après celle de Tche-li, pour laquelle il existe 229 places de licenciés. La culture intellectuelle est, d'ailleurs, fort ancienne dans le Kiang-si, qui peut se vanter d'avoir donné le jour à plusieurs lettrés illustres ; les plus célèbres sont le critique et homme d'Etat Wang ngan-che (1021-86), le poète Hoang Ting-kien (1045-1105), l'encyclopédiste Ma Toan-lin (mort vers 1325) et surtout le philosophe Tchou Hi (1130-1200). — Le Kiang-si ne compte pas moins de huit manufactures officielles de porcelaine dont la plus renommée est celle de *King-té tchen* (V. ce mot). Ed. Chavannes.

Bibl. : E.-C. Bridgmann, *Topography of and Kiang-si*, dans *Chinese Repository*, vol. XI, pp. 375 et suiv. — H. Kopsch, *Geographical Notes on the province of Kiang-si*, dans *China Review*, vol. VI, pp. 115-120, 191-195, 259-264, 316-322 et vol. VII, pp. 47-51, 98-103.

KIANG-SOU. L'une des dix-huit provinces de la Chine propre. Elle est bornée au N. par le Chan-tong ; à l'E. par la mer, au S. par le Tche-kiang, à l'O. par le Ngan-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

hoei et le Ho-nan. Son nom est formé de la réunion des deux premiers mots qui constituent les noms des deux préfectures de Kiang-ning et de Sou-tcheou. *Kiang-ning* (V. ce mot) est la capitale de cette province qui a 100,000 kil. q. et comptait 21,408,930 hab. en 1887. Le Kiang-sou a deux de ses ports ouverts au commerce étranger ; ce sont ceux de Chang-haï, sur le Wang-pou, à peu de distance de l'embouchure du Yang-tse, et Tchen-kiang sur le Yang-tse. Le Kiang-sou est une des provinces les plus riches et les plus fertiles de la Chine ; ses principales productions sont la soie, le coton et le chanvre d'ortie.

KIANG-TCHÉOU (V. Kioung-tchéou).

KIANG-TCHOUEN. Ville de Chine, prov. de Yunnan, entre les lacs *Hin-you* et *Fou-hien*. Le premier, qui reçoit souvent le nom de la ville, a 36 kil. de tour et se déverse dans le second, beaucoup plus vaste, qui confine à la ville de *Tchin-kiang* (V. ce mot).

KIANKARI ou KANGHERI. Ville de Turquie d'Asie, chef-lieu d'un *sandjak* du vilayet de Kastamouni, sur un affluent du Kizil-Irmak, a 895 m. d'alt. 19,000 hab. ; Commerce de laine. Mines de sel gemme. Le *sandjak* est une région montagneuse, dont la partie orientale est occupée par la vallée du Kizil-Irmak. Il confine aux sandjaks de Kastamouni et de Bolon et au vilayet d'Angora.

KIANTOJŒRVI ou KIANDO. Lac de Finlande, sur l'Ulea, 163 kil. q.

KIAO-Ho. Rivière de Chine, prov. de Chañ-toung, à la racine de la presqu'île formant avec un canal et le Kou-ho une voie navigable entre la mer Jaune et le Petchili, voie connue sous le nom de *Kiao-laï-ho*, unissant les cités de Kiao-tchéou et Laï-tchéou ; il n'y passe que des barques ; l'empereur Kang-si avait entrepris de l'approfondir.

KIAO-Tchéou. Ville de Chine, prov. de Chañ-toung, entre le lac Pene-hou et le golfe du Petchili ; 200,000 hab. A 8 kil. est son port Ta-poh-fou, ensablé. L'ouverture de Tchéfou au commerce européen a diminué celui de Kiao-tchéou.

KIA SE-TAO, général chinois exécré par l'histoire pour sa conduite lâche et trompeuse, mort en 1276 ap. J.-C. Battu par les Mongols, il conclut avec eux de son autorité privée un traité (1259) par lequel il engageait sa patrie à leur payer un tribut annuel et à s'avouer leur vassale ; il fit croire à l'empereur Li-tsong, de la dynastie Song, qu'il avait remporté les plus grands succès. Il continua à tenir ainsi dans l'ignorance des vrais événements l'empereur Tou-tsong (1265-75) et l'empereur Kong-tsong (1275-76) jusqu'au jour où la grande défaite que les Mongols lui firent essuyer près de Ou-hou en 1275, rendit irrémédiable la perte de la dynastie Song.

KIA-SIEN. Ville de Chine, prov. de Ho-nan, à 130 kil. S. de Haï-foung. Monuments antiques.

KIATA. Ville de Chine, prov. de Sse-tchouen, sur le Mékong (Lan-tsan-kiang), jadis tibétaine. Riches salines.

KIA-TING-Fou. Ville de Chine, prov. du Sse-tchouen, sur le Min, au confluent du Fou, du Ya et du Toung ; 25,000 hab. Entrepôt central de la cire blanche (peïla) produite par la cochenille dans les campagnes de Ning-yuen. Commerce de bois et de soie.

KIA-YING. Ville de Chine, prov. de Kouang-toung, sur le Meï-kiang, affl. dr. du Han-kiang. Mines de cuivre, d'argent, de fer, d'étain.

KIA-YOU-KCHOUAN. Ville de Chine, prov. de Kansou, près du défilé de ce nom (*Porte de jade*) et de l'extrémité O. de la Grande Muraille. Importante place militaire lsur la grande voie de Lan-tchéou à Hami et Khotan reliant la Chine au *Turkestan* (V. ce mot).

KIBITKA. Ce mot dérivé du turc *kibit*, désigne en russe tantôt une voiture longue et couverte, tantôt les tentes en feutre des peuples nomades.

KIBLA. C'est sous ce nom que les musulmans désignent le point de l'horizon vers lequel ils doivent tourner leur visage quand ils font la prière. Durant les premiers temps de l'islamisme, le temple de Jérusalem servait de kibla, mais bientôt Mohammed décida qu'il fallait prendre dans ce but le temple de la Kaaba de La Mecque. Dans toutes les mosquées, la kibla est indiquée par le mihrab, sorte de niche devant laquelle se tient l'imâm qui dirige l'office. A mesure que l'on s'éloigne de La Mecque, la kibla devient de plus en plus difficile à déterminer et, pour y arriver, les Arabes doivent faire appel à la science de leurs plus habiles astronomes qui marquent assez souvent sa direction sur les cadrans solaires horizontaux destinés à régler les moments canoniques des prières. Le changement apporté à l'orientation des fidèles durant la prière a eu une telle importance que le Coran lui a consacré les versets 138-145 du chap. II. O. Houdas.

KIBOKOUÉ. Pays de l'Afrique centrale, dans les bassins supérieurs du Kassaï (affl. du Congo) et de la Liba (affl. du Zambèze) ; on lui attribue 27,500 kil. q. et 750,000 hab.

KI CHAN, homme d'Etat chinois. Avant d'avoir quarante ans, il fut nommé vice-roi du Se-tchouen, et, peu après, en 1830 ou 1831, vice-roi du Tche-li. Ce fut en cette qualité qu'il eut en 1841 une entrevue à l'embouchure du Pei-ho avec l'amiral G. Elliot et le capitaine Elliot, qui venaient demander réparation pour les dommages causés aux marchands anglais par les autorités de Canton. Afin que Ki Chan pût continuer plus facilement les négociations avec les plénipotentiaires étrangers, l'empereur le nomma vice-roi des deux Kouang, en remplacement de Lin Tso-Siu ; au commencement de l'année 1842, Ki Chan conclut avec le capitaine Elliot une convention aux termes de laquelle l'île de Hong-Kong serait cédée à l'Angleterre, une indemnité de 6 millions de dollars lui serait payée et le commerce recommencerait immédiatement à Canton. Ces concessions parurent trop considérables à la cour de Péking qui ne prévoyait pas qu'elle serait obligée quelques mois plus tard d'accepter des conditions plus dures encore ; Ki Chan fut dégradé et envoyé, chargé de chaînes, à la capitale. En 1843, il rentra en grâce et fut nommé commandant des troupes en garnison à Jehol ; mais cette place était loin d'avoir l'importance des postes qu'il avait occupés auparavant, et, à partir de ce moment, il ne joua plus aucun rôle dans l'histoire contemporaine de la Chine. Ed. Ch.

Bibl. : *Chinese Repository*, vol. X, p. 235 ; vol. XII, p. 331.

KICHENEV (V. Kichinev).

KICHEN-GANGA (V. Krichna-Ganga).

KICHENGARH. Ville de l'Inde, capitale d'une principauté du Radjpoutana, sur la route d'Ajmir à Agra ; 15,000 hab. Elevée sur une haute colline, sa double enceinte et sa citadelle en firent jadis une importante place forte. Elle renferme de belles ruines, vestiges de sa grandeur passée. La *principauté* (1,875 kil. q., 110,000 hab.) fut détachée du Marvar par le roi Oudei Singh, qui la donna en apanage à son fils Kichen (1714).

KICHINEV ou KICHENEV (roumain *Kissinou*, autrefois *Rossovlachie*). Ville de la Russie, ch.-l. de la province de Bessarabie, sur le Byk, affluent droit du Dniestr ; 117,108 hab. Elle comprend une ville haute sur une colline dominant de 140 m. la ville basse sur la rive droite de la rivière (alt. 82 m.) et sept faubourgs. Elle renferme 18 églises orthodoxes, 32 synagogues ou chapelles juives, 1 prison monumentale. C'est une grande cité industrielle et un entrepôt commercial important (blés, cuirs, laines, eaux-de-vie, etc.). Elle est entourée de jardins cultivés par des Bulgares.

KICHM, KISSIM, DJICHM ou TAVILAH. Ile de la côte S. de Perse, province du Laristan, au N. du détroit d'Ormuz ; longue de 110 kil., large de 20, elle a 1,333 kil. q. ; à l'E. est l'île de Larch ; au N.-E., l'île d'Ormuz ; le détroit, qui la sépare du continent, a une largeur de 2 à 10 kil. C'est un rocher salin sans eau ni végétation, sauf quelques petits jardins. Beaucoup de ses 15,000 hab., de race arabe, passent l'été sur le continent. A l'E. est la ville de *Kichm* (5,000 hab.) ; à l'O., *Bassidor* où les Anglais avaient tenté de s'établir ; au N., *Lafit ;* au S. *Salouk* sources de naphte).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KICHTAVAR, KICHTWAR ou KISTAVAR. Ville de l'Inde, ch.-l. d'une province du Cachemire, sur la rive gauche du Tchinab (affl. g. de l'Indus). Ce fut la capitale d'une principauté vassale du Ladak, conquise par les Sikhs au début du siècle, au pied du *mont Kichtavar* (5,065 m.).

KICINSKI (Pie), homme d'Etat polonais, né à Slawkow en 1752, mort à Varsovie en 1828. Il fut secrétaire du roi Stanislas-Auguste et chef de sa chancellerie. Il joua un rôle considérable à la diète dite diète de quatre ans. Il a publié divers ouvrages; notamment un recueil de ses Discours. — *Bruno* Kicinski, fils du précédent, né en 1796, mort en 1844, rédigea plusieurs journaux polonais et publia de nombreuses traductions et un recueil de poésies (Varsovie, 1840).

KICK (Jan), peintre de genre hollandais du XVIIe siècle. Sa biographie n'est pas connue. Il peignit entre 1640 et 1650 des tableaux dans la manière de Dirk Hals et de Jacob Duck. On voit de lui au musée de Berlin des *Soldats*. L'ancienne collection Hope à Londres renfermait des *Travailleurs attaqués par des bandits*.

KICK (Cornelis), frère du précédent, peintre de fleurs hollandais, né à Amsterdam en 1635, mort à Amsterdam en 1675. Il fut d'abord un peintre habile de portraits, puis tout à coup il voulut rivaliser avec David de Heem et il peignit des fleurs d'une facture très finie et qui se vendaient fort cher. Cornelis Kick était d'un naturel paresseux, et ayant épousé la fille d'un riche administrateur, Mlle Sparoog, qui lui apportait entre autres dots un jardin de fleurs rares, il se prit de passion pour l'horticulture et cessa de les peindre. Ses tableaux sont assez recherchés en Hollande; ils sont inconnus en France.

KICKAPOO. Peuplade de Peaux-Rouges des Etats-Unis, jadis établis sur le Mississippi avec les *Foxes*, entre 40° et 45° lat. N., confinés (avec les *Outganis*) depuis 1819 dans le Kansas et devenus bons agriculteurs. — Ce nom est conservé par un affluent droit de l'Illinois et une rivière de 100 kil., affluent droit du Wisconsin, par des bourgs du Kansas (r. dr. du Missouri, à 70 kil. N.-O. de Topeka; 3,000 hab.), du Territoire Indien (r. dr. de la rivière Canadienne, à 200 kil. O. de Tahlequah), du Wisconsin (sur la rivière du même nom, à 112 kil. N.-O. de Madison).

KICKHAM (Charles-Joseph), publiciste irlandais, né à Mullinahone en 1826, mort près de Dublin le 21 août 1882. Fenian actif et déterminé, membre du conseil exécutif suprême, collaborateur de l'*Irish People*, il fut arrêté à Dublin le 11 nov. 1865 et condamné à quatorze ans de travaux forcés. Ses amis politiques le firent passer pour un martyr. On a de lui : *Poems Sketches and narratives illustrative of Irish life* (1870); *Sally Cavanagh* (1869), nouvelle qu'il écrivit en prison; *The Homes of Tipperary* (1879); *For the Old Land* (1886), etc.

KICKI, général polonais, né en 1789, mort en 1831. Il entra dans l'armée en 1809 et se distingua dans la campagne de Russie; il fut blessé à Leipzig. Après la constitution du royaume de Pologne, il fut aide de camp du grand-duc Constantin. Il prit part à la révolution de 1830, devint général et fut tué à la bataille d'Ostrolenka (6 mai 1831).

KICKX (Jean), naturaliste belge, né à Bruxelles en 1775, mort à Bruxelles en 1831. Membre de l'Académie et professeur de botanique à l'école de Bruxelles, il publia de nombreux travaux dont le principal est la *Flora Bruxellensis* (Bruxelles, 1812, in-8) qui fait encore autorité aujourd'hui. — Son fils, appelé comme lui *Jean*, né à Bruxelles en 1803, mort à Bruxelles en 1864, occupa une chaire de botanique, d'abord à Bruxelles, puis à Gand. C'était un professeur remarquable et un observateur poussant l'exactitude jusqu'au scrupule. Il s'occupa surtout de la cryptogamie. Ses deux œuvres principales sont : *Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres* (Bruxelles, 1841-55, 5 vol. in-4); *Flore cryptogamique des Flandres* (Gand, 1867, 2 vol. in-8). — Le fils de ce dernier, *Jean-Jacques*, né à Gand en 1842, mort à Gand en 1887, avait succédé à son père dans la chaire de botanique en 1864. E. H.

KICKXELLA (Bot.). Genre de Mucédinées parasites, à filaments durcis, issus d'un mycélium régulièrement cloisonné et portant à leur sommet une couronne d'appendices sporophores, fusiformes, à légère courbure et un peu infléchie en dedans. Ces appendices sporophores ont l'aspect de baguettes appuyées les unes sur les autres dans les rameaux jeunes. A maturité, ils se rabattent au dehors et portent alors les spores à leur face inférieure. Ces spores sont hyalines, elliptiques. Au lieu d'appendices sporophores, l'extrémité des rameaux mycéliens peut porter des chlamydospores sphériques, à enveloppe épaisse et incolore. Certains auteurs semblent admettre des périthèces en continuité avec le mycélium de la forme mucédinienne. Leur présence a déterminé MM. Van Tieghem et Le Monnier à rapprocher le genre des Ascomycètes, et Saccardo en fait très nettement l'état conidial d'une Sphériacée. Ces périthèces, blancs, globuleux et sans astioles, se voient dans l'espèce la plus connue du genre, sur la vase des égouts, les crottes de rats et autres excréments. Henri FOURNIER.

KIDARA, KIDARITES (V. HUNS).

KIDARNATH ou KEDARNATH. Localité de l'Inde septentrionale, à 3,600 m. d'alt., sur un affluent de l'Alaknanda, branche mère du Gange, au pied du *mont Kidarnath* (6,943 m.). Un temple brahmanique y attire chaque année une foule de pèlerins.

KIDARPOUR ou KIDDERPOUR. Faubourgs de Calcutta, rive gauche de l'Hougli. Bassins de radoub, ancien chantier de constructions navales de la Compagnie des Indes.

KIDDERMINSTER. Ville d'Angleterre, comté de Worcester, à 22 kil. N. du chef-lieu, sur le Stour, affluent du Severn, 35,205 hab. Stat. du chem. de fer de Worcester à Dudley. En communication, par canal, avec Liverpool, Hull et Bristol. Grandes fabriques de tapis.

KIDDERMINSTER ou KEDERMYSTER (Richard), historien et théologien anglais, né vers 1460, dans le comté de Gloucester, mort vers 1531. Il entra dans l'ordre des bénédictins et fut professeur au Gloucester College, à Oxford, puis abbé du monastère de Winchcombe, en 1487. En 1512, Henri VIII l'envoya, à cause de son talent d'orateur, au concile de Latran convoqué par le pape Jules II; il prit part ensuite aux troubles religieux de l'Angleterre, prononça en 1515, à Saint-Paul de Londres, un discours qui eut un grand retentissement et publia divers écrits catholiques notamment : *Tractatus contra doctrinam M. Lutheri* (1521); on lui doit aussi : *A Compendium of the Rule of St Benedict*. La bibliothèque Bodléienne, à Oxford, possède un important manuscrit de ce savant, qui renferme une *Vie de saint Patrick* et l'*Histoire du monastère de Winchcombe*.

KIÉ, empereur chinois (V. HIA).

KIEDERICH (Paul-Joseph), peintre allemand, né à Cologne le 15 sept. 1809 (ou 1810), mort à Dusseldorf le 4 avr. 1850. Après avoir étudié d'abord dans sa ville natale, il vint en 1832 à l'Académie de Dusseldorf. Il s'est adonné au genre historique et au portrait. Nous citerons parmi ses œuvres : *Mort du grand maître de Malte La Valette* (musée de Berlin), *l'Empereur Frédéric II et son chancelier Peter de Vincis* (Stuttgart), *la Reine Marguerite pleurant devant la tête du duc de Suffolk*, *le Peintre mort* (où l'artiste s'est représenté lui-même), *Charles-Quint à Saint-Yust*, portraits des ducs de Bourgogne *Philippe le Bon* et *Charles le Téméraire*, et de l'empereur *Maximilien*. E. GOURDAULT.

KIEISTOUT, prince lithuanien, né en 1297, mort en 1382. Il était fils de Gedymin et païen comme lui, il hérita d'une partie de la Lithuanie, guerroya contre les Polonais et les chevaliers teutoniques et contre son neveu Jagellon. Fait prisonnier par lui, il fut étranglé à Vilna.

KIEL (autrefois *Thom Kyle*). Ville de Prusse, prov. de Slesvig-Holstein, dans le Holstein oriental, au fond et du côté O. d'un golfe de la mer Baltique; 70,455 hab. (en 1894). C'est le grand port de guerre de l'Allemagne; il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

s'est rapidement développé, puisque la population n'était en 1864 que de 18,695 hab. La ville a annexé successivement les faubourgs de Brunswick, Gaarden et Ellerbeck. La *vieille ville* (Altstadt), entourée d'une lagune, est d'aspect assez triste ; au S., au N. et à l'O., sont les quartiers neufs avec de larges rues et de grands édifices publics, écoles, université, musées, etc. ; *Brunswick* est au N.-E., *Ellerbeck* de l'autre côté du golfe, ainsi que Gaarden où se trouve le grand établissement de Hornheim ; plus au N., sont les stations balnéaires de Düsternbrook et Bellevue.

Le *golfe de Kiel*, profond de 15 kil., forme le meilleur abri de la flotte allemande ; au N.-O. aboutit à Holtenau le canal de l'Eider, le reliant à la mer du Nord ; l'entrée est défendue par la forteresse de *Friedrichsort* et le fort de Falckenstein qui croisent leurs feux avec les forts de Labœ et Mœltenort, sur la rive orientale du golfe. Les grands chantiers de la marine sont entre Ellerbeck et Gaarden. Il existe à Kiel une école et une académie navale, des écoles de mécaniciens, de pilotes, de torpilleurs.

Kiel reçut en 1242 le privilège de ville sur le modèle de Lubeck, sous le nom de *Civitas Holsatiæ*, et entra dans la Hanse en 1284. Il s'y tenait une grande foire du 6 janv. au 2 févr. (réduite aujourd'hui à douze jours), qui fut le grand marché du Slesvig-Holstein. En 1665, le duc Christian-Albert fonda l'université. Kiel fut, de 1721 à 1773, la capitale du grand-duché de Holstein-Gottorp. Le 14 janv. 1814, la paix de Kiel fit perdre au roi de Danemark la Norvège et Helgoland. Le 24 mars 1848 commença à Kiel l'insurrection des duchés. La Prusse ayant acquis la ville définitivement en 1866, en fit son grand port militaire.

Bibl. : Prahl, *Chronik der Stadt Kiel ;* Kiel, 1855. — Seelig et Ohnmann, *Ostholstein ;* Hambourg, 1884, 8e éd.

KIEL (Corneille) Van Kiel, ou Kiliaan, ou Kilianus, philologue belge, né à Duffel en 1528, mort à Anvers en 1607. Il fut, pendant plus d'un demi-siècle, correcteur chez Plantin à Anvers ; lui-même composa des traités de philologie, de géographie et d'histoire, qui lui acquirent une réputation européenne. Voici le titre de ses œuvres les plus importantes : *Etymologicum teutonicæ linguæ, sive Dictionarium teutonico-latinum* (Anvers, 1574, in-8 ; souvent rééd. ; la meilleure éd. est celle de G. Van Hasselt ; Anvers, 1777, 2 vol. in-4) ; *Description de tous les Pays-Bas* (trad. en flam. de l'ouvrage de Guicciardini ; Anvers, 1578, in-fol. ; rééd., Amsterdam, 1612, in-fol.). E. H.

Bibl. : Halbertsma, *Kilianus* (en flam.) ; Bruges, 1863, in-8. — Genard, *Esquisse biographique de C. Kiliaan* (en flam.) ; Anvers, 1874, in-8.

KIELCE (V. Kjelzy).

KIELDRECHT. Com. de Belgique, prov. de la Flandre-Orientale, arr. de Saint-Nicolas, près de l'Escaut, tête de ligne d'un chemin de fer vers Saint-Nicolas ; 4,000 hab. Grandes exploitations agricoles.

KIELER (Laura), romancière norvégienne, née à Tromsö en 1849. Après avoir séjourné à Christiania, à Copenhague, à Stockholm et à Dresde, où elle vécut dans la maison d'Ibsen, elle vint s'établir à Copenhague et épousa, en 1873, un professeur à l'école de Hilleröd, M. V. Kieler. Son premier roman, qui porte le titre : *les Filles de Brand* (*Brands döttre*), est inspiré par le drame d'Ibsen. Ses derniers ouvrages dépeignent la vie des frontières de la Scandinavie et de la Laponie, et empruntent à l'originalité du sujet un intérêt tout particulier : *Andre fra Kautokeino* (1879) ; *Laurekas Korhoinen* (1881), etc.

KIELHORN (François), indianiste allemand, né à Osnabrück en 1840. Elève de Benfey, de Stenzler et de Weber, collaborateur de Monier Williams à Oxford, ancien professeur de sanscrit au collège de Pouna, il professe actuellement (1895) à l'université de Gœttingue. On lui doit un excellent manuel pour l'étude du sanscrit. Il s'est longtemps spécialisé dans les études grammaticales et a publié plusieurs textes dont le plus important est le *Mahâbhâshya* de Patañjali (Bombay, 1880-85). Il s'est tourné depuis vers les études chronologiques et a fait paraître sur ces questions divers mémoires, surtout dans l'*Indian Antiquary*. A. Foucher.

KIELLAND (V. Kjelland).

KIELLERUP (Theodor-Julius), peintre danois, né à Copenhague en 1818, mort à Munich en 1850. Il a passé la plus grande partie de sa vie dans cette ville et s'est fait une réputation surtout comme animalier. On cite de lui entre autres : *Un Sanglier attaqué par des chiens*.

KIELLMAN-GÖRANSON (Julius-Axel), romancier suédois, né au château de Gripsholm en 1841, mort à Upsala en 1869. Pasteur à Stockholm, puis à la campagne, il se fit connaître d'abord par des poésies (*Smärre dikter*, 1839), puis par des nouvelles et des romans, qui bientôt devinrent très populaires quoique leur mérite, comme œuvres d'observation ou comme œuvres littéraires, soit assez médiocre. Plusieurs de ses livres ont paru sous le pseudonyme de *Nepomuk* ou de *Norna Gäst*. Parmi les meilleurs on peut citer les *Chants de Gethsemané* (poésies) ; *Noir sur Blanc*, *Petites Aventures suédoises* et un recueil de *Nouvelles*. Th. C.

KIELMEYER (Karl-Friedrich), naturaliste allemand, né à Bebenhausen, près de Tubingue, le 22 oct. 1765, mort à Stuttgart le 24 sept. 1844. Il fut professeur d'anatomie comparée et de physiologie à Gœttingue, puis professeur de chimie et de botanique à Tubingue, enfin en 1816 devint directeur des collections artistiques et scientifiques de Stuttgart. Il a publié des ouvrages estimés sur l'histoire naturelle ; ses biographes lui attribuent une grande influence sur les théories de Cuvier, dont il était l'ami.

KIENER (Christian-Henry), homme politique français, né à Hunawihr (Haut-Rhin) le 16 nov. 1807. Filateur, maire d'Epinal (1867), il fut élu sénateur des Vosges, où il s'était fixé après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, le 8 janv. 1882. Il appuya la politique opportuniste, combattit le boulangisme et fut réélu le 4 janv. 1891.

KIENG-KEI-TO. Prov. de Corée, ayant pour ch-l. *Séoul ;* 700,000 hab. (V. Corée et la carte du Japon).

KIENG-SANG-TO. Prov. de Corée, au S. du royaume ; ch.-l. Taï-kou ; 2,100,000 hab. (V. Corée et la carte du Japon).

KIEN-LONG, quatrième des empereurs de la dynastie mandchoue Tsing, actuellement régnante en Chine, né en 1709, mort le 7 févr. 1799. Il succéda en 1735 à son père Yong-tcheng dont il était le fils aîné. Les premiers temps de son règne furent paisibles, mais vers 1753 les événements qui se passaient dans l'Asie centrale l'obligèrent à mettre en mouvement ses armées. En 1745, le khan des Eleuthes, (territoire d'Ili), Kaldan, était mort en laissant le trône à son fils, Atchan ; celui-ci commit faute sur faute ; une rébellion éclata contre lui : il fut attaqué et tué par le lama Torgui, qui prétendit s'arroger le pouvoir ; l'usurpateur ne jouit pas longtemps de son triomphe ; le troisième fils de Kaldan, Tsevan Ta-che, marcha contre lui et le fit périr, mais il trouva lui-même la mort dans la bataille. Deux nouveaux prétendants, Davadji (*Ta-wa-tsi*) et Amoursana, se disputèrent le trône. Amoursana vint en 1754 implorer le secours de Kien-long ; grâce à l'appui des troupes impériales, il battit son rival, qui fut emmené prisonnier à Péking ; mais, au lieu de mettre à mort Davadji, Kien-long le reçut en le comblant d'honneurs ; son intention était de se servir de lui contre Amoursana lui-même au cas où celui-ci deviendrait trop puissant. Amoursana prévint les projets de l'empereur en se révoltant ; pendant toute l'année 1756, il ne remporta guère que des succès ; mais, en 1757, les généraux Tchao-hoei et Fou-té le poursuivirent sans relâche et le forcèrent à se retirer chez les Hassacks, puis en Russie, à Tobolsk, où il mourut de la petite vérole. Les Chinois réclamèrent son corps ; le tsar refusa de le leur livrer et se contenta de le faire montrer aux envoyés impériaux. Les troubles de l'Ili eurent leur contre-coup dans le Turkestan ; à Yarkand régnait Boronitou ; à Kachgar, c'était son frère Kodzidchan ; ils étaient connus sous le nom de grand et de petit Kodja (ou Hotchom). En 1756,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lorsque Amoursana paraissait victorieux, ils embrassèrent sa cause et coururent sus aux soldats chinois; mais, après la destruction du royaume des Eleuthes, les généraux de Kien-long envahirent le Turkestan; le grand Kodja périt en combattant; quant au petit Kodja, il fut livré aux Chinois par le sultan du Badakchan auprès duquel il s'était réfugié (1759). Toutes les cités mahométanes du Turkestan tombèrent ainsi sous le joug chinois. (Ces campagnes ont été célébrées par Kien-long lui-même, et le P. Amiot a traduit les vers impériaux : *Mém. concernant les Chinois*, t. I, pp. 525 et suiv.)

En 1764, Yong-tsi-ya, chef d'une tribu qui se trouvait aux confins de la Birmanie et de la Chine, attaqua le roi de Birmanie et le détrôna; le vice-roi du Yun-nan et du Koueitcheou soutint les chefs locaux qui voulurent résister à cette usurpation; mais, comme il n'essuyait que des revers, Kien-long envoya en 1767 le général Ming Joei diriger les opérations de guerre; Ming Joei fut battu et tué en 1767; Fou Heng, qui le remplaça, remporta en 1768, sur les bords de la Salouen, une victoire à la suite de laquelle les Birmans se reconnurent tributaires de la Chine. En 1771, la nation des Tourgouths qui, du temps de *Kang-hi* (V. ce nom), avait émigré en Russie, revint dans le district d'Ili et demanda à l'empereur de la prendre sous sa protection; 50,000 familles, soit 300,000 personnes, arrivèrent ainsi en 1771; elles furent suivies de 30,000 autres familles en 1772. Kien-long accueillit avec joie ces enfants prodigues qui lui donnaient la preuve éclatante du prestige qu'il exerçait au dehors et il composa lui-même à cette occasion un récit destiné à commémorer l'événement (V. la traduction de ce récit par le P. Amiot, *Mém. concernant les Chinois*, t. I, pp. 401 et suiv.).

En 1775, eut lieu la réduction des Miao-tse; s'il fallait en croire la relation du P. Amiot (*Mém. concernant les Chinois*, t. III, p. 387), qui reflète les sentiments de la cour chinoise, cette expédition aurait été une des plus glorieuses du règne de Kien-long. Mais les Miao-tse n'étaient que quelques centaines de malheureux montagnards aborigènes; ils n'occupaient pas des provinces entières, car ils étaient confinés dans deux petits cantons du Se-tchouen, appelés le Ta kin tchoan, et le Siao kin tchoan; le Ta kin tchoan ou Grande rivière d'Or se trouvait sur le cours supérieur de la rivière Ta-tou. La ville principale, Le-ou-wei, était située à environ 31° de lat. N. et 100° 25′ de long. E.; le Siao Kin tchoan ou Petite rivière d'Or était un peu plus à l'E., sur un affluent de gauche de la rivière Ta-tou. C'est là que le général A-koei traqua sans relâche les infortunés Miao-tse, qui finirent par être exterminés; leurs chefs, transportés à Péking, périrent dans d'affreux supplices.

En 1787, des troubles éclatèrent en Indo-Chine; le roi d'Annam, Lê Chiên-tong, fut chassé par son ministre Nguyên Hué et vint se réfugier en Chine. Sur l'ordre de Kienglong, le vice-roi du Kouang-toung, Soen Che-i, pénétra à la tête d'une armée dans le Tonkin et réintégra Lê Chiên-tong à Hanoï; il projetait une expédition contre Hué; Nguyên ne lui en laissa pas le temps; au moment du jour de l'an (fin janv. 1789), il arriva devant Hanoï avec des forces considérables et en chassa les Chinois après leur avoir infligé de grandes pertes. L'empereur dissimula sa déconfiture; il reconnut que le ciel avait résolu la perte des Lê et conféra solennellement l'investiture au fondateur de la nouvelle dynastie annamite des Nguyên. Au mois de sept. 1793, l'empereur reçut à Jéhol la fameuse ambassade de lord Macartney : la relation de cette ambassade a été écrite par sir George Staunton.

Kien-long avait fait le serment que, s'il avait le bonheur de régner comme son aïeul Kang-hi pendant un cycle entier de soixante ans, il abdiquerait aussitôt après; c'est ce qu'il fit le 8 févr. 1796; il laissa le pouvoir à son fils Kia-king qu'il aida de ses conseils jusqu'à sa mort. Kien-long a eu la réputation, non seulement d'un grand politique, mais aussi d'un excellent lettré : outre les pièces littéraires qu'il écrivit pour rappeler ses exploits contre les Eleuthes et les Miao-tse et pour commémorer le retour des Tourgouths dans son empire, il composa un grand nombre de poésies; le P. Amiot a traduit ses vers sur le thé et son éloge de la ville de Moukden qui fut imprimé en trente-deux sortes de caractères chinois et trente-deux de caractères mandchous; la traduction de cet éloge fut publiée à Paris en 1770, et c'est après l'avoir lue que Voltaire adressa à Kien-long une de ses épîtres. Cet empereur ne se contenta pas de cultiver les lettres par délassement; il encouragea plusieurs grandes publications telles que l'édition des vingt-quatre historiens canoniques, celle du *Tong kien kang mou*, le grand catalogue de la bibliothèque du palais (*se kou tsiuen chou tsong mou*), etc. En tête du premier volume des *Mémoires concernant les Chinois* par les missionnaires de Péking, on trouvera un beau portrait de Kien-long. Éd. CHAVANNES.

BIBL. : DE MAILLA, *Hist. de la Chine*, t. XI. — A. RÉMUSAT, *Nouv. Mél. as.*, t. II, pp. 45-60. — IMBAULT-HUART, *Journ. as.*, 7e série, t. XI, pp. 134-178; 8e série, t. XIV, pp. 494 et suiv. — E.-H. PARKER, *Campaigns of Kang-hi, Yung-cheng and Kien-lung*, dans *China Review*, vol. XVI, pp. 105-118, 276-285, 321-336, 340-348.

KIEN-TCHANG. Rivière de Chine, province de Sse-tchouen, affluent gauche du Yaloung (une des branches mères du Yang-tse-kiang); elle coule vers le S., passe à Ning-youen-fou.

KIENTHAL. Vallée de la Suisse, cant. de Berne, entre la vallée de Lauterbrunnen et celle de la Kander; elle s'ouvre au village de Kien et aboutit à un glacier des Alpes bernoises.

KIENZHEIM (*Conesheim*, 785). Com. de la Haute-Alsace, arr. de Ribeauvillé, cant. de Kaysersberg, sur la Weiss; 841 hab. Vins blancs estimés; hospice; église paroissiale gothique du XVe avec des parties du XIIIe siècle; église de Sainte-Régule, lieu de pèlerinage; anciennes fortifications avec une tour ronde et une porte du XIIIe siècle; château, autrefois résidence des comtes de Lupfen.

BIBL. : SCHOEPFLIN, *Als. ill.*, II, passim. — B. BUCHINGER, *De Ecclesia S. Regulæ Kiensheim*; Porrentruy, 1662. — *Rev. d'Als.*, 1859, 497. — *Bull. de la Soc. des mon. hist. d'Als.*, 1re sér., t. III, p. 107; 2e sér., t. III, p. 130.

KIEOU-TCHANG (Les neuf sections). Titre du plus ancien ouvrage arithmétique qui aurait été écrit en chinois; il remonterait à Cheou-li, inventeur du *svan-pan* (V. ce mot) et ministre de l'empereur Houang-ti, inventeur de l'écriture (vers 2637 av. J.-C.). Ce titre est resté traditionnel pour désigner l'arithmétique, et est, par suite, porté par un grand nombre d'ouvrages de diverses époques, dont le plus ancien paraît avoir été rédigé un siècle avant notre ère. L'auteur, Tchang-tsang, se donne toutefois comme rééditant, avec corrections, un ancien livre, souvent commenté, mais devenu très rare. L'ensemble comprend 246 problèmes numériques, dont un grand nombre concernent les mesures géométriques. Les règles indiquées (par exemple pour la mesure du cercle) sont souvent très différentes, évidemment de provenances et de dates diverses.

BIBL. : BIERNATSKI, *Journal de Crelle*, 1859. — MATTHIESEN, *Algebra*.

KIEPERT (Heinrich), célèbre géographe allemand, né à Berlin le 31 juil. 1818. Sa réputation date de son *Atlas von Hellas* (Berlin, 1840-46, 24 feuilles; nouv. éd., 1871) et de ses cartes pour la *Palestine* de Robinson et Smith (Halle, 1841). De 1837 à 1842, il prépara sur place une admirable carte d'Asie Mineure en 6 feuilles (Berlin, 1843-45); de 1845 à 1852, il eut la direction technique de l'Institut géographique de Weimar; il professa à l'université de Berlin à partir de 1854. Parmi les centaines de cartes dressées par Kiepert, il faut citer son *Atlas universel* (40 feuilles, 1857-61; 2e éd. augm., 1881 et suiv.) et son *Atlas antiquus* (1885, 10e éd.). Il a de plus publié un *Lehrbuch der alten Geographie* (1878). Ses œuvres sont remarquables par l'exactitude des transcriptions, et, pour l'archéologie classique, elles n'ont guère été approchées.

Son fils *Richard* Kiepert, né à Weimar le 13 sept. 1846,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

a collaboré avec son père et succédé à Andree en 1875 à la direction du *Globus* (revue géogr. et ethn.).

TRIANGLES, ANGLE, HYPERBOLE, PARABOLE DE KIEPERT. — Les triangles de Kiepert ont pour sommets les trois triangles isoscèles semblables BCA′, CAB′, ABC′ construits sur les côtés d'un triangle de référence ABC. L'angle à la base θ de ces triangles isoscèles est l'angle de Kiepert. Les trois droites AA′, BB′, CC′ concourent en un même point M dont le lieu, quand θ varie, est l'hyperbole de Kiepert; cette hyperbole équilatère est circonscrite au triangle ABC et passe par le centre de gravité. Son équation en coordonnées normales est $\Sigma\,(b^2 - c^2)\,bc\,xy = 0$. La parabole de Kiepert est l'enveloppe des axes d'homologie du triangle de référence avec les triangles de Kiepert; elle a pour équation en coordonnées barycentriques $\Sigma\,\sqrt{(b^2 - c^2)}\,\alpha = 0$.

KIERKEGAARD (Peter-Kristian), théologien danois, né à Hillerød en 1805, mort en 1888. Il fut pendant plusieurs années professeur de théologie à l'université de Copenhague, puis pasteur dans l'île de Seeland et enfin, en 1856, il fut nommé évêque du diocèse d'Ålborg. Kierkegaard était un orateur de premier ordre et a laissé de nombreux écrits théologiques, dans lesquels il défend en général les opinions de Nicolai *Grundtvig* (V. ce nom). Th. C.

KIERKEGAARD (Sœren-Aabye), philosophe danois, né à Copenhague en 1813, mort le 11 nov. 1855. Théologien peu orthodoxe, penseur et écrivain original jusqu'à être bizarre, mais d'un incontestable génie, il a exercé une influence considérable sur les philosophes et sur les écrivains de son pays. Il déclarait qu'il existait un infranchissable abîme entre la science et la foi et, en une langue imagée et paradoxale, mais d'une vigueur de dialectique singulière, il prêchait le renoncement au monde : une conception purement *esthétique* de la vie, d'après lui, conduit fatalement à une égoïste recherche de la jouissance ; une conception purement *morale* (ethiske) est sans base ni sanction; seule la conception *religieuse* et *chrétienne*, c.-à-d. l'individu *isolé* en face de Dieu, peut se défendre; et c'est avec ardeur qu'il l'a défendue dans ses nombreux écrits, dont il publia le plus grand nombre sous divers pseudonymes : *Victor Eremita*, *Hilarius Bokbinder*, *Frater Taciturnus*, etc. Parmi ses ouvrages les plus marquants il faut citer : *Ou bien — ou bien?* (Enten-Eller?), *Station ssur le chemin de la vie, Coupable? non Coupable?* (Skyldig? Ikke skyldig?) *l'Apprentissage du christianisme*, etc. Th. C.

BIBL. : A. BÆRTHOLD, *S. Kierkegaard, eine Verfasser Existenz*, 1873. — Du même, *Noten zu S. Kierkegaard Lebensgeschichte*, 1876. — G. BRANDES, *S. Kierkegaard* (en danois), 1877. — V. RUDIN, *S. Kierkegaards person och författereskap*, 1883. — B. JEANNINE, *S. Kierkegaard*, dans *Nouvelle Revue*, 1893.

KIERS ou KIESER (Pieter), peintre de genre hollandais, né à Graeneveld, près de Meppel, dans la Drenthe, le 5 janv. 1807. Il s'est fixé à Amsterdam. Comme son maître Douwe de Hoop, il a peint des intérieurs et il les a peints avec une recherche constante d'effets de lumière à la manière de quelques peintres hollandais de la fin. du XVIIe siècle. Il a envoyé aux expositions universelles de 1855 et de 1867 divers tableaux parmi lesquels : *Dame sortant le soir de chez elle avec une lanterne*, *Intérieur de maison*, *Dame lisant une lettre*. M. Kiers est membre de l'Académie des beaux-arts d'Amsterdam. — Son fils, *Georges-Laurent*, est peintre de marine.

KIERULF (Otto-Richard), homme politique norvégien, né à Christiania en 1825. Jusqu'en 1871, il consacra tout son temps à l'armée, où il était arrivé au grade de lieutenant-colonel. A cette époque, il fut nommé ministre d'Etat pour la Norvège à Stockholm ; mais il se retira, en 1884, à la suite de conflits entre le gouvernement norvégien et la majorité de la Chambre et accepta les fonctions d'intendant de l'arsenal d'artillerie. Il a été longtemps l'un des principaux rédacteurs du *Journal militaire*.

KIES (Johann), astronome allemand, né à Tubingue le 14 sept. 1713, mort à Tubingue le 29 juil. 1781. A Berlin, où il prit part, en 1751, aux observations faites par *Lalande* (V. ce nom) en vue de la détermination de la parallaxe de la lune, il fut, de 1742 à 1754, professeur de mathématiques à l'université et astronome de l'Observatoire. Il occupa ensuite une chaire à l'université et au *Collegium illustre* de Tubingue. Il a, l'un des premiers, propagé en Allemagne les découvertes de Newton, auxquelles il a consacré deux de ses meilleurs ouvrages : *De Viribus centralibus* (Tubingue, 1758, in-4); *De Lege gravitatis* (Tubingue, 1773, in-4). Il est aussi l'auteur d'un intéressant travail sur les influences lunaires : *De Influxu Lunæ in partes terræ mobiles* (Tubingue, 1769, in-4). Ses autres écrits, très nombreux, et tous en latin ou en français, ont également trait à l'astronomie. L. S.

BIBL. : MÆDLER, *Geschichte der Himmelskunde*, t. II, pp. 418 et 551.

KIESER (Dietrich-Georg), médecin philosophe allemand, né à Harburg (Hanovre) le 24 août 1799, mort à Iéna le 11 oct. 1862. Il fut professeur de médecine à Iéna, puis (1814-15) servit dans l'armée, dirigea une clinique médico-chirurgicale et ophtalmologique de 1831 à 1847, puis une clinique psychiatrique. Il acquit une grande réputation comme médecin aliéniste; mais, en sa qualité de fervent adhérent de la philosophie naturelle, versa dans mainte erreur. Ses ouvrages les plus importants sont : *System der Medizin* (Halle, 1817-19, 2 vol.); *Elemente der Psychiatrik* (Breslau, 1855). Dr L. HN.

KIÉSÉRITE (Minér.). Sulfate de magnésie naturel et hydraté, qui se présente sous forme de masses blanches peu solubles dans l'eau. La formule est MgO, SO^3, H^2O^2. On le trouve à Stassfurt et il sert à préparer les sels de magnésie.

KIESEWETTER (Johann-Gottfried-Karl-Christian), philosophe allemand, né en 1766, mort à Berlin en 1819. Il fut, depuis 1792, professeur de logique et de philosophie au Medicinisch-chirurgisches Collegium de cette ville. On doit le compter parmi les plus zélés disciples et défenseurs de la philosophie de Kant. Il est vrai qu'il la comprend d'une manière particulière, comme une doctrine éminemment raisonnable et morale. Il fut le philosophe à la mode de Berlin, et se donna lui-même le titre de « docteur pour tout le monde » et de « professeur de sagesse mondaine ». Ses principaux écrits sont : *Ueber den ersten Grundsatz der Moralphilosophie* (1788-90, 2 part.); *Grundriss der reinen allgemeinen Logik, nach Kant'schen Grundsætzen* (1891, 2 part.); *Prüfung der Herderschen Metakritik zur Kritik der reinen Vernunft* (1799-1800, 3 part.); *Fassliche Darstellung der Erfahrungsseelenlehre* (1806). L'ouvrage le plus important est : *Versuch einer fasslichen Darstellung der wichtigsten Wahrheiten der neuen Philosophie für Unangeweihte* (1795). C-EL.

BIBL. : ROSENKRANZ, *Œuvres de Kant*, XII, 294-296. — C.-G. FLITTNER, *Vie de Kiesewetter*, dans la 2e éd. de *Darstellung der wichtigsten*, etc., 1824.

KIESSLING (Johann-Adolf-Paul), peintre allemand, né à Breslau en 1836, élève de Schnorr à l'Académie de Dresde, où il fut remarqué en 1856 pour son *Ulysse reconnu par sa nourrice*, il acheva de se former en Italie, à Anvers et à Paris. Parmi ses œuvres, mythologiques ou allégoriques, que rend parfois singulières le mélange voulu de l'antique et du moderne, nous citerons : *Vénus et Adonis*, *Enlèvement d'Hylas*, *Rapt d'Europe*, *Dithyrambe*, *Triomphe de l'Amour*. On lui doit aussi quelques portraits pleins de vie. Ses derniers travaux, des peintures murales au château Albert à Meissen, représentent divers épisodes de la vie de Bœttcher.

KIEV (*Kijow* en polonais; *Kiovia* en latin; *Kioaba* de Const. Porphyrogénète; *Kouyaba* des Arabes; *Man-Kerman* des Tatares). Ville et place forte de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Kiev, sur le Dniepr, à 1,060 kil. S. de Saint-Pétersbourg; 180,321 hab. Siège du métropolitain; résidence du gouverneur général; tribunaux civils et militaires; administrations des chemins de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fer occidentaux, de la navigation du Dniepr, etc. Située d'une manière très pittoresque sur les collines de la rive droite du Dniepr, Kiev est divisée par de profonds ravins en quatre parties qui forment comme quatre villes séparées, ayant chacune son histoire et sa physionomie particulière : le *Podal* (la ville basse), sur la plaine avoisinant le fleuve et le port de Kiev, est la ville du commerce et de l'industrie, *cité* d'autrefois, ancien siège de la municipalité, des écoles, etc. ; le *Vieux-Kiev* est la ville administrative, ancien bourg, demeure des princes dans l'antiquité et centre principal des bureaux du gouvernement et des tribunaux à présent ; *Petchersk* (la ville des cryptes), au sommet de la colline dominant les autres et entourée des fortifications avec la célèbre Lavra au milieu, est la ville religieuse et militaire ; la partie septentrionale de la colline de Petchersk, séparée du Vieux-Kiev par la rue principale de la ville Krechtchatik et toute noyée dans les vastes jardins, porte le nom de *Lipki* (les tilleuls) ; elle est peuplée exclusivement par l'aristocratie et la haute bureaucratie ; *Novoïé Stroïénié* (Bâtiments nouveaux), sur la colline, au sommet de laquelle s'élève l'édifice rouge de l'Université, représente une ville moderne, cité de la science, quartier latin de Kiev, où sont concentrées presque toutes les écoles. Kiev occupe un espace d'environ 50 kil. q.

Les principales églises sont : la cathédrale Sainte-Sophie construite par le grand-duc Jaroslav Ier au XIe siècle, sur le modèle de Sainte-Sophie de Constantinople. Sur les

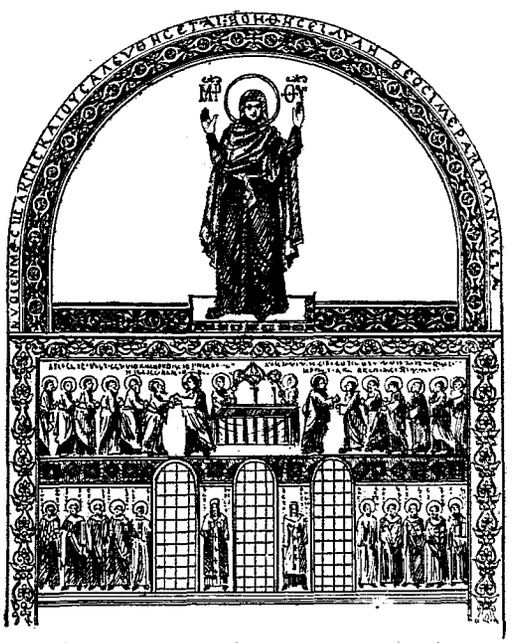

Mosaïque de l'église Sainte-Sophie, à Kiev.

parties conservées de ses murs, on peut voir encore les mosaïques, représentant la sainte Vierge et les apôtres et des fresques très intéressantes ; l'église de la Dîme érigée sur les anciens fondements de temple du même nom, construit par saint Vladimir ; l'église Saint-André, en beau style de la Renaissance, dressée d'après le plan de Rastrelli sur une hauteur d'où se développe une vue splendide sur la ville basse et le pays au delà de Dniepr ; la cathédrale Saint-Vladimir, non loin de l'Université, a été achevée tout récemment et décorée par les meilleurs artistes russes. Parmi les nombreux couvents la première place appartient à la *Lavra*, le plus ancien monastère de la Russie, célèbre par ses *catacombes* (ou cryptes), où reposent les reliques de plus de trois cents saints. Ces *petchéry* sont pour la plupart d'anciennes cavernes, creusées par la population préhistorique des bords du Dniepr dans le gisement de grès kaolinè tertiaire et utilisées plus tard par les moines du XIe et du XIIe siècle. Ce sont ces catacombes qui ont donné à Kiev la réputation de ville sainte par excellence et qui attirent chaque année plus de trois cent mille pèlerins des contrées les plus lointaines de toute la Russie ; le couvent de la *Confrérie* à Podol, dont une partie du bâtiment et l'église furent construits par l'hetman Mazeppa, abrite depuis plusieurs siècles l'académie théologique de Kiev (V. Mogila), la plus ancienne école supérieure de la Russie ; le couvent de *Saint-Michel* renfermant les reliques de sainte Barbe ; le monastère de *Vydoubetzky*, au-dessous de la Lavra, construit, dit-on, sur la même place où l'idole de *Peroun* (V. ce mot), jetée dans l'eau par ordre de saint Vladimir, accosta la berge du Dniepr, etc. L'un des monuments les plus anciens de la Russie est la ruine de la *Porte d'or*, en briques carrées et très plates ; elle était surmontée jadis d'une chapelle à coupole dorée et présentait l'entrée principale de l'enceinte du bourg kiévien, dont les derniers vestiges n'ont disparu que tout récemment. La place devant la cathédrale Sainte-Sophie est ornée d'une belle statue équestre de Bogdan Chmielnicky, hetman de l'Ukraine ; la ville possède encore quelques statues moins remarquables : celles de l'empereur Nicolas et de saint Vladimir, et une colonne érigée en mémoire du baptême des Russes en 988. Deux ponts magnifiques franchissent le Dniepr près de Kiev : chacun a plus d'un kil. de longueur. Les promenades principales sont le jardin botanique, le jardin de ville, le square de l'Université, celui d'Alexandre, etc. Parmi les édifices publics, les plus remarquables sont : le Palais impérial, l'Hôtel de ville, l'Université, etc. L'Université de Saint-Vladimir, fondée en 1835, pour remplacer l'Académie de Vilna et le lycée de Kreménetz, possède des laboratoires, des cliniques, des collections (musée des médailles, des antiquités préhistoriques, de zoologie, de minéralogie, etc.), une très riche bibliothèque et compte plus de 100 professeurs et environ 2,000 étudiants. Dans le même quartier se trouvent les observatoires météorologique et astronomique, l'amphithéâtre d'anatomie, l'école de chimie, etc. L'Académie de théologie a aussi un grand musée des antiquités chrétiennes et profanes. Kiev possède encore 7 lycées de jeunes gens, plusieurs écoles militaires, 3 lycées de jeunes filles, l'Institut de jeunes filles nobles, écoles ecclésiastiques, école de peinture, conservatoire de musique, plusieurs sociétés savantes. Au point de vue du commerce et de l'industrie, Kiev n'a pas beaucoup d'importance, quoiqu'elle ait une Bourse, plusieurs banques et qu'elle soit le centre de l'industrie sucrière développée surtout dans la Russie du S. Sa foire annuelle (*kontrakty*), si célèbre jadis, n'attire plus beaucoup de commerçants.

Située au milieu du bassin du Dniepr et des pays slaves, Kiev, « la mère des villes russes » selon les chroniques, fut prédestinée, pour ainsi dire, pour devenir un grand centre politique et intellectuel. Suivant la légende, elle fut fondée par trois frères légendaires, Kii, Schtchek et Khoriv, et leur sœur Lybed. Elle existait déjà dès le Ve siècle, et payait le tribut aux Khazares ; plus tard, elle devint le chef-lieu d'un pays indépendant et fut en relations avec la Byzance. Oleg qui s'en empara au XIe siècle, en fit, dit-on la capitale de toute la Russie ; Sviatoslav et saint Vladimir, ayant soumis les peuples voisins slaves, donnèrent à Kiev la prépondérance politique et militaire. Saint Vladimir y introduisit officiellement le christianisme, qui y avait pénétré depuis longtemps déjà de Constantinople ; le grand prince Iaroslav publia le premier code (1028), y fonda des écoles et une bibliothèque. En 1086 fut établie à Kiev une école de jeunes filles, la première en Europe. Depuis la mort de ce souverain et le congrès des princes à Lioubetch (1077), Kiev resta pendant plusieurs siècles le centre de la confédération des principautés slavo-russes. Mais plus tard, quand la colonisation slave vers le N.-E. se développa et que le centre de gravité du monde russe se reporta vers l'Orient, les princes de Souzdal commencèrent à traiter

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Kiev comme un pays étranger : Georges de Souzdal devint grand-duc de Kiev, non par élection, comme c'était l'usage, mais par la force (1149). Son fils André, après avoir détruit la ville en 1171, transporta la capitale à Vladimir, en conservant le titre de grand-duc, qui appartenait jadis aux princes de Kiev. Réduite au rang d'une ville secondaire et détruite par Batou Khan en 1240, Kiev appartint à la principauté de Galicie ; en 1362, elle fut prise par Olgerd de Lithuanie. Soumise à la Pologne depuis la diète de Lublin (1569) et ruinée encore une fois par les Tatares de Crimée en 1584, Kiev fut privée de sa prépondérance politique. En 1615, Halchka Loztchina y fonda une confrérie religieuse et des écoles ; en 1633, Pierre Mogila y créa l'Académie théologique. En 1649, l'Académie de Kiev envoya ses savants en Moscovie pour y fonder une école supérieure. Par le traité de Pereïaslav (1654), Kiev avec toute la Petite-Russie se mit sous le protectorat des tsars de Moscovie ; en 1701, Pierre Ier confirma les privilèges de l'Académie de Kiev, et, en 1706, il fonda la forteresse de cette ville. Après la chute définitive de l'indépendance politique de la Petite-Russie en 1775-82, Kiev devint le chef-lieu de la province du même nom, transformée en 1796 en simple gouvernement. La fondation de l'Université en 1834 ranima cette ancienne capitale de la Russie et lui rendit son importance de centre intellectuel et littéraire de l'Ukraine.

Le gouvernement de Kiev est situé entre ceux de Minsk au N., de Tchernigov et de Poltava à l'E., de Kherson au S., de Podolie et de Volynie à l'O., sur la rive droite du Dniepr. Il occupe 50,999 kil. q. Les contreforts des Karpates, connus

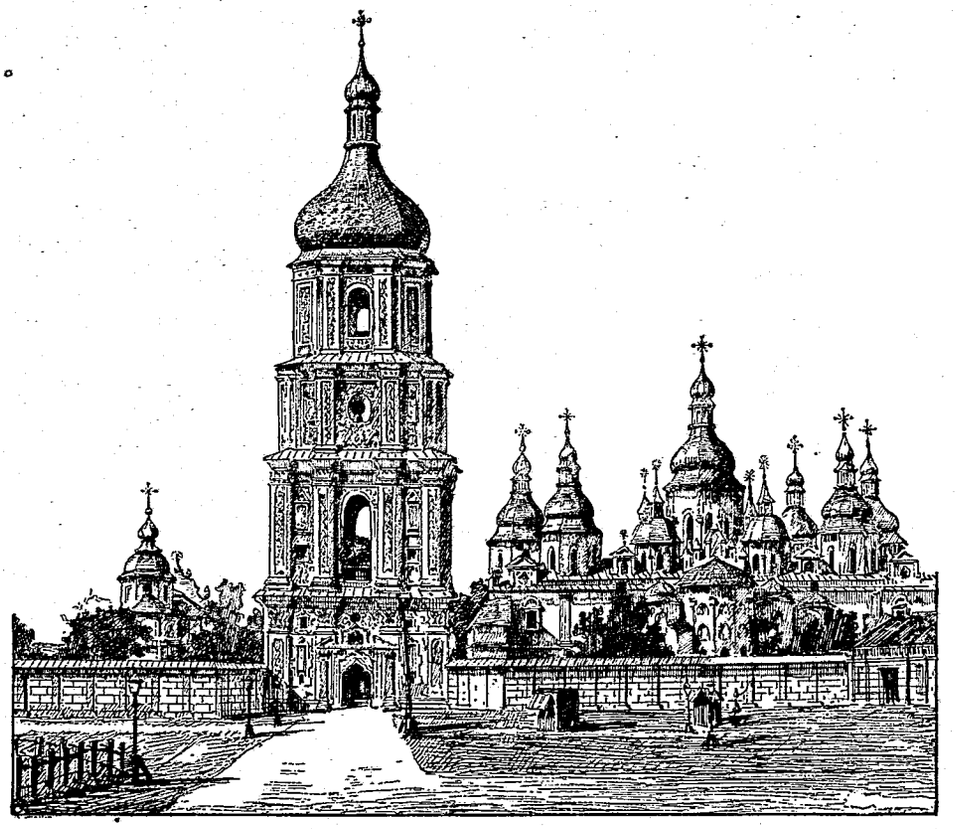

Cathédrale Sainte-Sophie, à Kiev.

sous le nom de monts d'Avratyne, entrent dans le gouvernement de Kiev non loin de Berdytchev, passent dans la partie S.-O. jusqu'à la rivière Tiasmyn, et sortent pour se perdre dans le gouvernement de Kherson. Ces collines, qui ne dépassent pas 300 m. de hauteur, séparent le bassin de Boug de celui de Dniepr. La surface du gouvernement de Kiev est peu ondulée, quelquefois plate et inclinée vers l'E., de sorte que toutes les rivières (les plus remarquables sont l'Irpen, la Stougna, la Ros, le Tiasmyn, la Rastavitza, etc.), coulent de l'O. à l'E. et affluent dans le Dniepr. Les lacs et les marais sont peu nombreux. Le sol, composé de terre noire au S. et d'argile et de sable au N., est très fertile. La partie septentrionale du gouvernement de Kiev a conservé jusqu'à présent une quantité assez considérable de forêts, de sapins et de chênes, et porte le nom de *Poliésié* (c.-à-d. « pays boisé ») ; dans la partie centrale abondent de vastes prairies qui se transforment dans la partie méridionale en vrais steppes. Le climat est continental et assez tempéré : la température moyenne est — 4,12° en hiver et + 15,03° en été. Parmi les produits agricoles, les plus importants sont : le seigle, le blé, la betterave, le bétail. Les fabriques de sucres très nombreuses dominent dans l'industrie ; elles appartiennent pour la plupart à des sociétés d'actionnaires et produisent annuellement plus de 200 millions de kilogr. La production des alcools est aussi très importante. Les produits minéraux les plus remarquables sont le labrador dont les gisements très riches se trouvent près de Kamennyi-Brod, la terre de faïence dans le distr. de Kiev, le fer, les lignites, les phosphorites, etc. La plupart des propriétés foncières appartient aux seigneurs polonais ; le commerce et le crédit sont presque exclusivement dans les mains des juifs. Le gouvernement de Kiev compte 3,139,937 hab., dont 83 % de Petits-Russiens, 13 % de Juifs, 1,57 % de Polonais, 0,86 % de Grands-Russiens, 0,55 % d'Allemands, etc.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il se divise en 12 districts : Kiev, Berdytchev, Vassilkov, Kanev, Zvenigorodka, Lipovetz, Radomysl, Skvira, Tarachtcha, Ouman, Tcherkassy et Tchigirine. Th. Volkov.

Bibl. : *Chronique dite de Nestor*, trad. par L. Leger. — *Synopsis* de Giesel, *Paterikon, ou les vies des saints de Kiev* (en slav.). — Tiethmar, *Chronique*. — Kalnofïski, *Description de Kiev*. — Zakrevsky, *Description de Kiev*. — Foundoukley, *Aperçu de Kiev au point de vue archéologique*; Kiev, 1847 (en russe). — Rulikowsky, *Slownik geograficzny* (en pol.). — Eugène (le métropol.), *Description historique de la Lavra de Kiev*; — Antonovitch, *Kiev aux* XIV-XVe *siècles* (en russe). — *Mémoires de la section de S. O. de la Soc. imp. russe de géographie*, 2 vol. (1874-75). — *Recensement de la population de Kiev*, 1874. — Plusieurs articles dans les revues historiques : *Kievskaïa Starina* (Antiquités de Kiev), 1883-1894, et *Lectures dans la Société historique du Nestor l'Annaliste*, 1879-1891. — Zakhartchenko, *Kiev autrefois et aujourd'hui*; Kiev, 1890, etc. — Foundoukley, *Descriptions des gouvernements de la circonscription scolaire de Kiev*. — Du même, *Description statistique et militaire du gouvernement de Kiev*, 1848. — Tchoubinsky, *Almanach des Provinces de Sud-Ouest*, 1872. — Mœller, *Reise von Volynien nach Cherson*, 1802. — Blasius, *Reise im europ. Russland*. — Semenov, *Diction. géogr. de la Russie*. — Balinski et Lipinski, *Starozytna Polska*, etc. — Leger, *Etudes slaves*, 1875. *Mémoires de la Soc. des Naturalistes de Kiev*, 1871-94. — *Carte géologique du gouv. de Kiev*, 1879.

KII. Province maritime du Japon, à la pointe S. de Nippon, ken de Vakayama ; 700,000 hab. Les principales villes sont Vakayama, Youasa, Tanabé, Singou ; à l'E. de la première est la montagne sacrée de *Koyasan*, avec 370 temples ou couvents bouddhiques, des monuments commémoratifs de toutes les familles princières, de merveilleux objets d'art ; cette montagne est boisée de *koyamakis;* ce magnifique conifère (*Skiadopitys verticillata*) est le plus bel arbre du Japon.

KII, personnage légendaire de l'histoire de Russie ; les chroniques racontent qu'il régnait — à une époque indéterminée — sur les Polianes païens et qu'il fonda la ville de Kiev. Elles mentionnent les noms de ses deux frères Stchek et Khoriv et de sa sœur Lybed.

KIKIMORA ou **MORA,** personnage du folklore slave ; il symbolise le cauchemar qui tourmente les dormeurs ; les Moras sont l'objet dans les pays slaves d'une foule de superstitions.

Bibl. : Mahal, *Esquisse de la mythologie slave* (en tchèque) ; Prague, 1891.

KIKKERT (Albert), amiral hollandais, né à Vlieland en 1762, mort à Curaçao en 1819. Il entra de bonne heure dans la marine et se distingua en 1779 à la bataille de Doggersbank. Il réprima ensuite l'insurrection des nègres à Curaçao. Devenu vice-amiral en 1808, il embrassa avec ardeur la cause nationale en 1813 et contraignit les Français à évacuer Dordrecht. Guillaume Ier le récompensa en lui donnant le gouvernement de Curaçao.

Bibl. : H. Bosscha, *Histoire du soulèvement de 1813* (en holl.) ; Amsterdam, 1814-17, 2 vol. in-8.

KILA-BAR. Ville de l'Afghanistan, capitale de la principauté du Chougnan, à l'O. du Pamir, rive gauche de l'Amou-daria, en face le confluent du Soutchan ; 10,000 hab. Citadelle. Importante position stratégique.

KILA-OUAMAR. Ville de l'Afghanistan, capitale de la principauté de Rochau, vassale du Chougnan, sur l'Amoudaria, à 10 kil. en aval du confluent du Mourghab. Citadelle où réside l'été le prince de Chougnan.

KILAOUEA ou **KILAUEA.** Volcan de l'île Hawaï (V. Sandwich [Iles]).

KILA-PANDJA. Ville de l'Afghanistan, capitale du Ouakhan. Deux forts et trois tours sur le Pandj (Amoudaria supérieur).

KILBARRY. Localité d'Irlande, province de Leinster, comté de Longford, près du lac Forbes (Shannon). Ruines de trois églises.

KILDARE. Ville. — Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom (prov. de Leinster), sur le chemin de fer de Dublin à Galway ; 1,200 hab. Tour ronde de 40 m. Ruines de plusieurs églises et d'un château du XVIe siècle, ancien couvent de Sainte-Bridget.

Comté. — Comté de la province de Leinster, entre ceux de Carlow au S., Wicklow et Dublin à l'E., Meath au N., Queen et King à l'O. ; 1,693 kil. q. ; 70,206 hab. Plaine ondulée dont les collines de vieux grès rouge dépassent à peine 200 m. et sont entourées de vastes tourbières au N. et au centre. La Boyne y naît, le Barrow et le Liffey le traversent. Les champs occupent le quart du sol, les pâturages les deux tiers.

KILDARE (Comtes de) (V. Fitzgerald).

KILDARE (John Fitzthomas) (V. Fitzthomas).

KILDIN (Comtes de) (V. Douglas).

KILGEEVER. Com. d'Irlande, comté de Mayo, province de Connaught, sur la baie de Clew ; 5,920 hab.

KILIA ou **CHILIE.** Ville de Russie, province de Bessarabie, au N. de la branche N. du delta du Danube, qui en prend le nom (V. Danube) ; 6,000 hab. C'est l'ancienne colonie grecque d'*Achillea*.

KILIAN (Monts). Montagnes du Kouen-loun occidental, séparées de la chaîne principale par la vallée du Karakach et le col de Koulik. Elle a de 5,500 à 6,000 m. avec deux cols, Kilian (5,250 m.) et Sandehou (5,067 m.). — Le *Kilian-daria* en descend au N. et se perd dans le désert de Gobi dans la direction du lac Iéchil-koul ; il arrose la ville de *Kilian* (à 125 kil. S.-E. d'Yarkand ; 5,000 hab.).

KILIAN (Saint), missionnaire en Thuringe, mort vers la fin du VIIe siècle. Des diverses légendes rédigées du IXe au XIIe siècle sur cet apôtre celtique, on peut retenir ceci : Kilian ou Kyllena avait quitté l'Irlande avec une troupe apostolique, vers le dernier tiers du VIIe siècle ; il s'était arrêté dans la Franconie orientale, y avait développé quelques germes de christianisme et périt à Wurzbourg parce qu'il blâmait le mariage (incestueux ?) du duc Gozbert.

KILIAN. Famille augsbourgeoise, qui a fourni toute une série de graveurs au burin pendant deux siècles. *Lukas*, né en 1579, mort en 1637, fils d'un orfèvre et élève du graveur D. Custos, travailla longtemps à Venise et grava dans la manière de Goltzius et de Sadler. On a de lui de nombreuses estampes d'après des maîtres italiens et une série de bons portraits. — *Wolfgang*, né en 1581, mort en 1662, frère du précédent, le suivit en Italie et s'adonna plus spécialement à l'interprétation des œuvres des maîtres vénitiens. Il grava aussi des portraits. — *Philipp*, né en 1628, mort en 1693, fils et élève du précédent, burina des portraits très estimés. — *Bartholomæus*, né en 1630, mort en 1696, frère du précédent, d'abord élève de son père, puis de Mérian à Francfort, enfin de Poilly à Paris, fut le plus habile graveur de cette famille. On lui doit plusieurs centaines d'estampes, surtout des portraits de ses compatriotes, parmi lesquels on cite celui de l'empereur *Joseph Ier* à cheval, formant seize planches gr. in-fol. — *Georg*, né en 1683, mort en 1755, petit-fils de Philipp et élève de Fischer, fut un très bon peintre de portraits, excellent pastelliste et graveur en manière noire et au burin. — *Georg-Christoph*, né en 1709, mort en 1781, fils et élève du précédent, exécuta à l'eau-forte, au burin et en manière noire plus de cent de portraits de savants et d'artistes, ainsi que des sujets d'histoire. Grand iconophile, il laissa en manuscrit des biographies d'artistes célèbres. — *Philipp-Andreas*, né en 1714, mort en 1759, frère du précédent, élève de Friedrich et de Preisler, étudia ensuite son art dans les Pays-Bas et devint graveur de la cour de Saxe. Parmi ses estampes, sujets de sainteté ou portraits, on cite un recueil de 130 pl. : *Picturæ Veteris et Novi Testamenti*, d'après les maîtres les plus célèbres, ainsi que l'*Histoire des Médicis*, d'après les fresques de Franceschini (10 pl.). G. P-i.

KILIAN (Hermann-Friedrich), accoucheur allemand, né à Leipzig le 5 févr. 1800, mort à Liebenstein le 7 août 1863. Il fut nommé en 1821 professeur de physiologie et de pathologie à l'Académie de médecine de Pétersbourg, et en 1828 passa à Bonn comme professeur d'accouchements. Il a publié de 1826 à 1856 un grand nombre d'ouvrages sur l'obstétrique, la gynécologie, etc. Dr L. Hn.

KILIDJ-Arslân (V. Turcs Seldjoucides).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KILIF ou KÉLIF. Ville du Turkestan, khanat de Bokhara, à 300 kil. S.-E. de cette ville, rive droite de l'Amou-daria ; c'est une place forte gardant un défilé du fleuve sur la frontière afghane et la route de Bokhara à Maïméné ; la navigation à vapeur du fleuve s'y arrête.

KILIMA-NDJARO. Mont volcanique de l'Afrique orientale, par 3° 6′ lat. S., 35° 3′ long. E., au S. du mont Kénia ; il a deux sommets atteignant, celui de l'O. 5,746 m., celui de l'E. 4,944 m.

Bibl. : Thomson, *Through the Masai Country*, dans *Proceed. Roy. Geogr. Soc.* de Londres, 1884, t. VI.

KILINSKI (Jean), patriote polonais, né à Trzemeszno (duché de Posen) en 1760, mort à Varsovie le 28 janv. 1819. Il s'établit à Varsovie comme cordonnier en 1780 et devint bientôt très populaire à la cour et dans la ville. Il joua un rôle important dans les événements de l'année 1794 qui ont décidé du sort de la Pologne. En apprenant la victoire des Polonais sur les Russes à Raclawice, il excita la bourgeoisie de Varsovie qui commença une lutte terrible avec les Russes dans la capitale (jeudi saint, 17 avr. 1794). Ce combat héroïque dura trois jours et trois nuits. Les Russes perdirent environ 7,000 hommes, et le général en chef Igelstrom, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Catherine, dut s'enfuir dans le camp prussien établi près de Varsovie. Kilinski, nommé colonel du 20e régiment, se distingua ensuite pendant le siège de Varsovie, et mit les Prussiens en déroute. Après la prise de Varsovie, il fut prisonnier des Russes, qui l'emmenèrent à Saint-Pétersbourg. Gracié, il rentra à Varsovie et reprit son métier de cordonnier. Jean Kilinski écrivit ses *Mémoires* qu'il dédia à J.-U. Niemcewicz. Il mourut aimé et vénéré par ses compatriotes. — Son fils *François* fut nommé officier dans la garde de Napoléon Ier (chevau-légers).

Bibl. : K.-Wl. Wojcicki, *Biographie de J. Kilinski*, dans la *Collection des Mémoires du* XVIIIe *siècle* ; Posen, 1860. — *Le Cimetière de Powazki, près de Varsovie* (en polonais) ; Varsovie, 1856-60, t. II et III. — Wolowski, *Etudes sur la Pologne* ; Paris, 1864.

KILJANDER (Karl-Mårten), écrivain finnois, né dans le district de Kuopio en 1817. D'un pays où l'on parle purement le finnois, il fut un des premiers à se servir avec élégance de sa langue maternelle. Il a traduit un très grand nombre de poésies suédoises de Stagnelius, de Nicander et surtout de Runeberg. En 1877, il fut nommé docteur honoraire de l'université d'Upsal.

KILKENNY. Ville. — Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Nore, affluent droit du Barrow ; 12,000 hab. Château sur un rocher ; cathédrale Sainte-Kenny (du XIIe siècle, mais restaurée). Ruines d'un grand nombre d'églises et couvents ; collège où furent élevés Berkeley et Swift, collège Saint-Kyan en style gothique ; ruines de l'abbaye d'*Irishtown*. La population était double au XVIIIe siècle de ce qu'elle est maintenant. La ruine des manufactures de laine a entraîné la déchéance de Kilkenny.

Comté. — Comté d'Irlande, province de Leinster. Compris entre ceux de Queen au N., Tipperary à l'O., Waterford au S., Wexford et Carlow à l'E. ; 2,063 kil. q. ; 99,531 hab. Dans le S.-O., on parle encore la langue erse ; au N. et au S. sont des collines, au centre une plaine ondulée. Les champs occupent moins du tiers, les pâturages les deux tiers de la superficie totale. Carrières de beau marbre noir.

KILKERRAN (Charles Dalrymple) (V. Fergusson).

KILLALA. Ville et port de mer d'Irlande, comté de Mayo, province de Connaught ; 1,330 hab. Eglise ancienne. C'est là que les Français débarquèrent en 1798.

KILLARNEY. Ville d'Irlande, comté de Kerry, province de Munster ; 9,655 hab. Stat. du chem. de fer de Cork à Tralee. Près de cette ville, en partie composée d'hôtels à l'usage des touristes, se trouvent trois petits lacs qui communiquent entre eux, les célèbres lacs de Killarney (V. Irlande, t. XX, p. 949). Belle végétation alentour, notamment sur les pentes des montagnes qui bordent les lacs à l'E. et à l'O.

KILLEM. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschotte ; 1,116 hab.

KILLERY. Golfe de la côte O. d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 945).

KILLIGREW (Sir Henry), diplomate anglais, mort en 1603. Membre du Parlement pour Launceston (1553), il favorisa la fuite de P. Carew et fut lui-même exilé. Rappelé à Londres à l'avènement d'Elisabeth, il fut chargé par elle de nombreuses missions diplomatiques, notamment auprès de Marie Stuart. Il fut ambassadeur en Allemagne, en France, aux Pays-Bas. Sa correspondance diplomatique, très volumineuse, est au British Museum et au Record Office. On a imprimé de lui dans la collection de L. Howard : *A Remembrance of H. Killigrew Journies in H. M. Service*. R. S.

KILLIGREW (Sir William), auteur dramatique anglais, né à Hanworth en 1606, mort en 1695. Membre du Parlement pour Penryn (1628), il occupa plusieurs emplois à la cour, notamment celui de vice-chambellan de la reine. Il a laissé de nombreuses pièces de théâtre qui ont eu du succès en leur temps, entre autres la comédie de *Pandora* (1664, in-8) ; les tragi-comédies de *Selindra* (1665, in-8), d'*Ormasdes* (1665, in-8) ; *The Siege of Urbin* (1666, in-fol.). R. S.

KILLIGREW (Thomas), auteur dramatique anglais, né à Londres le 7 févr. 1612, mort à Whitehall le 19 mars 1683, frère du précédent. Page et favori de Charles Ier depuis 1633 jusqu'à la mort de ce prince, il fut en égale faveur auprès de Charles II. C'était un causeur très brillant et très spirituel. Résident à Venise en 1651, il y commit tant de scandaleuses débauches qu'on dut le rappeler en 1652. Il voyagea en Italie, en Espagne, en France, et de retour à Londres, à la Restauration, devint chambellan de la reine. Il obtint le privilège de former deux compagnies d'acteurs qui passèrent par la suite au service du roi, et fonda le théâtre qui devint Drury Lane et qui porta primitivement le nom de Théâtre royal. Il eut d'après démêlés avec Davenant, directeur d'une autre troupe. Il fut enterré à Westminster. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Comedies and Tragedies* (Londres, 1664, in-fol.). Elles comprennent onze pièces de théâtre dont les plus connues sont : *The Parson's wedding*, comédie jouée en 1664 à Drury Lane ; *Cicilia and Clorinda*, *Claracilla*, *The Prisoners*, *Bellamira*, tragi-comédies. — Son fils, *Thomas* (1657-1719), gentilhomme de la chambre de Georges II, prince de Galles, a laissé aussi quelques comédies, entre autres *Chit-Chat* (1719, in-8), qui obtint un grand succès à Drury Lane. R. S.

KILLIGREW (Anne), célèbre femme auteur anglaise, née à Londres en 1660, morte le 16 juin 1685. Fille du chapelain du duc d'York, elle devint fille d'honneur de Marie de Modène. « Grâce pour la beauté, Muse pour l'esprit » (Wood), elle a laissé des poésies, des peintures, des dessins qui firent regretter sa mort prématurée. Citons : *Poems* (Londres, 1686, in-4). R. S.

KILLINITE (Minér.). Silicate d'alumine lithinifère, très voisin du triphane ou spodumène, en cristaux prismatiques, rhomboïdaux, obliques, d'une densité de 3,13, d'une dureté de 6,5 à 7. Elle s'emploie comme tous les feldspaths et peut servir pour la fabrication de la porcelaine et des émaux.

KILMAINE (Charles-Edouard), général français, né à Dublin (Irlande) le 19 oct. 1751, mort à Paris le 11 déc. 1799. Il entra au régiment Royal-Dragons en 1774 et devint adjudant dans les volontaires étrangers de la marine en sept. 1778. L'année suivante, il fit en cette qualité la campagne du Sénégal, fut promu sous-lieutenant et de 1780 à 1783 guerroya en Amérique ; lieutenant en 1786, capitaine en 1788, la Révolution le fit lieutenant-colonel le 23 nov. 1792, colonel le 26 janv. 1793 et général de brigade le 8 mars suivant. Attaché à l'armée du Nord et des Ardennes, il y déploya la plus grande valeur et remplaça Dampierre qui avait été blessé à mort (8 mai). Kilmaine, promu général de division le 15 mai 1793, servit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sous les ordres de Custine, nommé général en chef, et lorsque celui-ci, suspect, fut mandé à Paris, c'est encore à Kilmaine qu'on confia le commandement provisoire des armées du Nord et des Ardennes, le 4 juil. Mais il devint à son tour suspect aux commissaires de la Convention, à cause de son origine et de ses relations anglaises, et il fut suspendu de ses fonctions le 4 août. Rappelé à l'activité, il fut, le 13 juin 1795, chargé du commandement de l'armée des Alpes et d'Italie. L'année suivante, il se couvrit de gloire en Italie sous les ordres de Bonaparte devant Peschiera (30 mai 1796), à Castiglione (5 août) et à Mantoue (2 févr. 1797). Kilmaine, nommé commandant de la Lombardie, fut appelé, le 23 déc. 1797, au commandement de la cavalerie de l'armée d'Angleterre et devint, le 25 mars 1798, général en chef par intérim de cette armée. Il était en congé à Paris quand il mourut prématurément, laissant la réputation d'un des meilleurs généraux de cavalerie de la République. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Archives de la guerre. — Etienne CHARAVAY, *Correspondance de Carnot*, t. II.

KILMARNOCK. Ville d'Ecosse, comté d'Ayr, à 18 kil. N.-N.-E. du chef-lieu; 25,865 hab. Stat. du chem. de fer d'Ayr à Glasgow. Fabriques d'étoffes de laine et de aussures. Fromages renommés

KILOGRAMME (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

KILOGRAMMÈTRE. C'est l'unité pratique de travail adoptée. C'est le travail qui correspond à l'élévation d'un kilogramme à 1 m. de hauteur. L'unité de travail dans le système C. G. S. est l'erg qui est le travail d'une force égale à un dyne déplaçant le corps d'un centimètre dans la direction de la force. Or la dyne valant 1/981 gr., le gramme vaut 981 dynes et le kilogramme 981,000 dynes. Par conséquent le travail correspondant à 1 kilogr. élevé à 1 centim. de haut vaudra 981,000 ergs et si on élève à 1 m. le travail correspondant au kilogrammètre vaudra 100 fois plus, c.-à-d. 98,100,000 ergs ou 98,1 megergs, le megerg valant un million d'ergs. A. JOANNIS.

KILOMÈTRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

KILOUA (V. CHIRVA).

KILOUARON ou **KILWAREE.** Ilot de l'archipel des *Moluques* (V. ce mot), banc de sable au centre de récifs coralliaires formant un excellent mouillage; belles sources. Les maisons sont bâties sur pilotis. Marché commercial où s'échangent les produits de la Nouvelle-Guinée, de Bali, Célèbes, Singapour, etc. (écaille, perles, trépang, muscade, opium, riz, sagou, toiles anglaises, etc).

KILOWATT (Electr.). Le kilowatt vaut 1,000 wats; c'est le multiple 10^3 de l'unité électrique de puissance qui est le watt. Nous rappellerons que la puissance est le taux d'accomplissement du travail. L'unité mécanique pratique de puissance qui n'a pas de nom est de 1 kilogrammètre par seconde, mais il y a une unité industrielle, le cheval-vapeur qui vaut 75 kilogrammètres par seconde, et une autre, le poncelet, qui vaut 100 kilogrammètres par seconde. Le watt, unité des électriciens, est aussi un volt-ampère. Les relations entre ces quantités sont celles-ci : 1 watt = 1/9,81 kilogrammètre par seconde; 1 kilowatt = 1,36 cheval-vapeur; 1 cheval-vapeur = 736 watts. L. K.

KILPATRICK. Nom de deux villes d'Ecosse, comté de Dumbarton, sur le canal du Forth, distants de 6 kil. : *Old on West Kilpatrick;* 6,000 hab. Chantiers de constructions navales; *New* ou *East Kilpatrick ;* 5,000 hab. Cotonnades, teintureries, impressions sur étoffes.

KILRUSH. Ville d'Irlande, province de Munster, comté de Clare, sur une baie de l'estuaire du Shannon; 4,000 hab. Plage balnéaire de *Kilkee*. Toiles, flanelles.

KILSYTH. Ville d'Ecosse, comté de Stirling, sur le canal du Forth; 6,000 hab. Mines de houille et de fer; cotonnades. En 1645, Montrose y vainquit les presbytériens.

KILTCHIPOUR. Principauté radjpoute de l'Inde, dans le Malva, au N. du Kali-Sindh (affluent du Tchambal, qui va à la Djemna); 528 kil. q.; 40,000 hab.

KILWARDEBY (Robert ou *Robertus* de VALLE-VERBI), philosophe scolastique anglais, mort à Viterbe en 1279. Il fit ses études à Oxford, vint à Paris se faire recevoir maître ès arts et entra dans l'ordre des dominicains. En 1272, il fut fait archevêque de Canterbury et en 1277 cardinal-archevêque de Porto. Ses ouvrages sont tous restés manuscrits. Ils lui avaient acquis de son vivant une grande réputation de logicien. Les principaux sont : *Tractatus de ortu scientiarum* (bibl. Bodléienne); *De Divisione philosophiæ* (ancienne Sorbonne, Oxford, Bruges); *Commentaires des Topiques, de l'Organon* (bibl. Nationale, Paris); *Libri vigenti quatuor pertinentes ad logicam et philosophiam* (bibl. de Cambridge). C-EL.

KILWINNING. Ville d'Ecosse, sur le Lugton, à 3 kil. de l'estuaire de la Clyde; 3,500 hab. Stat. du chemin de fer de Glasgow à Ayr. Mines de houille; forges; mousselines brodées. Château d'Eglinton. Ruines d'une abbaye consacrée à saint Winning, qui fut une des plus riches d'Ecosse, mais a été détruite à la Réforme. Une tradition y rattache les origines de la *franc-maçonnerie* (V. cet art., t. XVII, p. 1184). Sa loge est regardée comme la première du rite écossais.

KIMAK. Ville de Perse, province du Séistan, sur le Hilmend. Ruines d'un temple guèbre; citadelle.

KIMBALL (Richard-Burleigh), romancier et publiciste américain, né à Plainfield (New Hampshire) en 1816. Après avoir voyagé en Europe, il s'établit avocat à Waterford, puis à New York. Il a donné beaucoup d'articles au *Knickerbocker* et à d'autres périodiques. Il a aussi publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Cuba and the Cubans* (1850); *Romance of Student Life abroad* (1853); *In the Tropics* (1863); *Henry Powers, Banker* (1868); *To-day, a Romance* (1870) et *Emilie* (1872). B.-H. G.

KIMBER (Isaac), littérateur anglais, né à Wantage (Berkshire) le 1er déc. 1692, mort en 1755. Ministre baptiste. Il fonda en 1728 le *Morning Chronicle* qui parut jusqu'en 1732. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, entre autres *The Life of Oliver Cromwell* (Londres, 1724, in-8), qui eut six éditions successives et fut traduit en français en 1725. — Son fils *Edward* (1719-69) est l'auteur d'un roman, *The Life and adventures of Joe Thompson* (1750, 2 vol. in-12) qui a eu un grand succès et a été traduit en français en 1762, et de divers travaux généalogiques, entre autres : *The Peerage of England* (1766, in-12); *The Peerage of Scotland* (1767, in-8); *The Peerage of Ireland* (1768, in-8); *The Extinct Peerage of England* (1769, in-12). R. S.

KIMBERLEY. Ville de la colonie du Cap, chef-lieu de la division de même nom, province du *Griqualand-West* (V. ce mot), à 850 kil. N.-E. de Capetown et près de la frontière de l'Etat libre d'Orange, à une trentaine de kil. au S.-E. du Vaal, qui entoure, sur sa rive gauche, le district au N. et à l'O. et par son affluent le Modder, au S.; alt. 1,235 m.; population 28,643 hab., dont la moitié environ est de race blanche, et en grande partie flottante. Kimberley n'était, il y a vingt-trois ans, en 1871, qu'une ferme, de l'Etat libre d'Orange, nommée Vooruitzig, appartenant à un Boër du nom de De Beer, quand on y découvrit, au commencement de l'année, puis en juillet, les deux plus riches gisements de diamants (V. DIAMANT, t. XIV, p. 430), parmi les fouilles sèches (*dry diggings*), d'où les dénominations de « Old De Beers », puis de « De Beer's New Rush » ou « Colesberg Kopje », celle-ci étant due à l'auteur de cette dernière découverte, M. Rawstorne, de Colesberg. Peu après, la ville naissante reçut le nom de Kimberley. Bâtie à la hâte, en quelques semaines, Kimberley, au commencement, put être surnommée une « ville de fer-blanc » (*tin town*), mais elle ne tarda pas à devenir une grande cité, qui rivalise aujourd'hui avec Capetown et Port Elizabeth. C'est qu'elle est le centre de l'exploitation actuelle des diamants. Elle est en relation par voie ferrée : 1° avec Capetown (1,041 kil.); la ligne se prolonge jusqu'à Vriburg (Bechuanaland) et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bientôt ira par Mafeking jusqu'à Fort Salisbury (Machonaland) ; 2° avec Port Elizabeth et avec Pretoria; 3° avec East-London. La ville, placée sur un plateau jadis aride, est actuellement pourvue d'une eau abondante, par une dérivation du Vaal. Elle est éclairée à la lumière électrique. Kimberley possède un outillage de machines considérable et des ressources industrielles propres : biscuits, conserves, fer-blanc, wagons, chariots. Air sec et salubre ; aux environs, pâturages de bœufs. Ch. Del.

Bibl. : Noble, *Cape of Good Hope ;* Capetown, 1886. — *The Colonial Year Book ;* Londres. — Ed. Foa, *Notes sur l'Afrique du Sud*, dans *Revue de l'Afrique* du 15 nov. 1891 ; *Emigrant's Information Office Handbooks ;* Londres. — Combes, *le Mouvement africain en 1892 ;* Paris, 1893. — *L'Afrique explorée et civilisée*, févr. et juin 1893; Genève. — Journal *la Politique coloniale*, n° du 25 nov. 1893.

KIMBERLEY (John Wodehouse, comte de), homme politique anglais, né à Londres le 7 janv. 1826. Député lieutenant de Norfolk (1847), il fut sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères de 1852 à 1856, ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg de 1856 à 1858, lord lieutenant d'Irlande de 1864 à 1866 et fut créé comte en 1866. Lord du sceau privé en 1868, il devint secrétaire d'État pour les colonies dans le ministère Gladstone de 1870 à 1874 et de nouveau en 1880, 1886 et 1892. Il occupa en même temps les charges de secrétaire d'État pour l'Inde et de président du conseil. Il a pris le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Rosebery du 5 mars 1894.

KIMBERLITE (Minér.). Dans le groupe des *péridotites*, c.-à-d. des roches granitoïdes basiques, sans feldspath, où domine le péridot, de nombreuses variétés sont basées sur la nature des bisilicates ferro-magnésiens ou des minerais associés à l'olivine. C'est ainsi que la *kimberlite*, signalée pour la première fois dans les gîtes diamantifères du Cap, où cette roche se trouve en relation avec les brèches ophitiques serpentineuses qui renferment le minéral précieux, n'est autre qu'une péridotite augitique grenue, elle-même en partie serpentinisée, et par suite une forme granitoïde de la roche mère du diamant au Cap (V. Péridotite).

KIMCHI. Famille de savants juifs de Narbonne. *Joseph* est l'auteur de la première grammaire hébraïque publiée dans les pays chrétiens (entre 1150 et 1170) et de plusieurs traductions. — Son fils *Moïse* publia également une grammaire, *Liber viarum linguæ sanctæ* (Paris, 1520; trad. par Seb. Münster ; Bâle, 1531, avec commentaire d'Elie Levita et note de Lempereur ; Paris, 1631) et des poésies religieuses. — *David*, dit Rdak, né à Narbonne vers 1160, mort à Narbonne en 1240, autre fils de Joseph, est le plus célèbre; il a écrit des commentaires de la Genèse, des Chroniques, des Prophètes, des Psaumes, une grammaire (*Michlol;* Venise, 1545 ; Furth, 1793) ; un dictionnaire hébraïque (*Sefer haschoraschim ;* Naples, 1490; Venise, 1529 et 1552 ; rééd. par Lebrecht et Biesenthal ; Berlin, 1838-48), etc.

Bibl. : Renan, *les Rabbins juifs*, dans *Hist. litt. de la France*. — Bacher, *J. Kimchi et Aboulmalid ;* Paris, 1883. — Tauber, *David Kimchi als Grammatiker ;* Breslau, 1867.

KIMÉRIDGIEN ou **KIMMÉRIDGIEN** ou **KIMMÉRIDIEN**. Nom donné par les géologues à l'un des étages du système jurassique. Le nom de kimméridgien a été donné par d'Orbigny en 1849 à un étage dont le type était le « kimeridge clay », argile qui affleure dans la baie de Kimeridge, dans le Dorsetshire. L'orthographe de kiméridgien doit être préférée à l'orthographe habituelle, qui écrit kimméridgien ou kimméridien. Certains auteurs ont donné à l'étage kiméridgien une extension plus considérable que celle qui correspond à la définition de d'Orbigny, en y comprenant les couches qui constituent aujourd'hui le séquanien. On distinguait alors dans le kiméridgien les sous-étages *astartien*, *ptérocérien* et *virgulien*. On y a même quelquefois fait rentrer l'étage portlandien. Tel qu'il est actuellement compris, le kiméridgien est l'avant-dernier étage jurassique ; il fait suite au séquanien et précède le portlandien. Il correspond aux assises que l'on a désignées sous les noms de *ptérocérien* et de *virgulien*, d'après deux fossiles qui se rencontrent très fréquemment à deux niveaux successifs dans le bassin anglo-parisien et dans le Jura, le *Pterocera Oceani*, un Gastropode, et l'*Ostrea virgula*, un Lamellibranche. Mais, en général, la distribution de ces deux espèces n'a rien de constant et il vaut mieux se servir, pour établir des niveaux paléontologiques dans le kiméridgien, des Ammonites, dont la distribution dans le temps est beaucoup plus régulière.

Si l'on prend comme point de départ de l'étude du kiméridgien le bassin de Paris où, grâce aux travaux de MM. Pellat, Tombeck, de Loriol, l'étage est mieux connu que partout ailleurs, on obtient les subdivisions suivantes, qui paraissent pouvoir s'appliquer également au Jura, à l'Angleterre, au N. de l'Allemagne :

1° Zone à *Perisphinctes Cymodoce ;*
2° Zone supérieure :
a. Sous-zone à *Aspidoceras orthoceras ;*
b. Sous-zone à *Aspidoceras Caletanum ;*
c. Sous-zone à *Reineckeia pseudomutabilis*, à *Aspidoceras Lallierianum* et à *Perisphinctes Erinus*.

La sous-zone *a* pourrait être avec autant de raison rangée dans la zone inférieure.

Les falaises de la Hève, au N. du Havre, constituent une localité classique pour l'étude du kiméridgien. On y observe des calcaires marneux gris extrêmement riches en fossiles d'une admirable conservation, parmi lesquels il faut citer : *Perisphinctes decipiens*, *Per. Cymodoce*, *Pterocera Ponti*, *Pter. Oceani*, *Ostrea solitaria*, *Trigonia papillata*, *Tr. muricata*, *Pholadomya Protei*, *Ceromya excentrica*, *Zeilleria humeralis*, *Pygurus Royeri*. Au-dessus viennent des argiles à *Aspidoceras orthoceras*, *A. Lallierianum*, *A. longispinum*, couronnées par des lumachelles d'*Ostrea virgula*. — Des facies identiques se trouvent en Angleterre, surtout bien développés dans le Dorsetshire, dans l'Oxfordshire, dans le Lincolnshire. Les ossements de reptiles y sont particulièrement abondants.

Dans le Boulonnais s'intercalent à plusieurs niveaux des couches sableuses, attestant le voisinage d'un rivage.

Dans l'E. du bassin de Paris et dans le Jura septentrional, le kiméridgien est surtout représenté par des calcaires plus ou moins marneux, contenant les mêmes faunes qu'en Normandie. Dans le Jura méridional, le kiméridgien prend souvent le facies oolithique et présente même des intercalations de calcaires coralligènes. Les célèbres récifs de Valfin se trouvent dans la partie inférieure de l'étage et correspondent à l'ancien ptérocérien ; à Montépile et à Oyonnax (Ain), on connaît également des intercalations de dépôts coralligènes dans le virgulien. — A La Rochelle, une formation corallienne correspond à la base du ptérocérien, par conséquent au même niveau qu'à Valfin.

Ces intercalations, dans le kiméridgien du Jura méridional et de la Charente, indiquent déjà l'influence de courants chauds venant des régions équatoriales (V. Jurassique) ; elles manquent entièrement dans le bassin anglo-parisien, où pourtant il existait des formations coralligènes à l'époque rauracienne et, dans le S. du bassin, à l'époque séquanienne. Le bassin anglo-parisien, le Jura septentrional, le N. de l'Allemagne étaient incontestablement, à l'époque kiméridgienne, sous l'influence de courants froids ; la faune de ces régions a des rapports très intimes avec celle du kiméridgien de la Russie centrale.

Dans les environs de Moscou, des argiles schisteuses micacées contiennent des fossiles caractéristiques du kiméridgien, entre autres *Reineckeia pseudomutabilis*, mais il est difficile de séparer ici le rauracien, le séquanien et le kiméridgien. A Simbirsk, sur la basse Volga, par contre, on distingue parfaitement les deux zones du kiméridgien, et M. Pavlow y a trouvé un grand nombre d'espèces de l'Europe occidentale, parmi lesquelles prédominent plusieurs formes d'Ammonites du genre *Reineckeia*.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Dans les régions de l'Europe qui présentent le type méditerranéen du système jurassique, il est extrêmement difficile de délimiter l'étage kiméridgien et, dans l'état actuel de nos connaissances, il est à peu près impossible d'établir un parallélisme rigoureux entre les zones kiméridgiennes du Nord et les couches qui paraissent leur correspondre dans le Midi. Ces couches, souvent désignées sous le nom de « couches à *Aspidoceras acanthicum* », sont d'ordinaire divisées, depuis les travaux classiques de Neumayr, en deux zones : 1° la zone à *Oppelia tenuilobata ;* 2° la zone à *Reineckeia pseudomutabilis*, mais il est possible que la zone inférieure, qui repose sur des couches à *Perisphinctes Achilles*, corresponde en partie au séquanien des régions septentrionales, comme l'indiquerait la présence, dans le séquanien du Boulonnais, du *Perisphinctes Lothari* et d'autres Ammonites caractéristiques de la zone à *Oppelia tenuilobata* du Midi. D'autre part, il est possible que la base de la zone à *Oppelia lithographica*, qui fait suite à la zone supérieure et que l'on range déjà dans le tithonique, doive être considérée comme synchronique d'une partie du virgulien du Nord. Dans ce cas, le changement de faune correspondant à la limite du kiméridgien et du portlandien ne se serait pas produit en même temps dans les mers du N. et de l'O. de l'Europe et dans celles des régions méditerranéennes. Cependant, dans le bassin du Rhône, *Reineckeia pseudomutabilis*, *R. Eudoxus* et d'autres formes du virgulien du Nord se rencontrent à un niveau inférieur aux couches qui contiennent les premiers représentants du groupe de l'*Oppelia lithographica* et dans lesquelles M. Paquier a trouvé, près de Grenoble, un échantillon d'*Holcostephanus Irius* d'Orb., espèce caractéristique du portlandien inférieur du bassin anglo-parisien.

Dans toute la région qui s'étend du Languedoc à la Galicie, en passant par les chaînes subalpines, le versant suisse du Jura, le Randen, la Souabe, la Franconie, le bord méridional du massif de Bohême, la zone à *Oppelia tenuilobata*, le Jura blanc γ de Quenstedt, est représentée, en général, par des calcaires marneux bien stratifiés, tandis que la zone à *Reineckeia pseudomutabilis*, le Jura blanc δ de Quenstedt, est à l'état de calcaires massifs souvent siliceux, riches en spongiaires.

Parmi les nombreuses Ammonites caractéristiques de la zone à *Oppelia tenuilobata*, on peut citer les suivantes : *Oppelia tenuilobata*, *O. Weinlandi*, *Neumayria compsa*, *Perisphinctes Lothari*, *P. Güntheri*, *Sutneria Galar*, *Aspidoceras iphicerum ;* dans la zone à *Reineckeia pseudomutabilis*, on doit signaler, outre cette espèce : *Reineckeia Eudoxus*, *Perisphinctes Eumelus*, *Waagenia Beckeri*. Quand s'introduit le facies à spongiaires, les Rynchonelles et les Térébratules deviennent extrêmement abondantes.

Dans les Alpes orientales, dans les Karpates, en Sicile, le kiméridgien est le plus souvent représenté par des calcaires rouges à Ammonites, qui sont intimement liés par leur faune aux calcaires de même nature caractérisés par *Pygope diphya*, qui constituent le tithonique inférieur. Dans les régions méditerranéennes, les *Phylloceras* et les *Simoceras*, très rares dans l'Allemagne du Sud, plus communs dans le bassin du Rhône, deviennent prépondérants parmi les Ammonites.

Le kiméridgien est encore fort mal connu en dehors de l'Europe. Emile Haug.

KI-MING. Ville de Chine, province de Petchili, sur le Yang-ho, affl. gauche du San-kan-ho, sur la route de Péking à Kalgan ; station centrale de la poste pour la Chine septentrionale. Mines de houille ; bon vin blanc.

KIMOLOS. Ile de l'Archipel, au N.-E. de Milo, dans l'éparchie grecque de Milo ; 42 kil. q., 2,300 hab. Mines de soufre. Les mines d'argent, célèbres au moyen âge, sont aujourd'hui épuisées. Sol rocheux ; on recueille une argile blanche et grasse, la *terre cimolée*, employée par les foulons. Tombeaux phéniciens. Capitale : Kimolos, au S.-O. de l'île (1,125 hab.). L'île était connue au moyen âge sous le nom de *l'Argentière*.

KIMPOLUNG (V. Campulung).

KIMRA. Ville de Russie, gouvernement de Tver ; 3,000 hab. Cordonnerie. En 1807 et 1812, elle équipa de chaussures une grande partie de l'armée russe.

KIM-TOU-Ho ou RIVIÈRE NOIRE. Rivière du Tonkin, affl. droit du fleuve Rouge (V. Tonkin).

KIN. Nom d'une dynastie de race tongouse qui régna sur le N. de la Chine pendant un siècle environ, de 1115 à 1234 ap. J.-C. Le peuple d'où sortit cette dynastie est appelé les Jou-tchen (ou *Niu-tchen*) par les écrivains chinois, les Tchourtchés par les auteurs persans et arabes ; les lieux qui furent son berceau se trouvent en Mandchourie, au N. de la Longue Montagne Blanche (*Tchang pé chan*), où prennent leur source la rivière Yalou à l'O., la rivière Tiumen à l'E. et la Soungari au N. Au temps de la dynastie Leao (V. Khitan), les Jou-tchen étaient distingués en deux catégories, les sauvages et les soumis. Les Jou-tchen soumis étaient ceux qui occupaient le royaume de Po-hai (*Leao-tong*) ; les Jou-tchen sauvages vaguaient dans la Mandchourie orientale, depuis les frontières de la Corée jusqu'à l'Amour. Ce sont ces derniers qui, au commencement du XIIe siècle, s'élancèrent, conduits par un chef habile, Agouta, à l'assaut de l'empire des Leao.

Agouta était né en 1068 ; dès son avènement, en l'an 1113, il refusa de rendre hommage comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs, à l'empereur khitan ; le premier jour de l'année 1115, il prit lui-même le titre d'empereur et donna à la dynastie qu'il fondait ainsi le nom d'Aisin ou, en chinois, *Kin*, qui signifie « or » ; il justifia cette appellation en disant : « Les Khitans ont attribué à leur dynastie le nom de Leao, ce qui signifie de l'acier de très fine trempe ; ils pensaient, en agissant ainsi, affirmer que leur dynastie serait aussi durable que l'acier ; mais quelque durable qu'il soit, l'acier est sujet à se rouiller. Il n'y a que l'or, parmi les métaux, qui soit impérissable. » La guerre ouverte ne tarda pas à éclater entre Agouta et les Khitans ; le nouvel empereur, Kin, fut vainqueur en plus d'une rencontre ; mais il ne parvint pas à déposséder complètement ses rivaux et mourut en 1123 en chargeant son fils Ukimai de terminer son œuvre. Il fut canonisé sous le nom de Tai-tsou.

Ukimai soumit l'empire Hia ou Tangout, puis acheva la ruine de la dynastie Leao en faisant prisonnier, en 1124, le dernier empereur Yelu Yen-hi. Il déclara ensuite la guerre à l'empire proprement chinois des Song dont la capitale était Pien-leang (auj. *Kai fong fou*, au S. du Koang ho) ; il s'empara de cette ville et emmena captif l'empereur Kin tsong en déc. 1126. A la suite de cette victoire, les Kin refoulèrent les Song dans le Sud, et les rivières Han et Hoai furent la limite des deux empires.

Les Kin possédaient le Tche-li, le Chan-si, la partie N. du Chen-si, le Chan-tong et le Honan ; ils avaient leur capitale à Péking qui était pour eux la capitale du centre, Tchong tou ou Tchong king. Leurs quatre autres résidences impériales étaient : Si-king, c.-à-d. la capitale de l'Ouest, ou Ta-tong fou, dans le Chan-si ; Ton king, c.-à-d. la capitale de l'Est, ou Leao-yang tcheou, dans le Leao-tong ; Nan-king, c.-à-d. la capitale du Sud, ou Pien-leang (auj. *Kai-fong fou* dans le Ho-nan) ; enfin Pe-king, c.-à-d. la capitale du Nord, ou Ta-ting fou (cette ville était située dans la partie nord du Tche-li, sur la rivière Loha, au S. de l'aile droite des Mongols Kartchins). On voit que l'empire des Kin occupait en Chine une étendue beaucoup plus considérable que celle qu'avait eue l'empire khitan ; en revanche il était enfermé dans des limites bien plus restreintes en dehors de la Chine propre, car il ne possédait guère que le Leao-tong et la Mandchourie. Les Naïmans et les Kara Khitans étaient tout-puissants dans l'Ouest, et, en Mongolie, commençait à s'élever la nation mongole qui devait, dans un avenir rapproché, faire table rase de toutes les dominations rivales. Ce fut dès le commencement du XIIIe siècle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

que les Kin commencèrent à souffrir des attaques mongoles; ils luttèrent jusqu'en 1234, époque à laquelle ils disparurent écrasés par les forces réunies de l'empereur Song et du khan mongol Ogotai.

La liste des empereurs de la dynastie Kin est la suivante : Tai-tsou (1115-22); Tai-tsong (1123-34); Hi tsong (1135-48); Hai-ling wang (1149-60); Che tsong (1161-89); Tchang-tsong (1190-1208); Wei-chao wang (1209-12); Siuen tsong (1213-23); Ngai tsong (1224-33); Mo-ti (1234).

La langue et l'écriture jou-tchen ont donné lieu à un certain nombre de recherches intéressantes. Langlès (*Alphabet mandchou*, pp. 38-39, 3e éd.) a dressé une liste des mots jou-tchen avec les mots mandchous correspondants et a prouvé l'identité de ces deux langages; cette démonstration a été faite aussi par A. Wylie dans sa préface à la traduction du *Tsing wen ki mong*. Les Mandchous actuels se déclarent d'ailleurs eux-mêmes les descendants des Kin. M. de Harlez a, il est vrai, combattu cette manière de voir, mais ses arguments ne paraissent pas irréfutables. Quant à l'écriture, les Jou-tchen n'en avaient aucune avant que leurs chefs eussent pris le titre d'empereur. Agouta, en 1119, nomma une commission composée de Ouyé, Moulianho et Kouchen pour inventer une écriture tirée du chinois, sur le même principe que l'écriture khitane. En 1138, l'empereur Hi tsong proposa un système simplifié qui fut appelé les petits caractères jou-tchen, par opposition aux grands caractères jou-tchen qui étaient ceux d'Agouta; les petits caractères jou-tchen furent mis officiellement en usage à partir de 1145. On possède une inscription en petits caractères jou-tchen, c'est celle dite de Yentai (Devéria : *Examen de la stèle de Yen-tai*, dans *Revue de l'Extrême Orient*, t. I, pp. 173-185); il est à espérer qu'on pourra prochainement la déchiffrer en partie, grâce au vocabulaire jou-tchen qui se trouve dans le *Hoa i i yu* de la Bibliothèque de Berlin et qui sera publié par M. le Dr Grube. Deux autres textes lapidaires sont désignés par les épigraphistes chinois comme étant écrits en jou-tchen. Ce sont l'inscription de Salican (Wylie, *On an Ancient Inscription in the Neu-chih language*, dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, *N. S.*, vol. XVII, p. 331) et une partie de l'inscription hexalingue de *Kiu yong koan* (Wylie, *On an Ancient Buddhist Inscription at Keu-yung kwan*, dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, *N. S.*, vol. V, part. 1, 1870); mais ces deux textes n'ont rien de commun ni entre eux, ni avec l'inscription de Yen-tai, et c'est pourquoi on ne saurait accepter sans réserves l'affirmation des savants chinois. Ed. Ch.

Bibl. : C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, vol. I, chap. IV. — Wylie, préface à la traduction du *Tsing wen ki mong*. — De Harlez, *Histoire de l'empire d'or (Aisin gurun) ; suduri bilhei*, traduit du manuscrit 1122 de Paris; Maisonneuve, 1886. — De Harlez, *Niu-tchis et Mandchous; rapports d'origine et de langage*; Maisonneuve, 1888. — J. Ross, *History of Corea*, pp. 231-260. — H.-H. Howorth, *The Kin or Golden Tatars*, dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, *N. S.*, vol. IX, pp. 243-290.

KINAÏ (Alaska) (V. Kenaï).

KINBERG (Johan-Gustav-Hjalmar), zoologiste suédois, né en 1820. Professeur à l'institut vétérinaire de Stockholm, il a publié un important ouvrage : *Animalia annulata* (1857-73), de nombreuses monographies : *Linné et la science vétérinaire* (en suédois, 1892); *Eddas Natur historia* (1880), et a collaboré aux principaux journaux vétérinaires de la Suède.

KINBURN. Village de Russie, province de Tauride, sur la flèche sablonneuse qui sépare de la mer Noire le liman du Dniepr; c'est une ancienne forteresse turque (Kili-Bournou) acquise par les Russes en 1774, prise par les Anglo-Français en 1855, rasée en 1860. Elle avait peut-être remplacé la colonie grecque de *Cereinite*.

KINCARDINE. Ville. — Ville d'Ecosse, comté de ce nom, au N. de l'estuaire du Forth; 1,400 hab. Ruines du château de *Tullialan*.

Comté. — Comté maritime du N.-E. de l'Ecosse, entre ceux d'Aberdeen au N., Forfar à l'O. et au S.; 993 kil. q.; 35,465 hab. On l'appelait autrefois *The Mearns*, nom réservé aujourd'hui à sa plaine du S.-E., qui prolonge la dépression du Strathmore. Les champs occupaient un peu moins de la moitié de la surface totale. La pêche est une ressource considérable. Le ch.-l. du comté est Stonehaven. Le comté s'étend de la mer du Nord à l'arête des monts Grampians; la bande côtière infertile est séparée par une rangée de collines de la plaine de Mearns (vieux grès rouge) au N.-O. de laquelle s'élèvent les roches siluriennes et granitiques des Grampians; le mont Battock à l'angle O. s'élève à 748 m. — Les champs occupent 46 %; les bois 11 %. On compte environ 26,000 bœufs et 30,000 moutons.

KIN-CHA-Kiang, c.-à-d. le fleuve au sable d'or, est le nom que les Chinois donnent au cours supérieur du Yang-tse, à partir de Siut-cheou fou, dans le Se-tchouen. A parler strictement cependant, ce nom ne doit s'appliquer qu'à la partie tibétaine du cours de ce fleuve.

KIND (Johann-Friedrich), littérateur allemand, né à Leipzig le 4 mars 1768, mort à Dresde le 25 juin 1843. Romantique, il eut de grands succès qu'on ne s'explique plus aujourd'hui. Ses principaux romans sont : *Natalia* (Zullichau, 1802-04, 3 vol.); *Leben und Liebe Rymos und seiner Schwester Minona* (1805, 2 vol.); *Malven* (1805, 2 vol.); *Tulpen* (1806-10, 7 vol.); *Die Harfe* (1814-19, 8 vol.); *Lindenblüten* (1819, 4 vol.), etc. De ses œuvres dramatiques réunies en 4 vol. (Leipzig, 1821-27), il faut citer : *Wilhelm der Eroberer*, *Van Dycks Landleben*, et surtout ses livrets d'opéra : *Das Nachtlager von Granada* (musique de Kreutzner), *Der Holzdieb* (mus. de Marschner), *Freischütz* (mus. de Weber). Ses poésies ont été publiées en 1805 (5 vol.) et rééditées de 1817 à 1825.

KIND (Karl-Theodor), philologue allemand, né à Leipzig le 7 oct. 1799, mort à Leipzig le 7 déc. 1868. Il a beaucoup fait pour l'étude du néo-grec en publiant : *Neugriechische Volkslieder*, avec trad. (1827 et 1849); le *Panorama* de Sutsos (avec notes, 1835); une chrestomathie (1835), des anthologies (1844 et 1861), un dictionnaire grec-allemand (1841), une *Gesch. der Griech. Revolution* (1833, 2 vol.), etc.

KINDA. La tribu arabe qui portait ce nom était originaire du Hadramaut et exerça son influence sur une partie de cette contrée. Au Ve siècle de notre ère une fraction du Kinda alla s'établir à Haumat-Djandel, sur les confins du désert de Syrie, et l'un de ses chefs, Hodjr, surnommé Akil el-Morâr, y fonda une petite dynastie. Pendant les vingt années qu'il régna (460-480), Hodjr soumit à son autorité les tribus maaddiques qui l'entouraient et sut se faire aimer de ses nouveaux sujets. Son fils, Amr el-Maksour (480-495), ayant mécontenté les tribus maaddiques, celles-ci se soulevèrent contre lui et se rendirent indépendantes pendant une quinzaine d'années. Ce fut sous son règne que commença la lutte célèbre connue chez les Arabes sous le nom de guerre de Basous et à laquelle se livrèrent durant quarante ans les tribus de Bakr et de Taghlib. Après la mort d'Amr, tué dans un combat contre le prince Ghassanide, Harits Abou-Chammir, ce fut son fils Harits qui lui succéda (495-524). Harits ramena sous son obéissance les tribus maaddiques qui s'étaient révoltées contre son père et fit de nombreuses incursions sur les territoires appartenant alors aux Romains et aux Perses. L'empereur Anastase dut conclure un traité avec lui pour se mettre à l'abri de ses attaques, et le roi de Perse, Cobâd, ne réussit à faire respecter ses frontières qu'en lui cédant le royaume de Hira. Mais, en 523, Harits fut contraint d'abandonner cette nouvelle possession et peu après il mourait, tué dans un combat, suivant les uns, étouffé par une indigestion, suivant d'autres. De son vivant, il avait partagé ses États entre ses fils Hodjr, Chourahbil, Selama, Madikarib et Abdallah, qui perdirent successivement leurs provinces (524-530). C'est à la tribu de Kinda qu'appartenait le célèbre poète Imroulqaïs; à la mort de son père, Hodjr, fils de Harits, tué par les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Benou Asad, Imroulqaïs essaya de conserver les Etats de son père et de venger sa mort; mais, abandonné de ses troupes, il erra de tribu en tribu sans réussir à obtenir les secours dont il avait besoin et l'on sait qu'il mourut à Ancyre (Angora) d'une maladie provoquée, dit-on, par le port d'un manteau empoisonné dont l'empereur Justinien l'aurait revêtu pour venger le déshonneur de sa fille. Une branche cadette des Kinda a également régné, mais sur une partie du Hadramaut. Les princes qui l'ont représentée sont: Djabala, Moawia, Madikarib, Kaïs et El-Achaats qui se convertit à l'islamisme avec tous ses sujets en 631. O. Houdas.

Bibl. : Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes;* Paris; 1847.

KINDERMANN (Johann-Erasmus), organiste allemand, né à Nuremberg le 29 mars 1616, mort à Nuremberg le 14 avr. 1655. Il tint l'orgue de l'église Saint-Egide dans sa ville natale, s'y fit une grande réputation de virtuose, et publia de 1643 à 1652 plusieurs importants recueils de musique religieuse vocale et instrumentale.

KINDERMANN (Jean-Chrétien), littérateur et historien hollandais, né à Amsterdam en 1804, mort à Utrecht en 1876. Il devint pasteur et composa des ouvrages d'apologétique religieuse et des livres d'histoire pleins d'érudition et de sens critique. Ses travaux les plus importants sont : *Histoire de la chute de La Rochelle en 1627* (en holl., Bois-le-Duc, 1853; rééd. Arnhem, 1864, 2 vol. in-8); *les Démêlés d'Utrecht avec Rome au temps de Pierre Codde* (*id.*, Utrecht, 1873, 2 vol. in-8).

Bibl. : J.-P. de Keyser, *Etude sur la vie et les travaux de J.-C. Kindermann* (en holl.); Utrecht, 1878.

KINDERMANS (Jean-Baptiste), peintre belge contemporain, né vers 1805. Paysagiste distingué, il s'est attaché principalement à reproduire les sites de son pays natal, dans leur poésie un peu froide et brumeuse. On cite comme ses meilleures toiles : *l'Ermitage de la Tour du Pré, Sur la Meuse*, une *Vue des environs de Bruxelles* et une *Vue de la vallée de l'Emblève*.

KINECHMA. Ville de Russie, gouvernement de Kostroma, rive droite de la Volga, au confluent de la Kinechmka; 5,000 hab. Bon port fluvial où aboutit un ch. de fer de Moscou. Toiles, cotonnades, produits chimiques, imageries.

KINEL. Rivière de Russie, gouvernement de Samara, affluent droit de la Samara; 320 kil. de long. Elle reçoit le *Kineltchik* (150 kil.). Au confluent est *Kinel-tcherskaia;* 7,000 hab.

KINÉSITHÉRAPIE (V. Cinésithérapie).

KING (Ile). Ile située au S. de l'Australie, au milieu du détroit de Bass; 60 kil. de long du N. au S., 25 kil. de large, 1,123 kil. q. Elle est entourée de récifs dangereux. Elle dépend de la Tasmanie.

KING. Ile de la Colombie britannique, par 52° lat. N.; 60 kil. de long sur 15 kil. de large.

KING (*Kings County*). Comté d'Irlande, province de Leinster, entre ceux de Kildare à l'E., Queen au S., Tipperary au S.-O., Galway et Roscommon à l'O., West Meath au N.; 1,999 kil. q., 72,852 hab. Une grande partie est couverte de tourbières; la moitié du sol appartient aux pâturages, moins du quart aux champs. Le chef-lieu est Tullamore; la principale ville Parsonstown. C'est en 1557 que la reine Marie donna son nom actuel à ce comté qui s'appelait auparavant *Western Glenmalery*.

KING. Livres classiques de la Chine (V. Chine, t. XI, pp. 91, 114, 116).

KING (Henry), théologien et prélat anglais, né en 1592, mort en 1669. Il se fit de bonne heure une réputation de prédicateur éloquent, fut un instant soupçonné de s'être converti au catholicisme et réfuta la calomnie en un retentissant sermon prononcé à Saint-Paul (1621). En 1641, il se vit appelé au siège épiscopal de Chichester. Outre ses sermons et ses écrits purement théologiques, King composa plusieurs élégies, non sans mérite, éparses dans les recueils du temps, et réunies en 1657 en un volume *Poems*, in-8). Une édition moderne des *Poems and Psalms* de King a été donnée en 1843, avec une remarquable étude biographique par Hannah. B.-H. G.

KING (Edward), littérateur anglais, né en Irlande en 1612, mort en mer le 10 août 1637. Ami de Milton, qui lui a consacré une belle élégie, *Lycidas*, il périt dans un naufrage au cours d'une traversée de Chester en Irlande. Il a laissé des poésies (publiées par Nichols dans *Collection of Poems*) qui font regretter sa mort prématurée.

KING (Gregory), dessinateur et enlumineur anglais, né en 1648, mort en 1712. Assistant du héraut d'armes de la couronne, il exécuta de nombreux travaux héraldiques, transcrivant et reproduisant des armoiries découvertes dans les vieux châteaux, composant des arbres généalogiques, copiant et enluminant sur vélin des chartes et autres documents de famille. Il collabora, pour la partie graphique, à divers ouvrages de blason et de géographie, et dessina un jeu de cartes avec les armes de la haute noblesse anglaise.

KING (William), prélat anglican, théologien et controversiste, né en Irlande en 1650, mort en 1729. Après avoir fait de bonnes études à Trinity College, à Dublin, il entra dans la carrière ecclésiastique. Successivement ministre dans la capitale de l'Irlande, puis doyen, il fut élevé au siège épiscopal de Derry (1690) et finalement nommé archevêque de Dublin. Il se signala dans toute sa carrière par un zèle protestant très ardent dans un pays très catholique et à une époque où les passions religieuses étaient très vives. Il n'est pas étonnant qu'il ait obtenu les faveurs du gouvernement anglais. On lui doit quelques ouvrages de controverse et de théologie philosophique. Parmi les premiers citons : *The State of the Protestants in Ireland under the late King James* (1691), et *Discourse concerning the inventions of men in the worship of God.* Des seconds, le plus remarquable est son traité *De Origine mali*, tentative de réconcilier l'existence du mal avec l'idée d'un Dieu bon et tout-puissant, sujet abordé plus tard par Leibniz et Bayle. On lui doit aussi un sermon sur la prescience divine et la liberté de l'homme, *Divine Predestination and foreknowledge consistent with the freedom of man's will* (1709).

KING (William), littérateur anglais, né en 1663, mort le 25 déc. 1712. Avocat à Londres, il devint en 1701 juge à la cour de l'amirauté d'Irlande. Ami de Swift et Gay, parent de Clarendon et de Rochester, il était très répandu dans le monde. Il eut une polémique retentissante avec Bentley. Un des premiers collaborateurs de la feuille conservatrice *The Examiner* (1710), King a beaucoup écrit et souvent avec humour et une pointe de sarcasme. Citons de lui: *A Journey to London in the year 1698* (1698); *Dialogues of the Dead* (1695); *Mully of Mountown* (1704); *Miscellanies* (1705), un fort piquant *Art of Cookery* (1708); *The Art of Love* (1709); ses amusants: *Useful Transactions in Philosophy and other sort of Learning* (1709); *Historical Account of the heathen Gods and Heroes* (1710); *Rufinus or the favourite* (1711), violent pamphlet contre Marlborough, etc. J. Nichols a donné une excellente édition de ses œuvres : *Original Works of W. King* (Londres, 1776, 3 vol.).

KING (Peter), baron d'Ockham, chancelier anglais, né à Exeter en 1669, mort à Ockham le 22 juil. 1734, fils de Jérôme King et d'Anne Locke, cousine du philosophe. En 1691, il publiait un traité : *An Enquiry into the constitution of the primitive Church* (Londres, in-12), qui attira l'attention de Locke qui conseilla à son père de l'envoyer à l'université de Leyde où il passa trois ans. Avocat au barreau de Londres en 1698, il acquit une réputation considérable et fut élu comme libéral à la Chambre des communes en 1701 par Beeralston. Il eut bientôt une influence très grande sur l'assemblée. En même temps il faisait dans la magistrature une carrière brillante, était créé pair avec le titre de baron d'Ockham le 28 mai 1725 et était nommé lord chancelier. Son portrait, par Daniel de Coning, figure à la National Gallery. King a laissé quelques

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ouvrages, entre autres : *History of the Apostles'Creed* (1702), plusieurs fois réimprimé et traduit en latin. — Un de ses descendants, *Peter* King, septième baron, né le 31 août 1776, mort le 4 juin 1833, publia des *Thoughts on the Restriction of payments in specie at the Banks of England and Ireland* (Londres, 1803, in-8), qui est un traité d'économie politique demeuré classique et qui produisit à son apparition une véritable sensation. Le gouvernement, pour réagir contre son influence, dut demander au Parlement le vote de loi imposant le cours légal des billets de banque. King, libéral avancé, attaqua vivement les lois sur les céréales et réclama l'émancipation des catholiques. Citons encore de lui : *The Life of John Locke* (Londres, 1829, in-4, nombr. éd., entre autres 1858, in-8) et *A Short History of the Job of Jobs* (Londres, 1866, in-8). — Son fils, *Peter-John-Locke*, né à Ockham le 25 janv. 1811, mort le 12 nov. 1885, membre libéral de la Chambre des communes de 1847 à 1874, causa la chute du cabinet Russell (20 févr. 1851), en présentant son *County Franchise Bill*. Il a laissé deux écrits, entre autres : *Injustice of the law of succession* (Londres, 1855, 3e éd.). R. S.

KING (William), écrivain anglais, né à Stepney (Middlesex) le 16 mars 1685, mort le 30 déc. 1763. Principal de Sainte-Mary Hall (Oxford), secrétaire du comte d'Arran, il a laissé un grand nombre de savants écrits en latin et de pamphlets jacobites. Il est plus connu par une satire qui frappa Swift d'admiration, *The Toast* (Dublin, 1732 ; Londres, 1736), dans laquelle il attaqua avec une violence passionnée plusieurs personnes de l'aristocratie, entre autres la comtesse de Newburgh, et par ses intéressants mémoires : *Political and Literary Anecdotes of his own times* (Londres, 1818, in-8). R. S.

KING (Thomas), acteur anglais, né à Londres le 28 août 1730, mort à Londres le 11 déc. 1805. Il débuta en 1748 à Drury Lane dans le *Roi Lear* et acquit bientôt une renommée considérable. Il fit près de quatre-vingts créations sur cette scène où il remporta des triomphes. Après avoir dirigé quelques théâtres, il succéda à Garrick à Drury Lane. Il a laissé plusieurs pièces, entre autres : *Love at first Sight* (1763) ; *Wit's Last Stake* (1769), adaptation du *Légataire* de Regnard, etc. Il abandonna la direction de Drury Lane en 1785 et reparut sur la scène. R. S.

KING (Le Révérend John-Glen), archéologue anglais, né en 1731, mort en 1787. Chapelain d'une factorerie britannique à Saint-Pétersbourg, il s'adonna à des travaux d'archéologie et d'érudition sur l'Eglise orthodoxe. Pendant un certain temps conservateur des médailles de l'impératrice Catherine, il quitta la Russie pour revenir dans son pays natal où on le pourvut d'un bénéfice, et où il publia divers ouvrages estimés.

KING (Rufus), homme d'Etat américain, né à Scarborough (Maine) en 1755, mort à Jamaica (Long Island) le 29 avr. 1827. Il proposa au Congrès, en 1784, l'abolition totale et immédiate de l'esclavage, devint sénateur pour l'Etat de New York (1786) et l'un des chefs du parti fédéraliste, puis ministre plénipotentiaire auprès de la Grande-Bretagne (1796-1804) ; sa correspondance diplomatique atteste une perspicacité extraordinaire. Rappelé à la chute de son parti, il rentra au Sénat en 1813 et y fit régler l'aliénation des terres publiques, selon le procédé de vente à bas prix qui a beaucoup contribué à la fortune des Etats-Unis. Il combattit avec acharnement le compromis du Missouri, fut encore quelques mois ministre en Angleterre (sous J.-Q. Adams), et acheva sa vie dans la retraite (V. ETATS-UNIS, § *Histoire*).

KING (Sir Richard), amiral anglais, né en 1774, mort le 5 août 1834. Fils de *Richard* King (1730-1806), amiral qui servit avec distinction pendant les campagnes de 1762 à 1782 et fut gouverneur de Terre-Neuve (1793-94), il entra fort jeune dans la marine et accomplit de nombreux exploits dans la Manche de 1797 à 1802 ; il s'empara notamment (7 janv. 1797) de la *Ville de Lorient*, de la *Dédaigneuse* (26 janv. 1801) et participa à la bataille de Trafalgar (1805), où il contraignit les vaisseaux *El Argonauta* et le *Berwick* à amener pavillon. Commandant en chef aux Indes (1816-20), il fut promu vice-amiral en 1821. — Son fils, *George-Saint-Vincent-Duckworth* King, servit dans la mer Noire, pendant la guerre de Russie (1854-55) et commanda en second la brigade navale au siège de Sébastopol. Il fut ensuite commandant en chef en Chine (1863-67) et fut promu amiral en 1875. Il mourut le 18 août 1891. R. S.

KING (William-Rufus), homme d'Etat américain, né à Sampson (Caroline du Nord) le 6 avr. 1786, mort à Dallas (Alabama) le 18 avr. 1853. Elu au Congrès en 1810, il suivit Clay et Calhoun, fut secrétaire de légation à Naples et Saint-Pétersbourg (1816-18), sénateur pour l'Alabama (1819-44) du parti démocrate, ministre plénipotentiaire en France (1844-46), où il empêcha une protestation contre l'annexion du Texas, réélu sénateur en 1848, puis président du Sénat (1850) et vice-président des Etats-Unis (1852) sous la présidence de Pierce.

KING (Philip-Parker), amiral anglais, né dans l'île de Norfolk le 13 déc. 1793, mort à Sidney en févr. 1856. Entré dans la marine en 1807, il fut employé, à partir de 1817, au relevé de la côte d'Australie, auquel il travailla pendant cinq ans. Nommé membre de la Royal Society (1824), il entreprit en 1825 le relevé de la côte S. de l'Amérique du Sud, du rio de la Plata à la Terre de Feu. Ce travail lui valut une grande renommée. Promu contre-amiral en 1855, il avait depuis longtemps quitté le service actif et s'était établi à Sidney où il s'occupait passionnément d'agriculture et de colonisation. Citons de lui : *Narrative of the Survey of the intertropical and western Coasts of Australia* (Londres, 1727, 2 vol. in-8) ; *Voyages of the Adventure and Beagle* (1839, in-8, t. I). R. S.

KING (Edward), vicomte *Kingsborough* (V. ce nom).

KING (Richard), explorateur anglais, né vers 1811, mort à Londres le 4 févr. 1876. Médecin attaché à l'expédition de G. Back, à la recherche du capitaine Ross (1833-35), d'où il rapporta d'importantes observations de botanique et de météorologie, il fut un des premiers fondateurs de l'Ethnological Society (1842). Il fit encore partie, en 1850, de l'expédition à la recherche de Franklin. Citons de lui : *Narrative of Journey to the shore of the Arctic Ocean* (Londres, 1836, 2 vol. in-8) ; *The Franklin Expedition from first to last* (1855) ; *The Physical and Intellectual Character and industrial arts of the Esquimaux* (1844) ; *The Natives of Vancouver's Island and British Columbia* (1869) ; *The Manx of the Isle of Man* (1870) ; *The Laplanders* (1871). R. S.

KING (Charles-William), archéologue anglais, né à Newport le 5 sept. 1818, mort à Londres le 25 mars 1888. Il avait réuni une importante collection de gemmes et de camées antiques qu'il vendit en 1878 et qui appartient aujourd'hui au Metropolitan Museum of Art de New York. Il est l'auteur d'ouvrages spéciaux dont les principaux sont : *Antique Gems* (Londres, 1860, in-8) ; *The Natural History of precious stones and gems* (1865, in-8) ; *Antique Gems and Rings* (1872, 2 vol. in-8). R. S.

KINGA ou CUNÉGONDE, reine de Pologne, née en 1224, morte en 1292. Elle était fille de Bela IV, roi de Hongrie. Elle épousa en 1239 Boleslav le Chaste. Après sa mort (1279), elle fonda un monastère de clarisses où elle passa les dernières années de sa vie. Elle fut canonisée par l'Eglise romaine qui célèbre sa fête le 24 juil.

KINGANI. Fleuve de l'Afrique orientale, qui débouche en face de Zanzibar, à 5 kil. N. de Bagamoyo. Il descend des monts Mkambakou.

KING-CHARLES (Zool.). (V. CHIEN, t. XI, p. 13).

KINGENA (Paléont.) (V. TÉRÉBRATULE).

KING GEORGE (Baie). Baie du S.-O. de l'Australie, colonie d'Australie occidentale, par 35° 6′ ; c'est un magnifique havre naturel ouvert vers l'E., et au N.-O. duquel se trouve *Albany;* elle fut découverte par Flinders (1801).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KING GEORGE River. Nom donné par les Anglais à la Manissa ou Komati, dans la baie de Delagoa.

KINGLAKE (Alexander-William), homme politique et écrivain anglais, né à Wilton House, près de Taunton, en 1812, mort à Londres le 2 janv. 1891. Fils d'un banquier qui était en même temps solicitor, il fit ses études à Eton, et, à sa sortie de l'université de Cambridge, se fit recevoir avocat. Ayant entrepris un voyage en Orient, il en rapporta, sous le titre d'*Eothen*, un volume d'impressions écrites d'un style vif et pittoresque dans la manière humoristique du *Voyage sentimental* de Sterne, qui obtint la faveur du public et fut presque aussitôt traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il reprit néanmoins sa profession au barreau de Londres, collaborant entre temps à la *Quarterly Review* et à l'*Encyclopædia Britannica*. S'intéressant surtout à l'histoire militaire, il accompagna à Alger, en 1845, dans ses expéditions, Saint-Arnaud qu'il devait retrouver plus tard en Crimée, où il fit la campagne en qualité de correspondant. Après la guerre d'Orient, il écrivit, à l'aide des papiers et des documents que lui avait laissés lord Raglan, ce livre qui lui donna tous les titres à la renommée, *Invasion of the Crimea* (1863-87, 8 vol.). Il était entré au Parlement en 1857, et fit une virulente campagne contre l'empire français et l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Dans son histoire de la guerre de Crimée, les portraits qu'il trace des généraux sont admirablement dépeints. Napoléon III n'y est pas ménagé ; aussi la traduction française qu'en donna à Bruxelles M. Karcher fut-elle interdite pendant la durée de l'Empire. Un chapitre même, intitulé *Histoire du Deux-Décembre*, en fut extrait et tiré à part. Citons, comme autres ouvrages de Kinglake, *The Mediterranean a French Lake* (1845) et *Madame de Lafayette* (1872). Hector France.

KINGO (Thomas), poète religieux danois, né dans l'île de Seeland en 1634, mort en 1703. Son père, d'origine écossaise, lui fit étudier la théologie : à vingt-huit ans Thomas Kingo était chapelain ; quelques années plus tard, il était pasteur à Slangerup, son village natal, et à quarante-trois ans, il était évêque de Fionie. Le roi Christian V, frappé de la beauté de ses poésies religieuses et de ses cantiques, lui accorda, en 1683, des lettres de noblesse. Les œuvres poétiques de Kingo sont très diverses, mais sa poésie profane a tous les défauts de l'époque : lourdeur, affectation et emphase ; ses psaumes, en revanche, sont fort beaux et d'une élévation de pensées, d'une ampleur de style que le Danemark ne connaissait point encore et, dans ce domaine du moins, n'a guère retrouvée. Les plus remarquables de ses cantiques et ceux qui sont encore les plus populaires se trouvent dans le *Recueil de cantiques* (Aandeligt Sjungekor, 1689). Th. C.

KINGS Island (V. King [Ile]).

KINGSBOROUGH (Edward King, vicomte), érudit anglais, né en 1795, mort à Dublin en 1837. Membre du Parlement pour le comté de Cork de 1820 à 1826, il laissa son siège à son frère cadet Robert et se voua à l'étude des antiquités américaines. Le résultat de ces études fut la publication de 9 vol. in-fol. et de 60 pages d'un 10e volume resté à l'état de projet, sous le titre général de *Antiquities of Mexico*, avec de nombreuses reproductions des monuments de la civilisation mexicaine, que l'auteur attribue à des colons juifs (1830-48). Il dépensa dans ce somptueux ouvrage plus de 32,000 livres sterling, et, comme il ne pouvait plus payer son marchand de papier, celui-ci le fit mettre à la prison pour dettes de Dublin, où il mourut.

KINGSLEY (Charles), écrivain anglais, né à Holne, près de Dartmoor (Devonshire), le 12 juin 1819, mort à Eversley le 23 janv. 1875. Fils d'un pasteur, il montra la plus étonnante précocité, écrivant, assure-t-on, des sermons et des poésies à l'âge de quatre ans. Après avoir achevé ses études universitaires, il entra dans les ordres malgré les doutes religieux qui le tourmentaient, et fut nommé *curate* d'Eversley, dans le Hampshire (1842). En 1844, il épousa miss Grenfell, qu'il aimait depuis plusieurs années, et dont l'influence bienfaisante s'était plus d'une fois exercée sur son esprit inquiet. Intimement lié avec Maurice, Froude, Ludlow, Thomas Hughes, il professa pendant un an la littérature anglaise à Queen's College, qui venait d'être fondé avec Maurice pour président, et fut, comme celui-ci, un des plus ardents champions du « socialisme chrétien ». Un grand nombre de brochures, des romans hardis comme *Yeast*, *Alton Locke*, *Hypatia*, *Westward Ho !*, des poésies remarquables, des livres à la fois scientifiques et littéraires, comme *Glaucus*, *Town Theology*, des sermons, des conférences et des discours retentissants, d'innombrables articles sur les sujets les plus variés dans les magazines et les revues, finirent, malgré les inimitiés et les persécutions, par mettre le grand talent et le noble esprit de Kingsley au-dessus de toute atteinte, et par lui conquérir de haute lutte la place qu'il méritait. Nommé professeur d'histoire moderne à Cambridge (1859), il ne réussit que médiocrement dans un enseignement auquel ses études ordinaires ne le préparaient peut-être pas suffisamment. Sa veuve lui consacra une publication posthume : *Ch. Kingsley, his letters and memoirs of his life* (1876, 2 vol.). B.-H. G.

KINGSLEY (George-Henry), littérateur anglais, né à Barnack le 14 févr. 1827, mort à Cambridge le 5 févr. 1892. Médecin renommé, il avait inauguré comme moyen de traitement pour toutes sortes de maladies les voyages à l'étranger, et, pratiquant lui-même sa méthode, il parcourut le monde entier. Très brillant causeur, écrivain humoristique, il a laissé des récits de voyages qui ont eu grand succès, entre autres : *South Sea Bubbles* (Londres, 1872, in-8, 5e éd., 1873) ; *A Gossip on a Sutherland Hillside* (1861, in-8). R. S.

KINGSLEY (Henry), littérateur anglais, né à Barnack le 2 janv. 1830, mort le 24 mai 1876, frère du précédent. Après un séjour infructueux aux champs d'or d'Australie, il publia sur les mœurs des mineurs un roman qui eut un succès énorme, *The Recollections of Geoffrey Hamlyn* (Londres, 1859, 3 vol.). Persistant dans cette voie, il donna *Ravenshoe* (1862, 3 vol.) ; *The Hillyars and Burtons* (1865, 3 vol.) ; *Mademoiselle Mathilde* (1868) ; *Valentin* (1872) ; *The Grange Garden* (1876, 3 vol.), qui furent également remarqués. Correspondant de l'*Edinburgh Daily Review*, il assista à la bataille de Sedan (1er sept. 1870), dont il a parlé dans son roman de *Valentin*. R. S.

KING'S LYNN (V. Lynn Regis).

KINGSMILL (Iles) (V. Gilbert [Iles]).

KING'S NORTON. Ville d'Angleterre, comté de Worcester, à 32 kil. N.-E. du chef-lieu ; 34,070 hab. Stat. du chem. de Birmingham à Worcester. Fabrique d'armes.

KINGSTON ou **PORT-CAROLINE.** Ville d'Australie, colonie de l'Australie méridionale, au S.-E. de la baie Encounter ; excellent port au N.-S. du cap Bernouilli ou Jaffa ; un chemin de fer la relie à la colonie de Victoria.

KINGSTON. Ville d'Australie, colonie du Queensland, jadis nommée *Oakey creek ;* elle est dans la presqu'île d'York, sur la rivière Palmer, affluent dr. du Mitchell. Elle compte 6,200 hab. dont 5,000 Chinois. C'est le centre d'exploitations d'alluvions aurifères.

KINGSTON. Ville d'Australie, colonie de Victoria, comté de Talbot, sur le chemin de fer de Ballaarat, à 148 kil. N.-O. de Melbourne ; très salubre, à 510 m. d'alt., sur le versant N. de Forest-Hill ; région riche et favorable aux cultures. Mines d'or exploitées depuis 1877.

KINGSTON. Ville du Canada, prov. d'Ontario, sur la rive N. du Saint-Laurent, à sa sortie du lac Ontario et au confluent du Cataraqui ; 14,091 hab. Evêchés catholique et anglican ; université fondée en 1847, collège catholique (*Regiopolis*), académie militaire ; fabriques de machines, de pianos, constructions navales, distilleries, brasseries. Grand port fluvial possédant une flotte d'un déplacement de 30,000 tonnes ; mouvement de la navigation, 1,500,000 tonnes. Le *canal Rideau* (200 kil.) la relie à Ottawa. C'est une place forte importante, avec ses forts Frontenac

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(ancien fort Cataraqui) et Henry. Fortifiée par Frontenac (1673), elle fut la capitale du Canada jusqu'en 1843.

KINGSTON. Ville des Etats-Unis (New York), rive droite de l'Hudson, au débouché du canal de la Delaware à l'Hudson ; 20,000 hab. Le faubourg de *Rondont* lui sert de port. C'est un grand marché agricole et centre d'expédition de pierres de taille et de ciment hydraulique. Fondée en 1663 par les Hollandais, la première constitution de New York y fut adoptée.

KINGSTON. Ville des Etats-Unis (Rhode Island) ; 10,000 hab. Comprend *North* et *South* Kingston. Lainages, cotonnades, métallurgie.

KINGSTON. Ville de la Jamaïque, capitale de cette colonie anglaise, au S. de l'île, sur la baie Hunt ; 38,568 hab. C'est le grand port de la *Jamaïque* (V. ce mot), au fond d'une lagune que sépare de la mer la langue de terre des *Palissades* (16 kil. de long) et dont les forts de *Port-Royal* gardent l'entrée. Fondée en 1693, après le tremblement de terre qui détruisit Port-Royal, elle a une grande importance commerciale. La ville s'étage le long d'une colline ; sauf quelques édifices publics, les maisons n'ont qu'un étage. Evêché anglican.

KINGSTON. Ville de l'île Saint-Vincent, capitale de cette colonie anglaise, sur la côte S.-O. ; 6,000 hab. Beau port. Elle fut rasée par le cyclone du 10 oct. 1780.

KINGSTON-ON-THAMES. Ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 16 kil. S.-O. de Londres (Charing-Cross), sur la r. dr. de la Tamise, au confluent de l'Ewel ; 20,000 hab., 50,000 avec *Surbiton* et *New Kingston*. Stat. du chem. de fer de Londres à Southampton. On y montre la pierre qui servait, dit-on, de trône aux anciens rois du Wessex.

KINGSTON-UPON-HULL (V. HULL).

KINGSTON (Richard), pamphlétaire anglais du XVIIIe siècle. Ministre de Saint-James (1665), chapelain ordinaire de Charles II (1682), il est connu par les controverses virulentes qu'il soutint contre M. *Smith* (V. ce nom), contre J. Freind et autres et qui lui valurent en 1708 d'être arrêté par ordre de la Chambre des lords. On ne saurait citer ici tous ses pamphlets politiques. Mentionnons les plus connus : *Pilulæ pestilentiales* (1665), sermon prêché à Saint-Paul de Londres ; *A True History of the several designs and conspiracies against H. M. sacred person from 1668 to 1697* (Londres, 1698) ; *Tyranny detected and the late revolution justified* (1699) ; *Impudence, lying and forgery detected and chastized* (1700) ; *Apophtegma curiosa* (1708). R. S.

KINGSTON (Duchesse de) (V. CHUDLEIGH [Elizabeth]).

KINGSTON (William-Henry-Giles), littérateur anglais, né à Londres le 28 févr. 1814, mort près de Londres le 2 août 1880. Fils d'un commerçant établi à Porto, il écrivit sur le Portugal des articles qui amenèrent la conclusion du traité de commerce entre ce pays et l'Angleterre en 1842. Il est l'auteur de très nombreux romans dont les plus connus sont : *Peter the Whaler* (1851) ; *The Cruise of the Frolic* (1860) ; *The Three Midshipmen* (1873) ; *My Travels in many Lands* (1862) ; *Joviman* (1877), etc. R. S.

KINGSTOWN. Ville d'Irlande, comté de Dublin, sur la rive S.-O. de la baie ; 18,585 hab. Stat. du chem. de fer de Dublin à Wicklow. Port d'attache des bateaux à vapeur qui vont à Liverpool et à Holyhead.

KING-TCHEOU. Nom de plusieurs villes de Chine ; les principales sont : 1° Prov. de Hou-pe, r. g. du Yang-tse-kiang, place forte. — 2° Prov. de Kan-sou, à dr. du King-ho, affl. g. du Hoei-ho (affl. du Hoang-ho), au N. des monts Lung-tchan. — 3° Prov. de Liao-toung (Mandchourie), au N. du golfe de Liao-toung, au milieu de dunes. Mauvais port ; entrepôt du commerce de la Mandchourie avec le Petchili.

KING-TE TCHEN. Ville de Chine, province de Kiang-si, sur le Tchang-kiang, affl. dr. du Yo-ngan, tributaire du lac Po-yang. King-té tchen s'appelait autrefois Nan-tchang ; mais, sous la dynastie Song, pendant la période king-té (1004-07), on y fonda une manufacture pour fabriquer des objets en porcelaine destinés à l'empereur ; de là vint le nom de King-té tchen, qui signifie « bourg de la période king-té ». Cette manufacture a gardé jusqu'à nos jours une grande réputation. Une histoire des porcelaines de King-té tchen, publiée en 1815 par Tcheng Ting-kouei, a été traduite en français par Stanislas-Julien, en 1856, sous le titre : *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise*. Le P. d'Entrecolles a visité King-té tchen en 1717 et en a laissé une intéressante description (*Lettres édifiantes*, recueil XII, pp. 261 et suiv.). Ce district eut, dit-on, au XVIIIe siècle, plus de 500 fabriques et d'un million d'habitants. Son importance a beaucoup diminué. Ed. CH.

BIBL. : SCOTT, *Commercial Report*, 1879, et l'art. PORCELAINE.

KING-TI. Nom posthume décerné à plusieurs empereurs chinois : 1° *Han-King-ti* (156-141 av. J.-C.) (V. HAN). — 2° *King-ti*, roi du pays d'Ou, à l'époque des trois royaumes ; il régna de 258 à 263 ap. J.-C. — 3° *King-ti*, empereur de la dynastie Ming. Son nom de temple (*miao hao*) est Tai tsong. Il était monté sur le trône à la fin de l'année 1449, au moment où son frère aîné, l'empereur Yng-tsong, avait été fait prisonnier par les Mongols Wa-la ou Oïrats ; l'année 1450 fut donc la première de son règne. Yng-tsong fut relâché par les Mongols le huitième mois de l'année 1450, mais King-ti refusa de lui rendre ses Etats. Cependant, en 1457, Yng-tsong profita d'une grave maladie de son frère pour reprendre le pouvoir. King-ti mourut dès le second mois de l'année 1457.

KING-WILLIAM'S LAND (V. GUILLAUME [Terre du Roi-]).

KING-WILLIAM'S TOWN. Ville de la colonie du Cap, prov. de l'Est, sur la r. g. de Buffalo River ; 7,193 hab. (en 1891). Centre commercial, intermédiaire du trafic avec les districts de l'intérieur et avec les régions orientales.

KIN-HOA. Ville de Chine, prov. de Tche-kiang, sur le Mekhi. Jambons renommés, pruneaux, eau-de-vie de riz.

KINKAJOU (Zool.) (V. COATI).

KINKEL (Gottfried), littérateur allemand, né à Oberkassel, près de Bonn, le 11 août 1815, mort à Zurich le 13 nov. 1882. Fils d'un pasteur, il fit des études théologiques ; l'influence de Geibel et de sa femme (V. ci-après) développa son talent poétique. Ses vers (*Gedichte*, Stuttgart, 1843 ; 7e éd., 1872) et surtout son poème *Otto der Schütz* eurent un grand succès (Stuttgart, 1843 ; 56e éd., 1881). Son mariage provoqua sa destitution de sa place de prédicateur à Cologne. Il écrivit alors de délicieux récits poétiques, *Der Grobschmied von Antwerpen* et *Margret*, puis se jeta dans l'agitation politique. Républicain militant, il prit une part active aux combats de mai et juin 1849, fut condamné à la prison perpétuelle ; détenu à Naugard, puis à Spandau, son admirateur Karl Schurz le fit évader (nov. 1850). Réfugié à Londres, il y vécut de leçons et conférences, s'y remaria ; en avr. 1866, il fut nommé professeur d'archéologie au Polytechnicum de Zurich, publia les versions complètes de ses poèmes (1868 et 1872), *Tanagra*, idylle (Brunswick, 1883) et plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'art.

Sa première femme, *Johanna*, née Mockel, née à Bonn le 8 juil. 1810, morte à Londres le 15 nov. 1858, catholique séparée de son premier mari le libraire Mathieux, puis divorcée après sa conversion au protestantisme, l'épousa le 22 mai 1843. Elle avait un grand talent musical, une imagination très vive et une psychologie très affinée qui se reflètent dans les *Erzæhlungen* (1849 ; 3e éd., 1883) écrites avec son mari, dans son roman *Hans Ibeles in London* (Stuttgart, 1860, 2 vol.) et dans ses compositions musicales (*Vogelkantate*, etc.).

Leur fils *Gottfried*, né à Poppelsdorf le 11 juil. 1844, conservateur du musée des estampes à Zurich, a publié : *Euripides und die bildende Kunst* (Berlin, 1872) ; *Kunst und Kultur im alten Italien vorder Herrschaft der Rœmer* (Bâle, 1878) ; *Die Kulturzustænde der Restaurationsepoche in England* (Heidelberg, 1882), etc.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KINKELIN (Georges-David-Hermann), pédagogue et statisticien suisse, né à Berne le 11 nov. 1832. Il étudia les mathématiques et les sciences naturelles à Zurich et Munich, les enseigna à Aarbourg, à Berne, puis à Bâle où il est, depuis 1860, professeur à l'Ecole technique supérieure. Il est en même temps professeur de mathématiques à l'Université. Il fait partie depuis longtemps du grand conseil de Bâle dont il a été président, et, depuis 1890, il siège au conseil national comme député radical de Bâle-Ville. Il a été réélu en 1893. Ses publications statistiques — M. Kinkelin a présidé la Société suisse de statistique — concernent surtout les sociétés de secours mutuels et l'enseignement. On lui doit aussi un *Précis de géométrie*. E. K.

KINKER (Jean), philosophe et poète hollandais, né à Meislust en 1764, mort à Amsterdam en 1845. Grand admirateur de Napoléon, il fut cruellement désillusionné par l'annexion de la Hollande à la France, et, en 1814, il salua avec enthousiasme la création du nouveau royaume des Pays-Bas. A cette époque, indépendamment de ses travaux sur Kant et sur la morale, il avait déjà composé des drames allégoriques, traduit en vers hollandais plusieurs poèmes de Schiller et la *Création* de Haydn, et publié sur la musique des anciens Grecs des études très originales. Appelé à occuper une chaire à l'université de Liège en 1817, Kinker y professa avec éclat le cours de littérature, et mit tous ses efforts à cimenter l'union des provinces wallonnes avec la Hollande en propageant la connaissance de la langue néerlandaise dans les provinces méridionales des Pays-Bas. La révolution de 1830 brisa sa carrière académique. Il retourna en Hollande et y passa ses dernières années dans la retraite. C'était un esprit supérieur, un penseur consciencieux et sincère, un poète enthousiaste et charmant. La liste complète des nombreux ouvrages de Kinker se trouve dans Le Roy (*Liber Memoralis de l'université de Liège*, pp. 384-390). En voici les principaux : *Chant séculaire en l'honneur du* XIXe *siècle* (en holl., Utrecht, 1801, in-8); *Essai sur la critique de la Raison pure de Kant* (Amsterdam, 1801, in-8); *la Création de Haydn traduite en vers hollandais* (*id.*, 1803, in-8); *les Templiers*, tragédie (en holl.; Utrecht, 1805, in-8); *Théorie philosophique générale du langage* (*id.*, 1820, in-8); *Etudes philosophiques sur le Beau* (*id.*, 1824, in-4). On a publié après sa mort : *le Dualisme de la raison humaine ou le criticisme de Kant, amélioré sous le rapport de la raison pure et rendu complet sous celui de la raison pratique* (Amsterdam, 1852, 2 vol. in-8).

BIBL. : VAN HALL, *Biographie de Kinker* (en holl.); Amsterdam, 1850, in-8.

KIN-KI-PAO. Ville de Chine, prov. de Kan-sou, sur la r. dr. du Hoang-ho, près de la Grande Muraille, à 46 kil. S. de Ning-hia; place forte des musulmans qui résista longtemps lors de leur insurrection.

BIBL.: RICHTHOFEN, *The Rebellion in Shensi and Kansu.*

KINNAIRD (Carnegie de) (V. CARNEGIE).

KINNAIRD (Barons). Ancienne famille écossaise, originaire du comté de Perth et qui prétend descendre de Guillaume le Lion. Ses membres les plus remarquables sont :

George-Patrick, mort le 29 déc. 1689, ami intime de Monck et l'un des agents les plus actifs de la Restauration de Charles II. Il reçut le titre de baron en 1682.

Douglas-James-William, né le 26 févr. 1788, mort à Londres le 12 mars 1830, ami de Byron, fut avec lui un des directeurs du théâtre de Drury Lane. Il fut un des conseillers d'affaires du grand poète et à sa mort insista pour la destruction de ses *Mémoires*.

George-William-Fox, né le 14 avr. 1807, mort le 8 janv. 1878, s'occupa fort d'entreprises philanthropiques et, lié avec Ricardo, Cobden, Bright, prit une part considérable à l'agitation contre les lois sur les céréales. Il se plaisait à recueillir et à assister les réfugiés polonais; Mazzini et Garibaldi furent en excellents termes avec lui.

Arthur-Fitzgerald, né le 8 juil. 1814, mort à Londres le 26 avr. 1887, entra d'abord dans la diplomatie, puis s'associa dans une importante maison de banque. Membre libéral de la Chambre des communes, il fut lui aussi un philanthrope très populaire. Il a laissé quelques écrits : *Bengal* (1857); *Nine Months in the United States* (1863), etc. — Sa femme, *Mary-Jane* Hoare (1816-88), a fondé une infinité d'institutions charitables pour les femmes et les jeunes filles. R. S.

KINNEDER (William ERSKINE, lord) (V. ERSKINE).

KINNESRIN (ancienne *Chalcis*). Ville de Syrie, aujourd'hui ruinée, dans la plaine marécageuse où vient se perdre le Koueïk, après avoir arrosé Alep, à environ 15 kil. au S. de cette ville. Jusqu'au IXe siècle de notre ère, prospère et bien peuplée, elle fut une des cinq principales villes (djond) de la Syrie. Mais le voisinage d'Alep et les guerres incessantes avec les Grecs ne tardèrent pas à amener sa décadence, et à l'époque d'Ibn Batouta elle n'était déjà plus qu'un amas de ruines. Dans ses environs se trouvait le couvent de Saint-Simon (Deir Simaân) où mourut le khalife Omar ibn Abd el Aziz (729 ap. J.-C.). L. LERICHE.

KINNOULL (Comtes de). Ancienne famille anglaise d'où est sortie la branche des comtes d'Errol. Ses membres les plus importants sont :

Sir *George* Hay, premier comte de Kinnoull, né en 1572, mort à Londres le 16 déc. 1634. Il fut lord haut chancelier d'Ecosse (1622) et créé comte le 25 mai 1633. — *George*, septième comte, mort le 28 juil. 1758. Arrêté à Londres en 1715 pour avoir favorisé la rébellion jacobite, il fut encore compromis en 1722 dans la conspiration de Richard *Layer* (V. ce nom). Il fut ambassadeur à Constantinople de 1729 à 1737. — *Thomas*, fils du précédent, né en 1710, mort le 27 déc. 1787; membre de la Chambre des communes depuis 1741, il y jouit d'une certaine influence quoiqu'il fût un détestable orateur. Lord de la trésorerie (1754), il négocia d'importantes affaires financières. Très répandu dans le monde littéraire, ami de Gray et de Pope, il fit partie en 1758 du cabinet Newcastle comme chancelier du duché de Lancastre. En 1759, il fut ambassadeur à Lisbonne où il arrangea le différend survenu à la suite de la violation par l'amiral Boscawen de la neutralité du Portugal. R. S.

KINO. I. HISTOIRE NATURELLE. — Le kino est un suc desséché provenant de plusieurs plantes de la tribu des Ptérocarpées : le *Pterocarpus crinaceus* donne le kino d'Afrique ou de Gambie, le *Pterocarpus Draco* fournissait autrefois le kino de la terre ferme et de la Guadeloupe; le *Pterocarpus indicus* donnait le kino de Moulmein; le *Pterocarpus marsupium*, le plus exploité actuellement, fournit le kino de Malabar. Il faut ajouter qu'un certain nombre de résines sont importées sous le nom de kino. Le kino dans le *Pterocarpus* se présente sous forme d'une substance colorée en rouge brun dans les diverses parties du rameau, feuilles, écorces, bois. C'est une substance rougeâtre, de saveur astringente, légèrement amère. Sa composition chimique est analogue à celle du cachou; par distillation sèche, il donne de la pyrocatéchine et, quand on la fait fondre avec des alcalis énergiques, potasse ou soude, de l'acide pyrocatéchique et de la phloroglucine. Le kino est en partie soluble dans l'eau, presque entièrement soluble dans l'alcool. Il renferme surtout du tanin et son emploi en thérapeutique repose sur les propriétés du tanin. C'est un astringent qui, pris à la dose de 1 gr. en trois à quatre fois dans les vingt-quatre heures, a été recommandé dans la dysenterie. Comme usage externe, il a été préconisé comme succédané, mais plus actif, du ratanhia (4 à 8 gr. par litre). Sa valeur spécifique contre la blennorragie n'existe évidemment pas. Dr P. L.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE (V. BRUN, t. VIII, p. 234).

KINOGAMI. Lac du Canada, province de Québec, parallèle au Saguenay, long de 40 kil., large de 800 à 3,500 m., profond de 300 m.; il est formé par le Chicontimi et se déverse par trois rivières; le *Kinogamichich*, qui rejaillit après un bref cours souterrain pour former le lac du même nom (14 kil. de long, 400 m. de large), le Chicoutimi, et la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rivière des Sables, affluent du Saguenay. Les bords du lac Kinogami sont des plus pittoresques.

Un autre lac du même nom se trouve au N. du lac Supérieur ; il a 88 kil. de long sur 2 kil. de large, et se déverse par la rivière Anglaise dans l'Albany, tributaire de la mer d'Hudson (baie James).

KINON (Paul-Eugène-Marie), jurisconsulte français, né à Paris le 20 févr. 1854. Il fit ses études de droit et s'inscrivit au barreau de Paris en 1879 ; depuis cette époque, il a partagé son temps entre la plaidoirie et la consultation. Il a publié une thèse sur *l'Action en nullité*, un *Essai sur Berryer* et une *Logique universelle* (1893), outre un grand nombre d'articles de journaux et de revues. Ph. B.

KINROSS. Ville. — Ville d'Ecosse, chef-lieu du comté de ce nom, sur le loch Leven, à l'embouchure du Queich ; 2,000 hab.

Comté. — Comté d'Ecosse, entre ceux de Perth et de Fife ; 188 kil. q. ; 7,330 hab. Jolies collines autour du loch Leven ; riches pâturages à bœufs et moutons.

KINSALE (*Ceantail*). Ville maritime d'Irlande, comté de Cork, à l'embouchure du Bandon ; 5,500 hab. Vieilles maisons espagnoles, attestant l'importance du commerce fait avec l'Espagne de 1381 à 1601. Ruines du château des Courcy.

KINSBERGEN (Jean-Henri Van), comte de Doggersbank, amiral hollandais, né à Doesburg le 1er mai 1735, mort à Apeldoorn le 22 mai 1819. Après avoir fait son apprentissage dans la marine hollandaise, il passa en 1770 au service de la Russie comme chef d'escadre. En 1773, il força les Dardanelles, battit complètement la flotte turque dans la mer Noire et coula le vaisseau amiral. Bien que comblé d'honneurs par Catherine, Kinsbergen rentra dans sa patrie, et fut chargé par le prince d'Orange de plusieurs missions diplomatiques importantes ; il négocia notamment la paix avec le sultan du Maroc et le dey d'Alger. Il prit ensuite une part active à la guerre contre l'Angleterre, et conquit à la bataille navale de Doggersbank le grade de contre-amiral. Peu de temps après, il repoussa les premières attaques de Dumouriez et fut appelé au commandement en chef de la marine. Destitué par le gouvernement républicain, Kinsbergen entra au service du Danemark, mais, en 1806, il se retira à Apeldoorn. Le roi Louis chercha à se l'attacher et lui conféra les titres de maréchal et de comte de Doggersbank, mais l'amiral ne consentit pas à quitter sa retraite. En 1811, Napoléon le nomma sénateur de l'Empire et grand-croix de la Légion d'honneur. Lorsque la dynastie des Nassau eut été restaurée, Kinsberger reçut le grade d'amiral et la grand'croix de l'ordre militaire de Guillaume. Les ouvrages publiés par l'éminent amiral sont nombreux et importants. En voici les principaux : *la Tactique navale* (en holl. ; Amsterdam, 1784, in-8) ; *Description de l'Archipel au point de vue militaire et maritime* (*id.*, 1794, in-8) ; *le Livre des signaux* (*id.*, 1797, in-fol., rééd., 1808) ; *Introduction à la science de la guerre navale* (id., 1798, in-8). E. Hubert.

KINSKY. Grande famille de Bohême ; ses membres portent les uns le titre de prince, les autres celui de comte. Elle s'appelait primitivement Vchynsky (d'un village de Vchynice). Ses origines remontent authentiquement jusqu'à Jean Dlask de Vchynice, un des chefs du parti utraquiste au début du XVIe siècle. Sa famille conserva la même attitude. Au XVIIe siècle, *Vacslav* Kinsky fut chambellan du grand-duc Mathias et grand veneur du royaume de Bohême. — *Guillaume*, marié à la fille de Terzka, confident de Wallenstein, qui lui fit donner le titre de comte (1628), fut tué avec son chef à Eger le 25 févr. 1634 ; il avait conduit les négociations avec Feuquières (V. Wallenstein). La plus grande partie des biens de Kinsky furent confisqués. — *François-Ulrich* Kinsky, né en 1634, mort en 1699, joua un rôle considérable comme diplomate, en Pologne, au congrès de Nimègue, etc., et il fut chancelier du royaume de Bohême. — *Vacslav-Norbert*, né en 1642, mort en 1719, fut aussi chancelier du royaume. C'est de lui que descendent les deux branches de la famille ; son fils aîné, *François-Ferdinand* (1678-1741), est l'ancêtre de la branche comtale ; le prince *Etienne-Guillaume* († 1749) reçut le titre de prince ; ses descendants héritèrent de ceux de son frère cadet, *Philippe-Joseph* (1700-1749), chancelier du royaume (1738), autonomiste obstiné, quoique dévoué à Marie-Thérèse, habile financier. — *François-Joseph*, comte Kinsky, né à Prague en 1739, mort à Vienne le 9 juin 1805, fut directeur de l'Académie militaire de Neustadt et servit dans les guerres contre la Prusse, la Turquie et la France. Ami des lettres, il publia un certain nombre d'ouvrages militaires (Vienne, 1806-25. 6 vol,) et légua sa riche bibliothèque à l'université de Prague. On lui doit un curieux ouvrage, *Erinnerungen eines Bœhmen über einen wichtigen Gegenstand* (Prague, 1774), où il plaide en faveur de la langue tchèque. Un monument lui a été élevé en 1829 à l'Académie de Neustadt. — *Rodolphe*, né en 1802, mort en 1836, fut un des promoteurs de la Renaissance tchèque et fut le premier créateur de la *Matice česka*.

Bibl. : Folkmann, *Die gefürstete Linie des Geschlechtes Kinsky* ; Prague, 1861. — *Græfliches Taschenbuch*, éd. de 1872.

KINSOEN (François), peintre belge, né à Bruges en 1771, mort à Bruges en 1839. Il vint faire ses études à Paris, fort jeune encore, et y passa la plus grande partie de sa vie. On lui doit quelques tableaux d'histoire et surtout des portraits, estimés pour leur coloris vigoureux et juste.

KINTA. Ville de la presqu'île de Malacca, principauté de Pérak, sur la rive droite d'une rivière du même nom, affluent gauche du Sounghi-Pérak, dans la région des mines d'étain.

KINTCHINDJINGA. Cime de l'Himalaya méridional entre le Népal et le Sikkim ; 8,581 m. (V. Asie et Himalaya).

KINTYRE (V. Cantyre et Ecosse).

KINZIG. Rivière du grand-duché de Bade, affluent droit du Rhin ; née dans la Forêt-Noire, près de Lossburg, elle reçoit à gauche la Schiltach et la Gutach, à droite le Wolfach, passe à Haslach, à Offenburg où elle entre en plaine, reçoit à gauche la Schutter et termine à Hehl son cours de 112 kil.

KINZIG. Rivière de Prusse, province de Hesse-Nassau, affluent droit du Main, coule vers le S.-E., entre en plaine à Gelnhausen et finit à Hanau ; elle a 82 kil. de long.

KINZIGITE (Minér.). Roche grenatifère régulièrement interstratifiée dans les schistes cristallins primitifs, en particulier dans la zone des micaschistes à minéraux de l'étage supérieur où on l'observe disposée en amas lenticulaires résultant de la concentration sur place de grenats bruns manganésifères associés au mica magnésien, à l'oligoclase et à la fibrolite.

KINZUA. Rivière des Etats-Unis (Pennsylvanie), affluent gauche de l'Alleghanny, que le chem. de fer New York-Erié franchit par un viaduc de 92 m. de haut et 626 de long.

KIŒRBŒ (Karl-Fredrik), peintre animalier danois, né à Kristiansfeld le 1er juin 1799, mort à Dijon le 2 janv. 1876. Destiné d'abord au commerce, il renonça, après divers séjours en Hollande, à Altona et à Hambourg, à une carrière qui ne lui plaisait point et revint à Stockholm où un oncle dirigea ses études de dessin et lui fit apprendre l'anatomie animale. Il entra ensuite comme trompette dans la cavalerie où il obtint, en 1837, le grade de capitaine. Mais bientôt il donna sa démission pour se vouer tout entier à un art qu'il avait continué à cultiver avec passion au régiment. En 1840, il vint s'établir définitivement à Paris où il ne tarda pas à obtenir des succès au Salon annuel. Son *Hallali de cerf* (1844), son *Renard pris au piège* (1846) et surtout son *Inondation* qui représente un chien de Terre-Neuve sur le toit de sa niche emportée par les flots (1850, musée de Lille), furent immédiatement très

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

populaires et ont été reproduits nombre de fois par la lithographie. En 1854, Kiœrbœ fut chargé du portrait équestre de *Napoléon III*. Pendant plusieurs années, sa production fut régulière et presque toujours remarquable. Il s'était établi à Montretout près de Paris où il menait une vie tranquille et retirée, tout entier à son art. La guerre de 1870-71, pendant laquelle son atelier fut détruit, bouleversa sa vie, il se retira à Dijon chez sa belle-fille, et y vécut les dernières années de sa vie. Th. C.

KIOKO. Peuplade nègre de l'Afrique centrale, Etat de Monata Yamvo (V. Congo). Ils sont venus des sources du Couango, sur les bords du Kassaï. Ils bâtissent leurs villages dans les forêts, sont laborieux, mais pillards, bons forgerons et bons chasseurs, éleveurs d'abeilles, de chèvres et de poules, récoltent la gomme, et s'avancent vers le N. à mesure qu'ils ont dévasté les forêts de gommiers. Ils sont répartis en village, chacun sous un chef; les chefs de villages sont subordonnés à des chefs de districts ou mouas, tributaires du Mouata-Yamvo.

KIOS, GIO ou GEMLIK. Ville maritime de Turquie d'Asie, vilayet de Khodaven-didjar, sur la mer de Marmara, à l'embouchure de l'Indjir-liman; 7,000 hab. Chantiers de la marine officielle; commerce de soie, coton, olives; résidence de l'archevêque de Nicée. Ce fut une colonie milésienne dont on attribuait la fondation à Héraklès qui s'y serait attardé après l'enlèvement d'Hylas par les Nymphes; elle porta plus tard le nom de *Prusias*.

KIOSQUE. I. Architecture. — Mot d'origine orientale désignant un petit édifice, polygonal ou circulaire, de construction légère, élevé en bois ou en fer sur un soubassement de pierre ou de brique, et le plus souvent isolé dans un jardin ou une promenade publique dans lesquels les kiosques servent de pavillons de plaisance ou d'estrade couverte recevant un orchestre. On donne aussi ce nom de kiosque aux petits abris où se tiennent les marchands de journaux et de menus objets sur la voie publique et dans les expositions. Ch. L.

II. Marine. — Petites constructions légères, élevées sur le pont des bâtiments, sur les passerelles principalement, affectant en général la forme de petits pavillons, qui servent d'abri, pour les cartes marines, pour la timonerie, pour les hommes de barre et pour le commandant quand il veut séjourner longtemps sur la passerelle. A bord des cuirassés, on appelle, par extension, kiosque du commandant, le petit réduit blindé où il se tient pendant le combat. C'est là qu'est concentrée la vie du navire et qu'aboutissent porte-voix, téléphones, fils électriques d'inflammation de la batterie, transmetteur d'ordres pour la machine, que se trouve la roue du Farcot du gouvernail à vapeur, etc., en un mot, tout ce qui sert à faire connaître la volonté et les ordres du chef dans toutes les parties du bâtiment.

KIOTO ou MIAKO. Ville du Japon, province de Yamashiro, chef-lieu du fou de Saïkio, rive droite du Kamo-gava (affluent du Yado-gava), à 16 kil. O. du lac Biva, au pied du Hiyé-san (825 m.), à 42 m. d'alt.; 308,266 hab. C'est l'ancienne capitale du Japon, abandonnée par le mikado en 1868, dont le nom officiel est *Saïkio*, capitale de l'Ouest. C'est une jolie ville bâtie en parallélogramme entre le Kamo-gava et le Katsoura-gava; les rivières sont de larges lits de galets, entre lesquels serpentent de minces filets d'eau; à 6 kil. au S. se trouve sur le Yodo-gava le port fluvial de *Fousimi*, relié à Osaka par des services réguliers. Les rues de Kioto sont régulières, orientées du N. au S. et de l'E. à l'O., se croisant à angle droit, les maisons basses; on y compte 945 temples (en 1690, on en comptait plus de 6,000), dont quelques-uns fort beaux et vénérés. Au N.-E. est le *Gozi*, *Daïri* ou *Kinri*, ancien palais des mikados, fort simple; à l'O. le *Nizien* ou *Siro*, château des shogouns, entouré de fossés, reconstruit et admirablement décoré par Taïko-sama. A l'E. (rive gauche du Kamo-gava), le quartier de Ghion avec ses maisons de thé. La beauté des femmes de Kioto est célèbre au Japon. La ville n'a plus guère que le tiers de la population qu'elle comptait à la fin du XVIIe siècle; sa déchéance politique lui a porté un coup terrible; cependant elle conserve une grande importance industrielle et commerciale, grâce à ses tissus de soie, à ses brocarts, à ses broderies, à ses laques, à ses émaux, à ses bronzes, à ses faïences du faubourg d'Avata, de la famille Rakon, des manufactures Goyo et Kiyomidzon, aux porcelaines Eirakou (or sur fond rouge), à l'excellent thé (Oudzi) de ses environs. C'est une des cités saintes des Shintos, quoiqu'ils n'y comptent plus que 93 sanctuaires (au lieu de 2,127 en 1690, d'après Kæmpfer). Son dialecte est le plus pur, la langue littéraire du Japon. A.-M. B.

Bibl.: V. Japon.

KIOTOME (Chir.). Canule d'argent aplatie, de 13 à 15 cent., terminée à son extrémité par une échancrure latérale dans laquelle est reçue la partie à sectionner (amygdales, brides accidentelles de la vessie et du rectum). Tenant l'instrument avec le pouce, on n'a qu'à pousser une lame mobile, logée dans la canule, pour faire aller l'instrument et obtenir le résultat désiré. Dr Cab.

KIOU-Fou ou KU-Fao. Ville de Chine, province de Chantoung, sur le Si-ho, près du mont sacré de Taï-chan; 25,000 hab. C'est la patrie de Confucius, le lieu de son tombeau et le séjour du chef de sa famille, qui est l'objet d'une vénération religieuse.

KIOU-KIANG. Ville de Chine, province de Kiang-si, entre le lac Po-yang et le Yang-tse-kiang; elle avait 800,000 hab. avant l'insurrection des Taï-ping, 53,000 en 1893. C'est un des ports ouverts aux étrangers depuis 1861. Le commerce porte surtout sur le thé et l'opium; le climat est chaud, mais salubre.

KIOUNG-TCHÉOU. Ville de Chine, province du Ssé-tchouen, sur un affluent dr. du Min ou Si-ho; 50,000 hab. (descendants d'immigrants du Fo-kien). Elle fournit le papier le meilleur de la Chine.

KIOUNG-TCHÉOU-Fou. Préfecture et capitale de l'île chinoise de *Haï-nan* (V. ce mot). Cette ville a été déclarée ouverte au commerce étranger par le traité de Tien-tsin, en 1858, mais les autorités chinoises se sont opposées longtemps à ce que les Européens s'y établissent; ce n'est que le 1er avril 1876 que le port de Hoihow (en langue mandarine: *Haï-keou*), qui est à 3 milles et demi de Kioungtchéou, fut ouvert en fait à nos négociants. Ceux-ci ne sont d'ailleurs venus qu'en fort petit nombre. En 1892, les importations étrangères ont atteint une valeur de 861,749 taëls; les importations indigènes, une valeur de 237,318 taëls; les exportations, une valeur de 1,001,865 taëls. Les importations étrangères consistent surtout en toiles de coton et en pétrole; les principaux objets d'exportation sont les œufs, les porcs, le tabac en feuilles, le sucre. Ed. Cu.

KIOU-SIOU. Une des grandes îles du *Japon* (V. ce mot).

KIPAOUA. Rivière du Canada, province de Québec, qui traverse de vastes forêts, forme le lac Kipaoua (240 kil. q.) et se jette dans l'Ottawa au lac Temiscamingue; elle a 200 kil. de long.

KIPIN ou KOPHEN (V. Bactriane).

KIPPING (Heinrich), écrivain et archéologue allemand, né à Rostock en 1623, mort à Brême le 16 févr. 1678. D'abord magister à Wittenberg et ayant déjà le grade de maître en philosophie, il fut pris et enrôlé de force par les Suédois, puis libéré par le baron Erskeyn, qui fit de lui son bibliothécaire. Il devint ensuite sous-directeur du gymnase de Brême. A la fois philologue, théologien, philosophe et orientaliste, il a publié de nombreux ouvrages, tant sur les antiquités romaines (*Recensus novus et methodicus antiquitatum romanorum*, 8 éd.) que sur les questions d'histoire ecclésiastique, de langue, de droit et d'exégèse (*Institutiones politicæ methodicæ*, Brême et Francfort, in-4°; *Institutiones ethicæ*, *Institutiones physicæ*, *methodus nova juris publici*, *De Lingua hellenica et de characteribus novis*, Brême).

KIPPIS (Andrew), littérateur anglais, né à Nottingham en 1725, mort en 1795. Ministre non-conformiste à Westminster, un des membres les plus éminents de la secte, il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

a laissé de nombreux ouvrages de théologie et de littérature. Il est surtout connu pour avoir entrepris la seconde édition de la *Biographia Britannica* dont il publia cinq volumes (Londres, 1778-93, in-fol.). Citons de lui : *A Vindication of the protestant disenting ministers* (Londres, 1772, in-8), *Life of Captain James Cook* (1788, in-4; trad. en français par Castéra, Paris, 1789, 2 vol. in-8); *Life of the first earl of Shaftesbury* (1790, in-4), etc. R. S.

KIPPOURIM (Yom) (V. Hébreu, t. XIX, p. 982).

KIPTCHAK (V. Kaptchak).

KIR. Nom d'une région difficile à déterminer, où, d'après la Bible, Tiglat-Phalasar déporta les Syriens. Dans un passage d'*Amos*, ce pays est représenté comme le lieu d'origine des Syriens. On a proposé de trouver Kir dans la région du Caucase; il vaut mieux chercher au delà du Tigre, près d'Elam (Elymaïde).

KIRÁLY (Paul), archéologue hongrois, né à Rev-Komáromi en 1853. Professeur et directeur du musée archéologique à Deva, il a dirigé les fouilles de Várhely, l'ancienne Sarmizegethusa, qu'il a fait connaître, ainsi que le culte de Mithra en Transylvanie, par des monographies publiées sous les auspices de l'Académie hongroise. Il a publié aussi dans le *Havi Szemle* des études sur Metternich et sur la Serbie.

KIRÁLY de Dada (Paul), géographe hongrois, né en 1841. Professeur à Budapest, il a été chargé de la rédaction française du *Bulletin de la Société de géographie*, et dans une série d'ouvrages dont quelques-uns sont des adaptations de Reclus, il a donné un exposé complet de la géographie nationale comme des éléments de la géographie universelle.

KIRALYHAGO. Mont de Hongrie, dans le massif du Kraszna, entre le Kœrœs rapide et Szamos; 589 m. d'alt.

KIRATAS. Dans la littérature sanscrite, c'est le nom d'une tribu forestière et montagnarde de l'Hindoustan oriental. Le *Râmâyana* les décrit comme des hommes-tigres, mangeurs de poisson cru. Un épisode célèbre du *Mahâbhârata*, repris ensuite par le poète Bhâravi, fait battre le dieu Siva, sous le déguisement d'un Kirâta, avec le héros Arjouna. Il s'agit évidemment d'une tribu aborigène. Ce sont peut-être les *Cirradhæ* que les historiens classiques placent sur la côte de Coromandel.

KIRBERG (Otto), peintre allemand, né à Elberfeld le 16 mai 1850. Élève de Sohn à Dusseldorf, il a retracé en d'excellents tableaux de genre la vie des pêcheurs néerlandais : *Das Opfer der See* (1876, musée de Berlin); *Sorgenvolle Stunden* (1880); *Hollændische Kirmeszene* (1883), etc.

KIRBY (Joshua), dessinateur anglais, né dans le comté de Suffolk en 1716, mort à Kew en 1774. Fils d'un maître d'école dont l'album de vues topographiques, *le Voyageur en Suffolk*, avec notices, ne manque pas de valeur, il continua l'œuvre paternelle en s'attachant aux monuments, et grava lui-même une partie de ses planches. Gainsborough, qui était son ami, le poussa vers le paysage. Il fit un cours de perspective linéaire à l'Académie de Saint-Martin's Lane, puis fut professeur de dessin d'architecture du prince de Galles et conservateur du palais royal de Kew, dont il a laissé des vues. — Son fils, *William*, fut aussi artiste.

KIRBY (William), naturaliste anglais, né à Wittnesham (Suffolk) le 19 sept. 1759, mort à Barham (Suffolk) le 4 juil. 1850. Il était pasteur à Barnham. On lui doit : *Monographia apium Angliæ* (Ipswich, 1802, 2 vol.); *Introduction to entomology*, avec Spence (Londres, 1815-26, 4 vol. in-8). Dr L. Hn.

KIRCH (Gottfried), astronome allemand, né à Guben (Lusace) le 18 déc. 1639, mort à Berlin le 25 juil. 1710. Il fut d'abord l'élève d'Hévélius, à Dantzig, puis il résida dans plusieurs villes d'Allemagne, vivant de la confection de calendriers fort goûtés du public (1667 et suiv.). Des *Ephemeriden*, qu'il fit paraître pour la première fois à Leipzig en 1681, obtinrent également un très grand succès et, en 1700, il fut appelé par Frédéric Ier à Berlin, où il devint astronome de la nouvelle Académie des sciences, puis directeur de l'Observatoire (1706). Il est l'auteur d'importants travaux sur les comètes, sur les nébuleuses, sur les étoiles variables, sur la mesure des planètes, etc. Il découvrit, à Cobourg, le 14 nov. 1660, la comète périodique de Newton. Outre ses *Ephemeriden* (1681-1702) et de nombreux mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*, dans les *Acta eruditorum* et dans les *Miscellanea Berolinensia*, il a publié : *Wundersten am Halse des Wallfisches* (Leipzig, 1678, in-4); *Calendarium christianum, judaicum et turcicum* (Nuremberg, 1685 et suiv.), etc. — Il fut beaucoup aidé dans ses observations et dans la rédaction de ses *Ephemeriden* par sa seconde femme, *Maria-Margaretha Winkelmann* (1678-1720), qui découvrit la comète de 1702 et qui publia personnellement quelques opuscules sur des conjonctions de planètes, ainsi que plusieurs almanachs.

Leur fils, *Christfried* (1694-1740), devint, comme son père, astronome de l'Académie de Berlin et directeur de l'Observatoire de cette ville (1717). Il fut nommé, en outre, en 1723, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. C'était à la fois un érudit et un savant. Il a publié une grande quantité de mémoires et de notes et un ouvrage considérable : *Observationes astronomicæ selectiores in observatorio regio Berolinensi habitæ*, etc. (Berlin, 1730, in-4), qui contient notamment des éclaircissements sur la chronologie des Tartares et des Mongols. Il a continué les *Ephemeriden* et le *Calendarium* de son père. Ses trois sœurs, principalement *Christine* (1696-1782), l'aidèrent dans ses observations et ses calculs. L. S.

Bibl. : Bode, *Astronomisches Jahrbuch*, 1816, pp. 111-114.

KIRCHBACH (Hugo-Ewald, comte de), général prussien, né à Neumarkt (Silésie) le 23 mai 1809. Élève des écoles des cadets de Kulm et Berlin, il avança lentement, se distingua dans la campagne de Bohême (1866) où il commandait la 10e division d'infanterie, reçut en 1870 le commandement du 5e corps, eut une part aux victoires de Wissembourg, Reischshofen et Sedan où il occupa la route de Mézières, compléta l'investissement de Paris par l'occupation de Versailles qu'il couvrit durant tout le siège, dirigea notamment la bataille de Buzenval. Il fut anobli en 1880 quand il prit sa retraite.

KIRCHBERG. Nom de plusieurs villes d'Allemagne : 1° dans le district de Coblentz; 1,400 hab. La plus vieille ville du Hunsrück (1249). — 2° En Saxe, cercle de Zwickau; 7,000 hab. Filatures, toiles, lainages. — 3° En Wurttemberg, cercle de Jagst, château et collections du prince de Hohenlohe. — 4° En Wurttemberg, cercle du Danube, sur l'Iller, ch.-l. d'une seigneurie des Fugger.

KIRCHBERG. Village de Suisse, cant. de Berne, sur la rivière Emme; 1,512 hab. Jolie situation sur une éminence; tissage de coton.

KIRCHBERG-AM-WALD. Village d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, sur la Thaya; château où résida longtemps le roi de France Charles X.

KIRCHBERGER (Nicolas-Antoine), baron de Libiestorf, publiciste suisse, né à Berne le 13 janv. 1739, mort en 1800. Devenu militaire au service étranger, en garnison à Maastricht, il s'occupa de philosophie et entretint des relations avec Bernoulli, J.-J. Rousseau et plusieurs philosophes mystiques. Rentré au pays, devenu membre du conseil souverain de Berne, il continua ses travaux, écrivit une *Histoire de la vertu helvétique* (Bâle, 1765), et traduisit les ouvrages de Jacob *Boehme* (V. ce nom).

KIR-CHEHR ou KIR-CHÉIR. Ville de Turquie d'Asie, à 76 kil. N.-O. de Kaisarieh, chef-lieu d'un sandjak du vilayet d'Angora, dans une vallée latérale du Kizil-Irmak; 8,500 hab. On y fabrique beaucoup de tapis ou portières de Karamanie en laine rose. C'est dans cette ville qu'on fait les *sedjadès* les plus fins et les plus appréciés (20 à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

40 fr. la pièce) ; mosquée seldjoucide. Vue des collines, cette ville qui a 17 kil. de long et 5 de large apparait comme un immense jardin où les maisons sont éparpillées.

Bibl. : Vital-Cuinet, I, 323-343.

KIRCHENTAG (V. Diète ecclésiastique).

KIRCHER (Le P. Athanasius), savant et philologue allemand, né à Geisa, près de Fulda, le 2 mai 1602, mort à Rome le 28 nov. 1680. Elève des jésuites, il entra en 1618 dans leur ordre, passa les années qui suivirent, comme étudiant et comme répétiteur, dans leurs collèges de Munster, de Cologne, de Coblentz, de Mayence, fut nommé en 1630 professeur de philosophie, de mathématiques et de langues orientales à Wurzbourg, s'enfuit en 1631 à l'approche des troupes de Gustave-Adolphe, qui avaient envahi la Bavière, puis quitta tout à fait l'Allemagne et vint chercher un refuge à Avignon (1633-35). De là il se rendit à Rome, où il fut pendant huit ans professeur de mathématiques au Collegio Romano (1635-43). Il consacra presque exclusivement le reste de sa vie à des travaux de linguistique et d'archéologie. Homme d'un vaste savoir et d'une brillante imagination, mais superficiel, présomptueux et crédule, le père Kircher manquait, pour mériter la grande célébrité dont il jouit parmi ses contemporains, de deux qualités essentielles que ne pouvaient malheureusement remplacer ni sa remarquable puissance de travail, ni sa prodigieuse mémoire : le jugement et le sens critique. Il voulut en outre trop embrasser, et ses nombreux ouvrages, qui traitent tour à tour de magnétisme, d'optique, de gnomonique, d'acoustique, de musique, d'astronomie, de mécanique, d'arithmétique, d'histoire naturelle, de médecine, de philosophie, de théologie, de philologie, de pasigraphie, d'archéologie, d'histoire, de géographie, voire même de prestidigitation et de magie, n'eurent jamais, malgré leur vif succès, qu'assez peu de valeur intrinsèque. Tout au plus y trouve-t-on quelques savantes dissertations sur la musique des anciens, sur la nature et la propagation du son, sur les miroirs d'Archimède, sur le Latium, et de précieux documents pour l'étude des écritures copte et chinoise, qu'il a l'un des premiers tenté de déchiffrer. Comme ils n'offrent plus guère en tous cas qu'un intérêt de curiosité, nous nous bornerons à donner les titres des plus importants. — I. Ouvrages scientifiques : *Ars magnesia* (Wurzbourg, 1631, in-4, très rare) ; *Specula Melitensis encyclica* (Messine, 1638, in-12, très rare) ; *Magnes sive de arte magnetica* (Rome, 1641, in-4 ; 3e éd., 1654, in-fol.) ; *Ars magna lucis et umbræ* (Rome, 1646, in-fol. ; 2e éd., Amsterdam, 1671) ; *Musurgia universalis* (Rome, 1650, 2 vol. in-fol. ; 2e éd., Amsterdam, 1662) ; *Mundus subterraneus* (Amsterdam, 1664, 2 vol. in-fol. ; 3e éd., 1678) ; *Magneticum naturæ regnum* (Rome, 1667, in-4) ; *Phonurgia nova de prodigiosis sonorum effectibus* (Campidona, 1673, in-fol. ; trad. allem., 1684) ; *Tariffa Kircheriana*, sorte de barème (Rome, 1679, in-8). — II. Ouvrages de philologie, d'archéologie et de théologie : *Prodromus coptus sive ægyptiacus* (Rome, 1636, in-4) ; *Lingua ægyptiaca restituta* (Rome, 1644, in-4) ; *Œdipus ægyptiacus*, son œuvre la plus considérable (Rome, 1652-54, 4 vol. in-fol.) ; *Polygraphia*, essai de pasigraphie (Rome, 1663, in-fol., rare ; 2e éd., Amsterdam, 1680) ; *China monumentis illustrata* (Amsterdam, 1667, in-fol. ; trad. franç. par d'Alquié, 1670) ; *Latium, id est Latii tum veteris tum novi descriptio* (Rome, 1669, in-fol. ; 2e éd., Amsterdam, 1671) ; *Arca Noe* (Amsterdam, 1675, in-fol.) ; *Turris Babel* (Amsterdam, 1678, in-fol.) ; *Epistolarum fasciculus*, recueil posthume publié par J.-A. Langenmantel (Augsbourg, 1684, in-8). Il a inventé plusieurs instruments et machines, entre autres un arithmomètre, un pantomètre, un *orgue mathématique*, — ces deux derniers décrits par le P. Schott, — et peut-être aussi la lanterne magique. Il avait réuni à Rome l'un des plus riches cabinets de physique, d'histoire naturelle et d'antiquités, le *Museum Kircherianum*, qui est depuis 1870 la propriété de l'Etat. Léon Sagnet.

Bibl. : Autobiographie dans *l'Epistolarum fasciculus* (V. ci-dessus). — J.-S. Kestler, *Physiologia Kircheriana* ; Amsterdam, 1680, in-fol. — J. de Sepi, *Romani Collegii Musæum* ; Amsterdam, 1678, in-fol. — Le P. Buonanni, *Musæum Kircherianum* ; Rome, 1709, in-fol. — J.-A. Battara, *id.* ; Rome, 1773, in-fol.

KIRCHHEIM-UNTER-TECK. Village d'Allemagne, royaume de Wurttemberg, cercle du Danube, au N.-O. du Rauhe Alb, au pied d'un château ruiné ; 7,000 hab. Grands marchés agricoles, surtout pour la laine (16,000 quintaux par an) ; filatures de laines ; cotonnades, damas, etc.

KIRCHHOFF (Théophile-Sigismond-Constantin), chimiste russe, né à Teterov le 4 févr. (nouv. st.) 1764, mort à Saint-Pétersbourg le 4 févr. (nouv. st.) 1833. Il fut directeur de la pharmacie centrale de Saint-Pétersbourg et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Il trouva en 1797 un procédé pour la production du cinabre (sulfure de mercure) par voie humide (*Annalen* de Crell, 1797, I, 480). Il eut l'idée, le premier, en 1811, d'extraire la glucose de la fécule de pomme de terre (*Nord. Blætter*, de Scherer, 1817, I, 134) et il imagina, pour sa préparation industrielle, le traitement par l'acide sulfurique dilué qui a été presque exclusivement employé jusque dans ces derniers temps (V. Glucose, t. XVIII, pp. 1093 et 1098). On lui doit aussi l'analyse du sulfate de baryte par voie humide. Ses écrits ne comprennent guère que des mémoires en allemand, insérés dans le recueil de Scherer. L. S.

KIRCHHOFF (Gustav-Robert), physicien allemand, né à Kœnigsberg le 12 mars 1824, mort à Berlin le 7 oct. 1887. Il fut successivement privat-docent à l'université de Berlin, professeur à Breslau de 1850 à 1854, professeur de physique à Heidelberg (1854-74), puis à partir de ce moment professeur à Berlin. On doit à Kirchhoff des découvertes de premier ordre parmi lesquelles il convient de citer d'une façon toute spéciale son étude sur le spectre solaire et sur l'analyse spectrale. Ses divers mémoires, à l'exception de quelques-uns publiés depuis, se trouvent réunis dans un volume qui a paru à Leipzig en 1882, *Gesammelte Abhandlungen von Kirchhoff*. Il avait publié, dès 1862, son fameux ouvrage, *Untersuchungen über das Sonnenspectrum*, et des leçons de mécanique professées à Heidelberg et à Berlin, *Vorlesungen über Mathematische Physik*. Ses remarquables travaux ont porté pour la plupart sur des questions de physique mathématique. En électricité, on lui doit une généralisation de la loi d'Ohm, des études sur la distribution de l'électricité sur deux corps en présence, et sur la décharge de la bouteille de Leyde, une détermination de la constante des courants d'induction. Il a publié divers mémoires sur l'élasticité des corps dont les deux derniers datent de 1884.

Son étude mathématique et expérimentale de la radiation faite entre 1857 et 1860 eut un retentissement considérable ; il explique la présence dans le spectre solaire des raies noires observées en 1802 pour la première fois par Wollaston et retrouvées par Fraunhofer en 1817 ; il montre comment on doit interpréter la coïncidence des raies noires de ce spectre et des raies brillantes des spectres des métaux, coïncidence entrevue par Brewster et Angstrom ; il en déduit une théorie sur la constitution du soleil et reconnait en dressant des cartes spectrales de la lumière solaire que cet astre contient la plupart des métaux que nous connaissons sur la terre ; il étend d'ailleurs cette étude à d'autres astres et donne sur la nature des matériaux qui les constituent des renseignements précis et absolument inespérés ; aussi cette découverte a-t-elle excité une grande admiration : après avoir avec Newton pesé les planètes, après avoir mesuré leurs volumes, on arrivait avec Kirchhoff à connaître les éléments chimiques qui s'y trouvent. Les études que Kirchhoff entreprit avec Bunsen sur l'analyse spectrale ont rendu les plus grands services aux chimistes qui cherchent des éléments nouveaux. Tous ceux qui ont été découverts depuis cette époque l'ont été grâce aux procédés de l'analyse spectrale. Kirchhoff et Bunsen, du reste, ont montré, dès le début, la fécondité de la nouvelle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

méthode en découvrant deux nouveaux métaux, le rubidium et le césium. Depuis on a appliqué l'analyse spectrale non seulement à l'étude des éléments, mais encore à l'étude de composés très divers (p. ex., recherche de l'oxyde de carbone dans le sang). La découverte de l'analyse spectrale constitue le plus beau titre de gloire de Kirchhoff. A. Joannis.

Lois de Kirchhoff (V. Courant).

KIRCHHOFF (Adolf), philologue allemand, né à Berlin le 6 janv. 1826. Il professa au gymnase de Joachimsthal (1846-65), puis à l'université de Berlin. C'est un des philologues et des épigraphistes les plus renommés de l'Europe. Ses principaux travaux de philologie grecque sont : *Die Homerische Odyssee* (édition complète, Berlin, 1879); *Die Abfassungszeit des Herodotischen Geschichtswerks* (1868 ; 2e éd., 1878); des éditions critiques de Plotin (Leipzig, 1856, 2 vol.), Euripide (1867-68, 3 vol.), d'Eschyle (1880) et de la *République des Athéniens* de Xénophon (1874; 2e éd., 1881). Parmi ses travaux épigraphiques il faut indiquer: *Die umbrischen Sprachdenkmæler* (avec Aufrecht, Berlin, 1849-51, 2 vol.); *Das Stadtrecht von Bantia* (1852); *Das gotische Runenalphabet* (1852) et *Die frænkischen Runen* (1855, dans le *Zt. für deutsches Altertum* de Haupt). Dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, il a fourni pour le t. Ier les inscriptions antérieures à Euclide; pour le t. IV les inscriptions chrétiennes; enfin il a écrit: *Studien zur Gesch. des griech. Alphabets* (1863; 4e éd., 1887).

Ses frères, *Albrecht*, né en 1827, et *Otto*, sont libraires à Leipzig; le premier a publié : *Beitræge zur Gesch. des deutschen Buchhandels* (1851-53); *Die Handschriftenhændler des Mittelalten* (1853 et 1855); *Die Entwickelung des Buchhandels in Leipzig* (jusque vers le milieu du XVIe siècle) (1886), etc. A.-M. B.

KIRCHMAIER (Georg-Kaspar), chimiste et érudit allemand, né à Uffenheim (Franconie) le 29 juil. 1635, mort à Wittenberg le 28 sept. 1700. Il fit ses études à l'université de cette dernière ville et y fut longtemps professeur d'éloquence. Il avait la double réputation d'un savant distingué et d'un philologue très instruit. On lui doit notamment d'importants travaux sur le phosphore (ce qui lui valut le surnom de *Phosphorus*), sur la métallurgie et l'art des mines, sur la minéralogie, sur les langues celtique, slave et orientales. Il s'occupa aussi beaucoup de numismatique. Il aurait découvert la gravure sur verre au fluorure (1679). Ses ouvrages, au nombre de cent cinquante, traitent de presque toutes les branches des connaissances humaines. Nous ne citerons que les principaux : *Dissertatio pro hypothesi Tychonica contra dogma Copernicanum* (Witteaberg, 1658, in-4); *De Lexicis et lexicographis* (*id.*, 1662, in-4); *Noctiluca constans*, etc. (*id.*, 1676, in-4); *De Phosphoro* (*id.*, 1680, in-4); *De Lingua scytho-celticâ et gothicâ* (*id.*, 1686); *Institutiones metallicæ* (*id.*, 1687, in-4); *Metallomorphosis* (*id.*, 1693, in-4); *De Origine linguæ Slavonicæ* (*id.*, 1697, in-4); *Constantinus magnus* (*id.*, 1698, in-4); *De Calendis calendarioque Romanum veterum* (*id.*, 1700). L. S.

Bibl. : C.-S. Schurtzfleich, *Programma in funere G.-C. Kirchmaieri*; Wittenberg, 1700, in-fol. — Pour la liste de ses nombr. ouvr., V. le *Gelehrtenlexicon* de Jœcher et le suppl. de Roternnind.

KIRCHMANN (Julius de), jurisconsulte et philosophe allemand, né à Schafstædt, près de Mersebourg, le 5 nov. 1802, mort à Berlin le 20 oct. 1884. Il étudia le droit à Leipzig et à Halle, fut nommé, en 1846, procureur près le tribunal criminel de Berlin, en 1848 élu à l'Assemblée nationale, rentra ensuite dans la magistrature, en 1863 fut envoyé à la Chambre par les électeurs de Breslau, reprit ses fonctions de conseiller et fut révoqué en 1866 pour avoir proposé une solution immorale de la question sociale. Sa doctrine philosophique est un réalisme. Le contenu immédiat de la science est l'être, qu'il faut chercher dans la perception. Une perception est vraie lorsqu'elle n'est contredite ni par elle-même ni par d'autres. Les principaux ouvrages de Kirchmann sont: *Die Werlosigkeit der Jurisprudenz als Wissenschaft* (1848); *Die Philosophie des Wissens* (Berlin, 1864); *Ueber Unsterblichkeit* (1865); *Æsthetik auf realistischer Grundlage* (1868); *Principien des Realismus* (Leipzig, 1875). Il fut aussi l'éditeur de la *Bibliothèque philosophique* (Leipzig, 1868-83, 313 livr.), où il publia une remarquable édition de Kant avec commentaires en 8 vol. C-el.

Bibl. : Lasson et Meineke, *J. Kirchmann als Philosoph*; Halle, 1885.

KIRDJALI. Village et ancien arrondissement de la Roumélie orientale, dans le Rhodope. Ce district dont la population était pour la plus grande partie composée de Pomaks (Bulgares musulmans), fut replacé sous l'autorité directe de la Turquie, en même temps qu'une partie de l'arr. de Rouptchos, à la suite de l'arrangement du 5 avr. 1886 par lequel la Porte reconnaissait l'union personnelle de la Bulgarie et de la Roumélie.

KIRDJALIS. Brigands qui, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, ravagèrent la Thrace et la Bulgarie. Leurs troupes étaient formées principalement de soldats turcs déserteurs ou licenciés à la suite des traités de Svichtov (1791) et de Jassi (1792), mais elles admettaient aussi des hommes de toute race et de toute religion. Bien montés et bien armés, les Kirdjalis s'attaquaient aux villes qu'ils pillaient et livraient aux flammes. Des localités importantes de la Thrace, telles que Koprivchtitsa et Panaguiourichte, furent détruites par eux. La plupart des Kirdjalis se mirent au service de Pasvan-Oglon qui, en 1794, s'était rendu indépendant à Vidin où il résista jusqu'en 1803 aux armées impériales qu'il battit à plusieurs reprises. En 1804, un certain nombre d'entre eux allèrent se joindre aux *dahis* pour combattre l'insurrection serbe.

KIRENSK. Ville de Sibérie, gouv. d'Irkoutsk, au confluent de la Kirenga et de la Léna ; 820 hab. Le district de Kirensk (467,619 kil., 40,000 hab.) appartient à la zone des forêts ; pas de culture. Ligne de bateaux à vapeur allant à Irkoutsk. Les habitants sont presque tous Iakoutes et Toungouses.

Bibl. : Iadrintsev, *la Sibérie comme colonie* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1892. — *De Vladivostok à l'Oural* (en russe), 1891.

KIRGENER (Joseph), général français, né à Paris le 8 oct. 1766, mort à Markersdorf le 22 mai 1813. Il fut nommé lieutenant du génie à l'armée du Nord en 1793, prit part au siège de Charleroi et au siège de Maastricht, fut promu chef de bataillon en 1794, fut blessé à Quiberon, se distingua à Marengo et obtint le grade de colonel en 1800. Il se distingua à Austerlitz et y fut nommé général de brigade. Il fut créé baron en 1807, après s'être distingué au siège de Dantzig. Il fut nommé, en 1810, commandant du génie de la garde impériale et reçut, au commencement de 1813, le grade de général de division. Paul Marin.

KIRGHIS. Peuple nomade, de race turque, qui habite les steppes de l'Asie centrale. Son domaine s'étend sur le S.-O. de la plaine sibérienne et le N. de la plaine touranienne (V. Asie) et embrasse près de 3 millions de kil. q., depuis la mer Caspienne et la Volga à l'O. jusqu'aux monts Alatau Tarbagataï et Tian-chañ à l'E. (méridien de Kouldja); du Kouen-loun occidental et du cours supérieur de l'Amou-daria au S. jusqu'au Tobol et à l'Irtych au N. Leur nombre est diversement évalué; il paraît atteindre 3 millions et demi, dont les trois quarts pour les Kirghis de l'O. ou Kazaks et le quart pour ceux de l'E. ou Bourouts. Le peuple kirghis se divise en effet en deux rameaux bien distincts : 1° les Kirghis noirs (*Kara Kirghis*, appelés Kirghis *Dikokammenije* par les Russes, *Bourout* par les Kalmouks et les Chinois ; ce sont ceux qui habitent dans les monts Thian-chañ ; — 2° les Kirghis Kazaks, qui occupent tout le reste de l'aire que nous avons décrite. Ce nom de Kazaks est le véritable nom de ce peuple, et les Chinois, les Turcs, les Mongols ne connaissent que celui-là (Hazaki, Qazak, Kaïzak ou Chazak); c'est le même que celui de Cosaques. Quant au nom de Kirghis, mot turc qui équivaut à brigand, il semble avoir été d'abord appli-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qué aux Bourouts et étendu ensuite aux Kazaks. La langue des Kirghis est complètement turque, avec à peine quelques mots mongols, persans et arabes. Cependant le sang paraît assez mélangé; l'élément turc primitif se serait modifié par des croisements avec les Mongols (Kalmouks, Dzoungares, etc.) auxquels aujourd'hui encore ils prennent des femmes. La face est moins plate et plus allongée que celle des purs Mongols, la pommette moins saillante, la lèvre plus épaisse, l'œil rarement bridé, la barbe assez développée ; cependant leurs petits yeux noirs, la faiblesse du système pileux et les traits que nous venons de citer, bien qu'affaiblis, distinguent les Kirghis des Turcs purs (V. Races humaines). Leur type n'est pas d'ailleurs uniforme et l'on rencontre divers intermédiaires entre les caractères physiques des Turcs, qui dominent, et ceux des Mongols. Leur teint est plus foncé que celui des Européens, brun jaunâtre, leur taille inférieure à la nôtre, mais ils sont fortement charpentés et très vigoureux.

1° Kirghis Kazaks. — Les Kirghis Kazaks se divisent en trois hordes ou centenies : la *Grande Horde*, *Ouloudjous* (ou youz) ; la *Moyenne Horde*, *Ourta-djous;* la *Petite Horde*, *Kitchi-djous*. La Grande Horde habite le S. de la province de Ssemiretchensk (districts de Vernii et Tokmak), une partie de la province du Sir-daria (districts de Tchemkend, Aoulié-Aka, Djisak, Kourama, la Dzoungarie occidentale et le pays d'Ili (Kouldja). La Moyenne Horde habite le N. de la province de Ssemiretchensk (districts de Kopal et Sergiopol) et de la province de Sir-daria (districts de Tachkend et Pérovsk). La Petite Horde habite le reste du steppe, au N. et à l'O. des autres. On y rattache la *Horde intérieure* ou *Boukéi* qui parcourt le steppe européen entre Oural et Volga (gouv. d'Astrakhan). La Petite Horde est de beaucoup la plus nombreuse, comprenant la moitié du total et progressant plus rapidement à cause de son contact avec les Russes. La Moyenne Horde comprend environ le quart du total, la Grande Horde le sixième, la Horde intérieure un peu plus de 100,000 âmes.

Les Kirghis sont essentiellement nomades ; cependant l'influence russe amène peu à peu à l'agriculture les Kazaks. Cette profession n'est plus méprisée comme jadis. On récolte de l'orge, de l'avoine, du millet, destinés au bétail autant qu'aux hommes. Les troupeaux sont encore la grande richesse et la ressource primordiale. Les chevaux sont d'une race excellente, portant admirablement le poids. On en compte une dizaine de millions ; certains riches en possèdent plus de 5,000. Le nombre des bœufs dépasse 2 millions, celui des moutons 10 millions, et des riches ont des troupeaux de 20,000 moutons. Les chameaux sont nombreux dans le S. Le Kirghis vit à cheval, héritier des anciens Scythes et des populations de ces parages qui paraissent avoir introduit la cavalerie dans notre civilisation. Bien qu'ils n'aient pas régularisé la production du lait, il leur fournit la base de l'alimentation. Ils boivent du *koumis* (V. ce mot), où le lait de jument se mélange de lait de vache, de brebis et de chèvre ; de l'*aïran*, lait caillé coupé d'eau ; du thé importé de Chine ; ils le mélangent de beurre et de graisse. Ils mangent du fromage de vache et de brebis (*iremtchik*), des crêpes, de la viande de mouton cuite avec du sel ou grillée, de la viande de cheval, avec du pain. Les Kirghis habitent leurs tentes *iourtes* ou *kibitkas;* ces tentes de feutre, soigneusement aménagées, ont 2 m. de haut sans la pointe et de 7 à 9 m. de diamètre ; elles sont portées par des piquets croisés. Celles des riches sont plus vastes et en feutre blanc, celle des chefs recouvertes de drap rouge. Les tentes sont groupées en villages, de préférence au voisinage des cours d'eau ; les tribus agricoles continuent ordinairement de vivre sous la tente ; les cabanes et les tanières creusées dans la terre le long du Sir-daria sont l'exception et servent plutôt de magasins que d'habitations.

L'homme sort le matin avec les troupeaux ; la femme fait le travail du ménage ; elle confectionne le feutre, file et tisse. Les Kirghis sont peu industrieux, à peine forgerons et selliers. Ils sont dès l'enfance cavaliers accomplis, les femmes montant à califourchon comme les hommes. Ceux-ci chassent en hiver et tirent fort bien. Ils dressent à les aider des faucons, des vautours et même des aigles. Ils adorent le tabac à priser. Ces pasteurs sont très sobres et très honnêtes, intelligents, francs, hospitaliers, moralement très supérieurs aux Sartes ou Tadjiks, habitants sédentaires du Turkestan.

« Les gens aisés portent de beaux *bechmet*, espèce de jaquette, et des pardessus de *khalat*, longues et amples robes richement brodées. Ils couvrent leur tête de petites casquettes appelées *takia;* chez les pauvres elles sont en cuir; chez les riches brodées et soutachées d'argent et de pierreries. Les pantalons, assez courts, sont en cuir jaune ou noir (soutachés chez les riches). Ils portent de grosses bottes en hiver et une espèce de pantoufle en été. En hiver, ils mettent des fourrures en peau de renard et se coiffent d'un bonnet pointu à larges oreillons qui les garantit bien du froid et du vent. En été, ils portent des chapeaux pointus en feutre semblables à ceux des Chinois ; ces chapeaux sont blancs avec des bords en couleur. Les femmes portent des pantalons et pardessus une ample robe en coton. Elles se chaussent avec des bottes comme les hommes (chez les riches, ces bottes sont en couleur). Les femmes riches ont des robes en *kanaous* (petite soie du Turkestan), brodées et soutachées. Les femmes pauvres portent sur la tête une espèce de turban blanc ; les riches, un bonnet carré, souvent à pointe (comme on représente les magiciennes), enveloppé d'un voile blanc à franges d'or. Elles portent au cou, à la fermeture du vêtement, une espèce d'amulette en argent, en forme de gland, que leur mari leur donne le jour du mariage. Les femmes riches ont des colliers et des bracelets en argent. Les enfants portent pour tout vêtement, en été, une longue et large chemise en couleur; en hiver, une pelisse pardessus. » (Ujfalvy, *le Syr-daria et le Zarafchan.*) Les femmes écartent les oreilles des enfants en jeune âge, afin qu'ils entendent mieux. Elles vieillissent rapidement, mais sont bien faites et assez agréables, malgré leur figure plate, ayant des dents et des yeux très beaux.

Les Kirghis sont musulmans sunnites, mais de nom seulement. L'influence des mollahs tient à ce que les Russes, prenant à la lettre la religion officielle, lui ont donné une importance qu'elle n'avait pas. Avant leur domination, il n'existait pas une mosquée dans le steppe, et nul ne s'inquiétait des prières du Coran. Aujourd'hui, les marchands et les dignitaires sont musulmans de fait. Le reste du peuple s'en tient à ses croyances chamanistes : crainte extrême du mauvais œil, offrandes aux esprits; les buissons, les pieux, et, quand il en existe, les arbres, sont couverts d'ex-voto. Tout est présage, fentes des os pendant la cuisson, nuance et hauteur de la flamme, la moindre rencontre (V. Divination). Le culte des morts a un grand développement ; les cérémonies du deuil se renouvellent durant quarante jours, puis, au centième, à la fin de la première et de la neuvième année. Les collines sont couvertes de buttes funéraires ou kourganes, sur lesquelles s'amoncellent les offrandes, vivres, vêtements, argent, armes. La polygamie est admise, mais comme le mariage se fait par achat (V. Famille), le prix à payer (*kalym*) ne permet qu'aux riches d'avoir plusieurs femmes. Il n'y a aucune différence sociale entre les pauvres et les riches. On distingue une classe noble de gens à *os blancs*, du peuple de gens à *os noirs ;* mais cette distinction ne confère aux premiers aucun privilège politique. Ils se disent descendants de Djengis Khan ; les Russes leur donnent le titre de sultans. Le groupement politique se fait par familles ou tentes, par clans (*aoul*) composés de 30 à 200 tentes ; un certain nombre d'aouls forment un *volost* occupant un certain terrain de pâturage. Les chefs sont les anciens (*aksakals*) et des juges ou arbitres élus (*biis*), lesquels résolvent les litiges selon la coutume ; les procès entre Kirghis et Russes sont soumis aux autorités russes.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Les chefs des volosts sont élus pour trois ans. La vendetta, l'usage de la composition (prix du sang, *koun*), du serment collectif des parents, du serment devant le tombeau d'un ancêtre indiquent un état social comparable à celui des Germains du IVe siècle.

Chaque clan a son cri particulier qui lui sert de signe de reconnaissance. L'impôt est une capitation (*iassak*); il est de 3 roubles à 3 1/2 par tente et par an; les marchands payent une taxe de 2 1/2 % de la valeur des importations et des exportations. Le commerce est assez important, les Kazaks étant les intermédiaires des caravanes entre la Russie et l'Asie centrale. Ils vendent les peaux, la laine, la graisse de leurs troupeaux, les sels de leurs salines; ils achètent des ustensiles, des étoffes et des grains. La plupart des commerçants sont des Tatares qui tiennent boutique dans leur tente; ils sont mélangés aux Kirghis.

L'importance de l'élément kirghis tend à augmenter. Des colons russes et cosaques se sont établis autour des forts, placés aux lieux de réunion et de marché; d'autres enveloppent le steppe au N. et même au S., sur l'Ichim, sur le Sir-daria, et à l'intérieur vers Kopal et Vernoié. Mais, d'autre part, presque tous les bergers dans les villages russes, jusqu'à Biisk et Kouznetzk, sur l'Ob et le Tom supérieurs, sont de race kirghise; la récolte du foin, les travaux des mines d'or sont faits par des Kirghis; les parents restent nomades, mais leurs enfants nés hors du steppe s'habillent à la russe, laissent croître leurs cheveux, adoptent souvent le christianisme et la vie agricole sédentaire. Les Cosaques, leurs voisins, par réciprocité, adoptent le vêtement et jusqu'à la langue des Kirghis. On appelle *Djatakkir* les Kirghis sédentaires russifiés; ils sont nombreux dans toutes les villes et fermes de la Sibérie occidentale, parlent russe et évitent de marier leurs filles à leurs frères du steppe. Ils ont beaucoup de goût pour le commerce et se mettent à l'école des Tatares; les Kirghis tatarisés sont appelés *Tchala-Kazak* (demi-Kazak).

2° Kara-Kirghis. — Les Kirghis noirs, que les Russes appellent « Kirghis sauvages des montagnes », et les Kalmouks, *Bourouts*, habitent l'O. du massif des Thian-chañ et se rencontrent dans la Mongolie occidentale où un lac conserve leur nom (V. Asie). Ils sont regardés par certains auteurs comme les véritables Kirghis; ils ont moins subi que les Kazaks l'influence de la civilisation. Ils sont belliqueux et pillards dès l'âge de quinze ans, nomades, mais s'adonnent aussi habilement à l'agriculture à l'aide d'irrigations. La base de leur nourriture est la viande de mouton; ils ne mangent de cheval que dans les fêtes et dédaignent la viande de bœuf. Ils s'enivrent volontiers. Les femmes filent et tissent la laine, préparent le feutre; mais presque tous les objets fabriqués sont procurés par voie d'échange. Les Kara Kirghis s'habillent de laine blanche avec des bottes de cuir. Ils ne sont musulmans que de nom; les prêtres ont encore moins d'influence que chez les Kazaks. L'égalité sociale est absolue, même du maître au serviteur. Ils se divisent en deux branches : celle de droite, *On*, comprend sept tribus : Bogou, Sayaz, Sari-Baghichtch, Son-Baghichtch, Solyé ou Soultou, Tcherik, Basindz; celle de gauche, *Sol*, en comprend quatre : Koutchi ou Koktché, Sorou, Moundouz, Kintaï ou Kitaï. Les tribus des Sol s'étendent à l'O. des Thian-chañ, entre le Pamir et le bassin du Tchou; les On occupent les deux côtés du massif des Thian-chañ; leurs trois premières tribus vivent sur territoire russe, de même qu'une grande partie des Sol. On évalue le nombre des Kara Kirghis à 850,000 dont 200,000 sujets russes. Leurs tribus se subdivisent en clans (*sept*), et ceux-ci en aouls. Leurs chefs (*manap*) ont une autorité considérable. Les Russes n'interviennent pas dans leur administration intérieure, ne leur font pas payer d'impôt; ils se contentent de corvées de transports et de guides.

Histoire des Kirghis. — Les origines des Kirghis sont assez obscures; ils paraissent descendre des Kien-kouen ou Hakkas des auteurs chinois; ce peuple était établi dans les monts Sayanks et le bassin supérieur de l'Iéniséi. Le nom de Hakka a été identifié avec celui des *Saces* (Sakhas) qui occupaient il y a plus de 2000 ans les mêmes steppes du Touran septentrional. On l'a également rapproché de celui des Yakoutes, rameau septentrional de la race turque (V. Asie). Ce seraient les Dzoungares qui auraient refoulé vers l'O. les Kirghis. Cette filiation paraît établie pour les Kara Kirghis ou Bourouts; elle a été discutée pour les Kazaks. On a soutenu qu'ils proviendraient des steppes ponto-caspiens. Le seul fait positif, c'est qu'au XVIe siècle ils habitaient le long de l'Ob et de l'Irtych, au N. de l'Altaï; c'est à la fin de ce siècle qu'ils se divisèrent en trois hordes. Ils offrirent de se soumettre à Pierre le Grand; il refusa, et bientôt, pour abriter la Sibérie contre les incursions des nomades du steppe, on construisit une ligne de forts jusqu'à Oust Kamenogorsk, sur l'Irtych (1725). En 1733, la Petite et la Moyenne Horde se soumirent volontairement à la tsarine Anne. Mais la soumission ne devint effective qu'à la mort du khan Ali (1781), sous son successeur Vali. De plus en plus les Kirghis Kazaks s'étendaient, prenant la place laissée vide par les Kalmouks orientaux que les Chinois exterminaient après avoir détruit l'empire dzoungare; la Grande Horde s'y établit. Une fraction de la Petite Horde, sous son khan Boukei, dont elle garde le nom, prit vers 1797 la place laissée vide entre l'Oural et la Volga par l'émigration des Kalmouks Torgots. Les Russes, que la nécessité de mettre un terme à leurs incursions obligeait à assujettir les Kirghis Kazaks, ne les plièrent que lentement à leur domination. Ils avaient commis de lourdes erreurs; confondant les Kirghis avec les Tatares, ils leur écrivaient en langue tatare; ils faisaient passer au premier plan les prêtres musulmans, leur bâtissant des mosquées; si bien que de l'Asie centrale accoururent des mollahs, ennemis des chrétiens. En 1820, on adopta un plan méthodique; aux points où se tenaient les marchés, les Russes bâtirent des forts et installèrent des colonies de Cosaques; ce système réussit sur l'Irtych et fut appliqué au steppe d'Orenbourg à partir de 1835; vers 1844 la soumission était effective; les insurrections de Kenissara Kasimov (1846) et d'Iched Kontebars (1858) furent aisément réprimées. Cependant la sécurité ne pouvait être complète tant que les ennemis des Russes trouvaient asile dans les khanats musulmans du Turkestan; il fallut envelopper le steppe par le Sud (campagne de 1864, occupation de Tchemkend, organisation du gouvernement général du Turkestan). Les Kharezmiens excitèrent encore des soulèvements en 1869 vers Ouralsk, et en 1870 (blocus de Novo Alexandrovsk). La chute de Khiva (1873) a consommé la soumission des steppes. Ceux-ci ont été organisés en 1882 en un *gouvernement général des steppes* comprenant les gouvernements d'Akmolinsk, Semipalatinsk, Ssemiretchinsk, Tourgaïsk et Ouralsk (V. Sibérie). A.-M. B.

Bibl.: Pallas, *Observations sur les Kirghiz*, 1769; trad. franç., 1803, t. II. — Gœbel, *Reise in die Steppe der Kirghisen*; Dorpat, 1837. — Baer et Helmersen, *Beitræge zur Kenntniss des russischen Reiches*, 1841-43, t. V et VI. — Levchine, *Description des hordes et des steppes des Kirghiz Kazaks*; trad. franç., Paris, 1840. — Koeppen et Stein, dans *Mitth.* de Petermann, 1858. — Radlov, dans *Mitth.* de Petermann, 1864. — Du même, *Aus Sibirien*; Leipzig, 1884, t. I. — Du même, *Kirgisische Mundarten*; Saint-Pétersbourg, 1870. — Du même, *Der Dialekt der Karakirgisen*, 1886. — Atkinson, *Oriental and western Sibiria*; Londres, 1857. — Schott, *Ueber die echten Kirgisen*; Berlin, 1864. — Zaleski, *la Vie des steppes kirghizes*; Paris, 1865. — Venukov, *les Frontières de la Russie d'Asie* (russe), 1874. — Andréev, *la Horde moyenne*, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Saint-Pétersbourg*, 1875. — Finsch, *Reise nach Westsibirien*, 1879. — Ch. de Ujfalvy, *Expédition française en Russie, Sibérie et dans le Turkestan*, 1878-79, 2 vol. — Radomtsev, *Excursion dans le steppe kirghis* (russe); Saint-Pétersbourg, 1877. — Majev, *le Haut Amou-daria* (russe), 1879. — *La Justice kirghis*, dans *Revue orientale* (russe), 1884. — Lansdell, *Russian Centralasia*, 1885. — Jadrinzev, *la Sibérie*, 1886.

KIRIA ou KARIA. Ville du Turkestan chinois, à 160 kil. E. de Khotan, sur le *Kiria-daria*, rivière descendue du Kouenloun; 15,000 hab. Belle oasis; riches gisements aurifères régulièrement exploités; commerce avec Khotan et Cachemire.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KIRILOV. Ville de Russie, au N.-E. du gouvernement de Novgorod, près du confluent de la Porozovitza et de la Chexna (affluent de la Volga) ; 5,000 hab. Célèbre couvent de Saint-Cyrille avec double enceinte et 23 tours. Bâti en 1398, ce couvent a de belles archives ; il servit de lieu d'exil à de grands personnages ; Ivan le Terrible voulut s'y retirer. Il a repoussé en 1612 et 1613 les attaques des Lithuaniens.

KIRITCHEN. Collines de Bulgarie, entre le Lom et le Kamtchik, où les Turcs se fortifièrent pendant la guerre de 1877 ; Mehemet Ali y brava plusieurs mois les efforts des Russes et leur infligea en août de fortes pertes.

KIRK (Thomas), peintre et graveur anglais, mort jeune en 1797. Elève de Cosway, il déploya dans le genre historique de remarquables qualités de vigueur et d'imagination. Sa première œuvre exposée à l'Académie royale fut, en 1785, *Vénus présentant l'Amour à Calypso*, et les dernières, en 1796 : *le Soir*, *Rêve*. Il exécuta aussi d'élégantes miniatures et d'excellentes vignettes, dont un certain nombre gravées de sa main, d'un burin robuste. La phtisie mit fin prématurément à une carrière qui promettait d'être brillante.

KIRK (Thomas), sculpteur irlandais, né à Cork en 1784, mort en 1845. Il fit ses études à Dublin, où il commença à exposer en 1810, et fut en 1823 un des fondateurs de l'Académie royale hibernique. Il envoya aussi de ses œuvres à l'Académie royale de Londres. Son *Orpheline* et son *Jeune Voleur de chiens* sont populaires en Irlande. Dublin a de lui la statue colossale de *Nelson* au sommet de la colonne de O'Connell Street, celles de *George IV* et de *Wellington* et des bustes à l'Université. Au Palais de justice de Londonderry : les figures de la *Justice* et de la *Clémence* ; à l'hôpital de Greenwich : l'*Amiral Sidney Smith*. A. de B.

KIRKALL (Edward), graveur anglais, né à Sheffield entre 1695 et 1700, mort en 1754. Fils d'un serrurier, il apprit le dessin et vint à Londres exécuter pour les libraires des encadrements, ornements, culs-de-lampe, lettrines. D'après les initiales dont elles sont signées, on le croit l'auteur des planches d'une bonne édition de Térence. Il illustra de gravures sur cuivre divers ouvrages, reproduisit dix-sept sujets de Van de Velde et grava à l'aquatinte les huit cartons de Raphaël. Plus ouvrier qu'artiste, il doit surtout son renom à l'ingénieux procédé par lequel il combina l'eau-forte avec la manière noire, les planches étant gravées partie sur bois, partie sur cuivre. Dans ce genre, il publia en 1722 par souscription, un album de douze planches. A. de B.

KIRKCALDY. Ville d'Ecosse, comté de Fife, sur la rive N.-O. du firth of Forth ; 25,000 hab. (avec son faubourg de *Dysart*). Stat. du chem. de fer d'Anstrutter à Burntisland. Tissages, blanchisseries, fonderies, constructions navales. Bains de mer fréquentés. Patrie d'Adam Smith.

KIRKCALDY DE GRANGE (Sir William), homme d'Etat écossais, mort le 3 août 1573. Il prit une part importante au complot contre la vie du cardinal Beaton et assista à son assassinat (1546). Fait prisonnier par les Français et enfermé au Mont-Saint-Michel, il réussit à s'évader et à gagner l'Angleterre où Edouard VI lui fit une pension et lui confia plusieurs missions secrètes, notamment à Blois en 1551. A l'avènement de Marie, il s'engagea au service de la France et devint grand favori de Henri II. Il retourna en Ecosse en 1557 et y mena une vie fort agitée. Après avoir gagné la bataille de Corrichie, il s'opposa au mariage de Marie Stuart avec Darnley, prit part au complot contre Rizzio et rendit d'importants services au parti protestant. C'est à lui que se rendit Marie Stuart. Nommé gouverneur d'Edimbourg, Kirkcaldy, en 1569, passa tout à coup dans le parti de la reine et fut confirmé dans cette attitude par l'assassinat du régent (20 janv. 1570). Il mit Edimbourg en état de défense et dans une tentative faite par lui pour enlever les chefs de la cause du roi, le régent Lennox fut tué. Finalement, il fut assiégé par des forces tellement supérieures qu'il dut se rendre (3 juin 1573). Elisabeth le fit pendre. R. S.

KIRKCUDBRIGHT. VILLE. — Ville d'Ecosse, chef-lieu du comté et sur la baie de ce nom, à l'embouchure de la Dee ; 3,500 hab. Belle église ; ruines du château des Maclellan et de l'abbaye de Dundrennan.

COMTÉ. — Ce comté du S.-O. de l'Ecosse, appelé aussi *East-Galloway*, a 2,324 kil. q. et 42,290 hab. Il s'étend du golfe de Solway aux comté d'Ayr au N., de Dumfries à l'E., de Wigtown au S.-O. Les collines déboisées, entrecoupées de marais, occupent la plus grande partie du sol. Les champs labourés ne représentent que 20 % de la superficie ; la richesse principale est le mouton (360,000) ; on compte aussi 45,000 bœufs, beaucoup d'abeilles. Le chef-lieu est Kircudbright. L'histoire se confond avec celle du Galloway.

BIBL. : MACKERLIE, *Hist. of Galloway*, 1870-78.

KIRKE (Percy), général anglais, né vers 1646, mort à Bruxelles le 31 oct. 1691. Après avoir servi en France, et pris part aux campagnes du Rhin sous Turenne et Luxembourg, il devint gouverneur de Tanger en 1682. Il avait précédemment été chargé d'une ambassade à Mequinez et à Fez dont il a laissé une relation curieuse, publiée dans *Latest Accounts from Fez* (Londres, 1683). Colonel du trop fameux régiment des *Agneaux* (Kirke's Lambs), il revint avec lui en Angleterre en 1684, combattit avec lui à Sedgmoor (6 juil. 1685) et fut chargé par Faversham du commandement de l'Ouest. Il se rendit célèbre par ses cruautés, notamment à son entrée à Bridgewater, où il fit pendre sans jugement des centaines de personnes. Rappelé à cause de ses exactions et de ses scandaleuses débauches (10 août 1685), il fut remplacé par *Jeffrey* (V. ce nom), qui conserva pour escorte les *Agneaux* pendant les assises sanglantes. Kirke, mal vu de Jacques II, parce qu'il avait refusé d'abjurer le protestantisme, fut emprisonné à Londres et devint un des partisans les plus chauds de Guillaume d'Orange qui le nomma général le 8 nov. 1688, puis gouverneur de Londonderry. Promu lieutenant général le 25 déc. 1690, il fut envoyé en Flandre au commencement de 1691 et y fit campagne jusqu'à sa mort subite à Bruxelles. R. S.

KIRKHOVEN (Catherine) (V. STANHOPE [Lady]).

KIRKILLINTOCH. Ville d'Ecosse, à cheval sur les comtés de Lanark et Dumbarton ; 9,000 hab. Mines de houille, carrières, cotonnades, etc.

KIRK KILISSÉ (c.-à-d. les *quarante églises*). Ville de Turquie d'Europe, à 53 kil. et dans le sandjak d'Andrinople, à 240 m. d'alt., près du Soutrou, affluent de l'Erkéné ; 16,000 hab. Commerce de beurre, de fromages et de confitures renommées. La ville est bâtie en amphithéâtre sur deux collines et dans le vallon qui les sépare.

KIRKLAND (Caroline-Matilda), femme de lettres américaine, née à New York en 1801, morte à New York en 1864. Elle était la fille d'un libraire, Samuel Santsbury, et avait épousé un professeur de Hamilton College. Ses écrits contiennent d'intéressants tableaux de la vie américaine ; les principaux sont : *A New Home* (1839) ; *Forest Life* (1842) ; *Western Clearings* (1846), et des impressions de voyage sous ce titre : *Holidays Abroad* (1848).

KIRKNERIA (Paléont. vég.) (V. THINNFELDIA).

KIRKOR (Adam-Honoré), connu dans la littérature polonaise aussi sous le pseudonyme *Jean de Sliwin*, archéologue polonais, né en 1818, mort à Cracovie le 23 nov. 1886. Il se voua presque entièrement à l'archéologie et examina environ mille tumuli. Pendant son long séjour à Wilna, il rédigea différentes revues littéraires et archéologiques. Il fut nommé (1860) rédacteur du journal officiel (*Kuryer Litewski*), paraissant à Wilna. En 1873, il s'établit à Cracovie comme membre de la commission archéologique et anthropologique de l'Académie des sciences. Dans les publications de cette commission archéologique (*Zbior wiadomosci do antropologii krajowej*, t. I-VIII), Kirkor écrivit une série de comptes rendus sur ses recherches

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

archéologiques. Ses œuvres principales sont : *Promenades à Wilna* (en pol. ; Wilna, 1856) ; *De la Littérature des nations sœurs slaves* (en pol. ; Cracovie, 1874) ; *la Pokucie*, au point de vue archéologique (en pol.) ; *Comptes rendus de la section historique de l'Académie des sciences à Cracovie* (Cracovie, 1876, t. V). J. K.

KIRKWALL. Ville d'Ecosse, ch-l. du comté des Orcades (Orkney), dans l'île Pomona, avec un bon port, relié par des services réguliers à Leith et à Aberdeen ; 4,800 hab. Vieille ville, avec une cathédrale (Saint-Magnus) en style normand du XIIe siècle, analogue à celle de Trondhjem. Ruines du palais des comtes des Orcades (XIIIe siècle).

KIRKWOOD (Samuel), homme politique américain, né à Hartford (Maryland) le 20 déc. 1813. D'abord avocat à Richland (Ohio), il fut deux fois élu gouverneur de l'Etat d'Iowa, et deux fois sénateur fédéral (1866 et 1876), ministre de l'intérieur sous Garfield (1880-85).

KIRKWOOD (Daniel), astronome américain, né à Bradenbaugh (Maryland) le 27 sept. 1814. D'abord principal dans plusieurs établissements d'instruction, il est entré comme professeur de mathématiques au collège du Delaware en 1851 et à l'université de l'Indiana en 1856. Il a été élu en 1851 membre de l'*American philosophical Society*. Il a tenté de reconstituer avec les astéroïdes connus la planète brisée dont ils sont considérés comme les fragments ; il a même assigné à celle-ci un diamètre qui surpasserait de beaucoup celui de Mars. Outre de nombreux mémoires et notes épars dans les *Monthly Notices of the Roy. Astron. Soc.*, dans le *Journal* de Silliman, dans le *Sidereal Messenger* et dans divers autres recueils spéciaux, il a publié ; *Meteoric Astronomy* (Philadelphie, 1867, in-12) ; *Comets and Meteors* (Philadelphie, 1873, in-12) ; *The Asteroids* (Philadelphie, 1887, in-12). L. S.

KIRMAN ou KERMAN. Ville. — Ville forte de Perse, l'ancienne *Caramania*, ch.-l. de la prov. de Kirman ; 40,000 hab., au pied d'un château ruiné ; les ruines de l'ancienne ville sont au S. Située à l'O. d'une fertile plaine à blé, elle renferme de vastes bazars, fabrique des châles fins (chèvre et soie), des tapis, des broderies, des lainages, des soieries. La population est très mélangée (Tadjiks, Guèbres, Hindous, Arméniens, Kurdes, Lares, Juifs, etc.).

Province. — Province du S. de la Perse ; 250,000 kil. q. ; 600,000 hab. Le Kirman est compris entre le Beloutchistan à l'E., le désert de Lout qui le sépare du Khoraçan et de l'Irak Adjemi au N., le Farsistan et le Laristan à l'O., le golfe Persique au S. ; c'est la *Caramanie*, *Karmania* ou *Germania* des anciens. On en a récemment détaché Yezd et le Laristan. Elle a 620 kil. du N. au S., 560 kil. de l'E. à l'O. Mais la plus grande partie appartient au désert ; le liséré côtier et quelques vallées arrosées sont fertiles. Le Kirman est très mal connu. Il se divise en vingt-trois districts. Les principales villes sont Kirman, Bender-Abbas, Khabis, Began, Krouk, Koum, Khanou, Bam. A.-M. B.

KIRMANCHAH. Ville de Perse, ch.-l. de la prov. d'Ardilan, sur le Kerna, affluent du Gamas (Kherka) ; 20,000 hab. Elle est bâtie sur les gradins d'une colline. Située sur la grande route de l'Iran à la Mésopotamie et à la Babylonie, elle a été fondée par les Sassanides. Elle eut une grande prospérité du temps d'Ali-Mirza, comme capitale du Kurdistan, alors presque autonome. Ses fabriques d'armes et de tapis ont disparu.

KIRMISSON (Edouard-François), chirurgien français, né à Paris le 18 juil. 1848. Il a fait ses études médicales à Paris. Docteur en médecine en 1879, chirurgien des hôpitaux en 1881, il a été nommé agrégé de la faculté au concours de 1883. Nous citerons de lui : *De l'Anémie consécutive aux hémorragies traumatiques et de son influence sur la marche des blessures* (1880) ; *Des Modifications modernes de la lithotritie* (1883) ; *De l'Influence du traumatisme sur le développement des kystes hydatiques* (1883) ; *Du Mal perforant chez les diabétiques* (1885) ; *Maladies de la tête et du rachis* (2e vol. du *Manuel de pathologie externe*, dit des quatre agrégés, 2e éd., 1888). Dr A. Dureau.

KIRN. Ville de Prusse, district de Coblentz, sur la Nahe ; 5,000 hab.

KIRNBERGER (Johann-Philipp), compositeur et théoricien musical allemand, né à Saalfeld (Thuringe) le 24 avr. 1721, mort à Berlin le 26 ou 27 juil. 1783. Elève de J.-P. Kellner, de Gerber père et de J.-S. Bach, il remplit de 1741 à 1750 divers emplois musicaux en Allemagne et en Pologne, entra en 1751 comme violoniste à la chapelle royale à Berlin et devint en 1754 maître de chapelle et professeur de la princesse Anna-Amélie de Prusse. Ses nombreuses compositions instrumentales et vocales sont oubliées aujourd'hui, mais sa réputation est assurée par ses ouvrages théoriques dont le plus célèbre a pour titre *Die Kunst des reinen Satzes* (1774-79, 2 vol.). Par son premier écrit, *Konstruktion der gleichschwebenden Temperatur* (1760), Kirnberger avait pris rang dans la question de la gamme tempérée. Il publia par la suite : *Die wahren Grundsætze zum Gebrauch der Harmonie* (1773) ; *Grundsætze des Generalbasses* (1781) ; *Gedanken über die verschiedenen Lehrarten der Komposition* (1782) ; *Anleitung zur Singkomposition* (1782). Kirnberger collabora à la *Theorie der schœnen Kunste*, de Sulzer, et fut l'éditeur de plusieurs œuvres de Hasler et de Graun. M. Br.

KIRNIK. Montagne aurifère de Transylvanie, près de Verespatak. Curieuses ruines romaines.

KIRRWEILER. Village d'Allemagne, Palatinat rhénan (Bavière), sur le ch. de fer de Wissembourg à Neustadt. Combat de cavalerie entre Blücher et Desaix (23 mai 1794).

KIRSANOV. Ville de Russie, gouvernement de Tambov, ch.-l. de district, sur la Vorona, affluent du Khoper (affluent du Don) ; 8,000 hab.

KIRSCH (V. Eau-de-vie).

KIRSCHNER (Aloysia), dite *Ossip* Schubin, femme de lettres, née à Prague le 17 juin 1854. Elle imite et les romanciers français et Tourguénev dans la peinture du demi-monde, de la société cosmopolite, où elle déploie une grande pénétration et un réalisme qui n'exclut pas le maniéré. On peut citer parmi ses romans : *Ehre* (Dresde, 1882) ; *Unter uns* (Berlin, 1884, 2 vol.) ; *Gloria victis* (1885, 3 vol.) ; *Erlachhof* (Stuttgart, 1887, 2 vol.), etc.

KIRSTEYN (Jean) (V. Cerazyn).

KIRSTI (Mythol. finnoise). Divinité des maladies et une des filles de Tuoni. On l'appelait aussi *Kiputyttö*, et c'est sous ce nom qu'on l'invoquait en général pour chasser les maladies.

KIRUNAVARA. Montagne de fer magnétique de la Suède, læn de Norbotten, entre le Kalix et le Torneå, en face du mont Luosavara ; le minerai renferme 70 % de fer.

KIRVI. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O. (Allahabad), sur un affluent droit de la Djemna ; 4,000 hab. Beaux temples hindous, particulièrement le *Ganech bagh*. Les Anglais y confinèrent en 1829 l'héritier des Peichvâs et, après la défaite de l'insurrection de 1857, se disputèrent son trésor.

KIRVIRAÏ ou TROBRIAND (Iles). Archipel situé au S.-O. de la Nouvelle-Guinée ; 440 kil. q. ; il fut exploré par Moresby en 1873.

KIRWAN (Richard), chimiste anglais, né à Cloughballymore (comté de Galway) le 1er août 1735, mort à Dublin le 22 juin 1812. Il fit d'abord son droit et fut quelque temps avocat (1766-68). Puis il se passionna pour les sciences et, possesseur d'une grande fortune, s'adonna en toute liberté à leur étude. Il devint membre de la Société royale de Londres, qui lui décerna en 1781 la médaille Copley, président de la Royal Irish Academy, correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1808). Ses travaux, qui ont porté sur la chimie, la minéralogie, la géologie et la météorologie, ne manquent ni d'intérêt, ni de valeur, et il est l'un des savants qui ont le plus contribué

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à fonder l'analyse chimique par voie humide. Il a consigné les résultats de ses recherches dans de nombreux mémoires publiés par les *Philosophical Transactions* et par les *Transactions of the Irish Academy* et dans quelques ouvrages parus à part: *Elements of Mineralogy* (Londres, 1784, in-8; 2e éd., 1794-96; trad. franç. et allem.); *An Estimate of the temperature of different latitudes* (Londres, 1787, in-8); *Essay on phlogiston and the constitution of acids* (Londres, 1787, in-8; trad. franç. par Mme Lavoisier, Paris, 1788, in-8), livre dans lequel l'auteur s'efforce de concilier la théorie du phlogistique avec les découvertes modernes et qui est accompagné, dans l'édition française, d'intéressantes notes critiques de Guyton de Morveau, de Lavoisier, de Laplace, de Monge, de Berthollet et de Fourcroy; *An Essay of the analysis of mineral waters* (Londres, 1799, in-8); *Geological Essays* (Londres, 1799, in-8), etc. On lui doit en outre quelques écrits philosophiques assez médiocres, entre autres un traité de logique (1809, 2 vol.). Une société scientifique de Dublin porte son nom. L. S.

KIS (Jean), poète hongrois, né à Soprony en 1770, mort à Soprony en 1846. Pasteur de plusieurs paroisses successivement et en dernier lieu de sa ville natale, il travailla toute sa vie à des traductions et à des poésies qui, sans grande vigueur lyrique, ne manquent pas de valeur philosophique et morale. On trouvera dans Toldy l'immense liste de ses publications. E. S.

Bibl. : Toldy, *A Magyar Kœltészet Kézikœnyve.* — Schwicker, *Geschichte der ungarischen Litteratur.*

KIS (V. Kiss).

KISAÏSIPI ou BIG River. Fleuve du Labrador, qui se jette à l'E. de la baie James. Il arrose de belles plaines.

KISBER. Bourg de Hongrie, comitat de Komarom; 2,000 hab. Célèbre haras.

Bibl. : Brückner, *Gesch. der Staatsgestüts zu Kisber;* Vienne, 1885.

KISEL ou KISIEL (Adam), homme d'Etat polonais du XVIIe siècle, mort en 1653. Il était d'origine russe et n'appartenait pas à la religion catholique, mais il était dévoué à la Pologne. Il fut castellan de Tchernigov et de Kiev, puis palatin de Kiev. Il s'efforça de maintenir les Cosaques dans l'obéissance, mais il ne put y réussir.

KISFALUDY (Alexandre), poète hongrois, né à Sümeg le 27 sept. 1772, mort le 28 oct. 1844. Entré de bonne heure dans la garde hongroise, il apprit le français et l'italien, et commença à éprouver un goût très vif pour la poésie italienne. Incorporé ensuite dans les hussards et envoyé en Italie, il fut fait prisonnier (1796) et heureusement pour lui envoyé en France, près de la fontaine de Vaucluse. Là, il se pénétra du génie de Pétrarque, qui contribua beaucoup à lui inspirer son premier ouvrage, *les Amours de Himfy.* C'est en 1801 que Kisfaludy, retiré pacifiquement dans son domaine, publia la première partie de ce recueil, dont le succès fut immense. La Hongrie aristocratique salua en lui son lyrique national, comme la Hongrie populaire venait de saluer le sien en Csokonai. La seconde partie des *Amours de Himfy*, les amours heureux par opposition aux amours malheureux de la première partie, fut publiée en 1807. En 1809, Kisfaludy prit une grande part, comme militaire et surtout comme poète dramatique et lyrique, au soulèvement national contre Napoléon. Ensuite il se remit au travail et continua ses *Récits magyars du vieux temps*, série de petits poèmes commencés avant la guerre et dont la plupart furent publiés en 1822 et en 1838 : *Csobáncz*, *Somló* et d'autres petites épopées à la fois amoureuses et patriotiques, dont l'influence ne le cède guère à celle du poème de sa jeunesse. Ses tragédies, *Hunyade*, *Ladislas*, etc., restent bien inférieures. Il n'eut pas le temps de terminer ses *Chants du Cygne.* Ses œuvres ont été réunies par F. Toldy (Pest, 1847, 6 vol.), auxquelles s'ajoutent les œuvres inédites (1870, 4 vol.). Dans l'ensemble de son œuvre, Alexandre Kisfaludy l'emporte de beaucoup sur tous les poètes magyars qui l'avaient précédé. E. S.

Bibl.: Schwicker, *Geschichte der ungarischen Litteratur.* — Edouard Sayous, *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815.*

KISFALUDY (Charles), poète hongrois, frère du précédent, né à Tét le 5 févr. 1788, mort le 21 nov. 1830. Il entra très jeune dans l'armée autrichienne, et en sortit en 1811. Dès 1812, il donnait un premier essai tragique, *les Tatares en Hongrie;* puis il passa quelques années, tantôt en résidence à Vienne où il cultivait la peinture en même temps que la poésie, tantôt en voyage dans l'Europe occidentale et méridionale. Etabli à Pest depuis 1817, il obtint un grand succès avec ses tragédies intitulées *le Siège de Belgrade* (1819), *Stibor* (même année), pièces qui furent bientôt traduites en allemand. Dès lors, Charles Kisfaludy joua pendant ses dix dernières années un rôle doublement prépondérant à la tête de la jeune littérature magyare. Pendant que le recueil de l'*Aurore* donnait, à partir de 1822, les œuvres lyriques du poète et de ses amis, les œuvres tragiques ou comiques, *Irène*, *Mathieu Csák*, *les Merveilles*, etc., se succédaient rapidement. Il fut le véritable fondateur de la littérature dramatique magyare dans ce siècle. Ses œuvres complètes ont été publiées par Toldy (Ofen, 1831, 10 vol.; 5e édit., Pest, 1859, 8 vol.). La mort prématurée de Charles Kisfaludy n'empêcha pas son influence de continuer, et, dès 1836, sa mémoire parut digne de présider à l'activité littéraire de la nation. La Société Kisfaludy prit naissance; elle ne cessa de se développer pour la mise en lumière et la glorification de la muse magyare. Elle a soutenu de jeunes efforts, encouragé des talents déjà mûrs, par ses récompenses et ses publications. Elle comprend cinquante membres du dehors et dix correspondants étrangers, traducteurs d'œuvres hongroises en langues étrangères. E. S.

Bibl.: Schwicker, *Geschichte der ungarischen Litteratur.* — Toldy, *A Magyar Kœltészet Kézikœnyve.*

KISLICHY (V. Kvas).

KISO-Gava. Fleuve du Japon, au centre de l'île de Nippon, qui naît près du Mi-také et aboutit à la baie d'Ovari (océan Pacifique) après un cours de 250 kil.; il reçoit le *Hida-gava* (150 kil.) et parcourt de belles gorges basaltiques.

KISON. Fleuve de la Palestine, qui traverse la plaine de Jezrahel (ou Esdrelon), pour se jeter dans le golfe de Ptolémaïs (ou Saint-Jean-d'Acre). C'est la région la mieux dotée de la Palestine; mais c'est, en même temps, celle dont la possession devait exciter le plus volontiers la convoitise des puissances voisines. Par la vallée du Kison passe la route conduisant d'Egypte en Syrie (Damas); on peut par elle accéder au Jourdain sans avoir à franchir des hauteurs. Les environs du Kison (turc *Nahr-el-Mukatta*) ont été le théâtre, tant aux temps anciens qu'aux temps modernes, de batailles décisives; l'Asie et l'Egypte s'y sont heurtées à plusieurs reprises. Le Kison marque une séparation naturelle entre le massif montagneux d'Ephraïm-Juda et la montagne de Nephtali, comme le Jourdain entre le pays de Chanaan proprement dit et la région transjordanique (Galaad, Pérée). Il est possible que, à une époque reculée, les eaux du bassin du Jourdain, soumises depuis les temps historiques à une évaporation intense qu'explique la présence des hautes parois rocheuses qui bordent la vallée sur la rive orientale et sur une partie de sa rive occidentale, aient trouvé une issue du côté de la mer par le Nahr-Djaloud, qui passe à Beïsan (Scythopolis), et la vallée du Kison entre Jezrahel (Zerin) et Sunem (Solam). M. Vernes.

KISS (Ernest), baron d'Elemer et Ittebe, général hongrois, né à Temesvár en 1800, fusillé à Arad le 6 oct. 1849. Colonel de hussards lors de la révolution, son adhésion au gouvernement national lui valut sa nomination de général commandant de corps d'armée. Il fut employé contre les Serbes du Banat. En 1849, entraîné dans les derniers désastres et dans la capitulation de Világos, il fut condamné à mort par un conseil de guerre.

KISS (August), sculpteur allemand, né à Paprotzan (Haute-Silésie) le 11 oct. 1802, mort à Berlin le 24 mars

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1865. Destiné d'abord à la carrière des forges, il entra en 1822 à l'Académie de Berlin, puis, successivement, dans l'atelier de Rauch et dans celui de Tieck. A ses premiers travaux, des groupes allégoriques exécutés pour le nouvel Entrepôt de Berlin, succédèrent, à partir de 1839, *l'Amazone à cheval combattant contre un tigre* (marbre au musée de Munich ; bronze au musée de Berlin), deux statues de *Frédéric-Guillaume II* (Potsdam et Kœnigsberg), celle de *Frédéric le Grand*, à Breslau, le monument du *Duc Léopold d'Anhalt*, à Dessau, deux *Saint Georges terrassant le dragon* (Babelsberg et Berlin), les statues de *Winterfeld* et de *Schwerin*, *la Chasse au Renard*, le groupe *la Foi, l'Espérance et la Charité* (Berlin), *le Garde du corps et le Cuirassier* (Charlottenbourg), *le Sermon sur la montagne* (Potsdam).

KISSÉLEV (Paul-Dmitriévitch, comte), général et diplomate russe, né à Moscou en 1788, mort à Paris le 26 nov. 1863. Issu d'une famille noble, il entra dès sa première jeunesse aux chevaliers-gardes, se fit remarquer par sa bravoure à Eylau, à Friedland, à la Moskowa et devint, en 1814, aide de camp de l'empereur Alexandre Ier qui, deux ans plus tard, le nomma chef d'état-major de l'armée commandée par Wittgenstein et, en 1823, l'appela près de lui comme aide de camp général. Son attitude pendant les troubles dont Saint-Pétersbourg fut le théâtre à l'avènement de Nicolas Ier (1825) lui valut la faveur de ce souverain. Kissélév prit une part très active à la guerre contre les Turcs sur le Danube en 1828 et 1829 et, après le traité d'Andrinople, fut chargé du gouvernement civil et militaire de la Moldavie et de la Valachie. Il ne quitta ces deux provinces (1834) qu'après leur avoir donné de toutes pièces par le *Règlement organique* une administration nouvelle qui était pour elle un inappréciable bienfait. Rentré en Russie, appelé au conseil supérieur de l'Empire, il fut, en 1837, nommé ministre des domaines impériaux, élevé plus tard au rang de comte et placé à la tête de la 5e section de la chancellerie privée du tsar. Ambassadeur en France après le traité de Paris (1856), il concourut en 1858 aux conférences pour la réorganisation des principautés danubiennes et se retira des affaires, pour raison de santé, en déc. 1862. A. Debidour.

KISSÉLEV (Nicolas, comte), diplomate russe, frère du précédent, né en 1800, mort à Florence le 7 déc. 1869. Il débuta comme secrétaire d'ambassade à Berlin, puis à Paris (1829), suivit Pozzo di Borgo à Londres comme conseiller d'ambassade (1838), revint peu après au même titre en France (1839) sous le comte Palhen, y resta comme chargé d'affaires de Russie après le départ de ce dernier (1841), fut, après la révolution de 1848, accrédité auprès de Louis-Napoléon comme ministre plénipotentiaire et ne quitta son poste que le 4 févr. 1854, au moment de la rupture diplomatique qui amena la guerre de Crimée. Envoyé deux ans plus tard en Italie comme ministre plénipotentiaire auprès des cours de Rome et de Florence, il ménagea un rapprochement entre son gouvernement et le saint-siège au sujet des affaires de Pologne. A. Debidour.

KISSER. Ile de l'archipel de la Sonde (Malaisie), au N.-E. de Timor ; 154 kil. q. ; 7,000 hab. Elle dépend de la résidence d'Amboine ; à côté de la population indigène, vivent à Kotta Lama les descendants de soldats néerlandais, français et allemands restés chrétiens, mais parlant le malais, en ayant adopté les mœurs (polygamie, par exemple) et faisant cultiver par des esclaves. L'ancien nom de l'île est *Jetawawa*. Les Néerlandais y établirent en 1665 deux forts aujourd'hui abandonnés. Le ch.-l. est Delftshaven.

KISSINGEN. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, province de Basse-Franconie, dans la vallée de la Saale franconienne, affl. droit du Main ; 4,000 hab. Ses eaux, connues dès le IXe siècle, attirent chaque année 15,000 baigneurs. Le plus célèbre est Bismarck qui faillit y être assassiné par Kullmann le 13 juil. 1874. — Le 10 juil. 1866 fut livrée à Kissingen une bataille entre Bavarois et Prussiens ; ceux-ci l'emportèrent péniblement.

Eaux minérales. — Elles sont « athermales ou prothothermales, chlorurées fortes ou moyennes, bromo-iodurées, ferrugineuses faibles ou carboniques fortes » (Rotureau). Il y a cinq sources dont deux sont aux salines mêmes, trois dans la ville. Les eaux de Kissingen se prennent en boisson (surtout Rakoczy et Pandur), bains, douches d'eau, de vapeur, d'acide carbonique, inhalations, bains de boue. Elles sont surtout utiles dans les dyspepsies, la constipation, les hémorroïdes, la scrofule, le lymphatisme, l'obésité, le catarrhe bronchique, la goutte, le rhumatisme, les névralgies, etc. Dr L. Hn.

KISSLING (Léopold), sculpteur allemand, né à Schœneborn en 1770, mort à Vienne en 1827. D'abord menuisier, il étudia la sculpture sous Schrott, puis à l'Académie de Vienne. Ses premières œuvres, *Germanicus* et *Achille pleurant sur les cendres de Patrocle*, lui valurent d'aller comme pensionnaire à Rome, où son groupe de *Mars, Vénus et l'Amour* (1810, Belvédère) lui attira l'intérêt de Canova, et où ensuite il exécuta son magnifique *Génie des Beaux-Arts*. De retour à Vienne, et devenu sculpteur de la cour, il fit le tombeau du ministre *Cobenzl*, celui de l'orientaliste *Hammer*, et le buste en marbre de l'*Empereur François Ier*. E. Gourdault.

KIST (Nicolas-Chrétien), théologien et historien hollandais, né à Zalt-Bommel en 1793, mort à Leyde en 1859. En 1823, il fut appelé à professer l'histoire ecclésiastique à l'université de Leyde et il occupa cette chaire avec beaucoup de distinction jusqu'à sa mort. Il publia un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition et d'esprit critique et fonda, en collaboration avec le professeur H.-J. Royaards, l'importante revue intitulée *Archives pour l'Histoire religieuse des Pays-Bas* (en holl., Leyde, 1829-59). Ses travaux les plus importants sont *l'Église et l'Histoire* (en holl., Haarlem, 1830, 2 vol. in-8 ; rééd., Leyde, 1832) ; *le Retour des Vaudois en 1689-90* (*id.*, Leyde, 1846, in-8) ; *Esquisse historique sur l'université de Leyde* (*id.*, 1850, in-8) ; *Histoire du Presbytérianisme* (*id.*, 1855, in-8). E. H.

Bibl. : Koenen, *Bibliographie de N.-C. Kist* (en holl.) ; Amsterdam, 1859, in-12.

KIST (Florent-Corneille), musicien hollandais, né à Arnhem le 28 janv. 1796, mort à Utrecht le 23 mars 1873. Fixé à La Haye comme médecin, il prit une grande part à l'organisation des sociétés musicales et des concerts en Hollande, et abandonna bientôt la médecine pour se consacrer tout entier à la musique. Il fonda en 1844 à Utrecht le journal musical *Cæcilia*, organisa en cette ville des concerts publics et des concerts d'amateurs, composa quelques morceaux de chant, traduisit en hollandais l'histoire de la musique de Brendel, et publia une brochure sur l'état de la musique dans les églises protestantes en Hollande (1840), une biographie de Roland de Lassus (1841) et de très nombreux articles dans les vingt premières années du journal *Cæcilia*. M. Br.

KISTER (Georges, baron), général français, né à Sarreguemines le 26 janv. 1755, mort le 24 déc. 1832. Il fit la première partie de sa carrière aux armées de la Moselle et du Rhin (1792-96) où il devint chef de bataillon. Il servit ensuite en Allemagne pendant la campagne de 1796 et se signala dans différentes affaires d'arrière-garde lorsque Moreau dut accomplir sa fameuse retraite à travers la Forêt-Noire. L'année suivante Kister passa à l'armée d'Italie avec le grade de chef de brigade. Promu général en 1798, il reçut à l'ouverture de la campagne de 1799 contre les Austro-Russes le commandement d'une brigade à la tête de laquelle il combattit vaillamment dans la malheureuse journée de Cassano (27 avr.). Des blessures graves qu'il reçut à cette bataille le tinrent quelques mois éloigné du service ; mais quand Bonaparte organisa l'armée de réserve avec laquelle il devait délivrer l'Italie, Kister obtint d'en faire partie en qualité de commandant d'une brigade de la division Turreau (1800). Sous l'Empire il fut constamment employé ; toutefois, on lui réserva de préférence des com-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mandements territoriaux. C'est ainsi notamment qu'il exerça pendant plusieurs années les fonctions de gouverneur général du pays de Fulde, puis celle de commandant de la Seine-Inférieure. Par lettres patentes du 28 juin 1808 il fut créé baron de l'Empire. En 1812 il prit prématurément sa retraite. Ch. G.

KISTNA. Fleuve de l'Inde (V. Krichna).

KISTNA. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

KIS-USJSZALLAS. Ville de Hongrie, comitat de Jasz (Iazygie), ch. de fer de Czegled à Debreczin; 11,000 hab.

KISVARDA. Ville de Hongrie, comitat de Szaboles; 5,000 hab.

KITA. Fort de la colonie française du Sénégal, à 22 kil. du Rakhoy et 1,250 kil. S.-E. de Saint-Louis, sur une montagne de grès. C'est la plus forte place du *Sénégal* (V. ce mot), un marché important et un sanatorium.

KITA-Gami-Gava. Fleuve du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 21).

KITAIBELIA (*Kitaibelia* W.) (Bot.). Genre de Malvacées, très voisin des *Malope* (V. ce mot) dont il se distingue par le calicule formé de six à neuf folioles unies à leur base. Le *K. vitifolia* W. est cultivé dans nos jardins botaniques. Sa corolle, blanche et tordue, est celle d'une Mauve.

KI-TAN (V. Khitans).

KITCHMENGA. Rivière de Russie, gouvernement de Vologda, affl. gauche du Ioug (bassin de la Dvina du Nord); 200 kil. de long.

KITOWICZ (André), historien et publiciste polonais, né en 1728, mort en 1804. Il passa sa jeunesse aux cours des magnats, prit part à la confédération de Bar; dans sa quarante-troisième année, dégoûté des intrigues et des misères de son parti politique, il se retira au séminaire des piaristes. On ignore les détails de sa vie comme religieux. Très âgé, en 1799, il signait comme chanoine de Kalisz son testament, où il s'occupe de ses deux manuscrits, dont l'un contenait les mœurs en Pologne, et l'autre l'histoire de son pays. Il continua cependant à écrire ses mémoires jusqu'à sa mort. Kitowicz nous a laissé dans son œuvre le meilleur tableau des mœurs polonaises au XVIIIe siècle. Les diètes, les réunions publiques, les fêtes nationales, les mets et les costumes, tout le côté pittoresque de la vie nationale est fidèlement représenté. Il exalta le règne d'Auguste III, admira la liberté absolue de la noblesse et il ne comprit pas l'importance des réformes et de la constitution du 3 mai. La meilleure édition de son œuvre est celle de W. Zawadzki: *Mémoires de l'abbé A. Kitowicz* (en pol., Léopol, 1882, 3 vol.); *la Description des mœurs et coutumes sous Auguste III* (*id.*, 2 vol.). Wojcicki mentionne encore un travail de Kitowicz: *Tableau statistique de la Pologne* (1790). On ne sait pas si le manuscrit de ce travail existe encore. J. K.

KI TSE (c.-à-d. le vicomte de Ki). Titre d'un personnage qui passe pour avoir vécu vers le milieu du XIIe siècle avant notre ère, à une époque où l'histoire de Chine n'offre pas encore beaucoup de certitude. Ki tse était sujet de Tcheou Sin, le dernier souverain de la dynastie Yn; indigné des crimes de ce tyran, il lui fit des remontrances et fut jeté en prison; quand le roi Ou eut battu et tué Tcheou Sin, il rendit la liberté à Ki tse. Mais celui-ci déclara qu'il devait rester fidèle à la dynastie Yn et que le roi Ou, fondateur de la dynastie Tcheou, ne pouvait être pour lui le souverain légitime; il quitta donc la cour du roi Ou et alla s'établir, dit-on, en Corée; il est regardé comme le premier ancêtre des chefs coréens. Ed. Ch.

KITTENDORF (Johan-Adolf), lithographe danois, né à Copenhague en 1820. Son grand ouvrage d'environ 120 planches, intitulé *Billeder efter danske malere*, fait bien connaître l'évolution de la peinture danoise en notre siècle. Depuis 1855, Kittendorf est professeur à l'Académie des beaux-arts de Copenhague.

KITTL (Jean-Frédéric), musicien tchèque, né à Vorlik en 1809, mort en 1866. Il étudia la musique à Prague et fut élève de Tomaschek. A partir de 1836, il fit exécuter dans les concerts des compositions symphoniques qui lui valurent des succès considérables. En 1843, il fut nommé directeur du Conservatoire de Prague. On lui doit plusieurs opéras : *Bianca und Giuseppe*, *Waldblume*, *Die Bilderstürmer*, une symphonie de la chasse (*Iagdsymphonie*), de nombreux morceaux pour la voix et le piano, une messe, etc.

KITTO (John), littérateur anglais, né à Plymouth le 4 déc. 1804, mort à Cannstadt le 25 nov. 1854. Après avoir fait un peu tous les métiers, il entra dans la Société des missions d'Islington qui l'envoya à Malte, puis en Perse. Il a laissé de très remarquables ouvrages parmi lesquels : *The Lost Senses* (Londres, 1845), scènes de la vie des aveugles et des sourds-muets ; *The Pictorial Bible* (1835-38, 4 vol. in-4); *Pictorial History of Palestine and the Holy Land* (1840) ; *Essays and Letters* (1825); *Uncle Oliver's Travels in Persia* (1838, 2 vol.); *Thoughts among flowers* (1843); *The Court and people of Persia, The Tartar Tribes* (1846-49), etc. R. S.

KITTOCINCLA (Ornith.). Le genre *Kittocincla* de Gould (*Proceed. Zool. Soc.*, 1836, p. 7), dont le nom a été modifié plus tard en *Cittocincla*, comprend plusieurs espèces de Passereaux de l'Inde, de l'Indo-Chine et de Malaisie qui ont un peu la physionomie de nos Traquets, avec une queue beaucoup plus longue et formée de pennes étagées, et un plumage noir rehaussé de blanc sur les ailes et la queue. L'espèce la plus anciennement décrite de ce groupe est la *Kittocincla tricolor* V. ou *macroura* Gm. qui a été appelée *Gobe-Mouche à longue queue de Gingi* par Sonnerat (V. *Ind. orient.*, 1786, t. II, p. 196) et *Merle tricolore à longue queue* par Levaillant (*Ois. d'Afr.*, 1802, t. III, p. 114). Elle est très commune dans les jongles de l'Inde méridionale. Les indigènes qui la connaissent sous le nom de *Shama* lui font une chasse très active. Le Shama, en effet, comme tous ses congénères, est doué d'une voix admirable et, à ce titre, il est particulièrement recherché comme oiseau de volière. C'est surtout le soir, immédiatement après le coucher du soleil, qu'il fait entendre son chant, comparable à celui du Rossignol.

Les *Kittocincla*, qui ont de grandes affinités avec les *Copsychus* de Madagascar et des Seychelles, ont été rattachés par M. Sharpe (*Cat. Birds Brit. Mus.*, 1883, t. VII, p. 85) à la grande famille des Timéliidés. E. Oust.

KITZBÜHEL. Ville du Tirol septentrional, située sur un affl. du Chiemsee, à 737 m. d'alt.; 2,000 hab. Elle possède une source d'eau ferrugineuse et donne son nom à un groupe des Alpes. Ce massif, compris entre l'Inn et la Salzach supérieure, est dominé par le Geierkopf (2,786 m.).

Bibl. : Vordermayr, *Kitzbühel und Umgebung*; Salzbourg, 1886.

KITZEN. Village de Prusse, district de Magdebourg, près duquel le corps franc de Lutzow fut exterminé par les Franco-Wurttembergeois (17 juin 1813).

KITZINGEN. Ville de Bavière, prov. de Franconie inférieure, sur le Main ; 7,500 hab. Bière renommée.

KIUPRULI. Famille de vizirs ottomans (V. Kœprili).

KIUSTENDIL (V. Kustendyl).

KIUSTENDJÉ (V. Kustendjé).

KIVI (Alexis). Pseudonyme de l'écrivain finnois *A. Stenvall*.

KIWISCH von Rotterau (Franz), médecin tchèque, né à Klattau (Bohême) le 30 avr. 1814, mort à Prague le 24 oct. 1852. Il fut docent de gynécologie à Prague (1842), puis en 1845 devint professeur d'accouchements à Wurzbourg et en 1850 à Prague. Il peut être considéré comme le créateur de la gynécologie allemande. Ouvrages principaux : *Vortr. über sper. Pathologie und Therapie der Krankheiten des weiblichen Geschlechtes* (Prague, 1851-55, 3 vol. in-8); *Beitr. zur Geburtskunde* (Wurzbourg, 1844-48, in-8). Dr L. Hn.

KI YNG, célèbre homme d'Etat chinois. Après avoir été en 1835 président du ministère des finances et contrôleur du clan impérial, il fut envoyé en 1842 à Canton comme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

commissaire extraordinaire afin de traiter avec les Anglais ; il joua un grand rôle dans les négociations qui amenèrent la ratification du traité de Nanking ; en 1843, ce fut lui qui signa le traité supplémentaire du 8 oct. dont une clause stipulait l'admission de tous les étrangers dans les cinq ports ouverts sur le même pied que les Anglais. En 1844, Ki Yng traita avec le plénipotentiaire américain, M. Cushing, et signa le traité de Wanghia, du 3 juil. ; le 23 oct. 1844, il conclut avec le ministre français, M. de Lagrené, le traité de Whampoa. Sur les instances de M. de Lagrené, il adressa le 28 déc. 1844 un mémoire au trône pour demander que les Chinois chrétiens ne fussent pas considérés comme des criminels ; sa requête fut approuvée par l'empereur qui promulgua le 20 févr. 1846 un édit de tolérance. Ki Yng resta vice-roi du Kouang-si et du Kouang-tong jusqu'en janv. 1848 ; c'est la partie la plus glorieuse de sa vie. En 1848, il revint à la capitale où, après avoir joui quelque temps d'un grand crédit, il tomba soudain en disgrâce, et fut dégradé, en même temps que le célèbre Mou-tchang-a, par un décret en date du 21 nov. 1851. Lors de l'expédition franco-anglaise de 1858, il tenta un coup de tête en prétendant négocier de son autorité propre avec lord Elgin à Tien-tsin ; il échoua, et, à son retour à Péking, un édit impérial l'obligea à s'empoisonner pour éviter d'être exécuté en public. Ed. Chavannes.

Bibl. : C. Lavallée, *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1859. — *Chinese Repository*, vol. XX, pp. 49-51.

KI-YUEN, empereur chinois (V. Han).

KIZIL. Ce mot, qui signifie « songe » en langue turque, entre dans la composition de beaucoup de noms asiatiques.

Le surnom de *Kizil-bach* ou têtes rouges a été donné ironiquement aux Persans chiites par les musulmans sunnites, à cause de la coiffure rouge des troupes des Séfis ; il fut appliqué spécialement à des tribus turkmènes parmi lesquelles celle des Kadjars (actuellement régnante en Perse). Les Kizil-bach venus en Afghanistan avec Nadir Chah, font partie de la classe bourgeoise et administrative. Enfin, dans l'Arménie et l'Asie Mineure, ce nom est donné à des sectaires de race kurde ou turkmène (400,000 environ) qui vivent sur l'Euphrate moyen, le Mourad et le haut Kizil-Irmak ; ce sont les héritiers religieux des Mazdéens.

KIZIL-Arslân (V. Turcs Seldjoucides).

KIZIL-Art (Mont.) (V. Pamir).

KIZIL-Arvat. Forteresse du territoire turkmène des Akhal-Tekké, prov. russe transcaspienne, sur la voie ferrée. Ce fut quelque temps la tête de ligne des Russes.

KIZIL-Kak. Lac sans écoulement de Sibérie, gouv. et à 300 kil. N.-E. d'Akmolinsk ; 234 kil. q.

KIZIL-Koum. Désert du Turkestan russe, entre le Sir et l'Amou-daria, le Kara-taou et la mer d'Aral ; 600 kil. de l'E. à l'O., 350 kil. du N. au S.

KJAERSCHOU (Frederik-Christian), paysagiste danois, né à Copenhague en 1805. Après avoir remporté plusieurs prix dans son pays, il voyagea à l'étranger et séjourna principalement à Munich et dans le Tirol. A son retour, il ne tarda pas à être nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1844). Le musée royal de Copenhague contient un grand nombre de ses œuvres.

KJARTAN. Nom propre islandais. Parmi ceux qui portèrent ce nom, le plus marquant est *Kjartan Olofsson*, héros célèbre, qui se fit baptiser en Norvège en 998, et eut pour parrain Olof Tryggvesson. Il est connu surtout par son amour malheureux pour Gudrun Osvifsdotter, qui le fit assommer un jour par son mari.

KJELD, saint danois, né à Venning, près de Randers, au commencement du XIIe siècle, mort à Viborg en 1150, canonisé par le pape en 1188. Chanoine à Viborg en 1130, il s'adonna pendant plusieurs années à l'enseignement ; il prit part à Lund aux négociations de paix entre le roi Sven Grathe et son concurrent Knut Magnusson, et peu après fut assassiné, à ce que rapporte une légende, pendant qu'il était en prière dans la chapelle d'un couvent. Il était considéré comme un saint par le peuple bien avant sa canonisation ; ses ossements ont été conservés dans l'église de Viborg jusqu'à l'incendie de celle-ci, en 1726.

KJELDRUP (Anton-Edward), peintre danois, né à Haderslev en 1826, mort en 1869. Il occupe une place importante dans l'école paysagiste danoise moderne, malgré la brièveté de sa vie. Il avait fait ses études à Copenhague et à Munich ; de nombreux voyages avaient achevé de mûrir son talent.

KJELLAND ou **KIELLAND** (Alexander-Lange), auteur norvégien, né à Stavanger le 8 févr. 1849. Après avoir fait son droit et voyagé à l'étranger (Paris, 1877-78), il acheta une briqueterie à Malde, près de Stavanger, et la dirigea jusqu'en 1881. Il vint alors s'établir à Copenhague, mais n'y resta que deux ans et rentra en 1883 en Norvège. Il est actuellement (1895) bourgmestre de Stavanger et dirige, depuis 1885, un des journaux de l'endroit (*Stavanger Avis*). Kjelland est un des chefs de l'école réaliste norvégienne, et s'il n'est pas le plus populaire, — la distinction même de son talent pouvant nuire à son succès auprès de la foule, — il est certainement un des auteurs les plus estimés du public lettré et l'un de ceux qui exercent la plus sensible influence sur les jeunes écrivains de son pays et même de l'étranger. Une partie de ses œuvres ont été traduites en allemand, et une revue française a publié *Else*, une de ses meilleures nouvelles. Kjelland a pris dans son pays une position très nette : il est radical et homme du monde. Homme du monde, il l'est par son cosmopolitisme, par son désir de faire pénétrer en Norvège la culture européenne et par la délicatesse avec laquelle il traite les plus humbles sujets ; il est radical par ses idées sur l'organisation de la société, sur le mariage et sur l'éducation. Ce qui l'a révolté, dans le milieu où il a passé son enfance, c'est l'oppression exercée par un clergé aux vues étroites, très rigoureux et puissant partout, surtout dans l'œuvre de l'éducation : la discipline, le catéchisme, les études, tout contribue à briser la volonté, à faire du jeune homme une pure machine, et cette œuvre néfaste la société la continue et l'achève. — Quelque pessimistes que soient ces idées, les nouvelles et les romans de Kjelland ne sont pas moins d'une lecture attrayante. « Une veine de fraîcheur gracieuse court en son œuvre, où transparaît, sous le scepticisme acquis d'une culture cosmopolite, l'ingénuité, chez lui attrayante, du cœur national. » (Bernardini.) Les descriptions de Kjelland sont gracieuses ou frappantes en leur sobriété ; ce qu'il note, ce sont les fines nuances ; aussi, mieux que d'autres, il donne l'impression du « fugitif ». De là la tristesse qui se dégage de ses nouvelles même des moins mélancoliques. En d'autres nouvelles et en la plupart, le fond de l'histoire est triste. C'est le « souci humain » qui inspire le romancier, le souci qui seul, « comme le lierre (pour lui emprunter une image), reste toujours frais hiver comme été » ; c'est l'indignation contre les abus de notre société moderne, contre l'omnipotence du clergé établi, qui rend sa satire plus vigoureuse. Kjelland a subi surtout, semble-t-il, deux influences littéraires : celle d'Ibsen, qui prend tout au sérieux, et celle de Heine, qui semble rire de tout. Et peut-être cela contribue-t-il à rendre son œuvre moins aisée à goûter d'abord. Néanmoins c'est un des écrivains de la Norvège moderne qu'il y aurait le plus d'intérêt à faire connaître par des traductions. Ses œuvres comprennent deux volumes de nouvelles (1879, 1880) ; des romans : *Garman et Worse* (1886) ; *les Travailleurs* (Arbeidsfolk, 1881) ; *Else* (1881) ; *Capitaine Worse* (1882) ; *Poison* (Gift, 1883) ; *Fortune* (1884) ; *Neige* (Snee) ; enfin des drames, plus spirituels peut-être que dramatiques ; *Trois Couples* (Tre par, 1886) ; *le Tuteur de Betty* (Betty's Formynder, 1887) et *le Professeur* (1888), dans lesquels il s'attaque au mariage tel que le fait notre société moderne.

Th. Cart.

Bibl. : *Revue bleue*, 1891, vol. XLVIII, traduction de *Else*. — Schweitzer, *Geschichte der skandinavischen Litteratur*, 1889. — Rolfsen, *Nordiske Digtere*. — Brandes,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Kjelland. — BERNARDINI, *la Littérature scandinave*; Paris, 1894. — Traduction des *Nouvelles*, etc., dans la collection Reclam (en all.).

KJELLANDER (Ernst-Jonas-Fredrik), philosophe et poète suédois, né à Valla en 1812, mort à Buon Convento (Toscane) le 18 juin 1835. Après de brillantes études qui, à vingt-deux ans déjà, l'avaient fait nommer professeur agrégé d'histoire à l'université d'Upsal, il entreprit un voyage en Italie pour compléter ses études, mais il n'en revint pas. Ses œuvres poétiques et philosophiques, où l'influence de la théosophie de Baader est très sensible, ont été publiées par un ami sous le titre de *Souvenirs* (*Minnen af Ernst J.-F. Kjellander*).

KJELLBERG (Nils-Gustaf), médecin aliéniste suédois, né dans le Vermland en 1827, mort à Upsal en 1894. En 1856, il avait été nommé médecin en chef de l'hôpital central des aliénés, qui se trouve près d'Upsal, et avait été chargé, peu après, de l'enseignement de la psychiatrie à l'université. En relation suivie avec les aliénistes de France et d'Allemagne, d'un abord particulièrement aimable, prenant volontiers part aux travaux des congrès internationaux, Kjellberg s'était fait une réputation qui dépassait les frontières de la Suède. Il a laissé des travaux importants sur les maladies mentales (*Om sinnessjukdomarnes stadier*, etc.). — Son frère *Adolf* (1829-84), médecin en chef de l'asile pour l'enfance de Stockholm, était un des principaux rédacteurs des *Archives de médecine suédoises*. Th. C.

KJELLBERG (Johannes-Frithjof), sculpteur suédois, né à Jönköping le 5 févr. 1836, mort en 1885. En 1859, il obtint à Stockholm la médaille royale et une bourse de voyage. Après un court séjour à Copenhague et à Berlin, il vint à Paris où il passa deux années. C'est là qu'il exécuta sa statue, *le Père blessé*, et la frise, *Gamins qui jouent à saut-de-mouton*. En 1862, il se rendit à Rome et composa, sous l'influence de la sculpture antique, *le Faune jouant avec son jeune frère*. A son retour à Stockholm (1868), il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts et, en 1873, succéda à son maître Molin, comme professeur de dessin à l'Académie. La statue de *Linné*, qui se trouve près de la Bibliothèque royale à Stockholm, est de lui. On lui doit un nombre considérable de groupes, de statues, de bustes et de médaillons. Th. C.

BIBL. : K. WARBURG, *Fran var Konstverld*; Stockholm, 1881.

KJELLBERG (Agnès), artiste statuaire, née en Suède le 20 nov. 1869. Mme de Frumerie-Kjellberg a fait de brillantes études à l'Académie des beaux-arts à Stockholm, où elle obtenait, en 1890, une première médaille pour une *Scène du déluge* (statue) et, l'année suivante, le grand prix de Rome, pour sa statue : *Jouissance*. Elle a obtenu aussi des récompenses au Salon de Paris avec une statue de sa sœur *Alma* (1893) et un groupe, *l'Amour et l'Hymen* (1894). Th. C.

KJELLMAN (Franz-Reinhold), botaniste suédois, né le 4 nov. 1846. Professeur à l'université d'Upsal et doyen de la faculté de philosophie, il a accompagné Nordenskold dans son voyage dans les mers polaires et a rapporté de nombreuses études sur la végétation dans l'extrême Nord. Son travail le plus important, *Norra Ishafvets algflora*, se trouve dans les *Observations scientifiques de l'expédition de la Véga*. Il fait partie de l'Académie des sciences de Stockholm depuis 1881. Th. C.

KJELZY (en polonais *Kielce*). Ville de la Pologne russe, ch.-l. de gouv., située sur le ch. de fer d'Ivangorod à Dombrovno dans un cirque de collines; 10,000 hab. Evêché catholique. Mines de cuivre très importantes au XVIe siècle; sucre, métallurgie, quincaillerie. Elle fut fondée vers 1173 par l'évêque Gédéon de Cracovie. — Le gouv. de Kjelzy a 10,092 kil. q. et 737,633 hab. Récemment détaché de celui de Radom, qui le limite au N. et à l'E., il touche au S. à la Galicie, à l'O. au gouv. de Petrokov. C'est un pays accidenté par les contreforts des Karpates. Près de 500,000 hect. sont labourés; l'horticulture est florissante. Mines de fer, de zinc, de soufre, de plomb, de houille. Importante production industrielle. Il se divise en 7 cercles: Iendrchevo, Kjelzy, Miechov, Olkouch, Pintchov, Stobnica, Vlochova. A.-M. B.

KJERULF (Halfdan), compositeur norvégien, né à Christiania le 15 sept. 1815, mort le 11 août 1868. Expéditionnaire au département des finances, il abandonna bientôt son modeste emploi pour s'adonner tout entier à l'étude de la musique vers laquelle il se sentait irrésistiblement entraîné. Ce n'est qu'en 1847 cependant qu'il put compléter ses études musicales sous la direction d'Arnold. En 1850, il obtint une bourse de voyage et se rendit à Leipzig, où il fut l'élève de Richter et où il subit fortement l'influence de l'école romantique, représentée par Mendelssohn et Schumann. De retour à Christiania, il donna des leçons de musique et dirigea plusieurs concerts. C'est pour un quatuor d'hommes formé par lui qu'il composa ses œuvres bien connues : *la Sérénade près du rivage* et le délicieux *Cortège de la fiancée à Hardanger*, qui, chanté par les étudiants d'Upsal, remporta le prix à l'exposition de Paris en 1867. Th. C.

BIBL. : Edv. GRIEG, article dans *Musikalisches Wochenblatt*, 1877. — A. GRONVOLD, *Norske Musikere*, 1883.

KJERULF (Theodor), géologue norvégien, né à Christiania en 1825, mort en 1888. Il fit une partie de ses études en Allemagne et a enseigné la géologie à l'université de sa ville natale. Il est le fondateur de l'Institut géologique de Christiania. Il a publié quelques-uns de ses ouvrages en allemand (*Das Kristiania Silurbecken*, 1855 ; *Ueber die Kennzeichen der Stratifikation*, 1877); la plupart cependant, et ils sont très nombreux, ont paru en danois. Kjerulf était non seulement un savant, mais aussi un poète distingué : il a laissé deux volumes de vers très goûtés du public scandinave ; *Digte* (poésies) et *Digtkrans* (Couronne poétique). Th. C.

BIBL. : ROLFSEN, *Norske Digtere;* Bergen, 1886.

KJŒKKEN-MADDINGS. Amas de débris de cuisine des hommes de l'âge de pierre ; ils ont été d'abord étudiés par Steenstrup et Worsaæ sur les côtes danoises du Cattégat et de la Baltique ; ils y forment des tertres de 2 à 3 m. de haut., composés d'écailles d'huîtres, coquilles de poissons, de colimaçons, débris d'écrevisses, de crabes, os de poissons, de chiens de mer, de cerfs, de sangliers, de loups, d'aurochs, d'ours, de divers oiseaux, etc. On y a retrouvé des ustensiles d'os, de corne, de poterie, des pierres d'âtres, des haches de pierre taillée d'un type spécial. On a signalé et étudié depuis vingt ans des Kjœkken-maddings en Ecosse, dans l'Amérique du Sud, etc.

BIBL. : STEENSTRUP, *Sur les Kjœkken-maddings de l'âge de pierre ;* Copenhague, 1872.

KJŒLEN (Monts) (V. SCANDINAVIE).

KJŒPING (Nils-Matson), voyageur suédois, né à Köping vers 1630, mort vers 1667. Il quitta la Hollande comme matelot en 1647 et fit son tour du monde. Il en publia le récit sous une forme souvent amusante et exacte en général, malgré de très douteuses anecdotes (*Voyage à travers l'Asie, l'Afrique et maints autres royaumes païens*, etc., 1667, en suédois).

KLACZKO (Julien), écrivain polonais, d'origine israélite, né à Vilna le 6 nov. 1828. Il débuta par des poésies: *Mon Premier Sacrifice* (1839) ; *Dodajim Violæ*, *Sylloge hebraicorum carminum atque narrationum* (1842). Il fut en Allemagne l'élève de Gervinus, se fixa à Paris en 1849 et devint en France collaborateur assidu de la *Revue des Deux Mondes* sur des questions de politique, de diplomatie, d'histoire et de critique. Il avait dirigé pendant deux ans (en pol.) (1858-60) les *Nouvelles polonaises*, revue hebdomadaire, et publia ensuite *Annales polonaises* (Paris, 1865, 4 vol.). Ses principaux ouvrages en français sont : *Etudes de diplomatie contemporaine* (1866) ; *les Préliminaires de Sadova* (1869) ; *les Deux Chanceliers* (Gortchakov et Bismarck) (1876) ; *Causeries florentines* (1880). Il a été pendant quelque temps député à la Diète galicienne et directeur au ministère des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

affaires étrangères de Vienne dans le cabinet de M. de Beust. Il est correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1887. F. Trawinski.

KLADNO. Ville de Bohême, cercle de Pologne, sur le ch. de fer de Prague à Teplitz; 18,000 hab. Vieille église. Située au milieu d'un grand bassin houiller et d'importantes mines de fer, elle se développe rapidement.

KLADOVO. Village de Serbie, sur le Danube, près des Portes de fer et des ruines du Pont de Trajan (forteresse romaine d'*Egeta*). Ce fut à l'époque des Turcs une des cinq places occupées par eux. Il y a encore une petite garnison serbe dans le fort de *Fetislæm* qui commande le Danube.

KLADRUB. Village de Bohême, sur l'Elbe, près de Pardubitz. Célèbre haras.

KLADSKO (Prusse) (V. Glatz).

KLAEBO (Jon), poète norvégien, né à Glein en 1839, mort en 1874. Plusieurs de ses écrits, parsemés dans diverses revues, ont paru sous le pseudonyme de *Filodemos Pederseno* (F. P.) ou de *Stuediosus Gleinensis* (S. G.); la plupart sont en dialecte, tels que : *Tvo dagar i Nordland* (Deux Jours dans le Norrland); *Til Jol* (Pour Noël), etc. Ce sont cependant surtout ses poésies lyriques, soit en dialecte, soit dans la langue littéraire, qui l'ont fait connaître au grand public. Quelques-unes de ses poésies sont exquises : *Til min mor* (A ma mère); *Den draumen min* (Mon rêve), etc. Th. C.

KLAFTER. Mesure allemande de longueur, équivalant à la brasse de 6 pieds (env. 1m90). On en a tiré une mesure de volume pour jauger le bois qui vaut 108 pieds cubes en Prusse (3mc339); en Autriche (3mc4115); la moitié du *stoss*. Enfin, en Autriche, le klafter carré, mesure de superficie, vaut 36 pieds carrés, le 1600e du *joch*.

KLAGENFURT (en slovène *Celovec*). Ville d'Autriche, capitale du duché de Carinthie; 19,756 hab. (au 31 déc. 1890). Beaucoup sont employés aux manufactures de tabac, de blanc de céruse, de draps, de cuirs et de machines. L'alt. est de 450 m.; le voisinage des monts de Satnitz et Wertersee auquel la réunit un canal donnent au séjour de cette ville l'intérêt du pittoresque alpestre. Le plan est à peu près un carré régulier: les rues sont larges; les places sont embellies de statues ou de monuments commémoratifs. Parmi les monuments, on peut citer: l'église de Saint-Gilles, haute de 88 m.; le palais des Etats de Carinthie (1594), renfermant les armes de la noblesse régionale; le palais du prince-évêque, etc. De nombreux établissements distribuent l'instruction classique, surtout l'instruction technique. Les sociétés savantes et les collections qu'elles ont formées ont une valeur considérable. Près de la ville se trouve le Zollfeld, emplacement de la romaine Virunum, où plus tard chaque nouveau duc de Carinthie prêtait serment. Quant aux anciennes fortifications, détruites par les Français en 1809, une promenade les remplace aujourd'hui. E. S.

KLAMATH. Rivière des Etats-Unis (Oregon et Californie), qui sort du lac de ce nom (422 kil. q.), reçoit les eaux du lac Silver, amenées par le Sprague (150 kil.), et du marais de Klamath, traverse la chaîne des Cascades et se jette dans l'océan Pacifique après un cours de 350 kil. (bassin, 36,000 kil. q.). Au S. est le lac Klamath inférieur, sans écoulement vers la mer.

KLAPKA (Georges), général hongrois, né à Temesvár le 7 avr. 1820, mort à Budapest le 17 mai 1892. Lorsque éclata la révolution de 1848, il venait de donner sa démission de lieutenant en chef d'un régiment-frontière et se disposait à voyager. Le patriotisme le retint : il se mit à la disposition du ministère Batthyányi et reçut d'abord une mission en Transylvanie, pour obtenir, ce à quoi il réussit, l'adhésion des Szeklers à la cause nationale. Ensuite, capitaine de honvéds, il servit contre les Serbes dans l'armée du général Kiss, dont il devint le chef d'état-major. La démission de Meszaros, vaincu à Kaschau le 4 janv. 1849, ouvrit à Klapka le chemin de la gloire. Kossuth le nomma au commandement vacant et n'eut pas à s'en repentir, car le nouveau général, aussi solide qu'ardent, défendit la ligne de la Tisza, permit ainsi au gouvernement de s'établir à Debreczin. La longue bataille de Kápolva (26-28 févr.) ne fut pas gagnée, mais Klapka prit bientôt sa revanche dans la brillante campagne d'avril, qui fut en grande partie son œuvre : les victoires d'Isaszeg, de Nagysarló, de Comorn (Komarom), chassèrent l'armée autrichienne de Windischgrætz.

La déchéance des Habsbourg ayant été proclamée à Debreczin, Klapka parut tout désigné pour le portefeuille de la guerre. Dans ce poste qu'il occupa d'une façon transitoire, il se trouva pris de la façon la plus pénible entre les deux grands chefs, l'un militaire, l'autre civil, dont la mésintelligence croissait, Kossuth et Gœrgey. Avec Kossuth il aurait voulu élargir le champ des opérations, tandis que Gœrgey croyait nécessaire de reprendre Bude et réussissait dans cette entreprise. Renonçant dès lors au ministère, Klapka prit le commandement de la forte place de Komarom, qui allait immortaliser son nom. On lui a reproché cependant de n'avoir pas pris assez vivement parti de manière à forcer Gœrgey d'obéir, et ensuite de s'être trop longtemps borné à la défensive. Quoi qu'il en soit, depuis le 3 août jusqu'au 27 sept., sa conduite fut merveilleuse. D'abord il repoussa si heureusement l'armée assiégeante qu'il paraissait le maître de la situation; puis, quand fut arrivée la nouvelle de la capitulation de Világos, il résolut de lutter seul jusqu'au bout. Rien ne l'effraya : ni les dissensions intestines du corps d'officiers, ni les tentatives de corruption, ni les tentatives d'assassinat, ni l'insanité apparente d'une telle obstination, qui exaspérait l'Europe absolutiste pendant qu'elle enthousiasmait l'Europe libérale. Finalement une convention fut conclue, qui garantissait la vie et la liberté aux défenseurs de Komarom.

Le jeune et glorieux exilé vécut à Londres, en Italie et s'établit finalement à Genève, où il fut même naturalisé. Mais jamais il ne perdit de vue l'indépendance hongroise. Chaque guerre européenne lui paraissait une occasion de la faire triompher. En 1854, il se rendit à Constantinople, mais revint bientôt en Suisse. La guerre d'Italie de 1859 allait lui fournir une meilleure occasion, mais elle dura trop peu de temps. Klapka aimait encore mieux attendre que de donner un coup d'épée dans l'eau, et c'est malgré lui que Garibaldi, en 1862, appela les Hongrois aux armes. Enfin 1866 ouvrait véritablement une voie nouvelle aux revendications magyares. Général au service de la Prusse, Klapka organisa une légion de honvéds. Si, cette fois encore, les hostilités s'interrompirent brusquement, le résultat n'en fut pas moins de lui rouvrir l'accès de sa patrie. Ses vingt-cinq dernières années ne furent pas aussi heureuses qu'il aurait pu l'espérer. Ni à Constantinople où il aurait voulu réorganiser l'armée turque en 1877, ni dans les entreprises de chemins de fer, ni à la Diète même, il n'eut grand succès. Son nom n'en est pas moins un des plus grands de l'histoire hongroise. On a de lui : *Memoiren* (Leipzig, 1850); *Der Nationalkrieg in Ungarn und Siebenbürgen* (Leipzig, 1851, 2 vol.); *la Guerre d'Orient en 1853 et 1854* (Genève, 1855); *Aus meinen Erinnerungen* (Zurich, 1887). E. Savous.

KLAPROTH (Martin-Heinrich), chimiste allemand, né à Wernigerode le 1er déc. 1743, mort à Berlin le 1er janv. 1817. Il fut d'abord pharmacien, puis professa la chimie à l'académie d'artillerie (1787) et à la nouvelle université de Berlin (1810). Il avait été élu en 1788 membre de l'Académie des sciences de Berlin et en 1804 associé étranger de celle de Paris. L'un des premiers propagateurs, en Allemagne, des doctrines de Lavoisier, il a beaucoup contribué aux progrès de la chimie, surtout de la chimie minérale. Entre autres travaux originaux, on lui doit : la découverte de la zircone, de l'uranium, du titane; l'étude des propriétés du tellure, de la strontiane (qu'il a différenciée nettement de la baryte), du chrome, du cJrium; l'analyse d'une quantité considérable de substances minérales encore mal connues. Son principal ouvrage a pour titre :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Beitræge zur chemischen Kenntniss der Mineralkœrper (Berlin et Stettin, 1795–1815, 6 vol. in-8; trad. franç. par Tassaert, Paris, 1807). C'est un recueil de ses principaux mémoires. Les autres sont disséminés dans les *Schriften der berlin. Gesellschaft natur forsch. Freunde*, dans les *Chemische Annalen* de Crell, dans le *Berliner Jahrbuch der Pharmacie*, dans les *Denkschriften* de l'académie de Berlin, etc. Il a encore publié : *Chemisches Wœrterbuch*, en collab. avec Wolff (Berlin, 1807–10, 5 vol. in-8; trad. franç. par Bouillon-Lagrange et Vogel, Paris, 1811); *Chemische Abhandlungen*, second recueil de mémoires (Berlin, 1815, in-8). Il a donné enfin une édition remaniée de l'*Handbuch der Chemie* de Gren. L. S.

KLAPROTH (Jules-Henri), orientaliste allemand, fils du précédent, né à Berlin le 11 oct. 1783, mort à Paris le 27 août 1835. Il commença de bonne heure l'étude des langues orientales et en particulier du chinois (1797). Après avoir pris ses grades à Halle et à Dresde, il partit pour Saint-Pétersbourg en 1804, accompagna le comte Porocki, ambassadeur à Peking, où il se dirigea par la Sibérie qu'il visita en détail, étudiant les langues tatares et mongoles. N'ayant pu pénétrer en Chine par suite de formalités administratives, il retourna à Pétersbourg en 1807. Peu après il partit pour le Caucase où il séjourna deux ans. De retour à Pétersbourg il publia une série de Mémoires et rentra à Berlin en 1811. Il voyagea ensuite en Italie et vint en France en 1813. Le roi de Prusse lui conféra en 1816 le titre de professeur des langues et de la littérature de l'Asie avec un traitement qui lui permit de vivre à l'abri du besoin et avec l'autorisation de rester en France. A partir de cette époque, Klaproth ne quitta plus Paris et publia en français une série de mémoires et d'ouvrages importants qui le mirent au premier rang des orientalistes avec Abel Rémusat, Chézy, S. de Sacy et autres. Il était un des fondateurs de la Société asiatique de Paris (1822). Ses ouvrages sont très nombreux. Nous citerons seulement : *Asiatisches Magazin* (Weimar, 1802), contenant des articles sur le mandchou, le chinois et les inscriptions babyloniennes (qui venaient d'être découvertes); *Archives de littérature, d'histoire et de linguistique de l'Asie* (Saint-Pétersbourg, 1810, in-4); *Inscription chinoise de Yu* (Berlin, 1811, in-4); *Mémoire sur la langue des Ouïgours* (Berlin, 1812, in-8); *Voyage au Caucase et en Géorgie* (Berlin, 1814, 2 vol. in-8); *Supplément au Dictionnaire chinois de Glemona* (Paris, 1819, in-fol.); *Catalogue des livres et manuscrits chinois et mandchous de la Bibliothèque de Berlin* (Paris, 1822, in-fol.); *Asia Polyglotta* avec atlas (Paris, 1823, in-fol.); *Tableaux historiques de l'Asie* avec atlas (Paris, 1826, in-fol.); *Mémoires relatifs à l'Asie* (Paris, 1828, 3 vol. in-8); *Vocabulaire et grammaire de la langue géorgienne* (Paris, 1827, in-8); *Tableau historique ..... du Caucase* (Paris, 1828, in-8). Il a fourni en outre de nombreux mémoires dans les revues et notamment dans le *Journal asiatique* et a édité plusieurs ouvrages. Il a enfin dressé plusieurs cartes qui ont été publiées après sa mort : carte de l'Asie centrale d'après les livres chinois (1835), carte de la Mongolie (1833 et 1839), etc. E. DROUIN.

BIBL. : LANDRESSE, *Notice nécrologique*, dans le *Journal asiatique*, 1835.

KLAPROTHINE (V. LAZULITE).

KLAR-ELF. Rivière de Scandinavie, qui sort du lac Fœmund (670 m. d'alt., 202 kil. q.), en Norvège, prov. de Hamar, sur la frontière suédoise, porte successivement les noms de *Glœt*, *Fœmund* et *Tryssil*, passe en Suède, traverse le Wermland et se jette dans le lac Wetter, près de Carlstad, par deux bras qui forment l'île de Thingvalla. C'est un véritable torrent accidenté par une série de rapides vers le 60° lat. N.; il a 350 kil., dont 130 en Norvège; son bassin mesure 13,700 kil. q.

KLARER (Walter), réformateur suisse, né à Hundwyl (Appenzell, Rhodes extérieures) en 1499, mort en 1567. Il exerça le ministère évangélique en dernier lieu à Urnæsch et à Hundwyl. Il a laissé en manuscrit une *Chronique* d'Appenzell et une *Histoire de la Réformation dans le pays d'Appenzell*.

KLASS (Karl-Christian), peintre allemand, né à Dresde en 1747, mort en 1793. D'abord élève de Mietzch, puis de Hutin, il étudia ensuite plusieurs annéees sous Casanova, qu'il accompagna en 1772 en Italie. Inspecteur du cabinet des estampes à Dresde (1777), puis membre de l'Académie, il s'adonna au genre historique. Un des meilleurs tableaux de cet artiste, chez qui le dessin vaut mieux que la couleur, est *la Mort d'Emilia Galotti*.

KLASS (Friedrich-Christian), peintre et graveur allemand, frère du précédent, né à Dresde en 1752, mort en 1827. Après s'être formé par l'étude de la nature, aidée des conseils de Casanova, il alla à Rome en 1789, et devint ensuite professeur et membre de l'Académie de Dresde. Il s'est inspiré préférablement de Salvator Rosa et de Dietrich. On a de lui deux vues de la *Forêt de Villers-Cotterets*, et beaucoup de paysages sur cuivre, avec figures et bétail, pris surtout de la région saxonne.

KLATOVY (all. *Klattau*). Ville du S.-O. de la Bohême; 9,000 hab. Hôtel de ville du XVIe siècle; château; belle église. Lingerie, machines.

KLAUBAGE (V. ATELIER, § *Mines*).

KLAUBER (Ignaz-Sebastian), graveur allemand, né à Augsbourg en 1754, mort à Saint-Pétersbourg en 1820. Fils de Johann-Baptist (1711–74) et neveu de Joseph Klauber (1710–68), deux graveurs associés qui produisirent en commun nombre d'estampes de sainteté, il travailla à Rome, puis à Paris dans le célèbre atelier de Wille et acquit une grande renommée comme graveur de portraits. Membre de l'Académie en 1787, il quitta la France au moment de la Révolution, se fixa d'abord en Allemagne, puis à Saint-Pétersbourg (1796), où il devint directeur de l'École impériale de gravure. Parmi ses nombreux travaux de burin, on remarque les portraits du sculpteur *Allegrain*, d'après J.-S. Duplessis, et du peintre *Carle Van Loo*, d'après Pierre Le Sueur; les illustrations des œuvres de Wieland et les figures mythologiques d'après les pierres gravées du cabinet du roi de Prusse. G. P-1.

KLAUS (VON DER FLUE) (V. FLUE [Nicolas de]).

KLAUSEN. Col des Alpes suisses, dans le cant. d'Uri, d'où il conduit dans le cant. de Glaris. Ce passage, qui sert aujourd'hui aux piétons seulement et qui offre de fort jolis points de vue, va être remplacé par une bonne route, que les cantons intéressés construisent avec l'aide de la Confédération.

KLAUSENBURG (V. KOLOZVÁR).

KLAUSTHAL. Ville de Prusse, district d'Hildesheim, dans le Harz supérieur; 9,000 hab. Importante exploitation minière (V. HARZ).

KLAUZAL (Gabriel), homme d'Etat hongrois, né à Pest en 1804, mort en 1866. Député à la Diète depuis 1843 et ami de François Deák, il reçut dans le premier ministère hongrois de 1848 le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Après de longues années de retraite, il reparut à la diète de 1861.

KLÉBER. Village d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, à 34 kil. N.-E. d'Oran, au pied du djebel Orouze, à 170 m. d'alt., com. de plein exercice de 624 hab., dont 230 Français, 308 Espagnols et le reste d'indigènes. Il a longtemps été privé d'eau, ce qui l'avait fait appeler la *Colonie de la soif*. Aujourd'hui il est prospère, a d'excellents vignobles et des champs de céréales. Alentour on a exploité diverses minières de fer et des carrières de marbres de toute beauté que prisaient beaucoup les Romains.

KLEBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 9 mars 1753, assassiné au Caire (Egypte) le 14 juin 1800. Fils d'un maçon, orphelin de bonne heure, il dut son éducation à un curé, son parent, et vint étudier l'architecture à Paris sous la direction de Chalgrin en 1772. De retour à Strasbourg en 1775, il fut emmené à Munich

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par deux gentilshommes allemands, dont il avait pris la défense dans un café, et fut admis à l'Ecole militaire de cette ville. Il entra dans le régiment de Kaunitz comme cadet le 1er oct. 1777 et devint enseigne le 19 nov. suivant et sous-lieutenant le 1er avr. 1779. Ne prévoyant pas d'avenir pour lui, parce qu'il n'appartenait pas à la noblesse, Kléber donna sa démission le 22 févr. 1785 et revint en Alsace, où il obtint la place d'inspecteur des bâtiments publics de Belfort. Il dirigea, comme architecte, la construction du château de Granvillars et de l'hôpital de Thann. La Révolution lui rouvrit la carrière militaire. Enrôlé en juil. 1789 dans la garde nationale, il fut nommé, le 8 janv. 1792, adjudant-major au 4e bataillon des volontaires du Haut-Rhin et élu lieutenant-colonel en second le 20 mai suivant. Attaché à l'armée du Rhin, il reçut l'ordre, le 28 mars 1793, de rentrer dans Mayence et fut promu chef de brigade, le 1er avr., par les représentants Reubell et Merlin de Thionville. Il se distingua pendant le siège par sa bravoure et ses talents et dirigea de nombreuses sorties jusqu'à la capitulation de Mayence (23 juil. 1793). Il partagea la disgrâce de ses chefs, fut arrêté et conduit à Paris, mais bientôt mis en liberté. Nommé général de brigade le 17 août 1793, il fut envoyé à l'armée des côtes de La Rochelle sous les ordres de Rossignol. Placé à l'avant-garde des Mayençais, il débuta par un combat malheureux à Torfou le 19 sept. 1793 et fut blessé d'une balle à l'épaule en sauvant sa colonne. Le 30, il prit sa revanche à Saint-Symphorien. Kléber passa à l'armée de l'Ouest le 1er oct. et battit les rebelles, le 15, à La Tremblaie et le 17 à Cholet. Ces brillants succès lui valurent le 17 oct. le grade de général de division. A la fin du même mois, il refusa le commandement en chef en remplacement de L'Echelle et se contenta de celui de la 1re division (3 nov.). Destitué le 27 nov., il fut maintenu dans son poste par Carrier. Il battit les Vendéens, avec Marceau, au Mans, les 12 et 13 déc., et à Savenay le 23. Il resta ensuite quelque temps inactif, mais il fut envoyé à l'armée des Ardennes le 28 avr. 1794. Le 24 mai, il remporta un succès signalé à Merbes-le-Château, puis passa à l'armée de Sambre-et-Meuse le 13 juin, sous les ordres de Jourdan. Dès lors, Kléber se montre aussi habile que brave, et la gloire de cette campagne lui revient en partie. Le 16 juin, il décida le succès du combat de Charleroi et, le 26, il contribua puissamment à la victoire de Fleurus. Il passa à l'armée du Rhin le 23 nov. et, durant le rude hiver de 1794, il dirigea le siège de Mayence. En mars 1795, il refusa le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, mais, malgré ses répugnances, il dut, le 2 avr., prendre par intérim celui de l'armée du Rhin, en remplacement du général Michaud, blessé, et y joindre, le 10, celui de l'armée de la Moselle. Dès l'arrivée de Pichegru, le 16, il cessa ses fonctions et revint à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il passa le Rhin le 6 sept. 1795 et continua l'investissement de Mayence; rappelé par son chef, il voulut repasser le fleuve le 11 oct. et trouva le pont de Neuwied incendié par suite d'un ordre donné par Marceau et mal exécuté. Il consola son jeune ami, qui était au désespoir, et tint tête victorieusement aux Autrichiens jusqu'à ce que ce pont fût rétabli et lui permit d'effectuer le passage (13 oct.). Le 8 déc. 1795, Kléber reçut le commandement de Strasbourg, sa ville natale. Du 19 au 28 févr. 1796, il exerça par intérim les fonctions de général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 23 mai, il fut placé à la tête de l'aile gauche de cette armée, avec laquelle il allait acquérir une gloire nouvelle. Le 1er juin, il battit les ennemis à Uckerath et le 4 à Altenkirchen. Rappelé par Jourdan et attaqué par le général autrichien Kray le 19 juin à Uckerath, il le repoussa et continua sa retraite. Il remporta des succès à Offheim (7 juil.), à Ober-Merl (9 juil.) et à Friedberg (10 juil.), et il s'empara de Francfort le 16 juil. Le 31, il remplaça provisoirement dans le commandement de l'armée Jourdan malade, et en cette qualité, le 4 août, il s'empara de Bamberg et le 7, il culbuta les impériaux à Forchheim. Le 12 oct. 1796, Kléber refusa de nouveau le poste de général en chef auquel le Directoire l'avait nommé; le 28 nov., il offrit sa démission et fut encore chargé de l'intérim du commandement le 14 déc. Enfin, sa démission ayant été acceptée le 26, il quitta l'armée le 2 févr. 1797, passa par Strasbourg et alla jouir dans une petite maison de Chaillot, près de Paris, d'un repos bien mérité. Il s'occupait de rédiger ses *Mémoires* quand le 12 janv. 1798, il fut appelé à commander une des divisions de l'armée d'Angleterre. Kléber accompagna Bonaparte en Egypte (mai 1798). A peine débarqué, le 2 juil. 1798, il dirigea l'attaque d'Alexandrie. N'écoutant que son courage, il gravit la brèche avec ses soldats et tomba frappé d'une balle à la tête. La gravité de cette blessure l'empêcha de prendre une part active aux premières opérations militaires et il dut se contenter du commandement de la ville et de la prov. d'Alexandrie. L'état de sa santé et les ennuis de sa situation sédentaire lui firent demander à rentrer en France (sept. 1798), mais Bonaparte, qui ne voulait pas se priver d'un si précieux lieutenant, l'appela au Caire et le persuada de rester près de lui (22 oct.). C'est à lui qu'il confia le commandement de cette ville pendant son absence (24 déc. 1798 au 7 janv. 1799), et enfin il l'emmena dans son expédition de Syrie. Kléber se montra digne de sa haute réputation; il marcha sur Jaffa le 28 févr. 1799, occupa Caïffa au pied du Mont-Carmel le 17 mars, puis rejoignit Junot à Nazareth le 10 avr. Le 16 du même mois, il fut attaqué au Mont-Thabor par les Mamelucks et remporta une des plus glorieuses victoires de la campagne. Quand on leva le siège de Saint-Jean d'Acre, il eut la tâche ingrate de couvrir la retraite avec sa division. Il rentra à Damiette par le lac de Menzaleh. Appelé pour coopérer aux opérations militaires, il arriva trop tard, le 25 juil., pour prendre part à la bataille d'Aboukir et il rentra à Damiette le 4 août. Quand Bonaparte abandonna son armée secrètement pour rentrer en France, il désigna comme son successeur Kléber (21 août 1799). Celui-ci, averti par une lettre, laissa exhaler l'indignation qu'il ressentait de la conduite de son ancien chef, mais il n'en assuma pas moins la charge du commandement, que Bonaparte, devenu premier consul, lui confirma par un brevet en date du 15 nov. 1799. Kléber, découragé, menacé par un ennemi toujours plus nombreux et jaloux de conserver son armée à la France, négocia l'évacuation de l'Egypte avec les Anglais. Le 24 janv. 1800, il signa avec l'amiral Sidney Smith la convention d'El-Arich, mais, au moment où il allait quitter Le Caire, il reçut de l'amiral Keith une lettre l'informant que le gouvernement britannique ne ratifiait la convention que si l'armée française mettait bas les armes et se rendait prisonnière de guerre. Ce manque de foi rendit à Kléber toute son énergie. Il fit publier aussitôt la lettre de l'amiral anglais et n'y ajouta que ces mots désormais historiques : « Soldats, on ne répond à une telle lettre que par des victoires; préparez-vous à combattre. » Puis il marcha contre les Turcs et les battit complètement à Héliopolis le 20 mars 1800. Après cette glorieuse réponse à ses ennemis, Kléber s'assura par un traité l'alliance de Mourad Bey, notre plus habile adversaire (15 avr.), et reprit Le Caire, où avait éclaté une insurrection (25 avr.). Il mettait tous ses soins à consolider la situation de son armée et à assurer la conquête de l'Egypte quand un événement imprévu termina sa carrière. Etabli à Gizeh, il vint, le 14 juin 1800, déjeuner au Caire chez le général Damas, son ami et son chef d'état-major. Il sortait de la maison quand un jeune fanatique, nommé Soleyman, le frappa de six coups de poignard. Kléber tomba et mourut presque sur-le-champ. Le même jour, son compagnon d'armes Desaix périssait glorieusement dans la plaine de Marengo. La mort de Kléber fut un grand malheur pour la France et pour son armée; elle priva la patrie d'un de ses plus illustres défenseurs et amena la perte de l'Egypte. Kléber était de haute stature, avait une figure imposante et une voix douce ou grave, suivant les circons-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tances. Ses camarades disaient que c'était le *Dieu Mars en uniforme*, et Bonaparte s'écriait : « Rien n'est beau comme Kleber un jour de combat. » La postérité a gardé fidèlement la mémoire d'un des plus grands capitaines de la Révolution, à côté de ses émules de gloire, Hoche, Marceau, Desaix et Joubert. En juin 1801, les restes de l'illustre guerrier furent ramenés en France par le général Belliard et déposés au château d'If, d'où ils furent transportés, en 1818, à Strasbourg. Kleber reposa désormais dans un caveau construit au milieu de la place d'Armes et sur lequel ses compatriotes lui érigèrent une statue en bronze, inaugurée le 14 juin 1840, date anniversaire de sa mort. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Archives de la guerre. — A. CHUQUET, *Mayence.* — SAVARY, *Guerres des Vendéens et des Chouans.* — *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796.* — LAS-CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Général PAJOL, *Kleber.* — Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie.*

KLEBS (Erwin), médecin allemand contemporain, né à Kœnigsberg le 6 févr. 1834. Il fut professeur d'anatomie pathologique à Berlin depuis 1866, puis à Wurzbourg (1872), à Prague (1873) et à Zurich (1882). Ses travaux sur l'anatomie pathologique et la parasitologie sont universellement connus. Son ouvrage le plus important est : *Handbuch der pathol. Anatomie* (Berlin, 1867-80). On lui doit aussi : *Allgem. Pathologie* (Iéna, 1887) ; *Die causale Behandlung der Tuberculose* (Hambourg, 1894, in-8).

KLEBSIELLA (Microb.). Genre de *Bactériacées* (V. ce mot) créé par Trevisan (1885) et qui a pour synonyme *Mycothece* Hansgirg (1888). Les caractères sont : bacilles droits, cylindriques, avec les extrémités arrondies, ou fusiformes (lancéolées), non articulés, transparents, très rarement mobiles, à plasma uniformément distribué, se présentant quelquefois sous forme de filaments, de chapelets ou de cocci, mais toujours enveloppés d'une capsule mucomembraneuse. Les spores (endospores) se développent dans les bacilles. — Ce genre, nombreux en espèces, renferme plusieurs espèces, pathogènes pour l'homme et les animaux, décrites sous le nom vulgaire de *Diplococcus*. Tels sont *Klebsiella salivaris* Trev., le *Microbe de la salive* de Pasteur, le *Pneumocoque* de Frænkel et de Talamon, considéré comme le microbe spécifique de la *pneumonie* (V. ce mot) chez l'homme. — *Kl. Friedlænderi*, qui se rencontre aussi dans cette maladie, n'est pas considéré comme spécifique. — *Kl. rhinoscleromatis* est considéré comme l'agent spécifique du rhinosclérome (Frisch). D'autres espèces sont saprophytes, zymogènes (*Kl. indigogena* Trev. ou *Bacillus indigogenus* Alvarez) ou vivent dans l'air, dans la terre et dans l'eau. E. TROUESSART.

KLEEMANN (Christian-Friedrich-Karl), peintre et naturaliste allemand, né à Altorf (près de Nuremberg) en 1735, mort le 2 janv. 1789. Il s'était déjà fait une réputation comme portraitiste, quand il devint le gendre du naturaliste Rœsel de Rosenhof, dont il compléta et continua les ouvrages sur les insectes, en les illustrant de planches très bien dessinées. Il publia en outre un *Traité de la nature et des propriétés du hanneton* (1770), et exécuta les planches du *Catalogue systématique des Coléoptères*, de Voet. — Ses quatre frères, *Christian-Niklaus*, *Johann-Konrad*, *Johann-Jakob*, *Johann-Wolfgang*, furent ses élèves et collaborateurs, ainsi que sa femme. Le dernier, mort en 1782 à Berne, a peint, outre des portraits, des vues remarquables des Alpes suisses. E. GOURDAULT.

KLEIN (Ernst-Ferdinand), juriste allemand, né à Breslau le 3 sept. 1743, mort à Berlin le 18 mars 1810. Un des principaux rédacteurs des codes prussiens de la fin du XVIIIe siècle, en particulier du code pénal, directeur de l'université de Halle (1791-1800), il a publié : *Abhandlungen über Gegenstænde der Gesetzgebung und Rechtsgelehrsamkeit* (Leipzig, 1779-80, 3 vol.) ; *Annalen der Gesetzgebung und Rechtsgelehrsamkeit in den preussischen Staaten* (Berlin, 1788-1809, 26 vol.) ; *Grundsætze des gemeinen deutschen und preussischen Rechts* (Halle, 1796) ; *System des preuss. Zivilrechts* (1801 ; rééd. par Rœnne, 1830, 2 vol.), etc.

KLEIN (Dominique-Louis-Antoine), général français, né à Blamont (Meurthe) en 1761, mort en 1845. Il se distingua à Jemappes, prit part aux guerres de la Révolution, notamment aux campagnes de l'armée du Rhin, fut nommé général de division en 1799 et exerça les fonctions de chef d'état-major de Masséna à la bataille de Zurich. Il prit une part glorieuse à la campagne de Prusse en 1806 et 1807, particulièrement à la bataille d'Eylau. Il prit sa retraite en 1808 et fut nommé alors sénateur et comte de l'Empire. Sous la Restauration, il fut nommé membre de la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort. Paul MARIN.

KLEIN (Georg-Michel), philosophe allemand, né à Alitzheim (Bavière) en 1776, mort à Wurzbourg en 1820. Il fut recteur et professeur aux gymnases de Regensbourg, Wurzbourg, Bamberg, enfin professeur de philosophie à Wurzbourg. Disciple fidèle de Schelling, il se contente d'abord d'exposer la philosophie de l'« identité » ; puis il cherche à la justifier du reproche de panthéisme qu'on lui fait au nom de la morale et de la religion, et à la rattacher à la doctrine de Kant sur Dieu, la liberté et l'immortalité. Les principaux ouvrages de Klein sont : *Beitræge zum Studium der Philosophie al Wissenschaft des All* (Wurzbourg, 1805) ; *Verstandeslehre* (Bamberg, 1810) ; *Auschauungs und Denklehre* (Bamberg et Wurzbourg, 1818) ; *Versuch die Ethik als Wissenschaft zu begründen* (Rudolstadt, 1811) ; *Darstellung der philosophischen Religions-und Sittenlehre* (Bamberg et Wurzbourg, 1818). C-EL.

KLEIN (Johann-Adam), peintre, dessinateur et graveur allemand, né à Nuremberg le 24 nov. 1792, mort à Munich le 21 mai 1875. Formé à l'étude du cheval par Gabler, Van de Velde, Roos et Dujardin, il alla en 1811 à Vienne, où, tout en dessinant sur le vif des costumes populaires et des types de soldats, il exécuta des esquisses à la gouache et grava un certain nombre de tableaux. Il se mit ensuite à la peinture à l'huile, et, après un voyage en Italie, se fixa à Munich. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons : *Convoi de bateaux sur le Danube*, *Scène de foire à Berchtesgaden*, *Halte devant une osteria à Tivoli*, *Attelage de bœufs dans la campagne romaine*, *Cosaques du Don*, *Vieille Marchande d'almanachs*, une *Porte de Nuremberg*. Une édition complète de ses gravures a paru en 1844-48 à Nuremberg.

KLEIN (Julius-Leopold), écrivain allemand, né à Miskolcz (Hongrie) en 1810, mort à Berlin le 2 août 1876. Né de parents juifs, il se convertit au catholicisme, fit ses études médicales à Berlin, s'adonna à la critique théâtrale, écrivit des drames imités de Shakespeare, qui n'eurent aucun succès, et publia une grande *Gesch. des Dramas* (Leipzig, 1865-76, 13 vol. ; tables, 1886) ; ses *Dramatische Werken* ont été réunies (1871-72, 7 vol.).

KLEIN (Johann-Evangelist), peintre autrichien, né à Vienne en 1823. Elève de Führich à l'Académie de Vienne, il alla ensuite quelque temps à Venise, puis se mit à étudier les fresques byzantines dans un cloître de la Bukovine ainsi qu'au dôme de Gurk en Carinthie, et la peinture sur verre à Klosterneuburg, à Saint-Etienne de Vienne et à Cracovie. Parmi ses œuvres, où se remarque un sentiment profond du moyen âge, nous citerons des cartons de fresques pour la chapelle épiscopale de Cernowitz et pour Sainte-Marie-du-Capitole à Cologne, et des cartons de vitraux pour Saint-Antoine de Padoue, Saint-Etienne de Vienne, Kempten, Münster, Linz, etc.

KLEIN (Kristian-Sophus), homme politique danois, né à Copenhague le 17 août 1824. Il fut, en 1848, secrétaire à l'Assemblée constituante danoise ; en 1854 il est nommé assesseur à Viborg, et en 1858 est élu à la Chambre, où son éloquence et ses hautes qualités intellectuelles lui assurèrent bientôt une grande influence. Il accompagna le roi

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en Islande, en qualité de ministre, après avoir travaillé à la nouvelle constitution donnée à cette île en 1874. Il est un des chefs du parti libéral modéré.

KLEIN (Hermann-Joseph), astronome allemand, né à Cologne le 11 sept. 1842. D'abord dans la librairie, il a étudié assez tard les mathématiques et l'astronomie et s'est fait construire à Cologne un observatoire particulier. Il est surtout connu par ses études très consciencieuses de la surface de la lune. Il est directeur de la revue d'astronomie populaire *Sirius* et de la *Zeitschrift für Astronomie* fondée par Heis. Il a publié à part : *Anleitung zur Durchmusterung des Himmels* (Brunswick, 1880), et il a traduit en allemand plusieurs ouvrages étrangers de sélénographie. L. S.

KLEIN (Felix), mathématicien allemand, né à Dusseldorf le 25 avr. 1849. Il a été nommé à vingt-trois ans (1872) professeur ordinaire de mathématiques à l'université d'Erlangen. Il est passé de là à l'Ecole polytechnique de Munich (1875), puis aux universités de Leipzig (1880) et de Gœttingue (1886). Ses travaux, très appréciés des géomètres, ont spécialement porté sur les fonctions modulaires et hyperelliptiques, sur la résolution des équations des cinquième, sixième et septième degrés, sur les équations différentielles, sur la géométrie imaginaire et sur la géométrie riemannienne, qu'il a respectivement qualifiées d'hyperbolique et d'elliptique. Il en a consigné les résultats dans de nombreux mémoires insérés pour la plupart dans les *Mathematische Annalen*, que, depuis 1875, il rédige avec A. Mayer. Il a en outre donné à part : *Ueber Riemann's Theorie der algebraischen Funktionen und ihrer Integrale* (Leipzig, 1881) ; *Vorlesungen über das Ikosaeder und die Auflœsung der Gleichungen vom fünften Grade* (Leipzig, 1884). L. S.

KLEINÉEN, KLEINÉENNE. On appelle groupes kleinéens les groupes discontinus formés de substitutions de la forme $z' = \frac{az+b}{a'z+b'}$, a, b, a', b', étant quelconques. Ces groupes ont été étudiés par M. Poincaré qui a étudié les fonctions kleinéennes qui restent invariables quand on effectue sur la variable les substitutions d'un groupe kleinéen.

Bibl. : Poincaré. — Les premiers volumes des *Acta mathematica* de M. Mittag-Leffler.

KLEINEH (Oskar), peintre finlandais, né à Helsingfors en 1846. Elève de Gude, professeur à Karlsruhe, il a peint exclusivement, ou à peu près, des marines : *Côtes de Bretagne*, *Côtes de Finlande*, etc.

KLEINIA (*Kleinia* Haw) (Bot.) (V. Senecio).

KLEINMICHEL (Pierre-Andréevitch, comte), général russe, né en Ehstonie en 1793, mort à Saint-Pétersbourg le 15 févr. 1869. Il fit les campagnes de 1812-14, devint aide de camp de l'empereur (1832), dirigea la reconstruction du Palais d'été, fut créé comte, nommé général d'infanterie (1842), ministre de la guerre et presque aussitôt surintendant des travaux publics. Son incapacité, son hostilité pour les chemins de fer et pour les intérêts civils le firent congédier dès l'avènement d'Alexandre II.

KLEIST (Ewald-Georg de), physicien allemand, né vers 1700, mort le 11 déc. 1748. On sait seulement qu'il fut doyen du chapitre de Cammin, en Poméranie (1722-47), puis président du tribunal de Kœslin, et qu'il faisait partie de l'Académie des sciences de Berlin. Il découvrit, le 11 oct. 1745, quelques mois avant Cunœus, élève de Musschenbroek, qu'on cite partout comme l'inventeur, le condensateur d'électricité connu généralement sous le nom de *bouteille de Leyde*, mais appelé aussi en Allemagne bouteille de Kleist. Ce fut, du reste, dans les mêmes circonstances que Cunœus. Il tenait dans une main un verre d'eau, où plongeait un grand clou ; ayant approché le clou d'une machine électrique et ayant voulu, un instant après, le retirer avec l'autre main, il reçut, à son grand effroi, une violente décharge. Il fit part de sa découverte dès le 4 nov. au Dr Liebertrühn, qui la communiqua à l'Académie de Berlin, et le 28 nov. au pasteur Swietlicki, qui en donna connaissance à la Société des sciences de Dantzig. On n'a de lui aucun écrit. L. S.

Bibl. : Krüger, *Geschichte der Erde* ; Halle, 1746. — J.-D. Titius, *De Electrici experimenti lugdunensis inventore primo* ; Wittenberg, 1771. — Poggendorff, *Geschichte der Physik* ; Leipzig, 1879.

KLEIST (Ewald-Christian de), poète allemand, né sur le domaine de Zeblin, près de Kœslin (Poméranie) le 7 mars 1715, mort à Francfort-sur-l'Oder le 24 août 1759. Il servit dans l'armée danoise de 1736 à 1740, puis dans l'armée prussienne ; chef de bataillon, il mourut des suites des blessures reçues à la bataille de Kunnersdorf. Il s'adonna à la poésie sous l'influence de Gleim et de Ramler qu'il connut en 1749. Il a surtout écrit des poésies descriptives que l'heureux choix des images, l'élégante correction du style, un vif sentiment de la nature font encore lire. La plus classique est : *Der Frühling* (1749). Ramler a publié ses œuvres complètes (Berlin, 1762, 2 vol.), mais il les avait retouchées ; Kœrte a donné une édition fidèle (Berlin, 1803, 2 vol.) ; Sauer y a joint sa correspondance (1884, 3 vol.).

Bibl. : Einbeck, *E.-C. von Kleist*, 1861.

KLEIST (Friedrich-Heinrich-Ferdinand-Emil), comte de Nollendorff, général prussien, né à Berlin le 9 avr. 1762, mort à Berlin le 17 févr. 1823. Page du prince Henri (1774), promu officier en 1778, il devint aide de camp du roi (1803) ; c'est lui qui porta à Napoléon la réponse aux propositions de paix faites par le général Bertrand ; commandant de Berlin (1809), il reçut en 1813 le commandement du 2e corps qui opéra en Bohême ; c'est lui qui eut, après la défaite de Dresde, l'audace de se jeter sur les derrières de Vandamme entré en Bohême ; il tourna par Nollendorf le corps français, décida sa défaite et sa capture à Kulm (30 août 1813). Il en fut récompensé par le titre de comte de Nollendorf. Il commandait l'aile gauche de l'armée de Bohême à la bataille de Leipzig, fit le siège d'Erfurt, suivit l'armée de Silésie dans la campagne de 1814, où il se distingua à Laon ; après la capitulation de Paris, il fut envoyé par les monarques alliés auprès de Louis XVIII en Angleterre. L'altération de sa santé l'empêcha de prendre part à la campagne de 1815. Il prit sa retraite au grade de feld-maréchal en 1821.

KLEIST (Heinrich de), célèbre poète allemand, né à Francfort-sur-l'Oder le 18 oct. 1777, suicidé près de Potsdam le 21 nov. 1811. C'est le plus génial des romantiques allemands. Parent du poète Ewald Kleist (V. ci-dessus), il était fils d'un officier prussien ; orphelin de bonne heure, il entra à l'Ecole des cadets, se dégoûta de la carrière militaire et obtint l'autorisation d'étudier à l'université de sa ville natale (1799-1800) ; il s'y fiança à la fille du général de Zenger. N'ayant pu apaiser son inquiétude d'esprit par l'étude, il se mit à voyager, séjourna longtemps à Paris, travaillant à une tragédie (*Robert Guiscard*), qu'il renonça à finir ; une autre, *Die Familie Schroffenstein*, eut du succès ; malade de corps et d'esprit, il rentra en Prusse où la reine Louise lui procura une place dans les domaines à Kœnigsberg (1804). Il entreprit alors des œuvres moins vastes, des nouvelles : *Die Marquise von O*, *Das Erdbeben in Chile*, une adaptation de l'*Amphitryon* de Molière, une comédie en un acte (*Der zerbrochene Krug*), remarquable par l'intensité des caractères et la vigueur comique ; L'effondrement de l'Etat prussien révolutionna ce génie maladif qui n'avait pas encore trouvé sa voie. Il perdit sa place, et, fait prisonnier à Berlin, fut interné quelques mois au fort de Joux (1807). Il y écrivit deux nouvelles (*Die Verlobung auf San Domingo*, *Michael Kohlhaas*) et sa tragédie de *Penthesilea* (Tubingue, 1808) où il exprima la puissance et l'amertume de ses passions et de ses déceptions, traduites avec une extrême vigueur plastique dans l'amour de la reine des Amazones pour Achille. Rentré en Allemagne, il se fixa à Dresde, où il rédigea avec Ad. Muller une revue mensuelle (*Phœbus*) et fonda une librairie qui, au lieu de la fortune espérée, lui procura des dettes.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il y acheva les œuvres commencées au fort de Joux, composa un drame chevaleresque, *Das Kœthchen von Heilbronn* (Berlin, 1810) qui consacra sa réputation; l'invraisemblance et le fantastique s'y allient aux sentiments les plus intimes exprimés sous la forme la plus vivante et sincère jusqu'à la naïveté. C'est encore à Dresde que Kleist écrivit *Die Hermannschlacht*, drame patriotique où il exprime la fureur contre la domination étrangère, le mépris pour ses contemporains et la soif d'indépendance. Il quitta Dresde au printemps de 1809, pour se rendre en Autriche; il ne prit cependant pas part à la guerre; la défaite de Wagram l'abattit et ajourna à plusieurs années la publication de son appel, *Germania an seine Kinder*. Désespéré, il rentra à Berlin, rédigea avec son ami Ad. Muller un petit journal (*Berliner Abendblætter*) et composa des poésies d'une sombre mélancolie; de cette époque date aussi le plus parfait de ses drames : *Prinz Friedrich von Homburg*, allégorie patriotique où il s'est peint sous les traits du prince Frédéric. Il ne put le faire représenter. Il se lia vers cette époque avec Mme Henriette Vogel; elle était atteinte d'une maladie mortelle; les deux amants voulurent mourir ensemble; sur les bords du Wansee, Kleist tua sa maîtresse d'un coup de pistolet et se tua sur son corps. Le génie de Kleist ne fut apprécié qu'une dizaine d'années après sa mort; Gervinus reconnut en lui le plus grand des poètes romantiques de l'Allemagne; ses drames se sont maintenus à la scène. Ses œuvres complètes furent publiées par L. Tieck (Berlin, 1826, 3 vol.; rééd. par J. Schmidt, 1874), puis par Kurz (1872), Wilbrandt (1879), Grisebach (1884), Zolling (1884); il faut ajouter les *Politische Schrifte* édités par Kœpke (Berlin, 1872) et les lettres publiées par E. de Bulow (1848), Koberstein (lettres à sa sœur Ulrique, 1860), Zolling (séjour de Kleist en Suisse, 1881), et Biedermann (lettres à sa fiancée, 1883).

Bibl. : Wilbrandt, *H. von Kleist;* Nordlingue, 1863. — Brahm, *H. von Kleist;* Berlin, 1884.

KLEITOS (*Clitus*), héros grec, fils de Mentios, qu'Eos (Aurore), séduite par sa beauté, enleva (*Odyssée*, XV, 249).

KLEITZ (Charles), ingénieur français, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 29 janv. 1808, mort à Paris le 21 mai 1886. Il était en dernier lieu inspecteur général des ponts et chaussées de première classe, retraité en 1878 par limite d'âge. Kleitz a été l'un des ingénieurs les plus actifs et les plus savants de notre temps; il a publié dans les *Annales* de son corps : *Murs de soutènement* (1844); *Mouvement des locomotives* (1848); *Nombre de passagers à admettre sur les bateaux à vapeur* (1867); *Des Attributions de l'autorité judiciaire en matière de délimitation des cours d'eau* (1874); *Stabilité des poutres continues* (1877); *Théorie du mouvement non permanent des liquides* (1877); *Stabilité des ponts métalliques* (1877); *Transport des déblais* (note sur la méthode de M. Lalanne; 1880); *Note sur la théorie de l'écoulement par déversoir* (1885). — En 1873, Kleitz a publié séparément une *Etude sur les forces moléculaires;* on lui doit également des *Mémoires sur le Rhône*, autographiés ou restés manuscrits. C'est dans ces mémoires qu'il faut chercher des renseignements sur les inondations du Rhône, si l'on veut en faire une étude sérieuse. Mais ce qui restera surtout de Kleitz, c'est sa *Théorie du mouvement non permanent des liquides*, précédemment citée (1877); elle porte en sous-titre : *Application à la propagation des crues de rivières*, ce qui correspond à la partie neuve de cette étude hors ligne. On en trouvera de larges extraits dans l'*Hydraulique*, ouvrage de M. Flamant faisant partie de l'*Encyclopédie des travaux publics*. M.-C. L.

KLEK. Baie de la mer Adriatique en face de l'île de Sabioncello. Après avoir longtemps appartenu à la Dalmatie, elle avait été cédée à la Porte par le traité de Karlowitz et lui assurait le libre accès de l'Adriatique. Au N. de cette baie s'élève le village de Klek qui lui donne son nom.

KLEK. Rocher calcaire de Croatie (1,182 m. d'alt.), dans le massif du Grand Kapela (V. Karst).

KLEMMING (Gustav-Edvard), érudit et bibliographe suédois, né à Stockholm en 1823, mort en 1893. Nommé à la Bibliothèque royale de Stockholm (1846), il publia de nombreux textes suédois anciens et inédits pour le compte de la *Société des anciens textes suédois* (Svenska fornskrift-sällskapet). En 1877, Klemming fut nommé bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale, réorganisée et installée dans des bâtiments nouveaux, dont il avait lui-même dressé les plans de distribution intérieure. Sa publication de textes suédois du moyen âge compte une trentaine de volumes in-8, avec planches, reproductions phototypiques et tables, remarquablement édités (*Flores och Blanzeflor* (1844); *Hertig Fredrik af Normandie* (1853); *Heliga Brigittas uppenbarelser* (1857-62); *Brigitta-literatur* (1883), etc. Il a publié aussi entre autres une excellente *Bibliographie de la littérature dramatique suédoise* (des origines à 1875), et un très bel ouvrage sur *l'Histoire de l'imprimerie en Suède*, en collaboration avec Nordin (Stockholm, 1883). Th. C.

KLENGEL (Johann-Christian), peintre et graveur allemand, né à Kesselsdorf, près de Dresde, le 5 mai 1751, mort à Dresde le 19 déc. 1824. Après avoir étudié sous Dietrich, à l'Académie de Dresde et visité l'Italie, il devint professeur à l'Académie. Comme peintre, il a surtout excellé dans le paysage et le genre : *Sites montagneux et forestiers de la Bohême et de la Saxe, Pâtisserie dans une ferme; Soir et matin, Daphnis et Chloé* (galerie de Christiania). Comme graveur, il a moins d'originalité et de fermeté. Il a publié (1812), douze feuilles d'études paysages.

KLENZE (Leo de), célèbre architecte allemand, né près de Hildesheim le 29 févr. 1784, mort à Munich le 26 janv. 1864. D'abord élève de l'académie Carolinum à Brunswick et de l'architecte Schinkel à Berlin, Klenze termina ses études à Paris sous la direction de Durand, de Percier et du peintre-décorateur Bourgeois; il voyagea ensuite en Angleterre et en Italie. De 1805 à 1813, il fut architecte du roi de Westphalie, Jérôme-Napoléon, à Cassel; mais c'est surtout à Munich où, depuis 1815, il fut l'architecte du prince héréditaire devenu plus tard le roi Louis Ier de Bavière, que Klenze fit élever de nombreux et intéressants édifices parmi lesquels : la Glyptothèque, l'Odéon, le « Hofgarten », le palais du prince de Leuchtenberg et celui du prince Maximilien, la Pinacothèque (1826), l'église de la Cour et l'église de Tous les Saints, les écuries royales, le « Kœnigsbau » ou aile méridionale du palais royal et la salle des Fêtes de ce même palais, constructions rappelant la première le palais Pitti et la seconde la Renaissance de Palladio, enfin, mais dans le style grec antique, les Propylées de Munich, la « Ruhmeshalle » ou salle de la Gloire et le Walhalla, temple dorique orné de statues et de bustes des Allemands célèbres, à Ratisbonne. On doit encore à Klenze plusieurs projets en partie exécutés pour les villes d'Athènes et de Saint-Pétersbourg. Cet architecte a publié de nombreux mémoires sur les temples anciens et le mode de construction des édifices chrétiens, des Aphorismes sur un voyage en Grèce, ses projets d'architecture sous le titre de *Architectonische Entwürfe*, et une monographie du Walhalla. Charles Lucas.

KLENZE (Klemens-August-Karl), jurisconsulte allemand, né à Heissum, près de Hildesheim, le 22 déc. 1795, mort le 15 juil. 1838. Il fut nommé en 1826 professeur de droit à l'université de Berlin. Les ouvrages de Klenze se font remarquer par une érudition sûre et étendue. Les plus importants sont relatifs au droit romain : *Lehrbuch der Geschichte des rœmischen Rechts* (Berlin, 1827 et 1835, in-8); *Das Familienrecht der cognaten und affinen* (Berlin, 1828, in-8). Il a écrit aussi : *Lehrbuch des gemeinen Strafrechts* (Berlin, 1833, in-8); *Lehrbuch des Strafverfahrens* (Berlin, 1836, in-8); *Institutio Gregoriani* (Berlin, 1838, in-8), etc.

KLEPTES. Nom donné aux chefs et aux guerriers montagnards de la Grèce septentrionale et de l'Epire qui se maintinrent indépendants en fait de l'autorité turque. Le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nom de Klephte veut dire brigand ; celui d'*Armatole*, qui en devint synonyme, fut appliqué d'abord à ceux qui avaient obtenu une commission de la Porte ottomane. Celle-ci accorda successivement à beaucoup l'autorisation d'entretenir une troupe armée, octroyée d'abord aux gens d'Agrapha. Les Armatoles entretinrent une véritable anarchie dans toute cette région, surtout à partir du XVIIe siècle, obligeant les pachas à les subventionner et rançonnnant les agriculteurs de la plaine. Ils étaient principalement d'origine albanaise. Lorsque l'hétairie prépara l'insurrection de la Grèce, elle s'adressa aux Klephtes, qui disposaient d'environ 12,000 combattants. Ils jouèrent un grand rôle dans la guerre de l'indépendance ; les plus célèbres furent Botzaris, Karatassos, Odysseus, Kaltzodemos, Kondoiannis, Karaïskakis, Eustrates, Zongas, Saphakas, Panuryas, etc. (V. Grèce, t. XIX, p. 293 et pp. 320-321).

KLEPTOMANIE (Méd.). D'après une doctrine qui, depuis Esquirol, a compté de nombreux partisans, il existerait certaines formes de folie subordonnées à la nature de tel ou tel acte délirant commis par les malades. Ces actes, qualifiés de *monomanies*, constitueraient autant d'espèces morbides ayant chacune sa place à part dans le cadre nosologique : telles seraient la monomanie du vol ou *kleptomanie*, la monomanie incendiaire ou *pyromanie*, la *dipsomanie* (V. ce mot), les monomanies *homicide*, *suicide*, etc. L'erreur de cette théorie est devenue manifeste ; il est aujourd'hui démontré que ces prétendues entités morbides ne jouent qu'un rôle symptomatique, et qu'on peut les observer dans le cours des affections mentales les plus diverses (vésanies pures, folies toxiques et organiques, psycho-névroses). En ce qui concerne la manie du vol, la seule qui doive nous occuper ici, elle est fréquente chez les paralytiques généraux, les déments simples, les épileptiques, les hystériques. Mais c'est à l'état de manifestation épisodique de la dégénérescence intellectuelle qu'elle revêt (ainsi que les autres monomanies) le caractère saillant qui a fait croire à sa spécificité. Les conditions dans lesquelles se produit la kleptomanie, chez les dégénérés, sont d'ailleurs variables. Dans certains cas, elle reconnaît pour cause déterminante la satisfaction de mauvais penchants, de tendances instinctivement perverses : l'imbécillité et la folie morale en fournissent des exemples. Non moins souvent, elle résulte, au contraire, d'un besoin perçu et réprouvé par la conscience du malade, d'une impulsion involontaire, irrésistible, et l'acte délictueux s'accomplit en dehors de tout mobile intéressé. Parmi ces kleptomanes, les uns s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main, collectionnent les choses les plus disparates ; d'autres ne s'approprient que des objets de leur choix. « J'ai connu, dit Marc, un médecin instruit dont la manie consistait à voler uniquement des couverts de table. » Le même auteur rapporte les faits suivants : un employé du gouvernement avait la singulière habitude de ne voler que des ustensiles de ménage ; il loua deux chambres pour les y déposer : il ne les vendait point et n'en faisait aucun usage. — Victor-Amédée, roi de Sardaigne, dérobait partout des objets de peu d'importance. — Un gentilhomme fort riche ne pouvait s'empêcher de voler de temps en temps, mais chaque fois il restituait ce qu'il avait soustrait. — Voici deux autres cas empruntés à Bergmann (d'après Trélat) : le gouverneur d'un prince héritier était obligé de fouiller les poches de son élève pour en retirer les objets de toute sorte que celui-ci avait dérobés au cours de ses visites. — Un jeune kleptomane, à qui son confesseur avait imposé le devoir de résister à la tentation du vol, était tombé de ce fait dans une tristesse profonde ; on lui permit alors de se livrer à son penchant, à condition de restituer les objets qu'il prendrait ; comme premier essai, il vola pendant la messe la montre de son confesseur, mais, fidèle à son engagement, il la lui rendit après la cérémonie. On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

L'appréciation médico-légale de la kleptomanie comporte une double question de diagnostic : le vol incriminé offre-t-il les caractères d'un phénomène morbide ? A quelle espèce pathologique faut-il rattacher ce dernier ? Faciles à résoudre lorsqu'il s'agit d'imbéciles ou de déments, ces questions deviennent plus discutables en présence d'inculpés dont le trouble psychique n'exclut ni la préméditation, ni l'intelligence, ni la conscience. Il est vrai que ces formes de l'aliénation mentale sont assez connues pour qu'il soit toujours possible de prouver la réalité de l'état maladif (V. Dégénérés). Dr Saury.

Bibl. : Marc, *De la Folie*, 1840, t. II. — Trélat, *la Folie lucide*, 1861. — Lasègue, *le Vol aux étalages*, dans *Archives générales de médecine*, févr. 1880.

KLESEL (Melchior) (V. Khlesl).

KLETTENBERG (Susanne-Katharina de), femme de lettres allemande, née à Francfort-sur-le-Main le 19 déc. 1723, morte le 16 déc. 1774. Amie de la mère de Gœthe, elle eut une grande influence sur l'enfance de celui-ci, par ses idées piétistes et son goût de l'alchimie. Gœthe a tracé son portrait dans *Wilhelm Meister* (*Bekenntnisse einer Schœnen Seele*).

Bibl. : Lappenberg, *Reliquien des Fr. von Klettenberg* ; Hambourg, 1849. — *Philemon*, éd. par Delitzsch ; 3e éd., Gotha, 1877.

KLETTGAU. Pays de Suisse, cant. de Schaffhouse, situé au N. du Rhin et qui s'avance vers la Forêt-Noire ; il est fertile, très bien cultivé et contient plusieurs grands villages.

KLEVENFELDT (Terkel), historien danois, né à Copenhague en 1710, mort en 1777. Il se nommait primitivement Kleve et ne prit le nom de Klevenfeldt que lorsqu'il fut anobli en 1747. Ses *Etudes généalogiques et héraldiques* fort importantes, ainsi que les documents considérables qu'il avait recueillis sur *l'Histoire de la noblesse danoise*, sont conservés aux Archives secrètes de Copenhague.

KLIAZMA. Rivière de la Russie centrale, affluent gauche de l'Oka, 630 kil. de long ; bassin de 39,360 kil. q. Elle naît au N.-O. de Moscou, coule vers le S.-E., le N.-E. et le S.-E., arrose Pokrov, Vladimir, Kovrov où elle devient navigable, finit à Gorbatov. Elle reçoit à gauche la Teza.

KLICKI (Stanislas), général polonais, né en 1770, mort à Rome en 1847. Il servit en 1794 et entra dans les légions polonaises ; il se distingua en Espagne et en Russie. Lors de la reconstitution du royaume de Pologne, il devint général de division. Pendant l'insurrection polonaise de 1830-31, il eut un instant le commandement suprême. Après la fin de la révolution, il se retira à l'étranger.

KLICPERA (Vaclav), écrivain tchèque, né à Chlumec (Bohême) en 1792, mort à Prague en 1859. Après avoir étudié à Prague, il devint professeur au gymnase de Kralove-Hradec (Kœniggrætz), puis à Prague. Il a écrit un grand nombre de pièces de théâtre dont quelques-unes furent populaires. On cite notamment une tragédie, *Sobeslav*. Parmi les comédies : *Rohovin à quatre pattes*, *le Chapeau enchanté*, *l'Epée de Zizka*, *le Menteur*, *la Comédie sur le pont*. Plusieurs des pièces de Klicpera ont été traduites en allemand. On lui doit également des nouvelles (*Točnik*, *Vitek Vilkovič*), des poésies patriotiques, etc. C'est un écrivain pittoresque, mais d'un style parfois un peu brutal. Ses œuvres complètes parurent à Prague en 1864.

KLIMOVA. Ville de Russie, gouvernement de Tchernigov ; 6,000 hab. Fondée par les Raskolniks au XVIIIe siècle, elle est la résidence de leur autorité centrale.

KLIMRATH (Henri), jurisconsulte français, né à Strasbourg le 1er févr. 1807, mort à Paris le 31 août 1837. Klimrath a eu le mérite, dans sa trop courte carrière, de chercher à relier l'histoire du droit à l'histoire générale, et il a produit d'importants ouvrages dont les principaux sont : *Essai sur l'étude historique du droit et son utilité pour l'interprétation du code civil* (Strasbourg, 1833, in-8 ; thèse) ; *Mémoire sur les monuments inédits de l'histoire du droit français au moyen âge* (Strasbourg et Paris, 1835, in-8) ; *Mémoire sur les Olim et sur le Parlement* (Paris, 1837, in-8) ; *Etude sur les coutumes*, avec carte (Paris, 1838, in-8). G. R.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KLIN. Ville de Russie, gouvernement de Moscou, sur la Sestra, affluent droit de la Volga et le chemin de fer de Moscou à Saint-Pétersbourg ; 7,000 hab. Cotonnades. Ch.-l. de district. Ancien fief de la famille des Romanov.

KLINCKOWSTRÖM. Nom d'une ancienne famille suédoise, originaire de Brandebourg, d'où elle avait passé, environ en 1300, en Poméranie (nom primitif : Klinckow). Plusieurs Klinckowström se sont illustrés, soit à l'armée, soit dans des fonctions civiles. L'un, *Karl-Bernhard*, était le fidèle compagnon de Charles XII ; l'autre, *Leonhard* (1685-1759), favorisa à la cour de Suède les intérêts du gouvernement français, qui lui servait une pension ; un autre, enfin, *Axel-Leonhard* (1775-1839), officier de marine, membre de l'Académie militaire, a publié, en 1824, un ouvrage intitulé *Lettres sur les Etats-Unis, écrites pendant un voyage en Amérique* (1818-1820). Le fils de ce dernier, *Rudolf-Mauritz*, soldat, homme politique et écrivain, né à Graneborg en 1816, fit ses études à l'école militaire de Karlberg et parvint rapidement aux grades supérieurs. En 1851, il était adjudant du roi Oscar Ier ; il remplit aussi les fonctions de chef d'état-major, puis de 1859 à 1865 celles d'attaché militaire à Vienne. Depuis 1877, membre de la Chambre haute, il y a déployé une grande activité et s'est montré un défenseur énergique des droits protecteurs. Ses écrits sur l'art militaire et sur l'économie rurale sont très nombreux et très estimés en Suède. Il a publié en outre des études sur le comte Axel de Fersen, dont l'une en français : *le Comte de Fersen et la cour de France* (Paris, 1878, 2 vol.). Th. C.

KLINGEMANN (Ernst-August-Friedrich), auteur dramatique allemand, né à Brunswick le 31 août 1777, mort à Brunswick le 25 janv. 1831. Mari d'une actrice, il obtint de grands succès au théâtre, grâce à l'heureux choix des sujets, l'habileté de la composition, la fantaisie ; ses drames semblent maintenant superficiels et mal écrits. Les plus connus furent : *Heinrich der Lœwe*, *Martin Luther*, *Cromwell*, *Deutsche Treue*, *Kolumbus*, *Faust*, etc. Ils ont été réunis (*Theater*, 1809-20, 3 vol. ; *Dramatische Werke*, 1817-18, 2 vol.).

KLINGENSTIERNA (Samuel), mathématicien suédois, né à Tollefors, près de Linkiœping, le 18 août 1698, mort à Stockholm le 26 oct. 1765. Après avoir étudié le droit à Upsal et débuté dans des fonctions administratives, il s'adonna aux mathématiques, entreprit un voyage de trois ans en Allemagne, en Suisse, en France et en Angleterre pour perfectionner son instruction, obtint, en 1728, une chaire de mathématiques à l'université d'Upsal, l'occupa vingt ans et fut ensuite chargé de l'éducation du prince héritier. Il passa ses dernières années dans la retraite. L'Académie des sciences de Stockholm le comptait parmi ses membres depuis sa fondation (1739). Ses travaux les plus remarquables concernent l'optique et aboutirent à la découverte des lunettes achromatiques. Son *Tentamen de definiendis et corrigendis aberrationibus* (1762) fut couronné par l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il a laissé une dizaine d'autres volumes sur l'aberration des étoiles, la machine pneumatique, l'électricité, le magnétisme, ainsi que sur des sujets de philosophie, d'après la doctrine de Wolf (les notions universelles, les erreurs, l'espace) ; une vingtaine de mémoires ont été insérés dans les *Philos. Trans.*, les *Act. Litt. Suec.*, les *Act. Soc. Ups.*, le *Recueil de l'Académie des sciences* de Stockholm (ces derniers en suédois). Ils concernent le calcul intégral et divers problèmes de mécanique et d'optique. T.

KLINGENTHAL (V. Boersch).

KLINGER (Friedrich-Maximilian de), poète allemand, ne à Francfort-sur-le-Main en févr. 1752, mort à Saint-Pétersbourg le 25 févr. 1831. Orphelin de bonne heure, il eut une jeunesse difficile et laborieuse, se lia avec Gœthe qu'il accompagna à Zurich (1775), fut secrétaire de la troupe dramatique Seiler (1776), lieutenant dans l'armée autrichienne et entra en 1780 au service de la Russie. Anobli, il devint chambellan du grand-duc Paul, l'accompagna dans son voyage à travers l'Europe, fut nommé directeur de l'Ecole des cadets de Saint-Pétersbourg (1785), épousa une fille naturelle de l'impératrice Catherine. Dans le drame où périt Paul Ier, il observa une attitude expectante. Alexandre Ier le mit à la tête de l'administration militaire. De 1811 à 1817, il fut curateur de l'université de Dorpat ; en 1830, il prit sa retraite. Ses œuvres dramatiques attestent une verve exubérante qui porte à l'extrême les défauts du romantisme ; c'est à son drame, *Sturm und Drang* (1775), que les Allemands ont emprunté l'appellation par laquelle ils désignent toute cette période de leur histoire littéraire ; citons encore : *Die Zwillinge*, qui obtint le prix réservé à la meilleure pièce sur le fratricide ; *Konradin*, *Simsone Grimaldo*, *Der Günstling*, *Medea in Korinth*, *Medea auf dem Kaukasus*, *Damokles* ; quelques comédies : *Die Spieler*, *Der Schwur*, *Die zwei Freundinnen*. Ses œuvres dramatiques ont été réunies en *Theater* (Leipzig, 1786-87, 4 vol.) et *Neues Theater* (1790, 2 vol.). Aujourd'hui on apprécie davantage ses romans, à tendances réalistes et philosophiques. Klinger était un disciple fanatique de Rousseau, dont l'*Emile* était son livre de chevet. Ses principaux romans sont : *Faust* (Saint-Pétersbourg, 1791) ; *Gesch. Giafars des Barmeciden* (1792) ; *Gesch. Rafaels de Aquilas* (1793) ; *Reisen vor der Sindflut* (1795) ; *Der Faust der Morgenlænder* (1797) ; *Gesch. eines Deutschen der neuesten Zeit* (1798), et surtout *Der Weltmann und der Dichter* (1798), série de dialogues d'une psychologie très fine sur l'antithèse du monde réel et du monde idéal. Il a publié une collection de ses meilleurs romans (Kœnigsberg, 1809-15, 12 vol. ; rééd. Stuttgart, 1842) ; on en a fait une autre en 8 vol. (1878-80).

Bibl. : Erdmann, *Klingers dramatische Dichtungen* ; Kœnigsberg, 1877. — M. Rieger, *Klinger in der Sturm und Drangperiode* (avec de nombreuses lettres) ; Darmstadt, 1880.

KLINGSOR de Hongrie, minnesinger légendaire qui figure dans le combat de la Wartburg en qualité d'arbitre. Dans le *Parsifal* de Wolfram d'Eschenbach, ce nom est celui d'un duc de Capoue, eunuque et magicien.

KLINGSPOR. Nom d'une ancienne famille suédoise, originaire du S. de l'Allemagne d'où elle avait passé en Livonie au XIIIe siècle. Le plus célèbre des Klingspor est *Vilhelm Maurits* (1744-1814) qui servit dans les régiments français pendant la guerre de Sept ans. A son retour en Suède, il rendit de grands services dans l'organisation de l'armée et fut, en 1788, nommé intendant général de l'armée en Finlande. Il se montra en cette circonstance à la hauteur de sa tâche, mais, en 1808, promu général en chef, il ne fit preuve que de peu d'énergie dans la lutte contre les troupes russes et, à son retour, fut mis en congé. Après la déposition de Gustave IV, il fut élu membre du conseil de régence. En 1810, gouverneur général de Stockholm, il ne sut pas empêcher le meurtre de Fersen, fut disgracié de nouveau et se retira de la vie publique définitivement. Son frère, *Fredik-Filip* (1761-1832), gouverneur du château royal à Stockholm, qu'il contribua à embellir, était un collectionneur distingué. C'est à la même famille qu'appartient *Karl-Arvid* Klingspor, héraldiste du royaume (riksheraldiker), né en 1829. Il s'est occupé tout spécialement de l'histoire de la noblesse et a publié en suédois, seul ou en collaboration avec B. Schlegel, un grand nombre d'ouvrages de science héraldique : *Armorial suédois* (1867-1878) ; *Héraldique suédoise* (1874) ; *Domaines seigneuriaux de l'Upland* (1877-81) ; *Baltisches Waffenbuch*, 1881), etc. Th. C.

KLINKENBERG (Dirk), astronome hollandais, né à Haarlem le 15 nov. 1709, mort à La Haye le 3 mai 1799. Il fut durant quarante années secrétaire du gouvernement hollandais. Il était membre de la Société hollandaise des sciences. Il a découvert la comète de 1757 et a publié, sur divers sujets d'astronomie, d'intéressants travaux dans les *Verhandelingen van Maatschappije der Weetenschappen te Haarlem* (1755-62), dans les *Philosophical*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Transactions (1758), dans les *Verhandelingen van het Bataaf. Genootschap der Wijsbegeerte te Rotterdam* (1774-83), etc. L. S.

Bibl. : J.-S. Bailly, *Hist. de l'Astron. mod.*; Paris, 1785, t. III, p. 132. — J.-H. Mædler, *Geschichte der Himmelskunde*; Brunswick, 1873, t. I, p. 488.

KLINKERFUES (Ernst-Friedrich-Wilhelm), astronome allemand, né à Hofgeismar (Hesse) le 29 mars 1827, mort à Gœttingue le 28 janv. 1884. D'abord apprenti géomètre, puis initié par Gerling et Gauss à l'astronomie, il entra en 1851, comme assistant, à l'observatoire de Gœttingue, y fut nommé astronome en 1855 et en devint directeur en 1868. Il était en outre, depuis 1863, professeur à l'université. Il se tua. On lui doit d'importants travaux, qui ont plus particulièrement porté sur les comètes et sur les planètes et dont il a publié les résultats dans les *Astronomische Nachrichten* (t. XXX et suiv.). Il a personnellement découvert plusieurs comètes : 1853, III; 1854, I, III et IV; 1855, II; 1857, V, 1872. Cette dernière, qui porte son nom, a été prise un instant pour un troisième fragment de celle de Biela. Il s'est, vers la fin de sa vie, beaucoup occupé de météorologie. Il a écrit un livre très répandu : *Theoretische Astronomie* (Brunswick, 1872). Il a inventé un hygromètre à deux fils et un allume-gaz automatique. L. S.

Bibl. : *Ann. du Bur. des longit.*, 1877, pp. 203 et suiv.

KLINT (Jonas-Petri), chroniqueur suédois, date de naissance inconnue, mort à Stenby en 1608. Prêtre de campagne, il écrivit une suite à la *Chronique épiscopale de Linköping*. Une partie de ses manuscrits sont conservés, soit à la bibliothèque royale de Stockholm, soit à la bibliothèque de l'évêché de Linköping.

KLINT (Gustaf af), marin et cartographe suédois, né à Karlskrona en 1771, mort en 1840. Fils de marin, il montra tout jeune des dispositions remarquables pour les sciences géographiques et, à seize ans déjà, était professeur adjoint à l'Ecole navale de Karlskrona. En 1790, il fut nommé capitaine de vaisseau pour le récompenser des services qu'il avait rendus pendant la guerre de 1788-90. De 1792-1807, il fut professeur à l'Ecole militaire de Karlberg, puis reprit du service dans la flotte, passa contre-amiral en 1814 et vice-amiral en 1825. Il consacra les dernières années de sa vie à établir l'*Atlas maritime de la Suède* (Sveriges Sjöatlas), ouvrage considérable et actuellement encore d'une grande valeur. En 1816, il avait publié une description des côtes de la Baltique (*Beschreibung von den Küsten an der Ostsee und dem Finnischen Meerbusen;* Stockholm, 1816, in-4). — Son frère et ses neveux se sont distingués, à des titres divers, dans la marine suédoise. Th. C.

KLINT (Alex-Henrik), philologue suédois, né en Småland le 23 févr. 1842, actuellement (1895) professeur à Stockholm. Il s'est occupé tout spécialement de philologie française. En 1869, il présentait comme thèse de doctorat à l'université d'Upsal une *Etude sur le miracle de Théophile, de Rutebeuf*. Il a publié depuis un grand nombre de travaux sur la grammaire française et un dictionnaire très complet de notre langue (*Fransk-Svensk Ordbok;* Stockholm, 1893). Il déploie une très grande activité pour la propagation de la langue française en Suède par des cours populaires en français. Th. C.

KLIOUTCHEVSK. Volcan colossal de l'E. du Kamtchatka, par 56° 8′ lat. N. et 158° 15′ long. E.; 4,800 m. d'alt. Sa base a 330 kil. de tour. Il est encore en activité et a eu des éruptions en 1727-31, 1736, 1854.

KLIPDAZ (Zool.) (V. Daman).

KLIPPFELL (Henri), historien français, né à Neuville en 1832, mort à Besançon en 1873. Professeur d'histoire au lycée de Metz, il devint examinateur d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr. Citons parmi ses ouvrages : *Metz, du* xᵉ *au* xviᵉ *siècle* (Bruxelles, 1867, in-8); *le Colloque de Poissy* (1867, in-12); *Etude sur l'origine et les caractères de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'Empire germanique* (Strasbourg, 1869, in-8).

KLISSOURA. Village d'Albanie, à l'entrée supérieure d'un long et profond défilé creusé par la Voioussa.

KLOCKHOFF (Daniel), poète et écrivain suédois, né en 1840, mort en 1867. Disciple de Bostrœm, il s'efforça de donner à l'esthétique une base plus solide que ne le fait le panthéisme. Il publia, en 1864, une dissertation fort remarquée sur l'*Esthétique panthéiste* et l'année suivante une étude *Sur le Tragique* (Om det tragiska). Dans un travail sur la peine de mort, il s'efforce d'en démontrer l'illégitimité. Ses *Poésies lyriques* sont d'une grande pureté de style et de sentiments. Ses *Ecrits posthumes* ont été publiés par le poète C.-D. af Wirsén avec une introduction.

KLŒBER (Friedrich-August de), peintre allemand, né à Breslau le 21 août 1793, mort à Berlin le 31 déc. 1864. Il étudia d'abord l'architecture dans sa ville natale, puis la peinture à l'Académie de Berlin. Après 1813, il alla à Paris, ensuite à Vienne, où il fit le portrait de *Beethoven*, le meilleur qu'on ait de ce compositeur, puis à Berlin, où il travailla à la décoration du Nouveau Théâtre, et, en 1821, en Italie, où il exécuta son *Persée et Andromède* et sa *Toilette de Vénus*. Devenu, à son retour, professeur à l'Académie de Berlin, il produisit une série d'œuvres charmantes de composition et de dessin : *Bouquetière grecque*, *Bacchus abreuvant la panthère*, *Sakountala*, *la Moisson*, *Huon parmi les pâtres*, *Psyché réveillée par l'Amour*, et surtout *l'Amour lançant des flèches*. Il décora aussi à fresque le palais de marbre de Potsdam, la Salle blanche à Berlin, la Bourse, la villa von der Heidt et la villa Kroecker à Hambourg.

KLŒDEN (Karl-Friedrich von), savant et érudit allemand, né à Berlin le 21 mai 1786, mort à Berlin le 9 janv. 1856. D'une vieille famille noble de la marche de Brandebourg, il fut longtemps apprenti orfèvre, apprit ainsi la gravure, dressa ensuite des cartes et acheva fort tard ses études, tout en donnant des leçons. Il devint directeur de l'Ecole normale de Potsdam (1817-24), puis de la nouvelle Ecole des mines de Berlin (1824-55). Ses connaissances scientifiques égalaient son érudition et il a écrit de remarquables monographies sur la minéralogie aussi bien que sur l'histoire et la géographie du Brandebourg et de quelques autres pays. Il est aussi l'auteur de grandes cartes orographiques et hydrographiques de l'Europe, de précis d'astronomie, d'un nombre considérable de petits livres de vulgarisation scientifique et d'une foule d'articles de dictionnaires et de revues. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Landeskunde von Palœstina* (Berlin, 1816); *Grundlinien zu einer neuen Theorie der Erdgestaltung* (Berlin, 1823; 2ᵉ éd.; 1829); *Beitrœge zur mineral- und geogn. Kenntniss der Mark Brandenburg* (Berlin, 1828-37); *Die Versteinerungen der Mark Brandenburg* (Berlin, 1834); *Die Quitzew's und ihre Zeit*, son œuvre la plus importante (Berlin, 1836-37, 4 vol.); *Ueber die Entstehung, das Alter und die früheste Geschichte der Stœdte Berlin und Kœln* (Berlin, 1839); *Diplomatische Geschichte des Markgrafen Waldemar von Brandenburg* (Berlin, 1844-46, 4 vol.); *Der Sternenhimmel* (Weimar, 1848); *Das Planetensystem der Sonne* (Weimar, 1850); *Geschichte einer altmœrkischen Familie*, histoire de sa propre famille (Berlin, 1854); *Jugenderinnerungen von K.-F. v. Klœden*, autobiographie publiée par son petit-fils Max Jähns (Leipzig, 1874). Il avait réuni une bibliothèque de 16,000 vol. et de riches collections d'histoire naturelle. — Son fils, *Gustav-Adolph*, professeur à l'Ecole des mines de Berlin, est l'auteur de travaux géographiques très estimés. L. S.

KLŒKER D'EHRENSTRAHL (V. Ehrenstrahl).

KLOFA Jokull (V. Islande, t. XX, p. 1009).

KLONOWICZ (Sébastien-Fabien), en latin *Acernus*, poète néo-latin et polonais, né à Sulmierzyce (palatinat de Kalisch) vers l'an 1545, mort à Lublin le 29 août 1602. Issu d'une riche famille bourgeoise, il finit ses études à Cracovie et se rendit à Léopol, où il resta jusqu'à 1580

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comme employé aux bureaux de l'hôtel de ville. Devenu bourgeois de Lublin, il fut nommé échevin de cette ville en 1583. Il composa plusieurs poèmes en latin et en polonais. Son chef-d'œuvre est *Roxolania* (Cracovie, 1584), description poétique de la Russie Rouge (Galicie). Un autre poème didactique, *Victoria Deorum* (Cracovie, 1587 [1596?]), renferme de jolis passages, mais il fatigue par ses dimensions (44 chapitres, 683 pages, in-8) et ses digressions. Parmi ses poèmes polonais se distinguent : *Flis* (le Marinier) (1595), description d'un transport de grains par la Vistule jusqu'à Dantzig ; *la Bourse de Judas* (Worek Judaszow) (Cracovie, 1600), poème satyrique contre l'avarice. J. K.

Bibl. : A. Mierzynski, *De Vita moribus scriptisque latinis S. F. Acerni;* Berlin, 1857. — Ehrenberg, *S.-F. Klonowicz, sa place dans la littérature polonaise* (en pol.), dans *Bibliothèque de Varsovie*, 1889, t. IV.

KLOPP (Onno), historien allemand, né à Leer (Frise orientale) le 9 oct. 1822. Professeur à Hanovre, il entra dans l'intimité du roi Georges V dont il fut le zélé défenseur; ennemi mortel de la Prusse, il devint ultramontain et se convertit au catholicisme. Il avait été chargé d'une édition des œuvres de Leibniz, dont 11 vol. parurent jusqu'en 1884; il ne put l'achever, parce qu'on lui interdit l'accès aux archives de Hanovre. Outre de nombreuses brochures de polémique guelfe, il a publié *Gesch. Ostfrieslands* (Hanovre, 1854-58, 3 vol.); *Friedrich II und die deutsche Nation* (1860) ; une biographie apologétique de Tilly (1861, 2 vol.); *Der Fall der Stuarts* (Vienne, 1875-86, 13 vol.).

KLOPSTOCK (Friedrich-Gottlieb), poète allemand, né à Quedlinbourg le 2 juil. 1724, mort à Hambourg le 14 mars 1803. Il fut le premier en date des grands écrivains de la période classique allemande. La petite ville de Quedlinbourg est située sur la lisière orientale du Harz, dans une région où le foyer des légendes germaniques ne s'est jamais éteint. Aussi Klopstock se vantera-t-il d'appartenir à la race des Hermann, des Henri l'Oiseleur et des Luther, et son imagination se plaira aux images guerrières ; il y aura toujours deux hommes en lui, un prêtre du Très-Haut, et un franc Germain, d'humeur indépendante et altière, de cœur naïf et loyal. De la nature, il a reçu quelques-uns des dons du grand poète, le goût passionné des idées hautes, une belle sensibilité, une imagination vive, enthousiaste, mais peu variée et de peu d'énergie créatrice, bref un génie surtout lyrique, une aptitude décidée, presque exclusive, à s'élever dans la région du sentiment pur et à n'en pas descendre. — A sa famille et à ses maîtres, à son entourage, à son temps, il doit peu et des choses de si peu de prix que ce qu'il en a fait ou plutôt ce qu'il y a substitué suffira justement pour le classer parmi les hommes prodigieux. D'abord une langue exténuée par une longue imitation de la nôtre, paralysée par les habitudes de correction timide qu'elle avait contractées sous la férule de maîtres sans esprit, pour qui la poésie n'était qu'un métier où il était bon de s'exercer, soit pour instruire et édifier ses semblables, soit pour les amuser ; langue terne, exsangue et gauche, pauvre de mots, dénuée de tout élément rythmique, de tours oratoires et de beautés musicales; puis, autour de lui, rien que des habitudes d'esprit misérables; une piété sans énergie, fadement babillarde et sentimentale, enfermant l'esprit et le cœur dans un étroit horizon de petits devoirs; une société de maîtres d'école et de pasteurs, honnêtes fonctionnaires, gravement occupés de riens et de leur salut, parfaitement heureux, du reste, et satisfaits d'eux-mêmes. « Epoque diffuse, fade et nulle, a dit Gœthe, où la platitude se donnait libre carrière. » La patrie n'était alors qu'un nom, la nation une aspiration ; point de vie publique ou sociale : point d'agitations fécondes ; toutes les passions condamnées ; à peine quelques colères littéraires de pédants s'injuriant, les uns se réclamant de la France, et disant : « Tout est fait ! », les autres, de l'Angleterre, et répondant : « Tout est à faire ! ». Tel est le temps d'où surgit Klopstock. — Elevé par une mère pieuse et par un père d'humeur fière, égalitaire et républicaine, il fait de bonnes études classiques à l'école saxonne de Pforta (1739-45). C'est là qu'il se trace le programme de sa vie tout entière, et son génie suffira au labeur qu'il s'est imposé. Voici comment il a raisonné : « Le génie allemand, s'est-il dit, cessera de provoquer les railleries des autres peuples s'il crée enfin des œuvres rivales des plus grandes, c.-à-d. une épopée, des drames et des odes, et une langue poétique, apte à prendre les tons de tous les genres ; mais, avant tout, une épopée, le *summum opus.* » Il créera donc, lui, cette épopée ! Quel héros chantera-t-il ? « Qui oserait dire qu'un héros céleste ne l'emporte pas sur un héros terrestre ? Dieu, par conséquent, le fondateur de notre religion, notre Sauveur, s'il voulait bien inspirer un poète et lui dicter l'épopée de la vraie religion, ne laisserait plus au génie humain l'espoir d'aller au delà. » Une *Messiade*, tel sera son sujet, sujet parfait, sans rival, d'une excellence intrinsèque égale à celle de la divinité. — Ce raisonnement prodigieusement naïf, Klopstock le développa devant ses maîtres dans un discours latin qu'il tint à sa sortie de l'école, et déjà il était à l'œuvre. A Iéna, où il passe quelques mois (1745), à Leipzig, où il séjourne deux ans (1746-48), ce n'est pas la théologie dont il avait vaguement songé à faire un jour profession, mais son poème qui l'absorbe ; et au printemps de l'année 1748, le poème *Der Messias* apparaît, ou plutôt il commence à paraître ; car aux trois chants publiés en ce moment, suivis en 1751 de deux, puis de cinq autres en 1755, vinrent se joindre encore dix chants, cinq en 1768 et cinq en 1772. — « L'Idéal s'était réfugié du monde dans la religion », a dit Gœthe. Klopstock fut ici le poète de cet idéal. Le monde qui l'entourait ne lui offrant de toutes parts que le spectacle de la plus désespérante platitude, il se réfugia dans le ciel ; il prit pour domaine la région du merveilleux et pour mode habituel le sublime sentimental. Il créa de toutes pièces, pour traduire son inspiration, une prosodie nouvelle, à l'image des mètres héroïques classiques, mais indépendante, et une langue nombreuse, de grande allure, d'un essor hardi, toujours fière et noble. « La langue que j'ai créée, dit-il, et la religion, la religion majestueuse et sublime, ont érigé mon monument, et il se raille du temps ! » Ce monument colossal de 20,000 hexamètres est entouré de monuments plus modestes, car le jeune poète a voulu donner à sa patrie une littérature complète. Il a donc composé trois drames religieux : *Der Tod Adams* (1757), *Salomo* (1764), *David* (1772) ; trois drames germaniques ou *bardits : Hermanns Schlacht* (1769), *Hermann und die Fürsten* (1784), *Hermanns Tod* (1787). Puis, tout en avançant dans la vie et tenant, pour ainsi dire, à jour l'histoire de son cœur, il a chanté, dans des élégies, des odes, des hymnes, au nombre de plus de 200, tantôt ses amis et l'*Amitié*, tantôt l'*Amour*, et sa cousine Fanny, ou sa femme, Marguerite Moller (Méta), qu'il avait épousée à Hambourg en 1754, et qu'il perdit en 1758 ; puis la *Nature ;* puis la *Langue allemande ;* enfin l'Humanité, la Liberté, la Fraternité, la Révolution ; sans compter des chants d'église, des épigrammes, des dissertations prosodiques, des dialogues grammaticaux, un plan d'académie, *Die Gelehrtenrepublik* (1774), travaux secondaires, il est vrai, mais où il mettait toute son âme, agissant toujours en homme qui, pontife du Très-Haut d'une part, et d'autre part interprète des sentiments supérieurs de l'humanité, ne devait jamais prononcer de paroles vaines. — Parfaitement sûr donc d'avoir payé à Dieu, à sa patrie et à l'humanité la dette que lui avait imposée son génie, et voyant tous ses contemporains lui témoigner la vénération à laquelle il croyait avoir droit, il vécut heureux, et la fortune ne fit rien pour troubler sa sérénité idyllique. Très rares furent les douleurs qu'elle lui envoya. La plus cuisante ne fut pas la mort de sa douce et tendre Méta, mais l'indifférence de sa cousine Fanny (Sophie-Marie Schmidt), dans le voisinage de laquelle il vécut deux ans à Langensalza (1748-50). Il lui adressa vainement des élégies pathétiques ; elle resta sourde aux appels réitérés de son éloquence pieusement érotique, indifférente même à la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

menace qu'il lui fit d'abandonner son poème si elle ne prenait pitié de sa douleur. Les jeunes filles pleurèrent; l'Allemagne pieuse trembla; profondément humilié, le poète partit pour Zurich (1751), où l'appelait le chantre de *Noé*, le vieux Bodmer. Là, un accès de fièvre anacréontique dissipa ses langueurs élégiaques. — Les années de son âge mûr (1752-70) s'écoulèrent presque tout entières à la cour de Danemark, où l'avait appelé la munificence de Frédéric V. Ce protecteur mort, Klopstock résida désormais à Hambourg, sauf de rares voyages (à la cour de Bade, en particulier, d'où il rapporta une petite pension [1774-75]). Il vivait au foyer d'une nièce de Méta, Mme de Winthem, qu'il épousa en 1791. Tout ce que Hambourg recevait de princes et d'illustres étrangers venait s'incliner devant le vieux poète toujours accueillant, bon et simple. Il s'éteignit le 14 mars 1803, et fut inhumé près de Méta, au cimetière d'Ottensen. Hambourg lui fit de royales funérailles que les consuls et les ambassadeurs étrangers de toutes les puissances de l'Europe honorèrent de leur présence. — Aujourd'hui encore, Klopstock est un grand nom. Il n'est rien de plus. Pourquoi? Schiller l'a dit : « Parce que sa muse supraterrestre et incorporelle a tout spiritualisé! » Il eût fallu, avec la langue splendide qu'il créait, créer aussi des corps poétiques, c.-à-d. peindre des passions et des caractères et les mettre aux prises, en un mot *imiter la nature*, qui, en tout ce qu'elle fait, travaille sur un plan précis et clair, ramenant à la simplicité les éléments et les forces les plus variées. Lui, renonçant de parti pris à demander à la terre et à l'homme le fonds de sa poésie, il ne trouvait plus à mettre en œuvre que ses pensées et ses sentiments, ayant pour objets d'autres pensées et d'autres sentiments; il était donc en dehors de la poésie. Aussi n'a-t-il pas réussi à créer des actions poétiques; réduit aux divers modes de la méditation élégiaque, il n'a pas pu non plus soumettre ses amplifications à un plan nécessaire. Aussi son poème n'est-il pas composé; la plupart de ses odes n'ont pas de plan, et ses prétendus drames ne sont que des méditations dialoguées. Pour bien caractériser son œuvre, il faut emprunter un mot aux philosophes et dire: Klopstock a créé des *choses en soi*, c.-à-d. des principes de vie, des mouvements spirituels, une atmosphère, un fluide poétiques, des modes, des facultés, des rythmes et une musique poétiques, un vocabulaire, une syntaxe; bref, une âme poétique; une poésie, non! Cependant, puisqu'il y a de sa langue, de sa création et de son âme dans tous ceux, grands ou petits, qui vinrent après lui, et au plus intime même de l'âme nationale, car — quel Allemand n'est un peu Klopstock! — il est certain que nulle révolution du goût national ne diminuera la reconnaissance due à ses mérites, ni le respect dû à son génie. Ed. Bailly.

Bibl. : *Klopstocks Werke* (éd. revue par le poète); Leipzig, 1798-1817. — Parmi les anciennes éditions des odes, à signaler : *Klopstocks Oden;* Hambourg, 1771, 76 pièces; éd. revue par le poète. — *Klopstocks Oden*, éd. Vetterlein; Leipzig, 1827. — Ed. Gruber; Leipzig, 1831. — Ed. Düntzer; Leipzig, 1868. — Parmi les travaux modernes : *Klopstocks Oden* (*Leipziger Periode*), par W.-J. Pawel; Vienne, 1880. — R. Hamel, *Klopstocks Werke*, collection Kürschner, 34, 35, 37, 39; la préface est un travail considérable. — Ed. Boxberger, collection Hempel, 6 vol. — Ed.-Fr. Muncker; Stuttgart, 1893, 4 vol. — Traductions françaises du *Messie* : *le Messie*, dix chants; Paris, 1769. — Trad. Petit-Pierre; Neuchâtel, 1795, 2 vol. — Trad. Kurzrock; Paris, an X. — Trad. d'Horrer; Paris, 1825, 3 vol. — Trad. Liebhaber; Paris, 1828, 2 vol. — Trad. Carlovitz (Mme de); Paris, 1840. — *La Mort d'Adam* a été traduite quatre fois; la *Bataille d'Hermann*, deux fois. — Pour les traductions des odes, V. notre *Essai sur Klopstock*, pp. 446, 447. — *Etudes* biographiques, littéraires, historiques sur Klopstock : *Kritische Briefe...*, von Joh. D. A. Janozki; Dresde, 1745. — Cramer, *Klopstock in Fragmenten...;* Hambourg, 1777-78, et *Klopstock, Er und über ihn.*, 5 parties; Hambourg, Leipzig, Altona, 1780, 1792. — F.-A. Cropp, *Hamburgisches Schriftstellerlexicon* (l'art. Klopstock est très riche). — W. Wackernagel, *Geschichte des d. Hexameters und Pentameters bis auf Klopstock;* Berlin, 1831. — Mœrikofer, *Klopstock in Zürich im Jahre 1750-51;* Zurich, 1851. — Fr. Pfeiffer, *Gœthe und Klopstock;* Leipzig, 1842. — Düntzer, *Erläuterungen...*, 1866. — E. Schmidt, *Beitræge zur Kenntniss der Klopstockschen Jugendlyrik;* Strasbourg, 1880. — Fr. Muncker, *Lessings persœnliches und litterarisches Verhæltniss zu Klopstock;* Francfort-sur-le-Main, 1880. — O. Lyon, *Gœthes Verhæltniss zu Klopstock;* Leipzig, 1882. — Fr. Muncker *Friedrich-Gottlieb Klopstock, Geschichte seines Lebens und seiner Schriften;* Stuttgart, 1888, 2 vol. in-8 (ouvrage important et digne de Klopstock). — Ed. Bailly, *Etude sur la vie et les œuvres de Klopstock;* Paris, in-8. — Correspondances : *Klopstock und seine Freunde... Briefwechsel der Familie Kl...* hgg. v. Klamer Schmidt; Halberstadt, 1810. — Lappenberg, *Briefe von und an Klopstock;* Brunswick, 1867.

KLOSENER (Fristche) (V. Closener).

KLOSS (Georg-Franz-Burkhard), historien allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 31 juil. 1787, mort à Francfort le 10 févr. 1854. Ses études ont renouvelé l'histoire de la *franc-maçonnerie* (V. cet art.).

KLOSTERCAMP (V. Clostercamp).

KLOSTERMANN (V. Clostermann).

KLOSTERNEUBURG. Ville d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, r. dr. du Danube et à 10 kil. en amont de Vienne; 7,400 hab., dont un grand nombre sont vignerons. Institut d'œnologie et de pomologie, tribunal, dépôt du train et établissement d'aliénés. Les ruines pittoresques d'une forteresse du moyen âge embellissent la ville haute. Le principal monument est l'abbaye fondée au XIIe siècle, par un margrave de la maison de Babenberg, Léopold le Saint. Les bâtiments actuels, construits pour la plupart sous Charles VI, renferment un escalier célèbre et une bibliothèque riche de 1,150 incunables, de 30,000 vol. et de 1,550 manuscrits. L'église est riche en tableaux et en curiosités de toute sorte. E. S.

KLOSTERS. Village de Suisse, cant. des Grisons, dans la partie supérieure de la vallée de la Landquart; 1,529 hab. Situation magnifique, sur un haut plateau couvert de belles prairies.

KLOTEN. Village de Suisse, cant. de Zurich; 1,385 hab. On a découvert dans cette localité des antiquités romaines intéressantes. Kloten fut pendant trois mois le quartier général de l'archiduc Charles en 1799.

KLOTZ (Les). Famille de luthiers tiroliens fixée à Mittenwald (Bavière) et successivement représentée par *Mathias* Klotz, qui construisait ses violons de 1660 à 1696; par ses fils *Sébastien* et *Joseph*, et par ses descendants au XVIIIe siècle, *Georges*, *Charles*, *Michel* et *Egide*. Un grand nombre de violons des Klotz circulent sous l'étiquette de Stainer, soit que la fraude émane des constructeurs eux-mêmes, ou des marchands d'instruments de musique.

KLOTZ (Christian-Adolf), philologue allemand, né à Bischosswerda le 13 nov. 1738, mort à Halle le 31 déc. 1771. Professeur de philosophie à l'université de Gœttingue (1762), puis d'éloquence à celle de Halle (1765), il exerça une grande action; ses vers latins (*Opuscula poetica*, 1766), et ses dissertations latines (*Opuscula philologica et oratoria*, 1772), étaient très admirés. Il en conçut un orgueil excessif et engagea d'âpres polémiques avec Lessing.

KLOTZ (Matthias), peintre alsacien, né à Strasbourg en 1748, mort à Munich en 1821. Tour à tour élève de Haldenwanger, de Guibal et de Scotti, il s'est fait connaître par des travaux décoratifs, notamment au théâtre de la Cour à Munich, et par la publication d'un *Traité des couleurs*.

KLOTZ (Gaspar), peintre allemand, né à Mannheim en 1773, mort vers 1854, fils du précédent. Elève de son père, puis de Dorner, il devint en 1794 peintre de la cour de l'électeur Charles-Théodore et ensuite du roi Maximilien Ier de Bavière. Il s'adonna surtout à la miniature et au portrait. On lui doit l'invention d'un instrument, grâce auquel tout objet, à n'importe quelle distance, peut être perçu dans sa grandeur naturelle. — Son fils aîné, *August*, né à Augsbourg en 1808, mort à Munich en 1863, a peint des sujets d'histoire sacrée, entre autres *le Christ chez Marie*, des tableaux de genre et des portraits miniatures. Son second fils, *Karl* (1810-34), fut peintre aussi et mourut en Grèce. E. Gourdault.

KLOTZ (Reinhold), philologue allemand, né à Stolberg

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans l'Erzgebirge, le 13 mars 1807, mort à Kleinzschocher, près de Leipzig, le 10 août 1870. Professeur à l'université de Leipzig (1835), il a publié les œuvres de Clément d'Alexandrie (1831-34, 4 vol.), continué l'édition d'Euripide de Pflugk, donné une édition complète de Cicéron (1851-56, 11 vol.; 2e éd., 1863-72), un excellent remaniement du *Liber de græcæ linguæ particulis* de Devarius (1835-42, 2 vol.), un dictionnaire latin (avec Lübker et Hudemann, 1847-57, 2 vol.; 5e éd., 1874), etc.

KLÜBER (Johann-Ludwig), publiciste allemand, né à Tann, près de Fulda, le 10 nov. 1762, mort à Francfort-sur-le-Main le 16 févr. 1837. Professeur de droit à Erlangen (1786), puis à Heidelberg (1807), il séjourna à Vienne au moment du congrès et publia *Akten der Wiener Kongresses in den Jahren 1814 und 1815* (Erlangen, 1815-19); il a publié à part une édition plus complète des actes relatifs à l'Allemagne, *Quellensammlung zu dem œffentlichen Rechte der Deutschen Bundes* (1830; suppl., 1833). Il y faut joindre : *Uebersicht der diplom. Verhandlungen des Wiener Kongresses* (Francfort, 3 vol.); *Œffentliche Rechte des Deutschen Bundes und der Bundesstaaten* (1817; 4e éd., 1840, par Morstadt); *Droit des gens moderne de l'Europe* (Stuttgart, 1819, 2 vol.; 2e éd. all. par Morstadt, 1851). Son ami Hardenberg le fit entrer au service de la Prusse (1817) et l'emmena au congrès d'Aix-la-Chapelle, mais, après la mort de son ami, Klüber fut obligé de donner sa démission.

KLÜGEL (Georg-Simon), mathématicien allemand, né à Hambourg le 19 août 1739, mort à Halle le 4 août 1812. Elève de Kæstner à Gœttingue, il devint professeur de mathématiques à l'université d'Helmstädt (1767-87), puis à celle de Halle. On lui doit une *Encyclopædie der gemeinnützigsten Kenntnisse* (Berlin, 1782-84, 3 vol.; 2e éd., 1792-94; suppl. par Müller et Renner) et un important *Mathematisches Wœrterbuch* (Leipzig, 1803-8, 3 vol.), continué par Mollweide et Grunert (1823-36, 4 vol.). Ses autres ouvrages sont : *Analytische Trigonometrie* (Brunswick, 1770); *Von der besten Einrichtung der Feuerspritzen* (Berlin, 1774); *Analytische Dioptrik* (Leipzig, 1777); *Geometrische Entwickelung der stereogr. Projection* (Berlin, 1788), etc. Il a publié en outre de nombreux mémoires de mathématiques et d'astronomie disséminés dans divers recueils, principalement dans l'*Astronomisches Jahrbuch* de Bode. L. S.

KLUIT (Adrien), publiciste et littérateur hollandais, né à Dordrecht en 1735, mort à Leyde en 1807. Professeur à l'université de Leyde, il fut révoqué pour avoir soutenu les idées de la Révolution française, mais fut renommé en 1802 professeur de statistique. Il périt victime de la fameuse explosion de *Leyde* (V. ce mot). Kluit avait acquis une grande réputation comme poète, comme historien et comme juriste. Voici les principaux de ses ouvrages : *Conspectus historiæ criticæ comitatus Hollandiæ et Zelandiæ* (Utrecht, 1773); *Historia fœderum Belgii* (Leyde, 1790-91, 3 vol. in-8); *Histoire de la Constitution des Pays-Bas jusqu'en 1795* (Amsterdam, 1805, 5 vol. in-8).

BIBL. : SCHRANT, *Etude sur Kluit et ses écrits* (en holl.); Leyde, 1846, in-8.

KLUMPP (Friedrich-Wilhelm), pédagogue allemand, né au couvent de Reichenbach, dans la Forêt-Noire, le 30 avr. 1790, mort le 12 juil. 1868. Professeur de gymnase à Stuttgart, il soutint que l'instruction doit être donnée exclusivement dans la langue maternelle jusqu'à dix ans; que, de dix à quatorze ans, elle doit être la même pour ceux qui recevront la culture classique ou la culture moderne (*Realschule*), la bifurcation n'ayant lieu qu'ensuite. Ses théories développées dans *Die Gelehrte Schulen* (Stuttgart, 1829-30, 2 vol.) firent grande impression; le roi lui organisa dans son château de Stetten une école où il put les appliquer; il en rabattit pour se rapprocher de la tradition admise; ses plans furent suivis dans le Wurttemberg depuis lors.

KLUN, publiciste et géographe autrichien, né à Lublania (Laibach) en 1833, mort à Karlsbad en 1875. Il fit ses études en Italie et rédigea en 1849 la *Laibacher Zeitung*. Il devint ensuite professeur en Suisse, puis à Zara, enfin à l'Académie commerciale de Vienne. Il fut membre de la Diète de Carniole et du Reichsrat autrichien. On lui doit entre autres ouvrages : *Handelsgeographie* (Vienne, 1860); *Geographischer Leitfaden* (Vienne, 1861-64); *Atlas zur Industrie und Handelsgeographie* (Leipzig, 1853); *Vergleichende Statistik des Welthandels*. Il a rédigé l'*Archiv für die Landsgeschichte von Krain* (Laibach, 1852-54) et le *Diplomatarium Carniolicum* (*id.*, 1855). L. L.

KLÜPFEL (Karl-August), historien allemand, né à Darmsheim, près de Stuttgart, le 8 avr. 1810. Bibliothécaire de l'université de Tubingue (1841), auteur d'une *Gesch. der deutschen Einheitsbestrebungen 1848-71* (Berlin, 1872-73, 2 vol.), d'une histoire de l'université de Tubingue (1848, complétée en 1877), etc., il a publié avec G. Schwab et continue le *Wegweiser durch die Litteratur der Deutschen* (4e éd., 1870; 3 suppl. jusqu'en 1879).

KMET. Ce mot très usité dans les langues slaves paraît signifier primitivement un chef de famille ou d'exploitation agricole. En tchèque et en polonais, il a pris au moyen âge le sens de paysan. En Bohême, il désigne aussi au moyen âge des jurés. En ancien russe, le kmet est un personnage considérable, un magnat. En Serbie, le kmet est un notable paysan. Au Montenegro, c'est un juge arbitre. En Bulgarie, le kmet est le maire d'une commune. L'étymologie du mot est inconnue. L. L.

KMETY (Georges), général hongrois, né à Pokoragy (comitat de Gœmœr) en 1810, mort à Londres le 25 avr. 1865. Il était capitaine lors de l'insurrection de 1849; il avança rapidement, et Gœrgey lui confia une division; coupé de l'armée du Haut-Danube en juin 1849, il fit sa jonction avec Perczel et écrasa l'armée du ban. Après le désastre de Temesvár, il se réfugia en Turquie, se convertit à l'islamisme et prit le nom d'Ismaïl Pacha. C'est lui qui dirigea la célèbre défense de Kars; quand la famine rendit la chute de la place inévitable, il transmit le commandement à Williams et se retira à Erzeroum. Il devint gouverneur du vilayet de Kastamouni. Il a publié : *A Narrative of the defense of Kars* (Londres, 1856).

KNAB (Ferdinand), peintre d'architecture allemand, né à Wurzbourg le 12 juin 1834. Successivement élève de Heideloff, de Ramberg et de Piloty, il a décoré le jardin d'hiver du roi à Munich et sa villa de Linderhof. Parmi ses tableaux, remarquables par l'ordonnancement de motifs architectoniques dans un cadre poétique, nous citerons : *Une Cour à Nuremberg*, *Une Cour à Florence*, *Ruines romaines*, *Tombeau dans l'Agro romano*, *Château en ruine de la Renaissance* (1866), *Cour de cloître à Brunnen*, *Thermes romains*, etc.

KNAB (Louis), ingénieur civil français, né à Paris le 22 nov. 1850. Sorti de l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1873, il a fait son apprentissage de métallurgiste aux usines du Creusot qu'il a quittées au bout de cinq ans pour construire dans l'Est et mettre en marche des hauts fourneaux à grande production, utilisant les minerais oolithiques phosphoreux de Meurthe-et-Moselle, dont les gisements ont pris une importance considérable depuis la découverte de la déphosphoration en aciérie. Répétiteur de métallurgie à l'Ecole centrale, il a publié divers ouvrages intéressant l'industrie : *Fabrication et emplois industriels de l'acier* (1889), couronné par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; *Traité de métallurgie des métaux autres que le fer* (1891); *Traité des alliages et des dépôts métalliques* (1892). Collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, il y traite des articles concernant les mines, la métallurgie et la technologie.

KNABL (Joseph), sculpteur autrichien, né à Fliess le 17 juil. 1819, mort à Munich le 3 nov. 1881. Elève de Franz Renn à Imst, puis d'Entress et de Sickinger, il s'est surtout attaché à revivifier la vieille architecture de bois.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Parmi les œuvres de cet artiste, qui devint professeur de modelage à l'Académie de Munich, nous citerons : *Baptême du Christ*, pour Mergentheim, des statues de saints pour le dôme d'Augsbourg; le groupe *Christ et Apôtres* pour Welden ; l'*Adoration des Mages* pour la chapelle princière de Vael ; deux statues de la *Vierge* (pour lord Acton et la chapelle de Seifried à Augsbourg), et d'autres sculptures à Mariaberg, à Passau et à Munich.

KNÆRED. Ville de Suède, læn de Halland ; 2,600 hab. Sa situation à la frontière suédo-danoise en fit souvent le théâtre de négociations; des traités y furent conclus en 1258, 1571, 1575, 1580.

KNAPP (Johann), peintre autrichien, né à Vienne en 1778, mort à Schœnbrunn en 1833. Elève de Drechsler à l'Académie de Vienne, il a surtout excellé dans la reproduction des fleurs, des fruits et des animaux. On peut voir au musée botanique de la cour sa *Flora alpina*, énorme bouquet de fleurs choisies de toutes les parties du monde.

KNAPP (Samuel-Lorenzo), écrivain américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1783, mort à Hopkinton en 1838. Il fut colonel d'un régiment de la milice dans la guerre de 1812. Il dirigea plusieurs journaux à Boston, et exerça ensuite la profession d'avocat à New York. On a de lui, entre autres ouvrages : *Travels of Ali Bey in North America* (1818); *Biographical Sketches of Eminent Lawyers, Statesmen and Men of Letters* (1821); *Sketches of Public Characters* (1830); *American Biograghy* (1833). B.-H. G.

KNAPSKI (Georges), lexicographe polonais, né en Mazovie en 1564, mort à Cracovie en 1638. Il entra en 1538 dans l'ordre des jésuites, et enseigna ensuite dans les collèges des Pères les mathématiques et la rhétorique. Dans sa carrière pédagogique, il avait compris l'importance d'un bon dictionnaire polonais-latin et il entreprit de combler cette lacune. Après un travail assidu d'une vingtaine d'années, il commença à publier ses dictionnaires en 1621. Il divisa son travail en trois parties. La première porte le titre : *Thesaurus polono-latino-græcus, seu promptuarium linguæ latinæ et græcæ Polonorum usui accommodatum...* (Cracovie, 1621, 1641, 1643, in-fol.; très rare); *Thesauri polono-latino-græci tomus II, latino-polonicus* (Cracovie, 1626, 1643, 1652); *Thesauri... tomus III, continens adagia polonica* (Cracovie, 1632, in-4), recueil de proverbes polonais, traduits en grec et latin. Il a omis les proverbes historiques ou peu décents, en se bornant à rassembler les proverbes philosophiques ou ceux qui ont rapport aux mœurs. Ce troisième volume n'a pas été réimprimé. On en rédigea un extrait sous le titre : *Idiotismi polonici* (Posen, 1753, in-12). J. K.

KNAPTON (George), peintre anglais, né à Londres en 1698, mort en 1778. Elève de Richardson. Il se trouvait en Italie au moment de la découverte d'Herculanum et publia un ouvrage sur ce sujet. Parmi ses portraits, assez médiocres, le plus important est celui de la *Princesse de Galles*, mère de Georges III, entourée de ses quatre fils et de ses quatre filles, avec sur ses genoux son enfant posthume, et dans le fond l'effigie en pied de feu son époux (à Hampton Court). Il y a dans ce pompeux ouvrage plus de facture que d'art. Knapton grava aussi les anciens maîtres. Il était inspecteur royal des galeries de Kensington. — Son frère *Charles*, mort en 1760, fut aqua-fortiste de quelque mérite.

KNARESBOROUGH. Ville d'Angleterre, comté d'York, à 26 kil. O.-N.-O. de la ville d'York, dans le West Riding, sur le Nidd, affluent de l'Ouse; 18,525 hab. Stat. du chem. de fer d'York à Harrogate. Fabriques de toiles. Knaresborough, dans une vallée pittoresque, est une ville de plaisance. Ruines d'un ancien château.

KNATCHBULL-Hugesson (Sir Edward), écrivain et homme politique anglais, né à Mersham-Hatch (Kent) en 1829. Comme homme politique, il représenta à la Chambre des communes l'opinion libérale d'un des *boroughs* du Kent et remplit sous les ministères whigs les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux colonies jusqu'en 1874, à la chute de Gladstone. Comme écrivain, il publia nombre de livres destinés à l'enfance : *Stories for my children; Crackers fort Christmas; Moonshine; Tales at Tea-Time; Queer Folk; Whispers from Fairyland; River Legends or River Thames and Father Rhine; Uncle John's Stories*, etc.

KNAUS (Ludwig), peintre allemand, né à Wiesbaden le 5 oct. 1829. Elève de K. Sohn et Schadow (à Dusseldorf), il se consacra de suite à la représentation de scènes de la vie populaire ; ses premiers tableaux ont encore la lourdeur et le sombre coloris de l'école de Dusseldorf; les principaux sont : *Der Bauerntanz* (1850); *Die Spieler* (1851, musée de Dusseldorf, réplique au musée de Leipzig); *Der Bienenvater* (1851); *Alter Schützt vor Torheit nicht* (1851); *Das Leichenbegængniss in Walde* (1851); *Die Græfin Helfenstein bittet um Schonung ihres Gatten* (1852); *Der Taschendieb in dem Jahrmarkt* (1852). — Knaus se rendit alors à Paris où il perfectionna sa manière et produisit plusieurs de ses chefs-d'œuvre (1852-60). Il s'établit à Berlin de 1861 à 1866 et y produisit : *Die Wochenstube*, *Der Taschenspieler*, *Durchlaucht auf Reisen*, *Der Schusterjunge und der Leiermann*. De 1866 à 1874, il revient à Dusseldorf et produit *Das Kinderfest* (1869, musée de Berlin), *Das Leichenbegængniss in einem hessischen Dorf* (1871); *Das Gænsemædelien* (1872); *In tausend Aengsten* (1872); *Die Geschwister* (1872); *Die Berathung Hauensteiner Bauern* (1873); ces œuvres joignent à la vigueur du dessin et de la couleur, la naïveté sincère de l'expression et une grande adresse à caractériser les sentiments les plus variés, avec cette pointe d'humour qui est caractéristique du talent de Knaus. Il perdit de son naturel lorsqu'il fut appelé à diriger un atelier à l'Académie des arts de Berlin (1874); ses œuvres suivantes attestent du maniérisme, un effort vers la plaisanterie : *Die heilige Familie* (1876); *Die Wirtshausszene auf schlechten Wegen* (1876); *Das widerspenstige Modell* (1877); *Salomonische Weisheit* (1878); *Hinter den Kulissen* (1880, musée de Dresde); *Die Bacchantin*, *Das gehetzte Wild*, *Ein Fœrsterheim* (1886). Il faut citer parmi ses portraits, d'une expression très fine, ceux de *Helmholtz* et de *Mommsen* (musée de Berlin). Il a également décoré des intérieurs, imitant les célèbres tableaux de Watteau (de Potsdam). La plupart de ses œuvres ont été gravées et photographiées et sont populaires. A.-M. B.

KNEBEL (Karl-Ludwig de), poète allemand, né au château de Vallerstein (Franconie) le 30 nov. 1744, mort à Iéna le 23 févr. 1834. Officier prussien de 1764 à 1774, il se lia avec Ramler, Nicolaï, M. Mendelssohn, etc., puis devint pensionnaire de la cour de Weimar où il fit partie du cercle des grands écrivains allemands, Gœthe, Herder, Schiller, et devint l'ami intime de Wieland. Ses poésies sont de forme très achevée; elles sont renfermées en un volume d'hymnes, élégies, etc.; il a publié une belle traduction du poème de Lucrèce (1821, 2 vol.) et celles des *Elégies* de Properce et du *Saül* d'Alfieri. Ses œuvres complètes ont été publiées par Mundt, avec sa biographie et sa correspondance (Leipzig, 1835, 3 vol.).

KNECHT (Justin-Henri), organiste et compositeur allemand, né à Biberach (Wurttemberg) le 30 sept. 1752, mort à Biberach le 11 déc. 1817. Il passa presque toute sa vie à Biberach comme organiste, sauf deux ans (1807-09) à Stuttgart comme maître de chapelle. Sa renommée de virtuose était très grande. Il a écrit de nombreuses compositions pour l'orgue et le clavecin, des psaumes, messes, *Te Deum*, etc., et une symphonie intitulée *Tableau de la nature*, sur un programme identique à celui que Beethoven donna plus tard à sa symphonie pastorale. Knecht a publié plusieurs ouvrages théoriques, notam-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment : *Volstændigse Orgelschule* (1795-98, 3 part. ; trad. franç. par J.-P.-E. Martini). M. Br.

Bibl. : E. Kauffmann, *J.-H. Knecht* ; Tubingue, 1892.

KNECHTE (Mines). Lanières qui servent à descendre les mineurs. Les knechtes des mines de Schemnitz sont formés de lanières de cuir dont l'une sert de siège et l'autre de dossier ; on garde les mains libres en se renversant sur ce dossier et attachant la lampe sous le siège. Le mineur pénètre encore dans certains puits assis sur un bâton ou dans une boucle du câble dont il tient entre les mains la partie verticale. Depuis longtemps, on se sert d'un câble pour descendre les hommes au fond des puits dans les conditions les plus diverses. L. K.

KNELLER, ou plutôt **KNILLER** (Gottfried ou sir Godfrey), célèbre portraitiste germano-anglais, né à Lubeck le 8 août 1648, mort à Londres le 7 nov. 1723. Issu d'une famille ancienne et destiné à la carrière des armes, il fut envoyé à Leyde pour y apprendre les sciences mathématiques et militaires. Mais saisi par la passion de l'art, il se mit à étudier la peinture d'abord dans l'atelier de Rembrandt, puis dans celui de Ferdinand Bol, à Amsterdam. En 1672, il se rendit en Italie et devint élève de Carlo Maratta. Peintre d'histoire d'abord, il ne tarda pas à se vouer exclusivement au portrait, et parvint dans ce genre à une grande célébrité. Arrivé en Angleterre vers 1676, il gagna les faveurs de Charles II, qui le nomma son peintre attitré, charge qu'il conserva sous les quatre règnes suivants. Il reçut le titre de baronnet en 1715. Vanté par tous les poètes du temps, il méritait ses éloges et l'engouement de ses contemporains, par des qualités sérieuses, empruntées à une large imitation de la manière de Van Dyck. Dessinateur correct, coloriste excellent, mais compositeur par trop fastueux, il sacrifia souvent la simplicité et le caractère à l'effet. Il avait l'habitude de flatter ses modèles jusqu'à l'excès, sans que personne s'en plaignit. Son œuvre est considérable : tous les membres de la maison d'Angleterre et tous les personnages de marque ont posé devant lui. Il fit aussi les portraits de Louis XIV et de la famille royale. Plus de trois cents de ses toiles ont été reproduites par la gravure, et un monument à l'abbaye de Westminster consacre sa mémoire. G. Pawlowski.

Bibl. : Ackermann, *Der Portræmaler sir Godfrey Kniller im Verhæltniss zur Kunstbildung seiner Zeit* ; Lubeck, 1845.

KNEPPELHOUT (Jean), écrivain néerlandais, né à Leyde le 8 janv. 1814. Il publia, sous le pseudonyme de *Klikspan*, des scènes de la vie des étudiants qui sont encore aujourd'hui populaires : *Studententypen* (1841), *Studentenleven* (1844). Le succès en fut énorme et excita une attente à laquelle ne répondirent pas les ouvrages ultérieurs de l'auteur (essais biographiques et littéraires, récits de voyages, etc.), malgré ses mérites d'observateur sagace et de philosophe. Il a réuni ses œuvres en 12 vol. (Leyde, 1861-75).

KNER (Rudolf), zoologue autrichien, né à Linz le 24 août 1810, mort à Vienne le 27 oct. 1869. Professeur à Lemberg (1841) et Vienne (1849), il fut un ichtyologue de grand mérite par ses travaux sur la faune du Brésil, et son grand ouvrage *Die Süsswasserfische der œsterreichischen Monarchie* (avec Heckel, Leipzig, 1858), ses études sur les pêches de la *Novara*, son ouvrage sur les Ganoïdes (Vienne, 1867). Il s'est aussi occupé de l'archéologie de l'âge de pierre.

KNESEBECK (Karl-Friedrich de), maréchal prussien, né à Karwe, près de New-Ruppin, le 5 mai 1768, mort le 12 janv. 1848. D'une vieille famille brandebourgeoise, il entra au service en 1782, était major en 1806 et empêcha le roi d'être fait prisonnier après Iéna. Attaché à l'état-major russe, il donna le plan de la bataille de Pultusk (26 déc. 1806). A partir de 1809, il était partisan de l'alliance française ; il fut envoyé à l'empereur Alexandre en janv. 1812 pour lui persuader de céder à Napoléon. En 1813, il était lieutenant général et premier aide de camp du roi et eut une grande part aux plans de campagne de 1813 et 1814 ; il donna des conseils de prudence, pondérant l'audace de Blücher et Gneisenau. C'est lui qui fit interrompre la bataille de Bautzen (21 mai) et négocia à Vienne durant l'armistice. En 1831, il commandait l'armée d'observation de la frontière polonaise. Il s'est vanté à tort d'avoir élaboré le plan de campagne de 1812. Il a écrit des poésies militaires, dont l'une (*Lob des Krieges*, 1805) eut un vif succès.

Bibl. : Duncker, *Die Mission der Obersten von dem Knesebeck*, 1876, dans *Abhandlungen zur preuss. Gesch.* — Lehmann, *Knesebeck und Schœn*, 1876.

KNESSELAERE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur le canal de Gand à Bruges ; 4,000 hab. Importantes exploitations agricoles, fabriques de toiles à voiles.

KNIAJEVATS. Ville de Serbie, chef-lieu de cercle, située sur le Sverlitski Timok, au milieu d'une vallée réputée pour ses crus ; 3,500 hab. Elle fut successivement appelée, avant 1859, des noms de Timotchka Palanka et de Gourgousovats. Les Turcs l'incendièrent en 1876 ; elle a été depuis reconstruite. Dans le voisinage, on retrouve les vestiges d'une cité romaine, Timatochium.

KNIAJNINE (Iakov-Borissovitch), poète russe, né à Pskov en 1742, mort à Saint-Pétersbourg en 1791. Après avoir servi au collège des affaires étrangères et dans l'armée, il fut professeur de littérature russe au corps des cadets et membre de l'Académie russe. Il collabora en cette qualité au *Dictionnaire russe* de l'Académie. Il a écrit des tragédies (*Didon*, *Roslav*, *Iaropolk*, *Vladimir*) dans lesquelles il s'est surtout efforcé d'imiter Corneille ; des comédies (*les Originaux*, *le Vantard*), des odes, des épîtres, etc. Sa tragédie de *Vadim*, écrite en 1789 et publiée en 1793 par la princesse Dachkov, fut jugée dangereuse et détruite par l'ordre de Catherine II. Kniajnine appartient à l'école pseudo-classique et manque d'originalité. Il a traduit un certain nombre d'ouvrages français, notamment des tragédies de Corneille et la *Henriade*. Ses œuvres furent réunies du vivant de l'auteur (Saint-Pétersbourg, 1787, 4 vol.) ; elles ont été plusieurs fois réimprimées, notamment par Smirdine (1847-42, 2 vol.) et plus récemment par Vengerov dans la *Poésie russe* (Saint-Pétersbourg, 1894). L. L.

KNIAZIEWICZ (Charles), général polonais, né près de Mitau (Courlande), mort à Paris le 10 mai 1843. Il reçut son éducation militaire dans le corps des cadets à Varsovie. Après s'être distingué dans la guerre de l'Indépendance en 1794, sous Kosciuszko, il se retira dans les environs de Lublin. En 1797, il entra au service de la France et Bonaparte lui donna le commandement de la 1re légion polonaise. Il obtint avec sa légion des succès en Italie, puis à Bergem, Bornheim, Hohenlinden, etc. Après la paix de Lunéville, les légions polonaises disparurent malgré les efforts de Kniaziewicz, qui en garda rancune à Napoléon. Il rentra en Pologne et se fit agriculteur en Volynie. En 1810 il se maria, mais il perdit bientôt sa femme. En 1811 il prit du service sous les ordres du prince Joseph Poniatowski et eut le commandement de la XVIe division de la grande armée. Après la chute de Napoléon, il se fixa à Dresde, ensuite à Paris, où il resta au milieu des émigrés polonais qui le vénéraient. Il fut enterré à Montmorency, auprès de Niemcevicz. J. K.

Bibl. : J. Drzewiecki, *Mémoires* (en pol.) ; Cracovie, 1891. — *Lettres des Polonais éminents* (en pol.) ; Cracovie, 1831.

KNIAZNIN (François-Dionyse), poète polonais, né à Witebsk en 1750, mort à Konska Wola le 25 août 1807. Il fit ses études chez les jésuites et entra quelque temps dans le noviciat de cet ordre. Devenu plus tard secrétaire du prince Adam Czartoryski, il passa vingt années à Pulawy, dans la famille du prince, écrivant des poésies lyriques, des drames et beaucoup de vers de circonstance. Poète de second ordre, il fut en Pologne un précurseur du romantisme. Il a traduit des fables de La Fontaine, et composé des pièces telles que *Mère Spartiate* (drame) ; *Thémistocle*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(tragédie); *Tziganes* (opéra); *Hector* (tragédie). Les désastres politiques, la défaite de Maciejowice, troublèrent son esprit. Il vécut onze ans dans cet état, entouré des soins dévoués de son ami, le poète Zablocki. La meilleure édition de ses œuvres parut à Varsovie en 1828 en 7 vol. J. K.

BIBL.: F.-S. DMOCHOWSKI, *Notice sur la vie et l'œuvre de Kniaznin*, l'introduction du 1er vol. de l'édition de 1828 (en pol.). — AËR (A. RZAZEWSKI), *le Premier Poète romantique* (en pol.), Przeglad Polski, 1882.

KNICKERBOCKER. Sobriquet des gens de New York, visant primitivement les Hollandais qui ont fondé la ville.

KNIEBIS (Mont). Massif de la Forêt-Noire, aux limites de Bade et du Wurttemberg; 965 m. d'alt. au Rossbühl; sources du Wolf, affl. de la Kinzig, de la Murg, de l'Acher et du Rench, affl. du Rhin; route stratégique avec d'anciennes fortifications érigées en 1704 contre les Français; stations balnéaires de Rippoldsau, Antogast, Griesbach, Petersthal et Freiersbach.

KNIEP (Christoph-Heinrich), peintre et dessinateur allemand, né à Hildesheim en 1748, mort à Naples le 9 juil. 1825. Il fréquenta l'école de Hanovre, travailla tour à tour comme portraitiste à Hambourg, à Cassel, à Lubeck, à Berlin, alla ensuite en Italie, accompagna Gœthe en Sicile, et, revenu à Naples, y devint professeur et conseiller à l'Académie des beaux-arts. Comme paysagiste et dessinateur, il excelle dans la science des détails, le rendu des monts lointains et vaporeux, mais son feuillé manque un peu de variété.

KNIES (Karl-Gustav-Adolf), économiste allemand, né à Marbourg en 1821. Il professa à Schafthouse (Suisse), à Fribourg (Bade). Elu député à la Chambre badoise (1862), il devint directeur de l'enseignement et s'efforça de le laïciser; en 1865 il dut se retirer et fut nommé professeur à l'université de Heidelberg. Il est célèbre par un livre paru en 1853, *Die politische Œkonomie vom geschichtlichen Standpunkte* (2e éd., 1883), où, l'un des premiers, il pose les fondements de la méthode historique dans la science sociale (V. ÉCONOMIE POLITIQUE); parmi ses autres ouvrages, il faut citer *Geld und Kredit* (Berlin, 1873-76, 3 vol.; 2e éd., 1886 et suiv.).

KNIGGE (Adolf-Franz-Heinrich, baron de), écrivain allemand, né à Bredenbeck, près de Hanovre, le 16 oct. 1752, mort à Brême le 6 mai 1796. Il mena une vie errante entre les petites cours allemandes, s'efforçant, à partir de 1780, de propager l'illuminisme (V. FRANC-MAÇONNERIE) dont il publia une apologie sous le nom de *Philo* (1788); ses maximes, *Ueber den Umgang mit den Menschen* (1788; 16e éd., 1878), indiquent une profonde science de la vie, aboutissant à l'égoïsme; ses romans sont médiocres. On a publié les œuvres de Knigge (Hanovre, 1804-6, 12 vol.); Klencke y a ajouté des lettres et papiers divers (1853).

BIBL.: GŒDEKE, *A. von Knigge;* Hanovre, 1844.

KNIGGE (Albert-Otto), peintre allemand, né à Berlin le 14 déc. 1835, étudia d'abord à Weimar, puis dans l'atelier de Couture à Paris. Parmi ses œuvres, où le chaud coloris des Vénitiens s'allie à une exacte ordonnance, nous citerons: un tableau d'autel pour l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth (Berlin); *la Loreley* (Breslau); *Joseph d'Arimathie présentant à Marie la couronne d'épines*, et de bons portraits.

KNIGHT. Titre anglais équivalant à *chevalier* et qui confère le prédicat de *sir*.

KNIGHT (Richard-Payne), archéologue anglais, né en 1750, mort à Londres le 23 avr. 1824. Membre du Parlement pour Leominster (1780) et pour Ludlow (1784-1806), il appuya la politique de Fox. Conservateur du British Museum à partir de 1814, il légua à cet établissement une très riche collection d'antiques qu'il avait formée. Il a laissé de nombreux ouvrages. Citons: *An Account of the remains of the whorship of Priapus* (Londres, 1786, in-4); *Analytical Enquiry into the principles of Taste* (1805, in-8); *Specimens of ancient sculpture* (1809-35, 2 vol. in-fol.) et divers écrits philologiques. R. S.

KNIGHT (Thomas), acteur et auteur dramatique anglais, mort le 4 févr. 1820. D'une bonne famille du Dorset, il débuta en 1782 à York dans le rôle de Lothario et devint rapidement célèbre. En 1795, il entrait à Covent Garden, où il créa avec succès une infinité de rôles. Il prit en 1803 la direction du théâtre de Liverpool. Il a laissé diverses pièces, entre autres: *Thelyphthora or the blessings of two wives at once* (1783); *Honest Thieves* (1797); *Turnpike Gate* (1799). En 1787, il avait épousé Margaret Farren qui fut aussi une bonne actrice. R. S.

KNIGHT (Ellis-Cornelia), femme auteur anglaise, née en 1757, morte à Paris le 17 déc. 1837. Fille de l'amiral Joseph Knight, fort répandue dans le monde littéraire de l'époque et liée notamment avec les Reynolds, avec Samuel Johnson et avec Nelson, elle entra en 1813 dans la maison de la princesse Charlotte de Galles et fut mêlée à toutes les intrigues de la cour d'Angleterre. Elle a laissé une *Autobiographie* (1861) qui est un document important pour l'histoire du temps. Citons encore d'elle: *Dinarbas* (1790), sorte de supplément au *Rasselas* de Johnson; *Flaminius* (1792); *Sir Guy de Lusignan* (1833); *Description of Latium or La Campagna di Roma* (1805, in-4), son chef-d'œuvre. R. S.

KNIGHT (Henry-Gally), écrivain anglais, né le 2 déc. 1786, mort à Londres le 9 févr. 1846. Après avoir débuté par des essais littéraires et des poésies, tels que: *Ilderim* (1816, in-8), *Phrosyne* (1817, in-8), *Eastern Sketches* (1830, in-8, 3e éd.), il s'adonna à l'étude de l'architecture et écrivit des ouvrages théoriques de grande valeur, entre autres: *An Architectural Tour in Normandy* (1836, in-12), trad. en français (Caen, 1838, in-8); *The Normans in Sicily* (1838, in-12; trad. en français, 1839, in-8, et en allemand, 1841, in-8); *Saracenic and Norman Remains* (1840, in-fol.); *The Ecclesiastical Architecture of Italy* (1842-44, 2 vol. in-fol.). Il représenta diverses circonscriptions à la Chambre des communes de 1828 à sa mort. R. S.

KNIGHT (Henriette) (V. LUXBOROUGH [Lady]).

KNIGHT (Charles), littérateur anglais, né en 1791, mort à Addlestone le 9 mars 1873. Fils d'un libraire de Windsor, libraire lui-même, journaliste, auteur dramatique, il fonda entre autres périodiques le *Knight's Quarterly Magazine* où écrivirent Macaulay, Malden, de Quincey, Hill; le *Penny Magazine* (1832-45); la *Penny Cyclopædia* (1833-44), qui tirèrent jusqu'à 200,000 exemplaires; la série des *Weekly Volumes*, rapidement populaire grâce à la contribution d'Henriette Martineau, de Lewes, de Mrs Jameson, etc.; *The English Cyclopædia* (1853-61), etc. Malgré son esprit d'entreprise, il ne fit pas fortune. Il a laissé de nombreux écrits parmi lesquels nous citerons: *The Menageries* (1828); *Results of machinery* (1831); *Capital and labour* (1831); *Studies of Shakespere* (1849); *Passages of a Working life* (1864-65); *Shadows of the old Booksellers* (1867). R. S.

KNIGHT (John-Prescott), peintre anglais, né dans le comté de Stafford en 1803, mort à Londres en 1881. Elève de l'Académie royale, dont il devint membre en 1844, secrétaire en 1847, et où il professa la perspective de 1849 à 1860. Il a traité l'histoire. Exposition universelle de Paris de 1855: *la Prédication de John Knox.*

KNIGHT (William), écrivain anglais, né à Hardington (Berwickshire) en 1836. Après avoir terminé son éducation à Edimbourg, il se livra à l'étude de la philosophie et de l'économie politique, et publia différents ouvrages qui lui valurent, en 1876, la chaire de ces sciences à l'université de Saint-Andrews, puis en 1888, à celle de Londres, le poste d'examinateur qu'il occupe encore aujourd'hui. Voici la liste de ses publications: *Poems from the dawn of English Literature to the year 1699* (1863); *Colloquia Peripatetica* (1870), qui eut cinq éditions; *Philosophical Classics for English Readers* (1877-89, 14 vol.); *The English Lake as interpreted in the Poems of Wordsworth* (1878); *Poetical Works of Wordsworth*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(1880-89, 8 vol.); *Transactions of the Wordsworth Society* (1880-88); *Selections from Wordsworth* (1888); *Wordsworthiana* (1889); *Life of Wordsworth* (1889, 3 vol.), etc. H. F.

KNIGHT (Daniel-Ridgway), peintre américain contemporain, né à Philadelphie. Élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, de Gleyre et de Meissonnier, il expose à Paris et à New York, depuis 1870, des sujets d'histoire et de genre, des paysages, des scènes rustiques et populaires d'un sentiment délicat, d'un style élevé, d'un caractère personnel et d'une excellente facture. Sa première œuvre ayant attiré l'attention était, au Salon de 1871 : *Othello chez Brabantio*.

KNILLE (Otto), peintre allemand, né à Osnabrück le 10 sept. 1832. Élève de K. Sohn, Th. Hildebrandt et Schadow à Dusseldorf, de Couture à Paris, il décora, à partir de 1865, le château de Marienburg (près de Nodstemmen) de scènes empruntées aux légendes thuringiennes, remporta un grand succès avec un tableau à l'huile, de style romantique et d'un coloris éclatant, *Tannhœuser und Venus* (1873, musée de Berlin), fut nommé professeur à l'Académie des arts de Berlin (1875-84), et décora l'escalier de la bibliothèque de l'Université de quatre grandes compositions très admirées : *Jugenderziehung im Altertum* (Athènes), *Die scholastische Wissenschaft* (Paris), *Die Humanisten und Reformatoren* (Wittenberg), *Die neuklassiker Deutschlands* (Weimar). Il a écrit : *Grübeleien eines Malers über seine Kunst* (Berlin, 1887).

KNILLER (V. Kneller).

KNIN. Ville de Dalmatie, sur la Kerka, au pied d'une citadelle bâtie au XVIe siècle par les Hongrois et qui eut une grande importance jusqu'au début de ce siècle. Marché important.

KNIP (Josephus-Augustus), paysagiste et peintre de fleurs hollandais, né à Tilburg le 3 août 1777, mort à Bois-le-Duc le 1er oct. 1847. Élève de son père Nicolas-Frederik Knip, peintre de fleurs (1742-1809), il vint à Paris en 1801 et il y suivit les leçons de Spaendonck, et en 1808 il recevait une pension de Louis-Napoléon, roi de Hollande. Plus tard, il voyagea en Italie et revint en Hollande en 1813; en 1823, il peignait des portraits à Paris. Il retourna enfin en 1827 à Amsterdam où il se mit à peindre des animaux. On voit des paysages de lui à Rotterdam, et à Amsterdam : *Paysage italien* (1818) acheté en 1818 à l'exposition d'Amsterdam 600 florins. Membre de l'Académie d'Amsterdam. Knip est le père de Mme Henriette Ronner, le peintre des chats (V. Ronner).

KNIP (Henriette-Gertrude), peintre de fleurs, sœur du précédent, née à Tilburg en 1783, morte à Haarlem en 1842. Elle vint à Paris avec son frère et fut comme lui élève de Spaendonck et aussi de Van Dael. Elle a exposé à Paris, entre autres fois au Salon de 1819. Elle travailla surtout à Haarlem, la ville des grands horticulteurs du pays, chez qui elle allait chercher ses modèles et peindre.

KNIPHAUSEN ou **KNYPHAUSEN.** Village d'Allemagne, grand-duché d'Oldenbourg, ch.-l. d'une seigneurie minuscule, enclavée dans celle de Jever, appartenant à une famille frisonne qui la céda en 1624 à l'Oldenbourg; en 1733 un mariage la fit passer à la famille de Bentinck; elle garda jusqu'en 1854 une demi-souveraineté et après un long procès fut réunie à l'Oldenbourg.

KNIPPERDOLLING (Bernard), sectaire anabaptiste, natif de Munster, mort à Munster en 1536. Expulsé de sa ville natale, il y revint en 1533 et prit part au mouvement anabaptiste et à la constitution du royaume théocratique de Jean de Leyde, dont il fut le bras droit et l'exécuteur des hautes œuvres. Il partagea son sort après la prise de la ville; après avoir été exposé dans une cage de fer, il périt dans de cruels supplices.

Bibl.: Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, 1881. — V. aussi les art. Anabaptistes et Jean de Leyde pour le supplément de la bibliographie.

KNIPPING (Erwin-Rudolph-Theobald), météorologiste allemand, né à Clèves le 27 avr. 1844. Engagé, à sa sortie du gymnase, dans la marine marchande, il s'est, après quelques années de navigation, fixé au Japon, et il est devenu professeur à l'université de Tokio (1871-76), examinateur des capitaines au long cours (1876-81). Il fait partie depuis 1882 du bureau central météorologique de Tokio, où il a établi en 1883 un service d'annonce du temps. Il a publié, à partir de 1876, dans les *Mittheilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur und Volkerkunde Ostasiens* (Tokio), dans les *Annalen der Hydrographie* (Berlin), dans les *Mittheilungen* de Petermann (Gotha) et dans plusieurs autres journaux et recueils japonais et européens, de nombreuses observations météorologiques concernant le Japon et de très intéressantes études sur la topographie de ce pays qu'il a exploré et mesuré, sur ses tremblements de terre, ses typhons, etc. On lui doit aussi une *Library Map of Japan* au 1/1115800 (Londres, 1879). L. S.

KNITCHANINE (Etienne), homme d'Etat serbe, né à Knitcha (Serbie) le 27 févr. 1807, mort à Belgrade le 26 mai 1855. En 1835, il entra au service du prince Miloch. En 1840, il adhéra au parti de Voutchitch et fut banni. Rappelé en 1842, il devint conseiller d'Etat. Il se démit de ses fonctions en 1848 et passa en Hongrie où, à la tête de 12,000 volontaires serbes, il combattit l'insurrection hongroise. Il fit sa jonction avec Bobalitch à Bratzchevgaj (Banat), mais fut battu par Kiss et rejeté au delà de la Tisza. Rappelé ensuite en Serbie, par son gouvernement (févr. 1849), on lui conféra le rang de voïévode, le plus haut grade alors existant dans l'armée serbe. Il fut ministre de la guerre et président du conseil (en 1854).

KNIVSKJŒRODDE. Cap le plus septentrional de l'Europe, situé dans l'île Magerœ; à l'O. du cap Nord, il le dépasse de près d'un kil. vers le N., mais, étant bas et peu visible de loin, a passé longtemps inaperçu à côté du roc voisin qui domine la mer de 300 m. Il est situé par 71° 10′ 45″ lat. N.

Bibl.: Broch, *le Roy. de Norvège*, 1883.

KNOB (Hermann), architecte allemand, né à Niesse (Lippe-Detmold) en 1655, mort à Brunswick le 23 déc. 1735. Après avoir pratiqué la menuiserie, Knob fut, à la suite d'un voyage fait en France et en Italie en compagnie du duc Antoine-Ulrich de Brunswick, nommé en 1704 architecte du duché et y fit élever de nombreux édifices dont l'église protestante de la garnison et la bibliothèque à Wolfenbüttel, le tribunal à Brunswick, les châteaux de Hudensburg et le château de Salzdahlen, ce Versailles ou plutôt ce Marly du Brunswick, que fit démolir le roi Jérôme de Westphalie en 1811; Knob fit encore reconstruire le château de Wolfenbüttel et dessina plusieurs résidences privées dans cette ville et à Brunswick. Charles Lucas.

KNOBEL (Karl-August), théologien allemand, né à Tzschecheln le 7 août 1807, mort à Giessen le 25 mai 1863. Il professa la théologie et spécialement l'exégèse de l'Ancien Testament à Breslau depuis 1831, et à Giessen à partir de 1836. Il appartient à l'école rationaliste. Ses principaux ouvrages furent des commentaires : *Koheleth* (1836); *Jesaias* (1861, 3e éd.); *Genesis* (1860, 2e éd.); *Exodus und Leviticus* (1858); *Numeri, Deuteronomium und Josua* (1861); *Die Völkertafel der Genesis* (1860).

KNOBELSDORFF (Hans-Georg-Wenceslaus, baron de), architecte allemand, né à Kuckschaedel en Lusace (Saxe) le 17 févr. 1697, mort à Berlin le 16 sept. 1753. Après avoir servi comme officier jusqu'à l'âge de trente-trois ans, Knobelsdorff étudia l'architecture auprès de Weidemann, Kemmeter et de Wangenheim, fit un long voyage en France et en Italie et gagna la faveur du prince héréditaire de Prusse, Frédéric qui, lors de son avènement à la couronne, le nomma surintendant de tous les châteaux, maisons et jardins royaux et directeur en chef de toutes les constructions royales. On doit à cet architecte, qui s'inspira surtout du style rocaille pour faire décorer à l'aide

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'artistes souvent français les intérieurs des édifices dont il dessinait les façades en style classique, les œuvres suivantes : l'Opéra de Berlin, le château de Charlottenburg et une aile du château de Mon Bijou, le château et une partie de la ville de Potsdam, le château de Sans-Souci, etc. Knobelsdorff fit aussi dessiner, à l'imitation du parc de Versailles, le parc de Potsdam et la promenade appelée Thiergarten ; mais à la suite de froissements avec le roi de Prusse, qui trouvait l'architecture extérieure de Knobelsdorff trop sévère, ce dernier entra au service du prince Léopold-Maximilien de Bavière pour lequel il commença en 1748 la reconstruction de Dessau achevée en 1777 par Erdmansdorff.

KNOBLAUCH (Eduard), architecte allemand, né à Berlin le 25 mai 1801, mort à Berlin le 29 mai 1869. Elève de Schinkel, il a construit beaucoup des maisons du nouveau Berlin dans les quartiers élégants de l'O. ; ses chefs-d'œuvre sont l'hôtel de l'ambassade russe, « Sous les Tilleuls », et la nouvelle synagogue en style mauresque (1866).

KNOCKMEAKDOWN (V. Irlande, t. XX, p. 948).

KNŒS (Anders-Olofsson), théologien suédois, né à Marienstad en 1721, mort en 1799. A vingt-deux ans, Knœs publia à Upsal une thèse : *De Principiis et nexu religionis revelatæ et naturalis*, qui souleva une vive opposition de la part de la faculté et fit connaître jusqu'en Allemagne le nom du jeune « filosofie magister ». Dans ce travail Knœs avait soutenu, avec une très grande énergie, les théories du philosophe allemand Wolf; il se détacha cependant graduellement de la philosophie théorique pour un christianisme essentiellement pratique et, en 1747, se fit consacrer pasteur. Cela ne l'empêcha pas de se présenter par la suite deux fois, mais en vain, aux fonctions de professeur de théologie à l'université d'Upsal. Il était, à sa mort, pasteur à Skara. Ses œuvres principales sont : *Institutiones theologiæ practicæ* (1768) ; *Compendium theologiæ practicæ* (1773) ; *Lettres à N. N. sur la religion et la vraie morale* (en suédois, 1784).

KNŒS (Olof-Anderson), bibliophile et historien suédois, né près de Skara en 1756, mort en 1804. Fils du précédent, il fit ses études de philosophie à Upsal et, après son examen de candidat, fut nommé sous-bibliothécaire à Stockholm. Par la suite, appelé comme professeur adjoint à l'université d'Upsal, il ne réussit pas, malgré ses très réels mérites, à se faire élire professeur titulaire; candidat aux fonctions de vice-bibliothécaire de l'université, il n'eut pas plus de succès. Découragé, il se fit nommer professeur de grec au lycée de Skara. Ses ouvrages sont très nombreux. Parmi les plus importants il faut citer : *Historiola literaria poetarum Vestrogothiæ latinorum* (1776-96) ; *Historia academiæ Upsaliensis* (1783-95) ; *Repertorium Succiæ biographicum*, etc. Il est en outre un des fondateurs de la Société suédoise d'histoire. Th. C.

KNŒS (Gustaf), orientaliste et théologien suédois, né à Skara en 1773, mort en 1828. Frère du précédent, il eut plus de bonheur que lui dans sa carrière académique et fut professeur de langues orientales à l'université. Avec son frère, il publia une traduction des poésies d'*Ossian* et, sans collaborateur, une *Chrestomatia syriaca* (Gœttingue, 1807) et une étude, *De Lingua Sabæorum*. Mais ce qui le fit surtout connaître ce sont deux opuscules en suédois, où il se révèle ardent swedenborgien : *Dialogue avec moi-même sur le Monde, les Hommes et Dieu* (1824) et *Essai d'explication de quelques questions importantes* (1827).

KNŒS (Thecla-Levina-Andrietta), fille du précédent, poète et romancière suédoise, née à Upsal en 1815, morte aliénée à l'hôpital de Vexiö en 1880. En 1851, elle gagna le grand prix de poésie de l'Académie suédoise, avec un poème sur *Ragnar Lodbrok*. Elle publia ensuite plusieurs recueils de poésies et de nouvelles : *Trèfle à quatre feuilles* (Fyrväplingen), *Muguets* (Konvaljerna), etc. Après sa mort, la comtesse A. Hamilton a publié d'elle des *Notes* (1881) très intéressantes.

KNŒS (Olof-Wilhelm), helléniste suédois, né en 1838. Professeur à Upsal, il a publié un excellent *Manuel d'archéologie grecque*, des éditions de classiques fort estimées, et plusieurs *Etudes sur la langue grecque*. — Son frère *Theodor* (1849-78) est l'auteur d'un très intéressant ouvrage sur la Corse intitulé *Skildringar* (descriptions), *Från Korsika*. Th. C.

KNOLL (Konrad), sculpteur allemand, né à Bergzabern (Palatinat) le 9 sept. 1829. Il étudia tour à tour à Karlsruhe, à Stuttgart, à Munich, et devint professeur au Polytechnicum de cette dernière ville. Il fut un des artistes qui collaborèrent à la restauration de la Wartbourg. Sa première grande œuvre, *Bouclier*, avec un cycle de bas-reliefs tirés de la légende du *Tannhœuser*, fut suivie d'une *Coupe* pour l'association des étudiants d'Iéna, d'une *Sapho* en marbre pour le roi Louis II, du *Wolfram d'Eschenbach*, de la *Fontaine au poisson* de Munich, des figures de bronze de *Henri le Lion* et de *Louis de Bavière* (*id.*), de la statue de *Palm* (Braunau), du buste de l'historien *Hœusser* (Heidelberg), de la fontaine de *Luther* (Eisenach). Parmi ses derniers travaux, nous citerons : le buste colossal de *Beethoven*, le monument du poète *Melchior Meyr* pour Nordlingen, et le buste de l'*Empereur d'Allemagne* pour Eberfeld.

KNOLLER (Martin), peintre autrichien, né à Steinach (Tirol) en 1728, mort à Milan en 1804. Emmené à Vienne par Troger, qui avait deviné son talent naissant, il y eut, en 1753, le grand prix pour son *Tobie fermant les yeux de son père*. L'année suivante, il alla à Rome, où il changea sa manière, puis (1756) à Milan, où il devint peintre de la cour, professeur à l'Académie, et fut anobli par Marie-Thérèse pour une copie d'après Raphaël. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : des fresques au cloître d'Ettal (Tirol), à celui de Gries, à l'église de Volders, *Apothéose d'Albert le Grand* (Milan) ; *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher* (Varese) ; *Ascension de Marie, Naissance du Christ* (Meran) ; *Résurrection du Christ*, et *Purification* (Neresheim).

KNOLLES (Sir Robert), capitaine anglais, mort en 1407. Originaire du Cheshire, de bonne famille, il servit d'abord sous sir Thomas Dagworth au siège de La Roche-Derrien, en juil. 1346. Il était déjà chevalier en 1351, quand il prit part au fameux combat des Trente. Après avoir servi plusieurs années en Bretagne, il amena 300 hommes et 500 archers, en 1356, pour aider Henry de Lancastre à ravager la Normandie. En 1357, il assista au siège de Rennes et battit les Français devant Honfleur. Il avait dès lors organisé sa « grande Compagnie », à la tête de laquelle il ravagea méthodiquement, pendant longtemps, la Normandie et la vallée de la Loire sous son propre drapeau. Le 10 mars 1359, il s'empara de la ville d'Auxerre, dont il tira une rançon énorme ; la même année, il parla, dit-on, d'aller chercher le pape dans Avignon, et il fit Du Guesclin prisonnier, en Bretagne. Jean de Montfort n'eut pas de capitaine plus affidé que lui dans sa lutte contre Charles de Blois ; on le trouve en sept. 1364 au siège d'Auray, et il contribua grandement au gain de la bataille d'Auray (29 sept.), où Charles de Blois fut tué. De Jean de Montfort, il reçut en récompense les seigneuries de Derval et de Rougé. En 1367, il accompagna le prince Noir dans son expédition au delà des Pyrénées et se battit très bien à Najara (3 avr.). Ses campagnes de 1363 et de 1370 en Aquitaine et en Poitou furent assez heureuses. Il était à Derval quand Edouard III lui offrit le commandement d'une armée d'invasion, forte de 1,500 hommes d'armes et de 4,000 archers, qui partit en effet de Calais sous ses ordres le 22 juil. 1370. Il pilla les faubourgs d'Arras, fit des démonstrations devant Reims et Paris, sans réussir à décider les Français au combat. Cependant la discipline de son armée laissant à désirer, les jeunes seigneurs qui s'y trouvaient ne cachaient pas leur mépris pour l'aventurier, le « vieux bandit » qui leur avait été donné comme chef; ils se firent battre par Du Guesclin à Pontvallain (4 déc.), et Knolles, réduit à l'impuissance, re-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tourna à Derval. Cet échec diminua la situation de Knolles en Angleterre, mais le « sire de Derval » demeura en Bretagne l'homme de confiance de Jean de Montfort ; il réussit, en 1373, à faire lever à Du Guesclin le siège de Derval. On le trouva ensuite guerroyant en Aquitaine (1374), contre les Espagnols (1377), avec l'expédition de Thomas, comte de Buckingham, qui fit en 1380 une promenade militaire, de Calais par la Champagne et la vallée de la Loire, en Bretagne. En avr. 1381, il était de retour en Angleterre. Il aida Richard II à réprimer la rébellion de Wat Tyler. Après cela, il vécut dans le retraite, soit à Londres, soit à Sculthorpe, en Norfolk. Il avait amassé une fortune énorme et prêta fréquemment de l'argent à Richard II. Avec ses rivaux en brigandage, sir John Hawkwood et sir Hugh de Calveley, il fonda un hôpital anglais à Rome. Une *Knolles Almeshouse*, qu'il fonda à Pontefract, existe encore aujourd'hui. — Marié avant 1360, Robert Knolles n'a pas laissé d'enfants légitimes. — Son nom, que les Anglais écrivaient Knolles, Knowles ou Knollys, est défiguré, dans les écrits français, en Canole ou Canolles. L.

KNOLLES (Richard), historien anglais, né vers 1550, mort avant juil. 1610. Fellow de Lincoln College, à Oxford, il fut invité, après 1571, par sir Peter Manwood, à prendre la direction de l'école secondaire de Sandwich (Kent). On ne sait rien de plus sur sa vie. Knolles est connu comme l'auteur d'une *Generall Historie of the Turkes from the first beginning of that Nation* (Londres, 1603, in-fol.), sans valeur historique, mais qui passe pour bien écrite ; cet ouvrage fut souvent réédité au XVIIe siècle ; la dernière édition, revue et augmentée, parut de 1687 à 1700, en 3 vol. in-fol., par les soins de sir Paul Ryeaut. Southey, Hallam, ont fait l'éloge du livre de Knolles. Byron, peu de temps avant sa mort, écrivait : *Old Knolles was one of the first books that gave me pleasure when a child; and I believe... it gave perhaps the oriental colouring which is observed in my poetry.* Knolles a publié une traduction en anglais de la *République* de Bodin (1606), et traduit la *Britannia* de Camden. L.

KNOLLYS (Sir Francis), homme d'Etat anglais, né vers 1514, mort le 19 juil. 1596. Elu membre de la Chambre des communes en 1542 par Horsham, et protestant zélé, il fit une violente opposition au gouvernement à l'avènement de Marie et crut prudent de passer en Allemagne. Il avait été déjà en relations des plus étroites avec Elisabeth. Aussi lorsqu'elle monta sur le trône, le nomma-t-elle vice-chambellan de sa maison (1558). Réélu député par le comté d'Oxford en 1572, il le représenta jusqu'à sa mort ; il occupa, grâce à son amitié avec la reine, de hautes fonctions, et, avec une grande indépendance de caractère, lui donna souvent des conseils qui étaient loin de lui plaire. Il fut chargé en 1568 de la tâche délicate de surveiller Marie Stuart à Carlisle, puis à Bolton. Excédé de ses responsabilités, il réclama à plusieurs reprises son rappel, mais en vain, jusqu'au jour où Marie fut conduite à Tutbury (1571). Il figura dans les procès du jésuite Campion, de Parry, de Babington et dans celui de Marie Stuart (1586). Il réclama au Parlement et au conseil privé l'exécution immédiate de la reine (1587). En même temps, il s'occupait passionnément de polémique religieuse et écrivit même un volume sur l'*Usurpation op Papal bishops* (Londres, 1608, in-8). Une partie de sa correspondance a été publiée par Wright dans son ouvrage sur la reine Elisabeth. — Son fils, *William* (1547-1632), fut créé comte de Banbury par Charles Ier le 18 août 1626. R. S.

Bibl. : Naunton, *Queen Elizabeth's Favourites. — Pedigree of the family of Knollys*, 1810.

KNOLLYS (Sir Williams-Thomas), général anglais, né le 1er août 1797, mort à Westminster le 23 juin 1883. Après avoir fait les campagnes d'Espagne, il était en 1850 parvenu au grade de colonel lorsqu'il fut désigné pour faire l'instruction militaire du prince Albert qui le fit nommer major général en 1854. En 1855, Knollys fut envoyé à Paris pour étudier notre système d'intendance ; puis il fut chargé d'organiser le camp d'expérience et d'instruction d'Aldershot et reçut enfin (1862) le poste de confiance de trésorier de la maison du prince de Galles qu'il occupa pendant quinze ans. On a de lui : *Some Remarks on the claim to the Earldom of Banbury* (Londres, 1835, in-8) et *A Journal of the Russian campaign of 1812* (1852, in-8), traduit de l'ouvrage du duc de Fezensac.

KNOOP (Guillaume-Jean), général hollandais, né à Deventer en 1811. Il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire militaire très appréciés ; ils ont été réunis sous le titre : *Etudes militaires et historiques* (en holl., Schiedam, 1862-68, 8 vol. in-8). Son travail sur la *Révolution belge de 1830* (*id.*, La Haye, 1886. in-8) a donné lieu à de vives polémiques (V. Eenens).

KNOP (Johann), chimiste et naturaliste allemand, né à Alternau, dans le Harz, le 28 juin 1817. Il a été professeur d'histoire naturelle, puis de chimie, à Leipzig. On lui doit de nombreux travaux de chimie organique et de physiologie végétale, dont il a publié les résultats dans la *Pharmaceutische Centralblatt*, devenue la *Chemische Centralblatt* et fondée par lui en 1848. Ces travaux ont porté notamment sur le phosphore, le brome et leurs composés, sur les poids spécifiques du gaz et de la vapeur d'eau, sur la respiration des plantes. Il a été aidé dans ses recherches par son frère cadet, *Adolph*, né en 1828, professeur de minéralogie à l'université de Giessen. L. S.

KNORR (Georg-Wolfgang), graveur et dessinateur allemand, né à Nuremberg le 30 déc. 1705, mort le 17 sept. 1761. Elève du graveur Leonhard Blanc, il publia d'abord des vues de la région nurembergeoise dessinées par Dietsch, des *Dialogues des morts* entre Albert Dürer et Raphaël d'Urbin, une *Histoire générale des artistes*, puis des ouvrages scientifiques : *Thesaurus rei herbariæ hortensisque universalis* (Nuremberg, 1750, in-fol.) ; *Monumentorum et aliarum quæ ad sepulcra veterum pertinent rerum*, avec Wilhelm Stör (*id.*, 1753) ; *Recueil de monuments* (*id.*, 1768-78, 5 vol. in-fol.) ; *les Délices des yeux et de l'esprit* ou *Collection générale des coquillages de la mer* (3 vol. in-4) ; *Deliciæ naturæ selectæ* (1766-77) ; *les Délices physiques choisies* (1769-76, 2 vol.).

KNORR (Hugo), peintre allemand, né à Kœnigsberg en 1834. Il étudia à l'Académie de cette ville, acheva de se former sous Behrendsen, et devint en 1873 professeur au Polytechnicum de Karlsruhe. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Après* et *Avant la tempête*, *Ronde de Sorcières au Brocken*, *Glacier de Norvège*, *Fiord Hardanger*, *la Saga de Frithiof*, *Ce que la lune éclaire*, *le Roi Hiver*. Ses derniers tableaux sont inspirés des monts de la Bavière.

KNORRIA (*Knorria* Sternb.) (Paléont. végét.). Genre de Lépidodendrées, représenté par des espèces assez nombreuses dans les couches inférieures du terrain carbonifère, notamment dans le culm de la Silésie, du Harz, etc. Le *K. imbricata* a été trouvé en Nassau, dans les Vosges, en Westphalie et en Silésie ; le *K. Bayliana* appartient au vieux grès rouge d'Irlande. — On rencontre généralement le *Knorria* sous la forme de gros troncs qui se bifurquent plusieurs fois vers le haut. Lorsque l'écorce est conservée, on y remarque des cicatrices losangiques allongées ; lorsqu'elle manque, la surface des troncs présente une série de saillies imbriquées qui sont d'origine sous-corticale plutôt que foliaire, comme le veulent quelques paléontologistes. Dr L. Hn.

KNORRING (Frans-Peter von), prêtre et écrivain finlandais, né à Kumo en 1792, mort en 1835. Professeur pendant plusieurs années à l'Ecole de guerre, il mourut pasteur de la paroisse de Finström, dans l'île d'Åland. Son plus important ouvrage est une étude sur la Finlande, *Gamla Finland eller det fordna Wiborska gouvernementet* (Åbo, 1833, in-18, avec statistiques et tables).

KNORRING (Sofia-Margareta de), romancière suédoise, née à Gräfsnäs en 1797, morte en 1848. Elle était fille du lieutenant-colonel de Zelow et épousa, à vingt-trois ans, un de ses cousins, major dans l'armée suédoise. Elle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

eut, en 1827, une congestion pulmonaire, dont elle ne se remit jamais tout à fait, et elle passa le reste de son existence en grande partie dans sa chambre de malade. Elle composa son premier roman, *les Cousins* (trad. en franç. par Mme du Puget), vers 1832, pour distraire et consoler une sœur qui avait perdu coup sur coup son mari et son enfant; ce roman, elle le publia sans se nommer, après avoir longtemps résisté aux instances de ses amis, en 1834, pour pouvoir faire à son mari un présent qu'elle savait devoir lui être agréable. L'auteur des *Cousins* (c'est sous ce nom que parurent tous ses ouvrages) était une nature généreuse, noble et délicate. Ses romans, d'un style simple et élégant, d'une psychologie fine, d'une lecture attrayante, dépeignent surtout la société aristocratique, où vivait la romancière. Elle a prouvé cependant, dans ses dernières œuvres, qu'elle comprenait aussi les classes plus humbles de la société, surtout les paysans. Outre *les Cousins*, il faut citer: *les Amis* (1835); *Axel, les Illusions* (1836), des *Esquisses* (1841), et enfin des *Souvenirs*, publiés après la mort de l'auteur (1861). Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en allemand et en anglais. Th. C.

KNORTZ (Karl), écrivain allemand, né à Garbenheim, près de Wetzlar, le 28 août 1841. Etabli depuis 1863 aux Etats-Unis (à New York depuis 1882), il défend les intérêts allemands. Parmi ses œuvres, nous citerons: *Mærchen und Sagen der nordamerikanischen Indianer* (Iéna, 1871); *Amerikanische Skizzen* (1876); *Longfellow* (1879); *Aus den Wigwam*, légendes indiennes (1880); *Kapital und Arbeit in Amerika* (1881); *Amerikanische Lebensbilder* (1884); *Modern American Lyrics* (avec Dickmann, 1880), etc.

KNOUT. Châtiment corporel usité autrefois en Russie. Le mot knout veut tout simplement dire fouet et est emprunté au scandinave (norse *knutr*; comparez l'anglais *knot*, *nœud*). Le knout se composait de lanières de cuir terminées par des boules de métal. Une centaine de coups suffisait pour donner la mort. Ce mode de supplice jouait un grand rôle dans l'ancienne Russie et avait été officiellement consacré par l'*Oulejinie* ou code d'Alexis Mikhaïlovitch (XVIIe siècle). Il a été supprimé en 1845 et remplacé par le fouet simple (*plet*), qui a été lui-même aboli en 1863.

KNOWLES (Robert) (V. KNOLLES).

KNOWLES (Sir Charles), amiral anglais, né vers 1697, mort à Londres le 9 déc. 1777. Entré au service en 1718, il se distingua sous les ordres de l'amiral Vernon à Porto Bello, à la prise de Chagres dont il fut nommé gouverneur (1739) et participa en 1741 à l'expédition de Carthagène. Il publia alors anonymement un pamphlet très violent contre l'armée: *An Account of the expedition to Carthagena* (1743, in-8), qui fit un bruit énorme. Il dirigea une attaque malheureuse contre La Guayra (18 févr. 1743) et Porto Cabello (15 avr.). Nommé contre-amiral et commandant en chef à la Jamaïque en 1747, Knowles s'emparait de Port-Louis le 8 mars 1748, mais échouait à Santiago le 5 avr., et le 1er oct. livrait un grand combat à la flotte espagnole d'où il sortit vainqueur, mais fort endommagé. Traduit devant une cour martiale, il fut condamné à la réprimande. Il redevint gouverneur de la Jamaïque en 1752. Il y exerça sans ménagement les droits de la métropole, transportant, malgré de vives récriminations, le siège du gouvernement à Kingston et fut rappelé en 1756. Il commanda en second l'expédition contre Rochefort qui tourna à la confusion des Anglais. Violemment attaqué, il se défendit en publiant: *The Conduct of admiral Knowles* (1757). Amiral en 1760, il remplit de 1770 à 1774 des fonctions administratives dans l'état-major russe. R. S.

KNOWLES (James-Sheridan), auteur dramatique anglais, né à Cork le 12 mai 1784, mort le 30 nov. 1862. Il eut de bonne heure du goût pour le théâtre, et à dix ans il composait une ballade, *The Welch Harper*, qui est restée populaire. Après de nombreux avatars (enseigne, étudiant en médecine, acteur, instituteur), écrivant des pièces de théâtre jouées en province, il devint tout à coup célèbre après la représentation à Covent Garden (1820) d'une tragédie, *Virginius*, qui eut un grand succès. Bientôt sa réputation était faite et il fut un des auteurs dramatiques les plus populaires de son temps. Citons de lui: *Caius Gracchus* (1815, tragédie); *The Beggar's daughter* (1828); *The Love Chase* (1837); *Old Maids* (1841), comédies; des poésies: *Fugitive Pieces* (1818); *Leo or the Gipsy* (1810); *Brian Boroihme* (1811); des nouvelles: *Tales and Novelettes* (1832-43); des *Lectures on dramatic literature* (1820-50), etc. R. S.

BIBL.: R.-B. KNOWLES, *Life of J.-S. K.*; Londres, 1872.

KNOX (John), réformateur écossais, né à Giffordgate (Haddington) en 1505, mort le 24 nov. 1572. Après avoir étudié à l'école de Haddington, il fut immatriculé en 1522 à l'université de Glasgow, où il entendit les leçons de John Major. Entré dans les ordres sacrés, il exerça ensuite la profession de notaire apostolique à Haddington. Mais c'est à partir de 1544 seulement que son autobiographie fait connaître sa carrière. Ayant adopté les principes de la Réforme, il abandonna la prêtrise et le notariat pour devenir précepteur des enfants de Hugh Douglas of Longniddry et du fils du laird de Ormiston. Là, il fut mis en relation avec le luthérien Wishart, qui, fuyant la persécution, avait trouvé un asile dans le Lothian. On sait que Wishart, capturé par Bothwell à Ormiston, fut brûlé comme hérétique à Saint-Andrews (1er mars 1546) et que, le 29 mai, le cardinal Beaton fut assassiné par les amis de Wishart. Knox, assiégé avec les meurtriers dans le château de Saint-Andrews, y prêcha si bien qu'il fut choisi comme ministre et prédicateur. Pris en juil. 1547 par la régente et les Français, il fut embarqué sur les galères françaises, où il passa (à Fécamp, Rouen et Nantes) plusieurs mois. Edouard VI obtint, en févr. 1549, sa mise en liberté, et il fut envoyé par le conseil privé à Berwick, sur la frontière d'Ecosse, où il prêcha deux ans. Puis il officia à Newcastle, avec le titre de chapelain royal. Il prêcha devant le roi, et refusa, dit-on, l'évêché de Rochester et une cure à Londres, parce que la discipline de l'Eglise anglicane ne lui paraissait pas assez éloignée de celle de l'Eglise de Rome. A l'avènement de Marie Tudor, il s'enfuit à Dieppe. Il était alors marié à Marjory, fille de Richard Bowes of Streatlam Castle, dont il avait connu la mère à Berwick; comme Mrs. Bowes, d'un tempérament mystique et mélancolique, abandonna son mari pour suivre son beau-fils dans l'exil, on ne laissa pas de jaser. Au printemps de 1554, il fut présenté à Calvin, à Genève. Les réfugiés anglais de Francfort-sur-le-Main l'appelèrent comme pasteur, mais l'excès de son puritanisme choqua la majorité d'entre eux, et, après de désagréables débats entre knoxiens et coxiens (partisans du Dr. Richard Cox), il fut expulsé de Francfort. En nov. 1555, il reparut à Berwick: la Réformation avait fait de grands progrès dans son pays natal; il put prêcher à Edimbourg, dans la maison de James Sym, à Dan, dans le West Lothian, dans l'Ayrshire, partout accueilli avec enthousiasme par la petite noblesse et les bourgeois; il écrivit en 1556 sa fameuse *Letter to the queen dowager*, que le comte de Glencairn présenta à Marie de Guise. A la fin de l'été 1556, il était de retour à Genève, où il prit la direction de la congrégation anglaise et entra dans l'intimité de Calvin. On le voit en 1557 prêcher non seulement à Genève, mais à Dieppe et à La Rochelle. Il se garda bien, cette année-là, de retourner en Ecosse, malgré l'invitation pressante des comtes d'Argyll, de Lorne, de Glencairn, etc.; peut-être eût-il partagé le sort de Walter Milne qui fut alors martyrisé par la réaction catholique. En 1558, il ne publia pas moins de six *tracts*, à Genève, sur les affaires d'Ecosse; l'un d'eux, *The First Blast of the trumpet against the monstrous regiment of women* est une violente invective contre les femmes qui se mêlent de gouverner; Knox pensait, en l'écrivant, à Marie Tudor, Catherine de Médicis, Marie de Guise, si hostiles à la Réformation, mais il n'avait pas prévu l'avènement d'Elisabeth

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(17 nov. 1558), d'une femme, protectrice des réformés. Élisabeth fut cruellement offensée par l'inopportune trompette de Knox, et son attitude à l'égard de la Réformation écossaise s'en ressentit toujours. Knox quitta Genève en janv. 1559. Il prêcha à Perth, à Saint-Andrews, et ses auditeurs démolirent les monastères; la « Congrégation » le suivit en armes à Edimbourg, à Stirling. Encouragé par l'adhésion d'un grand nombre de nobles et par l'espoir des secours de l'Angleterre, alarmé, d'autre part, par les renforts envoyés de France à Marie de Guise, il fit prendre à la « Convention » d'Edimbourg, le 21 oct. 1559, la résolution radicale de déposer la régente. D'abord battus devant Leith, les réformés obtinrent enfin l'appui d'une flotte anglaise (traité de Berwick, 27 févr. 1560). Le Parlement d'août 1560 adopta solennellement la confession de foi préparée par Knox, et punit de mort la célébration de la messe. Knox rédigea aussi le *First Book of discipline* qui organisa l'Eglise d'Ecosse suivant le type calviniste, et le *Book of common Order*, qui, jusqu'au temps de Charles Ier, tint en Ecosse la place du *Book of common Prayer*. Il publia vers le même temps à Genève son *Treatise on Predestination*, la seule de ses œuvres qui soit vraiment d'un théologien. Après la mort de la régente et l'avènement de Marie Stuart, la question se posa de savoir si la reine serait autorisée à entendre la messe dans sa chapelle particulière. Knox, toujours intransigeant, était hostile à ce compromis : « Je crains plus, disait-il, une messe que dix mille hommes. » Toutefois, il dut céder. Pendant les années suivantes, sa situation en Ecosse fut celle d'une sorte de dictateur populaire : il jouissait d'une maison et de 200 marcs de rente; la reine le faisait appeler pour le prier de réconcilier le comte d'Argyll avec sa femme, ou de se relâcher de sa sévérité contre les catholiques; un jour, elle pleura devant lui ; il avait déclaré que la reine ne se marierait point avec un papiste : « Pourquoi, dit Marie, vous mêlez-vous de mon mariage ? Qu'êtes-vous dans cet Etat? » — « Un sujet, répondit Knox, dont Dieu a fait un citoyen profitable de ce royaume. Je n'aime pas à voir pleurer les créatures de Dieu; je pouvais à peine supporter les larmes de mes enfants, quand je les fouettais ; mais j'aime mieux voir couler des larmes royales que de faire tort à la république par mon silence. » Mis à la porte, il avertit, en partant, les filles d'honneur que leurs beaux atours ne leur serviraient de rien contre la mort. — En 1564, Knox, veuf depuis quelques années, se remaria, à cinquante-neuf ans, avec Margaret Stewart, fille de lord Ochiltree, âgée de seize ans. Quoique peu favorable à l'union de Marie avec Darnley, il ne s'y opposa pas. Mais, le 19 août 1565, prêchant à Saint-Giles d'Edimbourg devant le jeune roi, il fit allusion au châtiment subi par Achab pour n'avoir point corrigé l'idolâtrie de Jézabel; il publia ce sermon; et le roi et la reine, qui avaient voulu lui interdire la prédication, durent quitter Edimbourg. On ne sait pas bien quel rôle Knox a joué pendant le Round about Raid et au moment du meurtre de Rizzio. Il était en Angleterre au moment du meurtre de Darnley, mais il revint après la fuite de Bothwell, et prêcha le sermon au couronnement du roi Jacques (29 juil. 1567). Le régent Murray était lié avec Knox ; celui-ci fut tout-puissant pendant sa régence; la vieillesse était venue, sans abattre sa vigueur : « Si vous ne frappez pas à la racine, écrivait-il le 2 janv. 1570 à Cecil, les branches mortes reverdiront. » Il conseillait en ces termes l'exécution de Marie Stuart à la veille de l'assassinat de Murray (23 janv.). Pendant les régences de Lennox et de Mar, son influence politique décrut, mais il continua à diriger souverainement l'Eglise presbytérienne. Il prêcha jusqu'à son dernier jour avec sa véhémence accoutumée. Le régent Morton assista à ses funérailles. — Knox eut de son premier mariage deux fils qui furent *fellows* de Saint-John's College, à Cambridge, et moururent sans postérité; de sa seconde femme, trois filles, dont l'une, *Elisabeth*, épousa John Welsh, ministre d'Ayr. — Après sa mort, son secrétaire Bannatyne mit en ordre le manuscrit de son *History of the Reformation of the Religioun within the Realme of Scotland*, achevée dès 1564. Cet ouvrage, le principal monument de la prose écossaise, fut imprimé en partie à Londres en 1584; Buchanan en publia une édition complète en 1664 (Londres, in-fol.); il a été réédité parmi les œuvres complètes de Knox par David Laing (*Knox's Works* ; Edimbourg, 1864, 6 vol. in-8). — Knox, médiocre théologien, qui ne savait pas l'hébreu, fut un homme d'action; il disait que sa vocation était d'« enseigner de vive voix en ces temps corrompus, non de composer des livres pour les âges à venir ». On l'a comparé à O. Cromwell; mais s'il ressemble au héros anglais par l'indomptable volonté, il eut plus d'éloquence, moins d'ambition mondaine. Puritain étroit et dur, il a modelé l'Ecosse à son image, celle des prophètes bibliques. Ch.-V. Langlois.

Bibl. : Thomas Maccrie, *Life of Knox*; Edimbourg, 1872, 7e éd. — Fr. Brandes, *John Knox*; Elberfeld, 1862, in-8. — Æneas Mackay, dans le *Dictionary of national biography*, XXXI, pp. 308-328.

KNOX (Robert), voyageur anglais, né vers 1640, mort à Londres en 1720. Retenu prisonnier à Ceylan, où l'avait jeté une tempête, il ne réussit à s'échapper qu'après plus de dix-neuf ans de captivité. Il a laissé une intéressante relation : *An Historical Relation of the Island of Ceylon* (Londres, 1681, in-fol.), qui est le premier ouvrage imprimé anglais sur cette île. Elle a été souvent réimprimée et traduite en hollandais (1692), en français (Amsterdam, 1693, 2 vol. in-12), en allemand (1747). R. S.

KNOX (John), écrivain écossais, né en 1720, mort près d'Edimbourg le 1er août 1790. Libraire à Londres, il se consacra, après fortune faite, au développement des pêcheries et des manufactures de l'Ecosse. Il a laissé : *A View of the British Empire, more especially Scotland* (1784; 3e éd., 1785, 2 vol.); *Observations on the Northern Fisheries* (1786); *A Tour through the Highlands of Scotland and the Hebride Isles* (1787), traduction en français par Mandat (Paris, 1790, 2 vol.). R. S.

KNOX (Vicesimus), écrivain anglais, né à Newington Green (Middlesex) le 8 déc. 1752, mort à Tunbridge le 6 sept. 1821. Directeur de l'école de Tunbridge (1812), il était entré dans les ordres vers 1777 et jouissait d'une grande renommée de prédicateur. Admirateur passionné de S. Johnson dont il a essayé d'imiter le style, il a écrit une infinité d'ouvrages qui ont eu un succès considérable. Citons : *Essays moral and literary* (Londres, 1778-79, 2 vol. in-8) ; *Liberal Education* (1781, in-8; 10e éd., 1789, 2 vol. in-8) ; *Elegant Extracts* (1783, in-4; 10e éd., 1816, 2 vol. in-8) ; *Winter Evenings* (1788, 3 vol. in-12, qu'on réimprimait encore en 1823) ; *The Spirit of Despotism* (1795 ; 11e éd., 1837, in-8), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été données en 1824. R. S.

KNOX (William), poète écossais, né à Firth le 17 août 1789, mort à Edimbourg le 12 nov. 1825. De mœurs crapuleuses, il eut pourtant d'illustres amitiés : Walter Scott, Wilson, etc. Citons de lui : *The Lonely Hearth* (1818) ; *The Songs of Israël* (1824) ; *The Harp of Sion* (1825).

KNOX (Isa Craig) (V. Craig).

KNOXVILLE. Ville des Etats-Unis (Tennessee), sur l'Holston ; 10,000 hab. Université fondée en 1807. Verrerie. Entrepôt du commerce de la zone montagneuse de l'Etat avec New York et Nouvelle-Orléans. Capitale du Tennessee de 1796 à 1817.

KNUD Lavard, c.-à-d. *le seigneur* (angl. *lord*), prince danois, né à Roskilde en 1091 (?), mort en 1131. Il était le fils d'Erik Eiegod et le neveu du roi régnant, Niels. Celui-ci le nomma gouverneur du Sudjutland pour combattre les Vendes Obotrites. Après avoir vaincu leur roi Henri, il se lia avec lui d'une façon si intime qu'à sa mort, soutenu par l'empereur Lothaire, il lui succéda comme roi des Obotrites. Sa popularité devint bientôt telle que le roi Niels conçut des appréhensions et le laissa peut-être assassiner ; ce qui est certain, c'est que l'un des meurtriers était

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Magnus, le propre fils de Niels. Une source jaillit, dit-on, à l'endroit où Knud avait péri. Th. C.

Bibl. : Allen, *Histoire du Danemark*, traduite par E. Beauvois ; Copenhague, 1879.

KNUDSEN (Hans-Kristian), acteur danois, né en 1763, mort en 1816. Dès ses débuts, il obtint de grands succès de scène, surtout dans les rôles comiques et comme chanteur. Il était un patriote ardent : avant le combat du 2 avr. 1801, il réussit à exciter par ses chants l'enthousiasme guerrier de ses compatriotes ; sa conduite dévouée et courageuse, pendant le bombardement de Copenhague, en 1807, lui assura la reconnaissance des habitants de la ville. Ses funérailles prouvèrent combien il avait su gagner l'admiration et l'estime de tous. Th. C.

KNUDSEN (Knud), philologue norvégien, né en 1812. Il s'est efforcé de restituer à la langue norvégienne son caractère propre et d'en éliminer les éléments étrangers ; il veut que le norvégien soit purement norvégien. Son principal ouvrage à côté de très nombreuses études de pédagogie et de grammaire norvégienne, est un grand vocabulaire intitulé *Unorsk og Norsk* (non norvégien et norvégien, 1881).

KNUPFER ou **KNUFER** (Nikolaus), peintre allemand, né à Leipzig en 1603, mort à Utrecht après 1646. Elève d'Emmanuel Nysse à Leipzig, et d'Abraham Bloemaert à Utrecht, il s'établit dans cette dernière ville en 1630 et devint un maître dans le genre hollandais. Parmi ses tableaux (scènes d'histoire et d'intérieur), remarquables par la vigueur du coloris, et qu'on retrouve à Brunswick, à Cassel, à Dresde, à Copenhague, nous citerons : *Solon devant Crésus*, *Saint Paul enchaîné devant Festus*, *Concert de famille*, *Fête de la Saint-Jean à Leipzig*. Il a eu pour élèves Jean Steen et Arie de Vois.

KNÜSEL (Melchior-Martin-Joseph), homme d'Etat suisse, né à Lucerne en 1813, mort à Lucerne le 14 janv. 1889. Il fit son droit en Allemagne. Dès 1840 il entra dans la magistrature lucernoise comme juge, puis comme procureur général. En 1852, il est conseiller d'Etat du cant. de Lucerne ; en 1854, conseiller national et dès 1855 conseiller fédéral, soit membre du gouvernement central de la Confédération. Il a été président de la Confédération en 1861 et en 1866. Jusqu'en 1875, année où il prit sa retraite, il occupa tous les départements, sauf les postes et le militaire. En 1881, il ne fut pas réélu au conseil national et se retira alors définitivement de la vie publique. Il faisait partie de la gauche modérée. E. Kuhne.

KNUST (Heinrich-Friedrich), canoniste, né à Linden (Hanovre) en 1807, mort en 1841. Œuvres principales : *De Fontibus et consilio pseudo-Isidori collectionis* (Gœttingue, 1832, in-8) ; *De Benedicti levitæ collectione capitularium* (Francfort, 1836, in-8).

KNUT, rois de Danemark (V. Canut).

KNUT Eriksson, roi de Suède, date de naissance incertaine, mort à Eriksberg en Vestrogothie en 1196 (?). C'était le fils d'Erik le Saint ; il eut à soutenir plusieurs luttes avant de monter sur le trône paternel et dut passer quelques années en Norvège comme fugitif. En 1167, il reprit l'avantage sur son compétiteur, le roi Charles Sverkersson, qui périt dans la lutte ; après avoir défait encore Kol et Burislev, chefs du parti des Sverker, il put succéder à son père en 1668. Il eut à lutter, pendant un règne de plus de vingt-cinq ans, contre les pirates de la Baltique, qui faisaient de fréquentes incursions dans son pays. Un des principaux événements de son règne est le traité de commerce qu'il conclut avec le duc Henri de Saxe. A sa mort, il laissa quatre fils, dont l'un, *Erik*, lui succéda comme roi de Suède. Th. C.

KNYCHIN. Ville de Russie, gouvernement de Grodno, sur le ch. de fer de Brest-Litovsk à Graïevo ; 5,000 hab. Toiles ; draps. Ce fut la résidence favorite du roi de Pologne Sigismond-Auguste qui y créa un superbe haras. Ce fut aussi le foyer du calvinisme en Pologne et en Lithuanie. Les guerres contre la Suède la ruinèrent.

KNYFF (Alfred de), peintre belge contemporain, né à Bruxelles en 1829, mort en 1885. Cet artiste s'est adonné au paysage ; il a peint des vues de la forêt de Fontainebleau (*Souvenir de Chennevières*, etc.), un *Coucher de soleil dans la Campine*, *Lande écossaise*, *le Village de Clairvaux*, *Villers-Cotterets*, *Prairies de Lagrange*, *Embouchure de la Meuse*.

KNYSNA (Riv.) (V. Cap [Colonie du], t. IX, p. 148).

KNYTLINGASAGA, c.-à-d. *saga des descendants de Knut*. C'est l'histoire des rois du Danemark, de Harald Gormsson (940) jusqu'à 1186 environ. Cette saga, dont la vie de Knut le Saint forme le centre, semble avoir été composée vers 1250. L'auteur en est probablement Olof Tordsson Hvita-skald, neveu du célèbre Snorve Sturlasson. Elle est publiée dans la collection intitulée *Fornmanna sögur* (vol. XI). Th. C.

KO (île) (V. Cos).

KOALA (*Phascol arctos*) (Zool.). Genre de Mammifères Didelphes appartenant à la famille des *Phalangers* (V. ce mot) dans laquelle il forme une sous-famille caractérisée par l'absence de prémolaires rudimentaires en avant de l'unique prémolaire supérieure. Il existe des abajoues. L'estomac est muni d'une glande cardiaque ; le cœcum est très long, renflé et muni de replis nombreux. Le genre qui compose à lui seul cette famille présente la formule dentaire suivante :

$$i.\frac{3}{1}, c.\frac{1}{0}, pm.\frac{1}{1}, m.\frac{4}{4} \times 2 = 30 \text{ dents.}$$

Les incisives antérieures sont grandes, ayant la disposition de celles des Rongeurs et particulièrement des Lièvres, les deuxième et troisième paires supérieures étant petites ; la canine est très faible, séparée des prémolaires. Les molaires ont une couronne carrée à quatre tubercules. Les pattes antérieures ont cinq doigts réunis en deux groupes, les deux internes opposables aux trois autres, tous munis d'ongles recourbés et comprimés. Les pattes postérieures ont le pouce inséré très en arrière, très grand et opposable, le second et le troisième doigt soudés et plus petits que les deux externes. Pas de queue visible à l'extérieur. Les oreilles sont moyennes, arrondies, touffues. Le pelage est épais et mou. La seule espèce vivante, le Koala ursin (*Phascolarctos cinereus*) ou l'*Ours indigène* des colons australiens, est un animal à formes trapues, à museau court et à tête arrondie, atteignant 70 centim. de long. Son pelage est grisâtre. Il habite le S.-E. de l'Australie où il vit sur les arbres à la manière des ours, grimpant facilement à l'aide de ses griffes aiguës. Il se cache dans le tronc creux des *Eucalyptus*, dont il dévore les bourgeons et les jeunes pousses, ne descendant à terre que pendant la nuit. — Des débris fossiles trouvés dans le quaternaire d'Australie indique l'existence antérieure d'une espèce de plus grande taille que l'on a distinguée génériquement sous le nom de *Koalemus* (V. Didelphes). E. Trouessart.

KOANG-OU-TI. Nom posthume du premier empereur de la dynastie des seconds Han ou Han orientaux ; il régna de l'an 25 à l'an 57 ap. J.-C. Son nom de famille était *Lieou* et son nom personnel *Sieou*. Il était membre de cette famille Lieou de laquelle étaient sortis tous les souverains de la première dynastie Han. En l'an 23 ap. J.-C., l'usurpateur Wang-Mang avait été renversé du trône et les partisans de la famille Lieou avaient nommé empereur un certain Lieou Hiuen-tchoen ; mais ce souverain se montra incapable et, au bout de deux ans, *Lieou Sieou* le supplanta. *Koang-ou-ti* ne tarda pas à vaincre les derniers rebelles dont le plus dangereux, *Wei Hiao*, mourut en l'an 34. Son règne fut rendu glorieux par la belle campagne du général Ma-Yuan au Tonking.

KOBAD Ier. La vraie orthographe est *Kavât* (avesta, *Kavâta;* gr., Καβάδης). Roi de la dynastie sassanide de Perse, fils de Péroze ou Firouz, né vers 468. Lors de la malheureuse expédition de ce dernier chez les Ephthalites, en 484, Kobad tomba au pouvoir du vainqueur. Rentré en Perse après la paix, en 485, pendant le règne de Balash,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qui avait succédé à Firouz, il retourna chez les Ephthalites où il fit un nouveau séjour de trois ans. Après la mort de Balash, son oncle, il fut rappelé et monta sur le trône en 488; mais, ayant adopté les doctrines de l'hérésiarque Mazdaq (dont il épousa la fille Sambyce) et qui prêchait la communauté des femmes, il fut déposé par les mages (498) et enfermé dans le château de l'Oubli en Susiane (V. Procope, Agathias et Tabari) d'où il s'échappa pour se réfugier une troisième fois chez les Ephthalites. Il obtint en mariage la fille du khaqân et une armée qui lui permit de reprendre possession de son trône. Djamasp, qui avait été mis à sa place, fut jeté en prison. C'est alors que commence le second règne (502) de Kobad.

Dès le début de cette seconde période, Kobad se trouve aux prises avec les mêmes Ephthalites, auxquels il ne put payer la récompense promise, et avec l'empereur Anastase qui refusa de lui prêter la somme. Kobad entra à l'improviste dans l'Arménie romaine et s'empara, après un long siège, de Théodosiopolis (Erzeroum) et d'Amida, mais il rendit peu après cette dernière place contre le payement, par Anastase, de 1,000 livres en poids d'or. Il se tourna alors contre les Ephthalites avec lesquels il fut en guerre pendant près de dix ans (503-512); nous n'avons à ce sujet qu'une indication sommaire faite par les historiens byzantins, les auteurs orientaux ne nous ayant laissé aucun détail. En 515, les Huns Sabirs du Caucase, dont le chef était Ziligdès ou Zilgibis, firent de leur côté irruption sur le territoire perse qui s'étendait jusqu'aux défilés de Derbend; Kobad les repoussa de l'autre côté du Caucase. En 518, l'empereur Anastase mourut et eut pour successeur Justin Ier. C'est à ce dernier que Kobad s'adressa pour faire reconnaître et adopter comme successeur légitime au trône de Perse, Khosroès, le plus jeune des enfants de Kobad, qui n'était pas l'héritier présomptif. Justin consulta le Sénat, fit traîner les négociations et finalement refusa (520-523). Ce refus fut la cause d'une nouvelle guerre : les troupes perses, sous la conduite de Boès, s'emparèrent de l'Ibérie et d'une partie de la Lazique (525) pendant que Bélisaire était battu en Persarménie (526) et à Nisibis (528); mais, l'année suivante, l'armée romaine, renforcée de corps de Cadusiens, de Massagètes, de Hérules sous le commandement de Bélisaire et d'Hermogènes, infligea une sanglante défaite aux Perses; tout le corps dit « corps des immortels » fut massacré (529). Kobad rassembla une nouvelle armée qui remporta quelques avantages, mais sa mort amena la fin des hostilités (531).

Kobad entretint des relations diplomatiques avec les Ephthalites et les puissances de la Haute-Asie. Les Annales chinoises nous ont conservé le texte d'une lettre envoyée par lui à l'empereur de la Chine en 518. En voici le texte d'après la traduction de Pauthier : « Au fils du Ciel, souverain du grand royaume, que le ciel a fait naître et qu'il a placé là où le soleil se lève pour régner éternellement sur l'empire des Han, le roi du Royaume de Po-ssé (Perse) *Kiu-ho-to* (Kobad) offre respectueusement, mille, dix mille fois hommage à S. M. impériale, en la priant de les agréer. » Kobad avait fondé de nombreuses villes qu'il peuplait en partie avec des prisonniers de guerre. Le Modjmel, Tabari et Hamza en ont donné la liste; on peut citer Holvân, Kazeroun et, sur l'Oxus, Termed.

Les monnaies d'argent de Kobad sont très nombreuses; celles du premier règne ne portent aucune date. C'est seulement depuis sa restauration que l'on a la série des dates de l'an XIII à l'an XLIII (501 à 531). On ne connaît qu'une seule médaille d'or de ce prince; elle a été publiée en 1893.

E. Drouin.

Bibl.: Les historiens byzantins, notamment Procope, *De Bello Persico*, et les historiens orientaux, Firdousi, Tabari, Mirkhond, etc. — E. Drouin, *Une Médaille d'or de Kobad*, 1893.

KOBAD II (V. Chiroïé).

KOBANG. Ancienne monnaie japonaise, composée d'or et d'argent, en proportion variable, le poids total du kobang diminuant continuellement depuis l'origine jusqu'à la période récente, tandis que la proportion d'argent augmentait; les kobangs frappés en 1858-66, pour un poids total de 3gr32, contenaient 1gr38 d'argent, tandis que ceux frappés au commencement du XVIIe siècle, pour un poids total de 17gr76, ne contenaient que 2gr43 d'argent. La valeur du kobang a varié de 50 fr. environ à 6 fr. 50.

KOBDAS (V. Gobdas).

KOBDO (mongol *Chommo*, forteresse). Ville de l'empire chinois, capitale d'un gouvernement de la Mongolie occidentale, près du lac de *Kobdo* ou *Kara-ousy* et du Bouiantou ou fleuve de Kobdo qui vient des monts Alatau et finit dans ce lac. Comme toutes les places chinoises de la frontière, Kobdo comprend une cité militaire et une cité marchande (*maïmatchin*); la forteresse carrée, mais dont les hauts remparts tombent en ruine, renferme une petite garnison et les autorités chinoises; elle est contiguë à un grand parc. La cité commerciale comprend deux longues rues qu'une troisième coupe à angle droit; la première renferme environ 70 hôtels des grands négociants; les autres n'ont que des boutiques. Aux extrémités sont trois temples; au dehors un quatrième dans l'enceinte murée du riche couvent des lamas. La ville n'a qu'un millier d'habitants chinois sédentaires, mais autour se dressent les tentes de nombreux pasteurs kalmouks et mongols khalkas; en été il y vient aussi beaucoup de Kirghis. La Russie a un consul à Kobdo, dont l'importance commerciale augmente rapidement. Sur l'arrondissement ou gouvernement de Kobdo, V. Mongolie. — On appelle plateau de Kobdo l'angle occidental de la Mongolie entre l'Altaï au S. et le Tanny-ola ou Tannou au N., avec les bassins fermés des lacs Oubsa-nor, Kirghiz-nor, Dourga-nor, Kara-oussou (de Kobdo), etc. (V. Asie).

KOBÉ (Japon) (V. Hiogo).

KOBÉLIAKI. Ville de Russie, gouvernement de Poltava, au confluent de la Kobéliatchka et de la Vorskla, affluent gauche du Dniepr, sur le ch. de fer de Kharkov à Elisabethgrad; 15,000 hab. Toiles, lainages. Grande foire (au jour de la Trinité). Auprès est le village de *Perevolotchna*, où l'armée suédoise mit bas les armes après le désastre de Poltava. — Le district de Kobeliaki, au S. du gouvernement, a 3,557 kil. q.

KOBELL (Ferdinand), peintre de paysages et graveur allemand, né à Mannheim le 7 juin 1740, mort à Munich le 1er févr. 1799. Son père était conseiller de l'électeur palatin et il lui fit faire des études de droit à Heidelberg; mais le prince Charles-Théodore ayant vu un paysage de lui favorisa son goût de la peinture. Kobell prit d'abord à Mannheim des leçons de Peter Verschaffelt, puis il reçut du prince une pension pour venir terminer ses études d'art à Paris, où il arriva en 1768. A son retour dans le Palatinat, il fut nommé peintre de la cour et en 1793 il devint directeur de la Galerie de Munich. Les musées de Karlsruhe, de Darmstadt, d'Aschaffenburg, de Stuttgart et d'Augsbourg ont des paysages de lui. Mais Kobell a surtout gravé et avec succès de nombreux paysages et fêtes champêtres. Ses eaux-fortes ont été réunies par Frauenholz (Nuremberg, 1809) et par Rugler (Stuttgart, 1842). Un catalogue de ses estampes a été dressé par Stengel (Nüremberg, 1822).

Etienne Bricon.

KOBELL (Franz), peintre et dessinateur allemand, frère du précédent, né à Mannheim le 23 nov. 1749, mort à Munich le 14 janv. 1822. Il fut envoyé par son tuteur comme apprenti chez un commerçant de Mayence et il y resta quatre ans faisant à ses heures perdues des paysages et des dessins d'architecture. Ennuyé du commerce, il revint à Mannheim; il y profita comme son frère des libéralités de Charles-Théodore et grâce à elles il put passer neuf ans en Italie, de 1776 à 1785. Revenu d'Italie, il habita toujours Munich et fut nommé peintre de la cour en 1796. On voit quelques-uns de ses paysages à Munich et à Weimar, mais Franz Kobell a surtout laissé des dessins à la plume dont le nombre est évalué à plus de dix mille.

KOBELL (Hendrik), peintre et dessinateur hollandais,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

né à Rotterdam en 1751, mort à Rotterdam en 1782. Destiné au commerce, il le quitta pour la peinture. Il a beaucoup voyagé en Angleterre et y a peint des marines qui sont estimées; il a laissé un grand nombre de croquis. Il fut nommé membre de l'Académie d'Amsterdam en 1770. Fokke, Sallieth et Brookshaw ont gravé plusieurs de ses tableaux; lui-même en a gravé quelques-uns.

KOBELL (Wilhelm), paysagiste et peintre de batailles allemand, fils et élève de Ferdinand Kobell, né à Mannheim le 6 avr. 1766, mort à Munich le 15 juil. 1855. Il voyagea d'abord en Italie vers 1780, puis il se prit à étudier, surtout à Dusseldorf, l'œuvre de Wouwerman. Professeur de l'Académie de Munich en 1808, membre de l'Académie de Berlin en 1791 et de celle de Vienne en 1808, il fit des séjours à Paris et à Vienne en 1809 et en 1810. Il avait peint d'abord des paysages et des animaux; mais plus tard il peignit surtout des batailles. Ses tableaux sont à la nouvelle Pinacothèque de Munich (*Prise d'Ulm*), à Berlin, à Karlsruhe, à Francfort, à Leipzig, à Weimar et à Darmstadt. W. Kobell a aussi gravé des vues de Munich, des vues romaines, et des animaux et des paysages d'après Berghem, Wouwerman et Ruisdaël.

KOBELL (Jan), peintre d'animaux et graveur hollandais, fils de Hendrick, né à Delfshaven, près de Rotterdam, en 1779, mort à Amsterdam le 23 sept. 1814. Élève de Van der Wall, il étudia beaucoup l'œuvre de Paul Potter. Il eut une médaille d'or au Salon du Louvre en 1812. On voit des tableaux de lui au musée d'Amsterdam : *Paysage en Gueldre*, *Paysage avec bétail* (1804), *Bœufs dans la prairie* (1806); et aussi au musée de Rotterdam.

KOBELL (Jan), paysagiste et peintre d'animaux hollandais, né à Rotterdam le 18 avr. 1800, mort à Rotterdam le 8 nov. 1838. Son père, qui était graveur, était le frère d'Hendrik Kobell. Élève de l'Académie de Rotterdam. Au musée d'Amsterdam : *Paysage avec des vaches*.

KOBELL (Franz-Wolfgang von), minéralogiste et poète allemand, né à Munich le 19 juil. 1803, mort à Munich le 11 nov. 1882. Petit-fils du paysagiste Ferdinand Kobell (V. ci-dessus) et fils de Franz von Kobell, homme d'Etat bavarois (1779–1850), il étudia la chimie et la minéralogie à Landshut (1820-23) et fut nommé en 1826 professeur de minéralogie à l'université de Munich, en 1856 conservateur en chef de la collection minéralogique, dont il était, depuis 1823, conservateur adjoint. Il faisait partie de l'Académie des sciences de Munich (1842), de celle de Saint-Pétersbourg (1849) et d'une vingtaine d'autres sociétés savantes. Il a grandement contribué aux progrès de la minéralogie par son enseignement, par ses méthodes nouvelles d'analyse minérale et par ses propres découvertes qui embrassent un nombre considérable d'espèces ignorées ou mal connues avant lui. Il s'est aussi beaucoup occupé de cristallographie, de morphologie et de pétrographie. Il a inventé le *stauroscope* (1855), pour l'étude optique des cristaux, et un électroscope très sensible (1863). On lui doit également la découverte de la *galvanographie* (V. ce mot), procédé galvanique de gravure sur cuivre qu'il trouva en voulant répéter les récentes expériences galvanoplastiques de Jacobi, dont le duc de Leuchtenberg venait de lui donner connaissance. Il a publié dans les *Anzeigen* et les *Sitzungsberichten* de l'Académie de Munich, dans les *Archiv* de Kastner, dans les *Annalen* de Poggendorff, dans le *Journal* d'Erdmann, etc., plusieurs centaines de mémoires originaux et de notes. Il a, en outre, donné à part : *Charakteristik der Mineralien* (Nuremberg, 1830-31, 2 vol. in-8); *Tafeln zur Bestimmung der Mineralien mittelst chemische Versuche* (Munich, 1833, in-8; 12e éd., 1884), excellent manuel de laboratoire, qui a été traduit en sept langues; *Lehrbuch der Mineralogie* (Nuremberg, 1838; 5e éd., Leipzig, 1878); *Die Galvanographie* (Munich, 1842, in-4; 2e éd. 1846); *Skizzen aus dem Steinreiche* (Munich, 1850, in-8); *Die Mineralnamen* (Munich, 1853, in-8); *Geschichte der Mineralogie* (Munich, 1864), ouvrage qui forme le second volume de la grande *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*, etc. Il s'est acquis, d'autre part, une grande notoriété comme poète, principalement par des mélodies populaires en dialectes bavarois et palatin, chansons à boire et *lieder* d'amour, d'un charme naïf et d'une saveur rustique, dont quelques-uns ont été mis en musique par Abt, Gumbert, Gunz, etc. : *Gedichte in oberbayr. Mundart* (1842; 9e éd., 1882); *Gedichte in pfælz. Mundart* (1844; 6e éd., 1876). A citer encore les recueils et poèmes suivants : *Schnadahüpfln und Sprüchln* (1847; 2e éd., 1852); *Hochdeutsche Gedichte* (1852); *Der Hansl vo'Finsterwald. Der schwarzi Veitl. S'Kranzner-Resei* (1852; 2e éd., 1876); *Die Urzeit der Erde* (1856); *P'älzische G'schichte* (1863), etc. Il a écrit enfin quelques livres de chasse : *Wildanger-Skizzen aus dem Gebiete der Jagd und ihrer Geschichte* (Stuttgart, 1859); *Jagdliche Erinnerungen* (Munich, 1876), etc. Léon SAGNET.

BIBL. : L. von KOBELL, *Franz von Kobell*; Munich, 1881. — V., pour la liste complète de ses écrits scientif., l'*Almanach der baier. Akad.*, 1875 et 1878, et, pour ses publ. litt., le *Dichterlexicon* de Brümmer, I, 451, et le *Schriftstellerlexicon* de Bormaüller, p. 392.

KOBER (Ignace-Léopold), éditeur tchèque, né à Prague en 1825, mort à Janské Lazné en 1866. Après avoir fait à Vienne des études incomplètes, il fut d'abord apprenti serrurier, puis colporteur de librairie. En 1852, il fonda une petite librairie à Tabor, puis s'établit à Prague, y créa une maison d'édition et une imprimerie. Comme éditeur, il a rendu à la littérature tchèque les plus grands services. Il a publié la première *Grande Encyclopédie* tchèque, les *Antiquités* de Mikovec, la *Chronique tchèque morave* de Zap, et une *Bibliothèque nationale* qui renferme les œuvres des écrivains les plus distingués. Sa veuve, plus tard, et son fils ont maintenu à sa librairie la situation importante qu'elle a su conquérir non seulement en Bohême, mais dans tous les pays slaves. L. L.

KOBERGER ou KOBURGER (Anthoni), libraire allemand de Nuremberg, mort le 3 oct. 1513. D'une vieille famille de la ville, il y organisa, vers 1470, une imprimerie et une librairie qui furent les plus importantes de l'Allemagne. Il avait 24 presses et plus de 100 typographes, correcteurs, etc.; il faisait aussi imprimer à Bâle et à Lyon ses in-folios, perfectionna les caractères gothiques; ses ouvrages, dont on connaît 276, sont parmi les incunables les plus beaux et indestructibles; pour les illustrer, Koberger appela les meilleurs graveurs sur bois; on cite sa Bible illustrée (1483), ses 12 autres éditions de la Bible, le *Buch der Chroniken* de Schedel (1493), auquel travailla A. Dürer, alors apprenti. Principalement éditeur de scolastiques, Koberger vendait en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, Suisse, Italie, Hongrie, Pologne, ayant des succursales à Paris et à Ofen (Budapest), des comptoirs dans toutes les grandes villes. La prospérité de cette maison fut ébranlée par la Réforme; elle repoussa les démarches de Luther et dut se borner à l'humanisme.

BIBL. : O. HASE, *Die Koberger*; Leipzig, 1885, 2e éd.

KOBERSTEIN (Karl-August), écrivain allemand, né à Rügenwalde (Poméranie) le 10 janv. 1797, mort le 8 mars 1870 à l'école de Schulpforta, où il professait depuis 1824. Ses principaux livres sont : *Laut und Flexionslehre der mittelhochdeutschen und neuhochdeutschen Lehre* (Halle, 1862; 4e édit. par Schade, 1878), et surtout *Gesch. der deutschen Nationallitteratur*, d'abord simple manuel (1827), qui fut, dans la 4e édit. (1847-66), transformé en une histoire générale de premier ordre pour l'étendue et la précision des connaissances et l'objectivité de l'exposé; la 5e édit. fut donnée par K. Bartsch (Leipzig, 1872-75, 5 vol.).

Son fils *Karl*, né à Schulpforta le 15 févr. 1836, a été acteur de 1856 à 1883 (depuis 1862 au théâtre de la cour, à Dresde); il a écrit des tragédies (*Florian Geyer*, 1863; *Eric XIV*, 1869), et une comédie (*Was Gott zusammenfrigt das soll der Mann nichtscheiden*, 1872), qui furent très goûtées.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOBES (Carl) (V. Cardell).

KOBLENZ (V. Coblentz).

KOBOLD. Nom donné en Allemagne aux esprits familiers des maisons qui s'amusent à jouer des tours aux hommes ; c'est le même mot que le français *gobelin*. Vers l'époque moderne, il fut appliqué spécialement aux nains localisés dans les mines.

KOBOLT (Minér.). Arsenic impur, désigné aussi sous le nom de poudre à mouches, d'arsenic noir ; il est en croûtes, d'un gris noir, contenant souvent de 8 à 10 % de sulfure ; son éclat est métallique ; sa densité 5,6 ; il s'évapore à 180° et fond en vase clos. On s'en sert pour fabriquer des miroirs de télescopes en l'alliant au cuivre et à l'étain ; pour donner de la dureté au plomb de chasse. Il a servi pendant un certain temps à faciliter le travail du platine, en formant avec ce métal un alliage assez fusible. Sa combustion dans l'oxygène donne une lumière bleue, connue sous le nom de feu indien, et que l'on emploie parfois la nuit pour les travaux de triangulation.

KOBRIN. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Grodno, au confluent de la Kobrinka et de la Moukovtsa, affluent du Boug occidental ; 10,000 hab. Marché agricole. Le 27 juil. 1812, le général russe Tormasov y vainquit et prit les 3,000 Saxons de Klengel. — Le district a 5,000 kil. q.

KOBT. Nom égyptien de *Coptos* (V. ce mot).

KOÇA-Nag ou VICHNOU-Pad. Lac du Cachemire, d'où sort le Véchao, affluent du Djélan, à 3,660 m. d'alt. ; il a une cinquantaine d'hectares ; regardé comme sacré par les Hindous, il est un de leurs lieux de pèlerinage.

KOCAB (Astron.). Nom de l'étoile de seconde grandeur β Petite Ourse, dont les coordonnées de la position moyenne pour 1895 sont, d'après la *Connaissance des Temps* : $\text{Æ} = 14^h 51^m 0^s,61$; $\text{P} = 15° 24' 56'',5$.

KOCEÏLA, chef de la tribu berbère des Aureba, qui régna sur une partie du Maghreb de 681 à 686. Vers l'an 675, au moment où Oqba venait d'être rappelé par le khalife Moawia, les Berbères, ayant à leur tête Koceïla, tentèrent de chasser les envahisseurs arabes qui venaient de s'implanter dans leur pays. Dinar, le successeur d'Oqba, réussit à maintenir les musulmans dans leurs positions ; puis il vainquit Koceïla, l'obligea à embrasser l'islamisme et l'emmena à sa suite dans une demi-captivité. Quand Oqba fut rétabli dans son commandement, il conserva Koceïla auprès de lui comme une sorte d'otage, et l'on raconte qu'un jour, à la suite de ses succès, il voulut humilier le chef berbère en lui enjoignant d'égorger lui-même un mouton. Koceïla obéit à l'ordre qui lui avait été donné ; mais il jura de venger cet affront et, suivant une coutume de son pays, pour bien marquer ses projets haineux, il passa, sans rien dire, sa main pleine de sang sur sa barbe. Puis, usant des intelligences qu'il avait conservées avec ses compatriotes, il profita d'un moment où Oqba s'était séparé du gros de son armée pour le faire attaquer et tuer à Tehouda (681). Le désarroi que produisit cet événement parmi les Arabes permit à Koceïla de s'échapper, de réunir ses alliés et de s'emparer de Kaïrouan, où il régna durant cinq années, après avoir lui et les siens abjuré l'islamisme. En 688, Zoheïr, qui venait de recevoir des renforts, marcha sur Kaïrouan ; Koceïla abandonna sa capitale pour se réfugier à Mems, dans un camp retranché. Zoheïr l'y poursuivit et le vainquit dans une grande bataille où Koceïla trouva la mort (686). O. Houdas.

KOCÉIR, KOSSÉIR ou QOCÉIR. Ville maritime d'Egypte, sur la mer Rouge, au débouché du petit oued Ambagin ; 1,500 hab. Médiocre mouillage, derrière un récif madréporique ; vieille citadelle. Son transit, jadis considérable, a été supprimé par le percement de l'isthme de Suez.

KOCH (El-). Village de la Turquie d'Asie, aux environs de Mossoul, dans la haute vallée du grand Zab, affluent du Tigre. Ç'a été la résidence, à plusieurs reprises, des patriarches chaldéens de Mossoul (1,000 hab.). Prétendu tombeau du prophète Nahum et de sa sœur Sara. A 2 kil. de là, couvent de Rabban-Hormouz.

KOCH (Christophe-Guillaume de), historien et homme politique français, né à Bouxwiller le 9 mai 1737, mort à Strasbourg le 25 oct. 1813. Il fut élu à la Législative de 1791, emprisonné sous la Terreur ; rallié au Consulat, il fut tribun. Il a publié : *Tableau des Révolutions de l'Europe* (anonyme) (Lausanne, 1771, in-8 ; l'édition définitive en 3 vol. a paru en 1807 à Paris) ; *Tables généalogiques des maisons souveraines du sud et de l'ouest de l'Europe* (Strasbourg, 1782, in-4) ; *Abrégé de l'histoire des traités de paix, depuis la paix de Westphalie* (Bâle, 1797, 4 vol. in-8) ; *Aperçu rapide de la position de la France à l'époque de la prétendue coalition des souverains de l'Europe contre la Constitution du 26 avr. 1791* (Strasbourg, 1791, in-8). Il a aussi donné à l'Institut (section des sciences morales et politiques) des mémoires, insérés en 1803, sur divers points de l'histoire d'Alsace.

KOCH (Heinrich-Christof), musicographe allemand, né à Rudolstadt le 10 oct. 1749, mort à Rudolstadt le 12 mars 1816. Ses études musicales se firent dans sa ville natale, où il passa toute sa vie, partageant sa paisible existence entre les études théoriques et les fonctions de violoniste dans la musique du prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ses principaux ouvrages sont : *Versuch einer Anleitung zur Composition* (Rudolstadt et Leipzig, 1782-83, 3 part. in-8) ; *Musikalisches Lexikon* (Francfort, 1802 ; 2e éd., 1817 ; nouv. édit. refondue et augm. par Arrey von Dommer, 1865 ; édit. abr., 1807 et 1828) ; *Handbuch bei dem Studium der Harmonie* (Leipzig, 1811, in-4). Koch a collaboré aux gazettes musicales de Leipzig et de Spire.

KOCH (Joseph-Anton), peintre et graveur autrichien, né à Obergiebeln (Tirol) le 27 juil. 1768, mort à Rome le 12 janv. 1839. D'abord simple pâtre, il entra en 1785 à l'Académie de Karlsruhe, puis, rebuté par les mauvais traitements, s'enfuit à Bâle et de là, à pied, en Italie, où, sous l'influence de Carstens et de Wœchter, il se tourna vers le paysage historique et héroïque, genre dans lequel il devint un maître. Voici ses principales œuvres : gravures pour *Ossian*, eaux-fortes pour les *Argonautes* de Carstens, *Serment des républicains à Millesimo* (1797) ; illustrations pour Dante, *Hylas*, *Polyphème*, *Nausicaa*, *Apollon*, *Délivrance du Tirol par André Hofer*, *Cloître Saint-François*, à Civitella, *Tivoli*, *Olevano ;* fresques de la villa Massimi à Rome, etc. On lui doit aussi plusieurs écrits : *Pensées sur la peinture ancienne et moderne*, et l'écrit humoristique : *Chronique de l'art moderne* ou *Soupe à la Rumford, accommodée par Joseph-Antoine, cuisinier à Rome* (Karlsruhe, 1834).

KOCH (Wilhelm-Daniel-Joseph), botaniste allemand, né à Kusel (Deux-Ponts) le 5 mars 1771, mort à Erlangen le 14 nov. 1849. D'abord médecin à Kaiserslautern, il devint en 1824 professeur de botanique à l'université d'Erlangen. Son meilleur ouvrage est : *Synopsis floræ Germanicæ et Helveticæ* (Francfort, 1835-37, et autres édit. lat. et allem.).

KOCH (Jean-Baptiste-Frédéric), général et écrivain français, né à Nancy en 1782, mort en 1861. Il entra en 1800 dans la garde consulaire, fit la campagne de Marengo et celle d'Austerlitz, suivit le roi Joseph à Naples en 1806 et en Espagne en 1808 ; il fut nommé chef de bataillon en 1811. Il fit, en 1813, la campagne de Saxe, où il servit d'aide de camp à Jomini. Il fut nommé, en 1820, professeur d'art militaire à l'Ecole d'état-major, fut promu lieutenant-colonel en 1834, colonel en 1836 et maréchal de camp en 1841. Koch a publié de nombreux ouvrages militaires, entre autres les *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1814* (Paris, 1819, 2 vol., avec atlas) et les *Mémoires de Masséna* (Paris, 1819, 4 vol. in-8, avec atlas). On cite avec éloges sa traduction des *Principes de stratégie de* l'archiduc Charles (Paris, 1817,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

3 vol. in-8) et sa collaboration à l'*Histoire des guerres de la Révolution* (Paris, 1819, 5 vol. in-8) de Jomini.

KOCH (Christian-Friedrich), juriste allemand, né à Mohrin (Brandebourg) le 9 févr. 1798, mort à Neisse le 21 janv. 1872. Il fit sa carrière dans la magistrature jusqu'en 1854. Elève de Savigius, ses ouvrages eurent une influence sur la jurisprudence prussienne où ils firent prévaloir la méthode historique ; nous citerons : *Versuch einer systematischen Darstellung der Lehre vom Besitz nach preussischem Recht* (1826; 2e éd., 1839); *Das Recht der Forderungen nach gemeinen und preussischen Rechte* (Breslau, 1836-43, 3 vol.; 2e éd., 1858-59) ; *Lehrbuch des preussischen gemeinen Privatrechts* (1845, 2 vol.; 3e éd., 1858-59) ; *Preussens Rechtsverfassung*, plan de réformes (1843-44); *Das preussische Zivilprozessrecht* (1847 et suiv., 2 vol. souvent réédités). Il publia sur les nouvelles lois prussiennes des commentaires très complets : *Prozessordnung* (1851 ; 6e éd., 1871) ; *Allgemeines Landrecht* (1852-55, 4 vol. ; 8e éd., 1883 et suiv.) ; *Formularbuch für instrumentierende Gerichtspersonen und Notarien* (1844; 8e éd., 1870), etc.

Bibl. : Behrend, *C.-F. Koch* ; Berlin, 1872.

KOCH (Peter-Christian), homme politique danois, né en 1807, mort en 1880. En 1838, muni du privilège royal, il publia un journal hebdomadaire, *le Danevirke*, qui fut vivement pris à partie par les fonctionnaires du Slesvig-Holstein et par leurs partisans, mais n'en exerça qu'une plus grande influence sur les populations danoises du N. du Slesvig. Lors du soulèvement de 1848, il se retira en Danemark où il continua à publier pendant quelques années encore son journal ou d'autres feuilles périodiques. Ayant eu quelques difficultés avec les autorités danoises, il vint s'établir à Copenhague, où il vécut du métier de photographe.

KOCH (Eduard-Émil), né au château de Solitude, près de Stuttgart, le 30 janv. 1809, mort à Stuttgart le 27 avr. 1871. Pasteur, il se fit connaître par une *Gesch. des Kirchenbeds und Kirchengesangs* (Stuttgart, 1866-76, 8 vol.).

KOCH (Karl-Heinrich-Émil), botaniste allemand, né à Ettersberg, près de Weimar, le 6 juin 1809, mort à Berlin le 25 mai 1879. De 1836 à 1847, il fit divers voyages en Russie et en Orient. Il se fixa alors à Berlin où il fut nommé peu après professeur extraordinaire de botanique, secrétaire général de la Société d'horticulture, fonda l'Académie d'économie rurale de Berlin et y devint professeur de botanique. Ouvrages principaux : *Wanderungen im Oriente* (Weimar, 1846-47, 3 vol.), et autres relations de voyages ; *Beitr. zu einer Flora des Orients* (Halle et Berlin, 1848-54); *Dendrologie* (Erlangen, 1869-72, 2 vol.) et autres ouvrages d'horticulture.

KOCH (Robert), médecin allemand contemporain, né à Klausthal le 11 déc. 1843. Il étudia à Gœttingue, fut assistant à l'hôpital général de Hambourg, puis exerça la médecine successivement à Langenhagen (Hanovre) et à Rackwitz (Posen), enfin fut médecin pensionné de district à Wollstein (1872-80). C'est à cette époque qu'il commença ses recherches bactériologiques sur la septicémie et le charbon. Il passa ensuite à Berlin comme membre du comité d'hygiène publique. C'est en 1882 qu'il découvrit le bacille de la tuberculose, puis en 1883 il dirigea la commission envoyée en Egypte et dans les Indes pour étudier le choléra et découvrit le bacille en virgule. A son retour en Allemagne (1884), il reçut une dotation de 100,000 marks, fut envoyé en France pour y observer le choléra, enfin fut nommé en 1885 professeur ordinaire à la faculté de médecine de Berlin et directeur de l'Institut d'hygiène. Outre divers ouvrages sur ses études de prédilection, il a donné un grand nombre de mémoires aux *Mittheilungen aus dem Kaiserl. Gesundheitsamte*. Tout le monde connaît ses tentatives de guérison de la tuberculose au moyen de la *tuberculine* (V. ce mot et Tuberculose).

Dr L. Hn.

KOCHANOWSKI (Jean), dit *Jean de Czarnolas*, poète polonais, né à Sycyn en 1530, mort à Lublin le 22 août 1584. A l'âge de dix-sept ans, il quitta la Pologne pour se rendre en Allemagne, en Italie et en France. Il s'arrêta assez longtemps à Padoue, puis aussi à Bologne, à Venise, à Rome, se lia d'amitié avec les frères Alde, avec le savant Sigonius. Attiré par la gloire de Ronsard, il se rendit à Paris. C'est de là que Kochanowski envoya sa première poésie commençant par ces mots : « Dieu, que veux-tu de nous pour tes miséricordes. » Cet hymne, d'une inspiration magnifique, écrit dans une langue incomparable, fut lu à la Diète de Sandomir, où il fit si grand effet que Nicolas Rey, un des premiers écrivains polonais de l'époque, s'avoua vaincu et résolut de ne plus écrire qu'en prose. Revenu dans son pays, Kochanowski ne tarda pas à obtenir le poste de secrétaire du roi Sigismond-Auguste, mais il cultiva en même temps les Muses. Préoccupé des destinées de son pays, il lui donna des conseils, le gourmanda doucement et l'avertit. Dans son poème *Satyr*, il s'échauffe davantage et déclare la guerre aux maladies de son temps, surtout à l'âpreté au gain, à la soif de l'or, à l'amour du luxe, à la manie de vouloir imiter en tout l'étranger. Ailleurs, il s'élève contre les querelles intestines. Dans ses *Bagatelles*, où il a mis « les secrets de sa vie », que nombre de critiques ont cherché à pénétrer, il se montre profond psychologue autant que charmant humoriste. Après l'Union de Lublin, Kochanowski alla se fixer à Czarnolas où il écrivit successivement : *le Choix d'une bonne épouse*, une traduction magistrale des *Psaumes de David* (1578), une foule de poésies de circonstance à l'occasion du règne de Henri III de Valois et d'Etienne Batory; *le Renvoi des ambassadeurs grecs*, sorte de drame composé à la manière d'Eschyle et de Sophocle (trad. en français par A. Denis, dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*); *l'Orphée Sarmate*. Vivant toujours à la campagne, il s'éprit d'un amour ardent pour la nature et pour la langue maternelle. Aussi renonça-t-il peu à peu au latin qu'il écrivait cependant en humaniste accompli, pour chanter en un polonais admirable les joies de la famille et le bonheur de vivre en sage et en poète. La mort de sa fillette Ursule inspira à Kochanowski *les Thrènes* qui passent pour être son principal chef-d'œuvre. Ce poème n'est qu'une plainte d'un bout à l'autre, mais une plainte où les cris d'un désespoir terrible sont entrecoupés de prières sublimes. Parmi ses autres ouvrages polonais, il faut encore citer : *la Concorde*, *les Echecs* et *le Drapeau*. Ses poésies latines ont été publiées sous les titres suivants : *Elegiarum libri* (1584) ; *Epinicion* (1582) et *Lyricorum libellus* (1580). Kochanowski est sans contredit le plus grand poète de l'âge d'or de la littérature polonaise. Nourri de la plus pure sève classique, amoureux d'Horace, de Théocrite et de Virgile, il est cependant éminemment national. Son œuvre est pleine d'aspirations patriotiques, son style, en dépit de quelques mots et tournures archaïques, est d'une clarté et d'un charme sans égal. M. Venceslas Gasztowtt a traduit en français plusieurs poésies de Kochanowski, notamment *les Thrènes*. Ses œuvres furent rééditées à Cracovie (1859, 3 vol.).

F. Trawinski.

Son frère, *Piotr* (1566-1620), secrétaire du roi Sigismond III et chevalier de Malte, a publié d'excellentes versions polonaises, des poèmes du Tasse et de l'Arioste.

Bibl. : Przyboroski, *J. Kochanowski* (en pol.); Posen, 1857. — René Lavollée, *la Poésie latine en Pologne*, dans *la Revue contemporaine* du 1er juil. 1873. — Lœwenfeld, *J. Kochanowski und seine lateinische Dichtungen*; Posen, 1878. — *Bulletin polonais*, n° 22, août 1884. — Louis Leger, *Nouvelles Etudes slaves*; Paris, 1886, 3e vol.

KOCHANSKI (Adam), célèbre mathématicien polonais du XVIIe siècle, mort vers 1695. Il fut professeur à Mayence, à Florence, à Olmütz. De retour en Pologne, il fut mathématicien du roi Jean III Sobieski et bibliothécaire de son château de Willanow. Il a publié en latin un certain nombre d'opuscules fort intéressants dans les *Analecta* de Scholt et dans les *Acta eruditorum* édités à

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Leipzig. Son œuvre a été appréciée par Zebrowski dans les Mémoires (*Roczniki*) de la Société des sciences de Cracovie (t. XXX).

KOCHEL (Lac). Petit lac de Bavière, au pied de montagnes abruptes ; il a 4 kil. de long, 2 kil. de large, 80 m. de profondeur. Formé par la Loisach, il s'épanche au N. dans le *Rohrsee* et des marais qui attestent son ancienne extension. — Le village de Kochel (eaux minérales) est au N.-E.

KOCHEM ou KOCHHEIM. Ville de Prusse, district de Coblentz, sur la Moselle ; 3,500 hab. Château ; vignobles, minoteries. Ancien fief des comtes palatins d'Aix-la-Chapelle, puis burgraviat cédé à l'archevêché de Trèves ; les Français brûlèrent la ville et les châteaux voisins en 1689.

Bibl. : Pauly, *Stadt und Burg Kochem;* Kochem, 1883.

KOCHER. Rivière du Wurttemberg, affluent droit du Neckar ; 180 kil. de long. Formé de la Kocher Rouge et de la Kocher Noire, nées dans Hærdtfeld, elle décrit une courbe vers le N.-O., reçoit à gauche la Lein et la Brettach, à droite la Bühler.

KOCHER (Conrad), musicien allemand, né à Dizingen (Wurttemberg) le 16 déc. 1786, mort après 1860. D'abord précepteur à Saint-Pétersbourg, il revint dans son pays en 1820 et composa plusieurs opéras : *la Cage* et *le Roi des Elfes* furent joués à Stuttgart, et son oratorio, *la Mort d'Abel*, à Leipzig. Kocher fit ensuite un séjour prolongé en Italie où les études qu'il fit du répertoire de la chapelle Sixtine eurent une influence sur ses travaux ultérieurs. Revenu à Stuttgart, il publia d'abord un important ouvrage : *l'Art musical dans l'Eglise* (1823), et fonda bientôt après une société de chant religieux, dans le but d'introduire le chant à quatre parties dans l'Eglise. Le *Württemberger Choralbuch* fut composé d'après ses principes. Kocher, nommé organiste de la cathédrale, fonda la société chorale « Liederkranz », qui existe encore. On connaît aussi de lui une méthode de piano, un traité de composition et des compositions chorales.

KOCHOWSKI (Jérôme-Vespasien), poète et historien polonais, né vers 1630, mort à Cracovie en 1699. Elève du collège des jésuites de Sandomir, il guerroya d'abord pendant dix ans contre les Cosaques et contre les Suédois, puis il se fixa aux environs de Cracovie. Jean III Sobieski le nomma historiographe de la cour. Il a écrit en polonais et en latin. Ses principales œuvres poétiques sont : *Poésies lyriques et Epigrammes* (1674) ; *le Jardin virginal* (1651), recueil d'épigrammes, consacré à la sainte Vierge ; *la Délivrance de Vienne* (1684). Elles respirent un patriotisme très sincère, mêlé de convictions républicaines et religieuses à la fois. Au point de vue de la forme, Kochowski subit encore l'influence classique de Kochanowski dont il n'égale pas la pureté ; mais comme fond il est plus intéressant, il a plus de flamme et plus d'entrain, car il puise de préférence son inspiration dans la société où il vit, dans l'atmosphère qu'il respire. C'est sans contredit un des représentants les plus brillants de l'ancienne poésie polonaise. Comme historien, il a également une très grande valeur. Son *Commentarius belli adversus Turcos* (Cracovie, 1684) et ses *Annalium Poloniæ Climatecteres* (3 parties ; Cracovie, 1683, 1688, 1698, 3 vol. in-fol.) sont plutôt des mémoires, mais d'un réel intérêt et indispensables à consulter pour quiconque veut étudier à fond l'histoire de Pologne au XVIIe siècle. F. Trawinski.

Bibl. : A. Rzazewski, *Etudes sur la littérature polonaise des XVIIe et XVIIIe siècles* (en pol.) ; Varsovie, 1871. — Nehring, *Etudes littéraires;* Posen, 1884.

KOCI ou KOSI. Rivière de l'Inde, affluent droit du Gange ; 320 kil. de long. Elle vient du Tibet, formée par la réunion du Phoung-tou et de l'Aroun (Hang-tong-tchéou), venant l'un de l'O. (au N. du Gaurisankar), l'autre de l'E. (Sikkim) ; elle passe entre le Gaurisankar et le Kintchindjinga, pénètre dans le Népal, où elle reçoit la *San* ou *Mana-Koci*, entre en plaine, reçoit la Gagri et finit près de Bhagalpour. Rivière rapide et torrentueuse, profondément encaissée dans le Népal, elle ronge ses rives dans la plaine et son lit se déplace rapidement vers l'O. (de 40 kil. en moins de deux siècles). C'est une des rivières sacrées des brahmanes.

KOCK (Mathias) (V. Cock).

KOCK (Hieronymus) (V. Cock).

KOCK (Lucas Cornelisz de) (V. Cornelisz).

KOCK (David), peintre suédois, dont la vie est inconnue. C'est lui qui a peint, dans la première moitié du XVIIIe siècle, pour le roi Frédéric Ier et la reine Ulrique-Eléonore, les tableaux qui ornent la galerie du château de Gripsholm.

KOCK (Henri, baron de), général hollandais, né à Heusden en 1779, mort à La Haye en 1845. Il entra dans la marine, fut envoyé en 1806 à Batavia et fut le collaborateur distingué du gouverneur Wiese, et plus tard de Daendels. En 1809, il était général de brigade commandant la division militaire de Samarang. Fait prisonnier en 1811 par les Anglais vainqueurs à Java, il fut conduit en Angleterre et y demeura jusqu'à la chute de l'empire français. Il entra alors au service du roi Guillaume, se distingua à Waterloo et retourna aux Indes en 1817 comme commandant en chef de l'armée coloniale ; il réprima avec énergie les soulèvements de Palembang et pacifia tout l'archipel de la Sonde. Dans cette mission difficile, il fit preuve de qualités militaires et administratives éminentes. Il revint en Hollande en 1830, et fut ministre de l'intérieur de 1836 à 1841. Guillaume Ier lui avait conféré le titre de baron.

Bibl. : Van Kampen, *Histoire des Hollandais aux colonies* (en holl.) ; Haarlem, 1831-33, 4 vol. in-8.

KOCK (Charles-Paul de), littérateur français, né à Passy le 21 mai 1793, mort à Paris le 27 avr. 1871. Fils d'un banquier hollandais, mis à mort en même temps qu'Anacharsis Cloots, Hébert et Ronsin, il fut d'abord commis dans une maison de banque, puis, malgré la résistance de ses parents, abandonna son emploi pour s'adonner au théâtre et à la littérature. Ses débuts dans le mélodrame ne faisaient guère présager la verve comique qu'il devait répandre plus tard, et c'est pour mémoire seulement qu'il convient de rappeler les titres de ces premières affabulations : *Mme de Valnoir* (1814) ; *Catherine de Courlande* (1814) ; *la Bataille de Veillane* (1815) ; *le Tambour portugais* (1815) ; *le Moulin de Mansfeld* (1815). Sa collaboration avec Gouffé pour divers vaudevilles lui ouvrit les portes de l'Opéra-Comique et il écrivit soit seul, soit en collaboration, les livrets de : *Une Nuit au château* (1818), musique de Mengal ; *le Philosophe en voyage* (1821), musique de Kreubé et Pradher ; *les Infidèles* (1823), musique de Mengal ; *le Muletier* (1823), musique de Herold, qui demeura longtemps au répertoire.

Paul de Kock, qui avait dû, faute d'éditeur, imprimer à ses frais son premier roman, *l'Enfant de ma femme* (1811, 2 vol. in-12), dont le titre égrillard n'avait pas suffi à assurer le succès, trouva dix ans plus tard sa véritable voie dans une série de récits où il a peint les mœurs de la petite bourgeoisie et du commerce parisien de son temps : *Georgette ou la Mère du Tabellion* (1820, 4 vol. in-12) ; *Gustave ou le Mauvais Sujet* (1821, 3 vol. in-12) ; *Frère Jacques* (1822) ; *Monsieur Dupont* (1824) ; *André le Savoyard* (1825) ; *le Barbier de Paris* (1826) ; *la Femme, le Mari et l'Amant* (1829) ; *le Cocu* (1831) ; *la Pucelle de Belleville* (1834) ; *Zizine* (1836) ; *Un Tourlourou* (1837) ; *Moustache* (1838) ; *l'Homme aux trois culottes* (1840) ; *Ce Monsieur* (1842) ; *l'Amoureux transi* (1843) ; *Sans Cravate* (1844) ; *l'Amant de la lune* (1847) ; *Un Monsieur très tourmenté* (1854) ; *Taquinet le bossu* (1857) ; *le Millionnaire* (1887) ; *Une Femme à trois visages* (1859) ; *les Demoiselles de magasin* (1863) ; *le Professeur Fihelaque* (1867), etc. Tous ces romans, publiés d'abord en volumes de cabinet de lecture, puis, à partir de 1843, en feuilletons, ont été l'objet de diverses réimpressions collectives : l'une d'elles (30 vol. in-18) est ornée de vignettes de Raffet ; l'autre, de beaucoup plus considérable, ne comporte pas moins de 97 vol. in-18. Encore ne renferme-t-elle pas les nom-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

breux vaudevilles dont Paul de Kock empruntait le sujet à ses propres créations, ou qu'il écrivit en collaboration avec Carmouche, les frères Cogniard, Dupeuty, Varin, etc., ni deux volumes de poésies et de chansons : *Contes en vers* (1824, in-12) et *la Bulle de savon* (1829, in-18), non plus que ses *Mémoires* posthumes (1873, in-18), œuvre de son extrême vieillesse et où l'on retrouve son intarissable bonne humeur. Il faut citer aussi à part *la Grande Ville* (1842, 2 vol. gr. in-8), dont Paul de Kock rédigea seul le texte du premier volume (réimpr. depuis dans ses *Œuvres complètes*), des articles dans les *Cent et Un* et une *Physiologie de l'homme marié* (1841, in-18). M. Tx.

Bibl. : Th. Trimm, *la Vie de Ch.-P. de Kock ;* Paris, 1873.

KOCK (Paul-Henry de), littérateur français, fils du précédent, né à Paris le 25 avr. 1819, mort à Limeil (Seine-et-Oise) le 14 avr. 1892. Il s'essaya de très bonne heure dans le genre qui avait illustré son père, sans y trouver jamais les succès retentissants de celui-ci, et aussi dans le roman d'aventures où il ne fut pas non plus pour Alexandre Dumas ou Paul Féval un concurrent redoutable. Il suffira de rappeler quelques-uns des titres de ces nombreux volumes : *Berthe l'Amoureuse* (1843, 2 vol. in-6) ; *le Roi des étudiants et la Reine des grisettes* (1844, 4 vol. in-8) ; *Lorettes et gentilshommes* (1847, 3 vol. in-8) ; *les Lorettes vengées* (1853, 3 vol. in-8) ; *Brin d'amour* (1857, in-8) ; *le Médecin des voleurs* (1857-58, 12 vol. in-8) ; *la Dame aux émeraudes* (1859, 4 vol. in-8) ; *les Baisers maudits* (1860, in-18) ; *le Démon de l'alcôve* (1862, in-18) ; *les Buveurs d'absinthe* (1863, 10 vol. in-8) ; *la Voleuse d'amour* (1863, in-18) ; *les Accapareuses* (1864, in-18) ; *la Nouvelle Manon* (1864, in-18) ; *les Treize Nuits de Jane* (1864, in-18) ; *Une Petite Cousine* (1865, in-18) ; *l'Amoureuse de Pierrefonds* (1867, in-18) ; *Mademoiselle ma femme* (1868, in-18) ; *la Fille à son père* (1869, in-18) ; *Mademoiselle Coquemitaine* (1871, in-18), etc. Henry de Kock avait également signé un certain nombre de compilations soi-disant historiques sur *les Cocus célèbres* (1869, in-4, ill.) ; *les Courtisanes célèbres* (1869, in-4, ill.) ; *les Libertins et Libertines célèbres* (1871, in-4, ill.) ; *les Farceurs célèbres* (1872, in-4, ill.). Au théâtre, il a été le collaborateur de son père pour *l'Eau et le Feu* (1846) ; de Théodore Barrière pour *la Vie en rose* (1856), et *la Maison du pont Notre-Dame* (1861), drame en cinq actes, d'Emmanuel Gonzalès pour *les Frères de la côte* (1856), drame en cinq actes, tiré d'un roman de cet écrivain ; de M. Ernest Blum pour *Il n'y a plus d'enfants* (1859), etc. M. Tx.

KOCKUM (Frans-Henrik), grand industriel suédois, né à Malmö en 1802, mort à Malmö en 1875. D'abord à la tête de la plus importante manufacture de tabacs de la Suède, il fonda, en 1840, près de Malmö, une fonderie et un atelier de constructions qui prirent bientôt une extension considérable. Il s'intéressait également à toutes sortes d'industries qui se créaient dans le pays : filatures, brasseries, chemins de fer, etc.

KODAMA (V. Qodama).

KODHAÏ (V. Qodhaï).

KODYMA. Rivière de Russie, affl. dr. du Boug méridional ; elle naît en Podolie et sert de frontière entre ce gouv. et celui de Kherson ; elle a 160 kil. de long. Mannheim défit les Turcs sur ses bords (1739).

KODZOUKÉ. Prov. du Japon, au centre de Nippon, région de Tôzando, ken de Goumba ; elle occupe le bassin supérieur du Toué-gava, compte plus de 600,000 hab. ; les villes principales sont Takasaki et Mayébasi.

KŒBEL (Jacob), mathématicien allemand, né à Heidelberg en 1470, mort en 1533. Après avoir commencé le droit dans sa patrie, il alla étudier les mathématiques à Cracovie, où il fut condisciple de Copernic, puis obtint une charge de secrétaire de ville à Oppenheim. Il a publié plusieurs éditions de traités élémentaires sur le calcul avec les jetons (1514), avec la plume (1520), l'arpentage (1515), qui sont composés d'après les traditions de l'ancienne école et où les signes numériques romains sont appelés *nombres allemands ordinaires* et opposés aux *chiffres* (modernes), désignation qui commençait seulement alors à devenir d'un emploi général.

KŒBERGER (Wenceslas) (V. Cœberger).

KŒBERLE (Georg), auteur dramatique allemand, né à Nonnenhorn, sur le lac de Constance, le 21 mars 1819. Elève des jésuites, il s'enfuit de leur collège germanique de Rome et publia sur leur compte des révélations, *Aufzeichmungen ans dem deutschem Kolleg in Rom* (1846) ; ses drames : *Dei Mediceer* (Mannheim, 1849) ; *Heinrick IV von Frankreich* (Leipzig, 1851) ; ses comédies : *Der Kunstlers Weih*, *Max Emanuels Brantfahrt*, etc., eurent un certain succès. Il dirigea le théâtre d'Heidelberg (1853-56) et celui de la cour à Karlsruhe (1872-73) et publia des ouvrages remarqués sur la crise théâtrale ; un roman, *Alles um Nichts* (1871, 3 vol.).

KŒBERLÉ (Eugène), chirurgien alsacien, né à Schlettstadt en 1828. Il fut agrégé à la faculté française de médecine de Strasbourg et depuis la guerre a continué à exercer la chirurgie dans cette ville. Il est universellement connu par ses opérations d'ovariotomie et a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet.

KŒCHLIN. Famille d'industriels et d'hommes politiques alsaciens. En 1596, *Hartmann* Kœchlin, originaire de Zurich, vint s'établir à Mulhouse.

Samuel Kœchlin (1719-76), l'un de ses descendants, fonda dans cette ville, en 1746, avec Jacques Schmaltzer et Henri Dollfus, sous la raison *Kœchlin, Schmaltzer et Cie*, une fabrique de toiles peintes ou indiennes, industrie à peine naissante en Europe. L'établissement prospéra, mais la société fut dissoute à la mort de Samuel Kœchlin.

Jean (1746-1836), l'aîné des dix-sept enfants du précédent, s'associa avec deux de ses frères, *Josué* et *Hartmann* et monta avec eux, sous la raison *Kœchlin frères*, une nouvelle fabrique d'indiennes. Il s'en retira pour créer à Mulhouse un Institut commercial, puis dirigea la grande manufacture de Wesserling, et, revenu à Mulhouse en 1802, entra dans la maison de son fils Nicolas.

Jacques (1776-1834), un des dix-neuf enfants du précédent, fut également l'associé de Nicolas (V. le suivant). Maire de Mulhouse, député de 1820 à 1826, il siégea à l'extrême gauche, défendit vivement à la tribune le colonel Caron, impliqué dans la conspiration de Belfort, et fut condamné à six mois de prison pour une *Relation historique des événements* (Paris, 1822, in-8).

Nicolas (1781-1852), frère du précédent, fonda en 1802, à Mulhouse, sous la raison *Nicolas Kœchlin et frères*, un établissement analogue à ceux précédemment créés par son aïeul et par son père. Il servit en 1814, comme officier volontaire, ainsi que son frère, *Ferdinand* (1786-1854), fit, l'année suivante, à la tête d'habitants de Mulhouse, la guerre de partisans dans les Vosges, fut quelque peu mêlé à la conspiration de Belfort (1821) et représenta le Haut-Rhin comme député de 1826 à 1841. En 1848, il fut commissaire du gouvernement provisoire dans le Haut-Rhin. Tout en faisant prospérer sa maison, devenue bientôt la plus vaste fabrique d'indiennes, il avait édifié en 1825, à Mulhouse, un nouveau quartier, et il avait construit de 1839 à 1841 deux des premières lignes de chemins de fer de France, celles de Mulhouse à Thann et de Strasbourg à Bâle, qu'il s'était fait concéder.

Daniel (1785-1871), frère du précédent, étudia la chimie à Paris dans les laboratoires de Fourcroy et de Vauquelin, entra dans la maison de Nicolas, qu'il dirigea ensuite très longtemps, et contribua le plus, de tous ses frères, à son développement par ses importants travaux, qui rivalisèrent avec ceux de *J.-B. Haussmann* (V. ce nom), quant à leur influence sur les progrès de l'industrie des toiles peintes. Il faut mentionner surtout son nouveau procédé de teinture en garance et sa découverte de l'*enlevage*.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

André (1789-1875), l'un des quatorze enfants du docteur *Jacques* Kœchlin (1754-1814), lui-même frère de *Jean* (V. ci-dessus), épousa une fille de Dollfus-Mieg, qui possédait à Mulhouse une fabrique analogue à celle des Kœchlin, dirigea après la mort de son beau-père, de 1818 à 1830, cet important établissement, et fonda en 1830, dans la même ville, une fonderie et de grands ateliers de construction de machines d'où sortit l'une des premières locomotives françaises. Ils fusionnèrent en 1872 avec l'usine de *Grafenstaden* (V. ce mot), pour former la *Société alsacienne de constructions mécaniques*, qui a en outre, depuis 1880, de grands ateliers à Belfort. Déjà maire de Mulhouse, André Kœchlin fut de 1832 à 1848 député. Il siégea parmi les conservateurs. Ses inventions sont nombreuses (métier à tisser le coton, banc à brocher à engrenages, renvideur, etc.). Il a perfectionné en outre les machines à filer le lin et le chanvre. C'est lui qui a fait construire à Mulhouse, en 1835, les premiers logements d'ouvriers (V. Cités ouvrières, t. XI, p. 490).

Joseph Kœchlin-Schlumberger (1796-1863), l'un des quatorze enfants de *Josué*, lui-même frère de *Jean* (V. ci-dessus), dirigea successivement à Mulhouse une filature et une fabrique de toiles imprimées. Il fut, sous le second Empire, maire de la ville, qu'il embellit beaucoup. Il est surtout connu comme géologue. On lui doit notamment des cartes géologiques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et des études sur la géologie et la paléontologie du Haut-Rhin (1856), sur les formations tertiaires en Alsace et dans le Dauphiné (1860), sur le terrain de transition des Vosges (1862), etc.

Eugène (1815-1885), fils de *Daniel* (V. ci-dessus), prit, à la mort de son père, la direction de la maison *Kœchlin frères*, à la tête de laquelle se trouve actuellement (1895) son propre fils, *Emile*, né en 1848.

Alfred Kœchlin-Steinbach (1825-1872), frère d'*Eugène* (V. le précédent), fut à Mulhouse, pendant tout l'Empire, le chef de l'opposition républicaine. Après la Révolution du 4 sept. 1870, il devint maire de Mulhouse et proposa au gouvernement de la Défense nationale d'équiper à ses frais un corps de 5,000 hommes. Les électeurs du Haut-Rhin l'envoyèrent, le 8 févr. 1871, à l'Assemblée nationale de Bordeaux d'où il se retira après la ratification de la cession de l'Alsace-Lorraine. Mme Louis Andrieux est sa fille.

Alfred Kœchlin-Schwartz (1829-95), arrière-petit-neveu de *Jacques*, *Nicolas*, etc. (V. ci-dessus). Il dirigea, après de longs voyages d'études en Europe et en Asie, l'importante filature créée à Mulhouse par son père, *Jean* (1801-70). Pendant la guerre de 1870-71, il organisa plusieurs bataillons de volontaires et fut nommé par Gambetta commandant militaire de l'arr. de Mulhouse, puis commandant des légions d'Alsace-Lorraine en voie de formation à Lyon. Il avait, dans l'intervalle, été quelques semaines prisonnier. Rentré à Mulhouse après l'amnistie, il en fut bientôt expulsé par les Allemands, résida quelque temps à Belfort et vint, en 1872, se fixer à Paris. Devenu en 1879 maire du VIIIe arr., il fut vivement attaqué en 1887 par la presse républicaine à la suite de divers incidents administratifs, fit adhésion au boulangisme et fut révoqué en juil. 1888. Le 19 août suivant, une double vacance s'étant produite dans le Nord, il fut élu député de ce dép. par 126,507 voix, en même temps que le général Boulanger. Il ne fut pas renommé ne 1889. Il a écrit de nombreux articles de journaux et quelques livres : *Un Touriste au Caucase* (Paris, 1881, in-12); *Un Touriste en Laponie* (Paris, 1882, in-12). Il a exposé des fusains aux Salons de 1864 à 1879. Mme Kœchlin-Schwartz, présidente de la société de secours aux blessés « l'Association des femmes de France », est sa veuve.

Maurice (né en 1856), arrière-petit-neveu d'*André* (V. ci-dessus), est ingénieur de la maison Eiffel et l'un des auteurs de la tour de 300 m. Il a publié dans l'encyclopédie Lechalas : *Applications de la statique graphique* (Paris, 1889, in-8).

Les Kœchlin sont alliés à toutes les grandes familles de Mulhouse. En 1881, cent ans après sa mort, *Samuel* Kœchlin avait un peu plus de 2,250 descendants. L. S.

Bibl. : Ed. Verny, *Notice biographique sur M. Jean Kœchlin;* Mulhouse, 1836, in-8. — Ch. Grad, *J. Kœchlin-Schlumberger;* Colmar, 1874, in-8. — Aug. Dollfus, *Tableaux généalogiques de la famille Kœchlin;* Mulhouse, 1881, in-4. — N. Ehrsham, *Livre d'or de la ville de Mulhouse;* Mulhouse, 1883, in-fol. (2e éd.).

KŒCHLY (Hermann-August-Theodor), philologue et antiquaire allemand, né à Leipzig le 5 août 1815, mort à Trieste le 3 déc. 1876. Il étudia à Leipzig où il eut G. Hermann pour professeur, puis en 1837 il professa lui-même à Saalfeld, et en 1840 à Dresde. Il prit en 1848 une grande part à la réorganisation de l'enseignement en Allemagne et fut élu membre de la seconde Chambre du royaume de Saxe. Impliqué dans les troubles de Dresde la même année, il se réfugia à Bruxelles, puis à Zurich où il professa l'archéologie. On lui doit : *Vorlesungen ueber Sophocles Antigone* (Dresde, 1844); *Ueber das Princip des Gymnasialunterrichtes der Gegenwart* (Dresde, 1845); *Zur Gymnasialreform* (Dresde, 1846); *Quintus Smyrnæus, cum prolegomenis ac notis criticis* (Leipzig, 1850); *Pseudo-Manetho et Maximus Tyrius* (Paris, 1851); *Opuscula academica* (Leipzig, 1853); *Geschichte des griechischen Kriegswesens* (Aarau, 1852), excellent traité sur l'art de la guerre chez les Grecs, publié en collaboration avec Rustow; *Einleitung zu Cæsars Commentarien* (Gotha, 1857, in-8).

KŒCK (Pieter) (V. Coeck).

KŒCK (Michael), peintre autrichien, né à Innsbruck en 1760, mort à Rome en 1825. Elève de Peter Denifle dans sa ville d'origine, puis de Knoller à Milan, il alla comme pensionnaire impérial à Rome, où il s'installa, et devint membre de l'Académie de Saint-Luc et directeur de l'école de mosaïque papale. On lui doit, entre autres productions remarquables, une *Histoire d'Achille* en quatorze tableaux (musée d'Innsbruck).

KŒGEL (Rudolf), prédicateur allemand, né à Birnbaum (Posnanie) le 18 févr. 1829. Prédicateur à La Haye (1857-63), il acquit une grande réputation d'éloquence et fut appelé à la cour de Berlin; son influence sur l'empereur était assez considérable; il l'employa contre Falk. Il a publié beaucoup de ses sermons : *Aus dem Vorhof im Heiligtum* (2e éd., Brême, 1878-80, 2 vol.); *Wach auf Stadt der Jerusalem* (1882), etc.

KŒHLER (Johann-David), historien et numismatiste allemand, né à Colditz, près de Leipzig, le 18 janv. 1684, mort à Gœttingue le 10 mars 1735. Il étudia à Gœttingue, puis en 1710 fut nommé professeur de logique à Altorf et bibliothécaire de l'université. Plus tard, en 1725, il devint professeur d'histoire à l'université de Gœttingue. D'une fécondité peu commune, il écrivit plus de cent ouvrages, parmi lesquels quelques-uns méritent d'être cités : *De Inclyto libro poetico Theuerdank* (Altorf, 1714 et 1719, in-4; nouv. éd. en 1790, par les soins de Hommel); *Fasti universitatis Aldorfinæ* (Altorf, 1719-23, 5 vol. in-4); *De Bibliotheca Caroli Magni* (Altorf, 1727, in-4); *Historia comitum de Wolfstein* (Leipzig, 1728, in-4); *Historische Münzbelustigungen* (Nuremberg, 1729-55, 22 vol. in-8, avec 2 vol. de tables in-4, publiées après la mort de l'auteur) : dans ces *Amusements numismatiques*, Kœhler donne la description et l'explication d'une grande quantité de médailles allemandes, et ce recueil curieux est encore souvent consulté aujourd'hui : *Historische Nachricht von den Hofœmtern des Herzogthums Braunschweig und Lüneburg* (Gœttingue, 1746, in-4); *Systema familiarum augustarum* (1721-31).

KŒHLER (Johann-Tobias), historien et numismatiste allemand, né à Altorf le 17 janv. 1720, mort à Gœttingue le 26 déc. 1768, fils du précédent. Après avoir étudié à l'université de Gœttingue, il y devint professeur de philosophie en 1757. On lui doit : *Notice sur la vie de Wigulee Hund* (Gœttingue, 1750, in-4); *Vin-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tarus, primus inter Germanos artis salutaris peritia celebris, Caroli Magni medicus (Gœttingue, 1757, in-4); *Dissertatio de Entio seu Henrico, Frederici II imperatoris notho, rege Sardiniæ, Romani imperatorii per Italiam vicario* (Gœttingue, 1757, in-4); *Vollsttændiges Ducaten-Cabinet* (Hanovre, 1758-60, 2 vol. in-8), important recueil de la plus grande partie des monnaies d'or frappées en Europe dans le cours du moyen âge ; il est encore aujourd'hui consulté. Tobias Kœhler a collaboré aussi aux *Münzbelustigungen* de son père; il a inséré une grande quantité d'articles dans les *Hannœversche gelehrte Anzeigen;* enfin on lui doit la traduction en allemand de nombreuses relations de voyages dans diverses parties de l'Europe.

KŒHLER (Heinrich-Gottlieb), mathématicien allemand, né à Celle le 11 févr. 1779, mort à Gœttingue le 10 oct. 1849. Professeur de mathématiques à Gœttingue, il a publié de bonnes tables de logarithmes, qui ont eu un très grand nombre d'éditions : *Logarithm.-trigonom. Tafeln* (Leipzig, 1827) ; *Logarithm.-trigonom. Handbuch* (Leipzig, 1847) ; *Vier logarithm. und antilogarithm. Tafeln* (Leipzig, 1851, posth.). L. S.

KŒHLER (George-Frederik), général anglais, mort près de Jaffa le 29 déc. 1800. D'origine allemande, il entra au service de l'Angleterre en 1780. Durant la défense de Gibraltar, il inventa un affût de canon qui accrut considérablement la justesse du tir. Aide de camp de lord Heathfield, il le suivit à Aix-la-Chapelle et il devint major général au service des Etats-Unis de Belgique pendant la guerre contre l'Autriche (1790). On le retrouve ensuite à Toulon (1793), en Corse (1794) où il confère avec Paoli, puis il est chargé du commandement de la mission militaire envoyée pour organiser l'armée turque (1799). Il était en 1800 à Jaffa où il mourut avec sa femme de la peste.

KŒHLER (Christian), peintre allemand, né à Werben (Vieille-Marche) le 19 oct. 1809, mort à Montpellier en 1861. Il étudia d'abord à Berlin, puis alla avec Schadow à Dusseldorf, où il se tourna vers le genre héroïque et où il devint professeur à l'Académie. Nous citerons parmi ses œuvres: *Moïse sauvé des eaux*, toile d'une fantasmagorie romantique ; *Rébecca à la fontaine, Triomphe de David, Agar et Ismaël, Roméo et Juliette, la Germanie avec le génie de la Liberté, Sémiramis saisissant son glaive*, et une admirable *Mignon*.

KŒHLER (Ludwig-Heinrich), pianiste et professeur allemand, né à Brunswick le 5 sept. 1820, mort à Kœnigsberg le 17 févr. 1886. Il commença ses études dans sa ville natale et les acheva à Vienne sous Sechter, Seyfried et Bocklet, s'essaya d'abord comme chef d'orchestre dans quelques petits théâtres de l'Allemagne du Nord, et se fixa en 1847 à Kœnigsberg comme professeur et directeur d'une école de musique. Il a composé trois opéras, une partition pour l'*Helena* d'Euripide, des chœurs et des compositions pour le piano en nombre très considérable; ses études pour le piano à quatre mains portent le numéro d'œuvre 280. Il s'est distingué particulièrement par ses ouvrages théoriques pour l'enseignement du piano, dont les principaux sont : *Systematische Lehrmethode für Klavierspiel und Musik*, en deux parties (Leipzig, 1856-58; 2e éd., 1872; 3 éd. revue par Riemann, 1887) ; *Führer durch den Klavierunterricht* (1re éd., s. d.; 6e éd., 1879); *Der Klavierfingersatz* (1862); *Der Klavierunterricht* (5e éd., 1886); *Leichtfassliche Harmonie und Generalbasslehre* (3e éd., 1880); *Der Klavierpedalzug* (Berlin, 1882); *Theorie der musikalischen Verzierungen* (1886). Kœhler a fourni de nombreux articles de critique musicale à différents journaux de musique allemands, et a publié des éditions doigtées d'auteurs classiques pour le piano. M. Br.

KŒHNE (Bernard, baron de), archéologue et administrateur russe, né à Berlin le 4 juill. 1817, mort à Wurzbourg le 17 févr. 1886. Il alla de bonne heure se fixer en Russie où il devint conseiller d'Etat, directeur du bureau héraldique et conservateur du musée impérial de l'Ermitage. Il a écrit de nombreux mémoires de numismatique et d'archéologie, insérés pour la plupart dans les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg* (1847-52, 6 vol. in-8) qu'il dirigeait. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Description du musée de feu le prince Basile Kotschoubey* (1857, 2 vol. in-4), ouvrage important pour l'histoire de la Russie méridionale dans l'antiquité et la numismatique du Pont et du Bosphore cimmérien; *Recherches sur l'origine de plusieurs maisons souveraines d'Europe* (1863, in-8); *Ueber den Doppel-Adler* (Berlin, 1871); *Berlin, Moskau, S. Petersburg, 1649-1743* (Berlin, 1882). Il a aussi collaboré à la *Revue numismatique française* (en 1862) et aux *Berliner Blætter für Munz-Siegel und Wappenkunde* (1859-73).

KOEKELBERG. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles; 6,500 hab. Stat. du chem. de fer de ceinture de Bruxelles. Exploitations agricoles, fabriques de produits chimiques, tanneries, fabriques de ouate.

KOEKKOEK (Jan-Hermann), peintre de marine hollandais, né en 1778, mort en 1851. A la nouvelle Pinacothèque de Munich, on voit de lui une *Marine* datée de 1847.

KOEKKOEK (Barend-Cornelis), paysagiste hollandais, fils du précédent, né à Middelbourg le 11 oct. 1803, mort à Clèves le 5 avr. 1862. Il fut élève de son père, de Schelfhout et de Van Oos ; puis il voyagea et vint à Paris où il connut Corot, Daubigny et Rousseau. Koekkoek exposa au Salon de 1840 un *Intérieur de bois* qui fut très remarqué et au Salon de 1843 un nouvel *Intérieur de bois ;* à l'Exposition de 1855 un *Paysage d'automne* et un *Bois en hiver*. Koekkoek s'est mêlé à la belle pléiade des paysagistes français de 1840, et son art en a heureusement profité: ses tableaux sont d'une grande facture et d'une grande harmonie. On voit des paysages de lui aux musées de Karlsruhe, de Leipzig; une *Vue de Clèves* (1846) à Anvers; un *Paysage d'hiver* et un *Paysage italien*, ce dernier acheté au peintre 1,000 florins, à Amsterdam ; et à New York une *Vue de la Moselle* à l'Historical Society et un *Paysage flamand* à la collection Vanderbilt. E. Br.

KOEKOEKK (Hermann), paysagiste et peintre de marine hollandais, frère du précédent, né le 13 mars 1815. Elève de son père et de son frère. Membre de l'Académie d'Amsterdam en 1840. Au musée de Rotterdam, une *Mer agitée*.

KŒLBING (Eugen), philologue allemand, né à Herrnhut le 21 sept. 1846. Bibliothécaire (1873), puis professeur (1880) à l'université de Breslau, il a publié de bonnes éditions du *Riddarasœgur* (1872) ; de la *Chanson de Roland* (ms. de Venise) (1877); d'*Elis Saga ok Rosamundu* (1881); *Die nordische und englische Version der Tristansage* (1878-82) ; *Amis und Amiloun* (1884) ; *The Romance of sir Beues of Hamtoun* (Londres, 1885, dans la coll. de l'Early Text Society) ; de plus, *Untersuchungen über den Ausfall des Relativ-Pronomens in den Germanischen Sprachen* (1872); *Beitræge zur vergleichenden Geschichte der romantischen Poesie und Prosa im Mittelalter ;* depuis 1877, il publie une revue, *Englische Studien*.

KŒLCSEY (François), orateur et poète hongrois, né à Szœ-Demeter le 8 août 1790, mort à Szathmár le 24 août 1838. Peu d'hommes ont rendu des services aussi variés à la littérature magyare. Jurisconsulte, il fut un avocat des plus éloquents. Patriote libéral, député à la Diète de 1832-36, ses discours firent sensation, notamment celui qu'il prononça en se démettant de son mandat, parce qu'il n'était plus d'accord avec ses électeurs. Orateur académique, il prononça l'éloge de Kazinczy, son maître, et celui de Berzsenyi. Critique et esthéticien, il montra beaucoup de profondeur en dirigeant, avec Paul Szemere, à partir de 1826, le recueil intitulé *Elet és literatura* (Vie et littérature). Journaliste politique, son compte rendu de la Diète ne put être imprimé que plus tard, en 1848. Dès 1840, commença l'impression de ses autres œuvres, comprenant six volumes et dont une seconde édition en huit volumes parut en 1863.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Reste l'élément principal, le plus populaire de cette collection considérable, les poésies lyriques de Kœlcsey. Au premier rang doivent être cités : *Dobozi*, *la Belle Lenka*, *Hymne*, *Zrinyi*, *Espérance*, remarquables par une sensibilité profonde qui doit beaucoup à l'étude des odes et des ballades allemandes. E. S.

BIBL. : TOLDY, *A Magyar Kœltészet Kézikœnyve*. — SCHWICKER, *Geschichte der ungarischen Litteratur*.

KŒLLIKER (Rudolph-Albert von), célèbre anatomiste suisse, né à Zurich le 6 juil. 1817. Il étudia à Zurich, à Bonn et à Berlin, fut en 1842 l'assistant de Henle, et en 1845 devint professeur de physiologie et d'anatomie comparée dans sa ville natale ; en 1847 il alla occuper la même chaire à Wurzbourg. Ses travaux sur l'anatomie microscopique et l'embryologie sont très remarquables ; on peut en dire autant de ses travaux sur les mollusques et les vers. — Ouvrages principaux : *Mikroskopische Anatomie oder Gewebelehre des Menschen* (Leipzig, 1850-54, 3 vol. in-8) ; *Handbuch der Gewebelehre des Menschen* (Leipzig, 1852, in-8, et plusieurs éd. ; trad. fr., Paris, 1855, in-8) ; *Entwickelungsgeschichte des Menschen und der hœheren Thiere* (Leipzig, 1861, in-8, et autres éd. ; trad. fr., Paris, 1879-82, in-8) ; *Icones histologicæ* (Leipzig, 1864-65, in-fol., 19 pl.) ; *Grundriss der Entwickelungsgeschichte* (Leipzig, 1880, 1884, in-8), etc. Depuis 1849, il rédigea avec von Siebold le *Zeitschrift für wissensch. Zoologie*. Dr L. Hn.

KŒLLIKERIA (Cœlent.) (V. KOLLIKERIA).

KŒLMARK (Per), philosophe suédois, né à Karlskoga en 1750, mort en 1839. Il est connu surtout par un manuel de philosophie inspiré des idées de Locke et de Wolf, qui fut fort apprécié de son temps (*Utkast till en systemat. afhand. i theoret. o. pract. philosophien*). On a de lui aussi de nombreuses dissertations sur la morale, sur la liberté, sur l'éducation.

KŒLREUTERIA (*Kœlreuteria* Laxm.) (Bot.). Genre de Sapindacées-Pancoviées, dont le représentant le plus connu, le *K. paniculata* Laxm., arbre de la Chine à feuilles alternes, imparipennées, à fleurs jaunes, est cultivé dans nos jardins. Les fleurs sont polygames, le calice valvaire, la corolle composée de trois à quatre pétales, avec cinq à huit étamines intérieures au disque ; l'ovaire est à trois loges biovulées, la capsule vésiculaire, loculide, les graines globuleuses, sans arille. Dr L. Hn.

KŒNIG (Kristian), jurisconsulte et érudit suédois, né en 1678, mort en 1762. Il a publié en plusieurs volumes des *Exercices scientifiques* (Lärdomsöfningar, 1745-52) et, ce qui est peut-être d'une utilité plus réelle, une traduction latine du code suédois : *Codex legum succicarum* (1743). On a aussi de lui une dissertation intitulée *De Cura principis circa annonam*.

KŒNIG (Samuel), mathématicien allemand, né à Büdingen (Hesse) en 1712, mort à Zuilestein (Pays-Bas) le 21 août 1757. Après avoir étudié avec Bernoulli, il fut pendant trois ans le secrétaire particulier de la marquise du Châtelet. On lui prête même une grande part dans les œuvres de cette dernière. Plus tard, il vint en Suisse, à Paris, puis en Hollande où il se fixa. Ami de Réaumur et de Voltaire, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, il a écrit de nombreux articles dans les *Acta eruditorum*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, etc. Il a eu avec Maupertuis une querelle scientifique restée célèbre.

KŒNIG (Friedrich), mécanicien allemand, né à Eisleben (Saxe) le 17 avr. 1775, mort à Oberzell (Bavière) le 17 janv. 1833. Il fit son apprentissage d'imprimeur chez Breitkopf, à Leipzig, tout en fréquentant les cours de mathématiques et de mécanique de l'université, imagina vers 1803 le plan d'une presse mécanique, tenta vainement de trouver des capitaux à Hambourg, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, où il se rendit successivement, et vint en 1806 à Londres, où, dès l'année suivante, il obtint le concours financier des imprimeurs Th. Bensley, Woodfall et R. Taylor. En 1810, aidé par un mécanicien de Stuttgart, rencontré chez Bensley, *Andreas-Friedrich Bauer* (1783-1860), il construisit une machine à platine, à encrage automatique, pour laquelle il prit un brevet. Ce fut la première presse mue par la vapeur (V. IMPRIMERIE, t. XX, p. 636). Il inventa ensuite une machine à cylindre (1811-13), qui, dès 1814, tirait le *Times* à raison de 1,100 exemplaires à l'heure, puis une machine double (1815-16). Ayant eu des difficultés avec ses commanditaires, il retourna avec Bauer en Allemagne (1817) et ils montèrent à Oberzell, près de Wurzbourg, dans un ancien monastère, une fabrique, bientôt connue dans toute l'Europe, de machines à imprimer et de papier, qui fut dirigée après la mort de Kœnig, d'abord par Bauer seul, puis par les fils de Kœnig, *Wilhem* et *Friedrich*. Elle a occupé jusqu'à quatre cents ouvriers, et plus de quatre mille presses en sont sorties, parmi lesquelles la première machine imprimant en deux couleurs (1865) et la première machine rotative (1876). L. S.

BIBL. : GŒBEL, *Friedrich Kœnig und die Erfindung der Schnellpresse* ; Stuttgart, 1875 ; 2e éd., 1883.

KŒNIG (Gottlob), forestier allemand, né à Hardeileben (Saxe-Weimar) le 18 juil. 1776, mort à Eisenach le 22 oct. 1849. Il fonda en 1805 à Ruhla une école forestière privée qui acquit une réputation universelle, et devint en 1830 l'école officielle d'Eisenach. Il a renouvelé la science forestière en développant les principes mathématiques et en attirant l'attention sur les soins à donner au sol. Ses principaux ouvrages sont : *Waldpflege* (1849, 3e éd., par Grebe, 1875) ; *Die Forstmathematik* (1835, 5e éd., par Grebe, 1864).

KŒNIG (Heinrich-Joseph), écrivain allemand, né à Fulda le 19 mars 1790, mort à Wiesbaden le 23 sept. 1869. Modeste employé, ses attaques contre le catholicisme (*Rosenkanz eines Katholiken*, 1829 ; *Der Christbaum des Lebens*, 1831) le firent excommunier et il se convertit au protestantisme. Il a écrit plusieurs pièces théâtrales parmi lesquelles on cite : *Die Bussfahrt* (1836), et une quantité de romans et nouvelles : *Diehohe Braut* (1833, 2 vol.) ; *Die Waldenser* (1836, 2 vol.) ; *W. Shakespeare* (5e éd., 1875, 2 vol.) ; *Deutsches Leben in deutschen Novellen* (1842-44, 2 vol.) ; *Die Klubisten in Mainz* (1847, 3 vol.) ; *Kœnig Jeromes Karneval* (1855, 3 vol.) ; *Von Saalfeld bis Aspern* (1864, 3 vol.), etc. La collection de ses romans forme 20 vol. (Leipzig, 1854-69).

KŒNIG (Charles-Frédéric), homme politique français, né à Colmar le 19 nov. 1797, mort à Colmar le 27 mars 1874. Avocat à Colmar, il défendit en 1822 les conjurés de Belfort. Il abandonna bientôt le barreau pour l'horticulture (1826), puis se lança dans la politique. Défenseur des accusés d'avril 1834, il fut un des organisateurs du banquet réformiste de Colmar (1848) et fut élu le 23 avr. représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante. Membre de la gauche, il prit une part active aux débats et combattit vivement la politique de Louis-Napoléon. Réélu à la Législative le 13 mai 1849, il participa le 13 juin à l'échauffourée du Conservatoire des arts et métiers (V. JUIN). Il fut condamné par contumace à la déportation par la haute cour de Versailles.

KŒNIG (Charles-Gustave), juriste suisse, né à Radelfingen (Berne) en 1828, mort à Berne le 23 mai 1892. Il fit ses études juridiques à Berne, Munich et Heidelberg où il se lia avec Bluntschli. Il s'établit à Berne comme avocat et devint en 1871 professeur à l'université de Berne : il y enseignait le droit suisse, le droit et la procédure civile bernois. Pendant dix ans, il a dirigé la revue bernoise de jurisprudence et pendant bien plus longtemps il a collaboré activement aux revues spéciales de Suisse et d'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Bernische civil und Civilprozessgesetze* (1879-81, 2 vol.) ; *Bernische und schweiz. Obligationenrecht* (1881). Très érudit, il passait pour un des plus grands savants que Berne ait eus depuis Haller. Il a été le conseil du gouvernement conservateur tessinois lors de l'émeute de sept. 1890 et a beaucoup fait pour la solution pacifique du conflit. E. KUHNE.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KŒNIG (Rodolphe), mécanicien et physicien français d'origine allemande, né à Kœnigsberg le 26 nov. 1832. Il est venu en 1851 à Paris, où il s'est fait naturaliser, y a travaillé pendant plusieurs années chez le luthier J.-B. Vuillaume et y a fondé en 1858 l'importante maison d'appareils d'acoustique qui porte son nom. On lui doit, outre plusieurs inventions et de nombreux perfectionnements, des recherches théoriques et d'intéressantes observations expérimentales sur l'emploi des méthodes graphiques en acoustique, sur la vitesse des sons, sur l'audition colorée, sur le diapason normal, sur les mouvements vibratoires de l'air, qu'il a étudiés et mesurés au moyen d'un ingénieux petit appareil imaginé par lui, la *capsule manométrique* (V. ce mot), sur la représentation géométrique des sons, sur les percussions acoustiques, etc. Il a fait connaître les résultats de ces divers travaux dans des mémoires publiés d'abord par les *Annalen* de Poggendorff, puis réunis sous le titre : *Quelques Expériences d'acoustique* (Paris, 1882, in-8). L. S.

Bibl. : Pisko, *Die neuren Apparate der Akustik;* Vienne, 1865. — *Catalogue des appareils de la maison Kœnig ;* Paris, années 1859 et suiv.

KŒNIG (Ewald-August), romancier allemand, né à Barmen le 22 août 1833. Il débuta par des récits humoristiques de la vie militaire (*Humoresken*, 3e éd., 1873; *Lust und Leid im bunten Rock*, 1864; *Bei der Infanterie*, 1865) et écrivit des romans amusants qui prouvent des qualités d'observateur: *Der Deserteur* (1867) ; *Die Geheimnisse einer grossen Stadt* (1870, 3 vol.); *Durch Kampf zum Frieden* (1871, 4 vol.); *Dunkle Wege* (1880, 4 vol.); *Um Glück und Dasein* (1885, 2 vol.), etc.

KŒNIG Bey (Mathieu-Auguste Kœnig, dit), orientaliste français, né à Paris en 1802, mort à Alexandrie le 15 avr. 1865. Ayant étudié de bonne heure les langues orientales, il fit de 1820 à 1826 de longs voyages à travers l'Egypte, la Syrie, le Sennaar, le Darfour, se fixa en 1827 au Caire et y devint successivement professeur de l'école d'état-major, précepteur des enfants de Mohammed Ali, directeur du bureau de traduction, avec le titre de bey, secrétaire des commandements de son ancien élève, Saïd Pacha. Il a traduit en arabe de nombreux ouvrages français de sciences physiques et mathématiques, de tactique militaire, etc. L. S.

KŒNIGGRÆTZ (V. Kralove Hradec).

KŒNIGINHOF (V. Kralove Dvor).

KŒNIGS (Paul-Xavier-Gabriel), mathématicien français, né à Toulouse le 17 janv. 1858. Entré en 1879 à l'Ecole normale, reçu docteur ès sciences en 1882 avec une thèse *Sur les Propriétés infinitésimales de l'espace réglé*, chargé de cours à la faculté de Besançon (1883), puis à celle de Toulouse (1885), il est actuellement (févr. 1895) maître de conférences de mécanique et d'astronomie à l'Ecole normale supérieure (depuis 1886), chargé de cours (cinématique) à la Sorbonne, professeur suppléant de mécanique au Collège de France. L'Académie des sciences de Paris lui a décerné en 1890 le prix Ponti, en 1892 le prix Bordin pour un travail *Sur les Lignes géodésiques* (*Savants étrangers*, t. XXXI), en 1893 le prix Poncelet. Il a publié sur des questions de géométrie et de mécanique un grand nombre de mémoires originaux insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de l'Ecole normale*, dans le *Journal de mathématiques* de Liouville, dans les *Acta mathematica*, dans le *Bulletin des sciences mathématiques*, dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans l'*American Journal of mathematics*, etc. Il a fait paraître à part : *Leçons de l'agrégation classique de mathématiques* (Paris, 1892, in-4, lith.); *Leçons de cinématique* (Paris, 1895, in-8); *la Géométrie réglée et ses applications* (Paris, 1895, in-4), etc. L. S.

KŒNIGSBERG (Mont) (V. Harz).

KŒNIGSBERG (polonais *Krolewiec*, latin *Regiomontum*). Ville de Prusse, ch.-l. de la prov. de Prusse orientale et du district de Kœnigsberg, sur la Pregel, à 7 kil. de son embouchure ; 161,666 hab. C'est la seconde capitale de la monarchie prussienne, la ville où le roi vient ceindre la couronne. Elle comprend trois quartiers primitifs : la Vieille-Ville entourant le château du XIIIe siècle, au N. de la Pregel, entre la rivière et un étang ; *Kneiphof* dans une île de la Pregel, au S. de la Vieille-Ville ; *Lœbenicht*, à l'E. de celle-ci. Autour de ces quartiers se sont développés des faubourgs ; les plus anciens sont ceux du N. : *Steindamm*, village de pêcheurs autour de l'église Saint-Niklas ; *Tragheim;* au S. sont ceux de *Saint-Anton*, *Saint-Georg*, *Haberberg*. Les trois quartiers primitifs furent réunis en une cité en 1724; les autres ont été annexés successivement. La ville actuelle a, derrière son enceinte bastionnée, un pourtour de 15 kil. Elle est traversée par la Pregel, dont les deux bras se réunissent en amont et en aval de l'île de Kneiphof. Elle a 85 m. de longueur maxima. Sur la rive droite s'allonge du S. au N. l'étang du château (plus de 9 hect.), aux bords plantés d'arbres, qui coupe en deux les quartiers de la rive droite et s'unit presque à un étang plus large situé au N. La ville est moderne ; même la vieille ville a des rues se coupant à angle droit. Le monument principal est le château, parallélogramme de 104 m. sur 67 m. ; bâti au XIIIe siècle, il servit de résidence aux grands maîtres de l'ordre teutonique, puis aux ducs de Prusse ; la façade septentrionale est de l'époque primitive, le reste du XVIe au XVIIIe siècle. L'église du château, bâtie en 1592, et la vaste salle Moscovite (83 m. de long, 18 de large, 6 de haut) se trouvent à l'O. ; à l'E., le beau pavillon édifié par Schlüter (1708-12) et la grande porte ; au S. la tour (84m5). La seule église intéressante est la cathédrale, dans l'île de Kneiphof, bâtie en style gothique par Luderus de Brunswick, malheureusement restaurée en 1856 ; elle a 92m3 de long, 25m7 de large, trois nefs, une tour de 50 m., renferme quelques beaux tombeaux ; du côté N. est la *Stoa Kantania*, galerie consacrée à Kant dont elle renferme le tombeau. Les quartiers anciens sont encore le centre du commerce, mais on habite de préférence les quartiers neufs, surtout ceux du N., plus élevés et plus sains. Les chemins de fer ont envahi le Philosophendamm, promenade favorite de Kant, au N. de la Pregel et à l'O. de la ville. Les fortifications actuelles datent de 1843 et sont complétées par de puissants ouvrages extérieurs et des forts détachés. Des casernes colossales s'élèvent à l'E.

L'industrie est active : en premier lieu la métallurgie, fonderie et construction de machines, puis la filature de toiles, la confection, les industries chimiques, la distillerie, la brasserie ; le travail de l'ambre occupe plus de 16,000 personnes. Le commerce est actif ; il se fait par voie ferrée et par la Pregel ; le port extérieur de Kœnigsberg est Pillau. On exporte beaucoup de céréales. La valeur des importations atteint 250 millions de fr., celle des exportations 200 millions ; les 2/5 du trafic se font par voie maritime.

L'université de Kœnigsberg (*Collegium Albertinum*) a été fondée par le duc Albert Ier en 1544 ; elle compte de 800 à 900 étudiants.

Histoire. — La ville de Kœnigsberg eut pour origine le château de l'ordre teutonique bâti en ce lieu sur le conseil du roi de Bohême, Ottocar. Il était au N.-O. de la ville actuelle, vers le Steindamm ; ayant été détruit par les Prussiens (1263), il fut rebâti à l'emplacement où nous le voyons. La ville de Kœnigsberg reçut une charte urbaine en 1286 ; Lœbenicht en 1300, Kneiphof en 1327. En 1457, le grand maître fixa sa résidence à Kœnigsberg, où demeurèrent les ducs de 1525 à 1618. En 1626, on fortifia la ville qui devint en ce siècle une forteresse de premier rang. Le 16 janv. 1656, le *traité de Kœnigsberg* entre la Suède et le Brandebourg reconnut la suzeraineté suédoise sur la Prusse et promit à celle-ci l'Ermeland.

Le *district de Kœnigsberg* a 21,110 kil. q. et 1,172,149 hab. (en 1890). Il se divise en vingt cercles :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Allenstein, Braunsberg, Preussisch-Eylau, Fischhausen, Friedland, Gerdauen, Heiligenbeil, Heilsberg, Preussisch-Holland, Kœnigsberg (ville), Kœnigsberg (campagne), Labiau, Memel, Mohrungen, Neidenburg, Ortelsburg, Osterode, Rastenburg, Rœssel, Wehlau. A.-M. B.

KŒNIGSBERG-IN-DER-NEUMARK. Ville de Prusse, district de Francfort-sur l'Oder (Brandebourg), sur la Rœhrike et le ch. de fer de Breslau à Stettin; 6,000 hab. Ancien ch.-l. de la Nouvelle Marche (V. BRANDEBOURG).

KŒNIGSHOFEN (Jacob TWINGER DE), chroniqueur, né à Strasbourg en 1346, mort à Kœnigshofen (faubourg de Strasbourg) le 27 déc. 1420. Chanoine du chapitre de Saint-Thomas (1395), il écrivit une chronique en cinq chapitres, les deux derniers sur l'histoire de sa ville; ils ont une valeur originale pour la période de 1382 à 1414 et renferment de curieuses anecdotes. Cette chronique a été publiée aux t. VIII et IX de la collection de Hegel, *Chroniken der deutschen Stædte* (1870-71).

KŒNIGSHÜTTE. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), au centre du bassin houiller et métallurgique de la Haute-Silésie; 36,502 hab. La grande société de *Kœnigshütte* et *Laurahütte* emploie plus de 4,000 ouvriers à ses fourneaux, plus de 5,000 à ses deux mines (2,100 à celle de Laura). Elle extrait plus de deux millions de tonnes de houille et produit un million de tonnes de fonte, de l'acier, du zinc, du cuivre, etc.

KŒNIGSLUTTER. Ville d'Allemagne, duché de Brunswick, sur l'Elm et la Lutter; 5,000 hab. avec le bourg voisin d'*Oberlutter*. Auprès fut une grande abbaye bénédictine (de femmes, 1010, puis d'hommes, 1135) dont l'église romane (beau chœur) renferme le mausolée de Lothaire II et le tombeau de Henri le Superbe, duc de Bavière.

KŒNIGSMARK (Hans-Christoph, comte de), né à Kœtzlin (Brandebourg) le 4 mars 1600, mort en Suède le 8 mars 1663. D'une vieille famille brandebourgeoise, il entra au service de l'Empire, puis de Gustave-Adolphe (1630), devint colonel (1635), défit les impériaux à Nodkirchen (1636) et commanda pour les Suédois en Westphalie d'où il fit d'audacieuses razzias dans toute l'Allemagne. Il suivit Torstensson en 1642, commandait l'aile gauche à la bataille de Leipzig, puis s'occupa de reprendre les places de l'Elbe et la Poméranie, revint en Saxe, où il défit Rekowitz à Zeitz et imposa une trêve à l'électeur qui dut évacuer Torgau et Leipzig. Après plusieurs campagnes heureuses, il fit sa jonction avec Wrangel en Franconie, gagna la bataille de Zusmarsgausen (17 mai) et s'empara de la Petite-Prague (26 juil.), succès qui décida la paix. Il fut fait feld-maréchal, gouverneur de Brême et Verden, comte héréditaire. Dans la guerre de Pologne (1656), il fut fait prisonnier dès le début.

Son fils *Kurt* (Conrad) épousa une fille de Wrangel et fut tué en 1673, devant Bonn. Deux de ses enfants sont célèbres par leurs aventures amoureuses: *Philipp-Christoph*, né vers 1662, se lia à Venise avec le prince Auguste de Saxe, revint avec lui à Dresde, entra au service de l'électeur de Hanovre, devint l'amant de la princesse Sophie-Dorothée de Celle, épouse du prince héritier, et disparut, probablement assassiné, le 1er juil. 1694. La sœur de celui-ci *Maria-Aurora*, née à Stade en 1670, morte le 16 févr. 1728, vécut après la mort de sa mère (1691) auprès de sa sœur aînée la comtesse Lœwenhaupt. En 1694, elle se rendit à Dresde pour faire intervenir l'électeur Auguste II en faveur de son frère, ou s'assurer de sa mort et en recueillir l'héritage. Elle devint la maîtresse d'Auguste II, et de cette union naquit le fameux Maurice de Saxe. Bientôt délaissée, elle se retira à l'abbaye de Quedlinburg, vécut ensuite à Berlin, Dresde, Hambourg, fit un voyage à Narva pour apaiser l'ennemi d'Auguste II, Charles XII, qui resta insensible à ses charmes, et rentra après 1706 dans son couvent. C'était une femme d'une grande beauté et merveilleusement douée, sachant un grand nombre de langues, ayant un remarquable talent musical; elle a composé quelques lieds, cantates, motifs d'opéra. A.-M. B.

BIBL.: CRASNER, *Denkwürdigkeiten der Græfin Maria-Aurora von Kœnigsmark*; Leipzig, 1836, 2 vol. — CORVIN-WIERSBITZKY, *M.-A., Græfin von Kœnigsmark*, 1848. — PALMBLAD, *Aurora Kœnigsmark und ihre Verwandten*, 1848, 4 vol.

KŒNIGSPERGER (Marianus), moine bénédictin et musicien allemand, né à Rœding (Palatinat) le 4 déc. 1708, mort au couvent de Prüfling (Bavière) le 9 oct. 1769. Très bon organiste et compositeur facile, il a écrit une quantité de messes et de morceaux religieux, publiés à Augsbourg et pendant longtemps très répandus en Allemagne; une méthode de clavecin (1755), des préludes, des fugues et des exercices pour le clavecin et pour l'orgue.

KŒNIGSSEE. Lac alpestre de Bavière, à 4 kil. S. de Beschtesgaden, à l'E. du Watzmann, à 603 m. d'alt.; 8 kil. de long, 2 kil. de large, 28 kil. de tour, 188 m. de profondeur. L'Achen déverse ses eaux dans le Salzach. C'est un des plus beaux lacs d'Europe, avec ses eaux d'un vert profond, baignant une muraille calcaire de 2,000 m. de haut; à l'E. s'ouvre la sombre gorge de l'Eisthal, dont l'accès est facilité par les alluvions qui ont formé la presqu'île boisée de Hirschau où s'élève la vieille chapelle de *Saint-Bartholomæ* (antérieure à 1134), lieu de pèlerinage; au S. dort, dans un cirque désert, d'une sauvage grandeur, le petit lac *Obersee*.

KŒNIGSSTEIN. Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, district de Dresde, au confluent de l'Elbe et de la Biela; 4,000 hab. Scieries, parquetterie, cartonnages, fonderie, etc. Au N.-E. s'élève un rocher de grès qui domine de 246 m. la rive gauche de l'Elbe, en face du Lilienstein; ce roc de Kœnigstein, coupé à pic de trois côtés, est la seule forteresse du royaume de Saxe. Elle passait pour imprenable avant les progrès de l'artillerie et l'est encore presque, car elle domine tous les sommets accessibles d'alentour. Le côté accessible est défendu par des ouvrages étagés, de manière à braver tout assaut; presque toutes les installations sont casematées. Un puits de 214 m., taillé dans le roc, ne tarit jamais. On y conserve des archives, des trésors, etc. Ce fut aussi une prison d'Etat. Fortifié dès l'époque slave par les Sorbes, le Kœnigsstein fut acquis en 1459 par l'électeur de Saxe. C'est seulement au XVIe siècle que Henri le Pieux en restaura et compléta les fortifications, qui reçurent leur forme actuelle sous Frédéric-Auguste II. En 1756, les Saxons, retranchés au pied, furent enveloppés et forcés de capituler par Frédéric II. En 1849, le roi Frédéric-Auguste II se réfugia dans cette citadelle avec ses ministres durant la révolution. De févr. 1867 à 1871, une garnison prussienne l'occupa. Les environs sont très pittoresques. Dans le val de la Biela sont les sources minérales de *Kœnigsbrünn*.

BIBL.: MOSER, *Die Festung Kœnigsstein*; Pirna, 1872.

KŒNIGSSTEIN-IM-TAUNUS. Ville de Prusse, district de Wiesbaden; 1,800 hab. Eaux minérales; au-dessus, un rocher porte les ruines d'un vieux château détruit en 1796. A 2 kil. N.-E. sont celles du château de *Falkenstein*, auprès duquel est un hospice de poitrinaires.

KŒNIGSSTUHL. Monument célèbre dans l'histoire allemande, situé sur la rive gauche du Rhin, à 400 pas en aval de la ville de Rense (Rhense) où se touchaient les domaines des quatre électeurs rhénans. En 1376, l'empereur Charles IV y fit édifier une bâtisse octogone de 8 m. de diamètre, 5m30 de haut, portant sur sept arcs, mais sans toiture; un escalier tournant autour du pilier central conduisait sur cette terrasse, le long de laquelle courait un banc de pierre où des plaques marquaient le siège de chacun des sept électeurs. Restauré en 1624 (l'escalier fut refait extérieurement), ce bizarre édifice fut démoli par les Français en 1794; on l'a rétabli en 1843. Le lieu était dès le XIVe siècle consacré par la tradition pour les réunions électorales. On citera celles qui élurent Henri VII (1308), Charles IV (1346) et Robert de Palatinat (1400) et celle du 16 juil. 1338.

KŒNIGSWARTER (Louis-Jean), économiste français, né à Amsterdam le 12 mars 1814, mort à Paris le 6 déc.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1878. Il s'établit à Paris en 1838 et s'y fit connaître par ses publications d'économie politique qui lui valurent, en 1851, d'être élu correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Il avait été naturalisé Français en 1848. Citons de lui : *Essai sur la législation des peuples anciens et modernes relative aux enfants nés hors mariage* (Paris, 1842, in-8) ; *Etudes historiques sur le développement de la société humaine* (1850, in-8) ; *Histoire de l'organisation de la famille en France* (1851, in-8) ; *Sources et monuments du droit français antérieurs au* XVe *siècle* (1853, in-12). Il a attaché son nom au prix Kœnigswarter (1,500 fr.), décerné tous les trois ans par l'Académie des sciences morales au meilleur ouvrage sur l'histoire du droit. — Son frère, *Maximilien*, né à Fürth (Bavière) le 5 juil. 1817, mort à Paris le 12 oct. 1878, banquier à Paris, fut député impérialiste de la Seine au Corps législatif de 1852 à 1863.

KŒNIGSWINTER. Ville de Prusse, district de Cologne, sur le Rhin, au pied du Siebengebirge ; 3,100 hab. Ruines de l'abbaye d'*Heisterbach*, *Drachenfels*, *Wolkenburg*.

KŒPENICK ou CŒPENICK. Ville de Prusse, district de Potsdam, dans une île de la Sprée, en amont de Berlin ; 12,000 hab. Château royal (de 1681), beau parc ; grande teinturerie et blanchisserie. Le prince des Hévelliens y résidait en 1157. Le Brandebourg la conserva malgré la Misnie, en 1240. Ce fut une des résidences favorites des électeurs ; c'est aujourd'hui un des lieux de promenade des Berlinois, avec les bois voisins, le lac (*Müggelsee*) et la taupinière du Müggelberg.

KŒPKE (Rudolf), historien allemand, né à Kœnigsberg le 23 août 1813, mort à Berlin le 10 juin 1870. Fils d'un professeur au gymnase de Joachimsthal (Berlin), il fut élève de Ranke, rédigea pour le *Jahrbücher* la moitié du règne d'Otton Ier, de 936 à 951 (Berlin, 1838), puis fut un des meilleurs collaborateurs des *Monumenta* de Pertz ; à partir de 1846, il enseigna à l'université de Berlin (professeur en 1856). Ardent propagateur des idées prussiennes, il a publié *Das Ende der deutschen Kleinstaaten* (1866) et une excellente biographie de L. Tieck (1855, 2 vol.).

KŒPPEN (Friedrich), philosophe allemand, né à Lubeck le 24 avr. 1775, mort à Erlangen le 5 sept. 1858. Il étudia à Iéna, avec Reinhold et Fichte, puis à Gœttingue, fut, en 1804, pasteur à Brême, en 1807 professeur à Landshut et en 1827 à Erlangen. Sa philosophie se rattache à celle de Jacobi, dont il fut le correspondant assidu, et plus tard l'éditeur. Dans un livre sur Schelling, il montra avec une grande pénétration la faiblesse des données du système ; puis, dans son ouvrage principal, sur l'essence de la philosophie, il exposa ses propres idées. Il est des vérités inaccessibles à toute spéculation : telle est la liberté que nous percevons en nous immédiatement. Les deux grandes sources de la connaissance sont le sens et la raison ; quant à l'entendement, il ne fait que réfléchir ces données, et, par abstraction, en tirer la science. Les principaux ouvrages de Kœppen sont : *Ueber die Offenbarung in Bezug auf Kant'sche und Fichtesche Philosophie* (1797) ; *Schelling's Lehre* (1804), avec trois lettres de Jacobi sur le même sujet ; *Darstellung des Wesens der Philosophie* (1810) ; *Philosophie des Christenthums* (1813-15, 2 vol.) ; *Politik* (1818) ; *Rechtslehre* (1819), ces deux derniers ouvrages déductifs et platoniciens. C-EL.

KŒPPEN (Pierre de), géographe et ethnographe russe, né à Kharkov le 19 févr. 1793, mort à Karabagh (Crimée) le 4 juin 1864. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, se rendit en 1814 à Saint-Pétersbourg, occupa diverses situations dans l'administration impériale et se retira en 1860 dans sa propriété de Karabagh. Il était membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il a exploré, aux points de vue géographique, ethnographique et archéologique, une grande partie de la Russie et a consigné les résultats de ses recherches dans de nombreux écrits, la plupart en allemand : *Uebersicht der Quellen einer Literœrgeschichte Russlands* (Saint-Pétersbourg, 1818) ; *Nordgestade des Pontus* (Vienne, 1822) ; *Bibliographische Blætter* et *Materialen zur kultur geschichte Russlands*, publications périodiques (années 1825 et suiv.) ; *Geschichte des Weinbaues und Weinhandels in Russland* (Saint-Pétersbourg, 1832) ; *Documents sur la Crimée*, en russe (*id.*, 1837) ; *Taurica* (*id.*, 1840) ; *Ueber die Deutschen im Petersburger Government* (*id.*, 1850) ; *Statistische Reise in das Land der Donischen Rosaken* (*id.*, 1852) ; *Areal und Bevœlkerungsverhœltnisse Russlands* (*id.*, 1859) ; *Die vorzüglichsten Seen und Flussmündungen Russlands* (*id.*, 1860) ; *Indicateur chronologique des matériaux pour l'hist. des étrangers*, en russe (*id.*, 1861, in-8), etc. Il a aussi donné une carte ethnographique de la Russie d'Europe (Saint-Pétersbourg, 1851, 4 feuilles). L. S.

KŒPPEN (Karl-Friedrich-Albert), juriste allemand, né à Goldberg le 17 déc. 1822. Professeur de droit romain aux universités d'Iéna (1856), Marbourg (1857), Wurzbourg (1864), Strasbourg (1872), on lui doit : *Die Erbschaft* (1856) ; *System des heutigen rœmischen Erbrechts* (Iéna, 1862-64) ; *Der obligatorische Vertrag unter Abwesenden* (1871) ; *Der Fruchterwerb des bonæ fidei possessor* (1872), etc.

KŒPPEN (Vladimir), météorologiste allemand, né à Saint-Pétersbourg le 25 sept. 1846. Elève des universités de Saint-Pétersbourg, Heidelberg et Leipzig ; météorologiste adjoint (1872-73) à l'Observatoire physique central de Saint-Pétersbourg ; depuis 1875, météorologiste à l'Institut nautique central de l'empire allemand. Ses nombreux travaux, parus dans la *Meteorologische Zeitschrift*, les *Annalen der Hydrographie und maritimen Meteorologie*, le *Repertorium für Meteorologie*, l'*Archiv der Seewarte*, etc., ont pour sujets : le climat de la Crimée ; la distribution géographique des jours de pluie et de la nébulosité ; la période de température de onze ans ; les trajectoires des cyclones ; la moyenne mensuelle de la température de l'air, sa distribution sur le globe et sa relation avec la température de l'Océan ; le grain du 9 août 1881, etc. Il a pris part à diverses publications officielles de la *Seewarte*, notamment à celle des *Instructions nautiques* pour l'Atlantique et l'océan Indien. Il a découvert l'action calmante de l'eau de savon sur les vagues.

KŒPRILI, KŒPRULU, KUPRILI, KIUPERLI ou KOPRILI. Nom d'une famille de grands vizirs ottomans. Le premier fut *Mohammed*, né à Kœpri (Anatolie) vers 1585, mort à Andrinople le 1er nov. 1661. Petit-fils d'un Albanais, il entra au sérail comme marmiton, s'éleva par son mérite au poste de grand écuyer du vizir Kara-Mustafa, se distingua dans les guerres de Chypre et de Perse, fut nommé gouverneur de Damas. Au moment des troubles qui suivirent la mort tragique du sultan Ibrahim, durant la minorité de Mohammed IV, la sultane Validé le fit nommer grand vizir. On raconte que ce vieillard, qui ne savait pas lire, n'accepta qu'à la condition d'avoir de pleins pouvoirs pour la répartition des emplois, récompenses et châtiments et une sorte de blanc-seing (1656). Politique habile et rusé, il était incorruptible et déploya une énergie implacable qui l'a fait comparer à Richelieu. Il comprima les fanatiques orthodoxes, destitua les fonctionnaires infidèles, mit à mort les auteurs des rébellions précédentes. Il remit de l'ordre dans les finances, réorganisa la justice et l'armée en faisant rentrer dans l'ordre les janissaires. Il donna satisfaction au sentiment national par la guerre contre les Impériaux et Venise. Il prit lui-même la direction des troupes, défit les Vénitiens, conquit Ténédos et Lemnos, la Transylvanie, la ville de Yanova en Perse, comprima la révolte de l'Egypte. Il fit construire des forteresses aux frontières, les nouveaux châteaux des Dardanelles ; il laissa le trésor rempli et le prestige de la Porte rétabli au dehors.

Son fils *Ahmed*, né en 1630, mort près d'Andrinople le 30 oct. 1676, lui succéda. Elevé par un ouléma auquel son père l'avait confié, il passa par les gouvernements d'Erze-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

roum et de Damas, où il se fit aimer ; il se distingua contre les Druses et fut alors nommé caïmacan (kaïmakan), suppléant de son père. Il surpassait celui-ci par sa culture, son goût éclairé pour les lettres, attesté par la protection des écrivains, la formation d'une célèbre bibliothèque, etc. Il gouverna quinze années l'empire ottoman avec sagesse et succès. Il perdit la bataille de Saint-Gothard, mais obtint une paix avantageuse, conservant Grosswardein et Neuhæusel (1664) ; il acheva le fameux siège de Candie (1669), s'empara de Kaminiec (1672), mais fut battu à Choczim par Sobieski (1673).

Son frère *Mustafa* eut une influence considérable sur Mohammed IV qu'il empêcha de faire tuer son frère Soliman ; lorsque celui-ci fut porté au trône par une révolution (1687), il se souvint de Kœprili qui était kaïmacan et le nomma grand vizir (1689). Mustafa fit preuve de l'intelligence et de l'énergie de sa famille, rétablit l'ordre dans l'administration et les finances ; dans la guerre de Hongrie, il débuta par des succès, prise de Belgrade, victoire d'Eszek, mais fut tué à la bataille de Salankemen (19 août 1691).

Niuhman, fils d'Ahmed, était gouverneur de Nègrepont, fut nommé grand vizir par Ahmed III (15 juin 1710), mais ne put s'entendre avec Charles XII et fut déposé et renvoyé dans son île le 17 août de la même année.

Amoudjar-sade Hosein, mort le 22 sept. 1702, neveu de Mehemet Kœprili, élève de son oncle et de ses cousins, se fit remarquer comme gouverneur de Belgrade et devint grand vizir de Mustafa II en 1697. Il conclut la paix de Carlowitz, suivit une politique conciliante vis-à-vis des chrétiens, développa les écoles et les constructions auxquelles il contribua de ses deniers. A.-M. B.

KŒRMEND. Ville de Hongrie, comitat de Vas, sur le Raab ; 5,000 hab. Beau château du prince Batthyany avec des collections d'armes et de modèles industriels.

KŒRNER (Christian-Gottfried), né à Leipzig le 2 juil. 1756, mort à Berlin le 30 mai 1831. Fonctionnaire saxon, puis prussien (1815), il est célèbre par son amitié pour Schiller. Kœrner était un amateur éclairé, qui eut une grande influence sur le poète ; Schiller vécut chez lui de 1785 à 1787 dans sa vigne de Loschwitz et à Dresde. Il publia la première édition des œuvres de Schiller et y joignit une biographie (1812-13). La correspondance des deux amis est précieuse (éd. complète par Gœdeke ; Leipzig, 1874) ; on a aussi publié celle de Kœrner avec G. de Humboldt (Berlin, 1879) et les écrits personnels de celui-ci (édités par Stern avec biographie ; Leipzig, 1881).

Bibl. : Jonas, *Chr.-G. Kœrner und sein Haus*, 1881. — Weber, *Briefe der Familie Kœrner*, dans *Deutsche Rundschau*, t. XV et XVI.

KŒRNER (Karl-Theodor) poète allemand, né à Dresde le 23 sept. 1791, tué à Vœbbelin le 26 août 1813. Fils du précédent, il fut élevé parmi les grands penseurs de l'Allemagne, étudia à l'Ecole des mines de Freiberg (1808-10), se rendit à Vienne où Kotzebue le fit attacher à un théâtre comme poète. Ses premiers vers (*Knospen ;* Leipzig, 1810) avaient été goûtés ; ses compositions dramatiques eurent de vifs succès (*Die Braut, Der Grüne Domino, Der Nachtwæchter, Toni, Die Sühne, Zriny, Hedwig, Rosamunde*), mais la gloire de Kœrner est ailleurs ; il fut le poète de la guerre de l'indépendance allemande. Ardent patriote comme son père, il s'engagea dans le corps franc de Lutzow, le 19 mars 1813 ; blessé à Kitzen le 7 juil., il se guérit à Karlsbad et fut tué d'un coup de fusil dans une escarmouche non loin de Hambourg. Il fut enseveli au pied d'un vieux chêne où sa sœur, son père et sa mère reposent avec lui. Sa fiancée, *Antonie Adamberger*, à laquelle sont adressées plusieurs de ses poésies, épousa le numismatiste Arneth. Les poésies patriotiques de Kœrner eurent dès leur apparition un grand retentissement. Durant sa dernière nuit, il composa une des plus belles, *Schwertlied ;* elles furent réunies après sa mort (*Leier und Schwert*, 1814 ; *Poetischer Nachlass*, 1814, 2 vol.). Une édition de ses œuvres complètes a été donnée par Streckfuss (Berlin 1834 ; 2e éd., 1838, 4 vol.). On a formé à Dresde dans sa maison natale un *Musée Kœrner* (1873, acheté par la ville en 1885).

Bibl. : Biographies par Lehmann (Halle, 1819) et L. Bauer (Stuttgart, 1833).

KŒRŒS. Nom d'une rivière de Hongrie et des trois branches de cette rivière avant leur jonction. Toutes trois viennent des montagnes de la Transylvanie : le Kœrœs rapide avec un cours de 287 kil., le Kœrœs noir avec un cours de 257 kil., le Kœrœs blanc avec un cours de 267 kil. Leurs eaux réunies en un seul cours, deviennent flottables, puis navigables jusqu'à Csongrad où elles se versent dans la Tisza.

KŒRŒS (Nagy) ou **Grand-Kœrœs.** Nom d'une ville de Hongrie qui n'est point sur les rives de la rivière de ce nom, mais dans la grande plaine du comitat de Pest. Ses 24,727 hab. (1890), Magyars et calvinistes, vivent du labour et de l'élève du bétail.

KŒRTING (Gustav), littérateur allemand, né à Dresde le 25 juin 1845. Professeur de philologie romane et anglaise à l'Académie de Munster, auteur de : *Die Quellen des Roman de Rou* (1867) ; *Diktys und Dares* (1874) ; *Gesch. der Litteratur Italiens im Zeitalter der Renaissance* (1878 et suiv.) ; *Encyklopædie und Methodologie der romanischen Philologie* (1884, 2 vol.), etc. ; il publie, avec Koschwitz (Oppeln, depuis 1879), *Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Litteratur* et *Franzœsische Studien* (Heilbronn, depuis 1880).

Son frère *Heinrich*, privat-docent à l'université de Leipzig, a publié *Gesch. des franzœsischen Romans im 17 ten Jahrh.* (1885-87, 2 vol.).

KŒSEN. Ville de Prusse, district de Mersebourg, sur la Saale ; 2,500 hab. Salines et bains salins.

Eaux minérales. — Ces eaux sont protothermales, chlorurées sodiques fortes, sulfatées calciques et sodiques fortes, carboniques faibles. Elles s'emploient en boisson et en bains et bains de vapeur. Constipantes à faible dose, purgatives à forte dose, elles ont une action tonique et excitante sur la circulation sanguine et la sécrétion cutanée. Elles sont utiles dans la scrofule. Dr L. Hn.

KŒSLIN. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de Poméranie ; 19,000 hab. Papeterie, savonnerie, brasserie, tuilerie, scierie, etc. Bâtie en 1188, elle reçut une charte urbaine en 1266, embrassa la Réforme en 1532, fut minée par les guerres de Trente et de Sept ans.

Le *district* de Kœslin a 14,025 kil. q., 563,569 hab., presque tous protestants, et se divise en douze cercles : Belgard, Bublitz, Bütow, Dramburg, Kœslin, Kolberg (ou Colberg), Lauenburg, Neustettin, Rummelsburg, Schivelbein, Schlawe, Stolp.

KŒSTLIN (Christan-Reinhold), criminaliste allemand, né à Tubingue le 29 janv. 1813, mort à Tubingue le 14 sept. 1856. Il a enseigné à l'université de Tubingue à partir de 1839. Outre des poésies de jeunesse publiées sous le pseudonyme de Reinhold (réunies en 1853), des nouvelles et romans (Brême, 1847-48, 3 vol.), un drame (*Die Sœhne der Dogen*, joué en 1838 à Stuttgart), il a écrit de remarquables ouvrages de droit criminel : *Neue Revision der Grundbegriffe des Kriminalrechts* (1845, 2 vol.) ; *Der Wendepunkt des deutschen Strafverfahrens im 19 ten Jahrh.* (1849) ; *Die Geschwornengerichte* (1851) ; *System des deutschen Strafrechts* (1855, t. I) ; *Gesch. des deutschen Strafrechts* (publié par Gessler, 1859).

Sa femme *Joséphine*, née Lang (1815-80), a composé des lieds très remarqués.

Leur fils *Heinrich-Adolf*, né à Tubingue le 4 oct. 1846, pasteur et professeur au séminaire de Friedberg, a écrit : *Die Tonkunst* (1879) ; *Gesch. der Musik* (3e éd., 1883), etc.

KŒSTLIN (Karl-Reinhold), philosophe allemand, né à Urach le 28 sept. 1819. Elève de Vischer, il abandonna la théologie pour l'esthétique qu'il professe à l'université de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Tubingue; son grand ouvrage (*Æsthetik*, 1863-69, 2 vol.) développe des théories analogues à celles de Herbart. Citons encore : *R. Wagners Tondrama : der Ring der Nibelungen* (1877); *Ueber den Schœnheitsbegriff* (1879); *Gesch. der Ethik* (1887 et suiv.).

KŒTHEN. Ville d'Allemagne, principauté d'Anhalt; 18,000 hab. Cathédrale gothique avec de vieux vitraux. Château du prince, brûlé en 1547, rebâti de 1597 à 1606. Grandes fonderies et usines métallurgiques; fabriques de chocolat, de conserves, etc. Fondée par les Slaves sous le nom de *Kothene*, elle leur fut enlevée par les comtes de Ballenstedt, reçut une charte urbaine au XIIe siècle. Ce fut jusqu'en 1847 la capitale d'une des principautés d'*Anhalt* (V. ce mot).

KŒTS (Kœlof), peintre hollandais, né à Zwolle vers 1650, enterré à Zwolle le 28 juin 1725. Elève de Terburg. Ce peintre de portraits très recherché par ses contemporains est surtout connu pour sa prodigieuse facilité de travail. Il peignit, en effet, cinq mille portraits tant dans sa ville natale qu'à la cour du prince Henri-Casimir, stathouder de la Frise, qu'en Angleterre et qu'à La Haye où il se trouvait en 1690. Il était bon musicien et de rapports très agréables. En faisant le portrait du bourgmestre de Deventer, il se trouva mal et mourut. On connaît aujourd'hui un très petit nombre de ses cinq mille portraits : à Amsterdam, *Portrait d'un pasteur*, acheté, en 1883, 34 florins; d'autres portraits à Anvers et à Lille. E. Br.

KŒUR-LA-GRANDE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 259 hab.

KŒUR-LA-PETITE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 362 hab.

KOFOD-ANCHER (Peter), jurisconsulte danois, né en 1710, mort en 1788. Il combattit vivement l'idée, très fausse assurément, que Montesquieu se faisait du gouvernement du Danemark et de la Norvège, regardé par l'écrivain français comme despotique. Kofod n'en était pas moins, et il le proclame hautement, un admirateur et un disciple de Montesquieu. D'une santé délicate, il dut renoncer à l'enseignement académique et consacra son temps à la publication des textes d'anciennes lois (*Jydske Lov*, *Sjœlandske Lov*, etc.) et à des recherches sur l'histoire du droit danois (*Dansk Lovhistorie*, etc.). Th. C.

KOFOD-HANSEN (Hans-Peter), écrivain danois, né en 1813. Après ses études de théologie, il voyagea à l'étranger, passa quelques mois à Bonn et fit à Rome un séjour assez long. En 1860, il fut nommé pasteur à Haderslev, d'où la guerre de 1864 le chassa. En 1883, il se retira du service actif de l'Eglise. Sous le nom de *Jean-Pierre* (*sic*), il a publié divers ouvrages : études et romans, où l'on reconnaît l'influence des idées religieuses et morales de Sören Kierkegaard. Les principaux sont : *Dialogues et esquisses, papiers posthumes d'un physiognomoniste* (1840); *la Vie de la mort* (1842), dans lequel il cherche à prouver que « celui qui aime ne saurait douter d'une vie éternelle » et surtout : *la Chair et l'Esprit ou les Deux Chemins, histoire d'une âme* (1846). Th. C.

KOFOU. Ville du Japon, ch.-l. du ken de Yamanasi, au N. du Fousi-yama; 16,000 hab. Filature de soie; vignes renommées.

KOHÁRY (Etienne, comte), poète hongrois, né en 1649, mort en 1731. Membre d'une noble famille qui s'est illustrée avant et après lui dans les armées de l'Autriche, il montra le loyalisme le plus héroïque dans la lutte contre Tœkœli et contre les Turcs, surtout pendant une longue et pénible captivité. L'épreuve le rendit poète : le recueil qu'il publia en 1720 est l'un des plus précieux de l'ancien lyrisme magyar. E. S.

BIBL. : TOLDI, *A Magyar Kœltészet Kézikœnyve*. — SCHWICKER, *Geschichte der ungarischen Litteratur*.

KOHAT. Ville de l'Inde anglaise, prov. de Pechaver, sur le Kohat-toï, affl. dr. de l'Indus; 12,000 hab. Belles mosquées. Ch.-l. d'un district montagneux de 7,350 kil. q. et plus de 150,000 hab. (musulmans afghans).

KOHAUT (Joseph), compositeur tchèque, né en 1736, mort à Paris en 1793. Venu jeune à Paris, il fut attaché à la musique du prince de Conti, fit représenter à la Comédie-Italienne quatre petits opéras-comiques : *le Serrurier*, *la Bergère des Alpes* (1765); *Sophie ou le Mariage caché* (1768) et *la Closière*. — Son frère, *Charles* Kohaut, fut un des derniers virtuoses sur le luth, et publia à Leipzig quelques trios et concertos pour cet instrument. Attaché au service du prince de Kaunitz, à Vienne, il l'accompagna dans un voyage à Paris et y fit admirer son talent d'exécution.

KOHISTAN. Région de Perse, formant le S. de la prov. de Khoraçan; très montagneuse, entre des steppes et des déserts, elle est mal connue. — Ce nom (qui signifie pays de montagnes) est donné aussi à une région de l'Afghanistan, au S.-O. de l'Hindou-kouch, à l'E. de Caboul, et à une autre au S.-E. de l'Hindou-kouch, au S. du Tchitral, à l'O. du Yâghistan. Enfin on l'applique à un pays de l'Inde, confinant au Béloutchistan, district de Karatchi, prov. du Sindh.

KOHL (Ludwig), peintre, graveur et sculpteur en bois autrichien, né à Prague le 14 avr. 1746, mort le 18 juin 1821. Après avoir étudié à l'Académie de Vienne, il ouvrit dans sa ville natale une école de dessin d'où sortit toute une pléiade d'artistes éminents. Parmi les œuvres dues à son pinceau, nous citerons : *Didon*, *Cléopâtre*, *Saint Arétius*, *Virginius tuant sa fille*, *Rêve de saint Joseph*, *Martyre de saint Laurent*, *Sainte Barbara*, *Tarquin et Lucrèce*, *l'Amour et Psyché*, *Socrate en prison*, *la Reine Zénobie*, *Assemblée des Etats dans la salle du couronnement au château de Prague;* parmi ses gravures, douze *Scènes de l'histoire de Bohême;* un cycle relatif à la *Légende de saint Jean Népomucène*, des *Vues de Prague et des vieux châteaux de Bohême*.

KOHLER (Charles-Alfred), érudit français, né à Genève le 11 janv. 1854. Elève de l'Ecole des chartes, de l'école des hautes études, archiviste paléographe (promotion de l'année 1879), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Principales publications : *Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris* (Paris, 1887, in-8, Bibl. de l'école des hautes études, fasc. 48); *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora* (Genève, 1885, t. II, in-8, en collab. avec M. A. Molinier); *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève* (Paris, 1893, in-8, tome I).

KOHLRAUSCH (Rudolph-Hermann-Arndt), physicien allemand, né à Gœttingue le 6 nov. 1809, mort à Erlangen le 9 mars 1858. Il professa à Rinteln (1835-49), à Cassel (1849-51), aux universités de Marbourg (1853-57) et d'Erlangen (1857-58). Il a fait paraître dans les *Annalen* de Poggendorff, de 1848 à 1857, une série de mémoires où se trouvent exposés les résultats de ses importants travaux sur le galvanisme, sur la mesure des courants et sur les lois d'Ohms, qu'il a expérimentalement vérifiées à l'aide d'appareils très précis de son invention. Le dernier de ces mémoires, auquel a collaboré W. Weber, est bien connu à raison de la théorie mathématique des courants qui s'y trouve développée et qui a gardé le nom de ce célèbre physicien : *Elektrodynamischen Massbestimmungen* (*Pogg. Ann.*, 1857, XCIX). L. S.

BIBL. : DŒDERLEIN, *Grabrede auf Rudolf Kohlrausch*; Erlangen, 1858.

KOHLRAUSCH (Friedrich), physicien allemand, fils du précédent, né à Rinteln (Hesse-Nassau) le 14 oct. 1840. Il a fait ses études à Gœttingue et a successivement professé la physique à Francfort-sur-le-Main (1864), à l'université de Gœttingue (1867), à Zurich (1870), à Darmstadt (1871), à Wurzbourg (1875). On lui doit d'importants travaux sur les courants électriques et sur l'élasticité des solides; il en a exposé les résultats dans de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nombreux mémoires (*Annalen* de Poggendorff, *Nachrichten* de la Société des sciences de Gœttingue, *Sitzungsberichte* de la Société physico-médicale de Wurzbourg, *Elektrotechnische Zeitschrift*, etc.) et dans quelques ouvrages parus à part : *Die gegenærtigen Anschauungen über die Elektrolyse von Lœsungen* (Berlin, 1887, in-8); *Ueber den absoluten elektrischen Leitungswiderstand des Quecksilbers* (Munich, 1888, in-4); *Das Warmeleitungsvermœgen harten und weichen Stahles* (Wurzbourg, 1888, in-8), etc. Il est aussi l'auteur d'un *Leitfaden der praktischen Physik* (Leipzig, 1870, in-8; 6e éd., 1887) qui a été traduit dans plusieurs langues et qui est dans tous les laboratoires. L. S.

Bibl. : *Catalogue of scientific papers of the London Royal Society*, t. VIII et X.

KOHN (Salomon), écrivain autrichien, né à Prague le 8 mars 1825, juif qui succéda au négoce de son père. Son roman, *Gabriel* (2e éd., 1875, 2 vol.), publié sous le voile de l'anonyme dans le *Sippurim* (Prague, 1852), eut un succès universel; il a publié depuis des nouvelles : *Dichterhonorar*, *Der Retter*, *Bilder aus dem alten Prager Ghetto*, *Frager Ghettobilder* (1883), *Neue Ghettobilder* (1886); et des romans plus étendus : *Ein Spiegel der Gegenwart* (1875, 3 vol.); *Die Silberne Hochzeit* (1882), etc.

KOHROUD. Montagnes de la Perse, qui la traversent du S.-E. au N.-O. sur 1,800 kil. de long, formant la crête S. du plateau d'Iran (V. Perse).

KOH-SI-TCHANG. Ilot du golfe de Siam, près de la barre du Ménam; bon mouillage.

KOH-TCHANG. Ile du golfe de Siam, au S.-E. de Chantaboun.

KOI ou **KOITAR** (litt. *fille de Koi*). Mythologie finnoise. C'est le nom donné, par les Ehstoniens principalement, à l'aurore. Koi a reçu du dieu suprême, *Vanna issa*, la charge d'allumer les feux du jour, qui, le soir venu, sont éteints par *Amarik* (le crépuscule).

KOIBALES. Peuplade de la Sibérie méridionale faisant partie des « Tatares d'Abakan », ainsi nommés d'après la rivière, affluent de l'Enisséi, dont ils habitent la vallée. C'est une des rares tribus d'origine eniséienne qui persistent encore aujourd'hui. Les Koïbales étaient au nombre de 1,400 vers le milieu de ce siècle, en 1845; en 1863, ils étaient réduits à 840 (Radlov); actuellement, il y a peut-être une ou deux centaines d'individus qui se donnent encore le nom de Koïbales. Mais même ces rares représentants d'un peuple jadis nombreux ne parlent plus leur ancienne langue; ils ont tous adopté le parler de leurs voisins, le turc oriental. J. D.

KOI-KOIN. Nom que se donnent les Hottentots et que les ethnographes ont appliqué dans ces derniers temps à toutes les populations à cheveux crépus et à peau jaune de l'Afrique méridionale, c.-à-d. aux Hottentots, Boschimans, Damaras montagnards, Gaikara, etc.; de là une confusion regrettable. J. D.

KOÏLKONDA. Ville de l'Inde, Etats du Nizam, sur un affl. gauche du Krichna; anciennes mines de diamant.

KOÏLPATAM. Ville maritime de l'Inde anglaise, présidence de Madras, district de Tinnivelli; 12,000 hab. Salines. C'est l'ancienne *Cael* de Marco Polo, mais elle a perdu son importance commerciale.

KOJALOWICZ (Adalbert), historiographe polonais, né en 1609, mort à Wilna le 6 oct. 1677. Il entra dans l'ordre des jésuites en 1627 et devint professeur (1650) et recteur (1654) de l'académie de Wilna. Sa carrière littéraire commença par une polémique avec les calvinistes et par une série d'études théologiques. Mais le plus grand mérite de Kojalowicz fut l'histoire de la Lithuanie, dont la première partie parut à Dantzig : *Historia Lituaniæ pars prior..., libri novem* (1650, in-4). Il publia la deuxième partie de cette œuvre à Anvers en 1669. Quoique Kojalowicz ignorât plusieurs sources historiques importantes, son œuvre écrite dans un bon latin, impartiale et sobre, rendit de grands services aux historiens. Citons encore : *Commentarius rerum in Ducatu Lithuaniæ per tempus rebellionis Russicæ gestarum* (Kœnigsberg, 1653, in-12); *Fasti Radziviliani, Gesta... ducum Radziwill* (Wilna, 1653, in-4). Plusieurs études héraldiques de Kojalowicz se trouvent en manuscrits, comme *Fastorum Sapiehorum fragmenta; Nomenclator Familiarum et Stemmatum Lithuaniæ* (1656). J. K.

KOJALOWICZ (Casimir), frère du précédent, historien et rhétoricien, né en 1617, mort en 1674. Jésuite, comme son frère, il fut recteur du collège de Polotsk en 1674. Quelques-uns de ses écrits ont eu une valeur pédagogique. Citons : *Institutionum rhetoricarum pars I et II* (Wilna, 1654); *Modi LX sacræ orationis* (Anvers, 1676; Cologne, 1679; Wilna, 1684; les éditions postérieures portent le titre : *Sacer orator extemporaneus seu LX modi*, etc.). J. K.

KOK (Johannes-Georg-Elias), théologien et philologue danois, né en Seeland le 24 fév. 1821. Pasteur à Burkarl, dans le Sönderjylland, depuis 1851, il fut éloigné de ce poste par les commissaires allemands en 1864 et se réfugia à Copenhague, où il fut nommé chapelain de l'hôpital, puis de la citadelle. Il avait, pendant son séjour dans le Sönderjylland, étudié avec un soin tout particulier la langue populaire et publié le résultat de ses recherches dans divers ouvrages : *Det danske folkesprog i Sönderjylland* (1863-67), etc. On a de lui quelques ouvrages de polémique contre les juifs de notre temps et contre les partisans de Grundtvig.

KOKAND (V. Khokand).

KOKBEKTY ou **KOKPEKTINSK.** Ville de Sibérie, province et à 240 kil. S.-E. de Sémipalatinsk, sur la Kokbektinka qui se jette dans le lac Zaïsan; 4,000 hab. Fondée en 1836, elle est le ch.-l. d'un cercle de 98,000 kil. q. peuplé par la Moyenne Horde des *Kirghis* (V. ce mot).

KOKCHAGA. Nom de deux affl. g. de la Volga, dans les gouv. de Viatka et de Kazan; la Grande a 215 kil.; la Petite, plus au S., en a 160.

KOKELAI ou **KOKALAVA.** Vaste lagune du N.-E. de Ceylan, ancienne plaine envahie par la mer; elle a plus de 30 kil. de tour.

KOKOUBOU. Ville du Japon, ken de Kagoshima, au N. de la baie de ce nom; 20,000 hab. Tabac renommé.

KOKOURA. Ville du Japon, ken de Foukouka, au N. de l'île de Kiousiou; 15,000 hab.; c'était jadis le lieu de passage de cette île dans la grande; aujourd'hui son port envasé est délaissé.

KOKSCHAROV (Nicolas de), minéralogiste russe, né à Ust-Kamenogorsk, dans le gouvernement de Tomsk (Sibérie) le 5 déc. (nouv. st.) 1818, mort à Saint-Pétersbourg le 2 janv. 1893. Il accompagna, à sa sortie de l'Ecole des mines de Saint-Pétersbourg, Murchison, de Verneuil et Keyserling dans leur grand voyage géologique à travers la Russie (1840-41), collabora à la carte qu'ils dressèrent ensuite, puis alla compléter ses études à Berlin et à Paris, et, de retour, fut nommé professeur de minéralogie à l'Ecole des mines, dont il devint par la suite directeur, avec le grade de général du génie. Il était depuis 1855 membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et depuis 1874 correspondant de celle de Paris. Outre de nombreux mémoires épars dans le recueil de la Société de minéralogie de Saint-Pétersbourg, dans les *Annalen* de Poggendorff, etc., il a publié : *Matériaux pour la minéralogie de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1853-57, 27 livr.). L. S.

KOKSOAK. Fleuve du Canada, territoire du N.-E.; sorti du lac Caniapuscaw (110 kil. de long, 12 à 56 kil. de large), il coule au N. et se jette dans le détroit de Hudson, baie d'Oungava, après un cours de 650 kil. Son cours supérieur est appelé Rivière du Sud (*South river*); il baigne un fort de ce nom et, à son embouchure, le fort Chimo.

KOKUM (Beurre de). C'est l'huile qu'on tire des *Garcinia indica* Chois. et *G. celebica* Bl. (V. Garcinie).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOLA. La noix de kola, graine du *Sterculia acuminata*, remplace, pour les nègres de la côte O. d'Afrique, la coca des Indiens du Pérou, le maté des indigènes du Brésil et le café des Européens. Elle rentre donc dans la grande classe des aliments dits d'épargne. Ainsi, pour les Africains, la kola constitue à la fois le vivre de réserve excitant à la marche et l'aliment permettant de résister à la fatigue. La graine de kola est considérée par eux comme une denrée de première nécessité. Elle a une telle valeur à leurs yeux que souvent elle est prise comme agent d'échange, et, quand les indigènes partent pour un long voyage, ils ont soin d'emporter une provision de noix. Les explorateurs européens ont pu se rendre compte des heureux effets que cette noix produisait sur leurs porteurs noirs et sur eux-mêmes. C'est ainsi que dans les expéditions si pénibles et si laborieuses dans le Soudan, nos soldats eurent recours à ses effets bienfaisants, et dans la marche de retour de Segou à Bakel en 1881, la colonne, presque dénuée de tout, réussit à franchir 750 kil. en se nourrissant de couscous et de noix de kola. En France, les recherches de Heckel ont mis à la mode la kola, et les nombreuses spécialités qui ont été créées à base de kola inondent la presse médicale d'observations favorables à la kola et à ses préparations. Peut-être faut-il faire dans ces cas la part de l'imagination intéressée des pharmaciens. Quoi qu'il en soit, nous exposerons brièvement les résultats obtenus avec la kola.

Les doses employées par Heckel ont été de 1 gr. de poudre de kola incorporé dans des galettes du poids de 10 gr., composées de farine et de sucre. Ces galettes, employées sous le nom de rations accélératrices, avaient le grave inconvénient d'être fort désagréables à consommer; aussi les a-t-on remplacées depuis par des produits plus agréables à prendre. Les médecins militaires qui ont contrôlé les recherches de Heckel sont très favorables; il suffit de citer des extraits de leurs rapports.

Pendant une marche ayant duré de quatre heures et demie du matin à huit heures le lendemain, c.-à-d. vingt-sept heures avec des haltes horaires de quelques minutes et trois longs repos, on observe une excitation certaine de la marche. Au bout de six heures de marche, les hommes disaient qu'ils se sentaient presque aussi légers qu'au départ. Dans une marche de 55 kil., on observe un entrain tout particulier, qui allait pour ainsi dire en augmentant avec les chemins parcourus et aussi l'absence de traînards parmi les hommes de troupe. Enfin, on note que cette excitation ne commence à se faire sentir que deux heures après l'absorption. D'autres hommes accusent une grande facilité de la respiration; la poitrine est libre et ne semble pas comprimée comme dans les circonstances ordinaires de marche à cette époque de l'année (juil. 1886). Heckel a réuni ainsi un grand nombre d'expériences. Dans les courses à pied ou en vélocipède, on emploie la kola sous toutes ses formes.

Mais si la noix de kola fraîche présente des propriétés remarquables, Gustave Le Bon n'hésite pas à déclarer que seules ces noix doivent être employées sous forme de poudre et que la totalité des préparations pharmaceutiques de kola: vins, extraits, élixirs, qu'on trouve dans le commerce, ne possèdent aucune propriété de la noix de kola (*Revue scientifique*, 24 oct. 1893). Cette affirmation n'a pas été sans soulever de vives protestations, et il ne faut pas oublier que, dans beaucoup de cas, c'est avec des préparations pharmaceutiques que des effets dynamogènes ont été observés. Mais ici se pose une question préjudicielle: Quels sont les principes de la noix de kola? Que la noix de kola renferme de la caféine, le fait est hors de doute et dans des proportions relativement importantes (2 %); mais outre ce corps, très important, dont l'action accélératrice, comme médicament d'épargne, est bien connu, il existe encore d'autres substances: la théobromine, diurétique excellent, mais dont l'action tonique est plutôt faible, surtout à la dose où on la rencontre ici, 0,023 % (Heckel); enfin un corps particulier, obtenu en traitant par l'eau la solution alcoolique de kola, le rouge de kola d'Heckel. Cette substance, qui, au dire d'Heckel, donnerait à la noix de kola ses propriétés spéciales, qui différencient son action de celle de la caféine et de la théobromine, est encore, au point de vue chimique, bien mal déterminée. Knibel considère le rouge de kola comme un glycoside susceptible de se décomposer, en présence de l'eau, en caféine et en une matière colorante. Heckel, qui admet cette manière de voir, explique l'action de la kola par la formation de cette caféine de dédoublement dans l'estomac. On est en présence de la caféine « à l'état naissant », suivant l'expression chère aux chimistes de jadis, embarrassés pour expliquer une réaction.

Les recherches de Heckel, de Leblen tendent à affirmer l'action physiologique de la caféine et de la kola, l'action de la première serait plus cérébrale que musculaire, plus passagère, et laissant ensuite une certaine dépression. Pour Leblen, cette action stimulante ne dépend pas du rouge de kola, ni de la théobromine seule, mais elle se produit quand on associe la caféine à la théobromine. C'est par l'action associée de ces deux produits que les résultats favorables se produiraient. D'après lui, des pastilles de 10 centigr. de caféine et 2 centigr. de théobromine produisent des effets bien supérieurs, et surtout bien plus durables que la même dose ou une dose un peu plus élevée de caféine. Nous pouvons dire que, pour un certain nombre de physiologistes, la question est loin encore d'être résolue, que beaucoup ne voient dans l'action de la kola que l'influence de la caféine à petite dose. Ce qui tendrait à le faire supposer, c'est l'effet très satisfaisant obtenu avec des produits soi-disant à base de kola et qui sont complètement à base de caféine. Quoi qu'il en soit, la noix de kola agit comme tous les aliments d'épargne, et cette question si intéressante au point de vue physiologique du mécanisme biologique de ces agents a été traité aux mots : ALIMENT, CAFÉINE, etc.

Dr P. LANGLOIS.

La noix de kola, dite aussi café du Soudan, joue dans l'Afrique occidentale un rôle social important. L'arbre qui la fournit n'est pas très abondant et se rencontre dans la région littorale depuis le Haut-Niger jusque non loin du Congo. Appréciée comme elle l'est, le commerce en a répandu l'usage jusque dans le Soudan, le Sahara, le Fezzan et peut-être la région des grands lacs. Et son prix est fort élevé. Elle vaut couramment deux francs la pièce, et le demi-cent représente souvent le prix d'une femme, sauf dans le Congo et sur l'Oubangui où pour un fil de laiton de 30 centim. de long on en a quinze. Les nègres la mâchent crue, quelquefois avec une chique de tabac additionnée de potasse, tout de suite après le repas ou pendant les marches dont elle leur permet de soutenir allègrement les fatigues. Ils en apprécient aussi la vertu aphrodisiaque du même genre que celle de la coca. Ils en envoient une ou deux à l'étranger comme symbole d'amitié et en souhaits de bienvenue. L'envoi de kolas rouges équivaut aussi parfois à une déclaration de guerre. Enfin en plusieurs contrées c'est par l'échange de kolas que se font les demandes en mariage et les réponses aux postulants, favorables ou défavorables suivant la couleur du fruit.

ZABOROWSKI.

KOLA (Presqu'île de). Péninsule du N.-O. de la Russie, entre la mer Blanche au S. et à l'E., l'océan Glacial arctique au N.; à l'O. elle est délimitée par une chaîne de lacs: lacs d'Imandra (852 kil. q.), qui se déverse dans la baie Kandalaskaïa; Peles, qui se déverse dans le précédent; Kolo ou Guœlle, d'où sort la *Kola*, qui se jette dans le fjord du même nom, sur l'océan Glacial. Elle mesure environ 100,000 kil. q. Au point de vue géologique, la presqu'île de Kola appartient à la Scandinavie. Son alt. moyenne est de 300 m. avec des sommets de 1,000 m.; elle est occupée par les lacs (on en compte 1,145) et de vastes forêts. Elle forme au point de vue politique un district de la province d'Arkhangelsk dont le chef-lieu est le bourg de *Kola* (800 hab.), port de pêche connu depuis 1264, au fond du fjord de Kola.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOLABIRA. Principauté de l'Inde centrale, dans le Gondvana, 360 kil. q.; 20,000 hab.

KOLACHIN. Village du Montenegro, ch.-l. d'un canton de 432 kil. q. acquis en 1878.

KOLAPOUR. Ville de l'Inde centrale, sur un affluent gauche du Krichna; 40,000 hab. Elle est la capitale d'une principauté mahratte de 7,200 kil. q. et près de 900,000 hab., entre les Ghates occidentales, le Krichna et le Ouarna. Ses princes acceptèrent le protectorat britannique en 1811. Ils sont suzerains des principautés voisines de Visalgarh, Baoura, Kapchi, Kagal et Inchal-Karandji.

KOLAR. Ville de l'Inde (Maïssour), sur la rive droite du Palar et le ch. de fer de Madras à Bangalore; 10,000 hab. Lainages (*kamblis*), soie.

KOLAR (Joseph-Georges), acteur et écrivain tchèque, né à Prague le 9 févr. 1812. Après avoir été quelque temps précepteur, il embrassa la carrière dramatique en 1837. Il joua surtout les rôles tragiques et se fit remarquer dans le répertoire de Shakespeare et fut directeur du théâtre tchèque de Prague (1869). Comme écrivain, on lui doit des nouvelles, des traductions d'œuvres dramatiques et des drames originaux dont quelques-uns ont obtenu un grand succès (*Monika*, 1847; *la Mort de Ziska*, 1850; *Maguelonne*, 1851; *Prazkizid*, 1872; *Smirick*, 1881; *Primator*, 1883, etc.).

KOLARIENNES (Langues) (V. Inde, t. XX, p. 702).

KOLB-Bernard (Charles-Louis-Henri), homme politique français, né à Dunkerque le 16 janv. 1798, mort à Paris le 7 mai 1888. Grand fabricant de sucre à Lille, il représenta le Nord à l'Assemblée législative (1849), au Corps législatif (1859-70), à l'Assemblée nationale (1871-75) et fut élu sénateur inamovible le 11 déc. 1875. Monarchiste et catholique militant, il fut un des partisans les plus zélés du gouvernement du 16 mai, présida le comité des droites qui appuya les candidatures officielles et fut un des parlementaires qui conseillèrent la résistance au maréchal de Mac-Mahon (1877).

KOLBE (Karl-Wilhelm), *le Jeune*, peintre allemand, né à Berlin le 7 mars 1781, mort le 8 avr. 1853, neveu du graveur *Karl-Wilhelm* Kolbe (1757-1835). Il fut comme lui élève de Chodowiecki, et devint professeur à l'Académie de Berlin. Parmi ses tableaux, où il s'est inspiré des peintres néerlandais, nous citerons : *Albert-Achille s'emparant d'un drapeau à Nuremberg* (La Haye); *Victoire d'Otton sur les Hongrois*, *Charlemagne chez le charbonnier*, *Charles-Quint en fuite*, *Enterrement de Barberousse à Antioche* (Berlin), et les cartons des dix vitraux pour le château de Marienburg représentant *les Combats et les victoires de l'Ordre teutonique*. Au palais de Potsdam, il peignit à la fresque des scènes des *Nibelungen*.

KOLBE (Adolf-Wilhelm-Hermann), chimiste allemand, né à Elliehausen, près de Gœttingue, le 27 sept. 1818, mort à Leipzig le 25 nov. 1884. Élève de Wœhler à Gœttingue, puis aide de laboratoire de Bunsen à Marbourg et Liebig à Giessen, il fut, de 1845 à 1847, assistant du Museum of Economic Geology de Londres, prit, dès son retour en Allemagne, la direction de l'*Handwœrterbuch der Chemie* de Liebig et Wœhler, et devint professeur de chimie à l'université de Marbourg en 1851, à celle de Leipzig en 1865. Il a doté cette dernière d'un laboratoire modèle (1867). Il a enrichi par ses travaux toutes les branches de la chimie, mais surtout la chimie organique. Dès 1849, il applique l'électrolyse à des substances organiques et obtient, en décomposant de cette façon des sels de l'acide acétique et des acides volatils analogues, toute une série de nouveaux carbures d'hydrogène. Un peu plus tard, vers 1860, il établit à priori la distinction, réalisée en fait par Boutlerov et Friedel, des alcools primaires, secondaires et tertiaires. La chimie industrielle et la thérapeutique lui sont redevables, de leur côté, de précieuses observations sur la coralline (en commun avec R. Schmitt, 1861), d'un procédé de préparation en grand de l'acide salicylique artificiel (1873), de la découverte des propriétés antiseptiques de cet acide, etc. Il a consigné les résultats de toutes ses recherches dans les *Annalen der Chemie* de Liebig, dans l'*Handwœrterbuch der Chemie*, dans le *Journal für praktische Chemie*, dirigé par lui à partir de 1869, et dans des ouvrages publiés à part : *Ausführliches Lehrbuch der organischen Chemie* (Brunswick, 1854-69, 3 vol.; réédité par C. von Meyer, 1880-84); *Das Marburgs chem. Laboratorium* (Marbourg, 1865); *Das Leipzigs chem. Laboratorium* (Leipzig, 1872); *Kurzes Lehrbuch der anorganischen Chemie* (Brunswick, 1877); *Kurzes Lehrbuch der organ. Chemie* (Brunswick, 1879; 2e éd., 1881), etc. L. S.

KOLBEIN Tumason, poète islandais qui, au XIIIe siècle, vivait à Skagafjödre. Chef des paysans, il combattit l'évêque Gudmund Arason et fut tué en 1208 (?) par les partisans de celui-ci. C'était un bon poète, dont une poésie sur l'Apôtre Jean et la Vierge Marie a établi la réputation.

KOLBERG. Ville d'Allemagne (V. Colberg).

KOLBERG (Oscar), musicien et ethnographe polonais, né en 1815, mort en 1890. Après avoir fait ses études à Varsovie, il se rendit à Berlin, où il étudia l'harmonie pendant deux ans. Frappé de la variété infinie et du charme des mélodies populaires, ainsi que de leur importance au point de vue ethnographique, il se mit à parcourir la Pologne tout entière, pour recueillir et noter les airs qui volaient de bouche en bouche, même les airs de danse avec toutes leurs variantes. Ses recherches mélodiques l'amenèrent à observer les mœurs, les coutumes, les usages des paysans de certaines régions (des Kouyavy surtout), à enregistrer leurs légendes et leurs contes. Il parvint à constituer ainsi un véritable trésor ethnographique. Ses travaux, d'abord disséminés dans les périodiques, ont été ensuite réunis en volumes, sous le titre : *le Peuple, ses usages, sa manière de vivre, son parler*, etc. Le *Mouvement musical* a donné beaucoup de ses articles. Il a composé aussi *le Roi des Pâtres*, opérette qui a été jouée à Varsovie en 1859. F. Trawinski.

KOLDERUP Rosenvinge (Janus-Laurits-Andreas), jurisconsulte danois, né à Copenhague en 1792, mort en 1850. Dès 1813, il remporte un prix universitaire par un travail remarquable sur l'importance des anciennes lois danoises pour l'explication du code de Christian V. Deux ans plus tard, il est nommé professeur à l'université de Copenhague, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses nombreux et très savants travaux sur le droit danois au moyen âge et son *Histoire du droit*, qui a été traduite en allemand, l'ont fait connaître hors des pays scandinaves. Th. C.

KOLDEWEY (Karl), explorateur allemand, né à Bücken (Hanovre) le 26 oct. 1837. Il dirigea la première expédition polaire allemande (1868), puis la seconde (1869), qui s'avança à l'E. du Grœnland jusqu'au 77° lat. N.; il en a publié le récit (1873-74, 2 vol.).

KOLDING. Ville du Danemark, côté E. du Jutland, sur le *fjord de Kolding*, dans le Petit-Belt; 7,500 hab. Ruines d'un château du XIIIe siècle (brûlé en 1808), où résidèrent souvent les rois danois.

KOLDITZ. Ville de Saxe, district de Leipzig; 4,500 hab. Vieil hôtel de ville. Les seigneurs de Kolditz, qui reçurent ce fief de Barberousse, s'éteignirent en 1488.

Bibl.: Bellger, *Historische Beschreibung der Stadt Kolditz*; Leipzig, 1832.

KOLÉA. Ville d'Algérie, dép. et arr. d'Alger, à 37 kil. d'Alger, sur la ligne de collines qui forme la ceinture occidentale du bassin du Mazafran, à une alt. de 130 m., ch.-l. d'une com. de plein exercice, ayant pour annexes les hameaux de Berbessa, Chaïba, Douaouda, Messaoud, Saighr, Saint-Maurice; 4,988 hab. dont 1,550 Français. Elle fut bâtie, en 1550, par des Maures émigrés d'Espagne et à notre arrivée en Afrique était déjà bien peuplée, défendue par un mur d'enceinte. C'était pour les Arabes du Tell une sorte de ville sainte, contenant la zaouïa de Sidi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Embarek et plusieurs autres mosquées. En 1832, le général Brossard y poussa une reconnaissance ; il y en eut une autre en 1837 ; mais le bois des Karezas, qui est voisin, étant un des asiles de tous les insurgés, on occupa définitivement Koléa en 1841. Aujourd'hui c'est une ville gracieuse et prospère, bien pourvue d'eau, avec des rues plantées d'arbres et bordées de maisons européennes, un beau parc, le jardin des Zouaves, une mosquée, un hôpital militaire, des casernes, etc. On cultive alentour la vigne, qui donne des produits estimés, les céréales, les oranges, etc. Il y a aussi des carrières de pierre de taille. E. Cat.

KOLENDA, KOLEDA, KOLIADA. Ce mot désigne, dans les diverses langues slaves, la fête de Noël ou de la nouvelle année, les présents ou les chansons qui accompagnent cette fête. Des textes apocryphes ont prétendu révéler l'existence d'un ancien dieu slave, Koleda. Mais le mot est tout simplement une transcription du latin *Calendæ*.

KOLFF (Henri), marin hollandais, né à Amersfoort en 1800, mort à La Haye en 1843. Il se distingua dans les campagnes de Macassar et de Célèbes, et contribua puissamment à la pacification de l'archipel de la Sonde. Il était capitaine de vaisseau, quand il mourut, épuisé par les fatigues du service colonial. On lui doit un important ouvrage intitulé *Voyages d'exploration dans l'archipel des Moluques et sur la côte sud-ouest de Nouvelle-Guinée, en 1825 et 1826* (en holl., Amsterdam, 1828, in-8 ; trad. en anglais par Windsor, Londres, 1840, in-8).

KOLGUEV (Ile) (V. Kalgouiev).

KOLIN ou **KOLLIN.** Ville de Bohême, sur la r. g. de l'Elbe, au croisement du chem. de fer de l'Etat et de la Nordwest-Bahn, chef-lieu de capitainerie de cercle ; 12,000 hab. Eglise remarquable du XIIIe siècle. Industrie sucrière très importante. En 1278, un traité y fut signé entre l'empereur Rodolphe et le roi Ottocar. Cette ville est surtout célèbre par la bataille que Frédéric II livra devant elle le 18 juin 1757 aux troupes autrichiennes commandées par Daun. Frédéric fut complètement battu et dut évacuer la Bohême (V. Frédéric II).

Bibl. : Sur la bataille de Kolin, V. Max Duncker, dans *Abhandlungen zur preussisch. Gesch.* ; Leipzig, 1876.

KOLK (Schroeder Van der) (V. Schroeder).

KOLKOÏ ou **KOCKOÏ.** Ville de l'Inde, présidence de Madras, sur la Tamrapourm, à 5 kil. de la mer ; 5,000 hab. Ce fut, dans l'antiquité, le grand port de cette région, comblé depuis par les alluvions fluviales. Ptolémée le cite et il figure sur la Table de Peutinger, sous le nom de *Colai Indorum*.

KOLLAR (Jean), poète tchèque, né à Mosovec (Mosocz), dans la Hongrie méridionale, le 29 juil. 1793, mort à Vienne le 29 févr. 1852. Il était né en pays slovaque, à une époque où le tchèque était encore la langue littéraire de ses compatriotes. Il fit ses études à Pozony (Pressbourg), puis à Iéna. C'est là qu'il fit connaissance de la fille d'un pasteur, Mina ou Wilhelmine Schmidt, qu'il épousa plus tard et qu'il a immortalisée dans son poème : *la Fille de Slava*. Dès sa jeunesse, Kollar avait été animé d'un patriotisme slave des plus ardents. Il avait étudié l'histoire de sa race, avait pleuré ses malheurs ; il éprouvait une sympathie particulière pour les peuples disparus, notamment pour les Slaves de l'Elbe qui ont depuis tant de siècles fait place aux Allemands de Saxe, de Prusse ou de Mecklembourg. Son séjour à Iéna, son amour pour Mina, descendante d'une famille slave à demi germanisée, exaltèrent encore ces sentiments et donnèrent à son patriotisme un caractère mystique, parfois même un peu morbide. Ses études finies, il revint en Hongrie et devint pasteur de la communauté slovaque de Pest. Il épousa Mina en 1835. Son patriotisme slave le fit naturellement mal venir des Hongrois, mais, en revanche, lui valut, chez les Tchèques et les Illyriens, une grande popularité. Il entreprit, à diverses reprises, des voyages en Suisse et en Italie. En 1821, il avait débuté par un petit recueil de sonnets (Prague). Il le reprit en 1824 et lui donna le titre de *Slavy dcera, la Fille de la Gloire ou la Fille de Slava* (Bude). Ce nom désignait tout ensemble la bien-aimée du poète, Mina, descendante des anciens Slaves, et la race slave elle-même. La première édition de *Slavy dcera* comprenait 150 sonnets ; celle qui suivit et qui est restée définitive en comptait plus de 600 et était divisée en cinq chants : I, *la Sale* ; II, *l'Elbe, le Rhin, la Vltava* ; III, *le Danube* ; IV, *le Léthé* ; V, *l'Achéron*. Ce poème étrange renferme des parties admirables ; le prologue est d'une noble et rare éloquence. L'auteur a la plus haute idée de l'avenir de sa race, et quelques-uns de ses sonnets sont vraiment prophétiques, celui-ci notamment : « Que serons-nous, Slaves, dans cent ans ? Que sera toute l'Europe ? La vie slave, comme un déluge, étendra partout son empire. Cette langue que les Allemands tenaient pour un idiome d'esclaves, elle retentira sous les voûtes des palais et dans la bouche même de ses adversaires. Les sciences couleront alors par le canal slave ; le costume, les mœurs, les chants de notre peuple seront à la mode sur la Seine et sur l'Elbe. » *La Fille de Slava* est le grand titre de gloire de Kollar. Malgré les obscurités et les faiblesses de certaines parties, ce poème restera non pas seulement comme œuvre d'art, mais comme un document du plus haut intérêt pour l'histoire du réveil des nationalités au XIXe siècle. Kollar a encore écrit des *Mémoires* fort intéressants, des *Récits de voyage en Italie* et une brochure fort importante, *Ueber die literarische Wechselseitigkeit zwischen den verschiedenen Stæmme und Mundarten der Slaven* (Pest, 1837). Cet ouvrage fit grand bruit ; l'auteur y prêche le panslavisme littéraire comme il prêchait le panslavisme politique dans *la Fille de Slava*. On lui doit aussi des *Sermons* (Pest, 1831, et Bude, 1835), un *Recueil de chansons populaires slovaques* (Bude, 1823-27, 2 vol.), et des travaux archéologiques et philologiques dépourvus de toute critique et où il donne carrière à une fantaisie extraordinaire : *Dissertations sur les noms, les origines et les antiquités du peuple slave* (Bude, 1831) ; *la Déesse Slava et l'origine du nom des Slaves* (Pest, 1839) ; *l'Ancienne Italie slave* (Vienne, 1853) : toutes ces œuvres sont de véritables divagations. — Le tombeau de Kollar à Vienne porte cette inscription : *Vivant, il portait dans son cœur son peuple tout entier ; mort, il vit dans le cœur de tout son peuple*. Les Tchèques ont célébré en 1893 l'anniversaire de la naissance de Kollar, mais le gouvernement hongrois a interdit toute démonstration dans les pays slovaques. *La Fille de Slava* a été réimprimée à Prague par M. Backovsky en 1886. Des morceaux choisis ont été publiés par Jakuber en 1894. L Leger.

Bibl. : Backovsky, *Histoire de la littérature tchèque au XIXe siècle* ; Prague, 1886. — L. Leger, *Russes et Slaves* ; Paris, 1891 (renferme une analyse complète de l'œuvre de Kollar) ; Vienne, 1893. — Jean Kollak, *Recueil d'études en tchèque et en diverses langues slaves*, publié par Fr. Pastrnek ; Vienne, 1893.

KÖLLE (Nikodemus), sculpteur du commencement du XVIe siècle, qui fit, probablement en collaboration avec d'autres artistes, un *Mont des Oliviers* pour l'église Saint-Léonard à Stuttgart, et un autre devant le dôme de Spire.

KOLLER (Dom Marian), astronome et météorologiste autrichien, né à Bistriz (Carniole) le 31 oct. 1792, mort à Vienne le 10 févr. 1866. Il entra tout jeune dans l'ordre des bénédictins, enseigna pendant quinze ans (1825-39) la physique à Kremsmünster, puis fut directeur du séminaire et du célèbre observatoire (*astron. Thurm*) dépendant de l'abbaye. Il fut élu en 1848 membre de l'Académie des sciences de Vienne et il tint, à partir de la même époque, une grande place dans les conseils du gouvernement. On lui doit d'intéressantes études et de nombreuses observations astronomiques, météorologiques et magnétiques consignées dans les recueils de l'Académie de Vienne, du *Franz-Karl Museum* de Linz, de la *Natürforsch. Verein* de Brünn, dans les *Astronomische Nachrichten*, dans les *Annalen* de Lamont, etc. A citer notamment un savant mémoire intitulé : *Ueber die Berechnung periodischer Naturerscheinungen* (*Wiener Denkschriften*, 1850), et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une série de notes renfermant de très utiles indications pour la recherche des vices de construction des instruments d'astronomie et pour la correction des erreurs en résultant.

Bibl.: S. Fellœcker, *Geschichte der Sternwarte Kremsmünster*; Linz, 1864.

KOLLER (Alexandre, baron), général et homme d'Etat autrichien, né à Prague en 1813. Il entra dans la cavalerie et fit la campagne d'Italie en qualité de général-major. Il commanda ensuite une division. En 1871, il fut nommé commandant en chef à Prague, lieutenant-gouverneur de la Bohême et membre de la Chambre des seigneurs. De 1874 à 1876, il occupa le ministère de la guerre.

KOLLER (Rudolf), peintre suisse, né à Zurich en 1828. Il y eut pour premier maître le paysagiste et animalier Ulrich, et, après avoir fréquenté l'Académie de Dusseldorf, acheva de se former à Paris et en Belgique, d'où il revint s'installer dans sa ville natale. Parmi ses tableaux, empreints d'un sain réalisme, mais qui pèchent un peu par le coloris, nous citerons: *Vaches dans un potager*, *Idylle dans l'Oberland bernois*, *Repos de midi*, *Vache et veau égarés dans la montagne*, *Soir d'automne*, *Après le Coucher du soleil*.

KOLLIDAM (V. Coleroun).

KOLLIKERIA (Protoz.). Genre de Protozoaires, du groupe des Grégarinides, créé par Mingazzini pour le *K. stanocephali* (V. Sporozoaires).

KOLLIN. Ville de Bohême (V. Kolin).

KOLLONITS (Léopold), prélat hongrois, né à Komarom en 1631, mort à Vienne en 1707. Il entra dans l'ordre de Malte, guerroya contre les Turcs, devint évêque de Neustadt et de Raab (Gycer), cardinal-archevêque de Kalocza et président de la Chambre aulique à Vienne et enfin primat de Hongrie.

KOLLONITZ (Sigismond), né en 1676, mort en 1751, fut le premier archevêque de Vienne.

KOLLONTAY (Hugues), homme d'Etat et écrivain polonais, né à Niecieslawice le 1er avr. 1750, mort à Varsovie le 28 févr. 1812. Il étudia à Cracovie, embrassa la carrière ecclésiastique et séjourna plusieurs années à Rome. De retour en Pologne, il fut d'abord chargé de missions pédagogiques; il ne fit point partie de la Diète, mais néanmoins il exerça par ses discours et ses écrits une influence considérable; en 1791, il fut nommé vice-chancelier; en 1794, il fut membre du conseil national. Après l'échec de Kosciuszko, il se réfugia en Autriche où il fut interné à Olmütz. Rendu à la liberté en 1803, il séjourna en Volynie jusqu'en 1807, et rentra ensuite à Varsovie. Kollontay fut un publiciste de grand talent. Quelques-unes de ses brochures politiques furent traduites en français. L'une des plus remarquables est une *Etude sur la constitution du 3 mai 1791* (Leipzig, 1793, 2 vol.; réimprimée à Paris en 1868), dont il fut l'un des principaux auteurs. Notons encore: *Remarques sur le grand-duché de Varsovie* (Leipzig, 1808 et 1810); *l'Ordre physique et moral* (Cracovie, 1810); *l'Instruction publique en Pologne sous Auguste III* (publié par Raczynski, Posen, 1842, 2 vol.); *le Clergé en Pologne au* XVIIIe *siècle* (*id.*, 1849); *Essai critique sur les origines de l'humanité* (Cracovie, 1842). Ce dernier ouvrage a été publié par Kojsiewicz qui a édité également: *la Correspondance de Kollontay avec Czacki* (Cracovie, 1845, 4 vol.). Siemenski a publié (Posen, 1872) la *Correspondance de 1792 à 1794*. La vie de Kollontay a été écrite par Sniadecki (Vilna, 1818), par Schmitt (Léopol, 1860), etc.

Bibl.: Estreicher, *Bibliographie polonaise du* XIXe *siècle*. — *Encyclopédie polonaise* d'Orgelbrandt.

KOLMODIN (Israël), psalmiste suédois, né à Enköping en 1643, mort à Visby en 1709, est connu comme l'auteur de quelques-uns des plus beaux psaumes que l'on chante encore dans l'Eglise suédoise.

KOLMODIN (Olof), poète suédois, né dans l'Upland en 1690, mort en 1753. Pasteur à Skara, il composa, outre des *Cantiques d'édification*, qui eurent un grand succès, un poème didactique en alexandrins intitulé *Miroir biblique de femmes*, *Femmes de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Biblisk qvinnospegel, etc, 1732-50). On a de lui aussi un certain nombre de dissertations latines et quelques poésies.

KOLMODIN (Olof, dit *le Jeune*), latiniste suédois, né à Saleby en 1766, mort en 1838. Il était petit-fils du précédent, fut professeur à l'université d'Upsal et donna une traduction suédoise, encore estimée, des œuvres de Tite-Live et des *Annales* de Tacite.

KOLMODINUS (Ericus), auteur dramatique finlandais du XVIIe siècle qui composa une sorte de mystère en un prologue et six actes joué à Åbo en 1659 et publié depuis sous le titre de : *Genesis ætherea eller Jesu Christi födelse* (naissance de Jésus-Christ). Mélange naïf de faits bibliques et d'habitudes modernes, ce drame ne contient rien de contraire à la plus stricte orthodoxie luthérienne.

Bibl. : Lagus, *Den Finsk-Svenska Literaturens Utveckling*; Borga, 1866, p. 44.

KOLO (Cercle). Nom donné jadis en Pologne aux diètes (*sejmski*) des voïévodies; la place du Kolo était celle où l'on élisait les rois, près de Varsovie.

Danse particulière aux Serbes, dans laquelle les danseurs, hommes et femmes, se placent d'abord sur une seule ligne, se tenant par la main, par la ceinture ou les épaules. Le pas, lent au début, se fait bientôt plus rapide, en même temps que la ligne se déforme et devient un cercle, puis un triangle, une ellipse, etc., suivant le caprice du danseur en tête, le *kolovodja* (conducteur du kolo).

KOLO. Ville de la Pologne russe, ch.-l. de cercle du gouvernement de Kalisz, dans une île de la Warta; 10,000 hab. Faïence, cotonnades.

KOLO ou GOLIK. Peuplade sauvage du Tibet oriental, bassin supérieur du Hoang-ho; leur type est différent de celui des Tibétains et des Mongols; ils s'adonnent au brigandage.

KOLOBENG (Afrique) (V. Colobeng).

KOLOCHES, KOLIOUCHES ou THLINKITES. Peuplade de la côte occidentale de l'Alaska (Etats-Unis), entre le 55e et le 60e degré de lat. N., que l'on retrouve aussi sur les îles faisant face à cette côte. Par leur haute stature (1m73 en moyenne), par leur nez aquilin, leurs longs cheveux lisses et noirs, ils rappellent les plus beaux types de Peaux-Rouges. C'est un peuple qui se distingue par son amour pour la propriété privée et par ses mœurs domestiques basées en partie sur le matriarcat. Les Koloches habitent dans de petites maisons en bois, formées de madriers dégrossis et ornées de colonnes sculptées représentant des animaux, des monstres, etc. Le commerce est très développé chez eux; jadis la monnaie courante était la coquille de dentale, mais aujourd'hui tous les Koloches connaissent les monnaies américaines. Leur mythologie est très riche et très variée; le principal personnage en est le *Yeltch*, ou corbeau, que l'on voit sculpté sur les bâtiments, sur les masques, etc. C'est une sorte de Prométhée, qui a appris à l'homme l'art d'obtenir le feu; il délivre le soleil, les étoiles, la lune des prismes où les enferment les mauvais esprits, etc. Les fréquentes cérémonies religieuses des Koloches, accompagnées de danses exécutées par des hommes masqués, sont présidées par les chamanes ou sorciers. J. Deniker.

Bibl. : Pinart, *Notes sur les Koloches*, dans *Bull. Soc. anthrop.*, 1872, p. 788. — A. Krause, *Die Tlinkit Indianer*; Iéna, 1885, in-8.

KOLOGRIV. Ville de Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Kostroma, au confluent de la Kitchinka et de l'Omja (affl. dr. de la Volga).

KOLOMAN, roi de Hongrie, fils de Geyza II. Il succéda à Ladislas Ier en 1096, combattit contre les Croates et se fit reconnaître par eux comme roi en 1102. Il lutta ensuite contre les Vénitiens auxquels il reprit plusieurs villes de la Dalmatie. Il mourut en 1114 et eut pour successeur Etienne II.

KOLOMEA ou KOLOMYJA. Ville d'Autriche, province de Galicie, sur le Pruth; 25,000 hab. (dont plus de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

moitié juifs). Ecole de poterie, raffinerie de pétrole, fabrique de cierges, de paraffine, tissage, commerce de denrées agricoles. Ancienne colonie romaine (présume-t-on), elle fut la capitale de la Pocutie; les incursions des Tatares et des Moldaves la ruinèrent au XVe et au XVIe siècle.

KOLOMENSKOIÉ. Bourg de Russie, gouvernement à 10 kil. S. de Moscou, sur la Moskva (Moscova). Camp d'été de l'Ecole des cadets.

KOLOMNA. Ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouvernement de Moscou, au confluent de la Kolomenka et de la Moskva, en amont de celui de la Moskva et de l'Oka; 30,000 hab. Vieille citadelle (kreml), 18 églises, nombreuses fabriques (soie, toile, nankin, savon, cuir, machines, etc.). Grand commerce de denrées agricoles. Connue depuis 1177, ce fut une des grandes villes de la Russie centrale, capitale de la principauté de Riazan au XIVe siècle. En 1237, Batou Khan y écrasa l'armée des grands-ducs russes. Quatre fois détruite par les Tatares, Kolomna refleurit au XIXe siècle, grâce à l'industrie. Le cercle a 2,100 kil. q. et environ 125,000 âmes; l'industrie y est très développée.

KOLON (Métr.) (V. COLON).

KOLOUBARA. Sous-affluent droit du Danube, formé des eaux qui descendent des monts Medvednik, Iablanik, Malien et Roudnik. Cette rivière se dirige d'abord de l'O. au N.-E. puis du S. au N., grossie à gauche de la Tamnava, à droite du Lig. Elle arrose Valiévo, Obrénovats et se jette dans la Save au-dessous de Zabréjié, après un cours de 80 kil.

KOLOVRAT. Grande famille de Bohême. Elle remonte au XIVe siècle. Elle se divisait en diverses branches (Bezdruzicky, Krakovsky, Libstein, Mastovsky, Novohradsky). Toutes sont éteintes aujourd'hui, sauf celles des Kolovrat Krakovsky qui porte le titre comtal depuis 1674. Au XIXe siècle, le membre le plus remarquable de cette famille a été le comte *François-Antonin* Kolovrat Libsteinsky, né en 1778, mort en 1861. Il fut de 1811 à 1826 grand burgrave de Bohême et ensuite ministre d'Etat jusqu'en 1848. Après la retraite de Metternich, il fut à la tête du cabinet du 21 mars au 4 avr. 1848. On lui doit la fondation du musée de Prague auquel il laissa sa riche bibliothèque. Une rue de Prague porte son nom.

KOLOZS. Comitat de la Hongrie transylvaine, 5,149 kil. q. Ses 224,760 hab. (1890) appartiennent à toutes les races et à tous les cultes (V. KOLOZSVÁR). Très étendu de l'E. à l'O., ce territoire présente les aspects les plus différents et réunit la culture des plaines aux mines et aux forêts des Karpates.

KOLOZSVAR (en roumain *Clusu*, en allemand *Klausenburg*). Ville de Hongrie, sur la Petite Szamos, ch.-l. du comitat de Kolozs. Ses 34,800 hab. (en 1890) sont en majorité Magyars, mais avec de notables minorités allemandes et roumaines et un assez grand nombre d'Arméniens et de juifs. La ville proprement dite est assez différente des cinq faubourgs, dont elle fut longtemps séparée par des remparts continus. Elle renferme d'importants monuments : l'église gothique de Saint-Michel (1414), les portes fortifiées, le musée, l'université, etc. De l'autre côté de la rivière sont la citadelle de *Fellegvar* et le vieux couvent de *Kolosmonostor*, où l'on gardait les archives de Transylvanie, à l'emplacement de la cité dace et romaine de *Napoca*. Tous les cultes de la Transylvanie, pays aussi bigarré au point de vue religieux qu'au point de vue ethnographique, possèdent des temples à Kolozsvár. L'Eglise unitaire a dans cette ville et dans ses environs son unique noyau sur le continent européen. Relevée par des colons allemands au XIIe siècle, mais patrie de Mathias Corvin au XVe, cette ville a pris de plus en plus, dans l'histoire moderne, un caractère magyar.

KOLPINO. Ville de Russie, sur l'Ijoca, affluent gauche de la Neva, et le ch. de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou; 5,000 hab. Usines métallurgiques de l'Ijoca fondées en 1705 pour la marine russe, à laquelle elles livrent tous les éléments métalliques. On y trouve des fonderies de fer et de cuivre, des forges, des fabriques d'armes, d'ancres, etc.

KOLPODE (Zool.) (V. COLPODE).

KOLS (V. ASIE [Anthrop.] et INDE, t. XX, p. 681).

KOLTSOV (Alexis-Vasilievitch), poète russe, né à Voronèje le 14 oct. 1808, mort le 31 oct. 1842. Son père était un éleveur de bétail. Koltsov reçut une éducation toute rudimentaire et pratiqua la profession paternelle. C'est peut-être parmi les poètes russes celui qui s'est le plus inspiré de la muse populaire. Son talent original et précoce avait suscité de vives admirations et attiré l'attention de l'empereur Nicolas quand il fut brusquement enlevé par la mort. Bielinsky a écrit sa biographie en tête de ses œuvres (1846) qui ont été fréquemment réimprimées. On lui a élevé un monument à Voronèje.

BIBL. : L. LEGER, *la Littérature russe;* Paris, 1892.

KOLVA. Rivière de Russie, gouvernement de Perm, affluent droit de la Vichera (tributaire de la Kama); 400 kil., dont 115 navigables; elle coule vers l'O., puis vers le S. On y a trouvé beaucoup de *gorodichtche* (anciennes cités bulgares). — Une autre rivière de ce nom, longue de 320 kil., arrose le gouvernement d'Arkhangelsk et se jette dans l'Oussa, tributaire de la Petchora; elle coule vers l'E., puis vers le S.

KOLYMA. Fleuve de la Sibérie, tributaire de l'océan Glacial arctique. Elle prend sa source dans les monts Stanovoï et reçoit dans son parcours, qui est estimé à 1,800 kil., de nombreux affluents, dont les principaux sont l'Omolon et l'Anyouï, sur la rive droite du fleuve. Près de son embouchure, le Kolyma se divise en trois bras et forme un delta. Très poissonneux, ce fleuve est couvert de glace pendant huit ou neuf mois de l'année. Dans les trois ou quatre mois de dégel, il est navigable, mais on n'y rencontre que de rares pirogues des Iakoutes. J. DENIKER.

KOLYMSK. Il y a trois villes de ce nom, situées toutes dans le N.-E. de la Sibérie, le long du fleuve Kolyma. Le *Sredné-Kolymsk* ou Kolymsk moyen est le chef-lieu du cercle ou district de la Kolyma, qui comprend le bassin du fleuve de ce nom. Ce district, dont la superficie (762,822 kil.) égale une fois et demie celle de la France, n'est peuplé que de 6,500 hab., pour la plupart Yakoutes. La ville de Sredné-Kolymsk se compose des yourtes ou tentes où s'abritent les Yakoutes, et de quelques maisons en bois dont les fenêtres sont garnies de peau de poisson ou de papier huilé en guise de vitres. On n'y compte que 600 hab. La ville de *Nijné-Kolymsk* (Bas-Kolymsk) se trouve à 300 kil. au N.-E. de la précédente, à l'estuaire de Kolyma; elle a 200 hab. La température moyenne y est de —12° et souvent le thermomètre y marque —36°. La ville de *Verkhné-Kolymsk* (Haut-Kolymsk) est une agglomération de quelques maisons située à 300 kil. au S.-O. de Sredné-Kolymsk.

KOLYN (Nicolas), nom donné à un bénédictin hollandais qui aurait vécu à l'abbaye d'Egmond, près de Haarlem, dans la seconde moitié du XIIe siècle. On lui attribua la paternité d'une chronique flamande de 1,200 vers environ, consacrée aux premiers comtes de Hollande et s'arrêtant à l'année 1156. Gérard Dumbar publia cette chronique dans le t. I des *Analecta belgica* (Deventer, 1719, in-8, rééd. par A. Matthœus et G. Van Loon, La Haye, 1745, in-fol.). La plupart des historiens hollandais crurent longtemps à son authenticité, mais on finit par découvrir qu'elle était l'œuvre d'un habile faussaire.

BIBL.: DE WIND, *Bibliothèque des historiens hollandais* (en holl.); Middlebourg, 1831, in-8.

KOLYVAN. Ville de la Sibérie, dans le gouvernement de Tomsk, sur la rive gauche de l'Obi, à l'embouchure du Tchauss; 14,840 hab. (en 1892). C'est en 1822 que le simple fortin de Tchaussk a été transformé en une ville sous le nom de Kolyvan. La nouvelle cité grandit très vite et acquit de l'importance, surtout dans ces derniers temps, comme marché de produits agricoles. Les mines d'or que l'on exploite dans les environs de Kolyvan ont fourni, pendant l'année 1890, près de 2,300 kilogr. de métal.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il ne faut pas confondre cette ville avec les *Usines de Kolyvan* (en russe, *Kolyvanskié Zavody*). Ces dernières sont situées dans le même gouvernement, mais dans le district de Biisk, sur le lac Kolyvan. Fondées en 1729 pour exploiter le minerai de cuivre qui se trouvait sur les bords du lac, ces usines ont été transformées en 1799 par le gouvernement russe en ateliers de polissage de pierres précieuses. Les environs du lac Kolyvan fournissent en quantité de magnifiques jaspes bruns ou fumés, des marbres, des quartz, des porphyres, des serpentines dont on fabrique des vases, des presse-papiers, des objets d'ornements divers, très renommés dans toute la Russie. Mais le Trésor y dépense plus d'argent qu'il n'en tire de revenus. J. D.

KOM. Mont du *Montenegro* (V. ce mot).

KOMA. Peuplade nègre de l'O. de l'Abyssinie, au N. du Kaffa. Très pacifiques, bons agriculteurs, ils sont groupés en communes qui s'administrent elles-mêmes. Ils gardent les morts des années avant de les ensevelir.

KOMARNO. Ville d'Autriche, prov. de Galicie, près du Dinestr ; 5,000 hab. Défaites des Turcs en 1524 et 1695.

KOMAROM (allemand *Komorn*, latin *Comaromium*). Ville et comitat de Hongrie. La ville est située au confluent du Vág et du Danube. Ses 15,000 hab. font un commerce actif de blé, de vin, de bois. Les travaux de fortification, commencés au XVe siècle par Mathias Corvin, renouvelés en 1808, présentent une vaste étendue et passaient pour imprenables. Elles sont abritées par une vaste surface généralement inondée et présentent trois lignes de murs et de retranchements. *Klapka* (V. ce nom) s'y est victorieusement défendu en 1849. La ville paraît au temps de Bela IV vers 1263 ; on y attira des immigrants en leur concédant des libertés semblables à celles d'Ofen. La forteresse fut prise au XIVe siècle par le roi Robert de Naples et en 1527 par Ferdinand Ier, mais repoussa les Turcs en 1594 et 1633. — Le comitat (2,944 kil. q.) est un territoire en partie exposé aux inondations, mais l'abondance de l'irrigation le rend extrêmement fertile et la navigation fluviale y est très active. Ses 157,397 hab. (1890) sont pour la plupart Magyars et catholiques.

KOMAROV (Vissarion-Vissarionovitch), publiciste russe contemporain. Il servit dans l'armée russe et fut chef d'état-major de Tchernaiev dans la guerre serbo-turque. Il quitta l'armée avec le grade de colonel, pour se consacrer au journalisme. Il a successivement édité : *le Monde russe* (1872) ; *la Gazette de Saint-Pétersbourg* (1877), et *le Monde*. — *Alexandre-Vissarionovitch* Komarov, né en 1832, entra fort jeune dans l'armée et prit part en 1849 à la campagne de Hongrie. Envoyé au Caucase en 1856, il a fait sa carrière militaire en Orient. En 1878, il fut chargé d'organiser les districts de Kars et de Batoum, récemment cédés par la Turquie. En 1884, il s'empara de Merv. En 1885, il franchit la frontière afghane et s'empara de la ville de Pendjeh, qu'il annexa malgré la protestation de l'émir et des Anglais. Promu général, il a été de 1882 à 1890 gouverneur du territoire transcaspien. Il a contribué à la construction du chemin de fer de la mer Caspienne à Samarkande.

KOMENSKY (Jean-Amos) (V. Coménius).

KOMERS (Antoine-Emmanuel), économiste tchèque, né à Humpolce (Bohême) le 13 juin 1814. Il a administré de grands domaines en Bohême, dirigé l'école d'agriculture de Tetschen Liebwerda et présidé diverses sociétés d'économie rurale. En 1879, l'empereur lui a conféré le titre de chevalier. Il a édité de 1861 à 1882 le *Jahrbuch für œsterreichische Landwirte* et publié un grand nombre d'ouvrages : *Die Landwirtschaft OEsterreichs* (Prague, 1863) ; *Die Bodenkrafterschœpfung* (*id.*, 1864) ; *Abriss der Nationalœkonomie* (*id.*, 1867) ; *Die landwirstchaftliche Betriebsorganisation* (*id.*, 1870 et 1876) ; *Betrachtungen über die landwirt. Unterrichtsfrage* (*id.*, 1875) ; *Lage und Hilfskræfte der Landwirtchaft in der œster. ungar. Monarchie* (*id.*, 1876).

KOMHARSIN. Principauté de l'Inde, entre le Sutledj et la Djemna ; 233 kil. q., 10,000 hab.

KOMISSAROV-Kostromsky, paysan russe, né vers 1838, mort en juin 1892. Se trouvant à Pétersbourg le 16 avr. 1866, il détourna le bras d'un assassin qui visait l'empereur Alexandre II. A cette occasion, l'empereur lui conféra la noblesse ; des souscriptions particulières lui assurèrent une fortune considérable.

KOMLOS-Keresztes (Geza), baron *Fejervary* (V. ce nom).

KOMMA et KOMMATION. (V. Colon [Métrique]).

KOMODO (Ile) (V. Comodo).

KOMORN (V. Komarom).

KOMOROWSKI (Ignace), musicien polonais, né à Varsovie en 1825, mort à Varsovie en 1857. Il a écrit des romans et mis en musique quelques œuvres de Malczewski et de Lenartowicz. Certaines de ses compositions sont restées populaires.

KOMOTAU (en tchèque *Chomutov*). Ville de Bohême, située au N.-O. du royaume, au point de rencontre de plusieurs lignes de chemin de fer (Buschliehrad, Aussig-Teplitz, Dux-Bodenbach), chef-lieu de capitainerie de cercle ; 10,000 hab., en grande partie Allemands.

KOMOULMAIR. Ville de l'Inde (Radjpoutana), principauté de Mâvar, à l'entrée des défilés des monts Aravali, menant du Mâvar au Marvar ; citadelle à 2,540 m. d'alt. ; le long d'un étang, digue de marbre couverte de temples et de palais.

KOMPERT (Léopold), écrivain autrichien, né à Munchengrætz (Bohême) le 15 mai 1822, mort à Vienne le 23 nov. 1886. D'origine juive, il fut précepteur dans la famille Andrassy, journaliste (1848-52), et se fixa à Vienne en 1857. Ses principales œuvres sont des romans consacrés à la peinture de la vie de ses coreligionnaires : *Gesch. aus dem Ghetto* (1848 ; 3e éd., 1886) ; *Bœhmische Juden* (1851) ; *Neue Gesch. aus dem Ghetto* (1860, 2 vol.) ; *Gesch. einer Gasse* (1865, 2 vol.) ; *Zwischen Ruinen* (1875, 3 vol.) ; *Franzi und Heini* (1880), etc.

KOMULOVIC (V. Comulejus).

KONAKI (Constantin), poète roumain, né le 14 oct. 1777, mort le 4 févr. 1849. Grand logothète de Moldavie, possédant des connaissances de droit et de mathématiques, il représenta dans son pays le type du philosophe à la mode du XVIIIe siècle, du bel esprit littéraire. Il traduisit l'*Essai sur l'homme*, de Pope, et composa un certain nombre de pièces appartenant au genre anacréontique larmoyant. Ses *Poésies originales et traductions* furent publiées seulement après sa mort (Jassy, 1855). La librairie Saraga (Jassy) a publié (1886) une seconde édition (incorporée plus tard en 2 vol. à la Collection populaire des mêmes éditeurs).

Bibl. : C. Negruzzi (K.-N.), dans la *Roumanie littéraire*, Jassy, 1855. — Papadopol-Calimah, dans les *Entretiens littéraires*, 1886. — Vogoride-Konaki, préface de la seconde édition. — Bianu, dans la *Nouvelle Revue*, I. — J.-N. Roman, dans les *Entretiens littéraires*, t. XXII (tous ces ouvrages sont en roumain).

KONARSKI (Stanislas-Jérôme), homme d'Etat et pédagogue polonais, né le 30 sept. 1700, mort à Varsovie le 3 août 1773. Dans sa quinzième année, il entra dans l'ordre des piaristes où il acheva ses études. Envoyé à Rome, il enseigna dans le Collegium Nazarenum. En 1730, il rentra en Pologne. Après la mort d'Auguste II, il fut adjoint à une ambassade polonaise, ce qui lui donna l'occasion de visiter les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et encore une fois l'Italie. Il étudia dans ces voyages les différentes formes des gouvernements, les établissements scolaires, etc. En 1740, il conçut le projet de fonder un « convict » pour les jeunes gens nobles polonais. Konarski espérait réformer en Pologne d'abord l'éducation et l'instruction publique, ensuite réveiller l'esprit national et sauver l'organisme politique affaibli par l'hypertrophie d'un seul état privilégié, la noblesse. En fondant un collège-modèle pour la noblesse (*convictus nobilium*), Konarski voulait exercer une influence salutaire sur les générations futures du pays.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Cette école, fondée en 1754, subsista jusqu'en 1832. Après l'instruction publique, Konarski s'occupa de la réforme politique. Il édita les lois et les statuts de la Pologne : *Leges, statuta, constitutiones... Regni Poloniæ... A Comitiis Visliciæ 1347 celebratis usque ad ultima Regni Comitia* (Varsovie, 1732-39, 6 vol. in-fol.). Dans son livre *Sur le Moyen efficace des conseils* (Varsovie, 1760 et suiv., 5 vol.) il prêcha l'abolition du *liberum veto*, formule juridique qui permettait en principe à un seul homme d'annuler les décisions de toute la Diète. Konarski fut un précurseur de la constitution polonaise de 1791. Stanislas-Auguste fit frapper une médaille en l'honneur de Konarski avec cette belle exergue : *Sapere auso*. J. K.

Bibl. : Lukaszewicz, *Histoire des Ecoles* (en pol.); Posen, 1851. — Kaminski, *Notitia brevis de vita et scriptis Stanislai Konarski*. — Biegeleisen, *Konarski diplomate* (en pol.), dans *Biblioteka Warszawska*, 1883, t. IV.

KONASZEWICZ-Sahajdaczny, chef cosaque du XVIIe siècle. Nommé hetman des Zaporogues, il entreprit avec eux une série d'expéditions aventureuses en Crimée, en Asie Mineure et jusqu'en Turquie. Il prit part aux guerres contre la Russie, de 1606 à 1613 et à la bataille de Chocim (ou Khotin). Il mourut en 1620, au couvent des Cryptes de Kiev où il s'était fait moine.

KONBO. Lac de Russie, gouvernement d'Arkhangelsk, au S.-O. de la presqu'île de Kola ; 328 kil. q. ; il est formé de deux bassins séparés aux basses eaux ; le lac Kano, à l'E., se déverse dans la baie Sosnovaïa ; le Kolvits, à l'O., dans le fond du golfe de Kandalaskaïa.

KONDA. Rivière de Sibérie, affluent gauche de l'Irtych, dans le gouvernement et le cercle de Tobolsk ; son cours, long de 600 kil., décrit une courbe dont la convexité est tournée au S.-O. Elle traverse le S. du pays des Vogouls. Les Ostiaks Kondichoui, actuellement établis sur l'Ob, proviennent des bords de la Konda.

KONDAVIR. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, au pied du mont sacré de Kotappakonda ; ancienne capitale d'une principauté ; c'est aujourd'hui un sanatorium pour les Européens.

KONDÉ. Pays de l'Afrique orientale, au N.-O. du lac Nyassa ; plaine fertile dominée par les monts de Kondé et peuplée de nègres Ouakinga.

KONDHS. Tribu de l'Inde (V. Khonds).

KONDOA. Stat. du Congo belge, dans l'Ouragara, sur le Monkondo ou Mkondoa, affl. du Ouami.

KONDRATOWICZ (Louis), dit *Ladislas Syrokomla*, poète polonais, né à Smolkow le 29 sept. 1823, mort à Vilna en 1862. A peine sorti des bancs du collège des dominicains de Nieswiez, il se mit à écrire, tout en s'occupant d'agriculture pour gagner sa vie. A vingt ans, il traduit en vers les poètes latino-polonais des XVIe et XVIIe siècles. Ayant fixé sa demeure aux environs de Vilna, afin de mieux suivre le mouvement littéraire qui semblait alors y renaître sous l'influence d'écrivains et de savants de premier ordre (Mickiewicz, Odyniec, Kirkor, Ignace Chodzko, Tyszkiewicz, Michel Balinski, etc.), il publia, en 1853, un recueil de vers intitulé *Causeries et rimes fugitives*, où il apparaît déjà avec toutes ses qualités d'écrivain simple, bon enfant, compatissant aux petits et aux malheureux, sévère pour les heureux de la terre, sans pitié pour les orgueilleux et pour les égoïstes. Ces *Causeries*, dont quelques-unes mettent très ingénieusement en action des proverbes polonais, l'ont rendu immédiatement célèbre. Avec *Jean le Fossoyeur*, Kondratowicz aborde la poésie de plus grande allure ; ce n'est cependant que l'histoire d'une âme simple et naïve qui aime passionnément sa patrie. Viennent ensuite ses deux œuvres capitales : *le Gentilhomme Jean Demborog*, sorte d'épopée qui n'est que le récit d'une légende de famille, mais développé avec un charme pénétrant, et *Margier*, poème assez médiocre dont le sujet est emprunté à l'histoire de la Lithuanie. On doit à Kondratowicz nombre d'autres poésies de valeur inégale (*Oulas, la Fille des Piast, Stella Fornarina*, etc.). Il a aussi beaucoup écrit en prose ; en dehors de ses traductions (*les Chansons* de Béranger ; *la Pologne, ses mœurs et ses institutions* de Kromer, etc.), il faut citer : *Excursions en Lithuanie, le Niémen depuis sa source jusqu'à l'embouchure*, et surtout son *Histoire de la littérature polonaise*. Le théâtre lui doit quelques comédies et drames dont le plus important est *Gaspard Karlinski*. Ce n'est pas un poète de haute envolée, mais il est sincère, humain et profondément patriote. Son style, sans avoir un grand éclat, est facile, clair et séduisant par sa douce gaieté et son humour légèrement satirique. La meilleure édition de ses œuvres a été publiée à Varsovie, en 1872 (en 10 vol.) ; elle renferme quantité de petites poésies posthumes et un poème inédit, *le Chanoine de Przemysl*. F. Trawinski.

Bibl.: J.-J. Kraszewski, *Ladislas Syrokomla*, dans la *Revue europ.*, 1863 (en pol.). — *Bull. polonais*, n°s 35 et 36.

KONEK (Alexander), statisticien hongrois, né à Pest le 18 août 1819, mort à Balaton-Fured en août 1882. Professeur à l'université de Pest (1854), auteur de bons ouvrages (en magyar) : *Théorie de la statistique* (Raab, 1847) ; *Statistique de la monarchie austro-hongroise* (Pest, 1868, 2e éd.) ; *Manuel de droit canonique*, pour la Hongrie (1867, 2e éd.).

KONFEDERATKA. Coiffure polonaise de couleur amaranthe ou bleue. Ce bonnet, avec une bordure d'agnelin noir ou gris, fut surnommé konfederatka à cause des confédérés de Bar (parti patriotique sous Stanislas-Auguste) qui la portèrent généralement. On paraît ces bonnets avec des plumes de héron.

KONG. Ville du Soudan français, grand centre commercial, où se fabriquent des cotonnades renommées. On a donné son nom aux monts de Kong, expression inexacte désignant la ligne de faite entre la Guinée et le bassin du Niger (V. Soudan).

KONG, empereur chinois (V. Hia).

KONG, homme d'Etat chinois, né en 1831. Le prince du sang Kong (en chinois : *Kong tsin wang*) est le sixième des sept fils de l'empereur Tao-koang et c'est pourquoi on l'appelle souvent le sixième prince (*leou yé*) ; aujourd'hui (1895), tous ses frères sont morts : les trois aînés en bas âge ; le quatrième, qui fut l'empereur Hien-fong, en 1861 ; le cinquième, après avoir été adopté par la famille de l'empereur Kia-king ; le septième, enfin, qui fut le prince Tchouen, père de l'empereur actuel, le 1er janv. 1891. — Lorsqu'en 1860 les armées anglaise et française arrivèrent devant Péking, l'empereur Hien-fong s'était enfui à Jehol ; ce fut le prince Kong qui négocia au nom de son frère et accepta le 13 oct. l'ultimatum de lord Elgin ; le 24 et le 25 oct. il contresigna les traités anglais et français. — Un an après, l'empereur mourut (17 août 1861), laissant un fils âgé de cinq ans. Certains membres de la famille impériale formèrent un complot pour s'emparer de la régence ; les deux épouses principales de Hien-fong, l'impératrice Tse-an et l'impératrice Tse-hi, firent cause commune avec le prince Kong pour résister ; ce fut le prince Kong qui l'emporta. Il ordonna au prince I et au prince Tchen, qui avaient été à la tête de la conspiration, de se tuer, puis il partagea la régence avec les impératrices. Depuis le 19 janv. 1861, date à laquelle fut créé le département des affaires étrangères connu sous le nom de Tsong-li Yamen, le prince Kong avait été mis à la tête de cette institution. Grâce à la minorité de l'empereur, il se trouva donc le chef absolu et responsable de la politique extérieure. L'organisation des douanes maritimes sous la direction de Lay, et ensuite de Robert Hart ; la destruction des rebelles Taïping (1863) ; la mission de M. Burlingame qui abandonna le poste de ministre des Etats-Unis à Péking pour se rendre comme représentant diplomatique de la Chine en Amérique, en Angleterre, en France, en Prusse et en Russie (1868-70) ; le règlement de l'affaire suscitée par le massacre de plusieurs Français (parmi lesquels le consul) et de trois Russes à Tien-tsin (1870) ; enfin la suppression définitive

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'insurrection musulmane dans les provinces de l'Ouest et dans le Yun-nan (1873), tels sont les principaux faits qui marquent la première période pendant laquelle le prince Kong eut une influence prépondérante dans la direction de l'Etat. Le 23 févr. 1873, l'empereur Tong-tche fut déclaré majeur ; les ministres étrangers demandèrent aussitôt à être reçus en audience par le souverain. Ce fut le prince Kong qui, en sa qualité de président du Tsong-li Yamen, fut chargé de débattre cette grave question ; il parvint à persuader à ses compatriotes de ne pas exiger des représentants européens qu'ils se prosternassent le front dans la poussière devant l'empereur ; en revanche, il les fit recevoir (29 juin 1873), non dans l'une des grandes salles d'audience du palais, mais dans un pavillon des jardins extérieurs où sont admis les envoyés des peuples tributaires. Ce précédent a pesé sur toutes les discussions qui se sont livrées et qui se livrent encore de nos jours au sujet des audiences accordées par l'empereur aux ministres des puissances étrangères. Le gouvernement personnel de Tong-tche ne fut pas de longue durée, car cet empereur mourut le 12 janv. 1875 ; il n'avait point de fils. On choisit pour lui succéder un enfant de quatre ans (l'empereur Kouang-siu), dont le père était le prince Tchouen, le septième fils de Tao-koang. Le prince Kong reprit alors, pendant la longue minorité de son neveu, la régence en commun avec les impératrices Tse-hi et Tse-an ; cette dernière mourut en 1881 ; elle avait d'ailleurs beaucoup perdu de son influence, et, à partir de 1875, tout le pouvoir fut en réalité aux mains de l'impératrice Tse-hi et du prince Kong. La vie du prince se trouva donc de nouveau mêlée aux principaux événements publics : signature de la convention de Tche-fou avec l'Angleterre (13 sept. 1876) ; reprise du Turkestan oriental sur les musulmans d'Yakoub Beg (1877) ; négociations de Tchong-heou à Livadia pour la restitution du district de Kouldja, échec de ce diplomate, puis succès du marquis Tseng (traité de Saint-Pétersbourg, 1881). L'affaire du Tonkin, qui mit aux prises la Chine et la France, porta un coup fatal au prince Kong ; après la reddition de Sontay et de Bacninh (12 mars 1884), en présence de nos succès toujours grandissants, la cour de Péking eut un moment d'affolement ; ceux qui étaient à la tête de la politique en furent les premières victimes ; un décret impérial du 8 avr. 1884 prononça un réquisitoire violent contre le prince Kong et le déclara déchu de toutes ses charges. Ce fut le prince King qui lui succéda à la présidence du Tsong-li Yamen, mais ce fut le prince Tchoun, père de l'empereur, qui hérita de son influence prépondérante dans les conseils du gouvernement. Depuis cette époque, et jusqu'à ces derniers jours, le prince Kong est resté dans la vie privée. On sait comment, à la suite de l'attaque que les Japonais ont dirigée contre la Chine, de leur établissement en Corée et de leurs victoires, sur terre à Ping-jang, et sur mer à l'embouchure du Ya-lou, le prince Kong vient de rentrer en scène : un télégramme du 1er oct. 1894 nous a appris qu'il avait été nommé président du Tsong-li Yamen et président de l'amirauté et qu'il avait été chargé de diriger, de concert avec Li Hong-tchang, les opérations militaires. Ed. CHAVANNES.

KONG FOU-TSEU (V. CONFUCIUS).

KONG-KIA, empereur chinois (V. HIA).

KONGSBERG. Ville de Norvège, prov. de Christiania, sur le Laagen, reliée par le ch. de fer à Hougsund et Christiania ; 5,000 hab. Mines d'argent découvertes en 1623, où l'on trouva une pépite d'argent pur de 400 kilogr. La production dépasse 7,200 kilogr. par an.

KONG-TI. Nom posthume décerné à plusieurs empereurs de Chine : 1° *Kong-ti* (règne de 554 à 557 ap. J.-C.), dernier empereur de la petite dynastie des Wei occidentaux ; 2° *Kong-ti Yeou* et *Kong-ti Tong* (617 et 618 ap. J.-C.), les deux derniers empereurs de la petite dynastie *Soei* ; 3° *Kong-ti* (960 ap. J.-C.), dernier empereur de la petite dynastie des Tcheou postérieurs ; 4° *Kong-ti* 1275 ap. J.-C.), un des derniers empereurs de la dynastie des Song méridionaux. On remarquera que le mot *Kong*, qui signifie « qui n'est pas orgueilleux », est un titre posthume peu enviable puisqu'on l'applique toujours à des empereurs dont le règne éphémère marque la dernière étape de la décadence d'une dynastie.

KONI (Feodor-Alexievitch), écrivain russe, né à Moscou en 1811, mort à Saint-Pétersbourg en 1879. Il fit jouer une cinquantaine de pièces traduites ou originales, dont les principales sont : *Il n'est pire eau que l'eau qui dort*, *les Logements de Saint-Pétersbourg*, *les Conseillers domestiques*, *la Jeune Fille hussard*. Il publia des journaux de théâtre et quelques livres pour la jeunesse.

KONIAS (Antonin), théologien tchèque, né à Prague en 1691, mort à Prague en 1766. Il entra en 1708 dans l'ordre des jésuites, fut professeur et missionnaire. Il s'appliqua surtout à anéantir les livres suspects d'hérésie, notamment de hussitisme. Un de ses confrères prétendait qu'il en avait détruit 60,000. Ce chiffre est évidemment exagéré. Konias a laissé en tchèque quelques écrits théologiques, notamment *la Cythare*, recueil de cantiques (souvent réimprimé), *la Clef des hérésies*, etc. L. L.

KONICE (all. *Kanitz*). Ville de Bohême, sur l'Iglava et le ch. de fer de Vienne à Brunn ; 3,000 hab. Vieux château ; belle église.

KONIEH. VILLE. — Ville de Turquie d'Asie, capitale du vilayet de ce nom, à 1,187 m. d'alt., au centre d'un plateau aride, entouré de hautes montagnes ; 44,000 hab. dont 39,000 musulmans, 3,000 Arméniens grégoriens, 1,500 Grecs orthodoxes, 150 Coptes. Rues larges, mais sales ; maisons basses en pisé. D'abord connu sous le nom de *Danaia*, cette ville prit, dit-on, le nom d'*Iconium*, en raison de la tête de Gorgone sculptée sur l'une des portes. Au moyen âge, ce fut la capitale des sultans Seldjoucides, puis celle des sultans Ottomans à partir de 1306. Ruines du palais des Seldjoucides, sur une colline (portiques grandioses, nécropole, etc., inscriptions relevées par M. Clément Huart), 44 mosquées, dant la célèbre mosquée d'Or, celles d'Alaeddin et du sultan Selim, les plus belles de l'Anatolie. Tombeau de poète mystique Djelal-eddin-Mevlana, fondateur d'un ordre fameux de derviches. 44 *médressès*. Une école ruchdié. Une école *idadié*. 60 écoles primaires musulmanes. Ecoles orthodoxes arméniennes et coptes. Chapelle catholique. Tannerie, minoterie à vapeur. Fabrique de poudre à canon.

Le *sandjak* a 324,000 hab. dont 294,646 musulmans, 7,000 orthodoxes, 15,000 Tziganes, etc. ; il comprend 11 *cazas*. Ce *sandjak* exporte chaque année pour 25 millions de francs de tapis, de cotonnades, de céréales, d'opium, de garance, etc.

VILAYET. — Prov. de la Turquie d'Asie, borné au S. par la Méditerranée et, dans les autres directions, par les vilayets de Smyrne, de Brousse, d'Angora et d'Adana, entre 36° et 39° lat. N., 27 et 33° long. E. Il comprend cinq sandjaks : Konieh, Nigde, Hamid-abad, Bourdour, Adalia ; 91,600 kil. q., 1,088,000 hab. dont 989,000 musulmans, 73,000 orthodoxes, 15,000 Tziganes, 8,700 Arméniens, 900 Coptes catholiques, 530 Israélites, etc. La région septentrionale est très froide. Cette province comprend deux régions très différentes : au N.-E., un plateau, bassin fermé, parsemé de nombreux lacs salins ; au S.-O. une contrée montagneuse, où des vallées profondes séparent le Taurus et l'Anti-Taurus. Les côtes sont montagneuses, excepté au N. du golfe d'Adalia, où des alluvions ont gagné sur la mer. Culture du blé, de l'opium, du tabac (surtout dans les sandjaks d'Adalia et et de Bourdour). Grande forêts de chênes, de noyers, etc. Mines de chrome, de manganèse, de plomb argentifère et aurifère. Tapis renommés. Nattes. Essence de menthe. La ligne de Panderme à Konieh et Karahissar, concédée en 1891, accroit considérablement le mouvement commercial de cette province. Les orthodoxes sont sous la juridiction du métropolitain d'Iconium, résidant à Nigde, et de l'archevêque de Pisidie, résidant à Adalia. Les femmes chrétiennes ont

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

un costume très caractéristique; elles portent un large pantalon d'étoffe aux couleurs éclatantes, un gilet de soie orné de passementerie et un court surtout de laine; elles tressent leurs cheveux en petites nattes et ne sortent que voilées; les femmes mariées se rasent les tempes. L. Del.

Bibl. : Vital-Cuinet, *la Turquie d'Asie*, t. I. — P. de Tchihatchev, *l'Asie Mineure*.

KONINCK (Pierre de) (V. De Coninck).

KONINCK ou KONING (Pierre), peintre et orfèvre flamand, né à Anvers vers 1590, mort dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Orfèvre très réputé, il s'établit à Amsterdam vers une époque qu'on ne connaît pas et il fit de la peinture de portraits. Son portrait par lui-même est à Florence à la Galerie des Offices.

KONINCK ou KONING (Salomon), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1609, mort à Amsterdam en août 1656, fils du précédent. Après avoir étudié à douze ans le dessin sous David Colyn, il devint l'élève de François Vernando et de Nicolas Moyaert. En 1630, il fut nommé membre de l'Académie des peintres de la ville d'Amsterdam. Sous l'influence heureuse de Rembrandt, il peignit des scènes bibliques et des portraits, et fit aussi quelques tableaux de genre sous une autre influence, sans doute celle de Gérard Dow qui travaillait à Amsterdam en même temps que lui; mais l'influence de Rembrandt lui avait mieux réusssi. Sa vie est au reste fort peu connue; ses œuvres sont rares, et, malgré un manque d'originalité, d'une puissance encore grande : *Saint Jérôme*, au musée de Bâle; *David et Saül*, au musée Stœdel, à Francfort; *Jésus parmi les docteurs*, à Munich; *la Vocation de saint Mathieu*, à Cologne; un *Vieux Moine lisant*, un *Rabbin* d'après Rembrandt et une *Vocation de saint Mathieu*, à Berlin; un *Vieux Savant*, acheté en 1808 comme un Bega, à Amsterdam; un *Vieux Philosophe*, à Brunswick; et des portraits à Stuttgart, à Madrid, à Saint-Pétersbourg. Salomon Koninck a gravé, encore dans la manière de Rembrandt, quelques pièces très recherchées : *Buste de Vieillard* (1628); *Buste d'un Oriental* (1638); *Vieillard assis dans un fauteuil*. Etienne Bricon.

KONINCK (Philip de), paysagiste hollandais, né à Amsterdam le 5 nov. 1619, enterré à Amsterdam le 4 oct. 1688. La date de 1695 qu'on lit sur un de ses paysages dans la galerie de lord Derby doit donc être mal lue. Il fut l'élève de Rembrandt; il vit la nature d'après lui et il la peignit d'après sa manière; il fut à l'école de Rembrandt le condisciple d'Eeckhout. Sa vie est très inconnue; on croit seulement qu'il a beaucoup voyagé. On voit de lui au musée de La Haye une *Vue de l'embouchure d'une rivière* dont une répétition plus grande existe à Londres, à la National Gallery; à Amsterdam, *la Lisière d'un bois* et un *Paysage* (1676) avec des figures d'Adrien Van de Velde; à Bruxelles, un *Site aux environs de Scheveningen;* un *Paysage* à Berlin; un *Paysage* à Cologne acheté 1,771 marks en 1879; des *Canards tués*, à Vienne; une *Vue prise du Rhin*, à Rotterdam; un *Paysage* (1664), à la galerie d'Arenberg, à Bruxelles. On montre encore de lui un *Buste de guerrier turc* à Copenhague, et à Christiania un *Buste de cardinal*. Plusieurs de ses œuvres ont été faussement attribuées à Salomon Koninck, quelques-unes même à Rembrandt. Adrien Van de Velde, Lingelbach et Dirk Van Bergen ont peint les personnages et les animaux de ses paysages.

KONINCK (David de), peintre flamand, né à Anvers en 1636, mort à Rome après 1688. Elève de Jan Fyt, il fit partie de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1663. Il visita la France et l'Allemagne, puis il s'établit à Rome. David de Koninck a peint beaucoup de lapins dans ses tableaux et il en a été surnommé en flamand *Ramelaer*. Ses œuvres se voient à Amsterdam, à Gand, à Vienne; un de ses chefs-d'œuvre est au musée de Lille : *Fruits dans un jardin*.

KONINCK (Laurent-Guillaume de), chimiste, paléontologiste et professeur belge, né à Louvain le 3 mai 1809, mort à Liège le 15 juil. 1887. A vingt-deux ans, il était docteur en sciences naturelles, en médecine et en pharmacie; de 1831 à 1836, il suivit les cours de Gay-Lussac et de Thénard à Paris, de Mitscherlich à Berlin et de Liebig à Giessen. Il devint ensuite professeur à l'université de Gand et passa à celle de Liège la même année. Il y fut chargé des cours de chimie générale et de chimie industrielle. Fort des leçons reçues à l'étranger, il introduisit en Belgique la théorie unitaire qui est aujourd'hui presque universellement admise. Il publia sur la chimie de nombreux travaux, mais il se préoccupa davantage encore de la paléontologie animale et s'acquit une véritable renommée par ses importantes découvertes. Pendant un demi-siècle, il fut au premier rang des paléontologistes; esprit éminemment analytique, De Koninck s'attacha surtout à la systématique des animaux. Observateur aussi minutieux qu'habile, il excellait dans les descriptions spécifiques par sa précision, sa clarté et sa netteté; un des premiers, il s'attacha à débrouiller la synonymie et à dresser la liste bibliographique entière de chaque fossile décrit. En même temps, il s'efforçait de déterminer l'âge relatif des dépôts sédimentaires par les restes organiques qu'ils renferment. Partisan convaincu de l'immutabilité de l'espèce, il est resté fidèle jusqu'à son dernier jour à l'école de Cuvier. Voici le titre de ses principaux ouvrages (la liste complète se trouve dans l'opuscule de J. Fraipont cité plus bas) : *Mémoire sur les crustacés fossiles de Belgique* (Bruxelles, 1841, in-4); *Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de Belgique* (Bruxelles, 1844. in-4); *Nouvelles Recherches sur les animaux fossiles du terrain carbonifère* (Bruxelles, 1871, in-4); *Rapport sur les travaux de chimie publiés à l'Académie royale de Belgique de 1772 à 1872* (Bruxelles, 1872, in-8); *Recherches sur les fossiles paléozoïques de la Nouvelle-Galles du Sud* (Liège, 1877, in-8); *Faune du calcaire carbonifère de Belgique* (Bruxelles, 1877-1887, 6 vol. in-4). E. Hubert.

Bibl.: A. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège;* Liège, 1869, in-8. — Julien Fraipont, *L.-G. de Koninck, sa vie et ses œuvres*, dans les *Annales de la Soc. de géologie de Belgique*, 1889, t. XIV.

KONINCK (Pierre-Louis-Joseph) (V. Coninck).

KONINCK (Louis de), poète flamand, né à Hoogstraeten en 1838. Il est inspecteur de l'enseignement primaire. Il a publié de nombreux poèmes de tout genre pleins d'une inspiration élevée et qui furent accueillis avec faveur en Belgique et en Hollande. Les plus remarquables sont : *Fleurs de bruyères* (Lierre, 1869, in-8); *Chants de guerre des Flamands* (Anvers, 1873, in-8); *l'Humanité affranchie* (poème épique) (Anvers, 1872, rééd. six fois jusqu'en 1890, in-8).

KONINCKINA (Paléont.) (V. Brachiopodes et Spirifer).

KONING (V. Koninck).

KONING (Cornelis), dessinateur et graveur hollandais, né à Haarlem en 1624, mort à Haarlem en avr. 1671. Il fut bourgmestre de sa ville natale. Il a gravé beaucoup de portraits du XVIe siècle, entre autres ceux de *Luther*, de *Melanchthon*, d'*Erasme* et plusieurs portraits des *princes de Frise*.

KONING (Jacques), peintre hollandais, né à Amsterdam vers 1645, mort sans doute à la cour du roi de Danemark. Sa dernière œuvre connue est un portrait du philosophe *Musculus* daté de 1689. Elève de Adrien Van den Velde, il eut une grande réputation comme peintre de paysages. Il voulut malgré cela s'essayer à la peinture historique et il paraît qu'il y réussit aussi. Le roi de Danemark se l'attacha comme peintre de la cour. On voit de lui au musée de Bruxelles un *Site hollandais*.

KONING (Jacques), érudit hollandais, né à Amsterdam en 1770, mort à Amsterdam en 1832. Ses études plus remarquables ont trait à l'invention de l'imprimerie. Koning en attribue l'honneur à Laurent Coster de Haarlem : *Etudes sur l'origine, la découverte, l'amélioration et les perfectionnements de l'imprimerie* (en holl., Haar-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lem, 1817, in-8); et *Contributions à l'histoire de l'imprimerie* (1818-1820, 2 vol. in-8).

KONING (Victor), dramaturge français, né à Paris en 1842, mort en 1894. Il collabora à un grand nombre de pièces de théâtre avec Crisafulli, Grangé, Clairville (*la Reine Carotte*, 1872; *la Fille de Mme Angot*, *Canaille et Cie*, 1874, etc.), Beauvallet (*la Mère Gigogne*, 1875), J. Moinaux, etc. Il dirigea successivement les théâtres de la Renaissance (1875), de la Gaîté, et enfin (1880-93) du *Gymnase* (V. ce mot, t. XIX, pp. 659 et 660), où il bénéficia de l'énorme succès des premières pièces de M. Ohnet. Il épousa son étoile, Mlle Jane Hading (1884), divorça en 1888 et se remaria avec une autre de ses actrices, Mlle Sisos. Il eut de retentissants démêlés avec les pensionnaires de son théâtre. Le revirement qui se fit dans le public contre M. Ohnet et une série d'insuccès de pièces dues à MM. Alph. Daudet, Blum et Toché, Valabrègue, etc., le ruinèrent. Il dut quitter le Gymnase, tenta de fonder un nouveau théâtre, la Comédie-Parisienne, et mourut fou.

KONITZ. Ville de Prusse, district de Marienwerder (Prusse orientale); 10,000 hab. Fonderies, lainages, toiles. Fondée en 1205 par le duc Sambor, ce fut une des forteresses principales de l'ordre teutonique.

Bibl. : Uppenkamp, *Gesch. der Stadt Konitz*; Konitz, 1873.

KONKAN (V. Concan et Inde, t. XX, p. 672).

KONOTOP. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tchernigov, ch. de fer de Moscou à Kiev; 20,000 hab. Fondée par les Polonais (1635), elle fut conquise par les Cosaques (1648) et les Russes (1659). Le district a 2,400 kil. q.

KONRAD (V. Conrad).

KONRÄDER (Georges) (V. Conräder).

KONSK ou KONSKIE. Ville de la Pologne russe, gouv. de Radom; 15,000 hab. Fabriques d'objets en fer et en cuivre. Elle a été fondée en 1739 par le chancelier Malachovski.

KONSKAÏA. Rivière de Russie, affl. g. du Dniepr, qui sépare les gouv. d'Ekaterinoslav et de Tauride; 220 kil. de long.

KONSTANTINOGRAD. Ville de Russie, gouv. de Poltava, sur la Berestovaia; 4,500 hab. Ecole d'agriculture. Draps. Colons allemands.

KONSTANZ (V. Constance).

KONTSKI. Famille de musiciens polonais du XIXe siècle, composée de quatre frères qui se sont fait une assez brillante réputation comme virtuoses et compositeurs de musique légère; ce sont : *Charles* de Kontski, pianiste, né à Cracovie le 6 sept. 1815, mort à Paris le 27 août 1867. — *Antoine*, pianiste, né à Cracovie le 27 oct. 1817; le plus actif des quatre frères, il donnait encore des concerts en Amérique en 1889. — *Stanislas*, violoniste, né à Cracovie le 8 oct. 1820. — *Apollinaire*, violoniste, né à Varsovie le 23 oct. 1825, mort le 29 juin 1879. Elève de son frère aîné, puis de Paganini, il fut jusqu'à sa mort directeur du Conservatoire de musique de Varsovie.

Bibl.: Sowinski, *les Musiciens polonais*, pp. 321-332. — J. Dupuy, *Notice sur Apollinaire de Kontski*; Bordeaux, 1847, in-8.

KONUNGA- och Höfdingastyrelsen. Œuvre suédoise du moyen âge dont l'auteur est inconnu. C'est une imitation du *De Regimine principum* d'Egidius Romanus, disciple de saint Thomas d'Aquin, publiée pour la première fois par Bureus en 1634. Elle date de la première moitié du XIVe siècle. L'auteur inconnu, qui suit souvent littéralement son modèle, mais aussi s'en écarte à l'occasion et introduit dans son texte des dissertations ou des passages d'autres auteurs, a divisé son ouvrage en quatre parties : la première traite de la nécessité pour le peuple d'avoir un roi; la seconde, de la façon dont le roi et les courtisans doivent se conduire; la troisième, de la manière dont le roi doit traiter ses serviteurs; la quatrième, comment il convient qu'il gouverne le pays. Le style de cette œuvre est remarquable. C'est à tort qu'on en a contesté l'authenticité. Th. C.

Bibl. : Geete, *Um Styrilsi Runungа...*; Stockholm, 1878. — Söderwall, *Studier öfver Konungastyrelsen*, dans *Lunds Univ. Arsskr.*, XV.

KONUNGS Skuggsjá (ou *Speculum regale* norvégien). Œuvre du moyen âge, dont l'auteur est inconnu, mais pourrait bien être le roi Sverrir († 1202). C'est un dialogue dans lequel un père enseigne à son fils tout ce qu'un roi doit savoir pour bien gouverner ses sujets : géographie, histoire naturelle, physique, morale, etc.

Bibl. : Editions de Keyser (Christiania, 1848) et de Brenner (Munich, 1881).

KONUNGSBÓK. Recueil de lois islandaises du milieu du XIIIe siècle. Ce n'est guère que l'œuvre d'un compilateur qui, tout en copiant le texte principal, note au passage certaines parties de textes secondaires, propres à être intercalées dans une rédaction définitive. L'ouvrage n'en est pas moins fort important par l'abondance des matériaux qu'il renferme. Th. C.

Bibl.: K. Maurer, *Uberblick ü. d. Gesch. der nordgerm. Rechtsquellen*, dans *Holzendorff's Encykl.*, 1882. — Vilh. Finsen, *Grágás*; Copenhague, 1879.

KONYEH (V. Konieh).

KONYPHUS (V. Corfou).

KOOGEN (Lendert Van der), peintre et graveur hollandais, né à Haarlem vers 1610, mort à Haarlem en 1681. Ses parents qui étaient riches l'envoyèrent à Anvers suivre les leçons de Jordaens et là il composa d'abord des tableaux d'histoire; puis, étant revenu à Haarlem, il s'y lia d'étroite amitié avec Cornelis Bega et à partir de ce moment il fit de la peinture de genre. Il a gravé aussi plusieurs séries de *Gens d'armes* et de *Joueurs de dames*.

KOOSKOOSKY ou CLEARWATER. Rivière des Etats-Unis (Idaho), affl. dr. du Snake ou Lewis, contourne par le S. les monts Bitter Root; elle a 350 kil. de long.

KOOTENAY, KOOTANIE, FLATBOW ou MAC GILLIVRAY. Rivière du Canada et des Etats-Unis, affl. dr. de la Columbia, née vers 51° 8′ lat. N., coule vers le S., entre aux Etats-Unis à Fort Kootenay, décrit un coude vers le N. et rentre dans le Canada où elle forme le lac Flatbow et se dirige vers l'O. pour joindre la Columbia. Elle a 720 kil. de long; elle a pris le nom d'une tribu indienne de la Colombie britannique.

KOPAL ou VERNOIÉ. Ville du Turkestan russe, prov. de Seémirétchensk, ch.-l. de district, sur le plateau de Djounké, à 1,190 m. d'alt., à la source de la Kopalka qui se perd dans le steppe; 6,000 hab., en majorité Cosaques. Fondée en 1841. — Le district a 110,000 kil. q. environ du lac Balkhach à l'Ili.

KOPAONIK. Montagne du S. de la Serbie, de 1,892 m. d'alt., située entre la Morava serbe et la Morava bulgare. C'est le point culminant des hauteurs qu'on rencontre entre la Save et les Balkans. Centre minier important.

KOPCZYNSKI (Onufry), pédagogue polonais, né près de Gnesen en 1736, mort à Varsovie en 1817. Il consacra sa vie à ramener les Polonais à l'étude de leur langue nationale et à faire de celle-ci la base de l'enseignement. Il donna dans sa grammaire scolaire (1785) les éléments d'un enseignement rationnel du polonais.

KOPEK. Monnaie russe (V. Copeck).

KOPERNICKI (Isidore), savant polonais, né en Ukraine en 1827, mort à Cracovie en 1891. Docteur en médecine, il fut d'abord médecin militaire au service de la Russie. Il émigra en 1863 et résida à Iassy où il organisa le musée anatomique de cette ville. Il s'établit ensuite à Cracovie où il devint membre de l'Académie des sciences. Il a beaucoup écrit sur l'anthropologie et l'archéologie de la Pologne et des pays slaves et collaboré à un certain nombre de revues étrangères, anglaises, françaises et allemandes. En polonais, en dehors de ses nombreuses contributions aux mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie, il a écrit des études sur *Jean de Glogau et l'anthropologie* (1870), sur la *Langue et les chansons des Gorals, des Beskides* (1875

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et 1888), une traduction des épopées serbes de Kossovo, etc.

KOPERNIK (V. Copernic).

KOPET Dagh. Montagnes de la prov. russe transcaspienne, s'étendant du N.-O. au S.-E. C'est la partie centrale du Daman-i-koh des Persans, entre le Kourian à l'O. et le Gulistan à l'E.; elle a 2,300 m. d'alt. moyenne, les contreforts méridionaux ont 100 kil. de large.

KOPFEL (Wolfgang-Fabricius) (V. Capiton).

KOPHEN (Κωφήν Κώφης, *Kubhâ* des Védas) (V. Cophène). Par extension, la *Kophène* désignait quelquefois aussi l'Arachosie qui était une province voisine. On en trouvera l'histoire au mot Bactriane (t. IV, pp. 1115 et suiv.).

KOPIOPIE (V. Asthénopie).

KOPITAR (Barthélemy), philologue slave, né à Repnia (Carniole) le 23 août 1780, mort à Vienne le 11 août 1844. Il entra fort jeune encore à la Bibliothèque impériale de Vienne et en devint conservateur en chef. En 1814, il fut envoyé à Paris pour rechercher les livres et les manuscrits que les Français avaient enlevé de Vienne. Kopitar était de nationalité slovène. Il publia en 1808 un livre qui fit époque : *Grammatik der Slavischen Sprache in Krain, Kærthen und Steyermark* (Laibach, 2 vol.). C'était la première grammaire scientifique de la langue slovène et l'une des meilleures qui aient été publiées dans les pays slaves. En 1836, il donna sous le titre de *Glagolita Closianus* une édition fort remarquable pour l'époque d'un texte glagolitique du XIe siècle, et, en 1839, *Hesychii glossographi discipulus et epiglossistes russus* (Vienne). Lorsque l'empereur Nicolas fit publier à ses frais l'édition fac-similé de l'évangile slave connu sous le nom de *Texte du sacre*, ce fut Kopitar qui en écrivit la préface : *Prolegomena historica*. Elle figure en tête de l'édition fac-similé éditée par Silvestre (*Texte du sacre ;* Paris, 1843). Elle a été éditée dans la *Slavische Bibliothek* de Miklosich. Celui-ci, qu'on peut considérer comme l'élève de Kopitar, a réimprimé un certain nombre d'écrits de son maître : *Kopitars Kleine Scriften* (Vienne, 1857). Kopitar a été l'un des premiers à appeler l'attention sur l'antiquité de l'alphabet glagolitique et à soutenir que la langue slavonne n'est autre que l'ancien slovène. Il entretint des polémiques fort vives contre les savants tchèques, notamment contre Schafarik et Palacky. En 1836, l'Académie russe lui avait décerné une médaille d'or de 50 ducats. Kopitar a exercé une influence considérable sur l'œuvre du philologue serbe Karadjitch. La correspondance de Kopitar avec Dobrowsky a été publiée par M. Iagic : *Briefwechsel zwischen Dobrowsky und Kopitar* (Berlin, 1885). L. Leger.

Bibl. : *Kopitarjeva Spomenica* (A la mémoire de Kopitar), en slovène ; Laibach, 1880.

KOPP (Fridolin), archéologue suisse, né à Rheinfeld en 1691, mort le 17 août 1757. Entré dans le monastère des bénédictins à Muri (Argovie), il y reçut les ordres en 1708 et fut nommé plus tard prince-abbé de ce couvent. Son livre, *Vindiciæ Actorum Muriensium*, publié en 1750 à Augsbourg, souleva une longue polémique archéologique.

KOPP (Joseph-Eutyche), historien suisse, né à Beromunster (Lucerne) en 1793, mort à Lucerne en 1866. Il devint professeur du lycée de Lucerne et fut longtemps avec Troxler le seul professeur laïque de cet établissement. Il a ouvert une voie nouvelle à l'étude de l'histoire nationale en combattant le premier l'authenticité des légendes relatives à la formation de la Confédération et en particulier l'histoire de Guillaume Tell. Le premier ouvrage qu'il publia dans ce sens est ses *Documents pour servir à l'histoire des Ligues suisses* (Lucerne, 1835). Le plus important est son *Histoire des Ligues suisses* dont cinq tomes en neuf volumes ont paru de 1845 à 1882. Citons aussi son active collaboration à la publication de la *Collection officielle des anciens Recès de la Confédération.*

KOPP (Emile), chimiste et homme politique français, né à Wasselonne (Alsace) en 1817, mort à Zurich en 1875. Il professa d'abord la toxicologie à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, alla représenter le Bas-Rhin en 1849 à l'Assemblée législative, fut impliqué dans l'affaire du 13 juin, se réfugia à Lausanne, passa de là en Angleterre (1851), rentra en France en 1855, dirigea pendant un an le laboratoire de Gerhardt, à Strasbourg, puis alla enseigner la chimie dans différents établissements, en dernier lieu au *Museum* de Turin (1869-71) et au *Polytechnicum* de Zurich (1871-75). Ce savant professeur est l'auteur d'importants travaux sur l'aniline et la préparation des matières colorantes qui en dérivent, sur le phosphore rouge ou amorphe, qu'il a, le premier, mentionné comme une modification allotropique du phosphore (1844), sur l'iodure, l'azotate et l'azotite d'éthyle, sur l'iodure d'étylène, etc. Il a écrit, outre de nombreux mémoires et articles parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Chemical News*, etc. : *Examen des matières colorantes artificielles dérivées du goudron de houille* (Paris, 1863, 2 vol. in-4); *Sur les applications et la préparation simplifiée de la nitro-glycérine* (Paris, 1868, in-8), etc. L. S.

KOPP (Hermann), chimiste allemand, né à Hanau (Hesse-Nassau) le 30 oct. 1817, mort à Heidelberg le 20 févr. 1892. Fils d'un médecin, *Johann-Heinrich* (1777-1858), qui fut en même temps un savant distingué et qui publia plusieurs ouvrages de minéralogie, il étudia l'histoire naturelle à Heidelberg et à Marburg (1836-38), la chimie dans le laboratoire de Liebig, à Giessen (1839-42), professa de 1843 à 1864 à l'université de cette dernière ville et fut appelé ensuite à celle d'Heidelberg. Il s'est acquis une très grande notoriété par ses belles recherches sur les chaleurs spécifiques, qui ont permis, avec celles faites par Regnault (V. Chaleur, t. X, pp. 257 et suiv.), de vérifier le degré d'exactitude de la loi de *Dulong* (V. ce nom) et Petit, et qui ont puissamment contribué au récent développement de la théorie atomique. Il a même essayé de déterminer par d'ingénieuses méthodes les volumes moléculaires des liquides, principalement des liquides organiques; les résultats qu'il a obtenus ne sont pas exempts, comme il l'a lui-même fait remarquer, d'une certaine incertitude; ils n'en sont pas moins fort intéressants. Il est aussi l'auteur d'une remarquable *Geschichte der Chemie* (Brunswick, 1843-47, 4 vol. in-8), complétée pour les origines par ses *Beitræge zur Geschichte der Chemie* (Brunswick, 1869-75, 3 fasc. in-8). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Ueber die Modifikation der mittlern Eigenschaft von Mischungen* (Francfort-sur-le-Mein, 1841, in-8); *Ueber das spezifische Gewicht der chemischen Verbindungen* (ibid.); *Einleituug in der Krystallographie* (Brunswick, 1849, in-8, et atlas; 2e éd., 1862); *Lehrbuch der physikalischen und theoretischen Chemie*, avec Buff et Zamminer (Brunswick, 1857, in-8; 2e éd., 1863); *Untersuchungen über die specifische Wærme der Starren und tropfbar flüssigen Kœrper* (Giessen, 1865, in-8); *Die Entwickelung der Chemie in der neueren Zeit* (Munich, 1871, in-8); *Einiges über Witterungsangaben* (Brunswick, 1879); *Aurea catena Homeri* (Brunswick, 1880, in-8); *Die Alchemie in ælterer und neuerer Zeit* (Heidelberg, 1886, 2 vol. in-8). Il a enfin publié un nombre considérable de mémoires et d'articles dans les *Annalen* de Poggendorff, dans celles de Liebig, qu'il a dirigées avec celui-ci et Wœhler de 1851 à 1871, dans le *Jahresbericht über die Fortschritte der Chemie, Physik*, etc. (Giessen), dont il a été l'éditeur avec Liebig de 1847 à 1856 et avec Will de 1857 à 1862, dans l'*Handwœrterbuch der Chemie* de Liebig, Poggendorff et Wœhler (Brunswich, 1837-64, 9 vol., in-8), etc. Léon Sagnet.

Bibl. : Wurtz, *Dictionnaire de Chimie*, t. I, pp. 461-462, 475-480. — *Catalogue of scientific Papers of the Royal Society ;* Londres, 1869, t. III.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOPP (Karl), sculpteur allemand, né à Wasseralfingen en 1825. Élève de l'École des beaux-arts de Paris (1850-54), professeur au Polytecknikum de Stuttgart (1862), sa manière gracieuse et élégante fait apprécier ses corps de femme; outre de nombreux bustes, il a produit : *Héro et Léandre, Bacchus et Ariane,* les fontaines de la place du Château à Stuttgart, *Lorelei, la Justice,* etc.

KOPP (Joseph), homme politique autrichien, né à Vienne en 1827. Avocat renommé, fondateur du *Deutsche Volksverein*, député de Vienne à la Chambre, l'un des adversaires d'Hohenwart et des organisateurs de la gauche allemande.

KOPP (Georg), évêque allemand, né à Duderstadt le 24 juil. 1837. Fils d'un pauvre tisserand, il fut télégraphiste au service du Hanovre (1856-58), étudia la théologie, reçut les ordres en 1862, devint évêque de Fulda (1881), s'efforta de réconcilier le gouvernement prussien avec l'Eglise. Appelé à la Chambre des seigneurs, il prit une part prépondérante aux débats de 1886-87 et fit adopter plusieurs amendements favorables à l'Eglise dans les lois ecclésiastiques du 21 mai 1886 et du 30 avr. 1887; il fit au nom du pape des déclarations conciliantes. En 1887, il fut nommé prince-évêque de Breslau.

KOPPA. La langue grecque avait primitivement, à côté du κ (*kappa*), un autre caractère pour exprimer une prononciation différente de la gutturale; c'est le Ϙ, appelé *koppa*; et ces deux signes sont entre eux dans la même relation que les gutturales sémitiques *kāph* et *qōph*. Le Ϙ se rencontre dans les inscriptions presque exclusivement devant ο, ω (majorité des cas), υ, λ, ρ; son emploi devant les autres sons, très rare d'ailleurs, est dû vraisemblablement à une confusion. Il semble qu'on puisse en conclure que le signe Ϙ désignait un son vélaire, et κ un son palatal. L'oreille des Grecs finit par cesser de percevoir une différence, et le κ resta seul employé pour exprimer la gutturale ténue, le Ϙ n'étant plus conservé que comme signe numéral = 90.

KOPPARBERG, STORA KOPPARBERG ou FALU. Læn ou prov. de la Suède centrale, correspondant à l'ancienne *Dalécarlie* (V. ce mot).

KOPPE (Johann-Gottlieb), agronome allemand, né à Beesdau (Basse-Lusace) le 21 janv. 1782, mort à Beesdau le 1er janv. 1863. Professeur à l'école de Mœglin, il publia *Unterricht in Ackerbau und in der kehzucht* (Berlin, 1812, 2 vol.; 10e éd. par Wolf, 1873). Il propagea les idées de Thær (?) et contribua beaucoup à préciser la valeur relative de chaque système de culture et de rotation selon les lieux; son plus célèbre traité est : *Revision der Ackerbausysteme* (1818-19); citons encore : *Anteilung zu einem neuen vorkeilhaften Betrieb der Landwirtschaft* (1829, 3 vol.; 6e éd., 1856). Il combattit les théories de Liebig dans *Mitt. zur Gesch. der Landwirtschaft* (1860).

KOPRILI (V. Kœprili).

KOPRIVCHTITSA. Ville de Bulgarie, dans l'ancienne Roumélie orientale, mais actuellement rattachée au dép. de Sofia. Elle est située dans une vallée étroite des monts de la Sredna-Gora, sur le cours supérieur de la Topolnitsa, affluent de la Maritsa. Patrie de Liouben Karavelov.

KOPRIVNICA (en allemand *Kopreinitz*, en magyar *Koproncezer*). Ville de Croatie, dans le comitat de Varazdin, sur le chem. de fer de Zakany-Agram; 7,000 hab.

KOPS (Jean-Baptiste), paysagiste belge, né en 1800. Élève de Hillemans. Il a peint avec succès de 1830 à 1850. *Effet de soleil couchant* (Anvers, 1834); *Paysage boisé* (Bruxelles, 1836); *Vue prise dans les Ardennes*, etc.

KOPYSTENSKY, théologien russe du XVIIe siècle. Il fut archimandrite du monastère des Cryptes de Kiev. Il publia dans cette ville des traductions des pères de l'Eglise et un *Nomocanon* (1624), qui fut réimprimé à Kiev en 1629, à Lwów (Léopol) en 1646 et à Moscou en 1639. Il renferme de curieux détails sur les superstitions populaires. On lui doit encore d'autres ouvrages théologiques, où il défend l'orthodoxie contre les Uniates. L. L.

KORA. Ile du Niger, dans le Soudan français, pays de Macina, à 50 kil. S. de Tombouctou; elle a 20 kil. de long.

KORA. Ville de l'Inde, prov. du N.-O. (Allahabad), sur un affl. g. de la Djemna; 7,000 hab. Beaux monuments d'architecture musulmane; fabrication d'objets en cuir et en métal.

KORAIS (V. Coray).

KORAN (V. Coran).

KORANDA (Vaclav), prêtre taborite et l'un des plus intrépides compagnons de Zizka. Il devint curé de Saaz (Zatec). En 1451, il soutint une dispute contre Æneas Sylvius. Georges de Podiebrad le fit enfermer dans un château où il mourut. — Un autre *Koranda*, dit *le Jeune*, né vers 1424, mort en 1519, fut, à diverses reprises, recteur de l'université de Prague. En 1462, il fut l'un des théologiens envoyés à Rome pour obtenir la confirmation des *compuctata*. L. L.

KORANGAMITE. Lac d'Australie, colonie de Victoria; c'est une lagune salée de 205 kil. q., sans écoulement, mais peu profonde (1m50).

KORANKO ou KOURANKO. Pays de l'Afrique occidentale, à 160 kil. O. de Sierra Leone; le peuple, parent des Mandingues, a été en partie conquis par les Foulahs du Fouta Djalon.

KORANNA. Peuple de l'Afrique australe, de la famille des Hottentots, habitant le cours inférieur du Vaal et celui du Kolang ou Hart (affl. dr. du Vaal). On évalue leur nombre à 15,000; ils sont fortement métissés, vivent dans des huttes hémisphériques. Le bétail est leur principale ressource; ils adoptent la langue néerlandaise de leurs voisins européens.

KORAT. Ville de Siam, à 250 kil. N.-E. de Bangkok, sur un plateau arrosé par les branches supérieures du Semoun (affl. du Mékong); 7,000 hab. Enceinte de 800 m. de côté attribuée aux Khmers; quartier chinois; la population est laotienne avec des immigrants chinois. Cette ville, qui est le centre historique des régions voisines, était, sous le nom d'Angkor-Reach, la capitale d'un royaume que les Cambodgiens conquirent en 1570; les Siamois la leur enlevèrent et en firent le ch.-l. d'une vice-royauté, laissant administrer la prov. de Korat ou Nakhon-Racha-Séma par un prince tributaire.

KORATA ou KOUARATA. Ville d'Abyssinie, prov. de Beghamider, sur son promontoire basaltique, au S.-E. du lac Tsana. Beaux jardins. En partie dépeuplée par l'expulsion des musulmans, elle a gardé son importance commerciale. Ancienne église très vénérée. Vin jadis célèbre.

KORBA. Principauté de l'Inde, dans le Gondvana, enclavée au milieu du district anglais de Bilaspour; 2,131 kil. q., 30,000 hab.

KORCZAK-Branicki (V. Branicki).

KORDOFAN (*Kordifal*). Pays de l'Afrique, à l'E. du Soudan, entre la Nubie et le Dar-for, à l'O. du Nil blanc (Bahr el Abiad), du 12° au 16° lat. N. et du 26° 30′ au 29° 10′ long. E. On évalue la superficie à plus de 100,000 kil. q., la population à près de 300,000 hab. Les frontières ne sont pas définies; au S. il confine au pays de Takalé qu'on y rattache, puis aux forêts des Chillouks et des Baggara; des autres côtés à des steppes et à des déserts de sable. Il comprend une série de districts cultivés, séparés par des bandes incultes. C'est un steppe ondulé de 410 à 580 m. d'alt. s'abaissant légèrement du côté du Nil. Ses plus hauts sommets ne dépassent guère 800 m., dominant la plaine de moins de 300; ce sont le Katoul au N.-O., le Tourban, le Daier, le Cheiboun au S., le djebel Kordofan au S.-E. d'El-Obeïd. Le sol est formé de grès bigarré de Nubie, formation tertiaire, coloré en rouge par l'oxyde de fer; au-dessous on trouve des roches cristallines; celles-ci forment la surface au S. du puits d'Es-Safi et dans l'O.; les gneiss

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et les schistes alternent avec les granites. Au N. les sables du désert libyque viennent de la décomposition du grès; au S. celle des roches cristallines éruptives forme des terres fertiles bien qu'également sablonneuses.

Le Kordofan n'a pas de rivières permanentes; ses *kheran* (au singulier *khor*) ou ouadi, en pente vers le Nil, n'ont d'eau qu'au moment des pluies. Le principal est celui d'Abou Habel descendant du djebel Koulfang; quelques lagunes n'assèchent jamais, par exemple celle de Kagmar ou Ketchmar, au N. Les habitants creusent des puits dont la profondeur atteint 50 m. Il n'y a que deux saisons; saison sèche et saison des pluies; celle-ci commence en mai. La chute d'eau annuelle est de 300 à 400 mm; elle varie beaucoup d'une année à l'autre. L'humus manque presque complètement, mais l'eau suffit à fertiliser les sables. Dans la saison sèche, le sol est aride. Les pluies y développent une abondante végétation où dominent le *Penisetum typhoideum* et le *Penicillaria spicata*, que les indigènes appellent *doukhn*; ils sèment ces graines en juin après un léger labour à la houe et récoltent au bout de trois à quatre mois. Ils cultivent aussi le tabac, le sésame, du coton, des cucurbitacées, des légumes. Le bétail est abondant: chameaux, bœufs à bosse, ânes, chèvres, moutons; il y a peu de chevaux. On voit quelques palmiers et figuiers auprès des cultures; les forêts de gommiers sont une précieuse ressource. Outre les félins, rhinocéros, girafes, antilopes, singes, qui vivent dans les jungles, il faut citer les cigognes blanches et noires et les oiseaux de toute sorte qui pullulent dans la prairie. Les éléphants ont disparu, mais les autruches sont encore nombreuses. On trouve de l'or dans le Dar Nouba (au S.). Les produits industriels sont les poteries, les cuirs, les cotonnades, les objets de fer. Les principaux objets de commerce sont les plumes d'autruche, l'or, la gomme arabique. On importe des grains, du sucre de l'Inde, du sel, du tabac, etc. Le commerce se fait par Dongola. La population est très mélangée, les différentes races s'étant croisées depuis des siècles. Les éléments primitifs seraient: les nègres, les Nubiens, les Bédouins.

Les langues dominantes sont, comme dans le Dar-for, le koundjara et l'arabe. Trois races ont une existence officielle: les Radejat, les Mousabat (Mouserbat, Mesabaât) et les Koundjara; les Mousabat vivent autour d'El-Obeïd et qualifient leur chef de sultan. Au S.-E. vivent des nègres qui s'appellent Nouba, dans les montagnes voisines du pays des Chillouks (Dar Nouba); à côté d'eux les Takalé ou Téghélé, qu'on rapproche des Foundji. La population sédentaire du Kordofan septentrional est en partie de couleur rougeâtre (Qadayat ou Ghodiat, Djeleidat ou Guilledat, Gowamé), Les immigrants nubiens, Dongolaoui ou Danagla appartiennent au groupe barabra et ne parlent que cette langue; ce sont des marchands qui se marient dans le pays, mais y laissent leurs enfants. Les nomades s'attribuent une origine arabe, et parlent exclusivement cette langue. A l'E. vivent les Kababich (pasteurs de moutons) divisés en une vingtaine de tribus (ferkah); au S.-E. les Baqara ou Baggara (pasteurs de bœufs); au N.-E. les Djalin, parents présumés des Bedja nubiens. La population totale est évaluée, avons-nous dit, à moins de 300,000 âmes dont trois quarts d'esclaves. Les nomades représentaient les deux cinquièmes du total. Les principales villes sont El-Obeïd (30,000 hab.), Bara à 70 kil. au N., Melbès à 20 kil. au S., etc.

Le Kordofan ne paraît pas avoir eu d'unité politique permanente. Généralement dépendant des rois de Sennaar, il leur fut disputé par les gens du Dar-for. Ceux-ci le conquirent au début du siècle, mais en 1820 leur vassal fut tué à la bataille de Bara par les Egyptiens qui conquirent le pays. Ils le perdirent en 1883, lors de l'insurrection du Mahdi. A.-M. B.

Bibl.: Carte au 800,000e dressée par Prout, Colston et Mahir, 1876. — Colston, *Report on northern and central Kordofan*; Le Caire, 1878. — Prout, *General Report on the prov. of Kordofan*, 1878. — Voyage de Massari en 1880.

KOREICHITES ou KORAÏCHITES. Famille ou clan arabe qui, vers le Ve siècle ap. J.-C., devint prépondérante à La Mecque et maîtresse de la Kaaba; Mohammed y appartenait et eut à soutenir contre elle une lutte acharnée. — Maçoudi donne la liste des vingt-cinq branches des Koreichistes. Aujourd'hui les Kahtanides du Mahrab et du Hadramaut s'y rattachent ainsi que quelques familles campées autour de La Mecque. Le Coran est écrit dans le dialecte koreichite qui est ainsi devenu le dialecte arabe littéraire par excellence (V. Arabie, Mohammed, etc.).

KOREN (Moïse de) (V. Moïse de Koren).

KOREN (Johan), naturaliste norvégien, né à Bergen en 1809, mort en 1885. Après avoir fait des études de médecine et exercé son art comme médecin militaire pendant plusieurs années, il fut nommé, en 1845, conservateur de la section d'histoire naturelle du musée de Bergen. Il a publié entre autres: *Fauna litoralis Norvegiæ* (1856); *Contributions à l'ichtyologie; Sur les Echinodermes de la Scandinavie* (ces derniers en suédois dans les *Annales de l'Académie des sciences de Suède*).

KORFF. Famille russe originaire de la Courlande. Au XVIIIe siècle, *Johann-Albrecht*, baron de Korff, né en 1697, mort en 1766, vint s'établir en Russie (1730). Il fut président de l'Académie des sciences, ministre à Stockholm et à Copenhague. Il a publié quelques ouvrages. — *Feodor-Karlovitch*, baron de Korff, né en 1774, mort en 1823, servit dans les guerres contre la Pologne et la France, prit part aux batailles d'Eylau, de Borodino, de Maloïaroslavets, de Viazma, de Krasnoe, de Leipzig, et devint général-lieutenant. — *Modeste-Andréevitch*, né en 1800, mort en 1876, entra dans l'administration. Après avoir été secrétaire d'État, il devint en 1840 directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et rendit de grands services à cet établissement. Il fut, en outre, chef de la deuxième section de la chancellerie de l'empereur et président du département législatif au conseil d'État. En 1872, il reçut le titre de comte. C'est sous sa direction qu'a été rédigé le *Catalogue de la section des Russica ou Ecrits sur la Russie en langues étrangères* (Saint-Pétersbourg, 1873, 2 vol. in-8). Il a publié, en outre, une *Bibliographie des ouvrages relatifs à Pierre le Grand* (Saint-Pétersbourg, 1872), et, sur l'ordre de Nicolas, l'ouvrage intitulé *Avènement au trône de l'empereur Nicolas*, qui fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe (Paris, 1857, éd. franç.). On lui doit encore une *Vie da Speransky* (Saint-Pétersbourg, 1861, 2 vol.) et des *Rapports sur la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*.

KORHONEN (Paavo), poète finnois, né dans le gouvernement de Kuopio en 1775, mort en 1840. Grand chasseur, passant sa vie à courir le renard, se reposant de la chasse par la pêche, c'est la nuit qu'il écrivait les poésies qu'il composait pendant ses excursions. Il les chantait dans les cabarets en compagnie de ses amis et en buvant souvent outre mesure, ce qui semble avoir hâté sa fin. Ses *runes*, devenues bientôt très populaires, grâce à leur naïveté et à leur fréquente ressemblance avec les vieilles chansons finnoises, ont été réunies en partie par Lönnrot dans un recueil intitulé *Paavo Korhonens 50 sånger och 6 visor*. Le peuple avait donné au poète d'après l'endroit où il vivait le nom de *Vihta paavo*, sous lequel il est encore connu dans les campagnes de la Finlande.

KORIAKS. Peuplade inculte du N.-E. de la Sibérie. Les Koriaks se divisent, d'après le genre de leur vie, en nomades et en sédentaires. Les premiers se déplacent constamment en suivant leurs troupeaux de rennes dans la partie septentrionale de la presqu'île de Kamtchatka, ainsi que dans la région située plus au N., entre les fleuves Ghigiga et Anadyr. Les sédentaires vivent le long des côtes du Kamtchatka septentrional. Les Koriaks ressemblent aux Tchouktchis qui occupent l'extrême N.-E. de l'Asie. Il existe une peuplade issue du mélange des Koriaks et des Tchouktchis et connue sous le nom de *Tchoukmari*; elle habite la côte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du Pacifique au N. du cap Olioutorski. Au physique, les Koriaks sont de taille moyenne, très trapus, forts et glabres ; ils se rasent les cheveux au sommet de la tête comme les Esquimaux et les Tchouktchis. Ils se vêtissent de longues robes en peau de renne et se construisent des cabanes à moitié souterraines dans le genre de celles des Kamtchadales ; ces demeures n'ont pas de porte : on y entre par le trou où passe la fumée à l'aide d'un tronc à encoches qui leur sert d'échelle. Chrétiens de nom, les Koriaks ont gardé leur ancienne religion chamaniste dont le trait saillant est le culte des ancêtres ; très superstitieux, ils augurent de l'avenir, comme les Mongols, d'après les craquelures qui se produisent sur une omoplate de renne jetée au feu. On prétend qu'ils tuent leurs vieillards comme les Tchouktchis. J. Deniker.

KORINGA ou **CORANGI** (*Kalinga* de Ptolémée). Ville maritime de l'Inde anglaise, présidence de Madras, à l'embouchure de la branche N. du delta de la Godavéry ; 6,000 hab. Port de cabotage, fréquenté malgré sa barre ; commerce avec la Birmanie.

KORINTJI. Pays indépendant de l'île de Sumatra, à l'O. de Palembang ; il comprend 19 districts et compte 25,000 hab. malais.

KORISTKA (Karl-Franz-Eduard von), géographe et technologue autrichien, né à Brüsau (Moravie) le 7 fév. 1825. Ancien élève de l'école minière et forestière de Schemnitz, professeur de mathématiques et de géodésie, depuis 1851, à l'école polytechnique allemande de Prague, membre de la société des sciences de Bohême, il a eu une grande part au développement des écoles techniques et professionnelles de l'Autriche et à l'élévation de quelques-unes d'entre elles au rang d'écoles supérieures (1864) par l'étude qu'il est allé faire sur place de la plupart des établissements similaires de l'étranger et par ses actives démarches auprès du gouvernement. Il s'est beaucoup occupé, d'autre part, d'orographie et d'hypsométrie, a exploré presque toutes les régions montagneuses de l'Europe et y a effectué quantité de nivellements et de mesures de hauteurs, dont il a consigné les résultats dans des atlas, les uns avec texte, les autres sans texte. Outre un nombre considérable de mémoires et d'articles (la plupart en allemand, quelques-uns en tchèque et en français) parus dans divers recueils et journaux, il a écrit : *Studien über die methoden und die Benutzung hypsometrischer Arbeiten* (Gotha, 1858) ; *Die Mæhren und die Schlesien in ihren geogr. Verhæltnissen* (Vienne, 1860) ; *Hypsometrie von Mæhren und Schlesien* (Brünn, 1863) ; *Der hœhere techn. Unterricht in Deutschland, Frankreich, England*, etc. (Gotha, 1863) ; *Die hohe Tatra* (Gotha, 1864) ; *Das Mittel-und Sandsteingebirge in Bœhmen* (Prague, 1869) ; *Das Iser-und Niesengebirge* (Prague, 1877) ; *Verzeichniss der trigonom. Hœhen von Bœhmen* (Prague, 1884), etc. Il a été de 1867 à 1869 député à la diète de Bohême et au Reichsrat. L. S.

KORKOU ou **KOUR.** Peuple sauvage de l'Inde centrale, vivant au milieu des Gonds, autour de la Nerbada et aux sources de la Tapte, surtout dans les districts de Betoul et Hochangabad et se rattachant au groupe kolarien (V. Inde). Ils pratiquent la communauté des femmes, sont extrêmement honnêtes et sincères. Ils rendent un culte au soleil, ont des idoles de bois et de pierre, poteaux carrés sur lesquels est sculptée la figure d'un cheval.

KORMAK Oegmundarson, poète islandais du milieu du xe siècle. Il est l'auteur de poèmes en l'honneur du roi Harald et de Sigurd, et de nombreux chants d'amour, mais il est surtout connu par la saga qui porte son nom et dont il est le héros. Fiancé à la belle Steingerd qu'il aime, un mauvais sort l'empêche d'arriver à temps le jour du mariage, et les parents irrités marient la jeune fille à un rival. Kormak poursuit la jeune femme de ses ardentes poésies et a de nombreux duels, dont il sort toujours vainqueur. Mais il prend part à une expédition de Vikings en Ecosse, et meurt sur les côtes de ce pays. Th. C.

KORMŒCZBANYA (V. Kremnitz).

KORN (Johan-Filip), peintre suédois, né en 1728, mort à Stockholm en 1796. Il s'occupa tout d'abord de peinture décorative, mais, sous l'influence des maîtres français et hollandais qu'il avait l'occasion de voir dans les galeries de tableaux, il s'adonna bientôt à la peinture de chevalet, où il remporta des succès nombreux et mérités. Ses paysages, presque tous de petite taille, représentent des sites suédois : lacs, bois, grands blocs de pierre et collines aux pentes douces : les figures qu'il aime à y placer complètent souvent le caractère idyllique de ses gracieuses compositions. Les paysages de Korn sont assez nombreux dans les galeries publiques et particulières de Suède.

KORNA. Localité de la Turquie d'Asie (V. Gourna).

KORNEGALLE ou **KOUROUNÉGALA.** Ville de l'île de Ceylan, à 90 kil. de Colombo ; 4,000 hab. Située au pied de l'Ætagalla, rocher de gneiss de 200 m. de haut, qui ressemble à un éléphant, elle n'a que des ruines des palais des rois de Ceylan dont elle fut la capitale (1319-47) ; mais un temple au sommet du rocher, renfermant une empreinte du pied du Bouddha, attire des milliers de pèlerins.

KORNELISZ (Jacob), peintre hollandais (V. Cornelisz).

KÖRNER (Ernst-Karl), peintre allemand, né à Stibbe le 3 nov. 1846. Il eut tour à tour pour maîtres à Berlin Eschke, Steffeck et Gottlieb Biermann, et acheva de se former par une longue série de voyages en Europe et en Orient, d'où il rapporta, entre autres œuvres à citer, et en dehors de nombreuses aquarelles : *la Corne d'or, Suez ; le Canal Mahmoudieh* (1885) ; *Balbek, la Mer devant Alexandrie, le Colosse de Memnon au coucher du soleil, Siout* (Haute-Egypte).

KORNILOV (Vladimir), amiral russe, né en 1806, mort en 1856. Vice-amiral au moment de la guerre de Crimée, il se distingua devant Sinope ; il mourut des suites d'une blessure reçue en défendant Sébastopol. L'un des navires de la flotte russe porte son nom.

KORNTHAL. Village du Wurttemberg, cercle du Neckar ; 1,400 hab. Paroisse organisée en 1819 par le bourgmestre Hoffmann sur le modèle des primitives communautés apostoliques.

Bibl. : Kapff, *Die wurttembergischen Brüdergemeinden Kornthal und Wilhelmsdorf* ; Stuttgart, 1839.

KOROLENKO (Vladimir-Galactionovitch), romancier russe contemporain, né à Jitomir en 1853. Il acheva ses études à l'Académie agricole et forestière de Moscou. Mêlé à des agitations politiques, il fut en 1879 exilé en Sibérie ; gracié en 1885, il s'établit à Nijni-Novgorod. Il débuta cette même année par un récit, *le Songe de Makar*, qui le classa immédiatement parmi les écrivains les plus distingués de la Russie. Il publia ensuite : *Esquisses d'un touriste russe ; le Murmure d'une Forêt ; le Musicien aveugle ; la Nuit de Pâques ; le Vieux Sonneur ; Prokhor et les étudiants ; Des Deux Côtés ; Esquisses de Pavlovsk*, etc. Un certain nombre de ses nouvelles ont été réunies sous ce titre : *Esquisses et Récits* (Moscou, 1887). Quelques-unes ont été traduites en français sous ce titre : *la Forêt murmure*. Korolenko est l'un des peintres les plus fidèles de la vie contemporaine en Russie.

KORORÔFA. Pays du Soudan méridional, à l'O. de l'Adamaoua, au S. de la Bénoué ; il comprend plusieurs cantons indépendants ; la ville principale est Woukari. Jadis redoutable aux Haoussas, auxquels il enleva Kano, il a été entamé par les Foulah.

KOROSKO. Localité de Nubie, rive droite du Nil, à 180 kil. S. d'Assouan ; étape des caravanes à l'une des extrémités de la route qu'elles suivent pour éviter le coude du Nil, franchissant en neuf jours les 400 kil. du *désert de Korosko* entre ce village et Abou-Hamed.

KOROTCHA. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Koursk, sur la Korotcha, affluent gauche du Donetz ; 10,000 hab. Ancienne forteresse. Le district a 2,895 kil. q. dont 80 % labourés.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOROTOIAK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Voronèje, au confluent du Don et du Korotoiak ; 9,000 hab. Le district a 3,484 kil. q. dont les trois quarts labourés.

KOROUMBALIA ou GOROUMBÉLIA. Bourg de Tunisie, sur la route de Tunis à Hammamet. Oliviers, huile.

KORRIGAN. Nains légendaires de la Basse-Bretagne ; dans le pays de Vannes, ils correspondent aux *teuz* du Léonais, aux lutins, etc. (V. NAIN).

KORSAK (Raymond), poète polonais, né en 1767, mort en 1817. Il a laissé des hymnes estimées, des tragédies, des poésies satiriques, etc. — Un autre *Korsak* (Julien), né en 1807, mort en 1852, fut pendant quelque temps le collègue et le rival de Mickiewicz. Ses poésies sont aujourd'hui oubliées, mais on estime sa traduction de la *Divine Comédie*.

KORSAKOV (Dmitri), historien russe contemporain, né vers 1845. Il est devenu en 1881 professeur d'histoire à l'université de Kazan. On lui doit entre autres travaux : *les Mériens et la principauté de Rostov* (Kazan, 1872) ; *l'Avènement d'Anna Ivanovna* (Kazan, 1880) ; *l'Exil du prince V.-L. Dolgorouky, Kolomenskoe*, etc.

KORSŒR. Ville maritime du Danemark, île de Seeland, sur une baie du Grand-Belt ; 4,000 hab. Relié par chemin de fer à Copenhague, ce petit port, de $4^{m}50$ de profondeur, est un lieu de passage vers l'île de Fionie et vers Kiel ; les bateaux de pêche et de cabotage y sont nombreux.

KORSOV, chanteur russe contemporain. Un des artistes les plus estimés de son pays, il a commencé sa carrière en Italie, où il fut élève de Corsi. Après avoir paru sur plusieurs scènes italiennes, où il faisait applaudir une belle voix de baryton conduite avec goût, il retourna en Russie, se consacra à l'interprétation de l'opéra national, et obtint de très grands succès au théâtre Marie, de Saint-Pétersbourg, particulièrement dans la *Judith* du compositeur Séroff ; il se distingua aussi dans les traductions de *Guillaume Tell* et de *Faust*, où il remplit les rôles de Guillaume et de Valentin.

KORTCHEVA. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Tver, rive gauche de la Volga, au confluent de la Kortchevka ; 2,500 hab. Le district a 4,400 kil. q. ; la pêche et l'industrie y sont très développées.

KORTE ou KORTHEIM (Valentin) (V. CURTIUS).

KORTE (Pierre-Christian), général français, né à Gersheim (Palatinat) en 1788, mort à Paris en 1862. Engagé volontaire à l'âge de seize ans dans un régiment de hussards (1804), il fit comme soldat ou sous-officier les campagnes d'Autriche (1805), de Prusse (1806), de Pologne (1807), d'Espagne (1808-10) et de Russie (1812). Ce fut seulement à l'issue de cette dernière qu'il obtint l'épaulette de sous-lieutenant. Il prit part ensuite à la campagne de 1813 en Saxe où il fut fait lieutenant, et à celle de France en 1814 où il se distingua le jour de la bataille de Brienne. Promu capitaine en 1819, il fut employé en cette qualité à l'armée d'Espagne, lors de l'expédition de 1823. Enfin en 1832 il devint chef d'escadron. A dater de ce moment il servit presque sans interruption en Afrique où il gagna successivement les grades de lieutenant-colonel (1837), colonel (1840), général de brigade (1843), général de division (1848). Appelé à Paris peu après l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, pour y commander une division de cuirassiers, il fut l'un des généraux qui contribuèrent le plus au succès du coup d'Etat du 2 déc. 1851. Il reçut en récompense un siège au Sénat. Peu après il passait au cadre de réserve. Ch. G.

KORTI. Village de Nubie, rive gauche du Nil, à 180 kil. S.-E. de Dongola, près du coude où le Nil reprend la direction du N. ; de là part la route qui traverse le désert de Bajouda et gagne El-Metammeh et Chendi. Le général Wolseley y établit son quartier général en 1884-85.

KORTUM (Karl-Arnold), écrivain allemand, né à Mülheim le 15 juil. 1745, mort à Bochum le 15 août 1824. Médecin à Bochum, il publia plusieurs poèmes héroï-comiques dont l'un, *la Jobsiade* (Munster, 1784), eut un grand succès et a été souvent réédité ; d'autres, *Die Martyrer der Mode* (Wesel, 1778) ; *Die Magische Laterne* (1784-86) ; *Adams Hochzeitsfeier* (1788), sont oubliés, de même que ses écrits médicaux archéologiques et sa curieuse *Verteidigung der Alchemie* (Duisburg, 1789).

KORYBUT (V. WISNOWIECKI).

KORZENIOWSKI (Joseph), écrivain polonais, né à Brody (Galicie) en 1797, mort à Dresde le 17 sept. 1868. Excellent élève du gymnase (lycée) de Krzemieniec, d'où sont sortis tant de Polonais distingués au commencement de ce siècle, tour à tour professeur de littérature polonaise dans cet établissement, professeur de littérature ancienne à Kiev, directeur d'abord du gymnase de Kharkov, puis de celui de Varsovie, poste qu'il quitta en mars 1863, Korzeniowski fit preuve, dans ces différentes situations, de grandes aptitudes pédagogiques, dont les archives universitaires de Varsovie conservent de précieux témoignages : ses rapports sur l'enseignement en général et surtout son mémoire d'ensemble sur l'état des établissements scolaires dans la Pologne russe avant la réforme de 1861 sont des documents de tout premier ordre. Ses occupations pédagogiques ne l'empêchèrent pas de s'adonner de très bonne heure à la littérature. A vingt ans à peine, il donne des *Odes*, imitées de J.-B. Rousseau ; des *Lettres poétiques*, une traduction du *Sublime* de Longin et un grand nombre de compositions lyriques parues dans *Melitèle*, revue qui eut son heure de célébrité vers 1830. A Varsovie, il s'exerce à traduire *Zaïre*, de Voltaire, diverses œuvres de Schiller et de Shakespeare, dont l'influence le poussa vers l'art dramatique. Nourri tout d'abord de classiques, Korzeniowski ne s'en tint pas là et s'éprit bientôt des idées nouvelles en littérature, introduites en Pologne par Casimir Brodzinski avant 1830. De cette époque datent *Klara*, un acte en vers blancs ; *Aniéla*, tragédie en cinq actes, et *la Belle Femme*, un drame qui n'est pas sans valeur. Un peu plus tard, il donne successivement : *le Cinquième Acte*, *le Moine*, *les Montagnards des Karpates*, *les Vivants et les Morts*, *André Batory*, *Dymitr et Maria*, *les Juifs*, *le Fabricant*, *Patron et Ouvrier*, *Moustache et Perruque*, *les Tsiganes*, *Nom et Fortune*, *le Potinier*, etc. Korzeniowski fut un des principaux promoteurs du théâtre polonais ; il alimenta presque exclusivement pendant longtemps, avec Fredro, la scène de Varsovie. Aujourd'hui encore, plusieurs de ses pièces se jouent aussi bien en cette ville qu'à Cracovie, à Léopol et à Posen. Mais le roman lui doit aussi une bonne part de son succès en Pologne. Ses premiers essais dans ce genre publiés en 1849, à Vilna, sous le titre : *Contes et Récits*, *Mardi et Vendredi*, eurent un grand retentissement. Puis viennent des œuvres comme *Kollokacya*, *Pérégrinations d'un original*, *Thadée sans nom*, *le Veuf*, *les Parents*, *le Bonheur dans la montagne*, *Sacrifice et Conscience*, qui consacrent définitivement sa renommée de romancier. Ainsi, il n'est presque pas de genres littéraires que Korzeniowski n'ait cultivés souvent avec éclat, toujours avec distinction. Il est de ceux qui ont le plus inspiré à la Pologne contemporaine le goût de la lecture. Ce qui frappe chez lui, c'est une peinture très fidèle, presque trop minutieuse des mœurs et des *états d'âme* des différentes classes de la société, de très beaux types féminins et un dialogue choisi. Beaucoup d'observation, en somme, et un grand souci de la forme, mais pas assez de cette chaleur communicative qui est le secret des grands artistes. Une édition complète de ses œuvres a été publiée par les *Klosy* de Varsovie (1871-73). F. TRAWINSKI.

KORZENIOWSKI (Joseph-Rémy), petit-fils du précédent, né à Pulawy en 1863. Il s'occupe surtout de travaux historiques ayant rapport à l'histoire politique et littéraire du XVIe siècle en Pologne et dans les pays slaves. Il a publié : *Catalogus codicum manuscriptorum Musei principium Czartoryski Cracoviencis*, *Orichoviana*, recueil de lettres et œuvres du célèbre réformateur polonais Stanislas Or-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

zechowski ; *Analecta Romana*, documents pour servir à l'histoire des relations entre la Pologne et la cour romaine au XVIe siècle, et autres. M. Korzeniowski est délégué de l'Académie impériale des sciences de Cracovie à la station scientifique de Paris, et directeur de la Bibliothèque polonaise du quai d'Orléans.

KORZON THADÉE, historien polonais, né à Minsk (Lithuanie) le 28 oct. 1839. Il fit ses études à l'université de Moscou. Nommé professeur d'histoire au gymnase de Kowno, il prit part aux préparatifs de l'insurrection polonaise et il fut condamné à l'exil, qu'il passa de 1862 à 1867 à Orenbourg. Depuis 1869, il habite Varsovie, s'occupe beaucoup des systèmes de l'enseignement de l'histoire, a écrit l'histoire populaire du moyen âge et celle des XVIe et XVIIe siècles (jusqu'à 1648). Son œuvre principale est l'*Histoire intérieure de la Pologne sous Stanislas-Auguste* (Cracovie, Académie des sciences, 1882-86, 4 vol.). Cet ouvrage a jeté une grande lumière sur la situation intérieure de la Pologne vers la fin du XVIIIe siècle. C'est un vaste répertoire des détails statistiques, administratifs et économiques. Korzon a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Cracovie en 1888. On lui doit aussi : *Buckle, Draper et Holb* (Varsovie, 1870, en pol.) ; *Histoire antique élémentaire* (1876, 2e éd.) ; *État économique de la Pologne (1772-92)* (Varsovie, 1877). On lui attribue une grande monographie sur *Kosciuszko* (Cracovie, 1894, in-8).

KOSA. Chef arabe du clan des Koreichites, né en 398 ap. J.-C., mort vers 480, trisaïeul de Mohammed. Gendre d'Halil, gardien de la Kaaba, à sa mort il s'empara de l'intendance du temple (vers 440) qu'il fit reconstruire, et assura la grandeur des Koreichites. Il aurait, en groupant autour de la Kaaba son clan, fondé la ville de La Mecque. On lui attribue aussi la taxe annuelle (*rifada*), destinée à l'entretien des pèlerins pauvres, et l'édification du Darennadwa, palais du conseil, où furent centralisées les affaires publiques et où il conservait l'étendard militaire.

KOSADAVLEV (V. KOZODAVLEV).

KOSAK (V. COSAQUE).

KOSANI. Ville de Turquie d'Europe, vilayet de Salonique, à 25 kil. S.-E. de Servia ; 10,000 hab. (en majorité Grecs). Evêché. 9 églises. Marché agricole (tabac, vin, safran, soie, miel, cuir.

KOSCHMIN (V. KOZMIN).

KOSCIUSKO (Mont). Montagne d'*Australie* (V. ce mot, t. IV, p. 731).

KOSCIUSZKO (Thadée-André-Bonaventure), général en chef des armées polonaises, né au village de Mereczowszczyzna, district de Slonim (Lithuanie), le 12 févr. 1746, mort à Soleure, en Suisse, le 15 oct. 1817. Issu d'une ancienne famille de noblesse lithuanienne, troisième fils de Louis Kosciuszko, après avoir commencé ses études dans la maison paternelle, il entra à l'Ecole des cadets de Varsovie, sous les auspices de Sosnowski, voïévode de Polotsk. Le prince Adam Czartoryski, directeur de cette institution, ayant remarqué en lui des dispositions exceptionnelles, l'envoya à l'étranger pour y achever son éducation militaire. Il séjourna successivement en Allemagne, en Italie et en France. De retour dans son pays, il obtint le grade de capitaine d'artillerie (1774). Ayant échoué dans ses visées matrimoniales (il aurait voulu épouser l'une des deux filles du voïévode Sosnowski), il retourna en France et, de là, s'embarqua avec beaucoup d'autres Français et Polonais pour les Etats-Unis d'Amérique qui combattaient alors pour leur indépendance (1778). Là, simple engagé volontaire, il se distingua sur le champ de bataille de Rhode Island, de Yorktown et au siège de New York, au point que Washington le nomma colonel du génie et l'attacha à son état-major. La guerre terminée, il rentra en Pologne (1784), après avoir reçu pour son dévouement à la cause de la liberté le grade de général de brigade, la décoration de Cincinnatus, le titre de citoyen américain, une importante dotation annuelle, des concessions de terres, et (ce qui valait mieux encore) emportant avec lui les sympathies et la reconnaissance de la jeune République. De graves événements se préparaient alors en Pologne. Les puissances copartageantes se disposaient à porter les derniers coups mortels à l'indépendance de ce malheureux pays déchiré par les dissensions intestines de sa noblesse livrée à toutes les intrigues de l'étranger. Il s'agissait de défendre le pays contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans. Kosciuszko s'enrôla, en qualité de général de division, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski et remporta, à Dubienka (18 juil. 1792), une victoire sur les Russes, quatre fois plus nombreux. Le roi Stanislas-Auguste s'étant joint à la confédération de Targowitça, dévouée à l'alliance russe, Kosciuszko donna sa démission en même temps que Poniatowski et partit pour Dresde où s'étaient donné rendez-vous de nombreux patriotes polonais, afin de délibérer sur les destinées futures de leur patrie. Kosciuszko y apprend que la Convention nationale l'a proclamé citoyen français, au moment du second partage de la Pologne, qui provoque une insurrection. Kosciuszko arrive aussitôt à Cracovie (24 mars 1794), où il prend le commandement en chef de la levée en masse avec tous les pouvoirs d'un dictateur. Après avoir fait sa jonction avec le corps d'armée de Manget et de Madalinski, il bat à Raclawice (Ratslavitsé) les Russes commandés par les généraux Tormansov et Denisov (4 avr.). Ce sont surtout les paysans cracoviens qui se couvrent de gloire dans cette mémorable bataille ; la bravoure de l'un d'entre eux (Barthélemy Glowacki) est, depuis, devenue légendaire. Dès ce jour, reconnaissant qu'il ne faut plus compter sur la noblesse et que toute la force réside dans le peuple, Kosciuszko se préoccupe de la condition misérable de ce dernier. Il lance, à Polaniec, un ordre du jour où il déclare hautement que l'oppression du peuple est une des principales causes de la décadence du pays : il diminue notablement toutes les corvées, en dispense complètement les familles de ceux qui sont sous les drapeaux et confie le sort des paysans à la sollicitude d'une commission spéciale. Toutes ces mesures sociales, qui dénotent un profond sens politique, déplurent naturellement à la noblesse qui, dès lors, l'abandonna de plus en plus. Pendant ce temps, la guerre continuait avec des alternatives de succès et de défaites (échec à Szczekoczyn le 6 juin, succès à Varsovie), pour se terminer par le désastre de Maciejowice (Matsiéyovitsé) où Kosciuszko, grièvement blessé, est fait prisonnier par les Russes (10 oct. 1794). Le cri de *Finis Poloniæ* qu'on lui attribue n'a jamais été articulé. L'insurrection, ensuite mal dirigée et trahie par l'aristocratie, se termine par le troisième partage. Le tsar Paul, lors de son avènement au trône, rend la liberté à Kosciuszko sur sa parole de ne plus faire campagne contre les Russes (1796), et celui-ci gagne Stockholm, Londres et l'Amérique. Reçu partout avec enthousiasme, il revint en France (1798), où il ne voulut prendre aucune part aux événements politiques. Il se méfiait d'ailleurs de Napoléon Ier et ne voulait se mettre à sa disposition qu'à la condition que la Pologne serait restaurée. Il vécut à Berville, près de Fontainebleau. Après le congrès de Vienne dont il espérait quelque chose pour son pays (il invita Alexandre Ier à devenir roi constitutionnel de Pologne), Kosciuszko se retira à Soleure, chez son ami Zeltner, où il mourut des suites d'une chute de cheval, près de Vevey. Son corps fut transporté en 1818 à Cracovie aux frais du tsar Alexandre Ier et déposé dans la crypte du château de Wawel à côté des rois de Pologne. La nation polonaise, pénétrée de reconnaissance pour ce défenseur héroïque de la liberté, lui éleva près de Cracovie, en rase campagne, un tertre immense qui porte le nom du héros et qui est devenu pour les Polonais un véritable lieu de pèlerinage. Fort expert dans la science militaire, Kosciuszko était en outre un homme très lettré et même, à ses heures, un artiste. Il a laissé un récit de la campagne de 1792, publié par Ed. Raczynski dans son *Tableau de la Pologne et des Polonais* (Posen, 1843) et un volume intitulé *Manouvres*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

of Horse-Artillery. Dans ses moments de loisir, il s'occupait de dessin, de peinture et de sculpture. On assure même qu'il faisait agréablement le paysage et réussissait fort bien les portraits. Au point de vue politique, Kosciuszko est à coup sûr une des figures les plus sympathiques des temps modernes. Epris de toutes les idées généreuses qui travaillaient les esprits à la fin du siècle dernier, il se trouva malheureusement sur un terrain peu propice à leur réalisation. Lorsque Kosciuszko parut sur la scène publique, la Pologne était déjà condamnée par les vices de son organisation sociale et par la convoitise de ses voisins coalisés contre elle. Peut-être aurait-il pu, par des moyens révolutionnaires que lui conseillait Kollontay, terroriser l'aristocratie, inspirer plus de courage à la noblesse et galvaniser toute la nation. Mais, cela faisant, il n'aurait probablement fait que prolonger une lutte inégale et ajouter quelques pages glorieuses à l'histoire de Pologne. Tel qu'il est, il incarne en quelque sorte la vaillance, les souffrances et les espérances de tout un peuple. C'en est assez pour que son nom soit inscrit en lettres d'or à côté des hommes qui font honneur à l'humanité. F. Trawinski.

Bibl. : Falkenstein, *Thaddæus Kosciuszko;* Leipzig, 1827. — L. Chodzko, *Biographie du général Kosciuszko;* Fontainebleau, 1837. — J. Michelet, *la Pologne martyre.* — *Kosciuszko*, dans *Bulletin polonais;* Paris, 1894, nos 67 à 71. — Korzon, *Kosciuszko, biographie tirée des documents* (en pol.) ; Cracovie, 1894.

KOSEGARTEN (Ludwig-Theodul), poète allemand, né à Grevismühlen (Mecklembourg-Schwerin), mort à Greifswald le 26 oct. 1818. Pasteur à Rügen, puis à Greifswald où il professa à l'université, il a écrit des pièces théâtrales et des romans médiocres, des poèmes travaillés et maniérés qui eurent du succès : *Gedichte* (Leipzig, 1788, 2 vol.; 5e éd., 1824, 3 vol.); *Rhapsodien* (1801, 3 vol., 2e éd.); *Romantische Dichtungen* (Dresde, 1800-06, 6 vol.); *Legenden* (Berlin, 1816, 2 vol.); *Die Inselfahrt* (1804); *Jucunde* (1835, 7e éd.). Son fils a publié ses poésies complètes (Greifswald, 1823, 12 vol.) et Mohnike ses discours et écrits divers (Stralsund, 1831-32, 3 vol.).

KOSEGARTEN (Johann-Gottfried-Ludwig), orientaliste allemand, né à Altenkirchen (île de Rügen) le 10 sept. 1792, mort à Greifswald le 18 août 1860. Il étudia à Paris, fit des leçons à Greifswald sur l'histoire de Poméranie, publia la chronique poméranienne de Kantzow (1816-17, 2 vol.) et *Codex Pomeraniæ diplomaticus* (1843). Il professa les langues orientales aux universités d'Iéna (1817) et de Griefswald (1824), éditant les *Moallaka* d'Amr ben Kolthum (Iéna, 1810); le *Tuti nameh*, contes perses (1822); les annales (arabes) de Tabeir (1831-53); publia une chrestomatie arabe (1828); les chansons arabes *Kitab al Aghâni* (1846); les fables indiennes *Pant-Schachantra* (1848-59), etc.

KOSÉILA ibn Lemezm, chef berbère ((V. Kocéila).

KOSEL ou **KOZLE**. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), au confluent de la Klodnitz et de l'Oder; 6,000 hab. Ancienne forteresse au point de jonction de nombreuses voies ferrées ; vieux château. Ce fut en 1306 la capitale d'un duché créé pour l'un des fils du duc Casimir II de Teschen, réuni dès 1359 à celui de Teschen. L'Autriche l'acquit en 1532. Frédéric II, quand il en fut maître, la fortifia ; elle soutint quatre sièges dans la guerre de Sept ans (1758, 1759, 1760, 1762), résista en 1807 jusqu'à la paix. Elle fut démantelée dans le remaniement des fortifications allemandes (1873).

Bibl. : Weltzel, *Gesch. der Stadt Herrschaft und Festung Kosel;* Ratibor, 1866.

KOSELEZ. Ville de Russie, gouvernement de Tchernigov, sur l'Oster (affl. de la Desna); 6,000 hab.

KOSELSK. Ville de Russie, gouvernement de Kalonga, au confluent de la Drougousna et de la Shisdra; 6,000 h. Toile à voiles, cuirs; exportation de chanvre et d'huile vers Riga, de bois vers Moscou.

KOSENITZY (en polon. *Kozienice*). Ville de la Pologne russe, gouvernement de Radom, près de la Vistule; 3,000 hab. On y travaille le fer et le cuivre. Ancien pavillon de chasse des rois de Pologne. Etienne Czarniecki y vainquit les Suédois (1656).

KOSGHI. Ville de l'Inde anglaise, présid. de Madras, ch. de fer de Madras à Bombay; 7,000 hab. Au-dessus, citadelle ancienne avec temples et palais.

KO-SIMA. Ile du Japon, de l'archipel de Hatchiyo, au N.-O. de l'île de ce nom; 555 m. d'alt. Une autre du même nom est au S.-O. de Yéso; volcanique, elle a 297 m. d'alt.

KOSINE (Chimie) (V. Cosine).

KOSINSKI (Jean), hetman des Cosaques au XVIe siècle. Il était d'origine polonaise; il organisa sous le règne de Sigismond III des bandes de Cosaques, ravagea la Petite-Russie et périt en 1593. Ses aventures ont donné lieu à toutes sortes de légendes. Il est le héros d'une ballade de Bohdan Zaleski.

KOSINSKI (Amilcar), général polonais, né en 1769, mort en 1823. Après avoir pris part aux dernières luttes contre les Russes, il passa en Italie et entra dans les troupes françaises avec le grade de capitaine. Il devint général de brigade, puis rentra en Pologne et passa au service de l'Autriche. On a publié à Posen en 1861 sa *Correspondance* de 1815 à 1820.

KOSMODEMIANSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kasan, sur la Volga; 5,000 hab. Forges. — Le district, en grande partie boisé, est peuplé surtout de Tchouvaches et de Tchérémisses.

KOSMOS. Ce mot en grec signifie, comme *mundus* en latin, ordre, harmonie, beauté, et il désigne aussi le monde, l'ensemble universel des choses. On prétend que Pythagore, le premier, appela ainsi le monde à cause de la proportion et de l'accord de toutes les parties qui le composent. Il enseignait, en effet, que « le ciel tout entier est une harmonie et un nombre ». Dans toute la philosophie grecque, ce mot est donc employé pour désigner l'univers, considéré non comme un simple amas d'êtres et de phénomènes sans lien, mais comme un système, un organisme tout pénétré de finalité. A la Renaissance, les alchimistes distinguèrent le grand et le petit Kosmos (macrocosme et microcosme) : le premier est le monde extérieur, le second est l'homme, et ils crurent apercevoir entre l'un et l'autre une infinité d'analogies et de correspondances secrètes. Enfin, le célèbre géographe et naturaliste allemand, Alexandre de Humboldt (1769-1859) a donné ce nom de Kosmos à un grand ouvrage où il s'est efforcé de présenter l'ensemble des résultats de ses longues études. Le *Kosmos* ou *Description physique du monde*, rédigé en allemand, parut à Berlin de 1847 à 1851 ; il fut immédiatement traduit en français par MM. Faye et Galuski. E. Boirac.

KOSOVO (V. Kossovo).

KOSROÈS (V. Khosroès).

KOSSAK (Karl-Ludwig-Ernst), critique allemand, né à Marienwerder le 4 août 1814, mort à Berlin le 3 janv. 1880. D'abord critique musical, il fonda en 1847 un journal (*Zeitungshalle*, puis *Feuerspritze*, puis *Montagspost* jusqu'en 1869) où il introduisit l'usage français du feuilleton. Ses feuilletons ont été réunis en volumes : *Berlin und die Berliner* (1851); *Humoresken* (1852); *Berliner Federzeichnungen* (1859-65,6 vol.); *Pariser Stereoskopen* (1855); *Badebilder* (1858); *Reisehumoresken* (1862, 2 vol.), etc. Kossak est un des représentants les plus caractéristiques de l'esprit allemand.

Bibl. : Rutari, *Ernst Kossak;* Berlin, 1883.

KOSSAK (Jules), peintre polonais, né à Wisnicz (Galicie) en 1824. Il interrompit de bonne heure ses études de droit à l'université de Léopol pour s'adonner exclusivement au dessin et à la peinture, sur le conseil de nombreux amis qui reconnurent en lui un talent artistique hors de pair. Il visita successivement les différentes régions de la Pologne, la Russie, la Hongrie, alla en 1855 à Paris pour y travailler dans l'atelier d'Horace Vernet, revint à Varsovie en 1862 pour prendre la direction artistique du *Tygodnik* (l'Hebdomadaire) *illustré* et se fixa définiti-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vement en 1874 à Cracovie. Kossak excelle à peindre les chevaux et les scènes de chasse. Dans ce genre il n'a pas, parmi ses compatriotes, de rivaux qui puissent l'égaler. Connaissant à fond l'histoire de son pays, il sait, en outre, faire revivre à merveille les types de la vieille noblesse polonaise. Kossak est aussi très estimé comme portraitiste.

KOSSÉIR (V. Kocéir).

KOSSIOU ou **KOSTIOU.** Riv. de Russie, gouv. d'Arkhangelsk, affl. g. de l'Oussa (affl. de la Petchora), à l'O. de l'Oural; elle coule vers le N. et a 300 kil de long.

KOSSO-GOL, KOSIO ou **KHOUBSOU.** Lac de l'empire chinois (Mongolie), à 205 kil. S.-O. du lac Baikal et 1,622 m. d'alt.; 3,300 kil. q., 130 kil. de long, 48 kil. de large; l'Ek, ou Eghin-gol mène ses eaux à la Selenga; au milieu est l'île de Dalaï-koui, sanctuaire bouddhiste.

Bibl. : Potanin, *Voy. dans le N.-O. de la Mongolie* (russe), 1881.

KOSSOV (Sylvestre), théologien russe du xviie siècle, mort en 1657. Originaire de la Russie blanche, il étudia à Kiev et fut remarqué par Pierre Mogila. Il enseigna dans un collège de Kiev et devint métropolitain orthodoxe de cette ville en 1647. Il a laissé des ouvrages de théologie en russe et en polonais, notamment une traduction polonaise du Paterik (*Vie des Pères*) de Nestor.

Bibl. : Ogonovsky, *Histoire de la littérature russe* (ou ruthène); Léopol, 1887.

KOSSOVO. Vilayet de la Turquie d'Europe, borné au N.-E. par la Bulgarie et la Serbie, au N.-O. par la Bosnie, à l'O. par l'Albanie, au S. et à l'E. par les vilayets de Janina et de Salonique; 1,000,000 d'hab. Ch.-l. Prizrend. Elle comprend les sandjaks de Prizrend, Uskub, Ieni-Bazar et Dibré. Ce vilayet renferme le « Kossovo Polié » ou Champ des Merles, plaine tristement célèbre dans l'histoire serbe. Le dernier tsar serbe, Lazare Grblianovitch, engagé dans une guerre contre les Turcs auxquels il refusait de payer le tribut, livra bataille dans cette plaine aux troupes de Mourad Ier, le 15 juin 1389. Ce dernier avait été assassiné la veille, dans sa propre tente, par le voïévode serbe, Miloch Obilitch, gendre du tsar Lazare. Accusé de trahison par un autre gendre du même souverain, Vouk Brankovitch, Miloch traversa les lignes ennemies, pénétra jusqu'à la tente du sultan et porta à ce dernier un coup mortel, sacrifiant sa vie pour prouver la calomnie de son parent. Numériquement inférieure aux Turcs (ces derniers étaient au nombre de 300,000 hommes, d'après les historiens serbes), démoralisée par la non-arrivée des secours attendus et par la défection de Vouk Brankovitch lui-même, le calomniateur de Miloch Obilitch, qui abandonna le champ de bataille avec 10,000 cavaliers, l'armée serbe fut écrasée après une résistance héroïque. Entraîné par ses soldats en fuite, le tsar Lazare fut rejoint par les Turcs, fait prisonnier et conduit dans la tente de Mourad expirant, qui le fit décapiter en même temps que Miloch Obilitch. Cette journée coûta à la Serbie son indépendance. En 1448, le 19 oct., le sultan Mourad II infligea, dans la plaine de Kossovo, une défaite sanglante à l'armée hongroise de Jean Hunyadi. On voit encore, à Kossovo, le tombeau de Mourad Ier.

KOSSOWICZ (Kajetan), orientaliste russe d'origine polonaise, né dans le gouvernement de Vitebsk en 1813, mort en 1813. Après avoir été professeur au gymnase de Tver et de Moscou, il fut attaché à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et devint professeur de sanscrit et de zend à l'université de cette ville. Il a traduit en russe plusieurs textes sanscrits, publié un dictionnaire russe-sanscrit resté inachevé, des inscriptions persanes et un recueil de textes cunéiformes.

KOSSUTH (Louis), homme d'État, orateur et publiciste hongrois, né à Monok (comitat de Zemplén) le 27 avr. 1802, mort à Turin le 20 mars 1894. Sa famille était noble, mais peu fortunée, et avait subi de nombreux procès, pendant les deux siècles de luttes intérieures (1526-1711), pour son hostilité envers la maison d'Autriche. D'origine slave, elle était devenue patriote magyare, et son membre le plus illustre allait présenter ce caractère au plus haut point. Son père, avocat, le fit préparer à cette profession par le collège protestant de Sárospatak, lequel se continuait dans l'enseignement supérieur par une école de droit. Dès 1826, il était avocat et bientôt il prenait part aux assemblées de son comitat, excellente école politique de l'ancien parlementarisme hongrois. Quelque temps homme d'affaires de la comtesse Szapary (1830-31), rendant pendant cette même année le grand service d'empêcher une guerre civile entre le peuple et la noblesse lors du fameux choléra, l'ambition d'un théâtre plus vaste le fit s'établir à Pest. La Diète réunie à Presbourg (1832-36) lui ouvrit presque aussitôt l'accès de la vie politique par une porte toute particulière au système magyar d'alors, celle des *absentium delegati*. Lorsqu'un magnat, un membre de la Chambre haute, ne pouvait se rendre à l'Assemblée, il se faisait remplacer, s'il le voulait, par un jeune homme qui allait siéger dans la Chambre des députés, sans prendre la parole et sans voter. Sorte de stage, mais habituellement modeste, dont Louis Kossuth fit un brillant début de carrière. La grande lacune de la vie parlementaire était jusqu'alors l'absence de toute communication entre l'Assemblée et le pays, surtout entre l'Assemblée et les chefs-lieux des comitats, foyers très vivants, mais très bornés d'ardeur politique. Kossuth imagina de composer chaque soir un compte rendu animé et intéressant de la séance : des copies, lithographiées en général ou manuscrites, pour échapper à la censure, partaient dans toutes les directions et, quand la poste se refusait à les transmettre, les heiduques au service des comitats venaient les chercher. Le succès de cette invention fut immense, et la renommée du jeune inventeur populaire dans tout le royaume. Le gouvernement n'osa pas l'interdire pendant la durée de la Diète; mais lorsqu'après la clôture, Kossuth entreprit de publier à Pest (1837) le compte rendu des principales séances des comitats, sous le titre de *Renseignements législatifs*. Défense lui fut faite de continuer. Le fondateur du journalisme magyar, appuyé par le comitat de Pest, refusa de se soumettre. Il fut bientôt arrêté, longtemps tenu au secret, enfin condamné pour haute trahison à quatre années d'emprisonnement.

La Diète de 1840 obtint une amnistie qui remit Kossuth en liberté. Sa captivité studieuse, employée en partie à apprendre l'anglais et à étudier à fond Shakespeare, avait grandi son talent. Elle avait aussi doublé sa popularité et lui avait valu une souscription publique, dont le produit joint aux prochains bénéfices du publiciste, lui constitua bientôt une fortune indépendante. Il fondait en effet le *Pesti Hirlap* (1841), grâce à l'autorisation d'un nouvel archichancelier plus libéral, le comte Majláth. Ce « Journal de Pest » arriva rapidement au chiffre inattendu de 7,000 abonnés, grâce aux articles de fond rédigés par Kossuth, grâce aussi aux nombreuses correspondance qu'il savait se ménager dans tous les coins du royaume. Mais il prenait aussi une allure de plus en plus radicale, qui ne tarda pas à susciter contre lui, sans parler de la cour de Vienne, une double contradiction en Hongrie même, celle du comte Széchenyi et des modérés, celle du comte Desewffy et des conservateurs. De plus en 1844, Kossuth se brouilla avec son éditeur et quitta le journal. Il ne quittait pas pour cela la scène politique : d'abord il restait l'orateur écouté du comitat de Pest, et le discours qu'il y prononça en 1845 contre de nouveaux agents du pouvoir, qualifiés par lui de *Kreishauptmann*, eut tout le retentissement d'une grande tribune; ensuite il s'adonna aux questions financières et industrielles pendant trois ans (1844-47), pas toujours avec un grand bonheur pratique, mais en réussissant à raviver le commerce hongrois et à le mettre en lutte avec le système économique de la cour de Vienne. Les offres de Metternich pour la fondation d'un journal conservateur restaient sans effet.

Les élections de 1847 portèrent Kossuth à la Diète comme représentant du comitat de Pest, élection très disputée, qui parut donner le signal de grands événements. En effet, les discours prononcés par Kossuth le 25 nov., à

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

propos de l'adresse, et le 14 janv., à propos de la réunion de la Transylvanie, annonçaient une ère nouvelle. Les résistances qu'il rencontrait s'affaiblirent à la nouvelle de la révolution parisienne, qui donna à son discours du 3 mars une force d'impulsion irrésistible, non seulement à Presbourg où siégeait encore l'Assemblée, mais à Pest, la vraie capitale du royaume, et à Vienne, où ce discours contribuait beaucoup à l'insurrection du 13 mars. Le 17, le ministère séparé et responsable qu'il avait réclamé fut accordé, présidé par le comte Batthyányi, et Kossuth y reçut le portefeuille des finances. Il présida pour sa part aux grandes réformes du mois d'avril, qui fondèrent la Hongrie moderne, sans les faire aller toujours aussi loin qu'il aurait voulu. Ses collègues modérés le retenaient; d'ailleurs les nuages n'allaient pas tarder à grossir du côté de la cour et des Slaves de la Croatie et du Banat, plus ou moins ouvertement d'accord avec elle. La nouvelle assemblée étant réunie à Pest, dès la séance du 11 juil. où Kossuth prononça, au nom du gouvernement, le plus beau de tous ses discours pour demander une levée de 200,000 hommes, on sentit que la rupture était inévitable, une double rupture même. Kossuth essaya de la retarder par une concession qui n'était ni dans son daractère ni dans ses habitudes, en abandonnant les Italiens pour se concilier l'Autriche. En septembre, Batthyányi donna sa démission, et Kossuth, président d'un comité de défense nationale qui était, aux yeux de l'Europe conservatrice, un véritable ministère insurrectionnel, se trouva investi, en fait, de la dictature.

Dès lors son activité fut merveilleuse, comme organisateur à la fois militaire et financier. L'invasion de Windischgrætz, le soulèvement, dans tout le Midi, des Slaves et des Roumains contre les Magyars, l'avènement (2 déc.) de François-Joseph que l'Assemblée hongroise refusait de reconnaître comme irrégulier, créaient une situation tellement grave que le dictateur dut transporter le gouvernement à Debreczin à partir du 1er janv. 1849. Il y trouva de nouvelles difficultés, des défections, des dissensions, surtout l'antipathie croissante du principal chef militaire, de Gœrgey, à son égard. Néanmoins, les armées nationales reprirent le dessus en mars, avril et mai. Kossuth fit proclamer par l'Assemblée de Debreczin, le 14 avr., l'indépendance de la Hongrie et la déchéance des Habsbourg, mais non pas la république, dont une fraction seulement des insurgés eussent été partisans : la couronne restait vacante et pouvait servir à obtenir une alliance étrangère. Seulement les négociations du gouverneur avec les puissances n'aboutissaient pas, tandis que le tsar Nicolas préparait contre lui une intervention écrasante. Aussi sa rentrée victorieuse dans Pest et la reprise de Bude le 21 mai furent-elles ses dernières belles journées. Les désobéissances de Gœrgey et la chute de Pest le forcèrent à se transporter à Szegedin. Ne pouvant continuer une lutte trop inégale et ne voulant pas céder, il transmit ses pouvoirs à Gœrgey le 11 août et passa en Turquie. La Porte ottomane ne le livra point, mais l'interna, d'abord à Widdin, ensuite et plus longtemps à Koutaieh en Asie Mineure.

Ainsi commençait un exil, d'abord forcé, puis volontaire, le plus prolongé dont l'histoire fasse mention, puisqu'il a duré quarante-cinq ans, jusqu'à la mort récente du nonagénaire. Libéré par l'intervention de l'Angleterre et des États-Unis en 1851, il se vit interdire le territoire français par le prince-président, mais reçut grand accueil en Angleterre, puis en Amérique. Il s'établit quelque temps à Londres, où il fut reconnu par la révolution européenne comme l'un de ses chefs. Plus tard, Turin devint sa résidence définitive; il organisa en 1859 une légion hongroise contre l'Autriche, mais Napoléon III s'étant franchement refusé à prendre aucun engagement relatif à la Hongrie en vue de la paix future, il ne put y avoir une alliance franco-magyare. Après de nouvelles espérances suscitées par la guerre de 1866 et rendues vaines par la prompte pacification et par l'accord de 1867, Kossuth repoussa aussi bien l'amnistie pour lui que le régime du dualisme pour son pays. Rien ne put le faire revenir sur cette décision, ni son élection comme député, ni la délégation de patriotes qui alla le trouver en 1877, ni la loi de 1879 qui enlevait la qualité de citoyen à tout Hongrois résidant à l'étranger qui ne se ferait pas inscrire au consulat austro-hongrois dans un délai de dix ans. Le 31 mai 1890, M. Daniel Irányi n'a pu obtenir de la Chambre des députés une exception en faveur de l'ancien dictateur. Mais, même depuis ce temps, plus d'une manifestation a montré que, si la ligne politique suivie par Kossuth rencontrait bien des objections, les Magyars étaient unanimes à le regarder comme une des plus grandes figures de leur histoire. Ils viennent de le prouver (fin mars 1894), en honorant sa dépouille inhumée au musée National de funérailles plus que royales. Nous ne devons pas oublier qu'en oct. 1870, il pressa les Américains d'intervenir entre l'Allemagne et la France. — On a de lui ou à son sujet : *Select Sketches of Kossuth*, réunis par Newmann (1853) ; *Louis Kossuth*, par J.-E. Horn (Leipzig, 1851) ; *Catastrofe ungarese* (Florence, 1850); *Lettres de Kossuth à Bem*, par Matray (Pest, 1872) ; *Souvenirs et écrits de mon exil*, en plusieurs langues (1880). E. Sayous.

Bibl. : A. de Gérando, *l'Esprit public en Hongrie.* — Iranyi et Chassin, *Histoire politique de la Révolution de Hongrie.* — *Revue d'Orient et de Hongrie*, n° du 25 mars 1894 (catalogue des livres et des brochures en allemand, français et anglais).

KOSTAJNICA. Ville d'Autriche-Hongrie (Croatie), comitat de Zagreb (Agram), sur l'Unna; 3,000 hab. Vieux château. En face, au S. de la rivière, est une cité bosniaque du même nom (1,500 hab.). En 1689, Drascovics défit les Turcs à Kostajnica.

KOSTEN. Ville de Prusse, district de Posen, sur l'Obra; 5,000 hab. Carton, cigares, sucre.

KOSTER (Laurens) (V. Coster).

KOSTKA (V. Stanislas).

KOSTOMAROV (Nicolas), historien russe, né à Ostrogosch (gouv. de Voronèje) en 1817, mort à Saint-Pétersbourg le 19 avr. 1885. Après avoir achevé ses études à l'université de Kharkov en 1836, il commença sa carrière littéraire par deux drames historiques en petit-russien : *Sava Tchaly* (1838), et *la Nuit de Pereïaslav* (1841) et quelques recueils de poésies : *Ballades ukrainiennes* (1839), publiés sous le pseudonyme de *Jérémie Halka*. En 1841, il présenta à l'université sa thèse *Sur l'Union des Eglises en Russie occidentale*, qui, bien qu'acceptée par la faculté, fut défendue et brûlée sur l'insistance de l'archevêque de Kharkov. Sa seconde thèse, *Sur l'Importance historique de la poésie populaire russe*, eut plus de succès. Nommé, en 1845, professeur d'histoire russe à l'université de Kiev, il rassembla autour de lui un cercle des patriotes ukrainiens et fonda une société secrète sous le nom de la *Confrérie des saints Cyrille et Méthode*, dont le but était l'abolition complète du servage, des privilèges et des peines corporelles, la liberté des cultes et de la presse, l'enseignement pour tous, la publication des livres utiles pour le peuple, etc., l'affranchissement de tous les peuples slaves et leur organisation en États indépendants et confédérés sous le protectorat de l'empereur de la Russie. Cette société fut dénoncée, Kostomarov et ses amis furent arrêtés et après une année de réclusion dans la forteresse des Saints-Pierre et Paul, il fut interné à Saratov (1847). Amnistié après la mort de l'empereur Nicolas, il obtint la chaire d'histoire russe à l'université de Saint-Pétersbourg en 1859, mais deux ans après il dut renoncer à ses cours et s'adonna entièrement aux recherches archéologiques, ethnographiques et surtout historiques. Doué d'un talent littéraire hors ligne, il fut pour l'histoire russe ce qu'Augustin Thierry fut pour l'histoire de France. Au point de vue scientifique, c'est le premier des historiens russes qui ait fait dans l'histoire une place au peuple et qui ait appliqué dans ses travaux la méthode critique dans toute sa rigueur, ce qui provoqua un certain mécontentement du parti slavophile officiel et centraliste.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

On a de lui toute une série d'ouvrages : *Bogdan Khmelnitsky* (1857, 3 vol.; dern. éd., 1884); *la Révolte de Stenko Razine* (1858); *la Vie et les mœurs des Grands-Russes au* XVIe *siècle* (1860); *les Républiques de la Russie septentrionale* (1863); *les Dernières Années de la République de Pologne* (1869-70); *la Ruine* (1879); *Mazeppa* (1882); *l'Histoire russe en biographies* (1873-85); enfin *l'Héritage littéraire* (œuvres posthumes) en 1890. On lui doit encore : *Pensées sur le principe fédératif dans la Russie ancienne; la Vérité sur la Russie aux Moscovites; la Vérité sur la Russie aux Polonais; Deux Nationalités russes*, etc. Presque tous ses travaux sont recueillis dans les seize volumes de ses *Monographies*. Il a écrit aussi quelques romans et drames historiques en russe : *Cremutius Cordus* (1862); *le Fils* (1859); *Koudéïar* (1875), etc. Pr. Mérimée a résumé son *Bogdan Khmelnitzky* dans le volume intitulé *les Cosaques d'autrefois*. Th. VOLKOV.

KOSTROMA. Rivière de Russie, affl. g. de la Volga, 320 kil. de long; bassin de 20,400 kil. q.; elle est navigable au printemps à partir de Soligalitch, en été à partir de Boui, confluent de la Galitchskaia-Vioxa, sépare les gouv. de Jaroslav et Kostroma.

KOSTROMA. Ville de Russie, ch.-l. du gouv. de ce nom, sur la rive g. de la Volga, au confluent de la Kostroma; 31,196 hab. (en 1891). De ses quarante églises, il faut signaler la cathédrale Uspenski, bâtie en 1239, sur une colline où s'élevait aussi le palais du gouverneur et plusieurs édifices. L'industrie est développée, lainages et toiles, puis machines, cuirs, fers. Le commerce est considérable, grâce à la situation, surtout à la foire tenue après Pâques. Kostroma passe pour avoir été fondée en 1152 par Jourie Dolgorouki; Michel-Fédorovitch Romanov y fut élevé et y apprit en 1613 son élection au trône de Russie (commémorée par un monument érigé en 1834). La ville fut détruite en 1847 par un quadruple incendie. — Le district a 4,300 kil. q.

Le *gouvernement* de Kostroma a 84,149 kil. q. et 1,394,572 hab. Il est situé entre ceux de Vologda au N., Vratka à l'E., Nijni-Novgorod et Vladimir au S., Jaroslav à l'O. C'est une plaine, à peine ondulée le long de la Volga, marécageuse au N., sablonneuse au S. Le sol appartient au terrain permien, sauf une bande jurassique le long de la Volga. Le climat est froid (température moyenne de l'année + 3°). Les bois occupent 61 %, les champs 20 %, les prairies 12 % de la superficie. On y compte plus de 500,000 bœufs, de 250,000 chevaux, de 750,000 moutons. L'industrie se développe : filature et tissage du coton et du lin. Le gouvernement n'existe que depuis 1796. Il se divise en douze cercles : Buj, Galitch, Jourjevez, Kinechma, Kologriv, Kostroma, Makariev, Nerechta, Soligalitch, Tchouchloma, Varnavin, Vetlouga.

La population primitive de ce gouvernement dépendant du pays de Rostov était formée de Mères, peuple finnois qui a été progressivement slavisé. Kostroma appartint à la principauté de Souzdal-Vladimir, au XIIe siècle, eut ensuite ses princes particuliers et fut annexé au grand-duché de Russie par Ivan III Vasiliévitch. A.-M. B.

KOSTROV (Ermile-Ivanovitch), homme de lettres russe, né en 1750, mort en 1796. Il était originaire d'une famille de paysans. On lui doit la première traduction russe de l'*Iliade*.

KOSTROV (Nicolas-Alexandrovitch), né en 1828, mort à Tomsk en 1881, a publié d'intéressantes études sur les indigènes de Sibérie, notamment sur les Iakoutes et les Samoyèdes.

KOSTRZEWSKI (François), peintre et dessinateur polonais, né à Varsovie en 1826. Avant d'entrer à l'Ecole des beaux-arts de cette ville, il s'exerça tout seul à dessiner aux environs de Cracovie, à la campagne, où il observa les mœurs et les coutumes des paysans. La vie des champs resta toujours la principale source de son inspiration. Sa première œuvre et l'une de ses meilleures est *l'Intérieur de cabaret* qui figura avec honneur et fut récompensé à l'exposition des beaux-arts de Cracovie en 1854. Dans les tableaux suivants : *la Moisson*, *Charbonniers en forêt*, *Chasse au sanglier*, *Vente sur licitation*, *Foire d'une petite ville*, etc., on remarque partout la même préoccupation de rendre fidèlement les joies et les souffrances de la population rurale. Mais Kostrzewski est surtout un illustrateur habile et très fécond. Il a collaboré aux plus importants recueils illustrés de Varsovie et de Cracovie. Sa peinture s'est ressentie un peu de sa trop grande facilité à manier le crayon; son dessin en effet n'est pas toujours assez châtié. Malgré ce défaut, Kostrzewski est un des artistes les plus populaires de la Pologne contemporaine.

KOSVA. Rivière de Russie, gouvernement de Perm, affluent gauche de la Kama; elle descend de l'Oural vers le S.-O., a 300 kil. de long, dont 130 navigables (bassin de 7,100 kil. q.).

KOTA. Nom de plusieurs villes de l'Inde : l'une dans la prov. de Bérar; 3,000 hab. — Une autre dans la présidence de Madras, district de Nellore; 6,000 hab. Grandes foires annuelles. — Une troisième, à l'E. du Radjpoutana, sur la r. dr. du Tchambal, affluent droit de la Djemna (60,000 hab.), le long d'un grand étang, avec de beaux palais et temples, est la capitale d'une principauté radjpoute (9,894 kil. q.; 520,000 hab. environ). Détachée de l'Haraouti en 1625, elle est peuplée d'Hindous; le maharadja du clan Hala a 15,000 soldats et un revenu de près de 800,000 fr. Des jungles et des forêts où pullulent les fauves couvrent une grande partie du pays, d'ailleurs chaud et malsain.

KOTAGHIRI. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, au N.-E. des monts Nilghirris; 1,980 m. d'alt.; sanatorium fréquenté par les Européens.

KOTAIBAH (Ibn) (V. IBN-QOUTEÏBA).

KOTA-KOTA. Bourg de l'Afrique australe, à l'O. du lac Nyassa, dont c'est un des principaux ports.

KOTAR ou **KOUTHAR.** Principauté de l'Inde, au N.-E. du Pendjab, près de Soubaton; 4,000 hab.

KOTAR. Ville maritime de l'Inde méridionale, Etat de Travancore, à la pointe S. de la presqu'île, 15 kil. O. du cap Comorin; 7,000 hab. Ce fut un des grands ports de l'Inde, la *Kottraia* de Ptolémée, *Cottara* de la Table de Peutinger; elle a été supplantée par Kolatchel.

KOTARINGIN ou **KOTA** WARINGIN. Etat indigène du S.-O. de Bornéo, vassal des Pays-Bas; 13,000 hab., Dayaks et Malais.

KOTAYAM. Ville de l'Inde méridionale, Etat de Travancore; 6,500 hab. Evêché et curieuses églises des chrétiens syriaques qui forment la majorité des habitants.

KOTCH ou **KOUCH.** Peuple du N.-E. de l'Inde, dans la région himalayenne du Bengale; peau foncée, visage plat et carré, yeux noirs et louches, cheveux noirs et droits, barbe rare; nez épaté, pommettes saillantes, front fuyant. La tribu des *Pani-Kotch*, dans les monts Garros où elle s'est mélangée aux Rabha, est demeurée sauvage; les autres sont assimilées aux Hindous.

KOTCHOUBEY. Famille russe originaire de la Petite-Russie. Ses principaux représentants ont été : *Vasili-Leontievitch* Kotchoubey. Il fut juge général de l'armée de la Petite-Russie et échanson de Pierre le Grand. Il accusa auprès du tsar Mazeppa de menées secrètes avec Charles XII; Mazeppa réussit à le rendre suspect et le fit condamner à mort en 1708. — *Victor-Pavlovitch*, prince Kotchoubey, né en 1768, mort en 1834, joua comme homme d'Etat un rôle considérable. En 1792, il fut ambassadeur de Russie à Constantinople. En 1798, il devint vice-chancelier; sous Alexandre Ier, il fut ministre de l'intérieur (1802) et devint en 1827 président du conseil de l'Empire. L. L.

KOTCHOUBEY (Alix, princesse) (V. BRESSANT [Alix]).

KOTCHOUBINSKY (Alexandre-Alexandrovitch), savant russe contemporain. Il est depuis 1877 professeur de philologie slave à l'université d'Odessa, et a publié un certain nombre d'ouvrages relatifs à ses études : *la Question des*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rapports des langues slaves entre elles (Odessa, 1877); *Essai sur la langue des Slaves de l'Elbe* (*id.*, 1879); *le Bilan de la philologie slave et russe* (*id.*, 1882); *l'Amiral Schichkov et le chancelier Roumiantzov* (*id.*, 1887), ouvrage couronné par l'Académie de Saint-Pétersbourg, etc.; *les Rapports de la Russie avec les Slaves méridionaux sous Pierre le Grand*, etc.

KOTCHKOUROV. Ville de Russie, gouv. de Nijni-Novgorod, sur l'Alatyr; 4,000 hab. Fabrication de sacs à grains dont on exporte 1,500,000 par an dans les pays à blé du Midi.

KOTEL (en turc *Kazan*). Ville de la Bulgarie méridionale, chef-lieu d'arr. du dép. de *Sliven*, située à 4 kil. au S. du col du même nom (587 m.) dans la partie orientale des Balkans. Cette ville doit ses noms turc et bulgare à sa position au centre d'un bassin circulaire fermé dont la forme rappelle celle d'un *chaudron*. Son climat est humide et malsain. La ville est très resserrée; ses maisons en bois dont les étages surplombent au-dessus des rues étroites lui donnent un aspect très pittoresque. Kotel est le lieu d'origine de plusieurs hommes ayant joué un rôle dans l'histoire de la Bulgarie moderne : l'évêque Sofroni, Pierre Béron, l'écrivain révolutionnaire Rakovski, MM. Alexis Vogoridi et Krstovitch. Elle a été détruite en 1894 par un incendie.

KOTELNII-OSTROV (Ile) (V. Liakhov).

KOTELNITCH. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Viatka, rive droite de la Viatka; 5,000 hab. Grande foire de Saint-Alexis (du 1er au 23 mars). — Le district a 10,856 kil. q. C'est un pays d'élevage.

KOTGARH. Ville de l'Inde, rive gauche du Sutledj, à 2,023 m. d'alt., capitale d'une petite principauté de 88 kil. q. C'est un sanatorium des troupes anglaises.

KOTHAÏR (Ahmed-Mohammed ibn) (V. Fergani [Al-]).

KOTI. Principauté de l'Inde centrale, au N. des monts Vindhya; 275 kil. q. Le prince est un radjpoute qui porte le titre de raïs. — Une autre principauté radjpoute du même nom, dont le prince, vassal du Kaiontal, s'intitule rana, se trouve au pied de l'Himalaya, dans le Pendjab (Cis-Sutledj); elle a 110 kil. q.

KOT-KAMALIA. Ville de l'Inde (Pendjab), prov. de Moultan, sur un ancien lit de la Ravi (Hydraotes); 6,000 hab. On a proposé de l'identifier avec une place des *Malli*, prise par Alexandre le Grand, peut-être celle où il fut blessé.

KOTLIAREVSKY (Alexandre-Alexandrovitch), savant russe, né dans la Russie méridionale en 1837, mort à Pise en 1881. Après avoir fait ses études à l'université de Moscou, il voyagea dans les pays slaves et se consacra à l'étude de leur histoire et de leur archéologie. Il fut professeur aux universités de Dorpat et de Kiev. Il a collaboré à un grand nombre de recueils et publié un certain nombre d'ouvrages d'un haut intérêt scientifique: *les Coutumes funéraires des Slaves païens* (Moscou, 1868); *les Légendes d'Otto de Bamberg dans leurs rapports avec l'histoire et l'archéologie slaves* (Prague, 1874); *l'Ancien Droit des Slaves baltiques* (*id.*, 1874); *Essai bibliographique sur l'ancienne littérature russe* (Kiev, 1674). On lui doit en outre un grand nombre de mémoires dispersés dans les revues russes, tchèques et allemandes et dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*. L'Académie a entrepris une édition complète de ses œuvres (Saint-Pétersbourg, années 1889 et suiv.). — Son fils, *Nicolas-Alexandrovitch* Kotliarevsky, professeur à Saint-Pétersbourg, a fait paraître un volume sur *Lermontov* (Saint-Pétersbourg, 1891). L. L.

Bibl.: Pastrnek, *Bibliographische Uebersicht über die slavische Philologie*; Berlin, 1892.

KOTLIN (V. Cronstadt).

KOTOCHIKINE ou KOCHIKINE (Grégoire), publiciste russe du XVIIe siècle. Il servit à Moscou au Prikaze des ambassadeurs, c.-à-d. au département des affaires étrangères; en 1660, pendant une guerre contre la Pologne, il était sous les ordres du prince A. Dolgorouky; ayant refusé de lui obéir et craignant sa vengeance, il s'enfuit à l'étranger. Il passa en Prusse, embrassa le luthéranisme et s'établit définitivement en Suède. Il fut mis à mort en 1697 pour avoir tué un Suédois qu'il soupçonnait d'être l'amant de sa femme. Il écrivit pendant son séjour à l'étranger un ouvrage fort curieux : *la Russie sous le règne d'Alexis Michaïlovitch*. C'est un tableau complet des mœurs, de l'organisation sociale et politique de l'état moscovite. Le manuscrit de cet ouvrage fut découvert en 1859 par Soloviev dans la bibliothèque d'Upsal et publié par Beketov dans les travaux de la *Commission archéologique* russe. Il a été plusieurs fois réimprimé (Pétersbourg, 1884, 3e éd.).

Bibl. : *Mémoires de l'Académie des sciences de Pétersbourg* (section russe), t. XXIX.

KOTOKO. Province du Bornou, au S. du lac Tchad et à l'O. du Chari; ch.-l. Afadé. Elle est peuplée de nègres Kotoko ou Makari, musulmans, agriculteurs et industriels.

KOTONOU, COTONOU ou APPI. Port français du Dahomey, sur la flèche de sable qui sépare de la mer la lagune de Porto-Novo (V. Côte des Esclaves et Dahomey).

KOTOR (V. Cattaro).

KOTOROSL. Rivière de Russie, gouvernement d'Iaroslav, affl. droit de la Volga où elle tombe à Iaroslav; elle a 270 kil. de long et porte le nom de *Sara* avant de former le lac *Nero*.

KOTOUR. Ville de Perse, dans la vallée supérieure du Khoï (affl. dr. de l'Aras); c'est une place forte qui garde les défilés entre les bassins de l'Euphrate et du Tigre et le lac Ourmia. En 1878, la Russie l'a enlevée à la Turquie pour la céder à la Perse avec un territoire de 1,125 kil. q. et 8,000 hab.

KOTRI. Ville de l'Inde, présidence de Bombay, province du Sindh, sur la rive droite de l'Indus, port fluvial de Haïderabad; 8,000 hab. Résidence des fonctionnaires, soldats et marchands européens.

KOTRI. Ville du Beloutchistan oriental, à l'entrée du défilé de la Moula et 11 kil. S.-O. de Gandava. Entrepôt du commerce de Kélat avec l'Inde (par Chikarpour).

KOTSI. Ville maritime du Japon, ch.-l. d'un ken de l'île de Sikok, sur la côte S. de l'île; 50,000 hab. environ. C'était la capitale du daïmio de Toza. C'est le principal centre de fabrication du papier au Japon. — Le ken est formé de l'ancienne province de Toza.

KOTTIAR. Ville de l'île de Ceylan, au S. de la baie de Trinkomalé, fut au XVIe siècle le grand port de cette région; les Hollandais l'occupèrent en 1675; les Anglais l'abandonnèrent.

KOTTBUS. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder, sur la Sprée, nœud de ch. de fer; 34,910 hab. Elle possède une soixantaine de fabriques de toiles dont la production dépasse 25 millions de fr. On y fait aussi des lainages, des tapis, des machines, de l'eau-de-vie, de la bière, etc. C'était une seigneurie qui fut achetée en 1445 par l'électeur Frédéric II. A 3 kil. au S.-E. est le château de Branitz avec son superbe parc.

KOTZEBUE (August-Friedrich-Ferdinand de), né à Weimar le 3 déc. 1761, mort à Mannheim le 23 mai 1819. Il était fils d'un conseiller de légation du duché de Weimar, et, tout jeune encore, il perdit son père. Il nous a renseignés sur sa jeunesse dans *Mein literœrischer Lebenslauf*, un des nombreux écrits autobiographiques qu'il publia successivement, soit pour se défendre, soit simplement pour se raconter et se produire. Sa mère se consacra tout entière à son éducation; elle le fit instruire par deux candidats en théologie, qui, « en attendant qu'une vocation supérieure les mît à la tête d'un troupeau, n'épargnaient rien pour faire de lui un mouton ». A leur enseignement pédantesque, il opposa les leçons plus aimables et plus fructueuses de sa mère, qui n'avait qu'un tort envers lui : c'était de l'adorer et d'exiger pour son enfant préféré le même tribut d'adoration de la part des personnes qui fréquentaient sa maison. La louange devint dès lors un besoin

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pour lui, et ce qui lui fut le plus sensible dans la suite, ce furent les blessures faites à sa vanité. Mme Kotzebue était en relations avec la cour et avec le monde littéraire, et Gœthe se souvenait encore, dans sa vieillesse, d'avoir vu l'enfant jouer dans son jardin et dresser des pièges aux oiseaux. Gœthe lui donna même quelques mots à dire dans une comédie intitulée *Die Geschwister*, où Amélie Kotzebue, la sœur aînée d'Auguste, tenait le principal rôle. Déjà le futur écrivain s'annonçait par des essais, très éparpillés comme ses lectures, et appartenant à tous les genres. S'il fallait en croire son propre témoignage, il aurait composé, dès l'âge de six ans, une idylle et un drame; il est vrai que le drame tenait tout entier sur une page. Il jouait ses productions dramatiques, lui-même faisant tous les rôles, sur une petite scène qu'il avait installée dans la maison de sa mère; ce fut le premier des théâtres d'amateurs qu'il monta successivement dans tous les lieux qu'il habita.

Au gymnase de Weimar, il eut pour maître son oncle, le conteur Musæus, qui encouragea son talent. En 1777, il commença ses études universitaires à Iéna, et il les continua l'année suivante à Duisbourg, où sa sœur venait de se marier. Il était inscrit à la faculté de droit, mais il étudia surtout les langues anciennes, le français et l'italien. Etant à Iéna, il remit un conte en vers à Wieland, et il s'étonna de ne pas le voir paraître dans le *Mercure allemand*, que Wieland dirigeait. De Duisbourg, il envoya une comédie à Schrœder, alors directeur du théâtre de Hambourg, qui la lui retourna; l'éditeur Weygand lui refusa également le manuscrit d'un roman. Ce triple échec était très blessant pour un homme qui débutait hardiment dans trois genres différents. Il put cependant faire représenter devant la cour de Weimar, en 1779, un drame, *Charlotte Frank*, faible imitation d'*Emilia Galotti*, qui échoua, et une comédie, *Die Weiber nach der Mode*, qui réussit grâce à quelques allusions satiriques qu'il y avait introduites. A la suite de ces premiers succès, et après qu'il eut passé ses derniers examens de droit, le comte de Gœrz, ambassadeur de Prusse en Russie, ami de son père, attira sur lui la faveur de l'impératrice Catherine II. Nommé gouverneur de l'Esthonie en 1783, il épousa une jeune fille noble, qui avait de grandes propriétés aux environs de Revel; lui-même était anobli par sa charge. Il créa aussitôt dans sa province un théâtre, où il fit jouer les pièces qu'il avait composées dans l'intervalle, tragédies, drames, comédies et farces. En 1787, une maladie dont il guérit avec peine, et qui le laissa dans un état de faiblesse mélancolique, lui inspira le fameux drame de *Misanthropie et Repentir*, qui fit le tour de tous les théâtres de l'Europe. Cette pièce, le triomphe de la prose larmoyante, fut applaudie à Paris, en pleine Révolution, en 1792; une nouvelle version, faite par la citoyenne Molé, la sœur de l'acteur, en 1798, parut si bien acclimatée sur les scènes françaises qu'elle fut reprise, en 1823, par Talma et Mlle Mars; enfin, et sans parler des traductions de Weiss et Jauffret en collaboration, de Weiss seul, et de Rigaud, *Misanthropie et Repentir* fut encore porté sur le Théâtre-Français par Gérard de Nerval en 1855, et sur le théâtre de l'Odéon par Pagès en 1862, les deux dernières fois avec un moindre succès; cependant Gérard de Nerval avait ajouté au texte allemand ce qui manque à toutes les œuvres de Kotzebue, le style. Pour rétablir tout à fait sa santé, Kotzebue se rendit, en 1790, aux eaux de Pyrmont; il vint ensuite à Weimar, où il fut reçu avec des marques d'estime, mais non avec les grands honneurs auxquels il s'attendait. Il se vengea par un odieux pamphlet, *Doctor Bahrdt mit der eisernen Stirn*, qu'il mit sous le nom du moraliste Knigge, mais dont on connut bientôt le véritable auteur. L'opinion publique se souleva contre lui, et, sa femme étant morte peu de temps après, il quitta des lieux où, disait-il, il avait perdu le repos de sa vie. Il passa l'hiver suivant à Paris, chargé, sans doute, par le gouvernement russe d'observer la marche de la Révolution. Il a consigné les détails de son voyage et de son séjour dans l'écrit intitulé *Meine Flucht nach Paris im Winter 1790*. Sa mission terminée, il retourna en Russie et composa une série d'ouvrages dramatiques, satiriques et autobiographiques, qu'il fit paraître successivement sous le titre de *Die jüngsten Kinder meiner Laune* (Leipzig, 1793-97, 6 vol.). En 1795, il se démit de ses fonctions de gouverneur — on ne sait si ce fut de gré ou de force — et il se retira dans son domaine de Friedenthal, aux environs de Narva.

Poussé par le besoin de se rappeler au souvenir de ses compatriotes, il entreprit, en 1797, un nouveau voyage en Allemagne; il s'arrêta à Vienne, où il fut appelé à diriger les représentations du Théâtre de la cour, fonction que venait de quitter le poète *Alxinger* (V. ce nom). Mais il eut bientôt de vifs démêlés avec les acteurs, et il résigna sa charge au bout de deux ans, moyennant une pension de 1,000 florins. Il revint à Weimar (1800), cette fois avec l'intention de s'y fixer; il y acheta même une maison. Mais, sur le conseil de sa seconde femme, une Livonienne, il voulut, la même année, retourner en Russie. Il fut arrêté à la frontière, séparé de sa femme, vit ses papiers saisis, et on lui déclara qu'il était relégué en Sibérie, sans lui indiquer les motifs de cette mesure. Il réussit à tromper la vigilance de ses gardiens, et trouva pendant quelques jours un asile dans un château voisin; mais il fut dénoncé et définitivement acheminé vers son lieu d'exil. C'est du moins ce qu'il raconte dans son ouvrage: *Das merkwürdigste Jahr meines Lebens* (Berlin, 1801, 2 vol.); mais aucun document authentique ne permet de contrôler l'exactitude de ces détails. Des critiques malins n'ont-ils pas prétendu que tout le récit n'était qu'un roman ingénieux? (V. surtout les *Lettres d'un Français à un Allemand servant de réponse à M. de Kotzebue*, par Ph. Masson, Bâle, 1802; et *Bemerkungen über des Herrn von Kotzebue neuesten Roman, Das merkwürdigste Jahr meines Lebens*, Vienne, 1802; enfin, une lettre de Schiller à Gœthe, du 6 juil. 1802). Le fait est que Kotzebue arriva à Tobolsk, qu'il y fut très bien reçu, et qu'il eut même la satisfaction d'y voir jouer quelques-unes de ses pièces. Il fut transporté ensuite à Kurgan, qui lui était assigné comme séjour, et où il fut traité également avec de grands égards. Au reste, son exil ne dura pas. L'empereur Paul, ayant lu dans une traduction russe le petit drame intitulé *le Vieux Cocher de Pierre III*, où son père était loué, dépêcha aussitôt un courrier en Sibérie pour ramener l'auteur. Kotzebue fut nommé conseiller aulique et directeur du Théâtre allemand de Pétersbourg, et il reçut en outre, comme compensation de ses ennuis passés, le domaine de Wokrokul, dont le revenu était de 4,000 roubles. L'empereur Alexandre Ier, qui succéda à Paul en 1801, paraît lui avoir été moins favorable, du moins dans les premières années de son règne. Kotzebue revint en Allemagne, et essaya encore une fois de se fixer à Weimar. Mais la situation prépondérante que Gœthe y avait acquise le gênait. Il présenta au théâtre une de ses meilleures comédies: *Die deutschen Kleinstædter*, inspirée par *la Petite Ville* de Picard. Gœthe, comme directeur, en retrancha, pour la représentation, les allusions personnelles; la pièce réussit, mais Kotzebue n'en garda pas moins rancune à Gœthe. Il organisa, pour se venger, une manifestation en l'honneur de Schiller, dont le but était bien moins de fêter Schiller que de diminuer le prestige de Gœthe. Il fallut l'intervention du duc de Weimar pour déjouer ses intrigues. Il habita quelque temps Iéna, fit ensuite un second voyage à Paris, et s'établit, en 1802, à Berlin, où il fonda une revue, *Der Freimüthige*, dirigée contre Gœthe et les frères Schlegel: ceux-ci, plus tard chefs de l'école romantique, ne s'étaient pas encore séparés du groupe de Weimar. Dans les années suivantes, nous trouvons Kotzebue tour à tour en France, en Livonie et en Italie; il recueillit ses impressions dans *Erinnerungen aus Paris im Jahre 1804* (Berlin, 1804)

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et *Erinnerungen von einer Reise aus Liefland nach Rom und Neapel* (Berlin, 1805). En 1806, il s'arrêta à Kœnigsberg pour dépouiller les archives de la ville, et il en retira quelques documents importants, qui forment tout l'intérêt de son ouvrage : *Preuszens ældere Geschichte* (Riga, 1808-1809, 4 vol.). Etant à Paris, il avait cherché en vain à attirer l'attention de Napoléon, et il montra dès lors un vif ressentiment contre la France. Lorsque la Prusse fut occupée par les armées françaises, il regagna la Russie, et, après la paix de Tilsit, il fut chargé d'une mission secrète à Londres, dont le but paraît avoir été de négocier la reddition de la flotte russe à l'Angleterre. Il commença, en 1808, une publication trimestrielle, *Die Biene*, mélange de récits et d'anecdotes, de tirades morales et politiques, et il en donna la suite dans *Die Grille*, qui parut à intervalles inégaux en 1810 et 1811. L'unique lien, qui rattachait entre elles ces feuilles éparses, c'était la haine de l'auteur contre Napoléon et la France. Il voulait même que la langue française fût bannie des relations internationales ; il jugeait, non sans clairvoyance, que l'universalité de notre langue avait préparé les succès de nos armes. Ce fut lui surtout qui, pendant les campagnes de 1812 et 1813, rédigea les notes diplomatiques et les manifestes de l'empereur Alexandre. Il suivait le quartier général russe.

En 1814, il fut nommé consul de Russie à Kœnigsberg, où il prit en même temps la direction du théâtre. Rappelé à Pétersbourg en 1816, il fut attaché au ministère des affaires étrangères. Mais, dès l'année suivante, il repartit pour l'Allemagne, avec la mission secrète de renseigner le gouvernement russe sur l'état des esprits dans l'Europe occidentale et spécialement sur les revendications et les entreprises du parti libéral. Les peuples qu'on avait menés à la croisade contre Napoléon réclamaient avec instance les réformes qui devaient être le prix de la victoire, tandis que les souverains ajournaient d'année en année la réalisation de leurs promesses. Kotzebue était d'avis que la volonté du prince était la première des lois et qu'un peuple n'avait aucun droit par lui-même. C'est la doctrine qu'il prêchait dans sa feuille hebdomadaire : *Das literarische Wochenblatt ;* il y poursuivait aussi de ses sarcasmes les associations d'étudiants, qui propageaient l'esprit révolutionnaire. Il avait d'abord demeuré à Weimar, mais, le voisinage des universités d'Iéna et de Halle lui ayant paru dangereux, il s'établit à Mannheim. Une dernière circonstance acheva de le perdre dans l'opinion publique. Lors du congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, un publiciste nommé Sturdza rédigea en français et pour le compte du tsar un *Mémoire sur l'état actuel de l'Allemagne*, qui fut tiré à cinquante exemplaires et communiqué à titre confidentiel aux cours allemandes. Un exemplaire fut livré à la rédaction du journal anglais *le Times*, qui le publia. Le mémoire ne contenait pas seulement des accusations graves contre la jeunesse des écoles, mais encore des insinuations blessantes pour l'amour-propre national ; il n'était pas de la main de Kotzebue, mais celui-ci l'avait certainement inspiré et en avait fourni les matériaux. Le 23 mars 1819, à dix heures du matin, un étudiant de l'université d'Iéna, Karl-Ludwig Sand, se présenta, avec une demande d'audience, dans la demeure de Kotzebue, qui lui donna rendez-vous pour l'après-midi. Il revint à l'heure indiquée, et, après avoir échangé quelques paroles avec Kotzebue, il le frappa au cœur d'un coup de poignard en s'écriant : « Traître à la patrie ! » Il essaya ensuite de se tuer, et ne put que se blesser. Le procès dura jusqu'au mois de septembre ; la sentence de mort ne fut prononcée que le 5 mai 1820, et l'exécution eut lieu le 20 mai. Un compte rendu du procès fut donné par Hohehorst (Stuttgart, 1820), mais la vente n'en fut autorisée que trois ans après. Dans le public, on plaignait non pas la victime, mais le meurtrier. Au reste, le crime de Sand, comme tous les crimes politiques, alla contre son but et ne fit que hâter la réaction. Quant à la réputation littéraire de Kotzebue, elle ne fut ni grandie ni diminuée par sa mort violente. Il n'a jamais été compté comme historien, et, comme auteur dramatique, il n'a jamais su créer un caractère. Ses comédies se sont maintenues plus longtemps que ses tragédies et ses drames, grâce à une qualité qui n'aurait pas suffi à les faire réussir chez nous, mais qui manque souvent même aux grands écrivains allemands, l'entente de la scène. Aujourd'hui, la banalité des effets choque le public, devenu plus délicat. C'est quelque chose, disait Molière, de faire rire les honnêtes gens : Kotzebue n'a jamais cherché qu'à faire rire n'importe qui et par n'importe quels moyens.

Cinq fils de Kotzebue se sont rendus célèbres à divers titres. *Otto* (1787-1846) a fait trois voyages autour du monde ; dans le second, qu'il fit à bord du *Rurik*, dans le but de découvrir une route par les mers du Nord, il eut pour compagnon le poète *Chamisso* (V. ce nom) ; un archipel au S. du détroit de Behring porte son nom. — *Moritz* (1789-1861) accompagna son frère dans le premier de ses voyages ; fait prisonnier par les Français en 1812, il a retracé les incidents de sa captivité dans *Der russische Kriegsgefangene unter den Franzosen* (Leipzig, 1815) ; il a fait partie d'une ambassade russe en Perse, dont la relation a été publiée par son père (Vienne, 1819). — *Paul* (1801-84) combattit dans les armées russes en Perse, en Turquie et en Pologne ; il devint chef d'état-major du général Gortchakov en 1853, prit part au siège de Silistrie, à la défense de Sébastopol et à la bataille de la Tchernaïa ; il a été gouverneur de la Pologne de 1874 à 1880. — *Wilhelni*, né en 1813, a fait sa carrière dans la diplomatie ; il a donné au théâtre, sous le nom de Wilhelm Augustsohn, deux drames : *Ein unbarmherziger Freund* et *Zwei Sünderinnen*, dont le premier a réussi, et on lui doit quelques publications intéressantes sur la Moldavie, telles que : *Rumœnische Volkspoesie* (Leipzig, 1857), et *Aus der Moldau, Bilder und Skizzen* (1860). — *Alexander*, peintre de batailles, né en 1815, abandonna en 1837 l'état militaire pour l'art et étudia sous Sauerweib à l'Académie de Pétersbourg. Sa première œuvre importante, *la Prise de Varsovie*, lui valut du tsar de nombreuses commandes. Après avoir tour à tour séjourné à Paris et travaillé dans l'atelier d'Horace Vernet, aux Pays-Bas et en Italie, il alla se fixer à Munich, où il s'attacha surtout à reproduire, dans des compositions grandioses et pleines d'un coloris éclatant, des scènes de guerre du XVIe siècle : *Prise de Schlüsselburg*, *Bataille de Poltawa*, *Prise de Narva*, *Passage du col de Panitz par Souwarow*, *Episode du Combat de la Trebbie en juin 1799*, *Combat du Pont-du-Diable*, *Passage de la baie de Bothnie ;* ajoutons-y : *la Fondation de Pétersbourg*, pour le Maximilianeum de Munich, et la toile humoristique : *le Général Scheremetjew recevant au nom de Pierre le Grand le serment d'hommage de la ville de Riga.*

A. Bossert.

Bibl. : *Sæmtliche dramatische Werke ;* Leipzig, 1797-1823, 28 vol. ; Leipzig, 1827-29, 44 vol. ; Leipzig, 1840-41, 40 vol. — *Auswahl dramatischer Werke ;* Leipzig, 1867-68, 10 vol. — *Ausgewæhlte Lustspiele ;* Leipzig, 1863 ; 2e éd., 1873. — *Ausgewæhlte prosaische Schriften ;* Vienne, 1842-43, 45 vol. — Fr. Kramer, *Leben August von Kotzebue's, nach seinen Schriften und nach authentischen Mittheilungen dargestellt ;* Leipzig, 1820. — H. Dœring, *August von Kotzebue's Leben ;* Weimar, 1830. — Wilhelm von Kotzebue, *August von Kotzebue, Urtheile der Zeitgenossen und der Gegenwart ;* Dresde, 1881. — Une traduction de *Misanthropie et Repentir* et de la *Petite Ville allemande* se trouve dans : *Théâtre choisi* de Lessing et de Kotzebue (Paris).

KOTZWARA (François), musicien tchèque, né à Prague, mort à Londres en 1793. Il eut un moment de célébrité par son morceau imitatif, *la Bataille de Prague*, dont la vogue fut universelle. Virtuose habile sur plusieurs instruments et compositeur médiocre, Kotzwara trouvait des moyens d'existence dans la fabrication de morceaux que les éditeurs lui commandaient pour les vendre sous les noms de Pleyel, de Haydn et de Mozart.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOUALA-KANGSA. Ville de la presqu'île de Malacca, cap. de la principauté de Pérak, sur la r. dr. du Pérak, dans une belle vallée. Résident anglais.

KOUALA-LOUMPOUR. Ville de la presqu'île de Malacca, cap. de la principauté de Selangor, au confluent du Klang et du Gombah. Résident anglais. Entrepôt de mines d'étain considérables.

KOUANG-BINH ou DONG-HOÏ. Ville maritime d'Annam, ch.-l. de prov., à l'entrée du golfe du Tonkin et au débouché de la rivière de Kouang-binh ou Dong-hoï, dite aussi Sao-bun; forteresse d'où partent les lignes fortifiées de Vong-chopa séparant l'Annam du Tonkin; les dunes ont noyé le mur du côté de la mer. — La province de Kouang-binh, la plus septentrionale de l'Annam, occupe sur une longueur de 125 kil. la plaine côtière très resserrée entre la montagne et la mer; le plateau de l'intérieur qu'on y rattache est peuplé par des sauvages peu connus.

KOUANG-NAM (V. Quang-nam).

KOUANG-NAN-Fou. Ville de Chine, prov. du Yunnan, aux sources du You-tchang, affl. dr. du Si-kiang.

KOUANG-NGAI (V. Quang-Ngaï).

KOUANG-NING. Ville de Chine, prov. de Liao-toung ou Ching-king (Mandchourie), au pied des monts de Kouang-ning. Elle renferme les tombeaux de la dynastie des Liao qui régnait sur la Chine aux XIe et Xe siècles, et a joué un grand rôle dans l'histoire des Mandchous.

KOUANGO (V. Coango).

KOUANG-SI. Une des dix-huit provinces de la Chine proprement dite; 200,000 kil. q.; 5,200,000 hab. (en 1887). Comprise entre le Tonkin au S., le Kouang-toung au S.-E., le Kouei-tcheou et le Hou-nan au N., le Yunnan à l'O.; elle comprend essentiellement le bassin du Si-kiang (Houng-choui, Pak-ha ou riv. de Canton) qui la traverse de l'O. à l'E., étant limitée au N. par les monts Nan-chan, au S. par les hauteurs qui séparent le bassin du Si-kiang et du Song-koï (fleuve Rouge); à l'E., des montagnes le séparent du Kouang-toung. Les montagnes sont surtout développées au N., les plaines occupent moins du tiers de la superficie totale, dans la vallée du fleuve et dans celles de ses affluents: You-tchang à droite, avec son tributaire le Li-kiang ou Song-ki-kong (route vers le Tonkin); Liu, Young-fou ou Fou-ho et Kouei-kiang (relié par un canal au Kiang-kiang, affluent du Yang-tse-kiang) à gauche. Le climat est chaud et humide, le sol médiocrement fertile; on cultive le maïs et le riz, puis le blé, la fève, l'arachide, le tabac, l'indigo, la casse, beaucoup de fruits; on récolte la cannelle dans les forêts. Les mines (or, argent, cuivre, plomb, étain) sont délaissées. On manufacture le coton et la soie. — La population est formée surtout de Chinois Hakka, agriculteurs énergiques, originaires, dit-on, du Chan-toung, qui fournissent des contingents d'émigrants et ont recruté les bandes des Taï-ping (V. Chine, t, XI, p. 109). C'est une population turbulente, surtout dans les villes, et peu sympathique à l'étranger. Les dialectes sont très variés, se rattachant d'une manière générale au cantonais. Au N. et à l'O. du Kouang-si vivent encore en grand nombre les populations sauvages groupées sous le nom de Miao-tsé (Pan-hou, Y-kia, Seng, etc.) (V. Asie, t. IV, p. 121, et Chine, t. XI, p. 90). La province de Kouang-si se divise en onze départements: Kouei-lin, Lieou-tcheou, King-youan, Sse-ngan, Sse-tching, Ping-lo, Ou-tcheou, Tsin-tcheou, Nañ-ning, Taïping, Tchin-ngañ, plus un arrondissement (*Fchili*) directement soumis au gouverneur, et cinq cantons autonomes dans la montagne. Le chef-lieu est Kouei-lin. Elle est réunie au Kouang-toung sous le même vice-roi. A.-M. B.

Bibl.: Colqhoun, *Across Chryse, from Canton to Mandaley*; Londres, 1883, 2 vol. avec cartes. — Romanet du Caillaud, *le Quang-si*, dans *Bull. Soc. géogr.*, 1884 (avec bibliogr.).

KOUANG-SIN. Ville de Chine, province de Kiang-si, ch.-l. de département, sur le Kin-kiang, très peuplée, mais peu commerçante.

KOUANG-SU, empereur de Chine, dont le nom antérieur était *Tsaï-tien*, né à Péking le 2 août 1872, empereur le 12 janv. 1875. Fils du prince Tchouen ou Chun (7e fils de l'empereur Tao-kouang), il succéda à son cousin l'empereur Toung-tche (Tsaï-tchoun), sous la tutelle de sa tante et mère adoptive Tse-hi; déclaré majeur le 4 mars 1889, il a épousé à Péking le 12 févr. 1889 Yé-hô-na-ta, fille du préfet banneret Kouei-hsiang. L'influence de l'impératrice Tse-hi, corégente avec Tse-an depuis 1861, seule régente de 1881 à 1889, est demeurée prépondérante après sa majorité. Le pouvoir fut exercé presque tout le temps par le prince *Kong* (V. ce nom et Chine, t. XI, p. 111).

KOUANG-TCHENG ou CHANG-TOUN. Ville de l'empire chinois (Mandchourie), province de Girin, sur un affluent gauche de la Soungari. Marché des nomades du Gobi oriental; grand commerce d'opium et d'indigo.

KOUANG-TCHEOU ou KOUANG-TOUNG (V. Canton).

KOUANG-TOUNG (Canton). Une des dix-huit provinces de la Chine proprement dite; 259,100 kil. q.; 29,700,000 hab. Elle est au S. de l'empire, le long de la mer de Chine qui la baigne sur plus de 1,300 kil. au S. et au S.-E., bornée au S.-O. par le Tonkin, à l'O. par le Kouang-si et le Fo-kien. Elle comprend l'île d'Haï-nan et la presqu'île de Loui-Tcheou qui lui fait vis-à-vis. C'est une région très montagneuse, couverte d'une série de chaînons parallèles du S.-O. au N.-E., appartenant au système des Nan-chan, et prolongés dans la mer par des archipels de rochers. Les principaux monts sont les Lo-yang et les Lo-fou. Les principaux cours d'eau qui se réunissent par plusieurs bras dans leurs deltas, autour de Canton, sont: le Si-kiang venant de l'E., grossi du Sin-sin qui établit une route vers Haï-nan; le Pe-kiang venant du N. (route vers le bassin du Yang-tse-kiang), et le Toung-kiang venant de l'E. le long de la côte. Ces cours d'eau et leurs affluents constituent un admirable réseau de voies navigables, complété par de nombreux canaux. Leurs vallées et surtout leur delta commun sont extrêmement fertiles. Les côtes très découpées renferment d'excellents ports naturels et sont bordées d'un grand nombre d'îles parmi lesquelles, dans la baie de Canton, sont celles de Macao et de Hong-kong. Le climat est très changeant selon que souffle la mousson pluvieuse du S.-O. ou le vent sec du N.-E. (octobre à avril), lequel abaisse beaucoup la température. Le sol des montagnes est rocheux et peu fertile, mais celui des plaines, très arrosées et irriguées, est des plus riches, fournissant deux et trois récoltes par an. Elles produisent des riz de première qualité, du blé, des légumes; dans les vallées, surtout dans celle du Toung-kiang, dans la presqu'île complètement plate et dans le N.-E. de l'île d'Haï-nan s'étendent des plantations de canne à sucre; dans le S. de la province et surtout dans le delta, entre Canton et Macao, on produit des soies renommées; dans le N. et l'O. du delta, d'excellent tabac; dans le centre de la province, du thé; citons encore l'indigo, le chanvre, le gingembre, le *Chamærops excelsa* (palmier éventail), le bambou, les orangers, citronniers, goyaviers, manguiers, *Nephelium litchi*, cocotiers, le bétel, la cardamome, la casse, les arbres fruitiers des pays tempérés, etc. Les cultures industrielles sont particulièrement développées et alimentent le commerce; les denrées alimentaires sont en partie empruntées aux provinces voisines. On élève beaucoup de bêtes à corne (le lait n'est pas utilisé), de porcs, de volailles, d'abeilles. La pêche fluviale et maritime est une des principales ressources alimentaires; elle procure aussi des perles, des tortues à écaille, du corail. Des mines de cuivre, fer, mercure, étain, plomb, argent, houille, sont exploitées.

L'industrie est très développée: filature et tissage de la soie, de la toile, de la laine, du coton; papeterie, fabrication d'éventails, d'ouvrages en écaille, en bois vernissé, de figurines en pierre (ying-chih), poterie, ferronnerie, etc. Le commerce se fait, avec les Européens, par Canton et Hong-kong, Swatow (Chateou) Kioung-tcheou (Haï-nan), Pakhoï; avec les autres, par le cabotage et les voies fluviales.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

La population comprend, outre les sauvages aborigènes présumés, Miao-tsé dans les monts du N.-O. (Yao, Yaou-yoenne, etc.), Li dans ceux de l'intérieur d'Haïnan, plusieurs catégories de Chinois : les Pounti ou Cantonais qui se prétendent les occupants primitifs, métis de Chinois avec les populations antérieures (Li-Ouei, etc.); les Hakka (c.-à-d. étrangers) ou Kékia immigrants venus du N., race énergique d'agriculteurs qu'on suppose venus du Chan-toung, et qui émigrent sur tous les rivages de l'océan Pacifique; ils dominent dans le N. de la province ; les Hoklo ou Hialo au N.-E., sur la frontière du Fo-kien, d'où ils seraient originaires; les Miaka ou Tanka qui vivent dans leurs barques formant des villages flottants dans la région de Canton, race à peau foncée, de petite taille, exerçant surtout l'industrie, qui renferme des éléments fort anciennement établis dans ces parages.

La province de Kouang-toung comprend 15 départements répartis en six cercles : Kouang-tcheou-fou, Chao-tcheou-fou, Nan-hioung-tcheou, Lien-tcheou, Lien-chan-ting, Houi-tcheou-fou, Tchao-tcheou-fou, Kia-ying-tcheou, Fou-kan-ting, Tchao-khing-fou, Lao-ting-tcheou, Kao-tcheou-fou, Lian-tcheou-fou, Loui-tcheou-fou, Khioung-tcheou-fou (Haïnan). Le chef-lieu est Kouang-tcheou-fou ou *Canton* (V. ce mot). Le taotaï du cercle de Canton est le chef civil de la province ; de même le commandant militaire (hsien-tien) de Canton est le chef de la province. Le vice-roi des deux Kouang réside à Canton. — Les principales villes sont Canton, Fa-tchan, Tchou-hing, Toung-koung, les ports ouverts de Swatow (Chateou) Kioung-tcheou, etc. A.-M. B.

Bibl. : *Kouang-toung-toung-chi* (chinois) avec carte au 110.000e ; Canton, 1862-69, 3 vol. — Hirth, *China als Produktion und Handelsgebiet*, dans *Œster. Monatschrift für Orient*, 1877. — Du même, dans *Soc. géogr. de Dresde*, 1883. — Nacken, *Die prov. Kwang-tung und ihre Bevœlkerung* (avec cartes), dans *Mitth.*, 1878.

KOUANG-TRI (V. Quang-Tri).

KOUANG-YEN (V. Quang-Yen).

KOUAN HAN-KING, auteur dramatique chinois de l'époque des Yuen (XIIIe siècle) ; il a composé soixante pièces de théâtre. Un de ses drames, *le Ressentiment de Teou Ngo*, a été traduit en français par M. Bazin dans son volume intitulé *Théâtre chinois* (Paris, 1838). Le même savant a analysé sept autres pièces de Kouan Hanking dans son ouvrage intitulé *le Siècle des Youen* (Paris, 1850), pp. 240, 242, 245, 312, 349, 386, 420, 425 et 445).

KOUAN-IN, déesse de la miséricorde, selon les bouddhistes chinois. Elle était fille du roi Tchang-yen-wang (en sanscrit *Soubhavyouha*); comme elle refusait obstinément de se marier, son père la relégua dans un couvent pour y remplir les fonctions les plus viles; des richis vinrent accomplir sa tâche. Furieux, le père mit le feu au couvent; une pluie éteignit l'incendie. Le père alors la fit arrêter et mettre en jugement, sa mère essayant secrètement de la fléchir; mais rien ne put l'ébranler. Le père ordonna qu'on lui tranchât la tête; mais toutes les épées se brisèrent avant de la toucher. Enfin le père réussit à la faire étrangler au moyen d'une étoffe rouge. Pendant que son corps était emporté par un tigre dans la forêt, son âme se rendait dans les enfers où sa présence interrompit les supplices, de sorte que Yama l'expulsa. Elle se trouva alors dans une forêt où un ermite lui offrit l'hospitalité. Elle refusa en vertu de la défense faite aux moines et aux nonnes d'habiter ensemble. A ce moment, un Nâga lui apporta un lotus sur lequel elle s'assit et fut portée, à travers les ondes, jusqu'au port de Potala où elle passa le reste de sa vie, se signalant par sa bienfaisance envers les naufragés et les malades. Elle se déchiqueta les bras pour faire de sa chair un remède et rendre la santé à son père malade, si bien qu'il ordonna de lui élever une statue « avec des yeux et des bras entiers », mais comme le mot « entier » s'exprime en chinois par *tsien*, qui a aussi le sens de « mille » on donna à la statue et au personnage qu'elle représentait mille yeux et mille bras. Cette « déesse » chinoise n'est autre que le compatissant Bodihsattva *Avalokitesvara*, — patron du Tibet, et incarné dans la personne du Dalaï-Lama, — dont les Chinois ont fait une femme. E. Feer.

Bibl. : Eitel, *Three Lectures on Buddhism*; Londres et Hong-kong, 1871. — Abel Rémusat, *Foe-koue-ki*.

KOUANNON ou KANOUON-SAKI. Promontoire du Japon, fermant à l'O. la baie de Tokio ; phare.

KOUANSAÏ ou KOUVANSAÏ. Partie O. de l'île de Nippon (Japon) ; ce nom fait allusion à l'ancienne barrière du col de Hakoné, et s'oppose à celui de *Kouanto* ou Kounanto, donné au pays situé à l'E. du col.

KOUANTAN. Etat du centre de Sumatra, dans le bassin moyen de l'Indraghieil, capitale Loubou-Djambi; sultan malais vassal de celui de Lingga ; ruines de l'époque brahmanique. Culture du café.

KOUA-TCHEOU. Ville de Chine, prov. de Kan-sou, sur un affluent du Dan-ho, tributaire du lac Kara-nor, à 60 kil. S.-O. de Ngan-si-fan. Jadis prospère, elle a été ruinée par l'insurrection musulmane.

KOUBA. Ville du Caucase russe, ch.-l. de district du gouvernement de Bakou, sur la Koubinka ; 15,000 hab. Soieries, lainages. Le district est situé au N. du Caucase.

KOUBA. Village du dép. d'Alger, arr. et à 7 kil. au S. d'Alger, sur une colline qui domine la rade d'Alger et la plaine de la Metidja ; ch.-l. d'une commune de plein exercice de 2,381 hab. dont 463 Français et 1,040 Européens, la plupart Espagnols. Créé dès 1832, il a rapidement prospéré et est aujourd'hui un des plus riches de la plaine vignoble donnant un vin blanc estimé : église avec coupole, grand et petit séminaires, maison mère des Pères blancs, missionnaires d'Afrique; statue du général Margueritte.

KOUBA-Staraia. Ville du Caucase russe, ch.-l. de district du gouvernement de Bakou, sur le Koudial-tchaï ; 15,000 hab. (en majorité Guèbres). Lainages, soieries, teintureries, tanneries. — Le district a 7,000 kil. q. et 150,000 hab., Persans (agriculteurs), Lesghis et Tatares (pasteurs), en majorité musulmans.

KOUBADIENS (V. Caucase).

KOUBAN ou KOUMAN. Fleuve du Caucase russe, l'*Hypanis* des anciens; il descend des glaciers de l'Elbrouz (alt. 4,246 m.), coule vers le N. dans des gorges sauvages, entre en plaine au débouché du défilé de Batalpachinsk, coule vers le N.-O., puis l'O., formant de vastes marécages et finit par un vaste delta qui se prolonge de la baie Kiziltach (mer Noire) jusqu'à la mer d'Azov où aboutissent un bras nommé *Protoka* et un second, tandis que le Kara Kouban mène à la baie Kiziltach la plus grande masse des eaux. Il a 810 kil. de long, 250 m. de large, un bassin de 56,000 kil. q.; ses inondations ont lieu trois fois par an. Elles couvrent jusqu'à 23,000 kil. q. Le liman ou lagune de l'estuaire a 43 kil. du N.-O. au S.-E. sur 13 kil. de large et ne communique avec la mer Noire que par une ouverture de 600 m. de large et 2 m. de profondeur. Il reçoit la Laba, la Biélaia, l'Ouroup, la grande et la petite Selentchouk.

Territoire du Kouban. — Prov. du S.-E. de la Russie, riveraine de la mer d'Azov et de la mer Noire, au S. du territoire des Cosaques du Don, à l'E. du gouv. de Stavropol et de la prov. du Térek, au N. du Caucase ; 101,723 kil. q.; 1,482,889 hab. (en 1891). Le Kouban le divise en deux parties : montagnes boisées au S. ; steppes et marécages au N. La zone montagneuse est occupée par les contreforts du Caucase jusqu'à l'Elbrouz. Le steppe n'a que des rivières temporaires, sauf le Kouban et la Jeia qui forme la limite septentrionale. Mais les lagunes (limans) et lacs y occupent près de 20,000 kil. q. Son sol argileux est fertile ; celui des montagnes est formé surtout de grès jaunes et gris reposant sur des calcaires et revêtu de magnifiques forêts de pins, sapins, buis, érables, frênes, aunes, chênes, noyers, arbres fruitiers. Ce territoire embrasse au S. l'ancienne Circassie, pays des Tcherkesses et des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Abkhases, une partie de celui des Kabardiens et au N. celui des Cosaques de la mer Noire. L'immigration des Cosaques, favorisée par le gouvernement russe, et l'émigration des Tcherkesses, ont équilibré l'importance numérique des deux éléments principaux de la population; il y faut ajouter 75,000 Nogaïs, des Grecs, des Arméniens, des Juifs, des colons allemands (à Ieisk). Le bétail est la richesse principale (chevaux, chameaux, bœufs, moutons); on exporte de la laine et des peaux. L'agriculture progresse lentement. La pêche est très productive dans le Kouban, les étangs et lagunes; celles-ci fournissent aussi du sel. Le gouvernement a fait beaucoup pour civiliser le pays et projette de dessécher les marais. Le ch. de fer de Rostov à Vladikaukaz traverse la province du N.-O. au S.-E. Le commandant militaire est le chef de l'administration. Le ch.-l. est Iékaterinodar sur le Kouban. Le territoire se divise en sept cercles : Batalpachinsk, Ieisk, Iékaterinodar, Kavkay au coude du Kouban, Maïkop sur la Biélaia, Temriouk sur la baie de ce nom (presqu'île de Taman), Transkouban (Zakoubansk). A.-M. B.

KOUBATCHI ou **KOUBETCHI.** Peuplade du Caucase, appartenant à la famille Lesghi. Les Koubatchi habitent, au nombre de 3,000 individus environ, dans le district montagneux de Kaïtago-Tabassaran (prov. de Daghestan). Leur nom signifie en langue turque « forgeurs d'arme » et c'est de la traduction persane de ce terme, *Sirghghéran*, que se servent les populations non turques pour les désigner. En effet, les Koubatchi, qui se donnent eux-mêmes le nom de *Aougvougan* ou *Oghboukhan*, sont très experts à forger les métaux et surtout à fabriquer les lames de sabre, les cottes de mailles et les cuirasses. Leur origine est obscure. D'après le savant académicien russe Frœhn, ils habiteraient le Caucase depuis le VIe siècle. Ils étaient chrétiens encore au XIIIe siècle et n'ont embrassé l'islamisme qu'au XVe siècle. On a prétendu, sans preuves sérieuses, que les Koubatchi sont les descendants des armuriers chrétiens immigrés au Caucase après les croisades. J. D.

Bibl. : Anoutchine, *Voyage au Daghestan*, dans *Bull. de la Soc. russe de géographie*, 1884.

KOUBBA. Ce mot arabe signifiant *coupole* est employé en Algérie et dans tous les anciens pays barbaresques pour désigner de petits édifices de forme cubique surmontés d'un dôme. En général, les dimensions des koubbas n'excèdent pas 4 m. sur chaque face; elles sont revêtues d'un crépi auquel un lait de chaux fréquemment renouvelé donne une blancheur éclatante et comme, en outre, elles sont presque toujours bâties sur des éminences, elles se voient de très loin et forment des points de repère dans les contrées où il n'existe pas de routes largement tracées. Chaque koubba est placée sous un vocable qui rappelle le saint personnage en l'honneur duquel elle a été élevée. Quelquefois, elle abrite la tombe de ce saint, mais bien souvent aussi elle marque le lieu où il a accompli quelque miracle ou même simplement l'endroit où il a séjourné un certain temps. C'est ainsi qu'on rencontre un très grand nombre de koubbas portant le nom de Sidi Abd el-Kader el-Djilâni, célèbre marabout, qui est considéré comme le patron des pauvres. Lorsque la koubba renferme une tombe, elle devient le but de pèlerinages appelés *ziara* ou *ouaâda;* dans certaines localités, ces pèlerinages donnent lieu à une grande fête annuelle. En Algérie, les Français se servent souvent du mot *marabout* à la place du mot koubba; en Orient, c'est le mot *vély* qui est en usage.

KOUBEISA. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Bagdad, 15 kil. O. de Hit. Tissus de laine.

KOUBEK (Jean-Provoslav), écrivain tchèque, né à Blatno en 1805, mort à Blatno en 1850. Après avoir achevé ses études à Prague, il fut pendant quelque temps professeur en Galicie. En 1839, il devint professeur de littérature tchèque à l'université de Prague. Comme poète ce fut surtout un brillant improvisateur. Ses œuvres complètes ont paru à Prague après sa mort (1851-59, 4 vol.). Quelques fragments de Koubek ont été traduits dans *la Bohême historique et littéraire* de Joseph Fricz et L. Leger (Paris, 1807).

KOUBENSKOIÉ. Lac de Russie, gouv. de Vologda; 65 kil. de long. (N.-O. au S.-E.), 15 kil. de large, 393 kil.q.; très poissonneux. Au S.-E. sort la Sontkona (Dvina du Nord). Il est alimenté par la *Koubina* (320 kil.) venue du N.

KOUBILAÏ. Grand khan des Mongols, empereur de Chine sous le nom de *Tche-Youen* (V. ce nom, Mongolie et Youen).

KOUBOU. Ville de l'O. de Bornéo, sur la r. g. du Koubou, branche du delta du Kapouas.

KOUBOU ou **ORANG-KOUBOU.** Peuplade sauvage nomade de Sumatra, entre le Djambi et le Soungei Davas; les hommes ont 1m 59 de haut. Ils vagabondent en petits groupes, gardés par de grands chiens et font un peu de commerce par troc avec les gens de Palembang.

KOUCHAB (Khochab). Ville de l'Inde (Pendjab), prov. de Raval Pindi, sur la r. dr. du Djelam, en face de Chahpour; 9,000 hab. Cotonnades. Commerce considérable avec Moultan, le Sindh, l'Afghanistan.

KOUCHANS (V. Bactriane).

KOUCHK. Ville fortifiée du Turkestan afghan, à 70 kil. au N.-E. de Hérat, sur la rivière Kouchk, affl. de droite de Mourghab, à 40 kil. de la frontière russo-afghane. C'est le centre de la tribu turco-persane des Djemchides et une place forte qui garde l'entrée de Hérat (par le défilé de Hazreth-i-Baba) du côté de la Russie.

KOUCH-MOUROUM ou **DENGHIZ-KOUL.** Lac saumâtre de Sibérie, prov. d'Akmolinsk, à la frontière de celle de Tourgaï; 53 kil. de long du S.-E. au N.-E., 12 kil. de large; il reçoit au S.-O., le Bouroukt-tal et se déverse par l'Oubagan dans le Tobol. Au S.-E. du lac est un fort du même nom.

KOUCHTIA (*Kushtia*). Ville de l'Inde anglaise, présid. de Calcutta (Bengale), r. dr. du Padma (Gange inférieur), sur le ch. de fer de Calcutta à Goalanda; 10,000 hab. Grand port fluvial.

KOUCHVINSKII. Ville de Russie, gouv. de Perm, sur la Kouchna, affl. de la Toura (tributaire du Tobol). Hauts fourneaux (1,300 ouvriers).

KOUDARKOT. Cité ruinée de l'Inde, prov. d'Agra, à 38 kil. N.-E. d'Etawa; très importante au temps des Gouptas.

KOUDAT. Ville du N. de Borné, à l'O. d'une vaste baie, ch.-l. du territoire anglais de Saba.

KOUDIAL-TCHAÏ ou **KOUBINKA.** Rivière du Caucase russe, gouv. de Bakou; elle descend au N. du Chah-dagh et se jette dans la Caspienne après un cours de 130 kil.; elle arrose Kouba et finit à Nizovaia.

KOUDOU (V. Koundou).

KOUDRIAVTSEV (Pierre-Nicolaiévitch), historien russe, né à Moscou le 16 août 1817, mort à Moscou le 30 janv. 1858. Professeur à l'université de Moscou, ses monographies sur l'histoire ancienne (romaine surtout) lui acquirent une réputation universelle. Il les a publiées en grande partie dans les *Russkii Viestnik*. Il est aussi l'auteur d'une *Hist. de l'Italie depuis l'empire d'Occident jusqu'à sa restauration par Charlemagne* (Moscou, 1850).

KOUEI-FOUNG. Rivière de Chine, province de Kouang-si, affl. gauche du Si-kiang; elle passe à *Kouei-lin*. Sa vallée fut le berceau de l'insurrection des Taïping; elle est hérissée de forts où se réfugient les bandits encore très nombreux. Cette rivière, reliée au Siang ou Hong-kiang (tributaire du lac Toung-ting) par un canal, fait communiquer le Kouang-si avec le bassin du Yang-tse-kiang; mais elle n'est navigable que pour les petites barques, à cause de ses rapides.

KOUEI-LIN. Ville de Chine, ch.-l. de la province de Kouang-si, sur le Kouei-foung, à la tête du canal qui le joint au Si-kiang.

KOUEI-TCHEOU. Une des dix-huit provinces de la Chine

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

proprement dite; 174,000 kil. q.; 7,700,000 hab. Comprise entre le Ssé-tchouen au N., le Yunnan à l'O., le Kouang-si au S., le Hon-nan à l'E., elle est montagneuse au S. et à l'O. (monts Nan-ling ou Nan-chan, alt. des cols 1,500 m.) et au N. (alt. des cols 1,000 m.), couverte de collines au centre. Elle est traversée du S.-O. au N.-E. par le Ou-kiang ou Kian-kiang, affl. droit du Yang-tse-kiang; sa vallée est la seule plaine de la province; le S. appartient au bassin du Si-kiang, l'E. à celui du Youan-kiang (affl. du lac Toung-ting). Le climat est tempéré, mais avec de fortes variations. Les marécages sont nombreux. On cultive le blé, le maïs, le thé (à l'O.), le tabac, l'encens, le lin, l'opium. On élève beaucoup de bétail, les meilleurs chevaux de la Chine, des buffles (à l'O.), des vers à soie (sur les chênes), des insectes à cire. Les richesses minières sont immenses, mais peu exploitées : mercure et cuivre surtout; toutes les monnaies de cuivre de la Chine sont faites avec le métal du Kouei-tcheou; il y a aussi de la houille, du fer, de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étain, etc. On fabrique des soies écrues très estimées et du mauvais papier. La population comprend, dans les montagnes du S.-O., des Miao-tse (Tchoung-miao, Ki-lao, Ki-tao, Tou-man, etc.) qui se mélangent avec les Chinois occupants du reste de la province; ceux-ci sont d'ailleurs très métissés. La province a été ruinée par les guerres du troisième quart du XIXe siècle. Elle pour ch.-l. Kouei-yang-fou et comprend treize départements : Kouei-yang, Ngan-choun, Ping-youei, Tou-youn, Tchin-youan, Sse-nan, Chi-tsian, Sse-tcheou, Toung-yin, Li-ping, Taï-ting, Nan-loung, Tsoun-yi.

A.-M. B.

KOUEI-TCHEOU-FOU. Ville de Chine, province de Sse-tchouen, rive gauche du Yang-tse-kiang, à l'entrée de gorges sauvages. Douane intérieure.

KOUEI-TE. Ville de Chine, province du Ho-nan, sur le Toun ou Pé-cha-ho, affl. du lac Houng-tse-hou.

KOUEI-YANG. Ville de Chine, ch.-l. de la province du Kouei-tcheou, sur un affl. droit du Ou-kiang. Port fluvial important. Jadis capitale d'un royaume; ruines de palais et de temples.

KOUEN-LE ou KOUEN-SE. Bourg du Tonkin, province de Tuyen-quang, rive gauche du fleuve Rouge; ancienne douane des Annamites dont c'était le poste le plus avancé vers l'E.

KOUEN-LOUN. Un des principaux massifs de l'Asie centrale (V. ASIE, t. IV, p. 97, 103-4, et HIMALAYA).

KOUEN-YANG-TCHEOU. Ville de Chine, province de Yun-nan, ch.-l. de dép., au S.-O. de lac Tien-haï; 10,000 hab.

KOUFA. Cité ruinée de la Turquie d'Asie, vilayet et district de Bagdad, à 150 kil. S. de cette ville, sur un canal de l'Euphrate. Fondée par le khalife Omar (639) après la destruction de Ktésiphon, elle la remplaça et devint la capitale du khalifat. On y voit encore la mosquée écroulée où Ali fut assassiné. Ce fut l'un des premiers centres de la culture arabe post-islamique. Son nom a été conservé à l'écriture des Arabes du temps de Mohammed, adoptée par eux peu de temps avant sa vie, et qui, lorsqu'elle fut abandonnée, subsista pour les inscriptions et les monnaies. On donne encore le nom de koufiques aux monnaies primitives des musulmans : dinar d'or, dirhem d'argent, fils de cuivre; celles-ci sont, sur une face, byzantines à l'effigie impériale et emblèmes chrétiens, sur l'autre, arabes avec inscriptions en caractères koufiques. En 696, Abd-el-Melik réforma ces monnaies et en frappa d'exclusivement musulmanes. Les Ommeyyades et les Abbasides ont frappé les plus belles monnaies koufiques.

A.-M. B.

KOUFIQUE (V. KOUFA).

KOUFRA. Groupe d'oasis du désert Libyque (Sahara oriental), qui se développent entre 24° et 26° de lat. N., entre 18°40′ et 21°40′ de long. E., à peu près à mi-chemin entre le littoral méditerranéen de la Cyrénaïque et le Ouadaï. L'accès en est difficile; à l'E. et au N.-E., vers les oasis égyptiennes de Dakhel et de Siouah, il n'y a pas moins de 400 kil. de dunes mouvantes et qui atteignent une hauteur de 100 à 150 m.; il en est de même à l'O., vers le Fezzan; les seules relations que l'oasis de Koufra puisse avoir sont avec Djalo au N., avec le Ouadaï au S.; cette dernière route n'a pas été encore explorée par des Européens; celle du N., suivie par Rohlfs (1878), comporte, à partir du puits de Battifal (Djalo), 350 kil. sans source ni puits. Le pays est d'une monotonie désespérante, sans trace de verdure, couvert de cailloux de la grosseur d'une noix ou d'une noisette, ou de simple gravier. L'horizon est si plat qu'on y prête une grande importance à un tertre qui s'y trouve, n'ayant que 2 m. de haut et qu'on a appelé la « colline du chien ».

Le groupe de Koufra comprend cinq oasis : *Taïzerbo*, la plus septentrionale, a une superficie de 6,300 kil. q. et occupe une hattiyeh ou dépression marécageuse. — *Bou-Seïma*, à 120 kil. au S.-E. de Taïzerbo, est au pied d'une montagne de 388 m. d'alt., et au bord d'un lac salé qui a une dizaine de kil. de longueur. — *Kebabo*, l'oasis la plus importante et la plus méridionale du groupe (8,800 kil. q.), est à 120 kil. du S.-E. de Bou-Seïma. — L'oasis de *Sirhen*, située au N.-E. du groupe (2,000 kil. q.), fournit une halte aux caravanes entre Djalo et le Ouadaï. — L'oasis d'*Erhebna*, au S.-O. du groupe (300 kil. q.), s'étend autour d'un lac, au pied d'une montagne.

La principale production est celle des dattes. On estime a un million le nombre des palmiers, mais jadis il y en avait beaucoup plus, que les Zouaya ont détruits lorsqu'ils firent la conquête du pays. Chaque année on en détruit un bon nombre pour en extraire le lagmi ou vin de palme. Il n'y à guère qu'une oasis où la culture soit un peu soignée et où l'on constate de nouvelles plantations, c'est celle de Kebabo, que les khouans de l'ordre des Senoussi cherchent à faire revivre. A côté des palmiers se trouvent assez souvent des figuiers, aux fruits petits, mais savoureux, des grenadiers, des vignes, des cultures de légumes, melons, concombres, oignon, poivre, des carrés de blé, d'orge, de sorgho et enfin quelques exemplaires remarquables de cotonniers. La flore spontanée, assez pauvre, se compose surtout de roseaux autour des lacs, de graminées dont se nourrissent les chameaux; il y a en fait d'arbres quelques tamarix, des acacias gommiers, et même Rohlfs vit à Taïzerbo un arbre du Soudan, le *Capparis sodata*. L'archipel d'oasis est en général presque inculte et pourrait produire beaucoup plus, étant donné qu'il renferme une masse d'eau considérable qui paraît provenir des monts de l'Ounyanga (Ouadaï).

Les habitants ont un petit nombre de chevaux, d'ânes, de moutons, de chèvres, quelques bœufs maigres, des poules et des tourterelles. Parmi les animaux sauvages on remarque les gazelles, surtout au voisinage des collines, des renards des sables ou fennegs, des souris, des rats, des corbeaux, des faucons, des huppes, divers petits oiseaux. Des bandes nombreuses d'oiseaux de passage, de nos espèces européennes, se reposent aussi dans les oasis de temps à autre. Une sorte de serpent non venimeux, de couleur jaune, se trouve dans presque tous les bouquets d'arbres. Il n'y a point de caméléons ni de mollusques.

La population de Koufra, relativement très peu nombreuse, se compose principalement de Zouaya, individus d'une tribu nomade, qui ne compte guère que 5,000 ou 6,000 individus, mais qui a joué un rôle important dans l'histoire de cette région. Il y a aussi des Tibbous Reschade, les anciens maîtres du pays, qui viennent de temps à autre faire la récolte des dattes dans quelques oasis. Quant aux khouans de la zaouïa des Senoussi, ils appartiennent aux races les plus diverses; il s'y trouve un bon nombre de Kanouris du Bornou. Le couvent ou zaouia bel Istat est très richement doté (250,000 palmiers au moins), le second de l'ordre par son importance, et si des difficultés surgissaient pour les Senoussi avec la Tripolitaine, il est annoncé que le grand maître quitterait l'oasis de Djaghboub pour celle de Kebabo. Jadis les Senoussi avaient un autre couvent à Taïzerbo. En réalité, ils sont les vrais maîtres de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Koufra, qui, politiquement, est indépendante de la Tripolitaine aussi bien que de l'Égypte. E. Cat.

Bibl.: Rohlfs, *Reise nach Koufra*; Leipzig, 1881 avec carte au 1/2,000,000e.

KOUHAK ou **KOHAK.** Ville du Béloutchistan, à 275 kil. S. de Bampour, dans la région revendiquée par la Perse, sur le Machkid. Place forte dont le chef est indépendant en fait. — Une autre place du même nom se trouve dans le Séistan persan, sur la rive gauche du Helmend, près du grand barrage qui assure l'irrigation de la province persane.

KOUHISTAN (V. Kohistan).

KOUHPA. Ville de Perse, province d'Irak-Adjemi, à l'O. d'un col du Koh-roud (mont Ghetch), par où passe la route de Yezd à Ispahan; 15,000 hab. Etoffes en poil de chameau.

KOUÏ. On désigne sous ce nom deux groupes de populations de l'Indo-Chine, qui n'ont probablement pas beaucoup de traits communs entre eux. Le groupe le plus important est celui du S.-E. du Siam et du N.-E. du Cambodge; le second groupe est cantonné beaucoup plus au N., dans la principauté de Xieng-tong, du Laos birman, dans la sphère de l'influence britannique. Les Kouïs les plus purs se rencontrent au S.-O. de Bassak (Siam) et dans le Kampong-svaï (au N. de Kampong-thom, Cambodge); mais le territoire habité par les Kouïs plus ou moins mélangés aux Laotiens et aux Cambodgiens s'étend jusqu'à la rive droite du Mekong, à l'E. jusqu'au voisinage du lac Tonlé-sap au S., jusqu'à la ville de Souren à l'O. et la vallée du Se-moun ou Nam-moun au N. Ces Kouïs sont de taille au-dessous de la moyenne (1m63), sous-brachycéphales (indice céphalique moyen: 82); leur peau est d'un brun plus foncé que celui des Laotiens (Harmand). Presque tous savent parler cambodgien et oublient peu à peu la langue de leurs pères. Ils sont renommés pour leur habileté à travailler le fer. D'après les traditions des Cambodgiens, les Kouïs les auraient précédés dans le pays; aussi les Cambodgiens leur donnent-ils le nom de *Khmerdom*, c.-à-d. anciens Khmers. Quant aux Kouïs de la Birmanie, qu'on appelle aussi *Khas-kouïs*, leur type physique paraît se rapprocher plutôt de celui des *Lolo* et des *Mosso;* ils ont le nez arqué, la tête longue. Coiffés de leurs turbans, ils éveillent le souvenir des profils arabes. Ce sont des cultivateurs presque indépendants, qui parlent une langue spéciale et qui n'ont pas d'écriture (Fr. Garnier). J. Deniker.

KOUININ. Oasis du *Souf* (V. ce mot).

KOUI-NHON (V. Qui-nhon).

KOUÏOUNDJITCH (Milan), également connu sous le pseudonyme d'*Aberdar*, littérateur et homme d'Etat serbe, né à Belgrade en 1842, mort en 1893. Il fit ses études à Belgrade, les acheva à l'étranger et devint professeur de philosophie à l'université de Belgrade. Il devint ensuite député à la Skoupchtina, rédigea le journal *Mlada Srbadia*, fut chargé de missions diplomatiques et occupa quelque temps le ministère de l'instruction publique. Il a publié des poésies et quelques ouvrages de philosophie. Ce fut un des premiers membres de l'Académie serbe.

KOUKA. Capitale du Bournou, à l'O. du lac Tchad; plus de 10,000 hab. Elle se compose de deux villes, distantes de 1 kil., celle de la cour (Billa Ghédibé) à l'E., ville commerçante (Billa Foutébé) à l'O. La place du marché est à l'O.; la rue commerçante (Dendal) traverse chacune des villes par le milieu de l'E. à l'O. Les Kanouri forment la majorité de la population (V. Bornou).

KOUKI. Peuple sauvage du N.-E. de l'Inde, entre ce pays et la Birmanie, du fleuve Kouladan ou Katchar septentrional et au Manipour; 18,000 kil. q.; 70,000 hab. C'est une branche des *Louchaï* (V. ce mot) que les Anglais ont civilisée. Ils sont divisés en tribus gouvernées par des monarques et des conseils des anciens; ils semblent polythéistes, vivent dans des villages fortifiés, pratiquent le mariage par achat, dessèchent les cadavres et ne les ensevelissent qu'après les avoir exposés un ou deux mois, vêtus et armés.

KOUKKOULA (V. Enfers, t. XV, p. 1049).

KOUKO ou **KOUKOU.** Village de Kabylie, dép. d'Alger, à 18 kil. S.-E. de Fort-National, situé sur un piton qui domine le Sébaou à une alt. de 970 m.; 500 hab. La position est très forte au point de vue stratégique; aussi était-ce jadis le chef-lieu de la confédération des Zouaoua et ses chefs prenaient le titre de rois de Kouko; il en est fréquemment parlé dans les chroniques et relations espagnoles du XVIe siècle; aujourd'hui ce n'est plus qu'un pauvre village. E. Cat.

KOUKOLNK (Nestor-Vasiliévitch), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en sept. 1812, mort à Taganrog en déc. 1868. Il fit ses études au gymnase de Niejine et servit dans divers ministères. Il a écrit un grand nombre de drames et de romans empruntés pour la plupart à l'histoire de Russie et dont quelques-uns ont eu un grand succès. Ses principales œuvres sont: *le Prince Skopine Schouïsky*, drame (1835); *la Main du Très-Haut*, drame (1834); *Torquato Tasso* (1836); *Tableaux russes* (1842); *Conte sur conte* (1841); *Eveline* (1841); *le Baron Fanfaron et le Marquis petit-maître* (1847); *Patkul*, tragédie en vers (1846); *le Siège d'Azov*, drame historique (1855); *Une Fête des marins à Sébastopol* (1854); *les Deux Sœurs* (1865). Une collection de ses œuvres a paru à Pétersbourg (1853, 10 vol.).

KOUKOU-KHOTO ou **KOUEI-HOUA-Tcheng.** Ville de Chine, province de Chan-si, sur le Tourghouan-pira, affluent du Hoang-ho, au N.-E. du grand coude septentrional de ce fleuve; plus de 200,000 hab. Située dans un district enlevé aux Mongols (Tchakar), c'est une des grandes places fortes de l'empire chinois; la ville mongole a 10 kil. sur 8; c'est le grand entrepôt du commerce entre la Mongolie et la Chine, le nœud des routes vers Ouliassoutaï, Kobdo, Ourga, la Dzoungarie, le Turkestan chinois, le Tibet; c'est aussi le siège d'une des plus célèbres universités bouddhiques et d'un des principaux évêques (*koutoukhta*). Elle renferme de grandes teintureries et imprimeries sur étoffes; on y tisse des étoffes en poil de chameau, on y travaille le marbre, etc. Elle a succédé à *Khara-Koto* et *Tsagan-Khoto* (Tchagan-nor) dont les ruines sont au voisinage.

KOUKOULIEVIÇ-Sakcinski (Ivan), littérateur croate, né à Varardin le 29 mai 1816. Fonctionnaire en Croatie, président de la Société historique des Slaves du Sud dont il a publié l'*Arkiv* (1850-75, 12 vol.), c'est un des plus illustres champions de la nationalité croate à laquelle il veut restituer son droit propre. Outre ses éditions d'écrivains dalmates, sa bibliographie croate, son lexique d'art des Slaves du Sud, ses œuvres littéraires, poésies, drames, nouvelles (*Razlicita djela* [Mélanges], Zagreb, 1842-7, 4 vol.), il faut citer: *Jura regni Croatiæ Dalmatiæ et Slavoniæ* (Zagreb, 1861-62, 3 vol.); *Monumenta historica Slavorum meridionalium* (1868-75, 3 vol.).

KOUKOU-NOR (Lac bleu, *Tsing-haï* des Chinois). Lac de l'empire chinois, au centre de cet empire, dans la province de Koukou-nor, entre la Chine propre, la Mongolie et le Tibet, près de la frontière de la province de Kansou, à 3,687 m. d'alt. (d'après Prjevalski); 107 kil. de long, 63 kil. de large; eaux salées. Cinq petites îles dont l'une renferme un couvent bouddhique; la profondeur décroît de l'O. à l'E. ensablé par les vents; le lac peu profond diminue en été, où la salure atteint 11 °/oo. Il n'y existe pas de barque; les Eleuthes (Kalmouks) et les Kara-Tangoutes des rivages ne pêchent même pas le poisson. Ce lac est le centre d'un petit bassin fermé (V. Asie) recevant du N.-E. le Karghin, de l'O. le Boukhaïn. On appelle *monts du Koukou-nor* ou Khorlu une chaîne qui borde le S. du lac (5,330 m. d'alt.).

Province. — La province de Koukou-nor, comprise entre la province de Kansou extérieur (Sin-kiang), au N., le Kansou intérieur au N.-E., le Sse-tchouen au S.-E., le Tibet au S., est bornée au N. par les monts Nan-chan, Altin-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tagh et Togouz-daban, au S. par le Kouen-loun, dont elle comprend une partie ; ses limites vers l'O. et le S. sont mal définies ; c'est la région la moins connue de l'Asie. Elle comprend le bassin du Koukou-nor, la région des sources du Hoang-ho et le Tsaïdam ou Zaïdam, plateau désert à marécages salins. La population est formée d'Eleuthes (Kalmouks), de Kara-Tangoutes et de leurs métis, divisés en 29 bannières ou tribus (*khochoun*), dont 19 dans le bassin du lac et 5 dans chacune des autres régions ; celles du Hoang-ho dépendent du gouverneur chinois de Sinin (Kansou) ; les autres forment deux groupes de 12, régies par des princes (*van*) vassaux de la Chine. A.-M. B.

Bibl. : Huc, *Voyage dans la Tartarie* ; Paris, 1853, 2e éd. — Prjevalski, *De Zaisang au Tibet* (russe), 1883. — *La Mongolie et le pays des Tangoutes* ; Paris, 1880. — *Les Voyages du pandit A.-K.*, 1878-82, dans *Mitt.* de Petermann, janv. 1885, avec carte.

KOULA (turc *Adlieh*). Ville de Bulgarie, ch.-l. de cercle, à 150 kil. N. de Sofia et 26 kil. O. de Vidin. Vastes ruines romaines (*Castras Martis*) ; un des centres des colonies tatares établies en 1862.

KOULA. Ville de la Turquie d'Asie, à 28 kil. d'Alachïr. 9,000 hab. Chef-lieu d'un caza du sandjak de Saroukhan. Centre de la culture de l'opium. Fabriques de tapis de portières d'un prix médiocre, dits de Smyrne. D'autres étoffes, d'un style originale et d'un excellente qualité, que tissent des ouvriers de choix, sont réservés pour les trousseaux des mariages. L'industrie des tapis occupe 1,500 à 2,000 femmes. Commerce de noix de galle. Le chemin de fer d'Alachïr doit être prolongé jusqu'à Koula.

Bibl. : C. Dutemple, *En Turquie d'Asie*. — F. Rougon, *Smyrne*, 1892.

KOULAB ou KOLAB. Ville du Turkestan, ch.-l. de province du khanat de Bokhara, sur le Koulab, affl. du Kizil-sou (Sourkhab), tritutaire de l'Amou-daria ; 3,000 hab. La province de Koulab, très montagneuse et riche en salines, s'étend au N. du cours moyen de l'Amou-daria et du Badakchan, au S. du Karateghin ; elle est peuplée de Tadjiks presque purs. Elle comprend deux districts, Baldjouan et Kouab.

KOULADAN ou KOLADYNE. Fleuve de Birmanie, qui coule au S. à travers l'O. de la Haute-Birmanie et l'Arakan pour finir à Akyab.

KOULDJA, appelé aussi en chinois **HOEI-YUEN TCHENG.** Capitale du district d'Ili. Au temps des Mongols, l'importante ville d'Almalik devait être située tout près du Kouldja actuel. Kouldja se trouve par 43° 46′ de lat. N. et par 80° 10′ de long. orientale.

KOULDOUR (V. Khaïlar).

KOULICH (Pantaléon), écrivain petit-russien contemporain, né en 1819. Il fit ses études à l'université de Kiev et publia en 1843 son premier roman, *Mikhaïlo Tcharnychenko*. Désigné pour la chaire des langues slaves, il fut envoyé à l'étranger pour compléter ses études, mais fut arrêté à cause de son intimité avec un cercle des patriotes ukrainiens à Kiev (V. Kostomarov). Après quelques mois de détention, il fut mis en liberté à condition de ne pas écrire. Amnistié en 1856, il publia ses *Mémoires sur la Russie méridionale*, et, en 1857, un roman, *l'Assemblée nationale*, en petit-russien et en russe. En 1860, il fit paraître ses *Nouvelles* (4 vol.) et l'almanach *la Maison*. Plus tard, il collabora à une revue russo-ukrainienne, *le Commencement* (*Osnova*) ; en 1869, il publia à Léopol la traduction du *Pentateuque* ; en 1870, à Vienne et à Leipzig, les traductions des *Evangiles* et des *Psaumes*. En 1874, il commença l'*Histoire de la réunion de la Petite-Russie* (3 vol.), ouvrage très critiqué à cause de ses tendances peu scientifiques. On a de lui aussi des traductions de Shakespeare et autres auteurs en langue de son pays. Il introduisit en 1857 dans la littérature ukrainienne l'orthographe phonétique qui fut prohibée en 1874 par le gouvernement russe. Th. Volkov.

KOULIKORO. Bourg du Soudan français, rive gauche du Niger, à 65 kil. S. de Bamakou ; le fleuve y est guéable.

KOULIKOVO (Plaine de). Plaine située dans le gouvernement de Toula (Russie d'Europe), près du confluent de la rivière Niepradva et du Don. Le 8 sept. 1380 une grande bataille y fut livrée entre les Tatares commandés par le khan Mamaï et les Russes commandés par le grand-prince Dmitri Ioannovitch. Les Tatares furent vaincus. La bataille de Koulikovo marque une date décisive dans l'histoire de la Russie.

KOULLO. Pays de l'Afrique orientale, au S.-E. du Kaffa, sur le Godjeb supérieur ; il est tributaire de l'Ethiopie (Abyssinie).

KOULNA. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta (Bengale), sur le Bhaïrab, canal du delta du Gange. Grand marché du Sunderband, entrepôt du commerce entre Calcutta et les provinces de l'E. ; raffineries de sucre.

KOULOÏ. Fleuve de Russie, province d'Arkhangelsk, long de 320 kil. ; bassin de 136,000 kil. q. ; il sort d'un lac à l'O. de Pinega, coule vers l'E., puis vers le N., et se jette dans le golfe de Mezen, à l'O. de ce fleuve.

KOULOU. Pays de l'Inde septentrionale, dans le Pendjab, province de Djalandar ; bassin de 5,000 kil. q. encaissé dans l'Himalaya et d'où s'échappe au S.-O. la Bias (affl. gauche de l'Indus) ; 100,000 hab. de religion hindoue. La polyandrie qui y prévalait autrefois tend à être remplacée par la polygamie (V. Famille).

Bibl. : Cap. Harcourt, *The Himalayan Districts of Kooloo, Lahoul and Spiti* ; Londres, 1871, in-8. — L. Rousselet, *Ethnographie de l'Himalaya occidental*.

KOULOUGLIS (V. Coulouglis).

KOULOUN. Lac de Mongolie (V. Dalaï-Nor).

KOULOUNDA. Lac salé et amer de Sibérie, province de Tomsk, à 230 kil. S.-O. de Barnaoul ; 446 kil. q. Il reçoit la Koulounda (200 kil. de long).

KOULOUR. Principauté de l'Inde, au N.-S. du Pendjab, rive S. du Sutledj ; 388 kil. q. ; 70,000 hab. Capitale Belaspour.

KOULP. Bourg de Caucase russe, gouvernement d'Erivan, rive gauche du Vastémari-tchaï, affl. dr. de l'Aras, à 1,400 m. d'alt. Mines de sel gemme.

KOUM. Ville de Perse, ch.-l. de district de la province d'Irak-Adjemi, à 1,058 m. d'alt., au N.-E. du Koh-roud, sur l'Annabar ; 20,000 hab. Poteries. Tombeau de Fatma (Fatime) et de nombreux saints musulmans ; pèlerinage très fréquenté ; très prospère au temps des Sofis, ruinée au XVIIIe siècle, elle s'est relevée au XIXe.

KOUMA. Fleuve du Caucase russe, tributaire de la mer Caspienne ; il naît à l'E. du Chogalegh, près de l'Elbrouz, et des sources du Kouban, coule vers le N.-E. entre les prov. de Kouban et de Térek, puis à l'E. en séparant les prov. de Stavropol et de Térek, se perd dans les steppes sablonneux ; ce n'est qu'au printemps qu'elle roule assez d'eau pour traverser le chapelet de lagunes qui marque son cours et atteindre la mer. Elle a 540 kil. de long, et un bassin de 386,000 kil. q.

KOUMAGAYA. Ville du Japon, prov. de Mouzasi, ken de Saïtama, à 40 kil. N.-O. d'Ourava ; 4,500 hab. Tribunal (kens de Gounha et Saïtana).

KOUMAMOTO. Ville du Japon, île de Kiousiou, ch.-l. de ken, ancienne prov. de Higo, sur le Sira-kava, à 8 kil. de la mer ; 59,081 hab. (en 1893). Vieille forteresse. Ch.-l. d'une des dix divisions militaires du Japon et siège d'un tribunal (kens de Koumamoto et Oïta).

KOUMANES (V. Cumanes).

KOUMAOUN ou KEMAOUN. Prov. de l'Inde anglaise, dans les prov. du N.-O., entre le Nepal à l'E., et le Garhval indépendant ; elle comprend avec le Garhval anglais 29,784 kil. q. et plus de 800,000 hab., dont 15,539 kil. q. et près de 50,000 hab. pour le Koumaoun propre. C'est un chaos de montagnes de 1,100 à 7,841 m. d'alt., sauf dans la zone du Téraï. La seule ville est Almora. La population est en majorité hindoue (Khasnas aryens mélan-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

gès de Touraniens); les Doms aborigènes sont misérables; les Bhotyas, d'origine tibétaine, sont passés à l'hindouisme.

KOUMARA. Nom de trois rois de la dynastie indienne des *Gouptas* (V. ce nom).

KOUMAS (Constantin-Michel), érudit grec, né à Larisse (Thessalie) en 1777, mort en mai 1836. Il professa au collège de Smyrne (1809-21) et à Trieste. D'une érudition très étendue, il a écrit une histoire universelle (1826-32, 12 vol.).

KOUMBOUM (ou *les Dix mille Images*). Monastère tibétain-mongol, près de Lusar, situé au N.-E. du Tibet, dans la région du Koukou-nor (lac Bleu), élevé en l'honneur du réformateur Tsong-ka-pa, et abritant 3,000 moines de la secte du bonnet jaune; remarquable par la dorure des tuiles du toit d'un de ses temples, par la couleur verte de celles de l'autre et ses murs colorés en vert et en rouge; mais surtout célèbre par ses trois santals de 20 à 30 pieds de haut, dont l'un, celui du milieu, naquit de la chevelure de Tsong-ka-pa, lorsqu'il fut tonsuré à l'âge de sept ans, et porte sur chacune de ses feuilles une image; de là le nom du monastère : dix mille images. Huc dit avoir vu cet arbre en 1846 et avoir clairement distingué sur les feuilles les différentes formes de lettres de l'alphabet tibétain. M. Rockhill vit le même arbre en févr. 1890; il était, à ce moment-là, privé de feuilles; mais on dit au voyageur que sur chacune d'elles se voyait l'image de Tsong-ka-pa. L'image avait donc changé depuis 1846; ce changement était déjà effectué en 1879 lors de la visite du lieutenant Kreitner. L. Feer.

Bibl. : Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et au Thibet*, vol. II, chap. III. — W. Woodville Rockhill, *The Land of the Lamas*; Londres, 1891.

KOUMIS. Le koumis est du lait de jument fermenté. On sait que le lait de jument se rapproche beaucoup plus du lait de femme que le lait de vache; s'il est plus pauvre que ce dernier en graisse, il est également, en effet, beaucoup plus pauvre encore en caséine, ce qui est un avantage au point de vue de l'assimilation. Les Kirghis nomades qui utilisent le koumis donnent des soins spéciaux à leurs juments laitières, la nourriture doit être choisie, et il est très utile, entre autres, de leur distribuer une grande quantité de sel. Pour préparer le koumis, des Kirghis versent le lait dans des outres en peau de cheval fumée (sabas), ou dans de grands baquets analogues à des barattes. Pour achever la fermentation, on ajoute au lait une série de substances bizarres: mélange de miel et de farine, tendon ou peau de cheval, vieilles monnaies couvertes de vert-de-gris, etc. Parmi les procédés les plus scientifiques, il suffira d'en citer un : Le docteur Postnikov mélange 225 gr. de farine de millet avec 115 gr. de malt et une quantité suffisante de miel pour former une pâte, qui est mise au four; quand cette pâte commence à lever, on l'enlève, on l'enveloppe de mousseline et on la plonge dans une terrine contenant 1 litre de lait frais de jument, à la même température que la pâte. Dès que la fermentation se manifeste dans le liquide, on retire la pâte, et le lait, après avoir été battu, est laissé en repos jusqu'à l'apparition des bulles annonçant que le ferment est prêt (V. Fermentation).

On peut conserver du ferment en faisant sécher un peu de lait coagulé (caséo-albumine). Il suffit d'ajouter 225 gr. de cette levure sèche à un litre de lait de jument frais pour obtenir une fermentation abondante, et une fois que l'on a obtenu ce nouveau koumis, il suffit d'ajouter une petite quantité au lait frais pour l'ensemencer. Suivant la durée de la fermentation et des conditions qui la favorisent ou la retardent, on obtient un koumis faible, moyen ou fort, le premier contenant à peine 1 % d'alcool, alors que le koumis fort peut renfermer 3 et même 4 % d'alcool. Le koumis « fort » est produit par l'agitation assidue du lait pendant plus de quarante-huit heures. Moins épais que le koumis « moyen » et même aqueux, il contient une plus grande proportion d'alcool et d'acide carbonique; il est beaucoup plus acide et plus piquant au palais. C'est le seul qu'on puisse garder aussi longtemps qu'on le veut sans subir de changement sérieux. « Lorsqu'il est en bouteille, il se divise en trois couches qui, conformément à leur gravité spécifique respective, se composent : par en haut des parties huileuses, au milieu des parties séreuses contenant du sel en dissolution et en bas de caséine. Après un certain laps de temps, variant suivant la température, tout le sucre laiteux passe à l'état d'acide lactique, d'alcool et d'acide carbonique et la fermentation cesse. »

Aussi avant de boire du koumis « fort », il est indispensable d'agiter soigneusement la bouteille, de façon à bien mélanger les parties grasses, séreuses et caséeuses. Le liquide ainsi obtenu est blanc, d'un goût douceâtre et légèrement acide, rappelant le lait caillé; en somme peu agréable pour ceux qui ne sont pas habitués au vin des Tatares. En France, où l'usage du koumis a été introduit récemment, on obtient un lait fermenté en mélangeant deux parties de lait d'ânesse avec une partie de lait de vache et l'on ajoute de la levure (*Saccharomyces levevisiæ*). Il a été conseillé dans les affections gastriques, cardiaques, dans toutes les maladies débilitantes. Bu à la dose de deux à huit verres (en comptant trois verres à la bouteille de champagne), il produit, suivant le docteur Bogoyavlensky, au creux de l'estomac, une sensation de froid à laquelle succède bientôt un degré correspondant de chaleur, et cause une certaine impression. Les pulsations cardiaques augmentent d'amplitude et de fréquence. En résumé, le koumis agit surtout par l'alcool qu'il contient, mais il présente cet avantage, sur les autres boissons alcooliques, d'être à la fois un stimulant et un aliment réel. Dr P. Langlois.

KOUM-OMBO. Nom actuel de l'emplacement de la ville d'*Ombos* (V. ce mot).

KOUMYK ou **KOUMOUKH.** Peuple du Caucase, dans la prov. de Daghestan, cantonné le long de la côte de la mer Caspienne, depuis le fleuve Terek jusqu'à la rivière Roubaz-Tchaï (au N. de Derbent). M. Erckert estimait en 1831 leur nombre à 83,000 individus. Leur type physique rappelle celui des Tatares d'Astrakhan; cependant, dans beaucoup de cas, on constate le mélange de traits sémitiques (Chantre). Leur tête est globuleuse (indice céphalique moyen : 84,7). C'est un peuple inculte; il ne s'occupe que de ses troupeaux ou de la pêche; l'agriculture commence à peine à s'introduire dans le pays. Les origines des Koumyks ne sont point connues. On suppose qu'ils descendent des Khazares plus ou moins mélangés aux Kalmouks, aux Aderbeidjani et aux Tatares-Nogaï. On confond souvent et à tort les Koumyks avec ces derniers, dans les descriptions et même dans les statistiques des peuples du Caucase. Le pays plat et montagneux, habité par les Koumyks, couvre presque exactement le district de Khasaf-Yourth. J. Deniker.

KOUNÂLA, prince indien, fils d'Asoka, ainsi appelé à cause de ses beaux yeux qui ressemblaient à ceux de l'oiseau de ce nom (le coucou) et qui allumèrent une passion violente dans le cœur de Tichya-rakchitâ, une des femmes du roi. Kounâla n'ayant pas répondu à ses avances, elle résolut sa perte, et profita, pour exercer sa vengeance, du souverain pouvoir qu'Asoka lui avait laissé pour une semaine, en reconnaissance de ce qu'elle l'avait guéri d'une affreuse maladie. Kounâla se trouvant à Takchasilâ (Taxile), où il s'était rendu pour réprimer une émeute, elle expédia un ordre scellé du sceau royal et prescrivant aux habitants de cette ville d'arracher les deux yeux de Kounâla. On hésitait à exécuter un tel ordre; mais Kounâla lui-même se soumit à ce qu'il croyait être la volonté de son père et en exigea l'exécution. Il subit le supplice avec un héroïsme et une patience admirables. Devenu aveugle et allant de lieu en lieu, conduit par sa femme et jouant de la *vinâ* pour mendier son pain, il arriva sous les fenêtres du palais du roi qui l'entendit et demanda des explications. Asoka fut transporté de colère; Kounâla intercéda pour la femme qui l'avait fait mettre en cet état. Mais Asoka fit périr Tichya-rakchitâ dans les tourments et fit massacrer les habitants de Takchasilâ. L. Feer.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

BIBL. : Eugène BURNOUF, *Introd. à l'histoire du Buddhisme indien.* — BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, *le Bouddha et sa religion.*

KOUNAMA ou BAZEN. Tribu de Nubie, prov. de Kassala, sur le Mareb et le Tacazzé; 150,000 hab. sur 16,000 kil. q. De race Changalla, ils résistent à la fois aux musulmans nomades du Nord et Abyssins du Sud. Agriculteurs infatigables, ils ne sont pas groupés en villages ; ils n'ont pas de gouvernement central; ils se forment en bandes pour la guerre et les razzias. Ils ne sont ni chrétiens, sauf à la frontière S., ni musulmans, sauf à la frontière N., mais paraissent fétichistes.

KOUNAR. Rivière du bassin de l'Indus, affluent du Cophès ou rivière de Caboul, qui porte successivement le nom des trois villes de *Mastoudj*, de *Tchitral*, de *Kounar* et finit en aval de Djelalabad, après avoir reçu le Kattar, rivière du Kafiristan. C'est un torrent très violent de 700 kil. de long, aux eaux abondantes.

KOUNASIRI. La plus méridionale des îles *Kouriles* (V. ce mot) ; 1,994 kil. q. ; 110 kil. de long du N.-E. au S.-E., séparée d'Yéso par un détroit de 20 à 30 kil.

KOUNDIAN. Ville du Soudan français, près de la rive gauche du Bafing, à 70 kil. S. de Bafoulabé; forteresse fondée par El Hadj Omar.

KOUNDJARA, KONDJARA ou GANDJARA. Un des trois peuples de la race For dans le *Dar-for* et le *Kordofan* (V. ces mots). Ce sont des hommes de taille moyenne, à peau olivâtre, intermédiaires entre les nègres et les Barabra de Nubie.

KOUNDOU. Fort du Soudan français, à 114 kil. E. de Kita, sur la route de Bamakou, r. g. du Baoulé (branche du Bakhoy).

KOUNDOUZ. Ville du Turkestan afghan, ch.-l. d'une principauté euzbeg, vassale de l'Afghanistan, sur l'Akseraï ou riv. de Koundouz, affl. de l'Amou-daria. C'est une assez misérable bourgade, très malsaine, sur la route de Balkh à Faïzabad. La principauté, dite aussi *Kataghan*, s'étend de l'Amou-daria à l'Hindou-kouch, entre le Badakchan à l'E. et le pays de Balkh à l'O. ; c'est un pays plat, peuplé de Tadjiks sédentaires et Euzbegs, pasteurs nomades. Le prince descend du chef euzbeg Mourad.

KOUNGOUR. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Perm, au confluent de l'Iren et de la Sylva (sous-affluent de la Kama). Tannerie, cordonnerie, maroquinerie, fonderies de fer, serrurerie, fabrication de machines à vapeur. Grande foire le 9e vendredi après Pâques. — Le district a 14,000 kil. q., les deux tiers boisés.

KOUNGRAD. Ville forte du khanat de Khiva, sur le Taldyk, bras occidental du delta de l'Amou-daria, à 75 kil. S. de la mer d'Aral ; tête de la route vers la Caspienne (baie Mortvig-Koultouk).

KOUNHIAR. Principauté de l'Inde (Pendjab), près de Bhagal ; 12 kil. q.

KOUNIAKARI. Ville du Kaarta, à 50 kil. E. de Médine, sur le Tarakolé, affl. dr. du Sénégal. Ce fut une des places principales des Toucouleurs de Ségo.

KOUNOUR. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, au S.-E. du plateau des Nilgherries dont c'est une des principales stations sanitaires pour les Européens.

KOUN-TCHANG. Ville de Chine, prov. de Kansou, ch.-l. de dép. sur le Hoei-ho, affl. dr. du Hoang-ho; 50,000 hab. Entourée d'un mur formidable, elle a été détruite lors de l'insurrection musulmane.

KOUNTO ou KOUTNO. Triple lac de Russie, gouvernement d'Askhangelsk, formé par le Kem. Ces trois nappes d'eau ont respectivement 291, 493 et 237 kil. q.

KOUNTSEVITCH (V. KUNCEWICZ).

KOUNVI. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

KOUO-TSE-I, général chinois qui vécut de 697 à 781 ap. J.-C. Il parvint à réprimer dans les dernières années de l'empereur Hiuen-tsong (713-755) une insurrection qui avait gagné plusieurs provinces et menaçait la capitale. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans comblé d'honneurs et de richesses et laissant une nombreuse postérité; suivant une tradition populaire, le bonheur dont il ne cessa de jouir pendant sa longue existence lui était assuré par la protection toute spéciale de la déesse stellaire appelée la Tisserande. Quelques missionnaires catholiques ont soutenu que Kouo Tse-i était chrétien ; mais il ne semble pas qu'on puisse tirer une pareille conclusion du curieux passage de l'inscription de *Si-ngan-fou* où il est dit que Kouo Tse-i fut accompagné dans son expédition contre les barbares du Nord-Ouest par le religieux bouddhique (?) I-se, lequel était lui-même un bienfaiteur des chrétiens.

BIBL. : *Mémoires concernant les Chinois*, t. V, pp. 405-416. — PAUTHIER, *l'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*, pp. 31 et 65. — A. WYLIE, *Journal of the American Oriental Society*, vol. V, p. 306.

KOUPA (V. KOUHPA).

KOUPANG. Ville de l'île de Timor, ch.-l. de la colonie néerlandaise, au S.-O. de l'île, sur une baie qui est le meilleur port de ces parages (pendant les neuf mois où souffle le vent d'E.).

KOUPÉLIAN (V. HASSOUN [Pierre]).

KOUPIANSK. Ville de Russie, ch.-l. de district de gouvernement de Khaskov, sur l'Oskol (affl. g. du Donetz); 3,500 hab. Le district a 7,000 kil. q., dont les deux tiers labourés. Il renferme huit haras.

KOUR (géorgien *Mtkvari*, arménien *Gour*, turc *Ardagan*, *Cyrus* ou *Kouros* des anciens). Fleuve du Caucase russe qui descend de l'O. du Kyzyr-dagh, à 30 kil. N. de Kars, s'unit à d'autres torrents dans un fond marécageux où fut un lac, en sort par le défilé d'Ardagan, descend vers le N. par des rapides entre les monts Trialetes à l'E. et Derendara à l'O., tourne au N.-E., puis à l'E. après Sourani ; passe à Gori, reçoit du Caucase le Liachna, puis le Ksan à Mtzkhéta, l'Aragna, fait un coude au S. et passe à Tiflis, entre en plaine, longeant le plateau de Karagaz, devient navigable au confluent de l'Alazan, arrose une plaine marécageuse où le rejoint l'Aras, affluent plus important que lui, contourne au N.-E. le steppe de Mougan, redescend au S. vers la mer ; il finit par un vaste delta dont la branche de gauche (Akoucha) se subdivise en nombreux canaux. Il a 144 m. de large, 22 de profondeur à la fourche du delta, roule aux eaux moyennes 676 m. c. ; il a une longueur de 1,050 kil. dont 743 navigables. Les pêcheries d'esturgeon ont une grande importance dans le delta. Le centre est à Saliany. A.-M. B.

KOUR ou BAND-ÉMIR (*Cyrus* des anciens). Rivière de Perse, prov. de Farsistan, qui descend vers le S.-E., reçoit le Polvar et finit dans le lac Niris (Bakhtegan).

KOURAÏ. Ville de l'Inde, prov. centrales (Djabalpour), dans les monts Vindhyas, à 51 kil. N.-E. de Sagar; 5,000 hab. Beaux temples hindous.

KOURAIBEH. Bourg de la vallée de Doan, dans l'Arabie méridionale. On ne possède aucun renseignement précis sur cette localité qui n'a été visitée qu'une seule fois par un Européen, de Wrede, en 1843.

KOURAÏDIEH. Ville d'Arabie, sur l'ouadi Doan, l'une des principales de l'Hadramaut ; visitée par de Wrede (1843).

KOURAKINE. Grande famille russe qui doit son nom au prince *Alexandre* Kouraki et descend de *Gedymin* (V. ce nom). Ses principaux représentants ont été : le prince *Ivan-Séménovitch*, qui joua un rôle considérable dans la période des troubles, contribua à renverser le faux Dmitri et devint voïévode (gouverneur) de Tobolsk. — *Fédor-Fédorovitch* fut gouverneur du prince Fédor-Alexiéiévitch, frère de Pierre le Grand et voïévode de Moscou. Il mourut en 1680. — *Boris-Ivanovitch*, né en 1671, mort en 1727, fut un des collaborateurs les plus remarquables de Pierre le Grand dont il était le beau-frère par son mariage avec Aksina Lapoukhine. Il prit part à la bataille de Poltava et fut tour à tour ambassadeur à Londres, à Hanovre, à La Haye et enfin à Paris. Il prit part aux con

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grès d'Utrecht et de Brunswick. Saint-Simon parle de lui dans ses *Mémoires :* « Il parlait assez bien français et plusieurs autres langues... Il ne laissait pas de sentir encore le russe, et l'extrême avarice gâtait fort ses talents. » — *Alexandre-Borisovitch* Kourakine, né en 1752, mort à Weimar en 1818, fit son éducation avec Paul Ier, qui le prit en affection et devenu empereur lui confia la direction des affaires étrangères. Alexandre Ier le maintint dans ce poste. Il conclut avec Napoléon le traité de Tilsit et devint ambassadeur extraordinaire auprès des cours de Vienne (1806-08) et de Paris (1808-12). Il devint ensuite sénateur et membre du conseil de l'Empire. Il fut grièvement blessé lors de l'incendie qui éclata au bal du prince Schwarzenberg (1810). L. L.

Bibl. : Vandal, *Alexandre Ier et Napoléon.*

KOURAM ou **KOUROUM.** Rivière de l'Afghanistan, affl. g. de l'Indus ; descendant du Chontar Gardan vers l'E., puis vers le S.-E. et le S., longeant les monts Safid-koh et creusant le célèbre défilé de Kouram par lequel elle entre dans la vallée du fleuve, elle a 250 kil. de long.

KOURAMA ou **KOURAMINTSI.** Nom que l'on donne dans le Turkestan russe à la population d'origine mixte qui habite le district de Tachkent, surtout dans les vallées du Tchirtchik et de l'Angren. On estimait le nombre de ces Kourama à 88,000 en 1889. Ce sont pour la plupart des Kirghiz, qui ont changé leur vie de nomade contre celle d'agriculteur et se sont mélangés aux Sartes et aux Euzbegs. Ils parlent un dialecte du turc oriental. J. D.

KOURAMO. Ile de la Côte des Esclaves, entre le golfe de Guinée et la lagune de l'Ogoun ; 80 kil. de long sur 8 à 10 kil. de large ; à l'O. est la ville de Lagos.

KOURARA. Ville de l'Inde, prov. d'Allahabad, r. dr. de la Djemna ; 5,000 hab. Teinturerie, commerce de blé, de coton, etc.

KOURBA. Village de la Tunisie, à 70 kil. S.-E. de Tunis, près de la mer, sur une colline dominant une petite sebkha. Des ruines romaines assez importantes, aqueduc, citernes, débris de jetées et de quais, paraissent être celles de l'ancienne *Julia Curubis.*

KOURCHID Pacha (V. Guyon [Richard Debaufre]).

KOURDES. Peuple montagnard de l'Asie antérieure (V. Asie, t. IV, p. 123), établi surtout à l'O. de l'Iran, dans les montagnes du bassin moyen du Tigre et de l'Euphrate. Le Kourdistan s'étend de la prov. perse de Louristan, à Kharpout, au confluent des deux branches de l'Euphrate, sur une longueur de 900 kil. du N.-E. au S.-O. et une largeur de 100 à 200 kil., entre 34° et 39° lat. N., 37° et 46° long. E. Les Kourdes ont d'ailleurs essaimé dans la Perse et l'Asie Mineure où l'on trouve de nombreuses tribus de cette race. On évalue leur nombre de 1,800,000 à 3 millions ; les deux tiers environ dans le Kourdistan turc, le tiers dans le Kourdistan perse, quelques milliers dans la Caucasie russe, l'Afghanistan et le Béloutchistan. Le Kourdistan ne correspond pas à une division politique précise ; il embrasse une partie de l'ancienne Médie, de l'ancienne Assyrie et du S. de l'Arménie. Il est divisé entre les vilayets turcs d'Erzeroum, Diarbékir, Mossoul et Bagdad, les prov. perses de Kermanchah et Ardélan. Les principales vallées sont celles du Tigre et de ses affluents, le Batman-tchaï, de la rivière de Bitlis, des deux Zab, de l'Adhem et du Chirvan ; le massif du Zagros et le bassin du lac de Van sont comme la citadelle de ces populations belliqueuses.

Les Kourdes habitent ces contrées de temps immémorial ; sous le nom de *Gardu* ils figurent parmi les adversaires des Assyriens ; sous celui de *Koudraha*, dans les documents perses ; sous ceux de *Carduques* et *Gordyéens*, les Grecs les ont connus et ils furent les plus redoutables ennemis de Xénophon dans la retraite des Dix Mille. Ils ne sont jamais entrés complètement dans la sujétion des grandes monarchies de l'Iran ou de la Mésopotamie ; ces montagnards indociles et pillards furent toujours à peu près indépendants sous leurs chefs. Dans la grande anarchie de la dissolution du khalifat, ils fondèrent des principautés qui eurent leurs jours de splendeur : Mérouanides, Ayoubites ; Salah-ed-din était un Kourde ayoubite. Depuis le XVIe siècle ils sont partagés entre la Perse et la Turquie.

Le noyau des montagnards kourdes se divise en deux classes ou castes : les *Assireta*, pasteurs guerriers qui vivent sous la tente du produit de leurs troupeaux, du butin des razzias et de la solde gagnée comme mercenaires ; les *Gourân*, agriculteurs sédentaires. Les premiers sont les moins nombreux, mais exercent la domination sur les autres qu'ils oppriment. L'agriculteur a, dit Rich, un type doux, à traits réguliers, souvent presque grecs, les cheveux noirs ou bruns ; le guerrier aurait plus souvent les yeux clairs, bleus ou gris, des traits durs, front proéminent, yeux petits, enfoncés sous les arcades, regard fixe. Rawlinson juge ces antithèses exagérées : les Kourdes seraient sédentaires et agriculteurs dans les montagnes à climat trop rude, et préféreraient la vie pastorale et nomade dans la Mésopotamie. Il semble, en tout cas, que les deux classes n'offrent pas de différences physiques assez profondes pour douter de leur unité ethnique et légitimer l'opinion que les Gourân seraient une race conquise et asservie par les Assireta. On ne s'entend pas non plus sur la proportion de blonds ; le Dr Solak a vu en Perse beaucoup de Kourdes présentant le type germanique ; Chantre n'a trouvé que 3 vrais blonds sur 158 ; il les décrit brachycéphales, à nez aquilin ou crochu, yeux marron foncé, cheveux et moustache châtain foncé, de taille haute, bien musclés, les extrémités fines. En général, les vieillards seuls portent la barbe ; les autres se rasent la tête et ne gardent que la moustache. Beaucoup se teignent les cheveux et la barbe en noir ou en rouge, passent un anneau d'or dans le nez des femmes. Ils ont subi l'influence de nombreux croisements, en particulier avec les Turcs, mais ont conservé leur type primitif. Leur vêtement se compose : d'un caleçon blanc (*chalvar*), d'une tunique serrée par la ceinture et d'un large caftan brun ou blanc (*autari*) boutonné au cou. Là-dessus ils revêtent volontiers un manteau rouge. Ils ont le goût des étoffes luxueuses, bariolées, à couleurs éclatantes, des hauts turbans ; ils portent une quantité d'armes : pistolets, couteaux, yatagans à la ceinture, fusil en bandoulière, lance, etc. Les tribus (*khoïl*) sont très nombreuses, et leur importance relative varie selon les temps. Les principales sont : les Revandiz, entre le Grand Zab et le lac d'Ourmiah, avec la famille gouvernante des Sorân ; les Hakkari, sur le Grand Zab, autour de Djoulamesk ; les Bilbas ou Balbas, à l'E. des Revandiz, sur la frontière ; les Khosnav, auprès d'eux ; les Bohtan, à l'E. du Tigre, au N. du Grand Zab ; les Behdinan, entre ceux-ci et Mossoul, la plus honorée des tribus parce qu'elle prétend descendre des khalifes ; les Djaf, dans les provinces perses d'Ardélan et Kermanchah, très braves, mais incultes ; les Bebbeh et les Kermandj, voisins de ceux-ci ; les Djellali, à l'E. de Bayezid ; les Mikris, au S. du lac d'Ourmiah ; les Aschita, entre Mossoul et Mardin (Mésopotamie du N.). Il faudrait y ajouter les Loures ou Louri qui sont de même race, mais ceux-ci forment un groupe distinct qui récuse cette parenté. Nous laissons de côté les colonies kourdes du Mazendéran, du Khoraçan, de l'Asie Mineure, même celle de l'Haïmaneh (près d'Angora) étudiée par M. Perrot, etc.

Les Kourdes appartiennent à la race indo-européenne ou aryenne, c.-à-d. à la famille de peuples qui parlent les langues indo-européennes. La leur est du groupe iranien, très voisine du persan moderne, surtout chez les Gourân. Ils ont emprunté aux Persans leur littérature et leur alphabet arabe. Dans les districts de la frontière, leurs dialectes sont mélangés d'une foule de mots turcs, arabes, syriens, etc.

Les mœurs des Kourdes sont bien connues ; nul peuple n'a poussé plus loin le brigandage. C'est aux yeux de leurs chefs la plus noble occupation ; leur situation à la frontière de deux et même de trois Etats leur facilite les razzias par la certitude d'échapper à une poursuite trop acharnée en passant la frontière. Ils terrorisent les Arméniens, perpétuellement exposés à ces pillages, enlèvements de bestiaux,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'enfants, de femmes. Ils ne tuent pas sans nécessité. Ils pratiquent la vendetta avec passion. Les sentiments de famille sont très développés. Les Kourdes sont sincères, honnêtes et hospitaliers. Les femmes ont une condition très dure ; elles sont plus libres qu'en Turquie ou en Perse, sortant sans voile, mais elles sont accablées de travail. On les marie de dix à douze ans ; la polygamie n'existe que chez les riches. Les chefs, très respectés, tiennent table ouverte. L'organisation politique est patriarcale et despotique. Ils sont très fiers de leur noblesse et s'entourent d'une véritable cour. Le brigandage ne suffit pas à faire vivre dans ces âpres montagnes une population qui tend à augmenter ; aussi émigre-t-elle par bandes qui vont s'établir dans un des pays voisins sous leurs tentes noires en poils de chèvre, avec leurs bestiaux. Ils cultivent un peu la terre, mais il n'y a que les Gourân du bassin du Tigre et de la plaine persane qui récoltent des céréales en grande quantité. Pour tous les autres, la richesse est le bétail. Ils vont le vendre jusqu'à Constantinople. Ils lancent chaque année plus de 1,000 *kélek* (V. ce mot) sur le Tigre et l'Euphrate ; ces radeaux de peaux cousues sont pareils à ceux d'il y a vingt-cinq siècles, de même que les autres traits de la physionomie du pays et de ses habitants. La religion a changé cependant. Sans doute, la plupart des 400,000 Kizilbach, héritiers plus ou moins avoués du mazdéisme, sont Kourdes ; de même les 50,000 *Yezidi* (V. ce mot) ou adorateurs du diable. Mais le gros de la nation, si l'on excepte encore 200,000 nestoriens entre les lacs d'Ourmiah et de Van, près de Djoulameck, et quelques chrétiens chaldéens (Khaldani) autour d'El-Koch (entre Djoulameck et Mossoul, la plupart des Kourdes sont musulmans. La majorité sont sunnites, du rite chafite ; néanmoins, ils détestent les Turcs autant que les Persans chiites. Ils ont gardé leurs anciennes superstitions, et leur religion se borne à dire cinq fois par jour leur prière avec force génuflexions. Les Kourdes adorent la musique et la danse ; ils chantent en s'accompagnant de la flûte ; leur danse nationale est le tchopi, danse tournée avec balancement du corps et en frappant fortement du pied au son des tambours. A.-M. B.

Bibl. : Rich, *Narrative of a residence in Koordistan ;* Londres, 1836, 2 vol. — Fraser, *Travels in Koordistan, Mesopotamia*, etc., 1840, 2 vol. — Rawlinson, *Notes on a march through the prov. of Luristan to Kermanchah*, dans *Journ. roy. geogr. Soc.*, t. VIII. — Du même, au t. X, *Notes on a journey from Tabriz through Persian Kurdistan.* — Rœdiger et Pott, *Kurdische Studien*, dans *Zeitschrift für kunde des Morgenlands*, t. III à VII. — Lerch, *Forschungen über die Kurden ;* Saint-Pétersbourg, 1857-58, 2 vol. — Dr Blau (consul à Trébizonde), art. dans *Zt. der deutschen Morgenlændischen Gesellschaft*, 1858, t. XII ; 1862, t. XVI. — Schlæfli, *Beitræge zur Ethnographie Kurdistans*, dans *Mitt.* de Petermann, 1863. — Taylor (consul à Erzeroum), dans *Journ. of roy. geogr. Soc.*, t. XXXV et t. XXXVIII. — Perrot, *les Kurdes de l'Haïmaneh*, dans *Revue des Deux Mondes*, fév. 1865. — Clément, *Excursion dans le Kurdistan*, dans *Globe* (journ. géogr.) ; Genève, 1866. — Charmoy, *le Chéref-Nameh, fastes de la nation kurde* (trad. du persan et commenté) ; Saint-Pétersbourg, 1868. — Chantre, *Recueil de notices et récits kourdes ;* Saint-Pétersbourg, 1860. — Du même, *Dict. kurde-français*, publié par Justi, 1879 ; Saint-Pétersbourg, 1879. — Chantre, *Exploration dans le Kurdistan et l'Arménie*, au Congrès des Soc. franç. de géogr. ; Lyon, 1881, pp. 209-217. — Du même, *les Caractères ethniques des Anshariés et des Kurdes*, dans *Bull. Soc. anthrop. de Lyon*, 1882, t. I. — Puchstein, *Reise in Kurdistan*, dans *Rapp. Ac. sc. Berlin*, 1883.

KOURDISTAN (V. Kourdes).

KOUREIKA. Riv. de Sibérie, gouv. d'Éniséisk, affl. dr. de l'Eniséi ; 650 kil. de long ; il coule vers l'O. et finit en aval de Touroukhansk.

KOURES (Peuple) (V. Courlande).

KOURG. Prov. de l'Inde anglaise, isolée de la présidence de Madras, entre la Cavéri à l'E., les Ghates occidentales au S. et à l'O. ; 4,084 kil. q. ; 173,055 hab. Ce pays de montagnes fut enlevé par les *Kodagous* ou Kourgs (vers le VIe siècle ap. J.-C.) à des occupants antérieurs disparus qui avaient élevé de formidables murailles dont beaucoup subsistent (longueur totale, 180 kil.). Les Kodagous sont des Dravidiens de haute taille ; ils ont été longtemps polyandres ; jusqu'au XVIe siècle, ils formaient une confédération de douze cantons sous des chefs élus (nayak). Les Anglais les ont annexés en 1834.

KOURGAN. Ville de Sibérie, ch.-l. de cercle du gouv. de Tobolsk, sur le Tobol ; 10,000 hab. Foire du 21 au 28 déc. — Le cercle a 24,358 kil. q. ; il est très marécageux.

KOURGANE (Ethnogr.). On donne ce nom de kourgane, simple transcription d'un mot russe, aux tumulus qui couvrent en grand nombre les plaines depuis la vallée du Dniepr jusqu'à celles de la Volga, de la Kama et de l'Oural, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à la mer Noire et la Caspienne. Ces tumulus représentent, suivant les régions, des époques et des peuples assez différents. Ceux des rives de la mer Noire et de la rive droite du Dniepr remontent pour la plupart à diverses époques, pour la plupart anciennes, la civilisation ayant pénétré plutôt dans cette région. Ceux du N. de la Caspienne sont encore intacts. Les mieux étudiés sont ceux des gouvernements de Perm, de Moscou et de Saint-Pétersbourg, fouillés en très grand nombre. Et lorsque nous parlons du peuple des Kourganes, il s'agit évidemment de celui qui a élevé les tumulus de la Russie centrale, surtout ceux de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Ce peuple qui a joui d'une civilisation empreinte surtout d'influences orientales, notamment persanes, tout en ayant les mêmes caractères anatomiques essentiels que les auteurs de tumulus d'autres régions, bien plus anciens, appartient à notre époque. Ses dernières sépultures ne remontent pas au delà du XIIIe siècle de notre ère. Il a été submergé sous les flots des invasions mongoliques et dominé ensuite par la conquête scandinave et slave (V. Finnois). Zaborowski.

KOURGAN-OULEN ou **OULAN-NOR.** Lac salé de Mongolie, au N. des monts Gourban-Saïkhat ; il reçoit du N. l'Onghün-gol, rivière de 250 kil., près des sources de laquelle est Karakoroum.

KOURIATEÏN. Groupe de deux îles, sur la côte de Tunisie, en face du port de Monastir, qu'elles abritent un peu de la houle du large. La plus petite est à 7 kil. de la terre ; la plus grande, celle que les Arabes nomment Kouriat spécialement, est à 11 kil. On y a établi une madrague pour la pêche du thon et un phare.

KOURILES (Iles) (japonais *Tsisima*). Archipel volcanique dépendant du Japon, qui s'étend au N. de l'île d'Yéso jusqu'au Kamtchatka ; c'est une chaîne de seize îles et de quelques îlots, formant une sorte de barrière entre l'Océan et la mer d'Okhotsk ; elles forment une ligne courbe convexe vers l'E., de 1,200 kil. de long. Elles ont ensemble 14,824 kil. q. On distingue les quatre îles méridionales sous le nom de Grandes Kouriles. Voici du S. au N. la liste des îles et des huit principaux îlots avec l'indication de leur superficie en kil. q. :

Kounasir	1.548	Raïkok	16
Sikotan	391	Mousir	18
Itoroup	6.725	Siaskotan	179
Ouroup	1.541	Ekarma	33
Brat Sirnoï	14	Sirinkotan	7
Sirnoï	10	Karimkotan	122
Makanrourou	9	Onékotan	521
Simousir	414	Makanrousi	65
Kétoï	61	Sirinki	6
Ousisir	7	Paramousir	2.479
Rasona	64	Alaïd	92
Matoua	65	Soumsou	467

Entre Kounasir (longue de 110 kil.) et Yéso, le détroit de Yéso n'a que 9 m. de profondeur ; entre Kounasir et Itoroup, le canal Pico ou Catherine en a 82 et 27 kil. de large ; entre Itoroup (longue de 225 kil.) et Ouroup est le détroit de Vries ; au N. d'Ouroup, le canal de la Boussole, large de plus de 100 kil., sépare le groupe des Grandes Kouriles du reste de la chaîne insulaire. Dans celle-ci, les îles sont assez espacées, sauf les dernières ;

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Paramousir n'est séparé de Soumsou que par un étroit chenal, et le détroit des Kouriles, entre Soumsou et le cap Lopatka, au S. du Kamtchatka, n'a que 13 kil. de large et 18 m. de profondeur. Les îles Kouriles forment une partie de la chaîne de feu, la chaîne volcanique qui entoure l'océan Pacifique; entre la mer d'Okhotsk, peu profonde, et l'Océan qui atteint à peu de distance ses plus grandes profondeurs (8,518 m.), elles constituent une véritable jetée naturelle. On y a compté 52 volcans dont 13 actifs; celui d'Alaïd atteint 3,300 m.; Kounasir a un cône de 2,254 m., le pic Saint-Antoine; Matoua en renferme un de 1,377 m.; Onekotan a trois cratères. L'aspect de ces îles est sinistre; elles sont noires, souvent surmontées d'un panache de fumée, sans végétation, sauf le long du rivage, presque toujours enveloppées d'épais brouillards; dans les détroits qui les séparent, de violents courants venant de la mer d'Okhotsk rendent les communications difficiles. Au N. d'Ouroup, elles sont revêtues de neiges qui ne fondent guère même en été. Les Grandes Kouriles ont des arbres, bouleaux, peupliers, saules, petits chênes et même bambous à tige marbrée (à Sikotan). La faune paraît venir d'Yéso et s'appauvrit à mesure qu'on avance vers le S.; l'ours n'existe que dans les Grandes Kouriles; le renard dans toute la chaîne; les castors et les loutres marines tendent à disparaître; les phoques, morses et lamentins sont nombreux.

La population de l'archipel est d'environ 500 hab. de race aïno. Ils se logent dans des fosses creusées en terre et recouvertes de gazon; elles ont en moyenne 7 m. sur 5 et environ 1 m. de profondeur. Le ch.-l. administratif est Tomari, au S. de Kounasir.

Le premier explorateur européen des Kouriles fut le Hollandais Gérard de Vries (1643) qui appela Staaten Eiland et Companie Lant les deux îles méridionales. Les chasseurs de pelleteries russes y abordèrent vers 1654. Les Russes en prirent possession en 1711 et les étudièrent à plusieurs reprises. La carte complète fut donnée par Golovnin (1805). Jusqu'à 1875, elles appartenaient à la Russie, à l'exception de Kounasir, Sikotan et Itoroup dépendant du Japon; un traité de 1855 avait précisé la limite. En 1875, la Russie les céda au Japon en échange de la moitié méridionale de Sakhalin. Elles sont rattachées au Hok-kaïdo avec Yéso. A.-M. B.

Bibl.: Pallas, *Neue nordische Beitræge*, 1783, t. IV, pp. 112-142. — Madinier, *Description des îles Kouriles*, dans *Ann. marit. et col.*, août 1856.

KOURIM. Ville de Bohême, à l'E. de Prague. Elle adhéra aux doctrines hussites, fut très florissante au XVIe siècle et tomba en décadence à la suite de la guerre de Trente ans.

KOURINSK. Ile du S.-O. de la mer Caspienne, gouv. de Bakou, prolongeant le delta du Kour. Grandes pêcheries d'esturgeons blancs, dauphins blancs, silures, saumons, etc.; fabrication de caviar.

KOURLA ou KOUROUNGLÉ. Ville du Turkestan chinois, au S. du Kourouk-tagh, sur le Khaïdou-gol, affl. du Tarim; 6,000 hab. Elle garde le défilé de Khaïdin-koua qui mène à Karachar.

KOURLIK-NOR. Lac de l'empire chinois, pays de Tsaïdam, à 250 kil. O. du lac Koukou-nor, et 2,714 m. d'alt.; il est alimenté par le Baian-gol; il a 38 kil. de tour.

KOURO-SIVO (V. Courant).

KOUROU. Le bourg de Kourou (Guyane française), à l'embouchure du fleuve du même nom, qui a 800 m. de largeur en cet endroit, est aujourd'hui en décadence; il ne compte plus guère que 250 hab.; la commune en a environ 900. C'est sur les bords du Kourou qu'eut lieu, en 1763, une tentative de colonisation demeurée tristement célèbre. A la suite de la guerre de Sept ans, le traité de Paris nous ayant enlevé le Canada et plusieurs petites Antilles, Choiseul, ministre de la marine, songea à nous donner une compensation dans la colonisation de la Guyane. Une grande propagande fut faite pour recruter des émigrants. Dans des prospectus mensongers, avec des cartes, des plans, des vues de la plus grande fantaisie, la Guyane était représentée comme une terre à peu près identique à la nôtre et avec une telle abondance d'or et de produits précieux de toutes sortes qu'il n'y avait, pour ainsi dire, qu'à se baisser pour ramasser sa fortune. Cependant, c'était l'ancien système de colonisation féodale qui avait prévalu dans les conseils du gouvernement: Choiseul se fit concéder en toute propriété, seigneurie et justice, le territoire entre Kourou et Maroni; plusieurs membres de sa famille se taillèrent des fiefs dans ce territoire désert. Les émigrants, à l'instar de ceux de la première époque de la colonisation, s'engageaient à servir d'abord, pendant trente-six mois, pour leurs maîtres. Le chevalier Turgot, frère du grand ministre, fut nommé gouverneur de la colonie, où il ne mit les pieds que sur la fin, pour constater que le désastre était irrémédiable. M. de Chanvallon fut nommé intendant général et M. de Préfontaine fut envoyé pour préparer les premiers défrichements et les premiers abris.

Mais les défrichements et les abris, qui n'avaient pas été préparés d'assez longue main, furent loin de suffire aux émigrants qui arrivaient précipitamment par flottes successives et qui, en moins de deux ans, atteignirent le chiffre de 14,000 dans les déserts de Kourou. Sans abri, sans vivres, sans instruments de travail, la nostalgie et le désespoir ne tardèrent pas à s'emparer d'eux. Les rives du Kourou présentèrent alors un spectacle de folie et de désolation; l'hivernage étant venu, les fièvres et tout le cortège des maladies tropicales s'abattit sur les malheureux colons: en janv. 1765, sur 14,000, 11,000 étaient déjà morts; 2,000 purent revenir en France. L'expédition avait coûté à l'État 30 millions de fr. H. Coudreau.

KOUROU, roi mythique de l'Inde, ancêtre des Kauranas héros du *Mahabharata* (V. ce mot).

KOUROUMAN. Ville du Betchouanaland britannique, ch.-l. du district de Kuruman, parmi les cinq établis dans ce pays après son annexion par l'Angleterre en sept. 1885 (V. Betchouanas), et siège d'un commissaire résident; à 40 kil. N.-O. de l'extrémité septentrionale du Griqualand-West. Cette ville a pris son nom de la rivière sur laquelle elle se trouve et dont la source qui s'élance d'une caverne avec une abondance extrême, est dite Kuruman Fontein. Elle porte aussi le nom de *Nouveau-Littakou*, étant devenue la capitale des Batlapis après la séparation de cette tribu d'avec celle confédérée des Barolongs, avec qui ils avaient fondé le Vieux-Littakou, à 56 kil. au N.-N.-E. Kuruman fut visitée par Lichtenstein en 1804; Livingstone y séjourna dès 1840; c'est l'une des premières et la principale des missions religieuses de la contrée; celles-ci y possèdent de grands domaines de culture. C'est un centre important de civilisation. Ch. Del.

KOUROUME. Ville du Japon, île de Kiousiou, ken de Foukouoka, sur le Tsikouko-gava; 25,000 hab.

KOUROUNDVAR ou KOURANDUAD. Ville de l'Inde, cap. d'une principauté mahratte, sur un affl. dr. du Krichna; 8,000 hab. La principauté est divisée entre deux branches, l'aînée possède 471 kil. q., la cadette 295 kil. q.; les deux chefs résident à Kouroundvar.

KOURSK. Ville de Russie, ch.-l. du gouv. de ce nom, au confluent du Touskor et de la Koura; 52,657 hab. Grand centre manufacturier avec plus de 100 fabriques: tabac, briques, camelot, tannerie, filature du chanvre, cierges, savons, voitures, instruments de musique, distillerie, etc. Nœud des voies ferrées vers Moscou, Taganrog, Kiev. — Le district de Koursk a 3,326 kil. q.

Le *gouvernement* a 46,456 kil. q. et 2,561,031 hab. Compris entre ceux d'Orel au N., Voronèje à l'E., Kharkov au S., Poltava et Tchernigov à l'O., il appartient à la fameuse « terre noire » (*tchernoziom*) et est d'une grande fertilité (V. Russie). C'est une plaine à peine ondulée par de petites collines (339 m. d'alt. à Tim) et admirablement arrosée par plus de 400 rivières des bassins du Dniepr et du Don; les principales sont, pour le Dniepr, le Seim,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grossi du Touskor, de la Svana et de la Klévène ; le Psiol, la Vorskla ; pour le Don, le Donetz septentrional grossi de l'Oskol. Le climat est doux ; la température annuelle moyenne est + 5°,7 au S., + 4°,9 à Koursk.

De la superficie totale, 72 % reviennent aux terres labourées, 12 % aux prairies, 10 % aux bois. On récolte surtout de l'avoine et du seigle, puis des pommes de terre, du froment et du sarrasin, beaucoup de fruits et de légumes. Il existe près de 700,000 chevaux, 450,000 bœufs, 1,200,000 moutons, 400,000 porcs, des milliers de ruches ; on exporte plus de 10,000 quintaux de cire. L'industrie est active : sucreries, minoteries, distilleries, corroiries, lainages, tabac. Les gens du gouvernement de Koursk vont travailler au dehors ; 100,000 sortent chaque année comme voituriers (Grands-Russiens) ou conducteurs de bestiaux (Petits-Russiens) ; beaucoup aussi émigrent définitivement vers la Russie d'Asie. Le commerce est assez développé, surtout à Koursk, Bielgorod et à la foire annuelle du couvent de Korennii (9e vendredi après Pâques), à 29 kil. N.-O. de Koursk.

Le gouvernement se divise en 15 cercles ou districts : Koursk, Bielgorod, Graïvoson, Dmitriev, Korotcha, Lgov, Novii-Oskol, Oboian, Pontivl, Rylsk, Tim, Starii-Oskol, Soudja, Fatèje, Chtchigri. Le gouvernement date de 1797 ; sa division en districts de 1802. Le S.-E. du gouvernement resta désert jusqu'au XVIe siècle ; c'était la « campagne sauvage » (Dikoié Polé). Les habitants du reste étaient des Slaves, Siévériens et Viatitches. Au IXe siècle, ils devinrent tributaires de Kiev. Cette région forma, au S. du grand-duché de Moscovie, l'Ukraine siévérienne opposée à l'Ukraine polonaise ; les forts d'Oskol et Bielgorod furent élevés contre les Tatares de la Tauride. A.-M. B.

KOUS ou GOUSO. Ville d'Egypte, prov. et à 29 kil. S. de Keneh, r. dr. du Nil ; 11,000 hab. C'est l'ancienne *Apollinopolis parva* qui fut au temps des khalifes et des Mamelouks la plus importante place de commerce de la Haute-Egypte.

KOUSAI ou OUALAN. L'une des îles Carolines, à l'O. de l'archipel ; 112 kil. q. Le morne Crozer s'élève à 657 m.

KOUSAN ou KOUSIAO. Port de l'O. de l'île de Formose, à 10 kil. N. de Ta-kao. Exportation de riz et de blé.

KOUSATS. Ville du Japon, ken de Gounba, prov. de Kodzoukè Eaux thermales sulfureuses très fréquentées.

KOUSCH ou CHUS. Nom sous lequel les Egyptiens et crivains bibliques désignent les populations habitant au S. de l'Egypte et correspondant aux Éthiopiens de la littérature classique. Nemrod est appelé fils de Kousch, fils de Cham. On a proposé d'appeler Kouschites les peuples non sémites de l'Afrique orientale et du S.-O. de l'Asie : Gallas, Somalis, Himyarites, premiers occupants de la Babylonie.

KOUSINO-GAVA (V. JAPON, t. XXI, p. 21).

KOUSIRO. Prov. du S.-E. de l'île de Yeso, sur la baie d'Akisi ; déserte, sauf le long du rivage.

KOUSONNAI. Bourgade de l'île de Sakhalin, dans l'isthme central.

KOUSSIE. Fleuve temporaire du N.-O. de la colonie du Cap, dont il fut longtemps la frontière entre l'Orange et l'Olifant.

KOUSSO. On emploie comme anthelminthique, sous le nom abyssinien de cousso ou kousso, l'inflorescence femelle du *Brayera anthelminthica* (V. ce mot). On le trouve sous l'aspect de fleurs comprimées d'une couleur jaune verdâtre, d'une odeur balsamique et dont le goût est âcre, très désagréable et même nauséeux. Le kousso contient une huile volatile, de l'acide tannique et une résine, la *kossine* ou *tæniine* découverte par Pavesi. Cette résine, qui serait susceptible de cristalliser, mais dont la composition chimique n'est pas encore fixée, est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool ; le kousso en renfermerait de 2 à 4 % et ce serait, d'après Bedall, le principe actif de la plante. Le kousso, dont les propriétés anthelminthiques ont été mises en évidence par Brayet, est surtout employé contre le ver solitaire, le tænia. On l'administre généralement de la manière suivante : le sujet étant à jeun depuis douze heures, on lui fait avaler en une fois, ou en trois fois à dix minutes d'intervalle, 20 gr. de fleurs de kousso, macérées à froid dans 250 gr. d'eau pendant cinq à six heures. On donne environ deux heures après de l'huile de ricin. Le kousso a malheureusement un goût nauséeux ; il détermine des coliques violentes, des selles très liquides et c'est à la fin de ces évacuations (cinq à huit heures après la prise du kousso) que le tænia est expulsé.

En Amérique, on prescrit aussi la koussine à la dose de 1 gr. à 1gr 50 en cachet ou encore l'extrait fluide de la pharmacopée américaine à la dose de 15 gr. Le kousso agit certainement sur les muscles à fibres lisses. Il est donc tout naturel qu'il agisse sur l'utérus, et il y a contre-indication formelle de donner du kousso pendant la grossesse. Certains avortements ont même été observés à la suite de l'ingestion de kousso ou de son extrait. Le kousso, par suite du dégoût qu'il détermine, est de plus en plus abandonné et on préfère soit l'extrait de fougère mâle, soit la pelletiérine. Dr P. LANGLOIS.

KOUTAIEH (*Cotyæum* des anciens). Ville de Turquie d'Asie, chef-lieu d'un sandjak du vilayet de Khodavendidjar, à 115 kil. de Brousse, sur un affluent du Sakaria, à 930 m. d'alt. ; 60,000 hab., en grande majorité Turcs. Vieille citadelle. Ville riche et relativement confortable. Plaine très fertile. Grand commerce de coton, de noix de galle, de laine, d'opium (de qualité médiocre), de tapis, d'écume de mer (V. ESKICHEHR). Poteries communes. Tanneries. Château d'origine byzantine. Une ligne ferrée est projetée d'Eskichehr à Karahissar par Koutaieh. Le 4 mai 1833 y fut signé un traité entre Mehemet-Ali et la Porte. Le sandjak de Koutaieh comprend les cazas de Koutaieh, Ouchak, Guedez, Same, Eskichehr ; il contient des mines de houille et de très belles forêts.

BIBL. : E. DUTEMPLE, *En Turquie d'Asie*.

KOUTAÏS. Ville de la Transcaucasie (empire russe), ch.-l. du gouvernement de même nom, située sur le Rion, tributaire de la mer Noire ; 20,222 hab. (en 1893). Stat. du chem. de fer transcaucasien et tête de l'embranchement vers les mines de houille de Tkvibouli. Citée par Procope (au VIe siècle) sous le nom de *Kotatision*, la ville fut rebâtie en 806 par Léon II, roi d'Abkhasie, et devint, à partir de 1259, la capitale de l'Imérétie. Les Russes s'en emparèrent en 1810 et en firent, en 1873, un chef-lieu de gouvernement. Aujourd'hui, c'est une cité tout à fait européenne, dont les larges rues, bordées de belles maisons et de magasins, longent les deux rives du Rion. Restes d'une église du XIe siècle construite par les Bagratides.

La province ou *gouvernement de Koutaïs* est bornée au N. par les territoires de Kouban et de Terek, à l'E. par la prov. de Tiflis, au S. par la prov. de Kars et l'Asie Mineure, à l'O. par la mer Noire. Elle couvre 36,477 kil. q. de superficie et compte 922,564 hab. Le pays est montagneux. Les éperons du versant méridional de la grande chaîne du Caucase viennent mourir dans la plaine arrosée par l'Ingour et par le Rion, avec son principal affluent le Kvirila ; tandis qu'au S. ces plaines sont dominées par les monts Persathi (petit Caucase) et les massifs de Kartchaï (3,660 m.) et de Koldwa ; ces derniers couvrent la partie N.-O. (auj. russe) de l'ancien Lazistan. Dans les deux systèmes de montagnes, on trouve les successions de tous les terrains, depuis les roches cristallines les plus anciennes, jusqu'au crétacé supérieur. Ces roches renferment de nombreux gisements de minerais de manganèse et de cuivre, de galène argentifère et de houille (mines de Tkvibouli, terrain jurassique). Il y a aussi des carrières de marbre et d'argile réfractaire. Le climat est très doux, malsain sur la côte. Le sol est très fertile, surtout au pied des montagnes, sur les terrains tertiaires et dans les alluvions de la plaine. Les principales productions agricoles sont le maïs, le blé, l'orge ; mais une bonne partie des coteaux

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

est occupée par les vignobles qui fournissent un vin très estimé. Les forêts couvrent plus d'un million et demi d'hect. dans la région montagneuse, et les arbres fruitiers (figuiers, grenadiers, châtaigniers, cerisiers, etc.) abondent dans tout le pays. L'industrie est peu développée, à part quelques districts miniers, mais le commerce est assez actif, surtout depuis l'achèvement du chemin de fer transcaspien ; la ligne Bakou-Poti est devenue aujourd'hui la principale voie de transport pour le coton du Turkestan. Le commerce se fait principalement dans les ports de Soukhoum-Kalé, de Poti et de Batoum. La population de la province est formée d'éléments variés. La masse principale est constituée par les diverses peuplades du groupe géorgien ou kartvélien : Imérétiens, Gouriens, Mingréliens, Svanètes, Lases. Viennent ensuite les Abkhazes, les Arméniens, les Juifs, les Turcs, les Ossètes, les Kourdes et les Russes, ces derniers au nombre de 50,000 au plus. Le gouvernement est partagé en sept districts : Koutaïs (ancienne Imérétie), Zougdidi, Senaki (ancienne Mingrélie), Letchkoum (avec le pays des Svanètes), Osourgheti (ancienne Gourie), Ratcha et Charopan. Il faut joindre à ces divisions encore trois circonscriptions militaires : Artvin, Batoum et Soukhoum-Kalé (ancienne Abkhasie). J. Deniker.

KOUTCH ou **KATCH** (V. Guzerate).

KOUTCHA. Ville du Turkeskan chinois, dans une oasis arrosée par le Kounghei-kok-sou, affl. du Baba-koul, sur la route de Kachgar à Hami, à 252 kil. S. d'Aksou ; 15,000 hab. Mines de cuivre, de salpêtre, de sel ammoniac, etc.

KOUTCHAN ou **KABOUCHAN.** Ville forte de Perse, prov. de Khoraçan sur le Ghermeh-roud (branche de l'Atrek), à 1,255 m. d'alt. 10,000 hab. ; en majorité Kourdes. Commerce de chevaux et de laine, de peaux de mouton, d'armes. Elle garde le passage entre les vallées de l'Atrek et du Kachar-roud ; Nadir Chah périt en l'assiégeant. Fréquemment renversée par des tremblements de terre (en dernier lieu en janv. 1895), ses maisons sont construites en clayonnage.

KOUTCHÉ-Daria (V. Khaïdou-Gol).

KOUTCHING ou **KEUTJING.** Ville du N. de Bornéo, cap. de la principauté de Saravak, sur la rivière de ce nom (navigable pour les grands navires), à 30 kil. de la mer ; 15,000 hab.

KOUTEI. Fleuve de l'E. de Bornéo, qui coule vers l'E., sépare l'Etat de Saravak du territoire néerlandais, puis vers le S. et finit dans le détroit de Macassar par un petit delta (île Dondrekin) ; il a 650 kil. dont 300 navigables. Son bassin est occupé par une principauté du même nom ; elle a 81,000 kil. q. et 250,000 hab. Le sultan réside à Tangaroung, près de Samarinda, port situé près de la tête du delta ; le résident néerlandais est à Palarang ou Pomarang, sur le bras méridional du delta. Les habitants sont des Malais implantés au milieu de Dayaks ; ce seraient des colons venus de Java (roy. de Madjapahit) et professant alors l'hindouisme. Les ruines des monuments attestent l'exactitude de cette tradition.

KOUTENAY (V. Kootenay).

KOUTOUNG, KAOUNG ou **KYOUNG-Toung.** Ville de la Haute-Birmanie, sur l'Iravadi. Les Chinois ne purent s'en emparer en 1769 ; un traité y fut signé entre eux et les Birmans.

KOUTOUSOV (Michel-Ilarionovitch Golenistchev-), prince de Smolensk, maréchal russe, né le 16 sept. 1745, mort à Bunzlau le 28 avr. 1813. Il entra au service à seize ans comme caporal d'artillerie, fit campagne contre les Polonais (1764-69), puis contre les Turcs où il se distingua à la bataille de Kagoul et l'assaut de Choumla, et perdit un œil en Crimée ; une balle entrée par la tempe gauche ressortit près de l'œil droit. D'un caractère très fin et souple, courtisan accompli autant que vaillant soldat, il gagna la faveur de Potemkin et fut bien accueilli dans ses voyages en Prusse, France, Angleterre. Promu major général (1784), il reçut le commandement d'un corps sur le Boug, s'illustra aux assauts d'Otchakov, d'Odessa, de Bender, d'Ismaïl et à la bataille de Rimnick. Il fut successivement ambassadeur à Constantinople, général en chef en Finlande, directeur du corps des cadets, ambassadeur à Berlin (par Paul Ier), gouverneur général de Saint-Pétersbourg, commandant du 1er corps d'armée russe dans la guerre de 1805. Il était sur l'Inn quand il apprit la capitulation d'Ulm, se replia par la rive droite du Danube, infligea un échec au maréchal Mortier, près de Dürenstein (18-19 nov. 1805), et commandait sous Alexandre Ier l'armée austro-russe à la bataille d'Austerlitz. Tolstoï, dans *la Guerre et la Paix*, a dépeint le fatalisme de ce militaire accompli. Il fut ensuite gouverneur général de Lithuanie, puis de Kiev, reprit le commandement en chef contre les Turcs, et, après la paix de Bucarest (mai 1812), contre Napoléon Ier, succédant à Barclay de Tolly, dont la temporisation exaspérait l'opinion publique, il livra et perdit la sanglante bataille de la Moscowa, mais changea en déroute la retraite de la grande armée par sa victoire de Smolensk sur Davout et Ney. Il poursuivit les Français jusqu'à Kalisz et lança une proclamation appelant l'Europe aux armes contre Napoléon (25 mars 1813). Un mois après, il succombait aux fatigues de cette terrible campagne. A.-M. B.

Bibl. : Biographie par Michailovsky-Danielevsky (en français) ; Saint-Pétersbourg, 1850.

KOUTRIGOURES (V. Huns).

KOUTZO-Valaques ou *Roumains du Pinde* (V. Roumanie, § *Ethnographie*).

KOUVAN-Daria. Bras du *Sir-daria* (V. ce mot).

KOUVANA. Ville maritime du Japon, ken de Miyé, prov. d'Isé, au S. de l'île de Nippon, au fond de la baie d'Ovari ; 20,000 hab.

KOUWEMBERG (Kristiaen Van), peintre hollandais, né à Delft le 8 sept. 1604, mort à Cologne le 4 juil. 1667. Elève de Jan Van Es. Après avoir beaucoup voyagé en Italie, il vint se fixer à Cologne où il peignit des tableaux d'histoire et des figures nues.

KOUZNETSK. Ville de Sibérie, ch.-l. de district du gouv. de Tomsk, sur le Tom, en face du confluent de la Koudoma ; 8,000 hab. Elle est située au centre d'un riche bassin houiller, près de mines de fer et d'or. — Le district a 89,300 kil. q. au N. des monts Sayansk et à l'O. de l'Alatan, dans le bassin supérieur du Tom et de l'Abakan (affl. de l'Eniséi).

KOUZNETZK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Saratov, sur le Trouiev, affl. de la Soma (affl. de la Volga) ; 20,000 hab. Tanneries, mégisseries, cordonneries, ganteries, sellerie, charronnage, etc. — Le district a 4,800 kil. q. et comprend beaucoup de Tatares, de Mordvans et 2,000 Tchouvaches.

KOUYP (V. Cuyp).

KOVALEVSKY (Egor), géologue et voyageur russe, né dans le gouv. de Kharkov en 1811, mort à Saint-Pétersbourg le 2 oct. 1868. Ingénieur des mines, il fit de nombreux voyages dans la Sibérie orientale, dans les steppes des Kirghis, au Montenegro, etc. ; et il consigna ses observations géologiques dans la revue russe consacrée à cette spécialité, *Gorny Journal*. Chargé par Mehemet-Ali, en 1847, avec Trémaux, d'étudier les gisements aurifères de la province nubienne du Fazokl, il publia au retour, en russe, son *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique* (Saint-Pétersbourg, 1849, 2 vol.). Mis à la tête de la mission religieuse envoyée à Pékin, il conclut avec le gouvernement chinois (1851) un traité qui favorisa l'expansion russe du côté de la Mongolie. Nommé en 1856 directeur du département des affaires de l'Asie, il fut le promoteur des différentes expéditions dans ces contrées, notamment au Khoraçan et à Kachgar. Ses autres principaux ouvrages sont : *Pérégrinations* (1843-45, 3 vol.) ; *Voyage en Chine* (1853, 2 vol.) ; *la Guerre avec la Turquie et la rupture avec les puissances occidentales en 1853 et 1854* (1868). G. P-I.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KOVALEVSKY (Maxime-Maximovitch), historien russe, né vers 1850. Après avoir pris le titre de docteur en droit, il enseigna de 1877 à 1887 le droit public des nations étrangères à l'université de Moscou. En 1889 il fut appelé à Stockholm et en 1890 à Oxford pour donner des conférences. Ses travaux jouent dans la littérature russe le même rôle que ceux de Summer Maine en Angleterre ou de Fustel de Coulanges en France. Les principaux sont : *Essai sur l'histoire de la juridiction fiscale en France* (1876) ; *Histoire de l'administration de police dans les comtés anglais jusqu'à Edouard III* (1877) ; *la Méthode historique comparative dans la jurisprudence* (1880) ; *Coutume contemporaine et loi ancienne* (1881, éd. franç. ; Paris, 1893) ; *la Constitution sociale de l'Angleterre à la fin du moyen âge* (1880) ; *l'Ancienne Marche germanique* (1884) ; *le Droit primitif* (1886) ; *la Loi et les Coutumes au Caucase* (1890) ; *Tableau des origines de la famille et de la propriété* (en français ; Stockholm, 1890) ; *Modern Custom and ancient Law in Russia* (Londres, 1891) ; *Histoire de la démocratie en Occident* (Moscou, 1895). Quelques-uns des travaux de M. Kovalevsky ont été analysés par M. Dareste, dans le *Journal des savants* (1887 et 1893). L. L.

KOVALEVSKY (Mme Sonia), mathématicienne russe, née à Moscou en 1853, morte à Stockholm le 10 févr. 1891. Fille du général d'artillerie Corvin-Krukovsky, elle fut de bonne heure orpheline et, en 1869, se rendit à Heidelberg pour y suivre les cours de mathématiques. Elle se maria peu après avec le professeur de paléontologie Kovalevsky ; mais elle alla continuer à Berlin, de 1871 à 1874, ses études mathématiques et, à peine âgée de vingt et un ans, reçut de l'université de Gœttingue le grade de docteur. Devenue veuve en 1883, elle obtint, l'année suivante, une chaire d'analyse supérieure à l'université de Stockholm et la conserva jusqu'à sa mort. Elle a écrit sur les mathématiques plusieurs mémoires originaux, qui ont été insérés dans divers recueils spéciaux ; nous citerons : *Sur la Théorie des équations aux différentielles partielles* (*Journal* de Crelle, 1874) ; *Sur la Réduction d'une classe d'intégrales abéliennes du troisième degré en intégrales elliptiques* (*Acta mathematica* de Stockholm, 1884) ; *Sur la Transmission de la lumière dans un milieu cristallin* (*Comptes rendus, Acad. des sc. de Paris*, 1884, t. XCLVIII, p. 356) ; *Sur un Cas particulier du problème de la rotation d'un corps pesant autour d'un point fixe* (*Savants étrangers, id.*, 1888, t. XXXI), travail remarquable, qui contient, avec une étude approfondie de la question, la découverte d'un cas nouveau dans lequel on peut intégrer les équations différentielles du mouvement d'un corps pesant par un de ses points et auquel l'Académie des sciences de Paris attribua en 1888 le prix Bordin doublé « en raison du service tout à fait extraordinaire rendu par l'auteur à la physique mathématique ». On doit aussi à Mme Kovalevsky des *Souvenirs d'enfance* et plusieurs nouvelles, parus dans des revues russes et suédoises. L. S.

BIBL. : *Revue générale des sciences*, 28 févr. 1891.

KOVDA. Fleuve de Russie, gouv. d'Arkhangelsk, qui porte au golfe de Kandalaskaïa les eaux des lacs de la Carélie septentrionale, lacs Kitka, Paanajœrvi, Topozero, apportés par le Pœvozero au lac Kovdozéro (584 kil. q.). Le Kovda sort de ce lac au S.-E. et parcourt 70 kil. Il a beaucoup d'eau.

KOVEÏT, KOUÈT, KOREIN, KARIN ou GRAN. Petit port de l'Arabie, au fond du golfe Persique, dans une large baie, à 123 kil. S. de Bassorah ; 20,000 hab. Koveït est nominalement le chef-lieu d'un caza du vilayet de Bassorah et la résidence d'un sous-gouverneur ; mais, en réalité, la Turquie n'y manifeste son autorité que par le choix du chef de la cité, et par le traitement en nature qu'elle lui assure. La population fournit d'excellents matelots et s'adonne principalement à la construction des barques à voiles qui font le petit cabotage et sont employées aussi à la pêche des perles. Le commerce, qui consiste à échanger des produits des troupeaux venus de l'intérieur contre les objets manufacturés déposés par les navires qui y font souvent escale, est entre les mains d'une cinquantaine de juifs. Le sol des environs est très aride et ne produit qu'une très petite quantité de fourrage artificiel. Le climat, humide et chaud en été, est froid et sec en hiver.

KOVEL. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Volynie, sur le Touria, affl. dr. du Pripet ; 15,000 hab. — Le district a 7,000 kil. q.

KOVNO (lithuanien *Kaouna*). Ville de Russie, ch.-l. d'un gouvernement, au confluent du Niémen et de la Vilia ; 58,758 hab. dont moitié de juifs. 5 églises grecques, 6 catholiques, 30 synagogues. Le commerce est très actif. Kovno est située sur le ch. de fer de Saint-Pétersbourg à Varsovie et de Vilna à Kœnigsberg, et la navigation fluviale est considérable. Fondée au XIe siècle, elle eut dès le XIVe une importance prépondérante en Lithuanie, fut jusqu'à la fin du XVIe siècle le grand marché de la Lithuanie, entrepôt du commerce des céréales. Les querelles religieuses fomentées par les jésuites la ruinèrent au XVIIe. Pillée par les Russes en 1655, brûlée en 1808, elle n'avait plus en 1817 que 200 maisons. Elle s'est relevée rapidement et en 1842 est devenue ch.-l. de gouvernement.

Le gouv. de Kovno, formé de l'ancienne Samogitie, a 40,641 kil. q., 1,587,582 hab. (en 1890). Compris entre la Prusse à l'O., la Courlande au N., le gouv. de Vilna au S.-E., celui de Souvalki au S., il s'étend dans une plaine arrosée par le Niémen qui le sépare de la Pologne par ses affluents la Vilia, la Neviaja, l'Ioura et par de petits fleuves côtiers de la Baltique, Minia Okmiany, Vindau ou Venta, Bartau, Sventa. Les lacs sont petits, mais très nombreux (plus de 700), et le sol marécageux. Il est formé de terrains siluriens, dévoniens et tertiaires, revêtus d'une mince couche d'alluvions argilo-sableuses et même de terreau noir (à Rossieny, Vilkomir). La température moyenne annuelle est de + 6°,3 ; le climat doux et humide. Les terres labourées occupent 36 %, les prairies 33 %, les bois 22 % de la superficie totale. Le gouvernement possède environ 400,000 chevaux, 600,000 bœufs, 400,000 moutons, 500,000 porcs. L'industrie est peu développée. La population appartient pour les trois quarts à la race lithuanienne, plus 14 % de juifs et 9 1/2 % de Slaves, 2 1/2 % d'Allemands. Les Russes sont venus dès le XIe siècle ; les Polonais ont fourni la petite noblesse (Szlachta) au nombre de 70,000 personnes, en grande partie illettrées ; les Allemands sont venus au XIVe et au XVe siècle, les juifs au XVIIe au temps des Jagellons et des Tatares. — Le gouv. de Kovno se divise en sept districts : Kovno, Valkomir, Novo-Alexandrovsk, Ponéviej, Charli, Rossieny, Telchi. Celui de Kovno a 4,159 kil. q. A.-M. B.

KOVROV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Vladimir, r. g. de la Kliazma (affl. de l'Oka) ; 5,000 hab. Filatures de coton, briqueteries ; foire à Noël. — Le district a 3,600 kil. q. ; il est très marécageux.

KOWALEWSKI (Joseph-Etienne), orientaliste polonais, né aux environs de Grodno en 1800, mort en 1878. Il fit ses études à Vilna et y devint professeur. Compromis dans la société dite des philarètes, il fut exilé à Kazan où il étudia les langues orientales. Il fut nommé professeur de langue mongole à Kazan, directeur d'un gymnase et recteur de l'université. Il fut appelé en 1882 à l'université de Varsovie. Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire de la langue mongole* (en russe ; Kazan, 1835) ; *Chrestomathie mongole* (*id.*, 1836) ; *Dictionnaire mongol-russe-français* (*id.*, 1844-46). Membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il a collaboré à diverses publications scientifiques. L. L.

KOWALSKI-WIERUSZ (Alfred), peintre polonais, né à Varsovie en 1847. Il a étudié à l'Académie des beaux-arts de cette ville, à celle de Dresde et de Munich, où il a travaillé sous la direction de son compatriote Brandt

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et d'Alexandre Wagner. Il s'est fixé à Munich depuis plusieurs années. Très doué pour son art, il produit sans cesse des tableaux de genre dont les sujets sont empruntés aux usages et coutumes de la Pologne et de la Russie. Sa *Chasse à courre en Pologne*, son *Duel après le bal* et ses *Combats de Tscherkesses* lui ont valu une réputation qui s'est répandue au delà de l'Océan. Les toiles de Kowalski, outre qu'elles se distinguent par l'imagination et le mouvement dans la composition, ont des qualités sérieuses de touche et de couleur. F. TRAWINSKI.

KOYAMAKI (V. KII).

KOYASAN (V. KII).

KOZAKIEWICZ (Antoine), peintre polonais, né à Cracovie en 1841. Elève de l'Ecole des beaux-arts de cette ville, il étudia pendant quelques années la peinture à Vienne, sous la direction d'Engerth, puis à Munich qu'il habita longtemps. C'est un des artistes les plus féconds de notre temps. Ses tableaux ont figuré dans toutes les expositions d'Allemagne et d'Autriche. Il cultive principalement la peinture de genre : ses sujets sont empruntés à la vie de tous les jours. Il sait les varier à l'infini et les traiter avec un grand accent de vérité et un charme pénétrant. Dessinateur consciencieux, il est aussi coloriste fort agréable. Quelques-unes de ses compositions ont été popularisées par la lithographie, telles par exemple : *la Leçon du grand-père*, *le Rêve d'un parvenu*, *le Retour du yassyr*, etc. F. TRAWINSKI.

KOZARI (V. HALLÉVI).

KOZELETZ. Ville de Russie, chef-l. de district du gouvernement de Tchernigov, sur l'Oster (affl. g. de la Desna); 5,000 hab. — Le district a 3,200 kil. q., les trois quarts en terres labourées.

KOZELSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kalouga, au confluent de la Drongousna et de la Jizdra (affl. g. de l'Oka); 6,000 hab. Toile à voiles, produits chimiques. — Le district a 2,500 kil. q., les deux tiers en terres labourées.

KOZELUCH (Jean-Antoine), compositeur tchèque, né à Wellwarn (Bohême) le 13 oct. 1738, mort à Prague le 3 févr. 1814. Fixé à Prague en 1784 comme maître de chapelle de l'église Saint-Vit, il y forma un grand nombre de bons élèves et y fit exécuter des compositions religieuses très estimées de ses contemporains, mais dont aucune ne fut imprimée. La bibliothèque de Berlin possède les manuscrits de quelques-unes d'entre elles.

KOZELUCH (Leopold), compositeur tchèque, cousin du précédent, né à Wellwarn en 1748, mort à Vienne en 1814. Il débuta à Prague en 1771 par la composition d'un ballet, se rendit à Vienne en 1778, y devint maître de piano de l'archiduchesse Elisabeth et succéda en 1792 à Mozart comme compositeur de la chambre impériale. Très recherché à Vienne comme professeur, il contribua plus que tout autre à y faire adopter le piano-forte au lieu du clavecin. Kozeluch a composé plusieurs opéras, un oratorio (*Moïse en Egypte*, 1788), des cantates, dont une pour le couronnement de Léopold II, environ 30 symphonies, 60 concertos, 57 trios pour piano avec accompagnement, 20 œuvres de sonates pour le piano seul ou à quatre mains, et une multitude de fantaisies, caprices, menuets, etc. Cette musique, coulante et facile, eut une période de très vifs succès auprès des amateurs en Allemagne et en Autriche.

KOZIEBRODZKI (Ladislas, comte), écrivain polonais, né à Koledzieiowka (Galicie) en 1839, mort en 1891. Elève de l'Institut technique de Cracovie, il vint de bonne heure à Paris, où il suivit les cours de la Sorbonne. Lors de son séjour en Suisse (de 1862 à 1866), il écrivit plusieurs brochures politiques qui eurent un grand retentissement en Pologne. Il commença en même temps à collaborer à divers revues et journaux littéraires polonais : l'*Etoile de Teschen* et le *Journal littéraire* notamment renferment nombre de ses nouvelles et romans, parmi lesquels il faut citer : *la Noce interrompue*, *la Marâtre*, *la Tante Thècle*, etc. A partir de 1868 il s'adonna presque exclusivement au théâtre : ses drames et ses comédies (*le Chemin glissant*, *Claudia*, *la Comtesse Maria*, *la Tentation*, *le Couple amoureux*, *la Bourrasque*, etc.) dénotent une grande sagacité d'observation, un esprit délié et subtil. Quelques-unes de ses comédies de mœurs se distinguent par un humour du meilleur aloi. Dans les dernières années de sa vie, Koziebrodzki était député à la Diète de Galicie, où il a pris une part très active à la discussion des réformes les plus importantes intéressant cette partie de la Pologne. F. TRAWINSKI.

KOZIKI. Iles de la côte S.-O. de Kiousiou (Japon); celle du N. est à 30 kil. O., celle du S. à 50 kil. N.-O. de la côte de Satzouma.

KOZLOV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Tambov, sur le Lesnoï Voronèje, affl. g. du Don, et le ch. de fer de Moscou à Saratov ; 35,053 hab. Fonderies de suif, savonneries, chandelles, briqueteries, brasseries, etc. Au couvent de la Trinité (Troïtzkii) se tient une grande foire annuelle. — Le district a 6,638 kil. q., les trois quarts en terres labourées.

KOZLOV (Ivan-Ivanovitch), poète russe, né à Moscou le 11 avr. 1779, mort à Saint-Pétersbourg le 30 janv. 1840. On connaît peu son enfance; il entra fort jeune dans l'armée, devint officier, puis passa dans le service civil où son activité lui procura un avancement rapide; en 1807, il était déjà conseiller d'Etat et attaché à la chancellerie du gouverneur de Moscou. C'est à ce moment qu'il se lia intimement avec Joukovsky, déjà célèbre, et avec l'élite de la société moscovite. Après la retraite de Napoléon il passa à Saint-Pétersbourg dans l'administration des domaines; il avait trente-trois ans et sa carrière promettait d'être très brillante, lorsque subitement il tomba paralysé des deux jambes ; pour comble de malheur, sa vue l'abandonna peu à peu et il devint complètement aveugle. Eloigné à jamais du monde extérieur, il s'enferma en lui-même et s'entoura d'un monde idéal d'images poétiques. Il débuta par des imitations originales des littératures de l'Occident, qu'il connaissait fort bien, et après quelques essais personnels : *Byron*, *Au poète Joukovsky*, etc., écrivit en 1824 son poème *le Moine* dont le succès fut immense; ce fut une sorte de *Paul et Virginie* russe. *La Princesse Dolgorouky* et *l'Insensée* furent aussi fort goûtées. Kozlov écrivit encore une foule de poésies originales : *Ma Prière*, *la Nuit de Venise*, *A l'Italie*, etc., traduisit des sonnets de Mickievicz et le grand poème de lord Byron, *la Fiancée d'Abydos*, etc. Kozlov n'est pas un artiste; il y a beaucoup à laisser dans ses œuvres, mais il offre des passages qui indiquent un talent remarquable et révèlent une âme vraiment poétique. Les œuvres complètes de Kozlov ont été éditées à Saint-Pétersbourg (1855). M.

BIBL. : POLEVOÏ, *les Poètes russes* ; Saint-Pétersbourg, 1888. — *Russky Archiv*, 1864.

KOZLOVSKY (Michel-Ivanovitch), sculpteur russe, né en 1743, mort en 1803. On lui doit le monument de *Souvorov* (à Saint-Pétersbourg), une statue de *Samson* (à l'Hermitage), *Jeune Fille assise* (au palais impérial), un *Génie* (à l'Hermitage), des bas-reliefs sur des sujets empruntés à l'histoire romaine, *le Retour de Regulus*, *Camille sauvant Rome* (au palais de Marbre), etc.

KOZLOWSKI (Joseph), compositeur polonais, né à Varsovie en 1757, mort à Saint-Pétersbourg le 27 févr. 1831. Il fit ses études musicales à la cathédrale de Varsovie, entra au service de la famille Oginski comme maître de musique, passa en Russie où il prit du service dans l'armée et devint aide de camp du prince Dolgorouki. Remarqué par Potemkin pour sa voix et son talent, il fut chargé de composer une polonaise pour une fête donnée à à l'impératrice Catherine II. Ce morceau, demeuré célèbre, le mit en relief et lui fit accorder l'emploi de directeur de la musique des théâtres impériaux. Il remplit ces fonctions de 1791 à 1821. Kozlowski a composé un grand nombre de chœurs et cantates de circonstance, des chansons russes et polonaises, des ouvertures, un *Requiem* pour les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

obsèques du roi Stanislas-Auguste en 1798, et plus de 600 polonaises pour orchestre et piano, dont un grand nombre devinrent populaires.

KOZLOWSKI (Félicien-Antoine), historien polonais, né en 1805, mort en 1870. Il fut professeur et conservateur du musée numismatique de Varsovie. Son principal ouvrage est une *Histoire de la Mazovie* (Varsovie, 1858). — Son fils *Corneilo* a publié un certain nombre d'ouvrages, notamment un recueil du *Folk-Lore de la Mazovie* (Varsovie, 1868).

KOZMIAN (Kajetan), écrivain polonais, né en 1771, mort en 1856. Il servit dans l'administration du duché de Varsovie et du royaume de Pologne. Comme poète, il appartient à l'école classique. Il s'efforce d'imiter Virgile dans les *Géorgiques polonaises* (1839) et dans *Etienne Czarniecki* (Breslau, 1856). Il a laissé des *Mémoires* fort intéressants. — Son fils *André* a également écrit des *Mémoires* (Posen, 1867). — Son petit-fils *Stanislaw*, né en 1836, a collaboré à divers recueils galiciens et a été directeur du théâtre de Cracovie.

KOZMIN (all. *Koschmin*). Ville de la Pologne prussienne, district de Posen, sur l'Orla; 4,500 hab. Église du xe siècle.

KOZMODÉMIANSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kazan, r. dr. de la Volga ; 8,000 hab. — Le district a 4,993 kil. q.; il est marécageux et boisé.

KOZODAVLEV (Osip-Petrovitch), homme d'Etat et écrivain russe, né en 1754, mort en 1819. Il fut ministre de l'intérieur sous le règne d'Alexandre Ier. Outre de nombreuses traductions, il a écrit des comédies, notamment : *la Bague*, *A corsaire corsaire et demi*, etc.

KRÂ ou KRAH (Isthme de) (V. MALACCA).

KRABBE (Erik), jurisconsulte danois, né en 1512, mort en 1564. Il a publié la *Chronique rimée danoise*, une nouvelle édition de *Saxo Grammaticus* en 1534, et a traduit en allemand la *Jydske Lov*. Les matériaux qu'il rassembla furent utilisés pour la rédaction du code de Christian V en 1683.

KRABBE (Harald), naturaliste danois, né en 1831. Il a publié une série de travaux de la plus grande importance sur les helminthes et les vers parasites de l'homme et des animaux. Son principal ouvrage est intitulé *Recherches sur les helminthes, faites en Danemark et en Islande;* il a étudié tout spécialement dans ce livre une maladie parasitaire de la vessie régnante en Islande (*blœreormssygdom*).

KRACH (V. CRISE).

KRACHENINNIKOV (Etienne-Petrovitch), voyageur russe, né à Moscou en 1713, mort à Pétersbourg en 1755. Il fut attaché en 1733 à l'expédition scientifique de Gmeline en Sibérie. Il pénétra jusqu'au Kamtchatka où il séjourna plusieurs années et publia à son retour la première description complète de ce pays. Elle fut traduite en français, *Histoire de Kamtchatka et des contrées voisines*, etc. (Lyon, 1767, et Amsterdam, 1779, réimprimé au t. II du *Voyage de l'abbé Chappe d'Auteroche*), en allemand, en anglais et en hollandais.

KRÆMER (Anders-Robert von), écrivain suédois, né à Stockholm en 1825. Il a publié plusieurs volumes de vers dont l'un, *la Nature du Nord* (Nordens Natur), a été récompensé en 1851 par l'Académie suédoise; d'autres sont intitulés : *Fruits du Sud* (1853); *Diamants dans la houille*, composé à la suite d'une excursion en Angleterre (1857); *Poésies* (1867). Il est, en outre, l'auteur de récits de voyages : *Deux Voyages en Espagne* (1860); *Un Hiver en Orient* (1866), et d'études sur la langue suédoise : *De la Valeur rythmique des monosyllabes suédois* (1882), etc. — Sa sœur, *Charlotta-Lovisa*, née en 1828, a publié, elle aussi, des poésies : *Accords* (1870); *Nouvelles Poésies* (1882); des impressions de voyage : *A travers les monts et les lacs d'Ecosse* (1870); des recueils de pensées, et un drame : *Félicia* (1882).

KRAEVSKY, publiciste russe, né à Moscou le 6 fév. 1810, mort en 1889. Il fit ses études à l'université de Moscou et entra d'abord dans l'enseignement. Il fut ensuite attaché à la rédaction de l'*Invalide russe*, rédigea les *Mémoires a-triotiques*, puis de 1852 à 1862 la *Gazette de Saint-Pétersbourg* et enfin la *Voix* (*Golos*) qui exerça pendant de longues années une influence considérable C'est un des journalistes les plus remarquables de la Russie. — Son fils *E.-A.* Kraevsky, né en 1841, mort en 1883, collabora au *Golos* et en rédigea pendant de longues années la partie politique.

KRAFFT (David von), peintre suédois, né à Hambourg en 1655, mort à Stockholm en 1724. Neveu d'Ehrenstrahl, il fut appelé par lui à Stockholm, à la mort de ses parents. Il gagna bientôt la faveur d'Ulrique Eléonore, qui s'occupait elle-même de peinture, et, grâce à l'influence de celle-ci, obtint, en 1684, une bourse de voyage pour visiter l'Italie. Il s'arrêta en Danemark pour faire les portraits des membres de la famille royale, puis séjourna longuement à Venise, à Florence, à Rome, à Naples, et, à son retour, à Vienne, où il peignit la famille impériale. Il visita aussi la Suisse, Paris, les Pays-Bas, et ne rentra qu'en 1696 à Stockholm, où il était rappelé pour succéder à Ehrenstrahl, comme portraitiste de la cour. Très en faveur à la cour, grâce à son talent et à un brillant mariage, il fut anobli en 1719. On a de lui, outre un nombre considérable de portraits de hauts personnages, dont plusieurs excellents, deux grands tableaux d'histoire : *Minerve tenant le portrait du duc Charles-Frédéric*, à Drottningholm, et un *Tableau d'autel*, à Calmar. Th. C.

KRAFFT ou KRAFT (Georg-Wolfgang), physicien allemand, né à Tuttlingen (Wurttemberg) le 15 juil. 1701, mort à Tubingue le 12 juin 1754. Il fit ses études à Tubingue, professa de 1725 à 1744 les mathématiques et la physique au gymnase de Saint-Pétersbourg, fut nommé dans l'intervalle membre des académies de Saint-Pétersbourg (1731) et de Berlin (1738), et, de retour à Tubingue (1744), y occupa jusqu'à sa mort la chaire de mathématiques et de physique de l'université. Il a écrit sur la physique une trentaine d'ouvrages et de dissertations; nous citerons seulement : *Experimentarum physicorum præcipuorum brevis descriptio* (Saint-Pétersbourg, 1740, in-8); *la Maison de glace*, en allem., en russe et en franç. (Saint-Pétersbourg, 1741, in-4, très rare); *De Atmosphæra solis* (Tubingue, 1746, in-4); *Institutiones geometriæ sublimioris* (Tubingue, 1753, in-4); *Prælectiones academicæ publicæ in physicam theoreticam* (Tubingue, 1753-54, 3 fasc.; 2 édit., 1765, in-8). Il a en outre publié dans les *Commentarii* de l'Académie de Saint-Pétersbourg (années 1727 et suiv.) un nombre considérable de mémoires de mathématiques, de physique, d'astronomie et des observations météorologiques. L. S.

BIBL. : J.-J. BRUCKER, *Pinacotheca scriptorum illustrium;* Augsbourg, 1741-55, II, 6. — C.-F. SCHOTT, *Oratio in memoriam G.-W. Krafftii;* Tubingue, 1754, in-4. — V. en outre pour la liste de ses écrits : J.-C. POGGENDORFF, *Biogr. Liter. Handwœrterbuch;* Leipzig, 1863, t. I.

KRAFFT (Per, dit *le Vieux*), peintre suédois, né à Arboga en 1720, mort à Stockholm en 1793. Il fit ses premières études sous la direction du portraitiste Scheffel, puis alla en Danemark, d'où, grâce à la générosité du comte Otto Thott, qui lui commanda des copies de nombreux tableaux étrangers, il put se rendre en Allemagne, en France et en Italie, et y faire de longs et utiles séjours. Il fut, tandis qu'il rentrait en Suède, retenu à Nancy par le roi Stanislas, qui le nomma peintre de la cour. Ce n'est que vers 1768 qu'il rentra à Stockholm, où il jouit bientôt d'une grande réputation de portraitiste. Ses portraits, un peu hauts en couleurs, sont d'une ressemblance frappante, mais manquent d'une certaine légèreté et d'une grâce qu'on appréciait alors chez ses rivaux Pilo et Pasch. Il excellait dans la peinture des accessoires. On cite parmi ses meilleures toiles : deux portraits de *Gustave IV Adolphe enfant*, *Un Garçon lisant*, les portraits de *Swedenborg*, *Bellman*, *Linné*, *Creutz*, etc. Th. C.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KRAFFT ou KRAFT (Wolfgang-Ludwig), astronome et physicien d'origine allemande, fils de Georg-Wolfgang, né à Saint-Pétersbourg le 25 août (anc. st.) 1743, mort à Saint-Pétersbourg le 20 nov. (*id.*) 1814. Il prit ses grades à Tubingue en 1764, fut nommé en 1767 professeur d'astronomie de l'Académie de Saint-Pétersbourg, dont il devint membre en 1771, et enseigna par la suite la physique et la mécanique aux écoles des cadets et des mines. Il fut aussi le maître de mathématiques du tsar Alexandre Ier et du grand-duc Constantin-Pavlovitch. Il observa, en 1767, à Orenbourg, le passage de Vénus sur le Soleil et, en 1772, travailla avec J.-A. Euler et Lexell à la *Theoria motuum Lunæ* et aux *Novæ tabulæ lunares* de Léonard Euler. Outre de nombreux mémoires sur des sujets d'astronomie (théorie de Vénus, calcul des longitudes et latitudes en mer, etc.), de physique (attraction des sphéroïdes elliptiques, magnétisme terrestre, électrophores, lentilles achromatiques, pendules) et de mathématiques (nombres premiers, etc.), insérés dans les *Novi Commentarii* (1770-76), les *Acta* (1778-86), les *Nova Acta* (1788-1805) et les *Mémoires* (1809) de l'Académie de Saint-Pétersbourg, il a écrit : *De Ratione ponderum sub polo et æquatore* (Tubingue, 1764, in-4); *Méthode pour réduire la distance apparente de deux astres* (Toulon, 1814, in-8). L. S.

Bibl. : Wolf, *Geschichte der Astronomie*; Munich, 1877, pp. 474 et 744. — V. en outre, pour la liste de ses écrits, J.-C. Poggendorff, *Biogr. Liter. Handwœrterbuch*; Leipzig, 1863, t. I.

KRAFFT (Jean-Charles), architecte et dessinateur, né à Brunnenfeld (Autriche) le 19 juin 1764, naturalisé français et mort à Paris en déc. 1833. Il publia de nombreux et importants ouvrages sur la construction et l'ornement des édifices publics et des maisons : *Plans, coupes et élévations de diverses productions de la charpente, exécutés tant en France que dans les pays étrangers* (Paris, 1805, in-fol. de 220 pl.); *Plans des plus beaux jardins de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, et des édifices, monuments, fabriques qui concourent à leur embellissement* (Paris, 1810, 2 vol. in-fol. avec 96 pl.); *Portes cochères et portes d'entrée les plus remarquables de Paris* (1809, in-4); *Recueil des plus jolies maisons de Paris et de ses environs* (Paris, 1809, in-4); *Productions de plusieurs artistes français et étrangers relatives aux jardins pittoresques et aux fabriques de différents genres qui peuvent entrer dans leurs compositions* (Paris, 1810, in-4); *Description des fêtes à l'occasion du mariage de Napoléon* (Paris, 1810, in-8); *Recueil des plus beaux monuments anciens et modernes* (Paris, 1812 et suiv.), ouvrage inachevé; *Traité sur l'art de la charpente, théorique et pratique* (Paris, 1819 et suiv., 6 vol. in-fol. avec 179 pl.). Un certain nombre de ces ouvrages ont eu plusieurs éditions.

KRAFFT (Per, dit *le Jeune*), peintre suédois, fils de Per Krafft (V. ci-dessus), né à Stockholm en 1777, mort en 1863. Élève de l'Académie de Stockholm, il y remporta tout jeune de brillants succès. Ses études achevées, et après la mort de son père, il se rendit à Paris, où il séjourna longuement et fut l'élève de David, et son disciple. Il fit un voyage en Italie afin d'y étudier les anciens maîtres, et revint à Paris qu'il ne quitta qu'en 1805 pour rentrer en Suède, où il fut bientôt nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Ses tableaux, peintures d'histoire et portraits, se distinguent par les qualités et les défauts propres à l'école de David; les derniers — sa production est considérable — ont été exécutés d'une façon souvent hâtive : le dessin en est négligé, le ton lourd et peu agréable. On en trouve un peu partout en Suède. Les plus connus sont entre autres : *le Duc Charles à bord du Gustave III au combat de Hogland, Charles XIII adoptant Charles-Jean* (à Gripsholm); *le Prince royal, Charles-Auguste* (*id.*); *Prise de Leipzig après la bataille de 1813; Couronnement de Charles XIV Jean; Résurrection de Lazare; Mort du Christ*, etc. Th. C.

KRAFFT (Johann-Peter), peintre allemand, né à Hanau le 15 sept. 1780, mort à Vienne le 28 oct. 1856. Il se forma tour à tour à Hanau, à Vienne, à Paris sous David, puis en Italie, et devint professeur à l'Académie de Vienne et directeur du Belvédère. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Départ* et *Retour du réserviste* (Belvédère); *Batailles d'Aspern* et *de Leipzig*, *Bélisaire mendiant*, *Scènes de la vie de l'empereur François à la Hofburg*, *Ossian et Malvina*, *Dorothée à la fontaine*, *Manfred*, d'après Byron; *Faust* (aquarelle), et des *Scènes historiques de 1809 et 1814* (inachevées), pour la décoration du palais de Vienne.

KRAFFT-Ebing (Richard, baron de), médecin allemand contemporain, né à Mannheim le 14 août 1840. Il fut d'abord médecin-assistant à l'établissement des aliénés d'Illenau, puis exerça la médecine à Bade et devint, en 1872, professeur de psychiatrie à Strasbourg et en 1873, directeur de l'asile de la province de Styrie à Graz; enfin, en 1880, il fut nommé professeur de psychiatrie et des maladies du système nerveux à l'université de Graz. — Ouvrages principaux : *Grundzüge der Kriminalpsychologie* (Erlangen, 1872, 1882, in-8; trad. fr., 1874); *Lehrbuch der gerichtl. Psychopathologie* (Stuttgart, 1875, 1881, in-8); *Lehrbuch der Psychiatrie* (Stuttgart, 1879, 1883, in-8); *Psychopathia sexualis* (Stuttgart, 1886, in-8, et autres édit. et trad. fr., 1892). Dr L. Hn.

KRAFT (Adam), célèbre sculpteur allemand du moyen âge, né probablement à Nuremberg vers 1450 ou 1455, mort à Schwabach, près de Nuremberg, en 1507. Les seules sources, pour la connaissance de sa vie et de ses œuvres, sont le vieil historien des artistes nurembergeois, Johann Neudœrfer, et quelques pièces d'archives. Encore ne sait-on pour ainsi dire rien de sa vie. Quelle était sa famille? quel fut son père, son maître? comment se forma-t-il? Autant de mystères. On connaît par les archives un « Ulrich Crafft, tailleur de pierres », un « Peter Kraft, orfèvre », sans qu'il soit possible de savoir s'il y avait entre eux et lui le moindre lien de parenté. La date même de sa naissance est purement approximative et conjecturale, basée uniquement sur l'âge dont témoigne son portrait sculpté par lui-même à la base du merveilleux tabernacle ou *Sakramenthaus* de l'église Saint-Laurent, qui fut terminé en 1500. Contemporain et ami du célèbre Peter Vischer et de Sébastien Lindenast, qui travaillait habilement le cuivre, il paraît avoir vécu à Nuremberg en brave et honnête bourgeois, ne sortant de son atelier que pour aller aux jours de fête se distraire avec ses intimes. Il possédait en ville une maison, ainsi qu'un jardin dans la Lodersgasse. Toutefois, il n'était pas, malgré tout, bien riche; car, après sa mort, la maison, hypothéquée pour une créance à Peter Imhof de 310 florins, dut être, faute de payement, abandonnée par sa veuve, Barbe, en 1510. Neudœrfer nous dit qu'il fut marié deux fois, sans qu'on puisse en avoir la preuve. Il ne semble pas, en tous cas, avoir eu d'enfants. D'après le vieux chroniqueur, il mourut à l'hôpital de Schwabach : ce qui paraît assez invraisemblable, à moins qu'il n'ait été brusquement surpris par la maladie ou la mort, au cours de travaux dans la petite ville. On ne sait où il fut enterré; on n'a retrouvé ni tombe ni épitaphe.

Ses œuvres sont toute l'histoire de sa vie. Il débuta probablement comme simple ouvrier tailleur de pierres, avant de devenir grand sculpteur — d'ailleurs, au moyen âge, l'artiste fut-il jamais autre chose qu'un artisan bien doué? — et c'est dans ces humbles débuts qu'il faut chercher l'origine du métier solide et fort, des connaissances techniques approfondies, de l'entente instinctive autant que raisonnée des lois architecturales et décoratives, qui forment en quelque sorte la base de toutes ses belles créations. Lié avec le vieux Hans Behaim, maître maçon de Nuremberg, il enrichit de figures ou de reliefs d'ornement beaucoup des bâtiments publics ou privés construits par lui. Plusieurs de ces menus travaux attribués à Kraft par Neudœrfer, ou qu'on peut lui donner par analogie, existent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

encore et aident à faire comprendre son développement d'artiste. Ils sont de dates très diverses, car il ne négligea à aucune époque cet emploi de son talent. Signalons parmi les plus remarquables : un bas-relief de 1497 au-dessus du portail de la *Balance publique* de la ville ; ailleurs, de simples écus armoriés ; puis, à des maisons particulières, une *Adoration du Christ enfant* (Adlerstrasse, 21), *Josué et Caleb portant la grappe géante* (Bindergasse, 20), *Saint Georges tuant le dragon* (Theresienstrasse, 23), une *Annonciation* (Winklergasse), des *Vierges*, etc. Il avait exécuté en terre cuite tous les ornements et figures de la maison d'André Imhof ; mais il ne s'en est malheureusement rien conservé. C'est ainsi que peu à peu l'audace lui vint. En même temps augmenta l'importance des commandes, et il aborda les grandes œuvres qui ont fait sa réputation. La première en date (1490 environ) paraît être la fameuse série des *Sept Stations*, avec le Calvaire au bout, commandées par Martin Ketzel, jeune patricien de Nuremberg, et dont les distances sont exactement calculées d'après celles qui séparent, à Jérusalem, la maison de Pilate de chacune des places où se sont passées les principales scènes de la Passion. Le pieux fondateur avait entrepris deux pèlerinages en Palestine, à la suite du duc Otton de Bavière, puis du duc Albert de Saxe, en 1468 et 1472. Une touchante tradition veut même qu'il n'ait fait le second que pour retrouver ces mesures précises, perdues en route une première fois, et qui seules pouvaient lui permettre de faire accomplir son vœu. Les sept bas-reliefs sculptés par Kraft, ou au moins sous sa direction, qui vont de la porte Thiergærtner au faubourg Saint-Jean, où est actuellement le cimetière de ce nom, quoique exécutés en grès assez grossier et trahissant le plus souvent par des lourdeurs la collaboration d'élèves, ont dans leur ensemble une simplicité, une noblesse, une gravité pondérée dans l'émotion, exprimée pourtant de la façon la plus intense, qui en font des modèles du genre.

Le monument funéraire des familles *Schreyer* et *Landauer*, commandé en 1490 par Sebald Schreyer et son neveu Mathieu Landauer, terminé en 1492, à l'extérieur de Saint-Sebald, derrière le chœur, œuvre également remarquable, est d'un caractère tout différent. La composition en est plus riche, l'exécution plus fine et délicate, plus fouillée dans les détails. Trois grandes scènes principales, *le Portement de croix*, *la Mise au tombeau* et *la Résurrection*, se juxtaposent au premier plan, sur un fond montueux de paysage, où d'autres scènes secondaires de la Passion sont clairsemées. La conception ici — par exception chez Kraft — est plus picturale que plastique, mais infiniment pittoresque et charmante. Trois autres monuments funéraires, de date postérieure (vers 1500 ou peu après), peuvent être rapprochés et groupés, comme reproduisant avec des variantes un seul et même motif, celui de *la Glorification de la Vierge*, représentée dans le ciel, agenouillée ou debout, couronnée par Dieu le père et son fils ou par des anges. Ce sont : le monument commandé par Mathieu Landauer pour sa propre famille, dans le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Gilles, aujourd'hui transporté dans l'église même (chapelle Tetzel) ; puis ceux de Hans Rebeck et de la famille Pergenstorffer, à la Frauenkirche, leur nouveau domicile, depuis la démolition du couvent des Dominicains et de celui des Augustins, où ils étaient primitivement aussi dans le cloître. L'art de Kraft s'y montre toujours égal à lui-même, et, sauf quelques exagérations çà et là, quelque pesanteur allemande, sagement ordonné autant que pieusement tranquille. Mais son triomphe, son chef-d'œuvre, celui qui l'a rendu surtout populaire, et où il semble avoir accumulé les difficultés pour avoir occasion de les vaincre, c'est le tabernacle ou *Sakramenthaus* de l'église Saint-Laurent, commandé en 1493 par Hans Imhof, marguillier de la paroisse, et terminé seulement en 1500, après la mort du fondateur : étonnante pyramide de pierre d'une hauteur de plus de 19 m., adossée à un des piliers du chœur, et qui se dresse comme une flèche de cathédrale, comme un travail d'orfèvrerie et presque de dentelle, enlaçant dans ses arabesques des superpositions de reliefs sculptés, avec une élégance et une légèreté incomparables. Le noyau même de l'œuvre, le tabernacle destiné à l'exposition de la monstrance, est surélevé du sol par une sorte de galerie ou de balcon à jour, que supportent sur leurs épaules, par un sentiment de légitime fierté, les figures agenouillées, grandeur nature, d'Adam Kraft et de deux de ses ouvriers. On comprend que ce tour de force, qui annonce chez Kraft un talent d'architecte, égal, sinon supérieur à celui de sculpteur, ait fait naître la légende qu'il avait le secret d'amollir les pierres, puis de les redurcir après leur avoir donné forme. Le tabernacle de Saint-Laurent fut imité un nombre incalculable de fois, dans toutes les églises des environs de Nuremberg, en particulier à Fürth, Schwabach, Heilsbronn, Kalchreuth, Katzwang. On lui en avait commandé un second pour l'église de l'abbaye de Kaisheim, mais qui est aujourd'hui détruit. La *Mise au tombeau* de la chapelle Holzschuher, au cimetière Saint-Jean, qu'on lui attribue souvent, commencée peut-être sous sa direction, ne fut terminée qu'après sa mort, en 1518. — Adam Kraft est un des derniers artistes pieux, tendres et naïfs du moyen âge finissant. Il est resté toute sa vie fidèle aux pures traditions chrétiennes, sans avoir été entamé en rien par l'esprit nouveau. Après sa mort, la Renaissance fit à Nuremberg une triomphante et définitive invasion. Paul Leprieur.

Bibl. : Neudœrfer, *Nachrichten von Nürnbergischen Künstlern, herausgegeben von Dr Lochner;* Vienne, 1875, pp. 10-19, in-8. — Wanderer, *Adam Kraft et son école;* Nuremberg, 1869, in-fol. — Dohme, *Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit;* Leipzig, 1878, 1re partie, t. II, in-4 (art. de R. Bergau). — Bode, *Geschichte der deutschen Plastik;* Berlin, 1887, pp. 131-139, in-4.

KRAFT (Jens), philosophe danois, né à Frederikshald en 1720, mort en 1765. Il se rattachait à l'école de Wolf et s'efforçait de propager en Danemark les idées du philosophe allemand. Il soutint contre Sneedorf une lutte très vive en faveur des sciences exactes et du latin, et publia à cette occasion ses *Lettres critiques pour le progrès des sciences et l'amélioration du goût*. Dans d'autres écrits, il se montre disciple de Rousseau, dont il accepte et défend la théorie sur la néfaste influence de notre conception de la propriété.

KRAFT (Antoine), violoncelliste, né à Rokytzan (Bohême) le 30 déc. 1752, mort à Vienne le 28 août 1820. Il fut attaché à l'orchestre du prince Esterhazy, passa en 1796 au service du prince Lobkowitz, et se fit applaudir dans quelques voyages de concerts. Il a publié plusieurs sonates, duos et concertos pour son instrument.

KRAFT (Nicolas), violoncelliste, fils du précédent, né à Esterhaz (Hongrie) le 14 déc. 1778, mort à Stuttgart le 18 mai 1853. Il fut attaché avec son père à la musique du prince Lobkowitz, puis à l'orchestre de l'Opéra de Vienne, et enfin au service du roi de Wurttemberg. Différents voyages de concerts accomplis en Allemagne, en Hollande et en Bohême, répandirent et consolidèrent sa réputation de virtuose. Ses œuvres consistent en concertos pour violoncelle et orchestre, duos pour deux violoncelles et morceaux divers pour le même instrument.

KRAFT (Jens-Edvard), topographe et bibliophile norvégien, né à Christianssand en 1784, mort en 1853. Tout en étudiant la théologie et le droit, il s'occupait d'histoire littéraire, de bibliographie et de topographie ; fonctionnaire, il continua ses recherches qui le mirent bientôt en état de publier des ouvrages d'un réel mérite par la sûreté et l'abondance des informations : *Alm. Literaturlexikon for Danmark, Norge og Island* (en collab. avec Nyerup, 1818-19) ; *Topografisk-statistik beskrivelse over Kongeriket Norge* (1820-35, 6 vol.) ; *Norsk forfatterlexikon* (1814-56), etc.

KRAG (Anders), médecin danois, né à Ribe en 1558, mort en 1600. Il fit d'abord ses études à Wittenberg ; mais, attiré par l'éclat de Montpellier, il se rendit dans cette ville où il fut reçu docteur après avoir résolu 13 questions, dé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fendu 66 propositions, donné 2 consultations, prononcé 4 discours et fait 2 conférences. Il nous donne lui-même tous ces détails dans un livre curieux intitulé *Laurea Apollinea Monspeliensis*, publié en 1586. Il se montre, dans les ouvrages qu'il publia par la suite, admirateur de Platon, dont il traduit le *Parmenide* en latin, et disciple convaincu de Ramus, qu'il défend dans *Rameæ scholæ et defensio Petri Rami* (1587) et dans *Aristotelica et Rameа* (1585). De retour à Copenhague, il fut d'abord professeur de mathématiques, puis de physique, et mourut trop tôt pour obtenir la chaire de médecine à laquelle ses brillantes études lui donnaient droit. Th. C.

KRAG (Niels), historien et diplomate danois, frère du précédent, né à Ribe en 1568, mort en 1602. Comme son frère, il fit ses études en France, où il reçut le titre de docteur en droit. En 1589, il était professeur d'histoire à Copenhague, et, en 1592, professeur de grec. Il passait d'ailleurs presque tout son temps, loin de sa chaire, à des missions diplomatiques, tantôt en Ecosse, tantôt en Angleterre, où il fut bien reçu par Elisabeth, tantôt en Pologne. Il mourut trop tôt pour achever les *Annales Christiani III*, dont les premiers matériaux avaient été rassemblés par Vedel et que Stephanius continua jusqu'à la mort du roi. Ces annales furent publiées en 1737 par Gram et traduites en danois et annotées par Sandvig de 1796 à 1779. On a aussi de Niels une dissertation de valeur : *De Republica Lacedæmoniorum* (1593). Th. C.

KRAGERŒ. Ville maritime de Norvège, prov. de Christiania, amt de Bratsberg; 5,000 hab. Port de pêche et cabotage; la valeur des échanges représente plus de 4 millions de fr. (huitres, bois de construction, etc.); en face sont les banes de *Jomfruland*.

KRAGOUÏÉVATS (*Kragujewatz*). Ville de la Serbie, ch.-l. du cercle du même nom, sur la Lépénitsa, affluent de la Morava; 9,083 hab. Elle fut érigée par le prince Miloch en capitale de la Serbie et demeura telle jusqu'en 1842. Elle possède une fonderie de canons, une manufacture d'armes et est aujourd'hui le grand arsenal militaire du royaume. Elle se trouve reliée à la grande voie ferrée Belgrade-Nich, par l'embranchement de Lapovo-Kragouïévats. — Le cercle de Kragouïévats, d'une superficie de 2,392 kil. q., compte 122,220 hab.

KRAHE (Johann-Lambert), peintre et graveur allemand, né à Dusseldorf en 1712, mort en 1790. Il vécut et professa longtemps en Italie, puis, de retour dans sa ville natale (1755), y devint directeur de l'Académie et ensuite de la Galerie de peinture. Parmi ses œuvres décoratives, nous citerons le plafond de la Bibliothèque de l'électeur à Mannheim et quatre plafonds au château Benrath à Dusseldorf.

KRAÏNA. Région du N.-O. de la Bosnie, qui forme aujourd'hui le district de Bihatch. Elle est habitée par environ 150,000 Croates, d'où le nom de *Croatie turque* qu'on lui donne quelquefois.

KRAÏNA. Province méridionale du Montenegro, formée des territoires cédés en 1880 à la principauté par la Turquie; 16,000 hab. répartis sur une superficie de 376 kil. q.

KRAÏNA. Cercle de la Serbie, situé dans la partie N.-E. du royaume; 82,000 hab., dont de nombreux Roumains; superficie, 1,321 kil. q. Cette région produit d'excellents vins qui ont la saveur du bordeaux. — Ch.-l. Négotine.

KRAINBURG. Ville de Carniole, à 25 kil. de Laibach. Elle compte 2,300 hab. Les margraves de Carniole y ont eu leur plus ancienne résidence. Le château de Kieselstein date de 1262.

KRAJEWSKI (Michel), écrivain polonais, né en 1746, mort en 1817. Il embrassa la carrière ecclésiastique. Il a écrit des romans jadis très populaires, aujourd'hui démodés : *la Podolienne ou l'Élève de la nature* (Varsovie, 1784); *les Aventures de Wojciech Zavrzynski* (*id.*, 1786); *Leszek le Blanc* (Varsovie, 1787). On a publié après sa mort : *Vies des illustres polonais* (Radom, 1830); *Histoire de Jean-Kasimir, de 1656 à 1668* (Varsovie, 1846, 2 vol.).

KRAJVESKY (V. Kraevsky).

KRAKATOA. Ilot du détroit de la Sonde, entre Sumatra et Java, 5 kil. 1/2 de long sur 3 de large, 15 kil. q. Il mesurait, avant le cataclysme de 1883, 9 kil. sur 5 et 33 1/2 kil. q. Au N.-O. s'élevait le cratère volcanique de Perbouatan (822 m. d'alt.) L'ilot était entourée de récifs coralliaires et d'ilots parmi lesquels Verlaten au N.-O. et Long au N.-E. Elle était revêtue de forêts épaisses; au N. jaillissaient des sources thermales. Bien qu'elle fût sur le prolongement de la chaîne volcanique de Java, les forces souterraines ne s'étaient pas manifestées depuis 1680. Le 20 mai 1883, le volcan se réveilla, vomissant de la fumée et de la cendre. Dans la nuit du 26 au 27 août s'accomplit un des phénomènes volcaniques les plus prodigieux que l'on connaisse. Le N. de l'île avec le volcan s'enfonça sous les eaux, tandis que le S.-O. s'accroissait un peu, que l'île Verlafen triplait (de 3,7 à 11,8 kil. q.) et que l'île Long gagnait 30 hect. (auj. 3,2 kil. q.); deux nouveaux îlots apparurent, mais la mer les démolit en quelque mois. Tous ces îlots furent couverts de monceaux de cendres qui étouffèrent toute vie. Le pic Rakata, dans Krakatoa, atteint maintenant 832 m., l'île Verlaten 205, l'île Long 135 m. Le fond marin inégal a été nivelé. Ces bouleversements déchaînèrent des vagues formidables sur les côtes de Sumatra et de Java, où Andjer et Merak furent submergées; il y eut, dit-on, 100,000 victimes. La vague se propagea à travers tout l'océan Pacifique et Indien, les masses de cendres furent dispersées sur presque toute l'étendue du globe; la commotion fut sentie à Sidney, New York, Paris, Berlin, Saint-Pétersbourg. A.-M. B.

Bibl. : Verbek, *Krakatau;* La Haye, 1886, 2 vol. av. atlas.

KRAKOUTCHANDA. Bouddha imaginaire, le premier du Bhadra-kalpa, né à Mekhalâ selon les Singhalais, à Na-pi-ka selon les Chinois. De son temps, la vie avait une durée de quarante mille ans; sa période est du double. Il eut pour successeur Kanakamouni.

KRAKOW (V. Cracovie).

KRÁKUMÁL (c.-à-d. *chant de Kråka*). Ancien poème norvégien qui décrit les exploits de Ragnar Lodbrok et sa mort. La langue de ce poème et sa forme ne permettent pas de le faire remonter au delà de la seconde moitié du XIIe siècle. Peut-être repose-t-il sur un ancien poème danois qu'aurait utilisé aussi Saxo Grammaticus. Littérairement, ce poème est d'une grande valeur, aussi a-t-il été traduit souvent et en plusieurs langues. Th. C.

KRAKUSY. Cavaliers polonais armés à la légère, équipés en 1812 à Cracovie par le général Uminsky et dénommés en souvenir du prince légendaire Cracus ou Krakus. En 1830, tous les cavaliers de l'insurrection adoptèrent ce nom.

KRALINGEN. Ville du royaume des Pays-Bas, prov. de la Hollande méridionale, au S. de la Meuse et au N.-E. de Rotterdam; 14,000 hab. Grandes pêcheries; plusieurs mines.

KRALOVE Dvor ou **DVUR** Kralove (en allemand *Kœniginhof*). Ville de Bohême, située sur l'Elbe et la ligne Parchubrie-Reichenberg; 7,000 hab. Eglise et hôtel de ville intéressants, monument du héros légendaire Zaboj. Un combat y fut livré le 29 juin 1866 entre les Prussiens et les Autrichiens. Le nom de *Kralovedvor* se rattache à un monument littéraire qui jouit en Bohême et dans les pays slaves d'une grande popularité et qui a suscité d'ardentes polémiques. Hanka aurait découvert dans cette ville, le 16 oct. 1817, un recueil d'anciens poèmes tchèques qu'il publia en 1819 avec une traduction allemande de Svoboda sous le nom de *Kralovdvorsky Rukopis*, manuscrit de Kralovedvor. Ce recueil, qui est aujourd'hui déposé au musée de Prague, comprend cinq poèmes d'une allure épique, neuf poèmes lyriques épiques ou purement lyriques et des fragments mutilés. Quand il parut, il fit grand bruit en Bohême et dans tous les pays slaves. Il a été traduit dans toutes les langues européennes et commenté dans tous

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les idiomes slaves. Le manuscrit est fait avec beaucoup d'habileté et présente au premier abord tous les caractères d'authenticité paléographique. Néanmoins, dès sa publication, il parut suspect à Dobrowsky: Kopitar, Miklosich, Feifalik, Büdinger, se refusèrent également à admettre son authenticité. Cette authenticité devint en Bohême une question de patriotisme, et parmi les Tchèques on n'osa guère la contester. Elle fut défendue avec beaucoup de talent et d'érudition par les frères Jirecek dans le volume intitulé *Die Echtheit der Kœniginhofer Handschrift* (Prague, 1862), par Palacky, Hattala, Brandl, Ed. Greg, etc. Depuis quelques années, les attaques ont repris avec vigueur et ont été menées dans un esprit de critique rigoureusement scientifique, notamment par MM. Sembera, Gebauer, J. Goll, Masaryk. On en trouvera le résumé de ces polémiques dans la collection de l'*Archiv für slavische Philologie* (t. X, XI). Malheureusement comme les fidèles qui ne permettent pas de toucher aux livres saints, certains patriotes tchèques considèrent toute discussion critique du *Kralovdvorsky Rukopis* comme un crime de lèse-patrie. Le moment n'est pas encore venu où la discussion pourra être menée dans un esprit absolument désintéressé et scientifique. Le recueil a été souvent réimprimé (notamment Prague, 1867, 1879, 1885, etc.), soit seul, soit avec traductions et commentaires en allemand ou dans diverses langues slaves. L'une des éditions les plus curieuses est celle qui a été donnée par Hanka sous le titre de *Polyglotta* (Prague, 1852) et qui renferme des traductions en une dizaine de langues. Une édition illustrée a été donnée par Korinek (1873). Le *Kralovdvorsky Rukopis* a été traduit en français par M. Louis Leger dans le volume intitulé *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême* (Paris, 1866). Le traducteur avait alors dans l'authenticité de son texte plus de confiance qu'il n'en a aujourd'hui. L. L.

Bibl.: Toutes les histoires de la littérature tchèque consacrent un long chapitre au manuscrit.—Art. Kralovdvorsky Rukopis, dans l'*Encyclopédie tchèque* (Slovnik Naucny). — *Archiv für slavische Philologie*. — La bibliographie complète du manuscrit et des polémiques auxquelles il a donné lieu formerait un volume entier.

KRALOVE Hradec (en allemand *Kœniggrætz*). Ville de Bohême, ch.-l. d'un cercle, située au confluent de l'Adler et de l'Elbe, à environ 100 kil. à l'E. de Prague; 8,000 hab. Elle possède un évêché, un séminaire et une belle cathédrale gothique de 1302. Fabrication de gants, de cire, d'instruments de musique. Fortifié dès 1062, une seconde fois, à la moderne, en 1780, Kœniggraetz a été récemment déclassé comme forteresse. La grande célébrité de cette localité est due à la bataille du 3 juil. 1866 (V. Sadowa).

KRALUPY. Bourg de Bohême, sur la rive droite de la Moldava; 3,000 hab. C'est là que se détachent de la grande voie ferrée de Vienne-Prague à Bodenbach et vers l'Allemagne, les lignes de la Bohême septentrionale par Neratovic; de Buschtehrad, par Wejhybka, et de Welwarn et Slovenocs.

KRAMER (Wilhelm), médecin allemand, né à Halberstadt le 17 déc. 1801, mort à Berlin le 7 déc. 1875. Il s'occupa spécialement d'otologie et acquit une grande notoriété dans cette science qu'il contribua beaucoup à constituer. Ses ouvrages embrassent la période de 1833 à 1873. Citons : *Handbuch der Ohrenheilkunde* (Berlin, 1867, in-8). Dr L. Hn.

KRAMER (Antonio-Giovanni de), chimiste italien d'origine allemande, né à Milan le 21 juin 1806, mort à Tremezzo (Lombardie) le 25 sept. 1853. Il fut l'élève de Pictet et de de Candolle, à Genève, de Thénard, à Paris, et de 1832 jusqu'à sa mort, enseigna la chimie dans divers établissements de Milan; il y fit en outre, le soir, pendant une dizaine d'années, des cours populaires. On lui doit d'intéressants travaux sur la désinfection des matières fécales, sur l'analyse minérale du sang et des urines, sur le fulmi-coton, sur le gaz d'éclairage, sur le raffinage des sucres, sur l'impression des étoffes, etc. Il s'est aussi occupé d'électromagnétisme. Outre des mémoires insérés dans les *Annales* de Poggendorff, dans *Il Politecnico*, dans les recueils de l'institut lombard, etc., il a publié : *Tableaux synoptiques ou Abrégé des caractères chimiques des bases salifiables*, en collab. avec Ed. Laugier (Paris, 1828, in-8; trad. allem.; Nuremberg, 1829, in-8); *Ricerche per discopire nel sangue, ... le combinazioni minerali*, travail couronné par l'Académie des sciences de Paris (1842). L. S.

KRAMERIA (Bot. et thérap.) (V. Ratanhia).

KRAMERIUS (Vacslav-Mathieu), littérateur tchèque, né à Klatovy en 1759, mort à Prague en 1861. Il fit ses études à Prague et s'y lia avec quelques-uns des restaurateurs de la nationalité bohême, Pelcel, Dobrowsky, Prochazka. Il collabora à leur œuvre en rédigeant un grand nombre d'ouvrages populaires, en fondant une imprimerie et une librairie, en publiant divers journaux. L'un d'entre eux s'appelait *Journal patriotique impérial et royal de Kramerius*.

KRAMP (Chrétien), mathématicien et médecin français, né à Strasbourg le 10 juil. 1760, mort à Strasbourg le 13 mai 1826. Il exerça d'abord la médecine à Paris et dans diverses villes rhénanes, fut ensuite professeur de chimie et de physique à l'Ecole centrale du dép. de la Roer, à Cologne, et devint, en 1809, professeur de physique et doyen de la faculté des sciences de Strasbourg. En 1817, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Outre une quarantaine de mémoires originaux parus dans les *Annales de mathématiques* de Gergonne et dans quelques autres recueils, il a écrit : *Geschichte der Aërostatik* (Strasbourg, 1783, 2 vol. in-8; suppl., 1786); *Krystallographie des Mineralreichs*, en collab. avec Bekkerhin (Vienne, 1793, in-8); *Kritik der praktischen Arzneikunde* (Leipzig, 1795, in-8); *Analyse des réfractions astronomiques et terrestres* (Strasbourg et Leipzig, 1799, in-4), où l'on trouve une excellente solution du problème de la réfraction atmosphérique; *Eléments d'arithmétique universelle* (Strasbourg, 1808, in-8), autre ouvrage de grande valeur, etc. L. S.

Bibl.: Lalande, *Bibliogr. astronom.*; Paris, 1803, p. 811. — A.-R. Grant. *History of physical astronomy*; Londres, 1852, p. 330. — *Catalogue of scientific papers* de la Société royale; Londres, 1869, t. III.

KRANACH (Lucas de) (V. Cranach).

KRANKENHEIL (V. Tölz).

KRANNER (Joseph), architecte, ingénieur et archéologue autrichien, né à Prague le 13 juin 1801, mort à Vienne le 20 oct. 1871. Elève de l'Ecole polytechnique de Prague et ayant voyagé en Italie et en France, Kranner construisit le tombeau de la famille de Metternich dans l'abbaye cistercienne de Plass, le grand tunnel du chemin de fer du Karst et l'hospice des aveugles ainsi qu'une fontaine monumentale à Prague. Nommé, en 1861, architecte de la cathédrale de cette ville, il y fit exécuter de grands travaux de restauration et fut appelé à Vienne par l'architecte *Ferstel* (V. ce nom) comme directeur des chantiers de construction de l'église Votive. Kranner, qui avait hérité de son père d'un grand atelier pour le travail de la pierre, fut l'inventeur de plusieurs machines destinées à alléger le travail de l'ouvrier et, ayant fait de nombreux relevés des anciens monuments d'architecture de la Bohême, il fonda, pour leur publication, l'*Archeologische Blatter*. Ch. L.

KRANTZ (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et homme politique français, né à Arches (Vosges) le 17 janv. 1817. Elève de l'Ecole polytechnique (1836), de l'Ecole des ponts et chaussées (1838), il fut retraité en 1877 avec le titre d'inspecteur général honoraire, après une carrière des plus brillantes (construction du palais de l'Exposition de 1867; invention d'un barrage mobile [1868]; défense d'une section de l'enceinte de Paris pendant le siège de 1871, etc.). Elu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale le 2 juil. 1871, vice-président du centre gauche, il s'occupa surtout de questions économiques, rapporta l'enquête sur la navigation intérieure, le projet de chemin de fer sous la Manche et se prononça contre les grandes compagnies de chemins de fer. Le 10 déc. 1875, il fut élu par l'Assem-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

blée sénateur inamovible. Il combattit le boulangisme et appuya en général la politique dite opportuniste. Il fut commissaire général de l'Exposition universelle de 1878. On a de lui : *Etude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique* (Paris, 1847, in-8) ; *Projet de création d'une armée des travaux publics* (1847, in-8) ; *Etude sur les murs de réservoirs* (1870, gr. in-8) ; *Observations au sujet des chemins de fer* (1875, in-8) ; *Observations au sujet des prix de transport, des tarifs et du rachat des chemins de fer* (1882, in-8).

KRANTZ (Jules-François-Emile), amiral français, né à Arches (Vosges) le 29 déc. 1821, cousin du précédent. Entré dans la marine en 1837, il commanda le vaisseau-école de canonniers le *Louis XIV* (1869), commanda le fort d'Ivry pendant le siège de Paris et devint chef du cabinet de l'amiral Pothuau, ministre de la marine, puis directeur des mouvements de la flotte. Promu contre-amiral le 4 juin 1871, il fut chargé en 1873 du commandement en chef de la division navale des mers de Chine et gouverneur intérimaire de la Cochinchine, y fit fermer toutes les maisons de jeux. Directeur des travaux de la marine (1875), vice-amiral (1er déc. 1877), préfet maritime de Toulon (1879), commandant de l'escadre d'évolutions (1881), il fut placé dans le cadre de réserve en 1886. Le 4 janv. 1888, il prenait le portefeuille de la marine et des colonies dans le cabinet Tirard et le conservait dans le cabinet Floquet jusqu'au 22 févr. 1889. De nouveau ministre dans le cabinet Tirard du 19 mars 1889, il démissionna le 8 nov. parce qu'il ne voulait accepter aucune diminution du contingent employé au Tonkin. L'amiral Krantz est l'auteur de traités techniques importants. Citons : *Eléments de la théorie du navire* (Toulon, 1852, in-8) ; *Considérations sur le roulis des bâtiments* (Paris, 1867, in-8).

KRANTZ (Charles-Camille-Julien), homme politique français, né à Dinozé (Vosges) le 24 août 1848, fils de Jean-Baptiste. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des manufactures de l'Etat, maître des requêtes au conseil d'Etat (1879-91), professeur de droit administratif à l'Ecole des ponts et chaussées. Elu député d'Epinal le 22 févr. 1891, républicain libéral, il a été réélu en 1893.

KRANTZ (Jean-Marie-Achille-Emile), professeur et écrivain français, né à Nancy le 12 sept. 1849. Il fit ses études au lycée de Nancy, puis, étant venu en 1868 les compléter à Paris comme élève de Sainte-Barbe suivant les cours du lycée Louis-le-Grand, il eut en 1869 le prix d'honneur de philosophie au concours général. Il prit sa licence à Nancy (1872) et n'entra qu'en 1873 à l'Ecole normale supérieure, d'où il sortit premier, mais avec un congé de santé. Agrégé en 1877, on le nomma la même année maître de conférences pour la philosophie et le français à la faculté des lettres de Nancy, où il devint titulaire de la chaire de littérature française en 1884 et dont il est doyen depuis 1890. Il est docteur de 1882, avec ces thèses brillamment soutenues en Sorbonne : *De Amicitia apud Aristotelem* (Paris. in-8) et *Essai sur l'Esthétique de Descartes* (in-8). Dans cet essai, il étudie les rapports de la littérature classique du XVIIe siècle avec la doctrine cartésienne. Antérieurement, il avait donné, en collaboration avec L. Ganderax, *Miss Fanfare*, pièce en trois actes, en prose, représentée au Gymnase le 25 mars 1881. Depuis, il a publié dans la *Revue philosophique*, la *Revue bleue*, les *Annales de l'Est*, nombre d'articles de critique, notamment sur Leopardi, sur les origines du romantisme, sur Palissot et son cercle, sur Alfred de Musset, sur le *Traité de la Vieillesse* de Cicéron, etc. Quelques études ont paru séparément : *l'Art en Lorraine* (Paris, 1886, in-8) ; *Etude sur J.-J. Grandville* (Paris, 1893, in-8) ; beaucoup d'autres, de moindre importance, dans divers journaux, dont *le Soir* et *la République française*. H. M.

KRAPF (Ludwig), missionnaire et voyageur allemand, né à Derendingen, près de Tubingue, le 11 janv. 1810, mort à Kornthal le 26 nov. 1881. Une société anglaise l'envoya comme missionnaire en Abyssinie (1837-42), où il séjourna à Ankober, puis à Mombaza, d'où il visita les royaumes d'Ousambara et Oukambani, fit connaître les monts Kenia, Kilima-ndjaro et l'existence d'un grand lac intérieur. Revenu en Abyssinie (1854), il fut expulsé par Theodoros, et accompagna, en 1867, l'expédition anglaise. Il a écrit la relation de ses voyages : *Reisen in Ostafrika von 1837 bis 1853* (Kornthal, 1858, 2 vol. ; anglais, Londres, 1860 ; 2e éd., 1867), publié : *Vocabulary of six East African languages ; Outlines of the elements of the Kisuahili language ; Dict. of the Suahili language* (Londres, 1882), et traduit la Bible en galla, kinika, souahéli, ouakouasi.

Bibl. : Claus, *L. Krapf ;* Bâle, 1882.

KRAPINA. Ville de Croatie, comitat de Varazdin ; 1,500 hab. Elle possède des eaux minérales déjà connues au temps des Romains (*Aquæ Iazæ*), très efficaces contre la goutte et le rhumatisme, qui attirent chaque année de nombreux baigneurs. D'après une tradition indigène, cette ville aurait été le berceau des deux frères légendaires Czech et Lech, ancêtres des nations bohême et polonaise.

Bibl. : Rak, *Das Mineralbad Krapina ;* Vienne, 1876.

KRAS ou CARSO (V. Karst).

KRASICKI (Ignace), écrivain polonais, né à Dubiecko le 4 févr. 1735, mort à Berlin le 14 mars 1801. Elève distingué des jésuites de Léopol (Lwów), il suivit les conseils d'une mère très pieuse pour se vouer à l'état ecclésiastique, où il fit une carrière aussi rapide que brillante. D'abord chanoine de Kiev, puis de Przemysl, il devint, à l'âge de trente et un ans, titulaire de l'évêché de Warmie auquel étaient attachés le titre de prince et de grands revenus. Riche d'ailleurs par lui-même, héritier de la fortune considérable de son père qui fut castellan de Chelm, Krasicki fut un de ces prélats très mondains de la fin du XVIIIe siècle, pour qui la prélature n'était qu'une bague au doigt et qui partageaient leur temps entre les intrigues politiques et les travaux de l'esprit. Entré de bonne heure en relations avec la cour de Pologne, il se fixa à Varsovie, où il publia ses premières compositions littéraires dans le *Monitor* ainsi que dans les *Distractions agréables et utiles* (1770-78). C'étaient des fables et des satires d'un tour délicat et peignant dans la perfection les vices de la société du temps. Après le premier partage de la Pologne, Krasicki ne dédaigna point de se mettre en rapports avec Frédéric II dont il devint l'hôte assidu à Potsdam et à Sans-Souci, où il écrivit la *Monomachia*, satire mordante de la vie monacale. Un peu avant (1766), il avait donné en prose *les Aventures de Doswiadczynski* (*M. l'Expérience*), où il critique vertement l'éducation des hautes sphères de la société et les abus des tribunaux ; il y trace en même temps, à l'exemple des philosophes français de l'époque, le tableau d'une société idéale. A partir de ce moment ses œuvres revêtent un caractère didactique et utilitaire, telles que *Pan Podstoli*, portrait d'un propriétaire foncier modèle, et *Recueil de connaissances utiles classées par ordre alphabétique* (1781). De cette époque datent, en outre : *l'Histoire divisée en deux chapitres*, satires des historiens trop crédules, l'*Antimonomachia* et *la Bataille de Chocim*. Le voyage qu'il fit à ce moment en Ruthénie fut suivi de *Lettres et écrits divers*, mélanges littéraires fort intéressants. Sur la fin de sa vie, Krasicki établit définitivement sa résidence à Heilsberg (Warmie), où il s'occupa de compléter les travaux héraldiques de Niesiecki. Sous l'influence des malheurs de sa patrie, il écrit le *Calendrier du citoyen* (1793). Nommé deux ans après archevêque de Gnesen, primat de Pologne, il s'occupa encore de traduire la *Vie des hommes illustres* de Plutarque et les *Dialogues des morts* de Lucien. Il mourut subitement à Berlin ; son corps fut transporté à Gnesen en 1829.

Parmi les œuvres très nombreuses de Krasicki, ses fables et ses satires resteront comme un monument littéraire de premier ordre : elles lui ont valu d'ailleurs le surnom mérité de La Fontaine et de Boileau polonais. Ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

divers écrits ont eu de nombreuses éditions : la première en date et peut-être la meilleure (en 10 vol.) fut publiée à Varsovie (1802-04) ; il en a paru une à Paris, en un seul volume (1830-3 et 1845). Plusieurs ont été traduits en allemand, quelques-uns en français par Bernoulli et par l'abbé Lavoisier, chanoine de Mohilev. F. TRAWINSKI.

BIBL. : Walérien WROBLEWSKI, *I. Krasicki*, dans l'*Ateneum* de Varsovie, 1841, t. V. — Gustave EHRENBERG, *Livre collectif* (en polonais) ; Varsovie, 1862. — J.-I. KRASZEWSKI, *I. Krasicki, sa vie et ses œuvres* ; Varsovie, 1879. — *Bulletin polonais*, n° 41, p. 60.

KRASINSKI (Jean), historien polonais, né à Szczuki en 1550, mort à Cracovie en 1612. Il fit ses études à l'étranger et embrassa la carrière ecclésiastique. Il fut secrétaire d'Etienne Batory. Il a écrit une curieuse description de la Pologne, *Polonia* (Bologne, 1574). Cet ouvrage a été réimprimé par Mitzler et traduit en polonais par St. Budzinski (Varsovie, 1852).

KRASINSKI (Vincent), général polonais, né en 1783, mort en 1858. Il servit dans la grande armée et fut général en chef des troupes du duché de Varsovie ; il conserva son grade dans le royaume de Pologne, devint sénateur, membre du conseil de l'empire russe et de 1855 à 1856 lieutenant du royaume. Il fut le père du célèbre poète.

KRASINSKI (Valerien), historien et publiciste polonais, né dans la Russie Blanche en 1795, mort à Edimbourg en 1855. Il servit dans l'administration du royaume de Pologne ; en 1830, le gouvernement révolutionnaire le chargea d'une mission en Angleterre. Il s'établit dans ce pays et y publia sur la Pologne et les pays slaves des ouvrages estimés, notamment : *The Rise, progress and decline of the Reformation in Poland* (Londres, 1839, trad. en allem. par Lindau ; Leipzig, 1841) ; *Lectures on the religious history of the Slavonie nations* (*id.*, 1850, trad. en franç., Paris, 1853) ; *Poland, its history, Constitution* (*id.*, 1855), etc.

KRASINSKI (Sigismond), poète polonais, né à Paris le 9 févr. 1813, mort à Paris le 23 févr. 1859. Fils de Vincent Krasinski et de Marie Radziwill, filleul de Napoléon Ier, il eut d'abord pour précepteur le célèbre romancier Joseph Korzeniowski, continua ses études au lycée et, pendant peu de temps, à l'université de Varsovie. Son talent littéraire se révéla de très bonne heure, ce qui le fit appeler l'*Enfant merveilleux* ; à peine âgé de quinze ans, il composait déjà des romans dans le genre de Walter Scott. En 1828, Krasinski quitta son pays, pour séjourner, sauf de rares intervalles, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en France. C'est à l'étranger et en grande partie à Paris qu'il publia successivement toutes ses œuvres. En 1834 paraît *Agay Han*, roman historique dont l'héroïne est Maryna Mniszech, femme du faux Dimitri. Puis viennent : *la Comédie non divine*, drame fantastique en prose, que Mickiewicz qualifia d'*Apocalypse moderne*, où le poète oppose une aristocratie sans vigueur et sans foi à une démocratie ignorante, haineuse et brutale ; *Irydion*, drame antique où la haine et l'amour sont aux prises ; *les Trois Pensées de Henry Ligenza*, où est exalté en termes magnifiques l'héroïsme d'une nation qui préfère la mort à l'avilissement ; *l'Aube du jour*, dithyrambe superbe en l'honneur de la fraternité des peuples, sous l'égide de la Pologne triomphante ; *les Psaumes de l'avenir*, panégyrique de la noblesse et de l'aristocratie, philippique ardente dirigée contre les démagogues, suivis du *Psaume de la bonne volonté*, d'une inspiration grandiose ; la *Glose de sainte Thérèse*, *Resurrecturis*, *le Poème inachevé* (publié seulement en 1860), où le Dante conduit le *jeune homme* à travers les cercles damnés de la société matérialiste de nos jours ; enfin, *les Lettres à mes amis*. L'œuvre de Krasinski est vraiment grandiose par l'élévation de la pensée et la pureté impeccable, la majesté de la forme. Plusieurs poèmes de Krasinski ont été traduits en français, notamment par M. Ladislas Mickiewicz, par M. Gaszynski et par M. Lacaussade. On doit à ce dernier la traduction de l'*Irydion*, du *Rêve de Cesara*, de *la Nuit de Noël* et d'*Une Nuit d'été*. Beaucoup d'œuvres du grand poète sont encore inédites. Les autres ont été réunies en 3 vol. (Leipzig, 1863). F. TRAWINSKI.

BIBL. : Laurent PICHAT, *les Poètes de combat* ; Paris, 1861. — J. KLACZKO, *la Poésie polonaise et son poète anonyme du XIXe siècle*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1862. — *La Pologne captive et ses trois poètes : Mickiewicz, Krasinski, Slowacki* (attribué à Charles-Edmond) ; Leipzig, 1864. — Lucien SIEMIENSKI, dans ses *Portraits littéraires* (en pol.) ; Posen, 1865. — Boloz ANTONIEWICZ, *la Jeunesse de Krasinski* (en pol.) ; Cracovie, 1891. — *Bulletin polonais*, nos 30 (1886) et 33 (1887).

KRASINSKI (Adam), philologue polonais, né en Volynie en 1816, mort en Cracovie en 1891. Il acheva ses études théologiques à Vilna et devint en 1859 évêque de cette ville. Outre un certain nombre de traductions et une grammaire élémentaire, il a publié un *Dictionnaire des synonymes polonais* (Cracovie, 1888, 2 vol.).

KRASNII. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Smolensk, sur la Svina, affl. g. du Dniepr ; 3,500 hab. Le 14 août 1812, Ney y défit les Russes de Raievski. Dans la retraite on s'y battit de nouveau, du 4 au 6 nov. Koutousov et Miloradovitch firent perdre aux Français 26,000 hommes et 116 canons.

KRASNII-IAR ou KRASNOIARSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. d'Astrakhan, dans une île du delta de la Volga, r. g. du Bouzan (un bras oriental du fleuve) ; 6,000 hab. Le district a 35,677 kil. q. de steppes sablonneux.

KRASNIK. Ville de la Pologne russe, gouv. de Lublin, sur un affl. dr. de la Vistule ; 4,500 hab. Belle église.

KRASNOHORSKA (Elise), femme poète tchèque, née à Prague en 1847. Elle s'appelle en réalité Elise Pechova. Elle débuta dans la littérature en 1874 par un recueil de vers qui fut très remarqué, *le Mai de la vie*. Elle donna ensuite *le Chantre de la liberté*, *la Sumava*, *le Sud slave*, *Blanik*, *l'Enfant du Tabor*, *la Femme de Harant*, *la Patrie des hirondelles*, etc. Elle a collaboré à divers journaux, écrit des livrets d'opéras et traduit des œuvres des divers poètes slaves, notamment de Pouchkine et de Mickiewicz.

KRASNOIARSK. Ville de Sibérie, ch.-l. du gouv. d'Eniséïsk, sur un promontoire au confluent de la Katcha et de l'Eniséi, à 147 m. d'alt. ; 20,000 hab. Située sur un fleuve navigable et sur la grande route de Tobolsk à Irkoutsk, au voisinage de mines d'or, elle est très prospère et grandit rapidement. Elle a l'aspect d'une ville d'Europe et doit son nom à ses falaises de marne rouge ferrugineuse des bords du fleuve. — Le cercle de Krasnoiarsk a 20,447 kil. q.

KRASNOIÉ-SELO. Bourg de Russie, gouv. de Saint-Pétersbourg, sur la Ligorka, à 26 kil. S.-O. de la capitale. Palais du tsar et camp de la garde impériale qui y manœuvre chaque année.

KRASNOKOUTSK. Ville de Russie, gouv. de Kharkov, au confluent du Mertchik et du Merl (affl. g. de la Vorska, tributaire du Dniepr) ; 7,000 hab. On y fabrique beaucoup de pièces pour la carrosserie.

KRASNO-OUFIMSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Perm, sur l'Oufa ; 4,000 hab. Fort élevé contre les Bachkirs en 1736. — Le district a 23,690 kil. q. dont plus des deux tiers de forêts. Nombreuses forges et hauts fourneaux.

KRASNOPOL. Bourg de Russie, gouv. de Volynie, à la source du Teterev (affl. dr. du Dniepr) ; elle eut une importance commerciale sous la domination polonaise.

KRASNOSLOBODSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Penza, r. g. de la Mokcha ; 7,000 hab. Briqueteries, corderies, potasse. — Le district a 4,000 kil. q., dont moitié en forêts.

KRASNOSTAV. Ville de la Pologne russe, gouv. de Lublin, sur le Vieprz ; 6,500 hab. Château bâti en 1394.

KRASNOVODSK. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. Transcaspienne, sur une presqu'île, au N. du golfe de Krasnovodsk ou de Balkan (mer Caspienne). Fondée en 1869, elle se développe surtout depuis 1881. Le port est bon, mais on manque d'eau. On exploite dans le voisinage

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du soufre, du sel, des sources de naphte, les pêcheries de la baie. Krasnovodsk fut la base d'opération des colonnes russes contre Khiva et les Turkmènes.

KRASSNY (V. KRASNII).

KRASSÓ-SZŒRÉNY. Comitat de Hongrie, formé d'une partie de l'ancien banat de Temesvár; 9,751 kil. q. Long et étroit, il s'étend depuis le Maros jusqu'au Danube et à la Serbie. La plupart de ses 406,053 hab. (1890) appartiennent à la race roumaine et à l'Eglise grecque orientale. Les principaux produits agricoles sont le maïs, le vin et les fruits qui servent à distiller des liqueurs. Les produits minéraux sont la houille, le marbre blanc, l'argent, le cuivre. Le chef-lieu est Lugos.

KRASSOVANS. Bulgares émigrés dans la haute vallée du Karas, autour de *Krassova* (bourg de 3,500 hab., Hongrie, comitat de Krasso-Szœreny); ils ont adopté le dialecte serbo-croate. Leur nombre est d'environ 9,000.

KRASZEWSKI (Joseph-Ignace), écrivain polonais, né à Varsovie le 26 juil. 1812, mort à Genève le 19 mars 1887. Après avoir terminé de bonne heure ses études classiques à Biala et à Lublin, il entra, en 1829, à l'université de Vilna, qui était alors une pépinière d'hommes très distingués, pour y suivre les cours de philologie et de médecine. A peine âgé de vingt ans, il se sent pris d'une passion irrésistible pour les lettres et publie ses premiers essais littéraires dans l'*Annuaire* de Klimaszewski, sous le pseudonyme de *Kleofas Fakund Pasternak*. C'est l'époque où les prosateurs, les poètes, les érudits les plus illustres de la Pologne sont forcés de prendre le chemin de l'exil, après la révolution de 1830-31. Kraszewski semble dès lors destiné à combler les vides qui vont se produire dans tous les domaines de la vie intellectuelle de son pays : roman, théâtre, poésie lyrique, critique, histoire, il aborde tous les genres. Mais c'est surtout le roman qui l'attire : c'est là aussi qu'il se montre véritable réformateur dans la littérature polonaise. Avant lui on en était réduit à lire de mauvaises traductions de Mme de Genlis et de Cottin. Kraszewski comprit qu'il fallait à ses compatriotes quelque chose de plus vivant et de plus instructif. Il déploie de ce côté une ardeur infatigable. Sans compter quelques études historiques, il donne quatre ou cinq romans avant *le Monde et le Poète* (1839) qui passe pour être son premier chef-d'œuvre; renonçant à la satire quelque peu mordante et sarcastique du début, l'auteur s'y fait sensible et idéaliste. En même temps paraissent ses *Promenades littéraires*, deux volumes de vers et une série de lettres très personnelles dans la *Semaine de Saint-Pétersbourg*. Il fonde en outre *l'Ateneum* de Vilna, revue que, pendant les douze années de son existence, il alimente largement de ses travaux de critique, d'histoire, de philosophie, d'esthétique et d'archéologie. Puis viennent successivement des romans qui ont pour titre : *Oulana*, *la Lanterne magique*, série de tableaux de la société polonaise, *Sous le ciel d'Italie*, *les Mémoires d'un inconnu*, *Ostap Bondarczuk*, *le Sphinx*, *Un Million de dot*, *Il ne faut pas jouer avec le feu*, *Tomko Prawdzic*. *Kordecki*, *les Comédiens;* des travaux historiques : *Vilna depuis son origine jusqu'à 1750*, *l'Epoque des Sigismonds*, *l'Ancienne Lithuanie;* des études philosophiques : *Idée du système d'Hegel*, *Système de Trentowski;* des poèmes épiques, tels que *Anafielas*, curieuse trilogie, où revit, avec toutes ses légendes, la Lithuanie d'autrefois. Kraszewski composa tous ces ouvrages en Volynie, à la campagne, où il avait acheté une propriété à laquelle il donnait tous ses soins, pendant les rares loisirs que lui laissaient les belles-lettres. En 1853, il vient se fixer à Zytomierz, capitale de la Volynie. Ici, malgré les honneurs dont on l'accable (on le nomme curateur honoraire du gymnase, directeur du théâtre et président de la société de bienfaisance), il trouve le temps de produire : *la Chaumière près du village*, un de ses romans les plus populaires en Pologne, *les Deux Mondes*, *les Maladies du siècle*, *le Roman sans titre* et *les Hymnes de douleur* (poésies). Les agissements autocratiques du gouvernement russe et des difficultés survenues avec la noblesse locale qui n'admettait pas ses idées libérales sur la question agraire, obligent Kraszewski à quitter la Volynie. Il se rend alors à l'étranger et entreprend son premier voyage en Allemagne, en France et en Italie; puis (1859) il va s'établir à Varsovie où il prend la direction de la *Gazette quotidienne*, devenue l'année suivante *Gazette polonaise*. Ce fut un poste de combat où Kraszewski lutta vaillamment, pendant quatre ans, contre les ennemis du dedans et du dehors. Lutteur dangereux pour l'autorité, il est obligé de s'expatrier à la veille de l'insurrection de 1863. Tout en dirigeant son journal, il avait rédigé, pendant son séjour à Varsovie, une vingtaine de volumes. Ayant fixé sa demeure à Dresde, il continua néanmoins à suivre avec la plus grande attention le mouvement des esprits dans son pays et resta le chef incontesté de la littérature contemporaine en Pologne. De cette époque d'exil date toute une série de romans, signés *Boleslawita*, inspirés par l'amour ardent de la patrie et la haine de l'oppresseur, et dont les principaux sont : *le Moscovite*, *Eux et Nous*, *l'Espion*, *l'Enfant de la vieille ville*, *l'Exilé*, *le Juif*. Dans ses *Comptes rendus*, il nota, avec une impartialité qui lui valut bien des inimitiés, les qualités et les défauts de ses compatriotes : c'est comme un examen de conscience sévère, mais juste. D'autres romans encore, tels que *Morituri*, *Resurrecturi*, *Mogilna*, *Songes creux*, *Sur la Sprée* et *Sans Cœur* sont loin d'avoir épuisé la fécondité prodigieuse de cet écrivain. Il rêve encore de retracer dans une série de romans toute l'histoire de Pologne, depuis *les Temps fabuleux* jusqu'aux *Derniers Moments du Palatin* et autres tableaux du XVIIIe siècle, en passant par la brillante époque des Jagellons. Mais la fiction ne lui fait point oublier l'érudition et le romancier ne nuit nullement à l'historien qui publie simultanément le *Mémorial anecdotique du temps de Stanislas-Auguste* et *la Pologne à l'époque des trois partages*. En fait d'ouvrages dramatiques de Kraszewski, il faut citer : *l'Egal du Palatin*, *le Prince Radziwill*, *l'Hydromel du Castellan* et *le Trois Mai*. A l'occasion de son jubilé cinquantenaire (1789), les Polonais reconnaissants organisèrent à Cracovie des fêtes qui furent pour le vénérable écrivain un véritable triomphe, bientôt, hélas ! suivi d'un chagrin mortel. Injustement impliqué par Bismarck dans une affaire d'espionnage, condamné à Leipzig (1883), emprisonné à Magdebourg, il ne fut remis en liberté sous caution que pour venir d'abord réparer un peu, à San Remo, ses forces épuisées et pour aller, peu de temps après, mourir à Genève.

L'œuvre de Kraszewski, que nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits, est vraiment considérable. On lui doit plus de cinq cents volumes sans compter les articles et correspondances innombrables qu'il a semés dans presque toutes les publications périodiques de Pologne. Doué d'une imagination merveilleuse, que soutenait une instruction solide dans toutes les branches des connaissances humaines, nature vive, impressionnable, sensible à toutes les manifestations de la vie sociale, esprit alerte, toujours en éveil, servi par une puissance de travail extraordinaire, Kraszewski fut par-dessus tout ce qu'on pourrait appeler un *apôtre littéraire*. Il avait foi dans la force invincible de la parole écrite chez un peuple où la langue nationale est une des dernières forteresses du patriotisme. En dépit ou peut-être à cause de son immense fécondité, Kraszewski n'est ni un penseur très profond, ni un écrivain hors de pair; dans la prose comme dans la poésie, la Pologne contemporaine compte des maîtres qui lui sont sensiblement supérieurs; s'il a beaucoup de talent, il manque de ce souffle créateur qui est la marque caractéristique du génie. Mais son grand mérite est d'avoir appris à ses compatriotes à mieux connaître leur passé et à mieux se connaître eux-mêmes; il leur a démontré, en prêchant d'exemple tout le premier, qu'ils pouvaient trouver chez eux, en dehors des littératures étrangères, de quoi satisfaire leur curiosité et meubler leur intelligence, il leur a inspiré le goût de la lecture et leur a donné d'excellents conseils.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Bon nombre de romans de Kraszewski ont été traduits en russe, en anglais, en allemand et en français. On doit à Alex. de Noirville la traduction française de *le Poète et le Monde* (1843), à M. Ladislas Mickiewicz celles de *Oulana* (1883) et de *Sans Cœur* (1885), à M. Holynski celles de *Sur la Sprée* et du *Juif* (1886) et à M. Ch. Simond celle de *l'Agonie d'une race* (1886). F. Trawinski.

Bibl. : Estreicher, *Bibliografia*, t. II, pp. 475 et suiv. — *Livre commémoratif du jubilé de J.-J. Kraszewski* (en polon.); Cracovie, 1881, gr. in-8, portr. (bibliographie détaillée de travaux consacrés à cet écrivain). — Pierre Chmielowski, *Joseph-Ignace Kraszewski, esquisse historico-littéraire* (en polon.); Cracovie, 1888. — *Bulletin polonais*, 1886, nos 29, 30 et 31; 1887, no 33.

KRATIÉ. Ville du Cambodge, sur la rive gauche du Mékong. Elle est le siège d'un résident français et compte environ 1,000 hab. Kratié est depuis 1884 chef-lieu de province. La province de Kratié faisait partie auparavant du gouvernement de Thbaung-Khmum ; elle comprend deux arrondissements, Kratié et Sambor, qui s'étendent sur les deux rives du Mékong. Les bords du fleuve sont fertiles et très peuplés ; l'intérieur est couvert de forêts. Le pays est riche en kaolin.

KRATZENSTEIN (Christian-Gottlieb), physicien et médecin allemand, né à Wernigerode (Saxe prussienne) le 30 janv. 1723, mort à Copenhague le 6 juil. 1795. Il fit ses études à Halle, où il exerça la médecine et où il enseigna la physique, passa ensuite cinq années en Russie (1748-53) et fut de 1754 à 1773 professeur de médecine à l'université de Copenhague. En 1774, Christian VII le nomma conseiller de justice. On doit à Kratzenstein, entre autres travaux remarquables, une théorie de l'élévation des vapeurs, une étude du mouvement des corps projetés, d'excellentes dissertations sur l'emploi de l'électricité en médecine, enfin la construction d'une machine parlante, sorte d'automate qui prononçait les cinq voyelles (*Journal de Physique*, XXI, 1782). Membre des académies de Saint-Pétersbourg, de Copenhague, Léopoldine, il a fait paraître dans les recueils de ces sociétés de nombreux mémoires de médecine, de physique et de mécanique. Il a en outre publié à part une vingtaine d'ouvrages ; nous citerons seulement : *Théorie de l'élévation des vapeurs*, en franç. et en allem. (Bordeaux, 1745, in-4; 2e éd., Halle, 1747, in-8); *Abhandlung vom Nutzen der Elektricitæt in der Arzeneiwissenschaft* (Halle, 1745, in-8; 3e éd., 1772); *Theoria electricitatis* (Halle, 1746, in-8); *Vorlesungen über die Experimentalphysik* (Copenhague, 1758, in-8; 6e éd., 1787); *l'Art de naviguer dans l'air* (Copenhague et Leipzig, 1784, in-8). L. S.

Bibl. : J.-S. Bailly, *Hist. de l'Astron. mod.*; Paris, 1785, t. III, p. 132. — *Nova acta Acad. scient. Petropolitanæ*, 1802, t. XIII. — P.-L. Panum, *Bidrag til Kundskab om vort Medicinsk Fakultets Historie*; Copenhague, 1880, pp. 72-102. — V. en outre, pour la liste de ses écrits, Poggendorff, *Biogr. Liter. Handwœrterbuch*; Leipzig, 1863, t. I.

KRATZENSTEIN-Stub (Kristian-Gottlieb), peintre danois, né à Copenhague en 1783, mort en 1816. Élève de Abilgård, il se rendit, ses études achevées, en Italie, et peu après son retour fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague. Il a peint surtout des sujets tirés de la mythologie du Nord, principalement d'Ossian : *Hother entrant dans la grotte des Valkyries ; Ossian écoutant Malvina jouer de la harpe.*

KRAUCHMAR. Ville du Cambodge, rég. du Mekong, à 105 kil. N.-E. de Pnom-penh, ch.-l. d'une province créée en 1884.

KRAUS (Wilhelm), peintre de marines allemand, né à Dessau le 27 févr. 1803, mort à Berlin le 8 janv. 1864. Il fut d'abord cinq ans chanteur à Berlin, puis se donna tout à la peinture et fut le premier bon peintre prussien de marines; ses œuvres manquent d'accent et de métier; on en voit trois au musée de Berlin (*Tempête, Côte de Poméranie, Côte d'Ecosse un jour de tempête*).

KRAUS (Franz-Xaver), archéologue allemand, né à Trèves le 18 sept. 1840. Il fit ses études à Paris où il se lia avec Lacordaire et Montalembert, devint professeur à l'université de Strasbourg (1872), puis à celle de Fribourg (1878). Il a publié : *Die Blutampullen der rœmischen Katakomben* (Francfort, 1868; nouveau mémoire en 1872); *Beitræge zur Trierer Archæologie und Geschichte* (Trèves, 1868); *Kunst und Altertum in Elsass. Lothringen* (Strasbourg, 1876-87, 3 vol., publication officielle) ; *Synchronistische Tabellen zur christlichen Kunstgeschichte* (Fribourg, 1880); *Realencyklopædie der christlichen Altertümer* (1882-86, 2 vol.).

KRAUSE (Karl-Christian-Friedrich), philosophe allemand, né à Eisenberg (Saxe-Altenbourg) le 4 mai 1781, mort à Munich le 27 sept. 1832. Fils d'un pasteur. Il était doué d'une vive intelligence et de rares dispositions musicales, mais il avait une faible santé et était sujet à des crises d'épilepsie. Ses premières études eurent lieu à Eisenberg et à Altenbourg; en 1797, il partit pour Iéna où il entendit Hegel et Fichte. Il laissa voir dès ce moment l'insouciance de l'existence matérielle qui devait faire le malheur de sa vie. En 1802, il se maria malgré ses parents avec une jeune fille pauvre d'Eisenberg. Il eut d'elle quatorze enfants. Privat-docent la même année, il fit avec succès des cours de mathématiques, logique, droit, histoire naturelle, etc. Mais en 1804 Iéna perdit son éclat, les étudiants partirent, et Krause, atteint d'une extinction de voix, dut aller à Rudolstadt, puis à Dresde, donner des leçons de musique. Il rêvait d'une société universelle et pensait que Napoléon allait la réaliser. Déçu de ce côté, il s'adressa aux francs-maçons, mais leurs cérémonies lui déplurent, et il publia un livre indiscret qui devait lui attirer leur haine et leurs persécutions. Il se livrait en même temps à des expériences de magnétisme qui ruinèrent complètement sa santé. En 1823, il alla à Berlin, se fit encore recevoir privat-docent, mais ne put succéder à Fichte comme il l'avait espéré. Il alla ensuite à Dresde, où il étudia les langues orientales, le sanscrit, le persan, et fit des projets de pasilalie, de pasigraphie. En 1817, il fit un voyage à Naples et à Paris. A son retour, il trouva sa famille dans la plus noire misère, dont il ne réussit pas à la tirer par un travail acharné : il donnait cinq heures de leçons par jour et travaillait à son *System der Wissenschaften*. En 1823, il se transporta à Gœttingue, où il trouva un mauvais accueil et tomba malade. Il commençait à trouver quelques leçons lorsque eurent lieu des troubles où ses élèves furent emprisonnés. En 1830, sa belle-mère lui légua une somme d'argent : on l'accusa de se faire payer par le comité révolutionnaire de Paris et on l'expulsa avec un don de 200 thalers. Il se réfugia à Munich où il se présenta à l'université. Mais la police donna sur lui de mauvais renseignements, et Schelling lui trouva trop mauvaise réputation pour faire de lui son collègue. Pourtant le professeur Franz de Baader avait réussi à le faire recevoir, lorsqu'il mourut d'apoplexie. Il avait un caractère désintéressé, affectueux et fidèle, et ceux de ses disciples qui le connurent eurent pour lui une vive admiration.

Le système de Krause est une conciliation entre la doctrine « subjective » de Fichté et la doctrine « objective » de Schelling, dominée et transformée par une conception chrétienne. Krause part de la conscience, où il trouve une intuition immédiate de Dieu. Par lui (*an sich*) Dieu est pur de toute opposition, est identité pure. En lui (*in sich*) il contient toutes les oppositions et d'abord l'opposition fondamentale, celle de la nature et de la raison. Dieu est hors du monde : car il est l'indéterminé, et le monde est déterminé. Il est aussi dans le monde : s'il n'en était ainsi Dieu ne serait pas tout l'Etre. Aussi à ses attributs panthéistiques faut-il ajouter des attributs moraux. Ce n'est pas un déisme, ni un panthéisme pur, c'est un *panenthéisme*.

L'Etre doit être conçu d'après la conscience, qui est un tout organique. L'organisme où se réalise Dieu est le monde, qui est Dieu même développé dans le temps et dans l'espace. L'aspect extérieur du monde est un mécanisme : mais la réalité profonde en est dynamique. Chaque partie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'univers, suivant l'expression de Leibniz, symbolise avec le tout. La partie de toutes la plus complète, la plus parfaite, est l'individu humain, en qui s'unissent la nature et la raison. Le but de l'individu est d'imiter la vie divine, de vivre le plus possible en Dieu. La vie de l'univers entier se résume et s'achève en lui : il la transforme à son tour par sa liberté. Mais l'individu ne peut être considéré isolément. S'il est en lui-même un tout, à un autre point de vue, il est une partie d'organismes de plus en plus compréhensifs : l'amitié, la famille, la tribu, le peuple, la race, l'humanité. L'humanité est un « royaume des esprits » où la raison se distribue d'une façon organique. Les âmes qui la composent sont éternelles, en nombre toujours égal, et réalisent Dieu à travers une succession d'existences. Dieu est le bien total, que l'homme doit réaliser pour sa part. La détermination de ce bien humain est l'objet de la partie la plus importante du système de Krause, de sa *philosophie pratique*.

Cette philosophie comprend la théorie de la religion, la théorie des mœurs et la théorie du droit. La théorie du droit de Krause est originale. Il ne faut pas, à l'exemple de Kant et de Fichte, considérer le droit comme l'ensemble des conditions de la liberté extérieure, mais de la liberté totale : le droit embrasse toute l'existence humaine dans son effort vers la vie divine. Chacun des organismes de plus en plus étendus qui vont de l'individu à l'humanité a le sien. Ces systèmes de droit se subordonnent au droit humain, qui les embrasse tous. Le droit n'a de sens qu'en vue du progrès. Ce but rend légitimes certaines formes du droit qui semblent tyranniques, comme le droit pénal. C'est une protection, une tutelle provisoire. Pour la même raison, il faut écarter comme inique la peine de mort. La théorie de la morale et celle de la religion sont éclairées par la philosophie de l'histoire. Krause la conçoit d'une façon qui fait plus d'une fois penser au positivisme. L'être vivant se développe suivant deux lois, l'une ascendante, l'autre descendante. Chacune de ces deux lois se réalise en trois moments successifs : le moment du *germe*, celui de la *croissance*, celui de la *maturité*. Le premier âge de l'humanité contient le germe de la morale et de la religion : l'homme y est uni à Dieu par une sorte d'instinct confus, d'affinité magnétique. L'âge de la croissance comprend trois subdivisions : le polythéisme, avec l'esclavage et la tyrannie, le moyen âge monothéiste et fanatique; enfin l'âge de la délivrance, de la tolérance, de la civilisation. Cet âge est préparé par la science de l'être, dont les promoteurs sont, suivant Krause : Kant, Spinoza et Krause. La société idéale comprendra non seulement l'humanité terrestre, mais l'humanité stellaire. A son tour, l'humanité connaîtra la vieillesse, la décrépitude et la mort.

Ce système, mélange assez singulier de science et de fantaisie, d'intuitions vives et de spéculations systématiques fit à Krause un certain nombre de disciples, qui se répandirent en Allemagne et en Belgique et dont les principaux se firent les éditeurs de ses œuvres posthumes, Leonhardi, Ahrens, Tiberghien, Lindemann, etc. Malheureusement, tous ces ouvrages sont écrits dans une langue impossible.

Les principales œuvres de Krause sont : *Grundlage des Naturrechts* (Iéna, 1803); *Grundriss der historicher Logik* (1803); *Grundl. eines philosophischen Systems der Mathematik* (1804); *Entwurf des Systems der Philosophie* (1804); *System der Sittenlehre* (Leipzig, 1804); *Das Urbild der Menschheit vorzüglich Freimauern gewidmet* (Dresde, 1811); *Abriss des Systems der Philosophie* (Gœttingue, 1825); *Abriss des Systems der Logik* (1828); *Abr. des Systems der Rechtsphilosophie* (1828); *Vorlesungen über das System der Philosophie* (1828); *Vorlesungen über die Grundwahrheiten der Wissenschaft* (1829). Ses œuvres posthumes comprennent : *Die absolute Religionsphilosophie* (1834-36); *Die Lehre vom Erkennen und von der Erkenntniss* (1836); *Abriss der Æsthetik* (1837); *Anfangsgründe der Theorie der Musik* (1838); *Die reine oder allg. Lebenslehre und Philosophie der Geschichte* (1843); *Vorlesungen über psychische Anthropologie* (1848); *Vorlesungen über Æsthetik* (1881); *Die dresdener Bildergallerie* (1883). CRAMAUSSEL.

BIBL. : LINDEMANN, *Uebersichtliche Darstellung des Lebens und Wissensch. lehre Krause;* Munich, 1839. — PROCKSCH, *Krause, ein Lebensbild. nach seinen Briefen,* 1880. — HOHLFELD, *Die Krausesche Philos. in ihrem geschitlichen Zusammenhange,* 1879.— EUCKEN, *Zur Erinnerung an Krause,* 1881. — B. MARTIN, *Krause' Leben und Bedeutung,* 1881.— Les histoires de ERDMANN et de ZELLER.

KRAUSS (Philippe), administrateur autrichien, né à Lwów (Léopol) en 1792, mort en 1861. Il entra en 1812 au département des finances, fut vice-président du gouvernement de Galicie et de 1848 à 1851 ministre des finances. En 1860, il devint président du contrôle de l'empire et vice-président de la Chambre des seigneurs. — Son frère, *Charles*, né en 1789, mort en 1881, entra en 1809 au département de la justice et fut de 1851 à 1857 ministre de la justice. Il devint ensuite président de la cour de cassation et membre de la Chambre des seigneurs.

KRAUSS (Marie-Gabrielle), cantatrice dramatique autrichienne, née à Vienne le 23 mars 1842. Fille d'un employé ministériel, elle entra au Conservatoire de Vienne en 1853, à peine âgée de onze ans, y fit de brillantes études de piano et d'harmonie, puis devint, pour le chant, élève de Mme Marchesi. Engagée à l'Opéra impérial, elle débuta de la façon la plus heureuse, le 20 juil. 1860, dans *Guillaume Tell*. Fort bien accueillie du public, elle demeura cinq ans à ce théâtre, voyant ses succès grandir chaque jour, grâce à son talent, à son intelligence et à son activité, activité dont son répertoire peut suffire à donner l'idée. Au cours de sa première année, en effet, elle se montra dans *le Prophète*, *Robert le Diable*, *la Flûte enchantée*, *Une Nuit à Grenade*, *le Freischütz*, *Tannhœuser*, *Don Juan* et *Lohengrin ;* puis, à mesure que son talent prenait de la consistance, elle variait et multipliait ce répertoire en se produisant dans des ouvrages des genres les plus opposés : *les Huguenots*, *le Vaisseau fantôme*, *la Dame blanche*, *Il Trovatore*, *Cosi fan tutte*, *Fidelio*, *Lalla-Roukh*, *Belisario*, *Euryanthe*, *Ernani*, *la Croisade des Dames*, *Gustave III*, *Lucrezia Borgia*, *les Noces de Figaro*, *Zampa*, *Maria di Rohan*, etc.

En 1866, Mlle Krauss accepta un engagement pour le Théâtre-Italien de Paris, où elle vint débuter, le 6 avril, dans *Il Trovatore*, après quoi elle joua *Lucrezia Borgia*. Le public sembla ne pas la comprendre complètement tout d'abord, mais la critique lui rendit justice, et dès l'année suivante elle obtint de très grands succès dans *Lucia di Lammermoor*, *Norma*, *Poliuto*, *Otello*, *Semiramide*, *Il Templario*, *Un Ballo in maschera*, *Don Giovanni*, *Rigoletto*, où son grand style, son habileté dans l'art du chant et ses incomparables facultés dramatiques lui valurent de bruyants applaudissements. Son admirable interprétation du *Fidelio* de Beethoven mit le comble à l'enthousiasme des spectateurs, qu'elle avait charmés en créant un opéra nouveau de Mme de Grandval, *Piccolino*. En 1872, Mlle Krauss abordait, toujours avec succès, la scène du théâtre San Carlo de Naples, puis allait faire une saison à la Scala de Milan ; en 1873, elle revenait à notre Théâtre-Italien, et en 1874 elle allait jouer à Naples *Aïda*. Pendant son séjour en Italie, elle créa plusieurs ouvrages nouveaux, *Manfredo*, de Petrella, *Fosca*, de M. Carlos Gomes, et *Bianca Orsini*, du même Petrella. Enfin, sur de vives instances, elle se décidait à aborder la carrière française et à signer un engagement avec la direction de l'Opéra. Mais, avant de paraître sur ce théâtre, elle alla faire une saison au Théâtre-Italien de Saint-Pétersbourg, où elle fut fêtée et acclamée comme elle le méritait.

Une carrière nouvelle s'ouvrait pour Mlle Krauss, qui allait mettre le comble à sa renommée. Après avoir paru dans le spectacle d'inauguration de la nouvelle salle de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'Opéra, le 5 janv. 1875, elle fit son véritable début, le 8 du même mois, dans le rôle de Rachel de *la Juive*. Elle joua ensuite *les Huguenots*, *Don Juan*, *Robert le Diable*, et plus tard *le Freischütz*, *l'Africaine*, *Faust*, *Sapho*, *Rigoletto*. Tout en prenant ainsi position dans le répertoire, elle n'hésita pas à se charger de rôles nouveaux, et il semblait que chacune de ses créations vît s'agrandir encore un talent déjà magistral, aussi bien que l'affection et l'enthousiasme du public à son égard. Sans parler de *Jeanne d'Arc*, ouvrage plus que médiocre auquel elle sut donner une apparence de vie, elle se montra admirable, parfois sublime par sa puissance pathétique et la grandeur pleine de noblesse de ses accents dans *Polyeucte*, *Aïda*, *le Tribut de Zamora*, *Henri VIII*, *Patrie*. C'est que chez Mlle Krauss le stylé est pur jusqu'à la perfection, le phrasé est superbe, et la diction musicale, surtout dans le récitatif, atteint les dernières limites de la grandeur et la beauté. Si l'on joint à ces qualités purement musicales la flamme puissante qui anime les accents de la cantatrice, le sentiment étonnamment dramatique et l'expression passionnée qu'elle déploie en toute occasion, enfin sa grande intelligence scénique et l'incontestable puissance de son jeu, on se rendra compte de l'action exercée sur le public par une telle artiste, et l'on aura la raison des succès qui ont marqué sa carrière. Mlle Krauss est, sans contredit, l'une des plus grandes cantatrices dont la scène lyrique puisse se glorifier. Cette artiste admirable a quitté l'Opéra en 1888 et s'est retirée définitivement. Arthur Pougin.

KRAUT (Wilhelm-Theodor), juriste allemand, né à Lunebourg le 15 mars 1800, mort le 1er janv. 1873. Elève d'Hugo, Savigny et Eichhorn, il professa à l'université de Gœttingue à partir de 1822. C'est un des maîtres du droit germanique. Il a publié : *Grundriss zu Vorlesungen über das deutsche Privatrecht* (Gœttingue, 1830 ; 6e éd. par Frensdorff; Berlin, 1886); *Die Vormundschaft nach den Grundsætzen des deutschen Rechts* (Gœttingue, 1835-59, 3 vol.); *Das alte Stadtrecht von Lüneburg* (1846).

KRAVANG. Prov. du N.-O. de *Java* (V. ce mot).

KRAY de Krayof (Paul, baron), officier autrichien d'origine hongroise, né à Kesmark (Hongrie) le 5 févr. 1735, mort à Pest le 19 janv. 1804. Après avoir étudié à Vienne, il entra dans l'armée en 1754. En 1778, il réprima une révolte des Valaques en Transylvanie. En 1788, il commanda un corps d'armée dans la guerre contre la Turquie. Il servit ensuite dans les Pays-Bas, sur le Rhin et en Italie et commanda en second sous les ordres de Melas ; il se distingua à Vérone, à Legnago, à Magnano, reprit Mantoue (1795). A cette occasion, l'empereur lui accorda le domaine de Topoly en Hongrie. L'année suivante, il fut envoyé dans l'Allemagne méridionale et se laissa battre par Moreau à Engen, à Moeskirch, à Biberach, à Memmingen. Il fut alors privé de son commandement et se retira en Hongrie.

KRAYENHOFF (Corneille-Rodolphe-Théodore, baron), général hollandais, né à Nimègue le 2 juin 1758, mort à Nimègue le 24 nov. 1840. Il était médecin à Amsterdam lorsque éclatèrent les troubles de 1787. Engagé dans le parti français, il dut fuir son pays et n'y revint qu'avec Daendels et Pichegru. En 1795, il entra dans l'armée comme lieutenant-colonel du génie, délogea, en 1809, les Anglais qui s'étaient emparés de la Zélande, et devint général, ministre de la guerre et aide de camp du roi Louis. Il encouragea ce prince dans ses velléités de résistance aux ordres de l'empereur et entreprit de renforcer les défenses d'Amsterdam, afin de pouvoir repousser, même par la force, les injonctions du cabinet français. Napoléon ordonna au roi de Hollande d'arrêter les travaux et de reprendre à à Krayenhoff le portefeuille de la guerre. Krayenhoff, tombé en disgrâce, déclina les offres flatteuses du tsar qui voulait l'attacher à sa personne; en 1813, il se mit au service du gouvernement provisoire d'Amsterdam, bloqua le général français Guétard dans Naarden et organisa l'armée nationale. Après la restauration de la maison d'Orange, le roi Guillaume nomma Krayenhoff lieutenant général, grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume, et lui conféra le titre de baron. Les dernières années de Krayenhoff furent pénibles ; traduit devant la haute cour militaire, du chef de concussion, il fut absous, mais mis en même temps à la retraite. Il consacra ses loisirs à la rédaction de travaux d'histoire militaire très remarquables. Ses principaux ouvrages sont : *Précis des opérations géodésiques et astronomiques faites en Hollande* (La Haye, 1827, in-4); *Carte topographique du royaume des Pays-Bas* (*id.*, 1829, 10 f. in-pl.) ; *Etudes sur les événements de 1808-1809* (en holl., Nimègue, 1838, in-8) ; *Etudes sur les guerres de la Néerlande depuis 1799* (*id.*, 1839, 2 vol. in-8). E. Hubert.

Bibl. : Tydeman, *Biographie du lieutenant général baron Krayenhoff* (en holl.); Nimègue, 1844, in-8.

KREBS (Karl-August), musicien allemand, né à Nuremberg le 16 janv. 1804, mort à Dresde le 16 mai 1880. Fils de Charlotte Miedcke, il fut, après la mort prématurée de sa mère, adopté par le chanteur J.-B. Krebs, dont il porta dorénavant le nom. Enfant prodige, il composa à sept ans un opéra, *Teodore*, paroles de Kotzebue (1811). Chef d'orchestre en troisième à l'opéra de Vienne, puis à Hambourg (1827), il fit jouer en 1830 un opéra, *Silva*. Il fit paraître aussi des lieder qui eurent un vif succès. En 1850, il devint chef d'orchestre de la cour à Dresde. — Sa seconde femme, *Aloyse*, née *Michalesi*, fut une cantatrice renommée (mezzo-soprano) à Londres et Dresde. Leur fille *Mary* Krebs, née à Dresde en 1851, eut de grands succès comme pianiste.

KREBS (Arthur-Constantin), officier français, né le 16 nov. 1850. Entré dans l'armée en 1870, capitaine en 1880, major du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, chef de bataillon en 1890. Il est connu comme collaborateur principal du commandant *Renard* (V. ce nom) à l'école d'aérostation de Chalais et par l'invention d'un bateau électrique sous-marin dont la description a été lue à l'Académie des sciences le 26 mars 1888.

KREHL (Rudolf), orientaliste allemand, né à Mersien le 29 juin 1825. Il étudia à Paris et Saint-Pétersbourg, devint secrétaire (1852) de la bibliothèque de Dresde, professeur (1861), puis bibliothécaire en chef (1869) de l'université de Leipzig. Il a écrit : *De Numis muhamedanis* (du musée de Dresde ; Leipzig, 1856) ; *Die Religion der vorislamischen Araber* (1863); *Beitræge zur Charakteristik der Lehre vom Glauben im Islam* (1877); *Das Leben und die Lehre des Muhammed* (1884, t. I), édité et traduit : *Analectes sur l'hist. et la litt. des Arabes d'Espagne par Al-Makkari* (Leyde, 1855, 2 vol.); *Recueil des traditions musulmanes par El-Bokhari* (Leyde, 1862-72, 2 vol.), etc.

KREIG (Jean-Ernest), général français, né à Lahr (Brisgau) en 1730, mort à Bar-sur-Ornain en 1803. Issu d'une famille de protestants français réfugiés en Allemagne, il vint prendre du service en France à l'âge de seize ans et fit ses premières armes sous le maréchal de Saxe. Pendant la guerre de Sept ans, il se distingua en plusieurs rencontres, à Rosbach où il fut fait capitaine (1757), à Minden où il gagna les épaulettes de major (1759), enfin à Clostercamp où il tomba grièvement blessé aux mains de l'ennemi. Le grand Frédéric, à la générosité duquel il dut la vie, lui offrit alors de prendre du service dans ses armées. Kreig refusa, préférant rentrer en France. Malheureusement, quand il y revint, l'état de sa santé ne lui permettait pas de reparaître dans un corps de troupes. Il dut rester plusieurs années sans emploi et s'estima finalement fort heureux d'être replacé dans les cadres comme simple sous-lieutenant. Pendant la guerre d'Amérique, il prit part à plusieurs expéditions, notamment au siège de Gibraltar (1782). La Révolution le trouva capitaine au régiment de Nassau. En août 1792 il devint lieutenant-colonel et fut adjoint au général Wimpffen qui commandait à Thionville. Là, durant le siège de cette forteresse par les Autrichiens et les émigrés (sept.), il dirigea contre eux plusieurs sor-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ties heureuses, qui lui valurent après la levée du blocus le grade de colonel, puis le commandement de la ville. Quelques mois plus tard, il était nommé coup sur coup général de brigade, général de division, commandant de la place de Metz (1793). Mais les commissaires de la Convention à l'armée de la Moselle ayant eu des difficultés avec lui, il fut destitué (27 sept. 1793), arrêté, transféré à Paris où il resta quinze mois en prison. Rendu à la liberté il alla servir en Vendée (1795-96), jusqu'au moment où le Directoire l'appela à Paris pour commander la division militaire (1797). Après avoir occupé ce poste un an et demi, il quitta le service actif et se retira à Bar-sur-Ornain où il possédait une propriété (1798). On a de lui un mémoire justificatif publié à l'époque de son emprisonnement : *Jean-Ernest Kreig, général commandant à Metz... aux véritables républicains...* (Paris, s. d., in-8). Ch. G.

KREIL (Karl), astronome et météorologiste autrichien, né à Ried (Haute-Autriche) le 4 nov. 1798, mort à Vienne le 21 déc. 1862. Il étudia le droit d'abord, l'astronomie ensuite, et fut aide-astronome à l'observatoire de Vienne (1826-30), élève-astronome à celui de Milan (1830-38), astronome adjoint (1838-45), puis directeur (1845-51) de celui de Prague, directeur du bureau central météorologique et magnétique de Vienne, créé par lui (1851). Il a rendu de grands services à la météorologie. Mais il s'est surtout appliqué à l'étude du magnétisme terrestre et il en a fait l'objet d'une longue et intéressante série d'observations, commencées à Milan et poursuivies à Prague et à Vienne. Il les a consignées dans les *Effemeridi astronomiche* (Milan, 1839, 2 vol.), dans les *Magnet. und Meteorol. Beobbachtungen* (Prague, 1839-50, 11 vol.) et dans le *Jahrbuch* du bureau central (Vienne, 1854-61, 8 vol.). On lui doit aussi des travaux sur les comètes et sur l'influence lunaire. Outre les observations ci-dessus mentionnées et de nombreux mémoires parus dans les *Annalen* de Poggendorff et dans les recueils de l'Académie des sciences de Vienne, dont il était membre, il a publié : *Cenni storici e teoretici sulle Comete* (Milan, 1832) ; *Ueber die Natur und Bewegung der Kometen* (Prague, 1843) ; *Magnet. und geogr. Ortsbestimmungen in Bœhmen* (Prague, 1846) ; *Magnet. und geogr. Ortsbestimm. im œsterr. Kaiserstaate* (Vienne, 1846-51, 5 vol.), etc. L. S.

KREITTSRMAYR (Wigulæus-Xaver-Aloys, baron de), juriste bavarois, né à Munich le 14 déc. 1705, mort le 27 oct. 1790. Fonctionnaire et magistrat bavarois, il fut de 1749 à sa mort vice-chancelier et ministre. Il a codifié les lois bavaroises : code criminel (1751), code de procédure (1753), code civil (1756), avec des commentaires (1752-68), suivis de *Grundriss des allgemeinen deutschen und bayrischen Staatsrechts* (1770, 3 vol.).

KREJCI (Jean), géologue tchèque, né à Klatovy en 1825. Il fit ses études à Prague et fut attaché en 1849 au musée de Prague comme conservateur adjoint des collections minéralogiques. Il est devenu professeur à l'Ecole polytechnique de Prague et a été député à la Diète de Bohême. Il a été avec Jean Purkyně l'un des rédacteurs du journal scientifique *Ziva* et a collaboré à un grand nombre de recueils. Outre des ouvrages allemands publiés avec la collaboration de Wenzig, *Die Umgebungen Prags* (1857), *Der Bœhmerwald* (1859), il a donné en langue tchèque un grand nombre d'ouvrages relatifs à la botanique et à la géologie en général et à celle de la Bohême en particulier.

KREK (Grégoire), philologue slave, d'origine slovène, né à Javorije (Carniole) en 1840. Après avoir pris à Gratz le titre de docteur en philosophie, il suivit à Vienne le cours de Miklosich et devint professeur de philologie slave à l'université de Prague. On lui doit, outre un certain nombre de travaux en langue slovène : *Die nominale Flexion des Adjectivs in Alt und Neuslovenischen* (Vienne, 1866) ; *Ueber die Wichtigkeit der Slavischen traditionellen Literatur als Quelle der Mythologie* (*id.*, 1869) ; *Einleitung in die Slavische Literaturgeschichte und Darstellung ihrer ælteren Perioden* (Gratz, 1874). En 1888, M. Krek a donné une édition entièrement refondue et considérablement augmentée de cette œuvre capitale. Il a collaboré à l'*Archiv für slavische Philologie*, et à l'ouvrage intitulé *Die œsterreichische ungarische Monarchie in Wort und Bild.* L. L.

KRELING (August von), peintre et sculpteur allemand, né à Osnabrück le 23 mai 1819, mort à Munich le 23 avr. 1876. Après avoir débuté par des modèles de hanaps et de coupes, avec figures et arabesques dans le style vieux allemand, il se tourna vers la peinture, qu'il étudia sous Cornélius. Parmi ses tableaux ou cartons, on cite des *Scènes de l'histoire de Charlemagne* pour Altona, le *Couronnement de Louis de Bavière* pour le Maximilianeum de Munich et un cycle de compositions pour *Faust* ; parmi ses sculptures, la statue colossale du prince *Henri Posthumus de Reuss* à Gera, le monument de *Kepler* à Weil (1870), et une belle fontaine pour Cincinnati.

KREMENETZ (polonais *Krzemieniec*). Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Volynie, sur la frontière de Galicie, dans une gorge de la vallée de l'Ikva (sous-affl. du Pripet) ; 6,000 hab. Commerce de céréales ; orfèvrerie, pianos, carrosserie. Au-dessus de la ville sont une citadelle et au sommet d'un rocher de grès les ruines d'un château. Fondée au VIIIe siècle, Kremenetz dépendit du grand-duché de Vladimir, fut conquise par les Polonais au XIVe siècle, repoussa l'attaque des Mongols de Batou, mais fut enlevée et saccagée par les Cosaques en 1648. Son lycée polonais, très florissant (1801-32), fut transféré à Kiev et est devenu l'université de cette ville. — Le district a 5,400 kil. q. de terres très fertiles.

KREMENTCHOUG. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Poltava, sur la r. g. du Dniepr, au confluent du Kagarnlik ; 53,928 hab. Ancienne forteresse construite par Beauplan en 1635 ; beau pont tubulaire de 938 m. ; sur la rive opposée, faubourg de Krioukov. Malgré les inondations du Dniepr, c'est le centre commercial de la Petite-Russie, grâce à la navigation fluviale et au chem. de fer de Kharkov à Odessa. Krementchoug renferme de vastes magasins de sel, entrepôts de bois, chantiers de construction, centralise les grains, les cuirs, les laines, les graisses des contrées environnantes, fabrique des voitures, des machines agricoles, scie les bois, tanne les cuirs, prépare la tabac, etc. Fondée en 1571, elle fut de 1765 à 1789 le ch.-l. de la Nouvelle-Russie. — Le district a 3,900 kil. q. dont près de moitié en terres labourées.

KREMENTZ (Philipp), archevêque de Cologne, né à Coblentz le 1er déc. 1819. Il reçut les ordres en 1849, se fit une réputation de prédicateur à Coblentz, devint évêque d'Ermeland (1867), fit partie de la minorité opposante au concile du Vatican, se soumit et excommunia ceux de ses prêtres qui résistaient. Il s'ensuivit un conflit avec l'Etat prussien qui supprima son temporel. Il évita toutefois la rupture complète et la déposition, et dut à sa modération relative d'être agréé comme archevêque de Cologne (1885). Il a écrit plusieurs ouvrages d'apologétique chrétienne.

KREMER (Gerhard) (V. MERCATOR).

KREMER (Joseph), philosophe polonais, né à Cracovie en 1806, mort à Cracovie le 2 juin 1875. Il fit ses études à Cracovie et les compléta en Allemagne et à Paris. Il dirigea un pensionnat à Cracovie et devint professeur à l'université Jagellonne. Ses principaux ouvrages sont : *Exposé systématique de la philosophie* (Cracovie, 1849) ; *Lettres de Cracovie* (Cracovie, 1845, 5 vol. ; 2e éd., Vilna, 1871), traité d'esthétique appliquée ; *Voyage en Italie* (Vilna, 1859-64). On a publié après sa mort : *Eléments de logique* (Cracovie, 1876). Une édition complète de ses œuvres a paru à Varsovie en 1877 (12 vol.). C'est un prosateur remarquable ; comme philosophe, il est hégélien.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIXe siècle.*

KREMER (Alfred de), orientaliste autrichien, né à Vienne le 13 mai 1828. Il voyagea dans le Levant, fit sa

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

carrière dans les consulats d'Egypte à partir de 1852, devint consul au Caire (1859), à Galatz (1862), à Beirout (1870), conseiller ministériel (1872), membre de la commission de la dette égyptienne (1876), ministre du commerce d'Autriche (1880-81). Il a publié : *Mittelsyrien und Damaskus* (1855) ; *Ægypten* (1863) ; *Über die Sudarabische Sage* (1866) ; *Gesch. der herrschenden Ideen des Islams* (1868) ; *Kulturgeschichtliche Streifzüge auf dem Gebiet des Islams* (1873) et surtout *Kulturgeschichte des Orients unter den Chalifen* (Vienne, 1875-77, 2 vol.), œuvre très remarquable. Il a édité un certain nombre de textes arabes.

KREMLIN (en russe *kreml*). Ce mot désigne en russe la partie haute et fortifiée d'une ancienne ville, le château. On ne connaît guère à l'étranger que le kremlin de Moscou, mais il y a des kremls dans toute la Grande-Russie, à Pskov, à Vladimir, à Kazan, etc.

KREMNITZ (magyar *Kormœczbanya*). Ville de Hongrie, comitat de Bars, dans la vallée profondément encaissée d'un affl. dr. du Gran; 9,000 hab. (en majorité Allemands). La cité proprement n'a dans son enceinte que 39 maisons au pied d'un vieux château gothique. Elle doit son importance à ses mines d'or et d'argent. Elle est très ancienne, comme l'attestent les inscriptions runiques du mont Smercnik dans le voisinage. Au temps de saint Etienne, elle passait pour la plus vieille ville royale de la Hongrie avec Ofen. Le roi Koloman lui donna le privilège de ville libre (1100). Au XIVe siècle et au XVe, les mineurs allemands remplacèrent la primitive population slave.

KREMS. Ville de la Basse-Autriche, située à 60 kil. à l'O. de Vienne, au confluent de la Krems avec le Danube. Ses 12,000 hab. font un grand commerce de suif, de vinaigre et de vins. Les établissements d'instruction publique y sont nombreux. Près de Krems se trouvent, d'une part, la jolie vallée de Rehberg avec des moulins et une fabrique de cuirs, d'autre part, la petite ville de Stein, sur le Danube, qui possède l'entrepôt des marchandises venant de Bohême ou de Moravie.

Bibl. : Kerschbaumer, *Gesch. der Stadt Krems*, 1885.

KREMSIER (en tchèque *Kromeriz* ou *Kromezir*). Ville de Moravie, sur la rivière Morava, chef-lieu de capitainerie de cercle ; 12,000 hab. Château d'été de l'archevêque d'Olmutz (galerie de tableaux, bibliothèque, etc.). Kremsier remonte au moyen âge. Ce fut au XVe siècle un important centre hussite. Elle fut prise par les Suédois en 1643. En 1848, pendant la période révolutionnaire, l'empereur Ferdinand IV y convoqua une Diète qui se tint du 22 nov. 1848 au 6 mars 1849. Le 25 août 1885, les empereurs d'Autriche et de Russie eurent une entrevue dans cette ville.

KRESTOVITCH (Gavril ou Gavril Pacha), homme d'Etat bulgare, né à Kotel (Roumélie orientale) en 1822. Il étudia le droit à Paris, devint secrétaire d'Etienne Vogoridi, prince de Samos, et servit à Constantinople au ministère de la justice. En 1878, il fut nommé secrétaire général de la Roumélie orientale sous Aleko Pacha et lui succéda en 1884 comme gouverneur général de cette province. Il dut quitter son poste en sept. 1885, à la suite du coup d'Etat qui réunit la Roumélie à la Bulgarie du Nord. Il a publié à Constantinople, en 1871, le premier volume d'une *Histoire des Bulgares* qui n'a pas été continuée.

KRESTOVSKY (Vsevolod-Vladimirovitch), écrivain russe, né à Malaïa Berezaïka (gouvernement de Kiev) en 1840, mort le 6 févr. 1895. Il fit ses études à Pétersbourg, servit dans la cavalerie et fut attaché au ministère de la guerre comme historiographe militaire. Outre des ouvrages militaires, il a écrit un grand nombre de romans, des poésies originales ou traduites. On cite parmi ses romans : *l'Amour des domestiques*, *Ni le premier ni le dernier*, *le Petit Diable*, *Une Créature perdue*, *les Antres de Saint-Pétersbourg* (en 4 vol.), *le Troupeau de Panurge*, *les Deux Forces*, *Un Pouff sanglant*, etc. Quelques-uns de ses romans ont été traduits en français. — Sa fille, *Marie-Vsevolodovna* Krestovskaia, a publié un certain nombre de romans et de nouvelles (*l'Epreuve en dehors de la vie*, *les Recoins du monde théâtral*), qui ont eu du succès.

KRESTZY. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Novgorod ; 3,500 hab. — Le district a 8,900 kil. q. couverts de landes, marais et bois.

KRÉTIQUES (Vers) (V. Crétiques).

KRETSCHMANN (Karl-Friedrich), poète allemand, né à Zittau le 4 déc. 1738, mort à Zittau le 15 janv 1809. Fonctionnaire judiciaire à Zittau, il a publié, sous le pseudonyme de *Rhingulph*, des *Bardenlieder* (1768 et suiv.), poésies imitées de Klopstock qui eurent un vif succès. A la fin de sa vie, il écrivit des romans. Ses œuvres complètes furent publiées en 7 vol. (Leipzig, 1784-1805).

Bibl. : Knothe, *Kretschmann, der Barde Rhingulph ;* Zittau, 1858.

KRETSCHMER (Robert), peintre dessinateur allemand, né à Burghof, près de Schweidnitz, le 29 janv. 1818, mort à Leipzig le 28 mai 1872. Après avoir étudié tour à tour à Breslau et à l'Académie de Berlin, puis passé par l'atelier de Kolb, il s'adonna au genre animalier, dirigea en 1849 l'atelier de dessin de l'*Illustrirte Zeitung*, illustra le *Thierleben* de Brehm, la *Thierzucht* de Settegart, puis divers journaux ; il accompagna, en 1862, le duc Ernest de Cobourg en Egypte et en Abyssinie et collabora à la relation de ce voyage. On lui doit aussi de belles aquarelles.

KRETZSCHMER (Johann-Hermann), peintre allemand, né à Auklam (Poméranie) le 28 oct. 1811. Il étudia tour à tour à Berlin sous Wach, à Dusseldorf sous Schadow, visita l'Europe et l'Orient et s'installa en 1845 à Berlin, où il ne tarda pas à se faire connaître par des épisodes tirés des contes populaires (*le Petit Chaperon rouge*, *Cendrillon*, etc.), puis par des tableaux de genre humoristiques (scènes du *Spreewald*, *l'Homme noir vient*, *les Premières Culottes*) et des souvenirs de la vie orientale (*Repas dans le désert*, *Caravane surprise par le simoun*). On lui doit aussi de nombreuses aquarelles, un album-souvenir de la visite de la reine Victoria sur le Rhin en 1845, et, entre autres portraits, celui du vice-roi *Mehemet-Ali*, du sultan *Abdul Medjid*, de la *Reine de Grèce* et du prince *Frédéric-Charles* entouré de son état-major. Kretzschmer a fait officiellement, comme peintre de batailles, les campagnes de 1864-66.

KREUBÉ (Charles-Frédéric), chef d'orchestre et compositeur français, né à Lunéville le 5 nov. 1777, mort près de Saint-Denis en 1846. Elève de Rodolphe Kreutzer pour le violon, il entra à l'orchestre de l'Opéra-Comique, dont il devint sous-chef en 1805, et premier chef de 1816 à 1828. Il fit partie de la musique de la chapelle du roi comme violoniste, de 1814 à 1830. Kreubé a donné à l'Opéra-Comique seize opéras dont aucun ne lui a survécu. Les partitions de quelques-uns ont été gravées ; ce sont : *le Forgeron de Bassora* (1813) ; *Edmond et Caroline* (1819) ; *le Coq de village* (1822) ; *l'Officier et le Paysan* (1814) ; *les Enfants de maître Pierre* (1825). Kreubé a publié en outre une trentaine d'œuvres de musique de chambre.

KREUGER (Johan-Henrik), amiral suédois, né à Lovisa, en Finlande, en 1782, mort à Stockholm en 1868. Il prit part au siège de Stettin en 1813 et s'y distingua ; plus tard, on lui confia une mission au Maroc pour régler certaines difficultés qui avaient surgi entre cet Etat et la Suède. Il était inventeur et a laissé plusieurs ouvrages scientifiques sur des questions relatives à la marine.

KREUSSEN ou CREUSSEN. Ville de Bavière, prov. de Franconie supérieure, sur le Main rouge ; 1,100 hab. Marché aux bestiaux. De la fin du XVIe à la fin du XVIIe siècle, on y fabriqua de beaux vases de grès brun foncé, décorés de peintures qui sont aujourd'hui très à la mode. Ce sont des brocs à panse ornée de figures en relief émaillées représentant les douze apôtres, des pots (chopines), des hanaps, etc.

KREUTH. Village de Bavière, prov. de Haute-Bavière,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans une vallée alpestre, à 10 kil. S. du Tegernsee et 793 m. d'alt. Bains salins, cure de lait ; station très fréquentée en été.

KREUTZER. Ancienne monnaie allemande, subdivision du *florin* et du *thaler* (V. ces mots). Le kreutzer existe encore en Autriche comme monnaie réelle. C'est une monnaie de cuivre, centième du florin, équivalant ainsi à 2 cent. 1/2 ; la réforme monétaire va la faire disparaître, la subdivision de la couronne étant le *heller* (V. ce mot).

KREUTZER (Rodolphe), compositeur français, né à Versailles le 16 nov. 1766, mort à Genève le 6 juin 1831. Elève de Stamitz et Viotti, il fut un des représentants de la grande école des violonistes (avec Paillot, Rode, Bériot, etc.). Il débuta à treize ans par un *Concert spirituel*. Protégé de Marie-Antoinette, il fut attaché à la chapelle du roi, succédant à son père (1782), entra dans l'orchestre du Théâtre-Italien, fit jouer une *Jeanne d'Arc* (1790), opéra qui fut suivi de trente-quatre autres parmi lesquels on peut citer : *Paul et Virginie* (1791) ; *Lodoïska* (1791), qui rivalisa avec l'opéra de Cherubini, *Charlotte et Werther* (1792) ; *le Siège de Lille* (1793) ; *Astianax* (1801) ; *Aristippe* (1808) ; *Ipsiboé* (1824) ; *Pharamond* (1825, avec Boieldieu). Il fut attaché au Conservatoire, succéda à Rode comme premier violon solo à l'Opéra (1801), où il fut chef d'orchestre de 1817 à 1824. Ses ouvrages dramatiques sont oubliés, mais on utilise encore ses études pour l'instruction des violonistes, et on joue ses dix-neuf concerts. C'est à lui que Beethoven a dédié sa célèbre sonate (op. 47).

Son frère, *Jean-Nicolas-Auguste* (1781-32), fut son élève et lui succéda dans sa chaire du Conservatoire (1825).

KREUTZER (Konradin), compositeur allemand, né à Messkirch (Bade) le 22 nov. 1780, mort à Riga le 14 déc. 1849. L'un des huit enfants d'un meunier, il fut élève d'Albrechtsberger à Vienne, y fit jouer un opéra (*Konradin*), devint maître de chapelle à Stuttgart (1812), auprès du prince de Furstenberg (1817), dirigea la musique du théâtre impérial de Vienne (1822-27) où il fit représenter *Libussa* (opéra, 1822), puis celle du théâtre de Josephstadt à Vienne (1833-40), pour lequel il composa *Nachtlager zu Granada* (1834), son chef-d'œuvre. Ses autre œuvres dramatiques, gracieuses mais superficielles, sont oubliées ; mais on joue encore en Allemagne ses œuvres lyriques, surtout les chœurs d'hommes.

KREUZBERG. Un des sommets du Rhœn (930 m. d'alt.), surmonté d'une croix en bois de 26 m. de haut, souvenir de celle qu'y planta en 668 saint Kilian ; auprès est un couvent de franciscains, fondé en 1644, lieu de pèlerinage.

KREUZBURG. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur la Stober ; 7,000 hab.

KREUZCURVE (Géom.). Plusieurs géomètres allemands ont donné ce nom, en raison de sa forme (courbe de la croix) à la courbe représentée par l'équation $\frac{a^2}{x^2}+\frac{b^2}{y^2}=1$. Elle jouit d'un assez grand nombre de propriétés remarquables, et se déduit de l'ellipse, point par point, par une transformation des plus simples. x_1, y_1 étant les coordonnées d'un point de l'ellipse, x, y, celles d'un point de la Kreuzcurve, on a les relations évidentes $xx_1 = a^2$, $yy_1 = b^2$.

KREUZER (V. KREUTZER).

KREUZNACH. Ville de Prusse, district de Coblentz, sur la Nahe ; 18,000 hab. La vieille ville et la ville neuve sont séparées par la rivière. Kreuznach, où l'on fabrique du verre, du cuivre, des vins mousseux, doit sa prospérité à ses eaux minérales qui attirent 5 à 6,000 baigneurs par an. Découvertes en 1478, elles furent mises à la mode par Prieger. Ce sont des eaux salines (chlorurées sodiques) très riches en chlore, en iode et en brome, et ne renfermant pas de soufre ; on les emploie en boisson, douche, bains, inhalations et sous forme d'eaux mères. La température des eaux qu'on boit varie selon les sources de + 10° (source Elise), à + 30 (saline Munster). Les bains sont pris à la température de + 32° ; on y ajoute une eau mère riche en lithine, avec traces de rubidium et de césium. Ces eaux agissent contre les différentes formes de la scrofule, la syphilis, les maladies de la peau, du foie, etc.

Kreuznach, qui paraît avoir remplacé une station romaine, se forma autour de la villa carolingienne de *Cruciniacum*, citée dès 819. Henri IV donna ce domaine à l'évêché de Spire (1065), lequel vendit la ville au comte Henri II de Sayn (1241) ; la sœur de celui-ci porta Kreuznach aux comtes de Sponheim et, en 1416, elle passa aux mains de l'électeur palatin. Le château élevé, bâti sur le Kanzenberg, fut rasé par les Français en 1689.

BIBL. : STABEL, *Das Solbad Kreuznach*, 1876. — VOIGTLENDER, *Kreuznach, Reiseführer*, souvent réédité.

KREUZWALD (V. CREUTZWALD).

KREYENBÜHL (Jean), écrivain suisse, né à Pfaffnau (Lucerne) le 2 nov. 1846. Il fit ses études aux universités de Bonn, Tubingue, Fribourg-en-Brisgau et Munich et fit sa thèse sur un des dialogues de Platon. Nommé en 1875 professeur de philosophie à Lucerne, ses opinions un peu avancées pour une ville catholique le forcèrent à démissionner et à accepter une place plus modeste dans le cant. d'Argovie. Depuis 1881 M. Kreyenbühl est privat-docent de philosophie à l'université de Zurich. Citons parmi ses œuvres : *la Religion et le Christianisme, le Plaisir et le Pessimisme, Etudes critiques et exégétiques sur le symposion de Platon, la Liberté morale dans le système de Kant, Critique de la conscience finie*, etc.

KRICH ou **KRIS** (Arme) (V. CRISS).

KRICHNA ou **KISTNA.** Fleuve de l'Inde, qui traverse le Dekhan de l'O. à l'E. ; il naît dans les Ghates occidentales, à 1,370 m. d'alt., près de Mahablechvar ; sa source est enclose dans un temple hindou ; il descend au S. par Sattara, Miradj, tourne vers l'E., traverse le pays du Nizam sans perdre son allure de torrent, reçoit à gauche le Bhima, à droite le Toungabhadra, et, après un coude vers le N., finit dans le golfe du Bengale par un vaste delta. Il n'est navigable que dans le delta, le reste de son cours étant encombré de rapides. Il a 1,280 kil. de long ; son bassin mesure 240,000 kil. q. ; il roule à l'étiage 32 m. c. par seconde, mais le débit atteint 33,600 m. c. en temps de crue. Il marque la limite d'expansion des Aryens vers le S.

KRICHNA (Le Noir). Divinité la plus populaire et la plus souvent représentée de la mythologie hindoue. Il est considéré comme le huitième *avatar* (V. ce mot) de Vichnou, quand il n'est pas Vichnou lui-même. Il semble peu douteux qu'il n'y ait une personnalité historique à la base de tous ces mythes. Dans le *Mahâbhârata* (V. ce mot), Krichna n'est encore qu'un héros, très puissant, il est vrai, et dont on recherche l'alliance, mais dévot à Siva et d'une conscience parfois peu scrupuleuse : son caractère divin ne se révèle que dans la fameuse interpolation mystique de la *Bhâga- vad-Gîtâ*. Dans les pourânas, sa divinité est établie et exaltée en mille légendes dont nous ne pouvons donner qu'un aperçu.

Il était fils de Devaki, cousine de Kansa, roi de Mathourâ (Muttra) et épouse de Vasoudeva. Vasoudeva appartenait lui-même à la race de Yadou et était frère de Kounti, épouse de Pandou : c'est ainsi que Krichna se trouvait allié aux Pândavas, les héros du *Mahâbhârata*. Or, Kansa avait été averti qu'un fils de Devaki le tuerait ; aussi faisait-il périr tous les fils qui naissaient d'elle. Il en mit ainsi six à mort ; le septième dut son salut à ce qu'il fut miraculeusement transporté du sein de Devaki dans celui d'une autre femme de Vasoudeva : ce fut Bâla-Râma, le frère et le compagnon d'aventures de Krichna. Le huitième fut Krichna lui-même : comme signe il avait sur la poitrine une petite touffe de poils (le *çrîvatsa*). Les dieux intervinrent pour sauver l'enfant divin ; les gardes furent endormis, les portes ouvertes. Vasoudeva transporta Krichna au delà de la Yamounâ (Jumna),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chez le berger Nanda et lui substitua une petite fille que Yasodâ, l'épouse de Nanda, venait justement de mettre au monde. On célèbre encore aujourd'hui, le huitième jour du mois de Sravana (juillet-août), la nativité de l'enfant Krichna; des représentations où l'on voit Yasodâ l'allaitant ont fait penser à la Vierge Marie; Kansa s'apercevant de la tromperie aurait ordonné une sorte de « massacre des innocents ». Il n'en a pas fallu davantage à des théosophes pour identifier Krichna et Christos. Les mythologues comparants ont rapproché de leur côté son séjour chez les bergers de celui d'Apollon chez Admète. Il est inutile d'insister sur ces fantaisies. L'histoire de son enfance et de sa jeunesse est pour les Hindous un inépuisable sujet de ravissement. Nombre de figurines le montrent marchant à quatre pattes, la main droite tendue et mendiant des douceurs. Déjà il donnait des signes d'une vigueur extraordinaire et jouait mille tours aux bergers. Puis vient le récit de ses espièglerie de moins en moins innocentes avec les *gopis* ou bergères : il commence par leur dérober leurs vêtements quand elles sont au bain; il finit par en épouser sept ou huit; mais sa favorite était Râdhâ qui est restée sa « sakti » et partage encore les honneurs qu'on lui rend. Il est souvent représenté jouant de la flûte pour faire danser les gopis. Selon une tradition plus importante, il détourna les bergers du culte d'Indra, le grand dieu vêdique; comme celui-ci s'en vengeait par des orages, il aurait soulevé sur le bout de son doigt le mont Govarddhana en guise de parapluie et l'aurait gardé ainsi pour les abriter pendant sept jours et sept nuits. Entre temps, il tue nombre de monstres envoyés contre lui par Kansa, une grue gigantesque, un serpent, un cheval, un taureau. Invité enfin à venir à Mathourâ prendre part à des jeux athlétiques, il tue le lutteur du roi et le roi lui-même. Il tue également un démon qui vivait au fond de la mer dans une conque (*çankha*) et c'est de cette conque qu'il se servit depuis. Tous ces exploits font que l'on se demande s'il n'est pas l'Héraklès, dont Mégasthène trouva le culte en honneur parmi les Hindous. Cependant le roi de Magadha Jarâsandha, le beau-père de Kansa, voulut le venger. Il fit dix-huit expéditions contre Krichna : à la dix-huitième, voyant le peuple de Mathourâ épuisé (et, selon les pourânas, pressé par un autre ennemi nommé Kala-yavana), Krichna se retira à Dvârakâ, sur la côte du Guzerate, où il fonda une ville imprenable. Il continue d'ailleurs la série de ses exploits amoureux. Il enlève Roukmini, la fiancée de Sisoupâla et grâce à son disque (*cakra*) détruit l'armée qui le poursuit. La recherche du fameux joyau *Syamantaka* lui vaut encore deux autres femmes, la fille du roi des ours Jambavat, à qui il le reprend, et celle du roi Satrajit à qui il le rend. Enfin, vainqueur du roi Naraka dont le pouvoir inquiétait les dieux, il trouve dans son harem 16,100 femmes qu'il épouse, multipliant sa forme au gré de leurs désirs et « chacune crut qu'elle l'avait pour elle seule ». Il n'aurait pas eu moins de 180,000 fils. Les pourânas racontent encore des luttes avec Indra et même avec Siva. On nous parle aussi d'un faux Krichna qui, de son vivant, se serait posé comme son rival à Benarès : le fidèle disque de Krichna le tua et, du même coup, brûla la ville. Cependant les jours de sa race étaient comptés par suite d'une malédiction lancée par des richis contre les Yâdavas. Les habitants de Dvârakâ s'égorgent réciproquement sur le bord de la mer dans une orgie. Resté seul, Krichna, qui méditait au pied d'un arbre, est frappé mortellement de la flèche d'un chasseur qui, de loin, le prenait pour un fauve, et qui est, d'ailleurs, enlevé au ciel en récompense de son action. Arjouna prit soin de ses funérailles.

On sait que le sanctuaire actuel le plus célèbre du culte de Krichna est à Pouri, dans l'Orissa, où il est adoré sous le nom de *Jagannata* (V. ce mot). Les fidèles de Krichna forment, avec ceux de Râma, les deux grandes ramifications des sectateurs de Vichnou (V. Vichnouisme). La tradition fait remonter Krichna au ciel en l'an 3101 avant notre ère. Disons du moins qu'on en vient à regarder la secte fondée par Krichna comme bien antérieure au VIIIe siècle avant notre ère. A. Foucher.

Bibl. : Bühler, *Jacobi's Age of the Veda*, dans *Indian Antiquary*, sept. 1894, p. 248. — Pour la légende de Krichna, V. le *Mahâbhârata* (trad. Fauche); le *Vishnupurâna* (trad. Wilson); le *Bhâgavata purâna* (trad. Burnouf, continuée), ou sa version hindie, le *Prem Sagar* (trad. Lamairesse). — Pour des représentations de Krichna, V. Moor, *Hindu Pantheon*, ou Wilkins, *Hindu Mythology*.

KRICHNAGANDJ. Ville de l'Inde anglaise (Bengale), prov. de Bhagalpour, r. g. de la Mahanadi; 9,000 hab.

KRICHNA-GANGRA. Rivière de l'Inde (Cachemire), affl. du Djelam (bassin de l'Indus), longue de 190 kil.

KRICHNAGARH. Ville de l'Inde anglaise (Bengale), prov. de Calcutta, r. g. de la Djellinghi (bras du delta du Gange); 30,000 hab. Un des principaux marchés du delta.

KRICHNAGHIRI. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, à l'E. du plateau de Maïssour; 8,000 hab. Au-dessus un rocher porte les ruines d'une citadelle jadis réputée imprenable qui repoussa les attaques des Anglais en 1767 et 1791.

KRICHNAPOUR. Ville de l'Inde, principauté de Travancore, au S. de Quilon; 4,000 hab. Place commerciale déchue de son ancienne importance.

KRIEGER (Andreas-Frederik), jurisconsulte et homme d'Etat danois, né près d'Arendal (Norvège) en 1817, mort en 1890. Après de brillantes études de droit, il voyagea pendant deux ans à l'étranger; il revint à Copenhague en 1844 et, en 1845, était nommé professeur à l'université. Il se jeta bientôt dans la mêlée politique, alors très ardente, devint membre de la « représentation bourgeoise » de Copenhague, dont il fut bientôt le vice-président. Il était un des chefs du parti national-libéral et prit une part active aux débats relatifs à la liberté de la presse. Depuis lors ministre à plusieurs reprises, membre du Parlement sans interruption à partir de 1863, chargé de mission à Londres en 1864, il a continué à jouer un rôle important dans l'histoire de son pays. Les universités de Lund et d'Upsal lui ont conféré le diplôme de docteur honoraire en témoignage de haute estime. Ses études sur le *Droit privé du Danemark et du Slesvig* sont importantes. Il a composé de nombreux écrits de polémique; il est un des directeurs de l'*Encyclopédie juridique du Nord* (Nordisk Retsencyclopädi). Th. C.

KRIEHUBER (Joseph), peintre et lithographe autrichien, né à Vienne le 14 déc. 1801, mort le 30 mai 1876. Il étudia à l'Académie de sa ville natale, puis, après un séjour en Galicie, revint dans son pays où il se mit à dessiner des chevaux, des scènes de batailles, tout en devenant le portraitiste favori de la société viennoise, professeur et peintre de la cour. On lui doit plus de 700 portraits, tant lithographiés qu'à l'aquarelle, au crayon noir et en miniature. Parmi ses paysages, nous citerons : *Près de Lauterbrunnen*, *Lac de Thoune*, *Vue du Prater;* parmi ses lithographies classiques : une *Madone*, d'après Raphaël; *Sainte Ursule*, d'après Palma le Vieux. — Son fils, *Fritz* (1836-1871), fut également peintre et dessina notamment pour la *Zeitschrift* de Lutzow les portraits de *H. Gasser* et de *K. Marko*.

KRIENS. Village de Suisse, cant. de Lucerne, sur la ligne de Lucerne au Brunig; 4,349 hab.

KRIJANITCH (Georges), publiciste slave, né en Croatie en 1617. On ignore le lieu et la date de sa mort. Il fit ses études en Italie et se rendit à Rome en 1640. Il entra au collège de Saint-Anastase, fondé pour les orthodoxes rattachés à l'Eglise romaine. Il fit connaissance de théologiens slaves et conçut le projet de visiter la Russie; il travailla à un ouvrage encore inédit : *Bibliotheca schismatum universa*. Il séjourna quelque temps à Constantinople. Vers 1658, il se rendit en Russie; peut-être rêvait-il de rattacher l'empire des tsars à l'Eglise romaine, peut-être aussi voulait-il appeler l'attention du tsar sur la misérable con-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dition des Slaves du Midi et de l'Occident, car il était tout ensemble un chrétien convaincu et un patriote exalté. Il se proposait en outre d'écrire une grammaire et un lexique des langues slaves et une histoire de la nation slave tout entière, « de réfuter les mensonges que les étrangers répandent sur le compte des Slaves et spécialement des Russes ». Il rédigea en Russie plusieurs ouvrages tous fort curieux : un discours aux Petits-Russiens où il les engage à se rattacher aux Moscovites, un traité de la *Politique* où il invite les Slaves à se grouper sous la protection du tsar Alexis-Mikhaïlovitch, où il dénonce les maux que les Allemands ont infligés à la race, les défauts des peuples slaves. Ce curieux ouvrage est une des premières productions de la littérature dite panslaviste. Les idées de Krijanitch ne furent pas goûtées du souverain auquel il s'adressait; Alexis-Mikhaïlovitch exila Krijanitch en Sibérie. Il rédigea pendant son exil un traité *De la Providence* et divers ouvrages théologiques. Après la mort d'Alexis-Mikhaïlovitch, il put rentrer en Russie. Ses œuvres attendent encore une édition complète et critique. M. Bezsonov a publié, en en modifiant l'orthographe, le traité *De la Providence* et *la Politique* sous ce titre : *l'Empire russe au* XVIe *siècle* (Moscou, 1860) ; *l'Essai de grammaire des langues slaves* a été édité par Bodiansky (Moscou, 1859). Des fragments des études isolées et des notices ont paru dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram* et dans la collection de l'*Archiv für slavische Philologie*. Parmi les monographies les plus importantes sont celles de Markevitch (en russe, Varsovie, 1877) ; de Brickner (*Revue russe*, 1887) ; de Pervolf dans l'ouvrage intitulé *les Slaves et leurs relations réciproques* (en russe; Varsovie, 1888, t. II). Une édition générale des œuvres de Krijanitch a été entreprise par M. M.-J. Sokolov (Moscou, 1891). L. LEGER.

BIBL. : PASTRNEK, *Bibliographische Uebersicht über die slavische Philologie;* Berlin, 1892. — L. LEGER, *Nouvelles Etudes slaves ;* Paris, 1880.

KRÎMTHAN, moine irlandais (V. COLOMBAN [Saint]).

KRISCHE (August-Berhard), érudit allemand, né le 22 août 1809, mort à Gœttingue le 23 nov. 1848. Il étudia d'abord aux gymnases de Gœttingue et de Gotha, puis à l'université de Gœttingue. En 1830, il se fit remarquer par son livre sur les sociétés pythagoriciennes. En 1833, il fut fait privat-docent et assesseur de philosophie. En 1847, il fut chargé de la rédaction des *Gœttinger Studien*. Ses principaux écrits sont : *De Societatis a Pythagora in urbe Crotoniatarum conditæ scopo politico commentatio* (1830) ; *Forschungen auf dem Gebiete der alten Philosophie : die theologischen Lehren der griechischen Denker, eine Prüfung der Darstellung Cicero's* (1840) ; *Ueber Ciceros' academica* (1845).

KRISHABER (Maurice), médecin français d'origine hongroise, né à Feketehegy le 3 avr. 1836, mort à Paris le 10 avr. 1883. Il étudia à Vienne, à Prague et à Paris. Il se fit naturaliser Français en 1872, exerça à Paris et y acquit de la réputation par ses travaux de laryngologie et de pathologie nerveuse. Citons seulement : *De la Névropathie cérébro-cardiaque* (Paris, 1873, in-8), affection qui, depuis, porte le nom de « maladie de Krishaber ».

KRISHNA. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

KRISTIANIA (V. CHRISTIANIA).

KRISTNISAGA. Récit historique de l'introduction du christianisme en Islande, par l'évêque Fredrik en 981, et de son développement jusqu'en 1121. Cette œuvre semble remonter au XIVe siècle et on l'a longtemps attribuée au jurisconsulte islandais Hauk Erlendsson († 1334). Il semble plus probable qu'il n'a été que le rédacteur d'une compilation plus ancienne, à laquelle il a donné la forme actuelle. La première édition date de 1688. Une bonne édition de la *Kristnisaga* a été publiée avec version latine en 1773, par la commission arnamagnéenne.

KRITCHEV. Ville de Russie, gouv. de Mohilev, sur le Soj, affl. g. du Dniepr; 4,000 hab., grecs catholiques en majorité. Commerce de bois; foires importantes à Pâques et à Noël. Kritchev est une des plus vieilles villes de Russie ; elle possède encore une ancienne enceinte en terre.

KRIVITCHES. Peuple de l'ancienne Russie. Les Krivitches appartenaient à la race slave et étaient établis sur le cours supérieur de la Volga, de la Dvina et du Dniepr. Ils sont déjà mentionnés dans Constantin Porphyrogénète. Smolensk était leur ville principale; vers 988, Vladimir établit une colonie krivitche aux environs de Kiev. Leur nom disparaît à partir du XVIe siècle.

BIBL. : *Chronique dite de Nestor;* Paris, 1884, éd. franç.

KRIVITZ. Ville d'Allemagne, grand-duché et cercle de Mecklembourg-Schwerin, près d'un petit lac; 3,100 hab. Vieille église gothique; poterie, saucisses. Elle a rang de ville depuis 1312.

KRIVOÏ-ROG. Mines de fer de Russie, gouv. de Kherson, au confluent de l'Ingouletz (affl. dr. du Dniepr et de la Saksanga.

KRIVOKLAT (en allemand *Bürglitz*). Château de Bohême appartenant à la famille de Furstenberg. Il servit de résidence à Charles IV, à l'archiduc Ferdinand et à Philippine Welser.

KRIVOSCIE. Canton de Dalmatie, district de Cattaro, dans les monts calcaires limitrophes du Montenegro ; âpres et dénudés, on n'y peut cultiver que les dolines (V. KARST). Les Krivosciens, dont le nom (Krivosijane) veut dire en serbe les Cous tordus, au nombre de près de 3,000, sont des Slaves de la famille serbe, de religion grecque; ils vivent dans leurs cabanes de rochers des produits de leurs troupeaux de chèvres et de moutons. Leurs principaux villages sont Krivosije, Dragali et Knezlac. C'est une race vigoureuse, de haute taille, analogue aux Monténégrins; réfractaires au service militaire dont les Vénitiens les dispensaient, ils se sont insurgés quand l'Autriche a voulu le leur imposer en 1869. Elle céda par la convention de Knezlac; mais en 1882 elle revint à la charge et dompta l'insurrection. Deux routes stratégiques furent tracées, aboutissant à la caserne de Dragali, auprès d'un vieux fort ; plusieurs autres ont été conservés à Cerkvrie (Ledenice) ou établis.

BIBL. : UNTERKIRCHER, *Die Œsterreicher in Krivoscien;* Innsbruck, 1886.

KRIZ (Tunisie) (V. GRIZ).

KRIZEK (Vaclav), savant tchèque, né à Strazov (Bohême) en 1833, mort en 1883. Il acheva ses études à l'université de Prague, devint professeur en Croatie, puis à Litoměřice et enfin directeur du gymnase réal de Tabor. Outre certains ouvrages de philologie classique, il a publié une *Anthologie de la littérature sud-slave* (Prague, 1862) ; une *Histoire générale en tableaux synchroniques* (1869) ; une *Histoire des peuples slaves en tableaux synchroniques* (1871) ; une *Statistique de l'Autriche* (1872) et un certain nombre d'études historiques dans les revues spéciales. On a publié après sa mort : *Etudes sur l'histoire des anciens Slaves* (avec une notice par Slavik ; Prague, 1884).

KRNKA (Sylvestre), armurier autrichien, d'origine tchèque, né à Velky Bos, près de Horazdovice (Bohême), en 1825. Il étudia l'armurerie à Vienne et devint armurier militaire. Il inventa vers 1850 un fusil se chargeant par la culasse, qui fut refusé par le gouvernement autrichien, mais adopté par le Montenegro et par l'armée russe.

KRŒBEN. Ville de la Pologne prussienne, disfrict de Posen; 3,800 hab. Eglise Saint-Ægidius, bâtie en 1140.

KRŒNER (Johann-Christian), peintre allemand, né à Rinteln (Hesse) le 3 févr. 1838. Il travailla d'abord dans l'atelier de décoration de son père, puis, à la suite d'une série de voyages, s'adonna, en Nemrod passionné qu'il était, aux scènes de chasse et forestières. Nous citerons de lui : *Gros Gibier en hiver*, *Battue*, *Chevreuil en forêt*, *Cerfs après le combat*.

KRŒNINGSSWÆRD (Karl-Gustaf), historien suédois, né à Vester-Fernebo en 1786, mort à Stockholm en 1859. Il a publié un très grand nombre d'ouvrages presque exclu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sivement relatifs à la Dalécarlie. Il faut citer parmi les principaux : *les Descendants d'Harald Harfager sur les trônes d'Europe* (1828) ; *Diplomatarium dalcarlicum* (1842–53). Il a laissé en manuscrit un grand nombre de documents sur les anciennes familles dalécarliennes.

KRŒYER (Peter-Severin), peintre danois, fils d'un naturaliste distingué de Copenhague, né à Stavanger en 1851. Il a fait ses études à l'Institut technique, puis à l'Académie des beaux-arts de cette ville. En 1871, son portrait du peintre *O.-D. Ottesen* attira sur lui l'attention des connaisseurs et du grand public. En 1873, un carton représentant *David devant Saül après la mort de Goliath* fut très remarqué et Krœyer obtint une bourse de voyage ; il visita la France, l'Espagne et l'Italie. Au Salon de Paris de 1881, il exposa *les Chapeliers de campagne italiens*. C'est un des principaux représentants de la jeune école danoise, dont il a toutes les qualités : sûreté du dessin, vérité de la lumière, heureuse fusion des teintes. Voici le titre de quelques-uns de ses tableaux : *Sardinerie à Concarneau ; Pêcheurs de Skagen ; le Déjeuner des artistes à Skagen* (1884) ; *Soirée musicale dans mon atelier* (1887) ; *Hip Hurrah ! le Comité de l'Exposition française à Copenhague en 1888* ; *Une Soirée à Nycarlsberg* (1889) ; *Portrait de Mme K.* (1894). Th. C.

KROHN (Julius-Léopold-Fredrik), écrivain finnois, né à Viborg en 1835, mort vers 1891. Professeur de littérature finnoise à Helsingfors, il a publié en finnois de nombreux ouvrages sur les matières de son enseignement : *la Poésie finnoise sous la domination suédoise ; l'Histoire du psautier finnois ; les Runes de Kullervo ; Récits d'histoire de Finlande ; Histoire de la littérature finnoise*, etc. Son activité ne s'est pas bornée cependant à ces recherches historiques ; il a fait paraître, sous le pseudonyme de *Suonio*, des œuvres d'imagination, poésies ou nouvelles, devenues bientôt très populaires : *Œuvres poétiques ; Récits de la Lune*, etc. Il est aussi à la tête des journaux illustrés finnois, et a traduit en finnois les œuvres de W. Scott, ainsi que plusieurs poèmes de Runeberg ; il est un des membres les plus actifs de la Société de littérature finnoise, dont il est secrétaire. Th. C.

KROÏA (V. CROÏA).

KROK, personnage légendaire qui aurait régné en Bohême vers le VIIe siècle de l'ère chrétienne. Il aurait fondé une école à Budec et serait le père de trois filles non moins légendaires : *Kasi*, *Teta* et *Libuse*.

KROLEVETZ. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tchernigov, au confluent de la Svidna et de la Dobraia-Voda (affl. g. de la Desna) ; 10,000 hab. Fabrication de sucre, de poteries, de briques, etc. Grande foire annuelle du 10 au 26 sept. (chevaux, bœufs, cotonnades, lainages, sucre, cuirs, poteries, etc.). — Le district a 2,697 kil. q., les trois quarts en terres labourées.

KROLMUS (Vacslav), archéologue tchèque, né à Brezinec en 1787, mort à Prague en 1861. Il fut ordonné prêtre en 1815 ; curé en province, il passa la plus grande partie de sa vie à rechercher des antiquités, et ses découvertes ont beaucoup contribué à enrichir le musée de Prague. Il manquait malheureusement de critique. Il a publié, sous le pseudonyme de *Sumlork*, un recueil de *Folklore de l'ancienne Bohême* (Prague, 1844–51), divers écrits archéologiques et des livres de dévotion.

KROMER (Martin), historien polonais, né à Biez en 1512, mort en 1589. Il fit ses études à Cracovie, en Allemagne et en Italie. A son retour, il devint secrétaire de Gamrat, évêque de Cracovie, puis du prince royal Sigismond-Auguste. Il fut chargé de missions diplomatiques à Rome, à Vienne et auprès du concile de Trente. En 1579, il devint évêque de Warmie. Il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire nationale et fit paraître à Bâle en 1555 l'ouvrage intitulé *Martini Cromeri de origine et rebus gestis Polonorum*, et, en 1577, à Cologne : *Polonia sive de situ, populis, moribus, magistratibus et republica regni Polonici, libri duo*. On lui doit encore quelques ouvrages théologiques et un traité sur la musique, *Musica figurata* (Cracovie, 1534). Dans son histoire, il s'inspire de Dlugosz et met à profit des documents qu'il avait consultés dans les archives de la Couronne. Cet ouvrage obtint un grand succès ; il fut traduit en allemand par Henri Pantaleon (Bâle, 1562), réimprimé à Cracovie en 1611, à Cologne en 1589, traduit deux fois en polonais. La description de la Pologne a été traduite en polonais par Kondratowicz (Vilna, 1853) ; la vie et l'œuvre de Kromer ont été étudiées par C. Walewski (dans la *Bibliotheca Warszawska* en 1873), et par L. Finkiel (t. XVI des *Mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie*). L. L.

KROMMER (Franz), compositeur autrichien, né à Kamenitz (Moravie) en 1759, mort à Vienne le 8 janv. 1831. Il dirigea la chapelle du comte Ayrum (1784), de l'église de Fünfkirchen (1790), du prince Krasalkowitz, la musique de chambre de l'empereur (1814). Sa musique instrumentale fut appréciée de ses contemporains pour l'élégance des mélodies, la correction du style, l'imprévu des modulations. Citons sa messe en *ut*, 5 symphonies à grand orchestre, 69 quatuors pour deux violons, etc.

KRONACH (*Cranacha*). Ville de Bavière, prov. de Haute-Franconie, au confluent de la Kronach, de la Rodach et de l'Haslach ; 4,500 hab. Vieil hôtel de ville. Au N., château de *Rosenberg*. Porcelaines, tableaux d'ardoise, commerce de bois, etc. Le château fut construit au Xe siècle, rebâti par Henri V, passa aux ducs de Méran, repoussa les Suédois en 1632, 1633 et 1635. Patrie de Lucas Cranach.

KRONBERG. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, au pied du Taunus ; 2,500 hab. Vieux château, vergers, écoles d'arboriculture, commerce de fruits. Auprès est la station balnéaire de *Kronthal* (eaux ferrugineuses muriatiques de +14° à +16°, employées dans les maladies de foie).

BIBL. : BASSE, *Das Rittergeschlecht und die Stadt Kronberg* ; Francfort-sur-le-Main, 1886.

KRONBORG. Château construit à Elseneur par Frédéric II. C'est une énorme masse carrée, hérissée de clochetons et de tourelles, sise sur une langue de terre qui s'avance dans le Sund. Kronborg a joué un grand rôle dans l'histoire militaire du Danemark, mais n'a plus aucune importance et sert actuellement de caserne. C'est dans les souterrains du château que dort Ogier le Danois, prêt, assure la tradition, à secourir la patrie si elle courait quelque danger.

KRONECKER (Leopold), mathématicien allemand, né à Liegnitz (Silésie) le 7 déc. 1823, mort à Berlin le 29 déc. 1891. Il fréquenta les universités de Berlin, Bonn, Breslau, prit en 1845 le grade de docteur, fut élu en 1860 membre de l'Académie des sciences de Berlin, fit à l'université de cette ville, à partir de 1861, un cours libre de mathématiques et fut nommé en 1883 professeur titulaire. Il était depuis 1868 correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section de géométrie). Ses travaux ont porté sur de nombreuses questions d'arithmétique, d'algèbre pure, de haute analyse, de physique mathématique, en particulier sur la théorie des nombres, à laquelle il a fait d'heureuses applications des propriétés des fonctions elliptiques. Plusieurs de ses mémoires ont été l'objet, à l'occasion de solennités universitaires, de publications séparées : *Grundzüge einer arithmetischen Theorie der algebraischen Grœssen* et *De Unitatibus complexis* (Berlin, 1882) ; *Ueber den Zahlbegriff* (Leipzig, 1887). Les autres, au nombre d'une centaine, sont disséminés dans le *Journal* de Crelle, qu'il a continué avec Weierstrass, dans celui de Liouville, dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de l'Ecole normale supérieure de Paris*, etc. ; on en trouvera la liste dans les t. III, VIII et X du *Catalogue of scientific papers* de la Société royale de Londres. Sa correspondance avec Dirichlet a paru dans les *Gœttingischen gelehrten Anzeigen* (1885). L. S.

BIBL. : HERMITE, *Notice sur M. Kronecker*, dans les *C. r. de l'Acad. des sc. de Paris*, 1892, t. CXIV, p. 19.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

KRONECKER (Hugo), physiologiste allemand contemporain, né à Liegnitz le 27 janv. 1839. Il étudia à Heidelberg et à Leipzig et s'occupa de bonne heure de la physiologie des muscles. Il fut successivement professeur extraordinaire à Leipzig et à Berlin, puis en 1885 passa avec le titre de professeur ordinaire à Berne. Ses travaux de physiologie ont été publiés dans *Beitræge zur Anat. and Physiologie, als Festausgabe Carl Ludwig gewidmet* (Leipzig, 1874), dans Du Bois-Reymond's, *Archiv f. Physiologie*, *Proceedings of the Royal Society*, etc.

KRONOBERG ou **WEXIŒ.** Læn ou prov. de la Suède méridionale, comprenant le S. du Smaaland; 9,997 kil. q.; 158,304 hab. Elle s'étend entre les læns de Jonkœping au N., Calmar à l'E., Blekinge et Scanie au S., Halland à l'O. C'est un pays de collines boisées où les lacs et marais couvrent 1,026 kil. q. Il n'y a que 7 1/2 °/₀ de la surface qui soit labouré et 15 °/₀ en prairies. On récolte surtout de l'avoine, des pommes de terre, du seigle et de l'orge. La province compte environ 8,000 chevaux, 125,000 bœufs, 75,000 moutons, 30,000 porcs. La province doit son nom à un château dont les ruines se voient près de Wexiœ sur le lac Helga. Le chef-lieu est Wexiœ ; elle se divise en six districts. Elle est traversée par le ch. de fer de Falkœping à Malmœ et par plusieurs de ses embranchements.

KRONOS (Myth. gr.). Un des grands dieux de la mythologie grecque, père de Zeus. Les écrits hésiodiques le présentent comme le dernier des Titans ; fils d'Ouranos et de Gè (le Ciel et la Terre), il châtie et détrône son père, s'empare du gouvernement du monde et épouse sa sœur Rhéa. Gè lui avait prophétisé qu'il serait lui-même renversé par un de ses enfants ; il résolut de dévorer ceux-ci aussitôt nés: Hestia, Déméter, Héra, Pluton, Poséidon auraient subi ce sort ; mais Rhéa fit échapper le plus jeune, Zeus, en lui substituant une pierre emmaillotée. Lorsque Zeus eut grandi, sur les conseils de l'Océanide Métis, il fit revomir à son père les enfants avalés par lui, et tous engagèrent la lutte contre Kronos et les Titans; ils les vainquirent et les précipitèrent dans le Tartare. — Une autre version relègue Kronos dans l'île des Bienheureux, avec Rhadamante. Kronos ne figure guère que dans les mythes théogoniques ; pourtant il avait un temple à Athènes au pied de l'Acropole. L'art s'en est peu occupé; on le figura en vieillard, parfois une harpe à la main. Les Romains l'identifièrent à leur *Saturne* (V. ce nom).

Les philologues ne sont pas d'accord sur l'interprétation de ce personnage divin. Il semble bien que, comme les Titans, il soit un produit de l'imagination philosophique s'exerçant à fabriquer des généalogies célestes, des théogonies. Mais plusieurs soutiennent que la succession mythique de Kronos et de Zeus répond à un fait historique, la succession de deux religions différentes et peut-être de deux peuples. En dernier lieu Hoffmann (*Mythen aus der Wanderzeit der grækoitalischen Stæmmæ*, 1876) a développé cette théorie. En revanche, on admet généralement que l'idée de faire de Kronos un dieu du temps (Chronos) repose sur une confusion et une sorte de calembour.

KRONSTAD (Russie) (V. Cronstad).

KRONSTADT (en magyar *Brassó*). Ville de Transylvanie, ch.-l. d'un comitat. Elle est située dans un magnifique paysage de montagnes, au milieu du Burzenland, vallée élevée en moyenne de 600 m. au-dessus du niveau de la mer. De ses 32,549 hab. (1890), un tiers est composé d'Allemands, un tiers de Magyars, un tiers de Roumains, sans tenir compte des petits groupes arménien, tsigane, etc. La vieille ville occupe le fond de la gorge; le faubourg roumain est bâti sur les terrasses des coteaux, le faubourg de Bolonya (Blumenau) dans un vallon voisin. Les principaux édifices sont l'hôtel de ville, bâti vers 1520, et l'église évangélique, dite église noire, bâtie de 1385 à 1425 en style gothique et fréquemment endommagée depuis par les incendies ; l'orgue, œuvre du Berlinois Baccholz en 1839, est un des plus grands et des plus célèbres qui existent. L'industrie est florissante, plus que dans nulle autre ville de Transylvanie ; elle comprend les draps, la cire, les objets en cuir, le papier, etc. Le commerce avec la Roumanie a plutôt diminué. C'est ce commerce qui a surtout amené la fondation de la ville de Corona, en latin officiel, au début du XIIIe siècle, par des colons saxons que favorisait le roi de Hongrie. Enlevée dès 1225 à l'ordre Teutonique, elle fut ensuite incorporée à la Hongrie saxonne. Les Tatares et les Turcs la saccagèrent plusieurs fois. Au XVIe siècle, le Saxon Honter, ami de Luther, fit de Kronstadt le principal foyer de la Réforme en Transylvanie. Au temps de G. Bathori, elle eut beaucoup à souffrir; après un long siège, elle succomba en 1612. La conquête autrichienne fut marquée par d'effroyables cruautés de Caraffa (1688); l'année suivante les soldats brûlèrent la ville. En 1849, Bem s'en empara deux fois, mais en fut deux fois chassé par les Russes. — Le très petit comitat de Kronstadt n'a que 86,458 hab., en grande majorité Roumains. E. S.

Bibl.: VIIIe fascicule de *A Travers la Hongrie*, dans *l'Europe illustrée* d'Orell-Füssli. — Filtsch, *Die Stadt Kronstadt* ; Vienne, 1886.

KRONTHAL (Géogr.) (V. Kronberg).

KROPACZEK ou **KROPATSCHEK** (Alfred), officier autrichien. Il servit dans l'artillerie et inventa un fusil se chargeant par la culasse auquel il a donné son nom et qui fut adopté dans la marine française (V. Fusil). L'empereur le récompensa en lui conférant le titre de chevalier et en le nommant commandant de l'Ecole des cadets de Vienne. Il a publié plusieurs ouvrages techniques : *Die Umgestaltung der K. K. æsterreichischen Gewehre in Hinterlader* (1867); *Das æsterr. Hinterladungs Gewehrsystem* (1870); *Der æster. Armee Revolver* (1873), etc.

KROPINSKI (Louis), poète polonais, né dans le palatinat lithuanien de Brzesc en 1767, mort en Volynie en 1844. Il était colonel à la bataille de Maciejovice (1794), général de brigade dans l'armée du grand-duché de Varsovie (1812), puis se retira dans ses terres où il écrivit des drames dont le plus célèbre est *Ludgarda* et des romans parmi lesquels il faut citer *Julia i Aldof* (1824). Ses œuvres ont été réunies (Léopol, 1844).

KROPOTKINE (Pierre), révolutionnaire russe, né à Moscou en 1842. Membre d'une famille dont la généalogie se rattacherait à la maison royale des Rurick, le prince Kropotkine fut admis à quinze ans dans le corps des pages et entra quelque temps après à l'Ecole militaire, où il resta jusqu'à vingt ans. Au lieu d'accepter un grade dans la garde impériale, poste envié auquel sa naissance et ses relations de famille lui permettaient de prétendre, il se fit envoyer dans le corps des cosaques de l'Amour, comme aide de camp du général gouverneur de la Transbaïkalie, dont il préparait les travaux. Son premier mémoire fut une description économique et agricole de cette région jusqu'alors très peu connue. Il rédigea ensuite un rapport sur l'état des prisons et sur le régime des condamnés aux travaux forcés, dont Nertchinsk est le centre, en indiquant les réformes qui pouvaient y être apportées. Ce rapport ne fut pas publié ; mais il produisit, paraît-il, un effet profond sur l'esprit du tsar, qui fut indigné des horreurs commises en son nom et se promit d'y mettre un terme. La promesse impériale fut bien vite oubliée. C'était en 1862; dans quelques mois, la réaction triomphante allait faire disparaître les derniers vestiges des réformes d'Alexandre II. Quant à Kropotkine, son enthousiasme de jeune homme ne tarda pas à se changer en douloureux scepticisme ; il continua à s'occuper de l'organisation administrative de la Sibérie, mais sans conserver l'ombre d'une illusion, sachant d'avance que ses projets déplairaient à Saint-Pétersbourg.

En 1863, après l'insurrection de Pologne, tout espoir de réformes était perdu. Kropotkine, attaché au gouvernement de la Sibérie orientale, se consacra tout entier à des travaux scientifiques, et, dans une série d'expéditions qui durèrent trois ans, explora la Mandchourie, les rives

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'Oussouri, découvrit la route du Khingan et Merghen, où les Européens n'étaient pas allés depuis le XVIIe siècle; il fit partie de la première expédition qui remonta le Soungari, parcourut le bassin de l'Oka, enfin, dans le plus remarquable de ses voyages, trouva le passage longtemps cherché qui conduit des mines d'or de la Lena jusqu'en Transbaïkalie. Lorsqu'il revint à Saint-Pétersbourg en 1867, pour suivre les cours de l'Université, Kropotkine était déjà populaire, tant à cause des dangers qu'il avait courus que des résultats scientifiques de ses voyages. Il publia dans les *Peterman's Mittheilungen* le catalogue général de tous les points dont il avait pu calculer l'altitude, et le *Résumé de l'orographie de la Sibérie*, qui est son principal ouvrage de géographie. En 1871, chargé d'une mission en Finlande, il étudia les terrains de la période glaciaire; ses observations lui fournirent le sujet d'un ouvrage dont le premier volume seulement a paru dans les *Annales de la Société de géographie;* le deuxième, resté manuscrit, est tombé plus tard entre les mains de la police russe.

Le mouvement libéral ayant définitivement échoué, Kropotkine jugea que, si la société russe pouvait être délivrée du régime de l'autocratie, ce ne serait pas au moyen de décrets impériaux, mais par la volonté du peuple éclairé et organisé. Convaincu de la nécessité d'une révolution sociale faite par en bas, il quitta le monde de la noblesse et de la cour, dont les mœurs répugnaient à son caractère de philosophe et de savant, et résolut de vivre au milieu des ouvriers et des paysans. Un voyage, fait en 1872 en Belgique et en Suisse, l'avait mis en relations avec les membres de l'Internationale expirante (V. INTERNATIONALE), parmi lesquels plusieurs de ses compatriotes condamnés à l'exil à cause de leurs opinions. Il rentra en Russie pour s'affilier à l'association des Tchaykovsky, jeunes gens de la classe bourgeoise et de l'aristocratie, qui s'en allaient ouvrir des cours d'instruction élémentaire dans les milieux industriels et dans les campagnes, afin de faire pénétrer dans les esprits incultes, à la faveur de la lecture, de l'écriture, de quelques notions d'histoire, les idées de révolte et de liberté. Déguisé en peintre, sous le nom d'emprunt de Borodine, Pierre Kropotkine ne se contentait pas d'instruire les paysans : il faisait des conférences où le gouvernement du tsar n'était pas ménagé; il allait de maison en maison, montrant l'iniquité du servage et prêchant la fraternité. Dénoncé à la police, il fut arrêté au commencement de 1874, pour être impliqué dans le procès des 193, et interné dans la forteresse Pierre-et-Paul, à Saint-Pétersbourg. Là, pendant deux ans et demi, entre les murs d'une casemate humide et obscure, presque privé de nourriture, n'obtenant des livres qu'à grand'peine, empêché de recevoir ses parents et ses amis, il attendit vainement qu'on le jugeât, même qu'on lui fît connaître le crime qui lui était imputé. Son état de santé obligea cependant la police à le faire transporter à la prison de l'hôpital militaire, d'où il parvint à s'évader le 12 juil. 1876.

Kropotkine se rendit immédiatement en Angleterre, puis en Suisse, en 1877; il entra dans la Fédération du Jura, section anarchiste de l'Internationale et fonda à Genève le journal *le Révolté*. Expulsé de Suisse en sept. 1881, à la demande du gouvernement russe, il se réfugia à Thonon, de là en Angleterre, où, dans une série de lectures et de conférences, il s'efforça de provoquer une agitation contre la cruauté des persécutions politiques exercées par l'empereur Alexandre III. Revenu à Thonon en oct. 1882, il fut arrêté le 20 déc. à la suite de l'explosion de la place Bellecour à Lyon, bien qu'il y fût totalement étranger; il comparut en même temps que cinquante-neuf autres inculpés, devant le tribunal correctionnel, qui le condamna à cinq ans d'emprisonnement le 19 janv. 1883, pour participation à l'*Internationale* (V. ce mot et ANARCHIE). Enfermé à la maison centrale de Clairvaux, il fut relâché le 15 janv. 1886, à la suite d'une active campagne faite en sa faveur par les savants de France et d'Angleterre.

Depuis sa libération, Kropotkine, retiré à Londres, a publié un grand nombre de travaux scientifiques dans les principales revues anglaises, et des études de philosophie sociale (la plupart ont paru dans le journal *le Révolté*), où sont exposés les principes de la société anarchiste: notamment *Paroles d'un révolté*, *la Conquête du pain*, *l'Anarchie dans l'évolution socialiste*, *les Prisons*, *la Morale anarchiste*, *la Grande Révolution*, *les Temps nouveaux*, etc. Nous n'avons pas à exposer ici le communisme anarchiste dont le célèbre révolutionnaire russe est un des théoriciens les plus éloquents et les plus documentés. Aucun n'a défendu avec autant de conviction la libre entente, cette organisation spontanée, qu'il oppose à l'Etat, cette autre organisation basée sur la contrainte. Par là se trouve détruite l'objection de ceux qui sont tentés de voir dans l'anarchie une lutte sans frein, le règne de la violence et de la force, cent fois plus odieux et plus dangereux pour les faibles que le régime de la concurrence, répudié par les socialistes. Sur un autre point, Kropotkine paraît avoir émis une idée originale : c'est au sujet de la division du travail. Après Sismondi et tant d'autres sociologues, il constate que le système de production moderne réduit les travailleurs à l'état de machines; mais il se refuse à en admettre la nécessité. « D'une part, les producteurs qui consomment fort peu et sont dispensés de penser, parce qu'il faut travailler, et qui travaillent mal parce que leur cerveau reste inactif; et, d'autre part les consommateurs qui, produisant peu ou presque rien, ont le privilège de penser pour les autres, et pensent mal parce que tout un monde, celui des travailleurs des bras, leur est inconnu. » Kropotkine considère ce principe comme « horrible, nuisible à la société et abrutissant pour l'individu »; il voudrait que tous les hommes pussent travailler et penser, pratiquer en même temps le travail manuel et cérébral; c'est ce qu'il appelle l' « intégration du travail et de la production » : idée qui semble paradoxale, même après les pages éloquentes de Tolstoï. Kropotkine apporte un argument qui n'est pas sans valeur; c'est un fait d'expérience : on a pu croire longtemps que les nations, comme les individus, se spécialiseraient à l'infini et que l'obligation d'échanger leurs produits était une condition de paix et de solidarité. Mais voilà qu'elles ferment leurs frontières, qu'elles protègent leurs industries, qu'elles s'empruntent mutuellement leur outillage pour créer celles qui leur manquent. Que ce mouvement soit durable ou non, quelles qu'en doivent être les conséquences, il est en sens inverse de la division du travail. Qui sait s'il n'est pas destiné à s'étendre des nations aux groupes, des groupes aux individus, et s'il ne deviendra pas bientôt l'idéal provisoire de l'humanité ? M. CHARNAY.

KROPP (Dietrich), sculpteur allemand, né à Brême le 11 déc. 1824. Il étudia tour à tour à Munich et à Dresde, puis alla en 1858 à Rome, où il fit deux bustes de *Raphaël*, un médaillon, *la Nuit*, et *l'Ange agenouillé*. De retour à Brême, il y exécuta, entre autres travaux, tout un ensemble de figures pour la nouvelle Bourse, des statues de grands hommes pour le Rutenhof et le Schusterhaus, et son beau relief, *le Christ enseignant le peuple*, pour le portail de l'église Remberti (1873).

KROSNO. Ville de Galicie, sur le Vislok; 3,000 hab. Belle église gothique, ruines d'un château royal.

KROSSEN. Ville d'Allemagne (V. CROSSEN).

KROTOSZYN (all. *Krotoschin*). Ville de Pologne prussienne, sur le ch. de fer d'Oels à Gniezno; 10,000 hab. Briqueteries, scieries, etc. Le château est le ch.-l. de la principauté de Thurn-et-Taxis.

KROU ou **KROUMEN.** Population nègre de Guinée occidentale. Les Krou habitent la côte des Graines et la côte d'Ivoire depuis la rivière Sesters (dans la république de Liberia) jusqu'à la rivière du Grand Lahou (dans notre colonie d'Assini). Il faut remarquer que l'on englobe sous le nom de Krou diverses tribus échelonnées sur cet espace et qui portent les noms de *Krou proprement dits*, de *Grebo*, d'*Appoloniens*, d'*Acrédiens*, d'*Assiniens*, etc.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Parfois même on appelle *Krou* les nègres *Veï* dont l'habitat se trouve plus au N., entre le fleuve Sestesi et Monrovia. Les Krou sont de taille assez élevée (1m69 en moyenne) et d'une vigueur extraordinaire. Leur tête est allongée (indice céphalique moyen : 75,1), leur nez est très large et aplati et la couleur de leur peau est un peu moins foncée que celle des Sénégalais. Le système pileux est bien développé. De tous les nègres, ce sont les plus obéissants et les meilleurs travailleurs dans les factoreries où on les paye 20 à 30 fr. par mois. Ils fournissent aussi aux navires de guerre et de commerce des matelots d'une valeur exceptionnelle et d'une fidélité rare. Ils s'engagent généralement pour un ou deux ans, mais, une fois leur service fait, ils demandent à être rapatriés et rien ne peut les déterminer à s'établir définitivement hors de leur pays. Les Krous tiennent entre leurs mains tout le commerce maritime de la région qu'ils habitent. J. Deniker.

KROUBS (V. Khroub [Le]).

KROUCHÉVATS. Ville de la Serbie, ch.-l. de cercle, située près de la rive droite de la Morava serbe; 5,150 hab. Elle fut jusqu'en 1389 la résidence des tsars de Serbie. — Le cercle de Krouchévats, d'une superficie de 2,368 kil. q., compte 81,981 hab.

KROUM, souverain de la Bulgarie au commencement du IXe siècle. Ce fut le véritable fondateur de l'État bulgare et son rôle peut être comparé à celui de Clovis dans l'histoire de France. Non seulement il contribua par ses victoires à l'accroissement de la puissance bulgare dont il étendit la domination au delà des Karpates et des Balkans; mais, par une sage administration et des lois rigoureuses, il sut établir l'ordre et la cohésion dans une société à peine constituée. Une des campagnes de Kroum conduisit en 813 une armée jusque sous les murs de Constantinople, dont l'empereur dut payer un tribut au souverain bulgare. Kroum mourut d'apoplexie en 815.

KROUMIRS (V. Tunisie).

KROUNG-KAO ou **AYUTHIA.** Ville du roy. de Siam, r. g. du Ménam, à 65 kil. de Bangkok; 50,000 hab. La majorité de la population vit sur la rivière dans des habitations flottantes. Cette ville, qui est le grand entrepôt du commerce entre le Siam et le Laos, a remplacé l'ancienne Ayuthia, dont les temples ruinés se voient aux alentours dans la forêt. L'antique cité, connue depuis le XIVe siècle, fut jusqu'au XVIIIe la capitale de Siam et une des plus belles villes de l'Indo-Chine. Les Birmans la détruisirent en 1767. Auprès de Kroung-kao est un parc à éléphants, le grand dépôt de remonte du Siam.

KRUCHOWIECKI (Jean, comte), général polonais, né en 1770, mort à Varsovie en 1850. Il entra dans l'armée autrichienne, servit ensuite dans le grand-duché de Varsovie, prit part à toutes les campagnes de 1807 à 1812. Lors de la révolution de 1830, il était l'un des plus anciens généraux polonais; il sollicita le commandement suprême, mais ne put l'obtenir. Il devint gouverneur de Varsovie et signa en cette qualité la capitulation de cette ville. Il fut exilé dans l'intérieur de la Russie et reçut plus tard l'autorisation de rentrer à Varsovie.

KRÜDENER (Burkhard-Alexis-Constantin, baron de), diplomate russe, né en Livonie le 24 juin 1744, mort à Berlin le 14 juin 1802. Attaché dans sa jeunesse à l'ambassade de Madrid, puis secrétaire de légation à Varsovie, il fut ensuite envoyé comme chargé d'affaires en Courlande et prépara la réunion de ce pays à l'empire russe. Il venait d'épouser Mlle de Wietinghoff (V. ci-dessous) quand il fut nommé ambassadeur à Venise (1784), d'où il passa au même titre à Copenhague (1786) et plus tard à Berlin (1800). Dans ce dernier poste il put, en temporisant avec adresse, retarder la rupture dont la Prusse était menacée par Paul Ier jusqu'à la mort de ce souverain (12 mars 1801). Une attaque d'apoplexie l'emporta dès la seconde année du règne d'Alexandre Ier. A. Debidour.

KRÜDENER (Barbe-Julie de Wietinghoff, baronne de), femme du précédent, née à Riga le 21 nov. 1764, morte à Karasou-Bazar (Russie) le 25 déc. 1824. Issue d'une famille riche et distinguée (elle était petite-fille du maréchal Munich), elle épousa en 1783 le baron de Krüdener, qui l'emmena l'année suivante dans son ambassade à Venise. Jeune, belle, instruite, douée d'une sensibilité exaltée qui n'excluait pas les manèges de la coquetterie, elle n'eut jamais que de l'estime pour un mari qui eût pu être son père et dont le caractère n'avait rien de romanesque. Après un long voyage en Italie, elle le suivit en Danemark, où il alla représenter la Russie en 1786. Le secrétaire de légation Alexandre de Stakieff, qui, à Venise, l'avait longtemps aimée en secret, vint l'y rejoindre. Elle devint bientôt sa maîtresse; mais, comme elle ne tarda pas à le trahir, il se tua; c'est le souvenir de ce drame qui lui inspira plus tard le célèbre roman de *Valérie*. En France, où elle vint sous prétexte de santé et séjourna près de deux ans (de 1789 à 1791), elle fréquenta les écrivains en renom, notamment l'abbé Barthélemy et Bernardin de Saint-Pierre, mais elle mena aussi une vie assez dissipée, et sa liaison avec un brillant officier de cavalerie, M. de Frégeville, qu'elle ne put cacher à son mari, obligea ce dernier, non seulement à la rappeler, mais à se séparer d'elle. Elle dut se retirer en 1792 dans sa terre de Kosse, en Livonie. Elle en sortit, il est vrai, pour aller visiter la Suisse (1796-98), où elle vit de près Mme Necker, Mme de Staël, Benjamin Constant et où l'ambition d'écrire la prit au cœur. Le baron de Krüdener ayant été nommé ambassadeur à Berlin (1800), elle retourna près de lui, contracta une amitié assez étroite avec la reine Louise de Prusse, mais quitta l'Allemagne dès 1801 pour se rendre à Genève, puis à Paris, où elle put s'abandonner sans réserve à ses goûts littéraires. Devenue veuve en 1802, elle publia *Valérie* vers la fin de l'année suivante et assura le succès de ce livre, d'ailleurs digne d'être lu, par un charlatanisme effréné, dont fait foi sa correspondance. Elle avait écrit aussi quelques nouvelles, dans le genre que Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand avaient mis à la mode (*Eliza*, *Alexis*, *la Cabane des lataniers*). Mais sa véritable vocation ne s'était pas encore déclarée. Elle se manifesta avec éclat quand, la jeunesse et la beauté l'ayant abandonnée, son cœur toujours ardent ne trouva plus que dans la religion l'aliment dont il était avide. L'amour de Dieu et de l'humanité s'empara d'elle sans partage, exalta son courage jusqu'à l'apostolat et sa parole jusqu'à l'éloquence. Après avoir passé plusieurs années en Livonie, où elle se signala par sa bienfaisance, elle reparut en Allemagne (1807), s'éprit d'une passion enthousiaste pour les doctrines de Swedenborg, qui lui furent prêchées par le visionnaire Jung Stilling, et se crut appelée à régénérer le monde en rétablissant le christianisme dans sa pureté primitive. Protégée à diverses reprises par la grande-duchesse Stéphanie de Bade, elle ne put éviter dans différents États allemands les tracasseries de la police, qu'elle provoquait sans en avoir conscience par des prédications humanitaires et niveleuses où les pauvres et les déshérités accouraient en foule, mais où les rois et les nobles voyaient de sérieuses menaces pour les privilèges et pour les trônes. Après 1814, son illuminisme prit le ton de la prophétie. Indignée du mépris que le congrès de Vienne témoignait pour les droits des peuples, elle annonça que Napoléon reviendrait de l'île d'Elbe et remonterait sur le trône. Le succès de cette prédiction donna au tsar Alexandre, si facile aux entraînements religieux, l'envie de voir Mme de Krüdener. Il la reçut à Heilbronn, au mois de mai 1815, fut littéralement subjugué par son mystique enthousiasme et voulut qu'elle le suivît en France. Installée à l'hôtel Montchenu, près du palais de l'Élysée, où il demeura pendant son séjour à Paris, elle fut, durant plusieurs mois, pour ainsi dire son Égérie. Si elle ne rédigea pas elle-même l'acte fameux de la *Sainte Alliance* (V. ce mot), elle en fut du moins l'inspiratrice. Il va sans dire que ce pacte n'avait pas, dans la pensée de l'imprévoyante prophétesse, la portée oppressive et contre-révolutionnaire que les diplomates avisés, comme Metternich, surent lui

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

donner peu après. Bien au contraire, elle y voyait une garantie sacrée pour la justice et pour la liberté. Du reste, sa faveur auprès d'Alexandre ne tarda pas à baisser. Caractère faible, esprit mobile, ce souverain s'effraya quand il apprit que Mme de Krüdener, qui, en le quittant, s'était rendue en Suisse, y prêchait, au nom de l'Evangile, des doctrines antisociales, qu'elle attaquait, par exemple, l'organisation moderne de la famille et entraînait des foules fanatisées par son éloquence ou séduites par ses libéralités. Il cessa peu à peu de la soutenir. Expulsée par les autorités helvétiques, elle alla porter la *bonne parole* dans divers Etats allemands (grand-duché de Bade, Wurttemberg, etc.), où elle eut pour elle le peuple et, par suite, fut persécutée par les gouvernements. Rentrée dans son château de Kosse en 1818, elle n'obtint que trois ans après la permission de se rendre à Saint-Pétersbourg. L'ardeur avec laquelle elle embrassa la cause des Grecs insurgés parut bientôt indiscrète à l'empereur; elle dut se réduire au silence et ne tarda pas à retourner en Livonie, d'où elle ne sortit que pour aller mourir à Karasou-Bazar, au cours d'un voyage entrepris pour le rétablissement de sa santé. — Sa vie et son apostolat ont donné lieu à de nombreux écrits, surtout en Allemagne. L'ouvrage le plus important et le plus sérieux (malgré son caractère apologétique) qui ait été publié sur ce sujet est la *Vie de Mme de Krüdener*, par Ch. Eynard (Paris, 1849, 2 vol. in-8). A. Debidour.

KRÜDENER (Nicolas-Pavlovitch, baron de), général russe, né en Ehstonie en 1811. Il entra dans le génie en 1828, commanda le 9e corps d'armée dans la guerre russo-turque, s'empara de Nicopolis (16 juil. 1877), mais essuya de sanglants échecs devant Plevna.

KRUG ou **KRÜGER** (Ludwig), graveur allemand, qui vivait à Nuremberg de 1450 à 1535, et qui travailla pour Hans Koberger. Il excellait à exécuter toutes sortes de jolies figurines en argent ou en or et ciselait aussi l'acier et le marbre. Parmi les œuvres de cet artiste, connu en France sous le nom de « maître à la cruche », à cause de la cruche qui, avec ses initiales, marque les gravures qui nous restent de lui, nous citerons : *l'Adoration des mages* et celle *des bergers*, *la Femme au bain*, et un *Adam et Ève*, qui se trouve à Berlin.

KRUG (Jean-Philippe), savant russe d'origine allemande, né à Halle le 18 janv. 1764, mort à Pétersbourg le 4 juin 1844. Il fut amené en Russie par une comtesse Orlov, devint adjoint de l'Académie des sciences, membre de l'Académie (1818) et enfin conservateur de la bibliothèque de l'Ermitage. Il s'est surtout occupé de la numismatique et de l'histoire de la Russie et laissa une riche collection de médailles. Ses principaux ouvrages sont : *Zur Münzkunde Russlands* (Saint-Pétersbourg, 1805) ; *Kritischer Versuch zur Aufklærung der byzantinischen Chronologie, mit besonderer Rücksicht auf die frühere Geschichte Russlands* (*id.*, 1810) ; *Forschungen in der ælteren Geschichte Russlands* (*id.*, 1848, 2 vol.).

KRUG (Wilhelm-Traugott), philosophe et littérateur allemand, né à Radis, près de Wittenberg, le 22 juin 1770, mort à Leipzig le 12 janv. 1842. Il étudia à Wittenberg, Iéna et Gœttingue, fut en 1794 nommé privat-docent à Wittenberg, en 1801 professeur extraordinaire à Francfort-sur-l'Oder, en 1804 professeur ordinaire à Kœnigsberg, dans la chaire de Kant, et en 1809 professeur à Leipzig, où il resta jusqu'à sa mort. Il ne cessa d'écrire sur toutes sortes de sujets, composant manuels, systèmes, dictionnaires, traités, histoires, discours, recensions, etc. C'était un esprit encyclopédique, et surtout un vulgarisateur. Le but de la philosophie, suivant lui, est de se connaître soi-même pour arriver au bonheur. L'on y arrive en établissant en soi l'unité et l'harmonie. Toute philosophie qui essaye de déduire l'idéal du réel, ou le réel de l'idéal, l'être de la science ou la science de l'être, n'arrive qu'à dénaturer la philosophie et à mutiler la nature humaine. Rosenkranz dit de lui : « Autant on se tromperait en prenant Krug pour un grand philosophe, autant on serait injuste en ne reconnaissant pas les services qu'il a rendus pour étendre l'intérêt de la philosophie, réclamer un libéralisme religieux et politique vraiment rationnel, et surtout en lui déniant une parfaite droiture. » (*Gesch. der Kant'schen Philos.*, 305.) Les principales publications de Krug sont les suivantes : *Briefen über den neuesten Idealismus* (1801) ; *Versuch über die Principien der philosophischen Erkenntniss* (1801) ; *System der praktischen Philosophie* (1817-19, 3 vol.) ; *Handbuch der Philosophie* (1820 ; 3e éd. en 1828) ; *Logik oder Denklehre* (1827) ; *Geschichte der Philos. alter Zeit* (1815, 2e éd., 1827) ; *Allgemeines Handwœrterbuch der philosophischen Wissenschaften* (1827-34, 5 vol. ; 2e éd., 1832-38) ; *Universalphilosophische Vorlesungen für Gebildete beiderlei Geschlechts*, et divers écrits sur Schelling et Hegel sous le titre : *Beitrœge zur Geschichte der Philos. des XIXten Jahrhunderts* (1835-37). C-el.

KRUG (Edouard), peintre français contemporain, né à Drubec (Calvados). Elève de Léon Cogniet, cet artiste a exécuté un assez grand nombre de compositions historiques et religieuses, mais c'est surtout dans le portrait qu'il a fait apprécier son talent souple et fin. Après ses débuts au Salon de 1861, on remarque les portraits de *Mme V. Massé* (1864), du *Colonel Langlois*, peintre militaire (1876, mus. de Caen). Citons encore : *la Mort de Saint-Clair* (1880) ; *le Martyre de Symphorose* (1882) ; *Retour des champs ; Saint Jérôme* (S. 1893). Ad. T.

KRÜGER (Ludwig) (V. Krug).

KRÜGER (V. Crüger).

KRÜGER (Karl-Wilhelm), philologue allemand, né à Gross-Nossin, près de Stolp (Poméranie) le 26 sept. 1796, mort à Weinheim le 1er mai 1874. Professeur de l'enseignement secondaire, il a fait de bons travaux sur la syntaxe grecque : *Griechische Sprachlehre für Schulen* (Berlin, 1842-56, 2 vol. ; 5e éd., 1873 et suiv. ; abrégé, 1847 ; 11e éd., 1884) ; *Homerische und Herodotische Formenlehre* (1849 ; 5e éd., 1879) ; d'excellentes éditions de Denys d'Halicarnasse (Halle, 1823), de l'*Abanase* de Xénophon (1826 ; 6e éd., 1871, avec lexique, 1849 ; 4e éd., 1872) ; de celle d'Arrien (1835-48, 2 vol. ; suppl., 1851), de Thucydide (1846-47 ; 3e éd., 1860) ; d'Hérodote (1855-57 ; 2e éd., 1866 et suiv.), etc.

Bibl. : Pœkel, *K.-W. Krugers Lebenabriss ;* Leipzig, 1885.

KRUGER (Franz), peintre allemand, né à Radegast (près de Kœthen) le 3 sept. 1797, mort à Berlin le 21 janv. 1857. Professeur, membre de l'Académie et peintre de la cour, il excella surtout dans la représentation des chevaux (d'où son surnom de *Pferde-Krüger*), les croquis de chasse et le portrait. Nous citerons de lui : *Parade d'un régiment de cuirassiers prussiens* sous le roi Frédéric-Guillaume, *Prestation de serment à Frédéric-Guillaume IV*, *Départ pour la chasse*, *Retour de chasse*, *Lapin mort*, puis, le portrait du *Tsar Nicolas* et celui de *Frédéric-Guillaume IV*.

KRÜGER (Eduard), critique musical, né à Lunebourg le 9 déc. 1807, mort à Gœttingue le 9 nov. 1885. C'est un des premiers théoriciens de l'art musical ; outre ses grands ouvrages : *Grundriss der Metrik antiker und modernen Sprachen* (Emdein, 1838), *System der Tonkunst* (Leipzig, 1866), il a beaucoup écrit dans les périodiques : *Gœttinger Gelehrten Anzeigen*, *Neue Berliner Muzikzeitung*, *Allgemeine musikalische Zeitung*, et dans le journal de musique religieuse *Siona*, qu'il fonda en 1876 avec le pasteur Herold de Schwabach. Citons encore son *Evangelisches Choralbuch* (Aurich, 1855), et *Musikalische Briefe aus der neuerten Zeit* (Munster, 1870).

KRÜGER (Eugen), peintre allemand, né à Altona le 26 déc. 1832, mort à Düsternbrook, près de Kiel, le 8 juil. 1876. Un voyage à Jersey (1836) ayant éveillé en lui le sens artistique, il se tourna vers le paysage et le genre animalier, et, après avoir achevé de se former sous Gurlitt, il visita une partie de l'Europe. En 1867, il exposa

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

son célèbre album de lithographies *Wild und Wald*, auquel succédèrent en 1870 ses esquisses chromolithographiques des principaux champs de bataille, puis, en 1874, ses pittoresques *Reiseziele* en couleurs.

KRUMLOV (en allemand *Krumau*). Ville de Bohême, sur la Vltava et la ligne Budejovice-Solnan, chef-lieu d'une capitainerie de cercle; 8,000 hab. Château remarquable bâti par les comtes de Rosenberg. Grandes filatures de lin et de chanvre, fabrique de cellulose, papeterie, etc. On exploite des mines de graphite aux environs (Schwarzbach et Mugraw). C'est le ch.-l. d'une des branches de la famille Schwarzenberg.

KRUMMACHER. Famille de théologiens allemands, champions de l'orthodoxie protestante: *Friedrich-Adolf* (1768-45), professeur à l'université de Duisburg, prédicateur à Crevelt, Bernburg, Brême, a publié des *Parabeln* (1805; 9e éd., Essen, 1877), paraboles très vivantes, bien qu'elles dégénèrent souvent en jeux de mots. — Son frère, *Gottfried-Daniel* (1774-1837), fomenta l'orthodoxie calviniste à Elberfeld, où il était pasteur (1816-37). De ses collections de sermons, on peut citer: *Die Wanderungen Israëls durch die Wüsten nach Kanaan* (1850-51, 2 vol., 3e éd.); *Tægliches Manna* (Cologne, 1883, 10e éd.). — *Friedrich-Wilhelm* (1796-1868), fils du premier, prédicateur à New York (1843), Berlin (1847) et à la cour de Potsdam, a publié: *Salomo und Sulamith* (1875, 9e éd.); *Elias der Thisbiter* (1874, 6e éd.), etc. — Son frère, *Emil-Wilhelm*, prédicateur à Duisburg, combattit violemment Bunsen.

KRUPP (Alfred), métallurgiste allemand, né à Essen (Prusse rhénane) le 26 avr. 1812, mort à Bredenei, près d'Essen, le 14 juil. 1887. Sa vie se passa tout entière dans l'usine fondée par son père à Essen et devenue rapidement, entre ses mains, la plus célèbre aciérie et l'un des plus vastes établissements industriels des deux continents (V. ci-après). L'excellence de ses méthodes et de son outillage contribuèrent, sans conteste, autant que son énergique et habile administration, à cette magnifique prospérité. Il est toutefois assez difficile de déterminer et de bien apprécier l'importance et la valeur de son œuvre personnelle, car, d'une part, on n'a jamais connu que très imparfaitement ses procédés de fabrication, d'autre part, les travaux de ses nombreux ingénieurs sont toujours restés anonymes. On ne cite de lui, en tous cas, aucune découverte qui marque dans l'histoire de la science ou de la métallurgie, et c'est certainement dans la construction de ses fameux canons (V. plus loin, p. 655) qu'il a le plus innové. Il était conseiller intime de commerce et décoré de tous les ordres étrangers, la Légion d'honneur comprise. Il refusa, dit-on, le titre de baron que lui offrait le roi de Prusse, lui préférant sans doute son surnom universel de « roi du fer ». Une statue en bronze, due à F. Schaper, lui a été élevée à Essen, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Usine Krupp. — *Friedrich* Krupp, né le 17 juil. 1787 d'une famille qui avait donné plusieurs bourgmestres à Essen, possédait près de cette ville, à Altenessen, une petite forge, où il s'appliqua, à partir de 1810, à la recherche d'un bon procédé pour la fonte de l'acier au creuset. En 1816, il éleva, au centre même de l'usine actuelle, à l'O. d'Essen, une très modeste fonderie, d'où sortirent des aciers assez recherchés pour la fabrication des coins de monnaies, des médailles, des boutons, etc. Pourtant elle ne prospéra guère, et, lorsqu'il mourut, le 8 oct. 1826, il occupait difficilement cinq ou six ouvriers et il était à peu près ruiné. Sa veuve, Therese Wilhelmi, continua tant bien que mal l'exploitation. Elle fut bientôt secondée par son fils aîné, *Alfred* (V. ci-dessus), puis par son second fils, *Hermann*. Mais ce dernier partit, au bout de quelques années, pour la Hongrie, où il monta, à Losonez, une fabrique de nickel, et, le 24 févr. 1848, l'aciérie d'Essen, qui avait compté, en 1845, jusqu'à 122 ouvriers et qui en employait encore 72, passa dans les mains exclusives d'Alfred Krupp. Les parents et amis qui avaient dû prêter un instant leur concours financier étaient remboursés, une médaille d'or avait été remportée en 1844 à l'exposition de Berlin. Celle de Londres, en 1851, décida définitivement du succès. Alfred Krupp y avait envoyé la plus grosse masse d'acier encore obtenue (un bloc de 2,000 kilogr.) et le premier canon en acier fondu (une pièce de 6). Ce fut un événement dans le monde industriel. Aux expositions suivantes, à Munich en 1854, à Paris en 1855 et en 1867, à Londres en 1862, il fit voir des blocs d'acier au creuset de plus en plus lourds et des canons de plus en plus longs. On s'adressa à lui de toutes parts, et pour les nombreux chemins de fer en voie de construction, dont il fournit les rails, les essieux, les bandages, et pour les grands navires à vapeur, qui avaient besoin d'arbres et de plaques de chaudière de dimensions toujours croissantes, et pour le matériel d'artillerie, que diverses puissances, l'Allemagne et la Russie en tête, sentaient le besoin de transformer. Il sut tirer le plus grand profit de cette triple poussée et, en 1865, il fournit, rien qu'aux Anglais et aux Américains, 11,396 bandages de roues de locomotives et 564 essieux coudés en acier fondu. Il produisait alors annuellement, avec 8,000 ouvriers, une trentaine de millions de kilogr. d'acier ouvré, représentant une valeur de 35 millions de fr. Il construisit, avec les énormes bénéfices réalisés, de nouveaux ateliers, il augmenta et, en partie, renouvela son outillage, puis, afin de ne dépendre, autant que possible, de personne pour la fourniture de ses matières premières, il se rendit acquéreur de hauts fourneaux, de houillières et de minières dans les environs d'Essen, dans la vallée de la Sieg et de l'Ems, et jusqu'en Espagne. Cette extension croissante eut cependant deux temps d'arrêt : aux environs de l'année 1867, où le nombre des ouvriers de l'aciérie d'Essen baissa à 6,300 (au lieu de 8,200 en 1865), et de 1876 à 1880, où il tomba successivement à 9,000 et à 8,000 après 11,800 en 1873. Mais en 1881, il se releva à 11,200 (19,600 en y comprenant les mines et hauts fourneaux) et, depuis cette époque, le mouvement progressif fut continu. La production annuelle de l'acier et du fer était alors de 260,000 tonnes, dont 70,000 d'acier au creuset. Alfred Krupp, qui n'avait cessé, jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, de surveiller lui-même, dans ses moindres détails, le travail de l'usine, ne quitta plus guère, à partir de 1882, sa maison des bords de la Ruhr, la villa Hügel. Il resta pourtant le directeur effectif, et, quelques jours avant sa mort, il dictait encore des ordres et il adressait à ses ouvriers des proclamations électorales antisocialistes. — Son fils unique, *Friedrich-Alfred* Krupp, né le 17 févr. 1854, lui a succédé le 14 juil. 1887.

On a prétendu, sans preuves, que les établissements Krupp, auxquels a été pieusement conservé, en mémoire de leur fondateur, le nom de *maison Friedrich Krupp*, avaient pour actionnaires les plus hautes personnalités de l'Empire. Il est au contraire à peu près certain qu'ils sont la propriété exclusive de M. Krupp. Un emprunt public de 30 millions de marcs (37,500,000 fr.), contracté en 1874 par Alfred Krupp et converti en 1879, était complètement remboursé en 1886, treize ans avant l'échéance fixée, avec ses seuls bénéfices, et il n'y a plus ni obligataires ni commanditaires.

La valeur industrielle des établissements Krupp est de plusieurs centaines de millions. Ils comprennent: 1° l'aciérie d'Essen; 2° une usine élévatoire sur la Ruhr, à 7 kil. 1/2 d'Essen; 3° deux mines de houille près d'Essen et de Bochum (rendement moyen: 2,100 tonnes par jour); 4° 543 mines de fer, dont 31 en exploitation, dans le Siegerland et la province de Nassau (1,200 tonnes par jour); 5° les célèbres mines de fer de Bilbao, en Espagne (400 tonnes par jour), dont le service est fait en partie par quatre navires à vapeur appartenant à la maison Krupp; 6° les fonderies de fer de Johanneshütte, près de Duisburg, celles d'Hermannshütte, de Mülhofenerhütte, de Saynerhütte, près de Neuwied, dans la banlieue de Coblentz, produisant au total,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec 11 hauts fourneaux, 600 tonnes de fonte par jour; 7° l'aciérie d'Annen, près de Dortmund, achetée en 1886 à la société Asthœver et Cie; 8° un champ de tir près de Meppen, dans le Hanovre, ayant 16kil,8 de longueur.

L'aciérie d'Essen possède, à elle seule (tous les chiffres qui suivent sont extraits, de même que les précédents, d'un relevé fait en 1889) : 1,193 fours et fourneaux de types divers, 21 trains de laminoirs, 286 chaudières à vapeur, 370 machines à vapeur ayant une force totale de 27,000 chevaux-vapeur, non compris les locomotives et les grues, 92 marteaux-pilons du poids de 100 à 50,000 kilogr., 2 presses hydrauliques à forger d'une force respective de 2 et de 5 millions de kilogr., 361 grues à vapeur d'une force de 400 à 75,000 kilogr., dont plusieurs peuvent être accouplées de façon à soulever des poids de 120 tonnes, 1,724 machines-outils diverses. La consommation quotidienne y est de 1,720 tonnes de houille et de coke (de 2,735 tonnes en comprenant les fonderies et usines annexes), de 20,000 à 25,000 m. c. d'eau fournis par l'usine de la Ruhr, de 15,000 à 50,000 m. c. de gaz provenant de l'usine de l'établissement. Le mouvement intérieur est assuré par 44 kil. de chemins de fer à voie normale, 30 à voie étroite, 28 locomotives, 61 chevaux, 1,173 wagons, 31 stations télégraphiques et 136 postes téléphoniques, sont reliés par 220 km. de fils.

Sa situation au point de vue des transports est on ne peut plus favorable, entre la grande ligne de Cologne à Berlin, qui la limite au N., et celle du Berg-Mark (Duisburg à Dortmund), qui est, en cet endroit, parallèle à la première et qui la limite au S. ; un chemin de fer de ceinture, avec deux grandes gares principales aux points de contact et de nombreuses voies de pénétration, met ses moindres ateliers en communication directe avec ces deux lignes, qui lui sont tangentes. L'usine est en outre traversée de part en part, de l'O. à l'E., par la route impériale de Cologne à Minden. Au S. de cette route sont notamment : la fonderie et les laminoirs des ressorts ; la fabrique de gaz ; le hall des générateurs de vapeur ; les ateliers de puddlage, de triage, de réparation ; une fonderie de fer ; un hall à acier Bessemer ; le hall à acier Martin ; les réservoirs à eau ; le poste d'incendie, avec ses 70 pompiers ; au N. : les bureaux ; la vieille forge et, tout près, la petite maisonnette qu'habitait le fondateur de la fabrique et où le corps d'Alfred Krupp fut transporté le surlendemain de sa mort, cent ans jour pour jour après la naissance de son père ; les laminoirs et ateliers des rails, des plaques de blindage, des bandages ; les ateliers des chaudières et des arbres de navire ; une seconde fonderie de fer ; deux autres halls à acier Bessemer ; deux forges ; une série de halls et d'ateliers où l'on tourne, fore, raye et munit de leur culasse les canons ; enfin le vaste hall où se font les grandes coulées d'acier au creuset. Pour cette opération, l'acier une fois puddlé est brisé en morceaux de 20 centim., qui sont examinés et triés, les plus homogènes étant conservés pour le métal des canons. Ils sont renfermés avec du fer puddlé et un fondant particulier, à base de charbon de bois, dans de petits creusets en terre réfractaire et plombagine, d'une contenance de 40 kilogr., qui sont fabriqués dans l'usine et qui ne servent qu'une fois. Il y a toujours en magasin plus de cent mille de ces creusets. 130 fours à coke et 30 fours à gaz, pouvant recevoir sur leur sole 12 creusets, sont disposés autour du hall. Au centre est le moule, qui reçoit simultanément le contenu de tous les creusets : 1,700 à 1,800 pour les blocs de 70,000 à 75,000 kilogr., qu'exigent certains canons monstres. La masse, après avoir été réchauffée dans un four spécial, était portée, jusque dans ces derniers temps, au *Fritz*, marteau-pilon à vapeur construit par Alfred Krupp en 1861 et ayant coûté près de 3 millions de fr. Sa tête est un bloc prismatique d'acier cubant 7 m. et pesant 50,000 kilogr. ; un piston de 1m80 de diamètre l'élève à 4 m. de hauteur ; sa cheminée, de 9 m. 1/2 de diamètre, ressemble à un phare et domine de ses 69 m. toute l'usine. « Fritz » est aujourd'hui dépassé par les marteaux du Creusot et de Bethlehem (Etats-Unis), et il ne sert plus que pour les martelages superficiels. Les gros blocs sont soumis aux presses hydrauliques qui ont été récemment établies et dont l'une a une force de pression de 5,000 tonnes, 1,000 de plus que les plus puissantes qui aient encore été construites.

L'usine Krupp ne fabrique pas que l'acier au creuset, mais elle en fait sa grande spécialité et elle l'emploie exclusivement pour les canons, les bandages de roues de locomotive, les arbres de navires. Les autres sortes : acier Bessemer, acier Martin-Siemens (50,000 tonnes en 1887), acier Thomas-Gilchrist, etc., servent pour les rails, les essieux, les chaudières, etc. Les produits des coulées sont analysés, aussi bien que les matières premières, dans deux laboratoires d'essais et trois laboratoires de chimie annexés à l'aciérie d'Essen. On y trouve encore : des ateliers de photographie et de lithographie, une imprimerie avec 4 presses à vapeur, un atelier de reliure, une bibliothèque, un stand, pour l'essai de la résistance des canons, les grandes expériences se faisant au polygone de Meppen, enfin une galerie des modèles, sorte de musée d'artillerie, où l'on peut suivre les transformations successives des divers types de canons et de projectiles.

Tous ces bâtiments, en général assez confortablement aménagés, mais entassés en un véritable pêle-mêle autour de la fonderie primitive de Friedrich Krupp, occupent, avec les cités ouvrières y attenantes, une surface totale de 333 hect., dont 75 sont couverts de constructions. Ces nombres se trouveraient considérablement augmentés si l'on y comprenait les hauts fourneaux, mines, etc., qui ont été énumérés plus haut et qui, tout en faisant partie des établissements Krupp, ne sont que des annexes de l'aciérie d'Essen.

Quant aux ouvriers employés — tous hommes, — qu'occupe la maison Krupp, ils étaient, en 1889, 20,960, se répartissant ainsi :

Aciérie d'Essen	13.626
Hauts fourneaux	1.181
Aciérie d'Annen	415
Houillères	1.792
Mines de fer (non compris celles de Bilbao), carrières, etc.	3.807
Polygone de Meppen	55
Navires à vapeur	84

Ces 20,960 ouvriers et employés formaient avec leurs familles, à la même date, un total de 73,769 personnes, dont 24,193 habitaient des logements appartenant à la maison Krupp, principalement les cités ouvrières (colonies) de Kronenberg et de Schederhof, aux portes mêmes de l'aciérie d'Essen. Tous participent à la caisse de secours et de retraite, qui a été fondée dès 1855 par Alfred Krupp et qui leur assure, outre des indemnités de maladie, une pension égale aux deux tiers de leur salaire après vingt-cinq ans de services, à la totalité après trente-cinq ans, le tiers des cotisations étant d'ailleurs versé par M. Krupp, les deux autres tiers par les ouvriers. Un moulin à vapeur, une boulangerie, une boucherie, une fabrique d'eau de seltz, des ateliers de confection et quarante-six magasins appartenant à la maison Krupp procurent, d'autre part, à cette nombreuse population tous les objets de consommation aux prix de revient. Quant aux célibataires, ils sont logés et nourris dans l'usine même.

Grâce à ces avantages divers et malgré des salaires assez modiques (3 à 4 fr. par jour en moyenne, 6 à 7 fr. au maximum), la maison Krupp garde beaucoup d'anciens ouvriers habiles et disciplinés, ce qui est un des principaux éléments de sa supériorité ; ainsi, en 1881, 33 % comptaient de cinq à quinze ans de services, 18 % de quinze à trente-cinq ans. Elle emploie en outre un grand nombre de spécialistes : ingénieurs, officiers d'artillerie, chimistes, qu'elle paye largement et qu'elle recrute parmi les plus renommés. Un conseil d'administration, composé surtout de financiers et de jurisconsultes, a la garde de tous les intérêts et assiste de ses avis le maître : c'est la *prokura*. Friedrich-Alfred Krupp, le propriétaire actuel, en a fait partie cinq ans, du vivant de son père (1882-87).

Le secret des procédés de fabrication est gardé avec un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

soin jaloux. C'est autant pour l'assurer qu'à raison du caractère semi-militaire de l'aciérie, que la visite en est impitoyablement refusée à tous, aux ingénieurs et industriels allemands qui viennent y traiter des affaires, aussi bien qu'aux simples touristes. Personne ne dépasse le parloir, et les ouvriers eux-mêmes restent confinés dans leurs ateliers respectifs, sans pouvoir pénétrer dans ceux où ne les appelle pas leur travail.

En général, les blocs d'acier ne sont pas livrés bruts au commerce et ne sortent de l'usine que façonnés. Par contre, ce sont des objets coulés ou laminés, qui n'exigent que peu ou point d'ajustage : rails, éclisses, essieux, bandages, roues, ressorts de wagons, plaques de tôle pour chaudières et vaisseaux, plaques de blindage, ancres, arbres droits et coudés, bielles, cylindres, ponts, etc. Exception doit être faite cependant pour le matériel d'artillerie : canons, affûts et projectiles.

Canons Krupp. — Les premières recherches entreprises par Krupp pour la fabrication des bouches à feu en acier fondu datent de 1840. En 1847, il construisit un premier canon de 3, se chargeant encore par la bouche. Bientôt ses pièces furent rayées et se chargèrent par la culasse. L'adoption de la fermeture à coin cylindro-prismatique (1864), le renforcement du tube par une jaquette, divers perfectionnements à l'âme, aux affûts, aux projectiles, complétèrent le système de canon Krupp, qui fut presque aussitôt adopté par la Prusse et par plusieurs autres puissances, au moins pour une partie de leur armement : Russie, Belgique, Autriche, Hollande, Japon, Turquie, etc.

Actuellement et depuis longtemps, l'Allemagne n'emploie plus, pour son armée et pour sa marine, que des bouches à feu en acier sortant de l'usine Krupp. Seules, de petites pièces en bronze mandriné, destinées aux embarcations de débarquement, sont encore fabriquées à Spandau. Du reste, la maison Krupp ne se borne pas, comme les aciéries du Creusot et de Saint-Chamond, en France, à fournir des tubes, usinés ensuite et munis de leur mécanisme de culasse dans les arsenaux de l'Etat ; elle livre les pièces prêtes à entrer en service et fabrique en outre les affûts et les projectiles.

La fermeture Krupp, à coin cylindro-prismatique, qui est adaptée à tous les canons de campagne et au plus grand nombre des canons de côtes et de marine construits à Essen, a été décrite en détail dans un article spécial (V. Fermeture, t. XVII, p. 289). Quelques explications complémentaires achèveront de faire connaître le matériel d'artillerie allemand et permettront de comparer le canon Krupp avec son rival, le canon de Bange (V. Bange [De], t. V, p. 235, et Bouche à feu, t. VIII, p. 538).

L'artillerie de campagne allemande comprenait, il y a quelques années encore, deux types de canons, mod. 73, correspondant à nos pièces de 90 et de 80 : l'un, de 0m88, pour les batteries montées, l'autre, de 0m785, pour les batteries à cheval. Depuis 1888, il n'y a plus qu'un calibre, la pièce de 0m785 ayant été remplacée par une pièce nouvelle de 0m88, dite mod. 73/88, et celle de 0m88, mod. 73, ayant été temporairement laissée aux batteries montées. Ces canons sont renforcés, non par des frettes, comme dans le matériel français, mais par un manchon ou *jaquette* (V. ce mot) ; leurs rayures sont à pas constant et cunéiformes. Leur métal est de l'acier Krupp au creuset, pour lequel on choisit les meilleures fontes, particulièrement la fonte miroitante (*spiegeleisen*), et qui, coulé et martelé d'après les procédés mentionnés plus haut, a donné à l'analyse, outre des traces de manganèse, 1,18 % de carbone, 0,33 % de silicium, 0,02 % de phosphore, 0,3 % de cuivre. Ils tirent l'obus (*granate*), mod. 82, qui ne doit plus servir désormais qu'aux exercices du polygone, l'obus à balles (*schrapnell*) mod. 82 et la boîte à mitraille (*kartætsche*). Leurs affûts sont respectivement des mod. 1873 et 1873/88 ; en tôle d'acier et munis de freins à patins se manœuvrant au moyen de volants placés à l'avant, ils portent deux gaines pour boîtes à mitraille et ont, dans les batteries montées, des sièges avec dossiers en fils de fer et supports élastiques en caoutchouc. Le levier de pointage en fer est fixé le long du flasque gauche par le boulon antérieur de poignée de crosse, autour duquel on peut le faire tourner. L'appareil de pointage se compose d'une vis double et d'un support de pointage avec lequel la vis intérieure est articulée. Le tableau ci-après contient les principales données numériques relatives aux deux pièces, à leurs projectiles et affûts :

		Mod. 73	Mod. 73/88
Diam. de l'âme entre cloisons		0m88	0m88
Long. du canon		2m10	2m10
Poids du canon		450 kg.	420 kg.
Nombre de rayures		24	24
Angle de tir	lim. sup.	+ 16°	+ 16°
	lim. inf.	— 15°	— 40°
Hauteur des tourillons		1m15	1m15
Poids de l'affût		545 kg.	505 kg.
Diam. des roues		1m40	1m40
Poids du projectile	obus	7kg042	
	schrapnell	8kg069	
	boîte à mitr.	7kg500	
Nombre de balles	schrapnell	262	
	boîte à mitr.	76	
Poids de la balle	schrapnell	13 gr.	
	boîte à mitr.	69 gr.	
Vitesse init.	obus	442 m.	
	schrapnell	424 m.	
Portée maxima	obus	6.500 m.	
	schrapnell	3.150 m.	
Nombre de coups par batterie		885	

En 1891 a été adoptée une nouvelle pièce de campagne. Elle doit, au fur et à mesure de sa construction, remplacer les précédentes, qui passeront à la dotation des places fortes. Elle est principalement destinée à résister aux effets du nouvel obus brisant (*sprenggranate*) mod. 88, substitué à l'obus ordinaire. On n'a eu sur elle que tout récemment quelques indications, et encore sont-elles vagues, par le *Feld-Kanonier* de Preiss et l'*Handbuch für die Einjæhrig-Freiwilligen*, édit. de 1894 (V. ci-dessous Bibl.). Elle est dénommée mod. 73/91 ; elle pèse 440 kilogr. ; son métal semble être, d'après divers indices, de l'acier au nickel, dans la proportion de 6 à 7 % de nickel, alliage plus résistant et plus élastique, on le sait, quoique moins malléable, que l'acier ordinaire. Enfin, elle est munie d'un petit organe spécial destiné à dispenser la vis-lumière de son rôle accessoire d'arrêtoir de coin. Sous tous autres rapports, elle est analogue à la pièce mod. 73/88. — Les projectiles ont aussi subi des modifications. Le *sprenggranate* (obus brisant) mod. 88, chargé au picrate (?), est à peu près du même poids que l'obus ordinaire (*granate*) et doit produire environ 500 fragments. Le nouveau *schrapnell* mod. 91 a le même nombre de balles que l'ancien, mais elles sont calées par une matière inflammable, dont la fumée facilite le réglage du tir. Il est en acier, son culot est vissé après la mise en place des balles et il est armé d'une fusée à double effet.

Les nouvelles pièces de marine sont du modèle 1887. Elles ont 35 ou 40 calibres de longueur et mesurent, entre cloisons, 10 1/2, 12, 15, 17, 21, 24, 26, 28, 30 1/2, 35 1/2 et 40 centim. Voici les données numériques de quatre des plus gros types :

	21cm	24cm	30cm5	40cm
Longueur	7m33	9m6	12m2	14 m.
Poids du canon.	14.200 kg.	24.300 kg.	54.000 kg.	112.500 kg.
— de l'obus	140 kg.	215 kg.	455 kg.	1.050 kg.
— de la charge	52 kg.	85 kg.	175 kg.	400 kg.
Vitesse initiale.	580 m.	610 m.	610 m.	580 m.
Epaisseur des plaques percées (fer forgé)	0m56	0m70	91 m.	1m13

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Quant aux canons à tir rapide, que fabrique également, en Allemagne, la maison Gruson, de Magdebourg, la maison Krupp s'est arrêtée à un type général de 40 calibres de longueur, tirant jusqu'à 20 coups à la minute et ayant de 6 à 16 centim. de diam. intérieur :

	6cm	8cm	10cm5	16cm
Longueur.....	2m4	3m2	4m2	6m4
Poids du canon.....	385 kg	900 kg	1,400 kg	5,500 kg
Poids de l'obus.....	3 kg	7 kg	16 kg	56 kg
Poids de la charge.	0k500	1k530	2k500	8k500
Vitesse initiale.....	680 m.	680 m.	650 m.	650 m.

Il en existe aussi de 12 centim., de 14 centim. et de quelques autres calibres encore.

Les diverses pièces dont il vient d'être parlé sont celles en usage dans l'artillerie allemande. Krupp fabrique en outre sur commande des pièces de tous calibres et de toute espèce : canons de montagne, de siège, de forteresse, de côtes, de marine, obusiers, mortiers, etc. C'est ainsi qu'il a fourni à l'Italie quatre canons en acier du poids de 120 tonnes, mesurant 0m40 de diam. intérieur, 14 m. de long., et ayant exigé pour leurs tubes des lingots de 70,000 kgr.; ils tirent, avec une charge de 330 kilogr., un projectile de 1,050 kilogr., ayant une vitesse initiale de 530 m. A mentionner encore son dernier canon monstre, celui de 143 tonnes (1887), du calibre de 40 centim. et de 18 m. de longueur, qui tire, avec une charge de 485 kilogr., un obus de 1m40 de longueur, à une vitesse initiale de 640 m., ce qui donne une force vive de 21,925 tonnes; il perce une plaque en fer forgé de 1m20 d'épaisseur.

En 1887, avant la réfection de l'artillerie de campagne allemande, la maison Krupp avait déjà fabriqué plus de 23,000 canons. Mais beaucoup de puissances étrangères qu'elle a longtemps fournies construisent aujourd'hui chez elles, telle la Russie. De plus, le système Krupp lui-même a beaucoup perdu de sa vogue, et la fermeture à vis, plus ou moins modifiée, avec ou sans l'obturateur de Bange, tend à se répandre chaque jour davantage. Les Anglais, les Américains l'emploient maintenant exclusivement, les Italiens, les Espagnols, les Suédois, les Serbes, etc., pour certaines de leurs pièces (V. Bange [De], t. V, p. 239); l'usine Krupp, qui l'a tant décriée, y a recours pour ses mortiers et pour quelques canons courts. Léon Sagnet.

Bibl. : Turgan, *la Fabrique d'acier fondu F. Krupp*; Paris, 1865. — V. Lœbell, *Jahresberichte über die Veränderungen im Militærwesen*; Berlin, 1875-94. — W. Grevel, *Geschichte der Gründung der Gussstahlfabrikation im Stift Essen*; Essen, 1881. — *Wohlfahrtseinrichtungen der f. Krupp'schen Gussstahlfabrik zum Besten ihrer Arbeiter*; Essen, 1883, 2e éd. — D. Conway, *An Iron City beside the Ruhr*, dans le *Harper's Magazine*; New York, mars 1886. — Lieutenant-colonel Hennebert, *l'Artillerie Krupp et l'Artillerie de Bange*; Paris, 1886. — Mariotti, *Canons français et canons allemands*; Paris, 1886. — E. Monthaye, *Krupp et de Bange*; Bruxelles, 1887. — Pertinax, *En Cause de Krupp et de Bange*; Bruxelles, 1887. — Niemeyer, *Alfr. Krupp*; Essen, 1887. — Schmidt-Weissenfels, *Krupp und sein Werk*; Berlin, 1888. — D. Baedeker, *Alf. Krupp und die Entwickelung der Gussstahlfabrik zu Essen*; Essen, 1889. — G. Putz, *Sur la Perforation des plaques de blindage d'après un document de l'usine Krupp*; Paris, 1889. — *Revue d'artillerie*; Paris, oct. 1891 et déc. 1893. — Kaiser, *Konstruktion der gezog. Geschützrohre*; Vienne, 1892-93. — Preiss, *Der Feld-Kanonier*; Berlin, 1894, 15e éd. — Wernigk, *Handbuch für die Einjährig-Freiwillingen der Feldartillerie*; 2e édit., Berlin, 1894.

KRUSE (Friedrich-Karl-Hermann), historien allemand, né à Oldenbourg le 21 juil. 1790, mort à Gohlis (près de Leipzig) le 23 août 1866. Il professa aux universités de Halle (1821) et Dorpat (1828-53). Son principal livre est *Hellas*, géographie historique de la Grèce antique (Leipzig, 1825-27, 3 vol.); citons encore : *Deutsche Altertümer* (Halle, 1824-29, 3 vol.); *Anastasis der Waræger* (Reval, 1841); *Altertümer von Livland, Esthland und Kurland* (Dorpat, 1842); *Russische Altertümer* (1844-45, 2 vol.); *Urgeschichte der Ostseeprovinzen* (Moscou, 1846), etc.

KRUSE (Heinrich), écrivain allemand, né à Stralsund le 15 déc. 1815. Rédacteur de la *Gazette de Cologne* (1847), dont il prit la direction de 1855 à 1872, il a écrit de nombreuses tragédies : *Die Græfin* (1868); *Wullenwever* (1870); *Kœnig Erich* (1871); *Moritz von Sachsen* (1872); *Brutus* (1874); *Marino Faliero* (1876); *Das Mædchen von Byzanz* (1877); *Rosamunde* (1878); *Der Verbannte* (1879); *Raven Barnekow*; *Witzlaw von Rügen* (1880); *Alexei* (1882); des pièces humoristiques, etc.

KRUSEMAN (Cornelis), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1797, mort en 1857. Après avoir fait son éducation artistique dans son pays et acquis une certaine réputation comme peintre de genre, il partit pour l'Italie. Le long séjour qu'il fit dans cette contrée, joint à l'influence des peintres italiens, le porta à quitter la peinture de genre pour la peinture historique et religieuse. Ses compositions, d'un coloris puissant et harmonieux, d'un dessin ample et correct, se distinguent encore par une brillante facilité d'exécution. On cite comme ses meilleures œuvres une *Prédication de saint Jean-Baptiste*, de dimensions colossales, et une *Mise au tombeau* faisant partie de la collection royale de Hollande. Ad. T.

KRUSEMAN (Jean-Adam), peintre hollandais, cousin du précédent, né à Haarlem en 1804, mort à La Haye en 1862. Elève de Hodges et de Dairvalle, il alla se perfectionner à Bruxelles sous la direction de Louis David. Il peignit surtout le portrait, genre dans lequel il arriva à un grand talent; ses tableaux d'histoire et de genre sont aussi estimés. L'un de ces derniers, *la Jeune Fille au repos*, figure au musée de Haarlem; un autre, *la Méridienne*, a été exposé à Paris en 1855 (Expos. univ.). Ad. T.

KRUSEMANN van Elten, peintre néerlandais, né à Alkmar le 14 nov. 1829. Après de longs voyages, il se fixa à Amsterdam, puis à New York (1865). Il peint des paysages d'un coloris vigoureux et d'un réalisme frappant; les plus connus sont : *Un Matin dans les bois*, *le Matin du dimanche*, *Campagne de Gueldre*, *Paysage du Hazz*, *Crépuscule dans les monts Sharvagunk*, *Matin dans les prairies*, *Crépuscule à Peakskill*, etc.

KRUSENSTERN (Détroit). Nom européen du détroit de Corée, entre Kiousiou et Tsou-shima (V. Japon et la carte).

KRUSENSTERN (Adam-Ivan, baron), navigateur et hydrographe russe, né à Haggud (Ehstonie) le 8 nov. (anc. st.) 1770, mort à Revel (Ehstonie) le 12 août (*id.*) 1846. Il prit part de 1787 à 1789 à la guerre russo-suédoise, servit de 1793 à 1799 dans la marine anglaise, tant militaire que marchande, et obtint en 1803 du tsar Alexandre Ier l'autorisation d'entreprendre, en compagnie de deux naturalistes et d'un astronome, le premier voyage de circumnavigation effectué par des Russes. Parti le 7 août de Cronstadt avec deux navires achetés en Angleterre (le *Nadiejeda*, qu'il montait, et la *Neva*, que commandait sous ses ordres Lisianski et qui devait, à plusieurs reprises, opérer à part), il doubla le cap Horn le 3 janv. 1804, fit relâche à Nouka-Hiva (îles Marquises), séjourna deux mois au Kamtchatka (14 juil.-6 sept.), arriva le 7 oct. à Nagasaki, au Japon, où un envoyé du tsar, Résanoff, avait mission de négocier une alliance. Fort mal accueilli et même gardé en observation dans la rade, il ne put débarquer ni l'ambassadeur, ni ses équipages. Il s'éloigna le 18 avr. 1805, traversa le canal de Corée, explora la mer du Japon, reconnut le détroit de Sangar, la côte occidentale de l'île Yéso, le détroit de La Pérouse, pénétra dans le golfe Patience (ou de Terpienija), mais, menacé par les glaces, dut remonter de nouveau vers le Kamtchatka en longeant les Kouriles. Il alla ensuite explorer l'embouchure de l'Amour, atterrit une troisième fois au Kamtchatka et, après une escale à Macao, revint à Cronstadt, où il mit pied le 7 août 1806. L'expédition n'avait pas perdu un seul homme. Elle rapportait une riche

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

moisson d'observations et de renseignements. Son chef en a lui-même donné une très intéressante relation sous le titre : *Reise um die Welte 1803-06* (Saint-Pétersbourg, 1810-12, 3 vol. in-4 et atlas ; trad. fr. par J.-B.-B. Eyriès, Paris, 1821, 2 vol. in-8 et atlas in-fol.). En 1815, Krusenstern fit un second voyage dans les régions arctiques, à la recherche d'un passage N.-O. Promu contre-amiral en 1826, vice-amiral en 1829, amiral en 1841, il dirigea de 1827 à 1842 le corps des cadets de la marine. Il était membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et, depuis 1810, correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section de géographie et de navigation). Outre l'ouvrage déjà cité et des mémoires parus dans les *Annalen* de Gilbert et dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, il a publié : *Beitrage zur Hydrographie der Grœssern Oceane* (Leipzig, 1819) ; *Atlas de l'océan Pacifique* (Saint-Pétersbourg, 1824-27, 2 vol.) ; *Recueil de mémoires hydrographiques* (Saint-Pétersbourg, 1824-27, 2 vol. ; suppl., 1835), etc. Une statue en bronze lui a été élevée à Saint-Pétersbourg, en 1876, devant l'école des cadets de la marine. — Son fils, *Paul* (1809-81), vice-amiral, et le fils de celui-ci, également prénommé *Paul*, ont exploré les rives de la Petchora, le premier en 1843, le second en 1862. Léon SAGNET.

BIBL. : E. GALLITZIN, *Notices sur les voyages des navigateurs russes*, dans le *Bullet. de la Soc. de géogr. de Paris*; 1853, II.

KRÜSI (Hermann), pédagogue suisse, né à Gais (Appenzell) en 1775, mort à Gais en 1844. Orphelin de père à quatorze ans, avec sa famille à sa charge, il fut jusqu'à dix-huit au service de petits commerçants dont il faisait les commissions comme garçon de peine. Il savait à peine lire et écrire quand, sur le conseil d'un bourgeois du lieu qui avait de l'estime pour lui, il obtint au concours (contre un seul concurrent d'ailleurs, — tel était alors le recrutement) la fonction de maître d'école, payée 2 florins et demi par semaine (1793). Il fit à la fois sa propre instruction et l'apprentissage de son métier sous la direction du pasteur, qui lui prêta des livres et lui montra, l'aida même à faire sa classe. Il avait une centaine d'élèves. Après la révolution de 1798 et l'invasion austro-russe de 1797, comme les cantons de l'Ouest recueillaient les enfants des familles ruinées de la Suisse orientale, Krüsi fut envoyé à Burgdorf avec trente enfants d'Appenzell à qui cette ville offrait l'hospitalité. Pestalozzi venait d'y arriver de Stanz et y faisait une classe élémentaire. En réunissant leurs élèves et en s'associant d'autres collaborateurs, ils fondèrent l'institut de Burgdorf (1800). L'inventeur de la nouvelle méthode n'eut pas de disciple plus zélé ni de plus fidèle auxiliaire que Krüsi. Celui-ci, chargé surtout de l'enseignement de l'arithmétique, eut un succès légendaire dans les exercices de calcul mental ; moins heureux comme écrivain, il collabora sans talent au *Livre des mères* et aux *Exercices d'intuition* dont la lourdeur et la monotonie lui sont imputées. En 1804, il émigra avec Pestalozzi à Yverdon, où il fut, jusqu'à la rupture de 1817, une des colonnes de l'Institut, peut-être le collaborateur préféré, plus apprécié encore pour son amour des enfants et ses dons d'éducateur que pour son enseignement. De 1817 à 1822, il dirigea à Yverdon même un pensionnat indépendant ; puis, appelé par son canton natal à la direction de l'école cantonale de Trogen, il fonda en 1833 l'école normale de Gais, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, avec une « realschule » et une école de jeunes filles qu'il y avait jointes. Il a écrit quelques ouvrages : *Vaterlehren* ; *Erinnerungen aus meinem pædagogischen Leben und Wirken ; Bestrebungen und Erfahrungen im Gebiete der Volkerziehung*. H. M.

BIBL. : BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie*, 1re partie.

KRUSINSKI (Thadée), orientaliste polonais, né en 1675, mort à Kamieniec en 1751. Il entra dans l'ordre des jésuites et fut envoyé comme missionnaire en Turquie et en Perse. Il revint ensuite en Europe et devint professeur de langues au collège de la Propagande. En 1740, il fit un second voyage en Perse et termina sa vie en Pologne. Il a publié quelques ouvrages fort importants pour l'histoire de la Perse au XVIIIe siècle : *Relatio de mutationibus memorabilibus Regni Persarum* (Rome, 1727, trad. en franç.) ; *Prodromus ad tragicam vertentis belli Persici historiam* (Léopol, 1733, 1734 et 1740, avec un appendice, *De Legationibus polono-persicis*) ; *Tragica vertentis belli Persici historiæ* (*id.*, 1740) ; *Analecta ad tragicam belli Persici historiam* (*id.*, 1755). On cite encore de lui un traité *Du Café turc* (en pol. ; Varsovie, 1769).

KRYLOV (Ivan-Andréevitch), célèbre fabuliste russe, né à Moscou le 2 févr. 1768, mort à Saint-Pétersbourg le 9 nov. 1844. Fils d'un pauvre officier, Krylov eut une jeunesse malheureuse ; à douze ans la misère l'obligea d'entrer comme copiste chez un juge. En 1782, il se rendit à Pétersbourg. Passionné pour la lecture et le théâtre, il écrivit dès l'âge de quinze ans une sorte d'opéra, *la Prophétesse de café ;* une librairie lui en donna 60 roubles qu'il employa à l'achat des œuvres de Racine, de Molière et de Boileau ; le commerce de ces écrivains lui inspira le goût des tragédies et des contes satiriques ; il écrivit deux tragédies, *Cléopâtre* et *Philomèle*. Puis il quitta le service de l'Etat et fonda plusieurs journaux : *la Poste des Esprits*, *le Mercure de Saint-Pétersbourg*, où il publia des nouvelles, des poésies et des articles de critique. Il fit représenter des comédies : *la Famille insensée*, *les Espiègles*, *l'Ecrivain dans l'antichambre*. Devenu secrétaire du prince Galitzine, il passa quelques années dans les domaines de ce dernier, à Saratov, où il peut à loisir observer la vie et les mœurs des paysans russes. En 1806, de retour à Moscou, il se lia avec *Dmitriev* (V. ce nom), qui l'engagea à traduire quelques fables de La Fontaine. Krylov était désormais lancé dans la voie qu'il devait illustrer. En 1808, il publia un premier recueil de vingt-trois fables ; le succès fut immense : jusqu'en 1844, le nombre des exemplaires écoulés dépassa 70,000 ; honneurs et pensions plurent sur le poète : il fut nommé membre de l'Académie en 1811, attaché à la bibliothèque impériale en 1812, conseiller d'Etat en 1830, et il mourut après avoir assisté, à Saint-Pétersbourg, à son apothéose.

Le nom de Krylov est aussi populaire en Russie que celui de La Fontaine l'est chez nous. Ses fables, par l'esprit vraiment national, l'humeur gaie, la bonhomie naturelle, la vérité des peintures et le charme du langage, ne peuvent être comparées qu'à celles de notre illustre poète ; c'est un des livres les plus goûtés des Russes ; il est pour les enfants le premier manuel de lecture, on l'apprend par cœur, et beaucoup de vers sont passés en proverbes. Krylov a suscité en Europe toute une littérature de traductions, d'imitations et de commentaires. La statue de Krylov a été placée dans le Jardin d'été à Saint-Pétersbourg. M.

BIBL. : *Krylov, choix des fables traduites en vers* par F.-I. R [iffé] ; Saint-Pétersbourg, 1822. — *Fables russes imitées en vers français*, etc., avec introduction de Lemontey ; Paris, 1825, 2 vol. — HÉREAU, *Fables russes imitées de Krylov ;* Paris, 1825. — *Fables*, traduction Masclet ; Moscou, 1828. — *Fables russes imitées en vers*, publiées par J.-B. Emerling ; Saint-Pétersbourg, 1845. — *Fables*, traduites en vers français par Charles Parfait ; Paris, 1867. — Alfred BOUGEAULT, *Krylov ou le La Fontaine russe, sa vie et ses fables ;* Paris, 1857. — Jean FLEURY, *Krylov et ses fables*, 1869. — PLETNEV, *Biogr. de Krylov*, en tête de la 20e éd. des *Fables* (en russe).

KRYNS (Everard), peintre hollandais qui vivait à La Haye au commencement du XVIIe siècle. Elève de Van der Mander le père, il voyagea longuement en Italie et a peint des sujets d'histoire et des portraits.

KRZYCKI (André), humaniste polonais et poète néo-latin, né en 1482, mort en 1537. Il fit ses études à Bologne où il fréquenta les cours d'Antoine Urceo, surnommé Codrus. De retour en Pologne en 1504, il resta à la cour de Lubranski, évêque de Posen. Il chanta en vers latins le mariage du roi Sigismond Ier Jagellon avec Barbe de Zapolya (1512), et il devint secrétaire de la reine. En 1514, il publia son poème sur la victoire du roi Sigismond : *De Moscica vic-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

toria. En 1518, il chanta le second mariage de son roi avec Bonne Sforza. En 1522, il devint évêque de Przemysl; en 1527, évêque de Plock; vers la fin de 1535, il fut nommé archevêque de Gnesen. Krzycki est un humaniste des plus caractéristiques. Sa muse latine le mène tout droit aux honneurs et aux dignités, quoique sa vie privée et ses poésies obscènes forment un contraste frappant avec sa haute charge ecclésiastique. Son rôle politique n'est pas encore suffisamment éclairé, mais son écrit: *Reipublicæ et religionis quærimonia*, prouve une grande lucidité d'esprit. Il a bien reconnu les fautes principales des Polonais du XVIe siècle: la stérilité des longues Diètes, l'incurie et l'insouciance de la noblesse pour les vrais intérêts de l'Etat. Comme poète latin, il est gracieux, mais peu original; il imite surtout Ovide, Virgile et Martial. Sa prosodie et sa métrique laissent beaucoup à désirer. J. KALLENBACH.

BIBL.: L. DROBA, *A. Krzycki, comme poète et politicien* (en pol.); Cracovie, 1879; Przeglad Polski. — J. SZUJSKI, *la Renaissance et la Réforme*; Cracovie, 1880. — C. MORAWSKI, *Andreæ Cricii Carmina*; Cracovie, 1888.

KRZYZANOWSKI (Adrien), mathématicien et historien polonais, né en 1788, mort en 1852. Il fit partie de la congrégation des piaristes. Outre un certain nombre d'ouvrages pour l'enseignement des mathématiques, il a écrit: *Est-ce à la royauté ou au peuple qu'il faut attribuer la chute de la Pologne?* (Kielce, 1821); *le Rôle de la Pologne dans l'histoire du progrès* (Varsovie, 1844; 2e éd. avec une notice sur l'auteur par Skimborowicz, Varsovie, 1857).

KRZYZANOWSKI (Stanislas), archéologue polonais, né à Saint-Pétersbourg en 1841. Il acheva ses études à Cracovie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages fort intéressants pour l'histoire et l'archéologie de la Pologne, notamment: *les Monuments polonais du musée archéologique d'Odessa* (Kiev, 1863); *Dictionnaire héraldique* (Cracovie, 1870); *De Simonis O'Kolscii vita et scriptis* (*id.*, 1870); *Matériaux pour l'histoire de Pologne* (*id.*, 1878); *Annuaire d'archéologie, de numismatique et de bibliographie polonaise* (*id.*, 1879 et suiv.), et de nombreuses contributions aux mémoires de l'Académie polonaise de Cracovie.

KSABI ECH CHEURFA. District de la vallée supérieure de la Moulouïa, sur la route de Fez au Tafilalet, qui appartenait, comme son nom l'indique, à des chérifs qui sont originaires du Tafilalet. C'est un des points stratégiques les plus importants du Maroc; il ne compte que peu d'habitants, mais l'influence des chérifs s'étend aux environs et en particulier sur la route qui traverse l'Atlas. Depuis 1879 le sultan y a établi une petite garnison assez précaire.

KSAR (pluriel *Ksour*). Mot que l'on rencontre très fréquemment dans la toponymie des pays berbères et qui signifie lieu fortifié, et par extension ville, bourg, village, principalement dans les régions du Sud. Mentionnons parmi les localités ainsi désignées: *El-Ksar*, à 40 kil. S.-E. de Sétif, avec les ruines de la ville romaine de *Ad Basilicam*; *El-Ksar*, village de la province d'Oran, à 20 kil. E. de Sidi-bel-Abbès, créé en 1877; *Ksar-el-Ahmeur*, site de ruines, à 30 kil. S.-E. de Souk-Ahras, dép. de Constantine; *Ksar-el-Beïda*, « le Bourg de la Blanche », à 100 kil. N.-O. de Laghouat, dép. d'Alger; *Ksar-el-Bouma*, site de ruines romaines du dép. de Constantine, sur l'ancienne route de Tébessa à Constantine; *Ksar-el-Haïran*, bourg de 900 hab. du dép. d'Alger, sur l'oued Djedi, à 30 kil. E. de Laghouat; *Ksar-ez-Zit*, site de ruines romaines et byzantines, en Tunisie, au N.-O. de Hammamet; *Ksar-Gouraï*, site de ruines romaines, à 10 kil. E. de Tébessa, dép. de Constantine, probablement l'ancienne station de *Ad Mercurium*; *Ksar-Saïd*, palais du bey de Tunis, attenant au Bardo et où fut signé le 21 mai 1881 le traité qui plaça la Tunisie sous le protectorat de la France; *Ksar-Sbaï*, important site de ruines romaines du dép. de Constantine, à 35 kil. d'Aïn-Beïda, peut-être la station antique de *Gadianfala*; *Ksar-Temouchent*, village du dép. de Constantine, à 8 kil. E. de Sétif. — Dans les districts du Touat, les localités désignées par le mot « ksar » sont particulièrement nombreuses.

KSAR-EL-KEBIR ou AL-KAZAR. Ville du Maroc, à 90 kil. au S. de Tanger, par 34°59′ lat. N. et 8°12′52″ long. O. Paris. Ksar-el-Kebir ou le Grand-Château est situé sur la rive droite de la rivière Loukkos, à une demi-journée de marche de son embouchure dans l'Océan. La ville commande le passage du fleuve au point extrême où la marée s'y fait encore sentir; elle est la principale ou pour mieux dire l'unique station de la route qui conduit de Tanger à Fez et à Meknas. Ksar-el-Kebir a été bâtie en grande partie avec des matériaux antiques; elle a en effet succédé à la station romaine de l'*Oppidum novum* de l'Itinéraire d'Antonin; au moyen âge arabe, elle semble avoir eu une grande importance en étant la capitale de la province du Gharb; mais aujourd'hui elle n'est ni grande ni fortifiée. Ses maisons mal construites, non blanchies, lui donnent un air de saleté extrême; les immondices pourrissent au pied des anciennes murailles de la ville et empestent l'air, tandis que les marécages des environs font de cet endroit un des points les plus insalubres du N. de l'Afrique. Les fièvres y sont en permanence. La ville manque d'eau; on est obligé d'en aller chercher dans des outres à l'ouad Loukkos, à une demi-heure de distance. La population est d'environ 5 à 6,000 âmes dont un millier d'israélites qui habitent dans toute la ville. Le commerce d'El-Ksar consiste surtout dans celui des grains. Auprès de la ville sont de grands vergers avec de belles plantations d'orangers. Non loin de la ville, dans l'espace médian compris entre l'ouad Ouarour et l'ouad El-Maghzen, dans la direction de la ville d'El-Araish (Larache), on trouve l'emplacement du champ de bataille d'El-Ksar ou des Trois-Rois, célèbre au XVIe siècle (V. MAROC [Histoire]). La France possède un agent consulaire à El-Ksar. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

KSAR-ES-SERIR ou le PETIT-CHÂTEAU (par opposition au *Ksar-el-Kebir* [V. ci-dessus]) n'est plus qu'un amas de ruines que les sables disputent aux broussailles. C'était au moyen âge un des points les plus importants de la côte méridionale du détroit de Gibraltar. El-Bekri le désignait du nom de Ksar-Masmouda, et Aboulféda Ksar el-Medjaz. C'était alors le chantier où se construisaient la plupart des navires qui faisaient le commerce du détroit et l'arsenal où se préparaient les expéditions dirigées contre l'Espagne par les princes musulmans. Ksar-es-Serir est situé à l'embouchure ou pour mieux dire dans l'embouchure d'une petite rivière ensablée l'ouad El-Yemm, à 24 kil. dans l'E. de Tanger. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

KSAR-FARAOUM ou le CHATEAU DE PHARAON. Localité du Maroc à 22 kil., au N. de la ville de Mequinez, au pied du djebel Zerhoun, à l'entrée d'une gorge fertile; Ksar-Faraoun est le nom arabe que de nos jours les indigènes du Maroc donnent aux ruines de *Volubilis* (V. ce mot).

KSEL. Nom que l'on donne quelquefois aux monts des *Ksour* (V. ORAN [Dép.]).

KSEUR (El-) (Algérie) (V. EL-KSEUR).

KSHATRAPAS. Nom de deux dynasties de princes qui ont régné dans l'Inde du Ier au IVe siècle de notre ère. C'est le titre qu'ils se donnent sur leurs monnaies et dans les inscriptions, et il a été emprunté à la Perse; on ne le rencontre pas, en effet, dans la littérature sanscrite. Le mot est donc d'origine iranienne; il se trouve, en effet, déjà dans les inscriptions perses de Behistoun sous la forme *Khshatrapâvâ* (transcrit *Saksapava* dans le texte scythique) avec le sens de « satrape » qui est la transcription grecque sous laquelle ce mot nous a d'abord été connu et était connu de toute antiquité avant la découverte des textes orientaux. Le sens étymologique est « qui défend (ou qui possède) la souveraineté *khshatra* ». Ce titre était surtout employé pour désigner les gouverneurs de provinces sous les Achéménides, sous les Séleucides et sous les Arsacides; on ne le rencontre pas pendant la période sassanide: aussi n'existe-t-il pas en pehlvi. C'est évidemment sous les Arsacides que le mot *Kshatrapa*, avant qu'il fût déformé en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Shehrpa (qui aurait été la forme sassanide), est passé dans les provinces de l'Iran oriental et de là dans l'Inde. Nous le trouvons d'abord sur les monnaies récemment découvertes des princes d'origine touranienne, Ranjabal, Jihonisa, Çadasa, Manigula, Liako-Kusuluko, Kharamosta, qui ont régné dans le Penjab et le Cachemire, et sur lesquelles le titre de satrape est écrit tantôt *tchhatrapa*, tantôt *khatapa*, tantôt *tchhatrava*, suivant les dialectes; quelques-uns de ces petits souverains prennent le titre de « grand satrape », *mahakhatapa;* « fils de satrape », *khatapaputa* et *tchhatrapaputra*. Ils ont régné, au 1er siècle, et leur groupe forme ce qu'on appelle les *Kshatrapas du Nord*.

Un peu plus tard, ce titre de *kshatrapa* entre tout à fait dans la langue comme dans les institutions de l'Inde, et c'est ainsi qu'il devient le titre de souveraineté de princes qui ont régné pendant près de quatre siècles dans le Malva, le Kathiawar et le Guzerate. Ils ont été longtemps connus sous le nom de *rois Sas*, puis *Kshatrapas du Saurashtra*, puis enfin *Kshatrapas-Senas*. C'est cette dernière appellation qui a prévalu à côté de celle de *Kshatrapas de l'Ouest* ou *occidentaux* qui leur a été donnée par Bhagvanlal, leur plus récent historien. Ces princes paraissent être d'origine çaka, c.-à-d. touranienne, et ils se servent sur leurs monnaies de l'ère çaka de l'an 78 de J.-C. (d'après M. Oldenberg, ce serait une ère particulière qu'il place vers 100 de J.-C.). Voici la liste de ces souverains depuis Nahapâna le fondateur, avec leurs dates approximatives :

Kshatrapas occidentaux ou Senas :

Nahapâna Kshaharâta	vers 124 de J.-C.
Tchashtana, fils de Ghsamotika	sans date.
Jayadâman, fils du précédent	—
Rudradâman, fils de Jayadâman	150
Dâmajadaçri	sans date.
Jivadâman	178
Rudrasinha	181-196
Rudrasena	203
Sanghadâman	222
Prithivisena	sans date.
Damasena	226-235
Dâmajadaçri II	232
Viradâman	236-254
Yaçodâman	238
Vijayasena	238-249
Içvaradatta (usurpateur)	»
Dâmajadaçri III	254
Rudrasena II	258-268
Bhartridâman	278-292
Viçvasinha	276-281
Sinhasena	sans date.
Viçvasena	294-301
Rudrasinha II	309-318
Yaçodâman II	318
Sinhasena	sans date.
Svâmi Rudradâman	—
Rudrasena III	348-376
Svâmi Satyasinha	sans date.
Rudrasinha III	388-410

Les légendes des monnaies de ces princes, comme leurs inscriptions, sont en caractères indo-palis ; quelques monnaies sont trilingues : grec (très barbare), ario-pali (ou kharoshtri) et indo-pali. Ces légendes, très longues et très difficiles à lire, vu le petit module des pièces, contiennent la filiation du souverain règnant; ainsi, par exemple, *Râjno Mahâkshatrapasa Rudrasenaputrasa râjna Mahâkshatrapasa Bhartridâmana*, « monnaie du roi Bhartridâman, grand satrape, fils du roi Rudrasena, grand satrape ». Le dernier souverain de cette dynastie, Rudrasinha III, fut détrôné vers l'an 400 à 410 par les Gouptas, lors des grandes conquêtes de Tchandragoupta, qui s'empara de Saurashtra et de tout le Bas-Indus. E. Drouin.

Bibl. : E. Thomas, *The Sah Kings of Surashtra*, 1848. — W. West, *Inscriptions des grottes de Nâsik*, dans le *Journ. As. Soc. Bombay branch.*, 1861-63, t. VII. — Bhagvanlal et Rapson, *The Western Kshatrapas*, 1890, et *The Northern Kshatrapas*, 1891. — Cunningham, *Coins of the Sakas*, 1890.

KSIMÂ. Tribu berbère, mais arabisante, du Sud-Marocain qui habite la partie inférieure de la vallée de l'ouad Sous. Les Ksimâ sont voisins des Chtouka, et leur territoire est limitrophe de l'Océan.

KSOB (Oued). Rivière d'Algérie, dép. de Constantine, qui prend sa source dans les montagnes élevées qui ferment au S. la plaine de la Medjana, coule à 10 kil. au S. de Bordj-bou-Arériḍj, s'engage dans des gorges profondes jusque près de M'sila, puis parcourt la plaine d'alluvions qui borde au N. le chott du Hodna, où elle va se perdre après un cours de 150 kil. Le Ksob a presque toujours de l'eau; on a projeté de créer sur son cours un barrage-réservoir qui pourrait retenir 20 millions de m. c. et servirait à l'irrigation de la région de Msila. E. Cat.

KSOUR (Monts des) (V. Oran [Dép.]).

KTÉSIPHON. Ville de Babylonie antique, sur la r. g. du Tigre, en face de Séleucie. Elle prit une grande importance au temps des rois parthes dont c'était la résidence d'hiver. Elle s'agrandit aux dépens de Séleucie. Les Romains la prirent trois fois: Trajan en 115, Verus en 162, Septime Sévère en 201. Elle resta capitale des Sassanides et fut détruite par les Arabes d'Omar en 637. La localité d'*Al-Madaïn* (les deux villes) conserve le souvenir de la double cité de Séleucie-Ktésiphon, mais les ruines ont presque disparu, à l'exception du palais de Khosroès Nouchirvan, nommé *Task-i-Kesra;* son portail de 32 m. de haut conduit à une nef de 50 m., entourée d'une construction à plusieurs étages distribuée en appartements.

KTEUF (Djebel). Montagne d'Algérie, appelée aussi parfois djebel Djafa; elle se dresse au S.-S.-E. des Portes de Fer, au S. de la ville de Mansourah, sur le faîte, entre le bassin du Sahel et le bassin intérieur du Hodna. Son point culminant, le djebel Dreat, sur le territoire de la tribu de ce nom, atteint 1,862 m. d'alt. E. Cat.

KUBECK de Kuban, homme d'Etat autrichien, né à Jihlava (Iglau) en 1780, mort à Hadersdorf en 1855. Il entra dans l'administration, fit instituer la banque nationale (1818), accompagna l'empereur aux congrès de Laibach et de Vérone et devint en 1840 président de la Chambre aulique, puis (1841) directeur de la monnaie et des mines. En 1848, il fut nommé député et en 1850 président du nouveau Reichsrat autrichien. — Son neveu, *Aloys* Kubeck de Kuban, né en 1819, mort en 1873, fut ministre d'Autriche à Francfort et à Rome.

KUCHARSKI (André), savant polonais, né à Papiez (arr. de Piotrkow) en 1795, mort à Varsovie en 1832. Il acheva ses études à Varsovie et entra dans l'enseignement. Il fut chargé d'une mission scientifique dans les pays slaves et collabora à divers recueils. Son ouvrage le plus important est intitulé *Anciens Monuments juridiques des peuples slaves* (Varsovie, 1839).

KUCHARZ (Jean-Baptiste), organiste, né à Chotecz (Bohême) le 5 mars 1751. Il vécut à Prague où il fut organiste de diverses églises, chef d'orchestre de l'Opéra italien et professeur de musique. Il passait pour posséder un des plus beaux talents d'organiste qu'il y eût à cette époque. Ses compositions, consistant en pièces d'orgue, cantates et morceaux religieux, sont restées en manuscrit.

KÜCHENMEISTER (Gottlob-Friedrich-Heinrich), médecin allemand contemporain, né à Buchheim (Saxe) le 22 janv. 1821. Il étudia à Leipzig et à Prague, se fixa en 1846 à Zittau, en 1859 à Dresde. Il est universellement connu par ses remarquables travaux sur les ténias et sur d'autres parasites de l'homme et des animaux. Il s'occupa beaucoup de crémation et fut l'un des fondateurs du « crematorium » de Gotha. Ouvrage principal : *Die Parasiten des Menschen*, avec Zürn (Leipzig, 1878-81, in-8, 2e éd.).

KÜCKER (Friedrich-Wilhelm), compositeur allemand, né à Bleckede (Hanovre) le 16 nov. 1810, mort à Schwe-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rin le 3 avr. 1882. Il reçut son éducation musicale à Schwerin et à Berlin, où il se fit connaître par ses lieder et un opéra, *Die Flucht nach der Schweiz* (1839). Il termina ses études à Vienne et à Paris. Après avoir passé un an en Suisse, dirigeant des festivals, fondant des sociétés chorales et composant différentes œuvres, il retourna à Paris, où il écrivit un opéra, *Der Prætendent*. Il fut chef d'orchestre à Stuttgart (1851-62) et vécut ensuite à Schwerin. Kücker a composé des lieder très populaires en Allemagne. Malheureusement, ils sont d'une banalité désespérante et d'une sentimentalité un peu molle.

KUCZ (Charles), littérateur polonais, né en 1815, mort en 1892. Il fit ses études à Varsovie et entra dans l'administration. Il collabora à divers recueils et rédigea, de 1848 à 1865, le *Courrier de Varsovie*, puis de 1866 à 1874, le *Courrier quotidien*. Il a publié *les Monuments de Varsovie* (1853) et fait jouer un certain nombre de vaudevilles.

KUENEN (Abraham), hébraïsant hollandais, né à Haarlem en 1828, mort à Leyde en 1891. Il devint, en 1853, professeur de langue hébraïque et d'exégèse de l'Ancien Testament à l'université de Leyde et publia de nombreux ouvrages qui furent très appréciés par les spécialistes. Les principaux sont : *Libris Geneseos, Exodi et Levitici ex arabica pentateuchi samaritani versione nunc primum editi* (Leyde, 1851-52, 2 vol. in-8) ; *Criticæ et hermeneuticæ librorum novi Fœderis lineamenta* (*id.*, 1856, 2 vol. in-8) ; *Recherches historico-critiques sur l'origine et la collection des livres de l'Ancien Testament* (en holl., *id.*, 1861-65, 3 vol. in-8, trad. en franç. par Pierson) ; *les Prophètes et la prophétie en Israël* (*id.*, 1875, 2 vol. in-8, trad. en anglais par Muir). Kuenen appartenait au protestantisme libéral et était avec Hoeckstra et Van Bell un des directeurs de la *Revue théologique*.

KUFFERATH (Maurice), écrivain belge, né à Bruxelles le 8 janv. 1852. Fils d'*Hubert-Ferdinand* (mort en 1808), professeur de musique, il s'adonna à la critique musicale, en particulier à celle des œuvres de Wagner : *Parsifal, Siegfried, Lohengrin* (Bruxelles, 1890, 3e éd.), *la Walkyrie*, etc. Il a publié aussi *la Comédie française* (1873) ; *Berlioz et Schumann* (1879) ; *H. Vieuxtemps* (1883) ; *l'Art de diriger l'orchestre* (Paris, 1891), etc. Il est l'auteur de deux petits actes souvent représentés : *les Potiches de Damoclès*, *Propriétaire par amour*.

KUFSTEIN. Ville du Tirol, située à 75 kil. au N.-O. d'Innsbruck. Son importance provient moins de sa population, qui ne s'élève qu'à 3,500 hab., que de sa position très forte tout près de la frontière bavaroise, et de la forteresse de Geroldseck, qui domine la ville et qui a longtemps servi de prison d'Etat autrichienne.

KÜGELGEN ou KÜGELCHEN (Gerhard de), peintre allemand, né à Bacharach-sur-Rhin le 6 janv. 1773, mort assassiné près de Dresde le 27 mars 1820. Après avoir étudié sous Fegel, à Wurzbourg, il résida tour à tour à Rome, à Munich, à Riga, à Pétersbourg, à Paris, puis s'installa à Dresde, où il devint professeur à l'Académie. Ses tableaux, la plupart religieux, *Enfant prodigue*, *Madone à l'enfant*, *Christ entre saint Jean-Baptiste* et *saint Jean l'Evangéliste*, se distinguent par l'idéal de la forme, la poésie de la composition et l'éclat du coloris. Il a peint aussi des portraits, entre autres ceux de *Gœthe*, de *Herder*, de *Schiller*, de *Wieland* et le sien propre.

KUGELGEN (Karl-Ferdinand de), peintre allemand, frère jumeau du précédent, mort à Reval le 9 janv. 1832. Après avoir étudié sous Zick à Coblenz et sous Fegel à Wurzbourg, il alla à Rome, où son talent de paysagiste le mit en relations avec lord Bristol, qui l'emmena avec lui à Pétersbourg. La Crimée et la Finlande, qu'il visita longuement, lui inspirèrent plus de quatre cents compositions à l'huile ou dessins, parmi lesquelles nous citerons une galerie criméenne en 90 tableaux peinte pour le tsar Alexandre. Il y a à Kamena Ostrov beaucoup de toiles de cet artiste, auquel on doit également une relation pittoresque de son voyage en Crimée (Pétersbourg, 1823).

KÜGELGEN (Wilhelm de), peintre allemand, né à Saint-Pétersbourg en 1802, mort à Bernburg le 25 mai 1867. Il a peint des tableaux religieux (*Crucifixion*, dans l'église Saint-Olaï, à Reval) et est devenu peintre de la petite cour d'Anhalt-Bernburg. Son autobiographie, parue après sa mort, *Jugenderinnerungen eines alten Mannes* (Berlin, 1885, 12e éd.), eut un grand succès.

KUGLER (Franz-Theodor), historien d'art et littérateur allemand, né à Stettin le 19 janv. 1808, mort à Berlin le 18 mars 1858. Doué d'un sens très vif et d'un goût nettement marqué pour l'art sous toutes ses formes, pratiquant même en ses débuts la musique et la poésie comme la peinture, il hésita quelque temps avant de choisir la carrière qui devait l'illustrer. En 1826, il entre à l'université de Berlin, dans le but apparent d'étudier la philologie, mais beaucoup plutôt pour continuer à se développer conformément à ses instincts, en un cercle intelligent de littérateurs et d'artistes. Sa première tentative, le *Skizzenbuch*, publié en collaboration avec Reinick (Berlin, 1830), mélange de poésies et de compositions musicales, en même temps que d'illustrations de sa main, reflète bien la naïve indécision du jeune homme à cette époque, et les divers amours qui se partageaient son cœur. Il ne put jamais s'en détacher complètement. Deux ans après parut, encore en collaboration avec Reinick, le *Liederbuch für deustche Künstler*, toujours accompagné de dessins (Berlin, 1833) ; et, même lorsqu'il eut pleinement orienté sa vie, au plus fort de sa carrière d'historien d'art, il aimait à revenir aux œuvres de pure imagination et de poésie.

En 1831, il est reçu *doctor philosophiæ* à Berlin, avec une thèse qui touche déjà à l'histoire de l'art : *De Werinhero, sæculi XII monacho Tegernseensi, et de picturis quibus carmen suum theotiscum de vita B. Mariae ornavit* (Berlin, 1831), et deux ans après, au printemps de 1833, s'établit privat-docent à l'université de Berlin pour y enseigner les matières qui seront désormais le but favori de ses efforts et de ses travaux, cette esthétique largement comprise, basée sur l'observation et l'analyse des œuvres, dont il a été un des premiers initiateurs en Europe. Les écrits se succèdent nombreux à partir de cette époque, et sur les questions d'art les plus variées, prouvant l'activité incessante et la valeur érudite de son esprit. Dès 1830, avait été commencé sous sa direction le grand ouvrage illustré, continué depuis : *Denkmæler der bildenden Kunst des Mittelalters in den preussischen Staaten*. En 1833, il fonde un journal d'art : *Museum, Blætter für bildende Kunst* ; la même année, il étudie les monuments de la Marche de Brandebourg (*Architektonische Denkmæler der Altmark Brandenburg* ; Berlin, 1833, texte de Kugler avec planches de Stark et Meyerheim), puis prend part au débat sur la polychromie dans l'antiquité (*Ueber die Polychromie der griechischen Architektur und Skulptur, und ihre Grenzen* ; Berlin, 1835, in-4), et avec une telle sagesse qu'il n'eut presque rien à modifier, dans la suite, à ses conclusions. Nommé en 1835 professeur à l'Académie des beaux-arts de Berlin, il sent son ambition croître avec le succès, et, après des voyages préparatoires d'études en Italie et en Allemagne, entreprend les deux vastes ouvrages d'ensemble qui ont le plus fait pour sa réputation : d'abord, le *Handbuch der Geschichte der Malerei von Constantin dem Grossen bis auf die neuere Zeit* (Berlin, 1837 ; 2e éd., 1847, publiée par Jacob Burckhardt) ; puis généralisant encore davantage, le *Handbuch der Kunstgeschichte* (Stuttgart, 1842 ; 2e êd. 1848, publiée par Jacob Burckhardt ; 3e éd. 1856-58, par Kugler lui-même ; 4e et 5e éd., 1861 et 1873, par Wilhelm Lübke). Pour la première fois, l'histoire générale de l'art était abordée, en même temps que vulgarisée avec talent. Ce furent des livres presque aussitôt classiques, et qui, malgré les progrès réalisés par la science allemande depuis, sont toujours restés, en leurs parties essentielles, comme la base fondamentale des travaux posté-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rieurs en ce genre. Il ne négligeait pas, toutefois, pour cela les études fragmentaires plus spéciales. C'est ainsi que parurent successivement : en 1838, la *Beschreibung und Geschichte der Schlosskirche zu Quedlinburg* (en collaboration avec Ranke l'historien) ; la même année, la *Beschreibung der Kunstschætze von Berlin und Potsdam* (Berlin, 2 vol.) ; puis un essai sur l'histoire de l'art dans son pays natal, la *Pommersche Kunstgeschichte*, paru dans les *Baltische Studien* (Stettin, 1840) ; *Schinkel, eine Charakteristik seiner künstlerischen Wirksamkeit* (Berlin, 1842). Attaché, à partir de 1843, pendant un certain temps au ministère, où il eut à s'occuper de la section des beaux-arts, il se familiarise alors avec les questions administratives, et entreprend dans cet esprit de nouveaux voyages, particulièrement en Belgique et en France. Deux de ses écrits ont gardé la trace du genre de ses préoccupations à cette époque : *Ueber die Anstalten und Einrichtungen zur Fœrderung der bildenden Künste und zur Conservation der Kunstdenkmæler in Frankreich und Belgien* (Berlin, 1846), et *Ueber die Kunst als Gegenstand der Staatsverwaltung mit besonderem Bezug auf die Verhæltnisse des preusssichen Staates* (paru anonyme ; Berlin, 1847). Il avait en projet et rédigea un vaste plan de réorganisation des beaux-arts en Prusse dans toutes leurs manifestations, y compris la musique et le théâtre. Mais la disparition du ministre qui le soutenait empêcha la réalisation de ses idées. Il ne put jamais s'en consoler complètement, et jusqu'à la fin de sa vie lutta pour les faire triompher. Sa dernière œuvre (posthume) est encore orientée dans ce sens : *Grundbestimmungen für die Verwaltung der Kunstangelegenheiten im preussischen Staate* (Berlin 1859). La plupart de ses menus travaux d'art ont été réunis et réimprimés par lui dans les *Kleine Schriften und Studien zur Kunstgeschichte* (Berlin, 1853). Il avait commencé une histoire générale de l'architecture (*Geschichte der Baukunst* ; Berlin, 1856), que continuèrent après lui ses élèves préférés, Burckhardt et Lübke. Il a collaboré activement aux revues d'art de l'époque, le *Kunstblatt* de Schorn et le *Deutsches Kunstblatt* d'Eggers.

En des matières toutes différentes, comme historien pur, il a su également conquérir le succès. Sa *Geschichte Friedrichs des Grossen* (Leipzig, 1840) est un livre populaire au premier chef, qui a été indéfiniment édité et traduit. Menzel, en l'illustrant, en a encore augmenté la vogue. Une seconde fois, Kugler s'est essayé à l'histoire, pour continuer l'ouvrage de Heinel, *Geschichte des preussichen Staates und Volkes*, qu'il a laissé lui-même interrompu, après avoir traité seulement la période qui va de 1660 à 1786 (Berlin, 1844). Signalons enfin, sorte de délassement de son imagination en une carrière si remplie, en même temps que souvenir persistant de ses premiers rêves, ses œuvres de littérateur et d'artiste : un volume de poésies (*Gedichte ;* Stuttgart et Tubingue, 1840) ; cinq cahiers de *Lieds* (Stuttgart, 1852), contenant des compositions musicales ou texte de lui pour mélodies populaires ; huit volumes de drames ou nouvelles (*Bellestrische Schriften ;* Stuttgart, 1851-52), etc. Mais c'est surtout comme historien d'art que son nom mérite d'être mis en place d'honneur à côté de celui des Schnaase, des Fœrster, des Waagen, parmi les premiers fondateurs de la critique allemande moderne. Paul LEPRIEUR.

KUGLER (Bernhardt), historien allemand, né le 14 juin 1837, fils du précédent. Il professe à l'université de Tubingue (privat-docent, 1861 ; professeur, 1866). Ses principaux écrits, qui se rapportent soit à l'histoire de l'Allemagne du Sud, soit à celle des croisades, sont : *Ulrich Herzog zu Wirtemberg* (Stuttgart, 1865) ; *Christoph Herzog zu Wirtemberg* (1869-72, 2 vol.) ; *Die Hohenzollern* (avec Stillfried ; Munich, 1882-82, 2 vol.) ; *Studien zur Gesch. des 2ten Kreuzzugs* (1866) ; *Analekten zur Gesch. des 2ten Kreuzzugs* (1878-83) ; *Gesch. der Kreuzzüge* (Berlin, 1880) ; *Albert von Aachen* (1885).

KUHACZ-KOCH (François), musicien croate, né en 1834. Il réside à Agram. Il a passé la plus grande partie de sa vie à recueillir les chants populaires des Slaves méridionaux et les a publiés à Agram (avec accompagnement de piano) en quatre volumes : *Chants populaires iougoslaves* (1878, 1879, 1880 et 1881, in-4). Il a fait paraître dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram* (années 1877 et suivantes) un important travail sur *les Instruments de musique des Slaves méridionaux.*

KUHLMANN (Charles-Frédéric), chimiste et industriel français, né à Colmar le 22 mai 1803, mort à Lille le 26 janv. 1881. Elève de Vauquelin, il fit à Lille, de 1823 à 1854, avant la création de la faculté des sciences, un cours libre de chimie appliquée et fonda dans cette ville, dans sa banlieue et dans les départements voisins, un grand nombre d'établissements industriels ; le plus important, celui de Loos, était une fabrique de produits chimiques. En 1847, l'Académie des sciences de Paris l'élut correspondant de sa section d'économie rurale. Il devint par la suite directeur de la Monnaie de Lille, président de la chambre de commerce de cette ville, conseiller général du Nord. Il fut promu en 1867 commandeur de la Légion d'honneur. On lui doit, comme chimiste, d'intéressantes recherches sur la composition de la garance ; sur celle des engrais, un procédé de défécation du jus de betterave par saturation, un autre pour la préparation industrielle de la *baryte* (V. ce mot), des applications nouvelles de la cristallisation à l'épuration de produits divers, etc. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le recueil de la Société des sciences de Lille, il a publié : *Cours de géologie* (Lille, s. d., in-4) ; *Expériences chimiques et agronomiques* (Paris, 1847, in-8) ; *Applications des silicates alcalins solubles* (Paris, 1858, in-8) ; *Recherches scientifiques et publications diverses* (Paris, 1877, in-8), etc. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Ch.-F. Kuhlmann ;* Paris, 1873, in-4. — *Notice biographique sur Kuhlmann ;* Lille, 1882. — *Catalogue of scientific papers of the London Royal Society*, t. III et VIII.

KUHN (Franz-Felix-Adalbert), célèbre érudit allemand, né à Kœnigsberg en Neumarck le 19 nov. 1812, mort le 5 mai 1881. De 1833 à 1837, il étudia la philologie à Berlin ; il enseigna au gymnase de Kœlln (Berlin) à partir de 1841, puis il s'adonna particulièrement à l'étude des mythologies et des langues indo-européennes ; il fut le premier savant européen qui donna une traduction du Rig-Veda (en 1838). On lui doit : *Zur æltesten Geschichte der indogermanischen Vœlker* (Berlin, 1845, 2e éd. remaniée dans les *Indische Studien* de Weber, 1850). Cet ouvrage est peut-être le plus remarquable de Kuhn ; il essaya par des comparaisons étymologiques et l'analyse sagace du sens primitif des mots et des racines communes aux diverses langues, de retracer l'état primitif de civilisation des Indo-Européens avant la séparation de leurs diverses familles de peuples. Ce travail de premier ordre n'eut pas un aussi grand retentissement que le suivant : *Die Herabkunft des Feuers und des Gœttertranks* (Berlin, 1859, 2e éd., 1886). Ce livre a marqué dans la science du XIXe siècle la fondation de la mythologie comparée, dont Kuhn demeure le plus illustre représentant. Ses explications des mythes indo-européens et en particulier gréco-latins par les mythes védiques ont donné lieu à des centaines de travaux du même genre et attestent, à défaut d'une méthode très sûre, la puissance de généralisation et la subtilité de la critique de l'auteur (V. MYTHOLOGIE). Il a complété l'exposé de ses théories dans *Entwickelungsstufen der Mythenbildung* (1874). Le savant mythographe s'appliqua aussi à l'étude des traditions locales de son pays dans : *Mærkische Sagen und Mærchen* (Berlin, 1843) ; *Norddeutsche Sagen, Mærchen und Gebræuche*, en collaboration avec Schwartz (Leipzig, 1848) ; *Sagen, Gebræuche und Mærchen aus Westfalen* (Leipzig, 1859, 2 vol.). Kuhn collabora à diverses revues allemandes de philologie, puis il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fonda lui-même en 1851 la revue intitulée *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung aus dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, recueil qui fit faire un grand progrès aux études de linguistique comparée. Son fils a publié en 1886 ses *Mythologische Studien*, collection de ses principaux articles.

KUHN (Franz), baron de Kuhnenfeld, général autrichien, né à Prossnitz (Moravie) le 15 juil. 1817. Il entra au service en 1837, comme sous-lieutenant, se distingua en 1848-49 en Italie et en Hongrie, fut anobli (1852), professa la stratégie à l'Ecole militaire de Vienne (1856), fut chef d'état-major général de Gyulay en 1859; commandant du Tirol où il battit Garibaldi (1866), il occupa le ministère de la guerre de 1868 à 1874 et réorganisa l'armée autrichienne, développant le rôle de la landwehr, etc. Parmi ses œuvres, il faut citer *Der Gebirskrieg* (Vienne, 1878, 2e éd.). C'est aussi un astronome et géographe de mérite.

KUHN (Félix), pasteur et historien luthérien, né à Montbéliard le 2 nov. 1824. Il fit ses études de théologie à Strasbourg, et fut successivement pasteur à Champey (Haute-Saône), à Seloncourt (Doubs), et, depuis 1864, à Paris, où il fut élu président du consistoire et inspecteur ecclésiastique de l'Eglise luthérienne. Il publia des articles de littérature et d'histoire dans la *Revue chrétienne* et dirigea pendant près de vingt ans *le Témoignage*, « journal de l'Eglise de la confession d'Augsbourg ». Dès les bancs de la faculté, il étudia avec une préférence marquée le XVIe siècle, et en particulier le grand réformateur Luther, sur lequel il publia son œuvre magistrale : *Luther, sa vie et son œuvre* (Paris, 1883, 3 vol. in-8). Connaissant à fond le XVIe siècle, les ouvrages du réformateur et tout ce qui a été publié sur lui, il a su écrire un livre qui, pour l'érudition, ne le cède en rien aux ouvrages des historiens allemands les plus savants, et les surpasse de beaucoup par la clarté et l'élégance du style. Félix Kuhn a traduit en français quelques ouvrages de Luther : *le Livre de la liberté chrétienne du Dr Martin Luther, avec l'épître dédicatoire au pape Léon X et une notice historique* (Paris, 1879) ; *A la Noblesse chrétienne de la nation allemande, touchant la réformation de la chrétienté, par le Dr Martin Luther, avec une notice historique* (Paris, 1879). Ch. PFENDER.

KUHNAU (Jean), compositeur allemand, né à Geising (Saxe) le 6 avr. 1660, mort à Leipzig le 5 juin 1722. Il fit ses études musicales, à Dresde, fut quelques temps *cantor* à Zittau, succéda en 1684 à Kühnel comme organiste de l'église Saint-Thomas, à Leipzig, puis devint en 1700 directeur de musique à l'université et *cantor* à Saint-Thomas. Il fut dans ce dernier emploi le prédécesseur immédiat de J.-S. Bach. Kuhnau a publié une thèse latine de licence sur la musique ecclésiastique (1688), un roman satirique contre l'opéra italien (*Der Musikalische Quack-Salber*, 1700) et quatre recueils de pièces de clavecin : *Neue Clavierübung*, en deux livres (1689 et 1695) ; *Frische Klavierfrüchte oder sieben suonaten*, etc. (1699), et *Musikalische Vorstellungen einiger biblischen Historien in sechs sonaten* (1700). Kuhnau fut le premier compositeur qui donna à des pièces de clavecin le titre, mais non encore la forme moderne, de *sonates*. Ces morceaux qui appartiennent aux monuments les plus intéressants de l'ancienne littérature du piano, ont été plusieurs fois réimprimés. M. Br.

BIBL. : HERZOG, *Mem. beati defuncti Dr. J. Kuhnau*, etc.; Leipzig, 1722, in-4.

KÜHNE (Ferdinand-Gustav), romancier allemand, né à Magdebourg le 27 déc. 1806. Rédacteur en chef de journaux mondains (*Zeitung für die elegante Welt;* Leipzig, 1835-42 ; *Europa*, à partir de 1846), il a publié beaucoup de vers et de romans ou nouvelles, parmi lesquels nous citerons : *Klosternovellen* (1838, 2 vol.) ; *Die Freimaurer* (1854) ; *Wittenberg und Rom* (1876, 3 vol.) ; des études de caractères, *Weibliche und männliche Charaktere* (1838, 2 vol.) ; *Portræts und Silhouetten* (1843, 2 vol.) ; *Deutsche Mœnner und Frauen* (1851) ; des drames : *Isaura von Kastilien*, *Kaiser Friedrich III*, *Demetrius*, etc. C'est un des représentants de la jeune école allemande du milieu du XIXe siècle qui voulut combiner l'esprit critique et le sentiment poétique.

KÜHNE (August), romancier allemand, connu sous le pseudonyme de *Johannes van Dewall*, né à Herford (Westphalie) le 28 nov. 1829, mort à Wiesbaden le 16 avr. 1883. Elevé au corps des cadets, il fut officier et prit sa retraite en 1875. Ses romans ont eu du succès; nous citerons : *Eine grosse Dame* (Stuttgart, 1871); *Der rote Baschlik* (1871) ; *Der Ulan* (1872) ; *Der Spielprofessor* (1872) ; *Unkraut im Weizen* (1876) ; *Die beiden Russinnen* (1880) ; *Nadina* (1880).

KÜHNE (Moritz), écrivain militaire allemand, né le 26 janv. 1836. Officier prussien depuis 1855, il est connu par ses publications militaires dont l'une est classique : *Kritische und unkritische Wanderungen über die Gefechtsfelder der preussischen Armeen in Bœhmen* (Berlin, 1870-78, 3 vol. ; souvent réédité).

KÜHNER (Raphaël), philologue allemand, né à Gotha le 22 mars 1802, mort à Hanovre le 16 avr. 1878. Il professa de 1824 à 1865 au lycée de Hanovre. Il est célèbre par ses excellentes grammaires latines et grecques, en premier lieu *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache* (Hanovre, 1834-35, 2 vol. ; éd. remaniée, 1869-71) et *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* (1877-79, 2 vol.) ; puis des grammaires élémentaires qui ont dépassé la cinquantième édition et d'autres publications du même genre : *Anleitung zum Übersetzen aus dem Deutschen und dem Lateinischen in der Griechische* (1846-47, 3 vol.) ; des éditions des *Tusculanes*, des ouvrages de Xénophon, etc.

KUHNITE (Minér.) (V. BERZELIITE).

KUILEMBURG (V. CULENBORG).

KUJAVIE (V. CUJAVIE).

KUKULJEVIC SAKCINSKI (Jean), écrivain croate, né à Varazdin en 1816, mort vers 1890. Après avoir fait ses études à Agram, il entra dans l'armée autrichienne et plus tard dans la magistrature. Il se consacra de bonne heure à la littérature et prit part au mouvement politique de l'illyrisme. En 1840, il fit jouer un drame national, *Juran et Sofia*, de 1842 à 1847, il publia quatre volumes d'*Œuvres diverses*. En 1848, il donna le premier l'idée du congrès slave de Prague. Cette même année, il devint archiviste de Croatie et fit paraître un recueil de poésie patriotiques : *les Slaves*. Il organisa une société d'histoire des Slaves méridionaux qui publia un recueil spécial (*Arkiv za povestnicu*). Il édita les œuvres de divers poètes croates, fit paraître une *Bibliographie croate* (1863) et un *Dictionnaire* (inachevé) *des Artistes sud-slaves*. On lui doit encore : *Jura regni Croatiæ, Dalmatiæ et Slavoniæ* (1861) ; *Monumenta historica Slavorum meridionalium; la Lutte des Croates contre les Mongols* (1863) ; *les Littérateurs croates de la première moitié du* XVIIIe siècle (1869) ; diverses études dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram*, etc.

KÜKÜLLŒ (en allemand *Kokel*). Nom magyar de deux rivières de Transylvanie et des deux comitats arrosés par ces cours d'eau. Jusqu'à leur confluent à Balásfalva, le petit (*kis*) Küküllœ présente un cours de 144 kil.; le grand (*nagy*) qui passe à Udvarhely et Segesvár, un cours de 190 kil. Réunis, ils ne tardent pas à verser leurs eaux dans le Maros. Le comitat de Nagyküküllœ (3,116 kil. q.) compte 135,721 hab. (1890), parmi lesquels les Magyars ne représentent qu'un dixième, les Allemands près de moitié et les Roumains le reste. Le sol est fertile en céréales, en vins, en fruits. Le chef-lieu est Segesvár. Le comitat de Kisküküllœ (1,643 kil. q.) jouit de la même fertilité et de la même douceur de climat, mais les diverses nationalités n'offrent pas les mêmes proportions, car la moitié des 101,167 hab. (1890) est roumaine, un quart est magyar,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le dernier quart est surtout composé d'Allemands. Le chef-lieu est Erzsebetváros. — Küküllœvár, avec le château de la famille Bethlen, est un bourg de ce dernier comitat, avec 1,808 hab., Magyars ou Roumains.

KULHAU (Friedrich), compositeur allemand, né à Ulzen (Hanovre) le 13 mars 1786, mort à Copenhague le 18 mars 1832. Pendant l'occupation du Hanovre par les Français, il se réfugia à Copenhague, où il devint violoniste de la chapelle royale, puis compositeur de la cour, et où il fit représenter avec succès quelques opéras en langue danoise. L'habileté avec laquelle Kuhlau savait introduire et développer dans ses ouvrages des thèmes populaires danois contribua à le faire regarder en Danemark comme un musicien national, malgré son origine allemande. Kuhlau a publié environ cent œuvres de musique vocale et instrumentale. Rien ne lui a survécu de ses grandes compositions, mais quelques-unes de ses sonates et sonatines se sont maintenues au répertoire moderne du piano. M. Br.

Bibl.: C. Thrane, *F. Kuhlau;* Leipzig, 1887, in-8.

KULIK (Jacob-Philipp), mathématicien autrichien, né à Léopol (Galicie) le 1er mai 1793, mort à Prague le 26 févr. 1863. Professeur de mathématiques à Olmutz et à Gratz, puis à l'université de Prague (1826), il a publié dans les *Denkschriften* de la Société royale de Bohême d'intéressants mémoires sur des questions de mécanique et sur la théorie des nombres. Mais il est connu surtout par ses tables de mathématiques, qui ont d'ailleurs beaucoup perdu de leur valeur: *Handbuch mathematischer Tafeln* (Gratz, 1824, in-8); *Tafeln der einfachen Factoren aller Zahlen unter einer Million* (Gratz, 1825, in-8), etc. A citer encore son *Lehrbuch der hœheren Analysis* (Prague, 1831, in-8; 2e éd., 1844, 2 vol.). L. S.

KULLAK (Theodor), pianiste allemand, né à Krotoczin (Posen) le 12 sept. 1818, mort à Berlin le 1er mars 1832. Il montra de bonne heure de grandes dispositions musicales. Après des débuts difficiles, il fut appelé en 1843 à Berlin comme professeur de piano de la princesse Anna de Prusse et devint bientôt un des pianistes favoris de la cour. En 1846, il fut nommé pianiste ordinaire du roi. En 1855, il fonda la Neue Akademie der Tonkunst qui existe encore et fut très fréquentée. Ses ouvrages didactiques (études, etc.) sont très appréciés. Kullak a aussi fait de la critique musicale. — Son frère, *Adolf* (1823-62), a publié une *Æsthetik de Klavierspiels* (Berlin, 1861). — Son fils, *Franz*, né à Berlin en 1844, a fait de bonnes éditions pour piano.

KULLBERG (Anders-Karlsson af), écrivain suédois, né à Strö en 1771, mort à Kalmar en 1851. Professeur agrégé de grec et de langues orientales à Lund en 1797, il quitta bientôt cette charge pour entrer à Stockholm dans l'administration, où l'attendait un brillant avenir. De 1799 à 1805, il gagna quatre fois le prix de poésie de l'Académie suédoise, ce qui attira sur lui l'attention royale. En 1807, il fut nommé secrétaire de la chancellerie royale, et un peu plus tard secrétaire privé du prince royal Charles-Auguste. Il reçut ses lettres de noblesse en 1818 et, en 1830, fut nommé évêque de Kalmar où il est resté jusqu'à sa fin. Ses poésies sur *la Vieillesse* (1802) et sur *le Bonheur domestique* (1805) sont comme un dernier écho de la littérature de l'époque de Gustave III; la forme en est élégante, mais l'originalité médiocre: de vraies poésies académiques. Outre deux volumes d'*Essais poétiques* (1816), il a donné de nombreuses traductions en vers d'œuvres anglaises ou allemandes. Il faisait partie de l'Académie suédoise depuis 1817. Th. C.

KULLBERG (Karl-Anders af), écrivain suédois, fils du précédent, né à Stockholm en 1813, mort à Stockholm en 1857. Après avoir fait ses études de droit, il entra dans l'administration, mais n'y resta guère, préférant se consacrer entièrement à ses travaux littéraires. Il fit plusieurs voyages en pays étrangers, rentra en Suède, vécut à Kalmar pendant quelques années, puis retourna à Stockholm. Ses œuvres, comme celles de son père, se distinguent par l'élégance et la correction; plusieurs ont paru sous les initiales K. K-g.: Voici les principales: *K.-C. Wrangel; Récit romantique de l'époque de la guerre de Trente ans* (1833); *Mémoires d'un jeune homme* (1835); *Confessions d'une danseuse* (1836); *Gustave III et sa cour* (1838); *Lettres, notes et récits de voyages à l'étranger* (1844); *Un Eté en Småland* (1847), etc. A côté de ses romans il a publié des *Nouvelles*, un volume de *Poésies*, un drame: *les Suédois à Naples* (1836), et il a collaboré à plusieurs revues suédoises. Th. C.

KULLBERG (Karl-Anders), poète suédois, né à Eriks-torp en 1815. En 1865, il fut élu à l'Académie suédoise et en 1867 l'université d'Upsal lui accorda le titre de docteur honoraire. Ses *Poésies* (1850) témoignent d'une imagination riche et gracieuse (*Vingt-huit Sonnets à Julie, la Création de la femme*). Mais c'est surtout comme traducteur que K.-A. Kullberg s'est fait connaître: il a rendu en suédois avec élégance et fidélité: *la Jérusalem délivrée* (1860); *le Roland furieux* (1865-70); *les Canzone, ballades et sestines de Pétrarque* (1880). L'éloge de Malmström, qu'il prononça à la réception à l'Académie suédoise, est un excellent morceau de critique littéraire.

KULLBERG (Nils-Axel), érudit suédois, cousin du précédent, né à Falköping en 1824, mort en 1884. Archiviste aux archives du royaume de Suède, il a publié, de 1866 à 1872, un important répertoire analytique des *Chartes sur parchemin conservées aux Archives du royaume de Suède à partir de 1351* (jusqu'en 1400). De 1818 à 1885, il a fait paraître le *Protocole des séances du Conseil du royaume, entre 1621 et 1633*. Ces deux ouvrages sont d'une importance capitale pour l'étude des sources de l'histoire de Suède. Th. C.

KULLE (Nils-Jakob), peintre suédois, né à Lund le 6 juil. 1838. Il fit tout d'abord un apprentissage de joaillier, et n'entra à l'Ecole des beaux-arts de Stockholm qu'en 1864. C'est seulement en 1867 qu'il se consacra uniquement à son art. Il a composé un très grand nombre de petites toiles qui représentent, pour la plupart, avec une grande vérité et une extrême exactitude de détails des scènes de la vie des paysans: *Chez une vieille femme avisée; Toilette de fiancée; Un Cas de conscience; le Lendemain de la fête*, etc. Th. C.

KULLE (Axel), peintre suédois, frère du précédent, né à Lund le 22 mars 1846. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Stockholm de 1865 à 1873, il passa deux ans dans sa ville natale et cinq ans à Dusseldorf. Après quoi, grâce à une bourse de voyage, il vint à Paris pour y faire un long séjour, puis fut nommé professeur à l'Académie royale des arts libéraux de Stockholm. Comme son frère, il s'est consacré à la peinture de genre. On cite de lui: *le Télégramme; Conseil de paroisse à la campagne* (au musée de Stockholm); *la Signature; les Rivaux; le Fils perdu*, etc. Th. C.

KULLERVO (Myth. finn.), héros d'un des principaux épisodes du *Kalevala* (runes 31 à 36). Sa destinée est tragique. Il est le fils de Kalervo (= Kaleva), qui a pour frères Untamo et Ilmarinen. Untamo tue Kalervo. Pour venger la mort de son père et aussi pour satisfaire des rancunes personnelles, Kullervo fait dévorer par des loups et des ours la femme de son oncle Ilmarinen, puis il tue son autre oncle, Untamo, et anéantit la race de celui-ci. Pendant ses expéditions, Kullervo rencontre une jeune fille qu'il séduit; il reconnaît trop tard en elle une sœur, qui s'était égarée dans les forêts. Lorsque celle-ci apprend que Kullervo est son frère, elle se précipite dans un torrent et elle s'y noie. Kullervo, peu de temps après, se suicide à son tour à l'endroit où il a abusé de l'innocence de la jeune fille. — Kullervo est donc une sorte de maudit: il est né en captivité, après la mort de son père; doué d'une force surhumaine, il brise son berceau dès l'âge de trois jours et à trois mois il jure de venger son père, mais toute cette force est excessive, tout ce qu'il fait, il le fait mal, et, quoiqu'il ne soit point méchant, il porte en tout lieu la des-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

truction avec lui. Touchants, au milieu de ces crimes, sont les passages où la mère, seule entre tous, témoigne à son fils un amour inaltérable que celui-ci rend à elle seule aussi. Th. CART.

BIBL.: CYGNAEUS, *Om det tragiska elementet i Kalevala.* — KROHN, *les Runes de Kullervo, avec les variantes ingriennes* (en finnois, 1882). — V. KALEVALA.

KULLESPELM. Lac des Etats-Unis (Idaho), formé par le *Clarke* (V. ce mot) ; il a 60 kil. de long, 13 kil. de large.

KULM. Village de Bohême, cercle d'Aussig, sur le ch. de fer de Dux à Bodenbach, au N.-E. de Teplitz ; 1,000 hab. Kulm a donné son nom à une des batailles de la campagne de 1813.

BATAILLE DE KULM. — La bataille de Kulm (29 et 30 août 1813) fut la conséquence directe des opérations de la bataille de Dresde dont elle annihila les avantages pour Napoléon. Le succès de Dresde et la retraite des alliés avaient été déterminés par un double mouvement tournant des Français qui menaçaient de les couper de la Bohême. Murat avait occupé au N.-O. la route de Freiberg, tandis que Vandamme, au S.-E., forçait le passage de l'Elbe à Kœnigstein (26 août), refoulant les Russes d'Ostermann et du prince Eugène de Wurttemberg et occupant Pirna (27 août). La route vers la Bohême par Dohna, Berggiesshübel et Peterswalde était tellement menacée que Barclay de Tolly, à qui elle avait été assignée, l'abandonna pour se rejeter sur celle de Dippoldiswalde à Altenberg (vallée de la Weisseritz), d'autant plus encombrée qu'il fallait regagner Teplitz par des chemins de traverse. Son mouvement jeta un grand désordre sur cette route que s'était réservée Schwarzenberg et qui devenait la seule employée par l'armée entière. Mais Ostermann, auquel Barclay avait laissé la latitude de rejoindre la route de la Weisseritz et le gros de l'armée par Maxen, comprit le danger, et, renforcé par 15,000 hommes de la garde russe sous Yermolov, il prit la route de Peterswalde, enleva le Kohlberg déjà occupé par les Français et arriva le premier à Peterswalde (28 août), défendant ainsi la route directe vers la Bohême et Teplitz. Vandamme, à qui l'on avait dit que les corps de Mortier et de Gouvion-Saint-Cyr le suivraient, se jeta à la poursuite des Russes afin d'achever de couper la retraite à la grande armée alliée qui, poursuivie par Napoléon, eût été détruite. Vandamme emporta Peterswalde, puis les hauteurs de Nollendorf et rejeta l'ennemi dans la vallée de Teplitz. Acculé à Kulm, Ostermann continua de disputer le terrain pied à pied. Le roi de Prusse, parvenu à Teplitz, avait fait connaître au général russe la situation compromise de l'armée principale engagée avec son artillerie et ses bagages dans les monts de l'Erzgebirge. Ostermann, Yermolov, Knorring, le prince Galitzin, le grand-duc Constantin résolurent de se défendre à tout prix ; renforcés par de la cavalerie autrichienne et russe, jusqu'à compter plus de 45,000 hommes, ils se maintinrent à Priesten et Arbesau, malgré l'énergie du général français. Celui-ci ne put qu'entrer à Kulm le soir du 29 août ; 6,000 Austro-Russes avaient péri, Ostermann avait eu un bras emporté. Vandamme, comptant toujours sur l'arrivée des autres corps français, reprit l'attaque le 30 août. Mais Napoléon, en proie à la fièvre, après s'être avancé jusqu'à Pirna avec la garde, avait appris la défaite d'Oudinot à Grossbeeren et celle de son armée de Silésie sur la Katzbach (26 août). Cédant à une nouvelle impulsion, il revint à Dresde et rappela Mortier et la jeune garde, oubliant Vandamme. Celui-ci, au lieu des renforts attendus, vit paraître sur ses derrières, sur la crête de Nollendorf, le corps prussien de Kleist. Coupé de Teplitz, celui-ci s'était audacieusement jeté de Glasshütte sur la route de Peterswalde. A onze heures du matin, il attaqua le corps français ; celui-ci l'était en face par la grande armée de Barclay (auquel Schwarzenberg, arrivé à Teplitz, avait remis le commandement) ; Vandamme se trouvait enveloppé dans l'entonnoir de Kulm. Il fit des efforts héroïques pour rouvrir la route de Peterswalde, la cavalerie en avant, suivie de l'infanterie en carrés. Les généraux Dumonceau, Philippon et Corbineau passèrent, mais le reste fut tué ou pris. Quand les carrés eussent été enfoncés par la cavalerie ennemie, Vandamme mit bas les armes à trois heures ; 10,000 hommes, les généraux Haxo et Guyot, 81 canons, 2 aigles, tous les bagages tombaient au pouvoir des alliés ; 5,000 Français étaient morts. La bataille de Kulm rendit l'avantage aux monarques coalisés. Napoléon, arrêté devant les monts de la Bohême, ne pouvait plus les empêcher de s'y réorganiser et de déboucher sur sa ligne de retraite. Ce fut la cause de la défaite définitive à Leipzig. Sur les responsabilités du désastre de Kulm, d'après polémiques ont été engagées ; Napoléon accusant son lieutenant de s'être lancé à l'aventure dans les monts de Bohême, celui-ci l'accusant de l'y avoir abandonné alors qu'il exécutait ses ordres. Il semble que la vérité soit du côté de Vandamme, et personne n'a produit d'explication rationnelle de l'incohérence des décisions de Napoléon, abandonnant une opération à demi exécutée et dont l'achèvement eût sinon anéanti, du moins désorganisé l'armée de Bohême. A.-M. B.

KULM. Ville de Prusse, district de Marienwerder, sur les collines de la r. dr. de la Vistule ; 10,000 hab. Vieil hôtel de ville ; école de cadets créée en 1776. Kulm est le plus ancien évêché de la Prusse occidentale ; la ville fut créée en 1232 par l'ordre Teutonique et en reçut une constitution qui servit de modèle pour toutes les villes fondées ensuite par l'ordre Teutonique. En 1244, elle repoussa le duc Swantepolk de Pomérellie. Elle fit partie de la Hanse et fut cédée à la Pologne en 1466. On appelle pays de Kulm la plaine fertile entre la Vistule, la Drewenz et l'Ossa.

KULMANN (Elisabeth-Borisovna), femme poète russe, né à Pétersbourg en 1808, morte en 1825. Elle montra dès ses premières années une aptitude prodigieuse pour l'étude des langues et des littératures et publia des poésies originales ou traduites qui furent très remarquées. D'une santé délicate, elle mourut à dix-sept ans des suites d'un refroidissement. L'impératrice Alexandre-Fédorovna lui fit élever un somptueux monument. Ses œuvres russes furent éditées par les soins de l'Académie russe (*Essais poétiques*, Saint-Pétersbourg, 1833). Ses poésies allemandes (*Sœmmtliche Gedichte*) ont eu plusieurs éditions (1re, Saint-Pétersbourg, 1835 ; 8e, Francfort-sur-le-Main, 1857). Citons encore une édition italienne, *Saggi poetici con la vite dell' autrice* (Milan, 1847). L. L.

KULMBACH ou **CULMBACH.** Ville de Bavière, prov. de Haute-Franconie, sur le Main blanc ; 7,000 hab. Bière renommée dont on exporte 300,000 hect. par an. A côté de la ville est la forteresse de *Plassenburg*. La seigneurie de Plassenburg et la ville de Kulmbach passèrent des ducs de Méran aux burgraves de Nuremberg. Lorsque fut constitué en 1486 le margraviat de Baireuth, il prit d'abord le nom de Kulmbach (V. HOHENZOLLERN).

BIBL.: HUTHER, *Kulmbach und Umgebung* ; Kulmbach, 1886.

KULMBACH (Hans Süss von) (V. CULMBACH).

KULMSEE. Ville de Prusse, district de Marienwerder, sur le ch. de fer de Thorn à Graudenz, au N. d'un petit lac ; 5,000 hab. Belle cathédrale bâtie en 1251, restaurée en 1422. L'évêque de Kulm y résida longtemps.

KULPA. Rivière de l'Autriche-Hongrie, affluent de la Save. Elle prend sa source dans la Carniole et se jette dans la Save, près de Sisek.

KULTURKAMPF (V. BISMARCK).

KUMANIE (V. CUMANIE).

KUMMEL (Liq.). Liqueur alcoolique faite avec un sirop très cuit, ce qui lui fait déposer des cristaux de sucre sur les parois des flacons qui la contiennent, et qui doit son parfum à l'essence de carvi (*Carum carvi* L., Ombellifères) (V. CARVI). Le kummel de Riga est très réputé.

Pour préparer 20 litres de kummel à 40° de l'alcoomètre centigrade, on fait digérer 900 gr. de semences de cumin dans 11 litres et demi d'alcool à 80° ; on distille jusqu'à ce qu'on ait retiré 10l65 de liquide, puis on ajoute la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

quantité de sirop de sucre nécessaire pour amener la liqueur à 40°. Les kummels de Breslau, de Dantzig, de Magdebourg se préparent d'une manière analogue. Pour 20 litres de liqueur, les proportions sont les suivantes : 1° kummel de Breslau : semences de cumin, 900 gr. ; fenouil, 60 gr. ; cannelle de Chine, 20 gr. ; alcool à 80°, 11l50 ; sucre, 4kgr50 ; eau, 6l50 ; — 2° kummel de Dantzig : semences de cumin, 900 gr. ; coriandre, 60 gr. ; écorces d'orange, 30 gr. ; alcool à 80°, 11l50 ; sucre, 4kgr50 ; eau, 6l50 ; — 3° kummel de Magdebourg : semences de cumin, 900 gr. ; anis, 60 gr. ; fenouil, 30 gr. ; alcool à 80°, 11l50 ; sucre, 4kgr50 ; eau, 6l50. L. K..

KUMMER (Ernst-Eduard), géomètre allemand, né à Sorau (Basse-Lusace) le 29 janv. 1810, mort à Paris le 21 mai 1893. Il professa les mathématiques au gymnase de Liegnitz (1832-42), aux universités de Breslau (1842-55) et de Berlin (1855-84). Il était depuis 1855 membre de l'Académie des sciences de Berlin et depuis 1868 associé étranger de celle de Paris, qui lui avait précédemment décerné, en 1857, le grand prix de mathématiques pour une étude très approfondie ayant pour titre : *De Numeris complexis, qui unitatis radicibus et numeris integris realibus constant* (Breslau, 1844, in-4). Parmi ses autres travaux, nous mentionnerons des recherches sur la série hypergéométrique, sur les résidus cubiques, sur la théorie des nombres complexes et sur celle des intégrales définies, un essai de démonstration générale de la proposition de Fermat, une théorie du système rayonnant. Il en a consigné les résultats dans de nombreux mémoires publiés par le *Journal* de Crelle (1834 et suiv.), par les recueils de l'Académie de Berlin (1856 et suiv.), etc. L. S.

KUMMER (Rudolf-Ferdinand de), général prussien, né à Szeleiévo le 11 avr. 1816. Entré au service en 1834, mis à la retraite en 1877 au grade de général d'infanterie ; il se distingua en 1866 dans la campagne du Main où il commandait la 25e brigade. En 1870, on lui confia la 3e division de réserve, qui entra en ligne devant Metz le 20 août, se distingua à la bataille de Noisseville et plus tard dans toutes les batailles livrées par l'armée du Nord, spécialement à Bapaume.

KUMRAH (Zool.) (V. Cheval, t. X, p. 1124).

KUN. Nom magyar signifiant *Cuman*, qui a formé les noms de deux villes de Hongrie, situées l'une et l'autre dans les anciens districts privilégiés de Cumanie : Kun-Szent-Márton, 11,000 hab. ; et Kun-Szent-Miklòs, 8,000 hab., presque tous Magyars, catholiques ou calvinistes.

KUNCEWICZ ou **KOUNTSEVITCH** (Josaphat), prélat polonais d'origine russe, né en 1579, mort en 1623. Il appartenait à l'Eglise uniate et fut un de ses principaux champions. En 1618, il fut nommé archevêque de Plock et de Vitebsk. Il rencontra de vives résistances chez les orthodoxes de son diocèse. Il fut tué à Vitebsk dans une sédition populaire. L'Eglise romaine lui a donné le titre de saint.

Bibl. : A. Guépin, *Saint Josaphat, archevêque de Polock et l'Eglise unie en Pologne* ; Poitiers, 1874, 4 vol.

KUNCKEL, pharmacien-chimiste, né à Rendsbourg en 1630, mort en 1702. Il était le fils d'un alchimiste établi à la cour du duc de Holstein. En 1654, il accepta l'emploi de pharmacien-chimiste auprès des ducs Charles et Henri de Lauenbourg, puis passa au service de Jean-Georges II, électeur de Saxe, qui lui confia la direction de son laboratoire de Dresde. Il était nomade, comme la plupart des savants de cette époque ; on le trouve successivement, comme professeur de chimie, à Annaberg, à Wittenberg, puis à Berlin, où il fut appelé en 1679 par Frédéric-Guillaume pour diriger les fabriques de verre et le laboratoire de l'électeur de Brandebourg. Le roi de Suède, Charles XI, le fit venir à Stockholm et lui conféra des titres de noblesse sous le nom de baron de Lœwenstern.

Kunckel se distingue de la plupart des alchimistes par la netteté de ses expériences. Il ne croyait pas à la pierre philosophale et à la transmutation des métaux : « Dans la chimie, dit-il, il y a des séparations, des combinaisons, des purifications, il n'y a pas de transmutations. Avec tout notre art, nous ne pouvons faire un œuf ; nous pouvons le détruire et l'analyser. » Il a attaché son nom à la découverte du phosphore, qui avait été obtenu accidentellement par Brand, alchimiste de Hambourg. Kunckel démontre qu'on obtient ce corps en calcinant fortement avec du sable de l'urine évaporée en extrait. Il a découvert le *rubis artificiel* (verre rouge) en incorporant dans le verre le pourpre de Cassius. Il s'est occupé des fermentations et des putréfactions, de la nature des sels, ainsi que de diverses questions métallurgiques, comme la préparation de l'argent pur, la séparation de l'or et de l'argent. C'est un véritable savant qui établit le passage entre les alchimistes et les chimistes. Son principal ouvrage, qui parut après sa mort (*Laboratorium chymicum*), traite des vrais principes naturels, de la génération, des propriétés et de l'analyse des végétaux, des minéraux et des métaux. E. Bourgoin.

KUNDMANN (Karl), sculpteur autrichien, né à Vienne le 15 juil. 1838. Il étudia à l'Académie de cette ville sous Bauer, puis sous Hœhnel à Dresde, où il se fit connaître par ses bas-reliefs de *Chiron et d'Achille* et surtout par son groupe du *Bon Samaritain*. Après d'autres travaux exécutés à Vienne, notamment la figure de l'*Empereur Rodolphe* pour l'Arsenal, il se rendit à Rome et y obtint le prix au concours pour son esquisse du monument de *Schubert*, qu'il sculpta ensuite à Vienne (1872), ainsi que la statue de marbre du prince Eugène. Parmi ses œuvres ultérieures, nous citerons le monument de *Tegetthof*, la statue du *Comte Bucquoy* (Arsenal), le buste colossal de Redtenbacher, celui de Führich, sa *Bacchante ivre*, sa *Leçon de danse d'un centaure* et son *Enfant jouant de la flûte*. Il fut nommé en 1872 professeur à l'école de sculpture de l'Académie.

KUNERSDORF. Village de Prusse, prov. de Brandebourg, district et à 6 kil. E. de Francfort-sur-l'Oder ; 800 hab. Frédéric II y fut battu par les Austro-Russes le 12 août 1759 (V. Frédéric II, t. XVIII, p. 106).

KUNIK (Ernest), historiographe russe, né en 1816. Il fit ses études à Berlin ; en 1844, il devint auxiliaire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg ; membre de cette compagnie depuis 1850 et conservateur du musée de l'Ermitage. Il a publié en allemand, en français et en russe un grand nombre d'ouvrages sur les origines de la Russie, notamment sur l'origine normande des Varègues. Les principaux sont : *Die Berufung der Schwedischen Rodsen durch die Frinsen und Slaven* (Saint-Pétersbourg, 1844-45) ; *Analectes historique* (*id.*, 1849) ; *Kritische Bemerkungen zur den Rafn'schen Antiquités russes* (*id.*, 1849) ; *Témoignages d'Al Bekri et d'autres auteurs sur la Russie et les Slaves*, en russe (Saint-Pétersbourg, 1878), etc. Il a collaboré à l'ouvrage de Dorn, intitulé *Caspia*, et fourni des notices aux *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*.

KUNST (Cornelis), peintre hollandais, né à Leyde en 1493, mort à Leyde en 1544. Il était le beau-fils et l'élève de Cornelis Engelbrechtszen, un des premiers peintres hollandais qui aient pratiqué la peinture à l'huile. Il peignit souvent à Bruges et on croit qu'il y connut Memling. Cornelis Kunst a peint des sujets religieux ; il reste très peu de tableaux de lui (*Descente de Croix*, musée de Leyde), mais il jouit à son époque d'une très grande réputation. E. Br.

KUNST (Lukas), dit *le Cuisinier*, frère du précédent et comme lui élève de son beau-père Cornelis Engelbrechtssen, né à Leyde en 1495, mort en Angleterre à une date inconnue. Il est ainsi surnommé parce que, ses tableaux ne se vendant pas à une époque de trouble, pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses huit enfants, il se fit cuisinier. Plus tard, il fut reçu avec honneur à la cour du roi d'Angleterre, Henri VIII, et il semble y avoir séjourné jusqu'à sa mort. Il a peint des sujets d'histoire. E. Br.

KUNTH (Karl-Sigismund), botaniste allemand, né à Leipzig le 18 juin 1788, mort à Berlin le 22 mars 1850.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

A la mort de Willdenow, il continua la description systématique des plantes recueillies par Humboldt et Bonpland pendant leur voyage en Amérique ; à cet effet il vint s'établir à Paris en 1813 et y publia : *Synopsis der von Humboldt und Bompland gesammelten Pflanzen* (Paris, 1822-25, 4 vol.) ; *Mimosées et autres plantes légumineuses du nouveau continent* (Paris, 1819-24, avec 60 pl. color.) ; *Distrib. méthodique de la famille des Graminées* (Paris, 1825, 2 vol. avec 220 pl.) ; avec Humboldt : *Nova Genera et species plantarum* (Paris, 1815-28, 7 vol. avec 700 pl. sur cuivre) ; en même temps il forma un herbier de 30,000 espèces. Il revint à Berlin en 1819 et y devint professeur à l'université et directeur adjoint du Jardin botanique. On doit encore à Kunth : *Enumeratio plantarum omnium hucusque cognitarum secundum familias naturales disposita* (Stuttgart, 1833-50, 5 vol.), ouvrage où se trouvent décrits la plupart des Monocotylédones. Dr L. Hn.

KUNTZ (Karl), peintre et graveur allemand, né à Mannheim le 28 juil. 1770, mort à Karlsruhe le 8 sept. 1830. Après avoir pris des leçons de Jakob Rœnger et de Quaglio, puis visité la Suisse et la Haute-Italie, il devint (1805) peintre de la cour et (1829) directeur du musée à Karlsruhe. Dans ses paysages, très soignés, et d'un coloris brillant, il imite surtout les maîtres néerlandais. Parmi ses aquatinta, nous citerons : *Famille de pâtres*, d'après Roos, Hagar et Claude Lorrain ; *Vache pissant*, d'après Paul Potter ; *les Quatre Heures du jour*, vues du lac de Constance, de Mannheim, de Baden-Baden, de Heidelberg, de Schaffhouse.

KUNTZ (Rudolf), peintre et dessinateur allemand, fils du précédent, né le 10 sept. 1798, mort le 8 mai 1848. Il fut élève de son père, devint aussi peintre de la cour de Bade, et se fit surtout un nom comme dessinateur de chevaux.

KÜNTZIGER (Jacques), historien belge, né à Seymerich en 1844. Professeur à l'Athénée de Liège, il a publié des travaux pleins d'érudition et écrits d'une plume alerte. Deux de ses ouvrages ont été couronnés par l'Académie royale de Belgique : *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique pendant la seconde moitié du* XVIIIe *siècle* (*Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, coll. in-8, XXX), et *Febronius et le Fébronianisme* (*id.*, XLIV). Nous citerons encore : *Nos Luttes contre l'intolérance et le despotisme au* XVIe *siècle* (Verviers, 1878, in-12, rééd. en 1886), et *Luther, d'après les travaux allemands* (Bruxelles, 1887, in-8).

KUNZEN (Friedrich-Ludwig-Emil), compositeur allemand, né à Lubeck le 24 sept. 1761, mort à Copenhague le 28 janv. 1817. Fils et élève d'un bon organiste et compositeur, Karl-Adolf Kunzen, mort en 1781, il se rendit vers 1786 à Copenhague, obtint une place d'accompagnateur dans la chapelle royale, et fit représenter en 1790 l'opéra danois *Holger Danske*. Après avoir passé quelques années à Berlin, Francfort et Prague, en qualité de chef d'orchestre, Kunzen revint en 1795 à Copenhague et reçut cette fois sa nomination au poste de maître de chapelle de la cour. Son œuvre comprend dix opéras danois ou allemands, un *Oratorio de la Résurrection*, des cantates et morceaux religieux, des ouvertures et quelques sonates de piano.

KÜNZLI (Arnold), homme politique suisse, né le 20 juin 1832. Ses concitoyens du cant. d'Argovie le portèrent très jeune au conseil national, où il siège, sauf interruption d'une législature, depuis l'âge de trente-deux ans. Il a encore été réélu sans opposition le 29 oct. 1893. Membre de la gauche radicale, il occupe une haute position politique. En sept. 1890, lors de la révolution du Tessin, il fut nommé commissaire fédéral et eut la mission de pacifier ce canton. Au militaire, M. Künzli est colonel, chef du 4e corps d'armée suisse. E. R.

KUOPIO. Ville de Finlande, ch.-l. de gouvernement, dans une presqu'île du lac Kalla ; 7,500 hab. Evêché, consistoire de la Finlande septentrionale ; commerce actif. Le gouvernement a 42,730 kil. q., 295,173 hab. (au 31 déc. 1892). Il est compris entre ceux d'Uleåborg au N., Vasa à l'O., Saint-Michel et Viborg au S., Olonetz (Russie) à l'E. Les lacs occupent un cinquième de la superficie totale ; les principaux (Kalla, Onki, Pyhæselka et à l'E. Pielis) appartiennent au système du lac Saïma. On exploite au N. les forêts de pins et de sapins. Le bétail est abondant ; le beurre est vendu à Saint-Pétersbourg.

KUPECKY ou KUPETZKY (Jean), peintre tchèque, né en 1667, à Pœsing, près de Pressbourg, mort à Nuremberg en 1740. Il appartenait à une famille de Tchèques réfugiés ; il étudia la peinture avec un artiste suisse, Klause, et se rendit en Italie où il séjourna vingt-deux ans. Il résida ensuite à Vienne. Les empereurs Joseph Ier et Charles VI s'intéressèrent à son talent ; il fut aussi protégé par le prince Eugène. Il rencontra à Karlsbad Pierre le Grand qui voulut l'attirer en Russie et dont il peignit le portrait. Kupecky appartenait à la secte des frères bohèmes. Il avait refusé le titre de peintre de la cour et, craignant la persécution, il se retira à Nuremberg. Son œuvre est considérable. Il peignait surtout l'histoire et le portrait. Il avait pris pour modèle Rembrandt. Ses œuvres principales se trouvent à Berlin, Brunswick, Dresde et Vienne. La plupart d'entre elles ont été gravées dans le recueil intitulé *Joannis Kupetski Imagines et Picturæ* (gravé par Bernard Vogel, édité par Daniel Reissler ; Nuremberg, 1745).

Bibl. : J.-C. Fuessli, *Leben G. Ph. Rugendas und Johannes Kupetzki* ; Zurich, 1758, in-4.

KUPELWIESER, peintre autrichien, né à Piesting (Basse-Autriche) le 17 oct. 1796, mort à Vienne le 17 nov. 1862. Son portrait de l'empereur François Ier le fit connaître ; il s'adonna à la peinture religieuse et remit en vogue l'usage de la fresque ; il devint professeur à l'Académie de Vienne où il forma de nombreux élèves. Ses principales œuvres sont les fresques de la salle du Gouvernement (Vienne) ; *l'Assomption* (église de l'Université, Vienne) ; *la Naissance de la Vierge* (à Klosterneuburg), etc.

KUPFER-Berger (Mila), cantatrice dramatique autrichienne, née vers 1865. Elle s'attacha de bonne heure à l'étude du chant italien, et en 1885 débuta de la façon la plus heureuse au Théâtre Regio, de Turin, dans le rôle de Marguerite de *Faust*. Après s'être produite à Rome, elle se fit entendre avec succès à l'Opéra impérial de Vienne, d'où elle se rendit à Barcelone, puis à Londres. Sa belle voix de soprano, aidée d'un bon sentiment dramatique, lui permettait d'aborder avec succès tous les grands rôles du répertoire : *les Huguenots*, *l'Africaine*, *Aïda*, *Mefistofele*, *Gioconda*, puis *Macbeth*, *Lucrezia Borgia*, *Nabucco*, *Anna Bolena*, *la Reine de Saba*, etc. De Londres elle s'en alla faire une saison à Buenos Aires, puis revint en Europe, et successivement se fit applaudir à Pesth, à Madrid et à Porto. Elle est considérée aujourd'hui comme l'une des premières cantatrices de ce temps.

KUPFFER (Adolphe-Théodore), météorologiste et minéralogiste russe, né à Mitau (Courlande) le 6 janv. (anc. st.) 1799, mort à Saint-Pétersbourg le 23 mai 1865. Elève de Stromeyer, à Gœttingue, et de Haüy, à Paris, il professa la chimie et la physique à l'université de Kazan de 1824 à 1828, puis fut membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. En 1843, il créa dans cette dernière ville un bureau central magnéto-météorologique. Il en fut le directeur jusqu'à sa mort. Ses travaux sont de deux sortes : les uns ont trait à la cristallographie ; les autres, plus nombreux et plus récents, à la météorologie et à l'étude du magnétisme terrestre. Ils ont fait, de sa part, l'objet de quelques ouvrages et recueils d'observations et de plus de cent mémoires originaux publiés principalement par les *Annalen* de Poggendorf et par le recueil de l'Académie de Saint-Pétersbourg. A citer parmi les plus importants : *Ueber genaue Messung der Winkel an Krystallen*, travail couronné par l'Académie de Berlin (Berlin, 1826, in-4) ; *Krystallform des Schwefels* (*Pogg. Annal.*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1824); *Krystallform des Kupfervitriols* (*id.*, 1826); *Handbuch der rechn. Krystallonomie* (Saint-Pétersbourg, 1831, in-4); *Annuaire magnétique et météorologique* (*id.*, 1839-49, 10 vol.); *Annales de l'observatoire physique central* (*id.*, 1850-56, 8 vol.). On lui doit enfin une très intéressante étude sur l'influence de la chaleur quant à l'élasticité des corps solides, particulièrement des métaux (1857).

Bibl.: Pour la liste des Mém. de Kupffer, V. le *Catalogue of scientific papers* de la Soc. roy. de Londres, 1869, t. III, et 1879, t. VIII.

KUPRULI ou **KŒPRILI.** Ville de Turquie (V. Vélissa).

KURANDA (Ignace) publiciste autrichien, né à Prague en 1812, mort en 1884. Il était d'origine israélite. Après avoir étudié le droit il alla se fixer à Bruxelles où il publia un journal, les *Grenzboten*, qu'il transporta ensuite à Leipzig. En 1848, il fut envoyé par les électeurs de Teplitz au Parlement de Francfort. Il fonda ensuite à Vienne l'*Ostdeutsche Post*. En 1867, il fut nommé député au Reichsrat et conserva son mandat jusqu'à sa mort.

KURDES, KURDISTAN (V. Kourdes).

KURELAC (François), littérateur croate, né à Bruvna en 1810, mort à Agram en 1874. Il se consacra à l'enseignement et fit partie du groupe illyrien (V. Illyrisme) dont Gaj était le chef et joua un rôle actif en 1846 et 1849. Professeur au gymnase de Rieka (Fiume), il fut destitué sous le ministère Bach; en 1860, il devint professeur au séminaire de Diakovo: En 1866, il fut nommé l'un des premiers membres de l'Académie. Il passa ensuite au gymnase d'Agram et fut encore destitué à cause de son patriotisme. Il a publié un grand nombre de travaux sur la langue croate. La plupart ont paru dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram*. L. L.

KURFIRSTEN (Les), ou **CHURFIRSTEN.** Montagne de Suisse (cant. de Saint-Gall). Elle se compose de sept pointes nues qui bordent au N. le très pittoresque lac de Walenstadt. Leur alt. varie entre 2,106 m. pour le Leistkamm et 2,309 pour le Hinterrück. Les Kurfirsten dominent le lac de telle sorte qu'un seul petit village a trouvé à se nicher sur cette rive.

KURISCHES Haff. Lagune des côtes prussiennes de la Baltique, prov. de Prusse orientale; elle a 98 kil. de long du S. au N. et jusqu'à 45 kil. de large dans la partie méridionale, une surface de 1,620 kil. q., une profondeur de 7m5 à Memel, mais seulement 2 m. à 4m7 dans le S. Elle est séparée de la mer par une flèche sablonneuse de 120 kil. de long sur 2 à 3 kil. de large, la *Kurische Nehrung* dont les dunes s'élèvent à 62 m. et avancent chaque année de 5 à 6 m. vers l'intérieur; la passe reliant la mer à la lagune se trouve au N.; en face de Memel, elle a 250 à 600 m. de large sur 6 m. de profondeur. L'ambre est recueilli en abondance sur la Kurische Nehrung, surtout à Schwarzort. Les principaux affluents du Kurisches Haff sont au S. la Deim, bras de la Pregel; à l'E. les divers bras du delta du Niémen.

Bibl.: Berendt, *Geologie des Kurischen Haffes;* Kœnigsberg, 1869.

KURPINSKI (Charles-Casimir), compositeur polonais, né à Wloszakowice (duché de Posen) le 5 mars 1785, mort à Varsovie le 18 sept. 1857. Elève de son père, il fut chef d'orchestre à l'Opéra de Varsovie de 1835 à 1841, et eut en même temps depuis 1819 le titre de maître de chapelle de la cour impériale russe à Varsovie. Kurpinski a contribué activement au développement de la musique dans sa patrie. Il a écrit vingt-six opéras polonais représentés à Varsovie, des messes, *Te Deum*, chants sacrés, cantates de circonstance, quelques symphonies, sonates et polonaises, une méthode de piano (1819) et un cours d'harmonie (1821), et a rédigé pendant deux ans à Varsovie un journal de musique en langue polonaise.

KURRER (Jacob-Wilhelm-Heinrich de), industriel et savant allemand, né à Langenbrand (Wurttemberg) le 8 juin 1781, mort à Zwickau le 28 déc. 1862. Il dirigea d'importantes fabriques de toiles peintes à Zwickau, à Augsbourg, à Sassin (en Hongrie), à Prague. Retiré des affaires (1843), il n'en continua pas moins ses recherches sur le blanchiment, la teinture et l'impression des étoffes. D'une réelle valeur scientifique, elles ont été fécondes en découvertes et elles ont beaucoup contribué, tout comme celles de J.-M. Haussmann et de D. Kœchlin, aux progrès de l'industrie teinturière. Outre de nombreux mémoires et articles insérés dans le *Journal* de Dingler, dans celui de Schweigger, dans le *Journal für die Indiennendruckerei* (Nuremberg, 1815-17) et dans le *Magazin für Druck- und Färbekunst* (*id.*, 1818-28), fondés et dirigés par lui, il a publié : *Geschichter der Zeugdruckerei* (Nuremberg, 1840; 2e éd., 1844); *Die Druck-und Færbekurst* (Vienne, 1848-50, 3 vol.); *Ueber das Bleichen der Leinwand*, etc. (Brunswick, 1850), etc. Il a aussi collaboré à l'*Encyclopædie* d'Ersch et Grüber, au *Dictionnaire technologique* (Paris, 1827, t. XI), et donné des traductions d'ouvrages de Bancroft et de Vitalis. L. S.

KURSCHAT (Friedrich), lithuanisant, né à Noragehlen (Prusse), de parents lithuaniens, en 1806, mort en 1884. Il fut d'abord instituteur, puis il reprit ses études dans un gymnase et entra à l'université de Kœnigsberg où il passa ses examens de théologie. Il y succéda à Rhésa dans la direction du séminaire lithuanien. Nommé prédicateur militaire lithuanien en 1884, il devint professeur (1865), puis professeur extraordinaire (1871) à la faculté de théologie. Kurschat consacra toute son activité aux Lithuaniens chez lesquels ses nombreuses prédications, son caractère bon et secourable le rendirent très populaire. Outre des ouvrages religieux comme une revision de la Bible lithuanienne et des Cantiques, il a publié un recueil de chants militaires et de 1849 à 1880 une revue populaire, le *Kelewis* (le Voyageur), dont il était le principal rédacteur. Mais ce qui lui assura la gratitude des linguistes comme de ses compatriotes, ce sont ses ouvrages relatifs à la langue lithuanienne. Son édition des *Dainos* (V. ce mot), les *Beitræge zur Künde der litauischen Sprache* (1848-49) et surtout sa *Grammaire* (1876) et son *Dictionnaire du lithuanien* (1870-83) sont des œuvres précieuses, qui ont rendu et rendront longtemps de très grands services.

KÜRSCHNER (Conrad), réformateur suisse, né à Rouffach (Alsace) le 8 janv. 1478, mort à Zurich le 5 avr. 1556. Il étudia peu de temps à Heidelberg, puis entra dans un couvent de frères mineurs où il prononça ses vœux en 1494. Il fut ordonné prêtre en 1501 et prit le nom de *Pellicanus*, sous lequel il est généralement connu. Il enseigna longtemps la théologie et la philosophie dans un couvent de son ordre où il occupa une haute position. Dès 1524, il fut destitué comme penchant vers les idées de la Réforme. En 1526, sur la demande de Zwingli, il vint enseigner l'hébreu et la théologie à Zurich où il se maria. Très érudit, très indépendant d'esprit, les ouvrages qu'il a laissés, interprétation des psaumes de David, commentaires de la Bible, grammaire hébraïque, etc., ont fait longtemps autorité.

KURT-Aga. Ville du nome d'Acarnanie et Etolie (Grèce), à 16 kil. N.-E. de Missolonghi, dans la vallée du Phidaris, dominé par les sommets arides du Zygos. Ruines de Calydon, les plus importantes de l'Etolie, ayant un développement de plus de 4 kil. (murs, portes, temple d'Apollon).

Bibl. : Bazin, *Mémoire sur l'Etolie*, p. 356. — Leake, *Northern Greece*, t. III, p. 533. — Haussoullier, *Grèce continentale*, 36-68.

KURTH (Godefroid), historien belge, né à Arlon en 1847. Nommé en 1872 professeur d'histoire du moyen âge à l'université de Liège, il se signala bientôt par la grande érudition et la chaleureuse éloquence qu'il mit au service des doctrines ultramontaines. Très dévoué à ses élèves, il introduisit à Liège, sous le titre de *Cours pratiques d'histoire*, l'organisation des séminaires allemands, et contribua ainsi pour une forte part à l'amélioration de l'enseignement historique dans les universités belges. M. Kurth a publié de nombreux ouvrages historiques et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

littéraires d'une haute valeur. En voici les plus importants : *Caton l'Ancien* (Liège, 1872, in-8) ; *Etude critique sur Saint-Lambert et son premier biographe* (Anvers, 1876, in-8) ; *la Loi de Beaumont en Belgique. Etude sur le renouvellement annuel des justices locales* (*Mém.* in-8 *de l'Acad. roy. de Belgique*, XXXI) ; *les Origines de la ville de Liège* (Liège, 1882, in-8) ; *les Origines de la civilisation moderne* (Paris, 1886, 2 vol. in-8 ; rééd., 1888 ; 3e éd., 1891) ; *Histoire poétique des Mérovingiens* (Paris, 1893, in-8) ; *la Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France* (coll. in-8 des *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, XLVIII). E. H.

KURTZ (Karl), peintre allemand, né à Stuttgart en 1817. Il étudia tour à tour dans cette ville et à Vienne, et, après une série de voyages, devint (1848) professeur au Polytechnicum de sa ville d'origine. Il s'adonna avec un égal bonheur aux scènes de genre et au portrait. Son meilleur portrait est celui du roi *Guillaume de Wurttemberg* (1853).

KURUCZ. Mot magyar signifiant *croisé*, et, par extension, rebelle ou séparatiste. L'emploi de cette expression date de 1514 et d'un malheureux projet de croisade qui dégénéra en guerre civile. Elle s'applique particulièrement aux partisans de Rákóczy qui, dans les premières années du XVIIIe siècle, luttèrent contre les partisans de l'Autriche. Les chants kurucz de cette époque forment toute une branche de la poésie populaire.

KURZ (Heinrich), écrivain allemand, né à Paris le 28 avr. 1805, mort à Aarau le 24 févr. 1873. Elevé à Hof (Bavière), il étudia à Paris (1827-30), rédigea à Augsbourg un journal (*Die Zeit*) qui lui procura deux ans de forteresse, passa en Suisse où il professa, et devint bibliothécaire cantonal à Aarau (1846). Il y entreprit de grands travaux sur l'histoire littéraire : *Handbuch der poetischen Nationallitteratur der Deutschen seit Haller* (Zurich, 1840-43, 3 vol. ; 3e éd., 1859) ; *Handbuch der deutschen Prosa von Gottsched bis auf die neueste Zeit* (1845-52, 3 vol.) ; *Gesch. der deutschen Litteratur* (Leipzig, 1851-72, 4 vol. ; 4 éd., 1882 et suiv.) ; malgré une incommode subdivision par genres, son histoire littéraire est très utile. Il a aussi publié une collection de vieux auteurs allemands sous le titre de *Deutsche Bibliothek* (Waldis, Christoff de Grimmelshausen, Wickram, Fischart, etc.), de bonnes éditions critiques de Schiller (Hildburghausen, 1867-68, 9 vol.) et de Gœthe (*id.*, 12 vol.), etc.

KURZBAUER (Eduard), peintre autrichien, né à Vienne le 2 mars 1840, mort à Munich le 19 janv. 1879. Il dut à son premier tableau de genre, *la Diseuse de contes*, d'entrer en 1867 dans l'atelier de Piloty. Parmi ses œuvres ultérieures, nous citerons : *Fugitifs rattrapés* (Belvédère) ; *Fiançailles orageuses*, *Fête champêtre*, *Vieille Mère*, *Médisance*, *Prétendant éconduit*.

KUSLAN (Charles, baron), homme d'Etat croate, né à Krapina en 1817, mort en 1867. Il embrassa la carrière juridique et se rattacha au mouvement politique de l'illyrisme. En 1848, il servit sous les ordres de Jelachich et fit partie du Congrès slave de Prague. Il rédigea un journal, *le Midi slave*, et fut vice-président de la Diète d'Agram où il se fit remarquer par son éloquence. En 1866, il fit partie de la délégation chargée de négocier à Pest avec les Magyars.

KÜSS (Emile), médecin et homme politique français, né à Strasbourg le 1er févr. 1815, mort à Bordeaux le 1er mars 1871. Reçu agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg en 1844, avec une thèse remarquable, *De la Vascularité de l'inflammation* (1846, in-4), où il pressentait la pathologie cellulaire, Küss fut nommé en 1846, après un brillant concours, professeur de physiologie en remplacement de Lauth. Il eut un succès considérable comme professeur ; c'est d'après ses leçons que le professeur Matthias Duval a publié son *Manuel de physiologie*. Depuis 1846, il dirigeait à l'hôpital de Strasbourg la clinique de dermatologie et de syphilis. Il est extrêmement regrettable que cet éminent praticien n'ait pas trouvé le temps de développer dans quelque ouvrage magistral ses doctrines médicales d'une originalité si puissante. Mais la clientèle, non la clientèle riche, la pauvre, prenait le plus clair de son temps. Küss avait de fermes convictions républicaines ; en 1848, il fut le chef du parti républicain de Strasbourg et combattit le bon combat, mais il le paya, après le 2 déc., par la prison et la cour d'assises. Pendant l'Empire, il constata avec tristesse la marche progressive de l'abaissement moral et les indices précurseurs de l'effondrement prochain ; il s'occupa alors activement de l'instruction populaire et fut, dans le Bas-Rhin, l'âme de l'œuvre des bibliothèques populaires. Pendant le siège de Strasbourg, la commission municipale le choisit pour maire ; il resta à son poste, malgré une affection pulmonaire, malgré un arrêté du gouvernement de la Défense nationale qui nommait maire M. Engelhardt ; il y resta encore après la capitulation de Strasbourg, passant ses journées à lutter contre les exigences du vainqueur. Lorsqu'il s'agit d'envoyer des députés à l'Assemblée de Bordeaux, son nom sortit le premier de l'urne. Arrivé à Bordeaux, il dut s'aliter, et il mourut le jour même où l'Assemblée ratifiait, au prix de l'Alsace et de la Lorraine, les préliminaires de la paix. De magnifiques funérailles lui furent faites à Strasbourg le 8 mars suivant. Dr L. Hn.

KUSSER (Jean-Sigismond) (V. Coussen).

KUSSMAUL (Adolf), médecin allemand contemporain, né à Graben (Bade) le 22 févr. 1822. Il étudia à Heidelberg et à Wurzbourg et servit dans l'armée en 1848-49. Il exerça de 1850 à 53 à Kandern, puis en 1858 devint professeur extraordinaire à Heidelberg, en 1859 professeur ordinaire de clinique à Erlangen, en 1863 à Fribourg-en-Brisgau, en 1876 à Strasbourg ; il a passé récemment à Heidelberg. En oct. 1888, il fut appelé à San Remo auprès du prince Frédéric et se montra l'adversaire décidé du traitement de Mackenzie. Parmi ses ouvrages, citons : *Unters. über den constitut. Mercurialismus* (Wurzbourg, 1861) ; *Ueber die Behandlung der Magenerweiterung* (Fribourg-en-Brisgau, 1869), ouvrage dans lequel il mentionne pour la première fois les usages de la pompe stomacale dans les maladies de l'estomac ; *Die Stœrungen der Sprache*, etc. (*Ziemssen's Handb. d. Pathol.*, 1877, 2e éd., 1881). Dr L. Hn.

KÜSSNACHT. Ville de Suisse, cant. de Schwytz, au pied du Righi et au fond d'un des golfes du lac des Quatre-Cantons, en face du Pilate ; 3,000 hab. Elle s'unit au canton de Schwytz en 1424. Le 1er mai 1798, les Français y défirent les Suisses.

KUSTENDJE ou KIUSTENDJÉ, aujourd'hui *Costantsa* (*Constanza*). Ville de Roumanie, chef-lieu de district du même nom (le district de Costantsa contient les arr. de Costantsa, Nouvelle-Silistrie, Megidia, Hirshova), située dans l'arr. du même nom, sur un promontoire qui s'avance dans la mer Noire ; 7,000 hab. Premier port maritime de la Roumanie. Belle église roumaine, statue d'Ovide. Mouvement du port : 715 bâtiments par an (276 voiles et 439 vapeurs), dont 51 à pavillon roumain. N. J.

KUSTENDYL (*Kustendyska Bania*). Ville de Bulgarie, située au S.-E. de Sofia, à 560 m. d'altitude, au S. d'un bassin triangulaire célèbre par ses beautés naturelles et la richesse de sa végétation ; 10,000 hab. La ville renferme de nombreuses sources sulfureuses dont la température varie de 48 à 70° C. Au temps des Turcs, Kustendyl était le chef-lieu d'un sandjak. C'est le siège d'une préfecture qui comprend les arrondissements de Trn, Tsaribrod et Breznik. Le département fait un grand commerce de fruits secs, notamment de pruneaux qui sont expédiés à Salonique et de là à Marseille.

KÜSTENLAND. Ce mot qui veut dire en allemand *littoral* désigne une division administrative de l'Autriche. Le Küstenland comprend les provinces de *Goritz*, *Gradisca*, *Istrie* et *Trieste* (V. ces mots). Il a pour chef suprême le lieutenant impérial de Trieste.

KUSTER (Ludolphe), philologue hollandais, né à Blom-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

berg en 1670, mort à Paris en 1716. Il fut d'abord précepteur des enfants du comte de Schwerin, premier ministre du roi de Prusse, puis il voyagea en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, préparant, par ses recherches dans les bibliothèques, les vastes travaux qui devaient illustrer son nom. Il alla ensuite occuper une chaire de belles-lettres au collège Joachim à Berlin, et fut appelé en même temps aux fonctions de bibliothécaire du roi. Se jugeant victime d'un passe-droit, il donna bientôt sa démission et alla se fixer à Amsterdam, puis à Anvers et enfin à Paris, où il abjura le protestantisme. Louis XIV, voulant fixer le savant philologue dans ses Etats, lui donna une pension de 2,000 livres, et l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses membres. Les nombreux ouvrages de Kuster attestent sa vaste érudition ; en voici les principaux : *Historia critica Homeri* (Francfort, 1696, in-8) ; *De Vero Usu verborum mediorum apud Græcos, eorumque differentia a verbis activis et passivis* (Paris, 1714, in-8). Il a donné aussi des éditions critiques, avec de savants commentaires, de nombreux auteurs anciens, entre autres de Suidas, de Jamblique et d'Aristophane.

KUSTERA (*Kustera* Reg.) (Bot.). Genre d'Acanthacées qui est pris aujourd'hui comme synonyme de *Beloperone* (V. ce mot).

KÜSTRIN. Ville forte de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder (Brandebourg), au confluent de la Warthe et de l'Oder; 16,000 hab. C'est une forteresse de premier rang, entourée de prairies submersibles que traverse une chaussée de 16 kil. de long vers Sonnenburg (au S.-E.), et une autre vers Gœritz (au S.); une série de forts détachés, construits quand on déclassa Stettin, complètent le système défensif de Küstrin. La ville est entre l'Oder et la Warthe; elle a un long faubourg sur la rive gauche du fleuve et un court sur la rive droite de la Warthe, un bel hôtel de ville, etc. C'était en 1232 un village de pêcheurs ; en 1262, le Brandebourg l'annexa ; ce fut de 1535 à 1571 la résidence d'une branche des Hohenzollern (V. Brandebourg), représentée par le margrave Jean, dont le tombeau est dans l'église de Marie. C'est lui qui la fit fortifier. Frédéric II y fut détenu de 1730 à 1732 et assista à l'exécution de son ami Katte. Le 1er nov. 1806, la place capitula devant un escadron de cavalerie française. Elle conserva une garnison française qui ne capitula que le 20 mars 1814, après un long siège.

KUTAHIEH (V. Koutaieh).

KUTHY (Louis), poète hongrois, né en 1813, mort en 1864. Très jeune, de 1838 à 1840, il occupa la scène nationale magyare avec ses tragédies d'*Ariadne*, de *Charles Ier*, de *Blanc et Noir*.

KUTNA HORA (allemand *Küttenberg*). Ville de la Bohême centrale, sur le ruisseau de ce nom ; 14,000 hab. Elle a quatre faubourgs et renferme une série de monuments historiques d'une grande beauté. Au sommet de la colline s'élève l'église de Sainte-Barbara, magnifique cathédrale gothique inachevée qui fut commencée au milieu du XIVe siècle, continuée au XVe. Elle renferme des fresques du XVe siècle. Citons encore l'église de l'archidiaconé en style gothique ; l'église de Marie, également en gothique ; l'ancien château royal, commencé par Vaclav ou Venceslas II (XIIIe siècle), avec sa chapelle élevée par Wladislaw le Jagellon (1471), l'hôtel de ville, le palais des archives, le château de Hradek, l'ancien collège des Jésuites, un beau puits gothique, etc. Auprès de Kutna Hora est l'ancienne abbaye cistercienne de Sedletz transformée en manufacture de tabac (2,000 ouvriers), dont subsiste la belle église de style gothique. La splendeur passée de la ville tenait à ses mines d'argent, dont l'exploitation florissante au XIIIe siècle a été reprise en 1874 sans grand succès. Elle a aujourd'hui des sucreries, distilleries, minoteries, imprimeries de cotonnades, etc. La période la plus brillante de Kutna Hora fut celle qui suivit la guerre des Hussites, dont elle avait beaucoup souffert, celle de Georges Podiebrad et de Wladislaw II, à laquelle remontent la plupart des monuments. Cette ville était alors une des résidences préférées des rois de Bohême et de l'aristocratie, siège de nombreuses diètes. La décadence des mines au XVIe siècle et la guerre de Trente ans la firent déchoir. A.-M. B.

KUTTENBERG (V. Kutna Hora).

KUTTER, savant hydraulicien, connu, notamment, par la formule de Granouillet et Kutter, obtenue par des expériences sur l'écoulement de l'eau dans les canaux découverts :

$$U = C\sqrt{\frac{Dj}{4}}$$

où le coefficient $C = \dfrac{23 + \dfrac{0{,}00155}{j} + \dfrac{1}{n}}{1 + \left(23 + \dfrac{0{,}00155}{j}\right)\dfrac{2n}{\sqrt{D}}}$.

Cette formule peut s'appliquer à l'écoulement dans des tuyaux en fonte, en donnant à $\frac{1}{n}$ la valeur 72.

Kutter a proposé pour les cours d'eau torrentiels de la Suisse, charriant des galets, la formule :

$$\frac{RI}{U^2} = 0{,}0004\left(1 + \frac{1{,}75}{R}\right).$$

Bibl. : Flamant, *Hydraulique* ; Paris, 1891, gr. in-8.

KUTY. Ville de Galicie (cercle de Kosow), sur le Czremosz; 10,000 hab., en partie Arméniens.

KUTZENHAUSEN (*Chuzincusi*, 742). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, cant. de Soultz-sous-Forêts, sur le Seltzbach; 692 hab. A proximité, sources de pétrole.

KUUN d'Ozsdola, comte Geza, savant hongrois et membre de la Chambre haute. Sa publication principale, faite en plusieurs fois, la dernière partie en 1883, est le *Codex cumanus*. Il a composé aussi une étude sur les infinitifs sémitiques, et des introductions aux Mémoires de son parent, le comte Gyulai, et au *Mithræum* de M. Király.

KUUTAR (Myth. finn.), fille de la Lune, l'une des nombreuses divinités aériennes de la mythologie finnoise. Assise « sur la lisière du bois sombre » ou « sur le bord d'un nuage pourpré », elle tissait « un tissu d'or ou d'argent ». Elle était bienfaisante ; aussi le chasseur et le pêcheur l'invoquaient-ils avant leurs expéditions.

KUWASSEG (Karl-Joseph), peintre autrichien, né à Trieste en 1799, mort à Paris le 4 févr. 1877, où il habitait depuis 1830. On a de lui quelques tableaux remarquables tant par le dessin que par le coloris, et aussi de belles aquarelles, telles que *Villeneuve-Saint-Georges* et *le Port de Douarnenez*.

KUYCK (Jan Van Wouterszoon), peintre sur verre hollandais, un des plus célèbres de son époque, né à Dordrecht en 1530, supplicié le 28 mars 1572. Il se mêla aux discussions théologiques de son temps et il fut brûlé comme hérétique. Le chef de justice Jan Van Drenkwaert ayant essayé de le sauver, il lui peignit pour le remercier un *Jugement de Salomon*. Mais la chose fut connue des ennemis de Kuyck qui accusèrent le chef de la justice de se laisser corrompre, et celui-ci crut devoir condamner le peintre.

KUYCK (Jean-Louis Van), peintre belge, né à Anvers en 1821, mort à Anvers en 1875. D'abord horloger, il se fit un nom comme peintre d'animaux, surtout de chevaux, d'intérieurs d'étables et d'écuries, de cours d'auberge.

KUYP, peintres hollandais (V. Cuyp).

KUYTENBROUVER, peintre-graveur belge, né à Amersfoort en 1816. Il se forma en France et s'établit à Bruxelles. Parmi ses tableaux, scènes et paysages historiques et scènes de chasse, nous citerons : *Combat de cerfs*, *Cerfs après le combat*, *Amour maternel*, *les Dragonnades*, etc. ; il a gravé 30 planches ou lithographies pour *les Ardennes* de Joly.

KVALÖ. Iles de Norvège, district de Tromsö, au-devant

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de ce port; celle du S. a 746 kil. q., celle du N. 339 kil. q.; entre les deux est l'île de Ringvasö.

KVAS. Boisson russe faite avec de l'orge moulu, de la farine ou même du pain noir, sur lesquels on verse de l'eau bouillante et qu'on laisse fermenter sans arriver jusqu'à la fermentation alcoolique. Le kvas ne se conserve pas et doit être consommé immédiatement. Il constitue, avec le thé et l'eau-de-vie, la boisson habituelle du peuple russe.

KVATERNIK (Eugène), révolutionnaire croate, né à Agram en 1825, mort en 1871. Après avoir étudié tour à tour la théologie et le droit, il exerça les fonctions de notaire ; il prit part aux événements de l'année 1848, puis émigra. En 1861, il publia en français, à Paris, une brochure sur *la Croatie et la Confédération italienne* (avec préface de Léouzon-Leduc), il rentra dans son pays, fit paraître quelques écrits politiques et s'exila une seconde fois. Vers 1866, il rentra de nouveau dans sa patrie et défendit la cause de « la Grande Croatie ». En oct. 1871, il s'efforça d'organiser une insurrection. Il fut pris et fusillé.

KVICALA ou KVICZALA (Jean), philologue tchèque, né à Mnichové Hradiste (Munchengratz) en 1834. Il fit ses études à Prague et à Bonn et devint professeur de philologie classique à l'université de Prague. Ses travaux, pour la plupart écrits en langue tchèque, sont presque tous relatifs à l'antiquité grecque et romaine. Il a donné diverses traductions, et dirigé la *Bibliothèque des classiques grecs et latins*, et la *Revue philologique et pédagogique*.

KVITA (Grégoire-Fédorovitch), écrivain russe connu sous le nom d'*Osnovianenko*, né à Osnovia (près de Kharkov) le 28 nov. 1778, mort à Kharkov le 20 août 1843. Il passa par la garde impériale (1793-1800), par le couvent (1800-1804), fut directeur de théâtre à Kharkov (1812), y fonda un institut d'éducation pour les jeunes filles nobles et pauvres, fut maréchal de la noblesse de son gouvernement (1817-29), président du tribunal criminel de Kharkov (1840). C'est un des principaux écrivains petits-russiens. Ses nouvelles, dont la plus populaire est *Maroussia*, sont encore très lues (Moscou, 1834-37, 2 vol. ; éd. complète avec biographie par Kulisz, Saint-Pétersbourg, 1858); elles sont d'une psychologie pénétrante. On apprécie moins les œuvres écrites en dialecte grand-russien, le roman *Pan Chalanskii* (1839) et les œuvres dramatiques, malgré la popularité de l'une, *Selmenko*.

KWANGO (V. Coango).

KYAW (Friedrich-Wilhelm, baron de), auteur satirique allemand, né près de Herrnhut le 6 mai 1654, mort à Kœnigstein le 19 janv. 1733. Il servit dans l'armée brandebourgeoise (1670-90), la quitta à l'occasion d'un duel et entra dans celle de Saxe où il devint général. D'une franchise brutale, il détestait les courtisans, qui le tournaient en raillerie, et gagna par ses saillies la faveur de l'électeur Auguste II le Fort. — Son neveu, *Friedrich-Wilhelm* (1708-59), un des meilleurs généraux de cavalerie de Frédéric le Grand, fut condamné en conseil de guerre pour la perte de Breslau (1757).

Bibl. : Wilhelmi, *Kyaws Leben und lustige Einfælle;* Leipzig, 1773, 3 vol. — H.-R. de Kyaw, *Familienchronick des Geschlechts von Kyaw ;* Leipzig, 1870. — Ebeling, *Kyaw und Brühl ;* Leipzig, 1885.

KYBISTESIS (V. Danse, t. XII, p. 864).

KYD (Thomas), auteur dramatique anglais, né vers 1557, mort vers 1595. Il débuta par des traductions, écrivit des faits divers dans un journal que dirigeait son frère, puis il trouva au théâtre sa véritable voie. Avant que Shakespeare eût révolutionné la scène anglaise, Kyd était le plus populaire des tragiques. Sa première pièce, *Hieronimo*, fut imprimée seulement en 1605 ; la seconde, *Oratio*, fut publiée en 1592 (le British Museum ne possède que la seconde édition de 1594). Elles furent jouées entre 1584 et 1589 et représentées depuis une infinité de fois, non seulement en Angleterre, mais en Allemagne et en Hollande. On n'a pu retrouver d'autres pièces de Kyd. On lui en attribue beaucoup, mais *The Rare Triumphs of Love* (1589) et *The Tragedye of Solyman and Perseda* (1592) paraissent seules être de lui. R. S.

KYDIAS (V. Cydias).

KYEN-Douen. Rivière de Birmanie, affl. dr. de l'Iraouadi; elle descend des monts Patkoï, coule vers le S., entre en Birmanie à Manpeng, reçoit la rivière de Kabo (Namkathé) venant du Manipour et forme à son confluent avec le fleuve un vaste delta très fertile, correspondant au *Sonarapanta* des Hindous. Elle est navigable sur 160 kil. depuis Kendat.

KYESTÉINE. On a décrit sous le nom de kyestéine une substance azotée, propre, croyait-on, aux urines des femmes enceintes et dont la présence dans les urines constituait même un bon signe de grossesse. Cette kyestéine se présente sous la forme d'une pellicule irisée sur des urines abandonnées quelques heures. En réalité, cette pellicule est formée par un mélange de bactéries, de granulations diverses, de substances grasses et de cristaux de phosphates ammoniacaux magnésiens. Il est possible que, sous l'influence des perturbations déterminées dans l'organisme par la grossesse, cette pellicule se forme plus fréquemment chez les femmes enceintes, mais elle a été signalée également dans les urines de l'homme.

KYFFHÆUSER. Montagne presque isolée de la Thuringe, entre le territoire de la principauté de Schwarzburg-Rudolstadt et de celui du cercle prussien de Sangerhausen; une profonde vallée la divise en deux. L'arête septentrionale porte les ruines du château de *Rothenburg* (439 m.) à l'O., et de *Kyffhausen* (470 m.) à l'E. Celui-ci, bâti vers le xe siècle pour couvrir la résidence impériale de Tilleda, fut souvent habité par les Hohenstaufen, détruit en 1178 et de nouveau au xvie siècle. Ses vastes ruines couvrent un roc de grès rouge; on y remarque une tour quadrangulaire qui a encore 22 m. de haut et les débris de la chapelle. C'est à ce point que s'est attachée la légende du sommeil de l'empereur Frédéric (V. Frédéric II), dont le premier témoignage écrit ne date d'ailleurs que de 1696. Au S. de la colline est la belle grotte de *Falkenburg*.

Bibl. : Richter, *Das deutsche Kyffhæuserbuch;* Eisleben, 1876. — Baltzer, *Das Kyffhæusergebirge ;* Rudolstadt, 1882, 2e édit.

KYHN (Peter-Vilhelm-Karl), paysagiste danois, né à Copenhague en 1819. Il étudia d'abord la peinture dans sa ville natale, mais compléta, grâce à une bourse de voyage, son éducation artistique en France et en Italie (1851-53). Il a peint surtout des paysages danois, dont on admire la vigueur : *Vue près de Bjergelide* (Galerie royale de Copenhague) ; *Fraîche soirée d'été*, etc. Kyhn est également un graveur de talent ; la Société danoise de gravure a publié plusieurs planches de lui.

KYLL. Rivière de la Prusse rhénane, affl. de la Moselle; elle a 142 kil. de long, naît au Kronenburg (district d'Aix-la-Chapelle), traverse l'Eifel et finit à Ehrgang en aval de Trèves. Sa vallée est très pittoresque, surtout autour de Gerolstein.

KYLLIKI ou KYLLI (Myth. finn.), la jolie fille, la « radieuse fleur » de Saari enlevée par Lemminkäinen, d'après le *Kalevala*. Kylli consent à épouser son ravisseur, celui-ci lui ayant promis de ne jamais entreprendre d'expédition guerrière « ni pour conquérir de l'or, ni pour ramasser de l'argent ». De son côté elle jure « de ne point vagabonder dans le village, lors même qu'elle brûlerait du désir de se mêler à la société des jeunes filles, aux jeux bruyants des belles chevelures ». Mais un jour, au matin, Lemminkäinen partit pour la pêche, ne revint pas le soir, et Kylli alla se mêler aux « jeux bruyants des jeunes filles ». Le beau Lemminkäinen l'apprit et, plein de colère, se décida à l'abandonner pour aller prendre une autre épouse dans le pays de Pohjola. Th. C.

Bibl. : *Kalevala*, runes XI, XII.

KYLLING (Peter), botaniste danois, né en 1640, mort en 1686. Ses ouvrages : *Catalogus plantarum CCCCIV in Luco aureo s. Gyldenlund provenientium* (1684) et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

son *Viridarium danicum* sont encore aujourd'hui de la plus grande utilité pour l'étude de la flore danoise.

KYLLINGIA (*Kyllingia* Rottb.) (Bot.). Genre de Cypéracées, du groupe des Scirpées, qui a pour caractères principaux : épillets avec une, deux fleurs et trois glumes ; fleurs terminales, inflorescence capituliforme. On en connaît vingt à vingt-cinq espèces des régions chaudes. Dr L. Hx.

KYME (Géogr. anc.) (V. Cumes).

KYMMÈNE ou KYMNJOKI. Fleuve de Finlande, qui porte au golfe de ce nom les eaux de la Finlande moyenne ; il sort du lac Paijæne, draine les lacs du Tavastehus, tourne vers le S. et franchit des cascades dont la plus belle est celle de Kögfors et finit par trois bras profonds entre Lowisa à l'O. et *Kymmenegard* (port de guerre, station de la flotte russe) à l'E. Il a 300 kil., un bassin de 35,000 kil. q.

KYMOGRAPHE. Le kymographe est un manomètre destiné non seulement à mesurer la pression dans les vaisseaux sanguins, mais encore à les inscrire. C'est Ludwig qui, en 1847, modifia le manomètre inscripteur, qui avait été utilisé par Porseuille dès 1829, pour l'amener à devenir un appareil inscripteur des variations de pression. Marey, qui a tant fait pour la méthode graphique, proclame Ludwig son précurseur. « Il inaugura, dit-il, les emplois en physiologie de la méthode graphique si sûre et si simple, qui donne aux expériences des physiologistes la rigueur et la clarté de celles des physiciens. »

Le kymographe est un manomètre à mercure : l'une des branches est en relations par un tube de caoutchouc rempli d'une solution de sulfate et de carbonate de soude avec une artère ; l'autre branche est rectiligne et reçoit un flotteur supportant une tige fine munie d'une plume légère à son extrémité supérieure. Cette plume, en venant frotter sur un cylindre enduit de noir de fumée, transcrit toutes les oscillations de la colonne manométrique. Le graphique obtenu ainsi donne exactement en centimètres de mercure la valeur absolue de la pression dans l'artère, aux différents moments de l'expérience. Seulement, comme le manomètre est constitué par un tube à diamètre égal, il est facile de se rendre compte que, lorsque le mercure monte de 1 centim. dans la branche du flotteur, il descend d'autant dans l'autre branche. La différence des deux niveaux est donc en réalité augmentée de 2 centim. et, pour avoir la pression réelle en centim. de mercure, il faut doubler toutes les hauteurs inscrites sur le cylindre. Les graphiques que donne le kymographe montrent que la pression dans les vaisseaux subit une série d'influences, d'où l'existence d'une série de courbes indiquées par les tracés (V. Circulation). Le kymographe, tel qu'il a été décrit par Ludwig, présente quelques graves inconvénients : l'emploi du mercure lui donne une inertie considérable, qui l'empêche d'une part d'enregistrer les modifications délicates et qui, d'autre part, altère souvent la forme de la courbe réelle. Aussi a-t-on modifié le manomètre primitif (Fick, Marey, etc.) (V. Manomètre). Dr P. Langlois.

KYMRIS ou mieux CYMRI (V. Galles, t. XVIII, p. 394). Pour les confusions auxquelles ont donné lieu des rapprochements superficiels, V. aussi Cimmériens et Celtes.

KYNAST. Château des monts des Géants (Riesengebirge), en Silésie, district de Liegnitz. Bâti par le duc de Schweidnitz, Bolko Ier, en 1292, il fut donné par Bolko II au vaillant chevalier Gotsche Schoff, ancêtre de la famille comtale des Schaffgotsch. Il s'élève à 588 m. d'alt. sur un sommet granitique boisé ; il a été détruit par la foudre en 1675. Ses ruines sont très belles.

KYNASTON ou KINASTON (Sir Francis), poète et érudit anglais, né en 1587, mort en 1642. Il finit ses études à Trinity College (Cambridge) et entra à Lincol's Inn en 1611. Fait chevalier par Jacques Ier en 1618, envoyé au Parlement par le Shropshire en 1621, il remplit plusieurs fonctions à l'université de Cambridge où il était *proctor* (quelque chose comme censeur) en 1634, et devint gentilhomme attaché à Charles Ier (*esquire of the body*) à l'avènement de celui-ci. C'est alors qu'il fonda une sorte d'académie appelée *Museum Minervæ*, à laquelle il attacha un collège dont les cours se faisaient dans sa propre maison, et dont il publia les *Constitutions* en 1636. On a encore de lui une traduction du poème de Chaucer, *Troilus et Cressida ;* une traduction en vers anglais des poésies latines de Johnston, insérée dans les *Musæ Auticæ* de celui-ci (1635) ; un roman héroïque en vers : *Leoline and Sydanis*, et des sonnets à Cynthia, fort jolis, quoique irréguliers, publiés dans le même volume que le roman en 1642 (Londres, in-4). B.-H. Gausseron.

KYNETON. Ville d'Australie, prov. de Victoria, comté de Dalhousie, à 507 m. d'alt., sur la rivière Cainpaspe, à 92 kil. N.-O. de Melbourne par chemin de fer ; 3,500 hab. Nombreuses mines d'or aux environs.

KYNURÉNIQUE (Acide) (V. Cynurénique).

KYPHI. Parfum sacré, et médicament employé par les anciens Egyptiens. Il est décrit dans les inscriptions des temples d'Edfou et de Philœ. Le papyrus Ebers, texte hiéroglyphique qui remonte au XVIe siècle avant notre ère, décrit déjà le kyphi comme formé de dix substances : myrrhe, baies de genièvre, encens, cyperus, bois d'aloès, calamus d'Asie, mastic, styrax, etc. Dioscoride donne à peu près la même formule. Plus tard le nombre des ingrédients augmenta jusqu'à 16 et 30 : c'était une sorte de thériaque. M. Berthelot.

KYPHOSE (Méd.). Les incurvations kyphotiques de la colonne vertébrale se traduisent par une courbure à convexité postérieure. Tantôt elles répondent à une simple exagération de la saillie que présente normalement la région du dos, tantôt elles affectent d'autres segments du rachis ou même l'épine dorsale tout entière. Les désordres anatomiques portent tout à la fois sur les vertèbres et sur leurs moyens d'union : à la déformation des corps vertébraux comprimés antérieurement dans le sens vertical et devenus cunéiformes se joint l'écartement des apophyses transverses, ainsi que l'amincissement des ligaments postérieurs, la dégénérescence fibreuse ou graisseuse des muscles spinaux. Dans les cas anciens, on observe la soudure des corps des vertèbres fusionnés par ankylose ou réunis par des végétations ostéophytiques à leur périphérie. La cage thoracique est allongée d'arrière en avant, avec aplatissement des côtes et gibbosité sternale. Les omoplates sont détachées du tronc par leur bord spinal, et, quand la kyphose est lombaire, le bassin lui-même peut se trouver altéré dans sa forme.

Les déviations kyphotiques se montrent principalement aux âges extrêmes de la vie. Chez les jeunes enfants, elles sont liées principalement au rachitisme ; elles tendent à se redresser lorsqu'on fait coucher les petits malades et peuvent se corriger avec les progrès du développement. Chez les adolescents, il s'agit d'une voussure due à la faiblesse musculaire et favorisée par des attitudes vicieuses habituelles au cours de la période de croissance : inclinaison du tronc en avant pour lire ou pour écrire, pour les travaux de femme, etc., particulièrement chez les sujets myopes. On la combat efficacement par divers moyens prophylactiques, une gymnastique appropriée, les corsets redresseurs.

Dans la vieillesse, enfin, on trouve des voussures dorsales plus ou moins prononcées chez les gens qui se sont livrés à des travaux pénibles ; ce sont les kyphoses professionnelles qui s'accentuent de plus en plus sous l'influence de la sénilité.

Toutes les maladies qui compromettent la solidité de l'axe rachidien donnent naissance, le cas échéant, à des kyphoses symptomatiques. Telles sont les lésions organiques des vertèbres, le mal de Pott, etc. G. Herrmann.

KYRIE ELEISON. Mots grecs qui signifient : *Seigneur, aie pitié*. Cette supplication se trouve dans les plus anciennes liturgies orientales. Il semble que primitivement on la chantait jusqu'à ce que le peuple fût assemblé et placé. Alors le célébrant faisait signe de cesser. Elle servit ensuite de réponse à chacune des prières que le prêtre ou le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

diacre faisait pour l'Eglise, pour les catéchumènes, pour les pénitents, etc. Le cardinal Bona attribue au pape Damase l'introduction de cette litanie dans l'Eglise de Rome ; d'autres auteurs au pape Sylvestre. En 529, le IIe concile de Vaison la prescrivit aux Eglises de la Gaule, pour se conformer à l'usage établi en Orient et en Italie. On la chantait ou on la récitait alors, non seulement à la messe, mais à matines et à vêpres et surtout dans les processions. Dès le XIIe siècle, on fixa au nombre neuf les répétitions dont elle se compose et on les plaça dans l'ordre suivant : trois fois *Kyrie eleison*, trois fois *Christe eleison*, trois fois *Kyrie eleison*, et on prétendit proclamer ainsi le dogme de la Trinité. Dans l'Eglise grecque, on ne dit pas *Christe eleison*, mais seulement *Kyrie eleison*. La plupart des liturgistes présentent l'emploi de ces mots grecs dans les liturgies latines, comme une manifestation de l'unité de l'Eglise parmi la diversité des langues. E.-H. VOLLET.

KYRIEL (Thomas), capitaine anglais du XVe siècle, mort en 1461. Dès 1422 il commandait une compagnie de gens d'armes en Normandie. Capitaine de Gournay, de Gisors, de Neufchâtel-en-Braye, de Clermont-en-Beauvaisis, il ne cessa de guerroyer dans toute cette région, notamment contre La Hire et Xaintrailles. Il prit part aux conférences de Gravelines, en 1439. Quand les Français eurent reconquis la plus grande partie de la Normandie, Kyriel fut envoyé d'Angleterre avec une petite armée au secours du duc de Somerset, qui était à Caen. Après avoir débarqué à Cherbourg (15 mars 1450) et fait capituler Valognes, il marcha vers Caen, mais il fut arrêté, battu et pris à Formigny (15 avr. 1450). Revenu en Angleterre il prit parti pour Richard d'York pendant la guerre des Deux-Roses et fit exécuter l'évêque de Salisbury. Après la défaite et la mort de Richard d'York, Kyriel fut décapité (févr. 1461).

BIBL.: Les chroniqueurs de l'époque, notamment MONSTRELET, M. d'ESCOUCHY (éd. de Beaucourt, II, 522). — RYMER, *Fœdera*, V, 78, 100, 108. — J. STEVENSON, *Letters and papers*, etc., II, 2e part., 544, 595, 626, 630. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, t. VI, 558. — E. COSNEAU, *le Connét. de Richemont*, 405-413. — *Pièces orig.*, vol. 1610, dossier 37,265, à la Bibl. nat.

KYRIELLE. Vieux nom désignant les litanies, parce qu'elles commencent toutes par les mots *Kyrie eleison*.

KYSTE (Pathol.). Les kystes sont des productions pathologiques essentiellement caractérisées par l'existence d'une membrane constituant un sac clos et renfermant un contenu plus ou moins liquide. Cette définition purement anatomique englobe des formations très diverses quant à leur origine et à leur pathogénie. La plupart des kystes sont de provenance épithéliale et présentent par suite une paroi conjonctive tapissée intérieurement par un épithélium qui affecte des types variables suivant le lieu d'origine : pavimenteux simple ou stratifié, prismatique nu ou cilié, caliciforme, etc.

Tantôt les excavations kystiques représentent des cavités glandulaires préexistantes, des tubes ou des culs-de-sac progressivement distendus par accumulation du produit de sécrétion, tantôt il s'agit d'une véritable néoplasie épithéliale évoluant sous forme de kystes. Dans le premier cas (kystes par rétention), la perturbation initiale peut se borner à une simple hypersécrétion dans les glandes dépourvues de canaux excréteurs (thyroïde); le plus souvent on se trouve en présence de glandes ordinaires, acineuses ou tubulées, dont les conduits sont obstrués soit par des corps étrangers ou des calculs (voies biliaires), soit par épaississement du contenu (glandes sébacées, comédons) ou rendus imperméables par l'induration scléreuse des organes (reins).

Les néoformations kystiques sont fréquentes dans les adénomes du sein et dans ceux de la thyroïde ; elles acquièrent un grand développement dans ceux des ovaires. On observe d'ailleurs la production d'ectasies kystiques, à titre de phénomène accessoire, dans toutes sortes de tumeurs. Les kystes diffèrent beaucoup entre eux, non seulement par la structure histologique, mais aussi par leur nombre et leur volume ainsi que par la nature du contenu. Solitaires (kystes uniloculaires) ou agglomérés (kystes multiloculaires), il en est de microscopiques alors que d'autres dépassent en grosseur la tête d'un adulte. La masse incluse est séreuse, muqueuse, puriforme, caséeuse, hémorragique, etc., suivant les cas. Une mention particulière est due à ceux qui prennent naissance aux dépens de vestiges embryonnaires : corps de Wolff, fentes branchiales, vestiges paradentaires, bourgeons épithéliaux aberrants de diverses régions, etc. Le type de ces formations hétérotopiques nous est offert par les kystes *dermoïdes* (V. ce mot) qui peuvent renfermer des poils, des dents, etc., et dont les plus compliqués se rattachent insensiblement aux inclusions fœtales. Les ectasies des cavités séreuses ou vasculaires sont pourvues d'une couche endothéliale très mince ; enfin les parois des abcès, des foyers hémorragiques ou autres enkystés par un travail de cicatrisation périphérique, sont dénués de tout revêtement cellulaire. Il en est de même des kystes parasitaires : cysticerques, kystes à échinocoques et autres. Toutes ces productions ont généralement une évolution bénigne et guérissent par les ponctions, le drainage ou l'ablation chirurgicale.

Enfin on donne le nom de kystes par ramollissement à des foyers de nécrose à parois irrégulières et tomenteuses, dont les parties centrales ont subi une liquéfaction plus ou moins complète (V. TUMEUR). G. HERRMANN.

KYSTES HYDATIQUES (V. FOIE).

KYSTITOME (Ophtalm.) (V. CATARACTE).

KYZYL-IRMAK ou KIZIL-IRMAK (*Halys* des anciens) Fleuve de l'Asie Mineure, tributaire de la mer Noire ; il a 900 kil. de long, mais n'est pas navigable. Il naît dans le Kœsse-dagh au S. du Pont, coule vers le S.-O., passe à Sivas, près de Kaisarieh, s'infléchit au N.-O., puis au N. et enfin au N.-E., décrivant une vaste courbe, passe près d'Iskelib, à Osmandjik et Bafra pour finir à 60 kil. E. de Sinope. C'est le grand fleuve de la péninsule. Il n'a pas d'autre affluent notable que le Delidje qui coule à l'intérieur de son coude. Les anciens lui attribuaient une certaine importance parce qu'il marqua la frontière orientale de la Lydie et que longtemps après on parlait encore de l'Asie en deçà et au delà de l'Halys. C'est sur ses bords que Crésus livra bataille à Cyrus.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

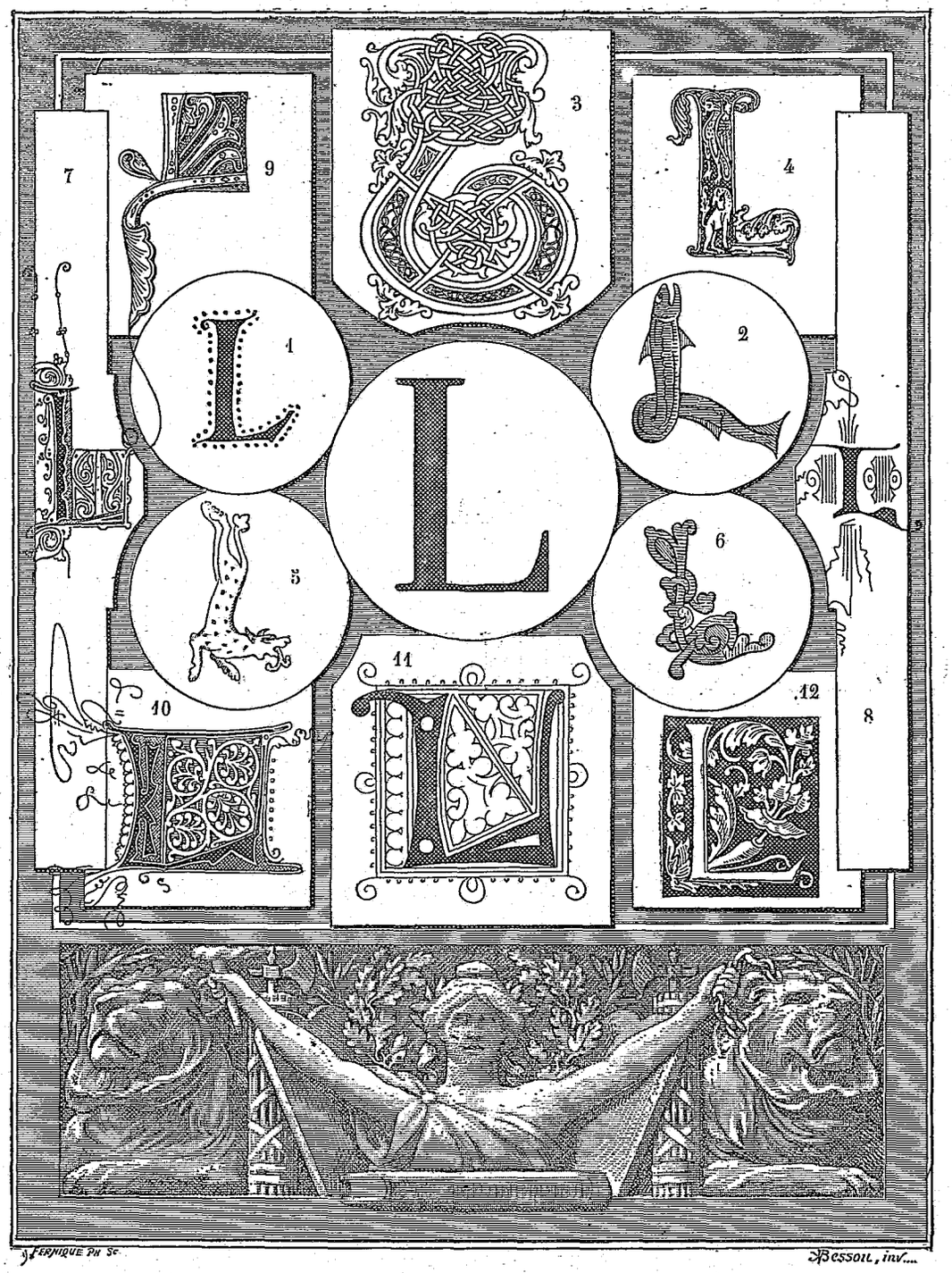

1. Ms. lombard du VIIe siècle.
2. Ms. visigothique du VIIIe siècle.
3. Ms. anglo-saxon du IXe siècle.
4. Ms. italien du Xe siècle.
5. Ms. lombard du Mont-Cassin, XIe siècle.
6. Ms. français du XIIe siècle.
7. Ms. français du XIIIe siècle.
8. Ms. français du XIVe siècle.
9. Ms. de Laon, XIVe siècle.
10. Ms. de l'Ile-de-France, XVe siècle.
11. Gothique des livres de chœur, Ms. du Mont-Cassin, XVIe s.
12. Bible de Wittenberg, XVIe siècle.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

L

L. I. Phonétique. — Douzième lettre de l'alphabet latin. Non seulement le *l* appartient comme le *r* à la catégorie des consonnes dites liquides, mais le premier est issu du second. Il n'est guère permis d'en douter en ce qui concerne les langues indo-européennes en présence de faits comme ceux-ci : 1° le *l* est encore étranger au zend qui ne connaît en fait de liquides que le *r*; 2° l'ancien sanscrit, ou celui des Védas, bien que possédant déjà un petit nombre de *l*, orthographie plusieurs radicaux par un *r* auquel *l* se substitue dans la langue postérieure ou classique; exemples : sanscrit védique : *rabh*, prendre; *rih*, lécher; *riç*, déchirer; *rup*, briser, etc.; sanscrit classique : *labh*, *lih*, *liç*, *lup*, même sens; 3° l'alternance si fréquente du *r* et du *l* dans les radicaux indo-européens correspondants montre dans la plupart des cas l'antériorité de celui-là sur celui-ci. C'est ainsi que le radical grec λαμϐ ou λαϐ dans λαμϐάνω, prendre, est pour ραϐ comme le montrent à la fois le rad. *rap* du lat. *rapio*, mêmes sens, et le sanscrit védique *rabh;* et que la même conclusion ressort du rapport des dérivés gr. ἄελλ-α, tempête, lat. *capell-a*, chèvre, etc., auprès des primitifs ἀήρ, air, vent; *caper*, chèvre ou bouc, etc.

Une circonstance dont il convient aussi de tenir compte, c'est que les enfants qui commencent à parler substituent tous *l* à *r*. Ce fait, rapproché du lambdacisme des adultes dont les organes vocaux sont défectueux, indique que le son *l* est l'état faible du son *r* et qu'il a dû se produire dans les mêmes circonstances qui ont provoqué au cours de l'évolution phonétique du langage l'affaiblissement des autres sons voyelles ou consonnes.

Les observations étymologiques auxquelles donnent lieu les langues indo-européennes de première formation, comme le sanscrit, le grec, le latin, etc., tendent à prouver que *l* (comme *r*) n'était jamais initial à l'origine et que, quand il apparaît comme tel, c'est que le mot dont il fait partie a laissé tomber sa véritable initiale.

C'est ainsi qu'en grec les radicaux κλεπ de κλέπτω, prendre, γλαυσσ de γλαύσσ-ω, briller, voir, etc., indiquent que les rad. λαϐ et λευσσ, mêmes sens, ont perdu une gutturale qui précédait jadis la liquide.

Dans la transition du latin aux langues romanes, on constate encore un certain nombre de phénomènes de lambdacisme comme le français *pèlerin*, auprès du lat. *peregrinus*, étranger, voyageur. Mais la modification la plus fréquente qu'ait subie dans notre langue le son *l* est celle qui a pour effet de le *mouiller;* elle résulte de l'influence d'un *i* qui accompagnait autrefois la liquide, comme on le voit par nos mots *paille*, ital. *paglia*, du lat. *palea*, d'où *palia*, même sens; *maille*, ital. *maglia*, même sens; *taille*, ital. *taglia*, m. s.; *merveille*, ital. *maraviglia*, m. s.; *piller*, ital. *pigliare*, m. s.; *fille*, ital. *figlia*, du lat. *filia*, m.s.; *feuille*, ital. *foglia*, cf. lat. *folium*, m. s.; *mouiller*, lat. *mollire*, m. s., etc.

Une autre altération plus accusée et commune à l'italien et à certains patois français consiste dans la substitution de la voyelle *i* au *l* quand celui-ci est le terme final d'un groupe de consonnes. Exemples : ital. *bianco*, patois fr.-comtois *bian*, fr. *blanc;* ital. *ghianda*, pat. fr.-c. *gian*, fr. *gland;* ital. *piombo*, pat. fr.-c. *pion*, fr. *plomb*, etc. Ici, comme pour le lambdacisme, on a affaire à un affaiblissement qu'indique comme tel la prononciation enfantine qui modifie souvent de cette façon les mots français où se rencontrent les groupes qui lui donnent l'occasion de se produire.

Paul Regnaud.

II. Paléographie. — La lettre L de l'alphabet latin n'est autre que le λάμϐδα grec, mais antérieur à l'époque où il a affecté la forme ou plutôt la disposition qu'on lui voit dans les inscriptions de l'époque classique (Λ). Le λάμϐδα grec avait été emprunté lui-même au caractère de l'alphabet phénicien nommé *lamed* (aiguillon), qui avait la même valeur, et celui-ci à son tour dérive, à n'en pas douter, d'un signe de l'écriture hiératique des Egyptiens. Un coup d'œil sur notre tableau 1 suffit à rendre compte de cette dérivation.

Fixée de bonne heure dans la forme qu'elle a affectée dans les inscriptions latines classiques, la lettre L s'est perpétuée sans beaucoup de changements, à travers le moyen âge jusqu'à nos jours, du moins pour l'écriture capitale. Il y faut observer seulement que dans l'écriture capitale de beaucoup de très anciens manuscrits, le trait horizontal est fréquemment très court, souvent à peine indiqué, et que ce n'est qu'à partir du VIIe ou du VIIIe siècle qu'il reprend une importance toujours plus grande et qui s'exagère jusqu'à l'époque gothique. Dans la cursive (graffiti, tablettes de cire), ce trait est souvent tout à fait supprimé et la lettre se trouve à peu près réduite à un trait vertical ou légèrement incliné à droite; elle ne se distingue de l'*i* que parce qu'elle dépasse ordinairement de beaucoup le niveau des autres lettres. Dans la cursive des manuscrits et des actes, une ligature, qui joint le haut de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ce trait à la lettre qui précède, forme souvent une panse supérieure ; on la trouve déjà dans l'écriture romaine de chancellerie, elle s'est transmise à la cursive des diplômes mérovingiens, se retrouve dans les cursives du moyen âge,

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'L LATIN

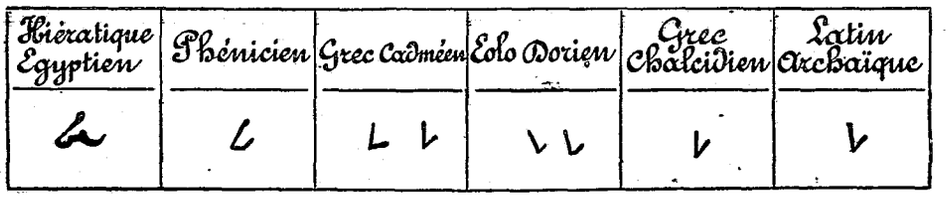

a passé dans la bâtarde et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Entre ces deux formes, de la capitale et de la cursive, se placent les formes intermédiaires de l'onciale, de la demi-onciale et de la minuscule. Elles ne présentent pour

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

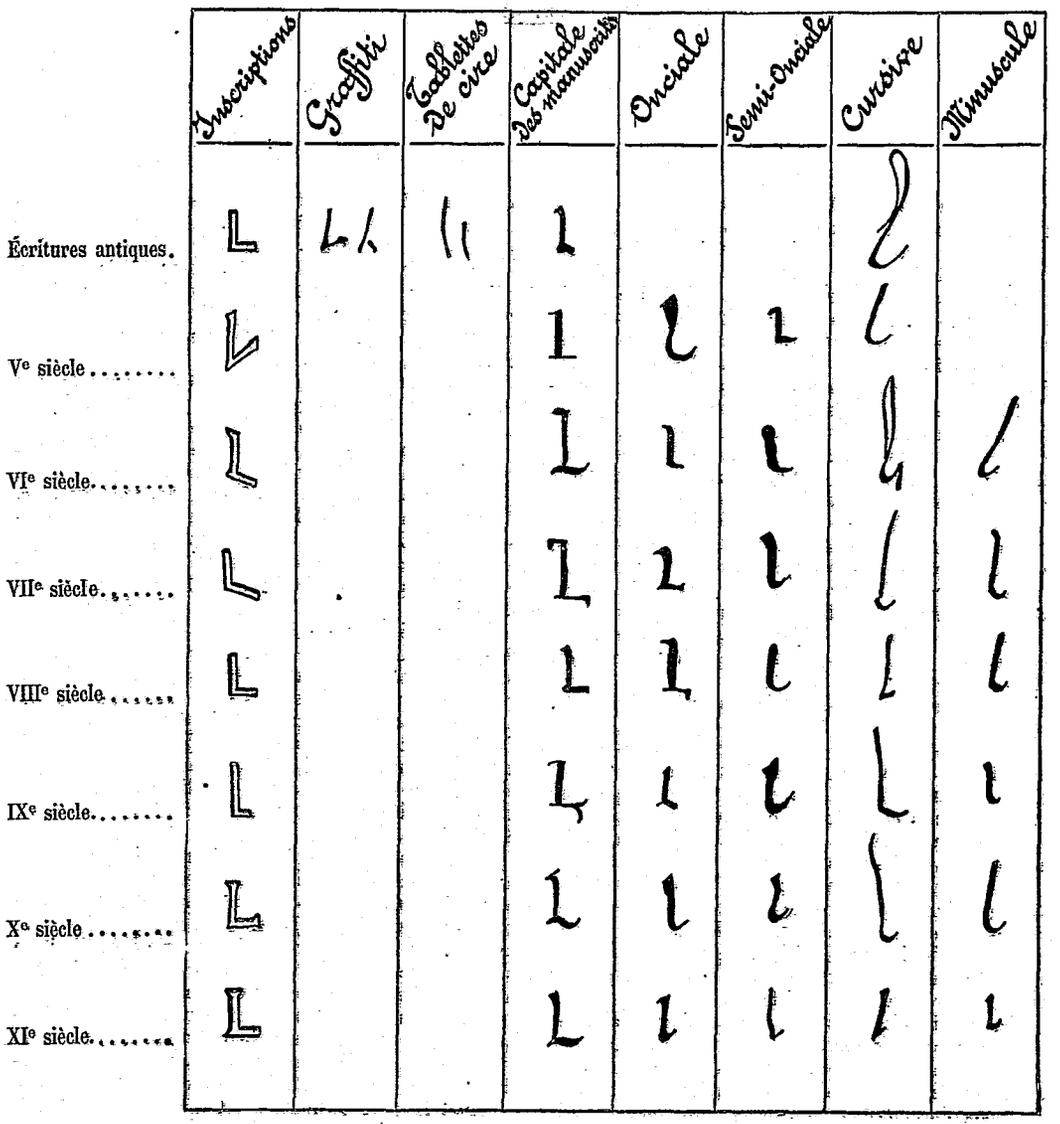

la lettre L rien de particulièrement caractéristique. Dans l'onciale, conformément à la loi constante de cette écriture, la barre inférieure horizontale s'est arrondie, de manière à pouvoir être tracée du même trait de plume que la barre verticale. Mais fréquemment aussi les formes de la capitale, et spécialement de la capitale rustique, se retrouvent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

3. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle.....	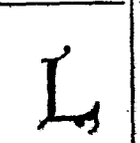	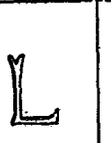			
XIIIe siècle.....				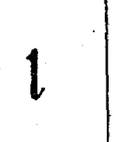	
XIVe siècle.....	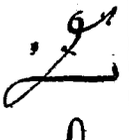		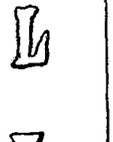	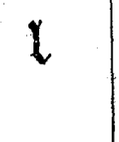	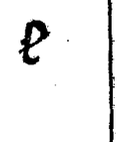
XVe siècle.....				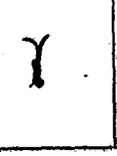	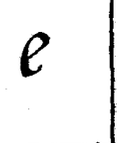

4. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Ecriture des bulles	Bâtarde
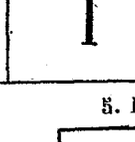	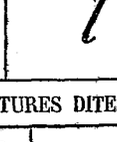	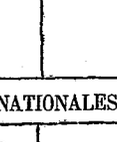	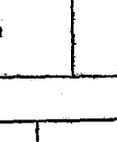	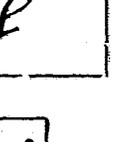

5. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne....	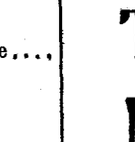	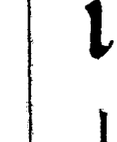	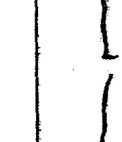	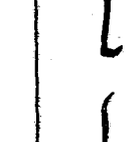
Lombarde.....	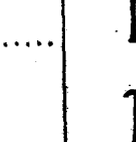	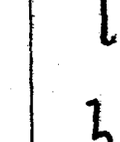	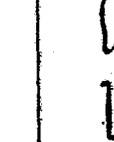	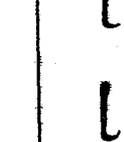
Visigothique.....	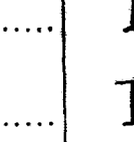	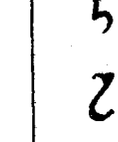	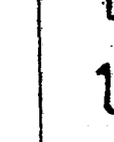	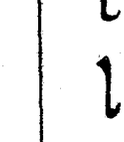
Irlandaise.....	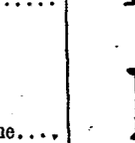	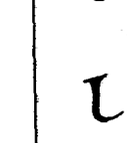	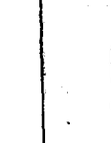	
Anglo-saxonne....				

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans des manuscrits en onciale. Cette courbe, dégénérescence de l'ancienne barre horizontale, s'est souvent atténuée en un léger trait incurvé, dans l'onciale, surtout dans la semi-onciale, et plus généralement dans la minuscule. La lettre *l* n'a pas de forme particulière dans les écritures dites nationales et n'est pas l'un des caractères qui peuvent servir à les distinguer. ***.

LA. Sixième degré de la gamme d'*ut* majeur, premier de la gamme mineure dans le système guidonien; c'est à ce titre qu'elle est représentée par la lettre A dans la notation par lettres.

Lorsqu'on a voulu en France fixer la hauteur du diapason, on a choisi comme note type le *la* aigu de 870 vibrations à la seconde; de là l'expression de donner le *la*, pour donner le ton et la hauteur du ton. En Italie, c'est l'*ut* aigu qui est la note type du diapason (V. Diapason).

LAA. Ville d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, sur la Thaya; 2,700 hab. Défaites infligées aux Bohémiens par les Autrichiens en 1240 et 1332, aux Autrichiens par les Français le 7 juil. 1809.

LAA-Mondrans. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 303 hab.

LAACH (Lac de). Lac de Prusse, distr. de Coblentz, au centre de l'Eifel, à 281 m. d'alt. Long de 1,964 m., large de 1,186, profond de 57, il occupe un ancien cratère; il serait sans écoulement si au XIIe siècle on ne lui avait creusé un déversoir. A l'O. du lac sont les ruines de l'abbaye bénédictins de Laach (*Lacensis*) fondée en 1093. L'église est le plus beau monument en style roman de la région rhénane; ses six tours, sa façade, son transept du XIIIe siècle sont très admirés.

Bibl.: Wegeler, *Das Kloster Laach;* Bonn, 1854.

LAAGEN. Nom de deux cours d'eau de la Norvège méridionale : le *Laagen de Numedal*, né dans les monts Hardanger, parcourt l'étroite vallée de Nume, arrose Kongsberg, s'étale en plusieurs lacs, descend plusieurs cascades dont la plus connue est celle de Labrofo et finit près de Lauwik; il a 300 kil. de long. — Le *Laagen de Gudbrand* ou *Lougen*, affl. du Glommen, sort du lac Lessœ-Verks-Vand, parcourt la vallée de Gudbrand, forme les lacs Lœsna-Vand et Mjœsen; au sortir duquel il prend le nom de *Vormen;* il a 322 kil. de long.

LAALAND ou **LOLLAND.** Géographie. — Ile du *Danemark* (V. cet art.).

Histoire. — Partiellement occupée par les Vendes, avant la formation du Danemark, elle servit ensuite plusieurs fois d'apanage à des princes de la maison royale.

LAALE ou **LOLLE** (Peder), écrivain danois du moyen âge, dont on ignore entièrement la vie. Il a laissé un recueil de 1,200 sentences latines, en vers léonins, classées alphabétiquement et rendues, ligne à ligne, par des sentences danoises correspondantes. Cet ouvrage n'était pas destiné à nous conserver de vieux dictons danois ou latins; c'était simplement un manuel pour enseigner le latin aux écoliers, un fort médiocre latin, à vrai dire, et tellement rempli de gallicismes qu'on a pu supposer que l'auteur avait passé à Paris une partie de sa jeunesse. Le manuscrit avec version danoise a disparu et on ne possède qu'un seul exemplaire de la première édition, imprimée à Copenhague en 1506 par les soins des professeurs de l'université. Elle porte comme titre les mots: *Incipit iustissimus legifer et divinarum virtutum optimus præceptor Petrus Laale Danorum lux.* Une deuxième édition fut publiée à Paris, en 1515, par Christian Pedersen (*Petri Laglandici Parabole*). Depuis lors ce recueil, fort curieux et l'un des premiers de son genre, a été édité nombre de fois. Il existe à Upsal un manuscrit avec version suédoise plus ancienne que la danoise à en juger par la langue. Th. Cart.

Bibl.: R. Nyerup, Reproduction de l'édition originale avec notes explicatives; Copenhague, 1828. — A. Kock, *Œstnord. och latinska medeltidsordspråk;* Copenhague, 1889 et suiv.

LAAR, LAER (Pieter Van), surnommé en italien *Bamboccio*, en français *Bamboche*, en hollandais *Bambotz*, *Bambots*, peintre et graveur hollandais, né à Haarlem le 13 juil. 1582, mort à Haarlem le 30 juin 1642. Ces dates encore discutées se trouvent au bas de son portrait gravé par C. Van den Berg. Il était le plus jeune des fils de Jacob Van Laar, commerçant aisé de Haarlem, et se mit probablement assez tard à étudier la peinture. Il séjourna, on ignore combien de temps, en France et en Autriche, puis s'établit à Rome au printemps de 1624. Très contrefait, le nez long, le torse court avec des jambes démesurées, il fut baptisé *Bamboccio* (poupée de chiffons) par les artistes hollandais de Rome, à son dîner de réception. Ses tableautins eurent un grand succès auprès des nobles amateurs. Claude Lorrain et Sandrart furent ses amis intimes. En 1639, il revint dans sa ville natale; très choyé d'abord, il mourut quelques années après, peut-être en partie du chagrin d'avoir été supplanté par le jeune et brillant Ph. Wouwermans. Ses « bambochades », nom qu'on a donné longtemps, après lui, aux tableaux de genre, avaient pour sujets des fêtes champêtres, noces de village, haltes de chasse, foires, tabagies; pour personnages, des gens de toute classe, cavaliers courtisant des servantes, maréchaux ferrants, muletiers, valets, goujats, aventuriers et voleurs, sans compter les animaux de tout genre. Les embuscades, les attaques de voleurs lui ont donné maintes fois l'occasion de montrer son sens du pittoresque, du mouvement et de la vie. Mais, partout et toujours, dans ses vingt eaux-fortes comme dans ses tableaux de quelques pouces, par la justesse et le nerf du dessin, par la connaissance des lois de la lumière en plein air et dans les intérieurs, il mérite d'être placé à peu près aussi haut que les Van Ostade et les Karel Dujardin. On a comparé ses peintures à « des fenêtres ouvertes à travers lesquelles on voyait la réalité sans aucun changement ». L'éloge semblerait encore mieux mérité, si l'accumulation des vieux vernis n'avait fortement atténué la fraîcheur primitive des tons et la fine lumière des ciels. Il a eu de nombreux imitateurs: Jan Miel, Jan Ossenbeeck, les frères Both (dans leurs tableaux de genre), Thomas Wyck, qui fut son élève. — Par un hasard singulier, pas un seul de ses ouvrages n'existe en Hollande. On en trouve dans les galeries particulières d'Angleterre, d'Allemagne, etc., et dans les musées publics: 2 au Louvre; 2 à Vienne; 1 à Munich; 4 à Dresde; 8 à Florence, parmi lesquels son portrait par lui-même. Il signait P.-D. *Laer* et quelquefois *Bambots*. E. Durand-Gréville.

Bibl.: Passeri, *Vite dei Pittori;* Rome, 1772. — Sandrart, *Teutsche Academie.* — Charles Blanc, *Histoire des peintres, Ecole hollandaise.* — E.-W. Moes, *Een te weinig opgemerkte bron voor het leven van Pieter van Laer* (Une Source trop peu remarquée pour la vie de P. Van Laer), dans *Oud-Holland*, 12e année, 2e livraison.

LAARBA. Tribu d'Algérie (V. Larbaa).

LAAS. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 485 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne d'Agen à Tarbes.

LAAS. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 258 hab.

LAAS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre; 500 hab.

LAAS (Ernst), philosophe allemand contemporain, né à Fürstenwalde, près de Berlin, le 16 juin 1837, mort à Strasbourg le 25 août 1885. C'est à l'université de Strasbourg qu'il occupa une chaire de philosophie depuis 1872 jusqu'à sa mort. Son premier ouvrage important, *Kants Analogien der Erfahrung* (Berlin, 1876, in-8), est à la fois une critique du kantisme et l'exposé d'une métaphysique dynamiste. Mais bientôt Laas se tourna du côté du positivisme dont il a été en Allemagne le principal représentant. Il exposa sa nouvelle philosophie dans un ouvrage considérable, *Idealismus und Positivismus*, Ire partie, *Allgemeiner u. grundlegender Theil* (Berlin, 1879, in-8); IIe part., *Idealist. u. positivist. Ethik* (Berlin, 1882, in-8); IIIe part., *Idealist. u. positivist. Erkenntnisstheorie* (Berlin, 1884, in-8). Un recueil d'essais posthumes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(*Litterarischer Nachlass, herausg. von B. Kerry* (Vienne, 1887, in-8), contient entre autres un essai de morale positive. Le positivisme de Laas est plus voisin de celui de Stuart Mill que de celui de Comte. Il repose sur la théorie de la connaissance dont Comte ne s'était guère préoccupé. Suivant Laas, il n'y a de science véritable que celle des faits, c.-à-d. des perceptions internes et externes. L'objet n'est connu que comme contenu de la conscience, et le sujet n'est que le centre de relation des objets. Les concepts sont d'origine sensible, mais leur objectivité repose sur la permanence de certains phénomènes indépendants de notre sensibilité. La nature extérieure n'est que la somme des possibilités de perception; toute explication transcendante en est illusoire et inutile. La morale est une science de faits; sa fonction est de nous retracer le processus psychologique et historique des notions morales et de fortifier par là même ces notions. Th. R.

LABA. Rivière de Russie (Caucasie), gouv. de Koutaïs, affl. du Kouban, formé par la réunion de deux rivières du N. du Caucase, la Grande (120 kil.), et la Petite Laba (84 kil.); elle a 160 kil. La Laba inonde fréquemment sa rive gauche qui est marécageuse et malsaine.

LABACCO ou **ABACO** (Antonio dall'), ou **LABACO**, architecte florentin du XVIe siècle. Elève d'Antonio de San Gallo et de Bramante, il paraît n'avoir pas beaucoup travaillé comme architecte. On lui attribue le portail en travertin du palais Sciarra à Rome. Son véritable mérite a été celui de recueillir et de publier une collection des plans et des dessins des anciens édifices de Rome (*Libro... appartenente a l'Architettura sul qual si figurano alcune notabili Antichità di Roma;* Rome, 1558, in-fol., fig., souv. réimpr.).

LABADIE (Louis-Augustin de) (V. Badie [La]).

LABADIE (Jean de), mystique français, né à Bourg (Guyenne) le 13 févr. 1610, mort à Altona le 13 févr. 1674. Attiré par les exercices de piété des jésuites, il se fit recevoir dans la Compagnie à l'âge de seize ans, malgré sa famille qui appartenait à la noblesse de robe. Puis la lecture de saint Bernard, de saint Augustin et de la Bible le détacha des jésuites; il demanda et obtint sa démission en avr. 1639. Il prêcha alors en Guyenne, à Paris, à Amiens, où il fut nommé chanoine et théologal en 1640; mais il devint bientôt suspect. En oct. 1650, il se fit recevoir à Montauban dans l'Eglise réformée, sans y trouver l'idéal qu'il cherchait. En route pour l'Angleterre, il fut retenu à Genève en 1659, et y exerça, par ses prédications très goûtées, une grande attraction sur la jeunesse. L'Eglise wallonne de Middelburg (Hollande) l'appela en 1666; mais, dès 1668, sa polémique contre un collègue qu'il accusait de rationalisme le fit déposer. Il forma une communauté séparée à Veere, puis à Amsterdam; mais on ne tolérait pas les congrégations non officielles au XVIIe siècle, Labadie dut fuir en 1670 avec une cinquantaine d'adhérents, d'abord à Herford (Westphalie), puis à Altona en 1672 où il mourut. En 1675, les labadistes revinrent en Hollande et s'établirent au nombre de cent soixante-deux au château de Waltha (près de Wiewert, Frise occidentale). Là ils atteignirent l'apogée de leur existence entre 1675 et 1690, sous la direction de Pierre Yvon de Montauban (1646-1707). Ils furent enfin respectés et exercèrent une influence vivifiante autour d'eux. Ils pratiquaient le communisme; tous portaient un costume pareil; on mangeait à des tables communes; ils fabriquaient du drap, qui perpétue encore en Hollande leur nom, du savon et des articles de fer. En doctrine, ils insistaient sur l'action immédiate du Saint-Esprit dans le cœur des élus et voulaient que l'Eglise fût une communauté de régénérés. Deux essais de colonisation à Surinam (1680-88) et dans l'Etat de New York échouèrent. Vers la fin du XVIIe siècle, la décadence commença et fut rapide; les labadistes disparurent en 1744. F.-H. Kruger.

Bibl.: H. Berkum, *Labadie en de Labadisten*; Sneek, 1851. — H. Heppe, *Geschichte des Pietismus der reform. Kirche, namentl. der Niederlande;* Leyde, 1875, pp. 241-374. — A. Ritschl, *Geschichte des Pietismus in der reform. Kirche;* Bonn, 1880, pp. 194-284.

LABADIÉ (Alexandre), homme politique français, né à Lézignan (Aude) le 12 avr. 1814, mort à Marseille le 2 janv. 1892. Etabli depuis l'âge de vingt ans à Marseille, où il se fit une position importante dans le commerce, il se signala par son opposition à l'Empire. Appelé, le 4 sept. 1870, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, il lutta plus tard énergiquement contre l'Ordre moral (1873-74), fut envoyé à la Chambre des députés, le 20 févr. 1876, par la 2e circonscription d'Aix, fit partie des 363 après le 16 mai (1877), obtint le renouvellement de son mandat aux élections générales du 14 oct. 1877 et vota constamment avec la gauche républicaine. Les élections du 21 août 1881 lui furent défavorables et il resta dès lors dans la vie privée.

LABADISTES (V. Labadie [Jean de]).

LABALME. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin; 297 hab.

LA BALUE (Jean) (V. Balue).

LABAN (V. Jacob).

LABAND (Paul), juriste allemand, né à Breslau le 24 mai 1838. Professeur aux universités de Kœnigsberg (1866) et de Strasbourg (1872), ses principaux ouvrages sont : *Die vermœgensrechtlichen Klagen nach den sœchsischen Rechtsquellen des Mittelalters* (Kœnigsberg, 1869); *Das Budgetrecht nach den Beslimmungen der preussischen Verfassungsurkunde* (Berlin, 1871); *Das Staatsrecht des deutschen Reichs* (Tubingue, 1876-82, 3 vol.). Il publie avec Stœrk (depuis 1886): *Archiv für œffentliches Recht.* C'est un des maîtres les plus originaux dans le domaine du droit germanique.

LABANOV DE ROSTOV (V. Lobanov de Rostov).

LABARBEN. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon; 275 hab.

LA BARBINAIS (Le Gentil de), voyageur français, né à Saint-Malo. C'est le premier Français qui fit un voyage autour du monde (1714-24). Il en a écrit la relation: *Nouveau Voyage autour du monde*, avec une *Description de la Chine* (Paris, 1725-27, 3 vol. in-12; plus. éd.).

LABARDE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc; 486 hab.

LABAROLLIÈRE (Jacques-Marguerite Pilotte, baron de), général français, né à Lunéville le 22 nov. 1742, mort à Nîmes le 1er déc. 1827. Entré au service à seize ans, il était lieutenant-colonel en 1789. Nommé colonel le 25 juil. 1791, il fut promu maréchal de camp (6 déc. 1792) pour sa brillante conduite à Valmy, devint général le 6 mai 1793 et fut peu après envoyé dans la Vendée. Battu par La Rochejacquelein à Martigné-Briand (15-17 juil. 1793), il fut emprisonné, commanda plus tard la division militaire de Rennes (1795-96), fut mis à la retraite en 1802 et, sous l'Empire, obtint la recette générale du dép. du Gard.

LABARRE (Pierre) (V. Barrière [Pierre]).

LABARRE (Michel de), flûtiste et compositeur français, né à Paris en 1675, mort à Paris en 1743. Il fit représenter à l'Opéra le 16 mai 1700 un ballet en cinq entrées, *le Triomphe des arts*, et, le 26 mai 1705, une comédie-ballet en trois actes et prologue, *la Vénitienne*, dont le troisième acte fut introduit en 1711 dans les *Nouveaux Fragments de Lully*, et en 1766 dans le *Ballet sans titre*. Labarre a publié trois livres de *Pièces en trio* pour les violons, flûtes et hautbois, huit livres de *Pièces à deux flûtes* et un *Recueil d'airs à boire à deux parties*.

LA BARRE (Jean-François Le Fèvre, chevalier de), né en 1747 à Abbeville, où il fut supplicié le 1er juil. 1766. Sa famille était d'illustration récente. Elle ne se rattachait à la famille d'Ormesson, malgré l'identité du nom patronymique, que par une seule alliance, celle de sa tante, Jeanne Le Fèvre de La Barre (quoi qu'en dise une note des *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, 1885). Son grand-père (Antoine) avait été lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Canada sous Louis XIV. Son père mena une vie dissipée et se ruina entièrement. Il fut recueilli par une autre de ses tantes, Mme de Brou, abbesse

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Villencourt (et non Villancourt), à l'âge de dix-sept ans. Il logeait près de l'abbaye, mais il y était souvent reçu et y portait la gaieté. Il recevait chez lui bonne et agréable compagnie. Cependant il ne négligeait pas son avenir ; il avait fait de grands progrès en dessin et en mathématiques, lu et annoté de sa main un grand nombre d'écrivains militaires anciens et modernes. Il serait devenu sans doute un excellent officier (sa tante espérait lui obtenir une compagnie de cavalerie), lorsque la barbarie du fanatisme religieux, la rigueur des lois pénales, l'esprit de méchanceté et de délation qui distingue si malheureusement les petites villes lui valurent une fin tragique, à laquelle il doit toute sa célébrité. Un vieux juge d'élection, Duval de Saucourt, avait été à sa grande honte exclu de la société de Mme de Brou, à laquelle il avait eu l'impudence de « déclarer sa flamme » ; il était entré aussi en compétition d'intérêt avec l'abbesse. Enfin, il s'était vu en butte aux railleries et aux insultes du chevalier. Il se mit à espionner sa conduite. Il nota qu'en juil. 1765, accompagné du jeune d'Etallonde de Morival, La Barre avait passé devant une procession sans se découvrir. Le 9 août de la même année, une croix de bois posée sur le Pont-Neuf d'Abbeville fut mutilée. L'évêque d'Amiens, de La Motte d'Orléans, publia en conséquence un *monitoire* (V. ce mot). Duval s'empressa d'accuser son jeune ennemi. Il appuya sa dénonciation sur le fait de la procession non saluée ; il mentionna aussi que La Barre avait, à la fin d'un souper, chanté des chansons contraires à la religion. Entouré de prétendus témoins fanatisés ou intimidés, il obligea la sénéchaussée d'Abbeville à recevoir sa déposition. Chose inconcevable ! Son propre fils ayant été cité parmi les compagnons et les complices du chevalier, il le fit évader et n'en poursuivit pas moins ses attaques. La Barre et d'Etallonde furent condamnés à avoir la langue et la main droite coupées et à être ensuite brûlés vifs. D'Etallonde s'échappa et alla servir le roi de Prusse. La Barre avait fait appel au parlement de Paris qui émenda la sentence du premier juge (28 févr. 1766) en ordonnant que le coupable serait décapité avant d'être livré aux flammes (arrêt du 5 juin 1766). Cet enfant fut d'abord appliqué à la torture par le brodequin. Il s'évanouit, puis, rappelé à lui, déclara sans se plaindre qu'il n'avait pas de complices. Il fut ensuite conduit au lieu du supplice, dans un tombereau, avec un écriteau portant : *Impie, blasphémateur, sacrilège abominable et exécrable.* « On lui donna, dit Voltaire, pour confesseur et pour assistant un dominicain ami de sa tante l'abbesse, avec lequel il avait souvent soupé dans le couvent. Le bon homme pleurait, et le chevalier le consolait. On leur servit à dîner, le dominicain ne pouvait manger. Prenons un peu de nourriture, lui dit le chevalier, vous aurez besoin de force autant que moi pour soutenir le spectacle que je vais donner... Il monta sur l'échafaud avec un courage tranquille, sans plainte, sans colère et sans ostentation. Tout ce qu'il dit au religieux qui l'assistait se réduit à ces paroles : Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un jeune gentilhomme pour si peu de chose. » (*Relation de la mort du chevalier de La Barre, par M. de Casen...* [pseudonyme de Voltaire].)

Voltaire fit les plus grands efforts (d'ailleurs inutiles) pour obtenir la réhabilitation de la mémoire du chevalier de La Barre et la revision du procès de d'Etallonde. En 1791, quand les cendres du philosophe furent triomphalement portées au Panthéon, le Théâtre-Italien donna le 6 juil. une pièce intitulée *le Chevalier de La Barre*, par Marsollier. Le sujet était trop nu et trop horrible pour fixer longtemps le public. Le 25 brumaire an II, la Convention, sur la proposition de Lebon, abolit les jugements des 28 févr. et 5 juin 1766, réhabilita la mémoire de La Barre et d'Etallonde, « victimes de la superstition et de l'ignorance », autorisa leurs héritiers à se mettre en possession des biens qui pouvaient leur appartenir, ou, en cas de vente, à en toucher l'équivalent au Trésor. H. Monin.

Bibl. : Voltaire, *Œuvres complètes ;* Paris, 1885, in-8, I, 117, 118, 257 ; VII, 184 ; XX, 458, 534 ; XXV, 504-513, 547 ; XXIX, 382 ; XXX, 555 ; XLIV, 312, 325, 329, 365, 379, 391, 395 ; XLV, 199 ; XLIX, 147, 150, 167, 210. — *Recueil intéressant* (anonyme) *sur l'affaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville*, etc. ; Londres, 1776, in-12. — *Procès du chevalier de La Barre* (anonyme) ; Hambourg, 1782, in-12. — *Moniteur réimprimé*, IX, 78 ; t. XVIII, pp. 424, 438.

LA BARRE ou DE LA BARRE (Eloy), architecte français, né à Ourscamps (Oise) le 17 août 1764, mort à Paris le 20 mai 1833. Élève de Raymond, Antoine et Chalgrin, La Barre obtint le premier prix pour la colonne de la Grande-Armée à ériger à Boulogne-sur-Mer. La Barre commença même dès 1804 l'édification de cette colonne dont les travaux, bientôt interrompus, ne furent repris que sous le règne de Louis XVIII et terminés seulement en 1841 après la mort de La Barre. Cet architecte fit aussi élever à Boulogne la salle de spectacle détruite par un incendie en 1854 et fut chargé, de 1813 à 1833, de la construction de la Bourse de Paris, dont le projet avait été dressé par Brongniart. Il fut élu à l'Institut en 1827, en remplacement de Thibaut ; dans son atelier se formèrent quelques architectes distingués. Ch. L.

LABARRE (Modeste Gruau de) (V. Gruau de La Barre).

LABARRE (Théodore), compositeur français, né à Paris le 5 mars 1805. Élève du Conservatoire (1817), il se fit une réputation par son talent sur la harpe, pour laquelle il a beaucoup composé ; on lui doit aussi *les Deux Familles* (drame lyrique, 3 actes, 1831) ; *la Révolte au sérail* (ballet, 3 actes, 1833) ; *l'Aspirant de marine* (opéra-comique, 2 actes) ; *le Ménétrier* (opéra-comique, 3 actes, 1845) ; *Jovita* (ballet, 3 tableaux, 1853), *la Fonti* (ballet, 3 tableaux, 1855), etc. Il aurait collaboré à *la Dame Blanche* (V. Adam, dans *Assemblée nationale*, 10 juil. 1848).

LABARRE (Louis), publiciste belge, né à Dinant en 1810, mort à Ixelles en 1892. Il prit une part active à la révolution de sept. 1830 et entra dans le journalisme radical. Il écrivit dans le *Courrier belge*, la *Bombe*, le *Charivari belge*, puis dans le *National* de Paris, et défendit ses convictions républicaines avec un réel talent et un désintéressement absolu. En 1848, il dirigea à Bruxelles la *Nation* qui, pendant huit ans, fut, suivant le mot de Ledru-Rollin, la tribune de la proscription européenne ; il y eut pour collaborateurs Mazzini, Kossuth, Lelewel, V. Hugo, L. Blanc, Charras, Raspail, etc. Après la *Nation* vint le *Drapeau*, qui soutint la même politique. En 1858, Labarre fut condamné par la cour d'assises du Brabant à treize mois de prison pour avoir fait dans son journal l'apologie de l'attentat d'Orsini. Depuis cette époque ses articles devinrent plus rares ; il en publia cependant encore de temps à autre dans la *Réforme* de Bruxelles, et dans l'*Organe de Mons* jusque dans les derniers temps de sa vie. Labarre avait écrit de nombreux et virulents pamphlets contre Napoléon III et fait représenter avec succès quelques œuvres dramatiques. Il est aussi l'auteur d'une excellente étude biographique sur le peintre Wiertz (Bruxelles, 1866, in-8).

LA BARRE de Beaumarchais (Antoine de), littérateur français, né à Cambrai, mort vers 1757. Chanoine de Saint-Victor. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Aventures de don A. de Bufalis* (La Haye, 1712, in-12, plus. éd.) ; *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savants* (1729-35, 8 vol. in-12) ; *Journal littéraire* (La Haye), le mieux écrit des journaux composés à l'étranger ; La Barre le rédigea de 1732 à 1736 ; *le Temple des muses* (Amsterdam, 1736, in-fol.), avec de belles illustrations de B. Picart ; *Amusements littéraires* (1738-41, 3 vol. in-12).

LABARRE-Duparc (De) (V. Delabarre-Duparc).

LABARRÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Montréal ; 537 hab.

LABARTE (Charles-Jules), archéologue français, né à Paris le 23 juil. 1797, mort à Boulogne-sur-Mer le 14 août 1880. Après avoir exercé les fonctions d'avoué de 1824 à 1835, il vendit sa charge pour se donner tout entier aux études archéologiques. Il fut élu membre libre de l'Académie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des inscriptions le 21 déc. 1871. Son *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, malgré ses imperfections de détail et quelques erreurs de théorie, comme celle qui l'a entraîné à voir des produits de l'art byzantin dans les œuvres des orfèvres barbares, n'en reste pas moins le travail d'ensemble le plus considérable et le mieux documenté sur les arts industriels du moyen âge; la première édition a paru de 1864 à 1866 en 4 vol. in-8 et 2 vol. de planches; la 2e éd. a paru de 1872 à 1875 en 3 vol. in-4, avec planches hors texte. Ses autres ouvrages sont: *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil précédée d'une introduction historique* (1847, in-8, 5 pl.); *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge* (1856, in-4); *le Palais impérial de Constantinople et ses abords... tels qu'ils existaient au Xe siècle* (1861, in-4); *l'Eglise cathédrale de Sienne et son trésor d'après un inventaire de 1647* (1868, in-4); *Dissertation sur le Rössel d'or d'Altœtting* (1869, in-4); *Dissertation sur l'abandon de la glyptique en Occident* (1871, in-4); *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France* (1879, in-4). M. P.

BIBL.: *Ouvrages publiés par M. Jules Labarte*; Paris, 1867, in-4.

LABARTHE, Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 544 hab.

LABARTHE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Molières; 860 hab.

LABARTHE-BLEYS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 287 hab.

LABARTHE-D'ASTARAC. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch; 243 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Port-Sainte-Marie à Condom.

LABARTHE-INARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 645 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Montrejeau. Fabriques de papier.

LABARTHE-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 1,440 hab. Elle tirait son nom du pays de Rivière, territoire baigné par la Garonne, qui forma au XIIIe siècle le noyau de la jugerie de Rivière, sénéchaussée de Toulouse. C'était une baronnie dont la justice appartenait à quatre coseigneurs, qu'on appelait *les quatre curiaux*. Autrefois du diocèse ecclésiastique et civil de Comminges; après 1469, cette localité continua à faire partie du Languedoc. — Monument romain, sorte de pile qu'on croit avoir été un ex-voto à Mercure. — Etablissement thermal.

LA BARTHE (Paul de), seigneur de Thermes, maréchal de France, dit le *maréchal de Thermes*, né en Gascogne en 1482, mort à Paris le 6 mai 1562. Il fit sous Lautrec la guerre d'Italie et assista au siège de Naples. A son retour en France, il fut fait prisonnier par des corsaires sur les côtes de la Calabre, mais sa captivité fut de courte durée. Il commandait 100 chevau-légers pendant la campagne de Piémont et contribua au gain de la bataille de Cerisoles où il était colonel général de la cavalerie légère. Sa bravoure l'ayant entraîné au milieu d'un parti ennemi, il fut pris par les Impériaux. Henri II envoya La Barthe, en 1549, pour soutenir la reine douairière d'Ecosse qui luttait contre l'Angleterre; il prit alors plusieurs places aux Anglais. En 1558, il contribua sous les ordres du duc de Guise à la prise de Calais, mais il échoua devant Gravelines qu'il assiégeait et qui fut débloquée par une victoire brillante du comte d'Egmont. Blessé, il tomba aux mains du vainqueur. Dans ses dernières années, il prit part aux guerres de religion et combattit les huguenots.

BIBL.: MONTLUC, *Mémoires*. — BARON DE FORQUEVAUX, *Vie des grands capitaines*. — LA FAILLE, *Histoire de la noblesse des capitaines*.

LABARTHE, homme politique français, né le 23 déc. 1846. Propriétaire, il fut élu député de l'arr. d'Espalion en 1893 avec un programme républicain modéré, contre M. de Benoît, député sortant.

LABARTHÈTE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 411 hab.

LABARUM. Avant Constantin et vraisemblablement dès le règne d'Adrien, ce nom était déjà donné, dans l'armée romaine, à l'étendard de la cavalerie; mais les mots *vexillum* et *cantabrum* étaient plus communément usités pour le désigner. Cet étendard consistait en une hampe de lance surmontée de l'aigle de la victoire. Au-dessous était fixée une traverse, qui formait ainsi une croix. On y tendait une pièce carrée d'étoffe, dont le bas était garni de franges d'or. Les soldats le vénéraient comme le plus noble symbole et le gage de la puissance romaine. Des apologètes chrétiens, Tertullien et Minutius Felix, signalent cette disposition comme un hommage inconscient rendu à la vraie foi. Après sa victoire sur Maxence et en souvenir d'une vision ou d'un songe lui annonçant cette victoire, Constantin remplaça l'aigle par une guirlande d'or entourant le monogramme sacré (lettre P avec le pied traversé par un X), et il fit broder, avec de l'or et des pierres précieuses, sur la pourpre de la bannière, des emblèmes chrétiens. Au-dessous de ces emblèmes, des médaillons représentaient l'empereur et ses enfants. Les symboles de la religion nouvelle et l'image de la famille impériale se trouvaient ainsi associés à la religion du drapeau, si puissante sur les soldats romains. Le *Labarum* était porté à la tête de l'armée et confié à la garde de cinquante prétoriens choisis parmi les plus forts et les plus braves. Chacun d'eux le tenait à son tour. E.-H. VOLLET.

LABASSÈRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 769 hab. Ardoisières importantes en exploitation. Tour carrée du XIIIe siècle.

EAUX MINÉRALES. — Ces eaux athermales, sulfurées sodiques, azotées, à réaction alcaline et à dégagement d'azote, sont exclusivement employées en boisson et rarement à la source même. On les transporte habituellement à Bagnères-de-Bigorre. Elles stimulent les systèmes nerveux et sanguin, augmentent la calorification, activent les fonctions digestives et les sécrétions en général. On les emploie dans le catarrhe bronchique, dans certaines laryngites et bronchites chroniques, dans le catarrhe des phtisiques exempts d'hémoptysie. Ces eaux sont contre-indiquées chez les personnes pléthoriques, très irritables, sujettes à la fièvre et aux congestions. Dr L. HN.

LA BASSETIÈRE (Jean-Baptiste-Henri-Edouard MORISSON DE), homme politique français, né à Saint-Julien-des-Landes le 9 mars 1825, mort à Saint-Julien le 23 oct. 1885. Représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale (1871), député de 1876 à 1885. Monarchiste militant, il est connu par ses vives attaques contre tous les cabinets républicains et surtout son attitude violente lors de l'expulsion des congrégations non autorisées (1880). — Son fils, *Marie-Joseph-Louis*, né à Saint-Julien le 24 mars 1857. Docteur en droit, il fut député de la Vendée de 1885 à 1893. Monarchiste, il appuya le boulangisme et échoua aux élections de 1893 contre M. Batiot dans la première circonscription des Sables-d'Olonne.

LA BASTIDE. Nom de plusieurs communes de France (V. BASTIDE [La]).

LA BASTIDE (Marc-Antoine de) (V. BASTIDE).

LA BASTIDE (CHINIAC DE) (V. CHINIAC).

LABASTIDETTE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 332 hab.

LA BASTIE (Aimé de GENÈVE, baron de) (V. BASTIE).

LA BASTIE (Joseph de BIMARD, baron de), archéologue français, né à Carpentras le 6 juin 1703, mort à Carpentras le 5 août 1742. Quelque temps novice chez les jésuites d'Avignon, puis lieutenant dans un régiment d'infanterie (1720-24), il quitta le service à vingt-deux ans pour raison de santé, alla suivre le cours de droit à Valence, mais préféra bientôt à l'étude de la jurisprudence celle de l'antiquité et, renonçant à toute carrière professionnelle, se livra à des travaux d'érudition qui lui valurent une certaine notoriété et qui le firent nommer en 1737, pendant un séjour à Paris

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(1736-48), correspondant honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son œuvre principale est une excellente réédition, avec remarques historiques et critiques, de la *Science des médailles* du P. Jobert (Paris, 1739, 2 vol. in-12). Quant aux nombreuses et savantes dissertations qu'il a fait paraître dans les *Mémoires de Trévoux*, dans le *Thesaurus inscriptionum* de Muratori et dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, elles ont trait notamment aux dates des médailles impériales frappées en Egypte, à l'authenticité de la *Chronique* de Joinville, au souverain pontificat des empereurs romains, à la vie de Pétrarque, à la date de construction de l'arc de triomphe d'Orange. L. S.

BIBL.: FRÉRET, *Eloge de M. de La Bastie*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVI, *Hist.*, p. 335.

LABAT (Jean-Baptiste), dominicain et voyageur français, né à Paris en 1663, mort à Paris le 6 janv. 1738. Il alla comme missionnaire aux Antilles en 1693, après avoir enseigné les mathématiques et la philosophie à Nancy. Il y voyagea beaucoup, s'y fit remarquer par des aptitudes scientifiques et administratives et fut chargé, en 1705, d'aller représenter la mission en Europe. En 1709, il fit encore un voyage à Rome et ne revint à Paris qu'en 1716, pour se vouer alors à des travaux littéraires. Il rédigea entre autres *le Nouveau Voyage aux îles de l'Amérique*, etc. (Paris, 1722, 6 vol. in-12, cartes et fig.), souvent réimprimé et traduit en hollandais et en allemand ; malgré le style prolixe de l'auteur, on trouve dans cet ouvrage des renseignements précis et intéressants. La même remarque s'applique à la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, etc. (Paris, 1728, 5 vol. in-12), composée d'après les mémoires de Brue ; à la *Relation historique de l'Ethiopie occidentale*, etc. (Paris, 1732, 5 vol. in-12), d'après Cavazzi et d'autres ; et au *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée... et à Caïenne*, etc. (Paris, 1730, 4 vol. in-12).

LABAT (Jean-François-Jules), homme politique français, né à Bayonne le 28 janv. 1819. Maire de Bayonne, où il réalisa d'importants travaux d'édilité, très en faveur auprès de Napoléon III, il fut député des Basses-Pyrénées au Corps législatif de 1869 à 1870. Réélu en 1876, il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, appuya le gouvernement du 16 mai. Réélu encore en 1885 et 1889, il fut un des partisans du boulangisme. Il ne se représenta pas en 1893.

LABAT (Théophile), homme politique français, né à Lormont le 20 mars 1834. Constructeur de marine à Bordeaux, ancien ingénieur des constructions navales, il fut élu député de la Gironde en 1893 contre M. Chiché, boulangiste, avec un programme républicain progressiste.

LABATMALE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq ; 285 hab.

LABATUDE. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de La Capelle-Marival ; 587 hab.

LABATUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 148 hab.

LABATUT. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon ; 1,423 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Lamothe à Mont-de-Marsan. Poteries. Ruines d'un donjon féodal.

LABATUT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet ; 643 hab.

LABATUT-FIGUIÈRES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 334 hab.

LABATUT (Jacques-Jules), sculpteur français contemporain. Elève de Jouffroy, de Mercié et de Falguière, cet artiste débuta brillamment au Salon de 1881 avec *Narcisse surpris de sa beauté*. Il obtint la même année le grand prix de Rome et conquit rapidement le succès par la souplesse et la fermeté de son ciseau. Groupes et bas-reliefs décoratifs, bustes-portraits, statues allégoriques en marbre, et en bronze, il traite tous ces genres avec une égale supériorité. Citons comme les plus remarquables de ces travaux : *la Pomme de discorde*, bas-relief (envoi de Rome, 1884) ; *Moïse*, *Roland*, deux groupes (S. 1888) ; *Caton d'Utique* (S. 1893). A l'Exposition universelle de 1889 figurèrent ses meilleures œuvres. Poursuivant le cours de ses succès, il donna encore : *Raymond VI octroyant des privilèges à sa ville de Toulouse*, bas-relief à nombreux personnages commandé par l'Etat pour le Capitole. Ad. THIERS.

LA BATUT (Anne-Charles-Ferdinand de LA BORIE, vicomte de), homme politique français, né à Bergerac le 9 mai 1854. Docteur en droit, juge suppléant au tribunal de la Seine (1877), il fut élu député de la Dordogne en 1885 avec un programme républicain, combattit le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893.

LA BAUME (V. BAUME [La]).

LA BAUME DES DOSSAT (V. BAUME DES DOSSAT).

LA BAUME-MONTREVEL (V. BAUME [La]).

LABBE (Ornith.). Nom vulgaire des Oiseaux de mer du genre *Stercoraire* (V. ce mot).

LABBÉ (Pierre), poète et archéologue français, né à Clermont-Ferrand en 1594, mort à Lyon le 15 janv. 1678. Reçu dans la Compagnie de Jésus en 1612, il enseigna dans divers collèges pendant vingt-trois ans, devint recteur successivement des collèges d'Arles, de Grenoble et de Lyon. On lui doit des éloges historiques, des poèmes latins et des dissertations historiques.

LABBÉ (Philippe), savant jésuite français, né à Bourges le 10 juil. 1607, mort à Paris le 25 mars 1667. Parmi ses très nombreux ouvrages il suffira de citer ceux qui sont encore utilisés aujourd'hui : *Collectio conciliorum* (Paris, 1671, 18 vol. in-fol.) ; *Nova Bibliotheca manuscriptorum* (1657, 2 vol. in-fol.) ; *Bibliotheca bibliothecarum* (1664, in-4). Il convient d'ajouter de plus que c'est lui qui avait tracé en 1648 le plan d'une collection d'historiens byzantins qui a été en partie suivi par les éditeurs de la Byzantine du Louvre.

LABBÉ (Léon), chirurgien français, né à Merlerault (Orne) le 29 sept. 1832. Il a commencé ses études médicales à Caen, où il a été interne des hôpitaux en 1853, et les a terminées à Paris. Aide d'anatomie de la faculté en 1860, docteur en médecine en 1861, il a été nommé agrégé en 1863, chirurgien des hôpitaux en 1864 et professeur à la faculté de médecine. On lui doit, outre *Quelques Réflexions au sujet du traitement des fistules génito-urinaires chez la femme* (1869), un *Traité des tumeurs bénignes du sein* (1876), des *Leçons de clinique chirurgicale* (1876), et un *Traité des fibromes de la paroi abdominale* (1888) avec Ch. Remy. Il est l'auteur d'un procédé nouveau de gastrostomie. M. Labbé a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1880, et sénateur républicain de l'Orne en 1892. Dr A. DUREAU.

LABBEVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam ; 349 hab.

LABBEY (Fauste), bénédictin, né à Vesoul en 1657, mort en 1727. Œuvres principales : *Luxovii chronicon* (2 vol. in-4) ; *Recherches sur les monastères de l'ordre de Saint-Benoît établis dans le comté de Bourgogne* (in-4) ; *Analyse des tables et registres de l'hôtel de ville de Vesoul* (in-fol.)

LABBEY DE POMPIÈRES (Guillaume-Xavier), homme politique français, né à Besançon le 3 mai 1751, mort à Paris le 14 mai 1831. Capitaine d'artillerie avant la Révolution, il rentra dans la vie civile en 1789, présida sous le Directoire le district de Saint-Quentin, devint sous l'Empire membre du conseil de préfecture de l'Aisne et, en janv. 1813, entra comme député de ce département au Corps législatif. S'il applaudit en 1814 à la Restauration, il n'en prit pas moins place dans les rangs du parti libéral et combattit le rétablissement de la censure. Membre de la Chambre des représentants en 1815, il fut encore envoyé au Palais-Bourbon comme député de l'Aisne à la fin de 1819. Il s'y fit remarquer par son ardeur contre le parti ultra-royaliste. Orateur infatigable, il lutta en 1820 contre les lois d'exception, contre la loi du double vote, présenta et soutint en 1821 soixante-deux amendements au budget,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

défendit en 1822 la liberté de la presse menacée, s'efforça l'année suivante d'empêcher l'expédition d'Espagne et, réélu le 2 août 1824, attaqua sans relâche sous Charles X le ministère Villèle, dont il demanda énergiquement la mise en accusation en 1828. En 1830, il vota l'adresse des 221, encouragea le peuple à l'insurrection pendant les journées de Juillet et contribua pour sa part à l'avènement de Louis-Philippe, mais ne tarda pas à se tourner contre le nouveau gouvernement, qui ne réalisait par ses espérances.

LABDACUS, roi légendaire de Thèbes (Béotie), fils de Polydore (fils de Cadmus) et de Nycteis, de la race des Spartes. Il fut père de Laïus et grand-père d'Œdipe. Ses descendants sont souvent appelés Labdacèdes. Probablement pour concilier deux légendes différentes, les mythographes alexandrins racontent que Labdacus régna d'abord sous la tutelle de ses oncles Nycteus et Lycus et que sa mort prématurée laissa à Lycus la tutelle de *Laïus* (V. ce nom et Lycus).

LABÉ. Ville importante du Fouta-Djalon, au cœur même du pays. Sa population, qui avait été estimée par Lambert en 1860 à environ 10,000 âmes n'est plus, d'après Goldsbury, que de 1,200 à 1,300 hab. Labé est pittoresquement assise sur une colline, à 868 m. d'alt., dont la base est contournée par une rivière qui a son embouchure dans l'Atlantique. Au point de vue politique, Labé est la capitale d'un des Etats qui forment la confédération du Fouta-Djalon et la résidence d'un de ses chefs les plus puissants. Dr Rouire.

LABÉ (Louise Charly, dite), femme poète française, née à Lyon en 1526, morte à Lyon en 1566. Très jolie femme et très instruite, avide d'aventures, elle excita de grandes passions dont l'une l'entraîna à Perpignan dans l'armée du dauphin de France, où elle mérita le surnom de « capitaine Loys ». Renonçant à son humeur guerrière, elle épousa Perrin, gros cordier de Lyon, d'où le surnom sous lequel elle est le plus connue de « la Belle Cordière ». Elle eut un salon très fréquenté par les artistes, les poètes et les seigneurs du temps, ce qui donna de l'ombrage aux femmes de la noblesse qui ont fait courir sur son compte force anecdotes scandaleuses. Les vers de Louise Labé sont agréables, mais ils ne justifient pas l'admiration, toute locale d'ailleurs, qu'ils ont excitée et qui l'ont fait comparer à Sapho. Le premier recueil est de Lyon (1555) ; il est excessivement rare. Depuis, les réimpressions ont été nombreuses ; citons : Lyon, 1824, in-8 ; Lyon, 1853, in-8 ; Lyon, 1862, in 8 ; Paris, 1887, 2 vol. in-16. R. S.

Bibl. : Gonon, *Documents historiques sur la vie et les mœurs de Louise Labé ;* Lyon, 1844, in-8. — Breghot du Lut, *Notice sur la rue Belle-Cordière contenant quelques renseignements biographiques sur Louise Labé;* Lyon, 1828, in-8. — Du même, *le Testament de Louise Labé ;* Lyon, 1825, in-8. — Sainte-Beuve, *Louise Labé,* dans *Revue des Deux Mondes*, mars 1845. — Laur, *Louise Labé ;* Strasbourg, 1873.

LA BEAUME (Griffet de) (V. Griffet).

LA BEAUMELLE (Laurent Angliviel de), littérateur français, né à Valleraugue (Gard) le 28 janv. 1726, mort à Paris le 17 nov. 1773. Elève des jésuites au collège d'Alais, et destiné par ses parents au commerce, il se rendit à Genève en 1745 pour y terminer ses études, y abjura le catholicisme et passa en Danemark où il remplit pendant trois ans les fonctions de précepteur particulier, puis fut chargé d'un cours public de langue et de littérature françaises. Durant cette période, il entreprit un journal littéraire, *l'Aspasie moderne*, et publia en faveur de la liberté religieuse un roman souvent confondu avec celui de Crébillon fils, qui porte un titre presque semblable : *l'Asiatique tolérant, traité à l'usage du Zéokinizul* [Louis XV], *roi des Kofirans* [Français] (1750, in-12). Lors d'un séjour à Berlin (1751), il encourut la haine de Voltaire, qui ne lui pardonna jamais deux passages d'un recueil intitulé *Mes Pensées ou le Quand dira-t-on?* (1751, in-12), où il reprochait à Voltaire la pension de 7,000 fr. dont l'avait gratifié Frédéric et où il l'assimilait à un « bouffon » et à un « nain ». Obligé de quitter Berlin en hâte, il parcourut diverses villes d'Allemagne, fit un séjour de quelques mois à Gotha et se rendit à Paris en 1752. La publication de notes injurieuses sur *le Siècle de Louis XIV* lui valut un premier emprisonnement à la Bastille du 24 avr. au 12 oct. 1753, et un ordre d'exil à cinquante lieues qui, sur les instances de Montesquieu et de La Condamine, fut révoqué. Aussitôt libre, il rédigea une *Réponse* au *Supplément du Siècle de Louis XIV*, dirigé par Voltaire contre lui, et prépara ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon* (1755-56, 6 vol. in-12), suivis d'un recueil de *Lettres*, dont la critique moderne a fait justice en dévoilant les interpolations et les infidélités que La Beaumelle s'était permises quand il ne les fabriquait pas de toutes pièces. Accusé d'avoir dérobé quelques-uns des originaux aux archives de Saint-Cyr, il fut détenu de nouveau à la Bastille du 6 août 1756 au 1er sept. 1757, exilé à Toulouse où il eut un procès, qu'il gagna, contre le capitoul David, si tristement fameux par son rôle dans l'affaire Calas et où il épousa l'une des sœurs du jeune Lavaysse, impliqué dans le même procès. Voltaire, que cette union aurait dû, semble-t-il, apaiser, poursuivit La Beaumelle jusque dans sa retraite où il s'était confiné, et l'accusa de lui avoir adressé par la poste quatre-vingt-quinze lettres diffamatoires anonymes. La Beaumelle réussit à se laver de cette imputation gratuite, obtint l'autorisation de revenir à Paris et fut gratifié en 1771 d'une place à la Bibliothèque du roi et d'une pension dont sa santé, minée par tant de tracas et de mauvais traitements, ne lui permit pas de jouir longtemps. Ses deux dernières publications : *Examen de la nouvelle Histoire de Henri IV, de Bury* (Genève, 1768, in-8) et une édition annotée de la *Henriade* (1769) avaient été saisies et mises au pilon par le crédit de Voltaire ; mais le *Commentaire sur la Henriade* fut réimprimé par Fréron avec des changements (1775, in-4 ou 2 vol. in-8). La Beaumelle avait laissé, entre autres travaux posthumes, une *Vie de Maupertuis*, publiée par ses descendants (1856, in-18). Maurice Tourneux.

Bibl. : J. Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*, 1829, t. II. — Michel Nicolas, *Notice sur la vie et les écrits de La Beaumelle*, 1852, in-8, réimpr. dans *l'Histoire littéraire de Nîmes* (t. II) de l'auteur. — Ch. Nisard, *les Ennemis de Voltaire*, 1853, in-8. — Maurice Angliviel, *Observations sur un écrit de M. Ch. Nisard*, 1853, in-8. — G. Desnoiresterres, *Voltaire et la Société française* (et notamment *Voltaire et Frédéric*). — Paul Grimblot, *les Faux Autographes de Mme de Maintenon*, 1869, in-12. — A. Geffroy, *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, 1887, 2 vol. in-12.

LABÉCÈDE-LAURAGAIS. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary ; 917 hab. Culture de fraises. Localité citée pour la première fois au XIIe siècle ; usurpée par Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, elle fut restituée par lui à Raimond Trencavel, vicomte de Carcassonne (1143). En 1227, le château était aux mains de Raimond VII. Humbert de Beaujeu, lieutenant du roi de France, l'assiégea et massacra la garnison ; un article du traité de 1229 obligea le comte de Toulouse à démolir les fortifications ; le seigneur du lieu, Paganus, était alors en fuite et poursuivi comme hérétique. En 1579, le château fut inutilement attaqué par les religionnaires ; en 1584, un partisan huguenot, Basset, s'en empara, mais il fut réoccupé dès la même année par les troupes royales du duc de Montmorency. Il était autrefois des diocèses religieux et civil de Saint-Papoul, et de la jugerie, puis sénéchaussée de Lauragais. A. Molinier.

LA BÉDOLLIÈRE (Emile Gigault de), publiciste et littérateur français, né à Amiens le 24 mai 1812, mort à Paris le 24 avr. 1883. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des chartes, il débuta par une *Vie politique du marquis de La Fayette* (1833, in-8), suivie bientôt de nombreuses œuvres de vulgarisation, de compilations et de traductions qui ne l'empêchèrent pas de prêter au *Siècle*, à partir de 1850, une collaboration active, à laquelle il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

renonça momentanément lorsqu'il fonda en 1869, avec quelques amis politiques, le *National*, premier journal politique quotidien à 5 centimes. Parmi les publications d'actualité signées par La Bédollière, on peut citer : une *Histoire de la garde nationale* (1848, in-18) ; *Kinburn et la mer Noire* (1856, in-4, ill.) ; *Histoire d'Italie* (1859, in-4, ill.) ; *le Nouveau Paris, histoire de ses vingt arrondissements* (1860, in-4, ill.) ; *Histoire des environs du nouveau Paris* (1860, in-4, ill. par G. Doré) ; *Histoire de la guerre du Mexique* (1861-68, 3 parties in-4, ill.) ; *Histoire complète de la guerre d'Allemagne et d'Italie* (1866, 2 part. in-4, ill.) ; *Histoire de la guerre de 1870-71* (1872, in-4, ill.), etc. ; il a également publié des traductions des *Anglais peints par eux-mêmes* (1840, 2 vol. in-8) ; des *Œuvres* de Fenimore Cooper, de *la Case de l'oncle Tom; les Industriels, physiologie des métiers et professions de France* (1841, in-8, ill. par Henry Monnier) ; une amusante *Histoire de la mère Michel et de son chat* (1846, in-8), ill. par A.-J. Lorentz dans une bibliothèque enfantine créée par Hetzel ; *Londres et les Anglais* (1862, in-4, ill. par Gavarni) ; *le Bois de Vincennes* et *le Tour de Marne* (1864-65, in-4, ill. de photographies par I. Rousset) ; *le Domaine de saint Pierre* (1865, in-18), sans parler d'une foule de chansons et couplets de circonstances que sa verve enfantait à tous les banquets auxquels il était convié. M. Tx.

LA BÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François Huchet, comte de), général français, né à Paris le 17 avr. 1786, mort à Paris le 19 août 1815. Entré au service à vingt ans, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-7), devint aide de camp de Lannes, passa ensuite dans l'état-major du prince Eugène (1809) et, après de nombreuses actions d'éclat, fut nommé colonel du 112e de ligne, à la tête duquel il se fit encore remarquer à Lutzen et à Bautzen (1813). Le gouvernement de la Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis et l'envoya commander à Grenoble le 7e de ligne. Mais La Bédoyère alla en mars 1815 au-devant de Napoléon, qui revenait de l'île d'Elbe, et, par l'exemple de sa défection, entraîna toute l'armée. L'empereur le fit général de division, pair de France (2 juin) et le prit pour aide de camp. Après Waterloo, La Bédoyère dut se cacher en Auvergne pour échapper à la proscription. Il songeait à quitter la France. L'incroyable imprudence qu'il fit de se rendre à Paris au commencement d'août, pour faire ses adieux à sa femme et à son enfant, ou pour prendre part à une conspiration contre les Bourbons, lui coûta la vie. Arrêté le 2 août, il fut déféré le 4 à un conseil de guerre, condamné à la peine capitale et mourut avec le plus grand courage. A. Debidour.

LABÉJEAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 485 hab.

LA BELLE (V. Bella [E. della]).

LA BELLAUDIÈRE (Louis Bellaud de), poète provençal, né à Grasse vers 1532, mort en 1588. Il peut être appelé le père de la moderne poésie provençale. D'abord étudiant flâneur à Aix et à Avignon, il nous a conservé dans ses libres vers tout l'aspect jovial de la vie universitaire d'alors, avec les gentes compagnonnes, les danseurs, les taverniers, les musiciens, parmi les processions de la cité papale et les Jeux du roi René. Plus tard, ayant passé par Salon, Arles et Marseille, il s'enrôla dans l'armée royale. On ne sait rien de précis sur cette époque de ses aventures, sinon qu'en 1572, la petite troupe dont il faisait partie ayant été licenciée, et comme il errait en Bourbonnais, avec quatre ou cinq compagnons de milice, ils furent arrêtés près de Chantelle et jetés dans les prisons de Moulins. Bellaud y resta dix-neuf mois, malgré ses plaintes à de vagues protecteurs, dont un de ses frères, chanoine à Paris. Peut-on regretter cette injustice du sort ? Cent cinquante sonnets sont sortis de la prison de Moulins. On lui doit aussi le premier poème qu'ait publié Bellaud, *le Don-don infernal* (Aix, 1584 ou 85 ; on n'a retrouvé que la 2e éd., 1588). En quittant le Bourbonnais, le poète s'était établi à Aix, groupant autour de lui ses *arquins*, libre compagnie de bons vivants, et fréquentant la société lettrée. Du Périer, Malherbe, César de Notredame, P. Paul, L. Bruyeis, Galaup-Chasteuil, B. Zerlin, ses amis, prisaient fort ses vers provençaux. Le fameux grand prieur, Henry d'Angoulême, qui commandait en Provence, l'avait pris à son service en 1577. Bellaud connut alors plusieurs années prospères, mais son humeur instable lui fit entreprendre un voyage à Paris, puis s'établir à Marseille, près de son « oncle d'alliance », le capitaine Pierre Paul, de Salon, puis retourner à Grasse, où il mourait bientôt (1588). Il avait légué ses œuvres à Pierre Paul qui les rassembla tant bien que mal, divisées en trois livres : *Lous Passatens*, *Obros et rimos* et *le Don-don infernal*, accompagnées de son propre ouvrage, *la Barbouilhado*, et précédées d'une sorte de *tombeau* où se retrouvent, vers et prose, tous les noms de la littérature provençale d'alors. C'était comme un premier essai de félibrige. Le volume publié en 1595 fut aussi le premier livre imprimé à Marseille. Dédié aux héroïques consuls Louis d'Aix et Ch. de Cazaulx, il fut avec eux victime de la reddition de Marseille à Henri IV. Très rare aujourd'hui, il jouit d'une renommée légendaire en Provence. Une réédition est en cours dans la *Revue félibréenne*. Les félibres ont commémoré deux fois La Bellaudière dans sa ville natale, en 1879 et le 14 août 1891 ; un buste lui a été élevé ce jour-là. Soldat de fortune, débauché, bohème, poète natif autant que pas un, il est le premier qui, depuis les troubadours, et mieux qu'Augié Gaillard, le fameux charron de Rebasteins, ait retrempé la langue d'oc à la fontaine poétique, et ramené l'amoureux esprit provençal à sa tradition. Paul Mariéton.

Bibl. : Aug. Fabre, *L. B. de La Bellaudière*, étude historique ; Marseille, 1861. — Bory, *Orig. de l'Impr. à Marseille*, 1859. — P. Mariéton, R. Reboul et F. Perrolle, *Etudes et documents*, dans *Revue félibréenne*, t. VII et t. IX.

LABENNE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse ; 802 hab. Stat. de ch. de fer du Midi, ligne de Paris à Bayonne.

LABENSKY (Xavier-Xavierievitch), diplomate russe, né en 1790, mort en 1855. Il fut attaché aux ambassades de Londres et de Berlin. Il a publié quelques ouvrages en français, *Un Mot sur l'ouvrage de M. de Custine : la Russie en 1839*, par un Russe (Paris, 1843, trad. en allemand et en anglais), des poésies (*Erostrate*, etc.).

LABENWOLF (Pankraz), sculpteur de Nuremberg, élève de P. Vischer. Ses principaux bronzes sont : *la Jeune fille à l'Oie*, la fontaine du marché aux légumes figurant un paysan tenant sous les bras deux oies qui jettent de l'eau par le bec ; celle de la cour de l'hôtel de ville (jeune homme tenant un drapeau), exécutée en 1550 ; enfin, le tombeau du comte *W. de Zimmern*, dans l'église de Messkirch, près Sigmaringen.

LABEO (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Cyprinidæ, ayant pour caractères des écailles petites ou de taille ordinaire, une nageoire dorsale sans rayons osseux, la bouche obtuse, subarrondie, le museau épais et charnu, proéminent, la bouche recouverte par un triple rang de lèvres ; un premier voile naissant du sous-orbitaire s'étend sur les deux autres, un second maxillaire, sorte de première lèvre, et un troisième, la véritable lèvre, en dessous. Le bord de la lèvre inférieure se détache et se replie de façon à faire un voile particulier en dessous. Un petit barbillon existe à l'angle du maxillaire. On compte en plus de deux à quatre autres petits barbillons ; les dents pharyngiennes sont uncinées ; le museau est ordinairement plus ou moins garni de tubercules. Le *Labeo niloticus* est le type du genre. Rochebr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Valenciennes et Cuvier, *Hist. génér. des Poissons*.

LABEO (Antistius) (V. Antistius Labeo).

LABERGEMENT-DU-NAVOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey ; 180 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LABERGEMENT-Foigney. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis; 292 hab.

LABERGEMENT-lès-Auxonne. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne; 338 hab.

LABERGEMENT-lès-Cuisery. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery; 831 hab.

LABERGEMENT-lès-Seurre. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre; 1,183 hab.

LABERGEMENT-Sainte-Colombe (V. Abergement-Sainte-Colombe).

LABERGEMENT-Sainte-Marie. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 419 hab. Minerai de cuivre. Forge; scieries; tanneries.

LA BERGERIE (Rougier, baron de) (V. Rougier).

LABERIUS (Decimus), écrivain romain, né vers 107 av. J.-C., mort à Pouzzoles en janv. 43. C'était un des principaux auteurs comiques; il appartenait à l'ordre équestre. En 45, César l'obligea à paraître sur la scène dans un rôle d'esclave syrien. Les fragments conservés des œuvres de Laberius ont été réunis par Bothe (*Poet. scen. lat.*, t. V, p. 202-218); le principal est un prologue. Par l'originalité de la pensée et la vigueur du style, il approche de Plaute; mais les lettrés lui reprochaient l'abus des antithèses, des jeux de mots, des trivialités, etc.

LABES. Ville de Prusse, district de Stettin (Poméranie), sur la Rega; 5,500 hab. Haras, parquetterie, cuirs.

LABESCAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols; 169 hab.

LA BESNARDIÈRE (Jean-Baptiste de Gouy, comte de), diplomate français, né à Periers (Manche) en 1775, mort à Paris le 30 avr. 1843. Il se destinait à l'Oratoire; la Révolution étant survenue, il entra comme précepteur dans une famille protestante, puis demanda à être employé dans un des bureaux du Comité de salut public. En 1796, on le prit aux relations extérieures comme principal commis du bureau des passeports. Plus heureux et mieux doué que la plupart de ses collègues improvisés, La Besnardière eut une fortune brillante. Sous-chef des consulats, il fut nommé, en 1805, chef de la deuxième division politique, et en 1807 chef de la division du Nord. M. de Talleyrand, qui appréciait ses services et travaillait souvent avec lui, l'emmena au congrès de Vienne; à son retour, le roi lui conféra le titre de comte, le nomma conseiller d'Etat en service extraordinaire et directeur des travaux politiques. En 1819, il se retira en Touraine, avec une pension du roi, dans une propriété qu'il avait acquise pendant la Révolution.

LABESOLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux; 88 hab.

LABESSERETTE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 511 hab.

LABESSETTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Tauves; 509 hab.

LABESSIÈRE-Candeil. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cadalen; 787 hab. Bastide fondée en 1255 par Anselme, abbé de Candeil, sur une propriété donnée à l'abbaye en 1227 par Raimond VII, comte de Toulouse. La charte de liberté, octroyée par le fondateur, est analogue aux chartes des autres bastides du pays et stipule des libertés civiles plutôt que des immunités politiques. L'histoire de Labessière est assez obscure; menacée en 1427 par Jean de Grailly, elle fut fortifiée à nouveau en 1440. En 1569, elle fut un instant occupée par les protestants, puis, fidèle au roi Henri IV, fut exemptée en 1590 du logement des gens de guerre. — Restes d'anciennes fortifications; dans l'église, insignifiante, meubles ecclésiastiques provenant de l'abbaye de Candeil, dont un reliquaire, œuvre de Limoges du XIIe siècle. Sur le territoire de la commune, reste de l'abbaye de Candeil et château de Serres. Celui-ci date du XVIe siècle et servait de résidence aux abbés. A. Molinier.

Bibl.: Rossignol, *Monographies communales du dép. du Tarn*, I, 99-126.

LABETS-Biscay. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant de Saint-Palais; 335 hab.

LABEUR (Typogr.). On appelle ouvrages de labeur, ou labeur, des ouvrages de longue haleine et tirés à un grand nombre d'exemplaires, par opposition aux journaux et aux ouvrages de peu d'étendue qui se terminent rapidement et qu'on tire en général à petit nombre, auxquels on donne le nom de bilboquets ou ouvrages de ville.

LABEUVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 286 hab.

LABEUVRIÈRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune; 1,008 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Béthune à Saint-Pol.

LABEYRIE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 150 hab.

LABIACÉES (V. Labiées).

LABIAU. Ville de Prusse, district de Kœnigsberg, sur la Deime, près du Kurisches Haff; 5,000 hab. Le 20 nov. 1656 y fut signé un traité par lequel Charles X Gustave, roi de Suède, reconnaissait l'indépendance du duché de Prusse; le grand électeur lui garantissait la Prusse occidentale et la Pomérellie, Courlande et Semigalle, la Samogitie et la Livonie et renonçait à toute extension territoriale aux dépens de la Pologne (V. Frédéric-Guillaume).

LABICHE (Eugène-Marin), auteur dramatique français, né à Paris le 5 mai 1815, mort à Paris le 23 janv. 1888. Après avoir suivi les cours du collège Bourbon et de l'Ecole de droit, il écrivit dans divers petits journaux et publia un roman, *la Clé des champs* (1838, 2 vol. in-8). L'accueil reçu par son premier vaudeville, *M. de Coislin ou l'Homme infiniment poli* (juil. 1838), où Grassot fit lui-même ses débuts, ne laissait pas présager le brillant avenir réservé à l'auteur qui, soit seul, soit, et le plus souvent, en collaboration avec Marc Michel, Aug. Lefranc, Delacour, Varin, Eug. Nyon, Dumanoir, Clairville, Duru, Ed. Martin, E. Gondinet, Th. Barrière et enfin Emile Augier, a donné une centaine de pièces, tant au Palais-Royal qu'au Vaudeville, aux Variétés, au Gymnase et à la Comédie-Française. Il est impossible d'en tenter ici l'énumération complète et d'ailleurs toutes, ou peu s'en faut, ont été réimprimées dans le *Théâtre complet d'Eug. Labiche* (1878-79, 10 vol. in-18); il suffira donc de rappeler le titre et la date des principales d'entre elles : *Deux Papas très bien* (1845); *Embrassons-nous, Folleville* (1850); *Un Garçon de chez Véry* (1850); *le Chapeau de paille d'Italie* (1851), l'un des plus grands succès de Ravel et du Palais-Royal; *Edgard et sa bonne* (1852); *Si jamais je te pince!* (1855); *l'Affaire de la rue de Lourcine* (1857); *le Voyage de M. Perrichon* (1860), comédie en quatre actes qui, du Gymnase, passa au répertoire de l'Odéon, puis à celui de la Comédie-Française; *la Poudre aux yeux* (1861); *les Vivacités du capitaine Tic* (1861); *la Station Champbaudet* (1861); *Célimare le bien-aimé* (1863); *Moi* (1864); *Un Mari qui lance sa femme* (1864); *la Cagnotte* (1864), dont la carrière fut aussi brillante et aussi prolongée que celle du *Chapeau de paille d'Italie; le Papa du prix d'honneur* (1868); *le Choix d'un gendre* (1869); *le Plus heureux des trois* (1870); *Doit-on le dire?* (1873); *Madame est trop belle* (1874); *les Trente Millions de Gladiator* (1875); *le Prix Martin* (1876). Sur les instances d'Emile Augier, son collaborateur à cette dernière pièce, Labiche entreprit alors de rassembler ses œuvres et posa sa candidature à l'Académie française où il fut élu, le 26 fév. 1880, en remplacement de Silvestre de Sacy; le discours de réception dans lequel le joyeux vaudevilliste avait à louer le janséniste impénitent et le contempteur de la littérature moderne fut, de l'aveu de tous, l'un des plus spirituels, des plus délicats et des plus équitables qui aient été prononcés sous la coupole de l'Institut. Maurice Tourneux.

LABICHE (Jules), homme politique français, né à Sourdeval-la-Barre (Manche) le 9 août 1826. Grand commer-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

çant en cotons, il fut élu sénateur de la Manche le 5 janv. 1879 et réélu le 5 janv. 1888. Il appartient au groupe de la gauche républicaine.

LABICHE (Emile), homme politique français, né à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir) le 25 nov. 1827. Avocat au barreau de Paris, secrétaire d'Alexandre-Thomas Marie, il fit sous l'Empire de l'opposition républicaine et se présenta sans succès à diverses élections législatives. Nommé en 1870, par le gouvernement de la Défense nationale, préfet d'Eure-et-Loir, il y organisa la défense. Nommé secrétaire général du ministre de l'intérieur par Ernest Picard, il démissionna avec lui et devint, en 1876, sénateur d'Eure-et-Loir. Membre de la gauche républicaine, il s'occupa beaucoup de la réforme du code rural, rapporta les projets sur la liberté de réunion, sur la marine marchande, sur la liberté des funérailles, sur l'organisation du crédit agricole mobilier et prit une part importante aux débats relatifs au divorce, etc. Réélu en 1885 et 1894, il a présidé le groupe des parlementaires aux congrès de la paix de Rome (1891) et de Berne (1892).

LABICHE DE REIGNEFORT (Pierre-Grégoire), théologien français, né à Limoges le 31 déc. 1756, mort le 8 sept. 1831. Il a laissé divers traités de théologie et d'hagiographie, mais il ne vaut d'être cité que par son curieux mémoire : *Relation de tout ce qu'ont souffert les prêtres français insermentés déportés à l'île d'Aix* (Paris, 1796-1802, in-8).

LABIÉES ou **LABIACÉES** (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont répandus dans presque toutes les régions du globe, mais principalement dans les parties tempérées de l'ancien continent. Ce sont des herbes ou des arbustes, à tiges quadrangulaires et à feuilles opposées, privées de stipules, le plus souvent parsemées de glandes vésiculeuses, transparentes, plus ou moins saillantes à la surface de l'épiderme et contenant une huile essentielle volatile, qui communique son arome à la plante. Les fleurs sont hermaphrodites, le plus souvent irrégulières, disposées en cymes ou en glomérules axillaires ; le calice, persistant, gamosépale, est souvent bilabié ; la corolle gamopétale, hypogyne, caduque, toujours plus ou moins bilabiée, c.-à-d. partagée en deux lèvres, l'une supérieure formée de 2 pétales, l'autre inférieure formée de 3 pétales. Les étamines, insérées sur le tube de la corolle au nombre de 4, l'étamine supérieure étant avortée, sont didynames, quelquefois réduites à 2 par l'avortement des 2 plus petites ; les anthères biloculaires, introrses, ont le connectif parfois très développé (*Salvia*). L'ovaire est libre, quadriloculaire, ou plutôt biloculaire avec de fausses cloisons qui le font paraître quadriloculaire ; il est inséré sur un disque hypogyne et surmonté d'un style gynobasique à stigmate bifide, qui s'insère au sommet organique de l'ovaire déprimé jusqu'au voisinage du réceptacle. Les ovules, au nombre de 4, un pour chaque loge, sont dressés et anatropes. Le fruit est formé de 4 nucules monospermes (tétrachaine), enveloppées par le calice persistant, membraneuses ou crustacées, très rarement charnues (*Prasium* L.) ; les graines sont dressées, l'embryon droit, très rarement courbe (*Scutellaria*), le plus souvent exalbuminé. — Les Labiées sont voisines des Verbénacées dont elles diffèrent essentiellement par la gynobasie de leur style ; on peut aussi les rapprocher des Borraginées, dont elles représentent, en quelque sorte, la forme irrégulière. — Les principaux genres de Labiées sont : *Lavandula* Tourn., *Ocimum* L., *Pogostemon* Desf., *Mentha* L., *Origanum* Tourn., *Thymus* Benth., *Satureia* L., *Hyssopus* Benth., *Salvia* L., *Nepeta* L., *Melittis* L., *Stachys* L., *Lamium* Benth., *Marrubium* Benth., *Brunella* Tourn., *Scutellaria* L., *Rosmarinus* Tourn., *Ajuga* L., *Teucrium* L., etc. Dr L. Hn.

LABIENUS. Famille romaine appartenant peut-être à la *gens* Atia ; ses principaux représentants furent :

Quintus Labienus, partisan de Saturninus, tué avec lui (100 av. J.-C.).

Titus Labienus, son neveu, tué à Munda en 45 av. J.-C. Tribun de la plèbe en 63, il fut le dévoué partisan de César, accusa de *perduellio* le chevalier Rabirius, meurtrier de son oncle. Cicéron le défendit et le fit acquitter. Labienus fit ensuite passer un plébiscite rendant au peuple l'élection des pontifes, ce qui procura à César la dignité de souverain pontife ; enfin il fit décerner à Pompée des honneurs exceptionnels. Il suivit son protecteur en Gaule avec le titre de légat et se distingua dans la campagne de 58, où il eut le commandement de l'armée en hiver en l'absence de César. En 54, il défit les Trévires et les soumit. En 52, il fut envoyé avec quatre légions contre les Sénons et les Parisiens, marcha sur Lutèce et défit Camulogène qui voulait lui couper la retraite sur Agendicum. Il eut de nouveau le commandement général durant l'hiver, essaya de faire assassiner Comm l'Atrébate qui voulait s'insurger. Il était le principal lieutenant de César qui lui confia en 50 le commandement de la Gaule cisalpine. Mais, enorgueilli par ses succès, il se laissa gagner par les Pompéiens qui affectaient de l'exalter au-dessus de leur chef. Au début de la guerre civile, il passa de leur côté. Son rôle dans la guerre civile fut peu brillant ; à Dyrrachium, il détourna Pompée de pousser à bout ses premiers succès ; il se fit remettre les soldats césariens faits prisonniers et, après avoir humilié ses anciens camarades, les fit égorger. Après la défaite de Pharsale il passa en Afrique ; il commandait l'armée qui combattit César à Ruspina (46) ; vaincu, il s'unit aux deux Scipions et servit sous leurs ordres en qualité de légat. Il se réfugia ensuite en Espagne et combattit à Munda ; ce fut un mouvement malheureux de sa part, se reportant vers le camp pour empêcher Bogud, roi de Mauritanie, de l'enlever, qui fit croire à une fuite et détermina la déroute de l'armée pompéienne. Il y périt.

Quintus Labienus, tué en 39 av. J.-C. Il prit le parti de Brutus et Cassius, fut envoyé par eux contre les Parthes et s'unit à eux après la bataille de Philippes. Avec le général parthe Pacorus, il envahit et conquit la Syrie, puis la Cilicie (40). Antoine envoya contre lui Ventidius qui le surprit en Asie Mineure et le fit périr.

Titus Labienus, orateur célèbre de l'époque d'Auguste, probablement petit-fils du lieutenant de César ; il fit une opposition persistante à l'empereur, mais sans conspirer contre lui. Il avait écrit une histoire. Vers l'an 12 av. J.-C., on fit décider par le Sénat la destruction de ses écrits ; il se suicida en s'enfermant dans le tombeau de ses ancêtres.

LA BIGNE (V. BIGNE).

LA BIGOTIÈRE (V. BIGOTIÈRE).

LA BILLARDIÈRE (Jacques-Julien de), voyageur et naturaliste français, né à Alençon le 23 oct. 1755, mort à Paris le 8 janv. 1834. Il étudia successivement à Montpellier et à Paris et fut reçu docteur en médecine en 1780 ; il se consacra particulièrement à la botanique. En 1786, il reçut une mission du gouvernement pour visiter la Palestine, la Syrie et les principales îles de la Méditerranée. A son retour, il publia : *Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus... illustratæ* (Paris, 1791-1812, in-4, 58 pl.). En 1791, il prit part à l'expédition de d'Entrecasteaux faite pour rechercher La Pérouse, visita le pic de Ténériffe, le Cap, l'Australie, Java où il fut pris (1793) par les Hollandais et retenu jusqu'en 1795. Ses collections avaient été transportées en Angleterre ; J. Banks les lui renvoya intactes. En 1800, La Billardière devint membre de l'Institut et ne s'occupa plus que de la publication de ses ouvrages ; citons seulement : *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse...* (Paris, an VII, 2 vol. in-8, et atlas) ; *Novæ Hollandiæ plantarum specimen* (Paris, 1804-6, 2 vol. in-4), l'un des premiers ouvrages qui nous ont fait connaître les plantes si curieuses des terres australes ; *Sertum Austro-Caledonicum* (Paris, 1824-25, 2 part. in-4, 80 pl.), et de nombreux travaux insérés dans les *Mémoires de l'Institut*, les *Annales* et les *Mémoires du Muséum*. Dr L. Hn.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LABILLE (Adélaïde) (V. Guiard [Mme]).

LA BINTINAYE (A.-M. René de) (V. Bintinaye).

LA BISSACHÈRE (P.-J. Lemounier de) (V. Bissachère).

LABITTE (Charles), littérateur français, né à Château-Thierry (Aisne) le 2 déc. 1816, mort à Paris le 19 sept. 1845. Après avoir terminé ses études à Abbeville, pays natal de sa mère, il se fit recevoir docteur ès lettres, fut quelque temps chargé d'un cours d'histoire aux collèges Charlemagne et Henri IV, puis nommé professeur de littérature étrangère à la faculté de Rennes (avr. 1840) et suppléant de Tissot au Collège de France (1842). Collaborateur assidu de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Revue de Paris* et de divers autres recueils, il préparait d'importants travaux que sa santé épuisée par ce labeur même ne lui permit pas de mener à terme. Outre ses deux thèses de doctorat : *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue* (1841, in-8); *De Jure politico quid senserit Mariana* et une édition de la *Satire Ménippée* (1841, in-18), on a de Ch. Labitte un recueil posthume d'*Etudes littéraires* (1846, 2 vol. in-8), qui ne renferme qu'un choix de ses nombreux articles. — Son frère *Porphyre-Henri* (1823-85) fut député (1876-82), puis sénateur (1882-85) de la Somme. M. Tx.

Bibl. : Sainte-Beuve, Notice et liste des *Etudes littéraires*, réimpr. dans ses *Portraits littéraires*, t. III.

LABLACHE (Luigi), chanteur scénique italien, né à Naples le 6 déc. 1794, mort à Naples le 23 janv. 1858. Fils d'un négociant de Marseille fixé à Naples en 1791, il fut admis à douze ans au Conservatoire de la *Pieta dei Turchini*, où il fut élève de Gentili pour le solfège et de Valesi pour le chant, en même temps qu'il étudiait le violon et le violoncelle. Doué, lorsqu'il se fut formé, d'une superbe et exceptionnelle voix de basse, qui ne comprenait pas moins de deux octaves pleines, il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il débuta d'une façon heureuse au petit théâtre San Carlino, dans la *Molinara*, de Fioravanti. Engagé l'année suivante à Messine, puis à Palerme, pour y tenir l'emploi des premières basses chantantes, ses succès y furent tels que la prodigieuse renommée qu'il devait acquérir par la suite commença à se répandre par toute l'Italie. En 1817, il débutait triomphalement à la Scala de Milan, dans la *Cenerentola* de Rossini. Excellent musicien, doué d'une intelligence supérieure et d'un rare sentiment de la scène qui lui permettait de se montrer aussi puissant et aussi pathétique dans les situations émouvantes du grand drame lyrique que d'un comique parfois extravagant, mais toujours de bon goût dans les bouffonneries les plus désordonnées, Lablache, après s'être fait applaudir avec enthousiasme à Turin, à Venise et à Vienne, éclipsa bientôt tous les artistes qui tenaient son emploi sur les diverses scènes de l'Europe. C'est le 4 nov. 1830, alors qu'il venait de fournir une saison brillante au théâtre San Carlo de Naples, qu'on le vit débuter au Théâtre-Italien de Paris avec un succès éclatant, que justifiaient amplement son talent magistral et ses incomparables qualités. Il excita véritablement l'enthousiasme des amateurs, en se montrant tour à tour dans *Il Matrimonio segreto*, *La Gazza ladra*, *La Prova d'un opera seria*, *Cenerentola*, *Semiramide*, *Norma*, *Anna Bolena*, *L'Elisire d'amore*, *Don Pasquale*, *I Puritani*, abordant tous les genres et dans chacun d'eux donnant la preuve d'une étonnante supériorité. Un biographe disait alors de lui : « Sa belle et noble tête, sa haute stature, qui affaiblissait les inconvénients de son embonpoint, les qualités de son esprit, son instruction variée, ses connaissances étendues dans la musique, enfin ses habitudes d'un monde distingué composaient dans sa personne et dans son talent l'ensemble le plus satisfaisant qu'on puisse rencontrer dans l'emploi qu'il remplissait à la scène. » En même temps qu'il excitait à Paris l'admiration, Lablache allait passer chaque saison d'été à Londres, où il se faisait applaudir avec frénésie, non seulement au théâtre, mais dans les grands festivals de musique solennelle et religieuse dont le public anglais se montre si friand. Plus tard, il alla passer aussi quelque temps à Saint-Pétersbourg, où il ne fut pas fêté moins bruyamment. Très estimé aussi de tous les compositeurs de son temps, qui trouvaient en lui un interprète sublime de leurs créations, il fut l'ami intime de Rossini, de Bellini, de Donizetti, de Mercadante, en qui il excitait une véritable admiration. En résumé, Lablache fut un artiste d'un ordre absolument exceptionnel, réunissant toutes les qualités, chanteur incomparable en même temps que comédien d'une incomparable habileté, et qui a laissé dans l'histoire de l'art de son pays une trace lumineuse.

LABLACHÈRE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse; 1,928 hab.

LA BLANCHÈRE (Pierre-René-Henri Moullin du Coudray), naturaliste et photographe français, né à La Flèche (Sarthe) le 2 mai 1821, mort au Havre le 15 avr. 1880. Entré en 1841 à l'Ecole forestière et nommé garde général des forêts, il démissionna en 1848 et alla habiter Nantes, où il s'adonna à l'étude de l'histoire naturelle et de la pisciculture. C'est de cette époque que datent ses premières applications scientifiques de la photographie. En 1855, il vint se fixer à Paris, fit avec Faye les premières expériences de photographie solaire, ouvrit, par l'invention du collodion sec, la voie qu'a suivie depuis lors la préparation des plaques et créa, avec Baudrand, le premier procédé artistique d'héliogravure. Il poursuivit en même temps ses travaux d'histoire naturelle. Il a écrit entre autres ouvrages : *l'Art du photographe* (Paris, 1859, in-8; 2e éd., 1861); *Monographie du stéréoscope* (Paris, 1862, in-8); *Répertoire encyclopédique de photographie* (Paris, 1862-67, 6 vol. in-8); *les Ravageurs des forêts* (Paris, 1865, in-12; 3e éd., avec le Dr E. Robert, 1875); *Culture des plages maritimes* (Paris, 1866, in-16); *Nouveau Dictionnaire général des pêches* (Paris, 1868, in-8); *Manuel pratique d'acclimatation* (Paris, 1872, in-12); *les Oiseaux utiles et les oiseaux nuisibles* (Paris, 1870, in-18; 5e éd., 1889); *Sous les eaux* (Paris, 1880, in-8; 3e éd., 1886), etc. On lui doit en outre des contes, des nouvelles, de charmants petits livres de vulgarisation scientifique et de nombreux articles de journaux.

Son fils, *Marie-René*, né en 1853, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, membre de l'école française de Rome, docteur ès lettres (1883), directeur du service beylical des antiquités et des arts, à Tunis, et professeur de géographie de l'Afrique à l'Ecole supérieure d'Alger (1886), est actuellement (1895) inspecteur général des bibliothèques, musées et archives, à Paris, et directeur de la mission archéologique française dans l'Afrique du Nord. Il a publié : *De Rege Juba*, thèse (Paris, 1883, in-8); *Voyage d'étude dans la Maurétanie césarienne* (Paris, 1883, in-8); *Terracine*, essai d'histoire locale (Paris, 1884, in-8); *Collection du musée Alaoui* (Paris, 1890 et suiv., in-4); *Musées et collections archéologiques de l'Algérie* (Paris, 1890 et suiv., in-4), etc. L. S.

LABLANCHERIE (Flammès-Claude-Catherine Pahin Champlain de), littérateur français, né à Langres le 29 déc. 1752, mort à Londres en 1811. Il fonda les *Nouvelles de la république des lettres et des arts* (1779-88), feuille qui paraissait tous les mercredis par livraisons de seize pages gr. in-4 à deux colonnes, avec un supplément intitulé *Salon de la correspondance pour les sciences et les arts*. C'était l'organe d'une sorte de cercle artistique et scientifique destiné à fournir aux savants et aux artistes un centre de ralliement. La collection de ce journal est très rare. Citons encore de lui : *Essai d'un tableau historique des peintres de l'Ecole française depuis Jean Cousin jusqu'en 1783* (Paris, 1783, in-4). Il fut un des prétendants à la main de Mme Roland, alors qu'elle n'était encore que Manon Phlipon, et faillit l'épouser. R. S.

Bibl. : Hatin, *Bibliographie de la Presse périodique*, — Mme Roland, *Mémoires*, Paris, 1820, t. I, in-8.

LABLÉE (Jacques), littérateur français, né à Baugency le 26 août 1751, mort en 1841. Avoué à Paris, il fut en 1790 administrateur de la Commune de Paris et président de la section du Luxembourg. En 1792, il fonda un jour-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nal, *le Fanal Parisien*, qui fut subventionné par le ministère des affaires étrangères, sur l'ordre du conseil exécutif provisoire. Il subit au Luxembourg une détention de six mois pour avoir désapprouvé les massacres de septembre et le procès de Louis XVI. En 1794, il devint administrateur des subsistances, puis procureur syndic du Loiret. Après divers autres avatars, on le retrouve employé à l'administration de la guerre ; en 1810, il est inspecteur des vivres en Italie. Solliciteur éhonté, après avoir publié un curieux volume : *Couronne poétique de Napoléon* (Paris, 1811, in-8), qui contient tous les vers qui ont été composés en l'honneur de l'empereur, il obtint de Louis XVIII une pension de 1,200 fr. en imprimant *Procès-verbal et notes explicatives d'un événement qui a eu lieu au Palais du Luxembourg le 22 févr. 1791* (Paris, 1814, in-8), où il prétend avoir sauvé la vie de ce prince alors qu'il n'était encore que Monsieur. Lablée, littérateur fécond, a donné beaucoup de romans et de poésies, entre autres : *Silvine* (1801, in-12) ; *l'Homme aux six femmes* (1802, 2 vol. in-12) ; *la Roulette, histoire d'un joueur* (1814, in-12, 5e éd.) ; *Des Jeux de hasard au commencement du* XIXe *siècle* (1803, in-12) ; *la Fin du monde, poème* (1806, in-8) ; *l'Ecarté ou l'Aventure d'une joueuse* (1822, 2 vol. in-12), etc. R. S.

LA BLETTERIE (Jean-Philippe-René de), oratorien, professeur d'éloquence au Collège royal, né à Rennes en 1696, mort en 1772. Nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1742. Œuvres principales : *Vie de l'empereur Julien* (Paris, 1735, in-12) ; *Histoire de Jovien* (Paris, 1748, 2 vol. in-12) ; traductions des *Annales* de Tacite (Paris, 1768, 3 vol. in-12), des *Mœurs des Germains* et de la *Vie d'Agricola* (Paris, 1755, 2 vol. in-12).

LA BODERIE (Le Fèvre de) (V. Fèvre de La Boderie [Le]).

LA BOÉTIE (V. Boétie [La]).

LABOISSIÈRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles ; 867 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Paris à Amiens.

LABOISSIÈRE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 163 hab.

LABOISSIÈRE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier ; 268 hab.

LABOISSIÈRE (Paul-Joseph-Xavier Tramier de), homme politique français, né à Carpentras (Vaucluse) le 4 mars 1799, mort à Bollène (Vaucluse) le 22 déc. 1860. Ancien garde du corps, il fut le 5 juil. 1831 envoyé par le collège électoral de Carpentras à la Chambre des députés, où il s'associa au parti avancé, fut poursuivi pour participation à l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832 et, non réélu en 1834, se retira dans son département, où, plus tard, il fut nommé commissaire du Gouvernement provisoire en 1848. Représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, il vota d'ordinaire avec l'extrême gauche. Les élections de 1849 le firent rentrer dans la vie privée.

LABONG, LAPOUN ou LAMPOUN. Ville du Laos siamois, sur le Mékouang, affl. g. du Ménam, ch.-l. d'une principauté dépendant de celle de Xieng-maï. Elle a été fondée au XIe siècle dans une plaine fertile. Son temple Ouat-Piatat et la pagode voisine sont deux des plus beaux monuments de l'Indo-Chine.

LABONNE (Henry), naturaliste contemporain, né à Montgivray (Indre) le 28 déc. 1855. Docteur en médecine de la faculté de Paris (*Contribut. à l'étude des suites des fractures de la rotule...*, 1884), licencié ès sciences naturelles, il fut chargé de deux missions officielles du gouvernement français en Islande et aux Færoer (1886-87) ; il dirige aujourd'hui la Société d'éditions scientifiques. Il a publié : *l'Islande et l'archipel des Færoer* (Paris, 1887, in-8 ; 2e éd., 1888) ; dans les *Sciences biologiques* de 1889 des articles sur *les Idées dominantes à travers les siècles*, *la Crémation*, *les Germes pathogènes du sol*, puis un article sur *les Færoer* dans le *Tour du Monde* (1887). Il a donné à la *Grande Encyclopédie* les articles *Færoer* (*Feroë*) et *Hécla*. Dr L. Hn.

LABORANS, canoniste, né près de Florence en 1110, mort en 1192 ; créé cardinal en 1180. Il avait étudié à Paris et y avait reçu la maîtrise. Son œuvre principale, qui porte dans un manuscrit du Vatican le titre de *Codex compilationis*, résume le travail de vingt années ; elle contient une refonte du *Décret* de Gratien, complété par des emprunts à Burchard, aux Décrétales postérieures à Gratien, aux Pandectes et au Code de Justinien. E.-H. V.

LABORDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de La Barthe ; 506 hab.

LABORDE (Vivien), oratorien, né à Toulouse en 1680, mort en 1748. Après avoir professé la philosophie, la théologie et l'histoire ecclésiastique, il devint, très jeune encore, directeur du séminaire de Saint-Magloire (1708), et finalement visiteur de sa congrégation et assistant au généralat. Son opposition à la bulle *Unigenitus* l'avait empêché d'être nommé évêque ; vers la fin de sa vie, il se soumit à cette bulle ; mais, en l'année même de sa mort, il rédigeait les mandements des évêques de Carcassonne (de Bezons) et de Soissons (Fitz-James) contre le livre du jésuite Pichon, intitulé *Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise sur la fréquente communion* (Paris, 1745). Œuvres principales : *Lettres au cardinal de Noailles touchant les intrigues et les artifices du P. Le Tellier* (Paris, 1711, in-12) ; *Examen de la constitution* Unigenitus (Paris, 1714) ; *Témoignage de la vérité dans l'Eglise* (Paris, 1714, in-12) (cet ouvrage, supprimé par le parlement le 21 févr. 1714, fut formellement condamné par l'assemblée du clergé le 29 oct. de l'année suivante ; mais le régent interdit l'impression de cette condamnation) ; *Lettres d'un gentilhomme de Provence* (Paris, 1721, in-12) ; *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances spirituelle et temporelle* (Rome, 1753, in-12, édition posthume). E.-H. V.

LABORDE (Jean-Joseph, marquis de), célèbre financier français, né à Jaca (Espagne) en 1724, mort à Paris le 18 avr. 1794. Grand banquier à Bayonne, il rendit d'importants services au gouvernement français, surtout à Choiseul, qui lui fit donner le titre de marquis. Possesseur d'une fortune énorme, il acquit les terres de Saint-Ouen, de Saint-Leu, de La Ferté-Vidame, de Méréville, où il dépensa des sommes colossales. Mais il se montra toujours d'une grande générosité. Il créa en 1763 la Caisse d'escompte. Arrêté en 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 29 germinal an II et guillotiné.

LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph, comte de), archéologue et homme politique français, né à Paris le 17 sept. 1773, mort à Paris le 20 oct. 1842, fils du précédent. Emigré, il servit dans l'armée autrichienne jusqu'en 1797. A partir de cette époque, il voyagea en Angleterre, en Hollande, en Italie, en Espagne, et publia ses ouvrages bien connus : *Itinéraire descriptif de l'Espagne* (Paris, 1809, 5 vol. in-8 et atlas) et *Voyage pittoresque et historique en Espagne* (1807-18, 4 vol. in-fol.). Nommé en 1808 auditeur au conseil d'État, créé comte de l'Empire en 1810, il dirigea le service des ponts et chaussées dans le dép. de la Seine et fut élu en 1813 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres où il succédait à Toulongeon. Sous la Restauration, il s'occupa surtout des questions d'enseignement mutuel qu'il avait étudiées en Angleterre. En 1822, il fut élu député de la Seine, réélu en 1827, et, de 1830 à 1841, il se distingua par une indépendance relative. Lors de la révolution de 1830, il fut un des chefs du mouvement contre les ordonnances, ce qui le fit choisir par Louis-Philippe pour aide de camp et sous-préfet de la Seine. Le comte de Laborde fut questeur de la Chambre des députés à partir de 1831. Il était entré à l'Académie des sciences morales et politiques en 1832. Citons parmi ses ouvrages : *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux* (Paris, 1808-15, in-fol.) ; *les Monuments de la France*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(1816-26, in-fol.) ; *Projets d'embellissements de Paris* (1816, in-fol.) ; *Quarante-huit Heures de garde au château des Tuileries pendant les journées des 19 et 20 mars 1815* (1816, in-4) ; *Voyage pittoresque en Autriche* (1821, 2 vol. in-fol.) ; *Paris municipe* (1833, in-8) ; *Versailles ancien et moderne* (1839-40, in-8), etc.

LABORDE (Etienne de), officier et politicien français, né à Carcassonne le 3 déc. 1782, mort à Paris le 31 juil. 1865. Après avoir fait les campagnes d'Allemagne et de Russie, il entra en 1813 aux chasseurs à pied de la garde avec le grade de lieutenant, et promu en 1814 capitaine adjudant-major, accompagna en cette qualité Napoléon à l'île d'Elbe. Pendant les Cent-Jours, il servit aux chasseurs de la garde et, jusqu'à la révolution de 1830, n'eut point de service actif. Il fit alors la campagne de Belgique et jusqu'en 1838 commanda la place de Cambrai. Bonapartiste ardent, il figura dans l'échauffourée de Boulogne (1840) et fut condamné à deux ans de prison. En 1849, la Charente-Inférieure l'envoya siéger à l'Assemblée législative. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il devint gouverneur du palais du Luxembourg. On a de lui un curieux ouvrage : *Napoléon et sa garde* (Paris, 1840, in-32), qui est une relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe, du séjour de l'empereur dans l'île et de son retour en France.

LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph, marquis de), archéologue et historien d'art français, né à Paris le 13 juin 1807, mort à Fontenay (Eure) le 26 mars 1869, fils de Alexandre-Louis-Joseph (V. ci-dessus). Elève de l'université de Gœttingue, il voyagea en Asie Mineure, en Syrie, dans la vallée du Nil, dans l'Arabie Pétrée. En 1828, il était secrétaire de l'ambassade de France à Rome sous Chateaubriand, avec lequel il démissionna ; en 1830, il servit d'aide de camp à La Fayette. Rentrant dans la diplomatie, il occupa les fonctions de secrétaire d'ambassade à Londres (1830), à Hesse-Cassel (1831) et démissionna pour s'occuper d'art. Elu, le 7 mai 1841, député de Seine-et-Oise, réélu en 1846, il entra au Sénat le 2 mai 1868, mais joua un rôle politique fort effacé. En 1842, il avait été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de son père. Il devint, en 1847, conservateur du musée des antiques du Louvre et en 1857 directeur général des archives de l'Empire. Il a laissé de nombreux ouvrages dont les plus importants sont : *Voyage de l'Arabie Pétrée* (1830-33, in-fol.), avec Linant ; *Flore de l'Arabie Pétrée* (1833, in-4) ; *Histoire de la gravure en manière noire* (1839, in-8) ; *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* (1840, in-8) ; *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg* (1840, in-4) ; *le Palais Mazarin* (1847, in-8) ; *les Anciens Monuments de Paris* (1846, in-4) ; *les Ducs de Bourgogne* (1849-51, 3 vol. in-8) ; *la Renaissance des arts à la cour de France* (1851-55, in-8) ; *Notice des émaux, bijoux*, etc., *du Louvre* (1853, 2 vol. in-12) ; *De l'Union des arts et de l'industrie* (1856, 2 vol. in-8) ; *Athènes aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles* (1855, 2 vol. in-8) ; *le Parthénon* (1854 et suiv., gr. in-fol.) ; *Voyage en Orient, Asie Mineure et Syrie* (1837-62, 2 vol. in-fol.) ; *les Archives de la France* (1867, in-12) ; *Glossaire français du moyen âge* (1872, in-8) ; *les Comptes des bâtiments du roi* (1878-80, 2 vol. in-8), etc. R. S.

LABORDE (Rosalie-Henriette BEDIEZ, épouse), cantatrice scénique française, née à Paris le 30 mars 1824. Elle suivit un cours de solfège au Conservatoire, devint ensuite élève de Mocker, et débuta le 10 déc. 1840 à l'Opéra-Comique, dans *le Pré aux Clercs*, ne resta pas à ce théâtre, et se montra au Théâtre-Italien, dans *Mosè*, le 18 janv. 1841, sous le nom de Mlle Villiorni. Après deux saisons passées aux Italiens, elle fut engagée au théâtre de Gand (nov. 1842), et de là à la Monnaie de Bruxelles (mai 1843), où elle obtint de vifs succès et où elle épousa le ténor Dur-Laborde. De Bruxelles, elle fut engagée à l'Opéra, vint débuter à ce théâtre, le 8 avr. 1849, dans le rôle de Marguerite des *Huguenots*, prit sa place dans le répertoire, créa dans *l'Enfant prodigue* d'Auber le rôle intéressant de Nefté, et quitta l'Opéra au bout de quelques années pour s'en aller à l'étranger, où elle fournit une carrière brillante et fructueuse. Rentrée en France, Mme Laborde a fondé à Paris une école de chant d'où sont sorties nombre d'artistes distinguées.

LABORDE (Jean-Baptiste-Vincent), physiologiste français contemporain, né à Buzet (Lot-et-Garonne) le 4 déc. 1830. Docteur en médecine en 1864, successivement préparateur du laboratoire de physiologie à la faculté de Paris, puis chef des travaux physiologiques, il est membre de l'Académie de médecine depuis 1887, et directeur du laboratoire d'anthropologie, de l'Ecole des hautes études depuis 1893. M. Laborde a publié un grand nombre de travaux de physiologie. Le but constant de ses efforts est l'application de la méthode expérimentale à l'étude de la biologie en général et de la médecine en particulier. C'est dans ce but qu'il s'est livré à d'importantes recherches sur les substances médicamenteuses et toxiques et surtout sur l'histoire physiologique et thérapeutique des alcaloïdes, complétant de ce côté l'œuvre commencée par Claude Bernard. Ses travaux sur la contractilité des canaux biliaires, les fonctions des centres nerveux, les phénomènes mécaniques de la respiration, les effets des injections intra-veineuses, les phénomènes de la mort apparente et de la mort réelle, avec application pratique d'un procédé de ranimation (les tractions rythmées de la langue), etc., se trouvent consignés dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, les *Comptes rendus de la Société de biologie* et dans un volume résumant les *Travaux du laboratoire de physiologie* (1884). La première partie de son *Traité élémentaire de physiologie* a paru en 1893. M. Laborde a créé à la faculté de Paris, en 1879, sous la haute direction de feu le professeur Béclard, son maître, l'enseignement démonstratif de la physiologie, dont il est chargé depuis cette époque. Dr A. DUREAU.

LABORDE-MÉRÉVILLE (François-Louis-Jean-Joseph de), homme politique français, né à Paris le 6 juin 1761, mort à Londres en 1801. Fils aîné du financier Jean-Joseph, il devint un des administrateurs du Trésor royal. Député du tiers état du bailliage d'Etampes aux Etats généraux (15 mars 1789), il montra un esprit libéral et réclama la tolérance pour tous les cultes (22 août 1789). Elu un des trois trésoriers patriotiques le 29 sept. 1789, il fit à la nation un don de 50,000 livres (24 oct.). Dénoncé au tribunal révolutionnaire, il se réfugia en Angleterre.

LABORDÈRE (Jean), homme politique français, né à Avesnes le 17 janv. 1796, mort à Montdidier le 26 sept. 1883. Conseiller à la cour royale d'Amiens sous la monarchie de Juillet, il fut envoyé par le dép. de la Somme à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), et s'associa généralement à la politique de la droite. Après le coup d'Etat, il acheta une charge d'avocat à la cour de cassation (1852) et rentra dix ans plus tard dans la retraite. A. DEBIDOUR.

LABORDÈRE (Jean-Marie-Arthur), officier et homme politique français, né à Beauvais le 12 oct. 1835, fils du précédent,. Ancien élève de Saint-Cyr, il fit les campagnes de 1859 et de 1870-71 et parvint au grade de chef de bataillon le 4 mai 1876. Il était major au 14e de ligne à Limoges pendant la période du 16 mai. Sa protestation contre des instructions qui lui paraissaient dénoter des préparatifs de coup d'Etat (12 déc. 1877) lui valut d'être mis en retrait d'emploi. Réintégré dans son grade en 1879, il fut, le 8 janv. 1882, envoyé par le dép. de la Seine au Sénat, où il soutint sans succès (28 juil.) une proposition tendant à restreindre l'obéissance passive dans l'armée. Partisan de la revision de la Constitution, il donna sa démission en déc. 1884 et prit aussi sa retraite comme officier. Désigné à Paris comme candidat radical aux élections complémentaires de déc. 1885, il entra à la Chambre des députés, où il vota d'ordinaire avec l'extrême gauche, proposa l'élection du Sénat par le suffrage univer-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sel (juin 1887), fut quelque temps rapporteur de la loi sur l'armée et se prononça avec énergie en 1888 contre le général Boulanger. Il n'a pas été réélu en 1889. A. Debidour.

LA BORDERIE (V. Borderie [La]).

LABOREL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 421 hab.

LABOSSE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 606 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Beauvais à Gisors.

LABOUAN. Ile de la côte N.-O. de Bornéo, en face de la baie Brunei ; c'est un triangle de 78 kil. q. Elle renferme de la houille qu'on exploite. Elle a deux bons ports, Port Victoria au S. et Port Raffle ou Coal Point au N.-O. Le canal entre Labouan et la grande île est navigable. Les Anglais occupèrent Labouan en 1846 et se la firent céder par le sultan de Brunei (27 mai 1848). Mais la situation de l'île en dehors des grandes routes de navigation l'a empêchée de devenir un second Singapour.

LABOUCHÈRE (Pierre-César), financier, d'une famille protestante d'origine française établie en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes, né à La Haye en 1772, mort près de Chelmsford le 16 janv. 1839. Employé de commerce, il entra comme associé dans la grande maison de banque et de commission Hope d'Amsterdam, où il s'occupa de considérables affaires financières. En 1814, Napoléon le chargea d'une mission secrète auprès du gouvernement anglais, relative aux conditions du rétablissement de la paix en Europe (V. Thiers, *Histoire du Consulat*, t. XII). Il avait épousé en 1796 Dorothy Baring, sœur du grand banquier (V. Baring). R. S.

LABOUCHÈRE (Henry), homme politique anglais, né près de Chelmsford le 15 août 1798, mort à Londres le 13 juil. 1869, fils du précédent. Il fit des études de droit, fut élu en 1826 à la Chambre des communes par Michælborough et se fit remarquer par ses attaques contre l'administration vexatoire et inhabile du Canada. Réélu en 1830 par Taunton qu'il représenta jusqu'à son élévation à la pairie, il devint lord de l'amirauté dans le cabinet de lord Grey (1832), directeur de la Monnaie dans le cabinet Melbourne (1835). De févr. à août 1839, il fut sous-secrétaire d'Etat à la guerre et aux colonies, président du bureau du commerce (1839), secrétaire chef du vice-roi d'Irlande dans le cabinet John Russell (1846), secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet Palmerston (1855). On lui doit, entre autres, le bill sur le rappel des lois de la marine marchande qu'il fit passer malgré une vive opposition. Créé le 18 août 1859 baron Taunton, il entra à la Chambre des lords. Grand travailleur, administrateur habile, il jouissait d'une influence considérable. Il avait épousé en premières noces sa cousine, Fanny Baring (1840), en secondes noces (1852), Mary Howard, sœur du comte de Carlisle. R. S.

LABOUCHÈRE (Pierre-Antoine), peintre français, né à Nantes le 26 nov. 1807, mort à Paris le 28 mars 1873. Destiné d'abord au commerce, il fut envoyé à Anvers, puis en Amérique et en Chine ; mais le souvenir des musées anversois changea bientôt son objectif. En 1836, il se rendit en Italie, puis à Paris pour cultiver la peinture, sous la direction de P. Delaroche, son ami. Protestant zélé, il consacra ses pinceaux presque exclusivement aux scènes historiques de la Réformation ; son talent, sobre et grave, donne à ses tableaux un grand caractère. Citons comme les plus remarquables : *Charles-Quint à Londres* (S. 1844) ; *Melanchthon, Pomeranus et Cruciger traduisant la Bible* (1846) ; on lui doit aussi le portrait de *M. Guizot* (1863). Il a publié enfin une suite de dessins sur *la Vie de Luther*, avec texte, qui ont été gravés par M. Merle d'Aubigné ; la bibliothèque de Nantes possède encore de lui une importante collection de documents autographes.

Bibl. : Haag, *la France protestante*.

LABOUCHÈRE (Henry), homme politique anglais, né à Londres en 1831, neveu de Henry (V. ci-dessus). Entré dans la diplomatie en 1854, il était en 1861 secrétaire d'ambassade à Constantinople. Abandonnant la carrière en 1864, il se fit élire membre de la Chambre des communes par Windsor en 1865. Réélu par le Middlesex en 1867, par Nottingham en 1876, par Northampton en 1880, il se fit remarquer par ses opinions radicales et ses interpellations retentissantes aux ministères conservateurs. Il réclama le *disestablishment* de l'Eglise d'Angleterre, et avec M. Gladstone, dont il fut un des principaux lieutenants, le home rule pour l'Irlande. Fondateur du journal satirique *The Truth*, un des propriétaires du *Daily News*, M. Labouchère a fréquemment témoigné ses sympathies pour la France et combattu la politique étrangère de l'Angleterre en ce qu'elle pouvait avoir d'hostile à notre pays (notamment le projet d'alliance avec l'Italie en 1891). R. S.

LABOUDERIE (Jean), érudit français, né à Chalinargues (Cantal) le 13 févr. 1776, mort à Paris le 2 mai 1849. Avocat, puis vicaire de Notre-Dame de Paris, il combattit vivement l'ultramontanisme, ce qui lui valut des persécutions. Il a laissé, outre un très grand nombre de traités théologiques : *Précis historique du méthodisme* (Paris, 1818, in-8) ; *le Christianisme de Montaigne* (1819, in-8) ; *Notice historique sur dom Mabillon* (1825, in-8) ; *Notice sur Bourdaloue* (1825, in-8) ; *Notice histor. sur Zwingle* (1828, in-8) ; *Lettres de Piron à Hugues Maret* (1828, in-8), et divers ouvrages de philologie.

LA BOUËRE (Antoine-Xavier-Gabriel de Gazeau, comte de), peintre français, né à La Bouëre, près de Jallais (Maine-et-Loire) en 1801, mort à Grenoble le 1er avr. 1881. Fils d'un général vendéen, sa vie se passa dans la carrière des armes jusqu'à la trentième année. Démissionnaire par refus de serment après la révolution de Juillet 1830, il s'adonna à la peinture sous l'impulsion de Picot et de Brune. Après un voyage en Orient, il s'établit à Rome et, pendant plusieurs années qu'il y séjourna, il envoya régulièrement au Salon de Paris ses tableaux imprégnés de la chaude lumière, du puissant coloris des pays qu'il avait parcourus. Les plus remarquables de ses œuvres, dont quelques-unes figurèrent au Luxembourg, et sont maintenant dans les musées de province, sont : *le Palais de Karnak à Thèbes* (S. 1841, au Luxembourg) ; *la Vallée des tombeaux en Nubie ; le Vent du désert aux Pyramides ; les Marais Pontins* et surtout deux vues du *Théâtre de Taormina* (1869) et de *l'Alhambra* (1870). Divers musées de l'étranger, surtout celui de Copenhague, possèdent aussi des tableaux de ce vigoureux artiste, qui signait *Tancrède de La Bouëre*. Ad. Thiers.

LABOUHEYRE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sabres, sur le Cantaloup ; 1,398 hab. Chantiers pour la conservation des bois ; forges, scieries. Labouheyre est en juin et en septembre le siège de foires curieuses où se vendent surtout de vieux uniformes. Eglise du xve siècle.

LA BOUILLERIE (François-Marie-Pierre Roullet, baron de), homme politique français, né à La Flèche le 27 avr. 1764, mort à La Flèche le 7 avr. 1833. Chef de bureau au département de la marine, trésorier général de l'armée des côtes d'Angleterre, administrateur des fonds extraordinaires de la caisse d'amortissement, il rendit d'importants services financiers à Bonaparte qui l'en récompensa en le nommant trésorier général du domaine extraordinaire et baron (1810). La Restauration lui donna les fonctions d'intendant de la liste civile du roi, et celles de secrétaire général du ministère de la maison du roi (1814), puis de président du comité des finances (1815). Député de la Sarthe de 1816 à 1818 et de 1820 à 1827, il entra à la Chambre des pairs le 5 nov. 1827. Il fut sous-secrétaire d'Etat aux finances en 1816.

LA BOUILLERIE (François-Alexandre Roullet de), évêque français, né à Paris le 1er mars 1810, mort à Bordeaux le 8 juil. 1882, fils du précédent. Evêque de Carcassonne (6 févr. 1855), coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux (1872), archevêque *in partibus* de Perga (1873), il a donné un très grand nombre d'ouvrages religieux, entre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

autres : *Méditations sur l'Eucharistie* (Paris, 1873, in-32, 39e éd.) ; *Etude sur le symbolisme de la nature* (1868, 2 vol. in-12, 2e éd.) ; *l'Homme, sa nature, son œuvre, ses facultés et sa fin* (1879, gr. in-8).

LA BOUILLERIE (Marie-Joseph ROULLET DE), frère du précédent, né à Paris le 26 mars 1822, mort près de Baugé le 25 déc. 1894. Il débuta dans l'administration et occupa entre autres postes la sous-préfecture de Verdun. Le 8 févr. 1871 il fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale où il siégea dans la droite légitimiste. Le 25 mai 1873, il était pourvu du portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le cabinet de Broglie. Il démissionna le 24 nov. Il ne rentra pas dans le second ministère Broglie qu'il combattit en 1874. Il posa sans succès sa candidature à La Flèche aux élections générales de 1881. Il participa à de grandes affaires financières.

LABOUISSE-ROCHEFORT (Jean-Pierre-Jacques-Auguste de), littérateur français, né à Saverdun le 4 juil. 1778, mort à Castelnaudary le 22 févr. 1852. Il est célèbre par sa passion pour sa femme Eléonore qui l'a fait surnommer le « poète de l'hymen ». Citons de lui : *Réflexions contre le divorce* (Paris, 1797, in-12) ; *Voyage à Saint-Maur* (1807, in-16) ; *les Amours à Eléonore*, élégies (1808-17, 2 vol. in-18) ; *Mélanges littéraires* (1813, in-16) ; *l'Eleonoria* (1814, in-16) ; *Voyage à Trianon* (1817, in-8) ; *Souvenirs et mélanges* (1826, 2 vol. in-8) ; *Petit Voyage sentimental* (1828, in-8) ; *Trente Ans de ma vie* (1844-46, 9 vol. in-8) ; *Variétés littéraires et biographiques* (1851, in-18), etc. Il avait fondé, en 1798, *l'Ami des arts*, qui fut supprimé par le Directoire.

LA BOULAYE (FROC DE) (V. FROC).

LABOULAYE (Édouard-René LEFEBVRE DE), écrivain et homme politique français, né à Paris le 18 janv. 1811, mort à Paris le 25 mai 1883. Il fit son droit tout en dirigeant avec son frère une fonderie en caractères ; l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1837, couronna un mémoire sur l'histoire de la propriété foncière en Occident. Ed. Laboulaye s'en révéla l'auteur. Deux autres mémoires suivirent : *les Recherches sur la condition civile et politique des femmes* (Paris, 1843) et l'*Essai sur les lois criminelles des Romains* (Paris, 1845). Laboulaye, reçu avocat en 1842, se fit inscrire au barreau de Paris et abandonna l'industrie. En 1844, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions, et, en 1849, il fut nommé professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France. Collaborateur régulier du journal des *Débats*, il fonda en 1855 la *Revue historique de droit*, s'efforça de ramener l'enseignement juridique à sa vraie source, l'histoire, en même temps que par son enseignement, ses conférences populaires et ses livres (*Paris en Amérique*, 1863 ; *le Prince Caniche*, 1868), par un appel incessant à l'exemple de l'Amérique, il devint un des protagonistes de l'opposition libérale contre l'Empire. En même temps il acclimatait chez nous une foule de contes de tous les temps et de tous les pays (*Contes bleus*, 1864, *Nouveaux Contes bleus*, 1868). Conteur gracieux et spirituel, il excellait à manier l'ironie fine et légère, et il passa ainsi en se jouant à travers les mailles de la censure impériale. Au fond, tout en revendiquant la liberté religieuse, la liberté de la presse, de l'enseignement et par-dessus tout la liberté individuelle, il n'était ni un démocrate ni un révolutionnaire, mais un libéral et un évolutionniste. Quand le ministère Ollivier parut donner un corps au rêve d'un empire libéral, Laboulaye cessa de combattre le gouvernement ; il fut d'avis de voter le plébiscite de mai 1870, c.-à-d. de maintenir le régime qu'il avait combattu : il restait fidèle à sa conviction que les nations doivent éviter les révolutions et procéder à une transformation graduelle de leurs institutions. On interpréta mal son attitude. Des manifestations hostiles eurent lieu à son cours du Collège de France le 23 et le 27 mai et il fut obligé de le suspendre.

Après la chute de l'Empire, Laboulaye, qui avait lutté sans succès contre la candidature officielle à Strasbourg en 1866, à Versailles en 1869, fut élu député de Paris aux élections complémentaires du 2 juil. 1871 par 107,773 voix. Il fit partie du centre gauche et soutint avec autorité le gouvernement de Thiers qui personnifiait pour lui la cause de la République. Le 16 juin 1874, il soutint la proposition Casimir-Perier demandant la constitution de la République ; une voix s'écria alors : « Comment ! un plébiscitaire qui parle ainsi ! — Oui, répondit-il, un de ceux qu'on a le plus indignement trompés. J'ai voté la paix ; on a fait la guerre. » Il ajouta : « Vous craignez que la République ne soit pas conservatrice, mais elle sera ce que vous la ferez. » Rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur, il soutint (déc. 1874) une loi absolument favorable aux cléricaux. Il figura un des premiers sur la liste des sénateurs inamovibles dressée par l'Assemblée nationale et fut élu le dixième le 10 déc. 1875. Au Sénat, il siégea au centre gauche républicain et vota presque constamment avec son groupe. Il combattit en 1880 la loi Ferry dirigée contre les congrégations et plus tard l'exécution des décrets. Son rôle politique avait suspendu en partie son activité professorale. Il se fit suppléer dans sa chaire, mais, dès 1873, il fut nommé par ses collègues administrateur du Collège de France, fonction dans laquelle il fut maintenu jusqu'à sa mort. Homme politique distingué, bien qu'un peu timoré, Laboulaye s'est montré orateur sincère et charmant, son talent de conteur, plein de finesse et de bonhomie, son style alerte, gracieux et spirituel, lui assignent une place honorable parmi les écrivains de son temps.

Outre les ouvrages déjà cités, Laboulaye en a publié un grand nombre dont voici les principaux : *Histoire politique des Etats-Unis* (1855-66, 3 vol.) ; *la Liberté religieuse* (1858) ; *la Propriété littéraire au XVIIIe siècle* (1859) ; *Etudes morales et politiques* (1862) ; *l'Etat et ses limites* (1863) ; *le Grand Coutumier de France*, avec M. Dareste (1868) ; *Discours populaires* (1869) ; *Questions constitutionnelles* (1872) ; *Table chronologique des diplômes de l'Histoire de France* (1863-76, t. VII et VIII) ; *la Liberté des enseignements* (1880) ; *Trente Ans d'enseignement au Collège de France, cours inédits* (publ. posth., 1888).

BIBL. : Une bibliographie très complète des œuvres de Laboulaye a été dressée par M. E. DE ROZIÈRE et joints à la notice de M. WALLON sur Laboulaye (Paris, 1889).

LABOULAYE (Charles-Pierre LEFEBVRE DE), fondeur en caractères et écrivain scientifique français, né à Paris le 17 juil. 1813, mort à Paris le 21 mars 1886, frère du précédent. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1833 et de l'Ecole d'application de Metz en 1835, il donna dès 1836 sa démission de lieutenant d'artillerie pour s'adonner à l'industrie et, après plusieurs mois passés dans la maison Didot, monta une fonderie en caractères qui acquit une rapide notoriété, grâce aux améliorations qu'il apporta dans la fabrication des matrices, dans la construction des machines et dans la composition des alliages. Puis il se consacra à son *Dictionnaire des Arts et Manufactures* (Paris, 1847, 2 vol. in-8 ; 6e éd., 1886, 4 vol.), important et excellent ouvrage, dont il a été, en même temps que l'éditeur, le principal collaborateur. Il a aidé en outre son frère, Edouard-René, dans la publication des œuvres de Channing, et il a écrit seul : *De la Démocratie industrielle* (Paris, 1848, in-12 ; 2e éd., 1849) ; *Traité de cinématique théorique et pratique* (Paris, 1849, in-8 ; 3e éd., 1878) ; *Essai sur l'art industriel* (Paris, 1856, in-8) ; *Des Bateaux transatlantiques* (Paris, 1857, in-8) ; *Essai sur l'équivalent mécanique de la chaleur* (Paris, 1858, in-8) ; *Economie des machines et des manufactures*, d'après l'ouvrage anglais de Ch. Babbage (Paris, 1879, in-8) ; *l'Art industriel* (Paris, 1887, in-8, posth.), etc. Il est enfin l'auteur de mémoires originaux sur la théorie mécanique de la chaleur insérés pour la plupart dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et il a fourni, comme président du Cercle de la librairie (1868) et comme secrétaire de la Société d'encouragement (1877), de nombreux rapports sur des questions diverses. L. S.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

BIBL. : Pour les titres de ses mémoires, V. le *Catalogue of scientific papers* de la Soc. roy. de Londres, t. III (1869) et t. VIII (1879).

LABOULAYE (Antoine-René-Paul LEFEBVRE DE), diplomate français, né à Paris le 6 juin 1833, fils d'Édouard (V. ci-dessus). Entré dans la diplomatie en 1855, il était en 1878 ministre plénipotentiaire à Lisbonne, ambassadeur à Madrid en 1885, ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1886. Il a terminé brillamment sa carrière en 1891, après avoir contribué à l'alliance franco-russe par la réception de Cronstadt.

LA BOULAYE (Paul de), peintre français contemporain, né à Bourg (Ain) en 1849. C'est dans sa vingtième année que cet artiste, quittant sa ville natale, vint à Paris, chez Bonnat, étudier sérieusement la peinture, qu'il n'avait cultivée jusqu'alors que de pratique. En 1879, il exposa un joli tableau, *Au Sermon, souvenir de la Bresse*, groupe de jeunes filles aux attitudes recueillies, d'une peinture solide et bien sur ses plans (au musée du Luxembourg). Il peignit encore des scènes empruntées aux mœurs de sa Bresse natale et du Bourbonnais, telles que : *la Sortie d'église* (S. 1881); *Un Baptême en Bourbonnais* (S. 1884); *les Voisines* (S. 1888). Ces œuvres sont pleines de fine et humoristique observation, d'un dessin large et correct. Depuis 1888, il n'a pas exposé. Ad. THIERS.

LABOULBÈNE. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Castres; 141 hab.

LABOULBÈNE (Jean-Joseph-Alexandre), médecin français contemporain, né à Agen le 25 août 1825. Docteur en médecine en 1854, agrégé de la faculté en 1860, médecin des hôpitaux en 1851, il a été nommé professeur d'histoire de la médecine en 1884. Outre de nombreux articles publiés dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, les *Comptes rendus de la Société de biologie*, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, on lui doit des *Recherches cliniques et anatomiques sur les affections pseudo-membraneuses*, ouvrage couronné par l'Institut (1861). Ancien préparateur du professeur Charles Robin, il a donné des *Nouveaux Eléments d'anatomie pathologique, descriptive et histologique* (1879). Il est aussi l'auteur d'une série de recherches intéressantes sur les insectes qui attaquent les céréales, la vigne, les végétaux de potager, de prairie, etc., recherches insérées dans les *Annales de la Société entomologique*, les *Archives de Thompson*, etc. On lui doit une publication sur l'*Œuvre* de l'académicien G.-J. *Davaine* (V. ce nom). Elu membre de l'Académie de médecine en 1873, il a présidé cette compagnie en 1892.

LABOULBENIA (Bot.). Genre de Champignons Sphériacés (dédié à Laboulbène), à périthèce membraneux supporté par un pédicule clair s'ouvrant au sommet par un orifice d'où s'échappent des spores hyalines et allongées. Parasite des insectes. Espèces principales : *Laboulbenia Rougetii* et *L. Guerinii*. — *L. Rougetii*, à périthèce naissant d'un faisceau de filaments assez gros, simples ou bifurqués, ovoïde ou en olive, obtus au sommet où il est percé d'un pore assez ample. Dans sa cavité, spores dressées dans un mucilage qui en facilite l'évacuation au temps de la maturité, fusiformes et renfermant une matière glauque paraissant divisée par des cloisons transversales. Longueur du parasite : 1/3 de millim.; largeur au niveau du périthèce, 1/10 de millim. Hab. : Antennes, thorax, pattes et élytres, entre les poils et surtout vers l'extrémité supérieure des articles du *Brachynus crepitans* et autres insectes de la même espèce. Le parasite, très adhérent, est renversé en arrière par le fait de la marche de l'animal qui se cache sous les pierres. — *L. Guerinii*, sans mycélium, composé d'un support divisé en pédicule et en réceptacle, et de filaments articulés latéraux en bouquets serrés. Sporange conique, à extrémité libre, arrondie, mamilliforme, à centre un peu plus renflé que l'extrémité adhérente au réceptacle. A cause de l'opacité des parois du sporange, les spores ne se voient bien qu'après leur sortie qui se fait ordinairement par paires. Spores allongées, à contenu transparent, glauque et finement granuleux. Hab. principal : *Gyretes sericeus* (Amér. du S.). H. FOURNIER.

LABOULE-ET-VALAS (V. BOULE-ET-VALAS).

LABOULIE (Joseph-Balthazar-Gustave de), homme politique français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 25 août 1800, mort à Bade le 4 sept. 1867. Avocat général à la cour de Riom sous la Restauration, il démissionna le 10 août 1830, fut élu député de Marseille le 21 juin 1834 et prit une part active aux luttes du parti légitimiste contre le gouvernement de Juillet. Non réélu en 1837, il plaida pendant onze ans au barreau d'Aix, fut envoyé par le dép. des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), vota d'ordinaire avec le centre droit, contribua au succès de l'amendement Tinguy sur la signature des articles de journaux (juil. 1850) et rentra dans la vie privée à la suite du coup d'Etat (1851).

LABOULLAYE (Ferdinand de), auteur dramatique français, né vers 1810, mort le 19 avr. 1849. De cet auteur très fécond, on peut citer : *Joséphine ou le Retour de Wagram* (1830, in-8), opéra en un acte; *les Quatre Sergents de La Rochelle* (1831, in-8), mélodrame ; plusieurs comédies en collaboration avec Eug. Cormon ; *Molière au XIXe siècle* (1844, in-8), comédie en vers; *Corneille et Rotrou* (1845, in-8), etc.

LABOULLAYE (François de) (V. LE GOUZ).

LABOUQUERIE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont; 326 hab.

LABOUR. I. Agriculture. — De toutes les pratiques culturales, le labour est sans contredit la plus importante, au point que le mot laboureur est devenu en quelque sorte synonyme de cultivateur. Cette opération consiste essentiellement à diviser la couche arable, en ramenant les parties inférieures à la surface.

I. BUT. — Le but du labourage est multiple. Le principal est l'ameublissement de la terre végétale en vue de favoriser son aération et la pénétration de l'eau. Dans une terre non remuée, l'air n'ayant pas accès, beaucoup des éléments de la fertilité restent inactifs, comme le carbonate de chaux et le phosphate de chaux qui restent insolubles, comme l'azote des fumiers et des débris organiques qui ne se transforment pas en nitrates assimilables (le ferment nitrificateur répandu dans la terre étant aérobie), enfin l'*humus* (V. ce mot) non aéré ne peut se transformer en ammoniaque et en acide carbonique. D'un autre côté, suivant la remarque de M. L. Moll, on sait que les terres argileuses ou argilo-calcaires pauvres ne produisent qu'à force de labours, de sorte qu'on peut dire que pour un sol compact, riche ou pauvre, les labours sont la première condition de la production. Seulement, il est à remarquer que leur effet est toujours un aliquote du rendement initial. Ce rendement sera augmenté de 1/10, 1/8, 1/6 par un labour supplémentaire, et cette augmentation qui, dans un sol riche, payera largement les frais, ne les couvrira plus dans un sol pauvre. — Le labour a encore pour but de détruire les mauvaises herbes; c'est également par les labours qu'on enfouit les engrais et notamment le *fumier* (V. ce mot) à la profondeur voulue. Enfin, le labour a encore pour objet, dans certains cas, de recouvrir certaines semences et de les placer à la profondeur la plus favorable à leur prompte germination. Les labours sont effectués au moyen d'outils à main ou d'instruments attelés. Les labours à bras se font au moyen de la *bêche* (V. ce mot); on les exécute dans les jardins et dans la petite culture. C'est le labour à la bêche qui donne le travail le plus parfait; par contre, il est très lent, exige beaucoup de main-d'œuvre et est par cela même coûteux. On peut diviser le labour à la bêche en quatre temps : 1° enfoncer la bêche dans la terre, avec ou sans l'aide du pied; 2° détacher une motte de terre; 3° soulever la tranche et la renverser; 4° émietter la motte de terre en la frappant avec le plat de la bêche. Un bon ouvrier peut labourer ainsi en moyenne 2 ares par jour. — On donne aussi des labours à bras

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec la fourche à trois dents en crochets; cet instrument permet de diviser le sol avec moins de difficulté que la bêche, mais la terre n'est que très imparfaitement retournée. Les labours à l'aide d'instruments attelés s'effectuent au moyen de la *charrue* (V. ce mot).

II. Conditions d'un bon labour. — Ces conditions n'ont rien d'absolu; elles varient suivant le but qu'on se propose, l'état et la nature du sol, ainsi que la récolte qui doit suivre. Toutefois, il en est qui sont générales et que doit remplir tout bon labour. M. L. Moll les résume de la manière suivante : 1° le fond de la raie doit être coupé parallèlement à la surface, dès lors partout à la même profondeur; la bande de terre doit être détachée régulièrement sur toute sa largeur, et non sur une portion seulement, de façon à laisser intact un bourrelet, ou *saumon*, simplement recouvert par la bande renversée, comme le font non seulement les anciennes charrues à socs en fer de lance, mais encore beaucoup de charrues, dites perfectionnées, à soc trop étroit; 2° une autre condition, également importante, c'est le parallélisme des bandes entre elles et leur égalité de largeur; 3° ces bandes doivent être renversées dans la position la plus favorable pour l'aération de la terre en général, et en particulier pour celle de la couche inférieure ramenée en dessus; 4° la direction du labour doit être telle que le travail, toutes choses égales d'ailleurs, soit rendu aussi prompt et facile que possible, et que, combinée avec la forme donnée à la surface, cette direction favorise l'écoulement des eaux sans provoquer des érosions; 5° enfin le labour ne doit être donné ni quand la terre est trop sèche, ni, à plus forte raison, quand elle est trop humide. Dans le premier cas, outre que l'opération offre des difficultés extrêmes, le sol se lève en grosses mottes qui ne subissent que fort peu l'influence de l'air, et qui ne se désagrègent qu'à la longue. Dans le second, le mal est plus grand encore : au lieu d'être rendu plus meuble, le sol, pour peu qu'il soit argileux, est comprimé, en quelque sorte corroyé, et, s'il survient de la sécheresse immédiatement après, les bandes prennent la dureté de la pierre. Un labour fait dans de semblables conditions peut faire sentir sa fâcheuse influence longtemps. Ce n'est qu'immédiatement avant ou pendant l'hiver qu'on peut impunément labourer une terre argileuse à l'état humide, parce que les gelées réparent le mal.

III. Epoque, nombre et succession des labours. — C'est généralement en automne ou en hiver, lorsque la gelée n'est pas trop forte, qu'on procède aux labours dits « labours d'hiver »; cependant, on exécute aussi des labours de printemps. Pour les premiers, on doit labourer le plus tôt possible les terres humides, froides, et ne travailler qu'en dernier lieu les terres légères et perméables. Pour les labours de printemps, on fait l'inverse, en commençant par les terres légères et terminant par les terres compactes; Il est toujours préférable de labourer en automne avant les premières gelées, car les alternatives de gel et de dégel complètent avantageusement le travail de la charrue et pulvérisent la terre. Jamais un seul labour, comme le fait observer M. Garola, n'est suffisant pour ameublir convenablement le sol. Il en faut souvent faire en hiver, au printemps, en été et en automne. Mais bien qu'en toute saison il soit nécessaire de labourer, le cultivateur ne peut pas le faire avec toute liberté. L'état d'humidité ou de sécheresse du sol peut en effet mettre obstacle à l'exécution des labours. Le nombre des labours varie avec la nature du sol et avec les récoltes; les terres fortes demandent des labours multipliés, souvent trois et même quatre, tandis que les terres légères ou sablonneuses peuvent se contenter d'un ou deux. Le plus généralement les terres ne sont labourées qu'une seule fois quand elles ont été occupées par une récolte de betteraves ou de pommes de terre et qu'elles doivent être ensemencées avec une céréale. Quant aux sols qui sont destinés à produire des racines ou des tubercules, il leur faut au moins deux ou trois labours, surtout s'ils ont été occupés par une céréale. Autant que possible et si la configuration du terrain le permet, lorsqu'une terre doit recevoir plusieurs labours, ceux-ci ne seront pas donnés dans le même sens : on donnera au contraire le second perpendiculairement au premier; de cette manière l'ameublissement sera encore plus énergique.

IV. Profondeur des labours. — Dans un bon labour, il faut observer un certain rapport entre la largeur et l'épaisseur de la bande de terre soulevée; ce rapport est indiqué au mot Charrue. Les labours, suivant la profondeur qu'on leur donne, peuvent être divisés en quatre groupes : 1° les labours superficiels qui varient entre 5 et 10 centim.; on les appelle encore *déchaumage* (V. ce mot); 2° les labours ordinaires, dont la profondeur varie, suivant l'épaisseur de la couche arable, la nature du sous-sol et la quantité de fumier à enfouir, entre 12 et 22 centim.; 3° les labours de *défoncement* (V. ce mot) dont la profondeur varie entre 25 et 35 centim.; 4° enfin les sous-solages, labours qui consistent à faire suivre la charrue qui donne le labour ordinaire par une autre charrue, privée de versoir, qui remue le sous-sol sans toutefois le ramener à la surface. On a beaucoup recommandé les labours profonds dont les avantages sont nombreux; il est à remarquer toutefois qu'ils ne sont pas toujours possibles. Pour les exécuter avec profit il faut que le sous-sol soit de bonne qualité; autrement on ramène la mauvaise terre à la surface; il faut en outre pouvoir proportionner la quantité d'engrais à la profondeur du labour. En tout cas, lorsqu'on veut augmenter l'épaisseur de la couche végétale active par les labours profonds, il faut ne procéder que graduellement, sous peine de s'exposer aux plus graves mécomptes. D'ailleurs, avant d'augmenter cette profondeur par les labours ordinaires, il sera bon de recourir aux sous-solages un ou deux ans auparavant.

V. Différentes espèces de labours. — Suivant la manière dont on exécute les labours et suivant l'espèce de charrue dont on dispose, on peut diviser les labours en trois groupes :

1° Le *labour à plat* dans lequel toutes les bandes de terre sont renversées les unes à côté des autres, toujours dans le même sens. On commence le travail d'un côté du champ et on finit à l'extrémité opposée. Le labour à plat ne peut être réalisé qu'avec une charrue à versoir mobile, soit une charrue tourne-oreille, soit un brabant double. Cette manière de labourer, qui se propage de plus en plus, évite la multiplicité des enrayures et des dérayures; elle évite en outre les longues tournées qui constituent une perte de temps; enfin les labours à plat donnent un champ bien égal, bien uni, une surface régulière qui rend plus facile l'exécution des travaux ultérieurs.

2° Le *labour en planches*, dans lequel la surface du champ est divisée en parcelles ou planches régulières plus ou moins larges, séparées par un double trait de charrue qui creuse une rigole ou dérayure, servant à l'écoulement des eaux. Ce labour convient surtout aux terres humides; on l'exécute avec les charrues ordinaires à versoir fixe. Les tournées qu'il faut faire au bout de chaque sillon occasionnent des pertes de temps dont l'importance varie suivant la largeur des planches.

3° Le *labour en billons*, dans lequel le terrain est disposé en planches très étroites et bombées; dans ce mode de labour, on accumule la terre des ailes vers l'axe des *billons* (V. ce mot). On l'exécute souvent dans les terres très humides. Suivant M. Damseaux, les récoltes sont inégales et irrégulières sur les champs billonnés; cela résulte de ce que la partie inférieure des ailes est dégarnie de bonne terre et le sous-sol plus rapproché, ou encore de ce que les engrais sont mal répartis; la partie inférieure des ailes est aussi exposée à souffrir davantage de la sécheresse et de l'humidité : pour ces divers motifs, les récoltes sont parfois moins belles dans le voisinage des sillons. Le billonnage rend aussi les hersages et les roulages plus difficiles; ces façons s'opèrent souvent au moyen d'instruments adaptés au relief du sol. La largeur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et la hauteur à donner aux billons dépendent de plusieurs circonstances et notamment de la nature du sol, de la pente du terrain, du degré de perméabilité de la terre, etc.

Comme dans ces trois espèces de labours il reste toujours, aux deux extrémités du champ, une partie qui n'est pas travaillée, par suite des tournées que doit exécuter l'attelage, il reste ce qu'on nomme les *chaintres* ou *forières* qui sont labourées ensuite dans une direction perpendiculaire à celle du labour. Ce n'est que lorsqu'on peut exécuter les tournées sur un champ voisin ou sur un chemin que les forières peuvent être évitées.

Comme on le voit par tout ce qui précède, les labours à plat sont de beaucoup les plus recommandables et les plus parfaits. Or il arrive parfois qu'on tient à labourer de la sorte alors qu'on ne dispose pas de charrue à versoir mobile. On comprend que s'il fallait revenir à vide après avoir renversé une bande, on perdrait beaucoup trop de temps; on peut alors résoudre le problème par une méthode spéciale, dite de Fellemberg. Le labour de Fellemberg, dit M. Berthaut, peut se faire en dedans ou en dehors, ce qui correspond à l'endossement ou à la refente. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il faut faire sur le champ un tracé géométrique qui n'est pas compatible, dans le plus grand nombre des circonstances, avec les nécessités agricoles. Supposons un champ rectangulaire A, B, C, D; on mène les bissectrices des quatre angles; elles se rejoignent en E et F, si on laboure en dedans, on enraye en G, et l'on tourne continuellement autour de EF sans cesser de labourer jusqu'à ce qu'on soit arrivé aux extrémités du champ. Quand on fait un labour en dehors, on enraye sur un des côtés du champ en H et on laboure en suivant une marche parallèle aux côtés extérieurs, dans la direction H, B, A, D. Mais on voit qu'en opérant ainsi, et

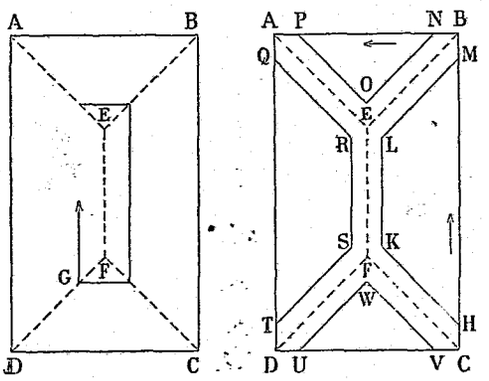

en labourant constamment, on serait obligé de marcher, à chaque tournée, sur le terrain travaillé. Pour éviter cet écueil, on trace, autour des bissectrices, des lignes parallèles qui limitent une forière de 2 m. de largeur sur laquelle on maintient la charrue hors de terre. Dans ces conditions, quand on est arrivé à 1 m. de chaque côté de la ligne EF, il reste une série de forières, qu'on refend dans le sens N, O, P, Q, R, S, T, U, W, V, H, K, L, M. On forme ainsi une grande dérayure qui occupe la place de la médiane et des bissectrices.

VI. Quasi-labours. — Les quasi-labours sont des labours légers, des sortes de déchaumages qui ne retournent pas la terre remuée, et qu'on effectue le plus généralement avec l'*extirpateur* ou le *scarificateur* (V. ces mots). Les quasi-labours ont surtout pour objet de rompre la croûte durcie du sol qui a pu se former depuis le premier labour, ou bien de diviser la terre très tassée, aussitôt après la moisson, afin de faciliter le premier labour. Dans les terres légères la préparation consiste souvent en un labour proprement dit, suivi d'un quasi-labour. A. Larbalétrier.

II. Viticulture (V. Viticulture).

Bibl.: G. Heuzé, *la Pratique de l'agriculture;* Paris, 1891, in-18. — Barral et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture;* Paris, 1889, t. III, in-8. — V. Borie, *Travaux des champs;* Paris, 1880, in-18. — Moll et Gayot, *Encyclopédie pratique de l'agriculteur;* Paris, 1878, in-8. — A. Tresca, *le Matériel agricole moderne;* Paris, 1893, in-8.

LABOUR (Terre de) (V. Caserte [Prov. de]).

LABOURD (*Lapurdentis pagus* ou *tractus*, en basque *Laphurdi*). Ancien pays de France, dont Bayonne était la capitale, et qui a contribué à former le dép. actuel des Basses-Pyrénées; il est borné au N. par l'Adour, à l'E. par la Basse-Navarre, au S. par la Navarre espagnole, à l'O. par le golfe de Gascogne. — *Lapurdum* désigna jusqu'au XIe siècle la capitale du pays et fut remplacé à cette époque par *Bayonne* (V. ce mot); mais le nom de *Lapurdum* resta au pays environnant sous la forme *Labourd*. Au VIe siècle, le Labourd faisait partie du pays des *Tarbelli* et de la *civitas Aquensium* (Dax), qui se divisait en deux diocèses dont l'un avait précisément son siège dans la capitale du Labourd. En 1059 apparaît la vicomté de ce nom, qui disparut au moment où la Gascogne devint anglaise par suite du mariage d'Eléonore de Guyenne avec un Plantagenet. Les principaux vicomtes de Labourd, quelquefois appelés vicomtes de Bayonne, furent Fortun Sanche (1059), Sanche Garcia (1070), Garcia Sanche (1120), Bertrand (1140), Pierre Bertrand (1150), Arnaud Bertrand (1174), Guillaume Raymond (1193). Leur autorité passa au XIIIe siècle au bailli d'Ustaritz, dont les appels allaient au sénéchal de Bayonne et en dernier ressort au parlement de Bordeaux; les assemblées générales des communes de Labourd portaient le nom de *Bilçar*. Au XVe siècle, le pays redevint français : la soumission du Labourd fut un des épisodes de la conquête de la Guyenne par Charles VII, à la suite d'une campagne très vivement menée par son lieutenant le comte de Foix, Gaston IV. Les Labourdins, sans attendre la reddition de Bayonne qui n'eut lieu que l'année suivante, se soumirent par le traité de Belsunce (18 mai 1450) à l'obédience du roi de France. — Au point de vue ecclésiastique, ce pays formait l'archidiaconé de Labourd qui, avec l'archidiaconé de Cize et en Espagne les vallées de Bastan et de Lérin, composait le diocèse de Bayonne. Lors de l'établissement des intendances, le Labourd dépendit de la subdélégation de Bayonne. En 1790, il fut appelé à faire partie du dép. des Basses-Pyrénées et forma le district d'Ustaritz. H. Courteault.

Bibl.: Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ;* Paris, 1638, in-8. — Balasque et Dulaurens, *Etudes historiques sur la ville de Bayonne;* Bayonne, 1862-75, 3 vol. in-8. — P. Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées;* Paris, 1863, in-4. — Fabre, *Lettres labourdines;* Bayonne, 1869, in-8.

LA BOURDONNAIE (V. Bourdonnaie).

LA BOURDONNAIS (Bertrand-François Mahé, comte de), marin français, né à Saint-Malo le 11 févr. 1699, mort à Paris le 10 nov. 1753. Il voyagea de bonne heure et entra en 1718 comme lieutenant au service de la Compagnie française des Indes. Capitaine en 1724, il contribua à la prise de Mahé. Il passa ensuite au service du vice-roi portugais de Goa. En 1735, il fut nommé gouverneur des îles de France et de Bourbon, et sut y développer la prospérité. En 1740, La Bourdonnais revint en France et fut presque aussitôt placé à la tête d'une division destinée aux Indes. Après avoir délivré Mahé, il vint au secours de Dupleix bloqué à Pondichéry. La Bourdonnais, n'ayant pas reçu de France les renforts attendus, prit la mer avec une flottille de la Compagnie et, avec de faibles ressources, il battit la flotte de lord Peyton à la hauteur de Negapatnam. Arrivé à Pondichéry, il se trouva en opposition de vues avec Dupleix. Il mit ensuite le siège devant Madras qui capitula le 21 sept. 1746, et ce fait d'armes fut la cause d'un grave différend entre lui et *Dupleix* (V. ce nom). On a dit longtemps que, dans cette affaire de Madras, Dupleix s'était montré jaloux, altier, intraitable. Deux historiens anglais, W. Cartwright et le lieutenant-colonel Malleson, rétablissant l'exactitude des faits, ont permis d'établir au contraire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

que La Bourdonnais eut une attitude pleine de duplicité et qui cachait un intérêt personnel. La Bourdonnais quitta l'Inde le 23 oct. et revint dans son gouvernement de l'île de France. Il y trouva un successeur déjà installé. Il voulut rentrer en France pour se justifier, et parvint à s'embarquer sur un bâtiment hollandais. Pris et mené en Angleterre, il obtint de venir en France sur parole. Là, une instruction judiciaire était commencée contre lui pour mauvaise gestion et péculat; à peine fut-il arrivé qu'on l'envoya à la Bastille (6 mars 1748). Il fut tenu plus de deux ans au secret. Il put enfin se défendre pendant la troisième année de son emprisonnement et fut acquitté (1751). Mais sa santé était ruinée, et la Compagnie lui disputait les débris de sa fortune; il mourut miné par le chagrin, non sans avoir répandu, dans ses dernières années, les plus injustes préventions contre Dupleix. La Bourdonnais a laissé des *Mémoires* dont la dernière édition a été publiée par son petit-fils, le comte A.-C. Mahé de La Bourdonnais (Paris, 1890, in-8). G. Regelsperger.

Bibl.: Fantin des Odoards, *Révolutions de l'Inde*; Paris, 1796, t. I. — Collin de Bar, *Histoire de l'Inde ancienne et moderne*; Paris, 1814, t. II. — Barchou de Penhoën, *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*; Paris, 1840, t. I. — Margry, *les Îles de France et de Bourbon sous le gouvernement de La Bourdonnais*, dans la *Revue maritime et coloniale*, 1862. — V. aussi la bibl. du mot Dupleix.

LA BOURDONNAYE (Marie-Ferdinand-Raoul, vicomte de), homme politique français, né à Paris le 12 mai 1837. Attaché à l'ambassade de Londres (1857), secrétaire d'ambassade à Vienne (1864), il abandonna la diplomatie en 1867. Élu député de Cholet le 6 avr. 1884 avec un programme royaliste, il a été réélu en 1885, 1889 et 1893. Il appuya le boulangisme.

LABOUREUR (Claude Le), historien et généalogiste de la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de lui un *Discours de l'origine des armes* (1658, in-4); une *Histoire généalogique de la maison de Sainte-Colombe* (1673, in-8); et enfin son œuvre la plus importante, intitulée *les Masures de l'Isle Barbe* (1665-82, 2 vol. in-4), qui est une histoire de l'abbaye de l'Île-Barbe de Lyon.

LABOUREUR (Jean Le), historien et généalogiste, né à Montmorency en 1633, mort en juin 1675, neveu du précédent. Ses ouvrages principaux sont : *Recueil des tombeaux des personnes illustres dont les sépultures sont dans l'église des Célestins de Paris* (1641, in-4; 1642, in-fol.); *Relation du voyage de la reine de Pologne* (1647, in-4) (il avait suivi en Pologne la maréchale de Guébriant lorsqu'elle était allée y conduire Marie de Gonzague); *Histoire du maréchal de Guébriant* (1656, in-fol.); *Discours de l'origine des armoiries* (1684, in-4). Il a de plus édité les *Mémoires de Michel de Castelnau* (1659, 2 vol. in-fol.), et traduit du latin l'*Histoire de Charles VI*, d'un religieux de Saint-Denis (1660, 2 vol. in-fol.).

LABOUREUR (Francesco-Massimiliano), sculpteur italien, né à Rome en 1767, mort à Rome en 1831. Nommé en 1802 membre de l'Académie de Saint-Luc, il devint en 1813 professeur à cette Académie, et en 1820 il en fut élu président. Sa réputation s'étendit bien au delà des frontières d'Italie, et il reçut des commandes importantes, même d'Autriche et de Pologne. Son œuvre la plus connue est une statue colossale du *Génie de la Paix*. On cite encore à Rome: le mausolée du *Cardinal Berni*, à Saint-Louis-des-Français, une statue de *San Francesco Caracciolo*, à Saint-Pierre; puis l'*Immaculée Conception*, commandée par le cardinal Fesch, dans la cathédrale de Lyon; *Endymion*, au musée de Vienne; le monument de *Malakowsky*, dans l'église Sainte-Croix, à Varsovie.

Bibl.: P.-E. Visconti, *Il Genio della Pace, statua colossale di Massimiliano Laboureur*, 1832, in-4.

LABOURGADE. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave; 334 hab.

LABOURSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 839 hab.

LABOURT (L.-A.), archéologue et économiste français, né à Montmorillon en 1793, mort à Doullens en juil. 1859. Il entra dans la magistrature sous la Restauration; procureur du roi à Doullens lors de la révolution de 1830, il donna sa démission. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'origine des villes de Picardie* (Amiens, 1840, in-8); *Recherches archéologiques sur Le Crotoy* (Abbeville, 1840-43, in-8); *Recherches historiques sur les enfants trouvés* (Paris, 1846, in-8); *Recherches historiques et statistiques sur l'intempérance des classes laborieuses et sur les enfants trouvés* (Paris, 1848, in-8); *Recherches sur l'origine des ladreries et léproseries* (1854, in-8); *Lettres archéologiques sur le château de Lucheux* (Amiens, 1854, in-8); *Bibliothèque picarde*, choix de légendes populaires (1855, in-8); *l'Eau de mort* (contre l'alcoolisme) (1853, in-8). M. P.

LABOUTARIÉ. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont; 165 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Castres à Carmaux.

LABOUVERIE. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Mons; 7,000 hab. Importantes exploitations de charbonnages.

LABRADOR. Grande presqu'île de l'Amérique du Nord, comprise entre la baie d'Hudson et le golfe du Saint-Laurent. Elle couvre une surface d'environ 1,300,000 kil. q. entre 49° et 62° 30′ de lat. N.

La limite sur le golfe est marquée par la pointe de Monts à l'E. de l'embouchure du Saguenay. La région qui longe le golfe est la mieux connue ; elle reçoit un nombre considérable de rivières qui portent encore des noms français : la Trinité, Pentecôte, Sainte-Marguerite, la Truite, Bec-Scie, Tonnerre. Une des plus connues, explorée sur une grande longueur par Hind en 1861, est la rivière Moisie. En remontant ces rivières à cascades on atteint les plateaux des Laurentides couverts de lacs étendus qui marquent la frontière indécise avec la région de la baie d'Hudson. Peu d'établissements le long du littoral; l'ancien Bradore ou Brest des Français est complètement abandonné; le principal centre est Blanc-Sablon. La côte assez élevée présente un aspect triste; elle est fréquemment enveloppée de brumes; la population est composée de descendants d'Européens venus des îles de la Madeleine, de l'Acadie, des rives du Saint-Laurent pour s'occuper de pêche et de chasse. L'agriculture est nulle, et cependant le sol n'est pas stérile. D'après M. H. de Puyjalon, qui a passé l'été de 1882 à étudier ses propriétés, « les parties du rivage appelées *plains* se composent d'un sous-sol argileux, surmonté de sable quelquefois mélangé de matières organiques; les colons pourraient y cultiver non pas le blé qui ne réussirait pas, mais l'avoine, l'orge, les légumes; la récolte de foin serait assurée; on pourrait pratiquer l'élevage sur les plateaux en drainant les tourbières; l'agriculteur augmenterait ses revenus en exploitant les forêts de bouleaux, de pins, d'épicéas qui lui fourniraient de la résine, des gommes, du goudron; avec les ressources de la pêche et de la chasse, qui sont considérables, il s'assurerait une existence facile où les travaux sédentaires alterneraient avec les émotions plus violentes de la vie de chasseur ». Il pourrait encore domestiquer le canard eider qui fournit un excellent duvet, et qui est surtout recherché à cause de ses œufs que l'on exporte à New York. Le climat est assez agréable, surtout très sain ; on y envoie les malades du Midi qui reviennent rapidement à la santé; le froid est moins violent que sur le Saint-Laurent; la neige est moins abondante que dans les environs de Québec. On verra peut-être se développer là une population de plusieurs millions d'habitants vigoureux et énergiques; elle comprend aujourd'hui 2,780 individus, presque tous d'origine française ; ils parlent notre langue et pratiquent la religion catholique; on a établi pour eux un préfet apostolique à la Pointe-aux-Esquimaux. Pour l'administration, ils dépendent de la province de Québec.

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Le détroit de Belle-Isle qui sépare le Labrador de Terre-Neuve est très étroit, réduit à 3 lieues en face de la baie labradorienne de Forteau; la côte de l'Atlantique est très découpée, déchiquetée en fjords longs et étroits comme ceux de Norvège; elle reçoit peu de grands fleuves; le seul connu est la Grande Rivière qui vient finir dans la baie Hamilton; les îles sont innombrables, toutes dépourvues de végétation. Sa population appartient à la famille des régions polaires, aux Esquimaux qui peuplent l'Amérique boréale; on en compte environ 1,200, dont un tiers se sont laissés gagner au protestantisme par les frères moraves. Ces derniers ont fondé depuis 1771 des missions le long du littoral, Hoffenthal, Zoar, Naïn, qui est la plus importante, située près d'une rivière que les missionnaires ont appelée l'Elbe; viennent ensuite Okkak dans une île, Hebron et Rama. Pendant la saison des pêcheries, de juin à septembre, la côte est assez animée vers le S.; le centre de réunion est Domino Hafen, au N. de la petite île de Ponds; celle de Spotted le protège contre les courants du N. Mais les blancs disparaissent dès le milieu de septembre; les Esquimaux seuls peuplent l'intérieur, circulant sur les glaces et les neiges, traînés dans leurs *cométiques* par les vigoureux chiens esquimaux que nous appelons *terre-neuve*. Ils s'enferment ensuite dans leurs fameuses maisons de neige. Cette région forme le Labrador proprement dit qui est rattaché nominalement à la colonie de Terre-Neuve.

La troisième région appartient au bassin de la baie d'Hudson, et forme le territoire du N.-E.; elle commence au détroit d'Hudson, au cap Chadleigh, et présente la grande baie de Ungâwa découverte par les frères moraves en 1811; là aboutit le fleuve Koksoak. La baie d'Hudson reçoit de grands fleuves, très abondants, alimentés par les neiges des plateaux, où existent de très grands lacs mal connus; ce sont l'Orignal (Deer River), l'Eau Claire qui vient du lac du même nom, la Petite Baleine (Little Whale), la Grande Baleine (Great Whale), le Big River, l'East Main, et enfin le Rupert qui vient du lac Mistassini; on n'en peut faire le tour qu'en vingt jours de beau temps, disait Charlevoix d'après le témoignage du père Ch. Albanel, qui le découvrit en 1672 après avoir remonté le Saguenay. La Compagnie de la baie d'Hudson y a fondé un comptoir. C'est par excellence le pays de la chasse, habité encore par des Indiens de la tribu algonquine au nombre d'environ 5,000; ils vivent en nomades sur le plateau et jusque sur le versant S. du golfe où l'on trouve les Montagnais; ils chassent le renard blanc dont la fourrure est la plus recherchée, la martre zibeline, la loutre, le castor; l'ours blanc abonde. La population blanche ne comprend que les agents des factoreries anglaises, 333 blancs dont 42 Français.

Le Labrador fut d'abord connu des Normands qui le désignèrent sous le nom de Hellvland, le pays de la pierre. On croit que l'Estotiland de la relation de Nic. Zeno désigne aussi la presqu'île. Sébastien Cabot longea le littoral et alla peut-être jusqu'au détroit auquel H. Hudson donna son nom en 1610. Cette même côte fut aperçue par le Portugais Gaspar Corte-Real en 1500 et 1501; il périt dans les mers du Nord, et pendant longtemps le Labrador actuel s'appela la terre de Corte-Real (*Terra Cortealis* sur la carte d'Ortelius, 1570; *Terra de Corterea* sur celle de Bolero, 1603). Vinrent ensuite les pêcheurs bretons qui fondèrent Bradore où Brest, d'où est venue la dénomination définitive de Labrador. Les missionnaires canadiens du XVIIe siècle, les agents anglais de la Compagnie de la baie d'Hudson, puis les frères moraves ont été les seuls explorateurs de ce pays encore peu connu. L. DIDIER.

BIBL. : P. CHARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle France.* — CARTWRIGHT, *A Journal... during a residence of nearly 16 years on part of the coast of Labrador*, 1792, 3 vol., in-4 (récit de voyages de chasse par des agents de la Compagnie d'Hudson). — *Voyage d'André Michaux au Canada, depuis le lac Champlain à la baie d'Hudson*; Québec, 1861 (le voyage du botaniste André Michaux eut lieu en 1792; il renferme une description du lac Mistassini). — Abbé FERLAND, *le Labrador*; Québec, 1860. — *Petermann's Mittheilungen*, année 1861, pp. 213-219; article de O.-M. LIEBER, membre d'une expédition astronomique en 1860; année 1863, pp. 121-127, observations de Th. Reichel, membre du conseil des frères moraves; année 1889, pp. 25-26, tableau des températures de 1882-1883. — H. Youle HIND, *Explorations in the interior of the Labrador peninsula*; Londres, 1863, 2 vol. (a surtout visité et décrit le bassin de la Moisie). — *A Visit to the N.-E. Coast of Labrador during the autumn of 1867*, dans *Journal of the Royal Geogr. Soc. of London*, vol. XXXVIII, pp. 258-281, avec une carte. — Sylva CLAPIN, *le Canada*; Paris, 1885. — Rapport de H. de Puyjalon, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, VIII, 464. — Sur les Esquimaux : E. PETITOT, *les Grands Esquimaux*; Paris, 1887.

LABRADOR (Juan), peintre espagnol, né dans le premier tiers du XVIe siècle, mort à Madrid en 1600. Il est l'élève du *divino* Moralès, mais il ne semble pas qu'il se soit adonné à peindre un autre genre que des tableaux de fleurs et de nature morte, désignés en Espagne sous le nom de *bodegones*. Il devint dans ce genre un praticien consommé, et ses productions jouirent durant sa vie d'une faveur d'ailleurs méritée. Cean Bermudez cite avec de grands éloges deux tableaux du maître, représentant des fleurs, qui décoraient de son temps l'antichambre du roi, au palais de Madrid. P. L.

BIBL.: Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

LABRADORITE. MM. Fouqué et Michel Lévy ont séparé du groupe des basaltes, sous ce nom de *labradorite*, une roche basaltique riche en augite, où l'olivine devenue rare ou même absente ne se présente jamais qu'à l'état d'élément accessoire; en même temps, parmi les microlites du second temps, le feldspath dominant devient le labrador.

Ainsi définies, les *labradorites* peuvent être considérées comme normalement constituées par une association microlitique de *fer oxydulé*, d'*augite* et de *labrador* enveloppant à l'état de cristaux anciens mieux développés les mêmes éléments, en particulier l'*augite* qui peut se développer au point de rendre la roche porphyroïde. A l'état accessoire figurent ensuite par ordre de fréquence : l'*hornblende brune* ferrifère des basaltes, souvent en grande partie résorbée et remplacée par des microlites d'augite et du fer oxydulé; des pyroxènes rhombiques, *enstatite*, *malacolite*; l'*anorthite*; le *mica noir* en petites plages de dernière consolidation moulant le fer oxydulé; enfin l'*olivine* qui peut se présenter non seulement en grands cristaux du type basaltique dans celles de ces roches qui passent aux basaltes, mais surtout en microlites à formes losangiques raccourcies non moins caractéristiques.

Les feldspaths en grands cristaux sont très rares; par contre, fréquemment l'*andésine* vient s'ajouter au labrador

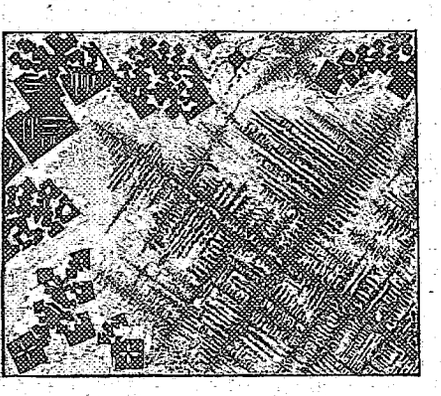

Cristallites dans la matière vitreuse des labradorites (Essey-la-Côte).

dans les éléments microlitiques du second temps; puis, quand cette condition se trouve réalisée par l'*oligoclase*, la roche devenue une *andési-labradorite* passe aux andésites augitiques. Etant donnée la facilité avec laquelle cris-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tallisent les roches aussi basiques, les types à pâte entièrement microlitique sont très répandus et de même ceux feldspathiques, plus largement cristallisés, où se développe une remarquable texture ophitique. Dans ce cas, l'anorthite, aussi bien que le labrador, fournit les grands microlithes allongés suivant pg^1 que les grandes plages d'augite viennent cimenter. Il est cependant des labradorites chez lesquelles subsiste une notable proportion de matière vitreuse ; l'alignement des microlites par traînées fluidales devient alors très net, et le verre, de coloration brune, se montre souvent en partie dévitrifié par de nombreux groupements cristalliques fournis par de petits octaèdres de spinelle brune ou d'élégantes arborisations de fer oxydulé. Les variétés *amygdalaires* aussi ne manquent pas, mais, dans

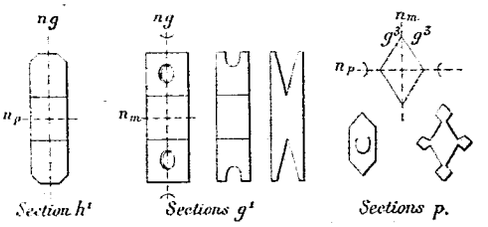

Microlites d'olivine dans les labradorites (d'après M. Michel Lévy).

ce cas, le remplissage des cavités de ces labradorites scoriacées fourni par de la calcédoine, des chlorites et des zéolites diverses, est le même que pour les basaltes. Il n'y a pas non plus de différence dans les produits secondaires d'altération (V. Basalte).

Les coulées de labradorite sont aussi fréquemment escortées de *tufs* et d'*amas scoriacés* ressemblant beaucoup aux formations de même nature qui forment le cortège habituel des basaltes. La seule différence, c'est qu'au milieu de ces produits de projection l'augite fournit la majeure partie des cristaux isolés. L'hornblende brune (*basaltine*), aussi avec ses gros cristaux aux angles arrondis, n'est pas moins fréquente, et ce n'est que rarement qu'on peut y reconnaître très altérés quelques grains de ce *péridot* qui devient, soit à cet état isolé, soit réuni en amas granuleux avec du pyroxène (bombes d'olivine), si caractéristique des tufs basaltiques.

Caractères extérieurs et distribution. Au point de vue des caractères physiques extérieurs, les labradorites, généralement d'un gris de fer, ne se distinguent guère des basaltes que par une coloration moins foncée. Très augitiques et moins bien pourvues de minerais, c.-à-d. de fer oxydulé, elles sont aussi moins denses, d'apparence moins homogène. La forme lavique avec surface rugueuse scoriacée pour les coulées est aussi plus fréquemment réalisée. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles prennent avec la régularité l'épaisseur voulue pour présenter dans leurs affleurements cette division en grandes colonnades prismatiques qui se trouve si fréquemment réalisée dans les grandes coulées de basalte.

Leur distribution géographique est loin d'être aussi étendue que celle des basaltes. En Auvergne notamment, aussi bien que dans le Velay, les centres d'émission ont été moins nombreux. Dans les massifs volcaniques du Cantal et du Mont-Dore, par exemple, les labradorites tiennent une faible place dans les éruptions anciennes antérieures aux grandes émissions de trachytes et d'andésites. Dans la cinérite supérieure, riche en blocs d'andésite et de basalte projetés, déjà des coulées de quelque importance sont à noter ; elles font ensuite partie dans le Mont-Dore de la puissante série basaltique dite des plateaux, en particulier dans le voisinage du lac de Guéry, où des labradorites compactes viennent s'étaler sur les andésites du type du Rigolet ; puis finalement, dans la chaîne des Puys, ce sont de pareilles laves qui fournissent la majeure partie des coulées du versant O. des volcans à cratère. Telles les chaînes bien connues de Louchardière, de Côme-Pontgibaud, de Côme-Mazaye. Plus au N. la coulée de Beaunit est une andési-labradorite, tandis que dans le S. celles de Montchié, de Barme et du Pourcharet représente avec leur richesse plus grande en olivine un terme de transition avec les basaltes. Sur le versant E. on remarque ensuite les coulées plus clair-semées mais non moins typiques de laves labradoritiques du Petit-Sarcouy, du pied du Puy de Dôme, et surtout celle si largement exploitée de Frontfreide. Le caractère de ces labradorites récentes, bien mis en évidence par M. Michel Lévy à qui nous empruntons ces détails, c'est d'être très feldspathiques, comme le sont du reste toutes les laves basiques des Puys et surtout les plus riches en péridot microlitique.

Inversement, dans le Velay, les labradorites, complètement absentes des émissions de la grande chaîne volcanique d'entre Loire et Allier, tiennent dans les formations éruptives anciennes du Mézenc une telle place qu'elles parviennent à atteindre au centre même du massif (cirque des Boutières) une épaisseur totale de 250 m. Elles sont également très développées aux environs de Chaudeyroles, dans la vallée de la Rimande, ainsi que dans le massif voisin du Mégal où elles se présentent de même antérieures aux gigantesques épanchements de phonolithes de la région (M. Boule, *Description géologique du Velay*, *Bull. des services de la carte géolog. de France*, n° 28, 1892, t. IV).

En dehors de nos régions françaises, les remarquables centres éruptifs qui, dans les Karpates, couvrent de vastes espaces aussi bien en Hongrie qu'en Transylvanie comptent parmi ceux où le développement pris par les labradorites, dans la première série des éruptions tertiaires, mérite d'être noté ; d'autant que ces labradorites, avec les augitandésites associées devenues quartzifères, renferment un quartz assez riche en inclusions à bulle mobile pour que M. de Richtofen (*Jahrb. der K. K. Geolog. Reichsandstalt*, 1860) ait cru devoir grouper ces roches sous le nom de *propylites*. Mais, suivant M. Rosenbusch (*Physiog. der massigen Gesteine* (1887, 2e éd.), cet état particulier (*facies propylitique*), loin d'être spécial aux roches basiques, résulterait d'actions solfatariennes ultérieures qui auraient également atteint les trachytes de la région en leur communiquant à leur tour cette richesse en quartz qui leur a valu la qualification de *Grünstein-trachyt*, actions solfatariennes dont la trace est de plus marquée de la façon la plus expressive par le développement pris, au milieu de toutes ces roches, par des gîtes aurifères et argentifères activement exploités. Le groupe volcanique de *Santorin*, si bien étudié par M. Fouqué, avec ses grandes coulées de labradorites augitiques qui, au pied des falaises de Thera, marquent le début des premières éruptions basiques aériennes ; l'*Islande*, où la majeure partie des laves rejetées par les grands volcans actuels sont aussi des labradorites très cristallines marquées souvent d'une belle texture ophitique, comme le sont du reste également celles plus anciennes fréquemment amygdaloïdes qui, sur les côtes très échancrées de cette grande île, se présentent baignées par la mer au pied des hautes falaises des fjords ; enfin l'*Etna* qui, depuis qu'il existe, avec une remarquable persistance, n'a rejeté que des laves basiques de cette nature, figurent, parmi les centres volcaniques actuels, comme ceux où les laves basaltiques de cette nature, c.-à-d. où le péridot ne se présente qu'à l'état d'élément accessoire, prennent le plus d'importance.

Ch. Vélain.

Bibl. : Fouqué et Michel Lévy, *Minéralogie micrographique* ; Paris, 1879. — Fouqué, *Santorin et ses éruptions* ; Paris, 1879. — Michel Lévy, *Structure et classification des roches éruptives* ; Paris, 1889, *Notes sur la chaîne des Puys et le massif du Mont-Dore*, *Bull. de la Soc. géolog. de France* ; 1890, t. XVIII, 3e série. — René Bréon, *Notes sur la géologie de l'Islande* ; Paris, 1884.

LABRANZANO (Luis Falero, duc de) (V. Falero).

LABRAX (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléos-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

téens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des Percidæ dont les principaux caractères sont : une tête écailleuse, les ouïes largement fendues, l'opercule armé de deux épines, le bord postérieur du préopercule dentelé, de longues épines dirigées en avant le long du bord inférieur, sept rayons branchiostèges, les fausses branchies très développées, les dents en velours distribuées aux mâchoires, au palais et sur la langue, les deux dorsales rapprochées, la première avec neuf aiguillons. Des trois ou quatre formes connues, le *Labrax lupus*, désigné

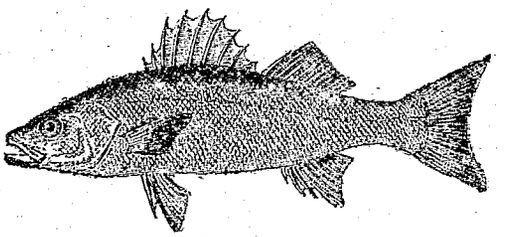

Labrax lupus.

par le vulgaire sous le nom de *Bar*, de *Loup*, etc., habite les côtes de France, d'Europe et d'Afrique (V. Bar).

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Valenciennes et Cuvier, *Hist. génér. des Poiss.* — Rochebrune, *Faune de la Sénégambie*. — Sauvage, dans Brehm, édit. franç.

Labre. I. Entomologie. — Partie de la bouche des Insectes représentant la lèvre supérieure (V. Insectes).

II. Ichtyologie. — Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Pharyngognates et de la famille des Labridæ ayant pour caractères : le corps oblong, comprimé, couvert d'écailles lisses plus ou moins grandes, au nombre d'environ 40 par séries transversales, les joues et l'opercule couverts d'écailles, le museau nu, allongé, les lèvres épaisses, les mâchoires armées d'une seule rangée de dents coniques, la ligne latérale non interrompue, la dorsale composée de 13 à 32 épines, l'anale avec 3 aiguillons et 8 à 12 rayons mous. Le *Labrus mixtus* des côtes de France, dont la taille atteint 30 centim., est d'un brun verdâtre à la partie supérieure orné de 4 à 5 bandes longitudinales bleuâtres ou violacées. La partie inférieure des flancs est jaunâtre, le ventre rouge pâle. La tête d'un brun verdâtre porte un réseau irrégulier de bandes bleuâtres. La nageoire dorsale est jaunâtre avec une longue tache bleue sur les 7 ou 8 premiers aiguillons, l'anale et les ventrales jaunâtres sont lisérées de bleu. La caudale est jaunâtre à la base, bleue dans le reste de son étendue, les pectorales orangées. Gessner rapporte que le mâle a une affection toute particulière pour ses petits, la femelle fraye dans un trou à l'entrée duquel se place le mâle qui reste longtemps sans prendre de nourriture occupé de veiller sur ses petits. Rochbr.

III. Pêche. — Les labres, qui habitent les endroits peu profonds, garnis de roches et de varechs, se nourrissent de crustacés et de coquillages; on les pêche surtout au hameçon. D'après Couch, les labres fréquentent les bas-fonds des rochers, près des rivages, durant l'été, mais se retirent dans les grands fonds l'hiver; on emploie alors pour la pêche une ligne munie d'une avancée et d'un plomb. E. S.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Valenciennes et Cuvier, *Hist. génér. des Poiss.* — Sauvage, dans Brehm, édit. franç.

Labre (Benoît-Joseph), saint, né à Amette, diocèse de Boulogne, en 1748, mort à Rome le 16 avr. 1783, déclaré vénérable la même année, béatifié en 1861 par Pie IX, canonisé par Léon XIII. Fête le 16 avr. Il était d'une chasteté si précoce, qu'étant encore à la mamelle, il repoussait les baisers des femmes; mais il ne paraît point avoir été gratifié de la vertu du travail. Après avoir reçu sa première éducation chez un de ses oncles, curé d'Erin, qui lui enseigna la langue latine, il entra chez les chartreux de Montreuil et de Longuesse, puis se retira chez un autre oncle, curé de Conteville. Il alla ensuite à la Trappe et à l'abbaye de Sept-Fonts. Sa santé l'ayant forcé de quitter cette abbaye, dont la règle était excessivement sévère, il se rendit à Rome, vers l'âge de vingt et un ans, passant par Lorette, par Assise et par Fabiano, où se trouvent les reliques de saint Romuald, fondateur des camaldules. Pendant les six premières années, il visita les principaux lieux de pèlerinage de l'Italie et Notre-Dame-des-Ermites à Einsiedeln (Suisse). Après ce temps, il ne sortit plus de Rome qu'une fois l'an, pour aller à Lorette. Il passait ses journées dans les églises à prier, à genoux ou debout; le soir, il se retirait dans un enfoncement de murailles ruinées, près du Colysée. Dans la dernière partie de sa vie, il accepta un lit à l'hôpital évangélique. Couvert de haillons et de vermine, il vivait des aumônes qu'il recevait sans mendier, n'en prenant que le strict nécessaire et donnant le reste aux pauvres. E.-H. Vollet.

Labrède (V. Brède [La]).

Labretonie. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Castelmoron-sur-Lot; 349 hab.

Labrihe. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin, entre l'Arrats et la Gimone; 333 hab. Eglise du XVIe siècle qui a conservé une porte ornée de sculptures du XIIIe siècle. Restes de deux anciens châteaux féodaux dont l'un a été restauré.

Labrit. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, sur l'Estrigou; 1,112 hab. Minerai de fer; haut fourneau : scieries; distillerie de matières résineuses, fabrique de sabots. Vestiges de l'ancien château d'Albret, habité par Henri IV. Des fouilles ont mis au jour, dans les substructions d'une villa romaine, une belle mosaïque.

Labroquère. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 452 hab.

Labrosse (V. Brosse).

Labrosse (Joseph de) (V. Ange de Saint-Joseph).

La Broue (Pierre de) (V. Broue).

Labrousse. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. d'Aurillac; 689 hab.

Labrousse (Nicolas-Hippolyte), amiral et ingénieur maritime français, né à Brest le 17 juil. 1807, mort à Brest le 22 août 1871. Entré à l'Ecole navale en 1822, nommé enseigne de vaisseau en 1829 et devenu en 1853 capitaine de vaisseau, il fut élevé aux grades de contre-amiral en 1860 et de vice-amiral en 1867. Il était, avant la guerre de 1870, président du conseil des travaux de la marine. Bien qu'il n'eût jamais quitté le service actif et qu'il comptât vingt-huit années de campagnes, il fournit une très belle carrière d'ingénieur maritime et il contribua pour une large part à la transformation de notre marine de guerre par ses nombreux projets et par ses heureuses innovations en matière de constructions navales, d'appareils à vapeur et de matériel d'artillerie. C'est ainsi que, reprenant quelques-unes des idées du capitaine du génie Delisle et préparant les admirables travaux de Dupuy de Lôme, il présenta, dès 1840, les plans complets d'un navire à vapeur à grande vitesse, à hélice et à éperon, et, dès l'année suivante, ceux d'une machine à vapeur de 1,000 chevaux à action directe. On lui doit également les gargousses sphériques (1834); un système de mâture à pible (1845-56) essayé d'abord sur *le Chaptal*, notre premier grand bâtiment en fer, dont il dressa les plans (1844) et qu'il commanda quelque temps; un autre système de mâture, celle-là en tôle, pour les navires cuirassés (1858); un type de puits à hélice; un affût de siège à éclipse (V. Affût, t. I, p. 706), etc. En même temps il préconisa les ponts convexes, l'établissement des machines au-dessous de la ligne de flottaison, et il donna la solution d'une foule de problèmes de mécanique et de balistique. Il s'occupa aussi, à l'occasion du siège de Paris, de la direction des aérostats. Ses écrits comprennent de nombreux rapports d'expériences et de missions, des mémoires sous les propulseurs sous-marins, sur les puits à hélice, sur les navires à éperon, un manuel de gréement et des *Observations sur*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les machines à vapeur récemment introduites dans la marine impériale (Paris, 1868, in-8). L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques du contre-amiral Labrousse;* Paris, 1866, in-8.

LABROUSSE (Philippe-Michel), homme politique français, né à Sainte-Féréole (Corrèze) le 3 mai 1847. Docteur en médecine à Brive, il fut élu député de cette circonscription le 24 févr. 1884 et, réélu en 1885, 1889, 1893, devint sénateur le 7 janv. 1894. Membre du parti radical, il obtint en 1888 dans la discussion du budget une réduction du traitement des évêques, qui fut rejetée par le Sénat, et combattit le boulangisme.

LABROUSTE (Théodore), architecte français, né à Paris le 21 mars 1799, mort à Paris le 28 nov. 1885. Élève de Vaudoyer et de Lebas, premier grand prix d'architecture en 1827, Théodore Labrouste étudia, comme pensionnaire de Rome, le temple de Vesta et des tombeaux étrusques et fit une restitution, en treize feuilles de dessins et un mémoire, des antiquités et du Temple de Cora. A son retour d'Italie, il reconstruisit, avec son frère Henri (V. ci-dessous) le collège Sainte-Barbe sur la place du Panthéon, et, seul, la bibliothèque de l'Arsenal, fut membre du conseil général des bâtiments civils et devint en 1845 architecte en chef des hôpitaux et hospices de Paris, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1876. C'est en cette qualité qu'il fit reconstruire la maison municipale de santé du faubourg Saint-Denis, dite maison Dubois, édifice des plus remarquables pour son plan d'ensemble et ses aménagements, et qu'il fit élever le bâtiment de la direction de l'Assistance publique, place de l'Hôtel-de-Ville et avenue Victoria, en même temps qu'il apportait de considérables agrandissements à l'hospice des Ménages, à Issy, et à l'hospice des Incurables, à Ivry. Ch. L.

LABROUSTE (Henri), architecte et professeur d'architecture français, né à Paris le 11 mai 1801, mort à Fontainebleau le 24 juin 1875, frère du précédent. Élève de Vaudoyer et de Lebas, il obtint, en 1824, le premier grand prix d'architecture. Il termina ses envois de Rome, tous d'un grand intérêt, par *la Restitution de la basilique et des temples* de Pœstum, en vingt-trois feuilles de dessins et un mémoire publiés depuis aux frais du gouvernement. Lauréat de nombreux concours publics, à Lausanne, à Turin, à Alexandrie et à Paris pour le tombeau à ériger à Napoléon Ier sous le dôme des Invalides, cet architecte fut chargé, avec *Visconti* (V. ce nom), de l'importante décoration des Champs-Élysées et des Invalides à l'occasion du retour des cendres de Napoléon et fit élever de nombreux édifices parmi lesquels il faut citer : le séminaire de Rennes, les bâtiments du collège Sainte-Barbe, place du Panthéon (en collaboration avec son frère Théodore Labrouste) ; les hôtels Louis Fould, rue de Berry, de Vilgruy, place François Ier, et de l'administration de Paris-Lyon-Méditerranée (ce dernier hôtel occupé aujourd'hui par le ch. de fer du Midi) ; plusieurs tombeaux dont celui de la famille Rouvenat, au cimetière du Nord, etc. Mais les œuvres les plus importantes de Henri Labrouste sont la bibliothèque Sainte-Geneviève, la restauration de la galerie Mazarine et la nouvelle salle de lecture, avec les bâtiments sur la rue Richelieu, de la Bibliothèque nationale. En faisant appel, pour les grandes salles de ces deux bibliothèques, à l'emploi du métal franchement accusé et décoré avec un art des plus délicats, Henri Labrouste se montra un novateur en même temps qu'un maître et fit de plus preuve du talent le plus original et le plus souple dans la décoration intérieure et extérieure des diverses parties de ces édifices. Cet architecte, qui collabora au *Traité d'architecture* de Léonce *Reynaud* (V. ce nom), avait ouvert, dès 1830, un atelier d'élèves qui devint bientôt célèbre, qu'il dirigea pendant vingt-cinq années et qui, s'il ne sacrifia pas aux tendances de l'École des beaux-arts pour y obtenir des récompenses officielles, n'en fut pas moins une pépinière d'architectes des plus distingués, parmi lesquels on doit nommer, à côté de MM. Em. Bœswillwald, Darcy, Lheureux, Lisch, Guadet, Bouwens Van der Boyen et de Baudot encore vivants ; Galland, Eug. Millet, Laval, Boissan, Verdier, etc. Labrouste avait été élu, en 1867, membre de l'Institut. Charles LUCAS.

LABROYE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Hesdin ; 291 hab.

LABRUGUIÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur le Thoré ; 3,450 hab. Stat. de la ligne de Castres à Mazamet. Importantes fabriques de tissus de laine (flanelle, bonneterie). Au Xe siècle, le château appartenait à la famille vicomtale de Lautrec. — Château du XIIIe siècle, avec tours, servant d'hôpital. Église du XIIIe siècle, restaurée ; clocher remarquable.

LA BRUNE (Jean de), écrivain français du XVIIe siècle. Pasteur à Bâle, puis en Hollande. Citons de lui : *Voyage en Suisse* (Marbourg, 1685, in-12) ; *la Vie de Charles V, duc de Lorraine et de Bar* (Amsterdam, 1694, in-12) ; *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon* (1693, 2 vol. in-12) ; *Entretiens historiques* (1733, 2 vol. in-8), etc.

LA BRUNERIE (DODE DE) (V. DODE DE LA BRUNERIE).

LA BRUNERIE (FAUVRE) (V. FAUVRE LA BRUNERIE).

LABRUNIE (Gérard) (V. NERVAL [Gérard de]).

LABRUNIÈRE DE MÉDICIS (Jean) (V. FERDINAND).

LABRUYÈRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 311 hab.

LABRUYÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive ; 145 hab.

LA BRUYÈRE (Jean de), moraliste français, né à Paris le 16 août 1645, mort à Versailles le 10 mai 1696. On a longtemps cru qu'il était né dans un village voisin de Dourdan, jusqu'à ce que Jal eût retrouvé son acte de baptême, qui établit qu'il a été baptisé le 17 août 1645 à l'église Saint-Christophe, dans la Cité. Il était le fils aîné de Louis de La Bruyère, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville, bourgeois de Paris, et d'Elisabeth Hamonyn. Son trisaïeul paternel, Jean de La Bruyère, apothicaire dans la rue Saint-Denis, et son bisaïeul, Mathias de La Bruyère, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, avaient joué, au XVIe siècle, un rôle actif dans la Ligue. Il fut vraisemblablement élevé à l'Oratoire de Paris, et, à vingt ans, obtint le grade de licencié ès deux droits à l'université d'Orléans. Il revint vivre à Paris avec sa famille, dont la situation de fortune était assez aisée, et fut inscrit au barreau, mais plaida peu ou point. En 1673, il acheta une charge de trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Caen, charge qui valait une vingtaine de mille livres, rapportait environ 2,350 livres par an, et conférait en outre l'anoblissement ; il fit le voyage de Normandie pour son installation, puis, les formalités remplies, il retourna à Paris et ne parut plus à Caen. Il vendit sa charge en 1686. Depuis le 15 août 1684, il était l'un des précepteurs du jeune duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé. Cet emploi fut confié à La Bruyère, d'après l'abbé d'Olivet, sur la recommandation de Bossuet, « qui fournissait ordinairement aux princes, a dit Fontenelle, les gens de mérite dans les lettres dont ils avaient besoin ». On ignore d'ailleurs comment La Bruyère connaissait Bossuet.

Le jeune duc de Bourbon était âgé de seize ans, et il venait d'achever sa seconde année de philosophie au collège de Clermont (Louis-le-Grand), qui était dirigé par les jésuites. C'est avec deux jésuites encore, les pères Alleaume et du Rosel, et avec le mathématicien Sauveur, que La Bruyère partagea le soin d'achever l'éducation du jeune duc, auquel il était chargé d'enseigner, pour sa part, l'histoire, la géographie et les institutions de la France. Condé suivait de près les études de son petit-fils, et La Bruyère, comme les autres maîtres, devait lui faire connaître le programme de ses leçons et les progrès de son élève, qui, à vrai dire, était un assez mauvais élève. Le 24 juil. 1685, le duc de Bourbon épousa Mlle de Nantes, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, qui était âgée de onze ans et dix mois ; La Bruyère fut invité à partager ses leçons entre les deux jeunes époux. Le 11 déc. 1886,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Condé mourut à Fontainebleau, et l'éducation du duc de Bourbon fut considérée comme terminée. La Bruyère resta néanmoins dans la maison de Condé en qualité de gentilhomme de Monsieur le duc, ou « d'homme de lettres », suivant l'abbé d'Olivet, avec mille écus de pension. Ces fonctions assez vagues laissaient à La Bruyère le loisir de travailler selon ses goûts, et elles lui permettaient d'observer à son aise ces grands et ces courtisans dont il devait faire de si mordants portraits. Mais il eut certainement à souffrir du caractère insupportable des « Altesses à qui il était », et que Saint-Simon nous a dépeintes sous de si noires couleurs. « Fils dénaturé, cruel père, mari terrible, maître détestable... », tel était, d'après l'auteur des *Mémoires*, Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé ; et quant à son petit-fils, l'élève de La Bruyère, « sa férocité était extrême et se montrait en tout. C'était une meule toujours en l'air, qui faisait fuir devant elle, et dont ses amis n'étaient jamais en sûreté, tantôt par des insultes extrêmes, tantôt par des plaisanteries cruelles en face, et des chansons qu'il savait faire sur-le-champ, qui emportaient la pièce et qui ne s'effaçaient jamais... Il se sentait le fléau de son plus intime domestique... » La Bruyère, qui avait naturellement l'humeur sociable et le désir de plaire, souffrit de la contrainte que lui imposait l'obligation de défendre sa dignité. Il évita les persécutions auxquelles était en butte le pauvre Santeul, mais on sent l'amertume de l'amour-propre blessé dans les plus âpres passages de son chapitre des *Grands*.

La première édition des *Caractères* parut en mars 1688, sous ce titre : *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle.* A Paris, chez Etienne Michallet, premier imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Paul. M. DC. LXXXVIII. Avec privilège de Sa Majesté, in-12. — Le nom de l'auteur ne figura sur aucune édition publiée de son vivant.

Bien que cette première édition contînt surtout des maximes, et presque point de portraits, le succès fut tout de suite très vif, et deux autres éditions parurent dans la même année 1688, sans que La Bruyère eût le temps de les augmenter notablement. En revanche, la 4e éd. (1689) reçut plus de 350 caractères inédits; la cinquième (1690), plus de 150 ; la sixième (1691) et la septième (1692), près de 80 chacune ; la huitième (1693), plus de 40, auxquels il faut ajouter le discours à l'Académie. Seule, la 9e éd. (1696) qui parut quelques jours après la mort de La Bruyère, mais revue et corrigée par lui, ne contenait rien d'inédit. La vente de son ouvrage n'enrichit point La Bruyère, qui d'avance en avait destiné le produit à doter la fille de son libraire Michallet ; cette dot fut de 100,000 fr. environ, suivant certaines estimations, et de 2 à 300,000 fr., suivant d'autres.

La Bruyère se présenta à l'Académie en 1691, et ce fut Pavillon qui fut élu. Il se représenta deux ans plus tard, et cette fois fut élu, le 14 mai 1693, en remplacement de l'abbé de La Chambre. Il avait été chaudement recommandé par le contrôleur général Pontchartrain. Son discours de réception, qu'il prononça le 15 juin de la même année, souleva des orages. Il fut violemment attaqué dans le *Mercure Galant*, qu'il avait placé jadis « immédiatement au-dessous de rien », et dont les principaux rédacteurs, Thomas Corneille et Fontenelle, ne lui pardonnèrent pas d'avoir fait l'éloge, dans ce discours, des chefs du parti des Anciens, Bossuet, Boileau, La Fontaine, et surtout d'avoir exalté Racine aux dépens de Corneille. La Bruyère répliqua à l'article du *Mercure* dans la préface de son discours, et il se vengea de Fontenelle en publiant dans la 8e éd. de son livre le caractère de *Cydias*, dont tout le monde reconnut l'original.

Les dernières années de la vie de La Bruyère furent consacrées à la préparation d'un nouvel ouvrage, dont il avait pris l'idée dans ses fréquents entretiens avec Bossuet : c'est à savoir les *Dialogues sur le Quiétisme*, qu'il laissa inachevés. Ils ont été publiés après sa mort, en 1699, par l'abbé du Pin, docteur en Sorbonne, qui compléta les sept dialogues trouvés dans les papiers de La Bruyère, par deux dialogues de sa façon. Il est probable qu'il ne se gêna point non plus pour remanier les sept premiers ; mais, avec cette réserve, l'authenticité des Dialogues, qui n'était point admise par Walckenaër, paraît certaine au plus récent éditeur de La Bruyère, M. G. Servois. Ajoutons que l'on a vingt lettres de La Bruyère, dont dix-sept sont adressées au prince de Condé, et nous aurons achevé l'énumération de ses œuvres complètes.

Il mourut à Versailles, dans la nuit du 10 au 11 mai 1696, d'une attaque d'apoplexie. Le récit de sa fin nous a été transmis par une lettre d'Antoine Bossuet, frère de l'évêque de Meaux. « J'avais soupé avec lui le mardi 8, écrit-il ; il était très gai et ne s'était jamais mieux porté. Le mercredi et le jeudi même, jusqu'à neuf heures du soir, se passèrent en visites et en promenades, sans aucun pressentiment ; il soupa avec appétit, et tout d'un coup il perdit la parole et sa bouche se tourna. M. Félix, M. Fagon, toute la médecine de la cour vint à son secours. Il montrait sa tête comme le siège de son mal. Il eut quelque connaissance. Saignée, émétique, lavement de tabac, rien n'y fit... Il m'avait lu [deux jours auparavant] des Dialogues qu'il avait faits sur le quiétisme, non pas à l'imitation des *Lettres Provinciales* (car il était toujours original), mais des dialogues de sa façon... C'est une perte pour nous tous ; nous le regrettons sensiblement. » Bossuet lui-même écrivait de son côté le 28 mai : « Toute la cour l'a regretté, et monsieur le Prince plus que tous les autres. » Enfin, voici dans quels termes Saint-Simon a enregistré sa mort : « Le public perdit bientôt après (1696) un homme illustre par son esprit, par son style et par la connaissance des hommes : je veux dire La Bruyère, qui mourut d'apoplexie à Versailles, après avoir surpassé Théophraste en travaillant d'après lui, et avoir peint les hommes de notre temps, dans ses nouveaux *Caractères*, d'une manière inimitable. C'était d'ailleurs un fort honnête homme, de très bonne compagnie, simple, sans rien de pédant, et fort désintéressé. Je l'avais assez connu pour le regretter, et les ouvrages que son âge et sa santé pouvaient faire espérer de lui. »

La Bruyère mourait célibataire et pauvre. Sa mort, « si prompte, si surprenante », suivant les expressions de son successeur à l'Académie, l'abbé Fleury, fit naître le soupçon qu'il aurait été empoisonné, sans doute par la vengeance d'un des originaux des *Caractères;* ces bruits n'avaient aucun fondement sérieux. Il fut inhumé à Versailles le 12 mai, dans la vieille église Saint-Julien, qui a été démolie en 1797.

La Bruyère est un moraliste, et le XVIIe siècle est l'âge des moralistes ; ce sont là des termes consacrés par l'usage, mais qui ont besoin d'être précisés. On appelle aujourd'hui moraliste l'écrivain qui prêche la morale, et on le distingue du psychologue qui décrit les sentiments sans les juger. Si l'on accepte ces définitions, qui ont été fixées par M. Paul Bourget (*Nouv. Essais de psychol. contemp.*), La Bruyère est à la fois moraliste et psychologue, et plus encore psychologue que moraliste, et l'on doit dire du XVIIe siècle qu'il est avant tout l'âge de la psychologie. Mais on entendait alors par moraliste tout auteur qui écrivait « sur les mœurs », quel que fût l'esprit de son livre. Et l'on avait un tel goût pour les analyses morales et pour les portraits, qu'ils n'étaient point réservés aux ouvrages spéciaux, tels que *le Recueil* de Mademoiselle, mais abondaient dans les romans et, c'est La Bruyère lui-même qui le dit, jusque dans les sermons (V. *Disc. sur Théophraste*).

Toutefois, deux grands écrivains, par l'objet et par la forme de leurs œuvres, étaient les prédécesseurs directs de La Bruyère en cet art du moraliste : c'étaient Pascal et La Rochefoucauld, qu'il a parfaitement définis, précisant ensuite par contraste l'originalité de son propre ouvrage : « L'un (de ces deux ouvrages), dit-il dans son *Dis-*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cours sur Théophraste, par l'engagement de son auteur, fait servir la métaphysique à la religion; fait connaître l'âme, ses passions, ses vices; traite les grands et sérieux motifs pour conduire à la vertu, et veut rendre l'homme chrétien. L'autre, qui est la production d'un esprit instruit par le commerce du monde, et dont la délicatesse était égale à la pénétration, observant que l'amour-propre est dans l'homme la cause de tous ses faibles, l'attaque sans relâche quelque part où il le trouve; et cette unique pensée, comme multipliée en mille autres, a toujours, par le choix des mots et par la variété de l'expression, la grâce de la nouveauté. L'on ne suit aucune de ces routes dans l'ouvrage qui est joint à la traduction des *Caractères* (de Théophraste). Il est tout différent des deux autres que je viens de toucher : moins sublime que le premier et moins délicat que le second, il ne tend qu'à rendre l'homme raisonnable, mais par des voies simples et communes, et en l'examinant indifféremment, sans beaucoup de méthode, et selon que les divers chapitres y conduisent par les âges, les sexes et les conditions, et par les voies, les faibles et le ridicule qui y sont attachés. »

Il ne faut donc point chercher dans La Bruyère un système, ni même des vues bien neuves sur la nature et la destinée de l'homme. Mais nous trouvons dans son livre un tableau de la société de son temps, que les contemporains reconnurent exact (V. Saint-Simon, cité plus haut); les traits épars d'un caractère fort intéressant, qui éclaire comme d'un jour intérieur la valeur de ses jugements, et qui est le sien propre; et enfin, un art original dont la nouveauté le rapproche plus de ses successeurs du XVIIIe et même du XIXe siècle que de ses devanciers et de ses contemporains.

« La Bruyère, a dit Prévost-Paradol, n'entre pas dans un sujet pour le parcourir d'un pas ferme et réglé jusqu'au bout; il y pénètre par cent voies différentes, ne s'y engage un moment que pour en sortir, puis y revient sous une forme nouvelle, change à chaque instant de tour, de figure, de langage, ne s'appesantit sur rien et finit par avoir tout dit. » On reconnaît généralement que le tableau qu'il nous présente de la société de son temps est à peu près complet; mais on en cherche le plan, et lui-même a reconnu qu'il n'était pas rigoureux (V. plus haut). Toutefois, il semble se raviser plus tard et, dans la Préface des *Caractères*, il parle, sans l'expliquer clairement, « des raisons qui entrent dans l'ordre des chapitres et dans une certaine suite insensible des réflexions qui le composent ». Plus tard encore, dans la Préface du *Discours à l'Académie*, il déclare « que de seize chapitres qui le composent (son livre), il y en a quinze qui, s'attachant à découvrir le faux et le ridicule qui se rencontrent dans les objets des passions et des attachements humains, ne tendent qu'à ruiner tous les obstacles qui affaiblissent d'abord et qui éteignent ensuite dans tous les hommes la connaissance de Dieu; qu'ainsi ils ne sont que des préparations au seizième et dernier chapitre, où l'athéisme est attaqué et peut-être confondu... » Mais cette explication trouvée après coup est suspecte; répondant aux *Théobaldes*, il a sans doute voulu se concilier des sympathies. Le chapitre des Esprits forts est assurément l'expression sincère de ses sentiments chrétiens; mais il est aussi, comme l'éloge de Louis XIV dans le chapitre du Souverain et comme la traduction de Théophraste, un paravent à l'ombre duquel il a pu faire passer la satire des puissants. Néanmoins, on peut reconnaître un certain ordre dans les *Caractères;* le premier chapitre (Des Ouvrages de l'Esprit), est une sorte d'introduction; les neuf chapitres suivants (Du Mérite personnel, des Femmes, du Cœur, de la Société et de la Conversation, des Biens de fortune, de la Ville, de la Cour, des Grands, du Souverain ou de la République) sont le tableau de la société du XVIIe siècle, considérée dans ses traits généraux, puis dans ses diverses castes; les chapitres XI et XII (de l'Homme et des Jugements) appartiennent à la morale de tous les temps; les travers et les abus de son siècle sont de nouveau attaqués dans les chapitres XIII et XIV (de la Mode, et de Quelques usages); enfin la conclusion chrétienne est donnée par les chapitres XV (de la Chaire) et XVI (des Esprits forts).

Tel est le cadre où La Bruyère a enfermé ses observations et ses réflexions, dont les plus intéressantes sont celles qui s'appliquent à ses contemporains, et notamment à la friponnerie des financiers, à la sottise vaniteuse et à l'égoïsme des bourgeois, à la bassesse des courtisans et à l'insolente dureté des grands. Tous ses portraits sont pris sur le vif; et la question se pose de savoir si chacun de ces portraits est fait à l'exacte ressemblance d'un modèle déterminé, ou s'il les a composés de traits recueillis de divers originaux. La Bruyère a protesté à mainte reprise contre les « Clefs » qui prétendaient donner les noms des personnages qu'il avait dépeints; mais il ne pouvait pas ne pas protester. Quelques-unes de ces « Clefs » nous sont parvenues, et il n'est pas douteux qu'elles sont dans le vrai, lorsqu'elles nous montrent, par exemple, Fontenelle dans *Cydias*, et dans *Æmile*, le grand Condé. Parfois aussi leurs indications sont manifestement absurdes. La Bruyère a certainement usé quelquefois du procédé dont il prétendait ne s'être jamais départi et qui consiste à rassembler en une peinture vraisemblable des traits qui, dans la réalité, n'appartenaient pas tous au même modèle. C'est ainsi, par exemple, qu'il a composé de diverses anecdotes le caractère de Ménalque, le Distrait. (On trouvera toutes les hypothèses des « Clefs », comparées et discutées, dans les Notes de l'édition Servois.)

Cette société du XVIIe siècle, avec quel esprit La Bruyère l'a-t-il observée, et que faut-il penser de ses jugements? — On a voulu faire de La Bruyère une sorte de réformateur, de démocrate, un « précurseur de la Révolution française ». Les passages abondent dans son livre où l'on voit qu'il partage, au contraire, et qu'il accepte toutes les idées essentielles de son temps, en politique comme en religion. Il critique les abus, mais il respecte les institutions. Il reconnaît même que certains maux sont inévitables. Il avait trop l'amour de son art pour être un révolté, et, comme l'a remarqué M. Nisard, il ne pouvait haïr ce qu'il peignait si bien. Ceci posé, il reste que le ton des *Caractères* est presque constamment celui de la plus mordante satire. Il y avait en La Bruyère un mélange singulier d'orgueil et de timidité, d'ambition secrète et de mépris pour les ambitieux, de dédain des honneurs et de conscience qu'il en était digne; il ressentit profondément, malgré son affectation d'indifférence stoïcienne, l'inégalité de son mérite et de sa fortune. Et son grand grief contre la société du XVIIe siècle est précisément de ne pas faire sa place au mérite personnel. « Domestique » de ces Condé, dont nous avons indiqué d'après Saint-Simon le caractère détestable, il eut plus qu'un autre à se plaindre de la morgue des grands et de leur injustice à l'égard d'hommes « qui les égalent par le cœur et par l'esprit et qui les passent quelquefois ». Doué d'une sensibilité profonde et délicate, qui nous est attestée par certaines de ses réflexions sur l'amour et sur l'amitié, il n'est pas étonnant si La Bruyère, dont les instincts naturels étaient constamment froissés, finit par concevoir quelque amertume contre l'injustice du sort et l'épancha dans son livre.

Son humeur aigrie fut admirablement servie par un style incisif, âpre, nerveux, hardi jusqu'à la brutalité. Sa phrase, courte, brusque, saccadée, est déjà celle du XVIIIe siècle; le réalisme de l'expression, la crudité de certains traits, la tendance à peindre l'extérieur, les gestes des personnages, sont presque du XIXe. Et il nous ressemble encore par un trait qui le distingue de ses contemporains; il est le premier écrivain pour qui le style ait eu une valeur propre, indépendante du sujet. Il est le premier en date des stylistes. Et je ne sais s'il est le moins philosophe des moralistes français, mais il en est assurément le plus littérateur.

Paul SOUDAY.

BIBL.: L'édition moderne la plus complète de La Bruyère est celle de M. G. SERVOIS (Paris, *Collection des grands écrivains*).

Sur La Bruyère, on peut consulter en outre: SAINTE-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Beuve, *Portraits littéraires*, t. I. — Du même, *Nouveaux Lundis*, t. I et X. — Taine, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*. — A. Vinet, *les Moralistes des* XVIe *et* XVIIe *siècles*. — Prévost-Paradol, *les Moralistes français*. — Challemel-Lacour, *les Clefs de La Bruyère* (journal *le Temps* du 28 août 1866). — Edouard Fournier, *la Comédie de La Bruyère*. — Faguet, *XVIIe Siècle*. — Etienne Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé*.

LABRY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 369 hab.

LABUISSIÈRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 1,138 hab.

LABURGADE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque ; 376 hab.

LABUS (Jean), archéologue italien, né à Brescia en 1775, mort à Milan le 8 oct. 1853. Après avoir fait ses études à Brescia et à Padoue, et avoir voyagé en France et en Hollande, il revint en Italie ou il obtint une place de chef de division dans les bureaux de l'intendant général des biens de la couronne. En 1816, il renonça à son poste pour s'adonner aux études archéologiques. Ses travaux lui méritèrent le titre de correspondant de l'Institut de France. Il réédita les œuvres de Quirino Visconti (Milan, 1827-30, in-8) ; il publia la *Storia di Milano* de Ch. Rosmini, avec des notes (Milan, 1820-21, 4 vol. in-4). Ses dissertations les plus célèbres sont : *Ara antica scoperta dal sig. Mainoni pubblicata con alcune spiegazioni* (Milan, in-4) ; *Di un' Epigrafe latina scoperta in Egitto dal viaggiatore G. B. Belzoni, e in occasione di essa, dei prefetti di quella provincia da Ottaviano Augusto a Caracalla* (Milan, 1826, in-8) ; *I. Fasti della chiesa nella vita dei santi in ciascun giorno dell'anno* (1824-33, 13 vol. in-8) ; *Lettera ad. Em. Cicogna intorno ad una iscrizione antica scoperta in Venezia nel 1830* (Venise, 1830, in-4) ; *Il Museo della R. Accademia di Mantova* (Mantoue, 1830-37, 3 vol. in-8) ; *Museo Bresciano illustrato* (Brescia, 1838-45, in-fol.) ; *le Chiese principali d'Europa* (Milan, in-fol.). M. P.

LABUSSIÈRE (Louis-Emile), homme politique français, né à Bénévent-l'Abbaye (Creuse) le 2 mai 1853. Entrepreneur, maire de Limoges, il fut élu député aux élections générales de 1893 avec un programme radical-socialiste.

LABUZE (Justin), homme politique et administrateur français, né à Nouic (Haute-Vienne) le 26 janv. 1847. Médecin à Bellac, envoyé à la Chambre des députés le 21 avr. 1878, réélu le 21 août 1881, il devint sous-secrétaire d'Etat aux finances (10 août 1882), se retira le 31 mars 1885 avec le cabinet Ferry, fut battu aux élections générales du 4 oct. de la même année et obtint l'année suivante une place de trésorier-payeur général.

LABYRINTHE. Archéologie. — Les Grecs et les Romains donnaient le nom de labyrinthe à des constructions souterraines ou non, où les chambres et les couloirs étaient tellement enchevêtrés que le visiteur s'y perdait et ne pouvait en retrouver l'issue. Il semble que le type primitif du labyrinthe soit dû à l'Egypte. Le roi Amenemha III, de la XIIe dynastie, qui vint fixer sa résidence dans le Fayoum, est le fondateur du monument célèbre dont Pline, Hérodote et Strabon nous ont laissé de si pompeuses descriptions ; son nom égyptien était *Lapi-ro-hunt*, c.-à-d. « temple à l'entrée du Lac », d'où le grec Λαβύρινθος. Le labyrinthe s'élevait en effet à l'E. du lac Mœris, en face de l'ancien site de Crocodilopolis ; il était consacré au dieu Sebek. L'égyptologue allemand Lepsius en a le premier identifié les ruines, il y a une cinquantaine d'années ; elles consistaient en nombreux blocs de granit et de calcaire très blanc que les anciens ont pris pour du marbre, en restes de murailles et de chapiteaux de colonnes. Il existe des traces de nombreuses chambres, grandes et petites, sur terre et sous terre. Par ces chambres était circonscrit de trois côtés un vaste emplacement que devait remplir une salle hypostyle ; le quatrième côté de la place est encombré par les débris d'une grande pyramide qui fut le tombeau d'Amenemha III et devant laquelle on reconnaît l'emplacement d'un petit temple. Le voyageur français P. Lucas qui visita ces ruines dans les premières années du XVIIIe siècle les trouva dans un moindre état de dévastation. En entrant par ce qu'il appelle le grand portique, il trouva : 1° une grande salle en marbre (calcaire blanc) avec plafond droit formé de douze pièces de marbre, ayant 40 pieds de hauteur ; 2° un portique plus petit que le premier, puis une salle moindre ; 3° un portique encore plus petit, puis une salle ; 4° un autre portique. Il a pu visiter plus de 150 chambres. Les anciens relatent qu'il y en avait 3,000 reliées par des couloirs tellement enchevêtrés qu'un étranger n'en pouvait sortir sans le secours d'un guide. Aux temps d'Hérodote, il y avait une décision sur l'origine du labyrinthe ; on l'attribuait tantôt aux douze tyrans, tantôt à Psammétik seul ; il devait servir de monument funéraire aux Pharaons qui l'avaient construit et aux crocodiles sacrés. Cinquante ans environ avant Alexandre le Grand, Circummon, eunuque du Pharaon Necthébis, ajouta quelque chose aux constructions. Hérodote l'avait visité, du moins en partie ; les ruines étaient encore visitées sous l'Empire romain.

C'est sur le modèle du labyrinthe de Crocodilopolis que Dédale, dit-on, construisit le labyrinthe de Crète, beaucoup plus fameux grâce aux légendes du Minotaure, de Thésée et d'Ariane. Minos l'avait commandé à Dédale pour servir de demeure au Minotaure ; il était cent fois plus petit que le labyrinthe d'Egypte, mais non moins compliqué, puisque Thésée eut besoin du fil d'Ariane pour assurer son retour s'il triomphait du monstre. Il est à peu près certain que ce monument n'a jamais existé que dans l'imagination des anciens ; aucun écrivain n'en a parlé *de visu*, et l'on en chercherait en vain les traces aux environs de Cnossos où on le prétendait situé. Les grottes voisines de Gortys où l'on a voulu le reconnaître sont de simples carrières. On a essayé d'expliquer que ce labyrinthe, consacré au Minotaure, dieu solaire, et à Pasiphaé, déesse lunaire, n'était qu'une allégorie du ciel où s'entrelacent à l'infini les routes des astres, le ciel où le soleil et la lune semblent seuls graviter avec pleine assurance, suivant des règles fixes.

A Lemnos, un artiste crétois, Smilis, commença un autre labyrinthe que terminèrent Rhœcos et Théodoros de Samos (et non de Lemnos, comme dit Pline). On en voyait quelques vestiges au temps de Pline ; ce qui en faisait le prix, c'était cent cinquante colonnes faites au tour à l'aide d'une roue si habilement suspendue que la main d'un enfant eût suffi pour les travailler.

Enfin Pline cite un dernier labyrinthe en Etrurie ; c'était la tombe de Porsena, près de Clusium ; ce labyrinthe est sans doute fabuleux comme celui de Cnossos, car personne n'en a vu même les ruines. Pline du reste n'en parle qu'en s'abritant sous l'autorité de Varron. C'était un monument quadrangulaire ; chaque face avait 300 pieds de large et 50 de haut. A la base se trouvait un dédale dont on ne pouvait sortir si l'on s'y engageait sans un peloton de fil. Au sommet s'élevaient cinq pyramides, dont quatre aux quatre angles et une au milieu ; elles étaient très larges à la base (75 pieds) et très hautes (150 pieds). Le sommet de toutes ces pyramides était couronné par un globe d'airain et un chapeau d'où pendaient des sonnettes et des chaînes qui, agitées par le vent, rendaient un son pareil à celui de Dodone. Sur le globe il y avait quatre autres pyramides de 100 pieds de haut, supportant elles-mêmes, sur leur plate-forme, un troisième étage de cinq pyramides, que les traditions étrusques disaient aussi hautes que tout le reste du monument. On voit qu'un architecte aurait difficilement réalisé une pareille conception. Pierre Paris.

Mines. — Série de canaux d'écoulement faisant suite à une batterie de bocards et servant à classer les sables obtenus ; on arrive même par ce procédé à un premier enrichissement. Les matières sortant du bocard sont reçues dans un premier compartiment creusé de 1 m. et barré à son extrémité par des planches de 0^m^60 de hauteur ; les gros sables y restent, tandis que les sables moyens continuent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leur course dans les conduits formant labyrinthe jusqu'à un autre barrage, ne laissant passer que les sables fins qui eux-mêmes sont divisés en sables riches fins et sables fins pauvres ou schlamms. L. Knab.

Géométrie. — Les allées d'un labyrinthe étant considérées comme des lignes, et les carrefours comme des points où ces droites viennent aboutir, on démontre qu'un point mobile peut décrire successivement toutes les lignes du réseau, sans saut brusque et sans passer plus de deux fois sur chacune d'elles. Autrement dit, un labyrinthe n'est jamais inextricable. Pour résoudre ce problème, sans connaître le plan du labyrinthe, M. Trémaux et M. Maurice ont donné des règles fort ingénieuses. En voici une, encore inédite, qui est due à M. Gaston Tarry et qui paraît constituer le maximum de simplicité. Il est nécessaire et suffisant d'effectuer les deux parcours de chaque allée en sens contraire et de ne prendre l'allée qui a conduit pour la première fois à un carrefour que lorsqu'il n'en reste pas d'autre à prendre. Supposons qu'un promeneur, égaré dans un labyrinthe, dépose à l'entrée de toute allée nouvelle qu'il prend deux marques, et à la sortie trois marques ou une seule, suivant que l'allée débouche dans un carrefour nouveau ou dans un carrefour déjà exploré ; en outre, lorsqu'il prend une allée où se trouve une seule marque à l'entrée, il en dépose une deuxième. Ce promeneur sera certain de retrouver l'issue du labyrinthe, sans passer plus de deux fois par chaque allée, s'il se conforme à la règle suivante :

En arrivant à un carrefour, prendre au hasard une allée qui n'est pas marquée ou une allée qui n'a qu'une seule marque, et s'il n'en existe pas, prendre l'allée qui a trois marques. A. Laisant.

Alchimie. — Labyrinthe de Salomon. — Figure cabalistique qui se trouve en tête de certains manuscrits alchimiques, et qui fait partie des traditions magiques attribuées au nom de Salomon. C'est une série de cercles concentriques, interrompue sur certains points, de façon à former un trajet bizarre et inextricable ; c'est l'image de la vie avec ses retours et ses déceptions qui conduisent l'homme jusqu'à la mort. M. Berthelot.

Anatomie (V. Oreille).

Bibl. : Géométrie. — Ed. Lucas, *Récr. mathématiques*, 1891, t. I, p. 41, 2e éd.

LABYRINTHICI (Ichtyol.). Famille de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Labyrinthiformes, présentant une disposition des plus remarquables permettant à ces animaux, vivant dans des marais qui se dessèchent souvent, de rester assez longtemps hors de l'eau ; cette disposition consiste dans une division en feuillets d'une partie des os pharyngiens, division qui produit des cavités et de petites loges plus ou moins compliquées dans lesquelles l'eau s'amasse dans des organes spongieux pour de là (Sauvage) tomber goutte à goutte sur les lames branchiales et les maintenir humides. Les opercules sont bombés et protègent cet appareil remarquable ; les membranes des ouïes sont attachées sous la gorge. Les pseudobranchies sont absentes ou rudimentaires. Les animaux qui rentrent dans cette famille habitent les régions les plus chaudes du monde, telles que : le Gabon, le Cap, l'Inde, l'Indo-Chine et les îles de la Sonde. Ce sont des Poissons de petite taille ; ils sont susceptibles d'être domestiqués et se font remarquer par la beauté de leurs couleurs. Rochebr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Valenciennes et Cuvier, *Hist. génér. des Poiss.* — Sauvage, dans Brehm, édit. franç., *Poissons*.

LABYRINTHIFORMES (Ichtyol.). Nom francisé, synonyme de *Labyrinthici*, mais employé pour spécifier un groupe dans l'ordre des *Acanthoptérygiens*.

LABYRINTHODON (Paléont.). Ce genre, établi par R. Owen, comprend les Labyrinthodontes qui ont les os du recouvrement du museau ornés de crêtes rayonnantes, une ouverture pour le passage des défenses inférieures entre le vomer et l'intermaxillaire, une défense en avant des narines internes et une rangée transversale de petites dents sur le bord antérieur du voméro-palatin, des dents grêles, acuminées, plissées à la base, formant une rangée sur le maxillaire inférieur. Les Labyrinthodon proprement dits sont du keuper du Warwickshire et ne comprennent qu'une espèce, le *L. leptognathus*, les autres espèces ayant été réparties entre les *Mastodonsaurus* et *Metoposaurus*.

Bibl. : R. Owen, *Trans. geol. Soc. London*, 1842, t. VI. — Zittel, *Tr. de paléontologie*, éd. fr., 1893, t. III, p. 399.

LABYRINTHODONTIENS (Paléont.). Ce groupe, établi par Meyer en 1842, forme pour Lydekker un ordre comprenant les Amphibiens présentant les caractères suivants : « corps allongé, généralement lacertiforme (anguiforme chez les *Aistopoda*), généralement cinq doigts à chaque patte ; crâne ayant la région temporale recouverte par les os postorbitaires et supratemporaux ; dents pointues avec une large cavité pulpaire, la dentine souvent plissée ; vertèbres amphicéliennes, pouvant être complètement ossifiées, présenter un canal notochordal, ou avoir un grand intercentrum, le centrum étant représenté par des pièces latérales paires (pleurocentraux) ; un bouclier thoracique osseux, souvent des plaques osseuses à la partie ventrale ». Cet ordre se divise en deux sous-ordres, celui des Microsauriens et celui des Labyrinthodontiens proprement dits. E. Sauvage.

Bibl. : Lydekker, *Cat. fossil reptilia British Museum*, 1890, t. IV, p. 139.

LABYRINTHULES (Zool.). Ce sont des êtres très curieux et encore incomplètement connus, découverts par Cienkowski sur des pilotis plongés dans la mer, dans le port d'Odessa. Ils forment des amas de cellules nucléées qui se reproduisent par division et possèdent un certain degré de contractilité. Ces cellules sécrètent une matière fibrillaire qui se durcit et forme des réseaux de filaments anastomosés. C'est à l'intérieur de ces filaments que circulent les cellules en pivotant. Pour s'enkyster, ces cellules se réunissent de nouveau en masse, chacune d'elles sécrétant une enveloppe particulière, et toute la masse est enveloppée à son tour d'une membrane commune. Les kystes, au bout d'un certain temps, se subdivisent en quatre cellules. Le position systématique des Labyrinthules n'est pas encore bien connue : les particularités que nous venons de dire ont engagé certains auteurs à les rapprocher des Myxomycètes.

LABZINE (Alexandre-Féodorovitch), écrivain russe, né à Moscou en 1766, mort en 1825. Il fit ses études à l'université de Moscou ; en 1782, encore étudiant, il collabora à une revue mensuelle, *Vetchernaïa Zaria* (le Crépuscule), et composa des vers. En 1787, il fit paraître son *Chant de triomphe* à l'occasion de l'arrivée de Catherine II à Moscou ; la même année, il donna la traduction des *Noces de Figaro* de Beaumarchais. Puis il se lia avec Novikov, dont il subit l'influence, et devint ensuite martiniste. On le nomma traducteur à l'université de Moscou et, en 1779, il passa dans le service secret des postes à Pétersbourg. En 1799, il fut nommé secrétaire des conférences de l'Académie des arts et historiographe de l'ordre de Malte et il écrivit avec Vakhrouchévitch l'*Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (Pétersbourg, 1799-1801, 5 vol.). A partir de 1803, il publia des traductions de livres mystiques allemands qui eurent de nombreuses éditions, puis des brochures religieuses et morales. En 1806, il fonda une revue religieuse et mystique, *le Messager de Sion*, mais le clergé en arrêta bientôt la publication. En 1816, lorsque le gouvernement se mit à pencher vers le mysticisme et qu'on vit fleurir les loges maçonniques et les sociétés bibliques, Alexandre Ier lui permit de publier de nouveau sa revue en 1817 ; mais les vexations de la censure furent si grandes qu'il s'arrêta après quelques numéros. Cette même année, Labzine fut élu vice-président de l'Académie des arts. Le 13 sept. 1822, il s'opposa à la nomination d'Araktchéev, de Gouriev et de Kotchoubey en qualité de membres honoraires ; il fut exilé, ses éditions furent défendues, et, ruiné, il ne vécut qu'avec quelques subsides de A.-N. Galitzine.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

L'année suivante, on le ramena à Simbirsk, où il mourut en proie au mal caduc. M.

Bibl. : Bezsonov, *la Vie et l'œuvre de Labzine*, dans l'*Archive russe*, 1866, fasc. 6. — *Mémoires de Vogel*, de M. A. Dmitrov, de Vitberg, dans l'*Antiquité russe*, 1872, fasc. 4.

Lac. Géographie. — On donne le nom de lacs à des dépressions de la surface terrestre où l'eau s'accumule au milieu des terres. Lorsque l'étendue de la nappe d'eau est très petite, on l'appelle mare ou étang, son origine étant alors très souvent artificielle ; lorsqu'elle est très vaste, elle reçoit parfois le nom de mer ; c'est le cas pour la mer Caspienne, la mer d'Aral, et le langage a conservé pour un petit lac l'appellation de mer Morte. Ce qui caractérise les lacs comme les étangs, mares et marais, c'est que l'eau y est stagnante tandis qu'elle est courante dans les rivières. En général, les lacs font partie du système hydrographique des eaux douces ; ils sont formés par des ruisseaux ou rivières dont les eaux s'amassent dans une cavité du sol. On les trouve alors tantôt à la source du fleuve, formant le réservoir où il s'alimente, par exemple le lac Itasca pour le Mississippi et le lac Victoria Nyanza pour le Nil ; tantôt sur le parcours, tels le lac de Genève, le lac de Côme, le lac Baïkal, etc. ; tantôt au terme du cours du fleuve qui n'atteint pas la mer. Les lacs situés au point inférieur d'un bassin fermé sont nombreux en *Asie* (V. ce mot) : l'Aral, le Lob-nor, le Koukou-nor, le Hamoun, la mer Morte, etc. ; citons encore le Grand Lac Salé dans l'Amérique du Nord, le Tchad en Afrique. Il existe enfin quelques lacs qui n'ont ni affluent ni déversoir apparent ; ils s'alimentent en général par des sources intérieures, sans que l'eau puisse dépasser les bords de la cuvette, ou bien ils ont des déversoirs souterrains ; tel est le cas de certains lacs des contrées calcaires, par exemple le lac de Joux dans le Jura. D'autre part, il convient de signaler les lacs de Scandinavie, de Finlande, du Canada, les pays du monde où ces nappes d'eau douce occupent les plus vastes espaces comparativement aux terres qui les entourent ; ce sont des sols relativement neufs, ayant peu subi les remaniements dus aux agents atmosphériques ; les rivières y sont formées de chapelets de lacs remplissant jusqu'au bord les bassins successifs de leurs vallées ; elles n'ont pas eu le temps d'en ronger les barrages ni de combler le fond de leurs alluvions.

On distingue les lacs de montagne et les lacs de plaine ; les premiers sont souvent formés dans une vallée barrée par une moraine glaciaire, ou dans une dépression géologique ; ceux-ci sont beaucoup plus étendus. Les lacs de plaine sont bien moins profonds que les lacs de montagne. Au point de vue de l'altitude, le plus haut situé des lacs importants est le Titicaca dans l'Amérique du Sud (alt., 3,824 m.) ; le plus bas est la mer Morte dont le niveau est inférieur de 393 m. à celui de la Méditerranée. Plusieurs des lacs de montagne s'enfoncent au-dessous du niveau de la mer ; c'est le cas pour les lacs subalpins d'Italie et pour le Baïkal. Au point de vue de l'étendue, les plus grands lacs sont le lac Supérieur (83,627 kil. q.) et les quatre autres qui forment dans le bassin supérieur du Saint-Laurent une petite mer d'eau douce ; le lac Victoria Nyanza (43,900 kil. q.), le plus important de ceux qui alimentent le Nil ; le lac d'Aral. Sur la superficie des lacs on trouvera des détails complets dans les articles relatifs à chaque continent (V. en particulier les art. Europe, t. XVI, p. 796, et France, t. XVII, p. 977). Au point de vue de la masse des eaux, les principaux sont le lac Supérieur, le lac Baïkal, etc. Au point de vue de la forme, les lacs qui occupent une cuvette naturelle se rapprochent du type circulaire, tandis que ceux qui remplissent une partie d'une vallée sont allongés, plus longs que larges ; parfois plusieurs fonds de vallée sont réunis en un lac unique qu'un léger abaissement des eaux morcellerait (lac des Quatre-Cantons, lac de Côme, etc.).

Les lacs sont alimentés par des eaux courantes, rivières, sources, neiges fondues, lesquelles entraînent une certaine quantité de matières solides ; celles-ci se déposent, de sorte que lentement le creux se comble ; il s'ensuit d'abord une élévation du niveau lacustre jusqu'à ce que celui-ci déborde et se crée un déversoir ; les dépôts alluviaux continuant finissent par emplir la cavité entière du lac ; celui-ci se transforme en marais, puis disparaît ; l'érosion que ses eaux exerce sur la paroi par laquelle elles s'écoulent, abaissant le niveau du déversoir, et par conséquent du lac, concourt à la disparition de celui-ci. Beaucoup des plus belles plaines sont d'anciens fonds de lacs, telles que la Limagne, la Hongrie. — Il existe des lacs intermittents, qui n'ont d'eau que dans la saison pluvieuse ou après de grands orages ; c'est le cas de plusieurs des chotts algériens ; c'est aussi celui du lac de Zirknitz alimenté par des canaux souterrains.

L'eau des lacs est généralement douce, comme celle des rivières ; mais elle renferme de même toutes sortes de matières en suspension ; leur couleur verte, bleue, rougeâtre, est due à ces matières. Dans les lacs sans écoulement, les sels s'accumulent, si bien que la salure de l'eau peut arriver à dépasser celle de l'eau de mer ; les plus célèbres lacs salés sont ceux de l'Asie centrale, le Grand Lac Salé des Etats-Unis (Utah), les chotts. Ils renferment surtout du chlorure de sodium et du chlorure de magnésie ; d'autres contiennent du carbonate et du sulfate de soude, par exemple ceux de Debreczin (Hongrie) ; d'autres du sulfate de magnésie, par exemple les *lacs Amers* de l'isthme de Suez ; d'autres des sels de bore (Tibet, Californie).

Un grand nombre de lacs paraissent avoir jadis communiqué avec la mer, leur faune étant celle des mers voisines ; on en compte une centaine dont les principaux sont ceux de la Suède méridionale, de la Russie nord-occidentale, le Tanganika, le Nicaragua et le Titicaca. Toutefois, il faut se souvenir que ces faunes marines peuvent s'expliquer par des migrations.

Lacs Amers (V. Egypte, t. XVI, p. 650, et Suez).

Lac de glace (V. Glacier).

Législation (V. Etang).

Lac (Le) ou **Villers**, appelé communément *Lac-ou-Villers*. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Morteau, sur la rive gauche du Doubs ; 3,147 hab. Le village du Lac est au centre de beautés naturelles qu'offrent et les bords escarpés des bassins du Chaillexon et la grotte de la Toffière (r. dr.). Le Lac se trouve à la porte d'une des cinq principales voies de pénétration de Suisse en France, sur la route et le chemin de fer qui unissent les villes horlogères du cant. de Neuchâtel aux villages horlogers français de la région de Morteau. Le Lac a des scieries et des fabriques d'horlogerie ; il possède une source froide d'eau carbonatée ferrugineuse. — Le Lac formait autrefois un des cinq quartiers de la communauté du Val de Morteau, dont le seigneur était le prieur de *Morteau* (V. ce mot). Fondé par les sires de Montfaucon (XIe s.), le prieuré passa aux comtes de Bourgogne, puis, en 1494, aux seigneurs de Veuvres. Le Lac eut une existence très agitée aux XVIe et XVIIe siècles. Il ferma obstinément sa porte à la Réforme venant de Suisse. Ses habitants et ceux du Val battirent en 1575 les réformés neuchâtelois et montbéliardais, ligués contre Besançon. Durant la guerre de Trente ans, Le Lac fut détruit par l'armée de Saxe-Weimar (1639). Il se releva lentement et fut de nouveau incendié de nos jours en 1840. — En face du Lac, sur le territoire suisse, est le village des Brenets. Les habitants des deux villages ont, de temps immémorial, offert un touchant exemple de fraternité internationale dans des fêtes populaires annuelles, qui se célébraient sur le lac. L'usage en est aujourd'hui tombé en désuétude.

Lac-des-Rouges-Truites (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent ; 513 hab.

Lacabane (Léon), érudit français, né à Fons (Lot) le 21 nov. 1798, mort à Paris le 24 déc. 1884. Elève pensionnaire de la première promotion de l'Ecole des chartes (1821), il fut attaché en 1829 au Cabinet des titres de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Bibliothèque royale et y demeura jusqu'en 1871. Cette situation le désigna au roi Louis-Philippe, lors de la création de la salle des Croisades au musée de Versailles, pour contrôler les prétentions des familles qui désiraient y voir leurs armoiries. Il eut en cette qualité à examiner les nombreuses chartes dites de croisades, jusque-là inconnues, qui surgirent alors d'une manière un peu trop opportune et peut-être en admit-il un peu légèrement l'authenticité. Nommé professeur à l'Ecole des chartes, lors de la réorganisation de cet établissement en 1846, il en devint directeur en 1857 et prit sa retraite en 1871. Pendant de longues années, Léon Lacabane avait projeté une édition de Froissart qui ne vit jamais le jour, mais dont la préparation a donné naissance à plusieurs mémoires estimés sur l'histoire du XIVe siècle, publiés pour la plupart dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

LACABARède. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Saint-Amans-Soult; 668 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Mazamet à Bédarieux. Laines et peaux.

LACADÉE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 203 hab.

LACAGE (Tiss.). Cette opération consiste à assembler, suivant un ordre convenu, les cartons Jacquard, sur une table ou long cadre muni de pédonnes, et à les coudre les uns aux autres.

LA CAILLE, famille d'imprimeurs (V. CAILLE [La]).

LA CAILLE (Nicolas-Louis, abbé de), astronome français, né à Rumigny le 15 mai 1713, mort à Paris le 21 mars 1762. Orphelin de bonne heure et protégé par le duc de Bourbon, il embrassa l'état ecclésiastique pour obtenir un bénéfice, mais ne dépassa pas le diaconat, et se fit recommander à Jacques Cassini et Maraldi qui l'occupèrent à des mesures géodésiques, notamment à la vérification de la grande méridienne de France (1739-40). Il s'y distingua de telle sorte que les portes de l'Académie des sciences s'ouvrirent de suite pour lui (1741). Nommé bientôt après professeur au collège Mazarin, il publiait aussitôt des *Leçons élémentaires de mathématiques* (1741), *de mécanique* (1743), *d'astronomie géométrique et physique* (1746), *d'optique* (1750), qui eurent plusieurs éditions, se faisait établir en 1746 un observatoire au collège et commençait à rédiger ses *Ephémérides des mouvements célestes pour le méridien de Paris*, qui vont de 1745 à 1774. En 1751, il entreprit un voyage de quatre ans au cap de Bonne-Espérance, où il observa dix mille étoiles et forma quatorze constellations nouvelles (celles qui portent des noms rappelant les arts ou les sciences). La modicité de ses dépenses pour ce voyage (9,144 livres 5 sous) fut considérée comme un trait de naïveté. C'est pendant la dernière période de sa vie, qu'abrégea une maladie amenée par l'excès de travail, qu'il rédigea ses ouvrages les plus importants : *Astronomiæ fundamenta* (1757) ; *Cœlum australe stelliferum* (1760) ; ses *Tables de logarithmes* (1760) et ses *Tables solaires* (1758). On a édité après sa mort le *Journal* de son voyage (1763) et des *Observations sur 515 étoiles du zodiaque*. Les *Mémoires de l'Académie* renferment enfin de 1741 à 1760 de nombreuses communications de Lacaille. T.

LACAJUNTE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune; 263 hab.

LA CALLEJA (Andrès de) (V. CALLEJA).

LACALME. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Sainte-Geneviève; 587 hab.

LA CALPRENÈDE (Gaultier de COSTE, seigneur de), romancier et poète dramatique français, né au château de Toulgou, près de Sarlat (Périgord), en 1609 ou 1610, mort en 1663. Après avoir fait ses études à Toulouse, il se rendit à Paris vers 1632 et entra en qualité de cadet au régiment des gardes. Son talent naturel de conteur lui valut la faveur des dames d'honneur de la reine et de la reine elle-même ; il fut nommé en 1650 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il mourut en 1663 des suites d'un accident, d'un coup de tête de cheval, d'après les uns, et, selon les autres, de l'explosion d'un fusil.

Bien qu'il fût Périgourdin, c.-à-d. simplement voisin de la Gascogne, La Calprenède passa toujours pour un franc Gascon, et son caractère était bien propre en effet à accréditer cette légère erreur. On connaît sa réponse à une critique de Richelieu, qui s'était permis de trouver sa versification un peu lâche : « Comment! lâche! Cadédis! il n'y a rien de lâche dans la maison de La Calprenède! » Dans l'épître dédicatoire de sa première tragédie, *la Mort de Mithridate*, il s'excuse, étant gentilhomme, de déroger en s'abaissant à écrire : « La profession que je fais, dit-il, ne me peut permettre, sans quelque honte, de me faire connaître par des vers, et tirer de quelque méchante rime une réputation que je dois espérer seulement d'une épée que j'ai l'honneur de porter. » Les exemples ne manquaient pourtant pas de gentilshommes qui devaient aux lettres toute leur renommée. Mais ils étaient sans doute de petite noblesse. Il est vrai que, plus tard, il parle de « l'erreur du siècle » qui rend ces « amusements presque honteux à ceux de sa profession » (préf. du *Comte d'Essex*). Le plus fier gentilhomme gascon n'est point insensible à ce succès, et celui de La Calprenède avait été réellement très grand.

Il avait donné dix pièces de théâtre qui sont : *la Mort de Mithridate*, tragédie (1635) ; *Bradamante*, tragi-comédie (1636) ; *Jeanne d'Angleterre* (1636) ; *Clarionte ou le Sacrifice sanglant*, tragi-comédie (1637) ; *le Comte d'Essex*, tragédie (1638) ; *la Mort des enfants d'Hérode ou la Suite de Mariamne*, tragédie (1639) ; *Edouard*, tragi-comédie (1639) ; *Phalante*, tragédie (1641) ; *Herménigilde*, tragédie en prose (1643) ; *Bélisaire*, tragi-comédie (1659) (cette dernière n'a jamais été imprimée ; les autres l'ont été séparément et les exemplaires en sont aujourd'hui presque introuvables).

La Calprenède a laissé en outre un assez grand nombre de poésies légères disséminées dans divers recueils de l'époque, et surtout ses trois grands romans auxquels il a dû la meilleure part de sa réputation : *Cassandre* (1642-50, 10 vol. in-8) ; *Cléopâtre* (1647-58, 12 vol. in-8) ; *Faramond* (1661-70, 12 vol. in-8), mais les sept premiers volumes sont seuls de La Calprenède, qui mourut laissant l'ouvrage inachevé ; les cinq derniers volumes sont de Pierre d'Ortigue de Vaumorière. Enfin, on lui attribue généralement les *Nouvelles ou Divertissements de la princesse Alcidiane*, qui semblent plutôt être de sa femme, Madeleine de Lyée, qu'il avait épousée, veuve pour la seconde fois, en 1648, et dont il se sépara, en 1659, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris. Les romans de La Calprenède ont eu en leur temps, avons-nous dit, une vogue considérable. Les éditions en furent nombreuses au XVIIe siècle ; il est vrai qu'ils n'ont jamais été réimprimés depuis. Il serait fastidieux de tenter une analyse de ces interminables récits, dont les intrigues compliquées ne sont pas faciles à débrouiller. *Cassandre* est l'histoire des amours du Scythe Oroondate pour la princesse Statira, fille de Darius, qui devient la captive, puis la femme d'Alexandre le Grand, et qui, à un moment donné, se déguise sous le nom de Cassandre, qui a fourni le titre du roman. *Cléopâtre* est la fille de la célèbre reine près de laquelle Antoine oublia son armée, et La Calprenède nous conte les amours de cette seconde Cléopâtre et de Juba, prince de Mauritanie. *Faramond* est le premier roi de la dynastie mérovingienne, transformé bien entendu en héros de roman et qui par là méritera de jouer un sot personnage dans le *Dialogue* de Boileau. Mais, dans tous ces romans, le sujet principal n'est que le lien où se rattachent, parfois assez faiblement, cent épisodes et aventures accessoires, dont les personnages ou leurs confidents font le récit, à l'imitation de l'*Enéide*. La fierté d'Artaban est restée proverbiale, et Artaban, qui s'appelle aussi Britomare, n'est qu'un personnage secondaire de *Cléopâtre*.

Le fonds de ces romans est toujours à peu près identique. Les personnages ne sont plus des bergers comme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans l'*Astrée*, mais leurs noms seuls sont empruntés à l'antiquité ; les héros sont tous d'intrépides chevaliers, prêts à souffrir mille morts pour l'amour de leurs dames, et celles-ci mettent leur « gloire » à n'être pas touchées par ces sacrifices ou à ne l'être qu'à la dernière page du douzième volume. C'est l'amour suivant la formule de l'Hôtel de Rambouillet qui, en somme, avec plus de discours, continuait simplement la tradition des romans de chevalerie, et La Calprenède, grand coureur de ruelles, n'eut garde de négliger les dissertations galantes, qu'il fit interminables, et que le Gaulois Saint-Évremond jugeait être bien du temps perdu et « de l'esprit mal employé, quand on est ensemble ».

La lecture de La Calprenède paraît aujourd'hui médiocrement divertissante. Son style n'a pas ce charme mièvre, cette grâce fluide et alanguie par où l'on peut encore prendre plaisir à lire l'*Astrée*. Ce n'est pas qu'il écrive si mal qu'on le croit généralement, sur la foi de Mme de Sévigné ; son style n'est point partout « maudit », et s'il parle phébus et n'évite ni l'incorrection ni l'obscurité, il manie pourtant avec une certaine aisance ses longues périodes. C'est sa prolixité et sa monotonie qui nous rendent La Calprenède insupportable.

Il peut cependant fournir des renseignements intéressants sur l'esprit des précieuses, qui fut celui de la société polie pendant toute la première moitié du XVIIe siècle. Il ne faut pas être injuste pour cette société ni pour les écrivains qui firent ses délices. La Calprenède et les autres romanciers de son temps ont contribué à préparer cet art supérieur qui devait rejeter le leur dans l'oubli. Ils auront donc toujours une place dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

Bibl. : Fourgeaud-Lagrèze, *le Périgord littéraire; La Calprenède* ; Ribérac, 1877. — Morillot, *le Roman en France;* Paris.

LACAM-D'OURCET. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Céré ; 515 hab.

LACANAU. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc ; 1,106 hab.

Etang de Lacanau (V. Gironde, t. XVIII, p. 983).

LACANCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 658 hab.

LACANDONS. Peuple indien de l'Amérique centrale, sur la frontière du Guatemala et du Mexique (dép. de Yucatan, Tabaco, Chiapas), dans le bassin de l'Usumacinta. De race maya, ils ont le teint assez clair, sont sobres et accueillants. Ils avaient une réputation de guerriers féroces. Sur leur territoire sont les ruines de Menché.

LACANÉDA. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 505 hab.

LACAPÈNE ou LÉCAPÈNE. Famille byzantine originaire de l'Arménie et dont la situation demeura fort modeste jusqu'au jour où l'un de ses membres, Théophylacte Abastactus, eut la chance, dans une bataille contre les Sarrasins, de sauver la vie à l'empereur Basile Ier. Ce service assura sa fortune et celle des siens. Son fils fut patrice, drongaire de la flotte, magister, grand hétériarque : il parvint plus haut encore et devint l'empereur *Romain Ier* (V. ce nom). Un moment la famille des Lécapènes supplanta presque la maison de Macédoine : trois fils de Romain, *Christophore* (V. ce nom), Etienne, Constantin furent successivement associés à l'Empire ; sa fille *Hélène* (V. ce mot) épousa Constantin VII ; un autre de ses fils, *Théophylacte* (V. ce nom) fut placé à seize ans sur le trône patriarcal de Constantinople ; un de ses bâtards, l'eunuque Basile, parvint aux plus hautes charges de la cour ; sa petite-fille Marie fut mariée au tsar Pierre de Bulgarie. La chute de Romain (944), bientôt suivie de celle de ses fils, ruina leur fortune. Seul, Théophylacte se maintint sur le trône patriarcal, qu'il occupa de 933 à 956. Basile, le Bâtard, fit une brillante fortune (V. Basile).

LACARRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 192 hab. Château du maréchal de France *Harispe* (V. ce nom) où se trouve son tombeau. Eaux sulfureuses.

LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets ; 570 hab.

LACARRY (Giles), érudit français, né près de Castres en 1605, mort à Clermont (Auvergne) le 25 juil. 1684. Jésuite, recteur du collège de Cahors, il a laissé de nombreux travaux, notamment sur l'histoire romaine. Citons seulement : *Hist. Galliarum sub præfectis prætorii Galliarum* (1672), qui contient l'histoire des préfets des Gaules depuis Constantin jusqu'à Justinien ; *Hist. Imperatorum, consulum et præfectorum Prætorii Orientis, Italiæ, Illyrici et Galliarum* (1675), etc.

LACASCADE (Etienne-Théodore-Mondésir), homme politique et administrateur français, né à Saint-François-Grande-Terre (Guadeloupe) le 2 janv. 1841. Médecin de la marine, il fut envoyé à l'Assemblée nationale en 1875 par les électeurs de la Guadeloupe, qu'il représenta également à la Chambre des députés à partir d'avr. 1876. Il vota d'ordinaire avec l'Union républicaine, fit partie des 363 pendant la crise du 16 mai et fut réélu en oct. 1877. Nommé directeur de l'intérieur dans les établissements français de l'Inde (24 juin 1879), il fut appelé au même emploi en Nouvelle-Calédonie (juil. 1884) et devint le 23 mars 1886 directeur des établissements français de l'Océanie.

LACASSAGNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 476 hab.

LACASSAGNE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 347 hab.

LA CASSAGNE (L'abbé Joseph), musicographe français du XVIIIe siècle. Citons de lui : *Recueil de fables mises en musique* (1754, in-4) ; *Alphabet musical* (1765, in-8) ; *Traité général des éléments du chant* (1766, in-8) ; *Uniclefier musical* (1768, in-8).

LACASSAGNE (Jean-Alexandre-Eugène), médecin français, né à Cahors le 17 août 1843. Élève de l'Ecole de santé militaire de Strasbourg en 1863, il prit son grade de docteur en médecine en 1867, fut agrégé à Montpellier en 1872, puis nommé médecin-major de deuxième classe en 1873 et reçu agrégé au Val-de-Grâce en 1874 pour l'hygiène et la médecine légale militaires. Il est depuis 1880 professeur de médecine légale à la faculté de Lyon et a été nommé correspondant de l'Académie de médecine en 1890. Nous citerons parmi ses travaux : *Précis d'hygiène publique et sociale* (1876 ; 4e éd., 1895) ; *Précis de médecine judiciaire* (1878 ; 2e éd., 1886) ; *De l'Influence du travail intellectuel sur le volume et la forme de la tête* (avec M. Cliquet, 1878) ; *les Tatouages* (1881) ; *les Actes de l'Etat civil, étude médico-légale* (Lyon, 1887) ; *l'Affaire Gouffé* (1891) ; *l'Assassinat du président Carnot* (1894), et dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* les articles : *Consanguinité, Crémation, Pédérastie, Taches, Tatouages*, etc. ; plusieurs mémoires de médecine légale dans les *Archives de l'anthropologie criminelle* de 1886 à ce jour.

Dr A. Dureau.

LACASSAIGNE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux ; 545 hab.

LACASSE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 367 hab.

LA CASSIÈRE (V. Cassière).

LA CATHELINIÈRE (V. Cathelinière).

LACAUCHIE (Adolphe-Euclide), médecin français, né à Paris le 28 févr. 1806, mort à Paris en 1853. Après avoir étudié, puis enseigné pendant cinq ans l'art vétérinaire à l'Ecole d'Alfort, il entra dans la médecine militaire et fut nommé agrégé à Strasbourg en 1839. Il devint ensuite professeur à l'hôpital d'instruction de Metz, puis professeur d'anatomie au Val-de-Grâce. Il prit part (1849-51) à l'expédition de Rome, puis reprit à Paris ses travaux d'anatomie. Lacauchie a l'un des premiers étudié les maladies de l'Algérie ; il a imaginé un procédé nouveau de dé-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sarticulation avec un seul lambeau, et une méthode nouvelle de dissection, l'hydrotomie, qui a été le point de départ de nombreuses découvertes. Ouvrages principaux : *Réflexions sur les maladies de l'armée d'occupation d'Alger* (*Rec. de mém. de méd. milit.*, 1833) ; *Des Hémorragies à la suite des opérations* (thèse de Paris, 1834) ; *Etudes hydrotomiques et micrographiques* (Paris, 1844, in-8, pl.) ; *Etude sur l'histoire des amputations, notamment de la méthode de Celse* (Paris, 1850, in-8). Dr L. Hn.

LACAUGNE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux ; 303 hab.

LACAUNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres ; 3,547 hab. Fabriques de fromage, belles carrières de marbre aux environs ; mines de fer. Forêt considérable au S. de la ville. Ce château, situé sur les confins de l'ancien Rouergue, appartint primitivement à la famille de Combret ; puis, en 1175, à Roger II, vicomte de Carcassonne et d'Albi. Au XIIIe siècle, il fit partie de la seigneurie de Castres. La place était forte, entourée de hautes murailles dont il existe encore des restes. Archives communales fort curieuses dont on trouve des extraits dans l'ouvrage de Compayré.

Bibl. : Compayré, *Etudes historiques sur l'Albigeois*, pp. 489-492 et 512-513.

LACAUNETTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 60 hab.

LACAUSSADE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin ; 335 hab.

LA CAUSSADE (Ferrand de) (V. Ferrand de La Caussade).

LACAUSSADE (Auguste), littérateur français, né à l'île Bourbon le 17 févr. 1817. Il fut envoyé en France pour faire ses études à Nantes, puis rappelé au pays natal dès 1834. Destiné d'abord au notariat, il abandonna le droit pour la médecine et publia un premier recueil de vers, *les Salaziennes* (1839, in-8), dédié à Victor Hugo, et une traduction des *Œuvres complètes* d'Ossian (1842, in-12), couronnée plus tard par l'Académie française. Secrétaire de Sainte-Beuve avant et après 1848, il écrivit dans divers journaux démocratiques, collabora en 1852 à la *Revue contemporaine* et prit en 1859 la direction de la *Revue européenne*. Conservateur des bibliothèques de l'Instruction publique et des Sociétés savantes, il fut nommé en 1872 bibliothécaire du Luxembourg. Les vers de M. Lacaussade réunis sous le titre de *Poèmes et paysages* (1852, in-8) et des *Epaves* (1861, in-18) lui ont valu par deux fois le prix Bordin à l'Académie française. Depuis lors on ne cite de lui qu'une adaptation en vers français de la *Poésie de G. Leopardi*, avec introduction (1888, in-12). M. Tx.

LA CAVA (V. Cava dei Tirreni).

LACAVE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier ; 258 hab.

LACAVE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac ; 654 hab.

LACAVE-Laplagne (Jean-Pierre-Joseph), homme politique français, né à Montesquiou (Gers) le 12 août 1795, mort à Paris le 14 mai 1849. Elève de l'École polytechnique, il fit les dernières campagnes de l'Empire dans l'artillerie et quitta l'armée à la Restauration. Avocat au barreau de Toulouse, il était en 1821 conseiller référendaire à la cour des comptes. Elu député de Mirande le 27 déc. 1834, réélu en 1837, en 1842 et 1846, il venait d'être élu représentant du Gers à l'Assemblée législative (13 mai 1849) lorsqu'il mourut subitement. Très versé dans les questions financières, il fut ministre des finances dans le second cabinet Molé du 15 avr. 1837 au 8 mars 1839 et reprit le même portefeuille dans le cabinet Soult (25 avr. 1842) en remplacement de M. Humann, pour le garder jusqu'au 9 mai 1847. Il est impossible d'énumérer toutes les questions de finances et de travaux publics à la discussion desquelles il prit une part très active. Il s'occupa aussi de l'administration des biens du duc d'Aumale.

LACAVE-Laplagne (Louis), homme politique français, né à Paris le 3 oct. 1834. Fils du précédent, il se présenta sans succès dans le Gers aux élections législatives contre Granier de Cassagnac en 1863 et 1869. Élu enfin représentant de ce département à l'Assemblée nationale le 8 fév. 1871, il siégea au centre droit. Sénateur du Gers le 30 janv. 1876, membre du groupe constitutionnel, il appuya le gouvernement du 16 mai. Réélu en 1879 et 1888, il a voté en faveur du boulangisme.

LACAZE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vabre, sur le Gijon ; 2,143 hab. Fabrique de lainages. La seigneurie appartenait au XVIIe siècle, avec quelques autres terres en Albigeois, aux Bourbon-Malauze, issus d'un fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, mort en 1488 ; la terre de Lacaze avait été apportée en dot à Henri de Bourbon-Malauze, filleul de Henri IV, par sa femme, Marie de Chalon ; en 1647, elle fut érigée en titre de comté. Le château existe encore aujourd'hui en partie, mais fort dégradé. Eglise Notre-Dame, du XVe siècle. A Saint-Jean-del-Frech, chapelle avec tour, le tout du XVe siècle. Château moderne de Comalières.

Bibl. : H. Crozes, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn*, col. 77.

LACAZE (Louis de), médecin français, né à Lambeye (Béarn) en 1703, mort à Paris en 1765. Parent et ami de Bordeu, il devint médecin ordinaire de Louis XV. Il a par ses ouvrages, imbus des idées de Van Helmont et de Baglivi, exercé une grande influence sur les idées physiologiques en France : *Institutiones medicæ ex novo medicinæ conspectu* (Paris, 1755, in-8) ; *Idée de l'homme physique et moral*, etc. (Paris, 1755, in-12). Dans le système de Lacaze, tout l'organisme est subordonné au centre phrénique. Dr L. Hn.

LACAZE (Louis), médecin et philanthrope français, né en 1799, mort en 1869. Après avoir exercé la médecine à Paris jusqu'en 1852, il passa le reste de sa vie à former et enrichir une belle collection de tableaux et la légua au musée du Louvre, où elle porte son nom. Il a aussi laissé des sommes importantes à l'Académie des sciences pour favoriser les progrès de la physiologie, de la physique, de la chimie, et à l'École de médecine de Paris pour encourager les études relatives à la fièvre typhoïde et à la phtisie.

LACAZE (Louis-Jacques), homme politique français, né à Paris le 20 janv. 1826, neveu du précédent. Auditeur au conseil d'Etat en 1850, il donna sa démission en 1852, combattit longtemps l'Empire. Il fut envoyé par le dép. des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale de 1871, où il passa du centre droit au centre gauche et contribua à l'établissement de la République. Député d'Oloron en 1876, il fit partie des 363 pendant la crise du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881, et s'associa constamment à la politique du parti républicain modéré. Il a eu la même attitude au Sénat, où il a représenté les Basses-Pyrénées du 8 janv. 1882 au 4 janv. 1891. A. Debidour.

LACAZE-Duthiers (Félix-Joseph-Henry de), zoologiste français, né à Montpezat (Lot-et-Garonne) le 15 mai 1821. Il étudia la médecine à Paris et fut interne des hôpitaux. Nommé professeur de zoologie à la faculté des sciences de Lille en 1854, il fut chargé en 1862 d'une mission dans la Méditerranée et publia à la suite une monographie remarquable : *Histoire naturelle du corail* (Paris, 1863, in-8, 20 pl.). Maître de conférences à l'École normale supérieure en 1864, il succéda en 1865 à Valenciennes comme professeur d'histoire naturelle au Muséum, et en 1868 passa à la même chaire à la Sorbonne. Il remplaça en 1871 Longet à l'Académie des sciences, fit de nombreux sondages zoologiques sur les côtes de France et d'Algérie en 1872 et établit en 1873 un laboratoire zoologique d'été à Roscoff et peu après un plus important à Banyuls. Il a été élu membre de l'Académie de médecine en 1886. — Principales publications : *Histoire de l'organisation et du développement... du dentale* (Paris, 1858, in-4, 14 pl.) ; *le Monde de la mer et ses laboratoires*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Paris, 1889, in-8). Il a fondé en 1873 et rédige depuis lors les *Archives de zoologie expérimentale* qui renferment maint travail remarquable de lui. Dr L. Hn.

LACCOLITHE. En Amérique, sur le territoire méridional de l'Utah, M. Gilbert, ayant constaté l'existence de masses éruptives, porphyriques ou trachytiques, formant en profondeur de vastes dômes au milieu des couches sédimentaires des monts Henry, a donné à ces singulières intrusions de roches éruptives le nom de *laccolithes*. Le caractère de ces dômes d'intumescence, qui peuvent être isolés ou réunis par groupes, simples, c.-à-d. à surface voûtée complètement unie, ou bien frangés de filons ne parvenant qu'exceptionnellement à la surface, c'est que leur intrusion au milieu d'un groupe d'assises déterminées est toujours accompagnée du soulèvement en voûte de celles qui en forment le toit. Si bien que ce relèvement du terrain en forme de bosse très élevée atteste la présence en profondeur de pareilles masses éruptives qui n'ont jamais vu le jour; puis, quand des érosions postérieures sont parvenues à déblayer l'épaisse couverture de sédiments sous laquelle ces roches se sont consolidées, elles apparaissent enveloppées d'assises stratifiées, fortement redressées sur leurs flancs.

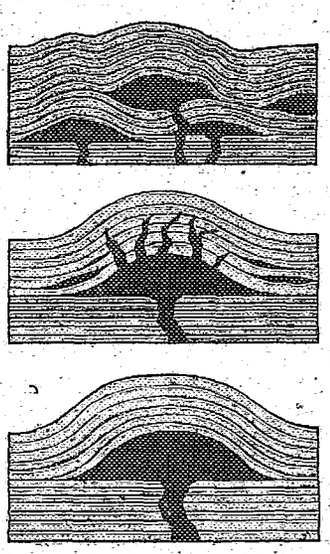

Fig. 1. — Principaux types de dômes (*laccolithes*) formés par l'injection de masses trachytiques dans les terrains sédimentaires des monts Henry (d'après M. Gilbert). Sections au travers : d'un laccolithe simple; avec auréole de filons; d'un groupe de laccolithes.

Quant à leur dimension elle peut devenir considérable et prendre, avec le relèvement des couches supérieures, un caractère franchement montagneux. Tel est le *mont Ellsworth*, pris comme type de laccolithe par M. Gilbert, et qui se dresse subitement au milieu du terrain plat environnant à 1,500 m. de haut comme un immense dôme ovalaire atteignant 6,400 m. de long sur 4,800 m. de large. Les épaisses couches de grès qui le composent, à peine incurvées au sommet, plongent à 45° sur les flancs, puis redeviennent sensiblement horizontales à la base; on les remarque traversées par de nombreux filons trachytiques, mais nulle part n'apparaît leur point de départ, c.-à-d. le culot éruptif sous-jacent, une partie de sa couverture ancienne ayant été respectée par les érosions. Par contre, non loin de là, le dôme plus dénudé du *mont Hiller* laisse voir à 2,000 m. de hauteur le culot trachytique central, largement découvert et entouré jusqu'à mi-côte par une ceinture continue de couches sédimentaires arquées, tandis que le *mont Holmès* (1,800 m.), avec sa voûte stratifiée continue, représente un dôme complet aux formes nettement arrondies. C'est alors la réunion par groupes de pareils laccolithes, capables d'atteindre 3,430 m. au *mont Ellen*, et leur alignement suivant une orientation définie, qui donne naissance, sur le bord occidental du plateau du Colorado, à la chaîne des monts Henry.

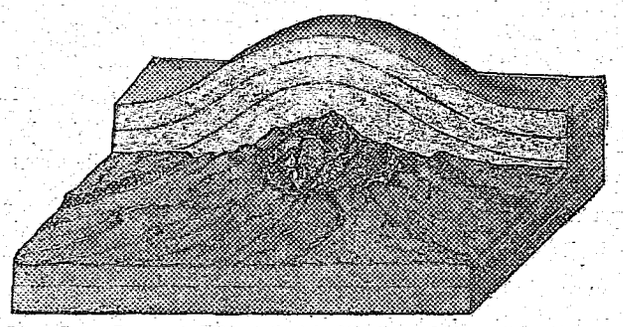

Fig. 2. — Le mont Ellsworth (modèle type de laccolithe, d'après M. Gilbert). La masse trachytique est incluse dans les couches carbonifères, et la couverture gréseuse, triasique et jurassique subsiste seule.

Du même ordre sont, plus à l'E., sur ce même plateau, les masses intrusives de pareilles roches au travers des couches crétacées, qui donnent naissance aux sierras portant successivement les noms de *La Plata*, *San Miguel*, *El Late*, *Carriso*, *Abajo* et *La Sal*; leurs derniers termes doivent être ensuite cherchés sur le versant oriental des Rocheuses dans les montagnes qui s'élèvent isolées encore nombreuses autour de *Park View Mont* et surtout dans les *Spanish Peaks* où très fréquemment du sommet des masses éruptives condensées dans les grès et schistes carbonifères se détachent radialement de nombreux filons pénétrant au loin dans les assises crétacées de la couverture.

Jusqu'à présent, cette manière d'être si particulière des roches éruptives qui les amène à se localiser loin de la surface, au milieu d'assises stratifiées sous la forme de calottes hémisphériques, paraît spéciale aux territoires de l'O. de l'Amérique du Nord. Sans doute, en Europe, des intrusions de pareilles roches sous la forme de filons-couches, injectées entre les joints de séparations d'assises sédimentaires ou même d'amas lenticulaires, reproduisent en partie les conditions des laccolithes, quand des couches meubles fournissent des points de pénétration plus facile; M. Suess en particulier n'a pas manqué de rappeler à cette occasion (*Antlitz der Erde*, t. I, p. 197) que les meilleurs exemples de pareils faits pouvaient s'observer dans les monts Euganéens où une série variée de trachytes et de rhyolithes semblables comme composition à ceux qui forment le remplissage des laccolithes américains, se présentent à l'état d'épanchements horizontaux ou d'amas interstratifiés au travers de puissantes assises calcaires d'âge jurassique (*tithonique*), crétacé (*scaglia*), puis tertiaire; mais, quelle que soit leur importance, jamais ces intrusions ne se sont traduites au dehors par le moindre phénomène d'intumescence ou de soulèvements de couches supérieures; de plus, M. Reyer a depuis longtemps (*Die Euganeen, Bau und Geschichte eines Vulcans*, 1877) montré que ces roches éruptives euganéennes, issues d'un même centre volcanique, étaient toutes, en chaque point observé, contemporaines du dépôt des couches encaissantes, en d'autres termes qu'elles représentaient soit d'anciennes coulées sous-marines, soit des amas de projections interstratifiées avec les sédiments déposés dans la mer avoisinante. Or, c'est l'inverse qui se produit dans les laccolithes américains. Jamais dans leur voisinage la moindre trace d'actions explosives, ni de débris projetés, n'a été observée; tous sont nettement postérieurs aux couches encaissantes. De plus, on les remarque exclusivement constitués par des roches riches en silice de la famille des *dacites* analogues à notre porphyre bleu de l'Estérel, ou de nature trachytique. Dans ces conditions, comme l'a fait observer M. Dana, on ne peut méconnaître que de pareilles laves visqueuses,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en se consolidant rapidement dès leur injection dans les fentes du terrain, aient pu s'accumuler dans le dessous en dépensant toute leur force vive dans le soulèvement du manteau de sédiments qui s'opposait à leur écoulement, sans pouvoir parvenir au dehors. En somme, ces culots hémisphériques de roches éruptives tertiaires doivent être attribués à des phénomènes d'intumescence comparables à ceux qui, se produisant actuellement lors des épanchements de laves peu fluides, se sont traduits par la formation, dans l'archipel volcanique de Santorin, des Kaménis ; et les laccolithes américains représenteraient par suite une forme ancienne de ces *cumulo-volcans*. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : K. GILBERT, *Report on the geology of the Henry Mountains*, dans *American Journal*, 3e série, t. XIX, p. 27. — *U. S. Geogr. et Geolog. Survey*, 1877. — Ed. SUESS, *Antlitz der Erde*, t. I, p. 194.

LA CÉCILIA (Napoléon), général de la Commune, né à Tours le 13 sept. 1835, mort au Caire le 25 nov. 1878. Il gagna le grade de colonel au service de Garibaldi, en Sicile, où il s'était distingué brillamment aux combats de Marsala et de Palerme. Il enseigna ensuite les mathématiques à Ulm, vint en France et collabora au *Rappel*. Il servit pendant la guerre franco-allemande dans les francs-tireurs de Paris où il fut promu colonel en janv. 1871. Il fit adhésion à la Commune qui le nomma général de division et le chargea bientôt du commandement en chef d'une de ses trois armées, celle qui défendait Paris entre Billancourt et la Bièvre. Après la chute de la Commune, La Cecilia put s'échapper et gagner l'Angleterre.

LACÉDÉMONE (V. SPARTE).

LACENAIRE (Pierre-François), criminel français, né à Francheville, près de Lyon, en 1800, mort à Paris le 9 janv. 1836. Fils d'un commerçant qui lui fit donner une instruction assez étendue, il fournit dès sa première jeunesse maintes preuves de sa froide et ingénieuse perversité. Après avoir essayé de divers métiers, avoir commis des vols, des faux et même un assassinat, après s'être engagé et avoir déserté deux fois, il subit à Paris plusieurs condamnations et, à peine libéré (1832), se jeta à corps perdu dans le crime. Il finit par s'associer à un de ses camarades de prison, nommé Avril, avec lequel il alla (le 14 déc. 1834) assassiner un autre de ses anciens compagnons, nommé Chardon, ainsi que la mère de ce dernier. Avec le produit de ce crime, il loua un appartement sous le nom de Mahossier, et, son complice ayant été arrêté, s'unit à un autre reclusionnaire, François Martin, pour attirer chez lui un garçon de caisse qu'il tenta d'égorger et de dévaliser (31 déc.). François fut bientôt incarcéré pour un autre fait. Avril et lui fournirent des indications sur Lacenaire et, le 2 févr. 1835, ce dernier qui avait fui jusqu'à Beaune, fut arrêté. Instruit des indiscrétions de ses amis, et se voyant perdu, il ne crut pas devoir se défendre et n'eut plus qu'une double préoccupation : perdre ses complices en les chargeant sans pitié et prendre vis-à-vis de la société l'attitude mélodramatique d'un révolté. Son langage en cour d'assises fut absolument cynique. Condamné à mort, ainsi qu'Avril, tandis que François bénéficiait de circonstances atténuantes (nov. 1834), il se pourvut en cassation et, comme il avait des prétentions littéraires, employa le temps qui lui restait à vivre à compléter ses mémoires et à composer des poésies. Il fut, à cette époque, de la part du plus grand monde, l'objet d'une curiosité scandaleuse, à laquelle le gouvernement eut le tort de se prêter. Il se réconcilia avec Avril avant de mourir et monta sur l'échafaud avec lui, sans que son effroyable sang-froid se fût démenti un seul instant. On publia sous son nom, peu après une reproduction partielle du manuscrit qu'il avait laissé en prison : *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire, écrits par lui-même à la Conciergerie* (Paris, 1836, 2 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

LACENAS. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche-sur-Saône ; 600 hab.

LACÉPÈDE (Baie). Baie de la côte de l'Australie du Sud, au S.-S.-E. d'Adélaïde ; elle s'ouvre à l'O. sur la baie d'Encounter et elle est limitée au S. par le cap Bernouilli. Bien qu'en apparence rade foraine, elle offre un mouillage sûr aux plus grands navires. On trouve le bon port de Kingston ou Port Caroline dans le fond même de cette baie.

LACÉPÈDE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas ; 540 hab.

LACÉPÈDE (Jean de), sieur d'Aigalades, poète français, né à Marseille vers 1550, mort à Avignon en 1622. Conseiller au parlement d'Aix (1578), président de la chambre des comptes de Provence (1608), il a laissé des poésies qui lui valurent de son temps une grande réputation. Citons : *Théorèmes sur les mystères de la Rédemption* (Toulouse, 1613-21, 2 vol. in-4), volumes très rares qui parurent d'abord sous le titre de : *Imitation des psaumes de la pénitence avec des sonnets et des méditations* (Lyon, 1594, in-8).

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Etienne DE LA VILLE, comte de), naturaliste français, né à Agen le 26 déc. 1756, mort à Epinay, près de Saint-Denis, le 6 oct. 1825. Il montra de bonne heure du goût pour l'histoire naturelle qu'il étudia surtout dans Buffon, pour la musique qu'il cultiva non seulement comme exécutant, mais comme compositeur, enfin pour la physique qui le conduisit à des théories assez bizarres. Buffon l'accueillit au Jardin des plantes avec une rare bienveillance, Gluck l'encouragea dans la composition musicale ; un prince allemand, dont il fit la connaissance, lui procura le brevet de colonel au service des cercles, mais il ne vit jamais son régiment ; le comte de Maurepas voulut faire de lui un diplomate ; il se rencontra en 1778 chez d'Alembert, avec Voltaire. Sur l'invitation de Gluck, il écrivit plusieurs opéras qui ne furent pas représentés ; il composa des symphonies qui furent exécutées aux séances publiques de l'Académie des beaux-arts ou de la Société philomatique, des sonates et des sextuors ; il mit en musique tout le *Télémaque* de Fénelon ; puis, en 1785, il publia *la Poétique de la musique* (Paris, 2 vol. in-8), ouvrage qui fut accueilli avec faveur par les gluckistes et lui valut une lettre flatteuse de Frédéric II. En revanche, son *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle* (Paris, 1781, 2 vol. in-8) et sa *Physique générale et particulière* (Paris, 1782-84, 2 vol. in-12) eurent peu de succès. Buffon, dont la bienveillance envers lui ne s'était pas démentie, lui offrit la place de garde et sous-démonstrateur du cabinet du roi. Lacépède accepta cet emploi pénible et, dès 1788, publia le premier volume de son *Histoire des Quadrupèdes ovipares et des Serpents, faisant suite à l'Histoire naturelle de Buffon* (Paris, 1788-89, 2 vol. in-4, ou 4 vol. in-12), souvent réimprimé, et suivi immédiatement de *l'Histoire naturelle des Reptiles* (Paris, 1789, in-4, ou 2 vol. in-12, et nombr. éditions). Cuvier a ces ouvrages en haute estime et loue les classifications de Lacépède tout en faisant ressortir ce qu'elles ont d'artificiel.

Lacépède accepta facilement la Révolution. Successivement président de sa section, commandant de la garde nationale, député extraordinaire d'Agen à l'Assemblée constituante, administrateur du dép. de la Seine, député de Paris à l'Assemblée législative, il devint le 30 nov. 1791 président de cette assemblée. Plein de modération, il n'hésita pas cependant à se compromettre, à l'époque des massacres de septembre, par d'énergiques représentations qu'il fit à Danton ; il dut quitter Paris, se démit de sa place au Muséum et ne rentra dans la capitale qu'après le 9 thermidor, avec le titre singulier d'élève de l'École normale. Quoiqu'il ne fût pas compris dans la réorganisation du Muséum, il y rentra cependant dans une chaire créée pour lui et affectée à l'histoire naturelle des reptiles et des poissons. Il fut appelé à faire partie de l'Institut à sa création (1796) et fut l'un des premiers secrétaires de la classe des sciences. De 1798 à 1803, Lacépède publia *l'Histoire naturelle des poissons* (Paris, 6 vol. in-4, ou 11 vol. in-12, souvent réimpr. comme suite à Buffon), ouvrage remarquable pour le fond et pour le style. En 1804 parut

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'Histoire des Cétacés (Paris, in-4, ou 2 vol. in-12, souvent réimpr. comme suite à Buffon).

Nommé membre du Sénat après le 18 brumaire, Lacépède en devint le président en 1801, puis grand chancelier de la Légion d'honneur en 1803 et ministre d'Etat en 1809. C'est lui qui fit au Sénat le rapport sur le sénatus-consulte tendant à déférer au premier consul le titre d'empereur des Français et d'établir l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille ; c'est lui aussi qui, en 1809, fit au Sénat le rapport sur la dissolution du mariage de l'empereur avec Joséphine. Il harangua plusieurs fois l'empereur, et on lui reproche une adulation trop servile à l'égard du maître ; en revanche, au milieu de ses flatteries, l'amour de la paix et les exhortations indirectes à l'obtenir percent toujours. Comme grand chancelier de la Légion d'honneur, il rendit de grands services ; c'est lui qui organisa les maisons d'Ecouen, de Saint-Denis, de la rue Barbette et des Loges, destinées à donner l'éducation gratuite aux filles des membres de la Légion d'honneur ; il secourut de sa propre bourse nombre de légionnaires pauvres ou de veuves tombées dans la misère, en laissant croire que ses bienfaits et les pensions qu'il payait provenaient de fonds publics qui avaient cette destination. Il finit du reste par se ruiner et même par s'endetter ; Napoléon lui assigna alors 40,000 fr. d'honoraires et lui fit accepter l'arriéré ; les pauvres n'y perdirent pas.

Après l'abdication de Fontainebleau, Lacépède fut privé de la grande chancellerie, mais obtint de Louis XVIII une place à la Chambre des pairs. Pendant les Cent-Jours, il redevint grand chancelier et membre de la Chambre des pairs nommée par l'empereur. Il tomba en disgrâce après la seconde Restauration, mais rentra en 1819 à la Chambre des pairs et dès lors se montra dévoué aux principes constitutionnels. Outre les ouvrages déjà cités de Lacépède, mentionnons : *Eloge historique de Daubenton* (Paris, 1799, in-8) ; *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomieu* (Paris, 1802, in-8) ; *Histoire générale, physique et civile de l'Europe depuis les dernières années du* v^e^ *siècle jusque vers le milieu du* xviiie (Paris, 1826, 18 vol. in-8, publiée après sa mort) ; *Histoire naturelle de l'homme, précédée de l'Eloge historique de l'auteur par Cuvier* (Paris, 1827, 1840, in-8) ; *les Ages de la nature et l'histoire de l'espèce humaine* (Paris, 1830, 2 vol. in-8, posthume) ; nombreux articles dans *Mémoires de l'Institut*, *Annales du Muséum*, *Mémoire du Muséum*, *Magasin encyclopédique*, *Dictionnaire des sciences naturelles* (art. *Homme*), etc. Les *Œuvres* d'histoire naturelle de Lacépède ont été réunies par Desmarets (Paris, 1826 et ann. suiv., 11 vol. in-8 ; nouv. éditions de 1830 à 1840). Dr L. Hn.

LA CERDA (V. Cerda).

LACERNA (V. Costume, t. XII, p. 1156).

LACERT (Pêche). Ce Callionyme, qui habite la Méditerranée, se prend, au printemps et en été, dans la région des galets.

LACERTA (Zool.) (V. Lézard).

LACERTIENS (Erpét.). Les Lacertiens ou Lacertidæ forment dans l'ordre des reptiles une famille des plus naturelles. Cette famille, dont le type est le Lézard (Lacerta) de nos régions, comprend des animaux de formes sveltes et gracieuses, aux membres toujours bien développés, aux doigts armés d'ongles crochus, à la queue longue, conique et verticillée ; le ventre est protégé par de grandes écailles, la tête revêtue en dessus de plaques cornées ; la langue est libre, charnue, mince, plus ou moins extensible et bifurquée ; les dents sont implantées dans un sillon commun creusé dans la partie saillante des maxillaires ; elles sont pleines ou creuses, d'où deux divisions tranchées, les *Pélodontes* ou à dents pleines, et les *Cœlodontes* ou à dents creuses. Les narines peu developpées s'ouvrent par deux petits trous dont l'ouverture est protégée par une soupape membraneuse, la membrane du tympan est visible chez toutes les formes. Ce sont des animaux essentiellement terrestres ; ils fréquentent les bois, les taillis, les régions sèches et rocailleuses ; leur nourriture consiste en vers, en insectes et en Mollusques. Les grandes formes s'attaquent aux petits Mammifères. La proie doit toujours être vivante, jamais ils ne touchent aux animaux morts. Tous les Pléodontes appartiennent à l'Amérique, tandis que les Cœlodontes ne se trouvent que dans l'ancien monde. Les uns sont spéciaux aux régions les plus chaudes de l'Amérique, les autres sont spéciaux à l'Afrique. Plusieurs genres appartiennent à l'Europe. Rochbr.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Hist. génér. des Rept.* — Sauvage, dans Brehm, édit. franç., *Reptiles*.

LACERTILIENS (Paléont.). Par la famille éteinte des Dolichosauridées, le sous-ordre des Lacertiliens remonte jusqu'à l'époque crétacée inférieure ; cette famille comprend les genres *Dolichosaurus*, caractérisé par les vertèbres fortement allongées, les cervicales étant au nombre de dix-sept ; *Acteosaurus*, aux vertèbres de moyenne longueur, à la queue longue, aux membres postérieurs plus longs que les antérieurs, et provisoirement les genres *Adriosaurus* et *Mesoleptos*. Les autres familles sont actuelles ; ce sont : Agamidées, avec les genres actuels, *Clamydosaurus* (pléistocène du Queensland) et *Agama* (phosphorite du Quercy) ; Chamæontidées (éocène du Wyoming) ; Iguanidées, avec le genre actuel *Iguana* (éocène supérieur d'Angleterre et du Quercy) et le genre éteint *Iguanavus* de l'éocène du Wyoming ; Anguidées, avec les genres éteints *Propseudopus* (miocène d'Allemagne), *Glyptosaurus* (éocène du Wyoming), *Saniva* (éocène du Wyoming), *Peltosaurus* (miocène du Colorado), *Xestops* (éocène du Wyoming) et le genre actuel *Anguis* (miocène du Gers) ; Varanidées avec le genre actuel *Varanus* (pleistocène de l'Inde) et les genres éteints *Hydrosaurus* (crétacé inférieur de Lesina), *Palæovaranus* (éocène supérieur du Quercy), *Thinosaurus* (éocène du Wyoming) ; Scincidées avec les deux genres éteints, *Dracosaurus* et *Saurosnorus*, du miocène inférieur de la Limagne ; Lacertidées ou Lacertiens, avec le genre actuel *Lacerta*.

Bibl. : Zittel, *Traité de paléontologie*, éd. fr., 1893, t. III, p. 593.

LACET. I. Technologie (V. Passementerie).

II. Mathématiques. — Dans la théorie des fonctions on appelle lacet ou contour élémentaire une ligne formée d'une droite ou d'une courbe qui ne se coupe pas elle-même, ab, et d'une ligne $a'b'$ infiniment voisine de celle-ci qui ne la coupe pas, mais que l'on peut, à la rigueur, supposer confondue avec elle. Ces deux lignes sont réunies au moyen d'un cercle o de rayon infiniment petit ; la distance bb' des points où ab et $a'b'$ rencontrent le cercle o est infiniment petite par rapport au rayon du cercle o. Ce lacet est censé parcouru par un mobile, soit dans le sens direct (c'est celui dans lequel le mobile a l'aire du lacet à sa gauche), soit dans le sens rétrograde. ab et $a'b'$ sont les bords du lacet, le premier bord ab que l'on parcourt dans le sens direct est le bord droit, l'autre est le bord gauche, o est le point critique du lacet, a est l'entrée, a' la sortie. Pour étudier les valeurs des fonctions susceptibles de prendre plusieurs valeurs en un même point du plan, on fait le plus souvent usage de lacets. Les points critiques de la fonction sont alors les points critiques de lacets qui ont leur entrée en un même point ; d'ailleurs ces lacets sont assujettis à ne pas se couper. On démontre que si la variable x dont la fonction dépend passe de l'entrée des lacets que nous appellerons x_0 à un point quelconque x_1, la valeur que prend la fonction en x_1 est la même que si la variable avait décrit successivement un certain nombre de lacets, puis un chemin bien déterminé allant de x_0 en x_1. Cette proposition est fondamentale dans l'étude des fonctions algébriques.

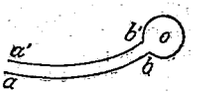

Lorsque la variable parcourt un lacet, la fonction reprend en général à la sortie du lacet la valeur qu'elle avait à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'entrée; dans ce cas le lacet est *inactif*, mais il arrive souvent qu'elle prend à la sortie une valeur différente de celle qu'elle avait en entrant, on dit alors que le lacet est *actif* (on trouvera à l'art. MONODROME des exemples de lacets actifs et inactifs). Tous les lacets sont actifs pour certaines valeurs de la fonction, sans quoi leur point critique n'étant pas un point critique de la fonction, il n'y aurait pas lieu de les considérer, en tant du moins qu'il ne s'agit que d'étudier les valeurs de la fonction elle-même. Les valeurs différentes que prend une fonction à l'entrée et à la sortie d'un lacet sont dites *permutées* ou *unies* par ce lacet. Les lacets qui permutent les deux mêmes valeurs d'une fonction forment ce que l'on appelle un *groupe*. En général, un lacet ne permute que deux valeurs de la fonction; quand par hasard il en permute plusieurs, on dit qu'il est multiple et il y a lieu de le considérer comme formé par la superposition de lacets simples ne permutant que deux valeurs.

Un contour *complet* ou *cycle* est un contour formé d'une série de lacets et tel que la variable parcourant ce contour la fonction reprend à sa sortie la valeur qu'elle avait à l'entrée. H. L.

BIBL. : BRIOT, *Théorie des fonctions abéliennes.* — CLEBSCH et GORDAN, *Theorie der Abelschen functionen.* — LAURENT, le 4e vol. de son *Traité d'analyse.* — BRIOT et BOUQUET, *Théorie des fonctions doublement périodiques.*

LÂCH. Ville de l'Afghanistan, dans le Séistan, sur la r. dr. du Farah-roud, tributaire du lac Hamoun. C'est la résidence d'un chef, nominalement vassal de l'émir ; la forteresse de Lâch comprend une triple citadelle bâtie sur un rocher qui surplombe la rivière.

LA CHABEAUSSIÈRE (POISSON DE LA) (V. CHABEAUSSIÈRE).

LACHAISE (V. FILLEAU DE LA CHAISE).

LA CHAISE (François D'AIX DE), jésuite, confesseur de Louis XIV, né au château d'Aix, dans le Forez, en 1624, mort le 20 janv. 1709. Après son noviciat, il enseigna avec succès les humanités et la philosophie à Lyon ; il fut ensuite envoyé à Grenoble comme recteur. Il était provincial à Lyon, lorsqu'il succéda au P. Jean Ferrier, en qualité de confesseur du roi (nov. 1674). Ces fonctions l'appelaient à faire partie du *Conseil de conscience* que Louis XIV avait institué pour l'administration des affaires ecclésiastiques et la collation des offices et des bénéfices dont la royauté disposait ; il y acquit une autorité prépondérante et paraît avoir exercé ce ministère avec un souci sincère du bien de l'Eglise. Mais il absolvait périodiquement le long adultère du roi avec Mme de Montespan. La marquise donna sept enfants pendant le confessorat du P. La Chaise. Parfois, pris de scrupule ou de pudeur, il alléguait des raisons de santé pour échapper à se service : « Les fêtes de Pâques, écrit Saint-Simon, causaient à ce confesseur des maladies de politique pendant l'attachement du roi avec Mme de Montespan. Une fois entre autres, il lui envoya le P. de Champs, qui bravement refusa l'absolution. » Après la Déclaration de 1682, il sollicita avec persévérance, mais sans succès, l'intervention du général de son ordre, pour obtenir d'Innocent XI l'institution canonique que ce pape refusait aux évêques nommés par le roi ; plus tard, il s'entremit avec habileté dans les transactions et soumissions qui permirent à Innocent XII de l'accorder. Après avoir déconseillé au roi le mariage avec Mme de Maintenon, ce fut lui qui officia à la cérémonie secrète ; mais il persista à s'opposer à la déclaration publique. Il n'est point douteux qu'il approuva la révocation de l'édit de Nantes, mais il semble démontré qu'il répugnait aux violences qui accompagnèrent l'exécution de cet acte. Il patrona de tout son crédit Fénelon, dévoué aux jésuites, et il admirait les *Maximes des saints*. On dit même qu'il avait promis de soutenir ce livre. Quand il eut été condamné à Rome, il se soumit, comme l'auteur; mais il osa louer, en présence du roi, la générosité et le dévouement de Fénelon. Il défendit longtemps aussi, contre la dénonciation de ses adversaires, l'ouvrage de Quesnel : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* — Comme il s'occupait de numismatique et d'archéologie, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lorsqu'on la réorganisa (1701). Il reste de lui un cours de philosophie, sous le titre : *Peripateticæ Philosophiæ placita* (Lyon, 1661) et des dissertations dans le recueil de l'Académie des inscriptions. E.-H. VOLLET.

Cimetière du Père-Lachaise (V. PÈRE-LACHAISE).

BIBL.: R. DE CHANTELAUZE, *le Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV*; Lyon, 1859, in-8. — CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus;* Paris, 1859, 6 vol. in-12.

LACHALADE (*Caladia*, 1148). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Varennes, sur la Biesme; 521 hab. Verreries, forêts. Avant 1790, Lachalade avait une abbaye de Cîteaux fondée au commencement du XIIe siècle. Ruines d'une église du XIVe siècle (mon. hist.) avec peintures décoratives de la même époque.

LA CHALDETTE (V. CHALDETTE).

LACHALEUR. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 156 hab.

LA CHALOTAIS (Louis-René DE CARADEUC DE), magistrat français, né à Rennes, le 6 mars 1701, mort à Rennes le 12 juil. 1785. Il fut procureur général au parlement de Bretagne. Il se montra l'un des plus ardents adversaires des jésuites sous le règne de Louis XV et provoqua l'abolition de cet ordre en France par son mémoire ou *Compte rendu des constitutions des jésuites* qu'il fit en 1761 pour le parlement de Bretagne. Les jésuites supprimés, La Chalotais songea à réorganiser l'instruction publique et publia un traité remarquable pour son temps : *Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse* (Genève, 1763, in-12; Paris, 1825, in-18). Cet ouvrage, qui fut traduit en plusieurs langues et dont Voltaire fit un grand éloge, peut être considéré comme l'œuvre d'un véritable précurseur en matière d'éducation. Mais La Chalotais avait trouvé un ennemi dans le duc d'*Aiguillon* (V. ce nom). La lutte fut très vive entre eux. Beaucoup de membres du parlement de Rennes, prenant parti pour La Chalotais, démissionnèrent. On crut reconnaître, dans des lettres anonymes adressées au roi, l'écriture de La Chalotais. On en prit prétexte pour l'arrêter à Rennes le 11 nov. 1765, avec son fils, aussi procureur général et plusieurs conseillers au même parlement. Il fut conduit au château du Taureau, puis transféré à la citadelle de Saint-Malo. Les membres démissionnaires du parlement de Rennes n'ayant pas voulu reprendre leurs fonctions, le roi nomma pour juger La Chalotais et ses collègues une commission du conseil d'Etat qui s'assembla à Saint-Malo et dont Calonne fut procureur général. Pendant sa captivité, La Chalotais publia des mémoires pour sa défense. On a dit que, privé de tout moyen d'écrire, il avait dû se servir d'un crayon trempé dans de la suie; il résulterait au contraire de la correspondance du chevalier de Fontette que La Chalotais écrivit ses mémoires en toute liberté. La plupart des membres de la commission s'étant récusés, l'affaire fut renvoyée devant le parlement de Rennes formé à nouveau; mais les accusés déclinèrent sa compétence. Le roi évoqua le procès à sa personne et déclara par lettres patentes les poursuites éteintes ; La Chalotais et ses coaccusés furent néanmoins exilés à Saintes. Le parlement de Rennes et les Etats de Bretagne continuèrent à s'unir à La Chalotais pour demander justice. Ce fut Louis XVI seulement qui le remit à la tête du parquet de Rennes, en 1775. Gustave REGELSPERGER.

BIBL.: Mémoire du ministère du duc d'Aiguillon et de son ommandement en Bretagne; Paris, 1790, in-8. — *Précis historique sur la vie de La Chalotais*, en tête de son *Essai d'éducation nationale*; Paris, 1825, in-18. — SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XXIX. — DE LACRETELLE, *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, t. IV. — BESENVAL, Mémoires, dans *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle;* Paris, 1846. — VOLTAIRE, *Correspondance; Siècle de Louis XV.* — LOUIS DE CARNÉ, *les Etats de Bretagne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 févr., 1er mars 1868. — *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, p. 444. — *Bulletin de la Société des archives histor. de la Saint. et de l'Aunis*, t. I, p. 56. — Bertrand ROBIDOU, *La Chalotais et les jésuites;*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Rennes, 1879, in-18. — *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette,* publiée par Henri Carré; Paris, 1893, in-8.

LACHAMBEAUDIE (Pierre), littérateur français, né à Sarlat (Dordogne) le 15 déc. 1807, mort à Brunoy (Seine-et-Oise) le 6 juil. 1872. Fils d'un cultivateur qui ne put lui faire donner qu'une instruction rudimentaire, il fut tour à tour teneur de livres à Lyon, employé au chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne et finalement disciple d'Enfantin à Ménilmontant. Après la dispersion des apôtres du saint-simonisme, il connut de longues années de misère jusqu'au jour où les libéralités d'Enfantin lui permirent d'imprimer un recueil de *Fables populaires* (1839, in-18), couronnées par l'Académie française et plusieurs fois réimprimées depuis. Mêlé en 1848 aux mouvements insurrectionnels, il dut à l'intervention de Béranger d'être relâché après les journées de juin, et à celle de Persigny, qui avait collaboré avec lui à un journal de la Loire, d'éviter la déportation pour sa résistance au coup d'État du 2 décembre. Réfugié en Belgique, il y subit encore toutes les angoisses de la gêne, y publia un nouveau recueil: *Fleurs d'exil* (Bruxelles, 1852, in-18) et rentra en France après l'amnistie de 1859. Outre des romances composées en Belgique, Lachambeaudie n'a depuis donné que les *Fleurs de Villemomble*, poésies nouvelles (1861, in-18). Sous le titre de *Hors-d'œuvre*, on a recueilli quelques pièces libres ou scatologiques du même auteur (1867, in-8, 20 p.) M. Tx.

LA CHAMBRE (Cureau de) (V. Cureau).

LACHAMP. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 461 hab.

LACHAMP. Com. du dép. de Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans; 615 hab.

LACHAMP-Raphaël. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues; 535 hab.

LACHAPELLE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 188 hab.

LA CHAPELLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 292 hab.

LACHAPELLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 256 hab. Papeterie.

LA CHAPELLE-Auzac. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac; 937 hab.

LA CHAPELLE (Bohier de) (V. Bohier [Henri]).

LA CHAPELLE (Jean de) (V. Chapelle).

LA CHAPELLE (Boisbeleau de) (V. Chapelle).

LA CHAPELLE (L'abbé de), mathématicien français, né vers 1710, mort à Paris vers 1792. Censeur royal, membre de la Société royale de Londres et d'académies de province, il vécut dans une retraite complète, ne s'occupant que de recherches scientifiques. Il est l'inventeur du *scaphandre*, appareil en liège devant permettre de marcher à la surface des eaux; il l'expérimenta lui-même sur la Seine et en publia la description sous le titre: *Traité de la construction du scaphandre* (Paris, 1774, in-8; 2e éd., 1804). Il donna dans *le Ventriloque ou l'Engastrimythe* (Londres et Paris, 1772, 2 vol. in-12) une très curieuse et très ingénieuse explication de la ventriloquie. Quant à ses ouvrages de mathématiques, fort estimés en son temps, ils ont pour titre: *Institutions de géométrie* (Paris, 1746-57, 2 vol. in-8); *Traité des sections coniques et autres courbes anciennes* (Paris, 1750, in-8). L. S.

LACHAPELLE (Marie-Louise Dugès, veuve), célèbre sage-femme française, née à Paris le 1er janv. 1769, morte à Paris le 4 oct. 1821. Son père était médecin, sa mère sage-femme jurée au Châtelet et chef du service d'accouchement de l'Hôtel-Dieu. En 1792, elle épousa M. Lachapelle, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis, mais continua à résider à l'Hôtel-Dieu, aidant et remplaçant souvent sa mère dans ses leçons et dans la pratique; en 1795, l'année de la mort de son mari, elle fut promue au grade de sage-femme adjointe. C'est surtout à elle qu'on doit la création de la Maternité; Baudelocque y fut chargé, comme professeur, de l'enseignement théorique, et Mme Lachapelle de la partie pratique dans laquelle elle exerçait et dirigeait les élèves. Elle a laissé: *Observations sur divers cas d'accouchements...* (*Annuaire méd. chir. des hôpitaux;* Paris, 1819, in-4); *Pratique des accouchements*, publié par Ant. Dugès (Paris, 1821-25, 3 vol. in-8). Dr L. Hn.

LACHAPELLE (Le comte A. de), publiciste français, né en 1830. Il fit de longs voyages en Amérique et en Australie, revint en Europe en 1869 et fut correspondant du *Standard* pendant la guerre franco-allemande. Il se lia avec Napoléon III à Chislehurst et publia avec des documents fournis par lui: *les Forces militaires de la France en 1870* (Londres, 1872, in-8), ouvrage apologétique qui fit grand bruit et fut d'abord attribué à l'empereur lui-même, dont le comte de Lachapelle devait publier plus tard les *Œuvres posthumes* (1873, gr. in-8). Citons de lui: *la Guerre de 1870* (Londres, 1871, in-8); *Trente Ans à travers le monde* (Paris, 1888, in-12).

LA CHAPELLE-Taillefer (V. Chapelle-Taillefer).

LA CHAPPELLE (Georges de), peintre français, né à Caen, mort vers 1655. Cet artiste est l'auteur d'un livre extrêmement curieux dédié à la comtesse de Fiesque: *Recueil de divers portraits des principales dames de la Porte du Grand-Turc* (63 figures costumées, gravées au burin, in-4).

LA CHARCE (V. La Tour du Pin de La Charce).

LA CHASSAGNE (Ignace-Vincent Guillot de), littérateur français, né à Besançon en 1705, mort à Paris vers 1750, auteur d'un grand nombre de romans qui ont eu jadis beaucoup de succès. Citons: *le Chevalier des Essars et la comtesse de Bercy* (1735, 2 vol. in-12); *Mémoires d'une fille de qualité* (1742-55, 2 vol. in-12).

LA CHASSAIGNE (Marie-Hélène Broquain de), actrice française, née le 16 janv. 1747, morte à Saint-Mandé le 23 juin 1820. Nièce de Mlle Lamotte, célèbre actrice de la Comédie-Française, elle débuta à ce théâtre dans *Phèdre* le 6 janv. 1766, sous le pseudonyme de « mademoiselle Sainval ». Mais, peu de jours après elle, la vraie Mlle Sainval (l'aînée) étant venue débuter à son tour, Mlle de La Chassaigne, pour éviter toute confusion, reprit son véritable nom. Le 15 mars 1769, elle fut nommée sociétaire à demi-part. Pendant une douzaine d'années elle joua les confidentes tragiques et les amoureuses, et en 1780, quoique jeune encore, elle adopta l'emploi des duègnes et des caractères, laissé vacant par la retraite de Mme Drouin, sœur de Préville. Elle joua pour la dernière fois le 22 oct. 1803. Il n'est pas inutile de rappeler que c'est Mlle de La Chassaigne qui suggéra à ses camarades l'idée de la grande ovation faite à Voltaire par la Comédie-Française le jour de la représentation d'*Irène*. Elle avait été, dans sa jeunesse, la maîtresse du prince de Lamballe, dont elle eut une fille qui débuta sous le nom de Mlle Charlotte de La Chassaigne, le 12 août 1788, à la Comédie-Française, dans *le Bienfait anonyme*, et continua sa carrière en Russie. A. P.

LACHASSE (V. Chassignon [Jean]).

LA CHÂTAIGNERAYE (V. Châtaigneraye [La]).

LA CHÂTRE. Ancienne famille du Berry, ayant pour armes: *de gueules à la croix ancrée de vair.* Les personnages les plus connus de cette famille furent: *Guillaume* de La Châtre, chambellan du comte de Poitiers, mort vers 1350. — *Claude* de La Châtre, né en 1421, chambellan et capitaine des gardes de Louis XI et de Charles VIII, mort après 1495. — *Gabriel* de La Châtre, conseiller d'Etat, chambellan et maître d'hôtel du roi, maître des cérémonies de France, gouverneur de l'un des fils de François Ier, mort en 1538. — *Joachim* de La Châtre, qui hérita des charges de son père, fut gouverneur de Gien et d'Orléans et mourut en 1546. — *Gaspard* de La Châtre, fils du précédent et héritier de ses charges et dignités, né vers 1539, se distingua dans le parti catholique pendant les guerres de religion et mourut en 1576. — *Edme* de La Châtre, petit-fils du précédent, maître de la garde-robe du roi; colonel général des Suisses en 1649, il dut se démettre de sa charge pour participation à la cabale des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Importants; blessé à Nordlingen, il mourut à Philipsbourg le 3 sept. 1645; on a de lui des *Mémoires*, publiés pour la première fois en 1662 (in12) et depuis dans les principales collections. — A une autre branche de la famille, celle de Maisonfort, appartenait *Claude* de La Châtre, maréchal de France, né vers 1536, mort le 13 déc. 1614. Gouverneur du Berry, ambassadeur en Angleterre (1574), attaché en Flandre à la personne du duc d'Anjou, partisan des Guises et nommé maréchal de France par le duc de Mayenne, il vendit sa soumission à Henri IV moyennant 60,000 écus et la confirmation de sa charge. On a de lui : *la Prise de Thionville en 1558* (1559, in-8, réimprimé dans la coll. Michaud); *Discours contenant les plus mémorables faits advenus en 1587* (1587, in-8); *Discours de la guerre civile de France* (1587, in-8), et en outre plusieurs pièces réimprimées à la suite du *Journal de Henri III*, ainsi que plusieurs œuvres restées manuscrites. — Son fils, *Louis* de La Châtre, fut gouverneur du Berry, maréchal de France (1616) et mourut sans enfants en 1630.

Bibl. : Le P. Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. VII.

LACHÂTRE (Maurice), publiciste français, né à Issoudun en 1814. Editeur à Paris, il fut condamné sous l'Empire (25 sept. 1857), pour la publication des fameux *Mystères du peuple* d'Eugène Sue, à un an de prison et 6,000 fr. d'amende. Un ouvrage de lui : *le Dictionnaire français illustré* (1856, in-4), lui valut une nouvelle condamnation à cinq ans de prison (14 juil. 1858). La Châtre s'établit à Barcelone. Il reparut à Paris sous la Commune, collabora au *Vengeur* de Pyat, retourna en Espagne pour échapper à la répression et après l'amnistie fonda une maison d'édition à Paris. Citons encore de lui : *la République démocratique et sociale* (1849, in-8); *Histoire des papes* (1842-43, 10 vol. in-8), condamnée à la destruction par jugement du 27 janv. 1869; *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1874, in-4); *Histoire de la Restauration* (1874, in-4); *Histoire de l'inquisition* (1880, in-12).

LACHAU. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon; 556 hab.

LACHAUD (Charles-Alexandre), avocat français, né à Treignac (Corrèze) le 25 févr. 1818, mort à Paris le 10 déc. 1882. Avocat au barreau de Tulle depuis 1839, il ne tarda pas à acquérir une notoriété retentissante, grâce aux procès Lafarge (1840) et Marcellange (1842); aussi alla-t-il dès 1844 prendre place au barreau de Paris. Il conquit en peu d'années, par son éloquence pathétique et théâtrale, la première place parmi les avocats de cour d'assises et fut membre du conseil de l'ordre de 1858 à 1867. Après avoir plaidé les causes les plus célèbres en matière criminelle, Lachaud aborda les procès politiques après la révolution de 1870, assista le maréchal Bazaine devant le conseil de guerre de Versailles en 1873, défendit le *Figaro* contre le général Trochu et le général de Wimpfen contre M. Paul de Cassagnac (1875). Dévoué au second Empire, il s'était présenté sans succès en 1869 à la députation, dans la huitième circonscription de la Seine, contre M. Jules Simon. Il ne fut pas plus heureux le 14 oct. 1877 dans la deuxième circonscription de Tulle, où il s'était porté avec l'appui du gouvernement du 16 mai. Il a été publié après sa mort un *Recueil de plaidoyers de Charles Lachaud* (Paris, 1885, 2 vol. in-18). A. Debidour.

LACHAUD (Georges), avocat, publiciste et romancier français, né à Paris en 1816, fils du précédent. Après s'être essayé, non sans succès, au barreau, il se jeta dans la politique, fut candidat — malheureux — du parti plébiscitaire dans le XIVe arrondissement de Paris aux élections du 20 févr. 1876 et du 14 oct. 1877 et, partisan du bonapartisme le plus autoritaire, se fit connaître par de bruyantes publications : *Essai sur la dictature* (1875); *l'Empire devant l'ouvrier* (1876); *l'Empire* (1877); *les Bonapartistes de la République* (1877); *Que vont devenir les Bonapartistes ?* (1879); *le Prince Napoléon et le parti bonapartiste* (1880); *Bonapartistes blancs et Bonapartistes rouges* (1885); *Cabotinage* (1886). On lui doit aussi des romans et des variétés littéraires.

LA CHAUSSADE (Forges de) (V. Guérigny).

LA CHAUSSÉE (Pierre-Claude Nivelle de), auteur dramatique français, né à Paris en 1692, mort le 14 mars 1754. Il avait près de quarante ans lorsqu'il prit part à la polémique soulevée par La Motte-Houdard sur la forme des vers français par des *Epîtres de Clio à M. de B...* (1731, in-12), et ce fut seulement deux ans plus tard qu'il fit jouer sa première comédie : *la Fausse Antipathie* (en trois actes et en vers) où il s'essayait au genre que Voltaire appelait le « tragique bourgeois », que l'on définissait aussi le « comique larmoyant » et dont le drame moderne est issu. *La Fausse Antipathie* fut bientôt suivie d'autres comédies en vers et en prose : *le Préjugé à la mode* (1735), où La Chaussée s'attaquait au ridicule qui poursuivait alors un mari épris de sa femme : *l'Ecole des amis* (1737); *Mélanide* (1741); *Amour pour amour* (1742); *Paméla* (1743); *l'Ecole des mères* (1744); *le Rival de lui-même* (1746); *l'Amour castillan* (Théâtre-Italien, 1747); *la Gouvernante* (1747), dont le sujet était emprunté à une méprise judiciaire récente; *l'Ecole de la jeunesse* (1748); *Maximien*, tragédie (1737); un certain nombre d'autres pièces non représentées ou jouées sur des théâtres de société que l'on retrouve dans les *Œuvres complètes* de l'auteur (1762, 5 vol. in-12), réunies par Sablier et auxquelles il faut joindre un *Supplément* (Amsterdam, 1744), renfermant une parade, *le Rapatriage* et des *Contes* en vers assez libres. Le succès du *Préjugé à la mode* avait ouvert dès 1736 à La Chaussée les portes de l'Académie française où il remplaça le président Portail et où il eut Bougainville pour successeur. Son portrait, peint au pastel par Latour, figura au Salon de 1753. M. Tourneux.

Bibl. : Grimm, *Corresp. litt.* — G. Lanson, *Nivelle de La Chaussée et la Comédie larmoyante*, 1887, in-8.

LA CHAUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Châteldon; 1,078 hab. Foires importantes.

LACHELIER (Jules-Esprit-Nicolas), philosophe français, né à Fontainebleau le 27 mai 1832. Il acheva au lycée Louis-le-Grand (Sainte-Barbe), à partir de 1847, ses études commencées à Versailles, et eut, en 1850, le prix d'honneur de rhétorique au Concours. Elève de l'Ecole normale (1851-54), il fut deux ans chargé de cours de rhétorique à Sens, se fit recevoir agrégé des lettres, puis, sous le patronage de M. Ravaisson, revint faire une quatrième année d'école (1856-57). Il professa ensuite la « logique » à Toulouse (1857-58), puis à Caen (1858-61), après quoi il prit un congé. En mars 1862, il supplée Alb. Lemoine au lycée Bonaparte; il est agrégé de philosophie l'année suivante; en 1864, il est maître de conférences à l'Ecole normale, où, pendant onze ans, il enseigna la philosophie avec une autorité sans pareille. Nommé inspecteur de l'académie de Paris en sept. 1875, il est depuis le 16 mars 1879 inspecteur général de l'instruction publique. M. Lachelier a été reçu docteur le 1er déc. 1871. Outre ses thèses : *Du Fondement de l'induction* (Paris, 1871, in-8) et *De Natura syllogismi* (*id.*), il n'a guère donné qu'une *Etude sur la théorie du syllogisme*, dans la *Revue philosophique* (mai 1876) et un article, très important il est vrai, intitulé *Psychologie et Métaphysique* (même revue, mai 1885).

La simplicité de cette carrière et cette sobriété de production ne donnent aucune idée du rôle de ce philosophe et de l'étendue de son action. Lui-même, avec une modestie rare, semble se regarder simplement comme un disciple de Kant ayant contribué à répandre chez nous l'esprit, sinon la lettre, de l'idéalisme transcendantal. Il est certain, en effet, que Kant surtout l'a inspiré et lui a fourni en partie la méthode critique par laquelle il a été un si grand

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

éveilleur d'esprits. Mais, à cette critique même, il a donné une forme entièrement personnelle, et l'instrument de précision qu'il en a fait, il l'a appliqué à tout, à Kant lui-même avec une originalité profonde. Il « aurait assez fait pour la philosophie, dit M. Séailles, en établissant contre Kant la nécessité de la loi des causes finales pour l'existence de la pensée ». En tout cas, tout est bien à lui dans ses trop courts écrits, d'une forme parfaite, si sévère à la fois et si française, où il n'est pas une page qui ne porte la marque d'un penseur. Il en est de même pour ses célèbres leçons de l'Ecole normale, où il a touché tour à tour et renouvelé toutes les questions philosophiques, leçons non publiées, incomplètement recueillies, mais qui, après avoir rempli d'enthousiasme des générations d'élèves réveillés par elles du dogmatisme cousinien, n'ont pas cessé depuis de circuler manuscrites parmi les étudiants. Elles alimentent encore, dans une large mesure, l'enseignement philosophique après l'avoir régénéré ; on le voit, aux épreuves de l'agrégation de philosophie, dans le jury de laquelle naturellement M. Lachelier exerce une grande influence. Il a été un maître dans la pleine acception du terme : son œuvre, ce sont ses élèves. Pour tous ceux qui l'ont vu dans ses conférences de l'Ecole normale, il est resté, par sa manière unique d'allier la simplicité à la profondeur et la familiarité à l'élévation, le modèle des professeurs de l'enseignement supérieur. Aux esprits qu'il a formés, il n'a pas donné une philosophie toute faite, mais il a donné quelque chose de mieux : le besoin de penser par eux-mêmes avec une sincérité absolue, le respect et le goût de la pensée chez les autres. De là vient que, dans les voies si diverses où ils se sont engagés, ils sont tous demeurés également attachés à ce maître, en qui ils sont unanimes à saluer un des plus grands esprits et une des plus nobles figures de leur temps. H. Marion.

LACHELIER (Henri), né à Sens le 18 févr. 1856, fils du précédent. Il fit ses études à Louis-le-Grand, entra à l'Ecole normale en 1875 et en sortit agrégé de philosophie, obtint une mission en Allemagne (1878-80), où il étudia surtout à Leipzig, dans le laboratoire de Wundt, enseigna, à son retour, la philosophie aux lycées de Troyes, Carcassonne, Clermont et surtout Caen (oct. 1882 à déc. 1886) d'où il vint à Paris comme suppléant à Henri IV. Depuis oct. 1887, il occupe avec distinction la chaire de philosophie au lycée Janson-de-Sailly. Il a publié des éditions classiques de la *Monadologie* de Leibniz (Paris, 1881, in-16) et des *Nouveaux Essais* (1886, in-16), plus des articles dans la *Revue philosophique*, la plupart sur la philosophie de Wundt. H. M.

LACHEN. Village de Suisse, dans le cant. de Schwytz, au fond d'un golfe du lac de Zurich, sur la ligne Zurich-Coire, rive gauche ; 1,077 hab. Cette localité possède une belle et grande église surmontée de deux tours.

LACHENALIA (*Lachenalia* Jacq.). I. Botanique. — Genre de Liliacées-Hyacinthées, caractérisé par le périanthe coloré à six divisions campanulées-conniventes, dont les trois extérieures, courtes, dressées, gibbeuses au sommet, les trois intérieures inégales et étalées ; il y a six étamines insérées sur la gorge du périanthe, l'ovaire est à trois loges multiovulées, le fruit une capsule membraneuse loculicide. Les *Lachenalia* sont des herbes vivaces, à bulbe tuniqué, à inflorescence en grappe penchée. On en connaît une trentaine d'espèces du Cap. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Ces petites plantes bulbeuses ressemblent beaucoup aux Jacinthes. Elles fleurissent à la fin de l'hiver et aux premiers jours du printemps. On cultive : *L. tricolor* Jacq., à fleurs jaunes et vertes, bordées de pourpre ; *L. pendula* Ait., à fleurs marquées de vert et de violet, la *Lachénalie changeante*, à fleurs bleu pâle. La plantation des bulbes se fait en octobre ; on les relève en juillet pour séparer les caïeux. Les *Lachenalia* se plaisent en pots et en terre de bruyère. On les place souvent en serre tempérée, près des vitres, pour en avancer la floraison. G. Boyer.

LACHENAYE-DESBOIS (V. Chesnaye-Desbois).

LACHENWITZ (Franz-Sigmund), peintre allemand, né à Neuss en 1820, mort le 25 juin 1868. Après avoir étudié à l'Académie des beaux-arts de Dusseldorf, il ouvrit un atelier dans cette ville et s'adonna particulièrement à la peinture des animaux domestiques et sauvages, qu'il reproduisit en une série de scènes humoristiques auxquelles il a dû de devenir populaire en Allemagne. Ses premières œuvres : *Cheval pourchassé par un ours* (1848) ; *Lions surpris par des tigres*, *Buffle attaqué par des panthères*, etc., furent suivies d'épisodes tirés du *Reineke Fuchs*, et de plusieurs tableaux militaires, entre autres : *Combat de cavalerie pendant la campagne de 1866 en Bohême*. Lachenwitz a écrit aussi quelques histoires de chasse et de voyage illustrées par lui-même.

LACHESIS. I. Mythologie (V. Parques).

II. Erpétologie. — Genre de Serpents, de l'ordre des Thanathophides et de la famille des Crotalidæ. Ce genre a été créé par Daudin pour les animaux présentant tous les caractères des Crotales, mais portant à l'extrémité de la queue, au lieu de la sonnette de ces derniers, 10 ou 12 rangées d'écailles épineuses un peu recourbées en crochet à leur sommet. Le ptérygoïdien externe est énorme, plat, très solide, le maxillaire supérieur très réduit ; les plaques ventrales sont disposées en partie suivant un seul

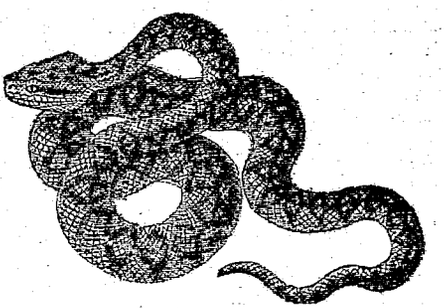

Lachesis mutus.

rang. Le *Lachesis mutus*, un des plus redoutables de la famille, peut atteindre 2 m. de long. Cette forme remarquable habite l'Amérique du Sud. Au Brésil on la trouve partout. Elle habite les forêts humides. Son venin est tellement actif qu'il fait périr les plus gros animaux et tue une vache en deux heures. Rochbr.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Hist. génér.* — Sauvage, dans Brehm, Edit. franç., *Reptiles*.

LA CHESNAYE-DES-BOIS (V. Chesnaye).

LA CHÉTARDIE (V. Chétardie).

LACHEVARDIÈRE (Auguste-Louis), administrateur français, né à Paris vers 1770, mort le 15 oct. 1828. Employé à la caisse de l'extraordinaire en 1791, il fit partie, après le 10 août 1792, de l'administration départementale de la Seine, et, à la suite d'une courte mission en Vendée, se signala au club des Jacobins, où il fut protégé par Robespierre. Emprisonné après le 9 thermidor, il vécut sans emploi jusqu'au 18 fructidor, époque où il fut nommé secrétaire général du ministère de la police. La révolution du 30 prairial (18 juin 1799) lui valut d'être appelé à la présidence de l'administration départementale de la Seine. Dans ce poste, Lachevardière fit tous ses efforts pour prévenir le coup d'État du 18 brumaire. Aussi Bonaparte, arrivé au pouvoir, voulut-il tout d'abord le déporter. Lachevardière resta pourtant à Paris et, grâce à la protection du général Menou, devint consul de France à Hambourg (1802), d'où il passa au même titre à Dantzig (1807). Rappelé en 1808 et impliqué dans la disgrâce du maréchal Brune, il demeura dès lors dans la vie privée, uniquement occupé de travaux et d'études agricoles. A. Debidour.

LA CHÈZE (René de), poète français de la fin du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

XVIe siècle, né à Reims. Citons de lui : *les Tableaux raccourcis de la vie humaine* (Reims, 1630) ; *les Leçons morales du sage Théotime* (1630, in-8) ; *les Larmes de Sion* (1630, in-8).

LACHICHE (Claude-Quentin), ingénieur français, né à Dole (Jura) en 1719, mort à Paris le 14 oct. 1802. Il entra comme officier dans le corps du génie, se signala au siège de Fribourg (1744), puis fut successivement attaché aux directions de Besançon et de Strasbourg. C'est alors qu'il conçut son projet de canal de jonction du Rhône au Rhin par le Doubs, dont il adressa les plans au gouvernement en 1765 et que reprit quinze ans plus tard l'ingénieur des ponts et chaussées, Ph. *Bertrand* (V. ce nom). Il accusa ce dernier de plagiat, prit vivement à partie le corps des ponts et chaussées tout entier et, finalement, fut mis d'office à la retraite, en 1783, comme « inapte, en raison de son caractère, à faire un directeur ». Il était alors brigadier des mines et avait rendu, à ce titre, d'excellents services à Marseille, dans le Languedoc, dans le Dauphiné. Mandar décrit très élogieusement son nouveau système de fortifications (1767). En 1791, l'Assemblée nationale, à laquelle il avait envoyé de nombreuses adresses, lui conféra le brevet de maréchal de camp, mais l'exécution du canal demeura confiée à Bertrand. Il a publié plusieurs écrits : *Prospectus d'un canal de vingt-cinq lieues* (Paris, 1790, in-4) ; *Mémoires sur la navigation des rivières et des fleuves en général* (Dole, 1791, in-4), etc. Ses nombreux manuscrits sont à la bibliothèque de Dole. L. S.

BIBL. : C.-Q. LA CHICHE, *Adresses à l'Assemblée nationale;* Paris, 1790 et 1791, 2 broch. in-4.

LACHIÈZE (Pierre-François-Marius-Albert), homme politique français, né à Martel (Lot) le 14 nov. 1840. Avocat, maire de Martel, il fut emprisonné sous l'Empire à cause de ses opinions républicaines. Sous-préfet de Gourdon (1870), puis d'Argelès (1871), de Gaillac (1873), il démissonna à la chute de M. Thiers. Elu député de Gourdon en 1889, il fut réélu en 1893 avec un programme de républicain modéré et protectionniste.

LACHINE. Ville du Canada, prov. de Québec, dans l'île et à 13 kil. S.-O. de Montréal. Commerce de bois, villégiature d'été de la grande ville voisine. Pour éviter le rapide du Sault-Saint-Louis, le pire du Saint-Laurent, on a creusé de Lachine à Montréal le *canal de Lachine*, long de 14 kil. Le 4 août 1689, les colons français de Lachine furent égorgés par les Iroquois.

LACHIS. Ville forte de l'ancienne Palestine, située au S.-O. du territoire occupé par la tribu de Juda et qui servait à le défendre contre les incursions venant du côté de Gaza ou de l'Egypte. On l'a identifiée avec les ruines qui portent le nom d'Oumm Lakis et préférablement avec Tell-el-Hasi.

LACHIZE (Jean-Benoît, dit *Félix*), homme politique français, né à Thizy (Rhône) en 1859. Ouvrier tisseur, il fut élu député de Villefranche en 1889 avec un programme socialiste. Il a échoué en 1893 dans la même circonscription contre M. Sonnery Martin.

LACHKAREV (Serge-Lazarevitch), diplomate russe, né en 1739, mort en 1814. Fils d'un Géorgien établi à Moscou, il étudia les langues orientales et fut envoyé à Constantinople avec Obrezkov; au moment où l'on enferma l'ambassadeur russe au château des Sept-Tours, il dirigea les affaires de l'ambassade et conduisit les négociations avec la Porte ; il remplit ensuite diverses missions diplomatiques dans les congrès, notamment à Nègrepont. En 1774, il fit partie de la mission de Constantinople, fut consul à Sinope, consul général en Moldavie, Valachie et Bessarabie, puis fut nommé résident auprès du khan de Crimée, et plus tard chargé d'affaires en Perse. Il accompagna Catherine II pendant son voyage dans le S. de la Russie, signa le traité de Jassy et fut fait conseiller intime. En 1807 il fut désigné pour administrer la Moldavie et la Valachie. — Son fils, *Serge-Serguiévitch* (1817-69), a écrit sur l'économie rurale ; ses premiers articles parurent en 1843 dans le journal du ministère des domaines ; à partir de 1844, il servit au département de l'économie rurale et composa un projet d'assurance rurale et une instruction sur l'incendie. Nommé administrateur en chef des terres domaniales de Samara, il dressa la carte administrative de son gouvernement, fit construire des squares dans la ville et la dota d'une bibliothèque publique. En 1861, la Société économique libre fonda sur son initiative le comité de l'instruction élémentaire pour laquelle Lachkarev fit beaucoup. On lui doit également la fondation de la Société de la flotte commerciale russe. M.

LACHLAN ou **KALARE.** Rivière d'Australie qui prend naissance sur le versant O. des montagnes Bleues, à leur rencontre avec la chaîne de Cullarin, court d'abord au N., puis au N.-O., dans des vallées assez peuplées, puis au N.-O. et gagne la direction S.-O. par une vaste courbe qui porte son cours a près de 1,150 kil., pour se jeter à Bulliamy, dans le Murrumbidgee, qui est lui-même affluent du Murray. Il reçoit à gauche le Narrawa, le Boorowa ; à droite le Rocky Bridge, le Goobang, le Willondra Billagong ; la plus grande partie de son cours est tracé au milieu de régions d'élevage presque désertes, à travers des plaines entrecoupées de collines. Il enveloppe au N. et à l'O. le vaste district du même nom qui est partagé en une douzaine de comtés. D. BELLET.

LACHMANN (Karl-Konrad-Friedrich-Wilhelm), célèbre philologue allemand, né à Brunswick le 4 mars 1793, mort à Berlin le 13 mars 1851. Il a professé aux universités de Kœnigsberg (1818) et de Berlin (1825). C'est un des fondateurs de la critique moderne dans le double domaine de la philologie classique et de la philologie germanique. Ses travaux sur l'*Iliade*, qu'il décompose en plusieurs poèmes, réunis sous le titre de *Betrachtungen über Homers Ilias* (Berlin, 1847 ; 3e éd., 1874), eurent un grand retentissement. Il faut citer encore sa remarquable édition de Lucrèce (1850 et suiv.; 4e éd., 1871-82, 2 vol.), celles de Properce (Leipzig, 1816), Tibulle (1829), Catulle (1829, 3e éd., 1874), du Nouveau Testament (avec Buttmann, 1842-50, 2 vol.), de Terentianus Maurus (1836), Gaius (1841), Babrius (1845), Airanus (1845), des *Gromatici veteres* (1848-52, 2 vol., avec Mommsen et Rudorff), de Lucilius (par Vahlen, 1876), et plusieurs dissertations remarquables. — Dans l'ordre de la littérature germanique, ses travaux sur les *Nibelungen* ont excité de vifs débats : *Die ursprüngliche Gestalt des Gedichts der Nibelunge Noth* (Gœttingue, 1816) ; édition critique de ce poème (Berlin, 1826; 5e éd., 1878). Il a aussi édité Walther von der Vogelweide (1827, 5e éd. par Müllerhoff, 1875), l'*Iwein* de Hartmann (avec Benecke, 1827; 4e éd., 1877), Wolfram d'Eschenbach (1833, 4e éd., 1879), etc. ; jeté les bases de la métrique allemande, par son livre *Ueber althochdeutsche Betonung und Verskunst* (1831), donné une édition critique des œuvres complètes de Lessing (Leipzig, 1838-40, 13 vol.), etc. A.-M. B.

BIBL. : Sa biographie par GRIMM a été imprimée en tête du recueil de ses *Kleine Schriften;* Berlin, 1876, 2 vol.

LACHNER (Franz), compositeur allemand, né à Rain (Haute-Bavière) le 2 avr. 1804, mort en 1890. Elève de l'abbé Stadler et de Sechter (à Vienne), chef d'orchestre dans un théâtre de Vienne (1826), à Mannheim (1834), à Munich (1836), où il fut directeur général de la musique de 1852 à 1867, date à laquelle l'influence de Wagner le fit démissionner, c'est un des plus habiles et mélodieux compositeurs de musique vocale et instrumentale de l'Allemagne, disciple de Beethoven et de Schubert qu'il connut à Vienne ; ses lieds se rapprochent de ceux de Schubert. Parmi ses grandes compositions, il faut citer : *Sinfonia appassionnata* (1835), *Moïse* (oratorio), *les Quatre Ages de l'humanité* (cantate), plusieurs messes, neuf symphonies, quelques opéras (*Die Bürgschaft, Alidia, Der Guss der Persens, Katharina Cornaro*). Il revint aux suites d'orchestre, abandonnées depuis Haydn ; il en a composé six dont le succès fut très vif. — Ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

frères *Ignaz* (né en 1807), et *Vinzenz* (1811-1893), se sont aussi fait un nom comme compositeurs et chefs d'orchestre, le premier à Munich, Hambourg (1853), Francfort (1861-75), le second à Mannheim (1836-73). A.-M. B.

LACHNITH (Louis-Wenceslas), virtuose et compositeur tchèque, né à Prague le 7 juil. 1746, mort à Paris le 3 oct. 1820. A la fois violoniste, corniste, claveciniste, professeur de clavecin, il se fixa à Paris en 1773, y donna sans succès trois petits opéras-comiques, publia un nombre considérable de symphonies, concertos, trios et sonates, et se prépara pour l'avenir une renommée fâcheuse, par la fabrication de trois pastiches aussi célèbres que détestables : *les Mystères d'Isis*, arrangement barbare de *la Flûte enchantée* de Mozart, joué à l'Opéra le 23 août 1801, parvenu en 1818 à sa centième représentation ; *Saül*, chanté à l'Opéra le 7 avr. 1803, formé de morceaux de Mozart, Haydn, Paisiello, Gossec, Cimarosa ; et *la Prise de Jéricho*, composé de la même façon et chanté à l'Opéra le 10 avr. 1805. Chrétien *Kalkbrenner* (V. ce nom) avait été le collaborateur de Lachnith pour ces deux derniers ouvrages. M. Br.

LACHNUS (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères Phythophtires fondé par Illiger pour de grands pucerons ainsi caractérisés : antennes de six articles ; nervure costale de l'aile issue d'un ptérostigma linéaire, nervure sous-costale trifide ; abdomen presque carré, élargi en arrière, où se voient deux mamelons saillants. Les Lachnus habitent les régions tempérées ; ils vivent surtout sur les chênes et exsudent une liqueur sucrée très abondante. *Lachnus roboris*, longueur, 6 millim., brun foncé, rostre très long ; les individus aptères sont noir métallique et velus ; sur les chênes rouvres. M. M.

LACHY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne ; 413 hab.

LACINIUM. Promontoire au S.-O. de l'Italie, au S. de Crotone, célèbre dans l'antiquité par un temple d'Héra (Junon) Lacinia, dont il reste des fragments de colonne ; d'où le nom moderne de *Capo delle Colonne*. Annibal y éleva un autel, avec une inscription en grec et en punique, où était racontée son expédition. Polybe utilisa ce document (V. Polybe, III, 33 ; Strabon, VI, 264).

LACISTÉMÉES (Bot.). Tribu de la famille des Bixacées, caractérisée surtout par les fleurs hermaphrodites, apétales, amentacées, à une seule étamine fertile ; le genre unique est *Lacistema* Sw., dont les représentants ont les fleurs réunies en petits épis polygames ou plus ordinairement hermaphrodites ; le réceptacle a la forme d'un petit cône, qui supporte d'abord un calice de quatre à six sépales étroits, incurvés, puis en dedans un disque glanduleux cupuliforme ; plus intérieurement, l'étamine libre, hypogyne, dont le connectif glanduleux se bifurque pour porter deux loges d'anthère isolées. Le gynécée, libre et supère, est uniloculaire, le style trifurqué au sommet ; la loge ovarienne contient trois placentas pariétaux portant chacun un ou deux ovules descendants, avec le micropyle en haut et en dedans ; le fruit est une capsule loculicide ; les graines, albuminées, ont un tégument superficiel charnu et un testa crustacé ; l'embryon est droit, à radicule longue et supère et à cotylédons foliacés. Les *Lacistema*, au nombre d'une quinzaine d'espèces originaires de l'Amérique tropicale, sont de petits arbres à feuilles alternes, simples ; les fleurs forment à l'aisselle d'une feuille donnée de petits épis amentiformes. Espèce type : *L. myricoides* Sw. Dr L. Hn.

LACKAWANNA. Rivière des Etats-Unis (V. Pennsylvanie).

LACKINGTON (James), libraire anglais, né en 1746, mort en 1815. Son père, ouvrier cordonnier et ivrogne, lui fit apprendre son état, qu'il exerça à Bristol et ailleurs, occupant les intervalles de son travail à lire et à composer des chansons. En 1773, il installa à Londres une échoppe de vieux savetier et un étalage de vieux livres. Plus tard, associé avec Allen, il fonda une maison importante de librairie ancienne et d'édition, qui, sous l'invocation « au Temple des Muses », devint une des curiosités de Londres. Il a laissé de curieux *Mémoires* (1791), et des *Confessions* (1804) suivies de deux *Lettres* sur l'éducation des filles, qui n'ont pas le même intérêt que les *Mémoires*.

LA CLÈDE (N. de), historien français, mort en 1736, secrétaire du maréchal de Coigny. Il est connu par une *Histoire générale de Portugal* (Paris, 1735. 8 vol. in-12), qui a été traduite en portugais (1781) et souvent rééditée.

LA CLOCHE (Jacques), fils naturel de Charles II d'Angleterre et d'une inconnue, né à Jersey en 1647. Elevé dans le protestantisme, il se convertit en 1667, grâce à l'influence de Christine de Suède et entra dans la Société de Jésus. Il remplit diverses missions secrètes entre la cour de Rome et le gouvernement anglais. En 1665, Charles II lui avait conféré le nom de Jacques de la Cloche du Bourg de Jersey et, en 1667, une pension de 500 livres.

LACLOS (Pierre-Ambroise-François Choderlos de), littérateur français, né à Amiens en 1741, mort à Tarente le 5 nov. 1803. Entré au service en 1759, il devint capitaine du génie (1778) et secrétaire des commandements du duc d'Orléans. C'était un homme aimable, très spirituel, de mœurs simples, doué pour l'intrigue. Il se fit une réputation par son célèbre roman des *Liaisons dangereuses*, « lettres recueillies dans une société et poursuivies pour l'instruction de quelques autres » (Amsterdam et Paris, 1782, 4 vol. in-12) ; ses *Poésies fugitives* eurent moins de succès. Il doit sa célébrité actuelle moins à son talent littéraire qu'à son rôle d'agent du duc d'Orléans dans la Révolution française. On trouvera dans la biographie de son patron des détails sur ces intrigues dont les adversaires de la Révolution ont exagéré l'importance, attribuant à Laclos : l'invention de la fable des brigands qui provoqua l'armement du peuple et la constitution des gardes nationales ; la direction secrète des Jacobins, dont il rédigea le journal, demandant la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la République (lors de la fuite à Varennes) ; c'est Laclos qui rédigea avec Brissot la pétition du Champ de Mars de juil. 1791 qui provoqua les massacres. En 1792, il suivit le maréchal Luckner en qualité de colonel d'artillerie. Arrêté avec le duc d'Orléans, il fut relâché, ce qu'on attribua à la protection de Robespierre, et l'on ajouta que Laclos rédigeait ses discours ; il fut remis en prison, mis en liberté après le 9 thermidor ; il continua l'ouvrage de Vilate sur les *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor* (Paris, 1795, in-8), encore un argument pour ceux qui voient dans cet intrigant littérateur un des machinistes cachés du grand drame révolutionnaire. Laclos devint successivement secrétaire général de l'administration des hypothèques, général de brigade commandant l'artillerie de l'armée du Rhin, inspecteur général de l'artillerie de l'armée de Naples. A.-M. B.

Bibl. : E. Pariset, *Notice sur le général Choderlos de Laclos*, s. l. n. d., in-8. — *Biographische Nachrichten von Laclos franzœsischen Artillerie-General ;* Francfort-sur-l'Oder, 1804, in-8. — V. aussi la bibl. de l'art. Orléans.

LACO (Cornelius) (V. Cornelia [*Gens*]).

LA COLONIE (Jean-Martin de) (V. Colonie).

LACOMBE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Saissac ; 469 hab.

LACOMBE (François), littérateur français, né à Avignon en 1733, mort en 1795. Il est connu par la fabrication des *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnes illustres de son siècle* (Amsterdam, 1749, in-12). Citons encore : *Observations sur Londres et ses environs* (1780, in-12).

LACOMBE (Jean-Baptiste), révolutionnaire français, né à Toulouse en 1748, mort à Bordeaux le 15 août 1794. Président du tribunal révolutionnaire de Bordeaux, il s'est rendu célèbre par ses exactions et ses cruautés. Condamné à mort après le 9 thermidor, il fut guillotiné.

LACOMBE (Dominique), prélat français, né à Montréjeau le 25 juil. 1749, mort à Angoulême le 7 avr. 1823. Curé constitutionnel de Saint-Paul de Bordeaux, il fut élu député de la Gironde à l'Assemblée législative (2 sept. 1791).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il démissionna le 7 avr. 1792, devint évêque de Bordeaux le 24 déc. 1797, présida le concile provincial de Bordeaux de 1801 et fut nommé par le Consulat évêque d'Angoulême (1802). Il se signala par son zèle bonapartiste et par ses démêlés avec son clergé et avec Rome. La Restauration lui suscita mille tracasseries, mais ne put obtenir sa démission. Sa mort même fut une occasion de troubles violents à Angoulême où les libéraux et les cléricaux se disputèrent son cadavre.

LACOMBE (Louis Trouillon, dit) (V. Trouillon).

LACOMBE (Pierre-Edmond-Eugène), homme politique français, né à Rodez le 5 nov. 1840. Avocat estimé du barreau de Rodez, il fut élu sénateur de l'Aveyron le 25 janv. 1885. Membre de la droite monarchiste, il se révéla comme un excellent orateur d'affaires, mais échoua au renouvellement de 1894.

LACOMBE (Louis), homme politique français, né à Rodez le 11 déc. 1853. Notaire, maire de Rodez, il fut élu député de la première circonscription de Rodez le 20 août 1893 avec un programme républicain modéré.

LACOMBE Saint-Michel (Jean-Pierre), général et homme politique français, né à Saint Michel-de-Vax (Tarn) le 5 mars 1751, mort à Saint-Michel-de-Vax le 27 janv. 1812. Elève de l'Ecole d'artillerie en 1765, il devint lieutenant au régiment de Toul en 1767, capitaine en 1779 et capitaine de bombardiers en 1786. Il quitta Paris en 1789, fut élu représentant à l'Assemblée législative dans le Tarn, fit partie du comité de la guerre et fit décréter la peine de mort contre tout officier qui livrerait une place à l'ennemi. Après le 10 août, il fut envoyé au camp de Soissons, puis à l'armée de Montesquiou, qu'il fut chargé de destituer. Réélu à la Convention, Lacombe Saint-Michel est particulièrement connu par la mission qu'il remplit en Corse. Débarqué à Bastia avec Solcieti et Delcher au commencement d'avril, il y resta seul, ses collègues étant rentrés en France. Presque sans troupes, sans argent, sans subsistances, il eut à lutter contre les Anglais d'une part et contre les paolistes de l'autre. Réunissant les fonctions de représentant et celle de général en chef, il sut faire face à toutes les difficultés. Le 14 mars 1794, il demanda son rappel pour cause de santé. Lacombe (général de brigade depuis le 17 sept. 1793) fut alors envoyé à l'armée du Nord le 22 août 1794. A son retour en janv. 1795, il fit partie du comité de Salut public. Après la session, il passa au Conseil des Anciens, dont il devint président en oct. 1897; il en sortit en mai 1798 et fut promu général de division le 13 juin 1798. Nommé ambassadeur à Naples en octobre il fut capturé à son retour en France par des corsaires qui l'emmenèrent prisonnier à Tunis. Rentré en France il fut nommé inspecteur général d'artillerie en mai 1799 et commandant supérieur en Piémont en juil. 1800. Depuis il fit les campagnes d'Italie, du Hanovre et d'Espagne où il fut gouverneur de Barcelone. Sa santé l'obligea à abandonner le service et à se retirer dans son pays. A. Kuscinski.

LACOMMANDE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. de Lasseube; 285 hab.

LACON (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères, famille des Elatéridés, fondé par Laporte de Castelnau et ainsi caractérisé : forme robuste, corselet large, antennes rentrant, au repos, dans des sillons creusés dans le prosternum. Les Lacons sont des Taupins de taille moyenne dont les nombreuses espèces, toutes d'une coloration grisâtre, sont répandues sur tout le globe. Le *Lacon murinus* L. est très commun en France sous les pierres, sous les plantes; il est long de 16 millim., brun grisâtre, avec une pubescence grise; sa larve ronge les racines de toutes sortes de graminées et on l'accuse d'attaquer celles des arbres fruitiers. M. M.

LA CONDAMINE (V. Condamine [La]).

LACONIE. Pays de la Grèce, au S.-E. du Péloponèse; son ancien nom était Lacédémone qu'Homère applique indifféremment à la contrée et à sa capitale; ensuite prévalut celui de Laconica (ἡ Λακωνική) que les Romains abrégèrent plus tard en Laconia. Le nom de Laconiens désignait l'ensemble de la population; son étymologie est inconnue.

La physionomie du pays est très accentuée et caractéristique. La Laconie est une vallée très creuse entre deux hauts massifs de montagnes : à l'E. le Parnon, à l'O. le Taygète; la plaine correspond au bassin de l'Eurotas (auj. Iri) et va du plateau arcadien au fond du golfe qu'enveloppent deux presqu'îles, prolongeant les deux montagnes jusqu'aux caps Malée et Matapan (V. Grèce). La Laconie est essentiellement formée par le bassin de l'Eurotas, dont dépendaient les forêts giboyeuses du Taygète et les vallées du Parnon. On y distingue le bassin supérieur du fleuve communiquant d'une part avec le val de l'Alphée et la Messénie, de l'autre, par l'étroite vallée de l'Œnus avec les plaines de Tégée et d'Argos dont les routes bifurquent à Sellasie; le bassin supérieur est séparé du bassin moyen par un défilé; le bassin moyen est la plaine de Sparte, d'une fertilité remarquable; le bassin inférieur, isolé du précédent par un second étranglement montagneux, constituant une gorge de près de 20 kil. de long, coïncide avec la plaine maritime très riche dans l'antiquité.

L'histoire de la Laconie s'explique par sa géographie; entourée de défenses naturelles presque infranchissables, accessible seulement au N. par une route qu'il est aisé de barrer, adossée à de rudes montagnes qui étaient de vastes terrains de chasse, elle facilitait la formation d'un Etat militaire. D'autre part, l'existence de deux plaines fertiles, nettement séparées, présageait un dualisme et un antagonisme persistant entre les gens de la plaine centrale et ceux de la plaine maritime; les uns agriculteurs, chasseurs, de tendances conservatrices; les autres accessibles aux influences orientales, propagées par mer. Aux origines de l'histoire, le pays appartient aux Lélèges, peuple mixte, auquel on rattachait les héros éponymes de Lacédémone, Sparte et Amyclées. Plus tard règnent des Achéens, dont le plus fameux est Ménélas, l'époux d'Hélène. A ceux-ci succèdent les Doriens sous leurs rois Héraclides (V. Grèce). Ils ne possèdent d'abord que Sparte, laissant Amyclées à un prince achéen, tandis que Las, Pharis, Ægys et une autre cité demeurent autonomes. On verra dans l'art. Sparte comment s'organisa l'Etat dorien et comment il s'étendit sur la Laconie, puis au delà; subjuguant les Achéens d'Amyclées, les habitants de la plaine maritime et d'Hélos, arrachant aux Arcadiens (vers 600) le bassin supérieur de l'Eurotas (districts de Sciritis, Caryatis, Beleminatis et Maleatis); aux Argiens, la Cynurie, versant oriental du Parnon (547), asservissant les Messéniens. De 547 à 371, ces limites ne varièrent guère. Mais, après le désastre de Leuctres, les Spartiates reperdirent la Messénie et quelques cantons du N. et de l'E. Enfin les Romains divisèrent la Laconie. En 195, Flamininus enleva à Sparte les cités maritimes et quelques autres, les unissant à la ligue achéenne. Cette scission fut renouvelée par Auguste et les vingt-quatre cités des Eleuthéro-Lacones virent confirmer leurs libertés; elles étaient réduites à dix-huit au temps de Pausanias : Gythium, Teuthrone, Las, Pyrrhicus, Cænepolis, Œtylus, Leuctra, Thalamæ, Alagonia, Gerenia, Asopus, Acriæ, Bœæ, Zarax, Epidaurus-Limera, Brasiæ, Geronthræ, Marios. La Laconie fut dévastée par les Goths d'Alaric; plus tard, il s'y établit quelques bandes slaves qui furent domptées ou refoulées dans Taygète au temps de l'impératrice Irène. En 1248, Guillaume de Villehardouin se bâtit un château sur une colline, au pied de Taygète, à 5 kil. de Sparte (*Lacedaimonia*); cette résidence de Misithra ou Mistra fit abandonner l'ancienne ville et demeura la capitale de la Laconie jusqu'au XIXe siècle.

Les principales villes de la Laconie antique étaient : Pellana, dans la vallée de l'Eurotas, gardant la route de Megalopolis; Belemina et Ægys, enlevée aux Arcadiens, formant une tripolis, groupe de trois cités; dans la vallée de l'Œnus était Sellasie, gardant les routes de Tégée et d'Argos; la première traversait le canton de Sciritis,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

renfermant Scirus et Œum. Dans la plaine centrale étaient les cités voisines de Sparte, Amyclées (à 4 kil. au S.) et Pharis (au S. de celle-ci) sur la rive droite de l'Eurotas. Les principales cités de la plaine méridionale étaient Croceæ, Ægiæ, le port de Gythium, le principal à l'époque dorienne ; à l'E. de celui-ci, les ports de Trinasus, Hélos, Acriæ, Asopus ou Cyparissia, Onugnathus et Bœæ dans la presqu'île, puis Etis, Aphrodisias, Side, au N. du cap Malée, Epidaure-Limera, Zarax, Ciphanta, Prasiæ, sur le rivage oriental ; dans l'intérieur, entre l'Eurotas et le Parnon, étaient Geronthræ, Marius Glyppia, Selinus. A l'O. de Gythium, on trouvait, en allant vers la presqu'île de Ténare : Las ou Asine sur la côte ; Hypsi dans l'intérieur ; Teuthrone sur la côte ; Ténare ou Cænepolis, Œtylus, Thalamæ, dans une île ; Pamisius, à l'ancienne frontière de Messénie, Leuctra et enfin Cardamyle et Gerenia. A.-M. B.

Bibl. : V. Grèce et Sparte.

LACONIEN (Dialecte). Le dialecte parlé dans l'ancienne Laconie, dans la colonie laconienne de Tarente, et dans la colonie de cette dernière ville, Héraclée, appartient au groupe dorien. Il est connu par plusieurs inscriptions et quelques monuments littéraires. Les textes épigraphiques les mieux caractérisés sont la stèle de Damonon (ve siècle), l'inscription de Xouthias, trouvée à Tégée, mais écrite en laconien (ve siècle), les inscriptions du Ténare (ve siècle). Les célèbres tables d'Héraclée, découvertes en 1732, aujourd'hui au musée de Naples, sont de la fin du IVe siècle, et renferment déjà des formes de la langue commune. Le laconien suivit d'ailleurs les destinées des dialectes doriens, et disparut de l'usage à mesure que la langue commune prit plus d'importance ; il est à noter cependant qu'à l'époque impériale un certain nombre de documents laconiens furent écrits dans une langue archaïsante, qui s'appliquait à reproduire les caractères de l'ancien dialecte. Les monuments littéraires sont les fragments d'Alcman, mais ils ont été tellement maltraités par les recenseurs et les copistes qu'ils ne peuvent être considérés comme une source pure. Les formes laconiennes qu'on rencontre dans la *Lysistrata* d'Aristophane doivent être jugées avec une certaine réserve ; il en est de même du traité entre Sparte et Argos rapporté par Thucydide (V, 77). Pour la lettre de Chilon et le décret contre Timothée, V. Dorien. Enfin le lexique d'Hésychius est riche en formes laconiennes. Le laconien se distingue des autres dialectes doriens, dont il présente les caractères généraux, par plusieurs particularités dont voici les principales : emploi du digamma ; σ pour θ (inscriptions récentes) ; ρ pour σ à la fin des mots, comme en éléen ; δδ pour ζ comme dans le béotien ; et surtout la chute du ς intervocalique, primitif ou non, et son remplacement par l'esprit rude, qui cependant n'est pas toujours écrit. Le dialecte laconien, selon l'opinion générale, a persisté jusqu'à nos jours, et a laissé comme rejeton le dialecte *tzaconien* (V. ce mot). Mondry Beaudouin.

LACORDAIRE (Jean-Auguste-Philibert-Alexandre), ingénieur français, né à Bussières (Haute-Marne) le 1er mai 1789, mort le 20 juin 1860. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, où il était en dernier lieu inspecteur divisionnaire. Il a marqué par l'exécution de travaux d'une grande importance au canal de Bourgogne, de 1824 à 1839. C'est à Lacordaire qu'on doit les projets du grand souterrain du bief de partage, des réservoirs de Grosbois et de Cercey, et de toute la partie du canal comprise entre le bief de partage et Aisy. Chargé plus tard du service de la Saône, des projets de divers canaux et de celui du chemin de fer de Mulhouse à Dijon, il résida dans cette dernière ville de 1842 à 1847 ; c'est pendant ce séjour dans la capitale de la Bourgogne qu'il découvrit le ciment naturel à prise rapide, connu sous le nom de ciment de Pouilly ou de ciment Lacordaire, et en créa l'exploitation. De 1839 à 1847, Lacordaire a été député de la Haute-Saône, et a pris en cette qualité plusieurs fois la parole à la tribune, sur des questions de travaux publics. M.-C. L.

Bibl. : Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs ;* Paris, 1884, gr. in-8.

LACORDAIRE (Jean-Théodore), voyageur et naturaliste français, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) le 1er févr. 1801, mort à Liège (Belgique) le 18 juil. 1870. Il commença l'étude du droit à Dijon, mais se porta de préférence vers l'histoire naturelle. En 1825, il s'embarqua au Havre et jusqu'en 1832 fit quatre voyages dans l'Amérique du Sud et une excursion au Sénégal. Il collabora ensuite au *Temps* et à la *Revue des Deux Mondes ;* en 1835, il fut nommé professeur de zoologie à l'université de Liège, et en 1838 obtint en outre la chaire d'anatomie comparée ; enfin, en 1850, il devint doyen de la faculté des sciences. Lacordaire a été l'un des premiers parmi les entomologistes de notre temps. On lui doit : *Introduction à l'entomologie, comprenant les principes généraux de l'anatomie et de la physiologie des insectes*, etc. (Paris, 1834-37, 2 vol. in-8) ; avec Boisduval : *Faune entomologique des environs de Paris* (Paris, 1835, in-8) ; *Monogr. des Erotyliens*, etc. (Paris, 1842, in-8) ; *Monogr. des Coléoptères subpentamères de la famille des Phytophages* (Paris, 1845-48, 2 vol. in-8) ; *Hist. nat. des Insectes* (Paris, 1854-68, 8 vol. in-8). Dr L. Hn.

LACORDAIRE (Jean-Baptiste-Henri), frère prêcheur, membre de l'Académie française, né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or) le 12 mai 1802, mort à Soréze (Tarn) le 22 nov. 1861. Il était le second fils d'un médecin qui avait fait campagne en Amérique, sous Rochambeau, et par sa mère petit-fils d'un greffier au parlement de Bourgogne. Il perdit son père quatre ans après sa naissance. En 1812, il entra au lycée de Dijon, avec une demi-bourse. Après avoir été un élève médiocre dans les classes inférieures, il obtint en rhétorique des succès qui faisaient augurer un brillant avenir. En 1819, il quitta le lycée « avec une religion détruite et des mœurs menacées » (*Mémoires*). L'année suivante, il suivit les cours de la faculté de droit, associant à une étude sérieuse de la jurisprudence celle « des plus hauts problèmes de la philosophie, de la politique et de la littérature » (*Mémoires*), plaçant fort au-dessus de Voltaire J.-J. Rousseau, dont il subissait « le charme, utile quelquefois à des jeunes gens qui ne respectent rien » (*Lettre du 30 juin 1853*). Sa religion était alors le déisme admirateur de l'Evangile, professé par *le Vicaire savoyard ;* et il estimait que la France ne serait bien que lorsqu'elle serait protestante (*Notes de famille*). A Paris, où il alla faire son stage (automne 1822), il vécut chastement, « travaillant avec une patiente ferveur, suivant un peu le barreau et attaché à une société de jeunes gens qu'on appelait alors *des Bonnes-Etudes*, société à la fois royaliste et catholique, où il se trouvait, sous ce double rapport, comme étranger (*Mémoires*).

Ses débuts au palais firent dire à Berryer qu'il pouvait se placer au premier rang du barreau, s'il évitait l'abus de sa facilité pour la parole. Mourre, procureur général à la cour de cassation, l'admit à travailler dans son cabinet, comme secrétaire libre. — On a attribué sa conversion à l'influence des écrits de Lamennais (*Essai sur l'indifférence*). Montalembert prétend, au contraire, « qu'aucun homme, ni aucun livre n'en fut l'instrument. *Un coup subit et secret de la grâce* lui ouvrit les yeux sur le néant de l'irréligion. *En un seul jour, il devint chrétien.* » La correspondance de Lacordaire montre que cette conversion fut le résultat d'une évolution intime, relativement lente, incitée par les postulats de son imagination. Dès le mois de nov. 1823, il écrivait à un jeune avocat : « J'ai l'âme extrêmement religieuse et l'esprit très incrédule, et comme il est de la nature de l'âme de soumettre l'esprit, il est probable qu'un jour je serai chrétien. » Quand on est hanté par des pressentiments de ce genre, ils finissent ordinairement par prévaloir tôt ou tard. Au commencement de 1824, il écrivait à un autre ami : « Croiras-tu que je deviens chrétien tous les jours ? C'est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une chose singulière que le changement *progressif* qui se fait dans mes opinions. J'en suis à croire, et je n'ai jamais été plus philosophe. Un peu de philosophie éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène : grande vérité ! » Enfin, le 11 mai : « J'entre demain matin au séminaire de Saint-Sulpice. »

On le plaça dans la maison que le séminaire de Saint-Sulpice possède à Issy. Mais, sûr du sentiment qui l'y avait poussé, il ne songeait pas assez à réprimer les saillies d'une intelligence qui avait trop discuté de thèses, et d'un caractère qui ne s'était pas encore assoupli. Sa vocation devint promptement suspecte (*Mémoires*). Les échappées de sa nature impétueuse, ses convictions libérales, sa résistance instinctive à certaines petites exigences de la règle alarmaient ses directeurs. On différa de l'appeler aux ordres sacrés; il en souffrit, et peu ne s'en fallut qu'il ne quittât le séminaire pour aller chez les jésuites. Mgr de Quelen s'y opposa. Au mois de déc. 1826, le sous-diaconat lui fut conféré. Il écrivit alors à son frère : « Dans cette division générale qui fait que de l'Europe à l'Amérique deux hommes d'esprit ne s'entendent plus sur deux idées, tu as pris le parti des temps nouveaux; j'ai pris le parti des temps anciens. Je me suis attaché à ce que j'ai trouvé de plus fort, de plus frappant, de plus extraordinaire en ce monde, à la seule religion qui soit certaine. L'expérience m'a prouvé de plus en plus que j'avais rencontré juste, et *la vie chrétienne m'a démontré le dogme chrétien.* » C'était l'application de la recette proposée par Pascal : Désirer croire, agir comme si on croyait, et on finit par croire. Il reconnaissait d'ailleurs qu'il avait été amené aux idées chrétiennes par ses idées sociales.

Le 22 sept. 1827, il fut ordonné prêtre par Mgr de Quelen, dans la chapelle particulière de cet archevêque. — Il refusa les vicariats importants qu'on s'empressa de lui offrir, et même le poste d'auditeur de la Rote, qui ouvre ordinairement l'accès aux plus hautes dignités de l'Eglise. A cette dernière proposition il répondit : « Lorsque je me suis décidé à entrer dans le sacerdoce, je n'ai eu en vue qu'une chose : servir l'Eglise par la parole... Je serai simple prêtre, *et probablement un jour religieux.* » Il se contenta d'être aumônier du couvent de la Visitation, et il conserva cet emploi, lorsque Vatismesnil, ministre de l'instruction publique, l'eut nommé second aumônier du collège royal Henri IV. Dans ce collège, il sentit croître intolérablement son dégoût et sa haine contre l'éducation donnée par l'université. Lorsque la révolution de 1830 éclata, il se préparait à partir pour l'Amérique, où Dubois, évêque de New York, voulait l'emmener, lui offrant une place de grand vicaire. Cet évêque fut obligé de différer son départ; Lamennais fonda le journal *l'Avenir*, et Lacordaire resta en France.

Le premier numéro de l'*Avenir* parut le 16 oct. 1830. Ce journal portait pour devise : *Dieu et liberté.* Ses principaux rédacteurs étaient Lamennais, Gerbet, Rohrbacher, protestant converti, Lacordaire, Bartels, Montalembert, De Coux, Daguerre, Salinis, Waille. Ils réclamaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un clergé doté par les fidèles et non salarié par le budget, la liberté de la presse, de l'enseignement, des associations; l'affranchissement des nationalités en Belgique, en Italie, en Pologne. Une *agence pour la défense de la liberté religieuse* était établie dans les bureaux du journal, en vue : 1° de dénoncer et de réprimer tout acte contraire à la liberté du ministère ecclésiastique; 2° de protéger tout établissement libre d'instruction; 3° de faire reconnaître et respecter le droit d'association; 4° de centraliser les efforts tentés par toutes les associations formées en France. Lacordaire servit ces causes dans le journal, avec une chaleur, une constance, un courage et un talent incontestables, et il les défendit avec une audacieuse éloquence, sinon toujours avec succès, devant les tribunaux et devant la Chambre des pairs. Afin de plaider dans les *procès catholiques* où il n'était pas cité personnellement comme partie, il sollicita sa réintégration parmi les membres du barreau de Paris; mais elle lui fut refusée par le conseil de l'ordre des avocats. En moins de quatorze mois, il écrivit pour l'*Avenir* plus de cent articles d'une étendue inégale, mais tous d'une réelle valeur. Un grand nombre d'évêques, à la tête desquels se trouvait l'archevêque de Toulouse, réprouvèrent hautement les doctrines de ce journal; dans plusieurs diocèses, la lecture en fut formellement interdite, et on éloigna des ordres les jeunes gens suspects de sympathie pour la nouvelle école. On prétendait même, mais sans rien préciser, qu'elle était condamnée à Rome. Dès le mois de févr. 1831, les rédacteurs de l'*Avenir* soumirent leurs principes au jugement du pape. Ne recevant pas de réponse, ils prirent le parti de suspendre la publication de leur journal (15 nov. 1831, treize mois après sa fondation) et de se présenter eux-mêmes devant le saint-siège. Lamennais, Montalembert et Lacordaire partirent pour Rome. Après de longues et pénibles sollicitations, ils n'obtinrent audience qu'à la condition de ne point parler de l'objet de leur voyage. Enfin, lassés, ils quittèrent Rome (juil. 1832). En revenant en France, ils apprirent que l'encyclique *Mirari vos* (15 août 1832) condamnait les principaux points de la doctrine professée par leur journal. Ils se soumirent, mais on sait que Lamennais ne persévéra pas dans cette soumission que sa conscience réprouvait. Lacordaire, qui s'y résigna, se sépara de lui (4 déc. 1832). Rétabli par l'archevêque de Paris dans ses fonctions d'aumônier de la Visitation, il se recueillit dans une retraite studieuse, se proposant la composition d'un grand ouvrage sur *l'Eglise et le monde au* XIXe *siècle*, et se préparant à la prédication.

Les débuts de Lacordaire comme prédicateur eurent lieu à Saint-Roch ; ils ne furent point heureux. Au contraire, les conférences qu'il fit bientôt après au collège Stanislas (1824) eurent un retentissement considérable. Mais quelques expressions échappées à son improvisation suscitèrent des inquiétudes sur son orthodoxie. Après trois mois de vifs succès, ces conférences furent suspendues par Mgr de Quelen « pour éviter de donner du mouvement aux esprits toujours prêts à s'entre-choquer ». On lui offrit alors et il refusa la direction de l'*Univers*, qu'on venait de fonder, et une chaire à l'université catholique de Louvain. Afin de rassurer ceux qu'alarmaient encore ses anciennes relations, il écrivit ses *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais* (Paris, 1834, in-8), où les fidèles virent un humble aveu de ses propres erreurs, en même temps qu'une protestation en faveur des droits et de l'honneur de l'Eglise, mais où les autres trouvèrent beaucoup de choses inutilement dures et blessantes pour un homme dont la sincérité avait droit au respect. Au carême suivant (1835), Mgr de Quelen lui confia la chaire de Notre-Dame.

Pendant deux années, ses conférences remplirent la vaste église d'auditeurs et d'admirateurs, parmi lesquels très peu sortirent convertis. Il y inaugura un genre de prédication fort modernisé, qu'il n'a point cessé de développer depuis. En exposant la doctrine catholique, il effleurait toutes les questions agitées en ces moments : politique, liberté, nationalité, industrie, chemins de fer, Pologne, Révolution, empire, système pénitencier, et aussi, à côté des *actualités*, les questions qui émeuvent dans tous les temps : famille, maternité, amitié, amour. Le tout dans un style alternativement romantique et familier, relevé d'expressions hardies, parfois assez libres, attribuées aux écarts de l'improvisation, mais soigneusement reproduites dans les feuilles revues pour l'impression. Diction vive et limpide, entrecoupée d'éclats véhéments, gestes artistement éloquents. — Dès la fin de la première station, l'archevêque l'appela le *prophète nouveau*, le *nouveau Chrysostome*, et le fit chanoine honoraire. — Suivant Sainte-Beuve, il n'y avait aucun prédicateur « qui, par la hardiesse des vues et l'essor des idées, par la nouveauté et souvent le bonheur de l'expression, par la vivacité et l'imprévu des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mouvements, par l'éclat et l'ardeur de la parole, par l'imagination et même la poésie qui s'y mêlaient, pût se comparer à Lacordaire ».

Après le carême de 1836, Lacordaire se rendit à Rome « pour achever de régler son âme avec Dieu » (*Lettre à Mme Svetchine*, 2 mai 1836) et aussi pour se défendre contre les insinuations de ceux qui avaient gardé à son égard des défiances qu'entretenaient les procédés de sa prédication. Comme il baisait les pieds du pape, celui-ci lui serra la tête avec effusion, disant : « Je sais que l'Eglise a fait en lui une grande acquisition. » Il écrivit alors sa *Lettre au saint-siège*, qui ne fut publiée en France que deux années plus tard et avec modifications. De tout ce qu'il avait eu de commun avec Lamennais, cette lettre le montre n'ayant gardé qu'une chose, infiniment agréable à Rome, le système qui fait du pape le maître absolu de l'Eglise et l'organe infaillible de la vérité universelle. Au mois de nov. 1837, il revint en France et prêcha à Metz pendant tout l'hiver de 1838. — Nous avons rapporté plus haut que, aussitôt après son ordination, refusant des offres fort avantageuses, il avait répondu : « Je serai simplement prêtre et *probablement un jour religieux.* » Sa nature semble avoir été ainsi constituée que les pressentiments y germaient et finissaient par éclore en résolutions. D'ailleurs, il voulait « servir l'Eglise par la parole » et « il n'éprouvait aucune vocation pour le ministère des paroisses » (*Lettre inédite*, sept. 1836). L'idée d'être religieux commença à poindre en lui dès son second séjour à Rome. Il en revint, rêvant de se faire dominicain : il serait ainsi parmi les frères prêcheurs. Peut-être aussi l'impopularité de leur ordre tentait-elle inconsciemment cet esprit paradoxal. Dès les premiers mois de 1839, il publia un *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs* (Paris, in-8). Il y affirmait que *les moines et les chênes sont éternels*. Le 9 avr., il reçut l'habit, avec deux autres Français, dans l'église de la Minerve à Rome ; et il se mit aussitôt à composer la *Vie de saint Dominique* (éditée en 1841, Paris, in-8). Mme Svetchine s'empressa de lui écrire que « ce livre n'était point seulement un chef-d'œuvre, mais un miracle, parce qu'il était destiné à en faire ». Elle lui rapporta plus tard que Chateaubriand avait dit : « Ce n'est pas seulement un talent hors ligne, c'est un talent unique ; c'est immense comme beauté, comme éclat. Je ne sais pas un plus beau style. » Vers le même temps, « le froc séculaire de saint Dominique » reparaissait avec lui dans la chaire de Notre-Dame « sans audace et sans crainte » (14 févr. 1841). Sous ce froc, Lacordaire y prêcha sur la *Vocation de la nation française*. Ce fut la seule fois en cette année. Il reprit possession de cette chaire le premier dimanche de l'Avent 1843, pour n'en descendre qu'en 1851. Dans cet intervalle était survenue la révolution de Février, qui le fit de nouveau journaliste (fondation de l'*Ere nouvelle*), puis candidat malheureux à Paris, dans les Côtes-du-Nord, la Mayenne, l'Isère, le Var, et représentant du dép. des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale. Il y siégea en froc blanc, au sommet des bancs de la Montagne ; mais le 18 mai, quatorze jours après l'ouverture et trois jours après l'envahissement de l'Assemblée, il donna sa démission, par crainte « de ne plus être ce qu'il devait rester devant Dieu et devant ses électeurs ». Peu après, il se retirait aussi de l'*Ere nouvelle*, dont il avait promis, quelques mois auparavant, de faire « un drapeau où la religion, la république et la liberté s'entrelaceraient dans les mêmes plis ». Après le coup d'Etat de 1851, « pour ne point se lier à des hommes et à des choses dont il redoutait la solidarité », il repoussa toutes les sollicitations qui le rappelaient à Notre-Dame. Il quitta même Paris, et alla visiter, comme vicaire général, les couvents de son ordre en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Il ne devait plus prêcher à Paris qu'une seule fois, le 10 févr. 1853, à Saint-Roch. Sur le texte *Esto vir*, il parla des abus de la force et il s'écria en terminant : « Moi aussi, je suis une liberté, il faut que je disparaisse. » Le gouvernement impérial exigea qu'il s'éloignât de Paris, et les évêques de l'empire sentirent qu'il serait compromettant de l'appeler dans les chaires de leurs diocèses. Lacordaire donna ses dernières conférences à Toulouse en 1854. Dès lors, il se voua entièrement à l'éducation ou plutôt à la direction de la jeunesse.

Le premier couvent de l'ordre des frères prêcheurs rétabli en France fut fondé à Nancy en 1843, fruit d'une station que Lacordaire avait prêchée dans la cathédrale et qui avait duré tout l'hiver. En 1861, cet ordre comptait en France 14 maisons et 258 religieux. L'autorité de Lacordaire lui avait procuré la plus grande part des hommes et de l'argent qui avaient opéré ce résultat. — Constatant que les succès, même les plus brillants, de la prédication ne produisent d'ordinaire que des effets superficiels, convaincu de l'importance capitale de l'éducation de la jeunesse, et comprenant que l'œuvre de cette éducation est incompatible avec les exigences de la vie monastique, mais qu'elle réclame une règle spéciale et des vocations particulières, Lacordaire institua un *tiers-ordre* voué à l'enseignement. Cette institution prit naissance en 1852 à Oullins, près de Lyon, dans un pensionnat ecclésiastique dont la propriété avait été cédée à Lacordaire. Deux ans plus tard, le tiers-ordre entrait à Sorèze (Tarn), dans le vaste collège fondé en 1682 par les bénédictins. Ce fut là que Lacordaire passa les dernières années de sa vie. Il y écrivit ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne* (Paris, 1858, in-8), premiers chapitres d'un ouvrage resté inachevé, dans lequel il se proposait de faire pour la vie ce que les conférences de Notre-Dame avaient fait pour le dogme. Il y dicta aussi, en huit heures, sa brochure sur *la Liberté de l'Eglise et de l'Italie* (Paris, 1860, in-8), où il proclamait que la souveraineté temporelle des papes est « un dogme naturel, qui tient à la raison et à la Providence » et où il disait aux Italiens : « Sachez-le bien, c'est Dieu qui a fait Rome pour son Eglise. Il n'y a pas un consul ni un César dont la pourpre n'ait été prédestinée pour orner le trône où devait s'asseoir le vicaire de Jésus-Christ. Vous avez mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas. » Trente-cinq années ont passé sur cette prophétie, et chaque année écoulée semble en avoir éloigné l'accomplissement. — Elu membre de l'Académie française en remplacement d'Alexis de Tocqueville, Lacordaire y prononça, le 15 janv. 1861, son discours de réception, auquel Guizot répondit. Ce fut son dernier discours ; il contient de nobles paroles sur la liberté, Tibère et les tyrans. Sainte-Beuve, qui cheminait alors vers le Sénat, le trouva médiocre.

Cinq ans après la mort de Lacordaire, le P. Chocarne révéla au public des choses fort inattendues (*Lacordaire, sa vie intime et religieuse ;* Paris, 1866, 2 vol. in-8) : Lacordaire se donnait la discipline tous les jours, même au temps des plus retentissantes conférences, et plusieurs fois par jour souvent. Il obligeait ses frères, au nom de la sainte obéissance, à l'attacher les épaules nues à un poteau, à le flageller, à lui cracher au visage, à l'insulter, à le fouler aux pieds, à le lier sur une croix pendant les trois longues heures que Jésus-Christ était resté sur la sienne. Les fidèles, surpris et déconcertés d'abord par ces révélations, s'efforcèrent bientôt de s'en montrer édifiés, renonçant, disaient-ils, à justifier des choses qui sont des folies aux yeux de ceux qui ne peuvent les admirer. En effet, les profanes refusèrent leur admiration, se déclarant prêts à l'offrir à tout homme de foi qui, pour servir la cause que sa conscience a embrassée, brave des dangers réels, endure des outrages et des tourments infligés par des adversaires ; mais ils se sentaient irrespectueusement inquiets sur l'état mental de celui qui se faisait administrer par des amis un martyre que lui refusait le monde, obstiné à l'applaudir comme artiste. — Pour quelques développements nécessaires, V. Lamennais, Montalembert. — Supplément aux indications bibliographiques données dans cette notice, sur l'œuvre de Lacordaire : *Conférences à Notre-Dame de Paris* (1835-50,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

3 vol. in-8) ; Discours sur la *Vocation de la nation française* (Paris, 1841, in-8) ; *Prédications à Nancy* (1843, in-8) ; *Conférences à Lyon et à Grenoble* (Lyon, 1845, in-8) ; *Conférences à Toulouse* (Toulouse, 1854, in-8) ; Discours sur la *Loi de l'histoire* (Toulouse, 1854, in-8) ; *Eloge funèbre de Mgr de Forbin-Janson* (Paris, 1844, in-8) ; *Eloge funèbre du général Drouot* (Paris, 1847, in-8) ; *Eloge funèbre d'O'Connell* (Paris, 1848, in-8) ; *Correspondance avec Mme Svetchine* (Paris, 1862, in-8) ; *Correspondance avec la comtesse de la Tour du Pin* (Paris, 1863, in-8) ; *Lettres à des jeunes gens* (Paris, 1864, in-8) ; *Lettres à Th. Foisset* (Paris, 1886, 2 vol. in-8) ; *Sermons, instructions et allocutions* (Paris, 1886-88, 3 vol. in-8 et in-12) ; édition de ses *Œuvres*, en deux formats (Paris, 1858, 6 vol. in-8 et in-12).

E.-H. Vollet.

Bibl. : Montalembert, *le P. Lacordaire;* Paris, 1862, in-8. — Alb. de Broglie, *Discours de réception à l'Académie française*, 26 févr. 1863. — Mourey, *Dernière Maladie et mort du R. P. Lacordaire;* Paris, 1868, in-8. — H. Villard, *Correspondance inédite du P. Lacordaire*, précédée d'une étude biographique et critique ; Paris, 1870, in-8. — Duc de Broglie, *le Père Lacordaire* (Paris, 1889, in-12).

LACORNÉE (Jacques), architecte français, né à Bordeaux en 1779, mort à Paris en 1856. Elève de Bonnard, dont il fut l'inspecteur dans les travaux de construction du palais du quai d'Orsay (ancien palais du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, incendié en 1871), il succéda en 1821 à son maître comme architecte de cet édifice qu'il termina en 1835. Il fut également l'architecte du Ministère des affaires étrangères, à l'angle du quai d'Orsay et de l'esplanade des Invalides, vaste ensemble d'édifices qu'il commença en 1844 et qui était presque entièrement achevé lors de sa mort. Lacornée fut de plus l'architecte du Ministère des finances pour la direction des contributions indirectes, et c'est en cette qualité qu'il fit élever la Manufacture des tabacs de Paris et agrandir ou construire les manufactures ou établissements de la régie à Lille, à Bordeaux, au Havre, à Toulouse, à Lyon et à Strasbourg. Comme travaux particuliers, on doit à Lacornée : le château de Sassetôt (Seine-Inférieure) et la restauration du château de Saint-Just (Eure). Charles Lucas.

LACOSTE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont ; 240 hab.

LACOSTE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Bonnieux ; 440 hab.

LA COSTE (Jean de), *Janus* ou *Joannes a Costa*, canoniste, né à Cahors vers 1560, mort en 1637. Il suivit les leçons de Cujas à Bourges et professa à Toulouse, Bourges, Bologne, Avignon. Œuvre principale : *In Decretales Gregorii IX Summaria et Commentarii* (Paris, 1676, in-4), réimprimée à Naples et à Leipzig.

LACOSTE (Jean, baron de), ministre français, né à Dax en 1730, mort en 1820. Après avoir rempli avant 1789 un emploi important au ministère de la marine, il fut, après la Révolution, chargé d'une mission administrative aux îles du Vent et, de retour à Paris, fut nommé ministre de la marine (15 mars 1792). Dévoué tout à la fois à la Révolution et à la royauté, il dut se retirer avec ses collègues le 10 juil. suivant. Décrété d'accusation par la Convention, il fut acquitté par le tribunal criminel de Paris (févr. 1793). Plus tard (1800) Bonaparte l'appela au conseil des prises, où il siégea jusqu'en 1814. A. Debidour.

LACOSTE (Elie), homme politique français, né à Montignac en 1745, mort à Montignac en 1806. Médecin à Montpellier, il devint sous la Révolution administrateur du dép. de la Dordogne, puis député de ce département à l'Assemblée législative et à la Convention. Il remplit diverses missions, notamment à l'armée, fit partie du comité de Sûreté générale et plus tard, bien qu'il eût pris une part notable aux journées de Thermidor, il resta fidèle à la Montagne. Décrété d'arrestation après l'insurrection de Prairial, il réussit à se soustraire aux recherches. Après l'amnistie du 25 oct. 1795, il rentra dans son pays natal.

LACOSTE (Jean-Baptiste), homme politique et administrateur français, né à Mauriac le 30 août 1756, mort à Vaisses, près de Mauriac, le 13 août 1821. Envoyé par le dép. du Cantal (4 sept. 1792) à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, remplit avec énergie plusieurs missions, notamment aux armées du Nord, de la Moselle et du Rhin, fut décrété d'arrestation le 1er prairial an III (20 mai 1795), mais amnistié quelques mois après (octobre), et devint sous le consulat préfet du département des Forêts. Banni par la seconde Restauration (janv. 1816), il fut peu après autorisé à rentrer en France. A. Debidour.

LACOSTE (Jean-Aimé) (V. Delacoste).

LACOSTE (André-Bruno Frévol), général français, né à Pradelles (Haute-Loire) le 14 mai 1775, mort à Saragosse (Espagne) le 2 févr. 1809. Volontaire de 92, il servit dans les armées du Nord, des Pyrénées-Orientales, du Rhin, d'Egypte et d'Italie, contribua en 1807, comme colonel du génie, à la prise de Dantzig, devint général de brigade (23 août 1808) et fut tué devant Saragosse, où il avait été envoyé pour diriger les travaux du siège.

LACOSTE de Belcastel (V. Belcastel).

LACÔTE (Auguste-Etienne-Marie), homme politique français, né à Dun-le-Palleteau (Creuse) le 15 août 1838. Ouvrier forgeron, mécanicien à la Compagnie d'Orléans, il abandonna l'industrie pour faire ses études de médecine et de chimie. Médecin à Dun, il y fit de la propagande républicaine sous l'Empire et conquit dans la Creuse une grande popularité. Médecin-major pendant le siège de Paris, il fut élu député de Guéret le 2 sept. 1881 et successivement réélu en 1885, 1889 et 1893. Membre de la gauche radicale, il s'occupa beaucoup de questions de travaux publics et demeura neutre dans la lutte contre le boulangisme. On a de lui : *Synthèse des corps azotés* (Paris, 1880, in-8) ; *les Partis devant le scrutin* (1876, in-8) ; *De la Prophylaxie du choléra indien* (1884, in-8), etc.

LA COTTIÈRE (Jacob de) (V. Jacob).

LA COUARDE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de La Mothe-Saint-Héraye ; 509 hab.

LA COUDRAYE (De Loynes de) (V. Loynes).

LACOUGOTTE-Cadoul. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 299 hab.

LACOUR. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Montaigut ; 541 hab.

LACOUR-d'Argenay. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil ; 325 hab.

LACOUR-Saint-Pierre. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Montech ; 518 hab.

LACOUR (Didier de), bénédictin, né à Mazéville, près de Verdun, en 1550, mort en 1633. Il fut le réformateur de l'abbaye de Saint-Vannes, à Verdun, qui devint, dès 1601, le centre d'une congrégation à laquelle quarante monastères furent affiliés. Aux Etats généraux de 1614, le clergé de France exprima le vœu de voir cette réforme introduite dans les monastères du royaume. Pour obtempérer à ce vœu, les supérieurs de Saint-Vannes décidèrent, en 1618, l'établissement en France d'une congrégation semblable à la leur, mais tout à fait distincte, et qui prit le nom de congrégation de Saint-Maur (V. Bénédictins).

LA COUR (Marquis de) (V. Balleroy).

LACOUR (Louis-Michel-James) (V. Delatre [Lacour]).

LACOUR (Pierre), graveur et archéologue français, né à Bordeaux le 16 avr. 1778, mort à Bordeaux le 17 avr. 1859. Il étudia la peinture à Paris sous la direction de Vien et Vincent. De retour dans sa ville natale, il succéda, en 1814, à son père dans les fonctions de directeur de l'école publique de dessin de Bordeaux. Il abandonna la peinture pour s'adonner à la gravure et à l'étude des langues orientales. Ses premiers essais de gravure ont été publiés en 1800 dans le *Bulletin polymathique*. Il collabora à l'illustration des œuvres de Filhol et Lavallée, de Percier, de Visconti. Parmi ses ouvrages, citons : *Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard, publiés par MM. Lacour père et fils* (Bordeaux, 1806, in-fol.) ; *les Monuments*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de sculpture anciens et modernes, en collaboration avec Vauthier (Paris, 1812, in-fol.); *Essai sur les hiéroglyphes égyptiens* (Bordeaux, 1821, in-8); *Mon Portefeuille* (Bordeaux, 1828, in-fol.); *Album autographique* (Bordeaux, 1830, in-fol.); *Etudes sur les vieux maîtres* (Bordeaux, 1836, in-fol.). Ses compositions forment un ensemble d'environ 800 pièces. M. P.

Bibl. : Jules Delpit, *Eloge de Pierre Lacour*; Bordeaux, 1862, in-8 (extr. des *Actes de l'Acad. de Bordeaux*).

LACOUR, peintre danois (V. Cour).

LACOUR-GAYET (Georges), historien français, né à Marseille en 1856. Élève de l'Ecole normale supérieure, puis de l'Ecole française de Rome, il passa son doctorat et devint professeur d'histoire et de géographie à Paris. Il a publié une *Histoire romaine*, en collaboration avec M. P. Guiraud (1883); *Antonin le Pieux et son temps* (1888), et de nombreux articles dans des dictionnaires spéciaux.

LACOURT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons, sur le Salat; 1,119 hab. Forges, usines hydrauliques. Plantations de mûriers. Ruines fort curieuses de deux châteaux des XIVe et XVe siècles, l'un appelé le Martrou, avec haut donjon circulaire. Vieux pont sur le Salat.

LA COURT (Claude de) (V. Groulard).

LACOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Hauteville; 213 hab.

LACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 612 hab. Stat. du ch. de fer du Midi.

LACQUY. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan; 552 hab.

LACRABE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau; 294 hab.

LACRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Samer; 359 hab.

LACRESSONNIÈRE (Louis-Charles-Adrien Le Sot de La Panneterie, dit), acteur français, né à Chauny en 1819, mort à Paris en 1893. D'abord employé de commerce, il commença fort jeune par jouer des bouts de rôle à la Gaîté, puis passa quelques mois au Conservatoire, et partit pour la province. Revenu à Paris, il passa au théâtre de Belleville, puis à l'Ambigu (1843), où ses qualités d'acteur sobre et dramatique le mirent en évidence. Engagé au Théâtre-Historique en 1847, il y retrouva le succès en jouant *la Reine Margot*, *Monte-Christo*, etc., puis bientôt passa à la Gaîté, où sa réputation atteignit son apogée, dans le double rôle de Lesurques et de Dubosc du *Courrier de Lyon*. Entre temps, Lacressonnière avait fait une excursion à la Porte-Saint-Martin et une autre au Vaudeville. On le vit plus tard au Cirque, puis, de nouveau, à la Gaîté, où il créa *Cartouche* et *la Maison du Baigneur*, au Vaudeville, à l'Ambigu et même à l'Odéon. Vers 1872, il prit avec Paul Deshayes et conserva pendant deux ans la direction du Châtelet. Il retourna ensuite à la Porte-Saint-Martin, passa de là au théâtre des Nations, où il joua *Notre-Dame-de-Paris*, revint à l'Ambigu, et enfin s'associa avec quelques camarades pour diriger le Théâtre de Paris. Cette entreprise ne fut pas heureuse, et Lacressonnière reparut encore à la Gaîté, où, âgé de près de soixante-dix ans, il termina sa carrière en sachant se faire encore applaudir d'un public qui n'avait jamais cessé de lui témoigner sa sympathie et son affection. — Sa femme, née Marguerite Gérimer, née à Lyon en 1820, morte en 1859, joua avec lui à la Gaîté et fut une actrice assez distinguée.

LACRETELLE (Pierre-Louis de), avocat, homme politique et publiciste français, né à Metz le 9 oct. 1751, mort à Paris le 3 sept. 1824. Inscrit en 1778 au barreau de Paris, il y acquit rapidement une honorable notoriété, se lia d'amitié avec Condorcet, d'Alembert, Buffon, Turgot, Malesherbes, Ginguené, Fontanes, Garat, etc., se distingua dans les concours académiques par son *Eloge de Montausier* (1781) et surtout par son *Discours sur le préjugé des peines infamantes* (1784), et rêva, comme beaucoup d'esprits généreux, en 1789, l'accord de la Révolution et de la monarchie. Député suppléant à l'Assemblée constituante, il siégea comme député de Paris à l'Assemblée législative (1791-92), où il s'associa à la politique des Feuillants. Après le 10 août, il rentra dans la retraite et ne reparut dans la vie publique que sous le Directoire, époque où il fit partie du jury de la haute cour nationale. Membre du Corps législatif de 1801 à 1802, il fit preuve d'indépendance à l'égard du gouvernement consulaire, remplaça Laharpe à l'Institut en 1803 et se tint à l'écart de la politique jusqu'en 1814. Sous la Restauration, il fut un des rédacteurs principaux de la *Minerve française*, et fut condamné pour délit de presse à un mois de prison, dont le roi lui fit remise. Il entreprit dans ses dernières années une édition complète de ses œuvres qu'il n'eut pas le temps d'achever. — Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Notice sur M. Legouvé, avocat au parlement de Paris* (1782); *Convocation de la prochaine tenue des Etats généraux* (1788); *De l'Etablissement des connaissances humaines et de l'instruction publique dans la constitution française* (1791); *Du Système de gouvernement et de l'affermissement de la constitution* (1797); *Sur le Dix-Huit Brumaire* (1799); *Idée sommaire d'un grand travail sur la nécessité, l'objet et les avantages de l'instruction* (1800); *Charles-Artaud Malherbe, ou le Fils naturel, roman théâtral* (1801); *Mélanges de philosophie et de littérature* (1802-1807); *Fragments politiques et littéraires* (1817); *Des Partis et des factions de la prétendue aristocratie d'aujourd'hui* (1819); *Panorama* (1820). A. Debidour.

LACRETELLE (Jean-Charles-Dominique de), surnommé *le Jeune*, par opposition à son frère aîné Pierre-Louis (V. l'article précédent), historien, publiciste et professeur français, né à Metz le 3 sept. 1766, mort à Mâcon le 26 mars 1855. Elevé au collège de Nancy, avocat à dix-huit ans, lauréat de l'Académie de Nancy à vingt ans, il fut appelé à Paris en 1787 par Lacretelle aîné, et travailla pour l'*Encyclopédie méthodique* (Morale). Pendant la période de l'Assemblée constituante, il fut attaché au *Journal des Débats*, où il rendait compte des séances. Il se rangea parmi les *Feuillants* (V. ce mot); en 1790, il devint le secrétaire du grand philanthrope La Rochefoucauld-Liancourt, dont il revit les *Mémoires* et dont il éleva un fils. Revenu avec lui à Paris avant le 20 juin, il entra au *Journal de Paris*, que dirigeait Suard, et où écrivaient A. Chénier et Roucher; La Rochefoucauld l'associa à un projet d'enlèvement du roi qui fut rejeté par la cour. Le duc dut s'exiler; son secrétaire accepta la délicate et dangereuse mission de recueillir pour lui les débris de sa fortune et de les lui faire tenir en Angleterre. Il fit à Rouen la connaissance de Mme Le Sénéchal, qui devait être pour lui comme une seconde mère. De retour à Paris, il suivit le procès du roi et fit le récit de ses derniers moments sans dissimuler ses sentiments royalistes. Décrété d'arrestation, repoussé de la maison de Mme Suard où il avait espéré trouver une cachette, il trouva un plus sûr et plus noble asile dans les rangs mêmes de l'armée. Muni après le 9 thermidor d'un congé définitif, il entra au *Républicain français*. Ce fut un des chefs de la jeunesse dorée; il poursuivit l'abolition des lois de proscription, ainsi que la radiation d'un certain nombre d'émigrés. D'abord modéré, de la nuance de Boissy d'Anglas, il s'exalta de plus en plus en faveur des « formes monarchiques », et s'engagea à fond dans le mouvement royaliste du 13 vendémiaire. Retiré à Epinay chez M. Boissel de Monville, Lacretelle résolut de se consacrer désormais aux lettres et à l'histoire. Cependant il ne pouvait rompre les liens qui l'unissaient aux « thermidoriens ». Il défendit et fit acquitter Michaud, poursuivi pour un éloge du comte de Provence dans la *Quotidienne*. Arrêté après le 18 fructidor, désigné pour la déportation à Sinnamari, il fut, grâce à des amitiés actives, « oublié » dans la prison de la Force, où il passa vingt-trois mois : c'est là qu'il con-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tinua pour les éditeurs Treuttel et Würtz le *Précis de l'histoire de la Révolution* de Rabaut Saint-Etienne ; il fut délivré par Fouché. Après le 18 brumaire, Bonaparte ne voulut pas de lui au Tribunat ; en 1800, il fut nommé membre du bureau de la presse ; en 1809, professeur d'histoire adjoint à la faculté des lettres de Paris, puis titulaire en 1812. Il professa jusqu'en 1848, avec finesse et élégance, sinon avec beaucoup de critique et de profondeur. Censeur impérial dès 1810, il était entré à l'Académie française en 1811 : il ne fit que se conformer aux habitudes du temps dans les éloges hyperboliques à l'égard de l'empereur, dont il orna son discours de réception. Ses sentiments royalistes débordèrent en 1814 ; il eut le tort d'attaquer trop violemment le régime et l'homme qui venaient de succomber avec la patrie ; mais il faut lui tenir compte des regrets qu'il en a depuis mainte fois exprimés, par exemple dans la préface de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Le 11 avr. 1814, il présenta l'Académie française au tsar Alexandre Ier. Il fut nommé le 24 oct. 1814 censeur royal. Pendant les Cent-Jours, il fit un tour à Gand, puis, rassuré par Fouché, revint à Paris. Louis XVIII, une seconde fois restauré, lui accorda des lettres de noblesse (3 août 1822). Cependant Lacretelle restait essentiellement un feuillant, c.-à-d. qu'il voyait dans le trône l'appui de l'ordre, du bien public et de la liberté. C'est lui qui, en 1827, provoqua les débats de l'Académie française relativement au projet de loi présenté par M. de Peyronnet contre la presse. Il y perdit, ainsi que Villemain, sa place de censeur : mais la *supplique au roi* fut votée et publiée, et si le roi refusa de la recevoir, la loi « de justice et d'amour » n'en fut pas moins retirée. Lacretelle se trouva tout naturellement orléaniste, du moins après les journées de Juillet. Mais il avait, comme la plupart des hommes de son parti, traîné autrefois dans la boue Philippe-Egalité, le père du « roi des barricades ». Aussi n'obtint-il ni la pairie, ni l'entrée au conseil royal de l'instruction publique. En 1848, affaibli par l'âge, il se retira à Mâcon, où sa campagne de Bel-Air attira encore jusqu'à l'année de sa mort beaucoup de ses vieux ou jeunes amis ; car il causait et écoutait à ravir, et se distinguait par une naturelle bienveillance qu'il devait sans doute depuis ses « dix années d'épreuves » à la constance de son bonheur et à la tranquillité de sa vie. — Comme historien, il manque souvent de critique et d'érudition ; mais il est intéressant pour ce qu'il a vu ou fait en personne, et il se lit aisément : il moralise un peu trop et n'a pas toujours pu être impartial dans l'appréciation des événements et des hommes auxquels il a été mêlé. Outre d'innombrables articles souvent anonymes, des discours académiques, des éloges, il a publié : *Précis historique de la Révolution française* (Paris, 1801 à 1806, 5 vol. in-18) ; *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle* (Paris, 1808, 6 vol. in-8) ; *Histoire de France pendant les guerres de religion* (Paris, 1814-16, 4 vol. in-8) ; *Histoire de l'Assemblée constituante* (Paris, 1821, 2 vol. in-8) ; *l'Assemblée législative* (Paris, 1824, in-8) ; *la Convention nationale* (Paris, 1824-25, 3 vol. in-8) ; *Histoire de France depuis la Restauration* (Paris, 1829-35, 3 vol. in-8) ; *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Paris, 1846, 4 vol. in-8) ; *Dix Années d'épreuves pendant la Révolution* (Paris, 1842, in-8) ; *Testament philosophique et littéraire* (Paris, 1840, 2 vol. in-8). H. Monin.

Bibl. : Papiers de famille utilisés par E. Desjardins, dans son article sur Lacretelle de la *Biographie Didot*. — J. Janin, article nécrologique dans les *Débats* du 16 avr. 1855. — Biot, *Discours de réception à l'Académie française*, le 5 févr. 1857. — *Académie des sciences de Mâcon : inauguration du buste de Ch. de Lacretelle, séance du 29 juil. 1856 ;* Mâcon, 1856, in-8.

LACRETELLE (Pierre-Henri de), littérateur et homme politique français, né à Paris le 21 août 1815, fils du précédent. Ami de Lamartine, il débuta dans la littérature par un recueil de poésies, *les Cloches* (Paris, 1841, in-18), bientôt suivi de romans, d'essais dramatiques, etc. Elu représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale le 2 juil. 1871, il s'y occupa beaucoup des questions d'enseignement et combattit le ministère de Broglie. Elu député le 20 févr. 1876, membre des 363, réélu avec eux le 14 oct. 1877 et successivement en 1881, en 1885, en 1889 et en 1893, il fit toujours partie de la gauche radicale et appuya la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Citons de lui : *Dona Carmen* (Mâcon, 1844, in-8) ; *Valence de Simian* (1845, in-8) ; *Nocturnes*, poésies (1846, in-12) ; *Avant-scènes* (1855, in-12) ; *Contes de la Méridienne* (1859, in-12) ; *les Noces de Pierrette* (1859, in-12) ; *les Nuits sans étoiles* (1861, in-12) ; *la Poste aux chevaux* (1861, in-12) ; *Fais ce que dois* (1856), drame en trois actes en vers, en collaboration avec Decourcelle, représenté au Théâtre-Français ; *l'Amant malgré lui* (1873, in-18) ; *les Filles de Bohême* (1876, in-18) ; *Lamartine et ses amis* (1878, in-18) ; *Monsignore* (1880, in-18), etc.

LACRETELLE (Charles-Nicolas), général et homme politique français, né à Pont-à-Mousson le 30 oct. 1822, mort à Molière, près d'Angers, le 14 nov. 1891, frère du précédent. Ancien élève de Saint-Cyr (1841-43), il servit d'abord en Afrique dans la légion étrangère, conquit en Crimée le grade de lieutenant-colonel (30 juin 1855), prit part à la guerre d'Italie (1859), devint général de brigade (13 août 1865), général de division (23 août 1870), coopéra en 1871 au second siège de Paris, et, après sa mise à la retraite (oct. 1887), fut envoyé à la Chambre des députés par le dép. de Maine-et-Loire (févr. 1888). Son mandat lui fut renouvelé par les électeurs de Baugé le 22 sept. 1888. Il s'associa généralement aux votes de la droite monarchiste. A. Debidour.

LACRIMA-Christi (Vin) (V. Vin).

LACROISILLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza ; 301 hab.

LACROIX-Barrez. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez ; 1,720 hab.

LACROIX-Falgards. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castanet ; 355 hab.

LACROIX-sur-Meuse. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 820 hab. Fabriques de carton et de papier d'emballage.

LACROIX (Emeric de), écrivain français, né à Paris vers 1590. Il a laissé d'assez nombreux ouvrages en latin et en français, mais ne vaut une mention que pour son *Nouveau Cynée* (Paris, 1623, in-8), où il a exposé des idées assez remarquables sur la paix générale et la liberté du commerce.

LACROIX (Jean-François de), auteur très fécond du XVIIIe siècle, dont nous citerons seulement : *Anecdotes anglaises jusqu'au règne de George III* (Paris, 1769, in-8) ; *Anecdotes militaires de tous les peuples* (1770, 3 vol. in-8) ; *Anecdotes des républiques* (1771, 2 vol. in-8) ; *Anecdotes arabes et musulmanes* (1772, in-8) ; *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres* (1769, 2 vol. in-8) ; *Dictionnaire historique des cultes religieux* (1770, 3 vol. in-8, plus. rééd.).

LACROIX (Jean-François) (V. Delacroix).

LACROIX (Antoine), violoniste français, né à Rambervillers (Vosges) en 1756, mort à Lubeck en 1812. Elève de Lorenziti à Nancy, il vint à Paris en 1780, s'y fit entendre avec succès et y publia un livre de sonates pour clavecin et violon. Il émigra en 1792 et habita successivement Brême, Leipzig, Hambourg et Lubeck. Ses duos, sonates et quatuors pour instruments à cordes ont été estimés en Allemagne au commencement de ce siècle.

LACROIX (Silvestre-François), mathématicien français, né à Paris en 1765, mort à Paris le 25 mai 1843. Sa famille était sans fortune ; dès l'âge de dix-sept ans, il obtint une place de professeur de mathématiques à l'Ecole de la marine à Rochefort ; il fut successivement attaché ensuite à l'Ecole militaire de Paris (1787) et à l'Ecole d'artillerie de Besançon (1788). A la réorganisation de l'enseigne-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment après la Terreur, il fut nommé professeur adjoint de géométrie descriptive à l'Ecole normale, puis professeur de mathématiques à l'Ecole centrale des Quatre-Nations. En 1799, il entrait à l'Institut et prenait la chaire d'analyse de l'Ecole polytechnique, qu'il quitta pour la Sorbonne et le Collège de France (1815), où il succéda à son maître Mauduit. Lacroix a rendu de grands services dans l'enseignement, et ses ouvrages, en particulier son *Traité de calcul différentiel et intégral* (1797-1800, 3 vol.) et les différents volumes de son *Cours de mathématiques* (1797-99, 10 vol.), ont eu de nombreuses éditions. Mais ce ne fut pas un inventeur et ses ouvrages ont aujourd'hui singulièrement vieilli. T.

LACROIX (Jean-Louis), dit *de Niré*, littérateur français, né à Paris le 9 août 1766, mort le 19 avr. 1813. Chef à l'administration des domaines, il a laissé plusieurs romans, dont quelques-uns ont eu une vogue extraordinaire. Citons : *Ladouski et Floriska* (Paris, 1801, 4 vol. in-12, trad. en plusieurs langues) ; *Iolanda Fitz Alton* (1810, 3 vol. in-12), et des poésies, entre autres : *Andromède* (1785, in-12) et *l'Hymen* (1810, in-18).

LACROIX (François-Joseph-Pamphile, vicomte), général français, né à Aymarques le 1er juin 1774, mort à Versailles en 1842. Général de brigade à vingt-sept ans, il fut, comme ami de Macdonald et de Moreau, disgracié par Bonaparte (1802) et ne devint général de division que vers la fin de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il fit la campagne de Belgique. Tenu quelques années à l'écart par la Restauration, il put en 1820 reprendre du service, fut mis à la tête de la 7e division militaire, réprima l'échauffourée de Grenoble en mars 1821 et, l'année suivante, les complots des carbonari en Alsace, fut nommé vicomte, gentilhomme de la chambre du roi, et prit part en 1823 à l'expédition d'Espagne. Moins bien traité par Charles X que par Louis XVIII, il n'en resta pas moins fidèle à la *légitimité* après la révolution de 1830. A. Debidour.

LACROIX (Alphonse-François), écrivain et missionnaire neuchâtelois, né à Lignières (Neuchâtel) le 10 mai 1799, mort à Calcutta le 8 juil. 1859. En 1816, nous le trouvons précepteur à Amsterdam ; il s'y enflamma de zèle pour la mission, entra au séminaire hollandais en 1819 et partit en 1821 pour Chinsurah, établissement hollandais du Bengale qui fut en 1825 cédé aux Anglais contre leurs possessions à Java. Lacroix resta au service des missions de Londres et en 1829 s'établit à Calcutta, où il devint très populaire dans le pays dont il connaissait admirablement la langue. Sauf un séjour en Europe de 1841 à 1843, il y passa sa vie entière et fut, de l'aveu de tous, par l'abondance et l'énergie de ses travaux « le plus grand prédicateur itinérant que le Bengale ait encore vu ». On cite de lui de nombreuses traductions en bengali, et en français un *Voyage au temple de Jogonnath*. E. Kuhne.

LACROIX (Gustave-Auguste de), littérateur français, né à Lons-le-Saunier le 10 juin 1805, mort le 2 déc. 1891. Ancien conseiller de préfecture, il devint en 1862 sous-chef au ministère de l'intérieur. Outre sa collaboration active à de nombreux journaux parisiens, entre autres le *Temps*, l'*Epoque*, le *Constitutionnel*, il a laissé : *Etat actuel de la littérature et de la librairie en France* (Paris, 1842, in-8) ; *le Château de la Pommeraie* (1848, 2 vol. in-8) ; *les Reines de la nuit* (1869, in-12) ; *la Soirée de Saint-Germain* (1882, in-12), etc.

LACROIX (Paul), littérateur français, né à Paris le 27 févr. 1806, mort à Paris le 16 oct. 1884, fils de Jean-Louis (V. ci-dessus). Il achevait à peine ses études au collège Bourbon lorsqu'il publia une édition des *Œuvres complètes* de Clément Marot (1824, 3 vol. in-8) et présenta au comité de lecture de l'Odéon plusieurs pièces qui furent reçues, mais non représentées. Collaborateur ou même directeur du *Mercure* du *XIXe Siècle*, du *Figaro*, du *Gastronome*, il adopta pour pseudonyme favori celui de *Bibliophile Jacob* et devint promptement plus célèbre sous ce nom d'emprunt que sous le sien propre. Il le justifia d'ailleurs par un constant amour des livres et des bibliothèques publiques dont il réclamait en maintes occasions la réforme et l'amélioration. Membre du comité des travaux historiques, il fut chargé en 1839 d'une mission littéraire en Italie et nommé en 1855 conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal où il mourut.

Si sa vie publique n'a pas offert d'autres incidents, il est en revanche beaucoup plus difficile d'énumérer les écrits de toute nature auxquels il a prêté sa plume ou son nom, car, pas plus que pour Dumas père dont il a presque égalé la fécondité, on ne saurait sérieusement porter à son actif tout ce que les répertoires bibliographiques ont enregistré sous sa signature, et, pour introduire quelque clarté dans cette nomenclature, il faut grouper sous des rubriques diverses les titres des livres dont le frontispice annonce sa paternité ou sa collaboration. C'est d'abord toute une série de romans historiques ou soi-disant tels : *l'Assassinat d'un roi*, *le Couvent de Baïano*, *les Soirées de sir Walter Scott à Paris* (1829) ; *le Bon Vieux Temps* (1835) qui en forme la suite ; *Vertu et Tempérament* (1832) ; *la Folle d'Orléans* (1838) ; *Pignerol* (1836) ; *l'Homme au masque de fer* (1836) ; *Mon Grand Fauteuil* (1836) ; *Aventures du grand Balzac* (1838) ; *la Sœur du Maugrabin* (1838) ; *le Roi des ribauds*, *la Danse macabre* (1832) ; *Médianoches* (1835) ; *les Francs-Taupins* (1833) ; *la Marquise de Chatillard* (1839) ; *le Chevalier de Chaville* (1841) ; *le Singe* (1842) ; *Un Duel sans témoins* (1843) ; *Une Bonne Fortune de Racine* (1844), auxquels il faut ajouter *les Contes du bibliophile Jacob à ses petits-enfants* (1831) ; *la Convalescence du vieux conteur* (1832), et sa *suite* (1837) ; *les Récits historiques à la jeunesse* (1844), etc. Collaborateur de Henri Martin pour la première édition de son *Histoire de France* et pour son *Histoire de Soissons* (1837-38, 2 vol. in-8), il avait entrepris seul une vaste *Histoire du XVIe siècle en France*, interrompue après l'incendie de la rue du Pot-de-Fer qui détruisit les quatre premiers volumes, et dirigé avec Ferdinand Séré une somptueuse publication, *le Moyen Age et la Renaissance* (1847-52, 5 vol. in-4), dont il tira plus tard les éléments de nombreuses monographies illustrées, éditées par la maison Didot et continuées par lui jusques et y compris le XVIIIe siècle. Dans un ordre d'idées très différent, on peut encore citer une *Histoire de la prostitution chez tous les peuples* (1851-52, 6 vol. in-8) et des *Mémoires curieux* sur le même sujet signé Pierre Dufour, que Paul Lacroix n'a jamais reconnus ni désavoués et qui furent mis au pilon ; une *Histoire politique, anecdotique et populaire de Napoléon III* (1853, 4 vol. in-8) ; une *Histoire de la vie et du règne de Nicolas Ier, empereur de Russie* (1864-75, t. I-VIII), publication inachevée pour laquelle il recevait une pension du tsar, etc.

Collaborateur assidu du *Bulletin du bibliophile* et de tous les autres recueils similaires, Paul Lacroix a réuni sous les titres d'*Enigmes et découvertes*, de *Mélanges* et de *Dissertations bibliographiques* (1867, 3 vol. in-12), quelques-uns des innombrables articles qu'il leur avait fournis. Comme directeur de l'Alliance des arts qu'il avait fondée avec Thoré et Techener, il rédigea ou annota d'importants catalogues, entre autres celui de la vente Soleinne, réclama, dans la *Réforme de la bibliothèque du roi* (1845, in-8), quelques-unes des améliorations réalisées depuis et prit avec plus de zèle que de conviction la défense de Libri lors du procès qui lui fut intenté. Sa *Bibliographie moliéresque* (1872, petit in-4 ; 2e éd., augm., 1875, gr. in-8) ; son *Iconographie moliéresque* (1876, in-8) ; sa *Bibliographie et iconographie de tous les ouvrages de Restif de La Bretonne* (1875, in-8), offrent les mêmes qualités et les mêmes défauts que ses divers travaux d'érudition, et l'on ne peut les consulter qu'avec défiance. Il s'en faut que cette liste, si longue qu'elle soit, comporte la totalité des écrits de Paul Lacroix, et même après avoir rappelé qu'il fut l'auteur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'un pamphlet mensuel, *les Papillons noirs* (1840, 4 vol. in-32), le traducteur des *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*, et des *Œuvres dramatiques* de l'Arétin, l'éditeur de la première *Collection moliéresque* et d'*Œuvres inédites* (plus ou moins authentiques) de La Fontaine (1863-67, 2 vol. in-8), le directeur de la *Bibliothèque gauloise*, de la *Revue universelle des arts*, de l'*Annuaire des artistes et des amateurs* (1860-63, 3 vol. in-8), il resterait encore beaucoup à citer. C'est assez pour donner une idée suffisante de l'activité d'un homme qu'on ne saurait accepter ni proposer pour guide, mais qui, en dépit de ses erreurs, est l'un des initiateurs du mouvement historique actuel.

Mme Paul Lacroix, née Apolline Biffe, a collaboré à un roman de son mari intitulé *De près et de loin*, roman conjugal (1837) et publié diverses nouvelles et des récits pour les enfants : *Fleur de terre et Fleur des champs* (1854, in-8) ; *Falcone* (1856, in-32), réimpr. sous le titre *les Deux Perles* (1890, in-12) ; *Madame Berthe* (1861, in-12). Maurice Tourneux.

LACROIX (Jules), littérateur français, frère du précédent, né à Paris le 7 mai 1809, mort à Paris le 10 nov. 1887. Il écrivit un nombre considérable de romans dont quelques-uns ne méritaient pas l'oubli dans lequel ils sont tombés : *Une Grossesse* (1833) ; *Fleur à vendre* (1835) ; *Corps sans âme* (1834) ; *le Flagrant Délit* (1836) ; *le Neveu d'un lord* (1838) ; *le Bâtard* (1838) ; *le Tentateur* (1836) ; *les Parasites* (1837) ; *les Premières Rides* (1838) ; *la Rente viagère* (1839) ; *le Banquier de Bristol* (1840) ; *Quatre Ans sous terre* (1841) ; *les Folles Nuits*, *l'Alliance* (1843) ; *la Vipère* (1844) *le Voile noir* (1844) ; *l'Etouffeur d'Edimbourg* (1844) ; *le Masque de velours* (1844) ; *Un Grand d'Espagne* (1845) ; *Histoire d'une grande dame* (1847) ; *le Mauvais Ange* (1847), etc. ; un recueil de sonnets, *les Pervenches* (1834, in-16), et diverses traductions littérales des vers de Juvénal, de Perse et des deux premiers livres des *Odes* d'Horace. Comme auteur dramatique, on lui doit : *le Testament de César*, drame en cinq actes (Théâtre-Français, 1849) ; *Valeria*, drame et en vers (*id.*, 1851), avec Auguste Maquet ; *la Fronde*, opéra-comique (1855), avec le même, musique de Niedermayer ; *Œdipe roi*, traduction littérale de Sophocle (1858), honorée par l'Académie française du prix de 10,000 fr. et demeurée au répertoire courant de l'Odéon et de la Comédie-Française ; *la Jeunesse de Louis XI* (Porte-Saint-Martin, 1859) ; *Macbeth* et *le Roi Lear* (Odéon, 1863 et 1888). Jules Lacroix avait épousé la comtesse Rzewuska, sœur de Mme de Balzac. M. Tx.

LACROIX (Joseph-Eugène), architecte français, né à Paris le 19 mars 1814, mort au Vésinet en janv. 1873. Elève de Constant-Dufeux, d'abord à Rome puis à Paris, et de la première classe de l'Ecole des beaux-arts, Lacroix restaura l'église de Vitry-sur-Seine, termina l'ancienne mairie du VIe arrondissement, et fut, de 1850 à 1870, l'architecte du palais de l'Elysée, où on lui doit des agrandissements considérables et dont il renouvela la décoration intérieure ; il fit aussi construire les écuries impériales de l'avenue Montaigne et restaurer les églises de Rueil et de Saint-Leu-Taverny où furent élevés, sous sa direction, les tombeaux de l'impératrice Joséphine, du roi Louis de Hollande et de la reine Hortense. On doit aussi à Lacroix, qui fut architecte des monuments historiques et du diocèse de Viviers, d'intéressants travaux à l'hôtel de ville de Saint-Quentin, plusieurs groupes d'habitations ouvrières et des bâtiments aux asiles du Vésinet et de Vincennes. Ch. L.

LACROIX (Gaspard-Jean), peintre français, né à Turin vers 1820, mort en 1878. Venu tout jeune à Paris, il se consacra à la peinture du paysage et fréquenta l'atelier de Corot, dont il adopta la manière. Il peignit des vues de *Bonnelles*, de la *Campagne de Rome* (1841), de *Bougival* (1848), des *Bords du Morin* (1853), des *Bords de la Marne* (1863), etc. ; mais il ne se contenta pas de reproduire des sites, et ses paysages sont souvent animés, comme *les Pêcheurs catalans à Port-Vendres* (1842) ; *l'Avare qui a perdu son trésor* (1847) ; *les Baigneuses* ; *Erigone* (1850) ; *Mercure endormant Argus* (1852) ; *Daphnis et Chloé* (1861). G. A.

LACROIX (Mathieu), poète languedocien, né vers 1827, mort en 1870. Enfant trouvé de l'hospice de Nîmes, manœuvre, puis maître maçon à la Compagnie minière de la Grand-Combe (Gard) où il vécut, il sentit le don poétique s'éveiller en lui devant les malheurs d'une explosion du grisou. L'élégie *Pauro Martino!* où il retrace avec une émotion incomparable le désespoir de la femme d'un mineur, eut un succès universel dans le Midi. L'auteur récita son poème sur plusieurs théâtres et fut couronné au deuxième congrès des poètes provençaux à Aix (1853) ; dès lors célèbre, il publia et dit lui-même plusieurs nouveaux ouvrages : *Sus la mort dou enfantounet*, *la Caritat*, tout vibrants de sa sensibilité. Mais il resta l'auteur de *Pauro Martino!* P. M.

LACROIX (Octave) ou LACROIX de Crespel, né à Eglétons (Corrèze) le 15 mars 1827. Après avoir fait ses études au collège de Juilly et suivi les cours de l'Ecole de droit, il devint, en 1851, secrétaire de Sainte-Beuve, puis rédigea quelques feuilles départementales officieuses à Rouen, à Orléans et à Bordeaux, fut à Paris le chroniqueur parisien de l'*Europe* de Francfort (1863-64), entra au *Moniteur* au même titre et passa en 1872 au *Journal officiel* comme critique d'art. En 1876, il fut nommé secrétaire-rédacteur du Sénat. M. O. Lacroix a publié *les Chansons d'avril* (1851, in-18) ; *l'Ecole buissonnière*, fantaisies et poésies (1854, in-16) ; *Du Culte de la Vierge au point de vue de la poétique religieuse* (Tournai, 1858, in-32) ; *Padre Antonio* (1865, in-18), recueil de nouvelles : *Euskal Erria*, *à mes amis du pays basque* (1885, in-18) ; *Lointains et Retours* (1890, in-18) ; *les Heures errantes* (1891, in-18, poésie). Il a fait aussi présenter au Théâtre-Français, en 1855, *l'Amour et son train*, comédie en acte, et rédigé le *Rapport officiel sur l'Exposition des beaux-arts et des arts industriels à Londres* (1873, gr. in-8). M. Tx.

LACROIX (Louis), homme politique français, né à Paris le 11 déc. 1834. Entrepreneur de travaux publics, il fut élu député du Loiret le 15 juil. 1888 et réélu par l'arr. de Montargis aux élections générales de 1889 et de 1893. Il appartient au parti radical et a combattu le boulangisme.

LACROIX (Julien-Adolphe-Sigismond Krzyzanowski, dit *Sigismond*), homme politique français, né à Varsovie le 26 mars 1845. Fils d'un réfugié polonais, qui fut naturalisé Français le 18 avr. 1868, il occupa un emploi modeste à la mairie du XIe arrond. de Paris. Devenu, en 1874, conseiller municipal de la Salpêtrière, il se signala par un rapport sur l'organisation municipale de Paris fondée sur l'autonomie communale (1880). Après un échec aux élections législatives du 21 avr. 1881 contre Gambetta dans le XXe arrondissement de Paris, et un nouvel échec à Béziers le 26 févr. 1882, il fut élu député du XXe arrondissement le 25 mars 1883. Il reproduisit à la Chambre son projet d'organisation municipale comportant la mairie centrale de Paris (1883), fut réélu en 1885, fut un des adversaires les plus violents et les plus déterminés du boulangisme et échoua aux élections de 1889. Il ne s'est pas représenté en 1893. Ancien collaborateur de la *Réforme économique*, avec Yves Guyot, rédacteur en chef des *Droits de l'homme* et de la *Convention nationale*, un des fondateurs et des principaux collaborateurs du *Radical*, S. Lacroix a écrit : *Memento de droit civil* (Paris, 1873-1874, 3 vol. in-12) ; *Histoire des prolétaires* (1873, in-4), en coll. avec Yves Guyot.

LACROIX de Chevrières (Jean de), prélat et homme politique français, né vers 1556, mort à Paris le 8 mars 1619. Il était fils de Félix de Lacroix de Chevrières, avocat général au parlement de Grenoble. Nommé conseiller au même parlement (1578), il abandonna son siège pour reprendre brillamment (1585) la charge d'avocat général de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

son père. Il embrassa la cause de la Ligue, mais, après la soumission de Grenoble à la cause du roi Henri IV, Jean de Lacroix se soumit et reçut en échange de son adhésion de magnifiques récompenses. En 1595, il fut nommé conseiller d'État et surintendant des finances en Dauphiné. Après la conquête de la Savoie, on lui confia les sceaux et un siège de conseiller dans le parlement français créé à Chambéry. Il remplit ces fonctions jusqu'en oct. 1601. Dans le célèbre procès des Tailles, qui divisait les trois ordres du Dauphiné, Jean de Lacroix prit résolument parti pour la noblesse qu'il vint défendre à Paris devant le conseil d'État. Nommé en 1603 président à mortier, il revint à Paris en 1604 pour demander au roi la réunion au Dauphiné de la Bresse et du Bugey, récemment cédés par le duc de Savoie. La négociation échoua, mais Jean de Lacroix obtint le titre d'ambassadeur du roi de France auprès du duc de Savoie.

Cette carrière, déjà si pleine, ne suffit pas à satisfaire son ambition. En 1609, François Fleard, évêque de Grenoble, étant mort; Jean de Lacroix, veuf depuis 1594 de Barbe d'Arzac, qu'il avait épousée le 7 sept. 1577, sollicita et obtint du roi et du pape d'être promu à l'évêché de Grenoble. Il reçut ses bulles le 4 juil. 1607. Après la mort de Henri IV, Jean de Lacroix fut nommé conseiller d'État (17 sept. 1612) par la reine Marie de Médicis. En 1614, la prov. du Dauphiné lui confia le soin de défendre ses intérêts devant les États généraux du royaume. Depuis lors, il résida presque constamment à Paris où il mourut cinq années plus tard. Dans une vie si absorbée par les fonctions publiques, Jean de Lacroix trouva le temps de rédiger des notes sur les *Décisions de Guy Pape*, et un commentaire des statuts de Louis XI concernant les donations entre vifs (insérés dans *Guidonis Papæ decisiones;* Genève, 1654, in-fol.).

Bibl. : Guy. Allard, *Eloge de Jean de Lacroix* (publ. par H. Gariel, Delphinalia, avr. 1854, d'après le manuscrit inédit et anonyme de la bibl. de Grenoble).

LA CROIX du Maine (V. Croix du Maine).

LACROIX-Saint-Pierre (Pierre-Henri-Albert), homme politique français, né à Chabeuil (Drôme) le 9 août 1817, mort à Paris le 3 juin 1891. Candidat officiel dans la première circonscription de la Drôme, il fut, à deux reprises (1863, 1869), envoyé au Corps législatif, où il prit une part importante aux discussions de finances. Rallié en 1869 à la politique parlementaire des 116, il n'en soutint pas moins Napoléon III jusqu'à la révolution du 4 sept., qui le rejeta dans la vie privée. A. Debidour.

LACROSSE (Jean-Baptiste-Raymond, baron de), contre-amiral français, né à Meilhan (Lot-et-Garonne) le 5 sept. 1765, mort à Meilhan le 9 sept. 1829. Lacrosse, parent par sa mère de l'amiral de Bruix, sortit, dès l'âge de dix-huit ans, de l'Ecole nobiliaire des gardes de la marine et fit sa première campagne dans les Indes. Il se distingua au siège de Gondelour et, dès le commencement de 1792, il était capitaine de vaisseau. Il reçut la mission de pacifier les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, où les noirs s'étaient révoltés. Il y réussit sans verser de sang; mais, rappelé en 1793, il n'en fut pas moins incarcéré par ordre du comité de Salut public et ne fut remis en liberté qu'en 1795. Rétabli dans les cadres de la marine en déc. 1796, il fit partie de l'expédition d'Irlande. Lacrosse, qui commandait le vaisseau *les Droits de l'homme*, dut faire voile vers la Bretagne. Attaqué par trois navires anglais, il réussit, après un combat acharné, à désemparer l'un des vaisseaux ennemis et à mettre les autres hors d'état de le poursuivre, et il vint échouer sur les côtes de France. Il fut fait alors contre-amiral. Plus tard, il fut ambassadeur en Espagne. En 1802, Lacrosse fut nommé capitaine général de la Guadeloupe; il y devint bientôt la victime d'une révolte et tomba aux mains des rebelles. Il n'obtint la liberté qu'à grand'peine et se retira à la Martinique ; plus tard cependant il put rentrer à la Guadeloupe et y rétablir l'ordre. Au moment de la rupture du traité d'Amiens, il faillit tomber aux mains de la flotte anglaise qui bloquait Brest. Peu après, il fut nommé inspecteur de la flottille destinée à la descente en Angleterre. Il fut ensuite préfet maritime du Havre, puis commandant en chef de la flottille de Boulogne qu'il préserva habilement des brûlots anglais, et enfin préfet maritime à Rochefort. Destitué en 1815, Lacrosse se retira dans sa propriété de Meilhan. G. R.

Bibl. : A. Hugo, *France militaire, Histoire des armées françaises de terre et de mer de 1792 à 1833 ;* Paris, 1834, 5 vol.

LACROSSE (Bertrand-Théobald-Joseph, baron de), homme politique français, né à Brest le 29 janv. 1796, mort à Paris le 28 mars 1865, fils du précédent. Après avoir fait les dernières campagnes de l'Empire et gagné le grade de capitaine, il resta dans la vie privée sous la Restauration. Envoyé en 1834 par les électeurs de Brest à la Chambre des députés, il siégea jusqu'à la révolution de Février dans les rangs de la gauche dynastique et prit une part importante aux discussions d'affaires. Représentant du Finistère à la Constituante (1848) et à la Législative (1849), il fut vice-président de ces deux assemblées, se dévoua, après le 18 déc., à la politique du prince-président, qui lui confia deux fois le portefeuille des travaux publics (20 déc. 1848-30 oct. 1849 et 26 oct.-2 déc. 1851), applaudit au coup d'État, après lequel il devint président de section au conseil d'État, entra au Sénat le 26 janv. 1852 et demanda quelques mois après le rétablissement de l'Empire, qu'il ne cessa dès lors de servir. A. Debidour.

LACROST. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus ; 625 hab.

LACROUZETTE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Roquecourbe ; 1,751 hab.

LA CROYÈRE (Louis Delisle de) (V. Delisle).

LACROZE (Mathurin Veyssière de), érudit français, né à Nantes le 4 déc. 1661, mort à Berlin le 21 mai 1739. Il se fit recevoir à l'âge de dix-sept ans chez les bénédictins de Saint-Maur, afin de pouvoir se livrer à son goût pour l'étude; en 1682, il fut envoyé à Paris, son caractère indépendant et des scrupules qu'avait éveillés en lui la lecture des pères et de quelques ouvrages de controverses, lui firent quitter la France sous un déguisement en févr. 1696 ; il se rendit par Bâle à Berlin, où il vécut dans la gêne jusqu'à ce qu'il fît un gain dans la loterie de Hollande en 1715. En 1725, il occupa la chaire de philosophie au collège français de Berlin. Sa mémoire et son érudition étaient surprenantes, mais il manquait de critique. On cite parmi ses ouvrages : *l'Histoire du christianisme aux Indes* (La Haye, 1724, pet. in-8), plusieurs fois réimprimée et traduite en allemand et en danois ; *l'Histoire du christianisme d'Ethiopie et d'Arménie* (La Haye, 1738). De son reliquat, on a publié un *Lexicon ægyptiaco-latinum* (Oxford, 1775, in-4). F.-H. K.

LA CRUZ (V. Pantoja [Juan]).

LA CRUZ (V. Cruz).

LACRYMALES (Glandes et voies) (V. Œil et Paupière).

LACS d'Amour (Ordre du) (V. Annonciade).

LACS. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 493 hab.

LACTAIRE (Bot.). Champignon agaricinè, à fruit charnu, éphémère, à basides à quatre stérigmates recouvrant les lames à la face inférieure d'un chapeau plan-convexe, devenant déprimé, souvent zoné. Stipe confluent avec lui, charnu, central. Voile absent, sauf chez quelques espèces portant à la marge du chapeau des fibrilles qui paraissent être les débris d'une enveloppe primitive. La caractéristique du tissu et sa différenciation avec le genre *Russule* (V. ce mot) repose principalement sur la présence, sur le parcours des éléments grêles du tissu, de nombreux laticifères contenant un latex abondant, parfois jaune, rouge, mais le plus souvent blanc, qui s'écoule au dehors à la moindre blessure. Spores presque globuleuses et échinulées, sauf dans *L. piperatus* où elles sont lisses. Espèces principales : *L. vellereus*, *L. piperatus*, *L. strobiculatus*, *L. delicio-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sus, *L. sanguinifluus*, *L. volemus*. Ces trois dernières espèces sont à peu près les seules comestibles ; la plupart des autres sont âcres et même vénéneuses. H. Fournier.

LACTAMIDE (Chim.). Form. { Equiv... $C^6H^7AzO^4$. Atom... $C^3H^7AzO^2$.

Le lactamide est l'amide de l'acide lactique :

$$C^6H^6(H^2O^2)(O^4) + AzH^3 = C^6H^2O^2(H^2O^2)(AzH^3).$$

Ce composé isomère de l'alanine et de la sarcosine a été découvert par Pelouze en faisant agir l'ammoniaque sur le lactide ou anhydride de l'acide lactique. MM. Gautier et Simpson l'ont utilisé comme corps intermédiaire dans la synthèse de l'acide lactique à partir de l'aldéhyde et de l'acide anhydrique :

$$C^4H^4O^2 + C^2HAz + H^2O^2 = C^6H^2O^2(H^2O^2)(AzH^3)$$
$$C^6H^2O^2(H^2O^2)(AzH^3) + H^2O^2 = C^6O^6H^6 + AzH^3.$$

Le lactamide forme des petits prismes blancs ou des masses cristallines rayonnées, facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool. Les acides et les alcalis bouillants le saponifient comme tous les amides en donnant de l'ammoniaque et l'acide correspondant. C. M.

LACTANCE (*Lactantius*, *Lucius Cœlius* ou *Cœcilius Firmianus*), apologiste chrétien, mort à Trèves vers 325. La date de sa naissance est inconnue ; on sait seulement qu'il mourut fort vieux. Quant au lieu, on a induit de son surnom (*Firmianus*) qu'il était né à Formium en Italie ; mais le nom de plusieurs localités d'Afrique peut être pareillement adapté à la composition de ce mot. Ce qui est certain, c'est qu'il reçut son éducation en Afrique. On dit aussi qu'il y suivit les leçons d'Arnobe. Cette affirmation, qui n'est fondée sur aucun indice précis, semble contredite par une vraisemblance résultant du fait que Lactance, qui mentionne Minucius Felix, Tertullien et Cyprien, ne parle point d'Arnobe. Il était encore païen, lorsque Dioclétien, qui avait remarqué un de ses écrits, le *Symposium*, recueil d'énigmes en vers, destinées à égayer les repas, l'appela comme professeur de rhétorique à Nicomédie, dont il avait fait sa capitale. Comme le latin n'était point en honneur dans cette ville, restée grecque, Lactance y trouva peu d'élèves. Il composa des livres pour vivre, et vécut pauvrement. L'austérité de ses mœurs, son ardent amour de la vérité le prédisposaient au christianisme. La constance des chrétiens devant leurs persécuteurs le décida à embrasser leur religion ; il entreprit d'en réfuter les adversaires et d'en exposer la doctrine. Vers 313, Constantin lui confia l'éducation de Crispus, ce fils aîné qui devait mourir si tragiquement. Eusèbe écrit qu'à la cour Lactance resta pauvre.

Saint Jérôme a fait la liste de ses écrits. Ceux qui nous sont parvenus ont pour titre : *De Opificio Dei vel de Formatione hominis*, *ad Demetrianum auditorem suum ; — Divinarum institutionum libri septem ; — Epitome Institutionum ad Pentadium ; — De Ira Dei ; — Liber ad Donatum confessorem de Mortibus persecutorum* ou *De persecutione liber unus*. Dans le premier de ces ouvrages, décrivant *l'œuvre de Dieu dans l'organisation de la nature humaine*, Lactance complète ce que Cicéron a écrit dans ses traités philosophiques, et il réfute les objections d'Epicure et de Lucrèce contre la providence divine. Il le fait avec une pureté de style et une élégance qui lui ont valu le surnom de *Cicéron chrétien*, une profondeur et une ampleur de pensée qu'on chercherait vainement chez l'auteur romain. Les *Institutions divines* ont pour objet de faire ressortir, par comparaison, la supériorité de la religion chrétienne sur la religion païenne. Les trois premiers livres traitent de la fausse religion, de l'origine de l'erreur et de la fausse sagesse ; les quatre derniers, de la vraie sagesse, de la justice, du vrai culte et de la vie heureuse. En décrivant le bonheur des justes, Lactance fait une large part aux conceptions millénaires (V. Chiliasme). La conclusion de tout cet ouvrage, c'est que la philosophie et la religion païenne ont commis une funeste erreur, en séparant du sentiment religieux la vraie sagesse ; en les révélant unies dans la personne de Jésus-Christ, Fils de Dieu, fait chair pour la rédemption des hommes, le christianisme a rendu la vérité au monde. A l'origine du monde, la justice régnait avec l'adoration d'un seul Dieu ; tous les vices ont été engendrés par le polythéisme : l'Evangile a remis en lumière l'adoration du Dieu unique. Lactance a fait lui-même un résumé de ces sept livres : *Epitome Institutionum ;* le commencement de ce résumé, qui manquait depuis longtemps, a été retrouvé par le chancelier Pfaff, dans la bibliothèque de Turin. Le traité *De Ira Dei* est dirigé contre les stoïciens et les épicuriens, qui laissaient Dieu indifférent à l'égard des méfaits des hommes, afin de respecter son impassibilité et de ne lui attribuer rien d'humain. Le livre sur la *Mort des persécuteurs* prétend démontrer la divinité de la religion chrétienne par la fin tragique de ceux qui ont persécuté l'Eglise. Il contient des faits intéressants ; mais, pour l'ordonnance et le style, il est fort inférieur aux autres écrits de Lactance. C'est pourquoi on en a plusieurs fois contesté l'authenticité. Il semble qu'on peut la maintenir, mais en constatant un cas assez commun : un écrivain, expert dans l'exposition des idées, peut être très malhabile dans la relation des faits.

Conformes à l'état de la pensée chrétienne, à l'époque où ils ont été composés, les écrits de Lactance s'écartent, sur plusieurs points encore indécis, des définitions dogmatiques qui ont été décrétées plus tard. C'est pourquoi saint Jérôme dit qu'il réussit mieux dans la réfutation des erreurs païennes que dans l'exposition de la doctrine chrétienne (*Epist. ad Paulinum*). Le décret dit de Gélase classe ses livres parmi les *apocryphes*, ce qui signifie ici suspects quant à l'orthodoxie. Malgré son mérite comme apologiste du christianisme, on lui a toujours refusé le titre de docteur de l'Eglise. Néanmoins sa valeur morale et littéraire lui ont assuré beaucoup de lecteurs, surtout aux époques où le culte des lettres et le goût de la bonne latinité étaient en honneur dans l'Eglise. L'indice de ce fait résulte du grand nombre des manuscrits de ses ouvrages et des époques où ils ont été copiés. Depuis la découverte de l'imprimerie, on compte plus de 115 éditions totales ou partielles ; de 1465 à 1739, 86 éditions des œuvres complètes. La première fut imprimée dans le célèbre monastère bénédictin de Subiaco (Etats pontificaux), et c'est en même temps le premier livre avec date qui ait paru en Italie. Parmi les meilleures, sont celles de Rome (1651-59, 4 vol. in-8) ; de Paris (1748, 2 vol. in-4), préparée par Lebrun et Lenglet du Fresnoy ; de Deux-Ponts (1786, 2 vol. in-8). La dernière est contenue dans la *Bibliotheca patrum Ecclesiæ latinæ* de Gersdorf (Leipzig, 1842, t. X-XI). — Traductions en français : René Famé, *Institutions divines* (Paris, 1746, in-8) ; Maucroix, *Mort des persécuteurs* (Paris, 1680, in-12) ; Basnage, *Mort des persécuteurs* (Utrecht, 1687, in-8). E.-H. Vollet.

LACTARIUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes, et de la famille des Carangidæ, voisin des *Seriola* (V. ce mot), ayant des dents en velours aux deux mâchoires et aux palatins ; en outre la mâchoire supérieure porte à son extrémité antérieure 2 ou 4 crochets longs, arqués et pointus ; l'inférieure n'a qu'une seule rangée de petites dents fines, aiguës, faiblement crochues et serrées l'une contre l'autre. On observe de plus un petit groupe de dents très fines sur le chevron du vomer et une bande très étroite sur le bord de chaque palatin. L'anale n'a pas d'épines libres en avant. Le type du genre, le *Lactarius delicatulus*, habite Pondichéry, où il est très estimé pour l'excellence de sa chair. C'est un animal d'environ 25 centim., verdâtre sur le dos, argenté en dessus et en côté. La caudale porte un liséré noir, et une petite tache de même couleur existe à l'échancrure de l'opercule. On le pêche pendant toute l'année dans la rade de Pondichéry.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. génér. des Poiss.*

LACTATE (V. Lactique).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LACTATION (V. Lait).

LACTIQUE (Acide). — I. Chimie. —

Form. { Equiv... $C^6H^4(H^2O^2)(O^4)$.
{ Atom... $CH^3.CHOH.CO^2H$.

L'acide lactique ordinaire appelé aussi acide lactique de fermentation ou acide éthylidène lactique a été découvert par Scheele en 1780 dans le lait aigri et reconnu comme un acide particulier par Berzelius. Mitscherlich et Liebig ont fixé sa composition. Etudié surtout par Wurtz et par M. Wislicenus, sa synthèse a été réalisée d'abord par Strecker, puis par M. Wislicenus. Ce corps présente à la fois la fonction acide et la fonction alcool secondaire. Wurtz a pu l'obtenir par oxydation du glycol isopropylénique :

$$C^6H^4(H^2O^2)(H^2O^2) + 2O^2 = C^6H^4(H^2O^2)(O^4) + H^2O$$

et par l'oxydation indirecte de l'acide propionique.

MM. Gautier et Simpson ont réalisé sa synthèse en partant de l'aldéhyde et de l'acide cyanhydrique :

$$C^4H^4O^2 + C^2HAz + 2H^2O^2 = C^6O^6H^5(AzH^4).$$

On le prépare en utilisant la propriété que possède un ferment organisé particulier de petite dimension, le ferment lactique, de transformer la glucose en acide lactique; on peut prendre comme matière initiale toute substance susceptible de fournir de la glucose, comme le sucre, l'amidon, etc.; il importe d'opérer en milieu neutre et de neutraliser l'acide au fur et à mesure de sa formation par du carbonate de chaux par exemple, sinon la réaction changerait de sens et la fermentation lactique ferait place à une fermentation visqueuse.

L'acide lactique forme un liquide incolore, épais, qui renferme toujours de l'eau, car il se décompose en un anhydride, le lactide, et en eau quand on veut le chauffer ou évaporer dans le vide sa solution concentrée :

$$C^6H^6O^6 = C^6H^4O^4 + H^2O^2.$$

L'acide lactique ordinaire n'agit pas sur la lumière polarisée, mais il est inactif par compensation et résulte de l'union à molécules égales d'un acide lactique droit et d'un acide lactique gauche. Quand on cultive le *Penicillium glaucum* dans une solution de lactate d'ammoniaque, l'acide lactique qui subsiste après quelques semaines est dextrogyre, l'isomère lévogyre ayant été détruit en plus forte proportion. L'acide lactique dextrogyre ainsi séparé paraît être identique à un isomère de l'acide lactique, l'acide paralactique ou sarcolactique que Berzelius a découvert en 1807 dans le liquide qui imprègne les tissus musculaires. L'acide sarcolactique fait tourner à droite le plan de polarisation et possède des propriétés très voisines de l'acide lactique en fermentation; combiné avec l'acide gauche il reproduirait l'acide ordinaire.

Les acides étendus convertissent l'acide lactique en produits de substitution de l'acide propionique :

$$C^6H^6O^6 + HI = C^6H^5IO^4 + H^2O^2;$$

l'acide sulfurique décompose en acide formique et aldéhyde :

$$C^6H^6O^6 = C^2O^4H^2 + C^4H^4O^2.$$

Les lactates proprement dits sont monobasiques et tous sont solubles dans l'eau; on les prépare soit au moyen de l'acide et des carbonates, soit par double décomposition entre le lactate de chaux et les sulfates solubles. Ils cristallisent généralement mal, sauf le sel de zinc, $2C^6H^5O^6Zn.3H^2O^2$, qui forme des aiguilles peu solubles dans l'eau froide et insolubles dans l'alcool.

Les sarcolactates correspondant à l'acide lactique droit sont en général lévogyres et plus solubles que les lactates. Le sel de zinc, $C^6H^5ZnO^6.2HO$, est très soluble dans l'eau froide; il forme des prismes courts et brillants. C. M.

II. Thérapeutique. — L'acide lactique existe presque constamment dans l'estomac. Dans la discussion sur la nature de l'acide du suc gastrique, quelques physiologistes, et notamment Laborde, ont soutenu que c'était cet acide qui était l'agent actif du suc gastrique. Il paraît établi aujourd'hui que l'acide chlorhydrique est bien l'acide essentiel, mais que l'acide lactique provenant des fermentations peut jouer un rôle également utile. Injecté dans l'estomac à haute dose (4 à 8 gr. dilués dans 200 centim. c. d'eau), l'acide lactique entrave la digestion gastrique, mais cette action n'est pas durable, elle ralentit simplement cette action. D'où cette conclusion pratique de Gilbert et Dominic : Dans le cas où la digestion gastrique est rapide et suivie d'une trop prompte évacuation du chyme dans l'intestin, on peut réaliser une véritable bradypepsie en donnant une certaine dose d'acide lactique. En thérapeutique, l'acide lactique a été employé depuis un certain temps contre la diarrhée verte microbienne. On administre aux enfants, par cuillerées à café, une potion de 100 gr. contenant 2 gr. d'acide lactique (Hayem). Cette préparation, que les enfants prennent très facilement, réussit généralement bien, mais elle échoue contre une autre diarrhée verte, non microbienne et qui est d'origine bilieuse. En dehors du diagnostic bactériologique, l'odeur seule des selles suffit pour distinguer l'une de l'autre ces diarrhées. En usage externe, l'acide lactique a été utilisé pour la destruction des granulations, des néoplasmes, des lupus. On l'applique directement sur le point, soit en badigeonnages répétés, soit en appliquant un fragment d'ouate imbibé de l'agent destructeur et en laissant douze heures. Il faut avoir soin de protéger les parties environnantes avec un taffetas. Dans certaines affections oculaires de même nature, trachomes, etc., l'acide lactique a donné de bons résultats. L'application est très douloureuse, au début au moins. On obtiendrait ainsi des cicatrices lisses et souples. Les échecs contre le lupus sont malheureusement nombreux.

Un certain nombre de lactates ont été préconisés en thérapeutique, sous le prétexte qu'un sel à acide organique était plus assimilable que les sels à acides minéraux. C'est ainsi que l'on a voulu substituer le lactate de fer aux autres sels ferriques, mais si l'on réfléchit que l'estomac est toujours très riche en acide chlorhydrique, on conçoit que les sels à cohésion faible comme les lactates sont immédiatement décomposés pour former des chlorures et des chlorhydrates. Il est donc inutile d'insister sur leurs actions spéciales. La thérapeutique emploie encore cependant les lactates de chaux, de fer, de strontium, de quinine. Le premier seul, donné à doses assez élevées dans les dyspepsies hypochlorhydriques et dans les troubles intestinaux, peut être utile par la mise en liberté de l'acide lactique. Dr P. Langlois.

LACTOMÈTRE (Techn.). Nom générique donné à un grand nombre d'instruments destinés à faire connaître les qualités du lait. Parmi les lactomètres, il convient de signaler : le *crémomètre* de Quevenne, destiné à faire connaître la proportion de crème; c'est une éprouvette divisée en cent parties et dont le zéro est en haut. Après vingt-quatre heures de repos, on lit le nombre de divisions occupées par la crème contenue dans le lait qui remplit l'éprouvette. Le *galactomètre* centésimal de Chevallier, sorte d'aéromètre analogue au lacto-densimètre de Quevenne, porte, comme ce dernier, deux échelles, l'une pour le lait pur (coloration jaune), l'autre pour le lait écrémé (teinte bleue). Le premier degré supérieur est marqué 50 et la division va inférieurement jusqu'à 124 pour le lait écrémé et 136 pour le lait pur. Chaque degré, à partir de 100 jusqu'à 50, représente 1/100 de lait pur; au delà de 100, les degrés indiquent les densités du lait pur. Le *lactinomètre* de Rosenthal est encore peu employé; il en est de même du *butyromètre* d'Esbach. Le *galactotimètre* d'Adam est destiné au dosage pondéral et volumétrique du beurre; il se compose d'un appareil en verre, formé supérieurement par une ampoule ovalaire suivie d'une seconde, plus petite, et se termine par un tube cylindrique divisé en 70 parties égales et terminé par un robinet. Pour faire l'essai, on aspire par en haut un volume de 10 centim. c. de lait, volume indiqué par un trait placé à la partie supérieure de la petite ampoule, puis on ferme le robinet et on verse dans l'instrument un mélange de 100 p. d'alcool ammoniacal à 75° et de 110 p. d'éther hydrique à 65°, jusqu'à affleurement

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'un trait placé sur l'ampoule supérieure et qui correspond à un volume de 32 centim. c. Cela fait, on bouche l'appareil ; on le renverse pour agiter le mélange ; on laisse en repos cinq minutes, et, au bout de ce temps, on obtient supérieurement une couche transparente contenant la matière grasse et au-dessous une couche opaline qui renferme tous les autres principes du lait. Il ne reste plus qu'à séparer ces deux couches et purifier le beurre par lavage, pour arriver à en connaître exactement les proportions. Le professeur F. Soxhlet, de Munich, a publié une méthode aréométrique très exacte, qui permet d'évaluer la proportion de matière grasse. Elle est basée sur ce fait que, lorsqu'on agite ensemble des quantités déterminées de lait, de solution de potasse à 1,26 de densité et d'éther hydrique, le beurre se dissout dans l'éther, se rassemble à la surface, mais forme aussi avec l'éther une solution d'autant plus concentrée qu'il y a plus de beurre. Ce degré de concentration peut être donné par la densité absolument comme le degré alcoométrique. L'outillage ne comprend qu'un vase pour prendre la densité, trois pipettes pour le lait, l'éther et la potasse, et des bouteilles pour agiter. L'opération doit se faire à 17°. M. Soxhlet a publié une table de laquelle il résulte que la solution éthérée, préparée comme il l'indique, avec 200 centim. c. de lait, 10 centim. c. de solution de potasse et 60 centim. c. d'éther aqueux, marquera de 0,766 à 0,743 ; et son aréomètre étant gradué de 66 à 43 (les chiffres 0,7 étant supprimés), on obtiendra, par la lecture du degré indiqué, les poids du beurre, d'après les données ci-dessous :

DENSITÉ	BEURRE pour 1,000 grammes de lait	DENSITÉ	BEURRE pour 1,000 grammes de lait
43°	20 gr. 70	55°	34 gr. 70
44	21 80	56	36 30
45	23 00	57	37 50
46	24 00	58	39 00
47	25 20	59	40 30
48	26 40	60	41 80
49	27 60	61	43 20
50	28 80	62	44 70
51	30 00	63	46 30
52	31 20	64	47 90
53	32 50	65	49 50
54	33 70	66	51 20

L. KNAB.

LACTONES (Chim.). Les lactones sont des éthers internes qui proviennent de l'élimination d'une molécule d'eau entre la fonction acide et la fonction alcool d'une même molécule d'acide-alcool, toutes les fois que, dans les formules de constitution atomiques, les groupes OH et CO^2H qui entrent en combinaison sont séparés par deux groupes CH^2. Telle est la valérolactone, $C^{10}H^8O^4$, qui correspond à l'un des acides oxyvalériques :

$$C^{10}H^8 (H^2O^2) (O^4) = C^{10}H^8O^4 + H^2O^2.$$

Ces acides-alcools particuliers ont une telle tendance à former des lactones que, lorsqu'on cherche à les préparer, ils perdent souvent leur molécule d'eau même en solution aqueuse à la température ordinaire.

Les lactones sont des composés neutres, incolores, liquides ou facilement fusibles ; ils sont volatils avec la vapeur d'eau et peuvent être distillés sans décomposition. L'eau de baryte transforme rapidement à l'ébullition les lactones en sels de baryte correspondants. L'étude de ces composés est due surtout à Fittig. C. M.

LACTOPROTÉINE (Chim.). La lactoprotéine est une substance albuminoïde que Millon et Commaille ont cru reconnaître dans le lait. Cette substance, dont la formule serait $C^{72}H^{62}$ $Az^{10}O^{36}$, n'est coagulée ni par la chaleur, ni par l'acide nitrique, ni par l'acide acétique à chaud ou à froid, ni par le sublimé corrosif. C. M.

LACTORATES, LATUSATES. Peuple ibéro-aquitain du S.-O. de la Gaule, dont le territoire s'étendait à l'E. des *Elusates*, au N. des *Ausci*, à l'O. des *Volcæ Tectosages*, au S.-O. des *Ruteni* et au S. des *Nitiobriges* et formait plus tard la *civitas Lactoratium* de la *Prov. Novempopulana*, puis le diocèse de *Lactora* (Lectoure), répondant à l'Armagnac oriental et à une partie de la Lomagne, c.-à-d. au N.-E. du dép. du Gers et au S.-E. de celui de Tarn-et-Garonne. Leur capitale était *Lactora* (Lectoure). D'après une inscription de l'an 105 ap. J.-C., il existait, au commencement du règne de Trajan, une province financière de *Lactora* qui paraissait correspondre à toute l'Aquitaine ibérienne. L. W.

BIBL. : E. DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule romaine*. — ESPÉRANDIEU, *les Inscriptions des Lactorates*, dans *Rev. de Gascogne*, 1891 et 1892.

LACTOSCOPE (Techn.). Instrument construit par Donné et indiquant les richesses du lait en beurre par l'opacité que les globules de matière grasse communiquent au liquide ; plus un lait est opaque et plus il est riche en crème. L'instrument est essentiellement constitué par deux tubes de lunette rentrant l'un dans l'autre, terminés tous deux par une lame de verre ; ces tubes sont à faces parallèles, et l'un d'eux étant fixe, l'autre peut s'en écarter au moyen d'une vis dont le pas avance d'un demi-millimètre en épaisseur pour un tour entier. La circonférence du tube mobile étant divisée en 50 p. égales, chaque degré de l'instrument correspond à 0,01 millim. Le tableau suivant donne les rapports des degrés du lactoscope avec le poids du beurre et le volume de la crème :

DEGRÉ au lactoscope	POIDS du beurre par litre	VOLUME de crème p. 100
25	40 (riche)	12
26	37	12
27	38	12 (soit 10 à 15 gr.)
28	37	11
29	36	11
30	35	10
31	34	10
32	33	10 (soit 5 à 10 gr.)
33	32 (bon)	9
34	31	9
35	30	9
36	29	9 (soit 5 gr.)
37	28	8
38	27	8
39	26	8 (soit 5 gr.)
40	25,50	7
41	25	7
42	24,50	7
43	24	7
44	23,50	7
45	23	6 (laits très pauvres)
46	22,25	6
47	21,50	6
48	21	6
49	20,50	6
50	20	6

Dès lors, introduisant une couche de lait entre les deux lames, si l'on se place dans l'obscurité, à une distance de 1 m. d'une bougie allumée, on tourne le tube mobile jusqu'à ce que l'on cesse complètement de voir la bougie au travers de la couche de lait. On lit alors sur le cercle gradué le nombre de tours et la fraction de tour accomplis par la vis. Un bon lait marque 33° 1/3 au lactoscope, ce qui correspond à une opacité obtenue avec 1/3 de millim. ; un lait excessivement riche de 20 à 15° ; un lait très faible, 150° (trois tours de vis). L. KNAB.

LACTOSE (Chim.).

Form. { Equiv..... $C^{24}H^{22}O^{22} + H^2O^2$
Atom..... $C^{12}H^{22}O^{11} + H^2O$.

Le sucre de lait ou lactose, appelé aussi quelquefois lactine, a été retiré du petit-lait en 1619, par Fabrizio Bartoletti. Il existe dans le produit de la sécrétion lactée de tous les mammifères ; Hofmeister a constaté sa présence

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans l'urine des femmes enceintes et M. Bouchardat a montré qu'il se trouvait aussi dans certains végétaux, notamment dans le sapotillier. On le prépare avec le petit-lait, liqueur qui reste après la coagulation de la caséine dans la fabrication du fromage. En Suisse, où on le produit principalement, on se contente d'évaporer le liquide jusqu'à consistance sirupeuse, puis on l'abandonne dans un lieu frais; le sucre se dépose lentement sous forme de petits cristaux durs et colorés. On les purifie par plusieurs cristallisations et décolorations au noir animal. La lactose cristallise en prismes rhomboïdaux droits, hémiédriques, opaques, très faiblement sucrés. Sa densité est égale à 1,53. Elle se dissout dans 6 parties d'eau froide avec dégagement de chaleur. Cette dissolution saturée, abandonnée à l'évaporation spontanée, à la température de 10°, ne commence à déposer des cristaux que lorsqu'elle renferme environ les 22 centièmes de son poids de sucre de lait; cela tient à la formation d'une lactose anhydre qui s'obtient surtout quand on évapore rapidement une solution de lactose; elle est environ deux fois plus soluble dans l'eau que la lactose ordinaire et possède un pouvoir rotatoire plus faible. La solubilité de la lactose dans l'eau augmente un peu en présence des acides ou des alcalis; elle est insoluble dans l'alcool. La lactose est dextrogyre. Son pouvoir rotatoire rapporté à la teinte de passage et à la formule $C^{24}H^{22}O^{22}$ est égal à $+59°3$; la solution récente possède un pouvoir rotatoire beaucoup plus grand, mais qui diminue rapidement avec le temps jusqu'au nombre précédent. La lactose séchée à la température ordinaire répond à la formule $C^{24}H^{22}O^{22}+H^2O^2$; elle est fort peu hygrométrique. Elle perd son eau de cristallisation vers 150°. Au delà elle change entièrement de nature et se transforme en acides bruns, analogues à ceux qui dérivent des autres sucres, mais susceptibles de donner de l'acide mucique quand on les traite par l'acide nitrique. Presque toutes ses propriétés chimiques s'expliquent par sa fonction d'alcool polyatomique jointe à une fonction aldéhydique; la lactose est en effet un diglucoside dérivé de la glucose ordinaire et de la galactose :

$$\underset{\text{Lactose}}{C^{24}H^{22}O^{22}}+H^2O^2=\underset{\text{Galactose}}{C^{12}H^{12}O^{12}}+\underset{\text{Glucose}}{C^{12}H^{22}O^{12}}$$

M. Demole prétend avoir reproduit la lactose par l'action déshydratante de l'anhydride acétique vers 159° sur le mélange de galactose et de glucose provenant de son dédoublement; toutefois, il est bien difficile de savoir si la totalité de la lactose a été dédoublée et s'il n'en existait pas toute formée dans la matière soumise à l'expérience, de sorte qu'il reste un doute sur la réalité de cette synthèse. L'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique dilués décomposent à l'ébullition le sucre de lait et le transforment en un mélange équimoléculaire de glucose et de galactose; cette métamorphose est plus lente que celle du sucre de canne. Les mêmes acides concentrés carbonisent le sucre de lait à la même température. L'amagalme de sodium réduit la lactose en fixant deux molécules d'hydrogène et engendre de la dulcite et de la mannite, comme si l'on agissait sur un mélange de glucose et de galactose (H. Bouchardat) :

$$C^{24}H^{22}O^{22}+2H^2+H^2O^2=\underset{\text{Mannite}}{C^{12}H^{14}O^{12}}+\underset{\text{Dulcite}}{C^{12}H^{14}O^{12}}$$

Il se forme en même temps de l'alcool ordinaire et des alcools isopropylique et isohexylique, mais on n'obtient pas de glycérine. L'acide nitrique ordinaire et bouillant oxyde la lactose en donnant les acides mucique, saccharique, tartrique, oxalique, etc., les deux premiers résultent respectivement de l'oxydation de la galactose et de la glucose. Grâce à sa fonction aldéhydique, la lactose réduit directement le tartrate cupropotassique; mais il faut 10 parties de lactose pour réduire le même poids de réactif que 7 parties de glucose. Au contraire, après avoir été maintenu en ébullition avec les acides minéraux dilués, elle a le même pouvoir réducteur que la glucose. La lactose se combine à la phénylhydrazine aussi facilement que la glucose; la phényllactosazone ainsi formée est soluble dans 80 à 90 parties d'eau chaude; son point de fusion est voisin de 200°; l'acide sulfurique étendu la transforme en un anhydride presque insoluble dans l'eau. Les bases énergiques se combinent avec le sucre de lait, la potasse et la soude dans la proportion de six équivalents pour une molécule de lactose, la chaux à molécules égales. Ce dernier alcali forme également un composé basique insoluble. On peut extraire la lactose inaltérée de ces combinaisons lorsqu'elles ont été préparées récemment et à une basse température; mais, si l'on chauffe les dissolutions qui les renferment, la lactose est détruite à la manière des glucoses : ainsi, dans des conditions convenables, l'hydrate de chaux donne de l'isosaccharine ainsi qu'un anhydride isomère, la métasaccharine, laquelle correspond à un acide métasaccharinique (M. Kiliani). La lactose ne fermente pas immédiatement sous l'influence de la levure de bière; il faut un dédoublement préalable en glucose et galactose à partir duquel peut commencer la fermentation alcoolique. C'est à cette fermentation que la liqueur tatare faite avec le lait de jument, le *koumis* (V. ce mot), doit ses propriétés enivrantes. Le dédoublement préalable de la lactose par une diastase, effectué par la levure de bière, peut être produit par des sécrétions fournies par d'autres microbes; certains de ces microbes comme le *Bacillus butylicus* peuvent dédoubler la saccharose tandis qu'ils sont sans action sur la lactose. Le sucre de lait peut éprouver aussi les fermentations butyrique et lactique; c'est cette dernière qui se produit surtout lorsque le lait s'aigrit; il se forme en même temps de l'alcool, mais d'autant moins que l'on s'arrange pour saturer immédiatement l'acide lactique produit. En sa qualité d'alcool polyatomique, la lactose forme les acides des éthers ou lactosides qui peuvent contenir plusieurs molécules d'acide (M. Berthelot). Ainsi les acides acétique, butyrique, tartrique s'unissent directement au sucre de lait à 100° en perdant de l'eau; on réussit mieux à préparer ces éthers en remplaçant les acides par leurs anhydrides. Un mélange d'acides sulfurique et nitrique fournit un éther nitré détonant, la nitrolactine, cristallisable dans l'alcool. Le sucre de lait se combine aussi à chaud avec l'aniline en plusieurs proportions; deux de ces composés cristallisés ont été isolés; leur équation génératrice est la suivante :

$$2(C^{24}H^{22}O^{22})+C^{12}H^7Az-H^2O^2$$
$$C^{24}H^{22}O^{22}+C^{12}H^7Az-H^2O^2.$$

Ces composés représentent des éthers anilidés de la lactose. C. M.

Bibl.: Berthelot, *Chimie organique fondée sur la synthèse*; Paris, 1860. — E. Fischer, *Berichte der deutschen chemischen Geseilschaft*, 1888, 1889. — Tollens, *Handbuch der Kolhenhydrate*; Breslau, 1888.

LACTUCARIUM (Chim.). On donne le nom de lactucarium au latex desséché qui s'écoule de certaines laitues et particulièrement de la grande laitue vireuse ou de la *Lactuca altissima* quand on pratique des incisions sur la tige ou les rameaux. Indépendamment d'un certain nombre de produits communs ou mal définis, le lactucarium contient un principe neutre bien cristallisé, le lactucone, sans action sur l'économie, un acide particulier, l'*acide lactucique* (V. ce mot) et une substance active, la lactucine, à laquelle on attribue les propriétés narcotiques du lactucarium; ce suc présente beaucoup de ressemblance avec l'opium, par sa couleur, son odeur et ses légères propriétés narcotiques. C. M.

LACTUCIQUE (Acide) (Chim.). Cet acide, dont la formule $C^{80}H^{58}O^{38}$ est bien douteuse, est une substance que Walz et Ludwig ont retirée du *lactucarium* (V. ce mot). On peut l'isoler sous la forme d'une masse jaune clair, amorphe, qui se transforme peu à peu en un composé cristallin. C. M.

LACUÉE (Jean-Girard), comte de Cessac, général et homme d'Etat français, né à La Massas (Lot-et-Garonne) le 4 nov. 1752, mort à Paris le 14 juin 1841. Capitaine en 1785, il fut appelé en 1789 comme membre externe au comité institué par l'Assemblée constituante pour la réor-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ganisation de l'armée. Commissaire du roi dans le Lot-et-Garonne (1790), il fut envoyé par ce département en 1791 à l'Assemblée législative, où il soutint la politique des Feuillants et attaqua vivement Dumouriez. Chargé par intérim du ministère de la guerre après le 10 août, il prépara la victoire de Valmy. Envoyé un peu plus tard sur la frontière des Pyrénées pour y organiser la défense et nommé général de brigade (févr. 1793), il fut appelé en juil. 1795 au comité de Salut public pour diriger les bureaux de la guerre. Député du Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens, il s'attacha principalement aux questions militaires. Resté fidèle à Carnot après le 18 fructidor, il vit avec plaisir tomber le Directoire. Bonaparte, qui appréciait ses talents administratifs, lui confia par intérim en 1800 le portefeuillle de la guerre, dont il refusa d'être titulaire l'année suivante. Nommé président de la section de la guerre au conseil d'Etat en 1803, Lacuée fut comblé d'honneurs par l'Empire, devint général de division, ministre d'Etat (1807), comte de Cessac (1808), enfin ministre de l'administration de la guerre. Dans ce dernier emploi, qu'il remplit avec une infatigable activité et une grande énergie, Lacuée se fit des ennemis par sa rudesse et son intégrité. Il résigna son portefeuille à la fin de 1813, mais il resta président de section au conseil d'Etat; il se rallia aux Bourbons (avr. 1814) qui l'employèrent d'abord comme inspecteur général d'infanterie, mais qui le mirent ensuite à l'écart. Lacuée applaudit à la révolution de Juillet et fut appelé à la Chambre des pairs par Louis-Philippe (19 nov. 1831). — On a de ce général plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *le Guide de l'officier en campagne* (1786, 2 vol. in-8); *Projet de constitution pour l'armée des Français* (1789, in-8); *Un Militaire aux Français* (1789, in-8); *Art militaire* (dans l'*Encyclopédie méthodique*, 4 vol. in-4). A. Debidour.

LA CUESTA (V. Cuesta).

LA CUEVA (Beltran de La) (V. Beltran).

LA CUEVA (Bedmar della) (V. Bedmar).

LACUL-Sarat. Stat. balnéaire de Roumanie, située au S.-O. de la ville de Braïla.

LACUNE. I. Mathématiques. — Un polynôme entier ordonné par rapport aux puissances croissantes ou décroissantes de sa variable présente une lacune quand un ou plusieurs coefficients consécutifs sont nuls. Voici quelques théorèmes sur les lacunes : Si dans une équation ordonnée, il y a un coefficient nul entre deux coefficients de même signe, cette équation a au moins un couple de racines imaginaires. — Si dans une équation ordonnée, il existe deux coefficients consécutifs nuls, cette équation a au moins un couple de racines imaginaires. — Si dans une équation ordonnée, il y a trois coefficients consécutifs nuls entre deux coefficients de même signe, cette équation a au moins deux couples de racines imaginaires. — Si dans une équation ordonnée, il y a quatre coefficients consécutifs nuls, cette équation a au moins deux couples de racines imaginaires.

Fonctions avec des lacunes, ou espaces lacunaires. — Une fonction $f(x)$ présente une lacune quand elle n'existe pas dans certaines portions du plan qui sont alors pour elle des espaces lacunaires. En général, quand une fonction n'est définie que dans une portion limitée du plan, on peut effectuer son prolongement analytique, c.-à-d. que l'on peut trouver une fonction égale à la fonction donnée dans la portion du plan où elle est définie et définie pour une plus grande étendue du plan et, de plus, continue sur la limite du contour délimitant la partie où la fonction primitive se trouvait définie. Mais il peut aussi arriver que ce prolongement analytique soit impossible et alors la portion de plan pour laquelle la fonction n'est pas définie est un espace lacunaire proprement dit. Le cercle décrit de l'origine comme centre avec l'unité pour rayon est un espace lacunaire pour la fonction

$$f(x) = +x^a + x^{a^2} + x^{a^4} + \dots$$

a désignant un entier négatif. H. Laurent.

II. Botanique. — Espace compris entre des groupes de cellules. Les lacunes n'ont pas de parois propres; elles sont limitées par les parois cellulaires et se rencontrent notamment dans le parenchyme des plantes aquatiques submergées ou nageantes; ce sont des chambres à air ou à gaz. Chez les *Equisetum* on rencontre des lacunes valléculaires et des lacunes carénales que Duval-Jouve a appelées lacunes essentielles. — Les *méats* ne sont pas autre chose que de petites lacunes. Dr L. Hn.

LACURNE de Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de), érudit français, né à Auxerre le 6 juin 1697, mort à Paris le 1er mars 1781. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1724) et de l'Académie française (1758). Citons de lui : *Lettre à Bachaumont sur le bon goût dans les arts et dans les lettres* (1751, in-12); *les Amours du bon vieux temps* (Aucassin et Nicolette) (Paris, 1756, in-12); *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* (Paris, 1759, 1781, 3 vol. in-12, nouv. éd., 1826, 2 vol. in-8), un grand nombre de mémoires dans le recueil de l'Académie des inscriptions et surtout : *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, publié par L. Favre (Paris, 1876-1882, 10 vol. in-4).

LACUSTRES (Habitations) (Anthrop.). Les premières habitations lacustres, appelées aussi palafittes, du nom italien des pilotis (*palafitti*), ont été découvertes pendant l'hiver très sec de 1853-54 dans le lac de Zurich, à Meilen. La présence de pilotis au fond des lacs était signalée depuis longtemps par les pêcheurs qui y accrochaient leurs filets. Lorsqu'on sut au juste ce qu'étaient ces pilotis, ce fut une véritable révélation, la plus complète et la plus indiscutable, sur les anciennes civilisations de l'Europe ignorées de l'histoire. Toute leur importance a été mise en relief par l'étude si minutieuse et si complète qu'a faite Ferdinand Keller de la riche station de Robenhausen située dans un marais tourbeux près du lac de Pfæffikon (com. de Watzikon, cant. de Zurich). Cette station a donné son nom à toute notre civilisation industrielle de la pierre polie. Et c'est en effet à cet âge qu'appartiennent nos plus anciennes habitations lacustres dont les restes, par suite du retrait des eaux et de l'exhaussement des rives, se trouvent fréquemment en pleine terre ou dans des marais. Mais la plupart d'entre elles, sauf dans l'E. de la Suisse, appartiennent à l'âge du bronze et à l'âge du fer. Leur centre principal, le pays où elles ont été les plus répandues, est le pays où il y avait et il y a encore le plus de lacs : c'est la Suisse. Keller en comptait déjà, en 1879, 161 dans ce pays. Mais elles furent aussi très nombreuses dans les lacs du N. de l'Italie et on en a découvert un certain nombre et de très importantes dans nos lacs de la Savoie et en Autriche. Il y en a aussi dans le Wurttemberg, en Bavière, au N.-E. de l'Allemagne. Il y en avait sûrement au N. de la Grèce au temps d'Hérodote qui en parle, et l'usage des constructions sur pilotis, sans doute extrêmement ancien, s'est maintenu au Caucase jusqu'à nos jours dans la région marécageuse et sujette aux inondations de Poti, sur l'ancien Phase. Cet usage cependant n'a pas été général en Europe, même aux âges préhistoriques qui nous occupent. Il a dépendu autant des mœurs de certains peuples que de la nature du pays habité par eux. La grande extension des *terramares* en *Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1042), véritables habitations lacustres artificielles, prouve bien qu'il aurait pu se répandre partout, si partout il s'était imposé comme une nécessité pour l'existence et la sécurité des villages. On a donc attribué son importation à un peuple particulier qui devait venir d'Asie par le Danube. Mais de cette hypothèse nous n'avons aucune preuve décisive, la région danubienne nous étant d'ailleurs encore peu connue. Les constructions sur pilotis se rencontrent toutefois encore de nos jours un peu partout dans l'univers. Elles sont la règle en certaines parties de l'Extrême-Orient, de la Cochinchine notamment, et on en a observé jusque chez les sauvages Papous (havre de Doréi). Mais elles ne sont nullement toujours élevées, comme ces dernières, au-dessus de l'eau. Des restaurations ont été faites

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des palafittes préhistoriques de nos lacs, car on a trouvé au fond de l'eau jusqu'à des pans de murs des maisons, maisons de branchages recouverts de glaise durcie par le feu au moment des incendies qui les ont souvent détruites. Elles formaient jusqu'à de très gros villages, puisqu'à Morges (âge du bronze), sur le lac de Genève, les pilotis couvrent une superficie de 60,000 m. q. Ces pilotis étaient formés d'abord de troncs entiers, et ce n'est qu'à l'âge du bronze,

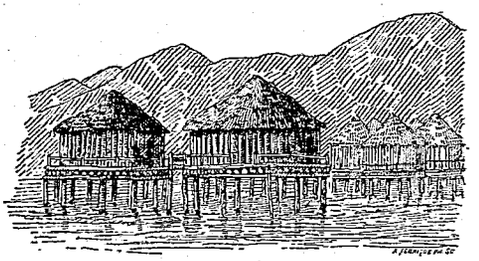

Habitations lacustres.

l'outillage étant plus perfectionné, que ces troncs furent divisés, sinon équarris. Lorsque le fond rocheux du lac ne permettait pas de les fixer dans le sol, on les englobait dans des amas de pierrailles rapportées. Une plate-forme formée de rondins ou de planches grossières, fixée au-dessus des pieux, formait le sol du village et communiquait avec la rive par un passage sur pilotis et un pont qu'il était facile d'enlever chaque nuit ou en cas de danger. Les maisons étaient des cabanes rondes pour la plupart. Mais il y eut aussi des cabanes carrées, avec toit très incliné à deux pentes. ZABOROWSKI.

LACUZON (Claude PROST, dit), chef de partisans franc-comtois, né à Longchaumois, près de Saint-Claude, le 17 juin 1607, mort à Milan le 21 déc. 1681. Fils d'un cultivateur, il était commerçant à Saint-Claude, où il s'était marié en 1632 avec Jeanne Blanc, lorsque Bernard de Saxe-Weimar et ensuite les Français menacèrent la Franche-Comté. Claude Prost, catholique fervent et ardent patriote, se fit connaître comme chef de partisans. Dès 1636, posté à Saint-Georges, sur la route de Saint-Claude, il engageait avec les Français venus de la Bresse des luttes sanglantes. C'est alors qu'on lui donna le surnom de *La Cuzon* (l'inquiétude). Etabli dans le château de Montaigu, il repoussa les Français à deux reprises en 1640 et dégagea ainsi Lons-le-Saunier. En 1641, il reprit le château de Saint-Laurent et en fut nommé capitaine par le roi d'Espagne. L'armistice de 1642 arrêta ses exploits. Lors de la guerre de 1668, il tenta de résister à l'invasion, mais dut par ordre du parlement faire sa soumission au lieutenant du roi de France. Après la paix, le roi d'Espagne le nomma commandant du bailliage d'Aval (9 janv. 1669). Pendant l'invasion de 1673, il essaya vainement de secouer la torpeur de la population et se jeta dans Salins ; la ville capitula, mais il parvint à s'échapper et disparut pendant quelque temps. On le retrouve plus tard à Milan où il entra dans une compagnie composée presque entièrement de réfugiés comtois ; en 1678, il prit part à la guerre de Sicile. On croit qu'il alla en pèlerinage à Rome en 1679, vint secrètement dans son pays et retourna mourir à Milan.

Lacuzon, très peu connu des historiens, est resté une figure vivante dans l'imagination populaire ; les paysans le croyaient invulnérable. Les Comtois ont vu en lui le héros de l'indépendance nationale. En réalité, le paysan illettré était un homme très avisé ; il s'anoblit lui-même et pillait en temps de paix les pays qu'il avait défendus en temps de guerre. Dès 1645, il se sentait la conscience si peu tranquille qu'il demanda à Philippe IV des lettres de rémission. Il commit toutes les violences habituelles aux chefs de partisans, et sa conduite fut l'objet d'une enquête de laquelle il parvint à sortir absous en 1659, en raison du rôle militaire qu'il avait joué. — Lacuzon a inspiré plusieurs romanciers : X. de Montépin, L. Jousserandot, etc.

BIBL. : Les ouvrages antérieurs sont cités dans Ph. P. [ERRAUD], *Lacuzon d'après de nouveaux documents ;* Lons-le-Saunier, 1867, in-8. — Du même, *Un Doc. inédit sur Lacuzon ; id.*, 1875, in-8. — G. CHIFFLET, *Mém.* (*Acad. des sc. de Besançon*, t. V et VI). — VAYSSIÈRE, *Lettres de rémission accordées à Lacuzon* (*Soc. d'émul. du Jura*, 1879).

LACY, comtes de *Lincoln* (V. ce nom).

LACY (John), acteur et auteur dramatique anglais, mort en 1681. Elève de John Ogilby, traducteur et maître de danse, c'est à ce dernier art qu'il dut ses meilleurs succès. Il servit comme officier la cause royale pendant la guerre civile, et fut ensuite un des acteurs les plus en vue du théâtre que Killigrew dirigeait. Il encourut la disgrâce, bientôt suivie de pardon, de Charles II pour avoir joué *The Country Gentleman come up to Court*. On a de lui quelques comédies et farces, dont la meilleure est *The Old Troop, or Monsieur Raggon*, où il tire parti, avec son tempérament de satirique et de caricaturiste, des observations qu'il avait pu faire pendant la guerre civile. B.-H. G.

LACY (Thomas HAILES), auteur dramatique anglais, né en 1809, mort à Sutton le 1er août 1873. Il débuta encore enfant sur une scène de province, devint directeur du théâtre royal de Sheffield et, par la suite, éditeur de pièces de théâtre. On a de lui : *The Pickwickians* (1837), drame en trois actes ; *The Tower of London* (1840), drame ; *The School for Daughters* (1843), comédie ; *Martin Chuzzlewit* (1844), drame ; *Clarisse Harlowe* (1846), drame tragique, etc. Il avait épousé en 1842 Frances Dalton Cooper (1819-1872), actrice de Covent Garden.

LACY (Sir George de) (V. EVANS).

LACY (Pierre, comte) (V. LASCY).

LACYDES DE CYRÈNE, philosophe grec, appartenant à la nouvelle Académie. Il fut disciple et successeur d'Arcésilas ; quelques témoignages nous le présentent comme s'étant écarté de la doctrine de son maître : c'est ainsi qu'on lui a attribué la fondation de la troisième Académie. Mais il vaut mieux s'en rapporter au témoignage formel de Cicéron d'après lequel Lacydes n'altéra en rien la doctrine d'Arcésilas. C'est à Carnéa qu'il était réservé de modifier notablement l'enseignement de la nouvelle Académie. Tout ce que nous savons de ce savant philosophe, c'est qu'il succéda à son maître vers 241 av. J.-C. et qu'il resta à la tête de l'école pendant vingt-six ans. Il enseignait dans un jardin que lui avait donné Attale, roi de Pergame. Il était pauvre, et, ce prince l'ayant appelé à sa cour, il refusa en disant qu'il fallait regarder de loin les portraits des rois. Il se signala par son ardeur au travail, par l'aménité de son caractère, par l'élégance de sa parole. C'est lui qui fit connaître les doctrines d'Arcésilas, qui n'avait rien écrit : on cite de lui divers écrits sur la philosophie et sur la nature. Diogène Laerte, qui a écrit sa vie, Numérius (dans Eusèbe, *Præp. Evang.*, XIV, 7), Pline racontent à propos de Lacydes diverses anecdotes dont plusieurs sont manifestement inventées par des adversaires qui voulaient tourner sa doctrine en ridicule. Athénée raconte (X, 438 A) qu'il mourut de paralysie pour avoir trop bu, et Diogène parle aussi de son culte immodéré pour Bacchus. Mais, d'autre part, le même historien parle de lui en termes élogieux qui ne s'accordent guère avec le défaut qu'il lui prête. Lacydes avant de mourir laissa la direction de son école à ses deux disciples, les Phocéens Téléclès et Evandre. V. BR.

LAD (Sport) (V. COURSE, t. XIII, p. 158).

LADAK. Région de l'Inde septentrionale, correspondant à une partie de la vallée supérieure de l'Indus, entre le Cachemire et le Baltistan à l'O., le Tibet à l'E. ; c'est un coin du Tibet conquis par les souverains de *Cachemire* (V. ce mot) ; l'altitude de la vallée fluviale est de 3,000 à 3,500 m., celle des vallées latérales de 4,000 à 4,500 m., celle des montagnes qui les encadrent de 6,000 à 8,000 m. ; les alluvions, qui avaient comblé ce bassin jusqu'à une hauteur uniforme de 4,500 m., ont été en grande partie entraînées par les eaux. Le climat est sec ; il ne pleut jamais, il neige rarement ; il gèle toutes les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nuits, sauf au fort de l'été, mais la chaleur est souvent très grande durant le jour.

Les *Ladakis* sont un peuple de race tibétaine, proche parent des *Tchampas* (qui habitent au voisinage, dans la vallée du Chayok et dans les montagnes environnantes), sont des gens de taille au-dessous de la moyenne (1m61 d'après les mesures de Ujfalvy), à tête allongée (indice céphalique moyen : 77 sur le vivant). Leurs pommettes saillantes et élevées, leurs yeux bridés et obliques, le peu de développement de leur système pileux les font ranger parmi les races mongoliques. Les Ladakis sont gais, simples et lourdauds ; leur principale occupation est l'agriculture : ils cultivent les céréales jusque sur les plateaux de 5,000 m. d'alt. La polyandrie est plus strictement observée par les Ladakis que par d'autres Tibétains. Leur religion est le bouddhisme-lamaïte, et ce ne sont pas les couvents qui manquent dans leur pays. La capitale est Léh (4 à 5,000 hab.). Le commerce local est minime, mais le transit entre le Cachemire, le Turkestan chinois et le Tibet est considérable (V. Cachemire et Inde).

Le Ladak appartint aux Tibétains jusqu'à la ruine de leur empire, au xe siècle. Au xviie siècle, il fut envahi par les musulmans du Baltistan, puis par les Kalmouks (1685-88) et se soumit au Cachemire. Les Chinois le disputèrent à Goulab Sing sans le lui enlever ; le maharadja de Cachemire paye d'ailleurs un tribut à la Chine pour le Ladak.

LADAM (Nicaise), chroniqueur belge, né à Béthune en 1465. Il fut roi d'armes de Maximilien d'Autriche et de Charles-Quint. Sous le nom de *Grenade*, il écrivit une chronique rimée dont il existe plusieurs exemplaires manuscrits à Valenciennes, à Bruxelles et à Courtrai. Cette chronique relate les principaux événements survenus de 1488 à 1547, et présente un certain intérêt pour l'histoire des rivalités de Charles-Quint et de François Ier. E. H.

LADAME (Paul-Louis), médecin et aliéniste suisse, né le 15 juin 1842 à Neuchâtel, où son père était professeur de physique et de chimie à l'Académie. Il s'établit dans le cant. de Neuchâtel, puis à Genève où il est depuis 1884 privat-docent à l'université pour les maladies nerveuses et mentales. Parmi ses publications, citons : *les Tumeurs cérébrales ; Prostitution, Folie et Criminalité ; Hypnotisme et Médecine légale ; Statistique des aliénés*, etc.

LADANUM. Substance résineuse qui exsude spontanément, sous forme de larmes, des rameaux et des feuilles du *Cistus creticus* L., arbrisseau de l'île de Candie. On la recueille en promenant sur les arbrisseaux des lamelles de cuir attachées ensemble et disposées comme les dents d'un peigne. On détache la résine des lamelles par raclage et on la renferme dans des vessies, où elle durcit. Le ladanum est noir, solide, cassant, humide ; il se ramollit facilement à la chaleur de la main en dégageant une odeur balsamique forte et adhère aux doigts comme de la poix. A la longue, il perd de l'eau et devient sec et poreux. Il fond aisément par la chaleur. Il contient 86 % de résine et d'huile volatile avec 7 % de cire. — Le *Cistus ladanifer* L. d'Espagne fournit, par ébullition dans l'eau des sommités, un autre ladanum noir, coulant, assez semblable à de la poix noire, mais n'en offrant pas la cassure vitreuse. — Dans le commerce on ne trouve guère qu'un ladanum falsifié, dur, sec, en rouleaux spiralés. Quoique assez actif, le ladanum n'est plus employé en médecine ; autrefois il entrait dans le baume hystérique, l'emplâtre contre la rupture, etc., pour ses propriétés neurines et hémostatiques. Dr L. Hn.

LADAPEYRE (*Lata Petra*). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret ; 1,525 hab. Eglise du xiiie siècle dédiée à saint Sulpice, dépendante au moyen âge du monastère d'Evaux. Château de la fin du xive siècle, dont le donjon est bien conservé. Avant la Révolution, la paroisse de Ladapeyre était divisée en trois collectes, ressortissantes à l'élection de Guéret, province de la Marche. Châteaux féodaux à La Doge, à La Côte, au Coudart et à La Chassagne. Ant. T.

LADAS, célèbre coureur de l'antiquité qui expira aussitôt après sa victoire aux jeux Olympiques (dans le δόλιχος). On lui éleva des statues dans la Laconie, sa patrie, à Argos (celle-ci chef-d'œuvre de Myron), etc. — Un de ses homonymes, natif d'Ægium (Achaïe), remporta à Olympie, en 280 av. J.-C., le prix de la course à pied.

LADAUX. Com. du dép. de la Gironde. arr. de La Réole, cant. de Targon ; 248 hab.

LADERN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 427 hab.

LADEVÈZE-Rivière. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 572 hab.

LADEVÈZE-Ville. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 420 hab.

LADIGNAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Tulle ; 527 hab.

LADIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Saint-Yrieix ; 2,271 hab. Terre à porcelaine.

LADINHAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy ; 950 hab. Vestiges romains. Ruines du château féodal de Mont-Lauzy.

LADINOS. Métis d'Européens et d'Indiennes, au Mexique et dans l'Amérique centrale.

LADINS. Le cant. des Grisons, en Suisse, l'ancienne Rhétie de l'époque romaine, compte des vallées dont les populations parlent encore une langue dérivée du latin. Il y a deux dialectes principaux, le romanche et le ladin. Les habitants qui parlent ce dernier se trouvent dans la grande vallée de l'*Engadine* (V. ce mot) ; ils se distinguent des populations essentiellement allemandes du pays par une certaine finesse des traits, mais s'assimilent toujours davantage avec elles ; malgré les efforts qu'ils font pour conserver leur langue, le territoire dans lequel elle règne s'amoindrit de jour en jour, envahi par l'allemand.

LADISLAS, rois de Bohême (V. Vladislav).

LADISLAS Ier, *le Saint*, roi de Hongrie, né en 1041, mort en 1095. Elevé en Pologne, où son père le futur roi Béla Ier s'était réfugié avec sa famille, il en revint avec lui. Dès lors et jusqu'à son propre avènement (1061-77), pendant les courts règnes de Béla, de Salomon et de Geiza, le jeune Ladislas fut le héros des armées magyares, héros de force, de beauté, de piété, de talent stratégique. Il gagna sur les envahisseurs cumans la bataille de Cserhalom (1067) et sur le parti antinational ou impérial, celle de Czinkota. Devenu roi, il continua à soutenir Grégoire VII contre Henri IV ; mais il s'occupa surtout des frontières de son royaume, conquérant la Croatie, battant une fois de plus les Petchénègues païens, puis fixant leurs débris sur les bords fertiles de la Tisza. Ayant ainsi assuré la tranquillité du sol hongrois, Ladislas commença une nouvelle tâche, celle du législateur, dans les grandes assemblées des prélats, des grands et du peuple, dont la principale fut tenue à Szabolcs en 1092. Ces lois, en grande partie relatives à l'Eglise comme il était naturel dans un pays nouvellement converti, présentent dans leurs dispositions pénales un caractère d'extrême sévérité. Cependant l'Europe chrétienne se livrait aux immenses préparatifs de la première croisade. Ladislas reçut en roi pieux les ambassadeurs des pèlerins armés. On lui a prêté l'intention de devenir un de leurs chefs. En tout cas, il mourut dans une expédition toute différente contre la Bohême. Son corps fut tranporté de Nagy-Varad et enfermé dans un tombeau d'argent. Célestin III l'a canonisé en 1198, et sa fête se célèbre le 27 juin. E. Sayous.

LADISLAS II, roi de Hongrie, frère d'Etienne III, disputa la couronne à celui-ci, l'obtint par un arrangement, mais mourut au bout de quelques mois (1161-62).

LADISLAS III, roi de Hongrie. Fils mineur du roi Emerich, il fut couronné en 1204, et mourut en 1205 à l'âge de cinq ans, juste à temps pour n'être pas détrôné par son oncle André II.

LADISLAS IV, *le Cuman*, roi de Hongrie, de 1272 à 1290. Cet avant-dernier souverain de la race d'Arpad a

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

signalé son règne par deux grands faits, l'un militaire et diplomatique, l'autre intérieur et législatif : 1° par son alliance avec Rodolphe de Habsbourg contre Ottokar, roi de Bohême, et par l'envoi d'une puissante armée à son allié, il a contribué plus que personne à l'effondrement des espérances tchèques et à la fondation de la grandeur autrichienne (1278) ; 2° par ses *Articuli Cumanorum* et par sa *Constitutio de Cumanis*, il fixa au sol les Cumans nomades, déplorable résidu des invasions mongoles, et remédia aux maux de cette invasion même en leur faisant construire des villages dans les contrées les plus dépeuplées des bords de la Tisza. Malheureusement les résultats de la sympathie royale pour les Cumans, sympathie qui valut à Ladislas IV son surnom, ne se sont réalisés que peu à peu par l'organisation de la Petite et de la Grande-Cumanie ; tandis que les bizarreries du roi, qui tantôt combattait ceux des Cumans restés dans le paganisme, tantôt se mettait à vivre avec eux et avec une femme cumane, ont produit de graves désordres et mécontenté la nation contre lui. Ce sont des chefs cumans qui finirent par le tuer. E. Sayous.

LADISLAS V, *le Posthume*, roi de Hongrie, né en 1440 quelques mois après la mort de son père l'empereur Albert II, mort à Prague en 1458. Couronné dès sa naissance par le parti de sa mère Elisabeth et de son oncle l'empereur Frédéric III, il fut réellement écarté du trône au profit de Wladyslaw, roi de Pologne. Mais lorsque celui-ci eut succombé à Varna (1444), une diète réunie à Bude proclama Ladislas roi de Hongrie, tout en conférant la régence pour toute la durée de la minorité, au « gouverneur » Jean *Hunyade* (V. ce nom). C'est seulement en 1452 que le héros remit le pouvoir entre les mains du jeune roi, tâchant de le soustraire à l'influence antinationale de ses deux oncles, l'empereur et le comte de Cilly. Il n'y réussit qu'en apparence, et lorsque le grand croisé fut mort victorieux dans Belgrade, l'entourage royal reprit le cours de ses intrigues. Alors Ladislas Corvin, fils aîné de Jean, tua Cilly dans une discussion, et bientôt après fut exécuté par l'ordre de Ladislas le Posthume. Celui-ci, écrasé d'impopularité, dut quitter le royaume ; il s'occupait de son mariage projeté avec Madeleine de Valois lorsqu'il mourut. Son successeur élu fut le jeune Mathias Corvin, fils et frère des deux martyrs nationaux. E. Sayous.

LADISLAS, rois de Pologne (V. Wladyslaw).

LADIVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 222 hab.

LA DIXMÉRIE (Nicolas Bricaire de) (V Dixmérie).

LADMIRAULT (Louis-René-Paul de), général et homme politique français, né à Montmorillon le 17 févr. 1808. Ancien élève de Saint-Cyr, il fit les campagnes d'Afrique à partir de 1831, devint général de brigade en 1848, général de division en 1853, prit part aux victoires de Marignan et de Solférino pendant la guerre d'Italie (1859), fut nommé sous-gouverneur de l'Algérie le 18 sept. 1865, sénateur le 15 déc. 1866 et, après avoir exercé plusieurs grands commandements, fut, en juil. 1870, mis à la tête du 4e corps (V. Franco-allemande [Guerre]). Prisonnier en Allemagne après la reddition de Metz (oct. 1870), il en revint en avril 1871 et contribua, sous Mac-Mahon, à la reprise de Paris sur la Commune. Chargé ensuite (1er juil. 1871) du gouvernement militaire de Paris, qu'il exerça jusqu'en 1878, il fut envoyé au Sénat, le 30 janv. 1876, par le dép. de la Vienne, vota d'ordinaire avec la droite, obtint le renouvellement de son mandat en 1882, mais ne se représenta pas aux élections de janv. 1891.

LADNOWSKI (Alexandre), acteur et auteur dramatique polonais, né en 1819, mort à Cracovie en 1891. Il entra fort jeune au théâtre et se fit surtout remarquer dans les rôles comiques. Il a écrit un certain nombre de pièces en vers et en prose. Elles ont été réunies en volumes (Rzeszow, 1859-63). Quelques-unes sont restées populaires. On lui doit en outre des nouvelles historiques, notamment *Eudoxie Czartoryska* ou *les Tatares en Podolie* (Rzeszow, 1860). — Son fils *Bosleslaw*, né à Plock en 1841, est également un acteur estimé.

LADO. Ville située sur la rive gauche du Haut-Nil, par 5° environ de lat. N. Fondée en 1875 par Gordon, alors gouverneur général du Soudan égyptien, elle fut destinée dès l'origine à devenir le centre administratif et commercial des territoires acquis par l'Egypte dans la région de l'Equateur. Ces territoires prirent dès lors le nom de province égyptienne de Lado ou de province Equatoriale et s'étendirent du S. de la province de Fashoda par 7° de lat. N. jusqu'au rivage septentrional du lac Albert, aux limites de l'Ounyoro et de l'Ouganda. La domination égyptienne dura peu dans ces parages. En 1883, l'insurrection madhiste s'étant répandue sur tout le Bahr-el-Gazal et la province de Fashoda, Lado tomba au pouvoir des partisans du mahdi. Une expédition belge sous la conduite de Van Kerckhoven, partie du Haut-Oubangui, a occupé, en 1891, au nom de l'Etat indépendant du Congo, Lado et toute la partie de la province Equatoriale située sur la rive gauche du Nil. La convention du 14 août 1894 entre la France et l'Etat indépendant reconnaît au Congo belge la possession de Lado. Dr Rouire.

LADOGA. I. Lac. — Lac du N.-O. de la Russie, entre la Finlande et les gouvernements ou provinces de Saint-Pétersbourg et d'Olonetz. Situé entre 60° et 61° 40′ de lat. N., ce lac a 200 kil. environ de longueur du N. au S. sur 100 kil. de l'O. à l'E. et une superficie de 18,130 kil. q. Il reçoit la *Voksa* à l'O., le *Volkhov* au S. et le *Svir* à l'E. ; ces trois tributaires lui apportent respectivement les eaux des lacs Saïma, Ilmen et Onéga, tandis que le trop-plein de ses eaux se déverse dans le golfe de Finlande par la *Néva*. Le bassin du lac couvre une superficie égale presque à la moitié de la France, mais les voies flottables ou navigables n'ont sur cet immense espace qu'une longueur de 3,000 kil. seulement. Les rives du lac sont rocheuses au N. et à l'O., plates, marécageuses ou couvertes de forêts au S.-E. Dans cette partie, le lac a peu de profondeur, et la navigation y est difficile ; aussi, pour assurer les communications du N.-E. de la Russie avec Saint-Pétersbourg, a-t-on creusé un canal qui, partant de la rivière Svir, longe la rive méridionale du lac et aboutit à la Néva, près de la forteresse de Schlusselburg. On observe dans le lac Ladoga un courant continu qui marche, dans le sens opposé à celui de l'aiguille d'une montre, le long des côtes. Les coups de vent et les tempêtes y sont fréquents. Parmi les nombreux ports du pourtour du lac, les meilleurs sont ceux de *Serdobol* et de *Kexholm*. Dès le commencement de novembre, les eaux charrient des glaces et se trouvent prises définitivement vers le 8 ou le 10 déc. ; la débâcle ne commence guère avant le milieu d'avril et les eaux ne sont libres de glace que vers le 2 mai. De cette façon, la durée de la navigation est de 191 jours en moyenne. On y pêche des esturgeons, des brochets, des perches et surtout la *riapouckca* (*Salmo albula*). Une espèce de phoque, la même que celle du lac Onéga, vit dans ses eaux. Parmi les grandes îles, il faut mentionner le *Rekalé*, très peuplée, en face de la ville de Serdobol (42 kil. q.), le *Monsinsaari* (41 kil. q.) et le *Valaam* (27 kil. q.), renfermant un couvent célèbre. On a trouvé en 1882, sur la rive méridionale du lac, une station de l'homme préhistorique (de l'époque néolithique) avec des restes de plantes des pays tempérés, ce qui indiquerait un climat doux dans cette région à l'époque post-glaciaire. J. Deniker.

II. Canal. — Le canal Ladoga ou de Pierre-le-Grand fut creusé de 1719 à 1732 au S. du lac, afin d'éviter à la navigation la traversée de celui-ci, jugée périlleuse ; il relie Novaia Ladoga sur le Volkhov à Schlusselburg sur la Neva, et mesure 110 kil. de long, 18 m. de large. Il fait communiquer la capitale avec le réseau de voies fluviales de l'intérieur (par le Volkhov et le Svir) et facilite son approvisionnement en bois, grains, etc. Le développement du trafic (24,000 bateaux, 1,200 radeaux) a décidé la construction d'un second canal parallèle au premier, dit *canal Novola-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

doga; il mesure 108 kil. Le *canal Sjæs* (112 kil.), entre le Volkhov et le Sjæs, et le *canal Svir*, entre le Sjæs et le Svir, complètent la route fluviale vers l'intérieur. A.-M. B.

III. Ville. — *Ladoga Novaïa* (Nouvelle), au N.-O. de la Russie, ch.-l. de district de la prov. de Saint-Pétersbourg, sur la rive S. du lac Ladoga ; 4,500 hab. — A 15 kil. au S. se trouve le village *Staraïa* (Vieille) *Ladoga*, sur le Volkhov, près duquel on voit les ruines d'un château que l'on prétend remonter au temps de Rurik. J. Deniker.

LADON. Rivière de Grèce, affl. de l'Alphée (V. Grèce, t. XIX, p. 279). Dans la mythologie arcadienne, le dieu du fleuve était fils d'Oceanus et de Téthys et père de *Daphné* (V. ce nom). Le nom de Ladon fut aussi donné au dragon à cent têtes qui gardait le jardin des Hespérides; fils de Typhon (ou de Phorkys) et de l'Echidna (ou de Keto), il avait cent têtes dont toujours quelqu'une veillait. Il fut tué par Héraklès (Hercule).

LADON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde, sur le Fessard ; 1,303 hab. Fabrique de serges. Ruines d'un aqueduc gallo-romain.

LADORNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 608 hab.

LADOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros ; 236 hab.

LADOSSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 433 hab.

LADOUCETTE (Jean-Charles-François, baron de), administrateur et homme politique français, né à Nancy le 4 oct. 1770, mort à Paris le 19 mars 1848. Après avoir passé plusieurs années dans l'émigration, il rentra en France après le 18 brumaire et fut nommé, le 13 avr. 1802, préfet des Hautes-Alpes. Il dota ce département de nouveaux moyens de communication et y multiplia les établissements d'assistance publique. Il ne montra pas moins d'activité comme préfet de la Roër de 1809 à 1814. Préfet de la Moselle pendant les Cent-Jours, il rentra dans la vie privée après Waterloo. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Briey en 1834, il fut constamment réélu jusqu'en 1848 et vota d'ordinaire avec la majorité ministérielle. Comme littérateur, il s'était fait connaître par de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Helvétius à Voré*, comédie (1797) ; *Rose et noir*, nouvelles (1801) ; *Philoclès*, roman (1803) ; *Archéologie du mont Séleucus* (1806) ; *Nouvelles, contes, apologies et mélanges; le Troubadour* (1824) ; *Robert et Léontine* (1827) ; *Fables* en vers (1827), etc. A. Debidour.

LADOUCETTE (Eugène-Frédéric-François, baron de), homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 15 mars 1807, mort à Viels-Maisons (Aisne) le 26 sept. 1887. Après le coup d'Etat du 2 déc., il accepta, dans l'arr. de Vouziers, la candidature officielle et entra (1852) au Corps législatif, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire et vota constamment pour le gouvernement. Ecarté par la révolution du 4 sept., il revint au Palais-Bourbon comme député de Vouziers le 20 févr. 1876, soutint le ministère de Broglie, et, malgré son appui, échoua aux élections générales du 14 oct. 1877. A. Debidour.

LADOUCETTE (Louis-Napoléon-Lætitia-Charles, baron de), homme politique français, né à Aix-la-Chapelle le 11 févr. 1809, mort à Paris le 12 déc. 1869. Maître des requêtes au conseil d'Etat sous la monarchie de Juillet, il fut en 1849 envoyé à l'Assemblée législative par le dép. de la Moselle, s'associa à la politique de l'Elysée et fut appelé au Sénat dès 1852. A. Debidour.

LADOUCETTE (Etienne, baron de), homme politique français, né à Saint-Etienne le 23 avr. 1844, fils d'Eugène (V. ci-dessus). Auditeur au conseil d'Etat sous l'Empire, il fit comme volontaire la guerre contre l'Allemagne et devint député de Meurthe-et-Moselle le 20 févr. 1876. Membre du groupe de l'Appel au peuple, il soutint le gouvernement du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877 et se présenta avec succès dans l'arrond. de Vouziers (Ardennes) le 21 août 1881. Il combattit constamment les cabinets républicains, échoua aux élections de 1885, mais fut réélu en 1889 à Vouziers avec un programme revisionniste-monarchiste. Aux élections de 1893 il a été battu par M. Bourgoin.

LADOUZE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 908 hab.

LADOYE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur ; 168 hab.

LADRE (V. Lépreu).

LADRERIE (V. Tænia).

LADRON Y GUEVARA (Don) (V. Guevara [Felipe]).

LADURNER (Ignace-Antoine-François-Xavier), pianiste et compositeur allemand, né à Aldein (Tirol) le 1er août 1766, mort près de Massy (Seine-et-Oise) le 4 mars 1839. Fils d'un organiste, il fit ses études en Bavière et vint en 1788 se fixer à Paris, où il devint bientôt l'un des professeurs les plus en vogue. Son nom figure de 1797 à 1802 sur la liste des professeurs au Conservatoire de Paris. Il fut le maître de Boëly et donna des leçons à Auber. Ses œuvres, oubliées aujourd'hui, consistent en une vingtaine de sonates et quelques divertissements et airs variés pour le piano. En 1793 et 1796 il fit jouer à l'Opéra-Comique deux petits ouvrages en un acte *Wenzel, ou le Magistrat du peuple*, et *les Vieux Fous*. — Son frère, *Joseph-Aloïs*, chapelain de la cour de Bavière, a publié quelques morceaux de musique religieuse et de musique de piano. M. Br.

LADUZ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon ; 377 hab.

LADVOCAT (Jean-Baptiste), hébraïsant et polygraphe, né à Vaucouleurs le 3 janv. 1709, mort à Paris le 29 déc. 1765. Etant déjà depuis 1742 bibliothécaire de la Sorbonne, il fut nommé à la chaire d'hébreu créée en 1751. On a de lui entre autres : *Grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne*, etc. (Paris, 1753, in-8 ; dernière éd., en 1822, in-8) ; *Interprétation historique et critique du Ps. 68*, etc. (Paris, 1767, in-12), où l'auteur démontre avec raison qu'il faut avant tout reconstruire un texte critique et aussi sûr que possible de l'Ancien Testament, avant d'en discuter la pensée ; *Tractatus de conciliis in genere* (Caen, 1769), très scolastique ; enfin le *Dictionnaire géographique* (Paris, 1747, in-8 ; dernière éd., revue par Letronne en 1813, in-12) et le *Dictionnaire historique portatif*, etc. (Paris, 1752, 2 vol. in-8) ; dernière éd., augmentée en 1821-22, 5 vol. in-8), un abrégé de Moréri. F.-H. K.

LADVOCAT (N...), libraire-éditeur français, né en 1790, mort à Paris le 6 sept. 1854. D'abord simple marchand de livres, il se fit éditeur vers 1827 et parvint rapidement à une renommée universelle et à la fortune. Entreprenant et généreux, il fut le protecteur de tous les jeunes talents : Casimir Delavigne, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, etc. Jules Janin a dit de lui qu'il fut le premier qui ait fait vivre l'homme de lettres, et son influence devint telle qu'il faisait des membres de l'Institut, des ambassadeurs, des ministres. Il paya 100,000 écus la propriété des œuvres de Chateaubriand, mais il fut ruiné par la révolution de Juillet. G. P-I.

LADY. Titre donné en Angleterre aux femmes de pairs, de baronnets et de chevaliers (knights), aux filles de ducs, marquis et comtes, lesquelles le conservent même mariées à des roturiers ; il fut d'abord donné à la reine (anglo-saxon *hlafdige*, maîtresse du pain), puis étendu aux princesses de la famille, de celles-ci à toute l'aristocratie. Dans l'usage on tend à qualifier de lady toute femme du monde. On désigne sous ce nom la Vierge, et l'on dénomme *lady-chapel* cette chapelle de la Vierge qui se trouve dans beaucoup d'églises gothiques au fond du chœur, dans l'axe de l'édifice.

LADY FRANKLIN (Baie de). Baie du bras de mer de l'océan Glacial arctique, sur la côte E. de la Terre de Grant qu'elle sépare de la Terre de Grinnell. Au N. est Discovery Harbour avec Fort Conger (81° 30′ lat. N. et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

67° 18′ long. O.) où stationna en 1882-83 une expédition scientifique américaine.

LADYSMITH. Bourg de la colonie du Cap, ch.-l. de la division du même nom, au pied S. de la chaîne des Zwarteberge, près du col de Seven Weeks Poort; bâti sur le plateau de Kannaland (1,500 m.) et baigné par un affluent gauche du Groote River; 500 hab. Région viticole. Station de missionnaires.

LADYSMITH. Bourg de la colonie de Natal, ch.-l. de la division et du comté de Klip River. Stat. du ch. de fer de Durban à Charlestown.

LÆCA (Porcius) (V. Porcia [*Gens*]).

LÆCANIUS Bassus (V. Bassus).

LÆGERN. On appelle ainsi le prolongement de la chaîne du *Jura suisse* (V. ce mot). Il forme une chaîne qui s'étend de l'O. à l'E. dans les cant. d'Argovie et de Zurich et dont le point culminant a environ 900 m. d'alt. au-dessus de la mer. Le versant N. est cultivé, tandis que le S. est rocailleux et couvert de broussailles.

LAEKEN. Com. de Belgique, faubourg de Bruxelles, sur la Senne et le canal de Bruxelles à Willebroeck; 26,000 hab. Stat. des chem. de fer de Bruxelles à Ostende et de Bruxelles à Humbeek. Fabriques de savon, de tapis, de produits chimiques, de chaudières, fonderies. Laeken est la résidence d'été de la famille royale de Belgique. Le palais fut construit de 1782 à 1784 par l'archiduc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur autrichien des Pays-Bas; il devint ensuite la propriété de Napoléon Ier, et c'est là que l'empereur signa la déclaration de guerre à la Russie en 1812. Léopold Ier y mourut en 1865. Il fut la proie des flammes le 1er janv. 1890, avec la bibliothèque de Napoléon, de précieuses tapisseries, des tableaux de Van Dyck, etc. On l'a rebâti. Les superbes serres royales et le parc couvrent un espace de plus de 100 hect. L'église Sainte-Marie, de style gothique, inachevée, a été construite en 1855 sur les plans de Poelaert; sa crypte contient les tombeaux de la famille royale. E. H.

LÆLAPS (Zool.) (V. Gamase).

LÆLIA. I. Botanique. — (*Lælia* Lindl.) (V. Bletia).

II. Horticulture. — Les nombreuses espèces de ce genre, comme *L. anceps* Lindl., *L. Perrinii* Lindl., *L. autumnalis* Lindl., appartiennent à la serre tempérée. On les cultive en caisses ou en paniers, remplis de sphaigne, que l'on suspend dans les endroits les mieux aérés de la serre. La multiplication se fait à l'aide des pseudo-bulbes. G. B.

LÆLIA (*Gens*). Famille plébéienne de Rome. Son premier membre connu fut *Caius Lælius*, né vers 235, mort après 170 av. J.-C.; ami de Scipion, il commandait la flotte à l'attaque de Carthagène (210 av. J.-C.) et contribua à la prise de la ville qu'il fut chargé d'annoncer à Rome; il demeura légat de son ami, à titre officieux, se distinguant à la bataille de Bæcula (208), à la prise d'Illiturgi, défit la flotte d'Adherbal devant Gades, fit deux visites à Syphax, roi des Numides. Il commandait l'avant-garde qui précéda Scipion en Afrique, occupa Hippo Regius, s'entendit avec Massinissa, revint à Messine informer son chef, eut la principale part aux victoires remportées sur les Carthaginois et les Numides, à la capture de Syphax et à la prise de Cirta, et conduisit à Rome les prisonniers; il revint en Afrique avec le rang de questeur et commandait la cavalerie italienne à la bataille de Zama, culbuta la cavalerie numide et détermina la victoire en chargeant la réserve d'Annibal. Ce fut encore lui qui porta à Rome la nouvelle de la décisive victoire. Lælius participa ensuite à l'influence politique de Scipion; édile de la plèbe en 197, préteur en 196, gouverneur de Sicile, il échoua dans sa première candidature au consulat (192), mais fut élu en 190; les Scipions lui enlevèrent sa province de Grèce et la direction de la brillante et lucrative expédition contre Antiochus; il reçut la province de Gaule cisalpine et colonisa le pays des Boiens.

Son fils, *Caius Lælius Sapiens*, né vers 186, fut l'ami du second Scipion l'Africain; tribun de la plèbe en 151, préteur en 145, consul en 140, il fit campagne contre Viriathe. C'était un des représentants des idées helléniques; il fut d'abord partisan de la reconstitution de la propriété plébéienne par des lois agraires, provoqua une nouvelle répartition des domaines, mais y renonça devant l'opposition des classes dirigeantes, lesquelles lui décernèrent le surnom de *Sage;* il combattit les principaux tribuns de la plèbe: Licinius Crassus (145), Tiberius Gracchus (133), C. Papirius Carbo (131) et Caius Gracchus (123-22). C'était un des principaux orateurs du parti des nobles. On cite ses discours contre les motions de Crassus et de Carbo, pour les publicains (139), l'éloge funèbre de son ami Scipion (129). Il doit surtout sa célébrité à Cicéron qui en fait le principal interlocuteur du *De Amicitia* et l'introduit dans le *De Senectute* et le *De Republica*. — De ses deux filles, la première, *Lælia*, épousa l'augure Q. Mucius Scævola et fut célébrée pour la pureté de son langage, de même que ses deux filles, les deux *Muciæ*, et ses petites-filles, les deux *Liciniæ* (filles de Mucia l'aînée); elle donnait le ton à la société de son temps et conservait un latinisme qui tranchait sur l'affectation exotique et le maniérisme des contemporains hellénisés. A.-M. B.

LÆLIANUS (Ulpius Cornelius). L'un des trente tyrans énumérés par Trebellius Pollio qui l'appelle Lollianus. Ce fut en Gaule le chef de l'insurrection qui renversa Postumus; vainqueur des Germains, il fut tué par ses soldats qui le trouvaient trop sévère et proclamèrent à sa place Victorinus (267 ap. J.-C.). On a retrouvé des monnaies de Lælianus en or, argent et cuivre.

LÆMMER (Hugo), théologien allemand, né à Altenstein le 25 janv. 1835. D'abord maître de conférence à la faculté de théologie protestante de Berlin, il passa en 1838 au catholicisme, et enseigna la théologie à Braunsberg et à Breslau; en 1882, il fut nommé protonotaire apostolique. Il a publié entre autres: *De Theologia romano-catholica... antetridentina* (Berlin, 1857); *Papst Nikolaus I. u. die byzantinische Staatskirche seiner Zeit* (Berlin, 1859); *De Martyrologio romano* (Ratisbonne, 1878); *Institutionen des kathol. Kirchenrechts* (Fribourg-en-Brisgau, 1886). Il a aussi préparé une édition d'Eusèbe (Schaffhouse, 1859-62).

LÆMMLEIN (Alexander), peintre allemand, né à Hohenfels-sur-Main le 9 déc. 1813, mort vers 1880. En 1823, il vint à Paris où il eut pour maîtres à l'Ecole des beaux-arts Regnault, puis Picot, et commença par s'adonner au portrait. A vingt-deux ans, il aida Alaux dans la restauration de la galerie du Primatice à Fontainebleau, et travailla ensuite, avec le même artiste, à Versailles et au palais de Saint-Cloud. Naturalisé Français en 1848, et devenu (1855) professeur à l'Ecole spéciale de dessin de Paris, il se vit chargé de peindre un grand plafond au salon de Louis XIV à Baden-Baden. Parmi ses autres œuvres, nous citerons: *Chasteté de Joseph*, *le Réveil d'Adam*, *Tabitha ressuscité par saint Pierre*, *l'Echelle de Jacob*, *la Vision de Zacharie* (musée de Rochefort); *Diane et Endymion*, *Job*, *les Amours des anges*, des peintures murales à Sainte-Clotilde, des lithographies, des peintures sur émail, des compositions pour la manufacture de Sèvres et de nombreux portraits, notamment ceux de *Jean sans Peur*, de *Philippe le Hardi*, du *Maréchal Boucicaut*, tous au musée de Versailles.

LÆMODIPODES (Zool.). Famille de Crustacés amphipodes qui comprend les *Caprellides* et les *Cyamides* (V. ces mots).

LÆMOPHLŒUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères, famille des Cucujidés, fondé par Laporte de Castelnau et renfermant des formes très aplaties, à pronotum ayant de chaque côté une ou deux stries et à élytres striées; le menton court est échancré en avant avec ses angles saillants. Les *Læmophlœus* sont de petite taille et de coloration jaune ou roussâtre; ils vivent sous les écorces d'arbres où ils font la chasse aux Insectes xylophages; leurs espèces très nombreuses sont répandues surtout dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les régions tempérées. Le *Læmophlœus monilis* Fabr. est commun sous les écorces. M. M.

LÆN (allemand *Lehn*). Le sens primitif de ce mot est *fief*, puis il a été appliqué à une division administrative, en Suède et en Finlande. Le læn est divisé en bailliages et le bailliage en districts. A la tête du læn est le landshœfding.

LAENA. Sorte d'étoffe de laine à longs poils, dont les anciens faisaient des vêtements de dessus, tels que le *pallium* (manteau militaire), le *sagum*, etc. On donnait en outre ce nom à un vêtement spécial, celui que portaient les flamines dans les sacrifices. C'était un *amictus* ou manteau ample (de *amicire*, envelopper), fait de l'étoffe en question, du moins à l'origine, et qui était double, la partie supérieure retombant comme la *diploïs* des Grecs.

LA ENCINA (Juan de) (V. Encina).

LAËNNEC (René-Théophile-Hyacinthe), célèbre médecin français, né à Quimper le 17 févr. 1781, mort à Kerlouanec, près de Douarnenez, le 13 août 1826. Il commença l'étude de la médecine à Nantes sous la direction de son oncle, médecin en chef des hôpitaux de cette ville, et vint les continuer à Paris à partir de 1799, avec le plus grand succès. Reçu docteur en 1804, il se livra surtout à l'anatomie pathologique, que Bichat avait mise en honneur, et enrichit la science de nombreuses découvertes : sur les vers vésiculaires, le squirre, le tissu encéphaloïde, la mélanose, le tubercule, etc. Nommé en 1812 médecin à l'hôpital Beaujon, il passa ensuite à Necker où il fit des leçons cliniques ; c'est là qu'il fit l'admirable découverte de l'auscultation qu'il porta en quelque sorte du premier jet à son plus haut degré de perfection. En 1822, il remplaça Hallé dans la chaire de médecine du Collège de France, puis en 1823 entra à la faculté de médecine comme professeur de clinique interne. Laënnec était membre de l'Académie de médecine depuis sa fondation. Une statue lui a été élevée en 1868, dans sa ville natale. Ouvrages principaux : *Proposit. sur la doctrine médicale d'Hippocrate*, etc. (Th. de Paris, 1804) ; *Mém. sur les vers vésiculaires* (Paris, 1805, in-4 et in-8) ; *Sur une nouvelle Espèce de hernie*, à la suite du *Traité...* de Scarpa (Paris, 1812, in-8) ; *De l'Auscultation médiate ou Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur*, etc. (Paris, 1819, 2 vol. in-8 ; 2e édit. intitulée *Traité de l'auscultation médiate et des maladies des poumons et du cœur*, Paris, 1826, 2 vol. in-8) ; la Faculté de médecine a publié une édition conforme à cette 2e édit. en 1879 (in-8) ; il y avait eu d'autres éditions en 1831 et 1837. Laënnec a encore publié de nombreux articles dans *Journal de Corvisart*, *Bull. de la Fac. de méd.*, *Dict. des Sc. médicales*, etc. Dr L. Hn.

Hôpital Laënnec (V. Incurables).

LAENSBERGH (Mathieu), dit le *Nostradamus liégeois*, mathématicien et astrologue populaire. La légende le fait naître à Liège vers la fin du XVIe siècle. L'almanach édité sous son nom paraît sans interruption depuis 1635 et contient, outre les rubriques ordinaires de ce genre de publications, des prédictions concernant la température et les événements. On n'a jamais pu retrouver quelque chose de précis et de certain sur la biographie de ce personnage.

Bibl. : C. Nisard, *Hist. des livres populaires ;* Paris, 1854, 2 vol. in-8. — A. Le Roy, *Biographie de Math. Laensbergh*, dans la *Biogr. nat. de Belgique.*

LAERCE (Diogène) (V. Diogène).

LAERNE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Termonde ; 4,500 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Hamme. Exploitations agricoles. Château fort remarquable, propriété des comtes de Ribeaucourt.

LÆSŒ. Ile du Danemark, au N. du Jutland et de l'île d'Anholt, dans le Cattégat septentrional, à 22 kil. de la côte danoise et 50 de la côte suédoise ; 105 kil. q., 2,500 hab. Entourée de bas-fonds, de sables mouvants et d'écueils, déboisée, elle est assez fertile. Elle dépend du district d'Aalborg. La population est éparse dans les fermes et maisons non groupées en villages.

LÆSTADIUS (Lars-Levi), naturaliste et voyageur suédois, né à Arjeploug en 1800, mort en 1861. Missionnaire en Laponie, il s'occupa particulièrement de botanique et fit à ce propos de nombreuses explorations dans la Suède septentrionale. En 1838, il suivit en Laponie et seconda une expédition française, qui avait été placée sous la direction de Gaimard. Il a composé de nombreux mémoires pour les *Annales de l'Académie des sciences de Suède*, et un traité intitulé *De climate Lapponiæ*. Ses *Fragments sur la mythologie des Lapons* contiennent de nombreux et utiles renseignements. — Son frère *Petrus*, missionnaire également, né en 1804 et mort en 1841, a laissé un *Journal* sur quelques-unes des années de son séjour en Laponie (de 1826-1832, en 2 parties). Ce récit naïf, mais très exact et animé, obtint un certain succès et a été plusieurs fois réimprimé en Suède. L'auteur y raconte la visite, en 1830, de trois voyageurs français, qu'il appelle *Trevet*, (baron) *Hoguer* et *Banzangan* (?). Th. C.

LAET (Jean de) géographe, naturaliste et philologue belge, né à Anvers en 1593, mort à Leyde en 1649. On ne connaît bien son histoire qu'à partir de 1624. Il était alors établi à Leyde et occupait les fonctions de directeur de la Compagnie des Indes occidentales. En vue de faire mieux connaître les contrées lointaines où se pratiquaient les opérations de la Compagnie, il écrivit un ouvrage intitulé *le Nouveau Monde, ou Description des Indes occidentales* (en néerlandais). C'est une excellente compilation exécutée d'après un grand nombre de géographes étrangers et les itinéraires manuscrits de plusieurs navigateurs. Elle parut à Leyde, chez Elzevier en 1625 (in-fol.), et fut rééditée en 1630 et 1644. Une traduction latine en fut donnée en 1633 et une française en 1640. De Laet en détacha une série de monographies sur l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal, l'Allemagne et la Perse. En 1642, il soutint contre H. Grotius que les Américains formaient une race distincte et habitaient le Nouveau-Monde depuis la dispersion des hommes : *Notæ ad dissertationem H. Grotii de origine gentium americanarum* (Amsterdam, 1643, in-12). En 1648, il recueillit et mit en ordre les notes du célèbre naturaliste Margraff, mort sur la côte de Guinée, au retour d'un voyage d'exploration au Brésil : *S. Marcgravii historiæ naturalis Brasiliæ libri octo* (Leyde, in-fol.). Dans tous ces travaux, De Laet fit preuve de vastes et profondes connaissances, mais c'était plutôt un vulgarisateur qu'un savant. On peut encore citer de lui une édition de Pline l'Ancien, faite à Leyde chez Elzevier en 1635 (3 vol. in-12), et une édition de Vitruve, demeurée inachevée. E. H.

Bibl. : Foppens, *Bibliotheca belgica ;* Malines, 1739, 2 vol. in-4. — Van Campen, *Gesch. der Letteren ;* La Haye, 1821-1826, 3 vol. in-8. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas ;* Bruxelles, 1829, in-4. — Kickx, *Notice sur De Laet*, dans les *Bull. de l'Ac. r. de Belgique*, 1852, XIX.

LAET (Jean-Jacques de), littérateur et homme politique belge, né à Anvers en 1815. D'abord journaliste, puis directeur d'une boulangerie économique, il fut élu en 1863 représentant de sa ville natale. C'était au moment où le roi Léopold croyait assurer au mieux la neutralité belge, en fortifiant Anvers et en faisant de cette place le centre de la défense éventuelle du pays. La population anversoise, craignant que l'embastillement ne nuisît à son commerce, ne voulut pas accepter cette situation, et envoya à la Chambre des représentants qui s'engageaient à voter contre le budget de la guerre. De Laet prit aux débats une part très active, et la violence de son langage lui valut un duel avec le ministre *Chazal* (V. ce nom). Celui-ci fut légèrement blessé. De Laet contribua beaucoup à l'adoption de la loi de 1873 sur l'emploi des langues dans la procédure. Depuis cette époque, il a joué à la Chambre un rôle très effacé. Il a publié quelques romans flamands qui ne sont pas sans mérite ; le meilleur est intitulé *la Maison de Wesembeek* (Anvers, 1842, in-8).

LÆTARE. Nom donné au quatrième dimanche de Carême, parce que, en ce jour-là, l'*introït* de la messe commence par les mots *Lætare, Jerusalem.* A cause de cette joyeuse

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

introduction, il est permis, malgré le Carême, de toucher l'orgue et de porter des dalmatiques et des habits moins tristes que ceux dont on se sert ordinairement en ces temps de pénitence.

LÆTIA (*Lætia* Lœfl.) (Bot.). Genre de Bixacées-Flacourtiées, caractérisé par les fleurs hermaphrodites apétales, les 4-5 sépales pétaloïdes imbriquées, les étamines hypogynes en nombre indéfini et son ovaire uniloculaire à trois placentas pariétaux pluriovulés et surmonté d'un style simple. Le fruit est une baie. Les Lætia sont des arbustes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, à fleurs réunies en cymes axillaires ou terminales. Les *L. apetala* Jacq. et *L. resinosa* Merc. sont des purgatifs énergiques et fournissent une sorte de sandaraque douée de propriétés drastiques. Le *L. theæformis* de l'île Maurice, à écorce vomitive, est placé actuellement dans le genre *Aphloia*.

LÆTITIA BONAPARTE (V. BONAPARTE, t. VII, p. 244).

LÆTUS (Erasmus) (V. GLAD).

LÆUFELFINGEN. Village de Suisse, cant. de Bâle-Campagne ; 758 hab. Cette localité, située sur le Bas-Hauenstein, une des sommités du Jura, se trouve à l'entrée septentrionale d'un long tunnel du chemin de fer Bâle-Olten, pratiqué dans le mont Hauenstein qui sépare le Jura du plateau suisse.

LÆVINUS (V. VALERIA [*Gens*]).

LAFABRIQUE (Nicolas), peintre belge, né à Namur, mort en 1736. Il quitta sa ville natale pour compléter ses études, et fit à pied le voyage de Rome : en chemin, il gagnait sa vie avec son pinceau. Ses deux œuvres les plus connues sont *le Philosophe rieur* et *l'Homme à la coupe*.

LAFAGE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech ; 533 hab.

LAFAGE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau ; 594 hab.

LA FAGE (V. FAGE).

LAFAGE (Pierre de), compositeur français du XVIe siècle. Il n'est connu que par ses œuvres, dont le style se rapproche de celui de son contemporain Jean Mouton et qui consistent en seize motets et une chanson imprimés de 1519 à 1558 dans des recueils d'Attaingnant, Moderne et Petrejus.

LAFAGE (Juste-Adrien LENOIR DE), compositeur et écrivain musical français, né à Paris en 1805, mort à Charenton en 1862. Destiné d'abord à l'Eglise, il se livra à la musique et entra à l'école de Choron. En 1829, il obtint la maîtrise de la chapelle de Saint-Etienne-du-Mont. Lafage s'est surtout fait connaître comme théoricien. Il collabora à de nombreuses revues musicales françaises et étrangères. Son œuvre principale a été publiée en collaboration avec Choron : *Encyclopédie musicale* (Paris, 1836-38, 6 vol.).

LA FAILLE (V. FAILLE).

LA FARE (V. FARE).

LA FARE-ALAIS (G.-Christophe-Valentin, marquis de), un des précurseurs des félibres, né au château de Lacoste (Gard) en 1791, mort en 1846. D'une famille célèbre dans les lettres et les armes, descendant du poète et du maréchal de La Fare, il reçut chez son père une excellente éducation classique qu'il acheva en étudiant le droit à Toulouse. En 1814, il entrait dans la compagnie de Noailles aux gardes du corps. Lieutenant d'infanterie, il quittait le service en 1818 et revenait pour s'y marier dans son pays *raïol* qu'il ne devait plus quitter. C'est après 1830, qu'épris des ressources de son parler natal, La Fare commença de publier dans l'*Echo d'Alais* ses poésies languedociennes. Un prime-saut harmonieux et une mélancolie bien rare dans les ouvrages « patois » leur valurent la plus grande faveur. Il avait pris pour modèle les spirituelles œuvres de l'abbé Favre, le chantre du *Siège de Caderousse*, qu'il devait dépasser, et pour guide le précieux Dictionnaire de Sauvages, son compatriote alésien. En 1844, La Fare réunit ses poésies sous ce titre : *Las Castagnados* (Alais, in-8, avec introd. et glossaire). Ce fut un événement dans la région. Sa verve brillante, attendrie et nerveuse, portait le sceau de la distinction de son esprit. Ses rares vers français n'avaient point dépassé le médiocre. Il rencontrait, du premier coup, le naturel parfait, dans la langue spontanée de sa race et de son pays. Même il avait entrevu une renaissance possible de la littérature d'oc (sa préface en fait foi), alors que Jasmin s'obstinait à chanter solitaire. — Une deuxième édition posthume des *Castagnados* a paru en 1851. Un buste du poète a été élevé par les félibres à Alais en 1889. Paul MARIÉTON.

LAFARELLE (François-Félix de), homme politique et économiste français, né à Anduze le 7 mai 1800, mort à Nîmes le 18 févr. 1872. Député du Gard de 1842 à 1848, il siégea à droite de l'Assemblée, où il s'occupa surtout des questions économiques et sociales (travail des enfants dans les manufactures, écoles d'arts et métiers, chemins de fer, caisses d'épargnes, prisons, etc.). Il est l'auteur du projet de loi sur les irrigations adopté en 1847. Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, il a laissé : *Du Progrès social* (Paris, 1839, 2 vol. in-8) ; *Etudes historiques sur le Consulat et les institutions municipales de Nîmes* (1841, in-8) ; *Coup d'œil sur le régime répressif et pénitentiaire des principaux Etats* (1844, gr. in-8) ; *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles* (1842, in-12), etc.

LAFARGE (Joachim), économiste français de la fin du XVIIIe siècle, qui vaut d'être mentionné pour l'invention d'un « projet de remboursement des rentes perpétuelles », qui fut soumis à l'Assemblée nationale le 30 oct. 1790 et approuvé par elle. Lafarge proposait de remplacer les rentes perpétuelles par des rentes viagères au principal de 90 livres pour chaque action payable dans l'espace de dix ans, à raison de 9 livres par an. L'Etat versait 5 % aux actionnaires et ceux-ci jouissaient de revenus croissants au fur et à mesure des décès qui se produisaient parmi eux. C'est cette combinaison modifiée dans ses détails qui devint la Tontine Lafarge (V. TONTINE).

LAFARGE (Marie CAPPELLE, femme POUCH-), femme célèbre par un procès d'empoisonnement, née à Villers-Hélon (Aisne) en 1816, morte à Ussat (Ariège) le 7 nov. 1852. Issue d'une famille distinguée, habituée à toutes les élégances de la vie de Paris, instruite et spirituelle, mais portée par ses lectures, autant que par son caractère, à une exaltation toute romanesque, elle épousa, vers le milieu de 1839, peut-être par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale, et presque sans le connaître, un maître de forges de la Corrèze nommé Lafarge, qui, après l'avoir abusée sur sa situation de fortune, l'emmena dans son prétendu château du Glandier. Les manières communes de son mari et la désillusion que lui avait causée la vue de cette habitation délabrée lui firent souhaiter une séparation qu'elle demanda le jour même de son arrivée dans cette demeure, par une lettre folle, qui était un acte d'accusation contre elle-même. Une réconciliation eut pourtant lieu entre les époux. Pendant trois mois, Mme Lafarge parut s'accoutumer à sa nouvelle condition. Mais elle ne dissimula sans doute pas assez son dédain pour la société provinciale et rustique au milieu de laquelle elle était forcée de vivre. Sa belle-mère, qui vivait avec elle au Glandier, la surveillait et la haïssait. En nov., Lafarge dut se rendre à Paris pour affaires. Il y était depuis un mois quand il reçut de sa mère une lettre lui annonçant l'envoi de quelques gâteaux confectionnés par elle et qu'elle l'engageait à manger à une heure et à un jour déterminés (18 déc.). La caisse arriva ; elle renfermait un gâteau substitué à ceux qui lui avaient été annoncés. Il en mangea un morceau, fut pris de coliques qui s'aggravèrent de jour en jour, rentra malade au Glandier (5 janv. 1840), s'alita et, soigné par sa femme, qui lui préparait elle-même ses potions, mourut le 14 janv.

Aussitôt l'entourage du défunt accusa sa femme de l'avoir empoisonné. Elle fut arrêtée, et des charges très graves furent établies contre elle. Elle avait fait acheter chez un pharmacien, en demandant le secret, des quantités

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

considérables d'arsenic, dont elle ne pouvait suffisamment justifier l'emploi. Sur ces entrefaites, une accusation de vol fut portée contre elle par M. de Léotaud, dont la femme, qui était son amie, avait perdu ses diamants en juin 1839 pendant que Marie Cappelle se trouvait chez elle. On trouva effectivement une partie des bijoux au Glandier. Mme Lafarge allégua qu'ils lui avaient été secrètement remis par Mme de Léotaud elle-même pour acheter le silence d'un jeune Espagnol nommé Clavé, avec lequel elle avait eu autrefois quelque intrigue. Cette affaire fut passionnément embrouillée par les intéressés. Mme Lafarge fut condamnée comme voleuse à deux années d'emprisonnement par le tribunal correctionnel. Elle se présenta donc déjà flétrie devant la cour d'assises de la Corrèze (2 sept. 1840). Mais elle soutenait toujours hautement son innocence. On se passionna pour elle et contre elle, non seulement en France, mais à l'étranger, et pendant quelques semaines le procès Lafarge fut le principal aliment de la curiosité publique.

L'accusée fut défendue par un avocat célèbre du barreau de Paris, Me Paillet, et par deux jeunes avocats limousins, Bac et Lachaud, dont cette affaire mit en lumière le vigoureux talent. Les expériences chimiques faites pendant l'instruction sur les restes du malheureux Lafarge n'avaient pas paru concluantes. On les renouvela deux fois au cours des débats, et deux fois (5 et 9 sept.) les experts déclarèrent qu'ils n'avaient pas trouvé d'arsenic dans les entrailles du défunt. Mais l'acharnement de la magistrature contre Mme Lafarge était tel que l'accusation ne se tint pas pour battue. Elle manda aussitôt le Dr Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris. Ce dernier découvrit enfin le poison (14 sept.). Les avocats objectèrent que la quantité d'arsenic signalée par lui était, de son propre aveu, *impondérable*. Ils firent aussi venir en toute hâte le chimiste Raspail pour une contre-épreuve. Ce savant arriva trop tard. Déjà venait d'être rendu l'arrêt qui condamnait Mme Lafarge aux travaux forcés à perpétuité. Raspail protesta contre les conclusions d'Orfila, déclara qu'il se faisait fort de trouver de l'arsenic partout et même dans le fauteuil du président de la cour d'assises. La condamnée conserva de nombreux et chauds partisans, mais n'en dut pas moins subir sa peine. Elle venait d'écrire ses intéressants *Mémoires*, qui eurent un immense retentissement (Paris, 1841, 2 vol. in-8). Transférée à la maison centrale de Montpellier, elle y composa ses romanesques *Heures de Prison*, qui n'ont été publiées qu'après sa mort (1853, in-8). Après douze ans de captivité, ses amis finirent par obtenir sa grâce. Mais à peine sortie de prison, elle mourut d'épuisement aux eaux d'Ussat et emporta son secret dans la tombe. A. Debidour.

LAFARGUE (Etienne de), littérateur français, né à Dax le 7 déc. 1728, mort en 1795. Avocat au parlement de Paris, il a beaucoup écrit. Citons : *Discours sur la lecture* (1764, in-8); *Œuvres mêlées* (1765, 2 vol. in-12); *les Epanchements du cœur et de l'esprit* (1787, 2 vol. in-8); *le Beau Jour des Français* (1791, in-8), poème présenté à l'Assemblée nationale en 1791.

LA FARINA (Giuseppe), écrivain et homme politique italien, né à Messine le 20 juil. 1815, mort à Turin le 5 sept. 1863. C'est un des hommes qui ont le plus contribué à faire l'unité italienne. Fils d'un magistrat qui était aussi un savant, il se distingua par sa précocité. A onze ans, il étonnait ses maîtres en composant un hymne à l'Italie. Son père, persécuté par le lieutenant général de Sicile, ayant été emprisonné à Palerme, le jeune Giuseppe obtint de partager sa captivité (1828). Reçu docteur en droit à Catane (7 mai 1835), il épousa le 23 août suivant une jeune fille qu'il aimait depuis l'âge de quatorze ans. Pendant qu'il se formait à la profession d'avocat, tout en cultivant les lettres, il devint l'âme d'un comité secret qui conspirait pour faire l'Italie. Après la tentative d'insurrection de 1837, il dut émigrer. Revenu à Messine à la suite d'une amnistie (1838), il reprit l'exercice de sa profession et ses études littéraires. La publication de ses *Rimembranze di Toscana e di Roma* fut interdite. Quatre journaux, qu'il fonda successivement, furent supprimés. En 1839, il alla à Naples pour établir une entente entre les patriotes de l'île et ceux du continent. En 1840, le comité de Messine le délégua à l'assemblée révolutionnaire de Palerme. Arrêté, relâché, sans cesse menacé, il émigra de nouveau et se réfugia à Florence (sept. 1841). Là, il vécut de sa plume. En 1847, dès que la presse eut plus de liberté, il fonda le journal politique *l'Alba*, qui exerça une grande influence en Toscane. Lors de la révolution sicilienne, en 1848, il retourna à Messine (22 févr.), fit partie du comité de guerre et fut nommé colonel. Elu député à la Chambre des communes, qui siégeait à Palerme, il en fut secrétaire. Le gouvernement sicilien l'envoya en mission auprès de Pie IX, de Léopold II et de Charles-Albert (avril-juillet). Le 13 août, il fut appelé au ministère de l'instruction publique et des travaux publics. Après la chute de Messine (7 sept.), il passa au ministère de la guerre et de la marine et y resta jusqu'en févr. 1849. A la reprise des hostilités (mars), il reçut par élection le commandement de la légion universitaire. Le 23 avr., s'étant prononcé seul pour une résistance désespérée, il reprit le chemin de l'exil. Il vint à Paris, qu'il habita jusqu'en juin 1853, produisant pour vivre des œuvres forcément hâtives. Il séjourna ensuite à Tours, où il donna des leçons d'italien. Enfin, le 21 août 1854, il s'établit à Turin. Il y fonda la *Rivista Enciclopedica italiana*, qui parut de nov. 1854 à juin 1856, et à laquelle, acquéreur d'une imprimerie, il substitua le journal hebdomadaire *Il Piccolo Corriere d'Italia*. Républicain de principes, La Farina avait toujours mis l'indépendance et l'unité de l'Italie au-dessus des formes politiques. Sa brochure *Murat e l'Unità italiana* (Turin, juil. 1856), publiée à l'occasion des menées muratistes dans le royaume de Naples, lui fit prendre position comme partisan résolu du programme unificateur de Daniele *Manin* (V. ce nom).

Doué d'une activité prodigieuse, d'une rare puissance de travail et d'une volonté de fer, La Farina se mit immédiatement à l'œuvre pour donner un corps au parti national dont Manin venait de lancer l'idée. Ce devait être la *Société nationale italienne*. Le 12 sept. 1856, dans un entretien secret qu'il eut avec Cavour, il lui fit part de ses intentions. Cavour le comprit et l'encouragea à profiter d'une liberté d'action que lui, ministre, n'avait pas. Dès lors, presque tous les matins avant l'aube, il vit Cavour pour se concerter avec lui. Le 1er août 1857, la Société nationale fut définitivement constituée sous la présidence de Giorgio Pallavicino et la vice-présidence de Garibaldi. La Farina, qui en était le secrétaire, faisait tout le travail du comité central. On peut dire qu'à partir de ce moment il fut la cheville ouvrière du mouvement italien. La Société nationale rayonnait par ses comités locaux sur toute l'Italie. Le *Piccolo Corriere d'Italia* en devint le bulletin. En oct. 1858, La Farina fit approuver par Cavour un projet d'insurrection et de guerre nationale contre l'Autriche pour le printemps de 1859; en décembre, il lui présenta secrètement Garibaldi, qu'il avait fait venir de Caprera pour s'entendre avec le ministre. L'alliance française ayant rendu la guerre certaine, il organisa l'émigration et l'enrôlement de la jeunesse des provinces soumises à l'Autriche. Le jour de la déclaration de guerre (26 avr. 1859), la Société nationale prononça sa dissolution : le gouvernement piémontais prenait lui-même la direction du mouvement, et, partout où les circonstances le permettaient, les populations réalisaient le programme du parti national : « Italie et Victor-Emmanuel ». Cavour voulut alors avoir La Farina comme chef de son cabinet pour les affaires d'Italie. A la fin de mai, il le chargea de la défense du lac Majeur en qualité de commissaire royal. En juillet, il l'envoyait avec le même titre dans les provinces vénètes, quand survint la paix de Villafranca. La Farina reprit aussitôt son œuvre de propagande, se transportant partout pour provoquer ou faciliter l'annexion de l'Italie centrale au royaume

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Victor-Emmanuel. Il reconstitua la Société nationale, d'abord sous la présidence de Garibaldi (1er nov.), puis sous la sienne propre (décembre), quand le chef populaire, circonvenu par les mazziniens, s'en fut retiré. La Farina était venu puissamment en aide à Farini et au général Fanti pour empêcher Garibaldi d'envahir les Marches pontificales (novembre). Il s'était attiré par là les haines du parti avancé. Mais, aux élections du 25 mars 1860, six collèges l'envoyèrent au Parlement. Lors de l'expédition de Sicile, rapproché de Garibaldi par le patriotisme, il lui fournit de l'argent et des fusils : ceux-ci sortaient des arsenaux du gouvernement. Il rejoignit le dictateur à Palerme (6 juin) et s'employa à obtenir l'annexion immédiate de la Sicile, tout en pressant, quoi qu'en aient dit ses adversaires, l'expédition contre Naples ; mais Garibaldi, qui avait paru faire des concessions, excité par certains personnages qui exploitaient son ressentiment de l'affaire des Marches et de la cession de Nice, votée par La Farina, lui fit intimer l'ordre, dans la nuit du 7 juil., de quitter sur l'heure la Sicile. Nommé conseiller d'Etat (27 oct. 1860), La Farina revint en Sicile avec Montezemolo, lieutenant général du roi (2 déc.). Chargé de la direction de l'intérieur et de la sûreté publique, il dut se retirer devant les manœuvres de ceux qui bénéficiaient des abus auxquels il s'efforçait de mettre fin (1er janv. 1861). Son activité se partagea, depuis, entre la Société nationale, le conseil d'Etat et la Chambre des députés, dont il fut vice-président. En janv. 1863, il prit la direction de la *Rivista Contemporanea*. Après un dernier voyage à Messine, où il voulut aller embrasser encore sa mère (juillet), épuisé par tant de fatigues et de luttes, il fut emporté le 5 sept. par une courte maladie à l'âge de quarante-huit ans. La Farina joignait aux mérites de l'homme public les vertus de l'homme privé.

Parmi ses nombreux ouvrages, dont plusieurs ne sont que des compilations, les principaux sont : *Studi sul secolo XIII* (Florence, 1841, 2 vol.); *Storia d'Italia, dalla discesa dei Longobardi, narrata al popolo* (Florence, 1846, 10 vol.) ; *Storia della Rivoluzione siciliana nel 1848 e 49* (Capolago, 1851) ; *Storia d'Italia dal 1815 al 1850* (Turin, 1851-52, 6 vol. ; 2e éd., Turin, 1860, 3 vol. in-8), son œuvre la plus importante ; *Storia delle contenzioni fra la potestà ecclesiastica e la civile* (Turin, 1853), œuvre inachevée ; un roman, *Gli Albigesi* (Gênes, 1854-55, 3 vol.) ; deux drames, *Matteo Palizzi* (1844) et *L'Abbandono di un popolo* (1845), représentés avec succès à Florence et à Sienne. Ausonio Franchi a recueilli et publié son *Epistolario* (Milan, 1869, 2 vol.), et ses *Scritti politici* (*id.*, 1870, 2 vol.). Félix Henneguy.

LAFARRE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles ; 516 hab.

LAFAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau ; 1,027 hab. Avant la Révolution, Lafat dépendait de la province de la Marche et de l'archiprêtré de Bénévent. Eglise dédiée à saint Sulpice. Dans la commune, ruines d'un camp romain.

LA FAYE (Antoine de), ministre réformé, né à Châteaudun au deuxième tiers du XVIe siècle, mort à Genève le 4 sept. 1615. Réfugié à Genève sous les dernières années de Henri II, La Faye débuta comme régent de la sixième du collège en 1561. En 1574, il se fit recevoir docteur en médecine en Italie. En 1575, on le nomma principal du collège de Genève, et recteur de l'académie en 1580. Il fut un des champions les plus décidés des prérogatives du clergé genevois et eut maint conflit instructif à cet égard avec le conseil de Genève. Il mourut de la peste. On a de lui entre autres une *Histoire des Juifs*, par Josèphe, traduite en français (Genève, 1560, in-fol., souvent réimprimée) ; diverses thèses, *De Verbo Dei* (Genève, 1591, in-4) ; *De Christo mediatore* (Genève, 1797, in-4) ; *De Vera Ecclesia* (Genève, 1606), etc. ; enfin un récit de l'*Escalade*, intitulé *Geneva liberata*, etc. (Genève, 1603, in-12).

LA FAYE (Jean-Elie Lériget de), officier et mathématicien français, né à Vienne (Isère) le 15 avr. 1671, mort à Paris le 20 avr. 1718. Fils d'un receveur général des finances, il s'enrôla à dix-neuf ans dans la cavalerie, passa bientôt dans les mousquetaires, puis dans les gardes françaises, fit la campagne de Flandre en 1703 et fut promu capitaine la même année. Dans ses loisirs, il s'appliquait à l'étude des mathématiques, levait des plans, imaginait des engins, construisait de nouvelles machines. En 1716, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris. Il a publié dans le recueil de cette société (1717) deux mémoires intéressants : *Description d'une machine propre à élever les eaux* et *Sur la Formation des pierres de Florence*. L. S.

Bibl. : Fontenelle, *Éloge de M. de La Faye*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, année 1718, *Hist.*, p. 90.

LA FAYE (Jean-François Lériget de), littérateur français, né à Vienne en 1674, mort à Paris le 11 juil. 1731, frère du précédent. Capitaine de mousquetaires, gentilhomme de la chambre du roi, envoyé extraordinaire à Gênes, puis à Utrecht (1713) et à Londres. Homme aimable, auteur de petits vers bien tournés, il entra en 1730 à l'Académie française. On ne peut rien citer de lui, ses poésies n'ayant point été réunies.

LAFAYE (Georges), chirurgien français, né à Paris vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris le 17 août 1781. Ses *Principes de chirurgie* (Paris, 1739, in-12, et autres édit. jusqu'en 1811), ont été traduits en toutes langues ; on lui doit aussi une nouvelle édition remaniée du *Cours d'opérations de chirurgie de Dionis* (Paris, 1756, in-8). Dr L. Hn.

LAFAYE (Prosper), peintre français, né au Mont-Saint-Sulpice (Yonne) en 1806, mort en 1891. Elève d'Aug. Couder, il exposa, en 1835, *la Bataille de Bouvines*. Le musée de Versailles a deux ou trois toiles de lui. Il a abordé aussi la peinture de genre ; enfin on lui doit un grand nombre de verrières, entre autres celle de l'église de son village natal.

LAFAYE (Pierre-Benjamin), philologue français, né au Mont-Saint-Sulpice (Yonne) le 6 juil. 1809, mort à Aix le 5 janv. 1867. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1829), il fut professeur de philosophie à la faculté d'Aix (1846) et doyen de cette faculté (1853). Citons de lui : *Dissertation sur la philosophie atomistique* (Paris, 1833, in-8) ; *De l'Enseignement de la philosophie* (1834, in-8) ; *Synonymes français* (1841, in-8), et surtout l'ouvrage qui a le plus fait pour établir sa réputation : *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (Paris, 1858, in-8 ; nouv. éd., 1869, gr. in-8).

LAFAYE (Georges), érudit français, né à Aix en Provence en 1854. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1874), il passa par l'école de Rome, fut chargé de cours à la faculté des lettres d'Aix, puis professeur à la faculté de Lyon, et devint en 1893 maître de conférences à la Sorbonne (langue et littérature latines). On a de lui : *Inscription de Tauromenion* (1881) ; *Un Monument romain de l'étoile d'Isis* (1881) ; *De Poetarum et oratorum certaminibus apud veteres* (1884, in-8), et *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie* (1884, in-8, thèses).

LAFAYETTE. Un grand nombre de comtés et de villes des Etats-Unis portent ce nom. La principale ville est dans l'Etat d'Indiana, r. dr. du Wabash ; 30,000 hab. Fonte, instruments agricoles, papeterie, lainages, etc. — Une autre est un faubourg de la Nouvelle-Orléans, englobé dans la ville.

LA FAYETTE (Gilbert III Motier, seigneur de), maréchal de France, mort le 23 fév. 1462. On voit encore les ruines du château de La Fayette, près du village d'Aix-La-Fayette (arr. d'Ambert). Protégé par la maison de Bourbon à laquelle il resta toujours dévoué, Gilbert Motier eut une carrière brillante. En 1409, il était capitaine de Gênes sous le maréchal de Boucicaut. En 1410, le duc de Bourbon, Jean Ier, le fit sénéchal du Bourbonnais, capitaine de ses guerres, et l'emmena dans ses expéditions contre les Anglais et les Bourguignons, notamment aux sièges de Soubise (1413), de Compiègne et d'Arras (1414). Le dauphin

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Charles l'envoya, en qualité de commissaire royal, à Rouen (juin 1417), puis aux conférences de Barneville (novembre). Nommé ensuite capitaine général du dauphin dans le Lyonnais et le Mâconnais (1418), capitaine de Beaulieu, de Saint-Sulpice et de Millau (1419), gouverneur du Dauphiné et maréchal de France (1420), il eut dès lors un rôle des plus importants, soit au conseil, soit à l'armée. Il combattit à Baugé et au siège d'Alençon (1421) devant Cosne et à Serverette (Lozère) en 1422, en Auvergne et près de Bourges en 1423. Pris à la bataille de Verneuil (17 août 1424), il recouvra bientôt sa liberté, grâce à Charles VII qui le combla de nouvelles faveurs. Il prit parti pour le connétable de Richemont contre Louvet et La Trémoille (1425-29). Il se signala encore à la défense d'Orléans, aux combats de Rouvray et de Patay (1429), mais il fut alors disgracié par l'influence de La Trémoille, dont il avait d'ailleurs encouru l'inimitié pour avoir défendu contre lui les intérêts du roi, en Auvergne, six ans auparavant. Rentré en faveur après la chute de La Trémoille (juin 1433), il assista aux conférences de Nevers et au congrès d'Arras (1435), aux délibérations des Etats d'Orléans (1439), où il se prononça énergiquement pour la continuation de la guerre contre les Anglais et pour la réforme de l'armée. Il resta néanmoins attaché, pendant la Praguerie, au duc Charles de Bourbon, un des principaux chefs de cette révolte (1440) ; mais le roi ne lui en garda pas rancune, car il l'emmena en Lorraine (1444) et le chargea ensuite de missions importantes (à Lyon et à Genève en 1447, à Rome et à Lausanne en 1448) qui avaient pour but la pacification de l'Eglise. Après la campagne de Normandie (1449), où il suivit le roi, La Fayette, qui était fort âgé, n'eut plus guère l'occasion de se distinguer. Il fut inhumé à l'abbaye de La Chaise-Dieu (arr. de Brioude), dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir. Il signait FAYETE. E. COSNEAU.

BIBL. : Les Chroniques du temps. — Le P. ANSELME, VII, 56. — J. QUICHERAT, *Procès de la Pucelle*, IV, 119, 413, 416. — M. d'ESCOUCHY, III, 5, 7, 245, 319, 354, 358-59. — VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, à la table. — DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, à la table. — *Pièces orig.*, t. MCXIX, dossier 25648. Fr. 2866 (anc. 8442). — D. VILLEVIEILLE, *Trésor généal.*, t. XXXVIII, fol. 50 ; à la Bibliothèque nationale.

LA FAYETTE (Louise MOTIER DE), célèbre amie de Louis XIII, née probablement en Auvergne vers 1615, morte à Chaillot en janv. 1665. Elle était l'un des quatre enfants de Jean III de La Fayette, seigneur de Hautefeuille, — descendant au septième degré du maréchal de La Fayette — et de Marguerite de Bourbon-Busset, que son père avait épousée en 1613. On ne sait rien de ses premières années. Amenée à la cour en 1630, elle y devint demoiselle d'honneur d'Anne d'Autriche, vraisemblablement par l'influence de son oncle, François de La Fayette, évêque de Limoges, premier aumônier de cette princesse, et de sa parente maternelle, la marquise de Sénecey (Marie-Catherine de La Rochefoucauld-Randan), première dame d'honneur. La faveur de Mlle de Hautefort durait depuis cinq ans lorsque, en 1635, le cardinal de Richelieu chercha à lui substituer Mlle de La Fayette qu'il croyait pour lui moins à craindre. « La beauté brune de celle-ci, dit Mme de Motteville, n'était pas si éclatante, mais, avec de beaux traits de visage et beaucoup d'agréments, elle avait aussi de la douceur et de la fermeté dans l'esprit. » Ses deux oncles, le chevalier de La Fayette et l'évêque de Limoges, Mme de Sénecey, les ducs de Saint-Simon et d'Halluin, Sanguin, maître d'hôtel du roi, Mlles d'Esches, de Vieux-Pont et de Polignac, filles d'honneur ou parentes, entrèrent dans cette intrigue. Louis XIII remarqua Mlle de La Fayette, se plut à la faire chanter et à s'entretenir avec elle. De son côté, Mlle de La Fayette conçut pour le roi un sentiment sérieux, mais ni l'un ni l'autre ne se laissèrent entraîner à une passion coupable. Amie dévouée du roi, La Fayette se refusa à trahir ses secrets et à seconder les vues de Richelieu. Dès lors, le cardinal se tourna contre elle et chercha à employer le P. Caussin, nouveau confesseur du roi (24 mars 1636), pour la pousser à embrasser la vie religieuse. Bien que celui-ci, qui aspirait à remplacer Richelieu, ait plutôt agi dans un sens contraire, Mlle de La Fayette, soit dégoût des intrigues dont elle était l'objet, ou défiance de son propre cœur, soit frayeur d'un enlèvement, même d'un empoisonnement dont on répandait perfidement le bruit autour d'elle, demanda enfin au roi la permission d'entrer au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine. Louis XIII n'y consentit qu'avec peine. Le cœur déchiré, mais sans en rien faire paraître, le 19 mai 1637, elle prit congé du roi à Saint-Germain et se rendit en carrosse, accompagnée de quelques filles de la reine et de leur gouvernante, au couvent de la Visitation. Sa dot y fut payée avec les 12,000 livres accordées habituellement aux filles d'honneur qui se retiraient. La reine lui donna le voile le jour de sa prise d'habit, et le P. Caussin prononça le sermon. Elle fit profession le 28 juil. 1638, sous le nom de sœur Angélique. Pendant quatre mois, le roi lui rendit de fréquentes visites, venant exprès de Saint-Germain, de Vincennes et même de Fontainebleau. C'est à la suite d'une de ces visites que Louis XIII, près duquel La Fayette était loin de desservir Anne d'Autriche, alla coucher au Louvre et partager le lit de la reine (déc. 1637). Neuf mois plus tard naissait Louis XIV. Richelieu qui, le 11 déc. 1637, avait réussi à faire exiler le P. Caussin, le protégé de La Fayette, sut aussi mettre fin aux visites du roi à son amie en interceptant leur correspondance et en falsifiant quelques-unes de leurs lettres.

Son père et sa mère, confinés en Auvergne, n'étaient pas intervenus dans cette vocation. Mais ses deux oncles, son frère, revenu de la campagne de Hollande, et Mme de Sénecey, par crainte de Richelieu, avaient fini par pousser à son entrée en religion. Quelques mots d'elle font croire qu'elle regretta d'avoir cédé trop facilement. Elle succéda plus tard à Mme Lhuillier, comme supérieure du monastère de la Visitation de Chaillot, fondé par la veuve de Charles Ier, dont elle était devenue l'amie intime et la confidente. Elle y mourut, après dix-huit ans de vie religieuse. Son père était mort le 3 déc. 1651, et le chevalier de La Fayette, son oncle, était décédé la même année. L'évêque de Limoges lui survécut jusqu'au 3 mai 1676 ; Mme de Sénecey, qui avait été exilée un instant à son château de Milly, jusqu'au 10 mai 1677. Il existe d'elle un portrait gravé par Moncornet, mais qui est le même que celui de Marie-Louise de Gonzague, par le même. Eugène ASSE.

BIBL. : *Mémoires*, de Mme DE MOTTEVILLE, éd. Riaux, 1869, I, 58 ; IV, 361 ; de LA PORTE, coll. Petitot, LIX, 332 ; de MONGLAT, *id.*, XLIX, 175-177 ; de RICHELIEU, *id.*, X, 16, 191, 205 ; de GOULAS ; Paris, 1879, I, 327 ; II, 18, 80. — GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII* ; Paris, 1758, III, 6-13. — LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII* ; Amsterdam, 1713, IX, 266. — V. SIRI, *Memorie recondite*, 1758, VIII, 663. — GROTIUS, *Epistolæ, passim.* — V. COUSIN, *Mme de Hautefort*; Paris, 1868, in-12, 21, 251. — L'abbé SORIN, *Louise-Angele de La Fayette* ; Paris, 1892, in-8.

LA FAYETTE (Marie-Madeleine PIOCHE DE LA VERGNE, comtesse de), écrivain français, née à Paris, où elle fut baptisée le 18 mars 1634, et où elle mourut dans la nuit du 25 au 26 mai 1692. Elle était fille de Marc Pioche, écuyer, sieur de La Vergne, qui mourut vers 1650, commandant au Havre, et d'Elisabeth Pena, d'une ancienne famille de Provence. Elle eut pour maîtres le P. Rapin et Ménage, qui lui enseignèrent le latin et l'italien, et dont le second l'a célébrée platoniquement dans les deux langues. Le second mariage de sa mère avec le chevalier de Sévigné (janv. 1651) la lia avec la marquise de Sévigné, nièce de celui-ci, et cette amitié dura toute la vie. Elle connut plus tôt encore le cardinal de Retz, ami de sa mère, et fut du nombre des précieuses sous le nom de *Féliciane*. Mariée, le 15 févr. 1655, à François Motier, comte de La Fayette, frère de la mère Angélique, supérieure du couvent de la Visitation de Chaillot, elle s'y rencontra souvent avec Henriette d'Angleterre, à laquelle elle inspira une vive affection. Après quelques séjours en Auvergne, à Naddes ou à Espinasse, terres du comte de La Fayette, elle revint se fixer à Paris, vivant dans son hôtel de la rue de Vau-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

girard, en face du petit Luxembourg. Elle perdit sa mère en 1693, et son mari restait si bien confiné en province que jusqu'ici on avait cru qu'il était mort longtemps avant sa femme. C'est tout récemment qu'un document trouvé dans les archives de la Trémoille a appris que ce mari discret avait vécu jusqu'au 26 juin 1683. Vers 1665 ou 1666, une intimité très étroite, dont le caractère ne sera sans doute jamais bien défini, s'établit entre elle et le duc de La Rochefoucauld, qu'elle avait connu vraisemblablement dès 1655. Sous son influence, dit-on, il aurait adouci quelques-unes de ses *Maximes* (parues en 1665) dans les éditions de 1672 et de 1678. Indépendamment de Ménage, qui mourut deux mois après elle, elle eut encore pour amis Huet, Segrais, qu'elle recueillit après sa rupture avec Mlle de Montpensier (1671), La Fontaine, Bossuet, le grand Condé, son fils, Langlade, Mmes du Lude, du Plessis-Guénégaud, etc. Liée dès sa jeunesse avec Mlle de Nemours, elle entretint avec elle une correspondance politique, lorsque cette princesse fut devenue duchesse de Savoie, puis régente (1665-81), et défendit ses intérêts auprès de Louis XIV. En 1662, trois ans avant les *Maximes*, parut, sans nom d'auteur, son premier roman, *la Princesse de Montpensier* (Paris, in-12), que suivirent, au double intervalle de neuf ans et de sept ans, *Zayde*, *Histoire espagnole* (Paris, 1670, 2 vol. in-8), publiée sous le nom de Segrais (qui a tour à tour avoué et démenti cette paternité), et précédée d'une lettre de Huet sur *l'Origine des romans; la Princesse de Clèves* (Paris, 18 mai 1678, 4 vol. in-12, mais qui existait en manuscrit dès 1672). Ce dernier roman, son chef-d'œuvre, et le premier en date des romans psychologiques, fut critiqué par Valincour dans ses *Lettres à la marquise de X...*, et défendu par l'abbé Charnes, dans sa *Conversation sur la critique de la « Princesse de Clèves »*. On lui avait reproché l'aveu de Mme de Clèves; pour réfuter cette critique, elle écrivit une nouvelle, *la Comtesse de Tende*, où l'héroïne est placée dans une situation telle que le parti le plus honnête qu'elle puisse prendre est encore de se confier à son mari. Le caractère de fidélité historique que nous avons ailleurs signalé dans cette œuvre (mars 1890) a été confirmé par M. Lud. Lalanne, qui en a rapproché de curieux passages de Brantôme.

En 1665, elle avait commencé, sur l'invitation de Madame et avec ses confidences, une histoire de cette princesse, L'interrompant peu après, elle la reprit en 1669; mais la catastrophe du 30 juin 1670 l'empêcha de la poursuivre au delà de 1665 et elle y ajouta seulement plus tard le récit de la mort de la duchesse. Le livre parut posthume sous ce titre *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans, par dame Marie de La Vergne, comtesse de La Fayette* (Paris, 1720, in-12, de 223 p.). Tout porte à croire que Mme de La Fayette avait écrit des souvenirs étendus, dont les *Mémoires de la cour de France pour les années 1688 et 1689* (Amsterdam, 1731, in-12, de 234 p.) ne sont qu'une faible partie.

Sa santé, toujours délicate, était devenue tout à fait mauvaise dans les derniers temps de sa vie, que la mort de La Rochefoucauld (17 mars 1680) avait à jamais assombrie. Elle ne quittait guère Paris que pour Saint-Maur, chez Gourville, et Fleury. De ses deux fils : l'aîné, *Louis*, né en Poitou en 1658, abbé de Valmont (1670), de Dallon (1676), de La Grenetière (1679), mourut le 2 mai 1729; le cadet, *René-Armand*, dit le marquis de La Fayette, né à Paris le 17 sept. 1659, brigadier en 1693, mourut à Landau le 12 août 1694, laissant de son mariage avec Madeleine de Marillac (12 déc. 1689) une fille unique, *Marie-Madeleine*, mariée le 13 avr. 1706 à Charles-Bretagne, duc de la Trémoille, morte le 6 juil. 1717, et en qui s'éteignit la branche aînée des La Fayette.

On a encore de Mme de La Fayette un *Portrait* de Mme de Sévigné, des *Lettres* à Mme de Sévigné (publiées avec les *Lettres* de celles-ci, et dans les *Lettres de Mme de Villars;* Paris, 1805, in-12); à Huet (publiées par M. Henry, dans *Un Erudit, homme d'Eglise et homme de cour;* Paris, 1879, in-8); à Segrais et à Ménage. Sa correspondance avec Lescheraine, secrétaire de la duchesse de Savoie, a été donnée par A. D. Perrero (*Lettere inedite di Madama di Lafayette;* Turin, 1880). Les principales éditions de ses œuvres complètes sont celles de 1786 (8 vol. in-12); 1804 et 1820, par Auger (3 vol. in-8); 1825, par Etienne et Jay (5 vol. in-8). Les meilleures éditions de ses œuvres historiques ont été données, d'*Henriette* seulement, par Bazin (1853, in-16) et Anat. France (1882, in-12); et en 1890, sous le titre de *Mémoires de Mme de La Fayette* (Paris, in-16). On ne connaît point d'elle de portrait peint; mais il en existe un gravé par Launay jeune, d'après Ferdinand. En 1879, à propos d'une lettre inédite de Mme de La Fayette publiée par M. Perrero a été renouvelée la question de savoir si elle était bien l'auteur de la *Princesse de Clèves;* elle a été résolue encore dans le même sens. Eugène Asse.

Bibl. : G. Ménage, *Poemata;* Paris, 1656. — *Segraisiana;* Paris, 1721, pp. 28, 45, 102. — Huet, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus;* Amst., 1718; trad. Nisard, 1853. — Mme de Sévigné, *Lettres*, éd. Régnier, *passim.* — Bussy-Rabutin, *Lettres*, éd. Lalanne, 1859, I, 262; II, 323, 415; III, 116, 431; IV, 34, 100, 155. — O. d'Ormesson, *Journal.* — Gourville, *Mém.*, éd. Petitot, 454, 459. — Marmontel, *Essai sur les romans* (*Œuvres*, 1819, III, 570). — Voltaire, *Œuvres*, éd. Garnier. — La Harpe, *Cours de littérature*, 1817, VII, 227, in-12. — Delandine, Auger, *Notices*, en tête des *Œuvres*, 1786 et 1804. — Lemontey, *Œuvres*, 1823, III, 292. — Monmerqué, *Notice*, en tête des *Mémoires.* — Perrero, article dans la *Rassegna settimanale*, mars 1879. — F. Hémon, *Revue bleue* des 5 avr., 3 mai 1879 et 2 oct. 1880. — Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, 1884, p. 249, in-8; *Lundis*, I, 413; IV, 387; VI, 305; IX, 159, 180; XIV, 266; XV, 425. — Taine, *Essais de critique et d'histoire*, 1874, p. 253. — P. Mesnard, *Notice biograph. sur Mme de Sévigné*, en tête des *Lettres*, éd. Régnier, 1862, I, 135, in-8. — Arvède Barine, *Rev. des Deux Mondes*, 15 sept. 1880. — M. de Lescure, *Notice*, éd. de *la Princesse de Clèves*, 1881, in-16. — Anatole France, *Notice*, éd. d'*Henriette d'Angleterre*, 1882. — Eugène Asse, *Mme de La Fayette et ses Mémoires*, éd. des *Mémoires*, mars 1890, in-16. — Gourdault, *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Régnier (*Notice*), 1881, I, lxxvi. — A. Lebreton, *le Roman au* xviiie *siècle;* Paris, 1890. — Cte d'Haussonville, *Mme de La Fayette*, 1891, in-16, et *Revue des Deux Mondes* du 15 sept. 1890. — Lud. Lalanne, *Brantôme et la « Princesse de Clèves » de Mme de La Fayette;* Paris, 1891, in-8.

LA FAYETTE (Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert Motier, marquis de), général et homme politique français, né au château de Chavaniac (Haute-Loire) le 6 sept. 1757, mort à Paris le 20 mai 1834. Il était fils du marquis Gilbert, colonel aux grenadiers de France, et appartenait à la branche cadette de cette illustre famille d'Auvergne. Il n'avait que deux ans quand son père fut tué à la bataille de Minden (1er août 1759). Elevé par sa grand'mère paternelle, il ne vint à Paris qu'à onze ans et fut placé au collège du Plessis. Il perdit en 1770 sa mère et son grand-père maternel et se trouva à la tête d'une fortune de 120,000 livres de rente. Il entra, le 9 avr. 1771, dans la 2e compagnie des mousquetaires et passa, le 7 avr. 1773, au régiment de Noailles avec le grade de sous-lieutenant. Il épousa, le 11 avr. 1774, la seconde fille du duc d'Ayen, Marie-Adrienne-Françoise de Noailles. Promu capitaine le 19 mai suivant, La Fayette fut réformé le 11 juin 1776. A cette époque, les nouvelles de la lutte des Américains contre les Anglais le remplirent d'enthousiasme, et, libre et riche, il résolut d'aller combattre avec les opprimés. Il s'entendit à ce sujet avec Benjamin Franklin, mais il dut user de ruse pour tromper la vigilance de sa famille. Il se rendit en Angleterre en févr. 1777 et prévint son beau-père, le 9 mars, de sa résolution de partir pour l'Amérique. Malgré les lettres de cachet sollicitées et obtenues par les siens, il réussit à s'embarquer à Bordeaux le 26 avr. 1777 et arriva à Georgetown le 15 juin suivant. Il se rendit aussitôt à Philadelphie, où il remit, le 30, au Congrès, les lettres d'introduction de Franklin et de Deane. Après quelques difficultés, le Congrès accepta ses services et lui donna le rang et la commission de major général. Peu de jours après, il fut présenté à Washington, qui l'accueillit avec une bienveillance qui ne

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

se démentit jamais. Le 11 sept. 1777, La Fayette fit ses premières armes à la bataille de Brandywine, dont le succès fut défavorable aux Américains. Il reçut une balle dans la jambe en ralliant ses troupes et resta alité trois semaines. Il ne cessait de correspondre avec sa femme et avec ses amis de France. Le 1er déc. 1777, il reçut le commandement de la division des Virginiens. Une expédition projetée au Canada ne put réussir à cause de l'hiver. La Fayette se distingua ensuite au combat de Monmouth le 28 juin 1778 et fut chargé d'opérer dans l'Etat de Rhode Island, de concert avec l'escadre française commandée par l'amiral d'Estaing. Une tempête empêcha le succès espéré, et le jeune général fit une retraite habile, qui lui valut les félicitations du Congrès (9 sept. 1778). Désirant prendre part à la guerre contre l'Angleterre, La Fayette demanda et obtint l'autorisation de retourner en France et il partit de Boston, le 11 janv. 1779, sur le vaisseau *l'Alliance*, après avoir reçu les témoignages les plus flatteurs du gouvernement américain. Il arriva à Brest le 20 févr. 1779.

La Fayette, qui avait quitté la France en fugitif, y rentrait en triomphateur. A la cour et à la ville, il fut reçu avec enthousiasme, et Louis XVI lui accorda, le 3 mars 1779, l'autorisation d'acheter le régiment des dragons du roi, ce qui lui donna le titre de mestre de camp. Il s'employa activement à décider le gouvernement français à intervenir en Amérique. Il parvint à obtenir qu'un corps de 4,000 hommes commandé par le lieutenant général Rochambeau fût envoyé aux Etats-Unis. La Fayette tint à précéder le corps expéditionnaire et il s'embarqua à l'île d'Aix le 11 mars 1780. Le 28 avr. il arriva à Boston et fut accueilli avec transport. Il conféra aussitôt avec Washington et, lorsque le 10 juil., l'escadre française parut devant Newport, il alla arrêter avec Rochambeau le plan des opérations. La campagne fut heureuse. Le général Cornwallis, qui se flattait de prendre celui qu'il traitait d'enfant (*the boy*), fut investi dans la ville d'Yorktown et dut capituler le 17 oct. 1781. Ce succès assurait l'indépendance des Etats-Unis. La Fayette, satisfait, résolut de rentrer dans sa patrie. Il quitta Boston le 23 déc. 1781 et débarqua à Lorient le 18 janv. 1782. Il ne négligea pas la cause de ses amis, et il eut la satisfaction de voir signer à Versailles, le 20 janv. 1783, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre. Le 12 mars suivant, il reçut le brevet de maréchal de camp et, le 5 mai, la croix de Saint-Louis. L'année suivante, il fit un troisième voyage aux Etats-Unis. Débarqué à New York le 4 août 1784, il parcourut les lieux témoins de ses exploits et passa plusieurs jours à Mount Vernon, auprès de Washington qui avait déposé son épée après la victoire. Partout il recueillit des témoignages d'affection et de gratitude. Le 21 déc. 1784, il quitta New York et parvint à Brest le 20 janv. 1785.

La Fayette s'occupa alors de la réforme de l'état civil des protestants et alla, en juil. 1785, assister aux manœuvres de Silésie. Il vit le grand Frédéric et se lia avec son frère le prince Henri. Puis il se rendit à Vienne, où il conféra avec l'empereur Joseph II. Rentré en France en oct. 1785, il vécut au milieu de sa famille et de ses amis, correspondant activement avec son illustre ami Washington. Quand le roi convoqua l'assemblée des notables, il inscrivit La Fayette parmi les 144 personnes qui devaient la composer. La Fayette y montra son esprit libéral et réformateur et déplut à la cour (22 févr. au 11 déc. 1787). Il fit remercier Calonne et donner un état civil aux protestants. L'année suivante, il voulut reprendre un service militaire actif et il obtint, le 1er avr. 1788, le commandement d'une brigade d'infanterie dans la division de Languedoc et de Roussillon. Mais ayant donné une adhésion publique à une protestation de la noblesse de Bretagne contre les édits de Lamoignon et de Brienne, il se vit retirer ses lettres de service de maréchal de camp (15 juil. 1788). Libre désormais de ses actions, il était un candidat désigné pour les Etats généraux. En effet, le 5 mars 1789, la noblesse de la sénéchaussée de Riom le choisit pour député. Son esprit libéral se donna carrière, et dès le 11 juil. il présenta une *Déclaration européenne des droits de l'homme et des citoyens*. Nommé vice-président de l'Assemblée le 13 juil., il exerça ses fonctions dans la mémorable journée du 14. Le lendemain 15, il fut élu par acclamation colonel général de la milice bourgeoise, en même temps que Bailly était nommé maire de Paris. La Fayette organisa aussitôt la garde nationale, et il proposa le 17 d'ajouter à la cocarde nationale bleue et rouge, couleurs de la ville de Paris, le blanc, couleur royale. « Je vous apporte, s'écria-t-il à l'Hôtel de Ville, une cocarde qui fera le tour du monde. »

L'activité de La Fayette ne se démentit pas, au milieu de difficultés toujours croissantes. L'assassinat de Foullon et de Bertier, auquel il s'était vainement opposé, lui fit donner, le 23 juil. 1789, une démission, qu'il fut obligé de retirer. Les journées des 5 et 6 oct. furent pour lui une rude épreuve. Il suivit le peuple à Versailles et réussit à protéger le roi et sa famille contre les envahisseurs et à les ramener à Paris. Sa popularité grandit encore quand il refusa le commandement des gardes nationales du royaume (4 févr. 1790). Le 12 mai 1790, il fonda avec Bailly la *Société de 1789*, qui devait devenir le club des Feuillants. On frappait des jetons à son effigie (3 juin 1790). Le 14 juil. 1790, La Fayette, que les fédérés avaient acclamé pour président, eut l'honneur de prêter sur l'autel de la patrie le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Cependant Marat attaquait sans merci le *général Motié* et le qualifiait de *traître*. Le 28 févr. 1791, La Fayette chassa des Tuileries les chevaliers du poignard. L'émeute du 18 avr., qui empêcha le départ de Louis XVI pour Saint-Cloud, lui fournit le prétexte de donner sa démission (21 avr.). Il fallut les démarches de la municipalité et les supplications des gardes nationaux pour lui faire reprendre son commandement. La fuite de Louis XVI lui créa une situation périlleuse ; il donna immédiatement des ordres pour arrêter le roi (21 juin 1791). Il n'en fut pas moins promu lieutenant général le 30 juin 1791. Enfin, le 17 juil., il réprima l'émeute du Champ de Mars et fit tirer sur le peuple. Sa popularité sombra dans ce triste événement. Toujours chevaleresque, il fit voter, le 13 sept. 1791, l'amnistie générale, et, le 18, il assista, à la tête de la garde nationale, à la proclamation de la Constitution. L'Assemblée constituante s'étant séparée (30 sept. 1791), La Fayette considéra que sa tâche était terminée, et il donna sa démission de commandant général le 8 oct. 1791. La garde nationale lui rendit les plus grands hommages et lui offrit une épée d'honneur à garde d'or. Le général alla se reposer en Auvergne et, après une tournée triomphale, arriva dans son château de Chavaniac le 17 oct. Il ne sortit pas de sa retraite, même quand on opposa vainement sa candidature à celle de Petion pour la mairie de Paris (16 nov. 1791). Mais les préparatifs de la guerre le firent rentrer dans la carrière des armes.

Le 14 déc. 1791, le roi confia à La Fayette le commandement d'une des trois armées qu'il venait de créer, celle du centre. Le général accourut aussitôt et partit pour Metz afin d'organiser son armée. Il entra en campagne en mai 1792 et eut la douleur de perdre au combat de Gliswelles son lieutenant et ancien compagnon d'armes Gouvion (11 juin 1792). Adversaire du parti jacobin, il en surveillait les agissements. L'envahissement des Tuileries par le peuple au 20 juin 1792 mit le comble à son mécontentement. Il ne craignit pas de quitter son armée et de se rendre à l'Assemblée législative, où il prononça un réquisitoire contre les auteurs de l'insurrection (28 juin). Sa présence causa de violentes protestations, malgré lesquelles l'Assemblée lui donna gain de cause. Il repartit le 30 juin, mais les dénonciations contre lui et les demandes de mise en accusation se multiplièrent. La journée du 10 août et la suspension de Louis XVI outrèrent le général, qui voulut soulever son armée pour aller délivrer le roi et restaurer la Constitution. Il protesta publiquement et adressa des proclamations à ses soldats. Le 14 août 1792, il fit arrê-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ter par la municipalité de Sedan les commissaires de l'Assemblée, Antonelle, Kersaint et Peraldy. A la nouvelle de cette rébellion le conseil exécutif somma, le 17 août, La Fayette de remettre le commandement de son armée et de venir rendre compte de sa conduite. Le général, voyant qu'il ne pouvait compter sur ses troupes, résolut d'abandonner son poste et, le 19 août, il franchit la frontière près de Mouzon avec vingt-deux officiers de son état-major. Arrivés à huit heures du soir à Rochefort, les fugitifs furent arrêtés par les sentinelles ennemies. La Fayette et ses compagnons protestèrent qu'on ne devait pas les confondre avec les émigrés, car ils ne voulaient pas porter les armes contre leur pays, mais ce fut en vain. Les ordres les plus sévères furent donnés à leur égard ; La Fayette, un des auteurs de la Révolution, était de bonne prise. Transféré à Namur (25 août), puis à Luxembourg (3 sept.), et à Coblentz (15 sept.), il fut enfin enfermé le 18 sept. 1792 dans la forteresse de Wesel et jeté dans un ignoble cachot. De là on le mena à Magdebourg (31 déc.), où sa captivité fut encore plus rigoureuse. Le 16 janv. 1794, il fut transféré à Neisse et en mai livré par les Prussiens aux Autrichiens qui l'enfermèrent à Olmutz et déployèrent envers lui une cruauté inouïe, qu'une tentative d'évasion (8 nov.) ne fit encore qu'accroître. Le 24 oct. 1795 seulement, la femme de La Fayette obtint de rejoindre son mari. Cependant le lamentable sort des prisonniers d'Olmutz préoccupait les esprits en France, en Amérique et en Angleterre, mais toutes les interventions étaient inutiles. Il fallut les victoires de Bonaparte et une stipulation spéciale dans le traité de Campo-Formio pour décider l'empereur d'Allemagne à lâcher sa proie. Le 19 sept. 1797, La Fayette et ses compagnons furent enfin délivrés, après avoir promis de ne jamais remettre les pieds dans les Etats de l'Empire. Après avoir remercié Bonaparte (6 oct.), La Fayette se fixa à Wittmold, en Holstein. En févr. 1799, il s'établit dans les Pays-Bas. A l'annonce du coup d'Etat du 18 brumaire, il accourut à Paris, mais reçut un accueil assez froid. Il se retira alors dans sa terre de La Grange-Blesneau, dans le dép. de Seine-et-Marne. Il refusa l'ambassade aux Etats-Unis et une place au Sénat, mais sollicita sa retraite qui lui fut accordée le 13 avr. 1802, avec une pension de 6,000 fr. Il vota contre le Consulat à vie et vécut dans la retraite, s'occupant d'agriculture et entretenant avec ses amis de France et d'Amérique une volumineuse correspondance. Il eut la douleur de perdre, le 24 déc. 1807, sa femme, qui lui avait montré un si parfait dévouement.

La chute de Napoléon ne lui causa ni étonnement ni chagrin. La Fayette félicita même Louis XVIII de sa restauration sur le trône de ses ancêtres. Mais le retour de l'île d'Elbe le rejeta dans la politique. La cause de l'empereur lui parut celle de la France. Nommé, le 10 mai 1815, député de Seine-et-Marne, il fut choisi, le 5 juin, pour troisième vice-président de l'Assemblée. La défaite de Waterloo lui inspira un discours indigné contre le despote, dont il réclama l'abdication (22 juin). Désigné, le 23 juin, pour un des commissaires envoyés par le gouvernement provisoire au quartier général des alliés, il échoua dans cette mission, mais sut tenir au représentant anglais un patriotique langage. Revenu à Paris le 5 juil., il rendit compte de ses démarches à la Chambre et se retira le 11 à La Grange. Il ne rentra dans la lice que le 26 oct. 1818, jour où le dép. de la Sarthe le choisit pour député. Il défendit à la tribune la liberté individuelle et celle de la presse. Il s'affilia à la charbonnerie et entra même dans un complot qui fut dévoilé et n'eut pas de commencement d'exécution (1er janv. 1822). Non réélu en 1824, il profita de ce repos forcé pour aller une dernière fois visiter les Etats-Unis avec son fils. Embarqué au Havre le 13 juil. 1824, il arriva à New York le 16 août. Reçu solennellement à Philadelphie le 28 sept., il fit un pieux pèlerinage à la tombe de Washington (17 oct.). Pendant une année, il parcourut les Etats de l'Union, au milieu de l'enthousiasme universel, et, le 7 sept. 1825, il quitta ce pays qu'il ne devait plus revoir.

Rentré à La Grange le 27 oct. 1825, La Fayette fut rendu à la vie publique, le 21 juin 1827, par les électeurs de l'arr. de Meaux, qui le nommèrent député à la veille de la clôture de la session. Réélu le 17 nov., il lutta de nouveau pour les idées libérales. En 1829, un voyage en Auvergne, en Dauphiné et dans l'Ardèche lui rappela sa popularité de 1789 et ses ovations de 1824 en Amérique. Il rentra par Vienne et Lyon (5 sept. 1829). Partout on lui avait décerné des couronnes civiques. Le 12 juil. 1830, ses électeurs confirmèrent son mandat. Quand la révolution éclata, La Fayette accourut à Paris, et, le 29 juil., accepta les fonctions de commandant de la garde nationale. Il se rallia au duc d'Orléans, mais se brouilla bientôt avec Louis-Philippe. Le 25 déc. 1830, il donna sa démission. Le 5 juil. 1831, il fut élu par les collèges de Meaux et de Strasbourg et obta pour le premier. Il plaida éloquemment la cause des Polonais et se montra toujours prêt à combattre l'oppression, comme au temps de sa jeunesse. Chef respecté de l'opposition, il déclara qu'il ne voulait pas avoir plus de liens avec la contre-révolution de 1830 qu'avec celle de 1789 (5 juin 1832). Il parut, le 26 janv. 1834, pour la dernière fois à la Chambre pour appuyer des pétitions relatives aux réfugiés polonais. Le 30, il voulut suivre à pied le convoi du député Dulong, fils naturel de son ami Dupont de l'Eure, tué en duel par le général Bugeaud. Il prit froid et dut s'aliter. Sa robuste constitution résista pendant près de quatre mois, mais le mal en triompha, et La Fayette mourut à Paris le 20 mai 1834, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On l'enterra au cimetière Picpus auprès de sa femme, et les plus grands honneurs furent rendus en France et aux Etats-Unis à cet illustre citoyen, dont la carrière fut si extraordinaire et qui restera comme le type accompli du libéral et du parlementaire. Son fils publia en 1837 et en 1838 les *Mémoires* et la *Correspondance de La Fayette*, ouvrage capital pour la biographie du général et pour l'histoire de son temps.

En 1877, la ville de New York éleva une statue à La Fayette. En France, la ville du Puy suivit cet exemple et, le 6 sept. 1883, inaugura une statue, œuvre remarquable du sculpteur Hiolle. Il est bien peu de nos grandes cités qui n'aient donné à une de leurs artères le nom du libérateur de l'Amérique et du patriote de 1789. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Mémoires, correspondances et manuscrits du général La Fayette, publiés par sa famille;* Paris, 1837-38, 6 vol. in-8. — REGNAULT-WARIN, *Mémoires pour servir à la vie du général La Fayette;* Paris, 1824, 2 vol. in-8. — PELET DE LA LOZÈRE, *La Fayette en Amérique et en France;* Paris, 1867, in-18. — H. DONIOL, *la Famille, l'enfance et la première jeunesse de La Fayette;* Orléans, 1876, in-8. — A. BARDOUX, *la Jeunesse de La Fayette et les Dernières Années de La Fayette;* Paris, 1892 et 1893, 2 vol. in-8. — Etienne CHARAVAY, *le Général La Fayette;* Paris, 1895, in-8. — A. LEVASSEUR, *La Fayette en Amérique en 1824 et 1825;* Paris, 1829, 2 vol. in-8. — SARRANS jeune, *La Fayette et la révolution de 1830;* Paris, 1834, 2 vol. in-8. — Jules CLOQUET, *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette;* Paris, 1836, in-8. — A. TUETEY, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française;* Paris, 1890-94, 3 vol. in-4. — NAUROY, *le Curieux*, 1887. p. 128. — MAX BÜDINGER, *La Fayette in Oesterreich ;* Vienne, 1878, in-8.

LA FAYETTE (Washington-Georges-Louis-Gilbert MOTIER, marquis de), homme politique français, né à Paris le 24 déc. 1779, mort à Paris le 30 nov. 1849, fils du précédent. Entré dans l'armée, il fit la campagne d'Italie, celles d'Autriche, de Prusse et de Pologne dans l'état-major de Grouchy ; mais, assez mal vu de Napoléon Ier et privé d'un légitime avancement, il dut abandonner la carrière militaire. Le 12 mai 1815, il fut élu député de la Haute-Loire, échoua dans ce même département le 4 nov. 1820, fut élu par le Haut-Rhin le 16 mai 1822, et échoua de nouveau à Brioude en 1824. Il accompagna alors son père en Amérique, et, à son retour, échoua encore à Brioude le 17 nov. 1827, mais fut élu le même jour député de Coulommiers, qu'il représenta jusqu'en 1847. Membre de l'opposition de gauche, il combattit le cabinet Polignac, puis le cabinet Casimir Périer, signa le compte rendu de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'opposition de 1832, combattit les lois de septembre et le cabinet Guizot. Le 23 avr. 1848, il fut nommé représentant de Seine-et-Marne à la Constituante, où il soutint la politique de Cavaignac. Il ne fit pas partie de la Législative. On a de lui : *Lettre adressée à un électeur de Brioude* (Brioude, 1834, in-4), et une autre brochure relative aux lois du 9 sept. 1835, intitulée *Messieurs et chers commettants* (Paris, 1835, in-4).

LA FAYETTE (Oscar-Thomas-Gilbert MOTIER, comte, puis marquis de), homme politique français, né à Paris le 20 août 1815, mort à Paris le 26 mars 1881, fils du précédent. Elève de l'École polytechnique, il servit brillamment en Afrique. Le 1er août 1846, il fut élu député de Seine-et-Marne, et fit une active propagande en faveur de la réforme électorale. Partisan de la révolution de 1848, il fut nommé le 23 avr. 1848 représentant de Seine-et-Marne à la Constituante, où il soutint Cavaignac, et, réélu à la Législative le 13 mai 1849, il combattit assez mollement la politique de l'Elysée. Après le 2 déc., il donna sa démission de capitaine d'artillerie et se tint dans la vie privée jusqu'en 1870. Le 8 févr. 1871, il fut élu représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, où il fit partie de la gauche républicaine. Partisan de Thiers, il lutta assez vivement contre le cabinet Broglie. Elu sénateur inamovible le 13 déc. 1875, il combattit le gouvernement du 16 mai et appuya le cabinet Dufaure.

LA FAYETTE (François-Edmond MOTIER, vicomte, puis comte de), homme politique français, né à La Grange-Blesneau (Seine-et-Marne) le 11 juil. 1818, mort à Paris le 11 déc. 1890, frère du précédent. Avocat à Paris, il fut élu le 23 avr. 1848 représentant de la Haute-Loire à la Constituante. D'opinions plus modérées que ses parents, il se tint dans la politique du centre. Aussi sa candidature à la Législative dans la Haute-Loire fut-elle très vivement combattue par le parti démocratique, qui la fit échouer. Il échoua encore aux élections du 8 févr. 1871 dans le même département, qui le nomma enfin sénateur le 30 janv. 1876. Il combattit le gouvernement du 16 mai, fut réélu le 5 janv. 1879 et le 5 janv. 1888, et appuya constamment la politique opportuniste. Il s'était prononcé contre le boulangisme.

LAFENESTRE (Georges), littérateur français, né à Orléans en 1837. Il a débuté en 1864 par un volume de vers, *les Espérances*, où il s'inspirait de souvenirs italiens, et où certaines pièces accusaient une note lyrique toute particulière. Dans un poème consacré à Giotto, sous ce titre : *Pasquetta*, il annonçait déjà le poète qui serait doublé d'un écrivain d'art. Il s'occupa ensuite de critique dans quelques revues et écrivit le compte rendu des Salons, dans le *Moniteur universel*, à partir de 1868. Attaché au cabinet du ministre des beaux-arts en 1870, il devint, en 1876, chef de bureau, et peu de temps après il fut nommé inspecteur. Il fut délégué, en qualité de commissaire général, aux expositions de Munich, de Vienne, d'Amsterdam et d'Anvers. Comme poète, il a publié en 1874 un second volume, *les Idylles et Chansons*, d'une forme très distinguée et où se retrouvaient le genre et les qualités du premier livre. On lui doit encore un roman italien, *Bartolomea* (1882) où plusieurs scènes sont empruntées à la vie d'artiste. Conservateur adjoint des peintures au musée du Louvre (1886), il fut nommé deux ans plus tard conservateur à ce même poste, puis professeur à l'École du Louvre. Il a été élu, en 1892, membre libre de l'Académie des beaux-arts. M. Georges Lafenestre est l'auteur des ouvrages suivants, se rattachant à l'histoire de l'art : *l'Art vivant : la Peinture et la Sculpture aux Salons de 1863 à 1874* (1881) ; *les Maîtres anciens* (1882) ; *le Musée de Montpellier* (dans *l'Inventaire général des richesses d'art de la France*, 1884) ; *la Peinture italienne* (Ier tome, 1885, dans *la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts*) ; *la Vie et l'œuvre du Titien* (1886, in-fol.) ; *le Livre d'or du Salon de peinture et de sculpture* (1879 à 1890, 12 vol. in-4, illustr.) ; *Salon de 1889*, avec 100 pl.). Il a été attaché comme critique à la *Revue des Deux Mondes* et y a publié diverses études, en même temps que des articles sur les Salons. Il a commencé, en collaboration avec M. E. Richtenberger, *la Peinture en Europe* (Ier tome, *le Louvre*, 1893 ; IIe tome, *Florence*, 1894), avec de nombreuses illustrations), et un commentaire détaillé et raisonné. C'est le type du catalogue moderne de musée, du manuel à l'usage de l'amateur, où il est tenu compte de tous les documents importants et des découvertes biographiques les plus récentes. Ant. VALABRÈGUE.

LAFERRIÈRE (Louis-Marie, comte), général français, né à Redon le 9 avr. 1776, mort à Vallery (Yonne) le 22 nov. 1834. Entré au service dès 1792, il fit de brillantes campagnes dans les armées du Nord, de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse, de l'Ouest, etc., commanda un régiment de cavalerie à Austerlitz, Iéna et Friedland, conquit en Espagne le grade de général de brigade (13 mai 1811), fut nommé général de division et comte pour sa belle conduite à Hanau (1813) et se couvrit de gloire pendant la campagne de France. Sous la première Restauration, il obtint le commandement de l'École de cavalerie de Saumur (23 déc. 1814). Appelé à la Chambre des pairs par Napoléon pendant les Cent-Jours (1815), il en fut exclu par Louis XVIII, mais il y fut plus tard rappelé par Louis-Philippe (1832). A. DEBIDOUR.

LAFERRIÈRE (Louis-Firmin JULIEN-), juriste français, né à Jonzac le 5 nov. 1798, mort le 15 févr. 1861. Avocat à Angoulême, puis à Bordeaux, il se fit connaître par un remarquable *Essai sur l'histoire du droit français* (Paris, 1836-38, 2 vol. in-8 ; 3e éd., 1885) et fut nommé professeur à la faculté de Rennes (1838), devint conseiller d'Etat, député à l'Assemblée législative (1849), inspecteur général de l'enseignement du droit ; il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales en 1855. Parmi ses ouvrages, très appréciés, on cite : *Cours de droit public et administratif* (1839 ; 5e éd., 1860, 2 vol.) ; *Histoire du droit français* (1845-58, 6 vol.) ; *Histoire des principes, des institutions et des lois de la Révolution française* (1850 ; 2e éd. 1852) ; *De l'influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains* (1860).

LAFERRIÈRE (Delaferrière, dit *Adolphe*), acteur français, né à Alençon en 1806, mort à Paris en 1877. Il débuta en 1820 au Français dans les chœurs d'*Athalie*, mais se consacra au drame et parut sur des scènes très diverses : Ambigu, Porte-Saint-Martin, Français, etc., toujours avec succès. Vers 1832, il fit une tournée triomphale en Russie. En 1837, il reparut à Paris et parcourut une brillante carrière, surtout à l'Odéon, où il resta longtemps. En 1864, il fit une tournée en Allemagne ; on le trouve encore sur la scène de Cluny en 1876. Laferrière eut une grande célébrité ; il garda jusqu'à ses derniers jours cette apparence de jeunesse éternelle que l'on admirait en lui et le rendait, dit-on, irrésistible. Il a publié des *Mémoires* (1874) remplis d'anecdotes piquantes.

LAFERRIÈRE (Edouard-Louis JULIEN-), jurisconsulte français, né à Angoulême le 26 août 1841, fils de Julien (ci-dessus). Avocat au barreau de Paris, secrétaire d'Ernest Picard, il fut à cause de sa collaboration au *Rappel* emprisonné à Mazas en mai 1869. Directeur des cultes au ministère de l'intérieur (1879), il fut nommé conseiller d'Etat la même année et devint vice-président de cette assemblée en 1886. Fondateur du journal *la Loi*, collaborateur du *Temps*, M. Laferrière a donné d'importants ouvrages parmi lesquels nous citerons : *les Journalistes devant le Conseil d'Etat* (Paris, 1865, in-8) ; *la Censure et le régime constitutionnel* (1867, in-12) ; *les Constitutions d'Europe et d'Amérique* (1869, in-8) ; *l'Article 8 de la Constitution* (1882, in-12) ; *Traité de la juridiction administrative et des recours au contentieux* (1887-88, 2 vol. gr. in-8).

LA FERRIÈRE-PERCY (Hector de MASSO, comte de), écrivain français, né à Lyon en 1811. Le premier de ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

livres date de 1855; c'est une étude fort attachante sur la vie de famille des châtelains du XVIe siècle, d'après un de ces livres de raison auxquels on attache un grand prix aujourd'hui (*Journal de la comtesse de Sanzay*). L'*Histoire de Flers*, qui parut en même temps, relève également de la monographie locale, comme l'*Histoire du canton d'Athis* (1858). M. de La Ferrière publia ensuite : *Marguerite d'Angoulême, étude sur ses dernières années* (1862). La même année, il donna : *Une Fabrique de faïence à Lyon sous Henri II*. Il reçut alors la mission de recueillir les lettres de Catherine de Médicis conservées dans les bibliothèques de l'étranger et publia : *Deux Années de mission à Saint-Pétersbourg* [*manuscrits, lettres*, etc., *sortis de France en 1789*] (1867). En 1878, parut *le Seizième Siècle et les Valois*. Le tome I des *Lettres de Catherine de Médicis* a paru en 1880; le tome V, entamant le règne de Henri III, est actuellement sous presse (1895). M. de La Ferrière a en outre collaboré assidûment à la *Revue des Deux Mondes*, au *Correspondant*, à la *Nouvelle Revue*, et réuni en volumes ses divers articles : *Trois Amoureuses au XVIe siècle* [*Françoise de Rohan, Isabelle de Limeuil, la Reine Margot*] (1885); *la Jeunesse de Henri III* (1888); *Henri IV, le roi, l'amoureux* (1890).

LA FERRONAYS (V. Ferronays).

LA FERTÉ-SENNETERRE (Famille de) (V. Ferté).

LA FEUILLADE (Famille de). Branche cadette de la maison d'*Aubusson* (V. ce nom), issue de *Guillaume*, fils de Jean Ier, qui vivait à la fin du XIVe siècle et était oncle du grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson. *François Ier*, seigneur de La Feuillade, chevalier de Saint-Michel, chambellan du duc d'Anjou, mort en 1611, eut pour fils *Georges*, comte de La Feuillade, maréchal de camp, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la reine, ami et créature de Concini, mort en 1628. Celui-ci fut le père de *François II*, comte de La Feuillade, maréchal de camp en 1621; premier chambellan du duc d'Orléans (Gaston), il le suivit dans sa révolte et fut tué en 1632 au combat de Castelnaudary; il laissait cinq fils : *Léon*, premier chambellan de Monsieur en 1638, maréchal de camp, tué au siège de de Lens en 1647, « un des plus accomplis et agréables hommes de France »; *Georges* (V. Aubusson [Georges d']); *Gabriel*, tué au siège de Saint-Omer en 1638; *Paul*, tué à Mardik en 1646; *François III*, qui suit.

François III, vicomte d'Aubusson, puis comte de La Feuillade, duc de Rouannez et enfin duc de La Feuillade, maréchal de France, mort le 18 sept. 1691, à soixante ans, entra au service en 1647, servit à la bataille de Rethel (1651) et dans les campagnes de Flandre, fut maréchal de camp en 1663, lieutenant général en 1667, colonel des gardes françaises en 1672, gouverneur de Dole en 1674, maréchal de France en 1675. Il alla en Hongrie en 1666 avec Coligny, mena des volontaires à Candie en 1669, et fit la campagne de Hollande. Le 9 avr. 1667, il épousa Charlotte Gouffier, sœur du duc de *Rouannez* (V. ce nom); son beau-frère, décidé à vivre dans la retraite, céda son duché et le marquisat de Boisy à sa sœur qui les vendit elle-même, par contrat de mariage, 400,000 livres à son futur époux, à charge que leurs enfants porteraient conjointement les noms et les armes des deux maisons, et que La Feuillade payerait les dettes de la maison de Gouffier : il ne remplit pas cette obligation; d'autre part, ayant obtenu une érection nouvelle du duché sous le nom de Rouannez, il obtint en 1673 d'y substituer celui de La Feuillade. En 1678, il fut nommé vice-roi de Sicile; il fit habilement la retraite qui lui était ordonnée. Gouverneur du Dauphiné en 1681, il fut chevalier des ordres en 1688.

Très brave soldat, il passait pour un médiocre général. On l'accusa aussi « de faire un Pérou du régiment des gardes ». Ami de Colbert et de Seignelay, il ne craignit pas de se brouiller avec Louvois : mais c'est que, par ses flatteries, il s'était mis en position de tout dire au roi. « Il connaissait le roi, dit Saint-Simon, mieux qu'homme de la cour; il découvrit de bonne heure que les plus basses et les plus outrées flatteries étaient un chemin sûr et raccourci à qui était à portée et en volonté de le faire. » En 1686, il fit élever la statue de la place des Victoires, sous laquelle il voulait faire préparer son tombeau et qui fut consacrée avec des rites renouvelés des apothéoses des empereurs romains; il y fit allumer chaque soir des falots que le roi fit supprimer en 1691, « déclarant que ces sortes de lampes ne devaient être que dans les églises ». A sa mort, « le roi, au dire de Saint-Simon, ne put s'empêcher de témoigner qu'il s'en trouvait fort soulagé » : ses adulations n'avaient plus le mérite de la nouveauté, et ses voyages à Paris, devenus fréquents, avaient déplu. — Sa femme, *Charlotte Gouffier*, née en avr. 1633, morte le 13 févr. 1683, avait été une disciple fervente de Port-Royal; elle fit vœu de chasteté et vécut neuf ans dans la retraite. On a prétendu que Pascal avait éprouvé pour elle une passion discrète. A trente-quatre ans, elle se fit relever de ses vœux pour se marier, en eut du remords et traîna une vie languissante.

Un seul fils du maréchal lui survécut. Ce fut *Louis*, comte d'Aubusson, puis comte de La Feuillade, duc en 1691, né le 30 mai 1673, mort à Marly le 29 janv. 1725. Mestre de camp en 1686, gouverneur du Dauphiné en 1691, il épousa en 1692 une fille du secrétaire d'État Châteauneuf, aimable et estimable personne avec qui il vécut fort mal et qui mourut à vingt et un ans, en 1697. Avec un visage « d'une laideur dégoûtante », il avait, d'après Saint-Simon, « beaucoup d'esprit, du feu, de l'audace, plus que personne le langage et les manières du grand monde et le jargon qui plaît aux femmes. Fort galant. Magnifique et très brave. Une ambition démesurée ». Ses négligences dans le service, ses habitudes de débauche crapuleuse, le vol qu'il commit en 1696 en forçant le coffre-fort de son oncle, l'évêque de Metz, le firent longtemps détester du roi. Le mariage qu'il fit en 1701 avec une fille du ministre Chamillard fit sa fortune. Brigadier le 21 janv. 1702, maréchal de camp le 18 févr. suivant, lieutenant général le 25 janv. 1704, chevalier de Saint-Louis, puis du Saint-Esprit, il eut en 1706 le commandement de l'armée au siège de Turin et se montra absolument incapable. Son digne ami Canillac le fit faire pair par le régent en 1715; Pâris-Duvernay et Mme de Prie le firent faire maréchal de France le 2 févr. 1724. Il ne laissa pas d'enfants. Un de ses parents éloignés, *François* d'Aubusson, releva le titre de comte de La Feuillade. L. Del.

Bibl. : Saint-Simon, *Ecrits inédits*, t. VI, p. 363; *Mémoires*, éd. Boislile, t. III, appendices X et XXIX; t. IV, p. 97, etc. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*. — *Traité des statues*, 1688. — Saint-Hilaire, *Mémoires*, I, 362. — G. Lyon, *la Conversion de Mlle de Rouannez*, 1879. — L'abbé Maynard, *Pascal, sa vie, son caractère, ses écrits et son génie*, t. I, pp. 112-123, etc.

LA FEUILLÉE ou FEILLÉE (François de), musicographe français du XVIIIe siècle. Prêtre, au service du chœur de la cathédrale de Chartres. Il a laissé de nombreux ouvrages spéciaux, parmi lesquels nous citerons : *Méthode pour apprendre les règles du plain-chant* (Paris, 1745, in-12), souvent réimprimé; *Epitome Antiphonarii romani* (1751, in-12); *Epitome Gradualis romani* (1847, in-12).

LAFFAUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly; 209 hab. Intéressante église du XIIe siècle avec remaniements et additions du XVe; les chapiteaux historiés en sont particulièrement curieux. La découverte d'un important cimetière franc a donné à croire qu'il fallait identifier Laffaux avec la localité nommée *Latofao* dans les textes mérovingiens. Château du XVIe siècle converti en ferme.

LAFFÉMAS (Barthélemy de), administrateur et économiste français, né à Beausemblant (Dauphiné) en 1545, mort à Paris vers 1612. D'abord valet de chambre de Henri IV, il s'éleva par son mérite à la charge de contrôleur général du commerce de France. Dans une vingtaine

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'écrits, publiés de 1598 à 1610, il attaque « les monopoles glissés sur le peuple de France », soutient les doctrines protectionnistes, attaque (comme Sully) le luxe des soies et des habillements, ce qui ne l'empêche pas de publier des traités et des instructions sur la culture et la greffe du mûrier blanc. Beaucoup de zèle et pas beaucoup de suite, telle est l'impression qui résulte de ces écrits, curieux par le détail. H. Monin.

LAFFÉMAS (Isaac de), fils du précédent, né vers 1587, mort à Paris le 16 mars 1657. D'abord tailleur, si l'on en croit L'Estoile, puis avocat au parlement, puis maître des requêtes de l'hôtel, il devint lieutenant civil au Châtelet (1637), puis président des requêtes. Il a publié *l'Histoire du commerce de la France*... (Paris, 1606, in-12); on lui attribue aussi deux mazarinades sous le pseudonyme de Nicolas Le Dru. Il fut un des agents les moins scrupuleux de la politique de Richelieu. Comme il était juge aussi impitoyable que mauvais orateur, on disait de lui, en parodiant la définition de Quintilien : *Vir bonus, strangulandi peritus.* H. Monin.

LAFFICHARD (Thomas), auteur dramatique français, né à Pont-Floch le 22 juil. 1698, mort à Paris le 20 août 1753. D'abord souffleur, puis receveur à la Comédie-Italienne, il a eu de grands succès en son temps, succès d'esprit et de style, car ses ouvrages ne supportent plus la lecture. Citons : *les Acteurs déplacés* (Paris, 1746, in-8), comédie; *l'Amour imprévu* (1746, in-8), vaudeville ; *Pantin et Pantine* (Amsterdam, 1751, in-8) ; *Caprices romanesques* (1745, in-12); *le Philosophe amoureux* (1746, 2 vol. in-12) ; *la Salamandre* (1741, in-12) ; *le Songe de Clydamis* (1732, in-12), romans; *la Nymphe des Thuileries* (1746, in-8) ; *la Surprise des amants* (1735, in-8), comédies, etc.

LAFFIN (De). Famille du Bourbonnais qui tire son origine du fief de La Fin, près de Thiel (dép. de l'Allier). Très mal connue, cette famille a eu deux célèbres représentants : au XVe siècle, *Pierre* de Laffin, abbé de Bénissons-Dieu, près de Roanne, en 1460, qui construisit la belle église de ce couvent et fonda en 1496 la collégiale de Montaiguet, et *Jacques* de Laffin, seigneur de Montboissier, Aubusson, etc., qui fut mêlé à toutes les intrigues de l'histoire politique du XVIe siècle. Marié à Gilberte de Montboissier, il fut attaché à François, quatrième fils de Henri II (1575), traita avec le duc Casimir après la trêve, lieutenant général pour François en Touraine, envoyé en mission secrète en Italie pour opérer le recouvrement de la Valteline (1576-78), il entra ensuite en négociations avec Saint-Aldegonde et devint après le meurtre de Bussy le chambellan du duc. François voulant conquérir l'Espagne, Laffin eut le commandement de l'armée qu'on levait, puis servit d'intermédiaire entre le duc et le roi à propos des affaires de Cambrai. Catherine de Médicis le chargea de négocier avec le prieur de Crato la cession du Portugal. Après la mort de François (1584), sur les instances de Turenne, il embrassa le parti de Henri IV et fut employé par lui à diverses affaires; il n'en conserva pas moins avec Marguerite de Valois des relations prouvées par une correspondance qui dura de 1591 à 1598. En 1594, il est chargé de pacifier la révolte de la Provence. Mal récompensé à son retour, il entra dans la conspiration du maréchal de Biron et alla conférer en Savoie avec l'ambassadeur d'Espagne (1600), mais il revint bientôt au roi et lui dénonça le complot; le 20 avr. 1606, il fut assassiné sur le pont Notre-Dame. Maurice Dumoulin.

Bibl.: Roger de Quirielle, *Montaiguet*, dans *Roannais illustré*, 5e série. — Cohendy, *Lettres de Marguerite de Valois;* Clermont-Ferrand, 1881, broch. in-4.

LAFFITE-Toupière. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory ; 210 hab.

LAFFITE-Vigordanne. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. du Fousseret ; 549 hab.

LAFFITTE (Jacques), financier et homme politique français, né à Bayonne le 24 oct. 1767, mort à Paris le 26 mai 1844. Fils d'ouvrier, il vint à vingt ans chercher fortune à Paris et entra comme teneur de livres (1788) chez le banquier Perregaux qui, ayant pu apprécier ses rares aptitudes, le prit pour associé en 1800 et lui laissa en mourant (1804) la direction de sa maison. Laffitte réalisa en peu d'années une énorme fortune, dont il fit toujours le plus noble usage, devint président de la chambre de commerce de Paris, juge au tribunal de commerce de la Seine (1813) et accepta le 25 avr. 1814, dans les circonstances les plus difficiles, le gouvernement de la Banque. Il siégea pendant les Cent-Jours à la Chambre des représentants et, après Waterloo, fit des avances considérables à l'Etat et à la ville de Paris pour satisfaire aux premières exigences des alliés (juillet). Membre de la Chambre des députés à partir d'oct. 1816, il contribua par ses conseils et par ses discours au rétablissement de nos finances (1817-18) et se signala aussi comme un des plus fermes partisans des principes de la Révolution.

La chaleur avec laquelle il défendit la liberté de la presse et la loi électorale de 1817 lui fit perdre en 1819 sa place de gouverneur de la Banque de France. Il combattit l'année suivante la loi du *double vote* et en 1823 l'expédition d'Espagne, mais se prononça en 1824 pour le projet de conversion des rentes du ministère Villèle, ce qui compromit sa popularité. Il la regagna bientôt tout entière par son opposition ouverte à la politique intérieure de Charles X et aussi par sa générosité philanthropique et son dévouement inépuisable au parti libéral. Non réélu en 1824, il rentra au Palais-Bourbon en mars 1827 comme député de Bayonne, proposa la mise en accusation du cabinet après la dissolution de la garde nationale, obtint un double mandat aux élections générales de nov. 1827 et se prononça de plus en plus ouvertement pour le duc d'Orléans qui, suivant lui, devait réaliser sur le trône l'union de la monarchie et de la liberté.

Réélu à Bayonne le 12 juil. 1830, il exerça pendant et après l'insurrection provoquée par les ordonnances de Charles X une influence décisive sur les événements. Le 28 juil., il envoya à Louis-Philippe l'avis de pourvoir à sa sûreté, fit de son hôtel le quartier général de la révolution, répondit le 29 aux propositions d'accommodement de Charles X *qu'il était trop tard*, et, le 30, envoya chercher dans sa retraite le duc d'Orléans qu'il fit aussitôt proclamer lieutenant général du royaume. Le 31, il conduisit ce prince à l'Hôtel de Ville. Peu après (3 août), la Chambre des députés choisissait Laffitte pour président.

Le célèbre banquier entra comme ministre d'Etat dans le premier cabinet formé par le nouveau roi. Il y représentait le *parti du mouvement*, avec lequel ce dernier se crut quelque temps obligé de compter. Aussi devint-il le 3 nov. suivant président du conseil et ministre des finances. Mais le parti avancé trouva bientôt trop peu démocratiques ses premiers projets de lois. Débordé par l'agitation légitimiste et républicaine, privé d'auxiliaires comme La Fayette, Dupont de l'Eure, Odilon-Barrot, qui ne tardèrent pas à se retirer, contrecarré en dessous par Louis-Philippe, surtout dans sa politique extérieure (affaires d'Italie), Laffitte céda la place au ministère Casimir Périer (13 mars 1831). Il sortait du pouvoir à peu près ruiné. Ses largesses et la crise financière de 1830 avaient profondément ébranlé son crédit. Après une longue et laborieuse liquidation, il se trouva ne plus posséder que quelques millions (1836), avec lesquels il fonda en 1837 une caisse d'escompte qui ne prospéra pas sous sa direction et qui devait sombrer en 1848. En politique, réélu député par divers collèges en 1831, 1834, 1837, 1839 et 1842, il se déclara, depuis sa sortie du ministère, pour l'opposition dynastique, signa le *Compte rendu* de 1832 et alla jusqu'à demander publiquement pardon *à Dieu et aux hommes* du rôle qu'il avait joué en 1830. Peu après le discours mordant qu'il avait prononcé à la Chambre des députés comme doyen d'âge (1844), il mourut subitement, et l'imposante manifestation à laquelle donnèrent lieu ses obsèques prouva combien était grande encore sa popularité. A. Debidour.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAFFITTE (Pierre), philosophe français, né à Béguey (Gironde) le 21 févr. 1823. D'une famille d'artisans aisés et de petits propriétaires, il fit ses études à Bordeaux, d'abord dans une institution privée, puis au lycée, et vint à Paris en 1839 faire sa philosophie au lycée Charlemagne. En 1840, il eut le second prix de philosophie au concours général. Dès l'année suivante, la philosophie positive l'attira, et Auguste Comte, qu'il connut en 1844, dans l'intimité de qui il vécut jusqu'à sa mort (5 sept. 1857), fixa définitivement son goût pour les spéculations philosophiques et sociales. Dans toute cette période, il s'adonna exclusivement à l'étude encyclopédique des sciences, à commencer par les mathématiques. Jaloux avant tout de son indépendance, il se tint en dehors de toute attache officielle et pourvut aux nécessités de la vie par l'enseignement privé, préparant de nombreux élèves à toutes sortes d'examens, depuis le baccalauréat ès sciences jusqu'à l'Ecole polytechnique. A la mort d'Aug. Comte, il commence son œuvre de propagation du positivisme par la parole et par la plume. Dès 1858, il ouvre, 10, rue Monsieur-le-Prince, dans l'appartement même d'Aug. Comte, un *Cours philosophique sur l'histoire générale de l'humanité*, où il applique les principes abstraits du maître à l'appréciation concrète des grandes civilisations et des grands types, ceux-ci coordonnés d'après le calendrier positiviste. Il n'a cessé depuis, soit dans ce même local, soit à la salle Gerson, soit au Collège de France, de donner à un auditoire de fidèles un enseignement tout à fait libre et original, dont les grandes lignes au moins et les parties essentielles ont été communiquées au public, soit de loin en loin par des ouvrages, soit au fur et à mesure par des brochures et sous forme d'articles dans la *Revue occidentale*. Cette revue, « organe du positivisme pour la France et l'Occident », a été fondée par M. Laffitte en 1878 et paraît tous les deux mois. Enfin, en 1892, M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, reprenant en faveur du disciple d'Aug. Comte une idée que le maître avait en vain suggérée à Guizot soixante ans auparavant, fit fonder au Collège de France une chaire d'histoire générale des sciences, dont M. Pierre Laffitte fut nommé titulaire. Son cours, dont la leçon d'ouverture a seule été publiée (Paris, 1892, in-8), exposera les lois générales de l'évolution des théories scientifiques, de la mathématique jusqu'à la sociologie et à la morale, suivant l'ordre tracé par la hiérarchie scientifique d'Aug. Comte, qui est pour lui l'ordre même de l'évolution scientifique. Les deux premières années ont été consacrées à l'évolution mathématique dans l'antiquité grecque, évolution préparée, dit-il, par la théocratie, surtout égyptienne. Une autre idée chère à M. Laffitte, c'est que toutes les sciences abstraites ont leur origine dans l'expérience, que la géométrie, par exemple, est, au fond, une science expérimentale.

Parmi ses publications antérieures, il faut citer : *les Grands Types de l'humanité* (2 vol. in-8, rédigés par le Dr Dubuisson ; Paris, 1875-76). Le premier volume, consacré aux types théocratiques, traite de Moïse, du bouddhisme, du brahmanisme, de l'islamisme et aboutit à des vues sur la politique à suivre envers les représentants de ces diverses croyances. L'auteur rêve de voir Paris, métropole religieuse du monde, célébrer la commémoration de tous ces grands types, incorporant ainsi et dominant toutes les civilisations. Plus tard, il a complété cette étude par dix leçons sur les grands types du catholicisme, de saint Paul à Bossuet (*Revue occidentale*, 1892-93), aboutissant également à des considérations politiques, inspirées par ces pensées : « Le catholicisme est une religion à la fois locale et temporaire. » — « Dieu n'est plus, en France, que d'ordre privé et non plus d'ordre public. » — Le second volume des *Grands Types* est relatif à l'antiquité, considérée au point de vue esthétique dans Homère, philosophique dans Aristote, scientifique dans Archimède, social dans César. L'auteur insiste sur la nécessité de la civilisation militaire et conquérante. Pour lui, « la théologie et la guerre ont fondé la civilisation humaine ». Il propose d'élever à Paris une statue à Jules César comme ayant préparé la France en civilisant la Gaule. Néanmoins, sa sévérité est extrême pour le césarisme français. Napoléon, selon lui, n'est qu'un aventurier sur qui s'égare l'admiration publique. Au contraire, Louis XI, à qui il consacra plus tard une étude à part, est le principal créateur de notre « organisme » national : M. Laffitte demandait qu'on célébrât son centenaire en 1884 et qu'on lui élevât une statue. Il réussit mieux pour Diderot, en faveur de qui il fit la même proposition.

M. Laffitte a professé de 1884 à 1886 et publié dans sa revue un cours complet de morale théorique et de morale pratique, qu'il se propose de faire suivre d'une morale politique. Toute la morale pour lui est d'ailleurs liée à l'idée de *système* ou d'organisme social, le devoir n'étant autre chose que « la condition nécessaire qui lie l'individu à l'organisme collectif », famille, patrie, humanité. Le *Cours de philosophie première* doit comprendre deux volumes, le premier (*Théorie générale de l'Entendement*) a paru en 1889 (Paris, in-8) ; le deuxième (*Lois du monde*) est annoncé. L'auteur n'a publié que le programme des cours qu'il a faits pendant trois ans sur la « philosophie troisième » ou « théorie générale des êtres », c.-à-d. de la terre, de l'humanité et de l'industrie, cette « action modificatrice de l'humanité sur sa planète ». Mentionnons enfin un opuscule sur la *Révolution française* (Paris, 1880), où M. Laffitte interprète et défend avec ardeur la Révolution et justifie la proposition d'Aug. Comte de prendre 1789 pour l'origine des ères. Nous n'avons rien dit des idées économiques et proprement sociales de M. Laffitte. On les trouve arrêtées dès 1859 dans le discours d'ouverture du *Cours philosophique...*, où on voit que pour lui « le problème fondamental consiste dans l'incorporation sociale du prolétariat », que « la richesse, sociale dans sa source, doit l'être dans sa destination », mais qu'il n'en est pas moins « nécessaire que la richesse ait une appropriation privée pour être employée avec une digne indépendance au service de la famille, de la patrie et de l'humanité ». Le tout est de déterminer les choses qui doivent être appropriées collectivement et celles qui doivent l'être individuellement. M. Laffitte s'y applique, non sans avoir posé ce principe rassurant : « Toute mesure radicale ne peut être immédiate ; toute mesure immédiate ne saurait être radicale. » En somme, à la différence de Littré et de son école, M. Pierre Laffitte accepte presque intégralement l'héritage d'Aug. Comte et l'a cultivé tout entier, d'une manière d'ailleurs très personnelle. H. MARION.

LAFFITTE DE LAJOANNENQUE (Louis-Charles-Léon-Gustave), homme politique français, né à Agen le 26 fév. 1824. Avocat, il fut élu député de Lot-et-Garonne le 20 févr. 1876 avec un programme de républicain conservateur. Membre des 363, réélu avec eux le 14 oct. 1877 et de nouveau le 21 août 1881, il appuya la politique opportuniste. Après avoir échoué à une élection partielle pour le Sénat le 25 janv. 1885, il ne se représenta pas aux élections législatives générales de 1885 ; mais réélu en 1889, il combattit le boulangisme et ne s'est pas représenté en 1893.

LAFFON DE LADÉBAT (André-Daniel), homme politique français, né à Bordeaux le 30 nov. 1746, mort à Paris le 14 oct. 1829. Membre du directoire de la Gironde en 1790, il fut élu député par ce département le 31 août 1791. Il s'occupa principalement de questions financières. Arrêté deux fois en 1792 et 1794 comme suspect de modérantisme, il occupa quelque temps les fonctions de directeur de la Caisse d'escompte. Député de la Gironde au Conseil des Anciens en l'an IV, il devint président de cette assemblée en l'an V. C'est en cette qualité qu'il chercha à s'opposer au coup d'Etat du 18 fructidor. Il fut emprisonné au Temple et condamné à la déportation. Il réussit à s'évader de la Guyane et rentra en France après le coup d'Etat du 18 brumaire. Il ne s'occupa plus désormais que d'œuvres de bienfaisance. On a de lui : *les Finances de la France*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(1816, in-4) ; *Eloge de John Owen* (Paris, 1823, in-8) ; *Exposé d'un moyen de réduire le taux de l'intérêt des fonds publics de France* (1825, in-8) ; *Observations sur la Guyane* (s. d.).

LAFFORE (De Bourrousse de), inventeur d'une méthode de lecture dite *méthode Lafforienne* et baptisée par lui-même du nom de *statilégie*, adoptée en 1827 par la Société pour l'instruction élémentaire et autorisée ou recommandée dans les écoles primaires par décision ministérielle de M. de Vatimesnil, le 22 juin 1829. L'auteur était avocat à Agen. L'invention, qui constituait en effet un progrès remarquable sur l'enseignement traditionnel, fut accueillie avec enthousiasme, préconisée par des écrivains célèbres et des membres de l'Institut, et c'est avec une préface de George Sand que parut la *Statilégie ou méthode Lafforienne pour apprendre à lire en quelques heures* (Paris, in-8 ; 2e éd., 1878). Cette méthode n'a pas subsisté telle que l'exposaient M. de Bourrousse de Laffore et ses deux fils, Jules et Louis ; mais elle a rendu possibles celles qui ont prévalu, ou plutôt c'est elle-même qu'on retrouve, simplifiée encore et amendée dans nos méthodes actuelles. Elle consistait essentiellement à abandonner l'épellation alphabétique, à faire apprendre d'abord les signes des sons simples ou composés (voyelles), puis les signes des articulations simples ou composées (consonnes), celles-ci non dénommées par leur nom alphabétique, mais prononcées comme elles le sont en fait, avec une voyelle aussi indéterminée que possible et voisine de l'*e* muet. Exemple B = *b...e* et non pas *bé* ; M, R = *m...e*, *r...e*, et non emme, erre ; CL = *Kl...e* et non *cé elle*, ce qui permet immédiatement la lecture des syllabes les plus variées. H. M.

LAFFREY (Ruisseau de) (V. Isère, t. XX, p. 993).

LAFFREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille, auprès du lac du même nom ; 404 hab. — Le 7 mars 1815, Napoléon y rencontra les troupes royales envoyées pour l'arrêter, qui se rangèrent sous ses ordres.

LAFFREY (Arnoux), littérateur français, né à Gap le 19 sept. 1735, mort à Paris le 19 sept. 1794. Auteur de : *Vie privée de Louis XV* (Londres, 1781, 4 vol. in-12), rééditée avec des remaniements par Mathon de La Varenne, sous le titre de : *Siècle de Louis XV* (Paris, 1796, 2 vol. in-8).

LA FIN (Jean de) (V. Beauvoir la Nocle).

LAFITAU ou LAFITEAU (Joseph-François), missionnaire français, né à Bordeaux en 1670, mort à Bordeaux en 1740. Jésuite de la mission du Canada. On a de lui, entre autres : *Mœurs des sauvages comparées aux mœurs des premiers temps* (Paris, 1723, 2 vol. in-12) ; *Histoire des découvertes et des conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde* (1733, 2 vol. in-4).

LAFITAU (Pierre-François), évêque de Sisteron, né à Bordeaux en 1685, mort au château de Lurs le 3 avr. 1764. Il appartenait à l'ordre des jésuites qui se servirent de lui pour amener le régent à prendre des mesures décisives en faveur de la bulle *Unigenitus*. Lui se servit de Dubois pour agir sur le régent. Chargé par eux de négocier un accord avec Clément XI, il recueillit pour lui-même les premiers fruits de cette négociation. En 1719, il fut nommé évêque de Sisteron, les jésuites lui ayant permis de quitter leur ordre, en vue de cette élévation. Clément XI le sacra à Rome. L'année suivante, le pape agréa la nomination de Dubois comme archevêque de Cambrai, et le régent contraignit le parlement à enregistrer une déclaration défendant d'écrire ou de parler contre la bulle *Unigenitus*. Quelques mois après (1721), Dubois reçut le chapeau de cardinal. Au concile d'Embrun (1727), Lafitau prit part à la condamnation de Soanen, évêque de Senez. En 1734, il attaqua dans un mandement le livre de Villefore intitulé *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la constitution* Unigenitus, et il accompagna ce mandement d'une *Réfutation des Anecdotes* (Aix, 1734, 3 vol. in-8). Les *Anecdotes* et leur *Réfutation* furent pareillement supprimées par un arrêt du conseil. En 1753, le parlement d'Aix dénonça Lafitau au roi, à raison du refus des sacrements, et le menaça de saisir son temporel. — Œuvres principales : *Histoire de la constitution* Unigenitus (Paris, 1733, 1738, 1766, 1820, 2 vol. in-12 ; Avignon, 1737-38) ; *Vie de Clément XI* (Paris, 1752, 2 vol. in-12) ; *la Vie et les Mystères de la très sainte Vierge* (Paris, 1759, 2 vol. in-12), modèle du genre pour le nombre et le merveilleux des miracles et la reproduction des récits apocryphes.

LAFITE (Marie-Elisabeth Bouée, dame de), née à Hambourg en 1737, morte à Londres en 1794, femme d'un prédicateur protestant de La Haye. Elle eut, au XVIIIe siècle, une certaine renommée. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Lettres sur divers sujets* (La Haye, 1775, in-12) et la traduction française (en collab. avec son mari et Reufner) des *Essais sur la physiognomonie* de Lavater (t. I).

LA FITE de Pelleport (comte Vladimir), littérateur russe, d'origine française, né à Krioukovo (district de Viazma) en 1818, mort en 1870. Il a écrit sous son nom et sous le pseudonyme de *Piotre Artamov*. Son principal ouvrage est intitulé *la Russie historique, pittoresque et monumentale* (Paris, 1804). On lui doit encore : *Histoire d'un bouton* (1862) ; *la Ménagerie littéraire* (1863) ; *les Instruments de musique du diable* (1864) ; *Histoire d'un conseiller municipal* (1865) ; *Affaire Khomiakov* (1865) etc.

LAFITOLE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet ; 658 hab.

LAFITTE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Tonneins, 968 hab.

LAFITTE. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave ; 427 hab.

LAFITTE (J.-B.-Pierre), littérateur français, né à Paris le 2 juin 1796, mort à Paris le 6 mars 1879. Outre quelques vaudevilles et comédies et divers romans historiques, *le Docteur rouge* (1844, 3 vol. in-8) ; *le Gage du roi* (1845, 2 vol. in-8) ; *le Gantier d'Orléans* (1845, 3 vol. in-8), il a rédigé sous le nom de Fleury, le célèbre comédien du siècle dernier, et sur les notes d'Alph. de Beauchamps, des *Mémoires* apocryphes (1835-37, 6 vol. in-8) plusieurs fois réimprimés et parfois allégués à tort par des historiens peu informés. M. Tx

LAFITTE-Clavé, ingénieur militaire français, né à Clavé, près de Moncrabeau, en 1750, mort en 1793. Inspecteur général des fortifications, il entra en 1785 dans l'armée turque, se distingua à la défense de Kinburn, créa une école militaire à Constantinople, revint en France, fit la campagne de Belgique (1792), puis celle des Pyrénées-Orientales avec le grade de maréchal de camp ; injustement accusé et emprisonné, il fut relaxé et nommé général de division. Il a publié un *Traité élémentaire de castramétation* (Péra, 1787, 2 vol. in-4), réimprimé à la suite de celui de Cormontaingne, et un *Mémoire militaire sur la frontière de la Flandre et du Hainaut* (1797).

LA FIZELIÈRE (Patin de) (V. Fizelière).

LA FLÉCHÈRE (V. Fletcher [John-William]).

LAFLEUR. Pseudonyme de Robert Guérin, plus connu sous le nom de *Gros-Guillaume* (V. ce nom).

LAFLEUR (Juvénon de), acteur français, né vers 1638, mort vers 1678. Il avait été cuisinier avant d'entrer dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, où il se trouva avec Montfleury. A la mort de celui-ci, en 1667, il lui succéda dans son emploi, qui comportait à la fois les rois et les paysans. On a dit de lui qu'il avait beaucoup d'entrailles, c.-à-d. un grand sentiment pathétique, ce qui ne l'empêchait pas d'être plein de verve et de gaieté dans les rôles comiques, particulièrement les Gascons et les capitans. Ce qui est certain, c'est que son talent était remarquable. Entre autres rôles qu'il joua d'original, il faut citer Lelius dans la *Sophonisbe* de Corneille, Burrhus dans *Britannicus* et Acomat dans *Bajazet* de Racine. Lafleur, qui était d'une taille élevée, d'une belle figure et fort bien fait, épousa la fille de Gros-Guillaume, dont il eut un fils qui se fit connaître au théâtre sous le nom de Lathuillerie.

LAFOLIE (Charles-Jean), littérateur français, né à Paris

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le 25 janv. 1780, mort à Paris le 4 fév. 1824. Employé dans l'administration préfectorale, il occupa la sous-préfecture de Ravenne et devint, en 1814, conservateur des monuments des arts à Paris. On a de lui un grand nombre d'écrits parmi lesquels nous citerons : *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau* (s. d., in-8), brochure qui fit grand bruit ; *l'Angleterre jugée par elle-même* (1806, in-8) ; *Mémoires historiques relatifs à la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf* (Paris, 1819, in-8) ; *Notice des monuments publics de la ville de Paris* (1820, in-12) ; *Histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination française* (1823, in-8), de nombreuses traductions de l'italien, etc.

LA FOLLIE (Louis-Guillaume de), chimiste français, né à Rouen en 1733, mort à Rouen en 1780. Il s'occupa, toute sa vie, de recherches de chimie, aida beaucoup *Dambourney* (V. ce nom) dans ses essais de fixation des couleurs et fit personnellement plusieurs découvertes utilisées par l'industrie teinturière. Il fut nommé, quelque temps avant sa mort, due à un accident de laboratoire, inspecteur des manufactures. Il a publié dans le recueil de l'Académie de Rouen, dont il était membre, et dans le *Journal de physique* (t. IV et V) une trentaine de mémoires très intéressants. On lui doit, en outre, un curieux ouvrage : *Le Philosophe sans prétention ou l'Homme rare* (Paris, 1775, in-8 ; trad. allem., Francfort, 1781), dans lequel sont traitées, sous forme de roman, la plupart des questions de chimie et de physique alors à l'ordre du jour. L. S.

LAFOLLYE (Joseph-Auguste), architecte français, né à Paris en 1828, mort à Paris en 1891. Élève de Jay et de la première classe de l'École des beaux-arts, il remporta, de 1868 à 1878, de brillants succès aux Salons annuels ou aux Expositions universelles françaises et étrangères et fut successivement architecte des monuments historiques et des bâtiments civils pour les châteaux de Compiègne, de Pau et de Saint-Germain et fit exécuter d'importants travaux dans les deux derniers de ces édifices. — Son fils, *Charles-Paul*, né à Paris en 1860, élève de son père, de MM. Coquart et Gebhardt et de la première classe de l'École des beaux-arts, est architecte diplômé depuis 1886.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacinthe), conspirateur français, né à Pessac (Gironde), mort en 1836. Entré dans les ordres en 1789, il se signala comme agent royaliste sous le Directoire et sous l'Empire. Vers la fin de 1812, il se trouvait détenu avec le général Malet, au complot duquel il s'associa avec ardeur. Il n'échappa qu'à force d'audace au sort de ses complices (23 oct. 1812). Pendant les Cent-Jours, il servit encore activement la cause des Bourbons dans l'E. de la France. On a de l'abbé Lafon *l'Histoire de la conspiration de Malet* (Paris, 1814, in-8). A. Debidour.

LAFON (Pierre), acteur français, né à La Linde (Périgord) le 13 sept. 1775, mort à Bordeaux en mai 1846. Élève de Ferbis à Bordeaux, il composa une tragédie en cinq actes, *la Mort d'Hercule*, où il joua le rôle de Nessus ; il revint à ses études de médecine, puis s'engagea dans une troupe ambulante. Protégé par Barras et Lucien Bonaparte, il entra à la Comédie-Française où son début fut éclatant dans le rôle d'Achille d'*Iphigénie en Aulide* (8 mars 1800). Longtemps il balança dans le public la réputation de Talma par la pompe et la correction de sa diction, la noblesse de sa tenue. Il se retira en 1829.

LAFON (Mme), cantatrice dramatique française, née à Bordeaux vers 1830. Élève du Conservatoire de Toulouse, elle prit des leçons de Révial et commença sa carrière en province, où elle fit remarquer une voix superbe de soprano dramatique, pleine, sonore, au timbre à la fois pur et plein d'éclat. Après avoir obtenu de très grands succès à Bordeaux, à Toulouse et à Marseille, Mme Lafon vint débuter en 1855 à l'Opéra, et du premier coup conquit la faveur et les bonnes grâces du public. Elle joua successivement *la Juive*, *les Huguenots*, *Robert le Diable*, *la Favorite*, *le Trouvère*. Pourtant, après trois ou quatre années à ce théâtre, Mme Lafon abandonna le chant français pour le chant italien et poursuivit sa carrière à l'étranger. Elle obtint surtout de très grands succès à la Scala de Milan.

LAFON, littérateur français (V. Mary-Lafon).

LAFON-Blaniac (Guillaume-Joseph-Nicolas), général français, né à Villeneuve-sur-Lot le 25 juil. 1773, mort à Vico (Corse) le 28 sept. 1833. Après avoir vaillamment conquis ses premiers grades pendant les guerres de la Révolution, il suivit à Naples, puis en Espagne, Joseph Bonaparte, qui le prit pour aide de camp et le nomma général de division. Laissé à l'écart par la Restauration, il ne fut remis en activité que par le gouvernement de Juillet (1830).

LAFOND (Gabriel), dit *de Lurcy*, publiciste français, né à Lurcy-Lévy (Allier) le 25 mars 1802, mort en 1876. Capitaine au service de la marine marchande, puis armateur, il s'occupa avec succès de grandes entreprises commerciales, fut un des fondateurs de la Société des économistes (1835). Il a publié de nombreux récits de ses voyages, entre autres : *Quinze Ans de voyages autour du monde* (Paris, 1839, 2 vol. in-8) ; *Voyages autour du monde* (1842-45, 8 vol. in-8) ; *Etudes sur l'Amérique espagnole* (1848, in-8).

LAFOND (Alexandre), peintre français, né à Paris le 24 avr. 1815. Élève d'Ingres, il exposa, en 1857, *la Chute des anges rebelles* ; en 1861, *le Christ dans la grotte*, et, en 1863, *le Christ entre les deux larrons*. On lui doit en outre des tableaux de genre, et les portraits, très remarqués, de l'*Abbé Hurel*, de *M.* et de *Mme de Viennay*, etc. De 1868 à 1874, M. Lafond a dirigé l'école des beaux-arts de Limoges.

LAFOND de Saint-Mür (Gui-Joseph-Rémy Deplanche, baron de), homme politique français, né à La Roche-Canillac (Corrèze) le 8 déc. 1817. Envoyé en 1850 au Corps législatif, par la première circonscription de la Corrèze, qui lui renouvela son mandat en 1863 et 1869, il s'associa constamment par ses votes à la politique impériale. Écarté par la révolution du 4 septembre, il rentra dans la vie politique comme sénateur de la Corrèze (30 janv. 1876), appuya le gouvernement pendant la crise du 16 mai (1877), mais se rallia quelque temps après au centre gauche et se fit réélire comme candidat républicain le 25 janv. 1885. Il s'est représenté sans succès aux élections du 7 janv. 1894.

LAFONS (Jacques de), poète français, né vers 1575, mort vers 1620. Avocat au parlement de Paris. Citons de lui : *le Dauphin* (Paris, 1609, in-8), poème ; *Amour vaincu* (1599, pet. in-4), tragi-comédie en cinq actes, accompagnée de quelques bergeries.

LAFONS (François-Joseph-Alexandre de), baron de Mélicocq, botaniste et archéologue français, né à Noyon le 2 nov. 1802, mort en 1867. Comme botaniste, on lui doit : *Calendrier de Flore ou Catalogue des plantes des environs de Noyon* (1829, in-12) ; *Prodrome de la Flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy et des environs de Noyon* (1839, in-8), etc. Comme archéologue, il a surtout étudié l'histoire et les monuments de la Picardie, de la Flandre et de l'Artois. Citons parmi ses ouvrages : *Privilèges et Franchises de quelques villes de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie et du Valois* (1839, in-8) ; *Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais* (1839, in-8) ; *les Artistes et les ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique aux* XIVe *et* XVe *siècles* (1848, in-8). Il a publié un grand nombre de mémoires dans divers recueils archéologiques. M. P.

LAFONT (Joseph de), auteur dramatique français, né à Paris en 1686, mort à Passy en 1725. Malgré sa mort prématurée, il a laissé un assez grand nombre de pièces dont les plus connues sont : *Danaé* (Paris, 1707, in-12), comédie en vers libres ; *les Trois Frères rivaux* (1713, in-8, plus. éd.), com. en vers ; *les Fêtes de Thalie* (1714, in-4), ballet en trois actes, etc. On a donné le recueil de ses *Œuvres* (Amsterdam, 1746, in-12).

LAFONT (Charles-Philippe), violoniste français, né à Paris le 1er déc. 1781, mort le 23 août 1839. Fils d'une

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sœur de Bertheaume, élève de Kreutzer, Rode et Berton, il entreprit en 1801 des tournées; le tsar Alexandre Ier le nomma son premier violoniste (1808); il reçut cet emploi dans la chapelle de Louis XVIII (1815); il périt dans accident de la chaise de poste entre Tarbes et Bagnères-de-Bigorre. Ce fut un des premiers virtuoses de son époque, incomparable pour son goût et la pureté de son jeu; il a composé près de 200 romances, des duos pour piano et violon, des concertos, deux petits opéras, etc.

LAFONT (Pierre-Chéri), acteur français, né à Bordeaux le 15 mai 1797, mort à Paris le 19 avr. 1873. Il fut d'abord aide-chirurgien dans la marine, puis abandonna tout d'un coup cette carrière pour venir à Paris étudier le théâtre et le chant. Il s'exerçait sur le petit théâtre de Doyen et se préparait à l'Opéra-Comique lorsque Désaugiers, l'ayant vu jouer un soir, l'engagea pour le Vaudeville, dont il était directeur. Un très beau physique, de la tenue, de l'élégance, une fort jolie voix le firent bien venir du public dès son début au théâtre, le 12 mai 1821, dans *la Somnambule*, et ses succès n'y firent que grandir lorsqu'il créa successivement *Léonide*, *Kettly*, *la Fiancée de Berlin*, *les Deux Cousins*, *la Mère au bal*, *le Mari par intérim*, *la Laitière de Montfermeil*... Après avoir passé deux ans aux Nouveautés, il revint au Vaudeville, se fit applaudir dans *Arwed*, dans *Madame Grégoire*, puis, passant des amoureux aux premiers rôles, il établit solidement sa réputation dans *le Dandy*, *Faublas*, *Un Secret de famille*, *les Liaisons dangereuses*, *Madame Dubarry*, *Un de plus*, *Père et parrain*, *Catherine* ou *la Croix d'or*, *Pierre le Rouge*, *les Pages de Bassompierre*, etc. En 1838, à la suite de l'incendie du Vaudeville, Lafont alla donner des représentations en Angleterre; c'est là qu'il épousa, à Gretna Green, la séduisante Jenny Colon, mais ce mariage peu sérieux ne tarda pas à être rompu. (Plus tard il épousa Pauline Leroux, la célèbre danseuse de l'Opéra.) De retour à Paris, il entra aux Variétés, où il allait rester quinze ans. Là, il retrouva le succès en jouant *le Chevalier de Saint-Georges*, *les Deux Brigadiers*, *Une Dernière Conquête*, *la Nuit aux soufflets*, *le Chevalier du guet*, *le Lion empaillé*. De nouveau au Vaudeville en 1855, il s'y montre dans *les Infidèles*, *le Chemin le plus long*, *la Famille Lombard*, *le Fils de Godard*, va créer en 1858, à la Gaîté, un drame de M. d'Ennery, *Germaine*, puis enfin entre au Gymnase, où, dans l'emploi des pères nobles, il termine brillamment une carrière brillante en créant successivement : *le Père prodigue*, *les Ganaches*, *les Vieux Garçons*, *Montjoie* et *Nos Bons Villageois*. Et bientôt il prend une retraite légitimement gagnée, après avoir été jouer encore, au Vaudeville, *Rabagas*, et, à l'Ambigu, *les Beaux Messieurs de Bois-Doré* et *le Centenaire*. Lafont a été certainement, en son genre, l'un des premiers comédiens de Paris.

LAFONT (Jean), homme politique français, né à Toulouse le 2 avr. 1835. Rédacteur au *Temps*, où il s'occupa des questions commerciales, il fut adjoint de M. Clémenceau à la mairie du XVIIIe arrondissement (1870) et subit un emprisonnement pendant la Commune. Conseiller municipal de Paris pour la Goutte-d'Or (1871), pour les Grandes-Carrières (1874-81), il fut élu député à Paris (XVIIIe arrondissement, 1re circonscription) le 18 déc. 1881 contre Joffrin et G. Berry. Membre de l'extrême gauche, il fut réélu en 1885 et combattit le boulangisme. Il échoua aux élections générales de 1889 contre M. Laisant et devint en 1892 régisseur de l'octroi de Paris.

LAFONT (Ernest), homme politique français, né à Bayonne le 24 janv. 1845. Docteur en médecine, il fut élu député de la première circonscription de Bayonne le 13 avr. 1890 en remplacement de M. Haulon devenu sénateur. Républicain progressiste, il a été réélu le 20 août 1893.

LAFONT D'AUXONNE (L'abbé), né en 1770, mort à Paris en 1849. Curé de Drancy, il abandonna le sacerdoce et entra dans la maison de banque Michel. Citons de lui : *Histoire de Mme de Maintenon* (Paris, 1814, 2 vol. in-18); *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* (1824, in-8; éd. augm., 1827, in-8); *Lettres anecdotiques sur les deux départs de la famille royale en 1815 et 1830* (1832, in-8), etc. On lui attribue la rédaction des *Mémoires de Mme de Montespan* (1829, 2 vol. in-8).

LAFONT DE SAVINES (Charles), prélat et homme politique français, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 17 févr. 1742, mort à Embrun le 16 janv. 1815. Évêque de Viviers le 26 juil. 1778, élu, le 6 avr. 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en Vivarais, il démissionna le 1er juil. suivant et rentra dans son diocèse. Il prêta le serment civique en févr. 1791 et devint en conséquence évêque constitutionnel de l'Ardèche. En 1792, il publia un *Examen des principes de la constitution civile du clergé* et le 1er déc. 1793 il abjura. Arrêté, Lafont de Savines ne fut relâché qu'après le 9 thermidor. Il essaya, en 1802, lors du Concordat, de reprendre l'administration de son diocèse, mais on le fit passer pour fou et on l'enferma à Charenton, tandis que son évêché était supprimé. Il ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une rétractation publique. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Ad. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*. — *Moniteur*, séance du 22 févr. 1791. — *La Révolution française*, t. VII, p. 160.

LAFONTAINE (Jean de), écrivain hermétique, né à Valenciennes en 1381. Prévôt de Valenciennes en 1431, il est l'auteur d'un volume en vers sur la transmutation des métaux, *La Fontaine des amoureux de sciences* (Paris, s. d. [peut-être 1495], pet. in-4), dont il existe de nombreuses éditions.

LA FONTAINE (Jean de), poète français, né le 7 ou le 8 juil. 1621 à Château-Thierry, où son père exerçait les fonctions de « maître des eaux et forêts ». On ne sait trop comment ni d'où lui vint l'idée, quand il eut tant bien que mal terminé ses premières études, d'entrer à l'Oratoire, et jamais homme ne se trompa sans doute plus étrangement sur la nature de son génie. Mais ce qui est bien plus étrange encore, c'est qu'il ne reconnut pas lui-même son erreur, et il fallut qu'on le priât de « se retirer » de la docte congrégation. Il n'avait pas tout à fait vingt-trois ans. Il fit alors son droit, comme Boileau, comme Molière, puis il revint se fixer à Château-Thierry, où son père, qui songeait à lui assurer la succession de la charge de « maître des eaux et forêts », commença par le marier, en 1647, avec une jeune fille de quinze ans, Marie, fille de Guillaume Héricart, « lieutenant civil et criminel à La Ferté-Milon ». C'était une autre erreur; et, pas plus que pour les devoirs de la vie religieuse, Jean n'était fait pour les obligations de la vie conjugale. Aussi l'accord ne dura-t-il guère entre les deux époux. La naissance même d'un fils, en 1653, ne changea rien à l'humeur romanesque et désordonnée de Mlle de La Fontaine, — la femme du monde qui paraît avoir été le moins faite pour fixer un mari volage, — non plus qu'à l'insouciance naturelle du père, qui ne devait jamais s'occuper du « marmot », et à la suite d'une séparation de biens, quittant sa femme et Château-Thierry, il vint tenter à Paris la fortune littéraire. C'est du moins ce qui semble résulter de la publication de son premier ouvrage : une traduction, ou, comme nous dirions de nos jours, une « adaptation » de l'*Eunuque* de Térence, qui fut représentée deux ou trois fois peut-être, et qui parut en 1654. Les curieux de détails plus abondants ou plus précis sur la première jeunesse et sur le ménage de La Fontaine en trouveront plus qu'on n'en voudrait dans l'ouvrage classique de Walckenaer : *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine* (Paris, 1820, in-8), et dans l'excellente *Notice* que M. Paul Mesnard a écrite plus récemment pour le *La Fontaine* de la collection des *Grands Ecrivains de la France* (Paris, 1883, in-8).

Il serait plus intéressant de savoir comment s'éveilla son génie de poète, si les recherches de ce genre n'étaient pas toujours délicates, et, même quand elles semblent avoir

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

abouti, toujours assez vaines. Grand amateur de romans, c'est lui qui nous l'apprend, nous savons qu'il a lu et relu d'Urfé, Gomberville et La Calprenède : *l'Astrée*, *Polexandre* et *Cléopâtre; le Grand Cyrus* et *La Clélie* aussi, de Madeleine de Scudéri; mais quoi ! Boileau les a lus comme lui. On conte encore qu'ayant entendu réciter par hasard les stances de Malherbe sur *la Mort de Henri le Grand*, l'émulation de faire à son tour des vers l'aurait brusquement éclairé sur sa vraie vocation, mais ce n'est là qu'une légende; et n'eût-il jamais entendu réciter de Malherbe, il fût néanmoins devenu La Fontaine. A vrai dire, comme tout le monde, il subit l'influence des idées ou des goûts littéraires de son temps, et la preuve en est dans ses premiers essais, qui tiennent moins de Malherbe ou d'aucun romancier que de Voiture et de son école. L'auteur futur des *Contes* et des *Fables* a commencé par être « précieux » comme tout le monde l'était encore aux environs de 1655, avant Pascal et avant Molière; et son *Ode à Mme la surintendante* (1658) « sur ce qu'elle était accouchée avant terme, en carrosse, en revenant de Toulouse », est précisément du genre de ces pièces que Voiture excellait à trousser : *Sur Mlle de Bourbon, qui avait pris médecine*, ou *A la louange du soulier d'une dame*. Il est « précieux » dans son *Adonis*, où l'on dirait qu'il a voulu, pour obéir au goût du jour, s'exercer dans le poème « héroïque » (1658), et dont il est curieux de comparer la préciosité plutôt froide et la couleur conventionnelle avec le coloris si chaud et la préciosité voluptueuse de l'*Adonis* de Shakespeare. Il est « précieux » dans le *Songe de Vaux*, qui ne parut, à la vérité, qu'en 1671, mais qui doit avoir été composé vers 1659 ou 1660; et où, si l'on a relevé quelques vers exquis, cela prouve uniquement que la préciosité, quoi qu'on en ait pu dire, n'est pas toujours un défaut. Tels sont ces trois vers, souvent cités, où il a peint la Nuit :

Par de calmes vapeurs mollement soutenue,
La tête sur son bras, et son bras sur la nue,
Laissant tomber des fleurs...

L'Albane ou les Carrache ont-ils rien fait de plus gracieux? Et n'ayant rien enfin du tempérament d'un lutteur, ni même d'un véritable satirique, il demeurera « précieux » aussi longtemps que la mode y sera, c.-à-d. jusqu'à ce que les *Précieuses ridicules* de Molière et les *Satires* de Boileau soient venues substituer au goût du joli, de l'élégant, et du rare, le goût du vrai, du simple, et du grand.

Toutes les pièces que nous venons de rappeler, et quelques autres encore — parmi lesquelles nous citerons ses premières *Epîtres*, II, III et IV, qui tiennent du genre de Marot, avec autant d'esprit et infiniment plus de charme — ont été composées pour le surintendant Fouquet, dont La Fontaine était devenu, en 1657, l'un des poètes à gages. C'est ici, comme on le sait, et comme il faut bien pourtant qu'on le rappelle, un des côtés les plus déplaisants de son personnage. Sans aucune ambition de pouvoir ni d'argent, ce qui sans doute est louable, La Fontaine a toujours vécu aux dépens de quelqu'un, ce qui l'est moins, et on le verra, dans ses dernières années, se laisser entretenir par une jeune maîtresse. Aucun de nos grands écrivains n'a manqué plus complètement de sens moral, à cet égard, de délicatesse ou de dignité. Et nous savons bien que voilà de grands mots, qu'on ne saurait employer sans un peu de ridicule ! mais il s'agit de l'auteur des *Fables*, pour ne rien dire de celui des *Contes*, et par conséquent la connaissance de certains détails n'est pas indifférente au jugement qu'il faut porter de sa morale. Du moins, en acceptant ou en sollicitant les bienfaits de Fouquet, doit-on dire qu'il ne fit qu'imiter les hommes de lettres ses contemporains. Et ce qui achève peut-être de l'excuser, c'est la reconnaissance qu'il garda toujours à son protecteur tombé dans la disgrâce. L'*Élégie aux nymphes de Vaux* en est l'éloquent témoignage, et, puisqu'il arrive quelquefois qu'une bonne action ne nuise pas à son auteur, on est bien aise que cette *Élégie* soit un des bons ouvrages de La Fontaine.

On ne connaît que trop les jeux de la Fortune,
Ses trompeuses faveurs, ses appas inconstans,
Mais on ne les connaît que quand il n'est plus temps.
Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Il est bien malaisé de régler ses désirs,
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs...

C'est le vrai La Fontaine qui se dégage ici de lui-même. Et pourquoi ne dirions-nous pas qu'en le touchant indirectement, la disgrâce de Fouquet l'obligea peut-être de réfléchir sur quelques vérités d'expérience qu'il n'avait guère accoutumé de méditer? Le malheur des autres peut aussi nous servir d'école. Il convient d'ajouter que, trois ou quatre mois auparavant, la représentation des *Fâcheux* de Molière, sur le théâtre de Vaux (17 août 1661), lui avait ouvert les yeux d'une autre manière encore, en lui enseignant le prix du naturel, — qui n'est peut-être que le sérieux dans l'observation.

Plaute n'est plus qu'un plat bouffon,
Et jamais il ne fit si bon
Se trouver à la Comédie,
Car ne pensez pas qu'on y rie
De maint trait jadis admiré,
Et bon IN ILLO TEMPORE.
Nous avons changé de méthode,
Jodelet n'est plus à la mode,
Et maintenant, il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas.

Si connus que soient ces vers d'une lettre de La Fontaine à son ami Maucroix, nous ne pouvions pas nous dispenser de les citer. Ils sont, en effet, caractéristiques d'une révolution qui s'opérait alors, dans tous les genres à la fois, contre l'idée même que la précédente génération s'était formée de l'art (V. les art. BOILEAU et MOLIÈRE), et l'imitation de la nature en redevenait le premier principe, ce qu'elle n'est ni toujours ni nécessairement. Ils marquent, de plus, avec précision, l'époque des premiers rapports de La Fontaine avec Molière. — Pour Racine, La Fontaine le connaissait de La Ferté-Milon, les Héricart étant même alliés des Racine. — Et enfin ce sont ces vers qui divisent pour ainsi dire en deux l'histoire des *Œuvres* de La Fontaine, tout ce qui les précède n'ayant qu'une bien mince valeur en comparaison de ce qui les a suivis. Il avait quarante et un ans, et il n'avait écrit ni le premier de ses *Contes* ni la première de ses *Fables*.

Ce furent les *Contes* qui parurent d'abord, dont trois recueils, contenant ensemble vingt-quatre contes et quelques-uns des plus agréables, se succédèrent en 1665, 1666 et 1667. Une circonstance particulière attira sur eux l'attention publique. Un M. de Bouillon, — qui faisait partie, comme La Fontaine lui-même, de la maison de la duchesse d'Orléans, douairière, — avait publié, l'année précédente, une imitation en vers du *Joconde* de l'Arioste. Lorsque La Fontaine, à son tour, fit paraître la sienne, une discussion s'engagea sur le point de savoir à laquelle des deux on devait donner la préférence; et peu s'en fallut que l'on ne vît renaître les temps de la grande querelle des *Jobelins* et des *Uranistes;* mais les dames y prirent moins de part, sans doute. La dispute se termina par un jugement de Boileau, tout jeune et encore inconnu, qui n'hésita pas plus, avec sa sûreté de goût, à se ranger du côté de La Fontaine qu'il n'avait hésité naguère à se ranger du côté de Molière; et ce fut l'origine de leur liaison commune. Mais, indépendamment de cette circonstance, *Joconde* lui-même, *Richard Minutolo*, *la Servante justifiée*, *la Fiancée du roi de Garbe*, — l'un des chefs-d'œuvre de l'art de conter qu'il y ait dans aucune langue, — avaient de quoi plaire assez aux lecteurs de 1665. Ni Boileau ne se piquait alors de jansénisme, ni Racine, qui criblait de ses épigrammes ses anciens maîtres de Port-Royal, et Molière sans doute encore moins. Louis XIV aimait La Vallière et faisait jouer *Tartufe*. S'il eût lu ces premiers *Contes* et qu'il s'en fût trouvé choqué, on lui eût fait aisément entendre qu'ils n'avaient rien de plus « immoral » ou de plus dangereux que l'*Heptaméron* de la reine de Navarre (V. l'art. MARGUERITE DE

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

NAVARRE), et, d'ailleurs, en le lui faisant entendre, on l'eût trompé. Le sujet des *Contes* de La Fontaine est généralement « indécent », et sa manière, qui n'a rien d'ordurier si l'on veut, ni d'obscène, est proprement ce que l'on appelle « graveleuse ». Ce que Boccace ou Marguerite se sont contentés d'indiquer en passant, — voyez le conte du *Faucon*, par exemple, — La Fontaine, lui, s'y attarde, y insiste, et sa grande malice est de tourner autour de la chose ou du mot sans jamais les écrire. Aussi les *Contes*, quoi qu'on en ait pu dire, sont-ils un mauvais livre, un livre à garder sous clef dans les bibliothèques lorsque l'on est, pour quelque raison, obligé de les posséder ; et si peut-être en cela même on dit qu'ils sont vraiment gaulois, ce sera donc tant pis pour l'esprit gaulois ! mais on aura dit vrai, et on aura d'ailleurs nommé la dernière et la principale raison de leur succès. A une époque où, de même qu'aujourd'hui, nos dilettantes sont lassés d'entendre louer les « littératures du Nord », ainsi les lecteurs étaient fatigués de tant d'imitations de l'espagnol ou de l'italien, beaucoup d'entre eux virent dans les *Contes* ce que nous appellerions « un retour à la tradition nationale ». Ils y reconnurent la veine de Rabelais traitée dans le goût de Marot — *Maître François* et *Maître Clément* — les sujets ordinaires de nos anciens fabliaux, l'accent de nos vieux trouvères, et en y applaudissant, il leur sembla qu'ils s'applaudissaient de s'être retrouvés eux-mêmes. Qu'on se rappelle à ce propos la violente invective de Boileau, non pas dans son *Art poétique*, mais dans sa première *Satire :*

> Qui pourrait aujourd'hui, sans un juste mépris,
> Voir l'Italie en France et Rome dans Paris...
> . . . . . .
> Voir le Tibre, à grands flots, se mêler dans la Seine
> Et traîner dans Paris ses momes, ses farceurs,
> Sa langue, ses poisons, ses crimes et ses mœurs !

La Fontaine profita certainement de cette réaction du goût gaulois ou français contre l'influence italienne. Et c'est ainsi qu'à leur façon, qui n'est pas d'ailleurs la plus chaste, ni la meilleure, *la Fiancée du roi de Garbe* ou *Joconde* sont bien du même temps que les *Satires* ou l'*Ecole des femmes*, non seulement du même temps, mais de la même inspiration, et qu'ils trahissent, comme on le va voir, une même conception ou une même idée de l'art et de la vie.

Furent-ils écrits, comme on l'a prétendu, sur le désir ou l'invitation de la jeune duchesse de Bouillon, Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin? Elle était très jeune encore, et quelle que fût sa rare précocité, nous n'osons croire qu'à seize ans elle fût déjà curieuse de distractions si libertines. Ce que nous savons seulement, c'est que pendant un séjour qu'elle fit à Château-Thierry, — pour y prendre possession du duché que le duc son mari venait de recevoir en échange du duché de Bouillon, — elle y connut La Fontaine, dont elle devait demeurer longtemps la protectrice. C'est par elle aussi, selon toute probabilité, qu'il connut Hortense, duchesse de Mazarin, et qu'il entra, de loin, à travers la Manche, en relations avec Saint-Evremond. Les « Mazarines » comme on les appelait, aimaient les gens de lettres, et La Fontaine était bien fait pour s'accommoder de la licence de leurs mœurs. Il serait beau pour elles de lui avoir inspiré la première idée de ses *Fables*. Les six premiers livres des *Fables* parurent en 1668, et, pour l'honneur du goût français, ils ne furent pas moins favorablement accueillis que les *Contes*, dont on peut dire qu'ils ont tous les mérites et aucun des défauts. Mais ils avaient d'autres qualités encore, qui leur sont propres, et assez caractérisées pour que, sans attendre davantage, nous nous y arrêtions et qu'à ce propos nous tâchions de définir le génie du poète. Si nous ne saurions avoir la prétention d'apprendre à personne qu'il n'y en a guère de plus original dans l'histoire entière de notre littérature, nous pouvons cependant essayer d'en reconnaître les traits essentiels. Et s'il semble d'abord qu'il fasse exception au XVIIe siècle, qu'il y soit comme en dehors, et, pour ainsi parler, comme en marge des grands courants de son temps, nous pouvons essayer de montrer que ce n'est là qu'une apparence.

I. En premier lieu, son œuvre est d'un *artiste ;* et il est vrai que ce premier trait le distingue de Corneille et de Molière, qui font passer toujours quelque préoccupation philosophique ou morale avant le souci de l'art pur ; qui ont des *intentions*, qui soutiennent des *thèses ;* qui songent d'abord à la glorification de la volonté, comme dans *Rodogune*, ou à l'apothéose de la nature, comme dans l'*Ecole des femmes ;* mais il ne distingue essentiellement La Fontaine ni de Boileau ni surtout de Racine. Je ne vois pas au moins d'intention dans le *Lutrin*, si ce n'est celle d'égayer le grave Lamoignon, et je n'en trouve d'autre dans *Bazajet* que celle de faire une belle tragédie. Point de thèse, non plus, dans *Andromaque* ou dans le *Repas ridicule*. « Si les accidents du monde — a dit quelque part un de nos contemporains — vous apparaissent, dès qu'ils sont perçus comme transposés pour l'emploi d'une illusion à décrire, tellement que toutes les choses, y compris votre existence, ne vous semblent pas avoir d'autre utilité », c'est ce qu'on appelle être *artiste ;* et c'est bien le cas de La Fontaine ; mais ç'a été aussi, dans leur jeunesse au moins, le cas de Racine et celui de Boileau. Pour eux, comme pour La Fontaine, la vie n'a d'abord été qu'un spectacle, à l'infinie diversité duquel ils ont pris le même genre d'intérêt qu'un peintre à la combinaison perpétuellement changeante des couleurs et des lignes. Seulement, et tandis qu'à mesure qu'ils avançaient en âge, ils réfléchissaient, et se donnaient à eux-mêmes un autre objet que de satisfaire leur curiosité, l'auteur des *Fables*, lui, ne changeait pas, et, au contraire, prenant son parti « de s'en aller comme il était venu », l'art s'emparait de lui, l'occupait, l'absorbait, et le retenait tout entier.

C'est par là qu'il convient d'expliquer son insouciance légendaire, son égoïsme, — qu'on n'aurait pas le courage de lui reprocher s'il n'avait nui qu'à lui, — l'irrégularité fâcheuse et le manque de dignité de son existence. La Fontaine suit en tout et toujours son caprice, et son caprice est d'un épicurien, mais en même temps d'un *artiste*. Ni mari, ni père, ni citoyen, ni fonctionnaire, ni magistrat, ni médecin, ni quoi que ce soit, enfin, d'étiqueté ou de classé, sa profession est de « porter des fables » — selon le mot si souvent cité de Mme Cornuel, — comme un « pommier porte des pommes ». Il ne se mêle à la société qu'autant qu'il le faut pour en jouir, mais en en jouissant il l'observe, et comme il l'observe du dehors, elle n'est à vrai dire pour lui que la matière de son art. C'est ce qui explique également le caractère de sa satire, ou, pour mieux parler, c'est ce qui explique la méprise de ceux qui voient autre chose en lui que le peintre involontaire des mœurs de son temps. Car aucune intention chez lui « de corriger les mœurs » ou de réformer le monde ; aucun propos ni de prêcher, ni même, je le dirai, de plaider seulement. Les hommes sont grossiers et les femmes ont d'autres défauts ; les grands sont tyranniques et les petits sont plats ; les misérables sont timides et les riches sont impertinents ; les courtisans sont vils et les rois sont cruels :

> Mais son esprit au fond n'est pas plus offensé
> De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
> Que de voir des vautours affamés de carnage,
> Des singes malfaisans et des loups pleins de rage...

C'est qu'il les observe, il ne les juge pas ; il les peint tels qu'ils sont ou tels qu'il croit les voir, il ne s'en moque point ; ou plutôt il s'en moque si peu qu'il serait fâché qu'on les lui changeât, et moins « affamés de carnage » ou moins « malfaisans », singes et loups, renards et lions, serpents et ours, il les trouverait moins intéressants, comme étant moins caractérisés. Point de vue d'artiste encore, qui ne se soucie pas des choses ni des êtres en eux-mêmes, mais uniquement du rapport qu'ils peuvent avoir avec son art, du « profit qu'il en peut tirer pour sa consommation personnelle » — c'est un mot de Flaubert — de l'intérêt ou de la nouveauté de la peinture qu'on en peut faire. N'est-ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pas aussi ce qui explique le libertinage de ses *Contes* et la facilité de sa morale courante? Mais, si je voulais insister sur ce point, il y aurait trop à dire; et je me bornerai à faire observer que la morale ayant voulu que la matière habituelle de ses *Contes* ne fût pas une matière « comme une autre », la grande immoralité de La Fontaine est de l'avoir traitée comme une autre.

Je ne rappelle aussi qu'en passant — et en renvoyant pour le détail aux innombrables commentateurs de ses *Fables* — quel artiste il a été dans le choix de ses sujets, de ses rythmes et de ses mots. « Faites-vous envoyer les *Fables* de La Fontaine, écrit à Bussy Mme de Sévigné, elles sont divines. *On croit d'abord en distinguer quelques-unes, et à force de les relire on les trouve toutes bonnes.* C'est une manière de narrer et un style à quoi l'on ne s'accoutume point. » Mais c'est surtout une manière de peindre qui, pour différer de celle de ses contemporains, ne procède pas moins des mêmes principes, chez La Fontaine, que chez Racine et que chez Boileau. Laissons Boileau, qui, dans son *Lutrin* même, est trop au-dessous de La Fontaine. Mais Racine n'a pas été moins artiste en ce sens, je veux dire à la fois moins scrupuleux ni moins heureux. Si La Fontaine a connu « le pouvoir d'un mot mis en sa place » et s'il a fait, lui aussi, consister le chef-d'œuvre de l'art « à faire quelque chose de rien », il n'y a pas mieux réussi que Racine, et, pour y réussir, il ne s'est pas donné plus de peine. Ils n'ont pas attaché moins de prix l'un que l'autre à la perfection de la forme. La différence entre eux n'est peut-être, à cet égard, que la différence des genres dans lesquels ils se sont exercés, à moins encore que ce ne soit une différence d'éducation première. Mais de même qu'ils étaient tous les deux de la même province, ils sont bien tous les deux aussi de la même école littéraire; — et c'est ce que j'exprimerai d'un mot en disant que comme l'œuvre de Racine et autant que d'un *artiste* l'œuvre de La Fontaine est en second lieu d'un *naturaliste*.

II. Remarquons tout de suite que, s'il se sépare en ce point de Racine et de Boileau, *naturalistes* en art, eux aussi, mais jansénistes en morale, il se rapproche de Molière, dont la philosophie, comme la sienne, — et si le mot n'est pas un peu pédantesque pour eux, — est une philosophie de la nature (V. Molière). C'est également la philosophie de Montaigne ou de Rabelais, et le contraire de celle de Pascal ou de Bossuet. Avec Rabelais et avec Molière, La Fontaine a toujours pensé que « gens libères, bien nés, bien instruits, conversans en compagnies honnêtes, ont par nature un instinct et aiguillon qui les pousse à faits vertueux et les retire de vice »; et nous pouvons bien ajouter que si la valeur d'une morale se prouve par la manière dont on vit, il n'y en a guère de plus égoïste ou de plus antisociale que celle dont cette croyance est en quelque sorte le premier fondement. On le montrerait aisément si c'en était le lieu. Mais quand nous disons que l'œuvre de La Fontaine est d'un *naturaliste*, c'est autre chose que nous voulons dire; nous ne parlons pas de sa morale, mais de son art; et il n'est ici question que de l'écrivain.

Naturaliste, il l'est donc d'abord en ce sens que *nul en son temps n'a plus fidèlement que lui reproduit ou reflété la nature;* et c'est ce qui le distingue, non seulement de Racine ou de Boileau, mais de l'auteur même de *l'Ecole des femmes* et du *Malade imaginaire*. Quelle que soit en effet la tendance des autres vers le naturalisme, — ou, pour parler peut-être plus clairement, — vers l'imitation de la nature, ils sont gênés par les préjugés de leur éducation, par leur désir de plaire au public ou de faire leur cour au roi, par les exigences mêmes de leur genre. Il y a des « réalités » dont Molière n'oserait placer la représentation trop fidèle sous les yeux des spectateurs, et qu'aussi bien la pudeur collective des foules n'admettrait pas qu'il lui imposât. Pour l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*, quelque hardiesse dont il ait fait preuve dans la peinture de la passion, ce sont les lois, c'est la définition de la tragédie qui l'empêchent de franchir la limite où l'expression du sentiment se changerait, comme dans le mélodrame, en une notation de la sensation. Et il n'est pas jusqu'à Boileau qui ne soit « contraint » dans la satire, par l'obligation d'opposer les leçons de la morale à la pratique des vices qu'il dénonce. La Fontaine est plus libre, beaucoup plus libre, et la fidélité de ses peintures en devient aussitôt plus grande. Non seulement les sujets de ses *Contes*, — infiniment moins réels d'ailleurs et bien plus *imaginés* que les sujets de ses *Fables*, — mais les sujets de ses *Fables* aussi l'autorisent presque à tout peindre ou du moins à tout indiquer. Une grenouille ou une fourmi, qu'à peine Molière ou Boileau se permettraient-ils de nommer, sont tout aussi dignes pour lui de sa curiosité que les hommes eux-mêmes. Il faut bien qu'on le lui passe, puisque c'est la condition même de la *Fable*, et aussitôt cette autre conséquence en résulte, *qu'il y a dans son œuvre une plus grande part de nature incluse, décrite, et sentie que dans celle de ses émules.* L'homme d'abord s'y retrouve tout entier, non seulement l'homme vrai — celui dont Racine et Molière n'ont représenté que les passions ou les vices — mais l'homme réel : paysan, bourgeois, gentilhomme, le laboureur, la laitière, le savetier, le meunier, le médecin, le juge, le prêtre, le banquier, — que sais-je encore? — l'homme extérieur, que le costume de sa profession ou les déformations de son métier caractérisent, et non plus celui dont le théâtre ou le roman même ont dû commencer par altérer ou par supprimer quelques traits pour en faire d'autant ressortir les autres. A côté de l'homme, les animaux tiennent leur personnage — carnassiers, ruminants, oiseaux, serpents, poissons — toute une « ménagerie » dont on méconnaîtrait étrangement la pittoresque diversité si l'on n'y voulait voir, comme dans les animaux du *Roman de Renart*, que des abstractions, des types allégoriques, et, pour ainsi parler, les « masques » de nos défauts ou de nos ridicules. Le fabuliste a-t-il d'ailleurs décrit fidèlement les mœurs des espèces, et ses lapins sont-ils de vrais lapins? C'est ce que l'on a cru devoir aigrement contester, et on a établi qu'en effet Daubenton ou Cuvier étaient des descripteurs plus exacts. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour ce que chacun de nous en peut voir, il les a observés; et l'intérêt de ses observations a passé dans ses vers; et ce qui est encore plus vrai, c'est qu'en faisant entrer toute cette « ménagerie » dans ses *Fables*, elles sont vraiment devenues, sinon notre « épopée nationale » du moins la véritable et la seule « épopée animale ». On sait enfin qu'avec les animaux, c'est la nature extérieure aussi, ce sont les astres et c'est le brin d'herbe, ce sont les airs et ce sont les eaux, qu'il a fait entrer dans son œuvre, c'est le paysage, en un mot, qu'il a introduit dans la littérature de son temps. Et s'il y manque après cela quelque chose, la passion, par exemple, en dépit des *Deux Pigeons*, et l'éloquence, en dépit du *Paysan du Danube*, toujours est-il que son œuvre demeure la plus diverse que nous ait léguée le XVIIe siècle. C'est ce qu'on peut exprimer d'une autre manière encore, en disant que, *pour représenter selon son ampleur cette nature plus diverse, il a dû donner à son vocabulaire une ampleur correspondante*, et c'est ce qui achève de caractériser le *naturalisme* de son œuvre. Ne reculant pas devant la familiarité des spectacles, il ne recule pas non plus devant les moyens de la rendre, et la richesse de son vocabulaire n'en est égalée que par la diversité. Il prend ses mots partout, et la distinction du style « noble » et du style « familier » lui est inconnue. Selon le besoin ou l'occasion, il passe de l'un à l'autre avec la même aisance, et il remplit tout l'entre-deux. Il a d'ailleurs la phrase aussi libre en son tour, et — il le faut quelquefois — aussi « incorrecte » que l'exige le désir d'être immédiatement compris ou entendu de tout le monde. Sa langue est celle que l'on parle à Paris comme à Versailles, et sa syntaxe n'a qu'une règle, ou un principe, qui est de conformer le mouvement du style au mouvement de la pensée. Et à la vérité, ce principe est bien aussi celui de Molière, de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Racine et de Boileau, mais comme La Fontaine a peint plus de choses, l'application d'un même principe aboutit dans son œuvre à des effets plus variés. C'est en ce sens encore qu'il est *naturaliste*, non seulement *naturel*, et de tous nos grands écrivains c'est pourquoi, comme on l'a dit, il est le plus *populaire*.

C'est qu'en effet, comme la nature, étant très simple en apparence, il est très profond, et, quoi qu'on en ait dit, les enfants le comprennent, mais la philosophie trouve son compte aussi dans ses vers. Dirai-je qu'on reconnaît à ce signe les vrais *naturalistes*? Mais si je voulais en donner les raisons, il y faudrait trop de temps et de place. Contentons-nous donc de faire observer qu'ayant la ressemblance d'un « portrait », son œuvre en a l'intérêt, qui est d'équivaloir à l'original ou plutôt de le suppléer. C'est ce qui explique en passant que tant de *naturalistes* soient eux-mêmes inférieurs à leur œuvre. Ils n'ont pas su ce qu'ils y mettaient, et au fait, beaucoup d'entre eux n'y ont mis que leur habileté de main, mais cette habileté de main était extraordinaire et rien qu'en peignant la *nature*, ils en ont, comme sans le savoir, exprimé toute la profondeur. Hâtons-nous ici de dire cependant que si l'observation est vraie de La Fontaine et qu'ainsi nous puissions lui prêter bien des intentions qu'il n'a pas eues, mais qui n'en sont pas moins dans son œuvre, c'est qu'un dernier trait s'ajoute en lui aux deux autres, et qu'autant qu'*artiste* et que *naturaliste*, il a été *poète*.

III. De dire qu'il l'est par le don de l'expression pittoresque ou plastique, *ut pictura poesis*, ce n'en serait rien dire que l'on ne sache, et d'ailleurs ni Racine, je pense, ni Boileau même n'ont manqué de ce don. N'est-ce pas ce que l'on oublie encore quand on met La Fontaine comme à part, et pour ainsi parler, en dehors du chœur des écrivains de son temps? Racine est plein de ces vers « qui peignent ». Mais ils ne peignent pas les mêmes choses. Comme l'auteur des *Fables*, l'auteur d'*Andromaque* ou de *Phèdre* excelle à ces évocations qui sont le triomphe de la magie du poète; mais, pour y réussir, il semble qu'il ait besoin de l'éloignement de la distance ou du temps. La Fontaine, au contraire, n'a besoin que des événements de la vie journalière, et c'est encore, si l'on veut, un trait de son naturalisme, mais c'est déjà quelque chose de plus, puisqu'il nous montre dans la nature ce que sans lui nous n'y aurions pas vu. Il s'y ajoute, selon l'expression célèbre, et en s'y ajoutant, il l'éclaire d'une lumière nouvelle. Ou plutôt encore, s'il y a, comme je le croirais, jusque dans nos occupations les plus familières, une poésie secrète ou intime que nous n'y saurions pas découvrir nous-mêmes, mais qu'il suffit qu'on nous montre pour que nous la reconnaissions, c'est cette poésie que La Fontaine en a su tirer.

Il est poète encore d'une autre manière, — plus voisine de nous, mais non pas nouvelle en notre langue, ni seulement unique en son siècle, — s'il intervient volontiers de sa personne dans son œuvre, et si, ce que nous savons de ses erreurs mêmes, comme de celles de Villon autrefois, et de Musset de nos jours, c'est à lui que nous le devons. Je dirais à cet égard que, seul de son temps, il s'est publiquement « confessé », si je ne songeais fort à propos que son temps est le temps aussi de la littérature des *Mémoires*. Nous connaissons ses goûts, nous savons ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas; sans fausse honte et sans affectation, c'est lui qui nous fait les honneurs de lui-même; il nous a dit ses maladies; et son mobilier même a trouvé place dans ses vers.

> Un clavecin chez moi! Ce meuble vous étonne,
> Que direz-vous si je vous donne
> Une Chloris de qui la voix
> Y joindra ses sons quelquefois!

Ainsi s'écrie-t-il quelque part, et déjà c'est l'accent de Musset! Dans ses *Contes*, dans ses *Fables*, il se commente lui-même; il laisse ou il a l'air de laisser échapper des aveux; il explique ses personnages, et en prend occasion de faire sur soi des retours; il s'admoneste, il se gourmande, il s'accuse, il se repent; ou bien encore il s'analyse, il se décrit:

> Volupté, volupté, qui fus jadis maîtresse
> Du plus bel esprit de la Grèce,
> Ne me dédaigne pas, viens-t'en loger chez moi,
> Tu n'y seras pas sans emploi.
> J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
> La ville et la campagne, enfin tout; il n'est rien
> Qui ne me soit souverain bien,
> Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique!

Le ton, ici, s'élève jusqu'au lyrisme; et puisque de nos jours le lyrisme est devenu synonyme de poésie même, c'est assez dire ce que nous aimons dans La Fontaine, et qu'en effet, nous ne retrouvons, à ce coup, ni chez Boileau, ni chez Molière, ni chez Racine. On n'y retrouve pas non plus, sauf cependant dans *Amphitryon* ou dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, ce vers libre dont les sinuosités:

> Les retours sur ses pas, les malices, les tours,
> Et le change et cent stratagèmes,

reproduisent ou imitent si bien le mouvement de la pensée qu'il semble qu'on la saisisse à sa naissance même:

> Amans, heureux amans, voulez-vous voyager?
> Que ce soit aux rives prochaines,
> Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau,
> Toujours divers, toujours nouveau,
> Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste.

Et c'est encore du lyrisme, si cette liberté du rythme éloignant de nous toute idée d'artifice ou d'apprêt, le poète y laisse donc passer ce qu'il y a de plus intime et de plus personnel en lui. Quelque poétique qu'il soit, l'alexandrin de Racine semble toujours tendre vers la prose oratoire, comme vers sa limite naturelle, mais au contraire, le vers libre de La Fontaine garde toujours jusque dans l'expression des plus humbles détails de la vie on ne sait quoi d'ailé.

Nous n'en finirions pas si nous voulions tout dire. Il n'y a pas dans notre langue de vers plus harmonieux que ces « vers inégaux », il n'y en a pas dont les accords éveillent plus de résonances; il n'y en a pas de plus suggestifs. Sans doute, on peut citer quelques vers de Racine:

> Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
> Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée;

ou le vers célèbre de *Bérénice*:

> Dans l'Orient désert quel devint mon ennui!

Mais ils ne font pas rêver, comme ceux de La Fontaine, et à peine ont-ils donné l'essor à l'imagination, qu'ils le répriment et qu'ils le bornent. Ceux de La Fontaine propagent en nous comme une ondulation de sensations infinies. Un vers comme celui-ci:

> Sur les humides bords des royaumes du vent

ou comme celui-là:

> Quand les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie,

n'évoquent pas seulement pour nos yeux tout un paysage: ils servent d'origine ou de prétexte à une succession d'états d'âme, mélancolie d'automne ou gaieté printanière, tristesse vague ou joie sans cause; — et n'est-ce pas le grand charme de la poésie!

Nous n'avons plus maintenant qu'à reprendre l'histoire de la vie de La Fontaine. La publication des six premiers livres des *Fables* fut suivie de près, en 1669, de celle d'*Adonis* et de celle de *Psyché* en 1671. C'est dans la préface, ou, plus exactement, c'est dans le *Prologue* de ce dernier ouvrage que La Fontaine s'est représenté sous le nom caractéristique de Polyphile (ami de toutes choses), visitant la « ménagerie » de Versailles, en compagnie de Gélaste (Molière), d'Acanthe (Racine) et d'Ariste (Boileau). « Ce qui leur plut davantage, y lit-on, ce furent les demoiselles de Numidie et certains oiseaux pêcheurs qui ont un bec extrêmement long, avec une peau au-dessous, qui leur sert de poche. *Leur plumage est blanc, mais d'un blanc plus clair que celui des cygnes; même de près*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il paraît carné et tire sur la couleur de rose vers la racine. On ne peut rien voir de plus beau. C'est une espèce de cormorans. » Voilà quelques lignes qui suffisent à prouver le scrupule ou la minutie même de La Fontaine dans l'observation, quand le sujet l'en intéressait. Aux *Amours de Psyché* succédèrent un recueil nouveau de *Contes*, en 1671, puis, en 1673, le *Poème sur la captivité de saint Malc*. C'est une espèce de « pensum » que MM. de Port-Royal, comme on les appelait, crurent devoir imposer à l'auteur des *Oies du père Philippe* et de *Mazet de Lamporecchio*. Une velléité lui était venue de se convertir, — pour plaire sans doute à son ami Boileau ! Mais elle ne dura guère, et, dès l'année suivante (1674), il publiait la quatrième partie de ses *Contes*. Il travaillait en même temps aux cinq derniers livres de ses *Fables* (VII, VIII, IX, X et XI), qui paraissaient en 1678, sous les auspices de Mme de Montespan, à qui le recueil est dédié. Un court *Avertissement* du poète précisait assez heureusement la différence qu'il avait voulu mettre entre ces cinq nouveaux livres et les six premiers. Il y avait, disait-il « usé plus sobrement des traits familiers qu'il avait semés dans les autres avec assez d'abondance » ; il avait « étendu davantage les circonstances de ses récits » ; enfin il avait « tâché d'y mettre toute la diversité dont il était capable » ; — et il y avait réussi. Tel fut au moins l'avis des bons juges. Nous ne dirons rien après cela du *Poème sur le Quinquina*, composé à la demande de la duchesse de Bouillon, et publié en 1682. C'est un pensum d'un autre genre, mais dont le poète, en dépit de toute sa souplesse, ne s'est pas tiré beaucoup plus heureusement que du *Poème sur la captivité de saint Malc*, et si nous ne savions pas qu'il est de lui, nous ne le croirions jamais. Nous en faisons la remarque avec intention. Nul exemple, en effet, à moins que ce ne soit celui de la *Mélicerte* de Molière, ne saurait mieux prouver à quel point un écrivain de génie peut tomber au-dessous de lui-même, et quels dangers on court, avec de certains érudits, quand on prétend décider de l'authenticité de ses ouvrages d'après le caractère de son style.

C'est sur ces entrefaites qu'une place étant devenue vacante à l'Académie française par la mort de Colbert (1683), La Fontaine se mit sur les rangs. Il fut élu, contre Boileau, sur le nom de qui les adversaires de La Fontaine, comme l'on dit, se comptèrent. Mais le roi, qui n'aimait ni l'auteur ni son œuvre, ou du moins ses *Contes*, refusa ou différa de donner au choix de l'Académie l'approbation qui le rendait seule définitif; il fallut attendre une autre vacance; elle ne se produisit qu'en 1684; et c'est alors seulement, quand Boileau eut été nommé, que Louis XIV ratifia l'élection du fabuliste. « Vous pouvez recevoir incessamment La Fontaine, dit-il au directeur de l'Académie, il a promis d'être sage. » Le premier gage de sa sagesse fut le *Discours à Mme de La Sablière* (1684), qu'il lut en séance publique, le jour même de sa réception. Le second fut la publication d'un dernier recueil de *Contes* : c'est celui où figurent pour la première fois *les Aveux indiscrets* et *le Fleuve Scamandre*.

Heureux encore s'il n'eut rien fait de pis ! Mais depuis qu'il était passé de la protection de la duchesse d'Orléans, — la duchesse douairière, femme de Gaston, qu'il ne faut pas confondre avec Mme Henriette, — sous la protection de la duchesse de Bouillon; et, quand la duchesse de Bouillon se fut trouvée compromise dans la mémorable affaire des poisons, sous la protection de Mme de La Sablière, si sa manière de vivre avait jadis manqué de dignité, elle manquait maintenant de décence. N'eût-il fait que mettre la main aux comédies de Champmeslé (*Ragotin*, 1684; *le Florentin*, 1685; *la Coupe enchantée*, 1688), ce serait déjà trop pour sa gloire ; et, puisque l'occasion s'en offre, nous ne saurions trop regretter que la Comédie-Française, quand elle joue par hasard cette dernière pièce, nous la donne sous le nom de La Fontaine. Mais d'autant plus libre dans ses mœurs qu'il était plus gêné dans ses affaires, et d'autant plus insouciant de l'opinion qu'il prenait plus d'années, son existence n'était plus que celle d'un parasite. Lorsque Mme de La Sablière, cruellement abandonnée par le brillant marquis de La Fare, se fut retirée aux Incurables, La Fontaine n'en continua pas moins de faire la débauche avec La Fare et de vivre sous le toit de Mme de La Sablière. Quand Mme de La Sablière fut morte et qu'il lui fallut chercher un autre asile, il accepta sans plus de façons celui que lui offrait la belle Mme d'Hervart. Il fréquentait en même temps cette société des Vendôme, où l'on peut dire sans exagération qu'en plein règne de Louis XIV — et de Mme de Maintenon, — l'esprit du XVIIIe siècle préludait à ses prochaines hardiesses. Et il faisait enfin la connaissance de Mme Ulrich, la dernière de ses faiblesses, l'inspiratrice aussi de ses derniers *Contes* et les plus licencieux. Une de leurs lettres nous renseigne assez sur la nature de leur liaison. « J'accepte, Madame, lui écrivait La Fontaine, au mois d'oct. 1688, j'accepte vos perdrix, votre vin de Champagne, et vos poulardes... J'accepte aussi une chambre chez M. le marquis de Sablé, — c'était un autre des amants de la dame, — j'accepte encore... Et en un mot j'accepte tout ce qui donne bien du plaisir... Mais j'en viens toujours à ce diable de mari, qui est pourtant un fort honnête homme... Ne nous laissons pas surprendre... Evitons cela, je vous en prie, si nous le pouvons... » Pourquoi faut-il que, d'un autre côté, les notes de police du lieutenant d'Argenson ne nous renseignent qu'avec trop de précision sur la personne de Mme Ulrich? La dernière maîtresse de La Fontaine a fini par échouer à l'Hôpital général.

Réussit-il à lui échapper ? On sait du moins que vers la fin de l'année 1692, étant tombé dangereusement malade, sa maladie, qui fut longue, et dont il eut beaucoup de peine à se remettre, l'engagea dans de sérieuses réflexions. Le confesseur que lui envoya le curé de Saint-Roch exigea de lui la rétractation ou le désaveu du livre « infâme », de ses *Contes*, et, après un long combat, La Fontaine y consentit. Il se remit; — pour célébrer dans une lettre au chevalier de Sillery la victoire de Steinkerque (1692) et pour achever en quelque manière de régler ses affaires poétiques par la publication du dernier livre de ses *Fables*, le douzième, dont quelques morceaux avaient déjà paru, mais qu'il compléta et qu'il adjoignit aux onze autres. Avons-nous besoin de dire qu'on y sent la fatigue ? Il s'occupait en même temps de dévotes paraphrases : « J'espère que nous attraperons tous deux les quatre-vingts ans — écrivait-il à son ami Maucroix — et que j'aurai le temps d'achever mes hymnes... Donne-moi ton avis sur le *Dies Iræ*, *dies illa* que je t'ai envoyé. » Mais on hésite sur la question de savoir si des *Stances sur la soumission que l'on doit à Dieu* sont de lui ou de Pavillon. Si Mme Ulrich les lui attribuait, Mathieu Marais les donne à Pavillon, et nous ne croyons pas que des vers comme ceux-ci suffisent à terminer le débat.

Crois-tu que le plaisir qu'en toute la nature
Le premier Etre a répandu,
Fût un piège qu'il a tendu
Pour surprendre la Créature ?
Non, non, tous les biens que tu vois
Te viennent d'une main et trop bonne et trop sage;
Qu'il en est quelqu'un dont ses divines lois
Ne te permettent pas l'usage,
Examine-le bien, ce plaisir prétendu,
Dont l'appât tâche à te séduire,
Et tu verras, ingrat, qu'il ne t'est défendu
Que parce qu'il pourrait te nuire.

Mais il faut citer tout entière sa dernière lettre à Maucroix, dont l'accent de sincérité a quelque chose de singulièrement éloquent : « Tu te trompes, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons me l'a dit, — Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, — que tu me croies plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenais, il me

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

prit, au milieu de la rue du Chantre, une si grande faiblesse, que je crus véritablement mourir. O mon cher, mourir n'est rien, mais songes-tu que je vais comparaître devant Dieu ? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi. » La lettre est datée du 10 févr. 1695. La Fontaine mourut deux mois plus tard, le 13 avr. 1695, dans sa chambre de l'hôtel d'Hervart, rue Plâtrière, — c'est aujourd'hui la rue Jean-Jacques-Rousseau. Il était âgé de soixante-treize ans et neuf mois. F. Brunetière.

Bibl. : I. Œuvres. — Indépendamment des éditions originales dont on trouvera de bonnes descriptions dans l'édition Lemerre publiée par M. Alphonse Pauly (Paris, 1891, t. VII et dernier), et dans l'édition de la collection des *Grands Ecrivains de la France*, donnée par M. Henri Regnier (Paris, 1892, t. IX), nous mentionnerons parmi les éditions des *Œuvres complètes de Jean de La Fontaine*, celles de Walckenaer (Paris, 1822, 1826-27, 1832, 1835, 6 vol. in-8); de M. Louis Moland (Paris, 1852, 1866); de M. Alphonse Pauly (Paris, 1875-1891, 7 vol. in-8); et de M. Henri Regnier (Paris, 1883-1892, 11 vol. in-8).

Quant aux éditions particulières des *Contes* et surtout des *Fables*, comme l'énumération en serait interminable, il suffira de signaler celles dont les « illustrations » ont acquis plus ou moins de célébrité parmi les amateurs d'estampes. Ce sont, pour les *Contes*, l'édition dite des *Fermiers Généraux* (Paris, 1762, 2 vol. avec figures d'Eisen); l'édition Didot (Paris, an III, 1795, 2 vol., avec figures de Fragonard, Monet et Touzé); l'édition Leclère (2 vol. avec vignettes à mi-page, d'après Duplessis-Bertaux); et, pour les *Fables*, la grande édition en 4 vol. in-fol., avec 275 figures d'Oudry (Paris, 1755, 1759; il en existe une réduction sous la date de 1767-1768); l'édition de Bouillon (1776, autre réduction des figures d'Oudry); l'édition Didot (Paris, an X, 2 vol., avec vignettes de Percier); l'édition Perrotin, illustrée par J.-J. Grandville (Paris, 1838, 2 vol. in-8); et l'édition Jouaust, ou des *Douze Peintres* (Paris, 1873, 2 vol. in-8). — On trouvera d'ailleurs sur ce sujet de précieux renseignements dans l'ouvrage du Dr Armand Desprès, *les Editions illustrées des Fables de La Fontaine*; Paris, 1892.

II. Biographie. — A. Walckenaer, *Histoire de la Vie et des ouvrages de La Fontaine*; Paris, 1820, in-8.

III. Etudes critiques et littéraires. — Nous ne mentionnons sous cette rubrique qu'un très petit nombre des *Etudes* de toutes sortes consacrées à La Fontaine : *Eloge de La Fontaine* par Chamfort, ouvrage qui a remporté le prix au concours proposé par l'Académie de Marseille, en 1774. L'accessit fut décerné à Gaillard. Deux autres éloges, l'un de La Harpe, et l'autre de Naigeon, avaient également concouru. — Sainte-Beuve, *La Fontaine*, dans *Portraits littéraires*, t. I, et *Causeries du Lundi*, t. VII. — H. Taine, *La Fontaine et ses Fables*, 1853, et 2e éd. entièr. refond., 1860. — Saint-Marc-Girardin, *La Fontaine et ses Fables*, 1867. — Emile Faguet, *La Fontaine*, 1889.

LAFONTAINE (August-Heinrich-Julius), romancier allemand, né à Brunswick le 10 oct. 1759, mort à Halle le 20 avr. 1831. Il fut précepteur, fit la campagne de 1792, puis professa à Halle. Il a écrit plus de 150 volumes de romans dans le genre bourgeois sentimental de Kotzebue. La surproduction finit par effacer la grâce primitive de son talent. Les plus connus de ses romans sont: *Gemælde des menschlichen Herzens* (1792); *Quinctius Heymeran von Flaming* (1796); *Die Familie von Halden* (1803); *Schilderungen aus dem menschliden Leben* (1811); *Die Pfarre am See* (1816), etc. La plupart furent traduits en français.

Bibl.: Gruber, *Lafontaines Leben und Wirken*; Halle, 1833.

LAFONTAINE (Louis-Marie-Henri Thomas, dit), artiste dramatique français, né à Bordeaux le 29 nov. 1826, d'une famille vaudoise dont a fait partie l'auteur des *Eloges*. Destiné à l'état ecclésiastique, le jeune homme s'évada du séminaire, vagabonda quelque temps, s'engagea sur un navire de commerce, puis entra commis dans un magasin de nouveautés. Il avait dix-sept ans quand il eut l'idée de monter sur la scène sous le pseudonyme de Ch. Rooch un rôle dans *la Tour de Nesle*. Il vint ensuite à Paris avec son frère en gagnant sa vie comme colporteur; il entra presque aussitôt au théâtre des Batignolles, puis fut engagé à la Porte-Saint-Martin et au Gymnase. *Le Mariage de Victorine*, *Philiberte*, *Diane de Lys* consacrèrent sa réputation. En 1857, il joua *Dalila* avec un grand succès au Vaudeville. En 1860, il revint jouer au Gymnase *les Pattes de Mouche*, *les Ganaches*, etc. En 1863, il épousa Mlle Victoria, une des actrices les plus en vue du Gymnase et tous deux passèrent à la Comédie-Française où des appuis officiels les firent recevoir immédiatement comme sociétaires à part entière. Lafontaine y joua les grands rôles du répertoire, *Tartufe*, *le Misanthrope*, etc.; en août 1871, sa femme et lui donnèrent leur démission. Cependant en 1872 Lafontaine reparut sur la scène; il joua *Ruy Blas* à l'Odéon, *le Gascon* à la Gaité, puis *la Haine* de Sardou qui ne réussit pas. En 1876, il entra au Gymnase et joua *Pierre Gendron*, pièce dont il était l'auteur. Il joua encore dans un grand nombre de pièces sur différentes scènes. Citons : *la Dame de Montsoreau* (1879), *Frou-Frou* (1883), *la Dame aux Camélias* (1884), *la Comtesse Sarah* (1887), *l'Abbé Constantin* (1888), un de ses meilleurs rôles. Il joua aussi à Bruxelles et à Londres. — Lafontaine a composé quelques essais littéraires : *la Servante* (1889), *les Petites Misères* (1881), *Nos Bons Camarades* (1885). — Sa femme, *Victoria* Lafontaine, née à Lyon en 1831, joua avec éclat au Gymnase avant son mariage, puis avec moins de bonheur à la Comédie-Française. Quand elle remonta sur la scène de la Gaité et du Vaudeville après la guerre, elle ne joua que des pièces qui eurent peu de succès comme *Fromont jeune et Rissler aîné* (1876).

LA FONTENELLE (V. Fontenelle).

LA FORCE (V. Force).

LA FORCE (Piganiol de) (V. Piganiol).

LA FOREST (Pierre de), archevêque de Rouen et cardinal, né près du Mans en 1314, mort en 1361. Il fut successivement chancelier des duchés de Normandie et d'Aquitaine, puis chancelier de France et évêque de Paris. Il rendit de grands services à Philippe de Valois, au roi Jean et au dauphin (Charles V) pendant la captivité du roi.

LAFOREST (Antoine-Aimé-Charles-Mathurin, comte de), diplomate et homme politique français, né à Aire le 8 août 1756, mort le 2 août 1846. Entré jeune dans l'armée, il passa en 1774 dans la diplomatie, fut secrétaire de légation aux Etats-Unis (1779) et, après avoir occupé divers postes, devint en 1797 directeur de la comptabilité et des fonds au ministère des affaires étrangères, sous Talleyrand. Directeur des postes (du 15 nov. 1799 au 17 nov. 1801, avec le titre de commissaire central), il assista au congrès de Lunéville, à la diète de Ratisbonne et, ministre plénipotentiaire à Berlin (1805), il fut nommé en 1808 ambassadeur à Madrid où il demeura jusqu'en 1813. Après avoir négocié avec Ferdinand VII le traité de Valençay, il fit partie du gouvernement provisoire comme commissaire au département des affaires étrangères (3 avr.-13 mai 1814) et prépara le traité de Paris du 30 mai 1814. Représentant de Loir-et-Cher à la Chambre de 1815, il resta en relations avec la Restauration, fut nommé ministre plénipotentiaire auprès des alliés et entra à la Chambre des pairs le 5 mars 1819. Il avait été créé comte par l'Empire le 28 janv. 1809.

LA FORGE (Anatole-Alexandre de), publiciste et homme politique français, né à Paris le 1er avr. 1820, mort à Paris le 6 juin 1892. Il quitta la diplomatie en 1848 pour se jeter dans le journalisme et se fit connaître pendant le second Empire comme un des principaux rédacteurs du *Siècle*. Nommé, en sept. 1870, préfet de l'Aisne par le gouvernement de la Défense nationale, il prit, le 8 oct. suivant, une part glorieuse à la défense de Saint-Quentin, fut quelque temps après chargé de la préfecture des Basses-Pyrénées, et démissionna en 1871. Appelé sous le ministère Dufaure à la direction de la presse au ministère de l'intérieur, il résigna cet emploi le 25 mai 1879, fut à deux reprises (29 mai, 24 août 1881) envoyé par le IXe arrondissement de Paris à la Chambre des députés, obtint au scrutin de liste dans la Seine (le 4 oct. 1885) le renouvellement de son mandat, fut élu vice-président de la Chambre, combattit le boulangisme et renonça à la députation en 1889. Il avait publié de nombreux ouvrages de circonstance, qui étaient surtout l'expression de sa foi répu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

blicaine et de son dévouement au principe des nationalités.

LAFORGE DE BELLEGARDE (V. BELLEGARDE).

LAFORGUE (Jules), un des chefs reconnus de la petite école littéraire contemporaine des *symbolistes* (V. ce mot).

LAFORTELLE (A.-M.), auteur dramatique très fécond, dont les comédies et les vaudevilles ont occupé la scène pendant l'Empire et la Révolution. Citons : *la Fille Jockey* (1805, in-8) ; *Faut-il se marier ?* (1806, in-8) ; *le Sérail en goguette* (1814, in-8) ; *la Fin du monde* (1816, in-8) ; *Bérenger ou l'Anneau de mariage* (1809, in-8) ; *Voltaire chez Ninon* (1806, in-8) ; *Masaniello* (1828, in-8). Lafortelle travaillait le plus souvent en collaboration avec Victor, Chazet, Moreau, Brazier, Merle, etc.

LA FOSSE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin ; 305 hab. Eglise en partie romane, qui a conservé de curieux vestiges de peintures murales.

LAFOSSE (Charles de), peintre français, né à Paris en 1636, mort le 13 déc. 1716. Dans l'histoire de l'école française, La Fosse marque la transition entre le XVIIe siècle où l'idéal s'alourdit sous la main des disciples de Lebrun, et la Régence où le sourire redevient possible. Fils de l'orfèvre Antoine de La Fosse, qui était estimé dans la corporation, il apprit les éléments du dessin chez Chauveau, vignettiste et graveur, dont les frontispices avaient du succès dans les boutiques de libraires. Il entra ensuite dans l'atelier de Lebrun et il resta chez lui jusqu'en 1658. Il partit alors pour l'Italie, et Colbert, à qui ses premiers essais furent montrés, obtint pour le jeune artiste une pension du roi qui lui permit d'étudier à Rome. Il copia Raphaël et l'antique, et, après deux ans de séjour à l'ombre du Vatican, il se dirigea vers Venise où il fut séduit par les coloristes de la décadence, par ceux qui mêlent des bruns et des ombres rousses aux beaux gris de Véronèse. Il resta assez longtemps à Venise ; il y était encore en 1663. La Fosse vit aussi le N. de l'Italie. Dans ce voyage instructif, il avait appris tous les procédés de la peinture, même la fresque, et c'est comme fresquiste qu'il se révéla lors de son retour à Paris. On le chargea de décorer à Saint-Eustache la chapelle des Mariages, chapelle que le XVIIIe siècle a sottement détruite, et jusqu'à la fin de sa vie il travailla pour les églises, où l'on aimait son style fastueux et son coloris souvent plein de chaleur. Reçu à l'Académie royale le 23 juin 1673, il fut bientôt nommé professeur. Homme aimable et camarade bienveillant, il était fort goûté à l'Académie et il parvint au grade de chancelier. En 1689, La Fosse fut appelé en Angleterre par lord Montagu qui voulait lui confier la décoration de son hôtel. Après avoir pris ses mesures, il revint à Paris pour préparer ses projets et il retourna bientôt à Londres où, associé à Rousseau, qui peignit les perspectives architecturales, et au fleuriste Baptiste Monoyer, il acheva pour le diplomate deux plafonds, dont l'un représentait *l'Assemblée des dieux*. Ce travail fut exécuté à l'entière satisfaction de lord Montagu et aussi à celle du roi qui exprima à La Fosse le désir de l'employer à Hampton Court. L'artiste français dut refuser, de grands travaux l'attendant à Paris. La Fosse, protégé par Mansard, fut en effet chargé d'importantes entreprises. On le vit peindre la coupole de l'Assomption, et les gens du roi eurent besoin de lui à Versailles et à Trianon. Plus tard, revenant à la fresque, il peignit au dôme des Invalides *Saint Louis consacrant son épée à Jésus-Christ* et, dans les pendentifs qui supportent la voûte, les figures agitées des *Quatre Evangélistes*. Ces derniers travaux datent de la vieillesse de La Fosse, et furent terminés en 1705. L'artiste fut laborieux jusqu'au dernier jour. Il s'était retiré chez Pierre Crozat qui lui avait réservé un logement dans son hôtel de la rue Richelieu et pour lequel il fit de grandes décorations, soit à Paris, soit à la belle maison de campagne que le financier possédait à Montmorency. C'est chez Crozat que La Fosse connut Watteau qu'il encouragea et dont il facilita l'entrée à l'Académie royale. Il a été le maître de Charles Parrocel, qu'il avait tenu sur les fonts de baptême.

Les œuvres de Charles de La Fosse restent encore assez nombreuses. Le Louvre conserve six tableaux, entre autres *l'Enlèvement de Proserpine* et le *Moïse sauvé*, qui, grâce à certains tons roux, sont des morceaux caractéristiques. Le peintre est aussi à Versailles : à la chapelle, dans la voûte du chevet, on voit *la Résurrection de Jésus-Christ ;* dans les voussures du salon de Diane, on retrouve *Jason et les Argonautes* et *Alexandre à la chasse*. Au plafond du salon d'Apollon, Phœbus, suivi des Saisons, conduit toujours son char lumineux. Les voussures qui accompagnent le plafond sont également de La Fosse. Au Grand-Trianon, il reste aussi deux mythologies, *Clytie changée en tournesol* et *Apollon et Thétis*. La Fosse se rencontre, en outre, dans les musées de province qui se sont enrichis des dépouilles des églises ou des couvents. Nous avons à Tours *la Visitation ;* à Toulouse, *la Présentation de la Vierge*, qui est de 1692 et où la couleur a un accent assez vif. Le meilleur de ces tableaux, d'origine plus ou moins parisienne, est *la Conception de la Vierge* de l'ancien couvent des Récollettes de la rue du Bac (auj. au musée du Havre). Paul MANTZ.

BIBL. : *Mémoires sur les académiciens*, 1854, t. II. — H. WALPOLE, *Anecdotes of painting*, 1849, t. II.

LAFOSSE (Antoine de), sieur d'Aubigny, littérateur français, neveu du précédent, né à Paris vers 1653, mort à Paris le 2 nov. 1708. Il est connu par ses tragédies : *Manlius Capitolinus* (1698, in-12), que Talma maintint longtemps à la scène ; *Coresus et Callirrhoé* (1704, in-12) ; *Polixène* (1696, in-12) ; *Thésée* (1700, in-12), qui ont eu un grand succès de lecture et de nombreuses éditions. On peut citer encore de lui une traduction en vers des *Odes* d'Anacréon (1704). On a donné plusieurs recueils de ses œuvres, entre autres : *Œuvres* (1747, 2 vol. in-12) ; *Théâtre* (1745, in-12) ; *Œuvres choisies* [avec celles de Duché] (1811, in-18).

LAFOSSE (V. DELAFOSSE).

LAFOX. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol ; 344 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Cette.

LAFRANCE (Jules-Isidore), sculpteur français, né à Paris le 16 déc. 1841, mort à Paris le 26 janv. 1881. Fils d'un sculpteur sur bois, élève de Duret et Cavelier, il eut le prix de Rome en 1870 ; ses principales œuvres sont : *Saint Jean* (1874, musée du Luxembourg) ; *Achille* (1877), et un tableau : *Un peu de coquetterie* (1877). Ses œuvres sont gracieuses et de style académique.

LAFRAYE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers ; 187 hab.

LAFRENSEN (Nicolas, dit *le Jeune*), peintre suédois, né à Stockholm en 1737, mort à Stockholm en 1807. Fils d'un miniaturiste de quelque talent (*Nicolas Lafrensen, le Vieux*, 1698-1756), il se voua dès sa jeunesse à la peinture. Après la mort de son père, il voyagea et vint probablement à Paris pour compléter ses études. Il retourna ensuite dans sa patrie et, en 1773, fut nommé professeur adjoint à l'Académie des beaux-arts de Suède. De dépit, peut-être, de ne pas avoir été nommé professeur titulaire, il quitta bientôt Stockholm et vint s'établir en 1774 à Paris. Il y resta jusqu'à la Révolution, et ne retourna qu'en 1791 en Suède où il fut bien accueilli par le roi et par la société de Stockholm. Il vécut, d'ailleurs, d'une vie assez retirée jusqu'à sa mort, composant encore quelques tableaux d'histoire, conservés en son pays, mais qui n'ajoutèrent rien à la grande réputation qu'il s'était acquise en France, comme miniaturiste et peintre à la gouache. C'est surtout sous le nom de *Lavreince* ou *Lavrince* qu'il est connu chez nous. — Lafrensen est un des représentants les plus exquis de la peinture élégante, gracieuse et spirituelle du XVIIIe siècle français. Il choisit de préférence, comme sujets de ses dessins coloriés ou de ses gouaches, quelques scènes galantes et frivoles, comme les aimaient ses maîtres et amis : Boucher, Baudouin et Fragonard. On a pu lui reprocher une recherche exagérée du fini, qui lui a nui lorsqu'il s'est essayé à des tableaux

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

un peu considérables, mais qui faisait de ses miniatures sur tabatières, bonbonnières ou drageoirs, des œuvres d'une délicatesse exquise. La plupart de ses gouaches (très rares, et en général mal conservées), ont été gravées par Nicolas de Launay et Dequevauviller, ou reproduites en fac-similé de couleurs par Janinet; ces artistes ont donné à ces scènes intimes, fidèle image d'une société légère et spirituelle, comme « une seconde et longue vie ». Peu d'œuvres de Lafrensen sont restées en France (on en cite dans quelques collections particulières : de Goncourt, baron Pichon) ; la plupart sont retournées en Suède. Parmi les plus connues, il faut nommer : *le Bal masqué donné par la cour de France en l'honneur de Gustave III, en 1771* (la Dubarry y figure en Dalécarlienne); *la Consolation de l'absence*, *l'Innocence en danger*, *Roman dangereux*, *le Billet doux*, *Qu'en dit l'abbé*, *l'Assemblée au concert*, *l'Aveu difficile*, *l'Heureux Moment*, *la Mansarde des modistes*, *le Déjeuner anglais*, *le Baron de Staël près du tombeau de son fils*, portrait de *Beaumarchais lisant Figaro*, portrait de *Gustave III*, etc. Th. Cart.

Bibl. : Vienne, *Nic. Lafrensen, peintre à la gouache*, dans *Gaz. des Beaux-Arts*, 1869, p. 280. — Bocher, *les Gravures françaises du* XVIIIe *s.: Nic. Lavreince;* Paris, 1875.

LAFRERY (Antoine), graveur et éditeur français, né à Salins en 1512, mort après 1580. Vers 1540, il fonda à Rome une maison d'édition d'estampes devenue célèbre. Parmi ses publications, on remarque : *Speculum romanæ magnificentiæ* (Rome, 1544-1575, 118 pl. in-fol.), recueil d'antiquités de Rome ; *Sacrifice païen*, d'après un bas-relief antique (1553) : *Illustrium virorum, ut extant in urbe, expressi vultus* (1569, 52 pl. in-fol.). Graveur habile lui-même, il a exécuté des planches d'après Raphaël, Perino del Vaga, etc. G. P-I.

LA FRESNAYE (Vauquelin de) (V. Vauquelin).

LAFRESNOYE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 272 hab.

LAFRI (Jacopo), architecte italien, né à Pistoie, mort le 8 oct. 1620. Il dirigea les travaux de la tribune commencée en 1599 et des chapelles Saint-Jacques et du Saint-Sacrement de la cathédrale de Pistoie. Il donna les dessins de l'orgue de l'église de Saint-Dominique et il écrivit un mémoire sur l'achèvement de la coupole de Santa Maria dell' Umiltà, dont les plans avaient été donnés par Ventura Vitoni, mais qui avait été achevée et gâtée par Vasari ; ce mémoire a été imprimé dans les œuvres de Vasari (édit. Milanesi, t. IV, p. 169).

LAFUENTE (Juan-Leandro de) (V. Fuente [La]).

LAFUENTE (Modesto), célèbre écrivain satirique, historien et homme politique espagnol, né à Rabanal de los Caballeros le 1er mai 1806, mort à Madrid le 25 oct. 1866. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique et professa même dans plusieurs séminaires. Renonçant à la prêtrise, il fonda à Léon, en 1837, un périodique, *Fray Gerundio*, dont il emprunta le titre à l'ouvrage célèbre du P. *Isla* (V. ce nom), et dans lequel il flagellait vigoureusement, en vers et en prose, les mœurs et surtout les hommes politiques d'alors. Cette revue satirique, transportée à Madrid en 1838, eut une vogue extraordinaire ; elle fut interrompue en 1843 (17 vol. gr. in-8) et reprise du 15 mai 1848 au 30 avr. 1849 (in-4). Le même titre servit à l'auteur de pseudonyme pour les ouvrages humoristiques suivants : *Viajes por Francia, Belgica, Holanda y orillas del Rhin* (Madrid, 1843, 2 vol. gr. in-8, et 1844, 2 vol. in-4, ill.) ; *Teatro social del siglo XIX* (1846, 2 vol. gr. in-4 ill.) ; *Viaje aerostático* (1847, in-8), contenant une satire de l'état politique de l'Europe. Il reprit à son origine l'histoire nationale inachevée de Mariana et, en moins de vingt ans, il accomplit sa tâche. Dans son *Historia general de España* (1850-1867, 29 vol. in-8, dont le dernier contient une biographie de l'auteur par Ferrer del Rio, et un index alphab.), il se montre esprit sage, mesuré, réfléchi, et un écrivain très probe. Il avait conçu son œuvre au point de vue subjectif, ce qui la distingue de celle de son émule, Antonio *Cavanilles* (V. ce nom). Lafuente n'ayant poursuivi son travail que jusqu'à la mort de Ferdinand VII, il a été continué jusqu'à nos jours par l'académicien Juan Valera (1887 et suiv., 8 vol. in-8).

Membre de l'Académie de l'histoire dès 1856, il était entré dans la vie politique antérieurement, comme député de Léon, puis d'Astorga, et faisait partie de l'Union libérale. L'un des auteurs du projet de la nouvelle constitution soumise aux Cortès de 1854, et basée sur l'unité religieuse, il publia à ce sujet : *La Cuestion religiosa* (1855, in-8). Nommé, en 1856, directeur de l'Ecole de paléographie, et, en 1858, président de la Direction des archives et bibliothèques, il fut conseiller d'Etat de 1860 à 1863, puis en 1864 et en 1866. G. Pawlowski.

LAFUENTE Y ALCANTARA (Miguel), historien espagnol, né à Archidona (prov. de Malaga) le 10 juil. 1817, mort à La Havane le 27 août 1850. Avocat à Grenade, il fut élu député aux Cortès par sa ville natale en 1846. Nommé *fiscal* de l'île de Cuba, il mourut peu de temps après son arrivée à destination, laissant une *Historia de Granada* (Grenade, 1843-48, 4 vol. in-8 ; Paris, 1852, 2 vol. in-8, avec une biographie de l'auteur par José Zorrilla), œuvre enthousiaste, qui lui avait ouvert, en 1847, les portes de l'Académie de l'histoire. Après sa mort, on publia l'édition qu'il avait préparée de la chronique inédite, du XVe siècle, d'Andrès Bernaldez : *Historia de los reyes católicos Fernando y Isabel* (Grenade, 1856, 2 vol. pet. in-4). — Son frère, *Emilio*, né à Archidona vers 1825, mort à Archidona le 3 juin, 1868, fut un des arabisants espagnols les plus distingués et un historien. On lui doit : *Inscripciones arabes de Granada, precedida de una reseña historica y de la genealogia de los reyes Alahmares* (Madrid, 1859, in-4) ; *Cancionero popular, coleccion escogida de seguidillas y coplas* (1865, 2 vol. in-8) ; *Ajbar machmua*, ou recueil de traditions, chronique anonyme du XIe siècle (1867, in-8, texte arabe et traduction)) ; *Relaciones de algunos sucesos de los últimos tiempos del reino de Granada* (1868, in-8) ; *Catálogo de los códices arábigos adquiridos en Tetuan* (1869, gr. in-4). Il était membre de l'Académie de l'histoire depuis 1862. G. P-I.

LAGA. Fleuve de Suède, qui naît à 10 kil. S. du lac Wetter, dans le Smaaland, coule vers le S. en traversant la province de Jonkœping, le lac Widœstern, reçoit les eaux du lac Bolmen, tourne à l'O., forme les cascades de Majeforsen et Karseforsen, se jette dans la baie de Laholm (Cattégat). Il a 192 kil. de long ; son bassin mesure 6,250 kil. q.

LA GALISSONNIÈRE (V. Galissonnière [La]).

LAGALLA (Giulio-Cesare), savant italien, né à Padula (royaume de Naples) en 1571, mort à Rome le 14 févr. 1624. Jésuite, il professa avec succès la philosophie au Collège romain pendant trente-trois ans, après avoir tout d'abord exercé la médecine. Il est surtout connu par son traité : *De Phænomenis in orbe lunæ*, etc. (1612), où il soutint que les apparences découvertes par Galilée ne devaient pas empêcher de considérer la lune comme parfaitement sphérique. Il donna aussi l'année suivante un *Tractatus de cometis*. Son principal ouvrage philosophique, *De Immortalitate animorum ex Aristotelis sententia* (Rome, 1621), est dirigé contre Pomponazzo.

LAGALLISSERIE (Paul-Martin-Philémon Gallocher de), né à Paris le 29 mai 1805, mort à Paris le 5 août 1871. Ingénieur français, dont presque toute la carrière active a été consacrée à la ville de Paris, soit dans le service municipal, soit dans celui de la navigation de la Seine et des ponts de l'intérieur de la capitale, c'est sous sa direction qu'ont été exécutés la plupart des grands travaux de restauration et de construction des ponts qui ont, vers le milieu de ce siècle, changé l'aspect du centre de Paris. M.-G. L.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAGAMAS (Le). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

LAGAMAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 60 hab.

LAGAMI. Ville du N. de l'île de Luçon (îles Philippines) ; 10,000 hab.

LAGAN. Nom sous lequel on désignait au moyen âge, sur le littoral français, de la Manche à la mer du Nord, le droit de *bris* et d'*épave* (V. ces mots).

LAGAN. Petit fleuve du N.-E. de l'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

LAGARDE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 530 hab.

LAGARDE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 563 hab.

LAGARDE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure ; 333 hab.

LAGARDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes ; 157 hab.

LAGARDE-SUR-LE-MÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux ; 251 hab. Importants vignobles fournissant des vins blancs dont la distillation produit les eaux-de-vie dites « petites champagnes ».

LA GARDE (ESCALIN DES AIMARS, baron de) (V. GARDE).

LA GARDE (V. HOZIER [D']).

LAGARDE (Philippe BRIDARD DE), littérateur français, né à Paris en 1710, mort à Paris le 3 oct. 1767. Abbé sans préjugés, il s'occupait beaucoup des choses de théâtre, et c'est lui qui fut en 1754 le promoteur de la réforme qui consista à substituer à la scène le costume réel au costume de ville. Il fut très en faveur auprès de la marquise de Pompadour qui le pensionna et le nomma son bibliothécaire. Citons de lui : *Lettres de Thérèse* (Paris, 1739-40, 5 vol. in-12) ; *les Annales galantes* (1743, in-12) ; diverses pièces de théâtre en collaboration avec Favart comme : *le Bal de Strasbourg*, *les Fêtes de Paris*, *la Rose*, *Mignonnette* ; des chansons grivoises, etc.

LAGARDE (Pierre), compositeur français, né près de Crécy (Seine-et-Marne) le 10 févr. 1717, mort après 1792. Doué d'une belle voix de basse, il fut attaché à la musique de la chambre du roi sous Louis XV, devint en 1757 maître de musique des Enfants de France et plus tard surintendant de la musique du comte d'Artois. Il écrivit, pour le théâtre des Petits-Appartements, *Eglé*, opéra en un acte, en 1748 ; *Sylvie* (trois actes, 1749) ; *la Journée galante* (trois actes, 1750). L'acte d'*Eglé* fut joué à l'Opéra le 18 févr. 1751 et repris en 1760. Lagarde a publié quinze livres d'*Airs* à une et plusieurs voix, trois livres de brunettes, deux recueils analogues intitulés *les Soirées de l'Isle d'Adam*, une cantate, *Enée et Didon*, et quelques autres petites compositions vocales, dont le succès fut très vif au moment de leur apparition. M. BR.

LAGARDE (Auguste-Marie-Balthazard-Charles PELLETIER, comte de), général et diplomate français, né à Aspremont (Hautes-Alpes) le 20 avr. 1780. Il émigra avec sa famille lors de la Révolution et entra dans l'armée des princes où il servit jusqu'en 1798. A sa rentrée en France, il fut nommé aide de camp du général d'Antichamp. Passé en 1806 au service de la Russie, il devint général-major en 1814, après avoir fait contre ses compatriotes la campagne de 1812 où il reçut une blessure à la bataille de la Moskowa. Rentré en France avec les Bourbons, Louis XVIII le nomma maréchal de camp le 15 févr. 1815 et lui donna le commandement militaire de Nîmes. Mais, dans une émeute entre catholiques et protestants, il fut atteint par un coup de feu : cette blessure l'obligea à quitter l'armée. Il fut alors choisi comme ambassadeur en Bavière, puis ensuite auprès de la cour de Madrid. E. BERNARD.

LAGARDE (Pierre), peintre français, né à Paris en déc. 1853. Elève de Dubufe, de Mazerolle et de MM. Humbert et Busson, cet artiste, au sentiment délicat et voilé, tient dans nos expositions une place très personnelle. Il a exposé : *Vallée de Rethondes, près de Compiègne* (1878) ; *Suzanne au bain* (1879) ; *l'Education d'un perroquet* (1880) ; *la Vierge dans le désert* (1881) ; *l'Apparition aux bergers* (1882) ; *le Christ et la Samaritaine* (1883) ; *la Fin de la journée* (1884) ; *Panneau décoratif* pour la salle des mariages de la mairie du XVe arrondissement (1886) ; *Vision de saint Jean de la Croix* (1889) ; *le Blessé* (1890) ; *Jeanne d'Arc* (1891) ; *Saint Martin* (1892) ; *les Voix du crépuscule* et *le Soir* (1893). E. BRICON.

LAGARDE (Paul) (V. JUDICIS).

LAGARDE (Paul-Anton de), orientaliste allemand, né à Berlin le 2 nov. 1827. Il étudia à Berlin, Londres et Paris (1844-52), et fut professeur à l'université de Gœttingue (1869). Ses principaux ouvrages sont, outre des poésies (Gœttingue, 1885) et des opuscules politiques : (*Deutsche Schriften*, (1886, 2 vol.) ; *De Geoponicon versione syriaca* (Leipzig, 1855) ; *Materialien zur Kritik und Geschichte der Pentateuch* (1867) ; *Beitræge zur baktrischen Lexicographie* (1868) ; *Onomastica sacra* (Gœttingue, 1870, 2 vol.) ; *Symmicta* (1877-80) ; *Armenische Studien* (1877) ; *Semitica* (1878-79) ; *Ægyptiaca* (1883) ; *Persische Studien* (1884), etc. Il a aussi édité le texte syrien des *Didascalia apostolorum* (1854), les premiers documents du droit canon (1856), les Apocryphes de l'Ancien Testament (1861), les Constitutions apostoliques (1862), Clément Romain (1865), les traductions grecque de la Genèse (1868), arabe des Evangiles (1864), copte du Pentateuque (1867), chaldéenne de l'Ancien Testament (1873), etc. A.-M. B.

LAGARDELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 659 hab.

LAGARDELLE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque ; 222 hab.

LAGARDÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 137 hab.

LA GARDIE (Pontus de) (V. GARDIE).

LAGARDIOLLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne ; 374 hab.

LAGARFLIOT (V. ISLANDE, t. XX, p. 1010).

LAGARIA (Géogr. anc.). Village de Lucanie, au N.-E. de Thurii, célèbre par son vin.

LAGARRIGUE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie ; 267 hab.

LAGARRIGUE. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres ; 461 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Paris à Castres et à Bédarieux. Fabriques de bonneterie orientale, de molleton et flanelle.

LA GASCA (Pedro de), homme d'Etat espagnol, né à Barco de Avila (Castille) en juin 1485, mort à Palencia le 20 août 1560. Docteur en théologie de l'université de Salamanque, il entra dans les ordres, devint membre du conseil de l'Inquisition, puis *visitador*, et eut soin de pourvoir à la défense des côtes contre les incursions des pirates algériens. Sa clairvoyance, son esprit de conciliation allié à une grande fermeté, le firent choisir par Charles-Quint comme médiateur dans les affaires du Pérou, où le vice-roi Blasco Nuñez se trouvait en état de guerre avec Gonzalo Pizarro. N'ayant pas réussi à obtenir la soumission du rebelle, il le vainquit dans une bataille (9 avr. 1548), et prit le gouvernement du pays, qu'il administra avec une rare sagesse. Le peuple lui décerna le surnom de *Père restaurateur et pacificateur*. A son retour en Espagne (1550), il reçut l'évêché de Siguenza, puis celui de Palencia. G. P.-I.

LAGENARIA (*Lagenaria* Ser.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Cucurbitacées et du groupe des Cucurbitées, créé pour le *Cucurbita lagenaria* L., qui est devenu le *Lagenaria vulgaris* Ser. Il est donc très voisin des *Cucurbita* (V. ce mot) et se distingue surtout par les anthères glabres au sommet avec loges condupliquées et les feuilles à pétioles glanduleux. Les tiges grêles, rampantes, terminées par de longues vrilles bifides, sont recouvertes d'un duvet feutré visqueux et répandent une odeur désagréable. Les fleurs sont blanches, à odeur musquée ; le fruit, de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

forme et de volume variables, possède sous un péricarpe épais et ligneux une chair fongueuse, blanche, insipide ou amère. Le *L. vulgaris* est originaire de l'ancien monde; on le trouve encore à l'état sauvage dans l'Asie méridionale. Les principales variétés en sont : 1° la *Grande Calebasse d'Afrique*, presque aussi volumineuse que notre potiron, avec un étranglement au-dessus du milieu ou simplement rétrécie en goulot ; elle sert, chez les nègres, à faire des vases et des ustensiles variés ; 2° la *Gourde-pèlerine* ou *Gourde-bouteille*, qu'on utilise dans le Midi comme vase à contenir le vin; 3° la *Cougourde*, à goulot mince ; 4° la *Gourde-massue* ou *Gourde-trompette* pouvant atteindre 1m50 de long ; 5° la *Gourde plate de Corse*, qui sert souvent sous le nom de *Gourde-tabatière* comme boîte à tabac ; 6° la *Petite Gourde du Brésil* et 7° la *Petite Gourde de Guinée*, enfin 8° les *Gourdes sauvages*.

Les Gourdes à chair amère sont vénéneuses ; elles entrent dans la médecine de l'Inde comme drastiques ; celles dont la chair est comestible sont cependant bien inférieures à cet égard aux autres Cucurbitacées comestibles. Les graines de la gourde en massue faisaient partie autrefois des *quatre grandes semences froides ;* on leur préfère aujourd'hui celles du potiron ou du giraumon. Dr L. Hn.

LAGÈNE (grec *Lagynos*). Vase antique, sorte de bouteille avec ou sans pied ; elle avait en général une anse et était entourée d'osier comme le *fiascho* actuel, usité en Italie ; on le suspendait comme enseigne à la porte des débits de vins; on le servait à table. D'après Athénée, c'était aussi une mesure de capacité, équivalant à 12 cotyles attiques.

LA GENETIÈRE (Desfours de La) (V. Desfours).

LAGERBJELKE (Gustaf), diplomate suédois, né en 1777, mort à Stockholm en 1837. Petit-fils d'Axel Lagerbjelke (1703-82) et fils de Johan-Gustaf Lagerbjelke (1745-1812), qui tous deux avaient joué un certain rôle dans la marine ou dans l'administration suédoises, le jeune *Gustaf* se destina de bonne heure à la carrière diplomatique. Après des études régulièrement faites, il fut successivement surnuméraire, copiste, puis chargé des procès-verbaux du collège royal de la chancellerie. En 1796, il passa au département des affaires étrangères et collabora, quelques années plus tard, au traité de la quadruple alliance entre la Suède, la Russie, la Prusse et le Danemark. Il accompagna, comme secrétaire d'Etat, le roi Gustave IV Adolphe pendant son long voyage en Allemagne, de 1803 à 1805, et fut chargé pendant cette période de nombreuses négociations diplomatiques. Envoyé en 1810 à Paris avec le comte H.-H. d'Essen, pour traiter de la paix, il y resta plusieurs années avec le titre de *plénipotentiaire ad interim*, sans pouvoir jamais obtenir le titre d'ambassadeur, qu'il eût vivement désiré. A son retour en Suède, il vécut d'abord d'une vie très retirée, et ne rentra dans la vie publique qu'en 1822, comme directeur du théâtre royal, charge qu'il conserva jusqu'en 1827. Il s'occupa, pendant les dernières années de sa vie, de journalisme, écrivant, sous le pseudonyme de *Philalethes*, de nombreux articles dans le *Sveriges Stadstidning*, et rédigea des *Mémoires* qui ne vont malheureusement que jusqu'en 1811, la mort étant venue interrompre son travail. Bien vu de Napoléon, il avait eu cependant avec lui, au début de son séjour en France, une vive altercation, qu'il a racontée d'une façon fort ingénieuse dans sa dépêche au roi de Suède du 26 nov. 1810 : il ne reproduit jamais, dans cette dépêche, ses propres paroles, mais fait connaître, par la citation des discours de l'empereur, la nature de chacune des objections qu'il présentait à Napoléon. C'est un modèle de style diplomatique. On a de lui, outre ses articles de journaux, une dissertation sur *la Liberté de la presse* (1829) et quelques *Etudes sur le théâtre* (1834). — Son frère *Johan* (1778-1856) a occupé des grades élevés dans la marine suédoise, et son neveu *Gustaf*, né en 1817, a rempli des fonctions politiques importantes et a été, à plusieurs reprises, président de la Chambre haute. Th. C.

Bibl. : *Notice biographique sur la carrière politique du comte Gustave Lagerbjelke..., écrite par lui-même ;* Paris et Stockholm, 1867. — Wingard, *Eloge de Lagerbjelke*, dans *Sv. Akad. Handlg. ;* Stockholm, 1841, t. XIX.

LAGERBRING (Sven), historien suédois, né à Klinta (Scanie), en 1707, mort à Lund en 1787. Après de brillantes études de droit qui, en 1731 déjà, lui avaient valu une nomination de professeur adjoint à la faculté de droit de Lund, il renonça aux recherches juridiques pour se consacrer tout entier aux travaux historiques qui devaient le rendre illustre en son pays et le faire connaître à l'étranger. En 1743, il fut nommé professeur d'histoire à Lund et en remplit les fonctions jusqu'en 1770. Il se retira alors avec le titre de conseiller de la chancellerie royale accompagné d'une pension que lui accordait le gouvernement pour lui permettre de continuer ses recherches. Anobli vers cette même époque, il changea son nom primitif de *Bring* en celui de *Lagerbring*. Son principal ouvrage est une *Histoire de la Suède depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1457* (Stockholm, 1769-83, 4 vol. in-4, en suédois). Il comptait la conduire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais la mort l'arrêta. Cet ouvrage, écrit avec lourdeur, a le mérite d'une très grande exactitude, au moins à partir du moyen âge. Il apporte un très grand nombre de faits nouveaux, grâce au soin qu'a pris l'auteur de compulser tous les actes officiels qui gisaient ignorés dans les archives du royaume. Pendant longtemps on n'a connu l'histoire de Suède à l'étranger, et principalement en France, que par la traduction de son excellent *Abrégé de l'histoire de Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (Paris, 1788, petit in-18, 400 p. ; traduction de N.-G. Agander). Th. C.

Bibl. : Engestrœm, *Eloge de Lagerbring*, dans *Vitt. Akad. Handl.*, t. IV.

LAGERLŒF (Petrus), poète et écrivain suédois, né en Værmland en 1648, mort à Stockholm en 1699. C'est surtout comme orateur et poète latin que, encore étudiant, Lagerlœf se fit connaître, mais ce sont ses œuvres suédoises, élégantes et faciles, qui ont maintenu sa réputation. De 1679 à 1681, il accompagna, en qualité de précepteur, à travers l'Europe et l'Angleterre, un fils du conseiller Fleming, se faisant admirer de tous les savants qu'il rencontrait, par la variété et l'étendue de ses connaissances. A son retour, il fut bibliothécaire du chancelier G. de La Gardie pendant une année, puis fut nommé successivement professeur de logique, de poésie et d'éloquence à l'université d'Upsal; il y resta jusqu'à sa nomination d'historiographe du royaume en 1695, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. Parmi ses poésies suédoises, il faut citer : l'*Ode à Elisandra*, *Ce qu'est l'amour* et quelques traductions de psaumes ; parmi ses œuvres latines : *Introductio brevis ad poësin suecanam* et des parties de la *Suecia antiqua et hodierna*. Th. C.

Bibl. : P. Lagerlœf, *Orationes, programmata ac carmina varia ;* éd. Sam. Alf, Upsal, 1780. — Du même, *Samlade Vitterhetsarbeten ;* éd. Hanselli, 1859. — L. Norrmanni, *Laudatio funebris ;* Upsal, 1699.

LAGERLŒF (Selma), femme auteur suédoise, née en 1858. Elle s'est fait connaître par des récits, où elle dépeint avec une vivacité singulière les mœurs du Værmland au commencement de ce siècle (*Gösta Berlings saga*). Elle a publié depuis, principalement dans des périodiques (*Nornan, Ord och Bild*), des nouvelles et même des poésies qui prouvent d'une grande richesse d'imagination et de style : *Chaînons invisibles* (1894) ; *le Roman de la femme du pêcheur ; Un Riche Mariage*, etc. Th. C.

LAGERSTRŒM (Magnus), écrivain suédois, né à Stettin en 1691, mort à Göteborg en 1759. Il descendait d'une famille française dont le chef, *Laurent Laurin*, quitta la France vers la fin du XVIe siècle. *Laurinus*, père de Magnus, fut anobli vers 1691 et prit le nom de *Lagerstrœm*. Magnus reçut sa première éducation en Allemagne ; il eut quelque peine à trouver une situation régulière, jusqu'à ce qu'il fût nommé en 1731, et grâce à sa connaissance de nombreuses langues étrangères, secrétaire de la Compagnie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des Indes orientales, à Göteborg. Il s'est fait connaître surtout par de nombreuses et souvent remarquables traductions, et c'est lui qui introduisit dans la littérature suédoise Molière, dont il donna, en 1731, *Tartufe* et *l'Avare*, et Holberg, dont il traduisit cinq comédies. C'est à lui qu'on doit également la version suédoise du *Voyage du Pèlerin* (1727) et de *la Guerre sainte* (1728) de Bunyan. Th. C.

Bibl. : Kryger, *Eloge*, dans *K. Vet. Akad.*, 1760. — Warburg, *Holberg i Sverige*; Stockholm, 1884. — Du même, *Molière*; Stockholm, 1884.

LAGERSTRŒMIA (*Lagerstrœmia* L.) (Bot.). Genre de Lythrariacées dont les représentants sont des arbres ou arbustes à branches opposées ou verticillées, à feuilles opposées sur deux rangs, ou les supérieures alternes, toutes pétiolées et entières. Les fleurs, très belles, sont sont disposées en panicules axillaires et terminales, souvent ramifiées. Le réceptacle de la fleur est concave, les étamines nombreuses et égales ou les 6 extérieures plus longues, l'ovaire sessile à 3-6 loges; le fruit est une capsule épaisse et coriace, déhiscente en 3-6 valves loculicides; les graines sont ascendantes ou horizontales. Les *Lagerstrœmia* sont originaires des régions chaudes de l'Asie; le *L. indica* L., de la section des *Sibia* de de Candolle, belle espèce de la Chine, de la Cochinchine et du Japon, est cultivé dans nos jardins, ainsi que le *L. speciosa* Pers. (*Munchausia speciosa* L.) et d'autres espèces de la section *Adambea*, dont on a encore fait un genre (V. Adambé). Dr L. Hn.

LA GERVAISAIS (Nicolas-Louis-Marie Magon, marquis de), publiciste français, né à Saint-Servan le 17 juin 1765, mort à Paris le 29 déc. 1838. Lieutenant aux carabiniers de Monsieur, il est connu surtout par sa liaison romanesque avec Mlle de Condé (Louise-Adélaïde de Bourbon), qui a donné lieu à une correspondance des plus curieuses et des plus tendres, publiée par Ballanche en 1834 et rééditée par Paul Viollet : *Lettres intimes de Mlle de Condé à M. de La Gervaisais* (Paris, 1878, in-12). La Gervaisais, qui passa pour un fou en Bretagne, pour un homme du génie le plus transcendant parmi ses amis, a écrit une infinité de brochures sur des questions de finances, de politique et de sociologie, où l'on trouve des considérations profondes et des vues hardies. Mais elles sont noyées dans une phraséologie insipide et ont passé presque inaperçues de ses contemporains. Elles ont été pour la plupart rassemblées sous le titre d'*Œuvres* (Paris, 1833 et suiv., 20 vol. in-8). Citons à part : *Une Ame de Bourbon* (Pau, 1837, in-12) à la mémoire de la princesse de Condé. R. S.

Bibl. : Théod. Fix, *Résumé des vues économiques de M. de La Gervaisais*; Paris, 1834, in-8. — *Exposé de la ligne politique de M. de La Gervaisais*; Paris, 1834, in-8. — Damas-Hinard, *Un Prophète inconnu*; Paris, 1850, in-12.

LAGERVALL (Jakob-Fredrik), écrivain finnois, né en Finlande en 1787, mort en 1865. Il était sergent de chasseurs caréliens lorsque éclata la guerre, en 1808. A la fin des hostilités, nommé capitaine, il resta dans l'armée jusqu'en 1830, époque où il prit sa retraite avec le grade de major. Il se fixa, pour y rester jusqu'à la fin de sa vie, dans une propriété qu'il venait d'acquérir. Son œuvre principale est une tragédie finnoise en cinq actes : *Ruunulinna*, sorte d'imitation de *Macbeth*, qu'il fit imprimer en 1834. La valeur poétique de cette tragédie n'est pas très grande, mais elle est intéressante au début d'une littérature qui renaît. Ses autres essais, finnois ou suédois, ont paru dans des recueils périodiques, tels que le *Suomi*, mais n'ont pas une grande importance littéraire.

LAGERY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 302 hab.

LAGES. Ville du Brésil, Etat de Santa Catharina, à 195 kil. O. de Desterro; 2,000 hab., fondée par les Paulistes en 1771 au milieu des savanes où paissent d'immenses troupeaux.

LAGESSE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 370 hab.

LAGET. Tissu fait d'écorces d'arbre que l'on fabriquait aux Antilles. Le laget a été quelquefois employé dans l'ameublement à titre de curiosité.

LAGETTA (*Lagetta* L.) (Bot.). Genre de Thyméléacées, créé pour le *L. lintearia* Lamk (*Daphne lagetta* Sw.), arbrisseau des Antilles, à rameaux et à feuilles alternes et à fleurs disposées en épis terminaux simples, connu sous les noms vulgaires d'*Arbre à dentelle* ou *bois dentelle*. Les couches corticales, situées entre l'aubier et l'écorce extérieure, se composent de fibres entrelacées figurant une sorte de dentelle et employées par les naturels, après macération, à faire des nattes, des objets de toilette, etc. La décoction de l'écorce est prescrite contre les céphalalgies syphilitiques, les douleurs ostéocopes, le rhumatisme chronique et la goutte. Dr L. Hn.

LAGHOUAT ou EL-AGHOUAT. Ville d'Algérie, prov. et à 330 kil. S. d'Alger, centre d'une oasis du Sahara, à 746 m. d'alt.; 5,000 hab. dont une centaine de Français, 200 Juifs, etc. Elle est bâtie sur le djebel Tsigrarina, petite montagne dolomitique, encadrant la vallée supérieure de l'oued Mzi, dont les eaux retenues par des barrages irriguent l'oasis. On compte dans celle-ci environ 150,000 mauvais palmiers; un millier d'hect. sont cultivés en céréales. La ville occupe deux mamelons entre lesquels coule le torrent; elle est entourée d'une muraille percée de cinq portes et flanquée de deux forts (Bouscarin et Morand) élevés au sommet des deux collines; un quartier européen a été construit à côté de la cité indigène aux maisons d'argile ou de terre. Laghouat, dont le climat est très sain, est la première étape de la route d'Alger à Tombouctou et eut toujours une certaine importance commerciale. Elle existait dès l'antiquité, et ses habitants, Berbers de la race des Maghraoua, l'occupent depuis l'époque la plus lointaine à laquelle on puisse remonter. Affaiblis par leurs guerres civiles, ils furent rarement indépendants. Affranchis du Maroc à la fin du XVIIe siècle, ils ont été conquis par la France. La prise de Laghouat date du 4 déc. 1852. On en fit le chef-lieu d'un cercle militaire et on la relia à Alger par une route carrossable.

LAGIAS. Toiles peintes fabriquées aux Indes et vendues en France sous le nom de *perse* aux XVIIe et XVIIIe siècles. On appelait *lagias du roi* les plus soignées de ces toiles peintes. Elles cessèrent d'être recherchées au commencement de notre siècle après l'invention d'Oberkampf et l'établissement en France de manufactures de toiles peintes.

LAGIDES (V. Egypte).

LAGIDIUM (Zool.) (V. Chinchilla).

LA GISELIÈRE (De) (V. La Pinchère).

LAGLEYGEOLLE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 689 hab.

LAGMAN. Magistrat chez les anciens Scandinaves, les Danois exceptés. Le rôle de ce magistrat est très divers suivant les temps et les lieux. En Suède, au début, il y a dans chaque province un lagman, qui doit être fils de paysan et qui est le porte-parole de ses concitoyens en toutes circonstances; plus tard, ce n'est plus qu'un fonctionnaire du roi, et souvent un grand de la cour. Le lagman a disparu, en Suède, en 1849. — En Islande, le lagman succède au lagsagoman (sorte de juge choisi tous les trois ans), après l'occupation de l'île par les Norvégiens, en 1264, et est le représentant du roi de Norvège; il a été conservé jusqu'en 1800. — En Norvège, le lagman présidait aux délibérations du lagting et exerçait souvent une réelle influence : il a été supprimé en 1797.

LAGNA. Rivière de Cochinchine, prov. de Binh-thuan, affl. de g. du Donaï (riv. de Saïgon); née au S. du mont Contran-yanyut, elle coule vers le S., puis vers l'O.; très abondante, elle est obstruée par des rapides et des chutes qui empêchent la navigation. Les éléphants pullulent dans son bassin.

LAGNEAU (David) (V. Agneau [David L']).

LAGNEAU ou LANNEAU, dessinateur pastelliste français, qui travaillait au commencement du XVIIe siècle. Malgré les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

recherches de la critique moderne, on ne connaît ni un fait, ni une date de la vie de Lagneau. On peut à peine relever dans les écrits des amateurs d'art des deux siècles derniers quelques allusions à ses œuvres. Au XVIIIe siècle, ses dessins étaient confondus avec ceux de Daniel Dumonstier. Jamais assimilation de noms ne fut moins justifiée. Daniel Dumonstier appartient encore, par son style, à cette école des pastellistes du commencement du XVIe siècle, dont le crayon délicat, la touche spirituelle, sont d'un art inimitable et constituent un si brillant début à l'école française du portrait. La manière de Lagneau est à la fois plus dure et plus molle : il se sert beaucoup de l'estompe; il noie les contours indécis dans le travail du fondu; puis il accentue les muscles et les rides à l'aide du crayon rouge. Il est le portraitiste de la petite bourgeoisie et même du bas peuple dans lequel il choisit surtout les êtres disgraciés, qui peuvent lui fournir une tête d'expression ou une caricature. Il est réaliste à la manière de certains artistes de notre temps, qui ne recherchent la vérité que dans la laideur. Presque tous les crayons de Lagneau exposés au Louvre ne sont pas des portraits, au vrai sens du mot (sauf peut-être le n° 804); il leur manque le caractère particulier qui fait d'un individu une individualité. Deux recueils de dessins, conservés l'un au Louvre, l'autre au Cabinet des estampes, montrent Lagneau dessinant avec une certaine verve des vieilles édentées au sourire narquois, des gens de la dernière classe de la société, des types de criminels.

Bibl. : Reiset, *Notice des dessins du Louvre.* — Valabrègue, *Gazette des beaux-arts*, mars 1894.

Lagneau (Gustave-Simon), médecin français, né à Paris le 18 août 1827. Il était fils d'un médecin, Louis-Vivant (1781-1867). Reçu docteur en 1853, il se livra avec succès à des travaux de statistique médicale, d'hygiène publique et d'anthropologie, qui lui ont ouvert les portes de l'Académie de médecine en 1879. Ses publications sont nombreuses; citons seulement : *Maladies syphilitiques du système nerveux* (Paris, 1860, in-8); *Étude de statistique anthropologique sur la population parisienne* (Paris, 1869, in-8); *Recherches comparatives sur les maladies vénériennes dans différentes contrées* (Paris, 1871, in-8); *Considérations médicales et anthropologiques sur la réorganisation de l'armée...* (Paris, 1871, in-8); *Quelques Remarques ethnologiques sur la répartition géographique de certaines infirmités en France* (Paris, 1871, in-4, av. pl.); *Ethnogénie des populations du N.-O. de la France* (Paris, 1876, in-8); etc.

Lagnel (Antoine-Joseph), homme politique français, né à Noves (Bouches-du-Rhône) le 8 oct. 1831. Grand agriculteur, maire de Noves, il fit dans sa région, où il jouissait d'une influence considérable, de la propagande libérale sous l'Empire et combattit le gouvernement du 16 mai. Il fut élu député d'Arles en 1889 et réélu en 1893, avec un programme radical-socialiste.

Lagnes (*Laneis*). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de L'Isle; 946 hab. En 1253, Isnard et Bertrand de Lagnes, Pierre de Caseneuve et Guillaume de Codolet partageaient, avec Alphonse, comte de Toulouse, la seigneurie de Lagnes. Le saint-siège acquit, au XIVe siècle, la totalité de la juridiction. Cette seigneurie appartint successivement à de nombreux coseigneurs parmi lesquels les Lagnes, Cavalier, Textoris, Gardella, Perussis, Mondragon, Sinety, etc. Elle appartenait, avant 1790, aux Cambis d'Orsan, aux Montréal et aux Nogaret. Lagnes faisait partie du diocèse de Cavaillon et de la judicature de L'Isle. — Ruines d'un château féodal du XIVe siècle. L. Del.

Lagney. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Toul; 585 hab.

Lagnicourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion; 597 hab.

Lagniet (Jacques), graveur et éditeur français du XVIIe siècle. Railleur impitoyable, caricaturiste de talent, quoique graveur un peu rude, il mit en lumière une foule d'estampes, devenues rarissimes, et d'un intérêt rétrospectif considérable pour l'étude des mœurs et des idées populaires. On lui doit, en outre, plusieurs séries d'estampes satiriques ou amusantes, telles que : *Recueil des plus illustres proverbes* (1657-63, 3 part. in-4); *la Vie de Tiel Wlespiegle; l'Esbattement moral des animaux; les Aventures du fameux Don Quixote*, etc. G. P-I.

Lagnieu. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Belley; 2,488 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Ambérieu à Montalieu. Tanneries et distilleries.

Lagny. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant de Lassigny; 608 hab.

Lagny (*Latiniacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, sur la rive gauche de la Marne; 4,621 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est (ligne de Paris à Avricourt). Foires le 3 févr., le 1er dimanche de juillet et le 30 nov. Lagny doit son nom à un personnage gallo-romain appelé Latinius, mais son origine et son importance historique à l'abbaye qu'y fonda au VIIe siècle un moine irlandais, saint Fursy, sur des terrains que lui avait donnés Erchinoald, maire du palais de Clovis II, et qui devint par la suite l'une des plus considérables de la région. Au XIIIe siècle, la ville fut fortifiée; elle comptait alors trois paroisses : Saint-Sauveur, Saint-Paul et Saint-Fursy, un hôtel-Dieu; en outre, deux communautés de bénédictines y furent fondées au XVIIe siècle. Elle subit, dans le cours des siècles, bien des calamités : un incendie en 1157; une avalanche de grêle grosse comme le poing, disent les chroniqueurs, en 1176; un nouvel incendie en 1184, puis les malheurs des guerres du XIVe au XVIe siècle et notamment le pillage de toutes ses maisons, en nov. 1544, par les troupes du maréchal de Lorge, pour réprimer une rébellion des habitants; d'où le dicton célèbre, que l'on ne s'entend encore pas volontiers à Lagny, sur « le prix de l'orge ». Lagny joua un grand rôle dans le siège de Paris (1870-71); c'était la tête de la seule voie ferrée reliant l'armée allemande à sa base d'opérations. L'église de l'abbaye, dédiée à saint Pierre, est devenue, depuis la Révolution, la seule église paroissiale de la ville; c'est un curieux édifice du XIIIe siècle, quoique inachevé et qui renferme un grand nombre d'inscriptions anciennes. Les bâtiments claustraux, reconstruits au temps de Louis XIV, servent maintenant d'hôtel de ville. On remarque aussi à Lagny une fontaine datant du XIIIe siècle; c'est celle dans laquelle on immergeait jadis les imprudents qui avaient fait allusion au prix de l'orge de Lagny. F. B.

Concile de Lagny-en-Brie. — *Concilium latiniacense*, tenu en 1142. On y excommunia Raoul, comte de Vermandois, qui avait épousé Pétronille d'Aquitaine, du vivant de sa femme Eléonore de Champagne.

Bibl. : Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 543-565 de l'édit. de 1883. — De Guilhermy, *Inscript. de l'ancien diocèse de Paris*, t. IV, pp. 515-532, et les différents travaux sur la Brie.

Lagny-le-Sec. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 350 hab.

Lagny (Thomas Fantet de), mathématicien français, né à Lyon le 7 nov. 1660, mort à Paris le 12 avr. 1734. Destiné au barreau par ses parents, il fut de bonne heure entraîné par le goût des mathématiques et, dès l'âge de dix-huit ans, venait à Paris se consacrer à les approfondir. Entré à l'Académie des sciences en 1695, après avoir publié ses *Méthodes nouvelles et abrégées pour l'extraction et l'approximation des racines* (1691), il composa un grand nombre de mémoires qui sont insérés dans le recueil de l'Académie et qui concernent en général la théorie des équations. Il a donné, en outre, de *Nouveaux Eléments d'arithmétique et d'algèbre* (1697), puis, pendant une période où il fut professeur d'hydrographie à Rochefort, une *Cubature de la sphère* (La Rochelle, 1702), et une *Arithmétique nouvelle* (binaire) (1703). Son *Analyse générale des méthodes nouvelles pour résoudre les problèmes* ne parut qu'en 1733, après sa mort. Rappelé à Paris en 1716 comme sous-directeur de la banque de Law, il y resta, après la chute du système,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comme conservateur de la bibliothèque du roi. Ses ouvrages offrent encore quelque intérêt pour les méthodes d'approximation et d'abréviation ; son caractère est dépeint comme plein de simplicité et de modestie. C'est de lui que l'on raconte qu'au moment de sa mort, lorsqu'il ne reconnaissait plus les assistants, Maupertuis lui ayant demandé le carré de 12, il répondit aussitôt : 144. Il était membre de la Société royale de Londres. T.

LAGOA-DOURADA. Bourg du Brésil, Etat de Minas Geraes, à 80 kil. S.-O. d'Ouro Preto, à la place d'un ancien lac dont les terres aurifères furent exploitées par les Paulistes.

LAGOA SANTA. Ville du Brésil, Etat de Minas Geraes, à 90 kil. N. d'Ouro Preto ; 4,000 hab. Elle s'élève au N.-E. d'un petit lac alimenté par des sources minérales.

LAGOÉCIE (*Lagoecia* L.) (Bot.). Genre d'Ombellifères-Saniculées, dont l'unique espèce, *L. cuminoides* L., encore appelée *Cumin bâtard*, habite la région méditerranéenne, la Grèce et l'Orient. C'est une herbe à ovaire uniloculaire, par avortement de l'une des loges, à feuilles pennées, à ombelles simples et à bractées pectinées. Elle possède une odeur légèrement aromatique et a les usages du cumin.

LAGOMYS (Zool.) (V. LIÈVRE).

LAGON (Mar.). Nom donné au petit lac intérieur des îles de formation madréporique (V. ATOLL).

LAGONEGRO. Ville d'Italie, ch.-l. de district de la prov. de Potenza, à la source du Tanagro ou Negro ; 4,000 hab. Commerce actif.

LAGONI. Terme appliqué en Toscane aux bassins où se fait la condensation des vapeurs chaudes dégagées sous la forme de *souffards*, c.-à-d. de jets persistants s'élançant avec bruit par groupes, des fentes du sol, à des hauteurs de 10 à 30 m. (V. SOUFFARD et VOLCAN).

LAGOPÈDE (Ornith.). Les Lagopèdes (*Lagopus* Brisson, *Ornith.*, 1760) sont des Gallinacés propres aux régions froides et tempérées des deux mondes. Ils appartiennent à la famille des Tétraonidés dont la Gelinotte et le Coq des bruyères (V. ces mots et TÉTRA) sont des représentants bien connus et, par leurs proportions comme par leur aspect extérieur, rappellent un peu les Perdrix ; aussi les désigne-t-on parfois sous le nom de *Perdrix de neiges ;* toutefois ils se distinguent facilement par leur tête aplatie, leur bec naturellement court et encore caché en partie sous les plumes frontales, leurs yeux surmontés d'un espace dénudé et coloré en rouge, leurs pattes emplumées, leurs ongles obtus et creusés en gouttière sur leur face inférieure, leur plumage serré et sujet à de grandes variations de couleur et d'aspect suivant les saisons. Ainsi la robe des Lagopèdes, qui est variée de brun, de gris, de foncé ou de roux marron durant la belle saison, se décolore presque toujours pendant la saison froide et devient même parfois entièrement blanche ou à peine marquée de quelques traits noirs. D'autre part, les plumes qui garnissent les doigts deviennent en automne beaucoup plus fournies et donnent à l'extrémité de la patte une certaine ressemblance avec une patte de Lièvre. C'est même à cette particularité que les Lagopèdes doivent leur nom générique.

Une épaisse couche de duvet protège ces oiseaux contre les rigueurs du climat des régions montagneuses ou boréales. Aussi les Lagopèdes peuvent-ils, sans inconvénient, résider durant toute l'année dans les mêmes contrées et se contenter tout au plus de changer de canton, au lieu d'effectuer, comme tant d'autres oiseaux du Nord, de lointaines migrations. Ils nichent à terre, dans une dépression du sol, et pondent des œufs d'un jaune foncé, très fortement maculés de taches d'un brun foncé, parfois assez larges et assez serrées pour cacher la teinte du fond. Les œufs sont au nombre de sept à douze par couvée. Les petits naissent couverts d'un duvet brun, noir et fauve, et courent presque immédiatement après leur sortie de l'œuf.

Les Lagopèdes sont d'humeur sociable et vivent en petites familles depuis l'automne jusqu'à l'époque de la parade. Ils sont monogames comme les Pigeons et, sous ce rapport, diffère des autres Gallinacés.

Le genre *Lagopus* comprend plusieurs espèces, savoir : 1° le Lagopède d'Ecosse (*Lagopus scoticus* Lath.) ou *Grouse*, qui habite les parties montagneuses de l'Angleterre et de l'Islande, ainsi que les Orkneys et les Hébrides et qui porte alternativement une livrée rougeâtre et une livrée pie, c.-à-d. variée de blanc, de brun et de noir ; 2° le Lagopède blanc (*Lagopus albus* Gm.), propre aux régions boréales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique et ayant en hiver le plumage entièrement blanc, sauf sur les pennes caudales ; 3° le Lagopède muet (*Lagopus mutus*

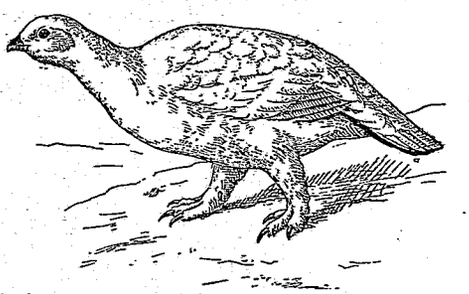

Lagopède des Alpes.

Mont.), appelé aussi *Lagopède des Alpes* ou *Ptarmigan*, qui se trouve non seulement dans les Alpes, mais dans les Pyrénées, en Russie, en Norvège et qui se distingue en hiver par la présence d'une tache noire sur les côtés de la tête ; 4° le Lagopède de rochers (*Lagopus rupestris* Leach) habitant l'Irlande, le Grœnland, Terre-Neuve, les îles Aléoutiennes et le N.-E. de l'Asie ; 5° le Lagopède hyperboréen (*L. hyperboreus* Malm.) du Spitzberg ; 6° le Lagopède à queue blanche (*L. leucurus* Sw. et Rich.) des montagnes Rocheuses.

Quelques-unes de ces espèces se croisent entre elles ou avec divers Tétras. E. OUSTALET.

BIBL. : D.-G. ELLIOT, *A Monograph of the Tetraonidæ*, 1865, in-fol. avec pl. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 33, 2e éd. — OGILVIE GRANT, *Cat. of the Birds in the Brit. Museum*, 1893, t. XII, p. 134.

LAGOPHTALMIE (Ophtalm.) (V. PAUPIÈRE).

LAGOR. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez ; 977 hab.

LAGORCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon ; 1,390 hab.

LAGORCE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres ; 1,140 hab.

LAGORCHESTES (Zool.) (V. KANGOUROU).

LAGORD. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de La Rochelle ; 860 hab.

LAGOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay-Est ; 396 hab.

LAGOS. Ville maritime du Portugal méridional (Algarve), district et à 65 kil. O. de Faro, à l'E. du cap São Vicente ; 8,000 hab. Elle possède un port de cabotage actif sur une baie admirable formée au S.-O. par la Ponta da Piedade et où se jette la Ribeira de Bensafrim. Climat très doux en hiver. Pêcheries de thons et de sardines. Exportation de vin et de fruits. On y remarque des églises curieuses et un long aqueduc sur un bras de mer. Elle a succédé à l'antique *Lacobriga*.

LAGOS. Ville maritime de la Guinée, sur la côte des Esclaves, ch.-l. d'une colonie anglaise, à l'O. de l'île Aouani ou Kouramo, entre l'Océan et la lagune de Kradou, à l'embouchure de l'Ogoun (fleuve du Yoroubа) ; 40,000 hab. (85,000 pour le district entier), dont une centaine de blancs. La barre oblige les navires à mouiller au large. Le commerce n'en est pas moins considérable. Le mouvement de la navigation en 1892 atteignait 680,000 tonnes ; la valeur des échanges 13 millions de fr. aux importations, 14 1/2 aux exportations. Les recettes de la colonie étaient de 1,700,000 fr., les dépenses de 2,175,000 fr. Sur la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

géographie générale, V. Côte des Esclaves (t. XII, p. 1180-82).

LAGOS de Moreno. Ville du Mexique, Etat de Jalisco, à 1,900 m. d'alt.; 20,000 hab.; lainages, cotonnades, ateliers de ch. de fer. Le municipe a 45,000 hab.

LAGOS (San Juan de los) (V. San Juan).

LAGOSTA (slave *Lahosto*). Ile de Dalmatie, au S. de Curzola; elle a 28 kil. de tour; 1,200 hab. Vin, huile, pêcherie; plusieurs ports, phare; grande cavernes à stalactites.

LAGOSTOME (Zool.) (V. Chinchilla).

LAGOTIS (Zool.) (V. Chinchilla).

LAGOTRICHE (*Lagothrix*) (Zool.). Genre de Singes américains, de la sous-famille des *Cébiens* (V. ce mot), qui diffère des *Atèles* et des *Eriodes* (V. ces mots), dont ils sont voisins, par leurs formes plus robustes, leurs membres mieux proportionnés et leur pelage laineux; le pouce est bien développé et la queue est nue en dessous, à son extrémité. Ce dernier caractère et la nature du pelage les distinguent également des *Sajous* (*Cebus*) qui n'ont pas le pelage laineux. Comme les Eriodes auxquels ils ressemblent par ce dernier caractère, ils ont les ongles comprimés, mais leurs narines sont beaucoup plus écartées l'une de l'autre, et leurs formes ramassées contrastent avec celles des Singes-Araignées (Atèles et Eriodes). La taille est généralement assez forte pour le groupe auxquels ils appartiennent et les couleurs sont assez variables. Ces Singes habitent les forêts du Brésil où les indigènes les désignent sous le nom de *Barrigudos* et les recherchent pour se nourrir de leur chair. Les Lagotriches sont exclusivement frugivores, et leurs mouvements sont assez lents. On en a distingué cinq à six espèces, dont la mieux connue est le *Lagothrix Humboldti* qui habite la vallée de l'Amazone (V. Sajou). E. Trouessart.

LA GOUPILLIÈRE (V. Haton de La Goupillière).

LA GOURNERIE (Maillard de) (V. Gournerie).

LAGOUT (François-Edouard), ingénieur et mathématicien français, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme) le 8 sept. 1820, mort à Nogent-sur-Aube (Aube) le 18 déc. 1884. Sorti en 1845 de l'Ecole des ponts et chaussées et envoyé d'abord en Algérie (1846-48), il passa en 1853 au service de la Compagnie des chemins de fer du Midi, en 1857 à celle des chemins de fer romains et s'occupa dès cette époque de résoudre par des formules mathématiques les questions d'esthétique. Il publia dans cet ordre d'idées : *Esthétique nombrée* (Paris, 1861-63, 2 vol. in-8); *l'Equation du Beau* (Paris, 1873, in-8, 3e édit.). Il rechercha ensuite les moyens de faire comprendre et retenir rapidement par des personnes étrangères à la géométrie les règles de la mesure des surfaces et de la cubature des solides; il fut ainsi amené à imaginer la *tachymétrie* (V. ce mot), qui ne vaut, en somme, que comme méthode approximative de mesurage, car elle laisse beaucoup à désirer comme méthode d'enseignement. Elle se trouve exposée dans plusieurs ouvrages de son inventeur : *Panorama de la géométrie* (Paris, 1872, in-8; 3e éd., 1873); *Tachymétrie* (Paris, 1874, in-8); *Méthode tachymétrique* (Paris, 1875, in-8, 2e éd.); *Vade-mecum takymétrique* (Paris, 1879, in-8); *Takytechnie* (Paris, 1881-84, 3 vol. in-8). Edouard Lagout, qui était rentré en 1862 au service de l'Etat, fut chargé en 1876 par le ministère des travaux publics d'enseigner sa nouvelle méthode et de la répandre en formant des professeurs. Il fut promu en 1877 ingénieur en chef et il consacra à la diffusion de la tachymétrie le reste de sa vie. Il a écrit, outre les ouvrages déjà cités, de nombreux mémoires parus dans divers recueils et journaux. L. S.

LAGOY (*Lagodunis*). Château de la com. de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), jadis ch.-l. d'un marquisat appartenant à la famille de Meyran.

LA GRÂCE-DIEU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive, sur le Rosé; 430 hab. Eglise de l'ancien prieuré de La Grâce-Dieu, renfermant le tombeau de Sicard de Miremont (1280), surmonté de sa statue.

LAGRAND. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre; 217 hab.

LA GRANDIÈRE (Pierre-Paul-Marie de), amiral français, né le 28 juin 1807, mort à Quimper le 25 août 1876. Nommé après de longs services capitaine de vaisseau (1849), il prit part pendant la guerre de Crimée à l'expédition du Kamtchatka. Ses opérations sur les côtes d'Italie (1859) et de Syrie (1866-61) lui valurent le grade de contre-amiral (24 déc. 1861). Préfet maritime de Cherbourg (1862), vice-amiral hors cadre (1865), il agrandit de trois provinces en 1867 les possessions françaises de Cochinchine dont il était commandant en chef.

LAGRANGE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 521 hab.

LAGRANGE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 240 hab.

LAGRANGE. Com. du territoire de Belfort, cant. de Fontaine; 68 hab.

LA GRANGE (Claude de), historien calviniste de la fin du XVIe siècle. Citons de lui : *Lib. III de secundo bello civili* (Montauban, 1569, in-8); *Comment. de bello melitensi a Solymanno gesto* (1582, in-4); *Discours du siège de Villemur* et *Défaite et mort du maréchal de Joyeuse* (dans *Mémoires de la Ligue*).

LA GRANGE (Charles Varlet, sieur de), comédien français, né vraisemblablement en 1639, mort à Paris le 1er mars 1692. Il fut l'ami, le confident et en quelque sorte l'homme de confiance de Molière, qui avait bien placé sa confiance. Resté orphelin de bonne heure, dépouillé, ainsi que son frère et sa sœur, de son patrimoine par un tuteur peu scrupuleux, Charles Varlet prit fort jeune le parti du théâtre, où il adopta le nom de La Grange, qui était celui de sa mère. Il commença par s'engager dans quelques troupes de campagne, comme on disait alors, et c'est ainsi qu'il connut Molière en province. Il vint à Paris avec lui, lorsque le grand homme s'installa au Petit-Bourbon, débuta sur ce théâtre en avr. 1659, et suivit naturellement la troupe lorsqu'elle s'établit solidement au Palais-Royal. Doué d'un physique agréable et distingué, de taille suffisante sans être très élevée, La Grange réunissait toutes les qualités d'un excellent comédien dans l'emploi des amoureux, qu'il joua jusque dans un âge assez avancé. Molière avait pour son talent autant d'estime que pour sa personne, et ce qui le prouve, c'est qu'il lui confia des rôles, et fort importants, dans vingt-neuf de ses ouvrages. C'est ainsi, entre autres, que La Grange établit ceux de Lélie dans *l'Etourdi* et dans *Sganarelle*, de Valère dans *l'Ecole des maris* et *Tartufe*, d'Horace dans *l'Ecole des femmes*, de don Juan dans *Don Juan*, d'Adraste dans *le Sicilien*, de Cléante dans *l'Avare* et dans *le Malade imaginaire*, de Clitandre dans *George Dandin* et dans *les Femmes savantes*, d'Amphitryon dans *Amphitryon*, de Léandre dans *les Fourberies de Scapin*.

La Grange avait la parole facile et élégante. Aussi Molière, six ans avant sa mort, se déchargea-t-il sur lui des fonctions d'orateur de la troupe, ces fonctions qui consistaient à venir faire chaque soir au public l'annonce du prochain spectacle et à prononcer, lors de la fermeture et de la réouverture de Pâques, les compliments de clôture et de rentrée. A la mort de Molière, et quand sa troupe fut réunie à celle de la rue Guénégaud, La Grange cessa de jouer dans la tragédie, et s'en tint uniquement à ses rôles de comédie; il fut conservé aussi lors de la réunion de cette dernière avec celle de l'Hôtel de Bourgogne, en 1680, et l'on savait qu'il s'acquittait si bien de la tâche d'orateur, qu'on le pria alors de remplacer Hauteroche en cette qualité. C'est à La Grange qu'on doit les renseignements les plus détaillés et les plus précis sur la troupe de Molière, grâce au « registre » quotidien qu'il tenait avec le soin le plus scrupuleux. Spectacles de chaque jour, recettes quotidiennes, frais et dépenses ordinaires ou extraordinaires,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

menus faits de tout genre, on trouve tout dans ce registre précieux, à partir de l'établissement définitif de Molière à Paris jusqu'en 1685. Ce document inappréciable pour l'histoire de Molière lui-même et de notre théâtre, a été publié, précédé d'une excellente notice d'Edouard Thierry, sous ce titre : « *Registre de La Grange* (1658-85), précédé d'une notice biographique. Publié par les soins de la Comédie-Française, janv. 1876 (Paris, impr. J. Claye, in-4). » C'est aux soins de La Grange aussi et de Vinot, autre ami de Molière, qu'on doit la première édition collective des œuvres du grand homme (1682), édition comprenant sept pièces qui n'avaient encore jamais été imprimées et dont la préface contenait sur lui des détails particulièrement intéressants. — La Grange avait eu, de son mariage avec Marie Ragueneau, une fille unique qu'il adorait, et qu'il eut la douleur d'unir à un homme qui la rendait malheureuse. Arthur Pougin.

LA GRANGE (Marie Ragueneau, dame), actrice française, morte le 2 ou le 3 févr. 1727, femme du précédent. Elle avait été, dit-on, sous le nom de Marotte, femme de chambre de l'adorable Mlle de Brie, l'amie et la confidente de Molière. Elle entra dans la troupe du grand homme pour jouer les duègnes et les caractères, passa, à sa mort, dans celle de la rue Guénégaud, fut conservée lors de la réunion de cette dernière à celle de l'Hôtel de Bourgogne, et prit sa retraite en 1692 avec la pension ordinaire de 1,000 livres. Mme La Grange ne jouait point dans la tragédie. Elle était fort laide d'ailleurs, et son physique ne la faisait supporter que dans la comédie et dans les rôles ridicules. Elle établit d'original ceux de Mme Patin dans *le Chevalier à la mode*, de Dorimène dans *le Triomphe des dames*, et de Céphise dans *la Coquette*, de Baron.

LA GRANGE (Rivet de) (V. Rivet de Lagrange).

LAGRANGE (Joseph-Louis), illustre mathématicien français, né à Turin le 25 janv. 1726, mort à Paris le 10 avr. 1813. Sa famille était d'origine française ; son père, trésorier des guerres du roi de Sardaigne, lui fit faire ses études au collège de Turin où son aptitude pour les mathématiques ne se révéla que lorsqu'il avait seize ans. Mais, deux ans après, il était déjà un maître, obtenait la place de professeur à l'Ecole d'artillerie de Turin, tandis qu'il entrait en correspondance avec Fagnano et Euler et inventait le calcul des variations. Il fondait bientôt la société savante qui devint, en 1784, l'Académie royale de Turin et dont, grâce à lui, les Mémoires, à partir de 1759 (d'abord *Miscellanea Taurinensia*), eurent un succès prodigieux. En 1764, il remportait le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris sur la libration de la lune ; dans ce Mémoire il développa le principe des vitesses virtuelles dont il devait faire la base de sa *Mécanique analytique* (1788). En 1766, il obtint le même succès sur la question proposée d'une théorie des satellites de Jupiter. Le 6 nov. de la même année, il accepta de remplacer Euler comme directeur de l'Académie de Berlin, dont il était membre depuis 1759. Il occupa cette place pendant vingt ans, puis, sur des offres honorables du gouvernement de Louis XVI, vint se fixer en France avec le titre de pensionnaire vétéran de l'Académie et un logement au Louvre. Après avoir publié sa *Mécanique*, œuvre capitale à laquelle il avait travaillé depuis son arrivée à Berlin, il perdit pendant quelque temps, par un phénomène singulier, le goût des mathématiques, et occupa ses loisirs de questions philosophiques ou scientifiques d'ordre général. Pendant la Révolution, il s'attacha à l'établissement du système décimal et présida la commission chargée de cette réforme. Lors de la suppression des académies, il fut nommé administrateur de la Monnaie et membre du bureau de consultation chargé de récompenser les inventions utiles. Pendant la Terreur, il vécut dans la retraite (il venait d'épouser en secondes noces la fille de l'astronome Lemonnier), fut un moment menacé par un décret frappant les étrangers d'expulsion, mais excepté nommément sur les démarches de Guyton-Morveau. A la création de l'Ecole polytechnique, il y fut appelé comme professeur et reprit à cette occasion toute son ardeur pour la science. C'est de ces leçons que sortit la *Théorie des fonctions analytiques* (1797), le second de ses grands ouvrages, puis ses *Leçons sur le calcul des fonctions* (1806) et son *Traité de la résolution des équations numériques* (1806). Sous l'Empire, il fut comblé d'honneurs, créé comte et sénateur et mourut en travaillant à la seconde édition de la *Mécanique*. Ses *Œuvres* complètes ont été réunies en 14 vol. in-4 (1867-92). Lagrange fut le dernier et le plus illustre représentant de la brillante pléiade de mathématiciens qui, après les premiers Bernoulli, développèrent les inventions de Newton et de Leibniz. Il couronne ces inventions par celle de l'algorithme des variations ; le progrès s'arrête là ; le tuf est atteint, et, pour employer l'expression de Lagrange lui-même, il faut chercher de nouveaux filons ; ce sera l'œuvre de Gauss et des autres rénovateurs de la mathématique du XIXe siècle. Lagrange se distingue, d'autre part, de ces précurseurs comme de ses successeurs, par une puissance systématique dont on chercherait vainement un autre exemple ; seuls, Apollonius de Perge et Descartes auraient pu lui être comparés, le premier s'il avait possédé un algorithme analogue, le second s'il s'était consacré aux mathématiques au lieu de faire de la philosophie. La *Mécanique analytique* restera pendant longtemps un modèle unique, pour qui veut apprendre à déduire d'un seul principe une théorie des plus complexes, et si, pour des raisons didactiques, le mode d'exposition de Lagrange a été abandonné, son œuvre n'en garde pas moins une valeur incomparable. Dans sa théorie des fonctions analytiques, Lagrange a déployé une égale puissance, mais son point de départ manque d'une généralité suffisante, par suite du défaut de rigueur, commun de son temps, dans les conceptions des séries, et de cette circonstance que les propriétés des intégrales, non exprimables sous formes finies, n'avaient pas encore été assez étudiées. Ce point de départ, la possibilité à priori de développer une fonction quelconque en séries de certaines formes, a donc dû être abandonné et l'œuvre de Lagrange reprise à nouveau par Cauchy et ses successeurs. Il reste cependant toujours un guide et un exemple. T.

LA GRANGE (François-Joseph Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), général français, né le 27 mai 1726, mort le 28 avr. 1808. Aide de camp du maréchal de Saxe à Fontenoy, il servit ensuite avec distinction pendant la guerre de Sept ans et devint lieutenant général en 1784. Il ne joua aucun rôle politique ni militaire à partir de la Révolution.

LAGRANGE (N... de), traducteur français, né à Paris en 1738, mort à Paris le 18 oct. 1775. Il est connu surtout par ses relations avec d'Holbach (dont il instruisit les enfants) et avec les encyclopédistes, principalement Diderot. Sa traduction de Lucrèce (Paris, 1768, 2 vol. in-8, plus. éd.) fut célèbre ; celle aussi de Sénèque (1778-79, 7 vol. in-12, plus. éd.). Diderot et Naigeon y collaborèrent.

LAGRANGE (Joseph), général français, né à Sempesserre (Gers) le 10 janv. 1763, mort à Paris le 16 janv. 1836. Après avoir conquis en Italie, sous Bonaparte, le grade de général de brigade, il gagna en Egypte celui de général de division (23 sept. 1800), commanda le corps de débarquement que l'amiral de Missiessy conduisit en 1805 aux Antilles anglaises, fut, pendant la campagne de Prusse, chargé d'occuper la Hesse (1806-1807), puis, envoyé en Espagne, contribua à la victoire de Tudela (1808). Plus tard, il fit la campagne de Russie sous Victor (1812), celle de Saxe sous Marmont, se rallia aux Bourbons, fut envoyé à la Chambre des députés par le dép. du Gers en sept. 1817, accepta la royauté de Juillet et fut appelé en 1831 par Louis-Philippe à la Chambre des pairs. A. Debidour.

LA GRANGE (Adélaïde-Blaise-François Le Lièvre, marquis de Fourilles et de), général français, né à Paris le 21 déc. 1766, mort le 2 juil. 1833, fils de François-Joseph de La Grange (V. ci-dessus). Colonel de cavalerie à Valmy (1792), il se distingua plus tard dans les campagnes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'Autriche (1805), de Prusse (1806-7) et d'Espagne (1808). Nommé général de division après la bataille d'Essling, où il avait eu un bras emporté (mai 1809), il fit plus tard la campagne de Russie et reçut en 1813 le commandement d'un régiment des gardes d'honneur. Mis par Louis XVIII à la tête d'une des compagnies de mousquetaires de la garde royale (1814), il refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours et fut appelé le 7 sept. 1815 au gouvernement de la 20e division militaire, qu'il ne quitta qu'en 1830.

LA GRANGE (Ange-François LE LIÈVRE DE), officier français, frère du précédent, né en 1778, mort en 1816. Après avoir conquis dans les armées d'Italie et d'Allemagne le grade de chef d'escadrons, il fut quelque temps attaché militaire à l'ambassade de France à Vienne. Blessé à Wagram, il fit plus tard comme lieutenant-colonel la campagne de Russie et en revint si malade qu'il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort.

LA GRANGE (Auguste-François Joseph LE LIÈVRE DE), officier français, frère des précédents, né le 2 mai 1780, mort en 1825. Aide de camp de Murat, qu'il suivit en Espagne (1808), il fut fait prisonnier, s'évada des pontons anglais et prit part, comme colonel de chasseurs à cheval, aux campagnes de Russie et d'Allemagne (1812-13).

LA GRANGE (Charles-Louis-Armand LE LIÈVRE, marquis de), général français, frère des précédents, né à Paris le 22 mars 1783, mort à Paris le 31 juil. 1864. D'abord officier d'ordonnance de Sébastiani, qu'il suivit dans plusieurs missions en Orient, il devint en 1805 aide de camp de Berthier, fut nommé général de brigade le 26 janv. 1812 et servit avec éclat dans les campagnes de Russie (1812), de Saxe (1813) et de France (1814). Promu lieutenant général par Louis XVIII (4 juin 1814), il servit Napoléon pendant les Cent-Jours, fut tenu à l'écart pendant la seconde Restauration, mais devint, sous la monarchie de Juillet, pair de France (1832) et inspecteur général de cavalerie. La révolution de Février le fit rentrer dans la retraite dont Napoléon III le releva comme homme politique en l'appelant au Sénat (1859). A. DEBIDOUR.

LA GRANGE (Adélaïde-Edouard LE LIÈVRE, marquis de FOURILLES et de), homme politique et littérateur français, né à Paris le 17 déc. 1796, mort à Paris le 17 janv. 1876. Fils du général Adélaïde-Blaise-François de La Grange (V. ci-dessus), il entra d'abord dans l'armée, devint capitaine, passa en 1821 dans la diplomatie, où il occupa des postes importants (à Madrid, Karlsruhe, Vienne et La Haye), rentra dans la vie privée en 1830, se fit envoyer en 1837 à la Chambre des députés par les électeurs de Blaye, qui lui demeurèrent fidèles en 1839, 1842 et 1846, combattit les ministères Molé (1837-39), Soult (1839-40) et Thiers (1840), mais s'attacha au cabinet Soult-Guizot (1840-48) et prit une part importante aux discussions sur les finances et les travaux publics. Sous la seconde République, il alla représenter le dép. de la Gironde à l'Assemblée législative (1849), où il s'associa à la politique de l'Elysée, fut appelé au Sénat dès le 26 janv. 1852 et ne rentra dans la vie privée qu'à la chute de l'Empire (1870). Parmi ses publications littéraires, qui lui avaient valu d'être admis en 1846 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous citerons : *Pensées extraites de Jean-Paul Richter* (1836) ; *Mémoires du maréchal duc de la Force et de ses deux fils* (1843) ; *De la Noblesse considérée comme une institution impériale* (1857) ; *Nouvelles Lettres de Mme Swetchine* (1875), etc.

LAGRANGE (Charles), homme politique français, né à Paris le 28 févr. 1804, mort à La Haye (Pays-Bas) le 22 déc. 1857. Après avoir servi plusieurs années dans la marine, il se tourna en 1829 vers le commerce, mais ne tarda pas à se jeter dans la politique militante, prit part à la révolution de Juillet, et fut sous Louis-Philippe un des chefs les plus hardis des sociétés républicaines. Sa coopération à l'insurrection de Lyon (avr. 1834) l'amena comme accusé devant la cour des pairs (1835), où il fut condamné à vingt ans de détention. Amnistié en 1839, il n'abandonna pas sa cause. Au 24 févr. 1848, il s'empara de l'Hôtel de Ville. Mis quelque temps après à l'écart par le gouvernement provisoire, il fut, le 4 juin suivant, envoyé par le dép. de la Seine à l'Assemblée constituante. Réélu à l'Assemblée législative en 1849, il s'associa constamment à la politique de la Montagne, fut arrêté le 2 déc. 1851, banni peu après, et se retira en Belgique, puis dans les Pays-Bas, où il mourut toujours fidèle à son parti. A. DEBIDOUR.

LAGRANGE (Joseph-Barthélemy-Frédéric, comte de), homme politique français, fils du général Joseph Lagrange (V. plus haut), né à Dangu (Eure) le 21 juin 1815, mort à Paris le 21 nov. 1883. Envoyé à l'Assemblée législative le 8 juil. 1849 par le dép. du Gers, il s'associa à la politique de l'Elysée et fut, après le coup d'Etat, candidat officiel dans la deuxième circonscription du Gers, qu'il représenta au Corps législatif de 1852 à 1870. Il eut sous l'Empire une certaine notoriété, qu'il dut surtout à sa grande fortune et à ses succès hippiques. Nommé sénateur le 27 juil. 1870, il fut rejeté par la révolution du 4 sept. dans la vie privée, d'où il essaya plus tard, mais vainement, de sortir. A. DEBIDOUR.

LAGRANGE (François), prélat français, né à Dun-le-Roi le 15 mars 1827. Elève du séminaire de Saint-Sulpice, professeur de philosophie au collège d'Auteuil, il fut chanoine de la cathédrale d'Orléans, puis de Notre-Dame de Paris et fut nommé évêque de Chartres le 30 nov. 1889. Il a beaucoup écrit. Citons : *Notice sur Bridaine* (Paris, 1851, in-12) ; *Saint Jérôme et les Dames romaines au IVe siècle* (1866, in-8) ; *Vie de Mgr Dupanloup* (1883-84, 3 vol. in-8, plus. éd.).

LAGRANGE (Léon-Marius), critique d'art français, né à Marseille le 6 mai 1828, mort à Nice le 14 janv. 1868. Citons de lui : *les Vernet* (Paris, 1863, in-8) ; *Pierre Puget* (1868, in-8).

LAGRANGE-CHANCEL (François-Joseph CHANCEL, connu sous le nom de), littérateur français, né à Périgueux le 1er janv. 1677, mort au château d'Antoniat (Dordogne) le 29 déc. 1758. Elève du collège des jésuites de sa ville natale, il montra de précoces dispositions poétiques et satiriques, et vint dès l'âge de quatorze ans à Paris où la princesse de Conti, émerveillée de ses dons d'improvisation, l'admit au nombre de ses pages et obtint que l'on représentât une tragédie du petit prodige, d'abord intitulée *Jugurtha* et jouée sous le titre d'*Adherbal* (8 janv. 1694). L'auteur se vit à dix-sept ans recherché par la cour et pourvu d'une lieutenance, d'abord dans le régiment du roi, puis aux mousquetaires qu'il échangea contre un brevet de maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans (princesse palatine), mère du régent ; mais ses autres tragédies : *Oreste et Pylade* (1697) ; *Méléagre* (1699) ; *Athénaïs* (1699) ; *Amasie* (1701) ; *Alceste* (1703) ; *Ino et Mélicerte* (1709), etc., ainsi que divers poèmes d'opéras, *Médus, roi des Mèdes* (1702), *Cassandre* (1706), mus. de Bouvard, etc., ne l'auraient pas défendu contre l'oubli s'il n'avait pas écrit ses célèbres *Philippiques*. On désigne sous ce titre cinq odes répandues d'abord en copies, puis imprimées furtivement, et qui renferment contre le régent, ses filles et ses favoris les plus odieuses imputations. Lagrange-Chancel, emprisonné aux îles Sainte-Marguerite d'où il s'évada deux ans plus tard, put gagner la Sardaigne, passa en Espagne et de là en Hollande et obtint l'autorisation de rentrer à Paris quinze mois après la mort du régent. De 1729 à 1758, il vécut tantôt à Paris, tantôt en Périgord, rimant toujours et plus volontiers contre ses confrères. Sa vieillesse fut attristée par la mort d'un de ses fils tué à la bataille de Dettingen et par un long procès contre un autre de ses enfants où les deux adversaires échangèrent des factums en vers jusqu'au jour d'une tardive réconciliation. Les *Œuvres* de Lagrange-Chancel, comprenant son théâtre et diverses poésies, ont été réunies plusieurs fois, notamment par lui-même (1758, 5 vol. in-12) ; la tragédie de *Jugurtha* y est précédée d'une curieuse auto-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

biographie. Quant aux *Philippiques*, elles ont été maintes fois réimprimées. L'édition la plus complète est celle qu'en a donnée M. de Lescure (1858, in-12), mais il n'en existe pas encore de satisfaisante. Une sixième *Philippique* a été éditée par M. Diancourt (Reims, 1886, in-8). Jules Delpit a publié aussi des *Poésies inédites* (1878, in-8, portr.) du même écrivain. Maurice Tourneux.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*. — Mathieu Marais, *Journal* (éd. de Lescure). — Voltaire, *Œuvres*. — Lescure, Labessade, Delpit, *Notices* en tête de leurs éditions.

LA GRANGE d'Arquien (François de), seigneur de Montigny, né en 1554, mort le 9 sept. 1617. Il gagna de bonne heure la faveur de Henri III, qui lui donna successivement les charges de gentilhomme ordinaire de sa chambre, de capitaine des cent gentilshommes de sa maison, et de premier maître d'hôtel. Il ne le laissa guère s'éloigner d'auprès de sa personne que pour suivre le duc de Joyeuse dans l'expédition au S. de la Loire qui se termina par la défaite de Coutras (1587) ; il y fut fait prisonnier, mais le roi de Navarre le renvoya sans rançon avec sa cornette. Il était près de Henri III, lorsqu'il fut assassiné, et fut des premiers à reconnaître son légitime successeur. Les sièges d'Aubigny (1591) et de Rouen (1592), les combats d'Aumale (1592) et de Fontaine-Française (1595) lui fournirent l'occasion de se mettre hors de pair. Il reçut, en 1595, le cordon du Saint-Esprit, commanda la cavalerie légère au siège d'Amiens en 1593, fut fait gouverneur de Paris et de Metz en 1603, maréchal de camp en 1615 et maréchal de France en 1616. L. M.

LAGRANGE d'Arquien (Henri de), prélat français, né à Calais en 1613, mort à Rome le 24 mai 1707. Capitaine des gardes suisses, il rejoignit en Pologne (1674) sa fille, *Marie-Casimire*, qui, veuve en premières noces de Jacob de Radziwill, avait épousé Jean Sobieski, et était devenue reine de Pologne. Grâce à son influence, il fut créé cardinal en 1695.

LAGRASSE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne ; 1,125 hab.

LA GRASSERIE (Guérin de) (V. Grasserie).

LAGRAULAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze ; 425 hab.

LAGRAULET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours ; 356 hab.

LAGRAULET. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Montréal ; 863 hab.

LAGRAULIÈRE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Seilhac ; 2,021 hab.

LAGRAVE. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac ; 622 hab.

LAGRAVE (Mme de), femme auteur française du commencement du XIXe siècle. Elle a écrit une infinité de romans qui ont eu du succès sous le Directoire. Citons seulement : *Sophie de Beauregard ou le Véritable Amour* (Paris, 1798, 2 vol. in-12) ; *M. Ménard ou l'Homme comme il y en a peu* (1802, 3 vol. in-12) ; *Hector de Romagny ou l'Erreur d'une bonne mère* (1803, 2 vol. in-12).

LA GRAVIÈRE (Jurien de) (V. Jurien).

LAGRÉE (Doudart de) (V. Doudart de Lagrée).

LAGREMUSE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne ; 296 hab.

LAGRENÉ (Marie-Melchior-Joseph-Théodore de), diplomate français, né à Amiens le 14 mars 1800, mort à Paris le 26 avr. 1862. Entré de bonne heure dans la diplomatie, il fut nommé ministre résident à Darmstadt (1834), puis à Athènes (1835) et en 1843 se rendit en Chine où, comme ministre plénipotentiaire, il alla négocier le traité de Whampoa (24 oct. 1844). A son retour (1846), Louis-Philippe l'éleva à la pairie (21 juil. 1846). Rejeté dans la vie privée par la révolution de Février, ce diplomate fut envoyé par le dép. de la Somme (1849) à l'Assemblée législative, où il combattit avec la droite la politique de l'Elysée. Arrêté le 2 déc. 1851 à la mairie du Xe arrondissement, il ne joua plus dès lors aucun rôle politique.

LAGRENE (Henri-Melchior de), né à Beauvais le 13 juin 1826, mort à Paris en 1892. Ingénieur français, inspecteur général des ponts et chaussées, il s'est fait un nom par son active coopération aux services de la navigation de la Marne et de la Seine. Les grands travaux récemment exécutés entre Paris et Rouen l'ont été principalement sous sa direction. Lagrené a été le modèle des serviteurs du pays ; toute sa vie était consacrée aux travaux qui lui étaient confiés. Quand il avait un peu de loisir, Lagrené rédigeait pour les *Annales des ponts et chaussées* des articles sur les innovations auxquelles il avait contribué ; voici les titres des principaux : *Décintrement* (1852) ; *Moisage des pieux* (1861) ; *Barrages à hausses mobiles* (1861) ; *Traction des bateaux* (1862) ; *Arche d'essai des carrières de Souppes* (1868) ; *Bateaux-omnibus de Paris* (1869) ; *Barrages à fermettes mobiles* (1872) ; *Poussée des terres* (1881) ; *Ouvriers des grands chantiers* (1883). Lagrené a publié aussi un grand ouvrage sous le titre de *Cours de navigation intérieure* (Paris, 1869, 3 vol. in-4 et 3 atlas de même format) ; mais c'est un cours qu'il n'a pas professé. — Lagrené était ingénieur en chef de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen pendant l'exécution des barrages des systèmes Caméré, mais la conception de ces ouvrages appartient à celui qui était alors son subordonné. M.-C. L.

LAGRENÉE (Louis-Jean-François), peintre français, dit *l'Aîné*, né à Paris le 30 déc. 1724, mort à Paris le 17 juin 1805. Il entra dans l'atelier de Carle Van Loo, et alla à Rome, après avoir remporté le prix avec ce sujet, *Joseph expliquant les songes*. En 1753, il fut agréé à l'Académie de peinture ; son morceau de réception, *l'Enlèvement de Déjanire*, se trouve aujourd'hui au musée du Louvre. Lagrenée se fit connaître par un grand nombre de tableaux mythologiques, allégoriques et historiques, où il se montrait un dessinateur habile, un coloriste assez froid, un élève peu personnel de Van Loo et de Boucher. Il fut appelé, en 1760, en Russie par l'impératrice Catherine II, et reçut le titre de directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il peignit plusieurs portraits, entre autres celui d'*Elisabeth ;* il exécuta pour la chapelle du palais impérial un tableau représentant six apôtres en méditation, et la *Sainte Vierge*. Revenu en France en 1763, il reprit sa place à l'Académie de peinture de Paris, et fut nommé directeur de l'Ecole de Rome. A partir de cette époque, il suivit de très près le mouvement classique tenté par Vien. Ses peintures représentaient un genre assez fade, une sorte de maniérisme académique. La Révolution lui enleva une pension qui lui avait été accordée ; quand il mourut, il était professeur à l'Ecole spéciale de dessin et conservateur du musée. Ant. Valabrègue.

Bibl. : *Œuvres complètes de Diderot*, publiées par Assezat et Maurice Tourneux. — Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*. — Ch. Blanc, *Histoire des Peintres de toutes les écoles*.

LAGRENÉE (Jean-Jacques), dit *le Jeune*, peintre français, né à Paris en 1740, mort à Paris le 13 févr. 1821. Frère du précédent, dont il imita le genre et la manière, et qu'il accompagna à Saint-Pétersbourg, il alla à Rome, à son retour de Russie, et y exécuta une suite d'eaux-fortes sur des motifs d'ornements antiques. En 1775, il se fit admettre à l'Académie de peinture ; il avait traité, comme morceau de réception, un plafond, *l'Hiver*, qu'on peut voir aujourd'hui au Louvre, dans la galerie d'Apollon. Il fut attaché à la manufacture de Sèvres, et, poursuivant l'imitation des arts de l'antiquité, il exerça une certaine influence sur les produits de notre grand établissement de céramique. Ses travaux de peinture sur verre et sur émail furent fort appréciés des contemporains. Il avait inventé un procédé pour peindre en incrustations sur le marbre. Il participa aux créations du style Empire, et l'on cite, parmi ses principaux ouvrages, une table de marbre blanc, représentant *Napoléon couronné par la Victoire*.

LAGRENÉE (Anthelme-François), peintre français, né à Paris en 1775, mort à Paris en 1832, fils de Lagrénée l'Aîné. Il s'est aussi adonné à la peinture et fut élève de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Vincent; détourné de sa vocation d'artiste par les guerres de la Révolution, il reprit le pinceau lorsqu'il put quitter le service. Il alla, lui aussi, peindre des portraits en Russie. Revenu en France, il devint plus spécialement miniaturiste et exécuta des imitations de camées.

LAGRÈZE (Bascle de) (V. Bascle de Lagrèze).

LAGRIE (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Hétéromères, type d'une petite famille dite des Lagriidés, fondé par Fabricius et ainsi caractérisé : corselet étroit, élytres larges, palpes maxillaires à dernier article sécuriforme. Les Lagries sont de taille moyenne et de couleurs peu brillantes; elles vivent sur les arbustes, les haies en fleur; leurs larves se développent dans le vieux bois ou les feuilles en détritus. On connaît environ soixante espèces de Lagries répandues dans l'ancien monde; l'Europe en possède quatorze : Lagrie hérissée (*Lagria hirta* L.), long. 7 à 9 millim., noire avec les élytres fauves couvertes d'un duvet hérissé; *Lagria glabrata* Oliv., presque semblable, avec les élytres sans poils, communes partout au printemps.

LAGRIVE (Le P. Jean de), graveur-topographe français, né à Sedan en 1689, mort à Paris le 18 avr. 1757. Prêtre lazariste, il alla professer la philosophie au collège de sa congrégation à Cracovie, revint à Paris en 1714 et se voua exclusivement à la gravure topographique. Son *Plan de Paris* (1729, souvent réédité), celui de *Versailles*, celui des *Environs de Paris*, etc., lui valurent les fonctions de géographe de la ville de Paris. Il se consacra ensuite à un plan détaillé des quartiers de la capitale, dont il ne publia que *la Cité* (1754), mais son élève Huguin édita en 1757 *le Quartier de Sainte-Geneviève* et *les Iles Saint-Louis* et *Louviers*. On lui doit aussi un *Manuel de trigonométrie* (1754, 1805), etc. G. P-I.

LAGRUA (Mlle Emmy), cantatrice scénique. Cette artiste, douée d'une belle voix et d'un réel sentiment dramatique, fut engagée à l'Opéra pour créer le rôle d'Irène dans *le Juif errant*, opéra d'Halévy, dont la première représentation eut lieu le 23 avr. 1852. Elle débuta en effet dans cet ouvrage, et non sans succès. Pourtant elle ne resta pas à l'Opéra, et, dès l'année suivante, elle partait pour le Brésil et obtenait de grands succès à Rio de Janeiro, d'où elle allait ensuite à Buenos Aires. Elle poursuivit sa carrière à l'étranger et ne reparut à Paris que vers 1866, au Théâtre-Italien; ses rares qualités dramatiques, la véhémence de ses accents faisaient merveille, surtout dans les opéras de Verdi.

LAGRUÈRE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais; 728 hab.

LAGTING. Nom donné à l'ancienne assemblée législative populaire en Norvège. Actuellement, c'est l'une des divisions du Storting norvégien (V. Norvège et Constitution).

LAGUENNE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Tulle; 1,156 hab.

LAGUÉPIE. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Saint-Antonin; 1,350 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Montauban. Filatures de laine.

LA GUÊPIÈRE ou LA GUESPIÈRE. Famille d'architectes français du XVIIIe siècle. — *Jacques*, le plus anciennement connu, fut admis à l'Académie royale d'architecture en 1720 et mourut en 1744. — *Philippe*, probablement fils du précédent, fut nommé architecte et directeur général des bâtiments du duc Charles-Eugène de Wurttemberg, pour lequel il projeta et fit construire plusieurs édifices à Stuttgart dont il donna des monographies en deux recueils différents : *Plans, coupes et élévations de différents palais et églises* (Paris, 1750, in-fol.); *Recueil d'esquisses d'architecture* (Paris, 1765, in-fol.). On doit aussi à Philippe de La Guêpière l'hôtel de ville de Montbéliard, la décoration intérieure de l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève, le pavillon de la ménagerie du château de Sceaux, etc. — Un frère de Philippe, *Jacques-Benjamin*, était architecte à Paris en 1775. Charles Lucas.

LA GUÉRONNIÈRE (Alfred Dubreuil-Hélion, comte de), publiciste français, né à Villemartin (Haute-Vienne) en 1810, mort à Thenon (Dordogne) le 17 juil. 1884. Fils aîné du comte de La Guéronnière, député ultra-royaliste sous la Restauration, il fonda sous Louis-Philippe un journal d'opposition royaliste, *l'Avenir national*, resta jusque vers la fin de sa vie fidèle aux traditions légitimistes de sa famille et, malgré l'exemple de son frère (V. ci-dessous), refusa constamment de se rallier à l'Empire. Mais après 1870, sans renier son passé, il se rapprocha sensiblement de la République. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Vues politiques et historiques* (1840); *Hommes d'Etat de l'Angleterre* (1853); *la Prusse et l'Europe* (1867); *la France et l'Europe* (1867); *l'Esprit du temps et l'Avenir* (1868); *la Crise* (1869); *l'Enquête parlementaire* (1869); *la Politique nationale* (1869); *l'Homme de Metz* (1870); *la Prusse devant l'Europe* (1870); *l'Age de fer* (1871); *la Catastrophe de la France* (1871); *l'Internationale et la guerre civile en France* (1871); *la Rançon de l'homme de Sedan* (1871); *la Guerre de 1870-71* (1871); *l'Homme de Sedan devant l'histoire* (1872); *M. Thiers, président de la République française* (1876); *l'Etat sans Dieu* (1883). A. Debidour.

LA GUÉRONNIÈRE (Louis-Etienne-Arthur Dubreuil-Hélion, vicomte de), publiciste et homme politique français, né au Dorat (Haute-Vienne) le 6 avr. 1816, mort à Paris le 23 déc. 1875, frère du précédent. Après avoir collaboré à l'*Avenir national* (fondé par son frère aîné), il s'attacha étroitement à Lamartine, devint avec lui républicain, fut sous sa direction, après la révolution de Février, un des principaux rédacteurs du *Bien public*, dirigea le *Pays* sous son patronage, mais se fit désavouer pour ses avances trop significatives au prince Louis-Napoléon (1851). Peu après le coup d'Etat, il se rallia ouvertement au régime de Décembre, fut élu, comme candidat officiel, député du Cantal au Corps législatif (29 févr. 1852), fut nommé en 1854 conseiller d'Etat, directeur général de la librairie et de la presse au ministère de l'intérieur, écrivit sous l'inspiration de Napoléon III de retentissantes brochures à l'époque de la révolution italienne (1858-60), obtint en récompense (5 juil. 1861) un siège au Sénat, où, surtout après les élections de 1863, il prit souvent la parole, et parfois avec éclat, en faveur de ce qu'on commençait à appeler l'Empire libéral, fut envoyé comme ambassadeur à Bruxelles (1868), puis à Constantinople (juin 1870) et, rejeté dans la vie privée par la révolution du 4 septembre, revint en France, où il dirigea quelque temps la *Presse* et fonda ensuite un nouveau journal, *le Salut*. Parmi ses nombreuses publications, nous devons signaler : *la France, Rome et l'Italie* (1851); *Etudes et portraits politiques contemporains* (1856); *l'Empereur Napoléon III et l'Angleterre* (1858); *l'Empereur Napoléon III et l'Italie* (1859); *le Pape et le Congrès* (1860); *l'Abandon de Rome* (1862); *De la Politique intérieure et extérieure de la France* (1862); *Comment finira la guerre?* (1871); *le Droit public et l'Europe moderne* (1875, 2 vol.). A. Debidour.

LA GUERRE (Elisabeth-Claude de), née Jacquet, claveciniste et compositeur française, née à Paris vers 1667, morte à Paris le 27 juin 1729. Elle parut dès l'âge de dix ans à la cour comme virtuose, fut pensionnée par Louis XIV et attachée pendant quatre ans au service de Mme de Montespan, et épousa vers 1688 l'organiste Marin de La Guerre. Ses compositions consistent en une pastorale jouée à la cour en 1685, non imprimée; un livre de *Pièces de clavecin*, dédié au roi (1687); *Céphale et Procris*, tragédie lyrique en cinq actes et prologue, jouée à l'Opéra le 15 mars 1694, premier opéra féminin représenté en France; un second livre de *Pièces de clavecin et sonates avec violon* (1707); deux livres de *Cantates françaises tirées de l'Ecriture sainte* (1708 et 1711); *Sémélé*, *l'Ile de Délos*, *le Sommeil d'Ulysse*, cantates (1715); un *Te Deum* et quelques trios inédits. M. Br.

Bibl. : *L'Art*, n° du 15 oct. 1894.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAGUERRE (Edmond-Nicolas), mathématicien français, né à Bar-le-Duc le 9 avr. 1834, mort à Bar-le-Duc le 14 août 1886. Il était encore lycéen lorsqu'il donna en 1853, dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, une élégante solution d'un problème qui préoccupait alors les géomètres : celui de la transformation des propriétés métriques angulaires. Il entra, la même année, à l'Ecole polytechnique, en sortit dans l'artillerie et tint successivement garnison à Metz, à Mutzig, à Strasbourg, employant les heures que lui laissait le service de sa batterie à poursuivre ses recherches mathématiques. En 1864, il fut nommé répétiteur à l'Ecole polytechnique, en 1874 examinateur d'admission à la même école. Le 11 mai 1885, l'Académie des sciences de Paris l'élut membre de sa section de géométrie en remplacement de Serret, et, peu après, M. Bertrand lui confia la suppléance de sa chaire de physique mathématique au Collège de France. L'un des fondateurs de la géométrie moderne, Edmond Laguerre, dont la modestie égalait l'érudition, n'a publié qu'une faible partie des résultats de ses travaux, et ses plus belles découvertes sont même demeurées assez longtemps ignorées du monde savant. Il s'était tout d'abord appliqué à représenter d'une façon concrète les points imaginaires du plan et de l'espace, avait compris, le premier, le rôle important de l'aire du triangle sphérique dans la géométrie de la sphère et avait étendu à toutes les courbes algébriques la théorie des foyers. Il s'occupa ensuite de l'interprétation des formes homogènes, imagina deux systèmes nouveaux de coordonnées, dont l'un, appelé par lui *équation mixte*, met en évidence les tangentes qu'on peut mener à la courbe d'un point extérieur. Il signala en même temps plusieurs propriétés nouvelles des courbes et des surfaces anallagmatiques, étudia les lignes géodésiques et la courbure des surfaces anallagmatiques, étendit aux fonctions hyperelliptiques le théorème de Poncelet et aux surfaces du second ordre celui de Joachimstahl et, habile analyste autant que profond géomètre, développa dans un remarquable mémoire *Sur les Systèmes linéaires*, publié en 1867 par le *Journal de l'Ecole polytechnique*, tous les points essentiels de la théorie des substitutions linéaires. Un peu plus tard, il créa la géométrie de direction. Puis, reprenant la question des équations algébriques et jugeant insuffisantes les méthodes de Sturm et de Newton, il simplifia encore la démonstration de la règle des signes de Descartes, l'appliquant d'ailleurs aux séries infinies aussi bien qu'aux polynômes, et il trouva qu'il était préférable de remplacer l'équation à résoudre par une équation du deuxième degré, plutôt que par une du premier ; il donna en outre une méthode pour séparer et calculer les racines imaginaires, approfondit la classification en genres des équations transcendantes entières et, s'aventurant plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui dans l'étude des fractions continues algébriques, démontra que d'une série divergente on peut déduire une fraction continue divergente. Toute cette partie de son œuvre est la plus remarquable. Citons enfin ses applications de la méthode de Monge et du principe du dernier multiplicateur, ses leçons du Collège de France sur l'attraction des ellipsoïdes, dans lesquelles cette théorie est présentée sous un jour tout nouveau. Ses écrits comprennent environ cent cinquante mémoires originaux parus dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Bulletin de la Société philomatique*, dans le *Bulletin de la Société mathématique*, dans le *Journal* de Liouville, etc. Il a seulement publié à part : *Note sur la résolution des équations numériques* (Paris, 1880, in-8) ; *Théorie des équations numériques* (Paris, 1884, in-4) ; *Recherches sur la géométrie de direction* (Paris, 1885, in-8). En 1887, l'Académie des sciences a rendu à son œuvre un hommage posthume en lui décernant le prix Petit d'Ormoy. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux mathématiques de M. Laguerre* ; Paris, 1875 et 1884, in-4. — POINCARÉ, *Notice sur Laguerre* ; Paris, 1887, in-8. — *C. r. de l'Acad. des sc.*, 1886, 2e sem., p. 424.

LAGUERRE (Georges), avocat et homme politique français, né à Paris le 24 juin 1858. Il fit ses études au lycée Fontanes (actuellement lycée Condorcet), suivit les cours de l'Ecole de droit et s'inscrivit en 1879 au barreau. Secrétaire de Louis Blanc en 1878, il se révéla bientôt comme un avocat de premier ordre en même temps qu'il marquait ses idées politiques en défendant brillamment divers accusés dans les procès socialistes et anarchistes : on peut signaler notamment ses plaidoiries dans le procès Kropotkine à Lyon, l'affaire Cyvoct, et dans le procès de Montceau-les-Mines en oct. 1882 ; en juin 1883, il plaida encore pour Louise Michel (dans le procès qui s'ouvrit lors de la manifestation des ouvriers sans travail, partie du Champ de Mars et terminée par le pillage d'une boulangerie boulevard Saint-Germain) ; enfin, plus récemment (1886), il défendit avec M. Millerand devant le tribunal de Villefranche les instigateurs des grèves de Decazeville. Il obtenait en même temps de grands succès dans un autre ordre de plaidoiries : parmi les affaires criminelles qu'il plaida avec le plus d'éclat, il faut citer l'affaire Pel, l'affaire Campi, le crime de Villemomble (affaire Euphrasie Mercier), l'affaire des brûleurs de Loir-et-Cher, l'affaire de Baillet, le tueur de prêtres, etc.

En 1883, M. Laguerre entra dans la vie politique. Il se présenta dans l'arr. d'Apt pour succéder à M. Naquet (qui venait d'être nommé sénateur de Vaucluse) et fut élu le 30 sept. avec 4,736 voix contre 3,479 obtenues par M. Delpech, républicain modéré. M. Laguerre, qui collaborait depuis quelque temps au journal de M. Clémenceau, *la Justice*, prit place à la Chambre à l'extrême gauche. Il demanda la revision de la constitution, la suppression du Sénat, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'impôt sur le revenu, etc. ; en 1884, il soutint un projet d'amnistie plénière pour les condamnés politiques. Le 4 oct. 1885, il se représenta sur la liste républicaine radicale de Vaucluse et fut élu au scrutin de ballottage par 33,202 voix sur 61,868 votants. Pendant cette nouvelle législature, il fit deux fois partie de la commission du budget et combattit la censure (1887). Mais son rôle politique le plus important se rattache à la part qu'il prit à l'agitation boulangiste. En mars 1888, après la mise en non-activité du général Boulanger pour actes d'indiscipline, M. Laguerre organisa, avec divers députés radicaux, une protestation dite « nationale » et publia le manifeste qui posait la candidature du général aux élections partielles des Bouches-du-Rhône et de l'Aisne. Une scission se produisit alors dans l'extrême gauche, dont un grand nombre de membres refusèrent de s'associer à la campagne boulangiste. M. Laguerre, membre du comité directeur, défendit le boulangisme avec une activité extraordinaire, faisant, sur tous les points de la France, des conférences publiques et soutenant les nombreuses candidatures du général Boulanger ; il eut, en particulier, une part prépondérante à celle du dép. du Nord (avr. 1888). Peu de temps après, au mois de juin 1888, il créait la *Presse*, second journal du parti (qui avait pour organe spécial la *Cocarde*). Membre très actif du comité de la Ligue des patriotes, il fut, lors des poursuites ordonnées contre elle par M. Constans, condamné à 100 fr. d'amende (mars 1889). Après le départ du général pour la Belgique et la condamnation prononcée par la Haute-Cour, M. Laguerre fut l'un des organisateurs de la campagne électorale qui présentait des boulangistes dans toute la France aux élections générales du 22 sept. 1889. Lui-même se porta à Paris, où il fut élu au premier tour par 4,209 voix contre 3,000 voix que se partageaient le républicain radical M. Humbert et le socialiste M. Chauvière. Après l'échec des boulangistes aux élections générales, il prit part encore aux élections municipales de Paris ; mais, sur les 80 candidats boulangistes, deux seulement passèrent. Convaincu, dès lors, qu'il n'y avait plus d'avenir politique pour le boulangisme, il ne persévéra pas davantage et, quelques mois avant le suicide du général, signa, avec trois autres députés (10 mai 1891),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une lettre adressée au journal *le Temps*, aux termes de laquelle il disait renoncer au boulangisme et se rallier à la majorité républicaine. Aux élections générales du 20 août 1893, il fut mis en ballottage au premier tour et battu au second le 3 sept. suivant par M. Chauvière, qui obtenait 3,705 voix, tandis qu'il n'en avait que 2,917.

M. Laguerre a continué à faire de nombreuses conférences littéraires et historiques à Paris et en province ; tous les ans il est appelé en Belgique et en Hollande par les principaux cercles littéraires. L'une de ces conférences, intitulée *Louis XVII n'est pas mort au Temple*, affirmait, d'après les derniers documents historiques, que le petit dauphin, fils de Louis XVI, s'était évadé du Temple. A la suite de cette conférence, qui obtint un vif succès de curiosité, M. Laguerre fit pratiquer des fouilles dans l'ancien cimetière de Sainte-Marguerite (juin 1894) et y retrouva les ossements (déjà exhumés en 1846) faussement attribués au petit dauphin par les écrivains royalistes. Ces ossements, qui ont appartenu à un adolescent d'au moins quatorze ans, ne peuvent se rapporter au petit roi, qui serait mort au Temple à l'âge de dix ans. Cette constatation est un argument en faveur de la thèse de l'évasion.

Depuis 1893, M. Laguerre se consacre à sa profession d'avocat que les hostilités politiques l'obligent à exercer en province. Réprimandé le 20 avr. 1886 lors du procès de Decazeville pour la réponse violente qu'il fit à l'attitude offensante du procureur de la République à son égard, il fut poursuivi quelques années plus tard devant le conseil de l'ordre ainsi que son collègue M. Habert, à la suite d'un meeting tenu au cirque Fernando, pour offenses envers M. Q. de Beaurepaire, procureur général ; acquitté par le conseil de l'ordre, il fut condamné en appel par la cour de Paris à six mois de suspension (5 févr. 1890). Enfin, au mois de janv. 1892, le conseil de l'ordre des avocats de Paris l'a rayé de son tableau, prenant pour prétexte ses fonctions d'administrateur de la *Presse*, fonctions qui entraînaient des opérations commerciales incompatibles avec la profession d'avocat. Cette peine a été confirmée par les diverses juridictions d'appel, en dernier lieu en févr. 1895. — M. Laguerre est un des plus remarquables orateurs judiciaires et politiques de notre temps : d'une éloquence sobre, il parle avec une mesure et un goût parfaits dans une langue très pure et châtiée. Sans éclats de voix, sans recourir jamais à la déclamation, il emporte la conviction par la sincérité du ton, la fermeté et l'esprit des arguments que viennent soutenir une émotion naturelle et communicative. C'est un des types les plus achevés du talent oratoire des gens du Nord. Son éloquence politique, très différente, n'est pas moins remarquable : l'âpreté provocante de sa parole dans les réunions publiques, la froide audace de ses discours à la Chambre sont encore présents à la mémoire de ses anciens collègues. Ph. B.

LA GUESNERIE (Charlotte-Marie-Anne CHARBONNIER DE), femme auteur française, née vers 1710, morte à Angers le 6 janv. 1785. Elle a donné anonymement des romans fort bien écrits que l'on a attribués parfois à Mme Riccoboni. Citons : *Mémoires de Milady B...* (Paris, 1740, in-16); *Iphis et Aglaé* (1768, 2 vol. in-12).

BIBL. : Célestin PORT, *Biogr. de Maine-et-Loire.*

LA GUETTE (Mme de) (V. GUETTE).

LAGUI (Mar.). Sorte de nœud coulant formé en passant le double du filin dans la boucle du nœud d'agui et qui sert à saisir au passage un objet sur lequel on le lance, une bouée, par exemple.

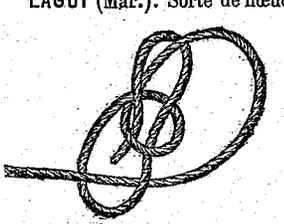

LAGUIAN-MAZOUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 502 hab.

LA GUICHE. Famille française (V. GUICHE).

LAGUILLE (Louis), jésuite et historien français, né à Autun le 1er oct. 1658, mort à Pont-à-Mousson le 13 avr. 1742. Comme professeur à l'université épiscopale de Strasbourg, il écrivit : *Histoire de la province d'Alsace* (Strasbourg, 1727, 2 vol. in-fol.).

LAGUILLERMIE (Auguste-Frédéric), graveur et peintre français, né à Paris le 27 mars 1841. Élève de MM. Bouguereau et Flameng, il a peint surtout des portraits. Comme graveur, il a obtenu le prix de Rome en 1866. Parmi ses œuvres, on peut citer : *le Martyre de saint André*, d'après Ribéra ; *le Massacre de Scio*, d'après Delacroix ; *les Enfants de Charles Ier*, d'après Van Dyck ; le portrait de *Jules Grévy*, d'après Bonnat.

BIBL. : BERALDI, *les Graveurs du XIXe siècle* ; Paris, 1885-92.

LAGUINGE-RESTOUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets ; 301 hab.

LAGUNA (LA ou SAN CRISTOBAL DE LA). Ville du N.-E. de l'île Ténériffe, sur un plateau de l'intérieur ; 12,000 hab. Evêché ; université ; tribunal. Ancienne capitale de l'archipel, elle renferme une vaste cathédrale à cinq nefs. Son climat salubre en fait la résidence d'été des notables de Santa Cruz.

LAGUNA. Ville maritime du Brésil, Etat de Santa Catharina, sur la lagune de Camacho, à l'embouchure du Tubarao et à 100 kil. S. de Desterro ; 5,000 hab. (agglomérés). Fondée vers 1620 par les Paulistes, c'est la plus ancienne ville de la province. Un chemin de fer la relie aux mines de houille du Tubarao ; elle exporte du manioc, du maïs, du poisson vers Desterro et Rio de Janeiro. Auprès sont les colonies italiennes d'Azambuja et Grao Para.

LAGUNE. Partie de mer peu profonde, généralement entrecoupée de hauts-fonds ou d'îlots et séparée de la mer par une langue de sable ou une levée de *galets* (V. ce mot, t. XVIII, p. 375), à laquelle on applique souvent le nom de *lido*, emprunté à la lagune de Venise. Cette formation se trouve souvent à l'embouchure des fleuves et représente une forme préparatoire des *deltas* (V. ce mot, t. XIV, p. 13). Derrière la flèche sablonneuse (interrompue par un ou plusieurs détroits qui font communiquer les eaux marines et celles de la lagune), les cours d'eau déversent leurs eaux douces chargées de limon ; peu à peu la lagune s'envase, se change en marais ; il s'y constitue des îlots et des hauts-fonds entourés d'eau plus ou moins salée ; progressivement l'étendue du sol émergé s'accroît, ne laissant d'eau que dans des canaux par lesquels les fleuves continuent de se déverser dans la mer. La lagune de la Vénétie, celle de la côte de Guinée, les étangs maritimes du Languedoc, les limans des fleuves russes tributaires de la mer Noire sont les types les plus remarquables des lagunes. A.-M. B.

LAGUPIE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches ; 433 hab.

LAGUS. Macédonien du IVe siècle av. J.-C., père de Ptolémée ; il fit sa fortune en épousant une concubine du roi Philippe ; on dit même qu'elle était enceinte, ce qui ferait de Ptolémée un fils de Philippe. Après la mort de sa première femme, il se remaria avec Arsinoé, nièce d'Antipater, et en eut une fille, *Bérénice*, qui épousa son demi-frère, Ptolémée. C'est de leur ancêtre Lagus que les Ptolémées reçurent le nom de *Lagides* (V. EGYPTE).

LAGUS (Vilhelm-Gabriel), jurisconsulte et historien finlandais, né à Idensalm en 1786, mort à Helsingfors en 1859. Il étudia tout d'abord sous Porthan à Åbo, puis acheva ses études à Upsal. En 1823, il est nommé professeur de droit à Åbo, d'où il passa à Helsingfors, quelques années plus tard, en cette même qualité. De 1845 à 1848, il remplit les fonctions de recteur de l'université et en est nommé chancelier en 1849. Disciple de Porthan, toutes ses recherches juridiques ou historiques sont dirigées avec une conscience extrême et témoignent d'une très grande érudition. Les principales œuvres sont : *De Matrimoniis inter cognatos aut affines prohibitis* (1832) ; *Remarques sur*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la doctrine du droit lignager (1842, en suédois) ; *Sur les Traductions de lois en finnois* (publié par son fils en 1863, en suédois), et, comme travaux historiques : *Histoire de la Cour d'appel d'Åbo* (1834, en suédois, ouvrage inachevé), ainsi que de nombreuses *Etudes sur l'histoire ecclésiastique en Finlande* (1836-39 et 1845-50).

LAGUS (Jakob-Johan-Vilhelm), professeur et écrivain finlandais, né à Åbo en 1821, fils du précédent. Après de brillantes études à Helsingfors, il fut reçu docteur en 1847, voyagea en Russie, en Turquie et en Grèce de 1850 à 1854, fut nommé professeur de langues orientales à Helsingfors en 1857, puis, en 1866, professeur de grec à la même université. Philologue et archéologue d'un grand mérite, helléniste distingué, Lagus fut anobli en 1880, étant recteur de l'université depuis 1878. Ses principales publications sont, en latin : *Plutarchus vitæ Ciceronis scriptor* (1847) ; *Plutarchus vitæ Catonis cens. scriptor, Plutarchus Varronis studiosus, Plutarchus Livii studiosus* et *Studia latina provincialium* (1849) ; en russe : *Etude sur le séjour de Charles XII dans la Russie méridionale* (Odessa, 1853) ; en grec ; *Etudes sur les Hellènes de la Russie méridionale* (Athènes) ; en suédois : *Cours de langue arabe* (1866-78) et des études littéraires sur *Erik Flaxman* (1880) et sur le poète suédois *Kellgren* (1884), etc.

LAGUS (Robert-Erik), jurisconsulte finlandais, né à Åbo en 1827, mort à Montpellier en 1863, frère du précédent. Il prit en 1850, après avoir étudié à Helsingfors, le grade de *filosofie magister*, et se voua d'abord à l'enseignement ; il l'abandonna cependant bientôt, pour se consacrer entièrement aux études juridiques : il fit sa licence en droit en 1859, son doctorat en 1860 et fut nommé, peu après, professeur agrégé à la faculté de droit d'Helsingfors. Ses travaux, publiés en suédois, ont porté principalement sur la *Condition faite par les lois aux enfants naturels ;* il a laissé en outre un volume de *Dissertations juridiques* et un *Album juridique* (1861-62).

LAGUS (Vilhelm-Gabriel), écrivain finlandais, né à Helsingfors le 7 avr. 1837, frère du précédent. En 1860, il prit à l'université d'Helsingfors le grade de *filosofie magister*, pour l'obtention duquel il avait présenté une dissertation sur la poésie à l'époque de Gustave III. D'abord professeur d'histoire au lycée de Borgå, puis, depuis 1874, professeur de grec au lycée de Viborg, il a publié un grand nombre d'œuvres littéraires ou relatives à la littérature. Il a pris sa retraite en 1891. Ses poésies suédoises, où l'influence de Runeberg est sensible, parurent sous le titre de *Smärre Dikter* (Petites Poésies) en 1856. En 1864, il publia un récit épique intitulé *Riddar Unos söner*, qui lui valut une récompense de l'Académie suédoise. Il donnait, quelques années plus tard, un grand drame : *Klubbhöfdingen* (1869), puis *Drottning Filippa* (la reine Filippa, 1875), et faisait représenter, sans les publier, trois œuvres dramatiques : *En Julafton i Tobolsk* (Une Soirée de Noël à Tobolsk) ; *I Natten* (Dans la nuit) ; *Den nye adjunkten* (le Nouvel Adjoint). Il a écrit, en outre, des *Conférences sur la littérature finno-suédoise* (1866-7, en suéd.) ; il est, depuis 1875, rédacteur du journal *Östra Finland*, fondé par lui, et travaille actuellement (1895) à une *Histoire de Viborg*, dont la première partie a paru en 1893. Th. C.

LAHAGE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 194 hab.

LA HAIZE (Jean de), écrivain français du XVIe siècle. Avocat à La Rochelle et protestant zélé, il prit la parole au nom de la ville en des occasions importantes, notamment à l'entrée de Charles IX, à celles de Jeanne d'Albret et du prince de Condé. Parmi ses écrits, il faut mentionner deux discours sur l'état de la France qui sont des documents historiques curieux : *Discours sur ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle de 1567 à 1568* (s. l., 1575, in-4), et *id. de 1568 à 1570* (1575, in-4).

LA HALLE ou HALLE (Adam de) (V. ADAM DE LA HALLE).

LAHARMAND. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 147 hab.

LA HARPE (Jean-François de), littérateur français, né à Paris le 20 nov. 1739, mort à Paris le 11 févr. 1803. Fils d'un gentilhomme suisse sans fortune, et resté orphelin à l'âge de dix ans, il fut recueilli par les sœurs de charité de la paroisse Saint-André-des-Arts et obtint une bourse au collège d'Harcourt. Il y remporta de brillants succès, mais y donna une preuve de noire ingratitude en rimant contre le personnel du collège des couplets satiriques qu'il expia par une détention de plusieurs mois à Bicêtre et au For-l'Evêque. Les *Héroïdes* et *Poésies fugitives*, publiées en 1759 et en 1762, ne l'avaient tiré ni de la misère ni de l'obscurité, lorsqu'il fit représenter sa première tragédie : *Warwick* (nov. 1763), dont le succès fut chaleureusement salué par Voltaire à qui La Harpe dédia sa pièce. Les trois suivantes : *Timoléon* (1er avr. 1764) ; *Pharamond* (14 août 1765), et *Gustave-Wasa* (3 mars 1766) furent au contraire trois échecs éclatants. Après un séjour assez prolongé à Ferney, durant lequel il déroba et répandit la copie du second chant (alors inédit) de la *Guerre de Genève*, il fut chargé de la critique littéraire et dramatique au *Mercure*, et rendit coup pour coup à ses ennemis plus nombreux que jamais. En même temps, il prenait part aux concours académiques par les éloges de *Henri IV* (1770), de *Fénelon* (1771), de *Racine* (1772), de *Catinat* (1775), de *La Fontaine* (1774), et s'y voyait régulièrement couronné jusqu'au jour où lui échut le fauteuil de Colardeau (1776).

La Harpe n'avait point cependant renoncé au théâtre. Si le drame de *Mélanie ou la Religieuse* (1770) n'avait pu être représenté, à raison du sujet même (il s'agissait, comme dans le roman de Diderot, encore inédit à cette date, d'une jeune fille forcée de prononcer ses vœux), *Menzikoff* (1776), *les Barricades* (1778), *Jeanne de Naples* (1781), *les Brames* (1781), *Coriolan* (1784), *Virginie* (1786), échouèrent tour à tour, mais la tragédie de *Philoctète* (1783), imitée de celle de Sophocle, obtint à la lecture un succès qu'elle ne retrouva pas à la scène. En 1786, l'auteur commença au Lycée, établissement d'enseignement libre, mais non gratuit, un cours de littérature auquel il dut le meilleur de sa notoriété et qui a seul fait survivre son nom. Il le continua jusqu'en 1798, non sans y donner mainte preuve de sa versatilité politique et philosophique. Partisan de la Révolution dont il vantait les progrès dans sa chaire comme dans ses articles du *Mercure*, il ne craignit pas en 1793 de se coiffer du bonnet rouge, de réciter en public une ode de sa composition, à la louange de la Terreur et d'applaudir aux mesures les plus violentes ; malgré cette exaltation, il fut incarcéré, comme suspect, en avr. 1794, au Petit-Luxembourg. La lecture de quelques versets de l'*Imitation* où il entrevit une analogie frappante avec sa destinée, lui dessilla les yeux, a-t-il raconté plus tard, et, lorsque le 9 thermidor lui eût rendu la liberté, il poursuivit de ses sarcasmes et de ses invectives les hommes et les idées dont il s'était montré le plus déterminé prôneur. En même temps il fut, avec Fontanes et Bourlet de Vauxcelles, l'un des rédacteurs du *Mémorial*, supprimé au 18 fructidor. Il se déroba au décret de proscription sur lequel figurait son nom en se cachant à Corbeil et ne reparut qu'après le 18 brumaire. Bien que, lors de la réorganisation du *Mercure* (juin 1800), il eût solennellement déclaré « ne vouloir rien publier désormais qui puisse faire peur ou ombrage à personne », la mise au jour (1801-7, 6 vol. in-8) de la *Correspondance littéraire* manuscrite, adressée par lui de 1774 à 1791 au grand-duc de Russie, Paul-Pétrovitch, souleva de nouvelles colères contre l'auteur qui n'y ménageait pas, on peut le croire, ses contemporains ni surtout ses rivaux.

Outre les écrits énumérés ci-dessus, La Harpe est encore l'auteur de la traduction de *Suétone* (1770, 2 vol. in-8) et de la *Lusiade* de Camoëns (1776, 2 vol. in-8), et d'un spirituel badinage en vers, *Tangu et Félime*, poème en quatre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chants (1780, in-8, fig. de Marillier), d'un *Eloge de Voltaire* (1780), de la célèbre *Prophétie de Cazotte* (V. ce nom), que Sainte-Beuve considérait comme son chef-d'œuvre, de diverses brochures politiques de circonstance, entre autres : *De la Guerre déclarée par nos derniers tyrans à la raison, à la morale, aux lettres et aux arts* (1796, in-8) et *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire* (1797, in-8), et d'une épopée posthume en six chants, *la Religion ou le Roi martyr* (1814, in-8). Son ami et exécuteur testamentaire, *Boulard* (V. ce nom), avait rassemblé sous le titre de *Mélanges inédits de littérature* (1810, in-8) quelques-uns de ses articles du *Mercure*, mais non pas ceux que La Harpe avait désavoués et qui attendent encore un éditeur. Quant au *Cours de littérature*, dont la première édition (1799, 9 vol. in-8) fut complétée par une partie posthume intitulée *Philosophie du* XVIIIe *siècle* (1805, 2 vol. in-8), remplie d'erreurs bibliographiques réfutées par Barbier, il a été maintes fois réimprimé par fragments ou en entier, jusqu'à la fin de la Restauration. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : G. PEIGNOT, *Recherches historiques, bibliographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de La Harpe*, 1820, in-12. — PETITOT, FAYOLLE, SAINT-SIMON, Notices en tête de leurs éditions. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. V.

LA HARPE ou LAHARPE (Frédéric-César de), homme d'Etat suisse et général au service de la Russie, de la famille du précédent, né à Rolle (Vaud) le 6 avr. 1754, mort à Lausanne le 30 mars 1838. Il fit ses études à Genève, puis à Tubingue où il prit son doctorat en droit. Entré dans la magistrature vaudoise, il la quitta en 1781 pour accompagner en Italie un prince russe qui le recommanda à Catherine II. L'impératrice le chargea de diriger l'éducation des grands-ducs Alexandre et Constantin, ses petits-fils. Très écouté à la cour, il persuada à l'impératrice de ne pas adhérer à la première coalition qui se formait contre la France révolutionnaire. Ses efforts pour l'affranchissement du pays de Vaud soumis aux Bernois amenèrent des intrigues qui ébranlèrent son crédit. Il quitta la Russie avec le grade de colonel, se fixa à Genthod (Genève), puis à Paris où il continua ses démarches en faveur des Vaudois. La première assemblée du pays de Vaud émancipé lui décerna le 30 mars 1798 une médaille d'or : « A Frédéric-César La Harpe, le peuple vaudois reconnaissant. » Il revint en Suisse à cette époque et entra le 29 juin de cette même année au Directoire exécutif dont il fit partie jusqu'à sa dissolution en 1800. Il dut encore s'enfuir pour cause politique et se réfugier au Plessis-Piquet, près de Paris, puis auprès du tsar Alexandre, son ancien élève. Il y passa huit mois. Lors de la campagne de 1814, il fut secrétaire de ce monarque qui le nomma lieutenant général et conseiller aulique. Il fit beaucoup auprès de lui et au congrès de Vienne pour faire reconnaître l'indépendance de la Suisse. Un monument a été élevé à la mémoire du grand patriote dans une île artificielle du port de Rolle. Parmi ses nombreux écrits politiques, mentionnons : *Essai sur la constitution du pays de Vaud* (Paris, 1796, 2 vol.).

LA HARPE (Amédée-Emmanuel-François de), général français, né à Rolle (Vaud) le 27 sept. 1754, tué dans la campagne d'Italie le 8 mai 1796, parent du précédent. Il sert d'abord en Hollande, puis revient dans le pays de Vaud avec un siège aux Deux-Cents de Lausanne. Compromis politiquement, il s'enfuit, tandis que les autorités bernoises le condamnent à mort, et il entre au service français en 1791. Il se distingua à la campagne d'Allemagne en 1792 et reçut du maréchal Luckner le nom de « Brave » qui lui resta. Il était alors lieutenant-colonel. Au siège de Toulon en 1793, il enleva le fort du Faron, ce qui entraîna la reddition de la place. Il est promu général de brigade après cette action d'éclat. Placé dans l'avant-garde de l'armée d'Italie, vainqueur des Autrichiens à Garizio et à Cairo, plus tard chargé de couvrir la retraite de Kellermann, victorieux à Vado (24 juin 1795), il reçoit bientôt le grade de général de division. Sa conduite à Montenotte, à Millesimo, lui vaut des éloges spéciaux du Directoire. Il fut tué, peut-être par suite d'une méprise, dans un combat nocturne, le jour où sa division passait le Pô à Codogno.

LA HARPE (Philippe-Louis-Emmanuel de), landammann du cant. de Vaud, fils du précédent, né à Rolle en juin 1782, mort à Lausanne le 2 janv. 1842. Entré dans l'armée française encore enfant, il se signala par sa bravoure au combat de frimaire an IV, mais il quitta bientôt la carrière des armes pour celle du droit. Devenu docteur en droit en Allemagne, il vint s'établir à Lausanne comme avocat. La politique le prit jeune et le conduisit aux plus hautes fonctions de son pays : le 30 juin 1830, il était nommé à la charge de landammann du cant. de Vaud. Après l'adoption de la constitution vaudoise de 1831, il fut élu au conseil d'Etat dont il fit partie jusqu'à sa mort. Il fut dix fois député à la Diète fédérale. On lui doit quelques travaux juridiques, entre autres un *Mémoire sur l'introduction du jury* et une longue collaboration à la rédaction des codes vaudois. E. KUHNE.

LAHAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan ; 496 hab.

LA HAYE (V. HAYE [La]).

LA HAYE (Gilbert de), biographe français, né à Lille en 1640, mort à Lille le 17 juin 1692. Procureur général des dominicains pour les Pays-Bas. Parmi ses très nombreux ouvrages, mentionnons : *Vie des saints martyrs Lugle et Luglian* (Lille, 1673, in-12); *Compendium historiæ provinciæ Germaniæ Inferioris* (Paris, 1721, in-fol.); *la Fatalité de Saint-Cloud* (Le Mans, 1673, in-fol., plus. éd.), où, avec le P. Guyard, il prétend que Jacques Clément ne fut pas l'assassin de Henri III.

LAHAYE (Alexis-Marie), peintre français, né à Paris le 20 avr. 1854. Elève de Carolus Duran, il exposa, en 1886, *Rêverie* et *Premiers Pas*. Le premier de ces tableaux est au musée de Nîmes.

LAHAYE DE CORMENIN (Louis de) (V. CORMENIN).

LAHAYMEIX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 277 hab.

LAHAYVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 54 hab.

LAHDE (Gerard-Ludwig), graveur danois, né à Brême en 1765, mort à Copenhague en 1833. Parmi ses œuvres gravées, outre de nombreux portraits, il faut citer : *l'Incendie de Kristiansborg* (1794) ; *le Combat de Copenhague* (1801) ; *le Bombardement de Copenhague* (1807), etc.

LAHEDJ ou EL-HOUTA. Ville du S.-O. de l'Arabie, à 40 kil. N. d'Aden, ch.-l. d'une principauté qui reconnaît le protectorat britannique.

LA HÈLE (Georges de), musicien belge, né dans le Hainaut vers 1545, mort en Espagne vers 1590. Il fut enfant de chœur à la chapelle royale de Madrid, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Tournai, puis attaché à la chapelle de Philippe II à Madrid (1580). On a conservé de lui un recueil de huit messes (Anvers, 1578, in-fol.) qui sont très remarquables.

LAHEYCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt ; 965 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est. Tanneries et corroiries.

LAHIDJAN. Ville de Perse, prov. de Ghilan, à 45 kil. E. de Recht et 12 kil. de la mer Caspienne ; 8,000 hab. Ancienne résidence des princes du Ghilan.

LAHIER (François), jésuite français, né en 1592, mort à Pont-à-Mousson en 1656. Outre certains ouvrages de théologie et d'hagiographie, il a laissé : *Relation de la province du Japon* (Tournay, 1645, in-8) faite sur les documents fournis par les missions et augmentée de la *Relation de la province de Malabar* par les PP. Barretto et Cardius.

LA HIÈRE (Les). Famille d'architectes et ingénieurs lorrains des XVIe et XVIIe siècles. — *Nicolas* La Hière fit restaurer, de 1595 à 1612, le palais ducal à Nancy dont

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

on lui devait la cour du trésor des Chartes, un cabinet porté sur une trompe dans les appartements de la duchesse et — probablement était-il aussi sculpteur — quatre cheminées de pierre avec cadres et corniches. Nicolas fit aussi reconstruire le chœur et une chapelle de l'église des Minimes à Nancy et travailler dans les châteaux de Monthureux, de Sarreguemines et de Lunéville. — *Jean*, fils ou frère cadet du précédent, lui succéda comme maître et conducteur des travaux du duc de Lorraine et, comme son prédécesseur, fit travailler aux châteaux et aux fortifications de Nancy, de Lunéville, de Sarreguemines, ainsi qu'aux fortifications de Marsal et aux châteaux de Jumetz, de Lixeim et de Condé. L'œuvre la plus importante de Jean La Hière, qui mourut vers 1640, fut la construction de deux pavillons et d'une courtine sur la rivière qu'il ajouta au château de Lunéville. Habile dessinateur, il avait tracé les perspectives de la pompe funéraire du duc Henri II de Lorraine et fait élever un arc de triomphe pour l'entrée du duc Charles IV à Nancy. Charles Lucas.

LA HIRE (Etienne de Vignolles, dit), célèbre capitaine français du XVe siècle, né vers 1390, mort le 11 janv. 1443. Issu d'une famille d'ancienne chevalerie, il naquit au château de Vignolles, situé, non point en Bigorre, comme on l'a dit, mais en Gascogne, dans la sénéchaussée de Tartas. Le surnom de La Hire, qui a fait oublier son nom patronymique, lui fut donné par les Bourguignons, ses ennemis, et lui-même l'adopta dans sa signature. C'est en 1418 que La Hire apparaît pour la première fois dans l'histoire, à côté de son inséparable compagnon Poton de Saintrailles, au moment où le dauphin, plus tard Charles VII, était contraint de se retirer à Bourges; tous deux venaient offrir leurs services au prince et restèrent dès lors fidèlement attachés à sa fortune. Capitaine de Crépy en Laonnois en 1419, La Hire défend vaillamment l'année suivante cette place contre le duc de Bourgogne qui finit par s'en emparer; il bataille ensuite autour de Coucy; en 1421, on le retrouve au siège d'Alençon; en 1424, il prend part à la bataille de Verneuil; en 1427, il contribue pour une large part, avec le bâtard d'Orléans, à la brillante « rescousse » qui sauva Montargis. En 1428, il occupe un moment Le Mans, en est délogé par Talbot et vers la fin de cette année obtient des habitants de Tours, en faveur d'Orléans assiégé par les Anglais, un secours de 200 livres tournois : La Hire était alors écuyer d'écurie du roi. Après avoir pris part à la célèbre bataille des Harengs (21 févr. 1429), il fut un des capitaines chargés de ravitailler Orléans; arrivé dans cette ville le 25 avr. 1429, il y trouva Jeanne d'Arc et fut un des premiers, et d'abord un des rares, qui acceptèrent de combattre sous ses ordres et crurent à sa divine mission. Il devint dès lors son compagnon d'armes fidèle; le 11 juin, il combat à Jargeau, commande le 18 l'avant-garde à Patay, escorte le roi à Reims et le suit enfin sous les murs de Paris. En févr. 1430, nommé capitaine général en Normandie, il enlève Château-Gaillard d'un hardi coup de main, puis Louviers où les Anglais viennent l'assiéger; fait prisonnier dans une sortie (juil. 1431), il fait appel aux bonnes villes du royaume, qui payent sa rançon, et dès le 12 avr. 1432 figure parmi les capitaines qui, à la suite du bâtard d'Orléans, pénétrèrent dans Chartres, enlevé par surprise aux Anglais. Nommé, le 31 déc. 1433, capitaine général des pays au N. de la Seine, il s'installe en Beauvaisis à la tête de 1,500 lances et, sous le couvert de l'autorité royale, se livre à toute espèce de déprédations et d'excès. En 1436-37, il recommence contre les Anglais la guerre de partisans, prend et perd tour à tour Gisors, Soissons, Roye et pousse des pointes hardies jusque sous les murs de Rouen. Le 12 nov. 1437, il figurait aux côtés de Charles VII entrant solennellement dans Paris. A la fin de 1438, il prend part à une grande expédition : le comte de Vaudémont était en guerre en Lorraine avec le roi René; en compagnie de Brussac, de Boniface de Valpergue, des Lestrac, La Hire va servir ce dernier, puis, la guerre terminée (févr. 1439), les routiers vont ravager l'Alsace où ils commettent les plus effroyables excès; après une tentative infructueuse sur Bâle, où siégeait encore un simulacre de concile, ils reviennent par le comté de Montbéliard et la Bourgogne. Chargé en 1440 de secourir Harfleur assiégé par les Anglais, La Hire ne réussit pas à sauver la ville. Enfin, après avoir accompagné Charles VII à Laon et obligé le comte de Saint-Pol à évacuer Ribemont, il assiste au siège de Pontoise (juin-sept. 1444) et prend part à la grande expédition dirigée par Charles VII lui-même en Guyenne pour reconquérir Tartas sur les Anglais. Ce fut la dernière campagne de La Hire : au retour, il mourut à Montauban et fut inhumé dans l'église de la Maison-Dieu des augustins de Montmorillon en Poitou, dont il était seigneur. La Hire fut toujours l'objet de grandes faveurs de la part de Charles VII : écuyer d'écurie en 1427, bailli de Vermandois après le sacre du roi, il reçoit en 1436 mille livres pour payer sa rançon, est pourvu la même année des terres de Montmorillon et du Castelet, et vers la fin de sa vie est nommé bailli d'Evreux.

Sans avoir jamais exercé de grands commandements, La Hire est un des capitaines de Charles VII qui, n'ayant jamais désespéré d'une cause parfois critique, ont le plus fait pour l'expulsion des Anglais; on ne saurait oublier qu'il a été le fidèle compagnon de Jeanne d'Arc et qu'à ses côtés il a ramené la victoire sous les bannières françaises : au demeurant, soldat sans scrupules, pillard et routier, cherchant avant tout dans la guerre un moyen de s'enrichir, il fut le digne émule des bâtards de Bourbon et des Villandrando. — De toutes les figures de l'ancienne chevalerie française, La Hire est resté une des plus populaires : il le doit beaucoup aux bons mots et aux anecdotes qu'on lui a prêtés, et dont plusieurs ont été fabriqués au XVIe siècle par des historiens tels que Corrozet, Pasquier et Du Haillan. Il le doit peut-être aussi pour une bonne part à ce qu'il a eu la singulière fortune d'être choisi pour l'un des types qui ont servi à la fabrication des cartes à jouer et qu'en compagnie d'Hector, Ogier et Lancelot, il est devenu et reste encore le *valet de cœur*. Henri Courteault.

Bibl. : Monstrelet et les autres Chroniques du XVe siècle. — G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1881-92, 6 vol. in-8. — Vallet de Viriville, *Documents inédits sur La Hire*, dans *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1859, in-8. — Nouveau, *Notice sur La Hire et son monument sépulcral à Montmorillon*, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, 1861, t. I, in-8. — Castaing, *la Patrie du valet de cœur (Lahire)*, dans *Revue de Gascogne*; Auch, 1869, t. X, in-8.

LA HIRE ou LA HYRE (Laurent de), peintre français, né à Paris le 27 févr. 1606, mort à Paris le 28 déc. 1656. Son père, Etienne de La Hire, qui, avant d'avoir une charge à Paris, avait habité la Pologne et y avait été peintre, lui donna des leçons. Il fut aussi l'élève de Lallemand, maître alors réputé; mais c'est surtout en étudiant le Primatice à Fontainebleau que La Hire se forma; il s'enthousiasma pour lui et un instant l'imita. La Hire travailla d'abord pour l'église des Capucins de la rue d'Orléans au Marais, puis pour les Carmélites de la rue Saint-Jacques et pour les Capucins de Rouen. Il décora au Marais l'hôtel Tillemant (*les Sept Arts libéraux*) et l'hôtel Montoron (*les Trois Grâces*). Il travailla ensuite pour Richelieu au Palais-Royal où il peignit *Thésée trouvant les armes de son père*, *Astyanax* et *Persée et Andromède*, et dès lors il fut très recherché. Il a peint beaucoup de portraits et a dessiné des compositions pour les Gobelins. Pour la Compagnie des orfèvres, qui depuis 1630 offrait à chaque mai nouveau un tableau à l'église Notre-Dame, il peignit en 1635 *Saint Pierre guérissant les malades de son ombre*, qui est au Louvre, et en 1637 *la Conversion de saint Paul*. Il fut un des douze fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648). Très consciencieux et très laborieux, La Hire est un grand artiste de second ordre; il a peint surtout des tableaux religieux, avec des fonds d'architecture et des ruines païennes dont il faisait un cadre symbolique à ses sujets chrétiens. On voit de lui : au Louvre, outre le *Saint Pierre* et une esquisse du *Saint Pierre, Luban*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cherchant ses idoles (1647), *l'Apparition de Jésus aux trois Maries, la Vierge et l'Enfant Jésus* (1642); *le Pape Nicolas V se fait ouvrir le caveau qui contenait le corps de saint François d'Assise* (1630), son chef-d'œuvre qui provient de l'église des Capucins du Marais et où il s'est représenté sous les traits du secrétaire du pape, *la France reçoit la Paix des mains de la Victoire*, et des paysages; au musée du Belvédère à Vienne, *l'Assomption;* au musée de Rouen, *Descente de croix*, provenant de l'église des Capucins, une de ses meilleures œuvres, et *l'Adoration des bergers;* au musée de Grenoble, *l'Apparition du Christ à sainte Madeleine* et *la Fraction du pain;* au musée de Nantes, deux *Repos de la Sainte Famille;* au musée de Dijon, *le Jugement de Pâris;* au musée de Valenciennes, *Paysage d'Italie;* au musée de Boulogne-sur-Mer, un portrait de femme; au musée de Montpellier, *Paysage* et *Moïse sauvé des eaux;* au musée de Strasbourg, *la Vision de saint François;* à la Grande-Chartreuse, *Saint Jérôme dans le désert.* Ses œuvres ont été gravées par son fils, *Philippe*, par son élève Chauveau, par Rousselet, Boulanger, Lasne, Faithorne, de Poilly, etc. Lui-même il a gravé des eaux-fortes qui ont de la grâce : *la Vierge et l'Enfant Jésus servis par des anges; la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste.*

Etienne Bricon.

Bibl.: *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie* t. I. — Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles.*

LA HIRE (Les). Famille d'architectes français des XVIIe et XVIIIe siècles. Deux architectes de ce nom, rattachés parfois, mais à tort, à la famille lorraine de *La Hière* (V. plus haut), furent membres de l'Académie royale d'architecture, et professeurs à cette Académie. Le premier, de La Hire père, y fut admis en 1687, et le second, *Gabriel-Philippe* de La Hire, son fils, né à Paris en 1667, y fut admis en 1706. Cet architecte donna les dessins de la chaire sculptée par l'Estocart et encore existante dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, et conduisit, sous la haute direction de Vauban, les travaux de l'aqueduc de Maintenon. Les leçons qu'il professa à l'Académie furent réunies par lui en un *Traité d'architecture civile*, resté malheureusement à l'état manuscrit.

Charles Lucas.

LA HIRE (Philippe de), mathématicien français, né à Paris le 18 mars 1640, mort à Paris le 21 avr. 1718, fils de Laurent de La Hire (V. ci-dessus). Après avoir étudié les beaux-arts et fait, dans ce but, le voyage d'Italie en 1660, il se laissa entraîner par son goût pour la géométrie et en particulier pour les travaux de Desargues, dont il continua et développa les doctrines, sous une forme plus accessible, dans sa *Nouvelle Méthode de géométrie pour les sections des superficies coniques et cylindriques* (1672, in-fol.), puis dans les *Sectiones Conicæ* (1685, in-fol.), qui eurent surtout un retentissement mérité et dont les théories servirent de point de départ, dans notre siècle, au renouvellement de la géométrie supérieure. Entré à l'Académie des sciences de Paris en 1678 comme pensionnaire astronome, il prit part aux travaux de la méridienne de France et à nombre d'autres opérations de géodésie et de nivellement que faisait exécuter le gouvernement de Louis XIV. Plus tard, il fut professeur au Collège de France (1682) et à l'Académie d'architecture. Il a encore publié, en 1679, dans un vol. in-12, trois traités : 1° *Nouveaux Eléments des sections coniques;* 2° *les Lieux géométriques;* 3° *les Constructions ou effections des équations* où il suit les méthodes analytiques; puis sa *Gnomonique* (1682), excellent ouvrage, réimprimé en 1698; *Tables du soleil et de la lune* (1687); *Ecole des arpenteurs* (1689); *Tabulæ astronomicæ* (1702). Les *Anciens Mémoires de l'Académie des sciences* contiennent, en outre, de nombreuses communications de Lahire, observations astronomiques et météorologiques, essais et notes sur la géométrie, la physique, l'astronomie, etc. Les plus marquantes sont ses études sur les épicycloïdes et en général la génération des courbes par roulement. Il attribue, au reste, expressément à son maître Desargues l'application des épicycloïdes à la construction des roues d'engrenage, mais il est le premier à avoir fait connaître la théorie de ces courbes. Ce travail et la constitution de la doctrine des polaires pour les coniques suffiraient à assurer sa gloire. Il faut enfin ajouter que Lahire a pris une part importante à la publication d'œuvres de ses collègues de l'Académie, décédés avant lui, notamment Roberval, Picart, Mariotte.

LA HIRE (Gabriel-Philippe de), astronome et physicien français, fils du précédent, né à Paris le 25 juil. 1677, mort à Paris le 19 avr. 1719. Il étudia d'abord l'anatomie, puis les mathématiques, devint à vingt-deux ans membre de l'Académie des sciences de Paris et succéda, comme professeur d'architecture, à son père, qu'il suivit du reste de fort près dans la tombe. Il l'avait beaucoup aidé dans ses observations astronomiques (*Mém. de l'Acad. des sc.*, 1703-19) et il avait publié, d'après ses *Tabulæ astronomicæ*, des *Ephémérides pour les années 1701-1703* (Paris, 1704, in-4). On a encore de lui, dans le recueil de l'Académie des sciences (1705-19), une quinzaine de mémoires de physique et d'anatomie. Il fut l'éditeur de l'*Art de charpenterie* de Math. Jousse (Paris, 1702). L'Observatoire de Paris conserve d'excellents verres de lunettes taillés par lui. — Son frère, *Jean-Nicolas* (1685-1727), médecin et botaniste distingué, devint également de très bonne heure membre de l'Académie des sciences de Paris et donna au recueil de cette société quelques mémoires de botanique. Il imagina un procédé qu'il tint secret, pour la reproduction des plantes par le dessin et il en commença un album. Il fut aussi un habile peintre de paysages.

L. S.

LAHITÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre; 184 hab.

LAHITOLLE (Périer de), officier français, né à Grillon (Eure) le 31 mars 1832, mort à Poitiers le 19 août 1879. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1852. Lorsque, après la guerre de 1870-71, les officiers d'artillerie furent appelés à participer aux travaux relatifs à la recherche d'un nouveau matériel de campagne, de Lahitolle, alors capitaine, se mit à l'étude et présenta son premier projet de canon. Promu chef d'escadron en 1872, il fut adjoint à la fonderie de canons de Bourges dont il devint directeur en 1875 et où il obtint le grade de lieutenant-colonel en 1876. Il transforma et compléta l'outillage de cet établissement, de manière à pouvoir y usiner les canons en acier de tous calibres et contribua pour une large part, par ses conseils éclairés, à donner à la production de l'industrie privée une perfection qui n'avait pas encore été obtenue jusque-là. Il a doté l'artillerie du canon de 95 millim., employé aujourd'hui dans les places et dans les équipages de siège. Le système d'artillerie de Lahitolle, auquel appartient cette bouche à feu, peut être caractérisé de la façon suivante : rayures progressives; fermeture à vis et à filets interrompus, avec manivelle munie d'un œil à toc; linguet de sûreté et verrou; tête mobile ne traversant pas toute la vis de culasse; canal de lumière percé dans le tonnerre. Projectile très allongé à ogive courte, à renflement et à ceinture de cuivre.

LAHITTE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. d'Auch; 127 hab.

LAHITTE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste; 160 hab.

LAHITTE-ès-Angles. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 231 hab.

LAHITTE-Toupière. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet; 444 hab.

LA HITTE (de), général français (V. Ducos).

LAHN. Rivière d'Allemagne, affl. dr. du Rhin; elle naît sur le Jagdberg, au S. des monts Rothaar, à 602 m. d'alt., coule vers l'E. jusqu'à Kœlbe, vers le S. jusqu'à Giessen, puis au S.-O., et finit à Niederlahnstein (alt. 62 m.). Elle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

a 218 kil. de long, mais la distance de la source à l'embouchure n'est que de 82 kil. Sa vallée très sinueuse est très pittoresque. Le Lahn arrose Marburg, Giessen, Wetzlar, Limburg, Nassau, Ems, Niederlahnstein.

LAHNSTEIN (V. NIEDERLAHNSTEIN et OBERLAHNSTEIN).

LAHODDE (Lucien de) (V. DELAHODDE).

LAHONCE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Bayonne; 524 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Bayonne. Carrières de castine.

LAHONTAN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies; 1,041 hab.

LAHORE. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. du Pendjab, à 2 kil. S. de la Rawi et 254 m. d'alt.; 176,854 hab., avec les faubourgs. La cité moderne n'occupe qu'une partie de l'emplacement de l'ancienne capitale des empereurs mongols. Celle-ci avait 27 kil. de tour; bien que les Sikhs en aient détruit une grande partie, il subsiste de magnifiques monuments de l'époque mongole; construits en grès rouge, ils comptent parmi les plus beaux de l'architecture musulmane: le palais impérial (Hasaribagh), avec ses trois cours carrées; le Chahdoura, mausolée de Djihanguir, au centre d'un jardin; le célèbre parc de Chah Djahan Chalimar; quelques mosquées; le mausolée d'Anarkalli, transformé en église par les Anglais. Ceux-ci ont créé un aqueduc et une canalisation d'eau. Lahore est le siège des administrateurs de la province, de l'université du Pendjab, d'un collège oriental, d'écoles de droit, de médecine, d'art vétérinaire, d'un beau musée, etc. L'industrie, sauf la passementerie d'or et d'argent, et le commerce sont presque nuls.

Lahore fut fondée au 1er siècle ap. J.-C. par le roi Lawa et dépendit longtemps du royaume de Cachemire. Les Ghaznévides s'en emparèrent au XIe siècle: Mahmoud la prit en 1013 et 1021, Khosroès en 1152, et elle devint la résidence de sa dynastie. En 1186, elle tomba au pouvoir de Mohammed le Gouride; en 1241, les Mongols la pillèrent; défaits à Lahore en 1296, ils la reprirent en 1429; Baber de Caboul y défit l'empereur de Delhi (1524) et la ville fut désormais une des capitales des Mongols. Elle partagea la décadence de leur empire. En 1764, les Sikhs l'enlevèrent et en firent la capitale. En févr. 1846, les Anglais la conquirent à leur tour et c'est là que fut signée le 9 mars la paix entre eux et le maharadja (Dhoulib Sing). Le 29 mars 1849, Lahore fut incorporé avec le Pendjab entier à l'empire britannique. On abattit une partie de l'enceinte et on accrut les fortifications de la citadelle. Le camp anglais est à l'E. de la ville, dans le faubourg de *Mian-mir*. A.-M. B.

LAHORI (Monts). Massif montagneux du Kafiristan, compris entre la vallée de Tchitral à l'O. et celle de Svat à l'E. Il se détache du Pamir et se dirige vers le S.-O. jusqu'à la vallée du Caboul; l'alt. décroît de 6,800 m. au N. à 2,440 m. au S.; au centre est le col de Lahori par lequel passe la route de Tchitral à Dir par le village d'Achret, repaire de brigands.

LAHORIE (Victor-Claude-Alexandre FANNEAU DE), général français, né à Gavron (Mayenne) en 1766, fusillé à Paris le 30 oct. 1812. Il fit comme officier les campagnes de la Révolution dont il adopta avec ardeur les principes. Général de brigade en 1800, il devint chef d'état-major du général Moreau avec lequel il fut compromis en 1804 lors de la conspiration de Georges Cadoudal. Obligé de quitter la France, il vécut à l'étranger jusqu'en 1808; à cette époque il revint à Paris; mais, en butte aux persécutions de la police impériale, il fut arrêté ainsi que son ami politique le général Guidal. Aussi, quand en 1812 éclata la conspiration du général Malet, ce dernier s'empressa-t-il de les rendre à la liberté. Lahorie fut investi des fonctions de préfet de police en remplacement de Savary, gardé à vue par les conjurés. On sait comment échoua cette tentative. Traduits devant une commission militaire, Lahorie et ses compagnons furent condamnés à mort.

LA HOSDINIÈRE (BERTRAND DE) (V. BERTRAND).

LAHOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron; 508 hab.

LAHOU. Localité de la Côte d'Ivoire (Guinée septentrionale), placée tout récemment sous le protectorat de la France, en même temps que les autres localités qui s'échelonnent depuis l'embouchure du rio Cavally jusqu'aux établissements français de Grand-Bassam.

LAHOUL ou LAHOL. Vallée de l'Himalaya occidental, distr. de Kangra (Pendjab), au S. du Ladak; arrosée par les torrents qui forment le Tchinab, elle est presque complètement close, sauf au débouché de la rivière; l'alt. est de 3,100 à 3,500 m., entre des monts de 6 à 7,000 m. Le Lahoul occupe 4,350 kil. q. et compte 6,000 hab., de race tibétaine.

LAHOUN (El) (V. ILLAHOUN).

LAHOURCADE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. de Monein; 570 hab.

LA HOUSSAYE (AMELOT DE) (V. AMELOT DE LA HOUSSAYE).

LAHOVARI (Alexandre), homme d'Etat roumain, né à Bucarest le 16 août 1841, d'une famille originaire de Valcea (Petite-Valachie). Arrière-petit-fils d'un caïmacan (gouverneur) de cette province, petit-fils de *Jean* Lahovari, député de Valcea dans le premier Parlement roumain de 1831, et fils aîné de *Nicolas* Lahovari, député, sénateur et sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Lahovari fit ses études à Paris, au lycée Louis-le-Grand, dont il fut l'un des plus brillants élèves, puis à l'Ecole de droit, où il obtint en 1865 le diplôme de docteur en droit. Rentré en Roumanie en 1865, il débuta dans la magistrature qu'il abandonna bientôt pour se consacrer exclusivement à la politique. Après avoir pris une part active au mouvement qui aboutit à la chute du prince Couza et à l'élection du prince Charles de Hohenzollern, il fut élu député. Il fonda avec MM. Carp, Georges Cantacuzène, C. Gradistéano, etc., le parti de *la Jeune Droite*, formé sous l'inspiration du prince Jon Ghica, et reçut le ministère de la justice (avr. 1870) dans le cabinet dit de *la Jeune Droite*, présidé par Manolaki-Costaki. Il y fit preuve d'une grande énergie et reçut de nouveau, dans le ministère L. Catargi, le portefeuille de la justice, qu'il garda pendant trois ans et demi. Le principal acte de son administration fut la réforme du code pénal et du code d'instruction criminelle, dont les dispositions imparfaites avaient pour ainsi dire érigé en principe l'impunité d'un grand nombre de crimes et de délits. Il fut ensuite contre le ministère Bratiano l'orateur le plus autorisé de l'opposition. Il fut l'un des chefs de la campagne antirevisionniste, et la ville de Botoşani l'envoya siéger en cette qualité au Sénat de 1884, d'où il se retira avec toute l'opposition, après avoir lancé au pays un manifeste dans lequel il déclarait que le gouvernement libéral s'était mis en dehors de la constitution et de la loi.

De 1884 à 1888, M. Lahovari ne parut pas dans le Parlement, mais son activité politique et son autorité furent loin d'en être diminuées. Il prit la direction d'une campagne de presse et de réunions publiques, très vivement et très hardiment menée, qui contribua à la chute de Bratiano. Les élections de 1888 ayant donné la majorité au parti libéral conservateur, trois des chefs de ce parti, MM. Lahovari, le général Mano et Vernesco, reçurent en nov. 1888 des portefeuilles dans le cabinet Rosetti, reconstitué; M. Lahovari, nommé ministre de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des domaines, élabora, en cette qualité, la loi sur la mise en vente des terres de l'Etat aux paysans non propriétaires et la fit voter par le Parlement. M. Lascar Catargi, ayant remplacé M. Théodore Rosetti à la présidence du conseil, en mars 1889, attribua à M. Lahovari le portefeuille des affaires étrangères que celui-ci garda également dans le cabinet Mano (nov. 1889-févr. 1891). Il se tint à l'écart sous le ministère présidé par le général Floresco, dont il avait refusé de faire partie, et qui n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère. Depuis le mois de nov.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1891, M. Lahovari est devenu titulaire du portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet présidé par M. Lascar Catargi.

Un de ses frères, élevés comme lui en France, le général *Jacques* Lahovari, né à Bucarest en 1846, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École d'état-major de Paris, a été professeur à la faculté des sciences de Bucarest. Il a pris part, en qualité de chef d'état-major des troupes roumaines, à la guerre turco-russe de 1877, et a contribué au brillant succès des opérations de l'armée du prince Charles devant Plevna. Ministre de la guerre de févr. 1891 à 1894, le général Lahovari a réalisé de nombreuses réformes, telles que l'unification de l'infanterie, l'armement des troupes avec le fusil Mannlicher, l'achèvement des fortifications de Bucarest et de Focşani, etc.

Un autre frère des précédents, M. *Jean* Lahovari, né en 1845, après avoir occupé le poste de procureur général à la cour d'appel de Bucarest, entra dans le Parlement et devint l'un des chefs de la majorité conservatrice. En 1893, il a été nommé ministre de Roumanie à Paris.

LA HOZ Y MOTA (Juan [Claudio] de), auteur dramatique espagnol, né à Madrid vers 1620, mort vers 1690. Chevalier de l'ordre de Santiago en 1653, régidor de Burgos en 1657, il remplit ensuite de hauts emplois à la cour. On lui doit un certain nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles se distinguent : la charmante comédie *El Castigo de la miseria*, dont le sujet est emprunté à un conte de Maria de *Zayas* (V. ce nom), et *El Montañés Juan Pasqual, y primer asistente de Sevilla*. Elles ont souvent été réimprimées, en dernier lieu dans le t. XLIX de la *Biblioteca* de Rivadenayra (1859). G. P-ı.

LAHR. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle d'Offenbourg, sur la Schutter ; 10,000 hab. Célèbre orphelinat, poteries, imprimeries, etc.

LA HUERTA (Garcia de) (V. Garcia de La Huerta).

LA HUERTA (Gaspar de) (V. Huerta).

LA HUÉTERIE (Charles de), poète français du XVIe siècle. Citons : *le Dangereux Passage de vice* (Lyon, 1536, in-8); *le Concile des Dieux* (Paris, 1536, in-16); *Prothologies françaises* (1550, in-8). Il eut une polémique assez vive avec Clément *Marot* (V. ce nom).

LAHURE (Corneille-Alexis), général belge, né à Bruxelles en 1800, mort à Ixelles en 1882. Il entra dans l'armée des Pays-Bas et se distingua dans les campagnes des Indes, de 1824 à 1829. Après la révolution de 1830, il passa au service de la Belgique et contribua à organiser l'armée du nouveau royaume. Il devint lieutenant général, aide de camp du roi et reçut le titre de baron. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages concernant l'art militaire, et d'intéressants *Souvenirs sur les Indes orientales et l'île des Célèbes* (Bruxelles, 1880, in-8).

LAHURE (Auguste-Charles), imprimeur français, né à Paris le 26 févr. 1809, mort à Paris le 14 déc. 1887. Fils d'un notaire, il passa par l'École de Saint-Cyr et fut pendant quelque temps officier de cavalerie. Beau-frère de l'imprimeur *Crapelet* (V. ce nom), il lui succéda et donna un grand développement à cet établissement, déjà renommé. De ses presses sont sortis de nombreux journaux, des publications illustrées exécutées avec soin et il devint l'imprimeur attitré de la librairie Hachette. Il laissa, en 1870, la direction de sa maison à ses trois fils : *Louis* (mort en 1878); *Alexis* et *Auguste* (mort en 1883). — *Alexis* Lahure, né à Paris le 10 mars 1849, devenu le chef unique d'une société en commandite (Imprimerie générale), introduisit de nouvelles améliorations dans la typographie. Les femmes qui y sont employées à la composition, concurremment avec les hommes, travaillent à un même tarif, et il y a été créé deux écoles professionnelles, pour former des apprentis des deux sexes. En dehors de belles publications exécutées pour la librairie Hachette et pour d'autres, la maison Lahure se fit remarquer par une œuvre à elle, avec des illustrations en couleurs : *les Contes de l'Archer* (1882), qui lui a valu le prix du Livre de la part de l'Union centrale des arts décoratifs. G. P-ı.

LAI. Nom donné au moyen âge à des poésies françaises dont le caractère est différent selon les époques. Le mot *lai* paraît emprunté à l'anglo-saxon *lâc* (gothique *laik*, allemand moderne *leich*), sorte de danse, de mélodie. Il s'est appliqué de bonne heure aux mélodies jouées sur la rote par les musiciens bretons, puis aux paroles mêmes destinées à expliquer le sujet de ces mélodies. Bientôt le succès des lais bretons entraîna les écrivains français à composer des poèmes dans lesquels ils retracèrent des aventures d'amour analogues par le fond à celles qui avaient inspiré les musiciens bretons et auxquels ils donnèrent naturellement le même nom de *lai*. Les plus anciens *lais* français connus remontent au XIIe siècle : les uns sont narratifs, les autres lyriques.

Les lais narratifs sont en vers de huit syllabes à rimes plates : nous en possédons une vingtaine, dont une quinzaine au moins ont été composées par Marie de France. Les plus célèbres sont : *Lanval*, *Ywenec*, *Fresne*, *Bisclavret*, *Tidorel*, *Eliduc*, *Guingamor*, *Ignaure*, etc. « On peut y reconnaître les débris d'une ancienne mythologie, d'ordinaire incomprise et presque méconnaissable ; il y règne en général un ton tendre et mélancolique, en même temps qu'une passion inconnue aux chansons de geste ; d'ailleurs les personnages des contes celtiques sont transformés en chevaliers et en dames. » (G. Paris.) Les *lais* ont souvent donné naissance à des poèmes plus étendus et à des romans d'aventure : le cycle de *Tristan et Iseult*, par exemple, paraît s'être constitué par la fusion d'anciens lais dont beaucoup sont perdus, mais dont quelques-uns nous sont parvenus. Quelquefois le nom de *lai* s'est appliqué à des poèmes qui n'ont rien à voir avec les légendes celtiques : c'est ainsi qu'il a existé un lai d'*Orphée*, aujourd'hui perdu, mais dont nous possédons un remaniement anglais, *Sir Orfeo*.

Les lais lyriques sont plus rares aux XIIe et XIIIe siècles que les lais narratifs : on en trouve quelques-uns aussi bien dans la littérature provençale que dans la littérature française et ils semblent caractérisés par la dissemblance dans les strophes dont ils se composent, circonstance qui les rapproche beaucoup des *descorts* (V. ce mot). Nous possédons sous le titre commun de *Lai du Chèvrefeuil* un lai lyrique et un lai narratif.

Tandis que le lai narratif a disparu au XIIIe siècle, le lai lyrique et musical s'est maintenu, mais en se transformant, jusqu'à l'époque de la Renaissance. C'est surtout Guillaume de Machaut qui a contribué à lui donner une nouvelle vogue. Eustache Deschamps a composé lui aussi beaucoup de lais dans le nouveau goût, et il en a indiqué tant bien que mal les règles dans son *Art de dictier* : « Quant est des laiz, c'est une chose longue et malaisée à faire et trouver, car il y fault avoir douze couples (strophes), chascune partie en deux, qui font vint-quatre. Et est la couple aucune fois de huit vers, qui font seize, aucune fois de neuf, qui font dix-huit, aucune fois de dix, qui font vint, aucune fois de douze, qui font vint-quatre, de vers entiers ou de vers coupez... » Depuis lors, les règles du *lai* figurent dans les nombreux traités de *rhétorique* qu'ont produits le XVe siècle et la première moitié du XVIe. En 1548, Sibilet les donne encore, non pour recommander ce genre suranné aux poètes, mais, dit-il, par respect pour les anciens. — Dès le XIVe siècle, l'ancien *virelai* a été appelé *virelai* par confusion avec le mot *lai*, mais il n'y avait pas à l'origine de rapport réel entre les deux genres (V. Virelai). A. Thomas.

Bibl. : F. Wolf, *Ueber die Lais, Sequenze und Leiche* ; Heidelberg, 1841. — G. Paris, *Lais inédits*, dans *Romania*, 1879, pp. 29 et suiv. — K. Bartsch, *Zwei provenzalische Lais*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1877, pp. 58 et suiv. — K. Warnke, *Die Lais der Marie de France* ; Halle, 1885.

LAI ou LAY (Frère) (V. Convers).

LAIA, femme peintre grecque (V. Iaia).

LAIBACH (en slovène *Ljubljana*). Capitale de la Car-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

niole (Autriche), située sur la Laibach, à 300 m. d'alt., au pont de jonction de la ligne du chemin de fer Vienne-Trieste et Laibach-Tarvis, et dominée par un château qui sert de prison; 30,000 hab. dont deux tiers environ appartiennent à la nationalité slovène. La langue de l'administration est le slovène. Laibach possède un certain nombre d'établissements industriels, notamment une fabrique de tabac. Le musée est particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire naturelle; la bibliothèque possède de riches collections. Laibach est le siège du gouvernement de la Carniole et de la diète de cette province, d'un évêché et du commandement d'une division. Parmi les institutions scientifiques, l'une des plus importantes est la *Matica* ou société de littérature slovène. Cette ville existait déjà du temps des Romains; occupée vers le VIIe ou le VIIIe siècle par les Slovènes, elle reçut au moyen âge de nombreux colons allemands. Au temps de la Réforme elle fut le théâtre de l'activité de Primus Trubar. Occupée par les Français pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, elle devint la résidence du gouverneur général des provinces illyriennes. Nodier y rédigea pendant quelque temps un journal officiel français, *le Télégraphe illyrien*, dont la collection, aujourd'hui probablement unique, se trouve à la bibliothèque de la ville. En 1821, de janvier à mai, se tint à Laibach un congrès qui réunit les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Naples et le duc de Modène. Il avait pour objet d'étouffer le mouvement libéral en Italie et aboutit à l'occupation de Naples par les Autrichiens. L. L.

Bibl.: Khovec, *Die Landeshaupstadt Laibach;* Laibach, 1887. — L. Leger, *la Save, le Danube et les Balkans;* Paris, 1884.

LAÎCHE (*Carex* Mich.) (Bot.). Genre de plantes Monocotylédones, de la famille des Cypéracées, dont les fleurs unisexuées sont groupées en épis androgynes, monoïques ou rarement dioïques; les fleurs mâles, disposées à l'aisselle de bractées alternes, présentent 2-3 étamines nues à anthère biloculaire; les fleurs femelles sont également solitaires et se composent d'une ovaire libre, uniloculaire, renfermé dans un sac ou *utricule* ouvert au sommet pour le passage du style à 2-3 branches stigmatiques; le fruit est un caryopse trigone renfermé dans l'utricule accru et contenant une graine albuminée avec un embryon voisin de sa base. Les Laiches sont des herbes ordinairement vivaces, à souche souterraine et à rameaux aériens souvent triangulaires, à feuilles alternes engainantes, allongées comme celles des Graminées. Les fleurs, terminales, sont réunies en épis sessiles ou stipités, écartés les uns des autres ou rapprochés en tête. Elles sont répandues sur tout le globe, mais de préférence dans les régions froides et tempérées, et généralement habitent le bord des eaux ou les prairies humides et marécageuses. Quelques-unes cependant affectionnent les pelouses sèches, les sables ou les dunes, entre autres le *C. arenaria* L. (*Vignea arenaria* Rehb.) du littoral de l'Ouest, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., dont les rhizomes longuement traçants servent précisément à maintenir les sables; ces rhizomes ont une odeur légèrement aromatique et une saveur douceâtre un peu amère; c'est le *Radix caricis* seu *gramen rubrum* des anciennes pharmacopées, qui servait jadis comme sudorifique et dans la syphilis sous le nom de *Salsepareille d'Allemagne;* les fibrilles sont employées à fabriquer les *balais de chiendent* du commerce. Les rhizomes des *C. hirta* L. et *C. disticha* Huds. (*C. intermedia* Good.) passent pour émollients et diaphorétiques; les chaumes du *C. brizoides* L. servent à garnir les matelas comme succédané du *Zostera marina;* ceux des *C. vulpina* L., *C. paniculata* L. et *C. riparia* Cuv. sont utilisés dans les industries textiles. Toutes ces espèces sont européennes. Dr L. Hn.



Laîche.

LAÏCHEV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kazan, sur la r. dr. de la Kama; 5,500 hab. Fondée par Ivan le Terrible (1557), c'est une des principales étapes de la route commerciale de Nijni-Novgorod en Sibérie. Le district mesure 5,480 kil. q. et compte plus de 150,000 hab., dont un tiers de Tatares.

LAÏCISATION DES HÔPITAUX (V. Hôpital, t. XX, p. 254).

LAÏCITE (V. Neutralité scolaire).

LAIDET (Joseph-Guillaume-Fortuné de), général et homme politique français, né à Sisteron le 6 mars 1780, mort à Sisteron le 28 nov. 1854. Volontaire en 1802, il participa à l'expédition de Saint-Domingue, servit en Espagne en 1812 et se distingua au siège de Burgos. Il se rallia à la Restauration, fut promu colonel en 1823, et devint député des Basses-Alpes le 17 nov. 1827. Il fit partie de l'opposition, si bien que le gouvernement l'envoya servir à la Martinique. Après avoir pris part à l'expédition de Morée, il fut réélu le 28 oct. 1830, fut promu maréchal de camp, et, lors de l'insurrection de juin 1832 (V. Juin), il commanda la colonne qui enleva les barricades de la rue Saint-Merri. Réélu député en 1831, en 1834, en 1837, il fut chargé en 1839 d'une mission en Algérie qui lui valut en 1840 le grade de lieutenant général. Encore réélu en 1840 et 1842, il échoua aux élections de 1846. Il avait rempli les fonctions de questeur de 1839 à 1846. Le 23 avr. 1848, les Basses-Alpes le renvoyaient à la Constituante puis, en 1849, à la Législative où il combattit si vivement la politique de Louis-Napoléon qu'il fut exilé de France du 9 janv. au 7 août 1852.

LAIE. I. Construction. — Marteau dont la masse de fer aciéré présente deux *pannes* ou têtes semblables de forme et pourvues de tranchants, mais dont l'un de ces tranchants est découpé en dents de scie. La laie sert aux tailleurs de pierre à égaliser avec le tranchant uni la surface ou le parement vu de la pierre ou du moellon et à *piquer* ce même parement à l'aide du tranchant à dents de scie. Ch. L.

II. Sylviculture. — Ligne qu'on ouvre dans le plein bois pour séparer la coupe en exploitation des coupes voisines. L'ordonnance de 1669 (tit. XV, art. 7 et 8) faisait défense aux arpenteurs et sergents à garde de faire les routes plus larges de 3 pieds pour passer les portes-perches et les marchands qui iront visiter les ventes. Les bois abattus ne pourront être enlevés, mais resteront au profit de l'adjudicataire et lui appartiendront. L'ordonnance réglementaire pour l'exécution du code forestier a, dans son art. 75, reproduit ces mêmes dispositions. Les arpenteurs ne pourront, sous peine de révocation et sous préjudice de toutes poursuites en dommages-intérêts, donner aux laies et tranchées qu'ils ouvriront pour le mesurage des coupes, plus de 1 m. de largeur. Les bois qui en proviendront feront partie de l'adjudication de chaque coupe où seront

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vendus suivant la forme des menus marchés. Une circulaire du 4 nov. 1831 recommande aux agents forestiers l'exécution de ces dispositions ; elle rappelle que le bois des laies ne doit jamais être abandonné aux gardes. Pour éviter toute difficulté, l'affiche des coupes de chaque exercice doit indiquer si les bois provenant des laies et tranchées font ou non partie de la vente. MARTINET.

LAIFOUR. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé ; 409 hab. Stat. du chem. de fer de l'E., ligne de Reims à la frontière belge. Fonderies.

LAIGLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, sur la Rille; 5,303 hab. Stat. de la ligne de Paris à Granville, embranchements sur Conches et sur Mortagne (O.). Tribunal de commerce. La principale industrie de Laigle consiste dans la fabrication des aiguilles, épingles, limes, agrafes, pointes, à laquelle il faut ajouter la quincaillerie, la tréfilerie de fer et de laiton, les fabriques de cordes d'instruments, de lacets, de corsets, de gants, la tannerie, le tissage des toiles de lin et de chanvre.

HISTOIRE. — Le château de Laigle fut construit entre 1026 et 1028 par Fulbert de Beine, pour surveiller la vallée de la Rille : sur l'emplacement même du château, Fulbert aurait, d'après la légende, trouvé dans un chêne un nid d'aigle, d'où le nom de Laigle ou *l'Aigle*, comme on écrivait encore au milieu de notre siècle. Engenulf de Laigle fut un des compagnons de Guillaume le Conquérant, passa en Angleterre, et fut tué à Hastings. C'est à Laigle que Charles le Mauvais, roi de Navarre, assassina Charles de La Cerda que Jean II avait fait connétable de France. Après la guerre de la succession de Bretagne, Laigle échut en 1366 à Jeanne de Penthièvre. La ville fut occupée par les Anglais de 1417 à 1450. Elle fut prise un moment par les protestants au XVIe siècle, mais elle ne fut pas souillée par les massacres de la Saint-Barthélemy. — Il paraît certain que, avant la conquête de César et sous la domination romaine, les habitants de la région de Laigle connaissaient déjà le travail du fer. Mais c'est au milieu du XVe siècle, et particulièrement de 1450 à 1550, que la fabrication des épingles s'établit et se développa. A la fin du XVIIe siècle, 6,000 à 7,000 personnes y étaient occupées. Depuis, cette industrie, qui avait déjà reçu d'importants perfectionnements au XVIIIe siècle, n'a cessé de prospérer.

MONUMENTS. — L'*église Saint-Martin* présente la forme d'une basilique à abside circulaire dont la nef est couverte par une voûte en bois à sept pans. Les plus anciennes parties sont l'horloge et l'abside qui datent des XIIe et XIIIe siècles ; le reste est de l'époque de la Renaissance ; le clocher carré, orné de riches contreforts couronnés de pinacles délicatement sculptés, flanqué d'une tourelle octogone qui renferme l'escalier, a été commencé en 1494 ; la seconde aile de l'église a été construite de 1545 à 1552. L'ampleur et la finesse de la décoration extérieure, les magnifiques verrières et les sculptures de l'intérieur font de cette église un remarquable spécimen de l'architecture du XVIe siècle. L'*église Saint-Jean*, qui date également du XIIe siècle, a été complètement remaniée au XVe siècle ; elle est surmontée d'un clocher qui est aussi richement orné de statues et de sculptures que celui de Saint-Martin et qui est de la même époque. Le *château* date du XVIIe siècle; c'est une imposante construction en brique avec une double façade, de beaux jardins, des terrasses qui descendent jusqu'à la rivière, toute l'ampleur des habitations pour lesquelles Mansart fut consulté. J. GAUTIER.

BIBL. : DE LA SICOTIÈRE, *le Dép. de l'Orne pittoresque et archéologique*.

LAIGNE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 425 hab.

LAIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier; 1,002 hab.

LAIGNÉ-EN-BELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy, dans la petite contrée appelée Belinois, sur l'Erip, affluent gauche de la Sarthe; 1,251 hab. Stat. de la ligne de Tours au Mans.

LAIGNEAU (David) (V. AGNEAU [L']).

LAIGNELET. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Fougères; 1,345 hab.

LAIGNELOT (Joseph-François), homme politique français, né à Versailles le 12 juin 1750, mort à Paris le 23 juil. 1829. Auteur de deux médiocres tragédies, *Agis* (1782) et *Rienzi* (1792 et 1804), il se jeta avec ardeur dans la politique. Député de Paris à la Convention et envoyé en mission avec *Lequinio* (V. ce mot) dans la Charente-Inférieure, par décret du 8 sept. 1793, il fut un des agents les plus actifs du culte de la Raison. Il montra beaucoup de zèle dans d'autres missions, en Vendée et en Bretagne, et, en l'an IV, fit partie du comité de Sûreté générale. Compromis tour à tour dans les journées de prairial, puis dans la conspiration de Babeuf, il occupa les fonctions de régisseur de l'octroi à Versailles jusqu'au 18 brumaire et rentra ensuite dans la vie privée. N'ayant ni signé l'Acte additionnel ni occupé de fonctions pendant les Cent-Jours, il ne fut point proscrit en 1816, quoique régicide. F.-A. A.

LAIGNES (La) (V. CÔTE-D'OR, t. XII, p. 1187).

LAIGNES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine; 1,232 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Nuits-sous-Ravières à Châtillon-sur-Seine.

LAIGNEVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 914 hab. Carrières de pierre à bâtir.

LAIGNY. Com du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 598 hab.

LAIGUE. Famille française du Dauphiné (on trouve deux autres branches en Berry et en Provence) dont les principaux membres furent : *Guillaume*, sieur de *Beauvais* (V. ce nom) ; *Geoffroi*, connu sous le nom de marquis de Laigue (1614-74), mêlé à toutes les intrigues de la Fronde, conseiller très intime de la duchesse de Chevreuse ; *Antoine-Louis* (1765-1854) qui dirigea pendant un demi-siècle les archives du ministère de la justice et publia un ouvrage intitulé *les Familles françaises* (Paris, 1815 ; 2e éd., 1818).

LAILLE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Guichen ; 2,115 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Redon.

LAILLY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Beaugency ; 1,942 hab.

LAILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 426 hab. Eglise du XVIe siècle. Ruines de l'abbaye de Vauluisant, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1127.

LAIMÉ (La). Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot, t. XXI, p. 313).

LAIMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 576 hab.

LAIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson ; 499 hab.

LAINAGE. Ce mot, qui désigne d'une manière générale les tissus de laine, s'applique particulièrement à l'opération que subissent les draps en sortant du foulage, alors qu'ils sont encore grossiers et raides, dans le but de réduire leur épaisseur et de leur donner la souplesse et la douceur nécessaires. Le travail du foulon développe les filaments que l'on remarque à la surface des étoffes de laine ; mais, comme son action persistante et énergique a pour résultat de froisser les poils et de les mêler en tous sens, il faut tirer ces filaments à la surface des étoffes, de manière à former sur celles-ci une couche de duvet homogène d'égale hauteur, recouvrant autant que possible les traces laissées par le croisement des fils au tissage. Tel est le but de cette opération. Jusqu'à présent, l'opération du lainage s'effectuait exclusivement sur des machines à tambour, de systèmes et de constructions divers. Un constructeur, M. Martinot, a imaginé, comme principe nouveau de lainerie, d'adapter à cette opération le mouvement alternatif rectiligne ou curviligne. Dans sa machine, le cylindre ou

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le tambour porte-rouleaux de certains systèmes particuliers est remplacé par des leviers garnis de rouleaux à leur extrémité et animés d'un mouvement de va-et-vient curviligne, ce qui permet de traiter l'étoffe à poil et à contre-poil simultanément. On arrive, en outre, à lainer plus rapidement. Il y a dans chaque machine deux ou quatre couples de cadres ou rouleaux travailleurs garnis de chardon métallique en ruban. Le tissu, entraîné régulièrement par des attracteurs, met lui-même en mouvement ces travailleurs et se trouve en moyenne une trentaine de fois en contact avec eux à chaque passage à cause du mouvement alternatif. L. KNAB.

LAINCEL (Louis-Elzear, marquis de), littérateur français, né à Aix en 1818, mort à Suze-la-Rousse (Drôme) le 6 mai 1882. Il est connu par ses ouvrages sur la littérature provençale : *Essai de critique en province* (1861, in-12); *Des Troubadours aux Félibres* (1862, in-12); *Voyage humoristique dans le Midi* (1869, in-12); *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange* (1872, in-12); *la Provence* (1881, in-16). Il fut bibliothécaire du palais de Compiègne.

LAINE. Economie rurale. — La laine constitue le poil des *moutons* (V. ce mot) ; elle se différencie des poils proprement dits en ce qu'elle est plus fine, plus douce et plus flexible. Sur certaines parties du corps la laine est mêlée à quelques poils qu'on nomme *jarres ;* on rencontre surtout les poils jarreux aux cuisses, à la tête, au garrot. La douceur qui caractérise la laine et qui fait qu'elle glisse entre les doigts lorsqu'on palpe la toison, est due au *suint*, c.-à-d. à la matière grasse qui l'imprègne dans la proportion de 20 à 40 %. La laine est fortement hygroscopique ; par contre, elle se dessèche avec la même facilité. Lorsqu'elle est à l'état naturel, la laine est dite *surge* ou *en suint*. Suivant les races et l'alimentation des moutons, la laine présente des différences bien tranchées. La qualité d'une laine dépend tout d'abord de sa finesse, qui a été prise comme base de classification ; cette finesse, c.-à-d. le diamètre des brins, varie de 1 à 10/100e de millimètre ; il varie aussi avec les régions du corps. Sous ce rapport, on admet cinq catégories de laines qui ont reçu des noms différents : laines *extra-fines*, dont le diamètre varie entre 0mm01 et 0,02 ; laines *fines*, dont le diamètre varie entre 0,02 et 0,025 ; laines *intermédiaires*, dont le diamètre varie entre 0,025 et 0,033 ; laines *communes*, dont le diamètre varie entre 0,03 et 0,05 ; laines *grosses*, dont le diamètre varie entre 0,05 et 0,10.

A la finesse de la laine doit se joindre l'égalité de diamètre, qui indique l'égale densité d'où résulte la même force ou ténacité. Les brins de laine sont toujours plus ou moins contournés sur eux-mêmes, et les tours de spire sont d'autant plus nombreux qu'ils sont plus fins. On dit que la laine est « vrillée » lorsque cette disposition en tire-bouchon est fortement accusée ; elle est dite « ondulée » lorsqu'elle présente des flexuosités moindres ; enfin, elle est « droite » ou « plate » quand le vrillement a disparu et que le brin est rectiligne. D'après le docteur Pennetier, il existe une certaine relation entre la forme des brins et celle des cornes de l'animal. Celles-ci sont, en effet, droites ou arquées lorsque les brins sont lisses, et elles sont, au contraire, contournées chez les animaux dont la toison est frisée. A moins que le brin ne soit lisse, sa longueur apparente, la seule dont on tienne compte en pratique, diffère de la longueur réelle qu'il présenterait s'il était étendu. Elle mesure de 5 à 18 centim., les moutons de montagne donnant le minimum et ceux des plaines le maximum. On nomme « laine courte » celle d'un an de pousse, qui ne dépasse pas 5 à 7 centim. Dans cette catégorie se trouvent les laines des moutons des montagnes de l'Allemagne et du mouton espagnol ou mérinos avec ses sous-races. La longueur des laines extra-fines ne dépasse pas 3 à 4 centim. et celle des mérinos ordinaires, 6 à 7 centim. Ces laines courtes sont aussi quelquefois nommées « laines à cardes », par opposition aux laines longues ou « laines à peigne ». Ces dernières ont au moins 10 à 12 centim. et en peuvent atteindre jusqu'à 30 dans certaines races anglaises. Depuis qu'on est parvenu, à l'aide de machines perfectionnées, à peigner les laines les plus courtes, cette distinction a perdu de son importance. Les brins de la première tonte se terminent graduellement en pointe ; mais ceux des tontes suivantes ont un diamètre plus uniforme. La *force* de la laine se mesure par la traction que le brin peut supporter sans se rompre ; les laines fortes sont dites « nerveuses ». La rupture a lieu après un allongement plus ou moins considérable du brin ; cet allongement constitue son « extensibilité » ou souplesse. La souplesse de la laine unie à l'élasticité donne le « liant ». Le nombre de brins par pouce ou centimètre carré sur la toison donne le « tassé » ; on a trouvé dans les laines communes de 8,000 à 10,000 brins, et, dans les laines fines de mérinos, de 20,000 à 40,000 brins par pouce carré. La peau épaisse donne plus de tassé, la peau fine plus de finesse ; d'ailleurs la toison d'un même animal n'est jamais homogène, l'épaisseur de la peau variant avec les différentes régions du corps. A ce point de vue, on distingue six catégories de laine : la première et la meilleure est retirée des flancs et des côtés de l'épaule ; la seconde, du dos et du bas des hanches ; la troisième, des jarrets jusqu'aux hanches et aux genoux ; la quatrième est recoltée sous le cou ; la cinquième, à la naissance du dos et sur la queue ; la sixième, enfin, qui forme la plus mauvaise qualité, est prise sur la tête et sous le ventre. La couleur des laines est très variable ; elle est blanche, grise, jaune, brune ou noire ; cette coloration résiste à l'action du lavage et du dégraissage ; la laine blanche est la plus estimée. L'ensemble de la laine qui couvre un mouton, c.-à-d. la toison, pèse de 2 kilogr. à 2kg500 en suint, et de 1 kilogr. à 1kg500 lavée à dos. A. LARBALÉTRIER.

Commerce. — Les principaux marchés européens pour le commerce des laines sont : 1° Londres, où arrivent les laines d'Australie et du Cap pour être réexportées, s'il y a lieu, dans les autres pays industriels ; 2° Anvers, qui reçoit les laines de la Plata destinées à la Belgique, l'Allemagne et le N. de la France ; 3° Le Havre, pour ces mêmes laines ; 4° Dunkerque, qui, depuis que son outillage a été développé, a dérivé une partie du commerce d'Anvers ; 5° Marseille, pour les laines de Russie, du Levant, et en général des pays riverains de la Méditerranée ; puis Bordeaux et Hambourg. Dans les plus importants d'entre eux ont lieu, ordinairement six fois par an, des ventes publiques aux enchères, auxquelles se rendent les acheteurs de tous les pays et qui règlent les cours.

En raison de la grande hygrométricité de la laine, les poids marchands des lots sont fixés au moyen du *conditionnement*, opération qui consiste, après avoir prélevé dans les balles un certain nombre d'échantillons, à les peser aussitôt leur prise, puis après leur dessiccation complète dans des étuves chauffées à plus de 100°. On établit par ce moyen, à l'aide d'un calcul élémentaire, le poids du lot ramené à l'état sec et l'on y ajoute un taux de reprise représentant l'humidité que doit normalement renfermer la laine. Ce taux, pouvant varier suivant les régions, est ordinairement de 17 à 18 %. La quantité de laine produite et mise à la disposition de l'industrie en Europe aussi bien qu'en Amérique peut être évaluée aux chiffres suivants pour l'année 1893 :

	Kilogr.
France	50.000.000
Grande-Bretagne et Irlande	69.000.000
Europe continentale moins la France	154.000.000
Amérique du Nord	157.000.000
Australie et Nouvelle-Zélande	292.000.000
Colonies du Cap	40.000.000
Plata et Uruguay	167.000.000
Autres provenances	80.000.000
Total	1.009.000.000

On trouvera dans les articles consacrés à la géographie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de chaque pays des indications sur le nombre des moutons, la quantité de la laine produite et l'importance des industries qu'elle alimente (V. aussi Europe, t. XVI, p. 834). Le fait essentiel de notre époque est la décroissance de la production européenne. Les grands troupeaux disparaissent, sauf en Hongrie, Bohème et Silésie. L'Allemagne fournit une certaine quantité de laines très fines du type mérinos électoral ou negretti. L'Autriche-Hongrie donne surtout des laines fines. Celles-ci représentent seulement un quart de la production russe, donnant lieu à une exportation d'environ 25 millions de kilogr. La Turquie et la péninsule des Balkans ne fournissent que des laines communes peu abondantes. L'Italie ne produit que peu de laines fines, dont une certaine quantité est exportée. L'Espagne a beaucoup perdu de son ancienne supériorité, en raison surtout du perfectionnement qu'ont éprouvé, par leur déplacement et les soins qu'ils ont reçus, les troupeaux créés dans d'autres pays avec ses reproducteurs; l'exportation des laines est peu considérable. La Grande-Bretagne possède des races ovines qui produisent une laine très estimée, notamment les cheviott, habitant les collines du S. de l'Ecosse. Les Etats-Unis d'Amérique exportent peu de laine. Les principaux pays d'élevage, qui alimentent dans une large mesure les industries européennes, sont l'Australie, la République Argentine, l'Uruguay et la colonie du Cap.

Les premières laines d'Australie furent expédiées en Angleterre en 1817, et les exportations se sont élevées avec une très grande rapidité. Elles ont été en 1810 de 167 livres anglaises; en 1820 de 100,000; en 1830 de 1,134,134; en 1840 de 12,399,090; en 1843 de 17,433,000; en 1880 de 374,070,000 livres; elles ont atteint en 1893 le chiffre de 287,000,000 de kilogrammes.

Ces laines sont toutes du type mérinos et se désignent par les noms des provinces dont elles proviennent ou de leur port d'expédition : New South Wales et Queensland ou Sydney; Victoria ou Port Philipp, Australie du Sud ou Adélaïde, Australie occidentale ou Ivan River. Elles sont expédiées en balles ordinairement de 500 kilogr., ayant un volume de 1 m. c., cerclées de fer et renfermant de 250 à 300 toisons. Elles sont généralement en suint, mais quelquefois aussi lavées à dos (*scoured*) ou même lavées à fond (*snow-white*).

L'élevage des moutons dans la République Argentine et l'Uruguay s'est développé avec une rapidité au moins égale : les reproducteurs y ont été principalement des mérinos de Rambouillet, et les laines qui en proviennent, encore d'excellente qualité, sont un peu plus courtes et plus dures que celles d'Australie; elles sont très chargées de gratterons et peuvent perdre par l'échardonnage jusqu'à 10 ou 15 % de leur poids. L'industrie fait une différence entre celles de Buenos Aires qui sont plus fines et celles de Montevideo qui sont plus fortes, mieux nourries, mais moins douces. Les balles sont d'environ 400 à 420 kilogr. de laine en suint. Les exportations ont été en 1862, de 81,525 balles; en 1872 de 263,331 balles; en 1893 de 166,000,000 de kilogr. ou 420,000 balles environ.

Les troupeaux de la colonie du Cap dérivent de mérinos introduits vers 1833 et qui ont fait disparaître les races communes élevées précédemment, pour atteindre actuellement le nombre de près de 18 millions. Les exportations ont été : en 1863 de 94,159 balles; en 1867 de 135,418 balles; en 1877 de 180,670 balles et en 1893 de 41,500,000 kilogr. expédiées par Cape Town, Port Elisabeth, East London et Port Natal.

Les principaux centres d'industrie lainière sont en France Roubaix et Tourcoing, fabriquant toutes sortes de tissus pour robes et pour ameublement, ainsi que certaines draperies de fantaisie; Reims produisant les mérinos, cachemires, flanelles; Elbeuf, Louviers, Sedan la draperie; Castres, Mazamet, Dieulefit les draperies communes, molletons, etc.; Aubusson les tapis, etc. En Belgique, Verviers; en Angleterre, Bradford, Leeds, Halifax, etc.; Glasgow, en Ecosse. En Allemagne, c'est en Saxe et dans la Prusse rhénane que ces industries prennent le plus grand développement.

Outre la laine des moutons, on emploie dans des conditions analogues les poils de certaines chèvres, principalement celles de Cachemire, répandues dans les vallées de l'Himalaya et de la toison desquelles on retire, en les peignant, une laine lisse, mais extrêmement fine et douce, au moyen de laquelle on fabrique les châles et autres tissus désignés sous ce même nom de cachemires, mais souvent imités en laine de mouton. Le duvet de ces chèvres est toujours mélangé de poils ou jarres que l'on est obligé d'enlever par un triage très soigné, ce qui élève considérablement le prix de ce textile relativement peu abondant.

Les alpagas et les vigognes habitant les montagnes de la Cordillère des Andes fournissent aussi des laines lisses et longues, très douces, fines et brillantes, de couleur brun marron ou noir, employées pour les belles qualités des tissus qui portent leurs noms. La difficulté de se les procurer par des animaux sauvages et de plus en plus rares rend les prix de ces laines très élevés. Le duvet du lama présente aussi de réelles qualités. Les toisons du chameau fournissent également une laine brunâtre assez longue et douce, mais grossière et jarreuse, dont les Arabes font des cordes et des toiles de tentes; elle est employée par l'industrie dans quelques cas spéciaux. P. Goguel.

Industrie. — L'usage de la laine remonte à la plus haute antiquité. Dans tous les écrits que nous ont laissés les auteurs anciens tels que Moïse, Homère et Hésiode, il est souvent question des nombreux troupeaux formant la principale richesse de quelques peuples et de l'emploi de leur toison en vêtements. Au temps des patriarches de la Genèse et des héros de l'*Iliade*, on portait déjà les étoffes teintes de toutes couleurs et ornées de tout ce que la nature et l'art pouvaient fournir en laine. Les annales de la Chine et la connaissance assez étendue que l'on a acquise de l'antiquité de l'Inde viennent à l'appui de cette ancienneté de l'art de tisser les étoffes en laine. Pline nous renseigne sur l'origine probable des différents arts textiles relatifs à la laine. D'après lui, il faudrait attribuer le tissage aux Egyptiens; la teinture aux Lydiens; les fuseaux pour la filer, à Closter, fils d'Arachné; les foulons à Nicias de Mégare, etc. Cet auteur nous parle aussi des tapis de laine à couleurs et à dessins mélangés, connus antérieurement à Homère; il nous indique les manières différentes dont les Parthes et les Gaulois bordaient ces mêmes tapis; attribue à ceux-ci l'invention des matelas bourrés de laine et à ceux-là celle des étoffes veloutées, soit d'un, soit des deux côtés; aux Romains seraient dues les ceintures velues; au siècle d'Auguste, les étoffes rases et frisées; au roi Attala, les étoffes de laine brochées en or; enfin, d'après le même auteur, les plus belles tapisseries venaient d'Alexandrie, les étoffes tricotées des Gaules, les broderies sur laine de Babylone, où avaient été travaillées ces fameuses couvertures de lits à convives qui, du temps de Caton, furent vendues au prix de 800,000 sesterces et que Néron acheta 4 millions de sesterces. Il est certain que sous la domination des empereurs romains, les Gaulois possédèrent des ateliers importants où se sont fabriquées des étoffes en laine, rayées, à carreaux, appelées saies et destinées à l'habillement des soldats. Parmi les cités manufacturières, il faut citer Arras, puis Saintes et Langres. L'invasion des Barbares vint ruiner complètement l'industrie du filage et du tissage dans le monde entier; aussi, dans le but de suppléer, autant que possible, à la difficulté des échanges, les gens fortunés établirent-ils dans leurs maisons des fabriques particulières. Nous citerons entre autres celle que Charlemagne fonda dans son propre palais. On donnait alors à ces établissements le nom de gynécées, parce qu'ils étaient généralement placés sous la direction de femmes serves. Au temps des croisades, une révolution complète s'opéra dans l'industrie et le commerce du continent, car les Européens, grâce à ces expéditions lointaines, retrouvèrent dans l'Asie les traces des sciences et des arts. La

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

première nation qui sut tirer parti des découvertes rapportées de l'Orient fut l'Italie; vinrent ensuite les Pays-Bas et en particulier Bruges, Anvers et Gand. Ce furent longtemps les Pays-Bas qui fournirent à peu près exclusivement aux besoins et au luxe de toutes les nations d'Europe, faisant venir leurs laines brutes d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Espagne. Les Anglais, cependant, à la fin du XVe siècle, commencèrent à entrer dans la lice industrielle.

Les origines de la fabrication des étoffes de laine en France sont essentiellement diverses, suivant qu'elles s'appliquent aux tissus foulés ou drapés, ou aux tissus ras. Nous allons tout d'abord nous occuper des premiers. Dès le moyen âge, la fabrication des étoffes classées dans la draperie proprement dite existait déjà; elle était concentrée entre les mains d'un petit nombre de familles qui en faisaient une sorte d'industrie domestique, se transmettant précieusement d'une génération à l'autre, et comme autant de secrets, les procédés de tissage alors usités. La France ne pouvait évidemment tirer entièrement sa consommation de ce genre de production, et elle demandait à l'Angleterre, à l'Espagne et aux Pays-Bas, chez lesquels l'industrie drapière avait pris de l'extension, une partie de ce qui lui était nécessaire. L'anéantissement de la Ligue et la publication de l'édit de Nantes, en amenant la confiance dans les esprits, décidèrent de la création de quelques établissements importants et, dès ce moment, la fabrication des draps s'installa chez nous sur le pied d'une véritable industrie. Elle grandit sous l'influence de deux causes successives : tout d'abord l'arrivée en France de familles maures tolérées jusqu'alors dans le royaume de Grenade, et que venait de chasser Philippe III ; ces familles vinrent fonder les principales fabriques encore aujourd'hui existantes de Carcassonne et de quelques localités du Midi. La seconde cause est la production des bestiaux, grâce à la protection de Sully qui, en introduisant plusieurs races ovines de qualité supérieure, augmenta notablement la quantité de laines que nos fabricants pouvaient tirer du sol français. Après la mort de Henri IV, le règne de Louis XIII fut un temps d'arrêt pour l'industrie lainière. Puis, sous Louis XIV, grâce à l'administration de Colbert, on vit s'élever sur tous les points du territoire des fabriques de produits nouveaux créées par des industriels de l'Italie, de l'Allemagne et de Hollande. De là date la fabrication réputée de Sedan, car, en 1646, Nicolas Cadeau fondait dans cette ville la première manufacture de draps fins, façon de Hollande. En 1665, le Hollandais Gesse Van Robais venait fabriquer à Abbeville des draps fins façon de Hollande et d'Espagne ; à Louviers, en 1681, la maison Ricard-Langlois obtenait un certain nombre de privilèges pour une spécialité de fabrication analogue ; enfin Elbeuf voyait aussi se créer des manufactures de drap qui acquirent rapidement une grande importance. Sous le règne de Louis XV, la draperie restreignit sa production. Lors de l'avènement de Louis XVI, un mouvement de recrudescence se manifesta ; mais le traité d'échanges conclu entre la France et l'Angleterre par les soins de Vergennes vint l'anéantir presque complètement. Sous le règne de Napoléon Ier, l'industrie de la laine fit d'immenses progrès. De 1818 date, pour nos manufactures de draps, l'emploi presque exclusif de machines se substituant au travail manuel ; la tondeuse Cellier, la machine à carder Cockerill, les fouleuses et nombre de métiers. En 1834, la draperie, dite de fantaisie, fit son apparition.

Arrivons maintenant à l'histoire de la fabrication des étoffes de laine rases en France. Jusqu'au règne de Henri IV, notre production de tissus demeura fort restreinte. Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, les Français qui émigrèrent dotèrent l'Allemagne de l'industrie des tissus de laine ras, étamines, serges, crépons, etc. Une découverte importante parmi celles qui se rattachent au tissage fut faite en 1737 : ce fut celle de la navette volante. Dans plus de quarante localités, on fabriquait des tissus ras ; les laines anglaises et hollandaises servaient pour les qualités fines, les laines du pays pour les genres plus communs. Les étoffes de laine du XVIIIe siècle forment deux grandes catégories : la première comprenait celles en laine pure, lisses ou croisées, façonnées, fabriquées spécialement dans la Flandre et dans la Champagne ; la seconde, les tissus mélangés de soie et de laine, dont la fabrication avait lieu plus particulièrement dans le rayon d'Amiens et de Paris, dont les manufactures étaient dans l'Artois, dans la Picardie et même dans le Nord ; le rayon de Reims et environs ; celui d'Amiens et environs ; celui du Nord et celui d'Alsace. La fabrication des tissus de laine en Alsace ne prit une certaine extension que comme conséquence des progrès réalisés dans la filature de la laine peignée. Aujourd'hui, bien que nombre de genres similaires se fabriquent dans des rayons fort éloignés les uns des autres, le tissage des articles foulés sous toutes ses formes est particulièrement représenté par Sedan, Elbeuf, Louviers, Vienne, Lizieux, Mazamet, Orléans, Beauvais, Villeneuvette, Vire, La Bastide, Lodève et Châteauroux ; et celui des étoffes rases par Roubaix, Fourmies, Tourcoing, Reims, Amiens, Saint-Quentin et Mende. La statistique officielle nous donne de la façon suivante le nombre de métiers à tisser existant dans toute la France :

ANNÉES	MÉTIERS A TISSER		TOTAL
	ACTIFS	INACTIFS	
1873.....	21.934	1.791	23.725
1876.....	36.518	1.749	38.267
1877.....	32.325	2.949	35.274
1882.....	41.084	3.432	44.516
1885.....	41.923	2.776	44.699
1888.....	43.253	2.429	45.682
1891.....	42.731	2.101	44.832

Arrivons maintenant à la filature et retraçons rapidement les progrès de cette autre industrie. On sait que longtemps les fils ne se firent qu'à la main et que la production française fut presque entièrement concentrée en Flandre et en Picardie ; les produits en furent désignés sous le nom de fils de sayette et servirent, concurremment avec ceux de Hollande et de Saxe, à l'alimentation des fabriques de tissus. Le premier essai d'une mécanique à filer la laine fut dû, en 1755, à un sieur Brisson. En 1780, Prit inventa une machine propre à filer industriellement la laine ; mais c'est seulement en 1810 que naquit la filature mécanique proprement dite ; on essaya, en effet, pour la première fois, le cardage et la filature du cardé à la mécanique, innovations dues à Douglas et Cockerill et on chercha aussi à appliquer à la laine peignée le métier mule-jenny. Ce fut Dobo, mécanicien de Reims, qui, en 1812, monta dans la manufacture de MM. Ternaux et Jobert-Lucas, à Bazancourt, les premières machines à étirer la laine peignée ; ce fut encore lui qui édifia plus tard les deux filatures montées à Paris par Richard-Lenoir. De 1832 à 1835, le nombre des broches des mule-jennys, qui n'était que de 120, fut successivement porté à 160, 200 et 240 ; il en résulta une augmentation considérable dans la production. L'Alsace ne débuta qu'en 1838, mais il s'y monta de suite 35,000 broches. La création, en 1845, du peignage mécanique, grâce à l'invention de Heilmann, donna une impulsion des plus grandes à la filature de la laine peignée. Les deux dernières périodes décennales ont vu se développer dans des conditions remarquables le matériel de la laine cardée et de la laine peignée. En ce qui concerne le premier genre, les assortiments de cardes de petites dimensions à tambours de bois, ont fait place aux grandes machines à tambours métalliques travaillant une nappe de 1m,50 de largeur. La division de la nappe cardée en boudins, obtenue primitivement par les peigneurs à colliers, ne se fait plus que par les appareils diviseurs à lanières de cuir et plus souvent encore par lames d'acier. En peigné, les progrès ont en-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

core été plus sensibles. Les premières peigneuses, déjà remarquables par la perfection de l'exécution et la précision de leur fonctionnement, ont été non seulement modifiées complètement dans la disposition générale, le volume des organes et la transmission des mouvements, mais encore ont reçu des améliorations de détail qui ont accru la quantité du travail sans préjudice pour la qualité. Aujourd'hui, il semble que les efforts des inventeurs s'accentuent du côté du traitement et de l'appropriation plus parfaite des matières premières. Ainsi par exemple, l'industrie du lavage a été dotée tout récemment de divers types de machines plus originales pour le dégraissage, le rinçage, le séchage, l'épaillage chimique et le désacidage des laines. Toutes concourent au même but : l'obtention d'un produit plus parfait, plus marchand, mieux préparé à subir les transformations ultérieures de la fabrication. En 1829, on ne comptait chez nous que 240,000 broches; en 1844, 600,000 ; en 1862, 1 million. Pour les dernières années, on arrive aux chiffres suivants :

ANNÉES	BROCHES		TOTAL
	ACTIVES	INACTIVES	
1873.....	2.646.063	250.866	2.808.929
1876.....	2.688.813	257.819	2.946.632
1879.....	2.747.262	275.515	3.022.777
1882.....	2.867.340	196.620	3.063.962
1885.....	2.885.012	212.291	3.097.303
1888.....	2.862.267	199.795	3.062.068
1891...	2.852.107	215.352	3.067.459

En 1878, la France importait 1,704,000 kil. de fils de laine et elle exportait 4,654,000 kil.; en 1890, elle importait 2,895,000 kil et elle exportait 6,128,000 kil.

La laine est employée, comme nous l'avons vu, pour la fabrication de deux genres de tissus bien différents les uns des autres : les tissus ras et les draps ou tissus feutrés. Dans les premiers, les fils restent découverts et bien visibles; ils doivent donc être souvent très fins et toujours parfaitement réguliers et homogènes; les filaments qui les composent doivent, comme lorsqu'il s'agit du lin, du coton, etc., être bien redressés et parallélisés et parfaitement incorporés dans les fils par la torsion qui les lie. La filature n'atteint ces résultats que par des opérations multiples et répétées et au moyen d'*étirages* (V. ce mot, t. XVI, p. 666) qui, pour produire avec exactitude leurs effets, exigent des préparations premières très complètes, avec intervention du *peignage* (V. ce mot). De là le nom de fils peignés qu'on leur donne (V. Fil peigné, t. XVII, p. 441). Lorsqu'il s'agit des draps ou autres tissus feutrés, les fils n'atteignent jamais une grande finesse; ils se forment en quelque sorte par le canevas de l'étoffe, qui se condense et prend corps par le *foulage* (V. ce mot, t. XVII, p. 890, et Feutre, t. XVII, p. 383) en se recouvrant, en outre, d'une couche de feutre qui cache et dissimule plus ou moins les fils. Pour que le foulage puisse se produire, il est nécessaire que les fibres de la laine aient conservé leur propriété de se feutrer malgré le travail de la filature, et qu'en outre elles ne soient qu'imparfaitement incorporées et emprisonnées dans les fils. La filature devra donc réduire au minimum ses opérations et surtout éviter les étirages. La carde joue un rôle prépondérant dans cette industrie dont les produits prennent, par suite, le nom de fils cardés. Dans tous les cas, les laines sont d'abord triées, dessuintées, puis lavées par des procédés qui diffèrent peu, suivant qu'elles sont destinées à l'un ou l'autre de ces usages. La filature de la laine cardée se réduit ensuite à un *battage* (V. ce mot, t. V, p. 817), suivi du cardage, puis immédiatement du filage. Le battage a pour but de commencer à désagréger les masses dans lesquelles la laine s'est agglomérée pendant le lavage. Pour effectuer les opérations du cardage et du filage, on est obligé d'ensimer, c.-à-d. de graisser la laine (V. Ensimage, t. XV, p. 1161), afin que les fibres, malgré leur surface rugueuse, puissent facilement se séparer les unes des autres, puis glisser les unes sur les autres. L'opération du cardage a pour but de séparer d'une manière complète les fibres les unes des autres et, en outre, de les grouper et de les rassembler en petites mèches qui servent à alimenter les métiers à filer. Ce résultat n'est généralement atteint qu'après le passage à travers trois cardes qui prennent les noms de carde briseuse, carde repasseuse et carde finisseuse ou fileuse (V. Carde, t. IX, p. 367). Les cardes briseuses sont quelquefois munies d'appareils d'alimentation automatique qui puisent la laine dans un bac où l'on en a mis en assez grande quantité et la répartissent d'une manière parfaitement régulière sur la toile sans fin alimentaire de ces machines. On a cherché à éviter la formation des matelas à la sortie des cardes briseuses et repasseuses et à produire d'une manière régulière et continue l'alimentation des machines suivantes, au moyen d'appareils qui reploient la nappe détachée du peigneur, par plis réguliers, sur une table disposée à la suite de ce peigneur, et plus bas que lui ; cette table est constituée par une toile sans fin animée d'un mouvement lent de translation perpendiculairement à la longueur de la carde; il s'y forme donc une nouvelle nappe dont la largeur, égale à celle des cardes, est formée par les plis qui s'y déposent et dont la longueur résulte des déplacements qu'éprouvent, les uns par rapport aux autres, ces plis entraînés par le mouvement de la table. La nappe est enroulée par un appareil spécial qui fait suite à la table, et sert sous cette forme à alimenter la machine suivante. Quelquefois aussi la nappe, détachée du peigneur de la carde, est transformée en un ruban que l'on conduit du côté de l'entrée de la machine suivante, où un appareil très simple, animé d'un mouvement de va-et-vient, la reploie sur lui-même en le couchant parallèlement aux cylindres alimentaires. Dans l'un et l'autre cas, l'alimentation se fait d'une manière régulière et continue, et la marche de la matière se produit dans des directions différentes qui facilitent le cardage et s'opposent au parallélisage des fibres. Au sortir des cardes finisseuses, le système de deux peigneurs n'est plus guère appliqué. On obtient une division plus régulière de la nappe, au moyen de lanières de cuir ou de lames d'acier de 10 à 15 millim. de largeur, disposées les unes à côté des autres, de manière à saisir la nappe dans son ensemble, pour prendre ensuite alternativement deux directions différentes et découper en quelque sorte cette nappe en bandes de même largeur, que des frottoirs ou des guides tournants condensent en mèches. La transformation de ces mèches en fils se fait toujours au moyen de métiers à filer renvideurs (V. Filage, t. XVII, p. 444), dans lesquels l'étirage ou allongement des mèches est produit par l'arrêt de l'alimentation, lorsque le chariot n'a parcouru qu'une partie de sa course. Les glissements des fibres les unes sur les autres se produisent d'une manière régulière pendant que le chariot finit de se déplacer, en raison de l'huile qui les imprègne et qui n'est enlevée qu'après le filage ou quelquefois après le tissage seulement. La teinture s'effectue sur la laine dessuintée avant le filage, ou bien sur les fils ou sur les tissus achevés.

Les opérations pour obtenir de bons fils peignés sont beaucoup plus nombreuses et se succèdent de la manière suivante: 1° *Dessuintage* (V. ce mot, t. XIV, p. 299) et *lavage* (V. ce mot). 2° *Séchage* et graissage ou *ensimage* (V. ce mot, t. XV, p. 1161). 3° *Cardage* (V. ce mot, t. IX, p. 364). Les cardes démêlent les fibres et les groupent en rubans. Un seul passage dans des cardes à hérissons, généralement munies d'un avant-train, est suffisant. 4° *Etirage* donné au moyen d'un gills-box (V. Etirage, t. XVI, p. 666). 5° *Lissage*, opération par laquelle on enlève la graisse provenant de l'ensimage, et qui quelquefois ne se fait qu'après le peignage (V. Lissage). 6° *Peignage*, par lequel s'achève l'opération et le net-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

toyage de la laine, dont les duvets et les filaments trop courts sont en même temps éliminés (V. Peignage). Ces premières opérations, qui livrent la laine bien rangée sous forme de rubans, s'effectuent souvent dans des établissements spéciaux auxquels on donne le nom de peignages. Les filatures proprement dites produisent la transformation en fils des rubans peignés au moyen d'étirages suivis du filage. 7° *Etirages*, qui se répètent huit ou dix fois au moyen de bancs d'étirage ou bobinoirs munis de frottoirs (V. Etirage, t. XVI, p. 666). Les premiers passages sont quelquefois produits par des gills-boxes et les derniers, quand il s'agit de laines longues et lisses, par des bancs à broches (V. Banc a broche, t. V, p. 208). 8° *Filage*, effectué comme par les autres matières textiles au moyen de métiers renvideurs ou de métiers continus (V. Filage, t. XVII, p. 444). L. Knab.

Bonneterie de laine (V. Bonneterie, t. VII, p. 339).

Couvertures de laine (V. Couverture).

Consommation de la laine en Europe (V. Europe, t. XVI, p. 834).

Laines diverses. — Laine de bois. — On donne le nom de laine de bois à de petits copeaux minces et étroits, faits avec des déchets de bois et dont on se sert pour emballages, et quelquefois aussi pour la confection de certains matelas, le nettoyage des machines et la filtration des liquides. Ces laines sont faites mécaniquement au moyen d'espèces de rabots combinés avec des séries de lames qui divisent les copeaux en petites lanières.

Laine végétale. — Différentes fibres d'origine végétale ont été désignées quelquefois sous le nom de laine : en Silésie, en Suède et en Hollande, un peu aussi en Russie et en France, on obtient, en traitant par des lessives de soude les aiguilles du pin silvestre, des fibres de couleur brun marron, au moyen desquelles on fabrique des tissus employés à la confection de vêtements hygiéniques recommandés par certains docteurs contre les rhumatismes. On a de même extrait de la tourbe, sous le nom de cosmos, des fibres rappelant une laine très grossière. Les duvets laineux adhérents aux graines de certaines plantes, telles que le *Typha augustifolia*, *Calotropis gigantea*, ont aussi donné lieu à des essais d'emploi.

Laine de scories. — Les laitiers de haut fourneau, ordinairement refondus au creuset et soumis à l'action d'un courant d'air énergique, produisent une écume d'où s'échappent des fibres fines et entrelacées que l'on recueille sous le nom de *laine de scories* pour en former des enveloppes calorifuges pour tuyaux de vapeur, etc. Ils sont en effet très mauvais conducteurs de la chaleur et du son, et en même temps incombustibles, ce qui rendrait leur usage avantageux pour le remplissage des cloisons et des planchers dans les constructions. P. Goguel.

LAÎNÉ (Jeanne) (V. Hachette [Jeanne]).

LAINÉ (Etienne-Henri-Joachim, vicomte), homme d'Etat français, né à Bordeaux le 11 mars 1767, mort à Paris le 17 déc. 1835. Avocat distingué dans sa ville natale, il fut appelé au Corps législatif le 18 févr. 1808. Bientôt, excédé par la folie belliqueuse et le despotisme de Napoléon, il se rapprocha du royalisme et, au mois de déc. 1813, se prononça dans un rapport célèbre pour le rétablissement de la paix et de la liberté. L'empereur fit supprimer cette pièce, prorogea le Corps législatif et accusa publiquement de trahison Lainé qui, retiré à Bordeaux, accepta bientôt du duc d'Angoulême la préfecture de la Gironde à titre provisoire (12 mars 1814), rentra à Paris après la Restauration et fut nommé par Louis XVIII président de la Chambre des députés. Pendant les Cent-Jours, il se réfugia en Angleterre. Redevenu président de la Chambre des députés à la fin de 1815, il lutta loyalement contre la politique rétrograde des ultra-royalistes. Nommé ministre de l'intérieur le 7 mai 1816, il eut une grande part à l'ordonnance du 5 sept. qui dissolvait la Chambre *introuvable*. Une nouvelle assemblée, élue sous son influence, se montra disposée à mettre un terme à la réaction. Lainé présenta et fit voter la loi électorale du 5 févr. 1817 qui assurait la prépondérance dans les élections à la bourgeoisie. Il put, durant deux années, se maintenir un équilibre entre l'extrême droite et l'extrême gauche. Il se retira du pouvoir en déc. 1818, aussi pauvre qu'il y était entré. On le vit peu après, effrayé par les progrès du parti libéral, s'associer à la proposition Barthélemy pour la réforme de la loi électorale (1819), soutenir le second ministère Richelieu et contribuer à l'adoption de la loi du double vote (juin 1820). Rappelé dans le cabinet (déc. 1820) comme ministre sans portefeuille, il n'y resta cette fois qu'une année, fit ensuite une opposition discrète au ministère Villèle, se prononça en 1823 contre l'expédition d'Espagne et l'expulsion de Manuel et n'en fut pas moins la même année nommé pair de France (23 déc. 1823). Sous Charles X, il soutint la cause des Grecs insurgés, s'opposa aux empiétements des congrégations religieuses, désapprouva la politique de Polignac et prévit, sans pouvoir l'empêcher, la révolution de 1830. Il reconnut le gouvernement de Juillet, mais ne prit plus à peu près aucune part aux travaux de la Chambre des pairs. — Lainé avait été nommé membre de l'Académie française par ordonnance royale le 21 mars 1816.

LAINÉ (Pierre-Jean-Honorat, vicomte), amiral français, né à Bordeaux le 4 déc. 1796, mort à Saucats (Gironde) le 23 déc. 1875, neveu du précédent. Elève de l'Ecole navale de Brest en 1812, il parvint en 1831 au grade de capitaine de vaisseau, prit part au bombardement de Saint-Jean d'Ulloa (1838), fut nommé contre-amiral (30 avr. 1840), commandant de la marine à Alger (1841), préfet maritime (1842), commandant de la station navale de la Plata (1843), enfin vice-amiral (1847). Envoyé par le dép. de la Gironde à l'Assemblée législative (1849), il s'associa d'ordinaire à la politique de la droite et fut rejeté dans la vie privée par le coup d'Etat du 2 déc. 1851. A. Debidour.

LAINÉ (P.-Louis), écrivain héraldiste, auteur de nombreux ouvrages sur la noblesse : *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France* (Paris, 1828-44, 11 vol. in-8) ; *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France* (Paris, 1818-19, in-8, 2 vol.). Généalogies diverses publiées séparément : *Borel d'Hauterive en Dauphiné* (1846, in-8) ; *Factum contre Borel d'Hauterive* (1850, in-8) ; *Réfutation du mémoire de MM. de Marconnay* (Paris, 1830, in-4).

LAINÉ (Jules-Armand), jurisconsulte français, né à Nérondes (Cher) le 15 juin 1841. Reçu agrégé des facultés de droit au concours de 1874, il fut attaché à la faculté de Dijon où il professa le droit pénal et commença la publication d'un *Traité élémentaire de droit criminel*. Deux fascicules en ont été publiés en 1879 et 1880 ; ils contiennent une esquisse historique des principes du droit pénal, la théorie générale du délit et le système général des peines. Appelé à la faculté de droit de Paris en 1879, Lainé y fut chargé, l'année suivante, du cours de droit international privé qu'on créa à cette époque. Nommé professeur de droit civil en 1890, il a néanmoins continué à enseigner le droit international privé auquel il est spécialement attaché par d'importants et remarquables travaux. Sous le titre : *Introduction au droit international privé*, il a entrepris d'exposer l'histoire et le caractère de l'ancienne théorie des statuts, origine du droit international privé actuel. Deux volumes de cet ouvrage ont paru, l'un en 1888, l'autre en 1892. En outre, on doit à M. Lainé un certain nombre de monographies qui ont paru dans le *Bulletin de la Société de législation comparée* et le *Journal de droit international privé*. E. Glasson.

LAINERIE (Techn.). La lainerie ou machine à lainer le drap se compose essentiellement d'un fort cylindre, de diamètre variable, sur lequel sont montées des croisées en fer garnies de chardons et auquel on fait faire, au passage de l'étoffe, de 100 à 120 tours à la minute. Au-dessus et au-dessous du cylindre, se trouvent deux rouleaux sur lesquels le drap s'enroule alternativement. Un rouleau horizontal, sur lequel passe le tissu, force celui-ci, suivant qu'on

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le hausse ou qu'on le baisse, à envelopper plus ou moins fortement le cylindre, et, par conséquent, à subir plus ou moins fortement l'action des chardons. La tension du drap, qui augmenterait au fur et à mesure qu'il s'enroule sur l'un des rouleaux, si l'on n'y prenait garde, est réglée au moyen d'appareils spéciaux. Un tuyau, dit arrosoir, percé de trous très rapprochés, et mis en communication avec un réservoir d'eau, permet, derrière la machine, d'arroser le drap suivant les exigences du genre d'apprêt. Cette machine est conduite par deux ouvriers, dont un principal dit laineur et un teneur de lisières qui aide le premier à tirer par les lisières le drap au large, précaution très utile qui a pour résultat d'effacer les chiffonnages qui proviennent du foulon ou les fripages causés par les inégalités légères de la filature dans les fils de trame. Le chardon employé pour le lainage n'est autre que le *Dipsacus fullonum* ou cardère des foulons ; il tire son utilité des écailles pointues et crochues qui garnissent ses fleurons. L. K.

LAINES-AUX-BOIS. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (3e) de Troyes; 425 hab.

LAINÈS ou **LAINEZ,** deuxième général de la Compagnie de Jésus (V. LAYNEZ).

LAINEZ (Alexandre), poète français, né à Chimay vers 1650, mort à Paris le 18 avr. 1710. Ami de Chapelle et du chevalier de Colbert, grand admirateur de Bayle qu'il alla visiter en Hollande, il était très répandu dans le monde. Ses *Poésies*, spirituelles et gracieuses, ont été publiées après sa mort (La Haye [Paris], 1753, in-8).

LAINEZ (Etienne), chanteur dramatique français, né à Vaugirard (Paris) le 23 mai 1753, mort à Paris le 15 sept. 1822. Il était fils d'un jardinier. Sa voix était un ténor élevé qui ne manquait ni d'ampleur, ni d'éclat, mais qui ne fut jamais sans défaut. Il débuta à l'Opéra en 1773 et remplaça Legras en 1783. Il établit une foule de rôles importants qui lui valurent de réels succès, notamment dans *Alexandre aux Indes*, *Didon*, *la Caravane du Caire*, *Chimène*, *les Danaïdes*, *Dardanus*, *Pénélope*, *les Horaces*, *Œdipe à Colone*, *Tarare*, *Démophon*, *Nephté*, et la fin même de sa carrière fut particulièrement brillante, puisque c'est alors qu'il créa les rôles de Trajan dans *le Triomphe de Trajan* de Lesueur, et ceux de Licinius et de Cortez dans les deux chefs-d'œuvre de Spontini, *la Vestale* et *Fernand Cortez*. Lainez se retira le 1er janv. 1812 et alla prendre la direction du Grand-Théâtre de Lyon, opération désastreuse dans laquelle il se ruina. Il revint à Paris où on lui confia, en 1817, une classe de déclamation lyrique au Conservatoire.

LAING (Malcolm), historien écossais, né en 1762, mort le 6 nov. 1818. Avocat à Edimbourg, il pratiqua peu, représenta Orkney et Shetland au Parlement de 1807 à 1812 et ami de Ch.-J. Fox et de Walter Scott appuya la politique libérale. Il est connu par son *History of Scotland* (1802; 2e éd., 1804, 4 vol.) et par une dissertation sur l'authenticité des poèmes d'Ossian qui fit grand bruit. Citons encore une édition annotée des *Poèmes* d'Ossian et des *Œuvres poétiques* de Macpherson (1805). R. S.

LAING (Samuel), littérateur anglais, né le 4 oct. 1780, mort à Edimbourg le 23 avr. 1868, frère du précédent. Entré dans l'armée en 1805, il servit en Espagne et démissionna en 1809. Il s'occupa ensuite d'industrie et de l'établissement de pêcheries sur les côtes d'Islande. Il rapporta d'un voyage en Norvège et en Suède des considérations politiques et sociales qui furent fort remarquées : *Journal of a residence in Norway* (Londres, 1836, in-8); *A Tour in Sweden* (1839, in-8). Ses *Notes of a traveller on the social and political state of France, Russia, Switzerland, Italy*, etc. (Londres, 1842, in-8) ne firent pas moins de bruit et furent en partie traduites en allemand par Heller (Mannheim, 1844, in-8). Le chef-d'œuvre de Laing est la traduction de la chronique islandaise *Heims Kingla* (1844, 3 vol. in-8). Citons encore de lui : *Observations on the Social and political State of the European People in 1848 and 1849* (1850, in-8) et *Observations on the social and political State of Denmark and the Duchies of Sleswick and Holstein in 1851* (1852, in-8). R. S.

LAING (Alexander-Gordon), voyageur anglais, né le 27 déc. 1793, mort le 26 sept. 1826. Lieutenant d'infanterie, il remplit des missions difficiles à Sierra Leone relatives à l'abolition de la traite, entreprit un voyage de découverte à la recherche des sources du Niger (1822), combattit avec succès les Achantis en 1823 et reçut en 1824 la mission de reconnaître la source et le cours du Niger, en passant par Tripoli et Tombouctou. Il atteignit In-Salah le 3 déc. 1825, Tombouctou le 18 août 1826. C'était le premier Européen qui pénétrait dans cette ville où il fut assassiné par des Arabes. Il a laissé : *Travels through Timmannee, Kooranko and Soolima countries of Western Africa* (Londres, 1825). R. S.

LAINS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant de Saint-Julien; 303 hab.

LAINSECQ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur ; 913 hab.

LAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 251 hab.

LAÏQUE (Organ. ecclésiast.) (V. CLERGÉ, t. XI, p. 652).

LAIR (Pierre-Aimé), publiciste français, né à Caen le 21 mai 1769, mort à Caen le 2 janv. 1853. Conseiller de préfecture du Calvados en 1810, il a fait de grandes libéralités aux institutions charitables de Caen et légué à la ville ses collections de portraits, de tableaux, de gravures et sa bibliothèque. Il a beaucoup écrit. Citons : *Essai sur les combustions humaines produites par un long abus des boissons spiritueuses* (Caen, 1799, in-8); *Notice historique sur Moisson-Devaux* (1803, in-12); *Mémoire sur la pêche, le parcage et le commerce des huîtres en France* (s. d., in-8).

LAIR (Pauline) (V. APPERT [Eugène]).

LAIR (Jules-Auguste), historien français, né à Caen le 25 mai 1836. Sorti en 1858 de l'Ecole des chartes avec le diplôme d'archiviste-paléographe, il entra dans le commerce et devint directeur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux et président de la Société générale des téléphones, sans abandonner jamais les recherches d'érudition et les études historiques. Il a publié sur l'histoire de Normandie et sur le XVIIe siècle des travaux très remarqués. Nous citerons : une excellente édition de l'historien des ducs de Normandie au XIe siècle, Dudon de Saint-Quentin, qui forme le t. XXIII des *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie; Louise de La Vallière et la Jeunesse de Louis XIV* (Paris, 1881, in-8); *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat de Louis XIV* (Paris, 1890, 2 vol. in-8); *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie* (Paris, 1893, in-4), et de nombreux mémoires scientifiques publiés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et les publications des sociétés normandes.

LAIRD. Titre écossais (V. LORD).

LAIRD (Mac-Gregor), explorateur anglais, né à Greenock (Ecosse) en 1808, mort à Brighton le 27 janv. 1861. Compagnon de Richard *Lander* (V. ce nom) dans son voyage d'exploration du Niger en 1832-34, il fonda ensuite une société africaine de bateaux à vapeur et organisa plusieurs expéditions pour cette contrée. Il publia, avec Oldfied, la relation de son grand voyage, où Lander trouva la mort : *Narrative of an expedition into the interior of Africa, by the river Niger* (Londres, 1837, 2 vol. in-8).

LAIRE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 152 hab.

LAIRE (Sigmund), miniaturiste allemand, né en Bavière vers 1550, mort à Rome en 1636. Il alla à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII, et y fut l'élève du peintre flamand Franz Castello. Il a peint sur pierres précieuses des madones et de petits sujets historiques.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAIRE (Le P. François-Xavier), bibliographe français, né à Vadans, près de Dole, en 1738, mort à Paris en 1801. Entré dans les ordres minimes, il fut ensuite professeur de philosophie au collège d'Arbois, se rendit à Rome en 1774, devint bibliothécaire du prince de Salm-Salm, puis, en 1786, celui du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, académicien et bibliophile fameux. Ayant rendu, pendant la Révolution, de grands services dans le récolement de livres et documents manuscrits provenant des couvents, il fut nommé bibliothécaire du dép. de l'Yonne. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire de quelques grands hommes du* XVe *siècle* (Naples, 1776, in-4, en latin); *Specimen historicum typographiæ Romanæ*, XVe sec. (Rome, 1778, in-8); *Dissertation sur l'origine et le progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le* XVe *siècle* (Dole, 1784, in-12); *Serie dell' edizioni Aldine* (Pise, 1790, in-12; Padoue, 1791, édit. augm.), en collaboration avec le cardinal de Brienne; *Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500* (Sens, 1791, 2 vol. in-8), ou catalogue des incunables de la bibliothèque du même cardinal, vendue en 1792. G. P-I.

LAIRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquenbergues; 551 hab.

LAIRESSE (Gérard de), peintre, graveur, poète et écrivain d'art hollandais, né à Liège en 1640, mort à Amsterdam en 1711. Guidé par son père, il étudia la poésie, l'histoire et la musique avant d'entrer dans l'atelier du chanoine B. Flemaël. A quinze ans, il faisait déjà des portraits et même de grandes compositions. Poussé par ses goûts de luxe, il alla s'établir à Bois-le-Duc, puis à Utrecht. Là, déjà marié, il tomba dans la misère et peignit des enseignes, si l'on en croit la légende, jusqu'au jour où un marchand de tableaux, nommé Uylenburg, ayant vu deux toiles de lui, le fit venir à Amsterdam. La réputation de l'artiste grandit rapidement. Il jouait du violon pour s'inspirer, avant de se mettre au travail. Sa facilité était très grande : il fit et gagna, dit-on, le pari de peindre en grandeur naturelle, dans l'espace d'une journée, Apollon et les neuf Muses. Ses tableaux d'histoire religieuse ou ancienne, ses mythologies, ses allégories et ses bacchanales manquaient un peu de style et de sincérité dans le dessin ; mais l'entente du clair-obscur, le pittoresque, l'invention et la légèreté de l'exécution leur donnaient souvent un éclat, une somptuosité remarquables. Ses plus grands ouvrages sont des décorations de maisons d'Amsterdam et de châteaux hollandais. Il peignit pour l'église cathédrale de Liège, *la Pénitence de saint Augustin* et *le Baptême de saint Augustin;* pour l'église de Sainte-Ursule, à Aix-la-Chapelle, *le Martyre de sainte Ursule*. Le nombre de ses peintures s'élève à 250, ce qui est énorme, vu la dimension de beaucoup d'entre elles, si on se souvient qu'il cessa de peindre à l'âge de cinquante ans et qu'il a gravé lui-même avec une grande science de métier, au burin et à l'eau-forte, 200 de ses ouvrages. Citons parmi ses gravures les plus célèbres : *le Festin de Cléopâtre*, *l'Age d'or*, *Une Bacchanale*, plusieurs *Allégories* à la gloire des princes d'Orange et une série de planches sur l'*Histoire de Didon*. Il a gravé les planches de l'*Anatomie du corps humain* de Godefroy Bidloo. On a dit qu'il était devenu aveugle à cinquante ans; il est plus probable que sa vue s'était seulement beaucoup affaiblie. Il a composé *les Principes du dessin* (parus en 1719) et *l'Art de la peinture*. Ces ouvrages ont été traduits, au XVIIIe siècle, en anglais et en allemand, et méritaient de l'être.

Il eut trois frères : l'aîné, *Ernest*, bon peintre d'animaux, vendit toute une série de gouaches au prince de Liège, visita Rome et mourut à Bonn à quarante ans. Les deux cadets eurent moins de talent : *Jacques* fit des fleurs et des figures en camaïeu; *Jean*, des animaux. Quant à ses fils, l'aîné fut commerçant ; les deux autres, *Abraham* et *Jean*, travaillèrent avec succès sous sa direction, et leurs œuvres sont très probablement vendues aujourd'hui sous le nom de leur père. E. DURAND-GRÉVILLE.

LAIRIÈRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet; 173 hab.

LAIROUX. Com. du dép. de la Vendée. arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Luçon ; 782 hab.

LAIS (Constr.) (V. LAIE [Constr.]).

LAIS ET RELAIS (V. ALLUVION, t. II, p. 413).

LAÏS, courtisane grecque, du Ve siècle avant J.-C. Elle était probablement de Corinthe, où se trouvait son tombeau. Elle était célèbre par sa beauté, son avidité et ses caprices. On cite parmi ses nombreux amants le philosophe Aristippe qui lui dédia deux ouvrages, et Eubotas de Cyrène, athlète vainqueur à Olympie. Dans sa vieillesse, elle s'adonna à l'ivrognerie. Elle est l'objet de plusieurs pièces de l'Anthologie, et diverses anecdotes à son sujet sont rapportées par Athénée, Elien, Pausanias, etc. — Il y eut une autre courtisane du même nom, Laïs *la Jeune*, Sicilienne, réduite en esclavage, d'après quelques récits, pendant l'expédition des Athéniens en Sicile. Elle fut tuée en Thessalie dans le temple d'Aphrodite par des femmes jalouses de sa beauté (V. Athénée, XIII, pp. 574, 588-589).

LAISANT (Charles-Ange), mathématicien et homme politique français, né à La Basse-Indre, com. d'Indre (Loire-Inférieure), le 1er nov. 1841. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de Metz, il sortit de cette dernière, en 1863, comme lieutenant du génie et servit dans cette arme, tout en se livrant aux recherches de mathématiques qu'il ne devait cesser de poursuivre au cours de ses diverses situations et dont les premiers résultats, relatifs surtout à la théorie des nombres, parurent sous forme de notes dans les *Nouvelles Annales de mathématiques* (années 1867 et suiv.). Capitaine en 1866, il commanda les troupes du génie au fort d'Issy durant le siège de Paris (1870-71). Elu en oct. 1871 conseiller général à Nantes, où son oncle, le docteur Guépin, jouissait d'une grande popularité, il fit montre d'un ardent républicanisme, fut envoyé par disgrâce, après la chute de Thiers, en Corse, puis en Algérie, conserva néanmoins son mandat et fut réélu en 1874. En 1876, après la séparation de l'Assemblée nationale, il donna sa démission d'officier pour se présenter à la députation, passa dans la première circonscription de Nantes, avec 3,000 voix de majorité, se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, fit partie des 363 et battit, le 14 oct. 1877, avec une majorité de 4,500 voix, l'amiral de Cornulier-Lucinière, candidat officiel. Il fut reçu, le mois suivant, docteur ès sciences mathématiques par la faculté de Paris, avec deux thèses très remarquées : *Applications mécaniques du calcul des quaternions* et *Nouveau Mode de transformation des courbes et des surfaces*. A la Chambre, il reprit sa proposition, déjà présentée au début de la précédente législature, du service de trois ans et de la suppression du volontariat, la soutint avec une vive insistance, mais sans succès, et rompit avec la politique de l'Union républicaine pour se rallier à celle de l'Extrême-Gauche. Devenu, en janv. 1879, directeur politique du *Petit Parisien*, il fut condamné, le 27 nov. 1880, par le tribunal correctionnel de la Seine, à la suite d'attaques de ce journal contre le général de Cissey, à 8,000 fr. d'amende et à 4,000 fr. de dommages-intérêts. Il triompha encore à Nantes aux élections de 1881, malgré l'opposition des gambettistes. Le 25 juil. 1883, un article paru dans son nouveau journal, *la République radicale*, et intitulé *la Chambre infâme*, provoqua au Palais-Bourbon un vif incident. Aux élections du 4 oct. 1885, il se présenta dans la Seine comme candidat radical et passa au second tour, sur la liste de « conciliation », avec 284,191 voix. Nommé, en 1887, rapporteur de la commission de l'armée, il démissionna après le rejet de l'article qui prononçait l'abolition totale des cas de dispense et d'exemption. Dès les premières mesures de rigueur prises contre le général Boulanger, il se montra l'un de ses plus chauds défenseurs, publia une petite brochure intitulée *Pourquoi et comment je suis boulangiste*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Paris, 1887, in-16), qui fit grand bruit, entra dans le « comité de protestation nationale » et fut impliqué dans les poursuites contre la « Ligue des patriotes ». Aux élections de sept. 1889, il l'emporta, au scrutin de ballottage, comme candidat boulangiste, dans le XVIIIe arrondissement de Paris, avec 3,600 voix contre 3,214 au candidat socialiste, M. Lafont. Il demeura l'un des derniers partisans du général. Il ne s'est pas représenté aux élections de 1893 et il a complètement renoncé à la politique militante pour se consacrer exclusivement à des travaux de mathématiques. Admirateur de Bellavitis, dont il a traduit en français l'un des ouvrages intitulé *Exposition de la méthode des équipollences* (Paris, 1874, in-8), il a contribué le plus, avec M. Houël, à répandre chez nous cette ingénieuse méthode (V. Bellavitis et Equipollences), ainsi que le calcul des quaternions. Il est, d'ailleurs, l'auteur de travaux personnels fort estimés, qui ont fait de sa part l'objet de mémoires et de notes parus dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans les *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, dans les *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, dans le *Bulletin de la Société mathématique de France* (il a été en 1887-88 président de cette société), dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. Il a donné à part, outre les ouvrages déjà cités : *Essai sur les fonctions hyperboliques* (Paris, 1874, in-8); *Introduction à la méthode des quaternions* (Paris, 1881, in-8); *la Politique radicale en 1885* (Paris, 1885, in-18); *l'Anarchie bourgeoise* (Paris, 1887, in-12); *Théorie et applications des équipollences* (Paris, 1887, in-8); *Premiers Principes d'algèbre*, avec Elie Perrin (Paris, 1892, in-16); *Recueil de problèmes de mathématiques* (Paris, 1893, 7 vol. in-8). Il a fondé en 1894, avec M. Lemoine, *l'Intermédiaire des mathématiciens*. Il dirige, avec M. H. Laurent, la partie mathématique de la *Grande Encyclopédie*, à laquelle il a fourni de nombreux articles. L. S.

Bibl. : Pour les titres des mémoires dus à M. Laisant, v. le *Catalogue of scientific papers* de la Soc. roy. de Londres, t. VIII et X.

LAISNÉ (Jean-Charles), architecte français, né à Fontenay-aux-Roses, près de Paris, en 1819, mort à Fontenay-aux-Roses le 14 janv. 1891. Elève de Huvé et Lenormand, il fut architecte de la cathédrale de Sens et de l'église Notre-Dame de Dijon, et fut, en outre, peu de temps avant sa mort, architecte de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, après Abadie et M. Daumet. Mais les œuvres les plus importantes de Laisné furent des édifices d'enseignement de tous les degrés : nouvelle Ecole de pharmacie et lycée Janson-de-Sailly, à Paris ; lycées de Cognac et de Guéret et installation de l'Ecole normale supérieure de Cluny (Saône-et-Loire). Ch. Lucas.

LAISNÉ DE VILLÉVÊQUE (Gabriel-Jacques), homme politique français, né à Orléans le 31 déc. 1766, mort à Orléans le 24 janv. 1851. Membre du conseil général du Loiret, il s'occupait fort à Orléans de politique et de commerce et devint député de ce département le 20 sept. 1817. Il le représenta sans interruption de 1817 à 1824 et de 1827 à 1831. Royaliste constitutionnel, il prit une part considérable aux débats, surtout sur les questions financières. Orateur redondant et trop fleuri, il eut des succès de tribune et joua un rôle à la tête de l'opposition constitutionnelle. Il fut questeur de la Chambre en 1828. Laisné est connu encore par sa tentative de colonisation dans l'isthme de Tehuantepec qui excita un vif enthousiasme et provoqua un certain mouvement d'émigration, mais qui avorta piteusement.

LAISSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, sur le Meyroux, affluent de l'Aveyron ; 1,335 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Rodez à Liverac-le-Château. Orphelinat. Poteries, briqueteries. Sur le Montmerle, à 3 kil. de Laissac, restes d'un camp retranché du XVIe siècle. Grottes de la Roque.

LAISSAUD. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian ; 441 hab.

LAISSEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 273 hab.

LAIT. I. Physiologie. — Le lait est le liquide sécrété par les glandes mammaires ; il fournit la base de l'alimentation des mammifères dans la période de la première enfance. Les glandes mammaires, au nombre de deux chez la femme, en nombre plus considérable chez les animaux, appartiennent au groupe des glandes en grappes. L'élément important à étudier dans la glande mammaire, c'est l'acinus et plus particulièrement le cul-de-sac glandulaire. La structure de ces culs-de-sac varie suivant qu'on les étudie pendant le sommeil de la glande ou pendant la lactation ; ces culs-de-sac sont formés par une paroi propre, tapissée à l'intérieur par un épithélium. C'est à l'activité des cellules de cet épithélium qu'est due la sécrétion du lait. Pendant le repos de la glande, cet épithélium est formé par des cellules polyédriques ordinaires. Pendant le travail de la sécrétion, ces cellules subissent des modifications. Les recherches de Partsch et d'Heidenhain ont démontré que, pendant la sécrétion du lait, les cellules polyédriques se gonflent, deviennent plus claires, leurs noyaux se multiplient et, en même temps, on voit apparaître des gouttelettes de graisse dans l'intérieur du protoplasma. Ces gouttelettes, entourées de protoplasma, font saillie du côté de la lumière du cul-de-sac. Cette portion de la cellule devient de plus en plus saillante et finalement se détache : le protoplasma se dissout, et la graisse est mise en liberté. La partie superficielle de la cellule se détruit pour fournir le produit de la sécrétion et, pendant cette fonte partielle, la partie profonde de la cellule s'accroissant, régénère la cellule épithéliale altérée. Avant d'être le siège de ce travail sécrétoire, la glande mammaire prélude à la sécrétion du colostrum. Pendant cette période, certain nombre de cellules glandulaires augmentent de volume, deviennent sphériques et transparentes, les noyaux se multiplient, et c'est de ces cellules que proviennent les globules de colostrum, c.-à-d. des éléments formés par de la graisse entourée d'une membrane-enveloppe à l'intérieur de laquelle se trouve un noyau. Le colostrum est légèrement acide, d'une coloration jaune qui devient blanche vers le quatrième jour. Il est visqueux, contient de l'albumine et se coagule par la chaleur. Le lait n'a pas la même composition pendant la période de lactation : la caséine et le beurre augmentent jusqu'au deuxième mois et diminuent, la caséine, à partir du dixième mois, le beurre à partir du second ; le sucre diminue dans le premier mois et augmente à partir du huitième. Enfin les sels augmentent dans les cinq premiers mois et diminuent progressivement. La caséine qui est la matière albuminoïde spécifique du lait n'existe pas dans le sang. Elle se forme dans la glande, aux dépens de l'albumine du sang. En faisant digérer de l'albumine avec du carbonate de soude et de la glande mammaire fraîche de cobaye, Dahvilardt aurait obtenu une substance analogue à la caséine.

Il est probable que le sucre de lait se forme aux dépens de la glucose. Mais ce n'est qu'une hypothèse. La sécrétion du lait est le résultat de l'activité spéciale des éléments épithéliaux de la glande mammaire. Ces cellules élaborent dans leur protoplasma les matériaux qui composent le produit de la sécrétion et cette élaboration porte sur des substances fournies par le sang.

Les recherches de certains physiologistes nous ont appris que le travail glandulaire est commandé par le système nerveux qui agit à la fois sur les éléments sécrétoires et sur les éléments vasculaires de la glande. On sait aussi que ces deux actions, sécrétoire et vaso-dilatatoire, sont concomitantes, mais indépendantes. En est-il ainsi pour la glande mammaire ? On sait depuis longtemps que la sécrétion lactée est soumise à l'influence nerveuse, et qu'il existe des relations étroites entre l'appareil génital et la glande mammaire. Mais la distinction physiologique des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

actions nerveuses sécrétoires et vaso-motrices n'a pas encore été faite.

La composition chimique du lait (V. ci-dessous et l'art. Aliment, t. II, p. 227) montre qu'il constitue un aliment complet, répondant à tous les besoins de l'organisme : substances azotées albuminoïdes diverses, hydrocarbonées, lactose, graisse, beurre, sels, phosphates calciques et chlorures. Toutefois, il est bon de signaler que sa composition même ne correspond pas au bilan nutritif admis. Si l'on prend en effet les chiffres suivants comme ration normale de l'adulte : principes azotés, 125 gr.; graisse, 100 gr.; hydrates de carbone, 250 gr., on voit qu'il faudrait 4 litres de lait pour assurer le chiffre des substances azotées, 5 litres pour les hydrates de carbone et 3 litres pour la graisse; le lait est donc un aliment mixte gras (Germain Sée). Il faut cependant reconnaitre, quelle que soit l'exactitude des chiffres cités, que le lait constitue la base exclusive de l'alimentation de l'enfant, et suffit à la fois à ses dépenses journalières et à son accroissement; et que 3 litres de lait entretiennent convenablement la vie d'un adulte ne travaillant pas ou tout au moins travaillant peu. Mais pour un homme dépensant de l'énergie, le régime lacté exclusif est absolument insuffisant. Avec 3 litres de lait par jour, on constate en effet rapidement une diminution de force, par suite d'un déficit progressif des matières azotées en rapport insuffisant (Hoffmann). Nous envisagerons le lait surtout au point de vue de l'alimentation de l'enfant, mais il faut néanmoins insister sur le rôle thérapeutique du lait. Certaines dyspepsies sont rapidement améliorées par le régime lacté, sinon exclusif, au moins dominant. Mais c'est surtout quand il s'agit des affections rénales avec ou sans complications cardiaques que l'action du lait est indiquée. C'est la seule nourriture des brightiques; il constitue, grâce sans doute à la lactose, le meilleur des diurétiques. Les quelques inconvénients du lait peuvent être le plus souvent combattus par quelques dispositions simples : la constipation, par le café au lait et quelques fruits laxatifs; la diarrhée (ces deux symptômes opposés se rencontrent souvent) en écrémant le lait et en ajoutant un peu de viande crue; la non-digestibilité, en le coupant d'une eau alcaline, qui s'oppose à la formation d'un coagulum trop rétractile.

Le lait, quelle que soit sa provenance, se présente sous un aspect à peu près analogue; les analyses chimiques qualitatives y décèlent la présence des mêmes substances, mais l'analyse quantitative indique les différences dans la proportion des éléments constituants, différences qui, au point de vue physiologique, ont une réelle importance, au moins en ce qui concerne l'alimentation de l'enfant nouveau-né.

En dehors du lait de femme, on n'a guère utilisé, pour l'alimentation, que le lait de vache, de chèvre et d'ânesse. Ce sont donc ces quatre laits qu'il importe de comparer entre eux. La différence la plus importante entre le lait de femme et le lait de vache se trouve non pas tant dans la quantité des matières albuminoïdes que dans la différence de constitution de ces substances. Le lait de femme, riche en albumine (23,5 °/₀₀), renferme au contraire très peu de caséine (6 gr. °/₀₀) alors que le lait normal d'une vache en renferme 30 gr., chiffre souvent dépassé. — Or la digestibilité de la caséine est difficile; cette substance forme dans l'estomac des caillots lourds et volumineux qui résistent aux agents digestifs, et l'on peut dire que la caséine joue le rôle principal dans la facilité avec laquelle le lait est digéré.

Chez l'enfant nourri au lait de vache, on trouve fréquemment les grumeaux de caséine non digérés dans les selles. Le lait de vache, par exemple, est plus pauvre en matières grasses; en d'autres termes, le lait de femme fournirait plus de beurre que le lait de vache.

Le lait d'ânesse est celui qui se rapproche le plus du lait de femme. La caséine y est en très faible quantité, 6 gr. également par litre. C'est un lait très pauvre d'ailleurs en matières azotées, présentant la même richesse en sucre, mais fort peu de beurre, 11 à 18 gr. Le lait de jument offre une composition presque identique, un peu plus riche en caséine cependant. Aussi a-t-on été conduit à considérer le lait d'ânesse comme succédané type du lait de vache pour la nourriture des jeunes enfants; malheureusement, il est difficile de prolonger et d'utiliser la période de lactation chez ces animaux.

Le lait de chèvre, qui est fréquemment employé pour l'alimentation, se rapproche assez du lait de femme, quoique à une plus grande distance que celui d'ânesse. La caséine en effet s'y trouve en proportion trop forte, 25 à 30 gr. par litre. Nous renvoyons du reste au mot Allaitement pour tout ce qui concerne la question de la nourriture du nouveau-né.

Digestibilité du lait. — On croyait autrefois, avec Liebig, que la coagulation du lait était due à un acide, soit l'acide chlorhydrique du suc gastrique, soit l'acide lactique qui se forme toujours par la fermentation des aliments dans l'estomac. Selmi a montré que la coagulation s'obtenait en milieu alcalin avec la muqueuse stomacale du veau. En réalité, la précipitation de la caséine par les acides est totalement différente de la coagulation par la présure du lab-ferment. Le lait ingéré dans l'estomac se trouve en présence à la fois du suc sécrété par la muqueuse gastrique et de la salive déglutie par l'estomac. L'action de la pepsine du suc gastrique admise par Hammarsten est douteuse, et il est à peu près certain que c'est un ferment spécial, le lab-ferment ou pexine, qui détermine la coagulation du lait, ou mieux la caséification du lait.

Si l'on opère *in vitro*, en mettant en contact présure et lait, on obtient un coagulum dur qui, sous l'influence des acides, se rétracte progressivement, mais dans l'estomac l'action de la salive intervient heureusement pour favoriser la digestion. La salive est alcaline : cette alcalinité combat l'action de l'acide lactique qui peut se former dans l'estomac. Or, les acides en général ont pour effet de rendre le caséum rétractile, dur, compact. La salive s'opposera donc à ces effets. Mais il ne faut pas non plus qu'il y ait une trop grande quantité de salive, car le ferment lab serait alors gêné par son alcalinité. En outre, la salive a pour effet de désagréger le caséum et de permettre ainsi qu'il soit attaqué plus facilement par les sucs qui doivent peptonifier la caséine. La digestion gastrique du lait, n'est, on doit le répéter, qu'une caséification. Les transformations définitives, la véritable digestion a lieu dans l'intestin sous l'influence du suc pancréatique qui dissout le caséum peptonisé.

Digestibilité du lait cru et du lait cuit. Cette question est de la plus haute importance. De tout temps, on faisait bouillir le lait pour le conserver plus longtemps; mais aujourd'hui, en vue de détruire les germes pathogènes qui peuvent se trouver dans le lait, le chauffage du lait est presque une règle absolue. Au point de vue chimique, les modifications apportées par la cuisson du lait sont peu importantes, si elle n'est pas prolongée. Il existe cependant des modifications qui, au point de vue physiologique, ont leur importance.

L'ébullition retarde la coagulation du lait, par suite de la privation d'une partie de ses sels de chaux (Arthus et Pages). Le suc gastrique et le suc pancréatique modifient moins facilement le lait cuit (Leeds). Aussi les enfants ne le supportent-ils que difficilement. Lesage et Chavannes ont montré que le lait bouillant à l'air libre pendant cinq minutes diminuait de près d'un quart de son volume. Mais on peut, sinon obtenir la stérilisation complète, tout au moins rendre le lait à peu près inoffensif en le soumettant à une température voisine de 100°. Dans ces conditions, il faut en effet faire une distinction absolue entre la stérilisation de laboratoire et la stérilisation pratique au point de vue du lait. Pour arriver à la première, et on le peut, il est nécessaire de chauffer au-dessus de 120°, pendant une demi-heure au moins, le lait qu'on veut conserver. A cette température seulement sont tués les spores du *Bacillus subtilis*, du *Mesentericus vulgatus* et du *Thyrotrix tenuis*. Mais cette haute température altère profondément le lait; sa couleur change, devient café au lait clair; son goût est désa-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

gréable. Les éléments gras et albumineux qui le composent se séparent en plusieurs couches et forment de petits grumeaux ; enfin il n'est pas prouvé que la caséine de ces laits ne subisse une modification qui la rende difficilement assimilable.

La stérilisation pratique, celle-là seule que nous visons et qui se fait aux environs de 100°, n'a la prétention que de s'appliquer à la provision de lait faite chaque jour pour l'enfant ; elle met le lait qui y a été soumis à l'abri des germes de l'atmosphère qui peuvent l'infecter, détruit tous les microbes pathogènes et arrête les fermentations qui se seraient produites en attendant le moment où le lait sera donné en tetée. Si elle n'atteint pas les spores du *Mesentericus*, du *Thyrotrix* et du *Subtilis*, elle détruit tout au moins les microbes qui les ont produites, qui d'un autre côté ne sont pas pathogènes.

Le lait ainsi stérilisé n'offre pas les inconvénients du lait bouilli. Le caillot obtenu par la digestion *in vitro*, s'il est encore moins finement granuleux que le lait de femme placé dans les mêmes conditions, présente un aspect bien préférable à celui du lait bouilli dont les grumeaux volumineux, durs, sont difficiles à attaquer par les sucs digestifs de l'enfant. Les résultats obtenus par Budin et Chavannes, non seulement sur des nouveau-nés, mais encore sur des enfants venus avant terme et élevés à la couveuse, montrent que les plus jeunes appareils digestifs sont capables de digérer un tel aliment.

Microorganismes du lait. — Le lait est un excellent milieu de culture pour les microbes. Levures et bactéries se développent avec une très grande rapidité, surtout si la température est favorable. Miquel a montré que du lait qui renfermait 9,000 bactéries par centimètre cube deux heures après la traite en renfermait 120,000 neuf heures après et 5,600,000 au bout de vingt-quatre heures.

Il est évident que sur ce nombre énorme de microorganismes beaucoup sont inoffensifs. Mais si beaucoup n'ont aucune influence pathogène, la plupart, par contre, ont une influence très marquée sur la composition chimique du lait. Parmi les microbes non pathogènes, il faut signaler en première ligne le ferment lactique, isolé par Pasteur. Ce microorganisme produit la coagulation du lait en déterminant la transformation de la lactose en acide lactique. Le ferment lactique découvert par Pasteur et étudié aussi par Lister est un élément à bâtonnet étranglé dans son milieu et arrondi à ses extrémités. La longueur varie de 1 1/2 à 3 μ. En outre du vibrion lactique, d'autres microorganismes transforment la lactose en acide lactique : *Bacillus acidi lactici*, *Bacterium lactis aerogenes*, *Actinobacter polymorphus*, *Thyrothrix claviformis*.

Signalons simplement le groupe des ferments aérobies, du genre *Thyrothrix*, qui se développent à la surface du lait en formant une pellicule et sécrètent une présure et quelquefois même une caséose qui dédoublent la caséine donnant lieu à des produits divers : tyrosme, valérianate d'ammoniaque, etc. D'autres espèces de Thyrothrix sont anaérobies et déterminent la formation de produits donnant au lait une odeur putride, tels les *T. catenula*, *T. urocephalum*, etc.

Laits colorés. Le lait prend quelquefois une teinte jaune, bleue ou rouge. Ces modifications sont dues au développement de microorganismes chromogènes.

Lait jaune. Le *Bacterium synxanthum* détermine une couleur jaune dans le lait qui devient d'abord acide et ensuite assez fortement alcalin. La matière colorante est soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther et l'alcool ; elle n'est pas modifiée par l'action des liquides alcalins, mais est décolorée par les acides. Elle est semblable aux couleurs d'aniline dans ses réactions ordinaires et spectroscopiques.

Lait bleu. Le *Bacillus cyanogenus* donne lieu à une coloration bleu ardoise qui vire au bleu intense quand le lait devient acide sous l'action du ferment lactique.

Lait rouge. Plusieurs microorganismes donnent au lait une coloration rouge. Le plus fréquent est le *Micrococcus prodigiosus*. Il forme d'abord une coloration rouge rose et ensuite des taches rouge sang. Les microorganismes eux-mêmes sont incolores. La matière colorante qu'ils élaborent ressemble à la fuchsine ; elle est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool. En ajoutant des acides, on obtient une coloration rouge carmin et avec des solutions alcalines une coloration jaune. Dans le lait, ce microorganisme se manifeste par des taches rouges.

Microbes pathogènes. Les microbes précédents ont le grave inconvénient de rendre le lait impropre à la consommation ; mais, par le fait même qu'ils déterminent rapidement des modifications visibles dans la composition du lait, il est facile de reconnaître leur présence et il n'est pas démontré que leur ingestion comporte des dangers. Il n'en est pas de même d'autres microorganismes dont l'action est d'autant plus insidieuse que leur présence est difficile à déceler. Ce sont les microorganismes pathogènes, les agents de la diphtérie, de la fièvre typhoïde, des diarrhées infantiles, de la scarlatine, de la tuberculose. Dr P. Langlois.

II. Economie rurale. — La production, la composition, et par suite les propriétés du lait varient non seulement avec l'individualité des vaches laitières, mais encore avec leur habitat et surtout l'alimentation qu'elles reçoivent ; ces causes agissent également sur la quantité de lait sécrété. Pour obtenir une lactation abondante, il ne suffit donc pas de choisir une vache réunissant au plus haut degré les aptitudes laitières, il faut encore la nourrir en conséquence (V. Vache). On sait que le premier lait sécrété immédiatement après la parturition a un aspect particulier ; il est jaunâtre, visqueux et doué de propriétés purgatives (V. Colostrum). Ce n'est que vers le troisième ou quatrième jour que le lait devient normal. La lactation dure de deux cents à trois cents jours par an ; chez les très bonnes laitières, elle se prolonge même au delà. D'après M. Heuzé, on peut établir cinq périodes dans la lactation ; voici leur durée et leur caractéristique moyennes, car il y a des variations individuelles :

1re période : 60 premiers jours, 10 litres de lait par jour = 600 litres ; 2e période : 90 jours qui suivent, 8 litres de lait par jour = 720 litres ; 3e période : 60 jours qui suivent, 6 litres de lait par jour = 360 litres ; 4e période : 30 jours qui suivent, 4 litres de lait par jour = 120 litres ; 5e période : 40 jours qui suivent, 3 litres de lait par jour = 120 litres ; total : 280 jours et 1,920 litres.

L'activité du fonctionnement des mamelles, tout en restant individuelle, n'en est pas moins subordonnée, comme le fait remarquer M. A. Sanson, à la quantité des matériaux qui lui sont fournis. Elle est individuelle par rapport au volume de sang qui traverse la mamelle en un temps donné, volume dépendant, de son côté, de la capacité des vaisseaux mammaires. Le volume de sang qui irrigue la mamelle gouverne quantitativement la sécrétion. Celle-ci est proportionnelle à la tension du fluide dans ses vaisseaux, comme on peut le prouver en excitant les nerfs vaso-moteurs d'une glande analogue. Toutefois, la qualité du produit secrété dépend nécessairement de la richesse du sang en matériaux propres. Cependant, dans les deux premiers mois après le part, le lait produit en abondance est plus aqueux que dans le quatrième ou le cinquième, et plus la lactation avance vers son terme, plus la qualité, toutes circonstances égales d'ailleurs, s'améliore. Alb. L.

III. Chimie. — Composition du lait. — Les premières notions exactes sur la composition du lait se rencontrent seulement dans certains ouvrages du xvie siècle ; un auteur italien dit à ce sujet : « Le lait laissé au repos rassemble sa crème à la partie supérieure ; celle-ci, battue, se tourne en beurre et le lait écrémé peut se coaguler pour donner le fromage par la présure de chevreau, la semence de chardon bénit, l'oxymel. » Les recherches chimiques sérieuses les plus anciennes sont dues à Macquer et à Scheele. Le lait est une solution de caséine, de sucre de lait et de sels, tenant en suspension des globules butyreux et une petite quantité de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

matière caséeuse insoluble. Sa réaction, le plus souvent alcaline, est due à la présence des phosphates et de quelques carbonates alcalins. Abandonné à l'air, le lait subit la fermentation lactique, et l'acide formé détermine la coagulation; si la température est maintenue entre 35 et 40°, le sucre de lait éprouve une autre fermentation, la fermentation alcoolique : on obtient ainsi le koumis des Tatares et des habitants du Caucase. Soumis à l'action de la chaleur, le lait entre en ébullition, en produisant à la surface une pellicule de matière azotée fournie par un produit d'oxydation de la caséine. Quand on abandonne le lait à lui-même, les globules plus légers montent à la surface et constituent la crème; brisés dans la baratte, ils laissent la matière grasse qu'ils contiennent se réunir et former le beurre. Le lait écrémé contient encore la *caséine* (V. ce mot), le sucre de lait, l'albumine et les matières minérales. Les acides minéraux et organiques coagulent le lait, c.-à-d. précipitent la caséine, mais la présure, matière obtenue en raclant la caillette du jeune veau ou en la faisant macérer dans de l'eau alcoolisée, possède cette propriété au plus haut degré et peut coaguler 30,000 fois son poids de lait. La *lactose* (V. ce mot) reste dissoute dans le petit-lait obtenu après la séparation de la caséine; on l'obtient en grande quantité dans les fromageries suisses par l'évaporation de ce petit-lait. On trouvera à l'art. Aliment, t. II, p. 227, un tableau indiquant la composition chimique des divers laits.

Stérilisation du lait. — Pour la stérilisation du lait, nous n'avons pas à décrire ici les appareils industriels, tous d'une grande simplicité, qui consistent en chaudières de capacité différente où l'on porte le lait à une température voisine de 100° pendant un temps plus ou moins long. Nous nous contenterons d'exposer un procédé très pratique, à la portée de tout le monde, car il s'adresse surtout aux mères de famille les moins fortunées. La mère de famille achète, surtout à Paris, le lait d'une valeur de 30 cent. le litre environ. Le lait doit être stérilisé aussitôt l'arrivée au logis. Dans un panier à verres en fil de fer, on place côte à côte des bouteilles en verre blanc telles que celles qu'on emploie pour la conservation des fruits. Elles ont été préalablement remplies du lait à stériliser. Le panier est plongé dans une grande marmite pleine d'eau. Aussitôt l'eau en ébullition, on recouvre la marmite de son couvercle et l'on prolonge l'ébullition lente pendant quarante-cinq minutes. Le panier enlevé, les bouteilles sont bouchées aussitôt avec des bouchons de liège bien propres. Puis, le lait refroidi, on laisse les bouteilles dans une terrine contenant de l'eau froide. Quoique le lait ainsi préparé puisse se conserver quelques jours, il est bon de le consommer au plus tard le lendemain, attendu sa qualité inférieure. Il est essentiel de rejeter le lait qui s'est coagulé pendant l'ébullition. Lorsque le lait doit être donné à l'enfant, on replonge auparavant la bouteille dans l'eau tiède, puis le bouchon de liège enlevé est remplacé par une tetine de caoutchouc. Par cette stérilisation si simple comme procédé, si précieuse comme résultat, la mère de famille pourra, dans une large mesure, éviter à son enfant les troubles gastro-intestinaux si fréquents pendant les premières semaines de la vie.

Conservation. — L'altération spontanée du lait provient soit de son exposition prolongée à l'air, soit de sa provenance de vaches malades. Cette altération est favorisée par l'élévation de la température et par les temps orageux. Pour la retarder on eut d'abord recours à des procédés qui changeaient la composition chimique du lait. Ainsi d'Arcet recommande l'addition de 0,25 % de bicarbonate de soude. Cette addition ne change pas sensiblement le goût du lait. En tout cas, elle est absolument inoffensible pour la santé. Malheureusement, la conservation du lait n'est assurée que pour quatre ou cinq jours seulement. Braconnot portait le lait à la température de 45°, puis ajoutait par litre de lait 1 décilitre d'eau chlorhydrique aux 3/100. Le lait se caillant alors complètement, on fait écouler le petit-lait et on mêle le caillé avec du carbonate de soude, 2 gr. par litre. Cette dissolution, effectuée sous l'influence d'une douce chaleur, donne une pâte molle qu'on introduit dans une bouteille qu'on ferme hermétiquement. Gay-Lussac remarqua, un des premiers, qu'en faisant bouillir le lait à plusieurs reprises, on pouvait le conserver plusieurs jours. Cette observation reprise et transformée par M. de Lignac conduisit enfin à une méthode excellente de conservation du lait. Le lait employé est d'abord de très bonne qualité. On y dissout de 75 à 80 gr. de sucre par litre; puis, à l'aide d'une circulation de vapeur, on opère la concentration du lait dans un vase à fond plat, de manière que l'épaisseur de la couche ne dépasse point 2 à 3 centim.; en outre, le liquide est sans cesse agité avec une spatule, ce qui empêche la formation des pellicules, qui ensuite ne se délayeraient plus.

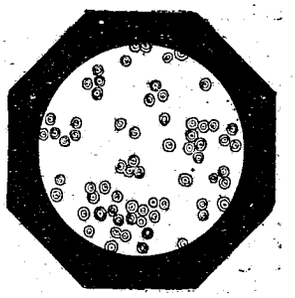

Globules de sang vus au microscope.

Lorsque le lait est réduit au 1/5 de son volume primitif, on le verse dans des boîtes cylindriques en fer-blanc, contenance de 1 litre ou 1/2 litre, que l'on ferme par soudure d'un couvercle. Ce procédé, pratiqué aujourd'hui en Suisse sur une grande échelle, y a été modifié avantageusement, en opérant l'évaporation du lait, ce qui a permis d'obtenir des extraits solides dont il a été parlé à l'art. Conserve. Passons maintenant aux altérations du lait provenant de maladies des vaches qui l'ont produit. Le microscope les signale dans presque tous les cas par la présence de globules caractéristiques. Sans entrer en de plus grands développements, nous donnons simplement ci-dessus la forme des globules de pus qui dans plusieurs maladies des vaches s'introduit dans le lait. On distinguera facilement ces globules à surface pointillée, à bords irréguliers, des globules de sang parfaitement circulaires.

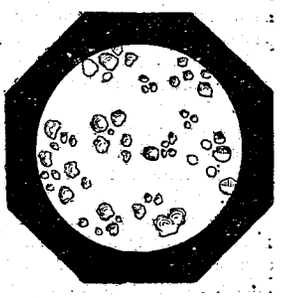

Pus vu au microscope.

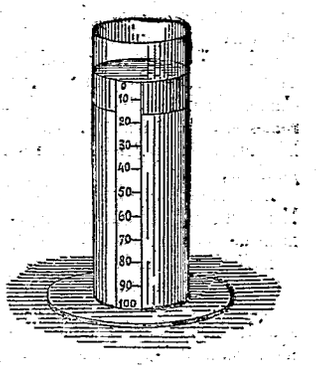

Falsification. — *Addition d'eau.* C'est la fraude la plus commune, corrélative d'ailleurs de l'enlèvement de la crème. C'est la seule pour laquelle nous décrivons un appareil très simple à construire. Achetez une éprouvette à pied, et après avoir, sur une bande allongée de papier, tracé 100 divisions égales, collez-la extérieurement de façon que la division 100 parte du fond de l'éprouvette. Le lait étant versé jusqu'à la division 0, le laisser reposer pendant vingt-quatre heures à la cave. La crème monte à la surface; on note alors le nombre de divisions qu'elle oc-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cupe. Un bon lait ne doit pas en donner moins de 10. Reste à déterminer la quantité d'eau ajoutée. Cette opération se fait au moyen d'une éprouvette dite pèse-lait qu'on trouve chez tous les opticiens et qu'il suffit de plonger dans du lait pour lire au point d'affleurement la quantité d'eau (V. Lactomètre).

Cervelle. Cette matière, délayée en très petite quantité dans le lait écrémé, peut y simuler la crème. Si l'on possède un microscope, on apercevra immédiatement une masse de petits vaisseaux sanguins.

Féculents. Une fraude assez commune dans les régions où tout contrôle est difficile, particulièrement dans les pays d'excursion, où pourtant le lait devrait être irréprochable, consiste à lui ajouter de notables quantités d'eau et d'une matière féculente quelconque, farine, amidon. Pour les reconnaître on fait bouillir légèrement, puis à froid on ajoute quelques gouttes de teinture d'iode qui communiquent au lait une coloration bleue d'autant plus intense que la quantité d'amidon contenue est plus notable. — A signaler aussi des décoctions de riz, de son, etc.

Albumine. Les blancs d'œufs ainsi que les jaunes peuvent être reconnus, s'ils sont en forte proportion, par les grumeaux et les flocons plus ou moins abondants fournis après l'ébullition du lait que l'on a préalablement filtré sur un double filtre de papier serré.

Gommes. Les matières gommeuses s'emploient pour donner de la viscosité au lait, afin de contre-balancer la diminution de densité due aux additions d'eau qu'on ne peut alors reconnaître au moyen du pèse-lait. Coaguler le lait avec un peu d'acide acétique. Dans le liquide filtré, verser de l'alcool. Il se formera des flocons peu abondants, très légers, d'un blanc bleuâtre. A. Riegel.

Coagulation du lait (V. Fromage).

Lait en poudre, en tablettes (V. Conserves).

IV. Pharmacie. — Lait d'amandes. — Le lait d'amandes est une émulsion simple qu'on obtient en pilant des amandes avec un peu d'eau et de sucre, dans un mortier pour obtenir une pâte très fine ; la pâte est ensuite délayée dans l'eau et le produit obtenu passé à l'étamine. Les proportions de matière à employer sont les suivantes :

Amandes douces mondées.....	50
Sucre blanc.....	50
Eau.....	1.000

V. Construction. — Lait de chaux. — Délayage dans l'eau d'une certaine quantité de chaux qui y reste en suspension et qui sert à badigeonner les murs d'une construction.

Bibl. : Physiologie. — Donné, *Du Lait*, 1837. — Bouchardat et Quevenne, *Du Lait*, 1857. — Duclaux, *le Lait*, Bibliothèque scientifique contemporaine, 1887. — P. Langlois, *le Lait*, dans *Aide-mémoire scientifique*, 1893. — Arthus et Pages, *Recherches sur la digestion gastrique du lait*, Société de biologie, 1891. — Chavannes, *Du Lait stérilisé*, dans *Semaine médicale*, 1892. — Bourquelot, *la Digestibilité du lait cuit*, dans *Médecine moderne*, 1890. — Partsch, *Ueber den feineren Bau der Milchbildung*, 1880. — Laffont, *Recherche sur la sécrétion du lait*, dans *Gaz. méd.*, 1879. — De Sinety, *De l'Innervation de la mamelle*, dans *Gaz. méd.*, 1879. — Griniewitch, *Des Galactagogues*, thèse de Paris, 1892. — P. Langlois, *le Lait*; Paris, 1894.

LAÏTA. Rivière de France (V. Finistère, t. XVII, p. 490).

LAITANCE ou LAITE. I. Physiologie. — Organe de reproduction mâle des *Poissons* (V. ce mot).

II. Art culinaire. — La laitance est une substance d'un goût agréable et très nourrissante; on estime surtout celles de la carpe, de l'alose, du hareng, du brochet et du maquereau. Après les avoir nettoyées et fait dégorger dans l'eau fraîche, on les blanchit à l'eau bouillante faiblement vinaigrée, puis on les fait cuire pendant un quart d'heure environ avec parties égales de blond de veau, bouillon et vin blanc, assaisonnés de sel, poivre, bouquet garni. On les retire, on lie la sauce réduite, on y ajoute du jus de citron et on la verse sur les laitances conservées à la chaleur avant de les dresser. — Les anciens étaient très friands de la laite des murènes qu'ils élevaient dans leurs viviers.

LAITERIE (V. Bâtiments ruraux).

Ecoles de laiterie. — Ecoles ménagères spéciales à certains pays, le Danemark surtout et la Suède, où l'industrie du laitage est d'une importance particulière. La plupart de ces écoles reçoivent seulement des jeunes filles, mais quelques-unes aussi des garçons, à qui elles enseignent la fabrication du beurre et du fromage et plus généralement le gouvernement d'une maison où la laiterie tient une place essentielle. Les cours durent tantôt six semaines seulement, tantôt l'année entière, et se terminent par des examens portant sur la théorie et la pratique et donnant lieu à des certificats d'aptitude. H. M.

LAITERON ou LAITRON (*Sonchus* L.) (Bot.). Genre de Composées-Chicoracées, du groupe des Lactucées, voisin des *Lactuca* (V. Laitue), dont il se distingue par les fleurs généralement jaunes, les achaines comprimés-lenticulaires, munis de côtes réunies entre elles par des saillies rugueuses transversales, tronqués au sommet, dépourvus de bec, couronnés par une aigrette sessible de poils pluriséries et réunis par fascicules à la base. Les Laiterons sont des plantes herbacées qui croissent dans toutes les parties du globe ; leurs organes, glabres ou hérissés, sont gorgés d'un latex laiteux ; les feuilles sont alternes, auriculées, hastées à la base, pinnatifides. Le *S. oleraceus* L., vulgairement nommé lait d'âne, laitine de lièvre, palais de lièvre, etc., peut se manger cuit ou en salade ; le suc passe pour apéritif et galactogogue ; les feuilles servent à faire des cataplasmes émollients. Le *S. tenerrimus* L. ou Laiteron doux, le *cardillo* des Napolitains, appartient à la région méditerranéenne ; ses feuilles sont comestibles et le suc passe pour calmant. Le *S. asper* Vill., ou Laiteron rude, est une mauvaise herbe commune dans les cultures ; sa racine était employée jadis comme adoucissante, sous le nom de *radix sonchi*, son suc comme stomachique. Les *S. arvensis* L., *S. palustris* L., *S. alpinus* L., etc., ont servi à des usages analogues.

LAITIER (Métall.). Dans le travail du haut fourneau, on obtient, comme produit accessoire, des laitiers, c.-à-d. des silicates permettant l'élimination des éléments terreux qui accompagnent la matière métallique ; ce sont donc des corps dont la production est inévitable et qui sont, en général, un embarras pour les usines. A ces silicates de chaux et d'alumine peuvent s'adjoindre accidentellement d'autres bases telles que la magnésie, la baryte, l'oxyde de fer, l'oxyde de manganèse. Les éléments qui accompagnent l'oxyde de fer dans les minerais sont généralement le quartz, l'argile et plus rarement le carbonate de chaux. Il en résulte, l'argile étant un silicate d'alumine, que la silice libre ou combinée et l'alumine sont surtout en présence de l'oxyde de fer que l'on se propose de réduire. Mais les silicates d'alumine sont difficiles à fondre ; le ramollissement et la fusibilité ne commencent qu'avec une proportion de 73 % de silice et de 27 % d'alumine correspondant à la formule $Al^2O^3, 3\ SiO^3$. Il faut même arriver à $Al^2O^3, 4\ SiO^3$, pour avoir une fusion vitreuse, qui ne saurait encore procurer au métallurgiste la fluidité dont il a besoin pour séparer franchement la partie métallique de la partie terreuse. On a donc imaginé d'ajouter des bases supplémentaires, et celle qui se présentait le plus naturellement était la chaux, seule ou accompagnée de magnésie. Il semble, en effet, y avoir une loi physique sur la fusibilité des silicates à plusieurs bases. Plus il y a de bases, moins la fusion a lieu à haute température. La silice, la chaux, la magnésie, l'alumine sont infusibles séparément ; combinées deux à deux seulement, ces matières se comportent comme si elles étaient également réfractaires. La fusion n'est bien caractérisée que quand ces éléments sont mélangés, deux au moins, avec la silice. On ajoute donc, à la silice et à l'alumine, qui existent déjà dans le minerai et dans les cendres du coke, de la chaux sous la forme de carbonate de chaux ou castine. On arrive ainsi à produire un silicate ayant comme composition moyenne : silice, 40 ; chaux, 40 ; alumine, 20. Il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

suffit, en général, de constituer un laitier qui ait autant de chaux que de silice, sans se préoccuper de la proportion d'alumine, et on y arrive en ajoutant deux parties de carbonate de chaux par chaque partie de silice contenue dans le minerai et les cendres de combustible. Souvent la chaux est accompagnée de magnésie ; il semble que la fluidité des laitiers augmente avec cette base. On lui reproche cependant de diminuer la proportion de chaux nécessaire et, par suite, de moins favoriser le passage du soufre dans le laitier, le soufre se combinant à la chaux pour former du sulfure de calcium et n'ayant pas la même tendance à former du sulfure de magnésium. Les laitiers de fonte au bois sont en général plus fusibles que ceux obtenus avec le coke ; cela tient, sans doute, à une certaine proportion d'alcalis provenant des cendres du bois ; ils sont aussi plus siliceux ; leur cassure est un peu vitreuse. En voici quelques analyses :

DÉSIGNATION	SILICE	CHAUX	MAGNÉSIE	ALUMINE	PROTOXYDE de fer
Suède	56,6	1,7	17,5	19,0	6,6
—	52,5	16,7	17,4	10,5	2,9
Berry	44,4	28,4	1,6	17,0	4,4

Les laitiers de fonte au coke sont moins vitreux, plus pierreux et fusibles à une plus haute température :

DÉSIGNATION	SILICE	CHAUX et MAGNÉSIE	ALUMINE	PROTOXYDE de fer
Le Creusot. — Fonte grise...	35,5	42,0	21,0	1,5
— — blanche.	38,5	39,5	18,5	3,5
Hayange. — Fonte grise...	28,0	45,5	23,0	2,5
— — blanche.	34,0	40,0	21,5	3,5

Dans la marche en fonte blanche, la réduction du minerai est incomplète ; il passe alors de l'oxyde de fer dans le laitier, la chaleur étant insuffisante. Quand cette proportion d'oxyde de fer augmente, dans le cas de dérangement du haut fourneau, le laitier obtenu porte le nom de scorie, car il devient un silicate métallique, et il n'est pas exclusivement terreux. Dans certaines industries spéciales qui cherchent à réduire l'oxyde de manganèse comme dans la fabrication du spiegel et du ferromanganèse, la réduction du manganèse est incomplète et une forte proportion de ce métal reste à l'état d'oxyde dans le laitier qui devient une sorte de scorie. Voici l'analyse de laitiers de fabrication de ces alliages :

DÉSIGNATION	SPIEGEL à 20 % de manganèse	FERROMANGANÈSE à 84 % de manganèse
Silice	33,30	26,80
Alumine	14,20	13,60
Chaux	38,50	42,50
Baryte	0,19	2,27
Fer	traces	traces
Manganèse	12,00	11,16
Soufre	1,25	»

On voit que la composition des laitiers varie beaucoup avec la nature des fontes produites. Il y a même une relation entre l'allure du fourneau et l'aspect des laitiers. La couleur des laitiers à leur surface se rapproche d'autant plus du blanc grisâtre que l'allure du fourneau est plus chaude. Au contraire, les laitiers sont d'autant plus noirs et plus chargés d'oxyde de fer que l'allure du fourneau est plus froide. Entre ces deux extrêmes se classent toutes les nuances de couleur, qui correspondent aux allures intermédiaires ou spéciales à telle ou telle fabrication. Outre la couleur, il y a d'autres caractères qu'il est intéressant d'observer dans les laitiers. L'état vitreux provient d'un excès de silice, tandis que l'état fusant est causé par un excès de chaux ou l'absence d'alumine. Les laitiers fusants sont ceux qui tombent en poussière sous l'action prolongée de l'humidité de l'air ; c'est l'augmentation de volume accompagnant l'hydratation de la chaux, qui produit cet émiettement et cette pulvérisation chimique. Elle ne peut avoir lieu que lorsque la chaux est suffisamment saturée par la silice, et le laitier formé se comporte comme une dissolution instable de chaux dans un silicate à proportions définies. La facilité avec laquelle le soufre passe à l'état de sulfure de calcium dans le laitier fournit un moyen énergique pour éliminer le soufre du lit de fusion. Le manganèse facilite beaucoup le passage du soufre dans les laitiers qui se colorent en jaune tirant plus ou moins sur le brun. Les laitiers chargés d'oxyde de fer sont loin d'être désulfurants ; il en est de même des laitiers de fonte au bois renfermant une proportion notable d'alcalis, et qui ne sont désulfurants qu'en raison de leur excès de chaux.

Les laitiers forment un élément important et gênant de l'industrie de la fonte ; aussi a-t-on fait de nombreuses tentatives pour leur utilisation. Lorsqu'on coule les laitiers en gros parallélépipèdes, ce qui se fait facilement avec des wagons en fer, dans lesquels se rend le laitier liquide, on a quelque peine à se débarrasser de ces masses ; elles s'entassent mal, laissant de grands vides entre elles, et à moins d'avoir des laitiers fusants qui se pulvérisent au contact de l'air, on embarrasse inutilement les terrains qui avoisinent les hauts fourneaux. Il est préférable de réduire les laitiers en sable grossier ; pour cela, on fait arriver le courant du laitier liquide dans une fosse pleine d'eau, avoisinant le haut fourneau. Le laitier se désagrège, sans cependant se réduire en poudre fine et, au moyen de norias, on l'élève jusqu'au niveau des wagons de déchargement. On peut aussi faire arriver un courant d'eau dans le chenal des laitiers et, si la masse d'eau est suffisante, la pulvérisation en sable s'obtient facilement. Ce sable de laitier peut servir d'empierrement sur les routes et de ballast sur les chemins de fer. On peut aussi former avec ce produit un excellent béton en le mélangeant avec une petite quantité de chaux suffisante ; on peut même former un mortier hydraulique, par suite de la combinaison de l'alumine et de la silice avec la chaux. On produit d'excellentes briques en mélangeant le sable de laitier pulvérisé avec une certaine proportion de chaux (V. Brique de laitier, t. VIII, p. 48). Pour faire des pavés de laitier, on fait écouler les laitiers par intervalles dans des sortes de bassins ayant au moins 1 m. de profondeur, où on les laisse se refroidir une quinzaine de jours. On a soin de recouvrir la masse de fraisil ou de sable. Il se forme quelques fissures analogues à celles qui ont donné lieu à la production des basaltes, puis on débite ces blocs en forme de pavés. Il faut pour cette fabrication des laitiers alumineux. On a imaginé une utilisation assez curieuse des laitiers alumineux et calcaires pour la fabrication des bouteilles, en faisant passer directement le laitier liquide dans un four à bassin et ajoutant de la silice et de la soude. En pratique, avec 100 tonnes de laitier on peut, en ajoutant 65 tonnes de sable et 10 tonnes de sulfate de soude, obtenir environ 175 tonnes de verre.

La laine de laitier est composée de filaments très déliés analogues à du verre filé. On dirige sur la surface du laitier liquide un jet de vent ; il se produit une sorte d'écume qui se divise en fils fins et entrelacés et que l'on recueille dans une chambre de dépôt. On sépare, au moyen d'un triage convenable, les gouttelettes avec les filaments et on obtient une matière feutrante qui possède les propriétés suivantes : incombustibilité, grande élasticité, mauvaise conductibilité pour la chaleur et le son. On emploie la laine

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de laitier comme enveloppe des tuyaux de vapeur et des appareils que l'on veut garantir du refroidissement. On l'a proposée pour former des remplissages de cloisons dans les combles des maisons et rendre ainsi les greniers moins chauds en été et moins froids en hiver. Depuis quelques années, les industriels utilisent, pour la fabrication des ciments, les laitiers des hauts fourneaux. Les laitiers refroidis sont pulvérisés très finement et additionnés de chaux éteinte avec laquelle on les mélange soigneusement, puis on tamise le mélange qui est mis en sacs. L'analyse ci-dessous montre la composition moyenne des ciments de Portland de laitier, à prise lente, obtenus à l'usine de Saulnes (Meurthe-et-Moselle) (pour 100) :

Silice	22,45
Alumine	13,95
Peroxyde de fer	3,30
Chaux	51,10
Magnésie	1,55
Acide sulfurique	0,35
Perte au feu	7,30

Cette composition diffère de celle du ciment naturel de Portland par une teneur plus faible de chaux et par une proportion plus élevée de silice et d'alumine. Dans le ciment de laitier, le rapport de la teneur d'alumine à celle de silice est de 0,62, ce qui indique un ciment de bonne résistance. La densité des ciments de laitier est d'un quart environ plus faible que celle des ciments ordinaires. Les ciments de laitier sont employés de la manière habituelle, soit purs, soit en mélange avec le sable pour former des mortiers. A cause même de son mode de fabrication, le ciment de laitier ne peut jamais contenir de chaux vive dont la présence dans les ciments naturels occasionne parfois des dilatations très préjudiciables à la solidité de la maçonnerie qui peut se fendiller ou se disloquer. L. Knab.

LAITON (Métall.). Par laiton, on désigne, en général, les alliages composés essentiellement de cuivre et de zinc ; il serait mieux peut-être de réserver cette dénomination pour les alliages complètement jaunes ou ayant la teinte jaunâtre caractéristique du laiton. Le cuivre et le zinc s'unissent en vastes proportions et donnent des alliages homogènes dont la formation est accompagnée d'un dégagement de chaleur ; leur nombre en usage dans le commerce et l'industrie est considérable ; il existe d'ailleurs une grande confusion dans leur nomenclature. On applique tantôt différents noms au même alliage, tantôt le même nom à des alliages différents. Il vaut mieux complètement délaisser ces dénominations et désigner les variétés de laiton par leur composition chimique. L'alliage du cuivre avec le zinc a été connu dans l'antiquité la plus reculée et à une époque antérieure aux plus anciens monuments historiques. Le cuivre fut sans doute le premier métal découvert par l'homme ; mais trop mou, trop peu résistant, le cuivre eût été d'un bien faible secours pour le travailleur, si celui-ci n'eût trouvé le moyen de lui donner la dureté et la résistance qui lui manquaient, en l'alliant à d'autres métaux et notamment au zinc. On a pu considérer pendant longtemps Birmingham comme le centre principal de la fabrication du laiton ; on a écrit que cette industrie y avait été introduite, vers 1740, par la famille Turner et que le métal provenait principalement des Compagnies de Macclesfield, Cheadle et Bristol. Il paraît que cette fabrication fut pendant quelque temps concentrée entre les mains d'un petit nombre de capitalistes qui, suivant les errements habituels du monopole, agirent sans mesure et dépassèrent le but. On créa de nouvelles usines et en 1775, d'après Hutton, la consommation du laiton dans Birmingham s'élevait à 1,000 tonnes par an. On produisait d'abord le laiton par l'ancien procédé de cémentation, qui a été remplacé partout par l'alliage direct du zinc et du cuivre, tous deux à l'état métallique.

Les qualités qui rendent le laiton si précieux peuvent se résumer ainsi : il est plus dur que le cuivre et, par conséquent, résiste mieux à l'usure ; il est très malléable et très ductile, peut se laminer en feuilles minces, se façonner au marteau, s'estamper et s'étirer en fils très fins. Il est très propre aux fontes moulées, et son point de fusion étant beaucoup moins élevé que celui du cuivre, il peut servir aux moulages délicats ; il résiste mieux que le cuivre aux influences atmosphériques ; mais, quand sa surface n'est pas protégée par une laque ou par un vernis, il se ternit rapidement et noircit ; il a une couleur agréable et peut acquérir un beau poli ; enfin il a sur le cuivre le grand avantage du bon marché. La malléabilité du laiton varie avec sa composition et avec la température, mais elle est affectée à un degré sensible par la présence de certains métaux étrangers, même en très petite quantité. Certains laitons ne sont malléables qu'à froid, d'autres seulement à chaud, enfin quelques-uns ne le sont à aucune température. A une température sensiblement au-dessous du point de fusion, le laiton, de même que le cuivre, est cassant et peut se réduire en poudre, par la trituration. Un lingot de laiton, brisé pendant qu'il est chaud, offre une cassure grossièrement fibreuse ou en colonne ; mais, brisé à froid, la cassure est à grains fins, au moins dans certains alliages. Pendant l'estampage du laiton, c.-à-d. lorsqu'on soumet à des chocs violents le laiton placé dans des matrices, procédé employé pour la fabrication des différents articles de décoration et d'ameublement, il faut remuer le métal de temps en temps. Une fois l'estampage terminé, l'objet a perdu sa couleur, parce que, pendant les recuits, il s'est couvert d'une couche d'oxyde ; on détache facilement cet oxyde par le décapage. Dans les alliages cuivre-zinc, la malléabilité, la ductilité et la douceur, la finesse du grain, semblent croître en même temps que la proportion de cuivre augmente, disparaître quand les proportions des deux métaux tendent à s'égaliser, puis revenir à un degré moins prononcé, mais sensible, quand la base est fournie par le zinc. Par un refroidissement lent, on peut faire cristalliser tous les alliages renfermant depuis 99,14 jusqu'à 29,07 de cuivre ; les cristaux ont la forme d'octaèdres un peu allongés, à arêtes arrondies, appartenant au système régulier. Les plus belles cristallisations s'obtiennent avec des laitons contenant de 80 à 45 % de cuivre. L'alliage à 60 % de cuivre et 40 % de zinc est à la limite supérieure, et c'est précisément l'alliage le plus riche en zinc qui puisse encore être laminé. On le connaît dans l'industrie sous le nom de laiton malléable ou métal de Müntz ; il sert au doublage des navires. La couleur du laiton passe du rouge au blanc, en passant par le jaune, à mesure que l'on augmente la proportion de zinc ; le laiton contenant 75 à 80 % de zinc est d'un jaune pur. La dureté du laiton dépasse celle de chacun des métaux qui entrent dans sa constitution : elle augmente avec la proportion du zinc et, dès que celui-ci dépasse 50 %, le laiton devient cassant. La contraction des deux métaux dans ces alliages est considérable ; la trempe augmente la densité du cuivre jaune recuit. D'autre part, le recuit diminue sa densité ; mais comme elle s'accroît rapidement par le laminage, il en résulte que, même après une longue série d'opérations, la variation subie est peu sensible. La fusibilité du laiton augmente avec la proportion du zinc ; l'alliage à 50 % de zinc fond à 912° ; celui qui n'en contient que 25 % fond à 921° Calvert et Johnson ont trouvé qu'un alliage contenant près de 50 % de zinc était à peine attaqué par l'acide chlorhydrique concentré ; après deux heures de contact, il ne s'en était dissous que 0,2 %. Avec l'acide sulfurique à 1,60, l'action a été nulle. Enfin l'acide nitrique, d'une densité de 1,10, n'en a dissous que 0,03 %. De petites différences dans la composition de l'alliage modifient considérablement sa résistance aux acides. En général, plus le laiton est riche en zinc, plus il est facilement attaqué par les acides. Le laiton lavé avec de l'ammoniaque caustique devient blanc, parce que le cuivre est oxydé et dissous avant le zinc. Si on le lave avec de l'acide chlorhydrique, c'est le zinc qui est dissous le premier, et sa surface devient rouge. Depuis l'alliage cuivre 79, et zinc 1 %,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

jusqu'à celui de ces deux métaux en quantités égales, les alliages cuivre-zinc sont tous d'un usage industriel bien constaté. A faibles doses de zinc, comme dans tous les alliages qui ne dépassent pas 80 de cuivre pour 20 de zinc, les composés sont nerveux, tenaces, très malléables, très ductiles, et leur défaut le plus essentiel est de n'être pas économiques. Les composés qui prennent leur place entre les proportions cuivre 80 °/₀ et zinc 20, cuivre 60 °/₀ et zinc 40, sont ceux que les besoins de l'industrie empruntent le plus souvent. Pourtant entre 80 et 99 °/₀ de cuivre se classent les composés connus dans le commerce sous les noms de similor, pinchbeck, métal du prince Robert, or de Mannheim, tombac, etc. On peut se rendre compte de la ténacité approximative d'un laiton par la formule : $T = 2,109 + 35,15Z$, si Z, teneur en zinc, ne dépasse pas 50. Les laitons contenant moins de 52 °/₀ de zinc sont les alliages jaunes qui seuls doivent être considérés comme utilisables ; les meilleurs ont plus de 60 °/₀ de cuivre. La formule zinc 10,2 °/₀ et cuivre 89,8 donne une grande force combinée à une ductibilité remarquable. Les alliages contenant de 17 à 30 de zinc montrent une grande analogie de propriétés ; le 18 °/₀ est si ductile qu'on peut le casser par flexion. Les alliages 30 à 36,5 de zinc montrent une rapide décroissance de force. La formule zinc 36,5 à 52 °/₀ forme un autre groupe qui comprend les alliages les plus résistants par flexion, tension et traction, mais non par compression. La résistance à la compression y croit avec la teneur en zinc, pour atteindre un maximum vers l'alliage à 54 °/₀ de zinc. La ductibilité y décroît à mesure que la teneur en zinc augmente. La formule zinc 41, cuivre 59, donne le maximum de résistance. Les alliages zinc 52 à 58 montrent une rapide décroissance de force et de ductibilité. Les alliages zinc 58 à 66 donnent des laitons blancs, qui sont cassants et possèdent une résistance assez uniforme. La formule zinc 60, cuivre 40, correspond au minimum de résistance ; l'allongement est limité à 0,1 et même moins. Les formules zinc 70 à 100 comprennent les laitons gris bleu, pour lesquels la résistance tombe de plus en plus. Ceux qui sont voisins de la formule zinc 80 à 85 peuvent servir de métaux à moulages de peu de force et à coussinets ; la malléabilité est leur qualité dominante. Voici quelques formules de laitons spéciaux :

DÉSIGNATION	CUIVRE	ZINC	PLOMB	ÉTAIN
Fil demi-rouge	86	12,50	1	0,50
Tombac militaire	80	20	»	»
Clous à doublage	80	18	»	2
Tubes pour locomotives	70	30	»	»
Tubes pour distilleries	66	34	»	»
Planches du commerce	67	33	»	»
Planches pour horlogerie	61	37	2	»
Fonds pour emboutir	65	35	»	»
Fil pour chaussure	64	34	2	»
Fil pour horlogerie	60	38	2	»
Barres à décolleter	58	39	3	»
Soudure jaune	51	47	»	»
Soudure grise	47	51	»	»

Tout laiton qui contient moins de 40 °/₀ de zinc est considérablement amélioré par 0,5 à 3 °/₀ d'aluminium. On obtient ainsi des alliages peu coûteux et presque aussi forts que les bronzes d'aluminium.

L'alliage laiton est le plus souvent fondu au creuset dans un four à vent marchant à l'air libre, ou soufflé et coulé à l'aide de trémies percées de trous de 3 à 4 millim. dans des lingotières verticales en fonte pour donner des plaques de 15 à 24 millim. d'épaisseur et d'une largeur supérieure de 2 centim. à celle de la planche finie, cet excédent étant destiné à disparaître sous les lames d'une cisaille, afin de rafraîchir les bords de la pièce terminée. Le poids généralement admis pour la fonte fournie par chaque creuset et correspondant à une seule plaque peut varier de 50 à 120 kilogr. Les laitons deviennent d'autant plus difficilement praticables qu'ils contiennent plus de zinc. A partir des proportions 75 °/₀ de cuivre et 25 de zinc, il se volatilise, si l'on ne prend de grandes précautions, une partie considérable de zinc. Si l'on a soin, cependant, de laisser le cuivre en bain à une température peu élevée, de plonger le zinc par parties séparées et non d'une seule charge, en s'attachant à le faire chauffer d'abord au degré le plus rapproché du point de fusion, si l'on tient le creuset presque fermé, en modérant le feu jusqu'au moment de la coulée, si l'opération est vivement conduite et promptement terminée, on évite la plus forte déperdition du zinc et on arrive à produire l'alliage dans les conditions du dosage. C'est directement de la fonderie, et lorsqu'elles ont été débarrassées de la masselotte, assez faible, il est vrai, qui peut y adhérer, que ces plaques sont amenées au laminoir dégrossisseur où on leur fait subir un certain nombre de passes en bout, c.-à-d. dans le sens de la coulée, alternées de recuissons. Lorsque celles qui sont destinées à faire des planches minces n'ont plus que 2 millim. environ d'épaisseur, elles sont plongées dans un bain de dérochage acidulé au 1/10 par l'acide sulfurique à 66°, pour les débarrasser des oxydes qui se sont formés à sa surface par les recuissons successives, brossées au balai dans des lavoirs à cet usage et visitées au grattoir pour enlever les pailles qui s'y trouvent. Ces opérations terminées, elles sont travaillées en paquets ou trousses au laminoir finisseur, c.-à-d. laminées en les superposant deux à deux, puis quatre à quatre, puis six à six, etc., jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'épaisseur désirée. Lorsque les planches sont livrées épaisses, le travail du dérochage et de la visite se fait avant les dernières passes. Les planches de commerce se jaugent au poids, pour les dimensions de 0^m67 sur 1^m34 ; chaque 1/10 d'épaisseur correspond à 780 gr. Le laiton se lamine encore, comme certains autres alliages, du reste, sous forme de barreaux au moyen de cylindres à gorges rondes, ovales ou trapézoïdales ; ces barreaux, suffisamment amincis, sont ensuite passés à la filière et tirés au banc si l'on veut des baguettes droites pour décolletage, ou au banc de bobines horizontales puis verticales des tréfileries pour en faire du fil.

Le laiton est employé à une foule d'ustensiles de ménage ; la plupart des instruments de physique, tous les objets de fausse bijouterie, les boutons, les couverts à argenter, les garnitures d'armes, de lampes, de cheminées, etc., sont en laiton. Le laiton sert pour la confection des cartouches de guerre et de chasse. Un tiers des laitons livrés au commerce est employé à la confection des épingles et des fils. C'est avec les laitons qui imitent le mieux l'or que l'on fabrique depuis longtemps, en France et en Angleterre, une foule d'objets : flambeaux, garnitures de lampes et une infinité de meubles qui ont l'aspect de bronzes dorés. Après avoir bien décapé ces alliages, on les recouvre d'un vernis à la gomme laque qui les colore en jaune ; la fraîcheur de cette fausse dorure se conserve assez longtemps. L. KNAB.

LAITONNAGE (V. DÉPÔT [Techn.]).

LAITRE-SOUS-AMANCE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Nancy ; 344 hab.

LAITUE. I. BOTANIQUE. — (*Lactuca* L.). Genre de Composées-Chicoracées, qui a donné son nom au groupe des Lactucées. Les caractères les plus importants sont : involucre oblong-cylindrique, à folioles ordinairement nombreuses, imbriquées sur plusieurs séries inégales, les extérieures très petites ; réceptacle du capitule nu, à surface convexe ou presque plane ; fleurs peu nombreuses, égales, insérées sur la surface ou dans de petites fossettes qui ont la forme d'une petite gourde à goulot rétréci, puis légèrement dilaté en un bord qui porte l'aigrette et la corolle ; aigrette très développée dans le fruit et formée de poils simples, lisses ou légèrement scabres, unisériés ; corolle ligulée, bleu violacé, blanche ou plus souvent jaune ; étamines syngénèses ; achaines lisses, comprimés, avec une seule ligne saillante à la surface ou quelques stries marquées, brusquement atténués en bec allongé-capillaire dont

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'extrémité dilatée porte l'aigrette. Les Laitues, communes dans les régions boréales tempérées de l'ancien et du nouveau continent, sont des plantes herbacées annuelles, bisannuelles ou vivaces, caulescentes rameuses, glabres ou couvertes de poils spinescents; les feuilles inférieures sont roncinées, pinnatiparties ou pinnatifides, plus rarement sinuées; les supérieures souvent entières, sagittées à la base, ordinairement chargées d'aiguillons sur les bords et la nervure médiane; les capitules sont groupés en grappes de cymes terminales ou axillaires. Tous leurs organes sont ordinairement gorgés d'un suc laiteux abondant. Les espèces les plus importantes sont: 1° le *L. sativa* L. ou Laitue cultivée, dont le pays d'origine est inconnu; elle présente trois variétés: la Laitue romaine ou Romaine (*L. sativa romana*), la Laitue pommée (*L. sativa capitata*) et la Laitue frisée (*L. sativa crispa*); crue, elle est mangée en salade; cuite, elle forme un aliment doux, de facile digestion; 2° le *L. virosa* L., commun dans les lieux pierreux incultes et sur le bord des chemins, et doué de propriétés narcotiques; 3° le *L. altissima* Bieb., espèce du Caucase, parfois cultivée pour l'extraction du *lactucarium* (V. ce mot) et de la *thridace* (V. ce mot), substances que l'on prépare du reste également avec les autres espèces. Mentionnons encore les *L. scariola* L., qui a toutes les propriétés du *L. virosa* et qu'il ne faut pas confondre avec la scariole ou escarole (V. Chicorée); les *L. canadensis*, *L. perennis* L., *L. saligna* L., *L. quercina* L., qui sont comestibles, le *L. elongata* Muehl., de la Pennsylvanie, succédané du *L. virosa*, le *L. taraxacifolia* L., utilisé à la Guyane comme hypnotique, les *L. indica* Lour. et *L. tsitsa* Siel., cultivés dans l'Inde et au Japon comme alimentaires. — Le nom de Laitue a encore été donné à des plantes de divers genres: *L. de lièvre*, *L. de lierre*, les *Laiterons* (V. ce mot); *L. de chien*, le Pissenlit et le petit Chiendent; *L. d'âne*, les *Cardères* (V. ce mot); *L. de brebis*, les *Mâches* (V. ce mot); *L. des murailles*, le *Prenanthes muralis* et plusieurs Laiterons, etc. Dr L. Hn.



Laitue vireuse.

II. Horticulture maraîchère. — La laitue est une des salades les plus cultivées dans les jardins. On en distingue deux races principales, comprenant de très nombreuses variétés: 1° les laitues *pommées* dont la forme est arrondie; 2° les laitues *romaines*, dont la pomme est allongée. La laitue a une racine pivotante; ses feuilles sont ovales et entières, ondulées; elle demande une terre substantielle et riche. On distingue parmi les laitues pommées: celles de *printemps* qu'on sème à la fin de l'été; on les protège en hiver par une couverture de paille et on repique au premier printemps, dès le mois de mars, à 20 centim. de distance. Les laitues d'*été* sont semées en pleine terre, d'avril en juin; les laitues d'*hiver* sont semées pendant la dernière quinzaine du mois d'août; vers le milieu d'octobre, on met en place à bonne exposition et on les protège des gelées en les couvrant de litière; dès le mois d'avril, les laitues sont bonnes à consommer. Les laitues romaines ou *chicons* se cultivent de la même manière. Pendant leur végétation, ces plantes demandent des arrosages fréquents; elles souffrent souvent des ravages des vers blancs, qui en sont très avides. La faculté germinative des graines de laitue se conserve pendant quatre ans. Alb. L.

III. Thérapeutique. — La laitue a été considérée dès la plus haute antiquité comme un médicament calmant, et sa réputation d'anaphrodisiaque était très grande chez les Grecs comme chez les Romains; ils la considéraient aussi comme laxative: Galien parle en outre de ses vertus somnifères. Il s'agissait évidemment du suc de la *laitue vireuse*, beaucoup plus active que les diverses variétés de laitues cultivées. La forme médicamenteuse la plus anciennement adoptée, c.-à-d. le suc exprimé des tiges pilées, a reçu le nom de *thridace* et est presque oubliée aujourd'hui. On emploie actuellement le *lactucarium* (V. ce mot). Ce suc a une action hypnotique réelle aux doses de 0,20 à 0,40 d'extrait hydro-alcoolique: il procure un sommeil calme, exempt de l'agitation intellectuelle que donne trop souvent l'opium; de plus, il est réellement anaphrodisiaque, ce qui le fait préférer par Fonssagrive à l'opium contre l'insomnie avec éréthisme chez les blennorhagiques. Le sirop de lactucarium du Codex, qui s'emploie aux doses de 20 à 150 gr., renferme par cuillerée à soupe 1 gr. d'extrait de lactucarium et 5 milligr. d'opium.

Au point de vue chimique, on n'a trouvé dans le lactucarium aucun principe actif déterminé qui explique son action. La *lactucérine* est insipide et inactive ainsi que son dérivé le *lactucérol*. Il en est de même de la *lactucone* et du principe amer la *lactucine*. Peut-être faudrait-il rapporter l'action médicamenteuse à l'huile essentielle qui donne à la plante son odeur vireuse: mais elle n'a pas encore été isolée. Dr R. Blondel.

LAITY (Armand-François-Rupert), homme politique français, né à Lorient le 12 juil. 1812, mort à Bagnères-de-Bigorre le 9 sept. 1889. Lieutenant de pontonniers à Strasbourg, il s'associa, le 30 oct. 1836, au premier attentat de Louis-Napoléon et, acquitté pour ce fait en 1837, fut condamné l'année suivante à cinq années de prison et 10,000 fr. d'amende pour sa *Relation historique des événements du 30 oct. 1836* (Strasbourg, 1838, in-8). Il devint plus tard officier d'ordonnance du prince-président (1848), fut nommé préfet en 1852, sénateur en 1857, et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre.

LAIUS (V. Œdipe).

LAIVES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey; 1,055 hab.

LAIX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 274 hab.

LAÏ-YANG-HSIEN. Ville de Chine, prov. de Chan-toung, sur le Hsien-ho (branche de l'Ou-loung); 50,000 hab. Grand marché agricole.

LAIZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Veyle; 475 hab.

LAIZÉ (*Lasiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Mâcon, sur la Mouge et la Salle; 563 hab. Trouvailles d'antiquités, de sépultures et d'inscriptions romaines. Moulins. Eglise romane (bénitier ancien, stalles du xve siècle, clocher curieux). La seigneurie appartenait à l'abbaye de Cluny. Le château féodal, qui subsiste en partie, a été brûlé en 1471. L-x.

LAIZE-LA-VILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 177 hab.

LAIZY (*Laisiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres; 1,104 hab. Stat. de la ligne d'Etang à Chagny, sur l'Arroux. Moulins. Découvertes d'antiquités et de monnaies romaines. Eglise du xiie siècle (tableau dans la manière de Lebrun, dont un des personnages est le portrait de Roger de Bussy-Rabutin). Ruines

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

imposantes du château de Chazeu bâti au XVe siècle par le chancelier Rolin et devenu ensuite la propriété des Rabutin, des Rabiot et des Mac-Mahon. L-x.

LAJA. Lac du Chili, au pied du volcan d'Antuca, à 1,406 m. d'al. ; 57 kil. q. ; il se déverse par le rio Laja dans le Biobio.

LA JAILLE (Charles-André, vicomte de), général et homme politique français, né à la Guadeloupe le 15 avr. 1824, mort à Paris le 6 août 1892. Élève de l'Ecole polytechnique, il fut promu général de brigade en 1870, général de division en 1877 et fit partie de plusieurs commissions techniques importantes du ministère de la guerre. Sénateur de la Guadeloupe le 27 févr. 1876, il siégea à l'extrême droite et ne se représenta pas au renouvellement de 1885.

LAJARA ou LACAR. Lac du Chili, prov. de Valdivia, au S.-E. du volcan de Rinihué, à l'E. de la ligne de faîte des Andes ; c'est la principale source du rio de Valdivia.

LAJARD (Pierre-Auguste), général et homme politique français, né à Montpellier le 20 avr. 1757, mort à Paris le 12 juin 1837. Capitaine en 1789, il devint peu après colonel, occupa le ministère de la guerre du 16 juin au 6 août 1792, puis, suspect de royalisme, se retira en Angleterre, d'où il ne revint qu'après le 18 brumaire (1800). Pensionné par Napoléon, il siégea au Corps législatif, puis à la Chambre des députés, de 1808 à 1815, fut nommé maréchal de camp au commencement de la Restauration et rentra dans la vie privée après les Cent-Jours.

LAJARD (Jean-Baptiste-Félix), archéologue et diplomate français, né à Lyon le 30 mars 1783, mort à Tours le 17 sept. 1858, neveu du précédent. Il fut attaché à la mission du général Gardanne en Perse et remplit diverses missions diplomatiques, qu'il mena heureusement, en Géorgie, en Russie, en Suède et en Danemark. C'est lors de son premier voyage en Perse qu'il commença à s'occuper des anciennes religions de la Babylonie et de l'Iran, et qu'il aperçut le premier les influences orientales sur la formation et le développement de l'antique civilisation hellénique. Le premier aussi il recueillit les cylindres assyriens ; sa collection passa au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. En récompense de ses services, il reçut diverses fonctions administratives sous l'Empire et la Restauration ; il fut nommé receveur des finances à Saint-Denis en 1825. Il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1830. Il a publié des *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra* (1847-48, in-fol., inachevé). La plupart de ses travaux ont été insérés dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions : Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus* (t. XII, p. 329) ; *Note sur l'emploi et la signification du cercle ou de la couronne et du globe dans les représentations des divinités chaldéennes* (t. XII, p. 331) ; *Mémoire sur le culte du cyprès pyramidal* (t. XIV, p. 100) ; *Observations sur l'origine et la signification du symbole appelé la croix ansée* (t. XVII, p. 348), etc. Il a fourni aux t. XIX à XXIII de l'*Histoire littéraire* des articles relatifs aux rabbins, aux jurisconsultes et aux théologiens scolastiques du XIIIe siècle. M. P.

Bibl. : Art. de Renan, *Journal des Débats*, 10 nov. 1858.

LAJARTE (Théodore-Edouard du Faure de), compositeur et critique musical, né à Bordeaux en 1826, mort à Paris en 1890. Il fit jouer avec succès, à sa sortie du Conservatoire en 1855, au Théâtre-Lyrique, un gentil petit opéra-comique en un acte intitulé *le Secret de l'oncle Vincent* qui fut le plus grand succès de sa carrière. On cite aussi *le Duel du commandeur* (1857), *Mam'zelle Pénélope* (1859), *le Neveu de Gulliver* (1861) ; au théâtre de l'Athénée, *la Farce de maître Villon*, et, en 1883, au théâtre des Nouveautés, *le Roi de Carreau*, opéra-comique en trois actes. De plus, lors de la reprise de *Cendrillon* de Nicolo à l'Opéra-Comique, on exécuta avec succès un aimable ballet tiré de ses *Airs à danser, de Lulli à Méhul, transcrits d'après les manuscrits originaux de la bibliothèque de l'Opéra de Paris*. La musique de Théodore de Lajarte était aimable et facile, sans grand caractère et sans grande originalité. Il faut ajouter à ses œuvres dramatiques un grand nombre de morceaux de musique militaire, pas redoublés, fanfares, marches, etc.

Comme écrivain et critique, il a collaboré à un très grand nombre de journaux, mais son ouvrage le plus important est *la Bibliothèque musicale de l'Opéra : Catalogue historique, chronologique, anecdotique* (Paris, 1878, in-8) qu'il publia, en sa qualité de bibliothécaire attaché aux archives de l'Opéra.

LAJEMAYE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Saint-Aulaye ; 337 hab.

LAJETCHNIKOV (Ivan-Ivanovitch), écrivain russe, né en 1794, mort en juin 1869. Fils d'un riche marchand, il fit de bonnes études et à seize ans publia, dans le *Messager de l'Europe*, des *Pensées à l'imitation de La Bruyère*. Son père, pour avoir offensé un haut personnage, fut emprisonné et ruiné, si bien que le jeune écrivain dut entrer en 1810 à la chancellerie du gouverneur de Moscou. Il servit dans la milice moscovite, en qualité d'adjudant-officier et fit la campagne de 1813-14. En 1819, il quitta le service et publia ses *Mémoires de campagne* qui eurent un grand succès. Nommé directeur de l'enseignement dans le gouvernement de Penza (1820), puis à Kazan (1823) et à Tver (1831), il publia : *le Dernier Novik* (1833) et *la Maison de glace* et *le Mécréant* (1835), romans qui lui firent donner le titre de premier romancier russe et furent traduits dans toutes les langues. Les ouvrages qu'il fit paraître dans la suite furent moins appréciés ; il faut cependant citer : *le Bossu*, *la Fille du Juif*, *les Opritchniks*, *la Mère de la rivale*. En 1843, Lajetchnikov fut nommé vice-gouverneur à Tver et en 1852 à Vitebsk. En 1854 il prit sa retraite pour cause de maladie, et de 1856 à 1858 il fut censeur du comité de Saint-Pétersbourg ; c'est à cette époque qu'il publia dans le *Messager de l'Europe* des contes qui furent très populaires : *les Petits Blancs*, *les Petits Noirs*, *les Petits Gris*, *Connaissance avec Pouchkine*, *les Grimaces de mon Docteur*, etc. Ses premiers romans tels que : *la Nièce du Boïar à la cuirasse*, furent peu remarqués. Le 4 mai 1869 on fêta à Moscou le jubilé de sa carrière littéraire, mais il n'y assista pas ; il était malade et mourut un mois après. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1858. M.

Bibl. : *Jubilé de J.-J. Lajetchnikov* ; Moscou, 1869.

LAJO. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Serverette ; 403 hab.

LAJOLAIS (Louvrier de) (V. Louvrier de Lajolais).

LA JONQUIÈRE (Taffanel de) (V. Taffanel).

LAJOUX. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 559 hab. Manufacture pour la taille des rubis et des pierres fines.

LAK. Tribu du *Caucase* (V. ce mot, t. IX, p. 833).

LAKANAL (Joseph), homme politique français, né à Serres (Ariège) le 14 juil. 1762, mort à Paris le 14 févr. 1845. Son nom s'écrivait *Lacanal*, et Joseph n'en modifia l'orthographe qu'au commencement de la Révolution, pour se différencier de ses frères, restés royalistes. Elevé chez les doctrinaires, il entra dans leur congrégation et professa dans divers collèges. En 1791, son oncle Font, évêque constitutionnel de l'Ariège, le prit pour vicaire général. Député de son département à la Convention (5 sept. 1792), Lakanal vota la mort de Louis XVI et fut envoyé en mission, avec son collègue Mauduyt, le 9 mars 1793, dans les dép. de l'Oise et de Seine-et-Marne. Le 24 mars, il rendit compte des saisies de papiers et d'objets faites par lui à Chantilly dans le château du prince de Condé, et il fut remplacé le lendemain par Isoré pour la suite de cette mission. Nommé au comité d'instruction publique dès janv. 1793, il en fut un des membres les plus actifs et les plus autorisés. Comme rapporteur du comité, il fit payer les traitements des membres de l'Académie des sciences (22 mai), changer le nom de quatre communes dont les appellations

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rappelaient les institutions féodales (1er juin), décréter la peine de deux ans de fers contre quiconque dégraderait les monuments des arts dépendant des propriétés nationales (6 juin), et surtout réorganiser le Muséum d'histoire naturelle (10 juin). La question de l'éducation nationale préoccupait vivement Lakanal, qui fit établir un concours pour la composition des livres élémentaires destinés à l'enseignement public (13 juin) et présenta un projet d'éducation nationale (26 juin). Le comité d'instruction publique fut remplacé le 6 juil. par une commission de six membres, parmi lesquels fut compris Lakanal. C'est en cette qualité qu'il fit adopter les décrets sur la propriété littéraire (19 juil.), sur l'établissement du télégraphe (26 juil.) et sur la réorganisation de l'Observatoire (31 août). Elu secrétaire de la Convention le 21 août 1793, il fit supprimer les écoles militaires (9 sept.) et décréter, le 15 sept., l'établissement dans la République de trois degrés progressifs d'instruction : le premier pour les connaissances indispensables aux artistes et ouvriers de tous les genres; le second pour les connaissances ultérieures nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société; le troisième pour les objets d'instruction, dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes. Lakanal ne fit pas partie du comité d'instruction publique, réorganisé le 6 oct., et fut envoyé le 8 oct. à Bergerac pour surveiller la levée extraordinaire de chevaux. Cette mission dura dix mois et eut de très utiles résultats. Lakanal établit des écoles primaires (24 oct. 1793) et une manufacture d'armes (juin 1794) à Bergerac, et, le 15 messidor an II (3 juil. 1794), il envoyait à Sieyès deux arrêtés, « dont l'un, disait-il, a terminé 6,027 procès, et l'autre a opéré dans ces contrées la révolution dans les âmes et sans verser une goutte de sang, sans porter atteinte à la liberté d'aucun citoyen » (Cf. catal. A. Bovet, n° 345). Revenu à Paris, après le 9 thermidor, il rentra au comité d'instruction publique et déploya une salutaire activité. Le 29 fructidor an II (15 sept. 1794) il fit adopter le plan de la fête de la translation des cendres de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon; le 7 brumaire an III (28 oct. 1794), il présenta son rapport sur l'instruction publique et, le 9 (30 oct.), fit décréter l'établissement d'une école normale à Paris. Le 22 brumaire (12 nov.), il fut nommé, avec Sieyès, représentant de la Convention près de cette école et, le 28 (18 nov.), il fit décréter la loi sur l'instruction publique. Le 7 ventôse an III (25 févr. 1795), il présenta un projet d'établissement et d'organisation des écoles centrales et, le 10 germinal (30 mars), fit adopter la création d'une école des langues orientales vivantes. Enfin le 21 germinal (10 avr.), il fut désigné par un des six représentants chargés d'assurer dans les départements la prompte exécution des lois relatives à l'instruction publique.

Lakanal prit part à la discussion de la Constitution et réclama le 4 fructidor an III (21 août 1793), mais en vain, que, pour la nomination des Conseils, le sort décidât entre tous les membres de la Convention. Il applaudit à la journée du 13 vendémiaire et proposa le 15 (7 oct. 1795) de faire sortir de France tous les individus qui n'étaient pas domiciliés à Paris en 1789 et de démolir le Palais-Royal, repaire des royalistes. « Point de sang, s'écriait-il, mais la République tout entière. » Elu, le 23 vendémiaire an IV (15 oct. 1795), député au Conseil des Cinq-Cents par les dép. du Finistère, du Morbihan et du Nord, il opta pour le premier. Il fit, le 14 brumaire (5 nov.), un rapport sur les livres élémentaires destinés aux écoles primaires et, le 28 pluviôse (17 févr. 1796), obtint l'impression des ouvrages acceptés par le jury. Il coopéra à la création de l'Institut, qui l'admit parmi ses membres dans la deuxième classe, section de morale, le 14 déc. 1795. Il présenta le projet de règlement de cette compagnie le 19 pluviôse an IV (8 févr. 1796) et le fit adopter le 25 ventôse (15 mars). Il avait été nommé vice-secrétaire de l'Institut le 11 févr. Lakanal sortit du Conseil des Cinq-Cents le 30 floréal an V (19 mai 1797) et vécut dans la retraite. Le 13 fructidor an VII (30 août 1799), il en sortit pour aller organiser à Mayence les quatre nouveaux départements réunis à la France. Il fut rappelé après le 18 brumaire et on lui donna la chaire des langues anciennes à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine. Le 29 fructidor an XII (16 sept. 1804), il accepta les fonctions d'économe du lycée Bonaparte, qu'il résigna en 1807 pour la place d'inspecteur général des poids et mesures. La Restauration lui enleva son emploi, l'exclut de l'Institut (21 mars 1816) et le chassa de France comme régicide. Il se réfugia aux Etats-Unis, devint président de l'université de la Nouvelle-Orléans et ne rentra dans sa patrie qu'en 1833. Il y fut très bien accueilli, et l'Académie des sciences morales et politiques, récemment instituée, l'admit parmi ses membres le 22 mars 1834, en remplacement de Garat. En 1838, il publia un *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal, ex-membre de la Convention nationale, pour sauver durant la Révolution les sciences et les lettres et ceux qui les honoraient par leurs travaux.* Cette même année, il se maria pour la seconde fois et eut un fils. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans. La ville de Foix lui a élevé une statue en 1882 et le gouvernement de la troisième République, voulant honorer les services rendus à l'instruction publique par Lakanal, donna son nom à un lycée créé à Bourg-la-Reine. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Isidore GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Lakanal, sa vie et ses travaux*, 1849. — MIGNET, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Lakanal*, 1857. — CLAMAGERAN, *le Conventionnel Lakanal, son administration dans le département de la Dordogne*, 1875. — B. LAVIGNE, *Joseph Lakanal*, 1880. — J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale*, 1891 et 1894.

LAKCHMÎ ou **ÇRÎ**, comme elle est encore appelée, est dans le panthéon brahmanique la déesse de la beauté, de l'amour et de la fortune. Epouse de Vichnou, elle l'accompagne dans chacun de ses avatars : « Quand il était Râma elle était Sitâ, quand il était Krichna elle était Roukmini. » Elle est la mère de Kâma, le dieu de l'amour. La légende la plus répandue la fait naître, sinon, comme Aphrodite, de l'écume de l'onde, du moins des flots de l'océan de lait « baratté » par les Dieux et par les Asuras. Elle apparut, assise sur un lotus, un lotus à la main, dans sa beauté sans rivale, et les éléphants célestes, élevant au bout de leur trompe des vases d'or, versèrent sur sa tête des flots d'eau lustrale. C'est ainsi qu'on la trouve déjà représentée sur un bas-relief de la porte orientale du *Stoûpa* bouddhique de Sânchi, qui date vraisemblablement du début de notre ère. Des images postérieures lui donnent quatre bras comme à Vichnou. Sa couleur est d'or. Répandu dans toute l'Inde, son culte est surtout en honneur dans l'Inde occidentale et on lui a quelquefois donné le nom de « Notre-Dame de Bombay ». A. FOUCHER.

LAKE. Faubourg méridional de *Chicago* (V. ce mot).

LAKE PROVIDENCE. Ville des Etats-Unis, Louisiane, r. dr. du Mississippi, entre le fleuve et le lac Providence, à 328 kil. N.-O. de la Nouvelle-Orléans ; 5,000 hab.

LAKE (Gérard, vicomte), général anglais, né le 27 juil. 1744, mort à Londres le 20 févr. 1808. Descendant de sir Thomas Lake, qui fut secrétaire d'Etat (1616) et jouit d'une grande faveur à la cour de Jacques Ier, il entra dans l'armée en 1758 et devint général en 1802. Il fit les campagnes d'Allemagne (1760-62), celle de la Caroline du Nord (1781) et au début de la guerre contre la France commanda une brigade de l'infanterie de la garde. Il se distingua au siège de Valenciennes où il fut le héros d'un des plus brillants combats de l'année (18 août). Nommé au commandement de l'Ulster en 1796, il eut fort à faire contre les Unionistes. Il mit en pleine déroute les Irlandais au Vinegar Hill le 21 juin 1798 et se montra inexorable dans la répression. Lorsque les Français eurent débarqué à Killala, il fut envoyé d'urgence au secours d'Hutchinson dont il répara la défaite à Castlebar. C'est à lui que se rendit l'armée d'Humbert à Ballinamuck (8 sept.). Le 13 oct. 1800, Lake était nommé commandant en chef dans l'Inde. Il accomplit d'heureuses réformes dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'armée indigène, organisa notamment la cavalerie légère. En août 1803, il pénétrait sur le territoire des Mahrattes, les battait, entrait à Delhi le 14 sept., s'emparait d'Agra le 17 oct. Ces succès, obtenus en deux mois, avec une armée de 8,000 hommes, excitèrent en Angleterre un immense enthousiasme. Lake fut créé baron Lake de Delhi (1er sept. 1804). Il continua à guerroyer contre le maharajah Holkar qu'il contraignit à la paix d'Omritsar (déc. 1805). Il revint en Angleterre en 1807 et fut promu vicomte (31 oct.). Lake fut un des généraux les plus populaires de son temps; d'un courage à toute épreuve, il inspirait à ses troupes une confiance illimitée. On l'a comparé souvent à Clive.

LAKEBA ou LAKEMBA (Iles). Groupe de l'archipel des Fidji ou *Viti* (V. ce mot).

LAKEMAN (Sir Stephen Bartlett), aventurier anglais, né à Dartmouth en 1825. Après avoir participé à la campagne contre les Sikhs, il combattit en 1852 les Cafres, contre lesquels il organisa un corps franc, « les Chasseurs de la mort ». Ensuite, il passa au service de la Turquie (1853), fut chef de police sous Omer Pacha à Bucarest, prit part à la campagne d'Iskender Bey et devint lieutenant général en Turquie d'Asie sous le nom de Mazar Pacha. Ayant épousé en 1854 la princesse Marie de Philippesco, il s'occupa activement d'intrigues politiques en Roumanie où il subit en 1882 un emprisonnement.

LAKHAMOULTZY. Tribu d'origine juive de la Transcaucasie, prov. de Koutaïs, dans la Souanétie; population belliqueuse et très commerçante.

LAKHON. Nom de deux villes du Laos siamois. La première, située sur le Ménam-ouang, compte 25,000 hab. Grand marché d'éléphants; mines de fer, de plomb et de cuivre. C'est le ch.-l. d'une principauté située entre celles de Louang-prabang et de Lampoun. — La seconde, ch.-l. d'une prov., est sur la r. dr. du Mékong, au point le plus voisin de la mer de Chine; son climat, très malsain, a contribué à diminuer son ancienne importance commerciale. Une colonie annamite s'y est établie.

LAKIMPOUR. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., ch.-l. de la prov. de Sitapour (dans l'Aoudh), à 8 kil. N. de Keri; 4,000 hab. — Un village du même nom a donné son nom au district le plus oriental de l'Assam.

LAKISTES (Poètes). On a donné ce nom à des poètes anglais, qui florissaient à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Les plus importants sont : Coleridge, Southey et Wordsworth. On peut nommer après eux : Lowell, Wilson et quelques autres, qui, tous, se distinguent, à la suite des chefs de l'école, par le tour philosophique de leur esprit et la tendance à faire entrer les sentiments du cœur et les aspects familiers de la vie humaine dans les descriptions de la nature. On les appela *lakistes* d'abord par ironie, ensuite pour les caractériser et les classer d'un mot expressif, parce qu'ils vécurent pour la plupart dans le N.-O. de l'Angleterre (Westmoreland, Cumberland), ou pays des lacs (*Lake District*), dont ils se plurent à chanter les paysages si pittoresques et si variés. B.-H. G.

LAKNO (Inde septentrionale) (V. Lucknow).

LÂL ou LÂL KAVI (Le poète Lâl), auteur hindoustani du xviie siècle, né dans le pays d'Aoudh. C'est l'auteur du *Tchatra-prakâch*, poème historique, dans lequel il chante le Bandelkhand et célèbre la résistance de Tchatra-sâl, roi de ce pays, à la tyrannie et à la violence de l'empereur Aurang-zeb; de l'*Aouadh-bilâs* (les Plaisirs d'Aoude), poème en dix-huit chants, où, à propos du célèbre héros Râma, il traite toutes sortes de sujets et donne de bons conseils. On cite encore de lui d'autres ouvrages, les *Douze Mois de l'Inde*, le *Livre des Talismans*, les *Sentences du Gourou*. Une traduction anglaise du *Tchatra-prakâch* a paru, en 1828, à Calcutta, sous le titre de *A History of Boondelas*. L. Feer.

Bibl. : Garcin de Tassy, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie.*

LALA, femme peintre grecque (V. Iaia).

LALAGE (Ornith.). Le genre *Lalage* (Boie, *Isis*, 1826) renferme des Passereaux dont la taille reste toujours inférieure à celle d'un Merle et qui portent une livrée grise, plus rarement rousse et généralement variée de noir et de blanc, le noir dessinant une sorte de capuchon sur la tête, des taches sur les ailes et des raies transversales sur les parties inférieures du corps. Les plumes de la croupe se font remarquer par la rigidité de leur tige qui au toucher paraît se terminer en épine; les pattes sont relativement courtes, les ailes bien développées, la queue assez longue, coupée carrément en arrière, le bec un peu crochu, avec une petite dent près de la pointe et une carène assez marquée sur la mandibule supérieure, qui est élargie à la base. Par ces caractères, les *Lalage* se rattachent à la famille des *Campophagidés* (V. ce mot). Ces oiseaux se trouvent dans l'Inde méridionale et insulaire, en Malaisie, aux Moluques, en Australie et dans plusieurs archipels de l'Océanie. Ils se tiennent dans les jungles, au milieu des broussailles, dans les vergers et les jardins, et sautillent d'arbre en arbre, de buisson en buisson, en poussant de petits cris plaintifs ou des cris d'appel rauques et stridents. Leur nourriture consiste en insectes, qu'ils vont chercher sur les feuilles. Leurs nids, faits de racines et de lichens, renferment des œufs gris striés de brun. E. Oustalet.

Bibl.: R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Museum*, 1879, t. IV, p. 86.

LALAIGNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Courçon; 425 hab.

LALAING. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) de Douai, sur la Scarpe; 2,001 hab. Houillères de la concession d'Aniche. L'église conserve un tableau sur bois du xvie siècle représentant le Crucifiement. Les seigneurs de Lalaing sont connus depuis le xiie siècle.

LALAING (Jacques, dit Jacquet de), célèbre chevalier du xve siècle, né en 1420 ou 1422, mort le 4 juil. 1453. Fils de Guillaume de Lalaing et de Jeanne de Créquy, il quitta à seize ans le château paternel pour s'attacher à la personne d'Adolphe, duc de Clèves. Avec lui, il passa à la cour de Bourgogne, à cette époque la plus somptueuse de l'Europe, et fut pendant six ans écuyer du duc Philippe le Bon. C'est sous ses ordres qu'il fit ses premières armes au siège de Luxembourg. En 1445, il assiste aux fêtes données par Charles VII à Nancy et à Châlons, et le 10 juin, dans cette dernière ville, paraît dans une brillante passe d'armes où il remporte le prix. De 1446 à 1450, il court le monde en quête d'aventures chevaleresques, visite la France, la Navarre, la Castille, le Portugal, l'Ecosse, l'Angleterre. En 1450, Jacques de Lalaing, après avoir tenu un pas d'armes, resté célèbre, à la Fontaine des Pleurs, près de Chalon-sur-Saône, se rend à Rome pour gagner des indulgences; à son retour, il est reçu chevalier de la Toison d'or. Peu après, le duc de Bourgogne l'envoie en ambassade au pape pour l'entretenir de projets de croisade contre les Turcs. En 1451, il prend part à la campagne contre les Gantois révoltés et le 4 juil. 1453 est tué par un boulet au siège de Poucques. — Le rôle historique de Jacques de Lalaing est, comme on le voit, assez mince; il ne doit sa célébrité qu'au grand renom de chevalerie que lui ont fait quelques chroniques contemporaines et quelques panégyristes des xvie et xviie siècles, tels que Pons Heuterus et Jean d'Ennetières. — Son frère, *Philippe* de Lalaing, tué à Montlhéry, est, lui aussi, resté célèbre par son pas du Perron-fée.

La biographie de Jacques de Lalaing a été écrite de son temps; le *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing* (tel est le vrai titre de cet ouvrage) a été publié d'abord par Chifflet en 1634 et attribué par lui au chroniqueur George Chastellain, à qui est due l'épitaphe du *bon chevalier*, comme on l'appelait. Buchon, qui en fit une réédition dans le *Panthéon littéraire*, maintint d'abord cette attribution, puis, changeant d'avis, désigna comme auteur du *Livre des faits* le héraut Charolais. En réalité, comme l'a prouvé M. Kervyn de Lettenhove, dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'édition définitive qu'il a donnée de cet ouvrage au t. VIII de sa publication des *Œuvres de Chastellain* (Bruxelles, 1866, in-8), le héraut Charolais, qui fut longtemps au service de Jacques de Lalaing, n'est l'auteur que de quelques chapitres; le reste est dû à la plume du chroniqueur Jean Le Fèvre, plus connu sous le nom de Toison d'or, et l'ensemble a dû être revisé par Chastellain. H. Courteault.

Bibl. : Jean le Fèvre, *Chronique*, édit. Morand; Paris, 1876, 2 vol. in-8. — Brassart, *le Blason des Lalaing*; Douai, 1879-89, 2 vol. in-8. — Jean d'Ennetières, *le Chevalier sans reproche, Jacques de Lalaing*; Tournai, 1633, in-8.

LALAING (Antoine de), homme d'Etat belge, né vers 1480, mort en 1540. Il accompagna Philippe le Beau en Espagne, et rédigea une intéressante relation de ce voyage, qui a été publiée par Gachard (*Relations des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I). Plus tard, il fut chambellan de Marguerite d'Autriche, chef des finances de Charles-Quint, et stathouder de Hollande. Il exerça une grande influence sur le gouvernement, et prit une part importante à toutes les négociations politiques de son époque.

Bibl. : Brassard, *Notice historique et généalogique de la famille de Lalaing*; Douai, 1847, in-8. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*; Bruxelles, 1858-1860, 10 vol. in-8.

LALAING (Christine de) (V. Epinoy [Princesse d']).

LALAING (Jacques, comte de), peintre et sculpteur belge, né à Londres le 14 nov. 1858. Elève de MM. Portaels et Cluysenaar, de Lalaing a exposé, en 1883, *Prisonniers de guerre*, et, en 1884, le *Portrait équestre* qui se trouve au musée de Gand. On lui doit encore des portraits et les belles peintures historiques de l'hôtel de ville de Bruxelles. Il a en outre modelé un très beau groupe de *Lions*, et le *Cavelier de la Salle* qui est à Chicago.

LA LANDE (Michel-Richard de), compositeur français, né à Paris le 15 déc. 1657, mort à Paris le 18 juin 1726. Quinzième enfant d'un pauvre tailleur, il fut placé comme enfant de chœur à Saint-Germain-l'Auxerrois, où il eut pour maître Chaperon. Il apprit à jouer de plusieurs instruments et devint assez bon organiste pour pouvoir, au moment de la mue de sa voix, desservir les orgues de quatre églises de Paris. Le maréchal de Noailles, qui l'avait choisi pour maître de musique de ses filles, lui fit obtenir le même emploi auprès de Mlle de Blois et de Mlle de Bourbon, filles de Louis XIV. Ce fut l'origine de la fortune de La Lande à la cour. En 1680, il s'était déjà produit comme compositeur, en faisant exécuter des morceaux religieux à la Sainte-Chapelle, pendant le carême, à côté de ceux de son maître Chaperon. En 1682, il écrivit les airs français d'une *Sérénade en forme d'opéra* dont Lorenzani avait composé les airs italiens, et qui fut chantée à la cour, à Fontainebleau. L'année suivante, il fit jouer à Paris, en l'hôtel de Duras, une pastorale intitulée *l'Amour berger*, puis à la cour deux divertissements de circonstance, *les Fontaines de Versailles*, sur le retour du roi, et *le Concert d'Esculape*. Bientôt Louis XIV prit La Lande en affection. A la suite du concours de 1683, il le nomma sous-maître de sa chapelle. La Lande succéda en 1690 à Jean-Louis de Lully comme compositeur de la musique de la chambre, en 1695 à Claude-J.-B. Boësset comme surintendant de la musique du roi, et le 17 juil. 1709 à Collasse comme maître des enfants de la musique du roi. Travaillant en même temps pour la chapelle et pour les spectacles de la cour, La Lande composa successivement le *Ballet de la jeunesse*, dansé à Versailles le 28 janv. 1686; le *Ballet de Flore ou de Trianon* (1689); *l'Amour fléchi par la Constance*, pastorale (1689); *Adonis*, fête galante, et *Mirtil*, sérénade (1698); le *Ballet des fées* (1699), des airs pour la reprise de *Mélicerte*, de Molière (1699); *la Noce de village*, appelée aussi *l'Hymen champêtre* (1700); le *Ballet de la paix* (1713); le *Ballet de l'Inconnu* et celui des *Folies de Cardenio*, tous deux dansés par Louis XV aux Tuileries en 1720; la plupart de ces compositions existent en manuscrit à la bibliothèque du Conservatoire de Paris, avec un certain nombre de symphonies, de caprices pour les instruments, de noëls en symphonie, et de concerts de trompettes et timbales, composés également pour le service de la cour. Le 28 mai 1725, il vit jouer à l'Opéra son ballet des *Eléments*, composé en collaboration avec Destouches. La dernière reprise de cet ouvrage eut lieu en 1754.

Marié en 1684 à Anne Rebel, cantatrice de la chambre et de la chapelle du roi, La Lande eut deux filles, habiles cantatrices comme leur mère, qui chantèrent aussi à la cour, et qui moururent toutes deux en 1711 de la petite vérole. Devenu veuf le 5 mai 1722, La Lande épousa en secondes noces, l'année suivante, Mlle de Cury.

Comme compositeur religieux, La Lande écrivit pour la chapelle du roi soixante grands motets avec soli, chœurs et orchestre, qui furent imprimés après sa mort par les soins de sa veuve, en vingt livres in-fol. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces ouvrages défrayèrent le répertoire des grandes maîtrises et du concert spirituel et passèrent pour les chefs-d'œuvre de l'école française dans le genre sacré. La Lande y avait déployé en effet de belles qualités d'invention et de facture; à la suite de Carissimi et de Charpentier, il tendait vers l'expression humaine et dramatique des paroles sacrées, et cherchait à gagner en variété et en coloris ce qu'il perdait sous le rapport de la sévérité des formes et de la pureté du sentiment religieux. De cette façon, La Lande contribua fortement à transformer le motet d'église en cantate de concert, sans que l'initiative de ce mouvement lui appartienne. Michel Brenet.

LALANDE (Luc-François), homme politique et prélat français, né à Saint-Lô (Manche) le 19 janv. 1732, mort à Paris le 27 févr. 1805. Entré dans la congrégation de l'Oratoire vers 1760, professeur à Lyon, puis à Montmorency, il embrassa les idées nouvelles, publia en 1791 une *Apologie des décrets de l'Assemblée nationale* (sur la constitution civile du clergé) et devint premier vicaire de l'évêque métropolitain de Paris. Evêque constitutionnel de la Meurthe, sacré à Paris le 29 mai 1791, député de la Meurthe à la Convention, il vota pour la reclusion de Louis XVI. Le 7 nov. 1793, il renonça à l'épiscopat et déclara ne vouloir plus d'autre titre que celui de citoyen et de républicain français. Député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents le 15 oct. 1795, il en sortit le 20 mai 1798 et accepta les fonctions d'archiviste de la police. Il fit sa soumission au pape en 1804. Etienne Charavay.

Bibl.: Ingold, *l'Oratoire et la Révolution*.

LALANDE (Joseph-Jérôme Le Français de), astronome français, né à Bourg-en-Bresse le 11 juil. 1732, mort à Paris le 4 avr. 1807. Il étudiait le droit à Paris quand une visite à l'Observatoire l'entraîna à suivre au Collège de France les cours de Delisle et de Lemonnier. Ce dernier, pour l'attacher définitivement à l'astronomie, lui céda, en 1751, une mission à Berlin pour la détermination de la parallaxe de la lune. C'est à ce moment que le jeune savant prit le nom de Lalande. Après avoir, au retour de sa mission, passé quelque temps à Bourg, où ses parents voulaient le fixer comme avocat, il revint en 1753 à Paris, rappelé par l'Académie des sciences qui l'admettait dans son sein, et où il commença à communiquer ses mémoires, dont le nombre dépasse cent. En 1760, il fut chargé de publier *la Connaissance des temps*, et la même année succéda à Delisle comme professeur d'astronomie au Collège de France; enfin il dirigea l'Observatoire de 1768 à sa mort. Lalande a beaucoup écrit; en dehors des volumes qu'il a publiés, il a fait insérer de nombreux articles dans le *Journal des savants*, le *Journal de physique*, le *Magasin encyclopédique*, les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, les *Mémoires des Sociétés savantes*, les *Phil. Transact.*, etc. Il aborde d'ailleurs tous les sujets : ainsi les premiers ouvrages qu'il donne sont consacrés à la description de neuf arts libéraux (papetier, parcheminier, cartonnier, chamoiseur, tanneur, mégissier, maroquinier,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

hongroyeur, corroyeur, 1761-67). Il compose des discours, prononce de nombreux éloges, travaille au *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1767-82), continue l'*Histoire des mathématiques* de Montucla, publie un très curieux *Voyage d'un Français en Italie* (1769, 8 vol. in-12). Ses ouvrages astronomiques sont : *Exposition du calcul astronomique* (1762, rééd. par L. Bertrand en 1820) ; *Astronomie* (1764, 2 vol. in-4 ; 1771-81, 4 vol. in-4) ; *Tables astronomiques* (1771) ; *Mémoire sur le passage de Vénus observé le 3 juin 1769* (1772) ; *Ephémérides de 1775 à 1800 ; Astronomie des dames* (1785, 2 rééd.) ; *Abrégé de navigation* (1793) ; *Histoire céleste française* (1801) ; *Bibliographie astronomique* (1803) ; *Tables de la Lune* (1806). Lalande a beaucoup trop écrit pour que son œuvre ne laisse pas souvent à désirer, mais il a fait beaucoup de travaux utiles et rendu de véritables services à la science en s'occupant surtout du côté pratique. Son caractère le portait à rechercher non seulement la connaissance personnelle des savants avec lesquels il était en relation, ce qui n'allait pas sans une certaine passion pour les voyages, mais à désirer la célébrité auprès du public et à ne pas reculer à cet effet devant la singularité. Vers la fin de sa vie, ce trait alla jusqu'à la bizarrerie et toucha parfois à l'extravagance; sans parler de son goût affecté pour les araignées, il faisait imprimer qu'il avait acquis toutes les vertus de l'humanité. T.

LALANDE (Michel-Jean-Jérôme LE FRANÇAIS DE), astronome français, né à Courcy (Manche) le 21 avr. 1766, mort à Paris le 7 avr. 1839, neveu du précédent. Il se rendit tout jeune à Paris, fut initié par son oncle à l'astronomie, aida Delambre dans sa mesure de la méridienne et devint membre de l'Académie des sciences, membre adjoint du Bureau des longitudes, directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire, suppléant de son oncle dans sa chaire d'astronomie du Collège de France. Il est surtout connu par ses excellentes *Tables de Mars* (1801), et par ses *Catalogues*, qui comprennent 50,000 étoiles visibles à Paris. Il publia en outre dans *la Connaissance des Temps* et dans quelques autres recueils un grand nombre d'articles et de notes. Il eut enfin une large part à la rédaction de l'*Histoire céleste française* de son oncle. — Sa femme, *Marie-Jeanne-Amélie Harlay*, née à Paris vers 1768, aida l'oncle et le neveu dans leurs observations et leurs calculs. Elle est l'auteur des *Tables horaires* qui font partie de l'*Abrégé de navigation* du premier. L. S.

BIBL. : MATHIEU, *Discours aux funérailles de M.-J.-J. de Lalande ;* Paris, 1839, in-4.

LA LANDELLE (Guillaume-Joseph-Gabriel de), littérateur français, né à Montpellier le 5 mai 1812, mort à Paris le 19 janv. 1886. Après avoir terminé ses études à Strasbourg, il entra dans la marine en 1828 et en sortit onze ans plus tard avec le grade de lieutenant de vaisseau. Tout en collaborant à l'*Union catholique* et au *Commerce*, ainsi qu'à un journal spécial, *la Flotte*, il écrivit de nombreux romans dont les guerres maritimes ou les mœurs des gens de mer lui fournissaient le sujet et qui balancèrent la vogue d'Ed. Corbière : *la Gorgone* (1844) ; *Frise-Poulet ou les Epaulettes d'amiral* (1847) ; *Aventures d'un gentilhomme* (1847) ; *la Couronne navale* (1848) ; *les Iles de glace* (1850) ; *Une Haine à bord* (1851) ; *le Morne aux serpents* (1852) ; *les Princes d'ébène* (1852) ; *le Dernier des Flibustiers* (1857) ; *Sain-Tun le corsaire* (1859) ; *les Quarts de nuit et les quarts de jour* (1863-70), etc., souvent réimprimés en divers formats. Citons à part : *Réponse à la note* [du prince de Joinville] *sur l'état des forces navales de la France* (1844, in-8) ; *le Langage des marins, recherches historiques et critiques sur le vocabulaire maritime* (1859, in-8) ; *le Gaillard d'avant* (1862, in-12) ; *Poèmes et chants marins* (1861, in-12) ; *le Tableau de la mer* (1862-69, 4 vol. in-12). M. Tx.

LALANDUSSE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Castillonnès ; 391 hab.

LA LANE (Noël de), théologien janséniste, docteur de Sorbonne, abbé de Notre-Dame de Valcroissant, né à Paris en 1618, mort en 1673. Il fut un des cinq députés que les jansénistes envoyèrent à Rome, pour défendre la doctrine de l'*Augustinus* (V. JANSÉNISME, t. XXI, p. 9, col. 2). Le 19 mai 1652, il présenta cette défense, dans une audience accordée par le pape, et prononça, sans succès, une harangue et un discours apologétique qui durèrent ensemble deux heures et demie (*Journal de Saint-Amour*, pp. 466 et suiv. ; Paris, 1662, in-fol.). — ŒUvres principales : *De Initio piæ voluntatis* (Paris, in-4 et in-8) ; *la Grâce victorieuse de Jésus-Christ ou Molina et ses disciples convaincus de pélagianisme et de semi-pélagianisme* (Paris, 1650, in-4, sous le pseudonyme d'abbé Bonlieu) ; *Examen de la conduite des religieuses de Port-Royal touchant la signature du fait de Jansenius* (Paris, 1665, in-4) ; *Défense de la foi des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs, contre le libelle scandaleux de M. Chamillard* (Paris, 1667, 2 part. in-4). La Lane a fourni à Arnault et à Sacy une grande partie des notes et des mémoires qui servirent à la composition du *Journal de Saint-Amour*. E.-H. V.

LALANNE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance ; 155 hab.

LALANNE-ARQUÉ. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube ; 313 hab.

LALANNE-MAGNOAC OU D'ASTARAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 200 hab.

LALANNE-RUSTAIN (La). Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 152 hab.

LALANNE (Léon-Louis CHRÉTIEN-), ingénieur et homme politique français, né à Paris le 3 juil. 1811, mort à Paris le 12 mars 1892. Entré à l'Ecole polytechnique en 1829 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1831, nommé ingénieur en 1836, ingénieur en chef en 1848, inspecteur général en 1867, il fut élu en 1879 membre libre de l'Académie des sciences en remplacement de Bienaymé, en 1883 sénateur inamovible en remplacement du général Chanzy. Il avait conduit en 1846 les travaux du chemin de fer de Paris à Sceaux. Après la révolution de février 1848, il fut nommé commandant de la 11e légion de la garde nationale et, au mois de mai suivant, il reçut la direction des ateliers nationaux. Arrêté en juil. 1849, il fut relâché presque aussitôt, et, après le coup d'Etat, il résida pendant plusieurs années à l'étranger, dirigeant successivement les travaux publics de la Valachie (1852-53), le percement de routes dans la Dobroudja (1855), la construction du chemin de fer de l'Ouest-Suisse (1856), celle du chemin de fer du Nord de l'Espagne (1859). Rentré en 1860 au service de la France, il fut de 1877 jusqu'à sa mise à la retraite (1881) directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. Il accepta ensuite la présidence du conseil d'administration de la Compagnie générale des omnibus de Paris. On lui doit l'invention ou le perfectionnement de plusieurs machines à calculer : *arithmoplanimètre* (*C. r. de l'Acad. des sc.*, IX, X et XI), *balance arithmétique* (*id.*, IX), *balance algébrique* pour la résolution des équations jusqu'au septième degré (*id.*, XI), etc., ainsi qu'une longue série de méthodes pour la simplification des calculs, de formules et de tables graphiques à l'usage des ingénieurs et des constructeurs. Il a collaboré à la partie scientifique d'un grand nombre de revues et collections, aux *Cent Traités*, au *Million de faits*, etc. Enfin il a publié à part une trentaine d'ouvrages et brochures, parmi lesquels : *Essai philosophique sur la technologie*, extrait de l'*Encyclopédie nouvelle* (Paris, 1840, in-8) ; *Instruction pratique pour l'usage de l'arithmoplanimètre* (Paris, 1842, in-8) ; *Collection de tables pour abréger les calculs* (Paris, 1843, in-8) ; *l'Abaque ou compteur universel* (Paris, 1845, in-12 ; 3e éd., 1863, in-12) ; *Instruction sur les règles à calcul* (Paris, 1851, in-18) ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Assainissement des halles centrales (Paris, 1875, in-4); *Méthodes graphiques pour l'expression des lois empiriques ou mathématiques à trois variables* (Paris, 1878, in-8); *le Métropolitain et les transports en commun à Londres et à Paris*, en collaboration avec M. Massillon (Paris, 1886, in-4); *Note sur le Métropolitain*, avec le même (Paris, 1886, in-4); *Rectification historique sur les ateliers nationaux* (Paris, 1887, in-16). Léon SAGNET.

BIBL.: *Notice sur les travaux et les titres scientifiques de M. Léon Lalanne*; Paris, 1876, in-4. — *Journal officiel*, 15 et 19 mars 1892.

LALANNE (Marie-Ludovic CHRÉTIEN-), archiviste et littérateur français, né à Paris le 23 avr. 1815, frère du précédent. Sorti en 1841 de l'Ecole des chartes, attaché en 1846 à la commission des travaux historiques, directeur de l'*Atheneum français* (1853-56) et de la *Correspondance littéraire* (1856-65), il a été de 1875 à 1895 sous-bibliothécaire, puis bibliothécaire de l'Institut. D'une érudition remarquable, il s'est livré à de laborieuses recherches sur la littérature et sur l'histoire de notre pays. Outre de nombreuses études bibliographiques et littéraires, il a écrit: *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre en Europe* (Paris, 1841, in-4); *Dictionnaire historique de la France* (Paris, 1872, in-8; 3e éd., 1887), livre très estimé et très répandu. On lui doit aussi la publication de plusieurs ouvrages inédits: *Journal d'un bourgeois de Paris, 1515-1536*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Paris, 1854, in-8); *les Lois de la galanterie* (Paris, 1855, in-8); *le Livre de fortune*, recueil de deux cents dessins inédits de Jean Cousin (Paris, 1883, in-4); *Mémoire sur le livre d'heures d'Anne de Bretagne*, par Ant. de Jussieu (Paris, 1887, in-8); *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné* (Paris, 1889, in-16), etc.

LALANNE (François-Antoine-Maxime), dessinateur et aquafortiste français, né à Bordeaux le 27 nov. 1827, mort à Nogent-sur-Marne le 29 juil. 1886. Fils d'un greffier à la cour d'appel de Bordeaux, il fit dans cette ville d'excellentes études scolaires. Reçu bachelier ès lettres en 1848, il vint étudier les beaux-arts à Paris, en 1852, et devint l'élève de Jean Gigoux. La même année, il débutait au Salon par une série de fusains. Depuis, il se partagea entre le fusain, l'eau-forte et la gravure. On remarque, parmi ses principaux fusains: *les Vues du parc de Villeneuve-Saint-Georges*, *le Coin de parc à Montgeron*, un grand nombre de *Vues de Bordeaux;* parmi ses eaux-fortes, *la Maison de Victor Hugo à Guernesey* (12 planches, 1864); *le Billard*, deux gravures pour un traité en vers dont son père, A. Lalanne, était l'auteur (1866); douze croquis: *l'Eau-forte d'après nature* (1869); douze planches sur *le Siège de Paris* (1870-71); des reproductions d'après Troyon, Ruysdaël, Corot, Ribot; puis, vers la fin de sa carrière, il donnait des ouvrages considérables: *la Hollande à vol d'oiseau* (1881); *la Flandre à vol d'oiseau* (1883); et enfin *Rouen pittoresque* qui fut son œuvre dernière (1884). Après sa mort, la municipalité de Bordeaux réclama ses cendres qui furent tranférées dans cette ville en 1890. Gaston ARMELIN.

LALAUZE (Adolphe), graveur français, né à Rive-de-Gier (Loire) le 8 oct. 1833. Elève de L. Gaucherel, il s'adonna à l'eau-forte et commença par reproduire les tableaux des maîtres anciens; il entreprit ensuite de reproduire sur cuivre ses propres compositions, et illustra un grand nombre d'ouvrages de luxe, tels que des éditions de Molière, de Perrault, de *Gulliver*, de *Manon Lescaut*, de *Paul et Virginie*, etc. On lui doit également une quantité considérable de portraits. G. A.

LALBARÈDE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Villemur; 328 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Montauban à Castres.

LALBENQUE. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors; 1,690 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Toulouse.

LALEU. Ancienne com. du dép. de la Charente-Inférieure, réunie à La Rochelle, sur l'Océan; 1,440 hab. On y montre la maison habitée par Louis XIII pendant le siège de 1627-28.

LALEU. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle; 720 hab.

LALEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 108 hab.

LALHEUE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey; 652 hab.

LALIBÉLA ou LALIBALA. Ville de l'Ethiopie centrale, non loin des sources du Takazzé. La région qui entoure Lalibéla est considérée par les Abyssins comme une des régions sacrées de leur pays et la ville de Lalibéla comme une ville sainte; de même que Rome et Byzance, Lalibéla est bâtie sur sept collines; comme Jérusalem, elle a sa montagne des Oliviers. La population, qui est de 1,200 hab. d'après Rohlfs, est composée presque exclusivement de moines, de prêtres et de leurs serviteurs. Les églises auxquelles ils sont attachés sont les plus curieuses de toute l'Ethiopie. Chacune est en effet taillée dans un bloc de basalte, de même que les autels, les sculptures, les colonnades. Il paraîtrait que la plupart de ces monuments doivent être attribués au roi qui a donné son nom à la ville et qui vivait au commencement du XIIIe siècle. D'après une légende, les ouvriers qui évidèrent dans le roc ces églises auraient été des chrétiens réfugiés de l'Egypte. Lalibéla est certainement un des endroits de l'Ethiopie où on aurait le plus de chances de trouver des livres et des manuscrits précieux, car cette sorte de sanctuaire n'a jamais été pillé. Dr ROUIRE.

LA LIBORLIÈRE (François-Léon-Marie BELLIN de), littérateur français, né à Saint-Martin (Deux-Sèvres) en 1774, mort en 1847. Emigré à la Révolution, il servit dans l'armée de Condé et devint sous l'Empire inspecteur de l'université, puis recteur de l'académie de Poitiers. Citons de lui: *Célestine ou les Epoux sans l'être* (Paris, 1799, 4 vol. in-12); *la Nuit anglaise* (1799, 2 vol. in-12); *Anna Grenwill* (1800, 3 vol. in-12); *Voyage dans le boudoir de Pauline* (1801, in-12), roman assez curieux, et des pièces de théâtre: *la Cloison* (1803, in-8); *le Jeune Mari* (1805), comédies; *Amélie et Mansfield* (1805), drame en cinq actes.

LALIN (Lars-Samuel), poète et musicien suédois, né en 1729, mort à Stockholm en 1785. A partir de 1750, environ, il enseigna le chant à Stockholm et était, à sa mort, maître à chanter au théâtre royal. Librettiste d'une certaine valeur, Gustave III lui confiait volontiers la composition de pièces de circonstances dont il faisait les paroles et la musique. De 1765 à 1768, il avait été chargé d'une mission à l'étranger pour réunir des œuvres musicales religieuses ou profanes. Il avait débuté dans les lettres par un poème didactique sur la santé; en 1747, il composait le libretto d'un opéra-comique: *Syrinx*, et trois ans plus tard, celui d'*Arachné*. Son ballet héroïque: *Arcis et Galatea*, joué en 1773, donna lieu à une amusante parodie de Hallmann: *Casper et Dorotea*. Th. CART.

LALINDE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, sur la r. dr. de la Dordogne et le canal de Lalinde; 2,207 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Bergerac au Buisson. Minerai de fer exploité pour les forges des Landes. Briqueteries, moulins, papeteries, scieries mécaniques, tanneries, teintureries et carderie. Les restes de murailles de brique et une porte monumentale, longtemps considérés comme des constructions romaines, ne remontent pas au delà du XIIIe siècle, époque de la fondation de la ville, bastide fortifiée construite par Léon de Lalinde, officier du roi d'Angleterre, qui lui donna son nom. La ville reçut en 1267 une charte de franchise du roi Henri III, qui fut confirmée par les rois d'Angleterre et de France. Lalinde a conservé l'aspect régulier caractéristique des anciennes bastides du Sud-Ouest. Eglise gothique dominée par une grosse tour. Sauts de la Gratusse et du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Grand-Thoret dans les rapides de la Dordogne. Source pétrifiante de la Sabatière.

BIBL. : CURIE-LEIMBRES, *Essai sur les villes fondées... sous le nom de bastides*, 1880, p. 198 et *passim*.

LALIVE DE JULLY (Ange-Laurent de), diplomate et graveur français, né en 1725, mort en 1775. Fils d'un fermier général, frère de Mme d'Houdetot et de Lalive d'Epinay, mari de la célèbre Mme d'Epinay, il entra de bonne heure dans la diplomatie. Sa carrière fut rapide, car, après un court séjour à Genève, il fut rappelé à Paris et nommé introducteur des ambassadeurs. Les loisirs de cette fonction lui permirent de se livrer à son goût très prononcé pour les arts, et, grâce à sa grande fortune, il put se constituer une superbe galerie de tableaux des écoles française, hollandaise et italienne. La contemplation de ces belles œuvres l'encourageant à les reproduire, il s'exerça à la miniature et à la gravure et ne tarda pas à acquérir dans ce dernier genre un réel talent. On lui doit des estampes fort appréciées d'après Boucher, Greuze, etc. G. A.

LALLA-MARNIA. Com. mixte du dép. d'Oran, ch.-l. de cercle de commandement, arr. de Tlemcen, cant. de Sebdou ; 26,782 hab., dont 338 Français. Un traité de délimitation entre l'Algérie et le Maroc y fut conclu et signé en 1845.

LALLEMAND (Frédéric-Antoine, baron), général français, né à Metz le 23 juin 1774, mort à Paris le 9 mars 1839. Volontaire de 1792, il devint aide de camp de Junot, parvint après Iéna au grade de colonel et gagna en Espagne celui de général de brigade (6 août 1811). Il prit sous Davout une part importante à la défense de Hambourg (1813-14). Pourvu par Louis XVIII du commandement de l'Aisne, il donna, sans succès, au commencement de 1815, le signal d'un soulèvement en faveur de Napoléon, qui, pendant les Cent-Jours, le nomma général de division et pair de France. Proscrit par les Bourbons (1815), il se rendit en Amérique et tenta de fonder au Texas, avec un certain nombre de réfugiés français, la colonie du *Champ d'asile* (1817), qu'il lui fallut bientôt abandonner. Il songea aussi à enlever de Sainte-Hélène Napoléon, qui, dans son testament, lui légua 100,000 fr. (1821). On le retrouve un peu plus tard en Espagne, où il vient offrir ses services au parti constitutionnel (1823), à Bruxelles, à Paris, où il revient sans souci de la condamnation à mort prononcée contre lui par contumace en 1816, enfin à New York, où il dirige quelque temps une maison d'éducation. Rentré en France après la révolution de Juillet, il fut réintégré dans son grade (7 janv. 1831), redevint pair de France (11 oct. 1832) et commanda successivement la 17e et la 10e divisions militaires. A. DEBIDOUR.

LALLEMAND (Henri-Dominique, baron), général français, frère du précédent, né à Metz le 18 oct. 1777, mort à Borden Town (Etats-Unis) le 15 sept. 1823. Il servit dans l'artillerie sous la République et l'Empire, devint général de brigade, s'associa au commencement de 1815 à la tentative de soulèvement dirigée par son frère, fut fait général de division pendant les Cent-Jours, prit part à la bataille de Waterloo, fut proscrit comme son aîné, se réfugia aux Etats-Unis où, après s'être quelque temps occupé de la colonie du *Champ d'asile*, il se maria, et publia un important *Traité d'artillerie* (Nouvelle-Orléans, 2 vol. in-4).

LALLEMAND (Claude-François), célèbre médecin français, né à Metz le 26 janv. 1790, mort à Paris le 23 juil. 1853. Elève à l'hôpital militaire de Metz, il fut ensuite envoyé en Espagne, puis en 1810 vint à Paris, où il devint le prosecteur, puis l'interne de Dupuytren et soutint en 1818 une thèse brillante (*Observations pathologiques propres à éclairer plusieurs points de physiologie*, thèse de Paris, in-4 ; 2e éd., 1824, in-8, fig.). L'année suivante, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale à Montpellier ; il continua ses travaux anatomo-pathologiques et commença peu après la publication de ses *Recherches anatomo-pathologiques sur l'encéphale et ses dépendances* (lettres 1-9) (Paris, 1820-34, 3 vol. in-8) ; c'est là son ouvrage le plus remarquable. En 1823, une intrigue ourdie par les congréganistes lui fit perdre momentanément sa chaire où le conseil royal de l'instruction publique le réintégra. Nommé membre de l'Institut en 1845, il se fixa à Paris où il ne s'occupa plus que de recherches philosophiques et de travaux scientifiques. — Comme chirurgien, Lallemand a imaginé un procédé d'autoplastie, un traitement spécial des tumeurs érectiles, un porte-caustique pour les rétrécissements de l'urètre, etc. Ses publications sont nombreuses ; citons seulement : *Clinique médico-chirurgicale* (Montpellier, 1834, in-8) ; *Des Pertes séminales involontaires* (Paris, 1835-45, 3 vol. in-8) ; *Clinique chirurgicale* (Paris, 1845, in-8) ; *Education publique* (Paris, 1848-52, in-12), etc.

L'ALLEMAND (Friedrich), peintre allemand, né à Hanau en 1812, mort à Vienne le 20 sept. 1866. Elève de l'Académie de Vienne, il peignit des batailles et dut au *Combat de Znaim* (Belvédère), qui commença sa réputation, de se voir chargé de décorer la salle de réception du château de Schœnbrunn. Parmi les autres tableaux de cet artiste, dessinateur savant et soigneux du détail, nous citerons : *Un Episode du combat de Komorn* (campagne de Radetzky en 1849), et *le Grand-Duc Charles à Stockach*.

LALLEMAND (Orphis-Léon), général français, né à Eteignières (Ardennes) le 27 oct. 1817, mort le 20 déc. 1893. Elève de Saint-Cyr, puis de l'Ecole d'état-major, en 1839 il partit pour l'Afrique à sa sortie de l'Ecole et il y fit la plus grande partie de sa carrière. Capitaine en 1844, chef d'escadrons dix ans plus tard, sa conduite pendant la campagne de Crimée lui valut le grade de lieutenant-colonel. La guerre terminée, il retourna en Algérie et prit part en 1857 à l'expédition de la Grande-Kabylie. Colonel en 1860, général de brigade en 1868, il reçut la troisième étoile en 1870. Il contribua puissamment à réprimer la grande insurrection algérienne de 1871 et depuis commanda le corps d'armée de Lille. E. BERNARD.

L'ALLEMAND (Sigismund), peintre allemand, né à Vienne le 8 mars 1840. Neveu et élève de Friedrich L'Allemand, il a peint comme celui-ci des batailles, et a travaillé en outre à l'illustration des feuilles commémoratives de l'histoire de l'armée autrichienne, éditées par Quirin de Leitner. Il a suivi officiellement les campagnes de Danemark (1864) et d'Italie (1866), dont il a retracé les principaux faits d'armes. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Episode de la bataille de Kollin* (1864) ; *Combat de l'Oversee*, *Prise de Kœnigsberg*, *Victoire de Custozza*, *Bataille de Caldiero*, *l'Entrée des cuirassiers de Dampierre* et celle *du Régiment de dragons du comte de Sternberg à Vienne* (deux pendants) ; *Victoire du corps autrichien commandé par le prince de Cobourg sur les Turcs à Martinestic* (1879), puis des portraits (ceux du *Général Laudon* et de l'*Empereur d'Autriche*), et quelques tableaux de genre tels que *l'Appel muet*, épisode de la révolution polonaise.

LALLEMANT (Jacques-Philippe), jésuite, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1660, mort en 1748. La plupart de ses œuvres sont dirigées contre les jansénistes, soit pour combattre leur doctrine, soit pour faire concurrence à leurs livres, en en publiant d'autres, composés dans un esprit contraire, sur les mêmes sujets : *le Véritable Esprit des nouveaux disciples de saint Augustin* (Paris, 1706, in-8) ; *Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament*, traduit en français ; *Concordances des évangélistes* (1713, 12 vol. in-12). Ces deux derniers ouvrages, recommandés par Fénelon et vingt-trois évêques, eurent promptement de nombreuses éditions. Les jansénistes attribuaient à Lallemant la rédaction du mandement (1732) de Vintimille, archevêque de Paris, contre leur journal *les Nouvelles ecclésiastiques*, et une collaboration fort active au *Supplément* (1732-48), journal fondé par les jésuites. Il est aussi l'auteur d'une traduction de l'*Imitation* (Paris, 1740), qui était parvenue à sa 12e édition en 1808. E.-H. V.

LALLEMENT (Pierre), publiciste français, né à Metz le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

25 déc. 1782, mort à Paris en 1829. Il fonda en 1816, en Belgique, le *Journal de la Flandre orientale*, rédigé par les réfugiés français, fut expulsé à cause de ses articles contre les Bourbons, passa à Aix-la-Chapelle d'où il fut encore expulsé, revint en Belgique où il rédigea la *Gazette de Liège* et, de nouveau expulsé, renonça à la satire politique. Citons de lui : *le Secrétaire royal parisien* (Paris, 1814, in-12) ; *De la Véritable Légitimité des souverains* (1815, in-8) ; *le Petit Roman d'une grande histoire* (1818, in-8) ; *Histoire de la Colombie* (1826, in-8), etc. Citons encore son recueil utile intitulé *Choix des rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789* (Paris, 1818-23, 22 vol. in-8).

LALLERSTEDT (Sven-Gustaf), écrivain suédois, né à Norrœ en 1816, mort à Stockholm en 1864. Tout en étant secrétaire d'une société d'assurance contre l'incendie (de 1842-56), il fonda, en 1848, un journal politique, *Bore*, et devint ensuite copropriétaire du journal *l'Aftonbladet*. Il s'occupait principalement de questions financières, et traduisit en 1854 l'ouvrage de Ch. Coquelin : *Du Crédit et des Banques* (Paris, 1848). Il s'est fait connaître surtout par un livre publié en 1856, à Paris et en français, sur *la Scandinavie, ses craintes et ses espérances*, ouvrage traduit aussitôt en suédois, avec quelques modifications et additions. Quoique datant d'une quarantaine d'années et écrite sous le coup des événements de Crimée, cette œuvre est encore d'une très instructive lecture, et, mieux que d'autres, peut faire comprendre la politique actuelle des pays scandinaves, soit intérieure, soit vis-à-vis de leur grand voisin de l'Est, dont ils craignent l'ambition au sujet du Finmark norvégien. Cette ambition, l'auteur la dénonce avec une grande énergie en même temps qu'il déplore la politique hostile à Napoléon Ier de Charles-Jean.

LALLEU ou SAINT-JOUIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel ; 1,085 hab.

LALLEY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Clelles ; 470 hab.

LALLEYRIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua ; 372 hab.

LALLIET (Casimir-Théophile), un des virtuoses les plus remarquables de notre époque sur le hautbois, né en 1837. Elève de Verroust, il remporta le premier prix au Conservatoire en 1860 ; son style est élégant, son phrasé pur, sa qualité de son agréable. M. Lalliet est depuis longtemps hautboïste à l'Opéra. Il a publié un grand nombre de morceaux et de fantaisies pour son instrument, mais c'est surtout comme un des maîtres les plus remarquables de notre belle école française de hautbois qu'il faut lui accorder une place prépondérante.

LALLOU ou LALLOU SINGH ou encore LALLOU DJI, auteur hindoustani très fécond, mais assez peu original, puisque ses écrits sont, pour la plupart, des traductions ou imitations d'ouvrages existant déjà dans d'autres langues de l'Inde. Sa principale production est le *Prem-Sâgar* (Océan de l'Amour) fondé sur le Xe livre du *Bhâgavata-Pourâna* et consacré à l'incarnation de Vichnou, célèbre sous le nom de Krichna, et à ses amours avec Râdhâ : imprimé pour la première fois en 1810 et traduit en anglais par le capitaine Hollings (1848) et plus tard par F.-B. Eastwick. Lallou est encore l'auteur du *Lataïfi hindî* (Gentillesses hindoustanies), recueil de cent historiettes ; du *Râdja-nîti* (Conduite des rois, politique), reproduction des fables indiennes contenues dans les célèbres recueils Hitopadesa et Pantchatantra ; du *Sabhâ-bilâs* (Plaisirs de l'assemblée) ; du *Sapta-satika* (Sept cents Distiques) ; du *Maçâdir-i bhâkhâ*, ouvrage de grammaire ; du *Vidyâ-darpan* (Miroir de la science), consacré à Râma ; du *Madho-bilâs* (Plaisirs du Madho, c.-à-d. Krichna). Il a, de plus, collaboré à la rédaction hindoustanie de deux ouvrages célèbres, le *Singhâsan-batticî* (les Trente-deux Récits du trône) et la *Baïtal-patchicî* (les Vingt-cinq Récits du Vétâla) qui ont été publiés plusieurs fois et traduits dans plusieurs langues de l'Europe. Lallou a encore laissé d'autres écrits ; mais on lui en attribue qui ne sont pas de lui, entre autres le *Lâla-tchandrika* (Clair de Lune de Lâl) et le *Vinaya patrika* (Livre de la Bienfaisance) dont le premier paraît être de Lâl kavi, et le second de Toulcî.

L. FEER.

BIBL. : GARCIN DE TASSY, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*.

LALLOUETTE (Jean-François), compositeur français, né à Paris en 1651, mort à Versailles le 1er sept. 1728. Il fit son éducation musicale à Saint-Eustache comme enfant de chœur, et reçut des leçons de composition de Lully qui le fit entrer à l'Opéra comme violoniste, puis comme chef d'orchestre. Lallouette passe pour avoir écrit les récitatifs et l'instrumentation de quelques ouvrages de son maître. Brouillé avec Lully pour s'être, dit-on, trop vanté de cette collaboration, Lallouette dut quitter l'orchestre de l'Opéra. En 1693, il alla occuper le poste de maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, qu'il échangea en 1695 contre le même emploi à Notre-Dame de Paris. On a imprimé de Lallouette en 1726 un livre de motets et en 1730 un *Miserere* à grand chœur.

LALLY (Thomas-Arthur, baron de TOLENDAL, comte de), lieutenant général des armées du roi et gouverneur de l'Inde française, né à Romans le 1er janv. 1702, décapité à Paris le 9 mai 1766. Il appartenait à une noble famille d'Irlande, qui émigra en France à la suite de Jacques II. Aide-major en 1732, il se distingua l'année suivante au siège de Kehl et à celui de Philippsbourg, et fut promu major. Après d'éclatants services dans la campagne de Flandre (1741-43), sous le maréchal de Noailles, un nouveau régiment irlandais fut créé en sa faveur : à Fontenay, ce régiment acheva de refouler et de disperser, à la baïonnette, la célèbre colonne d'infanterie anglaise, et Lally fut nommé brigadier sur le champ de bataille. Il prit part à la malheureuse expédition dirigée par le duc de Richelieu pour rétablir Charles-Edouard sur le trône d'Angleterre, puis, après s'être échappé sous un déguisement de matelot, à la bataille de Lawfeldt, aux prises de Berg-op-Zoom et de Maastricht, où il fut blessé. Il fut nommé maréchal de camp en 1748. Lorsque, sans déclaration d'hostilités, éclata en 1755 la guerre de la France et de l'Angleterre, qui vint bientôt compliquer la guerre de l'Autriche et de la Prusse, Lally fut envoyé aux Indes avec les titres de lieutenant général et de commandant de tous les établissements français. Il partit de Lorient le 2 mai 1757 sur l'escadre du comte d'Aché avec 4,000 hommes et 4 millions. Après une difficile traversée, il débarqua le 28 avr. 1758 à Pondichéry. Les Anglais venaient de nous prendre Mahé et Chandernagor. Dès le 2 juin, il leur prend Gondelour et bientôt tout le Carnatique. « Plus d'Anglais dans l'Inde ! » s'écriait-il alors triomphalement. Mais le comte d'Aché refusa de l'aider dans le projet d'assiéger Madras ; le gouverneur de Pondichéry, sous prétexte qu'il ne pouvait plus nourrir ni solder l'armée française, lui conseilla de prendre Tanjaour, dont le rajah devait 13 millions à la Compagnie et ne donna que 500,000 livres au vainqueur. Pendant ce temps, les Anglais battaient son lieutenant Bussy, s'emparaient de Masulipatam et menaçaient Pondichéry. Il dégagea cette ville, et, rejoint par Bussy qu'il avait créé brigadier pour désarmer son envie et son esprit de rivalité, il put se présenter devant Madras le 14 déc. 1758. Il occupa la ville indienne, mais les troupes anglaises se retranchèrent au fort Saint-George pendant que les troupes de Lally, toujours mal payées et prêtes à la révolte, se livraient au pillage. D'Estaing fut fait prisonnier dans une sortie que firent les Anglais et que Bussy se refusa à refouler. En même temps, d'Aché laissa passer l'escadre anglaise, et Lally dut lever le siège après quarante-six jours de tranchée. Cependant, il prit encore Seringham, mais il fut battu complètement à Vandavachi (22 janv. 1760), où Bussy fut fait prisonnier. Pondichéry fut bloqué par terre et par mer le 18 mars 1760. Il n'avait pas eu à réprimer ou apaiser, depuis deux ans, moins de dix

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

révoltes parmi ses troupes. Le 14 janv. 1761, il n'avait plus pour défendre la capitale de nos établissements que 700 hommes exténués ; il dut se rendre à discrétion au général Coote. Prisonnier de guerre à Londres, il apprit qu'à Paris tout était déchaîné contre lui. Malgré l'appui de Choiseul, ses principaux ennemis, Bussy, parent du principal ministre, et d'Aché, jouaient une forte partie. Pour des yeux non prévenus, leur indiscipline était une des principales causes de nos désastres, et ils n'auraient pas mieux demandé peut-être que de s'en tenir aux insinuations et aux calomnies contre leur ancien général. Mais Lally voulut être jugé. Il quitta Londres sur parole et vint (5 nov. 1761) se constituer prisonnier à la Bastille. La procédure, commencée au Châtelet le 6 juil. 1763 seulement, fut renvoyée à la grand' chambre en janv. 1764, en même temps que la connaissance de tous les crimes ou délits qui avaient pu être commis aux Indes orientales. Les juges acceptèrent contre lui les dépositions les plus suspectes et les plus absurdes. On lui refusa un avocat, et c'est après deux ans de débats à huis clos que le rapport fut enfin rédigé. La requête de l'accusé, afin d'obtenir huit jours pour préparer sa défense, fut rejetée. Le 30 avr. 1766, il fut mis hors de cause *pour la partie civile*. Le 3 mai, en dépit d'une nouvelle production de pièces dont le président ne voulut même pas prendre connaissance, le procureur général conclut à la peine de mort. L'interrogatoire du 5 mai ne fut que de pure forme. Le lendemain, il fut déclaré « dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi et de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité et d'exactions envers les sujets du roi et étrangers, et condamné à avoir la tête tranchée et ses biens confisqués ». Choiseul et Soubise demandèrent à Louis XV de faire grâce. Louis XV répondit à son ministre : « C'est vous qui l'avez fait arrêter ; il est trop tard, il est jugé. » A la lecture de l'arrêt, Lally essaya de se tuer avec un compas. L'abbé Aubry, curé de Saint-Louis, reçut sa confession pour cette tentative de suicide, et le même jour (9 mai), bâillonné, jeté dans un ignoble tombereau, il fut décapité en place de Grève au milieu des applaudissements de la populace. « Ils l'ont massacré, » disait sept mois après Louis XV au duc de Noailles. « Ce sera vous qui en répondrez, et non pas moi, » répétait-il au chancelier Maupeou. Ces mots historiques, loin d'excuser le roi, montrent clairement qu'on ne fit qu'exécuter ses ordres ou complaire à sa secrète volonté. Après le honteux traité de Paris (1763), il fallait au gouvernement du roi une tête responsable. Louis XVI fit à la fois un acte de justice et de politique en faisant casser par son conseil, le 21 mai 1778, l'arrêt du 6 mai 1766. Voltaire put alors écrire au jeune Lally (V. l'art. suivant), de son lit de mort : « Le mourant ressuscite ; il embrasse tendrement M. de Lally. Il voit que le roi est le défenseur de la justice, il mourra content. » Mais le conseil n'avait fait que renvoyer l'affaire au parlement de Rouen qui, le 23 avr. 1784, prononça de nouveau la culpabilité de Lally. Le conseil infirma ce nouvel arrêt, que le parlement de Dijon, saisi à son tour de l'affaire, maintint par esprit de corps. Duval de Leyrit et Duval d'Epréménil étaient successivement intervenus pour faire échouer la réhabilitation définitive de Lally ; elle ne fut réellement prononcée ni par un parlement, ni par aucune des assemblées politiques souveraines, ni des corps judiciaires qui ont pu se succéder en France depuis 1789. H. Monin.

Bibl. : Article de la *Biographie Michaud*, signé Z, et qui est dû au fils même du comte de Lally. — Pièces du procès (série F de la Bibliothèque nationale). — Voltaire, *Œuvres complètes* ; Paris, 1885, in-8 (V. la *Table analytique*, t. II, p. 17).

Lally-Tolendal (Trophime-Gérard, marquis de), fils légitimé du précédent, et de Félicité Crafton, né à Paris le 5 mars 1751, mort à Paris le 11 mars 1830. Il ne connut sa naissance que le jour même du supplice de son père. Il s'évanouit de douleur, et la profonde impression qu'il avait ressentie lui laissa une idée fixe : celle d'obtenir la revision du procès et la réhabilitation de son père. Il s'y serait pris assez mal sans les conseils de Voltaire, qui, malgré ses quatre-vingts ans, s'intéressa aussi vivement à la mémoire du comte de Lally qu'à celles de Calas et de Labarre (lettre datée de Ferney, 28 avr. 1773). On a vu dans l'article précédent que ses efforts aboutirent, du moins auprès de Louis XVI. En 1779, il acquit la charge de grand bailli d'Etampes, et les provisions royales font allusion à sa piété filiale et aux services rendus par son malheureux père. En 1789, il fut nommé député de la noblesse de Paris aux Etats généraux. Doué d'une vive sensibilité et d'une véritable éloquence, il se fit, le 17 juil., l'interprète de la réconciliation de Paris et du roi, à l'hôtel de ville. Mais il se déclara contre le « tyran » Mirabeau, désapprouva les sacrifices de la nuit du 4 août, et soutint, dans le *Comité de constitution*, l'idée d'une Chambre haute, qui fut repoussée. Il défendit vainement la thèse du *veto* absolu, et, après les journées d'octobre, alla rejoindre en Suisse Mounier, le chef du parti des deux Chambres. Rentré en France en 1792, il fut arrêté, réussit à échapper aux massacres de septembre et passa en Angleterre. Vainement il demanda à la Convention l'autorisation de venir défendre Louis XVI ; il fut réduit à publier son *Plaidoyer* (Londres, 1793, in-8). De retour à Paris sous le Consulat, il se tint à l'écart jusqu'à la Restauration ; il prit part à la publication des *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, attribués à Weber (1804). Il applaudit à l'avènement de Louis XVIII qui le créa pair de France (1815) et ministre d'Etat. En 1816, il entra à l'Académie française. Il ne cessa de se vouer à toutes les entreprises philanthropiques de l'époque, et fut un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons. « Le plus gras des hommes sensibles », comme l'appelait Rivarol, fut enlevé par l'apoplexie, à la veille de la révolution de Juillet. H. Monin.

Bibl. : *Institut royal de France... Funérailles de M. le marquis de Lally-Tolendal. Discours* de M. Arnault... le 13 mars 1830 ; Paris, s. d., in-4. — Gauthier de Brécy, *Nécrologie. M. le marquis de Lally-Tolendal* ; Paris, s. d., in-8. — V. l'article précédent (*N. B.* Le comte et le marquis signent Tolendal et non Tollendal).

Lalo (Edouard), un des compositeurs français les plus remarquables de l'époque contemporaine, né à Lille en 1823, mort à Paris le 23 avr. 1892. Il fut d'abord exécutant sur l'alto et fit partie de la Société de quatuor d'Armengaud et Jacquard. Il composa des mélodies et de la musique de chambre où déjà se distinguait son talent sobre et sévère. Ses premiers essais passèrent inaperçus. Cependant il pensait au théâtre et prit part au concours qui avait été ouvert au Théâtre-Lyrique, avec une partition de *Fiesque*, œuvre des plus remarquables, qui a été publiée depuis, et qui avait été classée au troisième rang. Le mauvais sort, qui semble avoir poursuivi le pauvre Lalo, a jusqu'à ce jour empêché d'exécuter cette œuvre dont on ne connaît que l'ouverture et quelques fragments.

Devant cet échec, Lalo parut vouloir renoncer au théâtre et se tourna complètement vers la musique symphonique. Il publia des mélodies nouvelles, fit entendre un divertissement pour orchestre très remarqué, puis écrivit pour le violoniste Sarasate une de ses œuvres capitales : son *Concerto de violon* (1874), puis la *Symphonie espagnole* (1876), sorte de concerto écrit pour le même virtuose. On connaît encore de lui : l'*Allegro symphonique*, le *Concerto* pour violoncelle (1877) ; la *Rhapsodie norvégienne*, le *Concerto* de piano (1890).

Ces œuvres, à la fois nerveuses, colorées et d'un style ferme et personnel, d'une instrumentation sonore et splendide, avaient placé Lalo dans l'esprit des artistes au premier rang des musiciens symphoniques, mais le grand public ne le connaissait pas encore, ce public qui n'aime et ne connaît que le théâtre. Ce fut avec un ballet en deux actes, *Namouna*, à l'Opéra, que Lalo aborda le genre lyrique. Cette représentation du 6 mars 1882 fut une des hontes du public des gens du monde, qui se croit le juge suprême. Jamais, depuis *Tannhœuser*, il ne s'était montré

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

plus sot, plus bête et plus impertinent. *Namouna* tomba, mais elle a laissé dans l'esprit de ceux qui ont écouté cette musique le souvenir d'une œuvre absolument originale et de premier ordre dans certaines parties. Enfin, le 7 mai 1888, l'Opéra-Comique exécuta *le Roi d'Ys*, opéra-comique en trois actes, que les musiciens connaissaient et appréciaient déjà. Ce fut une revanche éclatante pour le malheureux Lalo. L'éducation du public était-elle faite, il y avait-il chez lui comme une sorte de remords de ses injustices? Je ne sais, mais il comprit enfin tout ce qu'il y avait de force dramatique dans cette œuvre puissante et sobre, qui rappelait les meilleurs maîtres de notre grande école, tels que Méhul; il apprécia ce style clair et coloré, cet orchestre solide et expressif. — Le succès du *Roi d'Ys* consola un peu le compositeur de ses longs déboires, mais il était trop tard; il en jouissait à peine, que la maladie s'emparait de lui et qu'il mourait en 1892. Il a laissé plusieurs œuvres en portefeuille et particulièrement un opéra de *la Jacquerie*, qui a été terminé par M. Arthur Coquard et exécutée à Monte Carlo en 1895. La mort de Lalo a été une grande perte pour l'école française, dont il était un des plus nobles représentants, mais ce qu'il faut déplorer surtout en pensant à l'existence tourmentée et malheureuse de ce grand artiste, c'est qu'il ait pu rester si longtemps inconnu et méconnu. Comme compositeur symphoniste, il avait droit au premier rang. Ses mélodies sont pleines de feu, d'ardeur, de passion chaude et contenue. Ses deux partitions de *Namouna* et du *Roi d'Ys* sont conçues et écrites dans le style noble, élevé, puissant et expressif qui distingue la musique française, et l'avenir saluera Lalo comme un des maîtres de l'école française. H. Lavoix.

LALOBBE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien; 729 hab. Filature de laines.

LALŒUF. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 416 hab.

LA LONGE (Hubert), peintre flamand, né à Bruxelles, mort à Plaisance en 1709. Il dut venir très jeune en Italie et on ne lui connaît pas d'autres maîtres que Bonisoli et Massarotti. Ses principales œuvres sont plusieurs *Scènes de la vie de sainte Thérèse*, dans l'église Saint-Sigismond, à Crémone, et la *Mort de saint François-Xavier*, dans la cathédrale de Plaisance.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell'Italia;* Milan, 6 vol. in-18, t. V. — Fétis, *les Artistes belges à l'étranger*, t. II.

LALONGUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 411 hab.

LALONQUETTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 290 hab.

LALOU (Charles), publiciste français, né à Lille le 26 juin 1841. Employé à la préfecture de la Seine, puis directeur de mines dans le Pas-de-Calais, il devint propriétaire du journal *la France* à la mort de Jenty. Il soutint ardemment le boulangisme et fut élu député de Dunkerque, avec un programme revisionniste le 22 sept. 1889. Il n'obtint en 1893, au second tour de scrutin, que 6,515 voix contre 6,799 au général Iung, avec lequel il eut pendant la période électorale une très violente polémique suivie d'un duel où il fut blessé.

LALOUBÈRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes; 1,027 hab.

LALOUBÈRE ou LALOUVÈRE (Antoine de), jésuite et mathématicien français, né à Rieux en 1600, mort à Toulouse le 2 sept. 1664. Entré dans l'ordre des jésuites à vingt ans, il professa successivement au collège de Toulouse la rhétorique, la théologie et les mathématiques. En dehors de deux écrits théologiques (1645 et 1658), il a fait imprimer, sous le nom de *Lalovera*, des *Elementa tetragonismica* (Toulouse, 1651), et *Veterum Geometria in septem de cycloide libris promota* (1660). Ce dernier ouvrage reproduit plusieurs placards de 1658 et 1659. C'est lui que Pascal appelle Lallouère (*Allouerus*) dans l'*Histoire de la roulette*. Lalouvère était un géomètre d'un certain mérite, qui s'acharna vainement après la quadrature du cercle; ses méthodes pouvaient suffire pour résoudre les célèbres problèmes proposés par Pascal sur la cycloïde, mais il ne voulut pas les communiquer par correspondance, tandis que les résultats qu'il avançait étaient entachés d'erreurs de calcul. Il s'exposa ainsi aux terribles railleries de Pascal, contre lesquelles il était incapable de se défendre. T.

Bibl. : P. Tannery, *Pascal et Lalouvère*, deux notes dans les *Mém. de la Soc. des sc. phys. et nat. de Bordeaux*, IV, 4; V, 3.

LA LOUBÈRE (Simon de), littérateur français, né à Toulouse en mars 1642, mort le 26 mars 1729, neveu du précédent. Secrétaire de l'ambassadeur de France en Suisse, il fut nommé en 1687 envoyé extraordinaire près le roi de Siam. Revenu en 1688, il en donna une curieuse relation: *Du Royaume de Siam* (Paris, 1691, 2 vol. in-12), souvent réimprimée. Arrêté au cours d'une mission secrète en Espagne, il fut délivré grâce à l'intervention énergique du gouvernement de Louis XIV. Il fut élu en 1693 membre de l'Académie française; en 1694, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est connu comme un des restaurateurs de l'académie des Jeux floraux à laquelle il donna de nouveaux statuts. Citons de lui : *Traité de l'origine des jeux floraux de Toulouse* (Toulouse, 1715, in-8); *la Révolution des équations ou l'extraction de leurs racines* (Paris, 1732, in-4).

LALOUETTE (V. Lallouette).

LALOURET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 268 hab.

LALOUVESC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu; 1,112 hab. Commerce de bois et de bestiaux. Ancien rendez-vous de chasse des seigneurs d'Annonay pour la chasse aux loups. Mentionné sous le nom d'*Aalaudiscum* dans une bulle pontificale de 1179. Ce lieu est devenu célèbre par le tombeau du missionnaire jésuite saint Jean-François-Régis, qui y mourut le 31 déc. 1640, et on évalue à plusieurs milliers le nombre des pèlerins qui y viennent chaque année. A. Mazon.

LALOUX (Victor-Alexandre-Frédéric), architecte et professeur d'architecture français, né à Tours en 1850. Élève de l'atelier André et de l'École des beaux-arts, trois fois logiste et premier grand prix en 1878 sur un projet de cathédrale, M. Laloux se distingua par un remarquable envoi de 4e année consacré à la restitution d'Olympie et qui fut publié en un fort volume in-fol. Auditeur près le conseil des bâtiments civils, puis architecte de l'École des mines et aujourd'hui de la cour de cassation, M. Laloux a ouvert un atelier libre d'architecture très suivi et a fait exécuter, entre autres travaux, la reconstruction de la crypte, de l'abside et des premières travées de la nef de l'ancienne basilique Saint-Martin de Tours. Ch. L.

LALOY (Pierre-Antoine), homme politique français, né à Doulevant-le-Château (Haute-Marne) le 16 janv. 1749, mort à Chaumont le 5 mars 1846. Avocat et savant en paléographie, il se passionna pour la Révolution. Son frère *Jean-Nicolas*, médecin, fut membre de l'Assemblée constituante. Lui-même, tour à tour procureur de la commune de Chaumont et membre de l'administration départementale de la Haute-Marne, il fut député de ce département à l'Assemblée législative, puis à la Convention. C'est lui qui présida cette dernière assemblée au moment de la fête de la Raison (20 brumaire an II). Il fit partie du comité de Sûreté générale, puis du comité de Salut public. Médiocre orateur, il parla peu et vota dans le sens de la Montagne. Il siégea au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens, enfin au Tribunat jusqu'en 1802. Il fut ensuite membre du conseil des prises. Proscrit comme régicide en 1816, il ne rentra en France qu'en 1830, bien qu'il eût été rappelé dès 1818. Ses dernières années furent consacrées à des recherches dans les archives de la Champagne. F.-A. A.

Bibl. : Emile Jolibois, *Notice sur P.-A. Laloy;* Colmar, 1846, in-8.

LALUQUE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (O.) de Tartas; 1,005 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Bayonne. Mines de lignite.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LALUYÉ (Léopold-Charles-Adolphe), auteur dramatique français, né à Paris le 9 juil. 1826. Chef du bureau des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, il fut ensuite attaché au secrétariat de l'Institut. Citons parmi ses nombreuses pièces : *Au Printemps*, comédie en vers, jouée à l'Odéon (1854), au Théâtre-Français (1865), *le Sansonnet de Sylvio* (1856), comédie en trois actes ; *le Poème de Claude*, comédie en deux actes (Odéon, 1858) ; *Scapin marié* (1870) ; *Fleurissez-vous, mesdames*, monologue (1885) ; *Par la Fenêtre* (1889), etc., et un volume de *Poésies* (Paris, 1872, in-12).

LA LUZERNE (César-Henri, comte de), homme d'Etat français, né à Paris le 23 févr. 1737, mort à Bernau (Autriche) le 24 mars 1799. Lieutenant général, il fut nommé en 1786 gouverneur des îles Sous-le-Vent et devint ministre de la marine le 24 déc. 1787. Renvoyé avec Necker le 11 juil. 1789, il reprit son portefeuille le 16 juil. Violemment attaqué par l'Assemblée nationale, il démissionna le 23 oct. 1790. Il passa en Angleterre en 1790 et, inscrit sur la liste des émigrés, passa le reste de sa vie en Autriche. On a de lui une bonne traduction de la *Retraite des Dix Mille* (Paris, 1786, 2 vol. in-12) et *Constitution des Athéniens* (Londres, 1793, in-8).

LA LUZERNE (César-Guillaume, cardinal de), né à Paris en 1738, mort en 1821, frère du précédent. Il était grand vicaire de l'archevêque de Narbonne, lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Langres (1770). Au commencement de la Révolution, il se montra assez favorable aux réformes et il fut élu deux fois président de l'Assemblée nationale. Mais, après les journées des 5 et 6 juin 1789, il se retira dans son diocèse. Il émigra en 1791. Revenu à Paris en 1814, il fut nommé pair et ministre d'Etat; en 1817, il fut créé cardinal. Œuvres principales : *Oraison funèbre de Louis XV* (1774) ; *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion*, souvent réimprimée et traduite en italien (Paris, 1786; Langres, 1809; Avignon, 1835); *Instruction sur l'administration des sacrements* (Besançon, 1786; Paris, 1817 et 1835, 3 vol. in-12); *Considérations sur divers points de la morale chrétienne* (Venise, 1795, 3 vol.; Besançon, 1838, 2 vol. in-8); *Considérations sur la déclaration du clergé de France en 1682* (Paris, 1821, in-8); *Explication des évangiles des dimanches* (4 vol. in-12); *Œuvres complètes* (Petit-Montrouge, 1856, 6 vol. gr. in-8).

LA LUZERNE (Anne-César de), diplomate français, né à Paris en 1741, mort à Londres le 14 sept. 1791, frère des précédents. Chevau-léger, aide de camp du maréchal de Broglie, il abandonna l'armée pour la diplomatie après être parvenu au grade de colonel des grenadiers. Envoyé extraordinaire en Bavière (1776), il s'occupa avec infiniment d'habileté et de finesse de l'affaire de la succession de l'électeur Maximilien-Joseph et fut envoyé en 1779 aux Etats-Unis où il prit une part considérable aux négociations avec l'Angleterre. Il termina sa brillante carrière comme ambassadeur à Londres (1788-91).

LAMA (V. Bouddhisme, § *Bouddhisme tibétain*).

LAMA. I. Zoologie. — (*Auchenia*). Genre de Mammifères ruminants de la famille des Camélidés (V. Chameau) qui représente ce dernier genre en Amérique. On peut définir les Lamas en disant que ce sont des Chameaux sans bosses et d'une taille inférieure à celle des Chameaux de l'ancien continent. Leur dentition est assez différente, ne comprenant que 32 dents (au lieu de 34 à 38 dans le genre *Camelus*). La formule chez l'adulte est la suivante :

$$\text{i. } \frac{1}{3}, \text{ c. } \frac{1}{1}, \text{ pm. } \frac{2}{2}, \text{ m. } \frac{3}{3} \times 2 = 32 \text{ dents.}$$

En outre, la première prémolaire inférieure est souvent caduque. L'incisive supérieure et les canines sont très petites, surtout les supérieures, et manquent chez les femelles; la première prémolaire est encore plus petite et la seconde est à peine plus grande ; les arrière-molaires seules sont bien développées. Les incisives inférieures et les arrière-molaires sont donc les seules dents en fonction chez l'adulte. Le crâne présente une région faciale très étroite avec des orbites saillants. Le cou est très long, plus droit que chez les Chameaux, et la queue est courte ; la plante du pied est fendue et non réunie par une sole commune comme celle des Chameaux. Ces animaux sont propres à la chaîne des Andes, dans l'Amérique du Sud, et s'étendent du N. du Pérou au détroit de Magellan.

On admet généralement dans ce genre quatre espèces, dont deux seraient sauvages et deux domestiques. Burmeister, qui a pu étudier les Lamas (prononcez *Llama* en mouillant la première lettre du nom) dans leur pays natal, soutient qu'il n'existe en réalité que deux espèces. D'après lui, le Guanaco (ou *Huanaco*) représente la souche sauvage du Lama domestique (*Camelus glama* L.), et la Vigogne (*Auchenia vicunna*), la souche sauvage du Paco (ou *Alpaca*) domestique. Nous adoptons cette manière de voir qui nous paraît fondée.

Le Guanaco (*Auchenia glama* ou *A. guanaco*) est la plus grande espèce, atteignant la taille de notre cerf d'Europe. Ses formes sont plus élancées et plus robustes que celles de l'autre espèce. Son pelage long, un peu laineux sur le corps, plus court sur les membres, est d'un rouge plus ou moins foncé qui passe au blanc sous le ventre. Il vit à l'état sauvage, par petites troupes de cinq à dix individus, dans les Cordillères, depuis le Haut-Pérou jusque dans le S. de la Patagonie, où on le trouve même dans les plaines. A l'O., il s'étend jusqu'à Valdivia (Chili). Les Indiens le chassent avec leurs *bolas* (lasso) pour se nourrir de sa chair ; la peau leur sert pour faire leurs tentes et leurs vêtements. — Le Lama domestique ne diffère du

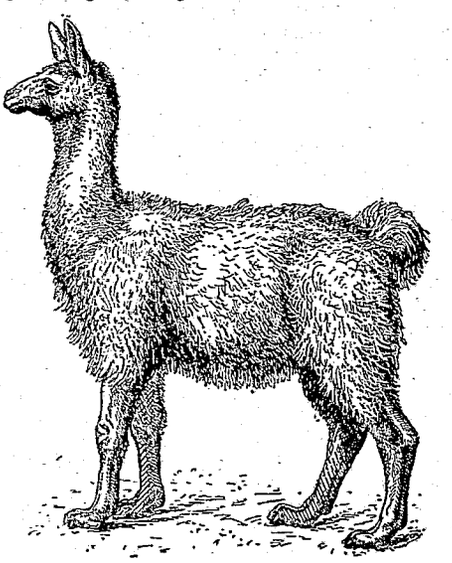

Lama domestique (Auchenia glana).



Tête de Lama Guanaco.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Guanaco que par sa taille un peu plus forte et la couleur de son pelage : il est généralement de couleur blanche variée de noir ou de roux, quelquefois tout à fait noir, avec les poils plus courts et couchés. Cet animal, domestiqué de toute antiquité chez les anciens Péruviens, leur fournissait sa chair, sa peau et servait surtout de bête de somme pour



Lama Vigogne.

traverser les montagnes. De là les callosités que le Lama domestique porte, comme le Chameau, à la poitrine et à la partie antérieure des articulations des pattes. Avant l'introduction des mulets et des ânes, tout le trafic à travers les Andes se faisait à dos de Lama. Chacun de ces animaux peut porter une charge de 10 kilogr. en faisant de 30 à 40 kil. par jour. Les mâles seuls servaient à cet usage. Les caravanes, formées souvent de plusieurs centaines de têtes sous la conduite d'un vieux mâle orné d'un harnais superbe et porteur seulement d'une clochette et d'un drapeau, traversaient les gorges les plus dangereuses d'un pied sûr et d'une allure régulière et tranquille, en se suivant à la file sous la surveillance d'un très petit nombre d'Indiens. Ces animaux sont assez dociles, mais, quand ils sont irrités, leurs défenses ressemblent à celles du Chameau : ils couchent les oreilles en arrière et crachent à la figure de leur agresseur.



Tête de Vigogne.

La Vigogne (*A. vicunna*) est plus petite que le Guanaco et moins élevée sur jambes ; on peut la comparer pour la taille à notre Daim d'Europe. Ses formes sont plus grêles et plus élégantes que celle du Lama. Le pelage plus doux, plus fin, plus court et plus ondulé que chez celui-ci, est d'un roux clair, plus pâle sur la tête et les membres. L'espèce vit sur les hauts plateaux des Andes et descend beaucoup moins dans les plaines que l'espèce précédente. Ces animaux forment des bandes de six à quinze têtes sous la conduite d'un seul mâle qui veille à la sécurité du troupeau. Au moindre danger il pousse un sifflement aigu et donne le signal de la fuite. Leur agilité est extrême, au moins dans les montagnes. A l'époque de la reproduction, les mâles se livrent des luttes acharnées. Les Indiens les chassent en tendant une longue corde de manière à former un vaste enclos ouvert d'un seul côté ; des étoffes de couleur suspendues à cette corde et que le vent agite suffisent pour empêcher les Vigognes de s'échapper une fois qu'on les a rabattues dans l'enclos ; on les prend alors facilement à l'aide des bolas. Leur chair est excellente ; le poil laineux est tissé ; on en fait des couvertures très chaudes et d'une grande finesse et des chapeaux mous. On a essayé, vers 1827, de tondre les Vigognes sans les tuer ; mais on y a renoncé à cause du naturel sauvage de l'animal. On a pu cependant en élever en captivité.

L'Alpaca (*Auchenia paco*) était le mouton des anciens Péruviens, de même que le Lama leur servait d'âne ou de mulet. Ils utilisaient de toute antiquité sa laine pour faire des manteaux, des couvertures et des tapis que l'on teignait de couleurs vives. Plus bas sur jambes que la Vigogne, il dépasse peu la taille du mouton ; son pelage est long et moelleux, atteignant jusqu'à 10 et 15 centim. sur les flancs. La couleur est blanche ou noire ou variée de ces deux teintes, quelquefois marron. Cette laine présente des qualités de lustre et de brillant que n'a pas celle du mouton et l'on en fait des tissus qui portent le nom de l'animal (V. Alpaca). Le Paco forme des troupeaux immenses sur les hauts plateaux du Pérou et de la Bolivie, vivant dans un état de demi-liberté pendant toute l'année ; on ne les réunit près des habitations qu'à l'époque de la tonte. C'est de l'Amérique du Sud que proviennent toutes les laines utilisées en Europe ; les tentatives faites pour acclimater cette espèce dans notre pays n'ont pas encore réussi. Quelques naturalistes admettent que cette race domestique dérive, comme le Lama, du Guanaco et non de la Vigogne, en se fondant sur la forme du crâne et la présence de callosités aux membres antérieurs. — Il a existé autrefois en Amérique des Lamas d'une taille supérieure à celle des espèces vivantes et comparable à celle du Chameau ; tels sont le *Palauchenia magna* et l'*Holomeniscus hesterna* du quaternaire du Mexique. Les ossements des espèces actuelles se trouvent dans les cavernes quaternaires du Brésil. E. Trouessart.

II. Paléontologie (V. Chameau).

Bibl. : V. Chameau, Ruminants et Mammifères.

LAMA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia ; 514 hab.

LAMACHUS, fils de Xénophane, général athénien. Il rechassa de Sinope le tyran Timésilaos. Collègue d'Alcibiade et de Nicias dans l'expédition de Sicile, c'est lui qui fit décider l'attaque immédiate de Syracuse. Il périt dans une embuscade l'année suivante. Aristophane le présente comme le type du soldat passionné pour la guerre et pour sa solde. Plutarque le peint comme un homme très brave, honnête et pauvre.

LA MADELENE (Jules-François-Elzéar de Collet, baron de), littérateur français, né à Versailles en 1820, d'une famille originaire du Comtat, mort à Carpentras le 5 nov. 1859. Collaborateur dès 1842 de la *Revue du Comtat* publiée à Avignon, il vint à Paris deux ans plus tard et publia dans la *Revue indépendante* de Pierre Leroux un certain nombre de poésies et de nouvelles. En 1848, il posa sans succès sa candidature dans le dép. de Vaucluse où il avait été envoyé en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, et renonça à la politique. Une mort prématurée ne lui permit d'écrire qu'un petit nombre de romans très goûtés des délicats : *les Amés en peine* (1857, in-18), recueil de nouvelles publiées dans la *Revue indépendante* et ailleurs ; *le Marquis des Saffras* (1859, in-18, réimpr., 1879, in-16, portrait, dans la Petite Bibliothèque littéraire) ; *Brigitte*, *le Comte Alghiera* (1861, in-18).

LA MADELÈNE (Joseph-Henri de Collet, baron de), littérateur français, né à Toulouse le 10 déc. 1825, mort à La Madelène (Vaucluse) le 1er oct. 1887, frère du précédent. Après avoir débuté dans la presse provinciale, il vint à Paris et publia successivement un premier roman : *Souvenir d'Asnières*, *Mlle de Fontanges* (1852, in-18), signé A. d'Augerolles, puis sous son véritable nom : *le Salon de 1853* (in-16) ; *Germain Barbe Bleue*, *his-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

toire édifiante (1855, in-32); *le Comte Gaston de Raousset-Boulbon* (1856, in-8); *Eugène Delacroix à l'exposition du boulevard des Italiens* (1864, gr. in-8, pl.); fit représenter, avec Jules Viard, *Frontin malade* (Odéon, 1889), comédie en un acte et en vers, collabora au *Figaro* bi-hebdomadaire, prit part à la fondation du *Monde illustré* et dirigea *la Revue de Paris* (1864). Après s'être occupé sans succès d'affaires industrielles, il donna de nouveau aux lettres les rares moments de répit que lui laissait une santé de plus en plus compromise. C'est de cette seconde période que datent les volumes suivants comprenant des œuvres anciennes et nouvelles : *les Amours d'Asnières* (1874, in-18); *Contes comtadins* (1874, in-18); *la Rédemption d'Olivia* (1874, in-18); *Silex*, suivi de *l'Ami d'une heure* (1875, in-18). M. Tx.

LAMAGUÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 139 hab.

LAMAIDS. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Montluçon ; 423 hab.

LA MAILLARDIÈRE (Charles-François Lefèvre, vicomte de), littérateur français, mort vers 1804. Lieutenant du roi au gouvernement de Picardie. Ouvrages principaux : *Précis du droit des gens, de la guerre, de la paix et des ambassades* (Paris, 1775, in-12); *Abrégé des principaux traités conclus depuis le* XIVe *siècle* (1779, 2 vol. in-12); *le Produit et le droit des communes* (1782, in-8); *Histoire politique de l'Allemagne* (1777, in-12); *Conquête de l'Angleterre* (s. l. n. d., in-8); *Traité d'économie politique* (1800, 3 vol. in-8).

LAMAIRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Saint-Loup ; 336 hab.

LAMAÏSME (V. Bouddhisme, § *Bouddhisme tibétain*).

LA MALLE (Dureau de) (V. Dureau de La Malle).

LAMALOU (Le). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

LAMALOU-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais ; 737 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Ligne de Bédarieux à Castres.

Eaux minérales. — Ces eaux, bicarbonatées sodiques et calciques moyennes, ferrugineuses faibles, arsenicales, carboniques fortes, moyennes ou faibles, généralement chaudes (une seule source sur une douzaine est athermale ; la température des autres varie de 17° à 30° C.), s'emploient en boisson, bains, douches d'eau et de gaz. Elles sont toniques et reconstituantes, excitent l'appétit et régularisent les digestions, etc. Elles sont utiles dans la dyspepsie, l'anémie et la chlorose, le rhumatisme, la goutte, la gravelle, les paralysies et les paraplégies, l'hystérie et l'épilepsie, la chorée et la catalepsie, le tabes dorsal, etc.

LAMANAGE. On entend par lamanage les salaires dus aux pilotes spéciaux qui guident les navires à l'entrée et à la sortie des ports. Les droits de lamanage ne sont pas des avaries, mais des frais ordinaires de navigation. Le fréteur doit donc les supporter sur son fret. Cette règle reçoit exception lorsque le navire est obligé d'entrer dans un port où il ne devait pas relâcher, pour échapper par exemple à la tempête ou à la poursuite de l'ennemi. Il peut aussi y être dérogé par des conventions particulières. En pratique, on trouve fréquemment dans les chartes-parties ou dans les connaissements une clause mettant pour une part à la charge des marchandises les frais de lamanage et autres frais de navigation énumérés par l'art. 406 C. comm. Lyonnel Didierjean.

LAMANÈRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, à la frontière d'Espagne ; 451 hab. Mines abandonnées de plomb, cuivre et argent. Fabriques d'espadrilles, de cercles et de charbon de bois. Ruines du château féodal de Cabrenc (XIe siècle).

LAMANEUR (Mar.) (V. Pilote).

LAMANON. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Eyguières, sur le canal de Craponne ; 433 hab. Stat. du chem. de fer de Miramas à Cavaillon. Grottes préhistoriques de Calès dans les environs. Intéressant château du moyen âge. J. M.

LAMANON (Bertran de), troubadour du XIIIe siècle. Il appartenait à une noble famille provençale qui tirait son nom du village de Lamanon, autrefois Alamanon, dans les Bouches-du-Rhône. Nous le voyons auprès du comte de Provence, Raymond Bérenger IV, dès 1235, et il paraît avoir été en faveur aussi auprès de son gendre et successeur, Charles d'Anjou. On suppose qu'il prit part avec ce dernier à la conquête du royaume des Deux-Siciles (1265) ; toutefois, les derniers documents qui mentionnent Bertran de Lamanon s'arrêtent à l'année 1260. L'œuvre de Lamanon se compose d'une vingtaine de pièces lyriques, parmi lesquelles beaucoup de tensons échangées avec d'autres troubadours, notamment avec Guillem Augier, Granet et Sordel. Elles se trouvent dispersées dans les recueils de Raynouard et de Mahn ; plusieurs sont encore inédites. — Bastero, Raynouard et les auteurs de l'*Histoire littéraire* de la France, induits en erreur par Nostredame, ont cru à tort à l'existence de deux troubadours distincts du nom de Bertran de Lamanon. Ant. T.

LAMANSKY (Vladimir-Ivanovitch), savant russe, né à Pétersbourg en 1833. Il fit ses études à Pétersbourg, voyagea dans les pays slaves et fut nommé professeur de langues slaves à l'université de cette ville. Ses principales publications sont : *les Slaves en Asie Mineure, en Afrique et en Espagne* (Saint-Pétersbourg, 1859); *le Serbie et les Slaves méridionaux en Autriche* (1864); *l'Etude historique du monde gréco-slave* (1871); *la Langue et la Littérature des Bulgares ; Secrets d'Etat de Venise* (1884). Il a collaboré à un grand nombre de recueils scientifiques et joué un rôle considérable dans la Société de bienfaisance slave de Saint-Pétersbourg. Il a fondé en 1890 une revue intitulée *l'Antiquité vivante*. En 1883 ses élèves, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son enseignement, ont publié un *Recueil d'études sur le monde slave* (Sbornik). Ce recueil est précédé d'une bibliographie détaillée de l'œuvre du maître. L. L.

LA MANTIA (Vito), historien et jurisconsulte italien, né à Cerda, province de Palerme, le 7 nov. 1822. A partir de 1843 il s'est consacré aux études de droit. Parmi ses publications, nous citerons : *Storia della legislazione civile e criminale in Sicilia* (1858-59) et un ouvrage très important, *Storia della legislazione civile e criminale di Sicilia, comparata con leggi italiane e skaniere dai tempi antichi ai presenti* (1868-74). Il a publié encore de très nombreux ouvrages de jurisprudence ; nous citerons : *Origini e vicende degli Statutti di Roma* (1879) ; *Diritto civile siciliano esposto secondo l'ordine del codice italiano* (1883-88). — Son fils aîné, *Francesco-Giuseppe*, a continué son œuvre et publié dans le même ordre : *Edizioni e studii di statuti italiani nel secolo XIX* (1888). Son fils puîné s'est aussi occupé des mêmes études.

LAMANTIN. I. Zoologie. — (*Manatus*). Genre de Mammifères de l'ordre des *Siréniens* (V. ce mot), comprenant des animaux aquatiques et pisciformes, dont le canal intestinal et le système dentaire sont adaptés à un régime exclusivement végétal. Par la forme du corps ces Mammifères forment la transition des Phoques, ou *Pinnipèdes*, aux Cétacés près desquels on les classait autrefois sous le nom de *Cétacés herbivores*. Comme les véritables Cétacés, ils ont les membres antérieurs en forme de nageoires et les membres postérieurs atrophiés, enveloppés dans la nageoire caudale ; il n'existe jamais de nageoire dorsale ni d'évent. Les dents ressemblent à celles des herbivores terrestres, notamment à celles des Tapirs et des Kangourous. Le genre type (*Manatus*), qui représente à lui seul la famille des *Manatidæ*, présente les caractères suivants. La formule dentaire complète est représentée par la formule :

$$\text{i.}\frac{2}{2}, \text{c.}\frac{0}{0}, \text{m.}\frac{11}{11} \times 2 = 52 \text{ dents},$$

mais ces dents ne sont jamais présentes simultanément dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les mâchoires. Les incisives sont rudimentaires, cachées sous une plaque cornée qui protège la partie antérieure des gencives, et s'atrophient chez l'adulte. On trouve rarement plus de six paires de molaires fonctionnant à la fois dans chaque mâchoire, les dents antérieures tombant avant que les postérieures soient assez développées pour être utilisées; elles sont toutes semblables, à couronne carrée, présentant des collines tuberculeuses transverses qui s'usent par le frottement. A la mâchoire supérieure ces dents ont trois collines et trois racines ; à l'inférieure, elles présentent une petite colline additionnelle (talon), mais n'ont que deux racines. Il n'existe que six vertèbres cervicales (au lieu de sept, comme c'est la règle chez les Mammifères). Le crâne présente une forme tout à fait spéciale, surtout dans sa partie faciale, les deux mâchoires étant largement séparées à leur extrémité antérieure dépourvue de dents. Il n'existe que des rudiments de griffes aux pattes antérieures ; la queue est ovale ou en forme de pelle. La tête est ronde, le museau large, tronqué, est muni de lèvres très extensibles; les yeux sont très petits et la conque de l'oreille fait défaut. Le corps est en forme de sac, sans cou distinct. Les mamelles sont pectorales, et c'est à cette particularité que l'on attribue l'origine de la fable des *Sirènes* dont parlent les écrivains de l'antiquité. L'estomac est compliqué et il existe un cæcum bifide. La peau qui semble, au premier abord, nue et plissée, est en réalité couverte de poils très fins, visibles surtout chez le jeune, et les lèvres supérieure et inférieure portent de courtes moustaches.

Les Lamantins habitent l'embouchure des grands fleuves de l'Atlantique situés entre les tropiques : ils sont plutôt d'eau douce que marins, remontant ces fleuves presque jusqu'à leur source, et s'éloignant peu des côtes. Malgré leur respiration pulmonaire, ils ne viennent jamais volontairement à terre, mais se tiennent sur les hauts-fonds où croissent les algues et les herbes aquatiques dont ils se nourrissent, et qu'ils paissent toujours sous l'eau. Ce sont des animaux à mouvements assez lents, qui se plaisent surtout dans les eaux tranquilles des baies et des lagunes où ils se reposent en se tenant le corps arqué, appuyés sur l'extrémité de leur queue, se mouvant à l'aide de leurs membres antérieurs, et soulevant le sommet de leur tête au-dessus de la surface, toutes les deux ou trois minutes, pour respirer. Un individu qui a vécu quelque temps en captivité à l'aquarium de Brighton (Angleterre) a permis d'étudier de plus près leur manière de vivre. Les membres antérieurs sont beaucoup plus mobiles qu'on n'est tenté de le supposer au premier abord ; ils s'en servent comme de mains pour porter leur nourriture à leur bouche, et les femelles s'en servent également pour serrer leur petit contre leurs mamelles. La lèvre supérieure, très extensible dans ses parties latérales, sert à saisir les feuilles dont ils se nourrissent, sans l'aide de la lèvre inférieure qui reste à peu près inactive, et l'on a comparé ces mouvements de la bouche à ceux du ver à soie ou de la plupart des chenilles. On ne leur a jamais entendu émettre aucun son.

L'espèce type du genre, le Lamantin d'Amérique (*Manatus americanus*), s'étend depuis la Floride jusqu'au Brésil, le long de la côte orientale de l'Amérique chaude jusqu'au 20° de lat. S., et dans la mer des Antilles. C'est un animal de 2 m. à 2m50 de long et d'un gris jaunâtre uniforme. Au Brésil, il remonte les fleuves presque jusqu'à leur source. Les *M. latirostris* et *M. australis* n'en diffèrent probablement pas. Le *Manatus inunguis* est une espèce plus distincte qui semble spéciale à l'Amazone et à l'Orénoque. Les Indiens recherchent la chair et la graisse de ces animaux et leur font une chasse assidue, mais son goût huileux répugne aux estomacs européens. La peau et l'huile sont considérées comme un remède populaire contre le rhumatisme.

Le Lamantin du Sénégal (*Manatus senegalensis*) diffère du précédent surtout par la forme de son crâne, à partie faciale plus courte et à orbites plus petits, la région frontale étant plate et non bombée. La taille est supérieure à celle des espèces américaines. Cette espèce orientale habite les estuaires et les fleuves de l'Afrique intertropicale, du

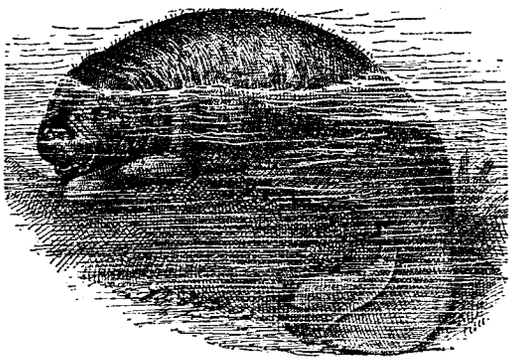

Lamantin (Manatus americanus).

16° de lat. N. au 10° de lat. S., remontant dans l'intérieur jusqu'au lac Tchad, et même, d'après Schweinfurth, jusqu'à la rivière Keebaly, par 27° de long. E.

Les Dugongs (*Halicore*), dont on fait une famille à part (*Halicoridæ*), sont des Lamantins dont la mâchoire supérieure porte une paire d'incisives grandes et fortes, en forme de défenses, et partiellement recouvertes d'émail, atteignant près de 20 centim. de long, mais dont la pointe seule dépasse la gencive, chez le mâle. Chez la femelle ces incisives restent toujours cachées et s'atrophient bientôt. Le jeune porte en outre une seconde paire d'incisives caduques. La mandibule inférieure est recouverte, en avant, d'une plaque cornée sous laquelle on trouve quatre paires de petites dents coniques, insérées dans de larges alvéoles, et qui s'atrophient chez l'adulte. Les molaires, au nombre de cinq ou six paires à chaque mâchoire, ne servent que successivement, les antérieures étant usées avant que les postérieures soient poussées : elles sont uniradiculées et de forme cylindrique, sauf la dernière qui est comprimée et bilobée, à pulpe persistante, et dépourvues d'émail, les tubercules de leur couronne s'usant rapidement par le frottement. Le crâne est remarquable par le grand développement des intermaxillaires qui sont presque à angle droit avec les maxillaires et la ligne du front. Le museau est large, tronqué, avec une bouche située en dessous et des lèvres munies de soies courtes et fortes. La queue est échancrée entre deux lobes triangulaires. Il n'existe pas d'ongles aux pattes antérieures. Le cæcum est simple. Ces animaux, qui représentent les Lamantins dans la mer des Indes, ont des habitudes plus franchement marines et se nourrissent des algues qui poussent sur les récifs. On les trouve depuis la mer Rouge et la côte orientale d'Afrique jusqu'à Ceylan, les îles de la baie du Bengale, l'archipel Malais, les Philippines et la côte N. de l'Australie (îles du détroit de Torrès), de Moreton Bay à l'O. à Barrow Reefs à l'E. On en a distingué trois espèces, dont les caractères n'ont rien de précis : *H. tabernaculi* de la mer Rouge (à laquelle on peut rapporter les *Sirènes* des anciens), *H. dugong* de la mer du Bengale et *H. australis* d'Australie. On dit que la taille de ces animaux atteint 6 m. de long chez l'adulte, mais on en voit rarement ayant plus de 3 m. La variété des côtes d'Australie a été récemment l'objet d'une pêche régulière en raison de son huile qui est remarquablement claire et limpide, et que l'on prétend jouir des mêmes propriétés médicinales que l'huile de foie de morue.

Les Rhytines qui constituent une troisième famille (*Rhytinidæ*) sont éteints depuis plus d'un siècle. La seule espèce connue, le Rhytine de Steller (*Rhytina Stelleri*), vivait dans le N. du Pacifique, particulièrement dans la mer de Behring, et atteignait une taille supérieure à celle des autres Siréniens (7 à 8 m.). Les formes étaient plus élancées, la tête surtout relativement plus petite que dans

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les deux autres genres ; la queue était en forme de croissant et les nageoires petites et tronquées. Les dents, complètement atrophiées, étaient remplacées par des plaques cornées. La peau nue était recouverte d'un épiderme rude et rugueux comme une écorce. L'estomac était dépourvu d'appendices pyloriques et le cœcum simple. A l'époque du voyage de Behring et de Steller (1741), ces grands Siréniens étaient très abondants sur les côtes des îles de Behring où ils se nourrissaient des frondes des laminaires ; mais ils furent bientôt exterminés par les chasseurs russes qui recherchaient leur chair et leur graisse. Moins de trente ans après (1768), l'espèce était devenue rare. On ne la connaît plus que par ses ossements qui se trouvent encore assez communément sur les côtes de ces îles et par la description et les figures qu'en a donnée Steller d'après l'animal vivant.

II. Paléontologie. — A l'époque tertiaire, il existait des Siréniens dans les mers de ce qui est actuellement l'Europe. On trouve des ossements de ces animaux dans le miocène et le pliocène de la France, de la Belgique, etc. Le genre *Halitherium* (type de la famille des *Halitheridæ*) était, par sa dentition, intermédiaire aux Lamantins et aux Dugongs, tout en présentant des caractères particuliers : ainsi les membres postérieurs étaient moins atrophiés que chez les Siréniens actuels, et les os nasaux étaient plus développés. On a trouvé de ces animaux jusque dans le red crag d'Angleterre. Les genres *Prohalicore* (pliocène de France), *Desmostylus* et *Dioplotherium* (du tertiaire de l'Amérique du Nord), *Crassitherium*, *Rytiodus* (d'Europe), etc., ont été rapportés au même groupe. Les genres *Prorastomus* (du tertiaire de la Jamaïque), *Eotherium* (du nummulitique d'Egypte), sont encore mal connus (V. Siréniens). E. Trouessart.

LAMARCHE. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau ; 1,651 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

LAMARCHE-EN-WOËVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 43 hab.

LAMARCHE-SUR-SAÔNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler ; 1,424 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Paris à Gray.

LA MARCHE (Comtes de) (V. Marche).

LA MARCHE (Olivier de) (V. Marche [De La]).

LA MARCHE (François-Joseph Drouot de), général français, né à Wiche (Vosges) le 14 juil. 1733, mort à Epinal le 18 mai 1814. Il entra au service comme simple soldat dans un régiment de dragons en 1751 et gagna sa première épaulette en Allemagne pendant la guerre de Sept ans. Lieutenant-colonel quand la Révolution éclata, il servit sous Dumouriez pendant la campagne de 1792. Général de division en 1793, il succéda au général en chef Dampierre qui avait été tué près de Valenciennes. La Marche trouvant à juste titre la succession trop lourde dans un pareil moment, demanda avec instance d'être relevé de son commandement ; il fut alors envoyé en sous-ordre à l'armée des Ardennes que commandait Custine. A la suite de quelques dissentiments qu'il eut avec le représentant du peuple Levasseur, le général La Marche obtint d'être mis en disponibilité ; il n'eut alors qu'un rôle très effacé sous l'Empire où il ne fut plus employé qu'à des commandements territoriaux. En 1808 il prit définitivement sa retraite.

LA MARCK (V. Bouillon [Ducs de]).

LA MARCK (Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, comte de) (V. Arenberg).

LAMARCK (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de), célèbre naturaliste français, né à Barentin, en Picardie, le 1er août 1744, mort à Paris le 18 déc. 1829. Huitième enfant d'une famille noble, originaire du Béarn, il fut destiné par son père à l'état ecclésiastique et élevé dans ce but à l'école des jésuites d'Amiens. Il avait seize ans, lorsque son père vint à mourir ; il choisit alors la carrière militaire et rejoignit en Hanovre l'armée du maréchal de Broglie ; dès le premier jour, à la bataille de Jillingshausen, il se distingua par une action d'éclat et fut nommé officier sur le champ de bataille ; il servit jusqu'à la fin de la guerre de Sept ans (1763). La vie de garnison ne lui convenant pas, il quitta le service militaire et vint à Paris dans le but d'étudier la médecine. Logé dans une petite mansarde, « plus haut qu'il n'aurait voulu », il fut admirablement placé pour faire des observations météorologiques, dont le fruit a été un mémoire *Sur les Vapeurs de l'atmosphère*, son début dans la carrière scientifique et qui fut l'objet d'un rapport favorable à l'Académie des sciences (1776). A cette époque, les herborisations étaient fort à la mode et chacun pouvait arriver à découvrir le nom d'une plante au moyen du système de Linné. Lamarck chercha à simplifier le procédé de la détermination des plantes et imagina la méthode analytique ou dichotomique qui est encore en usage aujourd'hui. Il appliqua cette méthode à l'ensemble des plantes de la France et publia un ouvrage qui répondait réellement à un besoin de l'époque : *Flore française ou Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France* (Paris, 1778 et 1795, in-8). Il se préoccupa beaucoup aussi de la méthode naturelle de classification des plantes, mais la gloire de résoudre ce difficile problème était réservée à A.-L. de Jussieu.

La *Flore française*, du reste imprimée aux frais du gouvernement, sur la proposition de Buffon, ouvrit à Lamarck les portes de l'Académie des sciences, où il entra en 1779, à l'âge de trente-huit ans. Peu après, il fut chargé de la mission d'aller à l'étranger visiter les musées et les jardins de botanique ; c'est ainsi qu'il visita la Hollande et l'Allemagne et trouva l'occasion de se mettre en rapport avec des botanistes éminents, tels que Gleditsch, Murray et Jacquin. A son retour, on lui confia la rédaction du *Dictionnaire de botanique* de l'*Encyclopédie méthodique* (1785), ouvrage en 15 volumes écrit par lui en grande partie, et où se trouvaient décrites un grand nombre de plantes contenues dans les herbiers du Muséum et qui provenaient des nombreux voyages scientifiques du siècle dernier. A la mort de Buffon, en 1788, Lamarck entra au Jardin des plantes comme adjoint de Daubenton pour la garde du cabinet du roi. La Révolution vint modifier considérablement la situation de Lamarck et changea la direction de ses travaux. Le décret de la Convention (10 juin 1793), qui réorganisa le Jardin des plantes, créa deux chaires de zoologie, dont l'une fut confiée à Geoffroy Saint-Hilaire, qui ne s'était encore occupé que de minéralogie, et l'autre à Lamarck qui était exclusivement botaniste ; Geoffroy Saint-Hilaire fut chargé de l'histoire des animaux vertébrés, Lamarck de celle des animaux sans vertèbres. Ce dernier n'avait que quelques notions de conchyologie qu'il avait acquises pour faire plaisir à son ami Bruguières ; il ouvrit cependant son cours en juil. 1795, et, devenu ainsi zoologiste, fit pour les invertébrés ce qu'il avait tenté pour les plantes et se livra jusqu'à la fin de ses jours à des travaux suivis de description et de classification des groupes animaux que Linné avait réunis dans sa classe hétéroclite des vers ; il abandonna à son aide-naturaliste Latreille la classe des Insectes. Il prépara ainsi les matériaux du magnifique ouvrage : *Histoire des animaux sans vertèbres* (Paris, 7 vol. in-8), qu'il publia de 1815 à 1822. En même temps, Lamarck contribua beaucoup aux progrès de la connaissance des coquilles fossiles ; il publia à cet égard : *Description des coquilles fossiles des environs de Paris* (*Annales du Muséum*, 1802-6, t. I à VIII). Il refusa en 1809 une chaire nouvellement créée à la Sorbonne, parce qu'il ne se sentait plus la force de faire les études nécessaires pour l'occuper dignement. C'est, du reste, l'année où il publia sa célèbre *Philosophie zoologique* (Paris, 2 vol. in-8 ; nouv. éd., 1830), dans laquelle il expose ses idées sur la variabilité des espèces, entrevue par Buffon, formulée d'une manière plus ou moins fantaisiste par Maillet, appuyée enfin sur des observations sérieuses par Lamarck (V. Transformisme). Ce grand naturaliste perfectionna d'ailleurs la classification générale des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

animaux. Il a publié, entre autres, dans ses *Recherches sur l'organisation des corps vivants* (Paris, 1806) le tableau du règne animal « montrant la dégradation progressive des organes spéciaux jusqu'à leur anéantissement ». C'est Lamarck qui a créé les termes de *Vertébrés* et d'*Invertébrés;* il a créé les Annélides, séparé les Crustacés et les Arachnides des Insectes, créé les Radiaires sous le nom de Gemmovipares, et plus tard d'Echinodermes, les Polypes sous les noms de Gemmipares et de Fissipares, les Infusoires, etc.; dans ses spéculations, il arrive à la conception de la génération spontanée (V. Zoologie). Enfin, dans un dernier ouvrage : *Système des connaissances positives de l'homme*, ainsi que dans les articles du *Dictionnaire des sciences naturelles* de Levrault, il s'est efforcé de montrer que tout a été produit dans la nature avec ordre et que cet ordre est sériaire; c'est ainsi qu'en chimie il arrive à la conception des atomes et de la loi des proportions définies; en météorologie, il considère l'atmosphère comme une mer aérienne dont les courants sont déterminés par l'attraction lunaire; la géologie lui fait voir la surface du globe dans un état permanent de transformation; en biologie (le mot est de Lamarck), la loi de la continuité lui fait assimiler la pensée aux autres fonctions de l'organisme dont elle est la plus élevée, etc. Pour ne rien omettre, citons encore de Lamarck: *Mémoires de physique et d'histoire naturelle* (1797); *Hydrogéologie* (1802); *Annuaire météorologique*... (1800-12). Dr L. Hahn.

Bibl.: Geoffroy Saint-Hilaire, *Discours*... — Cuvier, *Eloge de Lamarck*.— Dareste, dans *Nouv. Biogr. générale*.

LAMARCKISME (V. Transformisme).

LA MARE (Philibert de), érudit français, né à Dijon le 13 déc. 1615, mort à Dijon le 16 mai 1687. Conseiller au parlement de Dijon, il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire et à la formation d'une bibliothèque bourguignonne. Le fils du grand Saumaise lui légua en 1661 une partie des manuscrits de son père. Sa bibliothèque était célèbre au XVIIe siècle; on la citait comme une des curiosités de Dijon. En août 1719, la Bibliothèque royale acquit près de 630 manuscrits provenant de sa bibliothèque. D'autres volumes passèrent chez Fevret de Fontette qui en a décrit le plus grand nombre sous les nos 36073 à 37331 de la *Bibliothèque historique de la France;* ces volumes devinrent la propriété de Paulmy qui les céda par échange au cabinet des chartes d'où ils vinrent à la Bibliothèque nationale en 1790. Les principaux ouvrages de Ph. de La Mare sont : *De Bello Burgundico MDCXXXVI* (Dijon, 1641, in-fol.), récit de l'invasion de la Franche-Comté par le prince de Condé; *Guijoniorum fratrum opera et vitæ* (Dijon, 1658, in-4); *De Vita et moribus Guillelmi Philandri epistola ad cardin. Fr. Barberinum* (Dijon, 1667, in-8 et in-4); *Conspectus historicorum Burgundiæ* (Dijon, 1689, in-4); *Huberti Langueti Vitæ* (Halle, 1700, in-12). M. Prou.

Bibl.: Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 26. — Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 361.

LA MARE (Nicolas de), magistrat et jurisconsulte français, né à Noisy-le-Grand le 23 juin 1639, mort à Paris le 25 août 1723. Il fut successivement procureur et commissaire au Châtelet (1673). Il fut commis par le roi à plusieurs reprises pour faire des enquêtes sur les dépenses des constructions de Versailles. Il fut aussi envoyé dans diverses provinces pour apaiser des émeutes. Il reçut de Louis XIV l'intendance de la maison du comte de Vermandois. Il a réuni dans le *Traité de la police*, dont le premier volume in-fol. parut en 1707, tout ce qui concerne la police de Paris. Le quatrième volume fut publié, en 1738, par son collaborateur Leclerc du Brillet. En 1788, le sieur Abeille vendit pour 6,000 livres à la bibliothèque du roi les documents qu'il avait réunis pour la composition de son ouvrage. Ils forment aujourd'hui 264 volumes compris sous les numéros 21545 à 21808 du fonds français, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

LAMARE (L'abbé de), littérateur français, né à Quimper vers 1708, mort à Egra vers 1746. Protégé par Voltaire qui lui confia quelques travaux littéraires, il termina sa carrière dans l'administration des fourrages de l'armée. Citons de lui : *Ennui d'un quart d'heure* (Paris, 1736, in-8); *Ziaïde, reine de Grenade* (1739, in-4), ballet; *le Je ne sais quoi de vingt minutes* (1739, in-8), poésies; *Œuvres diverses* (1763, in-12). On lui attribue *les Quarts d'heure d'un joyeux solitaire* (1766, in-12).

LA MARE (Jacques-Michel Hurel de), violoncelliste célèbre, né à Paris en 1772, mort à Caen en 1823. Après de bonnes études littéraires chez les pages de la musique du roi, il devint l'élève de Duport. Attaché en 1794 au théâtre Feydeau, il se fit entendre dans les célèbres concerts donnés à ce théâtre et ce fut là qu'il fonda sa réputation. Nommé professeur de violoncelle au Conservatoire, il quitta son emploi en 1801 et donna des concerts qui eurent les plus grands succès. Lamare était un virtuose merveilleux et un accompagnateur sans égal; malheureusement son talent de compositeur était moins indiscutable, et cependant il existe sous son nom quatre concertos pour violoncelle, deux duos et un air varié, d'un tour agréable et d'une harmonie délicate. Le fait s'expliquera de lui-même lorsqu'on saura que cette musique a été écrite par Auber, qui était grand ami de Lamare et prisait fort son talent. Le célèbre violoncelliste n'a du reste jamais fait difficulté d'avouer cette supercherie qui n'était un secret pour aucun artiste dans les premières années de ce siècle.

LAMARGELLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine; 408 hab.

LA MARGHERITA ou LA MARGARITA (Clemente Solaro, comte de), appelé souvent, même en Piémont, *Solar de La Marguerite*, ministre piémontais, né à Mondovi en 1792, mort à Turin le 12 nov. 1869. Il commença ses études à Sienne et les termina à Turin (1811); mais, fidèle à la légitimité, il ne voulut pas recevoir le grade de docteur en droit sous le régime français et ne le prit qu'après la restauration du roi de Sardaigne. Attaché à la légation sarde à Naples (1816), puis à Madrid, il se fit connaître par ses opinions ultra-absolutistes. Charles-Albert l'appela dans son conseil et lui confia les affaires étrangères (7 févr. 1835). Soumis au pape, dévoué aux jésuites, soutien des carlistes en Espagne et du Sonderbund en Suisse, partisan de la paix et de l'alliance avec l'Autriche, il maintint cependant la dignité du Piémont en face des prétentions exorbitantes de cette puissance (1846). Opiniâtrement hostile à toute innovation à l'intérieur, il eut plus d'un différend avec ses collègues et tint tête au roi lui-même. Au moment des réformes, Charles-Albert le pria de se démettre, mais il refusa, et obligea le roi à le relever de ses fonctions de ministre (9 oct. 1847). Dans la retraite, il publia, pour la défense de ses principes, plusieurs écrits, dont le principal est son *Memorandum storico politico* (Turin, 1851), qui offre un véritable intérêt historique. Élu député de San Quirico (1853), il considérait son mandat comme émanant du roi qui avait octroyé le Statut. Il fut jusqu'en 1859 le chef intraitable de la droite cléricale. Lors de la formation du royaume d'Italie, il cessa de prendre part à la vie publique. F. H.

LA MARK (V. Bouillon [Ducs de]).

LA MARLIÈRE (Antoine-Nicolas, comte), général français, né à Crépy (Marne) le 3 déc. 1745, exécuté le 11 nov. 1793. Officier d'infanterie sous Louis XV, il fit en Allemagne les dernières campagnes de la guerre de Sept ans. Colonel au moment de la Révolution, il rendit de grands services en organisant les jeunes bataillons qui marchaient aux frontières. Enfermé dans Lille, assiégé par les Autrichiens, il communiqua à tous son courage et son énergie. Maréchal de camp en 1792, puis général de division l'année suivante, il se consacra à la réorganisation de l'armée du Nord ébranlée par la défection de Dumouriez. Mais, accusé par Robespierre d'avoir entretenu des relations avec les émigrés dans le but de livrer Lille aux Autrichiens, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA MARMORA (Famille Ferrero de). Chef d'une ancienne et illustre maison de Bielle, en Piémont, *Celestino* Ferrero, marquis de La Marmora et prince de Masserano, capitaine au régiment d'Ivrée, marié à Raffaella Argentero di Bersezio, eut treize enfants, parmi lesquels six fils, dont quatre furent lieutenants généraux : il ne faut pas les confondre. L'aîné, *Carlo*, né en 1788, mort en 1854, héritier des titres paternels, avait servi dans l'armée française avant d'entrer dans l'armée sarde : son fils, *Tommaso*, marquis et prince comme lui, a été député de Turin. Les trois autres généraux La Marmora sont : le comte *Alberto*, le chevalier *Alessandro*, et *Alfonso*, le plus jeune et le plus célèbre (V. ci-dessous). F. H.

LA MARMORA (Alberto Ferrero, comte de), général piémontais, né en 1789, mort en 1863. Ancien officier dans l'armée française comme son frère Carlo (V. ci-dessus), il entra dans l'armée sarde lors de la Restauration (1814). En disgrâce après les événements de 1821, il séjourna longtemps en Sardaigne. Rappelé au service dans la suite, il reçut le commandement de l'Ecole de la marine à Gênes (1841), et parvint au grade de lieutenant général. En 1848, quand le gouvernement de Venise s'adressa à Charles-Albert, celui-ci lui envoya le général Alberto La Marmora, mais sans troupes (14 avr.). Il revint en Piémont après l'armistice Salasco (9 août). Il faisait partie du Sénat. Alberto La Marmora est surtout connu par son *Voyage en Sardaigne* (Paris-Turin, 1839-57, 5 vol. in-8, atlas in-4), important ouvrage écrit en français et contenant une description complète de la grande île. Il a publié aussi des mémoires scientifiques. F. H.

LA MARMORA (Alessandro Ferrero, chevalier de), général piémontais, né à Turin le 17 mars 1799, mort à Kadi-Koï en Crimée le 7 juin 1855, frère du précédent. Page de Napoléon, attaché à la cour du prince Borghèse gouverneur du Piémont, il entra en 1814 dans l'armée sarde comme sous-lieutenant au régiment des gardes. Simple capitaine depuis 1823, il proposa au roi, en 1835, la création du corps des bersaglieri. Charles-Albert le fit major (29 déc.) et l'autorisa à former les deux premières compagnies (18 juin 1836). Colonel, à la tête de cette valeureuse troupe, il se distingua, le 8 avr. 1848, au combat du pont de Goïto, où il fut blessé grièvement. Major général le 27 juil. suiv., il fut chef d'état-major de l'armée en 1849, échappa aux Autrichiens à Mortara (21 mars), et, deux jours après, à la bataille de Novare, pourvut à la retraite de l'aile droite et du centre de l'armée vaincue. En avril, après la soumission de Gênes, il en eut le commandement militaire. Nommé lieutenant général en 1852, il reçut en 1855, lors de l'expédition de Crimée sous les ordres de son frère Alfonso, le commandement de la deuxième division. Mais, parti de Gênes le 19 mai et débarqué à Balaklava le 29, il fut emporté par le choléra le 7 juin. On lui a élevé un monument à Turin en 1867. F. H.

LA MARMORA (Alfonso Ferrero de), général et homme politique italien, né à Turin le 18 nov. 1804, mort à Florence le 5 janv. 1878, frère des précédents. Entré à l'Académie militaire de Turin en 1816, il en sortit lieutenant d'artillerie (1823). Il perfectionna son instruction militaire dans de nombreux voyages. Major quand éclata la guerre de 1848, il se distingua à Pastrengo (30 avr.), fut nommé colonel et devint chef d'état-major du duc de Gênes (5 juin). Dans la sédition de Milan, il délivra Charles-Albert assiégé par le peuple (5 août). Promu major général, il fut chargé du portefeuille de la guerre et de la marine, du 27 oct. au 15 nov. 1848, dans le cabinet Revel-Pinelli, puis du 2 au 9 févr. 1849, dans le cabinet Gioberti. A la rupture de l'armistice, commandant un corps d'observation sur la frontière toscane, il ne put prendre part à la bataille de Novare. Victor-Emmanuel le fit lieutenant général (1er avr.). Il eut à réprimer l'insurrection de Gênes (4-5 avr.). Ministre de la guerre et de la marine dans le premier cabinet Azeglio (2 nov. 1849), il le fut presque sans interruption jusqu'en 1860. C'est lui qui, collègue de Cavour, réorganisa complètement l'armée sarde. Pendant la guerre d'Orient, remplacé dans le ministère, du 1er avr. 1855 au 16 juin 1856, par le général Giacomo Durando, il commanda le corps expéditionnaire en Crimée, où le combat de la Tchernaïa, dit aussi de Traktir (16 août 1855), grandit sa réputation. Il reçut la dignité de général d'armée (14 avr. 1856). Pendant la guerre de 1859, ministre résidant auprès du roi, il fut suppléé dans ses fonctions à Turin par Cavour lui-même. Après la paix de Villafranca, La Marmora présida le cabinet dont Rattazzi fut le ministre dirigeant (19 juil. 1859-20 janv. 1860). En 1861, il remplit des missions diplomatiques à Berlin et à Saint-Pétersbourg (janv. et févr.). Mis à la tête du département militaire de Milan, il eut des dissentiments avec le général Fanti, alors ministre de la guerre, et donna sa démission. Il remplaça ensuite le général Cialdini à Naples (27 oct.) et fut investi des pleins pouvoirs dans les provinces napolitaines (20 août 1862-20 janv. 1863). Appelé à la présidence du conseil au lendemain des troubles de Turin, il prit le portefeuille des affaires étrangères (28 sept. 1864). Il exécuta la convention du 15 sept. et transféra la capitale à Florence (28 avr. 1865), mais en réservant la liberté d'action du gouvernement italien pour le cas où certaines éventualités se produiraient dans l'État pontifical. En 1866, il conclut l'alliance italo-prussienne (8 avr.). Lors de la déclaration de guerre à l'Autriche (20 juin), il céda la présidence du conseil à Ricasoli et resta ministre sans portefeuille auprès du roi. Rendu responsable de la défaite de Custoza (24 juin) comme chef d'état-major général de l'armée, il devint très impopulaire. Il se démit de ses doubles fonctions (18 août), mais il fut bientôt appelé au commandement militaire de Florence (28 sept.). Un an après, il se fit mettre en disponibilité (24 août 1867). Le roi lui confia une mission à Paris au moment des affaires de Mentana (novembre). Après l'occupation de Rome, il accepta la lieutenance générale dans la province romaine (9 oct. 1870) et la conserva jusqu'à l'installation du prince Humbert au Quirinal (1er févr. 1871). La Marmora, aigri par les attaques dont sa ligne diplomatique et militaire était l'objet depuis Custoza, entra alors dans une retraite morose et renonça même à son mandat parlementaire : il était député de Bielle, pays de sa famille. La publication de son opuscule *Un Po' più di luce sugli eventi politici e militari dell' anno 1866* (Florence, 1873), en réponse à certaines assertions allemandes, souleva d'aigres débats dans les parlements de Berlin et de Rome. Il publia encore *Un Episodio del risorgimento italiano* (1875), puis *I Segreti di Stato nel governo costituzionale* (1877). Ses révélations, qui eurent un grand retentissement, furent désapprouvées du monde diplomatique. Peu fait aux formes parlementaires, ne supportant guère la contradiction, esprit plutôt étroit, ouvert cependant aux entreprises utiles à sa patrie, soucieux du bien-être des classes laborieuses, conservateur en politique, très dévoué au roi, malgré des allures grondeuses, militaire avant tout, franc et loyal, avec une amertume secrète de n'avoir pas toujours réussi, le général La Marmora était une nature complexe. Massimo d'Azeglio l'a traité de grand caractère. Il a fait par testament d'importantes libéralités à la ville de Turin où il vécut si longtemps, à celle de Florence où il termina ses jours, et à celle de Bielle où il fut enterré. Bielle lui a élevé un monument. F. H.

LAMARONDE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 133 hab.

LAMARQUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc; 1,108 hab.

LAMARQUE-près-Béarn ou LAMARQUE-Pontacq. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 678 hab.

LAMARQUE-Rustain. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 152 hab.

LAMARQUE (François), homme politique français, né à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Montpont le 2 nov. 1753, mort à Montpont le 13 mai 1839. Avocat au Parlement de Paris avant la Révolution, il devint juge au tribunal du district de Périgueux en 1790 et député à l'Assemblée législative en 1791. Après le 16 août, il fut envoyé à l'armée de Luckner et signala à l'Assemblée le déplorable état de la place de Metz. Réélu à la Convention, il fut envoyé à l'armée du Nord et livré aux Autrichiens par Dumouriez. Prisonnier jusqu'en déc. 1795, il revint siéger au Conseil des Cinq-Cents, qu'il présida en avr. 1797. Réélu en 1798, il n'en fut pas moins éliminé et fut alors nommé ambassadeur à Stockholm ; mais, le roi de Suède ayant refusé de recevoir un *régicide*, il revint en France, rentra au Conseil en 1799 et fit partie de la commission chargée de présenter les mesures de salut. Après le 18 brumaire en avr. 1800, il fut nommé préfet du Tarn ; l'année suivante, il devint substitut au tribunal de cassation et juge à la même cour en 1804. Exilé en 1816, il résida en Autriche et rentra en France en 1818.

LAMARQUE (Jean-Maximin), général français, né à Saint-Sever le 22 juil. 1770, mort à Paris le 1er juin 1832. Entré au service en 1791 comme volontaire, il parvint en moins de dix ans au rang de général de brigade. Chef d'état-major de l'armée de Naples en 1806, général de division le 6 déc. 1807, il exécuta, sous Murat, l'héroïque escalade de Caprée (oct. 1808), fut attaché en 1809 à l'armée d'Italie et prit une part brillante à la campagne de 1809. On le retrouve ensuite à Anvers, puis en Calabre, enfin (1810) en Espagne, où il guerroya trois ans et commanda l'arrière-garde après Vittoria. Mis à l'écart par les Bourbons (1814), il fut pendant les Cent-Jours envoyé dans la Vendée pour réprimer l'insurrection royaliste. Proscrit après la seconde Restauration, il ne put rentrer en France qu'en 1818. Elu député des Landes le 22 déc. 1828, il prit place dans l'opposition libérale la plus avancée et, réélu en juin 1830, applaudit à la révolution de Juillet. Il n'en combattit pas moins dans les sessions suivantes le nouveau gouvernement, auquel il reprochait avec véhémence ses ménagements pour les traités de 1815. Son éloquence passionnée le rendit en peu de temps très populaire. Ses obsèques donnèrent lieu à l'insurrection démocratique des 5 et 6 juin 1832 (V. Juin, t. XXI, p. 283). Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Défense de M. le lieutenant général Max. Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815* (1815) ; *Réponse au lieutenant général Canuel* (1818) ; *De l'Esprit militaire en France* (1826) ; *la Vérité tout entière sur le procès d'un maréchal de France* (le maréchal Ney) (1831) ; *Souvenirs, mémoires et lettres du général Lamarque* (1833-36). A. Debidour.

LAMARRE (Pyrotechnie) (V. Artifices, t. IV, p. 15).

LA MARTELIÈRE (Jean-Henri-Ferdinand), littérateur français, né à Ferrette le 14 juil. 1761, mort à Paris le 27 avr. 1830. Il eut Schiller pour compagnon d'études en Allemagne et débuta dans les lettres par un drame imité des *Brigands : Robert, chef de brigands* (Paris, 1793, in-8). Il obtint un très grand succès et continua à écrire pour le théâtre. Citons : *les Francs Juges* (1807, in-8) ; *le Tribunal redoutable* (1793, in-8), mélodrames ; *la Partie de campagne* (1810, in-8) ; *Pierre et Paul* (1814, in 8) ; *le Prince d'occasion* (1818, in-8), comédies. On lui doit aussi quelques romans, entre autres : *le Cultivateur de la Louisiane* (1808, 4 vol. in-12) ; *les Trois Gil Blas* (1802, 4 vol. in-12) ; *Fiorella* (1802, 4 vol. in-12) ; *Alfred et Liska* (1804, 4 vol. in-12). Il a traduit le *Théâtre* de Schiller (1799). Une relation historique, *Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII* (1815, in-8), a eu jusqu'à cinq éditions.

LA MARTILLIÈRE (V. Fabre de La Martillière).

LAMARTINE (Alphonse-Marie-Louis de Prat de), l'un des plus grands poètes français et homme politique célèbre, né à Mâcon le 21 oct. 1790, mort à Paris le 28 févr. 1869. Fils d'un gentilhomme dont la famille, originaire de la Bourgogne et de la Bresse, comptait de nombreuses et anciennes alliances dans ces deux provinces, il était l'aîné de six sœurs. Sa mère fut sa première éducatrice et lui apprit à lire dans la Bible illustrée ou plutôt, comme on disait alors, « historiée », connue sous le nom de Royaumont. Après avoir achevé ses études classiques au collège de Belley, dirigé par les pères de la Foi, il fit un premier voyage en Italie, puis vint à Paris et obtint de Talma la faveur de lui lire une tragédie qui ne fut jamais représentée. Echappé à la conscription qui décimait alors la jeunesse et que son aversion pour Napoléon lui eût rendu encore plus odieuse, il fit un nouveau séjour en Italie (1813), à Rome et à Naples, où il ébaucha le roman d'amour dont Graziella fut l'héroïne. Lors de la première Restauration, il entra dans les gardes du corps et y servit jusqu'à la fin des Cent-Jours. Après des années de rêveries, de séjours prolongés dans divers châteaux appartenant à son père ou à ses oncles, d'incertitude sur la carrière qu'il entendait suivre, il mit au net un recueil de poésies écrites sous des inspirations fort diverses, mais très différentes de celles que lui avait dictées durant son adolescence sa juvénile admiration pour Dorat et Parny. Ce recueil, présenté sans succès aux principaux éditeurs de la capitale et notamment à Pierre Didot dont Lamartine a conté plus tard la réception, trouva enfin asile dans une librairie classique et parut sous le titre de *Méditations poétiques et religieuses* (1820, in-18). Son succès dépassa toutes les espérances de l'auteur et il s'en vendit, affirme-t-on, jusqu'à 45,000 exemplaires en quatre ans.

Le 5 juin 1820 Lamartine épousait à Chambéry une jeune Anglaise protestante, miss Mary-Anne-Elisa Birch, et se rendait aussitôt à Naples en qualité d'attaché à la légation de France, poste qu'il échangea bientôt contre ceux de secrétaire d'ambassade à Londres et de chargé d'affaires en Toscane. De *Nouvelles Méditations poétiques* (1823), accueillies avec moins de faveur que les premières, furent suivies de deux poèmes, *la Mort de Socrate* et *le Dernier Chant de Childe Harold*. Une apostrophe à l'Italie et à la « poussière humaine » dont elle était peuplée lui valut un duel avec le colonel Pepe qui releva le gant au nom de ses compatriotes et le blessa dangereusement. En 1825, un même décret de Charles X conféra la croix de la Légion d'honneur à Victor Hugo et à Lamartine qui rimèrent un mois plus tard l'un une *Ode*, l'autre un poème en l'honneur du sacre du vieux roi. Les premières éditions de ce *Chant* renferment quelques vers où le duc d'Orléans (plus tard Louis-Philippe) vit une allusion à son père (Philippe-Egalité) et que le poète s'empressa de supprimer. Le 5 nov. 1829, l'Académie française l'élut au fauteuil laissé vacant par le comte Daru. Il venait à peine d'y prendre séance lorsqu'il publia ses *Harmonies poétiques et religieuses* (2 vol., mai 1830), où sa poésie atteint la plus grande élévation et se perd dans l'idéal. Il refusa peu de temps après le poste de ministre plénipotentiaire en Grèce quand Charles X dut reprendre le chemin de l'exil, voulant rester fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il renonça dès lors à la carrière diplomatique et se présenta à la députation ; après deux échecs successifs à Toulon et un à Dunkerque où il avait sollicité un mandat de député, il partit au mois de mai 1832 pour l'Orient, sur un navire spécialement frété pour lui, accompagné de sa femme et de sa fille unique Julia, belle enfant d'une douzaine d'années, qui mourut à Beyrouth. Cette excursion de seize mois, accomplie dans des conditions véritablement fastueuses, qui lui furent plus tard amèrement reprochées, a été racontée par le poète dans son premier livre en prose : *Voyage en Orient, souvenirs, impressions, pensées et paysages* (1835, 4 vol. in-8), dont le contenu justifie amplement son sous-titre par la variété, l'éclat, la profondeur des pages qui le composent.

Elu, pendant son absence, député à Bergues (Nord), puis à Mâcon, il resta député de Bergues jusqu'en 1837, puis opta pour sa ville natale, qu'il représenta constamment jusqu'en 1848 ; il se rallia d'abord à la monarchie de Juillet en faisant ses réserves et ne siégeant dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

aucun groupe; bien qu'il se fût révélé orateur dès qu'il eût pris la parole sur la discussion de l'adresse au roi, il n'eut pendant plusieurs années aucune influence sur les diverses législatures dont il fit partie. Malgré le nombre et l'importance des discours qu'il prononça en maintes circonstances, tantôt sur des matières générales (l'abolition de la peine de mort, la question d'Orient, la défense des études littéraires, l'assistance sociale), tantôt sur des sujets tout techniques, comme l'industrie du sucre où il fit preuve de connaissances spéciales tout à fait inattendues, il n'avait pas dit adieu aux lettres. En 1835, le magnifique poème de *Jocelyn*, présenté comme le fragment d'un vaste cycle humanitaire, qui devait embrasser tous les âges et toutes les conditions, obtint un succès que ne retrouva pas, deux ans plus tard, *la Chute d'un ange*, autre fragment de ce même ensemble dont un troisième épisode, intitulé *les Pêcheurs*, n'a pas vu le jour, parce que le manuscrit en fut perdu ou détruit, durant un voyage aux Pyrénées. Les *Recueillements poétiques* qui parurent en 1839 sont précédés d'une préface en prose où l'auteur, prêchant d'exemple, expose les devoirs sociaux du poète.

Volontairement écarté de diverses combinaisons ministérielles et s'éloignant un peu plus chaque jour de ce qu'il avait lui-même défini le « parti des bornes », contre lequel il appelait de tous ses vœux la « révolution du mépris », démocrate-conservateur, comme il s'était qualifié lui-même, il se rapprochait chaque jour davantage du parti radical et socialiste; il porta un dernier coup à la monarchie de Juillet moins encore par son adhésion aux *banquets réformistes* (V. ce mot, t. V, p. 297) qui préludèrent à la chute du dernier ministère Guizot, que par sa publication de *l'Histoire des Girondins* (1847, 8 vol. in-8 et in-18). Sévèrement jugé depuis par la critique historique, écrit hâtivement sur des documents de seconde main, ou d'après les témoignages confus ou pleins de réticences des derniers survivants de cette grande époque, ce livre, né de cette pensée « que le sang ne souille pas l'idée qui le fait couler » et que « toute vérité descend d'un échafaud », eut sur la marche des esprits une influence indéniable.

Le 24 févr. 1848, Lamartine fut de ceux qui réclamèrent l'institution d'un gouvernement provisoire, mais non la proclamation de la République qu'il dut accepter néanmoins comme un fait accompli. Personne n'a oublié le rôle courageux qu'il joua à l'Hôtel de Ville, ni avec quelle éloquence il combattit les factieux ou les égarés qui menaçaient la paix publique (V. Février). La circulaire qu'il adressa, en qualité de ministre des affaires étrangères, aux puissances européennes, commentait et développait le programme généreux et vague qu'il avait maintes fois exposé, parfois au péril de sa vie, aux députations de toutes nuances qui se succédaient sans interruption sur la place de Grève. Ce fut l'apogée de sa popularité et elle était alors telle que dix départements l'envoyèrent simultanément à l'Assemblée constituante. Il opta pour celui de la Seine, qui l'avait placé le premier sur une liste de trente-quatre noms. Acclamé par ses collègues lorsqu'il rendit compte de son administration, il vit décroître promptement son prestige, soit lorsqu'il fut élu, non sans peine, membre de la commission exécutive, dont Ledru-Rollin était le chef, soit après les journées de Juin, soit enfin lors de l'élection à la présidence de la République, pour laquelle il ne recueillit que quelques milliers de suffrages. Cette réaction s'accentua davantage encore l'année suivante, où il ne se trouva qu'un seul département, celui du Loiret, pour l'envoyer siéger à l'Assemblée législative jusqu'au jour où le coup d'État du 2 décembre le rendit aux lettres.

Durant de longues années Lamartine avait dépensé, avec l'insouciance traditionnelle du grand seigneur et de l'artiste, la fortune considérable que sa femme lui avait apportée en dot et les revenus qu'il tirait de la vente de ses livres et de l'exploitation de ses vignobles du Mâconnais. Tombé du pouvoir, il dut en même temps faire face à la ruine. Il ne suffit à combler le déficit ni par la vente des vastes concessions territoriales que lui avait accordées le sultan, ni par la cession de ses œuvres anciennes à une société spéciale, ni par la mise en vente ou en loterie de ses domaines de Milly et de Saint-Point. Bien qu'il ait pu dire (dans la préface des *Recueillements*) avec la fatuité du génie : « J'écris en vers quand je n'ai pas le temps d'écrire en prose », c'est à la prose qu'il demanda des ressources, car son drame de *Toussaint Louverture* joué à la Porte-Saint-Martin par Frédérick Lemaître (août 1850) et *les Visions* (1852, in-16), fragment dont la conception remontait sans doute à celle de *la Chute d'un Ange*, furent ses adieux à la poésie. *Raphaël* (1849), *les Confidences* (1849) et *les Nouvelles Confidences* (1851), *Geneviève, histoire d'une Servante* (1850), *le Tailleur de pierre de Saint-Point* (1851), *Graziella* (1852), que lui dictèrent des réminiscences personnelles ou les souvenirs du pays natal, offrent encore de nombreuses pages dignes de prendre rang non loin des chef-d'œuvres de sa jeunesse. On ne saurait porter un jugement aussi favorable sur les volumineuses improvisations intitulées : *Trois Mois au pouvoir* (1848); *Histoire de la Révolution de 1848* (1849); *Histoire des Constituants* (1850); *Histoire de la Restauration* (1852); *Histoire de la Turquie* (1854); *Histoire de la Russie* (1855); celle-ci empruntée trop littéralement aux travaux de Schnitzler à qui Lamartine donna publiquement acte de sa protestation. De 1856 à 1867 l'auteur publia en outre sous forme d'*Entretiens* mensuels un *Cours de littérature* où il jugeait tour à tour, sans plan défini et parfois avec une extrême partialité, les anciens et les modernes. A ce labeur démesuré succéda l'affaissement total de ses facultés et il se survécut deux ans encore sans probablement même avoir eu connaissance du vote de la pension viagère que, sur le rapport de M. Emile Ollivier, le Corps législatif lui avait décernée en 1867. Lorsqu'il s'éteignit dans les bras de sa nièce, Mme Valentine de Cessiat de Lamartine, et de quelques amis fidèles, l'Empire voulut lui décerner des funérailles officielles, mais, conformément à la volonté maintes fois exprimée du poète, ses restes furent transportés à Saint-Point sans aucun faste. Le fauteuil de Lamartine échut à M. Emile Ollivier dont le discours de réception, qu'il refusa de modifier, ne fut jamais prononcé. Une statue du poète, en bronze, due à M. Falguière (1873), a été élevée à Mâcon : on ne la trouve généralement pas très heureuse, bien que la figure fixe et noble soit assez ressemblante; plus récemment on a inauguré à Passy une belle statue due à M. Marquet de Vasselot. Le centenaire de Lamartine a été célébré en 1890 à Mâcon : MM. Jules Simon et Fr. Coppée ont prononcé des discours.

Outre d'innombrables réimpressions partielles, il y a eu plusieurs éditions générales des œuvres de Lamartine : la plus importante est celle qu'il entreprit lui-même (1860-66, 61 vol. gr. in-8). Il faut y ajouter : *la France parlementaire* (1864-65, 6 vol. in-8), avec une étude de Louis Ulbach, des *Mémoires inédits* [1790-1815], (1870, in-8), sa *Correspondance* (1873-75, 6 vol. in-8; 2e éd., 4 vol. in-12); des *Poésies inédites* (1873, in-8, portrait), publiées par sa nièce, qui a légué à divers établissements publics les portraits et les manuscrits du poète pieusement conservés jusqu'à sa mort. Maurice Tourneux.

Lamartine est un de nos plus grands poètes : on peut mettre son nom à côté de celui de Victor Hugo au XIXe siècle. Il est, comme l'a dit avec un charme extrême M. France, l'incarnation même de la poésie; l'admirable effusion de ses vers, si abondante, si mélodieuse, semble presque involontaire : ils sont beaux parce qu'ils reflètent les plus hauts sentiments, les pensées les plus délicates; le poète ne chante que lorsque l'inspiration le presse; sa rêverie le domine. On ne trouve dans ses vers aucun effort de réthorique ou de langue, tandis que Hugo représente le plus génial artisan de mots et de vers de notre siècle et peut-être de tous les siècles. L'impression produite par les *Premières Méditations* fut immense; cette poésie si chaste, plaintive, élégante et passionnée fut une révélation,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une véritable extase : il répondait à ce besoin d'infini et d'amour qui tourmentait les âmes après tant de malheurs et de révolutions. Cette murmurante poésie qui ne parlait que du ciel ou des plus innocentes amours de la terre prit au cœur toute une génération. « Le cœur de la France, dit Jules Janin, battit doublement au nom de Dieu et au nom d'Elvire. » Ce fut la grande fête de la poésie :

Les secondes *Méditations* ne sont plus comme les premières remplis de passions mortelles ; elles s'éloignent de la terre : c'est la poésie de toutes les âmes tendres, c'est la plus haute philosophie du sentiment. Enfin dans les *Harmonies* le poète atteint le plus haut degré d'élévation et d'idéal. C'est la poésie qui a le mieux formulé l'infini. « Ses vers, a dit Th. Gautier, se déroulent avec un harmonieux murmure comme les lames d'une mer d'Italie ou de Grèce, roulant dans leurs volutes transparentes des branches de laurier, des fruits d'or tombés du rivage, des reflets de ciel, d'oiseaux ou de voiles et se brisent sur la plage en étincelantes franges argentées. » Son génie, fait de méditations et de rêveries, est tout personnel : il a dit lui-même qu'en fait de bibliothèque un Tacite, un Ossian, un Tasse, un tome dépareillé de Bernardin de Saint-Pierre et l'*Imitation de Jésus-Christ* lui suffiraient.

Au plus fort de sa vie politique, il écrivit le suave poème de *Jocelyn*, épopée domestique pleine de bonne humeur, de vérité simple et de charme, touchante histoire de la passion sacrifiée au devoir ; son héros est un curé de campagne. Après ce poème mélancolique, il a chanté dans *la Chute d'un Ange* les mystérieuses époques de l'humanité primitive. Ces deux longues élégies sont par place admirables et dignes de son génie.

L'éloquence politique de Lamartine est digne de sa poésie, mais la haute raison de ses magnifiques discours politiques était trop enveloppée de poésie pour convaincre la Chambre qu'elle ne parvenait qu'à séduire.

Les tristesses de la fin de sa vie, les humiliations que sa prodigalité passée lui valut ont nui à la réputation du poète. Obligé de réparer les brèches faites à sa fortune par un colossal labeur, Lamartine entassait volumes sur volumes ; il travaillait sur commande, restant sans défense aux mains des entrepreneurs de journaux auxquels il vendait des mémoires, des *Confidences* où il révèle les secrets de sa jeunesse et de ses premières amours, où il intercale des commentaires d'un incommensurable orgueil sur ses œuvres poétiques. Ses incessants besoins d'argent l'obligèrent à solliciter le public de toutes façons, sous forme de loteries, de souscriptions, de dotations ; il accepta de grands domaines du sultan ; il accepta un demi-million de l'empire. Mais il faut fermer les yeux sur les chagrins de sa vieillesse qu'il sut mal supporter, et l'équitable avenir rendra à Lamartine la place que les Français de 1820 lui avaient donné dans leur cœur. Ph. B.

Bibl. : Révérend du Mesnil, *Lamartine et sa famille* ; Lyon, 1869, in-8. — F. Reyssié, *la Jeunesse de Lamartine*, 1892, in-12. — Anatole France, *l'Elvire de Lamartine*, 1893, in-16. — Chapuys-Montlaville, *Lamartine, Vie publique et privée*, 1843, in-8. — Eug. Pelletan, *Lamartine, sa vie et ses œuvres*, 1869, in-8. — Ch. de Mazade, *Lamartine, sa vie littéraire et politique*, 1872, in-18. — Emile Ollivier, *Lamartine*, 1874, in-12. — H. de Lacretelle, *Lamartine et ses amis*, 1878, in-12. — E. Legouvé, *Lamartine*, 1876, in-8. — Ch. Alexandre, *Souvenirs de Lamartine*, 1884, in-18. — Ch. de Pomairols, *Lamartine, étude de morale et d'esthétique*, 1889, in-12. — Chamborant de Périssat, *Lamartine inconnu*, 1891, in-12. — Emile Deschanel, *Lamartine*, 1893, 2 vol. in-18. — Sainte-Beuve, *Premiers Lundis*, *Portraits contemporains*, *Causeries du lundi*. — F. Brunetière, *l'Evolution de la poésie lyrique au XIXe siècle*, 1894, t. I.

LA MARTINIÈRE (Ferrier de) (V. Ferrier de La Martinière).

LA MARTINIÈRE (Albine Pusin de) (V. Benoît [Mme]).

LA MARTINIÈRE (Bruzen de) (V. Bruzen de La Martinière).

LAMARTINIÈRE (Germain Pichault de), chirurgien français, né en 1696, mort à Bièvres le 17 oct. 1783. Agrégé en 1728 au collège de Saint-Côme, il servit à partir de 1733 dans les armées, et en 1747, fut choisi par Louis XV pour être son premier chirurgien. Pendant trente-sept ans, il remplit avec éclat ces fonctions en même temps qu'il présida l'Académie de chirurgie. Lamartinière est l'auteur de plus d'une réforme ; c'est lui qui, par la publication de ses *Mémoires présentés au roi* et son influence personnelle, réussit à délivrer la chirurgie de la tyrannie de la faculté de médecine et à faire décréter que le premier chirurgien devait prêter serment non plus entre les mains du premier médecin, mais bien entre les mains du roi ; enfin, il fit accorder de nouvelles prérogatives au collège de Saint-Côme. Dr L. Hn.

LAMARZELLE (Gustave-Louis-Edouard de), homme politique français, né à Vannes le 4 août 1852. Avocat à Paris (1874), il professa le droit international à la faculté libre de droit. Il se présenta sur la liste monarchiste aux élections générales dans le dép. du Morbihan et fut élu le 4 oct. 1885 par 60,279 voix sur 95,057 votants. Aux élections du 22 sept. 1889 il fut élu dans la deuxième circonscription de Lorient par 9,637 voix contre 8,349 obtenues par le candidat républicain, M. Trottier. Aux élections générales de 1893, il a été battu par M. Le Coupanec, républicain, mais il a été élu sénateur du Morbihan le 22 juil. 1894.

LAMAS (Don André), publiciste américain, né à Montevideo vers 1820. Il a rempli dans sa patrie diverses fonctions administratives et diplomatiques importantes. Il a fait des vers et de l'histoire et publié une *Notice sur la république orientale de l'Uruguay*.

LA MASA (Giuseppe), patriote et général italien, né à Palerme vers 1825. Lors du soulèvement de Palerme (12 janv. 1848), il fut le premier à arborer les couleurs italiennes et s'acquit une grande popularité. C'est à lui que se rendit le château de Termini. Nommé colonel, il reçut le commandement de la petite légion sicilienne envoyée en Lombardie. Après la défaite, il retourna en Sicile et prit part à la défense de Messine (septembre). Ayant fait retraite sur Milazzo, il fut malheureusement obligé par l'insubordination de ses troupes d'abandonner cette importante position. Pendant l'exil, il écrivit son livre *Della Guerra insurrezionale*. En 1860, il fut de ceux qui préparèrent l'expédition de Sicile, même avant le consentement de Garibaldi. Dans l'île, il réunit les contingents siciliens et en prit le commandement. Sa conduite militaire, vivement attaquée par quelques-uns de ses compagnons d'armes, fut plus tard l'occasion de fâcheux débats à la Chambre. La commission des grades le maintint cependant comme major général dans l'armée régulière. Député de Termini Imerese, il prit place à gauche. Il a publié divers ouvrages : *Memoria documentata* pour sa défense, *Documenti della Rivoluzione*, *Alcuni Fatti*, *Lettera a Ricasoli*. F. H.

LAMASQUÈRE. Com. du dép. de Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Lys ; 368 hab.

LAMASTRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, sur la rivière du Doux ; 3,693 hab. Relié au chem. de fer de la rive droite du Rhône par l'embranchement de Tournon. Moulinages et filatures de soie. Grand commerce de châtaignes et de bestiaux. Le vieux Lamastre, où est encore aujourd'hui l'église paroissiale, s'appelait *Mansus Cavillanus* et fut donné au monastère de Saint-Chaffre par Geilin, premier comte de Valentinois.

LAMATH. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 178 hab.

LAMAYOU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 405 hab.

LAMAZÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 227 hab.

LAMAZIÈRE-BASSE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Neuvic ; 1,629 hab.

LAMAZIÈRE-HAUTE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande ; 372 hab.

LAMB, vicomtes *Melbourne* (V. ce nom).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAMB (Charles), écrivain anglais, né à Londres le 18 févr. 1775, mort le 27 déc. 1834. Elevé à Christ's Hospital, il s'y lia d'amitié avec Coleridge, qui fit imprimer ses premiers vers. Il était commis dans les bureaux de la Compagnie des Indes, lorsqu'un terrible événement vint à tout jamais empoisonner sa vie. Sa sœur, *Mary-Ann*, qui, par ses travaux d'aiguille, aidait courageusement à l'entretien de leurs vieux parents, dans un accès de fièvre chaude tua sa mère d'un coup de couteau, et fut, dès lors, sujette à de fréquentes crises d'insanité. Lamb se voua à la garde de la pauvre fille. Romanesque et excentrique, aimant à boire et noyant sa raison dans le premier verre, il ne faillit pas un instant à son rôle de protecteur d'une folle. Cependant il remplissait, à la satisfaction de la Compagnie, des fonctions qui lui valurent, au bout de trente-trois ans, une pension de retraite de plus de 10,000 fr.; il trouvait le temps d'écrire quantité d'essais humoristiques et moraux qui sont des chefs-d'œuvre, et savait, par sa bonté, sa simplicité, son désintéressement et le charme de son commerce, se faire aimer de tout ce que l'Angleterre d'alors comptait de cœurs généreux et d'esprits d'élite. Malgré le bégayement dont il était affecté, il n'y eut jamais compagnon plus séduisant et plus persuasif. Il en vint à donner à sa sœur, dans les intervalles de lucidité, ses goûts et une partie de son talent littéraire, et à eux deux, lui se chargeant des actions tragiques et elle des comédies, ils écrivirent le livre, devenu classique, des *Tales from Shakespeare*. Poète ingénieux et tendre, humoriste plutôt gai qu'amer, comme il arrive souvent quand la souffrance s'attaque à un cœur généreux, Lamb vaut surtout comme critique et comme *essayist*. Les *essays* qu'il a publiés sous le nom d'Elia révèlent un talent fantaisiste d'une grande originalité en même temps qu'une vive et profonde sympathie pour tous les sentiments humains. Ses *Specimens of English Dramatic Poets* avec notes (1808), ses études sur Hogarth et sur Shakespeare, publiées dans le *Reflector* de Leigh Hunt (1811) lui assignent un rang à part dans la critique littéraire et dans la critique d'art. Une faible partie des écrits que Lamb a dispersés dans les revues, magazines, keepsakes et albums du temps a été réunie (Londres, 1818, 2 vol.). Une édition complète de ses œuvres a été donnée par Purnell (*Complete Correspondence and Works*, 1870, 4 vol.). Sa sœur lui survécut encore plus de douze ans (1847). B.-H. G.

LAMB (George), publiciste anglais, né en 1784, mort en 1834. Dernier fils de Peniston, vicomte Melbourne, il partagea son existence entre la littérature et la politique. Il siégea au Parlement, d'abord pour Westminster, où sa belle-sœur, lady Caroline Lamb, lui assura la victoire sur son concurrent Hobhouse, puis pour Dungarvan, dans le comté de Waterford, et fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur pendant que son père, lord Melbourne, était ministre (1830). Outre des essais dramatiques et des rajeunissements plus ou moins heureux de Shakespeare, on a de lui une traduction de Catulle en vers anglais, où il se montre versificateur élégant et facile, mais assez médiocre érudit. B.-H. G.

LAMB (Lady Caroline), femme de lettres anglaise, née en 1785, morte en 1828. Fille de Frederick Ponsonby, comte de Bessborough, elle passa ses premières années en Italie, puis fut confiée à sa grand-mère, lady Spencer, qu'elle effraya par ses excentricités, et épousa en 1805 William Lamb, plus tard lord Melbourne, dont elle se sépara, après bien des incidents, en 1825. Sa liaison avec Byron, suivie d'une rupture éclatante (1813), lui inspira son premier roman, *Glenarvon*, où le grand poète est portraituré par une femme dépitée qui se venge. On a encore de lady Lamb un poème: *A New Canto*, deux romans: *Graham Hamilton* et *Ada Reis*, et une quantité de romances et de vers d'album, dont plusieurs ont été recueillis par Isaac Nathan dans ses *Fugitive Pieces and Reminiscences of Lord Byron* (1829). B.-H. G.

LAMBADER. Hameau de la com. de Plouvorn (Finistère). Eglise (mon. hist.) d'une commanderie de templiers du XIVe siècle, reconstruite en 1837. On en a conservé le porche latéral et un jubé de 1481.

LAMBALAKÉ. Petit pays dans le Soudan occidental qui faisait autrefois partie des Etats du sultan de Ségou. Le Lambalaké est limité au N. par le Kaarta et le Bakhounou, au S. par le Bélédougou et le Fadougou. L'agglomération principale du pays est Toumboula, à peu près à mi-chemin de Niora et de Ségou. Il est habité par des Soninkés, actifs et industrieux, qui cultivent le tabac en grand et en exportent de nombreux ballots sur les marchés du Niger. Les blouses et les manteaux les mieux teints et les plus durables servant aux costumes des noirs de la partie occidentale du bassin du Niger proviennent du Lambalaké. Le pays est gouverné par un chef toucouleur qui réside à Toumboula. Dr ROUÏRE.

LAMBALLE (*Lambalium*). Ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc, sur la rive droite du Gouessant; 4,524 hab. Stat. du ch. de fer de Paris à Brest et tête de ligne de l'embranchement Lison-Lamballe. Ville industrielle et commerçante. Son port est le havre de *Dahouet* (V. ce mot), à 13 kil. au N. Fabriques d'étoffes et de draps (serges, berlinges), de chapeaux, d'engrais; blanchisseries de cire, tanneries, taillanderies. Commerce important de blé et graines fourragères, de lainages, toiles, poterie commune, celle-ci fabriquée dans un village voisin (4 kil.), nommé la Poterie; miel, cire, chevaux et bestiaux; c'est par le havre de Dahouet que Lamballe reçoit surtout du sel et des engrais marins, du poisson, et qu'il exporte ses céréales, ainsi que du beurre, des œufs, de la volaille. Le marché de grains de Lamballe a été un des premiers de Bretagne. — Collège communal; haras; deux hospices; maison mère des Filles de Saint-Thomas, fondée en 1661.

Lamballe est mentionnée dès la fin du XIe siècle. Le château féodal, bâti à la fin du Xe siècle, fut l'origine de la ville, que bientôt on entoura de murailles et qui fut une place forte; en 1134, la ville, qui était dans la dépendance du comté de Guingamp, devint le ch.-l. de celui de Penthièvre et le demeura jusqu'à la Révolution. Le château, démantelé par le duc Jean V, fut reconstruit en 1555 par le duc d'Etampes. Le comté fut érigé en duché-pairie, en sept. 1569, par Charles IX. Le duc de Mercœur en ayant eu possession, par sa femme, la ville de Lamballe prit parti pour la Ligue. Elle fut, par suite, assiégée par le prince de Dombes, mais en vain (mars 1590); une seconde tentative en 1591 échoua encore, le brave Lanouë, qui l'accompagnait, ayant été blessé mortellement (4 août). César de Vendôme, devenu duc de Penthièvre, ayant excité des troubles, Richelieu fit démanteler la place en 1626. La seigneurie de Lamballe passa successivement dans les mains de la princesse de Conti et du comte de Toulouse (1697). Le petit-fils de ce dernier porta le titre de prince de Lamballe; c'était l'époux de la princesse qui fut massacrée en 1792. Comme ils ne laissèrent pas de postérité, la sœur de celle-ci, femme de Philippe-Egalité, hérita des domaines de la maison de Penthièvre. Pendant la Révolution, c'est dans les environs de Lamballe que s'organisa principalement la chouannerie du département.

Il ne reste de l'ancien rempart flanqué de tours que des débris de la *tour des Chouettes* et de la *porte Saint-Martin*. Sur la colline à l'E. de la ville, le château a laissé quelques dépendances, passées par héritage dans la maison d'Orléans; Louis-Philippe, en 1840, en abandonna une partie à un établissement de sourds-muets, actuellement transféré à Hillion, près de Saint-Brieuc; l'autre partie a été achetée par la ville de Lamballe, en 1866, pour le collège. Là aussi se trouve la masse imposante de l'*église Notre-Dame*, primitivement chapelle du château, érigée en collégiale en 1435,

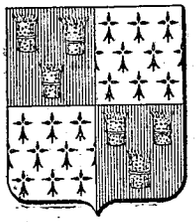

Armes de Lamballe.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

restaurée en 1857. L'*église Saint-Martin* (1084), avec porche et clocher du XVIe siècle, dépendait de l'abbaye de Marmoutier. *Eglise Saint-Jean* (1420 à 1465), tour octogonale du XVIIe siècle. Couvent des *Augustins* (1337), avec un portail du XVe siècle, converti en justice de paix. Les *Ursulines*, établies à Lamballe en 1639, ont fait reconstruire leur couvent en 1825. — Patrie du jurisconsulte Delaporte. Le chirurgien Jobert, dit de Lamballe, est né à Matignon. — Armoiries : *Ecartelé, le premier et le quatrième de gueules à trois gerbes de blé d'or, le deuxième et le troisième d'argent semé de mouchetures d'hermine de sable, 3, 2 et 3.* Ch. DELAVAUD.

BIBL. : ANAT. DE BARTHÉLÉMY, *le Château de Lamballe*, 1863. — QUERNEST, *Notions histor. et archéolog. sur la ville de Lamballe*, 1887.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de SAVOIE-CARIGNAN, princesse de), née à Turin le 8 sept. 1749, massacrée à Paris le 3 sept. 1792. Quatrième fille de Louis-Victor de Savoie-Carignan et de Christine-Henriette de Hesse-Rhinfelds-Rothembourg, elle fut mariée à dix-sept ans au fils du duc de Penthièvre, Louis-Alexandre-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, qui descendait du comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV. Le mariage eut lieu par procuration à Turin au mois de janv. 1767, et la jeune femme rejoignit son mari à Versailles le 5 févr. ; celui-ci, jeune homme de vingt ans, perdu de débauches, ne subit pas l'influence de sa gracieuse et douce épouse et mourut peu de mois après, en mai 1768, des suites d'une maladie qu'il avait communiquée à sa femme. La princesse de Lamballe, veuve à dix-huit ans, se retira près de son beau-père à Rambouillet et l'entoura de tendres soins. Il fut question un moment de la marier à Louis XV, après la mort de Marie-Leczinska, mais des intrigues de cour firent échouer ce projet de Mme Adélaïde.

Quand le dauphin eut épousé Marie-Antoinette, la princesse de Lamballe reparut tout à fait à la cour où l'attirait la vive affection de Marie-Antoinette : elle fut dès lors de toutes les fêtes. On l'a souvent représentée comme une beauté parfaite ; mais son portrait qui figure au musée de Versailles permet de comparer la réalité à la légende que sa fin tragique a suscitée. Elle était mignonne, gracieuse ; la tête fort petite, les traits fins et un peu chiffonnés, le teint d'une blancheur éblouissante et d'admirables cheveux blonds ; selon Mme de Genlis, ses mains étaient d'une taille peu aristocratique, son caractère était doux et naïf, son esprit bienveillant et peu étendu : elle était toujours de l'avis des autres et avait quelques petits ridicules à la mode : elle s'évanouissait fréquemment, à l'odeur d'un bouquet, à la vue d'une petite bête.

A son avènement, Louis XVI donna au duc de Penthièvre une preuve de sa confiance en l'envoyant dans la province de Bretagne que la dissolution des parlements avait troublée ; Mme de Lamballe accompagna son beau-père. A son retour, Marie-Antoinette la nomma surintendante de sa maison, malgré la vive jalousie des dames d'honneur et l'opposition du roi : toutes les fêtes, les comédies se donnaient dans l'appartement de la surintendante. Cette vive amitié de la reine se calma peu à peu et, dès 1776, la comtesse de Polignac devint la favorite et prit un ascendant de plus en plus grand. La princesse de Lamballe s'éloigna alors de la cour et se retira près du duc de Penthièvre, sans se plaindre ; elle perdit à la même époque son père et sa mère et en fut profondément attristée. En 1778, elle accompagna en Hollande Mme de Genlis et la duchesse de Chartres ; elle faisait partie, selon la mode du jour, d'une loge maçonnique ; en 1781, elle devint même grande maîtresse de la mère loge écossaise d'adoption.

Cependant elle n'était pas en disgrâce ; elle avait conservé sa charge de surintendante et était seulement un peu délaissée par la reine et ne paraissait à la cour que dans les occasions solennelles. En 1785, Marie-Antoinette, obsédée de l'avidité éhontée de la coterie des Polignac qui la rendait si impopulaire, profondément blessée par les pamphlets répandus contre elle dans le public, et très émue de l'affaire scandaleuse du Collier, sentit revivre son amitié pour la princesse de Lamballe dont la douceur et le dévouement désintéressé lui manquaient. La princesse revint, toujours fidèle et tendre ; la reine l'employait à tous ses caprices, la compromettait dans toutes ses intrigues. Quand la Révolution éclata, Mme de Lamballe continua à témoigner à la reine l'attachement le plus parfait ; elle tenta vainement de rapprocher le duc d'Orléans de la famille royale ; lors des journées d'octobre, elle vint s'établir aux Tuileries, et son salon servit à la reine d'intermédiaire pour se ménager des membres de l'Assemblée qu'elle voulait gagner, pour réunir ses partisans : la pauvre princesse passait dans le peuple pour l'âme de toutes les intrigues royales. Elle fut au courant de la fuite de Varennes, quitta les Tuileries le 21 juin 1791 en même temps que la reine et passa en Angleterre pour y chercher un appui ; sa mission n'eut aucun succès ; la reine voulut aussi l'envoyer en mission près de l'empereur Léopold. Mme de Lamballe, après un court séjour à Vernon, près du duc de Penthièvre qui était malade, revint aux Tuileries en nov. 1791. Savait-elle exactement les dangers terribles auxquels elle s'exposait? Cela n'est pas certain ; cependant elle avait rédigé son testament le 15 oct. de la même année. Elle jouait un rôle singulier au château, chargée de la petite police de la reine, surveillant les intimes, recevant les amis ; Mme Campan, dans ses *Mémoires*, en a laissé la preuve. Le 10 août, la princesse de Lamballe accompagna la famille royale à l'Assemblée, et de là au Temple ; malgré sa faiblesse maladive, sa fidélité ne l'abandonnait pas.

Dans la nuit du 19 au 20 août, on la fit passer à l'Hôtel de Ville, puis on la transféra à la Force ; elle était dès lors profondément abattue, tremblante de frayeur aux bruits du dehors, n'osant quitter son lit ; le bruit terrible des massacres de septembre l'avait glacée d'horreur. Le 3 sept. au matin, vers sept heures, elle fut amenée devant le tribunal improvisé qui y siégeait ; la légende est ici bien difficile à dégager de l'histoire. Mme de Lamballe s'évanouit deux fois pendant son interrogatoire, et il est peu probable qu'elle ait montré la fermeté romaine qu'on s'est plu parfois à lui prêter. Le président du tribunal prononça la sentence mortelle : « Elargissez madame ! » On conduisit l'infortunée au dehors, dans la rue du Roi-de-Sicile. A la vue des cadavres et des égorgeurs, elle s'évanouit encore. Un de ces misérables la blessa à la tête en cherchant à enlever son bonnet à la pointe d'un sabre ; un autre la frappa violemment avec une bûche et la jeta à terre ; on l'acheva à coups de sabre. On a raconté, Michelet en particulier, que son corps fut affreusement mutilé, déchiqueté et souillé ; on a donné les plus horribles détails sur ce tragique événement. Il est probable que le récit a été exagéré ; ce que l'on sait avec certitude est déjà atroce. La tête fut coupée et promenée sur une pique à travers les rues de Paris ; elle fut apportée jusque sous les fenêtres du Temple pour la montrer à la reine, et devant le Palais-Royal, sous les yeux du duc d'Orléans. On a cité beaucoup de noms comme ceux des assassins. La preuve n'est pas faite pour la plupart d'entre eux ; on peut citer cependant Charlat, tambour qui fut tué peu après en Vendée ; un gendarme licencié surnommé le Grand Nicolas, et condamné pour le crime, en 1796, à vingt ans de fers ; Grizon, qui fut guillotiné comme chauffeur en l'an V, etc. On peut consulter le livre consacré en 1864 par M. de Lescure à la princesse de Lamballe ; c'est un livre partial et d'une critique médiocre, mais il contient un grand nombre de faits et de détails intéressants. Ph. BERTHELOT.

LAMBALLE (JOBERT DE) (V. JOBERT DE LAMBALLE).

LAMBARDE (William), jurisconsulte et historien anglais, né en 1536, mort en 1601. Entré au barreau et dans l'administration, il obtint de la reine Elisabeth la garde des archives de la Tour de Londres, qu'il décrivit dans un volume intitulé *Pandecta Rotulorum*. On lui doit, entre autres ouvrages, une paraphrase du code anglo-saxon :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Ἀρχαιονομία, *sive de priscis Anglorum legibus libri* (1568, in-4); une très remarquable description historique du comté de Kent : *Perambulation of Kent* (1576, in-4); un ouvrage sur *The Office of the Justices of Peace* (1581, in-8), et un *Commentary upon the High Courts of Justice in England* (1635, in-8). Il a laissé beaucoup d'autres écrits qui n'ont pas été publiés. B.-H. G.

LAMBART ou LAMBERT. Famille irlandaise, dont les membres principaux sont : lord *Oliver* Lambart, baron de Cavan, mort à Londres le 23 mai 1618. Soldat de fortune, il prit part à toutes les guerres de 1580 à 1615. Il appuya notamment le comte d'Essex dans ses combats contre le comte de Tyrone, devint maître de camp en 1599, entra au conseil privé en 1603 et fut créé baron en 1618. — Son fils *Charles*, né en 1600, mort en 1660, prit une part active aux débats de la Chambre des lords d'Irlande où il siégea à partir de 1634. Il combattit les rébellions d'Irlande, devint gouverneur militaire de Dublin en 1642 et fut créé comte en 1647.

Richard-Ford-William, 7e comte de Cavan, né le 10 sept. 1763, mort à Londres le 21 nov. 1836, entra dans l'armée en 1779, et prit part notamment à l'expédition de Cadix (1800), à celle d'Egypte (1801) où, à la tête d'une brigade, il s'empara d'Alexandrie (2 sept.). Il prit le commandement de toute l'armée d'Egypte après le départ de lord Hutchinson. Il fut promu général en 1814.

LAMBECK (Pierre), érudit et bibliographe allemand, né à Hambourg en 1628, mort à Vienne en 1680. Après avoir étudié à Amsterdam, sous la direction de Vossius, il vint à Paris en 1646 et se mit en relations avec les érudits de l'époque, voyagea à Rome et revint en 1650 à Hambourg où il fut nommé professeur d'histoire. Tourmenté dans cette ville à cause de ses opinions catholiques, il la quitta, alla abjurer le protestantisme à Rome, puis revint à Vienne où il fut nommé historiographe de l'empereur, puis conservateur de sa bibliothèque, dont il passa le reste de sa vie à faire le classement. Son ouvrage le plus important est le *Commentaria de Augusta Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi* (Vienne, 1665-79, 8 vol.); cet ouvrage a été continué par Nesselius sous le titre de *Breviarium et supplementum commentariorum Lambecianorum* (1690).

LAMBEL (Blas.). Pièce héraldique ressemblant à une fasce très étroite ne touchant à aucun bord de l'écu et garnie de pendants s'élargissant par le bas et ordinairement au nombre de trois. Il se pose horizontalement en chef; parfois c'est la seule pièce qui figure sur l'écu, mais cela est rare. Le lambel est employé généralement comme brisure par les cadets qui en chargent les armes pleines de leur famille. Les anciens héraldistes prétendent que ce mot vient de *label* désignant un nœud de ruban que l'on attachait au casque sur le tympan; il pendait en arrière et servait à distinguer les enfants du père, car les célibataires seuls en portaient; c'est ce qui aurait donné plus tard l'occasion de se servir du lambel comme brisure. Il arrive parfois que les pendants sont d'un autre émail que la petite fasce, mais c'est une exception. Au reste, le lambel, contrairement aux règles héraldiques, peut être d'émail sur émail ou métal sur métal. *D'azur au lambel d'or.* H. Gourdon de Genouillac.

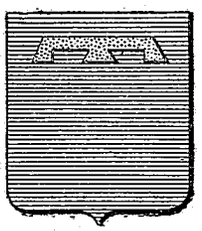

Lambel.

LAMBER (Juliette) (V. Adam).

LAMBERG (Franz-Philipp de), général autrichien, né en 1791, mort en 1848. Il entra dans l'armée autrichienne en 1810, combattit en Italie et en France, devint général-major en 1535 et feld-maréchal en 1843. Grand propriétaire en Hongrie, il était membre de la Chambre des magnats. Quand le palatin de Hongrie, l'archiduc Etienne, quitta Pest, le général Lamberg fut nommé commissaire royal en Hongrie (25 sept. 1848) et commandant de toutes les troupes du royaume. L'Assemblée nationale déclara cette nomination illégale; néanmoins le général se rendit à son poste. Il fut assassiné par les insurgés le 28 sept.

LAMBERMONT (Charles-Auguste, baron), homme d'Etat belge, né à Dion-le-Val en 1819. Il prit du service en Espagne dans la guerre contre les carlistes, devint aide de camp du général Oraa, et se distingua à la bataille de la Muela et au siège de Morella. Rentré en Belgique vers 1840, il fut attaché au département des affaires étrangères et en devint le secrétaire général en 1859. Il prit une part considérable à tous les actes diplomatiques dans lesquels la Belgique fut intéressée depuis un demi-siècle; nous citerons notamment l'affranchissement de l'Escaut (1863); le congrès des lois et usages de la guerre (1874); la conférence de Berlin où a été réglé le partage de l'Afrique (1885); la conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1890).

LAMBERSART. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Lille; 4,050 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Lille à Armentières. Hippodrome de Lille. Brasseries, briqueterie, carreaux céramiques, filatures de coton, teintureries, poterie, pépinières. Eglise moderne achevée en 1894. Ancienne église sur le plan du Saint-Sépulcre, à Canteleu.

LAMBERT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne; 70 hab.

LAMBERT (Hôtel). Maison historique, construite en 1604, pour le président Lambert de Thorigny, par l'architecte L. Levau, à Paris, à l'angle du quai d'Anjou et de la rue Saint-Louis-en-l'Ile; elle fut décorée par Lesueur, Lebrun, etc.; une partie de leurs tableaux y sont encore, le reste a été transporté au musée du Louvre. Cet hôtel fut possédé par le fermier général de La Haye, le marquis du Châtelet-Laumont, Dupin, Montalivet, les Czartoryski, habité par Voltaire. — Un autre hôtel Lambert, à l'angle des rues Richelieu et Colbert, a été annexé aux bâtiments de la Bibliothèque nationale.

LAMBERT (Saint), évêque de Lyon, né à Thérouanne, mort à Lyon le 14 avr. 689 ou 699. Elevé à la cour comme neveu d'un référendaire de Clotaire III, il la quitta pour se retirer à l'abbaye de Saint-Wandrille, dont il devint abbé; il fut appelé à l'évêché de Lyon en 670 ou 682.

LAMBERT (Saint), évêque de Maastricht vers 668, martyrisé à Liège le 17 sept. 706 ou 708. Conseiller du roi Childéric II, il fut chassé après la mort du roi (673) par la faction d'Ebroïn, et, privé de son évêché, il se retira à l'abbaye de Stavelot où il demeura jusqu'à la mort d'Ebroïn (681). Réintégré alors à Maastricht par Pépin d'Héristal, il convertit les habitants des îles de la Zélande. Il périt massacré dans l'oratoire des Saints-Côme-et-Damien à Liège. On a prétendu que ses assassins étaient des émissaires d'Alpaïde, seconde femme de Pépin, auquel il avait reproché son divorce et son second mariage.

LAMBERT, empereur et roi d'Italie, né vers 880, mort en oct. 898. Fils de Gui, duc de Spolète, couronné empereur en 891, il fut associé à l'Empire dès cette date et couronné en 892; il succéda en 894 à son père, après sa mort. Attaqué par Arnoul, roi de Germanie, il fut obligé de quitter Rome, puis Spolète; mais, après son départ, il reprit l'avantage et battit Adalbert III, marquis de Toscane, qui lui disputait l'Empire (898). Il mourut à la fin de la même année d'une chute de cheval dans la forêt de Marengo.

LAMBERT (Franz), réformateur de la Hesse, né à Avignon vers 1486, mort à Frankenberg (Hesse) le 18 avr. 1530. A quinze ans, il se fit recevoir chez les minorites d'Avignon et, un an après, il prononça les vœux. Plus tard, son éloquence le fit nommer prédicateur général, ce qui le porta à étudier les Ecritures; malgré ses réels succès, qui excitaient la jalousie même de ses supérieurs, il n'eut « jamais la conscience tranquille », comme il le raconte lui-même. Pour se soumettre à une discipline plus rigoureuse,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il voulut passer dans l'ordre des chartreux ; cela lui fut refusé. Vers 1520, il lut des opuscules de Luther, y trouva le remède à ses angoisses et s'attacha à cette nouvelle manière de comprendre le christianisme. Quand, au printemps de 1522, on l'envoya, quoique suspect déjà, en mission en Allemagne, il passa par Genève, Lausanne et Berne ; à Zurich, il se déclara ouvertement pour la Réforme, et prit pendant quelque temps, par prudence, le nom de Jean Serranus. Il eut une entrevue avec Luther en janv. 1523 à Wittenberg et se maria dans cette ville en juillet 1523 ; ce fut le premier moine qui rompit ainsi publiquement avec son passé. Il fit ensuite un cours à l'université, ce qui ne l'empêchait pas de vivre dans une très grande gêne. Son ignorance de la langue allemande entravait son activité. En mars 1524, il essaya de se fixer à Metz, mais la persécution l'obligea à se réfugier à Strasbourg dès le mois suivant. Enfin, en 1526, quelques amis le recommandèrent à Philippe de Hesse. Il se rendit à Homberg et défendit brillamment, le 20 oct. 1526, la doctrine de la réforme, mais suivant le type zwinglien plutôt que luthérien, dans une assemblée solennelle. Il en résulta que la réforme religieuse fut aussitôt opérée dans tout le pays, et Lambert rédigea une discipline, *Reformatio ecclesiarum Hassiæ* (dans Richter, *Die evangel. Kirchenordnungen des 16. Jahrh.*, Weimar, 1846, t. I, pp. 56 et suiv.), qui est, sans doute, l'essai le plus intéressant du XVIe siècle de créer une Eglise indépendante, à base démocratique, sans cesse épurée par une rigoureuse discipline, une sorte de réalisation de l'idéal franciscain dans le cadre ordinaire de la vie civile. Sur l'avis de Luther, le landgrave modifia d'ailleurs entièrement le projet de Lambert. Celui-ci obtint la chaire d'Ecriture sainte à l'université de Marbourg, créée le 30 mai 1527 et mourut de la peste trois ans après, avec toute sa famille. On trouve le catalogue de ses ouvrages, quelques commentaires et divers écrits de circonstance, qui n'ont jamais été réunis et qui mériteraient de l'être, dans la monographie de Baum citée ci-dessous. F.-H. KRUGER.

BIBL. : J.-W. BAUM, *Franz Lambert von Avignon ;* Strasbourg, 1840. — F.-St. STIEVE, *De Fr. Lamberto Avenionensi ;* Breslau, 1867. — L. RUFFET, *Biographie de Fr. Lambert d'Avignon ;* Paris, 1873. — Ch. DARDIER, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses ;* Paris, 1880, t. VII, pp. 681-691.

LAMBERT (Marquis DE SAINT-BRIS DE), famille noble, originaire de l'Yonne. Les plus marquants sont :

Jean, général français, né en Périgord, au château des Escuyers le 25 sept. 1586, mort au château de Saint-Bris (Yonne) le 23 oct. 1665. Page du roi Henri IV, il servit d'abord en Hollande sous Maurice de Nassau (1598), puis sous Bassompierre (1610), près duquel il servit pendant des années ; en févr. 1621, il l'accompagnait dans son ambassade d'Espagne ; il se distingua à maintes reprises, notamment en 1627 sous La Rochelle, en 1631 pendant la guerre contre la Savoie. En 1635, il fut nommé maréchal de camp et prit le commandement de Mézières et de Charleville. Il rendit de nombreux services dans tous les corps où il fut employé et en fut récompensé en 1644 par l'érection en marquisat de son château de Saint-Bris. Le 6 mai 1648, il fut nommé lieutenant général et envoyé en Italie avec le commandement des armées de terre et de mer. Quand la guerre civile éclata, il refusa le bâton de maréchal de France que lui offrait Gaston d'Orléans et resta fidèle ; peu après il se retira dans ses terres.

Henri, général français, fils du précédent, né le 3 nov. 1631, mort dans le duché de Luxembourg le 1er août 1686. Il servit bravement sous Turenne, puis sous le prince de Condé ; il se distingua spécialement dans la campagne de Hollande, puis en Allemagne ; en 1677, il fut investi du commandement de la frontière d'Alsace. Créé lieutenant général en 1682, il fut en 1684 nommé gouverneur du duché de Luxembourg et mourut dans son commandement.

Anne-Thérèse de Marguenal de Courcelles, marquise de Lambert, épouse du précédent, née à Paris en 1647, morte à Paris en 1733. Son père mourut dans sa jeunesse, sa mère se remaria à Bachaumont, qui fut frappé de l'esprit délicat et des dispositions littéraires de sa belle-fille. Anne-Thérèse épousa, en 1666, le marquis Henri Lambert de Saint-Bris et suivit son mari dans son gouvernement de Luxembourg. Après sa mort (1686) elle se trouva forcée de soutenir de longs procès pour défendre sa fortune : elle le fit assez habilement pour en rester maîtresse. Elle s'établit dans le même temps à Paris où son salon acquit une grande réputation littéraire et mondaine : de 1710 à 1733, ce fut le rendez-vous de tous les beaux esprits et de la société polie ; on y tenait *bureau d'esprit*. L'hôtel de la marquise se trouvait à l'extrémité des bâtiments occupés maintenant par la Bibliothèque nationale, sur l'emplacement du cabinet des médailles. Le mardi elle donnait un souper pour les grands seigneurs, et le mercredi pour les gens de lettres : le jeu qui faisait fureur à Paris était banni de chez elle. Son salon avait, dit-on, une grande influence sur les choix de l'Académie française. La marquise de Lambert avait un fils et une fille qu'elle aimait tendrement, à l'éducation desquels elle donna tous ses soins. C'est pour eux qu'elle composa son *Avis d'une mère à son fils* et *Avis d'une mère à sa fille*, ouvrages qu'elle ne voulait pas publier, mais qui parurent cependant grâce au zèle indiscret de ses amis ; ils obtinrent un vif succès et furent maintes fois réimprimés (1734, 1739, 1748, 1804, 1828, etc.). Elle composa aussi un *Traité de l'amitié*, et des *Réflexions sur les femmes*, sur *l'Amour*, sur *la Vieillesse*, etc. On lui attribue une nouvelle intitulée *la Femme ermite*. L'édition de ses œuvres parue en 1808 à Paris passe pour la plus complète (c'est du reste la reproduction de l'édition de Lausanne de 1750).

Henri-François (connu surtout sous le nom de *marquis de Lambert*), fils de la précédente, général français, né le 13 sept. 1677, mort à Paris le 21 avr. 1754. Il entra en 1693 dans les mousquetaires du roi, fit la campagne de Flandre, passa à l'armée de Catalogne en 1697 ; en 1700, on le trouve en Italie où il servit avec distinction ; il retourna en Egypte en 1707 et se trouva à la prise de Lérida ; en 1710, il fut nommé maréchal de camp et en 1720 lieutenant général des armées du roi. Ph. B.

LAMBERT (Michel), musicien français, né à Vivonne en 1610, mort en 1696. Le XVIIe siècle a vu naître un grand nombre de petits chansonniers, composant des *airs tendres*, des *couplets à boire*, etc., et surtout portant à un haut degré l'art de chanter et de phraser cette petite musique, de dire ces petits vers d'un façon délicate et expressive ; on cite Moulinier, Mollier, Dambruys, Lecamus, etc. (V. CHANT). Deux de ces maîtres à la mode eurent une véritable gloire : Nyert, auquel La Fontaine dédia une épître, et Michel Lambert, dit le Petit Michel ou Champigny, dont le nom, dans les œuvres de Boileau et de La Fontaine, semble personnifier tout ce qu'il y avait de plus parfait en l'art du chant. Dans le jargon des précieuses, Lambert ortait le nom de Léonte. Aucun chanteur et compositeur français ne jouit d'une plus immense réputation, non seulement d'artiste, mais d'homme d'esprit. Lorsqu'il était fort jeune encore, le maître de chapelle Moulinier, qui l'avait distingué, le fit entrer parmi les pages de la musique de Gaston d'Orléans, puis il fut élève de Nyert. Sa réputation commença chez le cardinal de Richelieu, qui l'admit à chanter dans ses fêtes. Lambert épousa fort jeune Mlle Le Puys, la fille de son cabaretier, qui avait une belle voix, et en eut une fille, Madeleine Lambert, qui, plus tard, épousa Lully en 1662. Vers 1642, Lambert vit venir à lui le succès qui dura pendant près d'un demi-siècle ; on connaît les vers de Boileau et de La Fontaine ; Tallemant des Réaux à son tour a rendu hommage au talent du Petit Michel sans oublier ses exploits de buveur. Enfin, il fut un des maîtres de la chapelle de Louis XIV. Lorsque Lully écrivait des airs de ballets ou d'opéras qui, suivant la coutume du temps, devaient être avec *doubles*, c.-à-d. variations et fioritures, c'était à son beau-père qu'il confiait ce travail. Devenu vieux, Lambert cessa de se faire entendre chez ses élèves

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et admirateurs, mais il donna chez lui des concerts qui étaient fort suivis. Lambert mourut en 1696 et fut inhumé, à côté de son gendre, en l'église des Petits-Pères (aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires). Il a laissé un grand nombre de recueils d'airs et des brunettes, publiés chez Ballard. Un des plus connus date de 1666 et 1669. D'autres parurent après sa mort, en 1698. On trouve beaucoup d'airs de lui dans divers recueils de la Bibliothèque nationale et du Conservatoire. Toute cette musique paraît aujourd'hui un peu faible et bien surchargée, avec les ornements, les groupes, les doubles, les ports de voix qui la surchargent, mais on doit reconnaître en la lisant qu'elle a été écrite pour un virtuose de premier ordre. Le goût, sûr et délicat, la diction spirituelle et pure, telles étaient les grandes qualités de Lambert comme professeur et comme chanteur, et c'est par ces qualités mêmes qu'il se rattache à la grande école française dont il fut un des premiers maîtres.

BIBL.: J.-Ed. BERTRAND, *Michel Lambert*, dans *Gazette musicale*, 1859. — LAVOIX, *le Chant*, 2e partie.

LAMBERT, auteur dramatique français du XVIIe siècle, connu par deux comédies en cinq actes en vers, jouées à l'hôtel de Bourgogne, et qui ne manquent pas de valeur : *les Sœurs jalouses* (1658) ; *la Magie sans magie* (1668).

LAMBERT (John), célèbre parlementaire anglais, né à Calton (Yorkshire) en 1619, mort en 1683. Étudiant en droit, il embrassa avec ardeur la cause du Parlement et s'engagea dans l'armée de Fairfax avec le grade de colonel. Il se distingua à Hull en 1643, à Nautwich en 1644, battit les royalistes à Bradford, mais battu à son tour à Marston Moor, avec l'aile droite des parlementaires, il se fraya héroïquement une voie à travers l'armée ennemie, pour rejoindre Cromwell et l'aile gauche victorieuse. Un des négociateurs du traité de Truro (1646), Lambert devint un personnage tout à fait important lors des différends entre l'armée et le Parlement (1647). Il fut le porte-parole des officiers mécontents, puis, fort habilement, apaisa les velléités de rébellion. En 1648, il eut à supporter d'abord tout l'effort de la guerre contre les Ecossais, puis, aidé par Cromwell, il les battit à Preston, les poursuivit, s'empara de leur général Hamilton et entra à Edimbourg. Le 22 mars 1649, il s'emparait de Pontefract. Major général de Cromwell pendant l'expédition d'Ecosse de 1650, Lambert fut l'auteur de la victoire de Dunbar et se distingua en divers autres combats. Il finit par se brouiller avec Cromwell qui redoutait son esprit d'intrigue et qui lui fit refuser le poste de lord-deputy d'Irlande qu'il convoitait, puis celui de commandeur en chef. Mais Cromwell sut lui persuader que ce refus venait du Parlement. Aussi réclama-t-il avec insistance la dissolution. Président du nouveau conseil d'Etat, il fut l'un des plus zélés organisateurs du Protectorat et, jusqu'en 1657, son appui le plus ferme. Il a une part prépondérante à toutes les grandes affaires de politique intérieure et extérieure (V. CROMWELL), et, comme favori de l'armée, il contre-balance presque le pouvoir de Cromwell. D'abord ils s'entendirent à merveille, puis la question du titre de roi à décerner au protecteur les brouilla tout à fait. Lambert fit une opposition énergique et finalement se retira à la campagne et fut privé de tous ses emplois. Un peu avant sa mort, Cromwell essaya vainement de se réconcilier avec lui. Elu membre du Parlement de 1659 par Pontefract et Aldborough, Lambert, appuyé par tous les sous-officiers, se fit rendre ses commandements. Il agit comme représentant de l'armée dans la négociation qui précéda la restauration du Long Parlement. Elu membre du comité de Salut public (1659), du conseil d'Etat, de la commission de classement des officiers, il réprima la rébellion de sir George Booth et reprit Chester. Mais le Parlement, le soupçonnant de traiter en sous-main avec les royalistes, lui refusa la promotion de major général. L'armée prit sa défense, pétitionna en sa faveur, menaça le Parlement. C'est alors que Monck se déclara pour l'assemblée. Lambert marcha contre lui avec des forces supérieures, mais tergiversa et finalement toute son armée l'abandonna. Il reçut d'abord l'ordre de se retirer dans ses terres, puis fut emprisonné à la Tour. Le 10 avr. 1660, il s'évadait, essayait de réunir des troupes pour combattre Monck, était arrêté de nouveau et réintégré à la Tour. La Restauration le condamna à l'emprisonnement perpétuel. Il mourut dans l'île de Saint-Nicolas où il avait été interné en 1667. On a plusieurs beaux portraits de Lambert dont l'un par Robert Walker figure à la National Gallery. R. S.

LAMBERT (Pierre), architecte français, né à Paris en 1646, mort à Paris en 1709. Propriétaire d'une partie des anciens fossés et de l'emplacement de la tour et de la porte de Nesle, sur lesquels fut édifié le collège des Quatre-Nations (aujourd'hui l'Institut de France), Pierre Lambert conduisit en 1662, avec François II d'Orbay fils sous la direction de Louis II Levau, les travaux de construction de cet édifice, fut admis à l'Académie royale d'architecture en 1699 et devint architecte ordinaire du roi et contrôleur des bâtiments de Versailles, Trianon, etc. Ch. LUCAS.

BIBL.: FRANKLIN, *Recherches historiques sur le collège des Quatre-Nations* ; Paris, 1886, in-8.

LAMBERT (Claude-François), littérateur français, né à Dole en 1705, mort à Paris le 14 avr. 1765. Curé de Saint-Etienne de Rouen, l'abbé Lambert, infatigable compilateur, a laissé une vingtaine d'ouvrages dont les plus connus sont : *Mémoires et aventures d'une dame de qualité* (La Haye [Paris], 1739, 3 vol. in-12) ; *Recueil d'observations curieuses sur les mœurs, les coutumes, les arts et les sciences des différents peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (Paris, 1749, 4 vol. in-12) ; *Histoire littéraire du règne de Louis XIV* (1751, 3 vol. in-4 ; trad. en allemand, 1759).

LAMBERT (George), peintre anglais, né en 1710, mort en 1765. Elève de l'animalier Wooton et du paysagiste Hassel. Les figures de ses paysages, dans la manière classique du Poussin, passent pour avoir été peintes par Hogarth. Il brillait plus par la composition que par la facture et a particulièrement réussi dans les décors de théâtre. Parmi ses œuvres dispersées ou détruites, on remarquait des vues des Indes décorant le siège de la Compagnie dans la Cité de Londres, démoli depuis, et un beau paysage à l'hospice des Enfants-Trouvés. Plusieurs de ses tableaux ont été gravés, et lui-même a laissé quelques médiocres eaux-fortes. Joyeux compagnon, il avait fondé le célèbre Beefsteack Club.

LAMBERT (Jean-Henri), géomètre d'origine française, né à Mulhouse le 26 août 1728, mort à Berlin le 25 sept. 1777. Fils d'un tailleur protestant que la révocation de l'édit de Nantes avait forcé de quitter la France pour une ville alsacienne où son culte était encore toléré, Lambert, après avoir étudié à peu près seul, entra à dix-huit ans, comme secrétaire, à Bâle, chez le docteur Iselin. Il y trouva une bibliothèque qui l'aida à compléter son instruction, et appelé en 1748 à diriger l'éducation du petit-fils du comte de Salis, il redoubla d'ardeur pour se mettre à la hauteur de sa mission. Il commença dès lors à se faire connaître par des articles scientifiques, et, dans les voyages qu'il fit à partir de 1756 avec son élève, entra en relations avec les savants de divers pays. En 1769, il obtint un traitement de professeur à Augsbourg et, en 1764, Frédéric II l'attacha à l'Académie de Berlin dont il fut, jusqu'à sa mort, un des membres les plus actifs et les plus brillants. — Lambert a beaucoup écrit et sur les sujets les plus divers. Ses ouvrages publiés à part sont : *les Propriétés remarquables de la route de la lumière dans les airs*, etc. (La Haye, 1758, en allemand ; rééd., Berlin, 1773), travail très important qui devait plus tard servir de point de départ à Arago ; *Die freie Perspective*, etc. (Zurich, 1759 ; rééd., 1774), remarquable par le non-emploi du géométral ; *Photometria* (Augsbourg, 1760) ; *Insigniores orbitæ cometarum proprietates* (Augsbourg, 1761) qui, entre autres propositions sur les coniques, contient la formule sur la relation entre le temps employé par un astre à parcourir un arc de son orbite, la corde de de cet arc et les deux rayons vecteurs extrêmes, formules dont l'énoncé est connu sous le nom de *Théorème de*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Lambert; Cosmologische Briefe (Augsbourg, 1761), traduites par Merian sous le titre de *Système du monde* (Berlin, 1770), puis par d'Arquier (Amsterdam, 1801); *Beschreibung und Gebrauch der logarithmischen Rechentafeln* (Augsbourg, 1761 et 1772); *Neuer Organon* (Leipzig, 1763), ouvrage philosophique encore très remarquable sur la théorie de la connaissance; *Beitræge zum Gebrauche der Mathematik* (Berlin, 1765, 1770, 1772, 3 vol.); *Beschreibung und Gebrauch einer neuen und allgemeinen ekliptische Tafel* (Berlin, 1764); *Anmerkungen ueber die Gewalt des Schiesspulvers* (Dresde, 1766); *Ueber die Branderschen Mikrometer* (Augsbourg, 1769); *Kurzgefasste Regeln zu perspektivischen Zeichnungen* (Augsbourg, 1768 et 1770); *Zusætze zu den logarithmischen und trigonometrischen Tabellen* (Berlin, 1770); *Anlage zur Architectonik* (Riga, 1771, 2 vol., suite importante du *Neuer Organon*); *Beschreibung einer mit calau'schem Wachse ausgemalten Farbenpyramide* (Berlin, 1772); *Pyrometrie* (posth., Berlin, 1779); sa correspondance (*Deutscher-Gelehrter-Briefwechsel*) a été publiée en 5 vol. (Berlin, 1781-1787) par Jean II Bernoulli. On a de plus, de Lambert, une cinquantaine de mémoires dans le *Recueil de l'Acad. de Berlin*, et de nombreux articles dans l'*Annuaire* de Bode, l'*Archiv* d'Hindenburg, dans le *Leipziger Magazin*, les *Mémoires de l'Acad. de Bavière*. Porté surtout vers les applications des mathématiques, il a cependant fait faire d'importants progrès à la théorie; les plus célèbres sont sa démonstration de l'incommensurabilité de π (mémoires de 1768); sa conception de la trigonométrie hyperbolique (1770); la série qui porte son nom (1772), et qui a été l'objet des travaux d'Euler et de Lagrange. T.

LAMBERT (Bernard), théologien janséniste, né à Salernes (Provence) en 1738, mort à Paris en 1813. Parmi ses nombreux écrits, quelques-uns doivent être mentionnés comme documents intéressants pour l'histoire religieuse de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe: *Requête des fidèles aux évêques de France* (Paris, 1780, in-8); *Recueil de passages sur l'avènement intermédiaire de Jésus-Christ* (Paris, 1785, in-12); *Idée de l'œuvre des secours selon les sentiments de ses véritables défenseurs* (Paris, 1786, in-8). Lambert y présente la défense des convulsionnaires : *Avis aux fidèles ou Principes propres à diriger leurs sentiments et leur conduite dans les circonstances présentes* (Paris, 1791); *Avertissement aux fidèles sur les signes qui annoncent que tout se dispose pour le retour d'Israël et l'exécution des menaces faites aux gentils apostats* (1793); *Devoirs du chrétien envers la puissance publique ou Principes propres à diriger les sentiments et la conduite des gens de bien au milieu des révolutions qui agitent les empires* (Paris, 1793); *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité* (Paris, 1806, 2 vol. in-12). Dans cet ouvrage, Lambert professe les doctrines du millénarisme et aperçoit dans le pape l'antéchrist.

LAMBERT (Thomas-Louis-César) (V. FRONDEVILLE).

LAMBERT (John), écrivain anglais, né vers 1775, mort après 1811. Il est connu par ses *Travels trough Lower Canada and the United States of North America* (Londres, 1810, 3 vol.) et comme l'un des principaux promoteurs de la littérature américaine en Angleterre, notamment des œuvres de Washington Irving, dont il publia les *Essais* à Londres en 1811 (2 vol. in-8), avec une longue introduction sur les mœurs des Américains.

LAMBERT (Charles-Edouard), archéologue français, né à Saint-Lô le 9 juil. 1794, mort à Bayeux le 23 juil. 1870. Conservateur de la bibliothèque de Bayeux. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *Mémoire historique sur la bataille de Formigny* (Caen, 1824, in-8); *Essai sur la numismatique gauloise du N.-O. de la France* (Paris, 1844, in-4); *Observations sur une note relative aux phalères et aux enseignes militaires des Romains* (Caen, 1848, in-8). Il a en outre inséré dans les recueils de la *Société des Antiquaires de Normandie* un grand nombre de mémoires relatifs à l'histoire et à l'archéologie de la Normandie et spécialement de Bayeux. M. P.

LAMBERT (Joseph), duc d'Emyrne, voyageur français, né à Nantes vers 1820, mort à Mohely (Comores) le 22 sept. 1873. Grand négociant à l'île Maurice, il obtint à Madagascar de vastes concessions de terrains, forêts et mines de Radama II, qui le nomma duc d'Emyrne et l'envoya en ambassade à Paris, à Londres et à Rome. Il contribua grandement à l'établissement des missions françaises à Madagascar. La révolution qui porta au trône Ranavalo lui fut funeste. Il put cependant échapper à la mort et rentrer en France (1863).

LAMBERT (Eugène-Antoine), peintre français, né à Dijon en 1824. Entré en apprentissage à l'âge de treize ans chez un peintre décorateur de Dijon, il commença par peindre des portes et des fenêtres, puis, venu à Paris en 1846, il fit de la décoration théâtrale successivement chez Séchant et Cie, chez Cicéri, chez Cambon et Thierry, chez Rubé et Chaperon. Il commença à exposer un paysage au Salon de 1857, et la connaissance qu'il fit plus tard, à Anvers, de Daubigny, contribua à développer son talent dans ce genre. Un de ses tableaux est au musée de Dijon.

LAMBERT (Louis-Eugène), peintre français, né à Paris le 24 sept. 1825. Elève de Delacroix, puis de Delaroche, il débuta au Salon de 1847 et s'adonna presque aussitôt à la peinture des animaux. On peut citer de lui : *Oies et Pigeons* (1849); *Intérieur d'Etable* (1852); *Lapins* (1855); *Chat et Perroquet* (1857) : ce dernier tableau fut très remarqué et dès lors Lambert se spécialisa dans la peinture des chats, genre auquel il doit sa réputation. Nul n'a rendu aussi bien la grâce des petits chats, leurs jeux, leurs mines éveillées, leur câlinerie, l'air sauvage et familier à la fois de leurs yeux verts. Nous citerons : *Une Horloge qui avance* (1865); *Vol avec escalade* (1868); *Chatte et ses Petits* (1870); *l'Heure du repas* (1874); *En Famille* (1876), etc. Aquarelliste très distingué, il a envoyé à l'exposition de 1878 une série d'aquarelles qui eurent un vif succès; depuis lors il exposa surtout à la Société des aquarellistes à laquelle il donna successivement : *Pendant l'office* (1879); *Une Famille de Chats* (1887), etc. En 1889, M. Lambert a illustré un charmant volume de M. de Cherville : *Chiens et Chats*. Ph. B.

LAMBERT (Gustave), géographe français, tué à Buzenval le 29 janv. 1871. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, attaché au service d'hydrographie maritime, il fut chargé de dresser la carte du détroit de Bering (1865). Trouvant la glace peu résistante, il crut qu'on rencontrerait au N. du détroit une mer libre par laquelle on pourrait gagner le pôle. Il développa cette idée, fit ouvrir par la Société de géographie une souscription publique pour équiper son navire. La guerre survint avant qu'il eût achevé ses préparatifs.

LAMBERT (Noël-Marcel), architecte et professeur d'architecture français, né à Paris en 1847. Elève de Paccard, puis de l'atelier André, premier grand prix d'architecture en 1873, sur un projet de château d'eau, M. Lambert envoya d'Athènes en 1877 une fort belle restauration de l'Acropole de cette ville. D'abord auditeur au conseil des bâtiments civils et aujourd'hui (1895) architecte du château de Versailles et des Trianons, dont il fait restaurer les admirables bassins, M. Lambert est professeur de stéréotomie à l'Ecole des beaux-arts et a ouvert récemment un atelier libre d'architecture. Charles LUCAS.

LAMBERT (Léon-Albert), acteur français, né à Rouen le 23 févr. 1847. Il débuta par la sculpture; mais, entraîné par sa vocation, il entra au théâtre de sa ville natale. Après la guerre, il joua en province, reparut à Rouen en 1872, puis entra à l'Ambigu-Comique. Après avoir encore passé plusieurs années en jouant avec assez de succès sur diverses scènes de Paris et des départements, il fut engagé à l'Odéon en 1880 et y acquit peu à peu une situation prépondérante. Il y a créé un grand nombre de pièces

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nouvelles et a tenu la plupart des grands rôles du répertoire ; citons en particulier ceux de Louis XI, Joad, Alceste, Tartufe, Harpagon, Marat, Rodolphe, etc. Sa voix chaude et sa diction nette le rendent sympathique. Il a fait lui-même représenter quelques petits actes tels qu'un à-propos sur Corneille intitulé *Une Collaboration;* il est aussi l'auteur de petites pièces de vers, dont le titre indique le genre : *Désir d'une rose*, *les Fossettes*, etc. Ph. B.

LAMBERT (Albert), acteur français, fils du précédent, né à Rouen le 31 déc. 1865. Doué pour le dessin, il abandonna cependant ses études pour suivre sa vocation théâtrale. Prix de tragédie du Conservatoire en 1883, il débuta à l'Odéon la même année avec un vif succès dans le rôle de *Severo Torelli*. Il passa deux ans après à la Comédie-Française et débuta dans *Ruy Blas;* ayant fait alors une année de service militaire, il reparut sur la scène en 1887 et joua à diverses reprises ; un de ses meilleurs rôles est celui de *Hernani* qu'il joua en 1888. Il a une voix douce et pénétrante, un accent poétique et profond fort goûtés du public. Ph. B.

LAMBERT Bey (Charles-Joseph), ingénieur français, né à Valenciennes le 2 mai 1804, mort le 13 févr. 1864. Entré en 1822 à l'Ecole polytechnique et en 1824 à l'Ecole des mines, il fit, à peine nommé ingénieur (1829), adhésion au saint-simonisme, dont deux des chefs, Michel Chevalier et Fournel, appartenaient aussi au corps des mines, devint tout de suite l'un des plus fervents apôtres de la religion nouvelle, collabora activement au *Globe* et, après le procès de 1832, dans lequel il ne fut pas impliqué, partit pour Le Caire avec le « père suprême », *Enfantin* (V. ce nom). Il y vécut quelque temps de leçons de mathématiques, puis entra au service de Méhémet Ali, qui le chargea d'importants travaux et de nombreuses missions dans la vallée du Nil, en Nubie, dans le Kordofan, et qui lui confia finalement la direction de l'Ecole polytechnique et de l'Observatoire du Caire. Il étudia entre temps la question du percement de l'isthme de Suez et la signala l'un des premiers à l'attention publique. En 1847, il reçut le titre de bey ; la même année, le gouvernement français le promut ingénieur en chef des mines. Revenu à Paris en 1851, il consacra le reste de sa vie à des recherches scientifiques et à des études philosophiques ; une curieuse dissertation sur la Trinité qu'il fit paraître dans la *Revue philosophique et religieuse* obtint un vif succès. On a également de lui plusieurs mémoires intéressants de géométrie, d'analyse et d'astronomie insérés dans les *Annales* de Gergonne, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*. L. S.

LAMBERT d'Ardres, chroniqueur du XIIe siècle, curé du lieu d'Ardres, près de Calais, en 1194, issu d'une famille alliée à celles des comtes de Guines. Il écrivit à la demande d'Arnoul, fils du comte Beaudouin, une *Historia comitum Ghisnensium;* l'ouvrage, composé entre 1194 et 1198, fut continué par l'auteur jusqu'en 1203. C'est une curieuse chronique féodale, pleine de légendes et de traditions, dont beaucoup empruntées à des ouvrages en langue vulgaire, fort prisés à la cour de Guines, l'une des plus lettrées du N. de la France. Les autres sources de Lambert sont la *Flandria generosa* de Lambert de Saint-Bertin, quelques vies de saints et des chartes. L'ouvrage renferme l'histoire des comtes de Guines, celle des seigneurs d'Ardres et enfin celle des deux seigneuries après leur réunion. Le style est enflé, redondant et emphatique; mais, malgré ce défaut, c'est une des meilleures chroniques chevaleresques que nous possédions pour le N. de la France. Editée par Ludewig (*Reliquiæ manuscriptorum*, VIII, 369-668) et par le marquis Godefroy de Ménilglaise (Paris, 1855, in-8), le texte de Lambert a paru par les soins de Heller, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores* (XXIV, 550-642) ; l'édition de M. de Ménilglaise est encore utile à consulter pour l'annotation qui est copieuse et intéressante.

Bibl. : Ouvrages indiqués par M. l'abbé Chevalier, *Répertoire*, col. 1341, et principalement les préfaces des deux éditeurs plus haut nommés.

LAMBERT d'Aschaffenbourg (V. Lambert de Hersfeld).

LAMBERT d'Auxerre, philosophe scolastique français de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les registres des prêcheurs d'Auxerre le désignent comme l'un des plus anciens religieux de cette maison. Il est mentionné par Quétif et Echard (*Script. ord. Prædic.*, t. I, p. 906) et, suivant Daunou (*Hist. littér. de la France*, t. XIX, p. 416), il aurait eu quelque réputation. Mais ces auteurs n'ont pas connu la *Somme de Lambert* dont deux manuscrits ont été retrouvés par M. Hauréau à la Bibliothèque nationale. Cet ouvrage, écrit pour les écoles, se recommande par une division méthodique des sciences et par la clarté des distinctions. Mais l'auteur ne s'élève point au-dessus des questions de pure logique. Th. R.

Bibl. : B. Hauréau, *Histoire de la philos. scolast.*, t. II, pp. 188-91.

LAMBERT de Hersfeld, bénédictin et historien allemand, mort vers 1088. Il entra au couvent de Hersfeld (Thuringe) le 15 mars 1058 et fut ordonné prêtre en septembre suivant à Aschaffenbourg, d'où parfois son surnom *a Scafnaburg*. La même année, il partit encore pour la Terre sainte. A son retour, il fut chargé de visiter quelques couvents de son ordre. Il est connu surtout par ses *Annales Hersveldenses* (dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Script.*, t. III et V), qui débutent, comme toutes les chroniques, du temps par la création ; mais, à partir de 1040, l'auteur se montre historien de race ; vers l'an 1069, la narration devient souvent dramatique (par exemple le récit de la fuite de Henri IV, de son séjour à Canossa, le portrait de Mathilde, la bataille de Hohenbourg, etc.). Cependant le moine raconte l'histoire à son point de vue et impute à ses personnages des pensées dont il ne pouvait rien savoir ; il croit aussi devoir mettre dans leur bouche des discours dont il est l'auteur. La narration s'arrête à l'an 1077. On attribue encore à Lambert un *Libellus de institutione ecclesiæ Hersveldensis*, dont il ne reste que des fragments (dans les *Mon. Germ. hist.*, t. V, pp. 136-141). F.-H. K.

Bibl. : W. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen ;* Berlin, 1877, t. II, pp. 78-88 et 413.

LAMBERT de Sainte-Croix (Charles-Louis-Marie), homme politique français, né à Paris le 12 nov. 1827, mort à Paris le 27 oct. 1889. Après s'être signalé comme journaliste par son opposition à l'Empire, il fut envoyé, le 8 févr. 1871, par le dép. de l'Aude à l'Assemblée nationale, où il fut un des meneurs du centre droit, contribua à la chute de Thiers le 24 mai 1873, et soutint énergiquement le gouvernement de l'*ordre moral*. Elu sénateur de l'Aude le 30 janv. 1876, il appuya le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai et s'associa constamment au Luxembourg à la politique monarchiste. N'ayant pu faire renouveler son mandat en janv. 1885, il brigua peu après (4 oct.) un siège à la Chambre des députés, l'obtint des électeurs des Landes, mais vit son élection invalidée et, finalement, échoua (13 févr. 1886). Il continua de lutter pour la monarchie, mais il se prononça ouvertement, à la veille de sa mort, contre le boulangisme. A. Debidour.

LAMBERT-de-Saint-Omer, chanoine de l'église collégiale de Saint-Omer, mort avant 1120. Sous le titre de *Liber floridus*, il a compilé une curieuse encylopédie de toutes les connaissances de son temps. Le ms. original est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'université de Gand.

LAMBERT le Bègue, prêtre liégeois du XIIe siècle, mort vers 1182. Il s'éleva avec force dans des prédications populaires contre les vices du clergé et la simonie pratiquée par son évêque ; persécuté par celui-ci, Lambert fut soutenu par le peuple, et le pape approuva ses doctrines. Vers 1179, Lambert construisit sur une de ses propriétés l'église de Saint-Christophe et l'entoura de petites habitations destinées aux femmes qui désiraient mener une vie pieuse sans s'astreindre aux vœux monastiques. Ce fut l'origine

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des *béguinages* qui sont encore très nombreux aujourd'hui en Belgique. E. H.

Bibl. : Chapeaville, *Gesta pontificum leodiensicum;* Liège, 1612, 3 vol. in-4. — Fisen, *Historia ecclesiæ leodiensis;* Liège, 1796, 2 vol. in-fol. — Daris, *Notice sur les églises du diocèse de Liège;* Liège, 1867-93, 9 vol. in-8.

LAMBERT le Tort (en ancien français *Lamberz li Tors*), poète français du moyen âge, un des auteurs du poème en vers dodécasyllabiques d'*Alexandre le Grand*. Nous ne savons de lui que ce qui est dit dans trois vers de cette œuvre :

La verté de l'estoire, si com li rois la fist,
Uns clers de Chastiaudun, Lamberz li Tors, escrist,
Qui del latin la traist et en romans la mist.

Un mauvais manuscrit, utilisé par Fauchet au xvie siècle, porte *Li Cors*, au lieu de *Li Tors*, si bien que notre poète est souvent appelé, mais à tort, *Lambert le Court*. C'était un clerc de Châteaudun : nous devons nous contenter de ce maigre renseignement biographique. Il écrivait, selon toute vraisemblance, vers 1170, et sa part dans le roman d'*Alexandre* est limitée à ce que M. Paul Meyer appelle la *troisième branche*, qui comprend la poursuite et la mort de Darius, la descente d'Alexandre au fond de la mer, l'expédition contre Porus, les merveilles de l'Inde, la seconde défaite et la soumission de Porus, le voyage aux bornes d'Hercule, le duel d'Alexandre et de Porus, l'épisode de la reine Candace et du duc de Palatine, la prise de Babylone, la guerre contre les Amazones et la trahison d'Antipater et de Divinuspater. Lambert le Tort a laissé de côté l'enfance et les premiers exploits d'Alexandre parce qu'ils formaient le sujet d'un poème en vers décasyllabiques, par le clerc Simon, qu'il s'est proposé de continuer, non de faire oublier. Mais son œuvre n'a pas été l'objet du même respect qu'il avait témoigné à celle de son devancier. Vers 1190 un autre poète, Alexandre de *Bernay* (V. ce nom), remania et interpola la troisième branche : M. Paul Meyer incline à croire que Lambert le Tort avait poussé l'histoire d'Alexandre jusqu'au récit de sa mort, et que la fin de son poème a été arbitrairement supprimée pour faire place à l'œuvre soit d'Alexandre de Bernay, soit d'un autre poète contemporain de ce dernier, Pierre de Saint-Cloud. Ainsi l'œuvre de Lambert le Tort ne nous est parvenue ni dans son texte authentique, ni dans son étendue primitive. Ant. T.

Bibl. : P. Meyer, *Alexandre le-Grand dans la littérature française du moyen âge;* Paris, 1886, t. II, pp. 214 et suiv.

LAMBERTERIE (Jean-Pierre-Louis de), homme politique français, né à Cressensac (Lot) le 27 déc. 1809, mort le 1er nov. 1881. Avocat en renom du barreau de Paris, ami de Berryer, de Dalloz, de Dufaure, il devint en 1848 chef du cabinet de Ledru-Rollin, puis chef du personnel de Dufaure à l'intérieur. Après un échec aux élections législatives dans le Lot en 1849, il en fut élu représentant à l'Assemblée nationale le 8 mars 1871. Membre de la droite, il prit une part active aux débats. Il se présenta sans succès aux élections du 30 janv. 1876 pour le Sénat et du 20 févr. 1876 pour la Chambre. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Etudes sur le département du Lot* (1856-80). — Son fils, *Paul*, baron de Lamberterie, né à Paris le 29 mai 1839, conseiller de préfecture (1850), sous-préfet de Briançon (1865), fit la guerre franco-allemande dans les mobilisés de la Haute-Vienne, puis occupa les sous-préfectures de Confolens (1871), Fontenay-le-Comte (1874), Paimbeuf (1876), Saintes (1877). Partisan zélé du gouvernement du 16 mai, il quitta l'administration après sa chute. Elu député du Lot aux élections générales de 1885, il siégea à droite et appuya le boulangisme. Il ne se représenta pas en 1889.

LAMBERTI (Niccolò di Piero), surnommé *Pela*, architecte et sculpteur italien, né à Arezzo, mort après 1444. Qu'il ait eu ou non pour maître le Siennois inconnu, Moccio, dont Vasari le prétend élève, Niccolò suivit d'abord, dans les sculptures qu'il fit à partir de 1388, pour la cathédrale de Florence, la tradition d'Orcagna ; les plus importantes sont le *Prophète* et le *Patriarche* du Campanile. On sait qu'en 1400, il fut appelé à Rome par Boniface IX, pour travailler aux fortifications du château Saint-Ange. En 1410, il modela à Bologne le tombeau du pape Alexandre V, tout entier en terre cuite, qui se trouve aujourd'hui dans le Campo Santo de cette ville. A part ces deux voyages, il travailla soit à Arezzo, sa patrie, soit à Florence. A Arezzo, il reconstruisit la façade de Satan Maria della Misericordia, où il sculpta *Saint Laurentino et saint Pergentino à genoux devant la Vierge*, ainsi que le pape *Saint Grégoire* et l'évêque *Saint Donato* (1403). Ces œuvres existent encore, mais en mauvais état, comme la *Madone* et le *Saint Luc* du palais épiscopal et le *Saint Antoine*, au-dessus de la porte de l'église de ce nom. Toutes ces dernières figures sont en terre cuite. C'est à Florence que Niccolò Lamberti exécuta les sculptures qui lui ont assuré une place importante dans l'histoire de l'art au début du xve siècle. De 1402 à 1408, il sculpta l'encadrement de la porte S. de la cathédrale, la *Porta della Mandorla;* les figurines nues, imitées de l'antique, qu'il a multipliées, ne sont pas sans doute une innovation : l'Allemand Pierre venait de les prodiguer sur les linteaux de la porte N., et on en retrouverait d'analogues, dès 1327, sur un monument votif du transept de droite, dans l'église Santa Croce. Mais, le premier, Niccolò retrouvait cette finesse de modelé et cette délicatesse grecque qu'allait bientôt posséder en perfection Lorenzo Ghiberti. Les deux figures de son *Annonciation*, au-dessus de la porte d'Or San Michele, sont déjà d'une élégance achevée. Enfin le *Saint Marc* assis (1408-19), aujourd'hui conservé dans la tribune de San Zanobi, par sa taille surhumaine et l'énergie de sa tête, suffirait à mériter à Niccolò Lamberti le titre glorieux qu'on lui a donné de « précurseur de Donatello ».

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, t. II. — Semper, *Die Vorläufer Donatello's;* Leipzig, 1870. — E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance; les Primitifs;* Paris, 1889.

LAMBERTI (Bonaventura), peintre italien, né à Carpi en 1651, mort à Rome en 1721. Il se forma à Bologne, sous la direction de Carlo Cignani, puis il travailla quelques années à Modène. Enfin il alla ouvrir à Rome une école qui fut très fréquentée. Ses principaux ouvrages sont dans cette ville ; on cite une série de tableaux historiques au Palazzo Gabrieli, un *Miracle de saint François de Paule* à Santo Spirito de' Napolitani, et une *Gloire* sur la voûte de *Santa Maria della Vittoria*. Ottaviani a exécuté, d'après ses dessins, des mosaïques à Saint-Pierre.

Bibl. : Pistolesi, *Descrizione di Roma.* — Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia;* Milan, t. IV.

LAMBERTI (Antonio), poète italien, né à Venise en 1757, mort à Bellune en août 1832. Ses poésies en dialecte vénitien sont très goûtées : *Le Quattro Stagioni campestri e quattro cittadine* (Venise, 1802) ; *Poesi varie* (1817, 3 vol. in-16), etc.

LAMBERTI (Luigi), helléniste italien, né à Reggio le 27 mai 1856, mort à Milan le 4 déc. 1813. Libéral, il fut membre du directoire de la République cisalpine, puis directeur de la bibliothèque de la Brera. Ses poésies sont médiocres ; son édition d'Homère (*Iliade*, Parme, 1808, 3 vol. gr. in-fol.) dut sa célébrité à son luxe typographique.

LAMBERTINI (Michele di Matteo), peintre italien, né à Bologne, mort après 1469. Il fut élève de Lippo Dalmasio. Il a peint des *Madones* pour plusieurs églises de sa ville natale, Sant' Eligio (1426), Sant' Isaia (1448), San Martino del Carmine (1469), San Pietro, San Giacomo Maggiore. Il fut appelé à Vienne en 1447 pour peindre sur la voûte de la chapelle baptismale, dans l'église San Giovanni, douze compositions représentant *le Symbole des Apôtres*, dont il ne reste plus que de faibles traces.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, t. III, p. 18. — Malvasia, *Felsina pittrice;* Bologne, 1678, t. I. — Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der italienischen Malerei;* Leipzig, 1870, t. III, in-8.

LAMBERTINI (Prospero), pape (V. Benoit XIV).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAMBERVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigny; 382 hab.

LAMBERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 269 hab.

LAMBESC. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix; 2,410 hab. Fabriques importantes d'huiles d'olive et de conserves alimentaires. Antique emporium, qui fut en même temps un marché et une forteresse. — Lambesc devint une place importante au moyen âge et fut érigée en principauté en faveur d'une branche cadette de la maison de Lorraine. Les assemblées générales des communautés qui, à partir de 1639, remplacèrent les Etats de Provence, se réunissaient à Lambesc. J. M.

LAMBESC (Charles-Eugène de LORRAINE, prince de) (V. ELBEUF).

LAMBÈSE ou LAMBESSA. Colonie agricole fondée en 1848, à 11 kil. S.-E. de Batna, dans le dép. de Constantine; 1,458 hab. Ce village, auprès duquel se trouve aujourd'hui une maison centrale de détention, a été bâti sur l'emplacement de l'ancien municipe de Lambæsis, ville qui s'éleva au IIe siècle de notre ère à proximité du quartier général de la légion IIIe Auguste. Succédant comme camp permanent à celui de Tebessa, Lambæsis devint sous le règne de l'empereur Adrien un des établissements militaires les plus importants de l'Afrique septentrionale, et les restes qu'on en a presque entièrement retrouvés ont permis de reconstituer dans la plupart de ses moindres détails la forme que donnaient les Romains aux campements permanents de leurs troupes légionnaires. C'est surtout à ce point de vue que les ruines de Lambæsis ont une très grande importance, car elles permettent de résoudre un grand nombre de questions d'archéologie militaire. Les restes les plus remarquables sont : le prætorium, l'arc de Maxime Sévère, le capitole, le temple d'Esculape et d'Hygée, les deux forums et les thermes. Plus de deux mille inscriptions, dont quelques-unes fort importantes, ont été relevées, tant dans le camp que dans la ville.

BIBL. : CAGNAT, *Lambèse*; Paris, 1893.

LAMBETH. Paroisse d'Angleterre, comté de Surrey, à l'extrémité O. de *Londres* (V. ce mot). Elle tient une place assez importante dans l'histoire de l'Angleterre, à cause du château ou palais qu'y possédait l'archevêque de Canterbury.

Articles de Lambeth. — On désigne sous ce nom des définitions dogmatiques, présentées en 1598, par le professeur Whitaker, à l'archevêque John Whitgift, en son château de Lambeth. Elles furent approuvées et communiquées par lui à l'université de Cambridge. Ces propositions formulaient, en ses termes les plus rigides, la doctrine des supralapsaires (V. ARMINIANISME, t. III, p. 1053, col. 1). La reine Elisabeth en ordonna le retrait. En 1606, une nouvelle tentative fut faite, sans plus de succès, pour les adjoindre aux XXXIX articles de l'Eglise anglicane.

LAMBÉZELLEC. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Brest, dont elle forme un faubourg industriel; 16,084 hab. Stat. des ch de fer departementaux de Brest à Ploudalmézeau et de Brest à Lannilis. Fonderie de fer, scieries, tanneries, brasserie, corderie; fabriques d'eaux gazeuses, de toiles cirées, de papier, savon, etc.; briqueterie, marbreries, etc.; carrières; culture maraîchère. Etablissements de la marine : casernes (à Pontanézen); hangars, buanderie (à l'anse Saupin). Couvent des carmélites; asile Saint-Raphaël, sorte de colonie agricole. Belle église moderne (de Saint-Laurent). C. DEL.

LAMBILLOTTE (Le Père Louis), jésuite et musicien, né près de Charleroi en 1797, mort à Vaugirard en 1855. Lambillotte avait d'abord appris la musique lorsqu'il fut appelé à Saint-Acheul chez les jésuites pour y remplir les fonctions de maître de chapelle. Il se fit affilier à l'ordre et fut ordonné prêtre vers 1827; ce ne fut qu'en 1842 qu'il s'occupa de plain-chant. Il voulut alors prendre part au grand mouvement historique qui tendait vers cette époque à rendre au chant sacré la pureté des premiers temps. L'érudition du père Lambillotte n'était pas suffisante pour s'engager dans des travaux si délicats; aussi commit-il de nombreuses erreurs qui donnèrent naissance à d'ardentes polémiques. Cependant, dans ses ouvrages comme la *Publication du fac-similé de l'antiphonaire de Saint-Gall* en 1851, on trouve en dehors de théories douteuses d'excellents renseignements sur le chant sacré. Comme érudit et polémiste, le père Lambillotte fit grand bruit en son temps, et si les travaux de Coussemaker, de Th. Nisard, etc., ont fait oublier ses ouvrages, il a droit cependant à une place dans l'histoire du chant religieux. Dans le public, il fut connu surtout par un nombre prodigieux de cantiques qui furent chantés dans toutes les églises, à tous les catéchismes et dans tous les pensionnats. Les uns étaient de son invention, d'autres consistaient en arrangements de romances et d'airs d'opéras. La musique du père Lambillotte est encore chantée dans le monde entier, mais elle n'en est pas meilleure pour cela. Vulgaire, molle, commune, sans aucun caractère religieux, elle n'a pas peu contribué à répandre en France le mauvais goût musical qui règne dans la plupart de nos églises en province. Louis Lambillotte avait deux frères, François et Joseph, qui furent comme lui prêtres et musiciens.

BIBL. : Mathieu DE MONTER, *Louis Lambillotte et ses frères*; Paris, 1871, in-8.

LAMBIN (Denys), philologue français, né à Montreuil-sur-Mer en 1516, mort à Paris en 1572. Professeur d'éloquence (1560), puis de grec (1561) au Collège royal, il jouit au XVIe siècle d'une véritable célébrité. Il mourut de l'épouvante que lui causèrent les massacres de la Saint-Barthélemy. Citons parmi ses travaux, qui sont encore consultés aujourd'hui, ses éditions savantes d'*Horace* (Lyon, 1561, in-4, plus. éd.); de *Lucrèce* (Paris, 1564, in-4); de *Plaute* (Paris, 1577, in-fol.); *Oratio de recta pronunciatione linguæ Græcæ* (Paris, 1568); *Commentarii in Cornelium Nepotem* (1569, in-4); une édition des *Harangues* de Démosthène (1570, in-fol.); des travaux sur Cicéron et une *Vie de Cicéron* (en latin; Cologne, 1578, in-8), etc.

LAMBIN (Jean-Jacques), historien belge, né à Ypres en 1765, mort à Ypres en 1841. Il devint archiviste de sa ville natale et publia de nombreux ouvrages pleins d'intérêt pour l'histoire de la Flandre. En voici les principaux : *Etudes sur le règne de Philippe d'Alsace* (en flamand; Ypres, 1815, in-8); *le Siège d'Ypres en 1383* (*id.*, 1826, in-8); *Esquisses historiques sur les châtelains et vicomtes d'Ypres* (*id.*, 1838, in-8); *Chronique et généalogie des princes flamands de 863 à 1436 par Jean de Dixmude* (*id.*, 1839, in-8).

LAMBINET (Pierre), bibliographe français, né à Tournes, près de Mézières, le 22 oct. 1742, mort à Charleville le 10 déc. 1813. Il entra en 1765 dans l'ordre des prémontrés, puis en sortit avec l'autorisation du pape. Il a publié : *Origine de l'imprimerie* (Paris, 1810, 2 vol. in-8), une édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1811), d'après Beauzée, etc.

LAMBINET (Emile-Charles), peintre français, né à Versailles en 1816, mort à Bougival le 30 déc. 1877. Il étudia la peinture dans sa ville natale, avec les conseils de Boisselier, puis, étant venu à Paris, il se perfectionna d'abord sous Drolling et ensuite sous Horace Vernet auquel il s'attacha plus particulièrement. Quand, en 1845, notre grand peintre militaire fit en Algérie ce voyage où il recueillit les sujets de tant de grandes œuvres, M. Lambinet l'accompagna et, lui qui n'avait exposé jusqu'alors que des paysages de France (*Vue de Senlis*, 1833; *Site du Dauphiné*, 1837; *Vallée de Chevreuse*, 1833), rapporta de notre nouvelle colonie son tableau *le Cimetière des palmiers nains* qui figura au Salon de 1846. Depuis, se consacrant toujours au paysage, il voyagea un peu en Angleterre et en Hollande, mais c'est surtout en Normandie, dans le Maine et sur les bords de la Seine qu'il vint de préférence choisir les sujets de ses toiles. G. A.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAMBLARDIE (Jacques-Elie), ingénieur français, né à Loches en 1747, mort à Paris le 26 déc. 1797. Il appartenait au corps des ponts et chaussées dont il fut une des illustrations. Dès le début de sa carrière, il fit en Normandie ses célèbres observations sur le mouvement des galets; on lui doit les écluses de chasse de Dieppe et du Tréport et surtout la conception et en partie l'exécution des ouvrages qui ont fait du Havre l'un des grands ports de commerce de l'Europe. L'esprit inventif de Lamblardie ne pouvait rester indifférent au problème de l'estuaire de la Seine ; aussi rédigea-t-il des rapports sur l'amélioration de la Seine maritime, mais son intervention n'a pas eu de ce côté des conséquences importantes. Le *Journal des mines* a publié un rapport de Lamblardie sur la navigation de la Somme. Mais il faut surtout citer son *Mémoire*, imprimé en 1789, *Sur les Côtes de la Haute-Normandie*, dont on trouvera un extrait dans *la Seine maritime et son estuaire*, par Lavoinne, ouvrage publié en 1885 par l'*Encyclopédie des travaux publics*. Ce mémoire est encore souvent cité et suffirait pour sauver de l'oubli le nom de son auteur. — Lamblardie a été directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, organisa l'enseignement de l'Ecole polytechnique et en fut le premier directeur. On conserve son portrait dans ces deux écoles, et celle des ponts et chaussées possède aussi son buste. — Son fils, inspecteur général des travaux maritimes, est mort en 1840, à un âge peu avancé. M.-C. L.

LAMBLORE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de La Ferté-Vidame; 289 hab.

LAMBOURDE. I. Construction. — Poutre appliquée à un mur ou à une poutre maîtresse, et dans laquelle viennent s'assembler les solives d'un plancher. Les charpentiers du moyen âge ont fait grand usage de lambourdes dans la construction de leurs planchers, dont la membrure était entièrement apparente (V. Plancher). Les lambourdes appliquées à une poutre maîtresse y étaient fixées par des ferrures (chevilles, boulons à clavettes ou étriers). Celles qui s'appliquaient au mur étaient portées sur une série de corbeaux, généralement plus petits que ceux qui soulageaient les extrémités des maîtresses poutres. Les constructeurs du moyen âge cherchaient en effet toujours à éviter d'engager dans la maçonnerie les bois qui s'y échauffent et ne tardent pas à y pourrir. C'est ce principe qui justifie l'existence de la lambourde elle-même et des corbeaux qui la soutiennent. C. E.

II. Arboriculture. — Les lambourdes sont des rameaux courts et gros du poirier et du pommier, portant de nombreuses feuilles et ridés transversalement. Les lambourdes naissent naturellement sur les arbres ou bien elles sont produites par la taille. Elles se couvrent de boutons à fleurs et de fruits. G. B.

LAMBOY (Guillaume, comte de), homme de guerre belge, né à Cortessem vers 1600, mort à Arnow, en Bohême, en 1656. Il entra dans l'armée impériale et se distingua à la bataille de Lutzen en 1632, puis en 1634 au blocus de Hanau, et en 1635 à Sachsenhausen. En 1636, il força Condé à lever le siège de Dole. Devenu général, il défit en 1641 le maréchal de Châtillon à La Marfée-lez-Sedan, mais, l'année suivante, il fut battu et fait prisonnier à Hulst par Guébriant. Rendu à la liberté en 1644, Lamboy reprit aux Français Condé, Armentières et Mardyck. Sa valeur fut récompensée par les titres de feld-maréchal et de comte de l'Empire. E. H.

Bibl. : Barthold, *Geschichte des grossen Deutschen Krieges*; Stuttgart, 1842-43, 2 vol. in-8. — Rahlenbeck, *Biogr. de Lamboy*, dans la *Biogr. nat. de Belgique*.

LAMBRECHT (Félix-Edmond-Hyacinthe), homme politique français, né à Douai le 4 avr. 1819, mort à Versailles le 8 oct. 1871. Elève de l'Ecole polytechnique (1838), il fit une carrière brillante dans les ponts et chaussées, et, après avoir rempli diverses missions en Algérie, en Angleterre, aux Indes, il s'occupa de gérer ses propriétés dans le Nord. Elu député de ce département le 1er juin 1863, il fut membre du tiers parti et se lia particulièrement avec Thiers. Non réélu en 1869, il devint représentant du Nord à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Il siégea au centre gauche. Le 19 févr. 1871, il recevait le portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Dufaure et bientôt (5 juin) remplaçait E. Picard à l'intérieur. Il était déjà fort souffrant et il mourut, en fonctions, de la rupture d'un anévrysme. Il fut inhumé aux frais de l'Etat.

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Saint-Trond en 1753, mort à Paris en 1823. Il devint professeur de droit canon à l'université de Louvain en 1782, et défendit énergiquement les idées réformatrices de Joseph II. Après l'annexion de la Belgique à la France, il fut élu président de l'administration centrale du département de la Dyle, et, en 1797, il succéda à Merlin de Douai dans le poste de ministre de la justice ; il se distingua dans ces hautes fonctions par son activité et son intégrité. Le mauvais état de sa santé le contraignit à déposer son portefeuille en 1799. Il entra au Sénat et y siégea dans la minorité indépendante; il vota contre l'élévation du premier consul à l'Empire. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon et rédigea la constitution qui fut adoptée par le Sénat. En 1819, les électeurs de la Seine-Inférieure et ceux du Bas-Rhin l'élurent simultanément député. Il siégea à la Chambre jusqu'à sa mort et prit une part brillante aux discussions parlementaires.

Asile Lambrechts. — Cet asile, situé rue de Colombes, à Courbevoie, a été créé, par testament du comte Lambrechts, « en faveur des personnes de la religion protestante, soit de l'Eglise chrétienne de la confession d'Augsbourg, soit de l'église chrétienne réformée ». L'asile Lambrechts est destiné à recevoir les aveugles indigents des deux sexes, atteints de cécité complète, âgés de 30 ans; les vieillards indigents des deux sexes, âgés de 70 ans au moins; les personnes atteintes d'infirmités qui les rendent incapables de tout travail, âgés de 50 ans au moins pour les femmes, et de 55 ans au moins pour les hommes; et enfin les orphelins du sexe masculin, âgés de 7 ans au moins et de 13 ans au plus. En 1889, l'asile comptait une population de 110 malades : 40 adultes des deux sexes, 70 enfants (garçons).

LAMBREQUIN (Art hérald.). Ornements composés de festons d'étoffe qui sortent de derrière le casque et paraissent se dérouler de chaque côté de l'écu; ils dérivent des chaperons qui se portaient autrefois sur les casques; ils enveloppaient la tête du cavalier et flottaient sur ses épaules. Nos soldats guerroyant en Afrique et dans les contrées chaudes portent encore des pièces d'étoffe analogues. Les anciens héraldistes les nomment capelines; découpés, ils deviennent lambrequins. Les peintres héraldistes les font ressembler à des feuilles d'acanthe. Le fond et le gros des lambrequins en feuilles déroulées doivent être du même émail que le champ de l'écu, et les bords et les extrémités des feuilles se composent des émaux des pièces qui figurent dans l'écu; c'est la seule règle héraldique à suivre. Les lambrequins, qui étaient jadis considérés comme signe de bravoure, sont devenus un des plus gracieux ornements des armoiries en France et en Allemagne, où ils sont d'un usage plus fréquent que dans les autres nations. Gourdon de Genouillac.

LAMBRES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai; 1,499 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Douai à Arras. Sucreries et distilleries de betteraves.

LAMBRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 609 hab.

LAMBREY (*Lambriacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine; 212 hab. Traces de voie romaine. Eglise du XVIIIe siècle (dalle tumulaire du XIIIe siècle, à personnage). Ce village a donné son nom à une importante famille de chevalerie franc-comtoise, qui s'éteignit en 1542, et dont les domaines passèrent à cette date aux de Saint-Mauris. Le château, dont on voit encore les ruines, fut assiégé et pris par Pierre de Craon en 1476. L—x.

LAMBRIOR (Alexandre), philologue roumain, né à Soci le 10 sept. 1846, mort le 20 sept. 1883. Il compléta ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

études à Paris et occupa des fonctions dans l'enseignement. Bien que son activité scientifique, interrompue par une mort prématurée, se borne à la publication d'un excellent *Livre de lecture en caractères cyriliques* (Jassy, 1882) et à des articles publiés dans la *Romania* de Paris, dans les *Entretiens littéraires* et la *Revue d'histoire, d'archéologie et de philologie*, elle suffit pour lui assigner une des premières places dans la littérature philologique du pays et un rang honorable parmi les romanistes.

Bibl. : Gr. Tocilescu, dans la *Revue d'hist., d'arch. et de philol.*, III. — *Entretiens littéraires*, XXVII.

LAMBRIS (V. Boiserie, t. VII, p. 137).

Lambris d'appui (V. Appui).

LAMBRO. Riv. d'Italie, affl. de la r. g. du Pô. Il a sa source dans la *Brianza*, pays montueux couvert de bois et de pâturages qui forme la presqu'île entre les deux pointes méridionales du lac de Côme. Il y reçoit les eaux des petits lacs d'*Algerio* et de *Pusiano;* il coule vers le S.-S.-E., arrose *Monza*, passe à 5 kil. à l'E. de Milan, à *Melegnano* (victoires de François Ier [Marignan, 1515] et des Français sur les Autrichiens [1859]); il est grossi à droite de l'Olona et du Lambro méridional. Il tombe dans le Pô à *Corte Sant'Andrea*, après un cours de 120 kil.

LAMBRON de Lignim (Henri), érudit français, né à Tours en 1799, mort à Tours en 1863. Il a laissé, outre des publications héraldiques, un certain nombre d'ouvrages historiques dont les principaux sont : *Procès-verbal des séances de l'ordre de la noblesse du bailliage de Touraine* (Tours, 1884, in-8) ; *Touraine, Mélanges historiques, Joutes et Tournois* (1855-62, 10 vol. in-8); *Armorial des archevêques de Tours* (1854, in-8); *Id. des maires de Tours* (1867, in-4); *Id. des maires d'Angers* (1845, in-4).

LAMBRUISSE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Barrême ; 189 hab.

LAMBRUS (Zool.) (V. Parthénopides).

LAMBRUSCHINI (Luigi), cardinal et secrétaire d'Etat italien, né à Sestri Levante, près de Gênes, le 16 mai 1776, mort à Rome le 12 mai 1854. Entré dans l'ordre des barnabites, dont il fut général, secrétaire du cardinal Consalvi qu'il accompagna au congrès de Vienne, évêque de Sabine, puis archevêque de Gênes (27 sept. 1819), nonce à Paris (1823), il fut fait cardinal par Grégoire XVI (30 sept. 1831). Celui-ci, sur les conseils de l'Autriche, le prit pour secrétaire d'Etat (1836). Il lui laissa l'entier exercice du pouvoir. Tous les actes du cardinal Lambruschini furent inspirés par l'absolutisme et le fanatisme. Lors du conclave de juin 1846, il réunit le plus de voix au premier tour de scrutin, mais l'entente de ses adversaires se fit sur le nom du cardinal Mastaï Ferretti, qui fut Pie IX. Sous le nouveau règne, il fut secrétaire des brefs pontificaux. En 1848, il suivit le pape à Gaëte. Le cardinal Lambruschini a publié des *Opere spirituali* (Rome, 1836, 3 vol.) et un opuscule *Sull'Immacolato Concepimento di Maria* (1843). F. H.

LAMBRUSCHINI (L'abbé Raffaele), agronome, pédagogue et homme politique italien, né à Gênes le 14 août 1788, mort à Figline, près de Florence, le 8 mars 1873. Elevé dans la maison paternelle, il alla à Rome en 1805 pour faire ses études ecclésiastiques. Il avait deux oncles dans le haut clergé, l'un, Luigi, qui devint cardinal et secrétaire d'Etat (V. ci-dessus), l'autre, Giambattista, qui était évêque d'Orvieto. Reçu prêtre, il se rendit auprès de ce dernier ; mais, suspect de libéralisme, il dut émigrer pendant quelque temps en Corse (1812). En 1816, pour éviter la réaction romaine, il s'établit en Toscane. Retiré dans une villa à Figline, il s'y occupa de sciences naturelles, d'agriculture et d'économie politique. Il collabora à l'*Antologia italiana* de Vieusseux, et fonda le *Giornale agrario-toscano* (1827). A partir de 1830, il se consacra tout entier à la cause de l'éducation. Il dirigea une école créée par lui, et publia, de 1836 à 1844, *La Guida dell'educatore*. En 1848, il fut un des principaux rédacteurs du journal politique *La Patria*. Nommé député à l'Assemblée toscane, il siégea parmi les libéraux modérés. Au retour du grand-duc, il se retira de nouveau à la campagne et reprit ses études. Archiconsul de l'Académie de la *Crusca*, il était en même temps un des membres les plus actifs de celle des *Georgofili*. Lors de l'annexion de la Toscane, Victor-Emmanuel le fit sénateur (23 mars 1860). De 1868 à 1869, il professa à l'Institut des études supérieures de Florence. L'abbé Lambruschini, qui sut concilier les devoirs du prêtre avec ceux du patriote, était vénéré de tous les partis. Entre autres nombreux ouvrages, on a de lui : *Letture per i fanciulli*, *Letture giovanili*, *Dell' Educazione* (1849) ; *Dell'Istruzione* (Florence, 1871) ; *Elogi e biografie raccolte* (Florence, 1873). F. H.

LAMBTON (John-George), comte de Durham, homme d'Etat anglais, né à Londres le 12 avr. 1792, mort à Cowes le 28 juil. 1840. Elève d'Eton, il servit dans l'armée pendant un an. En 1813 il était élu membre de la Chambre des communes par le comté de Durham qu'il représenta jusqu'à son entrée à la Chambre des lords. Libéral avancé, il eut en 1820 un duel avec Beaumont à la suite d'une polémique électorale. Il attaquait le gouvernement avec une ardeur passionnée qui mit en péril sa santé assez précaire. Créé baron Durham en 1828, il entra à la Chambre des lords et devint en 1830 lord du sceau privé dans le cabinet Grey. Il fut chargé avec John Russell, James Graham et lord Duncannon de la préparation du premier bill de réforme parlementaire qu'il défendit avec éloquence à la Chambre haute. Il eut alors quelques difficultés avec ses collègues, car il voulait qu'on fît bon gré mal gré adopter le bill en procédant à une vaste fournée de pairs, et il partit en ambassade à Saint-Pétersbourg, puis à Berlin et à Vienne (1832). Finalement, dégoûté de la politique peu nette du cabinet, il démissionna (14 mars 1833). Il fut alors créé vicomte Lambton et comte de Durham (23 mars). En 1834, il eut une polémique extrêmement vive avec Brougham qui avait attaqué les radicaux et, après avoir vainement essayé de se faire élire leader du parti whig, il obtint l'ambassade de Saint-Pétersbourg (1835-37). En 1838, il fut envoyé comme gouverneur général au Canada, où il se montra tellement cassant et autoritaire qu'ayant été abandonné par le gouvernement qui blâma ses procédés en pleine Chambre, il dut donner sa démission. Il revint à Londres et publia ce fameux *Report on the affairs on British North America* (Londres, 1839, in-8) qui inspira la politique de tous ses successeurs, mais qui est en réalité l'œuvre de son secrétaire Charles Buller. Energique, ambitieux, habile, Durham eût été un homme d'Etat de premier ordre, si son outrecuidance, son manque de tact, son excessive irritabilité, conséquence de sa mauvaise santé, ne lui avaient aliéné tout le monde. On a un beau portrait de lui, par Thomas Lawrence. R. S.

Bibl. : Reid, *Sketch of the political career of the earl of Durham*; Glasgow, 1835, in-12. — Greville, *Memoirs*, I et II.

LAME. **I. Technologie.** — Nom de toute espèce de bande plate, étroite et mince, et particulièrement des bandes de métal qu'on obtient par le laminage. L'or et l'argent battus en fils aplatis, qu'on emploie pour la fabrication des galons et de quelques étoffes, porte aussi le nom de lames. Les lames proprement dites constituent le fer de certaines armes ou instruments destinés à couper, à raser, à trancher, etc., et que l'on fait en acier pur, ou en fer et acier, en or, en argent. Dans les métiers à tisser, les lames sont des organes au moyen desquels on produit le mouvement des fils de la chaîne qui passent ensemble sur ou sous les duites formées par la trame. Chaque lame est formée par deux baguettes en bois, nommées liais, lisserons ou lamettes, entre lesquelles sont tendues des mailles en fil de coton, de soie, de laine ou de métal, et dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne qui doivent avoir les mêmes mouvements par rapport aux duites successives. Le métier est muni d'autant de lames que l'armure du tissu comporte de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fils différents dans la chaîne, et l'ensemble de ces lames forme le harnais, ou harnat, ou remisse. Les lames sont souvent aussi nommées lisses. Lorsque leur nombre devient trop considérable, on en abandonne l'usage pour avoir recours aux maillons des mécaniques Jacquard. L. K.

II. Art militaire. — Partie tranchante des armes blanches, telles que sabre, épée, baïonnette, poignard, etc. Les principales conditions qui peuvent influer sur la valeur de la lame sont : 1° La *forme* de la lame qui, dans les armes tranchantes, doit être inclinée par rapport à l'avant-bras. En effet, une lame agissant normalement sur un corps fibreux rencontre une résistance considérable à la pénétration, parce que chaque fibre attaquée est soutenue par celle qui est immédiatement sous elle, celle-ci par la suivante et ainsi de suite. Au contraire, lorsque la lame se présente obliquement, les fibres ne se soutenant plus mutuellement sont coupées successivement par le tranchant. On arrive au résultat en donnant à l'arête un tracé curviligne. Pour les armes d'estoc, dans lesquelles l'arête est beaucoup diminuée, la forme droite est celle qui convient le mieux, parce que l'effort dirigé normalement à la résistance concourt entièrement à la pénétration de la pointe dans l'obstacle. 2° La *cambrure*, ou courbure donnée au tranchant de l'arme, de manière que celle-ci se présente obliquement par rapport à l'objet frappé, est variable suivant la destination de l'arme. Elle est en général convexe pour le sabre de cavalerie et concave pour le sabre-baïonnette modèle 66. 3° Le *profil* doit satisfaire à la double condition de donner à la lame une raideur et un tranchant suffisants pour le service qu'elle doit remplir. Les profils des lames anciennes, qui n'étaient pas évidées, avaient l'inconvénient de donner des armes lourdes et massives, auquel on a remédié par différents procédés : pans creux, évidements, gouttières, etc. 4° La *répartition de la masse* doit être faite de manière que le moment d'inertie soit le plus grand possible, puisque la pénétration d'une arme tranchante est proportionnelle à la vitesse du point où se produit le contact et au moment d'inertie de la masse de l'arme, et que la vitesse ne peut être accrue que dans certaines limites. On arrive au résultat voulu en portant la plus grande partie de la matière vers l'extrémité de l'arme. D'un autre côté, pour que celle-ci soit bien en main, le centre de gravité doit être peu distant de la poignée, ce qui a amené à alléger autant que possible la partie voisine de la monture et à reporter le poids vers les extrémités. 5° La *pointe* est généralement en forme de langue de carpe, de préférence à la forme en biseau, qui offre une résistance brusque, et à la forme triangulaire qui est trop fragile. 6° La *nature du métal*, qui doit être élastique, pour que l'arme puisse ployer sans se rompre ; tenace, pour qu'elle ne se brise pas sous le choc ; dur, pour lui conserver son tranchant. Le métal actuellement employé est l'acier fondu, trempé et recuit.

III. Construction. — En menuiserie et en serrurerie, les lames de *persienne* (V. ce mot) sont des tringles de bois, de fer plat et quelquefois de verre qui se posent à recouvrement, mais avec un même intervalle, et qui sont assujetties entre les montants des persiennes, soit à l'état fixe, soit à l'état mobile. Dans le premier cas, les lames sont assemblées à entaille sur les montants, tandis que, dans le second, elles sont assemblées à tourillon. On appelle *fausses lames*, dans les persiennes en bois, les parties entaillées peu profondément dans des volets pleins de façon à présenter une légère saillie et à simuler des lames de persiennes. — On donne ce même nom de lames à des feuilles de plomb que l'on place quelquefois sous les bases et sous les chapiteaux et aussi entre les tambours des colonnes en pierre afin d'égaliser et d'amortir la pression supportée par ces pierres. Charles Lucas.

IV. Physique. — Lames liquides. — Pour étudier les effets de la capillarité sur les liquides, deux méthodes ont été employées par Plateau afin de soustraire les liquides à l'action de la pesanteur et d'examiner l'action des forces capillaires lorsque celles-ci agissent seules. La première a été décrite au mot Cohésion (t. XI, p. 849). Elle consiste à plonger un liquide dans un autre non miscible, mais de même densité. La fig. 1 de l'art. Cohésion montre les formes que prend une masse liquide de ce genre assujettie à mouiller deux circonférences égales parallèles, situées au-dessus l'une de l'autre. On peut, suivant le volume de liquide employé, obtenir un cylindre terminé par des calottes sphériques, une onduloïde ou une caténoïde. La deuxième méthode repose sur l'emploi d'un liquide tel que l'eau de savon dans lequel on plonge une carcasse métallique. En retirant celle-ci on constate que des lames liquides très minces, sur lesquelles, par conséquent, l'action de la pesanteur est négligeable devant celle des forces capillaires, se sont attachées aux arêtes métalliques et forment à l'intérieur de la charpente un système de lames parfaitement déterminées, d'après la forme de la charpente. Au lieu d'eau de savon qui s'évapore vite et donne des systèmes peu durables, Plateau employait un liquide glycérique connu sous le nom de liquide glycérique de Plateau. On l'obtient en mélangeant une solution de 10 gr. de savon de Marseille dans 400 c. c. d'eau avec 800 c. c. de glycérine. Ce liquide ne s'évapore que très lentement ; il donne des systèmes laminaires très beaux ; il permet de souffler d'énormes bulles de savon qui peuvent durer plusieurs heures. On peut aussi, comme l'a montré M. Gerney, remplacer ce liquide par du collodion riciné (collodion ordinaire, 60 c. c. ; huile de ricin, 40 c. c.). Ce dernier liquide s'évapore en partie, mais l'huile de ricin forme des lames qui se solidifient assez rapidement et gardent la forme qu'elles possédaient à l'état liquide.

En plongeant des charpentes en fil de fer dans son liquide glycérique, Plateau observa un grand nombre de systèmes laminaires qui l'ont conduit à formuler les lois suivantes : 1° à une même arête liquide n'aboutissent jamais que trois lames, et celles-ci font entre elles des angles égaux ; 2° quand plusieurs arêtes liquides aboutissent à un même point dans l'intérieur du système, ces arêtes sont toujours au nombre de quatre et forment entre elles, au point dont il s'agit, des angles égaux. Ces lois s'appliquent non seulement au système de Plateau, mais aux bulles de savon de tous les liquides mousseux connus, la bière, par exemple, qui se réunissent et se déforment, mais en suivant toujours les deux lois énoncées par Plateau. On peut, avec ces lames, reproduire la forme du cylindre de l'onduloïde et du caténoïde, en soufflant une bulle de savon ou du liquide glycérique entre deux anneaux soutenus l'un au-dessus de l'autre à une certaine distance. A. Joannis.

Couleur des lames minces (V. Anneaux colorés, t. III, pp. 39-41).

V. Botanique (V. Corolle, t. XII, p. 1018).

LAMÉ (Gabriel), géomètre et ingénieur français, né à Tours le 22 juil. 1795, mort à Paris le 1er mai 1870. Sorti de l'Ecole polytechnique, le premier, en 1817, et de l'Ecole des mines en 1820, il partit aussitôt, avec son camarade *Clapeyron* (V. ce nom), pour la Russie. Ils y exécutèrent d'importants travaux de viabilité, tout en dirigeant l'Ecole des voies et communications de Saint-Pétersbourg, où Lamé enseignait l'analyse, la mécanique, la physique et la chimie. Il avait le grade de colonel du génie du corps des voies et communications lorsqu'il rentra en France en 1832. Il se tourna d'abord vers l'industrie, avec Clapeyron et les frères Flachat. Mais, au bout de quelques mois, il fut pourvu d'une chaire de physique à l'Ecole polytechnique. Il l'échangea en 1844 contre une place d'examinateur de sortie et il professa en outre, à partir de 1851, des cours de probabilités et de physique mathématique à la faculté des sciences de Paris. Frappé de surdité, il dut résigner toutes ses fonctions en 1862. Il avait été promu en 1836 ingénieur en chef des mines et, en 1843, l'Académie des sciences de Paris l'avait élu membre de la section de géométrie en remplacement de Puissant. La plupart des sociétés savantes de l'étranger se l'étaient également associé. Par la profondeur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et par l'originalité de ses travaux, par le nombre et par l'influence de ses découvertes, Gabriel Lamé s'est placé au premier rang des géomètres de son temps. Il n'avait guère que vingt ans lorsque, profitant du licenciement temporaire de l'Ecole polytechnique, il donna dans les *Annales* de Gergonne (1817) un *Mémoire sur les intersections des lignes et des surfaces*, dans lequel il démontrait plusieurs théories nouvelles sur les intersections des lignes et des surfaces du second degré. L'année suivante, il publia son ouvrage : *Examen des différentes méthodes employées pour résoudre les problèmes de géométrie* (Paris, 1818, in-8 ; très rare) ; on y trouve notamment une nouvelle manière de calculer les angles des cristaux. Puis il envoya de Russie une suite d'excellents mémoires, écrits en collaboration avec Clapeyron, sur la stabilité des voûtes (1822), sur les engrenages (1824), sur la propagation de la chaleur dans les polyèdres et sur l'équilibre intérieur des corps solides (1828). Ce dernier, inséré quelques années après dans le *Recueil des savants étrangers* (t. IV), contenait en germe les recherches fondamentales de Lamé sur la théorie mathématique de l'élasticité ; on y trouve déjà d'admirables exemples d'intégration des équations de l'élasticité. Vingt ans plus tard, Lamé devait donner sa magnifique solution du problème de la déformation d'une sphère élastique, pleine ou creuse, sollicitée par des forces distribuées d'une manière quelconque à la surface. Complété par les *Leçons sur la Théorie mathématique de l'élasticité des corps solides* (Paris, 1852, in-8 ; 2e éd., 1866), le mémoire de 1828 forme encore, avec elles, la base d'étude de cette difficile matière (V. Elasticité, t. XV, p. 727). Les *Leçons sur les fonctions inverses des transcendantes et les surfaces isothermes* (Paris, 1857, in-8) avaient été, de même, précédées en 1837 par un remarquable *Mémoire sur les surfaces isothermes dans les corps solides homogènes en équilibre de température* (*Rec. des sav. étrang.*, t. V) qui introduisait en analyse de nouvelles fonctions, étudiées principalement par Brioschi, et qui ouvrait une infinité de voies dans le calcul intégral, dans la géométrie et dans plusieurs branches de la physique mathématique. Gabriel Lamé était du reste un penseur aux conceptions hardies. « Il ne s'était rien proposé de moins, dit M. Bertrand, que de relier toutes les lois physiques dans les conséquences d'un principe unique, en les rattachant, avec celles de la mécanique et du système du monde, à l'étude d'un fluide. » Il échoua, naturellement. Mais il a beaucoup préparé la voie. Il possédait aussi de grandes capacités comme ingénieur et, sans parler de ses travaux en Russie, il fut, de 1834 à 1839, l'un des constructeurs des deux premiers chemins de fer exécutés autour de Paris, celui de Saint-Germain et celui de Versailles (rive droite). Outre les ouvrages déjà cités et une soixantaine de mémoires épars dans les *Annales des mines*, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans le *Journal* de Liouville, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, etc., il a publié : *Traité élémentaire du calcul intégral*, en collab. avec Bazaine (Saint-Pétersbourg, 1825, in-8) ; *Cours de physique de l'Ecole polytechnique* (Paris, 1836-37, 3 vol. in-8 ; 2e éd., 1840) ; *Esquisse d'un traité de la République* (Paris, 1848, in-8) ; *Leçons sur les coordonnées curvilignes* (Paris, 1859, in-8) ; *Leçons sur la Théorie analytique de la chaleur* (Paris, 1861, in-8) ; *Note sur la marche à suivre pour découvrir le principe de la nature physique* (Paris, 1863, in-4) ; *Cours de physique mathématique rationnelle* (Paris, 1865, in-8), etc. Il a collaboré à l'*Encyclopédie des gens du monde*. Léon Sagnet.

Bibl. : *Analyse des travaux de M. Lamé ;* Paris, 1843, in-4. — *Annales des mines*, 1872, I, pp. 271-282. — *Revue scientifique*, année 1878, pp. 720-726. — J. Bertrand, *Eloge de G. Lamé ;* Paris, 1878, in-4. — C. Doormann, *Anwendung der Laméschen Functionen auf Problem der Potentialtheorie*, etc. ; Leipzig, 1882, in-8. — Liste de ses mémoires dans le *Catal. of scient. papers* de la Société royale de Londres, t. III, VIII et X.

LAMÉ (Emile), fils du précédent, littérateur français, mort à Paris en 1869. Esprit distingué et original ; il commença par faire des essais littéraires qu'il ne publia pas. Cependant il donna à la *Revue de Paris* deux longues nouvelles très modernes, qui n'ont pas vieilli encore, *Un Dénouement brusque* et *Un Salon de Paris* (1857). Très séduit par la philosophie des Alexandrins, il consacra une sorte de roman historique et philosophique à *Julien l'Apostat* (1861). Il a donné aussi, à la *Revue germanique*, *la Fête de Pan*, sorte de mystère païen, où ses idées panthéistes sont présentées sous une forme très vive. Dans un autre ordre d'idées, Emile Lamé s'intéressa à la philosophie des sciences et publia, dans le *Magasin de librairie*, un article très intéressant intitulé *Du Rôle des sciences à notre époque*. Il collabora aussi, vers 1863, à la *Revue nationale*, où il donna en particulier une belle étude sur *la Morale politique*. Cet homme d'esprit ouvert et mystique se jeta par la fenêtre de sa maison de la rue des Beaux-Arts dans un accès de fièvre chaude. Ph. B.

LAMÉ-FLEURY (Jules-Raymond), littérateur français, né à Orléans le 2 nov. 1797, mort à Paris le 12 mai 1878. Garde du corps sous la Restauration, il fut retraité en 1857 avec le grade de colonel de gendarmerie. Il est connu par la publication de nombreux ouvrages d'instruction pour les enfants, longtemps en grande faveur.

LAMÉ-FLEURY (Ernest-Jules-Frédéric), ingénieur et administrateur français, fils du précédent, né à Paris le 27 mai 1823. Entré en 1843 à l'Ecole polytechnique et en 1845 à l'Ecole des mines, ingénieur ordinaire en 1849, il fut d'abord chargé de services divers à Saint-Etienne et à Paris, obtint en 1862 la chaire de droit administratif de l'Ecole des mines, devint en 1868 secrétaire du conseil général des mines et fit partie de la commission provisoire chargée, après la chute de l'Empire, de remplacer le conseil d'Etat. L'Assemblée nationale ne le maintint pas lors de la réorganisation de 1872. De 1876 à 1879, il occupa les fonctions de directeur des mines au ministère des travaux publics. A son départ, il fut promu inspecteur général des mines et nommé conseiller d'Etat. Il a été mis à la retraite en 1893. Il a publié de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, dans le *Journal des Economistes*, etc. Mais il est surtout connu par ses ouvrages et ses recueils de législation et de jurisprudence administratives, qui ont été jusqu'en ces derniers temps les plus consultés en matière de mines et de chemins de fer : *De la Législation minérale sous l'ancienne monarchie* (Paris, 1857, in-8) ; *Texte annoté de la loi du 21 avr. 1810* (Paris, 1857, in-8) ; *Recueil des lois, décrets, etc., concernant les services des chemins de fer et les ingénieurs des mines* (Paris, 1857, 2 vol. in-8) ; *Code annoté des chemins de fer en exploitation* (Paris, 1861, in-8 ; 3e éd., 1872) ; *Bulletin annoté des chemins de fer* (1 vol. par an depuis 1868) ; *les Travaux publics avant le* XIXe *siècle* (Paris, 1870, in-8), etc. L. S.

LAMÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 292 hab.

LAMECH ou **LEMEK.** Ce nom figure dans la préhistoire israélite, une fois comme descendant d'Adam par Caïn, une autre fois comme descendant d'Adam par Seth. Dans le premier de ces arrangements, il est père de Jabal, Jubal et Tubalcaïn, inventeurs des arts de la civilisation ; dans le second, il est père de Noé et grand-père de Sem, Cham et Japhet, dont la postérité doit repeupler la terre après le déluge. On met dans la bouche de Lamech un chant, où il menace des plus terribles vengeances quiconque s'attaquera à lui.

Bibl. : Vernes, *Précis d'histoire juive*, 1889, pp. 720-721.

LAMÉCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont ; 127 hab.

LAMEGO. Ville du Portugal, prov. de Beira, district de Viseu ; 9,000 hab. Evêché. Belle cathédrale gothique. Commerce de vins et de jambons. C'est l'antique *Lama*. En 1143 y furent tenus les Cortès qui fixèrent la loi de suc-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cession et l'institution de Cortès féodales régulières. Don Miguel prétendit revenir à cette constitution.

LA MEILLERAYE (Famille de) (V. MEILLERAYE).

LAMELLARIA (Paléont.) (V. VELUTINA).

LAMELLE. I. BOTANIQUE (V. COROLLE, t. XII, p. 1018). II. ENTOMOLOGIE (V. INSECTES).

LAMELLIBRANCHES (Zool. et Paléont.) (V. PÉLÉCYPODES).

LAMELLICORNES (Entom.). Grande famille d'Insectes Coléoptères Pentamères renfermant ceux qui ont les antennes terminées par une masse lamelleuse, comme les Hannetons, les Cerfs-Volants, les Bousiers, les Cétoines. Aujourd'hui, cette division systématique n'est plus guère admise et l'on a formé deux grandes familles aux dépens du groupe des Lamellicornes, qui sont celle des *Lucanidés* et celle des *Scarabéidés*. M. M.

LAMÉLOUZE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de La Grand'Combe; 333 hab.

LAMENAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes; 250 hab.

LAMENDIN (Arthur), homme politique français, né à Lourches (Nord) le 2 mars 1852. Ouvrier mineur, porion à Liévin, il fut congédié en 1884 par la Compagnie pour ses tentatives de groupement des mineurs du Pas-de-Calais en syndicat. Un des promoteurs de la grève de 1889, il fut élu secrétaire général de l'Association syndicale des mineurs qu'il représenta le plus souvent auprès des compagnies. En 1890, il entrait au conseil supérieur du travail. Maire de Liévin (1892), il avait été élu député de la deuxième circonscription de Béthune en 1891 et fut réélu le 20 août 1893 par 12,242 voix contre 6,035 à M. Delisse, conservateur. Il est républicain radical socialiste.

LAMENNAIS (L'abbé Jean-Marie ROBERT DE), né à Saint-Malo en 1775, mort à Ploërmel en 1861, frère du philosophe et fondateur, en 1820, de l'institut des *Frères de l'instruction chrétienne* (V. ce mot, t. XX, p. 853). Vicaire général de Saint-Brieuc, puis de la grande aumônerie, chanoine du diocèse de Rennes, sa vie n'offre rien de remarquable. Il collabora avec son frère à divers ouvrages religieux, mais n'a guère publié personnellement qu'un pamphlet intitulé *l'Enseignement mutuel* (Saint-Brieuc, 1819), violente attaque contre ce mode d'enseignement adopté par la Société pour l'instruction élémentaire et qui portait ombrage au clergé comme menaçant de rendre inutile l'enseignement congréganiste; plus le *Règlement des filles de la Providence établies à Saint-Brieuc* (Rennes, 1846, in-12). H M.

LAMENNAIS (Félicité ROBERT DE, par abréviation *Féli*), né à Saint-Malo le 19 juin 1782, mort à Paris le 27 févr. 1854. Il était le quatrième des six enfants de Pierre-Louis Robert, anobli seulement en 1788 avec ce nom de La Mennais. Il perdit sa mère en 1787 et fut élevé surtout par un oncle à La Chesnaie, près de Dinan, au milieu des bois. Dès l'âge de sept ans, il commençait à observer la nature dans ses moindres détails et se faisait ainsi un trésor d'observations dont il devait tirer plus tard les comparaisons qui donnent à ses écrits tant de lumière et de grâce. Il était peu docile; son oncle dut souvent le punir, et pour cela l'enfermait comme en prison dans une bibliothèque où se trouvaient tous les philosophes du XVIIIe siècle. A douze ans l'enfant était passionné pour Rousseau; aussi, le moment venu de la première communion, le prêtre qui l'y préparait jugea prudent de différer, et il ne la fit qu'en 1804, à vingt-deux ans. Bientôt il composa avec son frère aîné Jean-Marie et publia d'abord des *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIIIe siècle et sur sa situation actuelle* (1808), puis un traité de *la Tradition de l'institution des évêques en France* (1814). En 1809, pressé par ce même frère, qui était prêtre, il reçut la tonsure à Rennes; mais il hésita plus de six années avant de s'engager davantage, et il fallut, pour qu'il se décidât enfin à recevoir l'ordination à Vannes le 9 mars 1816, outre les objurgations de Jean-Marie, toute l'autorité d'un directeur, l'abbé Caron, qu'il avait rencontré en Angleterre, où il s'était réfugié lors des Cent-Jours, par crainte de la police impériale, après la publication de son livre de *la Tradition* et d'un pamphlet contre l'Université.

De 1816 à 1834, la vie militante de l'abbé de La Mennais est toute au service de l'Eglise catholique; il la sert d'ailleurs à sa façon, qui inquiète plus qu'elle ne rassure le haut clergé en France et à Rome. Il publie en 1817 le premier volume de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, avant les *Recherches philosophiques* de Bonald (1818) et *le Pape* de Joseph de Maistre (1819). L'ouvrage eut successivement quatre volumes; puis parurent *la Religion dans ses rapports avec l'ordre civil*, et en 1829 *les Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, que l'autorité ecclésiastique censura. Philosophe, l'abbé de La Mennais en appelait de l'individualisme, ou plutôt de la raison individuelle, à la raison universelle, qu'il confondait encore avec la tradition de l'Eglise catholique dont le chef était l'infaillible interprète. Prêtre, il répudiait les doctrines gallicanes et se tournait vers Rome où il voyait l'unique recours du clergé contre les prétentions du pouvoir civil. En même temps son âme vraiment pieuse s'épanchait dans des réflexions mystiques sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il traduisait ainsi que le *Guide spirituel* de Louis de Blois. Mais surtout il réunit autour de lui, dans sa solitude de La Chesnaie, tout un groupe de jeunes hommes qu'il enflamma de son ardeur vraiment contagieuse : Rohrbacher, Gerbet, Salinis, Montalembert, Lacordaire un moment, de Cazalès, de Coux, de Carné, plus tard Maurice de Guérin, etc. Le séjour qu'ils y firent leur communiqua à tous un enthousiasme qui dura jusqu'à la fin de leur vie, à peu près comme la retraite de Ménilmontant aux saint-simoniens. Aussi dès le lendemain des journées de Juillet, la petite armée était prête à faire campagne, et son chef fonda, outre une *Agence générale pour la défense des intérêts catholiques*, le journal *l'Avenir* qui parut du mois d'août 1830 à nov. 1831, avec cette devise : « Dieu et Liberté ». Lu avec enthousiasme dans les presbytères, il était assez mal vu dans les évêchés, et plusieurs prélats crurent devoir l'interdire aux prêtres de leurs diocèses. L'abbé de La Mennais prétendait combattre les libéraux, adversaires du catholicisme, avec leurs propres armes : comme il avait fait jadis de la raison, « catholicisez-là », disait-il de la liberté. Mais son libéralisme catholique devait plaire encore bien moins à Rome que le rationalisme entendu à sa façon. Aussi, se sentant presque désavoué, il suspendit la publication de son journal, et s'en alla trouver le pape lui-même, avec Montalembert et Lacordaire. On ne leur répondit point nettement tout d'abord, et ce ne fut qu'après leur départ que fut publiée l'encyclique *Mirari vos*, le 15 août 1832, contre certaines opinions de l'*Avenir*, plutôt que contre La Mennais lui-même. Celui-ci affecta d'abord de se soumettre dans deux lettres, du 30 août 1832 et même encore du 11 déc. 1833; Lacordaire aussi fit sa soumission et aussi Montalembert, et même encore celui-ci, le dernier des trois. Mais La Mennais sentait que son esprit ne se soumettait pas, et encore moins son cœur. Sur la fin de févr. 1834, il remit à Sainte-Beuve, alors un de ses fidèles, un manuscrit pour l'impression : c'étaient *les Paroles d'un croyant*, que le pape Grégoire XVI condamna dans l'encyclique *Singulari nos*, du 15 juil. 1834.

La vie de Lamennais (c'est ainsi désormais qu'il écrit son nom) semble à ce moment coupée en deux, au moins sa vie du dehors, sa vie de relation, mais non pas, s'il faut l'en croire, sa vie intérieure, philosophique et religieuse : « On m'accuse d'avoir changé, dira-t-il à la fin, je me suis continué, voilà tout. » Dès 1833, il proposait à ses amis de substituer au mot de catholicisme celui de christianisme, comme exprimant mieux la raison et la nature humaine, et pour montrer qu'il ne voulait plus avoir affaire à la hiérarchie; il leur proposait de se présenter

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comme les hommes de la liberté et de l'humanité, et d'entendre désormais par l'Eglise la société même du genre humain. Ces idées se retrouvent dans tous ses écrits, de 1834 à 1854, depuis *les Paroles d'un croyant*, sorte de pastiche de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais pastiche de génie. Ce sont *les Affaires de Rome* (1836), *le Livre du peuple* (1837), la brochure *le Pays et le Gouvernement* (1840), pour laquelle il fut enfermé un an à Sainte-Pélagie, où il écrivit *Une Voix de prison*, publiée après les *Amschaspands et Darvands* (1843), *le Deuil de la Pologne* (1846), etc. En même temps, il réunissait en un volume de *Questions politiques et philosophiques* (1840) ses articles de l'*Avenir*. Mais surtout il publiait en 1840 trois volumes d'une *Esquisse de philosophie* (le titre primitif avait été *Esquisse de philosophie catholique*); le troisième, *De l'Art et du beau*, est un des plus remarquables ouvrages d'esthétique en France au XIXe siècle. Puis en 1845, il donne une traduction des *Evangiles*, sorte de pendant à celle de l'*Imitation*, mais dans un tout autre esprit, « l'*Imitation* étant le christianisme du moyen âge qui ne s'occupe que de l'individu, point de la société, et qui tend à séparer les hommes par une sorte d'égoïsme spirituel, tandis que l'*Evangile* pousse à l'action, à tout ce qui rapproche les hommes et les dispose à concourir à une œuvre commune, la transformation de la société ou l'établissement du royaume de Dieu ». Lamennais pour cela fut accusé par ses ennemis de s'être jeté dans la démagogie. De nos jours, on lui ferait plutôt un titre d'honneur d'avoir été le premier à prêcher le socialisme chrétien, comme aussi vers 1830 le catholicisme libéral. A vrai dire, il fut toujours partisan de la liberté, dans laquelle il voyait la condition du progrès, et il ne renia jamais la religion, c.-à-d. le sentiment religieux, qu'il jugeait plus nécessaire encore à la démocratie qu'à tout autre régime de société. — Ses nouvelles opinions lui valurent des amis nouveaux (parmi les anciens aussi, plus d'un lui demeurèrent fidèles au fond du cœur) : ce furent, outre Sainte-Beuve, George Sand (qui songeait peut-être à lui dans son roman de *Spiridion*), Jean Reynaud, Béranger, Liszt, etc. Au lendemain du 24 févr., il fonda encore un journal, *le Peuple constituant*, fut élu par le dép. de la Seine représentant du peuple à l'Assemblée nationale, siégea à l'extrême gauche, vit avec douleur l'insurrection de juin, mais se rangea pourtant du côté des vaincus et publia un dernier article, avant que son journal disparût, le 11 juil. 1848. Dès lors, c'en était fait pour lui de la République, et le coup d'Etat du 2 décembre ne pouvait guère l'étonner. Il essaya, tout vieux qu'il était, de se remettre au travail et donna encore une traduction de la *Divine Comédie* de Dante. Le 27 févr. 1854, il mourut à Paris, laissant un écrit du 16 janv., où il voulait être enterré « au milieu des pauvres et comme le sont les pauvres, sans que rien fût mis sur sa fosse, pas même une pierre ; son corps devait être porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église ». Ses obsèques eurent lieu au Père-Lachaise, le 1er mars 1854, conformément à ses dernières volontés.

Ch. ADAM.

BIBL. : Plusieurs volumes d'*Œuvres posthumes*, de *Correspondance* et de *Documents inédits* furent publiés par E.-D. FORGUES (1858), H. DE COURCY (1862), A. BLAIZE (1866), A. DU BOIS DE LA VILLERABEL (1886), M. A. ROUSSEL (1892). — Comme ouvrages d'ensemble, nous avons : Mgr RICARD, *l'Ecole menaisienne*, 4 vol., 1884, etc. — Paul JANET, *la Philosophie de Lamennais*, 1890. — E. SPULLER, *Lamennais, étude d'histoire politique et religieuse*, 1892. — De nombreux articles de SAINTE-BEUVE (1er févr. 1832, 7 et 14 déc. 1868), RENAN (15 août 1857), SCHÉRER (1854, 1859 et nov. 1866), BRUNETIÈRE, 1er févr. 1893), etc.

LAMENTATIONS. Livre figurant aux hagiographes de la Bible, généralement dit *Lamentations de Jérémie* (V. JÉRÉMIE). L'ouvrage est sans nom d'auteur dans l'hébreu, et la traduction des Septante a été la première à les attribuer à Jérémie. Ce sont des élégies, au nombre de cinq, dont l'objet est de déplorer la destruction de Jérusalem par les Chaldéens. On ne peut y voir que des compositions littéraires, d'une facture distinguée, écrites à une époque assez récente et dont l'auteur s'est inspiré du livre de *Jérémie*. Les procédés rythmiques employés ici sont dignes d'intérêt. « Comme œuvre poétique, dit Reuss, les *Lamentations* gagnent les suffrages des lecteurs plutôt par la nature du sujet que par leurs qualités littéraires. Les scènes de désolation qu'elles font passer sous nos yeux et l'intérêt qui s'attache toujours au malheur excitent à un haut point notre sympathie, laquelle, d'un autre côté, est exposée à se refroidir un peu en face de nombreuses répétitions, de longueurs monotones et d'une forme plus mécanique qu'élégante. »

M. VERNES.

BIBL. : REUSS, *la Bible, Poésie lyrique*, 1875, pp. 419-454. — CORNILL, *Einleitung in das A. T.*, 1892, pp. 244-248, 2e éd.

LAMÉRAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Baignes ; 321 hab.

LAMERVILLE (Vicomte de) (V. HEURTAULT).

LA MÉSANGÈRE (Pierre de), littérateur français, né à Baugé ou à La Flèche le 23 juin 1761, mort à Paris le 25 févr. 1831. Il entra dans les ordres et fut professeur de philosophie au collège de La Flèche. En 1802, il devint propriétaire du *Journal des dames et des modes* qu'il dirigea avec le plus grand succès jusqu'à sa mort. Un des plus importants du genre, ce journal donnait des gravures coloriées qui le font encore rechercher. Citons encore de La Mésangère : *le Voyageur à Paris* (Paris, 1789, 2 vol. in-12) ; *Vie de Fr.-René Molé, comédien* (1803, in-12) ; *Dictionnaire des proverbes français* (1821, in-8) ; *Observations sur les modes et les usages de Paris* (1822, in-fol..) ; *Galerie française des femmes célèbres* (1827, gr. in-4) ; *Costumes des femmes de Hambourg, du Tyrol, de la Hollande, de la Suisse...* (1827, in-4) ; *Costumes des femmes du pays de Caux* (1827, in-4). Tous ces ouvrages sont curieux par leurs illustrations.

LA MESNARDIÈRE (Hippolyte-Jules PILET DE), littérateur français, né à Loudun en 1610, mort à Paris le 4 juin 1663. Docteur en médecine, il attira l'attention de Richelieu par son *Traité de la mélancolie* (La Flèche, 1635, in-8), où il soutenait que les religieuses de Loudun n'étaient pas folles, mais maléficiées. Nommé médecin de Gaston d'Orléans, il devint en 1657 lecteur ordinaire de la chambre du roi. Il avait été reçu à l'Académie française en 1655. On a de lui : *Raisonnements sur la nature des esprits qui servent aux sentiments*, 1638, in-12) ; traduction du *Panégyrique* de Trajan (1638, in-4) ; *la Poétique* (1640, in-4) ; *le Caractère élégiaque* (1640, in-4) ; *la Pucelle d'Orléans* (1642, in-4) ; *Alinde* (1643, in-4), tragédies ; traduction des trois premiers livres des *Lettres* de Pline le Consul (1603, in-12) ; *Poésies* (1656, in-fol.) ; *Chant nuptial pour le mariage du roi* (1660, in-fol.) ; *Relations de guerre* (1662, in-8).

R. S.

LAMETH (Augustin-Louis-Charles, marquis de), général et homme politique français, né à Hennecourt (Somme) le 20 juin 1755, mort à Paris le 19 janv. 1837. Maréchal de camp sous Louis XVI, il se retira du service après la Révolution et ne reparut dans la vie publique que pour siéger comme député de la Somme au Corps législatif, de 1805 à 1810.

A. DEBIDOUR.

LAMETH (Théodore, comte de), militaire et homme politique français, né à Paris le 24 juin 1756, mort au château de Busagny, com. d'Osny (Seine-et-Oise), le 19 oct. 1854. Il servit d'abord dans la marine, puis passa dans l'armée de terre et fit la guerre d'Amérique. Colonel du 7e régiment de cavalerie, président du dép. du Jura, il fut élu par ce département député à l'Assemblée législative, où il fit partie du comité de marine. Il siégea à droite, s'opposa à la politique révolutionnaire et fut promu maréchal de camp. Emigré, il passa en Suisse, puis en Allemagne, rentra en France sous le Consulat, ne joua aucun rôle actif sous l'Empire, fit partie de la Chambre des Cent-Jours et vécut ensuite dans la retraite.

F.-A. A.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAMETH (Charles-Malo-François, comte de), militaire et homme politique français, né à Paris le 5 oct. 1757, mort à Pontoise le 28 déc. 1832, frère du précédent. Comme lui, il prit part à la guerre de l'indépendance américaine. En 1789, il était colonel de cuirassiers et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Député de la noblesse de la province d'Artois aux Etats généraux, il siégea à la gauche de l'Assemblée constituante, à côté de son frère, et fit partie du comité des recherches et de celui de marine. Chargé de rechercher l'ex-garde des sceaux Barentin, qui s'était caché dans le couvent des annonciades de Pontoise, cette mission jeta sur lui quelque ridicule et les journaux royalistes le criblèrent d'épigrammes (mars 1790). Bientôt après, il se battit en duel avec le duc de Castries, et ce duel amena une sorte d'émeute. Il était alors très populaire. Après la fuite à Varennes, il fit voter des mesures énergiques, mais bientôt son ardeur se ralentit. Nommé maréchal de camp (févr. 1792), il servit à l'armée du Nord, protesta contre la journée du 10 août, fut arrêté, puis relâché, émigra et se réfugia à Hambourg, où son frère Alexandre le rejoignit en 1795. Avec le duc d'Aiguillon, ils fondèrent une maison de commerce qui prospéra. Rentré en France sous le Consulat, il vécut dans la retraite jusqu'en 1809; puis, rappelé à l'activité, il fut successivement gouverneur de Wurzbourg et de Santona en Biscaye. Rallié aux Bourbons en 1814 et fait lieutenant général, il fut député de Seine-et-Oise en 1829, en remplacement de son frère Alexandre, décédé, et signa l'adresse des 221. Orateur prolixe, il parla souvent à la Constituante, et non sans succès : il était passionné, intelligent, d'une vivacité originale. F.-A. A.

LAMETH (Alexandre-Théodore-Victor, comte de), militaire et homme politique français, né à Paris le 20 oct. 1760, mort à Paris le 18 mars 1829, frère des précédents. Il servit en Amérique sous Rochambeau et était colonel en 1789, quand la noblesse du bailliage de Péronne l'élut député aux Etats généraux, où il se montra très ardent pour les idées nouvelles. A l'Assemblée constituante, il joua un rôle considérable. Membre des comités de constitution, des colonies, des finances et du comité militaire, il fit, en cette dernière qualité, un rapport célèbre sur l'avancement dans l'armée. C'est sous le *triumvirat* de Barnave, d'Adrien du Port et de Lameth qu'un groupe de 30 à 40 membres, formant la gauche avancée de la Constituante, fit échec à la politique modérée de Mirabeau, dont on soupçonnait les relations avec la cour. Le 28 févr. 1791, au club des Jacobins, Alexandre de Lameth déconcerta le grand orateur par la vivacité de ses attaques. « Mille patriotes notables, dit Camille Desmoulins, remplissaient la salle et écoutaient en silence le discours du plus grand effet, par la situation, que j'aie jamais entendu. Dans ce discours improvisé sur l'heure, Alexandre Lameth fut vraiment sublime : pas un mot qui ne portât coup; ce n'était plus l'Hercule-Mirabeau, Alexandre Lameth semblait lui avoir arraché sa massue. Ma mémoire a retenu quelques traits de ce discours, mais comment rendre le ton et les gestes! Tous les auditeurs convenaient que Lameth s'était élevé au-dessus de lui-même : que l'Assemblée nationale elle-même, dans ses séances, n'avait jamais offert un duel si intéressant, et que, pour retrouver une situation pareille, il fallait remonter dans l'histoire à celle de Catilina, accusé et confondu par Cicéron dans le Sénat... Pendant ce discours, quelle était la contenance de Mirabeau? Des personnes qui étaient près de lui m'ont assuré qu'il lui tombait de grosses gouttes du visage et qu'il était comme dans le Jardin des olives, devant le calice. » Alexandre de Lameth n'était cependant qu'un orateur de second ordre, mais ce jour-là la haine lui donna du talent et c'est cette circonstance qui l'a rendu célèbre. Après la fuite à Varennes, il modéra son attitude et se rapprocha de la cour. Nommé maréchal de camp après la déclaration de guerre à l'Autriche, il suivit la fortune de La Fayette, fut décrété d'accusation le 15 août 1792, passa à l'étranger et subit une dure captivité en Autriche. Délivré trois ans plus tard par suite d'un échange, il séjourna à Hambourg, puis en Angleterre, rentra en France sous le Consulat et fut successivement préfet des Basses-Alpes, de Rhin-et-Moselle, de la Roër et du Pô. Créé baron de l'Empire le 14 févr. 1810, il ne s'en rallia pas moins aux Bourbons et devint préfet de la Somme sous la première Restauration. Il fit partie de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours. Député de la Seine-Inférieure (1820-24), puis de Seine-et-Oise (1827), à la Chambre des députés, il y fut un des chefs de l'opposition libérale. On a de lui une *Histoire de l'Assemblée constituante* (Paris, 1828-29, 2 vol. in-8), faiblement écrite, mais fort instructive et importante à titre de témoignage d'un des principaux acteurs de la Révolution. F.-A. A.

Bibl. : F.-A. Aulard, *les Orateurs de l'Assemblée constituante*, pp. 466 et suiv.

LAMETTRIE (Julien Offroy de), médecin et philosophe français, né à Saint-Malo le 25 déc. 1709, mort à Berlin le 11 nov. 1751. Reçu docteur à Reims, il étudia ensuite à Leyde sous Boerhaave, dont il traduisit plusieurs ouvrages en français. En 1742 il fut nommé médecin du régiment des gardes françaises et fit campagne. Mais la publication de son *Histoire naturelle de l'âme* (La Haye, 1745, in-8) lui fit perdre toutes ses places et, pour éviter la Bastille, il se réfugia auprès du grand Frédéric qui lui accorda une pension avec le titre de lecteur. — Parmi ses ouvrages, nous citerons encore : *Traité du vertige avec la description d'une catalepsie hystérique* (Paris, 1737, in-12); *Observations de médecine pratique* (Paris, 1743, in-12), et surtout ses œuvres philosophiques : *l'Homme-machine* (Leyde, 1748, in-12); *l'Homme-plante* (Potsdam, 1748, in-12); *Réflexions sur l'origine des animaux* (Berlin, 1750, in-12), etc. — Lamettrie, philosophie matérialiste, procède cependant de Descartes, non de l'auteur des *Méditations* et de la théorie des deux substances, mais du créateur du mécanisme moderne. De l'animal-machine de Descartes à l'homme-machine, il n'y avait qu'un pas; Lamettrie le franchit. Si l'animal sent, perçoit, se souvient, compare et juge sans l'aide d'une âme immatérielle et par le simple fait de son organisation nerveuse et cérébrale, il n'y a pas de raison pour en accorder une à l'homme, dont les facultés ne sont que celles des animaux à un degré de prévoyance supérieur. Cette doctrine a été l'un des points de départ des idées de l'évolution naturelle, déjà entrevue par les anciens. Dr L. Hn.

LAMETZ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron; 226 hab.

LAMI (V. Lamy).

LAMI (Mohammed ben Osman), célèbre poète turc, mort à Brousse en 1531. Il a écrit quatre grands poèmes épiques, d'après des légendes persanes : *Wuamik et Asra*, *Wis et Ramin*, *Absal et Selman*, *Ferhâd-Nameh;* le premier et le dernier ont été publiés et étudiés par Hammer Purgstall; Pfizmaier a traduit plusieurs de ses petits poèmes (*Verherrlichung der Stad Bursa;* Vienne, 1839). Lami avait traduit en prose les œuvres persanes de Djami.

LAMI (Giovanni), érudit italien, né à Florence le 8 févr. 1697, mort à Florence le 6 févr. 1770. Avocat à Florence, il devint bibliothécaire de J.-L. Pallavicini à Gênes (1726), voyagea avec lui à Venise, puis seul en France où il acheva ses études archéologiques (1729-31), revint à Florence, où il soutint d'âpres polémiques contre les jésuites et divers érudits. Ses principaux ouvrages sont : *De Eruditione apostolorum* (1737), où il voulut prouver que les premiers chrétiens étaient peu lettrés; *Deliciæ eruditorum* (Florence, 1736-69, 18 vol. in-8), précieuse collection de documents sur l'histoire de Toscane où Lami porta la lumière; une excellente édition de Meursius (1741-63, 12 vol. in-fol.); *Novelle litterarie* (1740-70, 30 vol.), revue hebdomadaire, qu'il rédigea seul à partir de la troisième année; *Memorabilia Italorum eruditione præstantium* (1742-48, 3 vol. in-8); *Lezioni d'antichita toscane* (1766, 2 vol. in-4), etc.; sans parler de sa cor-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

respondance avec les principaux érudits de l'Europe et de ses autres manuscrits conservés à la bibliothèque Riccardi.

LAMI (Louis-Eugène), aquarelliste français, né à Paris le 12 janv. 1800, mort à Paris le 19 déc. 1890. Lami entra en 1817 à l'Ecole des beaux-arts et il eut pour maîtres Gros et Horace Vernet ; mais bien vite sa personnalité si légère se dégagea de leurs classiques et puissantes leçons. En 1824, il commence à étudier l'aquarelle où il allait remporter ses plus grands succès et devenir un maître; et la même année il paraît pour la première fois au Salon avec deux tableaux à l'huile, des *Etudes de chevaux* et la *Bataille de Misavente*, qui est aujourd'hui au Luxembourg et où se sent déjà sa touche d'aquarelliste. Il voyage beaucoup, en Italie surtout et en Angleterre. Après 1830, il est professeur des princes et des princesses d'Orléans et il accompagne au siège d'Anvers le prince héritier. De plus en plus Lami peint à l'aquarelle ; il illustre les œuvres de Musset, de Mérimée, et il exécute même quelques grands travaux décoratifs. Il a été un des fondateurs de la Société des aquarellistes français. Parmi ses expositions aux Salons, on peut citer : *l'Orgie*, aquarelle (1853) ; *Bal de l'Opéra*, aquarelle pour un éventail, et vingt aquarelles pour les œuvres de Musset (1859) ; *l'Escalier de marbre de Versailles* (1861) ; illustrations de *Manon Lescaut* (1868) ; *Trianon en 1750* (1873) ; aquarelles pour *la Chronique de Charles IX* de Mérimée (1878). Lami compléta son illustration de Musset par un ensemble exquis de cinquante-sept aquarelles qui faisaient partie de la collection de Mme Denain, vendue en 1893 : ces aquarelles ont été gravées par Lalauze et publiées par Morgand (1883) avec une préface de M. Alex. Dumas fils. Il faut citer encore de Lami : *Episode du siège d'Anvers* (1832) ; *les Sybarites après dîner ; Manœuvres russes au sacre de Nicolas Ier*, au marquis de Vogüé ; *Charles Ier recevant une rose en se rendant à la prison ; la Bataille de l'Alma*, commandée par l'empereur ; *Souper dans la salle de spectacle de Versailles* et *Intérieur d'église*, l'un et l'autre au musée du Luxembourg ; *le Malade imaginaire ; Un Salon de Paris sous la deuxième Empire ; Une Scène d'Hamlet* (1882) ; *Roméo et Juliette* (1889) ; *Une Fête chez la Reine* (collection Lallemand) ; *Abdication de Marie Stuart*, *Chez la Reine à Saint-James* et *Elle aime à rire* à M. de Soubeyran. Au musée de Versailles : *la Prise de Maastricht*, *la Capitulation d'Anvers*, *le Combat de Wattignies*, *l'Affaire de la Claye*. Au musée de Lille : *Bataille de Hondschoote*. Quelques-unes des plus belles aquarelles de Lami se trouvent chez la reine d'Angleterre, chez le marquis d'Hertford et au château de Ferrières chez le baron Alph. de Rothschild avec qui le peintre fut lié. Lami, de 1820 à 1830, avait en outre produit beaucoup de lithographies, la plupart en couleurs. Citons, parmi ces dernières : *Collection des uniformes des armées françaises*, 150 planches, en collaboration avec Horace Vernet (1822 et 1825). Etienne Bricon.

LAMIA (turc *Zeitoum*). I. Géographie. — Ville de Grèce, ch.-l. du nome de Phthiotide et Phocide et de l'éparchie de Phthiotide, au pied des contreforts de l'Othrys. Au temps des Turcs, Lamia présentait « une masse pittoresque de six cents maisons, rangées par étages, entremêlées de mosquées et de cyprès ». Aujourd'hui, c'est une ville régulièrement bâtie, « avec un air de propreté et d'aisance, banale et prospère. Seule, une vieille mosquée en détresse achève de s'écrouler et profile, auprès d'un cyprès, son minaret décapité. La ville s'étend, de jour en jour, autour de la vieille citadelle, le long des collines où elle est adossée. » (Deschamps.) Le climat de Lamia est malsain ; les marais de Sperchios sont un foyer de fièvres ; en hiver, il déborde et ruine les cultures ; on a étudié la question de lui creuser un nouveau lit. Le chemin de fer du Pirée à Larissa passera à Lamia. L. Del.

II. Histoire. — Lamia, appartenant aux Maliens, avait une importance stratégique, gardant le débouché N. des Thermopyles. Eclipsée par Héraclée, elle ne joua de rôle important qu'une seule fois. En 323, Antipater ne pouvant tenir tête aux Grecs insurgés, s'enferma dans Lamia et y fut assiégé. L'échec de ce siège décida de l'issue de la guerre ; aussi l'appelle-t-on ordinairement *guerre Lamiaque*. En 208, Philippe défit les Etoliens près de Lamia ; en 192, Antiochus l'occupa ; les Romains la reprirent en 190. La cité existait encore au VIe siècle ap. J.-C.

LAMIA. Famille romaine appartenant à la gens *Ælia ;* son chef fut un chevalier L. Ælius Lamia, ami de Cicéron, célèbre par ses richesses ; son fils, ami d'Horace, fut consul l'an 3 ap. J.-C., préfet de la ville en 32. On cite encore *L. Ælius Lamia Æmilianus*, consul suppléant en 80, époux de la fille de Corbulon, Domitia Longina ; elle lui fut enlevée par Domitien, dès le règne de Vespasien, et quand son second mari devint empereur il fit tuer le premier.

LAMIAQUE (Guerre) (V. Lamia et Antipater).

LAMIE. I. Mythologie. — Sorte de monstre femelle ou *empuse* (ἔμπουσα), fantôme qui apparaissait et s'emparait des enfants pour les dévorer :

> Neu pransæ lamiæ vivum puerum extrahat alvo.
> (Horace, *Epître aux Pisons*, v.)

Suivant la légende, Lamie avait été une reine de Phrygie, aimée de Jupiter. Junon par jalousie avait fait disparaître ses enfants. Dans son désespoir, Lamie tuait tous les enfants dont elle pouvait s'emparer. C'est pourquoi son nom devint comme un épouvantail dont les nourrices menaçaient les enfants. Son visage avait pris une horrible expression et Jupiter lui avait donné le pouvoir de faire jaillir ses yeux hors de sa tête (Diod., XX, 41 ; Suidas, *Lex.* ; Plutarque, *De Curios ; Scol.* d'Aristophane, Pac. 757 ; Strabon, I, p. 19). On représentait la Lamie avec un visage de femme et une queue de serpent. On disait qu'elle était la mère de Scylla. Plus tard on se représenta les Lamies comme des sortes de vampires qui par leurs artifices attiraient les jeunes gens et leur suçaient le sang.

II. Entomologie. — Genre d'insectes Coléoptères Cryptopentamères, famille des Cérambycidés, fondé par Fabricius et qui est le type d'une tribu dite des Lamiinés. Il se caractérise par le corps lourd et massif, dont les antennes n'égalent jamais la longueur ; le corselet muni d'épines latérales, les pattes courtes, égales. L'espèce européenne de ce genre est le *Lamia textor* d'Europe, long de 20 à 25 millim. ; noir grisâtre irrégulièrement moucheté de jaune, qui vit sur les saules dont sa larve perfore le tronc. L'espèce type du genre *Lamia* de Fabricius est un grand Longicorne du Sénégal l'*Omacantha gigantea* Fabr.

LAMIER (*Lamium* L.) (Bot.). Genre de Labiées, dont les représentants, propres aux régions tempérées de l'Europe et de l'Asie, sont caractérisés par le calice gamosépale, en tube ou en entonnoir, à 5 dents égales ou inégales, par la corolle bilabiée, à tube nu ou offrant au-dessus de sa base un anneau intérieur de poils, à lèvre supérieure obovale ou oblongue, très concave ou en casque, à lèvre inférieure trilobée avec lobes très inégaux, les latéraux plus petits, parfois nuls ; par les étamines au nombre de 4, rapprochées et parallèles sur la lèvre supérieure de la corolle, les deux inférieures plus longues ; par les anthères barbus à deux loges, introrses et s'ouvrant par une fente continue et confluente ; par le gynécée formé d'un ovaire supère, à style gynobasique terminé par deux branches stigmatifères aiguës ; le fruit est un tétrachaine et les graines renferment un embryon dressé entouré d'un albumen charnu. Les Lamiers sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, pétiolées à la base de la plante, sessiles plus haut, à fleurs purpurines ou blanches, formant à l'aisselle des feuilles supérieures de faux verticilles de cymes ou de glomérules ; ils répandent une odeur désagréable plus ou moins forte. Les espèces les plus importantes sont le *L. album* L. ou Ortie blanche, Fausse Ortie, dont les feuilles et les fleurs étaient jadis employées comme astringentes et hémostatiques, le *L. maculatum* L. et le *L. purpureum* L. qui ont des propriétés analogues.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAMILLARIÉ. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont; 463 hab.

LA MILLETIÈRE (Théophile BRACHET, sieur de), controversiste français, né vers 1596, mort en 1665. Esprit inquiet et avocat sans cause, il s'occupa de théologie et dépensa sa fougue en controverse. Il était d'origine réformée et assista à l'assemblée politique de La Rochelle qui l'envoya aux Pays-Bas pour solliciter le secours des Etats-Généraux. Peu après, il publia son *Discours des vrayes raisons pour lesquelles ceux de la Religion en France peuvent et doivent... résister par les armes à la persécution* (s. l., 1622, in-8). L'argumentation spécieuse qu'il y déploie fut plus tard reprise par *Jurieu* (V. ce nom). Le livre fut brûlé par la main du bourreau, et l'auteur, mis à la Bastille, fut condamné à mort en 1627, puis gracié par Richelieu, dont il servit désormais la cause, en plaidant pour la réunion des deux cultes. Le 2 avr. 1645, il finit par abjurer le protestantisme. Ses nombreux écrits sont énumérés dans la *France protestante* (t. VI, pp. 496 et suiv.). F.-H. K.

LAMINAGE (Métall.). Henry Cort, l'inventeur du four à puddler, passe également pour avoir été le premier à substituer l'étirage en cannelure à l'étirage au marteau. Appliqué en Angleterre dès 1783, ce ne fut guère qu'en 1815 que le laminoir fit son apparition en France. On entend aujourd'hui par « train de laminoir » l'ensemble formé par deux cylindres horizontaux, tournant ensemble et en sens inverse entre deux supports verticaux sur lesquels ils s'appuient chacun par leurs deux extrémités. La partie du cylindre comprise entre les montants se nomme la table; la partie qui, de chaque côté, repose sur les coussinets des supports, se nomme le tourillon ou collet; celle qui suit et sert à l'accouplement du cylindre avec le moteur se nomme le trèfle. Cet accouplement s'opère, d'ailleurs, au moyen d'une pièce spéciale portant le nom de manchon. La table du cylindre peut avoir une forme absolument cylindrique, autrement dit la génératrice peut être une ligne droite : c'est le cas pour le laminage de la tôle; mais le plus souvent cette génératrice est formée par une ligne brisée, présentant des saillants et des rentrants. Ces saillants et ces rentrants, mis en regard l'un de l'autre dans les deux cylindres superposés, forment ce qu'on appelle les cannelures des laminoirs. C'est un cas fort rare qu'il faille plus de deux cylindres pour former une cannelure; cependant, dans le laminage des tuyaux minces, une seule et même cannelure est formée par quatre cylindres conjugués, travaillant ensemble. Une même paire de cylindres présente ordinairement plusieurs cannelures, soit pour fabriquer plusieurs profils différents, soit pour amener, par des passages successifs, la barre métallique à la forme définitive que l'on a en vue. Dans aucun cas il n'y a de liaison entre les cannelures qui se suivent; il doit donc se trouver entre elles une interruption dans la table, sous la forme d'une saillie annulaire que l'on appelle cordon ou fausse cannelure. De même aux deux extrémités de la table, pour limiter les cannelures externes, doit se trouver un cordon terminal. Suivant la manière dont les cannelures sont formées par les deux cylindres, et suivant leur position, on distingue les cannelures ogives, plates, polygonales, spéciales ou profilées, et le mode de travail fournit enfin les cannelures soudantes, d'étirage, finisseuses, etc.

Les *cannelures soudantes* comprennent celles où passe la barre, tant qu'elle est à une température soudante. Ce sont naturellement, à cause de leur usage, toujours les premières cannelures, et fréquemment les trois premières; elles doivent donner une forte pression par une décroissance rapide dans leur section. Pour qu'elles mordent mieux, elles sont souvent pourvues à leur face supérieure d'entailles au burin ou de rainures faites au tour. Elles appartiennent généralement aux cannelures ogives ou aux cannelures plates. Les *cannelures d'étirage* ou *cannelures préparatoires* donnent un allongement rapide à la barre de fer, abstraction faite de la forme à lui donner. Les cannelures ovales jouent un grand rôle dans ce genre, car on peut avoir avec elles une forte pression par la hauteur de la cannelure. Les *cannelures profilantes* donnent la forme demandée pour l'échantillon fini, par des changements successifs de section, avec des diminutions correspondantes dans la grandeur de cette section. Dans chacune de ces cannelures, tant que le paquet est encore très chaud et par suite malléable, on emploie une très grande diminution dans la section, et il n'est pas rare de prendre pour cela des cannelures de champ. Le nombre des cannelures profilantes varie avec la forme de l'échantillon. Les *cannelures finisseuses* ont pour but de terminer le profil par les dernières passes, et de donner à l'échantillon une surface unie. Dans ces cannelures, il n'y a généralement que très peu de pression, et il faut tenir compte du retrait. A proprement parler, il n'y a que la dernière cannelure employée qui puisse être considérée comme finisseuse, car il arrive souvent, comme dans les gros ronds, que chaque cannelure intermédiaire est une finisseuse. Quelquefois on emploie deux finisseuses pareilles, à côté l'une de l'autre, pour que dans la suite, quand celle que l'on a employée d'abord a trop servi, on ait recours à une autre pour conserver au profil toute son exactitude : nous verrons un exemple de ces deux cannelures finisseuses en parlant des cannelures pour rails. D'après une classification plus superficielle, on ne compte que deux sortes de cannelures, les *ébaucheuses* et les *finisseuses*. C'est le cas pour les cannelures simples du laminage des fers ordinaires, et, là, cette appellation est convenable. En effet, dans ces fers, tous les cylindres sont divisés en deux sortes, ébaucheurs et finisseurs. Les cannelures nécessaires à l'étirage d'une espèce donnée de fer ne sont pas toujours renfermées dans deux paires de cylindres; quelquefois elles sont toutes dans une seule paire, mais le plus souvent aussi dans trois et même cinq paires de cylindres. La raison pour laquelle les cannelures employées sont réparties sur plusieurs paires de cylindres n'est pas toujours dans le développement nécessaire de la table des cylindres; souvent c'est pour obtenir simplement la place pour un personnel de lamineurs plus considérable, avec lequel il soit possible d'avoir en même temps plusieurs passages simultanés; ou bien pour pouvoir laminer en avant et en arrière, sans employer de *trios* ou trains à trois cylindres superposés. Après cet aperçu et avant d'entrer dans le détail de la construction des cannelures, il est utile de parler de leurs conditions de travail, parce que la conception, la discussion raisonnée d'un cylindre pour une forme donnée de profil, doivent s'appuyer là-dessus.

Toute cannelure, quelle que soit la forme qu'on lui donne, doit exercer dans le passage du fer une *pression*, c.-à-d. un effort perpendiculaire à l'axe du cylindre. Une pression ne peut s'exercer sur le fer introduit dans une cannelure que si dans certaines limites il résulte du passage de la barre au laminoir une section de celle-ci à chaque fois plus petite. Chaque cannelure a déjà la largeur qu'avait la barre en raison de son passage précédent, de sorte que la largeur reste la même. En partant de ce principe, la barre à laminer doit avoir des dimensions horizontales qui ne peuvent jamais être plus grandes que la cannelure elle-même. Les laminoirs ne peuvent donc prendre une largeur de fer plus grande que la cannelure. On ne peut introduire et avaler un semblable morceau de fer sans que l'excédent de largeur ne soit coupé par les cordons qui limitent la largeur de la cannelure, ou ne soit laminé par eux sous forme de *bavures minces*. Pour faciliter l'entrée de la barre, les cannelures qui se suivent doivent être construites surtout de manière qu'une d'elles soit plus étroite que la suivante. Cette différence varie depuis quelques dixièmes de millimètres jusqu'à plusieurs millimètres. Les cannelures appartenant à un même laminage et se suivant, doivent être par conséquent de plus en plus larges, comme cela est en réalité quand la barre n'est pas retournée à chaque passage ou bien l'est à 180°. Mais pour l'entrée de certaines cannelures de champ, comme dans toutes celles où la barre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

doit être tournée de 90°, comparativement à sa position dans le passage précédent; par exemple, comme dans les cannelures ogives et carrées, il y a une autre relation de largeur, car là, dans la barre de fer, la hauteur devient la largeur; dans ce cas, les cannelures consécutives sont presque toutes construites de manière que la hauteur de la cannelure, immédiatement précédente, soit quelquefois plus petite que la largeur de celle qui suit. En outre, il y a une autre manière de diminuer l'élargissement successif des cannelures, et même on peut le faire disparaître complètement. C'est par un léger évasement fait vers le fond de la cannelure; on emploie ce moyen d'autant plus fréquemment qu'il répond à un autre but important, qui est de faciliter pour la barre la sortie de la cannelure. Quoiqu'il n'y ait de pression exercée directement que de haut en bas, il peut cependant y avoir une pression latérale indirecte; car la barre de fer à laminer, étant plus ou moins molle, transmet la pression verticale non en haut suivant la longueur, mais en travers et dans la largeur de la cannelure, et quand, dans cette dernière direction, il ne se présente pas un vide suffisant pour la libre expansion du métal, il y a une pression latérale contre la cannelure; les côtés de la cannelure sont solides et résistants, et ils supportent une pression qui s'appelle *pression latérale*. Cette pression latérale sera pour une pression verticale donnée d'autant plus forte que la largeur de la cannelure laissera moins de place à l'élargissement, c.-à-d. que celle-ci sera plus étroite; comme la largeur de la cannelure est immuable, la pression latérale sera d'autant plus forte que la pression sera plus intense. Pour que la barre laminée ait des angles vifs, la cannelure doit être telle que la pression latérale ait une certaine intensité. Une pression latérale trop forte fatigue le cylindre et occasionne dans les cannelures roulantes ou emboîtées la formation de *coutures*, *bavures*, à l'endroit de la séparation des deux cylindres, lequel ne peut et ne doit pas être complètement fermé. Il faut donc pour l'étirage des barres, comme c'est le cas dans les cannelures préparatoires qui demandent beaucoup de pression, que les cannelures aient suffisamment de largeur; c'est pourquoi les cannelures ovales donnent un bon laminage.

Les règles générales du tracé des cannelures sont relatives à leur décroissance et à leur profil. Pour déterminer l'échelle de décroissance, il faut tenir compte des qualités différentes des fers et des aciers. Le fer, qui est très malléable à chaud, est, en général cassant à froid; il peut supporter les pressions les plus fortes et, par suite, la décroissance des cannelures sera plus grande. Le fer de la meilleure qualité, le fer entièrement nerveux, le fer à grain et l'acier fondu demandent une décroissance moyenne. Tel est aussi le fer rouverin; on peut cependant tourner la difficulté dans le cas de fer rouverin en donnant au contraire une très forte décroissance, quand il est possible de réduire ainsi le nombre des cannelures; la pièce est laminée avant d'être arrivée à la couleur où le fer casse. L'acier dur supporte la décroissance la moins forte. La décroissance doit, dans chaque partie de la cannelure, être proportionnelle à la section, afin que chaque partie de cette section, même si elle est irrégulière, se lamine uniformément. Cette règle s'applique surtout aux dernières cannelures; il faut généralement tenir compte, dans cette détermination, de la résistance des cylindres et de la force de la machine. Quant au profil, on distingue les *fers marchands* qui comprennent toutes les sections régulières ou oblongues, et les *fers profilés* ou *spéciaux* qui renferment toutes les sections. En général, les paquets et les lingots ont une section rectangulaire que l'on doit transformer progressivement pour arriver au profil et autant que possible dans les premières cannelures, parce que les variations, dans l'uniformité de la décroissance, se font d'autant moins sentir que la masse est plus considérable. On a diminué les difficultés en donnant aux paquets la forme du profil fini. Les cannelures ne doivent jamais être creusées dans un cylindre à plus de 1/4 de son diamètre, et les plus profondes doivent toujours être situées vers les extrémités du cylindre. Il faut attacher le plus grand soin à ce que la décroissance des cannelures soit le plus régulière et le plus exacte possible. Elle peut être plus rapide dans les cylindres ébaucheurs que dans les finisseurs; pour les fers profilés, elle est ordinairement très faible dans la dernière cannelure qui diffère du profil fini de tout le retrait que prend le métal en se refroidissant. Les cannelures des cylindres dégrossisseurs ont une décroissance qui varie de 1/8 à 1/15, suivant qu'ils servent au laminage du fer ou de l'acier. Les laminoirs à blooms ont une décroissance de 1/7 à 1/5 et les dégrossisseurs à cannelures emboîtées de 1/5 à 1/3. On dépasse rarement ces limites; ordinairement elles restent comprises entre 1/15 et 1/3. Les cannelures d'un laminoir à fers plats sont construites de manière à pouvoir laminer un grand nombre de dimensions différentes; c'est pourquoi on ne peut pas toujours appliquer à ce cas un rapport de décroissance déterminé. De la première cannelure du dégrossisseur à celle du finisseur, on admettra une décroissance de 1/3, mais dans les cannelures suivantes il est bon de ne pas dépasser 1/8. Toutes les cannelures peuvent être finisseuses, sauf les premières où il ne se forme pas encore d'arêtes vives. En élevant ou abaissant le cylindre supérieur, on obtient un grand nombre d'épaisseurs différentes, tandis que la largeur est toujours limitée et n'augmente qu'autant qu'il est nécessaire pour que la barre passe facilement d'une cannelure à la suivante. Elle est pour les gros fers de 2 millim. et descend, pour les petits fers, à 0,8 millim. Pour les cannelures roulantes simples, le mâle doit avoir au maximum 1,5 millim. à 3 millim. de diamètre de plus que la femelle. Pour les cannelures plates emboîtées, la femelle doit être entaillée assez profondément pour que le diamètre de la face inférieure de la cannelure ait de 2,5 millim. à 10 millim. de moins que le diamètre de la face du mâle. Dans les fers profilés, il arrive souvent que les 2/3 de la hauteur de la cannelure sont au-dessous de la ligne médiane des axes du cylindre. Dans les plus grands ébaucheurs et surtout dans les cannelures droites ou de champ, il y a des différences de diamètre des faces de travail des cannelures depuis 5 millim. jusqu'à 25 ou 30 millim. et même plus.

Nous n'entrerons pas dans le détail du tracé des cannelures pour ogives, ronds, plats, fers spéciaux, etc.; nous donnerons comme exemple le tracé des cannelures pour rails. Le problème à résoudre est le suivant: connaissant le profil du rail fini, construire le profil à chaud, c.-à-d. y ajouter le retrait suivant la hauteur du rail, la largeur du champignon, la largeur et l'épaisseur du patin. On fait l'épaisseur de l'âme plus faible de 1/3 à 1/4 de millim., parce que l'âme devient toujours plus épaisse que la cannelure finisseuse ne l'indique, ce qui s'explique parce qu'elle s'étend toujours plus que le champignon ou le patin, et, par suite, reprend toujours un peu d'épaisseur, après que le rail a quitté le laminoir. Quand on a déterminé par expérience les cannelures les plus convenables pour une qualité de fer donnée, il est facile d'en déduire le rapport de décroissance, et on peut l'appliquer avec la même matière à tous les profils de rails, avec la certitude d'obtenir un bon laminage.

L'acier présente au laminage des propriétés particulières et ne peut être traité comme le fer; il ne s'étend que peu latéralement et les cannelures successives ne peuvent présenter par suite beaucoup d'élargissement. Il ne supporte que peu de pression latérale et on ne peut lui donner en largeur ce qui lui manque en hauteur. Si dans une partie d'une cannelure on cause une pression beaucoup plus grande que dans les autres parties, cela n'a pas pour effet, comme pour le fer, de transporter la masse d'un côté vers l'autre, mais la partie la plus fortement tendue emporte les autres avec elle, et celles-ci deviennent plus faibles que les dimensions de la cannelure qui alors ne se remplit pas entièrement. On explique, de cette manière, comment il se produit parfois dans les rails d'acier des tensions qui donnent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lieu ultérieurement à des ruptures, sans que cela provienne de la matière elle-même. Cela vient uniquement de ce qu'on lamine quelquefois l'acier dans des cylindres dont les cannelures ne sont pas rigoureusement tracées dans les rapports voulus. L'acier, lors même qu'il est plus tendre et plus résistant que le fer, ne supporte pas une entaille vive; il ne se prête pas non plus à un travail inégal; c'est pourquoi il faut augmenter le nombre des cannelures et passer plus insensiblement de la section carrée au profil désiré. Les dernières cannelures doivent tout spécialement produire une pression égale dans toutes leurs parties.

Tout ce qui précède s'applique non seulement à la disposition formée par deux cylindres, mais encore à l'agencement à trois cylindres, qui a reçu le nom de *trio*. Dans ce cas, les cannelures sont formées par le cylindre du milieu et les deux cylindres qui l'encadrent, et l'on peut ainsi utiliser tous les passages de la barre, tandis qu'avec deux cylindres, l'entraînement de la barre ne pouvant se faire que dans un sens, son retour après le tirage dans la cannelure doit se faire à vide et sans aucun effet utile produit. Les trios permettant ainsi de faire à peu près un travail double avec la même main-d'œuvre devraient être presque exclusivement employés; mais ils ont l'inconvénient d'exiger une installation plus coûteuse et d'immobiliser un plus grand nombre de cylindres; aussi a-t-on cherché à éviter le retour à vide par une autre disposition qui consiste à changer, avec chaque passage, le sens de la rotation des cylindres, de manière à permettre d'engager la barre des deux côtés. Cette manière d'opérer, qui entraîne nécessairement une perte de temps au moment du changement de marche, ne peut s'appliquer évidemment qu'à des laminoirs marchant à une vitesse relativement faible et élaborant de grosses pièces; mais alors on a l'avantage de pouvoir opérer tout le laminage sans être obligé de les soulever. Les cylindres de laminoirs sont, comme nous l'avons dit, animés d'un mouvement de rotation qui peut leur être transmis de la manière la plus simple, par la bielle et la manivelle d'une machine à vapeur. Les cylindres peuvent être, pour nous servir d'une expression usuelle, attaqués directement par la machine ou bien mis en mouvement au moyen d'engrenages plus ou moins multipliés. On préfère l'attaque directe lorsque la vitesse à donner aux cylindres le permet, c.-à-d. ne dépasse pas 100 tours par minute; au delà de cette vitesse, les engrenages doivent être utilisés. Dans ces derniers temps, on a commencé à remplacer les engrenages par des courroies ou par des câbles dans les trains servant à la fabrication du produit désigné sous le nom de machine et qui constitue la matière première des tréfileries; les cylindres de ces laminoirs font plusieurs centaines de tours par minute et les pistons des machines à vapeur ne sauraient les suivre dans cette voie. Nous n'entrerons pas dans le détail des machines motrices par lesquelles les cylindres de laminoirs sont actionnés; nous dirons seulement que ces machines rentrent toutes, en général, dans le type des machines horizontales soit à un cylindre, soit à deux cylindres conjugués; les machines verticales type pilon se rencontrent assez rarement. Munies de puissants volants dont le poids dépasse parfois 100 tonnes, faisant un large emploi des appareils de détente et de condensation les plus perfectionnés, elles atteignent aujourd'hui 5,000 et même 6,000 chevaux. Nous ne parlerons pas ici des laminoirs à blindages et à bandages décrits dans d'autres articles (V. Blindage [Métall.], t. VI, p. 1133, et Bandage [Industr.], t. V, p. 218). Les fers plats se font dans des cylindres dont l'écartement possible peut permettre de donner à la barre une épaisseur variant entre des limites assez larges. Mais, en général, on ne fait guère sur un même cylindre qu'une ou deux largeurs, très rarement trois, car la longueur de la table est limitée par la résistance de la fonte à la rupture par flexion entre les cages qui supportent ses extrémités. Il en résulte que la fabrication des fers plats nécessite un magasin de cylindres considérable, surtout si on veut laminer de larges plats, dont une paire de cylindres ne peut faire qu'une largeur. Dans le but d'éviter un grand nombre de cylindres, Daelen, directeur des forges de Hœrde (Westphalie), a inventé le *laminoir universel* (V. Blindage). Il se compose de deux cylindres horizontaux et analogues à ceux qui servent à laminer la tôle; leur écartement plus ou moins grand sert à donner l'épaisseur de la barre, tandis que deux cylindres verticaux, pouvant se rapprocher par le calage de pignons, donnent la largeur de la barre. La cannelure se trouve formée par l'ensemble des quatre cylindres. Les cylindres verticaux se placent ordinairement derrière les cylindres horizontaux et, comme après le passage, il y a eu allongement de la barre, ils marchent à une vitesse plus grande. On leur donne peu ou point de pression; il suffit, en effet, que les angles soient vifs et les bords polis, un excès de pression ferait gondoler la barre, par suite du peu de compressibilité du métal.

Le fer et l'acier doux se laminent à une température relativement élevée. Il en résulte que la modification moléculaire qu'ils subissent dans le travail du laminage est assez faible. Sauf pour les tôles minces et quelques étirages exceptionnels, le recuit, destiné à remettre les molécules dans leur état normal, n'a lieu que lorsque le travail est terminé. Pour les autres métaux que le fer, la température à laquelle se fait le laminage est généralement peu élevée; il en résulte une aigreur, un écrouissage communiqués au métal après un certain amincissement, ce qui force, en général, à interrompre l'étirage par une série de recuits. Le cuivre et surtout le laiton demandent des précautions de ce genre. Le zinc se lamine au-dessous du rouge; quant au plomb et à l'étain, ils peuvent se laminer à froid. Le laminage de l'or, de l'argent, du maillechort, du chrysocale, du similor, etc., demande, en général, plus de précision que celui de la planche de laiton (V. Laiton); aussi doit-on rejeter complètement le laminage en trousses où l'épaisseur n'est jamais bien régulière, puisqu'une partie trop épaisse d'une planche peut correspondre à une partie trop mince des planches supérieures ou inférieures, et donner, par conséquent, la même épaisseur totale. On ne travaille les planches ou bandes de ces métaux qu'une à une au moyen de cylindres profilés à cet usage, c.-à-d. bombés suivant la largeur de la pièce à laminer. En outre, ces cylindres, entraînés toujours l'un par l'autre à l'aide de pignons, sont fortement graissés à l'huile, de façon à réduire au minimum l'effort et le travail. L. Knab.

LAMINAIRE (V. Laminariées).

LAMINARIÉES (Bot.). Tribu d'Algues Phéosphorées, à thalle vert olive, massif, à croissance intercalaire, comprenant les genres *Laminaria*, *Alaria*, *Agarum* (mers arctiques), *Macrocystis*, *Lassonia* (mers antarctiques). Ces genres se distinguent par la disposition de la fronde et des sores sur cette dernière. La forme générale est celle d'une feuille longuement pétiolée, fixée aux rochers par un crampon rameux. Pied cylindrique, à région centrale médullaire formée de cellules longues et à couche corticale externe constituée par deux cellules isodiamétriques et qui contient parfois des canaux gommifères. La zone de croissance intercalaire est au point d'union du pied et de la lame. Les sporanges occupent la partie centrale du thalle. Les spores sont allongées, ellipsoïdes, colorées en vert olivâtre à une extrémité, munies d'un point rouge à l'autre, portant deux cils vibratiles, renfermées dans un périspore hyalin et entourées de paranémates claviformes, simples, inarticulés, denses, situés verticalement sur la surface plane de la fronde. La Laminaire digitée (*Fucus digitatus* de Linné), qui est employée dans certains pays comme engrais et même comme aliment, est utilisée en médecine comme corps dilatant pour remplacer l'éponge préparée (V. Utérus). On se sert des fragments desséchés de la tige. Ceux-ci, noirs et fermes, de la grosseur d'une plume d'oie, peuvent se gonfler, au contact des liquides de l'économie, d'une façon progressive et régulière, au point de sextupler de volume. C'est cette propriété qu'on a utilisé pour dilater les trajets fistuleux, les conduits naturels anormale-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment rétrécis (conduit auditif externe, orifice du col de l'utérus, trompe d'Eustache). Avant de les introduire dans les cavités que l'on veut dilater, on les râpe et on les plonge quelques minutes dans l'eau tiède. Henri FOURNIER.

LAMINEUX (Tissu) (V. CONJONCTIF).

LAMINOIR (Industr.) (V. LAMINAGE).

LAMIRAL (Dominique HARCOURT), voyageur français, né à Lyon vers 1750, mort en 1795. Secrétaire d'*Eyriès* (V. ce nom), il le suivit au Sénégal. Il a laissé deux ouvrages assez curieux: *l'Affrique et le peuple affriquain* (Paris, 1789, in-8) et *Mémoire sur le Sénégal* (1791, in-4).

LAMIRAULT (Henri), éditeur français, né à La Chapelle-du-Noyer, près de Châteaudun, le 15 juil. 1854. Il fut d'abord petit clerc de notaire et ensuite commis dans une maison de librairie, où il profita des facilités particulières que lui procurait cet emploi pour parfaire son instruction. Appelé sous les drapeaux en 1875, il connut au régiment Joseph *Baer* (V. ce nom), avec lequel il se lia d'amitié. Parvenu rapidement au grade de sergent-major, il songea à faire sa carrière dans l'armée, mais une grave maladie l'empêcha de donner suite à ses projets. Il vint alors à Paris où Baer l'attacha, en qualité de chef des services techniques, à l'œuvre qu'il venait de fonder. M. Lamirault s'est depuis lors consacré tout entier à la *Grande Encyclopédie* dont il est devenu l'éditeur en avr. 1886 (V. ENCYCLOPÉDIE). Hartwig DERENBOURG.

LAMIRAUX (François-Gustave), général français, né à Strasbourg le 26 mai 1830. Elève de Saint-Cyr, capitaine en 1859, il prit part à la campagne d'Italie. Chef de bataillon pendant la guerre de 1870, il assista aux batailles livrées sous Metz et fut interné en Allemagne lors de la reddition de la place. Colonel le 30 nov. 1880 et général de brigade en 1886. En 1893, il a été mis à la tête de l'Ecole supérieure de guerre et a fait paraître dans la même année: *Etudes pratiques de guerre*, qui eurent dans l'armée un certain retentissement. E. BERNARD.

LAMIUM (Bot.) (V. LAMIER).

LAMMA (Agostino), peintre italien, né à Venise vers 1636, mort en 1700. Il eut pour maître Antonio Calza et imita Mattheus Stomm (Matteo Stomo), ce peintre de batailles allemand, qui vivait alors à Venise. Lanzi a vu au Palazzo Curti une œuvre importante de Lamma, *le Siège de Vienne*.

LAMMERMUIR (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 150).

LAMMERS (Gustav-Adolph), théologien norvégien, né à Copenhague en 1802, mort en 1878. Fils d'un capitaine d'artillerie, il vint tout jeune à Christiania et y fit ses études. En 1827, il était aumônier de l'hôpital de Trondhjem, puis fut pasteur dans diverses paroisses. Il voyagea pendant les années 1848 et 1849 en France et en Italie, et, en 1856, obtint sa pension de retraite. On la lui retira peu après, parce qu'il avait fondé une Eglise dissidente, qui prit rapidement une certaine extension, surtout dans les campagnes. Sa pension lui fut rendue en 1861; il passa d'ailleurs presque tout le reste de sa vie à l'étranger, s'occupant principalement d'art chrétien. Son rôle dans l'histoire du mouvement religieux en Norvège est très important. On lui doit un très grand nombre d'articles de polémique et la création d'une revue mensuelle: *Communications aux et des communautés* (menigheder), *apostoliques chrétiennes*. Th. C.

LAMMERVILLE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville; 664 hab.

LAMNA (Ichtyol.). Genre de Poissons cartilagineux (Palæichtyes), de l'ordre des Chondroptérygiens Plagiostomes, section des Selachoïdés et de la famille des Lamnidæ, renfermant des animaux au corps fusiforme, à peau recouverte de très petites scutelles; le museau est pointu, les dents sont aiguës, non dentelées, à bords lisses et portant un cône pointu, simple ou double de chaque côté de la base seulement chez les adultes. Ce genre ne comprend qu'une seule forme, le *Lamna cornubica*, connu des pêcheurs de nos côtes sous les noms de *Nez*, de *Taupe* et de *Touille* sur les côtes de la Charente-Inférieure. Souvent de 5 m. de long, ce poisson est d'une teinte ardoisée sur le dos et blanchâtre sous le ventre. C'est un des Requins les plus voraces; il se réunit en petites troupes lorsqu'il se met en chasse, et s'attaque à tous les poissons comme à tout ce qu'il rencontre, et même à l'homme. Sa chair est assez estimée sur nos côtes. Rondelet écrit qu' « elle est blanche, pas fort dure, ni de mauvaise senteur ». On mange fréquemment les jeunes sur les côtes de la Charente-Inférieure. A l'île d'Oléron notamment, nous avons pu nous assurer que le goût de ce poisson est identique à celui de la raie, et que l'un peut être servi pour l'autre sans qu'une différenciation puisse être établie. ROCHEB.

BIBL.: GUNTHER, *Study of Fishes*. — CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. génér. des Poissons*.

LAMNAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail; 1,092 hab.

LAMO (Pietro), peintre italien, né à Bologne, mort en 1578. Elève d'Innocenzo da Imola, il est moins connu par ses fresques de San Francesco que par son ouvrage resté manuscrit sur les œuvres d'art de Bologne, qu'il composa vers 1560, et qu'il intitula *La Graticola* (le Gril), à cause du procédé bizarre qu'il avait employé de diviser la ville par carrés égaux, comme un tableau qu'on met au carreau (en italien *graticolare*). Cet ouvrage a été mis à contribution par tous les historiens de l'art bolonais.

BIBL.: MALVASIA, *Le Pitture della città di Bologna*; Bologne, 1755, in-8. — GUALANDI, *Memorie originali risguardanti le belle arti*; Bologne, 1840, 6 vol. in-8. — LANZI, *Storia pittorica dell'Italia*; Milan, t. IV.

LAMOIGNON. Famille nivernaise, appartenant à la noblesse de robe, et d'où sont sorties les branches de Basville, de Courson, de Blancmesnil et de Malesherbes. D'après Moréri, elle tirait son nom du fief de Lamoignon, situé dans le faubourg de Donzy, et qu'elle possédait depuis le XIIIe siècle; mais l'illustration de la famille ne date réellement que du XVIe. Armes: *losangé d'argent et de sable, au franc-quartier d'hermine*. H. MONIN.

LAMOIGNON (Guillaume de), né à Paris le 23 oct. 1617, mort à Paris le 10 déc. 1677. Avocat au parlement le 19 avr. 1635, conseiller le 14 déc. suivant, maître des requêtes le 15 déc. 1644, premier président le 2 oct. 1658, il obtint, en 1670, l'érection de la terre de Basville en marquisat, et celle de la terre de Courson en comté. Après avoir quelque temps pris part à la fronde parlementaire, il sut se rallier à temps et avec éclat au parti du roi qui le combla de faveurs. Il présida au célèbre procès de *Fouquet* (V. ce nom), mais, comme il songeait à l'innocenter, fut remplacé par Séguier. Il obligea Colbert à partager avec lui et avec plusieurs magistrats la gloire de la réforme législative; il l'emporta aussi sur ce ministre lorsqu'il obtint au conseil, avant la guerre de Hollande, que le roi ferait un emprunt au lieu de créer de nouveaux impôts. Il ne cessa de travailler, avec Foucroy et Auzanel, à l'immense entreprise de l'unification et de la coordination des lois françaises. A Basville, il se plaisait à recevoir les hommes de lettres, Racine, Boileau, auquel il donna l'idée du *Lutrin*. Il mourut sans être arrivé au but suprême de son ambition, le titre de chancelier. H. MONIN.

BIBL.: FLÉCHIER, *Oraison funèbre du président de Lamoignon, prononcée le 18 févr. 1679 en l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; Paris, 1679, in-8.

LAMOIGNON (Nicolas de), administrateur français, né à Paris le 26 avr. 1648, mort à Paris le 17 mai 1724, second fils du précédent et de Madeleine Potier. Il prit, à la mort de son père, le surnom de Basville, sous lequel il est surtout connu. Avocat au parlement (1666), bailli d'épée et gouverneur du château de Limours (1668-69), conseiller au parlement (1670), maître des requêtes (1673), il fut successivement envoyé comme intendant dans les généralités de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Languedoc, où il succéda le 13 août 1685 à Daguesseau; il se retira de lui-même en mai 1718, et vécut six ans encore dans la retraite. Muni de pleins pouvoirs contre les protestants, il exécuta rigoureusement à leur égard les articles de l'édit qui révoquait l'édit de Nantes. Il subordonna

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

entièrement à l'action administrative et les Etats de Languedoc, et le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, et les généraux qui furent envoyés dans la province pour y réprimer les *Camisards* (V. ce mot). Sans pouvoir réformer à fond un système financier des plus compliqués, sorte de transaction séculaire entre les droits du roi, ceux des contribuables, et surtout les privilèges des évêques, des barons, et de la bourgeoisie municipale, il s'efforça du moins d'en prévenir et d'en réprimer les abus les plus criants. Elève de Colbert en matière économique, il « protégea », mais par des moyens souvent douteux et parfois tyranniques, l'agriculture, la draperie, la soierie languedociennes. Il poursuivit ou commença d'importants travaux publics (canal des Etangs, port de Cette, etc.). Il laissa un *Mémoire* d'un caractère apologétique et administratif, écrit en 1698 pour l'instruction du dauphin, publié en 1724 à Amsterdam (lire Marseille), avec une préface anonyme. Ce *Mémoire* compterait parmi les plus intéressants de l'époque, s'il n'avait été imprimé avec des fautes énormes soit de chiffres, soit de noms propres. C'est principalement par sa correspondance avec les contrôleurs généraux et avec les ministres de la guerre que l'on peut se rendre compte de l'importance de ce personnage, et de la vérité du mot de Saint-Simon, qui l'appelle « le roi et tyran du Languedoc ». Il eut pour successeur de Bernage. H. Monin.

Bibl.: H. Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville*; Paris, 1884, in-8. — V. Camisards.

LAMOIGNON (Chrétien-François de), homme d'Etat français, né à Paris le 18 déc. 1735, mort le 15 mai 1789. Conseiller au parlement le 5 sept. 1755, président à mortier en avr. 1758, il devint garde des sceaux de France en 1787. Après avoir pris part à la lutte du parlement contre la royauté, à son exil en 1772, et collaboré à la *Correspondance*, satire périodique dirigée contre le parlement Maupeou, après avoir triomphé avec sa compagnie, que Louis XVI réinstalla dès son avènement, il se tourna du côté du pouvoir absolu, aussitôt que le prince lui eut donné la succession de Hue de Miromesnil. Il travailla, dans le ministère que dirigeait l'archevêque *Loménie de Brienne* (V. ce nom), aux édits impopulaires qui furent présentés à l'Assemblée des notables de 1787. Devant la résistance du parlement, il reprit, sous le nom de bailliages royaux et de cour plénière, tout le plan de Maupeou (édit du 8 mai 1788). Mais le roi et les ministres durent plier sous l'indignation, et Lamoignon, renié par tous les partis, se donna vraisemblablement la mort dans sa propriété de Basville, d'un coup de fusil : la famille fit répandre le bruit d'un accident de chasse. H. Monin.

LAMOIGNON de Malesherbes (V. Malesherbes).

LAMONCE (Les de). Famille d'artistes français des XVIIe et XVIIIe siècles. *Jean* de Lamonce, né à Lyon vers 1640, fut, de 1670 à 1690, peintre et architecte de S. A. l'électeur de Bavière pour lequel il peignit des portraits et des tableaux de sainteté, en même temps qu'il faisait agrandir et décorait plusieurs châteaux de cet électeur. De retour à Lyon, il y fit exécuter avant 1700 la chaire de marbres précieux avec bas-reliefs de bronze doré du grand collège des jésuites de cette ville. Plusieurs œuvres de Jean de Lamonce ont été gravées par J.-G. Ambly, Daudet, C. Duflos et Poilly. — *Ferdinand*, fils du précédent, naquit à Munich en 1678 et mourut à Lyon le 30 sept. 1753. Après avoir fait ses études d'architecture à Paris et les avoir complétées par un voyage en Italie, cet architecte se fixa à Lyon où il fit exécuter des travaux considérables, façade principale, ailes et dôme de l'Hôtel-Dieu, et fit commencer la Loge du change, plus tard convertie en temple protestant et terminée, ainsi que l'Hôtel-Dieu, par J.-G. Soufflot. On doit aussi à Ferdinand de Lamonce la construction des quais du Rhône, depuis la chapelle du Saint-Esprit jusqu'au port de l'Hôpital; de nombreux travaux dans les églises de Lyon et les plans de l'avant-dernier sanctuaire de Fourvières, remplacé vers le milieu de ce siècle par la chapelle actuelle près de laquelle s'élève une nouvelle et riche église encore inachevée. Ch. Lucas.

LAMONGERIE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Uzerche; 365 hab.

LA MONNERAYE (C.-A., comte de) (V. Monneraye).

LA MONNOYE (Bernard de), littérateur français, né à Dijon le 15 juin 1641, mort à Paris le 15 oct. 1728. Avocat au parlement de Dijon (1662), il se distingua en remportant cinq fois le prix de poésie à l'Académie française (1671-85), où il fut admis le 23 déc. 1713. Auteur d'une édition très curieuse du *Menagiana* (1715, 4 vol.) dont l'apparition suscita une vive polémique, La Monnoye a beaucoup écrit. Citons : *Remarques sur les jugements des savants de Baillet* (Paris, 1722, 7 vol.); *Poésies françaises* (La Haye, 1716, in-8), et son chef-d'œuvre, *les Noëls bourguignons* (1700-2), qui a eu de très nombreuses éditions. R. S.

Bibl.: R. de Juvigny, *Mémoire sur La Monnoye*, 1769, 2 vol. in-4. — Girault, *Particularités inédites ou peu connues sur La Monnoye, Crébillon et Piron*; Dijon, 1822, in-8. — Peignot, *Nouvelles Recherches sur la vie et les ouvrages de La Monnoye*; Dijon, 1832, in-8.

LA MONNOYE (Jean-Baptiste-Alexis-Léon d'Affry de), jurisconsulte français, né à Paris le 26 mars 1823. Avocat au barreau de Paris (1844), secrétaire de la conférence des avocats (1847-48), il fut nommé en 1850 greffier de la chambre civile de la cour de cassation en 1871, juge de paix du IVe arrondissement de Paris et démissionna en 1880. On a de lui une *Théorie et pratique et l'expropriation pour cause d'utilité publique* (Paris, 1859, in-8; 2e éd., 1879, 2 vol. in-8) qui fait autorité; une traduction en vers du *Marchand de Venise* et de *Roméo et Juliette* de Shakespeare; une traduction de *Richilde* de Musœus; *les Trois Sœurs, chronique du temps passé* (1889, in-8); *Vers le Pôle nord, la Norvège, Venise* (1890, in-8).

LAMONT (Johann de), astronome et physicien allemand, d'origine écossaise, né à Braemar (comté d'Aberdeen) le 13 déc. 1805, mort à Bogenhausen, près de Munich, le 6 août 1879. Envoyé à douze ans dans le monastère écossais de Ratisbonne, il demeura en Allemagne, fut admis, très jeune, à l'observatoire de Bogenhausen, près de Munich, dont il devint directeur en 1835. Il était, en outre, depuis 1852, professeur d'astronomie à l'université de Munich. Il faisait partie de l'Académie des sciences de cette ville et de la plupart des sociétés savantes de l'étranger. Il a joui d'une grande réputation comme astronome et comme physicien. Au premier rang de ses nombreux et importants travaux, il faut placer son grand catalogue d'étoiles, dont 34,000, de faible grandeur, avaient été calculées par lui (années 1840 et suiv.), sa détermination de la masse d'Uranus par l'observation des satellites de la planète, ses recherches magnétiques qui furent de sa part l'objet de trois grands ouvrages : *Handbuch des Erdmagnetismus* (Berlin, 1849, in-8); *Astronomie und Erdmagnetismus* (Stuttgart, 1851, in-8); *Handbuch des Magnetismus* (Leipzig, 1860, in-8). On lui doit encore quelques autres publications à part, entre autres des *Observationes astronomicæ* (Munich, 1833-57, 26 vol.) et plus de cent mémoires épars dans les *Astronomische Nachrichten*, dans les *Annalen* de Poggendorff, dans les divers recueils de l'Académie des sciences de Munich, dans celui de la Société autrichienne de météorologie, enfin dans les *Jahrbuch der Sternwarte bei München* (1838-40) et les *Annalen für meteorologie* (1824-44), fondés et dirigés par lui. L. S.

Bibl. : Schafhæutl, *J. von Lamont*, dans les *Jœrg's hist.-polit. Blættern*, 1880, p. 54. — Orff, *J. von Lamont*, dans le *Carl's Repertorium*, 1880, p. 685. — Liste de ses mém. dans le *Catal. of scientif. papers* de la Soc. roy. de Londres, t. III, VIII et X.

LA MONTAGNE (Pierre de), poète français, né à Langon en 1755, mort vers 1825. Auteur de nombreuses poésies ou comédies en vers. Citons : *les Nouvellistes* (1780, in-8); *la Physicienne* (1781, in-8); *la Théâtromanie* (1783, in-3); *l'Enthousiasme* (1785, in-8), comédies; *Arabella*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et Altamont (1791, in-8), tragédie ; *Poésies diverses* (1789, in-8) ; *Laure et Pétrarque* (1822, in-8) et plusieurs traductions de l'anglais.

LAMONTÉLARIE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. d'Anglès ; 587 hab.

LAMONTGIE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux ; 1,174 hab. Fours à chaux. Intéressante église romane au hameau de Mailhat.

LAMONTJOIE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas ; 826 hab.

LAMONZIE-MONTASTRUC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac ; 694 hab.

LAMONZIE-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès ; 1,152 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Bordeaux au Buisson.

LAMORICIÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Oran, arr. de Tlemcen ; 1,771 hab. Stat. du chem. de fer d'Oran à Ras-el-Ma. Mines de phosphate de chaux.

LAMORICIÈRE (Christophe-Léon-Louis JUCHAULT DE), général français, né à Nantes le 5 févr. 1806, mort à Prouzel (Somme) le 11 sept. 1865. Lieutenant du génie en 1828, il alla servir en Algérie dès 1830, s'y fit remarquer par son audace et son intelligence militaire et par ses talents administratifs, organisa notre premier bureau arabe et notre premier régiment de zouaves, devint après de nombreuses actions d'éclat maréchal de camp (21 juin 1840) et, à partir de 1841, le lieutenant le plus actif et le plus heureux de Bugeaud : général de division en avr. 1843, il prit avec le duc d'Aumale la smala d'Abd-el-Kader (16 mai 1843), battit les Marocains à Lalla-Maghnia (10 mai 1844), contribua puissamment à la victoire d'Isly (14 août 1844), fut quelque temps gouverneur général de l'Algérie par intérim (1845) et eut enfin (déc. 1847) la gloire de capturer Abd-el-Kader. Entre temps, il était venu en France et avait été envoyé par les électeurs de Saint-Calais (10 oct. 1846) à la Chambre des députés, où il avait pris place dans les rangs de la gauche dynastique. Il était à Paris quand éclata la révolution de 1848. Il fit de vains efforts dans la journée du 24 févr. pour sauver le gouvernement de Juillet. Représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante (avril), il commanda sous Cavaignac une partie des troupes qui eurent à réprimer l'insurrection de Juin, fut ensuite nommé ministre de la guerre par ce général, qui était devenu chef du pouvoir exécutif, se retira avec lui du pouvoir (20 déc. 1848), combattit la politique de l'Elysée, fit partie de l'Assemblée législative (13 mai 1849), fut chargé, sous le ministère Odilon Barrot, d'une mission diplomatique en Russie, d'où il revint vers la fin de 1849, prit fréquemment la parole en 1850 et 1851 sur les questions politiques, militaires et coloniales, se prononça contre la revision de la constitution (17 juil. 1851), pour la proposition des questeurs (17 nov.), fut arrêté dans la nuit du 2 décembre, expulsé de France peu après (9 janv. 1852) et ne put qu'en 1857 rentrer en France. Il avait refusé de prêter serment à l'Empire. Devenu un des plus fougueux adversaires de la Révolution, il offrit en 1860 ses services au pape qui le mit à la tête de son armée, mais rentra en France après la défaite de Castelfidardo (18 sept.) et la reddition d'Ancône (28 sept.). Depuis lors il ne sortit plus de la retraite.

BIBL. : E. KELLER, *le Général de Lamoricière* ; Paris, 1873, 2 vol. in-8.

LAMORINIÈRE (François), paysagiste belge, né à Anvers en 1828. Sa manière très étudiée et très finie n'exclut pas l'unité de l'ensemble, et sa couleur est souvent d'une très grande finesse. Il a beaucoup produit, et ses tableaux sont appréciés en Amérique autant qu'en Europe. Citons parmi ses œuvres les plus remarquables : *la Wartburg*, *le Bois de Burnham*, à M. V. Lynen ; *Houtencraan*, au roi des Belges ; *le Prinsenvyver*, au musée d'Anvers ; *la Mare*, au musée de Bruxelles ; *les Hêtres*, au musée de Liège. E. DURAND-GRÉVILLE.

LAMORLAYE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 862 hab.

LAMORLIÈRE (Adrien de), historien français, né à Montdidier vers 1560, mort à Amiens le 19 oct. 1639. Il fut chanoine de la cathédrale d'Amiens depuis 1591 jusqu'à sa mort. Il a écrit : *les Antiquitez, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, et le *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons vivantes et esteintes en l'estendue du diocèse d'Amiens*, etc. Ces deux ouvrages ont eu plusieurs éditions, dont la dernière et la plus connue est de Paris (1642, in-fol.).

BIBL. : Edmond SOYEZ, *Adrien de La Morlière, historien d'Amiens*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXXII, 1894, p. 451, in-8.

LA MORLIÈRE (Jacques ROCHETTE DE), homme de lettres et aventurier français, né à Grenoble le 22 avr. 1719, mort à Paris le 8 févr. 1785. Le chevalier de La Morlière, comme on l'appelle plus communément, était fils de Joseph Rochette, conseiller à la chambre des comptes du Dauphiné, et d'Anne de Bücher. Sa famille le destinait au barreau ; mais les extravagances et les déportements auxquels il se livra dès son jeune âge l'obligèrent à l'envoyer à Paris et à le faire entrer dans les mousquetaires du roi. Même dans ce milieu peu scrupuleux, il fit scandale et on l'en chassa « pour des choses déshonorantes », dit le *Journal de Collé*. Dès lors renié par sa famille, qui lui refuse tout subside, il commence une vie d'aventures, se lie avec des hommes de lettres mal famés, Palissot, le chevalier de Mouy, et roule avec eux des salles d'armes aux coulisses et des coulisses aux tripots. Il publie des romans licencieux dans le goût de Crébillon le fils : *Angola, histoire indienne*, qui parut en 1746, eut un grand succès dans les ruelles et les boudoirs. Encouragé, il publia l'année suivante *les Lauriers ecclésiastiques ou Campagnes de l'abbé T.* (Terray), ouvrage obscène, qui lui attira les rigueurs de la police. Exilé de Paris, il se réfugia à Rouen pendant quelques mois ; mais il ne tarda pas à reparaître, et plus effronté, plus querelleur que jamais, une grande épée au côté, il se constitua l'arbitre du théâtre. Tous les soirs on le voyait au parterre, commandant à une bande de jeunes polissons, groupés autour de lui, les applaudissements ou les sifflets. Tout auteur dramatique était tenu de compter avec lui et c'est à l'aide du produit de ces transactions qu'il vivait.

A ce jeu il était devenu odieux à tous les gens de lettres. Ils se vengèrent en sifflant impitoyablement *le Gouverneur*, comédie en prose qu'il donna en 1751 au Théâtre-Italien, et *la Créole* jouée en 1754 au Théâtre-Français et que les acteurs ne purent achever. La Morlière riposta par un factum contre Fréron intitulé *le Contrepoison des feuilles, ou lettres sur Fréron* (1754, in-12). En 1758, nouvel échec avec *l'Amant déguisé*. La muse dramatique lui étant ingrate, il chercha dans les intrigues les ressources qui lui manquaient. Il y mit si peu de scrupules qu'en août 1762 sa famille le fit entrer à Saint-Lazare. Il en sortit au bout de quatre mois et reparut dans le monde « avec un front d'airain », dit Bachaumont. En 1769, il dédie à la Dubarry deux volumes sur le *Fatalisme* et en reçoit une invitation à souper en tête à tête et une bourse de cent louis. Pendant ses dernières années il descendit plus bas dans l'ignominie et, méprisé de tous, il mourut misérablement. On trouvera une bibliographie complète des œuvres de La Morlière dans Octave Uzanne, *Contes du chevalier de La Morlière-Angola* (Paris, 1879, in-8, p. LIV). A. PR.

BIBL. : Ch. MONSELET, *les Aveux d'un pamphlétaire* ; Paris, 1854, in-12. — ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*, II, p. 24.

LAMORVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 264 hab.

LAMOTHE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (E.) de Tartas ; 534 hab.

LAMOTHE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 900 hab.

LAMOTHE-CAPDEVILLE. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. et cant. (E.) de Montauban, sur l'Aveyron ; 713 hab. Ce nom moderne désigne l'ancienne paroisse de Cos, prieuré-cure à la collation de l'évêque de Cahors. Ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lieu de Cos (*Cosa*, *Cossium*) est inscrit sur la carte de Peutinger comme station de la voie antique de Toulouse à Cahors ; on trouve encore dans le pays quantité de débris de l'époque romaine. Le château de *Cossium* existait encore au moyen âge. A Ardus, église du XIVe siècle, reliquaire du XIIe, provenant, dit-on, de l'abbaye de Grandselve.

BIBL. : *Congrès archéologique*, session de 1865. — MOULENQ, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, II, 182 et suiv.

LAMOTHE-GOAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance ; 140 hab.

LAMOTHE-LANDERRON. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole ; 1,164 hab. Stat. du ch. de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Cette. Grande culture de tabac.

LAMOTHE (PIERRE LAMBERT DE), missionnaire français, né à Bucherie le 18 janv. 1624, mort à Siam le 15 juin 1679. Evêque de Bérythe (1660), il eut une part des plus considérables à l'extension de l'influence française au Siam où il fonda une église, un séminaire, un hôpital. Il étendit son action au Tonkin, à la Cochinchine, au Cambodge, avec le titre de gouverneur général de ces missions.

LA MOTHE (GROSTÊTE, sieur de) (V. GROSTÊTE).

LA MOTHE (Le Père), historien français, né en 1680, mort vers 1740. Jésuite, il fut interdit en 1718 pour avoir prononcé un discours contre la politique du gouvernement. Il passa en Hollande où il écrivit force ouvrages sous le nom de La Hode. Citons : *Vie de Philippe d'Orléans* (Londres [La Haye], 1736, 2 vol. in-12) ; *Histoire des révolutions de France* (1738, 2 vol. in-4) ; *Histoire de Louis XIV* (1740 et suiv., 5 vol. in-4). Ce dernier ouvrage fut vivement attaqué par Voltaire.

LAMOTHE (Léonce de), archéologue et économiste français, né à Bordeaux le 21 sept. 1811. Après avoir fait ses études de droit, Lamothe devint chef de bureau à la préfecture de la Gironde, inspecteur des établissements de bienfaisance, secrétaire de l'Académie de Bordeaux et, outre sa collaboration au *Journal des économistes*, aux *Actes de l'Académie* et à la presse politique locale, publia de nombreux ouvrages d'archéologie et d'économie sociale, parmi lesquels il faut citer : *Essai historique et archéologique sur la cathédrale Saint-André de Bordeaux* (1842, in-8) ; *Choix des types les plus remarquables de l'architecture du moyen âge dans le dép. de la Gironde* (1846, in-8) ; *Moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière* (1849, in-8) ; *les Théâtres de Bordeaux* (1852, in-8, etc.). Charles LUCAS.

LAMOTHE (Pierre-Alexandre BESSOT DE), archiviste et romancier français, né à Périgueux en 1823. Sorti de l'Ecole des chartes en 1851, M. Bessot de Lamothe fut chargé de plusieurs missions scientifiques en Europe, en Asie et en Afrique, puis fut nommé archiviste de la ville de Nîmes et édita, en cette qualité, *les Archives du dép. du Gard et les Archives d'Uzès et de Beaucaire*. Mais son œuvre comme romancier est de beaucoup plus considérable et comprend, entre autres ouvrages, parus de 1858 à 1870 : *Mémoires d'un déporté à la Guyane*, *la Fée des Sables*, *les Camisards*, *les Faucheurs de la Mort*, *les Martyrs*, *les Mystères de Machecoul*, *l'Orpheline de Jaumont*, *l'Auberge de la Mort*, *les Compagnons du désespoir*. On lui doit aussi une *Histoire populaire de la Prusse*, la première parue dans notre langue après la guerre franco-allemande, en 1872. Charles LUCAS.

LA MOTHE-FÉNELON (V. FÉNELON).

LA MOTHE-HOUDANCOURT (Philippe, comte de), duc de Cardona, maréchal de France, né en 1605, mort le 24 mars 1657. Il débuta dans l'armée comme cornette des chevau-légers du duc de Mayenne et servit en 1622 dans plusieurs sièges contre les protestants. De 1625 à 1632, il eut une carrière militaire très active et fut blessé à l'attaque du pont de Carignan. Il fut en 1632 gouverneur de Bellegarde et bientôt nommé mestre de camp. Ses nouveaux services lui valurent le grade de maréchal de camp en 1637. Employé à l'armée de Bourgogne sous le duc de Longueville, il battit un corps ennemi à Poligny. Lieutenant général en 1639, il passa en Piémont. A la mort du cardinal de La Valette, il prit le commandement de l'armée en attendant l'arrivée du comte d'Harcourt. Sous ce chef, La Mothe s'empara de Quiers et secourut plusieurs fois l'armée du comte d'Harcourt ; il se trouva en 1640 à la bataille de Casal et au siège de Turin. En 1641, il fut promu lieutenant général et envoyé à l'armée de Catalogne sous les ordres du prince de Condé. Il défit deux fois l'armée espagnole et entama l'Aragon par la prise de Tamarite et de Monzon. Il fut récompensé par le bâton de maréchal de France. A ce moment, il alla au secours de Lérida que les Espagnols menaçaient, et contraignit le général Lleganez à abandonner son entreprise. Ce nouvel exploit lui valut le duché de Cardona et la vice-royauté de Catalogne. Mais bientôt les Espagnols reprirent l'offensive ; La Mothe-Houdancourt ne put faire face partout, et il se vit enlever les places qu'il avait conquises, Monzon, puis Lérida notamment. Traité en coupable par Michel Le Tellier, le maréchal de La Mothe fut destitué et emprisonné ; il fut traduit devant le parlement de Grenoble et, aucun grief sérieux n'ayant été relevé contre lui, il fut remis en liberté en 1648. Pendant la Fronde, il se rangea parmi les mécontents. A la paix de Rueil, il se réconcilia avec la cour et fut renvoyé en Catalogne où il recouvra ses dignités. En 1652, il força les fortifications élevées devant Barcelone et se jeta dans cette place où il se défendit pendant plusieurs mois. Malgré son énergie, il dut se rendre le 15 oct., et la Catalogne fut perdue pour la France à l'exception de Roses. En 1653, La Mothe essuya un échec devant Girone, qu'il ne put reprendre, mais il secourut Roses et défit les Espagnols qui menaçaient cette place. G. R.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*, 1760, t. II, p. 529. — DE QUINCY, *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, 1726, 8 vol. in-4. — DE COURCELLES, *Dictionnaire des généraux français*, 1823, t. VIII, p. 108. — Le cardinal DE RETZ, *Mémoires*.

LAMOTHE-LANGON (Etienne-Léon, baron de), littérateur français, né à Montpellier le 1er avr. 1786, mort à Paris en 1864. Il eut une vie assez agitée, fit partie du conseil d'Etat en 1809, fut préfet de Toulouse en 1811, sous-préfet de Livourne en 1813 et préfet de l'Aude pendant les Cent-Jours. Il a énormément écrit. Citons : *Légendes, ballades et fabliaux* (1829, 2 vol. in-12) ; *Clémence Isaure et les Troubadours* (1808, 3 vol. in-12) ; *la Province à Paris* (1825, 4 vol. in-12) ; *la Vampire ou la Vierge de Hongrie* (1828, 3 vol. in-12) ; *le Ventru* (1829, 4 vol. in-12), roman de mœurs ; *le Diable* (1832, 5 vol. in-12) ; *le Gamin de Paris* (1833, 5 vol. in-12) ; *Trois Mois de l'histoire de Paris* (1831, in-8) ; *Napoléon* (1838, in-8) ; *Monsieur le Préfet* (1824, 4 vol. in-12), roman qui obtint un très grand succès ; des pièces de théâtre comme *Isabelle de Bavière*, tragédie en cinq actes, jouée au Théâtre-Français en 1829 ; *le Duc d'Enghien*, drame en dix tableaux, etc. Mais Lamothe-Langon a surtout conquis la célébrité en créant de toutes pièces ou en arrangeant des mémoires historiques donnés comme authentiques, entre autres : *Mémoires de la comtesse du Barry* (1829-30, 6 vol. in-8) ; *Mémoires d'un émigré* (1830, 2 vol. in-8) ; *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France* (Fabre de l'Aude) (1829-30, 4 vol. in-8) ; *Mémoires et Souvenirs d'une femme de qualité* (1830-31, 12 vol. in-8) ; *Mémoires historiques et anecdotiques du duc de Richelieu* (1829, 4 vol. in-8) ; *Mémoires de la vicomtesse de Fars* (1830, 3 vol. in-8) ; *Mémoires de Louis XVIII* (1832-33, 12 vol. in-8) ; *Mémoires de Napoléon Bonaparte* (1834, 4 vol. in-8) ; *Mémoires de Mlle Quinault, aînée* (1836, 2 vol. in-8) ; *Mémoires de Sophie Arnoult* (1837, 2 vol. in-8) ; *Mémoires de la comtesse de Valois de Lamothe* (1846, 2 vol. in-8).

LA MOTHE LE VAYER (François de), écrivain français, né à Paris en 1588, mort à Paris en 1672. Il appartenait à une famille parlementaire qui le destina d'abord aux affaires ; mais, vers l'âge de trente ans, il abandonna cette

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

carrière pour se consacrer entièrement aux belles-lettres. Il fut toute sa vie un amateur bien plutôt qu'un écrivain de profession. En 1640, un essai sur *l'Instruction du Dauphin* lui valut l'accès de l'Académie française, et Richelieu le désigna pour diriger les études du jeune Louis XIV. Il conquit, dans l'exercice de ces fonctions, les bonnes grâces de Mazarin et d'Anne d'Autriche; mais il ne chercha jamais à sortir de la studieuse retraite qu'il avait su se créer au milieu de la cour. Sceptique, il sut, au milieu d'une société croyante et peu tolérante, n'éveiller aucune susceptibilité trop vive et déjoua sans grande lutte l'accusation d'athéisme qui fut lancée contre lui. Il avait écrit un grand nombre d'opuscules philosophiques et moraux. Une première édition complète en a paru à Paris (1669, 15 vol., pet. in-12). La plus récente et la meilleure est celle de Dresde (1766, 15 vol. in-8). Nous citerons les plus connus de ces opuscules : *la Contrariété d'humeur entre la nation française et l'espagnole* (1636); *l'Hexameron rustique* (Amsterdam, 1671); *Quatre Dialogues faits à l'imitation des anciens* (2 vol. en 1, in-4). Cet ouvrage, dans lequel l'auteur se dissimule sous le pseudonyme d'Orasius Tubero, porte l'indication, intentionnellement fausse, Francfort, 1606; il a été réimprimé à Trévoux (1756, 2 vol. in-12), également avec l'indication fausse de Francfort; *les Trente et un Problèmes sceptiques*, etc. La Mothe Le Vayer représente la tradition sceptique en France au XVIIe siècle et forme la tradition entre Montaigne et Bayle. Comme Montaigne, il tirait parti en faveur de son doute de ses vastes connaissances historiques, géographiques et littéraires. Sa dialectique proprement dite est sans originalité ; il se contente de reproduire celle de Sextus Empiricus pour lequel il avait une grande admiration. Son pyrrhonisme n'a du reste rien d'amer ni de sarcastique; il le déguisait sous une ironie enjouée, protestant d'ailleurs que sa « sceptique » servait la cause de la religion. En fait, la fin toute pratique de sa philosophie était d'arriver au bonheur par l'indifférence. Th. Ruyssen.

Bibl.: Etienne, *Essai sur La Mothe le Vayer*; Paris, 1849.

LAMOTTE-Brebière. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 140 hab.

LAMOTTE-en-Santerre. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 592 hab.

LAMOTTE-les-Bains (V. Motte-Saint-Martin [La]).

Eaux minérales. — Ces eaux « hyperthermales, chlorurées sodiques et sulfatées calciques moyennes, carboniques faibles », sont diaphorétiques ou diurétique selon la dose et la température, ou même purgatives ; elles ont également une action tonique et reconstituante. En bains et en douches de vapeur, elles s'emploient avec succès dans le rhumatisme, les paralysies rhumatiques, les suites des grands traumatismes. En boisson et en bains, elles sont utiles dans toutes les manifestations de la scrofule, dans le rachitisme, et même dans les maladies de l'estomac, du foie et des reins. Dr L. Hn.

LAMOTTE (Jeanne-Marie Bouvier de) (V. Guyon [Mme]).

LAMOTTE (Les de). Famille d'architectes français des XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus anciennement connu, *Coquard* de Lamotte, fut architecte du roi Louis XIV, conseiller d'Etat, intendant et ordonnateur des bâtiments; il fut admis en 1678 à l'Académie royale d'architecture où il collabora, avec ses confrères, aux travaux de la commission instituée par Colbert pour l'étude de la nature et de la provenance des pierres employées dans les édifices de Paris et des villes du bassin de la Seine. — *Robert-Philippe*, probablement fils du précédent, lui succéda dans sa charge d'intendant et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, charge qu'il vendit en 1740 à Michel Hazon. — Un autre Lamotte, qui paraît devoir être rattaché à cette famille, habitait en 1777 à Saint-Pétersbourg, où il était architecte de l'empereur de Russie et correspondant de l'Académie royale d'architecture. Charles Lucas.

LA MOTTE (Antoine Houdar de), littérateur français, né à Paris le 18 janv. 1672, mort à Paris le 26 déc. 1731. Fils d'un chapelier, il fit de bonnes études chez les jésuites et débuta dans la littérature dramatique par une comédie, *les Originaux*, qui éprouva un échec éclatant au Théâtre-Italien (1693). La Motte désespéré se retira, dit-on, à la Trappe, mais il en sortit bientôt pour donner à l'Opéra *l'Europe galante* (1697), musique de Campra. Cette pièce réussit et Houdar écrivit un grand nombre d'opéras, d'opéras-comiques et de ballets parmi lesquels il suffit de mentionner : *Issé* (1697), *Amadis* (1699), *le Triomphe des arts* (1700), *Sémélé* (1709). Les tragédies qu'il composa ensuite ne firent qu'accroître sa réputation : il y manifesta quelques velléités de réformes et s'attaqua notamment à la fameuse règle des trois unités. Citons : *les Macchabées* (1722, in-8); *Romulus* (1722, in-8); *Inès de Castro* (1723, in-8); *Œdipe* (1730). *Inès* surtout obtint un succès considérable au Théâtre-Français. On compara l'auteur à Corneille. La Motte avait pris parti dans la querelle des anciens et des modernes en publiant une traduction de l'*Iliade en vers français avec un discours sur Homère* (1714, in-12), où il se déclara en faveur des modernes. Cette piteuse traduction lui attira une polémique retentissante avec Rousseau qui lui en voulait fort d'ailleurs qu'on l'eût élu à sa place membre de l'Académie française le 8 févr. 1710. La Motte, qui était, dit-on, devenu aveugle vers sa quarantième année, termina doucement son existence, amoureux sur le tard de la duchesse du Maine avec laquelle il échangea une correspondance galante (1726), fréquentant assidûment le salon de Mme de Lambert et se réjouissant de l'amitié de Fontenelle. Il a laissé encore des *Fables* (1719, in-4) qui sont une œuvre de valeur, des *Réflexions sur la critique* (1715, in-12); des *Odes* (1709, in-12), etc. On a formé plusieurs recueils de ses œuvres, entre autres : *Œuvres* (Paris, 1754, 11 vol. in-12); *Œuvres choisies* (1811, 2 vol. in-12); *Œuvres de théâtre* (1730, 2 vol. in-8) et publié ses *Lettres* (1754, in-12). R. S.

Bibl. : Hérissant, *Esprit des poésies de H. de Lamotte*, 1767, in-12. — Trublet, *Eloge de A. de La Motte*; s. d., in-8. — Sautreau, *Précis sur H. de Lamotte*, 1785, in-8. — Jal, *Dictionnaire critique*, 1872, gd. in-8.

LAMOTTE (Marie-Hélène Desmottes, dite), actrice française, née à Colmar en 1701, morte le 30 nov. 1769. Issue d'une très bonne famille, elle fut élevée au couvent des ursulines de Metz, d'où elle se fit enlever. Elle entreprit la carrière théâtrale et débuta à la Comédie-Française, le 1er ou le 2 oct. 1722, dans le rôle de Cléopâtre de *Rodogune*, joua ensuite *le Comte d'Essex* et *Héraclius*, et fut reçue le 31 nov. Cependant elle abandonna bientôt le genre tragique pour le comique. Malgré sa jeunesse, elle ne tarda pas à adopter l'emploi des « caractères » qu'elle tint en chef et dans lequel elle se distingua pendant de longues années. Mlle Lamotte, qui était liée d'une étroite intimité avec Adrienne Lecouvreur, prit sa retraite en 1759.

LA MOTTE (Jeanne de Valois-Saint-Remy, comtesse de), née à Fontette en Languedoc le 22 juil. 1756, morte à Londres le 23 août 1791. Elle descendait par son père de Henri de Saint-Remy, dit de Valois, fils naturel de Henri II et de Nicole de Savigny. L'inconduite avait ruiné sa famille. Elle s'évada de l'abbaye de Longchamp où on l'avait placée. A Bar-sur-Aube, elle épousa un gentilhomme champenois, Marc-Antoine-Nicolas de La Motte, gendarme du roi; puis tous deux vinrent à Paris courir les aventures et faire des dupes. L'intimité du cardinal de Rohan et l'affaire du *Collier* (V. ce mot) la tirèrent de l'obscurité. Le 31 mai 1786, elle fut condamnée au fouet, à la marque et à la détention perpétuelle. Elle s'évada le 5 juin 1787 de la Salpêtrière, rejoignit, à Londres, son mari, qui avait été condamné par contumace aux galères à perpétuité, et publia des *Mémoires justificatifs* (Londres, 1788-89, in-8), puis sa *Vie* (an I, 2 vol. in-8), dont une première édition avait été acquise et détruite par la police. Son mari et elle furent longtemps pourchassés par les agents de la police française. On la trouva mourante dans la rue, s'étant ou ayant été jetée par la fenêtre, du troisième étage. Après sa mort, son mari La Motte revint en France, où il mourut à l'hôpital de la Pitié en nov. 1831. H. Monin.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

BIBL. : Outre les écrits de la comtesse de La Motte indiqués ci-dessus, V. COLLIER (Affaire du) et *Mémoires du comte de La Motte*, publiés d'après le manuscrit original par L. LACOUR ; Paris, 1858, in-12.

LAMOTTE (Alphonse), graveur français contemporain, né au Havre en 1844. Elève de J. Outhwaite et de Henriquel-Dupont, il débuta aux Salons de 1869 et de 1870 avec les portraits de *M. de Lesseps* et du *Bey de Tunis*, et montra, dans les œuvres qu'il produisit ensuite, copies de maîtres anciens et modernes, portraits originaux ou reproductions de sculptures, une vigueur et une coloration remarquables. Parmi ses principales œuvres, citons : *le Précurseur*, d'après Perrault (S. 1877) ; *l'Assomption*, d'après Murillo (1880) ; *la Source*, d'après Munier (1883). On peut citer comme ses plus belles pièces : *la Séance du 20 juin 1789 aux Etats généraux*, d'après le bas-relief de Dalou (Exp. univ. 1889) ; *les Bergers d'Arcadie*, d'après Poussin, commande de l'Etat, et *l'Amateur d'estampes*, d'après Meissonier. Parmi ses portraits, on remarque celui de *Mme Coralie Cahen, chevalière de la Légion d'honneur* (1886). Son œuvre la plus récente, *la Vérité*, d'après J. Lefebvre (1894), est au musée du Luxembourg. M. A. Lamotte a encore gravé l'Œuvre de *Gatteaux*. Ad. THIERS.

LA MOTTE-ANGO (V. FLERS).

LA MOTTE DE LA PÉROUSE (Gabriel de) (V. LA PÉROUSE).

LA MOTTE-FOUQUÉ (V. MOTTE-FOUQUÉ [Baron de La]).

LAMOTTE-MESSEMÉ (François LE POULCHRE, sieur de), poète français, né à Mont-de-Marsan vers 1540, mort en 1597. Œuvres principales : *les Sept Livres des Honnestes Loisirs* (Paris, 1587, in-12) ; *les Passetemps* (1597, in-8).

LAMOTTE-PIQUET (Toussaint-Guillaume, comte PICQUET DE LA MOTTE, connu sous le nom de), marin français, né à Rennes en 1720, mort en 1791. Il entra dans la marine royale dès l'âge de quinze ans et fit vingt-huit campagnes, de 1737 à 1783. Il se distingua particulièrement lors de la guerre d'Amérique. Il se signala à la bataille d'Ouessant le 27 juil. 1788 ; il était alors le conseil du jeune duc de Chartres qui commandait l'une des escadres. En 1779, au combat de Fort-Royal, il eut à soutenir avec trois vaisseaux le feu de toute une flotte anglaise ; il fut alors nommé chef d'escadre. Il captura en 1781 vingt-six vaisseaux de l'escadre de l'amiral Rodney, et fut nommé lieutenant général des armées navales.

LA MOTTEROUGE (Joseph-Edouard de), général français, né à Pléneuf (Côtes-du-Nord) le 3 févr. 1804, mort à La Motte (Côtes-du-Nord) le 29 janv. 1883. Ancien élève de Saint-Cyr (1819-1821), il fit les campagnes d'Espagne (1823) et de Belgique (1832), parvint au grade de colonel en 1848, à celui de général de brigade en 1852, conquit en Crimée celui de général de division (22 juin 1855) et prit part à la guerre d'Italie en 1859. Admis en 1869 dans le cadre de réserve, il fut la même année, avec l'appui du gouvernement, envoyé au Corps législatif par la première circonscription des Côtes-du-Nord. Rappelé à l'activité pendant la guerre de 1870, il fut chargé du commandement du 15e corps d'armée (5 oct.), mais le perdit peu de jours après pour s'être laissé battre à Artenay et avoir évacué Orléans (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Il siégea plus tard parmi les juges du maréchal Bazaine (1873).

LA MOTTRAYE (Aubry de), voyageur français, né vers 1674, mort à Paris en 1743. Réfugié en Angleterre pour échapper aux persécutions dirigées contre les protestants, il passa une vingtaine d'années à voyager dans les pays du Nord, en Tartarie, en Turquie. Citons de lui : *Voyage en Europe, Asie et Afrique* (La Haye, 1727, 2 vol. in-fol.), trad. en anglais et en allemand ; *Voyage en diverses provinces de la Prusse, de la Russie, de la Pologne* (1732, in-fol.) avec dessins de Hogarth (trad. en anglais la même année).

LAMOU. Petite île de la côte E. d'Afrique, le long de la côte de Souahéli ou Zanzibar, par 2° 16 lat. S., au S. de l'île Patta et au N. de l'embouchure de la Tana. Le port a 8,000 hab., bien que très déchu de son ancienne importance ; ce fut la principale escale entre Zanzibar et l'Arabie. Les vapeurs qui font le service entre Aden et Zanzibar y relâchent. Un fort dépendant du sultan est occupé par une petite garnison. On y travaille l'ivoire et l'acier.

LAMOUILLY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay ; 235 hab.

LAMOURA. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 886 hab.

LAMOURETTE (Antoine-Adrien), homme politique et prélat français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1742, décapité à Paris le 11 janv. 1794. Membre de la congrégation des lazaristes, supérieur du séminaire de Toul, directeur à Saint-Lazare et grand vicaire à Arras, il embrassa les idées nouvelles, se lia avec Mirabeau, dont il fut le collaborateur, et se créa une popularité par ses prônes civiques. Il prêta serment à la constitution civile du clergé. Elu en févr. 1791 évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire, sacré le 27 mars, il devint le 31 août 1791 député de ce département à l'Assemblée législative, où il prit place parmi les modérés. Le 21 nov. il s'opposa à ce qu'on changeât le titre de *Constitution civile du clergé*, et, le 24, à ce qu'on accordât des temples aux schismatiques. Mais ce qui a rendu son nom célèbre, c'est la motion de concorde et de fraternité qu'il proposa et fit adopter dans la séance du 7 juil. 1792 et qui est connue dans l'histoire sous le nom de *baiser Lamouretle* (V. BAISER). Revenu à Lyon après la session, il s'y trouvait pendant le siège et tomba le 29 sept. 1793 aux mains des républicains. Amené à Paris, enfermé à la Conciergerie (28 oct.), traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté. Le 7 janv. 1794, il avait rétracté son serment constitutionnel. Etienne CHARAVAY.

LAMOUREUX (Abraham-César), sculpteur français, né à Lyon en 1664, mort après 1690. Un des meilleurs élèves de Nicolas Coustou, il exécuta plusieurs sujets religieux pour les églises de sa ville natale : *le Christ au milieu des docteurs, la Mort de la Vierge, l'Annonciation*. On lui doit aussi le modèle de la statue équestre colossale de *Christian V* à Copenhague, mais sa carrière fut, de bonne heure, tragiquement brisée. Il se noya dans la Saône en cherchant à la traverser à la nage. G. A.

LAMOUREUX (Charles), violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1834. Entré au Conservatoire en 1850, il en sortit avec le premier prix de violon en 1853 ; il resta plusieurs années comme violoniste à l'Opéra et termina ses études sous la direction de Tolbecque, Leborne et Chauvet, et fonda une société de musique de chambre avec MM. Colonne, Adam et Rignault. Devenu second chef d'orchestre du Conservatoire, il eut l'idée de faire entendre au public français les grandes compositions instrumentales et chorales de Bach et de Hændel et fonda, en 1873, la Société de l'Harmonie sacrée qui débuta par une magnifique audition du *Messie* de Hændel, le 19 déc. 1873 ; de ce jour, M. Lamoureux popularisait en France un art splendide et presque inconnu, et se plaçait au premier rang des chefs d'orchestre ; après *le Messie*, on entendit *la Passion* de Bach, puis *Judas Macchabée* de Hændel, puis *Gallia* de Gounod et *Eve* de Massenet. La réputation de Charles Lamoureux grandissait chaque année, et le moment venait où il devait être appelé à conduire un des grands orchestres parisiens. Il fut d'abord nommé à l'Opéra-Comique, puis, en 1877, à l'Opéra. Décoré en 1878, il quitta l'Opéra en 1879 où il fut remplacé par M. Altès. M. Lamoureux avait besoin de toute son indépendance pour exécuter les plans qu'il avait conçus. Wagnérien convaincu et intelligent, il voulait faire connaître ce musicien de génie au public parisien. De plus, pensant non sans raison que le Conservatoire ne donnait pas assez de place à la musique nouvelle et à certaines grandes œuvres anciennes, voyant que Pasdeloup, le créateur des concerts populaires, avait vieilli, il crut pouvoir établir non une concurrence aux concerts de l'Association artistique dirigée par M. Colonne et établie depuis 1871, mais quelque chose comme une institution

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nouvelle plus avancée et plus progressiste. Après avoir fait à Londres une tentative des plus heureuses, M. Lamoureux fonda à Paris, au théâtre du Château-d'Eau, puis à l'Eden, puis au Cirque d'Été des Champs-Elysées, de grandes auditions auxquelles il donna le titre de Nouveaux Concerts que le public s'est habitué à intituler depuis concerts Lamoureux et dont le premier eut lieu en oct. 1881. Ces concerts renouvelèrent le goût musical déjà éveillé en France par Colonne et Pasdeloup ; leur programme tout moderne comprenait non seulement des fragments d'œuvres de Wagner, mais aussi nombre de compositions de musiciens modernes français et étrangers. Artiste convaincu, instruit, d'une volonté de fer, M. Lamoureux est un chef d'orchestre magnifique de chaleur, de régularité et de puissance, tenant dans sa main son orchestre avec une maestria qu'aucun de ses concurrents ne peut égaler. Peut-être pourrait-on désirer chez lui plus de délicatesse et de grâce dans les nuances, mais il a la conviction et le dévouement et sait communiquer à son orchestre ces deux qualités sans lesquelles il n'est pas d'exécution vraiment artistique. Parmi les services rendus à la musique par les Nouveaux Concerts et leur chef, il faut citer l'exécution presque parfaite de la 9e symphonie de Beethoven qui, jusqu'à M. Lamoureux, n'était guère connue que du public bien restreint du Conservatoire.

Enfin, M. Lamoureux a donné en 1887 une preuve éclatante de sa hardiesse et de sa haute intelligence artistique et de son dévouement à la musique moderne. En effet, ayant loué la salle de l'Eden-Théâtre, il résolut de faire connaître aux Parisiens une œuvre qui était applaudie dans le monde entier depuis plus de trente ans, *Lohengrin* de Richard Wagner. Une ridicule cabale l'empêcha de donner suite à son projet, ou du moins on ne put entendre à cette époque que la répétition générale et la première de cet admirable chef-d'œuvre qui depuis a été joué tant de fois à l'Opéra. M. Lamoureux n'a pu donner que ces deux auditions de *Lohengrin*, mais ceux qui aiment vraiment la musique lui ont conservé une vive reconnaissance non seulement de sa tentative hardie, qui a ouvert la voie à l'Opéra dans l'exécution des œuvres wagnériennes, mais aussi de la façon véritablement artistique dont la partition du maître allemand était montée et interprétée. H. Lavoix.

LAMOUROUX (Jean-Vincent-Félix), naturaliste français, né à Agen le 3 mai 1779, mort à Caen le 26 mai 1825. Professeur à dix-sept ans à l'École centrale d'Agen, il vint à Paris en 1807 pour y étudier la médecine et fut nommé en 1811 professeur d'histoire naturelle à l'Académie de Caen. Il contribua à fonder la Société linnéenne et le musée de Caen et devint correspondant de l'Institut. Ses travaux sont très connus et très estimés ; à part sa tentative de classer les animaux en deux grands embranchements renfermant l'un les animaux *symétriques* (Vertébrés actuels), l'autre, les animaux *asymétriques* (tous les Invertébrés actuels), nous mentionnerons particulièrement ses recherches sur les plantes marines (Thalassophytes, qu'il appela plus tard Hydrophytes) qui le placèrent au premier rang de nos botanistes, et celle sur les Polypiers qui furent l'occasion pour lui de bien des découvertes. Ouvrages principaux : *Essai sur les genres de la famille des Thalassophytes non articulés* (Paris, 1813, in-4, 7 pl. ; inséré aussi dans *Ann. du Muséum*, 1812, t. XX) ; *Histoire générale des Polypiers coraligènes flexibles* (Caen, 1816, in-4, fig.) ; *Exposition méthodique des genres de l'ordre des Polypiers* (Caen, 1816, in-4, 7 pl.), etc. Lamouroux a collaboré à l'*Encyclopédie méthodique*, au *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* et à un grand nombre de recueils périodiques, etc. Dr L. Hn.

LA MOUSSAYE (Louis-Toussaint, marquis de), diplomate et homme politique français, né à Rennes le 15 nov. 1778, mort à Paris le 29 mars 1854. Émigré, il participa à l'expédition de Quiberon et put retourner en Angleterre où il servit dans l'artillerie. Autorisé à rentrer en France sous le Consulat, il fit la campagne de Prusse et celle de Pologne. Puis il fut employé dans l'administration : auditeur au conseil d'État (1809), intendant de la Haute-Autriche, puis du cercle de Villach (1809), de la Carniole (1811). Il débuta dans la diplomatie par l'emploi de consul général à Dantzig (1812) et, après avoir occupé un instant la préfecture du Léman (1814), il devint secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1814), ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1817) et à Munich (1821), ambassadeur aux Pays-Bas (1827). Il fut mêlé à toutes les grandes affaires extérieures de l'époque et termina assez malheureusement sa carrière en 1830 en s'opposant à la réunion de la Belgique à la France que voulaient proclamer les habitants du Brabant soulevés à la suite de la fameuse représentation de *la Muette de Portici* (25 août). Il fut rappelé. Entre temps, il avait été député des Côtes-du-Nord de 1820 à 1830 et il fut créé pair le 11 sept. 1835.

LAMOUTES. Peuplade de la Sibérie orientale appartenant à la race toungouze. Leur habitat s'étend depuis les bords de la rivière Kolyma (dans le gouvernement d'Iakoutsk) jusqu'au littoral de l'océan Pacifique, entre Okhotsk et Ghiggighinsk. Une partie de cette peuplade nomadise dans le Kamtchatka. Appelés « les maritimes », du mot toungouz « lam » qui veut dire « mer », les Lamoutes s'adonnent cependant peu à la pêche et passent leur vie en nomades, suivant leurs troupeaux de rennes. Leur nombre ne dépasse guère 3,000 individus. J. D.

LAMPADAIRE (Archit.). Colonne, console, obélisque, petite table, trépied et, en général, tout support servant à poser une lampe ou contre lequel on applique une ou plusieurs lampes. Des bronzes anciens, conservés dans les musées d'Italie, représentent des lampadaires gréco-romains sous la forme de troncs d'arbres aux branches desquels étaient suspendues de petites lampes, ou sous la forme de tables et de trépieds dont les pieds pouvaient, comme ceux des pupitres, s'allonger ou se raccourcir à volonté. De nos jours, les lampadaires placés sur les voies publiques ou aux abords des monuments, revêtent souvent une forme architecturale : c'est ainsi qu'à Paris, place de la Concorde, des colonnes rostrales de fonte bronzée portent des lampes sur chacun de leurs rostres et qu'aux abords du nouvel Opéra, à côté de deux fort jolis modèles de statues de femme placées sur la balustrade d'enceinte de cet édifice et portant une lampe sur leur tête, on voit, aux abords de l'ancien pavillon impérial (aujourd'hui bâtiment de la bibliothèque-musée) des obélisques de marbre décorés de bronze et portant, à chacune des arêtes de leur socle, un bras horizontal recevant une lampe. Charles Lucas.

Bibl. : P. Chanot, *Dict. de la Construction* ; Paris, 1881, in-8, 2e éd., t. III, fig.

LAMPADIUS (Wilhelm-August), chimiste et métallurgiste allemand, né à Hehlen (Brunswick) le 8 août 1772, mort à Freiberg (Saxe) le 13 avr. 1842. D'abord pharmacien à Gœttingue, puis professeur à l'académie de Freiberg, il s'occupa surtout de métallurgie ; le premier il obtint le sulfure de carbone à l'état liquide et lui donna le nom d'alcool sulfuré ; il étudia l'action du carbone sur les alcalis avant Davy, reconnut le phénomène de réduction sans pouvoir isoler les métaux. Lampadius a laissé beaucoup d'ouvrages sur la chimie et même la météorologie ; le plus important d'entre eux est son *Manuel de l'analyse chimique des minéraux* où il expose une méthode d'ensemble d'analyse quantitative (1801). On peut citer encore ses écrits sur la *Préparation chimique des corps simples* (1806) ; ses *Principes d'électrochimie* (1807) ; son *Manuel de métallurgie* en 4 vol. (1801-1810). C. M.

LAMPADODROMIE. Course aux flambeaux pratiquée en Grèce, particulièrement à Athènes, Corinthe, Byzance, Céos, Téos, Ilion, Amphipolis, Naples, etc., par des nuits sans lune ; c'était une cérémonie des Grandes et Petites Panathénées, des fêtes d'Héphaistos, de Prométhée, d'Artémis Bendis, de Bosparia, etc. A Athènes, le parcours comprenait le Céramique extérieur ; les coureurs allumaient leur flambeau sur l'autel de Prométhée, dans l'Académie,

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et le portaient à l'entrée de la ville. Les coureurs étaient des éphèbes qui s'étaient exercés dans les gymnases. Quelquefois ils étaient montés, le plus souvent à pied; tantôt il s'agissait pour chacun d'apporter lui-même son flambeau jusqu'au but sans l'éteindre; tantôt chacun, après avoir parcouru une partie de la distance, passait le flambeau allumé à un autre et ainsi de suite. Cette transmission paraît avoir été l'usage le plus répandu ; il a donné lieu à de célèbres comparaisons littéraires. Divers vases peints et autres monuments représentent les coureurs à pied, à cheval, en course ou au repos, tenant des torches ou des flambeaux de cire, etc. A.-M. B.

Bibl. : Jahn, *ap. Persius* (VI, 61), pp. 225-27.

LAMPADOPHORIE (Antiq. gr.) (V. Lampadadromie).

LAMPADORAMA (Phys.). C'est un appareil destiné, comme la lanterne magique, à projeter sur un écran des images agrandies d'objets opaques tels que gravures, dessins coloriés, photographies sur papier, etc. Il présente donc cet avantage sur la lanterne magique de se prêter à la projection de dessins tels qu'on les trouve dans les livres ou tels qu'on peut les tracer sur le papier, au lieu d'exiger des sujets peints ou photographiés sur verre. Mais il présente cet inconvénient d'exiger un éclairage beaucoup plus intense, et par suite il ne permet pas d'obtenir des agrandissements aussi considérables, la clarté devenant absolument insuffisante dès qu'on dépasse un certain grossissement. En outre, l'éclairage intense qu'il faut employer échauffe beaucoup les dessins que l'on projette et peut les

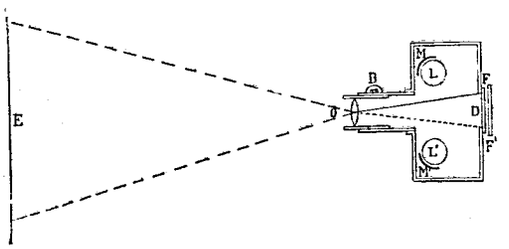

altérer si on les laisse trop longtemps dans l'appareil. La figure ci-dessus représente le plan d'un appareil de ce genre : L et L′ sont les sections des lampes qui éclairent le dessin placé en D ; M et M′ sont de petits réflecteurs ; F et F′ sont des fentes permettant d'introduire ou de retirer le dessin; O est une lentille convergente ; on peut n'employer qu'une lentille, mais deux lentilles convenablement combinées donnent des images moins déformées et non irisées sur les bords. Un objectif d'appareil photographique constitue un système optique convenant très bien à un lampadorama. E est l'écran où vient se former l'image. Comme l'image est renversée par rapport à l'objet, il suffit, pour l'avoir dans le sens convenable, de mettre le dessin à reproduire sens dessus dessous. B est un bouton servant à mouvoir une crémaillère que l'on tourne jusqu'à ce que l'image du dessin D sur l'écran soit bien nette. A. Joannis.

LAMPANIA (Paléont.) (V. Cérite).

LAMPAS (Etoffe). Belle et forte étoffe de soie qu'on emploie pour l'ameublement, et qui présente ordinairement de grands dessins dont les couleurs sont différentes de celles du fond.

LAMPASCOPE. Instrument d'optique destiné à produire des effets de fantasmagorie (V. Lanterne magique).

LAMPASSÉ (Blas.). Attribut particulier au lion et aux autres animaux qui laissent voir leur langue. Cette langue est d'un émail différent de celui du corps. L'aigle aussi se dit lampassé ; quant aux oiseaux, ils sont dans ce cas *langués*.

LAMPAUL-Guimiliau. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Landivisiau ; 2,510 hab. Eglise du

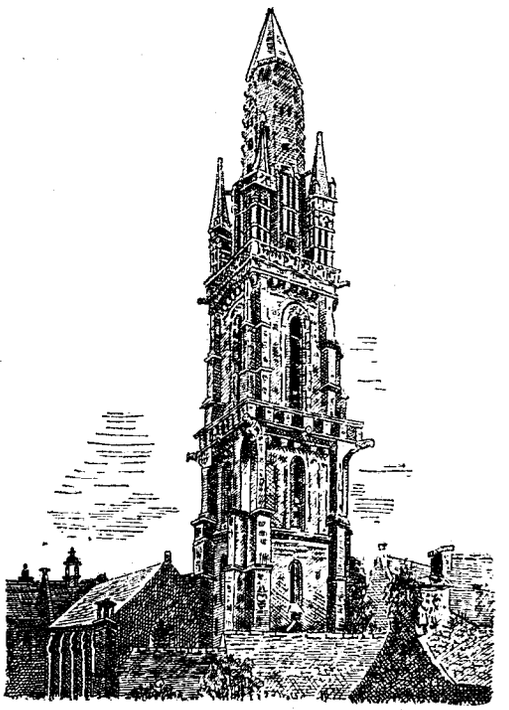

Clocher de l'église de Lampaul-Guimiliau.

XVIe siècle, porche gothique ; calvaire du XVIIe siècle.

LAMPAUL-Plouarzel. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Saint-Renan ; 904 hab.

LAMPAUL-Ploudalmézeau. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau ; 740 hab.

LAMPE. I. Archéologie. — L'usage des lampes est extrêmement ancien. Les lampes antiques avaient toutes à peu près la même forme. L'antiquité romaine nous en a laissé un très grand nombre, tant à Pompéi que dans les tombeaux où l'on avait coutume d'en déposer. Cette coutume fut pratiquée par les premiers chrétiens comme elle l'avait été par les païens, avec cette seule différence que des emblèmes de la nouvelle religion furent figurés sur ces lampes. La lampe romaine était en terre cuite ou en bronze. Elle était toujours petite et se composait d'un godet muni d'un manche, d'un bec et d'un couvercle adhérent, généralement orné et muni d'une ou de plusieurs ouvertures rondes avec ou sans bouchon pour l'introduction de l'huile. Certaines lampes avaient deux ou plusieurs becs. Quelques autres, plus rares, avaient des formes variées. Au musée de Naples on en voit une en forme d'oiseau, une autre en forme de pied humain (fig. 1). C'étaient en général des lampes vo-

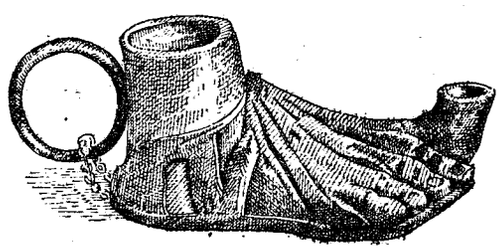

Fig. 1.

tives. D'autres lampes ont un couvercle surmonté d'une statuette. On a trouvé à Pompéi des candélabres en forme d'arbre

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ou de colonne soutenant des bras de rinceaux : de petites lampes sont suspendues par des chaînettes aux branches de ces candélabres. Un porte-lampe chrétien trouvé à Orléansville (Algérie) a la forme d'une petite église. Il existe également au musée de Naples des lampes à chaînettes destinées à être suspendues (l'une figure un aigle volant) (fig. 2) et

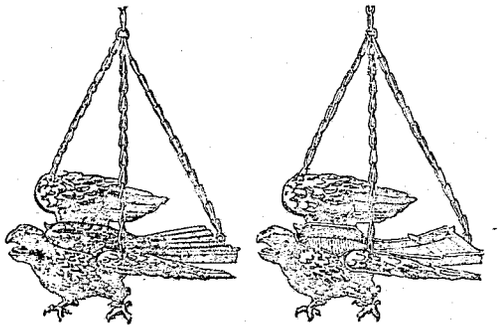

Fig. 2.

d'autres pouvant indifféremment se suspendre et se poser. Au moyen âge, les lampes appartenaient le plus souvent à un modèle tout différent qui paraît être importé d'Orient. C'est un godet de verre arrondi par-dessous et évasé du haut : on le place dans un cercle de métal suspendu à des chaînettes ou muni de pieds qui permettent de le poser. La mèche est maintenue au moyen d'un flotteur : c'est à peu près le système de nos veilleuses. Quand on veut obtenir beaucoup de lumière, on suspend un grand nombre de ces lampions à un lustre ou *lampier*. Généralement ce lustre affecte la forme d'un cercle. Il s'appelle alors *couronne de lumières*. L'usage de la lampe en forme de godet a persisté longtemps, au moins dans le cérémonial de la cour de France : jusqu'au siècle dernier, une veilleuse de ce genre brûla *dans un mortier* dans la chambre à coucher du roi.

Le moyen âge avait aussi des lampes portatives en fonte de cuivre ou dinanderie, en fer et en terre. La lampe de dinanderie a été usitée au moins depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, et, selon Viollet-le-Duc, elle aurait été en usage dès le XIIIe. Elle était formée d'un godet demi-sphérique muni d'un bec et couronné d'un lanternon à anneau par où on la suspendait. Une ouverture latérale formant comme un second bec obtus servait d'entonnoir à huile ; sous le godet était suspendu un second godet plus petit facile à décrocher. Il recueillait les gouttes d'huile qui pouvaient glisser du bec sur la panse de la lampe. Parfois, surtout en Italie, ces lampes ont plusieurs becs. Les lampes en fer sont plus simples ; elles ont la forme d'une cuiller à manche recourbé terminé par un anneau de suspension. Elles peuvent avoir aussi le double godet. Elles étaient usitées dès l'époque gothique. Ces lampes sont généralement suspendues par une tige de fer plus ou moins ornée, terminée par un crochet. Ce système est un grand perfectionnement, car on peut porter commodément la lampe en tenant la tige verticalement ou horizontalement, et on peut non moins commodément l'accrocher, non seulement aux anneaux, mais à toutes sortes de saillies, et cela sans le secours d'escabeau.

On a fait durant les derniers siècles des lampes de dinanderie montées sur un pied fixé à un plateau allongé qui recueille les gouttes d'huile ; elles répondent au nom populaire de *crasset* ou *crachet*. En Italie, ce plateau n'existe pas, mais les lampes à pied dites *lumi* ont plusieurs becs et peuvent monter et descendre sur une tige munie d'un anneau qui sert à les porter. Ces deux types de lampes peuvent remonter jusqu'au moyen âge, mais on n'en trouve que des exemples récents. Il faut encore signaler parmi les lampes en dinanderie les lampes à sept becs usitées dans la liturgie hébraïque. Le musée de Cluny possède une de ces lampes de travail limousin et remontant au XIIIe siècle, et les exemples plus récents sont communs. Ces lampes ont la forme d'un godet rectangulaire allongé muni d'une série de becs sur trois côtés. Le quatrième forme une plaque décorative qui s'applique à la muraille et se termine en anneau de suspension.

Les lampes en terre du moyen âge, dont on a trouvé un grand nombre dans des fouilles, sont en général trop simples pour qu'on puisse leur assigner une date certaine. Un certain nombre cependant paraissent devoir être attribuées au XVe siècle à cause des tons de leurs vernis verts et de la forme de leurs plateaux semblables à ceux des chandeliers en dinanderie de cette époque. Ces lampes ont un plateau circulaire à rebords, d'où s'élève une hampe facile à prendre et portant le godet rond muni d'un bec. L'ouverture supérieure est circulaire, large et relevée de façon à empêcher l'huile de déborder. Un couvercle devait souvent s'adapter à cette ouverture. Les types de lampes plus perfectionnés ne remontent guère au delà du commencement de ce siècle. C. ENLART.

II. Technologie. — Si les formes et l'appareil d'éclairage sont extrêmement variés dans les lampes, les principes qui président à leur construction sont constants. La division du travail, la multiplicité des pièces, leur parfait rapport, leur emboîtement non moins inaperçu que solide, tels sont les principes adoptés chez tous les lampistes. Lorsque le chef d'atelier a adopté une forme ou une dimension particulière pour la lampe qu'il veut construire, après qu'il a déterminé le nombre de lampes à construire, il commence par tracer chacune des pièces qui doivent former le bec; il agit de même pour toutes celles qui sont nécessaires pour constituer le pied, le garde-vue, etc. ; puis il découpe en fer-blanc tous ces calibres et les donne à un ouvrier habile qui, en appliquant chacune de ces pièces sur des feuilles de fer-blanc ou de laiton, trace avec une pointe les traits sur lesquels il doit porter la cisaille. Un autre ouvrier contourne et confectionne la pièce suivant la forme qu'elles doivent avoir. On en fait autant pour tous les calibres de la même lampe, et chaque ouvrier est occupé d'une partie; un autre les assemble et forme des becs; un troisième est occupé des pieds; un quatrième assemble les becs avec les réservoirs d'huile; les moins habiles s'occupent du couvercle, des tubulures, des réservoirs, des objets accessoires des lampes. Les crémaillères, les pignons, les porte-mèche, avec les griffes qu'on a généralement adoptées aujourd'hui, sont en laiton et se fabriquent dans des ateliers spéciaux qui les fournissent à très bon marché aux lampistes. Les boulons, les écrous, les filets de vis en fer qui se rencontrent souvent dans le pied des lampes, s'achètent aussi par le lampiste chez les fabricants de ces sortes d'objets. Un ouvrier est chargé de placer les cuivres, un autre d'ajuster les fers. Il arrive souvent que les pieds ne sont pas en fer-blanc : le lampiste agit pour ces pièces comme pour les objets précédents; il achète chez les divers manufacturiers qui les fabriquent les pieds de cuivre poli, les cristaux, etc. Il en est de même pour les globes en cristal, en verre dépoli, les cheminées de verre, les mèches plates, les mèches circulaires. La lampe terminée, un ouvrier chargé de vernir les pieds des lampes, les garde-vue, de dorer les parties réservées pour la dorure, s'occupe de ces divers embellissements. Autrefois toutes les pièces, corps de lampe, becs, rondelles de fond, etc., se découpaient et se façonnaient à la main. Aujourd'hui, quantité d'entre elles, pour ne pas dire toutes, s'exécutent à l'aide de procédés mécaniques et d'appareils créés exprès, qui permettent de les obtenir à bien meilleur compte. Ce travail n'est, il est vrai, avantageux que si la production atteint certaines proportions; aussi peu de maisons s'occupant de lampes font-elles la dépense de l'installation d'un pareil matériel, et la plupart des lampistes ont recours à des industriels spéciaux ne s'occupant exclusivement que de la préparation de certaines pièces qui, complétées souvent par d'autres faites à la main, forment par leur ensemble le corps de la lampe que le lampiste ajuste et achève de terminer, en y

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

plaçant les divers mécanismes qui forment la lampe proprement dite.

L'application du pétrole à l'éclairage a pris, durant ces dernières années, une extension considérable (V. Eclairage, t. XV, p. 338). Ce développement de la consommation coïncide, il faut bien le dire, avec les perfectionnements qui ont été apportés, d'une part dans l'épuration des huiles, et, d'autre part, dans les appareils d'éclairage. Parmi les types de lampes répandus chez les particuliers, on peut remarquer des formes d'appareils vraiment artistiques et décoratives, notamment des riches lampadaires surmontés de globes lumineux ou de larges abat-jour plus ou moins chargés d'ornementations diverses. Ces derniers genres d'appareils, permettant d'élever ou d'abaisser à volonté la lumière, sont maintenant à la mode et entrent comme un ornement dans les salons les plus luxueux ; ils ont fait leur apparition à Paris en 1887 et on les compte actuellement par milliers ; grâce à eux, l'éclairage au pétrole, qui avait été presque exclusivement employé par la classe modeste, a pris place aujourd'hui dans les plus riches demeures et y constitue même un éclairage de luxe. Les lampes à pétrole sont composées d'une manière générale d'un réservoir d'huile, d'un porte-mèche et d'un verre de forme particulière. L'huile s'élève dans la mèche par simple capillarité, et, malgré l'abaissement du niveau dans le réservoir de l'huile, toujours placé à la partie inférieure de la lampe, la fluidité du liquide est telle que l'alimentation de la mèche se produit d'une façon à peu près constante. Les brûleurs sont de deux genres : le bec à mèche plate, et le bec à mèche ronde. Le bec à mèche plate, connu aussi sous le nom de bec américain, se compose d'un tube aplati en cuivre, dans lequel se meut la mèche qu'on remonte au moyen d'un bouton dont la tige est armée de deux petits pignons à dents pointues ; l'extrémité de cette mèche est recouverte d'un capuchon en cuivre, présentant à son sommet une fente longitudinale, dans le même sens, et de dimensions correspondant à la mèche plate. Le verre est renflé à la base pour donner à l'air plus d'accès et assurer la combustion complète de la matière éclairante. Le bec à mèche ronde est une disposition de brûleur cylindrique à double courant d'air, composé d'un tube conique évasé à la base, dans lequel s'introduit une mèche qui, quoique de forme plate, se replie circulairement autour du tube en montant dans l'espace annulaire du porte-mèche et produit alors l'effet d'une mèche ronde. Le verre, étranglé à sa partie inférieure, amène le courant d'air le plus près possible de la flamme et facilite ainsi la combustion qui se fait sans fumée et avec un grand éclat, quand les dispositions respectives de la mèche et du verre sont convenablement réglées. Malgré la facilité avec laquelle l'huile minérale s'élève dans la mèche, on conçoit que l'action de la capillarité s'affaiblit d'autant plus que le niveau s'abaisse dans le réservoir, et que la distance augmente entre ce niveau et l'extrémité supérieure de la mèche ; il en résulte qu'au bout de quelques heures d'éclairage, si on ne renouvelle pas l'approvisionnement d'huile, l'alimentation se ralentit, la combustion s'affaiblit, la mèche charbonne et la lampe fume. Pour remédier à cet inconvénient, il a été créé un système de lampe basé sur les principes de la lampe Carcel, et on est arrivé à obtenir, par un mécanisme simple et pratique, l'ascension de l'huile et par conséquent l'alimentation continue et régulière de la mèche. La lampe Peigniet-Changeur comprend un tube plongeant dans le récipient d'huile qui constitue le corps même de la lampe, des soupapes et un piston formé d'une membrane mobile, fixée entre deux plateaux, enfin un mécanisme d'horlogerie. L'huile, élevée par le refoulement de la pompe aspirante et foulante, monte dans le tube ascensionnel et vient se déverser dans le récipient supérieur où elle se trouve en contact avec la mèche qu'elle maintient toujours au même degré d'imbibition. Par une ingénieuse disposition, la pompe ne se met en fonction que lorsque le liquide s'est abaissé d'une certaine quantité, et elle ramène aussitôt le niveau à son point initial.

Un des premiers perfectionnements, et celui qui a peut-être le plus contribué au développement de l'éclairage au pétrole, a été la lampe belge, à mèches multiples, imitée et désignée sous diverses dénominations, suivant les modèles créés par les fabricants, notamment la lampe Sepulchre, la lampe universelle, la mitrailleuse, la lampe à double courant d'air. Ces appareils restaient d'abord dans les modèles courants et simples ; plus tard sont venus les types de lampes riches, tels que ceux de MM. Schlosmmacher et Ferreux, concessionnaires de la lampe Sepulchre, ceux de M. Ristelhueber, inventeur de la lampe universelle, puis la lampe Hinks et la lampe Rochester. La lampe Hinks, d'origine anglaise, se distingue par ses deux mèches plates, parallèles, se manœuvrant séparément au moyen d'un bouton double ; elle peut être allumée sans qu'on ait besoin d'enlever le verre, par suite du mouvement de rotation de la clef qui soulève le porte-globe et le verre. Une partie mobile, qu'on élève et qu'on abaisse à volonté, peut intercepter, quand elle est élevée, l'accès de l'air et jouer ainsi le rôle d'extincteur. La lampe Rochester, d'origine américaine, diffère de la précédente par la forme de la mèche qui est ronde ; elle est à double courant d'air. Nous dirons quelques mots des appareils employant les huiles lourdes, le lucigène et la lumière Wells, qui s'appliquent aux éclairages industriels, aux travaux de nuit sur les chantiers, etc. Le lucigène brûle des huiles lourdes de goudron ou de pétrole, pulvérisées, soit au moyen d'un courant d'air comprimé, soit au moyen d'un jet de vapeur qui, en se surchauffant dans la chambre de combustion, favorise la volatilisation des molécules les plus denses, et active puissamment l'intensité de la flamme. Le jet de flamme a généralement 0^m10 de diamètre et 0^m40 à 0^m50 de hauteur ; on évalue à 200 carcels environ sa puissance lumineuse. Avec l'air comprimé, une force de quelques kilogrammètres suffit pour produire cette intensité d'éclairage. La lumière Wells produit à peu près les mêmes effets, mais elle n'exige pas de force motrice, un jet de vapeur remplaçant l'air comprimé peut produire la pulvérisation de l'huile lourde.

Lampe a incandescence. — Le succès des lampes à incandescence dans le vide, qui répondent le mieux aux exigences de l'éclairage ordinaire, a provoqué de nombreuses recherches (V. Eclairage, t. XV, p. 343). Les lampes récentes, à filament tubulaire surtout, paraissent donner un meilleur rendement, c.-à-d. une transformation plus complète du travail dépensé en lumière. D'après certaines expériences, le rendement serait de près de 50 % sur les anciens systèmes à filaments pleins. Aussi cherche-t-on de tous côtés à perfectionner ce filament : tandis qu'Edison semble vouloir abandonner le bambou qui manque d'élasticité pour les fibres de la ramie, et que Bernstein fabrique les charbons tubulaires avec un ruban creux de soie blanche carbonisée, de la grosseur d'une paille fine, un dernier inventeur propose simplement d'étirer, sous forme de tube aussi fin qu'il est nécessaire, une pâte composée soit de graphite, soit de noir de fumée malaxé avec 20 % de sirop de sucre ; ces tubes sont ensuite carbonisés comme le charbon des lampes à arc. C'est dans le même ordre d'idées que sont établies les lampes de Gérard dont le filament de charbon est remplacé par deux baguettes inclinées et soudées au sommet. L'intensité lumineuse des lampes à incandescence dépend de la résistance du filament à la rupture ou à la désagrégation par la chaleur. Lorsque les lampes sont maintenues longtemps à une température supérieure au maximum qui lui convient, les parois de l'ampoule de verre se couvrent d'un voile formé par la matière sublimée, voile qui, sous une épaisseur à peine visible, est d'une opacité extraordinaire et fait perdre une énorme quantité de lumière. Ce mode d'usure des filaments est à peu près inévitable, mais on peut chercher à le ralentir. Edison a reconnu par expérience qu'un vide trop parfait facilite la désagrégation, et il y remédie en diminuant le degré du vide par l'introduction d'une petite quantité d'azote dans les lampes. Dans tous les cas, si les lampes sont simples,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leur fabrication ne l'est pas; elle exige, pour arriver à un prix de vente industriel, un outillage considérable et parfaitement organisé. Des ateliers spéciaux sont consacrés à chacune des opérations suivantes : le soufflage, avec un verre spécial exempt de plomb, des tubes qui forment la base de chaque lampe; l'introduction et la soudure dans ces tubes des bouts de fil de platine, qui seul possède la même dilatation que le verre; les soudures aux extrémités, intérieure et extérieure, de ces mêmes fils, de fils de cuivre, dont les unes doivent former les pinces qui recevront les extrémités du filament et les autres constitueront les raccordements avec la distribution; la préparation des filaments et leur carbonisation dans des moules spéciaux en nickel; l'insertion des bouts du filamant dans les pinces en cuivre et la consolidation du joint par un dépôt de cuivre galvanique; la soudure des ampoules de verre sur leur base; la raréfaction de l'air dans les lampes exige une installation suffisante pour opérer sur un grand nombre de lampes à la fois; c'est la réalisation en grand et sous forme industrielle de la machine à mercure des laboratoires. Il faut, pendant la raréfaction, pouvoir envoyer dans les filaments un courant électrique, qui les réchauffe progressivement, afin de faciliter le dégagement des gaz occlus; c'est alors que les lampes sont fermées définitivement, en soudant au chalumeau l'appendice qui les mettait en communication avec la machine pneumatique; enfin on procède à la fabrication et au montage des socles qui servent à installer les lampes sur leur support en établissant, du même coup, les communications avec les conducteurs. Les lampes terminées doivent passer par un laboratoire d'essai et de classement, dans lequel on mesure la résistance de chacune d'elles et la force électro-motrice qu'elle exige pour produire l'intensité lumineuse normale qui lui est attribuée. Pour les lampes Cruto, la fabrication du filament est plus simple, et présente surtout l'avantage de pouvoir être conduite avec une grande précision; ces filaments sont obtenus par le dépôt sur un fil de platine maintenu incandescent du charbon provenant de la décomposition d'un gaz hydrocarburé; le fil de platine, qui n'a qu'un centième de millimètre de diamètre, est obtenu par le procédé de Wollaston, en le tréfilant après l'avoir recouvert d'une couche d'argent que l'on dissout ensuite dans un bain d'acide nitrique étendu d'eau; le gaz est fabriqué avec un mélange d'un tiers d'alcool éthylique et de deux tiers d'acide sulfurique exempt de soufre; ce gaz doit être parfaitement lavé, puis desséché. L'intensité du courant qui échauffe le fil est augmentée graduellement, à mesure que le dépôt augmente d'épaisseur, et un dispositif très simple permet d'arrêter l'opération dès que les filaments présentent la résistance convenable; la jonction des extrémités des filaments avec les fils de platine est faite également par un dépôt du même charbon.

Lampe de sûreté. — Sir Humphrey Davy fut chargé, en 1813, par un comité spécial formé pour rechercher la cause des accidents que produit l'air inflammable des mines et les moyens de les prévenir, d'étudier l'importante question des lampes de sûreté. Il communiqua, deux ans plus tard, le résultat de ses recherches à la Société royale de Londres, dans un rapport qui fut lu le 9 nov. 1815. Après avoir essayé sans succès de se servir du phosphore de Canton, de l'étincelle électrique renfermée dans des vaisseaux clos, Davy reconnut qu'il était possible d'éviter l'inflammation du grisou par la lampe à huile ordinaire, en l'entourant d'une enveloppe ne donnant accès à l'air extérieur que par des orifices suffisamment étroits. Des tubes de 4 millim. de diam. et d'une longueur de 30 millim. ne se laissent pas traverser par la flamme des mélanges les plus explosifs de grisou et d'air, pourvu que ces derniers soient complètement en repos. Les toiles métalliques suffisent également pour arrêter la flamme. Davy s'arrêta au modèle de lampe très simple, celui qui porte aujourd'hui encore son nom, dans lequel la flamme est seulement recouverte d'un tamis cylindrique renforcé à la partie supérieure (fig. 3). La lampe primitive de Davy ne diffère guère du modèle usité aujourd'hui encore en Angleterre. La lampe à simple treillis présente deux graves inconvénients : elle donne peu de clarté, le tamis absorbe les 2/3 de la lumière émise par la flamme et elle ne présente de sécurité réelle que lorsqu'elle reste en repos dans une atmosphère également en repos. Les nombreuses tentatives faites pour améliorer la lampe Davy donnèrent naissance à des centaines de lampes différentes, parmi lesquelles quatre types seulement méritent d'être retenus, tant par

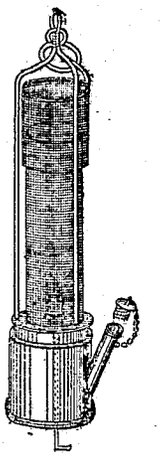

Fig. 3.

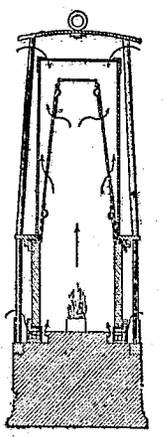

Fig. 4.

la valeur théorique des principes qui ont présidé à leur conception que par la sanction pratique qu'elles ont reçue de leur emploi dans les travaux. Ce sont : la lampe Fumat, à alimentation directe, dont on doit rapprocher la lampe Gray; la lampe Clanny, à verre et tamis, dans laquelle l'alimentation est renversée et que l'on désigne depuis quelques années en France sous le nom de lampe Boty; la lampe Marsaut, qui est une lampe Clanny dont le tamis est doublé et entouré d'un écran métallique plein; on doit en rapprocher la lampe Evan Thomas, très employée en Angleterre; la lampe Mueseler, à verre, tamis, cheminée et diaphragme, qui possède, ainsi que les deux précédentes, une alimentation renversée.

La lampe Fumat (fig. 4) résume toutes les autres, convenant pour le cas général, c.-à-d. pouvant indifféremment séjourner dans un milieu gazeux tranquille et dans un milieu agité. Le verre repose sur un anneau de cuivre évidé à travers lequel l'air arrive sur la flamme. Cet anneau porte vers l'intérieur une toile de 200 mailles au cent. carré et vers l'extérieur une toile de 122 mailles. Au-dessus du verre est un tamis conique en toile métallique de 122 mailles qui est enveloppé lui-même par une cheminée métallique pleine, fermée à la partie supérieure par une toile horizontale. Les toiles métalliques inférieures au verre sont protégées contre l'action des courants d'air par un anneau en cuivre les enveloppant à une distance de 5 millim. de façon à ne pas gêner l'accès de l'air. Le tirage est basé sur la différence de poids de la colonne froide et de la colonne chaude; si la lampe s'échauffe, la colonne froide perd de son poids et le tirage diminue. Cette lampe résiste à un courant horizontal d'un mélange inflammable à une vitesse de 90 pieds par seconde pendant trois minutes, sans explosion et brûlant tout le temps. La commission du grisou a adopté un type de lampe à éclairage intensif se composant essentiellement d'une couronne annulaire d'entrée d'air, d'un bec à blanc à double courant d'air, d'un cône directeur du gaz, d'un réservoir latéral à huile et enfin d'un verre surmonté d'un ou de deux treillis. Les fumées, après avoir traversé le treillis, sortent au bout de la lampe; aucune autre ouverture n'existe dans la cuirasse.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

L'air et les gaz pénètrent donc dans la lampe uniquement par le bas. Ces dispositifs ont pour objet et pour effet d'augmenter considérablement le pouvoir éclairant à consommation d'huile égale et de garantir une complète sécurité.

On sait avec quelle facilité l'ouvrier arrive à avoir raison de la fermeture avec clef à simple trou carré. La question d'une meilleure fermeture est, depuis longtemps, l'objet de nombreuses recherches. Le mode de fermeture Vialla comprend une tige taraudée à son extrémité inférieure et fixée, par une autre extrémité, à un fort ressort, qui lui-même est fixé sur le bord supérieur de la rive de la lampe. Lorsque la lampe est fermée, l'extrémité supérieure de la tige vient se loger dans une petite cavité ménagée dans le cercle du cadre supérieur et fixe ainsi la rive au corps de la lampe. Lorsqu'on veut l'ouvrir, on se sert d'une clef creuse taraudée, que l'on introduit dans la partie vissée de la tige et avec laquelle on tend alors le ressort; la tête de la vis se trouve ainsi dégagée de la cavité et la lampe peut être dévissée. Un autre mode de fermeture, système Villiers, consiste en une pièce de fer doux affleurant le fond, qu'un électro-aimant attire de son encastrement pour ouvrir la lampe posée sur les deux pôles de l'aimant fixé à une table, capable de soulever 50 kilogr., force un peu supérieure à celle du ressort maintenant le verrou dans son encastrement existant dans les deux parties mobiles de la lampe et empêchant absolument l'ouvrier d'ouvrir sans le secours d'une attraction magnétique de 50 kilogr., attendu qu'il n'existe aucune prise pour attirer la pièce de fer affleurant le fond, par un tout autre moyen que celui de l'électro-aimant. Plus récemment, on a employé le rivet ou la soudure de plomb pour fermer les lampes de sûreté. Deux petites lames de fer ou cuivre sont soudées, l'une au réservoir, l'autre à la bague supportant le verre, les lames sont percées chacune d'un œillet et sont soudées de telle façon que ces œillets arrivent juste en face l'un de l'autre lorsque la lampe est fermée; on introduit alors dans le trou formé par ces œillets une cheville en plomb qu'on rive au moyen d'une pince spéciale qui imprime en même temps sur chaque extrémité du rivet une lettre bien apparente. Cette lettre a pour effet de rendre plus visible toute tentative de fraude. Pour dériver on emploie une autre pince, l'une des branches maintient l'œillet pendant que l'autre branche qui est armée d'un poinçon chasse le rivet. L'autre disposition adoptée pour la soudure de plomb qui est également très simple, et dont la seule différence existante consiste dans les deux lames, qui sont horizontales au lieu d'être verticales et dont la lame supérieure est seule percée d'un œillet pour recevoir la soudure et la laisser pénétrer sur la lame inférieure. Pour souder et pour dessouder, on emploie une pince spéciale.

Parmi les lampes électriques de mines nous ne décrirons que celle de M. Pollak qui est bien étudiée pour répondre aux conditions multiples exigées. Une boîte de section carrée avec angles coupés, en ébonite, renferme deux accumulateurs genre Planté perfectionné; elle repose sur un socle métallique circulaire. Un couvercle en ébonite sert de support à une lampe à incandescence enfermée dans un cylindre en verre épais. Le tout est recouvert par un chapeau métallique serré au moyen de boulons sur le cylindre en verre. Une feuille de caoutchouc doux, interposée entre le couvercle et la boîte, rend la fermeture hermétique. Dans le couvercle sont noyées deux lames en arc de cercle en platine; elles sont fixées à la feuille en caoutchouc par un bouton en contact avec chaque accumulateur. Les conducteurs de la lampe sont mis en contact avec chacun des pôles de l'accumulateur par une double aiguille. Les contacts se trouvant à l'intérieur de la boîte et du couvercle, ni l'ouverture ni la fermeture du courant ne peuvent déterminer d'explosion. La lampe peut donc être allumée ou éteinte dans une atmosphère inflammable. En démontant le système ou en cassant le cylindre protecteur en verre, on amène l'extinction de la lampe, l'électricité du caoutchouc rompant le contact intérieurement. Cette lampe pèse 1,900 gr. et donne en moyenne douze heures d'une lumière sensiblement constante dont l'intensité lumineuse varie, suivant le degré de poussage de la lampe et le degré d'avancement de la décharge de l'accumulateur entre 0,5 et 0,8 bougie. L. KNAB.

LAMPE ÉLECTRIQUE (V. ÉCLAIRAGE, t. VX, pp. 341-350).

LAMPE MODÉRATEUR (V. ÉCLAIRAGE, t. XV, p. 338).

III. Liturgie (V. CIERGE, t. XI, p. 368).

FÊTE DES LAMPES (V. ILLUMINATIONS).

BIBL.: ARCHÉOLOGIE. — LORIQUET, *Eclairage chez les Romains*. — VIOLLET-LE-DUC, *Mobilier*. — H.-R. D'ALLEMAGNE, *Histoire du luminaire*; Paris, 1891, in-4.

LAMPE (Friedrich-Adolf), théologien réformé allemand, né à Detmold (Lippe) le 19 févr. 1683, mort à Brême le 6 déc. 1729. Après avoir été pasteur depuis 1703, en particulier à Brême de 1709 à 1720, il fut appelé à l'université d'Utrecht, où il enseigna un système dogmatique particulier qui fit école. Il distinguait sept degrés de perfection dans la vie chrétienne. Il raviva aussi la théologie dite fédéraliste de *Coccejus* (V. ce nom). En 1727, il retourna à Brême. Son principal ouvrage est intitulé *Geheimniss des Gnadenbundes* (Brême, 1712, 6 vol., souvent réimprimé). F.-H. K.

BIBL.: O. THELEMANN, *Fr.-A. Lampe, sein Leben und seine Theologie*; Bielefeld, 1868.

LAMPEDUSA. Petite île d'Italie, située à 220 kil. de la côte sicilienne et seulement à 130 kil. de la côte tunisienne. Bien que plus rapprochée de l'Afrique que de l'Italie, elle a été acquise en 1843 par le roi des Deux-Siciles; elle est rattachée administrativement à la prov. de Girgenti. Son périmètre est de 30 kil. seulement et sa population d'environ 1,100 hab. Ce fut pendant longtemps un repaire de pirates barbaresques. Le tsar Paul Ier chercha à y fonder une station maritime rivale de celle de Malte. Des Anglais ont mis la terre en culture. La vigne, le figuier, le caroubier, le sumac y viennent bien. Le principal port, médiocre d'ailleurs, où ne peuvent pénétrer que des navires jaugeant au plus 400 tonneaux, est au N.-O. — *Lampedusa* et le rocher voisin de *Lampione* doivent leur nom aux feux qu'y allumaient au moyen âge des ermites, pour guider les navigateurs. Un phare éclaire le port de Lampedusa.

LAMPERTICO (Fedele), économiste italien, né à Vicence le 13 juin 1833. Professeur à l'université de Padoue (1855), député en 1866, sénateur en 1873. Outre son grand traité *Economia dei popoli e degli stati* (Milan, 1874-79, t. I à IV, inachevé) et de nombreux rapports parlementaires et articles de revues et journaux, il a écrit *Giammara Ortes e le scienze economiche del suo tempo* (Venise, 1879); *Sulla Statistica teorica* (Rome, 1879); *Scritti stoici e letterari* (Florence, 1882-83; 2 vol.); *Il Credito* (Milan, 1884); *Lo Statuto e il Senato* (Rome, 1886), etc. Ses doctrines sont transactionnelles, voisines de celles des réalistes allemands (V. ÉCONOMIE POLITIQUE).

LAMPETARI (Archéol.). Etoffe de soie que l'on fabriquait à Saint-Etienne à la fin du XVIe siècle, peut-être le lampas sous sa première forme (V. LAMPAS).

LAMPI (Giambattista, chevalier), peintre italien, né à Romeno, près de Trente, le 31 déc. 1751, mort le 11 févr. 1830. Membre de l'Académie de Vérone, il travailla à Trente, Roveredo, Klagenfurt, Vienne (1783), peignit le portrait en pied de l'empereur *Joseph II*, fut appelé à Varsovie par le roi de Pologne (1787), passa à Saint-Pétersbourg (1791), où il fit les portraits de la famille impériale et des principaux personnages de la cour, revint à Vienne (1798) où il était à la tête de l'Académie, lors des invasions françaises et lui rendit de grands services. Sa facture est très molle.

LAMPIER. Appareil destiné à être suspendu à un plafond ou à une voûte pour servir de support à une ou plusieurs lampes. Ce mot était employé aussi jadis dans le sens de *lampadaire*.

LAMPILLAS ou **LLAMPILLAS** (Le P. Francisco-Javier), littérateur hispano-italien, né en Catalogne en 1731, mort à Gênes en 1810. Membre de la Compagnie de Jésus, il se

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fixa en Italie après l'expulsion de son ordre, et publia en italien divers ouvrages en vers et en prose. Celui qui le fit connaître est le *Saggio storico-apologetico della letteratura spagnuola* (Gênes, 1778-81, 6 vol. in-8; trad. en esp., Saragosse, 1782-83 et 1784-89), œuvre très remarquable, où il réfuta les théories de Bettinelli, Tiraboschi et autres, au sujet de l'action de l'Italie sur la littérature espagnole à certaines périodes. Aux critiques de ses contradicteurs, il répliqua, avec plus d'aigreur que de succès, par une *Risposta* (1781) dont la traduction forme le t. VII de la seconde édition espagnole. Ce rôle de champion national lui valut de la part de ses compatriotes beaucoup de distinctions, un éloge public officiel et une pension du roi Charles III. G. P-i.

LAMPION. Le *lampron* (ancienne forme du mot lampion) désignait autrefois (du XVe au XVIIe siècle) soit un petit vase de cristal rempli d'huile où plongeait la mèche d'une lampe d'église, soit un petit cul-de-lampe de terre très grossier et de bas prix que l'on emplissait d'huile. Ces petits lumignons répandaient une odeur infecte. Aujourd'hui les lampions sont devenus des petits verres de couleur variée, bleu, blanc et rouge, dans les fêtes nationales, et disposés en guirlandes pour les illuminations: une petite mèche allumée trempe dans l'huile et jette une lueur un peu fumeuse. Par extension, on donne le nom de lampion à de petites lanternes de papier qui contiennent une bougie à l'intérieur. Ph. B.

LAMPIONE. Ilot de la mer Méditerranée, à 13 kil.-O. de *Lampedusa* (V. ce mot).

LAMPISTE (V. LAMPE [Techn.]).

LAMPONG. Province ou résidence méridionale de l'île de Sumatra; 28,155 kil. q.; 120,000 hab. Le résident néerlandais est à Telok-Betong. C'est une ancienne dépendance des sultans javanais de Bentam. La population appartient à un groupe particulier de la race malaise, peut-être issu d'un croisement avec des indigènes de Sumatra.

LAMPOURDE (*Xanthium* T.) (Bot.). Genre de Composées du groupe des Ambrosiacées. Ses représentants sont des herbes annuelles à feuilles alternes, incisées, à fleurs diclines, ordinairement monoïques, disposées en épis de capitules, les supérieures ordinairement mâles. Les petits capitules mâles sont placés chacun à l'aisselle d'une bractée; la corolle est gamopétale à cinq dents, l'androcée composé de cinq étamines monadelphes à anthères biloculaires, introrses;

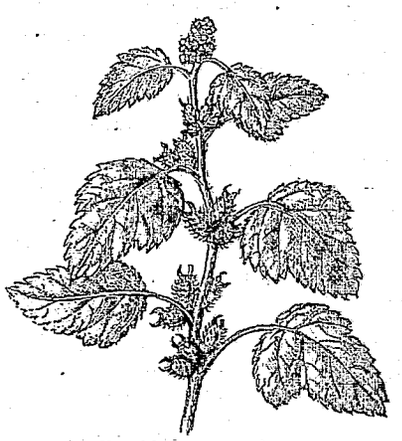

Xanthium strumarium.

les fleurs femelles sont formées d'un ovaire uniloculaire, uniovulé, surmonté d'un style bifide; le fruit est sec, la graine dressée exalbuminée; on trouve toujours deux fleurs ou deux fruits semblables rapprochés l'un de l'autre dans un sac commun chargé d'aiguillons crochus. Les Lampourdes habitent les régions chaudes et tempérées du globe. La *Lampourde aux écrouelles* (*X. strumarium* L.) appelée aussi Gletteron, Petit Gratteron, Petite Bardane, etc., l'*Herba happæ minoris* des anciennes officines, se rencontre dans presque toute l'Europe, sur les décombres, le bord des routes, des cours d'eau, etc. On l'employait jadis comme antiscrofuleuse et antiscorbutique et dans les maladies de la peau. On en extrait un principe colorant utilisé dans les arts et qui servait aux anciens à teindre les cheveux en blond. Les *X. echinatum* Murr. et *X. macrocarpum* DC, communs à l'Europe et à l'Amérique, offrent les mêmes propriétés. Le *X. spinosum* L., commun dans la région méditerranéenne, a été préconisé contre la rage. Enfin le *X. catharticum* H. B. K. ou *Cazema roncha* des Péruviens, est doué de propriétés purgatives. Dr L. Hn.

LAMPRECHT (Le Curé ou *der Pfaffe*), auteur d'un poème allemand sur Alexandre, qui date de la première moitié du XIIe siècle et où les exploits du conquérant macédonien sont présentés avec tous les incidents merveilleux qu'y avaient déjà mêlés certains historiens de l'antiquité. Alexandre ne se contente pas d'anéantir les armées de Darius et de mettre l'Asie à ses pieds, il veut forcer l'entrée du paradis terrestre, et il faut qu'un philosophe, une sorte d'Aristote chrétien, lui rappelle qu'il est fait de poussière comme un autre homme et qu'il retournera en poussière. Le curé Lamprecht avait pris pour modèle un poète français, Albéric de Besançon, dont un court fragment a été conservé (V. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français;* Leipzig, 1866). L'*Alexanderlied*, avec d'autres documents sur le même sujet, a été publié par H. Weismann en deux volumes (Francfort-sur-le-Main, 1850). A. B.

LAMPRECHT DE RATISBONNE, moine franciscain qui vivait en Allemagne à la fin du XIIIe siècle et écrivit une vie rimée de saint François, d'après celle de Thomas de Celano, et un poème mystique (*Tochter von Syon*), décrivant l'union de l'âme et de Dieu.

LAMPREDI (Giovanni-Maria), juriste italien, né à Ravezzano, près de Florence, le 6 avr. 1732, mort à Pise le 17 mars 1793. Professeur à l'université de Pise, il fut chargé par le grand-duc Léopold de codifier les lois toscanes. Parmi ses ouvrages, on peut citer: *Juris publici universalis theoremata* (Livourne, 1776-78, 3 vol.).

LAMPRESSE (Pêche). On donne ce nom, à l'embouchure de la Loire, à un filet qui sert à prendre la lamproie; c'est une sorte de *demi-folle* de 50 m. de long sur 2 m. à 2^m^50 de haut, dont les mailles ont 57 millim. d'ouverture.

LAMPRIDE (Ælius Lampridius), écrivain latin de la seconde moitié du IVe siècle, un des auteurs de l'*Histoire Auguste*. Les manuscrits lui attribuent les biographies d'Héliogabale, d'Alexandre, de Commode et de Diadumenus. On croit reconnaître aussi sa main dans celles de Pertinax et Géta. Il ne faut pas le confondre avec Lampridius, qui florissait un siècle plus tard, à Bordeaux, comme rhéteur et comme poète; Sidoine Apollinaire le porte aux nues, et lui prête toutes sortes de mérites, mais surtout une dextérité incomparable dans les tours de force de versification alors en honneur.

Bibl.: W. Teuffel, *Litt. rom.*, §§ 402 et 466.

LAMPRIDIO (Benedetto), humaniste italien, né à Crémone à la fin du XVe siècle, mort en 1540. Il professa à Rome, à Padoue (1521), fut précepteur de Francesco de Gonzague (1536), du fils de Bembo, etc. Parmi ses poésies latines, on prisait fort ses odes. Elles sont reproduites au t. VI des *Carmina illustrium poetarum italorum* (Florence, 1719).

LAMPRIS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes et de la famille des Coryphænidæ, comprenant des Poissons à corps comprimé et très élevé, couvert de très petites écailles caduques, une seule dorsale sans portion épineuse et des ventrales à rayons très nombreux (14 environ). Le type du genre, le *Lampris luna*, forme pélagique, est assez commun à Madère, et s'étend jusque dans le N. de l'Atlantique; il est assez rare dans la Méditerra-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

née ; il peut atteindre une forte taille (environ 5 pieds ; Gunther) et se fait remarquer par ses magnifiques couleurs.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. générale des Poissons*.

LAMPRITE (V. FER MÉTÉORIQUE).

LAMPROIE. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire d'un type de Poissons constituant la sous-classe des *Cyclostomata* et comprenant deux familles, celle des *Petromyzontidæ* et celle des *Myxinidæ*, dans la classification de Gunther. Les Lamproies ont le corps toujours allongé, anguilliforme, recouvert d'une peau nue, lisse et visqueuse, avec rangées de pores et de sacs muqueux ; les branchies sont contenues dans des poches bursiformes au nombre de 6 à 7 de chaque côté ; les arcs branchiaux n'existent pas ; il n'y a qu'une seule ouverture nasale ; la bouche est antérieure, entourée d'une lèvre circulaire et disposée en forme de suçoir. La Lamproie marine, *Petromyzon marinus* L., est le type du genre *Petromyzon ;* elle peut atteindre la taille de 1 mètre :

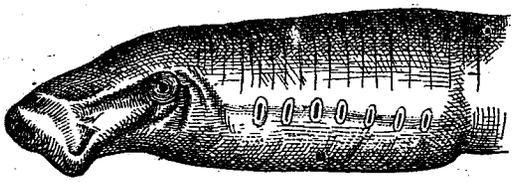

Lamproie.

son corps est arrondi en avant, comprimé en arrière ; les yeux sont peu apparents ; les nageoires sont soutenues par des rayons cartilagineux, les dorsales séparées l'une de l'autre ; sa couleur est d'un blanc jaunâtre avec des taches et des marbrures d'un noir plus ou moins intense ; le ventre est blanc ; la bouche forme une énorme ventouse entourée d'une lèvre charnue garnie de cirrhes ; elle est pourvue sur toute sa surface intérieure de rangées circulaires de dents simples ou doubles, décroissant de volume du centre vers les bords ; une grosse double dent, relevée au-dessus de l'orifice buccal, marque la place de la mâchoire supérieure ; une large lame, formée de 7 à 8 dents, représente la mâchoire inférieure ; la langue est armée de trois dents, profondément dentelée sur les bords.— La Lamproie marine remonte au printemps dans les fleuves ; elle se trouve dans toute l'Europe, excepté dans la mer Noire. Les deux autres formes connues du même genre sont les *Petromyzon fluviatilis* L. et *P. planeri* Bloch.

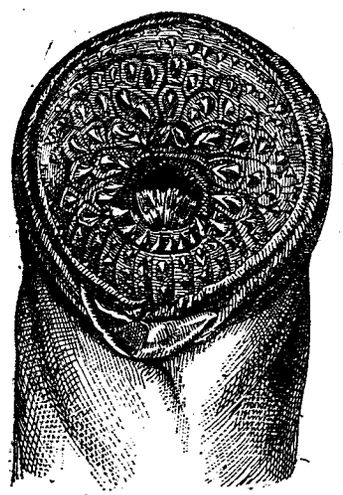

Bouche de la Lamproie.

Les Lamproies subissent des métamorphoses, et leurs larves, bien connues des pêcheurs sous le nom de *Lamprillons*, ont été longtemps décrites par les naturalistes comme représentant le genre *Ammocœtes*, dont l'*A. branchialis* était le type. A l'état d'Ammocète, la Lamproie diffère complètement de l'adulte ; son corps est moins cylindrique ; la bouche affecte la forme d'un fer à cheval ; la lèvre inférieure forme une saillie en avant, et cette bouche est absolument dépourvue de dents.

Les Lamproies, qu'on les envisage à l'état larvaire ou adulte, sont des animaux très inférieurs, et, malgré leur organisation plus complète que celle de l'*Amphioxus*, elles sont, avec ce dernier, les Poissons qui se rapprochent le plus des Invertébrés. Si, en effet, chez l'*Amphioxus*, la colonne vertébrale est représentée par une corde dorsale gélatino-cartilagineuse, à tissu comparable à ce que l'on trouve chez les *Ascidies*, il est noter que, chez les Lamproies, cette colonne vertébrale consiste en une corde dorsale offrant des traces de segmentation par l'apparition de pièces cartilagineuses ; chez elles encore le cerveau est protégé par une capsule peu développée dont les appendices montants se réunissent plus ou moins en voûte. Chez l'*Amphioxus*, les pièces qui constituent la paroi du crâne, de tissu semblable à celui de la gaine de la notocorde, s'appuient sur la corde dorsale et s'élèvent en décrivant une courbe à convexité externe, puis se réunissent pour former une véritable voûte. L'organe de l'olfaction des Lamproies est constitué par un sac placé dans une capsule spéciale. Ce même organe chez l'*Amphioxus* existe en arrière de la première paire nerveuse, sous l'aspect d'un bulbe olfactif, se terminant dans la fossette olfactive, et ne peut être que l'équivalant de l'organe de l'odorat des Lamproies et des autres Cyclostomes. Nous ne poursuivrons pas plus loin les rapports et les différences ; mais, quel que soit le degré d'infériorité du type *Amphioxus*, quels que soient les caractères qui l'ont fait classer dans une sous-classe particulière, celle des *Leptocardiens*, il n'en est pas moins vrai que les Lamproies et surtout leurs larves présentent avec lui de singulières analogies bien propres à être invoquées en faveur des théories transformistes. ROCHER.

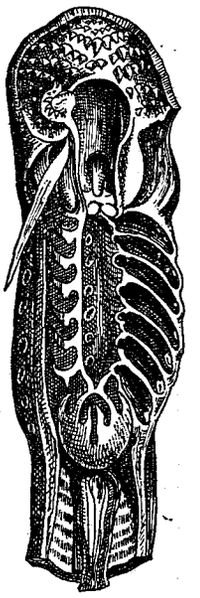

Appareil respiratoire de la Lamproie.

II. PÊCHE. — La lamproie marine s'engage dans les fleuves qu'elle remonte, au printemps, parfois à une grande distance de leur embouchure ; la pêche se fait avec la fouëne, avec la nasse, la lampresse, le loup. Le loup ou louve peut être mobile ; pour pêcher avec cet engin, deux hommes tenant les perches fixées aux extrémités du filet le présentent à la marée montante et enveloppent le poisson en rapprochant les perches. On emploie également un filet semblable, mais plus grand, tendu une heure avant le commencement de la marée et qu'on relève un peu avant que celle-ci ne se retire ; ce filet en nappe est fixé à des piquets ; on pêche en bateau et on retire les piquets, de manière à plier le filet en deux, suivant sa longueur. La nasse employée pour la pêche de la lamproie a la forme d'une olive, dont le goulot est présenté au courant le plus rapide ; à l'embouchure de la Loire, on construit en bois et en pierres des chaussées nommées *duits*, sur lesquelles on établit les nasses ; les nasses, qui ont 2 m. de long, sont placées vers la fin de l'année aux endroits où la marée se fait sentir. La lamproie de rivière, qui n'arrive pas à une taille aussi grande que celle de l'autre espèce, se pêche aux filets à main ou dormants : verveux, tramail, guideau ; on emploie ce poisson en Hollande pour servir l'appât pour la pêche de la morue. E. SAUVAGE.

III. ART CULINAIRE. — La chair des lamproies est aussi savoureuse que celle de l'anguille, mais plus délicate et d'une digestion plus facile. Chez les Romains ce poisson avait une grande valeur. On les mange grillées ou apprêtées aux fines herbes ; en civet dans lequel on fait entrer le sang de la lamproie qui doit à cet effet être découpée vivante, on fait une sauce au vin avec des poireaux, et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'on épaissit avec de la farine. On les accommode encore aux champignons, à la sauce douce, en matelote; on en fait aussi des pâtés froids, etc.

Bibl.: Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm, édit. franç., *Poissons.* — Moreau, *Hist. nat. des Poiss. de France.*

LAMPROPHIS (Erpét.). Genre de Serpents Colubriformes et de la famille des Lycodontidæ dans la classification de Duméril et Bibron, ayant pour caractères toutes les écailles du milieu du dos lisses, hexagones et beaucoup plus grandes que celles des flancs qui sont losangiques. Le *Lamprophis aurora* du cap de Bonne-Espérance, l'une des formes de ce genre, est d'un brun pâle sur les parties supérieures; une bande d'un jaune orangé règne sur le milieu du dos depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue; le dessous du ventre est blanc. C'est un animal nocturne connu au Cap sous le nom de Serpent de nuit. Rochbr.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Erpét. gén.*

LAMPROPHORE (*Celui qui porte un objet brillant*). Nom donné autrefois aux néophytes, pendant les sept jours qui suivaient le baptême, parce que durant ce temps ils portaient un vêtement blanc, ἐσθὴς λαμπρά. Les Grecs donnaient aussi ce nom au jour de Pâques, parce que cette fête de la résurrection illumine les âmes. En ce jour-là, les maisons étaient éclairées, de tous les côtés, par un grand nombre de cierges.

LAMPROPS (Zool.). Genre de Crustacés, de l'ordre des Cumacés, voisin des *Diastylis* (V. ce mot). Le type est le *L. rosea*, dont le mâle a été décrit sous le nom de *Cyrianassa elegans* et qui vit dans les mers de Norvège.

LAMPROSOME (*Lamprosoma*) (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Phytophages, fondé par Kirby en 1818 pour des Eumolpides de petite taille à corps globulaire dont les espèces ont été souvent réparties par les auteurs dans les groupes les plus divers. Les Lamprosomes sont répandus dans les régions chaudes de l'Amérique où l'on en compte plus de quatre-vingts espèces. Le seule espèce européenne (*Lamprosoma concolor* Sturm) habite la région méditerranéenne; Curtis en avait fait le type du genre *Oomorphus* en 1831. C'est un petit Insecte bronzé, vivant dans les mousses ou parmi les plantes basses. Le genre *Lamprosoma* est le type d'une sous-famille dite des *Lamprosominés* qui contient les genres *Lamprosoma* et *Lychnophaes* (Lacordaire, 1848), propres à l'Amérique, et *Oomorphus* dont une espèce habite l'Europe et l'autre Formose. M. M.

LAMPROTERA (V. Danse, t. XIII, p. 864).

LAMPROTORNINÉS (Ornith.). Sous le nom de Lamprotorninés, les ornithologistes désignent les Passereaux qui sont appelés vulgairement *Merles bronzés*, *Merles métalliques*, *Merles de Juida* ou simplement *Juidas* (V. ces mots) et qui appartiennent, en réalité, à la grande famille des Sturnidés ou *Etourneaux* (V. ce mot) dont ils constituent une simple tribu. Cette tribu comprend, outre les Merles bronzés typiques (*Lamprotornis*, *Lamprocolius*, *Coccycolius*, *Comopsarus*, *Amydrus*) qui sont tous africains, les *Calornis* (V. ce mot) qui habitent l'Asie méridionale et divers archipels de l'Océanie.

La plupart des Lamprotorninés africains ne dépassent pas la taille d'un Etourneau ou d'un Merle. Ils ont le bec de longueur médiocre, assez effilé, les ailes bien développées, la queue tantôt coupée carrément, tantôt allongée et étagée, le plumage généralement plus brillant que celui des *Calornis* et offrant souvent des teintes bronzées, cuivrées, dorées ou pourprées, d'un éclat incomparable. Ces teintes, rehaussées par quelques points ou par des taches d'un noir pourpré, s'étendent presque toujours sur la totalité du corps; parfois cependant, comme chez les *Pholidauges*, chez les *Notauges* et chez les *Comopsarus*, elles s'associent à du blanc pur, à du roux ou à du jaune orangé couvrant les parties inférieures du corps.

Les *Lamprotorninés* sont répandus sur la plus grande partie du continent africain, depuis la Sénégambie, le Soudan et l'Abyssinie jusqu'au cap de Bonne-Espérance et se montrent particulièrement communs sur la côte occidentale, au Sénégal, au Gabon et au Congo. Ils ont à peu près les mœurs des Etourneaux et, comme eux, vivent en troupes pendant une partie de l'année et se nourrissent de vers, d'insectes, de graines et de fruits. Leurs allures sur le sol sont vives et légères, et leur vol est facile, quoique un peu lent. Ils nichent tantôt par couples isolés, tantôt en colonies et pondent des œufs verdâtres ou grisâtres tachetés de brun, de rougeâtre ou de gris foncé.

Les Merles métalliques supportent aisément la captivité et par la beauté de leur plumage font l'ornement d'une volière; toutefois, le nombre de ces oiseaux qui sont capturés vivants n'est rien à côté de celui des Lamprotorninés qui sont sacrifiés annuellement et dont les dépouilles sont utilisées par l'industrie de la plumasserie. Parmi les espèces les plus recherchées, nous citerons: le *Lamprocolius caudatus* Müll., du Sénégal; le *L. splendidus* ou *Merle vert d'Angola*, de Daubenton; le *L. glaucovirens* Elliot, de la région du Haut-Ogôoué et du Congo; le *L. purpurascens* Müll., ou *Merle violet du royaume de Juida*, de Guéneau de Montbéliard; le *L. chalybeus* Ehr., d'Abyssinie et de Sénégambie; le *L. chalcurus*, Nordm., de la Côte d'Or; le *L. purpureiceps* Verr., du Congo; le *Coccycolius iris* Oust., des îles Loss; le *Notauges* ou *Spreo bicolor* Gm., de l'Afrique australe; le *N. superbus*, de la côte occidentale d'Afrique; le *Pholidauges leucogaster* Gm. ou *Merle violet à ventre blanc de Juida*; le *Ph. Verrenuxi* Boc., de Zanzibar, du Congo et d'Angola, et le *Comopsarus regius* Reich., du pays des Çomalis. E. Oustalet.

Bibl.: R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1890, t. XIII, pp. 120 et suiv.

LAMPSAKI. Ville d'Anatolie, à 46 kil. O.-N.-O. de Bigha, sur le détroit des Dardanelles, en face de Gallipoli, ch.-l. d'un caza du *mutessarifat* de Bigha; 3,000 hab. Jolie mosquée. Territoire fertile, planté de vignes et d'oliviers. Pas de restes d'antiquités. Près de là, village de Tchardak, avec une jolie mosquée. — Lampsaki est l'ancienne *Lampsaque* qui joua un certain rôle dans l'histoire grecque. Son nom primitif était Pityusa et la région était occupée par les Thraces Bebryces; les colons ioniens (de Phocée et de Milet) lui donnèrent celui de Lampsaque. Sa position à l'entrée de l'Hellespont et l'excellence de son port lui donnèrent une importance stratégique. Miltiade essaya vainement de s'en emparer. Les Perses s'en rendirent maîtres lors de la révolte de l'Ionie, mais laissèrent le gouvernement au tyran Hippoclès et à son fils Æantides, mari d'Archédice, fille de Pisistrate. Les vignobles très renommés des environs furent donnés à Thémistocle par le roi de Perse. La prospérité de Lampsaque était encore réelle au temps de Strabon. Cette ville fut le centre du culte de Priape. L'historien Charon, l'orateur Anaximène et l'épicurien Métrodore étaient nés à Lampsaque.

LAMPSAR. Fort du Sénégal, sur un marigot du fleuve, à 21 kil. E. de Saint-Louis; il date de 1815.

LAMPSON ou **LAMPSONIUS** (Dominique), poète et peintre flamand, né à Bruges en 1532, mort à Liège en 1599. Il contribua beaucoup à ramener au catholicisme Juste Lipse, avec lequel il était en correspondance suivie. Parmi ses poésies écrites en latin, un certain nombre se rapportent à la peinture. Il fut, comme peintre, l'élève de son ami Lambert Lombard. Ses tableaux sont très rares, mais assez estimés.

LAMPTÉRIES (Λαμπτήρια). Fêtes des flambeaux célébrées à Pallène en l'honneur de Dyonisos, qui recevait en cette circonstance le surnom de Lampter (Paus., VII, 27, 2).

LAMPUGNANI (Agostino), écrivain italien, né à Milan en 1588, mort à Milan en 1668. De l'ordre des bénédictins, ses œuvres lui valurent une grande réputation; citons: *Cecilia predicante*, drame sacré (Bologne, 1643); *Lumi della lingua italiana* (1652), etc.

LAMPYRE (*Lampyris*) (Entom.). Genre d'Insectes Co-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

léoptères Malacodermes, fondé par Geoffroy et type d'une famille dite des Lampyridés, renfermant des animaux lumineux vulgairement appelés *Vers luisants*. Le genre *Lampyris* est caractérisé par le labre corné, arrondi en avant, les mandibules petites et peu saillantes avec une pointe aiguë à leur extrémité intérieure ; les tégumeuts sont assez mous ; le corps, allongé en ellipse, est élargi, et le corselet cache la tête ; la coloration est grise ou jaunâtre, brunâtre, et la taille est petite ou moyenne. Les mâles seuls sont ailés et volent facilement, mais les femelles, complètement aptères et dépourvues d'élytres, gardent toute leur vie la forme des larves ; celles-ci se nourrissent de petits Mollusques Gastropodes qu'elles dévorent dans leur coquille.

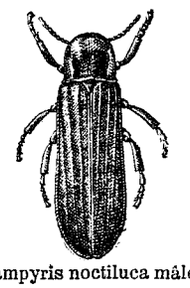

Lampyris noctiluca mâle.

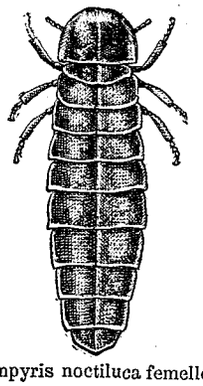

Lampyris noctiluca femelle.

Pendant les nuits d'été, on voit les points lumineux verdâtres, que forme chaque Insecte, se traîner le long des herbes, sur le sol, ou voltiger dans les airs. Ces appareils lumineux sont situés à la face ventrale des derniers segments abdominaux et ils peuvent luire ou s'éteindre à la volonté de l'Insecte ; c'est un signal pour le rapprochement des sexes, mais cette question est encore mal connue, car les larves sont également phosphorescentes. Il existe une trentaine d'espèces de Lampyres en Europe ; un certain nombre a été réparti dans les sous-genres *Pelania* Muls., *Lamprohiza* Mots. et *Phosphœnapterus* Schauf. Les *Lampyris noctiluca* Linn. et *splendidula* Linn. sont communs partout en juin et juillet. Le genre *Lampyris* compte en tout soixante espèces répandues par tout le globe, surtout dans les régions chaudes comme celles de l'Amérique du Sud. Les autres genres principaux de la famille des Lampyridés sont : *Luciola* et *Phosphœnus*. M. M.

LAMSAKI (V. Lampsaki).

LAMUEL ou **LEMOUEL**. C'est à un roi de ce nom que sont dédiés par sa mère quelques préceptes de conduite, qui ont trouvé place dans le livre canonique des *Proverbes* (XXXI, 1-9). Si nous lisons avec Reuss : *Paroles de Lemouel, roi de Massa*, nous pourrons songer au chef de quelque principauté judéo-arabe, située au S.-E. de la Palestine.

Bibl. : Reuss, *Philosophie religieuse et morale des Hébreux*, 1878, pp. 157-158.

LAMURE. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche ; 1,126 hab.

LAMUS (Myth.) (V. Lestrygons).

LAMY (Dom François), philosophe cartésien français, né au château de Montereau, près de Chartres, en 1636, mort à Saint-Denis le 4 avr. 1711. Il entra dans la carrière des armes et fut capitaine de chevau-légers. Mais à vingt-trois ans, à la suite d'un duel, il renonça aux armes et entra dans la congrégation de Saint-Maur. Il y enseigna la philosophie et arriva aux plus hautes dignités de son ordre. Il passa les vingt dernières années de sa vie dans la retraite à l'abbaye de Saint-Denis. Dom Lamy fut un ardent disciple de Descartes et de Malebranche. Il défendit ce dernier contre Arnauld et Bossuet. Toutefois, il se retourna contre Malebranche quand celui-ci publia le *Traité de la nature et de la grâce* et engagea une polémique si vive que ses supérieurs lui interdirent de la continuer. Son principal ouvrage, *De la Connaissance de soi-même* (Paris, 1694-98, 6 vol. in-12 ; 2e éd. augm., Paris, 1700, in-8), est une imitation de la *Recherche de la Vérité ;* la partie morale en est la plus développée et la plus originale. Dans les *Lettres philosophiques* (Trévoux et Paris, 1703, in-12), et dans les *Premiers Eléments des sciences ou Entrée aux connaissances solides* (1706), il résume fidèlement les idées métaphysiques de Malebranche, surtout la théorie des causes occasionnelles. Comme Malebranche, il était soucieux de prévenir toute accusation de panthéisme et il écrivit contre Spinoza *le Nouvel Athéisme ou Réfutation du système de Spinoza* (1696, in-12). Bossuet, Bayle et Voltaire sont d'accord pour louer cet ouvrage. Citons encore : *Vérité évidente de la religion chrétienne* (Paris, 1694, in-12) ; *Lettres d'un théologien à un de ses amis* (Paris, 1699, in-8) ; *Lettres théologiques et morales* (Paris, 1708, in-12) ; *De la Connaissance et de l'Amour de Dieu* (Paris, 1712, in-12, posthume). On trouvera la liste complète des ouvrages de dom Lamy dans la *Bibliographie des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin (p. 356). Th. Ruyssen.

Bibl. : Dom Mabillon, *Œuvr. posth.*, t. I, pp. 376 et suiv. — Dom Deforis, *Œuvres de Bossuet*, t. X. — Bayle, *Dictionn.* et *Lettres*, p. 577. — Niceron, *Mémoires*, t. X. — Fr. Bouillier, *Hist. de la philos. cartés.*, t. II, chap. xix.

LAMY (Bernard), oratorien et philosophe français, né au Mans en juin 1640, mort à Rouen le 29 janv. 1715. Il fit ses premières études au collège des oratoriens du Mans. Dès l'âge de dix-huit ans, il entra lui-même à l'Oratoire à Paris, étudia la philosophie à Juilly, puis à Saumur, et fut appelé à l'enseigner à Angers. Son zèle pour Descartes lui suscita de violentes inimitiés. Les péripatéticiens du collège d'Anjou obtinrent contre lui l'interdiction par lettre de cachet d'enseigner le cartésianisme, puis un arrêt du conseil du 2 août 1675 lui défendant d'enseigner en France. Ses supérieurs l'exilèrent à regret dans un couvent du Dauphiné. Mais Le Camus, évêque de Grenoble, reconnut son mérite, et le fit son auxilliaire dans sa campagne de conversion en Dauphiné. C'est Lamy qui amena au catholicisme le ministre réformé Vignes. Appelé au séminaire de Saint-Magloire à Paris, il y fut encore inquiété par l'archevêque du Harlay pour son *Harmonie évangélique*. Citons parmi ses œuvres : *Nouvelles Réflexions sur l'art poétique* (Paris, 1668, in-16 ; 2e éd., 1678, réimpr. en 1741 avec l'ouvrage suivant : *l'Art de parler ;* Paris, 1670, in-12 ; 8e éd., 1757, trad. en allem., en angl. et en ital.), ouvrage mis à côté de *l'Art de penser* de Nicole ; *Traitez de méchanique* (Paris, 1679, in-12 ; 2e éd., 1687) ; *Traité de la grandeur en général* (Paris, 1680, in-12 ; 2e éd. 1691) ; *Entretiens sur les sciences* (Grenoble, 1683, in-12, souvent réimpr.) ; *Eléments de géométrie* (Paris, 1684, in-12 ; 7e éd., 1758) ; *Apparatus Biblicus* (Grenoble, 1687, in-8, souvent réimpr.), ouvrage qui a obtenu un grand succès et est un commentaire historique et géographique des événements de l'Ecriture sainte ; *De Tabernaculo fœderis, de sancta civitate Jerusalem et de templo ejus* (Paris, 1720, in-fol.), autre ouvrage archéologique d'une grande valeur, publié avec de très belles planches. Lamy y avait consacré trente années et ne put l'achever. Le P. Desmolets le publia avec une vie de B. Lamy. Th. Ruyssen.

Bibl. : Ellies Dupin, *Biblioth, des auteurs ecclés.*, t. XIX de l'édition in-4, pp. 121 et suiv. — Niceron, *Hommes illustres*, t. VI. — Othon Mencke, *Acta eruditorum*. — B. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, t. VI, pp. 216 et suiv. — Fr. Bouillier, *Hist. de la philos. cartés.*, t. II.

LAMY (Claude-Auguste), chimiste français, né à Ney (Jura) le 15 juil. 1820, mort à Paris le 20 mars 1878. Élève de l'Ecole normale (1843-45), puis successivement professeur aux lycées de Lille et de Limoges, il revint en 1850 à Lille, y épousa en 1854 la fille de l'industriel *Kuhlmann* (V. ce nom) et y occupa de 1854 à 1866 la chaire de physique de la nouvelle faculté des sciences. A la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mort de Payen (1866), il lui succéda comme professeur de chimie industrielle à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Il donna à la Sorbonne, en 1869 et 1869, des conférences très suivies. Il devait surtout sa grande notoriété à ses remarquables travaux sur le *thallium* (V. ce mot) et sur les composés de ce métal, qu'il est parvenu à isoler, en 1862, chez son beau-père, des boues des chambres de plomb où l'on fabriquait de l'acide sulfurique, avec des pyrites belges, et dont il a fait connaître, le premier, la véritable nature. Outre des mémoires et notes parus dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Bulletin de la Société chimique de Paris*, etc., il a publié : *Leçons de chimie professées à la Société chimique* (Paris, 1864, in-8). L. S.

Bibl. : L. Pasteur, *Notice sur Cl.-A. Lamy;* Versailles, 1879, in-8. — Liste des mémoires dus à Lamy dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale de Londres, t. III et VIII.

LAMY (Thomas-Joseph), orientaliste belge, né à Ohey en 1827. Il est professeur d'Ecriture sainte et de langues sémitiques à l'université de Louvain. Il a publié un grand nombre de travaux importants dont voici les principaux : *l'Evangile et la Critique. Examen de la vie de Jésus de Renan* (Louvain, 1863, in-8, souvent réédi.); *Introductio in Sanctam Scripturam* (Malines, 1866-67, 2 vol. in-8; réédi., 1863, 1877, 1886); *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno 410* (Louvain, 1868, in-8); *Commentarium in Genesin* (*id.*, 1880, 2 vol. in-8; réédi., Malines, 1883-84); *S. Ephrem syri hymnes et sermones* (Malines, 1884-86, 3 vol. in-8). E. H.

LAMY (Etienne-Marie-Victor), homme politique français, né à Cize (Jura) le 2 juin 1843. Elève des dominicains de Sorèze, puis de Stanislas, il fut reçu docteur en droit en 1869 avec une thèse intitulée *Des Opérations de bourse chez les anciens, au moyen âge et dans les temps modernes;* il avait d'abord présenté une thèse sur *les Rapports de l'Eglise et de l'Etat*, mais le sujet n'avait pas été accepté. Le 8 févr. 1871, il fut nommé représentant à l'Assemblée nationale; il siégeait à gauche et demanda la réorganisation des services publics, la levée de l'état de siège. Réélu le 20 févr. 1876, dans l'arr. de Saint-Claude, il continua de siéger à gauche et fut l'un des 363 qui votèrent contre le cabinet de Broglie. Réélu le 14 oct. 1877, il combattit la loi sur l'enseignement supérieur présentée par Jules Ferry et vota contre l'art. 7 (juil. 1879). Aux élections du 21 août 1881, il obtint au premier tour un nombre de voix très faible (le cinquième des votants) et ne persévéra pas; il devint administrateur du *Gaulois*. On cite de M. Lamy : *le Tiers Parti, l'Assemblée nationale et la Dissolution* (1872); il a collaboré avec éclat à la *Revue des Deux Mondes*. Ph. B.

LAMY (Paul-Franc), peintre français, né à Clermont-Ferrand le 12 mai 1855. Son père voyageant pour ses affaires, il alla vers l'âge de neuf ans avec sa mère le rejoindre à Londres, où la famille resta trois ans. De retour à Paris, le jeune homme, passionné pour le dessin, entra à l'âge de quinze ans à l'Ecole des beaux-arts, et à partir de dix-huit ans reçut une pension de sa ville natale. Très séduit par la jeune école impressionniste, il en adopta le coloris et, vers 1875, exposa à l'un des premiers Salons de cette école. Ses figures nues dans le plein air reflètent vivement les verdures environnantes. Mais sa grande science du dessin l'empêcha de tomber dans les excès. Ses plus importantes toiles sont : *le Conseil de revision* (1884, musée de Clermont-Ferrand); *Femme nue après le bain* (1885, musée de Poitiers); *le Sommeil* (musée de Tunis); *Pâquerette* (1888, musée de Mâcon); *Au Fond des bois* (1889, musée de Nice); *Rêve d'été* (1890); *Printemps fleuri* (1891); *le Renouveau* (1892); *Au Pays des fleurs* (1893), etc. G. Armelin.

LAN (Charles-Romain), ingénieur et métallurgiste français, né à Beaulieu-les-Fontaines (Oise) le 28 févr. 1826, mort à Paris le 2 mai 1885. Sorti en 1850 de l'Ecole des mines de Paris et nommé ingénieur en 1851, il enseigna pendant douze ans la métallurgie à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, puis quitta le service de l'Etat (1862) pour passer à la Société des forges et fonderies de Commentry. Remis en activité en 1872, il fut nommé, la même année, professeur de métallurgie à l'Ecole des mines de Paris, dont il devint directeur en 1884. Il montra, dans ces diverses situations, de rares qualités comme administrateur et comme métallurgiste. Il a laissé divers écrits, entre autres un volume resté classique : *Etat présent de la métallurgie en Angleterre*, en collaboration avec Gruner (Paris, 1862, in-8), une étude sur *la Métallurgie à l'Exposition de 1878* (Paris, 1879, in-8) et une dizaine de mémoires dans les *Annales des mines* (1851-59). L. S.

LANA (Lodovico), peintre et graveur italien, né à Modène en 1597, mort à Modène après 1649. Il eut pour maître Scarsellini et devint ensuite un des plus habiles imitateurs du Guerchin. Lana fut directeur de l'Académie de peinture de Modène et eut beaucoup à souffrir des attaques de son rival Pesari. Son œuvre capitale, *la Peste de Modène*, se trouve dans cette ville, sur un autel de l'église Santa Maria del Voto, qui possède aussi de sa main une *Crucifixion*. Dans l'église San Giorgio, on voit deux œuvres de Lana, *Saint Cosme et saint Damien* et *la Vierge dans la gloire*. La galerie de Modène en possède également une, *la Mort de Clorinde*, et la galerie de Ferrare une autre, *Judith et Olopherne*. Lana s'est également fait connaître comme graveur, et l'on a catalogué neuf de ses estampes; l'une d'elles, *les Saintes Femmes soignant les blessures de saint Sébastien*, est signée et datée de 1649.

Bibl. : Vedriani, *Raccolta de'Pittori, Scultori ed Architetti Modenesi;* Modène, 1662, in-4. — Lanzi, *Storia pittorica dell'Italia;* Milan, 6 vol. in-18, t. IV. — Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. XVIII.

LANA (Le P. Francesco-Terzi), physicien italien, né à Brescia le 13 déc. 1631, mort à Rome le 26 févr. 1687. D'une très ancienne famille, il entra à seize ans dans la Société de Jésus, enseigna d'abord les belles-lettres, la rhétorique et la philosophie dans plusieurs villes d'Italie, puis s'appliqua à l'étude des sciences et devint professeur de mathématiques à Ferrare. Il revint ensuite dans sa ville natale, où il fonda l'Académie des *Filesotici*, qui n'eut du reste qu'une durée éphémère. Esprit curieux et inventif, le P. Lana, qui jouissait parmi ses contemporains d'une grande célébrité, a porté ses efforts sur toutes sortes de sujets et a imaginé un nombre incalculable de machines, d'appareils, d'instruments. Au premier rang, il faut placer sa barque volante, décrite dans le chap. VI de son *Prodromo;* c'est le plus ancien projet d'aérostat que l'on connaisse (V. Aérostats, t. I, p. 664). Viennent ensuite un ingénieux semoir, des automates, de nouvelles horloges, un canon tirant sans poudre, etc. Il fit, dans les environs de Brescia et de Bologne, en 1665 et en 1668, d'importantes expériences avec le baromètre et il tenta, un peu plus tard, de reproduire artificiellement les pierres précieuses. Il s'occupa aussi de magnétisme et d'astronomie, mais il versa dans l'astrologie. Ses deux principaux ouvrages ont pour titres : *Prodromo, ovvero Saggio di alcune inventioni nuove* (Brescia, 1670, in-fol.); *Magisterium naturæ et artis* (Brescia et Parme, 1684-92, 3 vol. in-fol.; rare). Ce dernier, qui devait avoir neuf volumes, contient notamment un chapitre intitulé *De Motu quem vocant attractionis electricæ*. On a encore du P. Lana un livre curieux de psychologie ascétique : *La Bella Svelata* (Brescia, 1681, in-8) et des mémoires parus dans le recueil de l'Académie des *Filesotici*, dans les *Philosophical Transactions*, etc. L. S.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letter. ital.*, VIII, p. 216. — Faujas de Saint-Fond, *la Machine aérostatique*, pp. X-XII. — *Journal des savants*, 1685, p. 255. — F. Hœfer, *Hist. de la chimie*, t. II, pp. 273 et 283.

LANÆRUS (Andræus), poète suédois, né en 1738, mort en 1810, étant pasteur dans le diocèse de Lund. Ses poésies, où le talent satirique et comique se joint à une certaine profondeur de sentiments, étaient fort goûtées de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ses contemporains. Parmi ses œuvres, qui n'ont été imprimées qu'en partie et sont conservées en manuscrit à l'université de Lund, on peut citer le *Poème sur les trois Gustave de Suède* (1772) ; des psaumes, des fables et, en prose, *Un Essai sur les mœurs des peuples de l'Europe et, en particulier, du peuple suédois* (1788 ; 2e éd., 1789). Th. C.

LANAG, LANKA ou RAKUS-TAL. Lac du Tibet occidental, d'où sort le Sutledj, au S. du mont Kaïlas; il a 35 kil. du N. au S. et 10 kil. de l'E. à l'O., et se trouve à 4,651 m. d'alt.

LANAÏ ou RANAÏ. Une des îles Hawaï ou *Sandwich* (V. ce mot).

LANANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 261 hab.

LANARCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Concouron; 884 hab.

LANARK. Ville. — Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, au-dessus de la Clyde ; 5,000 hab. Elle existait dès le xe siècle; Kenneth II y réunit les Etats du royaume en 978. Au S. est *New Lanark*, théâtre de la célèbre expérience socialiste de Robert *Owen* (V. ce nom).

Comté. — Comté du S.-O. de l'Ecosse; 2,283 kil. q.; 1,045,787 hab. (en 1891). Compris entre les comtés de Dumfries au S., Peebles, Edimbourg, Linlithgow à l'E., Stirling, Dumbarton au N., Renfrew, Ayr à l'O., il correspond au bassin de la Clyde, ancienne région du *Clydesdale* (V. Ecosse). Les terres s'étagent depuis les Souther Hills (772 m.) jusqu'à la Clyde maritime: dans la vallée supérieure sont de vastes espaces incultes, landes et marais. Mais la vallée inférieure suffit pour en faire le plus riche comté de l'Ecosse, renfermant plus du quart de la population totale du pays. Il possède, en effet, la grande ville de *Glasgow*. A ce mot et à Ecosse, on trouvera des détails sur les richesses industrielles du comté de Lanark, sur ses mines, etc. Il n'y a guère que 3/7 du sol qui soient cultivés : les prairies occupent la plus grande partie de cette étendue ; les champs occupent moins de 10 % de la superficie totale. Les moutons et les bœufs sont nombreux.

Sur la géographie physique, V. Grande-Bretagne. Sur l'histoire du Clydesdale ou comté de Lanark, V. Ecosse et les noms des villes ou châteaux placés sur son territoire, Douglas, Hamilton, Bothwell, Glasgow, etc. A.-M. B.

LANARK (William, comte de) (V. Hamilton [Famille]).

LANARVILY. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Plabennec; 507 hab.

LANAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 580 hab.

LANASSER ou EL-ANASSER (V. El-Anasseur).

LANAUTTE (Blanc de) (V. Hauterive [Comte de]).

LANCASTER (Angleterre) (V. Lancastre).

LANCASTER. Ville des Etats-Unis (Ohio), aux sources du Hocking, 40 kil. S.-E. de Columbus; 8,000 hab. Exportations agricoles.

LANCASTER. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur le Conestoga, affluent navigable de la Susquehanna, à 55 kil. S.-E. de Harrisburg; 30,000 hab. Beaux monuments (tribunal, Fulton hall, etc.). Fabriques de locomotives, voitures, instruments agricoles ; commerce de bois de charpente et de houille. Fondée en 1730 par des Allemands et peuplée encore en majorité par cette race, Lancaster fut de 1799 à 1812 la capitale de la Pennsylvanie et le gouvernement fédéral y siégea plusieurs fois.

LANCASTER (Sir James), marin anglais, mort en 1618. En 1593-94, il fit deux voyages aux Indes d'où il rapporta une cargaison fort riche. Après s'être emparé de Pernambouc où il avait trouvé une grande quantité de marchandises, il porta ainsi un coup fatal au monopole que les Portugais avaient constitué à leur profit. La formation de la Compagnie des Indes suivit de près l'heureuse expédition de Lancaster qui fut chargé en 1600 du commandement de sa première flotte. Il fut créé baronnet en 1603 et Baffin donna son nom au détroit de Lancaster. R. S.

Bibl. : Hakluyt, *Principal Navigations*, t. II. — C.-R. Markham, *Voyages of sir James Lancaster*.

LANCASTER (Nathaniel), écrivain anglais, né en 1701, mort en 1775, à Stanford Rivers, dont il était « recteur ». Il a laissé une réputation de brillant causeur, et quelques écrits, parmi lesquels un essai : *Public Virtue, or the Love of our Country* (1746) et une satire fine et mordante : *The Pretty Gentleman* (1761). B.-H. G.

LANCASTER (Joseph), pédagogue anglais, né à Londres le 25 nov. 1771, mort à New York le 24 oct. 1838. Il ouvrit en 1798 dans un faubourg de Londres une école où il organisa l'enseignement mutuel; en 1805, il donnait gratuitement l'instruction à un millier d'enfants pauvres. Il créa ensuite une école normale. Il fut encouragé par le roi et secondé par Corston et Fox, fondateurs de la *British and foreign Society for education* (1808); en 1811, on comptait déjà 95 écoles du système Lancaster, avec 30,000 élèves. Mais il échoua quand il voulut appliquer sa méthode à l'enseignement supérieur, dans une autre école fondée à Tooting (1813). Il émigra en Amérique (1816), essaya d'organiser l'enseignement en Colombie (1820-29), mais dut y renoncer après la mort de son protecteur Bolivar et se retira à Montréal (1833), où il vécut du travail manuel. Lancaster a décrit son système dans deux ouvrages : *Improvement in education* (Londres, 1805) et *The British System of education* (1810). A.-M. B.

LANCASTER (Albert-Benoît-Marie), météorologiste et bibliographe belge, né à Mons le 24 mai 1849. Météorologiste-inspecteur et bibliothécaire-secrétaire de l'observatoire de Bruxelles, il a, en collaboration avec l'ancien directeur de cet établissement, *Houzeau* (V. ce nom), doté l'astronomie d'importants recueils bibliographiques. On lui doit en outre des travaux de météorologie d'une certaine valeur. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Traité élémentaire de météorologie*, avec Houzeau (Bruxelles, 1880, in-8; 2e éd., 1883) ; *Bibliographie générale de l'astronomie*, avec le même (Bruxelles, 1881-1887, 2 vol. in-8; 3e vol. en prépar.) ; *Tableaux résumés des observations météorologiques faites à Bruxelles de 1833 à 1882* (Bruxelles, 1886-87, 2 vol. in-16) ; *Quatre Mois au Texas* (Mons, 1887, in-8) ; *le Nord du Mexique* (Mons, 1889, in-8) ; *Liste générale des observatoires et des astronomes* (Bruxelles, 1890, in-8; 3e éd.). Il est aussi l'auteur de nombreux articles, mémoires originaux et notes d'observations parus dans les *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, dans l'*Annuaire* et dans les *Annales de l'Observatoire de Bruxelles*, dans *Ciel et Terre*, etc. L. S.

LANCASTRE. Géographie. — Ville. — Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de ce nom, sur la r. g. de la Lune, près de son embouchure dans la baie de *Lancastre* (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 155) ; 24,000 hab. C'est une jolie ville bâtie en pierre de taille, au pied d'un vieux château. Elle manufacture des cotonnades, des flanelles, des soieries, des cuirs, etc., exporte du charbon et de la pierre.

Comté. — Comté maritime du N.-O. de l'Angleterre, 4,880 kil. q.; 3,936,798 hab., soit 805 hab. par kil. q. Il est compris entre la mer d'Irlande à l'O., les comtés de Chester au S., Derby au S.-E., York (West Riding) à l'E., Westmoreland et Cumberland au N. Au N. de la baie Morecambe est le district de *Furness*, isolé du reste du comté; il a 40 kil. de long sur 26 kil. de large; c'est une région montagneuse, au S. des monts Cumbriens, comprenant le bassin du Leven, du Duddon, les lacs Winandermere et Coniston. La partie principale du comté s'étend de la mer aux collines de la chaîne Pennine (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 150); sa plus grande largeur est au S. de 80 kil., au N. elle se réduit à 20 kil.; la longueur du N. au S. est de 130 kil. Les fleuves côtiers dont l'importance

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

croit du N. au S. sont la Lune, la Wyre, la Ribble, la Mersey. Le S. du comté de Lancastre est couvert de villes industrielles ; c'est, en effet, le comté le plus peuplé de l'Angleterre et un des plus grands centres de l'activité humaine, grâce à son bassin houiller, au magnifique estuaire de la Mersey (V. Grande-Bretagne, t. XIX, pp. 167 et suiv.), avec ses villes de Liverpool, Manchester, Salford, Oldham, Bolton, Blackburn, Preston, etc. — Les champs occupent 20 °/₀, les prairies 48 °/₀, les bois 3 °/₀ de la superficie totale. On y compte environ 37,000 chevaux, 250,000 bœufs, 300,000 moutons, 45,000 porcs.

Histoire. — Duché de Lancastre. — La région qui forme le comté de Lancastre fut occupée à l'époque romaine par les Brigantes qu'Agricola soumit. Après l'invasion saxonne, elle conserva longtemps son indépendance et ne fut conquise qu'en 927 par les gens de Nurthumbrie. Après la conquête normande le titre de lord de Lancastre fut attribué à Roger de Poitou, fils de Montgomery. Henri III conféra à son fils puîné, *Edmond le Bossu*, né à Londres en 1245, mort à Bayonne en 1296, le titre de comte de Lancastre, après ceux de comte de Chester et de Derby. Il érigea pour lui le comté palatin de Lancastre. Edmond, enrichi des biens confisqués à la famille de Montfort (comté de Leicester), prit part à la croisade de 1269 à 1271, assura à son frère aîné, Edouard Ier, alors absent, l'avènement pacifique au trône (1272), négocia avec Philippe le Bel et mourut au début de la campagne entreprise pour reprendre la Guyenne. Il eut de sa seconde femme, Blanche d'Artois, reine douairière de Navarre, trois fils, Thomas, Henri et Jean. — Le premier, *Thomas*, né vers 1275, fut décapité en 1322 à Pontefract. Par son mariage avec Alice, héritière de Henri de Lacy, comte de Lincoln, il se trouva maître de cinq comtés (Lancastre, Derby, Leicester, Lincoln, Salisbury). Il fut, contre son cousin Edouard III, le chef de la noblesse anglaise, fit décapiter Gaveston (1312), devint président du conseil avec des pouvoirs dictatoriaux (1316); son agent Spenser, qu'il avait placé près du roi, entra en lutte avec lui ; Lancastre le fit bannir, mais bientôt après fut, malgré l'alliance des Ecossais, victime de la vengeance royale (V. Edouard II). — Son frère, *Henri* de Lancastre, né vers 1281, mort en 1345, n'eut d'abord que le titre de comte de Leicester ; on lui rendit ses domaines après l'emprisonnement d'Edouard II dont la garde lui fut confiée ; Mortimer la lui retira, le trouvant trop déférent envers le roi ; malgré son titre de président du conseil, Henri de Lancastre dut s'humilier devant le favori (1328) qui le fit même emprisonner (1330). — Son fils, *Henri*, né vers 1310, mort en 1362, reçut en 1337 le titre de comte de Derby ; il prit part aux campagnes d'Edouard III, s'empara de l'île de Cadsand (nov. 1337), traita avec Alphonse de Castille (1344), débarqua à Bayonne avec une forte armée (juin 1345), prit Bergerac, défit les Français devant Auberoche (23 oct. 1345). Philippe VI rassembla contre lui, sous les ordres du duc de Normandie, une armée formidable que le débarquement d'Edouard III et le désastre de Crécy firent ramener au N. Le comte de Lancastre couvrit ensuite le siège de Calais (1347), commença une croisade, guerroya en Bretagne et mourut de la peste.

En 1352, le roi lui avait donné le titre de duc de Lancastre ; ce titre fut porté par sa fille Blanche à son époux *Jean de Gand*, troisième fils d'Edouard III. Celui-ci, né à Gand en 1339, mort en 1399, épousa Blanche en 1359 et devint duc de Lancastre en 1362. Il fit la campagne d'Espagne en 1367 ; après la mort de sa première femme (1369), il épousa la fille aînée de Pierre le Cruel (1370) et prit le titre de roi de Castille et de Léon. Il prit en janv. 1371 le gouvernement de la Guyenne et alla chercher du secours en Angleterre ; en juil. 1373, il débarqua à Calais avec une grande armée ; harcelé par les généraux de Charles V, il ne put que traverser la France au prix de fortes pertes et n'amena à Bordeaux que les débris de ses troupes. Les Anglais lui attribuèrent la responsabilité de la trêve de 1375 qui leur enlevait presque toutes leurs conquêtes. La vieillesse d'Edouard III, la maladie du prince Noir et la jeunesse de son fils livrèrent le gouvernement au duc de Lancastre ; le Parlement réclama et obtint son éloignement, mais il reprit le pouvoir à la mort de son frère (juin 1376). Il protégea Wycliffe. A la mort d'Edouard III (juin 1377), le Parlement ne lui donna qu'une place dans le conseil de régence du jeune Richard II. Un nouvel échec contre Saint-Malo (1378) accrut l'impopularité du duc. L'insurrection de Tyler le visait en première ligne ; il se retira à Edimbourg ; rappelé, il fut menacé par Jean Holland, se réconcilia pourtant avec son neveu (1385) et entreprit une expédition en Espagne ; débarqué à La Corogne avec 20,000 hommes, il conquit la Galice, s'unit au roi de Portugal qui épousa sa fille aînée Philippa (1386) ; la seconde campagne fut moins brillante ; il fit alors la paix en mariant une autre fille, Catherine, à Henri, fils du roi de Castille, et renonçant à ses prétentions contre une indemnité de 200,000 couronnes et une pension de 100,000 florins. Rentré en Angleterre, il réconcilia le roi avec le duc de Gloucester, reçut la Guyenne où il ne put se faire reconnaître. Il fut marié trois fois : de Blanche de Lancastre, il eut Philippa, qui épousa le roi Jean Ier de Portugal, morte en 1415 ; Elisabeth, qui épousa Jean Holland, comte d'Exeter ; et un fils, Henri, comte de Derby, puis duc de Hereford, qui succéda aux titres de son père et monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de *Henri IV* (V. ce nom) ; — de sa seconde femme, Constance, fille de Pierre le Cruel, il eut Catherine, qui épousa le roi Henri III de Castille ; — de son mariage avec sa maîtresse Catherine Rouet, naquirent des enfants que le roi légitima sous le nom de Beaufort, une fille, Jeanne, qui épousa le comte de Westmorelaud, et trois fils : Jean de Beaufort, comte et marquis de Somerset ; Thomas de Beaufort, duc d'Exeter, Henri de Beaufort, cardinal de Winchester.

La maison de Lancastre (Rose rouge) monta sur le trône d'Angleterre avec Henri IV et ne le conserva que jusqu'en 1461. Son histoire se trouve aux art. Henri IV, Henri V, Henri VI ; temporairement supplantée par la maison d'York (Rose blanche), au cours de la terrible guerre des Deux Roses, elle transmit ses droits aux Tudors. Le duché de Lancastre, réuni à la couronne en 1399, avait cependant conservé son autonomie, garantie aussi par Edouard IV lorsqu'il s'en empara. La volonté des rois était de l'assurer à leur descendance alors même que celle-ci perdrait la royauté. Henri VII compléta l'union de ce domaine royal avec la couronne. Cependant le duché de Lancastre a conservé jusqu'à nos jours son administration distincte. A la tête est un fonctionnaire spécial, le chancelier du duché de Lancastre, qui a rang de ministre et peut faire partie du cabinet. Le revenu, alimenté par des loyers et redevances diverses, est d'environ 65,000 livres sterling ; l'excédent sur les dépenses est de 20,000 livres qui grossissent le domaine privé du souverain. Ce revenu échappe au contrôle du Parlement. Une cour ducale de Lancastre, siégeant à Westminster et présidée par le chancelier, exerce la juridiction sur le duché. Le comté palatin est moins étendu que le duché et, en théorie, on l'en distingue ; en pratique l'administration est dans les mêmes mains. L'assimilation au reste du territoire anglais est d'ailleurs à peu près complète.

A.-M. Berthelot.

Bibl. : Baines, *History of the County and duchy of Lancaster* ; nouv. éd., 1887.

LANCE. I. Archéologie. — Les Latins désignaient du nom de *hasta* une arme d'attaque en usage chez tous les peuples antiques, et composée en principe d'un fer pointu adapté à une longue tige de bois. On a pris l'habitude de traduire le terme *hasta* par le mot lance, qui s'applique alors aussi bien aux piques et aux javelots qu'aux lances proprement dites. On n'a pas jusqu'ici distingué clairement les différentes armes d'hast que les peuples de l'antiquité employaient. Nous les réunirons donc dans cet article, et c'est seulement pour le moyen âge que nous

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ferons la distinction. Chez les Egyptiens, ce n'est qu'à titre d'exception qu'on voit représentés des guerriers combattant avec la lance; cette lance est d'ailleurs réduite à sa forme la plus simple. Ils avaient cependant, à l'époque des guerres médiques, imaginé une sorte de lance spéciale, destinée aux soldats de marine. — La lance est beaucoup plus fréquente sur les monuments de l'Orient asiatique, tantôt entre les mains des guerriers, tantôt entre les mains des dieux. La seule forme intéressante que nous ayons notée est celle d'une lance assez courte, ferrée aux deux bouts, et munie, vers l'une des extrémités, d'une sorte d'anse; elle est portée par une divinité sur un cylindre chaldéen.

Les Phénicines ont adopté la lance; les dieux et les soldats, surtout les cavaliers, représentés sur les monuments de ce peuple, et plus particulièrement des Cypriotes, portent souvent cette arme. Il est à remarquer que sur un plat d'argent phénicien, où sont figurés plusieurs cavaliers, ceux-ci sont armés de deux lances au lieu d'une seule, suivant une mode que l'on aurait pu croire particulière aux Grecs. Mais alors ces armes rentrent plutôt dans la catégorie des javelots.

Parmi les peuples qui ont habité l'Asie antérieure, ce sont les Hétéens et les Perses qui semblent avoir le plus volontiers adopté la lance; les premiers, à pied ou à cheval, sur les chars, ne se séparent pas de cette arme; quant aux Perses et aux Mèdes, ils affectionnaient beaucoup la lance; on sait que le grand roi avait une garde de *doryphores*, c.-à-d. de *porte-lance;* ce sont les Immortels, dont M. Dieulafoy a retrouvé les images sur les murs du palais de Suse, et qu'il a rapportés au Louvre. La lance persane est caractérisée par sa longueur et l'ornement en forme de boule qui la termine à son talon.

Les Grecs ont perfectionné la lance et son usage. Il y eut chez eux une certaine variété dans les formes de cette arme. A côté de la lance très simple, tige de frêne ou de roseau terminée par une pointe de bronze ou de fer, on trouve la lance ferrée aux deux extrémités, la lance dont le bout inférieur est façonné comme une poignée, ou bien terminée par une sorte de petite douille ou capsule en métal, et qui était souvent pointue.

La forme du fer variait plus encore que celle du bois; il pouvait être plat, en figure de triangle ou de feuille oblongue ou bien encore en forme de pique; il pouvait être aussi arrondi ou à faces multiples. On a trouvé à Olympie un fer de lance long de $0^{m}267$, moins simple; il est quadrangulaire à l'extrémité, dont, par malheur, la pointe est brisée; mais les quatre angles sont rabattus à l'autre extrémité, sur une certaine longueur, ce qui donne huit faces à cette partie. Elle est de plus creusée d'un trou longitudinal en forme de douille, dans lequel s'insérait le bois. C'était le moyen le plus usuel d'insertion de la hampe; on maintenait l'appareil au moyen d'un clou transversal. La lance était l'arme la plus ordinairement employée par les Grecs, qui l'avaient attribuée à leurs divinités guerrières, Athéné, Arès, Zeus. Les héros d'Homère combattent à coups de lance, et ce sont toujours des javelots que les artistes leur mettent au poing lorsqu'ils les représentent armés. Nous savons que les guerriers homériques emportaient au combat deux javelots; les éphèbes, à l'époque classique, étaient armés de la même manière.

En Grèce, la lance a toujours été l'arme essentielle des troupes régulières, infanterie ou cavalerie. A l'exemple des hoplites de Lacédémone, qui portaient la lance avec une épée, les hoplites athéniens, avec une lourde épée à deux tranchants, avaient une lance pointue à ses deux extrémités; lorsqu'au IVe siècle Iphicrate créa l'infanterie légère des peltastes, sur le modèle de l'infanterie thessalienne, les peltastes reçurent aussi deux courtes lances, sortes de javelots. On connaît surtout le rôle très important de cette arme dans la phalange macédonienne; en effet, la *sarisse* n'est pas autre chose qu'une lance très longue (18 pieds) dont étaient armés les combattants du premier rang; ceux qui étaient placés derrière eux, les *hypaspistes*, avaient une lance plus courte.

Comme les Grecs, les peuples de l'Italie ont adopté la lance; elle a été très en honneur chez les Etrusques; les guerriers de ce pays sont très souvent figurés la lance à la main, ainsi que les athlètes; il est de plus à remarquer que la lance étrusque est presque toujours pourvue de l'amentum; il en est de même pour la lance des Samnites. Ces armes sont plutôt des javelots. Pour la lance chez les Romains, V. Armée romaine et Armes (Archéologie).

L'importance et l'antiquité de l'usage de la lance chez les Romains est attestée par ce fait qu'elle est le symbole de la guerre. Les féciaux jetaient une lance ensanglantée et brûlée au bout sur le territoire des ennemis de Rome auxquels ils déclaraient la guerre. Les Carthaginois, de leur côté, envoyèrent une lance à Rome comme signe de rupture. Les soldats vaincus et prisonniers passaient sous une lance, humiliation suprême; le butin, vendu à l'encan, était, disaient les Romains, vendu *sub hasta*, c.-à-d. sans doute qu'on plantait une lance auprès du monceau des objets provenant de la victoire ou du pillage. On donnait une lance d'honneur au soldat qui le premier avait vaincu dans un combat; mais cette lance était *pure* (*hasta pura*), c.-à-d. non ferrée au bout. La lance était aussi l'insigne de la royauté et de la divinité, quelquefois même d'une puissance plus humble, celle des citoyens romains, dont le nom de *quirites*, dit-on, n'était autre chose que le mot signifiant les lances dans la langue des Sabins; elle était aussi attribuée aux centumvirs qui, lorsqu'ils siégeaient comme juges au forum, faisaient planter une lance devant leur tribunal. On explique ce fait par la nature même des affaires ressortissant aux centumvirs; c'étaient les affaires relatives à la propriété, que protège et garantit la force des armes. P. Paris.

Moyen âge. La confusion, pour aujourd'hui inextricable, qui existe dans l'interprétation des termes désignant les armes de jet et d'hast de l'antiquité, rend à peu près impossible une étude systématique de la lance chez les Grecs, les Romains et les Orientaux. Pour entendre la question d'une manière claire, il faut partir de ce principe que la lance représente — dans sa forme la plus simple, composée d'un fer (d'acier ou de bronze) et d'une hampe de bois — l'arme primitive par excellence et notamment celle des peuples pasteurs dont les derniers survivants l'ont encore conservée, qu'ils paissent leurs troupeaux à pied ou à cheval. De cette forme procèdent toutes les lances légères que notre moyen âge a connues sous le nom de *lances gaies*, d'où par corruption est venu le mot d'*assagaie* et de *sagaie* et qui sont la véritable souche de la lance de la cavalerie moderne. Il n'y a en effet aucun rapport entre la lance des uhlans, des lanciers, des dragons et celle des hommes d'armes, non plus qu'avec les grandes et longues armes d'hast des fantassins auxquelles il convient de laisser ce nom de *piques* que les époques anciennes qui les virent en usage leur ont toujours donné. Nous ne traiterons donc ici que la lance des hommes d'armes du XIe au XVIIe siècle, en renvoyant aux mots ci-après énoncés pour les autres armes d'hast improprement appelées lances (V. Sagaie, Javeline, Pique et Hast [Armes d']).

La lance ne paraît pas avoir été employée par la chevalerie avant notre XIe siècle; les monuments figurés, les textes ne nous apprennent rien sur elle. Elle apparaît sur la tapisserie de Bayeux entre les mains des Normands. Sa hampe cylindrique peut avoir de 3 à 4 m. de longueur; son fer est en losange, et près de la douille est fixé un petit pennon ou bannière. Cette lance ne paraît pas comporter de prise de main, et on la maniait comme la lance moderne, à bras libre, la main à la hauteur du genou, dans le plus grand nombre de cas. Avec le temps, la hampe alla toujours en se renforçant et aussi en s'allongeant, de telle sorte qu'au XIVe siècle elle atteint et dépasse 5 m., mais elle demeure partout également cylindrique sans renflement pour la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

prise de main. Le fer très aigu et à section losangique ou triangulaire peut percer même les armures de plates et rien ne résiste au choc de la lance quand l'homme d'armes charge à fond. Pour combattre à pied, on retaillait la hampe ou le fût, comme on disait, à une longueur de 5 ou 6 pieds, de manière à faire de la lance une espèce de demi-pique.

Depuis quelque temps, déjà, on mettait la lance en arrêt au moyen d'une courroie, puis d'un crampon de fer ou *faucre* fixé au côté droit du plastron, à la hauteur du sein. On devait dès lors, au moment de la charge, *coucher le bois*, c.-à-d. porter la lance horizontale sous l'aisselle, appuyée sur le *faucre* (V. ce mot), l'arrière-bras faisant un angle presque droit avec le buste, l'avant-bras replié. La pointe de la lance passait à gauche de l'encolure du cheval, le long de la ganache. Cette manœuvre de force et d'adresse était difficile à exécuter vu le poids et la longueur de l'arme, et elle demandait une grande habitude. Pour alléger d'autant la lance, en la mettant dans une meilleure situation d'équilibre, on en vint à épaissir son extrémité inférieure et à la munir d'un contrepoids et d'un sabot; puis on garnit la prise de deux rondelles entre lesquelles s'abritait la main. Cette dernière modification amena, au XVe siècle, une dissymétrie notable dans les gantelets. La main droite, garantie par la rondelle de garde, ne porta plus qu'un léger gantelet dit *gagne-pain*, tandis que la gauche, qui tenait la bride, se protégea d'un épais miton ou bras de fer.

Le fût des lances de guerre était fait de bois de frêne; celui des lances de joute, beaucoup plus massif et court, était en bois de sapin (pour les lances de joute à garde avec aggrappe, V. l'art. Tournoi). Au XVIe siècle, le fût de la lance de guerre atteignit une longueur de 20 pieds. Les fers de lance du moyen âge affectent des formes variées, mais toujours ils sont courts, aigus, massifs jusqu'à présenter une pointe taillée en diamant. Souvent ils étaient mobiles et on ne les fixait à la hampe qu'au moment du combat, au moyen d'une goupille passant par un œillet latéral de la douille. En marche, on les portait dans des étuis ou custodes de cuir. La lance demeura en usage dans la gendarmerie jusqu'à la fin du XVIe siècle; mais, dès la seconde moitié de celui-ci, on en réduisit de plus en plus l'usage à mesure que la charge par escadrons tendait à supplanter la charge en haie. Ce ne furent plus dès lors que les hommes d'armes du premier rang qui en demeurèrent armés, et encore les chefs de guerre de cette époque se plaignaient-ils sans cesse de ce que les cavaliers, par paresse de porter cette arme encombrante, perdaient ou rompaient intentionnellement les lances. En marche, l'homme d'armes faisait porter sa lance par son page. Cette habitude dura jusqu'au XVIe siècle, tant qu'une lance signifia non seulement l'arme elle-même, mais aussi le maître ou cavalier qui en était pourvu. Une lance, au XVe siècle, comportait jusqu'à six hommes qui tous étaient montés : écuyer, page, archers, coutiliers. Mais au XVIe siècle les gendarmes durent porter eux-mêmes leurs lances; et comme, au début, on n'avait pas encore pris l'habitude d'en faire reposer le sabot dans une botte de cuir attachée à l'étrier droit tandis qu'une courroie fixée au premier tiers de la hampe se passait au bras, ils la tenaient verticale, le sabot appuyé sur le haut de la cuisse au défaut du cuissot. De là des contusions et souvent des plaies en cette région du corps, comme nous l'apprennent bien des gens de guerre qui ont laissé des mémoires.

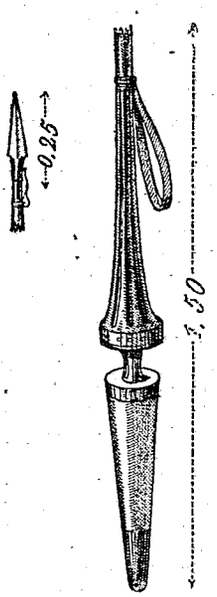

Longueur de la lance, 5 m.

Vers la fin du XVe siècle les Italiens se servaient de lances plus légères à fût longitudinalement évidé par des gouttières profondes dont les saillies intermédiaires sont appelées *ailettes*. Ces lances sont dites *bourdonasses*. Trop légères, elles se brisaient au moindre choc, et elles ne demeurèrent pas en usage à la guerre, tandis qu'on continua à s'en servir jusqu'au milieu du XVIIe siècle dans les carrousels, pour courir la bague. La grande rondelle d'acier qui servait de garde à la lance au XVe siècle disparut au milieu du XVIe siècle, et la main se trouva suffisamment protégée par l'échancrure située entre les deux troncs de cône adossés qui formaient le dernier quart de la hampe. Celle-ci était toujours ornée de bandes spirales polychromes, peintes aux couleurs du capitaine de la compagnie; l'étendard, le guidon étaient attachés à ce fût près du fer. L'abandon de la lance au XVIIe siècle dépend surtout du peu de services que rendait cette arme, car les gendarmes ne pouvaient la manier que sur un terrain uni. En outre, l'habitude s'en perdait. Et si, au XVe siècle, on avait vu les hommes d'armes bourguignons, à la journée de Montlhéry, ne pouvoir coucher le bois faute d'avoir fait « leurs exercices », ceux de Savoie ne firent pas mieux en 1591 au combat de Pontcharra où Lesdiguières, qui se vantait de parer de pied ferme un coup de lance avec son épée, tua le capitaine de leur compagnie comme il l'avait annoncé.

Maurice Maindron.

II. Art militaire. — La lance ne reparut en France que lors de la création des lanciers par Napoléon Ier en 1807, et subsista jusqu'après la guerre de 1870. En 1871, à la suite d'une enquête ordonnée par le ministre dans un grand nombre de régiments de cavalerie, l'arme des lanciers fut supprimée; mais, en 1889, suivant l'exemple de l'Allemagne, on rétablit l'usage de la lance dans nos régiments de dragons, sans toutefois créer de corps spéciaux de lanciers.

Une *Instruction pour le maniement et l'emploi de la lance*, approuvée par le ministre le 6 avr. 1889, prescrit d'exercer au maniement de la lance tous les cavaliers du régiment. Elle dispose que « dans les prises d'armes à cheval, les cavaliers armés de la lance portent la carabine à la grenadière et sont placés au premier rang ». La lance devient ainsi l'arme de choc et le sabre est réservé pour la mêlée. La lance repose par le bout dans la botte de l'étrier; elle est maintenue par le bras droit du cavalier engagé dans la courroie jusqu'au-dessus du coude; c'est la position de *reposer la lance*. Pour *porter la lance*, le cavalier dégage le bras de la courroie, saisit la lance avec la main droite à pleine main et la tient verticalement, la main à hauteur du col, le coude et l'avant-bras collés au corps. Pour la *charge*, la lance doit être dégagée de la botte avant de prendre le galop de charge; elle est tenue inclinée, la pointe en avant comme le sabre.

III. Pyrotechnie (V. Artifices, t. IV, p. 16).

Bibl.: Archéologie. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. VI, art. *Lance*. — Penguilly-Haridon, *Catalogue du musée d'artillerie*; Paris, 1887, in-8. — Van Vinkeroy, *Catalogue des armes... du Musée royal d'antiquités*; Bruxelles, 1885. — Walhausen, *Art militaire à cheval*; Francfort, 1616. — Basta, *Gouvernement de la cavalerie légère*; Anvers, 1614. — Melzo, *Règles militaires... sur le service de la cavalerie*; Anvers, 1615. — De Belleval, *Costume militaire des Français en 1445*; Paris, 1869, in-4. — Dr Giraud, *Introduction du catalogue de la collection Spitzer (Armes)*; Paris, 1890, in-fol. — De Curzon, *la Règle du Temple*, dans *Société de l'Histoire de France*; Paris, 1892, 2 vol. in-8.

LANCÉ (Tiss.). Nom donné à un procédé de tissage au moyen duquel on produit des tissus façonnés, présentant des dessins de couleurs variées. A la suite de chaque duite de fond, on lance sur toute la largeur de la chaîne une série de duites fournies par des trames ayant les différentes couleurs du dessin, et l'on fait apparaître chacune de ces duites aux endroits où le dessin doit présenter sa couleur, en le faisant au contraire flotter à l'envers partout ailleurs.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Les flottés d'envers peuvent être liés au tissu de distance en distance, ou bien ils sont simplement coupés après tissage.

LANCÉ. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand ; 700 hab.

LANCE (George), peintre anglais, né en 1802, mort en 1864. Elève de Haydon, il est très remarquable dans la nature morte, surtout les fleurs et les fruits, qu'il exécutait avec un fini minutieux à la manière hollandaise. On cite son *Paon mort* et son *Combat de hérons*. La *Chasse au sanglier* de Velasquez à la Galerie nationale de Londres a été en grande partie repeinte de sa main, fort habilement, à la suite d'un accident de rentoilage. Il a aussi laissé quelques tableaux d'histoire, valant surtout par la facture des accessoires, notamment un *Melanchthon*.

LANCE (Etienne-Adolphe), architecte français, né à Littry (Calvados) le 3 août 1813, mort à Rambouillet le 24 déc. 1874. Elève de Blouet et Visconti, inspecteur au conseil des bâtiments civils en 1850, il devint architecte du gouvernement en 1854. Sa première œuvre importante fut l'abattoir de Rambouillet (concours en 1837). On lui doit la restauration de la cathédrale de Sens, où il prit le parti radical de restituer devant les chapelles ajoutées à la nef, aux XIVe et XVe siècles, les murs, arcatures et fenêtres qui avaient été alors supprimés, et de démonter pour les déposer dans un musée lapidaire les dais et culots qui, à l'époque de la Renaissance, avaient été accrochés aux fûts des colonnes de la nef. L'aspect imposant de l'église du XIIe siècle fut ainsi restitué dans sa pureté, mais la hardiesse de cette restauration fut et demeure très discutée des archéologues. Une seconde grande restauration, celle de la cathédrale de Soissons, fut menée avec la même science et ne prêta pas de la même façon à la critique. Ces travaux pratiques n'empêchaient pas Lance de s'occuper activement de critique d'art et d'archéologie, et on lui doit divers écrits estimés : *Du Concours comme moyen d'améliorer l'architecture et la situation des architectes* (1848, in-8) ; *Excursion en Italie* (1859, in-8, 2e édit. en 1873 avec eaux-fortes de L. Gaucherel) ; *Dictionnaire des architectes français* (1873, 2 vol. in-8 av. pl.) ; divers articles de l'*Encyclopédie d'architecture* de V. Calliat et du *Moniteur des Architectes*, qu'il avait fondé ; une série de rapports, et des notices sur les architectes *Ach. Leclère*, *A. Blouet*, *Letarouilly*, *J. Bouchet*, etc. (broch. in-8, publ. de 1854 à 1860). C. E.

LANCELOT (Dom Claude), grammairien français, né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé le 15 avr. 1695. Fils d'un tonnelier, il fut élevé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et fut introduit par Saint-Cyran dans la société de Port-Royal. Dans l'école établie en 1645, rue d'Enfer, Lancelot professa le grec et les mathématiques, de même à Port-Royal-des-Champs, jusqu'en 1660. Il eut la plus grande part à la réforme de l'enseignement accomplie dans ces écoles. Il fut ensuite précepteur du duc de Chevreuse, des princes de Conti jusqu'en 1672. Il se retira à l'abbaye de Saint-Cyran, où il fit profession de sous-diacre (1673). Il fut relégué à Quimperlé en 1680 ; c'est là qu'est son tombeau dans l'église de l'abbaye de Sainte-Croix. Les principaux ouvrages de Lancelot sont : *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue grecque* (Paris, 1655, in-8), clair et superficiel ; *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue latine* (1644 ; 3e éd. complète, 1656, in-8) ; *le Jardin des racines grecques* (1657, in-12), dont la vogue fut énorme et qui resta en usage dans l'enseignement secondaire en France jusqu'après 1870 (c'est un dictionnaire des mots simples ou radicaux de la langue grecque, suivis de leurs dérivés ; chaque mot, suivi des mots français qui le traduisent, forme un vers de huit syllabes ; ces vers puérils, rimés par de Sacy, étaient utilisés comme moyen mnémonique ; Lancelot y ajouta un *Recueil des mots français qui ont quelque rapport avec ceux de la langue grecque*, dissertation remplie d'erreurs) ; *Grammaire générale et raisonnée*, la fameuse grammaire de Port-Royal où Lancelot n'eut pas la principale part ; il rédigea les idées d'Arnauld et Nicole. A.-M. B.

LANCELOT (Antoine), historien français, né à Paris le 4 oct. 1675, mort à Paris le 8 nov. 1740. Il s'engagea dans l'armée à dix-huit ans, revint à Paris où il travailla avec Herbinot à un *Dictionnaire étymologique*, obtint une place à la bibliothèque Mazarine, collabora au *Dictionnaire critique* de Bayle, à l'*Histoire du Dauphiné* de Valbonnais. Choisi pour arbitre dans la querelle de préséance entre les pairs, il se livra à de profondes études sur leurs généalogies, d'où sortit son grand ouvrage : *Mémoires pour les pairs de France* (1720, in-fol.). Commissaire au Trésor des chartes (1732), il travailla à la *Table historique ;* il fit l'inventaire des duchés de Bar et de Lorraine (1737-40). Il a écrit la préface de l'*Histoire des grands officiers de la couronne* du P. Anselme, publié de nombreux mémoires dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il appartenait depuis 1719. A.-M. B.

LANCELOT DU LAC. Un des héros du cycle de la *Table ronde* (V. cet art. et CHRÉTIEN DE TROYES). Chevalier de la reine Genièvre, l'épouse d'Arthur, il est qualifié aussi de chevalier de la Charrette. Parmi les innombrables adaptations du chef-d'œuvre de Chrétien de Troyes, on peut citer un roman en prose, *Lancelot du Lac* (Paris, 1494, 3 vol.), dont le succès fut considérable dans la première moitié du XVIe siècle.

LANCELOTI (Giavanni-Paolo), canoniste, né à Pérouse en 1511, mort en 1591. Œuvres principales : *Institutionum juris canonici, quibus jus pontificium singulari methodo libris quatuor comprehenditur* (Rome, 1555 ; Pérouse, 1563 ; Venise, 1593). Ce livre, composé sur l'ordre de Paul IV, fut examiné et approuvé par une commission de juristes et de prélats instituée par le pape. Il est inséré dans plusieurs éditions du *Corpus juris canonici*, et jouit auprès des ultramontains d'une autorité presque égale. Dans ses *Commentarii Institutionum juris canonici* et ses *Institutiones pro tyronibus*, sorte de manuel pour les commençants, Lanceloti défend et développe sa doctrine sur l'infaillibilité et la suprématie des papes, l'extermination des hérétiques et la confiscation de leurs biens, Les *Institutiones juris canonici* ont été traduites et annotées, avec des restrictions gallicanes, par Durand de Maillane (Lyon, 1770, in-12). E.-H. V.

LANCELOTTI CASTELLO (V. CASTELLO [Gabriele]).

LANCEMENT. I. MARINE. — Le lancement d'un navire, surtout avec les masses actuelles, est une opération des plus délicates ; aucune précaution ne saurait être négligée, quelque minime et insignifiante qu'elle paraisse être. Pour bien comprendre le détail de l'opération, nous renverrons d'abord le lecteur aux mots BER et CALE DE CONSTRUCTION. Le bâtiment repose sur un appareil appelé *ber* ou *berceau*. Le ber le plus employé actuellement est le ber sur couettes mortes ou sur quille (V. le dessin au mot BER). Dans ce cas, la quille est garnie d'une savate qui glisse sur un coulisseau, et les ventrières glissent sur les couettes. Pour empêcher un départ prématuré, voici les organes de retenue dont on dispose : 1° A l'extrémité de l'avant-cale, de forts arcs-boutants dont le pied bute contre des taquets solidement fixés à la cale, et la tête dans une entaille pratiquée dans le bout de la couette ou de la ventrière. Entre le pied de l'arc-boutant et le taquet, on place deux coins à contre l'un de l'autre. En abattant ces coins et enlevant le taquet, l'arc-boutant tombera au premier coup de masse quand le moment sera venu. 2° Sur chacun des côtés des couettes se trouvent des arcs-boutants, appelés clefs, placés un peu obliquement de l'avant vers l'arrière de la cale et disposés comme les précédents. 3° Aux extrémités des couettes et ventrières, au haut de la cale, on trouve les saisines, fortes amarres faisant plusieurs tours, passant dans une mortaise à l'extrémité des couettes et de là dans le double d'un câble fixé à des ancres profondément enterrées. Il y a une saisine par couette. 4° Enfin un fort arc-boutant appelé sous-barbe est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

établi sous le pied de l'étambot, sous les ferrures du gouvernail (un navire se lance toujours par l'arrière). 5° Une série d'épontilles entoure le navire comme d'une ceinture à des hauteurs différentes, et le soutient latéralement.

Ceci dit, quelques jours avant le lancement, on aura graissé la savate et les couettes avec du suif et du savon mou (à titre de renseignement, pour un navire de 86 m. de long, 19 m. de large, il a été employé 4,367 kilogr. de suif, 254 kilogr. de savon mou et 250 litres d'huile) ; on aura aussi enlevé une partie des accores ou épontilles. A la tête et aux pieds de chacun de ceux qui restent se trouvent fixés deux cordages, un à la tête venant du navire et permettant, quand les masses les frappent au pied, au moment où l'on veut les enlever, d'empêcher la chute trop brusque de cette grosse pièce de bois qui serait dangereuse pour les ouvriers. Le jour du lancement, l'ingénieur qui y préside répartit tout son monde par fractions déterminées d'avance : 1° à l'avant du ber pour enlever les accores d'étambot, la sous-barbe et les arcs-boutants des couettes ; 2° aux saisines et au billard ou bonhomme, destiné à frapper l'étrave et à déterminer le mouvement, si le navire, une fois libre de ses retenues, ne partait pas de lui-même ; 3° aux accores restant en place : il faut le nombre d'hommes voulu, tant à bord qu'à terre, pour qu'à un coup de baguette du tambour placé près de l'ingénieur, les deux accores symétriques puissent être enlevés rapidement.

De plus, au cas où le billard serait insuffisant, on dispose aussi des béliers hydrauliques d'une force pouvant aller jusqu'à 60 tonnes, en nombre voulu, qui, en agissant simultanément autour de l'étrave et de la partie avant des couettes, décollent un peu la partie élevée du navire et détermineront le départ. En plus de tout cela, deux câbles de retenue sont installés à bord ; ils passent par les écubiers et sont amarrés à terre à de forts points fixes. A bord, ils sont tenus sur des *bosses* cassantes ou petites cordes destinées à casser successivement et à amortir la vitesse sans trop de secousses. Quand l'espace est restreint, et toujours dans le but de limiter la course du bâtiment, on dispose en mer à la distance voulue une *drome*, amas de grosses pièces de charpente, sur laquelle viendra buter ce bâtiment.

Toutes ces dispositions étant prises, on attend l'heure de la marée dans les ports de l'Océan et de la Manche, et l'heure fixée par un ordre supérieur dans les autres. On enlève alors, au commandement donné par le tambour, les accores dits de deuxième rang. C'est à ce moment qu'a lieu une cérémonie empreinte d'une véritable grandeur. Un aumônier de la marine, suivi d'un nombreux cortège, fait le tour du navire, le bénit, et appelle la protection de Dieu sur ce qui n'est encore qu'une masse inerte, mais qui sera animée et représentera la patrie quand les couleurs flotteront à la corne, et sera peut-être appelée un jour à être sa sauvegarde et son espérance. Après cette cérémonie, on enlève les grands accores. Le navire ne repose plus que sur son ber ; on fait sauter alors l'arc-boutant appelé sous-barbe ou poulain fixé à l'étambot. Anciennement, c'était un forçat condamné à mort qui enlevait cette clef qui était la dernière. Un trou était creusé près de là : il s'y précipitait de suite et le navire lui passait dessus. Il était gracié s'il en réchappait. Aujourd'hui, ceux qui l'enlèvent ne courent plus le moindre danger. Après la sous-barbe viennent les deux clefs placées aux extrémités des couettes. Enfin on coupe les saisines ; généralement, le navire part à ce moment, d'abord lentement, majestueusement, accélérant sa vitesse. Si le départ n'a pas lieu, on fait entrer en jeu le bonhomme et les béliers hydrauliques. Le bâtiment quitte alors sa cale et prend possession de la mer, refoulant des flots d'écume devant lui, se balançant sur la houle qu'il produit lui-même, tandis que derrière il laisse, malgré les matières grasses, un long sillon de feu et de fumée. On voit alors les câbles se raidir, fouetter avec une force extraordinaire. Une fois arrêté, le bâtiment est alors pris par des remorqueurs et conduit au bassin, où on lui enlèvera ses ventrières et on procédera à son achèvement. K. DU CRANO.

II. CONSTRUCTION. — LANCEMENT DES PONTS MÉTALLIQUES (V. PONT).

LANCÉOLÉ (Art décor.) (en forme de fer de lance). Se dit surtout des feuilles d'eau, particulièrement répandues dans la décoration du milieu et de la fin du XIIe siècle.

LANCEREAUX (Etienne), médecin français contemporain, né à Brécy-Brière (Ardennes) le 27 nov. 1829. Interne des hôpitaux en 1857, médecin des hôpitaux en 1862, chef de clinique de la faculté en 1863, il a été nommé agrégé au concours de 1872. On lui doit de bons et solides travaux : un *Traité d'anatomie pathologique* (1875-89) ; un *Traité de l'herpétisme* (1883) ; un *Traité théorique et pratique de la syphilis* (1866) ; des *Leçons de clinique médicale*, faites à l'hôpital de la Pitié (1883-92) et une série de mémoires sur les *Thromboses et embolies veineuses*, publiés dans les *Comptes rendus de la Société de biologie* et la *Gazette médicale* (1860 à 1862). Il fait partie de l'Académie de médecine depuis 1877. Dr A. DUREAU.

LANCETTE. I. CHIRURGIE. — La lancette est un instrument composé d'une lame d'acier mince, de 3 centim. environ, et d'une châsse. L'extrémité libre de la lame se termine en pointe plus ou moins effilée. La lancette la plus effilée est appelée lancette à langue de serpent ; un peu moins pointue, c'est la lancette à grain d'avoine. La moins effilée est nommée lancette à grain d'orge. La châsse est constituée par deux valves minces de corne ou d'écaille, mobiles autour d'un pivot, de façon à pouvoir découvrir ou dissimuler la lame. On se sert de cet instrument pour pratiquer la *saignée* (V. ce mot), pour faire à la peau ou aux muqueuses des mouchetures ou des incisions superficielles, pour la vaccination et autres inoculations virulentes. Dr A. CAB.

II. ARCHITECTURE. — On emploie le mot lancette dans les manuels d'archéologie pour désigner des baies en tiers-point étroites et surhaussées. On peut entendre par lancettes ces fenêtres aiguës très hautes et très étroites qui se voient dans le N. de la France au début de la période gothique souvent groupées par deux ou plus encore par trois, celle du milieu plus élevée, et qui furent plus usitées encore dans le Midi et dans le royaume de Naples à la fin du XIIIe et au XIVe siècle. On peut désigner par le même terme les arcs aigus dont les impostes ou les chapiteaux sont placés beaucoup au-dessous du point de départ réel de l'arc ; cette forme, très fréquente à la fin du XIIIe et au XIVe siècle, est motivée par le désir de placer les chapiteaux ou impostes des arcades étroites et des fenêtres au même niveau que ceux des voûtes et grandes arcades sans diminuer pour cela la hauteur de ces baies étroites. On peut citer entre mille exemples de cette disposition très accentuée les arcades du chœur de la cathédrale d'Amiens, celles du porche de l'église de Michery, près de Sens, et les fenêtres de presque toutes les églises gothiques de Catalogne et de Chypre. Quelques archéologues enfin ont donné le nom de *lancette* à l'arc suraigu qui est particulier à l'architecture normande. Cet arc a ses centres sur les impostes mêmes, ou parfois au delà. C. E.

LANCEY (Ruisseau de) (V. ISÈRE [Dép.], t. XX, p. 993).

LAN-CHAN ou **LIAN-CHAN.** Massif montagneux de la Chine occidentale, dans le bassin du Yang-tse-kiang, entre ses affluents de gauche, le Min et le Han (V. CHINE et ASIE).

LANCHARÈS (Antonio de), peintre espagnol, né à Madrid en 1586, mort à Madrid en 1658. Il eut pour maître l'Italien Patricio Caxès dont le fils, Eugenio, fut son condisciple et son émule. Il existe entre ces deux derniers artistes bien des points de contact, et leurs ouvrages ne laissent pas que d'offrir une certaine similitude de dessin et de coloris. Malheureusement, la plus grande partie de ceux que Lancharès avait peints pour divers couvents et chapelles de Madrid ont été dispersés ou ont péri. Tels les tableaux qu'il avait composés pour le couvent de la *Merced calzada* et qui formaient une suite allusive à la vie et aux miracles de saint Pierre Nolasque, et telles encore les fresques dont il avait décoré le sanctuaire de la Chartreuse du Paular et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la salle du chapitre. Nous ne connaissons aujourd'hui d'autre toile de l'artiste que celle qui existe au musée du Fomento et qui représente *la Vierge, entourée d'anges, remettant à saint Ildephonse la chasuble miraculeuse*, portant la date de 1622 et la signature de Lancharès, plus une inscription relatant que ce tableau est un don du cardinal infant D. Fernando, frère de Philippe IV. P. L.

BIBL.: Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1800. — Cruzada VILLAAMIL, *Catalogo de las pinturas del museo del Fomento*, Madrid, 1865.

LANCHÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valery-sur-Somme; 1,004 hab.

LANCHES-SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 258 hab.

LANCHOVE (V. ELANCHOVE).

LANCHY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand; 738 hab.

LANCIANI (Rodolfo-Amadeo), archéologue italien, né à Rome le 1er janv. 1847, professeur de topographie ancienne à l'université de Rome. Elève de l'illustre de Rossi, il commença sa carrière en 1867, comme collaborateur de M. Carlo-Lodovico Visconti, aux fouilles d'Ostie. Depuis lors, il a pris part directement ou indirectement à toutes les recherches archéologiques entreprises soit à Rome, soit dans le Latium, en relevant jour par jour les vestiges de l'antiquité que les travaux d'édilité et d'assainissement faisaient reparaître. Aussi nul archéologue n'a-t-il plus que lui contribué à la connaissance de la topographie de la Rome antique et de ses monuments. Le produit de ces travaux et de ces observations est la *Forma Urbis Romæ*, plan de la ville classique en 46 feuilles de 0,90 + 0,60, dont la publication a commencé depuis 1892 sous les auspices de l'Académie des Lincei (édité par Hoepli, Milan). On trouvera la liste complète de ses nombreuses publications dans le t. XII des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*. Nous mentionnerons parmi ses livres : *Guida del Palatino* (Rome, 1876); *I Commentarii di Frontino sulle acque et sugli acquedotti* (Rome, 1880), ouvrage couronné par l'Académie des Lincei; *Rome in the light of recent excavations* (Boston, 1888); *Pagan and Christian Rome* (Boston, 1892); *L'Itinerario di Einsiedlen*, et *L'Ordo di Benedetto canonico* (Rome, 1891). Ses autres monographies sont disséminées dans les *Notizie degli Scavi*, dans le *Bullet. della commissione archeologica*, dans le *Bullet.* et *Annali dell' Instituto*, dans les *Atti* et *Memorie* des Lincei, dans le *Bullet. Cristiano* du Comm. de Rossi, dans les *Mélanges de l'Ecole française*, dans l'*Athenæum*, etc. M. Lanciani travaille (1895) au texte qui accompagnera la *Forma Urbis Romæ*. L'ouvrage en six volumes illustrés aura pour titre : *Storia degli scavi di Roma dall' anno 800 al 1894*. André BAUDRILLART.

LANCIANO. Ville d'Italie, prov. d'Abruzze citérieure, à 22 kil. S.-E. de Chieti, ch.-l. de circondario; 8,234 hab. Elle est située sur trois collines qui dominent l'Adriatique; vignobles et filatures de chanvre, de lin, de coton, de soie. C'était jadis *Anxenusa;* on y trouve des ruines de temples romains.

LANCIÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Belleville-sur-Saône; 698 hab.

LANCIER (Art milit.). Cavalier armé de la *lance* (V. ce mot). Les lanciers apparaissent en Allemagne et en Autriche au XVIIIe siècle. Frédéric II et, vers la même époque, Marie-Thérèse créèrent des régiments de lanciers, qu'ils nommèrent hulans ou *houlans* (pandours). Malgré quelques essais en 1742 et en 1756, l'arme des lanciers n'était guère connue en France avant 1801, où l'on en créa 1 régiment; dès 1804 il y en avait 4, et, en 1812, il y en avait 9, compris celui des lanciers polonais: sous la Restauration, on n'en conserva qu'un régiment qui faisait partie de la garde royale, et quelques escadrons furent en outre attachés aux régiments de chasseurs à cheval. En 1831, le nombre de ces régiments fut porté à 6 et à 8 en 1836. Sous Napoléon III, il y en avait 8 et 1 de la garde. Utilisés d'abord comme cavalerie légère, les lanciers constituaient en dernier lieu la cavalerie de ligne avec les dragons. Mais la guerre de 1870-71, dans laquelle les lanciers ne rendirent pas les services qu'on en attendait, fit d'abord supprimer radicalement cette arme. Puis, après s'être mieux rendu compte de l'utilité de la lance dans les charges, on constata qu'il suffisait d'en armer les hommes du premier rang. On a décidé en conséquence de donner la lance aux cavaliers du premier rang des régiments de dragons, qui conservent d'ailleurs leur armement habituel.

LANCIERS (V. DANSE, t. XIII, pp. 875-876).

LANCILOTTI (Francesco), peintre et poète italien, qui vivait au début du XVIe siècle. Il peignit des effets de nuit à la manière flamande. Lancilotti est surtout connu par son curieux poème sur la peinture, écrit en *terza rima*, et qu'il présente, dans une lettre à Messer Francesco Tommasi, comme ayant été composé sur mer, pendant une tempête : *Trattato di pittura* (Rome, 1508). Cet opuscule a été réimprimé dans le vol. VI des *Lettere pittoriche* de Bottari.

LANCIEUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay; 780 hab.

LANCISI (Giovanni-Maria), médecin italien, né à Rome le 26 oct. 1654, mort à Rome le 21 janv. 1720. Il étudia, puis enseigna l'anatomie au collège de Sapience. Médecin du Sacré Collège et des papes, il eut une immense réputation. Ses principaux ouvrages, *De Subitaneis mortibus* (Rome, 1707, in-4); *De Nosciis paludum effluviis* (1717, in-4), et surtout *De Motu cordis et aneurismatibus* (1728, in-fol. av. pl.) renferment des observations personnelles et ont fait avancer la science. Ses œuvres complètes ont été réunies en 2 vol. in-fol. (Venise, 1739), ou 4 vol. in-4 (Rome, 1745).

LANCKORONA. Ville de Galicie (empire d'Autriche), district de Wadovice; 15,000 hab. Fondée par Kasimir le Grand en 1370, Lanckorona a donné son nom à la famille des Lanckoronski.

LANCKORONSKI. Famille polonaise qui a fourni quelques guerriers ou hommes d'Etat. Le plus remarquable fut *Stanislaw* qui vivait au XVIIe siècle. Il fut castellan de Kamienice, palatin de Bratslav et en 1654 hetman de camp. Il combattit les Tatares, les Turcs, les Suédois, et mourut en 1657.

LANCÔME. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault; 293 hab.

LANÇON (Zool.). (V. AMMODYTE).

LANÇON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré; 199 hab.

LANÇON. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon; 1,325 hab.

LANÇON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau; 64 hab.

LANÇON (Nicolas-François), seigneur de Sainte-Cathe rine, archéologue français, né à Metz le 17 mars 1694, mort à Metz le 6 mars 1767. Il fut conseiller au parlement de Metz et maître échevin. On a de lui : *Mémoire sur l'état de la ville de Metz et les droits de ses évêques* (Metz, 1737, in-fol.); *Table chronologique des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil, registrés au Parlement de Metz depuis sa création jusqu'en 1740* (Metz, 1740, in-4); *Usages locaux de la ville de Toul et pays toulois* (Metz, 1746, in-12). M. P.

LANÇON (Auguste-André), peintre, sculpteur et graveur français, né à Saint-Claude (Jura) le 16 déc. 1836, mort à Paris le 12 avr. 1886. Apprenti dans une imprimerie, il fit ses premières études artistiques à Lyon, puis vint à Paris, où il se forma en copiant des toiles au Louvre. Il s'est surtout consacré à la peinture de batailles et d'animaux. Il a exposé : *Cuirassier de 1813 en vedette* (1868), *Arabe terrassé par une lionne* (1869), *Lion et Lionne* (1872), *le 5e Régiment de cuirassiers à Mouzon en 1870* (1877), *la Tranchée devant Le Bourget* (1882), *le Repas des tigres* (1884). Sa peinture est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

un peu sombre et lourde, mais ses eaux-fortes sont remarquables; les plus connues sont celles consacrées à la guerre de 1870. Ph. B.

LANCONELLO (Cristoforo), peintre italien, né à Faenza dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut élève de Barocci. On ne connaît de lui qu'un tableau authentique, *la Vierge glorieuse avec saint François, sainte Claire et deux autres saints* au palais Ercolani, à Bologne.

LANCRANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Collonges ; 503 hab.

LANCRE (Pierre de), magistrat français, mort en 1630. Conseiller au parlement de Bordeaux, puis conseiller d'Etat, il eut à instruire le fameux procès de sorcellerie du Labourd. Il fit brûler force sorciers et écrivit *ex professo* sur la matière : *Tableau de l'inconstance des mauvais anges, les démons* (Paris, 1613, in-4); *l'Incrédulité et mes créance du sortilège* (1612, in-4). Citons encore de lui : *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses* (1611, in-4); *le Livre des Princes* (1617, in-4).

LANCRENON (Joseph-Ferdinand), peintre français, né à Lods (Doubs) le 11 mars 1791, mort à Besançon le 5 août 1874. Élève de Girodet, deuxième grand prix de Rome en 1816, cet artiste a été directeur du musée de Besançon et correspondant de l'Académie des beaux-arts. On remarque parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1819 : *Tobie rendant la vue à son père* (1819); *Borée enlevant Orythie* (1822); *le Fleuve Scamandre* (1824); *Apothéose de sainte Geneviève* (1827) (église Saint-Laurent à Paris); *Alphée et Aréthuse* (1831); *Scène tirée du* Don Juan *de lord Byron* (1833), etc. CHALLAMEL.

LANCRET (Nicolas), peintre français, né à Paris le 22 janv. 1690, mort à Paris le 14 sept. 1743. Destiné très jeune à la profession de graveur au burin, il se prit de goût pour la peinture et entra chez Dulin, professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture, puis chez Gillot qui l'attirait surtout parce qu'il avait été le maître de Watteau. Le grand artiste s'intéressa d'abord à son jeune admirateur. Mais l'élève restait comme fasciné par les conceptions du maître; il exposa à la place Dauphine deux tableaux que le public prit pour des œuvres de Watteau. Celui-ci en fut profondément blessé et toute relation cessa entre eux.

Dans ses *Scènes champêtres*, dans ses *Conversations* et ses *Concerts en plein air*, Lancret donne à ses fonds les mêmes paysages que Watteau, mais il demeure toujours dans les limites d'une aimable convention. Il ignore ce monde de féerie amoureuse créé par son maître; il ne connut pas la poésie mélancolique, la douce rêverie des pèlerins de Cythère — Dans les *Charmes de la conversation*, dans *les Agréments de la campagne*, il touche de très près au maître par l'abandon gracieux des attitudes, par le mystère répandu sur la nature environnante. — Son imagination n'est pas riche, mais il est ingénieux dans le détail. Il a maintes fois représenté *les Quatre Ages, les Quatre Saisons, les Quatre Eléments, les Quatre Heures du jour*. Il a bien retracé cette société dont le raffinement dans le plaisir était une des grandes joies de l'existence. Tantôt il nous montre une jeune femme à sa toilette qui reçoit un abbé et lui offre du thé dans une intimité charmante; tantôt il nous peint des amis réunis, par une soirée d'hiver, dans un salon où l'on joue et où l'on cause avec cette liberté et cette élégance dont le XVIIIe siècle a emporté le secret. Il a rendu l'éveil de l'amour dans la première adolescence sans licence ni grivoiserie. Les jeux de *Cache-cache Mitoulas*, des *Quatre Coins*, sont des chefs-d'œuvre dans cet ordre de sentiments. Pour la décoration des appartements, il renonça souvent aux allégories traditionnelles. Le marquis de Beringhen lui ayant demandé de lui peindre les quatre éléments dans un de ses salons de Jouy, il représenta l'*Eau* par une scène de bain, le *Feu* par une conversation sous le manteau de la cheminée, l'*Air* par une jeune femme qui s'abandonne voluptueusement au jeu d'une escarpolette, sans souci du vent indiscret. Il voulut entrer à l'Académie au même titre que Watteau; il y fut reçu comme *peintre des fêtes galantes* le 24 mars 1719, et on le nomma conseiller le 24 mars 1735. Sa vie ne fut pas accidentée; il la consacra tout entière à son art; il n'eut d'autre passion que celle de la Comédie-Française dont il était un habitué assidu. Il nous a conservé les mises en scène, les gestes du temps dans *le Glorieux* de Destouches et dans *le Philosophe marié*. Le plus joli de ses souvenirs de théâtre est le portrait de *Mlle Salé* dansant dans un décor enchanteur, réglant ses pas élégants sur un air exécuté par de petits musiciens. Lancret fit des illustrations pour les *Contes* de La Fontaine dont quelques-unes sont célèbres. Il procède comme Watteau de leur maître commun Gillot. Ses œuvres furent souvent reproduites par les plus habiles graveurs de l'époque. Le Louvre possède douze toiles de Lancret, la National Gallery quatre. Il s'en trouve vingt-six à Berlin et à Potsdam. Marie BENGESCO.

BIBL. : BALLOT DE SOVOT, *Eloge de Lancret*, 1743, réed. en 1874. — D'ARGENVILLE, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres*. — Charles BLANC, *Histoire des peintres de l'école française*.

LANCUT. Ville de Galicie (empire d'Autriche), sur le San, chef-lieu de cercle; 4,000 hab. Château remarquable.

LANCY. Village de Suisse, dans le cant. de Genève; 977 hab. Située sur une hauteur, tout près de l'Arve, cette localité est un des plus beaux sites de la contrée. On y remarque un établissement subventionné par un grand nombre de cantons suisses dans lequel on prépare, avec beaucoup de soin, le vaccin animal; cette matière est livrée aux médecins vaccinateurs après qu'il a été constaté que la génisse dont il a été extrait n'était atteinte d'aucune maladie.

LANCZY (Jules), économiste et historien hongrois. A dater de son travail en allemand, *Zur Entwickelungsgeschichte der Reformister Ideen in Ungarn* (1877), il a fait une série de publications en langue magyare sur *la Réforme de l'instruction* (1879); *l'Origine des communautés rurales* (1881); *Paul Szechenyi, archevêque de Kalocsa* (1882); *la Révolution de Rákóczy*, etc.

LANDAIS (Pierre), favori du duc de Bretagne François II, né à Vitré, pendu à Nantes le 18 juil. 1485. Fils d'un tailleur qui l'avait destiné à sa profession, il entra comme valet de garde-robe au service du duc de Bretagne, sut gagner sa confiance et en vint à gouverner le duché sous son nom. Une ligue des nobles formée contre lui échoua une première fois, mais bientôt, secondée par la cour de France, elle obtint du duc que son favori serait jugé. Condamné à mort, il fut aussitôt exécuté.

LANDAIS (Napoléon), écrivain français, mort à Paris en 1852. Auteur d'un *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (Paris, 1834, 2 vol. in-4) qui eut une certaine vogue; d'une *Grammaire des grammaires françaises* (1836, gr. in-8), et de quelques romans : *Une Vie de courtisane* (1832, 3 vol. in-12); *Une Femme du peuple* (1834, 2 vol. in-8); *la Fille d'un ouvrier* (1836, 3 vol. in-8, sous le pseudonyme d'*Eugène de Massy*), etc.

LANDAK. Principauté de l'O. de Bornéo; 9,000 kil. q.; 22,000 hab. Elle a une capitale du même nom sur le fleuve Landak, à 70 kil. N.-E. de Pontianak. Le prince, de race malaise, reconnaît la suzeraineté hollandaise.

LANDAMMANN. Titre que l'on donne en Suisse aux chefs des gouvernements des cant. d'Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Soleure, Argovie, Glaris, Appenzell et Saint-Gall.

LANDANA. Port de la côte O. d'Afrique comprise dans l'enclave portugaise de Cabinda, à 2 kil. de l'embouchure du Chiloango ou « Petit-Loango ». Son accès est rendu difficile par la barre. Mission catholique; factoreries françaises, anglaises, hollandaises.

LANDAS. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Orchies; 2,063 hab.

LANDAU (Carr.). Le landau est une voiture extrêmement pratique, servant à la fois de voiture découverte et de voiture fermée. Il a deux capotes se fermant d'aplomb et laissant la place de la porte et de la glace de porte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qui ferme ainsi complètement le landau. Des ressorts à boudin aident au relevage des capotes ; une glace est placée dans la capote de l'avant et contribue avec les deux glaces de porte à donner du jour à l'intérieur ; divers systèmes permettent de maintenir les glaces des portes quand on ouvre pour monter ou pour descendre. Le landau est de forme bateau, monté à huit ressorts et pour attelage à la Daumont, qui est un attelage de gala ; les postillons et les cocardes des chevaux sont enrubanés ; le postillon de Daumont porte une petite toque, une veste courte, une culotte en peau de daim, des bottes vernies à revers, des gants et une cravache ; il a une perruque poudrée et porte les couleurs de la maison. Les deux valets de pied assis sur le siège de derrière font le service des portes. L'attelage à la Daumont s'applique aussi aux vis-à-vis, aux ducs et aux berlines à deux ou à cinq glaces. Le landau à cinq glaces n'a que la capote de derrière ; celle de devant est remplacée par trois glaces ; la glace d'avant descend dans un coulant qui se trouve dans le dossier du siège ; on fait glisser les deux glaces de côté au-dessus de la porte, dans laquelle on les laisse ensuite descendre ; les montants qui encadraient ces glaces se replient à charnière et le landau se découvre entièrement. Ce landau est très élégant. Le devant des cinq glaces se replie souvent en parallélogramme sous le siège qui est monté alors sur ferrures. On replie les glaces de côté sur celle de devant ;

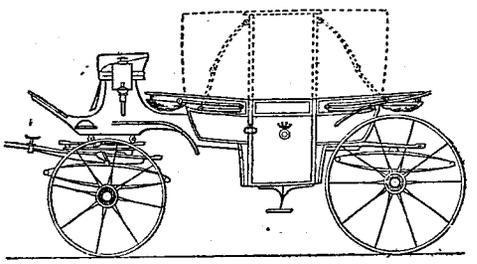

Landau à cinq glaces.

les deux cadres latéraux qui tenaient les glaces étant montés à charnières sur la caisse et avec le devant du pavillon, forment un parallélogramme et peuvent se replier sous le siège. Le montage indiqué au dessin, à l'arrière, est le montage à demi-pincettes ; ce montage est plus doux avec le ressort à crosse et la menotte. Le coffre-break, appliqué au siège du cocher, est un siège de service qui s'emploie quelquefois pour le landau au lieu du siège à garde-crotte. Avec le coffre-break, la voiture s'attelle toujours de deux chevaux. On a fait des landaus à sept glaces ou à panneaux d'arrière mobiles ; le devant est comme dans les cinq glaces et se rabat en parallélogramme ; la capote de l'arrière est supprimée et remplacée par un système analogue à celui du devant des cinq glaces ; après avoir replié les glaces ou panneaux de côté sur le panneau de derrière, on rabat celui-ci en parallélogramme avec les deux montants de porte et l'arrière du pavillon.

Les *landaulets* deux places et trois-quart sont de petits landaus n'ayant que la capote d'arrière ; le devant se rabat à peu près comme dans le landau à cinq glaces. Le landaulet deux places ressemble au petit coupé, mais avec une capote derrière. Le landaulet trois-quart a quatre petites glaces ; il se rabat comme le landau cinq glaces dont il diffère en ce que les glaces de côté à l'avant sont très étroites et que la forme de la caisse ressemble à celle du coupé trois-quart. On fait des landaulets trois-quart à sept glaces à panneaux d'arrière mobiles ; le devant se rabat sur le siège ; les deux rabattements sont à parallélogramme. Le landau-break est un break muni de deux capotes de landaus se rabattant de côté par-dessus les roues ; la porte est munie d'une glace comme dans le landau. L. Knab.

LANDAU. Ville d'Allemagne, ch.-l. de district du Palatinat bavarois, sur la Queich ; 10,000 hab. Eglise gothique de 1285, ancien chapitre des augustins fondé en 1276, église gothique du couvent des augustins, bâtie en 1405. Commerce actif de vin, tabac, denrées coloniales, céréales et des produits de l'industrie locale, savon, parapluies, chemises, chapeaux, meubles, montres, pâtés de foie gras, etc. — Fondée au XIIIe siècle par le comte Enrich de Leiningen, elle reçut les droits de ville impériale (1274) et l'immédiateté (1290). Engagée au Palatinat en 1331 par l'empereur, elle ne s'affranchit qu'en 1511, accueillit la Réforme en 1522-54 ; elle fut huit fois prise ou reprise durant la guerre de Trente ans. A la paix de Westphalie, Landau fut une des dix villes dont le roi de France reçut l'avouerie. Occupée après la paix de Nimègue (1678), elle fut fortifiée par Vauban (1684). Ces ouvrages, accrus au XVIIIe siècle et après 1815, lui maintinrent son importance stratégique. Elle fut prise en 1702 et 1704 par les Impériaux, 1703 et 1713 par les Français auxquels le traité de Rastadt l'abandonna. La France la reperdit en 1815 ; cédée à l'Autriche et déclarée forteresse fédérale, elle fut rétrocédée en 1816 à la Bavière. Le démantèlement commencé en 1867 fut achevé en 1871. A.-M. B.

Bibl. : Lehmann, *Gesch. der Stadt Landau*, 1851.

LANDAU. Ville de Bavière, ch.-l. de district de la Basse-Bavière, sur l'Isar ; 3,200 hab. Elle repoussa les attaques des Prussiens en 1793, des Russes en 1814.

Bibl. : Hærtl, *Gesch. der Stadt Landau an der Isar* ; Landshut, 1863.

LANDAU (Marc), écrivain autrichien, né à Brody (Galicie) le 21 nov. 1837. D'abord marchand, il s'adonna à l'histoire littéraire, voyagea dans toute l'Europe occidentale et publia *Die Quellen des Decamerone* (Vienne, 1869 ; 2e éd., Stuttgart, 1881-84) ; *Beitræge zur Geschichte der italienischen Novelle* (Vienne, 1875) ; *Giov. Boccacio, sein Leben und seine Werke* (Stuttgart, 1877) ; *Die italienische Litteratur am œsterreichischen Hof* (Vienne, 1879), etc.

LANDAUL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pluvigner ; 988 hab.

LANDAULET (V. Landau).

LANDAULT (Carross.) (V. Landau).

LANDAVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 446 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Neufchâteau à Epinal.

LANDAVRON. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (O.) de Vitré ; 318 hab.

LANDAYRON. Rivière de France (V. Hérault, t. XIX, p. 1141).

LANDBERG (Carlo, comte de), orientaliste suédois, né en 1848. Il passe ou a passé une partie de sa vie au Caire, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance étendue de l'arabe vulgaire. Il s'est fait connaître par de nombreux travaux qu'il publie en suédois, en italien, en allemand, ou surtout en français. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Dans les déserts et sous les palmiers* (1881, en suédois) ; *Proverbes et dictons du peuple arabe... traduits et annotés en français* (Leyde et Paris, 1883) ; *Catalogue des manuscrits arabes provenant d'une bibliothèque privée à El-Medîna* (Leyde, 1883), *Conquête de la Syrie et de la Palestine par Salâh ed-dîn* (vol. I, texte arabe, introduction en français ; Leyde, 1888) ; *Bâsim le forgeron et Hâ rûn Er-Rachîd* (texte arabe avec traduction française ; Leyde, 1888) ; *Primeurs arabes* (fasc. I et II, texte arabe, avec commentaire en français ; Leyde, 1886 et 1889), etc. Th. C.

LANDE. I. Géographie. — On donne le nom de landes à de vastes espaces de terre inculte recouverts d'une végétation pauvre de plantes vivaces, éricacées, bruyères, ajoncs, genêts, laiches, bugranes, mélîques, et, dans le Midi, ciste, fétuque, labiées aromatiques, astragales, etc. Les petits buissons et arbustes s'y rencontrent, mais les arbres y font défaut, ou ne se trouvent qu'en petits bouquets. La lande ne nourrit guère comme animaux domestiques que des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

moutons ou des abeilles. Sa végétation est silicicole, l'absence de calcaire étant une des caractéristiques de ces sols. L'aspect le plus fréquent est celui d'une plaine recouverte de cailloux et de sables ferrugineux, ou d'une mince couche d'humus; au-dessous, le sous-sol est imperméable. La surface de la lande manquant de pente, elle est couverte d'eau en hiver, mais se dessèche totalement en été, sauf dans les régions montagneuses du Nord où elle est souvent coupée de tourbières. Le défrichement des landes a été entrepris sur une grande échelle dans notre siècle. On trouvera des détails plus complets dans l'article consacré au dép. des *Landes* (V. ci-dessous) qui renferme les plus vastes landes de France. On peut encore citer celles de Lannaux dans le Morbihan, du Cumberland, de Lunebourg en Allemagne (Hanovre), etc. A.-M. B.

II. Agriculture (V. Défrichement des landes, t. XIII, pp. 1130-1).

III. Législation. — La plupart des landes et autres terres incultes appartiennent à des communes ou à des sections de communes qui ne savent pas ou ne peuvent pas, faute de ressources, les convertir en terres productives. Aussi le gouvernement s'est-il, à plusieurs reprises, occupé des moyens qui pourraient être employés pour remédier à cette situation. Sous le règne de Louis-Philippe, les conseils généraux furent consultés sur la mise en valeur dans d'autres conditions que celles de la loi du 10 juin 1793 des 2,750,000 hect. de terres incultes qui appartenaient aux communes ou sections de communes et représentaient plus de la moitié de la contenance totale des bien communaux. La loi du 10 juin 1793 avait permis, sous certaines conditions, les partages des biens communaux entre les habitants, mais elle fut abrogée au bout de peu de temps par la loi du 21 prairial an IV et par celle du 9 ventôse an XII. Il n'y avait en effet aucune raison juridique pour partager les biens communaux entre les habitants, car le partage se fait entre copropriétaires par indivis; or les biens communaux n'appartiennent pas aux habitants de la commune, mais à la commune elle-même. Toutefois cette raison juridique ne devrait-elle pas céder devant l'intérêt économique? Sous la monarchie de Juillet, la majorité des conseils généraux repoussa le partage des biens communaux, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, et se prononça pour l'amodiation aux enchères. En 1848, un projet soumis à l'Assemblée constituante tendait au rétablissement pur et simple de la loi de 1793. A l'Assemblée législative qui suivit, plusieurs projets furent également proposés, mais n'aboutirent pas. En 1857, une loi du 19 juin, pour faciliter la mise en valeur des solitudes des dép. des Landes et de la Gironde, permit à l'Etat, en cas d'inaction des communes de ces départements, de faire en leur lieu et place les travaux nécessaires à l'amélioration des landes, sauf au Trésor à se rembourser ensuite de ses avances sur le produit des coupes et sur le prix des terres vendues après leur mise en culture. Un peu plus tard, une loi du 28 juil. 1860, d'un caractère plus général, autorisa l'Etat à contraindre les communes ou sections de communes à faire des travaux d'assainissement, de dessèchement et de plantations, à la condition que ces travaux seraient au préalable déclarés d'utilité publique par décret rendu en conseil d'Etat après avis du conseil général du département. L'Etat peut faire aux communes des avances pour ces travaux, mais alors il se rembourse sur le prix provenant de la vente d'une partie des terrains assainis. La commune peut, si elle le préfère, se libérer immédiatement après l'achèvement des travaux en abandonnant la moitié des terrains. Enfin le gouvernement a aussi le droit de contraindre la commune à affermer les terrains pourvu que la durée du bail ne dépasse pas vingt-sept ans. E. Glasson.

LANDE (Cornulier de La) (V. Cornulier).

LANDE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 251 hab.

LANDE (La). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 342 hab.

LANDE-Chasles (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué; 224 hab.

LANDE-d'Airou (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu; 814 hab.

LANDE-de-Cubzac (La). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; 460 hab.

LANDE-de-Goult (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 425 hab.

LANDE-de-Libourne (La). Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne; 484 hab.

LANDE-de-Lougé (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 161 hab.

LANDE-en-Son (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Coudray-Saint-Germer; 172 hab.

LANDE-Patri (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers; 1,534 hab.

LANDE-Saint-Siméon (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 390 hab.

LANDE-sur-Drôme (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 146 hab.

LANDE-sur-Eure (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny; 442 hab.

LANDE-Vaumont (La). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 202 hab.

LANDÉAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Fougères; 1,341 hab.

LANDEBAËRON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bégard; 556 hab.

LANDEBIA. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët; 325 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Lison à Lamballe.

LANDEC (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit; 435 hab.

LANDECK. Bourg d'Autriche, prov. du Tirol, sur l'Inn et le chem. de fer de l'Arlberg, à l'alt. de 804 m.; 1,600 hab. Belle église gothique; château sur un rocher.

LANDECK. Ville de Prusse, district de Breslau (Silésie); 2,800 hab. Eaux thermales sulfureuses salines (+ 20° à + 29°); 3,500 à 4,000 visiteurs par an. Auprès sont les ruines de *Karpenstein* et les grottes à stalactites de Wolmsdorf.

Eaux minérales. — Ces eaux, protothermales ou hypothermales, amétallites, sulfureuses faibles, se prennent en boisson, bains, douches d'eau et de vapeur, dans les maladies chroniques des voies respiratoires avec aphonie, le rhumatisme, les affections nerveuses des femmes; les bains de boue s'appliquent sur les engorgements articulaires chroniques. Dr L. Hn.

LANDÉCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 172 hab.

LANDÉDA. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lannilis; 2,028 hab.

LANDÉHEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe; 1,043 hab.

LANDELEAU. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf; 1,510 hab. Eglise: portail de 1540 et statue tombale d'un seigneur de Châteaugal (1612). Ruines de Châteaugal; monolithe; ancien camp; dolmen.

LANDELLE (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer; 402 hab.

LANDELLE (Charles), peintre français, né à Laval le 2 juin 1821. Elève de Paul Delaroche, il voyagea beaucoup et commença à exposer en 1841, avec un *Portrait de l'auteur*. On lui doit un grand nombre de tableaux historiques ou religieux, des toiles de genre et des portraits. Nous citerons: *Fra Angelico de Fiesole* (1842); *l'Elégie, la Charité* (1844); *la Vierge et les saintes femmes au tombeau* (1845); *les Petits Bohémiens, Jeune Egyptienne* (1846-47); *la République* (1849); *la Renaissance*, pour le Louvre (1850-53); *la Juive de Tanger* (1857); *Farniente* (1863); *Prison de Tanger*, à l'Exposition universelle de 1867; *Velléda* (1870); *Salmacis* (1877); *Jeune Fellahine du Caire* (1884); *Li-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

berté, Loi, Justice et Droit, pour la ville de Laval (1885) ; *Cour du Cadi*, à Alger (1888) ; *Femmes de Tlemcen* et *Ruth* (1893), etc. Parmi ses portraits, distinguons ceux d'*Alfred de Musset* et de *Mlle Fix*. Il a peint six dessus de portes pour le salon des Aides de camp, au palais de l'Elysée.

LANDELLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville ; 331 hab.

LANDELLES-ET-COUPIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 1,546 hab.

LANDEMONT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux ; 1,304 hab.

LANDEN. Com. de Belgique, prov. de Liège, arr. de Waremme ; 2,500 hab. Centre des lignes de chem. de fer de Bruxelles à Cologne, de Landen à Ciney, de Landen à Saint-Trond et Hasselt, de Landen à Tamines. Exploitations agricoles ; sucreries ; distilleries. Ce fut jadis un lieu fortifié, berceau du premier *Pépin* dit *de Landen* (V. PÉPIN). Le champ de bataille de Neerwinde comprend ce bourg.

BIBL. : WAUTERS, *Landen, description, histoire, institutions* ; Bruxelles, 1883.

LANDEN (John), géomètre anglais, né à Peakirk, près de Peterborough, le 23 janv. 1719, mort à Milton le 15 janv. 1790. Il a composé, sur divers points des mathématiques supérieures, d'importants mémoires insérés dans les *Phil. Trans.* à partir de 1754 ; sa réputation est surtout fondée sur ses *Mathematical Lucubrations* (Londres, 1755). Il a surtout fait progresser la théorie des séries convergentes, et en mécanique celle des mouvements de rotation. On doit signaler également sa tentative de substituer aux méthodes du calcul infinitésimal un système se rapprochant de celui de Fermat et qu'il appela *analyse résiduelle* (1764).

LANDENBERG. Colline de Suisse, qui domine Sarnen, ch.-l. du demi-cant. d'Obwald. Elle portait jadis le château du même nom, qui a joué un rôle dans l'histoire suisse. Après avoir été acquis par Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, il devint la résidence des baillis que les ducs de Habsbourg envoyaient dans le pays pour gouverner leurs possessions suisses. En 1308, les habitants des contrées qui forment aujourd'hui les cant. d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden se soulevèrent contre les baillis autrichiens dont les abus et les cruautés avaient exaspéré les esprits. Ils furent chassés et leurs châteaux brûlés. Landenberg eut le même sort et il ne reste plus rien de ce manoir. La landsgemeinde, c.-à-d. l'assemblée générale des citoyens du cant. d'Obwald, qui forme une république démocratique pure, se tient sur la colline que couronnait jadis le château de Landenberg.

LANDEPEREUSE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 330 hab.

LANDER (Richard-Lemon), voyageur anglais, né à Truro le 8 févr. 1804, mort à Fernando-Po en févr. 1834. Il accompagna Clapperton dans ses voyages de découvertes dans l'Afrique occidentale et écrivit le *Journal from Kano to the Coast* (Londres, 1839, in-4) qui complète le journal de Clapperton dont il publia : *Records of captain Clapperton last expedition to Africa* (1830, 2 vol. in-12). En 1830, sous les auspices de lord Bathurst, il entreprit une expédition pour explorer le cours du Niger qu'il remonta jusqu'à Yaourie. Puis, partant de Boussa, il descendit jusqu'à Biafra. Revenu à Londres, il écrivit son *Journal of an Expedition to explore the course and termination of the Niger* (1832, 3 vol. in-12) qui fut traduit en français, en allemand, en italien, en suédois, en hollandais. La même année il entreprit une expédition malheureuse, au cours de laquelle il mourut, pour établir des relations commerciales entre l'Angleterre et l'Afrique centrale. Le récit en a été publié par Mac Gregor Laird et Oldfied : *Narrative of an expedition into the interior of Africa* (Londres, 1835). — Son frère *John* (1807-39) l'avait accompagné dans l'exploration de 1830 et avait contribué à la rédaction de son journal. R. S.

LANDERNEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Brest, sur l'Elorn, qui se transforme là en un estuaire, à l'origine duquel est le port maritime ; 8,497 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Brest, embranchement sur Savenay, tête de ligne du chem. de fer de Landerneau à Plounéour-Crez. Hospice, collège, prison, maison centrale de force et de correction, vice-consulats. Siège d'industries importantes (la filature de Traon-Elorn de la Société linière du Finistère a été abandonnée) : fabrique de bougies stéariques, tannerie, fabriques de savon, de chaux, d'engrais, fonderie de fer, raffinerie de soude de varech, scieries, minoteries, construction de bateaux, de machines agricoles, brasseries, etc. Le mouvement maritime du port est d'environ 500 navires, avec 16,000 tonnes de marchandises à l'entrée et 8,000 à la sortie. Les importations consistent en engrais marins, houille et fer d'Angleterre, bois de construction du Nord, plantes textiles, vin, sel, blé de Russie, peaux. L'exportation consiste en grains et farines, fil, toile, bois de chauffage, bougies.

Landerneau était, au temps d'Alexandre Sévère (230), une *mansio* sur la route de Carhaix à Brest. Un ermite, saint Ernoc, y aurait fondé un monastère au VIIe siècle. Cette ville devint, après le XIe siècle, la capitale du Léon. Du Guesclin y avait établi en 1373 une garnison française ; mais, en 1375, le duc de Bretagne, avec l'aide des Anglais, la fit passer au fil de l'épée. La ville fut pillée au XVIe siècle par tous les partis, ainsi que par le bandit La Fontenelle, en 1592. Landerneau est aujourd'hui une cité fort paisible, et c'est un dicton ironique que celui passé en proverbe : « Il y aura du bruit dans Landerneau ! »

C'est au commencement du XVIe siècle que Jacques, vicomte de Rohan, fit construire le pont de Landerneau avec

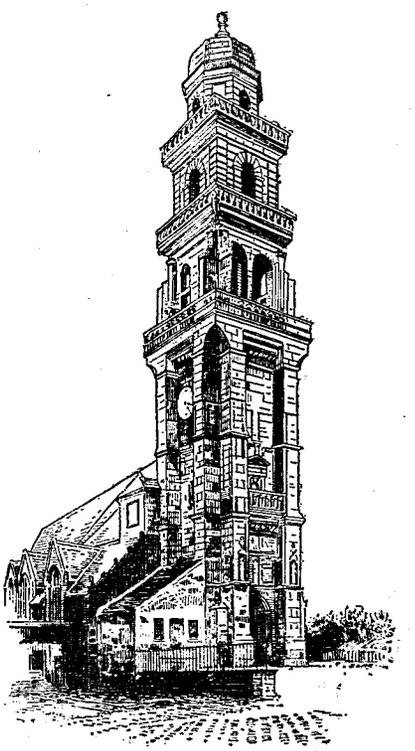

Eglise Saint-Thomas de Canterbury, à Landerneau.

le moulin féodal qu'il supporte en son milieu, et que l'on y voit encore ainsi que sa double ligne d'anciennes maisons : sur l'une d'elles, celle de la sénéchaussée, on lit la date de 1518. Curieuse église de Saint-Thomas de Canterbury, du XVIe siècle, tour de 1607. L'église de Saint-Houardon (1589-1604) a été reconstruite de nos jours sur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

un autre emplacement. Couvent et église des Ursulines, transformé en prison. Hôtel de ville de 1750. Camp de Gourel-ar-Chastel. Promenade des quais. — Les armes de Landerneau sont : *D'azur, à un vaisseau de guerre, équipé, d'or, ayant au pavillon de poupe les armes de Rohan, au pavillon du grand mât les armes de Bretagne, au pavillon du mât de misaine les armes de Léon.* Ch. DELAVAUD.

BIBL. : DE COURCY, *Notice historiq. sur la ville de Landerneau*, 1842. — DANIEL, *Historiq. de la ville de Landerneau et du Léon* ; Brest, 1875. — FLORENT, *Notice sur le port de Landerneau*, dans *Ports marit. de Fr.*, 1879, t. IV.

LANDERON. Petite ville de Suisse, dans le cant. de Neuchâtel, à l'embouchure de la Thièle dans le lac de Bienne ; 1,352 hab. C'est, avec Cressier, la seule localité du cant. de Neuchâtel dans laquelle on professe la religion catholique. On a découvert, tout près du Landeron, un village lacustre, dont les fouilles ont fourni une grande quantité d'antiquités intéressantes.

LANDERONDE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard ; 1,095 hab.

LANDERROUAT. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Pellegrue ; 241 hab.

LANDERROUET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur ; 163 hab.

LANDES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély ; 597 hab.

LANDES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 769 hab.

LANDES (Les). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Blangy ; 208 hab.

LANDES (Dép. des). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. des Landes doit son nom aux landes de Gascogne qui en couvrent la plus grande partie. Toutefois ses limites ne concordent pas avec celles de cette région naturelle (V. ci-dessous). Ce département est situé dans la région S.-O. de la France. Son ch.-l., Mont-de-Marsan, est à 595 kil. de Paris à vol d'oiseau, et à 733 kil. par le chemin de fer. Le dép. des Landes est maritime ; il est compris entre le golfe de Gascogne (océan Atlantique) à l'O., les dép. de la Gironde au N., du Lot-et-Garonne et du Gers à l'E., des Basses-Pyrénées au S. Il est séparé de la frontière espagnole par ce dernier. Il est compris entre 43° 30′ 10″ et 44° 32′ lat. N., entre 2° 12′ et 3° 50′ long. O. Il n'a de limites naturelles qu'à l'O. du côté de la mer qui le borde sur une longueur de 110 kil. Partout ailleurs la limite est conventionnelle, sauf sur quelques points où elle suit des rivières pendant quelques kilomètres : la Gueyze, affl. de la Gélise, sur 7 kil., entre les Landes et Lot-et-Garonne ; la Gélise sur 16 kil., la Douze sur 2 kil. et la Midouze sur 7 kil. entre les Landes et le Gers ; le Gabas sur 6 kil., le Gave de Pau sur deux parcours de 6 kil., l'Adour sur 20 kil., entre les Landes et les Basses-Pyrénées.

La superficie des Landes est de 932,100 hect., ce qui le classe au deuxième rang parmi les départements français ; seul celui de la Gironde est plus étendu ; il dépasse de plus de moitié la superficie départementale moyenne. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 114 kil. entre la com. de Sanguinet et Saint-Barthélemy (sur l'Adour) ; sa plus grande largeur de l'E. à l'O. entre le cours de la Gueyze (com. d'Arx) et le rivage au N. de Contis-les-Bains est aussi de 114 kil. Le plus grand diamètre entre Arx et l'embouchure de l'Adour est de 145 kil. La forme du département est celle d'un quadrilatère irrégulier.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. des Landes est un pays de plaine. Les mouvements de terrain y sont peu accusés ; le point culminant, à l'angle S.-E., près de Lauret, n'a que 227 m. au-dessous du niveau de la mer. Néanmoins on distingue à première vue deux régions fort différentes et d'étendue inégale, celle des *Landes* au N. de l'Adour, celle de la *Chalosse* au S. du fleuve ; la zone entre l'Adour et la Midouze est intermédiaire.

Les Landes forment une région naturelle admirablement définie dont notre département ne possède que la partie méridionale, la partie septentrionale appartenant à celui de la Gironde, tandis qu'elle se prolonge un peu vers l'E. sur ceux du Lot-et-Garonne et du Gers. La région des Landes constitue une vaste plaine de forme triangulaire ayant sa base sur l'Océan, de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour, et son sommet, vers l'alt. de 160 m., à Sainte-Maure, près de Mezin (Lot-et-Garonne). Cette plaine s'abaisse en pente insensible vers la mer dont elle est séparée par la chaîne des dunes qui recouvrent la zone côtière. Dans le département auquel elle donne son nom, la plaine des Landes occupe tout l'O., jusqu'au coude final de l'Adour et au canal de Boudigau, le N. et le centre ; elle s'étend au S. jusqu'à la plaine alluviale de l'Adour et à une ligne passant à peu près par Grenade, Maurrin, Saint-Cricq-Villeneuve, Saint-Justin, Gabarret, au delà de laquelle commencent les terrains caractéristiques du plateau de l'Armagnac (V. GERS [Dép.]). La plaine des Landes embrasse donc tout l'arr. de Mont-de-Marsan, sauf le cant. de Villeneuve, la moitié de celui de Dax (cant. de Castets, Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, N. de celui de Dax) et les deux cant. de Tartas (arr. de Saint-Sever), soit environ 700,000 hect., les trois quarts de la surface totale du département.

L'alt. de la lande est de 150 m. à l'extrémité orientale, de 80 à 100 m. dans le centre, de 20 à 40 à l'O., le long des dunes. La pente moyenne ne dépasse guère 1 millim. par mètre. Les vallées des cours d'eau ont creusé des dépressions d'ailleurs peu marquées entre lesquelles on peut dessiner une ligne de partage des eaux passant entre Maillas, Lencouacq, Luglon, Arpizanx, Solférino, Sindènes, Rion, Laluque, Saint-Jean-de-Marsacq ; c'est ce que les théoriciens de la géographie ont appelé collines landaires, la démarcation invisible entre les bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Leyre et des Etangs. L'aspect des landes a beaucoup changé depuis la première moitié du XIXe siècle, grâce au reboisement méthodique et aux travaux de toute sorte. Cependant dans les Grandes Landes qui forment la zone centrale, autour du chem. de fer de Bordeaux à Bayonne, de vastes étendues présentent encore l'ancien aspect. Le sol argilo-sableux mélangé de détritus d'ajoncs, de bruyères, etc., forme une terre médiocre reposant sur l'*alios* (V. ce mot) imperméable. Les eaux, dont la faible déclivité du sol retarde l'écoulement, ne peuvent s'absorber, étant arrêtées par l'alios ; elles séjournent à la surface et, en hiver, les parties basses sont transformées en immenses marécages ou prairies mouillées, qui noient toute culture ; on ne les traverse qu'en sautant de l'une à l'autre des mottes formées par les herbes ou les bruyères, ou bien à l'aide des échasses dont l'usage était autrefois général. En été, le soleil dessèche les marais et dégage des miasmes paludéens qui décimaient jadis la population. Puis, quand il a achevé son œuvre, la plaine de sable desséché, tourbillonnant au vent, se transforme en désert torride. La « lande rase » était ainsi alternativement inondée et brûlée par l'effet de la même cause, l'imperméabilité du sous-sol l'empêchant d'absorber et d'emmagasiner l'eau pluviale.

Le long du rivage, les dunes offrent une autre physionomie. Ce sont des chaînons de sable d'une alt. moyenne de 50 m., alignés plus ou moins régulièrement, sur une largeur totale d'environ 6 kil. Elles sont un peu moins hautes que dans le dép. de la Gironde. Entre les collines sont de petits vallons où croît une herbe fine excellente ; on les appelle *lettes*. Au pied occidental des dunes, les eaux, ne pouvant s'écouler vers la mer, s'accumulent en étangs. Autrefois, les dunes poussées par le vent d'O. avançaient de 40 à 45 m. par an vers l'intérieur. Dans cette marche (mesurée au XVIIIe siècle), elles engloutissaient les villages et faisaient refluer les étangs. Peut-être à l'époque carolingienne ou auparavant avait-on boisé les dunes pour les fixer, mais l'incurie et l'anarchie guerrière du moyen âge avaient laissé disparaître les forêts protectrices. Les villages de Mimizan, Saint-Julien, Lit-et-Mixe, Léon,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

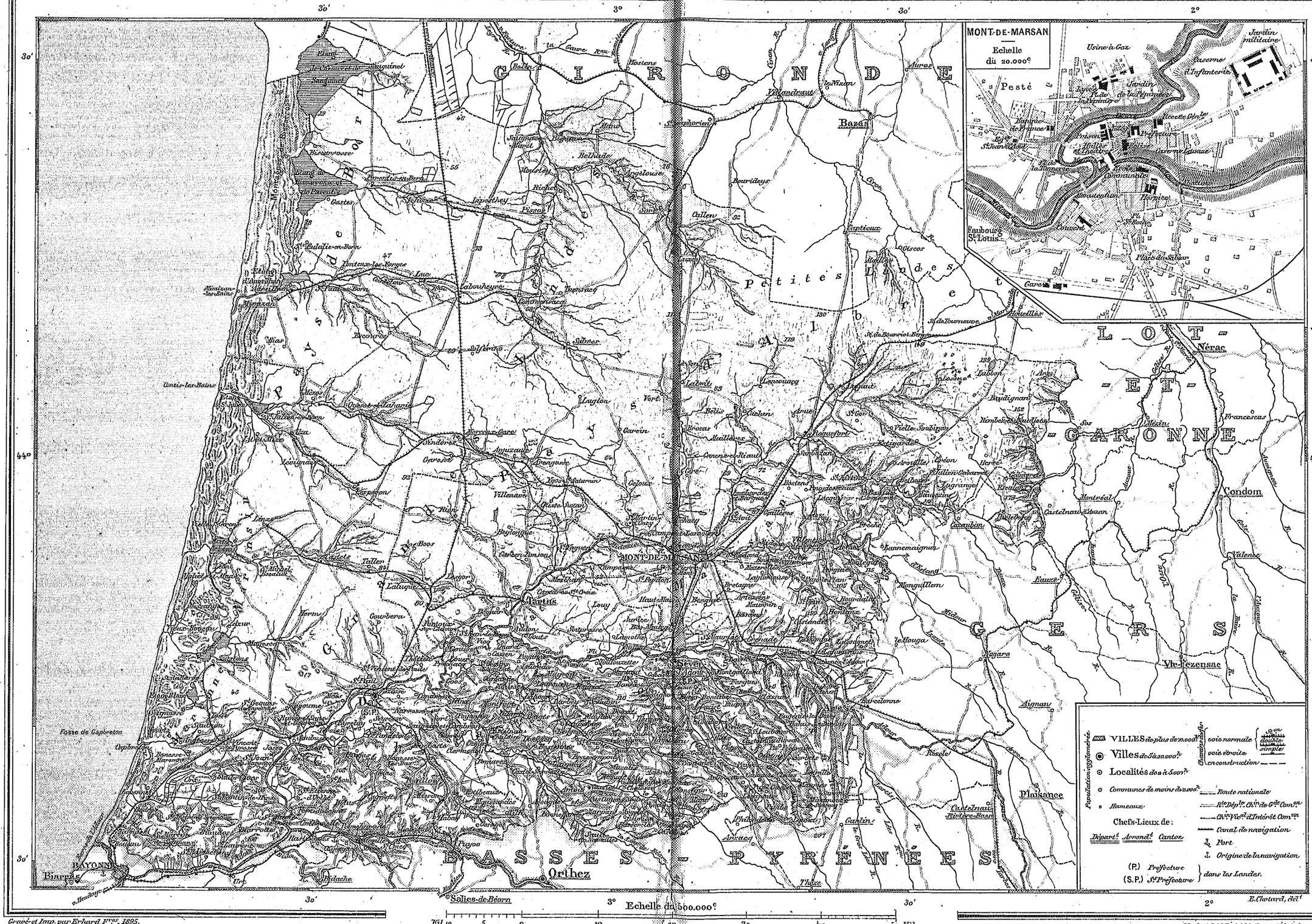

Gravé et Imp. par Erhard Frres. 1895.
H. LAMIRAULT et Cie, Éditeurs.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avaient reculé devant les sables. Après bien des efforts de résistance, les frères Desbiey, à la fin du XVIIIe siècle, fixèrent par des plantations la dune de Saint-Julien. Le paysan Berran arrêta celle d'Udos devant Mimizan. Ce n'étaient que des succès locaux. L'ingénieur Brémontier les érigea en système; dans son fameux mémoire de 1787, il prouva que les semis fixaient les dunes et que les arbres pouvaient vivre dans ce sable quartzeux réputé stérile. Depuis lors, quelques perfectionnements ont été apportés à la méthode, dans le choix des variétés de pins, etc. La région entière des dunes forme aujourd'hui une vaste forêt de plus de 36,000 hect., entièrement créée depuis un siècle (V. Dune et Brémontier). Dans toute la lande se sont prolongées les plantations de pins (*pignadars*), surtout depuis la loi du 19 juin 1857 sur l'assainissement et la mise en valeur des landes; les semis ordonnés par l'Etat ont servi de modèle. Les marais (*bourrits*, *bourgs* ou *bouils*) diminuent rapidement; les *crastes*, ruisseaux artificiels, ont servi à créer un système de drainage; les landes ont été méthodiquement boisées ou défrichées par l'initiative de l'Etat ou des communes, si bien qu'il ne reste plus que 170,000 hect. de véritables landes.

Dans la région des Landes, on distingue les *Grandes Landes*, au centre; le pays d'*Albret*, entre la Midouze et la Leyre, à l'E.; les *Petites Landes*, aux confins du dép. de la Gironde, au N.-E.; dans la zone des dunes, la partie septentrionale, jusqu'à l'étang de Saint-Julien, correspond à l'ancien pays de *Born;* au S. de celle-ci, autour des étangs de Léon et de Soustons s'étend le *Marensin*, couvert de vastes forêts de pins entrecoupées de marais; ce nom est d'ailleurs, dans une acception plus générale, appliqué à toute la zone des étangs qui borde celle des dunes et la sépare des Grandes Landes. Au S. du Marensin, de l'étang de Soustons jusqu'à l'ancien lit de l'Adour, est la *Maremme*, chaude et marécageuse, avec une merveilleuse végétation, des aubépines arborescentes, des houx de 10 m. de haut, des bruyères de 2 et 3 m. et surtout de magnifiques chênes-lièges.

La région du S.-E., bassin de la Midouze, intermédiaire entre les Landes, l'Armagnac et la Chalosse, est le pays de *Marsan;* la Douze, la Midou et la rivière formée par leur confluent, la Midouze, se sont creusées des lits dans le sable et l'alios, à une profondeur de 10 m. au-dessous du niveau de la plaine.

La *Chalosse*, région méridionale du département, est tout à fait différente des Landes. Elle est située sur la rive gauche de l'Adour, entre le plateau d'Armagnac et la mer, au N. des collines crétacées du Béarn, avant-monts du massif pyrénéen. C'est un plateau sillonné de nombreuses vallées et contrastant vivement avec la plaine monotone des Grandes Landes. L'opposition est saisissante pour le spectateur monté sur les collines de Saint-Sever ou de Dax; au N. du fleuve, l'immense plaine unie comme la mer où l'alternance des bois de pins et du steppe forme le seul accident visible; de l'autre, les lignes onduleuses, de gais coteaux creusés de jolies vallées bien arrosées, revêtus de vignobles, d'arbres à feuilles caduques, de vertes prairies. L'altitude des collines de la Chalosse s'accroît à mesure qu'on va vers le S.-E.; de 110 m. au-dessus de Saint-Sever, 106 m. à Montfort, elle atteint 152 m. à Urgons, 176 m. à Castelnau-Tursan, 218 m. à Mauriès, 227 m. à Lauret. La partie orientale de la Chalosse, répondant aux cant. d'Aire et de Geaune, limitrophes du dép. du Gers (région de l'Armagnac), s'appelle le *Tursan;* les vallées peu profondes sont coupées de landes. A l'O., dans le coude de l'Adour, sur la r. dr. du fleuve, au S. de la Maremme, entre l'ancien lit du fleuve représenté par le Boudigau et le lit actuel, s'étendent les pays de *Seignanx* et de *Gosse*, qui se rattachent à la Chalosse par leurs caractères généraux, mais sont moins accidentés, et partiellement boisés de pins. L'alt. des collines n'y dépasse guère 100 m.

Géologie. — Le dép. des Landes se divise en deux régions bien tranchées dont les différences géologiques expliquent le contraste. Le sol des Landes est formé de sables pliocènes reposant sur des glaises bigarrées qui sont mises à nu au fond des vallées et pointent aussi en quelques points de la plaine. En un seul point apparaissent des terrains plus anciens : à Roquefort, au N. de la Douze, existe un pointement des étages crétacés supérieurs, ramenant au jour les assises éocènes.

La Chalosse est essentiellement formée de terrains miocènes, coupés de larges vallées alluviales (Adour, Louts, Luy); outre les sables fauves caractéristiques de la région, on trouve à l'E. dans les fonds de vallée les molasses lacustres de l'Armagnac et de l'Agenais. Le Tursan et la moitié du Marsan peuvent se rattacher à l'Armagnac (V. Gers, § *Géologie*). Dans la Chalosse proprement dite, on ne retrouve pas la régularité des structures des trois régions géologiques voisines (Landes, Armagnac, Agenais); des soulèvements ont ramené au jour les assises inférieures de l'éocène, le crétacé supérieur (du garumnien au cénomanien) et même le trias. L'éocène apparaît dans la vallée inférieure du Louts, et autour des soulèvements crétacés et triasiques. La protubérance crétacée d'Audignon, au S. de Saint-Sever, s'étend sur une vingtaine de kilomètres, de l'E. à l'O., depuis la rive droite du Bahus jusqu'au S. de Montaut, le long du Gabas. Entre le Louts et le Luy, vers Gaujacq, apparaissent les sédiments triasiques. Au S. de Dax, le trias semble fort étendu, mais il n'émerge qu'auprès de la ville, soulevé par une éruption d'ophite qui a formé le monticule du Pouy d'Euze où s'élève la tour qui servit aux observations de Borda. La plaine alluviale de l'Adour a une dizaine de kilomètres de large, d'Aire à Saint-Sever; elle se rétrécit ensuite et n'a plus qu'un à deux kil. vers Dax, reprend sa largeur quand le fleuve tourne au S., mais, après le confluent du Gave de Pau, le long du lit creusé entre les hauteurs crétacées du Labourd et les hauteurs tertiaires du pays de Seignanx, la vallée alluviale est très étroite. On trouve aussi une très large bande d'alluvions anciennes sur la rive gauche du Luy. Cette formation se rattache à celles du plateau de Lannemezan et de l'Armagnac, et se retrouve un peu moins développée le long des autres rivières qui descendent de ce plateau, Louts, Gabas, etc. Dans le petit pays de Seignanx, compris dans le coude de l'Adour, on retrouve les terrains de la Chalosse : miocènes, laissant paraître les assises éocènes à la base de leurs escarpements, pointements crétacés et triasiques.

En résumé, les trois quarts du dép. des Landes appartiennent à la région géologique dite des Landes de Gascogne, caractérisée par ses sables pliocènes. Au S.-E. on trouve les formations lacustres de l'Armagnac avec leur revêtement d'alluvions anciennes en grande partie déblayé par les rivières (complètement sur leur rive gauche). Au S., les terrains mouvementés de la Chalosse présentent au-dessous de leurs terrains miocènes des assises éocènes ramenées au jour par des soulèvements crétacés et triasiques et une éruption d'ophite.

Au point de vue stratigraphique, la protubérance crétacée de Saint-Sever ou Audignon est l'accident le plus intéressant. Elle est située dans le prolongement de la grande ride qui part des Petites Pyrénées (Haute-Garonne) et se poursuit parallèlement à l'axe de la chaîne. Toutes les couches crétacées et nummulitiques sont relevées vers un centre commun situé au fond du val d'Audignon, près de l'église; leur disposition est celle d'une série de cuvettes renversées s'emboîtant l'une dans l'autre; les inclinaisons sont très fortes au N., faibles au S., à l'E. et à l'O. Parmi les accidents qui sont en rapport manifeste avec la grande ride que nous signalons, il faut indiquer : la réapparition de l'étage nummulitique inférieur à l'extrémité de la vallée du Louts, près de Louer; la présence du falun de Gaas entre Lourquen et Lahosse; l'existence au fond de cette vallée ou dans son prolongement de sources minérales chaudes ou tempérées (Préhacq, Sainte-Marie, Bulcheron, à Gamarde). A Dax, il y a une faille très nette dirigée de l'E. à l'O., qui met en contact les marnes irrisées et l'ophite

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec les calcaires crétacés de l'étage sénonien. Elle sert de cheminée aux nombreuses sources thermales qui ont fait la célébrité de la ville.

Description des étages sédimentaires. Les terrains les plus anciens sont les marnes irrisées des environs de Dax, de Gaujacq et de Sainte-Marie-de-Gosse. On y trouve du sel gemme et on y a exploité du plâtre.

Le crétacé supérieur débute par l'étage cénomanien au fond de la vallée d'Audignon : on y trouve des marnes noirâtres à *Ostrea flabella* et *Holectipus excisus*, puis des calcaires dolomitiques compacts d'apparence siliceuse et de véritables dolomies. — L'étage turonien est représenté dans le bois de Jouansalle, près d'Audignon, par une masse calcaire d'une vingtaine de mètres de puissance, ne présentant de trace de stratification qu'à la base ; au milieu est un lit de *Radiolites lumbricalis ;* au sommet, le calcaire est lamellaire et passe au marbre. — L'étage sénonien est représenté dans la protubérance d'Audignon par des calcaires compacts ou marneux et des marnes à silex tuberculeux ; on y trouve les fossiles caractéristiques de cet étage, souvent silicifiés, *Echinocorys vulgaris* et *Gibba*, *Inoceramus Goldfusianus*, *Janira quadricostata ;* il est très apparent dans la vallée du Gabas, vers Audignon et Hauriet. Il paraît aussi à Dax, sur la promenade des Baignots, le long de la faille. — L'étage qui couronne la craie d'Audignon est assez complexe ; on y distingue trois niveaux : une puissante assise de marnes de couleur foncée, bleuâtre ou grise cendrée et de calcaires compacts ou marneux à orbitolines, *Hemipneustes pyrenaicus*, *Ostrea vulgaris* et *pyrenaica*, thécidées de Boulin et de Montaut, nautiles, etc. ; les assises moyenne et supérieure, également très épaisses, sont, au contraire, à peu près azoïques ; elles correspondent à l'étage garumnien ; la première est formée de dolomie brunâtre tantôt pulvérulente, tantôt compacte ; la seconde, de calcaire grenu, légèrement cristallin, gris ou gris rosé, d'apparence marmoréenne. Un des caractères les plus constants de cet étage est la présence de nodules géodiques de quartz mamelonnés à la surface et tapissés de cristaux à l'intérieur.

L'éocène débute par des grès siliceux à pavés de Coudures et des calcaires à alvéolines qui y sont associés ; ils sont très développés à l'E. de la Chalosse, enveloppent la protubérance crétacée d'Audignon et reparaissent dans la vallée du Louts, vers Gamarde et Louer. Les grès sont en bancs épais, à gros grains et azoïques. Ils sont intercalés entre deux assises de calcaire sableux et glauconieux, ayant chacune de 2 à 6 m. de puissance ; l'assise inférieure renferme des alvéolines, *Nummulites planulata*, etc. ; l'assise supérieure y ajoute de nombreuses espèces d'Echinides, *Maretia Jacquoti*, *Oriolampas Michelini*, *Cassidulus Dubaleni*, etc. Vient ensuite une assise presque exclusivement composée de marnes sableuses et micacées d'un gris bleuâtre, ayant une tendance marquée à se déliter en fragments conchoïdaux, assise formant une masse d'une douzaine de mètres de puissance, sans autre trace de stratification que celle qui résulte de son agrégation plus ou moins considérable. Elle est caractérisée par ses crustacés *Xanthopsis Dufourtii*, *Delbosii* et *Quadrilobatus*, outre de nombreux autres fossiles (*Teredo Tournali*, *Pecten subimbricatus*, *Ostrea rarilamella*, etc.). Ces marnes sont surmontées d'une assise de calcaire marneux blanc à *Orbitoides papyracea*, *Fortisii*, etc. Dans la vallée du Louts, au S. et à l'O. de Larbey, ces marnes renferment, à l'état de lentilles, un calcaire lamellaire brun jaunâtre rempli de milliolites qu'on exploite pour pierre de taille. Il est surmonté d'une petite couche lacustre à planorbes et limnées. — L'assise suivante est formée de marnes et calcaires blanchâtres à *Nummulites complanata*, *Conoclypus conoideus*, *Echinolampas*, etc. Le calcaire marneux tendre, blanchâtre, ressemble fort à celui de l'assise postérieure qui couronne la formation éocène sur une hauteur de 12 à 15 m., aux environs de Montfort, de Nousse et de Louer ; celui-ci est grisâtre ou légèrement verdâtre, riche en échinides et *Serpula spirulæa*. — Le grès de Mugron, sans relation apparente avec les autres couches éocènes de la Chalosse, est un calcaire gréseux brunâtre, à grains fins, bréchoïdes à la base, avec quelques intercalations marneuses, d'une épaisseur de 15 m. environ ; on y trouve des operculines et des polypiers.

L'oligocène est représenté par le falun de Gaas et de Lahosse, la molasse lacustre de l'Agenais et le falun de Saint-Avit à *Cerithium plicatum*. Le falun de Gaas et de Lahosse, caractérisé par des moules de *Natica crassatina* et divers polypiers, est un étage de calcaire marneux épais de 6 à 8 m. qui se montre au bas des coteaux riverains du Louts, entre Lahosse et Lourquen, et vers les sources de la Bassée à Gaas (à l'O. de Pouillon). — Les marnes et molasses d'eau douce, jaunes, veinées de gris, qui sont à la base de l'escarpement septentrional de la Chalosse entre Banos et Cassen, le long de l'Adour, et le fond de la vallée du Bahus, vers Montgaillard, appartiennent à la grande formation lacustre de l'Agenais. — Le falun de Saint-Avit apparaît par suite de son relèvement aux abords des protubérances crétacées ; à Saint-Avit, sur la Douze, au N.-E. de Mont-de-Marsan, près de la craie de Roquefort ; à Saint-Paul, au N. de Dax, près du sénonien de cette ville ; vers Toulouzette, le long de l'escarpement de la Chalosse, au pied duquel coule l'Adour, au N. de la ride d'Audignon : c'est un étage de 10 à 15 m., constitué de sable marneux, avec, dans sa partie médiane, le calcaire lacustre gris de l'Agenais à *Planorbis cornu* et *Limnæa pachygaster ;* les fossiles caractéristiques de ce falun sont *Cerithium plicatum* et *pictum*, *Ostrea Gingensis*, *Neritina subpicta*, etc.

Le miocène proprement dit débute par la molasse et le calcaire lacustre inférieurs de l'Armagnac dont la puissance décroît rapidement vers l'O. Cet étage est visible au fond de la vallée de la Midouze, près de Mont-de-Marsan, et forme la cuvette de la vallée de l'Adour et la base des collines entre Saint-Sever et Saint-Maurice. Il est essentiellement marneux. — L'étage des sables fauves et faluns à *Cardita Jouanneti* est très développé ; sa puissance est de 40 à 50 m. ; il couvre la plus grande partie de la Chalosse, forme la pointe occidentale du Marsan et se montre dans toutes les vallées des Landes qui aboutissent à la Midouze et dans celle de la Leyre. L'élément constitutif de cet étage est un sable quartzeux, fin, coloré en jaune brunâtre par une petite quantité d'hydroxyde de fer. Par places et à différents niveaux, le sable fauve est agglutiné par un ciment calcaire ou ferrugineux. Les fossiles se trouvent dans les assises calcaires de la base et les assises ferrugineuses du sommet : *Cardita Jouanneti*, *Ostrea crassissima*, *Scutella subrotunda*, *Arca turonica*, *Cerithium lignitarum*, *papaveraceum* et *Duboisii*, *Pecten solarium* et *scabrellus*, *Halitherium*, etc. Dans la Chalosse, entre Montfort et Dax, à Sains-Geours-de-Maremme, à Soustons, on trouve intercalé au milieu des sables fauves un falun gris bleuâtre à *Clypeaster marginatus*, *Conoclypus semiglobus*, *Echinolampas hemisphericus*. — L'étage des glaises bigarrées est aussi important que le précédent, car il forme le substratum du sable des Landes dans la plus grande partie de la plaine. Par une disposition propre au bassin du S.-O., ces glaises bigarrées forment des buttes isolées qui surmontent parfois de 30 m. le niveau du sable des Landes ; la cause de ces curieux accidents stratigraphiques n'est pas établie. Les glaises bigarrées constituent également le sommet de quelques collines des alentours de Saint-Sever. Cet étage des glaises bigarrées est assez mince, n'ayant que quelques mètres de puissance ; il débute par des argiles magnésiennes grises, maculées de jaune clair, ou bien rouges, offrant tous les caractères d'un dépôt chimique ; elles sont recouvertes par une argile bleuâtre ou noirâtre contenant des détritus végétaux et du bois fossile.

A l'époque pliocène se rattache le sable des Landes ; cet étage présente une composition simple et uniforme. Il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

est constitué par des grains arrondis de quartz blanc translucide, associés en faible proportion à des parcelles de fer oxydulé de mica, de grenat et de débris de roches volcaniques. A la base existe d'une manière constante un lit peu épais de petit gravier blanc et noir; on y trouve, sous forme de lentilles, quelques dépôts d'argile bleuâtre ou grise, veinée de jaune, et ces dépôts renferment par places des couches de lignite. Sur quelques points le sable est agglutiné par un ciment siliceux ou ferrugineux qu'il ne faut pas confondre avec l'*alios* (V. ce mot), matière de nature organique analogue à l'ulmine. Enfin il renferme quelques gîtes superficiels d'hydroxyde de fer en grains amorphes ou reproduisant par épigénie la texture des végétaux ligneux. Dans les Grandes Landes, le sable propre à la région n'a pas plus de 15 à 20 m. de puissance; il est azoïque et repose indifféremment sur les divers étages du terrain miocène et même sur la craie.

Les alluvions anciennes font défaut dans la plaine des Landes. Elles sont au contraire très développées dans la Chalosse, notamment sur les rives de l'Adour et à gauche des rivières qui divergent du plateau de Lannemezan. Elles sont constituées par un limon argilo-sableux jaune ou rougeâtre, jaspé de gris et renfermant, par places, des concrétions ferrugineuses. Dans ce limon sont incrustés à différents niveaux, assez bien étagés, des galets de roches quartzeuses, d'autant plus volumineux qu'ils sont plus rapprochés de la chaîne des Pyrénées d'où ils proviennent. — Les alluvions modernes de l'Adour et de ses affluents de gauche ont seuls quelque importance. Elles renferment un limon argilo-sableux, des galets de toutes les roches dures propres aux terrains traversés par la vallée. Dans les Landes, les vallons étroits à flancs ardus n'ont presque pas d'alluvions. — Le sable des dunes est celui de la plaine des Landes, remanié par la mer, donc presque exclusivement quartzeux.

Sur quelques-uns des terrains décrits ici on trouvera de plus amples détails dans les art. GIRONDE et GERS.

Terrains éruptifs. L'ophite qui forme le sol de la colline du Pouy d'Euze (tour de Borda) se montre encore à 3 kil. de Dax, sur la route de Montfort, vers l'église d'Yzosse (où la recouvre le sable des Landes). C'est une roche grenue, lamellaire, d'un noir verdâtre, se débitant en grosses boules à écailles concentriques.

Hydrologie et géologie agricole. Dans la région landaise, il n'y a qu'un niveau de sources important, celui qui existe au contact du sable et des glaises bigarrées et qui constitue le point de départ de tous les cours d'eau qui arrosent la contrée. Il existe bien une autre nappe d'eau à la surface de l'alios, mais elle est souillée par la présence de matières organiques. La Chalosse est beaucoup mieux partagée; on y trouve de belles sources jaillissant au niveau des nappes aquifères qui se rencontrent dans les alluvions anciennes, la molasse marine, le falun de Saint-Avit, les grès éocènes et les diverses assises calcaires du terrain crétacé.

Le sol des Landes et des dunes est quartzeux et maintenant en grande partie couvert de forêts de pins maritimes. Le voisinage des habitations est généralement signalé par la présence de chênes séculaires. Le seigle est la céréale dominante. Les pointements de glaises bigarrées, que nous avons mentionnés, équivalent à de petites oasis; leurs cultures sont celles de la Chalosse. Les sables fauves du Marsan et de la Chalosse donnent lieu à des terres légères, dont le nom de *sables vifs* accuse la supériorité sur ceux des Landes. Les sols de la Chalosse sont d'ailleurs très variés : il y a des terres fortes ou calcaires sur les terrains crétacés et nummulitiques, sur les marnes de l'Agenais et de l'Armagnac; des terres silicéo-argileuses, privées de l'élément calcique, ou *boulbènes*, sur les alluvions anciennes; on les améliore de longue date par le marnage. Les cultures de la Chalosse sont le blé, la vigne, les arbres fruitiers, de belles prairies, des bois feuillus. Dans le Tursan elles alternent avec les landes; dans le Seignanx avec les bois de pins.

Régime des eaux. — Le dép. des Landes se partage entre quatre bassins différents : celui de l'Adour au S. et au S.-E., celui de la Garonne à l'E., celui de la Leyre au N.-O., celui des Etangs à l'O., ce dernier subdivisé entre plusieurs courants qui portent ses eaux à l'Océan.

Le bassin de la Garonne ne prend que quelques communes frontières. La Gélise, affl. de la Baïse, naît dans le Gers, recueille les eaux de la moitié du cant. de Gabarret; elle sert de limite au département pendant 10 kil. et reçoit à g. le ruisseau de Rimbez qui le limite pendant 5 à 6 kil., puis la Gueyze qui y a sa source et le limite pendant 7 kil. du côté d'Arx. Le Ciron, affl. direct de la Garonne, n'a que sa source dans les Landes où il sort de l'étang de Lublon (cant. de Gabarret); un de ses affluents arrose Maillas.

Le bassin de l'Adour occupe plus de la moitié du département, tout l'arr. de Saint-Sever, le tiers de celui de Mont-de-Marsan, la moitié de celui de Dax, laissant au bassin de la Leyre environ le tiers de l'arr. de Mont-de-Marsan, au bassin des Etangs la moitié de l'arr. de Dax et le dernier tiers de celui de Mont-de-Marsan. L'Adour entre dans le dép. des Landes au sortir de celui du Gers et y parcourt 160 kil. sur les 335 de son cours total. Il déroule son cours sinueux à travers une large vallée alluviale de l'E. à l'O., jusqu'au confluent de la Midouze, puis du N.-E. au S.-O. jusqu'à celui du Gave de Pau où il reprend sa direction vers l'O. Il arrose Aire, où il devient flottable, Cazères, Bordères, Grenade, Saint-Maurice, passe au pied de la colline de Saint-Sever où il devient navigable à 32 m. d'alt., près de Mugron (r. g.), de Pontonx (r. dr.), à Dax (alt. 6 m.), à Saubusse, Josse, sépare le dép. des Landes de celui des Basses-Pyrénées à partir du confluent du Gave de Pau, entre dans les Basses-Pyrénées en amont de Saint-Esprit, détaché du dép. des Landes en 1857, et finit à 6 kil. en aval de cette ville et de Bayonne; les 2 derniers kil. à partir de l'ancien bras du fleuve sont limitrophes du dép. des Landes. Cet ancien bras de l'Adour tournait au N., longeant les dunes à une demi-lieue de l'Océan, sur une longueur de 30 kil. jusqu'au Vieux-Boucau; à un autre moment, l'embouchure fut à moitié chemin de ce parcours, au havre de Cap-Breton, puis à 2 kil. de sa place actuelle, au Boucau-Neuf. L'embouchure actuelle est obstruée par une barre qu'on n'a pu faire disparaître malgré des travaux considérables. L'Adour a un débit moyen de 222 m. c. par seconde; sa masse est plus que doublée par l'apport du Gave de Pau. Flottable depuis Aire, il est navigable théoriquement depuis Saint-Sever, mais seulement à la descente; dans les deux directions depuis Mugron. Le tirant d'eau est très irrégulier sur le haut fleuve; il dépasse 4 m. dans certains endroits, et généralement 1^m50, mais surtout autour des îles, il peut s'abaisser à 0^m35 et même 0^m15. Sur le bas fleuve où la pente est moindre, on l'a régularisé, et la profondeur est à peu près partout de 1 m.; parfois cependant elle s'abaisse à 0^m40. En aval du confluent du Gave, elle est de 1^m60. La marée se fait sentir jusqu'à Vimport, près de Saubusse.

Les affluents de l'Adour dans le dép. des Landes sont : à g., en aval d'Aire, la Grave (11 kil.) qui passe à Latrille; — à dr., à Cazères, la Molle (16 kil.), venue du dép. du Gers; — à g., en amont de Bordères, l'Ourden (17 kil.), qui passe à Bachen et Renung; — à g., en aval de Saint-Sever, le Bahus (50 kil.), né dans les Basses-Pyrénées, près de Thèze, qui arrose, dans le Tursan, Bahus-Soubiran, Eugénie-les-Bains, Classun, où il forme un étang, Montgaillard; — à g., près de Toulouzette, le Gabas (107 kil., dont 46 dans le dép. des Landes), qui vient des landes d'Ossun (Hautes-Pyrénées), traverse les Basses-Pyrénées, les sépare du dép. des Landes pendant 6 kil., arrose Pimbo, Arboucane, Coudures, Eyres-Moncube, Montaut, Toulouzette; il reçoit le Bas (dr., 30 kil.), qui passe à Clèdes, Geaune, Urgons, et se grossit du Petit-Bas (8 kil.) et de l'Escu (7 kil.), la Mère (dr., 5 kil.), le Laudon (g., 11 kil.). — La Midouze est le premier des grands affluents de l'Adour et le seul considérable de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rive gauche. Elle a 43 kil. de long ou 155 si l'on compte depuis la source de la Douze et draine un bassin de 330,000 hect. Au confluent, elle apporte souvent autant d'eau que le fleuve épuisé par les irrigations. Elle se forme à Mont-de-Marsan, à 25 m. d'alt., par l'union de la Douze et du Midou ou Midour. Navigable dès l'origine pour les barques de 25 tonnes, elle arrose Tartas et finit en aval d'Audon, au Hourquet, à l'alt. de 10 m.; les sources des Landes lui assurent un niveau constant; elle reçoit l'Estrigon (dr., 40 kil.) venu du Sen dans les Grandes Landes, arrosant Labrit, Brocas, Cère, Uchacq; le Geloux (dr., 20 kil.), né près de Garein, qui passe à Geloux; le Bez (dr., 39 kil.) formé des ruisseaux qui arrosent Morcenx, Arjuzanx, Arengosse, et grossi du Suzan qui passe à Igos et Suzan; le ruisseau de Laretjon (dr., 30 kil.) qui passe à Rion. Toutes ces petites rivières landaises sont abondantes. — La Douze ou Doulouze (125 kil., dont 67 dans le dép. des Landes), naît dans le dép. du Gers, le sépare de celui des Landes en aval de Cazaubon, passe ensuite à La Bastide-d'Armagnac, Saint-Justin, Roquefort, où elle change de direction; au lieu de se diriger vers le N.-O., devenue flottable, elle coule vers le S.-O., creusant un profond ravin au milieu des forêts de pins, passe à Saint-Avit et arrive à Mont-de-Marsan; elle reçoit à Roquefort l'Estampon (dr., 36 kil.), beaucoup plus abondant qu'elle parce qu'il vient des Landes au lieu que la Douze vient de l'Armagnac; elle apporte des eaux lourdes, argileuses, qui contrastent avec les eaux noirâtres, mais claires, de l'Estampon; celui-ci vient des landes du Gabardan, reçoit la Launay, alimentée par la fontaine d'Estigarde, et la Housse grossie du Retgéous. La Douze reçoit ensuite la Gouaneyre (dr., 21 kil.), charmante rivière qui passe à Lencouacq et Cachen. — Le Midou (110 kil., dont 39 dans le département) vient, comme la Douze, de l'Armagnac; la distance entre leurs sources n'est que de 2 kil. 1/2; sauf en temps de crue, ses eaux sont surtout fournies par les sources du Marsan, aux niveaux des sables fauves et des glaises bigarrées (V. ci-dessus le § *Géologie*). Il quitte le dép. du Gers après l'avoir quelque temps séparé de celui des Landes, décrit de nombreuses sinuosités à travers le Marsan, où il arrose Villeneuve, Saint-Cricq et Saint-Médard, reçoit à g. le Ludon qui passe à Hontanx et Saint-Gein et Bougue.

Au-dessous du confluent de la Midouze, l'Adour reçoit: le Lizon (dr., 26 kil.) qui passe à Laluque; — le Louts (76 kil., dont 56 dans le département), gros ruisseau de la Chalosse, qui naît dans les Hautes-Pyrénées, coule vers le N.-O., entre dans le dép. des Landes, passe près d'Hagetmau, à Caupenne, entre Lahosse et Lourquen, à Louer; il reçoit le Rézenon et la Gouangue. — Le Luy (g., 56 kil. ou 127 depuis la source du Luy de France) est formé dans le département par la jonction du Luy de France et du Luy de Béarn, au pied de la colline de Gaujacq, à l'alt. de 30 m.; il a un débit moyen de 4 m. c. par seconde, très peu d'eau en été, mais des crues violentes; il est extrêmement sinueux, passe au pied de Donzacq, près de Pomarez, devient navigable (en théorie) au moulin du pont d'Oro, passe près de Mimbaste, à Saugnac, à Tercis et à Siest; il reçoit l'Arrimbla (dr.), gros ruisseau formé par de belles sources; l'Arrigan ou Arrieugrand (g., 25 kil.) qui passe à Tilh et Mimbaste; la Bassée ou Bassecq (g.) qui passe à Gaas. Le Luy de France (85 kil., dont 30 dans le département), venu des Basses-Pyrénées, promène ses eaux troubles au pied de coteaux argileux, arrose dans le dép. des Landes La Bastide-Chalosse et Momuy. Le Luy de Béarn (75 kil., dont 12 dans le département) sort des Basses-Pyrénées après Sault-de-Navailles, passe à Bonnegarde, Amou et Castel-Sarrasin. — Le Gave de Pau (g., 184 kil., dont 24 dans ou le long du département) est de beaucoup le cours d'eau principal du bassin de l'Adour; il forme la limite entre les Basses-Pyrénées et les Landes sur une longueur de 6 kil., en aval de Puyoo, arrosant Labatut, Saint-Criq, Cauneille, Peyrehorade, où il reçoit le Gave d'Oloron (g., 67 kil., dont 5 dans le département) entre Hastingues et Orthevielle et finit au Bec de Gave. — La Bidouze (g., 80 kil.) sert de limite aux dép. des Landes et des Basses-Pyrénées sur une longueur de 2 kil. 1/2. Le bassin de l'Adour occupe dans le dép. des Landes 494,000 hect.

La Leyre (93 kil. dont 53 dans le département) se forme près de Moustey par la jonction de la Grande-Leyre ou Leyre de Pissos (45 kil.) et de la Petite-Leyre ou Leyre de Sore (45 kil.). La Grande-Leyre, née près de Luglon, coule du S. au N., reçoit à dr. l'Escamat ou Leyre de Sabres et passe à Pissos. La Petite-Leyre, née au N. de Labrit, passe à Luxey, Sore et Belhade, où elle devient flottable, et reçoit à dr. le Gave de Callen. La Leyre, formée par ces deux rivières, est un charmant petit fleuve aux eaux claires, sur fond de sable, entre de hautes berges; elle arrose Saugnacq et, au bout de 8 kil., passe dans le dép. de la Gironde. Le bassin de la Leyre occupe dans le dép. des Landes 121,000 kil. q.

Les étangs formés à l'O. de la barrière des dunes sont assez nombreux et étendus; ils caractérisent une des zones du pays landais. Leurs eaux se sont accumulées jusqu'à ce qu'elles trouvent un écoulement qui complète les infiltrations souterraines. Les chenaux étroits et peu profonds qui mènent ces eaux à la mer portent le nom de courants. Au centre, les étangs sont assez profonds, mais les bords sont marécageux, bordés d'aunes; dans ces taillis mouillés qu'on appelle *barthes* pullulent les oiseaux aquatiques. On travaille à dessécher les étangs, surtout depuis la loi du 28 juil. 1860; le reboisement contribue à les tarir, et, depuis la fixation des dunes, leur niveau s'est abaissé. Nous les passerons en revue du N. au S. L'étang de Cazaux et de Sanguinet, vaste de 6,000 hect., a 12 kil. de long, 5 de large, 40 de tour, à une alt. de 19 m.; sa profondeur atteint 14 m.; il est partagé entre les dép. de la Gironde et des Landes, reçoit à l'E. la Gourgue. Un canal déverse ses eaux dans le petit étang de Biscarosse qui s'écoule dans le grand étang de Biscarosse-et-Parentis (3,540 hect.) sur les bords duquel est Gastes et qui reçoit à l'E. la Moulasse, petite rivière arrosant Ichoux et Parentis-en-Born. Cet étang s'écoule lui-même dans celui d'Aureilhan (663 hect.); celui-ci, qui renferme l'îlot de Hous, reçoit le Cantelou, venu de Labouheyre par Lue, et le ruisseau d'Escoune qui passe à Saint-Paul-en-Born; le courant de Mimizan porte ses eaux à l'Océan; il roule 4 m. c. par seconde à l'étiage. — L'étang de Saint-Julien (969 hect.), formé par le ruisseau de Mezos, venant de Sindères, se déverse dans l'Océan par le courant de Contis; cet étang est en voie de desséchement. Celui de Lit, un peu au S., a presque disparu; il reçoit le ruisseau d'Uza et se joint à l'étang de Saint-Julien par le courant Mort. — L'étang de Léon (970 hect.), formé par le Palu, qui passe à Castets et Saint-Michel-Escalut, et par le Binaout qui passe à Linxe, se déverse dans l'Océan par le courant de Léon. — Le canal de Messanges porte au courant de Soustons les eaux des étangs de Moliets, de la Prade et du cap Moisan qui sont en voie de disparition. L'étang de Soustons (740 hect.) est alimenté par les ruisseaux de Magescq, du Bourg et de Hardy venant de l'étang de Tosse, lequel est formé de l'étang Noir, de l'étang Blanc et de l'étang de Hardy, et reçoit au S. le ruisseau de Capdeil qui passe à Tosse. Le courant de Soustons, qui écoule ce chapelet d'étangs, aboutit au Vieux-Boucau dans l'ancienne embouchure de l'Adour. Le lit primitif du fleuve est indiqué par de petits étangs dont le principal est celui de Hossegor; ses eaux vont au Bouret, qui réunit celles du ruisseau de Vignaou, du canal de Monbardon, du ruisseau de la Mothe, qui passe à Saint-Vincent-de-Tyrosse, et du Boudigau; ce ruisseau canalisé naît vers Saint-Jean-de-Marsacq, passe à Saubrigues, reçoit les eaux des canaux de l'ancien étang d'Orx, aujourd'hui desséché, le canal de Burret, le canal de Biaudos, le canal de Moussehous, les eaux des petits étangs d'Irieu et de Garros et les porte au Bouret, près de son embouchure située au havre de Cap-Breton; le cours

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

inférieur du Boudigau répond au lit abandonné par l'Adour et dont les traces sont très visibles. Le bassin des étangs occupe dans le dép. des Landes 289,000 hect.

Côtes. — La côte du dép. des Landes est une des plus uniformes du monde, à peu près rectiligne, devant un bourrelet de dunes. Des bains de mer s'installent à Mimizan, Uchet, Contis, Vieux-Boucau, Cap-Breton. Le seul accident notable est le havre de Cap-Breton, en face duquel se trouve le fameux Gouf ou Fosse de Cap-Breton; à moins de 400 m. de la terre il y a déjà 25 m. d'eau; des rochers sous-marins abritent au N. et au S. cette rade qui offre un bon abri aux navires.

Climat. — Le climat du dép. des Landes est le climat girondin (V. FRANCE); il est à peu près le même dans toute l'étendue du département, doux et assez égal, avec des chaleurs marquées en juin, juillet et août, des froids de janvier à mars, presque jamais de neige, des gelées rares, mais tardives, du brouillard près des étangs et dans les vallées durant l'hiver, des orages et chutes de grêle en été; ils viennent de la mer et suivent la vallée de l'Adour ou le Marensin. Le climat est un peu maritime dans les Landes, continental dans la Chalosse. La température moyenne annuelle est de + 12°, donc inférieure à celle de Bordeaux; elle dépasse + 14° dans la Maremme. La chute d'eau annuelle est de 140 centim. à Bayonne, 120 à Cap-Breton et à Morcenx, 100 à Vieux-Boucau, 80 près de Léon et de Roquefort, 70 près de Mimizan, 60 dans la région orientale le long de la Douze, du Midou, de l'Adour supérieur. Le climat de la Chalosse, un peu plus froid et sec, est fort salubre; celui des Grandes-Landes l'est moins à cause des marais, des brouillards, de la mauvaise qualité des eaux.

Flore et faune naturelles. — V. l'art. FRANCE et l'art. LANDE.

Histoire depuis 1789. — Le dép. des Landes fut formé en 1790 de la région du même nom ou *Lannes* (V. ce mot), vaste de 604,492 hect., et deux fractions de deux pays appartenant également à la Gascogne, la Chalosse (126,557 hect.) et le Coudomois (43,900 hect.); en outre, d'une petite partie du Béarn (33,830 hect.) et d'un lambeau du Bordelais (100,500 hect.). On trouvera l'histoire antérieure dans les art. GASCOGNE, AQUITAINE, LANNES, ALBRET, etc. Depuis la Révolution, il ne s'est accompli dans le département aucun événement notable. En 1857, la com. de Saint-Esprit en fut démembrée et rattachée aux Basses-Pyrénées.

L'aspect physique des gens du département varie beaucoup, selon les régions; le type béarnais domine au S., l'armagnac à l'E., le bordelais au N. Parmi les Landais proprement dits, on discerne les gens du Marensin au S.-O., les Coussiots ou Parents au N.-O., les Lanusquets ou Landais proprement dits de la Grande Lande. Dans la Chalosse, le type est intermédiaire entre le landais et le béarnais. Chaque canton a son patois, tous dépendant du dialecte gascon.

Les personnages célèbres nés dans le dép. des Landes au XIXe siècle sont (pour la période antérieure, V. les articles mentionnés ci-dessus et ceux qui sont consacrés aux villes): Roger Ducos (1754-1815), né à Dax, membre du Directoire et troisième consul en 1799; le général Ducos, son frère (1756-1823); Thore (1762-1815), né à Dax, naturaliste; le général baron Darricau (1773-1817), né à Tartas; le général Lamarque (Maximilien) (1770-1832), né à Saint-Sever; le maréchal Bosquet (1810-61); le baron de Poyféré de Cère, agronome; Dufour (Léon) (1779-1865), né à Saint-Sever; Bastiat (Frédéric) (1801-50), économiste célèbre, né à Mont-de-Marsan.

Divisions administratives actuelles. — Le dép. des Landes comprend trois arrondissements: Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Sever. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique* de la France en 1886): Mont-de-Marsan, 529,867 hect.; Dax, 231,128 hect.; Saint-Sever, 171,136 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements des Landes sont subdivisés en 28 cantons et 333 communes. On compte 12 cantons et 117 communes pour l'arr. de Mont-de-Marsan; 8 cant. et 107 com. pour l'arr. de Dax; 8 cant. et 109 com. pour l'arr. de Saint-Sever. En voici la liste: Gabarret, Grenade, Labrit, Mimizan, Mont-de-Marsan, Morcenx, Parentis-en-Born, Pissos, Roquefort, Sabres, Sore, Villeneuve-de-Marsan; — Castets, Dax, Montfort, Peyrehorade, Pouillon, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons; — Aire, Amou, Geaune, Hagetmau, Mugron, Saint-Sever, les deux cant. de Tartas.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. des Landes ressortit à la cour d'appel de Pau. La ville de Mont-de-Marsan est le siège de la cour d'assises. Il y a trois tribunaux de première instance à Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever; un tribunal de commerce à Dax. Le nombre des justices de paix est de 28, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1888 de 174 gendarmes, 5 commissaires de police, 48 agents de police, 158 gardes champêtres, 323 gardes particuliers assermentés, 52 gardes forestiers, 38 agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 62 douaniers. Il y eut 2,139 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 1 inspecteur à Mont-de-Marsan, 1 sous-directeur à Dax, 2 receveurs principaux entreposeurs à Mont-de-Marsan et Dax, 1 receveur-entreposeur à Saint-Sever. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Mont-de-Marsan. Il y a 1 trésorier-payeur général à Mont-de-Marsan, des receveurs particuliers à Dax et Saint-Sever, et des percepteurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Mont-de-Marsan. Il y a 3 conservateurs des hypothèques à Mont-Marsan, Dax et Saint-Sever.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Bordeaux. L'inspecteur d'académie réside à Mont-de-Marsan. Il y a 4 inspecteurs de l'instruction primaire, à Mont-de-Marsan (deux), Dax et Saint-Sever. L'instruction secondaire se donne pour les garçons au lycée de Mont-de-Marsan, avec collège annexe à Saint-Sever. Il existe à Dax une école normale d'instituteurs et à Mont-de-Marsan une école normale d'institutrices.

CULTES. — Aire est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Auch et dont le diocèse correspond au département. Il compte 2 vicaires généraux, 6 chanoines, 28 curés, 291 desservants, 20 vicaires de paroisse et desservants de chapelle, 10 prêtres habitués, 16 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 13 prêtres, 5 diacres et 14 sous-diacres.

ARMÉE. — Le dép. des Landes appartient au 18e corps d'armée (Bordeaux) et en forme la 5e subdivision (Mont-de-Marsan). La compagnie de gendarmerie fait partie de la 18e légion (Bordeaux).

DIVERS. — Les Landes font partie de la 11e inspection des ponts et chaussées, de la 29e conservation des forêts (Bordeaux), de l'inspection des mines du Sud-Ouest, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, de la 8e région agricole (Sud-Ouest). Il existe à Aire une école professionnelle d'agriculture.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. des Landes une population totale de 297,842 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents:

1801.....	224.272	1856.....	309.832
1806.....	240.146	1861.....	300.839
1821.....	256.311	1866.....	306.693
1826.....	265.309	1872.....	300.528
1831.....	281.504	1876.....	303.508
1836.....	284.918	1881.....	301.143
1841.....	288.077	1886.....	302.266
1846.....	298.220	1891.....	297.842
1851.....	302.196		

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

L'accroissement est régulier, mais assez lent jusqu'en 1856. Depuis, la population a légèrement diminué. Toutefois, la première décroissance, constatée en 1861, n'était qu'apparente ; elle tenait à une amputation de territoire.

La commune de Saint-Esprit et ses environs ont été détachés sous le second Empire (1857) du dép. des Landes pour être attribués au dép. des Basses-Pyrénées (faisait partie de l'arr. de Dax).

Par contre, la guerre de 1870-71 et la crise agricole ont entraîné une rétrogradation sensible.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Mont-de-Marsan	71.707	109.056	37.349	13,5	20,5	7
Dax	75.098	108.801	33.703	32,4	47.5	15,1
Saint-Sever	77.467	79.985	2.518	45,1	46,7	1,6
Total	224.272	297.842	73.570	24,1	31,9	7,8

Au point de vue de la densité de la population, il n'y avait en France en 1801 que deux arrondissements (Sartène et Corte) où elle fût plus faible que dans celui de Mont-de-Marsan ; en 1891, on en trouverait une dizaine. Quant au rang du département, il n'a pas changé à cet égard ; en 1891 comme en 1801 il n'y en a que trois où la population soit plus clairsemée.

L'arr. de Saint-Sever, qui appartient à la Chalosse, n'a presque pas gagné ; au contraire, les deux autres ont bénéficié du boisement et de la mise en culture des Landes.

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Mont-de-Marsan	Dax	Saint-Sever	Département entier
1801	1.000	1.000	1.000	1.000
1806	1.075	1.098	1.044	1.076
1821	1.146	1.203	1.080	1.144
1826	1.182	1.250	1.115	1.181
1831	1.277	1.323	1.170	1.253
1836	1.300	1.335	1.171	1.260
1841	1.310	1.409	1.142	1.281
1846	1.384	1.436	1.172	1.331
1851	1.432	1.464	1.143	1.350
1856	1.482	1.518	1.155	1.383
1861	1.495	1.416	1.130	1.343
1866	1.542	1.453	1.119	1.365
1872	1.517	1.432	1.084	1.343
1876	1.523	1.460	1.090	1.353
1881	1.506	1.459	1.079	1.344
1886	1.525	1.471	1.065	1.348
1891	1.521	1.449	1.032	1.328

L'arr. de Mont-de-Marsan, après avoir rapidement accru sa population jusqu'en 1866, l'a vu diminuer après la guerre et rester stationnaire depuis. Même situation pour l'arr. de Dax, en tenant compte de la diminution résultant de la perte de la com. de Saint-Esprit. Quant à l'arr. de Saint-Sever, la progression y fut lente jusqu'en 1836 ; la population resta à peu près la même jusqu'en 1856 ; depuis elle décroît assez rapidement.

Le tableau suivant donne les chiffres absolus pour la dernière période.

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Mont-de-Marsan	108.787	109.272	108.041	109.330	109.056
Dax	107.798	109.677	109.631	110.446	108.801
Saint-Sever	83.943	84.559	83.471	82.490	79.985
Total	300.528	303.508	301.143	302.266	297.842

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants des Landes entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

POPULATION au 31 décembre 1881		POPULATION au 31 mai 1886	
Urbaine	36.090	Urbaine	37.898
Rurale	265.053	Rurale	264.368
Total	301.143	Total	302.266

Voici comment se décomposait, en 1891, la population des chefs-lieux d'arrondissement :

POPULATION	Mont-de-Marsan	Dax	Saint-Sever
Agglomérée	8.713	8.403	2.418
Eparse	1.077	1.524	2.342
Comptée à part	2.241	313	45
Totale	12.031	10.240	4.805

Le nombre des communes rurales des Landes était de 327 en 1886, leur superficie totale de 896,634 hect., leur population totale de 264,368 hab., la superficie moyenne de 2,740 hect., la population moyenne de 809 hab. par commune, et la densité moyenne de 29,6 hab. par kilomètre carré dans les communes rurales. On comptait 6 communes urbaines d'une superficie totale de 35,497 hect., peuplées de 37,898 hab., soit 5,916 hect. et 6,310 hab. par commune en moyenne, et une densité urbaine de 107 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 32,3 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 2,809 hect. et 906 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine	5,23	9,16	12,55
— rurale	94,77	90,84	87,45

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 2,674 naissances contre 2,779 décès. L'excédent des décès était de 105, proportion défavorable ; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 1,943 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 29,507 naissances et 19,142 décès, soit un excédent de 10,265 naissances ; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 10,950 personnes, soit un déchet de 685 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 32,181 naissances, 22,021 décès ; soit un excédent de 10,160 naissances, et malgré que l'émigration l'emporte de 9,037 têtes sur l'immigration, il y eut un léger accroissement de la population.

Au point de vue du groupement de la population, il faut noter que la population éparse sur le territoire des communes est beaucoup plus nombreuse que la population agglomérée ; elle forme 69 1/2 % du total, proportion qui n'est dépassée que dans la Creuse et les Côtes-du-Nord.

La population rurale conserve son énorme prépondérance, mais celle-ci est cependant bien moindre qu'il y a

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

trente ans. La population des villes s'accroît non plus seulement plus vite que celle des compagnes, mais à ses dépens.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 333 communes du département : 13 com. de 101 à 200 hab. ; 28 com. de 201 à 300 hab. ; 34 com. de 301 à 400 hab. ; 39 com. de 401 à 500 hab. ; 126 com. de 501 à 1,000 hab. ; 50 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 5 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 5 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 2 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 2 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 2 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Dax et Mont-de-Marsan).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

Arrondissement de Dax (8 cant., 107 com. ; 229,019 hect. ; 108,801 hab.). — *Cant. de Castets* (10 com., 61,013 hect. ; 11,435 hab.) : Castets, 1,942 hab. ; Léon, 1,733 hab. ; Linxe, 1,363 hab. ; Lit-et-Mixe, 1,711 hab. ; Saint-Julien-en-Born, 1,668 hab. — *Cant. de Dax* (21 com. ; 35,828 hect. ; 26,789 hab.) : Dax, 10,240 hab. ; Herm, 1,040 hab. ; Heugas, 1,212 hab. ; Rivière-Saas-et-Gourby, 1,024 hab. ; Saint-Paul-lès-Dax, 3,614 hab. ; Saint-Vincent-de-Paul, 1,800 hab. ; Saubusse, 1,016 hab. — *Cant. de Montfort* (22 com. ; 18,250 hect ; 13,359 hab.) : Gamarde, 1,202 hab. ; Montfort, 1,513 hab. ; Sort, 1,016 hab. — *Cant. de Peyrehorade* (13 com. ; 17,836 hect. ; 11,091 hab.) : Peyrehorade, 2,669 hab. ; Port-de-Lanne, 1,086 hab. ; Saint-Lon, 1,062 hab. ; Sorde, 1,126 hab. — *Cant. de Pouillon* (11 com. ; 21,147 hect. ; 13,044 hab.) : Habas, 1,714 hab. ; Labatut, 1,423 hab. ; Mimbaste, 1,252 hab. ; Pouillon, 3,200 hab. ; Tilh, 1,240 hab. — *Cant. de Saint-Martin-de-Seignanx* (8 com. ; 15,030 hect. ; 9,547 hab.) : Ondres, 1,347 hab. ; Saint-Martin-de-Seignanx, 2,524 hab. ; Tarnos, 2,645 hab. — *Cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse* (11 com. ; 21,482 hect. ; 11,030 hab.) : Bénesse-Maremme, 1,144 hab. ; Capbreton, 1,284 hab. ; Saint-Jean-de-Marsacq, 1,162 hab. ; Sainte-Marie-de-Gosse, 1,390 hab. ; Sait-Martin-de-Hinx, 1,283 hab. ; Saint-Vincent-de-Tyrosse, 1,563 hab. ; Saubrigues, 1,012 hab. — *Cant. de Soustons* (11 com. ; 38,433 hect. ; 11,606 hab.) ; Magescq, 1,767 hab. ; Saint-Geours-de-Maremne, 1,651 hab. ; Soustons, 3,848 hab. ; Tosse, 1,027 hab.

Arrondissement de Mont-de-Marsan (12 cant. ; 117 com. ; 533,359 hect. ; 109,056 hab.). — *Cant. de Gabarret* (13 com. ; 44,939 hect. ; 8,600 hab.) : Gabarret, 1,205 hab. ; Losse, 1,181 hab. ; Parleboscq, 1,230 hab. — *Cant. de Grenade* (10 com. ; 16,856 hect. ; 7,000 hab.) : Benquet, 1,096 hab. ; Grenade, 1,474 hab. — *Cant. de Labris* (9 com. ; 37,841 hect. ; 6,219 hab.) : Brocas, 1,293 hab. ; Labris, 1,112 hab. — *Cant. de Mimizan* (6 com. ; 35,962 hect. ; 6,344 hab.) : Mezos, 1,637 hab. ; Mimizan, 1,221 hab. ; Pontenx-les-Forges, 1,905 hab. — *Cant. de Mont-de-Marsan* (17 com. ; 43,476 hect. ; 22,174 hab.) : Campagne, 1,005 hab. ; Mont-de-Marsan, 12,031 hab. ; Saint-Martin-d'Oncy, 1,050 hab. — *Cant. de Morcenx* (9 com. ; 52,144 hect. ; 10,233 hab.) : Arengosse, 1,226 hab. ; Lesperon, 1,369 hab. ; Morcenx, 2,193 hab. ; Onesse-et-Laharie, 1,378 hab. ; Ygos-Saint-Saturnin, 1,830 hab. — *Cant. de Parentis-en-Born* (6 com. ; 65,092 hect. ; 7,478 hab.) : Biscarosse, 1,985 hab. ; Parentis-en-Born, 1,941 hab. ; Sanguinet, 1,236 hab. ; Ychoux, 1,193 hab. — *Cant. de Pissos* (8 com. ; 40,181 hect. ; 6,047 hab.) : Moustey, 1,031 hab. ; Pissos, 1,698 hab. ; Saugnacq-et-Muret, 1,475 hab. — *Cant. de Roquefort* (13 com. ; 65,747 hect. ; 12,705 hab.) : Labastide-d'Armagnac, 1,438 hab. ; Lencouacq, 1,157 hab. ; Lugaut, 1,837 hab. ; Roquefort, 1,685 hab. ; Saint-Justin, 1,630 hab. — *Cant. de Sabres* 8 com. ; 68,033 hect. ; 8,915 hab.) : Escource, 1,270 ab. ; Labouheyre, 1,398 hab. ; Sabres, 2,585 hab. — *Cant. de Sore* (4 com. ; 41,735 hect. ; 4,343 hab.). Luxey, 1,511 hab. ; Sore, 1,911 hab. — *Cant. de Villeneuve-de-Marsan* (12 com. ; 21,353 hect. ; 8,998 hab.) : Hontanx, 1,092 hab. ; Villeneuve-de-Marsan, 1,998 hab. ;

Arrondissement de Saint-Sever (8 cant. ; 109 com. ; 171,153 hect. ; 79,985 hab.). — *Cant. d'Aire* (12 com. ; 20,364 hect. ; 10,174 hab.) : Aire, 4,451 hab. — *Cant. d'Amou* (16 com. ; 18,669 hect. ; 10,755 hab.) : Amou, 1,680 hab. ; Donzacq, 1,043 hab. ; Pomarez, 1,867 hab. — *Cant. de Geaune* (17 com. ; 17,305 hect. ; 7,126 hab.) : Samadet, 1,329 hab. — *Cant. de Hagetmau* (18 com. ; 19,220 hect. ; 10,732 hab.) : Haguetmau, 3,142 hab. — *Cant. de Mugron* (12 com. ; 12,886 hect. ; 8,710 hab.) : Doazit, 1,273 hab. ; Mugron, 2,016 hab. — *Cant. de Saint-Sever* (16 com. ; 22,782 hect. ; 13,266 hab.) : Montaut, 1,035 hab. ; Saint-Sever, 4,805 hab. — *Cant. de Tartas* [1er] (8 com. ; 16,811 hect. ; 7,167 hab.) : Meilhan, 1,103 hab. ; Souprosse, 1,851 hab. ; Tartas, 3,086 hab. — *Cant. de Tartas* [2e] (11 com. ; 43,116 hect. ; 12,056 hab.) : Bégaar, 1,040 hab. ; Beylongue, 1,025 hab. ; Laluque, 1,005 hab. ; Pontonx-sur-l'Adour, 1,955 hab. ; Rion, 2,535 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements d'après le dénombrement : la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans les Landes, de 55,021, dont 52,122 occupées en tout ou en partie et 2,899 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 14,666 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 28,254, un seul étage ; 12,054, deux étages ; 43, trois étages ; 4, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 81,912 appartements ou logements distincts, dont 78,871 occupés et 3,041 vacants ; en outre 11,322 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1886, 8,652 individus isolés et 71,529 familles, plus 52 établissements à part. Il y a 8,652 ménages composés d'une seule personne ; 11,623 de deux personnes ; 16,859 de trois personnes ; 17,122 de quatre personnes ; 14,040 de cinq personnes ; 10,523 de six personnes ou davantage. La population résidente comportait 302,266 personnes, dont 296,691 résidents présents. 1,726 résidents absents ; 3,849 personnes comptées à part. La population présente comportait 300,540 résidents et 542 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 301,082. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population des Landes se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 204,943 ; nés dans une autre commune du département, 81,832 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 13,309 ; nés à l'étranger, 333. Soit un total de 300,417. Il y faut ajouter : 54 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 17 nés dans une autre commune du département ; 81 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 513 nés à l'étranger ; soit un total de 665 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (301,082), comprend donc 204,997 hab. nés dans leur commune ; 81,849 nés dans une autre commune du département ; 13,390 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 846 nés hors du territoire français. Classée par nationalité, la population des Landes compte, en 1886, 300,417 Français, dont 300,288 nés de parents français et 129 naturalisés ; et 665 étrangers se décomposant en : 25 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 3 Américains du Nord ou du Sud ; 30 Allemands ; 28 Belges ; 44 Italiens ; 511 Espagnols ; 3 Portugais ; 8 Suisses ; 1 Chinois, 6 d'autre nationalité et 6 de nationalité inconnue.

Il y a 7,201 familles de gens mariés sans enfant vivant ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

6,020 avec un enfant; 9,051 avec deux; 10,006 avec trois; 8,765 avec quatre; 7,411 avec cinq; 1,301 avec six; 226 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 8,205 familles sans enfant vivant; 10,957 en ayant un; 15,455 deux; 13,684 trois; 5,122 quatre; 2,491 cinq; 1,393 six; 282 sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population des Landes se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 188,479; industries manufacturières, 34,578; transports, 1,984; commerce, 41,886; force publique, 2,852; administration publique, 7,888; professions libérales, 8,254; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 14,470; enfin 448 gens sans profession; 86 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.) et 157 de professions inconnues.

Voici le détail pour chaque catégorie, en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitations, employés ou ouvriers, famille, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 38,564 personnes, à savoir : patrons, 5,832 (1,311 femmes); employés et ouvriers, 3,171 (735 femmes); familles, 21,827; domestiques, 7,774. — Fermiers, métayers ou colons, 146,232 personnes, à savoir : 44,035 patrons (15,100 femmes); employés et ouvriers, 15,489 (8,938 femmes); familles, 84,999; domestiques, 1,709. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers, 887 personnes, à savoir : patrons, 230; familles, 647; domestiques, 10. — Bûcherons, charbonniers, 2,796 personnes, à savoir : 490 patrons; 154 ouvrières (aucun homme); familles, 1,837; domestiques, 315.

Industrie. Industrie textile, 1,298 personnes, dont 197 patrons et 283 employés et ouvriers (96 femmes). — Industrie extractive, 2,200 personnes, dont 368 patrons; 414 employés et ouvriers (90 femmes); familles 914; domestiques, 504. — Industrie métallurgique (production des métaux), 3,481 personnes, dont 661 patrons et 770 employés et ouvriers. — Fabrication d'objets en métal, 2,718 personnes, dont 696 patrons et 484 employés et ouvriers (150 femmes). — Industrie du cuir, 1,749 personnes, dont 554 patrons et 280 employés et ouvriers (70 femmes). — Industrie du bois, 3,679 personnes, dont 694 patrons et 902 employés et ouvriers. — Céramique, 1,399 personnes, dont 169 patrons et 238 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 747 personnes, dont 61 patrons et 171 employés et ouvriers. — Industrie du bâtiment, 3,870 personnes, dont 1,061 patrons et 901 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 1,927 personnes, dont 333 patrons et 392 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 2,717 personnes, dont 718 patrons et 377 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 2,061 personnes, dont 964 patrons (845 femmes); 408 employés et ouvriers (260 femmes). — Alimentation, 2,015 personnes, dont 644 patrons et 441 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, lettres et arts (imprimerie, papeterie, etc.), 2,522 personnes, dont 614 patrons et 509 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 1,442 personnes, dont 443 patrons et 453 employés et ouvriers. — Etablissements de l'Etat (tapis, porcelaines, poudres, tabacs, armes, etc.), 753 personnes, dont 212 patrons et 237 employés et ouvriers.

Transports. Transports maritimes (cabotage, long cours, pêche, etc.), 417 personnes, dont 38 patrons et 158 employés et ouvriers. — Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 146 personnes, dont 15 patrons et 49 employés et ouvriers. — Transports par routes, 294 personnes, dont 58 patrons et 74 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 275 personnes, dont 52 patrons et 65 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 852 personnes, dont 152 patrons et 398 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers, 208 personnes, dont 22 patrons et 83 employés et ouvriers. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 9,060 personnes, dont 480 patrons et 2,800 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabaretiers, 27,586 personnes, dont 5,126 patrons (646 femmes) et 3,506 employés et ouvriers (1,275 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 4,035 personnes, dont 522 patrons (184 femmes) et 1,634 employés et ouvriers (990 femmes). — Ameublement (détail), 314 personnes, dont 64 patrons, 82 employés et ouvriers (23 femmes). — Habillement (détail), 254 personnes, dont 48 patrons, 57 employés et ouvriers. — Divers marchands au détail, 429 personnes, dont 40 patrons (5 femmes), 162 employés et ouvriers (30 femmes).

Force publique. Armée de terre, 2,133 personnes, dont 1,908 militaires. — Armée de mer, 179 personnes. — Gendarmerie et police, 540 personnes, dont 216 exerçant la profession; soit 2,124 agents de la force publique, plus 728 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 3,928 personnes, dont 1,082 fonctionnaires (218 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 3,960 personnes, dont 1,072 fonctionnaires (tous hommes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 738 personnes, dont 248 prêtres. — Clergé catholique régulier, 802 personnes, dont 175 moines et 112 religieuses. — Tribunaux, 586 personnes, dont 152 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés, 146 personnes, dont 32 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 496 personnes, dont 135 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 380 personnes, dont 76 agents. — Médecins, 554 personnes, dont 148 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 285 personnes, dont 62 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes, pédicures, 450 personnes, dont 102 exercent. — Sages-femmes, 268 personnes, dont 78 exerçant la profession. — Enseignement public, 2,635 personnes, dont 767 enseignent (352 femmes). — Enseignement privé, 349 personnes, dont 103 enseignent (38 femmes). — Musique, danse, escrime, etc., 180 personnes, dont 50 enseignent (31 femmes). — Sciences, lettres et arts, publicistes, 86 personnes, dont 11 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 112 personnes, dont 16 exercent la profession. — Artistes, 187 personnes, dont 28 exercent la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 10,111 personnes, dont 2,882 patrons (1,586 femmes) et 2,831 domestiques (1,268 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 4,359 personnes, dont 851 patrons (293 femmes) et 640 domestiques (588 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 448 personnes (385 femmes). — *Non classés* (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.), 86 (49 femmes). — *Profession inconnue*, 157 (151 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. des Landes, 56,910 propriétés imposables, savoir : 39,209 appartenant à la petite propriété, 14,310 à la moyenne, et 3,391 à la grande propriété. (V. le tableau ci-après, p. 873.)

La petite propriété occupe donc 52,548 hect., la moyenne 263,650 hect., et la grande 572,324 hect.

La grande propriété domine, ce qui s'explique par la prépondérance des forêts et des landes; la petite est très peu développée, n'occupant guère plus du vingtième de la superficie totale.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) a fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre.....	66.381	1.604

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	7.319.029	887.867
Revenu net total.....	5.489.272	591.911
Valeur vénale.....	151.685.410	14.401.123

Il faut y ajouter 833 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur de 147,559 fr.,

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété:		
Biens de moins de 10 ares.....	6.635	248
— de 10 à 20 ares.....	2.624	391
— de 20 à 50 —	6.478	2.152
— de 50 ares à 1 hect.....	6.827	5.001
— de 1 à 2 hect.....	6.999	10.139
— de 2 à 3 —	3.761	9.097
— de 3 à 4 —	2.407	8.405
— de 4 à 5 —	1.904	8.481
— de 5 à 6 —	1.578	8.634
Moyenne propriété:		
Biens de 6 à 7 hect.....	1.258	8.174
— de 7 à 8 —	1.097	8.255
— de 8 à 9 —	943	7.914
— de 9 à 10 —	937	9.250
— de 10 à 20 —	5.246	75.580
— de 20 à 30 —	2.541	64.283
— de 30 à 40 —	1.448	51.665
— de 40 à 50 —	840	38.529
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect.....	1.235	84.581
— de 75 à 100 —	598	51.743
— de 100 à 200 —	931	128.477
Au-dessus de 200 —	627	307.523
TOTAL.....	56.910	838.522

non passibles de la contribution. Ces chiffres indiquent que le dép. des Landes est pauvre et que l'industrie y est encore peu développée. Sa part dans la valeur de la propriété bâtie sur sol français représente à peine 1/340 de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. des Landes est un département essentiellement agricole et forestier. Les deux tiers des habitants (65 1/2 %) vivent de l'agriculture. Les aptitudes particulières de chaque sol ont été indiquées dans le § *Géologie*. Les terres labourées n'occupent que les 2/11 de la superficie totale, environ 167,500 hect.; les prés s'étendent sur environ 25,000, les vignes sur 18 à 19,000, les bois sur 493,000 hect. environ ; il reste plus de 170,000 hect. de landes, pâtis et terres incultes. Ce qui frappe au premier abord, c'est la vaste étendue des bois ; aucun département français n'en possède autant ; ils représentent 53 % de la superficie totale. Les landes sont encore plus étendues que les champs labourés, mais moins que l'ensemble des cultures.

Au point de vue agricole, nous retrouvons la division du département en deux parties, Lande et Chalosse. La Lande est un pays de grande propriété exploitée par des métayers ou colons, dont la condition est souvent très précaire et misérable. Sauf dans les vallées, les oasis dues aux pointements de glaise bigarrée, le sol est peu fertile, produit du seigle, du millet, du maïs, peu de froment ; on manque de fourrage faute de prairies ; il en résulte qu'on manque aussi d'engrais pour améliorer les champs ; ceux-ci sont clairsemés entre les forêts et les landes, les arbres fruitiers peu productifs ; autour des villages, quand il y a de l'eau, on cultive les légumes qui réussissent bien ; la Lande est surtout un pays de forêts de pins et de pâtis à moutons et même à bœufs. Dans la Chalosse, les cultures sont très variées et peu lucratives ; elle fournit le froment, du maïs, un peu d'avoine ; elle possède des vignes dont l'importance a crû après le phylloxera, de belles prairies naturelles ou artificielles dans les vallées, etc.

Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1888. Ces chiffres ont peu varié dans les années suivantes :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	35.000	470.000
		Quintaux 361.900
		Hectolitres
Méteil.....	1.000	13.000
Seigle.....	48.000	630.000
Orge.....	200	2.200
Avoine.....	1.000	18.000
Maïs.....	65.000	1.397.500
Millet.....	12.000	136.000
		Quintaux
Pommes de terre.....	9.000	225.000
Betteraves fourragères...	500	50.000
Trèfle.....	20.000	800.000
Luzerne.....	1.000	50.000
Prés naturels	25.500	688.500
Tabac.....	270	2.150
Châtaignes.....	»	1.000
		Hectolitres
Vin.....	18.464	281.289

La production des céréales et spécialement du blé est inférieure aux besoins de la consommation, et il faut en importer des départements voisins. La prédominance de la culture du seigle est un fait assez rare en France, sauf dans les montagnes du Massif central. Il faut aussi signaler la grande extension des cultures de légumes secs, haricots, fèves, pois chiches, etc. Les cultures industrielles sont nulles, même celle du tabac qui diminue. Les châtaignes sont assez abondantes en Chalosse. Les vignes se trouvent sur ces coteaux et un peu aussi dans la Maremme où les communes de Cap-Breton, Vieux-Boucau, Messanges, Soustons produisent des « vins de sable » très estimés. On a également planté des vignes dans la lande à Solférino; ces essais faits au moment des progrès du phylloxera ont médiocrement réussi.

La richesse des Landes est dans ses bois de pins, dont la surface croît d'année en année. Ils sont habilement et soigneusement aménagés. « Pour arrêter la cause des incendies que le hasard ou le crime allument dans ces bois combustibles, on a taillé des avenues que les langues de feu ne sauraient franchir; mais il arrive parfois que des flammèches vont sur l'aile du vent porter au delà des coupées le flamboiement qu'on espérait cerner. Ces avenues et la plupart des chemins fuient droit jusqu'à l'horizon, comme une étroite allée qui n'atteindrait jamais son château; puis, tout à coup, la forêt s'ouvre et la plaine est comme un golfe entre des caps et des falaises d'arbres ou comme une mer dont on verrait indistinctement le lointain rivage. » (On. Reclus.) Ces plantations de pins ont doublé la valeur de la propriété de 1851 à 1881, et depuis cette année leur exploitation a progressé. On en tire du bois à brûler, des planches, des poutres, des poteaux télégraphiques, des pieux, mais surtout de la résine ; à cet effet, le pin est gemmé, c.-à-d. zébré d'entailles longitudinales par lesquelles suinte la sève.

Nous parlerons tout à l'heure de ces industries. Les forêts de chênes-lièges fournissent dans la Maremme un revenu important; leur liège est le meilleur du monde pour la fabrication des bouchons, à cause de son élasticité et de la finesse du grain. L'écorçage d'un arbre a lieu tous les sept ou huit ans. Les chênes fournissent par leurs glands un aliment aux troupeaux de porcs fort nombreux et aux moutons.

Le nombre des animaux de ferme existant en 1891 était :

Espèce chevaline.....	26.300
— mulassière.....	10.000

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Espèce asine	6.000
— bovine	116.500
— ovine	429.500
— porcine	95.000
— caprine	22.000

Les chevaux sont d'une race très endurante, habitués à vivre en plein air; on élève aussi des chevaux de sang, car les étalons de l'Etat, approuvés ou autorisés, font annuellement 3,000 saillies. Les bœufs landais sont aussi d'une race endurante; la production du lait est faible, 100,000 hectol. environ; celle de la viande est plus considérable. De même pour les moutons; on n'en retire que 10,000 quintaux de laine. Les volailles sont nombreuses et de bonne qualité, poulets, dindons, canards, pintades. Les abeilles fournissent un complément de ressources appréciable. On comptait en 1890 plus de 25,000 ruches en activité, fournissant 50,000 kilogr. de miel et 25,000 de cire, d'une valeur totale de 150,000 fr. — Le gibier existe en grande quantité, surtout dans les forêts voisines des étangs : loups, renards, chats sauvages, chevreuils, sangliers, lapins et lièvres. Les oiseaux pullulent : faisans sauvages sur les rives de la Leyre, ramiers, tourterelles et toutes les espèces aquatiques dans les taillis et marais voisins des étangs : hérons, spatules, canards, bécasses, butors, foulques, courlis, goélands, ansères; les landes de la région forestière nourrissent des outardes, des oies sauvages, des canepetières, des grues, quelques cygnes. — Le poisson abonde dans les étangs et sur les côtes; d'une part, anguilles, perches, saumons, etc.; de l'autre, soles, turbots, congres, raies, muges, esturgeons, sardines, etc., sans parler des coquillages (huîtres, moules, manches de couteau, peignes, vis, buccins, volutes, etc.).

Industrie. — L'industrie fait vivre 11 °/₀ de la population du dép. des Landes. Il n'y existe pourtant aucun centre manufacturier ou minier.

Mines et carrières. Le dép. des Landes ne produit pas de houille; il en a consommé en 1892 environ 135,000 tonnes, d'une valeur moyenne de 19 fr. 81 sur les lieux de consommation; presque tout vient d'Angleterre. Les deux petites mines de lignite de Saint-Lon et Larquier et les tourbières, assez nombreuses, ne sont pas exploitées; d'ailleurs on brûle beaucoup de bois. — Il y a quatre mines de sel gemme dont deux exploitées à Dax (1,202 hect.) et à Lescourre (295 hect.); elles ont produit en 1892 un total de 10,853 tonnes de sel, d'une valeur de 303,884 fr. Il existe environ 80 carrières de pierre fournissant des matériaux de construction. — Les sources minérales sont importantes; au premier rang celle de *Dax* (V. ce mot), sulfatées mixtes, puis celles de Tercis, thermales, chlorurées sodiques sulfureuses; de Pouillon, thermales chlorurées sodiques; de Préchacq, l'une froide sulfurée calcique, l'autre, thermale chlorurée sodique; de Gamarde, sulfureuses froides; d'Eugénie-les-Bains, sulfurées sodiques, calciques ou ferrugineuses; les boues de Saubusse; les eaux sulfureuses froides de Morcenx, Sindères, Gourbera; sulfurées calciques de Donzacq; ferrugineuses de Lit, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Morganx, Mont-de-Marsan.

Industries manufacturières. Il existait, dans le dép. des Landes (1892), 306 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils au nombre de 348 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force égale à 6,497 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

94	machines	fixes d'une force de	4.359	chevaux-vapeur
43	—	mi-fixes —	195	—
197	—	locomobiles —	1.475	—
14	—	locomotives —	468	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	217	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	3.976	—
Agriculture	664	chevaux-vapeur
Industries alimentaires	106	—
— chimiques	417	—
Tissus et vêtements	31	—
Papeterie, objets mobiliers, vêtements	5	—
Bâtiments et travaux	1.445	—
Services publics de l'Etat	6	—

Ce tableau montre que les industries métallurgiques ont une réelle importance et que l'agriculture commence à employer les machines. On travaille le fer, important d'Espagne le minerai (137,000 tonnes). Il y avait en 1892 4 usines à fer en activité, 5 hauts fourneaux (dont 2 au bois), 1 four à puddler, 2 foyers d'affinerie, 2 fours à réchauffer, 2 foyers Bessemer, 2 fours Siemens-Martin, 8 fours de chaufferie, 15 machines hydrauliques d'une force de 324 chevaux et 60 machines à vapeur d'une force d'environ 4,000 chevaux. La production totale de la fonte fut de 67,717 tonnes valant 4,900,000 fr.; la fonte au bois représente 3,541 tonnes (dont 1,682 pour moulage en 2e fusion); le reste est de la fonte au coke (dont 6,000 tonnes pour moulage en 2e fusion). La production en 2e fusion ressort à 5,000 tonnes valant 1 million de fr.; celle du fer ouvré à 4,345 tonnes valant 714,300 fr., celle-ci résulte surtout du réchauffage de vieux rails. La production de l'acier ouvré atteint 47,554 tonnes d'une valeur de 7,114,118 fr., provenant de la fonte au coke du département; elle se décompose en 35,694 tonnes de rails (foyer Bessemer) valant 5,104,242 fr., et 11,860 tonnes d'aciers marchands et spéciaux dont 6,812 au four Siemens-Martin (valant 817,776 fr.). Les hauts fourneaux et usines sont à Uza, Castets, Abesse, Ardy, Buglose, Pontenx, Labouheyre, Ychoux, Pissos, Brocas, Mont-de-Marsan.

Malgré l'importance relative du travail du fer et de l'acier une autre industrie l'emporte sur celle-là dans le dép. des Landes : celle de la résine. On extrait du pin maritime du galipot, pâte grisâtre, et de la gemme (V. Résine); on les fond, les filtre et les distille, ce qui fournit de l'essence de térébenthine; des résidus de la distillation on tire de la colophane, du brai clair, demi-clair ou noir et de la résine jaune; cette dernière est employée à l'éclairage dans les campagnes; les brais noir et demi-clair fournissent des huiles pyrogénées et des graisses à voitures et à chemins de fer; la colophane est employée à fabriquer des vernis, des cires, bougies, etc. En les brûlant on retire des filtres en paille qui ont servi à épurer la résine de la poix noire. On brûle les souches de pins pour en retirer le charbon de bois qui sert à la métallurgie, et du goudron. L'acide pyroligneux (vinaigre de bois) complète la liste des produits qu'on retire du pin des Landes. Les fours à goudron et ateliers de distillation sont au nombre de 200, surtout dans les Grandes Landes et le Marensin. On a établi quelques véritables manufactures de produits chimiques à Mont-de-Marsan, une fabrique de bougies. Pour compléter la nomenclature des établissements industriels, nous citerons les scieries de bois qui le débitent en poutres et en planches pour l'exportation (les Landes fournissent à l'Angleterre la majeure partie des bois employés dans ses mines et de ses poteaux télégraphiques), la scierie de marbre d'Aire, les minoteries et moulins des bords de l'Adour, de la Midouze, du Midou et de la Douze, 20 briqueteries (dont une considérable à Dumes), 140 tuileries, des fabriques de tuyaux de drainage à Dax et Lahosse, de nombreuses fabriques de poterie, 2 verreries, une douzaine de tanneries (dont 4 à Hagetmau), 3 filatures de lin, 1 fabrique de linge de table à Hagetmau, 2 usines à gaz (Dax, Mont-de-Marsan), des brasseries à Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Mont-de-Marsan, Aire, une chocolaterie (Dax), une fabrique d'eau-de-vie de maïs (Saint-André), quelques fabriques de liqueurs, une fabrique de cendres gravelées à Mugron, etc. Le département comptait en 1888 46 bouilleurs de cru et distillateurs de profession; il produisait

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1,875 hectol. d'alcool de vin. La consommation d'alcool était très faible, 0lit9 par habitant; la quantité soumise à l'entrepôt fut de 3,012 hectol. — La consommation du tabac fut de 107,166 kilogr. de tabac à fumer et 40,164 kilogr. de tabac en poudre.

On constatait dans le dép. des Landes, en l'année 1890, l'existence de 1 syndicat ouvrier, 1 syndicat patronal et 3 syndicats agricoles.

Commerce et circulation. — Le commerce du dép. des Landes est assez actif; il nourrit 12 °/o de la population, qui est une proportion très forte pour un département rural, dépassée seulement dans neuf départements; au contraire c'est (avec le Lot) le département de France où la proportion des gens vivant de l'industrie des transports est le plus faible (0,7 °/o). On exporte de la résine et ses dérivés, essence de térébenthine, goudron, etc., des bois de pin en planches ou madriers (en particulier vers l'Angleterre), du liège, de la fonte brute ou moulée, de l'acier, du miel et de la cire, un peu d'eau-de-vie, de tabac, de gros draps. — On importe des houilles anglaises, des farines, des minerais de fer et de vieux rails, les produits manufacturés, meubles, objets d'habillement et de toilette, épicerie, liqueurs, etc.

Voies de communications. Le dép. des Landes avait, en 1888, 456kil269 de roures nationales sur lesquelles la circulation (197 colliers 1 par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 29,755,434 tonnes; en tonnage utile 15,208,398 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 41,553 tonnes kilométriques. — Il possédait 600kil286 de routes départementales, 912kil980 de chemins vicinaux de grande communication, 447kil384 de chemins vicinaux d'intérêt commun, 6,321kil299 de chemins ordinaires.

Il était desservi en 1895 par seize voies ferrées, d'un développement total de 493 kil. se partageant en deux groupes, les lignes d'intérêt général concédées à la Compagnie du Midi et les chemins de fer d'intérêt local du département. En voici la liste: 1° Le ch. de fer de Bordeaux à Bayonne et vers l'Espagne, parcourt 130 kil. dans le département; il y entre après Lugos (Gironde), dessert Ychoux, Labouheyre, Solférino, *Morcenx*, Rion, Laluque, Buglose, *Dax*, Rivière, Saubusse, Saint-Geours, Saint-Vincent, Benesse et Labenne et passe dans les Basses-Pyrénées. — 2° L'embranchement de Morcenx à Tarbes parcourt 75 kil. dans le département; il se détache de la grande ligne à Morcenx, dessert Arjuzanx, Arengosse, Ygos, Saint-Martin-d'Oney, *Mont-de-Marsan*, Grenade, Cazères, Aire et passe dans le dép. du Gers. — 3° L'embranchement de Dax à Pau parcourt 25 kil. dans le département, desservant Mimbaste et Misson-Habas avant d'entrer dans les Basses-Pyrénées à Puyoo. — 4° L'embranchement de Mont-de-Marsan à Marmande parcourt 37 kil. dans le département, où il dessert Saint-Avit, Roquefort, Retjons-Lugaut, Bourriot-Bergous avant de pénétrer en Lot-et-Garonne. — 5° L'embranchement de Mont-de-Marsan à Saint-Sever, par Mauco-Benquet, a 17 kil. de long. — 6° La ligne de Toulouse à Bayonne, suivant au N. le Gave de Pau, parcourt 20 kil. dans le dép. des Landes où il entre après Puyoo (Basses-Pyrénées), dessert Labatut, Léglise, Peyrehorade, Orthevielle, avant de repasser dans les Basses-Pyrénées. — 7° Le chem. de fer de Nizan à Luxey (V. Gironde), appartenant à la Société générale des chem. de fer économiques, a ses derniers 16 kil. dans les Landes où il dessert Sore et Luxey. — Les petites lignes suivantes, d'un développement total de 173 kil., appartienent au réseau départemental d'intérêt local; elles sont destinées à l'exploitation des forêts de pins. — 8° L'embranchement d'Ychoux à Parentis, long de 12 kil., dessert Poms. — 9° Celui d'Ychoux à Pissos (15 kil.) dessert Liposthey. — 10° La ligne de Labouheyre à Sabres (19 kil.) passe par Commensacq. — 11° La ligne de Labouheyre à Mimizan, longue de 28 kil., passe à Lue, Pontenx, Saint-Paul-en-Born, Aureilhan. — 12° La ligne de Morcenx à Mézos (23 kil.), par Sindérès, Laharie et Onesse. — 13° L'embranchement de Sindères à Uza (23 kil.) se détache de la ligne précédente et dessert Le Bouscat, Lesperon et Levignacq. — 14° La ligne de Laluque à Tartas (14 kil.) dessert Lesgor et Begaar. — 15° La ligne de Laluque à Linxe (27 kil.), dessert Laluque-Boos, Taller et Castets. — 16° La ligne de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons (12 kil.) dessert Tosse et Hardy.

Les voies navigables ont une longueur totale de 214 kil., savoir: 83 kil. pour l'Adour, de Mugron au confluent du Gave (tonnage moyen, 31,851 tonnes), et 23 kil. en aval de ce confluent (tonnage moyen, 159,615 tonnes); 9 kil. du Gave de Peyrehorade au confluent (tonnage moyen, 31,863 tonnes); 43 kil. pour la Midouze (tonnage moyen, 2,593 tonnes); 32 kil. pour la Douze, depuis Roquefort (tonnage moyen, 350 tonnes); 24 kil. pour le Luy d'Oro à l'Adour (tonnage moyen, 72 tonnes); enfin, la Leyre est flottable à partir du moulin Rotgé.

Les 12 bureaux de postes, 16 bureaux télégraphiques et 53 bureaux auxiliaires mixtes du dép. des Landes ont donné lieu, en 1888 à un mouvement postal de 3,534,430 timbres-poste, 18,320 cartes-lettres, 65,120 cartes postales, 85,950 enveloppes timbrées et 32,700 bandes timbrées représentant un produit net de 439,395 fr. 82; à un mouvement télégraphique de 88,697 dépêches intérieures, 1,077 dépêches internationales représentant un produit net de 65,459 fr. 25.

Finances. — Le dép. des Landes a fourni, en 1888, 8,513,760 fr. 06 au budget ordinaire et 1,567,209 fr. 97 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 10,080,970 fr. 03.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	1.721.383fr84
Enregistrement	1.664.940 42
Timbre	349.645 61
Impôt de 3 °/o sur le revenu des valeurs mobilières	2.585 35
Contributions indirectes	2.096.583 93
Sucres	2.977 20
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	2.300.772 77
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).	53.700 07
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	165.695 60
Recettes d'ordre	155.475 27

Les revenus départementaux ont été en 1888 de 1,219,102 fr. 87 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.	832.421fr21
Revenu du patrimoine départemental.	1.203 12
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	363.777 74
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés.	21.700 »

La dette se montait à 4,608,621 fr. 95. Il y a eu 39c20 portant sur les quatre contributions dont 12 centimes ordinaires et 27c20 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 10,330 fr.; le produit du centime départemental était de 14,636 fr.

Les 333 communes du département avaient en 1889 un revenu de 1,206,481 fr.; le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 6,689 (4,896 ordinaires et 1,793 extraordinaires); le nombre moyen de centimes par commune atteignait 20. Il y avait 155 communes imposées de moins de 15 cent., 137 de 15 à 30 cent., 40 de 31 à 50 cent., 1 de 51 à 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 16, le produit des octrois montait à 309,349 fr. de taxes ordinaires. Le revenu ordinaire du bureau de bienfaisance atteignait 66,298 fr.

État intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. des Landes est fort au-dessous

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la moyenne. En 1890, sur 2,458 conscrits examinés, 600 ne savaient pas lire. Cette proportion de 235 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77 °/₀₀) place les Landes au 87e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 80e rang (sur 87 dép.), avec 620 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 714.

Le dép. des Landes comptait, durant l'année scolaire 1890-91, 25 écoles maternelles, dont 13 publiques (4 laïques) et 12 privées (toutes congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 32 maîtresses, dont 18 publiques (6 laïques) et 14 privées (14 congréganistes) et recevaient un total de 2,322 élèves, dont 1,125 garçons et 1,197 filles, 340 inscrits dans les écoles laïques et 1,982 dans les écoles congréganistes; 639 garçons et 690 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 581 écoles primaires élémentaires publiques, dont 518 laïques et 63 congréganistes, à savoir: 235 écoles laïques de garçons, 161 de filles et 122 mixtes, contre 3 écoles congréganistes de garçons et 60 de filles. D'autre part, 64 écoles privées, dont 8 laïques et 56 congréganistes, à savoir 2 écoles laïques de garçons, 6 de filles, contre 9 écoles congréganistes de garçons, 45 de filles et 2 mixtes. Au total: 645 écoles, 249 de garçons, 272 de filles et 124 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 428 instituteurs publics laïques, 8 instituteurs publics congréganistes, 228 institutrices publiques laïques, 96 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 760 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 5 instituteurs laïques et 23 congréganistes, 17 institutrices laïques et 123 congréganistes, soit un total de 168 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 928 personnes. — Le nombre des classes était de 916. — Le nombre des élèves était: écoles publiques, 19,230 garçons et 15,039 filles; en tout 34,269; écoles privées: 1,476 garçons et 3,804 filles; en tout 5,280. Total général, 39,549 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste: écoles publiques laïques: 18,878 garçons, 10,660 filles; écoles privées laïques: 164 garçons, 249 filles; écoles publiques congréganistes: 352 garçons, 4,379 filles; écoles privées congréganistes: 1,312 garçons, 3,555 filles; soit un total de 19,043 garçons et 10,909 filles recevant l'enseignement laïque contre 1,667 garçons et 7,934 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 34,696, sur 50,575 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 167 élèves (aucune fille), dont 24 dans les cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Dax (fondée en 1834) comptait 30 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Mont-de-Marsan (fondée en 1886) comptait 35 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 84,490 fr. — Il y eut, en 1891, 701 garçons et 465 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,166, 974 l'obtinrent: 599 garçons et 375 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 18 garçons et obtenu par 12. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 23 aspirants, dont 12 furent admis, et par 65 aspirantes, dont 34 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 21 candidats et 13 admissions; 21 candidates et 11 admissions.

Il existait 91 caisses d'épargne scolaire, avec 1,192 livrets représentant une somme totale de 25,026 fr. Les 94 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 20,448 fr. de recettes, 17,486 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 2,962 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 880,495 fr. 29, dont 38,000 fr. pour loyers de maisons d'école, indemnités de logement, frais d'impression, matériel et fournitures scolaires. Restaient environ 840,000 fr. pour les traitements, allocations et indemnités.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée de garçons (Mont-de-Marsan), auquel est annexé un petit lycée. Ils comptaient en 1890 un total de 279 élèves, dont 160 internes (20 boursiers, 19 demi-pensionnaires (3 boursières) et 100 externes. Sur ces élèves, 16 suivaient l'enseignement primaire, 142 l'enseignement classique et 12 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 8 condamnations en cour d'assises dont 5 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 1,153 affaires et 1,131 prévenus, dont 74 furent acquittés, 3 mineurs remis à leurs parents, et 7 envoyés en correction, 752 prévenus condamnés seulement à des amendes, 8 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 6 récidivistes devant la cour d'assises et 280 en police correctionnelle; 8 furent condamnés à la relégation; il y eut 3,962 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 42.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 99 en 1888, secoururent 3,751 personnes sur une population de 139,316 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 72,867 fr., dont 45,571 fr. provenaient de leurs revenus propres, 10,167 fr. des subventions, 7,095 fr. de la charité privée et 10,034 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 64,743 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 71,116 fr.; en immeubles, 7,614 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 45,492 fr.; On comptait 12 hospices et hôpitaux avec 528 lits, dont 279 affectés aux malades civils, 57 aux militaires, 73 aux vieillards, infirmes, etc., 24 aux enfants assistés, 95 au personnel des établissements, 145,441 fr. de recettes et 144,843 fr. de dépenses, et un personnel composé de 18 médecins et chirurgiens, 39 religieuses, 15 employés et 37 servants. Il y a eu un nombre total de 30,619 journées de présence pour 660 hommes; de 32,373 pour 321 femmes et 9,144 pour 67 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 164 enfants à l'hospice et 133 enfants à domicile et dépensé 38,152 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 2,086 versements se montant à 23,007 fr. Elle avait reçu, depuis son origine (1851), 43,777 versements se montant à 644,383 fr. 77. Il y avait 668 rentes en cours, pour une somme de 61,971 fr.

Les 3 caisses d'épargne des Landes avaient au 1er janv. 1888 12,470 livrets et au 31 déc. 12,742 livrets valant 5,567,876 fr. 90 (au 1er janv.). La valeur moyenne du livret était de 464 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 6,764 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 454,690 fr. 38. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 134, dont 76 approuvées et 58 autorisées, avec 11,536 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 315,568 fr. pour les sociétés approuvées et de 445,972 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont fort développées, eu égard à la pauvreté du pays. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 12,725 fr. Ce chiffre se décompose comme suit: 5 donations aux établissements religieux, représentant 3,851 fr.; 13 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 5,374 fr.; 2 donations aux communes ou au département, représentant 3,500 fr. A.-M. Berthelot.

Bibl.: *Annuaire des Landes*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. Joanne, *Géographie des Landes*, in-16. — Desbiey, *Mém. sur la meilleure manière de tirer partie des Landes de Bordeaux*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1776, in-4. — Brémontier, *Mém. sur les dunes*, 1796, in-8. — B. de Saint-Amans, *Précis d'un voyage agricole, botanique et pittoresque dans les Landes*, 1799, in-8. — H. Vandermey, *Mém. sur le défrichement des Landes*, 1800, in-8. — *Description abrégée du dép. des Landes*, 1799, in-8. — Thore, *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne*, 1810, in-8. — Depère, *Voyage agronomique dans le Sud-Ouest*, 1812, in-8. — D'Haussez, *Etude administrative sur les Landes*, 1826, in-8. — Bourdeau, *Notices statistiques sur les communes des dép. du Gers, des Landes*, etc., 1835. — Mortemart de Boissé, *Voyage dans les Landes*, 1840, in-8. — Dorgan de Sainte-Bazeille, *Histoire des Landes*, 1846, in-8. — C. de Saulniers, *les Landes de Gascogne*, 1856. — Tartière, *Essai sur la géographie ancienne du dép. des Landes*, 1865. — El. Reclus, *Etude sur les dunes*, dans *Revue des Deux Mondes*, nov. 1863. et *Bull. Soc. géogr.*, mars 1865. — R. de Beaumont, *Arcachon et les Landes*; Genève, 1872, in-8. — Croizette-Desnoyers, *Notice forestière sur les Landes de Gascogne*; Mont-de-Marsan, 1874. — *Bulletins* de la Société Borda; Dax, 1876 et suiv. — Jacquot et Raulin, *Statistique géologique du dép. des Landes*; Mont-de-Marsan, 1874. — *Carte géologique de France*, particulièrement les feuilles de Mont-de-Marsan, Montréal, etc. — V. aussi les art. Albret, Gascogne, Lannes, Dax, Défrichement, Dune, etc.

LANDES-Génusson (Les). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne-sur-Sèvre ; 1,520 hab.

LANDESHUT. Ville de Prusse, district de Liegnitz (Silésie), sur la Bober, au pied du Riesengebirge ; 7,200 hab. Cordonneries, tissages, manufacture de vêtements militaires, commerce de lin et de toile. — Fondée à la fin du XIIIe siècle par le duc Boleslaw Ier de Schweidnitz, elle fut le théâtre de deux batailles au XVIIIe siècle : le 22 mai 1845, les Autrichiens sous Nadasdy furent battus par les Prussiens sous Winterfeld ; le 23 juin 1760, le feld-maréchal autrichien Loudon écrasa et obligea à capituler le corps prussien commandé par Lamotte-Fouqué, malgré l'héroïque défense de ce dernier. A.-M. B.

Bibl. : Perschke, *Beschreibung und Geschichte der Stadt Liegnitz*; Breslau, 1829. — Sodenstern, *Feldzug der Generals Fouqué*, 1760 ; 2e éd., 1867.

LANDESMANN (Heinrich), littérateur allemand connu sous le pseudonyme de *Hieronymus Lorm*, né à Nikolsburg (Moravie) le 9 août 1821. Il devint sourd et presque aveugle, vécut à Vienne, puis à Berlin (1845-48), à Vienne (1848-73) et enfin à Dresde. Il a publié de curieuses poésies (édition complète, Dresde, 1885) en cinq chants, un poème, *Abdul* (1843) ; de nombreux romans : *Ein Zœgling des Jahres 1848* (Vienne, 1855, 3 vol.), rééd. sous le titre *Gabriel Selmar; Tote Schuld* (Stuttgart, 1878, 2 vol.) ; *Spœte Vergeltung* (Hambourg, 1879, 2 vol.) ; *Ein Schatten aus vergangenen Tagen* (Stuttgart, 1882) ; *Vor dem Attentat* (Dresde, 1884) ; *Die schœne Wienerin* (Iéna, 1886), etc. ; des nouvelles : *Am Kamin* (Berlin, 1856, 2 vol.) ; *Erzœhlungen des Heimgekehrten* (Prague, 1858) ; *Intimes Leben* (1860), etc. ; des études de critique politique : *Wiens poetische Schwingen und Federn* (1846), philosophique : *Philosophisch-kritische Streifzüge* (Berlin, 1873) ; *Geflügelte Stunden* (Leipzig, 1875-78, 3 vol.) ; *Der Abend zu Hause* (1881), etc. C'est le plus brillant représentant littéraire et poète allemand du pessimisme. A.-M. B.

LANDÉVANT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pluvigner ; 1,644 hab. Stat. de ch. de fer de l'Ouest.

LANDÉVENNEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon ; 1,057 hab. Ruines d'une ancienne abbaye, fondée au Ve siècle par Saint-Guénolé et par le roi Grallon. Le logis abbatial du XIIIe siècle, restauré en 1630, subsiste, ainsi qu'une chapelle de l'ancienne église du XIe siècle, avec les armes sculptées de Rohan. L'église actuelle est du XVIe siècle (flèche gothique du XVIIe). Le port consiste en une simple cale. Poste de douane, Près de Landévennec est la réserve des bâtiments de la marine. Ch. Del.

Bibl. : Levot, *Notice sur Landévennec et son abbaye*; Nantes, 1864. — Mengin, *Notice sur le port de Landévennec*, dans *Ports marit. de France*, 1879, t. IV.

LANDEVIEILLE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie ; 559 hab.

LANDÉVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 44 hab.

LANDEYRAT. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche ; 376 hab.

LANDGRAVE. Titre qui fut appliqué dans l'ancien empire allemand à un certain nombre de comtes, en particulier à ceux de Hesse et de Thuringe ; il est encore porté par les descendants de branches cadettes de la maison de Hesse (Hesse-Hombourg, Hesse-Philippsthal, Hesse-Barchfeld).

LANDI (Giulio, comte), littérateur italien, né à Plaisance vers 1500, mort vers 1580. Auteur d'un roman qui eut un succès durable : *La Vita di Cleopatra* (Venise, 1591, in-8).

LANDI (Hortensius), érudit italien, né à Milan, mort vers 1560. D'humeur paradoxale et batailleuse, il dut quitter l'Italie, connut Dolet à Lyon (1534), et après plusieurs voyages se fixa à Bâle (1540), puis définitivement à Venise (1546). De ses nombreux ouvrages on peut retenir : *Cicero relegatus et Cicero revocatus* (Lyon, 1534, in-8), où il attaque la moralité du grand écrivain ; *Forcianæ quæstiones* (Naples, 1536), très curieux pour les mœurs et coutumes de l'Italie du XVIe siècle ; *Paradossi* (Lyon, 1543), dont il publia lui-même une réfutation encore plus paradoxale (*Confutazione ;* Venise, 1545) ; *Sermoni funebri di vari autori nella morte di diversi animali* (Venise, 1549), ouvrage burlesque ; *La Sferza de scrittori antichi e moderni* (Venise, 1550), violente satire ; une série de lettres, commentaires ou appréciations qu'il met sous le nom de n'importe quel auteur, mais qui émanent de lui. A.-M. B.

LANDI (Costanzo, comte), archéologue italien, né à Plaisance en 1521, mort à Rome le 26 juil. 1564. Elève d'Amaseo et d'Alciat, il composa des poésies latines, un livre : *Ad titulum Pandectarum de justitia et jure enarrationum* (Plaisance, 1549, in-fol.) et *Veterum numismatum Romanorum miscellaneæ explicationes* (Lyon, 1560, in-4), rééd. sous le titre : *Selectiorum numismatum præcipue Romanorum expositiones* (Leyde, 1695, in-4).

LANDI (Antonio), littérateur italien, né à Livourne avant 1730, mort à Berlin en 1783. Entré dans les ordres, il s'adonna à la tragédie lyrique et fut envoyé par Métastase à Frédéric II ; au bout de quelque temps, l'abbé Landi se défroqua ; outre une histoire des empereurs saxons, il est connu par son abrégé de Tiraboschi : *Histoire de la littérature italienne* (Berne, 1784, 5 vol.).

LANDI (Gaspardo), peintre italien, né à Plaisance en 1756, mort à Rome en 1830. Il alla travailler à Rome sous la direction de Battoni et de Corvi. En 1781, son tableau d'*Abraham et Sara* remporta le prix de peinture à l'Académie de Parme. Peu de temps après, Landi fut nommé membre de l'Académie de Saint-Luc, dont il devint président en 1817. Ses deux ouvrages les plus connus sont *l'Assomption* et *le Couronnement de la Vierge*, à la cathédrale de Plaisance.

LANDIERS. Paire de pièces de ferronnerie en forme de tréteaux destinées à porter et à maintenir le bois qui brûle dans une cheminée. Le landier se compose d'une *queue* horizontale qui porte les bûches et dont l'extrémité recourbée s'appuie au sol de l'âtre, et d'un montant antérieur dont la partie basse se bifurque en deux pieds, et dont la partie haute forme une tige verticale empêchant le bois de rouler hors de la cheminée. Lorsque les landiers sont destinés à une cuisine, cette tige porte une série de crochets qui reçoivent les broches ou servent à accrocher les pelles et pincettes ; de plus, son sommet est couronné d'une grille demi-sphérique servant de réchaud : elle peut recevoir un poêlon et même contenir de la braise. Parfois, la tige du landier se bifurque et porte deux de ces grilles servant de fourneaux de cuisine. Dans les landiers d'appartement, cet appendice utile était remplacé par un ornement, généralement une tête d'animal, d'où est venu sans doute que le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mot chenet, autrefois diminutif de chien, désigne aujourd'hui les landiers. Jusqu'à la fin du XVe siècle, les landiers (dont nous n'avons conservé, du reste, que de bien rares échantillons) étaient en fer forgé ; depuis cette époque, les landiers d'appartement furent souvent coulés en fonte de

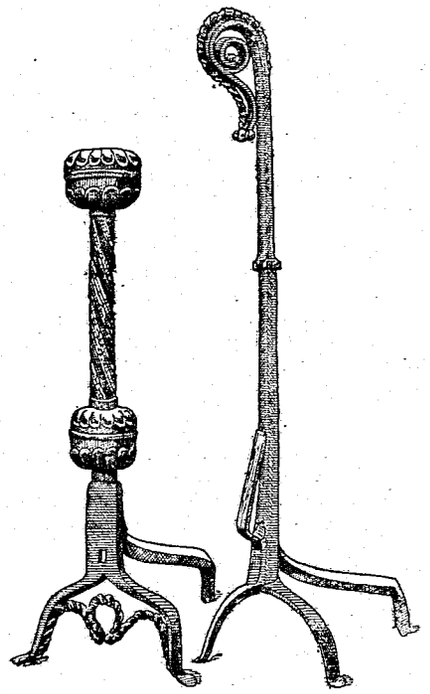

Landier à pomme de cuivre et landier à crosse.

fer et parfois dorés ou étamés. On les orne de statuettes et d'armoiries. Au XVIIe siècle, leurs tiges qui atteignaient parfois 1 m. de hauteur furent fortement raccourcies et généralement remplacées par des pommes ; de plus, la fonte de cuivre remplaça la fonte de fer dans les têtes de landiers, et, à partir de la même époque, on réunit parfois ces têtes par une galerie destinée comme elles à empêcher les tisons enflammés de rouler dans l'appartement. C. ENLART.

LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains ; 1,003 hab.

LANDIGOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 510 hab.

LANDIN (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot ; 192 hab.

LANDINES. Tribus cafres du S. du Zambèze, sur la côte de Sofala et de Lourenço Marques ; on leur donne souvent le nom de leur principal roi Oumzila. Ils sont en lutte constante avec les Portugais.

LANDINI (Taddeo), sculpteur et architecte italien, mort à Rome en 1594. Il travailla à toutes sortes d'ouvrages d'utilité publique ou d'embellissement pour les papes Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII, et, quelques mois avant sa mort, il reçut de ce dernier le titre d'architecte pontifical et de surintendant des édifices. Ses deux œuvres les plus connues sont la statue de *Sixte V* au palais des Conservateurs, et le bas-relief au-dessus de la porte de la chapelle Pauline, représentant *le Lavement des pieds*.

LANDINO (Francesco), organiste et compositeur italien, surnommé *Francesco Cieco* ou *Francesco degli organi*, né à Florence vers 1325, mort à Florence en 1390. Fils d'un peintre et descendant d'une famille noble, Landino devint aveugle dès sa jeunesse, à la suite de la variole, et chercha des consolations dans la musique et la poésie. Il fut bientôt bon chanteur et exécutant habile sur presque tous les instruments, particulièrement sur l'orgue. En 1364, il se fit entendre à Venise, dans les fêtes célébrées en l'honneur du roi de Chypre, et reçut de ce prince une couronne de lauriers. Landino écrivait souvent le texte poétique de ses compositions musicales. On a retrouvé de lui des chansons italiennes à deux et trois voix dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et de la bibliothèque Laurentienne de Florence. Ce dernier manuscrit contient le portrait du compositeur, qui est représenté jouant de l'orgue portatif.

LANDINO (Cristoforo), philologue italien, né à Florence en 1424, mort en 1504. L'un des principaux platoniciens de la cour des Médicis, il professa les belles-lettres, fit partie de l'Académie de Cosme, fut précepteur de ses fils Laurent et Jules et plus tard secrétaire de la Seigneurie. On cite encore son *Commento sopra la Commedia di Dante* (1481, in-fol.) ; il a aussi commenté Horace (Florence, 1482, in-fol.), Virgile (Venise, 1520, in-fol.), composé des poésies latines, un *Formulario de lettere volgare* (Rome, 1490, in-4), etc.

LANDIRAS. Ruisseau du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 982).

LANDIRAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac : 1,699 hab.

LANDISACQ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 1,010 hab.

LANDIT ou LENDIT (Foire du). Ce nom, que l'usage a défiguré au point d'en rendre l'étymologie méconnaissable, vient du latin *indictum*, signifiant assemblée ; on devrait donc l'écrire *l'endit*, sans répétition de l'article, mais depuis plusieurs siècles la mauvaise orthographe a prévalu. Les origines de cette assemblée sont restées douteuses ; l'abbé Lebeuf, qui a apporté à les étudier toute la sagacité de son esprit critique, réfute par d'excellents arguments l'opinion, courante de son temps, d'après laquelle elles dateraient du don fait à l'abbaye de Saint-Denis, par Charles le Chauve ou même Charlemagne, de reliques apportées d'Aix-la-Chapelle. On ne saurait trouver à ce sujet de textes plus anciens que le commencement du XIIe siècle ; c'est en 1109 que la cathédrale de Paris reçut une parcelle du bois de la vraie croix et peu après, — la même année peut-être, — que son évêque autorisa les fidèles à la contempler. En raison du concours de peuple que cette exhibition devait produire, on choisit un très vaste espace compris entre le flanc septentrional de la butte Montmartre et Saint-Denis, c.-à.-d. dans la partie de la plaine circonscrite aujourd'hui par les territoires de Saint-Ouen, de Saint-Denis et les remparts de Paris. La date fixée fut le second mercredi de juin, époque de grandes chaleurs, déterminée à dessein, paraît-il, en vue d'augmenter le mérite et la pénitence des pèlerins.

Il ne s'agissait alors, en effet, que d'un pieux pèlerinage ; mais, de bonne heure, des marchands vinrent s'installer sur le terrain où il avait lieu ; les religieux de Saint-Denis qui en étaient propriétaires les y encouragèrent, réglèrent leurs emplacements, jugèrent des différends qui pouvaient s'élever entre eux, et la foire proprement dite du Landit fut créée. On a des preuves qu'elle existait déjà de cette façon sous le règne de Philippe-Auguste. Vers la même époque, l'usage s'établit pour l'université de Paris de se joindre à la procession, recteur en tête, pour y acheter, avec droit de préemption, le parchemin dont on avait besoin durant l'année. Ce fut pour les écoliers une occasion de désordres qu'il fallut bien des fois réprimer sévèrement à cause des scandales inouïs qui se produisaient. La foire du Landit eut sa plus grande vogue du XIVe au XVIe siècle ; le chroniqueur parisien Guillot, qui, au temps de Philippe le Bel, a écrit un poème si grossier sur les rues de Paris, a consacré un *Dit rimé* au Landit (Lebeuf en donne le texte) ; c'est une pièce intéressante parce qu'elle énumère les marchandises qui s'y vendaient et les villes qui y envoyaient le plus grand nombre de marchands ; on voit que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ce sont surtout celles de la Normandie, du Nord et des Flandres. Les abus de tous genres auxquels donnait lieu cette assemblée, l'emplacement si peu hospitalier qu'on lui avait fixé, et aussi les guerres civiles du milieu du XVIe siècle furent les raisons pour lesquelles, à dater de 1556, la foire du Landit se tint définitivement dans l'intérieur de la ville de Saint-Denis. Elle perdit dès lors toute son importance et cessa peu à peu d'être le but du pèlerinage religieux auquel elle devait son origine. Au XVIIIe siècle, elle devint presque exclusivement une foire aux moutons, et il en fut encore ainsi pendant la première moitié de notre siècle ; ce n'est plus maintenant qu'une fête foraine des plus banales, appelée à Saint-Denis fête de Saint-Barnabé ou fête d'été. Fernand Bournon.

Le nom du Landit ou Lendit a été repris de nos jours par la Ligue de l'éducation physique pour désigner le grand concours interscolaire qui met aux prises annuellement, dans les épreuves de jeux physiques, les élèves des principaux établissements scolaires de la région parisienne.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 537-556 de l'édit. de 1883. — Une thèse, dont les positions seules ont été imprimées : *Recherches sur la foire du Landit depuis son origine jusqu'en 1430*, a été soutenue à l'École des chartes en 1884 par M. E. Roussel.

LANDIVISIAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix ; 4,079 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Brest. Commerce de toiles ; foires où se vendent les juments du Léon ; belle église moderne sauf le portail de la Renaissance (1534) et le clocher (1590) ; statue de Tournemine, fondateur de l'église. Ossuaire du XVIIe siècle. Nombreux retranchements antiques. C. Del.

LANDIVY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne ; 1,961 hab.

LANDNÁMABÓK ou *Liber de originibus Islandiæ*. Document très important du moyen âge islandais. C'est l'histoire, village par village, domaine par domaine, de la prise de possession de la terre islandaise, par les colons, des temps les plus reculés jusqu'au XIIe siècle. Plus de 3,000 personnes et plus de 1,400 endroits y sont nommés. On en a un très grand nombre de rédactions ou éditions, quelques-unes avec traduction latine, qui se trouvent énumérées à la page 126 de Möbius : *Catalogus librorum islandicorum et norvegicorum ætatis mediæ* (Leipzig, 1856). Th. C.

LANDO (Michele) (V. Florence, t. XVII, p. 641).

LANDO (Ferrant-Manuel de), poète castillan de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe. Sa famille était d'origine française ; elle descendait d'un compagnon de Du Guesclin, Pedro de Lando (probablement Pierre de Lande), qui s'était établi en Castille après la chute de Pedro Ier et avait épousé une doña Beatriz Manuel. Ferrant-Manuel était fils de Juan-Manuel et de Juana Peraza et fut *doncel* ou page du roi Juan Ier. En 1414, il assistait au sacre de Ferdinand Ier d'Aragon, à Saragosse. C'est lui que la reine doña Catalina de Castille avait chargé de remettre à son frère la magnifique couronne dont elle lui faisait présent, comme le rapporte la *Chronique de Juan II*. Manuel de Lando paraît avoir joui comme poète d'une assez grande réputation de son vivant et même après sa mort. « Ferrant-Manuel de Lando, dit le marquis de Santillana, honorable chevalier, écrivit nombre de bonnes choses en poésie ; il imita plus que tout autre Micer Francisco Imperial ; il fit de bonnes chansons à la louange de Notre-Dame. » Baena admire son style. Ce qui nous reste de Lando : cantiques, dits, réponses (*respuestas*), demandes (*preguntas*) et que l'on trouve dans le *Cancionero* de Baena (Leipzig, 1860, 2 vol.), ne dépasse pas la moyenne des rimeurs de l'époque. Lucien Dollfus

LANDO di Pietro, architecte et orfèvre siennois, mort le 3 août 1340. On trouve le nom de cet artiste cité pour la première fois en 1311, à propos de la couronne qu'il cisela pour le couronnement de l'empereur Henri VII, à Sant'Ambrogio de Milan ; il porte alors le titre d'orfèvre du roi des Romains qui va devenir empereur, *aurifaber domini Regis*. En 1322, il travaille à Sienne à la réparation de la grosse cloche du palais public. Puis il passe au service du roi Robert de Naples et est rappelé à Sienne en 1339, à la suite d'une délibération solennelle des magistrats, pour prendre la direction des travaux d'agrandissements de la cathédrale. Les formules de l'acte prouvent qu'il était considéré non seulement comme un des orfèvres, mais comme l'un des architectes les plus habiles de son temps. E. Bertaux.

Bibl. : Muratori, *Raccolta delle opere minori* ; Naples, 1743, in-4, t. XX ; *Anecdota*, t. II, ch. XIII, p. 216.

LANDO Sitino, antipape (V. Innocent III).

LANDOGNE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 450 hab.

LANDOIS (Hermann), zoologiste allemand contemporain, né à Münster le 19 avr. 1835. Il étudia dans sa ville natale la théologie et les sciences naturelles ; il fut consacré prêtre en 1859, reçu docteur en philosophie à Greifswald en 1863. Il devint en 1862 professeur de sciences naturelles à l'école d'agriculture de Botzlar, en 1869 « docent » de zoologie à l'Académie de Münster, puis en 1873 professeur. Landois, qui a depuis longtemps renoncé aux ordres, est en outre directeur du Musée zoologique et anatomique de Münster. Il s'est occupé de toutes les parties de l'histoire naturelle et en particulier de l'anatomie microscopique des insectes. On lui doit, entre autres : *Lehrbuch der Zoologie* (avec Altum ; Fribourg, 1883, in-8, 5e éd.) ; *Thierstimmen* (Fribourg, 1875) ; *Lehrbuch der Botanik* (avec Berthold ; Fribourg, 1872) ; *Ton und Stimmapparate der Insekten* (Leipzig, 1867) ; nombreuses éditions de : *Der Mensch und die drei Reiche der Natur* (avec Krass, Fribourg, 3 vol.) ; un roman comique : *Franz Essink*, etc. (Münster, 1886, 6e éd.). Dr L. Hn.

LANDOIS (Léonard), physiologiste et anatomiste contemporain, né à Münster le 1er déc. 1837, frère du précédent. Il se fit recevoir privat-docent à Greifswald en 1863, professeur extraordinaire en 1868, professeur ordinaire en 1872 en même temps que directeur de l'Institut physiologique. Il est l'auteur de travaux remarquables parmi lesquels : *Die Lehre vom Arterienpuls* (Berlin, 1872, in-8) ; *Die Transfusion des Blutes* (Leipzig, 1875, in-8) ; *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (Vienne, 1880, in-8, et autres éd. ; trad. franç., Paris, 1893, in-8) ; *Graphische Untersuchungen über den Herzschlag* (Berlin, 1876, in-8), ses études sur les parasites de l'homme, etc.

LANDOLFE, princes lombards (V. Lombardie).

LANDOLINA (Saverio), savant italien, né à Catane le 17 févr. 1743, mort en 1813. Naturaliste et antiquaire distingué, il découvrit en 1780, dans le lit de l'Anapo, en Sicile, le papyrus des anciens Egyptiens et en fit fabriques, d'après les procédés indiqués par Pline, des bandes de papier, qu'il envoya aux principaux musées et sociétés savantes de l'Europe. Il a écrit plusieurs mémoires épars dans divers recueils. L. S.

LANDOLPHE (Jean-François), navigateur français, né à Auxonne le 5 févr. 1747, mort à Paris le 13 juil. 1825. D'abord mousse, puis capitaine au long cours en 1775, il fut ensuite muni de lettres de marque et fit, pendant les hostilités entre la France et l'Angleterre, plusieurs courses à la suite desquelles il fut admis dans la marine royale. En 1786, il alla fonder un comptoir sur la rive gauche du Bénin. Les Anglais, jaloux de ses succès, cherchèrent à s'emparer de lui traîtreusement ; il n'échappa qu'à grand'peine et son comptoir fut brûlé. Il fut secouru par les indigènes, et ce ne fut que six mois après qu'il put quitter le pays sur un vaisseau français, qui le conduisit à la Guadeloupe. Là, il aida à préserver la colonie contre les attaques des Anglais et des nègres. Plus tard, dans un combat qu'il eut à soutenir contre des forces anglaises, il fut fait prisonnier. Remis en liberté, Landolphe fut nommé capitaine de frégate, et fit des campagnes aux Antilles et à la côte d'Afrique. Il retourna à son ancien établissement et s'efforça de ruiner le commerce anglais sur cette côte. Il s'em-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

para aussi de l'île du Prince, dans le golfe de Guinée. Durant une croisière en Amérique, Landolphe fut de nouveau fait prisonnier par les Anglais en 1800, et perdit dans le combat un coffre qui contenait sa fortune. Quand il fut rendu à la liberté, ses forces ne lui permirent plus de naviguer. Landolphe a laissé un récit de ses voyages qui a été publié sous ce titre : *Mémoires contenant l'histoire des voyages du capitaine Landolphe, pendant trente-six ans, aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques, rédigés sur son manuscrit par J.-S. Quesné* (Paris, 1823, 2 vol. in-8).

LANDOLT. (Salomon), peintre et magistrat suisse, né à Zurich le 10 sept. 1741, mort le 26 nov. 1818. Après avoir étudié à l'atelier de Le Paon à Paris, il retourna à Zurich, fut successivement conseiller municipal de cette ville, membre du Grand Conseil cantonal, puis (1778) bailli de Greifensee. Lors de la Révolution, il prit parti pour les Russes et les Autrichiens, servit quelque temps (1799) dans l'armée de l'archiduc Charles, et à son retour de Souabe, où il avait passé quatre années, il rentra dans les charges publiques et finit par devenir président du tribunal de Wiedikon. Ce fut sur le tard seulement qu'il dut, par nécessité, tirer parti de son talent de peintre. On a de lui quelques tableaux assez incorrects et un peu étranges, mais non dénués d'originalité, qui représentent des scènes de guerre, des chasses ou des paysages helvétiques.

LANDON, 125e pape, né dans la Sabine, élu le 4 oct. 913, mort le 25 avr. 914. Il succédait à Anastase III; Jean X lui succéda.

LANDON (Charles-Paul), peintre et graveur français, critique et éditeur artistique, né à Nonant (Normandie) en 1760, mort à Paris le 6 mars 1826. Il étudia dans l'atelier de Regnault, remporta le prix de Rome et se fit remarquer, sous le premier Empire, comme peintre de genre. Il a acquis de la réputation par ses écrits sur l'art. Il fut peintre du duc de Berry, correspondant de l'Académie des beaux-arts, conservateur des tableaux du musée du Louvre et de la galerie de la duchesse de Berry. Il a publié : *Explication des ouvrages de peinture et dessin, sculpture, architecture et gravure des artistes vivants*, exposés au Muséum central des arts le 15 fructidor an IX ; *Annales du Musée et de l'Ecole modernes des beaux-arts*, etc. (1801-8) ; *Nouvelles des arts, peinture, sculpture, architecture et gravure* (1802-3) ; *Précis historique des productions des arts, Vie des œuvres des peintres les plus célèbres de toutes les écoles*, etc. (1803 et années suiv., 25 vol. in-4) ; *Choix de tableaux, sculptures et autres objets d'art conquis par les armées françaises* (1805-6) ; *Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations* (1805-11, 13 vol. in-12) ; *les Antiquités d'Athènes* (1806-23) ; *Descriptions de Paris et de ses édifices* (1806-19) ; *Recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs exposés au Louvre depuis 1808 jusqu'à 1831 ; Annales du Musée et de l'École moderne des beaux-arts,* travail en 9 vol., continué par Fabien Pillet. Outre ces ouvrages et quelques autres, dont l'énumération serait trop longue, il collabora au *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature*, fut un des propriétaires de la *Gazette de France*, où il rendit compte pendant longtemps des expositions des beaux-arts et expliqua les monuments qui accompagnent les grandes vues pittoresques des *Principaux Sites et monuments de la Grèce* de Cassas (Paris, 1812). CHALLAMEL.

LANDON, architecte et écrivain français, né à Paris le 14 janv. 1791, mort en 1845. Ayant obtenu en 1813 le deuxième grand prix d'architecture et, en 1814, le premier grand prix sur un projet de bibliothèque-musée, Landon collabora avec Legrand à la *Description de Paris et de ses édifices* (1818, 2 vol. in-8, pl.), ouvrage précieux pour les travaux exécutés à Paris sous le premier Empire. Nommé en 1820 architecte du dép. de l'Oise, il construisit l'hôtel-Dieu et le théâtre de Beauvais, fit des travaux de réparations à la cathédrale de cette ville et fit élever la maison centrale de Clermont (Oise). Charles LUCAS.

LANDON (Letitia-Elizabeth), femme de lettres anglaise, née à Chelsea en 1801, morte au Cap le 16 oct, 1838. Elle connut à l'école primaire miss Mitford et lady Caroline Lamb. W. Jerdan, qui accueillit ses premiers vers à la *Literary Gazette*, trouva bientôt en elle un aide que sa nonchalance lui rendait précieux. Pendant de nombreuses années, elle édita le *Drawing Scrap-Book*, sous les initiales transparentes L. E. L. ; ses productions en vers ou en prose figurent dans presque tous les recueils, annuaires et keepsakes du temps. On a encore d'elle plusieurs volumes de romans. Sa beauté et quelques imprudences, difficiles à éviter dans son milieu, l'exposèrent à des poursuites et à des calomnies dont elle crut se délivrer en épousant un officier en service au Cap, George Maclean (1838). Elle suivit son mari dans son gouvernement et y mourut la même année, empoisonnée par de l'acide prussique qu'elle s'était — la chose est du moins probable — imprudemment administré. L. Blanchard publia ses œuvres inédites : *Life and literary remains* (1840), et W.-B. Scott, *The Poetical Works* (1873). B.-H. G.

LANDOR (Walter-Savage), littérateur anglais, né à Ipsley Court (Warwickshire) le 30 janv. 1775, mort à Florence le 17 sept. 1864. Il manifesta dès son enfance un caractère difficile et violent, en même temps qu'un goût très vif pour les études classiques. La Révolution française trouva en lui un admirateur enthousiaste. Ses relations avec son père et le reste de sa famille devinrent tendues. Il mena dès lors une vie assez instable, tantôt à Londres, tantôt dans le pays de Galles, tantôt en France (1802), d'où il revint désenchanté ; puis à Oxford, à Bath, à Bristol, écrivant, fréquentant les gens de lettres et les sociétés littéraires, faisant des dettes et mangeant d'avance l'héritage de son père, qui mourut en 1805. En 1808, il partit pour aider l'Espagne à secouer le joug du tyran français. De retour en Angleterre, il entreprit de vivre en gentilhomme campagnard, à Llanthony Abbey, dans le comté de Monmouth, et épousa Julia Thuillier, jeune fille sans fortune, d'origine suisse, qu'il avait rencontrée dans un bal à Bath (1811). Il ne tarda pas à s'engager dans des difficultés et des querelles qui l'obligèrent à vendre sa propriété, et à quitter l'Angleterre. Il alla d'abord à Jersey, où sa femme ne le suivit qu'à contre-cœur, et enfin en Italie. Pendant un court voyage en Angleterre (1832) il visita ses amis, les poètes lakistes Coleridge et Southey. Grâce à la générosité d'un compatriote, Mr. Ablett, il possédait à Fiesole la villa Gherardini. Des querelles de ménage l'engagèrent à y laisser sa femme et à revenir seul en son pays (1835). Il vécut à Bath quelque temps; mais son bon sens s'affaiblissait de jour en jour, ne lui laissant plus que la violence de son tempérament. Poursuivi pour diffamation (1857), il se réfugia à Florence, où il rencontra Browning. Poète et prosateur d'un talent original et vigoureux, nourri des chefs-d'œuvre classiques, mais inégal et mal pondéré, Landor occupe cependant une place remarquable parmi les littérateurs anglais de ce siècle. Il a laissé un grand nombre d'écrits dans tous les genres, dont beaucoup ont été réunis dans ses *Collected Works*, publiés en 1846 (2 vol. in-8). Ses œuvres complètes forment 8 vol. (Londres, 1876 et suiv.). B.-H. G.

LANDOR (Robert-Eyres), auteur dramatique anglais, né en 1781, mort en 1869. Frère du précédent, il entra dans les ordres et vécut pasteur de la paroisse de Nafford (Worcester). Il a laissé quelques tragédies remarquables. La première, *Count Arezzi* (1823), fut attribuée à lord Byron et eut du succès jusqu'à ce qu'on en connût le véritable auteur. Il a aussi écrit quantité de poésies disséminées dans les recueils, et quelques opuscules devenus très rares. B.-H. G.

LANDORTHE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 404 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LANDOS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles; 1,274 hab.

LANDOUMAN ou **LADOUMA.** Peuplade nègre de Sénégambie, occupant la région comprise entre l'O. du Fouta-Djalon et le voisinage de la mer. Leur pays est arrosé par le rio Nunez; les Landoumans sont les voisins des Nalous et des Bazas à l'O., des Tchiapéris au N., des Sausous au S. L'islam qui fait de grands progrès à la côte occidentale ne s'est pas encore trop répandu chez les Landoumans; ceux-ci sont restés fétichistes dans leur ensemble. Mais déjà certaines parties de leur territoire sont entamées et on voit par places des groupes musulmans se substituer aux Landoumans qui sont refoulés peu à peu vers la côte. Le pays des Landoumans produit du riz, du mil, de l'arachide, mais l'industrie est nulle. Les Landoumans sont d'ailleurs paresseux, ivrognes et misérables. Dr ROUIRE.

LANDOUZY-LA-COUR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins; 376 hab.

LANDOUZY-LA-VILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 1,288 hab.

LANDOUZY (Marc-Hector), médecin français, né à Epernay le 6 janv. 1812, mort à Reims le 1er mars 1864. Interne des hôpitaux de Paris en 1835, il a été reçu docteur en 1839 et est allé pratiquer la médecine à Reims, où il est devenu directeur de l'École de médecine. Il était correspondant de l'Académie de médecine. On lui doit plusieurs mémoires sur la pellagre (1860, 1863), qu'il n'hésita pas à aller étudier sur place, en Espagne et en Italie, et il soutint avec énergie, malgré l'opinion régnante d'alors, que cette affection n'est pas due exclusivement à l'usage du maïs. Dr A. DUREAU.

LANDOUZY (Louis-Joseph-Théophile), médecin français contemporain, né à Reims le 27 mars 1845, fils du précédent. Docteur en médecine à Paris en 1876, chef de clinique de la faculté en 1877, médecin des hôpitaux en 1879, agrégé de la faculté en 1880 et professeur de thérapeutique et matière médicale en 1893. Il est l'auteur de plusieurs mémoires importants: *Sur la Tuberculose infantile* (1875-88); *Sur la Myopathie atrophique progressive* (avec M. Déjerine, 1886); *Sur les Paralysies dans les maladies aiguës* (1880) et des *Recherches sur les causes de l'ataxie lotomotrice progressive* (1882). — M. Landouzy a été nommé membre de l'Académie de mécine en 1893. Dr A. DUREAU.

LANDQUART. Rivière de Suisse, dans le cant. des Grisons, formée de plusieurs petits affluents qui se réunissent près de Davos. Elle coule de l'E. à l'O. à travers la longue vallée du Prættigau et se jette dans le Rhin, près d'un petit village qui porte le même nom.

LANDRAIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort-sur-Mer, cant. d'Aigrefeuille; 679 hab.

LANDRÉ-BEAUVAIS (Augustin-Jacob), médecin français, né à Orléans le 4 avr. 1772, mort à Paris le 26 déc. 1840. Il étudia à l'école de santé de Paris (1795) et devint en 1800 médecin adjoint à la Salpêtrière; outre ces fonctions, dont il se démit en 1821, il était encore médecin de l'École polytechnique et médecin consultant du roi. En 1823, il fut nommé d'office doyen de la faculté de médecine et professeur de clinique. Il se retira en 1830. Son meilleur ouvrage est: *Séméiotique ou Traité des signes des maladies* (Paris, 1809, in-8; plusieurs éditions). Dr L. HN.

LANDREAU (Le). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau; 2,016 hab.

LANDRECIES. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée; 3,867 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Maubeuge. Blanchisseries de toiles, brasseries, corderies, imprimeries, serrurerie artistique, corroirie, tannerie, teinturerie, verrerie. La ville paraît devoir son origine à un château que construisit en 1140 Nicolas d'Avesnes, qui concéda divers privilèges aux habitants. Cette charte de coutume fut confirmée en 1190 par son petit-fils, Jean d'Avesnes. Depuis lors la ville et le château jouèrent un rôle dans la plupart des nombreuses guerres qui désolèrent le pays. Saccagée par Jean de Luxembourg en 1423, incendiée pendant la lutte de Louis XI contre Marie de Bourgogne, attaquée en 1521 par le duc de Vendôme, en 1543 par les troupes de Charles-Quint, la ville fut cédée à l'empereur par le traité de Crépy (1544). Elle était jusqu'alors restée dans la maison d'Avesnes; un échange avec le duc d'Arschot, seigneur d'Avesnes, la fit alors rentrer dans le domaine particulier de l'empereur. Au XVIIe siècle, les Français s'emparèrent de Landrecies le 26 juil. 1637, la perdirent en 1647, la reprirent sur les Espagnols en juil. 1655. Elle fut laissée à la France par le traité des Pyrénées. Au siècle suivant, elle était assiégée par le prince Eugène, lorsque la victoire de Denain la dégagea. Pendant les guerres de la Révolution, elle fut occupée par le prince d'Orange en 1794 et bientôt reprise par Scherer. En 1815, elle fut assiégée par le général de Kraft et dut capituler.

Landrecies est demeurée de nos jours une place forte entourée d'une enceinte bastionnée. Elle n'a conservé aucun monument ancien. L'église moderne renferme le tombeau du maréchal Clarke, né à Landrecies en 1765. Sur la place s'élève une statue de Dupleix, autre enfant de Landrecies, œuvre de Fagel, inaugurée en 1888.

LANDRECOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly; 208 hab.

LANDREMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 245 hab.

LANDRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 371 hab.

LANDRES-ET-SAINT-GEORGES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 509 hab.

LANDRESSE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 386 hab.

LANDRETHUN-LE-NORD. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise; 594 hab. Mines de houille de la concession de Ferques. Carrières de pierres dites de Marquise. Monuments mégalithiques.

LANDRETHUN-LEZ-ARDRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 569 hab.

LANDREVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 1,314 hab.

LANDRI (V. LANDRY).

LANDRIANI (Paolo-Camillo), dit *Duchino*, peintre italien, né à Milan vers 1570, mort vers 1615. Il eut pour maître Ottavio Semini, et dès sa jeunesse Lomazzo lui donna place dans le nombre des grands peintres. On cite parmi ses tableaux: *la Nativité* (église Sant' Ambrogio), et *Saint Martin, saint Dominique et sainte Agnès* (église Sant' Eustorgio),

BIBL.: LOMAZZO, *Idea del tempio della Pittura*; Milan, 1590, in-4. — LANZI, *Storia pittorica dell' Italia.*

LANDRIANI (Marsiglio, comte), physicien italien du XVIIIe siècle, natif de Milan. On sait seulement qu'il occupa l'emploi de maréchal à la cour du duc de Saxe-Teschen et qu'il résida alternativement en Italie et à Vienne, où il mourut avant 1815. Il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Le *Journal de physique* (1782-91), le recueil de la Société italienne (1782), les *Annales de chimie* (1791-97), les *Abhandlungen* de la Société des sciences de Prague (1795), le *Giornale di Fisica* (1816-20), contiennent d'intéressants mémoires de physique, de chimie et de météorologie dus à ce savant. Il a en outre publié à part: *Ricerche fisiche intorno all' aria* (Milan, 1775, in-4; trad. allem.; Bâle, 1778); *Opuscoli fisico-chimici* (Milan, 1781, in-8); *Dell' Utilita dei conduttori electrici* (Milan, 1784, in-8; trad. allem.; Vienne, 1786), etc. — Il ne faut le confondre ni avec *Giovanni-Battista Landriani*, auteur d'une *Nova Electricitatis Theoria* (Milan, 1755), ni avec *Paolo Landriani*, professeur de mathématiques à l'université de Milan, mort en 1839. L. S.

LANDRIANO. Bourg d'Italie, à 16 kil. N.-E. de Pavie (Lombardie); 2,797 hab. Le comte de Saint-Pol y fut battu

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par l'Espagnol Antoine de Leyva (1528), et les Français durent évacuer le Milanais à la suite de cette défaite.

LANDRICHAMPS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Givet; 169 hab.

LANDRICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 238 hab.

LANDRICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Rémy-en-Bouzemont; 219 hab.

LANDRIN (Armand-Pierre-Emile), homme politique français, né à Versailles le 19 mai 1803, mort à Versailles le 7 juil. 1859. Avocat dans sa ville natale avant 1830, il se fit inscrire, après la révolution de Juillet, au barreau de Paris, où il acquit une honorable notoriété, fut nommé procureur de la République près le tribunal de la Seine par le gouvernement provisoire (févr. 1848) et envoyé quelque temps après (23 avr.) par le dép. de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, où il demanda des poursuites contre Louis Blanc et vota avec le parti républicain modéré. Elu conseiller d'Etat le 20 avr. 1849, il reprit peu après sa place au barreau, devint sous l'Empire membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris et se présenta sans succès aux élections législatives de 1857 comme candidat de l'opposition dans la circonscription de Versailles.

LANDRIN (Emile), homme politique français, né à Paris le 3 juil. 1841. Ouvrier ciseleur, il prit une part active au mouvement socialiste ; secrétaire de la commission de l'*Internationale* (V. ce mot), chargée de remplacer le bureau de Paris après la condamnation de ses membres, il fut lui-même condamné bientôt à trois mois de prison. Il servit dans les compagnies de marche de la garde nationale durant le siège de Paris, prit une part active au mouvement communaliste et à la lutte armée jusqu'à la dernière heure. Il réussit à s'échapper et resta en exil à Londres jusqu'en 1883. Rentré alors à Paris il devint en 1889 le secrétaire du Comité révolutionnaire central (parti blanquiste). Envoyé au Conseil municipal de Paris par le quartier du Père-Lachaise à la place de Vaillant lors des élections complémentaires de févr. 1894, il fut nommé secrétaire de cette assemblée pour 1895-96.

LANDROL (Joseph-Alexandre), acteur français, né le 27 juin 1828, mort à Paramé le 16 août 1888. Son père, qui avait été capitaine de cuirassiers, avait quitté l'état militaire pour s'adonner au théâtre, et, après s'être fait remarquer à Bordeaux, avait été engagé à la Renaissance, d'où il était passé, en 1840, au Gymnase. C'était, dans le genre du vaudeville, l'une des plus plaisantes « ganaches » que l'on pût voir. Il mourut en 1851. Alexandre Landrol commença sa carrière sur les petites scènes de la banlieue de Paris, fut ensuite engagé à Rouen, puis, en 1846, vint débuter au Gymnase aux côtés de son père. Il devait y rester quarante-deux ans; dans les dernières années de son service, il joignait les fonctions de régisseur général à son lourd travail scénique. Landrol n'a pas établi moins de 195 rôles, tout en en reprenant 143 dans les pièces du répertoire. Une telle énumération serait impossible, mais on peut citer, parmi ses dernières et meilleures créations, celles qu'il fit dans *Un Roman parisien*, *Serge Panine*, *le Maître de forges*, *Autour du mariage*, *Monsieur le ministre*, *le Prince Zilah*, *le Bonheur conjugal*, *la Comtesse Sarah*, etc. A. Pougin.

LANDRY, Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. d'Aime; 504 hab.

LANDRY, évêque de Paris au VIIe siècle. L'abbé Lebeuf a publié sur ce personnage, au t. II de ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris* (pp. XXIII-XCIX), un mémoire étendu dont le titre résume suffisamment les conclusions : « Dissertation contre MM. de Valois et Sauval où l'on assure à l'église de Paris un saint évêque du nom de Landry, en convenant que son culte a commencé assez tard. Examen de l'origine de ce culte et de la légende de ce saint, pour suppléer au peu que les Bollandistes en ont dit. Preuves qu'il y a eu au VIIe siècle un autre saint Landry, qui a exercé l'office de corévêque dans les diocèses de Paris et de Meaux et que c'est à lui plus vraisemblablement que Marculfe dédia son recueil de formules. » On ne connaît que deux chartes signées par l'évêque Landry : l'une, douteuse, de 652; l'autre, de 653 ; toutes deux ont été publiées en dernier lieu par M. de Lasteyrie dans le *Cartulaire général de Paris* (I, 12 et 16).

LANDRY (Pierre), peintre, graveur et éditeur français, né à Paris vers 1630, mort à Paris le 11 déc. 1701. Très bon huriniste, il exécuta des estampes religieuses d'après Annibal Carrache, Fr. Albano, le Titien, etc., et un certain nombre de portraits des personnages du temps, parmi lesquels : *Louis XIV*, *Louis de Bourbon, prince de Conti*, le *Marquis de Louvois*. Il y a encore à signaler de sa main une grande planche, fort rare : *l'Arbalétrier*. Son nom, comme éditeur, se trouve aussi sur des thèses et des almanachs d'un très grand format. G. P-I.

LANDRY (Jean-Baptiste-Octave), médecin français, né à Limoges le 10 oct. 1826, mort à Auteuil en oct. 1865. Il s'occupa de bonne heure de la pathologie du système nerveux et chercha surtout à débrouiller le difficile chapitre des paralysies. Reçu docteur en 1854, il devint peu après médecin de l'établissement hydrothérapique d'Auteuil. Ouvrages principaux : *Recherches sur les causes et les indications curatives des maladies nerveuses* (Paris, 1855, in-8); *Traité complet des paralysies* (Paris, 1859, in-8, t. I, seul paru). Dr L. Hn.

LANDS End (Cap) (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 151).

LANDSCHAFT (V. Constitution, t. XII, p. 700).

LANDSEER, Famille d'artistes anglais, composée de John et de ses trois fils, Thomas, Charles et Edwin-Henry.

John Landseer, graveur, né à Lincoln en 1769, mort à Londres le 29 févr. 1852. Elève de Byrne, il a exécuté d'un burin large et ferme de nombreuses vignettes, entre autres pour des Bibles, une *Histoire d'Angleterre*, le *Temple de Flore* de Thornton (1805 et suiv.), la galerie du marquis de Stafford (1818) et d'après West et son fils Edwin. Il a professé l'art par des conférences et des écrits. Parmi ceux-ci plusieurs essais d'érudition, illustrés de sa main, sur des hiéroglyphes chaldéens et des pierres gravées antiques.

Thomas, graveur, né à Londres en 1794, mort à Saint-Johns Wood le 20 janv. 1880. Il se fit remarquer par une curieuse série de caricatures intitulée *Monkeyana or men in miniatures designed* (1827), donna ensuite : *Characteristic Sketches of animals* (Londres, 1832, 8 vol.); *Tiger hunting* (1836), de nombreuses et belles planches d'après son frère Edwin, *la Foire aux chevaux* de Rosa Bonheur, etc.

Charles, peintre, né à Londres en 1799, mort à Londres le 22 juil. 1879. Elève de son père et de l'Académie royale (1816) dont il devint membre en 1845 et conservateur de 1851 à 1873. Ses principaux tableaux sont : *l'Assaut de Basing House* (1839, Galerie nationale); *Pillage d'une maison juive au temps de Richard Ier* (Galerie nationale) ; *Andrew Marwell* (à South Kensington), etc.

Edwin-Henry, peintre, né à Londres le 7 mars 1802, mort le 1er oct. 1873. Elève de son père, puis de l'Académie royale, où il exposa à quinze ans une *Chienne d'arrêt et son petit*. Les mœurs des chiens l'avaient intéressé dès l'enfance, et il suivait les chasses en faisant des croquis rapides. Afin de mieux apprendre l'anatomie des animaux, il se mit à en disséquer, notamment des lions. Plus tard il a modelé ceux de Trafalgar Square, d'ailleurs froids et conventionnels. La spécialité dans laquelle il excella le rendit dès vingt ans célèbre dans un pays passionné pour les animaux. Après son *Combat de chiens* (1819), il acquit une réputation considérable par ses *Chiens du Saint-Bernard* (1820). Elargissant son genre en 1825, il exposa le portrait de *Lord Cosmo Russell enfant*, galopant sur un petit poney hérissé, qui lui valut le titre d'associé de l'Académie royale, dont il devint membre en 1831. L'Ecosse lui fournit, à partir de 1826, un vaste champ d'études avec

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ses moutons, ses daims, ses chiens de berger, ses bêtes à cornes. Il y trouva le sujet de son *Départ du bétail des Highlands pour le Sud*, vaste composition trop touffue, mais dont le défaut d'unité est racheté par la valeur de chaque détail. Études d'animaux isolés et sujets où ils jouent le rôle principal ont été popularisés par la gravure. Nombreuses sont ses œuvres à la Galerie nationale et au musée de Kensington. Bien que le succès lui eût souri prématurément et que la faveur des grands lui fût acquise, notamment celle toute particulière de la reine, Landseer ne gagna de l'argent qu'à la fin de sa carrière. En pleine maturité il fut atteint de graves troubles nerveux causés par l'excès de travail (il a peint un millier de tableaux), une extrême sensitivité lui rendant la critique insupportable et une surexcitation fébrile constitutionnelle lui ayant usé le tempérament. Dès lors sa facture faiblit, et il eut une tendance au maniérisme. De l'ébranlement profond que lui causa en 1868 un accident de chemin de fer, il ne se remit jamais, et cessa presque complètement de produire jusqu'à sa mort, ayant pourtant cette année-là exposé l'ébauche d'un portrait de la reine, qui fut son dernier ouvrage. Il avait été créé baronnet en 1850 et avait refusé la présidence de l'Académie royale. Les plus grands honneurs furent rendus à sa mémoire et il est enseveli dans la cathédrale Saint-Paul. Pendant cinquante ans il avait habité la même maison, entouré en guise de famille de toute une ménagerie sans cesse renouvelée. Parmi ses œuvres on peut citer : *Retour de chasse* (1827) ; *Walter Scott et ses chiens* (1833) ; *Singe et Chat; Chien de chasse dormant* (1835) ; *Chasse à courre* (1838) ; *la Paix et la Guerre* (Galerie nationale) ; *Cygnes saisis par des aigles* ; *l'Homme propose et Dieu dispose* (ours sur les épaves d'un navire) ; *la Défaite de Comus* (fresque au palais Buckingham, 1843, d'ailleurs médiocre) ; des scènes des Highlands, *le Songe d'une nuit d'été*, un *Dialogue à Waterloo* (Wellington visitant le champ de bataille avec sa belle-fille) ; etc. En 1866 il modela un *Cerf au milieu des chiens* (bronze). Enfin il a gravé 17 planches.

Il n'est pas d'animalier peut-être ayant aussi bien compris que Landseer le caractère et les mœurs de ses modèles aussi bien que leur structure. Tous ses sujets sont d'un sentiment très vif, soit pathétique, soit comique. Il avait l'invention fertile, parfois trop ingénieuse, avec un excès d'esprit : ainsi à la Galerie nationale son terre-neuve désigné sous le titre : *Un Membre distingué de la Société de sauvetage*, ou bien son gros dogue et son terrier d'appartement, *Dignité et Impudence*. Au point de vue technique, son dessin pur et juste, son exécution large et souple, sa touche légère et facile sont sans reproches, mais il pèche souvent par une couleur lourde, terne et plombée. Il a laissé des mémoires édités par Stephens (nouv. éd., 1873).

Bibl. : Stephens, *Sir Edwin Landseer;* Londres, 1880.

LANDSER (*Landisera*, 1246). Ch.-l. de cant. de la Haute-Alsace, arr. de Mulhouse, à 14 kil. S.-E. de Mulhouse; 385 hab. Landser, autrefois petite ville, possédait un château et un couvent de capucins, et était le siège d'une seigneurie, fief des landgraves de la Haute-Alsace.

LANDSHUT. Ville de Bavière, ch.-l. de la province de Basse-Bavière, sur l'Isar; 19,000 hab. Elle comprend la vieille ville, la ville neuve et quatre faubourgs; il y subsiste beaucoup de maisons et monuments anciens : l'église Saint-Josse (de 1338), celle du Saint-Esprit (1407-61), de Saint-Martin (1407-77), avec sa tour de 133 m. et ses minces piliers dont le diamètre réduit à 0m87 exagère la hauteur de la nef ; c'est une des œuvres les plus audacieuses de l'art gothique ; l'ancien couvent des Dominicains (fondé en 1271) ; la Porte (vieilles fresques) ; le monument de Louis le Riche ; auprès de la ville, le château (restauré) de *Trausnitz* renferme des fresques allégoriques du XVIe et du XVIIe siècle. Sur l'autre rive de l'Isar, le couvent de femmes de *Seligenthal* renferme les tombeaux des ducs de Basse-Bavière. Le commerce de Landshut est assez actif, particulièrement pour les céréales, et ses foires (*Dulten*) sont fréquentées. — La ville a été fondée par le duc Otton de Wittelsbach, agrandie par son fils Louis Ier, qui bâtit le château de Trausnitz (1232). Ce fut de 1204 à 1506 la capitale d'un des duchés de *Bavière* (V. ce mot). Cette place forte joua un certain rôle dans les guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle, fut prise plusieurs fois durant la guerre de Trente ans par les Suédois, par les Autrichiens, etc. Le 16 avr. 1809, les Autrichiens y défirent les Bavarois, mais, cinq jours après, ils furent battus par les Français. En 1800, l'université d'Ingolstadt fut transférée à Landshut, mais, en 1826, elle le fut à Munich. A.-M. B.

Bibl. : Kalcher, *Führer durch Landshut;* Landshut, 1887, 2e éd. — Staudenraus, *Chronik der Stadt Landshut;* Landshut, 1832, 3 vol. — Wiesend, *Topographische Geschichte von Landshut*, 1858.

LANDSKNECHT (V. Lansquenet).

LANDSKRON. Ville de Bohême, sur un embranchement du ch. de fer d'Olmutz à Bœhmisch-Trubau ; 5,400 hab. Manufacture de tabac, cotonnades, tapis, etc.

LANDSKRON. Château sur une ramification du Blauen, l'un des chaînons du Jura suisse, à la frontière de la Suisse et de l'Alsace. Après avoir appartenu à une famille noble de ce dernier pays, qui fit la guerre aux Suisses et dont le dernier rejeton fut tué à la bataille de Saint-Jacques en 1444, il passa avec l'Alsace à la France, fut fortifié sous Louis XIV et servit quelque temps de prison d'Etat. Il fut détruit lors de la première invasion des alliés en France. Ses ruines, qui couronnent un monticule en forme de cône, s'aperçoivent de loin et offrent un très beau coup d'œil sur le Jura, l'Alsace et les Vosges.

LANDSKRONA. Ville maritime de Suède, læn de Malmœ, sur un promontoire riverain du Sund ; 12,000 hab. Bon port ; constructions navales ; raffinerie de sucre, fonderie de fer, cuirs, lainages, etc. Importation de sucre, houille, sel, machines ; exportation de grains et farines (vers l'Angleterre), bois, bétail, etc. Les entrées dépassent 200,000 tonnes. Fondée en 1410 par des moines carmélites allemands, elle fut longtemps fortifiée. Le 14 juil. 1677, les Suédois y vainquirent les Danois. La citadelle, bâtie dans l'île Græen, a été rasée en 1870.

LANDSMANNSCHAFT. Nom des plus anciennes associations d'étudiants des universités allemandes (V. Université et Etudiant).

LANDSTAD (Magnus-Brostrup), poète norvégien, né à Maasœ en 1802, mort à Christiania en 1880. Fils d'un pasteur de campagne, il fit toutes ses études dans la maison paternelle jusqu'à son entrée à l'université, où il s'inscrivit à la faculté de théologie. Précepteur d'abord, puis pasteur en divers endroits, il garda de son éducation première un goût très vif pour la nature et pour la poésie populaire, que, mieux que d'autres, il pouvait comprendre. En 1876, il prit sa retraite et vint, l'année suivante, s'établir à Christiania, où il passa les dernières années de sa vie. Son œuvre la plus importante est un *Recueil de chansons et mélodies populaires norvégiennes* (Norske folkviser, 1853), dans lequel il reproduit les chansons, telles qu'il les a entendues de la bouche des paysans, avec leurs particularités dialectales. Landstad s'est occupé aussi activement de la publication du *Livre des psaumes de l'église de Norvège* (Kirkesalmebog, 1869) qui a été adopté dans la plupart des églises du pays. Depuis il a fait paraître un volume de *Chants et Poésies* (1878) et quelques autres œuvres de moindre importance. Th. C.

LANDSTHING. Nom de la Chambre haute en Danemark (V. Constitution, t. XII, p. 687).

LANDSTHUL. Ville de Bavière, prov. du Palatinat rhénan ; 3,800 hab. Située au croisement des ch. de fer de Neunnkirchen à Worms et à Küsel, elle possède des carrières. A l'E. sont les ruines du château où périt Franz de Sickingen, succombant sous la coalition des princes (1523).

LANDSTURM (V. Armée).

LANDTAG. Ce mot correspond au terme français d'*Etats*, désignant les assemblées périodiques des représentants du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

peuple ou des diverses classes sociales ; il désigne aussi bien les États provinciaux que ceux de l'État entier. On trouvera des détails sur le Landtag des pays allemands dans l'art. Constitution. En Autriche, le Landtag désigne la représentation parlementaire de chacun des pays de la couronne, par opposition à l'assemblée représentative de l'ensemble de la monarchie.

LANDTMARSKALK, *grand maréchal de la Diète*, titre que le président de l'ordre équestre et nobiliaire portait en Suède au temps de la Diète des Etats (*Stând-Riksdag*), et qu'il porte encore en Finlande dans la Diète actuelle (*Landtdag*). — Emprunté à l'Allemagne, ce titre apparaît en Suède en 1625 ; les fonctions du landtmarskalk sont déterminées par la loi organique de l'ordre équestre (*riddarhus-ordning*), de 1626. Choisi par le roi pour chaque Riksdag, le landtmarskalk devait convoquer l'ordre, lui faire connaître les propositions du roi, conduire les délibérations, recueillir les votes, veiller à la rédaction des décisions, et les faire exécuter quand le roi les avait sanctionnées ; il était aussi le porte-parole de son ordre. — Pendant l' « ère de la liberté » (1719-31), le landtmarskalk passa à la nomination de la noblesse même : encore fallut-il, pour être nommé, être né Suédois, appartenir à la religion évangélique, avoir droit de siège et de vote à la Chambre des chevaliers. Le plus illustre de ceux qui portèrent alors le bâton de grand maréchal de la Diète fut Arvid Horn. — La constitution de 1772 rendit à la royauté, avec ses autres prérogatives, le droit de nommer le landtmarskalk, droit qui lui fut maintenu par la constitution de 1809 et par la loi organique du Riksdag de 1810. En cas d'empêchement du landtmarskalk, le membre le plus élevé de l'ordre devait le suppléer d'office. Le landtmarskalk était appelé à présider aussi les assemblées générales des quatre ordres réunis, qui furent autorisées depuis le Riksdag de 1856-58. — Par la loi organique du Riksdag de 1866, le titre de landtmarskalk disparut en Suède.

En Finlande, le landtmarskalk a mêmes attributions que celles de l'ancien landtmarskalk suédois : il est choisi par le prince régnant, lequel désigne également le vice-landtmarskalk.

Gaston Lévy.

LANDUDEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Plogastel-Saint-Germain ; 1,380 hab.

LANDUJAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort-sur-Meu, cant. de Montauban ; 1,083 hab.

LANDUNVEZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau ; 1,633 hab. Petit port à 3 kil. à l'O.-S.-O., sur la Manche, au village d'Argenton. C'est là que se trouve la limite conventionnelle de la Manche et de l'Atlantique, marquée par un rocher, le Four, situé vis-à-vis, à 3 kil. au large ; un phare y est élevé. Fabrique de soude ; pêche. Poste sémaphorique. — Sur le territoire de la commune, église collégiale de Kersaint (XVe siècle), but de pèlerinage ; ruines du château de Trémazan (XIIIe siècle) ; Tanneguy du Châtel, favori de Charles VII, y naquit. Dolmen et menhir d'Argenton (mon. hist.). C. Del.

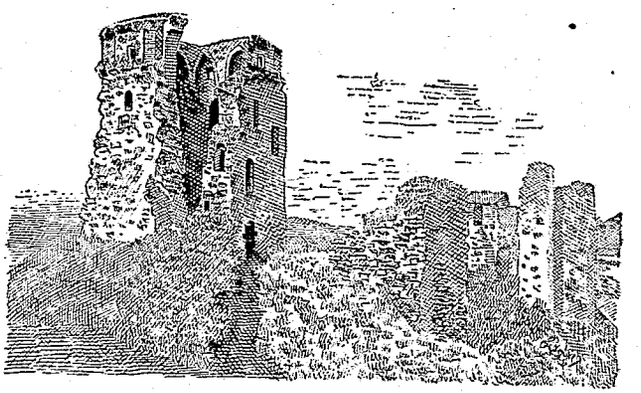

Ruines du château de Trémazan.

LANDWEHR (V. Armée).

LANDZÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 76 hab.

LANE (La). Rivière de France (V. Indre-et-Loire, t. XX, p. 742).

LANE (Sir Ralph), marin anglais, mort à Dublin en oct. 1603. Il prit part à l'expédition de Richard Grenville dans l'Amérique du Nord (1585). Une colonie fut fondée sur la côte de la Caroline du Nord, et nommée la Virginie. Lane en fut nommé gouverneur, mais les colons tombèrent bientôt dans une épouvantable misère et Francis Drake dut les rapatrier en 1586. Lane fut employé ensuite à la défense des côtes, prit part à diverses expéditions sur les côtes du Portugal et contribua à la répression de la rébellion d'Irlande en 1594. Il avait été créé baronnet en 1593. R. S.

LANE (Jane), héroïne anglaise, morte le 9 sept. 1689. Elle est célèbre par le courage et le sang-froid qu'elle déploya pour sauver Charles II après la bataille de Worcester (1651). Déguisé en domestique, il la prit en croupe et gagna à cheval Abbots Leigh, puis Trent, d'où il put passer en France. Elle vint à Paris un mois après l'arrivée du roi et fut bien reçue à la cour. Puis elle entra au service de la princesse d'Orange. A la Restauration, elle reçut une pension et épousa sir Clément Fisher. On a son portrait par Lely. R. S.

LANE (Richard-James), graveur anglais, né en 1800, mort le 21 nov. 1872. Élève de Heath, il excella dans la lithographie. Parmi ses planches d'un fini très délicat, une série de croquis de Gainsborough (dont il était petit-neveu) et de Lawrence. Lithographe de la cour, il a reproduit aussi les nombreux portraits de la famille royale d'après Winterhalter. Possédant une large connaissance des choses de l'art, il a tenu avec distinction l'emploi de professeur d'eau-forte au musée de Kensington. A. de B.

LANE (Edward-William), philologue anglais, né à Hertford le 17 sept. 1801, mort le 10 août 1876. Il séjourna longtemps en Egypte (1825-28, 1833-35 et 1842-49) et y recueillit les matériaux d'ouvrages qui ont rendu son nom célèbre : *Account of the manners and customs of the modern Egyptians* (Londres, 1836, 2 vol.), une traduction excellente des *Mille et une Nuits* (1838-40) enrichie de notes précieuses qui ont été rééditées à part sous le titre de : *Arabian Society in the Middle Ages*, par P. Lane-Poole (1883) ; *Selections from the Kur-an* (1843), un monumental *Arabic-English Lexicon* édité aux frais du duc de Northumberland (1863-92) ; enfin une *Description de l'Egypte*, illustrée de 101 dessins à la sépia qui est jusqu'ici demeurée en manuscrit (British Museum) à cause des frais énormes qu'entrainerait sa publication. Lane avait été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions en 1864. R. S.

Bibl. : S. Lane-Poole, *Life of Edward-William Lane* ; Londres, 1877.

LANE-POOLE (Stanley), orientaliste anglais, né à Londres le 18 déc. 1854, petit-neveu du précédent. Il est l'auteur de travaux remarquables sur la numismatique, dont les principaux sont : *Essays in Oriental Numismatics* (1872-1877, 2 vol.) ; *Coins of the Urtuki Turkomans* (1875) ; *Coins and Medals their place in History and Art* (1885). Citons encore de lui : *le Koran, sa poésie et ses lois* (1882), dans la *Bibliothèque elzévirienne* ; *Social Life in Egypt* (1883) ; *The Art of the Saracens* (1886) ; *The Moors in Spain* (1886) ; *Turkey* (1888) ; *The Barbary Corsairs* (1890), une importante

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Life of Stratford Canning (1888, 2 vol.) et ses *Catalogue of the Mohammedan Coins in the Bodleian library* (1888), et *Catalogue of the Oriental and Indian Coins in the British Museum* (1875–90, 12 vol.), ce dernier couronné par notre Académie des inscriptions.

LANÉRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien ; 56 hab.

LANESPÈDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 405 hab.

LANESSAN (Jean-Marie-Antoine de), homme politique et naturaliste français contemporain, né à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) le 13 juil. 1844. Il commença ses études de médecine à Bordeaux, puis entra dans le service de la marine en 1862 et passa huit années sur le littoral occidental de l'Afrique et sur les côtes de la Cochinchine. Au début de la guerre de 1870, il s'engagea comme chirurgien-major dans les mobilisés de la Charente-Inférieure. Reçu docteur en médecine en 1872, agrégé de la faculté de Paris en 1876, il entra en 1879 au Conseil municipal de la capitale et fut réélu en 1881 ; il s'y montra partisan de l'autonomie communale et contribua au maintien du grand prix de Paris pour les courses de chevaux. Il fut élu en août 1881 membre de la Chambre des députés, à titre de candidat radical du Ve arrondissement, et, fin octobre, fonda le *Réveil*, qu'il abandonna en févr. 1882 pour prendre la direction de la *Marseillaise*. Il ne la conserva que peu de temps, mais continua à collaborer à des journaux républicains. A la Chambre, de Lanessan abandonna le groupe de l'extrême gauche pour se rapprocher de l'Union républicaine ; il fut réélu député le 18 oct. 1885, au scrutin de liste, par 287,890 voix sur 414,360 votants. En 1886, il fut chargé d'une mission ayant pour objet d'étudier la situation commerciale des colonies françaises en vue de préparer leur participation à l'exposition de 1889. Du voyage qu'il fit ainsi, il rapporta les éléments de trois livres : *la Tunisie* (Paris, 1887, in-8) ; *l'Expansion coloniale de la France* (Paris, 1888, in-8) ; *l'Indo-Chine française* (Paris, 1889, in-8). En sept. 1889, il fut réélu député du Ve arrondissement de Paris par 4,875 voix contre 4,368 données à M. Lenglé, candidat boulangiste. Enfin, au mois de mai 1891, il fut nommé gouverneur général de l'Indo-Chine, avec concentration entre ses mains des divers pouvoirs civils et militaires. Les services rendus par lui dans cette haute situation ont été appréciés très contradictoirement ; en 1892, il y eut rupture entre lui et l'amiral Fournier. Il fut révoqué le 29 déc. 1894, en raison de ses relations avec le journaliste Canivet, directeur du *Paris*, et publia son apologie : *la Colonisation française en Indo-Chine* (Paris, 1895, in-12).

M. de Lanessan a publié une série d'ouvrages d'histoire naturelle remarquables : *Du Protoplasma végétal* (Th. d'agrég., 1876) ; *Manuel d'histoire naturelle médicale* (Paris, 1879-81, 2 vol. in-18, fig.) ; *Etudes sur la doctrine de Darwin* (Paris, 1881, in-12) ; *Traité de zoologie. Protozoaires* (Paris, 1882, gr. in-8, fig.) ; *la Botanique* (Paris, 1882, in-18) ; *Flore de Paris* (Paris, 1884, in-18), etc. Dr L. Hn.

LANET (Pêche). Cet engin, principalement en usage à Dieppe, consiste en une sorte de carrelet monté sur un cercle en fer de 2 m. de diamètre ; quatre cordelettes suspendent le lanet et se réunissent à une corde qui est tenue à la main. On donne aussi le nom de lanet à un petit truble monté sur une raquette (V. Haveneau).

LANET. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet ; 226 hab.

LANEUVELOTTE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Nancy ; 242 hab.

LANEUVEVILLE-AUX-BOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville ; 429 hab.

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas ; 1,463 hab. Produits chimiques et salines.

LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 268 hab.

LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 307 hab.

LANEUVILLE-AU-RUPT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 334 hab.

LANEUVILLE-SUR-MEUSE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay ; 598 hab.

LANFAINS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Plœuc ; 1,593 hab.

LANFRANC, archevêque de Canterbury, né vers 1005, mort le 24 mai 1089. Fils d'un jurisconsulte de Pavie, de rang sénatorial, de bonne heure célèbre à cause de sa science et de son éloquence, il fonda en 1039 une école à Avranches. Accompagné d'un de ses compatriotes (son fils, dit-on), nommé Paul (plus tard abbé de Saint-Albans), il entra comme moine dans l'abbaye du Bec, dont l'abbé et fondateur, Helluin, lui donna en 1045 la dignité de prieur. Là, il ouvrit une école qui fut bientôt fameuse dans tout l'Occident ; il y eut pour élèves une foule de personnages plus tard éminents dans l'Eglise : deux évêques de Rochester, un archevêque de Rouen, le futur pape Alexandre II, etc. En 1050, il se rendit à Rome, avec une mission de Guillaume, duc de Normandie, qui était désireux d'obtenir une dispense pour son mariage avec Mathilde. Il y combattit, devant un concile, l'hérésie de Bérenger de Tours qu'on l'accusait de partager. Dès lors, il ne cessa point de lutter contre Bérenger, par la parole et par la plume, notamment au concile de Latran (1059) et dans son livre si célèbre : *De Corpore et sanguine Domini*. C'est au mois de juin 1066 qu'il quitta le monastère du Bec, pour devenir, à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Etienne de Caen. Quelle qu'ait été sa part dans les négociations entre Rome et le duc de Normandie qui précédèrent l'expédition de 1066 et la conquête de l'Angleterre, Lanfranc fut élu archevêque de Rouen en août 1067. Mais il refusa ; il est probable qu'il avait en vue une récompense plus haute. Après la déposition de l'archevêque anglo-saxon, Stigand (1070), Guillaume le Conquérant lui fit accepter en effet le siège primatial de Canterbury.

Archevêque de Canterbury, Lanfranc resta le premier conseiller de Guillaume et ne cessa jamais d'agir d'accord avec lui. Il contribua beaucoup à rattacher l'Eglise anglaise aux Eglises du continent ; il la peupla d'étrangers ; il y introduisit l'habitude du célibat ; il conseilla sans doute cette mesure capitale : la constitution de tribunaux ecclésiastiques à côté des tribunaux laïques. Il convoqua souvent des synodes, mais des synodes exclusivement composés de gens d'Eglise, bien différents de ces assemblées saxonnes où clercs et laïques délibéraient en commun sur toutes les questions, même sur les questions ecclésiastiques. Avec Rome, ses relations furent fréquentes : il visita Grégoire VII en 1076, mais il obéissait plutôt au roi qu'au pape, et c'est en vain que Grégoire l'ajourna en 1082 à comparaître devant lui, sous peine de suspension. Canterbury lui doit beaucoup ; outre qu'il défendit très énergiquement les droits de son siège contre les prétentions de Thomas, métropolitain d'York, il fit reconstruire son église cathédrale, brûlée en 1067 ; il dota en outre la ville de deux hôpitaux et de l'église de Saint-Grégoire. — Pendant les voyages du Conquérant en Normandie, il exerça plusieurs fois en Angleterre une sorte de régence. C'est lui qui couronna Guillaume le Roux (sept. 1087). Son dernier acte fut, en nov. 1088, de prendre part, et une part très active, au jugement de Guillaume de Saint-Calais, évêque de Durham, accusé de rébellion. — Ses écrits ont été publiés par Luc d'Achery, à Paris, en 1648, en un volume in-fol. (Cf. *Maxima Bibliotheca patrum*, t. XVIII, Lyon, 1677, in-fol., et le t. CL de la *Patrologie* de Migne). Il n'est pas l'auteur de l'*Elucidarium* qui lui a été souvent attribué et que Giles a imprimé parmi ses œuvres complètes, dans la série des *Patres ecclesiæ anglicanæ* (Londres, 1844, 2 vol. in-8). L.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Bibl. : J. de Crozals, *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ;* Paris, 1877, in-8. Cf. *Revue historique*, X, 180. — *Revue des questions historiques*, 1881, XXX, pp. 329-382. — *Dictionary of national biography*, 1892, XXXII, p. 89.

LANFRANC, célèbre médecin italien du XIIIe siècle, de la famille des Lanfranchi de Pise. Chassé de la péninsule par la querelle des guelfes et des gibelins, il se réfugia d'abord à Lyon, où il écrivit la *Petite Chirurgie ;* il vint à Paris en 1295 et y fut admirablement accueilli par le doyen Passavant et par les étudiants. C'est à la demande des professeurs de médecine et en l'honneur de Philippe le Bel qu'il écrivit la *Grande Chirurgie*. C'était un chirurgien aussi prudent qu'éclairé; il a beaucoup contribué à la rénovation de la chirurgie en France. Les deux *Chirurgies* de Lanfranc font partie de la *Collectio chirurgica veneta* dans les éditions qui se succédèrent de 1498 à 1546 ; une édition française a été imprimée en 1490. Dr L. Hn.

Collyre de Lanfranc. — Le collyre de Lanfranc est plutôt une *mixture* ou *solution cathérétique* qu'on emploie rarement pour les yeux, en ayant soin alors de la filtrer et de ne l'employer que très limpide. C'est une très ancienne préparation, qui n'a été que très légèrement modifiée ; dans la formule primitive, il y entrait de l'eau distillée de plantain et de l'eau distillée de rose. Voici la formule adoptée par le Codex de 1884 :

Aloès	5 gr.
Myrrhe	5 —
Sous-acétate de cuivre	10 —
Sulfure jaune d'arsenic officinal	15 —
Eau distillée de rose	380 —
Vin blanc	1.000 —

On met dans un mortier en verre toutes les substances solides, réduites en poudres impalpables ; on ajoute le vin blanc, puis l'eau de rose. On conserve le mélange dans un flacon bouché qu'on agite chaque fois au moment d'en faire usage. Le collyre de Lanfranc est donc, en réalité, un *vin arsenical cuivreux*. Il ne s'emploie qu'à l'extérieur dans les ulcères de mauvaise nature et s'applique avec un tampon, en lavages ou même en injections détersives. Ed. B.

LANFRANCO ou **LANFRANCHI** (Giovanni), peintre italien, né à Parme en 1580 ou 1581, mort à Rome en 1647. Envoyé très jeune encore à Plaisance, comme page du marquis de Montalbo, il montra de si singulières dispositions pour la peinture, que son maître le fit lui-même entrer dans l'atelier d'Augustin Carrache, alors employé à Parme par le duc Ranuccio Farnèse. Là le jeune homme se forma rapidement, non seulement par les leçons de son maître, mais par des copies attentives des œuvres de Corrège. A la mort d'Augustin (1602), Lanfranco alla s'enrôler à Rome parmi les aides d'Annibal Carrache, et il est probable que celui-ci l'employa à peindre quelques figures dans la grande galerie du palais Farnèse. Déjà connu des amateurs par sa remarquable facilité, il fut appelé en 1607 par le marquis Sannesio, qui le chargea de décorer sa ville de Borgo Santo Spirito: Lanfranco y peignit plusieurs fresques de l'*Histoire de Samson* et une *Nativité*, tableau d'autel, dont le curieux effet de lumière était imité directement de Corrège. Annibal mourut à son tour, et Lanfranco, désormais indépendant, alla passer une année entière à Plaisance ; il y peignit différents tableaux pour son ancien maître, le marquis de Montalbo, et pour l'église Santa Maria in Piazza une fresque dans la coupole, qui représente des *Anges dans une gloire*. On peut dire que l'exécution de cette fresque lui révéla à lui-même le genre de peinture pour lequel il était le mieux doué : les vastes décorations plafonnantes à la manière des coupoles de Corrège. Aussi, de retour à Rome, chercha-t-il aussitôt à se faire donner des commandes de ce genre; il y réussit aisément : Buongiovanni le chargea d'abord de peindre une *Assomption* sur la voûte de la chapelle de sa famille à Sant'Agostino ; puis le cardinal Alessandro Montalto, après bien des difficultés suscitées par le Dominiquin à qui avait été d'abord attribuée l'entreprise, confia à Lanfranco la décoration de la coupole de Sant'Andrea del Valle. Il travailla quatre ans (1621-25) à cette œuvre considérable, et lorsque apparut ce *Paradis* d'opéra, dans sa magnifique lumière dorée, l'effet en fut si grand qu'un moment l'habile compatriote de Corrège balança la renommée du Dominiquin lui-même, qui venait d'achever dans le chœur de la même église ses fameuses fresques de *la Mort de saint André*. Bientôt Lanfranco fut appelé à Naples (1631), pour y peindre la coupole du Gesù Nuovo. Le travail était à peine achevé qu'un incendie le détruisit : aussitôt, avec sa facilité et sa promptitude merveilleuses d'exécution, il le recommença. Infatigable, il accepta la tâche de décorer l'église de la chartreuse de San Martino, celle des Santi Apostoli, la chapelle du palais du comte de Monterey, gouverneur espagnol de la ville, enfin la coupole de la chapelle du Trésor, à la cathédrale, où le Dominiquin avait déjà ébauché quelques figures. De retour à Rome en 1646, il fut aussitôt chargé de peindre une grande *Annonciation* dans la tribune de l'église San Carlo de'Catenati. Il prépara même des esquisses pour la Loge de la Bénédiction au Vatican, mais la malveillance de quelques familiers d'Innocent XI l'empêcha de donner suite à ce grand projet de décoration. Lanfranco mourut dans la riche villa qu'il s'était fait bâtir hors de la Porta San Pancrazio ; il fut enterré à Santa Maria del Trastevere.

Beaucoup d'églises d'Italie et la plupart des grands musées contiennent des œuvres de ce peintre fécond ; on peut citer parmi les principales, outre celles qui ont déjà été signalées : dans la cathédrale de Plaisance, *le Pape Innocent Ier reconnaissant le corps de saint Alexis*, *Saint Conrad dans le désert ;* à Parme, *le Paradis*, tableau d'autel dans l'église d'Agnissanti ; à Rome, les figures décoratives de la chapelle de Saint-Pierre où se trouve la Pietà de Michel-Ange ; *Saint Pierre et saint Paul après le martyre* (église San Sebastiano) ; *la Vierge donnant un collier à sainte Thérèse* (église San Giuseppe) ; *la Délivrance de saint Pierre* (palais Colonna) ; *la Cène* (palais du Quirinal) ; *le Conseil des Dieux* (villa Borghèse) ; à Florence, *le Portrait de l'artiste* (musée des Offices) ; *l'Assomption*, *Sainte Marguerite de Cortone* (palais Pitti) ; à l'Académie de Venise, *Saint Louis servant les pauvres ;* au musée de Naples, *la Vierge et le Christ délivrant une âme du Purgatoire*, *Satan enchaîné par les Anges*, *Sainte Marie l'Egyptienne*, *Herminie revêtue des armes de Clorinde ;* au musée du Louvre, *Agar dans le désert*, *Séparation de saint Pierre et de saint Paul*, *le Couronnement de la Vierge ;* au musée de Berlin, *Sainte Marie-Madeleine ;* au musée de Dresde, *les Sorciers ;* à la Pinacothèque de Munich, *Agar dans le désert*, *le Christ au mont des Oliviers ;* au musée de Madrid, *les Funérailles de Jules César*, etc.

Lanfranco avait appris, avec Augustin Carrache, la gravure à l'eau-forte aussi bien que la peinture. Lors de son premier séjour à Rome, il travailla avec Listo Bardalocchio, son compatriote, à une publication des Loges de Raphaël, dédiée à Annibal Carrache, qui porte le titre suivant : *Historia del testamento Vecchio dipinta in Roma nel Vaticano da Raffaelle di Urbino, et intagliata da S. Badalocchio et Giovanni Lanfranchi Parmigiani.* Sur les 57 feuilles, 28 sont de la main de Lanfranco. On connaît encore de lui trois estampes authentiques : *Sainte Marie l'Egyptienne en prière*, *le Triomphe d'un empereur romain et un général romain distribuant des couronnes à ses soldats* (d'après un tableau qui se trouve au musée de Madrid). E. Bertaux.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell'Italia ;* Milan, t. V. — Pistolesi, *Descrizione di Roma.* — Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles*, Ecoles de Parme et de Modène. — Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. XVIII.

LANFRANCUS, architecte italien qui commença en 1099 la reconstruction de la cathédrale de Modène. Il dirigeait encore les travaux en 1106, lors de la consécration de l'autel Saint-Géminien par le pape Pascal. Son pays d'orgine est encore inconnu : les uns lui donnent, sans motif, le surnom de Tacci et le disent Italien, les autres lui imposent le prénom de Wilhelm et en font un Allemand.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Bibl. : Campori, *Gli Artisti negli stati Estensi* ; Modène, 1855, in-8. — Mothes, *Die Baukunst des Mittelalters in Italien* ; Iéna, 1884, t. II.

LANFRANI (Jacopo), architecte et sculpteur vénitien du XIVe siècle. D'après Vasari, il aurait été, comme Jacobello et Pietro Paolo delle Massegue, l'élève de deux Siennois, Agostino et Agnolo. Il construisit et décora de sculptures les deux églises de Sant'Antonio, à Venise, et de San Francesco à Imola, qui, toutes deux, sont aujourd'hui détruites. La seule œuvre de Lanfrani qui subsiste est le *Tombeau du jurisconsulte Taddeo Pepoli* (1337), dans l'église de San Domenico à Bologne.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, t. I. — Perkins, *les Sculpteurs italiens*, trad. Haussoullier, t. II.

LANFREY (Pierre), écrivain et homme politique français, né à Chambéry le 26 oct. 1828, mort à Pau le 15 nov. 1877. Fils d'un ancien officier de Napoléon, il fut élevé au collège des jésuites de Chambéry, puis au lycée Bonaparte, à Paris. Il signala dès l'enfance la tournure anticléricale de son esprit et, après avoir employé plusieurs années à étudier le droit, la philosophie, l'histoire, appela sur lui l'attention du grand public par plusieurs ouvrages où ses tendances rationalistes, comme son amour de la liberté, se manifestaient avec la plus éloquente énergie : *l'Eglise et les philosophes au XVIIIe siècle* (1855) ; *Essai sur la Révolution française* (1858), d'une critique pénétrante ; *Histoire politique des papes* (1860) ; *Lettres d'Everard* (1860), roman social sous forme de lettres ; *Histoire politique des papes* (1860) ; *le Rétablissement de la Pologne ; Etudes et portraits politiques* (1863). Il entreprit ensuite, dans sa belle *Histoire de Napoléon Ier* dont le premier volume parut en 1867, de détruire par une critique rigoureuse la légende impériale si complaisamment entretenue en France jusqu'à nos jours et, sans souci des préjugés ou des intérêts qu'il froissait, poursuivit virilement son œuvre jusqu'au cinquième volume, dans lequel il a pu raconter les préliminaires de la guerre de Russie (1875). La mort ne devait malheureusement pas lui permettre d'achever cette œuvre réparatrice. Après la guerre de 1870, pendant laquelle il servit dans les mobiles de la Savoie et se montra injuste envers Gambetta, il fut envoyé (8 févr. 1871) par le dép. des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, où il s'associa à la gauche républicaine et soutint le gouvernement de Thiers, qui le nomma ambassadeur à Berne (9 oct. 1871). A l'avènement de l'Ordre moral (1873), il résigna ses fonctions diplomatiques et vint reprendre son siège à Versailles, où il contribua, comme vice-président de la gauche républicaine, à l'organisation de la République. Il fut élu sénateur inamovible le 15 déc. 1875. Mais la maladie à laquelle il devait succomber le tint dès lors à peu près constamment éloigné des affaires publiques. On a publié ses *Œuvres complètes* (1879 et suiv., 12 vol.) et sa *Correspondance* (2 vol.). A. Debidour.

LANFROICOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny ; 286 hab.

LANG (Karl-Heinrich, chevalier), historien allemand, né à Balgheim (Bavière, prov. de Souabe) le 7 juil. 1764, mort près d'Ansbach le 26 mars 1835. Il fit sa carrière dans l'administration wurttembergeoise, prussienne d'Ansbach et bavaroise ; ses principaux écrits sont : *Historische Entwickelung der deutschen Steuerverfassung* (Berlin, 1793) ; *Historische Prüfung des vermeintlieben Alters der deutschen Landstænde* (Gœttingue, 1796) ; *Neuere Geschichte des Fürstentums Baireuth* (1798-1811, 3 vol.) ; *Regesta Bavarica* (Munich, 1822-28, 4 vol.) ; une fantaisie humoristique, *Hammelburger Reisen in elf Fahrten* (1818-33 ; rééd., 1882). Ses mémoires posthumes (Brunswick, 1841, 2 vol. ; rééd., Munich, 1881) sont sujets à caution.

LANG (John-Dunmore), écrivain écossais, né à Greenock en 1799, mort en 1878. Sorti de l'université de Glasgow, l'Eglise écossaise l'envoya à Sydney, en Australie. Il s'y fit une situation influente grâce aux journaux qu'il y fonda, contribua puissamment à la colonisation du pays en y attirant d'honnêtes artisans d'Ecosse, et poussa efficacement le gouvernement anglais à prendre possession de la Nouvelle-Zélande. On a de lui beaucoup d'écrits historiques et économiques, sans compter ses sermons.

LANG (Heinrich), théologien protestant allemand, né à Frommen, près de Balingen (Wurttemberg), mort à Zurich le 13 janv. 1876. Elève de Baur, il fut pasteur en Suisse, à Wartau (1848), Meilen (1863) et Zurich (1871). Il a propagé les idées libérales et les résultats de la critique scientifique par sa revue, *Zeitstimmen für die reformierte Schweiz* (1859-72), que continua la *Reform*, par ses livres et par ses sermons très admirés (Saint-Gall, 1853) ; *Religiœse Reden* (Zurich, 1873-74, 2 vol.).

Bibl. : Biedermann, *H. Lang* ; Zurich, 1876.

LANG (Heinrich), peintre allemand, né à Ratisbonne le 24 avr. 1838, élève de F. Voltz. Il s'est voué à la peinture des chevaux et de la cavalerie militaire ; citons ses *Chevaux de la Puszta* (1866) ; *Courses à Longchamp ; Bataille de Sedan*, *Attaque des chasseurs d'Afrique à Floing*, etc.

LANG (Andrew), littérateur anglais contemporain, né à Selkirk, en Ecosse, le 31 mars 1844. Il étudia à Oxford, professe à l'université écossaise de Saint Andrew, édite le *Longman's Magazine* et préside la Société londonienne du Folk-lore. On a de lui des vers élégants, des romans ingénieux, quantité d'essais critiques sur les sujets les plus divers. Très au courant du mouvement littéraire en France, M. Lang a plus d'une fois puisé dans nos auteurs des éléments imprévus d'originalité. Il s'est fait une grande réputation d'écrivain et une plus grande encore de mythologue et de bibliophile. Parmi ses écrits on cite : *Ballads of old France* (1872) ; *Helen of Troy* (1883), poème épique ; *Customs and Myths* (1885, 2e éd.) ; *Letters to dead Authors* (1886) ; *In the wrong paradise* (1886) ; *Myth, ritual and religion* (1887, 2 vol.) ; *Prime Prigio* (1889) ; *Letters in literature* (1889) ; une traduction d'Homère, etc.

LANGADOIS. Ancien pays de France, compris dans la Basse-Auvergne, sur les deux rives de l'Allier, et correspondant à peu près au cant. de Langeac (Haute-Loire).

LANGAGE. I. Physiologie (V. Voix).
II. Philosophie (V. Parole et Signe).
III. Linguistique (V. Linguistique).
IV. Télégraphie (V. Télégraphie).

LANGALLERIE. Château de la com. de Saint-Quentin-de-Caplong (Gironde), qui donne son nom à un vin rouge renommé (V. Vin).

LANGALLERIE (Philippe de Gentils, marquis de), aventurier français, né à Lamotte-Charente vers 1656, mort prisonnier au château de Raab (Hongrie) le 20 juin 1717. Ne pouvant obtenir un commandement en chef de Louis XIV et très indiscipliné, il passa au service de l'Empire, puis de la Pologne. Après un séjour à Cassel, il vint à La Haye où il négocia un accord avec l'agha turc, à l'effet d'armer une flotte au nom du sultan et de s'emparer de l'Italie. Arrêté à Stade par ordre de l'empereur, il fut emprisonné à Raab où il mourut. On ne sait si les *Mémoires* publiés sous son nom à La Haye (1743, in-8) sont authentiques, mais il a laissé lui-même un *Manifeste* (Cologne, 1707, in-4) et *la Guerre d'Italie* (Cologne, 1709, 2 vol. in-12). H. Monin.

LANGAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort-sur-Meu, cant. de Bécherel ; 649 hab.

LANGAST. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Plouguenast ; 1,348 hab. Moulins. Eglise du XVe siècle.

LANGBAINE (Gerard), *l'Aîné*, philologue anglais, né à Barton en 1609, mort à Oxford le 10 févr. 1658. Vicaire de Crosthwaite (1643), prévôt de Queen's College d'Oxford (1646). Ouvrage principal : édition renommée du *Traité du sublime* de Longin (1636) avec une traduction latine. Langbaine témoigna une opposition très vive aux Parlemen-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

taires, mais il dut à sa réputation d'érudit de n'être pas inquiété. R. S.

LANGBAINE (Gerard), bibliographe et critique anglais, fils du précédent, né à Oxford le 15 juil. 1656, mort à Oxford le 23 juin 1692. Il eut une jeunesse fort dissipée, puis vécut retiré près d'Oxford, s'occupant exclusivement de bibliographie et de critique dramatiques. En nov. 1687, il publia sous le titre : *Momus triumphans or the Plagiaries of the english stage*, un catalogue des pièces de théâtre anglaises, qui contenait l'indication de tous les plagiats relevés par lui ou avant lui et qui eut un tel succès qu'il en donna dès le mois suivant une seconde édition sous ce nouveau titre : *A New Catalogue of the english plays* (Londres, 1688, in-4). Cette dernière servit de base à son ouvrage bien connu : *An Account of the English dramatic poets* (Oxford, 1691, in-8 ; 2e éd. par Ch. Gildon, 1699); on y trouve, à côté de critiques intéressantes et de précieux renseignements bibliographiques, pas mal d'erreurs de détails.

LANGBEIN (August-Friedrich-Ernst), poète allemand, né à Radeberg, près de Dresde, le 6 sept. 1757, mort à Berlin le 2 janv. 1835. Il étudia le droit à Leipzig, fut ensuite greffier à Hain, avocat à Dresde et employé aux archives secrètes. En 1800, il s'établit à Berlin, et il fut nommé, en 1820, membre de la commission de censure pour les ouvrages littéraires. Les anthologies ont gardé, de ses nombreux écrits, quelques poésies satiriques et quelques contes en vers. Il avait recueilli lui-même, peu de temps avant sa mort, ses œuvres complètes en 31 vol. (Stuttgart, 1835–1837). Ses poésies parurent, en édition complète, en 4 vol. (Stuttgart, 1854); Tittmann en a donné un choix dans sa *Bibliothek humoristischer Dichtungen*, au 11e vol. (Halle, 1872). A. B.

LANGDALE (Marmaduke, lord), général anglais, né vers 1598, mort à Holme le 5 août 1661. Catholique et royaliste ardent, il leva un régiment pour la cause du roi en 1643. En 1644, il battit la cavalerie écossaise à Corbridge, en 1645, le colonel Rossiter à Melton Mowbray et leva le siège de Pontefract. Mais à Naseby, après une brillante résistance, il fut complètement défait par Cromwell. Il essaya de rejoindre Montrose en Ecosse, mais ses troupes furent dispersées à Sherburn, puis à Carlisle. Il se réfugia en France (1646). En 1648, il reprit la campagne, surprit Berwick, mais à Preston il eut à supporter tout l'effort de l'armée de Cromwell et dut plier après une résistance qui excita l'admiration des vainqueurs. Fait prisonnier à Nottingham, il s'échappa au moment d'être condamné à mort et revint en France. Charles II le dépêcha en 1649 dans l'île de Man au secours du comte de Derby. Puis Langdale, avide de combats, entra au service de Venise, se distingua à la défense de Candie, vint en Hollande, où il proposa au gouvernement de s'emparer de Newcastle et de Tynemouth et prit part au complot de 1658. Charles II lui conféra la pairie (4 févr. 1658). R. S.

LANGE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay; 821 hab.

LANGE (Wilhelm), mathématicien danois, né à Helsingör le 15 janv. 1624, mort à Copenhague le 22 mai 1682. Professeur de mathématiques à l'université de Copenhague (1650), il fut attaché à l'éducation du prince héritier (1656), puis chargé de fonctions judiciaires (1660). Il a donné des *Exercitationes mathematicæ* (astronomiques; Copenhague, 1653), et deux livres *De Veritatibus geometricis* avec une *Lettre à Meibomius* (1656).

LANGE (Joachim), théologien et philosophe allemand, né à Gardelegen le 26 oct. 1670, mort à Halle le 7 mai 1744. Il est surtout connu comme champion du piétisme, qu'il défendit contre le théologien luthérien Valentin Lœscher, dans son *Antibarbarus orthodoxiæ dogmatico-hermeneuticus* (1709-11), et contre le philosophe Christian *Wolff* (V. ce nom) dans divers écrits, entre autres *Causa Dei adversus Atheismum et Pseudophilosophiam, præsertim Stoicam, Spinoz. ad Wolfianam.* Il fut professeur de théologie à Halle de 1709 jusqu'à sa mort. Il a écrit lui-même sa biograghie (Halle et Leipzig, 1744) et publié divers ouvrages théologiques.

LANGE (François), peintre savoyard, né à Annecy en 1676, mort en 1756. Imitateur de l'Albane, ses figures les moins retouchées sont généralement les plus gracieuses. Il a traité surtout des sujets religieux : *la Descente du Saint-Esprit*, *la Nativité du Christ*. Membre de l'Académie de Turin, il se retira, à l'âge de soixante ans, chez les oratoriens de Bologne; là il continua à peindre dans l'intervalle de ses exercices pieux.

LANGE (Samuel-Gotthold), poète allemand, né à Halle en 1711, mort le 25 juin 1781. Fils de Joachim Lange (V. ci-dessus), il fut pasteur à Laublingen (près de Halle), puis inspecteur des églises et écoles du cercle de la Saale (1755). D'abord partisan de Gottsched, il le combattit ensuite avec son ami Pyra, s'efforçant de repousser l'introduction de la rime et de ramener le vers à son ancienne forme; ils publièrent leurs poésies sous le titre de *Thyrsis und Damons freundschaftliche Lieder* (Zurich, 1745); l'échec de la traduction rythmée des *Odes* d'Horace, publiée par Lange (Halle, 1752) et durement critiquée par Lessing, consacra l'avortement de ces tentatives. Lange a donné un recueil de lettres intéressant pour l'histoire littéraire de son temps : *Sammlung gelehrter und freundschaftlicher Briefe* (Halle, 1769–70, 2 vol.).

LANGE (Joseph), acteur et compositeur allemand, né à Wurzbourg le 1er août 1751, mort à Vienne le 18 sept. 1831. Fils d'un secrétaire de légation, il étudia d'abord la musique et la peinture; puis, aimant l'art dramatique avec passion, il s'essaya sur une scène d'amateurs où il obtint des succès, bientôt se consacra définitivement au théâtre, et devint rapidement l'un des acteurs favoris du public de Vienne, où il s'était fixé. Cela pourtant ne l'empêchait pas de continuer à cultiver la peinture et la musique. Pianiste habile, il publia des chansons et divers morceaux de musique instrumentale, et écrivit un opéra : *Adèle de Ponthieu*, qui fut très bien accueilli. Il peignit aussi plusieurs grands tableaux religieux qui sont estimés. Cet artiste épousa en 1780 la cantatrice Aloysia de Weber, dont la sœur épousa Mozart.

LANGE (Aloysia-Marie-Antoinette de Weber, Mme), cantatrice allemande, née à Mannheim, morte à Francfort en 1830. Douée d'une voix charmante, servie par un talent véritable, elle devint une des meilleures cantatrices de l'Allemagne. Elle débuta à Mannheim en 1779, puis se rendit à Vienne, où elle reçut des leçons de Mozart, que sa coquetterie fit s'éprendre d'elle, mais qu'elle ne comprit pas, si bien que celui-ci épousa sa charmante sœur Constance. Elle n'en fit pas moins de grands progrès sous sa direction, et fut engagée à l'Opéra impérial de Vienne, où elle obtint de beaux succès, succès qu'elle vit croître encore sur diverses autres scènes allemandes. Engagée de nouveau à Vienne, elle eut bientôt avec la direction des démêlés qui la firent s'éloigner en 1785 pour se rendre à Hambourg, où elle resta jusqu'en 1798. Elle se fit entendre ensuite à l'Opéra allemand d'Amsterdam, qui lui accordait un traitement très considérable pour l'époque. C'est à Vienne qu'elle avait épousé l'acteur Joseph Lange.

LANGE (Anne-Françoise-Elisabeth), actrice française, née à Gênes le 17 sept. 1772, morte à Florence le 25 mai 1816. Son père était musicien, et sa mère, née Marie-Rose Pitrot, était, en 1780, sociétaire de la Comédie-Italienne. Dès 1787, la jeune Lange, que sa rare beauté rendit célèbre dès son jeune âge, faisait partie, à Tours, de la troupe de la fameuse Montansier, et le 2 oct. de l'année suivante elle débutait avec succès à la Comédie-Française dans *l'Ecossaise* et dans *l'Oracle*. Elle quitta ce théâtre en 1791 pour suivre Talma, Dugazon, Mme Vestris, etc., à celui de la rue Richelieu, qui allait bientôt prendre le titre de théâtre de la République. Après quelques mois, elle retourna à la Comédie-Française. Cette fois, après avoir établi encore quelques rôles nouveaux, elle eut un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

succès de talent et de beauté dans la fameuse pièce de François de Neufchâteau, *Paméla* ou *la Vertu récompensée*, qui devait attirer sur la Comédie les foudres du comité de Salut public après avoir bouleversé tout Paris. On sait ce qu'il en advint: le 3 sept. au matin, l'auteur de la pièce et tous les artistes du théâtre étaient arrêtés en masse et conduits dans les différentes prisons. Grâce à certaines relations, Mlle Lange obtint d'être enfermée dans la maison de santé du docteur Belhomme, où sa captivité fut douce et d'où elle sortit après le 9 thermidor. Elle alla rejoindre alors ceux de ses camarades qui étaient déjà réunis au théâtre Feydeau, mais prit sa retraite dès le 16 déc. 1797. Une semaine après, elle épousait le fils d'un riche carrossier de Bruxelles, nommé Simons, ce qui ne l'empêcha pas de reprendre plus tard une vie de coquetterie et d'aventures. Elle rentra un instant, en 1807, à la Comédie-Française, et la quitta de nouveau presque aussitôt. C'est à cette époque qu'elle fut l'objet d'une vengeance odieuse de la part du peintre Girodet. Comme elle avait refusé à cet artiste un portrait qu'elle lui avait commandé, celui-ci ne trouva rien de mieux que de la peindre sous les traits d'une Danaé disparaissant sous une pluie d'or, et d'envoyer ce tableau au Salon, où il fit le scandale que l'on pense. On assure que c'est le chagrin qu'elle ressentit de cette injure qui causa sa mort. Arthur Pougin.

LANGE (Johann-Peter), théologien allemand, né à Sonnborn le 10 avr. 1802, mort à Bonn le 9 juil. 1884. Il fut pasteur en 1826, et professeur de théologie en 1841 à Zurich, et à partir de 1853 à Bonn. Conférencier très brillant, s'efforçant d'accommoder les doctrines chrétiennes au goût des gens du monde, il fut un écrivain des plus féconds dans toutes les branches de la théologie : histoire ecclésiastique, dogmatique, exégèse ; il a publié aussi des poésies et des cantiques. Son ouvrage le plus considérable, pour lequel il s'est adjoint plusieurs collaborateurs, est son *Theologisch- homiletisches Bibelwerk* (Bielefeld, 1861-77), qui contient en 36 tomes un vaste commentaire théologique et homilétique de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

LANGE (Ludwig), architecte allemand, né à Darmstadt le 22 mars 1808, mort à Munich le 31 mars 1868. Elève de Lerch, professeur à l'Académie d'architecture de Munich (1847), il publia de remarquables dessins des principaux monuments de l'Allemagne : *Malerische Ansichten der merkwürdichsten Kathedralen, Kirchen, und Monumente der gotischen Baukunst am Rhein, Main undan der Lahn* (Francfort, 1833-34) ; *Werke der hœheren Baukunst* (Darmstadt, 1846-55, 3 vol.), fit bâtir dans le style classique de la Renaissance italienne la villa royale de Berchtesgaden et le musée de Leipzig. C'était aussi un bon peintre.

Son frère *Julius*, né à Darmstadt le 17 août 1817, mort à Munich le 25 juin 1878, élève de Schirmer, fut un bon peintre de paysages dont on trouve des œuvres aux musées de la Brera (Milan), Stuttgart, Darmstadt, etc. Il fut le professeur de l'archiduchesse Charlotte, plus tard impératrice du Mexique.

LANGE (Christian-Christof-Andreas), historien et archiviste norvégien, né à Bærum en 1810, mort à Christiania en 1861. Après avoir fait ses études de théologie à Christiania et avoir été pendant un certain temps précepteur, puis suffragant de pasteur de campagne, il entra en 1834 à l'école navale de Fredriksvern comme professeur de religion, de norvégien et d'histoire. En 1845, s'étant voué entièrement aux études historiques, il obtint la place d'archiviste du royaume (Rigsarkivar), qu'il occupa jusqu'à sa mort. Au cours des années 1843-45, il avait fait, grâce à des subsides accordés par la Société des sciences de Trondhjem, de nombreuses recherches en Suède et en Norvège pour un grand ouvrage qu'il préparait sur les couvents norvégiens au moyen âge. Il continua ses investigations, en les généralisant, les années suivantes et visita la Belgique, la Hollande et le N. de l'Allemagne. Ses travaux, admirablement documentés, et la collection des documents qu'il a publiés sont de la plus grande importance pour l'étude de l'histoire de la Norvège. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Histoire des cloîtres norvégiens au moyen âge* (1847 ; 2e éd., remaniée, 1856, en danois) ; *Diplomatarium Norvegicum* (1847-61, en collaboration avec C.-R. Unger, continué après 1861, à partir du vol. XI, par H.-J. Huitfeldt), œuvre capitale, munie de tables chronologiques et de répertoires, qui en rendent l'accès relativement facile ; *Dictiannaire des écrivains norvégiens de 1814-1856* (Norsk-forfatter-lexicon, 1863, publié à l'aide de documents laissés par J. Kraft) ; *Revue norvégienne de science et de littérature* (Norsk Ridskrift for Videnskab og Litteratur, 1847-51) et enfin un grand nombre d'articles dans diverses revues ou journaux. Th. C.

LANGE (Philipp), connu sous le pseudonyme de *Ph. Galen*, romancier allemand, né à Potsdam le 21 déc. 1813, médecin militaire prussien jusqu'en 1878. Ses principaux romans sont: *Der Inselkœnig* (Leipzig, 1852) ; *Der Irre von Saint James* (1853 ; 7e éd., 1883, 4 vol.), réputé son chef-d'œuvre ; *Fritz Stilling, Erinnerungen aus dem Leben eines Arztes* (1854, 4 vol.) ; *Walther Lund; aus dem Leben eines Schriftstellen* (1855, 3 vol.) ; *Andreas Burns* (1856, 4 vol.) ; *Der Sohn des Gœrtners* (1861, 4 vol.) ; *Die Insulaner* (1861, 4 vol.), scènes de la vie de Rügen ; *Der Leuchtthurm auf Kap Wrath* (1862, 3 vol.) ; *Die Tachter des Diplomaten* (1865, 4 vol.) ; *Der Lœwe von Luzern* (1869, 5 vol.) ; *Die Rastelbinder* (1874, 3 vol.) ; *Der Einsiedler vom Abendberg* (1876, 3 vol.) ; *Die Moselnixe* (1877, 3 vol.) ; *Die Perle von der Oie* (1880, 4 vol.), etc. Ces romans, dont la plupart ont eu plusieurs éditions, sont des peintures dramatisées de la vie moderne où l'intérêt résulte des situations ; la psychologie en est faible ; la plupart décrivent les paysages et les mœurs du Slesvig-Holstein. Ph. Lange a aussi composé un drame, *Friedrich in Rheimsberg* (Berlin, 1873, 2e éd.).

LANGE (Ludwig), archéologue allemand, né à Hanovre le 4 mars 1825, mort à Leipzig le 17 août 1885. Il fit ses études à l'université de Gœttingue, et fut successivement professeur aux universités de Prague (1855), de Giessen (1859) et de Leipzig (1871). Ses principaux ouvrages sont : *Handbuch der rœmischen Alterthümer* (Berlin, 1856-71, 3 vol., inachevé ; 3e édit., 1876 et suiv., traduit en français par A. Berthelot et Didier), grand ouvrage sur les institutions et l'histoire politique de Rome ; *Der homericshe Gebrauch der Partikel εἰ* (Leipzig, 1872-73) ; *Die Epheben und der Areopag des Solon* (Leipzig, 1874). Il a publié en outre divers mémoires d'histoire, de grammaire et d'épigraphie, plusieurs commentaires de discours de Cicéron et des articles de revue, notamment dans les *Abhandlungen der k. sœchs. Gesellschaft der Wissenschaften.* M. P.

Bibl. : Neumann, *L. Lange* ; Berlin, 1886.

LANGE (Friedrich-Albert), écrivain politique et philosophe allemand, né à Wald, près de Solingen, le 28 sept. 1828, mort à Marbourg le 21 nov. 1875. Fils d'un pasteur calviniste, il commença ses études dans les différentes villes où son père fut successivement appelé, à Duisbourg et à Zurich. Il vint en 1848 à Bonn étudier la philologie et, en 1851, y prit son doctorat puis le diplôme de professeur de gymnase. N'ayant pu, après trois années de suppléance dans un gymnase de Cologne, obtenir un poste de professeur, il donna sa démission et se fit accorder une chaire de privat-docent de philosophie et de pédagogie à l'université de Bonn. Cependant, en 1858, il accepta les fonctions de professeur en titre au gymnase de Duisbourg. Il demeura huit ans dans cette ville, s'occupant avec la plus grande activité de son enseignement, de gymnastique, d'administration, de politique locale et de questions économiques. En 1862, il abandonna le gymnase pour se consacrer entièrement à la politique. Il se lança dans la lutte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des partis avec toute l'ardeur de son âme généreuse et profondément idéaliste. Il attaqua avec la plus vive énergie les tendances impérialistes de la politique prussienne et combattit résolument pour le quatrième état à côté de Bebel et de Sonnemann. De cette époque datent une quantité incalculable d'articles de journaux et de revues politiques, ainsi que son petit livre *Die Arbeiterfrage in ihrer Bedeutung für Gegenwart u. Zukunft* (Winterthur, 1865, in-12), véritable chef-d'œuvre dans lequel il recommande, comme unique moyen de résoudre la question sociale, l'éducation des classes populaires, l'ennoblissement des caractères, l'expansion des jouissances intellectuelles et sentimentales. Il trouvait aussi le temps de préparer son grand ouvrage *Die Geschichte des Materialismus*, qui parut à Iserlohn en 1866, et d'écrire un grand nombre d'articles dans la *Pædagogische Encyclopædie*, à laquelle il collabora toute sa vie. En butte à des visites domiciliaires et à des procès de presse continuels, il alla, en 1866, s'établir en Suisse, à Zurich, puis à Winterthur où il ne cessa de donner à la presse politique articles sur articles. En Suisse même l'opposition ne manqua pas de le persécuter et en 1871 il abandonna la lutte pour s'adonner exclusivement aux sciences. En 1872, le ministère libéral prussien de Falk lui offrit une chaire de philosophie à l'université de Marbourg. Il accepta. Mais les fatigues de la polémique avaient épuisé son vigoureux tempérament. Il mourut après quelques mois d'enseignement et de longues souffrances stoïquement supportées. Après sa mort parut son dernier ouvrage : *Logische Studien, ein Beitrag zur Neubegründung der formalen Logik u. der Erkenntnisstheorie* (Iserlohn, 1877). Une troisième édition revue et augmentée de *Die Arbeiterfrage* avait paru à Winterthur en 1875 (4e éd., 1879). La deuxième édition revue et augmentée de l'*Histoire du matérialisme* parut à Iserlohn (1873-75; 3e éd., Leipzig et Iserlohn, 1876-77; 4e éd., éd. popul., Iserlohn, 1882; trad. angl., Londres, 1877-79; trad. franç., Paris, 1878-80).

En philosophie, Lange admet la théorie kantienne des formes de l'intuition et du jugement; mais il attribue la découverte de ces formes non pas à une déduction à priori, mais à une induction pure et simple. Le monde sensible est produit par notre organisation sous l'action d'un monde inconnaissable qu'aucune métaphysique ne peut atteindre. Le matérialisme, en tant qu'il anéantit les prétentions des métaphysiciens, est une doctrine bienfaisante; mais il est impuissant à substituer aux hypothèses transcendantales une explication valable du problème universel. C'est d'ailleurs le rôle légitime des fonctions synthétiques de l'entendement de chercher hors de l'expérience une conception dans laquelle se rejoignent et s'harmonisent les connaissances particulières. Mais ce sont là de pures constructions individuelles, analogues à l'art et à la religion, mais dépourvues de toute valeur objective. Th. Ruyssen.

Bibl. : H. Cohen, *Preuss. Jahrbücher*, 1876, pp. 353-81. — M. Heinze, *Vierteljahrsschrift f. wissensch. Philos.*, 1876, pp. 173-201. — H. Vaihinger. *Hartmann, Dühring u. Lange*; Iserlohn, 1876. — H. Braun, *F.-A. Lange als Sozialœkonom*; Halle, 1881. — O. Ellissen, *F.-A. Lange, eine Lebensbeschreibung*; Leipzig, 1891.

LANGE (Thomas), romancier danois, né à Copenhague en 1829, mort en 1887. Ses études de théologie achevées, il se consacra aux lettres et leur resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie. En 1883, il reçut le titre, purement honorifique, de professeur. Dès 1855, il prenait part à la polémique qui s'engageait autour des doctrines de Kierkegaard par un opuscule anonyme, qui parut sous le titre de *Lettre rimée au « Defensor fidei »*. Il publia les années suivantes, soit sous le voile de l'anonyme, soit en les signant, divers ouvrages et essais qui n'attirèrent pas sur lui l'attention du public. Il dut son premier et très grand succès à un volume intitulé *Au Pays des contes* (Eventyrets Land, 1865). Depuis lors, ses ouvrages, plus ou moins goûtés, ne passèrent jamais inaperçus et lui valurent une place à côté du célèbre romancier danois Goldschmidt, dont il n'a ni la vivacité spirituelle, ni le style sain, mais qu'il surpasse par un sentiment profond de la nature et par la richesse, parfois exagérée et presque maladive, de la langue. S'il abuse des descriptions, il a su mieux que d'autres faire sentir l'union intime de l'âme et de la nature environnante. Il aime la nature d'un amour mystique, et par-dessus tout il aime la mer « grandiose et terrible », telle qu'elle s'était révélée à lui dans son enfance, et il excelle à la décrire. Son sens psychologique est très fin. Ses principaux romans ou nouvelles, à partir de 1865, sont : *le Ruisseau et la Mer* (Aaen og Havet, 1870); *Descriptions romantiques* (1872); *les Nuits claires* (1875); *Vie et nature* (1877); *Un Banquet* (Et Symposion, 1877); *Nouvelle Vie* (1879); *Esquisses et Aventures* (1880); *Noces d'argent à Höjsgård* (1883), etc. Plusieurs de ses œuvres ont été traduites en allemand. Th. C.

LANGE (Julius-Henrik), critique d'art danois, né à Vordinghorg en 1838. Professeur à l'université de Copenhague, il a publié plusieurs ouvrages très importants sur l'histoire des beaux-arts, entre autres : *les Arts plastiques* (Billedkunst, 1884); *l'Art moderne; Sergel et Thorvaldsen* (1886), études sur la statuaire classique dans les pays du Nord, où l'on trouve à côté d'une science très sûre, nombre de vues ingénieuses et fécondes; *Bastien Lepage et autres études* (1889); *Etudes sur la représentation de la figure humaine dans l'art primitif jusqu'à l'art grec du* Ve *siècle av. J.-C.* (en danois, avec un résumé en français, 1892, in-4), etc. Th. C.

LANGE (Albert), professeur francais, né à Wissembourg le 27 mai 1842. Agrégé d'allemand, docteur ès lettres, il professa la langue allemande en divers lycées et collèges de province et de Paris, devint maître de conférences à la faculté des lettres de Paris et entra au conseil supérieur de l'instruction publique. Citons de lui : *Un Trouvère allemand, Etude sur Walther von der Vogelweide* (Paris, 1879, in-8); *Tableau de la littéraiture allemande* (1885, in-12), des éditions classiques de Schiller, de Lessing, etc.

LANGE (Ina-Blenda), pianiste et romancière finlandaise, née en 1849. Elle a épousé le chanteur suédois Algot Lange en 1876 et a publié sous le pseudonyme de *Daniel Sten* des nouvelles et des romans qui ont été fort remarqués : *A Travers les déserts et les rochers* (1884); *Petites Gens* (Sämre folk, 1885); *Luba* (étude, 1889); *Récits de Finlande* (1890), etc.

LANGE (Thor), philologue et auteur danois, né en 1851. Appelé vers 1877 par le gouvernement russe comme professeur dans un lycée de Moscou, il s'est distingué par des poésies d'une facture remarquable, publiées dans diverses revues, et par ses traductions poétiques d'après des originaux vieux français, italiens, grecs ou russes. Son ouvrage principal est une remarquable anthologie des écrivains russes contemporains (*Wesná*, 1886). En 1888 et 1890, Thor Lange a publié deux volumes : *Un Mois en Orient* et *Esquisses et Fantaisies*, où il fait preuve d'un grand talent descriptif et lyrique. Son dernier ouvrage est un recueil de poésies : *Au Travers d'un verre coloré* (Gjennem farvet Glas, 1894). Th. C.

LANGE-MÜLLER (Peter-Erasmus), compositeur danois, né à Copenhague en 1850. A peine sorti du Conservatoire de Copenhague, il produisit des œuvres très diverses, où l'on reconnaît l'influence de Gade et de Hartmann, mais qui ne manquent point d'originalité. Après avoir fait jouer une suite d'orchestre, *Alhambra*, il donna au public entre autres un opéra, *Tove* (1878); une symphonie, *Arrière-Saison* (Efteraaret), puis composa la musique de *Fulvia* et d'un opéra-comique, *Etudiants espagnols* (1883), qui le fit connaître hors de sa patrie. C'est un des chefs, sinon le chef de l'école danoise contemporaine.

LANGEAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, sur la rive gauche de l'Allier; 4,348 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Saint-Germain-les-Fossés à Nîmes. Bassin houiller. Carrières de spath-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fluor. Carrières de pierres de taille et de grès à Jahon. Minerai de plomb argentifère et sulfure d'antimoine à Barlet. Source ferrugineuse à Brugéroux. Fabrique de perles artificielles. Corderies, huileries, moulins. Fabriques de sabots et de toiles. Tuileries et briqueteries. Ancien ch.-l. du Langadois. Dolmen (mon. hist.).

LANGEAC (Jean de), prélat et diplomate français, né à Langeac (Haute-Loire) à la fin du XVe siècle, mort à Paris le 22 mai 1541. D'abord protonotaire apostolique, il fit une rapide et brillante carrière ecclésiastique, grand aumônier du roi en 1516, évêque d'Avranches en 1526, puis de Limoges en 1532. Il fut envoyé en ambassade par le roi de France en Portugal, en Pologne, en Hongrie, en Suisse, en Ecosse, à Venise, à Ferrare et enfin à Rome. Il a laissé la réputation d'un ami éclairé des arts.

LANGEAC (De Lespinasse de), littérateur français, né vers 1750, mort en 1839. Fils naturel de Mme Sabbatin et du comte Phélippeaux de Saint-Florentin, duc de La Vrillière, il fut légitimé par le mariage de sa mère avec le comte de Lespinasse qui reconnut les enfants. D'abord abbé, puis chevalier de Malte, il fut secrétaire de légation à Vienne, à Pétersbourg et à Moscou et chargé même en 1774 d'une mission secrète auprès de Catherine II. Il n'émigra point pendant la Terreur, mais fut un instant proscrit après le 18 vendémiaire. Conseiller de l'université lors de sa réorganisation (1801), il reçut en 1825 le titre de garde de la bibliothèque et des archives de la Sorbonne. Auteur d'un certain nombre de pièces de vers et d'éloges en prose couronnés par l'ancienne Académie française, d'une traduction ou plutôt d'une paraphrase de l'*Enéide* en vers français, il donna sous l'Empire un *Essai d'instruction morale ou les Devoirs envers Dieu, le prince, la patrie et soi-même* (1812, 2 vol. in-4 et in-18), rempli des plus hyperboliques flatteries à l'adresse de Napoléon, et en 1821 un *Journal de l'anarchie, de la terreur et du despotisme* (3 parties in-16) où la Révolution et l'Empire sont également malmenés. Langeac avait formé ou reçu en héritage une galerie de tableaux dont une partie fut vendue aux enchères en 1809 et dont le reste fut acquis en 1822 par Louis XVIII pour 20,000 fr. Quelques-uns entrèrent au Louvre, d'autres (des portraits) furent attribués au musée de Versailles lors de sa formation. M. Tx.

LANGEAIS (*Alingavia*, *Langiacum*). Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, au confluent de la Roumer et de la Loire; 3,365 hab. Pont suspendu sur la Loire. Stat. du chem. de fer de Tours à Nantes; fabrique de poteries. — La paroisse a été fondée par saint Martin, et des monnaies mérovingiennes y furent frappées. Il reste les ruines d'un fort construit par Foulques Nerra et dont les Anglais s'emparèrent en 1427. Dans cette ville eut lieu, en 1460, la première rédaction de la coutume de Touraine, et, le 26 déc. 1491, le mariage de Charles VII avec Anne de Bretagne. L'église remonte en partie au XIe siècle et le château à la seconde moitié du XVe. L. Lhuillier.

Concile provincial de Langeais, tenu en 1278, sous la présidence de Jean de Montsoreau, archevêque de Tours. On y fit seize canons. IV. Défense aux prêtres de garder auprès d'eux les enfants qu'ils ont eus de leurs concubines, étant déjà dans les ordres sacrés, et de leur rien léguer. VII. Ceux qui sont restés un an dans l'excommunication, au mépris des clefs de l'Eglise, sont déclarés incapables de faire et de recevoir des legs. XIV. Défense de piller les prieurés vacants. XV. Pour être reçu avocat dans les tribunaux ecclésiastiques, il faudra avoir étudié le droit canon et le droit civil, au moins pendant trois ans. E.-H. V.

LANGEAIS (Raoul de), prélat français du XIe siècle. Doyen de l'église de Tours, puis promu évêque de cette ville, il fut, par suite de calomnies, déposé et excommunié; mais, après justification, revint sur son siège. Chassé de nouveau par Foulques Réchin, il fut rétabli en 1084 par Grégoire VII. L. Lhuillier.

LANGEBEK (Jacob), historien danois, né à Thy en 1710, mort à Copenhague en 1775. N'étant encore qu'étudiant, il apprit l'islandais afin de donner une base plus solide à ses recherches sur l'histoire primitive du Danemark. Il se fit remarquer d'abord par les critiques qu'il publia des travaux historiques de ses contemporains; ces critiques lui attirèrent parfois des difficultés, entre autres avec l'historien Erik Pontoppidan, auquel, sur un ordre du roi, il dut présenter des excuses, pour avoir trouvé quelques dates fausses et d'autres erreurs dans son *Histoire de l'Eglise danoise*. Soutenu par l'historien Gram et quelques autres savants, il fonda le 8 janv. 1845 la Société pour l'étude de la langue et de l'histoire danoise, et, après la mort de Gram, lui succéda comme archiviste (1848), fonctions qu'il exerça jusqu'à la fin de sa vie. Très faible de santé, il travaillait néanmoins continuellement, et était un spirituel et agréable causeur, bien que d'extérieur plutôt sévère : *speciem tristis et taciturni præ se ferebat; in convictu tamen hilaris semper vultus.* Il a laissé, à l'état de manuscrits, des notes et des extraits considérables de ses lectures sur toutes les matières relatives à l'histoire et à la linguistique, entre autres un dictionnaire danois, qui va jusqu'à la lettre H et comprend 16 vol. in-fol. Ses œuvres les plus importantes sont, à côté d'un nombre considérable d'articles de journaux et de dissertations : *Die dœnische Bibliothek, oder Sammlung von alten und neuen gelehrten Sachen aus Dœnemark* (1838-39, en collaboration avec l'évêque Harboe); *Dansk Magazin* (fascicules mensuels, qui parurent de 1745 à 1752, 6 vol.), et *Scriptores rerum danicarum medii ævi, partim hactenus inediti, partim emendatius editi, quos collegit, adornavit et publici juris fecit Jacobus Langebek* (Hafniæ, 1772-74, 3 vol. in-fol.). Ce dernier ouvrage, dont le neuvième et dernier volume a paru en 1878, fut continué d'après les papiers de Langebek par Suhm, Schœning et autres savants. Le volume IV, qui avait été complètement rédigé par Langebek, est précédé d'une préface de Suhm qui contient la vie *beati Langebekii* (1776). En 1794, Nyerup a publié un volume de *Langebekiana*, ou *Contribution à l'étude de l'histoire de la littérature danoise, d'après les papiers laissés par Langebek*; enfin on vient de publier à Copenhague, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société pour l'étude de la langue et de l'histoire danoises, un recueil fort intéressant des *Lettres de Langebek* (Copenhague, 1895). Th. Cart.

LANGEBERGEN (Montagnes). Ce nom a été donné à plusieurs chaînons de l'Afrique australe : un à l'O. du Griqualand West; un autre dans le district de Calvinia, etc. Le plus connu est celui qui fait partie de la chaîne méridionale du Cap, et qui court de l'O. à l'E., entre les rivières Breede et Groote. L'alt. est de 1,000 m., avec quelques sommets de 1,500 m. Les pentes sont rapides et boisées au S., nues au N. C. Del.

LANGELIER (Nicolas), canoniste français, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1595. Il fut élevé à la dignité épiscopale le 5 août 1564. Son administration fut marquée par de graves agitations. Il était ligueur dans l'âme, en effet, et son diocèse (le diocèse de Saint-Brieuc) était fermement attaché à la cause royale. Il usa sa vie à s'efforcer de briser les résistances environnantes et n'eut que la consolation de les neutraliser un peu. En lui le duc de Mercœur perdit un de ses plus sincères et de ses plus dévoués partisans. L. M.

LANGEN (Joseph), théologien vieux-catholique, né à Cologne le 3 juin 1837. Professeur à l'université de Bonn (1867), il fut excommunié pour avoir refusé de se soumettre aux décisions du concile du Vatican. Parmi ses livres, on peut citer : *Das vatikanische Dogma von dem Universalepiskopat un der Unfehlbarkeit der Papstes* (Bonn, 1871-76, 4 vol.).

LANGENAU. Ville du Wurttemberg, cercle du Danube, sur la Nau; 3,800 hab. Château; machines, cuirs, minoterie.

LANGENBECK (Conrad-Johann-Martin), célèbre anatomiste et chirurgien allemand, né à Horneburg, dans le Ha-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

novre, le 5 déc. 1776, mort le 24 janv. 1851. Reçu privat-docent à Gœttingue en 1802, et chirurgien à l'hôpital académique, il fut nommé en 1804 professeur extraordinaire, fonda en 1807 un Institut clinique de chirurgie et d'ophtalmologie et devint en 1814 professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie et chirurgien en chef de l'armée hanovrienne. En 1828-29, il créa un nouveau théâtre anatomique. Langenbeck fut un opérateur très habile et un professeur hors ligne, mais il ne suivit pas toujours les progrès de son art. Ses ouvrages sont remarquables : *Ueber eine einfache und sichere Methode des Steinchnittes* (Wurzbourg, 1802, in-8) ; *Anatomisches Handbuch* (Gœttingue, 1806, in-8) ; *Nosologie und Therapie der chirurg. Krankheiten* (Gœttingue, 1822-50, 5 vol. in-8) ; *Handbuch der Anatomie* (Gœttingue, 1831-47, 4 vol. in-8) ; *Icones anatomicæ* (Gœttingue, 1833-41, 8 fasc. gr. in-fol.) ; *Mikroskopisch-anat. Abhandlungen* (Gœttingue, 1848-51, 4 fasc. in-fol.), etc. Il publia en outre *Bibliothek für Chir. u. Ophthalm.* (1806-28). Dr L. Hn.

LANGENBECK (Bernhard-Rudolf-Konrad de), chirurgien allemand, né à Padingleüttel le 8 nov. 1810, mort à Wiesbaden le 30 sept. 1887, neveu du précédent. Il étudia à Gœttingue, en Angleterre et en France, devint privat-docent de physiologie à Gœttingue en 1838, puis en 1842 fut appelé à professer la chirurgie à Kiel, et en 1847 succéda à Dieffenbach comme professeur de clinique chirurgicale et directeur de la clinique. Il dirigea le service de santé pendant la guerre de 1864, et prit part comme médecin général à la suite aux campagnes de 1866 et de 1870-71. Il se démit de ses fonctions en 1882. — Langenbeck a été l'un des premiers chirurgiens du siècle ; la chirurgie conservatrice surtout lui doit beaucoup ; c'est lui qui a introduit les résections dans la chirurgie de guerre. Il a fait faire aussi de grands progrès aux opérations autoplastiques, à l'ostéotomie et à la ténotomie sous-cutanée, etc. A partir de 1860, il publia avec Billroth et Gurlt : *Archiv für klin. Chirurgie ;* on lui doit encore : *Chirurgische Beobachtungen aus dem Kriege* (Berlin, 1874, in-8) et une série de monographies insérées dans les recueils périodiques, etc. Dr L. Hn.

LANGENBERG. Ville de Prusse, district de Dusseldorf (Province rhénane) ; 6,800 hab. Importante industrie de soieries.

LANGENBIELAU. Com. de Prusse, district de Breslau (Silésie), sur le Rotwasser ; 15,000 hab. Château de la famille Seydlitz ; importants tissages de laine et coton, teintureries, etc.

LANGENBRUCK. Village de Suisse, cant. de Bâle-Campagne ; 826 hab. Entouré de rameaux du Jura, dont les versants sont couverts de riches pâturages, Langenbruck est renommé par la salubrité de son site et la beauté des aspects des monts environnants. Séjour d'été très fréquenté, notamment par les familles de Bâle et de l'Alsace.

LANGENBRUCKEN. Village d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Karlsruhe, sur le Kraichbach ; 1,400 hab. Station balnéaire fréquentée.

Eaux minérales. — Athermales, amétallites, carboniques moyennes, sulfureuses faibles, ces eaux, à odeur hépatique, sont surtout employées dans les catarrhes chroniques des voies respiratoires, le catarrhe de la vessie, le rhumatisme et les paralysies. Il est toujours bon d'associer à la cure interne les bains de gaz, les bains de vapeur et les douches. Dr L. Hn.

LANGENDREER. Com. de Prusse, district d'Arnsberg, nœud de chem. de fer du bassin houiller de la Ruhr ; 10,000 hab. Mines de houille.

LANGENDYK (Pierre), poète hollandais, né à Langendyk, près d'Alkmaar, le 25 juil. 1683, mort à Haarlem le 18 juin 1756. Il devint historiographe de la ville de Haarlem, et composa un grand nombre d'œuvres dramatiques qui pèchent par la trivialité, mais qui furent cependant représentées avec succès. Il est aussi l'auteur de poèmes descriptifs, comme la *Vie de Guillaume Ier ;* il est surtout célèbre par ses chansons. Ses œuvres complètes ont été publiées à Haarlem en 1760 et forment 4 vol. in-4.

Bibl. : Van Kampen, *Histoire des lettres néerlandaises* (en holland.) ; La Haye, 1821-1826, 3 vol. in-8.

LANGÉNIEUX (Benoît-Marie), archevêque de Reims, né à Villefranche (Rhône) le 15 oct. 1824. Après avoir été curé de Saint-Augustin à Paris, puis vicaire général de l'archevêché, il fut nommé évêque de Tarbes en 1873, archevêque de Reims en 1874, et créé cardinal-prêtre, au titre de Saint-Jean-Porte-Latine, en 1886. Il est un des plus ardents promoteurs de la béatification de Jeanne d'Arc : *Cause de Jeanne d'Arc*, panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1885, pour le 456e anniversaire de la délivrance de cette ville (Paris, 1885, in-8).

LANGENSALZA. Ville de Prusse, district d'Erfurt, sur la Salza ; 11,000 hab. Filatures et tissages, fabriques d'instruments aratoires, grandes librairies, etc. Source sulfureuse (établissement balnéaire). — Elle reçut en 1211 les droits urbains, fut achetée en 1344 par le landgrave de Thuringe, passa à la Saxe (ligne Albertine) et en 1815 à la Prusse. Au N. sont les ruines du couvent bénédictin de *Homburg* (Hohenburg), sécularisé en 1541. Le 9 juin 1075, l'empereur Henri IV défit les Saxons près de Homburg ; le 15 févr. 1761 l'armée de l'Empire sous Stainville fut battue à Langensalza par les Anglo-Prussiens de Sydow et Spœrcken ; le 17 avr. 1813, les Prussiens y vainquirent les Bavarois. Enfin, les 27 et 29 juin 1866 s'accomplirent à Langensalza des événements militaires considérables. Les Hanovriens (19,000 h.) sous Arentschildt (auprès duquel étaient le roi Georges et son fils le prince royal), après l'échec de leurs efforts pour se joindre aux Bavarois par Gotha ou Eisenach, s'étaient repliés à Langensalza, appuyant leur aile droite au N. à l'Unstrut. Il y furent attaqués par le général prussien de Flies qui ne disposait que de 8,200 hommes ; il prit la ville mais fut ensuite repoussé et culbuté avec de grandes pertes (1,700 h. et 2 canons). Mais les Hanovriens ne purent profiter de leur victoire. Enveloppés par des forces supérieures, ils durent capituler. La *capitulation de Langensalza* (29 juin 1866) fut l'arrêt de mort de la monarchie hanovrienne. A.-M. B.

Bibl. : Gœschel, *Chronik der Stadt Langensalza*, 1818-44, 4 vol. — Wengen, *Gesch. der Kriegsereignisse zwischen Hannover und Preussen im Jahr 1866* ; Gotha, 1885. — Du même, *Gen. Vogel von Falckenstein*, 1887.

LANGENSHAWALBACH. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, dans un vallon riverain du Münzenbach ; 2,700 hab. Eaux minérales carbonatées ferrugineuses (sans autres éléments).

LANGENSKJŒLD (Karl-Fabian-Theodor), homme d'Etat et mathématicien finlandais, né à Sæksmæki en 1810, mort en 1863. Après avoir fait ses études à Åbo et y avoir pris le grade de « filosofie magister », il fut nommé en 1843 traducteur pour la langue russe au sénat impérial finlandais, d'où il passa au secrétariat d'Etat pour la Finlande, à Saint-Pétersbourg. Adjoint à diverses missions diplomatiques, il assista en 1851 le ministre russe à Stockholm, lors de la délimitation entre la Laponie norvégienne et la Laponie finnoise. Il occupa ensuite de hautes situations dans l'administration finlandaise et réussit à doter la Finlande d'une monnaie qui lui fût propre. Sa gestion, comme chef des finances, n'a pas été sans soulever de vives critiques, provoquées surtout par les emprunts qu'il contracta à l'étranger. Il cultivait avec succès les mathématiques et a laissé un *Manuel de trigonométrie plane* (1re éd., 1838 ; 3e éd., 1864), qui est devenu classique en son pays.

LANGENSOULTZBACH (en allem. *Langensulzbach*). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, cant. de Wœrth-sur-Sauer, sur le Soultzbach, à 4 kil. au N.-O. de Wœrth ; 655 hab. Elle faisait autrefois partie de la seigneurie de Schœneck ; église en style roman, probablement sur l'emplacement d'un temple gallo-romain, dont il subsiste des autels, des fragments de sculptures et quelques ins-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

criptions (Brambach, *Inscr. rhen.*, n° 1839). Au début de la bataille de Frœschwiller (6 août 1870), Langensoultzbach était occupé par le 2e corps d'armée bavarois.

LANGENTHAL. Grand village de Suisse, cant. de Berne; 3,754 hab. Stat. du chem. de fer Berne-Olten. Son territoire fertile en a fait un important marché de bétail et de céréales, qui approvisionne toute la contrée. Il s'y tient de grandes foires. L'industrie y prospère aussi.

LANGEOOK. Ile d'Allemagne, sur la côte de la Frise orientale, district d'Aurich, longue de 14 kil., large de 2. Bains de mer dépendant du couvent de Lokkimi.

LANGER (Johann-Peter de), peintre allemand, né à Kalkum, près de Dusseldorf, en 1756, mort à Munich le 6 août 1824. Elève de Krahe à Dusseldorf, il fut successivement directeur de l'Académie de cette ville et de celle de Munich. On a de cet artiste, qui excellait à rendre l'expression des physionomies, des portraits très estimés, entre autres celui de la reine *Thérèse de Bavière*, puis des scènes tirées de l'Ecriture sainte, telles que *le Christ bénissant les enfants* (Carmélites de Munich); *le Denier du cens*, et une série d'eaux-fortes (notamment *le Sauveur avec les apôtres*), d'après Marc-Antoine.

LANGER (Robert de), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1783, mort à Haidhausen le 6 oct. 1846, fils du précédent. Elève de son père, professeur à l'Académie des beaux-arts de Munich (1806), dont il devint secrétaire général (1827), on peut citer ses dessins à la plume pour la *Divine Comédie*, huit tableaux pour l'hôpital général de Munich, etc.

LANGER (Iaroslav), écrivain tchèque, né à Bohdanec (Bohême) en 1806, mort à Bohdanec en 1846. Après avoir achevé ses études à Prague, il fut attaché aux archives du prince Rodolphe Kinsky. Il collabora à divers recueils et publia des idylles et des poésies satiriques qui furent remarquées. L'une d'entre elles valut des poursuites à Langer qui, épouvanté, se retira en province et renonça à la littérature.

LANGER (Hermann), organiste et professeur allemand, né à Heckendorf (Saxe) le 6 juil. 1819, mort à Dresde le 8 sept. 1889. Il fit ses études à Leipzig, se fixa en cette ville comme organiste, y prit la direction de plusieurs sociétés de chant, et fit à l'université des lectures sur l'histoire de la musique qui lui valurent en 1859 le titre de docteur et en 1882 celui de professeur. Langer a publié : *Repertorium für den Mœnnergesang; Der erste Unterricht im Gesang* (1876, 3 vol.), et a dirigé la publication périodique intitulée *Musikalische Gartenlaube*. M. Br.

Bibl.: *H. Langer, ein Lebensabriss;* Leipzig, 1889, in-8.

LANGER (Anton), écrivain autrichien, né à Vienne le 12 janv. 1824, mort à Vienne le 7 déc. 1879. Le succès de sa première pièce (*Eine deutsche Fabrik*) fut suivi de beaucoup d'autres; citons : *Ein wiener Freiwilliger*, *Strauss und Lanner*, *Ein Judas von Anno neun*, *Der Aktiengreisler*, *Vom Juristentag*, *Ein Wort am Minister*, etc. Il publia aussi une série de romans populaires : *Der letzte Fiaker* (Vienne, 1855, 3 vol.); *Die Rose vom Jesuiterhof* (1860-61); *Dœmon Brandwein* (1863); *Der Alte Naderer*, etc. C'était un des plus intéressants représentants de l'esprit populaire viennois, écrivant souvent en dialecte local.

LANGER (Siegfried), orientaliste contemporain, né à Schœnwald (Autriche) le 1er sept. 1857, mort assassiné dans le Yémen en mai 1882 au cours d'une mission durant laquelle il avait recueilli 19 inscriptions himyarites. H. Muller les a éditées : *Siegfried Langer's Reiseberichte aus Syrien und Arabien* (Leipzig, 1883).

LANGERON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier; 715 hab.

LANGERON (Andrault, comte de), général russe, d'origine française, né à Paris le 13 janv. 1763, mort à Saint-Pétersbourg le 4 juil. 1831. Après avoir pris part à la guerre d'Amérique (1782-83), il était déjà parvenu au grade de colonel dans l'armée française, quand éclata la Révolution, dès le début de laquelle il émigra et alla prendre du service en Russie (mai 1790). Il fit d'abord campagne contre les Suédois (1790) et contre les Turcs (1791), passa comme volontaire dans les armées du duc de Brunswick et du duc de Saxe-Cobourg (1792-93), puis retourna en Russie, où il devint général en 1799. La division qu'il commandait à Austerlitz fut écrasée (2 déc. 1805), ce qui lui valut une courte disgrâce. Mais envoyé en 1807 à l'armée du Danube, il contribua puissamment aux succès qui amenèrent la paix de Bucarest (1812), marcha ensuite sous Tchitchagov jusqu'à la Bérésina et jusqu'à Wilna, commanda un corps de 50,000 Russes en Allemagne pendant la campagne de 1813, participa aux batailles de la Katzbach (26 août) et de Leipzig (16-18 oct.) et, en 1814, de concert avec Blücher, marcha sur Paris, où il entra à la suite de la bataille du 30 mars. Le retour de Napoléon avant fait renaître la guerre en 1815, il vint occuper l'Alsace et la Lorraine, fut, quelque temps après, nommé gouverneur d'Odessa, puis de la Nouvelle-Russie, fut disgracié de nouveau en 1822, et ne reprit faveur que sous Nicolas Ier (1825). Les hostilités ayant recommencé entre la Russie et la Turquie, il eut un commandement important sur le Danube pendant la campagne de 1828, mais le quitta en 1829 pour ne pas servir sous Diebitch et dès lors ne sortit plus de la retraite. A. Debidour.

LANGESSE. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 263 hab.

LANGETHAL (Heinrich), un des principaux collaborateurs de Frœbel, né à Erfurt en 1792, mort à Keilhau en 1879. Fils d'un cordonnier, il fit ses études classiques au gymnase de sa ville natale et commença à dix-huit ans ses études de théologie, tout en faisant l'éducation de son jeune frère Christian, né en 1806, qui sera un des premiers élèves de Frœbel, comme lui un de ses premiers auxiliaires, et qui racontera ses souvenirs d'écolier dans un opuscule : *Keilhau in seinen Aufœngen* (Iéna, 1867). H. Langethal vint à l'université de Berlin en 1811, s'enrôla en 1813 avec son ami Middendorf, rencontra à Dresde Frœbel qui était dans le même cas et qu'il eut deux ans pour compagnon d'armes. De 1815 à 1817, il fut précepteur chez un banquier, tout en achevant ses études à Berlin où il eut pour maîtres Neander et Schleiermacher. Docteur en théologie, il renonça au ministère pour s'attacher à Frœbel, enseigna à Keilhau jusqu'en 1834, suivit alors son ami en Suisse, à Willisau d'abord, puis à Burgdorf, où il lui succéda, accepta en 1841 la direction de l'école supérieure des filles de la ville de Berne, revint en Allemagne en 1852, fut dix ans pasteur à Schleusingen, et, devenu presque aveugle, se retira à Keilhau, où il enseigna encore et mourut à quatre-vingt-sept ans. Il a publié : *Der Mensch und seine Erziehung* (Berne, 1843) et *Der erste Schulunterricht* (1864). Le journal *Kindergarten* a publié de lui des notes autobiographiques (1882) et des lettres de Frœbel à lui (1884). H. M.

LANGETTI (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Gênes en 1635, mort à Venise en 1676. Il fut l'élève de Pietro da Cortona et de Cassana dont il imita le coloris éclatant. Il se fixa à Venise et y peignit un grand nombre de tableaux représentant des ermites, des philosophes, des vieillards; sa facilité était très grande. On cite comme ses meilleurs tableaux : un *Christ crucifié* qui se trouve à l'église Sainte-Thérèse de Venise, et *le Supplice de Marsyas*, à Dresde. Ph. B.

LANGEVIN (V. Bordereau [Renée]).

LANGEY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes; 686 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Châteaudun à Nogent-le-Rotrou. Ruines d'un ancien château de la famille du Bellay, où le séjour de Rabelais est rappelé par un buste qui surmonte la porte. Fontaine de César à Villebalay.

LANGHAC (Jean de) (V. Langeac).

LANGHANS (Karl-Gotthard), architecte allemand, né à Landeshut (Silésie) en 1733, mort à Grüneiche, près de Breslau, le 1er oct. 1808. Après de longs voyages en Eu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rope, il fut nommé conseiller supérieur d'architecture à Breslau, et dirigea dans cette ville la construction du palais de Hatzfeld et de l'église des Onze mille Vierges, puis celle de l'orphelinat de Landsberg, Appelé en 1792 à Berlin par Frédéric-Guillaume, il y fut chargé des travaux intérieurs de l'Opéra. Son œuvre maîtresse, toutefois, ce fut l'érection de la *Porte* de Brandebourg, imitation des Propylées d'Athènes, qui lui valut de devenir directeur du département des bâtiments royaux. On lui doit, en outre, l'achèvement du *Palais* de marbre de Potsdam et l'*Amphithéâtre* d'anatomie de l'Ecole vétérinaire de Berlin. Langhans, dont l'influence fut immense sur l'architecture de son temps, a laissé divers mémoires relatifs à son art.

LANGHANS (Edouard), théologien et publiciste suisse, né à Guttanen (Oberland bernois) le 20 avr. 1832, mort à Berne le 9 janv. 1891. Il fit ses études à Berne, à Berlin, puis en France, et fut appelé en 1861 à l'école normale réformée de Münchenbuchsee (Berne), mais ses hardiesses théologiques lui valurent un procès en hérésie, puis une chaire à l'université de Berne. Son principal livre qui a eu plusieurs éditions est intitulé *Handbuch der biblischen Geschichte und Litteratur nach den Ergebnissen der neuen Wissenschaft* (Berne, 1865, 2 vol.). Il fut un des principaux écrivains du journal religieux avancé les *Schweizer Reformblœtter*. E. K.

LANGHANS (Wilhelm), compositeur allemand, né à Hambourg le 21 sept. 1832. Il se forma à Leipzig et à Paris, où il vécut en 1854-57 et 1863-69, et se fixa à Berlin en 1871. De ses compositions, on cite une belle symphonie, de remarquables morceaux pour violon et piano, ballades, lieds, etc. Il a écrit : *Die Gesch. der Musik des 17ten, 18ten und 19ten Jahrhunderts* (1883-86, 2 vol.).

LANGHE (Charles de), philologue belge, né à Berquiny, près de Cassel, vers 1521, mort à Liège en 1573. Il embrassa l'état ecclésiastique et alla occuper un canonicat à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège. Il consacra ses loisirs à la publication d'éditions savantes de divers auteurs anciens et collationna les principaux manuscrits des bibliothèques belges et étrangères ; il fit preuve de vastes connaissances et d'une critique pénétrante. Nous citerons les éditions des œuvres philosophiques de Cicéron (Anvers, 1563, in-fol.) et des comédies de Plaute (*id.*, 1566 ; rééd. à Francfort, 1593 ; à Bâle, 1568, in-12). Il forma un riche cartulaire de la principauté de Liège : *Collectio variorum diplomatum et actorum ecclesiæ et patriæ Leodiensis, ex archivis ecclesiæ cathedralis, collegiatarum ac monasteriorum*, qui est resté inédit. E. H.

Bibl. : Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas* ; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol. — F. Van Hulst, *C. de Langhe*, dans la *Revue belge*, t. I.

LANGHECRUYS ou **LONGHECRUCIUS**, ou de **LONGA CRUCE** (Jean Van), canoniste belge, né à Hilvarenbeek vers 1530, mort à Cassel en 1604. Il fut professeur de belles-lettres et plus tard de droit civil à l'université de Louvain, et devint prévôt de Saint-Pierre, à Cassel. Il refusa d'occuper le siège épiscopal de Ruremonde pour se consacrer à ses études, et publia des ouvrages importants sur le droit canonique et la discipline ecclésiastique.

LANGHIEN (Géol.) (V. Miocène).

LANGHOLM. Ville d'Ecosse, comté de Dumfries, sur l'Esk ; 4,200 hab. Mines d'antimoine ; manufacture de plaids.

LANGHORNE (Daniel), chroniqueur anglais, mort en 1681. Agrégé ou fellow de Trinity College (Cambridge), il obtint en 1670 la paroisse de Layston, dans le comté de Hertford. Il a laissé : *Elenchus Antiquitatum Albionensium, Britannorum, Scotorum, Danorum, Anglo-saxonum*, etc. (1673, in-8), avec un *Appendix* (1674), une *Introduction to the History of England* (1676), et *Chronicum Regum Anglorum* (1679). B.-H. G.

LANGHORNE (John), poète anglais, né en 1735, mort en 1779. Longtemps précepteur particulier, il occupa plus tard plusieurs charges ecclésiastiques, et fut même juge de paix à Blaydon (Somerset) où il s'était marié. Il publia quelques volumes de vers, d'un tour facile et d'une inspiration aimable, et plusieurs nouvelles sentimentales. Sa traduction des *Vies* de Plutarque (1770), un peu lourde, mais plus exacte que la version donnée par North du *Plutarque* d'Amyot, a été souvent réimprimée. B.-H. G.

LANGIEWICZ (Marian), insurgé polonais, né à Krotoszyn le 5 août 1827, mort à Constantinople le 11 mai 1887. Il servit dans l'armée prussienne et prit part aux expéditions de Garibaldi dans le royaume de Naples. En 1863, lors des débuts de l'insurrection polonaise, il prit le commandement d'un corps franc et se fit remarquer par sa bravoure. Le 10 mars, il fut nommé dictateur, le 19 mars il dut passer en Galicie et fut interné par le gouvernement autrichien. Relâché peu de temps après, il entra au service de la Turquie et prit le nom de Langie Bey.

LANGIS. Rivière (V. Cher, t. X, p. 1088).

LANGKO (Dietrich), peintre allemand, né à Hambourg le 1er juin 1819. Il se fixa à Munich en 1840. Il excelle dans les effets de plein air et du jeu de la lumière à travers les nuages.

LANGLADE. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières ; 414 hab.

LANGLADE ou **L'ANGLADE** du Chayla (V. Chayla).

LANGLADE (Favard de) (V. Favard de Langlade).

LANGLAIS (Jacques), homme politique français, né à Mamers le 26 févr. 1810, mort à Mexico le 23 févr. 1866. D'humble extraction, il fit, aux frais de la commune de Mamers, de bonnes études au collège de cette ville, puis au séminaire du Mans, et songea à entrer dans les ordres. Puis il fut précepteur libre, étudia le droit à Paris et entra dans la rédaction de la *Dominicale*. Inscrit au barreau, il collabora à plusieurs autres journaux et revues, notamment à la *Presse* et plaida diverses affaires retentissantes. Le 23 avr. 1848, il était élu représentant de la Sarthe à la Constituante où il siégea à droite. Réélu à la Législative, il appuya la politique de Louis-Napoléon. Il fut élu député au Corps législatif comme candidat officiel (1852) et, réélu en 1857, démissionna pour entrer au conseil d'Etat. En 1866, il devint ministre des finances dans le premier cabinet de Maximilien au Mexique et peu après mourut d'une attaque d'apoplexie. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

LANGLAIS (Félix), architecte français, né à Paris en 1827, mort à Paris en 1889. Elève de Henri Labrouste et de l'Ecole des beaux-arts, Langlais, d'abord inspecteur des travaux de la Ville de Paris pour le bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville et pour les barrières de la nouvelle enceinte, fit de fort importants travaux d'architecture privée, parmi lesquels les gares du chemin de fer des Ardennes, les magasins généraux de Bercy, des hôtels rue Monceau et faubourg Saint-Honoré, ainsi que la restauration partielle de l'abbaye des Vaux-de-Cernay (Seine-et-Oise), pour la famille de Rothschild, etc. Charles Lucas.

LANGLAND (William), poète anglais, né vers 1330, mort vers 1400. Nommé Robert ou William par le manuscrit d'Ashburnham, et Robert par Bale (*Scriptores Illustres Majoris Britanniæ*), on ne sait rien de lui sinon qu'il naquit dans le Shropshire, fut prêtre, suivit un des premiers John Wiclef, et écrivit la *Vision of Peter the Ploughman*, le plus ancien poème épique de la langue anglaise. B.-H. G.

LANGLE ou **L'ANGLE** (*Angulus*). Ancien pays de la France, formant sous l'ancien régime d'abord une châtellenie puis un bailliage de l'Artois et compris actuellement dans le canton d'Audrinecq (Pas-de-Calais). Les paroisses qui le composaient avaient au moyen âge un échevinage commun.

LANGLÉ (Honoré-François-Marie), compositeur et professeur français, né à Monaco, d'une famille française, en 1741, mort à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) le 20 sept. 1807. Il fit ses études musicales à Naples et vint se fixer à Paris en 1768 comme professeur de chant et de clavecin. Il fut attaché à l'Ecole royale de chant et de déclamation lors de sa fondation en 1784 jusqu'en 1791, et fit partie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du Conservatoire de musique depuis l'origine en 1794, en qualité de professeur d'harmonie, puis de bibliothécaire à partir de 1802. Langlé fit représenter à l'Opéra : *Corisandre*, en trois actes, le 8 mars 1791, et laissa plusieurs opéras inédits dont les manuscrits existent à la bibliothèque du Conservatoire et à celle de l'Opéra. Il a publié : *Traité d'harmonie et de modulation* (1797) ; *Traité de la basse sous le chant* (1798) ; *Nouvelle Méthode pour chiffrer les accords* (1801) ; *Traité de la fugue* (1805).

LANGLE (Paul-Antoine-Marie FLEURIOT DE), marin français, né au château de Kerlouet, dans les Côtes-du-Nord, en 1744, mort à l'île Maouna, dans l'Océanie, en 1787. Entré dans la marine en 1758, il fit plusieurs campagnes, devint enseigne de vaisseau en 1766, membre de l'Académie de marine en 1774 et lieutenant de vaisseau en 1778. Fait prisonnier par les Anglais avec la corvette qu'il commandait en 1779, il fut relâché et transporta sur la frégate *la Résolue* les envoyés des Etats-Unis en Amérique ; un peu plus tard, sous les ordres de Lapérouse, il alla détruire les forts d'York et de Wales dans la baie d'Hudson. Nommé capitaine de vaisseau, il partit après la paix de 1782 avec Lapérouse, pour un voyage de découverte en Océanie (1785) ; l'expédition se composait de deux frégates, *la Boussole*, commandée par Lapérouse, et *l'Astrolabe* par Fleuriot de Langle ; après avoir découvert l'île de Langle, les côtes de Corée, les vaisseaux arrivèrent à l'île de Maouna (archipel des Navigateurs). Fleuriot de Langle étant allé faire de l'eau sur la côte fut assommé à coups de pierres par les naturels qui avaient feint d'abord des dispositions conciliantes. Ph. B.

LANGLE (Jean-Marie-Jérôme FLEURIOT DE), écrivain français, né à Saint-Malo en 1749, mort en 1807. Entré dans les pages de la dauphine, il fit comme volontaire la guerre d'Amérique. A son retour, il publia un *Voyage de Figaro en Espagne*, qui fit scandale : c'était une satire très vive de la vie espagnole. Le roi Charles III se plaignit et le livre fut brûlé de la main du bourreau (1786). Ce succès encouragea de Langle qui se livra à de véritables escroqueries littéraires pendant le reste de sa carrière. Il fit souscrire d'avance un grand nombre de personnes à un livre intitulé *Tableau de la Suisse*, qui ne parut jamais ; il plagia impudemment des ouvrages étrangers, etc. Sa vie privée ne fut pas plus honorable que sa vie littéraire. Ph. B.

LANGLÉ (Joseph-Adolphe-Ferdinand), littérateur français, né à Paris le 21 nov. 1798, mort à Paris le 18 oct. 1867. Fils d'Honoré-François-Marie (V. ci-dessus), il débuta de bonne heure dans la presse libérale et publia deux volumes de pastiches du moyen âge, *les Contes du gay sçavoir* (1828, in-8) et *l'Historial du jongleur* (1829, in-8), auxquels les vignettes de Bonington, de Henry Monnier et d'Eugène Lami ont donné une certaine valeur ; mais Langlé s'est surtout fait connaître comme vaudevilliste et librettiste en signant avec Romieu *Apollon II*, vaudeville en un acte (1825, in-8) ; avec Dittmer et Cavé *les Biographes*, comédie en un acte et en prose (in-8) ; avec Rochefort *les Deux Elèves*, comédie en un acte (1827) ; avec de Leuven, *Un Tour en Europe*, comédie en quatre actes (1830) ; avec Lockroy *le Lansquenet*, comédie-vaudeville en un acte (1843) ; avec Ad. de Leuven *le Sourd*, opéra-comique en trois actes, imité de Desforges, musique d'Ad. Adam (1853), et *Maître Pathelin*, opéra-comique en un acte, musique de N. Bazin (1857), etc. M. Tx.

LANGLE (Alphonse-Jean-René, vicomte de) (V. FLEURIOT DE LANGLE).

LANGLÉ (Allic), auteur dramatique français, né à Paris en 1829, mort à Bar-le-Duc le 12 janv. 1870, fils du précédent. Chef du bureau de la presse au ministère de l'intérieur, il fut en 1869 préfet de la Meuse. Citons de lui : *Murillo ou la Corde de pendu* (1854, in-12), comédie en trois actes ; *la Toile d'araignée* (1864, in-12) ; *Un Homme de rien* (1863, in-12), comédie en quatre actes ; *la Jeunesse de Mirabeau* (1864, in-12), pièce en quatre actes, en collaboration avec Raimond Deslandes.

LANGLÈS (Louis-Mathieu, orientaliste français, né à Perennes (Somme) en 1763) mort en 1824. Il renonça de bonne heure à l'état militaire, à cause de sa santé, et succéda en 1785 à son père comme lieutenant dans la garde des maréchaux de France : c'était une sinécure qui lui permit de se livrer à son goût par les langues orientales. En 1787, il traduisit les *Instituts politiques et littéraires de Tamerlan*, soit d'après une version persane, soit seulement d'après une version anglaise du même ouvrage parue en 1783 : cet ouvrage passe pour sa meilleure publication ; il publia ensuite un *Alphabet tartare-mandchou* qui n'est peut-être pas non plus son œuvre ; il fut cependant gratifié d'une pension à cette occasion. En 1795, il fit rendre le décret créant l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes à la Bibliothèque nationale de Paris : il devint administrateur de cette école et professeur de persan. A la fondation de l'Institut, il fut nommé membre de la section qui devint en 1816 l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Peu en faveur sous l'Empire, il fut comblé d'honneurs par la Restauration, mais sa réputation fut profondément atteinte par deux brochures de Jules Klaproth (1815) qui prouvèrent que Langlès ne savait pas un mot de mandchou. Son principal titre reste l'impulsion très vive qu'il a su donner à l'étude des langues orientales. Il a publié un grand nombre d'ouvrages et avait réuni une très belle bibliothèque dont la vente (1826) fut très fructueuse : le catalogue de sa bibliothèque est recherché des orientalistes. Ph. B.

LANGLET (Emil-Victor), architecte suédois, né à Borås le 26 févr. 1824. Il descend d'une famille huguenote, qui passa en Suède sous Charles X Gustave. D'abord élève de l'Ecole des arts et métiers de Gœteborg, il se rendit en 1845 à Stockholm où il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts jusqu'en 1850. Ayant obtenu une bourse de voyage, il alla à Paris et y fut l'élève de Blouet ; il séjourna ensuite en Italie jusqu'en 1857. De 1861-66, il construisit le palais du Storthing à Christiania, ainsi que quelques édifices publics et privés. De retour à Stockholm en 1867, il devint un des principaux collaborateurs de la *Revue d'architecture* et, depuis cette époque, n'a pas cessé de publier des travaux importants sur son art, tout en continuant à le pratiquer. Il a construit un très grand nombre d'églises de campagne, l'église de Saint-Paul à Malmö, la maison de retraite pour veuves à Stockholm, et a dirigé la restauration de la cathédrale d'Upsal. Son principal ouvrage, qui parut en suédois en 1879 et dont une édition allemande a été publiée en 1893, porte le titre de : *les Eglises protestantes suédoises d'après le système central* (in-fol., 14 pl.). — Sa femme *Kara-Matilda-Ulrika-Klementina*, née en 1832, et qu'il épousa en 1864, a publié, outre plusieurs excellentes traductions, principalement du français, un recueil lyrique : *Feuilles et Fleurs* (1871) et un manuel : *la Mère de famille à la ville et à la campagne* (1891, 2e éd.), qui a obtenu un grand succès auprès du public spécial auquel il s'adresse. On lui doit aussi un grand nombre d'ouvrages pour la jeunesse et des études sur des questions contemporaines : *Par soi-même* (På Eget hand, 1889) ; *Joyeux Jours d'enfance* (1890) ; *Scènes de la vie des animaux* (1890) ; *Un Chez soi* (Et Eget hem, 1891), livre pour jeunes femmes ; *Fin de siècle* (titre en français, 1893), sur quelques questions du jour, *Notre Association* (Vårt Bolag), etc. Th. C.

LANGLEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 108 hab.

LANGLOIS (Jean), graveur français, né à Paris vers 1649, mort à Paris vers 1717. Il a gravé : *la Ville de Paris remerciant Louis XIV ; le Maréchal de Villars*, d'après Rigaud ; *la Descente de Croix*, d'après Lebrun ; *la Guérison du Paralytique*, d'après Boullongne ; *Saint Luc faisant le portrait de la Vierge*, d'après Raphaël. Il passa quinze ans de sa vie en Italie.

LANGLOIS (L'abbé), diplomate français du XVIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Il était vers 1728 envoyé de France en Pologne. En 1734, il fut chargé d'une mission

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à Saint-Pétersbourg pour tâcher de déterminer la tsarine à reconnaître Stanislas. Après la chute de Dantzig, Fleury le dépêcha à Kœnigsberg, pour inviter Stanislas et ses derniers partisans à cesser une résistance désormais inutile.

BIBL. : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France. Pologne*, par Louis FARGES; Paris, 1888, 2 vol. in-8.

LANGLOIS (Pierre-Gabriel), graveur français, né à Paris en 1754, mort à Paris vers 1810. Ses gravures les plus connues sont : le portrait du *Dominiquin*, d'après lui-même; *le Silence*, d'après Annibal Carrache; *la Vierge et l'enfant Jésus*, d'après Titien; *le Rémouleur*, d'après David Teniers; *la Leçon de violon*, d'après Gaspard Netscher; le portrait de *Fontenelle*, d'après Voiriot.

LANGLOIS (Jean-Jacques-Jude), marin français, né à Dieppe en 1769, mort en 1829. Il passa par la marine de commerce avant d'entrer dans celle de l'Etat (1793); il prit part au combat de Belle-Isle, fit l'expédition d'Irlande, et fut envoyé en croisière dans les mers du Nord. En 1799 il fut fait prisonnier par les Anglais après une résistance acharnée sur la *Désirée*, à Dunkerque. En 1804, il recommença ses croisières et fit beaucoup de prises; au combat naval du 27 sept. 1806 il fut de nouveau fait prisonnier sur l'*Armide*, malgré son courage : il alla passer six ans sur les pontons. A son retour, il fit encore campagne, puis fut nommé commandant de la frégate-école *Tourville*.

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), peintre, dessinateur, graveur et écrivain français, né à Pont-de-l'Arche le 3 août 1777, mort à Rouen le 29 sept. 1837. Elève de David, il a laissé près de 1,000 gravures et de nombreux dessins à la plume et à la mine de plomb. Il était, depuis 1828, professeur à l'école de dessin et de peinture de Rouen. On doit à Langlois des mémoires archéologiques et plusieurs ouvrages : *Monuments, sites et costumes de la Normandie* (1817); *Essai historique, philosophique et pittoresque sur les Danses des morts* (Rouen, 1851), etc.

LANGLOIS (Jérôme-Marie), peintre français, né à Paris en 1789, mort en 1838. Imitateur de David, son maître, il obtint le prix de Rome en 1809 avec *Priam aux pieds d'Achille*, et fut nommé plus tard membre de l'Institut. Ses œuvres les plus personnelles sont : *Diane et Endymion*, qui eut un grand succès au Salon de 1819; *Saint Hilaire* (cathédrale de Bordeaux), et *Belsunce* (musée de Marseille).

LANGLOIS (Jean-Charles), peintre français, né à Beaumont-sur-Auge (Calvados) le 22 juil. 1789, mort à Paris le 24 mars 1870. Sorti en 1807 de l'Ecole polytechnique, Langlois suivit d'abord la carrière des armes; entre autres campagnes, il fit celles d'Espagne et de Russie. Sous la Restauration, il fit, comme capitaine, la guerre d'Espagne comme aide de camp du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il était colonel d'état-major lorsqu'il prit sa retraite, en 1849. Comme peintre, Langlois a eu pour maîtres Gros, Girodet et Horace Vernet. Il a exposé en 1822 la *Bataille de Sédiman*, et en 1834 *le Combat de Sidi-Ferruch*. Cette dernière toile est au musée de Versailles, avec ses batailles de *Smolensk*, de *la Moskowa*, de *Montereau*, son *Combat de Champaubert*, et d'autres encore. Mais ce qui a surtout fait sa réputation, ce sont ses panoramas, les batailles d'*Eylau*, de *Solférino*, etc. On lui doit, entre autres publications, *Voyage pittoresque et militaire en Espagne* (Paris, 1826-30, in-fol.).

LANGLOIS (Jean-Louis), homme politique français, né à Saint-Pierre-la-Garenne (Eure) le 21 janv. 1805, mort à Goulet (Orne) le 18 avr. 1855. Avocat distingué du barreau de Paris, il combattit la monarchie de Juillet et siégea comme représentant de l'Eure (1848-49) à l'Assemblée constituante, dans les rangs du parti républicain conservateur. Comme jurisconsulte, il a publié les ouvrages suivants : *Des Institutions locales et municipales de la France* (1838, in-8); *Administrations locales de France et de Belgique comparées* (1846, in-8); *Du Crédit privé dans la société moderne* (1848, in-8). A. DEBIDOUR.

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), homme politique français, né à Paris le 7 janv. 1819, fils du peintre d'histoire Jérôme-Marie (V. ci-dessus). Il entra à l'Ecole navale en 1835, fut nommé enseigne de vaisseau en 1841 et démissionna en 1848 pour se consacrer au journalisme. Collaborateur de Proudhon au journal *le Peuple*, il obtint aux élections de mai 1849 pour l'Assemblée législative, sur la liste démocratique socialiste, 105,000 voix, mais ne fut pas élu. Le 13 juin, il fut arrêté dans les bureaux du journal et condamné (13 nov.) à la déportation par la haute cour de Versailles. Revenu à Paris, il continua à s'occuper de politique et d'économie sociale; il vivait dans l'intimité de Proudhon qu'il assista à son lit de mort et dont il fit publier les œuvres posthumes à titre d'exécuteur testamentaire (1865). En possession d'une belle fortune, il vivait assez retiré. En 1867, il publia un livre important où il exposait ses doctrines politiques et philosophiques, *l'Homme et la Révolution*. Affilié à l'Internationale, il assista en 1869 au congrès de Bâle où il défendit énergiquement le principe de la propriété individuelle contre les attaques de Bakounine. Après la chute de l'Empire et la révolution du 4 sept., M. Langlois, nommé chef du 116e bataillon de la garde nationale, l'organisa et se signala par sa bravoure à la prise de la Gare-aux-Bœufs. Promu lieutenant-colonel dans le 18e régiment de marche, blessé grièvement le 19 janv. 1871 à Buzenval, il fut nommé le 8 févr. représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 95,851 voix sur 328,970 votants. Dans la nuit du 18 au 19 mars, l'insurrection communaliste ayant éclaté, il fut nommé par l'Assemblée des maires et députés de Paris commandant des gardes nationales de la Seine; mais il n'accepta pas, jugeant qu'on ne pouvait résister au Comité central; il partit pour Versailles où, le 20, il fut désigné comme chef d'état-major de l'amiral Saisset dont la mission échoua. A l'Assemblée, il présenta une proposition d'impôt sur les revenus qui fut repoussée; il prononça un discours remarqué contre le projet de loi sur l'Internationale; membre de l'Union républicaine, il rejeta les préliminaires de paix; à la fin de la législature, il vota l'amendement Vallon et les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 févr. 1876, il se présenta à Paris où il se désista en faveur de M. Frébault, et à Pontoise où il fut élu au scrutin de ballottage par 5,630 voix; il fut un des 363 qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie. Réélu le 14 oct. par 7,522 voix, il fut rapporteur du budget de la guerre. Le 21 août 1881, il fut réélu à Pontoise par 8,558 voix sans concurrent. Inscrit sur la liste opportuniste de Seine-et-Oise aux élections du 4 oct. 1885, il se désista avec les autres candidats de la liste. On le nomma alors en déc. 1885 percepteur du XVIIIe arrondissement de Paris, et plus tard du IIIe arrondissement. Ph. B.

LANGLOIS (Victor), orientaliste français, né à Dieppe le 20 mars 1829, mort à Paris le 14 mai 1869. Chargé d'une mission en Cilicie et dans la Petite-Arménie, il en revint en 1853 avec une belle collection de figurines et d'inscriptions. En 1857 et 1861, il fit des études en Italie où il recherchait les documents concernant les rapports de la France et de l'Arménie pendant les croisades. Il se spécialisa dès lors dans l'histoire et les antiquités de l'Arménie. On lui doit de nombreux ouvrages spéciaux parmi lesquels il faut citer : *Numismatique des nomes d'Egypte sous l'administration romaine* (1852); *Notice sur le couvent arménien de l'île Saint-Lazare à Venise* (1862); *le Mont Athos et ses monastères* (1867); *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie* (1868). La mort l'a empêché d'achever ce dernier ouvrage. Ph. B.

LANGLOIS (Paul-Jean), physiologiste français, né à Paris le 2 août 1862. Docteur en médecine, chef du laboratoire de physiologie à la faculté de médecine depuis 1887, secrétaire de la Société de psychologie physiologique, membre de la Société de biologie (1891), élève des professeurs Brown-Séquard et Richet, il a publié : *De la Calorimétrie directe chez l'homme* (thèse de Paris, 1887, in-4); ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sont les premières recherches de calorimétrie directe sur l'homme, surtout en vue de démontrer que dans la fièvre, au moins à certaines périodes, il y avait réellement exagération dans la radiation calorique ; *Recherches sur la physiologie des capsules surrénales* (*Arch. de physiol.*, 1891-93 ; prix Montyon, Institut de France, 1893) ; dans une série de mémoires, en collaboration avec M. Abelous, l'auteur a repris l'étude de ces organes dont la fonction était jusqu'ici inconnue (les capsules surrénales sont des glandes vasculaires sanguines qui ont pour fonction de détruire des poisons curarisants formés par les muscles en activité) ; *Sensibilité musculaire de la respiration* (*Revue philosophique*, 1890) ; *Influence des pressions extérieures sur la ventilation* (*Arch. de physiologie*, 1891) ; *De l'Influence de la température interne sur les convulsions* (*Arch. de physiol.*, 1889) ; *Sur la Toxicité des isomères de la cinchonine dans la série animale* (*Arch. de physiol.*, 1893) ; *le Lait* (Paris, 1893, in-12) ; *Traité de physiologie*, avec M. de Varigny (Paris, 1893, in-12) ; *la Fatigue*, traduction de l'ouvrage de Mosso (Paris, 1894, in-12) ; *Traité d'hygiène* (Paris, 1895, in-12) ; de plus une série d'articles dans la *Revue scientifique*, la *Revue générale des sciences* et dans des journaux de médecine divers. — Le docteur Langlois est un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. Dr L. Hn.

LANGLOIS (Charles-Victor), historien et professeur français, né à Rouen le 26 mai 1863. Après avoir pris ses grades à l'Ecole des chartes, à l'Ecole de droit et à la Sorbonne, il fut nommé maitre de conférences à la faculté des lettres de Douai (1885), puis chargé de cours à la faculté des lettres de Montpellier (1886). Chargé du cours de sciences auxiliaires de l'histoire à la faculté des lettres de Paris depuis 1888, il y enseigne la paléographie et la bibliographie. Il a publié en collaboration avec M. H. Stein un inventaire des inventaires d'archives qui intéressent l'histoire de France, sous ce titre : *les Archives de l'histoire de France* (Paris, 1891-93, in-8). Ses travaux personnels ont porté jusqu'ici sur l'histoire du XIIIe et du XIVe siècle (*le Règne de Philippe III le Hardi;* Paris, 1887, in-8, etc.), et sur l'histoire de la littérature latine du moyen âge ; ils ont été publiés pour la plupart dans la *Revue historique* et dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Il a écrit en outre dans les revues pédagogiques sur la question, à l'ordre du jour, de la réforme des examens supérieurs (licence, agrégation). C'est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

LANGLOIS DES ESSARTS (V. Essarts).

LANGLOIS-DUBOUCHET (V. Doubouchet [Le marquis]).

LANGNAU. Grand village de Suisse, cant. de Berne ; Ch.-l. du district de Signau ; stat. principale du chem. de fer Berne-Lucerne ; 7,585 hab. C'est un centre de production agricole et de fabrication du fromage dans la riche vallée de l'*Emmenthal* (V. ce mot). On y trouve aussi plusieurs établissements industriels, fabriques de toiles, tissages de coton, etc.

LANGO. Peuplade galla, vivant à l'extrémité E. du pays galla, au N. de l'Ougando et de l'Oungaro, au S. du pays des Barri, à l'E. des monts Maddi qui forment la ligne de faîte entre le bassin du Nil proprement dit et celui du Lobat, son tributaire. Le traité de délimitation anglo-italien, déterminant les sphères d'influence de l'Angleterre et de l'Italie à l'E. de l'Ethiopie et des pays gallas, a placé le peuple lango dans la sphère d'influence de l'Angleterre. — Comme la plupart des tribus gallas, les Langos se livrent à l'élevage ; ils vivent par groupes de familles indépendantes et n'élisent de chefs qu'en temps de guerre.

LANGOAT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Tréguier ; 1,955 hab. Moulins ; teillage de lin. Eglise moderne conservant le tombeau du XIVe siècle de sainte Pompée, mère de saint Tugdual, surmonté de sa statue en marbre blanc.

LANGOBARDS ou LOMBARDS (V. Italie).

LANGOËLAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Guéméné ; 1,295 hab. Eglise gothique. Ruines d'une tour ronde qui semble d'origine romaine, nommée dans le pays *Ty doué Baris* (Temple du dieu de Paris).

LANGOGNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, près du confluent de la Langouyrou et de l'Allier ; 3,562 hab. Stat. de la ligne de Clermont à Nimes. Eglise romane extrêmement curieuse, mais bien délabrée, à trois nefs, voûtée en berceau, chapiteaux historiés, portail de style flamboyant, chapelles ajoutées à l'édifice primitif.

Bibl. : *Soc. d'agric. de Mende, Bull.*, 1858, IX, pp. 45-54.

LANGOIRAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac, sur la rive droite de la Garonne ; 1,829 hab. Le Port-de-Langoiran est l'agglomération principale. Le château de Langoiran, dont il subsiste de beaux restes (mon. hist.), a été l'une des forteresses les plus considérables de la Guyenne. Son histoire n'est assez bien connue qu'à partir du XIIIe siècle. Il appartenait alors à la famille d'Escoussan qui se montra fidèle aux rois d'Angleterre. La terre passa ensuite à la famille d'Albret, puis à celle de Montferrand qui la conserva jusqu'à la fin du XVIe siècle. La baronnie de Langoiran appartenait en 1640 au président Daffis. En 1649, le parlement de Bordeaux se trouvant en lutte avec le duc d'Epernon, gouverneur de la Guyenne, ce dernier s'empara du château ; il fut, vers cette époque, démoli et incendié. Tout ce qui reste du château ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle ; quelques parties datent du XVIe. La vieille église (mon. hist.) est de l'époque romane. Une nouvelle église, en style de transition, a été construite, dans ce siècle, au Port-de-Langoiran. Les vignobles de Langoiran donnent des vins très estimés. Langoiran est la patrie du littérateur Berquin. G. R.

Bibl. : Ducourneau, *la Guienne historique et monumentale;* Bordeaux, 1842-44, t. I, 2e part., p. 255. — Leo Drouyn, *la Guienne militaire*, 1865, t. II, p. 1.

LANGOLEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Briec ; 1,154 hab.

LANGON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, sur la rive gauche de la Garonne ; 4,733 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Bordeaux à Toulouse. Langon, autrefois *Alingo*, dépendait au IVe siècle des domaines de saint Paulin. Cette ville fut saccagée par les Normands aux VIIIe et IXe siècles. En 1224, Langon refusa d'ouvrir ses portes aux Anglais, mais ceux-ci l'assiégèrent et s'en emparèrent. La ville fut plusieurs fois assiégée et prise par les Anglais et par les Français, et se soumit définitivement au roi de France en 1453. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Les catholiques, sous les ordres d'Henri de Candale, s'en emparèrent d'abord ; en 1566, ce fut le tour de Montgommery à la tête des protestants. Les frondeurs bordelais vinrent devant Langon en 1649, ayant à leur tête le marquis de Sauvebœuf ; la ville ne céda qu'après une énergique résistance. Le duc d'Epernon avait déjà rétabli la paix à Langon, quand, en 1651, la ville ayant refusé d'adhérer à une union proposée par les princes de Condé et de Conti, ce dernier vint s'en emparer et y établit un gouverneur tyrannique, Galapian. Enfin en 1653, le duc de Candale s'en rendit définitivement maître avec les troupes royales. Langon est aujourd'hui une ville ouverte. L'église paroissiale, fort ancienne, a été refaite aux XIIIe et XVIe siècles, et restaurée au XIXe. L'église Notre-Dame-du-Bourg est du XIIe siècle. Un pont suspendu de 200 m. de longueur, terminé en 1831, traverse la Garonne en ce point. L'influence de la marée se fait sentir encore à Langon. Tout le canton produit d'excellents vins ; les vins blancs sont les plus renommés. Les armes de Langon sont : *d'or à trois pals de gueules.* G. R.

Bibl. : P.-D. Martin, *Description du pont suspendu construit sur la Garonne, à Langon ;* Paris, 1832. — O'Reilly, *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas ;* Bazas, 1840, p. 380. — Ducourneau, *la Guienne historique et monumentale;* Bordeaux, 1842-44, t. I, 2e part., p. 69. — Léo Drouyn, *la Guienne militaire*, 1865, t. II, p. 68.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LANGON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon ; 2,267 hab. Moulins. Eglise du XIIe siècle, remaniée au XVe. Chapelle Sainte-Agathe (mon. hist.), pèlerinage très fréquenté par les nourrices. Une très ancienne peinture représentant une femme nue sortant de l'eau a donné à croire que c'était un ancien temple de Vénus. Mégalithes connus sous le nom de Demoiselles de Langon.

LANGON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Mennetou-sur-Cher ; 943 hab.

LANGON (Le). Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay-le-Comte ; 1,555 hab.

LANGONNET. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Gourdin ; 3,666 hab. Collège ecclésiastique de Sainte-Marie. Colonie agricole pénitentiaire. Moulins ; commerce actif de beurres. Eglise romane de Saint-Pierre et Saint-Paul ; église de la Trinité de l'époque de la Renaissance avec de beaux vitraux du XVIe siècle. L'abbaye cistercienne de Langonnet avait été fondée en 1137 ; les bâtiments, datant pour la plupart des XVIIe et XVIIIe siècles, abritent la colonie agricole ; il subsiste cependant du moyen âge une belle salle voûtée d'ogives. Nombreux monuments mégalithiques.

LANGOUËT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. d'Hédé ; 492 hab.

LANGOURLA. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Collinée ; 1,550 hab.

LANGOUSTE. I. Zoologie. — (*Palinurus* Fabr.). Genre de Crustacés-Décapodes, du groupe des Macroures et de la famille des Palinuridés ou Cuirassés (Loricata), caractérisé comme il suit : le rostre est simple, aigu et spiniforme, laissant à découvert le segment ophtalmique qui est calcaire ; les antennes externes sont terminées par un long fouet multiarticulé et dépourvues d'écaille à la base ; les antennes internes ou antennules peuvent atteindre la longueur du corps, mais leurs fouets sont courts. L'article basilaire des antennes externes, très volumineux, est soudé à son congénère et renferme l'appareil auditif. Le céphalothorax est presque cylindrique ; les trois derniers articles sont volumineux, mobiles, hérissés d'épines ; le dernier est allongé et terminé par une grande nageoire dorsale. Les pattes, toutes monodactyles, sont très longues ; les palpes sont courts, uniarticulés. — Les Langoustes subissent de profondes métamorphoses ; leurs larves, décrites d'abord sous le nom de *Phyllosomes* (V. ce mot), ont été longtemps considérés comme formant un sous-ordre spécial. L'espèce type, *P. vulgaris* Latr. ou Langouste commune, est très répandue le long des côtes rocheuses de l'Océan et de la Méditerranée, mais ne dépasse pas la Manche, au Nord ; elle est plus commune dans la Méditerranée que le Homard ; c'est le *Karabos* d'Aristote et le *Locusta* des Romains. Elle est d'un brun violet, parfois verdâtre avec des taches jaunâtres plus ou moins nombreuses ; elle devient rouge vif par la cuisson. La Langouste commune pond plus de cent mille œufs en une seule année ; ils sont plus petits et au moins cinq fois plus nombreux que ceux du Homard. Grâce à cette fécondité, la reproduction de l'espèce est assurée, car la larve éclose de l'œuf, le Phyllosome, est essentiellement pélagique et exposée à bien des chances de destruction. Ce n'est qu'après sa quatrième mue que la langouste se rapproche des côtes pour vivre désormais sur les fonds rocheux de la mer, où elle se nourrit principalement de petits mollusques. Son corps peut atteindre 40 à 50 centim. — On connaît d'autres espèces surtout répandues dans les mers intertropicales.

II. Pêche. — On pêche la langouste avec des nasses ou des filets auxquels on fixe des débris de poulpe brûlé, de petits poissons, des crabes ou de la chair d'autres animaux. On les descend pendant la nuit dans des endroits rocailleux ; l'odeur attire les langoustes qui ne peuvent s'échapper assez rapidement quand on enlève le filet.

III. Art culinaire. — On fait une grande consommation de la langouste, dont la chair est très estimée comme aliment, bien que d'une digestion assez difficile. Les femelles chargées d'œufs sont particulièrement recherchées. Ce crustacé subit les mêmes préparations culinaires que le *homard* (V. ce mot).

LANGRAND-Dumonceau (André, comte), financier belge, né à Vossem, près de Liège, le 5 déc. 1826. Après une jeunesse accidentée, il s'occupa d'assurances, puis de banque et s'engagea bientôt dans des entreprises importantes. Reprenant certaines idées de Law, Langrand emprunta en Belgique des capitaux qui, étant abondants, s'y louaient à bon marché, et les employa en Hongrie à des prêts hypothécaires et à des achats de domaines rapportant un grand intérêt parce que l'argent y était rare. En même temps, voulant attirer les épargnes des campagnards belges, dévoués au clergé, il fit un emprunt pontifical au pair, tandis que la rente romaine était cotée à 70 %. Le clergé reconnaissant recommanda les compagnies Langrand aux catholiques et le pape octroya à l'entreprenant financier le titre de comte. Les capitaux affluèrent. Pour accroître encore son prestige, Langrand était parvenu, en leur donnant de grosses rétributions et en faisant valoir qu'il fallait « christianiser les capitaux », à enrôler, comme administrateurs de ses sociétés, des personnes très haut placées dans le parti catholique (V. Decker [De]). Le succès fut d'abord prodigieux, mais bientôt arrivèrent les déceptions. Les domaines de Hongrie achetés trop cher se vendaient difficilement. Langrand eut recours aux expédients ; il créa successivement le *Royale belge*, les *Rentiers réunis*, l'*Ancre*, le *Crédit foncier international*, la *Banque du commerce et de l'industrie*, etc. La débâcle vint cependant, et la faillite fut prononcée en déc. 1870. Les principaux chefs du parti catholique se trouvaient gravement compromis ; par un concordat avec les créanciers ils restituèrent presque tous leurs bénéfices, et l'action pénale fut arrêtée par une lacune de la loi qui ne prévoyait pas l'existence des faux bilans. Langrand fut moins heureux ; la cour d'assises du Brabant le condamna par contumace le 11 mars 1872 à dix ans de réclusion du chef de vol, d'escroquerie et de banqueroute frauduleuse. Il s'était enfui au Brésil, et parvint à se soustraire à toutes les recherches de la justice. E. H.

LANGRAYENS (Ornith.). Les Langrayens, qui constituent le genre *Artamus* (V. ce mot) de Vieillot et la famille des *Artamidæ* de Ch.-L. Bonaparte, sont des Passereaux de petite taille, rappelant un peu les Hirondelles par leur tête enfoncée dans les épaules, leur queue légèrement fourchue, leurs pattes courtes, mais se rapprochant d'autre part des Pies-Grièches par leurs doigts robustes et munis d'ongles acérés, par leur mandibule supérieure pourvue d'une petite échancrure vers la pointe. Aussi désigne-t-on parfois ces oiseaux sous le nom de *Pies-Grièches-Hirondelles*. Le bec des Langrayens diffère cependant par sa forme de celui des Pies-Grièches : il est plus largement fendu, moins comprimé, latéralement plus arrondi en dessus. En outre, le plumage offre des teintes qu'on n'observe pas chez les Pies-Grièches : il est d'un gris cendré ou d'un brun fuligineux, tantôt uniforme, tantôt varié de blanc, et le bec lui-même est d'une nuance plombée toute particulière. Les jeunes portent une livrée grise ou brunâtre, striée longitudinalement. L'aire d'habitat des Langrayens s'étend sur l'Asie méridionale, les îles Malaises, les Philippines, Célèbes, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et quelques autres terres de l'Océanie. Ces oiseaux se plaisent dans les bouquets de bois disséminés à travers la campagne et nichent sur des arbres ou dans les buissons. Leurs nids, faits de brindilles entrelacées et de racines, renferment des œufs d'un blanc sale, piquetés et tachetés de roussâtre. — Les Langrayens sont sédentaires et, sous ce rapport, diffèrent des Hirondelles dont ils se rapprochent par leurs allures et avec lesquelles on les trouve parfois associés. Comme les Hirondelles, ils se nourrissent d'insectes qu'ils poursuivent souvent à une très grande hauteur dans les airs en poussant de petits cris aigus. Leur vol est tantôt lent, tantôt rapide, et quelquefois ils planent à la manière des Rapaces.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Le genre *Artamus* renferme un certain nombre d'espèces parmi lesquelles nous citerons seulement l'*Artamus fuscus* V. de l'Inde méridionale, l'*A. leucorhynchus* V. des Philippines, l'*A. sordidus* Lath. d'Australie et l'*A. melanoleucus* Forst. de la Nouvelle-Calédonie. E. Oust.

Bibl. : Vieillot et Oudart, *Galerie des oiseaux*, pl. 144. — Valenciennes, *Annales du Muséum*, t. IV, p. 25 et pl. 7 et 8. — J. Gould, *Birds of Australia*, 1848, t. II, pl. 27 à 33.

LANGREN (Michel-Florent Van), mathématicien belge, né à Arnhem vers 1600, mort à Bruxelles en 1675. Il reçut le titre de cosmographe et mathématicien du roi et se consacra à l'étude de questions telles que la détermination des longitudes en mer et la nomenclature des taches et autres détails du disque lunaire; c'est à lui que l'on doit l'idée de désigner ces détails par les noms de personnages célèbres; il s'occupa aussi de la comète de 1652, de l'invention d'une arme à feu à plusieurs coups et fut appelé par le gouvernement à présenter un projet d'amélioration des ports de Mardyck et d'Ostende. Il conçut des plans de transformation de la ville de Bruxelles et un projet de canal qui aurait réuni la capitale à Malines. Il était aussi habile ingénieur que savant mathématicien et cartographe. Les principaux ouvrages de Van Langren sont : *La Verdadera Longitud por mar y terra* (Bruxelles, 1644, in-12); *Pleni Luni lumina Austriaca Philippica* (*id.*, 1645, in-8); *Tormentum bellicum triphœrium* (*id.*, 1640, in-fol.); *Description du canal de Marianne et du grand changement que le banc de Maerdyck fait depuis 1624 jusque 1653* (*id.*, 1653, in-8); *Briefve Description de la ville et havre d'Oostende* (*id.*, 1659, in-fol.). E. H.

Bibl. : F. Van der Haeghen, *Bibliotheca belgica*; Gand, 1880-1894, 100 vol. in-12. — Wauters, *Biographie de Van Langren*, dans la *Biographie nationale de Belgique*.

LANGRES. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Marne, sur un plateau qui s'élève de 110 à 140 m. au-dessus des vallées qui l'entourent; 10,719 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Belfort, embranchements sur Nancy et sur Poinson-Beneuvre. Un chemin de fer à crémaillère réunit la gare, située dans la vallée, à une place de la ville. Nombreux couvents; collège communal; bibliothèque; musée de tableaux et d'antiquités. Société d'agriculture; Société historique et archéologique. Commerce de fer et de fontes, d'étoffes, d'huiles, de grains et farines. Coutellerie renommée (V. Coutellerie). Filatures de laine; scieries mécaniques. Langres, place forte de première classe, est le centre d'un vaste camp retranché d'environ 11 kil. de rayon et d'un développement de près de 52 kil.

Histoire. — La situation de Langres, si favorable à la défense, avait fait de ce lieu un centre de population dès l'époque la plus reculée. Le peuple celtique des *Lingones* y avait établi sa capitale nommée *Andomaturum* ou *Andematunum*. Après la conquête romaine, la ville prit le nom du peuple et conserva d'abord une certaine autonomie; mais, après la révolte de Sabinus, elle fut en partie ruinée et réduite à l'état de simple colonie. Comprise dans la Belgique, puis dans la Celtique et enfin dans la première Lyonnaise, elle reprit peu à peu de l'importance et fut enrichie des grands et nombreux monuments dont on retrouve aujourd'hui les vestiges. En 301, Constance Chlore fit reculer sous les murs de la ville l'invasion des Alamans. Mais au siècle suivant elle fut brûlée par Attila et saccagée par les Vandales. A l'époque mérovingienne, la ville fut comprise dans le royaume de Bourgogne. Après avoir eu quelque temps des comtes particuliers, elle fut placée sous la suzeraineté de ses évêques qui lui concédèrent des franchises communales au cours du XIIe siècle. Langres fut mêlée au XVe siècle aux luttes des Armagnacs et des Bourguignons. Au XVIe siècle le protestantisme s'y introduisit, mais y fut réprimé par des rigueurs impitoyables. Pendant la Ligue, les Langrois restèrent fidèles à la cause royale, malgré l'évêque et le clergé. En 1591, assiégée par les Lorrains, la ville fut sauvée par un boulanger qui découvrit un pétard placé sous une des portes de la ville et donna l'alarme; une procession solennelle rappelle chaque année le souvenir de cet événement. En 1636, le pays fut dévasté tour à tour par les Suédois du duc de Saxe-Weimar et par les impériaux. Les Autrichiens occupèrent la ville en 1814 sans coup férir, et y entrèrent une seconde fois en 1815. Langres est la patrie du graveur Jean Buvet, de Denis Diderot, des peintres Pierre, Richard et Jean Tassel, des sculpteurs Lescorné et Petitot.

Évêché. — L'évêché de Langres, suffragant de Lyon, paraît avoir été fondé au IIe siècle. Le premier évêque mentionné est Senator, puis un nommé Juste qu'on doit placer au IIIe siècle, et enfin Didier ou Dizier (*Desiderius*) devenu le patron de la ville, massacré par un chef barbare du nom de Crocus, mais qu'on hésite à placer au IIIe, au IVe, ou même au commencement du Ve siècle. Après lui les listes épiscopales donnent les noms suivants : Martinus, Honoratus, Urbanus, Paulinus (au temps de l'empereur Gratien), Fraternus, Aprunculus (alias Patrunculus), Armentarius, Venantius, Paulinus II, Patientius, Albiso. Avec le VIe siècle la liste devient plus précise et l'on peut donner quelques dates : Gregorius, 507-539 ou 541; Tetricus, mort v. 572; Pappolus, évêque intrus; Mummolus, 588; Migetius, v. 609; Modoaldus ou Bertoaldus. Puis au VIIe siècle on ne trouve plus que quelques noms : Sigoaldus, Wulfrannus, Godinus, Adoinus, Garobaldus, Herulfus ou Ariolfus, v. 769-780; Waldricus, Beto, v. 792. La série est à peine plus certaine sous les Carolingiens : Albericus, v. 820-838; Teutbaldus, v. 849-859; Vulfrad, év. intrus; Ausgar, Egilo ou Geilo, v. 880-889; Theobaldus II, Agrinus, v. 889 ou 899-913; Warnerius, 912-923; Gotzelinus, 925; Letericus, 931; Ericus, 934-942; Archardus, 948-967; Widricus, v. 970-980. Ce fut vers cette époque que les évêques acquirent sur la ville le pouvoir temporel. Bruno de Roncy, 981-1015 ou 1016; Lambert, 1016-24 août 1031; Richard, 1031; Hugues de Breteuil, 1031-49; Hardouin, 1050-29 sept. 1065; Raynard Hugues, 1065-3 ou 5 avr. 1085; Robert, v. 1085-19 oct. 1110; Joceran, 1113-25; Guillencus Saulx, 1125-1-3 août 1136; Guillaume de Sabran, 1136-38; Godefroi, v. 1140-8 nov. 1164; Gautier, 1163-80; Manassès, 1179-v. 1193; Garnier de Rochefort, v. 1193-95. A partir du XIIIe siècle, l'évêché de Langres a rang de duché-pairie et son titulaire comme troisième pair ecclésiastique porte le sceptre aux sacres des rois et précède son métropolitain, l'archevêque de Lyon, dans les cérémonies officielles. Hilduin, 1200-03; Robert de Châtillon, 1204-nov. 1208; Guillaume de Joinville, 1209-18; Hugues de Montréal, v. 1219-v. 1232; Robert de Torote, 1232-oct. 1240; Hugues de Rochecorbon, 1244-13 avr. 1250; Guy de Rochefort, 1250-18 juin 1266; Guy II, 1268-mai 1291 ou 1292; Jean de Rochefort, 23 juil. 1295-1305; Bertrand de Got, 1306; Guillaume de Durfort, nov. 1306-25 avr. 1319; Louis de Poitiers, 1318-25; Pierre de Rochefort, 1325-29 ou 1330; Jean de Châlons, 1328-23 mai 1335; Guy Baudet, 1336-37 ou 1338; Jean des Prés, 12 mars 1338-42; Jean d'Arcy, 1343-13 août 1344; Hugues de Pomarre, 1344-v. 1346; Guillaume de Poitiers, 1346-6 sept. 1374; Bernard de La Tour-d'Auvergne, 1374-16 janv. 1395; Louis de Bar, 1395-1413; Charles de Poitiers, 1413-7 déc. 1433; Jean Gobillon, nov. 1435-v. 1436; Philippe de Vienne, 1436-52; Jean VI d'Auxi, 1453-53; Guy Bernard, 1453-28 avr. 1481; Jean VII d'Amboise, 1481-97; Jean VIII d'Amboise, 3 déc. 1497-26 sept. 1512; Michel de Boudet, 1512-22 juil. 1527; Claude de Longwy, card. de Givry, 1528-9 août 1561; Jacques de Heluis, 1562-65; Pierre de Gondy, 1565-70; Charles II des Cars de Pérusse, v. 1571-1614; Sébastien Zamet, 30 oct. 1615-2 févr. 1655; Louis Barbier de La Rivière, 2 janv. 1656-30 janv. 1670; Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, 30 nov. 1671-21 nov. 1695; François Clermont-Tonnerre, 24 déc. 1695-12 mars 1724; Pierre de Pardaillan, 27 déc. 1724-2 nov. 1733; Arthur-Gilbert Montmorin de Saint-Hérem, 1734-70; César de La Luzerne, 30 oct. 1770-90;

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Antoine-Hubert Wandelaincourt (évêque constitutionnel), 10 avr. 1791-93. L'évêché de Langres fut alors attribué à la province de Besançon, puis supprimé en 1802 pour être réuni au siège de Dijon. Rétabli en 1817, il fut rendu à César de La Luzerne qui ne prit pas possession. En 1822, il fut de nouveau attribué à la métropole de Lyon. I.-Marie, dom Jacques de Poulpiquet, 13 janv. 1823; Gilbert-Paul Arragonès d'Orcet, 21 janv. 1824-20 juin 1832; Jacques-Marie-Adrien-Césaire Mathieu, 23 sept. 1832-22 juin 1834; Pierre-Louis Parisis, 28 août 1834-12 août 1851; Jean-Jacques-Antoine Guérin, 15 oct. 1851-19 mars 1877; Guillaume Bonange, 21 nov. 1877-84; Alphonse-Martin Larue, 13 nov. 1884.

Monuments. — Parmi les vestiges de l'antiquité gallo-romaine, il faut citer l'une des portes de la cité (mon. hist.), composée de deux arcades jumelles encadrées par des pilastres et un entablement corinthiens. Il est probable que cette porte, qui était en même temps un arc de triomphe, date du règne de Marc Aurèle. Des anciennes fortifications, il ne subsiste que des pans de murailles à l'O., au N. et à l'E., et plusieurs tours rondes du XVIe siècle, encastrées dans la nouvelle enceinte. La *cathédrale*, dédiée à saint Mammès, est un bel édifice de transition; le chœur, qui est la partie la plus ancienne, doit dater du milieu du XIIe, et la nef de la fin de ce siècle ou du commencement du suivant. Le portail en a été reconstruit au XVIIIe, siècle et surmonté de deux tours, le tout dans le style néo-classique. Il s'y conserve de nombreuses œuvres d'art, une *Vierge* de Rude, des tableaux attribués à Rubens et au Corrège, des peintures de Tassel, et une partie du mobilier de l'abbaye de Morimond. Au S. de la cathédrale se trouve un beau cloître du XIIIe siècle. — Eglise Saint-Martin, édifice du XIIIe siècle, avec remaniements des XVIe et XVIIIe, à cinq nefs. Il s'y conserve un *Christ* en bois, du XVIe siècle, œuvre du sculpteur Gentil, qui est un chef-d'œuvre de premier ordre. — L'église romane de Saint-Didier (mon. hist.) a donné asile au très remarquable musée de la Société archéologique; c'est un des mieux classés et des mieux tenus des musées de province. Indépendamment des collections locales qui en font la principale richesse, il s'y trouve des galeries de tableaux, d'histoire naturelle, d'antiquités égyptienne, grecque, romaine, etc. Langres a conservé plusieurs maisons de la Renaissance. La statue de *Diderot* par Bartholdi y a été élevée en 1884.

Conciles de Langres. — 1080 (?), réprobation des investitures données par les laïques. — 1116, assemblée portant dans les collections le titre de *concilium Lingonense*, mais tenue entre Lux et Til-Châtel, près de Bèze, sous la présidence de Gui, archevêque de Vienne. On y condamna le brigandage en général, et tout spécialement les déprédations commises sur les biens ecclésiastiques. — 1155, canons sur la discipline. E.-H. V.

Coutellerie de Langres (V. Coutellerie).

Plateau de Langres (V. Marne [Haute-]).

LANGRISHE (Sir Hercule), homme politique irlandais, né en 1738, mort à Dublin le 1er févr. 1811. Membre du parlement irlandais dès 1761, il y joua un rôle considérable et, ami de Burke, donna occasion à sa fameuse *Lettre à sir H. Langrishe*, relative à l'abolition des incapacités qui frappaient les catholiques.

LANGROLAY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay; 662 hab.

LANGSDORF (Karl-Christian de), mathématicien et ingénieur allemand, né Nauheim le 18 mai 1757, mort à Heidelberg le 10 juin 1834. Il travailla d'abord, comme chimiste et comme ingénieur, dans des salines, puis fut professeur de mathématiques et de technologie aux universités d'Erlangen (1796-1804), de Vilna, en Russie (1804-6), d'Heidelberg (1806-34). Il est l'auteur d'importants travaux sur l'exploitation des salines. L'analyse mathématique et la mécanique lui doivent également d'intéressantes théories et quelques solutions fort originales. Ses écrits sont très nombreux. Ils comprennent, outre des mémoires, notes et articles, insérés dans divers recueils, notamment dans les *Annales* de Crelle et dans le *Journal* de Gren, une trentaine d'ouvrages à part, au premier rang desquels il faut mentionner sa *Vollstændige auf Theorie und Erfahrung gegründete Anleitung zur Salzwerkskunde* (Altenburg, 1784-96, 5 vol. in-4), et son *Lehrbuch der Hydraulik* (*id.*, 1794, in-4). A signaler encore: *Erlæuterung der Kæstner'schen Analysis endlicher Græssen* (Mannheim, 1776-78, 2 vol. in-8); *Grundlehren der Photometrie* (Erlangen, 1803-5, 2 vol. in-8); *Uber die Unstatthaftigkeit des Principes der unendlichen Theilbarkeit* (Erlangen, 1804, in-8), etc. L. S.

Bibl.: Liste complète de ses ouvrages dans le t. I du *Biogr.-Liter. Handwœrterbuch* de Poggendorff.

LANG-SON. Ville et province du Tonkin. La province de Lang-son, située au N.-E. du Tonkin, dans un pays très montagneux, n'est pas un centre agricole bien considérable; ses principales productions sont le tubercule appelé cunâu, d'où l'on extrait une teinture brun rouge et la badiane dont l'essence est utilisée en pharmacie. Cette province paraît en revanche posséder des richesses métallurgiques assez grandes; on y signale des gisements de fer, de plomb argentifère et de cuivre. Mais la principale importance de Lang-son lui vient de son voisinage de la frontière chinoise; elle est à cheval sur un cours d'eau qui pénètre dans la province chinoise de Koang-si, passe à Long-tcheou et Tai-ping-fou et aboutit à la mer dans la province de Koang-tong; la ville de Lang-son est ainsi la tête de ligne d'une des plus importantes voies de pénétration que le Tonkin ait en Chine; cependant il est difficile d'arriver à cette tête de ligne, et c'est pour cette raison que, dès les premiers temps de notre occupation, on songea à relier Lang-son avec la région du Delta. On décida la construction du chemin de fer de Phu-lang-thuong à Lang-son; malheureusement, l'exécution en fut fort mal conduite au début; les travaux furent gênés par les pirates qui infestaient les massifs montagneux du Cai-kinh et du Bao-day; on avait commencé la construction de cette ligne de 101 kil. en mars 1890; ce n'est que le 28 déc. 1894 que M. de Lanessan a pu en faire l'inauguration.

La province de Lang-son a une superficie évaluée à 1,110,000 hect.; elle comprend 3 préfectures (phu), 7 sous-préfectures (huyên), 51 cantons et 237 villages; le nombre des habitants indigènes inscrits était de 3,500 en 1894. Le cercle de Lang-son est réuni au cercle de Cao-bang pour former le deuxième territoire militaire.

Lors de l'expédition française au Tonkin, Lang-son fut le dernier boulevard de la résistance chinoise; c'est en voulant aller occuper Lang-son que la colonne du lieutenant-colonel Dugenne rencontra, le 24 juin 1884, une résistance inattendue à Bac-lé et dut battre en retraite. Lang-son ne fut pris que le 12 févr. 1885 par le général de Négrier. E. Chavannes.

LANGTOFT (Peter de), chroniqueur anglais, mort vers 1307. Le nom sous lequel il est connu est celui d'un village du Yorkshire, où l'on suppose qu'il naquit. C'était un moine augustin du prieuré de Bridlington, non loin de là. Il écrivit une chronique en vers français, peu corrects de rythme et de grammaire, qui va jusqu'à la mort d'Edouard Ier et n'a quelque valeur historique que dans la partie qui traite du règne de ce prince. Elle a été partiellement traduite en anglais par Robert Mannyng de Bourn, ou Robert de Brunne, et publié par Hearne en 1725. La première édition de l'original a été donnée par Thomas Thorpe dans les *Rolls Series* (1866-68, 2 vol.).

LANGTON (Etienne), archevêque de Canterbury, mort le 9 juil. 1228. Anglais de naissance, il étudia, puis enseigna longtemps à Paris. Telle était sa réputation en 1206, qu'Innocent III l'appela à Rome et le fit cardinal. Hubert Walter étant mort, deux candidats à l'archevêché de Canterbury furent élus par deux factions, le sous-prieur Reginald et John de Grey; Innocent III les mit d'accord en procurant l'élection en cour de Rome, par quelques moines

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Christ Church, de son favori Etienne Langton, à la grande colère du roi Jean. Etienne fut consacré à Viterbe le 17 juin 1207; en 1208, le pape frappa l'Angleterre d'interdit à cause de la conduite du roi, qui refusait au nouvel archevêque l'accès de son archevêché. Langton, établi à Pontigny, négocia pendant les années qui suivirent et fit preuve de modération. C'est en 1212 seulement qu'il se rendit à Rome avec les évêques de Londres et d'Ely, pour provoquer des mesures énergiques contre Jean. Il revint avec une sentence de déposition, dont l'exécution était confiée au roi de France Philippe-Auguste (janv. 1213). Jean céda, et, en juillet, l'archevêque rentra triomphalement dans son pays natal qu'il avait quitté depuis si longtemps pour vivre à la cour des rois du continent et des papes. Aussitôt il prit l'attitude traditionnelle de ses prédécesseurs, porte-parole du parti aristocratique contre l'autocratie royale, déférents envers le saint-siège, mais sans servilité. En 1215, il servit de médiateur entre le roi Jean et les barons; c'est lui qui lut au roi, le 15 juin, les articles qui furent par la suite insérés dans la Grande Charte. Quant aux légats Nicolas de Tusculum et Pandolfe, qui soutenaient maintenant la cause royale, il fit peu de cas de leurs ordres; ils le suspendirent de toutes fonctions ecclésiastiques, sentence confirmée à Rome, le 4 nov., par Innocent III, en présence d'Etienne lui-même. L'archevêque ne fut autorisé à retourner en Angleterre qu'après la mort d'Innocent et l'avènement de Henri III, en mai 1218. Les années qui suivirent furent paisibles. Etienne Langton présida à l'enquête pour la canonisation d'Hugues de Lincoln, au second couronnement de Henri III, à la fameuse translation des reliques de saint Thomas (7 juil. 1220). D'Honorius III il obtint, à Rome, en 1221, le rappel du légat Pandolfe et la promesse que sa vie durant aucun légat ne serait envoyé en résidence en Angleterre. Le 17 avr. 1222, il ouvrit le fameux synode d'Osney, dont les canons, connus sous le nom de « constitutions d'Etienne Langton », ont joui longtemps d'une grande autorité dans les cours ecclésiastiques du royaume. Pendant les troubles qui marquèrent la minorité de Henri III, Langton combattit énergiquement les conseillers étrangers et les fauteurs de désordres, tels que le comte de Chester et F. de Bréauté. En févr. 1225, il fut de ceux qui conseillèrent à l'assemblée du clergé et des barons de voter un quinzième pour la guerre de Poitou, en échange de la confirmation de la Grande Charte. Il mourut dans son manoir de Slindon, en Sussex. — Etienne Langton n'appartient pas seulement à l'histoire politique de l'Angleterre; il a été un des écrivains les plus féconds du moyen âge, le premier théologien de son temps. Il a laissé des gloses et des commentaires sur presque tous les livres de l'Ancien Testament et un grand nombre de sermons. « Ces sermons ont, dit M. B. Hauréau, le mouvement vif et le style négligé des discours improvisés. On y sent l'homme d'action, qui dit brusquement, en des phrases courtes, tout ce qu'il veut dire. Cependant, il jouait trop sur les mots; c'était la mode de son temps; mais il n'a pas seulement le tort de la suivre, il l'exagère. » Les exemplaires manuscrits des sermons et des commentaires bibliques de Langton (encore inédits) sont innombrables dans les bibliothèques publiques de France et d'Angleterre. C'est Etienne Langton qui, pendant son séjour à l'université de Paris, partagea la Bible en chapitres à peu près égaux, pour faciliter les recherches et les références, et en intervertit l'ordre des livres, opération qui a donné à la Vulgate sa forme définitive, la forme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. On lui attribue d'autres ouvrages en vers et en prose, historiques et poétiques, mais toutes ces attributions ne sont pas certaines. Il n'existe pas non plus jusqu'ici de biographie détaillée, satisfaisante, de cet illustre docteur. L.

LANGTRY (Mistress Lily), dite le « Lys de Jersey », comédienne anglaise, née à Jersey en 1852. Elle tient une place considérable dans l'art dramatique, tant par sa beauté que par son talent. Elle a dirigé elle-même à plusieurs reprises les théâtres où elle jouait, et n'est pas moins appréciée en Amérique qu'en Angleterre dans les grands premiers rôles de drame et de comédie modernes, ainsi que ceux de Shakespeare.

LANGUE. I. Anatomie et physiologie. — La langue est un organe de forme ovale, située dans la cavité buccale, et qui forme avec la face supérieure de la région sus-hyoïdienne le plancher de la bouche. Elle sert à la fois à la gustation et à la phonation et elle aide à la mastication. La face supérieure de la langue est appliquée à la voûte palatine et au voile du palais, dans sa partie horizontale; dans sa partie verticale, elle répond au sommet de la luette. Plus en arrière, elle est unie à l'épiglotte par trois replis, un médian et deux latéraux, désignés sous le nom de *replis glosso-épiglottiques*. La face inférieure de la langue n'est libre que dans son tiers antérieur. Les bords de la langue s'amincissent au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du sommet. La pointe est en rapport avec la face postérieure des incisives supérieures. La base est fixée à l'os hyoïde. Au point de vue de sa structure, la langue est un corps musculaire, recouvert d'un revêtement muqueux. La muqueuse de la langue se continue avec la muqueuse buccale. A sa surface se trouve une multitude de papilles : les papilles filiformes ou coniques; les papilles fongiformes ou mûriformes; les papilles caliciformes, qui sont les plus volumineuses. La muqueuse de la langue comprend, en outre, des glandes (glandes en grappes, glandes intermusculaires et deux masses plus importantes, logées dans l'épaisseur du stylo-glosse et du lingual inférieur). Les follicules de la langue (gl. de Weber) sont isolés ou réunis par groupes. Le squelette de la langue est osseux (os hyoïde) et fibreux (membr. hyo-glossienne et fibro-cartilage médian). Les muscles de la langue proviennent : les uns des os voisins (stylo-glosse, hyo-glosse, génio-glosse); les autres, des organes voisins (pharyngo-glosse, palato-glosse, amygdalo-glosse). D'autres sont propres à la langue : lingual supérieur et lingual inférieur. Les vaisseaux qui se rendent à la langue sont des artères, provenant de la linguale, de la palatine inférieure et de la pharyngienne inférieure; et des veines (veines de la muqueuse, veines ranines qui se jettent dans la faciale, dans les veines dorsales de la langue, rarement dans la jugulaire interne, et les veines qui accompagnent l'artère linguale). Les nerfs de la langue comprennent sept troncs. Les nerfs sensitifs sont : le glosso-pharyngien pour le tiers postérieur et le lingual pour les deux tiers antérieurs. Ces deux nerfs président à la sensibilité générale, au tact et à la sensibilité gustative de la langue; les nerfs moteurs sont : le grand hypo-glosse et quelques fibres du facial et du glosso-pharyngien pour les muscles de la région de l'isthme du gosier; la corde du tympan, qui se confond avec le lingual au delà du ganglion sous-maxillaire; le laryngé supérieur, que traverse la membrane hyo-hyoïdienne, et enfin des filets nerveux ou sympathiques émanant du plexus intercarotidien. Les lymphatiques, très nombreux dans la muqueuse et la sous-muqueuse, se rendent aux ganglions profonds de la région sous-hyoïdienne.

II. Pathologie. — Les vices de conformation de la langue s'observent fréquemment. Tels sont : l'absence de l'organe, la bifidité, la chute en dehors de la cavité buccale ou prolapsus chronique, les adhérences. Les inflammations ou glossites sont des plus variées, selon la cause qui les engendre. La glossite s'observe dans le cours des fièvres éruptives, consécutivement à une brûlure ou à une blessure de l'organe, de piqûres d'insectes, du traitement mercuriel, etc. Au point de vue de la marche et de la durée de l'affection, les auteurs distinguent : une glossite aiguë et une glossite chronique, et ces deux variétés sont, à leur tour, superficielles ou profondes. Les abcès chroniques de la langue sont rarement observés, mais le diagnostic en est délicat. Les abcès phlegmoneux sont plus fréquents. La gangrène succède le plus souvent à une glossite profonde; elle est exceptionnellement primitive. Les plaies peuvent être produites à la langue comme ailleurs par des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

instruments piquants, tranchants et contondants (plaies par armes à feu). La pustule maligne (anthrax ou charbon malin de la langue), qui s'observe chez les bouchers et les équarrisseurs, est le résultat d'une inoculation septique directe. Les ulcères de la langue ont une marche spéciale, selon l'affection qui les a produites (ulcères syphilitiques, tuberculeux, cancéreux). Les tumeurs peuvent être divisées en tumeurs vasculaires, relativement rares ; les kystes (pileux, séreux, muqueux, hydatiques, hématiques); les lipomes, les fibromes, et surtout les épithéliomes ou cancers, les tumeurs syphilitiques. Le diagnostic différentiel de ces tumeurs est souvent entouré de véritables difficultés. Dr A. Cab.

III. Art vétérinaire. — La langue est bornée en haut par le palais, en avant par les incisives et les lèvres et sur les côtés par les joues, les molaires et les barres. A l'état normal, elle doit être contenue dans la cavité buccale; elle supporte le mors dont, avec les lèvres, elle subit la première impression. Pendant le travail, elle est parfois pendante chez certains chevaux ; on la dit *serpentine* quand elle est toujours en mouvement et sort de la bouche ou y rentre alternativement. Elle est parfois coupée dans sa partie libre et le siège de cicatrices transversales plus ou moins profondes qui prouvent que le cheval attaché, la longe dans la bouche, *a tiré au renard*. L. Garnier.

IV. Art culinaire. — Les langues employées pour l'alimentation sont celles de bœuf, de veau, de porc, de mouton et d'agneau. Elles sont toutes apprêtées de la même manière : après avoir enlevé de la langue le cornet, on la fait blanchir à l'eau bouillante pour en retirer la peau et on la met cuire sur feu doux pendant quatre ou cinq heures dans une casserole avec bardes de lard, carottes, oignons, thym et laurier ; ou bien on la coupe en tranches mises à cuire doucement au four de campagne avec une farce faite avec persil, échalottes, estragon, câpres, anchois et mie de pain, le tout arrosé de bouillon et de beurre fondu. La langue se mange encore cuite sur le gril, par morceaux enveloppés de papier huilé avec une barde de lard sur chaque face et des fines herbes. Le papier doit être plié et serré afin que le jus ne puisse s'échapper. Enfin, on peut encore l'apprêter de la manière suivante : après l'avoir débarrassée de sa peau on la frotte avec du poivre et un peu de salpêtre et on la place dans un vase clos, entourée de sel blanc, de quelques clous de girofle, de thym et de laurier. Au bout de vingt-quatre heures, on la frotte de nouveau avec du sel et on en ajoute chaque jour à mesure qu'il fond. On laisse ainsi pendant douze à quinze jours en ayant soin de la retourner souvent, puis on la fait sécher pendant trois ou quatre jours à la cheminée, fourrée dans un boyau. Pour la cuire on la met dégorger pendant deux heures dans de l'eau fraîche et on la place ensuite dans une marmite pleine d'eau avec oignons, clous de girofle, thym, laurier. On la laisse refroidir dans la cuisson et on la sert bien égouttée et coupée en tranches comme un saucisson. La langue se mange souvent cuite dans un pot-au-feu et servie avec une sauce ou une garniture quelconque.

V. Linguistique (V. Linguistique).

VI. Enseignement. — 1° Langue maternelle (V. Enseignement primaire).

2° Langues anciennes (V. Enseignement classique).

3° Langues vivantes. — Une langue partage les destinées du peuple qui la parle. Elle fixe sa grammaire, elle étend son vocabulaire; en un mot, elle se constitue et se développe, à mesure que le peuple prend conscience de son originalité. Elle se dépose dans des rites religieux, dans des actes législatifs, dans des monuments littéraires. Elle s'altère et se corrompt avec l'esprit public; elle se désagrège avec la nation elle-même, et elle cesse enfin d'être un moyen de communication entre les hommes. Ce jour-là, si elle n'a pas reçu une forme artistique de la main des poètes, des orateurs, des historiens, elle meurt tout entière. Mais elle peut survivre, toute morte qu'elle est, si elle a servi à l'expression d'une pensée immortelle, et son action peut se prolonger durant des siècles. C'est ainsi que les langues anciennes et spécialement le latin, sont restées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la base de l'éducation moderne. Elles n'avaient plus, cependant, qu'une sorte de vie abstraite, comme celle des ombres qui erraient dans l'antique Elysée. On ne faisait plus que les lire, et celui qui essayait encore de les parler leur adaptait tant bien que mal la prononciation de sa langue maternelle. Dès le XVIIe siècle cependant, la connaissance du français était considérée, dans la société aristocratique de l'Europe, surtout en Allemagne et en Angleterre, comme le complément nécessaire d'une bonne éducation. Il était enseigné par des maîtres qu'on faisait venir de France et qui étaient ordinairement très instruits; on l'apprenait pour le parler, et on l'apprenait en le parlant; et il en résulta que plus tard on lui appliqua, dans ces pays, la même méthode, lorsqu'il fut inscrit, comme partie intégrante de l'enseignement public, sur les programmes des écoles. En France, on voit apparaître d'abord, comme langues étrangères, l'italien et l'espagnol, moins pour eux-mêmes que pour être comparés au grec, au latin et au français (*Statuts et règlements de l'Académie ou Collège royal en la ville de Richelieu*, 1641). Il semble que, chez nous, dans l'étude des langues étrangères, ce soit d'abord le point de vue littéraire qui domine. Pendant tout le XVIIIe siècle, des voix s'élèvent pour recommander cette étude, et les Cahiers de 1789 contiennent des demandes du même genre. La Convention inscrit les langues modernes sur le programme des écoles centrales. Enfin, le *Statut universitaire de 1802* déclare qu' « il y aura près de plusieurs lycées des professeurs de langues vivantes ». Dans quels lycées cette disposition a-t-elle été appliquée ? On n'en trouve point de trace. Le Statut de 1821 reprend la question à nouveau, et les termes dont il se sert, montrent combien l'on était encore embarrassé d'un enseignement qu'on ne savait à quoi rattacher : « Il y a près de chaque collège royal plusieurs maîtres de langues vivantes; les leçons de langues vivantes ne sont données que sur la demande des parents et seulement aux élèves des quatre classes supérieures (en 1829, on y ajouta la cinquième). Les maîtres de musique et d'escrime sont payés par les parents des élèves qui reçoivent leurs leçons ; il en est de même des maîtres de langues vivantes. Les leçons de langues vivantes, de musique, de danse, d'escrime et de natation sont données pendant les heures de récréation. » Quant aux maîtres, dont la rétribution était fort modeste, c'étaient ordinairement ou des réfugiés politiques, ou des Français qui avaient séjourné à l'étranger; on ne leur demandait aucune garantie de savoir ou d'expérience. Même à l'Ecole normale supérieure, où les langues vivantes furent introduites à titre facultatif en 1834, ces langues étaient enseignées ou par un « élève qui se trouverait connaître l'anglais ou l'allemand », ou, aucun élève ne remplissant ces conditions, par un maître venu du dehors. En 1838, sous le ministère de M. de Salvandy, on exige de ces maîtres le baccalauréat ès lettres ou un diplôme étranger équivalent. La même année, l'enseignement d'une langue vivante est déclaré obligatoire dans tous les collèges du royaume. Tandis qu'un progrès important est ainsi réalisé dans l'ensemble, on tâtonne dans les détails. La langue vivante, supprimée en cinquième et en rhétorique en 1840, est rétablie en rhétorique en 1841 ; l'enseignement, placé aux heures ordinaires des classes en 1840, est encore une fois mis hors cadre en 1841 ; il semble même redevenir facultatif, car il ne doit être donné qu'aux élèves dont la liste a été arrêtée par le proviseur au commencement de l'année scolaire. Il faudra une nouvelle déclaration, en 1848, pour le rendre définitivement obligatoire depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique, et pour le faire rentrer dans le cadre des heures de classe.

Dans l'intervalle, Villemain avait institué le concours du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes : institution excellente, qui devait assurer peu à peu le re-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

crutement du personnel dans des conditions régulières. Le certificat fut remplacé, en 1849, par une agrégation, qui elle-même fut fondue, ainsi que les autres agrégations spéciales, dans l'unique agrégation des lettres, créée en 1852 par le ministre Fortoul. Sous le ministère Rouland, de 1857 à 1860, les agrégations spéciales reparaissent, mais non celles des langues vivantes; le certificat seul fut rétabli en 1860. Ce fut Duruy qui mit enfin de l'ordre dans les mesures incohérentes et parfois contradictoires qui avaient été prises sous les ministères précédents; il fit commencer l'étude des langues vivantes en sixième, et lui donna une sanction aux épreuves orales du baccalauréat; il rétablit l'agrégation; il mit les professeurs sur la même ligne que leurs collègues, au point de vue du traitement; enfin, il créa, à côté de l'enseignement traditionnel des lycées, un enseignement spécial, fondé sur les lettres modernes. Les réformes de Duruy ont été développées après lui, et, malgré quelques moments d'arrêt et çà et là un peu d'hésitation chez les autorités universitaires, le domaine des langues vivantes a continué de s'aggrandir; il faut ajouter qu'après 1870 l'opinion publique leur fut décidément favorable. En 1872, l'enseignement fut reporté jusqu'aux classes élémentaires, et s'étendit désormais sur les neuf années (dix depuis 1880) du stage classique. Une composition, d'abord une version, plus tard un thème, fut ajoutée à l'épreuve orale du baccalauréat. Depuis 1892, on ne sait pour combien de temps, on est revenu à l'unique épreuve orale, représentée, il est vrai, par un double suffrage; l'épreuve écrite a été maintenue seulement au baccalauréat de l'enseignement moderne, qui a été substitué en 1891 à l'enseignement spécial. Dans ce nouvel enseignement, deux langues sont obligatoires et sont étudiées successivement; ce sont, selon les régions, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'arabe. On ne s'était longtemps occupé que de l'organisation toute matérielle des cours, de l'âge où l'on devait y entrer, du nombre d'heures que l'on pouvait y consacrer : une commission réunie en 1890 traça les lignes générales de la méthode à suivre, tout en laissant les détails d'application à l'initiative des professeurs. Les *Instructions* de 1890 établissent nettement qu'il y a une méthode spéciale pour les langues vivantes, différente de celle des langues mortes; elles insistent sur la nécessité d'une bonne prononciation; elles recommandent les exercices oraux, surtout au début; enfin elles amènent peu à peu, vers la fin du stage scolaire, l'étude littéraire, qui ne doit pas absorber tout l'enseignement, mais qui en est le couronnement naturel. A. Bossert.

VII. Botanique. — Nomenclature. — L. d'agneau. Le *Plantago media* L. — L. de bœuf. L'*Anchusa italica* Retz, l'*Arum maculatum* L., etc. — L. de bœuf, L. de châtaignier. Le *Fistulina hepatica* Fr. — L. de cerf. Le *Botrychium lunaria* Sw. et la Scolopendre. — L. de chat. L'*Eupatorium atriplicifolium* L. et le *Bidens tripartita* L. — L. de chien. La Cynoglosse et le *Potamogeton natans* L. — L. de serpent. L'Ophioglosse. — L. de vache. L'*Eupatorium rotundifolium* L., la Grande Consoude et la Scabieuse (*Knautia arvensis* L.). — L. de veau. La Scolopendre. — L. d'oie. La Grassette, la Vipérine, etc. Dr L. Hn.

VIII. Liturgie. — Le concile de Trente (sess. XXII, ch. viii) a déclaré que, bien que la messe contienne de grandes instructions pour le peuple, les anciens Pères n'ont point estimé convenable qu'elle fût célébrée partout en langue vulgaire. Chaque Eglise retiendra, en chaque lieu, l'ancien usage qu'elle a pratiqué et qui a été approuvé par la sainte Eglise romaine, mère et maîtresse des autres Eglises... Les pasteurs et tous ceux qui ont charge d'âme devront expliquer souvent, au milieu de la messe, ou faire expliquer par d'autres, quelque chose de ce qui s'y lit. Le canon IX de la même session prononce l'anathème contre ceux qui disent que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire. Ces dispositions consacrent les usages établis, d'après lesquels la messe était célébrée partout en latin dans les églises d'Occident; mais ils ne contiennent point de prohibition formelle des langues vulgaires. Une bulle de Paul V permit aux jésuites de traduire le missel en langue chinoise, et de dire la messe en cette langue. Néanmoins, la congrégation des Rites défend aujourd'hui, non seulement de chanter les offices divins en langue vulgaire, mais même de chanter des cantiques en cette langue pendant les offices ordinaires de la paroisse (10 déc. 1870). E.-H. V.

IX. Histoire religieuse. — Don des Langues. — On désigne sous ce nom un phénomène assez curieux qui se rencontra fréquemment aux débuts de l'Eglise chrétienne. Il consistait dans une façon extatique de parler, dont le caractère fut méconnu de bonne heure et qu'on dénatura en assurant que les premiers prédicateurs de l'Evangile avaient reçu, d'une manière surnaturelle, la faculté de s'exprimer dans les langues étrangères (V. Glossolalie). M. Vernes.

X. Télégraphie. — Langues admises en télégraphie (V. Télégraphie).

LANGUÉ (Blas.). Attribut particulier aux griffons qui laissent voir leur langue, alors qu'elle est d'un émail différent de celui du corps. Les oiseaux, sauf l'aigle, se disent aussi langués.

LANGUEDIAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit; 624 hab. Carrières de granit.

LANGUEDOC. Ancienne province de France, qui a formé les départements suivants: Gard, Hérault, Aude, Tarn, Lozère, la majeure partie de la Haute-Garonne, une partie du Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Avant de faire l'histoire de cette région, il nous faut d'abord expliquer comment s'est formée la province et d'où vient le nom qu'elle a porté depuis la fin du XIIIe siècle.

Origine du nom de Languedoc et formation de cette province. — Le Languedoc se compose principalement d'une portion de l'ancienne *Provincia romana*, appelée *Narbonensis prima* à dater du Ve siècle, à laquelle sont venus s'ajouter, par la suite des temps, des lambeaux de l'ancienne *Viennensis* et de l'*Aquitania prima*. Cet ancien gouvernement ne correspond donc ni à une province ecclésiastique, représentant une ancienne province romaine, ni à une région naturelle, car il s'étend à la fois au N. et au S. de la grande chaîne de partage des eaux de la France. C'est, nous le disons plus haut, au XIIIe siècle que le Languedoc apparaît; il se compose à ce moment des anciens domaines de la maison de Toulouse réunis à la couronne en 1229 (traité de Paris ou de Meaux; départements actuels du Gard, de l'Hérault, partie de l'Aude, du Tarn et de l'Ariège), et en 1271 (à la mort d'Alphonse de Poitiers; partie de la Haute-Garonne, du Tarn, Tarn-et-Garonne et Aveyron). A ce noyau principal s'ajoutent successivement le Gévaudan (Lozère, après 1229) et le Vivarais, terre d'Empire (partie de l'Ardèche, après 1307). Enfin, pour faciliter l'administration de ces domaines éloignés, les Capétiens rattachent à l'une des sénéchaussées royales le Velay, où leur influence s'est fait sentir dès le règne de Louis VII et devient prépondérante au début du XIVe siècle.

Ces pays avaient autrefois porté bien des noms différents; jusqu'au XIIIe siècle, on emploie l'expression *Provincia*, souvenir de l'ancienne Province romaine. On a dit encore *Septimania*, terme qui s'appliquait à la partie orientale, longtemps possédée par les Visigoths, puis *regnum* ou *provincia Gothiæ* en souvenir de ce même peuple; enfin, au XIIIe siècle, Albigeois (*conquesta* ou *terra Albigensis*), par allusion aux hérétiques proscrits par l'Eglise romaine. A la fin du XIIIe siècle paraît l'expression *Lingua Occitana*, qui veut dire le pays où on dit *oc* pour *oui*. Cette étymologie, proposée dès le XVIe siècle, et soutenue par D. Vaissète, a fini par être acceptée de tous. C'est dans les foires de Champagne que l'expression est employée dès 1290; elle est alors opposée à celle de *langue d'oil* qui désigne le Nord et le centre du royaume. Mais les limites de cette région restent longtemps indéterminées. Elle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comprend au début du XIVe siècle tout le domaine royal dans le S. de la France, et elle s'accroît ou diminue du côté de l'Aquitaine, suivant les hasards de la guerre avec l'Angleterre ; les limites en varient également suivant les caprices du pouvoir central, qui les détermine à chaque nomination d'un nouveau lieutenant en Languedoc. En 1360, la Langue d'oc comprend encore quarante-quatre évêchés. Après le traité de Brétigny, les possessions royales sont réduites dans cette région aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire ; la province de Languedoc est désormais constituée. Elle perdra encore en 1469, lors de la formation de l'apanage de Charles de Guyenne, le pays situé à gauche de la Garonne, mais c'est bien de 1360 que date la limitation définitive du Languedoc tel qu'il existera jusqu'à la Révolution, et on n'y unira ni le comté de Foix, lors de l'avènement de Henri IV, ni le Roussillon, cédé par l'Espagne en 1659.

Nous n'avons pas à parler de la géographie physique de cette région (V. les art. consacrés à chaque département). Rappelons seulement qu'elle se compose de trois parties bien différentes : au N. le massif montagneux des Cévennes (bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire), au S. une grande plaine assez accidentée (bassins de l'Aude, de l'Hérault et partie du bassin du Rhône), enfin à l'O. le bassin particulier de la Garonne et de quelques affluents de ce fleuve. Ce sont là régions très diverses ; aussi le Languedoc ne doit-il son unité politique qu'à plusieurs siècles de vie commune tant intellectuelle que politique.

Epoque préhistorique. — On ne sait presque rien des premiers habitants du Languedoc ; on a retrouvé ici, comme partout en France, des traces des différentes civilisations qui se sont succédé, depuis l'âge de la pierre taillée. Les cavernes des Pyrénées, les tombes de Bruniquel ont livré des pierres, des ossements travaillés. On trouve aussi dans cette partie de la France quelques monuments mégalithiques ; très rares au S. et à l'E. des Cévennes, ils sont nombreux dans l'Aveyron et dans la Lozère. On sait en somme peu de chose des populations anciennes du Languedoc, et le peu qu'on sait on le doit aux auteurs anciens. Les travaux de divers savants modernes ont montré qu'il était possible de concilier les renseignements fournis par les écrivains grecs et latins et les résultats des découvertes modernes. Le S. de la France paraît avoir été habité par les Ibères, que beaucoup regardent comme les ancêtres des Basques. Au début du Ve siècle av. J.-C., ce peuple occupait encore le rivage de la Méditerranée, jusqu'à l'embouchure du Rhône. Aux Ibères succèdent les Ligures ou Ligyes, peuple probablement d'origine indo-européenne ; enfin, un peu plus tard, les Gaulois, qui avaient longtemps séjourné dans le bassin du Danube, étendent leurs conquêtes vers l'O. ; ils se mêlent aux Ligures vers Marseille et refoulent à l'O. les Ibères, qui sous le nom d'Aquitains occupaient encore au temps de Strabon le pays entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées. Les Celtes sont donc, au moment où l'histoire commence à parler d'eux, maîtres de ce qui deviendra 1,500 ans plus tard le Languedoc. C'est à des tribus celtiques qu'Annibal en 218 demande le passage, quand il veut gagner l'Italie. Mais à ces envahisseurs descendus du N. se sont joints d'autres étrangers venus par mer ; nous voulons parler des Phéniciens, dont les courses aventureuses se sont étendues bien au delà de la Mer intérieure. A ces Sémites, qui ne paraissent avoir laissé aucune trace durable de leur passage, succèdent les Grecs ; la colonie phocéenne de Marseille, fondée au VIe siècle av. J.-C., a des comptoirs à l'O. comme à l'E. du Rhône, et l'un d'eux, Agde, a gardé son nom hellénique (Ἀγαθὴ τύχη). Aux Grecs, les habitants primitifs du Languedoc ont peut-être emprunté l'usage de la monnaie, mais l'influence de ces commerçants sur la masse de la population a probablement été toujours assez faible. En somme, au moment où les Romains vont conquérir le S. de la Gaule, ce pays est habité en majeure partie par des peuples de race celtique, qui sont, au S. des Cévennes, les Volces Arécomiques (Nîmes), et les Volces Tectosages (de Toulouse à Narbonne). Au N. de ce massif montagneux, les *Helvii* (Vivarais), les *Vellavii* (Velay), les *Gabales* (Gévaudan), les *Rutheni* (Rouergue et Albigeois), les *Cadurci* (Quercy), tous peuples qui paraissent avoir à ce moment fait partie de la vaste confédération arverne qui sera, au temps de César, l'âme de la résistance à l'envahisseur.

Epoque romaine. — Telle était la situation du futur Languedoc, quand les Romains pénétrèrent en Gaule. Le pays est déjà à demi civilisé ; les Volces ont des villes populeuses et à leurs voisins de la côte ils ont pris une teinture des arts grecs. L'assimilation de cette race par les Romains en sera d'autant plus facile. C'est en 125 av. J.-C. que les légions romaines commencent la conquête du pays ; les Ligures des bords du Rhône, puis les Arvernes sont vaincus et, en l'an 119, la domination romaine s'étend jusqu'à la Garonne ; Toulouse reçoit une garnison italienne, en qualité de ville alliée ; pour tenir la nouvelle province, on fait du vieux port celtique de *Narbôn* une colonie romaine (118). L'invasion des Cimbres et des Teutons met bientôt en danger ces nouveaux établissements (109) ; ces barbares occupent Toulouse que reprend en 106 le proconsul Q. Servilius Cæpio ; mais il semble bien que, durant les années suivantes jusqu'à la victoire de Marius à Aix (102), les envahisseurs soient restés maîtres de tout le pays à l'O. du Rhône. L'autorité de la République rétablie dans la Province, celle-ci est organisée et ses limites sont fixées ; elles paraissent avoir été à peu près identiques à celles que conservera Auguste. Dans les années suivantes, le pays a beaucoup à souffrir de la répression par Pompée, de la révolte de Sertorius (77), et de la détestable administration d'un client de Cicéron, le célèbre M. Fonteius (75-73). Pompée marque son passage dans la Province en fondant la ville de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges). En 58, César devient proconsul de la Transalpine pour cinq ans ; la Province lui fournit en partie les ressources en hommes et en argent, qui lui permettent de conquérir la Gaule. Ses légions hivernent soit chez les Allobroges, soit chez les Volces. Elle a fort à souffrir des guerres civiles, tant entre César et Pompée que plus tard entre Antoine, Octave et les meurtriers de César, et le traité de Brindes (40) l'attribue à Octave avec tout l'Occident. Le nouveau maître la réorganise, et une fois pacifiée, en confie l'administration au Sénat ; à dater de l'an 22 av. J.-C., la Narbonnaise est une province consulaire.

Les trois siècles qui suivent sont des plus prospères. L'organisation du pays est achevée, et l'assimilation de l'ancienne population gauloise va s'effectuer avec une rapidité extraordinaire ; dès le temps de Pline, c.-à-d. avant la fin du Ier siècle de notre ère, rien ne distingue le S. de la Gaule de l'Italie elle-même. Les villes gauloises sont devenues des colonies de droit romain ou de droit latin ; deux villes anciennes, Narbonne et Béziers, sont colonies romaines ; des colonies latines sont établies à Carcassonne, *Cessero* (Saint-Thibéry), Lodève, Nîmes, *Ruscino* (Castel-Roussillon), Pézenas, Toulouse et *Sextantio* (Substantion). Chaque colonie s'administre librement par ses décurions et ses magistrats, et le pays est découpé en un certain nombre de territoires, dépendant de chacune de ces villes principales. Dans les limites du pays qui sera plus tard le Languedoc, on trouve encore la cité d'*Alba Augusta* (*Helvii*, Vivarais), la *civitas Revessio* (Velay), la *civitas Rutenorum* (Rouergue) et la *civitas Gabalum* (ou Javols, Gévaudan) ; ces deux derniers pays prennent le nom des peuples gaulois habitant le territoire. Chaque colonie, chaque cité est divisée intérieurement en *pagi* et en *vici* ; c'est ainsi qu'au rapport de Strabon la vaste colonie de Nîmes comprenait vingt-quatre κώμαι (expression grecque correspondant au *vicus* latin) dont une inscription célèbre nous a conservé une liste partielle. L'organisation intérieure du pays à cette époque ne diffère pas en Gaule de ce qu'elle est dans le reste de l'Empire ; inutile de l'exposer. Notons

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

seulement que le S. de notre pays lui dut une prospérité de plusieurs siècles. Grâce à la paix romaine, les villes s'agrandissent, s'ornent de monuments admirables, dont beaucoup encore aujourd'hui conservés; le commerce se développe; des routes nombreuses, savamment construites, mettent en communication les villes principales et serviront à la circulation durant tout le moyen âge. Une seule ville a conservé beaucoup de ces monuments antiques, c'est Nîmes; mais les inscriptions sont là pour indiquer que ni Narbonne, ni Béziers, ni Toulouse n'avaient rien à envier à leur rivale, et partout, dans les villages les plus reculés, on a trouvé des débris prouvant que le pays était couvert de villas somptueuses, de riches habitations privées, et témoignant de la prospérité de l'agriculture, de l'adoucissement des mœurs et des progrès de la civilisation.

Cette prospérité, on la constate aisément, mais on n'en connaît pas exactement les causes, et le développement en est difficile à suivre. En effet, l'histoire de la Gaule méridionale reste durant trois siècles assez obscure. Gouvernée pendant plusieurs années par le célèbre Agrippa, la Narbonnaise reste tranquille durant les règnes des premiers empereurs, et Claude, dans un discours célèbre, peut vanter l'illustration et la fidélité des sénateurs originaires de cette province. Un peu plus tard, elle embrasse le parti de Galba contre Néron, puis s'attache successivement à la cause d'Othon et de Vitellius pour se soumettre bientôt sans résistance à Vespasien. L'empereur Adrien y séjourne, et Antonin le Pieux, originaire de Nîmes, y fait élever plusieurs monuments et reconstruit Narbonne détruite par un incendie. Au IIIe siècle, la Narbonnaise fait partie de l'empire gaulois, fondé par Postumus et régi pendant quelques années par le célèbre Tetricus. A la fin du même siècle, se place la création de la Viennoise, premier lambeau détaché de la grande province romaine. Un peu plus tard, cette province est de nouveau divisée, la partie occidentale jusqu'au Rhône devient la Narbonnaise première, la partie orientale prenant le nom de Narbonnaise seconde, et la *Notitia civitatum*, dont on rapporte la rédaction définitive à environ l'an 400, nous fournit le tableau des divisions du futur Languedoc, telles qu'elles existent à la fin de l'Empire. Cette région comprend alors la Narbonnaise première avec cinq cités: Narbonne, métropole, Toulouse, Béziers, Nîmes, Lodève, plus le château d'Uzès; dans la Viennoise, la *civitas Albensium*, ou Vivarais; dans la première Aquitaine, les cités *Ruthenorum*, *Albigensium*, *Gabalum* et *Vellavorum* (Rouergue, Albigeois, Gévaudan et Velay). Cette division va servir de base aux premières circonscriptions ecclésiastiques de cette partie de la Gaule.

Dès ce moment, en effet, la majeure partie de la Gaule méridionale est convertie au christianisme; ce n'est pas que la prédication de la nouvelle foi dans cette partie de l'Empire n'ait été assez tardive. Si dès le Ier siècle il a pu exister de petites chrétientés dans les villes de la côte, en rapports directs avec l'Orient, la masse de la population ne s'est convertie qu'assez lentement. La Narbonnaise dépend longtemps de l'Eglise de Lyon, la seule qui existe sur le sol gaulois; puis, vers 250, le premier évêque de Toulouse, saint Sernin, subit le martyre. Le même temps vit peut-être Paul, premier évêque de Narbonne; du même siècle peut encore dater l'Eglise de Béziers, mais on ne connaît point d'évêque de Nîmes avant 396 et de Lodève avant 421. La foi chrétienne d'ailleurs dominait dès lors dans le pays, et déjà même quelques-unes des hérésies de ces premiers siècles y avaient des partisans et des ennemis acharnés. Dès le IIIe siècle le gnosticisme est apporté par les missionnaires grecs; un peu plus tard, au IVe, l'arianisme triomphe un instant, et les orthodoxes ont à subir une violente persécution. Puis viennent les priscillianistes, enfin les sectateurs du prêtre Vigilance, contre lequel saint Jérôme ne dédaigne pas d'écrire un long traité. Le paganisme a dès lors officiellement disparu; l'institut monastique commence à paraître, mais la culture antique n'a pas perdu tous ses partisans, et les écoles de Toulouse et de Narbonne sont toujours florissantes. L'invasion des Barbares et le triomphe définitif des nouvelles idées religieuses va bientôt amener un rapide changement dans la société méridionale.

Epoques barbare et carolingienne. — La Gaule méridionale avait déjà subi bien des désastres; en 407, une nuée de Barbares l'inonde, et c'est sans doute de ce moment que date la ruine d'une foule de monuments détruits par le feu, dont les débris se retrouvent un peu partout. Tout d'abord les Vandales, les Suèves et les Alains ne font que passer comme un torrent, sans rien fonder; la domination romaine semble intacte, mais bientôt les Goths leur succèdent et, en 412, quittant l'Italie qu'ils ont épuisée, ils pénètrent en Gaule sous le roi Ataulphe, successeur d'Alaric. Cette première occupation du pays ne devait pas durer longtemps; les Goths occupent Narbonne et probablement Toulouse, mais sans s'établir fortement nulle part. En 413, Ataulphe célèbre à Narbonne son mariage avec Placidia, sœur d'Honorius; mais bientôt, harcelé par le patrice Constance, il quitte la Gaule, passe avec sa nation en Espagne et commence la conquête de cette province. Il est tué à Barcelone en août 415. La Narbonnaise pendant quelques années redevient entièrement romaine. Mais les Visigoths n'avaient pas renoncé à leurs projets sur la Gaule. En 419, le roi Wallia les y ramène, et l'empereur Honorius est bientôt obligé de leur céder une partie des sept provinces; Toulouse est la capitale du nouveau royaume, qui s'étend sur une partie des deux Aquitaines; le domaine occupé par les Barbares reçoit dès lors le nom de *Septimania* (V. Septimanie et Visigoths). Vigoureusement attaqué au début du VIe siècle par les Francs de Clovis, le royaume des Visigoths est démembré après la bataille de Vouillé (507) et réduit à la région comprise entre Carcassonne et le Rhône où la domination visigothique se maintient jusqu'au commencement du VIIIe siècle. Soumis à la domination franque, le reste de la Gaule méridionale est morcelé dans les divers partages du royaume; les princes mérovingiens qui s'y succèdent s'attachent surtout à combattre les Visigoths de Septimanie. A partir du règne de Dagobert, sous l'influence de causes que l'obscurité et la rareté des sources historiques ne permettent pas de discerner clairement, ces provinces méridionales commencent à se détacher du reste de la monarchie. Les ducs francs qui les gouvernent y assurent leur autorité et y forment sous le nom de duché d'Aquitaine un véritable royaume indépendant qui s'étend des Pyrénées à la Loire et de l'Océan au Vivarais (V. Aquitaine). Au commencement du VIIIe siècle, il est attaqué au N. par les princes francs, au S. par les Arabes. Ceux-ci, à partir de 720, occupent successivement toute la Septimanie, Narbonne, Carcassonne, Nîmes, et leur cavalerie étend ses courses vers le N. jusqu'à Autun. Charles-Martel les défait à Poitiers en 732 et un quart de siècle après ils doivent abandonner la Septimanie. Le duché d'Aquitaine était délivré des Arabes, mais il avait été frappé du même coup. Vainement Hunald et Waïfre luttent pour résister à la conquête franque. Le dernier périt en 768, et dès lors la soumission de l'Aquitaine aux Francs est définitive. Charlemagne créera bien pour son jeune fils Louis en 778 un royaume d'Aquitaine, dont les limites varieront et qui se maintiendra à travers beaucoup de vicissitudes jusqu'au milieu du IXe siècle. Mais, en somme, gouverné par des princes de la famille carolingienne et par des comtes francs ou goths d'origine, ce royaume faisait partie intégrante du royaume de France lorsque Charles le Chauve mourut en 877.

Epoque féodale. — C'est de cette date de 877 qu'on fait traditionnellement dater l'époque féodale. La plupart des grandes maisons princières qui vont dominer dans le Midi jusqu'au XIIIe siècle sont dès lors fondées. A Toulouse, la famille des Raimond, qui possède ou va posséder le Quercy, les comtés d'Albi et de Nîmes, qui enfin, au début du Xe siècle, obtiendra le marquisat de Gothie; à Mauguio, règne une famille d'origine franque; le Velay et le Gévaudan appartiennent à la famille d'Auvergne; Carcas-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sonne est au pouvoir d'une famille peut-être gothique d'origine qui s'éteindra au début du xe siècle. Le Vivarais et l'Uzège, après la mort de Charles le Chauve, font partie du royaume de Provence, créé par Boson. Plus tard, l'Uzège est définitivement rattaché au royaume de France ; quant au Vivarais, il fait partie, à la suite de circonstances mal connues, du royaume des Rodolfiens de Bourgogne, et devenu, en 1032, terre d'Empire, il ne sera rattaché à la France qu'au début du xive siècle.

L'histoire du Languedoc à l'époque féodale, de la fin du xe au début du xiie siècle, est extrêmement compliquée et en somme assez obscure ; on n'a pas de chroniques composées dans cette partie de la France, et la plupart des chartes un peu anciennes ne portent aucune date. L'étude de ces monuments diplomatiques permet cependant de noter quelques faits très importants qui aident à distinguer dans cette longue période plusieurs époques. Première remarque : de 877, date de la mort de Charles le Chauve, au règne de Louis VI, l'action de la royauté va en s'affaiblissant dans cette partie de la France. Les grandes dignités sont devenues héréditaires ; les comtes et les ducs ont usurpé les droits et revenus régaliens ; et les habitants du Midi vivent sans se soucier de ce qui se passe dans le Nord, connaissant à peine de nom les souverains qui se succèdent à Laon ou à Paris. Indépendants des souverains de France, ces grands seigneurs usurpateurs n'en sont pas plus forts chez eux. La forme féodale s'est appliquée à tous les offices, et le moindre officier carolingien, devenu seigneur, transmet ses titres et ses revenus à ses héritiers. C'est en un mot un morcellement de plus en plus grand du territoire et de l'autorité. Les anciens vicomtes, naguère amovibles, deviennent héréditaires au xe siècle à Narbonne, à Béziers, à Toulouse, à Albi, en Rouergue et en Gévaudan. Au dessous se forment d'autres seigneuries moins importantes, dont quelques-unes doivent leur origine aux anciens viguiers carolingiens : citons seulement celles de Saissac, de Lautrec, d'Anduze, de Termes, de Minerve, etc. En même temps, une partie de la Marche de Gothie, qui jusque-là a fait partie du royaume français, le Roussillon et la Cerdagne, subit l'influence catalane ; ces deux comtés sont régis par des princes issus de familles espagnoles, et, dès le xiie siècle, on peut dire qu'ils ne sont plus terre de France.

Ce qui caractérise le régime féodal de cette partie du royaume, c'est le relâchement extraordinaire des liens qui ailleurs unissent le vassal au seigneur. Du roi de France il n'est plus question ; la mention du nom du souverain dans les chartes est la seule marque d'obéissance que ces sujets peu dociles lui accordent et encore quand ils le veulent bien. Mais ils ne montrent pas plus de respect pour leur suzerain immédiat, le comte de Toulouse ou le marquis de Gothie ; toujours en querelle entre eux, ils n'hésitent point à se liguer contre lui, pour l'empêcher de devenir trop puissant, et il faudra plus d'un siècle aux Raimonds pour établir un peu fortement leur domination. Le Midi payera plus tard chèrement cette indépendance ; en face de l'ennemi commun, l'armée de la croisade en 1209, il restera longtemps désuni et ne se groupera sous la bannière de son chef naturel, le comte de Toulouse, qu'après plusieurs années d'irréparables désastres.

Faire brièvement l'histoire du futur Languedoc jusqu'à la fin du xie siècle est donc impossible, mais il est plus utile de donner quelques détails sur les principales maisons féodales qui dominent dans le pays. Commençons par la famille de Toulouse. Après le comte Eudes, la lignée se partage en deux branches ; à l'une, le comté de Rouergue, des terres en Quercy et en Albigeois et le titre de marquis de Gothie ; elle s'éteindra au milieu du xie siècle, et ses domaines reviendront à l'autre branche, celle de Toulouse. A cette dernière, on a donné le comté même de Toulouse avec ses dépendances dans la marche de Gascogne, des terres dans les pays de Narbonne, de Béziers et même en Quercy et en Albigeois. Au début du xie siècle, une alliance matrimoniale lui apporte des domaines étendus en Provence, qui formeront plus tard le noyau du marquisat de ce nom. Elle a également la suzeraineté d'une partie du Bas-Languedoc : Lodève, Carcassonne et Nimes. Enfin, après 1054, elle hérite des biens de la branche de Rouergue ; ces biens et titres sont dévolus à Raimond, frère cadet du comte Guillaume IV, qui, après la mort de son aîné (vers 1093), réunit en sa main tous les Etats de la famille, qui passeront de père en fils sans nouveau partage jusqu'au xiiie siècle.

La première maison de Carcassonne s'éteint vers l'an 934 ; ce comté et celui de Razès tombent alors au pouvoir d'un certain comte Arnaud, probablement originaire de Gascogne et allié aux anciens comtes de Comminges. Le comte Roger de Carcassonne possède vers 1002 le Carcassès, la haute vallée de l'Ariège (futur comté de Foix) et les pays environnants, le comté de Couserans, une partie du Comminges et nombre de châteaux dans le Toulousain et le Narbonnais. L'un de ses fils reçoit le futur comté de Foix et de celui-ci descendent les comtes de ce pays jusqu'à Gaston-Phœbus. Un autre fils de Roger acquiert par mariage les vicomtés de Béziers et d'Agde. La suzeraineté de Carcassonne et de Razès est vendue un peu plus tard au comte de Barcelone, vente illusoire qui permettra à ces princes, plus tard rois d'Aragon, d'intervenir constamment dans les affaires de la France méridionale. — A Melgueil ou Mauguio, au diocèse de Maguelonne, règne durant deux siècles une famille comtale d'origine franque ; mais elle ne jouera jamais qu'un rôle assez effacé, et de bonne heure elle aura à lutter contre les barons de la nouvelle ville de Montpellier, qui, d'abord modestes vassaux des évêques de Maguelonne, s'élevent bientôt au rang de grands seigneurs. Les comtés de Foix (créé au xie siècle) et de Comminges dépendent théoriquement du comte de Toulouse, et la seconde de ces circonscriptions s'étend avec ses enclaves jusqu'au delà de Muret dans la Haute-Garonne ; mais, jusqu'à la guerre des Albigeois, ces princes n'auront qu'un rôle modeste.

Au-dessous des comtes paraissent les vicomtes devenus héréditaires et dont quelques-uns sont aussi puissants que leurs suzerains. Nommons d'abord ceux d'Albi et de Nîmes, les Trencavels, qui par mariages, acquisitions, conquêtes heureuses, arrivent à dominer à Carcassonne et dans le Razès, à Agde, à Béziers, et possèdent une foule de fiefs souvent très importants dans le Toulousain et dans le Rouergue. La famille subsistera jusqu'au xiiie siècle et sera pendant tout le xiie à la tête des coalitions contre le suzerain et par suite l'ennemi commun, le comte de Toulouse. — Au milieu du xe siècle, les vicomtes de Narbonne deviennent héréditaires ; au xie siècle, ils auront à lutter contre l'archevêque et contre le marquis de Gothie, mais ils ne reconnaîtront expressément l'autorité des Raimonds qu'au début du xiiie siècle. A la vieille famille vicomtale éteinte en 1194 se substituera la famille espagnole de Narbonne-Lara. — Les autres familles vicomtales jouent un rôle plus effacé ; ce sont, dans le Gévaudan, ceux de Grèzes, qui se fondent dans ceux de Millau, en Rouergue ; ces deux vicomtés finissent par appartenir à la maison de Barcelone-Aragon ; ceux de Polignac en Velay, qui s'usent en des luttes séculaires contre les évêques du Puy ; ceux-ci triompheront au xiie siècle, grâce à l'appui de la couronne capétienne. Citons encore les vicomtes de Lodève, qui deviennent au xiie siècle comtes de Rodez, ceux de Bruniquel (anciens vicomtes amovibles de Toulouse), ceux de Saint-Antonin, de Lautrec et de Minerve, issus probablement d'anciens viguiers devenus héréditaires. Enfin, pour terminer, nommons les seigneurs de Montpellier, déjà puissants au xie siècle, et les familles d'Anduze, de Sauve et d'Alais.

On voit combien était extrême le morcellement du Midi vers la fin du xie siècle. Raimond de Saint-Gilles, vers 1093, réunit dans sa main tous les anciens Etats de sa famille, et lui-même, puis ses héritiers vont travailler à donner l'unité à tous ces domaines épars, à faire reconnaître leur suzeraineté par tous ces vassaux indociles. Dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ce long et patient travail, ils ont à vaincre plus d'une difficulté. Dès le milieu du XIe siècle, ligué avec l'archevêque de Narbonne, Guifred de Cerdagne, Raimond de Saint-Gilles a pu rétablir en partie son autorité à Narbonne ; il fait également sentir son influence à Nîmes et dans le pays nîmois ; mais, à peine devenu comte de Toulouse, il remet tout en question en partant pour la Terre sainte ; il y fondera une principauté puissante, le comté de Tripoli, mais il compromettra la grandeur de sa maison en Europe. Son frère, Guillaume IV, avait laissé une fille, mariée à Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, le célèbre troubadour ; ce dernier fait valoir les droits réels ou supposés de sa femme, et, en 1098, on le trouve installé à Toulouse et agissant comme comte de cette ville. Cette première occupation, que n'a pu empêcher Bertrand, fils de Raimond, dure au moins deux ans. En 1100, Bertrand est rentré dans la capitale de ses Etats; Guillaume prend la croix et se dispose à partir à son tour pour l'Orient. Raimond de Saint-Gilles meurt en Terre sainte en 1105. Il laissait, outre son fils Bertrand, un autre enfant, Alphonse Jourdain, né en Orient, et que Guillaume de Montpellier amène peu après en France (1107). Bertrand donne à son frère le comté de Rouergue ; puis bientôt, saisi d'un zèle pieux, il se dispose à quitter la France et fait voile pour la Palestine (1109). C'était laisser le champ libre à l'ambitieux duc d'Aquitaine, depuis longtemps revenu de la croisade. En 1114, Guillaume IX s'empare de Toulouse et fait reconnaître son usurpation par la plupart des princes du pays ; mais sa domination est encore cette fois bien éphémère ; dès 1119, les troupes aquitaniques sont obligées d'évacuer Toulouse.

A ce moment la province est en pleine guerre civile. Le comte de Barcelone, qui a perdu la suzeraineté de Carcassonne occupée par le vicomte de Béziers, Bernard-Aton, essaye de faire revivre ses droits plus ou moins légitimes ; il se ligue avec le duc d'Aquitaine, Bernard-Aton s'allie avec Alphonse Jourdain et les efforts de ces deux derniers finissent par réussir. Alphonse rentre définitivement à Toulouse en 1123 et, l'année suivante, Bernard-Aton recouvre sa capitale de Carcassonne. En 1125, les comtes de Toulouse et de Barcelone font la paix et se partagent la Provence ; le souverain espagnol reçoit le comté de Provence entre la Durance et la mer, Alphonse devient, sous le nom de marquis de Provence, seigneur du pays entre la Durance et la Drôme.

Le règne d'Alphonse Jourdain se prolongera jusqu'en 1148 ; vers 1130, il est déjà dans une certaine mesure suzerain reconnu de tout le pays de Toulouse au Rhône, et fait à plusieurs reprises accepter son arbitrage par quelques-uns de ses vassaux ; mais il veut bientôt aller plus loin, et disposer en maître de deux grands fiefs placés dans sa dépendance et tombés en quenouille. A Melgueil, il veut agir en tuteur de la jeune Béatrix, unique héritière du comté ; Guillaume de Montpellier, soutenu par le comte de Barcelone, combat cette politique, et la jeune princesse finit par épouser le comte de Provence, frère de celui de Barcelone. A Narbonne, il est d'abord plus heureux et, profitant de la mort du dernier vicomte qui ne laisse que des filles, il occupe la vicomté. Après maintes alternatives de guerre et de paix, la plupart des grands barons se liguent contre lui et l'obligent à abandonner sa proie (1142). Quelques années plus tard, il prend la croix à l'assemblée de Vézelay, part pour la Terre sainte et meurt à peine arrivé en Orient (1148). Ses Etats reviennent à son fils aîné, Raimond V.

Celui-ci est dans une position assez difficile. Le roi de France, Louis VII, abandonné, il est vrai, après son divorce avec Eléonore de Guyenne, ses prétentions sur le comté de Toulouse, prétentions qu'il a essayé de faire valoir les armes à la main du vivant d'Alphonse, mais Eléonore épouse Henri II d'Angleterre, qui sera pour le jeune comte un ennemi autrement dangereux et actif. Raimond V, contre lequel se sont ligués la plupart de ses vassaux, s'allie au roi de France et épouse la sœur de ce prince, Constance. En 1163, après de longues alternatives de succès et de revers, il fait la paix avec le principal de ses adversaires, Raimond Trencavel, mais il n'est jamais tranquille vers le Nord et il a toujours à compter avec l'hostilité du roi d'Angleterre. D'autre part l'influence du roi d'Aragon dans le Midi grandit tous les jours ; le vicomte de Carcassonne, la vicomtesse de Narbonne, le comte de Rodez, le seigneur de Montpellier sont presque constamment les alliés de ce prince ; enfin Raimond V, qui a renvoyé en France sa femme Constance, est en froid avec son royal beau-frère. Il se tire assez adroitement de tous ces périls ; il apaise le roi d'Angleterre en le secourant contre ses fils rebelles, et, au milieu même de ces embarras, il trouve moyen d'acquérir définitivement le comté de Melgueil, puis la vicomté de Nîmes et d'Agde ; quand il meurt, en 1194, il lègue à son fils Raimond VI des domaines agrandis et une autorité moins contestée.

Le nouveau comte, moins habile que son père, renonce définitivement à l'alliance française ; il épouse Jeanne, sœur de Richard Cœur de Lion, et cette alliance heureuse lui vaut la restitution du Quercy et la cession de l'Agenais. Le vicomte de Carcassonne est un mineur ; l'héritier d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, prête hommage à Raimond. Enfin Pierre d'Aragon, qui a fort à faire pour conserver sa nouvelle acquisition de Montpellier, cherche moins que son père, le grand Alphonse, à faire sentir son influence dans la province. Le comte de Toulouse, dont l'autorité est souveraine à Toulouse, Cahors, Agen, Nîmes et Agde, qui possède la moitié de la Provence, et qui fait sentir son action dans l'Uzège, le Rouergue, le Gévaudan et en Vivarais, est à ce moment un des plus puissants feudataires du royaume. La guerre des Albigeois, qui éclate en 1209, va détruire cette souveraineté si péniblement établie.

Avant de raconter comment le Midi de la France perdit son indépendance, il convient d'exposer brièvement l'organisation et la situation du pays à la fin du XIIe siècle. Le régime féodal ne s'y est point développé comme dans le N. de la France, en Normandie par exemple ; on n'y trouve pas cette superposition savante de personnes et de terres qui fait l'originalité du régime. Beaucoup de petits propriétaires ont su faire respecter leur indépendance et le nombre des terres allodiales est relativement considérable. Dans les campagnes et principalement dans le Toulousain et sur les terres d'Eglise, on trouve encore des serfs (*homines de corpore, de caselagio*), mais le nombre en diminue tous les jours, et dès lors la majeure partie des cultivateurs a obtenu la liberté personnelle. La condition des habitants des centres urbains s'est de même fort améliorée. Tout d'abord on trouve de grandes républiques municipales aussi libres d'allures, aussi puissantes que certaines cités italiennes ; Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers, Narbonne s'administrent elles-mêmes ; elles doivent encore à leurs anciens seigneurs aide matérielle et morale, mais elles traitent avec eux de puissance à puissance, et n'hésitent pas à recourir à la guerre quand on fait mine de violer leurs privilèges. Les consuls de Narbonne concluent des alliances politiques et commerciales avec les cités italiennes ; ceux de Montpellier, allant plus loin encore, rachètent de leur suzerain à beaux deniers comptants ses droits supérieurs ; ailleurs, à Toulouse, à Nîmes, par des insurrections savamment menées, on oblige le comte à renoncer à tous droits de justice sur les membres de la communauté. Les consuls de Toulouse ont leur bannière, leur armée, et, suppléant à l'impuissance du suzerain, vont forcer les petits barons des environs à supprimer les péages qui gênent le commerce de la grande ville. Moins libres en apparence, les habitants des villes de second ordre ont obtenu l'adoucissement des taxes, la réglementation des droits seigneuriaux et des frais de justice, et presque partout, en Languedoc la justice criminelle est rendue par des tribunaux consulaires qui fixent eux-mêmes l'amende à percevoir et décident de la valeur des accusations. Enfin, pour les serfs désireux d'échapper à la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tyrannie de leurs seigneurs, s'élèvent de nombreux asiles, villes neuves, sauvetés (*salvitates*), où tout homme, à condition d'abandonner à son maître la terre qu'il tient de lui à titre héréditaire, est sûr de trouver du travail et la liberté civile.

Au milieu de cette nouvelle société, qu'est devenue l'Eglise? Dans le Midi, elle ne joue presque jamais le rôle prééminent; elle n'exerce pas l'influence extraordinaire que les croyances du temps lui accordent ailleurs. La culture religieuse est assez faible; jusqu'au XIIIe siècle, le Midi ne produit aucun grand théologien. Il paraît même n'avoir que bien rarement éprouvé ces grands élans de foi mystique qui secouent de temps à autre les Français du Nord; les Méridionaux suivent leurs seigneurs à la croisade, s'y signalent par leur bravoure, mais scandalisent leurs pieux compagnons par leur entente de la vie pratique, leur manque de sérieux et leur légèreté. Les princes languedociens fondent de grands monastères, enrichissent les églises cathédrales, mais sans ce zèle pieux qui frappe chez les seigneurs du Nord, et, même après Grégoire VII, la réforme de l'Eglise ne peut s'opérer dans le Midi. Elle ne deviendra effective qu'au XIIIe siècle. Enfin, les écrivains du Nord comme ceux du Midi sont là pour l'attester, la foi est tiède dans cette partie du royaume; non seulement les croyances albigeoises y recrutent chaque jour de nouveaux partisans, mais encore, fait plus grave pour l'avenir de la religion catholique, l'indifférence religieuse y fait chaque jour des progrès sensibles. A part quelques prélats, personne ne comprend qu'on puisse, pour une question de croyance, haïr et persécuter son voisin, son ami, son frère. Il faudra cent ans de persécution pour faire perdre aux Méridionaux cette opinion, monstrueuse au XIIIe siècle, si naturelle aujourd'hui. Au milieu d'une société ainsi constituée, et en somme encore assez brutale, l'Eglise risquait fort d'être dépouillée; sans doute, il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre les plaintes incessantes des prélats du Midi, mais, on doit le reconnaître, les biens et les revenus ecclésiastiques sont trop souvent usurpés par les barons et par les princes. Les privilèges des clercs sont mal respectés, les dîmes et les églises saisies par les laïques, les bénéfices brutalement occupés et cette situation sera une des causes de la guerre des Albigeois. La croisade de 1209 aura du reste pour premier effet, non seulement de reconstituer le patrimoine ecclésiastique, mesure dans un certain sens légitime, mais d'accroître dans des proportions inouïes ce même patrimoine. Les églises languedociennes seront les premières à s'approprier les biens des vaincus, et il faudra toute la ténacité de l'administration royale pour leur imposer tout au moins un partage inégal.

Le Midi diffère donc de tout point du Nord de la France: attiédissement de la foi, plus grande liberté civile, esprit de tolérance. Il n'a pris aucune part à la renaissance des études ecclésiastiques du IXe au XIIe siècle, mais, par contre, il a produit une littérature brillante, la seule peut-être du moyen âge qui ait eu des écrivains dignes de ce nom. On verra ailleurs comment est née, comment s'est développée cette belle poésie des troubadours, qui ne survivra pas à la brutale agression de 1209. Moins variée que celle du Nord, elle a su exprimer des sentiments délicats, et les poètes du Midi ont les premiers en Europe su trouver une forme harmonieuse et élégante.

A ce tableau brillant, il y a bien quelques ombres, que l'on doit marquer en passant. L'organisation sociale est plus douce, mais moins solide que dans le Nord; la poésie amoureuse des troubadours dénote une corruption de mœurs extrême, enfin l'absence d'un gouvernement fort a laissé se développer le brigandage, et, si les habitants des villes échappent en partie à ce danger, ceux des campagnes ont grandement à souffrir du passage de bandes armées, que les princes soudoient pour leurs guerres personnelles. Enfin, et c'est peut-être la cause principale de la défaite du Midi, trop civilisés, les habitants du futur Languedoc ont désappris le métier des armes, et les chevaliers de Simon de Montfort triompheront sans peine de ces masses indisciplinées, de ces hommes affaiblis par un long repos.

Croisade des Albigeois. — C'est en 1209 que commence la croisade contre les Albigeois, prêchée par ordre du saint-siège; nous ne raconterons pas ici cette sanglante aventure; on en trouvera le détail à l'art. Cathares. Remarquons seulement que si l'Eglise, qui l'avait provoquée et soutenue, en tira de grands et immédiats avantages, le véritable héritier des Montfort fut le roi de France qui n'y avait pris part qu'au dernier moment. Les conséquences politiques de cette guerre sont extraordinaires; l'unité de la France capétienne va en sortir et la politique capétienne en sera du coup orientée vers le S. plutôt que vers le N. de l'Europe. En 1229, Louis IX se trouve posséder tout le pays, de Carcassonne au Rhône, moins le Roussillon; ce prince et ses successeurs pourront plus aisément travailler à l'annexion des provinces situées au N. des Cévennes, où jusque-là les rois français n'ont exercé qu'une influence assez restreinte: Gévaudan, Velay et plus tard Vivarais; ce travail d'assimilation durera près d'un siècle et ne sera achevé que sous Philippe le Bel. Bien plus, un fils de France va régner à Toulouse dans les domaines laissés à Raimond VII et ces domaines reviendront à la couronne en 1271.

Epoque royale. — Le Midi était vaincu, mais il n'avait pas renoncé à tout espoir, et, de 1229 à 1249, il va essayer à plusieurs reprises de recouvrer l'indépendance perdue. A vrai dire, durant ces vingt ans, les agents de la royauté ne s'inquiètent guère de faire accepter par les populations le nouvel état de choses; jusqu'à l'arrivée des enquêteurs royaux en 1248, les Méridionaux sont en butte à toutes sortes de tracasseries et de violences, exposés aux exactions d'officiers royaux, ignorants des usages, des droits du Midi, peu soucieux des privilèges des villes et qui ne pensent qu'à remplir le trésor royal et à terroriser les habitants. Aussi les proscrits, les bandits qui ont cherché un asile, les uns en Aragon, les autres dans les Etats du comte de Toulouse, dont quelques-uns occupent encore divers châteaux fortifiés, — le dernier, Quéribus, ne succombera qu'en 1255, — entretiennent avec les vaincus des relations constantes, et, à deux reprises différentes, ils les entraînent dans de nouvelles aventures. En 1240, le vicomte dépossédé de Carcassonne, Trencavel, soutenu par une poignée de proscrits, soulève tout le pays de Carcassonne et une partie du Bitterrois; il occupe la majeure partie des petites villes, massacre les garnisons françaises et vient mettre le siège devant la cité. La place, commandée par le sénéchal Guillaume des Ormes, se défend vigoureusement, et, après de rudes attaques, les envahisseurs doivent lever le siège et fuir devant l'armée de secours amenée de France. La répression est sanglante et les vainqueurs pénètrent jusque dans la haute vallée de l'Aude, qu'ils n'ont pas encore parcourue. — Raimond VII n'avait pris aucune part à cette tentative; deux ans plus tard, jugeant les circonstances plus favorables, sûr de l'alliance du roi d'Angleterre Henri III et des barons poitevins soulevés contre le jeune Alphonse, il se met en pleine révolte contre le roi de France. Mais Louis IX conduit l'affaire avec vigueur; Henri III est battu, obligé de regagner Bordeaux, Raimond VII, abandonné de son principal allié, le comte de Foix, et la paix de Lorris, sollicitée humblement par lui (1242), est suivie de la soumission définitive du Midi. L'Inquisition, dont le comte de Toulouse a voulu modérer l'action, reprend ses poursuites et procède à ces vastes enquêtes dont nous avons quelques débris et qui englobaient des centaines et des milliers de prévenus. En 1245, le château de Montségur, dans la seigneurie de Mirepoix, est pris de vive force; c'était le dernier asile des derniers défenseurs de l'indépendance méridionale, réduits par la défaite à vivre en véritables bandits. La situation du pays est pire que jamais.

Fort heureusement Louis IX va dans la mesure du possible apporter à ces maux quelque remède. Tout d'abord

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

il envoie en 1248 des clercs enquêteurs, chargés d'informer sur la conduite des agents royaux, de réparer les torts causés et de faire toutes les restitutions imposées par l'équité. Ces longues enquêtes prouvent la délicatesse de la conscience de ce prince; sans doute, les hérétiques et leurs partisans restent toujours proscrits, sont toujours hors la loi ; mais cette exclusion que condamnent nos idées modernes paraissait toute naturelle aux gens du XIIIe siècle. Rappelons d'ailleurs que Louis IX ira dans cette voie des réparations aussi loin que le lui permettront les préjugés religieux de son temps; dès 1254, il publie une ordonnance célèbre dont plusieurs articles ont pour but de prévenir le retour de certains abus constatés par les enquêteurs. Un peu plus tard, en 1259, un autre statut, encore plus remarquable, marque les cas fort nombreux où on devra restituer les domaines confisqués depuis 1209. Jusqu'à la fin du règne de Louis IX, des enquêteurs vont parcourir le pays, travaillant à cette œuvre de pacification et d'apaisement. — De ce règne date également l'organisation administrative du Languedoc royal; deux sénéchaussées sont créées, l'une à Carcassonne, l'autre à Nimes; dans chacune d'elles des vigueries et des bailliages. Le ressort de ces circonscriptions, à la fois administratives et militaires, comprend non seulement le domaine direct, mais encore les fiefs relevant du roi. De ce règne date aussi la création du port royal d'Aiguesmortes. Enfin n'oublions pas que le Languedoc renferme à cette époque deux enclaves : la baronnie de Montpellier, relevant de l'évêque de Maguelonne et possédée par le roi d'Aragon, et le comté de Melgueïl, confisqué jadis par la papauté sur Raimond VI et confié par Innocent III à la garde de l'évêque de Maguelonne. L'ancienne noblesse dans les territoires de Carcassonne, de Razès et de Béziers a été dépossédée en majeure partie, et une nouvelle aristocratie s'est formée, composée surtout de ceux qu'on appelle seigneurs terriers, descendants des compagnons de Simon de Montfort.

Telle est la situation du Languedoc royal, jusqu'à a mort de Louis IX en 1270. Un mot maintenant du sort des pays laissés à Raimond VII par le traité de 1229. Ce prince avait conservé le Toulousain, l'Albigeois méridional, le Quercy, le Rouergue, l'Agenais et le Venaissin. Pendant vingt ans, il travaille, par des acquisitions multipliées, par la fondation de quantité de villes neuves, à reconstituer ses revenus fortement diminués. En 1242, il tente vainement un effort pour mettre à néant le funeste traité de Paris; un peu plus tard, à deux reprises différentes, il cherche à se marier pour avoir un fils à qui léguer ses Etats dont ce même traité a disposé. Il échoue encore. Il n'est pas plus heureux dans ses rapports avec l'Eglise romaine ; il est obligé de laisser l'Inquisition s'établir dans ses Etats et poursuivre ses sujets ; il doit payer les professeurs de l'université de Toulouse qui travaillent à ramener le Midi à la foi orthodoxe, et ces marques multipliées de soumission ne paraissent pas encore suffisantes à la cour pontificale, qui ne lui accorde jamais la consolation, ardemment sollicitée par lui, de faire inhumer en terre sainte son père Raimond VI. Enfin au moment où il va partir pour l'Orient, il meurt à Millau le 27 sept. 1249, à la grande désolation de ses sujets. — Il a pour successeur sa fille Jeanne, ou plutôt le mari de celle-ci, Alphonse, comte de Poitiers, frère puîné de Louis IX (V. Alphonse de Poitiers, t. II, p. 503-5), prince de tempérament débile et d'âme froide, mais bon administrateur, juge consciencieux. Il ne s'attache pas à gagner l'affection de ses nouveaux sujets pour lesquels il est de tout point un étranger, et, sauf en deux occasions, il ne visite point le Midi, résidant presque toujours aux environs de Paris ou à la cour de son frère. Il n'en fut pas moins un prince excellent, très soigneux de ses intérêts, mais respectueux des droits d'autrui, et sous ce régime sévère, mais équitable, cette partie du Midi jouit d'une paix absolue et d'une prospérité indéniable. On ne saurait lui faire un grief d'avoir soutenu l'Inquisition : il était catholique sincère, et considérait naturellement l'hérésie comme un crime. Fidèle à la tradition monarchique, il montre peu de sympathie pour les libertés municipales, concède de nouvelles chartes de privilèges civils, mais cherche à restreindre l'autorité des consuls de Toulouse. Il avait pris part à la funeste expédition d'Egypte et partagé les périls et la captivité de son frère; de retour en Europe, il ne se mêle que par occasion des affaires politiques du royaume. Très attaché à son frère, il prend la croix une seconde fois avec lui, prépare pendant de longues années une nouvelle expédition et suit Louis IX en Afrique; il échappe à la peste qui décime l'armée et revient mourir en Italie, à Savone, où il expire le 21 août 1271; sa femme Jeanne de Toulouse, qui l'a suivi, succombe à son tour quatre jours plus tard (25 août). Le gouvernement d'Alphonse a laissé des traces durables dans l'organisation administrative du Languedoc; la sénéchaussée de Toulouse avec ses *jugeries* (V. ce mot) date de ce règne, et c'est à ce prince qu'on doit la fondation d'une foule de bastides ou villes neuves dont quelques-unes sont aujourd'hui des villes importantes.

A qui allaient revenir les Etats d'Alphonse et de Jeanne ? Ils ne laissaient pas d'enfants, et, d'après le traité de Paris, les anciens domaines de Raimond VII devaient être réunis à la couronne. Jeanne, par testament du 23 juin 1270, avait cherché à prévenir cette réunion en léguant à Charles d'Anjou le Venaissin, et à sa cousine Philippe de Lomagne, comtesse de Périgord, le reste de ses Etats. Mais ces dispositions ne devaient point être respectées. A peine la mort des deux princes connue, le roi Philippe III ordonne au sénéchal de Carcassonne de prendre possession des terres vacantes, pour prévenir une tentative de l'infant d'Aragon qu'appelaient quelques mécontents de Toulouse. L'opération a lieu sans résistance; du testament de Jeanne de Toulouse, on ne tient aucun compte ; la légatrice, Philippe de Lomagne, perd le procès intenté par elle en parlement (1274), et le Venaissin comme le reste est occupé par les officiers royaux; toutefois, après de longs attermoiements, l'Agenais est restitué à Edouard Ier, roi d'Angleterre (1279), conformément au traité de 1258; pour le Quercy, le souverain anglais reçoit une rente; enfin le pape Grégoire X se fait céder le Venaissin (1274), à la possession duquel le saint-siège n'avait d'ailleurs en réalité aucun droit.

Le nouveau régime établi, Philippe III juge utile de frapper un grand coup et de montrer aux Méridionaux la puissance de la royauté. Roger-Bernard, comte de Foix, avait pris les armes contre le sieur de Cazaubon; pour le réduire, le roi convoque ses barons, tout l'ost de France, et une armée formidable envahit le comté de Foix. Roger-Bernard doit se rendre à discrétion, est emmené en France, et tout le comté occupé par les troupes royales ; il sera d'ailleurs restitué au possesseur légitime en 1277. Le nouveau roi suit pour le reste la même politique que son père ; le pays est sagement administré, des enquêteurs le parcourent sans cesse, redressant les torts, restituant les droits ou les terres injustement occupées. La province envoie des troupes en Navarre, sous Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse (1275 et années suivantes). Un peu plus tard, elle obtient la création d'une cour suprême de justice, qui siège à Toulouse, à titre de délégation du parlement de Paris, et qui épargne aux plaideurs languedociens de longs voyages et des frais inutiles (1279); cette utile institution fonctionne à peu près régulièrement pendant une dizaine d'années. Les années suivantes sont marquées par le complot d'Aimeri, vicomte de Narbonne, qui a cherché à s'unir avec le roi de Castille (1282), et par l'occupation momentanée de la baronnie de Montpellier par les troupes royales, occupation qui oblige le roi de Majorque à se reconnaître arrière-vassal de la couronne de France pour cette baronnie. L'expédition d'Aragon (1285) est funeste au Languedoc; non seulement cette province contribue à cette entreprise impolitique et fournit de l'argent et des hommes, mais elle a à souffrir du passage de l'armée,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

puis, après l'évacuation de la Catalogne, des incursions des troupes espagnoles et des attaques des corsaires italiens et catalans. Le pouvoir royal fait chaque jour dans la province de nouveaux progrès. Philippe le Bel acquiert la partie de Montpellier possédée par l'évêque de Maguelonne, la seigneurie de Lunel, entre en paréage avec les évêques de Mende, du Puy et de Viviers; d'autre part, l'organisation administrative se complète et à dater de 1302 apparaissent les Etats de Languedoc, première forme de l'assemblée qui administrera cette province jusqu'en 1790. Enfin la cour soumet et punit sévèrement le comte de Foix, devenu pourtant plus puissant que jamais par son mariage avec l'héritière de Béarn. L'état du pays serait satisfaisant sans les exigences du Trésor; pour cette nouvelle administration, pour les guerres incessantes avec l'Angleterre et la Flandre, il faut des ressources que ne peuvent donner les anciens impôts. De là une rapide modification dans le gouvernement; une des institutions tutélaires de Louis IX, les enquêteurs royaux, se transforme, et les clercs qui parcourent sans cesse le pays n'ont plus qu'une mission, procurer de l'argent au pouvoir central par tous les moyens possibles. La royauté, n'ayant pas encore de budget fixe, vit de ressources extraordinaires ou d'emprunts onéreux. Cet état de choses se perpétuera jusqu'au règne de Charles VII, moment où les taxes deviendront régulières et annuelles, sauf à grossir chaque année. Une autre cause de mécontentement pour les populations méridionales, ce sont les procédures inquisitoriales. L'hérésie albigeoise est agonisante, et c'est ce moment que ce tribunal extraordinaire choisit pour redoubler de rigueur; Philippe le Bel un instant juge opportun d'intervenir et, au moment même où il lutte contre Boniface VIII, il accueille les plaintes de ses sujets. Trois agents royaux, Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, Richard Neveu, archidiacre de Lisieux, et Gilles de Remi, viennent s'informer des faits (1301-4); les inquisiteurs sont convaincus d'excès de pouvoir, et les dominicains, parmi lesquels se recrutent les juges de la foi, sont en butte aux violences des populations soulevées. On décide en 1304 que des commissaires royaux visiteront les prisons inquisitoriales et que les juges spéciaux ne pourront siéger sans les évêques du pays. Mais cette satisfaction incomplète ne pouvait faire oublier leurs longues souffrances aux malheureux Méridionaux; les frères mineurs et principalement le célèbre Bernard Délicieux se mettent à la tête du mouvement. On brise les portes du *mur* de Carcassonne; on poursuit partout les frères prêcheurs et bientôt ne trouvant plus d'appui auprès de la cour, qui a abandonné leur cause, quelques désespérés font appel à l'étranger et entrent en relations avec l'infant de Majorque, don Ferrand, entreprise périlleuse, bientôt découverte et sévèrement châtiée. Bernard Délicieux est arrêté en 1305 par ordre de Clément V, et les consuls de Carcassonne et leurs complices mis à mort. Le malheureux Bernard, après quatorze ans de détention, sera définitivement jugé par ordre du cruel et vindicatif Jean XXII en 1319. Un décret du concile de Vienne de 1312 adoucit légèrement la rigueur des tribunaux d'inquisition, mais si cette juridiction extraordinaire perd un peu plus tard de son activité (vers 1335), ce n'est pas faute de zèle, mais faute de victimes à poursuivre. Du début du XIVe siècle datent la dernière tentative de quelques villes méridionales pour secouer le joug des Capétiens, et l'extinction définitive des doctrines, dont la propagation a jadis servi de prétexte à la croisade de 1209.

Au même règne appartiennent encore plusieurs faits importants, la suppression de l'ordre du Temple dont les biens immenses sont en partie confisqués, en partie dévolus à l'ordre de Saint-Jean, la création de l'évêché de Pamiers, premier essai de démembrement du vaste diocèse de Toulouse, enfin l'expulsion des juifs et la confiscation de leurs biens. Cette race malheureuse avait jusqu'à l'arrivée des officiers royaux joui dans le Midi de la France d'une prospérité relative; pouvant posséder des biens immobiliers, commerçants actifs, les juifs avaient contribué pour une bonne part à la prospérité matérielle du pays. Dans presque toutes les villes ils avaient des synagogues, des écoles dirigées par des rabbins célèbres dont les historiens vantent la science; au XIIe siècle le fameux Benjamin de Tudèle ne tarit point en éloges sur les maîtres de Lunel, de Béziers et de Montpellier. Sous Alphonse, sous Louis IX même, le sort des juifs a changé, et ces deux princes, oublieux de leur équité ordinaire, les ont soumis aux plus cruels traitements, confisquant à deux reprises leurs biens et les obligeant par un long et arbitraire emprisonnement à racheter leur liberté et leur vie. Philippe le Bel ne manque pas de suivre un si bel exemple et en 1306, mettant le comble à l'iniquité, il fait saisir leurs biens et les chasse du royaume, dénués de toutes ressources. Mesure impolitique dont la prospérité du pays devait longtemps se ressentir. Plus tard, les juifs reviendront en Languedoc, mais ils n'y formeront plus une caste puissante et respectée, et devront acheter chèrement des officiers royaux une précaire et éphémère protection.

Les règnes des fils de Philippe le Bel, de 1314 à 1328, ne sont marqués en Languedoc que par quelques événements notables. Tout d'abord le remaniement par Jean XXII des circonscriptions épiscopales; de l'évêché de Toulouse, ce pape fait une province comptant 8 diocèses : Toulouse, Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Mirepoix, Pamiers, Rieux et Lombez; il crée également le diocèse de Castres, détaché d'Albi, ceux de Saint-Pons, de Thomières et d'Alet, pris sur celui de Narbonne. La mesure était-elle nécessaire? On peut assurément en douter; la vie religieuse n'en sera pas plus active en Languedoc, et ces nouveaux sièges seront durant trois siècles distribués un peu au hasard aux favoris de la royauté et de la cour pontificale. Bien plus prospères sont les couvents dominicains, augustins et mineurs de Toulouse, de Montpellier et de Narbonne, et les universités de Toulouse et de Montpellier. Dans la première de celles-ci l'enseignement du droit, dans la seconde l'enseignement de la médecine restent toujours florissants ; quelques-uns des meilleurs juristes de la couronne et de la papauté et des praticiens renommés doivent leur instruction à ces célèbres écoles. Vers le même temps, les capitouls de Toulouse fondent la célèbre académie du Gai Savoir, tentative louable, mais impuissante; la littérature provençale est morte définitivement. L'histoire même du pays jusqu'au début de la guerre de Cent ans est marquée par les événements accoutumés, demandes de subsides, exactions des officiers royaux. Les pastoureaux en 1320 ravagent le pays, puis on y persécute les lépreux; les comtés de Foix et d'Armagnac recommencent de temps à autre à se faire la guerre, enfin, en Albigeois, les héritiers du dernier seigneur de Castres se disputent avec acharnement les lambeaux de ce petit territoire.

Guerre de Cent ans. — L'année 1337 marque le début de la funeste guerre de Cent ans qui va couvrir la France de ruines et compromettre l'œuvre de plus d'un siècle de paix intérieure. Le Languedoc tout d'abord ne souffre qu'indirectement; il fournit des hommes et de l'argent; mais le théâtre de la guerre se trouve hors de ses limites, en Agenais et en Périgord. Néanmoins, à mesure que l'ennemi fait des progrès, le danger se rapproche, et après les courses du comte de Derby (1345), après la bataille de Crécy et l'échec de Jean de Normandie sous Aiguillon (1346), les frontières de la grande province royale sont absolument découvertes. Les villes démantelées recommencent à s'entourer de hautes murailles, la peste noire décime la population; la situation déjà fort critique va encore s'aggraver par les fautes du nouveau roi, Jean II, successeur de Philippe VI. Ce dernier prince, si malheureux à Crécy, a marqué son règne en Languedoc par plusieurs actes utiles, notamment l'achat de Montpellier et de Lattes, acquis en 1349 du dernier roi de Majorque, l'infortuné Jacques II (1349); par contre, une partie de la seigneurie d'Alais a servi à payer l'achat du Dauphiné,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cédé par le dernier dauphin, Humbert. Dès 1350, le pays est profondément troublé, et les différents gouverneurs qui se succèdent ne parviennent pas à y rétablir la tranquillité. Des bandes anglaises commencent à parcourir le territoire et pénètrent jusqu'à Saint-Antonin ; le nouveau lieutenant du roi, le comte Jean d'Armagnac, auquel le roi Jean a confié la province, va se montrer impuissant à la défendre. En 1355, la trêve expire et la guerre recommence, désastreuse pour le Languedoc, grâce à l'impéritie du comte d'Armagnac. Le fameux prince Noir parcourt impunément le pays jusqu'à Narbonne, brûlant les villes ouvertes, pillant les villages, ruinant, en un mot, une bonne moitié de cette riche contrée. Il se retire après avoir atteint son but, terrorisé le Midi français, ouvert la voie et donné l'exemple à tous les bandits qui suivront sa trace. La bataille de Poitiers, perdue en 1356 par le roi Jean, met le comble aux malheurs du pays. Sans doute, plus sages que leurs compatriotes du Nord, les Etats de Languedoc oublient les fautes du pouvoir central et octroient les ressources nécessaires pour lutter contre l'ennemi extérieur ; ils prêtent un concours dévoué au comte d'Armagnac, puis à son successeur, le comte de Poitiers, fils du roi, plus tard duc de Berry, mais la situation n'en est pas moins terrible, et si le Languedoc évite heureusement une nouvelle invasion, il ne s'épuise pas moins d'hommes et d'argent. Enfin en 1360, le traité de Brétigny le réduit aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire ; de province centrale. il devient pays frontière ; de nouvelles charges lui sont imposées pour racheter de captivité le misérable Jean, et les grandes compagnies vont l'envahir.

Ces bandes indisciplinées et féroces, que la paix a privées de leur gagne-pain, se jettent sur le Bas-Languedoc et y commettent les plus épouvantables ravages ; du Rhône à Carcassonne, le pays est en feu et les routiers étendent leurs courses jusqu'en Gévaudan et en Velay. D'autre part, le comte de Foix, Gaston-Phœbus, attaqué par son ennemi héréditaire le comte d'Armagnac, envahit le Languedoc occidental et triomphe à Launac (déc. 1362) ; enfin un prétendant au trône de Castille, Henri de Transtamare, est venu avec une foule de ses partisans chercher un asile en France, et ces hôtes incommodes traitent le pays en terre conquise. Fort heureusement, à Jean II succède Charles V, et ce nouveau roi va travailler énergiquement à rétablir la paix dans les provinces qui lui restent. Son frère Louis d'Anjou, esprit aventureux, mais capitaine habile et administrateur actif, devient gouverneur du Languedoc et s'occupe de pacifier le pays. On trouve de l'argent pour acheter le départ des grandes compagnies, que Du Guesclin emmène en Espagne pour chasser don Pèdre le Cruel et établir sur le trône Henri de Transtamare (1366) ; il est vrai que les mêmes aventuriers, l'année suivante, viennent combattre pour don Pèdre avec le prince Noir, mais nombre d'entre eux ont laissé leurs os dans ces périlleuses entreprises, et c'est déjà un résultat notable. Cependant certains bandits n'ont point suivi Du Guesclin et continuent à vivre de rapines dans cette grasse terre de France, moins âpre que la Castille ou l'Estrémadure. En somme, le traité de Brétigny n'a été exécuté ni d'une part ni de l'autre, et quand Charles V juge le moment venu de le dénoncer (1369), il ne fait que reconnaître officiellement ce qui existe ; depuis neuf ans, la guerre n'a point cessé. Le moment était favorable : Edouard III était vieux et affaibli, le prince Noir malade venait de s'aliéner la noblesse de son duché d'Aquitaine et de mécontenter tout le monde par sa hauteur. Aussi les succès des troupes françaises, bien commandées, bien équipées, dépassent toutes les espérances ; c'est au tour des Anglais de fuir devant les armées de Charles V.

De 1370 à 1376, grâce aux subsides votés libéralement par les assemblées de Languedoc, le duc d'Anjou peut reconquérir par les armes ou à force d'argent le Rouergue, le Quercy et l'Agenais ; les grands feudataires de Gascogne, Albret, Armagnac, etc., ont vendu chèrement leur adhésion à la cause française. Si les villes se soumettent, ce n'est point par enthousiasme, mais par politique, pour éviter une lutte coûteuse, d'issue incertaine, et par fatigue de la guerre ; le patriotisme, tel que nous le comprenons aujourd'hui, est encore inconnu aux Méridionaux du XIVe siècle — la fidélité à la couronne en tient lieu en partie — mais il naîtra sous Charles VII dont les Languedociens seront les derniers défenseurs et les meilleurs auxiliaires.

Toutes ces campagnes au surplus sont fort coûteuses, et, à mesure que le Languedoc s'épuise, les exigences du duc d'Anjou s'accroissent. Bien plus, en 1376, il conçoit de nouveaux projets ; il achète les droits de la fille du dernier roi de Majorque, Isabelle de Montferrat, et ce projet chimérique, pour lequel il dépense sans compter, risque d'amener une guerre entre la France et l'Aragon. En 1377, il réconcilie, il est vrai, définitivement, les comtes d'Armagnac et de Foix, mais la province est épuisée, elle succombe sous le poids des taxes, et des révoltes sanglantes au Puy, à Montpellier, à Clermont de Lodève, sont pour ainsi dire les signes avant-coureurs de l'insurrection des Tuchins (1378-79). Ces soulèvements sont durement réprimés, mais Charles V, qu'effraye l'approche de la mort, se décide à donner une satisfaction à ses malheureux sujets, dont les plaintes sont venues jusqu'à lui ; il rappelle le duc d'Anjou et fait gouverner le pays par quelques conseillers. Du Guesclin vient une dernière fois essayer d'expulser du Gévaudan les routiers anglais ; il meurt devant Châteauneuf-de-Randon le 13 juil. 1380. Deux mois plus tard, Charles V expirait, après avoir, si l'on en croit des écrivains contemporains, témoigné l'intention de confier le Languedoc au comte de Foix.

Cette mesure salutaire ne pouvait être du goût des oncles et tuteurs du nouveau roi, et, dès nov. 1380, le duc de Berry se faisait donner le gouvernement du Languedoc, avec les pouvoirs d'un lieutenant général ; c'était abandonner une moitié du royaume à l'influence de la maison d'Armagnac, alliée au nouveau gouverneur. Le pays était dans un état lamentable, épuisé d'argent, ravagé par les bandes armées qui occupaient nombre de places fortes, devenues autant de repaires de bandits ; aussi, tandis que le Languedoc occidental, après quelques hésitations, embrasse le parti du comte de Foix et soutient ce prince rebelle, la partie orientale de la province va devenir le théâtre de la célèbre insurrection des Tuchins. La guerre civile dure plusieurs mois ; une assemblée des communes convoquées à Mazères par le comte de Foix (avr. 1381) reconnaît l'autorité de ce dernier et lui accorde des subsides ; il détruit quelques compagnies de routiers et refuse de se soumettre à l'autorité du duc de Berry. Celui-ci n'en continue pas moins ses préparatifs et arrive au mois de juin. Il entre en négociation avec Gaston-Phœbus, et dès le mois de septembre l'accord était conclu virtuellement, le comte renonçait à ses prétentions et le duc de Berry pouvait travailler à la soumission de la province, qui ne s'opéra pas sans résistance de la part des habitants dont ces luttes intestines avaient encore accru la misère. Le nouveau gouvernement fonctionne à peu près régulièrement à dater de 1382, et la manière dont il se conduit justifie toutes les craintes des Languedociens. La première chose à faire était de racheter les places occupées par les routiers ; on décide la levée d'une imposition, mais il fallait la percevoir ; d'où la révolte des Tuchins qui, en 1382 et 1383, ensanglante les diocèses de Nîmes et de Maguelonne et quelques pays voisins. Le nom de *Tuchins* désigne plus particulièrement les paysans révoltés qui, supportant en somme tous les malheurs sociaux, étaient les plus misérables et les plus exaspérés ; aussi leur soulèvement eut-il le caractère d'une guerre sociale et sauvage. Beaucoup de nobles et de bourgeois pactisèrent avec eux. La répression fut épouvantable, et, une fois le pays à peu près pacifié, le duc de Berry, dont l'avidité est célèbre, se mit à l'exploiter largement. Dès 1383, on rétablit les aides abolies par Charles V, et,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'année suivante, on accorde à tout le pays des lettres d'abolition générale, moyennant le payement d'une amende de 800,000 fr. d'or. C'est à la levée de cette somme énorme dont une bien faible partie devait entrer dans les coffres royaux, que le duc de Berry va apporter tous ses soins de 1384 à 1388. L'état du pays continue donc d'être absolument misérable ; les routiers le parcourent toujours librement, l'anarchie administrative est au comble ; enfin en 1389, Charles VI, qui a résolu de gouverner par lui-même, suspend le duc de Berry de ses fonctions et vient lui-même en Languedoc s'assurer de la situation de la province : des réformateurs sont nommés, quelques officiers du duc punis, et la sollicitude du jeune prince pour ses sujets se marque plus d'une fois durant ce long voyage. Charles s'abouche avec Gaston-Phœbus, qui, vieilli, sans enfant, lègue le comté de Foix à la royauté. Les années suivantes sont plus tranquilles ; la province est administrée sagement par le maréchal de Sancerre ; une partie des routiers est expulsée, et, dans un second voyage en 1394 et 1395, Charles VI complète son œuvre. Malheureusement la maladie dont ce prince souffre devient de plus en plus terrible ; en 1401, le duc de Berry se fait rétablir dans le gouvernement du Languedoc et les mauvais jours recommencent ; le duc, après la mort de son neveu d'Orléans, s'attache tout d'abord au parti armagnac ; il est un instant dépouillé de son autorité ; la guerre civile éclate et bientôt la guerre étrangère vient s'y joindre. En 1416, Jean de Berry meurt, laissant tout le pays en feu ; les comtes de Foix et d'Armagnac se font la guerre, et les deux partis, armagnac et bourguignon, se disputent le pouvoir. En 1417, la reine Isabeau de Bavière, alliée fidèle du duc de Bourgogne, parvient à occuper une bonne partie du Languedoc ; le vicomte de Lomagne, lieutenant du comte d'Armagnac, est expulsé, et le prince d'Orange, chef du parti bourguignon, semble près de triompher. Le comte de Foix, Jean de Grailly, se met alors en avant et arrive à se faire nommer gouverneur du pays, à la fois par le dauphin, chef du parti armagnac, et par le roi, instrument du duc de Bourgogne. Mais, fort heureusement pour la cause légitime, le dauphin se décide bientôt à venir en personne en Languedoc (1420) ; il chasse les derniers chefs bourguignons, destitue le comte de Foix, et c'est cette province ainsi reconquise qui va pendant dix ans lui fournir les ressources nécessaires pour soutenir la lutte contre l'étranger, maître du Nord et de la capitale du royaume.

L'histoire des années suivantes est de plus en plus triste ; le Languedoc prend sa part et sa large part des maux dont souffre la France entière. Le comte de Foix, qui est devenu gouverneur de la province, ne s'occupe guère du pays que les routiers ravagent en toute sécurité. Au premier rang de ces bandits figure le célèbre aventurier espagnol, Rodrigue de Villandrando. Une fois le calme un peu rétabli, le roi prend différentes mesures pour éloigner les routiers ; les uns vont se faire tuer en combattant contre les Suisses, d'autres servent dans les dernières guerres contre les Anglais de Guyenne ; enfin le reste entre définitivement au service de la royauté et forme le noyau des premières compagnies d'ordonnances. En 1453, les Anglais sont enfin expulsés et cette fois sans espoir de retour. Une ère de tranquillité relative va commencer pour la France méridionale ; elle ne cessera que vers 1560, à l'ouverture des guerres de religion.

De 1453 à 1560. Nous disons tranquillité relative, car ces cent ans ne se passent ni sans troubles, ni sans malheurs. Tout d'abord, dans les dernières années de Charles VII, campagne contre le comte d'Armagnac (1444) qui voulait conquérir le Comminges, campagne terminée par la réunion de ce dernier comté à la couronne. Sous Louis XI, le Languedoc est obligé de payer des tailles de plus en plus fortes et plus d'une fois ce roi despotique lève les impositions sans demander le consentement des Etats ; il a en effet bien des affaires sur les bras ; il veut conquérir le Roussillon et la Cerdagne ; il lutte contre les grands du royaume (ligue du Bien public), enfin il doit soumettre définitivement la maison d'Armagnac. Il réussit dans toutes ses entreprises ; les deux provinces espagnoles sont réunies pour un temps au royaume, et il triomphe des grands feudataires ; le dernier comte d'Armagnac périt à Lectoure en 1473, et son cousin Nemours est décapité en 1477. Les domaines d'Armagnac sont en partie réunis au domaine ; une bonne part paye les services des fidèles de Louis XI, dont l'un, un aventurier italien, Boffile de Juge, devient comte de Castres. Enfin c'est sous Louis XI que la limite occidentale du Languedoc est définitivement fixée ; on en détache en 1469 et on rattache au duché de Guyenne, apanage de Charles, frère unique du roi, le pays à l'O. de la Garonne ; Charles meurt en 1472, mais jamais les localités ainsi distraites ne seront rendues au Languedoc, perte sensible pour la sénéchaussée de Toulouse.

A dater du règne de Louis XI, le gouvernement de Languedoc est confié aux princes de la maison de Bourbon, qui le posséderont jusqu'à la trahison du connétable, en 1523. Sous Charles VIII, les représentants de la province prennent une part active aux délibérations des fameux Etats de Tours ; une partie des terres aliénées par le précédent roi sont de nouveau réunies à la couronne, puis le pays est agité par une longue guerre entre les deux branches de la maison de Foix, celle de Navarre-Albret et celle de Narbonne, guerre sanglante qui durera de longues années et ne se terminera qu'au début du XVIe siècle. En rendant le Roussillon et la Cerdagne à l'Aragon pour obtenir la neutralité de cette puissance lors de l'expédition de Naples, Charles VIII fait de nouveau du Languedoc une province frontière, et, quand Ferdinand le Catholique s'est déclaré contre la France, le diocèse de Narbonne est exposé aux attaques des ennemis ; Salces est occupé par eux en 1496. Sous Louis XII (1498), la situation du pays reste la même ; il paye sa part des sommes destinées aux ruineuses expéditions d'Italie, et en 1503, lors de la guerre entre l'Espagne et la France, tout le pays jusqu'à Narbonne est horriblement ravagé par les bandes espagnoles.

Sous François Ier, l'histoire du Languedoc est peu fertile en événements. En 1523, le connétable de Bourbon passe à l'ennemi ; trois ans plus tard, il est remplacé par le célèbre Anne de Montmorency qui se donne pour lieutenant Pierre de Castelnau-Clermont. En 1533, le roi parcourt avec la famille royale et toute la cour la province qui s'épuise pour lui faire bon accueil. En 1536, Charles-Quint, qui a occupé la Provence, arrive jusqu'au Rhône et menace le pays d'une nouvelle invasion ; il échoue dans son entreprise, mais ses troupes ont cependant ravagé les pays frontières vers Narbonne et Leucate. L'année suivante, François Ier vient lui-même à Montpellier, pendant que ses plénipotentiaires discutent les conditions de la paix avec les envoyés de l'empereur à Fitou, entre Narbonne et Perpignan (1537-38). Enfin, en juillet de la même année, la paix est conclue entre les deux monarques dans la célèbre entrevue d'Aiguesmortes. Deux ans plus tard, la guerre éclatait de nouveau ; les milices et la noblesse du Languedoc vont servir au siège de Perpignan (1542) que fait échouer l'impéritie du maréchal de Montpezat. En 1544, tout le pays est en alarme ; on craint une descente de l'ennemi vers Aiguesmortes ; on s'attend à une invasion du côté de Carcassonne. Le traité de Crespy met fin pour quelque temps aux hostilités (1544).

Henri II rend au connétable de Montmorency le gouvernement du Languedoc, et cette charge restera dans la famille presque sans interruption jusqu'en 1632. Anne lève des troupes dans son gouvernement pour aller châtier durement les Bordelais révoltés (1548). Un peu après, le roi crée, pour faciliter l'administration de la justice, un certain nombre de présidiaux, connaissant en dernier appel des affaires les moins importantes ; c'est le premier essai qu'on puisse citer de simplification de l'organisation judiciaire ; la réforme fut complétée et étendue plus tard ; elle

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ne supprima pas d'ailleurs toutes les anomalies et tous les abus. L'histoire du pays jusque vers 1560 ne présente aucun fait bien saillant; c'est toujours la même succession monotone de sessions d'Etats, de levées d'impôts, de querelles entre les différentes administrations; de temps à autre, la peste ou quelque famine. Vers l'an 1560, entre en scène un nouvel élément, le parti réformé.

Guerres de religion. — Les origines de la Réforme en Languedoc sont aujourd'hui assez exactement connues. Depuis de longues années, l'orthodoxie paraissait rétablie dans cette province, et dès 1340 l'Inquisition, toujours conservée, ne trouvait plus de dissidents à poursuivre; bien plus, les villes les plus foncièrement catholiques au XVIe siècle seront celles qui trois cents ans plus tôt ont été les plus durement châtiées, et c'est dans les pays les plus épargnés par Montfort que les nouvelles croyances vont se développer avec une rapidité extraordinaire. Les premiers prédicateurs sont des cordeliers, des augustins: dès 1520, un hérétique est brûlé à Toulouse. Au début, les nouvelles croyances sont en faveur surtout auprès des classes lettrées, des humanistes, que la religion catholique, réduite à l'état de pure idolâtrie, ne satisfait plus, que scandalisent les désordres du clergé romain; citons seulement à Toulouse Jean Boyssonné, Etienne Dolet, plusieurs professeurs et quantité d'étudiants de l'université. Un peu plus tard, malgré les supplices, la Réforme s'étend: c'est de Genève, à dater du jour où Calvin est allé s'y établir (1536), que partent les ministres qui vont au péril de leur vie évangéliser le Languedoc; c'est avec Genève que correspondent les nouvelles Eglises, persécutées et encore languissantes; aussi les doctrines calvinistes furent-elles les seules dominantes en Languedoc, et ce n'est qu'au début du mouvement qu'on trouve dans ce pays quelques luthériens. La répression est tout d'abord capricieuse et intermittente; sous Henri II, elle devient la règle, et le parlement se charge de procéder à la place de l'Inquisition, tribunal ecclésiastique peu aimé des magistrats royaux. Les juges laïques se montrent d'ailleurs aussi cruels que les juges ecclésiastiques; mais, malgré leurs efforts, la Réforme progresse chaque jour, et en 1560, les protestants tiennent la meilleure partie du Languedoc; ils sont les maîtres à Montauban, très nombreux dans le pays de Foix et dans le Vivarais, le Velay, le Gévaudan et le pays albigeois. On en trouve même à Toulouse, la ville catholique par excellence; les nouvelles idées ont pénétré partout, dans les châteaux de la noblesse, dans les cloîtres réguliers; elles n'ont pas moins de partisans dans la bourgeoisie et dans le peuple. Etant données la rudesse des mœurs, l'ardeur des convictions, un conflit entre cette minorité ardente et zélée pour sa foi et la majorité rebelle au changement était inévitable; il va se produire en 1561, après l'échec de la conjuration d'Amboise, et ce sera d'abord une réaction contre le gouvernement des Guises et la violence imprudente des agents de la royauté.

Dès avril 1560, des troubles éclatent à Nîmes, puis un peu partout dans la province; partout les prêches se tiennent publiquement, et les lieutenants du connétable de Montmorency se déclarent incapables de réagir. En octobre arrive le comte de Villars, avec des forces importantes; il est chargé de calmer le pays; il y travaille à grand renfort de pendaisons et d'exécutions sommaires; on ne lui oppose d'ailleurs que peu de résistance. En mai 1561, un premier édit de pacification arrête un instant les hostilités. Les émeutes, les querelles journalières n'en sont pas empêchées; les deux partis contreviennent journellement à l'édit; les religionnaires s'emparent en maint endroit des églises pour y célébrer leur culte; en octobre 1561, ils sont les maîtres de Montauban, de Nîmes, de Montpellier et d'une foule de places moins importantes. C'est alors que sont détruits quantité de beaux monuments religieux, que par fanatisme, par goût de pillage, les sectaires mettent à sac et incendient; on tue les prêtres, on vole les trésors, on jette les reliques au vent. Loin de chercher à apaiser ces désordres lamentables par quelques concessions, les agents royaux s'entêtent à une répression qu'ils n'ont pas le moyen de faire efficace. Enfin le massacre de Wassy (1er mars 1562) donne le signal de la première guerre civile. A Toulouse, après une lutte sanglante de plusieurs jours, les religionnaires finissent par être expulsés (17 mai), et cette victoire qui va faire de cette ville l'un des boulevards du catholicisme est souillée par les plus abominables excès; Montluc accourt pour prendre sa part du massacre et aider à sa manière à la pacification. Par contre, une foule de villes sont occupées par le lieutenant du prince de Condé; partout on se massacre, et la confusion est à son comble. Le baron des Adrets accourt à la rescousse, et Beaudiné, l'un des meilleurs lieutenants de Condé, défait le 27 sept. 1562, à Saint-Gilles, les bandes italiennes, qu'amenaient en Languedoc le comte de Suze et Sommerive; cette action assure aux protestants la possession du Bas-Languedoc; ils s'y établissent fortement sous la direction du comte de Crussol. L'édit d'Amboise (mars 1563) interrompt un instant les hostilités.

Au mois de mai suivant, le gouvernement de Languedoc est donné à Henri de Montmorency, seigneur de Damville, qui va le tenir jusqu'à sa mort, et exercer, grâce à cette haute charge, une influence prépondérante sur les affaires du royaume. Le désarmement des deux partis, telle est la première affaire qu'il doit traiter, négociation difficile qu'il conduit avec zèle, mais sans pouvoir contenter ni catholiques ni protestants. En 1564, Charles IX visite la province avec sa mère et sa cour; il écoute les plaintes des uns et des autres et essaye, par le prestige de l'autorité royale, de rétablir définitivement la paix, mais c'était tâche difficile ou plutôt impossible, et l'année 1565 est marquée par des émeutes et des troubles, les religionnaires s'opposant là où ils sont les maîtres au rétablissement du culte catholique, les orthodoxes entravant ailleurs l'exercice du culte réformé. Enfin, en sept. 1567, la guerre civile recommence; elle est conduite par Coligny et le prince de Condé. A Nîmes, les catholiques sont massacrés le jour de Saint-Michel. Une fois maîtres du Bas-Languedoc, les religionnaires s'unissent à l'armée levée par les vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Montclar et de Caumont, et essayent de pénétrer en Dauphiné; puis, vainqueurs de l'armée catholique près de Gannat, ils vont rejoindre le prince de Condé devant Chartres (janv. 1568). La guerre cependant continue en Languedoc et un peu partout, sans qu'aucune des deux factions remporte de succès bien décisifs; la paix de Lonjumeau (mars 1568) suspend les hostilités qui reprennent dès le mois d'août suivant. Une grosse armée de religionnaires se forme vers le Rhône et occupe une partie de l'Albigeois; de leur côté, les catholiques opèrent dans le comté de Foix, puis vont sous Joyeuse rejoindre le duc d'Anjou, qui bat à Jarnac l'armée huguenote (13 mars 1569); le prince de Condé est tué dans l'action. En Languedoc, les troupes protestantes passent sous le commandement du fameux Montgommery, qui occupe le Béarn. Enfin, Damville reparaît en scène et reprend la direction de la guerre, de concert avec Montluc, union qui dure peu, les deux associés s'étant bientôt brouillés. Damville poursuit d'ailleurs les protestants avec vigueur, et, après plusieurs mois de succès et de revers, il parvient à obliger à évacuer le pays l'armée des princes, qui se venge en ravageant horriblement tous les cantons qu'elle traverse (avr.-mai 1570). La paix de Saint-Germain-en-Laye, suivie de la réconciliation apparente de Coligny et de la cour, met fin à la campagne.

Après deux années plus tranquilles, le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) remet tout en question. Partout les religionnaires reprennent les armes; dans beaucoup de villes il n'y a ni émeutes, ni massacres, mais il n'en est pas de même à Toulouse; le parlement et les capitouls de cette ville font d'abord mine de vouloir observer l'édit de pacification; puis, quand les protestants sont rentrés, on les arrête brusquement et le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

4 oct. on les laisse massacrer en prison par quelques assassins soldés. Aussi les religionnaires rentrent de toute part en campagne, et Damville recommence à les combattre; ce sont chaque jour de nouveaux combats, jusqu'à l'édit de pacification qui suit la levée du siège de La Rochelle (juil. 1573). Mais les religionnaires, instruits par la tragédie de 1572, ne désarment pas; ils ont dès lors complété leur organisation politique; ils ont leurs chefs, leurs places fortes, et sont décidés à tenir tête. Jusque-là ils ont trouvé en Damville un adversaire résolu et persévérant; les intrigues de la cour le rendent suspect au roi, qui, le 4 mai 1574, le destitue et le remplace par François de Montpensier, dauphin d'Auvergne. Damville ne se soumet pas, et dès lors il va se rapprocher des religionnaires, s'appuyer sur eux pour créer le tiers parti auquel Henri IV devra la couronne, le parti politique. La mort de Charles IX, auquel succède Henri III, ennemi du maréchal, ne va que faire persévérer ce dernier dans sa nouvelle politique.

Dès août 1574, l'accord est conclu entre Damville, qui devient gouverneur de la moitié de la France, et l'assemblée religionnaire de Millau. Une entrevue de Damville à Turin avec Henri III lui prouve qu'il ne doit compter que sur lui-même; une armée royale commandée par le duc d'Anjou marche contre lui, et le 13 nov., dans un manifeste célèbre, il se décide à lever toute équivoque et à se poser en partisan de la liberté de conscience et en réformateur de l'Etat. Abandonné par Toulouse et les grandes villes catholiques, il se fortifie en Languedoc; le roi qui de Lyon est descendu jusqu'à Avignon ne peut l'empêcher de prendre Saint-Gilles (nov. 1574). Henri III tient à Villeneuve-lès-Avignon les Etats de la province, et obtient de l'argent; mais, ne pouvant entrer dans le pays, il se décide à regagner le N. du royaume. La guerre continue d'ailleurs entre le vicomte de Joyeuse, chef des catholiques du Haut-Languedoc, et les religionnaires, et, dès 1575, le parti ligueur commence à se former dans la province, principalement à Toulouse et à Carcassonne. La paix est un instant rétablie par l'édit de pacification de mai 1576; mais les négociations traînent en longueur, et, quand le roi s'est mis publiquement à la tête de la Ligue aux Etats de Blois (déc. 1576) les hostilités reprennent avec une nouvelle fureur. Cependant la brouille s'est mise entre Damville et les religionnaires; le gouverneur se réconcilie avec le roi et essaye de se passer de l'appui de ses exigeants alliés (mars-juil. 1577); il s'unit aux troupes royales et assiège inutilement Montpellier (septembre); la paix de Bergerac arrête les hostilités; elle est conclue le 17 sept. entre les députés du roi de Navarre et ceux de Henri III, et Damville, malgré ses promesses formelles, refuse d'échanger le gouvernement de Languedoc contre le marquisat de Saluces.

Un nouvel édit de pacification avait été signé; la reine mère vient en personne dans le Midi pour tenir la main à l'exécution. Elle arrive à Bordeaux en août 1578, et pendant près de huit mois elle séjourne en Languedoc, négociant avec les catholiques et les protestants, avec Henri de Navarre et Damville. Enfin, après de longues discussions, elle signe la paix de Nérac qui concède aux réformés vingt-cinq villes de sûreté et consacre le principe d'une chambre mi-partie pour juger les procès entre catholiques et protestants; c'est ce qu'on appela la chambre de l'édit (5 févr. 1579). Contente de son œuvre, Catherine parcourt triomphalement la province, est reçue partout avec honneur, même à Montpellier, et gagne la Provence (juin 1579). Damville, devenu duc de Montmorency par la mort de son aîné, François, l'avait activement secondée, et s'était ainsi affermi dans son gouvernement; il s'attache à faire exécuter la paix de Nérac, confère avec le roi de Navarre (Mazères, 9 déc.). Mais le pays était dans un état misérable, et, comme au XIVe siècle, des bandes de brigands commandés par des aventuriers ravageaient tout et pillaient sans trop distinguer entre catholiques et protestants. Le plus célèbre de ces partisans est le capitaine Merle qui le 25 déc. 1579 surprend et pille la ville de Mende. Aussi, dès avr. 1580, on reprend les armes de toutes parts, et la quatrième guerre civile commence; elle durera presque sans interruption jusqu'à 1594. Le chef des religionnaires est le jeune roi de Navarre, qui débute le 5 mai par la prise de Cahors; il a pour lieutenant le vicomte de Turenne et, dans le Bas-Languedoc, Châtillon. Montmorency ne joue cependant qu'un rôle assez passif, laissant à Joyeuse le soin de soutenir la cause catholique. Après la conférence de Fleix (nov. 1580), les deux chefs s'unissent pour rétablir la paix. Mais la brouille se met bientôt entre eux, Joyeuse cherche à faire excommunier son rival, et la paix ne sera rétablie par les commissaires de Henri III qu'à la fin de 1584. On devine dans quel état dut se trouver le pays durant ces malheureuses années; ce n'était plus seulement une guerre religieuse, mais une complète anarchie militaire et administrative. La vieille machine royale est en train de se détraquer. Henri III, dont le roi de Navarre est maintenant l'héritier direct et que les Guises pressent de plus en plus, cherche à s'appuyer sur le parti des politiques, et de son côté ceux-ci et leurs chefs se rapprochent de nouveau du parti protestant, pour lutter contre la Ligue, leur ennemie à tous.

Mais il ne fallait pas faire grand fond sur Henri III; dès juil. 1585, ce prince se rapproche des Guises et des ligueurs et supprime la chambre de l'édit. La nouvelle est accueillie avec enthousiasme par Toulouse et par le parlement, avec douleur par les esprits modérés. Montmorency se rapproche définitivement du roi de Navarre (août) et est privé de son gouvernement. Le Languedoc est encore une fois divisé en deux parties: l'une, sous le maréchal de Joyeuse, est dévouée à la Ligue; l'autre, sous Montmorency, forme le noyau du nouveau parti politique; il y aura dès lors presque chaque année deux assemblées d'Etats. La guerre se rallume, et ce sont continuellement de petites expéditions, des combats minuscules qui fatiguent et épuisent le pays. Fort heureusement, chaque année on convient d'une trêve pour le labourage, sans quoi la famine aurait bientôt mis fin à toutes ces funestes hostilités. En 1586, le duc de Joyeuse, fils du maréchal et l'un des mignons du roi, descend en Languedoc avec une armée relativement considérable; il parcourt le Gévaudan et l'Albigeois et soumet quelques places de ces deux pays.

La situation, déjà fort tendue, devient encore plus critique après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise à Blois (déc. 1588): les ligueurs du Languedoc, qui n'ont point ouvertement abandonné Henri III après la journée des Barricades, lèvent alors le masque; à Toulouse, notamment, excitée par quelques guisards, la populace se soulève, et Duranti, premier président du parlement, qui a pourtant prouvé plus d'une fois son orthodoxie, mais qui est resté fidèle à Henri III, est massacré le 10 févr. 1589 avec l'avocat général Daffis. Par contre, Henri III se rapproche de Montmorency et du roi de Navarre et suspend le parlement de Toulouse; après la mort de ce prince (août 1589), une trêve de quatre mois permet à la province de respirer. Les esprits sont d'ailleurs aussi exaltés, à preuve la brouille qui se met entre le maréchal de Joyeuse et la populace fanatique de Toulouse, brouille qui dégénère un instant en une lutte à main armée (oct. 1589), à preuve encore la déclaration des Etats de Lavaur contre Henri IV, héritier légitime de la couronne (décembre). Bien plus, dans leur exaltation criminelle, ces mêmes Etats, rassemblés de nouveau en mars 1590, se décident à faire appel à l'étranger et engagent le maréchal de Joyeuse à demander les secours de l'Espagne. Philippe II écoute cet appel et envoie à Narbonne une troupe de 5,000 hommes qui est battue par les royalistes; puis il fait assiéger inutilement *Leucate* (V. ce mot).

En mars 1592, le vieux maréchal de Joyeuse meurt; il est remplacé comme gouverneur de la province pour le parti ligueur par son fils, Antoine-Scipion, duc de Joyeuse, qui depuis longtemps dirigeait les opérations militaires;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mais le nouveau chef est battu à Villemur le 19 oct. suivant et se noie dans le Tarn en voulant passer la rivière à la nage. On le remplace par un de ses frères, le capucin Ange de Joyeuse (le célèbre comte du Bouchage), qui, après quelques hésitations, dépouille le froc et prend la direction de cette nouvelle croisade. Mais il débute par conclure une trêve d'un an avec Montmorency (déc. 1592); cette mesure fera plus que de longues campagnes pour la ruine de la Ligue. Sur ces entrefaites, Henri IV abjure la foi protestante (juil. 1593), et beaucoup de catholiques languedociens, même des évêques, deviennent royalistes. Le parti de la Ligue est dès lors bien ébranlé; il se soutient pourtant à Toulouse et dans quelques autres villes, grâce surtout aux intrigues du capucin Joyeuse. L'année 1594 tout entière se passe en négociations, et malgré les efforts des capucins, des cordeliers et de Joyeuse, le parti de la paix gagne chaque jour du terrain; en avr. 1595, le parlement de Toulouse, jadis si dévoué à la Ligue, quitte lui-même cette ville et se transporte à Castelsarrasin, où la cour suprême royaliste de Béziers vient le rejoindre (septembre). Enfin Joyeuse lui-même renoue les négociations, et l'édit de Folembray (fév. 1596) achève la soumission du Languedoc; Joyeuse devient maréchal de France et gouverneur pour le roi de tous les lieux qu'il tient encore; il réunira à l'avenir des Etats particuliers de son gouvernement, le reste du pays députant aux assemblées convoquées par le duc de Ventadour, lieutenant de Montmorency. Les États réunis à Toulouse acceptent ce compromis; la soumission du S. du royaume devient définitive, et Henri IV est reconnu de tous les anciens ligueurs.

Ce partage du Languedoc devait durer jusqu'en 1599, date de la rentrée de Joyeuse au couvent. Les deux gouverneurs, durant les années suivantes, s'appliquent à rétablir la paix dans le pays, détruisant les forteresses, cassant les garnisons, soumettant les dernières bandes. Fosseuse, qui tenait Mende, occupe cette ville jusqu'en oct. 1597. Enfin, pour achever la pacification, Henri IV publie l'édit de Nantes (1598), qui accorde aux religionnaires dix places de sûreté en Languedoc, dont Montpellier, Villemur, Clermont-de-Lodève et Sommières. Mal accueilli par les catholiques et notamment par les parlementaires de Toulouse, cet édit met fin pour un instant aux guerres civiles, mais la mise en vigueur des nouvelles dispositions ne laisse pas de soulever parfois quelques difficultés, même parmi les protestants; à Montpellier, notamment, ils s'opposent à la restitution d'une église réclamée par les catholiques (déc. 1601), et de leur côté ceux-ci ne montrent guère plus de modération; on est encore bien loin des idées de tolérance. La mort de Henri IV, qui maintenait la paix à grand'peine, et la faiblesse du gouvernement de Marie de Médicis, vont bientôt amener le renouvellement des troubles. En 1614, le connétable Henri de Montmorency meurt à l'âge de quatre-vingts ans; il a pour successeur en Languedoc son fils, nommé comme lui, auquel son parrain Henri IV a dès longtemps assuré la survivance de ces hautes fonctions. Dès l'année suivante, les protestants de la province commencent à s'agiter; l'assemblée de Nîmes s'unit au prince de Condé et décide des levées de troupes; Châtillon se met à leur tête, et tout le pays est en feu (1616). Puis les troubles s'apaisent un instant, après les conférences de Loudun, pour renaître en Vivarais (1619), et enfin en 1620 commence de nouveau la guerre civile.

Les protestants de la France entière se concertent à l'assemblée de La Rochelle (nov. 1620); malgré les efforts de Montmorency, le mouvement gagne tout le Languedoc, et les religionnaires, sous la conduite de Châtillon et du fameux duc de Rohan, prennent les armes, occupent une foule de places et se mettent en état de défense. Louis XIII et son favori, le duc de Luynes, se décident à avoir recours aux armes et viennent en Guyenne avec une forte armée; le 18 août 1621, ils investissent Montauban. Rohan, qui s'est substitué à Châtillon, lève des troupes pour venir au secours de la place; elles sont battues en Albigeois par le duc d'Angoulême; les catholiques arment de leur côté, et Montmorency vient rejoindre le roi sous les murs de Montauban. Mais la place était forte, l'armée royale avait perdu une foule de monde, surtout de maladie, et le 10 nov. Louis XIII lève le siège, vient séjourner quelques jours à Toulouse, puis retourne en France. Le Bas-Languedoc reste tout entier aux mains de Rohan, auquel Montmorency fait en vain une guerre incessante; la situation reste indécise durant les premiers mois de 1622, et des négociations ouvertes à plusieurs reprises restent sans effet.

Louis XIII se décide alors à intervenir en personne; laissant de côté Montauban, il prend Nègrepelisse (11 juin) et arrive à Béziers, où il passe quelques jours; aucune place n'a pu tenir devant lui, et ses lieutenants ont soumis la majeure partie du pays de Foix et de l'Albigeois. Puis il atteint Montpellier, que Rohan a muni d'hommes et de vivres, et, après avoir soumis toutes les places des environs, il commence le siège le 31 août 1622. Les assiégés font une résistance des plus vives, mais la place était fortement investie, ils n'attendaient aucun secours du dehors, et le 19 oct., la paix est signée; le roi accorde une amnistie complète, ordonne le rétablissement du culte catholique à Montpellier, et y met une garnison. Les chefs protestants sont comblés d'honneurs et de richesses; on démolit les fortifications d'une foule de places grandes et petites; les réformés conservent Montauban à titre de place de sûreté. La paix est enfin rétablie pour un temps, et avant de s'éloigner le roi tient en personne les États de la province à Beaucaire.

En réalité aucun des deux partis n'avait désarmé. Si les religionnaires regrettaient la perte d'une partie de leurs privilèges, le roi ou plutôt Richelieu, devenu premier ministre en 1624, ne pouvait supporter longtemps l'existence d'un Etat dans l'Etat. Dès 1625, Soubise, frère de Rohan, soulève la Bretagne et le Poitou, et Rohan entraîne dans la révolte la plupart des réformés du Languedoc. Le roi charge le maréchal de Thémines d'arrêter la rébellion (mai 1625); mais Richelieu lui-même ne demandait pas mieux que de traiter; une fois encore, il entre en pourparlers avec les rebelles, et, dès févr. 1626, la paix est conclue et le pays purgé tant bien que mal des bandes qui l'exploitent.

Le duc de Rohan, esprit supérieur mais ambitieux, ne pouvait se résoudre à n'être qu'un simple sujet. Dès janv. 1627, comptant sur l'appui de l'Angleterre et des ducs de Savoie et de Lorraine, il reprend les hostilités. Richelieu se décide alors à en finir; tandis que lui-même et le roi vont assiéger La Rochelle, le prince de Condé, avec une forte armée, descend en Languedoc; Montmorency, en attendant l'arrivée de ce renfort, ne peut que retarder les progrès des chefs religionnaires. Condé arrive à Toulouse le 15 janv. 1628; on se bat partout dans la province, vers Pamiers, en Albigeois, sur les bords du Rhône, en Vivarais. La Rochelle ouvre ses portes le 29 oct. 1628; se sentant perdu, Rohan adresse de nouvelles supplications au roi d'Angleterre, entre en négociations avec l'Espagne, le tout sans effet. Richelieu décide bientôt Louis XIII à donner de sa personne; ce prince, qui vient de combattre le duc de Savoie et de forcer le pas de Suze, marche vers le Languedoc; il franchit le Rhône le 14 mai 1629 et met le siège devant Privas; la place est prise le 27, pillée et incendiée, action qui fait peu d'honneur au roi et à Richelieu, car le massacre paraît avoir été prémédité. La suite de l'expédition n'est plus qu'une promenade militaire, et, après avoir soumis tout le pays de Privas à Alais, Louis XIII, ou plutôt Richelieu, accorde leur grâce aux rebelles, fait raser les fortifications de toutes les places du parti protestant, mais confirme l'édit de Nantes (paix d'Alais, 27 juin 1629). C'était un acte de haute politique; Rohan se retire à Venise et les guerres de religion finissent pour un temps en Languedoc; elles ne se rallumeront que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

quatre-vingts ans plus tard, au temps des Camisards.

Le Languedoc est lui-même puni de sa révolte ; un édit de juil. 1629 divise la province en bureaux d'élection, supprimant ainsi le droit si cher aux habitants de s'imposer eux-mêmes ; l'assemblée des Etats proteste ; Richelieu l'oblige à se séparer, et le duc de Montmorency ne fait aucune démarche pour défendre le pays dont il est gouverneur. Toutefois, la conduite de Richelieu avait blessé ce grand seigneur, âme faible et esprit un peu borné, dont la malheureuse fin a fait oublier les torts. Dès 1631, il entre en relation avec le duc d'Orléans, ennemi juré du premier ministre, avec la reine mère et, fait plus grave, avec l'Espagne ; il a pour principal agent un intrigant, Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, et compte sur l'affection des Languedociens pour sa maison, espérant que le pays entier le suivra. Richelieu était au courant de toute l'aventure. En juil. 1632, Montmorency obtient des Etats une sorte d'acte d'adhésion conçu en termes vagues, lève le masque, arrête les commissaires royaux, dont l'agent du premier ministre, d'Hémery, et se déclare pour Gaston d'Orléans. Mais il ne fait que peu de recrues et ne peut s'assurer que d'un petit nombre de villes. Rejoint par le frère du roi, qui à la tête de 2,000 chevaux a traversé la France entière, de la Lorraine au Gévaudan, il entre en campagne ; mais le Haut-Languedoc était occupé par le maréchal de Schomberg, le maréchal de La Force tenait le Rhône, et le roi s'approchait avec une forte armée. Montmorency et Gaston, qui jusque-là se sont cantonnés dans le Bas-Languedoc, marchent contre Schomberg, le joignent vers Castelnaudary et engagent l'action. Malgré des prodiges de valeur, Montmorency est battu, blessé grièvement et fait prisonnier (1er sept. 1632). Fidèle à ses habitudes de prudence égoïste, Gaston d'Orléans n'avait rien fait pour secourir son malheureux allié ; peu de jours après, l'armée rebelle se dispersait d'elle-même. Montmorency est transporté à Lectoure, la province se soumet et Louis XIII vient lui-même en recevoir la soumission et punir les coupables. D'abord la province : aux Etats de Béziers (11 sept.), le roi annonce qu'il lui retire ses privilèges financiers ; il supprime les bureaux d'élection établis en 1629, mais fixe arbitrairement le montant des impositions annuelles demandées au pays, et décide que les Etats ne pourront siéger chaque année que quinze jours et les assiettes diocésaines huit. C'était la ruine des vieilles libertés provinciales. Gaston obtient naturellement sa grâce ; on ne pouvait décapiter un fils de France, héritier du trône, mais on intente à Montmorency un procès criminel, et le samedi 30 oct., il est condamné à mort et exécuté le même jour dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse. Louis XIII et Richelieu avaient été inflexibles ; ils voulaient faire un exemple, et malgré la sympathie qu'inspire le nom de Montmorency, il faut bien avouer que le malheureux duc était coupable.

Le Languedoc, définitivement soumis, est remis au maréchal de Schomberg, nommé gouverneur. Les poursuites contre les complices de Montmorency cessent, sauf contre cinq prélats, objets de l'animosité particulière de Richelieu. Les années suivantes sont plus tranquilles. En 1637, les Espagnols menacent le pays d'une invasion. Ils assiègent Leucate, mais sont défaits par le duc d'Halluin, fils de Schomberg (28 sept.), après un combat fort prolongé et dans lequel les milices de la province se couvrent de gloire. Deux ans plus tard, commence la conquête du Roussillon par les troupes françaises ; Louis XIII vient en personne presser le siège de Perpignan ; obligé bientôt par la maladie à quitter le camp, il rentre à Paris et meurt le 14 mai 1643.

L'histoire de Languedoc devient dès lors forcément moins dramatique ; sauf au temps de la Fronde et lors de la guerre des Camisards, on n'y saurait trouver d'événements bien marquants. La province supporte naturellement sa part des charges publiques, qui, grâce à des guerres ruineuses, à une administration compliquée et coûteuse, s'accroissent d'année en année. En oct. 1649, le fameux édit de Béziers est rapporté, et le Languedoc recouvre ses immunités financières, garantie en partie illusoire sous un gouvernement despotique, mais le contact direct entre les agents du pouvoir central et les habitants n'existe pas, et les Méridionaux peuvent croire qu'ils s'administrent eux-mêmes. On doit du reste reconnaître que l'action des Etats de Languedoc, secondée par des administrateurs tels que le premier Daguesseau et Lamoignon de Basville, fut plutôt bienfaisante ; les travaux publics sont poussés activement, et sans parler du fameux canal du Midi, la province est dotée d'une foule de ponts, de jetées, de routes, bien entendues et bien tracées ; on essaye un peu partout de corriger le cours des rivières, torrents inutiles ou dévastateurs ; on encourage les cultures spéciales ; on s'efforce de faire prospérer l'agriculture, de doter le pays d'industries nouvelles. Sous Colbert, les manufactures de drap sont des plus actives, et quand ce grand ministre est mort (1683), l'impulsion donnée par lui au travail national se fait sentir longtemps encore. Au XVIIIe siècle, grâce aux idées nouvelles, propagées par les économistes et les philosophes, on essaye des améliorations souvent fort importantes, dont beaucoup ne réussissent pas, mais qui prouvent chez les administrateurs les meilleures intentions. En somme, le Languedoc, pendant ce siècle et demi, a été sinon heureux, du moins moins malheureux que les provinces voisines.

Une partie notable de la population a pourtant eu fortement à souffrir ; nous voulons parler des protestants. Tolérés par Richelieu et par Mazarin, qui ne voient plus en eux des ennemis politiques, ils sont, à dater du règne personnel de Louis XIV, en butte à une persécution systématique, dirigée avec une égale persévérance par le clergé catholique, les parlements et le pouvoir central. De 1661 à 1685 paraissent à tout moment des décisions judiciaires ou administratives qui restreignent la liberté des non-catholiques. Sous tous les prétextes, on leur enlève quelques-uns des privilèges que leur a sagement octroyés l'édit de Nantes. On ferme les temples, on poursuit les ministres, on affecte en toute occasion de les considérer comme des factieux et des suspects. On obtient ainsi un certain nombre de conversions plus ou moins sincères ; les missions bottées précipitent le mouvement, et quand le clergé de France croit le moment venu, il arrache à Louis XIV, dont la dévotion s'est accrue avec l'âge, la révocation de l'édit de Nantes (oct. 1685). Les protestants étaient trop découragés, le pouvoir central trop fort, pour qu'une pareille mesure pût amener sur-le-champ une révolte générale. Le feu couve pendant plus de quinze ans, mais le clergé, les intendants ne font rien pour ménager la transition, faciliter la vie aux nouveaux catholiques, et la guerre des Camisards éclate (1702), guerre qui va durer plus de deux ans, ensanglanter tout le Bas-Languedoc et ajouter à tous les maux dont la France souffre les horreurs d'une guerre civile (V. Camisards). Comprimée à grand'peine, la révolte laissera longtemps des traces. Puis, durant plus de soixante ans, les nouveaux catholiques, les protestants sont tantôt tolérés, tantôt persécutés, suivant les caprices du pouvoir royal ou des autorités locales. La persécution s'éteint peu à peu ; de temps en temps elle se ranime, et on a des drames tels que ceux de Calas ou du ministre Rochette. Enfin, grâce au progrès de ces idées philosophiques, dont il est de bon goût aujourd'hui de se moquer, les protestants recouvrent peu à peu la liberté civile, et le roi Louis XVI, au grand scandale du clergé et du parlement de Toulouse, publie le fameux édit de 1787, minimum de ce que réclament aujourd'hui nos idées de tolérance. Dans l'intervalle et au milieu des plus grands dangers, au prix de fatigues inouïes, les églises protestantes du Languedoc avaient été reconstituées par quelques ministres intrépides, dont le plus célèbre est Antoine Court.

L'histoire intérieure de la province, durant ces cent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

cinquante ans, est encore signalée par des querelles entre jésuites et jansénistes, querelles dont l'histoire serait fastidieuse, mais qui n'en ont pas moins passionné tous les contemporains. Puis viennent les disputes entre la cour et le parlement de Toulouse, corps toujours batailleur, toujours prêt à parler du bien public et qui ne défendit jamais que les intérêts d'une classe et ses propres privilèges. Autant que le parlement de Paris, cette cour souveraine qui n'était rien moins que libérale, qui se montrait en toute occasion hostile à la moindre réforme et dont la sévérité implacable est bien connue, contribue à entretenir cette agitation d'esprit qui devait préparer et rendre possible la Révolution; jamais les idées libérales n'ont eu plus singuliers précurseurs. Mais nous n'insisterons pas sur ce point; les conseillers de Toulouse, comme ceux de Paris, ne tardèrent pas à changer d'avis, et cela dès 1789, et se montrèrent ennemis résolus et implacables de toutes les mesures du nouveau gouvernement.

La province de Languedoc allait elle-même cesser d'exister. Dès nov. 1789, l'Assemblée nationale décide la division du territoire en départements. En vain on proteste timidement, en vain on demande que le Languedoc conserve son ancienne unité, ait une Assemblée unique. On passe outre, et dès 1790 les nouveaux départements étaient créés un à un; le Languedoc avait vécu, et ce nom même devait disparaître peu à peu de l'usage.

Géographie administrative. — En terminant ce long article, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de la géographie administrative de la province de Languedoc depuis le XIIIe siècle, c.-à-d. à dater du moment où elle se constitue définitivement. Elle formait trois sénéchaussées, dites de Toulouse, de Carcassonne et de Nîmes; la première comprenait une partie des dép. actuels de Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Tarn et Aude; elle était subdivisée en jugeries d'Albigeois, Villelongue, Lauragais, Rieux, Rivière et Verdun, plus la viguerie de Toulouse; en 1469, une partie notable des jugeries de Rivière, Verdun et Rieux avait été rattachée à la Guyenne (V. Jugerie). La sénéchaussée de Carcassonne s'étendait sur les dép. actuels du Tarn, de l'Aude, de l'Ariège et de l'Hérault; elle était divisée en vigueries : Carcassonne, Cabardès, Minervois, Les Allemans, Limoux, Fenouillèdes, Béziers, Narbonne, Gignac, plus la châtellenie de Montréal et le bailliage de Sault, ces différentes circonscriptions furent créées successivement et remaniées plusieurs fois. La sénéchaussée de Nîmes ou de Beaucaire s'étendait de l'Hérault au Rhône et comprenait de plus les diocèses du Nord : Viviers, Le Puy et Mende. Elle se divisait en vigueries : Beaucaire, Nîmes, Sommières, Meyrueis, Anduze, Alais, Uzès, Bagnols, Roquemaure, Saint-André, Le Pont-Saint-Esprit, Aiguesmortes, Lunel, une rectorie et baylie, Montpellier, et trois bailliages, Gévaudan, Velay et Vivarais. De chacune de ces sénéchaussées dépendaient les différents feudataires du roi; le comté de Foix fut de 1242 à 1336 dans le ressort de Carcassonne; à cette dernière date il fut rattaché au siège de Toulouse.

La plupart de ces circonscriptions devinrent plus tard de simples ressorts judiciaires et furent remaniées plusieurs fois. Au XVIe et au XVIIe siècle, beaucoup de cours inférieures furent érigées en cours présidiales. Jusqu'au commencement du XVe, les impôts sont établis par vigueries et bailliages. Mais bientôt paraît une nouvelle division, celle des diocèses civils. Le terme est emprunté à la terminologie ecclésiastique, mais les diocèses civils ne correspondent pas fort exactement aux diocèses religieux; tantôt un diocèse a formé deux circonscriptions civiles, tantôt au contraire le diocèse civil ne renferme qu'une partie du diocèse religieux. Ces diocèses s'administrent eux-mêmes par des assemblées nommées *assiettes*, composées généralement de représentants des trois ordres. Ce sont pour ainsi dire des succédanés des Etats de Languedoc; en Gévaudan, en Velay et en Vivarais, les anciens Etats provinciaux qui ont subsisté jouent le rôle d'assiettes. A dater du XVe siècle, ces assiettes règlent toutes les affaires locales, répartissent les impôts, connaissent des contestations entre les communautés; elles jouent en somme le rôle de nos conseils généraux. Au point de vue judiciaire, le Languedoc a un parlement siégeant à Toulouse; dès le règne de Philippe le Hardi, tous les ans le parlement de Paris envoie dans cette ville une commission judiciaire chargée de juger en dernier ressort les causes des pays de droit écrit; cette commission est supprimée en 1291, et n'est point rétablie en 1302, comme on l'a affirmé trop souvent. En 1420, le dauphin Charles établit à Toulouse, puis à Béziers, un parlement pour le Midi du royaume, qui lui est resté fidèle; en 1428, cette cour est réunie à celle de Poitiers, puis en 1436 le parlement royaliste est rétabli à Paris. Mais, dès 1443, le parlement de Toulouse est institué, et son ressort définitivement réglé après 1462, date de la création du parlement de Bordeaux; il comprend l'ancien Languedoc tout entier, moins le Périgord et l'Agenais, qui dépendent de Bordeaux. La justice administrative et financière est rendue par une cour des aides et une chambre des comptes, dont la première mention remonte au XIVe siècle et qui, après avoir été longtemps ambulatoire, fut établie définitivement à Montpellier en 1486.

Pour finir, un mot des Etats de Languedoc. Dès le XIIIe siècle, les sénéchaux de Carcassonne sont tenus de prendre pour certaines affaires administratives l'avis d'une assemblée où figurent des représentants des trois ordres. Ces assemblées n'ont point à s'occuper de l'octroi ni de la levée des impôts. En 1291, elles sont supprimées. Mais en 1302 Philippe le Bel convoque les Etats de la Langue d'oc comme ceux de la Langue d'oil. Toutefois, ce n'est pas avant le règne de Jean II que les sessions deviennent à peu près annuelles, et qu'au lieu d'aller de ville en ville obtenir le consentement des habitants à de nouveaux subsides, les commissaires royaux réunissent les représentants de toute la province. A ces Etats figurent les évêques du pays, mais à titre de grands propriétaires, un certain nombre de nobles, puis les consuls des villes principales. Peu à peu le nombre des personnes convoquées diminue; on n'y admet plus qu'un ou deux nobles par diocèse et en plus des villes diocésaines, une ou deux communautés par circonscription. En somme, cette assemblée était très singulièrement composée, et ces bizarreries choquaient fort les gens du XVIIIe siècle, amoureux de régularité et de proportion. Evidemment, elle n'était rien moins que populaire, et les intérêts surtout y étaient représentés. Elle n'en a pas moins rendu des services signalés au Midi de la France, et grâce à cette institution, trop décriée aujourd'hui, le Languedoc a été une des provinces du royaume les mieux administrées et les moins malheureuses.

Lettres, sciences et arts. — La culture littéraire dans l'ancien Languedoc a été fort inégale suivant les temps. Dans les premiers siècles de l'Empire, la Gaule méridionale était florissante; Pline affirme que les habitants de cette partie de l'Empire étaient dès lors aussi civilisés que ceux de l'Italie; un peu plus tard, Ausone vante les professeurs de Toulouse et de Narbonne et célèbre leur science et leur habileté. Cette culture survit-elle aux invasions barbares? On ne saurait l'affirmer; toutefois, il est probable qu'à l'époque visigothique cette partie de la Gaule participa dans une certaine mesure à la renaissance des études en Espagne au VIIe siècle. Mais l'Aquitaine, ravagée chaque été durant plus de trente ans par les bande franques, la Septimanie, dévastée par les envahisseurs musulmans, perdent les dernières traces de l'ancienne culture, et les efforts de Charlemagne pour le relèvement des études ecclésiastiques restent sans résultats appréciables dans cette partie de l'Empire. Le pays se couvrira d'abbayes nouvelles richement dotées; les églises cathédrales obtiendront du pouvoir suprême des privilèges étendus; rien n'y fera, et durant trois siècles, de l'an 900 à 1200, le Midi de la France ne produira aucun théologien, aucun écrivain latin digne de mention. Le latin des anciennes chartes, seuls monuments historiques que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nous possédions pour cette longue période, prouve suffisamment l'ignorance extraordinaire du clergé languedocien à cette époque. Le Midi, au surplus, a une culture particulière, mais de caractère tout différent, tout laïque ; la littérature provençale brille pendant cent ans d'un vif éclat (V. Provençale [Littérature]) ; en même temps prend naissance à Montpellier une science plus spéciale, celle du droit romain, si utile dans un pays de droit écrit. Le XIIIe siècle est marqué par la renaissance des études ecclésiastiques. Comme plus tard, au XVIe, l'Eglise romaine éprouve le besoin d'enlever à ses adversaires un de leurs griefs les mieux fondés ; elle veut guérir le clergé de son ignorance séculaire. Le traité de 1229 institue l'université de Toulouse qui, longtemps languissante, deviendra au XIVe siècle une des meilleures écoles de droit de l'Europe. Dans toutes les villes importantes s'élèvent des couvents de dominicains, d'augustins, de carmes, de franciscains, dont chacun a son école théologique. Mais ces nouvelles écoles ne peuvent enseigner que la science du temps, c.-à-d. la scolastique, et les nombreux travaux qui en sortent sont des œuvres rebutantes et stériles, écrites dans un latin déplorable et ne prouvant qu'une chose, à savoir la subtilité de leurs auteurs ; dans le Midi comme dans le Nord, la scolastique, arbre desséché, ne pouvait rien produire. Plus fécondes, les universités de Toulouse et de Montpellier fournissent à la France entière des juristes éminents, des administrateurs éprouvés, malheureusement trop dévoués aux idées d'absolutisme, et des médecins renommés, dont quelques-uns, comme Guy de Chauliac, jouiront d'une réputation européenne. Le Languedoc, qui n'est encore qu'à demi français, ne voit naître, jusqu'à la Renaissance, aucun écrivain célèbre de langue vulgaire ; la littérature provençale est morte et bien morte, et ce ne sera pas l'Académie instituée par les capitouls de Toulouse qui pourra la faire renaître.

Le Languedoc, dans les siècles plus modernes, produira plus d'un homme illustre dans les sciences et les lettres, mais il serait impossible de trouver dans les œuvres d'un Cujas, d'un Fermat ou d'un Guy du Faur de Pibrac trace d'une culture particulière propre à cette province. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les sciences historiques et archéologiques sont en grand honneur dans le Midi ; des cabinets d'antiquités, des collections importantes de manuscrits se forment, dans lesquels des amateurs éclairés recueillent tout ce qui peut intéresser l'ancienne histoire du Languedoc. Citons seulement les collections du marquis Baschi d'Aubais, et les travaux du grand épigraphiste nîmois Joseph Séguier. Longtemps avant la publication de l'*Histoire générale de Languedoc* des bénédictins, la province avait trouvé des historiens tels que le conseiller au parlement de Toulouse, Guillaume Catel, ou l'annaliste de la même ville, Lafaille ; un peu plus tard, Léon Ménard dote Nîmes, sa ville natale, d'une monumentale histoire, et il n'est guère de villes importantes dont le passé ne soit étudié avec amour. En même temps paraissent les premières sociétés savantes : à Nîmes, une académie (1682) ; à Toulouse, on réorganise, en 1614, le vieux collège du Gai Savoir, qui devient l'Académie des jeux floraux ; dans la même ville, la Société des Lanternistes (1640) devient, en 1729, l'Académie des sciences et belles-lettres, encore aujourd'hui existante. On trouve encore à Béziers une académie royale datant de 1723 ; à Montpellier, dès 1706, une Société royale des sciences, etc. Quelques-unes de ces compagnies littéraires publient des mémoires assez intéressants, toutes s'occupent de recherches intellectuelles, et leur zèle prouve l'existence d'une certaine culture générale dans les classes élevées. L'instruction est, depuis le XVIe siècle, donnée principalement dans les collèges établis par les jésuites dans les principales villes de la province ; la puissante compagnie est arrivée à se substituer à peu près partout aux anciens établissements analogues, dont quelques-uns, celui de Nîmes notamment, n'avaient pas laissé de briller au XVIe siècle ; elle a également fait oublier les vieilles universités de Toulouse et de Montpellier. La première, en dépit de quelques tentatives de réforme, restera toujours languissante, et seul l'enseignement du droit y restera brillant jusqu'à la Révolution ; à Montpellier, la médecine, par contre, est toujours en grand honneur, et au XVIIIe siècle encore, l'école de cette ville, la meilleure de France, est célèbre dans l'Europe entière.

Ces indications, fort brèves, une fois données sur l'état des sciences et des lettres en Languedoc avant la Révolution française, un mot maintenant des arts proprement dits. A l'époque romaine, la province était couverte de monuments somptueux ; les inscriptions en citent un grand nombre, dont les débris couvrent encore le sol ; d'autres, plus heureux, ont été épargnés par le temps, et Nîmes, par exemple, peut montrer avec orgueil d'admirables constructions, rivalisant avec les plus beaux restes romains de l'Italie. Des derniers temps de la domination romaine date encore une partie de l'enceinte de Carcassonne, construite à la hâte au moment des invasions et qui, pendant plus de 1600 ans, a mis la Cité à l'abri de tout coup de main. — Les débris de l'âge barbare sont peu communs en Languedoc ; on y trouve quelques monnaies visigothiques ; on sait que des églises somptueuses décoraient plusieurs des grandes villes de la province, Narbonne par exemple, Toulouse, où une riche basilique s'éleva au VIe siècle, sur la tombe de saint Sernin, mais rien de tout cela n'a subsisté.

De l'époque romane, au contraire, on a beaucoup de monuments de grande importance, et le patriotisme local s'est donné carrière à leur propos. Viollet-le-Duc a créé de toutes pièces une école de sculpture toulousaine qui aurait fleuri pendant plus de deux siècles, jusqu'à la guerre des Albigeois, et qui serait en partie un produit de l'influence byzantine. Cette théorie a fait fortune ; elle paraît malheureusement de tous points erronée. Bien plus, il n'y a pas eu à proprement parler à l'époque romane d'école architecturale languedocienne. En effet, prenons les plus célèbres monuments religieux de cette période : Saint-Sernin de Toulouse qui date de la fin du XIe siècle et en majeure partie du XIIe, la cathédrale du Puy qui remonte au XIIe, et la célèbre église de Saint-Gilles sur le Rhône dont la dédicace remonte à l'an 1115. Voilà trois monuments d'aspect bien divers, situés tous trois en Languedoc. Mais le premier est visiblement une imitation de la célèbre église abbatiale de Conques en Rouergue, à laquelle l'architecte a emprunté la disposition curieuse du transept à triple vaisseau ; Notre-Dame-du-Puy est un monument auvergnat ; enfin l'admirable façade de Saint-Gilles est, sans aucun doute possible, l'œuvre d'un artiste de l'école provençale, émule de l'auteur du porche Saint-Trophime à Arles. Sans doute, à Toulouse, la sculpture fut extrêmement florissante durant cette période, mais ces œuvres, puissantes bien que frustes, n'ont point de caractère particulier et rappellent plutôt les statues similaires de Moissac, de Beaulieu et de Souillac. Voilà donc une nouvelle influence dont on peut constater l'action, celle de l'école limousine du XIe siècle. Inutile de discuter la partie de la théorie de Viollet-le-Duc relative à l'action de l'art byzantin ; la question est trop générale et trop compliquée ; on sait d'ailleurs qu'aujourd'hui on a prudemment réduit à peu de chose cette part d'influence, trop exagérée par les archéologues d'antan.

Faut-il conclure que le Languedoc n'a pas eu un art particulier au moyen âge? Ce serait trop dire ; au début du XIIIe siècle, le mode de construction qui devait rester en faveur pendant le reste du moyen âge dans cette province était tout établi, et le meilleur spécimen en est la nef de Saint-Etienne de Toulouse ; ce beau vaisseau, en brique, voûté d'ogives, est une imitation évidente des grands monuments du centre de la France, une seule nef, fort vaste, et ce type va se répéter un peu partout jusqu'à la fin du XVe siècle. La plupart des églises seront donc à une seule nef ; tantôt ce seront des constructions de faibles dimensions (église de la ville basse de Carcassonne, le Taur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à Toulouse, etc.), tantôt au contraire ce seront des monuments gigantesques (Sainte-Cécile d'Albi). La plupart de ces monuments datent de l'époque gothique. Le Languedoc renferme d'autres spécimens fort intéressants de l'art roman, cette fois monuments civils; citons seulement : l'hôtel de ville de Saint-Antonin, les maisons de Cordes encore romanes, bien que du plein XIIIe siècle, et enfin une quantité énorme de constructions militaires. Les plus intéressantes sont à Carcassonne; elles sont d'ailleurs moins importantes que celles du N. de la France, et on ne saurait trouver en Languedoc des châteaux aussi vastes et aussi habilement disposés que le donjon de Gisors ou le Château-Gaillard.

Avec la domination française, l'art gothique pénètre en Languedoc, mais assez lentement et sans faire oublier entièrement aux artistes méridionaux leurs anciennes traditions. Toutefois, dès le XIIIe siècle, des architectes du Nord élèvent dans les nouveaux domaines de la royauté capétienne des constructions entièrement gothiques; citons seulement les chœurs de Saint-Nazaire de Carcassonne, de Saint-Just de Narbonne et de Saint-Etienne de Toulouse. Ailleurs l'influence du nouvel art se fait sentir dans l'ornementation, notamment à Sainte-Cécile d'Albi, et de là sort un mélange assez heureux et fort original. Mais peu à peu le nouvel art gagne, et les artistes languedociens subissent les mêmes influences que leurs congénères du Nord. Le style gothique flamboyant apparaît, au jubé de Sainte-Cécile par exemple, puis nous trouvons le style Renaissance qui produit quantité de belles constructions civiles, notamment à Toulouse une foule d'hôtels parlementaires des plus luxueux et des plus variés comme plan et comme décoration. L'art religieux se transforme à son tour et on a de ce chef quantité de monuments, en général peu agréables d'aspect. L'un des plus remarquables est l'église de Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse, vaisseau clair et spacieux, admirablement construit, d'aspect froid il est vrai et déplaisant. Mais il n'y a point là trace d'art à proprement parler méridional; le Languedoc produira des artistes en tout genre; il en verra naître plus encore dans notre siècle, et l'école toulousaine de sculpture sera justement renommée, mais bien clairvoyant serait le critique qui pourrait dire à quels signes on distingue une œuvre produite par un artiste du S. de celle d'un artiste du N. de la France. A. Molinier.

Bibl. : En fait d'imprimés, nous n'en indiquerons qu'un seul : DD. de Vic et Vaissète, *Histoire générale de la province de Languedoc;* Paris, 1730-1745, 5 vol., in-fol. Une réédition de cet ouvrage, l'un des meilleurs qu'ait produits l'érudition bénédictine, a paru en 15 vol. in-4 (Toulouse, 1872-92). Cette réédition ne renferme pas tout ce que l'on sait sur l'histoire de cette province, mais aux tomes II, V, VIII, X et XII, on trouvera la liste de tous les ouvrages cités; on ne saurait mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. D. Vaissète avait arrêté son récit à l'année 1643; dans la nouvelle édition, M. E. Roschach, archiviste de la ville de Toulouse, a complété l'ouvrage jusqu'en 1790; son récit remplit le t. XIII de la nouvelle édition, et le t. XIV est occupé par une riche collection de preuves. — Les sources manuscrites de l'histoire de Languedoc sont encore aujourd'hui en partie inexplorées. On les trouve d'abord dans les archives départementales du Midi (les plus riches sont celles de la Haute-Garonne et de l'Hérault); les archives municipales sont également fort riches, principalement à Toulouse, à Narbonne, à Nîmes, à Montpellier; à la mairie de cette dernière ville on conserve les archives mêmes de la province, du début du XIVe au XVIe siècle. Les titres de la maison d'Armagnac sont à Montauban et à Pau; à Pau également (archives de la préfecture) on trouve les titres de la maison de Foix depuis le XIVe siècle. A Paris, aux Archives nationales, au Trésor des chartes, titres de la maison de Toulouse, des Montfort et d'Alphonse de Poitiers; riche collection sur les Etats de Languedoc et quantité énorme de documents anciens et modernes dispersés un peu partout et dans les différentes séries. A la Bibliothèque nationale, outre une foule de manuscrits historiques dans les différents fonds, deux collections particulièrement précieuses: la collection Doat, recueil de copies faites par ordre de Colbert dans les différents dépôts publics du Languedoc (258 volumes), et collection de Languedoc (papiers des Bénédictins auteurs de l'*Histoire générale*). La collection Doat nous a conservé une bonne partie du trésor de Foix, brûlé en 1808. Ajoutons-y des milliers de pièces originales conservées dans les différents fonds de la même bibliothèque, et beaucoup de manuscrits précieux dans les autres bibliothèques de Paris et de la province.

LANGUENAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët ; 1,168 hab.

LANGUET (Hubert), écrivain français, né à Vitteaux, dans l'Auxois, en 1518, mort à Anvers le 30 sept. 1581. Il fit de brillantes études à l'université de droit de Poitiers et à celle de Padoue, voyagea beaucoup, se liant avec les hommes célèbres du temps, notamment avec Melanchthon qu'il aimait fort. Il fut chargé par l'électeur de Saxe de diverses missions diplomatiques et s'occupa surtout à le renseigner sur les nouveautés politiques et militaires qui se produisaient dans les principaux Etats d'Europe ; en France principalement où il séjourna de 1561 à 1562 et de 1563 à 1566. Il eût voulu y rentrer tout à fait ; mais, appartenant à la religion réformée, il n'y put réussir. En 1570, ambassadeur des princes allemands auprès de Charles IX, il prononça devant ce prince une harangue tellement hardie qu'il courut danger de mort. Il échappa à grand'peine aux massacres de la Saint-Barthélemy. De 1573 à 1577, il représenta l'électeur de Saxe à la cour de Vienne, puis il sollicita la permission de revenir en France qui lui fut accordée. Mais les troubles religieux le forcèrent de s'établir à Anvers. Languet jouit au XVIe siècle d'une célébrité européenne. Ses ouvrages d'une hardiesse extrême pour l'époque ont excité d'ardentes polémiques. Citons : *Historica descriptio susceptæ executionis contra S. Romani imperii rebelles* (1567, in-4, trad. en franç. en 1570) ; *Harangue au roi Charles IX* (1570) ; *Vindiciæ contra tyrannos* (1579, in-8), trad. en franç. sous le titre de : *De la Puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince* (Genève, 1581, in-12), le plus retentissant de ses ouvrages et au dire de Lenglet-Dufresnoy « un des ouvrages les plus dangereux qui se soit fait en ce genre » ; *Apologie de Guillaume d'Orange* (1582, in-8) ; *Epistolæ politicæ et historicæ* (1633, in-12) ; *Epistolæ ob res politicas et historicas* (1646, in-12) ; *Epistolæ secretæ* (1699, in-4) ; *Decades tres epistolarum H. Langueti* (1702, in-4), correspondance des plus intéressantes et des plus utiles pour l'histoire du XVIe siècle. R. S.

Bibl. : Ph. de La Mare, *Vie de Languet*, trad. en latin et publ. par Ludwig; Halle, 1700, in-12. — Haag, *la France protestante*. — Henri Chevreul, *Etude sur le XVIe siècle, Hubert Languet;* Paris, 1852, in 12. — Scholz, *H. Languet;* Halle, 1875. — Blasel, *Hubert Languet;* Oppeln, 1872.

LANGUET DE GERGY (Jean-Baptiste-Joseph), abbé de Bernay, curé de Saint-Sulpice à Paris, né à Dijon en 1675, de très noble et ancienne famille, mort en 1750. Il fit reprendre et achever la construction de son église, interrompue depuis cinquante ans. En 1732, il fonda, rue de Sèvres, un hôpital pour les femmes de sa paroisse. Pendant la peste de Marseille, il recueillit et envoya en Provence des sommes considérables. Un monument a été érigé à sa mémoire dans l'église de Saint-Sulpice.

LANGUET DE GERGY (Jean-Joseph), archevêque de Sens, membre de l'Académie française, né à Dijon le 15 août 1677, mort à Sens le 3 mai 1753, frère du précédent. Il avait été lecteur de Mme la Dauphine et abbé de Coëtmalouen ; il était abbé de Saint-Juste lorsqu'il fut nommé évêque de Soissons (1715). Quinze ans après, il fut promu à l'archevêché de Sens. En 1721, il fut élu à l'Académie. Partisan passionné de la bulle *Unigenitus*, il combattit le jansénisme avec toutes les armes, joignant aux actes de sa juridiction épiscopale les productions d'une plume singulièrement féconde : *Avertissements*, *Lettres pastorales*, *Instructions*, *Mandements*, *Lettres privées*, dont le recueil forme 2 vol. in-fol. (Sens, 1752). Parmi ses autres œuvres, la plus recherchée aujourd'hui est la *Vie de la vénérable Marie-Angélique* (Marie Alacoque), *religieuse de la Visitation* (Paris, 1729, in-4). E.-H. V.

LANGUETTE. I. Technologie. — Sorte de tenon continu pratiqué sur l'épaisseur d'une planche, pour le faire entrer dans une rainure faite sur l'épaisseur d'une autre planche. Cet

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

assemblage est ordinairement employé pour réunir longitudinalement deux ou un plus grand nombre de planches ensemble. Pour opérer cette réunion sur le champ de l'une des deux parties à assembler, on pratique, parallèlement à sa face et dans toute sa longueur, une cavité quadrangulaire qu'on nomme rainure; les parois latérales de cette rainure portent le nom de joue. Sur le champ de l'autre partie, on dégage un filet aussi quadrangulaire, correspondant exactement à la rainure et à la joue de face; c'est ce filet qu'on nomme languette; les petites facettes formant les arêtes de rive prennent le nom d'arasement. C'est en cela que consiste l'assemblage à rainure et languette.

II. Musique (V. Orgue et Harmonium).

III. Entomologie (V. Insectes, t. XX, p. 824).

LANGUEUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (S.) de Saint-Brieuc; 2,940 hab.

LANGUEVOISIN-QUIQUERY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 299 hab.

LANGUEYAGE. Dans la plupart des cas de ladrerie chez le porc (V. Tænia), les cysticerques se développent en certains points de la bouche, et leur présence est le signe le meilleur et le plus constant que l'on possède pour reconnaître la maladie chez l'animal vivant. Pour découvrir la ladrerie, il faut donc recourir à une exploration de la bouche désignée depuis fort longtemps sous le nom de *langueyage*. Au moyen âge et jusque vers le commencement de notre siècle, cette opération était exclusivement pratiquée par des hommes spéciaux, officiers du roi, qu'on appelait *jurés langueyeurs*. Aujourd'hui, le langueyage est libre et facultatif, mais son exercice constitue toujours une profession spéciale, en raison de l'habitude et de l'adresse qu'il exige. Certaines villes ont même un langueyeur assermenté et payé par elles pour examiner les porcs conduits sur les marchés. Pour faire cet examen, dit Trasbot, on saisit le porc par le membre antérieur gauche et, par un coup de genou donné dans le flanc droit, on le renverse à terre, où on le maintient en posant le genou gauche sur le cou. Aussitôt après, le langueyeur écarte les mâchoires avec un bâton d'un mètre de long environ qu'il appuie fortement à terre par l'extrémité passée dans la bouche du patient et dont l'autre bout est fixé sous son aisselle droite. Ayant les deux mains libres, il tire la langue hors de la bouche et l'examine par la vue et le toucher en passant la pulpe des doigts sur les côtés et la face inférieure de cet organe. Ce procédé est simple, rapide et conséquemment pratique. Pourtant il est loin d'être sans inconvénient. D'abord, il contusionne fortement et fatigue l'animal. Si celui-ci doit être conservé, il mange mal après l'opération, peut souffrir pendant plusieurs jours et maigrir dans une certaine mesure. Le véritable défaut du procédé est d'exiger une très grande habitude sans laquelle l'explorateur peut non seulement blesser l'animal, mais encore et surtout se faire blesser lui-même quand il veut saisir la langue et l'examiner. Aussi les vétérinaires appelés à pratiquer le langueyage doivent-ils se servir d'aides pour coucher et maintenir le sujet, employer un pas d'âne pour écarter les mâchoires et tirer la langue à l'aide d'une pince. De cette façon, ils opéreront en toute sécurité.

LANGUIDIC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. d'Hennebont; 7,122 hab.

LANGUIER. Petit meuble destiné à porter les langues de serpents que l'on plaçait sur les tables seigneuriales pour *faire l'essai* des mets : le contact de la langue de serpent passait, en effet, comme celui de la corne de licorne, pour détruire les poisons ou faire reconnaître leur présence. Divers inventaires du XIVe siècle mentionnent des languiers soit à pied, ou en forme de salière, ou en forme d'arbre. L'un d'eux (ducs de Bourgogne, 1408) est un corail dont les branches portent des dents et langues de serpent. Il est difficile de restituer les formes, sans doute assez variées, de ces objets dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. C. E.

LANGULIYA. Fleuve de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 672).

LANGY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes-sur-Allier; 523 hab.

LANHELIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg; 611 hab.

LANHÈRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain; 154 hab.

LAN-HO, LOUAN-HO ou LAO-MOU-HO (mongol **CHANGTON-GOL**). Fleuve de Chine, prov. de Petchili; né au N. du Taïbakhan (Mongolie orientale), il descend au N.-E., passe près des ruines de Boro-khoto, tourne vers le S.-E., reçoit le Hibing à dr., l'Ourting-gol à g., près des ruines de Tsagan-balgasson, passe à Lan-ping, reçoit à g. l'Issoun, le Pao, le Jo, franchit la Grande Muraille à Pan-kia-koou, reçoit le Tsin-loung et se jette dans le golfe de Liao-toung par un vaste delta. Sa haute vallée est boisée; la partie inférieure est une large plaine cultivée.

LANHOUARNEAU. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouescat; 1,204 hab.

LANIERE (Nicolas), peintre, graveur et musicien italien, né en 1558 (et non 1568), mort à Londres le 4 nov. 1646. Fils de Jérôme Laniere, établi en Angleterre vers la fin du règne d'Elisabeth et admis dans son entourage, il devint à la fois peintre et musicien distingué. Charles Ier lui confia la mission d'acheter des tableaux de maîtres en Italie, opération qu'il sut rendre fructueuse pour lui-même. Il se fit, par la même occasion, une remarquable collection de dessins. Musicien favori de la cour et maître de la chapelle du roi depuis 1626, il fit la musique de nombreux intermèdes et mascarades qui eurent grand succès. Van Dyck consacra sa célébrité en peignant son portrait. Laniere se portraitura aussi lui-même, et cette œuvre, qui existe encore au conservatoire d'Oxford, est d'un dessin, d'un coloris et d'une expression excellents. Il grava à l'eau-forte une série d'études et de sujets, d'après le Parmesan, et quelques portraits. G. P-I.

LANIIDÉS (Ornith.). Famille naturelle et bien caractérisée de l'ordre des Passereaux, comprenant des oiseaux de la grosseur d'un Moineau, d'un Geai ou d'une Corneille, ayant un bec robuste, plus ou moins nettement caréné en dessus et muni d'une petite dent vers la pointe de la mandibule supérieure qui se termine par un crochet. Chez les Laniidés, les pattes, de hauteur moyenne, ont le doigt médian plus développé que les autres; les ailes possèdent dix rémiges, dont la troisième, la quatrième et la cinquième ou quelquefois la cinquième et la sixième dépassent les autres pennes, et la queue compte douze rectrices tantôt étagées, tantôt arrivant au même niveau. Les Pies-Grièches (genre *Lanius*) constituent l'un des principaux groupes de cette famille qui comprend aussi les *Téléphones*, les *Dryoscopus*, les *Corvinelles*, les *Pachycephala*, les *Eopsaltria*, les *Cassicans*, les *Gymnorhines*, etc. E. Oustalet.

LANILDUT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau, sur la rive dr. de l'estuaire de l'Aber-Ildut; 1,156 hab. Petit port qui reçoit de la houille et exporte du sable à bâtir et des pierres de taille : le granit rose des rochers est très recherché; il constitue le piédestal de l'obélisque de Louqsor. Usine de produits chimiques.

LANINO (Bernardino), peintre italien, né à Verceil en 1510, mort en 1578. Il fut le meilleur élève de Gaudenzio Ferrari, dont il garda la profonde gravité et le coloris velouté, avec un modelé plus arrondi et un contour moins ferme. Ses fresques de Sant' Ambrogio, représentant *la Légende de saint Georges* (vers 1548), ont encore toute la fierté virile des œuvres de son maître, et *les Scènes de la Genèse* qu'il peignit à Saronno soutiennent la comparaison avec les grandes fresques de Luini. Lanino a peint encore des fresques importantes à Milan, dans l'église Santa Catarina, *le Martyre de sainte Catherine* (1546); dans l'église San Nazzaro, *la Cène*, et à Novare, dans la cathédrale, *le Père éternel*, *les Sibylles* et des *Scènes de la vie de la Vierge*. Ses tableaux les plus connus sont : *la Vierge avec des saints*, datée de 1539, dans l'église San Pietro, à Borgo Sesia, et *la Vierge avec sainte Marthe, saint Joseph et un donateur*, au musée de Brera. Ed. B.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

BIBL.: LOMAZZO, *Idea del Tempis della pittura*, 1590. — LANZI, *Storia pittorica dell' Italia*, t. IV. — BURCKHARDT, *le Cicerone*.

LANISCAT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Goarec ; 1,587 hab.

LANISCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 180 hab.

LANISTA (V. GLADIATEUR).

LANJUINAIS (Joseph), publiciste français, né près de Rennes vers 1730, mort à Moudon (Suisse) en 1808. Bénédictin de Saint-Maur, il passa au protestantisme, s'établit en Suisse et devint principal du collège de Moudon. Il a laissé : *le Monarque accompli* (Lausanne, 1774, 3 vol. in-8), panégyrique du prince philosophe, qui fit grand bruit et qui fut condamné en France comme séditieux en 1776 ; *Esprit du pape Clément XIV* (Moudon, 1775, in-12), vive satire de Rome, qui fut interdite en France ; *Manuel des jeunes orateurs* (1777, 2 vol. in-12) ; *Supplément à l'Espion anglais, ou Lettres intéressantes sur la retraite de Necker* (1781, in-8), etc.

LANJUINAIS (Jean-Denis), homme politique français, né à Rennes le 12 mars 1753, mort à Paris le 13 janv. 1827. Professeur de droit à Rennes, avocat conseil des trois ordres des Etats de Bretagne, il se rendit célèbre par ses plaidoiries, ses mémoires et ses libelles en faveur du tiers état. Député du tiers état de la sénéchaussée de Rennes aux Etats généraux et « patriote » prononcé, il se signala surtout, à l'Assemblée constituante, comme membre et rapporteur du comité ecclésiastique et fut un des auteurs de la constitution civile du clergé. Député d'Ille-et-Vilaine à la Convention nationale, il s'y montra très ardent à combattre la politique de la Montagne et vota le plus souvent avec les Girondins. Il essaya de sauver Louis XVI, tout en le déclarant coupable, et vota pour la reclusion jusqu'à la la paix et le bannissement ensuite. C'est son attitude énergique dans la journée du 2 juin 1793 qui le rendit célèbre. Au milieu des haines et des menaces, en face de l'insurrection victorieuse, il osa accuser la Commune et demander que l'on cassât toutes les autorités révolutionnaires de Paris. Le conventionnel *Legendre* (V. ce nom), boucher de son état, lui ayant crié : « Descends de la tribune, ou je vais t'assommer », il lui répondit : « Fais décréter que je suis bœuf, et tu m'assommeras. » Quelques-uns de ses amis s'étant démis de leur fonction, pour apaiser la colère du peuple, il déclara avec fermeté : « N'attendez de moi ni démission ni suspension. » Chabot l'ayant alors insulté, il répondit : « Je dis au prêtre Chabot : on a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de bandelettes, mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. » Décrété d'arrestation avec les Girondins, il s'évada et passa en Bretagne, où, fidèle aux opinions républicaines qu'il avait proclamées à la tribune, il vécut caché et inoffensif. La Convention le rappela dans son sein en 1795 et, si les royalistes bénéficièrent alors de sa politique modérée et antijacobine, il ne semble pas avoir été infidèle à la République. Le 11 prairial an III, comme rapporteur des comités de Sûreté générale, de Salut public et de législation, il présenta la restitution aux fidèles des temples non aliénés comme un moyen de ramener les esprits à la République, et fit voter un décret conforme. Le souci des intérêts religieux inspirait sa politique, et le rendit si populaire qu'il fut élu député au Conseil des Anciens par 73 départements. Il opta pour l'Ille-et-Vilaine, sortit du Corps législatif en 1797 et devint professeur de législation à l'Ecole centrale de Rennes. Après le 18 brumaire, il fit partie du Sénat conservateur et y garda une attitude assez indépendante et libérale. Il fonda à Paris une Académie de législation, avec Target et autres juristes, y professa le droit romain, tout en s'occupant aussi d'orientalisme, et fut élu, en 1808, membre de l'Institut pour la classe d'histoire et de littérature ancienne. La même année, il fut fait comte de l'Empire. En 1814, il fut un des sénateurs qui provoquèrent le vote de déchéance, et Louis XVIII le nomma pair de France. Député à la Chambre des Cent-Jours, il fut élu président de cette assemblée, dont il reflèta fidèlement les sentiments d'indépendance. Réintégré à la Chambre des pairs sous la seconde Restauration, il y fut un des orateurs de la minorité libérale, un des adeptes de la monarchie constitutionnelle selon l'esprit de 1789. Pendant les dernières années de sa vie, il publia nombre de brochures et d'articles de journaux sur des sujets politiques et de religion. Un recueil de ses œuvres parut en 1832 (4 vol. in-8). F.-A. A.

BIBL. : Victor LANJUINAIS, *Notice historique sur la vie et les ouvrages du comte de Lanjuinais*, en tête des *Œuvres*. — ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. — F.-A. AULARD, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*.

LANJUINAIS (Victor-Ambroise, vicomte de), homme politique français, né à Paris le 5 nov. 1802, mort à Paris le 1er janv. 1869, fils du précédent. Député de Loire-Inférieure (17 févr. 1838), membre du tiers parti, il fut réélu par le même collège en 1839, en 1842 et en 1846. Il avait fait partie du centre gauche, mais il inclina vers les conservateurs après la campagne des banquets réformistes. Elu représentant à la Constituante (23 avr. 1848), il fut un des adversaires les plus déterminés des socialistes et s'occupa avec compétence des questions financières. C'est à lui qu'on doit la consolidation des bons du Trésor et l'emprunt de 200 millions. Il ne fut pas réélu à la Législative par son département. Devenu tout de même ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Odilon Barrot du 2 juin 1849, il fut élu représentant de la Seine le 8 juil. suivant. Comme ministre, il supprima les quarantaines du Levant et tenta de supprimer le monopole de la boulangerie parisienne. Il fit aussi l'intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes du 14 sept. au 31 oct. 1849, date de la chute du cabinet. Il combattit vivement le coup d'Etat du 2 décembre ; il fut un des protestataires de la mairie du Xe arrondissement et fut emprisonné à Vincennes. Il ne voulut reparaître sur la scène politique qu'en 1863. Député de Loire-Inférieure au Corps législatif, il fut membre du tiers parti. Il a écrit : *Notice historique sur la vie et les ouvrages du comte de Lanjuinais* (Paris, 1832, in-8) ; *Notice historique sur Paul-Eugène, comte de Lanjuinais* (1848, in-8).

Son frère aîné, *Paul-Eugène*, comte de Lanjuinais, né à Rennes le 6 août 1799, mort à Paris le 5 mars 1872, siégea à la Chambre des pairs de 1827 à 1848.

LANJUINAIS (Paul-Henri, comte de), homme politique français, né à Paris le 24 juil. 1834, fils de Paul-Eugène (V. ci-dessus). Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il fut élu député de Pontivy le 21 août 1881, réélu en 1885, 1889 et 1893. Membre de l'extrême droite, il combattit vivement la politique opportuniste et appuya le boulangisme.

LANKA (V. CEYLAN).

LANKA (Lac) (V. LANAG).

LANKESTER (Edwin-Ray), naturaliste anglais contemporain, né à Londres le 15 mai 1847. Il étudia à Londres et à Oxford, fut chargé en 1874 du cours d'anatomie comparée à l'University College de Londres et devint en 1875 fellow de la Société royale. Enfin, il fonda en 1884 l'Association marine biologique. Il est l'auteur de nombreux travaux sur l'embryologie, l'anatomie comparée et la paléontologie. Citons entre autres : *Comparative Longevity* (1871) ; *Degeneration, a chapter in Darwinism* (1880) ; des monographies sur *les Poissons du vieux grès rouge* (1870), sur *l'Embryologie des Mollusques* (1875), sur *les Limules et les Arachnides* (1881), sur *l'Amphioxus* (1889), etc., des articles dans les revues périodiques, des traductions de Hæckel, de Gegenbaur, etc. Son ouvrage : *De l'Embryologie et de la classification des animaux* (Paris, 1882, in-12, fig.), publié dans la Bibliothèque internationale, n'est que la traduction d'un de ses mémoires dans le *Quart. Journal of microsc. science*, qu'il dirige depuis 1869. Dr L. HN.

LANKRINK (Prosper-Henricus), peintre, né à Anvers en 1628, mort à Londres en 1692. Après avoir travaillé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en Italie, il s'établit en Angleterre, où Peter Lely le chargea souvent de peindre les fonds de ses portraits. Ses tableaux représentent généralement des sites sauvages; c'est un imitateur de Salvator Rosa.

LANLEFF. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Plouha; 359 hab. Curieuse église ronde du XIIe siècle (mon. hist.), bâtie sur le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ancienne église de templiers, qui a passé jusqu'en ces derniers temps pour un temple romain.

LANLOUP ou SAINT-LOUP. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Plouha; 507 hab.

LANMAN (Charles), publiciste américain contemporain, né à Monroe (Michigan) le 14 juin 1819. Il a publié plusieurs volumes d'impressions de voyages, une *Vie* de Daniel Webster, dont il fut le secrétaire, et le *Dictionary of Congress*, son ouvrage le plus important.

LANMÉRIN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Tréguier; 507 hab.

LANMEUR. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix; 2,508 hab. Hôpital. Suivant la légende, ce bourg (Grande-Lande) était jadis une ville assez importante, appelée *Ker-Feunteun*. La principale église, dédiée à saint Mélair, prince breton, dont elle renfermait jadis le sépulcre, a conservé un porche roman; au-dessous est une crypte (mon. hist.) également romane, renfermant une fontaine vénérée. Une autre église, celle du prieuré de Notre-Dame de Kernitrou, est mieux conservée; portail de plein cintre. Maisons anciennes; cimetière celtique de Vénêven; tumulus; ancien camp. C. Del.

LANMODEZ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Lézardrieux; 558 hab.

LANNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Aramitz; 1,048 hab.

LANNE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 436 hab.

LANNE-Argué (La). Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 313 hab.

LANNE-Soubiran. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 264 hab.

LANNÉANOU. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouigneau; 895 hab.

LANNEAU de Marey (Pierre-Antoine-Victor de), pédagogue français, né à Bard (Côte-d'Or) le 24 déc. 1758, mort à Paris le 31 mars 1830. Théatin, il fut principal du collège de Tulle et vicaire épiscopal d'Autun (1791). Il fonda en 1808 l'institution Sainte-Barbe. On a de lui: *Dictionnaire portatif des rimes françaises* (Paris, 1828, in-32); *Dictionnaire de poche de la langue française* (1827, in-32), souvent réimprimés, et plusieurs ouvrages d'enseignement. — Son fils, *Régulus-Adolphe*, né à Paris le 17 juil. 1796, mort à Paris le 5 sept. 1881, secrétaire du général Mathieu Dumas, adjoint aux commissaires des guerres, fit la campagne de Russie, et, en qualité de commissaire des guerres, celle de 1815. Il succéda à son père dans la direction de Sainte-Barbe et devint en 1858 directeur de l'institution nationale des Sourds-Muets. Il fut longtemps maire du XIIe arrondissement de Paris.

LANNEBERT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon; 788 hab.

LANNECAUBE-et-Meillac. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 417 hab.

LANNÉDERN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Pleyben; 751 hab.

LANNEL (Jean de), sieur de Chaintreau et du Chambort, littérateur français du XVIIe siècle, connu surtout pour un roman à clef: *le Roman satyrique* (Paris, 1624, in-8), relatif à la cour de Henri III et de ses successeurs. Ce livre fit beaucoup de bruit et eut de nombreuses éditions. Lannel le réimprima avec les changements matériels indispensables sous le titre de *Roman des Indes* (1625, in-8). Citons encore de lui: *Discours et avis d'affaires d'Etat de quelques grands officiers de la couronne* (1622, in-8); *la Vie de Godefroy de Bouillon* (1625, in-8); *Histoire de la vie et de la mort d'Arthémise* (1622, in-12); *Histoire de don Jean de Castille* (1622, in-8), qui fut attribuée à Richelieu; *Lettres* (1626, in-8).

LANNELONGUE (Odilon-Marc), chirurgien français contemporain, né à Casteran (Gers) le 4 déc. 1841. Docteur en médecine à Paris en 1867, médecin des hôpitaux en 1869, agrégé de la faculté la même année et professeur de pathologie externe en 1888. On lui doit: *De l'Ostéomyélite aiguë pendant la croissance* (1879) et divers mémoires complémentaires sur l'ostéomyélite aiguë et chronique (1879-81). Un autre ouvrage: *Abcès froids et tuberculose osseuse* (1881); *Tuberculose vertébrale* (1888); *Traité des kystes congénitaux* (1888, en collaboration avec Achard); *Affections congénitales*, en collaboration avec Ménard (1891), et un grand nombre d'articles et communications publiés dans les *Bulletins de la Société anatomique* et de la *Société de chirurgie*. M. Lannelongue a été élu membre de l'Académie de médecine en 1882 et député de Condom en 1893. Dr A. Dureau.

LANNEMAIGNAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 403 hab.

LANNEMEZAN. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,872 hab. Lannemezan est situé sur le plateau de ce nom, près de la source de la Baïsole, et non loin de celles du Gers et de la Save. L'église est de l'époque romane et possède une ouverture destinée aux cagots. On voit aux environs de Lannemezan des traces d'une voie romaine qui se prolongeait jusqu'à Bordeaux. La commune possède une forêt de 114 hect.

Plateau de Lannemezan (V. Pyrénées [Hautes-] et Gers.)

LANNEPAX. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze; 1,185 hab.

LANNEPLAA. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez; 365 hab.

LANNER (Josef-Franz-Carl), compositeur autrichien, né à Oberdœbling, près de Vienne, le 11 avr. 1802, mort à Oberdœbling le 30 mars 1843. Auteur agréable et fécond de musique de danse, il excella dans la composition de la valse viennoise et acquit en ce genre léger et charmant une popularité universelle, que les succès plus récents des deux Strauss n'ont pas entièrement effacée.

Bibl.: Sachs, *J. Lanner, ein Lebensbild*; Vienne, 1889,

LANNERAY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun; 774 hab.

LANNERSTIERNA (Johan-Magnus), poète suédois, né en 1758, mort à Strœmstad en 1797. Page du roi, il se fit bientôt remarquer à la cour par sa vivacité et son esprit. En 1777, il composait une petite pièce, intitulée *la Pageade*, qui se répandit en manuscrit, mais dont Gustave III défendit la publication, à cause de quelques allusions qu'elle renfermait. Il quitta brusquement la cour en 1779, pour contracter, peu après, un mariage que désapprouvait le roi. Il se retira alors à Strœmstad, et y passa assez obscurément, presque dans le besoin, le reste de sa vie. Ses œuvres, d'une langue élégante et spirituelle, consistent principalement en traductions ou imitations du français, de Favart, de Desforges, de Collin d'Harleville, de Marmontel, etc. Voici le titre de quelques-unes: *Zaïde* (d'après Mme de La Fayette, 1784); *l'Aventurier ou le Voyage à l'Ile de la Lune* (inspiré peut-être de Marivaux ou du Théâtre de la Foire, 1790); *les Fausses Confidences* (d'après Barthe, 1791); *la Paysanne à la Cour* (imité de *Ninette à la Cour*, de Favart, 1793); *la Caravane* (d'après Morel de Chédeville, 1796); *les Rivaux amis* (d'après Forgeot, joué en 1793, imprimé en 1837); *le Repos* (publié dans Nornan, 1876). — Ses *Œuvres littéraires* ont été publiées en partie par Hanselli, en 1861. Th. C.

LANNES. Ancien pays de Gascogne, qui correspond actuellement à une partie du dép. des Landes. *Lannes* est le mot vulgaire qui a prédominé jusqu'à la Révolution, de préférence à celui de *Landes* en usage depuis cette époque.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Mais, géographiquement parlant, les deux mots ne sont pas synonymes : si, dans son acception la plus large, on entend par le mot de Landes toute l'étendue comprise entre Bayonne et Bordeaux, le pays des Lannes a toujours été considéré comme beaucoup moins vaste, et comprend uniquement la région dont Dax est le centre.

Histoire. — Dans les premiers siècles du moyen âge et jusqu'à l'établissement de la domination anglaise en Guyenne, ce furent les vicomtes de Dax qui exercèrent la suprématie dans ce pays; le premier vicomte de Dax qui prenne ce titre est Arnaud-Loup en 963. Les vicomtes de Dax dépendirent des ducs de Gascogne, puis des rois de France, mais le pays conserva ses franchises et ses privilèges, et les vicomtes, d'abord simples fonctionnaires, s'affermirent par l'hérédité et devinrent peu à peu propriétaires du pays; à côté de la vicomté de Dax, mais d'une importance moindre, existaient les vicomtés de Marennes et de Tartas, les baronnies de Gosse, de Seignanx, d'Orthe et de Capbreton. En 1152, Eléonore de Guyenne ayant divorcé avec Louis VII et épousé Henri Plantagenet, les Anglais occupèrent la Guyenne et dès ce moment l'autorité réelle des vicomtes de Dax-Tartas s'évanouit pour faire place à celle des sénéchaux anglais. Dax devint le siège de la sénéchaussée des Lannes qui eut à sa tête un sous-sénéchal dépendant du sénéchal de Guyenne, lequel était chargé, avec le connétable de Bordeaux et le chancelier d'Aquitaine, de gouverner toute la province. A Saint-Sever et à Bayonne furent placés des prévôts, officiers de police, administrant la justice au nom du roi et chargés en outre de la perception des revenus de la couronne, dont ils rendaient compte au connétable. Au degré supérieur, la justice était rendue par les cours féodales de Dax et de Saint-Sever; la compétence de ces cours se trouva bientôt restreinte, au point de vue judiciaire, par la création de la cour de souverain ressort en 1370, et au point de vue politique par l'importance que prirent au XIVe siècle les Etats particuliers de la sénéchaussée. Il ne semble pas cependant que, sous la domination anglaise, les Etats de la sénéchaussée des Lannes aient eu une organisation régulière, des réunions périodiques et des droits politiques nettement définis.

Lorsque les armées victorieuses de Charles VII eurent conquis la Guyenne, la situation se modifia. On sait la rapidité avec laquelle eut lieu cette conquête : Dax fut pris en 1450 et Bayonne capitula l'année suivante devant les armées réunies des comtes de Foix et de Dunois. Les Lannes ne prirent aucune part en 1452 à la révolte des Bordelais, qui fut suivie d'une nouvelle campagne de Charles VII et de l'expulsion définitive des Anglais après la bataille de Castillon (juil. 1453). Charles VII ayant dès 1451 confirmé les franchises et libertés du pays, rien ne fut changé en apparence dans la situation du pays des Lannes jusqu'en 1454; quelques-unes des formes de l'administration anglaise semblent s'être même conservées. Mais en 1454 l'administration royale porta une première atteinte à l'état de choses existant avant la conquête et menaça les privilèges du pays par la création d'un sénéchal des Lannes : le capitaine écossais Robin Petilo fut appelé à cette charge. Cette innovation devait avoir de graves conséquences : car, tandis que sous la domination anglaise la sénéchaussée des Lannes n'était qu'une des divisions de la sénéchaussée de Guyenne, et que le sous-sénéchal qui l'administrait était un lieutenant du grand sénéchal de Guyenne, Robin Petilo maintint son indépendance vis-à-vis de ce dernier, ne tint aucun compte des appels faits devant lui ou le juge de Gascogne et déclara ne relever que du roi et du parlement. Un procureur du roi fut établi dans la sénéchaussée pour l'exercice de la justice. — Au point de vue financier, le roi qui avait besoin d'argent pour la solde des gens de guerre et l'entretien des places fortes, fut plus prudent : il recourut dans la sénéchaussée des Lannes à un moyen de gouvernement employé avec succès dans le centre de la France de 1418 à 1451 en réunissant à plusieurs reprises des assemblées d'Etats de la sénéchaussée et leur conférant certains droits administratifs et politiques en échange des aides et subsides qu'il obtenait d'eux. Des assemblées furent ainsi tenues de 1455 à 1463; les Etats présentaient leurs doléances sur l'administration des officiers royaux; elles étaient examinées par le grand conseil qui prescrivait des enquêtes, s'il y avait lieu, et réformait les abus. Pendant plusieurs années, le roi ne leva d'autres tailles et aides que celles consenties par les Etats; mais, peu à peu, les Etats ne furent plus consultés que pour la forme, et dès 1463 des tailles permanentes furent imposées dans la sénéchaussée pour l'entretien des gens d'armes. A partir de 1463, on ne trouve plus trace d'assemblées d'Etats de la sénéchaussée des Lannes; leur existence fut éphémère, mais le souvenir ne s'en perdit pourtant pas : car en 1789 les cahiers de la noblesse, du clergé et du tiers état de la sénéchaussée sont unanimes à réclamer la restauration des Etats particuliers de l'élection des Lannes.

Au moment de la Révolution, les Lannes étaient pays d'élection; l'élection des Lannes était divisée en trois subdélégations : Bayonne, Dax, Saint-Sever. Au point de vue judiciaire, la sénéchaussée avait deux sièges, à Dax et à Saint-Sever. Henri Courteault.

Bibl. : Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*; Dax, 1869-73, 2 vol. in-4. — Tartière, *Essai sur la géographie ancienne du dép. des Landes*; Mont-de-Marsan, 1864, in-8. — Cadier, *la Sénéchaussée des Lannes sous Charles VII*; Paris, 1885, in-8.

LANNES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin; 745 hab.

LANNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 538 hab.

LANNES (Jean), duc de Montebello, maréchal de France, né à Lectoure (Gers) le 11 avr. 1769, mort à Vienne (Autriche) le 31 mai 1809. Fils d'un garçon d'écurie, apprenti teinturier, il s'engagea en 1792, se distingua dans l'armée des Pyrénées-Orientales, et parvint dès 1795 au grade de chef de brigade. Bonaparte l'emmena en Italie et le fit général de brigade après Lodi. Lannes fit partie de l'expédition d'Egypte, d'où il revint général de division (oct. 1799), contribua au coup d'Etat des 18 et 19 brumaire, fut nommé commandant de la garde consulaire (16 avr. 1800), accompagna peu après le premier consul en Italie, culbuta les Autrichiens à Montebello (9 juin) et prit une part importante à la victoire de Marengo (14 juin). Envoyé l'année suivante en Portugal comme ambassadeur, il n'y fit pas long séjour, les qualités nécessaires à un diplomate lui faisant absolument défaut. Maréchal de l'Empire en 1804, il fut un des principaux lieutenants de Napoléon pendant la campagne de 1805. Un peu plus tard, il commandait le centre de la grande armée à Iéna (14 oct. 1806), battait les Russes à Pultusk (26 déc.) et protégeait victorieusement le siège de Dantzig (mai 1807). L'empereur, après lui avoir décerné le titre de duc de Montebello, l'emmena en Espagne (1808) où Lannes, après sa victoire de Tudela (22 nov.), mena glorieusement à bonne fin le siège de Saragosse (21 févr. 1809). Appelé un peu plus tard en Allemagne (avr. 1809), le maréchal, qui s'était couvert de gloire à Eckmühl, Ratisbonne et Amstetten, fut frappé à la bataille d'Essling (22 mai) d'un boulet qui lui fracassa les deux jambes. Il mourut au bout de peu de jours et l'empereur lui décerna, l'année suivante, les honneurs du Panthéon. Napoléon lui a rendu à Sainte-Hélène cet hommage qu'il était *infiniment supérieur à Moreau et à Soult*, et que ses talents n'avaient cessé de grandir depuis son entrée dans la carrière militaire. Il avait fait annuler son premier mariage avec Mlle Méric (dont le fils fut déclaré plus tard illégitime) et épousa Mlle de Guéhéneuc qui vécut jusqu'en 1856. A. Debidour.

LANNES (Napoléon-Auguste), duc de Montebello, diplomate français, né à Paris le 30 juil. 1801, mort à Mareuil-sur-Ay (Marne) le 18 juil. 1874, fils aîné du précédent. Appelé à la Chambre des pairs en 1827, il fut quelque temps attaché à l'ambassade de Rome sous Chateaubriand (1828-29), se rallia au gouvernement de Juillet qu'il sou-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tint par de nombreux discours, alla représenter la France en Danemark (1833), en Prusse (1833), en Suisse (1836), fut appelé le 1er avr. 1839 au ministère des affaires étrangères, où il ne resta que quelques semaines, négocia, comme ambassadeur à Naples, le mariage du duc d'Aumale (1844) et fut ministre de la marine et des colonies du 9 mai 1847 au 23 févr. 1848. Ecarté des affaires par la révolution de Février, il fut, en 1849, envoyé par le dép. de la Marne à l'Assemblée législative, où il combattit la politique de l'Elysée. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 déc. 1851, mais se rallia quelques années plus tard à l'Empire, qu'il représenta (de 1858 à 1866) à Saint-Pétersbourg, et fut nommé sénateur le 5 oct. 1867.

LANNES (Gustave-Olivier), comte de Montebello, général français, né à Paris le 4 déc. 1804, mort à Blosseville, près du Havre, le 29 août 1875, frère du précédent. Engagé volontaire en 1830, il servit longtemps en Afrique, parvint au grade de colonel en 1847, coopéra au coup d'Etat du 2 déc. 1851 comme aide de camp de Louis-Napoléon, qui, peu de jours après, le nomma général de brigade, fut promu général de division le 28 déc. 1855, commanda le corps d'occupation de Rome de 1862 à 1864, et fut appelé au Sénat le 5 janv. 1867. Admis dans le cadre de réserve en 1869, il rentra dans la vie privée en 1870.

LANNES (Gustave-Louis), comte de Montebello, diplomate français, né à Lucerne le 4 oct. 1838, fils du duc Napoléon-Auguste (V. ci-dessus). Entré dans la diplomatie en 1858, il devint, après avoir passé par les ambassades de Madrid, du Japon, de Saint-Pétersbourg, de Washington, de Londres, chargé d'affaires à Munich (1880). Ministre plénipotentiaire à Bruxelles en 1882, il fut nommé en 1886 ambassadeur à Constantinople et en 1891 ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

LANNES DE MONTEBELLO (Adrien-Jean), homme politique français, né à Paris le 9 août 1851, frère du précédent. Chef de cabinet de M. Léon Say au ministère des finances et à la présidence du Sénat, il fut l'un des fondateurs de l' « Union libérale », dont il soutint la politique dans la *Petite République française*. Après des candidatures sans succès à Mirande contre M. P. de Cassagnac (1881), en Seine-et-Oise (1885) et à Pontoise (1889), il fut élu en 1893 député de la deuxième circonscription de Reims avec un programme républicain.

LANNEUFRET. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry; 237 hab.

LANNILIS. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Brest, entre l'Aber-Vrac'h et l'Aber-Benoît; 3,323 hab. Tête de ligne du chem. de fer de Brest à Lannilis. Hospice. Fabriques de poterie commune et de tuiles; manufacture de couvertures de lit, dites bernes. Eglise des XIVe et XVIIIe siècles. Fontaine de Troubérou, XVe siècle. Château de Kerhouarz (XVIIe siècle). C. DEL.

LANNION (*Lanium*, *Lanionum*). Ch.-l. d'arr. du dép. des Côtes-du-Nord, sur la rive droite du Guer ou Léguer, à 8 kil. en amont de l'embouchure : le fleuve y devient navigable et forme un port; 6,002 hab. Stat. du chem. de fer Paris-Brest; tête de ligne de celui de Plouaret à Lannion. Collège, bibliothèque, cours normal d'institutrices, chambre consultative d'agriculture, hospice, prison; consulat de Suède et Norvège. Usine de soude, fabriques d'instruments aratoires, de conserves, de toiles, de papier; tanneries, blanchisserie de cire, etc. Commerce de chevaux, bestiaux, beurre, lin, chanvre teillé, draps, cordages, produits de mer. Petit port d'échouage et de refuge. La rivière coule entre des coteaux de 80 m. de hauteur; large de 50 m. à Lannion, elle a 300 m. de largeur au Yaudet, près de son embouchure dans une rade pouvant recevoir de grands navires, au fond d'une large baie ouverte au N.-O., sur la Manche. — Dans la guerre de succession de Bretagne (1341-64), les comtes de Lannion prirent parti pour Charles de Blois. En 1346, les Anglais prirent la ville et égorgèrent ses habitants. En 1592, une juridiction royale y fut transportée de Tréguier.

La ville, aux rues tortueuses et escarpées, offre plusieurs maisons anciennes; l'église Saint-Jean-du-Baly (XVIe et XVIIe siècles), avec une tour carrée de 1519; quelques vestiges de l'église de Kermaria-an-Traon (1178); la chapelle Sainte-Anne (1650) dépendant du couvent des dames de Saint-Augustin; ancien monastère d'ursulines (1670), avec une belle façade de l'église (occupé

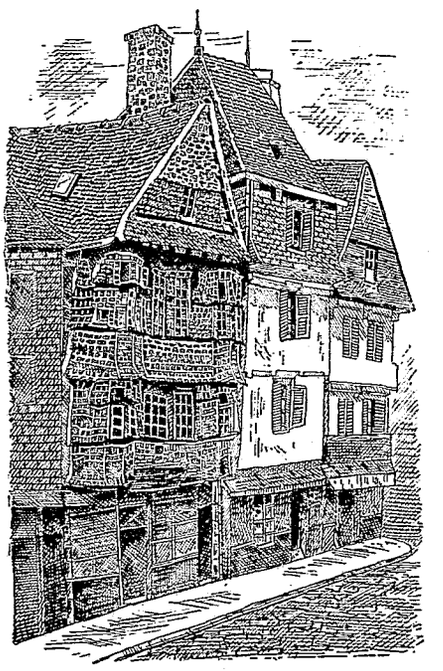

Vieilles maisons à Lannion.

par le collège et la prison); promenades des Quais et de l'Allée-Verte. Aux environs : sources ferrugineuses; menhirs celtiques. Au N., sur une hauteur qui domine Lannion, église de la com. de Brélevenez, sorte de faubourg de la ville (mon. hist. du XIIe siècle). Armoiries : *D'azur à un agneau pascal d'argent diadémé d'or, couché sur une terrasse de sinople, tenant une croix d'or où est un guidon d'argent à la croix de gueules.* C. DEL.

BIBL. : A. LENEPVOU DE CARFORT, *Notice histor. sur Lannion et ses environs*, 1875. — JOURJON, *Notice sur le port de Lannion*, dans *Ports marit. de Fr.*, 1878, t. III.

LANNO (François-Gaspard-Aimé), sculpteur français, né à Rennes en janv. 1800, mort à Beaumont-sur-Oise le 7 janv. 1872. Elève de Cartellier, il obtint le prix de Rome en 1827; ses principales œuvres sont : *Lesbie* (ronde bosse, 1832); *le Maréchal Brune* (bronze, 1841, à Brive-la-Gaillarde), des statues et bustes pour le Louvre, le musée de Versailles, le théâtre de Rennes, etc.

LANNOY. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille; 1,945 hab. Stat. du Nord, ligne d'Ascq à Tourcoing. Fabrique de couvertures piquées, de tapis, de tissus d'ameublement; tissages de lin et d'étoupes; fabrique de coutils; brasseries.

LANNOY-CUILLÈRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 373 hab.

LANNOY (Guillebert de), diplomate et voyageur français, né en 1386, mort le 22 avr. 1462. Il devint chancelier et chambellan du duc de Bourgogne, et fit preuve de sérieuses qualités militaires, notamment dans la guerre des Armagnacs et plus tard à la bataille de Brouwershaven. Il reçut en récompense de sa valeur le poste de gouverneur de la forteresse de l'Ecluse et fut un des négociateurs du traité de Troyes de 1420, qui donnait la France au roi d'Angleterre Henri V. Ce monarque chargea de Lannoy de procéder

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en Palestine à une enquête sur la possibilité de faire revivre le royaume chrétien de Jérusalem. De Lannoy rédigea une relation de son voyage intitulée *les Pèlerinages de Surye et de Egipte*, et en fit exécuter deux copies destinées l'une au duc de Bourgogne, l'autre au roi d'Angleterre. Ce dernier manuscrit existe encore aujourd'hui et a été publié dans le t. XXI de l'*Archeologia britannica*. On a retrouvé de nos jours le manuscrit original de Guillebert de Lannoy ; il est beaucoup plus complet et plus intéressant que la copie, et il a été publié en 1842 par la Société des *Bibliophiles* de Mons, sous le titre de *Voyages et Ambassades de messire Guillebert de Lannoy*. E. H.

Bibl. : Lelewel, *Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais ;* Posen, 1844, in-8 ; rééd., Bruxelles, 1845, in-8. — Potvin, *Ghillebert de Lannoy* ; Bruxelles, 1878, in-4.

LANNOY (Charles de), homme d'Etat belge, né à Valenciennes vers 1487, mort à Gaëte en 1527. Il fut élevé avec le jeune Charles, depuis Charles-Quint, qui eut toujours pour lui une vive affection et le nomma chevalier de la Toison d'or dès 1515. De Lannoy accompagna son souverain au siège de Tournai en 1521 et devint, l'année suivante, vice-roi de Naples. Il se distingua à la bataille de Pavie et fit le roi de France prisonnier. Il fut un des négociateurs du traité de Madrid, et conclut également avec le pape un traité que les bandes du connétable de Bourbon refusèrent de respecter ; les lansquenets se soulevèrent, chassèrent de Lannoy de leur camp et livrèrent Rome au pillage. Le vice-roi, découragé, mourut quelque temps après de la peste. E. H.

Bibl. : Th. Juste, *Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, et Charles-Quint*, dans les *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, XXIV.

LANNUX. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 428 hab.

LANO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de San-Lorenzo ; 127 hab.

LANOBRE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Champs ; 1,641 hab.

LA NOCLE (Beauvoir) (V. Beauvoir).

LANOUAILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron ; 1,776 hab. Stat. du ch. de fer du Périgord, ligne de Périgueux à Saint-Yrieix. Briqueteries ; fabrique d'extrait tannique ; corroiries ; forges ; moulins.

LA NOUE (François de), capitaine français, dit *Bras de fer*, né aux environs de Nantes en 1531, mort à Montcontour le 4 août 1591. Il appartenait à une vieille famille bretonne. Il fit ses premières armes en Piémont, sous les ordres du maréchal de Brissac. La paix de Cateau-Cambrésis le ramena dans son château patrimonial. Ce fut vers ce temps qu'il fit adhésion à la Réforme. La première guerre civile le compta parmi les lieutenants de l'amiral de Coligny. Au début de la deuxième, il assura Orléans à « la cause ». Il conduisait l'arrière-garde à la bataille de Jarnac, et fut fait prisonnier à celle de Moncontour. Bientôt délivré par voie d'échange (1569), il s'empara peu après de Luçon (1570), mais le surlendemain de ce succès, le 17 juin, assiégeant Fontenay-le-Comte, il reçut un coup d'arquebuse qui nécessita l'amputation du bras gauche. Un mécanicien de La Rochelle ajusta toutefois au moignon une sorte de crochet métallique lui permettant de tenir la bride de son cheval, d'où le surnom de *Bras de fer* que lui donnèrent ses soldats. L'édit de pacification de Saint-Germain fut signé sur ces entrefaites ; presque aussitôt il fut grand bruit d'une expédition qu'allait diriger le roi de France dans les Pays-Bas contre les Espagnols. La Noue partit pour ravitailler Mons ; il ne tarda pas à être obligé de capituler entre les mains du duc d'Albe (19 sept. 1572). Bien qu'il connût la Saint-Barthélemy, il n'hésita pas, à l'appel de Charles IX, à quitter le camp du duc, où il était traité avec distinction, et à se rendre dans la ville où, un mois auparavant, tant des siens avaient trouvé une mort tragique ; ce qui montre clairement qu'il ne faisait pas remonter au roi la responsabilité du massacre. Il fut chargé par lui de s'entremettre auprès des assiégés de La Rochelle, pour amener leur soumission moyennant des garanties raisonnables. Il y joua un rôle très singulier, tantôt négociateur, tantôt belligérant. L'équivoque de sa conduite n'a jamais été éclaircie. C'est la seule ombre, du reste, qui plane sur cette grande mémoire. Lors du soulèvement de 1574, il revint sur le littoral saintongeais, arma une flotte qui donna l'empire de la mer à ses coreligionnaires. Les années suivantes sont remplies pour lui de petites expéditions heureuses, d'ailleurs sans grande portée. En 1578, il repartit pour la Flandre où il était appelé par les Etats-Généraux et y reçut la charge importante de grand maréchal de camp. Il prit Louvain, Bruges, Cassel (1589), Ninove (30 mars 1580) ; mais le 10 mai de la même année, il tomba à son tour aux mains de l'ennemi, et subit, de 1580 à 1585, la plus dure des captivités. Pour se désennuyer, il écrivit ses admirables *Discours politiques et militaires* (1587, 1re éd.). Redevenu libre le 28 juin 1585, il eut à s'acquitter de la délicate mission dont son ami le duc de Bouillon l'avait chargé au lit de mort : assurer sa riche succession à sa fille, Charlotte de La Marck. Il en vint à bout, non sans peine. Cette affaire liquidée, il rallia le camp du roi de Navarre, qui venait de se réconcilier avec Henri III (30 avr. 1589). Il combattit à Senlis (1589), à Arques, à Ivry et fut mortellement blessé à l'attaque de Lamballe (1591). « Nous perdons un grand homme de guerre et encore plus un grand homme de bien », dit Henri IV en apprenant sa mort. La postérité a ratifié ce jugement. Léon Marlet.

Bibl. : Hauser, *François de La Noue ;* Paris, 1892, in-8.

LA NOUE (Odet de), sieur de Téligny, mort à Paris en août 1618, fils aîné du précédent. Blessé et pris devant Tournai (1584), libéré en 1591, il prit une grande part au siège de Paris, à la préparation de l'édit de Nantes, aux négociations avec les Provinces-Unies (jusqu'en 1617). Il a écrit des *Poésies chrétiennes* (Genève, 1594, in-8) ; un *Dictionnaire des rimes françoises* (1596, in-8), etc.

LA NOUE (Jean Sauvé, dit de), acteur et auteur dramatique français, né à Meaux le 20 oct. 1701, mort à Paris le 15 nov. 1761. Fils d'un simple chaudronnier, il fut protégé par le cardinal de Bissy, qui lui fit commencer ses études au collège des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et qui l'envoya les terminer ensuite à Paris, au collège d'Harcourt. Pourtant, dès l'âge de vingt ans, il avait pris le parti du théâtre et débutait à Lyon dans les premiers rôles. De Lyon il allait à Strasbourg tenir le même emploi, et c'est là qu'il fit ses débuts littéraires en donnant une petite comédie en un acte et en vers libres, intitulée *les Deux Bals*. En 1735, il donnait à Paris, à la Comédie-Italienne, un autre petit acte en vers libres, *le Retour de Mars*, qui fut fort bien accueilli. Il prit, avec une demoiselle Gautier, la direction du théâtre de Rouen, où il resta cinq années, ce qui ne l'empêcha pas de faire jouer pendant ce temps, à la Comédie-Française, le 23 févr. 1739, une tragédie intitulée *Mahomet II*, qui eut du succès et resta longtemps au répertoire. Il entra à la Comédie-Française et débuta dans une représentation de la cour, à Fontainebleau, le 14 mars 1742, puis à Paris ; il fut aussi bien accueilli de l'un que de l'autre côté, malgré sa laideur et son physique ingrat. Il y créa des rôles importants dans *Mahomet, l'Epoux par supercherie, l'Ecole des Mères, la Gouvernante, le Méchant, le Dissipateur*, etc., et y donna, le 23 févr. 1756, sa fameuse comédie de *la Coquette corrigée*, dans laquelle il remplissait le rôle principal et qui obtint un succès considérable. On cite encore ses vers :

Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot ;
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

La Noue prit sa retraite en 1757 ; sa dernière représentation est du 26 mars. Arthur Pougin.

LANOUE (René-Joseph de), général français, né vers 1740, guillotiné à Paris le 15 avr. 1793. Il entra de bonne heure au service militaire, était lieutenant général

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lors de la Révolution ; traduit en justice pour n'avoir pas marché au secours de Lille, il fut acquitté et commanda une division de l'armée de Dumouriez ; il fut battu sur la Roer le 1er mars 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort.

LANOUE (Félix-Hippolyte), peintre français, né à Versailles le 14 oct. 1812, mort à Versailles le 22 janv. 1872. Elève de Victor Bertin et d'Horace Vernet, il remporta en 1841 le premier grand prix de paysage. Il a reproduit des sites nombreux de Fontainebleau et des environs de Versailles. On remarque surtout sa *Vue de la Seine à Rouen* (1833) ; celle des *Aqueducs de Buc* (1835) ; sa *Vue prise à Sassenage* (1844) ; sa *Vue de Terracine; Saint Benoît dans les solitudes de Subiaco* (1854), tableau qui se trouve dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris ; une *Vue prise à Pont-Rousseau, près de Nantes*, et *les Bords de la Néva* (1855). CHALLAMEL.

LA NOUE (Charles-Marie-Adolphe, vicomte de), homme politique français, né à Saint-Brieuc le 6 mars 1843. Zouave pontifical (1867), il fit la campagne de 1870 dans les volontaires de l'Ouest. Grand propriétaire, conseiller général des Côtes-du-Nord, il fut élu député de ce département le 25 nov. 1888, en remplacement de M. de Belizal, et fut réélu en 1889 et en 1893. Membre de la droite, il appuya le boulangisme.

LA NOUÉE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Josselin ; 2,403 hab. Forges et haut fourneau. Forêt particulière d'une contenance d'environ 3,500 hect. Bel étang.

LANOUX. Lac de France (V. PYRÉNÉES-ORIENTALES).

LANOUX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat ; 123 hab.

LANQUAIS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 660 hab. Carrières de pierres de taille. Ancien château de la famille de Gourgues ; construction du XIVe siècle avec remaniements de la Renaissance. On y conserve une belle collection des objets préhistoriques provenant des grottes du Périgord.

LANQUES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent ; 465 hab. Coutellerie.

LANQUETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 1,158 hab.

LANRELAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons ; 1,925 hab.

LANRIEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Concarneau ; 2,103 hab. Fabriques de conserves alimentaires et de sardines à l'huile.

LANRIGAN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. d'Hédé ; 218 hab.

LANRIVAIN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem ; 1,551 hab.

LANRIVOARÉ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Saint-Renan ; 783 hab. Stat. du chem. de fer de Brest à Ploudalmézeau. Granit, engrais. Cimetière célèbre des 7,777 martyrs, peuplade chrétienne massacrée par les païens ; il s'y tient un pardon annuel. Eglise de 1727, sur l'emplacement d'une autre dont on ignore l'antiquité ; château de Penandreff. C. DEL.

LANRODEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Plouagat ; 1,680 hab.

LANS (Glacier) (V. ISÈRE, t. XX, p. 988).

LANS (Monts de) (V. ISÈRE, t. XX, p. 989).

LANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Villard-de-Lans ; 978 hab.

LANS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Chalon-sur-Saône ; 201 hab.

LANS-LE-BOURG. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur la r. dr. de l'Arc ; 914 hab. Mine de cuivre ocreux de la concession de Cléry. Commerce de bestiaux, de beurre, de fromages. Forêt communale. Clocher du XIIe siècle.

LANS-LE-VILLARD. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Lans-le-Bourg ; 545 hab.

LANSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde ; 617 hab.

LANSAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant de Pouyastruc : 118 hab.

LANSAC. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Latour-de-France ; 91 hab.

LANSAC (François-Emile de), peintre français, né à Tulle (Corrèze) en 1804, mort à Paris le 2 avr. 1890. Elève de Langlois et d'Ary Scheffer, il s'adonna d'abord à la peinture d'histoire, puis devint surtout portraitiste. Ses tableaux principaux sont : *Episode du siège de Missolonghi ; Chasseurs au marais* (1852) ; *l'Aumônier du régiment* (1855) ; *Chevaux en liberté* (1857) ; *Un Page* (1878). Parmi ses portraits, nous citerons ceux de *Napoléon Ier*, d'*Olivier de Clisson*, du *Duc d'Orléans* et du *Prince Louis-Napoléon*. CHALLAMEL.

LANSARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mauguio ; 1,618 hab.

LANSBERGE (Philip Van), mathématicien belge, né à Gand le 25 août 1561, mort à Middelburg le 8 nov. 1632. Après avoir étudié la théologie en Angleterre, il fut ministre protestant à Anvers ; après la prise de cette ville en 1585 par les Espagnols, il se réfugia à Goes en Zélande, puis s'établit en 1615 à Middelburg, où il se consacra aux mathématiques. Son premier ouvrage, *Triangulorum geometricorum libri quinque*, est daté de 1591 ; sa *Cyclometria nova* de 1616 (nouv. éd. en 1628) renferme un calcul de π avec 30 décimales.

LANSBERGEN (Jacques Van), mathématicien hollandais, né à Goes vers 1590, mort en 1657. Il soutint brillamment le système de Copernic contre Phocylides, Bartholin, Libert Froidmont, Morin, etc. Les deux principaux ouvrages de J. Van Lansbergen sont : *Disputatio epistolaris et scholastica de moscho adversus medicos Mittelburgenses* (Middelburg, 1613-14, in-8) ; *Apologia pro commentationibus Lansbergii in motum terræ diurnum et annuum* (*id*, 1633, in-4).

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII prov. des Pays-Bas* ; Louvain, 1765, 3 vol. in-fol. — GAILLARD, *De l'Influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies sous le rapport politique et intellectuel, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Münster* ; Bruxelles, 1855, in-8.

LANSCASTÉRITE (V. HYDROMAGNÉSITE).

LANSDELL (Henry), missionnaire anglais, né à Tenterden (Kent) vers 1840. Entré dans les ordres en 1867, il s'occupa activement des missions irlandaises, fonda le *Clergyman's Magazine* qui tira à 300,000 exemplaires et fut très répandu en Angleterre et en Amérique. Grand voyageur, il parcourut l'Irlande, l'Allemagne, les pays scandinaves, l'Autriche, la Russie, l'Asie centrale, l'Amérique, l'Afrique, faisant partout de la propagande religieuse et charitable, et recueillant d'importantes collections, notamment sur la faune du Turkestan. Il a écrit : *Trough Siberia* (Londres, 1882, 2 vol.), traduit en allemand, en suédois, en danois ; *Russian central Asia* (1885, 2 vol.), etc.

LANSDOWNE. Plaine d'Angleterre, comté de Salisbury, près de Bath, où fut livrée une bataille entre les royalistes et les parlementaires le 5 juil. 1643. On y élève une belle race de moutons.

LANSDOWNE (Lord) (V. GRANVILLE).

LANSDOWNE (Marquis de) (V. PETTI).

LANSING. Ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Michigan, sur le Grand River, au S. de la grande presqu'île ; 12,000 hab. Fondée en 1847 par des colons venus de Lansingburgh, au milieu de vastes forêts, elle utilise pour en exploiter les produits la force hydraulique de sa rivière et fait un commerce actif de bois, planches, farines, etc.

LANSINGBURGH. Ville des Etats-Unis, Etat de New York, sur la r. g. de l'Hudson, près du confluent du Mohawk ; 9,000 hab. Située en face de Waterford, c'est comme elle une cité manufacturière et très commerçante ; elle fabrique des brosses, toiles cirées, etc. Elle a été fondée en 1770.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LANSON (Alfred-Désiré), sculpteur français, né à Orléans le 11 mars 1851. Entré à l'Ecole des beaux-arts à l'âge de dix-huit ans dans les ateliers de Jouffroy et de Millet, il remporta le grand prix de Rome en 1876, sur ce sujet : *Jason enlevant la Toison d'or*. Il exposa depuis : *Diane* (1875) ; *la Fontaine* (1876) ; *Jason* (1878), qui appartient au musée d'Orléans; *la Résurrection* (1879) ; *Judith* (1880) ; *l'Age de fer* (1882) ; *Douleur maternelle* (1883) ; *le Sphinx* (1884) ; *la Vierge et l'Enfant* (1888) ; *la Dernière Orgie d'Attila*, *la Géographie* (1889), et nombre de bustes. G. A.

LANSON (Gustave), littérateur français, né à Orléans le 5 août 1857. Elève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse, puis à Paris (lycée Michelet, Charlemagne et Louis-le-Grand), il fut ensuite nommé suppléant de M. Brunetière à l'Ecole normale pour les conférences de littérature française. On lui doit : *Nivelle de La Chaussée et la Comédie larmoyante* (Paris, 1887, in-8) ; *Bossuet* (Paris, 1891, in-18) ; *Boileau* (Collection des grands écrivains) (Paris, 1892, in-16) ; *Histoire de la littérature française* (Paris, 1894, in-16) ; *Choix de lettres du* XVIIe *et du* XVIIIe *siècle* (Paris, 1890-91, 2 vol. in-16) ; *Principes de composition et de style*, *des conseils sur l'art d'écrire* (Paris, 1887, in-16), outre plusieurs articles de la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue bleue*, la *Revue universitaire*, etc.

LANSQUENET. I. HISTOIRE. — Ce nom (allem. *Landsknecht*) fut donné à la fin du XVe et au XVIe siècle aux mercenaires allemands qui jouèrent un grand rôle dans les guerres de cette époque. L'empereur Maximilien Ier n'étant secondé dans ses guerres ni par la noblesse de ses Etats héréditaires, ni par la chevalerie de l'Empire, fit lever en 1487, par le comte de Zollern et Georg de Frundsberg, dans ses Etats autrichiens, des gens de la campagne et des villes qu'il solda et équipa sur le modèle des Suisses avec de longues piques ou hallebardes et des épées. Il leur donna le nom de « gens du pays ou de la campagne », par opposition aux Suisses, « gens de la montagne ». Ceux qui furent levés en Souabe furent qualifiés de soldats du haut pays (*Oberlændische Knechte*), ceux des cercles septentrionaux de soldats des pays bas. Les nobles, pour ne pas être mis à l'écart, briguèrent bientôt les places d'officiers ou même s'enrôlèrent dans le rang. Le recrutement s'opérait très simplement. L'empereur donnait à un militaire une patente de colonel avec mission de lever un régiment de lansquenets dont il indiquait le règlement. Le colonel désignait son lieutenant-colonel et un capitaine par compagnie; ceux-ci faisaient tambouriner l'annonce de la formation du corps, et l'affluence des recrues était telle qu'ils se montraient fort difficiles dans le choix. Il fallait que l'homme fût vêtu d'un pourpoint, chaussé, muni d'un casque, d'une cuirasse, d'une bonne épée et d'une forte pique ou de l'argent nécessaire pour les acheter. Une fois enrôlé, le soldat recevait une pièce de monnaie et l'indication du lieu de rassemblement. Un officier expérimenté les y passait en revue, en présence du colonel et du capitaine, et l'on inscrivait l'équipement de chacun, les faisant passer sous des piques dressées comme celles du joug romain. Le soldat complètement harnaché recevait double solde ; on lisait le règlement et on faisait prêter serment. Le colonel constituait alors le corps d'officiers et l'état-major, remettait le drapeau ; puis chaque compagnie s'assemblait à part; le capitaine désignait le lieutenant et le maréchal des logis ; les soldats élisaient le sergent, le fourrier et le caporal. Un régiment comportait de 10 à 16 compagnies, dont l'effectif pouvait se monter à 400 hommes; chacune comptait sous Charles-Quint 50 arquebusiers, mais ce nombre tendait à croître, l'armement à feu étant moins coûteux que l'autre. Un régiment avait, outre le colonel, le lieutenant-colonel et les capitaines ; la maison de ceux-ci, ordonnances (*Trabants*), valets, secrétaires, chapelain ; un enseigne, un maréchal des logis et un sergent par compagnie ; un juriste au courant du droit civil et pénal ; un maréchal des logis chef, un officier comptable des subsistances et un quartier-maître, plusieurs courriers ; un prévôt destiné à statuer sur les affaires de police et les délits légers, le geôlier et ses aides ; le bourreau vêtu d'un pourpoint rouge, une plume rouge sur son chapeau, armé du large glaive de justice ; le fonctionnaire préposé à la surveillance des familles des soldats et des femmes qui suivaient le régiment était assisté d'un prévôt ; enfin il y avait un tambour et un fifre par compagnie. La marche se faisait sans ordre ; avant le combat, les lansquenets mettaient genou en terre pour prier, puis avançaient piques baissées. En avant étaient les « enfants perdus », puis le gros de la troupe en bataillon carré avec nombre impair de files (afin de porter bonheur). La justice était rendue par un jury de 41 soldats, le prévôt jouant le rôle d'accusateur public, le prévenu recevant un avocat. S'il était condamné à mort, le coupable était amené entre une double rangée de piquiers qui le transperçaient.

Cette organisation s'altéra dès que les lansquenets entrèrent à la solde de princes étrangers, en particulier des rois de France. Au XVIIe siècle, ils disparurent au moment de la guerre de Trente ans, les armées de mercenaires ayant perdu tout caractère national. A.-M. B.

II. JEU. — Jeu de cartes introduit en France vers la fin du XVIe siècle, par les reîtres et les lansquenets que Henri IV avait pris à sa solde, et qui se signalèrent notamment à la bataille d'Ivry (1590). Ce jeu eut dès son apparition une grande vogue à l'armée et à la cour sous Louis XIII. Mais à la suite des scandales qui furent provoqués par l'abus des jeux de hasard, Colbert dut rendre une ordonnance interdisant ce jeu dans le royaume. L'usage du lansquenet n'en continua pas moins à régner dans tous les tripots, brelans et tapis francs mal famés qui pullulaient à cette époque. Mais il disparut néanmoins, détrôné par d'autres jeux de hasard où la fraude paraissait moins aisée. De nos jours il est devenu plutôt un jeu de famille.

Le lansquenet se joue avec un jeu complet de cinquante-deux cartes, ou avec plusieurs jeux réunis. Les joueurs se décomposent en deux camps : d'un côté un banquier, désigné par le sort; de l'autre, un nombre illimité de joueurs ou *pontes*. Le banquier, après avoir battu les cartes, fait couper à sa gauche, et déclare ensuite la somme qu'il met en banque, c.-à-d. qu'il entend risquer sur le coup. Le premier joueur à sa droite a la parole, et peut tenir tout ou partie de la somme engagée par le banquier. S'il en tient la totalité, on dit que le jeu est *fait*, et la partie s'engage entre le banquier et le premier ponte seul. S'il n'en tient qu'une partie, le second joueur a la parole, et ainsi de suite jusqu'à ce que la totalité de la somme en banque soit faite. Chaque joueur peut faire à lui seul la somme entière, en se substituant à tous les autres, quelle que soit sa place au jeu. C'est ce que l'on appelle faire une relance. Si les pontes n'arrivent pas à parfaire la somme entière mise en banque, le banquier peut ou diminuer cette somme, ou passer la main.

Quand le jeu est fait, le banquier tourne une carte qu'il place à sa gauche, en disant « pour moi » et une autre à sa droite, en disant « pour vous ». Puis il tourne des cartes qu'il place entre les deux premières jusqu'à ce qu'il en tire une carte semblable, soit à la sienne auquel cas il a gagné, soit à celle des pontes ; il a alors perdu, abandonne sa mise et cesse d'être banquier. S'il tire pour lui, et pour les pontes une carte identique, il y a *un refait;* il a alors gagné. Dans ce cas, il peut retirer le gain réalisé et continuer la partie. Si le banquier a gagné, il doit laisser son gain et sa mise, jusqu'à ce qu'il perde, de sorte que le jeu est doublé, quadruplé, etc. Si le banquier vient à perdre, il passe la main à son voisin de droite, qui devient banquier à son tour.

Si le banquier gagne, il garde la main tant qu'il gagne. Toutefois, il n'y est pas forcé. Il peut la passer, la donner ou la vendre. Mais, quand celui auquel la main a été donnée ou vendue vient à perdre, la main revient à celui qui l'aurait eue dans l'ordre naturel. Lucien SAINT.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Bibl. : Histoire. — Leitner, *Das Kriegswesen in Deutschland unter Maximilian Ier und Karl V* ; Leipzig, 1859. — Wessely, *Die Landsknechte* (av. 31 fig. d'après les originaux contemp.); Gœrlitz, 1877. — Blau, *Die deutschen Landsknechte*, 1882.

LANSYER (Maurice-Emmanuel), peintre français, né à l'île de Bouin (Vendée) le 18 févr. 1835, mort le 22 oct. 1893. Il se destina d'abord à l'architecture et, étant entré chez Viollet-le-Duc, il travailla en 1860 à la restauration de la cathédrale d'Auxerre; mais, s'étant essayé au fusain, il ne tarda pas, grâce aux conseils de Courbet et de M. Harpignies, à acquérir un joli talent de paysagiste. Au Salon de 1861, il exposa un paysage d'hiver; et depuis ce fut, chaque année, une suite de paysages dont la Bretagne fournit le plus grand nombre de sujets : *Matinée de septembre à Douarnenez* (1865); *Bords de l'Ellée au Faouet* (Morbihan); *Lavoir à marée basse* (1866), qui appartient au musée de Tours; *Source en Bretagne* (1868), au musée de La Roche-sur-Yon; *Rivière de Pouldahut* (1870), au musée d'Auxerre; *Lande de Kerlouarnech*, au musée du Luxembourg; *Rochers d'Arvechen* (musée de Lille); *l'Escalier du Bac du Port Ru*, *le Ruisseau de Kilrouarn*. En dehors de ces paysages, souvent un peu gris, mais très clairs et d'une atmosphère limpide, Lansyer, se ressouvenant de ses études premières en architecture, revint souvent, et surtout vers la fin de sa carrière, à la reproduction des monuments. Une *Vue du château de Pierrefonds* est au musée du Luxembourg. On lui doit encore des vues *de Trianon*, de l'*Institut de France*, de *Notre-Dame de Paris*, du *Palais de la Légion d'honneur*, etc. G. Armelin.

LANTA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche ; 1,331 hab.

LANTABAT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy; 577 hab.

LANTAGES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 475 hab.

LANTAN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand, cant. de Dun-sur-Auron ; 310 hab.

LANTANA. I. Botanique. — (*Lantana* L.). Genre de Verbénacées, voisin des *Verbena* (V. ce mot), dont il diffère principalement par la corolle à lobe quadrilobé, l'ovaire à 2 loges uniovulées. Le fruit est une drupe à 1 ou 2 graines exalbuminées. Les fleurs sont disposées en épis ou en capitules axillaires pédonculés. Les *Lantana* sont des arbustes répandus dans les régions des deux mondes. Ils ont à peu près les propriétés des Labiées. Plusieurs espèces brésiliennes servent en infusion comme le thé; telles sont : *L. pseudothea* A.-S. H., le *Capitao do mato* ou *cha de pedestre* des indigènes, et *L. macrophylla* Mart., correspondant probablement, avec le *L. Camara* L., espèce des Indes occidentales, aux *Camara* de Pison; ces plantes jouissent toutes de propriétés diaphorétiques, anticatarrhales et antirhumatismales; ces propriétés se retrouvent dans une foule d'autres espèces du même genre. Les feuilles pulvérisées du *L. salvifolia* Jacq., probablement le *Pulquin* de Feuillée, servent à faire des cataplasmes émollients. Les fruits des *L. annua* L et *L. trifolia* L. sont comestibles. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Plusieurs espèces de *Lantana* sont cultivées en pleine terre : *L. camara* L., à fleurs jaunes; *L. nivea* Vent., à fleurs blanc de neige, d'une odeur agréable ; *L. odorata* L., à fleurs lilas; *L. flava* Jacq., à fleurs orangé. Ces arbrisseaux et leurs nombreuses variétés ne supportent le plein air que pendant la belle saison. Ils croissent rapidement et servent à faire des corbeilles d'un charmant effet, des bordures autour des massifs de bois. Ils supportent bien la taille et se plient aisément aux diverses formes qu'on leur donne. Les *Lantana* se plaisent en terre franche à l'exposition du S. Ils veulent des arrosages fréquents en été. On les multiplie de boutures prises sur des pieds rentrés en serre, et qu'on élève sur couche et sous châssis, en février. Les boutures se font aussi en automne, sous cloche. G. Boyer.

LANTANOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles du miocène de France, voisin des *Cladobates* (V. ce mot et Insectivores [Paléont.]).

LAN-TAO. Ile de la baie de Canton à 11 kil. O. de Hong-kong, séparée du continent par un détroit de 2 kil. et demi. Elle a 26 kil. de long du S.-E. au N.-E., 8 kil. de large, 150 kil. q. de superficie; son plus haut pic atteint 930 m.

LANTARA (Simon-Mathurin), peintre français, né à Oncy (Seine-et-Oise) le 24 mars 1729, mort à Paris le 22 déc. 1778. Fils d'un ouvrier tisserand, il fut occupé aux champs pendant son enfance. Ayant montré des dispositions naturelles pour le dessin, il fut emmené à Paris par le fils du propriétaire chez lequel il travaillait, et placé d'abord chez un peintre établi à Versailles. Il revint ensuite à Paris, se mit au service d'un autre artiste, et commença à se faire connaître par ses croquis et ses paysages. Nature sincère, observateur doué d'une certaine vivacité d'observation, fidèle à son origine populaire et peu porté à des œuvres académiques, Lantara se fit le paysagiste de la banlieue parisienne. Il créa un genre où il aurait pu occuper une plus belle place, s'il avait été moins insouciant, moins livré à son humeur vagabonde d'artiste « bohème ». Il avait le laisser-aller de l'ouvrier qui ne compte pas; vivant au cabaret, il vendait, sans en tirer le plus souvent un bon parti, ses jolis dessins, ses tableaux des bords de la Seine et des environs de la capitale. Lantara se plaisait à animer ses paysages par des effets de soleil : il imitait Claude Lorrain, tout en rendant la nature dans sa réalité; il était, lui aussi, en petit, un peintre de la lumière. Ses œuvres étaient assez goûtées, puisqu'il eut comme collaborateur, pour les figures, Casanova et Taunay. Quelques-unes de ses peintures furent gravées par Lebas (V. dans l'œuvre de celui-ci cette suite : *Premier Livre de Vues en douze feuilles des environs de Paris, d'après Lantara*). Malheureusement, ce peintre ingénieux et primesautier lutta avec la misère, et entra à l'hôpital de la Charité, où il mourut. Sa biographie est demeurée un peu romanesque; il a inspiré une pièce de théâtre, un vaudeville dont il est le héros très fantaisiste. Le Louvre possède un de ses tableaux, *Effet du Matin;* quelques toiles et quelques dessins se trouvent dans des musées de province (à Besançon, Montargis, Châteauroux, etc.), et dans des collections d'amateurs. Ant. Valabrègue.

Bibl. : Bellier de La Chavignerie, *Recherches biographiques, historiques et littéraires sur le peintre Lantara*, 1882. — Ch. Blanc. *Histoire des Peintres de toutes les écoles.* — *Archives de l'art français*, 1857-1858, t. V. — *Le Magasin pittoresque*, 1887.

LAN-TCHÉOU-Fou. Ville de Chine, capitale du Kan-sou, sur la r. dr. du Hoang-ho, à 40 kil. avant son coude vers le N. et 1,600 m. d'alt. ; 500,000 hab. (d'après Kreitner). C'est un centre commercial de premier ordre au point de convergence des routes de la Chine et de la Mongolie vers les pays du Thian-chan (Dzoungarie, Turkestan chinois) et vers le Koukou-nor et le Tibet. La ville est au pied des contreforts des monts Maha-chan; son enceinte crénelée est petite, mais flanquée de trois vastes faubourgs eux-mêmes entourés de murs. Ses rues dallées sont très propres. Un pont de bateaux traverse le Hoang-ho, large de 300 m. Le fleuve fournit l'eau à de magnifiques réservoirs publics qui alimentent la ville. On y fabrique des draps, des étoffes en poil de chameau, des soieries, des objets en bois et pierre sculptés, de la bijouterie d'argent et de jade, des instruments de laiton et de fer qui sont avec les denrées agricoles (légumes, fruits, tabac, thé) l'objet du trafic. La houille des mines voisines est consommée dans les usines où les Européens ont installé des machines à vapeur et dans la fonderie de canons.

LANTÉFONTAINE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 243 hab.

LANTENAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Brenot; 322 hab.

LANTENNES-Vertière. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon; 405 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LANTENOT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 385 hab.

LANTERNE. I. Technologie. — Nom de divers appareils d'éclairage, les uns portatifs, les autres fixes, ordinairement composés d'une enveloppe vitrée dans laquelle est renfermée la source lumineuse. La lanterne portative n'a pas besoin de description; elle a du reste peu varié de forme depuis l'ancien falot de nos pères jusqu'aux appareils plus élégants et plus commodes qu'on emploie aujourd'hui. La lanterne sourde est disposée de telle façon que celui qui la porte peut à volonté cacher sa lumière et voir sans être vu. Les lanternes fixes, généralement appliquées à l'éclairage public, sont supportées par des consoles ou par des candélabres en fonte, et peuvent recevoir des lampes à l'huile ou des becs de gaz; ce sont des cages vitrées destinées à mettre les flammes à l'abri de l'action du vent; elles doivent être munies d'ouvertures suffisantes pour permettre l'introduction de l'air de la combustion et l'évacuation des gaz brûlés. Les lanternes employées dans les rues de Paris sont de deux catégories principales. Dans les quartiers riches, elles sont rondes; dans les quartiers excentriques, elles sont carrées. Le remplacement des verres bombés est en effet beaucoup plus onéreux que celui des verres plans. Les verres sont soutenus par quatre montants; pour rendre étanches les joints avec les montants, on a l'habitude, à Paris, de mastiquer les verres. L'un des quatre verres latéraux des lanternes est monté sur une porte que l'allumeur ouvre pour le nettoyage. Le fond vitré de la lanterne est muni d'une petite porte dite tapillon, qui permet le passage de la lampe d'allumage. Le nettoyage des verres des lanternes est généralement effectué par le personnel chargé de l'allumage et de l'extinction. Le traité passé entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne stipule que ce nettoyage doit être exécuté tous les jours. L. Knab.

II. Archéologie. — Appareil d'éclairage entouré d'une cage qui protège la flamme contre le vent ou la pluie. Il faut distinguer les lanternes portatives et les lanternes fixes, et, parmi les unes ou les autres, diverses variétés. On trouvera sur les uns et les autres d'amples détails dans l'art. Eclairage, t. XV, pp. 333 et suiv. Nous les compléterons au point de vue archéologique. Les lanternes portatives étaient très usitées des Romains. Il semble, d'après une épigramme de Martial, qu'on les portait attachées sur le vêtement, probablement à la ceinture. Les gens riches se faisaient accompagner le soir d'un esclave porte-lanterne (*lanternarius*). L'armature de la lanterne devait être en métal. Une lanterne de bronze trouvée à Pompéi est conservée au musée de Naples. Quant aux parties transparentes, Martial nous apprend qu'elles se faisaient en corne ou en peau de vessie, et Cicéron (lettre LXXIX) parle des lanternes closes en toiles huilées dont se servaient les pauvres. Pour le moyen âge, outre de très nombreux textes, on a des lanternes dont les plus anciennes remontent au XIIe siècle. Telle était sans doute la lanterne dite de Malchus ou de Judas conservée jusqu'à la Révolution dans le trésor de Saint-Denis et assez semblable à une lanterne du XIIe siècle du musée d'Oxford. Celle-ci est de même en fonte de cuivre percée de petites ouvertures garnies de cabochons en cristal de roche. Elle est cylindrique et a un toit en poivrière bombé et côtelé. Une lanterne de même métal et d'un système analogue, couverte d'ornements et remontant au XIIIe siècle, fait partie de la collection Onghena, à Gand. On distinguait à cette époque les lanternes suspendues par des chaînes des *esconces* (*absconsa*), sorte de lanterne sourde dont le couvercle avait une poignée. Vilard de Honnecourt donne dans son album le dessin d'une esconce tournée, probablement en cuivre. Elle a la forme d'une sphère surmontée d'une cheminée, et a diverses ouvertures découpées, assez petites. On remarque une ornementation très soignée sur les lanternes qui viennent d'être citées; bien plus, beaucoup de comptes des XIIIe, XIVe et XVe siècles mentionnent des lanternes en or et en argent, parfois ornées d'émaux et d'autres décorations précieuses. C'est qu'en un temps où aucun procédé connu n'était assez puissant pour éclairer l'extérieur et les grands espaces, nul ne pouvait ne pas faire usage de lanternes, et les seigneurs tenaient à mettre du luxe dans toute pièce de mobilier. De plus, lorsque le viatique était porté de nuit aux malades, le prêtre était escorté d'un clerc portant une lanterne ornée en raison de son usage sacré: de là vient que des lanternes riches étaient conservées dans les trésors d'église. Les comptes mentionnent aussi du XIIIe au XVIe siècle des lanternes très petites en métaux précieux : celles-là étaient des joyaux que les femmes suspendaient à leur ceinture et où l'on renfermait non une lumière, mais des parfums, spécialement des *oiselets de Chypre* (V. ce mot).

La plupart des lanternes du moyen âge, du XVIe et du XVIIe siècle étaient, comme celles de l'antiquité, garnies de plaques de corne: c'est pourquoi nous voyons dans le livre des *Mestiers* d'Etienne Boileau qu'au XIIIe siècle les lanterniers ne formaient qu'une corporation avec les peigniers. Au XIVe et au XVe siècle, l'usage des lanternes de cuivre ou dinanderie persiste : on en fait en plaques de laiton répercées à jour (XVe siècle, collection Figdor, à Vienne). Au XVIIe siècle, on fait grand usage des lanternes pliantes en toile ou en papier que nous nommons *lanternes vénitiennes;* mais, pour plus d'économie encore, les gens du peuple circulent la nuit avec des chandelles entourées d'un cornet de papier. Les falots montés sur un axe au bout d'une hampe constituent un autre genre de lanternes portatives. Dès le XIVe siècle elles étaient en usage, comme le montre une miniature de manuscrit de la bibliothèque de Besançon représentant un cavalier du guet. Ce genre de lanterne était aussi usité dans les églises pour les processions et pour l'accompagnement du viatique. L'église de Vézelay en conserve un beau spécimen du XVe siècle en tôle découpée entourée de clochetons et coiffée d'une poivrière. Les exemples analogues des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sont communs dans les églises du N. de la France. Les appareils portatifs d'éclairage appelés *mestriers* et *palettes* sont plutôt des bougeoirs que des lanternes.

Les lanternes fixes ou réverbères sont en usage au moins depuis le XIVe siècle, époque où l'on suspendait dans les appartements de grandes lanternes à monture de métal. Elles devinrent surtout communes au XVIIIe siècle. Au XVe siècle, on voit dans l'escalier de Dunois, au château de Châteaudun, des cages en pierre découpée ménagées dans les angles de la cage d'escalier pour recevoir des lampes. Quant aux lanternes extérieures, au début du moyen âge, on avait des lumières brûlant devant les images saintes, nombreuses aux façades et aux angles des maisons; au XVIe siècle, d'autres lanternes vinrent s'y ajouter. On connaît pour cette époque les belles lanternes qui ornent les angles du palais Strozzi à Florence; à Paris, sous Henri IV, de nombreuses lanternes servent d'enseigne aux barbiers, dont l'exemple est suivi par les pâtissiers. Ces lanternes, dont se décoraient aussi les salles et tréteaux de spectacles, s'appelaient *lanternes vives* parce qu'elles étaient pourvues de figures en carton découpé formant ombres chinoises; elles étaient placées entre la lumière et la paroi en toile ou en papier de la lanterne; une hélice placée dans la cheminée de celle-ci était mise en mouvement par l'air chaud et la fumée et leur communiquait un mouvement giratoire. Au XVIe siècle, c'étaient des défilés de gens d'armes que l'on y figurait; un peu plus tard, la vogue était aux animaux fantastiques.

Les *lanternes de voitures* sont usitées depuis le XVIIe siècle. Les *lanternes* ou *fanaux de navires* sont au contraire d'un usage très ancien. Un bas-relief de la colonne Trajane montre une grande lanterne cylindrique à dessus plat, suspendue à la poupe d'un vaisseau. Les navires du XVIIe siècle avaient aussi à la poupe d'énormes lanternes se dressant au-dessus du traffail. L'*Armeria real* de Madrid conserve plusieurs de ces lanternes remontant à l'époque de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la Renaissance. Les *lanternes de phares* sont également d'invention très ancienne (V. Phare).

Lanterne des morts. — Fanal placé dans un cimetière. Ces lanternes ont pu être usitées durant tout le moyen âge, mais en France il n'en existe plus guère que dans le S. et dans l'O., et presque toutes celles que l'on conserve sont du XIIe siècle; on sait de plus que l'usage s'en perdit au XIIIe. Dans les pays germaniques, au contraire, c'est du XIVe au XVIe siècle que datent les exemples qui nous sont conservés, et pour l'Italie nous savons par un texte qu'au XIVe siècle les moines cisterciens de San Galgano, près de Sienne, entretenaient un fanal sur la chapelle de leur cimetière, et y sonnaient la nuit une cloche appelée *la Smarrita* (l'égarée ou l'attristée). Cet usage rappelle le fanal et la clochette du *clocheteur des trépassés*. Les lanternes des morts avaient une double raison d'être. C'était un honneur que l'on rendait aux morts, comme les flambeaux de la veillée et du service funèbre : c'était aussi un avertissement donné aux vivants de prier pour eux, aux heures où ils ne voyaient pas d'autres signes, comme la croix du cimetière ; et, de même que le clocher dans le jour, le fanal du cimetière dans la nuit était un point de repère précieux pour le voyageur. C'est ainsi que la lanterne des morts de l'île d'Oléron n'a jamais cessé d'être jusqu'à nos jours utilisée comme signal par les navigateurs. Les lanternes des morts se composent d'un *lanternon* (V. ce mot) couronnant un pilier creux à la base duquel est une petite porte. Une poulie est fixée sous le couronnement du lanternon, et sert à hisser au moyen d'une corde la lampe que l'on introduit par la petite porte. Comme au pied des calvaires de cimetières, un autel est souvent adossé à la base des lanternes des morts. Quelquefois même le fanal s'élève au-dessus d'une chapelle comme à Montmorillon (édifice appelé *l'Octogone*, XIIe siècle), au cimetière des Innocents à Paris (tour dite de Notre-Dame-des-Bois, XIIe ou XIIIe siècle), à Comelle (Oise, fin du XIIe siècle), à Fontevrault, près de Saumur (XIIIe siècle), San Galgano, près de Sienne (XIVe siècle) et Avioth (Meurthe-et-Moselle, chapelle de cimetière dite *la Receveresse*). Quelquefois aussi la lanterne couronne un contrefort de l'église dans lequel un vide a été ménagé comme à Ayen (Corrèze, édifice démoli en 1894) et à Longjumeau, ou une tourelle d'escalier (abbaye de Goldenkrom, en Bohême), ou bien elle a la forme d'une petite *échauguette* (V. ce mot) accrochée au contrefort. Une lanterne de 1505 et deux autres de même type et de date analogue se voient à Saint-Etienne de Vienne (Autriche). Mais le type en forme de pilier surmonté d'un lanternon est le plus répandu. On peut en citer comme exemples les lanternes des morts d'Antigny (Vienne), Cellefrouin (Charente), Ciron (Indre), Fenioux (Charente-Inférieure), Felletin (Creuse), Journet, Périgné-L'évêque (Sarthe). Tous ces exemples datent du XIIe ou du XIIIe siècle. On en trouve en Autriche une série de plus récents appartenant au même type : Klosterneubourg (1381, très beau monument), Gurk (Carinthie), Brixen (1483), Friestadt (Haute-Autriche, 1488), Penzing, près de Vienne, Leonhardsthor et Angerkreiz (1484), près d'Oldenbourg, etc. C. Enlart.

III. Architecture. — Tour élevée au-dessus d'un édifice et percée de baies pour l'éclairer. Beaucoup d'églises ont des tours-lanternes, différentes des clochers en ce qu'elles n'ont pas de voûte basse les séparant du vaisseau qu'elles surmontent. Les églises byzantines ont souvent une lanterne centrale circulaire couverte d'une coupole (catholicon d'Athènes; églises de Mistra; cathédrale de Stilo en Calabre, etc.). Certaines églises romanes reproduisent cette disposition (Le Dorat, Haute-Vienne). Les églises de Gaule à l'époque mérovingienne semblent avoir eu des tours-lanternes au-dessus de l'autel, comme l'a établi Quicherat d'après Grégoire de Tours. Cette tradition subsiste à l'époque carolingienne, comme le prouve la petite église de Germigny-les-Prés, dans l'Orléanais, élevée en 806. Elle est surmontée d'une lanterne centrale carrée. A l'époque romane et à l'époque gothique, les tours-lanternes sont d'un usage général dans la région germanique et dans l'école normande. Ces deux écoles, qui ont d'autres points de ressemblance, se touchent du reste, l'école romane normande exerçant son influence jusqu'en Artois (église de Lillers, abbaye de Vaucelles, près de Cambrai) tandis que l'école germanique étend son domaine jusqu'à Saint-Quentin et aux environs de Saint-Omer. C'est à l'influence de l'école normande sans doute que les églises romanes des environs de Péronne (Falvy, Fresnes, Voyennes), la cathédrale de Laon, l'église de Nouvion-le-Vineux qui en est proche, doivent leurs tours-lanternes. Hors de France les architectes normands ont porté cette mode en Angleterre, en Norvège (cathédrale de Throndhjem, église d'Aker, près de Christiania) et en Sicile (Monreale et Santo Spirito, près de Palerme; San Nicolo, près de Girgenti). C'est au contraire à une influence germanique que l'on peut attribuer l'usage des tours-lanternes dans l'école bourguignonne (abbatiale et église Notre-Dame de Cluny, Notre-Dame de Dijon, cathédrale de Lausanne) ainsi qu'en Lombardie. Les lanternes lombardes sont octogones, comme celles des églises romanes du Mâconnais : elles ont parfois les mêmes proportions élevées (Chiaravalle, près de Milan; Saint-Gothard de Milan; Saint-André de Verceil), mais elles en diffèrent par leurs galeries extérieures, et les plus anciennes sont basses, comme à Saint-Ambroise de Milan et Saint-Michel de Pavie. Une lanterne de ce type existe à Lyon, à l'église Saint-Paul. Ce type est le plus répandu. Il existe aussi des tours-lanternes en Espagne. Elles sont octogones et portent le nom de *cimborio*. On en voit depuis l'époque romane (Ripoll en Catalogne) jusqu'au XVIe siècle (Saint-Jean-des-Rois, à Tolède). C. Enlart.

IV. Physique. — Lanterne magique. — La lanterne magique a été inventée au XVIe siècle par le P. Kircher. Elle se compose essentiellement d'un système de deux lentilles, d'un dessin transparent et d'une source de lumière, le tout enfermé dans une caisse métallique, de telle façon que seuls les rayons lumineux qui ont traversé le dessin transparent et les lentilles puissent sortir de l'appareil ; ils vont peindre sur un écran une image agrandie et renversée du dessin placé dans la lanterne. Ce dessin est disposé sens dessus dessous pour que l'image, qui est renversée par rapport au dessin, soit dans le sens convenable. Dans certains appareils appelés lampascopes, la boîte en tôle est percée à la partie inférieure d'une ouverture circulaire dans laquelle on introduit la cheminée en verre d'une lampe ordinaire. Le dessin, peint sur verre, que l'on veut projeter, est placé devant la lumière, à quelques centimètres; il s'appuie sur une lentille plan convexe qui concentre les rayons divergents émis par la lumière et ayant traversé le verre peint sur une lentille plus petite qui les concentre de nouveau et les fait converger sur un écran. Les deux lentilles sont placées dans une monture qui permet de faire varier leur distance afin d'arriver par tâtonnements à avoir sur l'écran une image nette de l'objet. Depuis que les progrès de la photographie ont permis d'obtenir facilement les photographies positives sur verre, on emploie souvent des lanternes magiques puissantes, plus communément appelées alors lanternes de projection, qui permettent de projeter des photographies d'appareils, de paysages, etc., ou même de projeter l'image de petits instruments ou de parties d'instrument. Pour pouvoir employer un grossissement considérable, on emploie une source de lumière énergique, telle que la lumière Drummond ou mieux l'arc électrique. On peut ainsi montrer l'ascension des liquides dans les tubes capillaires, la liquéfaction des gaz dans des tubes étroits, etc. Dans ces derniers temps, on a même pu projeter des images donnant simultanément à de nombreux spectateurs l'impression d'un relief analogue à celui que donne à un seul observateur l'emploi du stéréoscope. Pour cela, on projette un cliché obtenu par le procédé anaglyphe de Ducos de Hauron. Sur ce cliché se trouvent deux impressions à peu près juxtaposées, l'une en bleu, l'autre en rouge orangé, ces deux teintes étant aussi exactement que possible complémentaires l'une de l'autre. L'une

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des impressions est, par exemple, la vue d'un paysage prise d'un certain point, et l'autre la vue du même paysage prise d'un point voisin du premier, comme pour les épreuves stéréoscopiques. Regardée sur l'écran, à l'œil nu, cette double image est confuse ; mais si chaque spectateur porte un lorgnon dont l'un des verres est orangé et l'autre bleu, il aperçoit aussitôt le paysage photographié, en blanc, et avec un relief d'autant plus accentué que la distance des deux points où l'on a photographié le paysage est plus grande. L'œil, armé d'un verre bleu, ne voit, en effet, que l'impression bleue, l'œil armé d'un verre orangé que l'impression orangée, mais ces deux impressions se superposent comme les images du stéréoscope.

C'est le plus récent des perfectionnements apportés aux projections de la lanterne magique ; diverses modifications apportées à cet appareil et déjà décrites (V. Dissolving Views, t. XIV, p. 688, et Fantascope, t. XVI, p. 1196) permettent d'obtenir des effets assez curieux. A. Joannis.

V. Artillerie. — Pour s'éclairer la nuit, les batteries de campagne disposaient autrefois de flambeaux Lamarre (V. Flambeau). Depuis 1891, elles sont pourvues de lanternes qui, au nombre de neuf par batterie, sont transportées par les caissons et par la forge. Ces lanternes brûlent des bougies.

VI. Zoologie. — Lanterne d'Aristote. — Appareil masticateur d'un grand nombre d'Échinides (V. Oursin) et essentiellement formé par cinq pyramides triangulaires à sommet inférieur, prolongé par une tige calcaire pointue et saillante qui est la dent ; cette tige, interradiale, est intercalée entre les deux pièces, demi-pyramides, qui composent chaque pyramide ; sur la face externe de chaque demi-pyramide s'insère un ruban musculaire qui va d'autre part s'attacher au test. Entre deux pyramides consécutives existent deux pièces calcaires superposées, l'inférieure rectangulaire (*faux*), la supérieure bifurquée (*compas*), qui sont également reliées au test par des rubans musculaires ; les faux sont réunies entre elles par d'autres muscles, d'où à la base de la lanterne une figure pentagonale très régulière. Cet appareil se simplifie chez les Cidarides et les Clypéastroïdes. Dr L. Hn.

VII. Mécanique. — Engrenage a lanterne. — On a dit quelques mots de cet appareil à l'art. Engrenage. Dans l'une des roues, le profil des dents se compose de petites circonférences dont le centre se trouve sur la circonférence primitive, dans l'autre roue le profil des dents est une développante d'épicycloïde, le tracé n'offre rien de particulier et s'effectue d'après les règles qui ont été indiquées dans l'article précité. La roue dont les dents ont pour profil des circonférences porte le nom de *lanterne ;* elle se compose de deux disques, et les dents ont la forme de petits cylindres appelés alluchons, ce qui donne à cette roue la forme d'une lanterne. Les engrenages à lanterne sont aujourd'hui peu employés ; ils s'usent rapidement, mais comme l'usure a lieu surtout sur les alluchons, ceux-ci peuvent, à cause de leur forme, être facilement remplacés ; c'est le seul avantage que présente cet engrenage qui peut être employé dans les machines dont l'installation doit se faire à peu de frais. H. L.

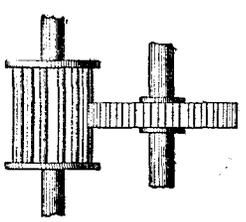

Engrenage à lanterne.

VIII. Fonderie. — On donne le nom de lanternes à certains noyaux qui permettent de conserver aux pièces moulées leur creux intérieur. Dans le moulage des tuyaux, par exemple, la lanterne est un tube en fonte ou en fer, percé de nombreuses ouvertures et recouvert d'un enduit de terre ; cet enduit doit avoir une certaine porosité, pour permettre au gaz résultant de l'action de la fonte sur le noyau de s'échapper par l'intérieur du tube, et de là au dehors. Le garnissage des lanternes se fait en les plaçant sur deux supports en forme de tour et enlevant avec une raclette l'excédent de terre. On les sèche ensuite à l'étuve. L. K.

Bibl. : Archéologie. — Dreux du Radier, *Essai historique sur les lanternes.* — Gay, *Glossaire archéol.*, au mot *Esconce.* — Henry d'Allemagne, *Histoire du luminaire.* — Caumont, *Abécédaire.* — Anthyme-Saint-Paul, *Lanternes des morts*, dans *Encyclopédie d'architecture* de Planat. — Essenwein, *Uber einige Todtenleuchten in Œsterreich.*

LANTERNE. Rivière de France (V. Saône [Haute-]).

LANTERNE-ET-LES-ARMONTS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 707 hab.

LANTERNEAU. Chapeau de verre couvrant une ouverture du toit ou de la voûte d'un édifice. On pense qu'un lanterneau a pu couvrir l'orifice de la coupole du Panthéon d'Agrippa, et au IXe siècle le célèbre plan de l'abbaye de Saint-Gall montre des pièces sans parois extérieures qui pouvaient être éclairées aussi par des lanterneaux. Ce système, précaire par la fragilité du verre et par les infiltrations qu'il entraîne, a été répudié par les constructeurs du moyen âge ; les modernes, au contraire, en font grand usage, surtout pour éclairer des cages d'escalier.

LANTERNON. Petit édifice en forme de tour-lanterne et remplissant le même office d'éclairage (sur une tourelle d'escalier, par exemple) ou servant d'observatoire et dominant un édifice. Sorte de clocheton à jour. Les peintures de Pompéi nous montrent des lanternons de charpente couronnant des toitures de maisons. Cette forme de l'architecture romaine paraît s'être conservée à l'époque carolingienne ; d'après Quicherat, les églises franques auraient eu des tours-lanternes couronnées de lanternons en retraite. A l'époque carolingienne, des pavillons de ce genre couronnaient encore les tours rondes de l'église de Saint-Riquier (peinture d'un manuscrit reproduite par Mabillon). A l'époque romane (Xe ou XIe siècle), le clocher de Saint-Front de Périgueux est surmonté d'une coupole conique que couronne un lanternon, et les tours et tourelles des églises du Poitou et de la Saintonge ont de ces amortissements (Notre-Dame de Poitiers, Saint-Jouin-de-Marnes). Les tours centrales de ces églises sont flanquées de quatre lanternons (Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes ; Montier-Neuf, à Poitiers) et cette mode est introduite en Espagne (Salamanque, Zamora, Toro). A l'époque gothique et à la Renaissance, des lanternons couronnent fréquement les tourelles d'escalier (transept de Notre-Dame de Paris, Saint-Jacques de Dieppe, château de Chambord [V. fig., t. III, p. 732], etc.) ; mais les tours gothiques couronnées de lanternons ne se voient guère qu'en Allemagne (chapelle Sainte-Foi, à Heiligenstadt, 1270) ou en Italie (église de Fossonova, vers 1200 ; cathédrale de Modène). A la Renaissance, au contraire, la mode des coupoles surmontées de lanternons devient universelle (Saint-Pierre de Rome, clochers de Bressuire, de Sainte-Corneille de Compiègne, etc.). On pousse même l'abus jusqu'à placer de petit lanternons tout à fait inutiles sur les très petites coupoles qui coiffent les tourelles (hôtel d'Ecoville, à Caen ; transept de Saint-Merri, église Saint-Jacques de Dieppe, etc.).

LANTEUIL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beynat ; 1,117 hab.

LANTHANE. Form. { Equiv..... La = 69. / Poids atom. La = 138.

Le lanthane est un métal très rare que Mosander a trouvé en 1839 à côté du cérium dans un certain nombre de minéraux, la cérite, l'euxénite, la monazite, la gadolinite. La découverte récente de gisements assez importants de monazite dans la Caroline du Nord a permis d'isoler dans ces derniers temps plus d'un millier de kilogr. de sel de lanthane. Le lanthane est un métal très voisin du cérium qu'on obtient comme ce dernier par l'électrolyse de son chlorure fondu ; il est blanc, s'oxyde quand on le chauffe à l'air et s'enflamme à une température assez peu élevée.

L'oxyde de lanthane, La^2O^3, s'obtient par la calcination de l'oxalate et de beaucoup de sels de ce métal ; il forme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une matière blanche, terreuse, infusible, qui s'hydrate quand on la traite par l'eau chaude et s'éteint comme la chaux vive. Le chlorure de lanthane, $La^2Cl^3.14HO$, forme de grands cristaux incolores appartenant au système du prisme clinorhombique; il s'unit facilement à un grand nombre d'autres chlorures métalliques pour former des chlorures doubles hydratés. Le sulfate cristallise avec 9 équivalents d'eau en prismes hexagonaux isomorphes avec ceux du sulfate de cérium. La solution acétique d'oxyde de lanthane donne avec l'ammoniaque un précipité gélatineux qui bleuit par l'iode à la manière de l'amidon. Les acides et les alcalis font disparaître cette coloration. C. M.

Bibl. : Mosander, *Poggend. Ann.*, XLVI, p. 648, t. XLVII, p. 207, et t. LVI, p. 504.— Marignac, *Annales de chim. et de phys.* [3], t. XXVII, p. 209.

LANTHENANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de L'Isle-sur-le-Doubs ; 103 hab.

LANTHENAS (François), homme politique français, né au Puy le 18 avr. 1754, mort à Paris le 2 janv. 1799. Médecin et auteur de nombreuses brochures politiques, il se lia avec les époux Roland et, en 1792, lors du premier ministère girondin, devint premier commis à l'administration de l'instruction publique au département de l'intérieur. Député du Rhône-et-Loire à la Convention nationale, il fit partie du comité d'instruction publique (13 oct. 1792) et déploya de l'activité. C'est au nom de ce comité qu'il présenta, le 18 déc. 1792, un célèbre rapport sur les écoles primaires. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, mais avec des restrictions. Dans la journée du 2 juin 1793, compris d'abord dans la proscription de ses amis les Girondins, il fut rayé de la liste sur une observation dédaigneuse de Marat, qui le traita de *pauvre d'esprit*. Il siégea au Conseil des Cinq-Cents comme député d'Ille-et-Vilaine. F.-A. A.

Bibl. : F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.*

LANTHENAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin ; 2,350 hab.

LANTHES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 212 hab.

LANTHEUIL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully, sur la Gronde ; 376 hab. Dentelles. Château de l'époque de Louis XIII.

LANTIC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. d'Etaples ; 1,274 hab.

LANTIER (Etienne-François de), littérateur français, né à Marseille le 1er oct. 1734, mort à Marseille le 31 janv. 1826. Officier au régiment d'Angoumois, il gagna par une poésie élogieuse la faveur de Choiseul et une pension ; et, usant d'un moyen qui lui réussissait si bien, il obtint du comte d'Artois son brevet de capitaine. Très répandu dans les salons où l'on goûtait fort son esprit léger et ses petits vers érotiques, il donna en 1778 une comédie, *l'Impatient*, qui eut grand succès ; en 1782, une autre comédie, *le Flatteur* (cinq actes en vers) qui fut encore mieux accueillie. Citons encore de lui : *Travaux de l'abbé Mouche* (1784, in-12) ; ce sont des pièces légères ; *Erminie* (1788, in-12, poème en trois chants) ; *Voyage d'Anténor en Grèce et en Asie* (1798, in-8), son chef-d'œuvre, qui n'eut pas moins de seize éditions, connu encore sous le sobriquet de l'Anacharsis des Boudoirs ; *Contes en prose et en vers* (1801, in-8, plus. éd.) ; *les Voyageurs en Suisse* (1803, in-8) ; *Correspondance de Suzette Césarine d'Arly* (1814-15, 2 vol. in-8) ; *Recueil de poésies* (1817, in-8). Ses *Œuvres complètes* (Paris, 1836, in-8) ont été données par G. de Flotte, avec une notice biographique.

LANTIGNIÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu ; 783 hab.

LANTILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 239 hab.

LANTINE (La) (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

LANTINGSHAUSEN (Jakob-Albrekt de), officier suédois, né à Reval en 1699, mort à Stockholm en 1769. Il se distingua, en 1718-19, dans l'expédition de Norvège, mais quitta le service de la Suède en 1722 pour entrer, en 1723, au service de la France ; en 1745, il était brigadier d'infanterie. Il se retira l'année suivante avec une pension de 2,000 livres. De retour en Suède en 1747, il reprit son service dans l'armée suédoise avec le grade de major d'abord, puis de colonel deux ans plus tard. En 1757, il prit glorieusement part à la guerre de Sept ans, en qualité de lieutenant général ; ayant dû se retirer devant les Allemands à Stralsund, il reprit bientôt l'offensive, et repoussa, en 1760, les Prussiens de la Poméranie. Il prit définitivement sa retraite l'année suivante. En politique, il appartenait au parti des Chapeaux et joua un rôle important à la Chambre du royaume, dont il fit partie à plusieurs reprises. — Son fils *Albrekt* (1751-1820) s'est distingué comme officier pendant la guerre de Finlande. Littérateur et artiste de mérite, il a traduit les *Nuits* d'Young et a laissé des dessins et des gravures remarquables. Th. C.

LANTOINE (Henri-Eugène), philologue français, né à Guise (Aisne) le 12 juil. 1845. Il fit de brillantes études au lycée Charlemagne (institution Jauffret), entra à l'Ecole normale en 1865 et en sortit agrégé des lettres. Professeur de rhétorique aux lycées de Saint-Étienne (1868-70), puis de Nevers, il fut rappelé en 1873 comme surveillant à l'École normale. L'année suivante, il est reçu docteur avec ces thèses : *De Cicerone contra oratores Atticos disputante* (Paris, 1874, in-8) et *Histoire de l'enseignement secondaire en France au* XVIIe *et au début du* XVIIIe *siècle* (in-8). Nommé suppléant à la faculté des lettres de Clermont pour la littérature française (1875), il est chargé du cours de littérature ancienne à celle de Besançon (1876) et devient titulaire de la chaire (1877). Mais rentrant dans l'enseignement secondaire pour revenir à Paris, il professe la seconde au lycée Henri IV (1878) et la troisième au lycée Condorcet, avant de devenir maître de conférences de poésie latine à la Sorbonne (1879). Depuis 1882, il est secrétaire de la faculté des lettres de Paris. Outre ses thèses, il a publié : une édition classique du Ve livre de *Lucrèce*, en collaboration avec Benoist (1884) ; *Leçons de littérature latine*, en collaboration avec Lallier (1888) ; *Epitome Historiæ Græcæ* (1890) ; *Guide pratique des candidats au baccalauréat* (classique et moderne, 1891) ; *les Historiens latins* (choix de traductions et analyses, 1892) ; *Virgile* (extraits traduits en français, 1894). M. Lantoine dirige une collection de traductions et extraits des classiques grecs et latins. H. M.

LANTON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. d'Audenge ; 801 hab. Ostréiculture.

LANTOSQUE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. d'Utelle ; 1,974 hab.

LANUÉJOLS. Com. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Trèves ; 1,036 hab.

LANUÉJOLS. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende ; 506 hab. Localité connue des archéologues à cause du très important monument funéraire qui existe sur son territoire. Ce tombeau rappelle par sa forme le fameux tombeau de Trion, découvert à Lyon ; il renfermait, d'après les inscriptions, les ossements de la famille Bassianus. On en rapporte la construction au IIIe siècle. Il affecte la forme d'un parallélogramme, flanqué du côté de l'entrée d'une sorte de porche surmonté d'une arcade, vers le fond, d'une double chambre funéraire. Il est d'ailleurs en assez mauvais état. Il a été dégagé définitivement en 1858. Château du Boy (XVIIIe siècle).

Bibl. : *Congrès archéologique de France*, XXIVe session, pp. 200 et suiv.

LANUSQUET (V. Echasse).

LANUSSE (François), général français, né à Habas (Landes) le 3 nov. 1772, mort à Alexandrie (Egypte) en mars 1801. Chef d'un bataillon de la Haute-Vienne en 1792, il servit avec éclat aux armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie, fut nommé général de brigade (1796) et alla plus tard (1798) rejoindre en Egypte Bonaparte, qui le mit à la tête d'une division et qui, pendant son expédition de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Syrie (1799), lui confia le commandement du Delta. Il commanda ensuite la place d'Alexandrie sous Kleber, fut rappelé au Caire par Menou, et fut blessé à mort lors du débarquement des Anglais à Aboukir. A. Debidour.

LANUVIUM. Ancienne ville du Latium, auj. *Civita Lavinia*. Elle était située sur une colline, contrefort méridional des monts Albains, à environ 20 milles de Rome, à dr. de la voie Appienne, à 1 mille de cette route. Elle a été souvent confondue avec *Lavinium* (V. ce mot), surtout au moyen âge et dans les manuscrits. On en fait une colonie d'Albe; c'était une des principales cités latines; elle coopéra à la consécration du temple de Diane d'Aricie, à la ligue des Latins contre Rome (496); elle fut ensuite la fidèle alliée des Romains contre les Eques et les Volsques; mais, en 383, elle prit ombrage des progrès des Romains et s'allia contre eux aux Volsques. Elle prit aussi une part active à la grande guerre latine de 340. Ses habitants reçurent le droit de cité romaine, probablement sans le droit de suffrage qui leur fut conféré ultérieurement. Dans la condition de municipe, Lanuvium garda sa prospérité; son magistrat suprême portait le nom de dictateur. Au temps des guerres civiles, elle eut beaucoup à souffrir, perdit une partie de son territoire attribué à des colonies de vétérans par César et Octave, les trésors de son temple pris par Octave. C'était la patrie de plusieurs grandes familles ou *gentes* romaines : Annia, à laquelle appartenait Milon; Papia, Roscia, Thoria, Procilia, Mettia; de l'acteur Roscius, de l'empereur Antonin; ceci lui valut une faveur particulière sous Antonin, Marc Aurèle et Commode qui y résidèrent souvent; ce dernier y figura souvent dans les combats des gladiateurs. — Quand se fit la confusion des légendes grecques et latines, on fit remonter à Diomède la fondation de Lanuvium et on rattacha à l'Héra d'Argos le culte de Juno Sospita, la déesse locale. Ce culte fut une cause essentielle de la fortune prolongée de la ville. La déesse de Lanuvium était vénérée dans toute la région; les Romains lui rendaient hommage et se firent garantir la libre participation à son culte; plus tard, ils lui bâtirent un temple chez eux, mais les consuls devaient venir annuellement lui sacrifier à Lanuvium. Le temple s'enrichit non seulement du trésor pillé par Octave, mais d'œuvres d'art. La déesse était représentée coiffée d'une peau de chèvre, une lance à la droite, un petit bouclier à la gauche, chaussée de bottines à bouts relevés (*calceoli repandi*); à ses pieds un serpent; en effet, on nourrissait dans le temple un serpent que les vierges consultaient. Il ne subsiste que des ruines insignifiantes de Lanuvium. A.-M. B.

LANUZA (Vicente-Blasco de), historien espagnol de la première moitié du XVIIe siècle, né en Aragon. Il entra dans les ordres et professa la théologie à Saragosse. On lui doit une première continuation des *Annales* de *Zurita* (V. ce nom) qu'il poursuivit de 1516 à 1616 : *Historias de Aragon* (Saragosse, 1619-22, 2 vol. in-fol.), travail qui fut repris et développé par d'autres, et un ouvrage d'hagiographie : *Peristephanon, seu de coronis sanctorum Aragonensium* (Saragosse, 1623, in-8). G. P-i.

LANVALLAY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan; 1,190 hab.

LANVAUDAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Plouay; 1,038 hab.

LANVAUX (Lande de) (V. Morbihan).

LANVELLEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plestin; 1,659 hab.

LANVÉNÉGEN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. du Faouët; 2,234 hab.

LANVÉOC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon, sur la rive S. et à l'entrée de l'arrière-rade de Brest; 1,240 hab. Carrières (roches siliceuses pour pavés, roches calcaires pour chaux). Le village est à 1 kil. au S. de la pointe de Lanvéoc, où il y a un fort et un petit port, consistant en une simple cale, qui dessert Brest. C. Del.

Bibl. : *Annuaire de Brest* de 1866. — Mengin, *Notice sur le port de Lanvéoc*, dans *Ports marit. de Fr.*, 1880, t. IV.

LANVÉZÉAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de La Roche-Derrien; 133 hab.

LANVOLLON. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc; 1,510 hab. Fabrique d'instruments aratoires. Moulins. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Hôtel Kératry; construction en bois du milieu du XVIe siècle avec de jolies sculptures. Ruines du château de Coëtmen (XIIIe siècle).

LANZ (Charles-Alfred), sculpteur suisse, né à Rohrbach (Berne) le 25 oct. 1847. D'abord destiné à la gravure industrielle, il se tourna vers la sculpture qu'il étudia en Allemagne et à Paris à l'Ecole des beaux-arts. Les principaux monuments publics qu'il a exécutés en Suisse sont la statue équestre du *Général Dufour* à Genève, le monument *Pestalozzi* à Yverdon et le monument *Zschokke* à Aarau. On lui doit aussi un des grands bas-reliefs du nouveau Palais fédéral à Berne. E. K.

LANZA (Giovanni), homme politique italien, né à Vignale, près de Casale, en 1815, mort à Rome le 9 mars 1882. Reçu docteur en médecine à Turin, il commença à se faire connaître dans l'*Association agraire*, et fut un des fondateurs du journal *l'Opinione*. En 1848, il s'enrôla comme volontaire. Elu député à Frassineto, il prit place à gauche, mais fit toujours preuve de modération et prépara la formation d'un centre gauche. Les questions économiques et financières l'occupaient particulièrement. Le 31 mai 1855, Cavour lui confia le ministère de l'instruction publique, où il accomplit d'importantes améliorations. Le 15 janv. 1858, il reçut l'intérim des finances, dont il avait été déjà chargé en 1856, et, le 17 oct., quittant l'instruction publique, il garda les finances comme titulaire. Ferme, persévérant, d'une activité infatigable, il a laissé dans les différentes administrations des traces durables de son passage. Sorti du pouvoir avec Cavour après la paix de Villafranca (juil. 1859), il devint président de la Chambre en avr. 1860, mais, l'année suivante, il voulut rester simple député. Il entra dans le cabinet La Marmora comme ministre de l'intérieur le 28 sept. 1864, et dut effectuer la translation de la capitale à Florence; il se sépara de ses collègues le 20 août 1865. Porté de nouveau à la présidence de la Chambre (16 nov. 1869), il fut appelé par le roi à constituer le cabinet du 14 déc., dans lequel il géra l'intérieur, et qui eut l'honneur d'achever l'unité italienne en prenant possession de Rome (20 sept. 1870). Ce ministère fut renversé par une coalition le 25 juin 1863, à l'occasion des projets financiers de Sella. Dans les derniers temps, Lanza représentait à la Chambre la ville de Turin. Simple de manières, voire un peu rude, d'une élocution parfois pénible, mais esprit solide et caractère résolu, d'un libéralisme sincère et d'un entier dévouement à l'intérêt public, Lanza est un des hommes qui ont le mieux mérité de l'Italie. Félix Henneguy.

LANZA de Casalanza (François), archéologue et naturaliste italien, né à Spalato en 1808. Il a fait ses études de philosophie et de médecine à Padoue, à Vienne et à Pavie. Il a rempli les fonctions de podestat à Spalato et a été reçu dans la noblesse de l'empire autrichien. Comme archéologue, il a débuté en 1834 par un mémoire sur les fouilles de Salona, dirigées par son père, et présenté à l'Institut archéologique de Rome. On lui doit encore : *Le Antiche Lapidi salonitane, inedite, illustrate* (Spalato, 1848; Zara, 1850); *Illustrazione sull'antico palazzo di Diocleziano in Spalato* (Trieste, 1855); *Monumenti salonitani inediti* (Vienne, 1856, in-4). Comme médecin et naturaliste, il a écrit divers mémoires relatifs à la zoologie et à la géologie de la Dalmatie, un rapport sur un voyage scientifique en Grande-Bretagne qu'il fit en 1855 à l'occasion du congrès international de Glasgow. Il a publié deux journaux : *L'Agronomo raccoglitore*, à Zara, et *Il Progresso industriale agronomico del secolo*, à Spalato.

LANZAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac; 619 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LANZANI (Polidoro), surnommé *Veneziano*, peintre italien, né à Venise vers 1515; mort en 1565. C'est un de ces artistes obscurs qui se sont formés, à côté des maîtres, dans l'atelier fécond du Titien. Les tableaux qu'on connaît de lui sont hors d'Italie; c'est un *Mariage de sainte Catherine* au musée de Dresde, et une *Sainte Famille* au musée de Vienne. Ils ont été gravés, l'un par Troyen, l'autre par Sadeler.

Bibl.: Ridolfi, *Le Meraviglie dell' Arte overo le vite degli illustri pittori veneti.*

LANZANI (Andrea), peintre italien, né à Milan, mort à Vienne en 1712. Il travailla d'abord dans sa ville natale, sous la direction de Scaramuzza, puis partit pour Rome où il eut pour maître Carlo Maratta. Il revint ensuite à Milan, où se trouvent presque toutes ses œuvres: *Saint Charles Borromée dans une gloire*, à la cathédrale; une *Scène de la vie du cardinal Federigo Borromée*, à la bibliothèque Ambrosienne; *la Dernière Communion de saint Ambroise*, à Sant' Ambrogio; *Saint Pierre marchant sur la mer*, à San Pietro in Gessate, etc.

Bibl.: Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia*; Milan, t. IV.

LANZAROTE ou **LANCEROTE.** Une des îles *Canaries* (V. cet art. pour les généralités, les productions, l'histoire, etc.). Elle mesure 806 kil. q., et, si l'on y adjoint les îlots voisins d'Alegranza, Montana, Clara et Graciosa, 845 kil. q. avec 18,000 hab. Elle est de formation volcanique, et plusieurs de ses volcans alignés parallèlement ont fait éruption en 1736 et 1824. Elle n'a ni eau de source, ni bois. Les principales villes sont *Teguisa* (3,700 hab.) et *Arrecife* (2,700 hab.), le chef-lieu. Elle exporte de la cochenille, de l'orseille, etc.

LANZELLOTTI (Biagio), philologue italien, né à Chieti (Abruzzes) en 1829. Il a beaucoup contribué par son enseignement comme par ses nombreuses publications à propager les nouvelles méthodes philologiques. On cite surtout de lui un remarquable travail sur Asinius Pollion (Prato, 1875).

LANZI (L'abbé Luigi), archéologue et historien d'art italien, né à Montolmo, près de Fermo, le 13 juin 1732, mort à Florence le 31 mars 1810. Membre de la Compagnie de Jésus en 1749, il professa les humanités dans divers collèges de son ordre, après la suppression duquel il fut nommé en 1773 sous-directeur du musée des Offices à Florence. Il étudia alors la langue et les antiquités des Etrusques, et son savant ouvrage: *Saggio di lingua etrusca e di altre antiche d'Italia* (Rome, 1789, 3 vol. in-8; Florence, 1824, 3 vol. in-8; comprenant des *Notizie della scultura degli antichi*) contribua puissamment à élucider la question des origines de cet idiome. Ses trois dissertations *De' Vasi antichi dipinti, volgarmente chiamati etruschi* (Florence, 1806, 1807, in-8, fig.) eurent le mérite de débarrasser l'étude des vases peints de l'étruscomanie de l'époque et d'établir les vrais principes en y faisant intervenir l'action de l'art hellénique. Entre temps, il avait publié son grand et intéressant travail sur l'histoire de la peinture en Italie, depuis la renaissance des beaux-arts: *Storia pittorica dell'Italia* (Florence, 1792, 6 vol: in-8, souv. réimpr., notamment à Milan, 1824, 4 vol. in-8, et Florence, 1845, 6 vol. gr. in-8; trad. franç., Paris, 1824, 5 vol.). On lui doit encore d'autres ouvrages d'archéologie et de philologie, et Boni a édité ses *Opere postume* (Florence, 1817, 2 vol. in-4). G. Pawlowski.

Bibl.: O. Boni, *Elogio di Lanzi*; Florence, 1814, in-4. — A. Cappi, *Biografia di Lanzi*; Florence, 1840, in-8.

LANZO. Bourg d'Italie, prov. de Turin, sur la Stura, au confluent de trois vallées pittoresques; 1,500 hab. Mines de houille et de fer (non exploitées); plusieurs couvents. Un chemin de fer la relie à Turin.

LAO ou **LA-HO-KÉOU.** Ville de Chine, prov. de Hou-pé, r. dr. du Han-kiang, affl. g. du Yang-tse-kiang; 200,000 hab. (d'après Kreitner). C'est une ville ouverte, très commerçante, au point où le Han devient navigable; c'est un grand centre d'expédition de coton vers Han-kéou, et un entrepôt du commerce vers le N.-O. de la Chine.

LAOCOON (Myth. gr.). Héros troyen qui joue un grand rôle dans les légendes relatives à la prise de Troie, racontées dans l'Ἰλίου πέρσις (V. Troie). Fils d'Anténor ou d'Acoétès, prêtre de Poseidon ou d'Apollon Thymbréen, il s'opposa à l'introduction dans la ville du fameux cheval de bois. Peu après, tandis qu'il offrait un sacrifice à son dieu, il fut saisi avec ses enfants par deux serpents venus à la nage de l'île de Ténédos, qui les étouffèrent, puis se réfugièrent dans l'Acropole et disparurent dans le sanctuaire d'Athénée Tritonis. Ni le récit d'Arctinos de Milet, ni la tragédie de Sophocle, traitant cette tragique aventure, n'ont été conservés; elle nous est surtout connue par l'*Enéide* et par le fameux groupe de marbre dit du *Laocoon*. Ce groupe, en marbre blanc à gros grains (Salino), de taille surhumaine, œuvre des sculpteurs rhodiens Agésandros, Polydoros et Athénodoros, représente le prêtre et ses fils enlacés par les serpents. Il a été retrouvé en 1506 dans les dépendances des thermes de Titus, acheté par le pape Jules II qui le plaça au Belvédère du Vatican. Il fut transporté à Paris par Bonaparte en 1796 et rendu à Rome en 1815. L'ensemble est composé de cinq morceaux; il ne manque que le bras droit de Laocoon et de son plus jeune fils qui ont été mal restaurés par Montorsoli (sous Clément VII), puis par Comachini (au XVIIe siècle). Baccio Bandinelli en a fait une copie qui existe à Florence. On n'est pas d'accord sur la date du *Laocoon;* Thiersch, Hermann, Friedrich le reportent au 1er siècle ap. J.-C.; Welcker, O. Müller et Brunn au milieu du second siècle av. J.-C.; Winckelmann, à l'époque d'Alexandre (ce qui paraît insoutenable); on a retrouvé dans la frise de Pergame une composition analogue, qui paraît antérieure, plus originale et supérieure. Malgré l'habileté de la composition, la science de l'anatomie et l'intensité de l'expression, on est revenu de l'admiration qu'inspirait au siècle dernier cette œuvre maniérée. On sait qu'elle fournit à Lessing le thème de sa dissertation sur les limites de la peinture et de la poésie (1763). A.-M. B.

Bibl.: On trouvera une bibliographie complète dans la 2e éd. du *Laocoon* de Lessing par Blümner (Berlin, 1880). V. aussi Kekulé, *Zur Deutung und Zeitbestimmung der Laokoon*, 1883.

LAODAMAS (Myth. gr.). Roi légendaire de Thèbes, fils d'Etéocle. Il régna sous la tutelle de son oncle Créon, et eut à faire face à l'expédition des Epigones; il les combattit sur les bords du Glisas, tua leur chef Ægialée, mais tomba sous les coups d'Alcméon (Apollod., III, 7, 3); d'après d'autres, il se réfugia en Illyrie, près des Enchéléens (Hérod., V, 61; Paus., IX, 5, 7).

LAODAMIE (Myth. gr.). 1° Fille de Bellérophon, mère de Sarpédon qui fut tuée par Artémis (Hom., *Il.*, VI, 197 et suiv.). — 2° Fille d'Acaste, épouse de Protésilas; après la mort de son mari, elle obtint de le faire revenir au jour pendant trois heures et mourut avec lui. — 3° Fille d'Amyclas et Diomède, épouse d'Arcas, mère de Triphylus. — 4° Nourrice d'Oreste, aussi nommée Arsinoé. — 5° Fille d'Alcméon, épouse de Pélée.

LAODICE. Nom de plusieurs princesses de la mythologie et de l'histoire grecque. Parmi les premières nous citerons: 1° Fille de Priam et d'Hécube, épouse d'Hélicaon, ou de Télèphe, ou d'Acamas (appelé aussi Démophon), fils de Thésée, venu en ambassadeur avec Diomède; elle eut d'Acamas un fils du nom de Munitus, qui fut élevé par Æthra, grand'mère de son mari, auquel on le rendit après la prise de Troie; quant à Laodice, elle fut engloutie dans la terre ou se suicida de douleur de la mort de son fils, tué par un serpent à Olynthe. — 2° Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre que les poètes tragiques nomment *Electre* (V. ce nom). — 3° Fille de Cinyras, mère de Stymphale. — 4° Nymphe, épouse de Phoronée, mère d'Apis et Niobé.

Les principaux personnages historiques sont: 1° Mère de Séleucus, le fondateur de la monarchie syrienne, femme d'Antiochus, général macédonien; son fils fonda cinq cités qu'il nomma Laodicée en l'honneur de sa mère. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

2° Femme d'Antiochus II Théos, roi de Syrie, fille d'Achæus et mère de Séleucus Callinicus. Ptolémée Philadelphe imposa à Antiochus de la répudier pour épouser sa sœur Bérénice (248). Mais, dès que le roi d'Egypte fut mort, Antiochus reprit Laodice. Celle-ci l'empoisonna (246), fit tuer Bérénice et son fils et proclama le sien, Séleucus Callinicus; mais Ptolémée Evergète vengea sa sœur par la conquête de la Syrie; d'après Appien, il fit périr Laodice; d'après Plutarque, elle survécut et excita son plus jeune fils Antiochus Hiérax contre Séleucus. Elle avait encore deux filles du nom de Stratonice qui épousèrent, l'une Mithridate IV, roi de Pont; l'autre Ariarathe, roi de Cappadoce. — 3° Femme de Séleucus Callinicus, roi de Syrie, sœur d'Andiomachus, père d'Achæus, mère de Séleucus Ceraunus et d'Antiochus le Grand. — 4° Femme d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, fille de Mithridate IV, roi de Pont, et petite-fille de la seconde Laodice. Elle épousa Antiochus vers 222, fut proclamée reine régente tandis qu'il combattait Molon, et en eut neuf enfants (V. Antiochus). — 5° Femme d'Achæus, cousin et rival d'Antiochus le Grand, sœur de la précédente; elle défendit vaillamment la citadelle de Sardes, après la capture de son mari (214). — 6° Fille d'Antiochus le Grand et la quatrième Laodice, elle épousa son frère aîné Antiochus. — 7° Fille de Séleucus IV Philopator, mariée à Persée, roi de Macédoine, vers 177 av. J.-C. — 8° Fille d'Antiochus IV Epiphane; amenée à Rome par Héraclide, elle fut proclamée reine avec son frère supposé Alexandre après la défaite de Démétrius Soter. — 9° Femme d'Ariarathe V, roi de Cappadoce, qui fit successivement périr les cinq aînés de ses six fils afin de garder le pouvoir; le peuple se révolta et la fit périr. — 10° Sœur et femme de Mithridate le Grand, roi de Pont, le trompa en son absence, essaya de l'empoisonner et fut tuée par son ordre. — 11° Une autre sœur de Mithridate le Grand, mariée à Ariarathe VI de Cappadoce; après l'assassinat de celui-ci, victime des intrigues de Mithridate, elle épousa Nicomède, roi de Bithynie, et lui livra la Cappadoce; quand ses deux fils furent morts, elle en supposa un troisième et se rendit à Rome pour le faire reconnaître roi de Cappadoce; elle n'y parvint pas. A.-M. B.

Bibl. : V. Syrie.

LAODICÉE. Nom de plusieurs cités antiques de l'Asie occidentale:

Laodicée sur Mer était un port de Syrie, au S. d'Héraclée, au milieu de beaux vignobles; fondée par Séleucus Nicator à la place de la ville phénicienne de Ramitha, elle reçut le nom de sa mère. Admirablement bâtie, avec un excellent port, elle prospéra, approvisionnant Alexandrie de vin. César lui octroya l'autonomie; mais, ayant servi de refuge à Dolabella, elle fut saccagée par Cassius (43 av. J.-C.), Septime Sévère en fit une colonie. Au moyen âge elle fut dévastée par le tremblement de terre de 1170 qui renversa ses remparts. Saladin la détruisit en 1188. Il subsiste encore de nombreuses ruines de la cité antique, en particulier une belle porte à l'angle S.-E. La ville moderne s'appelle *Ladikieh* ou *Latakia;* c'est le chef-lieu d'un liva du vilayet de Syrie; elle compte 6,000 hab. Son port est ensablé. Néanmoins elle a un commerce assez actif de soie, d'éponges, et surtout de tabac, donnant son nom à une espèce de tabac très fort, récolté dans les environs.

Laodicée du Liban, fondée par Séleucus Nicator, à l'O. de l'Oronte, dans la plaine de Marsyas, fut bientôt détruite par les Arabes et les Ituréens. On l'appelle parfois Laodicée *Cabiosa;* elle donna son nom au district de *Laodicène.*

Laodicée du Lycus. Ville du S.-E. de la Phrygie, au N. du mont Cadmus, sur une colline escarpée entre les ravins de l'Asopus et du Caprus, affluents du Lycus, distant de 1 kil. 1/2, voisine de Colosses et d'Hiérapolis. Elle s'appela d'abord *Diospolis*, puis *Rhoas* et fut rebâtie par Antiochus II Théos qui changea son nom en l'honneur de sa femme Laodice. Annexée au royaume de Pergame, elle devint très prospère malgré la fréquence des tremblements de terre; un des plus destructeurs eut lieu sous le règne de Tibère. Ce fut le centre d'une école de médecine d'où sortirent les sceptiques Antiochus et Thérodas. C'était un des centres commerciaux de l'Asie Mineure. Les Juifs y étaient très nombreux et Laodicée devint une des métropoles du christianisme naissant, souvent citée par saint Paul (Ep. Coloss.), l'Apocalypse, Josèphe, etc. A l'époque byzantine, elle conserva son importance, spécialement au temps des Comnènes. Les ravages des Turcs et des Mongols la ruinèrent. Conquise par les Turcs en 1255, elle fut détruite en 1402. Le lieu s'appelle aujourd'hui *Eski-hissar*, près de Denisli. C'est un site d'une grande tristesse, couvert de ruines très étendues (stade, gymnase, théâtre, aqueduc, temples, etc.).

Laodicée Katakékauméné (c.-à-d. la brûlée); bâtie par Séleucus Nicator, sur la route vers Mélitène et Euphrate, au N.-O. d'Iconium, rattachée tantôt à la Lycaonie, tantôt à la Pisidie, tantôt à la Galatie. On ignore la cause de son surnom. Ses ruines très vastes se trouvent à *Jourgan-Ladik* (d'après Leake et Hamilton).

On cite encore une Laodicée en Médie et une autre en Mésopotamie, entre Séleucie et Artemita. A.-M. B.

Concile de Laodicée. — Il a été tenu à Laodicée, en Phrygie, un concile dont les décisions ont été considérées par le concile œcuménique de Chalcédoine (451) comme faisant partie des canons de l'Eglise universelle. Trente-deux évêques y assistèrent. La réunion de cette assemblée a été rapportée à des dates fort différentes : 314, c.-à-d. avant le concile de Nicée, suivant Baronius, Binius et bon nombre d'historiens et de canonistes; 341, 343, 352, 360, 370, 380, suivant divers autres. Les dates les plus récentes semblent les plus vraisemblables, à cause du développement de la discipline, de la hiérarchie et de la liturgie qu'indiquent les dispositions arrêtées à Laodicée. — Le LIXe canon fait défense d'employer dans les églises d'autres livres que les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une énumération, dont on a fait le LXe et dernier canon, n'admet, parmi les livres canoniques de l'Ancien Testament, que ceux qui sont reconnus comme tels par les Juifs. Elle omet les livres de *Tobie*, de *Judith*, de l'*Ecclésiastique*, de la *Sapience*, des *Macchabées*, etc. L'*Apocalypse* n'est point mentionnée parmi les livres du Nouveau Testament. Ce catalogue n'a point été reproduit par Denys le Petit, ni par Jean le Scolastique : ce qui en a fait contester l'authenticité. E.-H. V.

Bibl.: Leake, *Asia Minor*, 1824. — Fellows, *Journal written in Asia Minor.* — Hamilton, *Researches.* — Droysen, *Gesch. der Hellenen* (trad. Bouché-Leclercq). — Pococke, *Description of the East.*

LAO-KAY. Ville du Tonkin, située sur la rive gauche du fleuve Rouge, au confluent de la rivière Nam-thi. Lao-kay est, sur la rive gauche du fleuve Rouge, la limite septentrionale du Tonkin : il n'est séparé que par le Nam-thi de la ville chinoise de Song-phong qui se trouve dans la province de Yun-nan; sur la rive droite du fleuve Rouge le territoire français remonte plus haut et ne s'arrête qu'à Mang-hao, point extrême de la navigation. Lao-kay est un centre important pour la batellerie; on y voit deux sortes de jonques : les jonques annamites dont la charge est de 15 à 16 tonnes et les jonques de Mong-hao qui sont plus spécialement construites pour la navigation du haut fleuve et ne portent que 6 tonnes. En 1893, les entrées ont été de 222 jonques de Hanoï et de 425 jonques de Mang-hao; les sorties ont été de 195 jonques de Hanoï et 495 jonques de Mang-hao. La Société des correspondances fluviales a entrepris de créer un service régulier de navigation à vapeur entre Hanoï et Lao-kay; avant que ce service puisse prendre une grande extension, il sera nécessaire d'améliorer le cours du fleuve qui est semé de nombreux rapides à partir de Yenbai; les travaux sont commencés; dès l'année 1894 des essais heureux ont été faits qui prouvent la possibilité de cette navigation. Le bateau le *Bao-ha*, construit par la Société des correspondances fluviales, a accompli les voyages suivants : parti de Yenbai le 9 mai 1894 à cinq heures trente du matin, il est arrivé à Lao-kay le 11, à deux heures de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'après-midi; le retour s'est effectué du 13 mai à cinq heures quarante-cinq du matin au 17, à neuf heures du matin; un second voyage a duré du 22 mai à cinq heures quinze du matin au 24 à huit heures quarante du matin pour l'aller. Comme il faut un peu moins de deux jours pour se rendre de Hanoï à Yenbai, on voit que la durée totale du voyage de Hanoï à Lao-kay est, en tenant compte des escales nécessaires, de cinq jours environ.

La province de Lao-kay produit du tabac et du cunâu, tubercule dont on extrait une teinture brun rouge; on y trouve du cuivre, de l'étain, de l'argent, du plomb, du graphite : les Chinois y exploitaient il y a quelque trente ans une mine d'or; c'est par Lao-kay que passe le sel importé du Tonkin dans le Yun-nan. Ed. Chavannes.

Bibl. : *Revue indo-chinoise illustrée,* mai 1894 : *Notes sur le premier voyage du Bao-ha à Lao-kay et la navigation du fleuve Rouge.*

LAOMÉDON (Myth. gr.). Roi légendaire de Troie, fils d'Ilus et d'Eurydice, père de Priam. Il bâtit Troie avec le concours de Poseïdon et d'Apollon exilés du ciel; le premier éleva les remparts (avec l'aide d'Eaque, d'après Pindare, *Ol.*, VIII, 41) ; mais, quand le travail fut achevé, il refusa la récompense promise. Poseïdon le punit en envoyant en Troade un monstre marin qui la ravagea; il fallut pour l'éloigner lui sacrifier périodiquement une vierge. Le sort tomba sur Hésione, fille de Laomédon. Héraclès, qui revenait de l'expédition contre les Amazones, offrit de la sauver si Laomédon lui promettait les chevaux divins donnés par Zeus à Tros en échange de Ganymède; quand le monstre fut tué, Laomédon viola de nouveau sa promesse. Héraclès revint avec six navires, tua le roi et tous ses fils, sauf Priam, et donna Hésione en mariage à Télamon.

LAOMÉDON de Mitylène, un des lieutenants d'Alexandre le Grand. Fils de Larichus, il fut avec son frère Erigyius, Ptolémée et Néarque, des confidents du prince du vivant de son père. Parlant la langue persane, il eut la garde des captifs. A la mort d'Alexandre, il reçut le gouvernement de Syrie, que lui conserva le partage de Triparadisus ; mais Ptolémée le lui enleva, n'ayant pu le lui acheter; il envoya contre lui une armée commandée par Nicanor. Laomédon, emmené prisonnier en Egypte, s'échappa, rejoignit, en Pisidie, Alcétas, et avec Attale et les derniers partisans de Perdiccas il prit part à leur lutte contre Antigone (320). Il disparut dans leur défaite. A.-M. B.

LAON. Ch.-l. du dép. de l'Aisne, sur une colline isolée et escarpée, dominant d'environ 100 m. la vallée de l'Ardon; 14,129 hab. Stat. du chem. de fer du Nord et de l'Est, au croisement des lignes de Paris, Tergnier, Guise, Hirson, Liart et Reims. Lycée de garçons, collège communal de jeunes filles, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, institution de jeunes filles aveugles et de sourdes-muettes. Bibliothèque fort riche en manuscrits. Place de guerre de première classe. Société académique. Société hippique. Culture maraîchère. Commerce des tissus de Saint-Quentin, des glaces de Saint-Gobain. L'industrie est représentée par des fabriques de biscuits, de boisselerie, des brasseries, des corderies, des fabriques de coutellerie, des sucreries et enfin une fonderie de cuivre.

La ville de Laon occupe le sommet d'une colline de forme singulière, qui se divise en deux branches dont l'une, à l'E., porte la ville, la cathédrale et à son extrême pointe la citadelle ; l'autre, au S., le quartier des Creuttes et l'ancienne abbaye de Saint-Vincent. Au point de vue stratégique, cette position commande la trouée de l'Oise, c.-à-d. les routes et voies ferrées de Paris à la Belgique. Au bas de la colline et complètement séparés de la ville sont divers faubourgs : La Neuville-sous-Laon avec l'hospice départemental de Montreuil établi dans une ancienne abbaye cistercienne, Saint-Marcel, le quartier de la gare, relié au centre de la ville haute par un immense escalier, Vaux-sous-Laon, Semilly, Ardon et Leuilly.

Histoire. — Le site de la ville de Laon a été certainement très anciennement peuplé; beaucoup d'archéologues pensent y retrouver l'antique *Bibrax*, place de guerre des Rémois, alliés de César, qui délivra leur ville attaquée en 57 av. J.-C. par les Suessions. Le nom de *Laudunum* n'apparaît qu'à la fin du ve siècle après les invasions barbares, lors de la création du diocèse. Sous les Mérovingiens, la ville fit successivement partie des royaumes de Soissons et d'Austrasie. Prise et pillée en 682 par Gislemar, maire du palais de Neustrie, elle fut reprise par Pépin le Bref en 742 et demeura depuis lors dans le domaine carolingien. Les Normands échouèrent devant ses murailles en 882. Au xe siècle, elle fut l'un des derniers domaines des derniers souverains de la race de Charlemagne. Eudes s'en était emparé, il est vrai, en 892, mais Charles le Simple la reprit en 897 ; Robert s'en rendit maître en 920, mais après sa mort Louis IV s'y fit sacrer, et si, pour recouvrer sa liberté, en 946, il la céda au duc des Francs, il ne tarda pas à la reprendre par surprise. Un an après l'avènement de Hugues Capet, Charles de Lorraine s'établit encore dans la ville et repoussa le monarque usurpateur qui l'assiégeait. Mais celui-ci avait noué des intrigues avec l'évêque Adalbéron qui l'introduisit dans la place par trahison.

Sous la royauté capétienne, la cité de Laon, placée sous la suzeraineté de ses évêques, devint l'une des communes les plus turbulentes du N. de la France. Guibert de Nogent en a raconté, au xiie siècle, la dramatique histoire qu'Augustin Thierry a vulgarisée. Lors d'un voyage à Rome d'un évêque intrus et simoniaque, les habitants de la ville avaient obtenu du chapitre une charte de commune qu'ils firent confirmer par le roi Louis VII en 1111. L'évêque Gaudry, de retour, obtint du roi à prix d'argent la révocation de cet acte, et, non content d'avoir supprimé la commune, il voulut se faire rembourser par les citoyens de la somme qu'il avait payée au roi. Une insurrection éclata où l'évêque et nombre de ses partisans trouvèrent la mort, en même temps qu'un incendie détruisait l'évêché, la cathédrale et une grande partie de la ville. Inquiets des suites de leur révolte, un grand nombre d'habitants, les plus compromis, se placèrent sous la protection de Thomas de Marle et se réfugièrent dans son château de Coucy. Cette ville, abandonnée de ses défenseurs, tenta la cupidité des paysans des environs ; excités par les partisans de l'évêque qui avaient fui devant l'insurrection, ils se ruèrent avec eux dans ces ruines encore fumantes, saccagèrent tout ce qui restait debout et se livrèrent aux pires excès. Pendant ce temps, le roi Louis VI assiégeait les fugitifs dans le château de Coucy, l'emportait de vive force et les faisait pendre (1113). En 1128 cependant, la commune fut rétablie, une charte royale la confirma à prix d'argent ; mais, dès 1131, elle fut de nouveau abolie. Moins d'un demi-siècle après, les Laonnois entraient encore en lutte contre leur évêque; soutenus par le roi Louis VII, ils recouvraient leur charte (1174); mais quatorze ans plus tard, le roi Philippe-Auguste supprimait de nouveau leurs privilèges. Rétablie encore en 1239, la commune fut définitivement abolie par Philippe de Valois en 1331.

Au xve siècle, Laon dut se soumettre en 1411 au duc Jean sans Peur, chassa la garnison bourguignonne en 1414, mais fut reprise en 1418. Philippe le Bon la livra aux Anglais qui en furent expulsés en 1429. Au xvie siècle, elle embrassa le parti de la Ligue et ne fut soumise par Henri IV qu'en 1594.

Pendant la campagne de France, Laon dut se rendre au général prussien Bülow (24 févr. 1814) et servit quelques jours plus tard de point d'appui à Blücher lors des combats que Napoléon livra sous les murs de la ville (9 et 10 mars 1814). En 1815, l'armée vaincue à Waterloo essaya vainement de se reformer à Laon qui se rendit à Blücher après quinze jours de siège. En 1870, enfin, elle capitula le 9 sept.; au moment où les Allemands pénétraient dans la citadelle, un garde du génie indigné en fit sauter la poudrière.

Evêché. — L'évêché de Laon fut démembré en 497 de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

celui de Reims par saint Rémy ; voici la liste des évêques qui en ont occupé le siège : Saint Génebaud, 497-5 sept. 550 ; Larro ; Elinand ; Robert ; Rigobert, 614 ; saint Cagnoald, 625-24 août 633 ; Attola, 21 mars 634-664 ; saint Wulfad ; Pèlerin ; Gérard ; Seron ; Ontier, v. 688-707 ; Mauger, v. 710-713 ; Sigoald ; Bertefroi ; Madelin ; Génebaud II, 746-765 ; Wenilon, v. 768 ; Cylon ; Rainfroi ; Sigebaud, v. 797 ; Geffroi, 798-799 ; Wenilon II, v. 799-814 ; Ostrold, 814-826 ; Bernoin, 829 ; Simon, 835-847 ; Pardule, 848-août 856 ; Hincmar, 21 mars 858-876 ; Hedenulf, 28 mars 876-v. 882 ; Didon, v. 882-14 déc. 893 ; Rodohard, v. 893-921 ; Adelme, v, 921-930 ; Gosbert, 930-932 ; Enguerrand, 932-936 ; Raoul, 936-948 ; Roricon, 949-20 déc. 976 ; Adalbéron (Ascelin), 1er avr. 977-19 juil. 1030 ; Gibuin, 1047-1049 ; Létry, 1049-1052 ; Hélinand, 1052-1098 ; Enguerrand de Coucy, avr. 1100-1104 ; vacance du siège de 1104 à 1106 ; Gaudry, 1106-25 avr. 1112 ; Hugues, 4 août 1112-1119 ; Barthélemy de Jura, 1113-1151 ; Gautier de Saint-Maurice, 1151-1155 ; Gautier II de Mortagne, 1155-1174 ; Roger de Rozoy, 1174-1201 ; Renaud Surdelle, 1201-mars 1210 ; Robert de Châtillon, 1210-1215 ; Anselme de Mauny, 1215-3 sept. 1238 ; Garnier, 1238-7 sept. 1249 ; Ithier de Mauny, 1249-22 mai 1261 ; Guillaume des Moustiers, 1261-5 mars 1270 ; Godefroi de Beaumont, 1271-mars 1279 ; Guillaume de Châtillon-Jaligny, 1279-3 août 1285 ; Robert de Torote, janv. 1286-1297 ; Gazon de Champagne, 1297-1306 ; G. (Guillaume?), 1315-1317 ; Raoul Rousselet, 1317-16 oct. 1323 ; Albert de Roye, 1324-25 avr. 1338 ; Roger d'Armagnac, 1338-1339 ; Hugues d'Arcy, 1339-1351 ; Robert le Coq, 1351-1358 (?) ; Godefroi le Meingre, 1363-30 nov. 1370 ; Pierre Aycelin de Montégut, 1371-1386 ; Jean de Roucy, 1386-12 juin 1418 ; Guillaume de Champeaux, 15 oct. 1419-23 mars 1444 ; Jean Jouvenel des Ursins, 3 avr. 1444-1449 ; Antoine du Bec-Crespin, 4 mars 1449-14 janv. 1460 ; Jean de Gaucourt, 30 nov. 1460-10 juin 1468 ; Charles de Luxembourg, 13 mars 1473-24 nov. 1509 ; Louis de Bourbon-Vendôme, avr. 1510-1552 ; Jean Doc, 1552-1er juil. 1560 ; Jean de Bours, 2 nov. 1564-22 juin 1580 ; Valentin Douglas, 1581-5 août 1598 ; Godefroi de Billy, 7 mai 1601-28 mars 1612 ; Benjamin de Brichanteau, 1612-14 juil. 1619 ; Louis Séguier ; Philibert de Brichanteau, 1620-21 déc. 1652 ; César d'Estrées, sept. 1655-1681 ; Jean d'Estrées, avr. 1681-1er déc. 1694 ; Louis-Anne de Clermont de Chaste de Roussillon, 6 nov. 1695-5 oct. 1721 ; Charles de Saint-Aubin, 26 avr. 1722-17 oct. 1723 ; Etienne-Joseph de La Fare, 25 juil. 1724-23 avr. 1741 ; Jean-François-Joseph de Rochechouart de Faudous, 15 oct. 1741-20 mars 1777 ; Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, 26 avr. 1778-1790. L'évêché fut supprimé à cette époque. Depuis la fin du XIIe siècle, l'évêque de Laon avait le rang de 2e pair ecclésiastique, et à ce titre portait la sainte ampoule au sacre du roi.

Monuments. — Le plus remarquable des monuments de Laon est sa cathédrale, particulièrement à cause de son importance dans l'histoire de l'architecture gothique. Commencée par l'évêque Gautier de Mortagne, au milieu du XIIe siècle, Notre-Dame de Laon (V. fig., t. VII, p. 47) ne fut complètement achevée qu'en 1225. C'est un magnifique édifice gothique, de 109 m. de longueur dans œuvre, comprenant une nef principale voûtée d'ogives, haute de 24 m., terminée à l'E. par un chevet plat, percé de trois longues fenêtres surmontées d'une rose, entourée de bas côtés au-dessus desquels règnent des tribunes surmontées d'un triforium, et qui sont eux-mêmes entourés de chapelles qui en ont remplacé les fenêtres à la fin du XIIIe siècle. La nef et les bas côtés sont coupés par un transept dont le carré est surmonté d'une tour carrée formant lanterne, percée de deux fenêtres sur chacune de ses faces, et dont les bras sont terminés par des roses et flanqués à l'E. de chapelles absidales. Entre elles et le chœur sont ménagées des salles carrées dont les voûtes retombent sur une colonne centrale. A l'extérieur, la façade occidentale, restaurée par E. Boeswillwald, est surmontée de deux tours carrées à la base, terminées par des clochers de forme octogonale dont les contreforts supportent des clochetons à deux étages ajourés. Au second de ces étages, des animaux de proportions colossales représentent, d'après la tradition, les attelages de bœufs qui transportaient les matériaux sur la colline. Quatre autres tours devaient s'élever aux angles des croisillons ; il en subsiste deux. Au S. de la nef est une salle capitulaire et un cloître, élevés au XIIIe siècle et sous lesquels règne une crypte gothique. La cathédrale a conservé de beaux vitraux et de nombreuses pierres tombales. Au N.-E., le palais épiscopal, édifice du XIIIe siècle (mon. hist.), sert aujourd'hui de palais de justice. —

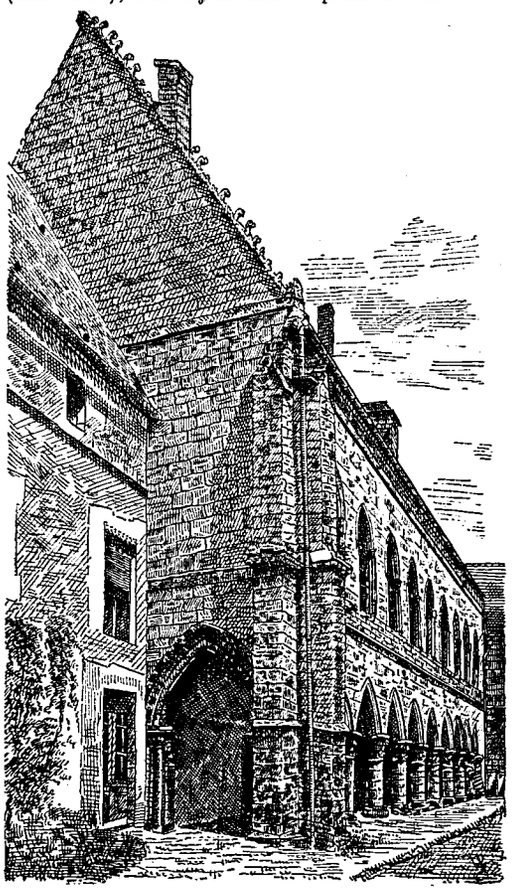

Palais de justice de Laon.

L'*église Saint-Martin* (mon. hist.), ancienne collégiale, puis abbaye de Prémontrés en 1124, a été construite vers 1140. C'est un bel édifice de transition, sur le plan des églises cisterciennes ; la façade est du XIVe siècle. Deux tours carrées s'élèvent à l'angle des bras du transept et de la nef ; l'une d'elles a été reconstruite au XVIIIe siècle. Les bâtiments de l'abbaye, où subsistent des parties du XIIIe siècle, servent aujourd'hui d'hôtel-Dieu. — La préfecture est installée dans les anciens bâtiments de Saint-Jean-au-Bourg, fondée au XIIe siècle ; dans leur état actuel, ils datent des XIIIe, XVe et XVIIIe siècles. — L'église des Templiers (mon. hist.), enclavée dans l'école des frères, est un curieux édifice octogonal, construit en 1134. Les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Vincent, fondée en 610, ne sont pas antérieurs au XVIIe et au XVIIIe siècle ; quelques vestiges de fortifications rappellent seuls le moyen âge. Ils sont occupés aujourd'hui par le génie militaire.

Laon a conservé beaucoup de maisons anciennes, la plu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

part des XVe et XVIe siècles; une seule est plus ancienne et remonte à l'époque romane. L'ancien beffroi de la commune, tour carrée du XIIe siècle, se trouve aujourd'hui dans l'enceinte de la citadelle. On retrouve des vestiges des anciennes fortifications du XIIIe siècle dans les portes de



Porte de Soissons, à Laon.

Saint-Martin, Royer et des Chenizelles. Des promenades ombragées d'ormes et de tilleuls contournent toute la ville en contre-bas des remparts. Le musée d'art et d'antiquités a été fondé en 1851 par la Société académique; il contient les résultats de nombreuses explorations locales.

Collège de Laon (V. Faculté [Théologie]).

Conciles de Laon. — 948, le comte Hugues y fut cité par lettres de Marin, légat du pape, pour répondre sur ses méfaits à l'égard du roi Louis d'Outre-Mer et des évêques. — 1146, assemblée d'évêques et de seigneurs convoquée par Louis le Jeune, pour délibérer sur les préparatifs de la croisade. — 1233, sur la plainte de Milon, évêque de Beauvais, qui prétendait que le roi Louis IX avait violé les droits de son église, en exerçant justice à Beauvais contre les auteurs d'une sédition, les évêques décrétèrent un interdit. Cette censure fut réprouvée par les chapitres des cathédrales, et finalement révoquée par un concile de Saint-Quentin en Vermandois, statuant que les évêques ne pourraient rien ordonner sans la participation de leurs chapitres.

Bibl.: Devismes, *Histoire de la ville de Laon;* Laon, 1822, 2 vol. in-8.

LAONNOIS (*Pagus Laudunensis*). Ancien pays de la France. Ce fut d'abord un pagus de la cité de Reims qui forma, à la fin du Ve siècle, le diocèse de Laon, et eut rang de comté, puis de duché, lorsque les évêques en eurent acquis la seigneurie temporelle. Cette désignation tendit cependant à se restreindre aux domaines propres de l'évêque. Les habitants des paroisses, au nombre d'une vingtaine, qui les composaient, étaient serfs directs de l'évêque. A la mort de l'évêque Gautier de Mortagne (1174) et pendant la vacance du siège, ils formèrent sous le nom de commune du Laonnois une confédération et achetèrent au roi Louis VII une charte d'affranchissement. L'évêque Roger de Rozoy, n'ayant pu en obtenir l'abolition, marcha contre ses vassaux et les tailla en pièces en 1177, près d'Anizy; mais il dut se retirer devant l'intervention de Louis VII. Philippe-Auguste céda, au contraire, aux sollicitations de l'évêque, et la commune du Laonnois fut supprimée en 1190.

LAONS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles; 637 hab.

LAOS. Ville du Bruttium (V. Laüs).

LAOS. I. Géographie. — Région centrale de l'Indo-Chine, correspondant au bassin central du Mékong, entre le Cambodge au S., le Yunnan au N., la Birmanie à l'O., l'Annam à l'E. Elle se partage entre le Siam et l'Annam; le traité franco-birman, puis le traité franco-siamois de 1894, fixent pour limite le Mékong; le Laos siamois s'étend aussi sur le bassin supérieur du Ménam et s'étend jusqu'à la Salouen qui le sépare des Etats chans, vassaux de la Birmanie. Sur la géographie physique, le climat, la flore, la faune, la géographie économique, V. Asie, Mékong et Siam. Au point de vue politique, le Laos est divisé en plusieurs principautés ou royaumes; les principales, dont les autres dépendent, sont celles de *Xieng-maï*, *Lam-poun*, *Lakhon*, *Mouang-phé*, *Mouang-nan*, *Mouang-lom*, *Louang-Prabang* (V. ces mots). Parmi les principautés laotiennes voisines de la Chine et de la Birmanie, les principales sont celles de *Mouang-lem*, *Xiang-houng*, *Xiang-toung*, *Xiang-khen*, *Xaing-ma* et *Mouang-ting* (V. ces mots). A.-M. B.

II. Ethnographie. — On donne le nom de Laotiens aux peuples de race thaï habitant le Laos oriental qui, aujourd'hui, rentre en partie dans l'Indo-Chine française. Par extension, ce nom est appliqué aux habitants du Laos occidental, que l'on connaît aussi sous le nom de *Chan* en usage courant dans le Laos birman. D'ailleurs, ce nom devient générique, puisqu'on reconnaît qu'il n'y a presque pas de différence entre les Laotiens proprement dits et les *Tho* et les *Yao* du Tonkin ou les *Penongs* et les *Phouen* ou *Phon* de l'Annam. Les Laotiens de l'Indo-Chine française et du Siam sont en général petits de taille (1m59, d'après Harmand), mais assez forts et bien pris. Leur tête est arrondie, brachycéphale (indice céphalique moyen, 83,6 sur le vivant); le front est haut, étroit, les pommettes modérément saillantes et les yeux peu obliques; le nez est concave, retroussé, les lèvres moyennement grosses. Les cheveux coupés à la siamoise, c.-à-d. rasés, sauf sur le sommet de la tête où ils se dressent en tronc, sont durs, droits et noirs; la couleur de la peau est jaune pâle ou brunâtre. Au moral, les Laotiens sont caractérisés par leur insouciance, leur gaieté et leur goût pour les plaisirs et distractions bruyantes. Ils habitent des maisons sur pilotis, disposées ordinairement le long d'un cours d'eau. Le costume se compose de l'inévitable *langouti* chez les hommes, d'une sorte de jupon court chez les femmes, plus les ornements. La plupart des Laotiens sont tatoués sur le ventre et sur les cuisses; cet usage est moins répandu chez les Laotiens du Sud qu'on appelle pour cela « ventres blancs ». La majorité des Laotiens vivent encore à l'état de tribus, quoiqu'ils aient des villes, qu'ils ne soient pas étrangers à la culture du sol et qu'ils entretiennent même un commerce avec les Chinois, les Siamois et les Birmans; ils sont dans une phase de transition entre la barbarie et la vraie civilisation. Tous ne sont pas arrivés au même point; il est parmi eux des tribus comme par exemple les *Lova* de la frontière birmano-siamoise, qu'eux-mêmes regardent comme des sauvages. — Les Laotiens sont bouddhistes de nom, mais le fond de leur religion est un mélange de croyances fétichistes et de superstitions de toute sorte. Néanmoins le nombre de prêtres bouddhistes est considérable parmi eux. J. Deniker.

Bibl.: Bastian, *Die Völker des œstlichen Asien*, t. I; Leipzig, 1866. — Aymonnier, *Notes sur les Laos;* Saïgon, 1885.

LAO-TSE, philosophe chinois dont les enseignements sont regardés comme l'une des sources les plus importantes pour l'étude de la doctrine appelée taoïsme. Lao-tse est un personnage sur lequel nous ne possédons que des renseignements vagues et contradictoires. Parmi les auteurs qui nous ont raconté sa vie, on ne peut ajouter foi à ceux qui sont taoïstes; en effet, un des dogmes essentiels du taoïsme est que ses adeptes jouissent de l'immortalité; c'est pourquoi les maîtres de cette doctrine passent pour avoir vécu sous divers noms pendant des centaines et même des milliers

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'années. Le seul écrivain non-taoïste auquel nous puissions nous adresser est Se-ma Tsien qui nous donne au 63e chapitre de ses *Mémoires historiques* une courte notice sur Lao-tse. Se-ma Tsien raconte une entrevue qu'eut Confucius, alors dans la force de l'âge, avec Lao-tse déjà vieux, ce qui semblerait prouver que Lao-tse est un peu plus ancien que Confucius (551-479 av. J.-C.). Mais certains auteurs, ajoute l'historien chinois, identifient Lao-tse avec Lao-lai-tse; or, si Lao-lai-tse passe aussi pour être contemporain de Confucius, les légendes qui se sont formées autour de son nom sont fort différentes des traditions relatives à Lao-tse; voilà donc une première cause d'incertitude. Bien plus, Se-ma Tsien dit que Lao-tse vécut cent soixante ans, suivant les uns, et, d'après les autres, plus de deux cents ans; ni l'une ni l'autre de ces longévités n'est vraisemblable. En outre les textes historiques rapportent que, plus de cent ans après la mort de Confucius, en 374 av. J.-C., le grand astrologue des Tcheou, Tan, eut une entrevue avec le duc Hien, de Tsin, et lui fit une prédiction touchant la grandeur future de sa maison; ce Tan n'est autre que Lao-tse, disent quelques auteurs; d'autres le nient, et, ajoute Se-ma Tsien, on ne peut savoir qui a raison ou tort, car Lao-tse fut un sage caché.

Le récit que Se-ma Tsien nous fait de la manière dont Lao-tse disparut vers la fin de sa vie n'est pas moins sujet à caution. Lao-tse, dit l'historien, renonça à la charge qu'il occupait à la cour des Tcheou pour aller vivre dans la retraite; à son arrivée à une passe célèbre du Ho-nan, il fut retenu quelque temps par le gardien de ce passage, Yn Hi, à la requête de qui il écrivit un livre en deux parties dans lequel il traitait, en cinq mille mots environ, de la Voie et de la Vertu; telle aurait été l'origine du fameux ouvrage intitulé *Tao-tè-king*. Puis le sage s'éloigna et personne n'a pu connaître où ni quand il mourut. Les bouddhistes chinois ont recueilli précieusement cette vague indication; ils ont prétendu que Lao-tse s'était rendu dans les pays d'Occident et que c'étaient ses doctrines qui avaient donné naissance en Inde au bouddhisme lui-même (Cf. *Song kao seng tchoan*, chap. III). L'iconographie taoïste représente volontiers Lao-tse assis sur un buffle, parce que c'est ainsi, d'après la légende, qu'il apparut à Yn Hi.

Lao-tse n'est qu'un surnom qui signifie, suivant l'interprétation la plus vulgaire, le vieil enfant: sa mère l'aurait en effet porté soixante-douze ans dans son sein et il serait né avec les cheveux tout blancs. D'après Se-ma Tsien, son nom de baptême aurait été Li, son nom personnel Eul, son appellation Po-yang et son titre posthume Tan. Il aurait vu le jour dans un hameau dépendant de la sous-préfecture de Kou (laquelle était à 5 kil. environ à l'E. de la sous-préfecture de Lou-i, préfecture de Koei-té, province de Ho-nan). Ce personnage étant si légendaire, peut-on lui attribuer avec quelque certitude la paternité du livre qui porte son nom? En 1888, M. Giles l'a contesté avec une grande vivacité dans un article (*The Remains of Lao-tze, Re-translated*) qui a suscité une longue polémique entre les sinologues; d'après M. Giles, tout ce qui ne serait pas cité comme étant de Lao-tse par des auteurs antérieurs au premier siècle avant notre ère serait un pathos inintelligible ou sans valeur; en partant de ce principe, il rejette les neuf dixièmes du livre comme apocryphes et n'y voit qu'une compilation maladroite faite dans les environs du commencement de l'ère chrétienne. Ce procédé de critique ne saurait être admis. On a fort bien prouvé à M. Giles qu'il n'avait pas su trouver plusieurs citations de Lao-tse dans les textes mêmes dont il invoquait le témoignage et que d'ailleurs aucun ouvrage ne résisterait à un examen qui prétendrait ne reconnaître comme authentiques que les seuls passages qui sont expressément attribués à l'auteur par d'autres écrivains. Malgré ces objections, M. Giles nous paraît avoir eu raison d'appeler l'attention sur le peu de garanties qu'on a de l'authenticité du livre *De la Voie et de la Vertu;* ce livre est un recueil d'aphorismes qui portent la marque d'une école, mais non celle d'un homme; si on lui donne pour auteur Lao-tse, c'est parce que ce personnage mythique est regardé comme le patron du taoïsme; mais on ne saurait fournir aucune preuve décisive que Lao-tse l'ait écrit.

Abel Rémusat fut le premier en Europe qui attira l'attention sur Lao-tse, en publiant en 1823 son célèbre *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-tseu, philosophe chinois du* VIe *siècle avant notre ère.* Abel Rémusat rapprochait les idées du penseur chinois de celles de Pythagore et de Platon; il avançait, en outre, une hypothèse qui fit un bruit considérable. Au chap. XIV du *Tao-tè-king*, on lit: « Celui qu'on ne voit pas quand on le regarde est appelé *I;* celui qu'on n'entend pas quand on l'écoute est appelé *Hi;* celui qu'on ne touche pas quand on le palpe est appelé *Wei.* » Rémusat était d'avis que les trois mots *I-hi-wei* n'avaient aucun sens en chinois et il crut y retrouver une transcription du nom de Jéhova. — Stanislas Julien, le disciple et le successeur d'Abel Rémusat au Collège de France, donna en 1842 une traduction intégrale du livre *De la Voie et de la Vertu;* en se fondant sur l'autorité des commentateurs chinois, il traduisit les trois mots *I-hi-wei* comme signifiant « incolore », « aphone » et « incorporel ». Quoique l'identification des trois mots *I-hi-wei* avec Jéhova soit aujourd'hui reconnue fausse, il se trouve encore aujourd'hui des sinologues qui refusent de les traduire littéralement comme le faisait Julien (avec raison, à notre avis), et qui prétendent y reconnaître la transcription des noms de quelque trinité babylonienne ou indienne (Edkins, *On I-hi-wei in the Tao-teh king*, *Chinese Recorder*, vol. XVII, pp. 306 et suiv.; Terrien de Lacouperie, *Western Origin of Chinese civilization*, p. 123).

La doctrine du *Tao-tè-king* est difficile à bien comprendre parce qu'il faudrait, au préalable, avoir pénétré le sens du mot *tao*. Stanislas Julien traduisait les deux mots *Tao-té* comme signifiant la voie et la vertu; il n'y a pas d'hésitation possible sur le sens du second mot: *té* est la vertu qui n'est autre pour l'homme que la conformité au *tao*. Mais qu'est-ce que le *tao* lui-même? Le mot « voie » qu'a choisi Stanislas Julien nous paraît, malgré les critiques dont il a été l'objet, être l'équivalent le plus exact de l'expression chinoise si l'on considère que dans la transposition des termes métaphysiques dans une langue formée par une pensée étrangère, on devra toujours se contenter d'une approximation. Le *tao* est cette entité mystérieuse de laquelle tout émane, qui est antérieur à toute chose, qu'on ne peut exprimer par aucun mot; en l'appelant le *tao*, la « voie », on ne fait que symboliser son action; elle est ce qui imprime aux êtres la direction suivant laquelle ils se développent; elle est au fond ce qui cause leur marche en avant; elle est le principe même de leur évolution. — La morale taoïste enseigne la conformité au *tao;* le *tao* étant la loi qui régit la vie universelle, la règle que l'homme devra suivre sera de ne point obéir à des motifs d'intérêt personnel, mais d'identifier son activité avec celle de la nature immense et divine. Il sera donc humble, se pliant aux circonstances et ne cherchant à imposer sa volonté à aucun être; il méprisera les connaissances qui ne sont qu'un moyen de domination et trouvera le bonheur dans la non-science; enfin, comme il fera de plus en plus abstraction de sa personnalité pour se confondre avec les lois directrices du monde, on pourra dire qu'il pratique le non-agir. Le *Tao-tè-king* prêche donc l'inaction, l'ignorance et l'humilité; mais ces trois vertus, qui ne sont que des négations au regard de la morale égoïste des hommes, sont, au contraire, celles qui identifient le sage avec la seule réalité positive, à savoir le *tao*, qui renferme éminemment action, science et puissance dans son unique perfection. Ed. CHAVANNES.

BIBL.: Outre les ouvrages d'Abel RÉMUSAT, Stanislas JULIEN, EDKINS, GILES, TERRIEN DE LACOUPERIE, cités dans cet article, consulter aussi: G. PAUTHIER, *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao, fondée par Lao-tseu;* Paris, 1831. — J. CHALMERS, *The Speculation on metaphysics, polity and morality of Lao-tze;* Changhaï, 1868. — V. VON STRAUSS, *Lao-tse Tâo-tê-Teachings of Lao-tze, China Review*, 1889, vol. XVII. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Dr LEEGE, *The Texts of Taoism*, dans *Sacred Books of the East*, vol. XXXIX, pp. 47-124. — DE HARLEZ, *Lao-tse*; Bruxelles, 1885. — Du même, *Textes tâoïstes* dans *Annales du musée Guimet*, t. XX, pp. 1-74.

LA PALICE (CHABANNES, sieur de) (V. CHABANNES).

LAPALUD. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène; 1,900 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

LAPAN. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 266 hab.

LAPANOUSE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Sévérac-le-Château ; 928 hab.

LAPANOUSE-DE-CERNON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornas; 525 hab.

LA PAPE (GUI DE) (V. GUI-PAPE).

LAPARADE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Castelmoron; 737 hab.

LAPAROTOMIE (Chir.). Opération ayant pour but d'ouvrir l'abdomen soit pour compléter le diagnostic d'une maladie d'un des organes renfermés dans cette cavité, soit pour traiter chirurgicalement cette maladie ou une lésion traumatique de ces organes. On a désigné longtemps cette opération sous le nom de *gastrotomie* (V. ce mot).

LAPARROUQUIAL. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès; 262 hab.

LAPASSET (Ferdinand-Auguste), général français, né à Saint-Martin-de-Ré le 29 juil. 1817, mort à Toulouse le 16 sept. 1875. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr dans l'état-major le 1er oct. 1837, il partit dès le début de sa carrière pour l'Afrique où il resta de 1840 à 1867. Sa brillante conduite pendant cette longue période lui valut plusieurs citations à l'ordre de l'armée; il s'était particulièrement distingué, en 1846, aux combats de Mazouna et de Sidi-Khelifa. Promu général de brigade le 7 juin 1865, il commandait à Lyon lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne. A la tête d'une brigade du 5e corps, il fut détaché à Sarreguemines, mais les événements ne lui ayant pas permis de rejoindre le général de Failly, il se rallia au corps du général Frossard avec ses troupes qui firent alors partie de l'armée de Metz sous le nom de *brigade mixte*. Le général Lapasset assiste à toutes les batailles livrées sous Metz; il se distingue à Rezonville et principalement au coup de main tenté sur Peltre dans le but de s'emparer des approvisionnements de l'ennemi. Il fut jusqu'au dernier jour partisan de la lutte à outrance. Lors de la capitulation de Metz, il refusa de livrer les drapeaux de sa brigade qu'il fit brûler en sa présence. La lettre qu'il écrivit à cette occasion au maréchal Bazaine rendit son nom populaire. Il fut promu divisionnaire le 20 avr. 1871. E. BERNARD.

LAPATHINE (V. CHRYSOPHANIQUE).

LA PAUSE (Jean PLANTAVIT DE), prélat français et orientaliste, né au château de Marcassargue (Gévaudan) en 1576, mort au château de Margon, près de Béziers, le 21 mai 1651. Né et élevé dans la religion réformée, il fut ministre à Béziers, passa au catholicisme en 1604, étudia les langues orientales à Rome, fut ensuite aumônier de Catherine de Médicis et d'Elisabeth de France. Celle-ci lui fit obtenir en 1625 l'évêché de Lodève, dont il se démit, pour cause d'infirmités, en 1648. On a de lui : *Chronologia presulum Lodovensium in Gallia Narbonensi* (Aramon, 1634, in-4), et l'énorme compilation : *Thesaurus synonymicus hebraico-chaldaico-rabbinicus* (Lodève, 1644-45, 3 vol. in-fol.).

LAPÈGE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège; 403 hab.

LAPENCHE. Com. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Montpezat; 395 hab.

LAPENNE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 506 hab.

LAPENTY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 906 hab.

LAPERCHE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun ; 334 hab.

LAPEREAU (Art cul.) (V. LAPIN).

LA PÉRELLE (Auguste JUBÉ, baron de) (V. JUBÉ).

LAPÉROUSE (Jean-François DE GALAUP, comte de), navigateur français, né au Gô, près d'Albi, le 22 août 1741, mort à l'île de Vanikoro, en Océanie, vers 1788. Entré dans la marine en 1756, il fit dès les premières années de nombreuses campagnes, fut fait prisonnier par les Anglais devant Belle-Isle en 1759, combattit brillamment en Amérique contre l'amiral anglais Byron, et fut promu capitaine de vaisseau en 1780. A bord de l'*Astrée*, il lutta avec succès contre plusieurs navires anglais. En 1782, il fut chargé de détruire les établissements de la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson. A cette époque, le gouvernement français, voulant compléter les travaux de Cook et de Clarke, avait résolu d'envoyer une expédition sur la trace des voyageurs anglais. Deux frégates furent armées à Brest, *la Boussole*, commandée par Lapérouse, *l'Astrolabe*, par le capitaine de Langle. Après avoir doublé le cap Horn, Lapérouse remonta, en 1786, jusqu'au mont Saint-Hélie, sur la côte N.-O. de l'Amérique, d'où Cook avait été constamment repoussé par les courants. Sur cette côte, la baie Monti, le port des Français, l'île du Cénotaphe, sont quelques-uns des points qu'il découvrit et nomma. Cette première reconnaissance a été plus tard complétée par Vancouver. De là, Lapérouse mit le cap sur les îles Sandwich, découvrit l'île Necker et, le 3 janv. 1787, mouilla dans la rade de Macao. Un mois après, il faisait route pour les Philippines et, après avoir touché à l'île Quelpaert, il se dirigea vers le Japon. Il relâcha dans une baie qui reçut le nom de Ternay. Le 27 juin, il reprit la mer et s'avança vers le N. en longeant les côtes de la Tartarie chinoise. Le 2 août, il découvrit le détroit qui porte aujourd'hui son nom. Puis, traversant par le canal de la Boussole, le chapelet d'îles qui prolonge l'archipel du Japon jusqu'au Kamtchatka, il parvint le 7 sept. dans la baie d'Avatscha. Il y fut accueilli par les Russes. De là, Lapérouse envoya de Lesseps, embarqué comme interprète sur l'*Astrolabe*, porter ses dépêches en France, à travers la Sibérie. Lapérouse reprit la mer le 29 sept. ; il se proposait de reconnaître et de relever les îles Kouriles, mais les vents d'O. l'obligèrent à abandonner son projet. Il fit route vers le S., traversa pour la troisième fois l'équateur le 21 nov., et mouilla le 9 déc. sous l'île Maouna, dans l'archipel des Navigateurs. Le commandant de l'*Astrolabe*, de Langle, aborda dans une baie où il fut entouré par des hordes sauvages, et il fut massacré avec plusieurs de ses compagnons. Lapérouse contint prudemment son équipage et s'éloigna. Il reconnut les îles des Amis, l'île Norfolk, et vint mouiller le 26 janv. 1788 à Botany Bay, dans l'Australie. C'est de ce port, et du 7 févr., qu'est datée la dernière lettre écrite par Lapérouse au ministre de la marine. Comme on ne recevait de lui aucune nouvelle, on envoya visiter tous les points où l'on savait qu'il devait toucher. Les recherches faites par d'Entrecasteaux n'eurent pas de résultat. En 1826, le capitaine anglais Peter Dillon, naviguant au N. des Hébrides, trouva sous l'eau, au milieu des récifs qui entourent l'île de Vanikoro, des débris de navire, des canons et divers objets; il reconnut qu'ils provenaient de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*. En 1828, Dumont d'Urville visita Vanikoro lors de son voyage autour du monde et recueillit encore des débris du naufrage. Il éleva sur la côte un mausolée à Lapérouse et à ses compagnons, le 14 mars 1828. La ville d'Albi lui consacra une statue en 1844, et la Société de géographie de Paris a célébré, le 29 avr. 1888, le centenaire de la mort de Lapérouse. Millet-Mureau a publié, d'après le journal de Lapérouse, une relation de son *Voyage autour du monde* (1797, 4 vol. in-4 et atlas gr. in-fol.), et de Lesseps en donna une autre, plus exacte (1831, in-8, carte et plan). G. REGELSPERGER.

BIBL. : *Bulletin de la Société de Géographie* ; Paris, 1888. On y trouvera, dressée par M. Gabriel MARCEL, une bibliographie, contenant 386 numéros, de tous les ouvrages se rapportant à Lapérouse ou à son expédition.

LAPÉROUSE (Léon-Pierre-Emile DALMAS DE), marin

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

français, né à Brest le 18 août 1805, mort à Paris le 26 oct. 1874. Il prit part à l'expédition d'Alger et fit le tour du monde sur la *Vénus*, commandée par Dupetit-Thouars. Il fut major général à Cherbourg, puis à Brest, et fut nommé contre-amiral en 1864. La famille Dalmas de Lapérouse descend de l'une des deux sœurs du navigateur.

LAPERRIÈRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 451 hab.

LA PERRIÈRE (Guillaume de), poète et historien français, né à Toulouse en 1499, mort en 1565. Issu d'une famille de petite noblesse, il avait fait des études en droit et prit le titre de licencié. Ses nombreux ouvrages lui valurent de son temps une réputation qui paraît aujourd'hui tout à fait imméritée. En 1552, il fut chargé par le corps municipal de sa ville natale de rédiger pour cette année les annales de Toulouse; mais il abandonna sans doute cet ouvrage qu'il ne semble pas avoir jamais publié. La plupart de ses écrits sont en vers et portent des titres bizarres; ils n'ont de nos jours quelque valeur que parce qu'ils sont devenus extrêmement rares. Le plus connu est intitulé *les Annalles de Foix* (Toulouse, 1539, pet. in-4). La valeur historique en est d'ailleurs très médiocre; l'auteur, ainsi qu'il le dit dans la préface, a utilisé le travail antérieur d'un cordelier, qui n'est autre que Miégeville. — La Perrière a revu et augmenté la traduction française anonyme de l'ouvrage de Nicolas Bertrandi, *De Tolosanorum gestis*, qui avait paru en 1517, in-4.

Bibl. : *Biographie toulousaine*, par une société de gens de lettres; Paris, 1823, 2 vol. in-8. — Lelong, *Bibliothèque historique de la France;* Paris, 1766-78, in-fol. — La Croix du Maine, *Bibliothèque française;* Paris, 1772-73, 6 vol. in-4.

LA PÉRUSE (Jean Bastier de), poète français, né vers 1530, mort en 1555. Sa vie est peu connue. Il est l'auteur d'une tragédie en cinq actes tirée de Sénèque, *la Médée*, qui lui valut une renommée exagérée parmi ses contemporains et le surnom du premier tragique de France. Il a laissé d'assez nombreuses pièces de poésies : épigrammes, sonnets, odes, élégies, etc., qui ont été réunies par ses amis, Guillaume Bouchet et Jean Boiceau : *Œuvres* (Poitiers, 1556, in-4; Paris, 1573, in-12; Lyon, 1577, in-16, etc.).

LAPEYRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 103 hab.

LAPEYRÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre; 262 hab.

LA PEYRÈRE (Isaac de), littérateur français, né à Bordeaux en 1594, mort le 30 janv. 1676. Il figura au siège de Montauban, entra dans la maison du prince de Condé, suivit en 1644 en Danemark l'ambassadeur La Thuillerie, et était de nouveau au service de Condé en Flandre lorsqu'il publia : *Præadamitæ* (1655, in-4), livre où il prouve que la terre de Chanaan était peuplée longtemps avant l'apparition d'Adam. Cet ouvrage fit un bruit énorme. La Peyrère fut arrêté à Bruxelles sur l'ordre de l'autorité ecclésiastique et enfermé jusqu'à ce qu'il voulût bien se convertir, car il était protestant, et signer un acte de rétractation des doctrines soutenues dans son livre, ce qu'il fit. Le pape Alexandre VII lui témoigna une grande estime et voulut se l'attacher, mais La Peyrère préféra le poste de bibliothécaire du prince de Condé et bientôt se retira tout à fait au séminaire de Notre-Dame-des-Vertus. Citons encore de lui : *Traité du rappel des Juifs* (Paris, 1643, in-8); *Relation du Grœnland* (1647, in-8); *la Bataille de Lens* (1649, in-fol.); *Epistola ad Philotinum* (1657, in-4), c'est son apologie; *Lettres écrites au comte de La Suze* (1661-62, 2 vol. in-12); *Relation d'Islande* (1663, in-8).

LA PEYRONIE (François Gigot de) (V. Peyronie).

LAPEYROUSE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut; 1,638 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Montluçon à Gannat.

LAPEYROUSE-Fossat. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc; 533 hab.

LAPEYROUSE-Mornay. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre; 812 hab.

LAPEYRUGNE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 511 hab.

LAPHRIE. I. Mythologie (V. Artémis).

II. Entomologie. — Genre d'Insectes Diptères Brachycères, famille des Asilidés, fondé par Meigen et ainsi caractérisé : troisième article des antennes en massue sans stylet terminal; pattes robustes poilues, à tibias postérieurs recourbés. Les *Laphria* sont des Mouches carnassières de formes grêles, d'allures agiles, volant rapidement au soleil et se posant sur le tronc des arbres. *Laphria gilva* Fab., 13 à 17 millim., noire avec l'abdomen marqué de rouge, tout l'Insecte recouvert d'une fourrure feutrée, commun en France; *L. gibbosa* Fab., *L. flava* Linn. et autres espèces de nos régions. Chez les *Laphystia*, genre très voisin, il existe une soie à la massue des antennes : *Laphystia sabulicola* Ol., Asie Mineure. M. M.

LAPHYSTIUS. Mont de Boétie, un des centres du culte de Dionysos; ce dieu et Zeus recevaient un culte sous le vocable de Laphystius.

LAPI (Niccolò), peintre italien, né à Florence en 1661, mort en 1732. Il fut élève et aide de Luca Giordano, pendant que ce peintre séjournait à Florence pour peindre ses fresques du palais Riccardi. Son œuvre la plus connue est le *Saint Laurent délivrant les âmes du Purgatoire*, dans l'église San Lorenzo. Il a peint encore un *Jugement de Pâris* au palais Capponi, et il est l'auteur de plusieurs de ces fresques représentant *la Vie de saint Dominique*, dans le cloître de San Marco, qui, par la négligence de l'exécution, la crudité de la couleur et la grossièreté des formes, font un contraste si choquant avec les œuvres voisines de Fra Angelico. Le musée des Offices contient une *Transfiguration* de Lapi et son portrait par lui-même.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia;* Milan, t. I.

LAPI (Lorenzo-Maria), né à San Lorenzo (Toscane) en 1703, mort à Florence en 1754. Il s'était acquis quelque réputation comme poète et faisait partie de l'Académie des Apathistes. Il composa contre les vices du clergé une satire qui fit scandale, ce qui ne l'empêcha pas de se vouer au sacerdoce et de devenir professeur de philosophie au séminaire florentin. Il publia une traduction des anciens chants de l'Eglise (1753), un traité de théologie scolastique et un volume d'*Institutions chrétiennes*. G. Mazzoni.

LAPIDAIRE. I. Technologie. — Le lapidaire est l'artisan qui taille et polit les pierres précieuses, qui concourt par son habileté au perfectionnement de diverses branches de la lapidairerie (V. Joaillerie). Au XIIIe siècle, les lapidaires se nommaient cristalliers ou pierriers; ils taillaient les pierres précieuses et le cristal de roche, mais ils avaient beaucoup de points de contact avec les orfèvres, les joailliers et les batteurs d'or; déjà, à cette époque, « les faulsses pierres sont si semblables aux vraies que ceulx qui myeulx si cognoissent y sont bien souvent déceulz » : de là, pour les lapidaires, la nécessité de bien connaître les pierres qu'ils avaient à travailler.

II. Archéologie. — Le terme de lapidaire a trois significations bien distinctes. Il désigne l'artiste qui grave les pierres dures, intailles ou camées; les livres où sont relevées les inscriptions sur pierres, enfin les traités dans lesquels sont relatées les traditions et les légendes des pierres.

La liste des lapidaires, *cœlatores*, *sculptores* pour les graveurs de camées, *cavatores*, *signarii* pour les graveurs d'intailles, est fort longue. Les noms des graveurs de l'antiquité qui nous sont parvenus appartiennent tous à la période grecque ou romaine, car bien que nous ayons beaucoup de pierres chaldéennes, arméniennes, égyptiennes et étrusques, les lapidaires de ces pays n'ont pas signé leurs œuvres. Dès 400 av. J.-C. commence la série des pierres grecques signées. Nous y relevons les noms suivants : Athénades, Phrygillos, Dexaménos, Pergamos, Olympios,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Onatas, Pyrgolète, Pheidias, Lycomède, Philon, Onésas, Athénion, Séleucos, Protarchos, Anaxilas, Scopas, Boéthos, Nicandre.

Pendant la période romaine : Dioscoride, Solon, Aspasios, Glycon, Rufus, Agathopus, Sosos, Pamphyle, Apollonios, Euthychès, Hérophyle, Hyllus, Alexas, Aulus fils d'Alexas, Quintus, fils d'Alexas, Polyclète, Epitynchanus, Agathange, Agothopus, Felix, Cneius, Saturninus, Teucros, Anteros, Philémon, Scylax, Lucius, Caius, Koinos, Mycon, Sostratos, Diodote, Tryphon, Evodus.

Jusqu'à l'époque de la Renaisssance, bien que les pierres gravées n'aient jamais cessé d'être en honneur, nous ne rencontrons en France que le nom du lapidaire Pierre Cloet, cité dans les comptes d'Etienne de La Fontaine, pour l'année 1352. Mais avec la Renaissance italienne nous trouvons parmi les graveurs les noms les plus célèbres : Giovanni Castelbolognese qui est au service du cardinal Alexandre Farnèse, Valerio Belli de Florence, qui personnifie l'apogée de la gravure en pierres fines au XVIe siècle, et qui travaille pour Clément VII et pour Paul III, Propertia de' Rossi, Pescia, l'auteur du cachet de Michel-Ange, Pompeo Leoni. En France, on suppose que René d'Anjou s'exerça à la gravure sur pierre; puis on rencontre les noms de Matteo del Nassaro, un Italien au service de François Ier, d'Ollivier Coldoré, de Julien de Fontenay, de Guillaume Dupré. Au XVIIIe siècle, l'Allemagne possède un excellent graveur sur pierres, Philippe-Christophe de Becker. Enfin pour s'arrêter avec le XVIIIe siècle, on trouve sous Louis XV, Jacques Guay, protégé de Mme de Pompadour, qui fut son élève et qui, livrée à sa propre initiative, signa quelques pierres gravées qu'elle aurait exécutées.

III. Littérature. — Nom donné au moyen âge aux ouvrages traitant spécialement de la vertu des pierres précieuses. Nous avons dit (à l'art. Bestiaires) comment les lapidaires étaient peu à peu sortis de l'ancien *Physiologus* : ce n'est pas leur seule source. On distingue deux courants dans la littérature très abondante des lapidaires du moyen âge, le courant païen, dont les origines n'ont pas été complètement élucidées, et qui est surtout représenté par le poème latin *De Gemmis* ou *De Lapidibus*, composé au commencement du XIIe siècle, par l'évêque de Rennes, Marbode, et le courant chrétien, qui se rattache aux différentes mentions de pierres précieuses qui se trouvent dans la Bible (les douze pierres du Rational, de l'Apocalypse, etc.). Dans la première série, on se préoccupe surtout des vertus pratiques des pierres ; dans la seconde, de leur valeur symbolique. La littérature française du moyen âge possède un grand nombre de lapidaires en vers et en prose, qui pour la plus part sont anonymes. Nous mentionnerons seulement une très ancienne traduction en vers de l'ouvrage de Marbode, qui offre un réel intérêt linguistique, un lapidaire en prose composé à la demande du roi Philippe-Auguste, et enfin un lapidaire plus récent, également en prose, souvent publié sous le nom du célèbre voyageur Jean de Mandeville, attribution qui ne repose sur aucun fondement sérieux. Ant. T.

Bibl. : Archéologie. — Stephani (Ludolf), *Ueber einige angebliche Steinschneider des Alterthums*, dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 6e série, t. VIII, 1855. — Bernoulli, *Iconographie romaine*; Stuttgart, 1886, in-4. — E. Babelon, *la Gravure en pierres fines* ; Paris, 1894, in-8. — F. de Mély, *le Grand Camée de Vienne* ; Toulouse, 1894, in-4 ; *Du Rôle des pierres gravées au moyen âge* ; Lille, 1893, in-4 ; *le Traité des Fleuves* de Plutarque ; Paris, 1892, in-8 ; *le Lapidaire* d'Aristote ; Paris, 1893, in-8.

Littérature. — L. Pannier, *les Lapidaires français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles* ; Paris, 1882 (fasc. 52e de la *Bibl. de l'Ecole des hautes études*).

LAPIDATION. Supplice primitif qui consistait à mettre à mort les condamnés en les frappant à coups de pierres. Ce supplice ne fut employé comme exécution légale que par la législation juive. Le Lévitique et le Deutéronome donnent une énumération exacte de tous les crimes dont la lapidation devait être la sanction. La lapidation était encore prononcée contre certains crimes religieux, contre les blasphémateurs, les sorciers, les idolâtres, etc. Le condamné était conduit hors de la ville, précédé par les témoins dont les dépositions avaient contribué à faire prononcer contre lui la peine capitale. Devant lui marchait un soldat portant une pique à laquelle était attaché un drapeau de couleur éclatante pour faire remarquer de plus loin le cortège, afin que ceux qui auraient eu quelque chose à dire pour la justification du condamné le pussent proposer avant qu'on fût allé plus avant. L'exécution se faisait de deux manières. Les témoins jetaient les premières pierres et tous les assistants ou passants jetaient la leur au malheureux jusqu'à ce que mort s'ensuivit, ou bien encore on le jetait dans un trou, que l'on comblait ensuite avec une énorme pierre, qui l'écrasait. Souvent aussi, le condamné était précipité par l'un des témoins du haut d'un endroit élevé, tandis qu'un autre faisait rouler sur lui une grosse pierre. Si la mort n'était pas immédiate, le misérable était achevé. Parfois, encore, le peuple lapidait en dehors de tout jugement ceux qui avaient encouru sa disgrâce. C'est ce qu'on appelait le *jugememt du zèle*. Au dire des historiens, Jésus faillit être lapidé aussi comme blasphémateur. Saint Etienne périt de cette manière. La lapidation était aussi en usage chez les Romains comme châtiment militaire. L'histoire fait mention de quelques rares exécutions de ce genre. C'est ainsi que le roi Gontran fit attacher à un poteau et lapider son chambellan Chundon accusé, mais non convaincu, d'avoir tué un buffle dans un domaine royal. Aridius, évêque de Lyon, conseiller et complice de Brunehaut, fit lapider son frère Desiderius, évêque de Vienne. Au cours des persécutions dont furent l'objet les priscillianistes, sectateurs de Priscillien, il fut édicté qu'on emploierait contre eux pour les faire périr *la corde, le glaive et la pierre*. Une jeune femme, soupçonnée d'avoir professé qu'il fallait jeûner le dimanche, fut lapidée à Bordeaux. Lucien Saint.

LAPIDE (Cornelius a) (V. Corneille de La Pierre).

LAPIERRE (Louis-Emile), peintre français, né à Paris en 1818, mort à Paris le 25 mars 1886. Elève de Victor Bertin, il cultiva d'abord le paysage historique et exposa dans ce genre : *Daphnis et Chloé* (Salon de 1845), *l'Abbaye de Thélème* (1847) ; puis, après un voyage en Italie où il peignit le *Jardin Boboli, à Florence*, exposé au Salon de 1848, il se laissa entraîner par le charme de la nature, et pendant tout le reste de sa carrière il s'appliqua à étudier les soleils couchants, les sous-bois, notamment dans la forêt de Fontainebleau, qui fut la grande école de toute cette génération de paysagistes. G. A.

LAPIEZ. Terme appliqué dans la Suisse française à ces singuliers ravinements en forme de rigoles ou d'ornières sinueuses que les eaux pluviales s'appliquent souvent à creuser sur les surfaces calcaires horizontales ou peu inclinées quand elles se présentent fissurées et surtout portées à une grande altitude. Dans ce cas, l'origine première de ces accidents (*Karrenfelder* dans la Suisse allemande, *Eâscles* en Provence) doit être cherchée dans les phénomènes habituels de dégradation et de dissolution exercés par les eaux météoriques qui se chargent ainsi, après avoir dissous les parties les plus attaquables des affleurements calcaires, de mettre en saillie les plus résistantes ; le ruissellement, quand il peut s'exercer activement sur des espaces privés de végétation, intervient ensuite pour entraîner toutes les particules désagrégées, en contribuant de la sorte largement à exagérer l'allure capricieuse d'un relief accidenté qu'on ne saurait à aucun titre attribuer, quoi qu'on en ait dit, à l'érosion glaciaire. La meilleure preuve, c'est que les glaciers, quand ils envahissent les lapiez, les rabotent au point de les faire disparaître complètement et de parvenir à rendre au plateau sa forme plane initiale. On peut citer parmi les plus caractéristiques les lapiez du mont Parmelan, près d'Annecy.

LA PIJARDIÈRE (Louis de La Cour de), plus connu sous le pseudonyme de *Louis Lacour*, littérateur français, né à Nantes le 16 sept. 1832, mort à Montpellier le 8 sept. 1891. Elève de l'Ecole des chartes (1854), archiviste à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1860), il devint archiviste

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'Hérault (1872). Il se suicida. Citons de lui : *les Garçons de café de Paris* (Paris, 1856, in-8), publié sous le nom de Gaston Vorlac ; *le Parc aux cerfs* (1859, in-12) ; *la Question des femmes à l'Académie* (1866, in-32) ; *Rapport sur la découverte d'un autographe de Molière* (1873, in-8), et plusieurs autres publications concernant Molière ; *Histoire et description des archives de l'Hérault* (1884, gr. in-8), etc. Il a donné de bonnes éditions de Brantôme, de Bon. Despériers, de Mercier, etc.

LAPILLI. Les *lapilli* ou *rappilli* sont ces petites pierres provenant des parois craquelées du cratère que les volcans projettent avec des fragments de lave incandescente et d'écumes scoriacées quand l'appareil volcanique, au début des éruptions, devient le siège de phénomènes explosifs intenses (V. Volcan).

LAPIN. **I. Zoologie** (V. Lièvre).

II. Economie rurale. — En agriculture, le lapin peut être considéré à deux points de vue, d'abord comme animal nuisible, puis comme animal domestique.

Lapin sauvage. — Le lapin des bois recherche les terrains légers et secs où il se creuse des terriers ; il vit en famille, caché pendant le jour, cherchant sa nourriture la nuit ; il est très nuisible, non seulement parce qu'il est gros mangeur, mais aussi par la nourriture qu'il gaspille et par sa multiplication rapide. Il fait des invasions constantes dans les champs voisins des bois qu'il habite et cause de sérieux dommages dans les jeunes céréales, les légumes, les racines, les prairies naturelles et artificielles. Pour préserver les jeunes arbres des lapins qui en rongent l'écorce, surtout en hiver, et en font périr un grand nombre, on recommande de prendre de la bouse de vache qu'on mélange à de la chaux éteinte et à de l'ocre, dans la proportion d'un tiers en poids pour chaque substance ; on arrose le tout avec du sang de bœuf étendu d'eau en faisant une pâte semi-liquide susceptible de s'étendre au pinceau. Ce mélange s'applique, en automne, à la partie inférieure des arbres ou arbustes. On peut aussi remplacer cette composition par du coaltar. Pour détruire les lapins, le meilleur procédé est de leur faire une chasse active au fusil et au furet ; on a calculé qu'un lapin valant 1 fr. 50 fait pour environ 20 fr. de dégâts par an. C'est donc un animal dont on ne saurait trop encourager la destruction, d'autant plus que sa chair est très estimée et que sa fourrure est utilisée dans la chapellerie. En Australie, notamment dans la Nouvelle-Galles du Sud, quelques couples de lapins, introduits il y a quelques années, s'y sont tellement multipliés que dans certaines parties la culture y est devenue impossible et que l'homme se trouve désarmé devant leurs déprédations.

Lapin domestique. — La chair blanche, savoureuse et parfumée du lapin, ainsi que son duvet, le font rechercher comme animal domestique. On le produit dans les *garennes* (V. ce mot) et dans les clapiers. Cet animal se trouve partout ; il constitue ce qu'on pourrait appeler le cheptel du pauvre ; on le rencontre dans la plus humble demeure du villageois. Les épluchures de légumes, les mauvaises herbes du jardin, qui sans lui seraient perdues, constituent sa nourriture journalière. C'est dans ces conditions surtout que l'élevage du lapin est productif, car il n'y a aucune dépense à faire pour son alimentation et il multiplie abondamment. En effet, une lapine est adulte à cinq ou six mois, la durée de la gestation est d'un mois, celle de l'allaitement de cinq semaines et elle donne à chaque portée de quatre à douze lapereaux, soit sept en moyenne. Or une lapine peut faire aisément six portées par an. Quoique très simple, l'élevage du lapin demande cependant quelques soins afin d'éviter les maladies, souvent mortelles, qui peuvent l'atteindre. Le logement ou clapier consiste en étables dans lesquelles des loges sont alignées ; celles-ci doivent être établies au-dessus du sol ; elles sont pleines sur cinq faces et à claire-voie sur le devant formant porte ; le plancher doit être incliné et percé de trous pour l'écoulement des urines. Les loges destinées aux mères doivent avoir 80 centim. q. de surface ; celles des mâles 0m70 ; chacune de ces cabanes est pourvue d'un râtelier et d'un vase à boire. Un autre moyen simple et économique de loger les lapins consiste à les mettre dans des tonneaux couchés sur le flanc, la bonde en bas, munis sur l'un des fonds d'une porte grillagée et sur l'autre de quelques petites ouvertures pour l'aération ; un plancher à claire-voie, supporté par deux tasseaux, offre un sol horizontal pour le séjour des animaux, dont les urines s'écoulent très facilement par la bonde placée en dessous. On peut utiliser de vieux barils à pétrole qui s'achètent à très bas prix ; on y jette au préalable une poignée de paille que l'on enflamme ; il en résulte une carbonisation superficielle enlevant toute odeur et préservant le tonneau de la pourriture. D'ailleurs quelle que soit la disposition donnée au clapier, l'élevage réussit, pourvu qu'on réunisse, à une alimentation suffisante et appropriée, les conditions de salubrité nécessaires et qu'on évite surtout l'humidité. C'est dire qu'il faut renouveler les litières, faites de paille ou de feuilles sèches, au moins deux fois par semaine. Le fumier de lapin est chaud et convient très bien pour les jardins légumiers. La nourriture du lapin doit être abondante et variée ; il doit absorber journellement une quantité égale à 6 % de son poids brut ; les aliments doivent être frais, car ce petit rongeur dédaigne la nourriture souillée. On donnera des herbes vertes, des racines, des légumes, de la luzerne, du trèfle, du plantain, en vert ou fané ; un peu d'avoine, surtout pour les reproducteurs, donne d'excellents résultats. Il faut avoir soin de ne pas lui servir une nourriture trop aqueuse, surtout de l'herbe mouillée par la pluie ou la rosée : il en résulterait des diarrhées ou des irritations intestinales souvent mortelles. D'autre part, une nourriture trop exclusivement sèche ne serait pas sans inconvénient, si l'on n'avait la précaution de lui donner de l'eau à boire, car, malgré le préjugé répandu dans les campagnes, le lapin boit. La nourriture doit être distribuée régulièrement à heures fixes. Lorsqu'on veut faire l'engraissement des lapins, on commence vers l'âge de cinq mois ; dans ce but, il y a avantage à châtrer les mâles à la fin du troisième mois. Pour l'engraissement, on isole les lapins dans des caisses obscures et étroites, dans un repos complet ; on leur distribue à manger trois fois par jour. On leur donnera, par exemple, la ration journalière suivante : luzerne verte ou sainfoin, 400 gr. ; avoine verte, 300 gr. ; persil ou céleri, 10 gr. ; farine d'orge ou de maïs, 100 gr. Avec ce régime, un lapin arrivé à l'âge de six ou sept mois pèse 2 à 3 kilogr. et il est bon pour la vente ou la consommation.

Chez certains petits cultivateurs des Flandres, on pratique parfois un autre mode d'engraissement qui s'effectue en quinze jours ou trois semaines ; on fixe un bout de planche contre le mur, à 1 m. environ du sol, et on y place l'animal qui peut à peine se retourner. Ainsi condamné à un repos forcé, on lui sert sa nourriture trois fois par jour, en y ajoutant du pain trempé dans du lait. Ce mode d'engraissement rapide exige toutefois une certaine attention, car il amène souvent la constipation qu'il faut combattre avec un peu de nourriture verte. Il existe plusieurs races de lapins ayant des aptitudes assez différentes ; les quatre principales sont : le *lapin gris* ou commun ; c'est le lapin sauvage dont l'état de domesticité a beaucoup développé la taille ; quelquefois il arrive à peser 5 kilogr. ; c'est la race à préférer pour l'engraissement : 2° le *lapin bélier*, encore plus gros, caractérisé par une tête énorme et les oreilles pendantes ; cette race est d'une fécondité trop limitée pour que son élevage soit avantageux ; 3° le *lapin riche* ou *argenté*, dont le poil est gris blanc tacheté de poils noirs ; il est long et soyeux avec des reflets brillants ; cette race est surtout élevée en vue de sa fourrure qui est vendue comme *petit gris* ; ce sont les mâles qui donnent la plus belle ; ces lapins sont très prolifiques et les petits à leur naissance sont presque noirs ; 4° le *lapin angora*, également remarquable par ses poils longs et soyeux ; élevé en vue de sa belle toison, que par le pei-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

gnage on recueille de deux à cinq fois par an, ce lapin exige des soins spéciaux pour éviter de souiller la fourrure. Un beau mâle peut donner annuellement 500 gr. de poil vendu de 15 à 20 fr. le kilogr. ; ce poil est utilisé dans la fabrication de certaines étoffes.

Les lapins mal soignés, mal nourris, maintenus sur une litière humide contractent des maladies, dont la plus commune est le « gros ventre » ; quelquefois aussi ils sont atteints d'une maladie grave des yeux qui sévit surtout sur les lapereaux et qui est due aux émanations ammoniacales de leur fumier. La gale est moins commune, mais également incurable. On évalue le nombre des lapins versés tous les ans dans la consommation générale à 55 millions. Paris consomme par an environ 3,500,000 lapins qui sont surtout fournis par le dép. du Loiret ; cependant, c'est le dép. de l'Aisne qui en produit le plus, environ 620,000, mais ils sont surtout consommés sur place. Les lapins produits dans le Nord et le Pas-de-Calais sont en grande partie exportés en Angleterre. A. Larbalétrier.

III. Chasse (V. Chasse).

IV. Droit administratif. — Aux termes de la loi du 3 mai 1844, le préfet de chaque département détermine, par un arrêté, les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que les propriétaires ou fermiers peuvent, en tout temps, détruire sur leurs terres. Il résulte de la discussion de la loi que les lapins doivent être compris dans cette catégorie et peuvent, par conséquent, figurer dans la liste dressée par le préfet. Le préfet fixe également les conditions d'exercice de ce droit et le maire prend les mesures nécessaires pour assurer la destruction des animaux considérés comme nuisibles (L. 5 avr. 1884, art. 90, n° 9). Le maire, en vue de la salubrité publique, peut défendre d'élever des lapins dans les villes (Cass., 1er juil. 1808), et l'ordonnance de police du 3 déc. 1829 interdit, d'une manière générale, d'en avoir dans l'intérieur des habitations. On peut donc en élever seulement dans les cours et enclos situés soit hors des villes, soit dans les villes, pourvu que, dans ce dernier cas, il n'existe aucun arrêté prohibitif. Les lapins de garenne placés sur un fonds par le propriétaire, pour le service et l'exploitation de ce fonds, sont immeubles par destination (C. civ., art. 524). Le propriétaire est responsable des dégâts que ces animaux peuvent causer aux propriétés voisines. Quand un lapin passe dans une autre garenne, il appartient au propriétaire de cette garenne, à moins qu'il n'ait été attiré par fraude ou artifice, auquel cas le délinquant est puni comme voleur (*id.*, art. 564; C. pén., 388). Jules Forestier.

V. Art culinaire. — Le lapin se prépare de plusieurs manières : 1° Dépouillé et vidé, mais en y laissant le foie, il est passé sur de la braise ardente, puis piqué sur le dos de fins lardons assaisonnés et mis à cuire à la broche pendant une demi-heure environ. 2° On fait une *gibelotte* de lapin en le faisant sauter, pendant sept à huit minutes, coupé en morceaux de 4 à 5 centim. dans une casserole où on a fait revenir du petit lard dessalé du volume d'un dé. On saupoudre de farine tout en remuant et on ajoute parties égales de vin blanc et de bouillon, sel, poivre, bouquet garni. Après vingt-cinq minutes de cuisson, on ajoute des champignons blanchis et on laisse mijoter quelques instants avant de servir. 3° On apprête le *lapin sauté* en passant au beurre du persil, une ou deux échalottes, des champignons, le tout haché finement. On y place l'animal coupé en morceaux d'égale grosseur avec assaisonnement de sel, poivre, bouquet garni, un verre de vin blanc. On laisse cuire vingt à vingt-cinq minutes, puis on ajoute à la sauce le jus d'un citron et un morceau de beurre frais. — La chair du lapin de garenne est supérieure et préférable à celle du lapin domestique, mais on peut donner à celui-ci le fumet particulier qui distingue le premier en le nourrissant, pendant une quinzaine de jours avant de le tuer, de plantes aromatiques, mêlées à du son, de l'orge ou de l'avoine.

LAPIS-LAZULI (Minér.). Le *lapis-lazuli* ou *outremer* est une roche complexe qui doit sa belle couleur bleue à un minéral spécial, la *lazurite*, souvent associée à de la *haüyne*. Ces deux minéraux sont accompagnés de pyroxène diopside non ferrifère, d'une amphibole blanche (*Koknharoffite*), de mica muscovite, de calcite, de pyrite, parfois de napolite, de feldspath, d'apatite, de sphène, de zircon, etc. Cette roche est utilisée pour l'ornementation ; on la trouve au milieu de calcaires, dans la vallée de la Kokchn, affluent de l'Oxus. Elle s'y présente sous trois variétés : l'une d'un bleu indigo (*nili*), une autre bleu clair (*asmani*), alors que la troisième est verte (*sabzi*) ; elle existe, en outre, en divers points, au S. du lac Baïkal, dans les Andes du Chili ; enfin le lapis-lazuli a été trouvé en petite quantité dans les blocs de projection de la Samma et du Latium. Dans tous les cas, c'est un produit de métamorphisme.

La *lazurite* est cubique ; elle se présente généralement en rhombododécaèdres, possédant un clivage difficile parallèlement à leurs faces. La dureté est de 5, la densité de 2,38 à 2,45. D'après les dernières recherches de MM. Brögger et Backstram, la lazurite serait essentiellement formée par le composé $Na^4[NaS^3,Al]Al^2Si^3O^{12}$ avec parfois de la chaux et un peu de chlore. Certaines variétés (Chili) deviennent vertes quand on les chauffe dans le tube et redeviennent bleues par le refroidissement. Au chalumeau, le minéral fond facilement en se boursouflant et en donnant un verre incolore. Décomposé par l'acide chlorhydrique avec dépôt de silice gélatineuse et dégagement d'hydrogène sulfuré. A. Lacroix.

Le lapis est employé dans la joaillerie. Réduit en poudre, il constitue le bleu d'outremer des peintres. On en fait aussi des vases, des coupes et même des meubles.

LAPIS (Gaetano), peintre italien, né à Caglil (Ombrie), en 1704, mort en 1776. Il alla étudier à Rome, dans l'atelier de Sebastiano Corico, alors en pleine célébrité. Ses principaux tableaux sont : à Carpi, dans la cathédrale, *la Nativité* et *la Cène ;* dans les autres églises plusieurs *Madones*, dont il a su varier le type avec ingéniosité ; à Pérouse, dans l'église San Bernardino, *la Vierge avec saint Jean-Baptiste, saint André et saint Bernardin*. Lapis a également peint à Rome un plafond au palais Borghèse, *la Naissance de Vénus*.

LAPISSE (Pierre Belon), baron de Sainte-Hélène, général français, né à Lyon le 25 nov. 1762, mort le 28 juil. 1809. Il fit comme soldat d'infanterie les campagnes d'Amérique de 1780 à 1783. Lieutenant en 1789 aux chasseurs corses, il lutta contre les montagnards révoltés et devint capitaine en 1793. Il fit avec Bonaparte la campagne d'Italie, puis, passé à l'armée d'Helvétie, il prit une part glorieuse à la bataille de Zurich, qui lui valut le grade de général de brigade. Employé à l'armée d'Italie après Marengo, il eut encore l'occasion de faire apprécier ses services sous Masséna et Brune. En 1806, il se distingua en s'emparant de Plousk défendue par une division russe. Nommé général de division le 30 déc. 1806, il continua la campagne en Pologne. Napoléon le créa baron de l'Empire en 1808 et l'autorisa à ajouter à son nom celui de Sainte-Hélène. Envoyé en Espagne, il assista au siège de Madrid où il rendit d'importants services. Investi des fonctions de gouverneur de Léon, le général Lapisse parvint, par sa vigoureuse attitude, à y maintenir le calme. Il combattit ensuite, avec le dévouement le plus héroïque, à la bataille de Talavera de la Reina où il fut blessé mortellement. E. Bernard.

LAPISSE (Anne-Pierre-Nicolas), général français, né à Rocroy le 23 mars 1773, mort à Laneuville (Meuse) le 24 févr. 1850. Sous-lieutenant à l'école de Mézières en 1792, il fut choisi comme aide de camp par le général Bouchet avec lequel il fit les campagnes de 1792 et de 1793 ; il assista aux sièges de Namur et de Breda. Enfermé dans Valenciennes, il y fut blessé. Après la capitulation de cette place, il vint à Paris ; mais, arrêté par ordre du comité de Salut public qui attribuait à la trahison la reddition de la ville aux alliés, il ne dut la vie qu'aux événements du 9 thermidor. De 1795 à 1810, il fut chargé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de nombreux travaux de fortifications en Hollande, Belgique et Piémont : il était colonel du génie à Mayence pendant le blocus de cette place en 1814. Il fut nommé maréchal de camp en 1831. E. BERNARD.

LAPITHES. Peuple légendaire de la Thessalie, célèbre par sa lutte contre les *Centaures* (V. ce nom). Elle éclata aux noces de leur roi Pirithoüs, fils d'Ixion; les Centaures succombèrent. Mais bientôt après Héraclès extermina les Lapithes. On rattachait ceux-ci à un héros éponyme, Lapithès, fils d'Apollon et frère de Centaurus. On les appelait aussi Phlégyens.

LA PLACE (Pierre de), *Plateanus* ou *a Platea*, jurisconsulte, moraliste et historien français, né à Angoulême vers 1520, mort en 1572. Il avait été nommé avocat du roi, puis président à la cour des Aides, sous Henri II. Après la mort de François II, il fit ouvertement profession de la religion réformée (1560). Lorsque la première guerre de religion éclata, il fut chassé de Paris et se réfugia en Picardie. Après la conclusion de la paix, Charles IX le rétablit dans ses fonctions (1563). Il en fut destitué de nouveau lors de la seconde guerre. Quand la paix de Saint-Germain eut été signée, sa charge lui fut rendue (1570). Il fut assassiné dans la journée qui suivit la nuit de la Saint-Barthélemy (25 août 1572). — OEuvres : *Paraphrasis in titulos Institutionum imperalium de actionibus, exceptionibus et interdictis* (Paris, 1548, in-4); *Traicté de la vocation et manière de vivre à laquelle chacun est appelé* (Paris, 1561, in-4), réimprimé sous le titre : *Discours politiques sur la voie d'entrer deuement aux estats et la manière de constamment s'y maintenir et conserver* (Paris, 1574, in-8) ; *Traicté du droict usage de la philosophie morale avec la doctrine chrestienne* (Paris, 1562, in-8 ; Leyde, 1658, in-12) ; *Commentaires de l'estat de la religion et de la république sous les rois Henri II, François II, Charles IX* (s. l., 1565, in-8, 2 éd. en la même année) (cet ouvrage, écrit avec une modération et une impartialité fort rares alors, a été inséré dans la plupart des collections de mémoires sur l'histoire de France ; il a été traduit en latin) ; *Traicté de l'excellence de l'homme chrétien et manière de le cognoistre* (s. l., 1575, in-8 ; 1581, in-12): application sévère de la doctrine calviniste sur l'élection et la prédestination. E.-H. V.

BIBL. : Eug. et Em. HAAG, *la France protestante ;* Paris, 1846-58, 10 vol. in-8.

LA PLACE (Josué), latinisé en *Placeus*, dogmatiste réformé, né en Bretagne vers 1605, mort à Saumur le 17 août 1665. Dès la fin de ses études, il enseigna la philosophie à Saumur, fut ensuite pasteur à Nantes de 1625 à 1633, quand on le rappela comme professeur de théologie à l'Académie de Saumur, dont il représentait les opinions libérales. Son nom est attaché à la controverse sur l'imputation du péché originel. Avec une remarquable pénétration logique, La Place rejetait l'imputation du péché actuel d'Adam aux descendants de celui-ci ; il n'admettait pour les descendants d'Adam qu'une corruption de l'équilibre moral premier, c.-à-d. un penchant au mal. Il nomme cela l'imputation indirecte. Cette opinion fut condamnée par le synode de Charenton en 1645, et définitivement écartée par la *Formula consensus* de 1675, qui est l'expression du calvinisme non mitigé. Pour l'analyse des écrits de La Place publiés à Franeker (1699 et 1703, 2 vol. in-4), V. *la France protestante*, t. VI, pp. 310 et suiv. F.-H. K.

LA PLACE (Pierre-Antoine de), littérateur français, né à Calais en 1707, mort en 1793. Collaborateur du *Mercure*, il a laissé une infinité d'ouvrages, la plupart des plus médiocres. Citons : *Adèle, comtesse de Ponthieu* (Paris, 1758, in-12), tragédie en cinq actes, jouée sur l'ordre formel du duc de Richelieu ; *Amusements d'un convalescent* (1761, in-8) ; *les Désordres de l'amour* (1768, 2 vol. in-12) ; *les Forfaits de l'intolérance sacerdotale* (1791, in-8) ; *Jeanne Gray* (1781, in-8), tragédie; *Recueil d'épitaphes* (1782, 3 vol.); *Venise sacrée* (1747, in-8), tragédie. On a donné une édition, d'ailleurs incomplète, de son *Théâtre* (Paris, 1783, in-8).

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de), géomètre et astronome français, né à Beaumont-en-Auge (Calvados) le 23 mars 1749, mort à Paris le 5 mars 1827. Fils d'un pauvre cultivateur, il eut la faiblesse, une fois parvenu aux honneurs, de vouloir cacher cette humble origine; aussi ne sait-on que peu de chose sur son enfance, dont il évitait de parler. Probablement placé au collège de Caen par des personnes charitables, il en revint pour suivre, comme externe, les cours de l'Ecole militaire établie dans l'ancien prieuré de son village natal. Il excellait alors, paraît-il, dans les controverses théologiques (ce qui a fait supposer à quelques biographes qu'il se destinait à la prêtrise) ; mais son étude de prédilection était déjà celle des mathématiques, et il les professa quelque temps, d'élève passé maître, à l'école de Beaumont. Puis il se rendit à Paris, où d'Alembert, enthousiasmé par une lettre qu'il lui écrivit et qui traitait des plus hautes questions de mécanique, le fit nommer presque aussitôt professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. Il avait à peine vingt ans. En 1773, à vingt-quatre ans, il entra comme adjoint mécanicien à l'Académie des sciences et, en 1785, il y remplaça Leroy comme pensionnaire de la classe de mécanique. Un an auparavant, en 1784, il avait succédé à Bezout comme examinateur des élèves du corps royal d'artillerie. Il devint ensuite professeur d'analyse à l'Ecole normale (1794), membre (1795) et plus tard président du Bureau des longitudes, membre de la section de géométrie du nouvel Institut de France (1795), président de la commission de réorganisation de l'Ecole polytechnique (1816), membre de l'Académie française (1816). Toutes les académies et sociétés savantes de l'Europe se l'étaient en outre associé. Malheureusement, il ne sut pas se contenter d'être, avec Lagrange, le plus illustre mathématicien de son temps. Egaré par une inquiète ambition, il ne recula, pour se ménager les faveurs du pouvoir, devant aucune adulation et, comme il vécut à une époque tourmentée, il offrit le triste spectacle d'une souplesse et d'une versatilité politiques qui touchaient de bien près à la servilité et dont on trouve la trace jusque dans les préfaces de ses ouvrages, modifiées à chaque changement de régime. Il avait d'abord fait montre, durant la période révolutionnaire et aux débuts du Directoire, d'un ardent républicanisme. Après le 18 brumaire, Bonaparte, qu'il avait aidé pour la formation de la commission d'Egypte, lui confia le portefeuille de l'intérieur. Il dut, il est vrai, le lui retirer au bout de six semaines. « Administrateur plus que médiocre, Laplace cherchait, dit-il, des subtilités partout et portait dans les affaires l'esprit des *infiniment petits*. » Mais il lui donna en compensation un siège au Sénat (1799), dont il devint en 1803 vice-président et chancelier, et il lui conféra, en même temps que beaucoup d'autres distinctions, le titre de comte (1806). Laplace n'en signa pas moins en 1814 l'acte de déchéance et protesta, l'un des premiers, de son dévouement à Louis XVIII, qui le fit pair de France et marquis (1817). Cette conduite lui aliéna, jusque dans le sein même de l'Académie des sciences, de nombreux esprits; les libéraux surtout ne le ménagèrent pas dans leurs attaques, d'ailleurs souvent injustes, et il ne fallut rien moins que son incomparable génie pour que son renom scientifique n'en fût pas amoindri. Il passa, très retiré, la plus grande partie de ses dernières années dans sa maison de campagne d'Arcueil, contiguë à celle de Berthollet. Il succomba à une courte maladie, à soixante-dix-huit ans, un siècle, presque jour pour jour, après Newton. Quelques semaines auparavant, au mois de janv. 1827, il avait donné au gouvernement une dernière marque de déférence en se séparant bruyamment de ses collègues de l'Académie française qui proposaient l'envoi d'une adresse de protestation contre le projet de loi sur la répression des délits de presse.

C'est par un remarquable mémoire présenté en 1772 à l'Académie des sciences et intitulé *Sur les Solutions particulières des équations différentielles et sur les iné-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

galités séculaires des planètes que Laplace préluda à l'admirable série de travaux qui a abouti à la composition de son immortel chef-d'œuvre, le *Traité de mécanique céleste* (Paris, 1799–1825, 5 vol. in-4; 2e édit., 1829-39; trad. angl. et allem.). Cet ouvrage, que Fourier a qualifié d'*Almageste* du XVIIIe siècle et qui, s'il n'est appelé à surpasser en longévité le livre de Ptolémée, offre, à tout le moins, un caractère beaucoup plus personnel, résume, en un corps de doctrine homogène, toutes les recherches entreprises depuis Newton pour arriver à expliquer, à l'aide du seul principe de la gravitation universelle, les différents phénomènes astronomiques; il donne en outre les raisons des inégalités des mouvements célestes; il contient enfin la solution de problèmes et de difficultés de toutes sortes. Il est divisé en deux parties et en seize livres. La première partie (livres I à V) forme la matière des deux premiers volumes, parus en 1799. Laplace y démontre sans hypothèse et en partant des principes généraux de l'équilibre et du mouvement de la matière que la gravitation universelle n'est qu'un cas particulier de la pesanteur. Il formule ensuite les expressions générales des mouvements de translation et de rotation des corps pesants, celles de leurs figures; il en déduit l'explication des marées, de la précession des équinoxes, de la libration de la lune, de la rotation des anneaux de Saturne, des grandes inégalités des planètes, principalement de Jupiter et de Saturne, et il trouve, entre les mouvements moyens et entre les longitudes des trois premiers satellites de Jupiter, deux relations simples, qui sont connues sous le nom de *lois de Laplace* et que l'on énonce ainsi : I. La somme du mouvement moyen du premier satellite et du double de celui du troisième est exactement égale au triple de celui du second. II. La somme de la longitude moyenne du premier satellite et du double de celle du troisième, diminuée du triple de celle du second, est exactement égale à 180°. La deuxième partie du traité (livres VI à XVI) comprend les trois derniers volumes, parus en 1802, en 1805 et en 1823-25. Elle est surtout consacrée à la perfection des tables astronomiques. Elle a été la base des célèbres travaux de Bouvard, de Delambre et de Le Verrier. Les perturbations du mouvement des planètes et des comètes autour du Soleil, de la Lune autour de la Terre, des autres satellites autour de leurs planètes, y sont soumises, malgré la complication extraordinaire du sujet, à l'analyse la plus rigoureuse, et deux propositions d'une importance capitale y sont pour la première fois mises en lumière et érigées en principes : l'invariabilité des moyennes distances des planètes au Soleil et la stabilité indéfinie du système planétaire. La théorie de la Lune, dont traite exclusivement le septième livre, est aussi parmi les chapitres les plus remarquables de l'ouvrage. Plus heureux qu'Euler, que Lagrange, que d'Alembert et que Bernoulli, l'auteur avait reconnu en 1787 la véritable cause de l'équation séculaire de notre satellite : l'action du soleil combinée avec la variation de l'excentricité de l'orbite terrestre. L'étude des perturbations lunaires lui fournit une multitude d'autres découvertes; il en déduisit notamment la mesure de la distance de la Terre au Soleil et celle de son aplatissement.

Cet impérissable monument, l'une des productions les plus merveilleuses et les plus considérables de la science moderne, ne constitue pas toute l'œuvre de Laplace. Ses travaux en analyse pure, quoique d'importance moindre, sont également de tout premier ordre, et sa *Théorie analytique des probabilités* (Paris, 1812, in-4; 3e éd., 1820) en fait le digne rival de son contemporain Lagrange, avec lequel il offre, du reste, bien des points de ressemblance. C'est dans ce livre, unique en son genre, mais d'une lecture des plus difficiles, que se trouve exposée sa théorie des fonctions génératrices (V. Génératrice, t. XVIII, p. 720). Ses autres découvertes purement analytiques ont trait au théorème de d'Alembert sur la forme des équations algébriques, dont il a donné la première démonstration complète, aux équations aux différences mêlées, qu'il a imaginées, aux méthodes d'intégration des équations aux différences partielles, qu'il a perfectionnées, à la théorie des séries, etc. Il s'est enfin beaucoup occupé de physique, et ses recherches, généralement théoriques, sur les réfractions astronomiques, sur les phénomènes capillaires, sur la mesure barométrique des hauteurs, sur la vitesse du son, sur la dilatation des solides et sur les vapeurs (ces dernières en commun avec Lavoisier), sur les actions moléculaires, sur les propriétés statiques de l'électricité, eussent suffi à lui assurer la célébrité. Il n'a fait, relativement, que très peu d'astronomie pratique.

Outre les deux ouvrages fondamentaux cités au cours de cette notice, il a publié à part : *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planètes* (Paris, 1784, in-4); *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes* (Paris, 1785, in-4); *Exposition du système du monde* (Paris, 1796, 2 vol. in-8; 6e éd., 1835, in-4), sorte de traduction anticipée en langue vulgaire, sans formules analytiques ni calculs, du *Traité de mécanique céleste*, dont les premiers volumes devaient paraître trois ans plus tard; *Essai philosophique sur les probabilités* (Paris, 1814, in-8; 6e éd., 1840), qui est à la *Théorie des probabilités* ce que l'*Exposition du système du monde* est à la *Mécanique céleste*. Quant aux 70 mémoires et articles qu'il a fait paraître à partir de 1772 dans les recueils de l'Académie, dans celui de la Société d'Arcueil, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans la *Connaissance des temps*, etc., et dont les plus importants se trouvent reproduits et développés dans la *Mécanique céleste*, nous renvoyons, pour leurs titres, au dictionnaire de Poggendorff ou au *Catalogue of scientific papers* (V. ci-dessous Bibl.), qui en donnent la liste à peu près complète. — Une loi du 15 juin 1842 a ordonné une première édition d'ensemble, aux frais de l'Etat, des *Œuvres de Laplace* (Paris, 1843-48, 7 vol. in-4). Outre qu'elle est limitée aux principaux ouvrages, elle renferme beaucoup d'incorrections. Une nouvelle édition, qui doit comprendre treize volumes, dont six de mémoires, et qui est intitulée *Œuvres complètes*, est en cours de publication (Paris, 1878-94, 10 vol. in-4); la rédaction et l'impression, très soignées, sont dirigées et surveillées par MM. Puiseux, Houël, Tisserand, sous les auspices de l'Académie des sciences; la dépense sera couverte, partie par un legs de 70,000 fr. fait par le fils de Laplace (V. le suivant), partie par un don de Mme la marquise de Colbert, sa petite-fille.

Léon Sagnet.

Bibl : *Discours aux funérailles de Laplace*, dans le *Monit. univ.* du 20 mars 1827, suppl. — Fourier, *Eloge historique de Laplace*, lu à la séance de l'Académie des sciences du 15 juin 1829. — Kaufmann, *Laplace;* Paris, 1841, in-4. — Arago, *Rapport à la Chambre des députés*, dans le *Monit. univ.* du 18 mai 1842. — L. Puiseux, *Notices scientifiques;* Caen, 1847, in-12. — J.-B. Biot, *Une Anecdote relative à M. Laplace*, dans le *Journ. des sav.*, 1850, p. 65. — I. Todhunter, *History of the theory of probability*, 1865. — Du même, *Treatise on the Laplace's Functions*, 1875. — Edm. Dubois, *Résumé analytique de la théorie des marées*; Paris, 1885, in-8. — J. Bertrand, *la Théorie des probabilités de Laplace*, dans le *Journ. des sav.*, 1887, p. 686. — F. Kerze, *Weitere Ausbildung der Laplace'schen Nebularhypothese;* Leipzig, 1890, in-8. — *Catalogue of scientific papers*, publié par la Société royale de Londres, 1869, t. III. — Poggendorff, *Biogr.-Liter. Handwœrterbuch;* Leipzig, 1863, t. I.

LAPLACE (Charles-Emile-Pierre-Joseph, marquis de), général et homme politique français, né à Paris le 15 avr. 1789, mort à Paris le 30 oct. 1874, fils du précédent. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fit, à partir de 1809 comme officier d'artillerie, les dernières campagnes de l'Empire, entra par droit héréditaire à la Chambre des pairs en 1817, se rallia en 1830 à la monarchie de Juillet, qui le fit maréchal de camp (1837), puis lieutenant général (1843) et, après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, accepta également le second Empire, qui le fit sénateur le 31 déc. 1852. Il rentra dans la vie privée en 1870.

Bibl. : Préface des *Œuvres complètes* (édit. 1878) de P.-S. Laplace.

LAPLACE (Cyrille-Pierre-Théodore), amiral français, né

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en mer le 7 nov. 1793, mort à Brest le 22 janv. 1875. Entré dans la marine en 1809, il devint capitaine de vaisseau (1834) et contre-amiral (1841) à la suite de deux voyages de circumnavigation demeurés célèbres dans les annales de la science, obtint le grade de vice-amiral en 1853 et fut préfet maritime à Brest en 1857 et 1858, époque où il se retira du service actif. On a de lui deux importants ouvrages : *Voyage autour du monde par les mers de l'Inde et de la Chine* (1833-39, 5 vol. in-8 avec atlas) ; *Campagne de circumnavigation de la frégate l'Artémise pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840* (1841-48, 6 vol. in-8). A. Debidour.

LA PLACETTE (Josué), moraliste protestant, né à Pontacq le 19 janv. 1629, mort à Utrecht le 25 avr. 1718. Il fut pasteur à Orthez de 1659 à 1663, puis à Nay jusqu'en 1685. Encore avant la révocation de l'édit de Nantes, il alla en Allemagne et de là à Copenhague, où il exerça les fonctions pastorales jusqu'en 1711 ; à cette date, il se retira chez sa fille en Hollande. La Placette a été nommé le Nicole protestant ; il est, en effet, un moraliste distingué, parfois aussi un casuiste habile ; mais l'élégance de Port-Royal manque au réfugié. Parmi ses nombreux écrits, dans lesquels il polémise volontiers contre le scepticisme de Bayle, et dont on trouve l'énumération dans *la France protestante* (t. VI, pp. 315-318), il suffit de nommer *la Morale chrétienne abrégée*, etc. (Cologne, 1695, in-12 ; 4e éd. à Rotterdam, 1734). F.-H. K.

LA PLANCHE (Louis Régnier de), homme politique et historien français, mort vers 1580. Comme mestre de camp d'un régiment d'infanterie, il s'attacha au fils aîné du connétable de Montmorency et le servit contre les Guises. Il est l'auteur de l'*Histoire de l'estat de France, tant de la république que de la religion sous... François II* (s. l., 1576, in-8 ; réédité à Paris, 1836, 2 vol. in-8), un récit de témoin oculaire, vigoureusement pensé et écrit, abondant en renseignements détaillés et pittoresques, et renfermant un grand nombre de pièces intéressantes.

LAPLANCHE (Goyre de) (V. Goyre).

LA PLATA (V. Plata [La]).

LAPLEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, non loin des gorges de la Luzège ; 1,012 hab.

Bibl. : René Fage, *Excursions limousines : de Tulle à Ussel*, 1880.

LAPLUME. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen ; 1,413 hab. Cette ville a été la capitale de l'ancienne vicomté de Bruillois, dont le territoire s'étendait du N.-E. au S.-E., depuis la Garonne jusqu'à la limite de la juridiction de Nomdieu (15 kil.). La position de Laplume sur un point culminant, un coteau isolé, avec des bancs de rochers à pic formant une défense naturelle, en faisait une place forte. — Sur le territoire de Laplume, anciens prieurés de Cazaux et de Plaichac ; quelques maisons fortes. L'église, qui fut fondée en 1511, est ornée de curieuses sculptures.

Bibl. : Dr d'Antin, *Une Commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume*, dans *Revue de l'Agenais*, années 1893 et 1894.

LAPO (Jacopo, dit), architecte du XIIIe siècle. D'après Vasari, un architecte allemand de ce nom serait venu en Italie à la suite de Frédéric II et aurait construit l'église San Francesco, à Assise, en 1228. Cet ouvrage avait rendu son nom célèbre dans toute l'Italie ; appelé aussitôt en Toscane par les seigneurs et les magistrats des républiques, il y aurait bâti une foule d'édifices : le palais de Poppi, le château de Pietramala, le palais épiscopal d'Arezzo ; à Florence même, il aurait jeté deux ponts, dessiné le modèle des églises (aujourd'hui disparues) de San Salvadore del Vescovado et de San Michele a Piazza Padella, bâti le palais de Podestà (aujourd'hui le Bargello), pavé les rues de dalles magnifiques. Enfin, il aurait été rappelé en Sicile pour y sculpter, dans la cathédrale de Monreale, le tombeau de son premier protecteur, Frédéric. Il y serait mort, laissant un fils, Arnolfo, qui fut le fameux architecte du Dôme de Florence. Tous ces faits doivent être considérés comme autant de fables. Sans relever en détail tous les anachronismes de ces attributions et rappeler les dates certaines de beaucoup des monuments cités, qui ne sont pas antérieurs au XIVe siècle, il suffira de remarquer que les archives d'Assise n'ont conservé aucune mention d'un Allemand ou même d'un « Tedesco » de la Valteline ou du Frioul. La construction de San Francesco a été dirigée par le moine italien ou peut-être français Philippus de Campello, et le style en est, non pas allemand, mais bourguignon. Quant à Arnolfo, il eut pour père, non le légendaire Lapo, mais un certain Cambio, comme le prouve le texte d'un privilège donné à l'architecte par la République florentine. Il ne faut donc voir dans Lapo qu'une sorte de personnification mythique de l'architecture gothique, que les savants du XVIe siècle croyaient être venue d'Allemagne en Italie, alors qu'elle y a été importée (le fait est maintenant démontré) par les moines cisterciens de France. — Il a bien existé un autre *Lapo*, architecte et sculpteur florentin, fils de Ciuccio di Cinto, mais on ne sait de lui qu'une chose, c'est qu'il travaillait en 1272 à la construction du Dôme de Sienne, avec ses frères Donato et Goro. E. Bertaux.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, t. I, pp. 281-283. — Gaye, *Carteggio inedito d'Artisti* ; Florence, 1839, t. I. — C. Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* ; Paris, 1894, in-8.

LAPO da Castiglionchio, jurisconsulte et philologue italien, né à Castiglionchio (Toscane), mort à Rome en 1381. Il fit ses études à l'université de Bologne et enseigna le droit avec un grand éclat à Florence, Barcelone et Padoue. Il dut à sa réputation de jurisconsulte des charges ou missions importantes : il fut envoyé comme ambassadeur par la république de Florence aux papes Urbain V et Grégoire XI, et aux républiques de Gênes, Lucques et Sienne ; Charles de Duras, roi de Naples, le choisit pour conseiller et Urbain VI le nomma avocat consistorial et sénateur de Rome. Il a donné des ouvrages de droit canon fort estimés : *Allegationes juris* (dont on a trois éditions du XVIe siècle) ; *De Hospitalitate*, *De Canonica portione*. Mais il nous est surtout connu comme humaniste : il est en effet l'une des figures les plus remarquables de la Renaissance italienne. Ami de Pétrarque, qui eût voulu le détourner du droit au profit des lettres, il l'aida dans la tâche qu'il s'était donnée de remettre au jour les classiques latins ; il édita les *Institutions* de Quintilien et quelques-uns des *Discours* de Cicéron, et traduisit en latin les *Caractères* de Théophraste, une partie des œuvres de Lucien et d'Isocrate et quelques autres auteurs grecs. On n'a édité qu'une partie de ses nombreux manuscrits. L'abbé Mehus a publié de lui en 1753 une *Epistola* en italien, fort intéressante, en l'accompagnant de notes très érudites. G. Mazzoni.

Bibl. : L. Mehus, *Epistola di M. L. da Castiglionchio*, 1753. — Wesselofsky, *Introduzione al Paradiso degli Alberti* ; Bologne, 1864.

LAPOINTE-SAINT-SULPICE (V. Saint-Sulpice).

LAPOINTE (Savinien), littérateur français, né à Sens (Yonne) le 28 févr. 1811. Fils d'un ouvrier cordonnier qui lui enseigna son métier et mourut à l'hôpital, il prit part aux journées de Juillet et aux insurrections qui troublèrent les premières années du règne de Louis-Philippe. Pendant une détention à Sainte-Pélagie, il compléta de son mieux l'instruction sommaire qu'il s'était donnée et publia sous le patronage de Béranger, de Victor Hugo et d'Eugène Sue, diverses poésies réunies plus tard sous le titre de : *Une Voix d'en bas* (1844, in-8, portrait). Candidat malheureux à l'Assemblée constituante de 1848, il publia dans les journaux démocratiques *les Prolétariennes* et *la Baraque à Polichinelle*, satires inspirées par les idées et les événements du jour. Il a donné depuis *les Echos de la rue* (1852, in-18), dédiés à Béranger ; *Il était une fois*, contes du foyer (1853, in-32 ; 2e éd., 1879, in-18 ; 3e éd., 1886, in-8) ; *Mémoires sur Béranger* (1857, in-18) ; *Mes Chansons* (1859, in-32) ; *En ce temps-là*, contes (1888, in-8, ill.). M. Tx.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LA POIX (Edme de) (V. Fréminville).

LA POMARÈDE (V. Pomarède [La]).

LA POMMERAYE (Pierre-Henri-Victor Berdalle de), littérateur français, né à Rouen le 20 oct. 1839, mort à Paris le 23 déc. 1891. Après de brillantes études au collège de sa ville natale, il dut, pour raison de santé, renoncer à l'Ecole normale à laquelle il se destinait et entra dans les bureaux de la Préfecture de la Seine d'où il passa au secrétariat du grand référendaire du Sénat. Lors de la réorganisation de cette assemblée en 1876, il fit partie des secrétaires-rédacteurs dont il devint chef adjoint et fut appelé par M. Bardoux à occuper la chaire d'histoire et de littérature dramatique au Conservatoire. Dès 1862, La Pommeraye s'était fait connaître comme conférencier à l'Association polytechnique et aux matinées théâtrales dont il contribua pour une large part à répandre le goût. Outre le « feuilleton parlé » qu'il avait imaginé, il rédigea la chronique dramatique du *Bien public* (1871) et de la *France* (1874). Quelques-unes de ses études ont été réunies en volumes, telles que : sa *Critique de la Visite de noces* (de Dumas fils) (1871, in-18), sa *Critique de Francillon* (du même) (1887, in-18); *Molière et Bossuet, Réponse à M. Louis Veuillot* (1867, in-18), etc.

LAPONIE (suédois *Lappmark*, russe *Laplandya*). I. Géographie. — Région septentrionale de l'Europe, comprenant le N. de la presqu'île scandinave, le N. de la Finlande et la presqu'île de Kola; on admet que la limite méridionale est le cercle polaire. Cette limite physique ne coïncide pas avec les divisions administratives ni avec les divisions ethnographiques. La Laponie se divise entre quatre Etats : la Norvège, la Suède, la Finlande et la Russie; en Norvège ce nom est appliqué à la prov. de Finmark; en Suède à cinq districts des læn de Norbotten et Westerbotten (Asele ou Angermanland, Umeå ou Lycksele, Piteå, Luleå et Torneå); en Finlande, il doit l'être à la fraction du district de Torneå-Lappmark et au district de Kemi-Lappmark enlevés à la Suède par le traité de Frederikshamn (17 sept. 1809); en Russie aux districts de Kola et de Kem. Ces diverses circonscriptions dépassent la limite du centre polaire, et les Lapons nomades ou sédentaires se rencontrent en grand nombre au S. de cette latitude. La Laponie norvégienne dépasse 47,000 kil. q.; la Laponie suédoise en a environ 116,000, la Laponie finlandaise et russe 130,000. La plus peuplée est la partie norvégienne (2 hab. 1/2 par kil. q.); puis la suédoise (1,2 hab. par kil. q.); la finlandaise (0,4 hab. par kil. q.) et enfin la russe (0,3 hab. par kil. q.); mais, surtout dans la première, les Lapons ne forment qu'une fraction de la population totale. On trouvera dans les art. Scandinavie, Finlande, Russie, la description physique de la Laponie, d'autant que la région scandinave (jusqu'à la Tana) montagneuse diffère sensiblement de la Laponie russe sensiblement moins élevée. Les principaux cours d'eau sont tributaires du golfe de Botnie, la Luleå, la Piteå, la Skellefteå et l'Umeå; dans l'océan Glacial, bordé de hautes falaises et découpé de fjords profonds se jettent la Tana, le Pasvig, déversoir du grand lac Enaré. Les lacs sont extrêmement nombreux. Le climat est très rigoureux; la moyenne annuelle à l'intérieur, autour du lac Enaré, est de — 2°; le long des côtes norvégiennes réchauffées par le gulf-stream elle varie de + 14° à + 2° (au S. et au N. des îles Lofoten), mais c'est là une situation locale exceptionnelle; cependant la mer ne gèle jamais le long des côtes septentrionales; à l'intérieur les froids dépassent en hiver — 40°; il gèle encore en août; l'été ne dure que trois mois de juin à août et septembre. Dans la Laponie suédoise la température moyenne est de — 2°,5 en octobre, — 17°,5 en janvier, — 3° en avril, + 9°,7 en juin, + 15°,3 en juillet et août, + 5°,4 en septembre. Le plus long jour et la plus longue nuit durent vingt-quatre heures à l'extrémité S. de la Laponie, trois mois à l'extrémité N. La flore est très riche; la végétation se développe très vite, à partir du mois de mai; le froment et les fruits ne mûrissent pas, les plantes alimentaires qui parviennent à maturité sont le seigle, l'orge, la pomme de terre, la fraise, le myrtille, l'airelle rouge, la mûre de ronce. Parmi les arbres les plus nombreux sont les sapins, pins et bouleaux au S., puis les bouleaux et les saules au N. Les forêts ne sont pas très vastes, moins que les tourbières. La faune comprend l'ours, le glouton, le loup, des renards, des loutres, le lièvre, l'écureuil, l'hermine, quelques élans, le renne sauvage, le grand et le petit tétras, les lagopèdes, alpin et subalpin, le cygne, plusieurs palmipèdes, un seul reptile (*Lacerta palustris*), une foule de poissons, etc. Les animaux domestiques sont le renne et le chien. Le fléau du pays est l'abondance des moustiques qui pullulent dans les marais et tourbières chauffés par le soleil durant les longs jours d'été. Pour s'en préserver dans leurs huttes, les Lapons s'enferment complètement. A.-M. B.

II. Ethnographie. — En ne considérant que le pays ingrat qu'ils habitent et qui ne fut habitable qu'à une époque géologiquement toute moderne, on reconnaît de suite que les Lapons sont les derniers descendants d'un ancien peuple absorbé et refoulé. Ils diffèrent par leurs caractères de toutes les populations qui les environnent. Et c'est un premier point qu'il importe avant tout de bien établir. On les a confondus avec les Finnois, à cause de leur langue, et c'est même eux que certains anthropologistes ont décrits quelquefois comme les représentants du type finnois, ce que personne d'ailleurs ne pourrait faire aujourd'hui. Mais leur situation de peuple dépossédé et refoulé suffirait bien, à défaut d'autres faits patents, à prouver que ce ne sont pas eux qui ont imposé leur langue aux peuples finnois si importants et si nombreux naguère. Entourés depuis des siècles et traversés de toutes parts par les colons finlandais, c'est de ceux-ci, au contraire, qu'ils ont dû prendre le fond actuel de leur vocabulaire. Il ne faut donc plus parler à propos d'eux, comme on l'a fait, d'un peuplement préhistorique de l'Europe par les Finnois. Ils se distinguent des Finlandais tout d'abord par deux caractères très apparents, bien que les Finlandais et jusqu'aux Ostiaks aient quelques traits lapons en raison de métissages anciens comme il s'en fait aujourd'hui sous nos yeux jusque dans l'extrême Nord. (A Wavangerfjord, sur 1,900 âmes, il y a 852 Finnois et 185 métis finno-lapons. A Enaré, il n'y a que 600 Lapons sur 1,100 hab. [Rabot.]) Ces deux caractères sont la taille et la couleur des cheveux et des yeux. Ils appartiennent au groupe des races les plus petites (1m52 ou 53 pour les hommes, 1m45 pour les femmes), alors que les Finlandais sont de taille moyenne (1m61) et comptent parmi eux, comme d'autres Finnois, beaucoup de grandes tailles (1m71). Leurs cheveux sont noirs, uniformément, avec des yeux constamment bruns, tandis que chez les Finlandais, lorsqu'il se rencontre des cheveux foncés, leur association avec des yeux gris bleu ou gris clair, des barbes rousses, une peau gris blanc parsemée de taches de rousseur prouve bien qu'ils sont dus à un sang étranger au fond de la race. Ces différences, importantes en elles-mêmes, sont encore rehaussées par celles plus stables encore tirées de la morphologie comparée des crânes. Le crâne lapon, en effet, nous offre un des types les plus accentués de la véritable brachycéphalie (indice céphalique moyen de 85 à 86). On l'a même donné d'abord comme le plus accentué; alors que les Finlandais, avec leur indice moyen de 80 chez les Tarastes et de 82 chez les Caréliens, se présentent comme un mélange de dolichocéphales et de brachycéphales. Le crâne lapon n'est pas seulement large et court par réduction des pariétaux, il est bas. Comparativement à sa largeur, c'est le plus bas, bien qu'il soit voisin, sous ce rapport et sous d'autres, des Bas-Bretons. Son indice de hauteur-largeur est seulement de 86 et celui du crâne finlandais est de plus de 92. Sa capacité est très grande, eu égard surtout à la petite stature des individus. A. Bertillon a trouvé 1,492 c. c. pour cinq crânes masculins adultes, alors que vingt Parisiens du même âge ne lui ont donné que 1,490 c. c. Mais, sous ce rapport, les Lapons me paraissent avoir subi les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mêmes influences déterminantes que les Finlandais dont la capacité moyenne est de 1,533 à 1,596 c. c. Ils se séparent enfin encore nettement de ceux-ci par le nez osseux, souvent très large (indice moyen, 50), chose rare chez les Finlandais, leptorhiniens (indice de 44 à 47). — Devons-nous, en raison même de ces traits distinctifs, assimiler les Lapons aux peuples mongols, et admettre, par exemple, qu'ils sont une enclave de populations asiatiques donnant la main aux Samoyèdes de chez qui on les a fait venir (d'après leur nom de *Sabemi*, semblable pourtant au *Suomi* des Finlandais, dans le sens duquel [*landes*] certains [Maury, Guillard] ont vu la désignation des *toundras*)? Les *Samoyèdes* (V. ce mot), en contact bien des fois séculaire et en mélange avec les Ostiaks et autres Finnois, ont emprunté à ceux-ci beaucoup de traits. C'est ainsi qu'en moyenne ils sont faiblement brachycéphales comme les Finlandais et qu'on rencontre parmi eux quelques yeux bleus et verts (Zograf). Mais la prédominance du sang mongolique chez eux est tout d'abord évidente. Leur corps est glabre, leur barbe rare, leurs cheveux toujours gros et raides, leurs orbites souvent très hautes, leur peau jaune. Chez les Lapons, les cheveux, droits, ne sont jamais raides ; le nez est toujours bien saillant, même lorsqu'il se présente assez souvent avec un grand élargissement à sa base. Malgré la grande largeur des pommettes, les orbites ne sont pas très hautes, car leur front aussi est large ; et ce qui fait précisément l'originalité de leur physionomie, c'est, associé à ce grand diamètre transversal du haut de la face courte, un menton étroit, petit et presque pointu. Leur peau est blanc gris, assez claire. Enfin leurs yeux sont droits, et lorsque parfois ils sont obliques, c'est de haut en bas, en sens inverse des yeux mongoliques. Leur musculature est peu puissante, leurs jambes petites, leurs extrémités fines, leur air timide. Il est impossible de les confondre avec aucun de leurs voisins. Et ils ne partagent même avec aucun peuple une telle association de caractères.

D'après un bon nombre de crânes recueillis à partir de la fin du quaternaire, depuis l'Europe occidentale, ils auraient des rapports assez étroits avec un de nos peuples préhistoriques les plus importants par l'espace qu'il a occupé successivement et par ses habitudes pastorales et son attachement exclusif au renne. Ces crânes, qualifiés à bon droit de mongoloïdes, comme on peut qualifier les Lapons eux-mêmes, passent, dans le S., au type ligure (V. Espagne, Italie, Ligures), et, postérieurement, dans le centre, au type celte. Ce qu'on a appelé la théorie laponoïde a donc quelque fondement sérieux. De Quatrefages a toujours prétendu reconnaître dans les montagnards du Dauphiné des descendants de ces Laponoïdes. On se convainc de plus en plus qu'ils se sont maintenus dans la population bas-bretonne (Hervé) et en certaines parties de la Belgique, où ils eurent à l'époque des cavernes des représentants nombreux bien typiques (V. Belgique, Furfooz). On suit bien leurs traces en Danemark et en Suède (Nilsson). Les Lapons d'aujourd'hui nous apparaissent donc comme les descendants de quelques familles de certains de nos pasteurs de renne quaternaires, échappées à la destruction grâce à une migration hâtive vers les régions arctiques dont le climat les a longtemps protégés contre toute invasion. Les légendes germaniques et scandinaves nous entretiennent en termes assez positifs de nains qui ne peuvent être qu'eux. M. Vanderkindere a vu dans des légendes de la Belgique une réminiscence de leur présence ancienne. « Dans la Campine, dit-il, des nains vivaient dans des trous, et à Gelrode, dans des creux de montagnes. A Hasselt, on les accusait d'enterrer vivantes leurs vieilles femmes, comme font plusieurs peuplades oural-altaïques. Généralement, on les représentait coiffés d'un bonnet rouge, et Nilsson nous apprend qu'aujourd'hui encore les Lapons portent un bonnet rouge ou bleu. Enfin à Langdorp, près d'Aerschot, on leur donnait expressément le nom de *Lapplanders*. » Il est cependant bien invraisemblable, bien improbable que des Lapons qui semblent devoir leur nom actuel aux Suédois se soient trouvés en Belgique en groupe distinct jusqu'aux époques modernes. De même dans l'Allemagne du Nord, de Quatrefages a signalé avec insistance l'existence, en Prusse et sur les bords de la Baltique, de nains qu'il appelle des Finnois (*la race prussienne*) et qui seraient des Lapons. Rien n'est venu prouver que des Lapons ont jadis occupé ces régions. Au contraire, on a découvert sur les rives de la Baltique des civilisations préhistoriques bien plus élevées que celles qu'ont jamais pu atteindre les Lapons. Non seulement on n'y a recueilli aucune trace de leur présence, mais les plus anciens crânes connus se rapportent au type cranien opposé. Il en est tout autrement en Suède et en Norvège. Au siècle dernier encore, lorsque Linné voulut visiter la Laponie (1737), il put se borner à l'Ostrobotnie, une de ses trois provinces suédoises d'alors. Le premier district de cette province était celui d'Umeâ, descendant au-dessous du 64° de lat. Les trois autres, également sur le golfe de Botnie, étaient ceux de Piteâ, Luleâ et Torneâ. L'occupation de la Finlande par les Lapons est également certaine. Les noms géographiques en témoignent et les Finlandais en ont conservé des souvenirs, désignant ironiquement, sous le nom de *tombes lapones*, d'anciennes cabanes. Mais c'est par la Suède qu'ils semblent y avoir anciennement pénétré. Aujourd'hui, on n'en trouve plus à l'état de pureté qu'au delà du cercle polaire. Et encore même, sur les rives de l'océan Arctique, les Finnois se mêlent à eux ainsi que des Suédois et des Russes. D'après les documents de l'époque (1869), A. Maury estimait leur nombre à 26,000. Quelque dix ans après, Guillard n'en comptait plus que 9,000, dont 4,000 en Suède et 3,000 en Norvège. Ils ne disparaissent cependant pas avec cette rapidité. Mais comme ils n'ont à peu près rien qui les rattache les uns aux autres et les isole, en dehors de leurs caractères physiques et de leurs habitudes non sédentaires, leur individualité s'efface, presque toujours de leur plein gré. Ils ne sont pas anéantis, ils se fondent. Les dernières statistiques, d'après M. Rabot, accusent seulement 927 Lapons en Finlande. C'est un chiffre bien trop faible, s'il s'agit d'estimer la proportion de sang lapon encore bien reconnaissable. Mais dans tout le N. de la Finlande, où il y en a encore, les Lapons sont fennisés. Dans la presqu'île de Kola, grande comme le tiers de la France, on n'en compte pas plus de 2,182. Et, dès le XIIIe siècle, tous les Lapons de la Russie actuelle se croisèrent avec les Caréliens. Sous l'influence de l'administration russe, ils ont, depuis le XIIIe siècle, adopté les dehors de la religion grecque orthodoxe. Ceux de la Finlande, comme ceux de la Suède et de la Norvège, sont protestants luthériens. Et supérieurs de ce fait, dans leurs mœurs et par un peu d'instruction, ils dédaignent leurs congénères russes. La langue de ceux-ci d'ailleurs, divisée en trois dialectes et mêlée de mots russes et finnois, n'est que difficilement comprise des Lapons norvégiens. Leur vocabulaire a récemment été publié par M. Arvid Genetz (Helsingfors, 1891). Les dialectes (au nombre de quatre) et les légendes des Lapons de la Suède ont été particulièrement étudiés par MM. Qvigstad et Wikland. Ce dernier a donné le vocabulaire des Lapons du Lule-Lappmark, qui comprennent le suédois pour la plupart (1890). Les principales grammaires du lapon sont celles de Possart (allemand, Stuttgart, 1840), Stockfleth (norvégien, Christiania, 1850) et Friis (norvégien, 1856). Stockfleth (*Norsk-lappisk Ordbog*, 1850) et Friis (*Lexicon lapponicum*, 1885-87) ont donné le vocabulaire des Lapons norvégiens.

Tous ceux qui ont conservé leurs habitudes à demi nomades ont à peu près le même genre d'habitation : la tente de perches dressées circulairement et se rejoignant par le sommet, comme dans la Kota finlandaise, mais recouverte de toile, sauf au sommet qui reste ouvert pour la fumée. Ils se tiennent dans ces tentes circulaires, assis ou couchés autour du foyer, sur des fagots de brindilles de bouleau. Leur mobilier consiste donc uniquement en quelques couvertures de laine ou de peaux de renne, une mar-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mite et des ustensiles en bois. Ceux qui sont à demi sédentaires élèvent des charpentes plus solides qu'ils couvrent d'écorces de sapin, de tourbe ou de terre. Au voisinage des Finlandais, ils construisent des maisons de bois, comme ceux-ci, et au voisinage des Russes, des maisons de troncs de pins équarris. Ils fabriquent avec beaucoup de soin leurs vêtements en peaux de renne, une sorte de houppelande, des chaussures, des gants. Ils portent toujours une sorte de pantalon étroit sous leur houppelande. En été, ils remplacent les fourrures par un lainage grossier, généralement marron. Mais ils agrémentent et bigarrent leur costume avec des pièces d'étoffes rouges et jaunes. Comme coiffure, les pêcheurs portent une toque et les pasteurs le bonnet carré, bleu pour les hommes et rouge pour les femmes. Ces coiffures, ou au moins leurs formes carrées, ont dû, me semble-t-il, être empruntées à leurs anciens voisins du Sud. Les Lapons sont, d'ailleurs, encore en train d'emprunter à leurs voisins actuels de nouvelles pièces de vêtement, des chemises, des gilets. Ils en obtiennent aussi facilement, contre du poisson fumé, de la viande séchée, des fourrures, quelques menus objets mobiliers, aiguilles, couteaux, étoffes, tabac, eau-de-vie, farine. Ils courent sur la neige avec une grande vélocité, grâce à leurs patins qui sont deux longues planchettes, fixées par le milieu à leurs pieds. Ils travaillent le bois pour fabriquer leurs canots, des plats et autres vases. Avec l'os, ils fabriquent des grattoirs pour les peaux, des cuillers, des mortiers pour broyer les écorces. Ceux qui sont à demi sédentaires vivent surtout de pêche, bien que l'hiver ils se retirent dans les forêts où ils se livrent à la chasse. Les autres vivent du renne et avec le renne. Pour être bien à l'aise, il faut qu'ils aient plus de 500 de ces animaux. Ils ne gardent de tels troupeaux que grâce à une surveillance incessante et avec l'aide des chiens. Ils boivent le lait et en font aussi du fromage. Ils tuent un renne par semaine, font une sorte de boudin avec le sang et mangent la viande fraîche ou sèche, après l'avoir fait bouillir, sans pain, et avec les dix doigts, sur les genoux. Certains Lapons russes connaissent le pain. Les autres font une bouillie au suif et au sang gelé de renne, avec la farine qu'ils peuvent se procurer; ou s'ils n'ont pas ou ont peu de farine, ils font un pain avec le tissu fibreux de dessous l'écorce de sapin qu'ils raclent et pilent avec un pilon en bois, ou une bouillie avec cette même écorce, de la graisse et de la farine. Ils mangent encore l'angélique, cuite ou crue, de l'épiderme de bouleau trempé dans l'huile, des baies acidules qu'ils font geler avec du lait dans des vases de bouleau. Ce sont les hommes qui font la cuisine. Les femmes font les filets, traient les rennes, préparent les peaux et sèchent le poisson. L'organisation de la famille est patriarcale, le père étant maître absolu. Pour se marier, le jeune homme se préoccupe d'abord de séduire le beau-père de celle qu'il a choisie en lui offrant des bouteilles d'eau-de-vie; et, le mariage accompli, devant le prêtre ou le pasteur de la paroisse, il le sert pendant un temps déterminé avant d'emmener sa femme. Les mères portent leurs enfants sur le dos, dans des boîtes faites d'un morceau de bois creusé, aminci aux deux bouts et garni de mousse à l'intérieur. Ces boîtes sont souvent, à ce que j'ai vu, garnies de cuir qui ne laisse à découvert que la tête de l'enfant. Bien que soumis extérieurement aux deux religions qui les partagent, les Lapons ont conservé un certain nombre de leurs vieilles pratiques de sorcellerie. Et ils envisagent les maladies comme les peuples sans culture. Ce serait une grande erreur de les croire inférieurs sous ce rapport à la très grande majorité de leurs voisins, les habitants de l'empire russe. Chez ceux de Scandinavie s'est conservé l'usage de déposer les morts sous un tas de pierres ou dans des cavernes, et, presque partout, celui de mettre avec ces morts les objets indispensables à la vie. On les dit d'une indolence silencieuse et presque morne. Cependant, lorsqu'ils ont des motifs de contentement, ils savent être rieurs et pleins d'entrain. Très honnêtes, doux et hospitaliers, offrant un complet contraste avec les peuplades guerrières, ils ne se laissent cependant pas facilement duper. Ça été une surprise, parfois désagréable, pour ceux qui, se fiant à leur lourdeur apparente, ont montré trop de sans gêne dans les marchés avec eux, de se voir parfaitement devinés et déjoués. Ils disparaîtront à coup sûr comme race originale et distincte, par leur fusion avec leurs voisins qui s'accroissent à leurs dépens. Mais avant qu'ils disparaissent nous aurons sur eux un recueil de connaissances complet, si la Société finno-ougrienne d'Helsingfors poursuit sa carrière comme elle l'a commencée, ce que nous souhaitons assurément. ZABOROWSKI.

III. HISTOIRE. — Les Lapons, dont le nom actuel ne paraît qu'au XIIIe siècle, ont été souvent dans la période antérieure confondus avec les Finnois dont on leur appliquait le nom. Ils semblent avoir appris la métallurgie et leurs usages agricole des Scandinaves, mais dès une antiquité reculée. Ils étaient alors à la phase patriarcale de l'évolution; ils ignoraient les mesures de poids et ne comptaient que jusqu'à dix. Après les grandes migrations scandinaves ou le temps de la grande peste noire (XIVe siècle), ils s'avancèrent jusqu'au 64° lat. N. Politiquement, ils furent bientôt subordonnés à leurs voisins plus avancés. Au XIe siècle, ceux de l'O. étaient tributaires des Norvégiens, ceux de l'E. de Novgorod. Leurs adversaires Caréliens furent refoulés vers l'O. par les Mongols et Tatares et durent empiéter sur les Lapons. En 1326, un traité entre la Russie et la Norvège reconnut à celle-ci la suzeraineté de la Laponie jusqu'à Voljo sur la mer Blanche et celle de la Russie sur la Carélie jusqu'au Maas Elv et à Lyngen. Au XVIe siècle, la Suède s'étendit vers le N. et en 1595, par le traité de Teusina, la Russie lui reconnut la suzeraineté sur les Lapons qui habitent les bois entre la Botnie occidentale et Varanger. Les rois de Danemark revendiquèrent vainement la Laponie orientale jusqu'à Kola, mais le traité de Knærœd (1613) leur garantit la prov. de Finmark. Les frontières actuelles entre la Norvège et la Suède furent précisées en 1751; entre la Suède et la Russie en 1809. La condition sociale des Lapons fut au moyen âge une sorte de servage au profit des *birkalian*, aventuriers marchands scandinaves, ou des moines du couvent russe de Solovetzkyi et de quelques autres. Au XIXe siècle, leur situation a été améliorée surtout dans les Etats scandinaves qui exercent sur eux une tutelle philanthropique. A.-M. B.

BIBL.: A. GUILLARD a donné dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* une bibliographie complète au sujet des Lapons. — Sur les Lapons norvégiens, il faut consulter les travaux de FRIIS, sa carte ethnographique, son *Lappish Mythologi, Eventyr og Folkesagen*; Christiania, 1871; *Laila* (trad. allem. *Schilderungen aus Lappland*; Leipzig, 1886), etc.— Sur la Laponie suédoise, le meilleur ouvrage est celui de DÜBEN, *Om Lappland*; Stockholm, 1873, analysé dans le t. I du *Congrès internat. des sc. géogr.*; Paris, 1876. — V. aussi VANDERKINDERE, *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique*, 1872, in-8, et surtout les recherches toutes récentes de M. RABOT (V. FINNOIS). — Il faut aussi signaler plusieurs articles du *Journal de la Société finno-ougrienne*; Helsingfors, 9 vol. in-8.

LAPONNERAYE (Albert), littérateur français, né à Tours le 8 mai 1808, mort à Marseille en sept. 1849. Chef d'institution, il créa en 1848 à Marseille le journal *la Voix du peuple*, organe du parti libéral. Il a laissé, outre quelques ouvrages classiques : *Histoire de l'amiral de Coligny* (Paris, 1830, in-8); *Commentaire sur les droits de l'homme* (1832, in-8); *Lettres aux prolétaires* (1833, in-8); *Description de Paris* (1836, in-4); *Histoire de la Révolution française* (1840, 3 vol. gr. in-8); *Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre* (1846-47, 2 vol. in-8), en collaboration avec H. Lucas, etc. Il a publié les *Œuvres de Maximilien Robespierre* (1842, 3 vol. in-8).

LA POPELINIÈRE (Lancelot VOISIN DE), homme de guerre et historien français, né vers 1540, mort en 1608. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse et se convertit de bonne heure à la Réforme. Il prit part aux premières

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

guerres civiles et, dans celles de 1574-76, commanda l'expédition des protestants contre l'île de Ré. A partir de l'édit de Beaulieu, confirmatif de la paix d'Etigny-lès-Sens (mai 1576), il ne s'occupa que de travaux littéraires. En 1581, il fit paraître une *Histoire de France depuis l'an 1550* (La Rochelle, 2 vol. in-fol.), d'un style très négligé, mais précieuse par la quantité de renseignements puisés aux meilleures sources et de pièces officielles qu'elle fournit et remarquable par la modération des jugements et leur impartialité. Celle-ci parut aux meneurs du parti huguenot un sanglant outrage. L'auteur fut cité à comparaître devant le synode ; malgré la vivacité digne et le bien-fondé de la défense, il fut censuré par ses juges et, après une longue résistance, dut se résigner, en 1585, à une demi-rétractation, pour éviter de provoquer une scission entre ces énergumènes et le roi de Navarre, qui l'avait toujours soutenu de son crédit (V. sur cette affaire l'excellente note de M. de Ruble dans son édition de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, 1886, t. I, pp. 371, 376). La Popelinière a encore publié : *les Trois Mondes* (1582, in-8), comprenant surtout l'histoire et la description de l'Amérique ; une *Histoire des Histoires* (1599, in-8) et une *Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie* (1601, in-8). Léon MARLET.

LA POPELINIÈRE ou LA POUPLINIÈRE (Alexandre-Joseph LE RICHE DE), fermier général, musicien amateur et homme de lettres, né à Paris en 1692, mort le 8 déc. 1762. Fils d'un receveur général des finances, il fut nommé fermier général en 1718. Il prit pour maîtresse la comédienne Mimi Dancourt (Mme Deshayes), qu'au bout de douze ans de vie commune le cardinal Fleury l'obligea d'épouser. Elle le trompa avec le duc de Richelieu, et La Pouplinière obtint la séparation (1748). Le fermier général, malgré ses soixante ans, donna libre carrière à ses goûts de faste et de débauche élégante. Sa maison de Passy devint « le temple des Muses et du plaisir ». Il se fit le mécène de Rameau, de Marmontel, de La Tour, de Carle Vanloo, de Vaucanson. Il maria des rosières et produisit, devant « sa basse-cour bigarrée », nombre d'acteurs, d'actrices et de danseuses. Il se piquait de musique et de littérature. On lui attribue des *brunettes* (V. ce mot) et, entre autres, l'air : *O ma tendre musette*, dont le fond paraît toutefois d'inspiration populaire. A soixante-huit ans, il se remaria avec Mlle Mondran de Toulouse ; il en eut un fils posthume, « l'ouvrage seul qui ne lui coûta rien », dit un épigramme du temps. Rayé de la ferme générale en janv. 1762, il continua ses fêtes jusqu'à la mort de sa belle-mère à laquelle il ne survécut qu'un mois. En 1760, il avait publié un roman inepte, *Daïra, histoire orientale* (1760, in-8), son seul écrit signé. Les chansons qu'on lui attribue ont sans doute été au moins retouchées par les littérateurs de son entourage. Ce qui est bien de lui, c'est le texte obscène d'une sorte d'autobiographie érotique intitulée *Tableau des mœurs du temps dans les différents âges de la vie*. Il en fit imprimer sous ses yeux un exemplaire unique (in-4), qui fut enrichi de belles miniatures, et cet exemplaire a atteint le prix de 24,000 fr. à la vente de la bibl. de M. Ch. Cousin, en 1891.

BIBL. : *Mémoires* de BACHAUMONT et *Correspondance* de GRIMM. — *L'Artiste*, n° du 16 sept. 1855 (art. de MONSELET). — *Le Livre et l'image*, avec une reprod. exacte de l'une des miniatures, *la Zaïrette* ; Paris, 1893, in-8 (5e livr.).

LA PORRETTA (V. PORRETTA [La]).

LA PORTE (Pierre de), valet de chambre de Louis XIV, né en 1603, mort le 13 nov. 1680. Sa famille était d'origine noble, mais l'un de ses ancêtres avait dérogé et perdu sa noblesse. Il fut attaché au service d'Anne d'Autriche de 1621 à 1625, puis fit la campagne de 1631 en Italie dans une compagnie de gendarmes. Etant rentré dans sa place auprès de la reine, il devint l'agent le plus actif par lequel celle-ci correspondait avec le roi d'Espagne, le duc de Lorraine et la duchesse de Chevreuse, alors disgraciée. Richelieu, ayant eu connaissance de ses menées, le fit enfermer à la Bastille en 1637, mais il ne put obtenir de lui aucune révélation, parce qu'on avait mis le prisonnier au courant des déclarations de la reine. Mis en liberté en 1638, il fut exilé à Saumur, et ne rentra en grâce qu'en 1645 après la mort de Louis XIII. Il fut attaché au jeune roi comme premier valet de chambre, mais des accusations qu'il porta contre Mazarin le perdirent et il dut quitter la cour en 1653. Réhabilité en 1666, il y reparut, mais pour peu de temps. Il a laissé des *Mémoires* qui portent sur les événements écoulés de 1624 à 1666 ; on ne doit les consulter qu'avec une grande réserve. Ils ont été réimprimés à Genève (1756, in-12), puis insérés dans les collections de Petitot (2e sér., t. LIX), et de Michaud et Poujoulat (1839, t. VIII). G. R.

BIBL. : VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — Notices en tête des *Mémoires* dans les deux collections Petitot, et Michaud et Poujoulat.

LAPORTE, chef camisard, né au Mas-Soubeyran, mort en 1702. Il avait servi dans l'armée. Ayant obtenu son congé, il s'établit maître de forges près du Collet-de-Dèze. Après la défaite de Fontmorte et le supplice de Pierre Séguier (12 août 1702), il releva le courage des Enfants de Dieu qui se préparaient à quitter le pays, les exhortant à mourir en combattant pour délivrer et venger leurs frères et faire respecter leurs droits iniquement violés. Ils le choisirent pour chef. En quelques jours, Laporte réunit une centaine d'hommes qu'il divisa en trois bandes. Se réservant le commandement de celle qui était composée des anciens compagnons de Séguier, il confia celui des deux autres à son neveu Roland et à Castanet. Bientôt après, il défit une colonne catholique et lui enleva les prisonniers et le butin qu'elle ramenait à Florac. Poursuivi par trois brigades, il guerroya pendant deux mois avec ardeur et habileté, souvent avec succès. Mais il fut surpris près de Temelac et atteint d'une balle comme il gravissait un rocher pour s'enfuir (22 oct. 1702). Sa tête fut exposée sur le pont d'Anduze et le lendemain sur le fort Saint-Hippolyte, enfin clouée au-dessus de la porte de la citadelle de Montpellier. Pendant les deux mois et demi qu'il avait exercé le commandement, Laporte avait ranimé les camisards, assigné un but à leur révolte et fait d'une bande de pâtres des combattants aguerris. Ils élurent son neveu Roland pour le remplacer. E.-H. VOLLET.

BIBL. : Eug. et Em. HAAG, *la France protestante* ; Paris, 1846-58, 10 vol. in-8.

LAPORTE (Roland ou Rolland), généralement désigné sous son prénom, chef camisard, né au Mas-Soubeyran en 1675, mort en 1704, neveu du précédent. Engagé très jeune dans un régiment de dragons, il avait quitté le service après la paix de Ryswick. Lorsque son oncle prit le commandement de la révolte, il alla le rejoindre avec ses deux frères. Une petite bande lui ayant été confiée, il se jeta dans la vallée du Gardon d'Alais, traversa les montagnes de Mialet et désarma les catholiques de La Salle. Après la mort de son oncle (22 oct. 1702), les camisards le choisirent unanimement pour chef. Il se donna le titre de *général des Enfants de Dieu*, qu'il changea plus tard pour celui de *général des troupes protestantes de France assemblées dans les Cévennes*. Ces troupes comprenaient alors un millier de combattants. Ils furent divisés en cinq légions, dont les chefs agirent d'une manière à peu près indépendante. En quelques mois, avec la légion qu'il conduisait, Roland défit une compagnie de soldats à Mandajors, surprit la ville de Sauve, dont il désarma les habitants et brûla l'église, puis s'empara du château de Saint-Félix et de la ville de Ganges. Mais il échoua dans une attaque contre Pompignan, et subit près de cette ville une défaite qui le mit pendant quelque temps dans l'impossibilité de rien entreprendre. Il tint alors des assemblées de prières. Quand il eut réparé ses pertes, il brûla Saint-Julien-des-Ponts, Sainte-Cécile-d'Andorre et se rendit maître de Genouillac après un combat acharné. Le 12 janv. 1704, il détruisit deux bataillons du régiment du Dauphiné, au pont de Valogne ; le 12 mai, il battit à Fontmorte un détachement catholique. Mais, vers le même temps (22 mai),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le maréchal de Villars, qui avait été envoyé dans le Languedoc pour remplacer Montrevel, traitait avec Cavalier. Celui-ci se soumit, moyennant l'octroi d'un brevet de colonel, une pension de 1,200 livres et la promesse qu'il serait formé un régiment de camisards destiné à servir à l'étranger. Quarante seulement des compagnons de Cavalier le suivirent dans sa défection. Les autres se joignirent à Roland. Des négociations furent entamées avec lui. On lui offrit les avantages personnels que Cavalier avait acceptés et, pour ses coreligionnaires, l'élargissement des prisonniers, le rappel des exilés, une amnistie générale et sans réserve, le droit de vendre leurs biens et de sortir du royaume, la promesse que personne ne serait inquiété pour cause de religion. C'était à peu près la liberté de la conscience, sans la liberté du culte (*projet de traité d'Anduze*). Roland refusa, exigeant le rétablissement de l'édit de Nantes dans tous ses chefs. Il fut vendu par Malarte d'Uzès pour 100 louis. Surpris dans le château de Castelnau et poursuivi par les dragons, il s'adossa contre un arbre pour se défendre. Un coup de feu l'abattit (14 oct. 1704). Son corps fut transporté à Nîmes et brûlé sur un bûcher, après avoir été traîné sur une charrette, par toute la ville. E.-H. Vollet.

Bibl.: Eug. et Em. Haag, *la France protestante;* Paris, 1846-58, 10 vol. in-8.

LA PORTE (Joseph, abbé de), littérateur français, né à Belfort en 1718, mort à Paris le 19 déc. 1779. D'abord jésuite, il abandonna la congrégation en 1742 après le succès qu'obtint à Strasbourg une *Pastorale héroïque* en l'honneur du mariage du prince de Soubise et vint chercher fortune à Paris. Surpris dans une imprimerie clandestine, exilé pour ce fait à Auxerre et détenu quelques jours à la Bastille pour avoir enfreint l'ordre du roi (1743), il devint le collaborateur de Fréron avec qui bientôt il se brouilla. Il se fit surtout du métier de compilateur une véritable spécialité et en tira de réels bénéfices dont il laissa en mourant la majeure partie aux pauvres de sa ville natale; il n'est que juste de reconnaître d'ailleurs qu'il y apportait un véritable talent et que plus d'un de ses livres est encore consulté aujourd'hui avec fruit, tels que les suivants : *Ecole de littérature tirée de nos meilleurs écrivains* (1763, 2 vol. in-12); *le Portefeuille d'un homme de goût ou l'Esprit de nos meilleurs poètes* (1765, 3 vol. in-12); *Histoire littéraire des femmes françaises* (1769, 5 vol. in-8), avec Lacroix de Compiègne; *le Voyageur français* ou *Connaissance de l'ancien et du nouveau monde* (1765-95, 42 vol. in-12, dont La Porte rédigea les vingt-six premiers), etc., puis toute une série d'extraits ou d'*Esprits*, comme ceux de l'*Abbé Desfontaines* (1757, in-12), de *Bourdaloue* (1762, in-12), de *J.-J. Rousseau* (1763, 2 vol. in-12), souvent réimpr., du *P. Castel* (1763, in-12); de l'*Encyclopédie* (1768, 5 vol. in-12), etc. La Porte qui avait écrit pour un théâtre de société *le Danger des épreuves*, com. en un acte et en vers (1749, in-4) et *l'Antiquaire*, com. en trois actes et en vers (1751), composée à l'usage des collèges et réimpr. de nos jours par M. Davillier, rédigea de 1751 à 1778 les *Spectacles de Paris ou Calendrier historique et chronologique de tous les théâtres* (in-16), et publia avec Clément des *Anecdotes dramatiques* (en forme de dictionnaire) (1775, 4 vol. in-8). Comme journaliste, il prit part aux *Observations sur la littérature moderne* et aux *Lettres sur quelques écrits de ce temps* et à l'*Année littéraire* de Fréron et fonda, pour lui faire pièce, *l'Observateur littéraire* (1759-61, 15 vol. in-12). Enfin il aida l'abbé d'Hébrail dans la préparation de sa *France littéraire* (1769, 2 vol. in-8), à laquelle il fournit un *Supplément* (1778, 2 parties in-8). M. Tx.

LAPORTE (Henri-Horace de), peintre français, né en 1724, mort à Paris en 1783. Il essaya de rivaliser avec Chardin, mais il resta toujours froid et puéril. Le 26 nov. 1763, il fut reçu à l'Académie, avec *le Vase de lapis*, qui est au Louvre. Il a souvent peint des animaux.

LAPORTE (Marie-François-Sébastien-Christophe de), plus connu sous le nom de *Delaporte*, homme politique français, né à Belfort le 15 sept. 1760, mort à Belfort le 25 mars 1823. Avoué près le tribunal de Belfort, député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, puis à la Convention, Laporte remplit de nombreuses missions qui le tinrent éloigné pendant plus d'un an. Il alla en particulier à Lyon où il s'associa à toutes les mesures de rigueur prises par Fouché et Collot d'Herbois; mais, après Thermidor, il changea d'attitude, fit emprisonner les principaux chefs des Jacobins, renouvela la municipalité et la Société populaire. Le 16 sept. 1794, il rentra à Paris et, le 22 du même mois, fut élu secrétaire de la Convention. Il entra successivement au comité de Sureté générale, puis au comité de Salut public. Depuis prairial an III, il fut particulièrement chargé de la force armée de Paris. Au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'au 28 mai 1798, il s'occupa de questions financières, puis reprit son étude d'avoué près le tribunal de Belfort. On a parfois accusé Laporte d'avoir détourné 5 millions de la caisse de l'armée d'Italie, comme commissaire du Directoire; le fait est évidemment faux, puisqu'il ne fut jamais commissaire du Directoire, ni en Italie, ni ailleurs. A. Kuscinski.

LAPORTE, agent de change à Bordeaux, avant la Révolution, publiciste girondin qui représente le courant d'opinion qui se produisit en 1789. On lui doit un livre fort curieux concernant l'ancien régime et les réformes nécessaires : *Essai sur la législation des finances de la France*. Cet essai est plutôt à consulter sur l'état financier spécial de la France en 1789 que sur les réformes à y introduire. Toutefois Laporte a émis le premier l'idée des *Banques provinciales* pour liquider l'ancien régime. Cette idée valait mieux que la planche aux 44 milliards d'assignats.

LAPORTE (Hippolyte, marquis de), littérateur français, né à Paris en 1770, mort en 1852. Emigré en 1792, il ne put entrer définitivement en France qu'après le 18 brumaire. Collaborateur assidu de la *Biographie des hommes vivants* et de la *Biographie universelle*, il a fourni des notices historiques et descriptives aux *Souvenirs du vieux Paris* de Turpin de Crissé, et laissé un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Juelina* (Paris, 1830, 3 vol. in-12); *Apparitions historiques* (1832, in-8); *Souvenirs d'un émigré* (1843, in-8).

LAPORTE (Rozière, dit), acteur français (V. Rozière).

LAPORTE (Henri-Gaston), homme politique français, né à Nevers le 16 avr. 1842. Ancien élève de l'Ecole centrale, avocat à Nevers, directeur du *Patriote du Centre*, il eut une polémique électorale des plus vives avec M. Girerd et fut nommé contre lui, député de Nevers, en 1881. Il fit partie de l'extrême gauche de la Chambre, fut réélu en 1885 et 1889, appuya vigoureusement le boulangisme, fit partie du comité républicain national, et en 1893 fut encore réélu avec un programme radical-revisionniste. On a de lui, outre sa collaboration à l'*Impartial du Centre*, à la *République de Nevers* et à son journal : *l'Ordre et la Liberté* (1876); *la Féodalité industrielle* (1886).

LA PORTE (Jean-Roger-Amédée de), homme politique français, né à Niort le 20 juin 1848. Inscrit au barreau de Paris en 1869, il fit dans les mobiles des Deux-Sèvres la guerre franco-allemande de 1870-71, entra comme auditeur au conseil d'Etat en 1873, et après avoir occupé les fonctions de chef du cabinet du ministre des travaux publics (M. Christophle, 1876-1877), fut élu le 14 oct. 1877 député de la 2e circonscription de Niort. Membre de la gauche républicaine, il fut réélu en 1881 et en 1885, devint sous-secrétaire d'Etat aux colonies en 1886 et de nouveau en 1888. Il eut une polémique très vive avec M. Constans, dont il blâmait les procédés de gouvernement en Indo-Chine et qu'il contraignit à donner sa démission de gouverneur général. Non réélu aux élections générales de 1889, où il échoua contre M. Pontois, boulangiste, il prit sa revanche en 1893 contre son ancien concurrent Pontois et M. Vallée,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

revisionniste. Il est gendre de M. *Allain-Targé* (V. ce nom).

LAPORTE-BISQUIT (Jean-Maurice), homme politique français, né à Limoges le 5 nov. 1842. Grand fabricant d'eau-de-vie de Cognac, maire de Jarnac, il fut élu sénateur de la Charente le 7 janv. 1894. Il siège à gauche.

LAPORTEA (*Laportea* Gaud.) (Bot.). Genre d'Urticacées, du groupe des Urticées, voisin des *Orties* (V. ce mot), dont il se distingue principalement par le fruit oblique. Il y a 4 étamines, un périanthe femelle à 4 lobes inégaux ou égaux, un ovaire uniovulé. Ce sont des herbes, des arbustes ou des arbres, à feuilles alternes avec stipules axillaires, à glomérules floraux souvent en grappes. Les *Laportea* sont répandus dans les régions tropicales des deux mondes et dans l'Amérique boréale. Le *Laportea gigas* Wedd. atteint plus de 30 m. de haut. Les feuilles du *L. decumana* Wedd. (*Urtica decumana* Rumph.) sont employées pour produire des urtications méthodiques. Les piqûres occasionnées par celles de *L. crenulata* Gaud. (*Urtica Javanensis* Juss.) et du *L. stimulans* Miq. sont très douloureuses et déterminent une fièvre intense et parfois des accidents tétaniformes suivis de mort. Dr L. Hn.

LAPOSTOLET (Charles), peintre français, né à Vélars (Côte-d'Or) en 1824, mort à Domène (Isère) en 1890. Elève de Léon Cogniet, cet artiste peignit des paysages pris dans son pays natal, en Bourgogne et en Normandie, des vues perspectives de villes, des marines et des scènes de genre. On observe dans ces œuvres un choix ingénieux des points de vue, un sentiment juste de l'effet, des groupes bien disposés; son dessin est assez correct, mais sa touche souvent lourde. On peut citer comme ses meilleurs tableaux : *Vue du Canal Saint-Martin, prise des Buttes-Chaumont* (S. 1870, au Luxembourg); *Plage de Villerville* (1876); *Vue de Rouen, prise de l'île Rollet* (1882). Il fit aussi un voyage à Londres et à Venise. Les dernières œuvres qu'il exposa furent : *Un Quai à Rouen*, et *l'Avant-port, à Dunkerque* (S. 1889). Ce dernier tableau, simple étude de dimensions réduites et d'une touche assez molle, est au Luxembourg. Ad. Thiers.

LAPOUYADE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres; 712 hab. Stat. (Lapouyade-Maransin) du chem. de fer de l'Etat, ligne de Saint-Mariens à Coutras.

LA POYPE (Jean-François, baron de), général français, né à Lyon le 31 mai 1758, mort aux Brosses (Rhône) le 27 janv. 1851. Deuxième enseigne au régiment des gardes françaises le 6 avr. 1777, sous-lieutenant le 27 août 1780, il démissionna le 1er juil. 1787. Elu lieutenant-colonel en premier du 2e bataillon des volontaires de Seine-et-Oise le 19 oct. 1791, colonel du 104e de ligne le 16 mai 1792, maréchal de camp le 1er sept. suivant, il fut employé le 8 sept. au camp sous Paris, devint chef d'état-major de l'armée d'Italie le 2 févr. 1793 et général de division le 15 mai. Commandant de Toulon et des côtes méditerranéennes, il contribua à la reprise de Toulon et alla servir à l'armée des Alpes (30 avr. 1794). Suspendu de ses fonctions (27 oct. 1795), rappelé à l'activité le 17 sept. 1797, employé à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie, il se distingua à la bataille de Novi (15 août 1799). Le 5 juil. 1802, il partit pour Saint-Domingue, où il resta jusqu'à l'évacuation de cette île par les Français. Embarqué avec le général Rochambeau, il fut pris par les Anglais (30 nov. 1804) et ne rentra en France que le 29 juin 1806. Il servit à l'intérieur, fut créé baron de l'Empire le 29 janv. 1812 et employé en Allemagne. Gouverneur de Wittenberg le 12 mars 1813, il se défendit avec vigueur, mais dut capituler le 13 janv. 1814. Rendu à la liberté lors de la première Restauration, La Poype devint, pendant les Cent-Jours, gouverneur de Lille (30 avr. 1815); aussi fut-il retraité par la seconde Restauration (4 sept. 1815). Elu le 9 mai 1822 député de Villefranche (Rhône), il siégea à l'extrême gauche. Non réélu en 1824, il fut relevé de la retraite, admis dans le cadre de réserve par Louis-Philippe (7 févr. 1831), et définitivement retraité le 11 juin 1832. Etienne Charavay.

Bibl. : *Arch. adm. de la guerre.* — L. Calvet de Rogniat, *Biographie et obsèques du général de La Poype*, 1851, in-8.

LAPPA ou **LAMPA** (Géogr. anc.). Ville de Crète, dont le territoire s'étendait d'une mer à l'autre; c'était peut-être une colonie de Tarrha. Elle avait Phœnix pour port. Métellus la saccagea; elle prit le parti d'Octave qui la restaura. Ce fut un évêché chrétien. Ses ruines se voient près de *Polis*.

LAPPARENT (Cochon de) (V. Cochon de Lapparent).

LAPPION. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 543 hab.

LAPPUYE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Pleumartin; 1,008 hab.

LAPRADE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 656 hab.

LAPRADE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre; 466 hab. Papeteries.

LAPRADE (Pierre-Martin-Victor Richard de), littérateur français, né à Montbrison (Loire) le 13 janv. 1812, mort à Lyon le 13 déc. 1883. Fils d'un médecin distingué de sa ville natale, il s'inscrivit au barreau de Lyon, mais n'exerça point et publia (1844), sous le titre d'*Odes et Poèmes* (in-18), des poésies empruntées aux traditions antiques, à la Bible et à l'Evangile, très remarquées des lettrés. Chargé par M. de Salvandy d'une mission littéraire en Italie (1845) il occupa, à son retour, de 1847 à 1861, la chaire de littérature française à la faculté des lettres de Lyon. Une satire politique intitulée *les Muses d'Etat*, inspirée par les colères que soulevaient *les Effrontés* d'Emile Augier, provoqua sa destitution et valut au *Correspondant* un avertissement comminatoire. Victor de Laprade ne rentra dans la vie publique que dix ans plus tard comme représentant du dép. du Rhône à l'Assemblée nationale de 1871, mais sa santé le força de résigner son mandat en mars 1873.

Par une dérogation aux règlements de l'Académie française qui exigent la résidence à Paris de tous ses membres, Laprade avait succédé le 11 févr. 1858 à Alfred de Musset. Cette haute distinction lui avait été conférée après la publication de deux autres recueils sortis des mêmes inspirations, *les Poèmes évangéliques* (1852, in-18) et *les Symphonies* (1855, in-18). Il avait donné depuis : *les Idylles historiques* (1858, in-18); *Pernette*, poème (1868, in-8); *Harmodius* tragédie (1870, in-18); *Poèmes civiques* (1873, in-18), ainsi que diverses études en prose : *Questions d'art et de morale* (1867, in-8); *le Sentiment de la nature avant le christianisme* (1866, in-8); *l'Education homicide* (1867, in-8), réquisitoire contre l'enseignement moderne; *l'Education libérale* (1873, in-18); *le Livre d'un père* (1878, in-18).

Bibl. : Edmond Biré, *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*, 1886, in-18.

LAPRAIRIE. Ville du Canada, ch.-l. d'un comté de la prov. de Québec, r. dr. du Saint-Laurent, entre Montréal et le Sault-Saint-Louis; 4,000 hab. à peu près tous Français. Ancien fort français.

LA PRESTE (V. Prats-de-Mollo).

Eaux minérales. — Ces eaux « hyperthermales, sulfureuses sodiques faibles, azotées », sont particulièrement efficaces dans la gravelle, les coliques néphrétiques, l'ictère, le diabète, la goutte, le rhumatisme, les affections chroniques des voies respiratoires, les dyspepsies gastriques et intestinales consécutives aux dermatoses, la scrofule, l'anémie, les roideurs musculaires, etc. On les emploie en boisson, bains, douches et inhalations. Dr L. Hn.

LAPRUGNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Mayet-de-Montagne; 1,517 hab.

LAPS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vic-le-Comte; 540 hab. Chapelle romane.

LAPSANA (*Lapsana* T., *Lampsana* Vaill.) (Bot.). Genre de Composées-Chicoracées, dont la fleur présente presque les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

caractères de celle de la Chicorée ; elle est jaune. Les capitules sont petits et disposés en cymes lâches ; l'involucre est glabre et le réceptacle nu ; les fruits sont oblongs et pluricostés. On ne connaît que 4 ou 5 espèces glabres ou poilues, à feuilles alternes, toutes répandues dans l'hémisphère boréal de l'ancien monde. Le *L. communis* L. ou *herbe aux mamelles* sert dans les campagnes à préparer des cataplasmes pour guérir les gerçures des seins ; ses feuilles se mangent cuites ou en salade. Dr. L. Hn.

LAPSI (V. Donatisme).

LAPTE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux ; 2,766 hab.

LAPUGNOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 1,677 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Béthune à Saint-Pol et Abbeville. Distillerie de betterave et filature de coton.

LAPUSNEANU, prince de Moldavie (V. Roumanie).

LAQUE. I. Art décoratif. — C'est de l'extrême Orient que nous vient le laque, sorte de vernis spécial fabriqué avec la gomme du *Rhus vernificera*. Les Chinois et les Japonais produisent à la fois le laque peint et le laque sculpté, mais les procédés de ce travail varient suivant les provinces d'où il provient. Le laque s'applique sur des surfaces lisses en bois ou en carton et même en métal. Le vernis brut avant d'être employé doit subir plusieurs préparations ; on y ajoute de l'huile, du sulfate de fer et du vinaigre de riz, dont les doses sont calculées suivant le degré de consistance et de transparence que l'on veut obtenir. En outre, on colore les laques en noir avec un mélange de noir animal et d'huile de thé ; en jaune avec de l'huile additionnée de fiel de porc ; en aventurine, en saupoudrant le vernis jaune de poudre d'or ; en rouge avec de la cochenille. Les

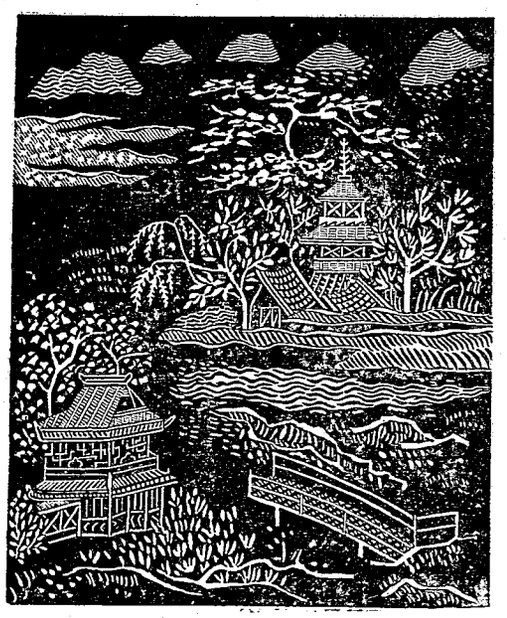

Panneau de laque noir à dessin d'or en relief.

laqueurs savent obtenir des tons nombreux d'un éclat particulier, dont les principaux sont le rouge franc et le rouge vineux, le rose tendre et le rose corail, le violet, le bleu indigo et le bleu ardoisé, le vert olive et le jaune d'ocre.

L'ouvrier laqueur doit, avant d'appliquer son vernis, placer le bois et le polir avec soin, garnir les joints d'étoupe fine et coller sur les joints des bandes étroites de papier, en recouvrant le tout d'un mince canevas de soie. Là-dessus, il étend à la brosse dure un mélange de poudre d'émeri, de vermillon, de gomme et de fiel de bœuf, qu'il laisse sécher. Quand cet enduit est sec, on le polit, puis on recommence une application nouvelle et on possède le fond sur lequel devra être tracé le décor, au moyen d'un dessin plat ou en relief. Les couches de laque que l'on applique sur ce fond varient en nombre suivant la qualité de l'ouvrage que l'on veut obtenir. On n'en appose jamais moins de trois et jamais plus de dix-huit. Le vernis est disposé en couches minces et égales, au moyen d'un pinceau plat et fin. Après chaque couche, la pièce est portée dans un séchoir, puis ensuite elle est reprise et polie. Lorsque l'artiste veut exécuter un décor, il décalque son dessin et commence à le peindre, mais il lui faut une grande légèreté de main, car il ne peut jamais revenir sur le premier coup de pinceau qu'il a apposé. Pour l'application de l'or, il se sert d'un tampon contenant de la poudre d'or et additionnée de camphre qui sert de mordant. Les laques sont souvent incrustés d'ivoire, de nacre, de corail, de pierres dures et de lapis-lazuli qui s'harmonisent avec la composition générale du sujet.

On laque également des pièces sculptées en les recouvrant d'une pâte épaisse, sorte de vernis rouge composé de filasse, de papier réduit en bouillie et de coquilles d'œufs, broyés ensemble et mélangés avec de l'huile de camélia.

A l'aide de ces procédés qui exigent une adresse particulière et qui réclament un temps énorme, les artistes de la Chine et du Japon exécutent des chefs-d'œuvre de goût et d'élégance, qui ont mérité de prendre place dans les collections des amateurs et dans les vitrines des musées d'Europe. Les ouvriers de Kioto et de Yedo se sont particulièrement distingués dans l'exécution de ces petits chefs-d'œuvre dont la solidité et la durée égalent la légèreté. L'industrie moderne du Japon n'a pas renoncé à cette branche d'art décoratif, mais l'élévation de la main-d'œuvre et le besoin de produire vite et beaucoup pour l'exportation ne permettent plus de produire des pièces aussi exquises que celles des siècles derniers.

Les laques du Japon commencèrent à être introduits en Europe vers le commencement du XVIIe siècle. Leur beauté y fut vite appréciée et, sous le règne de Louis XV, ils devinrent un des principaux éléments de la curiosité. Cette vogue donna à de nombreux industriels l'idée de fabriquer des panneaux d'appartement, des carrosses, des meubles et des bijoux de toute sorte, recouverts de vernis peint imitant celui de la Chine. Les plus connus de ces peintres-vernisseurs furent les frères Martin, qui obtinrent un privilège pour leur manufacture, d'où sortirent, pendant près de cinquante années, des produits très remarquables. Malgré ces qualités, le vernis des frères Martin n'était pas un laque véritable ; il n'en rappelait que l'aspect, et il n'en avait nullement la durée presque indestructible. Il était obtenu par des procédés différents, comme le sont tous les meubles et les objets laqués produits par l'ébénisterie ou la tabletterie de notre époque, qui sont revêtus de peintures vernies. A. de Ch.

II. Peinture. — L'usage des laques dans la peinture à l'huile doit être fait avec précaution. Le contact de l'acier les ternit et leur mélange avec certaines couleurs les dénature. Il est préférable de ne les employer qu'en glacis, sur des dessous bien secs.

III. Chimie industrielle. — Laque de cochenille (V. Cochenille).

Laque de garance. — La garance est mise à fermenter et lavée puis versée dans quatre fois son poids d'acide sulfurique non nitreux, marquant 55° B. Le mélange est fait dans un vase de plomb entouré d'eau froide ; toutes ces précautions sont prises pour éviter la trop grande élévation de température. On obtient ainsi une bouillie qu'on abandonne pendant trois heures, puis qu'on délaye avec 5 parties d'eau. On filtre à travers le verre pilé et on étend d'une grande quantité d'eau aussi pure que possible. Au moyen de cette dilution, la matière colorée devenue insoluble se précipite en entraînant des matières minérales, mais en moindre quantité que dans la laque. Cette belle couleur est composée pour la plus grande partie d'alizarine, principe immédiat de la garance dont on doit la découverte

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à Robiquet et à M. Colin. Pour préparer la laque de garance, on peut suivre la recette suivante : la garance est lavée, épurée, afin de séparer le sucre et les matières gommeuses ; l'eau de lavage est acidulée pour éviter toute perte de colorant. Cela fait, elle est traitée par dix fois son poids de dissolution d'alun (1 d'alun 10 d'eau) ; la décoction se fait au bouillon, elle dure quinze à vingt minutes ; le liquide est filtré à travers une chausse. On laisse tomber la température à 40° ; on ajoute en cristaux de soude 12 à 15 % du poids de l'alun employé et on porte à l'ébullition, la couleur se forme et se dépose (V. Couleur, t. XIII, p. 44).

Laque de bois. — La laque de bois rouge se prépare en faisant une forte décoction de fernambouc, et délayant dans ce liquide un mélange de craie et d'alun avec de l'amidon ; la matière amylacée se recouvre de sous-sulfate d'alumine, lequel fixe la matière colorée. C'est, ainsi qu'on le voit, une laque additionnée de substances étrangères.

Laque jaune de gaude. — De la craie bien pure est délayée dans l'eau, on y ajoute 1/5 de son poids d'alun, finement pulvérisé ; on obtient ainsi du sulfate de chaux, du sous-sulfate d'alumine, et tandis que ce précipité complexe est en suspension, on ajoute une forte décoction de gaude. Après décantation, la pâte obtenue est portée sur des tables de plâtre ou de craie qui en absorbent l'humidité ; enfin, moulée, on la fait sécher à l'ombre.

Constitution des laques. Elles sont formées par l'union des oxydes de certains métaux, comme l'aluminium, l'étain, le plomb, l'antimoine, avec des matières colorantes, phénomène analogue à celui de la coloration des textiles. M. Léo Vignon a cherché s'il n'existait pas un étroit rapport entre l'énergie de la fonction acide ou basique de l'oxyde métallique et la fixité de la laque obtenue. Il a étudié les laques obtenues par l'union des différents oxydes stanniques avec la matière colorante connue sous le nom de safranine. On sait que l'oxyde d'étain, appelé acide stannique se présente sous plusieurs états polymériques à fonction acide décroissante, cette fonction étant mesurée d'après les quantités de chaleur dégagée lors de combinaisons avec la soude caustique.

On est arrivé aux conclusions suivantes : 1° l'absorption de la matière colorante coïncide avec l'existence dans la substance absorbante d'une fonction acide intense ; 2° lorsque cette fonction s'affaiblit, le pouvoir absorbant s'affaiblit aussi. Ainsi, avec l'acide stannique proprement dit, il obtint une laque d'un beau rouge, avec l'acide métastannique, elle était à peine teintée de rose. Signalons, pour terminer, à titre de curiosité, une application fort originale d'une laque que les Japonais emploient depuis longtemps pour peindre mille objets divers qu'ils nous envoient. On vient de l'employer comme enduit protecteur pour la carène des navires. Lors d'expériences faites au Japon, M. Hotta avait remarqué que la laque pouvait séjourner longtemps dans l'eau salée sans altération appréciable. En juin 1886, la carène du *Fuso-Kan*, bâtiment de guerre, fut recouverte d'un enduit de laque. En sept. 1887 elle entra au bassin de radoub. La protection avait été si efficace qu'on ne toucha aucunement à la carène. En 1888, 1889 et 1890, il en fut encore de même au grand étonnement du personnel de l'arsenal. Après ces expériences concluantes, M. Hotta forma une société qui depuis a eu entre les mains neuf navires japonais. Le bâtiment étant au bassin, on nettoie soigneusement la carène, des toiles sont tendues tout autour pour arrêter, pendant l'opération, les poussières des vents. La première couche appliquée, on laisse sécher un jour, puis trois autres couches avec même temps de séchage. Dans ces conditions, les coquillages ne s'attachent plus à la carène. Ajoutons que le prix payé à la Société est de 13 cents (du dollar d'or) par pied carré. A. Riegel.

Bibl. : Art décoratif. — L. Gonse, *l'Art japonais*. — M. Paléologue, *l'Art chinois*. — S. Bing, *le Japon*.

LAQUEDIVES ou LAKADIVES (*Lakcha Dvipa*, les « cent mille îles »). Archipel de l'océan Indien, au S. de la mer d'Oman, entre l'Inde et l'Arabie, à 300 kil. O. de la côte de Malabar, entre 10° et 14° lat. N., 69° 20′ et 71° 40′ long. E. Ce sont des îles coralliaires (V. Atoll), construites au N. du plateau sous-marin qui porte les Maldives. Leur formation est beaucoup moins régulière que celle des Maldives, et les atolls parfaits y sont peu nombreux ; en général, c'est le côté oriental de l'anneau, le mieux abrité et le plus étroit, qui constitue l'île ; le reste est une large frange de récifs ; dans le lagon intérieur, l'eau est toujours calme, même par les tempêtes. Aucun point n'émerge de plus de 5 m. au-dessus des flots. L'archipel se compose de dix îles principales et d'une foule de récifs et d'îlots. La superficie des îles est de 1,927 kil. q. avec une population d'environ 15,000 âmes (y compris Minikoï). Elles se divisent en deux groupes. Celui du N. comprend Amini, Tchetlat, Kadamat, Kiltan et Bitra ; celui du S., Agathi, Kavarathi, Antrot, Kalpeni, Souheli. Au S. se trouve, entre 9° et 8° de lat. N., l'île de Minikoï, qui dépend géographiquement des Maldives, mais administrativement des Laquedives. Le sol est peu fertile ; outre les cocotiers qui sont la ressource essentielle et dont on vend surtout la fibre tressée (pour les navires arabes), on récolte un peu de riz et de patates. Les habitants sont d'origine hindoue, descendant des Naïrs, parlant le malayalam, mais convertis à l'islamisme. Les îles du S. ont gardé la famille maternelle des Naïrs (V. Famille) ; celles du N. ont adopté la descendance masculine. A Minikoï, la population est la même que celle des Maldives. Dans tout l'archipel, le nombre des femmes dépasse de plus de 10 % celui des hommes à cause de l'émigration et des naufrages. Les îles sont souvent ravagées par des cyclones. Les habitants sont de hardis marins possédant environ 700 barques et 200 navires de plus grande taille. Les îles du N. sont une possession directe de l'Angleterre ; les îles du S. dépendent nominalement du radja de Cananore, mais sont, depuis 1877, administrées directement par l'Angleterre. Le commerce se fait avec l'Inde et représente une exportation de 400 à 500,000 fr. de fil de coco, copra, écaille de tortue, coquilles de cauris, etc. Les îles Laquedives sont connues de temps immémorial par les Hindous et les Arabes, étant sur la route entre ces deux peuples ; mais elles sont si basses sur l'eau qu'on ne les voyait pas toujours et la légende en fit des îles errantes. En 1499, Vasco de Gama les aperçut. Elles passèrent avec le Maïssour (Mysore) sous la domination britannique. A.-M. B.

LAQUEUILLE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort, à 1,000 m. d'alt. ; 1,034 hab. Stat. du chem. de fer de Clermont-Ferrand à Eygurande, desservant les villes d'eau de la Bourboule et du Mont Dore. Carrières d'où l'on extrait des dalles employées aux toitures du pays. Beurre et fromages bleus. Commerce important de bestiaux. Tuileries. Vestiges d'un ancien château des comtes d'Auvergne.

LAQUEUILLE (Jean-Claude-Marie-Victor, marquis de), général et homme politique français, né à Châteaugay (Puy-de-Dôme) le 2 janv. 1742, mort à Paris le 30 avr. 1810. Mousquetaire en 1750, capitaine en 1771, colonel en 1776 et maréchal de camp le 12 oct. 1788, il fut élu, le 25 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Riom. Il témoigna une grande hostilité aux réformes et démissionna le 6 mai 1790. Il émigra et devint l'agent des princes, avec lesquels il fut décrété d'accusation le 1er janv. 1792. C'était chez lui que se tenait à Coblentz le club des princes. Il rentra en France sous le Consulat. Etienne Charavay.

LA QUINTINIE (Jean de) (V. Quintinie [La]).

LAR. Rivière de la Perse septentrionale, qui naît au S.-O. du Demavend, le contourne et se jette dans la mer Caspienne ; sa haute vallée, ancien fond de lac formé par les coulées de laves du Demavend, est très fertile et est une villégiature fréquentée en été à cause de son climat et de ses sources sulfureuses.

Bibl. : Rosenburg, *Das Larthal*, dans *Mitth. Soc. geogr.*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Vienne, 1876. — LOVETT, *Itinerary Notes in Northern Persian*, dans *Proceed. of roy. geogr. Soc.*, 1883.

LAR. Ville de la Perse méridionale, ch.-l. de la prov. de Laristan, à 400 kil. S.-O. de Kirman ; 12,000 hab. Elle est complétement déchue de son ancienne prospérité qui fut surtout grande après Chah Abbas. Sa monnaie d'argent en forme de datte fut au XVIe siècle la plus répandue en Perse. On y voit une citadelle au haut d'un roc ardu, un magnifique bazar à quatre portes avec coupole, les ruines de plus de 3,000 citernes, etc. Elle fait encore un commerce actif de tabac très apprécié, de coton, de fruits, de grains, de chameaux excellents, etc.

LARA. Etat du Venezuela formé en 1881 ; 24,085 kil. q.; 246,760 hab. Il comprend les sections de Barquisimeto et Yaracuy; le N. et l'O. sont des pays de plaine, le S. est montagneux et renferme le Paramo de Cavimbu (2,200 m.). Il est arrosé par le Tocuyo et le Yaracuy, tributaires de la mer des Antilles, par de petits cours d'eau qui aboutissent au golfe de Maracaïbo et à l'Orénoque (V. VENEZUELA). C'est un pays médiocrement fertile, à grands troupeaux de bœufs et de chèvres.

LARA ou LARUNDA, déesse latine regardée comme la mère des *Lares* (V. ce mot). C'était peut-être une divinité tellurique de la mort, et, par suite, du silence. L'introduction de son culte à Rome fut attribuée à Titus Tatius. Les mythographes grécisants firent de Lara une nymphe, fille d'Almon, qui aurait dénoncé à Junon les amours de Jupiter et de Juturne; privée de la parole, elle fut remise à Mercure pour être conduite en enfer; il s'en éprit et de leur commerce naquirent les Lares.

LARA (Infants de). Légende espagnole du moyen âge. On la place à la fin du xe siècle, au temps du comte Garci Fernandez de Castille et du roi de Léon, Bermudo II. Suivant la *Chronique générale* et le *Romancero*, comme Ruy Velazquez épousait doña Lambra, en la ville de Burgos, une querelle survint entre celle-ci et sa belle-sœur, doña Sancha, femme de Gonzalo Gustios de Lara, seigneur de Salas. Les deux femmes s'insultèrent publiquement. Un des sept fils de doña Sancha, le plus jeune, Gonzalvico, outragea doña Lambra, la menaçant, disent les romances, de lui couper les jupes au-dessus du genou, une palme et plus encore. A l'annonce de l'injure faite à son épouse, Ruy Velazquez jure de la venger. Il simule une réconciliation avec les infants et leur père, Gonzalo Gustios. Quelque temps après, l'implacable doña Lambra pousse un esclave à jeter sur Gonzalvico un concombre plein de sang « vivant ». Les infants poursuivent l'esclave et viennent le daguer jusqu'aux pieds de sa maîtresse. Là-dessus, seconde réconciliation. Ruy Velazquez propose aux infants une chevauchée en terre infidèle et les livre aux musulmans qui finissent par les exterminer avec leur *ayo* Nuño Salido, après une lutte furieuse. Pendant ce temps, Gonzalo Gustios que le traître avait envoyé à Cordoue, sous prétexte de porter un message au roi Almanzor (l'hadjib Al-Mansour de l'histoire), était retenu prisonnier par le musulman qui lui faisait servir en un festin les sept têtes de ses enfants et celle de leur *ayo*. Emu par une si grande infortune, le roi more rendit la liberté au Castillan. En quittant Cordoue, Gonzalo Gustios laissait enceinte une sœur d'Almanzor. La Sarrazine mit au monde un fils, Mudarra; l'enfant fut élevé parmi les infidèles. Ayant appris le sort de ses frères et le secret de sa naissance, il partit pour la Castille, à la recherche de Ruy Velazquez, le tua et vint présenter la tête à son vieux père. Gonzalo Gustios reconnut le bâtard, le fit baptiser et armer chevalier par Garci Fernandez. Dans la suite, Mudarra brûla vive doña Lambra. (D'aucuns disent qu'elle fut lapidée.) C'est de Mudarra que prétendaient descendre les Manrique Lara. — Cette tragique légende qui repose probablement sur quelque fait historique altéré, a longtemps passé pour vérité prouvée. Mariana la rapporte encore en détail dans son *Histoire d'Espagne*. Elle a inspiré aux poètes du moyen âge et de la Renaissance une trentaine de romances fort populaires et dont plusieurs ont tous les caractères de l'ancienneté (V. le *Romancero general* de Durán, t. I). Juan de La Cueva, Lope de Vega, Matos Fragoso et Félicien Mallefille l'ont mis en drame. Victor Hugo a imité, dans la *Romance mauresque* de ses *Orientales*, un des plus beaux chants du *Romancero* des sept infants, celui où le bâtard Mudarra tue Ruy Velazquez à la chasse. Lucien DOLLFUS.

LARA (Juan-Nuñez de) (V. CERDA).

LARABIT (Marie-Denis), homme politique français, né à Roye (Somme) le 15 août 1792, mort à Paris le 24 janv. 1876. Elève de l'Ecole polytechnique en 1810, il fit les dernières campagnes de l'Empire, prit part en 1823 à l'expédition d'Espagne et, après la révolution de Juillet, se jeta dans la carrière politique. Envoyé en 1831 par le collège d'Auxerre à la Chambre des députés, il y siégea jusqu'en 1848 et s'associa à la politique de l'opposition dynastique. Nommé par le gouvernement provisoire févr. 1848) directeur adjoint du personnel au ministère de la guerre, envoyé peu après (23 avr.) par le dép. de l'Yonne à l'Assemblée constituante, il fit preuve de courage et de dévouement pendant les journées de Juin. Réélu à l'Assemblée législative (1849), il vota d'ordinaire avec la droite. Après le 2 décembre, il se rallia au nouveau régime et entra avec l'appui du gouvernement, comme député de l'Yonne, au Corps législatif (29 févr. 1852), d'où il passa bientôt au Sénat (4 mars 1853). La révolution du 4 sept. le rejeta pour toujours dans la vie privée.

LARACHE (en marocain *El Araïsh*). Ville du Maroc, située à l'embouchure et sur la rive g. du fleuve Loukkos, par 8° 29′ 9″ long. O. de Paris et 35° 13′ lat. N., pittoresquement bâtie sur la pointe rocheuse qui domine le fleuve; 8,000 hab., dont une très forte proportion de juifs pour la plupart d'origine espagnole ou portugaise et quelques familles de négociants européens. L'intérieur de la ville a conservé en grande partie sa physionomie espagnole, et les défenses de la place sont encore celles qui existaient en 1689 au moment où le sultan Moulay Ismaïl s'en empara. C'est une ville de très grande ancienneté, citée dès le début du IXe siècle. Il y existe des agents consulaires de la plupart des nations. Il s'y fait un commerce assez actif par la rivière où de petits voiliers espagnols et portugais viennent charger des graines, et par la rade extérieure où les vapeurs anglais, français, allemands apportent des cotonnades, des bougies, du thé, du sucre, et embarquent de la laine et les produits agricoles du pays. Larache tend de plus en plus à remplacer Tanger comme port de la région de Fez dont il est plus rapproché. L'ensablement de l'embouchure du fleuve, les difficultés de franchir la barre surtout durant la période hivernale et une partie du printemps, nuisent au mouvement du port de Larache. Au point de vue commercial, Larache occupe néanmoins le cinquième rang parmi les ports marocains. Son chiffre d'affaires en 1890 s'est élevé à 2,967,950 fr. à l'importation, et à 2,418,350 fr. à l'exportation. La ville est commandée par un pacha dont la juridiction administrative varie, mais qui s'étend en général à une partie de la province marocaine du Gharb. Il existe de très beaux jardins aux environs de la ville, le long de la rive gauche du fleuve, en remontant les méandres du Loukkos; on y récolte des oranges renommées et célèbres dans tout le Maroc pour leur saveur et leur taille. C'est là du reste que la tradition place le jardin des Hespérides. Le climat de Larache est un des plus humides qui existent au monde. La ville est en effet soumise constamment soit aux vents du large, soit aux vents d'E. qui qui passent sur les grands marécages que forme le fleuve et que recouvre à chaque marée le flux, soit aux vents du S. qui longent la côte marocaine. Il y règne des fièvres intermittentes et paludéennes, dont la fréquence aussi bien que la gravité ont un peu diminué depuis que l'on y a planté des eucalyptus. L'eau y est de mauvaise qualité et la ville est fort sale. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

LARAGNE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, sur la Véragne; 1,104 hab. Stat. du chem.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de fer de Lyon, section de Veynes à Saint-Auban. Mine de plomb. Carrière de gypse. Commerce de chevaux, de cuirs, de laines. Ruines d'un château féodal et chœur d'une église du XIIIe siècle à Arzeliers.

LARAJASSE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise; 2,341 hab.

LA RAMÉE (V. RAMÉE [La]).

LARAMIE. Grand massif montagneux des Etats-Unis, Etat de Wyoming, dominé par le *pic Laramie* (3,033 m.), enveloppant d'un demi-cercle de 300 kil. de développement la *plaine Laramie* (alt. 2,100 m.), arène régulière de 150 kil. de diamètre, arrosée par la Platte qui y reçoit du S.-E. la *rivière Laramie* (250 kil. de long, pente de 5 m. par kil.). La ville de *Laramie City* (5,000 hab.) est sur la r. dr. de la rivière Laramie et sur le chemin de fer transcontinental, à 2,177 m. d'alt.

LARAMIÈRE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne; 833 hab.

LARAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 115 hab.

LARANDA (Géogr. anc.). Ancienne cité de la Lycaonie, auj. *Karaman* (V. ce mot). Ce fut un des centres des pirates isauriens.

LARANGEIRAS. Ville du Brésil, Etat de Sergipe, au confluent du Calobro et du Cotindiba (navigable); 4,000 hab. Commerce actif.

LARARIUM (Antiq. rom.). Edicule où, dans chaque maison romaine, étaient conservées les images des Lares protecteurs de la famille. Tantôt le *lararium* est une petite chapelle à part, tantôt il consiste en une sorte d'armoire placée dans l'*atrium*, de sorte que ceux qui venaient saluer le maître saluaient d'abord ses dieux (Lampride, *Alex. Sév.*, 29, 31; Pétrone, 29). Il y avait aussi des *lararia* publics; chaque quartier même possédait son petit sanctuaire. Il n'en existait pas moins de 265 au temps de Pline (III, V). And. B.

L'ARBA (V. ARBA).

LARBAIG (*Larvallum, pagus Larvallensis*). Petit pays du Béarn, compris aujourd'hui dans le dép. des Basses-Pyrénées et l'arr. d'Orthez. La vallée de Larbaig tire son nom du ruisseau de Làa qui l'arrose; elle se compose des localités d'Argagnon, Biron, Castetner, Départ, Làa-Mondrans, Lanneplàa, Loubieng, Les Marmous, Maslacq, Montestrucq, Ozenx, Sainte-Suzanne, Sarpourenx et Sauvelade. Le *pagus Larvallensis* était au VIe siècle une des subdivisions de la *civitas Benarnensium*. Il forma au moyen âge un archidiaconé du diocèse de Lescar qui avait pour ressort le Larbaig, plus le cant. de Monein, sauf la com. de Lucq; il comprenait les archiprêtrés de Loubieng, Maslacq, Monein et Pardies. H. COURTEAULT.

BIBL. : P. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*; Paris, 1863, in-4.

LARBALÉTRIER (Albert), agronome français, né à Paris en 1863. Adonné de bonne heure à l'étude de l'agriculture et des sciences agricoles, il fit de solides études à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon. Nommé professeur à l'Ecole d'agriculture de la Sarthe en 1883, il s'occupa surtout d'organiser l'enseignement théorique et pratique de la pisciculture dans cet établissement. M. Larbalétrier a été nommé, en 1885, professeur à l'Ecole d'agriculture du Pas-de-Calais et au collège de Saint-Pol. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, notamment: *Traité pratique de pisciculture d'eau douce* (1885, in-16); *l'Agriculture et la science agronomique* (1888, in-12); *les Engrais et la fertilisation du sol* (1891, in-16). M. Larbalétrier est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

LARBEY. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron; 448 hab.

LARBOUST (Vallée de). Cette vallée de l'O. du cant. de Bagnères-de-Luchon, sur laquelle se ramifient celles d'Oo et d'Oueil, s'étend du col de Peyresourde à Bagnères-de-Luchon (V. GARONNE [Haute-]). La population a conservé beaucoup de traces de ses origines celtiques, ibères et latines. Le Larboust forma au moyen âge une petite vicomté dont la capitale était Bernet (auj. hameau de la com. de Billière).

BIBL. : J. SACAZE, *Epigraphie de Luchon*; Paris, 1880, in-8.

LARBOUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de La Bastide-de-Sérou; 2,504 hab.

LARBROYE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon; 174 hab.

LARCAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 321 hab.

LARCAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 439 hab.

LARÇAY (*Larcayum*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. (S.) de Tours, sur le Cher; 521 hab. — Ruines d'un important *castellum* gallo-romain formant un parallélogramme de 80 m. de long et composé de 10 tours reliées entre elles par une muraille de 4 m. d'épaisseur; obélisque au lieu où fut assassiné Paul-Louis Courier. L. LHUILLIER.

LARCEVEAU-ARROS-CIBILS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy; 467 hab.

LARCHAMP. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ernée; 2,049 hab.

LARCHAMP. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray; 507 hab.

LARCHANT (*Liricantus*). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 659 hab. Ce bourg doit sinon son origine, au moins sa réputation passée, à la présence dans son église du corps de saint Mathurin. Durant tout le moyen âge, le culte de ce saint y amena un nombre infini de pèlerins; la châsse du saint était en outre, à certaines dates, promenée processionnellement dans la région. La ville était jadis fortifiée, mais ses remparts et presque toutes ses maisons mêmes



Ruines de l'église de Larchant.

furent, en 1778, ruinées par un incendie. L'église, datant du XIIIe siècle, subit en 1567 les ravages des huguenots et la nef est depuis lors restée en ruine; on y remarque surtout une très belle tour, haute de plus de 70 m. Larchant est aujourd'hui fréquemment visité par les touristes qui font des excursions dans la forêt de Fontainebleau; c'est un agréable lieu de villégiature.

BIBL. : E. THOISON, *Saint Mathurin, Etude historique et iconographique*; Paris, 1889, in-8.

LARCHE (Col de) (V. ITALIE, t. XX, p. 1030).

LARCHE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. de Saint-Paul; 552 hab.

LARCHE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Brive, au confluent de la Vézère et de la Couze; 783 hab.

LARCHER (Pierre-Henri), célèbre helléniste français, né à Dijon le 12 oct. 1726, mort à Paris le 22 déc. 1812. Il passa presque toute son existence dans une retraite studieuse, après avoir pourtant fait un voyage en Angleterre. Il eut une polémique extrêmement vive avec Voltaire dont il avait relevé force erreurs dans la *Philosophie de l'Histoire*. Entré à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 10 mai 1778, il devint professeur de littérature à la faculté des lettres le 6 mai 1809. Citons de lui : traductions de l'*Electre* d'Euripide (Paris, 1751, in-12); de *Chereas et Callirhoé* de Chariton (1763, 2 vol. in-12), surtout de l'*Histoire* d'Hérodote (1786, 7 vol. in-4, plus. éd.) et de l'*Anabase* de Xénophon (1778, 2 vol. in-12); *Supplément à la Philosophie de l'histoire* (1767, in-8); *Réponse à la Défense de mon Oncle* (1767, in-8), opuscules contre Voltaire; *Mémoire sur Vénus* (1775, in-12); *Remarques critiques sur les Ethiopiques* (1791, in-18), un grand nombre de *Mémoires* dans les Recueils de l'Académie des inscriptions.

Bibl. : Boissonade, *Notice sur Larcher*; Paris, 1813, in-8. — Dacier, *Eloge de Larcher*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouv. série, t. V.

LARCHEVÊQUE (Famille). Cette famille, comme celle des Lusignan, descend des anciens comtes de Poitou. Son principal domaine était la seigneurie de Parthenay, dans la Gâtine (Deux-Sèvres). Parmi les seigneurs de Parthenay on remarque : *Josselin Ier* († v. 1012); — *Guillaume Ier* († v. 1058) qui fit la guerre aux ducs d'Aquitaine; — son fils, *Josselin II le Grand* († v. 1086), archevêque de Bordeaux, dont la célébrité explique le surnom de sa famille; — *Hugues II* († 1271) qui agrandit beaucoup ses domaines; — *Guillaume VI* (1271-1308), qui servit Philippe le Bel en Flandre et eut deux fils, dont le second, *Guy*, fut la tige de la branche cadette des Parthenay-Soubise; — *Guillaume VII* (1358-1401), le plus remarquable des Larchevêque, qui fut lieutenant général de Philippe VI dans le Poitou (1358), devint vassal d'Edouard III, par le traité de Brétigny (1360), suivit le prince Noir en Castille (1368), et au sac de Limoges (1370), fit sa soumission à Charles V (1372), aida ensuite à chasser les Anglais du Poitou (1373), prit part à la croisade de Nicopolis (1396) et protégea le poète Couldrette, auteur du *Livre de Lusignan*. Il avait marié sa seconde fille, Jeanne Larchevêque, à G. de Harcourt, comte de Tancarville (1390). Son fils, *Jean II* (1401-27) fut le dernier rejeton mâle de la branche aînée des Larchevêque. C'est lui qui fit rédiger les coutumes du Poitou. Ayant abandonné le parti armagnac pour le parti bourguignon, il fut puni de cette défection par la confiscation de ses biens qui furent donnés au dauphin Louis (mai 1415) puis au comte de Richemont (mai 1415). Après une longue lutte contre Richemont et ses partisans Jean Larchevêque finit par le reconnaître pour son héritier. Tous ses domaines (Parthenay, Secondigny, Vouvant, Mervent, Châtelaillon, etc.) passèrent, après sa mort (1427) à Richemont, puis, en 1458, au comte de Dunois, qui avait épousé Marie de Harcourt, petite-nièce de Jean II.

Bibl. : B. Ledain, *Hist. de Parthenay*; Paris, 1858, in-8.

LARCHEVÊQUE, sculpteur français, né en 1721, mort à Montpellier le 25 sept. 1778. Elève de Bouchardon, il partit en 1760 pour la Suède, où il résida jusqu'en 1776; il y exécuta les statues de *Gustave Wasa* et de *Gustave-Adolphe*, qui ornent encore deux places de Stockholm.

Bibl. : Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876. 3e éd.

LARCHEY (Etienne-Lorédan), littérateur français, né à Metz le 26 janv. 1831. Fils d'un général d'artillerie, il fut successivement étudiant en droit, canonnier, élève de l'Ecole des chartes, et entra en 1852 à la bibliothèque Mazarine d'où il passa à celle de l'Arsenal où il entreprit et poursuivit le récolement des brochures et des manuscrits. Il prit en 1889 sa retraite avec le grade de conservateur adjoint. A part une relation de voyage intitulée *Un Mois à Constantinople* (1855, in-8), et une publication d'histoire locale : *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz* (Metz, 1887, in-8), ses premières recherches portèrent sur les *Origines de l'artillerie française* (1862, in-18), accompagnées de planches autographiées d'après les monuments des XIVe et XVe siècles et d'un texte descriptif (1865, petit in-fol.). Il s'adonna ensuite à des études de philologie moderne dont témoignent ses *Excentricités du langage* (1860, in-18), devenues un *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot français* (1883, 9e éd. et supplément, 1890, in-12), au sujet duquel il eut à soutenir contre Delvau une revendication de priorité, ainsi que son *Dictionnaire des noms* (1880, in-18), curieuses recherches sur l'origine et la transformation des noms de famille, complétées par un *Almanach* spécial (1881, in-16). M. Larchey a publié comme éditeur un grand nombre de textes inédits ou peu connus, tels que *le Roman de Parise la duchesse* (1860, in-16), dans la collection des *Anciens Poètes français*, dirigée par M. Guessard; *Journal des inspecteurs de M. de Sartines* (Bruxelles et Paris, 1863, in-18), dont l'introduction en France ne fut autorisée qu'en 1871; *la Mystification de Caillot-Duval* (1864, in-16); *Correspondance intime de l'armée d'Egypte* (1866, in-16); *Notes de René d'Argenson*, lieutenant général de police (1866, in-12) et *Souvenirs de Jean Bouhier*, président au parlement de Dijon (s. d., in-12), avec Emile Mabille; *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs* (1868-74, 9 vol. in-32); *Bibliothèque des mémoires du XIXe siècle* (1871, in-18), premier volume d'une série qui n'a pas été continuée dans ce format, mais à laquelle se rattachent *les Cahiers du capitaine Coignet* (1882, in-12; éd. illustrée par J. Le Blant, 1887, in-4); *les Suites d'une capitulation* (1884, in-8), extrait des récits des prisonniers de Cabrera; *le Journal de marche du sergent Fricasse* (1881, in-18); *le Journal du canonnier Bricard* (1890, in-18); puis pour d'autres périodes de l'histoire de France, une édition « rapprochée du français moderne » de *l'Histoire du gentil seigneur de Bayard*, composée par le Loyal Serviteur (1882, gr. in-8 ill.); *Ancien Armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au XVe siècle* (1890, in-fol., orné de nombreuses planches). Enfin M. Larchey a publié un certain nombre de compilations telles que *les Joueurs de mots* (1867, in-12); *Gens singuliers* (1867, in-12); *Nos Vieux Proverbes* (1886, in-16), etc. M. Tx.

LARCHIPRÊTRE (V. Archiprêtre).

LARCIN (Ancien droit et droit actuel). L'expression « larcin » est ordinairement rapprochée de l'expression « filouterie ». L'une et l'autre dénominations désignent une variété du vol; elles sont empruntées à notre ancien droit. Dans l'ancien droit, les larcins ou filouteries se distinguaient du vol en ce que l'agent les commettait « par surprise ou industrie, ou en cachette »; tandis que le vol impliquait l'idée de la force ou d'une violence dans le fait même de la soustraction de la chose volée. Dans notre droit actuel, les larcins sont prévus par l'art. 401 du C. pén. Ce texte assimile les larcins et filouteries au vol dégagé de tous les faits et incidents d'exécution qui peuvent le compliquer et l'aggraver, c.-à-d., en un mot et suivant l'expression de la pratique, au vol simple. L'art. 401 du C. pén. ne s'explique pas, d'ailleurs, sur les circonstances de ruse et d'adresse caractéristiques des larcins et filouteries. Ces circonstances ne doivent être considérées que pour la dénomination et non pour la qualification du vol. Les larcins comme les filouteries sont de véritables vols, qui ont nécessairement tous les caractères des autres vols; ils sont soumis aux mêmes conditions de criminalité, aux mêmes éléments constitutifs, c.-à-d. qu'ils supposent la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. La tentative de larcin est punie comme le larcin lui-même. Quant à la peine applicable, l'art. 401 la détermine ainsi : ces faits « seront punis d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et pourront même l'être d'une amende qui

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sera de 16 fr. au moins et de 500 fr. au plus; — les coupables pourront encore être interdits des droits mentionnés en l'art. 42 du présent code, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où ils auront subi la peine; — ils pourront aussi être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police (actuellement, *en état d'interdiction de séjour*), pendant le même nombre d'années ». Louis ANDRÉ.

BIBL. : BLANCHE, *Etudes de droit pénal*, t. V, n° 485. — BOITARD, *Leçons sur le C. pén.*, n° 491. — CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. V, pp. 80 et suiv. — JOUSSE, *Traité de la Just. crim.*, t. IV, pp. 166 et suiv. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. V, n° 105.

LARCOM (Sir Thomas AISKEW), administrateur irlandais, né le 22 avr. 1801, mort à Heathfield le 15 juin 1879. Il fit des études très-brillantes à Woolwich et, lieutenant aux ingénieurs militaires en 1820, dressa les plus belles cartes d'Irlande qu'on ait jamais exécutées. Il voulut y joindre une description détaillée du pays, mais, après la publication du *Memoir of Templemore* (Dublin, 1837, in-4), le gouvernement ne lui permit pas d'achever cette entreprise pour raison d'économie. Il accomplit encore le premier recensement systématique de l'Irlande (1841), dressa des statistiques agricoles, dirigea les travaux publics, combattit la famine de 1846-48 et devint sous-secrétaire pour l'Irlande en 1853. Il déploya dans ce poste une activité extraordinaire, s'occupa surtout de l'éducation du peuple et lutta avec succès contre le mouvement fenian de 1866. Il démissionna en 1868 laissant l'Irlande en paix, ayant fait progresser l'agriculture et obtenu une notable diminution de la criminalité. R. S.

LARCY (Charles-Paulin-Roger SAUBERT, baron de), homme politique français, né au Vigan le 20 août 1805, mort à Pierrelatte le 6 oct. 1882. Il débuta dans la magistrature, démissionna après la révolution de 1830 et plaida avec éclat divers procès politiques. Elu député du Gard le 4 mars 1839, réélu en 1842, il se montra légitimiste ardent et combattit avec acharnement le cabinet Guizot, qui, à l'aide d'une pression électorale intense, réussit à le faire échouer aux élections de 1846. L'Hérault et le Gard le choisirent pour représentant à l'Assemblée nationale de 1848. Il opta pour le Gard, fut réélu à l'Assemblée législative et siégeant à la droite monarchiste protesta vigoureusement contre le coup d'Etat du 2 déc. Aussi demeura-t-il dans la vie privée pendant tout l'Empire. Représentant du Gard à l'Assemblée nationale de 1871, il entra le 19 févr. comme ministre des travaux publics dans le « cabinet de conciliation »; il démissionna le 30 nov. 1872 parce que le gouvernement de M. Thiers n'était pas assez orienté à droite. M. de Larcy devint président de la réunion des Réservoirs. Il reprit le portefeuille des travaux publics dans le deuxième ministère de Broglie le 26 nov. 1873 et tomba avec lui le 22 mai 1874. Il fut élu sénateur inamovible le 4 déc. 1877 et au Sénat ne se distingua guère que par ses retentissantes interruptions. On a de lui : *la Révolution et la France* (Paris, 1831, in-8); *Des Vicissitudes politiques de la France, Etudes historiques* (Paris, 1860, 2 vol. in-8); *Louis XVI et les Etats généraux* (1868, in-8), etc.

LARD (Art cul.) (V. PORC).

LARDERET (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 140 hab.

LARDIER. Saloir où l'on conserve le lard. C'était une huche ou coffre, peut-être aussi parfois une jarre. Ce meuble affectait probablement de tout temps les dispositions qu'il conserve de nos jours.

BIBL. : DU CANGE, au mot *Lardarium*.

LARDIER-ET-VALANÇA. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard; 407 hab.

LARDIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 280 hab.

LARDIERS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Saint-Étienne-les-Orgues; 235 hab.

LARDIMALIE (Louis de) (V. FOUCAULD).

LARDINOIS (Clara-Augustine-Mélanie), actrice d'opérette, née en Belgique vers 1860. Elle se montra pour la première fois à Paris en 1882, sur la scène de l'Opéra-Comique qu'elle quittait au bout de deux ans pour se consacrer au genre de l'opérette, où son joli physique, sa jolie voix, son adresse scénique et son habileté vocale lui assuraient le succès. Sous le pseudonyme de Blanche Arall, elle jouait à la Gaîté, en 1884, *le Droit du seigneur*, puis, reprenant bientôt son nom de Lardinois, elle allait créer aux Menus-Plaisirs : *Il était une fois...*, *la Fiancée des verts-poteaux* et *l'Etudiant pauvre;* aux Nouveautés, *le Puits qui parle*, et reprenait divers ouvrages à la Renaissance et aux Bouffes-Parisiens. Engagée ensuite en Russie, Mlle Lardinois a obtenu à Saint-Pétersbourg de très vifs succès.

LARDIZABALÉES (Bot.). Groupe de plantes Dicotylédones, de la famille des Berbéridacées, dont le genre principal est *Lardizabala* R. et Pav. Les *Lardizabala* sont des lianes du Chili et du Pérou, à feuilles alternes, munies en général de deux stipules et trifoliolées ou bitriternées. Les fleurs sont axillaires, les mâles ordinairement réunies en grappe, les femelles le plus souvent solitaires; le réceptacle convexe porte six sépales pétaloïdes sur deux rangs et six pétales beaucoup plus petits également sur deux rangs, superposés chacun à un sépale; six étamines monadelphes, à anthères biloculaires, extorses, stériles et libres dans les fleurs femelles; trois carpelles libres, stériles dans les fleurs mâles; l'ovaire uniloculaire est pluriovulé; le fruit est formé d'une à trois baies allongées, polyspermes; les graines sont réniformes, albuminées, avec un embryon minime excentrique, à radicule conique épaisse. A côté des *Lardizabala* se placent trois genres asiatiques qui n'en diffèrent que très peu; *Parvatia* Dec., *Decaisnea* Hook. f. et Thoms et *Stauntonia* DC. Les *Holbœllia* Wall. sont analogues aux *Stauntonia* dont ils se distinguent par les étamines libres. Les *Akebia* Dec., lianes chinoises et japonaises, sont les moins régulières des Lardizabalées (V. AKÉBIE).

LARDNER (Nathaniel), théologien anglais, né à Hawkhurst (Kent) en 1684, mort à Hawkhurst le 24 juil. 1768. Elève de Grævius et Burmann, à Utrecht, chapelain de lady Treby et prédicateur médiocre, il eut une grande réputation de théologien. Il était socinien. Ses principaux livres sont: *Credibility of the Gospel history* (1727-45, 5 vol. in-8) et *History of the heretics of the first two centuries* (1780). Kippis a publié ses œuvres complètes, avec biographie (1788, 11 vol. in-8).

LARDNER (Dionysius), mathématicien et écrivain scientifique anglais, né à Dublin le 3 avr. 1793, mort à Naples le 29 avr. 1859. Fils d'un solicitor, qui le destinait aux affaires, il préféra l'étude des sciences, prit ses degrés au Trinity College de Dublin en 1817, y enseigna quelque temps et fut appelé à Londres en 1827, lors de la fondation de la nouvelle université, pour y occuper la chaire de physique. Il la conserva jusqu'à ce qu'en 1840, ayant enlevé et épousé la femme d'un capitaine et s'étant fait condamner, pour ce fait, à 200,000 fr. de dommages et intérêts, il se vit obligé, à cause du scandale, de quitter l'université. Il résida dès lors successivement aux Etats-Unis, où ses conférences lui rapportèrent, en quatre ans, 1 million de fr., à Cuba, à Paris, où il se fixa définitivement (1845-59). Il était membre de la Société royale de Londres. On lui doit d'excellents traités de mathématiques et de physique : *Algebraical Geometry* (Londres, 1823); *Differential and integral calculus* (*id.*, 1827); *Lectures on the steam engine* (*id.*, 1827; 2e éd., 1856); *Treatise on heat* (*id.*, 1844); *Handbook of natural philosophy and astronomy* (*id.*, 1852, 6 vol.; 2e éd., 1855), etc. Mais il est surtout connu par ses ouvrages de vulgarisation et principalement par sa *Cabinet Cyclopædia*, vaste encyclopédie populaire, qu'il publia avec le concours de Brewster, Herschel, etc., et à laquelle il fournit personnellement de nombreux traités (Londres, 1830-44, 134 vol. in-12;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

2e éd., 1854). Il entreprit encore d'autres collections de moindre importance : *Dr Lardner's Cabinet Library* (Londres, 1830-32, 9 vol.); *Museum of science and art* (Londres, 1854-56, 12 vol.), etc. Il collabora activement à de nombreuses revues et fournit plusieurs mémoires originaux aux recueils de l'Académie de Dublin, de la Société royale, de l'Astronomical Society. L. S.

LARDOIRE. Aiguille à larder; grosse et longue aiguille terminée par une pince dans laquelle on engage une lamelle de lard qui demeure dans la viande au travers de laquelle on passe cet instrument. La forme de cet objet n'a pas dû varier depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

LARDON. I. Technologie. — Petit morceau de fer ou d'acier armé de griffes que l'ouvrier forgeron enfonce, à froid, dans une partie défectueuse ou entre les lèvres d'une soudure. Dans cet état, la soudure est remise au feu et, lorsque le morceau rapporté a atteint la température de l'ensemble, on le bat de manière à combler le vide primitif. L. K.

II. Art culinaire (V. Porc).

LARDY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais; 720 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Etampes.

LARDY (Charles), diplomate et juriste suisse, né à Neuchâtel le 27 sept. 1847. Docteur en droit en 1867, il devient en 1869 secrétaire de la légation suisse à Paris; il eut à déployer une activité spéciale au milieu de la colonie suisse, lors du siège de Paris, et à gérer la légation pendant la Commune. A la retraite de son ancien chef, M. le Dr Kern, M. Lardy lui a succédé en 1883 comme ministre de Suisse en France. Son poste diplomatique l'a appelé à prendre part à de nombreuses négociations de traités de commerce, de monnaie et autres. Il a également négocié l'arrangement commercial franco-suisse rejeté par la Chambre en 1892 et qui fut suivi de relations économiques tendues entre la France et la Suisse. M. Lardy est membre du tribunal militaire de cassation et membre associé de l'Institut de droit international. On lui doit une très remarquable étude sur les *Législations des cantons suisses en matière de tutelle, de contrat de mariage et de successions* et une traduction de l'ouvrage classique de Bluntschli, *le Droit international codifié;* la traduction a eu plus d'éditions que l'original. E. Kuhne.

LAREDO. Ville d'Espagne, prov. de Santander, sur la lagune du Manon, à l'embouchure de l'Ason, en face de Santoña; 4,500 hab. Port de pêche.

LAREDO. Ville des Etats-Unis (Texas), sur le rio Grande; 4,000 hab. Située en face de la ville mexicaine de *Nuevo Laredo* (pont de chemin de fer), elle fait un commerce actif avec le Mexique; c'est un des principaux points de transit.

LAREDO (Juan Fernandez de) (V. Fernandez).

LARÉE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 399 hab.

LAREINTY (Clément-Gustave-Henri Baillardel, baron de), homme politique français, né à Toulon le 19 janv. 1824. Il débuta dans la diplomatie, puis servit dans la garde nationale et fut officier d'ordonnance de Changarnier. Il fit comme chef de bataillon des mobiles de Loire-Inférieure la guerre franco-allemande et fut fait prisonnier à Montretout. Revenu en France, il prit part à la répression de la Commune. Le 30 janv. 1876, il fut élu sénateur de Loire-Inférieure où il possède de grandes propriétés. Royaliste et catholique, il appuya le gouvernement du 16 mai et combattit avec acharnement les divers ministères républicains. Réélu en 1879, il eut en juin 1886, en pleine séance, avec le général Boulanger, ministre de la guerre, une vive altercation qui aboutit à un duel. Il soutint pourtant de ses votes le boulangisme et fut encore réélu en 1888. M. de Lareinty, qui possède d'importantes sucreries à La Martinique, s'est fait une spécialité des questions relatives aux colonies, à la marine et à l'armée.

LARENTALIA (V. Lares).

LARENTIE (*Larentia*) (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères, sous-ordre des Géométrines, fondé par Treitschke en 1833 et type d'une famille dite des Larentidés. Les Larenties sont des phalènes à antennes courtes avec lames minces chez les mâles et simplement filiformes chez les femelles; les palpes dépassent le front. Les Chenilles allongées, cylindriques, vivent sur diverses plantes basses. Le genre Larentie est répandu dans les régions tempérées, surtout dans les montagnes. *Larentia viridaria*, ailes supérieures vertes avec une bande médiane diffuse brun verdâtre, les inférieures grises; la femelle est un peu plus grande que le mâle dont l'envergure ne dépasse guère 2 centim.; en juin et juillet, très commun; chenille sur le caille-lait. — *Larentia hostata*, forêts de bouleaux. *Larentia tristata*, dans les bois. *Larentia* (*Cidaria*) *chenopodiata*, etc. M. M.

LARÉOLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 290 hab.

LARES. Divinités de la religion romaine, appartenant, avec les Génies, les Pénates, les Manes et les Lemures au groupe très nombreux des esprits domestiques. On les trouve invoqués sous la forme de *Lases* dans un des plus anciens monuments de la langue latine, dans le chant des frères Arvales. Cette circonstance et le fait que les Lares ne sont jamais employés à diviniser des personnalités, soit isolées, soit collectives, a fait conjecturer avec raison qu'ils n'étaient, à l'origine, que les esprits de la campagne romaine, les personnifications de sa fertilité et par suite les protecteurs de la vie familiale. A ce titre, ils ne tardent pas à être associés aux dieux mêmes de la maison, notamment aux Pénates qui sont les pourvoyeurs du garde-manger (*penus*) et aux Génies qui représentent la force productrice et conservatrice de la race. Ils sont à Rome l'objet d'un culte public et d'une vénération privée. Dans le chant des frères Arvales, ils sont associés à Mars lequel n'est lui-même tout d'abord qu'une divinité champêtre; puis ils deviennent les dieux protecteurs des quartiers urbains, spécialement vénérés dans les carrefours (V. Compitalia). Ils étaient au nombre de deux; plus tard, Auguste leur adjoignit son génie propre, personnification religieuse de l'Empire. Ce culte restauré par lui comptait, au temps de Pline l'Ancien, deux cent soixante-cinq chapelles dans les divers quartiers de la ville. On rapportait à Titus Tatius le culte des Lares Praestites, honorés dans le temple même de Vesta comme la représentation souveraine de l'Etat romain tout entier. Enfin à Lavinium, métropole religieuse de la confédération latine, existait un culte des Lares ou des Pénates publics. Cette religion nationale des Lares vénérés au nom de l'Etat était entièrement tombée en désuétude vers la fin de la République; Auguste ne réussit à le restaurer qu'en y associant sa propre divinité.

Cependant le culte familial des Lares se maintint fidèlement à travers le siècle; il semble que le Lare domestique ait été unique à l'origine. Bientôt l'usage d'en invoquer plusieurs prévalut. Dans le *lararium* (V. ce mot) de chaque famille, on plaçait trois figures dont celle du milieu représentait à proprement parler le Lare, et les deux autres les Pénates; mais les trois ensemble étaient invoqués sous le vocable de Lares, quelquefois sous celui de Pénates, les deux étant considérés comme synonymes. Ils étaient figurés comme des jeunes gens, couronnés de fleurs, élevant dans l'une des mains le rhyton ou corne à boire, quelquefois la corne d'abondance, dans l'autre une patère ou une coupe; ils portaient la tunique courte ou la toge retroussée. On leur offrait des guirlandes, du vin et de l'encens; on les associait à toutes les joies de la famille, à tous les événements heureux ou malheureux de la vie. C'est ainsi qu'au dehors les Lares sont invoqués à titre de *viales* (gardiens dans les voyages), de *militares*, de *marini* ou *permarini*. Au calendrier on ne trouve qu'une seule fête publique en leur honneur, les *Larentalia* ou *Larentinalia*, placée au 23 déc.; on y célébrait spécialement *Acca Larentia*, considérée comme leur mère. J.-A. H.

Bibl. : Hempel, *De Diis Laribus;* Zwickau, 1797. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Schœmann, *De Diis manibus, laribus et geniis* (1840), au t. I des *Opuscula academica*; Berlin, 1856. — Hertzberg, *De Diis Romanorum patriis*; Halle, 1840; et d'une manière générale les ouvrages sur la religion romaine (V. Religion).

LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de), homme d'Etat français, né à Montaigu (Vendée) le 24 août 1753, mort à Paris le 27 mars 1824. Destiné par sa famille au barreau, il se dégoûta de bonne heure de la procédure et se fit connaître à Angers par un cours public de botanique qu'il y ouvrit en 1787. Nourri des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, il adopta les principes de la Révolution, alla représenter le tiers état de la province d'Anjou aux Etats généraux (1789), prit une part importante aux travaux de l'Assemblée constituante, fut ensuite (1791) nommé juré de la haute cour nationale et membre de l'administration de Mayenne-et-Loire, s'efforça de prévenir le soulèvement préparé dans l'Ouest par le parti clérical et royaliste et fut envoyé par son département à la Convention (sept. 1792). Après avoir voté la mort de Louis XVI, il combattit la Commune de Paris, fut mis hors la loi après le 2 juin 1793 pour avoir protesté contre la proscription des Girondins et resta longtemps caché chez de fidèles amis. Il put rentrer dans la Convention grâce à la réaction thermidorienne, aux excès de laquelle, d'ailleurs, il ne s'associa jamais. Il fit partie de la commission chargée d'élaborer la constitution de l'an III et du comité de Salut public. Sa popularité devint telle à cette époque qu'il fut élu membre du Directoire exécutif à la quasi-unanimité des voix (oct. 1795). Ses ennemis, ne pouvant le déshonorer, essayèrent de le ridiculiser. Ils le représentèrent comme le grand pontife de la *Théophilanthropie*, essai de culte philosophique dont il n'était nullement l'inspirateur, et qu'il n'encouragea guère qu'indirectement, par plusieurs discours prononcés à l'Institut (auquel il appartenait depuis sa création). Les progrès du parti royaliste et l'imminence d'une contre-révolution l'amenèrent à coopérer au coup d'Etat du 18 fructidor (4 sept. 1797), par lequel il crut avoir sauvé la constitution et la République. On sait que le Directoire ne fut pas pour cela consolidé. Les revers éprouvés par nos armées au commencement de 1799 l'ébranlèrent au point que, dans la journée du 30 prairial (juin 1799) le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents purent obliger trois de ses membres à démissionner. La Révellière-Lépeaux était du nombre. Le 18 brumaire l'affligea sans le surprendre. Depuis longtemps il suspectait Bonaparte et redoutait son ambition. Etranger au nouveau gouvernement, qui l'exclut de l'Institut pour refus de serment, il se retira en Sologne et y partagea son temps pendant plusieurs années entre l'agriculture, la botanique et l'archéologie. Il reparut en 1809 à Paris, où il vint surveiller l'éducation de son fils. Napoléon lui fit proposer par Fouché une pension qu'il refusa. Resté républicain au fond de l'âme, il n'applaudit pas à la Restauration en 1814. Mais il ne se rallia pas non plus à l'empereur pendant les Cent-Jours (1815). Aussi ne fut-il pas banni en 1816 comme la plupart des régicides de la Convention. Il mourut presque oublié en 1824, après avoir donné toute sa vie des exemples de désintéressement, de droiture et de fermeté politique que la postérité n'a pas suffisamment relevés. — Il avait écrit d'importants *Mémoires* qui, imprimés, mais non mis en vente (1870-73), viennent d'être enfin livrés au public en 1895 (Paris, 3 vol. in-8). On a de lui des publications nombreuses, parmi lesquelles nous citerons : *Modèle de doléances pour les paroisses de l'Anjou* (1789); *Adresse au Clergé et à la noblesse d'Anjou* (1789); *Rapport du voyage des commissaires de la Société des amis de la Constitution au club ambulant établi dans les Manèges* (1792); *Réflexions sur le Culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales* (1797); *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales* (1797); *Réponse de L.-M. La Révellière-Lépeaux aux dénonciations portées au Corps législatif contre lui et ses anciens collègues* (1799); *Notice du patois vendéen, suivie de chansons et d'un vocabulaire vendéen*, etc.

A. Debidour.

Bibl. — *Archives nationales*, A. F. III* (Registres des délibérations du Directoire). — De Barante, *Histoire du Directoire*. — Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*. — L. Blanc, *Histoire de la Révolution*. — Bougler, *Mouvement provincial en 1789*. — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*, — H. Carnot, *Mémoires sur Carnot*. — L. Carnot, *Réponse au rapport de Bailleul sur la conspiration du 18 fructidor*. — Grille, *Essai sur la vie et les œuvres de La Révellière-Lépeaux*. — Du même, *la Vendée*. — Lamartine, *Histoire des Girondins*. — La Révellière-Lépeaux, *Mémoires*. — *Moniteur* (de 1789 à 1799). — V. Pierre, *Dix-huit Fructidor*. — Port, *Dictionnaire géographique et biographique de Maine-et-Loire*. — Du même, *la Vendée angevine*, — Sandoz-Rollin, *Correspondance*. — Taine, *les Origines de la France contemporaine*. — Thibaudeau, *Mémoires sur la Convention et le Directoire*. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*.

LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX (Ossian), publiciste français, fils du précédent, né à Paris le 2 avr. 1797, mort au Gué-du-Berge (Maine-et-Loire) le 27 sept. 1876. Ecarté du barreau dès son début par le mauvais vouloir de la magistrature (1820), il prit part aux luttes du parti libéral contre la Restauration, collabora plus tard à l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-44), publia plusieurs traductions, alla visiter l'Inde, d'où il revint en 1848, écrivit un important ouvrage sur *le Monopole, cause de tous nos maux* (1849-50, 3 vol. in-8) et passa ses dernières années dans la retraite, non sans reprendre parfois la plume pour défendre la mémoire de son père.

LARGÉASSE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant; 1,292 hab.

LARGEAU (Victor), explorateur français, né à Niort en 1840. Il fit deux tentatives pour traverser le Sahara par Ghadamès (1875) et pour gagner Tombouctou (1877) et publia : *le Sahara* (Paris, 1870); *le Pays de Rirha-Ouargla* (1879); *le Sahara algérien* (2e éd., 1882).

LARGENT (Hubert-Augustin-Pierre-Joseph), théologien français, né à La Bassée le 26 juin 1834. Professeur de théologie à Tours, prédicateur en renom, il devint secrétaire général du conseil de la congrégation de l'Oratoire dont il fait partie depuis 1859 et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris. Il a beaucoup écrit; citons : *Notice sur le P. de La Bastie* (Paris, 1867, in-12); *Notice sur le P. Magnier* (1875, in-12); *la Vie de sainte Thérèse* (1884, in-16); *l'Infanticide en Chine* (1885, in-12).

LARGENTAYE (Marie-Ange Rioust de), homme politique français, né à Largentaye (Côtes-du-Nord) le 30 juin 1797, mort à Saint-Brieuc le 8 mars 1856. Il fut élu représentant de Dinan à l'Assemblée législative le 8 juil. 1849, siégea à droite, combattit le 2 déc. et se représenta sans succès aux élections législatives du 29 févr. 1852.

Son fils, *Marie-Ange-Julien-Charles*, né à Pluduno le 26 oct. 1820, mort à Saint-Brieuc le 18 déc. 1885, fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale de 1871 et siégea à la droite monarchiste. Elu député de Dinan le 20 févr. 1876, il appuya le gouvernement du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1876 et le 21 août 1881.

Son petit-fils, *Frédéric-Marie-Ange-Anne-Augustin*, né à Saint-Brieuc le 6 mars 1854, devint député de Dinan le 24 févr. 1884. Membre de la droite, il fut réélu en 1885, 1889 et 1893. Il a appuyé de ses votes le boulangisme.

LARGENTIÈRE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ardèche; 2,820 hab. Cette ville est située au fond d'une étroite vallée, arrosée par la rivière de Ligne, affl. de l'Ardèche. Ses principales cultures sont la vigne et le mûrier.

Histoire. — Ce lieu s'appelait autrefois *Segualaria*, qui fut remplacé par *Argentaria*, à cause de ses mines de plomb argentifère. D'après une tradition locale, une colonie sarrasine serait venue s'établir là vers le VIIIe siècle. La charte d'obédience des chanoines de Viviers (Xe siècle environ) mentionne Argentaria comme un des bénéfices des chanoines. Largentière entre vers le XIIe siècle dans le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

domaine de l'histoire générale par les démêlés dont ses mines sont l'objet. L'évêque et d'autres seigneurs en avaient alors repris l'exploitation commencée probablement par les Romains et peut-être même par les Gaulois : un bas-relief encastré dans le mur d'une maison particulière a été attribué tantôt à l'époque gallo-romaine, tantôt seulement au XIIIe siècle. Les comtes de Toulouse réclamant une part du produit, l'évêque demanda et obtint de l'empereur Frédéric en 1177 une confirmation des droits et privilèges déjà accordés par les souverains allemands à ses prédécesseurs; diverses transactions intervinrent entre les comtes et l'évêque; un des règlements les plus importants fut celui qui eut lieu en 1198 : l'évêque céda au comte de Toulouse la moitié du château de Ségualières (Largentière) et de toutes les mines découvertes ou à découvrir dans la région argentifère. En retour, le comte promettait fidélité et protection à l'évêque. Une dernière transaction intervint en 1210 pour consolider la précédente. Les évêques de Viviers profitèrent ensuite de la guerre des Albigeois pour assurer leur domination à Largentière. En 1215, Simon de Montfort reçoit des mains de l'évêque le château de Fanjaux; mais, trois ans après, le pape oblige le général des croisés à rendre Fanjaux à l'évêque. Jusqu'en 1224, le comte de Toulouse ne cesse de revendiquer la possession de Fanjaux et des mines de Largentière. Enfin, en 1229, Raymond VII fait la paix, abandonnant à l'Eglise romaine tout ce qu'il possédait au delà du Rhône, et au roi de France tous les droits qui lui appartenaient depuis les limites du diocèse de Toulouse et depuis la rivière du Tarn jusqu'au Rhône. La même année, Adhémar de Poitiers renonce, au profit de l'évêque de Viviers, à tous ses droits sur Largentière et reçoit en échange le château d'Antraigues. — Les évêques de Viviers restent alors les maîtres incontestés de Largentière et de ses mines; mais d'autres difficultés leur viennent bientôt des rois de France, qui, ayant réuni le Languedoc à la couronne, réclament, comme héritiers des comtes de Toulouse, la moitié de la ville de Largentière et autres forteresses de la contrée. Après divers incidents, les évêques de Viviers renoncent à la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne (1309) et reconnaissent celle du roi de France, qui leur accorde, en échange de leur soumission, le droit de frapper monnaie à Largentière. Par suite, l'exploitation des mines fut activée, mais la concurrence de

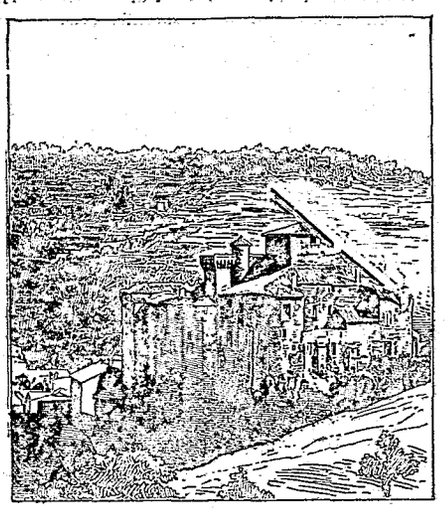

Château de Largentière.

l'argent américain la fit plus tard abandonner. Reprise en 1876, elle n'a pas tardé à être abandonnée de nouveau. La tranquillité fut plusieurs fois troublée à Largentière pendant les guerres religieuses. En 1562, des bandes de reformés vinrent piller le couvent des cordeliers; en 1581, la ville se défendit contre une nouvelle invasion des protestants du dehors. Largentière possédait depuis longtemps un régime municipal et des libertés fort appréciables pour le temps. Dès l'année 1208, l'évêque Burnon, voulant s'attacher les habitants que cherchait à gagner le comte de Toulouse, leur avait accordé une charte de privilèges qui furent confirmés par chacun de ses successeurs. Largentière était une des douze baronnies de tour du Vivarais. Elle fut vendue en 1716 par l'évêque Martin de Ratabon à François de Beaumont, marquis de Brison, au prix de 44,500 livres qui servirent à bâtir le palais épiscopal de Viviers.

MONUMENTS. — Les monuments sont : 1° le château féodal qui fut embelli et agrandi au XVIIIe siècle par le marquis de Brison; ses vastes bâtiments sont occupés par l'hôpital et la salle d'asile; 2° l'église, bel édifice à trois nefs, qui paraît être de la première moitié du XIIIe siècle; son clocher gothique est de date récente; 3° le nouveau palais de justice, construit, en 1845, dans le style grec alors à la mode; les prisons sont installées dans la partie basse des bâtiments.

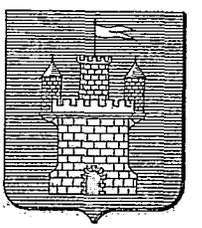

Armoiries de Largentière.

Les notabilités de Largentière depuis un siècle sont : le naturaliste et historien Giraud-Soulavie; Privat-Garilhe, membre de la Convention nationale; l'avocat Rouchon, membre du Conseil des Cinq-Cents et député sous la Restauration, etc. Les armes de la ville sont : *d'azur au château crénelé de cinq créneaux et donjonné, ayant deux guérites, le donjon aussi crénelé et surmonté d'une girouette, le tout d'argent ouvert et maçonné de sable.* A. MAZON.

BIBL. : COLUMBI, *De Rebus gestis episcoporum Vivariensium*; Lyon, 1651. — SOULAVIE, *Histoire de Largentière*; Paris, 1784. — VANDER HAEGHEN, *Recherches historiques concernant la souveraineté des empereurs d'Allemagne sur le Vivarais*; Béziers, 1860. — Léon VEDEL, *Notice sur Largentière*, dans *la Revue du Dauphiné*, 1878. — Auguste ROCHE, *Armorial généalogique et biographique des évêques de Viviers*; Aubenas, 1894.

LARGET (Métall.). On entend par larget des plaques de fer ou d'acier destinées à être ultérieurement transformées en tôles minces. On leur donne, comme longueur, la largeur que doit avoir la tôle, et on les lamine en travers.

LARGETEAU (Charles-Louis), astronome français, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée) le 22 juil. 1791, mort à Pouzauges (Vendée) le 11 sept. 1857. Il entra, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, dans le corps des ingénieurs géographes, prit part à d'importants travaux géodésiques, devint astronome adjoint (1832), puis membre du Bureau des longitudes, et fut élu le 13 déc. 1847 membre libre de l'Académie des sciences de Paris, en remplacement de Pariset. Il est l'auteur de nombreuses tables d'équinoxes, de solstices, d'aberration et de nutation d'étoiles, de marées, de syzygies, de réfractions, etc., parues principalement dans la *Connaissance des Temps* (1833-47), dont il a été l'un des plus actifs collaborateurs, et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1850). L. S.

LARGILLAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; 186 hab.

LARGILLIÈRE (Nicolas), peintre français, né à Paris (baptisé le 10 oct. 1656), mort le 20 mars 1746. Fils d'un chapelier, le jeune peintre se forma de bonne heure. Il avait suivi son père à Anvers, où l'appelaient ses affaires : il entra, à douze ans, dans l'atelier d'Antoine *Goubau* (V. ce nom), artiste flamand imbu d'influences italiennes, et qui représentait des marchés, des foires, des paysages et des scènes d'histoire. Largillière, qui devait être un de nos grands coloristes dans l'art du portrait, fut à ses débuts un peu de l'école des Flandres. Il alla à Londres et travailla chez Lely, premier peintre de Charles II. Lorsqu'il revint en France, il connut Lebrun et Van der Meulen, et fit le portrait de l'un et de l'autre. Celui de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Lebrun — au musée du Louvre — lui servit de morceau de réception à l'Académie de peinture. Il retourna en Angleterre, pour peindre le *Roi Jacques II* et la *Reine;* malgré les offres qu'on lui fit à Londres, il regagna Paris, et y fut occupé à des commandes très importantes. Portraitiste qui avait la faveur des échevins, plus encore que celle de la cour, il peignit, pour la grande salle de l'Hôtel de Ville : *les Vœux de la France pour la santé du Roi; le Repas donné en 1687 à Louis XIV et à toute la cour au sujet de sa convalescence; le Mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie.* Il a exécuté une autre grande peinture — placée aujourd'hui à Saint-Etienne-du-Mont — et représentant le vœu de la ville de Paris à Sainte-Geneviève, à la suite de deux ans de stérilité. Le nombre des ouvrages de Largillière est considérable : il s'est peint lui-même avec sa famille, dans un admirable tableau (galerie Lacaze, au Louvre). On retrouve au musée de Lille et au musée de Berlin le portrait du paysagiste *Forest*, son beau-père, portrait répété par notre artiste. Largillière est un maître brillant et élégant; il est moins solennel et moins ample qu'Hyacinthe Rigaud, qu'il suit pourtant de près; on reconnaît souvent en lui un virtuose de la couleur, mais il échappe au maniérisme de Nattier, et à la sécheresse de Tocqué. Ant. VALABRÈGUE.

BIBL.: Paul MANTZ, *Nicolas Largillière*, dans la *Gazette des beaux-arts*, août et oct. 1893.

LARGNAC. Hameau de la com. d'Ydes (Cantal, cant. de Saignes). Stat. du chem. de fer d'Eygurande à Mauriac.

LARGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets; 347 hab. Eglise de la fin du XIIe siècle avec une belle sculpture sur bois du XVe; ruines du monastère de Longpré.

LARGS. Ville maritime d'Ecosse, au N. du comté d'Ayr, en face des îles Cumbræ; 3,100 hab. Bains de mer. En 1263, les Norvégiens y furent vaincus.

LARGUE (Mar.). Ce mot a plusieurs significations. Il s'emploie d'abord pour exprimer une des allures du bâtiment. Courir largue indique que l'angle formé par la direction du vent régnant avec la quille du navire est un angle de 112° ou de 10 quarts. Lorsque cet angle atteint 12 quarts ou 135°, on court grand largue. Du temps de la marine à voiles, le largue était, en général, l'allure donnant le maximum de vitesse : la *dérive* est insignifiante et toutes les voiles portent. Dans une autre acception, largue s'emploie adjectivement et veut dire lâché, en bande. Exemple : les bras sont largues ; cela signifie que les manœuvres appelées bras ne sont plus attachées, ont du mou. Du mot largue on a fait le verbe larguer, qui veut dire : lâcher, détendre et laisser tomber quand il s'agit de voiles. Ainsi le commandement : A larguer les voiles! qui est un commandement d'avertissement, indique que les hommes doivent aller sur les vergues, détacher tout ce qui les tient serrées pour les laisser tomber au commandement de : Larguez! fait par l'officier de quart, qui les fera ensuite établir.

LARIANS-ET-MUNANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 326 hab.

LARIBOISIÈRE (Hôpital). La création de cet hôpital avait été décidée en principe dès 1839; la construction n'en fut entreprise que sept ans plus tard. Il fut d'abord désigné sous le nom d'*Hospice du Nord*, puis il s'est appelé, au hasard des fluctuations de la politique, hôpital Louis-Philippe (1841), hôpital de la République (1848). En 1853, à la suite d'une importante donation (près de 3 millions) de la comtesse de La Riboisière, l'hôpital prit le nom de sa bienfaitrice. Il ne fut définitivement ouvert que le 13 mars 1854.

Complètement isolé par la rue Ambroise-Paré, qui longe sa façade, l'hôpital Lariboisière est borné : au N., par le boulevard de la Chapelle; à l'E., par la rue de Maubeuge; à l'O., par la rue Guy-Patin. Les pavillons destinés aux malades sont au nombre de six, reliés entre eux par des salles annexes; les trois pavillons de droite sont réservés aux femmes, les trois de gauche, aux hommes. L'hôpital est pourvu de quatre cours. Une longue galerie, qui occupe les quatre angles de la cour la plus vaste, dite cour d'honneur, permet de faire le service à couvert. Elle est éclairée par 88 baies cintrées, et est surmontée de terrasses couvertes de fleurs. Outre les 6 pavillons principaux, l'hôpital comporte 4 pavillons accessoires (direction et économat, pharmacie, salles de garde des internes, salles de consultation, de femmes enceintes, cuisine, lingerie, service d'accouchement). Depuis quelques années, il a été construit une *maternité*, avec section d'isolement; un pavillon pour les affections contagieuses ; un pour les opérées d'ovariotomie ; et enfin 5 laboratoires d'histologie. L'hôpital Lariboisière est un des plus vastes de Paris. Sa population, personnel et malades, ne représente pas moins de 1,000 personnes. Au point de vue de la bonne installation des services, Lariboisière est un des hôpitaux les mieux organisés, mais, ce qui est surtout fâcheux, c'est que l'effectif est communément dépassé, et que, comme on l'a justement dit, « l'encombrement y est de règle », alors que ce devrait être l'exception. Dr A. CAB.

LA RIBOISIÈRE (Jean-Ambroise BASTON, comte de), général français, né à Fougères en août 1759, mort à Kœnigsberg le 29 déc. 1812. Lieutenant d'artillerie en 1781, capitaine en 1791, il servit avec la plus grande distinction, contribua comme général de brigade à la bataille d'Austerlitz (1805), puis à celle d'Iéna (1806), fut nommé général de division, prit une part considérable au siège de Dantzig, ainsi qu'à la bataille de Friedland (1807), suivit l'empereur en Espagne (1808), commanda l'artillerie à Essling, à Wagram (1809), à la Moskowa (1812), et, après avoir vu périr un de ses fils, mourut lui-même d'épuisement à la fin de la retraite de Russie.

LA RIBOISIÈRE (Honoré-Charles BASTON, comte de), homme politique français, fils du précédent, né à Fougères le 21 sept. 1788, mort à Paris le 21 mars 1868. Élève de l'Ecole polytechnique en 1807, il fit, de 1809 à 1812, les campagnes de la Grande Armée comme aide de camp de son père, devint en 1813 chambellan de l'empereur, qui le prit pendant les Cent-Jours pour officier d'ordonnance. Il quitta le service après Waterloo. Envoyé à la Chambre des députés par le collège de Fougères en 1828, réélu en juin 1830, il applaudit à la révolution de Juillet, obtint le renouvellement de son mandat en 1831, ainsi qu'en 1834, soutint la politique conservatrice et fut appelé le 11 sept. 1835 à la Chambre des pairs. Après la révolution de Février, il fit partie, comme représentant d'Ille-et-Vilaine, de l'Assemblée législative, où il se montra favorable à la politique de l'Elysée (1849-51). Aussi fut-il, après le coup d'Etat (26 janv. 1852), appelé au Sénat, où il se montra constamment fidèle au nouveau gouvernement.

LA RIBOISIÈRE (Ferdinand-Marie-Auguste BASTON, comte DE), homme politique français, né le 1er janv. 1856. Il se présenta comme républicain le 30 avr. 1882 dans l'arr. de Fougères à l'élection partielle qui suivit l'annulation de l'élection de M. Riban; il fut élu par 12,313 voix contre 6,799 données à M. de La Villegontier, monarchiste. Présenté sur la liste républicaine du dép. d'Ille-et-Vilaine aux élections du 4 oct. 1885, il fut élu le premier avec 62,282 voix sur 122,927 votants; il donna sa démission peu après (16 nov. 1885).

LARIDÉS (Ornith.). Sous le nom de Laridés, les ornithologistes désignent une famille de l'ordre des Palmipèdes qui comprend, outre les Mouettes et les Goélands (genre *Larus* de Linné), les Sternes ou Hirondelles de mer (*Sterna*) et les Labbes ou Stercoraires (*Lestris* ou *Stercorarius*). Cette famille paraît fort naturelle; cependant elle se rattache à certains égards aux Glaréoles, aux Bécasseaux et aux Chevaliers que Cuvier rangeait dans l'ordre des Echassiers. Elle comprend trois tribus : les Larinés, les Sterninés et les Lestrinés, dont la première compte à son tour trois genres (*Pagophila*, *Rissa* et *Larus*), la seconde cinq genres (*Hydrochelidon*, *Sterna*, *Nœnia*, *Gygis* et *Anous*) et la troisième un seul genre (*Lestris*).

Les Laridés ont le bec de longueur variable, tantôt droit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et plus ou moins épais, tantôt effilé et légèrement arqué, mais toujours comprimé latéralement, les mandibules à bords lisses et tranchants, les narines percées à une certaine distance du front, le corps allongé et porté sur des pattes relativement courtes et terminées généralement par quatre doigts, plus rarement par trois doigts seulement. Le pouce, en effet, est quelquefois complètement atrophié (chez les Mouettes du genre *Rissa*); mais, d'ordinaire, il est très apparent et s'insère à une certaine hauteur sur le tarse, restant complètement indépendant des autres doigts qui sont rattachés les uns aux autres par des membranes entières ou légèrement échancrées. Si quelques Laridés s'avancent assez loin dans l'intérieur des terres, la plupart de ces oiseaux vivent sur les côtes en colonies nombreuses et se nourrissent exclusivement d'animaux marins. Ils nagent avec aisance et sont doués d'un vol extrêmement puissant. E. Oustalet.

Bibl.: Ch.-L. Bonaparte, *Tableaux parallèliques*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1856, t. XLIII. — H. Saunders, *Revision des Larinæ et des Sterninæ*, dans les *Proceed. of the Zool. Soc. Lond.*, 1876 et 1878.

LARIGOT (Mus.) (V. Orgue).

LARIN. Ancienne monnaie d'argent persane d'un titre d'environ 970 millièmes et pesant un peu moins de 5 gr.

LARIN (*Larinus*) (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères, famille des Curculionidés, fondé par Germar pour des Charançons de la tribu des Cléoninés ainsi caractérisés : corps épais et court, ovoïde; rostre épais et un peu arqué, antennes courtes; prothorax court avec deux sinuosités à la base. Les espèces connues de ce genre, au nombre de plus de cent, habitent l'ancien monde et beaucoup sont particulières à la région circaméditerranéenne; elles vivent surtout sur les Carduacées dont se nourrissent leurs larves qui y développent souvent des galles ou coques. Certaines de ces coques, riches en principes astringents, sont employées en pharmacopée, notamment le *Tréhala* de Syrie que l'on récolte sur un *Onopordon* et qui contient du sucre réductible, de l'amidon et une substance albuminoïde.

LARINO. Ville d'Italie, prov. de Campobasso, à 35 kil. N.-E. de cette ville, ch.-l. de circondario, sur le Biferno; 6,872 hab. Elle a remplacé l'antique Larinum détruite par les Sarrasins en 842, qui fut une des principales cités de l'Italie méridionale. Elle possédait le pays entre le Tiferne (Biferno) et le Frento (Fortore), séparant l'Apulie des Frentans; elle prit peu de part aux guerres contre Rome et conserva longtemps son opulence. Elle était bâtie à 5 kil. au S. du Biferno, au sommet de la colline de Monterone, un peu à l'O. de la ville moderne. On voit encore les ruines d'un grand amphithéâtre, des murs, d'un palais, etc.

LARIO (V. Côme [Lac de]).

LARIOSAURUS (Paléont.). Curioni a établi ce genre en 1847 pour un reptile, *L. Balsami*, trouvé dans le muschelkalk de Perledo, lac de Côme. Le crâne est court, les fosses temporales sont grandes; le cou, qui est long, se compose de 20 vertèbres qui portent des côtes. La région dorsale comprend 24 à 26 vertèbres; les côtes, très fortes et arquées, sont reliées par des côtes ventrales. La queue se compose d'environ 35 vertèbres dont les dix premières portent de larges côtes. La ceinture pectorale est conformée comme celle du *Nothosaurus*, mais il n'existe pas d'échancrure à l'extrémité glénoïdale du coracoïde. Le radius et le cubitus sont séparés; le carpe est formé de deux séries d'osselets arrondis; les métacarpiens, au nombre de cinq, sont allongés; les phalanges sont courtes. Les pubis sont larges et aplatis; le fémur est grêle, allongé; les phalanges du pied sont courtes et épaisses. La taille de la seule espèce connue n'atteint que 0^m20 à 0^m30. D'après Zittel, « *Lariosaurus* appartient aux Sauroptérygiens, comme le prouvent la structure du crâne, de la ceinture pectorale, de la ceinture pelvienne, le long cou et les vertèbres faiblement biconcaves. L'aspect général est pourtant plutôt celui du Lézard, et, en particulier, les membres sont plutôt des pattes marcheuses que des nageoires. » Lydekker, qui établit pour les genres *Lariosaurus* et *Neusticosaurus* la famille des Lariosauridées, fait remarquer que cette famille paraît relier les Plésiosauridés aux Nothosauridés terrestres ou d'eau douce. E. Sauvage.

Bibl.: Curioni, *Giorn. Inst. Lombard.*, 1847, t. XVI. — Lydekker, *Cat. foss. Reptilia British Mus.*, 1889, t. II, p. 284. — H. Zittel, *Traité de paléontologie*, éd. fr., 1893, t. III.

LARISSA. Nom d'un grand nombre de villes de la Grèce antique; outre celle de la Thessalie (V. ci-dessous), on connaît : 1° la citadelle d'Argos; — 2° *Larissa Crémasté*, dans la Phthiotide, dont on voit les ruines dans le val de Gardikhi; — 3° une cité du territoire d'Ephèse, au N. du Caystre; — 4° *Larissa Phriconis*, une des cités de la confédération d'Eolide; — 5° une ville de Troade, à 14 kil. au S. d'Alexandrie. A toutes on attribue une origine pélasgique. — Xénophon donne également ce nom à une ville déserte d'Assyrie qu'on identifie avec Nimroud. — Il y en avait encore une en Syrie, entre Emèse et Apamée.

LARISSA. Ch.-l. d'un nome de Grèce, à 215 kil. d'Athènes, à 125 kil. de Salonique, sur la rive droite de la Salamvrya (ou Pénée); 14,000 hab. dont 5,000 Grecs, 3,000 juifs, 3,000 musulmans. Elle est située au milieu d'une vaste plaine, couverte de champs de coton, de plantations de tabac, de vignobles. C'est l'entrepôt naturel de tout le pays. C'est une ville très étendue, entourée de vastes faubourgs, et dont une grande partie est occupée par des jardins. Du temps des Turcs, ce n'était qu'un village en bois, connu sous le nom de Yenitcheri Fanar. Les musulmans ont émigré en grand nombre depuis l'annexion de la Grèce. Peu de ruines antiques (quelques bas-reliefs funéraires). Ruines du moyen âge (fortifications, théâtre, portes). Palais archiépiscopal, église métropolitaine, minarets. Siège d'une cour d'appel et d'un évêché; musée thessalien. Chemin de fer de Volo à Larissa; chemin de fer projeté du Pirée à Larissa. Excursions à l'Ossa, à l'Olympe, à la vallée de Tempé. — La situation de Larissa en a fait, de tout temps, la capitale naturelle de la Thessalie : elle fut le chef-lieu de la confédération thessalienne sous la dynastie des Aleuades. Alliée d'Athènes, elle fut conquise par Philippe de Macédoine. Le roi Philippe V y transporta ses trésors dont les Romains s'emparèrent. Elle fut successivement conquise par les Valaques, les despotes d'Epire, le roi de Thessalonique, les Grecs, les Turcs. Cédée à la Grèce en 1881. — Le nome de Larissa comprend la partie orientale de la Thessalie, au S. du vilayet de Salonique, à l'E. du nome de Trikkala. Il comprend six éparchies : Larissa, Tirnovo, Agya, Volo, Halmyro, Domokos-Pharsalos. L. Del.

Bibl.: Heuzey, *le Mont Olympe*, 1866. — P. Monceaux, *Voyage en Thessalie*, dans le *Tour du Monde*, 1887.

LARISTAN. Province maritime du S. de la Perse, représentant le S.-O. du Kirman, contiguë au Farsistan; elle mesure 60,000 kil. q. et n'a pas 100,000 hab. Elle s'étend du golfe Persique jusqu'au rebord méridional du plateau d'Iran. L'eau y manque presque complètement, surtout le long de la mer, dans le *Dechtistan*. Elle est peuplée de Kourdes, de Tadjiks et, sur le littoral, d'Arabes pillards et pirates. Le Laristan forma un royaume fondé au milieu du XIe siècle par un chef kourde; il s'étendit au N. du golfe Persique et de la mer d'Oman depuis Bahrein jusqu'à l'îlot de Diu dans le Kathiawar. En 1601, Chah Abbas le conquit.

LARIVE (Jean Mauduit de), acteur français, né à La Rochelle le 6 août 1747, mort à Montlignon le 30 avr. 1827. Il débuta à la Comédie-Française le 3 déc. 1770, y remplaça Lekain, mais fut éclipsé par Talma. Emprisonné en 1793, relaxé après le 9 thermidor, il joua à la salle Louvois, fut professeur de déclamation à l'Athénée et eut la fâcheuse idée de reparaître à la scène, le 25 avr. 1816, au Théâtre-Italien. Il a écrit : *Réflexions sur l'art théâtral* (1801); *Cours de déclamation* (1810, 2 vol. in-8); *Pyrame et Thisbé*, scène lyrique représentée le 2 juin 1783, etc.

LARIVEY (Pierre de), auteur dramatique français, né à

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Troyes vers 1550, mort vers 1612. On ne sait rien de précis sur sa vie. Il débuta au théâtre en 1577 par une série de pièces arrangées de l'italien, et écrites en prose, ce qui était une nouveauté. Elles obtinrent un grand succès. Les comédies de Larivey, les meilleures, avec *la Farce de Patelin*, de l'ancien théâtre français, ont eu une influence considérable sur le progrès de l'art dramatique en France et ont fourni des sujets à Molière et à Regnard. Citons : *les Six Premières Comédies facécieuses de Pierre de Larivey, à savoir : le Laquais, la Veuve, les Esprits, le Morfondu, le Jaloux, les Ecoliers* (Paris, 1579, in-12) ; *Trois Comédies, à savoir : la Constance, le Fidèle, les Tromperies* (Troyes, 1611, in-12), réimprimées dans les t. V à VII de l'*Ancien Théâtre français* de Viollet-le-Duc et P. Jannet. On a encore de Larivey un certain nombre de traductions de l'Arétin, de Capelloni, de Piccolomini, d'Arnigio, des *Facétieuses Nuits* de Straparole (1573) ; de *Deux Livres de philosophie fabuleuse* (1577, in-16). R. S.

LARIVIÈRE. Com. du territoire de Belfort, cant de Fontaine ; 199 hab.

LA RIVIÈRE (Nicolas DE GROUCHY, sieur de) (V. GROUCHY).

LARIVIÈRE (Pierre-François-Joachim HENRY-), homme politique français, né à Falaise le 6 déc. 1761, mort à Paris le 3 nov. 1838. Homme de loi dans sa ville natale, il fut nommé député du Calvados à l'Assemblée législative ; il s'y montra patriote exalté, et demanda l'abolition du serment. Réélu à la Convention, Henry-Larivière changea brusquement de conduite et fut l'un des rares royalistes avérés de cette assemblée ; aussi c'est à tort qu'on le classe parfois parmi les Girondins, avec lesquels il n'avait rien de commun. Membre de la commission des Douze, il fut décrété d'arrestation le 2 juin, se sauva à Caen et fut mis hors la loi. Après le 9 thermidor, il demanda à la Convention de se prononcer sur son sort, mais il ne fut réadmis à siéger que le 8 mai 1795. Il ne tarda pas alors à soutenir toutes les mesures de réaction, proclamant que « les royalistes étaient bien moins à craindre que les terroristes ». Il attaqua Carnot et Robert Lindet et demanda que les députés arrêtés fussent jugés par une commission militaire. Cela ne l'empêcha pas d'entrer au comité de Salut public, dont il fit partie du 3 juin au 7 oct. 1795. Henry-Larivière passa au Conseil des Cinq-Cents, devint l'un des chefs du parti de Clichy et, comme tel, fut porté sur la liste de déportation au 18 fructidor an V. Il réussit encore à se sauver, passa à Neuchâtel, puis à Londres et y devint agent du comte d'Artois, prenant part à toutes les intrigues royalistes à l'étranger. Rentré avec les Bourbons en 1814, il fut nommé avocat général à la cour de cassation, retourna en Angleterre aux Cent-Jours et reprit sa place à la seconde Restauration. Après la révolution de Juillet, il refusa le serment, s'exila à Turin et mourut à Paris où il se trouvait de passage pour aller se fixer à Londres.

LARIVIÈRE (Auguste) (V. ENGELSPACH).

LARIVIÈRE (Philippe-Charles de), peintre français, né à Paris en 1798, mort à Paris en 1876. Elève de Guérin, de Girodet et de Gros, il remporta le grand prix de Rome en 1824. En 1830, il envoya d'Italie *la Peste de Rome sous Nicolas V*, composition dramatique en figures plus grandes que nature (a figuré au Luxembourg). De retour en France, il peignit *Le Tasse malade à Saint-Onuphre* (S. 1831). Ces belles œuvres, dont on ne saurait trop louer la grandeur de conception et la puissance expressive, lui donnèrent une grande réputation. Il reçut de nombreuses commandes de portraits d'après les célébrités de l'époque ; le musée de Versailles, que Louis-Philippe commençait à former, lui valut aussi des travaux considérables, tableaux d'histoire et de batailles pris dans toutes les époques, exécutés en grandes ou petites dimensions. Parmi les grandes batailles, les plus remarquables sont : *l'Assaut de Brescia, la Bataille des Dunes, le Duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, arrive à l'Hôtel de Ville, après les journées de Juillet* (S. 1836). Le musée contient encore de lui de nombreux portraits d'amiraux et de maréchaux. Sous le second Empire, les commandes officielles ne lui firent pas non plus défaut ; mais son talent, tout en conservant encore quelques-unes des hautes qualités d'école qui le distinguaient autrefois, n'avait plus la même énergie, gâté qu'il était par une exécution trop hâtive. On lui doit encore les cartons des vitraux de la chapelle de Dreux (1855). Ad. THIERS.

LARIX (Bot.) V. MÉLÈZE).

LARKHALL. Ville d'Ecosse, comté de Lanark, à 5 kil. S.-E. de Hamilton ; 7,000 hab. Mines de houille, tissage.

LARME. I. Physiologie. — Les larmes sont constituées par un liquide clair, de saveur franchement salée, renfermant des traces d'albumine et de mucine. Versées dans l'eau, les larmes donnent un précipité qui paraît être de la globuline. Les larmes sont produites : par un appareil spécial, l'appareil lacrymal, constitué par un groupe de glandes ; par les paupières dont les mouvement ont pour effet de répandre sur toute la surface du globe oculaire le liquide sécrété par ces glandes, et enfin par un système de canaux lacrymaux qui assurent l'écoulement des larmes vers les fosses nasales.

La glande lacrymale située à la partie supérieure de l'angle externe de l'œil est une glande en grappe analogue aux glandes salivaires. Les larmes qui s'en écoulent d'une façon continue sont étalées sur toute la surface du globe oculaire par les contractions fréquentes de l'orbiculaire et par les mouvements des paupières. Le rôle essentiel des larmes est de lubréfier la cornée, et d'empêcher ainsi son dessèchement. Si pour une cause quelconque leur action est empêchée (atrophie de la glande ou, cas plus fréquent, paralysie des paupières qui n'assurent plus alors une répartition convenable du liquide sur toute la surface), on voit rapidement la cornée perdre son éclat brillant, s'enflammer et bientôt s'ulcérer. L'anatomie comparée montre que cet appareil n'existe pas chez les animaux vivant dans l'eau. Parmi les mammifères, les cétacés sont dans ce cas ; l'œil étant constamment baigné par l'eau ambiante, les larmes n'auraient aucun rôle à jouer.

Une partie du liquide sécrété par la glande lacrymale s'évapore directement ; mais, même dans les conditions ordinaires, il en reste un excès, qui vient s'accumuler dans l'angle interne de l'œil, dans une excavation désignée sous le nom de lac lacrymal. De là les larmes, pénétrant par les points lacrymaux et passant par une série de canaux, les canaux lacrymaux, le sac lacrymal, le canal nasal, arrivent dans les fosses nasales, qu'elles contribuent à lubréfier, continuant ainsi à jouer un rôle de protection, non plus de l'organe de la vue, mais des organes respiratoires, en chargeant l'air inspiré d'une certaine humidité.

Quand un corps étranger ou un gaz irritant vient en contact avec la cornée, il se produit par un réflexe de défense une hypersécrétion des larmes destinées soit à entraîner le corps étranger, soit à protéger la cornée contre les causes destructives. Les voies centripètes, qui déterminent l'hypersécrétion de la glande lacrymale, sont nombreuses. L'excitation du trijumeau, du lingual, du glosso-pharyngien, du pneumogastrique, amène cette suractivité, mais la voie centrifuge est unique. C'est une branche du trijumeau, le nerf lacrymal qui va déterminer l'activité fonctionnelle de la glande. Ce nerf coupé, la sécrétion des larmes est presque tarie ou tout au moins l'excitation des autres nerfs reste sans effet. Il existe toutefois, comme pour les glandes salivaires, avec lesquelles la glande lacrymale a tant d'analogie, une sécrétion spéciale quand on excite les filets sympathiques. On voit alors sourdre des larmes troubles, visqueuses, comparables à la sécrétion salivaire sympathique.

Tant que la sécrétion de l'appareil lacrymal est normale, le liquide s'écoule par le système des canaux indiqués, grâce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à une aspiration déterminée par la raréfaction de l'air dans les fosses nasales au moment de l'inspiration. On a invoqué encore d'autres causes : la capillarité de ces canaux, le siphonage ; la première force paraît être la seule en cause. Mais, quand la sécrétion augmente, soit sous l'influence d'un réflexe oculaire, soit encore sous l'influence d'un réflexe psychique, car l'écoulement des larmes à la suite d'une émotion morale se ramène à un simple phénomène de réflexe psychique, l'écoulement par les voies ordinaires ne suffit plus et le liquide lacrymal s'échappe plus ou moins abondamment des paupières. C'est cet excès qu'ordinairement on appelle les larmes.

Il est difficile d'indiquer même approximativement la quantité de larmes que les glandes lacrymales peuvent sécréter dans leur maximum d'activité. Dr P. Langlois.

II. Archéologie. — Dans l'antiquité, des pleureurs salariés jouaient un rôle important dans les cérémonies funèbres. On a même cru que les petits vases de verre appelés lacrymatoires que l'on trouve dans des tombeaux antiques étaient destinés à contenir des larmes. Au moyen âge, ces démonstrations théâtrales de deuil ne sont plus en honneur ; cependant, les larmes figurent dans divers emblèmes et devises à partir surtout du xve siècle. C'est ainsi que Valentine de Milan avait pris pour emblème le *chantepleure* et que quatre larmes (qui peut-être à l'origine n'étaient que les clous de la passion) figurent dans les armes des bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes et trois larmes de sang dans celles de la ville de Douai en mémoire des 300 Douaisiens tués à la bataille de Mons-en-Pevele. Les statues de pleureurs deviennent de mode vers la même époque sur les tombeaux : déjà depuis le xiie siècle on s'était mis à y figurer les cérémonies funèbres ; le xve siècle, qui avait un goût prononcé pour les représentations réalistes, développe ce thème : on connaît les admirables cortèges de statuettes de pleureurs qui défilent sous les arcatures des tombeaux de divers grands personnages : Jean de Berry à Bourges, les ducs de Bourgogne à Dijon ; les princes de la maison d'Autriche à Bourg, etc.

Les pleureurs et pleureuses sont nombreux sur les tombeaux du xvie et du xviie siècle, mais ce sont alors des statues allégoriques, tel l'ange pleureur trop vanté de la cathédrale d'Amiens, par Duquesnoy. A ces époques, où l'art de la sculpture perd la notion de ce qu'il peut et doit représenter, on affectionne la représentation de grosses larmes sculptées à l'égal de celles des nuages, et sans plus de bonheur. En iconographie, les larmes sont parmi les caractères distinctifs de certains personnages ; dans l'Ancien Testament, Jérémie et David ; dans le Nouveau, sainte Marie-Madeleine, sont célèbres par les larmes qu'ils ont versées. Dans certaines scènes, comme la Contrition de saint Pierre, la Passion du Christ, sa Mise au tombeau, on a figuré des personnages pleurant, surtout la Vierge, saint Jean et la Madeleine ; dans la scène du Jugement dernier, les damnés conduits en enfer versent aussi des larmes. Enfin, une propension particulière aux larmes a été considérée chez un certain nombre de saints comme un don et une faveur céleste. Les PP. Martin et Cahier citent pour ce fait saint Grégoire VII, saint Macaire, saint Just, évêque de Lyon ; saint Hugues, évêque de Grenoble ; saint Godefroi, évêque d'Amiens ; saint Guillaume, archevêque de Bourges ; sainte Paule, Romaine ; sainte Monique, sainte Rusticule, abbesse à Arles ; sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte. En outre, divers personnages allégoriques peuvent être représentés pleurants dans les monuments figurés du moyen âge. Ce sont les *Vierges folles* que l'Époux n'a pas reçues ; la *Synagogue* déchue, la Tristesse (*Tristitia*) qui figure parfois dans la série des péchés, et, par contre, l'une des huit béatitudes, symbolisant la parole du Christ : *beati qui lugent*. C. Enlart.

III. Verrerie. — Imperfection dans la fabrication du verre causée par la volatilisation des alcalis qui se vitrifient avec l'argile de la voûte du four et, retombant dans le creuset, forment dans le verre des gouttelettes coloriées.

Larmes bataviques (V. Batavique).

IV. Architecture. — Ornements d'architecture dorique affectant la forme d'une pyramide ou d'un cône de petite dimension engagé par la pointe dans la surface inférieure d'un modillon cubique ou dans le filet de l'architrave au-dessous des triglyphes. Le moyen âge, qui n'a presque jamais rien emprunté à l'ordre dorique, n'a jamais fait usage d'ornements de ce genre ; la première Renaissance les a peu ou point connus ; ils sont redevenus en faveur depuis que l'on a cherché l'imitation exacte des ordres antiques.

V. Art héraldique. — Figure des corps naturels dont la partie supérieure en pointe devient ondoyante, s'élargit et se termine en rond. Elle est toujours représentée d'argent.

LARMESSIN. Famille d'artistes français. *Philippe* Larmessin, peintre, mort à Paris en 1654, fut père de *Nicolas*, libraire. Celui-ci eut deux fils du même prénom, tous deux graveurs, dont les œuvres sont généralement confondues. L'aîné *Nicolas Ier*, né à Paris vers 1636, mort à Paris le 23 juil. 1694, est qualifié de « marchand graveur en tailles douces ». Le cadet, *Nicolas II*, né à Paris en 1640, mort à Paris le 18 déc. 1725, n'était que graveur. L'un et l'autre adjoignirent, vers 1685, la particule à leur nom. C'est au cadet que les iconographes attribuent toutes les estampes portant ce nom ; il faut en restituer un bon nombre à l'aîné, en raison des dates. Ce sont les portraits qui dominent dans leur œuvre, et il y en a d'intéressants, tels que : *Adhémar de Monteil*, archevêque d'Arles (1658) ; le *Cardinal de Bouillon ; Louis XIV* et *Mlle de la Vallière*, en pendants ; plusieurs membres de la maison royale ; *Mme de Montespan*, etc. — *Nicolas III* de Larmessin, fils de Nicolas II, né à Paris le 28 janv. 1684, mort à Paris le 28 févr. 1755, fut graveur du cabinet du roi et membre de l'Académie royale. Il exécuta plusieurs planches, d'après Raphaël, pour le *Cabinet Crozat*, de nombreux sujets de genre et allégories d'après Lancret, Vleughels, Boucher et Watteau, qu'il interpréta avec une étonnante habileté ; il suffira de citer *le Voyage pour l'île de Cythère*, d'après ce dernier artiste. Il excella aussi dans la gravure de portraits, comme en témoignent ceux du sculpteur *G. Coustou* (1730), de *Louis XV*, d'après H. Rigaud, L.-M. Vanloo, Parrocel ; de *Marie Leckzinska*, du *Roi Stanislas* de Pologne, de *Mlle Sallé*, danseuse de l'Opéra, etc. G. Pawlowski.

Bibl. : *Actes d'états civils d'artistes français* ; Paris, 1873. — A. Firmin-Didot, *les Graveurs de portraits en France*, 1875-77, 2 vol. — Baron R. Portalis et H. Beraldi, *les Graveurs du xviiie siècle*, 1880-82, 3 vol.

LARMIER (Archit.). Moulure entaillée par-dessous de façon à rejeter les eaux pluviales. Les Grecs avaient soin d'entailler d'un canal carré le dessous des corniches qui protègent leurs entablements ; l'eau de pluie ne pouvant remonter dans ce canal s'égouttait ainsi à l'angle inférieur de la corniche au lieu de couler sur les frises, parements et colonnes, et de pénétrer dans les joints de la construction. Les Romains ont imité cette sage disposition ; de plus, ils ne se sont jamais fait scrupule de reproduire dans les intérieurs ce tracé de moulure qui y perd sa raison d'être. Le larmier antique n'a pas été adopté par les architectes romans ; ils s'en passèrent d'abord, puis, au xiie siècle, un larmier tout différent et mieux compris apparut à l'état rudimentaire, se perfectionna vers 1190 et resta en usage, avec diverses variantes secondaires de tracé, jusqu'au triomphe de la Renaissance qui remit en honneur le larmier antique. Celui-ci a l'inconvénient de présenter une face supérieure horizontale, qui raccourcit à l'œil le monument lorsqu'il est vu de près, et qui (chose plus grave surtout dans nos climats) arrête les eaux pluviales, les fait rejaillir sur les parements et pénétrer dans les joints, recueille la poussière où naissent bientôt des plantes et l'humidité qui, à la gelée, fait éclater ces moulures. Ayant expérimenté ces inconvénients, les architectes du moyen âge inclinent, à partir du milieu du xiie siècle, la face supérieure de leurs moulures, et bientôt donnent à ce talus un petit rebord

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

saillant, servant d'égouttoir. Vers 1170, on creuse les larmiers d'une gorge profonde, non pas de section carrée comme dans l'antiquité, mais en canal demi-circulaire. Pour suivre le même tracé, les talus des larmiers sont bombés, et sous la gorge règne généralement une baguette. Au XIIIe et au XIVe siècles, les talus des larmiers redeviennent généralement droits, ou peu bombés, pour mieux faire écouler l'eau, et, pour mieux l'arrêter, ils prennent un biseau anguleux. De la fin du XIVe siècle jusqu'au XVIe leurs talus se gondolent le plus souvent suivant un tracé analogue à une doucine atténuée; ce tracé peut, comme les coyaux des toits, servir à rejeter l'eau plus loin qu'une simple pente aiguë; d'autre part, il s'harmonise avec le système d'oppositions perpétuelles de courbes et contre-courbes qui constitue le style dit *flamboyant*. Les architectes gothiques avaient toujours soin de disposer des larmiers à chaque étage pour protéger les parements de leurs murs, et de protéger les voussures de leurs baies par des archivoltes en larmier. — D'autre part, depuis le XIIIe siècle, ils prirent souvent comme les antiques l'habitude de reproduire à l'intérieur des édifices, par exemple aux tailloirs des chapiteaux, les larmiers qui n'y avaient plus d'utilité. Cependant, ils y sont moins nombreux et ils sont presque toujours décoratifs, la gorge du larmier gothique produisant une ligne d'ombre vigoureuse qui accuse fortement et généralement très à propos les lignes horizontales. C. Enlart.

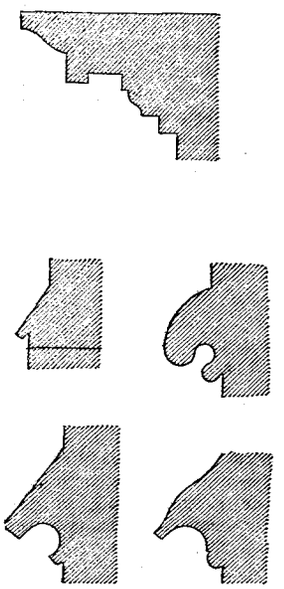

Larmiers.

LARNAC (Marie-Gustave), homme politique français, né à Nîmes le 2 févr. 1793, mort à Courbevoie le 12 avr. 1868. Maître d'études au lycée d'Avignon, il devint professeur de rhétorique au collège de Lyon, puis précepteur du duc de Nemours qui se l'attacha par la suite, en lui conférant le titre de secrétaire de ses commandements. Élu député des Landes le 27 sept. 1845, réélu en 1846, il fut un des partisans les plus fidèles de Guizot. Il a laissé : *Rêves et Souvenirs, poésies nouvelles et philosophiques* (Paris, 1844, in-8); *la Question romaine* (1862, in-8); *le Cosmos moral* (1862, in-8), etc.

LARNAGE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tain; 706 hab. Carrières de terre réfractaire et de kaolin.

LARNAGOL. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc; 683 hab. Phosphates de chaux.

LARNAKA (turc *Touzla*). Ville du S.-E. de Chypre, près de la côte, à l'O. du cap Greco, à la place de l'antique *Kittim*, *Kition* ou *Citium;* 6,000 hab. (en grande partie musulmans). La rade est mauvaise; les lagunes voisines rendent le site insalubre; néanmoins, c'est un des principaux centres de l'île et le ch.-l. d'un des six districts (885 kil. q., 21,000 hab.). A 500 m. de la ville, est, sur le rivage, *La Marine* qui lui sert de port. On trouve autour de Larnaka une foule de grottes sépulcrales remontant à l'époque phénicienne.

LARNAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Bourg-Saint-Andéol; 169 hab.

LARNAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 245 hab.

LARNAUD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans; 684 hab.

LARNE. Ville maritime d'Irlande, comté d'Antrim, à l'entrée du lough Larne; 4,500 hab. Château ruiné, cromleck, pierre branlante; toiles de lin, toiles à voiles, cuirs, etc.

LARNED. Ville des Etats-Unis (Kansas), sur la r. g. de l'Arkansas; stat. du ch. de fer transcontinental par Kansas City et Santa Fé. Ancien fort. Non loin est le *Pawnee Rock*, le seul rocher de cette région de la Prairie, couvert d'inscriptions; ce fut un des principaux lieux de ralliement des Indiens.

LARNOD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 180 hab.

LAROCHE. Ville de Belgique, prov. de Luxembourg, arr. de Marche, sur l'Ourthe, tête de ligne d'un chem. de fer vers Melreux; 2,500 hab. Exploitations forestières; tanneries. Laroche est situé à l'embranchement de sept vallées fort pittoresques, et de nombreux touristes viennent y séjourner en été. Le château fort, à moitié ruiné, date probablement du XIe siècle; Louis XIV s'en empara en 1680. Laroche était autrefois la capitale du comté de ce nom, qui était un fief namurois. Les armoiries de la ville sont : *de gueules, au lion d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir, à la face crénelée, un bras d'or sur le tout.*

Bibl. : Deleuze, *Histoire de Laroche;* Arlon, 1881, in-8.

LAROCHE. Hameau de la com. de Migennes (dép. de l'Yonne, cant. de Joigny). Gare de la ligne de Paris-Lyon, d'où se détache l'embranchement qui dessert Auxerre.

LAROCHE-PRÈS-FEYT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande; 360 hab.

LAROCHE-SUR-YON (V. Roche-sur-Yon [La]).

LAROCHE (Marie-Sophie), femme de lettres allemande, née à Kaufbeuren le 6 déc. 1731, mort à Offenbach le 18 févr. 1807. Fille du médecin Gutermann, noble d'Augsbourg, elle vécut à Biberach auprès de son grand-père et du pasteur Wieland, le père du poète. Celui-ci s'en éprit, mais cet amour se réduisit à une durable amitié, et la jeune fille à qui Wieland avait donné le goût de la littérature, épousa, en 1754, G.-M.-F. de Lichtenfels, dit Laroche, fonctionnaire de l'électorat de Mayence, puis de celui de Trèves, où les époux tinrent à Ehrenbreitstein un salon célèbre. Quand Laroche fut révoqué pour ses *Briefe über das Mœnchwesen*, ils se retirèrent à Spire, puis à Offenbach où le mari mourut en 1789. Sophie Laroche, à la réputation de laquelle sa beauté remarquable contribua fort, écrivit de nombreux romans et des histoires morales en forme de lettres, selon la manière des romanciers français et de Richardson; on peut citer : *Gesch. des Fræuleins von Sternheim* (Leipzig, 1771, 2 vol.); *Rosaliens Briefe* (1779); *Moralische Erzæhlungen* (1782); *Melusinen's Sommerlieder* (Halle, 1806).

Bibl. : L. Assing, *Sophie von Laroche, die Freundin Wielands;* Berlin, 1859. — Neumann-Strela, *Sophia Laroche und Wieland;* Weimar, 1862. — Lœper, *Gœthes Briefe an Sophie Laroche, und Bettina Brentano;* Berlin, 1879.

LA ROCHE (Charrier de (V. Charrier).

LAROCHE (Karl, chevalier de), acteur allemand, né à Berlin le 14 oct. 1794, mort le 11 mars 1884. Il débuta à Dresde, joua à Dantzig, Lemberg, Berlin, Kœnigsberg, Weimar (1823), etc., et s'engagea en 1833 au théâtre de la Hofburg à Vienne auquel il appartint jusqu'à sa mort. Il fut anobli en 1873. Dans son répertoire, extrêmement étendu, il visa toujours au naturel et à l'expression fidèle de la pensée de l'auteur; ses principaux rôles furent Méphistophélès (de Gœthe), Franz Moor, Malvolio, Shylock, le roi Lear, etc.

Bibl. : Mautner, *K. Laroche, Gedenkblœtter;* Vienne, 1873.

LAROCHE (Benjamin), publiciste français, né à Paris le 23 mars 1797, mort à Paris le 8 janv. 1852. Professeur, il fut condamné en 1820 à six ans de prison pour la publication des *Lettres de l'abbé Grégoire* (2 vol. in-8). Il passa en Angleterre, d'où il revint en 1827. Outre un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

grand nombre de bonnes traductions de l'anglais (Goldsmith, Bentham, W. Irving, Shakespeare, Cooper, Byron, Dickens, W. Scott, etc.), il a laissé : *le Cri des Patriotes français* (Paris, 1819, in-8); *les Funérailles de la Liberté* (1820, in-8); *les Singes économistes* (1832, in-8); *Histoire de l'abolition de l'Esclavage* (1851, in-8), etc.

LAROCHE (Armand), peintre français contemporain, né à Saint-Cyr (Seine-et-Oise) en 1826. Elève de Drolling et de Wachsmuth, cet artiste peint le genre, le paysage et surtout le portrait. Les principales œuvres qu'il a exposées sont : *Portrait de l'auteur* (1847), début; *le Repos des Moissonneurs* (1848); *Faune faisant danser des Naïades* (1849); *Café arabe près du Mahmoudieh* (1865); *Bords de la Seine à Chatou* (1866); *la Chanson* (1891). Ces tableaux se distinguent par une composition gracieuse, une touche facile et une coloration juste. Parmi les portraits, citons comme les meilleurs ceux de *M. Lapostolet*, artiste peintre (1887); *Mlle Lainé*, de l'Odéon (1888); de *M. Ranc* (1889); de *Mme L. Baigneur* (1892). Ces portraits sont d'un dessin élégant et serré qui assure à l'artiste une place distinguée dans ce genre. Disons enfin qu'au Salon de 1894, cet artiste consciencieux avait deux portraits de jeunes filles, à l'huile et au pastel, qui ne le cédaient pas en mérite aux précédents. Ad. THIERS.

LAROCHE (Jules-Armand-Félix DE LA ROCHE, dit), acteur français, né en 1841. Elève du lycée Charlemagne, il ressentit de bonne heure la passion du théâtre, entra au Conservatoire dans la classe de Provost, débuta le 19 août 1860 à la Comédie-Française, dans le rôle de Valère de *Tartufe*. Dès l'année suivante, il y faisait une création intéressante dans *le Fils de Giboyer* d'Emile Augier. Pourtant il s'impatienta du peu qu'on lui faisait faire, et bientôt il quitta la Comédie pour aller chercher fortune ailleurs. On le vit alors successivement au Gymnase, à l'Odéon, au Vaudeville, puis il partit pour l'Amérique avec une troupe que son directeur laissa en plan à New York ou à Boston, sans payer personne. De retour en France, M. Laroche trouva l'occasion de jouer le drame tantôt à la Gaîté, tantôt à la Porte-Saint-Martin, se faisant remarquer, entre autres, dans le rôle de Montéclain de *la Closerie des Genêts*, et enfin, en mai 1870, il reparaissait à la Comédie-Française dans le Néron de *Britannicus;* cette fois, il ne devait plus la quitter. Il s'y fit remarquer par des qualités plus solides et sérieuses que brillantes, par une conscience rare, par le soin qu'il apportait dans tous ses rôles. Que ce fût dans la comédie, dans le drame ou dans la tragédie, c'était toujours l'artiste amoureux de son art, un peu dépourvu de flamme, sinon de passion, mais sachant tirer parti de tous les personnages et mettre en leur plein relief ce qu'ils pouvaient offrir d'intéressant. En dehors du répertoire, où il a occupé une place importante, on lui a vu faire différentes créations, entre autres dans *Antoinette Rigaud*, *la Fille de Roland*, *Rome vaincue*, *Œdipe roi*, etc., etc. M. Laroche, qui avait été reçu sociétaire en 1875, a pris sa retraite au mois d'avril 1893. Arthur POUGIN.

LA ROCHE-AYMON (Antoine-Charles-Etienne-Paul, comte de), général et homme politique français, né à Paris le 28 févr. 1772, mort à Paris le 16 mai 1849. Lieutenant à seize ans, il prit parti contre la Révolution, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, puis entra au service de la Prusse, qu'il ne quitta qu'en 1812, avec le grade de général-major. Nommé par Louis XVIII maréchal de camp (1814), puis pair de France (1815), il prit part en 1823 à l'expédition d'Espagne, d'où il revint lieutenant général. Rallié en 1830 à la monarchie de Juillet, il ne rentra dans la vie privée qu'après la révolution de Février (1848). On lui doit plusieurs ouvrages techniques, parmi lesquels nous citerons : *Introduction à l'étude de l'art de la guerre* (1802-4, 4 vol. in-8 avec atlas); *Manuel du service de la cavalerie légère en campagne* (1821, in-8); *De la Cavalerie* (1828-29, 3 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

LAROCHE-DUBOUSCAT (Antoine, baron), général français, né à Condom le 16 déc. 1757, mort le 21 juin 1831. Destiné au barreau par des traditions de famille, ses goûts pour la carrière militaire le décidèrent en 1774 à prendre du service d'abord comme simple dragon dans le régiment de Monsieur, puis il passa ensuite au service de la Hollande dans la légion de Luxembourg où il fut nommé capitaine aide-major. Rentré en France quelques années avant la Révolution dont il embrassa la cause avec ardeur, Laroche prit part à la prise de la Bastille et revint en Gascogne pour accélérer le mouvement révolutionnaire. Elu chef de bataillon des volontaires des Landes, il servit à l'armée des Pyrénées-Occidentales où il remplit les fonctions de chef d'état-major. Nommé général de brigade le 2 oct. 1793, il attaqua Saint-Jean-de-Luz, défendu par 15,000 Espagnols, et les mit en déroute. Envoyé par le Directoire à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau, il s'y signala dans plusieurs occasions, particulièrement à la victoire de Neresheim gagnée sur les Autrichiens. Couvert de blessures, il prit sa retraite en 1808. Emile BERNARD.

LAROCHE DU MAINE (Jean-Pierre-Louis DE LUCHET, marquis de), littérateur français, né à Saintes le 13 janv. 1740, mort à Paris en 1792. Officier de cavalerie sans fortune, il démissionna pour se livrer à des spéculations industrielles qui ne réussirent pas. Voltaire le fit nommer bibliothécaire du landgrave de Hesse; de Laroche entra ensuite au service de Henri de Prusse. Rentré en France au début de la Révolution, il fonda le *Journal de la Ville* (1er août 1789) dont le programme était d'abord fort démocratique, mais qui adoucit bientôt sa nuance en devenant le *Journal de la Ville et des Provinces* ou le *Modérateur*, avec la collaboration de Fontanes, de Flins et autres. Laroche du Maine a beaucoup écrit. Citons : *les Nymphes de la Seine* (Paris, 1763, in-12); *Considérations sur l'établissement de la religion réformée en Angleterre* (1765, in-12); *Histoire de l'Orléanais* (1766, in-4); *Nouvelles de la République des lettres* (c'est un journal qu'il créa à Lausanne en 1775 et qui forme 8 vol. in-12); *Dissertation sur Jeanne d'Arc* (1776, in-8); *Recueil de poésies* (1777, in-12); *Eloge de M. de Voltaire* (1778, in-8); *le Pot-Pourri* (1781, 4 vol. in-8) (c'est encore une gazette, qui fut continuée [de 1782 à 1785, 10 vol. in-8] par le *Journal des gens du monde;* Laroche publiait vers la même époque en Allemagne un autre journal, *le Conteur*, qui jouissait d'une grande vogue); *Histoire littéraire de M. de Voltaire* (1782, 6 vol. in-8); *Petit Tableau de Paris* (1783, in-12); *la Comtesse de Tessan* (1783, in-12); *le Vicomte de Barjac* (1784, 2 vol. in-12); *Paris en miniature* (1784, in-12); *Mémoires de Mlle de Baudéon* (1784, in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro* (1785, in-8); *Essai sur la secte des Illuminés* (1789, in-8); *Une Seule Faute ou les Mémoires d'une demoiselle de qualité* (1788-90, 2 vol. in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789* (1790, 4 vol. in-8). Mentionnons encore *la Galerie des Etats généraux*, puis *la Galerie des Dames françaises* (1789-90) qu'il rédigea avec Mirabeau, Rivarol et Choderlos de Laclos. R. S.

LA ROCHE-FONTAINE (V. FONTAINE [Jacques]).

LAROCHE-JOUBERT (Jean-Edmond), homme politique français, né à La Couronne (Charente) le 12 janv. 1820, mort à Angoulême le 23 juil. 1884. Directeur d'une grande fabrique de papier dont il accrut considérablement l'importance, il fut, avec l'appui du gouvernement, envoyé au Corps législatif par la première circonscription de la Charente en 1868, et réélu l'année suivante. Il joua un rôle assez marqué dans le *tiers parti* qui provoqua l'éclosion de l'empire libéral (1869-70). La révolution du 4 sept. le rejeta dans la vie privée. Mais, après plusieurs candidatures malheureuses, il fut élu député d'Angoulême le 20 févr. 1876. Il siégea dans le groupe bonapartiste de la Chambre, soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai et fut réélu le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881. Son

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

hostilité à l'égard de la République ne l'empêchait pas (ses nombreux discours en font foi) de poursuivre certaines réformes financières et sociales réclamées depuis longtemps par la démocratie. A. Debidour.

LAROCHE-Joubert (Edgar-Jean), homme politique français, né à Angoulême le 12 sept. 1843, fils du précédent. Il succéda à son père dans la direction de la papeterie, et, le 14 sept. 1884, comme député de la première circonscription d'Angoulême, siégea dans le groupe bonapartiste et prit aux débats, surtout sur les questions budgétaires, une part considérable. Réélu en 1885, il appuya le boulangisme et fut encore réélu en 1893 avec le programme des ralliés.

LA ROCHE-Guilhem (Mlle de) (V. Roche-Guilhem [La]).

LA ROCHE-Guyon (Perrette de La Rivière, dame de) (V. Roche-Guyon).

LA ROCHEFOUCAULD (V. Rochefoucauld [La]).

LA ROCHEJAQUELEIN (V. Rochejaquelein [La]).

LA ROCHELLE (V. Rochelle [La]).

LAROCHELLE (Barthélemy), acteur français, né en 1751 ou 1752, mort à Paris le 9 avr. 1807. Il faisait partie de la troupe de Versailles lorsqu'il vint débuter à la Comédie-Française, le 12 déc. 1782, dans l'emploi des valets et ce qu'on appelait alors « la grande livrée ». Il joua le premier soir, avec un grand succès, *l'Andrienne* et *Crispin rival de son maître*, et se montra successivement dans *le Dépit amoureux*, *les Plaideurs*, *l'Impromptu de campagne*, *le Joueur*, *les Folies amoureuses*.... D'une taille ordinaire et bien dégagée, avec un masque mobile et expressif, un œil vif, perçant et spirituel, une tournure leste, des mouvements décidés, Larochelle apportait dans tous ses rôles un feu, un aplomb, une intelligence remarquables, en y joignant un débit plein de verve et de mordant. Il a été certainement l'un des meilleurs « valets » qu'on ait connus à la Comédie-Française.

LA ROCHEPOSAY (V. Rocheposay [La]).

LA ROCHETTE (V. Rochette [La]).

LARODDE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Tauves; 1266 hab.

LAROIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau; 459 hab.

LAROMBIÈRE (Léobon-Valéry-Léon Jupile), magistrat français, né à Saint-Vaury (Creuse) le 23 déc. 1813, mort à Saint-Vaury le 12 juin 1893. Il était entré dans la magistrature en 1841 et, après avoir commencé sa carrière dans les parquets, il devint en 1855 président de chambre à la cour d'appel de Limoges où il était auparavant avocat général. En 1869, il fut nommé conseiller à la cour de cassation et, en 1875, premier président de la cour d'appel de Paris. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 1er févr. 1879. Le plus important de ses ouvrages est: *Théorie et pratique des obligations* (Paris, 1857-58, 5 vol. in-8). Une nouvelle édition a été publiée, augmentée de la jurisprudence belge (Bruxelles, 1862, 3 vol. gr. in-8). Larombière a aussi donné des traductions en vers du *De Natura rerum* de Lucrèce (Paris, 1878; 2e éd., 1879, in-8), et des *Géorgiques* de Virgile (Paris, 1882, gr. in-8). G. R.

Bibl.: *Le Tribunal et la Cour de cassation*; Paris, 1879, p. 319.

LAROMIGUIÈRE (Pierre), philosophe français, né à Livignac (Aveyron) le 3 nov. 1756, mort à Paris le 12 août 1837. Membre de la congrégation des doctrinaires, il fit soutenir à Toulouse par ses élèves, dès 1784, une thèse — *le Droit de propriété est violé toutes les fois que les impôts sont levés arbitrairement*, — que censura le parlement. Six ans plus tard, il y enseignait publiquement la philosophie sociale. En 1793 paraissait un *Projet d'éléments de métaphysique*, « chef-d'œuvre de clarté et de style », fort bien accueilli de Sieyès, de Cabanis et de Destutt de Tracy. Bientôt associé à l'Institut, Laromiguière y lit deux *Mémoires*, où, comme dans le *Projet*, il se sépare de Condillac, pour accorder à l'attention une place importante. Editeur de Condillac (1798), qu'il admire, il devient pour un temps son fidèle disciple. Le 18 brumaire le fait entrer au Tribunat, dont il est éliminé avec Daunou et J.-B. Say, Benjamin Constant, Chénier et Desrenaudes. Bibliothécaire au Prytanée, il publie *les Paradoxes de Condillac* (1805), où il pousse les théories de *la Langue des Calculs* jusqu'à leur dernier terme. Dans la science, il ne voit qu'une longue série d'identités; dans le raisonnement, qu'un calcul où l'on passe d'une proposition identique à une proposition identique; dans les idées générales, que des signes, des mots, des dénominations. Professeur à la faculté des lettres, il y attire, de 1811 à 1813, la jeunesse et « tout ce que la capitale a d'esprits éclairés et élégants dans les deux sexes ». C'est, avec Garat et La Harpe, auxquels il est bien supérieur, avant Villemain, Guizot et Cousin, le premier en date de nos professeurs éloquents. Eloigné de sa chaire par une inflammation intermittente de la vessie, il fit imprimer ses *Leçons de philosophie* (1815-18). L'écrivain n'eut rien à envier au professeur; la cinquième édition est de 1833.

La doctrine est celle du *Projet* et des *Mémoires*. L'âme, active par essence, tire les idées des sentiments et produit les facultés de l'entendement, attention, comparaison, raisonnement. Par l'attention, nous avons des idées exactes et précises; par la comparaison, des analogies, des liaisons, des rapports; par le raisonnement, les principes et leurs conséquences les plus éloignées. L'attention fournit les faits, et, par une longue patience, rencontre les idées de génie; la comparaison, par les rapports, donne de l'étendue au génie, que le raisonnement rend profond par les systèmes. En cherchant ce qui lui agrée et en fuyant ce qui lui répugne, l'âme active produit les facultés de la volonté, besoin, préférence et liberté. Entendement et volonté constituent la pensée, et, bien employés, la raison. L'âme, par cela qu'elle est active, est immortelle.

On a exagéré l'originalité de Laromiguière, pour faire oublier de Tracy et Cabanis; on ne s'est pas souvenu que de Tracy et Lamarck, Draparnaud et Degérando ont traité de l'attention et de l'activité de l'âme. Mais on n'a pas exagéré son influence, qui a été considérable. Il y a eu en France une école de Laromiguiéristes, dont les membres les plus connus sont Armand Marrast et Cardaillac. L'Italie a rangé Laromiguière parmi les « métaphysiciens classiques »; Victor Cousin, Jouffroy, l'ont continué et loué plus encore que combattu. Les *Leçons* sont restées « un livre consacré », sous le second Empire, pour des criticistes comme pour des spiritualistes. M. Taine, cherchant à concilier Comte et Hegel, complétait l'éloge de Laromiguière par une virulente critique de ses successeurs. C'est que Laromiguière rassurait, par ses doctrines spiritualistes et chrétiennes, ceux qu'effrayait l'idéologie physiologique et rationaliste de ses illustres amis; sa méthode, qui rappelait Condillac, et ses habitudes de probité scientifique attiraient ceux qui, continuateurs des idéologues, voulaient faire de la psychologie une science positive; son style aimable, sobre et insinuant, charmait les lecteurs comme l'homme avait enchanté ses disciples et séduit les adversaires de ses doctrines. Pour toutes ces raisons, l'œuvre de Laromiguière sera mentionnée et consultée par les historiens des idées au XIXe siècle. F. Picavet.

Bibl.: Les articles Biran, Destutt de Tracy, Idéologie (avec leur bibliographie). La septième édition des *Leçons* (1858) est la plus complète; il faut y joindre le *Projet*, qui n'a pas été réimprimé et les *Mémoires* (Institut national, t. I, p. 451 à 461; 467 à 474). — Mignet, *Notice historique*, dans *Comptes rendus de l'Ac. des sc. m. et p.* — Damiron, *Essai sur la philosophie en France au XIXe siècle*. — Biran, *Examen des Leçons de philosophie*. — Victor Cousin, *De Methodo sive de analysi; Leçons de M. Laromiguière* (Fragm. ph.); préface de la seconde édition des Fragments (1833). — Daunou, *Notice sur Laromiguière* — A. Marrast, *id.* — Saphary, *l'Ecole éclectique et l'Ecole française*, 1844. — Mallet, *Mém. de l'Ac. des sc. m. et p.*, 1847. — Paul Janet, *Liberté de penser*, 1849. — Valette, *Laromiguière et l'Eclectisme*. — Tissot, *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1854-55. — Lamé, *Philosophie de Laromiguière*, 1867. — H. Taine,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les Philosophes classigues du XIXe *siècle*. — Gatien Arnoult, *Etude sur Laromiguière*. — Compayré, *Notice sur Laromiguière* (Ac. des Jeux floraux, 1869 et 1878). — Ferraz, *Spiritualisme et Libéralisme*. — F. Picavet, *les Idéologues* (avec des lettres inédites de Laromiguière), 1891. — Du même, *les Idéologues*, pp. 548-570.

LA RONCIÈRE Le Noury (V. Roncière [La]).

LARONXE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant (S.) de Lunéville; 480 hab.

LAROQUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cardillac; 197 hab.

LAROQUE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Ganges; 505 hab.

LAROQUE-DE-FA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet; 278 hab.

LAROQUE-DES-ALBÈRES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès; 1,245 hab.

LAROQUE-GAGEAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat; 643 hab.

LAROQUE-TIMBAUD. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen; 1,179 hab. Cette ancienne juridiction a appartenu simultanément, du XIVe au XVIe siècle, à de nombreux coseigneurs, les Durfort de Bajamont, du Laurier, Laberganter, de Cours, Darvies, Monfabès. Les Villemont d'Auterive, Nesmond, Raffin l'ont possédée aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un château fort, totalement détruit, dominait le village. Occupé par les Anglais au milieu du XIVe siècle, il fut pris et repris en 1417 par les Agenais que gênait ce voisinage. — Dans le vallon de Saint-Germain, une source dite miraculeuse était autrefois un but de pèlerinage. G. Tholin.

LAROQUE-TOLIRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc; 346 hab.

LAROQUE (S.-G. de), poète français, né à Clermont (Beauvaisis) en 1550, mort vers 1615. Disciple de Ronsard, imitateur de l'Arioste et d'Ovide, il publia: *Premières Œuvres* (Paris, 1590), jointes à ses *Œuvres* (1619), trois livres de poésies amoureuses et d'odes, d'élégies, etc.

LAROQUE (Jean de), littérateur français, né à Marseille en 1661, mort à Paris le 28 déc. 1745. Il est connu par ses voyages en Orient. Œuvres principales: *Voyage dans l'Arabie Heureuse* (Paris, 1716, in-12); *Voyage dans la Palestine* (1717, in-12); *Voyage en Syrie et au mont Liban* (1722, 2 vol. in-12); *Marseille savante ancienne et moderne* (1726, in-12).

LA ROQUE, pseudonyme de Louis *Boyer* (V. ce nom).

LA ROQUELROU (V. Roquelrou [La]).

LAROQUEVIEILLE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac; 855 hab.

LAROUCO (Sierra de). Montagnes d'Espagne (au S. de la Galice) et du Portugal; elles se dirigent du N. au S.; leur point culminant, le pic de Larouco (1,580 m.) est sur la frontière, de même que la Raya Seca et la sierra de Gerez (1,468 m.) qui s'en détachent vers l'O. Au S., en Portugal, la sierra de Larouco se prolonge par la serra da Cabreira (1,279 m.) et la serra da Catalina jusqu'à Porto. Sa flore est très riche.

LAROUILLIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) d'Avesnes; 424 hab.

LA ROUNAT (Aimé-Nicolas-Charles Rouvenat de), littérateur français, né à Paris le 16 avr. 1818, mort à Paris le 25 déc. 1884. Secrétaire de la commission du travail instituée en 1848 au Luxembourg et présidée par Louis Blanc, il abandonna bientôt la politique militante pour le théâtre et fit représenter soit seul, soit en collaboration avec Montjoie et Siraudin, un certain nombre de vaudevilles, avant de prendre la direction de l'Odéon (1er juil. 1856-juin 1867), durant laquelle furent jouées, entre autres pièces importantes, *Gaëtana* d'Edmond About, *le Marquis de Villemer* de George Sand et *la Contagion* d'Emile Augier. Chargé pendant quelques années du feuilleton dramatique du *XIXe Siècle*, il reprit, le 8 févr. 1880, la direction de l'Odéon et la conserva jusqu'à sa mort. M. Tx.

LAROUSSE (Pierre), lexicographe et éditeur français, né à Toucy (Yonne) le 23 oct. 1817, mort à Paris le 3 janv. 1875. Elève de l'école primaire de son village, puis du collège de Versailles, il fut ensuite directeur de l'école professionnelle de Toucy et professeur libre à Paris. En 1851, il fonda une librairie classique où il édita, outre une collection de livres élémentaires rédigés par lui-même et par son associé, M. Aug. Boyer, ainsi que deux journaux spéciaux, *l'Ecole normale* (1858) et *l'Emulation* (1860), deux répertoires de citations: *Fleurs latines* (1862, gr. in-8); *Fleurs historiques* (1863, gr. in-8). L'année suivante, il entreprit la mise au jour du *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle* (1864-76, 15 vol. in-4), auquel son nom est désormais attaché (V. Encyclopédie, t. XV, p. 1013).

LA ROUSSELIÈRE-Clouard (Le baron Amédée de), officier et littérateur français, né à Londres le 11 déc. 1805, mort à Liège le 13 mai 1872. Fils d'un émigré, il entra en 1816 à l'Ecole de Saint-Cyr, prit part à la campagne d'Espagne de 1823, à l'expédition d'Alger (1830) et servit en Belgique comme aide de camp du général Magnan (1832). Il démissionna (1836) peu avant son mariage avec Mlle de Floen Adlercrona. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre jouées avec succès en Belgique, entre autres *Don Carlos*, drame en vers, imité de Schiller.

LAROUT. District N. du Pérak (presqu'île de Malacca), célèbre par ses mines d'étain.

Bibl.: V. Pérak.

LAROZE (Louis-Alfred), homme politique français, né à Bordeaux le 5 avr. 1834. Avocat à Bordeaux, bâtonnier de l'ordre, il fut élu en 1881 député de Blaye et s'inscrivit à l'Union républicaine. Du 17 mai 1884 au 30 mars 1885, il occupa les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le second cabinet Ferry. Réélu en 1885, il combattit le boulangisme et fut battu aux élections générales de 1889 par le marquis de Lur-Saluces dans l'arr. de Bazas. Il ne s'est pas représenté en 1893.

LAROZE (Pierre), homme politique français, né à Libourne le 25 mai 1861. Auditeur au conseil d'Etat, il fut élu en 1893 député de l'arr. de La Réole par 7,619 voix contre 5,436 à M. Robert-Mitchell.

LARRA (Mariano-José de), poète, auteur dramatique et célèbre pamphlétaire espagnol, né à Madrid le 24 mars 1809, mort à Madrid le 13 févr. 1837. Fils d'un médecin qui suivit la fortune du roi Joseph, il fit ses premières études en France et retourna en Espagne en 1817. Lancé passionnément dans la littérature, il devint célèbre, dès l'âge de vingt-trois ans, par son pamphlet périodique, sous forme épistolaire: *El Pobrecito Hablador* (1832), que le gouvernement fit supprimer après le quatorzième numéro. Il publia ensuite, dans la *Revista española* et dans *El Mundo*, sous le pseudonyme de *Figaro*, une série d'études de mœurs et d'articles satiriques, œuvre géniale, grâce à de rares qualités de style et d'expression. Sous l'anagramme de Ramon Arriala, il arrangea pour la scène espagnole plusieurs pièces de Scribe et de Ducange et donna au théâtre deux œuvres originales, une comédie: *No mas mostrador*, et un drame historique, *Macias*, dont le héros est le célèbre troubadour galicien de ce nom. Il consacra au même personnage une charmante nouvelle: *El Doncel de Don Enrique, el doliente*, mais la vérité historique n'est observée dans aucune de ces œuvres. Il écrivit encore un essai d'histoire contemporaine: *De 1830 á 1835, ó la España desde Fernando VII hasta Mendizabal* (1836) et traduisit *les Paroles d'un croyant*, de Lamennais. Son dernier morceau célèbre, *le Figaro au cimetière*, écrit le jour des morts 1836, reflète une lassitude et une mélancolie extrêmes. Dégoûté de la société, frappé au cœur par suite de l'abandon de la part d'une femme aimée, il s'ôta la vie. Tout Madrid suivit ses funérailles, et sur sa tombe se révéla, par des strophes enflammées et dolentes, un jeune poète de dix-huit ans, José *Zorrilla* (V. ce nom). Ses œuvres complètes ont été publiées à Madrid en 1843 (4 vol. in-8,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec une biographie de l'auteur par C. Cortès), et à Paris en 1848 (2 vol. gr. in-8).

Son fils, *Luis-Mariano* de Larra, se fit aussi connaître comme auteur dramatique, mais il gaspilla un talent considérable dans une production surabondante et hâtive. Ses meilleures pièces sont : *Las Hijas de Eva*, comédie de cape et d'épée ; *Los Infiernos de Madrid ; Bienaventurados los que lloran*. G. Pawlowski.

Bibl. : Ch. de Mazade, *l'Humoriste espagnol Larra*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1848. — Calvo-Asensio, *El Teatro hispano-lusitano en el siglo XIX* ; Madrid, 1869.

LARRABURE (Augustin-Raymond), homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port le 16 janv. 1799, mort à Argagnon (Basses-Pyrénées) le 18 avr. 1875. Ancien négociant, il représenta, de 1849 à 1851, les Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative, où il soutint la politique de l'Elysée, fut présenté en 1857 comme candidat officiel dans la deuxième circonscription de ce département, siégea près de douze ans au Corps législatif, où il prit une part active aux discussions budgétaires et montra un dévouement sans réserve au gouvernement impérial, prit place au Sénat le 6 mai 1869 et fut rejeté dans la vie privée par la révolution du 4 septembre. A. Debidour.

LARRAGA (Apolinario), peintre espagnol, né à Valence dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort à Valence en 1728. S'il ne fut pas élève de Pedro Orrente, ainsi qu'on le croit généralement dans sa patrie, il étudia du moins les ouvrages de ce maître, car les siens propres s'en inspirent aussi bien pour le coloris que pour le caractère. Larraga fut surtout un habile clair-obscuriste. Il fut chargé de décorer de peintures et d'ornements le monument que l'on élève pendant la semaine sainte dans la cathédrale de Valence. Plusieurs de ses peintures exécutées pour les églises de cette ville ont disparu ainsi que des portraits de dominicains célèbres qui existaient jadis dans le couvent de Saint-Dominique. Il eut une fille, *Josefa-Maria*, qui, malgré qu'elle fût estropiée des mains, exerça la peinture et devint surtout une assez habile miniaturiste. Elle avait ouvert chez elle un cours de dessin très fréquenté et qui existait encore en 1738. P. L.

LARRAMENDI (Manuel de), philologue espagnol, né dans le Guipúzcoa en 1690, mort en 1776. Fils de D. Garagorri, il adopta le nom de sa mère en entrant dans la Compagnie de Jésus. Professeur de théologie à Salamanque et confesseur de la veuve de Charles II, il se voua exclusivement à l'étude de la langue basque et contribua sérieusement à en élucider les origines et à faire apprécier la richesse. Il publia à cet égard : *De la Antiguedad y universalidad del bascuense en España* (Salamanque, 1728, in-8) ; *El Impossible vencido. Arte de la lengua bascongada* (*id.*, 1729) ; *Discurso historico sobre la antigua famosa Cantabria* (Madrid, 1736 ; Saint-Sébastien, 1853) ; *Diccionario trilingue castellano, bascuense y latin* (Saint-Sébastien, 1745, 2 vol. in-fol. ; *id.*, 1853, 2 vol. in-4), précédé d'une grammaire (trad. en fr. par S.-H. Blanc ; Lyon, 1854). G. P-I.

Bibl. : Julien Vinson, *Bibliographie basque*, 1893, in-8.

LARRAU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets ; 857 hab.

LARRAZ (Carlos), peintre espagnol contemporain, né à Sarragosse et élève des cours des académies de San Luis et de San Fernando. Venu à Paris pour se perfectionner dans son art, Larraz entra dans l'atelier de Couture. Deux de ses compositions, exécutées en 1856 et 1858 et exposées à Madrid aux mêmes époques, furent acquises par l'Etat et font partie du musée du Fomento. La première est intitulée *Paysanne de la Manche en prières*, et la seconde, *Arrestation de Lanuza*. P. L.

LARRAZET (*Aresetum*). Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont ; 728 hab. Bastide fondée par Guillem Jaufrei, abbé de Belle-Perche ; les coutumes de la nouvelle ville datent de 1265 ; on en a une rédaction en provençal, assez défectueuse, publiée par Cabié, *Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine* (pp. 144 et suiv.). Dès 1284, Larrazet est ville consulaire. Eglise du XIIIe siècle, château du XVe.

Bibl. : Moulenq, *Documents sur le Tarn-et-Garonne*, I, *passim*.

LARRÉ. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Questembert ; 752 hab.

LARRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (E.) d'Alençon ; 273 hab.

LARRESINGLE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom ; 278 hab.

LARRESORRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustarits ; 810 hab.

LARRET. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmezeau ; 144 hab.

LARRET. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte ; 158 hab.

LARREULE (*Regula*). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 346 hab. Vestiges d'une ancienne abbaye bénédictine fondée en 977 et supprimée au XVIIIe siècle.

LARREULE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet ; 634 hab.

LARREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 341 hab.

LARREY (Isaac de), sieur de Grand-Champ et de Courmenil, historien français, né à Montivilliers le 7 sept. 1638 ou, suivant d'autres, le 25 janv. 1639, mort à Berlin le 17 mars 1719. Avocat en renom à Montivilliers, il subit des persécutions parce qu'il appartenait à la religion réformée et passa en Hollande, puis en Prusse où il devint conseiller aulique et lecteur de Sophie-Charlotte. Œuvres principales : *Histoire d'Auguste* (Berlin, 1690, in-8) ; *Histoire d'Eléonore de Guyenne* (1691, in-12) ; *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1697-1713, 4 vol. in-fol.) ; *Histoire des Sept Sages* (1713-16, 2 vol. in-8) ; *Histoire de France sous le règne de Louis XIV* (1718-1721, 3 vol. in-4), qui fut continuée par Bruzen de La Martinière.

LARREY (Alexis), chirurgien français, né à Baudéan (Hautes-Pyrénées) en 1750, mort à Toulouse le 17 déc. 1827. Ayant fait ses études à Toulouse, sous la direction d'un chirurgien distingué, Bonnet, il concourut pour une place de chirurgien de cette ville et succéda bientôt à son maître, comme chirurgien en chef de l'hôpital général. Il professa librement l'anatomie et la chirurgie, devint lauréat et correspondant de l'Académie de chirurgie, et la Société de médecine de Toulouse, dont il fut l'un des fondateurs, ayant pris l'initiative d'un ensemble complet de cours destinés aux étudiants, Alexis Larrey continua son enseignement avec succès et devint directeur de l'Ecole de médecine de la ville. Il était correspondant de l'Académie de médecine. Dr A. Dureau.

LARREY (Dominique-Jean, baron), chirurgien français, né à Baudéan (Hautes-Pyrénées) le 8 juil. 1766, mort à Lyon le 1er août 1842, neveu du précédent. Il avait commencé ses études médicales près de son oncle, à Toulouse, et en 1787, à la suite d'un concours, il s'embarquait d'abord sur la frégate *la Vigilante*, envoyée en mission dans l'Amérique du Nord. De retour à Paris, il continue ses études, puis en 1792, il est attaché à l'armée du Nord. Dès les premiers combats, la lenteur avec laquelle les blessés étaient transportés du champ de bataille dans les ambulances souvent éloignées l'impressionna vivement, et il improvisa un système d'ambulances volantes, création qui le rendit bientôt célèbre. Il fut promu au grade de chirurgien principal de l'armée et reçut une récompense de l'Académie de chirurgie. Un intervalle de paix, en 1796, le fait nommer professeur à l'Ecole pratique du Val-de-Grâce, créée récemment, puis il part pour l'Egypte. Dès lors, il assiste à toutes les grandes expéditions militaires de la République et de l'Em-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pire; tous les champs de bataille sont témoins de son dévouement; on l'a vu avec son ambulance enlever les blessés pendant l'action. Il surveillait ensuite les soins consécutifs, l'alimentation et l'hygiène de tous ceux qui devaient séjourner dans les hôpitaux ou ambulances fixes; aussi les soldats l'avaient-ils surnommé : *la Providence*. Successivement chirurgien en chef de divers corps d'armée, inspecteur général du service de santé, chirurgien en chef de la garde, baron de l'Empire, tenu à l'écart, après la chute de Napoléon, parce qu'il n'était pas courtisan; mais la notoriété de Larrey le fit rappeler à l'activité. Il fut nommé membre de l'Académie de médecine dès sa fondation, en déc. 1820, et membre de l'Institut en 1829. Le baron Larrey est une des gloires de la chirurgie militaire. Nous citerons de lui : *Dissertation sur les amputations des membres à la suite des coups de feu* (1803); *Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie* (1803); *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes* (1812-17); *Recueil de chirurgie* (1821); *Mémoire sur une nouvelle manière de réduire ou de traiter les fractures des membres, compliquées de plaies* (1825); *Clinique chirurgicale exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires depuis 1792 jusqu'en 1829* (1829-36, 5 vol. et atlas); *Relation médicale des campagnes et voyages de 1815 à 1840* (1841). Nombreux articles dans les *Bulletins et Mémoires de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences*, les *Actes de la faculté de médecine de Paris*, le *Dictionnaire des sciences médicales*. Dr A. Dureau.

LARREY (Félix-Hippolyte, baron), chirurgien français contemporain, né à Paris le 18 sept. 1808, fils du précédent. Après de bonnes études au collège Louis-le-Grand, il a parcouru tous les grades de la hiérarchie du corps de santé militaire, depuis sa nomination de chirurgien-élève en 1828 jusqu'au grade de médecin inspecteur de l'armée en 1858. Reçu docteur en médecine à Paris en 1832, il fut reçu au concours professeur agrégé de la faculté en 1835. C'est aussi au concours qu'il fut nommé en 1841 professeur de pathologie chirurgicale à l'Ecole de perfectionnement du Val-de-Grâce. Il a fait les campagnes de Belgique et du siège d'Anvers comme aide-major, celles d'Italie et du Rhin comme médecin en chef. Suivant les traditions qu'il tenait de son père, il s'est multiplié pour assurer autant que cela était possible le bien-être des blessés et la bonne tenue des ambulances. Elu député en 1877, on doit reconnaître que son discours du 14 juin 1880, à propos du projet de loi sur l'administration de l'armée, a rallié tous ses collègues sur l'indispensabilité de consacrer d'une manière définitive l'autonomie du corps de santé militaire. Membre de l'Académie de médecine en 1850 et son président en 1863, il a été nommé membre de l'Institut en 1867. M. Larrey jouit d'une grande autorité dans ces deux compagnies, où son remarquable bon sens, sa courtoisie parfaite et son élégante élocution sont toujours appréciées. Ajoutons que M. le baron H. Larrey a employé la moitié restante des 100,000 fr. provenant du legs de Napoléon Ier à son père à la création d'une salle d'asile et d'une école dans le pays natal de Larrey. Nous citerons de ses nombreux travaux : *Traitement des fractures des membres par l'appareil inamovible* (1832); *De la Méthode analytique en chirurgie* (1841); *Etude sur la trépanation du crâne dans les lésions traumatiques de la tête* (1869), et un grand nombre de mémoires et notices publiés dans les *Bulletins* et *Mémoires* de l'Académie de médecine, de la Société de chirurgie, et dans le *Recueil de médecine et de chirurgie militaires*. Dr A. Dureau.

LARRIBAR-Sorhapuru. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 266 hab.

LARRIEU (Jean-Baptiste-Amédée), homme politique français, né à Brest le 2 févr. 1807, mort à Paris le 30 sept. 1873. Grand propriétaire dans le Bordelais, il représenta en 1848 le dép. de la Gironde à l'Assemblée constituante (1848), où il vota d'ordinaire avec le parti républicain modéré. Non réélu en 1849, il combattit l'Empire et fut en 1869, comme candidat de l'opposition démocratique, envoyé au Corps législatif par les électeurs de Bordeaux. Nommé préfet de la Gironde par le gouvernement de la Défense nationale (sept. 1870), il résigna ses fonctions peu après (novembre), mais fut, le 2 juil. 1871, envoyé par ce département à l'Assemblée nationale, où, comme membre de la gauche républicaine, il soutint le gouvernement de Thiers. A. Debidour.

LARRINGES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Evian; 661 hab.

LARRIVÉE (Henri), chanteur dramatique français, né à Lyon le 8 sept. 1733, mort à Vincennes le 7 août 1802. D'abord garçon perruquier et venu jeune à Paris, le hasard le fit remarquer pour sa belle voix de basse par Rebel, directeur de l'Opéra, qui le fit entrer dans les chœurs de ce théâtre et lui fit enseigner la musique. Engagé deux ans après comme seconde basse, il débuta le 15 mars 1755 dans *Castor et Pollux*, et ne tarda pas beaucoup à se mettre en évidence. La pureté de son organe vibrant et sonore, l'accent qu'il savait donner à sa déclamation le firent remarquer en effet et l'amenèrent assez rapidement au rang de chef d'emploi, qui lui valut de brillants succès. Il fut, dit-on, le premier qui sut donner à ce théâtre le mouvement et le nerf que comporte le récitatif. Il fit de nombreuses et heureuses créations, particulièrement dans *Hercule mourant*, *Silvie*, *Ernelinde*, *Omphale*, *Adèle de Ponthieu*, *Sabinus*, *l'Union de l'amour et des arts*. Mais c'est surtout lors de l'arrivée de Gluck en France que ses succès, grâce aux conseils de ce grand homme, devinrent éclatants et que son talent prit toute son ampleur. Il se fit applaudir dans Agamennon d'*Iphigénie en Aulide*, dans Hercule d'*Alceste*, dans Ubalde d'*Armide*, dans Oreste d'*Iphigénie en Tauride;* puis il brilla dans les grandes œuvres de Piccinni, de Sacchini et de Salieri : *Atys*, *Didon*, *les Danaïdes*, *Dardanus*, *Pénélope*, ainsi que dans *la Caravane du Caire* de Grétry, *Thésée* de Gossec, *Persée* de Philidor, etc. Larrivée se retira en 1786, après plus de trente ans de services, et s'en alla en province donner des concerts avec sa femme et ses deux filles, dont l'une jouait de la harpe, et l'autre du violon. Il se fixa ensuite à Vincennes, où il occupait l'emploi de garde-consigne au château. A. Pougin.

LARRIVÉE (Marie-Jeanne Lemierre, épouse), cantatrice scénique française, née à Sedan le 29 nov. 1733, morte à Paris en oct. 1786. Sœur d'un violoniste habile, elle était douée d'une voix charmante et d'une rare beauté et devint l'une des artistes les plus remarquables de l'Opéra, où elle débuta en 1750 sous son nom de Mlle Lemierre. Après avoir fait quelques créations intéressantes, entre autres dans *Enée et Lavinie* et *les Fêtes de Paphos*, elle fut sur le point de quitter ce théâtre, par suite d'une querelle avec Sophie Arnould, à qui elle disputait le rôle très dramatique d'Oriane dans *Amadis de Gaule*, créa quelques années après, avec un véritable succès, le rôle très dramatique d'Ernelinde dans le bel opéra de Philidor qui porte ce titre. Parmi ses autres créations, il faut citer encore celles qu'elle fit dans *Silvie*, *Omphale*, *Ovide et Julie*, *Sabinus* et *Céphale et Procris*. Cette excellente artiste prit sa retraite en 1777. C'est en 1762 que Mlle Lemierre avait épousé son camarade Larrivée. A. Pougin.

LARRIVIÈRE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 766 hab.

LARRIVOIRE. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; 194 hab.

L'ARRONGE (Adolf), auteur dramatique allemand, né à Hambourg le 8 mars 1838. Fils d'un acteur et directeur de théâtre (mort en 1878), il fit jouer en 1866 sa première comédie bouffe, *Das grosse Los*, suivie de plusieurs autres, écrites en collaboration (comme *Spitzenkœnigin*, *Die Klœffer*, etc.) ou par lui seul (*Papa hat's erlaubt*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Die weisse Katze, etc.). Le grand succès de sa pièce populaire, *Mein Leopold* (1873) le conduisit à essayer de la comédie de mœurs où il se consacra à la peinture de la vie berlinoise. A partir de 1881, il devint dans la capitale propriétaire du théâtre de Friedrich-Wilhelmstadt reconstitué sous le titre de Deutsches Theater. Parmi ses meilleures comédies, on peut citer : *Alttagsleben* (1874) ; *Doktor Klaus* (1878) ; *Hans Lonei* (1880) ; *Der Kompagnon* (1880) ; *Die Sorglosen* (1882) ; *Der Weg zum Herzen* (1885) ; elles sont à tendance sentimentale. L'Arronge a fait jouer aussi une tragédie, *Die Loreley* (1886).

LARRONS (Iconogr.). Les Evangiles rapportent que Jésus-Christ fut crucifié entre deux condamnés, des voleurs selon saint Mathieu, saint Marc et saint Luc. L'un de ces malheureux se convertit au Christ, tandis que l'autre se joignait à ses insulteurs. Le bon et le mauvais larron sont figurés dans les tableaux complets de la Crucifixion, mais on sait que les premiers chrétiens ne figuraient pas les scènes pénibles de la Passion : ce fut à l'époque mérovingienne que l'on prit goût à ces représentations, traitées d'abord d'une façon sommaire et conventionnelle. Depuis l'époque carolingienne, on trouve la Crucifixion représentée comme aujourd'hui. Les deux larrons n'y apparaissent fréquemment que depuis le XIVe siècle ; ils sont généralement sur des croix plus petites que celles du Christ, et faites autrement, soit d'un seul poteau, auxquels les bras sont attachés au-dessus de la tête, soit en forme de T, soit avec une courte traverse à laquelle les patients sont attachés par les coudes au moyen de cordes : on a, en tout cas, cherché à leur donner un aspect moins noble qu'au Christ. Les Evangiles ne mentionnent pas les noms de Gestas et Dysmas par lesquels le moyen âge a connu le mauvais et le bon larron, pas plus qu'il ne nomme les personnages dont on a fait après coup sainte Véronique, saint Longin et le porte-éponge Stéphaton. Mais la piété curieuse des fidèles a suppléé à ce silence sinon par une imagination pure, du moins par des interprétations fautives de quelques inscriptions grecques dont les artistes accompagnaient les représentations de la Passion. M. Clermont-Ganneau s'est livré à de savantes recherches sur les noms de Gestas et Dysmas. Ce dernier peut venir de δυσμαι, accident, ou de Δύσις, nom qui figure en regard de Ἀνατολή sous les disques du soleil et de la lune dans les médailles de Syrie et les tessères de Palmyre. On sait, en effet, que souvent ces astres figurent aussi au-dessus de la tête des larrons. Gestas, de son côté, pourrait venir du mot ληστάς, pris dans l'Evangile de saint Marc (xv, 17). Enfin, les deux noms peuvent être tout simplement la mauvaise lecture d'une phrase grecque interrompue par la croix du Christ et qui pourrait être soit εἰς τὰς + δυσμας, soit, plus probablement : τοὺς δύο Λῃστάς. Les noms de Dysmas et Gestas se lisent dès le Xe siècle dans l'évangéliaire de l'évêque Egbert à Trèves, au XIe siècle dans une peinture de Sant'Urbano alla Caffarella près de Rome ; au début du XIIe, sur un bois sculpté des collections du Louvre et sur une peinture du prieuré de Saint-Remy-la-Varenne. Les croisés crurent avoir retrouvé la patrie du personnage appelé saint Dysmas, dans une localité voisine d'Emmaüs et appelée Latroun par corruption de Natroun (de *natar*, garder). Ils lui décernèrent le titre de « bourg du bon larron ». C. Enlart.

Bibl. : R. de Lasteyrie, *Gazette archéologique*, 1883. — Clermont-Ganneau, *Revue critique*, 1883, 21 mai et 20 août ; 1884, 29 sept.

LARROQUE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne-sur-Gesse ; 869 hab.

LARROQUE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 337 hab.

LARROQUE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral ; 616 hab.

LARROQUE-DES-ARCS. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (N.) de Cahors ; 388 hab. Ancien château avec donjon du XIIIe siècle.

LARROQUE-D'OLMÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 1,121 hab. Fabriques de lainages et de draps, carrières de pierres de taille. Larroque existait dès l'époque romaine. L'église d'Olmès n'est mentionnée qu'en 1163, mais le pays dit *Ulmensis* est plus anciennement cité ; il paraît avoir compris la vallée de la Lectouire, affluent de l'Hers ; vers 1034, un acte nomme la *vicaria Olmensis*. L'archidiaconé d'Olmès et de Savartès était une subdivision de l'évêché de Toulouse, et ce titre capitulaire subsistera à Toulouse même après la création des évêchés de Pamiers et de Mirepoix (1317). Le pays d'Olmès fit partie, à dater de la croisade, de la seigneurie de Mirepoix. Le lieu de Larroque fut complètement brûlé par les religionnaires en 1562, et à cette occasion exempté des tailles pour dix ans. — Débris des anciennes murailles et de trois églises. Dans la forêt de Pujols, grotte de Peyro-Trencado. L'église Notre-Dame-de-la-Roque dépendait au XVIe siècle de l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse.

LARROQUE-ENGALIN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure ; 142 hab.

LARROQUE-SAINT-SERNIN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 557 hab.

LARROQUE-SUR-L'OSSE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Montréal ; 511 hab.

LARROQUE (Matthieu de), controversiste réformé, né à Leyrac en 1619, mort à Rouen le 31 janv. 1684. Il fut pasteur à Vitré de 1644 à 1671, puis à Rouen jusqu'à sa mort. Son *Histoire de l'Eucharistie* (Amsterdam, 1669, in-4 ; 2e éd. en 1671, in-12) est le traité le plus complet sur cette matière, et le plus important des ouvrages de M. de Larroque, que l'on trouve énumérés dans la *France protestante* (t. VI, pp. 366 et suiv.).

LARROQUE (Daniel de), littérateur français, né à Vitré vers 1660, mort à Paris le 5 sept. 1731. Fils du précédent, il fut pasteur réformé, dut quitter la France en 1685, y revint en 1690 pour abjurer le protestantisme. On a de lui une *Vie de Mahomet* (Paris, 1699, in-12), traduite de l'anglais, une *Vie de Mézeray* (Amsterdam, 1726, in-12), et les premiers volumes d'une *Histoire romaine* (Paris, 1744, 16 vol.), continuée par l'abbé Guyon.

LARROQUE (Patrice), philosophe français, né à Beaune (Côte-d'Or) le 27 mars 1801, mort à Paris le 15 juin 1879. Après de fortes études, il prit son doctorat en 1827, fut professeur de philosophie de l'université de 1821 à 1828, inspecteur de l'académie de Toulouse de 1830 à 1836 et recteur de l'académie de Lyon jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut mis en disponibilité. Il demanda sa retraite après le coup d'Etat du 2 déc. — On a de lui : *Theodicea* (1827) ; *Influence du théâtre sur les mœurs* (1827, 2 vol. in-4) ; *Mémoire sur l'instruction publique* (1831, in-8) ; *Principes de lecture* (1837, in-8) ; *Éléments des sciences* (1837 ; 2e éd., 1852, in-12) ; *Cours de philosophie* (1840, in-8) ; *De la Guerre* (1856, in-8 ; 1869, in-12) ; *De l'Esclavage* (1857 ; 3e éd., 1859, in-12) ; *la Rénovation religieuse* (1859, in-8 ; 2e éd., 1865-69, in-12) ; *Doctrine de la Religion chrétienne* (1859, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1865-69, 2 vol. in-12) ; *Opinion des déistes sur la Vie de Jésus de Renan* (1863, in-8). Th. R.

LARROUMET (Gustave), littérateur français, né à Gourdon (Lot) en 1852. D'abord simple maître répétiteur au lycée d'Aix, il suivit les cours d'Eug. Benoist à la faculté de cette ville et prit le grade de licencié ès lettres. Successivement professeur à Stanislas, à Vanves et à Henri IV, il passa brillamment en 1884 ses thèses de doctorat ès lettres et fut nommé maître de conférences de littérature française à la Sorbonne. Chef du cabinet de M. Lockroy lors de son passage au ministère de l'instruction publique, il succéda, le 12 juin 1888, à Castagnary comme directeur des beaux-arts et fut élu en 1891 membre libre de l'Institut dans la même section. Il rentra peu après à la Sorbonne avec le titre de chargé des cours de langue et de littérature françaises et reprit avec succès ses conférences aux matinées classiques de l'Odéon. M. Larroumet, dont la thèse française : *Marivaux, sa vie et ses*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

œuvres (1883, in-8) avait été couronné par l'Académie française, a publié en même temps sa thèse latine : *De Quarto Tibulli libro*, et donné depuis : *Lord Brougham* (1879, in-8) ; *la Comédie de Molière, l'auteur et le milieu* (1886, in-18) ; *Etudes d'histoire et de critique dramatique* (1892, in-18 : réunion de conférences et d'articles de la *Revue des Deux Mondes*) ; *Meissonier*, étude (1893, in-4 illustré). M. Tx.

LARRUN ou **RHUNE**. Montagne de 900 m. d'alt., au S. d'Ascain (Basses-Pyrénées) et au S.-E. de Saint-Jean-de-Luz, entre la Nivelle et la Bidassoa.

LARSCHE (Henri-Ferdinand de), philosophe neuchâtelois, né en 1790, mort à Neuchâtel en sept. 1822. Il étudia à Neuchâtel, Genève, Zurich et Gœttingue, s'éprenant surtout de philosophie. La mort l'empêcha de donner sa mesure. On cite de lui une *Dissertation sur le degré de certitude qu'on peut obtenir au moyen du témoignage*, un *Essai sur la raison* (Genève, 1822), très discuté, et un *Cours de philosophie* resté manuscrit.

LARSEN (Johannes-Efraim), jurisconsulte danois, né à Copenhague en 1799, mort à Copenhague en 1856. Après avoir fait ses études de droit dans sa ville natale, il fut nommé secrétaire de police en 1826, puis commissaire de police en 1828. Il publia la même année un travail important sur l'histoire des lois provinciales danoises. Trois ans plus tard, il fut appelé à l'université comme professeur extraordinaire, et y fut nommé professeur ordinaire en 1836. A la Chambre, dont il fit partie à plusieurs reprises, il était un des membres les plus influents du parti national-libéral. Ses travaux les plus remarquables, dont quelques-uns ont été traduits en allemand, sont : *De Comitiis et senatu regni Daniæ ante mutatam A. 1660 reipublicæ formam* (Hauniæ, 1838) ; *De la Participation personnelle des rois de Danemark dans l'administration de la justice, des temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (en danois, 1839) ; *Exposition systématique de la procédure danoise* (en collaboration avec P.-G. Bang, en danois, 1841-43 5 vol.) ; *Rapport de la commission chargée par la Diète du royaume de Danemark d'examiner le message royal relatif à l'ordre de succession au trône* (en danois et en français, Copenhague, 1853). Ses *Œuvres complètes* (Samlede Skrifter, Copenhague, 1857-61, 10 vol.) contiennent une partie de ses cours. Th. C.

LARSEN (Nikolaï-August), écrivain et voyageur norvégien, né à Christiania en 1839, mort en 1893. Sorti de l'Ecole navale, il fut nommé en 1863 lieutenant de marine en second. De 1866 à 1869 il servit dans la marine de guerre française ; il était à bord de l'*Invincible*, lorsque ce cuirassé se rendit en Candie, en 1866 ; il fit ensuite le tour du monde sur l'*Iphigénie*, et accompagna nos marins sur la *Clorinde*, lors de la révolution d'Espagne (1868). En 1869, il reprit son service dans la marine norvégienne. Il a écrit ses *Souvenirs d'un voyage autour du monde* (1871) ; et de nombreux *articles* de revues. On lui doit aussi une traduction du *Voyage au centre de la terre*, de Jules Verne (1873). Th. C.

LARSEN (Alfred-Kristian), théologien danois, né en 1840. En 1862 il fit son examen de candidat en théologie ; depuis 1870 il est attaché à la bibliothèque royale. C'est un des principaux sinon le principal représentant du nouveau rationalisme protestant danois. Ses premières publications, de 1866-1871, furent des travaux d'exégèse sur *les Epîtres de Paul ;* il publia ensuite de nombreux articles ou ouvrages de polémique contre les doctrines orthodoxes (souvent, à partir de 1876, sous le nom de *Theodorus*) : *sur la Communion* (1874), *sur l'Ascension* (1872), *Mort et Immortalité* (1878), *Politique et Religion* (1879), *Religion et Moralité* (1882), *la Religion de l'Avenir* (1887), *l'Esthétique et la Vie* (1891), etc. Ces dernières années il semble être revenu spécialement à l'exégèse. et il a donné coup sur coup, à l'usage du peuple, la traduction, accompagnée de commentaires, des *Epîtres de Jacques* (1889), du *Pentateuque* (1890), du *Cantique des Cantiques* (1892), du *Prophète Daniel* et d'*Esther* (1893), de l'*Ecclésiaste* (1894), du *Livre de Job* (1895). En politique, il s'est toujours montré un partisan très déterminé de la liberté et a écrit, pour la défendre, un ouvrage intitulé, *Sur la Liberté* (1885), et de nombreux articles de journaux. Th. C.

LARSSON ou **LARSON** (Siméon-Markus), paysagiste suédois, né en Ostrogothie en 1825, mort à Londres en 1864. Fils de simples cultivateurs, il alla tout d'abord à l'école de Linkœping, puis, son père étant mort, se rendit à Stockholm, où il entra en apprentissage chez un sellier ; celui-ci remarqua bientôt les grandes aptitudes de son apprenti pour le dessin et lui facilita l'entrée à l'école préparatoire de l'Académie des beaux-arts. Après avoir hésité quelque temps entre la scène, qui l'attirait vivement, et la peinture, il se décida enfin pour celle-ci, fut reçu élève de l'Académie, et se mit à peindre des portraits pour gagner sa vie, tout en étudiant le paysage. Chargé d'un cours de dessin à Helsingborg, il subit le charme de la mer et, sous la direction de Melbye, se mit à peindre des marines qui firent sensation lorsqu'il les exposa à Stockholm, en 1849. Il voyagea ensuite dans la mer du Nord et en Norvège, où il prit de nombreuses études de chutes d'eau, puis parcourut l'Allemagne et, de 1855 à 1858, séjourna à Paris, où son talent acheva de mûrir, et où il remporta un grand succès en 1855, avec un tableau intitulé *Paysage et Chute d'eau*. Il reprend en 1858 le cours de ses pérégrinations, visite la Finlande, la Russie et l'Angleterre avec des arrêts peu prolongés dans son pays natal, et vient mourir à Londres encore dans la force de l'âge, mais usé déjà par une vie singulièrement agitée. Ses toiles, dont la vogue était extrême et qu'il peignait parfois en quelques heures, lui avaient assuré par leur vente de larges moyens d'existence. Ses bons tableaux sont très harmonieux, malgré la vigueur de la peinture ; mais tous ses tableaux sont loin d'être bons et trop souvent, surtout vers la fin, ils sont violents, visent à l'effet et trahissent la rapidité de facture d'une peinture de commande. Voici quelques-uns des plus connus : *Paysage de montagne avec chute d'eau en Norvège* (1850), *le Château de Kronborg au clair de lune* (1856), *Orage sur la côte du Bohuslœn* (1857), *Incendie d'un vaisseau sur une mer orageuse au clair de lune* (1858), etc. En 1880 on a organisé à Stockholm une exposition de ses œuvres, qui comptait une centaine de toiles. Th. C.

LARSSON (Carl), peintre suédois, né à Stockholm le 28 mai 1853. Élève de l'Ecole des beaux-arts de Stockholm, il expose, en 1875, un *Gustave Vasa accusant l'évêque Peder Sunnanvœder*, qui est remarqué. L'année suivante, il réussit encore mieux avec son tableau de *Sten Sture le Vieux délivrant la reine Christine de Danemark*. C'est cependant surtout comme aquarelliste, dessinateur et illustrateur qu'il s'est acquis une grande réputation. Il a illustré entre autres les *Contes* d'Andersen (1876), *l'Ange de la Mort* de Wallin (1880), *la Première Communion* de Tegner (1881), et quelques œuvres de Mme Lenngren, de Topelius et de Strindberg, etc. En 1883, il obtenait aux Champs-Elysées une récompense pour une aquarelle : *A la Campagne*, et, en 1885, venait s'établir à Paris. Depuis lors il a exposé à presque tous nos Salons : *Petite Fille* (1885), *En Suède* (1886), *Croquis instantanés* (1887), *les Derniers Rayons en Suède* (Champ de Mars, 1890), *Un Closeau*, *Un Ruisseau* (*id.*, 1893), etc. Th. C.

LARTIGUE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 396 hab.

LARTIGUE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Captieux ; 197 hab.

LARTIGUE (Henri), ingénieur français, né à Saint-Mandé (Seine) le 30 sept. 1830, mort à Paris le 16 nov. 1884. Il fut d'abord professeur de lycée, puis travailla à l'Observatoire de Paris avec Leverrier. En 1859, il entra, comme ingénieur télégraphiste, à la Cie des chemins de fer du Nord, et, en 1880, comme directeur, à la Société des téléphones. Il est bien connu par ses nombreuses inven-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tions, toutes relatives à la sécurité des trains de voyageurs : électro-sémaphore Tesse-Lartigue et Prudhomme, contrôleur d'aiguilles, appareil de déclenchement du frein et appareil de protection électro-automatique Lartigue, Forest et Digney, etc. L. S.

LARTIGUE (Charles), ingénieur français, frère du précédent, né à Toulouse en 1834. Comme son frère Charles, il fut d'abord professeur de mathématiques, puis élève-astronome à l'Observatoire de Paris, et s'occupa, à partir de 1856, de travaux de chemins de fer en Espagne et en Algérie. C'est en cherchant un mode de transport rapide et économique pour les alfas qu'il imagina le chemin de fer monorail (V. Chemin de fer aérien, t. X, p. 1047).

LARTIGUE (Arthur-Charlemagne) (V. Delacour).

LARTIUS (Titus), consul en 501 et très vraisemblablement, la même année, premier dictateur de Rome (V. Dictature). Il força Fidènes à se rendre, et conclut une trêve avec les Latins. En 496, après la bataille du lac Régille, il se montra partisan des mesures clémentes envers les vaincus. Il prit part aux dissensions civiles. En 493, il fut l'un des députés du Sénat, chargés de négocier avec la plèbe retirée sur le mont Sacré ; il s'employa à obtenir pour le peuple la remise des dettes et s'aliéna ainsi les patriciens. Il était d'origine étrusque, comme l'indique son nom que l'on rapproche du mot *Laris* (seigneur). Cette famille était probablement venue à Rome après l'expulsion des Tarquins, sous la conduite de Spurius, qui fut consul en 506 ; un autre Spurius Lartius fut consul en 490, prit part aux négociations du Sénat avec Coriolan en 488 et commanda une armée dans la guerre des Volsques en 487.

LA RUE (Pierre de), compositeur français, surnommé *Pierresson*, *Pierchon de La Rue*, en latin, *Petrus Platensis*, né en Picardie, mort à Courtrai le 20 nov. 1518. Il était en 1492-95 ténor dans la chapelle de Marie de Bourgogne, chapelle que reprit à son service le roi des Romains, Maximilien. En 1501, il faisait partie de celle de l'archiduc Philippe le Beau qu'il suivit deux fois en Espagne. Il servit ensuite la princesse Marguerite, puis l'archiduc Charles, le futur Charles-Quint. On connaît aujourd'hui de La Rue trente-six messes, dont vingt-trois inédites et trente-huit motets, *Magnificat*, lamentations, chansons françaises, etc., répandus dans des recueils imprimés depuis 1501 juqu'à la fin du XVIe siècle. Ces œuvres placent leur auteur parmi les plus remarquables maîtres de son temps. Un petit nombre d'entre elles ont été publiées de nos jours en partition moderne dans les ouvrages historiques de Burney, Kiesewetter, Forkel et Ambros. M. Br.

LA RUE (Charles de), jésuite, prédicateur et humaniste, né à Paris en 1643, mort le 25 mai 1725. Ses supérieurs l'employèrent avec succès à une mission dans les Cévennes pour la conversion des réformés ; ils lui confièrent ensuite la chaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand. Il avait acquis de bonne heure une grande réputation comme poète latiniste. Il n'était pas âgé de vingt ans lorsqu'il composa sur les conquêtes du roi une épopée, que P. Corneille se chargea de traduire en français (*De Victoria Ludovici XIV;* Paris, 1662). Ses *Idylles* furent imprimées à Rouen en 1669, in-12. Le recueil de ses vers latins forme quatre livres (*Carminum libri IV;* Paris, 1688). On y trouve même une ode grecque sur l'*Immaculée Conception*, couronnée en 1670 par l'académie de Caen. La Rue a préparé des éditions estimées de *Virgile* et d'*Horace* pour la collection *Ad usum Delphini*. Comme prédicateur, il faisait admirer son débit et l'art avec lequel il variait ses effets. Il reste de lui quatre volumes de *Sermons* (Paris, 1719, in-8 ; Montrouge, 1847, gr. in-8), parmi lesquels des oraisons funèbres sur le duc de Luxembourg, le maréchal de Noailles, Bossuet, le grand Dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné, le duc de Bretagne. La plus estimée est celle du maréchal de Boufflers. On le comparait et plusieurs le préféraient à Fléchier. P. Corneille louait ses tragédies latines : *Lysimachus* et *Cyrus*, et même sa tragédie française, *Sylla*. Une large part de collaboration lui a été attribuée dans les comédies produites sous le nom de son ami Baron : *l'Andrienne* et *l'Homme à bonnes fortunes*. Louis XIV l'avait imposé comme confesseur à la duchesse de Bourgogne ; mais, lorsqu'elle fut sur son lit de mort, cette princesse refusa enfin son ministère et demanda les secours de la religion à un prêtre de la mission de Versailles. Saint-Simon, parlant de la maison de Pontoise, où La Rue recevait nombreuse et brillante compagnie, dit qu'il avait une manière de s'agrandir qui aurait perdu tout homme d'une autre robe. E.-H. V.

LA RUE (Charles de), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Corbie (Picardie) le 12 juil. 1684, mort à Paris le 5 oct. 1739. Chargé par Montfaucon de préparer l'édition des *Œuvres d'Origène* (Paris, 1733-59, 4 vol. in-fol.), il ne put en publier que les deux premiers volumes ; il mourut en surveillant l'impression du troisième. Cette entreprise fut achevée par son neveu, dom Vincent (né aussi à Corbie en 1707, mort en 1762).

LA RUE (Gervais de), érudit français, né à Caen le 7 sept. 1751, mort à Caen le 24 sept. 1835. Entré dans les ordres, il séjourna en Angleterre de 1792 à 1797, devint en 1808 professeur d'histoire à Caen et, ayant été élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1815, devint membre libre en 1832. Parmi ses œuvres, mentionnons : *Recherches historiques sur la prairie de Caen* (1804, in-8) ; *la Ville de Caen et son arrondissement* (1820, 2 vol. in-8) ; *Recherches sur la tapisserie de Bayeux* (1824, in-4) ; *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armorienne du moyen âge* (1815, in-8) ; *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands* (1834, 3 vol. in-8) ; *Nouveaux Essais sur la ville de Caen* (1842, 2 vol. in-8).

Bibl. : Vaultier, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de l'abbé de La Rue ;* Caen, 1841, in-8. — Galeron, *Notice sur les travaux littéraires de l'abbé de La Rue ;* Caen, 1838, in-8. — David, *Notice sur l'abbé de La Rue,* dans le *Moniteur* du 6 déc. 1837.

LARUE (Isaac-Etienne, chevalier de), homme politique français, né à Gouzon (Creuse) le 4 janv. 1760, mort à Paris le 13 août 1830. Député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents (24 vendémiaire an IV), il fit au Directoire une opposition acharnée et, après le 18 fructidor, fut déporté à la Guyane. Il s'évada et revint en France en l'an VI. Il était très lié avec Pichegru qu'il accompagna en Allemagne pour le service des princes, et beau-frère de Hyde de Neuville qu'il aida dans ses entreprises en faveur de la cause royale. Poursuivi par la police consulaire, il se réfugia à Bilbao, puis revint dans la Nièvre où il fut soumis à une étroite surveillance. La Restauration lui donna la croix de Saint-Louis et le poste de conservateur des Archives de France, où il remplaça Daunou. Il a laissé : *Histoire du Dix-huit Fructidor an V* (Paris, 1821, 2 vol. in-8), dont une partie vient d'être rééditée sous le titre de *la Déportation des députés à la Guyane, leur évasion et leur retour en France* (Paris, 1895, in-8). R. S.

LA RUE (Aristide-Isidore-Jean-Marie, comte de), général français, né à Rennes le 4 mars 1795, mort à Paris le 21 mars 1872. Sous-lieutenant de cavalerie en 1814, il passa dans l'état-major et fut successivement aide de camp du duc de Raguse et du maréchal Maison en 1832. Colonel en 1839, le gouvernement de Louis-Philippe le chargea de différentes missions en Russie, en Espagne, puis au Maroc. Mais il avait néanmoins pris part à de nombreuses expéditions pendant les guerres d'Afrique, entre autres à celle de Médéa, en 1836, où il se distingua particulièrement. Général de brigade en 1844 et de division en 1851, il fut créé sénateur la même année. Il a été pendant de longues années inspecteur général de la gendarmerie.

LA RUE (Warren de) (V. De la Rue).

LARUELLE (Sébastien de), agitateur belge, né à Liège vers 1580, mort à Liège en 1637 (V. Ferdinand de Bavière, t. XVII, p. 256).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LARUETTE (Jean-Louis), acteur et compositeur français, né à Paris le 7 mars 1731, mort à Paris le 10 janv. 1792. Il débuta à Paris, à l'Opéra-Comique de la Foire, en 1752, dans les rôles d'amoureux, emploi qu'il ne tarda pas, malgré son âge, à échanger contre celui des pères, dans lequel il se fit remarquer à ce point qu'il y attacha son nom; on sait, en effet, qu'aujourd'hui encore on désigne sous le nom de « laruettes » les rôles de pères et de financiers dans l'opéra-comique. Chanteur de goût, bien que doué d'une voix médiocre, il était surtout comédien excellent, plein de naturel et de vérité. Pendant les vingt-sept années que dura sa carrière, il fit avec succès nombre de créations, notamment dans *le Diable à quatre*, *Blaise le savetier*, *Rose et Colas*, *l'Ecole de la jeunesse*, *Tom Jones*, *Toinon et Toinette*, etc. Artiste instruit d'ailleurs, Laruette ne se contentait pas de chanter la musique des autres, il en écrivait lui-même d'agréable. Il donna ainsi à l'Opéra-Comique: *le Docteur Sangrado* (1756); *le Médecin de l'amour* (1758); *Cendrillon* (1759), et à la Comédie-Italienne: *le Dépit généreux* (1761); *le Gui de chêne* (1763); *les Deux Compères* (1772). Laruette prit sa retraite en 1779 et se retira à Toulouse. Arthur Pougin.

LARUETTE (Mlle Villette, épouse), cantatrice française, née vers 1740, morte vers la fin du XVIIIe siècle. Elle fut l'une des actrices les plus charmantes et les plus célèbres de l'ancienne Comédie-Italienne. Elle débuta avec le plus grand succès, le 9 sept. 1758, à l'Opéra-Comique de la Foire, puis à l'Opéra, où elle se vit surtout bien accueillie dans le rôle de Colette du *Devin du village*. Sa voix, brillante et légère, manquait un peu de puissance, et Mlle Villette, au bout de trois ans, quitta l'Opéra pour entrer à la Comédie-Italienne (1761). Elle y excita aussitôt une sorte d'enthousiasme et y occupa bientôt une situation prépondérante. Cantatrice exquise, elle devint rapidement une comédienne accomplie, pleine de grâces, de charmes et de séductions, et pendant l'espace de seize années se vit l'idole du public. Elle créa, dans l'emploi des ingénues et des amoureuses, plus de quarante rôles; il faut citer surtout: *Rose et Colas*, *le Roi et le Fermier*, *Lucile*, *la Fée Urgèle*, *les Deux Chasseurs et la Laitière*, *l'Ecole de la jeunesse*, etc. Cependant, Mlle Villette, qui avait épousé en 1763 son camarade Laruette, se vit obligée par l'état de sa santé de prendre sa retraite en 1778. Elle a été, on peut le dire, l'une des gloires de cet aimable théâtre de la Comédie-Italienne, précurseur et devancier de notre Opéra-Comique actuel. Arthur Pougin.

LARUNS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, près de la rive gauche du gave d'Ossau; 2,193 hab. Une ligne de ch. de fer unit Laruns à Pau. Laruns est au fond d'une vallée assez large où viennent déboucher les deux vallées resserrées des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes. L'église est du XVe siècle. Laruns possède des scieries, et dans les environs on exploite des gisements de nickel arsenical et de kaolin. La forêt communale contient 5,917 hect.

LARUSCADE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 1,667 hab.

LARVE. I. Entomologie (V. Métamorphose).

II. Helminthologie. — La larve des Helminthes n'est pas susceptible d'une autre définition que celle des autres animaux et elle ne devrait pas porter un nom particulier. Mais étant donné ce fait que, pour beaucoup d'entre eux, on a été pendant longtemps dans l'ignorance du cycle évolutif de l'espèce et que les anciens observateurs avaient donné à des larves d'Helminthes, qu'ils croyaient des animaux parfaits, des noms génériques particuliers, l'usage a prévalu et ces anciens noms de genre désignent maintenant, par un véritable abus, la forme larvaire de certains genres. Ex.: les mots *cysticerque*, *cœnure*, *échinocoque*, etc. Souvent même on adjoint à ces faux noms génériques des noms spécifiques distincts de celui de l'espèce. Des appellations analogues se rencontrent dans bien d'autres groupes du règne animal; elles ne trouvent leur raison d'être que quand la larve d'une espèce n'a pas une forme unique et constante, comme par exemple chez les Trématodes ou encore chez les Acariens où le nom d'*hypope* désigne un état particulier de la larve, bien distincte de la larve ordinaire. — Au reste, l'histoire naturelle des Helminthes présente d'autres termes aussi illogiques inspirés par les théories bizarres de ce qu'on a appelé la génération alternante qui viennent bien inutilement la compliquer en la rendant plus difficile à comprendre. R. Moniez.

LARVES. On appelait de ce nom, chez les anciens Romains, non des divinités, mais des personnifications superstitieuses qui tourmentent dans les enfers les âmes des morts coupables et viennent sur la terre épouvanter et tracasser les hommes. On les identifiait avec les *Maniae*, plus tard avec les Lares et surtout avec les Lemures, dont on avait fait les esprits vengeurs de Remus tué par son frère Romulus. Ovide (*Fastes*, vers 419 et suiv.) décrit les pratiques par lesquelles le père de famille écarte ces esprits de sa maison; il jetait notamment derrière lui des fèves durant la nuit et croyait ainsi expulser les Larves ou Lemures en personne. Ces *Lemuria* figurent au calendrier du 9 au 13 mai; ils duraient trois jours non consécutifs.

LARY (Le). Rivière du dép. de la *Charente-Inférieure* (V. ce mot, t. X, p. 630).

LARY (Le). Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 983).

LARYNGÉS (Nerfs). Il existe deux nerfs laryngés, rameaux apparents tout au moins du nerf pneumogastrique. Nous disons apparents, car nous verrons plus loin que le laryngé inférieur est en réalité une branche du spinal. Le nerf laryngé supérieur naît du ganglion plexiforme et se porte vers le larynx en décrivant une courbe à concavité antérieure; il donne naissance à deux rameaux, l'un inférieur, l'autre supérieur, qui vont innerver la muqueuse laryngée et deux muscles seulement, le constricteur inférieur du pharynx et le crico-thyroïdien.

Il existe une branche anastomotique connue sous le nom d'anse nerveuse de Galien, qui réunit le nerf laryngé supérieur au laryngé inférieur. D'après François Franck, l'anastomose de Galien représente des filets sensitifs remontant du laryngé inférieur au supérieur et qui assurent plus spécialement la sensibilité de la muqueuse trachéale. Le laryngé inférieur est désigné aussi sous le nom de récurrent, parce qu'après avoir contourné l'aorte ou l'artère sous-clavière, suivant qu'il s'agisse du récurrent gauche ou droit, il remonte vers le larynx en suivant l'œsophage. Outre son anastomose déjà décrite et ses branches motrices destinées aux muscles du larynx, le récurrent donne encore des filets cardiaques qui vont se perdre à la base du cœur dans le plexus cardiaque, des filets œsophagiens, trachéens et pharyngiens. A l'exception du crico-thyroïdien, tous les autres muscles du larynx sont innervés par le nerf récurrent ou laryngé inférieur.

La section du laryngé supérieur, en amenant la paralysie du crico-thyroïdien modifie peu la phonation. Cette dernière est simplement altérée par le fait que le thyroïde n'est plus immobilisé quand les thyro-aryténoïdiens (cordes vocales) se contractent, mais cette section peu importante au point de vue de la motricité amène une perturbation profonde dans la sensibilité de la muqueuse laryngée, car c'est la branche interne du laryngé supérieur qui donne la sensibilité à toute la muqueuse du larynx.

Par suite de l'insensibilité consécutive à la section du nerf laryngé supérieur, les corps étrangers peuvent s'introduire dans le larynx, de là dans les poumons et déterminer des accidents asphyxiques immédiats, ou tout au moins une inflammation de la muqueuse pulmonaire et une pneumonie consécutive. Le nerf laryngé inférieur innerve les autres muscles du larynx; mais ce nerf, qui paraît se détacher du pneumogastrique, renferme surtout des fibres motrices provenant du spinal. Cl. Bernard a montré que la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

section intracranienne du spinal rend l'animal aphone. Ce sont finalement les fibres du spinal qui vont aux muscles phonateurs; le crico-aryténoïdien postérieur, qui ne joue aucun rôle dans l'émission de la voix, reçoit par la même branche des fibres du pneumogastrique. L'étude des centres moteurs cérébraux confirme cette distinction. Il n'existe pas de centre cortical pour le crico-aryténoïdien postérieur alors que les muscles phonateurs peuvent être mis en jeu par une excitation portant sur le pied de la circonvolution frontale ascendante, immédiatement en arrière de l'extrémité inférieure du sillon précentral. Une excitation faite sur la partie antérieure de cette région détermine le rapprochement des cordes vocales. Dr P. Langlois.

LARYNGISME (Méd.). D'après les laryngologistes, le mot *laryngisme* désigne l'asphyxie pour cause laryngée. Cette asphyxie s'observe surtout à la suite de la contraction spasmodique des muscles du larynx, produite dans certaines affections nerveuses, telles que l'épilepsie, l'hystérie, etc. Dr A. Cab.

LARYNGITE (V. Larynx [Pathol.]).

LARYNGOSCOPIE. Opération dont le but est l'examen du larynx sur le vivant. Au siècle dernier, des tentatives ayant pour but l'inspection de la gorge furent faites à différentes reprises; ainsi Levret, chirurgien français, se servit d'un spéculum spécial; mais ses essais restèrent infructueux. Plus tard, Bozzini (1844) et, vers la même époque, Babington, Anery, se servirent d'instruments plus perfectionnés, mais leurs efforts furent sans résultat. Vers 1855, le chanteur Manuel Garcia, se livrant à des études physiologiques sur la voix humaine et voulant connaître le fonctionnement du larynx, se servit d'un miroir de dentiste éclairé par la lumière solaire; il arriva à voir suffisamment l'organe pour en donner une description. Quelques années plus tard, Türck de Vienne et Czermak de Pest multiplièrent les examens du larynx, et entre leurs mains le miroir donna lieu à une série de connaissances jusque-là ignorées en pathologie. Mais c'est Czermak qui vulgarisa l'emploi de la lumière artificielle et créa ainsi l'art de la laryngoscopie que Fauvel un des premiers pratiqua en France.

Pour examiner le larynx, la première condition est d'éclairer vivement le voile du palais et la paroi postérieure du pharynx. Dans ce but, deux modes d'éclairage ont été préconisés : l'éclairage par concentration et l'éclairage par réflexion. Dans le premier, les rayons lumineux fournis par une lampe, l'électricité, la lumière oxhydrique, etc., sont concentrés au moyen de lentilles convergentes plan-convexes ou bi-convexes. Beaucoup de laryngoscopistes emploient de préférence l'éclairage par réflexion; les réflecteurs varient selon qu'ils sont fixés à l'opérateur ou aux objets environnants; on emploie souvent comme réflecteur un miroir concave fixé au front de l'opérateur par un ruban. Ce miroir frontal a en général une distance focale d'environ 0,35 et est percé au centre d'un trou destiné à laisser passer les rayons visuels. Tels sont les appareils destinés à l'éclairage. L'examen laryngoscopique se fait au moyen du *laryngoscope* proprement dit, petit miroir plan de forme variable, de 20 à 25 millim. de diamètre, fixé sous un angle de 120° à l'extrémité d'une tige métallique de 10 à 12 centim. adaptée à un manche.

Technique. Le malade, ayant les genoux rapprochés, se tient assis en face de l'opérateur. On conçoit que le maniement des appareils photogéniques varie selon que l'on emploie la lumière directe artificielle ou la lumière réfléchie; disons seulement que dans ce dernier cas l'appareil d'éclairage est placé à côté du malade, de telle sorte que la flamme soit à la hauteur de sa bouche; le maniement du laryngoscope reste le même dans les deux cas.

Le malade renverse légèrement la tête en arrière, ouvre largement la bouche et tire la langue, qu'on saisit entre le pouce et l'index de la main gauche, munie préalablement d'un petit linge de toile; dans certains cas, quand l'opérateur doit utiliser ses deux mains, le malade tient lui-même sa langue; on recommande ensuite de rester immobile, de respirer tranquillement. C'est alors qu'il faut éclairer le fond de la bouche. Ce résultat obtenu, on introduit le laryngoscope après l'avoir chauffé suffisamment pour qu'il ne soit pas terni par l'haleine du malade; on le tient de la main droite; le manche est d'abord dirigé en bas et en dehors, tandis que la surface réfléchissante est tenue parallèle à la surface de la langue sans la toucher; puis le miroir est introduit doucement sans brusquerie; la face postérieure de la glace est appliquée franchement à l'union de la luette et du voile du palais; pendant ce temps, le manche du laryncoscope est relevé lentement et vient se placer dans la commissure labiale droite. On engage alors le malade à pousser un petit cri aigu (*é*), ce qui fait relever l'épiglotte et permet de voir la glotte. Les principales difficultés de la technique tiennent à une sensibilité exagérée de la muqueuse bucco-pharyngée déterminant des nausées

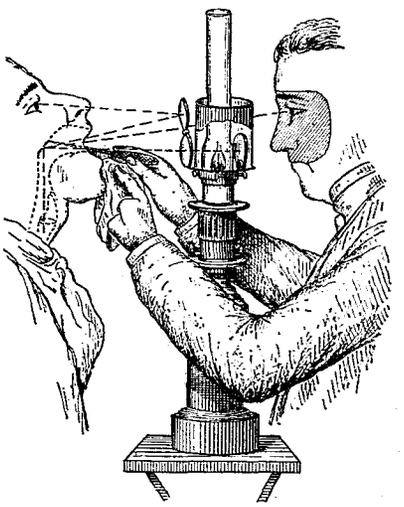

Laryngoscope.

chez certaines personnes. Une conformation anormale ou pathologique de la langue, des amygdales, du voile du palais, de l'épiglotte, rend l'examen du larynx très difficile aux personnes peu exercées.

Autolaryngoscopie. Nom donné à la méthode qui consiste à examiner son propre larynx et qui s'applique aux démonstrations laryngoscopiques et à l'exercice du manuel opératoire. Elle est soumise aux règles énoncées plus haut, mais nécessite de plus l'emploi d'un miroir plan placé au devant de la bouche et destiné à faire passer par l'axe visuel de l'observateur les rayons lumineux réfléchis par le laryngoscope. Dans ce but on se sert souvent de l'appareil de Fauvel. Très nombreux sont les instruments employés en laryngoscopie; parmi les plus utilisés se trouvent les porte-ouate, les pinces coupantes, les dilatateurs, les électrodes laryngiens. Un grand nombre de pulvérisateurs, d'inhalateurs sont également mis en usage. G. Coupard.

LARYNGOTOMIE (Chir.) Opération pratiquée sur des points déterminés du larynx et ayant pour but l'extraction de tumeurs, de polypes, de corps étrangers engagés dans les voies aériennes, ou l'introduction de l'air dans un cas d'asphyxie provoquée par une affection du larynx. Elle se pratique soit par incision sur la ligne médiane du cartilage thyroïde seul, soit par incision avec lui de la membrane thyrohyoïdienne, et présente de nombreuses analogies avec la *trachéotomie* (V. ce mot et Larynx [Pathol.], p. 981, ci-dessous).

LARYNX. I. ANATOMIE. — Le larynx est un organe qui sert à la fois au passage de l'air de la respiration et à la phonation; il est situé au-dessus de la trachée, en avant

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du pharynx, au-dessous de l'os hyoïde et de la langue c.-à-d. au niveau des corps des quatrième et cinquième vertèbres cervicales. Il est plongé dans une atmosphère celluleuse à larges mailles, dépourvue de graisse, disposition qui permet une mobilité très grande, ce qui fait fréquemment varier ses rapports avec les organes voisins; ces déplacements se font dans le sens vertical comme dans la déglutition, dans le sens antéro-postérieur et dans le sens latéral.

Conformation extérieure. — Le larynx a la forme d'une pyramide triangulaire dont la base, dirigée en haut, correspond à la partie postérieure de la langue et présente l'orifice supérieur de l'organe muni en avant d'un couvercle qui le protège pendant la déglutition. Le sommet de cette pyramide est tronqué; il présente un orifice arrondi, se confondant avec la trachée; il répond à la sixième vertèbre cervicale. La face postérieure est recouverte par la muqueuse pharyngienne. Les faces latérales sont recouvertes par les lobes du corps thyroïde, les muscles sterno-thyroïdien et thyro-hyoïdien et superficiellement par le sterno-hyoïdien. Le bord antérieur, situé sur la ligne médiane, répond à l'isthme du corps thyroïde et présente à sa partie supérieure une saillie, la *pomme d'Adam*. Les bords postérieurs répondent à la colonne vertébrale et sont en rapport avec la carotide primitive, le nerf pneumogastrique et la veine jugulaire interne.

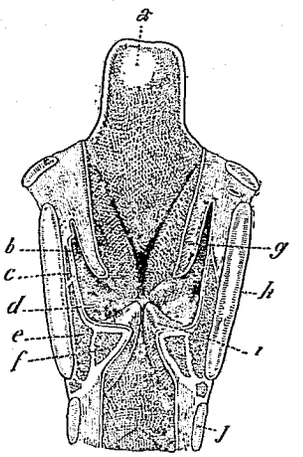

Coupe transversale du larynx (segment antérieur). — *a*, épiglotte; *b*, prolongement supérieur du ventricule; *d*, ventricule; *e*, muscle crico-aryténoïdien latéral; *f*, muscle thyro-aryténoïdien; *g*, corde vocale supérieure; *i*, corde vocale inférieure; *j*, cricoïde.

Constitution anatomique. — Le larynx est composé d'un squelette cartilagineux composé de cinq pièces, d'articulations et de ligaments qui les unissent entre elles, de muscles, d'une muqueuse tapissant la cavité, de vaisseaux et de nerfs.

Cartilages. — Ils sont au nombre de neuf dont trois impairs qui sont, en allant de bas en haut: le cartilage cricoïde, le cartilage thyroïde, l'épiglotte, et six pairs (trois de chaque côté): les cartilages aryténoïdes, les cartilages corniculés de Santorini et les cartilages de Wrisberg.

Cartilage cricoïde. Son nom vient de sa forme annulaire; on l'a comparé à une bague dont le chaton serait placé en arrière; cette dernière partie (postérieure) est donc la plus élevée et supporte les cartilages aryténoïdes. Il sert de support à l'organe, et son bord inférieurcor respond au premier anneau de la trachée. Sa hauteur est de 2 à 3 centim. en arrière et de 5 à 7 millim. seulement en avant.

Cartilage thyroïde. Ainsi appelé parce qu'il se présente à la manière d'un bouclier; il occupe la partie antérieure et supérieure de l'organe et a la forme d'une lame quadrilatère pliée sur la ligne médiane. On peut le comparer à un livre demi-ouvert, dont l'ouverture regarderait en arrière. Sa face antérieure présente sur la ligne médiane une saillie, la *pomme d'Adam*, qui est plus développée chez l'homme que chez la femme; c'est sur sa face postérieure que s'insèrent en avant les cordes vocales supérieures et inférieures. Son bord supérieur donne insertion à la membrane thyro-hyoïdienne qui l'unit à l'os hyoïde. Ses bords postérieurs se terminent à leurs extrémités par deux prolongements: l'un, supérieur, ou *grande corne* du cartilage thyroïde, mesure 1 centim. et se rattache avec la grande corne de l'os hyoïde au moyen d'un cordon fibreux; l'autre, inférieur, *petite corne*, n'a que 6 à 7 millim. de longueur.

Cartilages aryténoïdes. Ils sont au nombre de deux, l'un droit et l'autre gauche, et sont situés à la partie postérieure et supérieure du cartilage cricoïde. L'aryténoïde a la forme d'une pyramide triangulaire. La base s'articule avec le bord supérieur du cartilage cricoïde; elle présente deux prolongements : 1° l'*apophyse antérieure*, ou *interne*, encore appelée *apophyse vocale*, faisant saillie dans la cavité même du larynx et donnant insertion à la corde vocale inférieure; 2° l'*apophyse postérieure* ou *externe*, encore appelée *musculaire*, où viennent s'insérer les muscles crico-aryténoïdien postérieur et crico-aryténoïdien latéral. Sur le sommet se trouve fixé le cartilage corniculé de Santorini. La face interne recouverte par la muqueuse limite la glotte intercartilagineuse; la face postérieure donne insertion aux fibres du muscle ary-aryténoïdien; la face antéro-externe donne attache à la corde vocale supérieure, et plus bas au muscle thyro-aryténoïdien.

Cartilages corniculés de Santorini. Ce sont deux petits noyaux cartilagineux de la grosseur d'un grain de millet et situés au sommet des cartilages aryténoïdes.

Cartilages de Wrisberg. Ils sont au nombre de deux, l'un droit, l'autre gauche, et sont situés dans les replis aryténo-épiglottiques; ils ne sont pas constants.

Épiglotte. Lame fibro-cartilagineuse triangulaire située sur la ligne médiane en avant de l'orifice supérieur du larynx qu'elle ferme pendant les mouvements de déglutition. Son sommet s'attache à l'angle rentrant du cartilage thyroïde, au-dessus des cordes vocales, au moyen du ligament thyro-épiglottique. Sa face antérieure regarde la base de la langue; sa moitié supérieure est libre et présente des *replis glosso-épiglottiques* au nombre de trois, constitués par la muqueuse qui passe de la langue à l'épiglotte; entre ces replis se trouvent les *fossettes glosso-épiglottiques* ou *vallécules*. Dans sa moitié inférieure, elle répond à l'os hyoïde et à la membrane thyro-hyoïdienne dont elle est séparée par un paquet adipeux appelé *glande de Morgagni*.

La face postérieure est recouverte par la muqueuse laryngienne. Les deux bords donnent insertion aux prolongements pharyngo-épiglottiques et aryténo-épiglottiques. Les cartilages cricoïde, les aryténoïdes, thyroïde, sont constitués par du cartilage hyalin. L'épiglotte et les cartilages de Wrisberg sont formés par du cartilage élastique; les cartilages de Santorini appartiennent au groupe des fibro-cartilages.

Articulations du larynx. Ligaments. — Elles se divisent en *intrinsèques* et en *extrinsèques;* les premières sont les articulations des diverses pièces du larynx entre elles (articulations crico-thyroïdienne, crico-aryténoïdienne, et celles des cartilages de Santorini); dans la seconde catégorie rentrent les articulations crico-thyroïdienne et thyro-hyoïdienne. Des différents mouvements de l'articulation crico-aryténoïdienne, le plus important est un mouvement de bascule d'après lequel l'apophyse postérieure ou musculaire se porte dans un sens diamétralement opposé à l'apophyse antérieure ou vocale, quand celle-ci se déplace dans un sens quelconque. Ce sont les mouvements de cette apophyse antérieure qui causent les variations de l'orifice glottique. Il faut également mentionner ici un certain nombre de ligaments qui unissent entre elles des pièces cartilagineuses dépourvues de surfaces articulaires, comme les ligaments thyro-épiglottiques, aryténo-épiglottiques, la membrane thyro-hyoïdienne et aussi les ligaments thyro-aryténoïdiens supérieurs constituant la charpente fibreuse des cordes vocales supérieures, les

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ligaments thyro-aryténoïdiens inférieurs situés dans l'épaisseur des cordes vocales inférieures.

Muscles du larynx. — Les muscles du larynx se divisent en *extrinsèques* se portant de cet organe aux parties voisines, et en *intrinsèques* fixés au larynx par leurs deux extrémités. Nous ne nous occuperons ici que de ces derniers, les premiers étant étudiés ailleurs. Ils portent les noms des cartilages sur lesquels ils s'insèrent et sont au nombre de neuf, dont un impair, le *muscle ary-aryténoïdien*, situé à la partie postérieure des deux cartilages aryténoïdes, qui est constricteur de la glotte. Les muscles pairs sont : le *muscle crico-thyroïdien* situé à la partie antérieure et inférieure du larynx et tenseur des cordes vocales, le *muscle crico-aryténoïdien postérieur* situé à la partie postérieure et inférieure du larynx et dilatateur de la glotte ; le *muscle crico-aryténoïdien latéral* situé sur les parties latérales de l'organe en dedans des ailes du cartilage thyroïde et constricteur de la glotte ; le *muscle thyro-aryténoïdien* situé au-dessus du précédent et également contricteur de la glotte. Il faut mentionner également le *muscle* pair *aryténo-épiglottique*, abaisseur de l'épiglotte.

Muqueuse. — Elle adhère intimement aux différentes parties du larynx, sauf à la face externe des ligaments aryténo-épiglottiques, où elle est doublée d'un tissu cellulaire lâche ; elle est également faiblement adhérente à la partie supérieure des aryténoïdes. On peut donc observer dans ces différents points une infiltration séreuse.

La muqueuse laryngée comprend : 1° un *épithélium* qui est pavimenteux, stratifié sur l'épiglotte, la partie supérieure des replis aryténo-épiglottiques, le bord libre des cordes vocales, et à cellules cylindriques à cils vibratiles dans tout le reste de l'organe ; 2° un *chorion* constitué par du tissu conjonctif riche en fibres élastiques ; 3° on trouve enfin des *glandes*, qu'on distingue en *folliculeuses*, occupant la partie superficielle du chorion, et nombreuses dans la région du ventricule, et en *muqueuses*, glandes en grappe.

Vaisseaux et nerfs. — Les *artères* destinées au larynx sont au nombre de trois de chaque côté ; ce sont : l'*artère laryngée supérieure*, branche de la thyroïdienne supérieure ; l'*artère laryngée inférieure*, qui vient aussi de la thyroïdienne supérieure, et l'*artère laryngée postérieure*, branche de la thyroïdienne inférieure. — Les *veines*, également au nombre de trois de chaque côté, vont dans la jugulaire interne.

La muqueuse possède un riche réseau lymphatique ; les *lymphatiques supérieurs* vont dans les ganglions situés au-dessous du sterno-cléido-mastoïdien, et les *lymphatiques inférieurs* aboutissent aux ganglions situés sur les côtés du cartilage cricoïde. — Les nerfs laryngés proviennent du pneumogastrique, soit par le *laryngé supérieur* qui donne le *laryngé externe*, soit par le *laryngé inférieur* ou nerf récurrent (V. Laryngés [Nerfs]).

Conformation intérieure. — Vu intérieurement, le larynx présente à sa partie moyenne une portion rétrécie, la *glotte ;* on peut lui considérer trois zones. La *zone supérieure* ou *sus-glottique*, appelée encore *vestibule du larynx ;* elle s'étend de l'orifice supérieur de l'organe à la glotte ; ses limites sont en avant l'épiglotte, latéralement les replis aryténo-épiglottiques, en arrière le muscle aryténoïdien et les cartilages de Santorini ; la paroi épiglottique présente parfois une sorte de saillie, le *bourrelet épiglottique*. — La *zone glottique* est la portion essentielle du larynx. Elle présente sur la ligne médiane une fente antéro-postérieure, c'est la *glotte* limitée latéralement par des bandelettes membraneuses appelées *cordes vocales ;* celles-ci sont au nombre de quatre (deux de chaque côté), deux supérieures et deux inférieures. Les cordes vocales supérieures s'attachent en avant à la partie la plus élevée de l'angle rentrant du cartilage thyroïde et vont horizontalement en arrière se fixer sur la face antérieure du cartilage aryténoïde correspondant. Leur bord externe se continue avec le repli aryténo-épiglottique ; le bord interne libre regarde la fente glottique. Elles sont constituées par la muqueuse laryngienne renfermant le ligament thyro-aryténoïdien supérieur. Les cordes vocales inférieures s'attachent en avant à l'angle rentrant du cartilage thyroïde à 3 millim. au-dessous des précédentes et en arrière à l'apophyse interne des cartilages aryténoïdes. Elles ont deux faces, deux bords ; le bord interne seul est libre. Leur longueur est de 20 à 25 millim. chez l'homme, 16 à 20 chez la femme ; elles sont constituées par un repli de la muqueuse dans l'épaisseur duquel se trouve le ligament thyro-aryténoïdien inférieur et un faisceau du muscle thyro-aryténoïdien : ce qui les distingue des cordes supérieures ne renfermant pas de fibres musculaires. Les cordes vocales inférieures seules servent à la phonation, les supérieures n'ayant qu'un rôle accessoire. La glotte est l'espace qui se trouve entre les cordes vocales inférieures et la face interne des cartilages aryténoïdes, d'où deux portions, *glotte interligamenteuse* ou *vocale*, et *glotte intercartilagineuse* ou *respiratoire ;* celle-ci mesure 6 à 7 millim. chez l'homme et un peu moins chez la femme. Dans cette zone se trouvent les *ventricules de Morgagni* qui sont au nombre de deux. Ce sont les cavités comprises entre les cordes vocales supérieures et inférieures. — La *zone sous-glottique* se continue directement avec la cavité de la trachée. Le larynx de l'homme est plus développé que celui de la femme ; cet organe subit de profondes modifications à l'époque de la puberté, époque à laquelle on observe la *mue* de la voix ; mais ces modifications sont beaucoup plus marquées chez les jeunes garçons. J. Flammarion.

II. PHYSIOLOGIE (V. Phonation et Voix).

III. PATHOLOGIE. — **Laryngites.** — Les laryngites constituent les affections les plus communes de l'organe. Elles sont dues à une inflammation aiguë ou chronique ; le larynx peut présenter en outre des troubles circulatoires, nerveux et peut être le siège de néoplasmes divers. On reconnaît plusieurs classes de laryngites : 1° les *laryngites aiguës* parmi lesquelles on distingue la laryngite catarrhale simple, la laryngite striduleuse, la laryngite phlegmoneuse due à l'inflammation du tissu sous-muqueux, des cartilages ou des articulations comme dans la chondrite, la périchondrite, les arthrites ; 2° les *laryngites chroniques* telles que la laryngite glanduleuse, la laryngite atrophique ou hypertrophique, etc. ; 3° les *laryngites spécifiques* ou constitutionnelles, provoquées par la tuberculose ou la syphilis et pouvant revêtir le caractère aigu ou chronique ; on peut décrire avec ce groupe les laryngites secondaires se développant dans le cours des fièvres éruptives : fièvre typhoïde, variole, rougeole, etc. Enfin il existe une affection inflammatoire par son début, aiguë par sa marche et spécifique par son essence, c'est la *laryngite diphtéritique* dont la description a été faite au mot Croup.

Laryngites aiguës. — La laryngite catarrhale est généralement causée par les variations brusques de température, l'impression du froid, les fatigues vocales, cris, chant, etc., l'inspiration d'air froid, de vapeurs irritantes ; souvent elle est due à la propagation d'une inflammation de voisinage : pharyngite, catarrhe nasal, etc. Elle se développe sous l'influence des micro-organismes de l'arrière-gorge dont l'action se manifeste, quand, pour une des raisons énoncées plus haut, la muqueuse laryngée se trouve dans des conditions de résistance moindre. Le laryngoscope révèle une muqueuse rouge, légèrement infiltrée avec une coloration rosée des cordes vocales. Dans les cas de laryngite intense, les lésions anatomo-pathologiques sont plus profondes, le tissu sous-muqueux prend part à l'inflammation. La laryngite striduleuse, encore appelée *faux croup*, est causée par une tuméfaction de la muqueuse, déterminant un rétrécissement momentané du larynx ; cette tuméfaction est surtout marquée dans la partie supérieure de la région sous-glottique ; souvent cette forme se rencontre chez les sujets atteints de tumeurs adénoïdes.

Les principaux symptômes sont la toux généralement sèche et sifflante, l'enrouement et une dyspnée plus ou

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

moins intense. L'expectoration nulle au début devient plus épaisse et plus tard muco-purulente. La dyspnée est due à un rétrécissement de la fente glottique ; peu marquée chez l'adulte, elle a parfois chez l'enfant une intensité inquiétante, d'où le nom de faux croup ou *laryngite striduleuse* qui lui a été donné ; les petits malades sont réveillés brusquement dans la nuit par un accès pendant lequel l'inspiration est longue et sifflante, l'expiration entrecoupée de secousses de toux rauque ; le pouls est fréquent, la peau chaude, la face violacée ; il peut y avoir plusieurs accès dans la nuit et quelquefois même le jour ; l'affection dure en moyenne huit à dix jours, mais il n'est pas rare de la voir disparaître rapidement. La laryngite aiguë s'accompagne parfois de symptômes généraux le plus souvent peu intenses : anorexie, courbature légère, céphalalgie, sensation de chatouillement au larynx, sécheresse de l'arrière-gorge avec déglutition pénible, surtout quand l'épiglotte est enflammée.

Le *traitement* est simple ; il varie avec la cause de l'affection ; on commande le repos, le séjour dans une pièce à température constante ; on prescrit contre la toux le sirop de bourgeon de sapin, de codéine, etc. ; la teinture d'aconit, les applications de compresses chaudes au-devant de la gorge sont également mises en usage. Le traitement de la laryngite striduleuse est le même ; quelquefois dans les cas graves avec menace d'asphyxie, on est obligé de pratiquer la trachéotomie ; le sulfate de quinine rend souvent de grands services. Il peut exister des inflammations isolées de certaines parties du larynx, comme l'*épiglottite* qui rend généralement la déglutition difficile pendant quelques jours.

Laryngites chroniques. — La laryngite chronique est généralement consécutive à la forme aiguë ; toutes les causes qui ont provoqué celle-ci favorisent le développement de la laryngite chronique ; on l'observe chez les personnes qui respirent habituellement par la bouche ; on a incriminé aussi le développement exagéré de la luette et certaines professions, comme celle de chanteur, d'orateur, de prédicateur, de professeur, etc. L'abus du tabac et de l'alcool joue un rôle important dans le développement de cette affection. Le principal symptôme est l'enrouement ; la douleur, la toux font le plus souvent défaut. Les lésions sont assez variables ; l'inflammation ne peut toucher qu'une partie de l'organe, par exemple la muqueuse des cartilages aryténoïdes et de la région interaryténoïdienne très riche en glandules comme dans la laryngite *granuleuse* ou *glanduleuse* qui est souvent chronique d'emblée. Dans la laryngite *hypertrophique*, on remarque un épaississement et une induration du tissu sous-muqueux. Le pronostic est assez sérieux, en ce sens que la guérison est lente à obtenir.

Le *traitement* consiste dans l'usage d'eaux sulfureuses ; localement on pratique des badigeonnages avec des solutions astringentes, caustiques : chlorure de zinc, nitrate d'argent. On devra chercher à supprimer la cause à laquelle on rapporte l'affection.

Laryngites spécifiques. — Elles font partie d'un ensemble symptomatique d'une maladie générale. Elles ont une grande tendance à l'ulcération et attaquent souvent les cartilages.

Tuberculose. Les lésions causées par cette maladie peuvent être primitives ou consécutives. Dans le premier cas, qui est rare, le reste de l'organisme n'est pas encore touché d'une façon appréciable ; dans le second, la localisation laryngée n'apparaît que comme une nouvelle manifestation de la maladie. Anatomiquement, on remarque la présence de granulations tuberculeuses aboutissant à l'ulcération ; la muqueuse de la région aryténoïdienne et interaryténoïdienne est généralement le siège de cette altération ; l'épiglotte et les cordes vocales sont aussi fréquemment atteintes. On observe des troubles dyspnéiques, de la dysphagie ; la toux et l'expectoration sont habituelles, l'enrouement existe presque toujours, et le malade peut devenir complètement aphone. Le pronostic est très sombre. Comme traitement on a recours à la révulsion cutanée (teinture d'iode, emplâtres vésicants) ; on prescrit des pulvérisations, des inhalations ; on fait des badigeonnages de liquides caustiques et anesthésiques.

Syphilis. La syphilis, à ses différentes périodes, peut s'accompagner de manifestations laryngées. Au début, il peut n'y avoir qu'un simple catarrhe, mais à la période secondaire on observe des érosions, des végétations, des ulcérations. L'ulcère syphilitique se développe d'une façon particulière à la période tertiaire. Le sommet de l'épiglotte en est le siège de prédilection. La région aryténoïdienne, les cordes vocales sont aussi souvent atteintes. Le pronostic varie avec l'étendue des lésions ; la phonation peut être fortement compromise dans les cas où l'ulcération a détruit en partie les cordes vocales. Enfin la présence de végétations, de gommes peut gêner considérablement la respiration qui devient sifflante. Comme traitement on a recours aux cautérisations au nitrate d'argent, aux badigeonnages de teinture d'iode ; la première place doit être accordée au traitement antisyphilitique ; mais il faut se méfier de l'iodure dans la paralysie en adduction des cordes vocales.

Laryngites secondaires. — Une des plus fréquentes est la laryngite de la fièvre typhoïde, remarquable par sa tendance à revêtir la forme ulcéreuse ; elle est presque toujours concomitante des ulcérations des piliers du voile du palais, signalées dans la fièvre typhoïde par Duguet. Les symptômes varient selon le siège des lésions ; le pronostic doit être réservé par suite des complications qu'elles peuvent causer. Pour en finir avec les inflammations du larynx, il faut mentionner les périchondrites, les chondrites et les arthrites ; il n'est pas rare d'observer des arthrites rhumatismales ; dans les cas de chondrite avec suppuration, le pronostic est très sérieux, vu les modifications anatomiques consécutives.

Troubles circulatoires. — 1° L'*anémie* provoque des phénomènes de sensibilité réflexe consistant en quintes de toux. 2° L'*hyperémie* peut être active (fatigues vocales, abus du tabac) ou passive (affections du cœur) ; la toux est habituelle. L'aconit est souvent prescrit dans ces cas. 3° *Œdème du larynx.* On donne ce nom à l'infiltration sous-muqueuse des différentes parties de l'organe, que cette infiltration soit séreuse, séro-purulente ou purulente ; les abcès sont évidemment classés à part. L'œdème laryngé peut être consécutif à une inflammation locale (arthrite, périchondrite), à certains processus ulcéreux (fièvre typhoïde, syphilis, tuberculose), à la présence de corps étrangers, etc. ; dans tous ces cas, l'œdème n'existe pas isolément, il constitue un symptôme, un élément de l'affection laryngée en voie d'évolution. Dans d'autres cas l'œdème survient à titre de manifestation locale d'une maladie générale, c.-à-d. comme complication d'une affection extra-laryngée ; il peut être dû à la présence de phlegmons, de néoplasmes d'organes voisins et produisant de la compression ; les lésions du cœur droit, la maladie de Bright, l'iodisme peuvent déterminer son apparition. Les troubles qu'il produit sont eux-mêmes très variables et dépendent de la région envahie ; la voix n'est pas forcément altérée ; les accidents dyspnéiques sont fréquents et nécessitent parfois la trachéotomie. Le traitement devra s'adresser à la cause ; dans les cas d'inflammation, on pratiquera la révulsion (vésicatoires, ventouses) ; dans la dyscrasie hydropigène, les purgatifs hydragogues sont indiqués.

Troubles nerveux. — Ces troubles sont de deux ordres : troubles de sensibilité, troubles de motilité.

1° *Troubles de sensibilité.* La sensibilité peut être augmentée (hyperesthésie), diminuée (anesthésie). Ces accidents surviennent surtout chez les hystériques. L'anesthésie se manifeste par des troubles de la déglutition ; l'hyperesthésie, qu'on observe parfois au début de la phtisie, provoque une augmentation très prononcée de l'excitabilité réflexe ; cet accident n'est pas rare chez les femmes enceintes. Le traitement varie d'après la cause. Dans les cas

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'hystérie, on prescrira les douches, les laxatifs; l'électricité, la strychnine rendront service dans l'anesthésie.

2° *Troubles moteurs*. La paralysie est fréquemment observée; elle peut être unilatérale ou bilatérale, suivant qu'une corde vocale seulement est troublée dans son fonctionnement ou que toutes deux sont paralysées. La corde vocale peut être en adduction, en abduction ou en position intermédiaire; cela dépend de l'action du muscle paralysé, qui peut être dilatateur ou constricteur de la glotte. Outre les troubles phoniques, on observe aussi des troubles respiratoires. La paralysie peut être consécutive à une lésion nerveuse centrale ou périphérique; dans le premier cas, elle reconnaît pour cause une maladie du cerveau, du bulbe, la présence d'une tumeur (gomme). Les paralysies d'origine périphérique sont causées par les lésions du nerf spinal, du récurrent; elles sont consécutives à la compression exercée par les tumeurs du cou, du médiastin (anévrysmes de la crosse aortique, ganglions trachéo-bronchiques, tumeurs du poumon).

Enfin il existe des paralysies hystériques. Le traitement varie avec la cause. L'électricité a donné de bons résultats. Parmi les troubles nerveux, on classe certains accidents, tels que le *spasme de la glotte* dépendant de l'excitation des nerfs présidant à la contraction des muscles de la glotte, ou bien d'autres nerfs dont l'excitation est due à un phénomène réflexe comme on le remarque souvent chez les enfants à l'époque de la première dentition. Ces accidents surviennent habituellement à la suite d'impressions psychiques profondes ou d'obstructions du nez. L'accès débute brusquement, la respiration devient difficile, le malade suffoque; ordinairement tout rentre dans l'ordre après quelques secondes. Comme traitement, on prescrit des pulvérisations de cocaïne, des applications de compresses imbibées d'eau chaude et on a quelquefois recours à la chloroformisation. Chez les nouveau-nés, le spasme glottique est fréquent et provoque souvent les convulsions; il est toujours accompagné de spasme du diaphragme et des muscles thoraciques; ce n'est donc pas une affection spéciale au larynx.

Nous allons maintenant indiquer les maladies du larynx qui rentrent dans le cadre de la pathologie externe.

Chirurgie du larynx. — *Plaies*. Elles sont assez rares et suivent la marche des plaies ordinaires. Les *fractures* sont le plus souvent dues à des causes directes: chocs, constriction. C'est généralement le cartilage thyroïde qui est atteint; la fracture peut être simple ou compliquée. Les symptômes sont la gêne de la respiration, la toux, la mobilité anormale des cartilages et quelquefois de l'emphysème. Dans les cas simples, on prescrit les antiphlogistiques; mais, quand il y a menace d'asphyxie, il ne faut pas hésiter à pratiquer la *trachéotomie* (V. ce mot) dès le début, puis on cherche à immobiliser le larynx.

Corps étrangers. Il s'agit généralement de pièces de monnaie, d'aiguilles, de noyaux, de clous, de fragments alimentaires, de liquides, etc.; cet accident se produit au moment d'une forte inspiration, quand un corps étranger se trouve à ce moment dans l'arrière-bouche. Certaines conditions comme la paralysie de l'épiglotte y prédisposent. Le premier symptôme est une toux convulsive, puis apparaissent des accès intermittents de suffocation, la déglutition est gênée; on peut observer consécutivement de l'emphysème ou un abcès. Le pronostic doit être réservé, surtout si le volume du corps étranger lui permet de franchir les lèvres de la glotte et de passer dans la trachée. Le traitement consiste à chercher par tous les moyens possibles à extraire le corps étranger; mais, quand on rencontre trop de difficultés et qu'il y a menace d'asphyxie, on pratique la trachéotomie.

Polypes. On désigne ainsi toutes les tumeurs bénignes du larynx. Les causes sont assez mal connues; on invoque généralement l'hérédité, un état diathésique particulier. Les congestions fréquentes, certaines professions déterminant des inflammations répétées de l'organe, ont été incriminées. Ils siègent le plus souvent à la partie antérieure du bord libre des cordes vocales inférieures; mais on peut en observer aux autres parties de l'organe. Anatomiquement on classe les polypes en papillomes, adénomes, fibromes, myxomes, angiomes. La présence des polypes dans le larynx amène l'altération de la voix qui peut aller du simple enrouement à l'aphonie complète; cette altération est en rapport avec le siège et le volume de la tumeur; la gêne respiratoire est un symptôme fréquemment observé. L'oppression est d'autant plus marquée que l'orifice glottique est plus rétréci. C'est ce qui arrive généralement dans le cas d'insertion du polype sur les cordes vocales. Quand un polype s'est développé sur l'épiglotte ou dans la région aryténoïdienne, surtout à la partie postérieure, il provoque une gêne de la déglutition. Souvent le malade accuse une douleur assez vive au niveau de la fourchette sternale; c'est généralement le seul signe douloureux dont s'accompagne cette affection. Les polypes ont une marche lente; ils n'ont aucune tendance à disparaître spontanément; quelques-uns récidivent rapidement et revêtent parfois un caractère malin. Le pronostic est bénin en ce sens que la vie des malades est rarement en danger; il devient plus sérieux au point de vue de la phonation et dans les cas de transformation en tumeur maligne.

L'intervention chirurgicale par les voies naturelles est le mode de traitement le plus employé; on peut procéder par arrachement, par écrasement, par abrasion, excision. On se sert aussi des caustiques chimiques, de la galvanocaustie.

Le *cancer* du larynx débute dans le tissu sous-muqueux par de petites nodosités arrondies qui soulèvent la muqueuse; celle-ci devient rouge foncé et ne tarde pas à s'ulcérer. On a observé aussi des enchondromes, des tumeurs osseuses du larynx. L'opération qui, dans ces cas, a donné le meilleur résultat, est l'extirpation du larynx. G. Coupard.

Bibl. : Anatomie. — Testut, *Traité d'anat. humaine.* Pathologie.— Fauvel, *Traité pratique des maladies du larynx.*— G. Poyet, *Manuel pratique de laryngoscopie et de laryngologie.*— *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, art. *Larynx.* — Ruault, *Traité de médecine.* — Morell Mackenzie, *Hygiène des organes de la voix*, traduit par L. Brachet et G. Coupard. — Mauriac, *Syphilose du larynx.* — G. Coupard, *les Tumeurs adénoïdes du pharynx et les laryngites streduleuses.* — Moure, *Cas rares de polypes du larynx.* — Latouphis, *Gommes syphilitiques du larynx.* — Schwartz, *Tumeurs du larynx.* — Luc, *Névropathies laryngées.*

LARZAC (V. Cévennes, Aveyron et Hérault [Dép. de l']).

LARZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 274 hab.

LARZICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont; 568 hab.

LAS-Illas. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Cérêt; 198 hab.

LA SABLIÈRE (Mme de) (V. Sablière).

LASÆA (Zool. et Paléont.) (V. Erycine et Kellya).

LASAGNA (Giovanni-Pietro), sculpteur milanais de la fin du XVIe siècle. Il travailla à la décoration de la cathédrale de Milan et particulièrement à la chapelle San Carlo, où il sculpta des motifs d'ornement, et à la façade où il exécuta les bas-reliefs représentant *le Puits de Jacob*, *la Vision de Daniel*, *Sisara et Joël*. Son nom apparaît dans les comptes de la fabrique en 1596.

Bibl. : Cicognara, *Storia della scultura*; Prato, 1824.

LA SALA (Manuel) (V. Sala [La]).

LA SALCETTE (Colaud de) (V. Colaud).

LASALLE. Ville des Etats-Unis, Etat de l'Illinois, sur l'Illinois, au point de jonction du canal venu de Chicago; 9,000 hab. Mines de charbon.

LASALLE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. du Vigan; 2,404 hab. Filatures de soie.

LA SALLE (V. Salle [La]).

LA SALLE (Jean-Baptiste) (V. Ecoles chrétiennes, t. XV, p. 475).

LA SALLE (Gadiffer de) (V. Gadiffer).

LASALLE (Henri), publiciste français, né à Versailles

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en 1765, mort en 1833. Commissaire de police à Brest (1799), commissaire général de police dans les dép. de l'Est (1815). Collaborateur du *Journal des Débats*, il a laissé, entre autres: *Sur le Commerce de l'Inde* (Paris, 1802, in-8); *Finances de l'Angleterre* (1803, in-8); *le Concordat de 1817* (1818, in-8); *George III, sa cour et sa famille* (1822, in-8); *Maison hospitalière* (1827, in-8), projet d'un établissement destiné à recevoir les femmes domestiques aux époques où elles sont sans place; *Du Prix du pain à Paris* (1829, in-4).

LA SALLE (Achille-Etienne GIGAULT DE), littérateur français, né à Paris le 25 févr. 1772, mort en 1855. Référendaire à la cour des comptes (1806), préfet de la Haute-Marne (1815-19), greffier chef à la cour des comptes, il a exercé en 1807 les fonctions de censeur de la librairie. Collaborateur de la *Gazette de France*, de la *Biographie universelle*, etc., il est surtout connu par son grand ouvrage archéologique : *Voyage pittoresque en Sicile* (Paris, 1822-25, 2 vol. gr. in-fol.), avec 92 planches. Citons encore de lui : *la Sicile* (1836, in-8), et plusieurs notices insérées dans les *Souvenirs du vieux Paris*.

LASALLE (Antoine-Chevalier-Louis COLLINET, comte de), général français, né à Metz le 10 mai 1775, tué à Wagram le 6 juil. 1809. Issu d'une ancienne famille de Lorraine, petit-fils du maréchal Fabert, les inclinations guerrières du jeune Lasalle se manifestèrent dès l'enfance. Il entra au service à onze ans comme sous-lieutenant de remplacement dans le régiment d'Alsace. Sous-lieutenant de cavalerie au moment de la Révolution, il dut bientôt renoncer à son grade, les idées nouvelles tendant à éloigner la noblesse du corps d'officiers; il s'engagea alors comme simple soldat attendant de sa valeur l'épaulette que sa naissance lui enlevait. Sa bravoure ne tarda pas à le signaler aux généraux de la République. A l'armée du Nord il enleva avec quelques cavaliers une batterie ennemie. Nommé officier en 1795 et aide de camp de Kellermann il suivit ce général à l'armée d'Italie; ses traits d'audace et de bravoure ne se comptent dès lors plus. C'est d'abord à Vicence, où, pris à partie par quatre hussards autrichiens et sommé de se rendre, il blesse ses adversaires et leur échappe en se précipitant avec son cheval dans la Bachiglone qu'il traverse à la nage, puis à l'armée d'Orient il accomplit des prodiges de valeur à la bataille des Pyramides et aux combats de Salahieh et de Remedieh où il sauva la vie au général Davout. Colonel en Italie, il eût au combat de Vilnadella trois chevaux tués sous lui et brisa sept sabres sur l'ennemi. Nommé général de brigade le 31 janv. 1804, il assista à la bataille d'Austerlitz, et l'année suivante se couvrit de gloire en s'emparant de la forteresse de Stettin qui ouvrit ses portes aux deux seuls régiments de cavalerie de la brigade Lasalle. Général de division le 30 déc. 1806, il sauve la vie au prince Murat qui, au combat d'Heilsberg, était entouré par douze dragons russes. Envoyé en Espagne en 1808, il y rendit les plus grands services, particulièrement aux batailles de Medina del Rio Seco, de Burgos et de Medellin, où il tailla en pièces l'armée espagnole. Napoléon le rappela d'Espagne pour prendre le commandement d'une division de cavalerie de la grande armée. A Altenbourg, à Essling, à Raab, partout Lasalle soutint sa réputation de bravoure, et il trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Wagram. Les cendres du général Lasalle ont été, en 1891, rapportées d'Autriche et déposées en grande pompe aux Invalides. La ville de Lunéville lui a élevé une statue en 1893. E. BERNARD.

LA SALLE (JOUSLIN DE) (V. JOUSLIN).

LASALLE (Albert de), littérateur et musicographe français, né au Mans le 16 août 1833, mort à Paris le 24 avr. 1886. Critique musical du *Monde illustré* (1857) et de diverses revues, collaborateur du *Figaro*, du *Charivari*, de la *Vie parisienne*, où il écrivit sous les pseudonymes de Double-Wé, Halbeer, et autres, il a laissé: *la Musique à Paris* (Paris, 1863, in-12); *Histoire des Bouffes-Parisiens* (1860, in-16); *l'Hôtel des Haricots* (1864, in-12); *Meyerbeer, sa vie et ses œuvres* (1864, in-16); *Dictionnaire de la musique* (1868, in-12); *la Musique pendant le siège de Paris* (1872, in-12); *les Treize Salles de l'Opéra* (1875, in-12); *Mémorial du Théâtre-Lyrique* (1877, in-8), etc.

LA SARRAZ. Village de Suisse, cant. de Vaud; 848 hab. Il formait une baronnie assez importante et possède un château qui remonte, dit-on, au Ve siècle. A l'occasion de la reconstruction de l'église, on a mis au jour un sarcophage intéressant d'un noble de La Sarraz.

LASAULX ou LASSAULX (Johann-Claudius de), architecte allemand, né à Coblentz le 27 mars 1781, mort le 14 oct. 1848. Il étudia d'abord à Wurzbourg le droit et la médecine, puis, tout en dirigeant une brasserie qui appartenait à son père, il se livra, en ses heures de loisir, à des travaux d'art mécanique. Chargé d'abord par le gouvernement de réorganiser l'administration des bâtiments publics, il devint ensuite (1815) inspecteur royal des bâtiments de la couronne dans la province de Coblentz. On lui doit les plans de plus de soixante édifices publics et privés, dont il a dirigé la construction, et parmi lesquels nous citerons le château de Reineck et diverses églises de style ogival. Il a collaboré, en outre, à des journaux d'architecture, et laissé un ouvrage inédit sur l'art de bâtir.

LASAULX (Peter-Ernst de), philologue allemand, né à Coblentz le 16 mars 1805, mort à Munich le 9 mai 1861. Après avoir suivi à l'université de Bonn les cours de Schlegel, Niebuhr, Brandis et Welcker, il alla poursuivre ses études à Munich sous Franz von Baader, Görres et Schelling. Il versa dans le mysticisme chrétien. Après un séjour à Vienne, il visita l'Italie et l'Orient de 1831 à 1833. En 1835, il fut nommé professeur extraordinaire à Wurzbourg et, en 1837, professeur ordinaire. En 1844, il fut promu à la chaire de philologie de l'université de Munich. Mis à la retraite en 1847, à la suite d'une proposition d'adresse au ministre ultramontain Abel, qui avait dû se retirer, il fut choisi par le cercle d'Abensberg comme représentant à l'assemblée de Francfort, où il vota avec le parti grand-germanique. Il fut rétabli dans sa chaire en mars 1849. Ses travaux ont plutôt un caractère philosophique qu'un caractère scientifique; ce fut un romantique de la philologie classique, et il mit sa science au service de la doctrine théosophique de Baader, cherchant à montrer que toutes les vérités chrétiennes étaient contenues en substance dans l'antiquité païenne, voyant par exemple en Prométhée un prototype du Sauveur, et mettant en parallèle Socrate et Jésus. Ses principaux ouvrages sont : *De Mortis dominatu in veteres* (Munich, 1835); *Das pelagische Orakel des Zeus zu Dodona* (Wurzbourg, 1841, in-4); *Ueber den Sinn des Œdipus-Sage* (Wurzbourg, 1841, in-4); *Die Sühnopfer der Griechen und Rœmer und ihr Verhœltnisz zum dem Einen auf Golgotha* (Wurzbourg, 1844, in-4); *Prometheus. Die Sage und ihr Sinn* (Wurzbourg, 1843, in-4); *Der Eid bei den Griechen und den Rœmern* (Wurzbourg, 1844, in-4); *Der Untergang des Hellenismus* (Munich, 1854, in-8); *Neuer Versuch einer Philosophie der Geschichte* (Munich, 1856, in-8); *Des Sokrates Leben und Lehre und Tod* (1857); *Die Philosophie der schœnen Künste* (1860, in-8); *Zur Philosophie der rœmischen Geschichte* (1861, in-4).

LA SAUSSAYE (V. SAUSSAYE [La]).

LASAUVETAT-DE-SAVÈRES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbault; 415 hab.

LASAUVETAT-SUR-LÈDE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Monflanquin; 533 hab.

LASBORDES. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 575 hab.

LASCABANES. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcucq; 558 hab.

LASCARIS. Grande famille byzantine du XIIIe siècle, dont le premier membre illustre est l'empereur de Nicée, *Théodore Lascaris* (V. ce nom). Plusieurs des frères de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ce personnage jouèrent un grand rôle dans l'histoire de l'empire grec de Nicée : *Constantin*, qui, après avoir vaillamment contribué à la défense de Constantinople contre les croisés, fut un des meilleurs généraux de Théodore ; le sébastocrator *Alexis*, qui plus tard soutint l'empereur latin Robert de Courtenay contre le basileus Jean Vatatzès et fut condamné, après la défaite de Poimanchos, à perdre les yeux ; *Manuel* enfin et *Michel*, qui, après avoir fui Nicée par crainte de Vatatzès, furent ensuite rappelés par Théodore II et conquirent une grande réputation militaire. — Par les filles de Théodore, dont l'une, *Irène*, épousa Jean Vatatzès, l'autre, *Marie*, le roi de Hongrie, Bela IV, la famille Lascaris porta son nom dans les plus illustres maisons ; les empereurs *Théodore II* (1254-58) et *Jean IV* (1258-59) tinrent à honneur de prendre le nom de Lascaris, et, pendant le cours du XIIIe et du XIVe siècle, on le trouve porté par de nombreux personnages. Dans quelle mesure les savants du XVe siècle, Constantin et Jean Lascaris, se rattachaient à cette illustre famille, il est difficile de le dire. Au XVIIIe siècle encore, on trouvait des Lascaris en Crète, à Chypre et à Céphalonie.

LASCARIS (Constantin), grammairien grec, issu de la famille impériale de ce nom, vivait au XVe siècle. Il quitta sa patrie après la prise de Constantinople par les Turcs et se rendit en Italie. Il composa sa *Grammaire grecque* (Milan, 1476, in-4) pour Hippolyte Sforza, fille du duc de Milan. C'est le premier livre de langue grecque imprimé en Italie. Il professa ensuite publiquement le grec à Naples, puis à Messine, où il se fixa jusqu'à sa mort. Il eut beaucoup d'élèves, entre autres Pierre Bembo. Sa *Grammaire grecque* fut réimprimée à Milan en 1480, puis à Vicence en 1489. Les Alde en donnèrent cinq éditions successives. R. B.

LASCARIS (André-Jean), philologue grec de la même famille que le précédent, né vers 1445, mort en 1535. Après la ruine de l'empire grec, il se rendit à la cour de Laurent de Médicis. Celui-ci l'envoya à deux reprises chercher à Constantinople et dans d'autres villes grecques des manuscrits qui risquaient d'être détruits sous la domination turque. Quant Lascaris revint de son second voyage avec deux cents manuscrits, acquis pour la plupart au monastère du mont Athos, Laurent était mort. Lascaris, appelé par Charles VII, alla enseigner le grec à Paris, où il fut le maître de Budé. Puis Léon X le fit venir à Rome, François Ier le rappela à Paris, Paul III enfin le fit revenir à Rome. Bien qu'il ait laissé peu d'ouvrages, Lascaris, par son enseignement oral, fut un des savants qui contribuèrent le plus à répandre, dans l'Europe occidentale, la connaissance de la Grèce antique. R. B.

LAS CASAS (V. CASAS).

LAS CASES (Emmanuel-Augustin-Dieudonné, marquis de), historien français, l'un des compagnons de Napoléon Ier à Sainte-Hélène, né au château de Las Cases, près de Revel (Languedoc), en 1766, mort à Passy-sur-Seine le 15 mai 1842. Il fit ses études à Vendôme chez les oratoriens, puis à Paris à l'Ecole militaire. Il entra comme aspirant dans la marine militaire et assista le 20 août 1782 au combat de Cadix. Après la signature de la paix (févr. 1783), il visita les Antilles, Terre-Neuve et Boston. Il passa à Brest, avec Monge, l'examen de lieutenant de vaisseau. Il avait alors vingt et un ans. Quand la Révolution eut éclaté, il émigra (1790), fit en 1792 la campagne contre la France, passa en Angleterre après la défaite des Prussiens et prit part à l'expédition de Quiberon. De retour à Londres, il fut réduit à donner des leçons pour vivre ; c'est à cette époque qu'il conçut le plan de l'*Atlas historique, chronologique, géographique et généalogique*, qu'il publia avec succès plus tard, en 1802, sous le pseudonyme de *Le Sage*. Rentré en France après le 18 brumaire, il s'établit à Paris comme libraire. Son atlas attira sur lui l'attention de Napoléon, qui lui donna le titre de baron. En 1809, les Anglais s'étant emparés de Flessingue, il s'engagea dans l'armée de Bernadotte. Napoléon le récompensa en le nommant maître des requêtes au conseil d'Etat (1809), puis en l'attachant à sa personne en qualité de chambellan et en le créant comte de l'Empire (1810). Il le chargea en 1811 de liquider la dette austro-illyrienne, et, en 1812, d'inspecter dans un certain nombre de départements les dépôts de mendicité, les prisons, les hospices, les établissements de bienfaisance et de dresser un état exact de tous les ports et stations navales depuis Toulon jusqu'à Amsterdam. En 1814, Las Cases commanda contre les alliés un bataillon de la dixième légion de la garde nationale, et il refusa comme membre du conseil d'Etat de signer un acte d'adhésion à la déchéance de Napoléon. Il s'exila volontairement en Angleterre, après la restauration des Bourbons, reprit sa place au conseil d'Etat pendant les Cent-Jours, et, après Waterloo, suivit Napoléon à La Malmaison, à Rochefort, où son maître le chargea de la négociation du *Bellerophon ;* enfin il l'accompagna à Sainte-Hélène, avec Emmanuel, son fils aîné. Chaque soir il consignait par écrit les entretiens qu'il avait eus avec Napoléon. Il consacra au service de son maître une somme de 4,000 livres sterling environ, composant toute sa fortune, qui était placée en fonds anglais. Mais le 27 nov. 1816, à la suite d'une lettre qu'il avait adressée à Lucien Bonaparte à l'insu de Hudson Lowe, pour se plaindre des mauvais traitements que celui-ci faisait subir à l'empereur, il fut transféré au cap de Bonne-Espérance avec son fils ; puis, au bout de huit mois, il fut ramené en Europe, où on lui assigna pour résidence Francfort-sur-le-Main. Il échoua dans ses tentatives pour obtenir des rois réunis à Aix-la-Chapelle un adoucissement du sort de Napoléon. Plus tard, l'empereur d'Autriche lui fit permettre le séjour de la Belgique. Il ne put rentrer en France qu'après la mort de Napoléon et commença aussitôt la publication du célèbre *Mémorial de Sainte-Hélène, ou Journal où se trouve consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois* (Paris, 1822-23, 8 vol. in-8 ; une autre édition, illustrée par Charlet, a paru en 1843, 2 vol. gr. in-4). On évalue à 2 millions le profit de la vente du *Mémorial*. Sous le règne de Louis-Philippe, Las Cases fut élu député à Saint-Denis en 1831 et 1839 et siégea à l'extrême gauche. Il avait épousé, en 1799, Mlle de Kergariou qui lui donna deux fils et une fille. En dehors du *Mémorial* il a laissé des mémoires : *Mémoires d'E.-A.-D., comte de Las Cases, communiqués par lui-même, contenant l'histoire de sa vie* (Paris, 1819, in-8). Pour le jugement qu'il faut porter sur le *Mémorial*, V. l'art. NAPOLÉON. R. BERTHELOT.

BIBL. : *Notice biographique sur le comte de Las Cases ;* Paris, 15 août 1840, in-4. — WALTER SCOTT, *History of Napoléon Buonaparte.* — Sir HUDSON LOWE, *Memoirs.*

LAS CASES (Emmanuel-Pons-Dieudonné, baron, puis comte de), sénateur français, né à Saint-Meen (Finistère) le 8 juin 1800, mort à Passy le 8 juil. 1854, fils du précédent. A l'âge de quinze ans, il accompagna son père à Sainte-Hélène, où il servit plusieurs fois de secrétaire à Napoléon. Il fut transporté avec son père au cap de Bonne-Espérance, puis, revenu en Europe, il fut autorisé en 1819 à rentrer en France. La mort de Napoléon ayant ramené Hudson Lowe à Londres, il alla l'y joindre pour lui donner un coup de cravache en plein visage. Hudson Lowe n'ayant pas demandé réparation les armes à la main, Las Cases dut rentrer en France pour échapper à la police anglaise. Trois ans plus tard (nov. 1825), il fut l'objet d'une tentative d'assassinat à Passy. Le séjour de Hudson Lowe à Paris à la même époque et son départ aussitôt après l'attentat l'ont fait soupçonner d'avoir soudoyé les assassins. Las Cases prit part à la révolution de juil. 1830 et fut élu député la même année dans le Finistère. Il fit partie de la Chambre élective de 1830 à 1848 et accompagna en 1840 le prince de Joinville, que Louis-Philippe avait chargé de ramener de Sainte-Hélène les restes de Napoléon Ier. Napoléon III le nomma sénateur le 31 déc. 1852. Il a laissé un récit de son voyage à Sainte-Hélène avec le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

prince de Joinville : *Journal écrit à bord de la frégate la Belle-Poule* (Paris, 1841, in-8). R. B.

LASCAUX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac ; 504 hab.

LASCAZÈRES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Castelnau-Rivière-Basse ; 449 hab.

LASCELLE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. d'Aurillac ; 656 hab. Eglise du XIIe siècle. Cascade de la Vergne-Blanque. Au Mousset, grottes taillées dans le roc et qui passent pour avoir servi de refuge aux huguenots. A Paliès, ruines d'un donjon féodal.

LASCELLES (Lady Henrietta) (V. CHATTERTON).

LASCELLES (Rowley), littérateur anglais, né à Westminster en 1771, mort le 19 mars 1841. Avocat au barreau irlandais, il fut chargé de la publication du *Liber munerum publicorum Hiberniæ* ([1152-1827], 1824-30, 2 vol. in-fol.), auquel il ajouta de sa propre autorité une fort curieuse et fort partiale histoire d'Irlande : *Res Gestæ Anglorum in Hibernia.* Il fut de ce fait poursuivi par le gouvernement qui réussit à peu près à supprimer tous les exemplaires d'une œuvre considérée comme « impertinente ». Citons encore de Lascelles : *A General Outline of the Swiss Landscapes* (1815); *Letters of Publicola* (1816, in-8); *Letters of Yorik* (1817, in-8); *The Heraldic Origin of gothic architecture* (1820, in-8); *The University and city of Oxford*, avec de belles gravures des Storer (1821, in-8); *The Ultimate Remedy for Ireland* (1831, in-8). R. S.

LASCH (Jean-Charles), peintre allemand, né à Leipzig en 1822, mort à Moscou en 1888. Il commença par s'adonner au commerce, mais bientôt, attiré par la peinture, il entra dans l'atelier de Bendemann. A l'âge de vingt-deux ans, il partit pour Munich, et se mit sous la direction de Schnorr, puis de Kaulbach, qui lui enseignèrent l'art historique et religieux dans la manière abstraite alors en vogue dans l'école bavaroise. Après avoir peint un certain nombre de tableaux dans cette formule, il quitta Munich et se rendit à Moscou, où il fut très recherché pour ses portraits pleins de caractère. Cet artiste vagabond, qui pratiqua les procédés d'écoles assez disparates, se fixa enfin à Dusseldorf en 1860, et y ouvrit un atelier d'élèves (1869). On cite comme sa meilleure œuvre : *Une Arrestation*, grande composition dramatique. Comme peintre de genre, il a produit des tableaux pleins de fine observation : *la Fête du maître d'école ; le Retour de la foire, le Médecin de campagne, le Théâtre de Polichinelle.* Ad. THIERS.

LASCLAVERIES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze ; 292 hab.

LASCLOTTES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac ; 616 hab.

LASCOMBES (Antonin), homme politique français, né à Chalvignac le 13 juil. 1840. Avocat au barreau de Mauriac, il fut élu député du Cantal le 4 oct. 1885, après avoir échoué aux élections triennales pour le Sénat, en janv. 1885 ; membre de l'Union républicaine, il combattit le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893.

LASCOURS (Jérôme-Annibal-Joseph REYNAUD DE BOLOGNE, baron de), homme politique français, né à Boisset-et-Gaujac (Gard) le 5 juin 1761, mort à Mézières le 10 mai 1835. Après de bons services militaires, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme député du Gard (oct. 1795) et s'associa dans cette assemblée à la politique du parti royaliste. Il n'en applaudit pas moins au 18 brumaire et siégea au Corps législatif de 1799 à 1813. Il se rallia ensuite aux Bourbons, fut, de 1815 à 1824, préfet du Lot, de la Vienne, du Gers, perdit sa place pour avoir fait de l'opposition au ministère Villèle à la Chambre des députés (où il représenta le dép. du Gard de 1818 à 1827), occupa ensuite les préfectures de la Drôme (nov. 1828) et des Ardennes (déc. 1828), et se retira de la vie publique après les journées de Juillet. A. DEBIDOUR.

LASCY (Pierre, comte de), général russe, né dans le comté de Limerick (Irlande) en 1678, mort en Livonie en 1751. Il émigra d'abord en France, servit sous Catinat, puis passa en Autriche, en Pologne et enfin en Russie. En 1709, il commandait une brigade à Poltava. En 1719 et 1720, il combattit les Suédois ; en 1733, il commanda les troupes envoyées au secours d'Auguste II de Pologne, devint feld-maréchal et gouverneur de la Livonie. En 1742, il défit les Suédois devant Helsingfors. Il tomba en disgrâce sous le règne d'Elisabeth. L. L.

LASCY ou LACY (Franz-Moritz, comte de), général autrichien, né à Saint-Pétersbourg en 1725, mort à Vienne le 24 nov. 1801, fils du précédent. Il prit du service dans l'armée autrichienne, était colonel au début de la guerre de Sept ans, se distingua à la bataille de Lobosice (Lowositz) et fut nommé général, puis *general quartier-meister*. Il débloqua Olmütz et contribua à la victoire de Hochkirch. Promu feld-maréchal-lieutenant, il poussa en 1760 jusqu'à Potsdam. Sa conduite à Torgau lui valut le titre de feld-maréchal. Il devint en 1765 inspecteur général et, l'année suivante, président du conseil de guerre. Joseph II le tenait en haute estime. En 1788, il l'accompagna dans l'expédition contre les Turcs. Mais la campagne ne fut pas heureuse. Lascy tomba malade et retourna à Vienne. Cette expédition fut le dernier acte de sa carrière militaire. L. L.

LASÈGUE (Ernest-Charles), médecin français, né à Paris le 5 déc. 1816, mort à Paris le 20 mars 1883. Docteur en médecine en 1846, chef de clinique en 1852, agrégé de la faculté de Paris en 1853, médecin des hôpitaux en 1854, il fut chargé en 1862, 1865 et 1866 du cours complémentaire sur les maladies mentales et du service nerveux, et nommé professeur de pathologie et de thérapeutique générales en 1867, puis professeur de clinique en 1870. Lasègue, un des plus brillants élèves de Trousseau, avait avec son maître bien des points de ressemblance. Il a été l'un des derniers représentants de l'ancienne médecine classique et traditionnelle qui procède de la seule observation du malade, remettant au second plan la méthode expérimentale. Bien qu'il fût lié avec Claude Bernard, depuis le commencement de leurs études, ce dernier n'a jamais pu le convaincre. Lasègue avait toutes les qualités du professeur ; il était érudit, éloquent, spirituel ; ses leçons, suivies par de nombreux élèves, eurent un grand succès ; un de ses meilleurs, devenu son gendre, M. Blum, les a réunies avec ses divers mémoires en 2 vol. (1884). Elles se liront toujours avec profit. Il avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1876.

LA SELVE (Edgar) (V. SELVE [La]).

LA SENA (Pietro), savant italien, né à Naples en 1590, mort à Rome le 3 sept. 1636. Il était d'origine française (son nom véritable était La Seine) ; il embrassa d'abord la carrière du droit, puis, après la mort de son père, il renonça aux succès qu'il obtenait au barreau pour se consacrer entièrement aux études philologiques. Il possédait une immense érudition, mais, comme la plupart des savants d'alors, il n'en fit pas toujours un bon usage. Parvenu à une véritable célébrité grâce aux ouvrages qu'il avait publiés et à ceux qu'il gardait en manuscrit, mais dont on vantait le mérite, il fut appelé à Rome par le cardinal Barberini et logé au Vatican où il mourut. On a de lui les ouvrages suivants : *Vergati* (mélanges philologiques, Naples, 1616) ; *Homeri Nepenthes seu de abolendo luctu liber* (Lyon, 1624) ; *Cleombrotus sive de iis qui in aquis pereunt* (Rome, 1637) ; *Dell' Antico Ginnasio napoletano* (Rome, 1641). G. MAZZONI.

BIBL. : J.-J. BUCCARDO (BOUCHARD), *Petri la Sena vita*, 1637. — TOPPI, *Bibliotheca napoletana.* — *Biografia degli uomini illustri del Regno di Napoli*, t. III.

LA SERNA Y SANTANDER (Charles-Antoine de), bibliographe français, d'origine espagnole, né à Colindres (Vieille-Castille) le 1er févr. 1752, mort à Bruxelles le 23 nov. 1813. Fixé, dès 1772, dans cette dernière ville auprès de son oncle maternel, secrétaire de S. M. Catholique et bibliophile émi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nent, dont il devint l'héritier. Il rédigea alors le catalogue de la bibliothèque du défunt (1792, 4 vol.), œuvre de valeur, réimprimée en 1803 (5 vol.). Bibliothécaire du dép. de la Dyle en 1797, c'est lui qui forma la bibliothèque de Bruxelles, avec les débris de celle des ducs de Bourgogne, les livres des abbayes supprimées, etc., et il en fit connaître l'histoire (*Mémoire*, 1809). En dehors de plusieurs autres travaux de ce genre, on lui doit un *Dictionnaire bibliographique choisi du* XVe *siècle* (Bruxelles, 1805-7, 3 vol. in-8), précédé d'un essai sur l'origine de l'imprimerie et très apprécié. Le baron de Reiffenberg lui a consacré une notice détaillée (*le Bibliophile belge*, 1847). G. P-I.

LASERPITIUM (*Laserpitium* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Ombellifères et du groupe des Daucées « dont les fleurs ressemblent beaucoup à celles des carottes, à sépales ou à calice peu développés, à stylopodes coniques ou déprimés, non marginés ou à peine bordés » (Baillon). Chaque carpelle présente quatre ailes, formées par les côtes secondaires ; la graine est comprimée suivant le dos. Les *Laserpitium* sont des herbes vivaces, européennes et asiatiques, ou nord-africaines ; leurs feuilles sont pennées ou subternées et décomposées, leurs fleurs blanches ou jaune verdâtre. Ce sont en général des plantes aromatiques amères, et l'on a employé en médecine les *L. Archangelica* Jacq., espèce de la Carniole et des Karpates, qui fournit une sorte d'*opopanax* stimulant et pectoral ; *L. Siler* L. (*Siler montanum* Crantz, *Ligusticum garganicum* Ten.) ou *Laser officinal* du S. de l'Europe, dont la racine, très amère, est préconisée comme vulnéraire, et les graines comme toniques, emménagogues et diurétiques. On employait de même le *L. latifolium* L. (*L. asperum* Crantz), espèce des bois montueux de l'Europe, connue sous les noms vulgaires de *Centaurée blanche* et de *Turbith de montagne*, et dont la racine sert dans les campagnes comme purgative sous le nom de *racine de gentiane blanche*, puis d'autres espèces, les *L. gummiferum* Desfr., *L. pruthenicum* L., *L. gallicum* C. Bauh., etc., qui jouissent des mêmes propriétés. Dr L. Hn.

LA SERRE (Puget de) (V. Serre).

LA SERVE (Rabinet de) (V. Serve).

LASFAILLADES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. d'Anglès ; 220 hab.

LASGRAISSES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cadalen ; 527 hab. La seigneurie du village, après avoir appartenu du XIIIe au XVe siècle à la famille Pierre de Brens, était au XVIIe aux mains des marquis de Malauze. Dès le XIIIe, on trouve à Lasgraisses des consuls nommés par le seigneur sur une liste dressée par les officiers municipaux sortants. — Eglise moderne. Château de Castela, ancienne résidence du marquis de Malauze (XVIe siècle), tour du moyen âge.

Bibl. : Rossignol, *Monographies communales du Tarn*, I, 126-134.

LASICKI ou **LASICIUS** (Jean), historien polonais, né dans la Grande-Pologne en 1534, mort à Zaslawie en 1605. Il exerça les fonctions de précepteur dans diverses familles et fut chargé par Batory de missions diplomatiques. Il a écrit en latin un certain nombre d'ouvrages historiques : *Historia de Gressu Polonorum in Valachia cum Bogdano et cæde Turcarum* (imprimé à Francfort, 1578, dans l'ouvrage de Gorecki, *Descriptio belli Ivoniæ*, plusieurs fois réimprimé et traduit en polonais par Syrokomla) ; *Clades Dantiscorum* (Poznan, 1577, et Francfort, 1578) ; *De Russorum, Moscovitarum et Tartarorum religione* (Spire, 1582) ; *De Diis Samogitarum cæterumque Sarmatarum*, etc., etc. Cet ouvrage, publié d'abord dans le recueil de Michel Lithuanus, *De Moribus Tartarorum* (Bâle, 1615), réimprimé chez Elzevier (1626 et 1642), a été réédité par Mannhardt (avec notes de Bielenstein [Riga, 1615]). Il a été l'objet de nombreux commentaires (V. notamment Mierzinski, *Lasicki comme historien de la mythologie lithuanienne*, en pol., Cracovie, 1870) et paraît aujourd'hui fort suspect. Lasicki a en outre écrit en latin l'histoire des frères bohêmes : *Historia ecclesiastica... fratrum Bohemarum* (publié à Amsterdam par Komensky, 1640 et 1666). L. L.

LA SICOTIÈRE (Duchesne de) (V. Sicotière [La]).

LASINIO (Carlo, comte), graveur à l'eau-forte et au burin italien, né à Trévise en 1757, mort à Pise en 1839. Il a gravé nombre de belles planches pour le grand ouvrage consacré à l'histoire de la peinture florentine : *Etruria pittrice* (1791-95, 2 vol. gr. in-fol.) ; d'autres estampes d'après Giotto, Orcagna, Ghirlandajo, et surtout Benozzo Gozzoli, et des portraits.

Son fils, *Giovanni-Paolo*, né en 1796, mort en 1855, exécuta des planches pour plusieurs publications : *la Galerie de Turin*, *le Musée de Bourbon* de Naples, *la Metropolitana fiorentina* (1820), *la Galleria Riccardiana* (1822-24), etc.

LASINIO (Fausto), orientaliste contemporain, né à Florence le 1er déc. 1831. Il étudia l'hébreu et le syriaque dans cette ville et fut envoyé en 1855 à Rome par le gouvernement de Toscane pour y continuer ses études. Il apprit l'arabe, devint professeur d'arabe à l'Institut des études supérieures de Florence et publia dès lors une série d'ouvrages et d'articles, parmi lesquels : *Il Commento medico di Averroe alla Rettorica di Aristotile*, texte arabe (Florence, 1860) ; *Il Commento medico di Averroe alla poetica di Aristotile*, texte arabe et hébreu et traduction italienne (Florence, 1860) ; *Prolusione al corso straordinario di conferenze sopra il testo ebraico del libro di Isaia* (Florence, 1862) ; *Come gli studii orientali possano aiutare l'opera del vocabolario* (Florence, 1877) ; *I Codici orientali delle bibliotheche italiane* (Florence, 1880). Enfin, M. Lasinio est l'auteur de quelques travaux d'étymologie italienne, tels que : *Delle Voci italiane di origine orientale* (Florence, 1886) ; *Di Alcune Voci italiane credute di origine orientale* (Florence, 1879).

LASIOCAMPE (Entom.). Genre d'Insectes Lépidoptères, sous-ordre des Bombycines, famille des Bombycidés, renfermant de gros et lourds papillons vulgairement nommés *Bombyx feuilles mortes*, à cause de la couleur rouillée et des dentelures de leurs ailes. Leurs chenilles, de mœurs nocturnes, pubescentes sur le dos, très poilues sur les flancs, plates en-dessous, se dissimulent le long des branches où elles passent l'hiver, même par les températures les plus rigoureuses. Nombreuses espèces répandues surtout dans la région paléarctique. Lasiocampe du prunier (*Lasiocampa pruni*), 65 centim. d'envergure ; fauve rougeâtre avec une ligne noire et un point blanc sur l'aile supérieure, rare ; *L. quercifolia*, plus grand, roux ferrugineux avec une pruinosité violette à l'extrémité des ailes ; assez commun ; la chenille vit sur les arbres fruitiers. Le *Lasiocampa otus* de la région circaméditerranéenne est le Bombyx dit *de l'île de Cos* qui fournissait une soie dans l'antiquité ; la Chenille file son cocon sur les cyprès, les térébinthes, les frênes et les chênes. M. M.

LASIONEMA (*Lasionema* Don) (Bot.). Genre de Rubiacées-Cinchonées qui se confond avec les *Macrocnemum* (V. ce mot).

LASIONYCTERIS (Paléont.) (V. Vespertilion).

LASIOPETALUM (Bot.). Genre de Malvacées qui a donné son nom au groupe de Lasiopétalées, caractérisé par les fleurs hermaphrodites, pentamères, à calice bien développé, à corolle peu visible ou nulle, avec cinq étamines oppositipétales et autant de staminodes alternes, par l'ovaire à 3-5 loges renfermant chacune deux ovules ascendants collatéraux ou 2 séries verticales d'ovules, enfin par le fruit sec, capsulaire, loculicide. Les *Lasiopetalum* sont des arbustes australiens, couverts de poils étoilés, à feuilles alternes, entières, stipulées, à cymes pauciflores souvent disposées en grappes. On en connaît une vingtaine d'espèces. Ce genre était plus compréhensif ; on en a détaché plusieurs genres secondaires, tels que : *Guichenotia*, *Lysioselum*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Thomasia, *Seringia*, *Keraudrenia*, etc., qui n'en diffèrent que par des caractères peu importants. Dr L. Hn.

LASIOPTERA (*Lasioptera* Meig.) (Entom.). Genre de Diptères, de la famille des Cécidomyidæ, caractérisé par le premier article des tarses plus court que les suivants, les deux nervures très rapprochées du bord de l'aile et presque confondues, et la trompe courte. Ces Insectes forment sur les pousses du genévrier, des ronces, etc., des galloïdes souvent triquètres. Les espèces principales sont : *L. juniperina* Deg. et *L. rubi* Meig. (*Cecidomyia rubi* Schrank).

LASIUROMYS (Zool.) (V. Echimys).

LASIUS (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères Porte-Aiguillons fondé en 1804 par Fabricius pour des Fourmis ainsi caractérisées : fossettes clypéales confondues avec les antennaires ; épistome convexe, en forme de trapèze ; palpes maxillaires de six articles, labiaux de quatre ; abdomen large ne s'avançant pas au-dessus de l'écaille. Les Lasius sont de taille petite ou moyenne et de couleurs sombres ; on en connaît environ vingt espèces dont la plus grande partie habite l'Europe et l'Amérique du Nord. Leurs mœurs ne sont pas les mêmes chez toutes les espèces, mais leurs larves se métamorphosent toujours dans un cocon. A ce genre appartiennent la fourmi fuligineuse (*Lasius fuliginosus* Latr.) qui fait ses nids dans les bois avec une sorte de carton ligneux et qui recherche les Pucerons du chêne ; la Fourmi noire (*Lasius niger* Linn.) aussi commune dans les bois et qui fait ses nids dans les vieux arbres, sous les pierres ou en terre à forme de dôme maçonné. Le *Lasius emarginatus* pénètre souvent dans les maisons où il pille les provisions ; il répand une odeur musquée particulière. M. M.

LASK. Ville de Pologne, chef-lieu de district du gouv. de Piotrkow, sur la Nevolka ; 6,000 hab. Filatures.

LASKARS. Matelots ou canonniers indiens ; d'où *Laskar*, corps des troupes coloniales anglo-britanniques composé d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, fort de 278 hommes, à Ceylan et Hong-Kong. Ce mot est devenu en France un nom commun et désigne les matelots dans la conversation familière. R. B.

LASKER (Eduard), homme politique allemand, né à Jarotschin (province de Posen, Prusse) le 14 oct. 1829, mort à New York le 5 janv. 1884. Né de parents juifs, il étudia à partir de 1847 les mathématiques et le droit à Breslau et à Berlin. Il passa trois ans en Angleterre, revint en Allemagne en 1856 et, après avoir avancé régulièrement dans la carrière judiciaire, il fut nommé en 1865 à la Chambre des députés (*Abgeordnetenhaus*) par la quatrième circonscription électorale de Berlin, à la suite de plusieurs articles remarqués qu'il avait publiés, de 1861 à 1864, dans les *Deutsche Jahrbücher* d'Oppenheim. Il prit place dans le parti progressiste (*Fortschrittspartei*), où son talent oratoire lui assura bientôt un des premiers rangs. Il se distingua par la manière dont il traitait les questions constitutionnelles. En 1866, il fut un des fondateurs et depuis l'un des chefs du parti national-libéral, d'une part dans la Chambre des députés, où il représenta Magdebourg de 1868 à 1874, Francfort-sur-le-Main de 1874 à 1879, et d'autre part, dans le Reichstag, où il représenta la deuxième circonscription électorale de Meiningen. Il prit part aux lois qui organisèrent l'administration allemande et prussienne, spécialement aux lois judiciaires. Il défendit avec la même ardeur la cause de l'unité nationale et celle de la liberté constitutionnelle. Son discours du 7 févr. 1873 sur les tripotages financiers émut vivement l'opinion. Son influence diminua dans son parti à la suite des attaques violentes que Bismarck dirigea contre lui à cause de sa politique d'opposition ; il ne fut pas réélu à Francfort le 7 oct. 1879 ; il se sépara en mars 1880 du parti national-libéral avec la majorité duquel il était en désaccord sur plusieurs points : réformes financières, loi sur les socialistes, etc. Déjà souffrant depuis quelque temps, il entreprit en 1883 un voyage aux Etats-Unis, pendant lequel il mourut. Citons parmi ses ouvrages : *Zur Geschichte der parlamentarischen Entwickelung Preussens* (Leipzig, 1873) ; *Zur Verfassungsgeschichte Preussens* (Leipzig, 1874) ; *Die Zukunft des Deutschen Reichs* (Leipzig, 1877) ; *Wege und Ziele der Kulturentwickelung* (Leipzig, 1881). R. Berthelot.

LASKI. Nom d'une puissante famille polonaise du XVIe siècle, originaire de la ville de Lask (V. ci-dessus). Les principaux membres de cette famille sont : *Jean*, grand chancelier de Pologne, archevêque de Gniezno et primat du royaume, né à Lask en 1456, mort à Kalisz en 1531. Il commença sa carrière en 1502 sous le règne du roi Alexandre qui le nomma d'abord grand secrétaire de la couronne et ensuite grand chancelier. Sur l'ordre du roi, Laski publia à Cracovie en 1506 un recueil des lois, édits et ordonnances royales sous le titre : *Commune inclyti Regni Poloniæ privilegium*. Ce recueil célèbre n'a jamais eu un caractère officiel, mais il a servi de base à tous les travaux analogues postérieurs. En outre, Laski a publié les *Statuta provinciæ Gnesnensis* et autres travaux très importants pour l'histoire ecclésiastique et le droit canon en Pologne ; c'est sur son ordre enfin que l'archidiacre de Gniezno, Matthias Skotnicki, écrivit une description très détaillée de toutes les églises du diocèse de Gniezno, sous le titre : *Liber Beneficiorum archidiœcesis Gnesnensis*. Comme homme politique, Laski est un des meilleurs diplomates de son temps. Les talents diplomatiques sont d'ailleurs l'apanage de toute cette famille qui remplit de son histoire le XVIe siècle. Il fut l'âme de l'action politique contre l'Ordre teutonique, défendu par l'empereur Maximilien Ier ; il proposait de poloniser l'Ordre et de le transférer en Podolie, mais ce plan ne fut pas agréé par le roi Sigismond Ier. Comme évêque, Laski appartient aux personnages les plus marquants de l'épiscopat polonais.

Jérôme, neveu du précédent, palatin de Siradie (Sieradz), célèbre diplomate polonais au service du roi Sigismond Ier et du roi Jean Zapolya de Hongrie, né le 27 sept. 1496, mort le 22 déc. 1541. Au commencement de sa carrière, il ne fut que l'exécuteur des plans de son oncle, le primat Jean ; mais bientôt il le dépassa comme homme politique. Il entreprit les premières négociations avec François Ier de France, lorsque l'alliance entre la Pologne et la maison de Habsbourg conclue au congrès de Vienne 1515 ne répondait plus aux intérêts de Sigismond Ier. Laski, au nom de son roi, favorisa beaucoup la candidature de François Ier au trône impérial contre Charles-Quint. Ses deux ambassades en 1519 et 1523 en France aboutirent aux traités de 1524 ; on proposait deux mariages entre les familles royales ; cette alliance avait pour but de donner un contrepoids à la prépondérance des deux couronnes, impériale et espagnole, réunies sur la tête de Charles-Quint. Laski représentait aussi à la cour de France les intérêts de la Hongrie. Après la défaite de Mohacs (1526), Laski fit son premier voyage à Constantinople. Cette ambassade fut couronnée du succès, Laski conclut un traité entre Soliman Ier, la Pologne et le roi de Hongrie, Jean Zapolya, contre Ferdinand d'Autriche. C'est encore lui qui déclarait la guerre en 1528 à Ferdinand. Révoqué en Pologne, il envoya des troupes auxiliaires à Jean Zapolya et s'efforça d'impliquer la Pologne dans une guerre active contre l'Autriche. Après la prise de Bude, Laski, brouillé avec le gouvernement de son pays, entre définitivement au service du roi hongrois. Ses nombreuses ambassades à Constantinople, en France, chez les princes allemands et en Angleterre, son activité infatigable et son esprit éminemment politique décidèrent le roi Ferdinand Ier (nommé auparavant prince palatin de Transylvanie) à l'attacher à son service. Laski, dont l'action remplit toute l'histoire du rattachement de la Hongrie à la maison d'Autriche, meurt retiré en Pologne après une vie mouvementée dont l'histoire nous offre peu d'exemples. Il représente le type rare et curieux du diplomate-condottiere.

Stanislas Laski, né en 1500, mort le 13 avr. 1549,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

guerrier, diplomate et écrivain distingué, frère du précédent, après la mort de celui-ci, palatin de Siradie. Il accompagna son frère Jérôme en France en 1524, resta à la cour de François Ier, fit la campagne d'Italie avec le roi, aux côtés duquel il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). De retour en France avec le roi après le traité de Madrid, il fut envoyé par François Ier en Hongrie en mission secrète. En 1527, il retourne en France, accompagne l'ambassadeur français, en Pologne, en 1527. L'année suivante, nous le voyons combattre encore à côté des Français en Italie sous les ordres de Lautrec. Guerrier accompli, ayant fini en 1530 en Hongrie sa carrière militaire, il se retire en Pologne, où il compose ses livres *Sur l'Art militaire*. Envoyé deux fois par le roi Sigismond Ier en missions diplomatiques à l'électeur Joachim de Brandebourg et à Charles-Quint, sa deuxième mission ne donna pas le succès qu'on en attendait.

Jean Laski, frère des précédents, né à Lask en 1499, mort à Pinczow le 8 janv. 1560, célèbre réformateur polonais. Il consacra ses premières années aux études en Italie, aux voyages et aux missions diplomatiques et se lia d'amitié avec Erasme. Jean Laski, qui était déjà possesseur de quelques bénéfices ecclésiastiques, renonça en 1540 à la carrière brillante qui l'attendait dans l'Eglise, se maria et embrassa la doctrine réformée. C'est probablement son séjour prolongé à Bâle chez Erasme, son commerce avec Œcolampade, Zwingli et autres sommités de la réforme religieuse, ses relations suivies avec Melanchthon et ses amis, ainsi que son amitié avec un grand nombre d'humanistes allemands (Beatus Rhenanus, Glareanus, Amerbach, etc.), qui l'inclinèrent du côté de la Réforme. Il épousa la fille d'un modeste bourgeois de Louvain et, comme le clergé conçut quelques soupçons, il s'en alla en Frise orientale. Après la nouvelle de son mariage, Laski fut excommunié en Pologne et ses bénéfices déclarés vacants, mais ses frères réussirent à faire annuler le décret, Laski ayant déclaré qu'il ne reniait aucun dogme catholique. Revenu à Emden (Frise), Laski rompt définitivement avec l'Eglise et organise là, comme superintendant des églises protestantes, une nouvelle Eglise à sa manière. Sa doctrine est éclectique; il rejette la prédestination de Calvin tout en acceptant la base de ses dogmes; à Zwingli, il emprunte la base de la doctrine de l'Eucharistie. Au point de vue pratique, il organise une hiérarchie ecclésiastique et vise à réformer les mœurs et l'organisation de l'Eglise. Il publie un catéchisme et fait accepter par le gouvernement de la Frise son système de l'enseignement religieux du peuple. Appelé par Cranmer, l'archevêque de Canterbury, il organise à Londres son *Ecclesia peregrinorum;* c'est à son influence, paraît-il, qu'il faut attribuer la nuance calviniste de l'Eglise anglaise d'alors. L'action réformatrice de Jean Laski en Angleterre prit fin à l'avènement au trône de la reine Marie. L'« Eglise des étrangers », création de Laski, fut dispersée, lui-même devait s'enfuir et chercher vainement l'hospitalité à la cour luthérienne de Danemark. Pendant quelques années, il resta en Frise, mais bientôt chassé de là, sans pouvoir se trouver un lieu sûr, il pense au retour en Pologne. Quelques membres de la haute noblesse polonaise appartenant aux nouvelles doctrines religieuses l'invitaient à revenir, pour organiser l'Eglise réformée de Pologne. Les exhortations de Calvin ne manquant pas non plus, Laski se décida enfin à retourner dans sa patrie vers la fin de 1556. Les quatre dernières années de sa vie furent consacrées à l'unification de différentes confessions protestantes en Pologne; mais Laski n'y réussit point. Il a publié de nombreux écrits exégétiques et polémiques; ses lettres et ses œuvres inédites ont été dernièrement publiées par Kuyper (V. ci-dessous Bibliogr.).

Albert Laski, fils de Jérôme, palatin de Siradie, né en 1533, mort en 1605, guerrier et diplomate polonais. Connu surtout par son expédition contre Alexandre, hospodar de Moldavie, en faveur d'un aventurier, Jacques Heraclides Basilicos, duc de Samos, en 1557. Il appartenait en 1573 au brillant cortège des seigneurs polonais qui invitèrent Henri de Valois au trône de Pologne. J. Korzeniowski.

Bibl. : Nous citons seulement les ouvrages récents sur les différents membres de cette famille : Zakrzewski, *la Famille des Laski au XVIe siècle;* Ateneum, 1882 et 1883 (en polon.). — Korytkowski, *Jean Laski, archevêque de Gniezno;* Gniezno, 1880 (en polon.). — Hirschberg, *Hieronim Laski;* Lwów, 1888 (en polon.). — Malinowski, *les Travaux scientifiques et diplomatiques de Stanislas Laski;* Wilno, 1864 (en polon.). — Kuyper, *Joannis a Lasco opera;* Amsterdam, 1866, 2 vol. — Walewski, *Jean Laski, réformateur;* Varsovie, 1872 (en polon.). — Dalton, *Johannes a Lasco;* Gotha, 1881 (en allem.). — Pascal, *Jean de Lasco;* Paris, 1894. — Kraushar, *Olbracht Laski;* Varsovie, 2 vol.

LASKOVSKY (Ivan-Fedorovitch), musicien russe, né en 1799, mort en 1855. Il ne reçut pas d'éducation musicale; il a écrit pour le piano environ soixante-dix compositions où il s'inspire de Glinka, de Chopin et de Mendelssohn. Les plus estimées sont : *Berceuse*, *Kinderlied*, *le Conte de la vieille*. Laskovsky était attaché au ministère de la guerre de Saint-Pétersbourg.

LASKOWSKI (Sigismond-Ladislas), médecin polonais, né à Varsovie le 19 janv. 1841. Il était étudiant à l'Académie de sa ville natale lorsque l'insurrection de 1863 le vit sur les champs de bataille au rang des patriotes. Emprisonné dans la forteresse de Varsovie, il réussit à s'échapper. Il se réfugia à Paris et en Angleterre et devint en 1867 docteur en médecine de la faculté de Paris. Voué à l'anatomie, il professe à Paris dès 1869, reçoit la grande naturalisation pour ses services aux ambulances pendant la guerre et la Commune et part en 1876 pour Genève où il est appelé à la chaire d'anatomie de l'université de cette ville. Il y enseigne encore et a beaucoup fait pour le développement de la nouvelle faculté de médecine qui compte aujourd'hui (1895) plus de deux cents étudiants. M. Laskowski est connu pour sa découverte d'un liquide spécial permettant la conservation des cadavres et des pièces anatomiques. On lui doit aussi un *Atlas anatomique* remarquable et un certain nombre de mémoires. E. Kuhne.

LASLADES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 322 hab.

LASNE (Michel), dessinateur et graveur français, né à Caen vers 1595, mort à Paris le 4 déc. 1667. Élève présumé de L. Gaultier, et aussi des burinistes flamands à Anvers, il fut avant tout un excellent graveur de portraits et occupe à cet égard une belle place dans l'Ecole française. Il en exécuta environ deux cents, parmi lesquels on doit en citer plusieurs d'*Anne d'Autriche*, de *Louis XIV*, du *Grand Condé*, du *Cardinal de Richelieu* (6 portr.), de *P. Corneille;* puis ceux de *Callot*, du *Cardinal de Retz*, de l'iconophile *Jabach*, du fameux *Père Joseph*, le confident de Richelieu, de *Mazarin*, etc. On lui doit encore plusieurs belles estampes d'après Simon Vouet, Rubens, etc., et une trentaine de sujets de genre, d'après Abr. Bosse. Très bon dessinateur, buriniste des plus habiles, artiste dans l'âme, en un mot, il pèche souvent par la sécheresse et tombe même dans la négligence. Apprécié par Louis XIV, qui lui donna le titre de son graveur ordinaire, Lasne fut le premier parmi les artistes de sa profession qui ait été logé au Louvre. G. P-i.

LASO (V. Garcilaso et Lasso).

LA SOURCE (M.-D.-A.) (V. Source [La]).

LASPEYRES (Ernst-Adolf-Theodor), canoniste, né à Berlin en 1800, mort en 1869. Œuvres principales : *Bernardi Papiensis Favent. episcopi summa decretalium* (Ratisbonne, 1860); *Geschichte und heutige Verfassung der Kath. Kirche Preussens* (Halle, 1840).

LASPEYRES (Etienne), économiste et statisticien allemand, né à Halle le 28 nov. 1834. Professeur en 1864 à Bâle, en 1866 à Riga, en 1869 à Dorpat, en 1873 à Karlsruhe, en 1874 à Giessen. Ses principaux ouvrages sont : *Die Wechselbeziehungen zwischen der Volksvermehrung und der Hœhe des Arbeitslohns* (Heidelberg, 1860); *Geschichte der volkswirthschaftlichen Anschauungen der Niederlænder und ihrer Litteratur zur Zeit*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

der Republik (Leipzig, 1863); *Liebigs Theorie der Bodenerschœpfung, vom nationalœkonomischen Standpunkt aus beleuchtet* (Riga, 1869); *Der Einfluss der Wohnungen auf die Sittlichkeit* (Berlin, 1869); *Die Kathedersozialisten uud die statistischen Kongresse* (Berlin, 1875); *Das Alter der Deutschen Professoren* (Berlin, 1876). R. B.

LASPEYRES (Hugo), minéralogiste allemand, né à Halle le 3 juil. 1836, frère du précédent. Il entra en 1856 dans l'administration des mines, la quitta en 1864 pour se consacrer à la science, fut élève de Bunsen à Heidelberg, enseigna à Berlin à partir de 1867, puis à Aix-la-Chapelle à partir de 1870, à Kiel à partir de 1884, à Bonn à partir de 1886. Il a étudié un grand nombre de minéraux au point de vue chimique et cristallographique. Citons parmi ses travaux sa carte d'une partie de la province de Saxe, sa carte de la région minière de la Saar et du Rhin (Berlin, 1868) et sa *Beognostische Darstellung des Steinkohlengebirges und Rotliegenden von Halle* (Berlin, 1875). R. B.

LASSAIGNE (Jean-Louis), chimiste français, né à Paris le 22 sept. 1800, mort à Paris le 18 mars 1859. Il travailla d'abord dans le laboratoire de Vauquelin, fut nommé en 1828 professeur de chimie à l'Ecole vétérinaire d'Alfort et conserva cette chaire jusqu'en 1854. Il était en dernier lieu expert-chimiste du tribunal de la Seine. On lui doit de très importants travaux qui ont porté à la fois sur la chimie pure, la chimie minérale, la chimie industrielle, la chimie animale, la chimie légale, et qui ont abouti à de nombreuses découvertes. Il a notamment trouvé ou étudié l'un des premiers la delphine (avec Feneulle), la cathartine (avec le même), l'éther phosphorique, l'acide pyrocitrique, les acides pyrogénés de l'acide malique, s'est beaucoup occupé des sels de chrome, des composés de l'iode, dont il a indiqué diverses propriétés nouvelles, et imaginé d'ingénieux procédés pour la carbonisation des matières organiques en vue de la recherche des substances toxiques, pour la confection de l'émail des poteries, etc. Il a écrit, outre un *Abrégé de chimie inorganique et organique* (Paris, 1829, 2 vol. in-8, 1846), et un *Dictionnaire des réactifs chimiques* (Paris, 1839, in-8), une centaine de mémoires originaux qui ont paru dans les *Annales de chimie et de physique* (1818-49), dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1839-56), etc. L. S.

BIBL. : Pour les titres des mémoires de Lassaigne, V. le *Catalogue of scientific papers* de la Soc. roy. de Londres, t. III, et le *Biogr.-liter. Handwœrterbuch* de Poggendorff, t. I.

LASSALES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 141 hab.

LASSALLE (Emile), lithographe français, né à Bordeaux le 30 déc. 1813, mort à Paris le 2 févr. 1877. Il apprit le dessin dans sa ville natale, en suivant les leçons de Pierre Lacour, puis, étant venu à Paris, il se spécialisa dans la lithographie et travailla pour diverses publications illustrées. Il débuta au Salon en 1834. Son œuvre se compose surtout de reproductions de tableaux contemporains, tels que *la Pèlerine*, de Lehmann; *Dante et Virgile*, d'Eug. Delacroix; *la Source*, d'Ingres, etc.

LASSALLE (Ferdinand), célèbre socialiste allemand, né à Breslau le 11 avr. 1825, mort le 31 août 1864. Il était fils d'un riche négociant en soie israélite, Lassal (il ne donna à son nom la forme Lassalle qu'après un séjour à Paris en 1846). Son père le destinait au commerce et l'envoya à l'école de commerce de Leipzig. Mais Lassalle voulait se consacrer à la science. Au bout de deux ans, il quitta secrètement Leipzig (été 1841), passa l'*Abiturientenexamen* qui répond au baccalauréat français, et obtint de son père l'autorisation d'étudier aux universités de Breslau et de Berlin la philosophie, la philologie et l'archéologie. Sa brillante intelligence attira sur lui l'attention de ses maîtres et il se lia de bonne heure avec des savants célèbres, comme Bœckh et Alexandre de Humboldt. Heine, dont il fit en 1846 la connaissance à Paris, n'admira pas moins son énergie. Lassalle devint un disciple enthousiaste de la philosophie hégélienne. Il était encore à l'université qu'il préparait déjà un ouvrage sur le philosophe grec Héraclite. Mais ses études furent interrompues pendant l'hiver de 1844-45. Il fit alors à Berlin la connaissance de la comtesse Sophie Hatzfeldt. La comtesse, âgée de quarante ans, était encore belle. Elle se trouvait dans une situation pénible. On l'avait mariée à seize ans, pour des raisons de convenance, au comte Edmond de Hatzfeldt-Weisweiler. Le mariage ayant été très malheureux, elle s'était décidée à se séparer de celui-ci, et, quand Lassalle la rencontra, le comte qui dépensait avec des maîtresses une fortune énorme, lui avait refusé tout moyen d'existence et voulait lui enlever le seul fils qu'elle avait gardé auprès d'elle, le jeune comte Paul. Lassalle offrit à la comtesse sa fortune et ses services et se rendit avec elle dans la Prusse rhénane, pour engager la lutte contre le comte. Cette lutte dura près de dix ans. Lassalle demeura vainqueur. En 1851, le divorce fut prononcé contre le comte. Les tribunaux donnèrent à la comtesse une partie de la fortune de son mari. La comtesse ne quitta plus Lassalle. Elle vécut dans les mêmes villes que lui, et les liens d'amitié qui les unissaient ensemble restèrent toujours très étroits. Au cours de la lutte, Lassalle s'était trouvé impliqué dans un procès criminel qui fit sensation. Deux amis de Lassalle et de la comtesse, le Dr Mendelssohn et l'assesseur Oppenheim, s'étaient emparés à Cologne, au mois d'août 1846, d'une cassette appartenant à la baronne de Meyendorff, la maîtresse du comte, et où ils pensaient trouver un contrat par lequel le comte de Hatzfeldt s'engageait à servir à la baronne une pension annuelle de 25,000 fr. Après avoir soustrait la cassette dans les bagages de la comtesse, ils avaient dû l'abandonner et s'enfuir. Ils furent poursuivis pour vol. Oppenheim fut jugé et acquitté en 1846. Mendelssohn, accusé en 1846, fut jugé en 1848. Lassalle, poursuivi comme l'instigateur du vol, fut emprisonné en mai 1848, et acquitté au mois d'août, à la suite d'un plaidoyer très brillant (V. *Der Kriminalprozess wider mich wegen Verleitung zum Kassettendiebstahl*; Cologne, 1848; *Meine Verteidigungsrede wider die Anklage der Verleitung zum Kassettendiebstahl*; Cologne, 1848). Quand il fut sorti de prison, il se jeta dans la politique. Il prit place parmi les chefs de la démocratie radicale, à côté de Freiligrath et de Marx; il se lia particulièrement avec ce dernier et devint socialiste. Un discours tenu à Neuss le fit poursuivre pour avoir excité le peuple à la révolte à main armée contre le pouvoir royal. Après six mois passés en prison, il fut acquitté par les jurés de Dusseldorf (3 mai 1849). Mais on le retint en prison pour avoir, dans le même discours, excité la garde nationale à la résistance contre les fonctionnaires, et le tribunal correctionnel le condamna le 5 juil. 1849 à six mois de prison. Après la fin des procès Hatzfeldt (1854), Lassalle se consacra à des études scientifiques et publia deux ouvrages qui fondèrent sa réputation dans le monde savant: un ouvrage relatif à l'histoire de la philosophie: *Die Philosophie Herakleitos des Dunkeln von Ephesos* (Berlin, 1858, 2 vol.), et un ouvrage relatif à la philosophie du droit: *Das System der erworbenen Rechte, eine Versœhnung der positiven Rechts und der Rechtsphilosophie* (Leipzig, 1860, 2 vol.; 2e éd., 1880). Il défendait dans ce second ouvrage ses théories politiques. Il fit paraître en même temps une tragédie historique, *Franz von Sickingen* (Berlin, 1859), qui témoigne de son enthousiasme passionné pour la cause de l'unité allemande. Cette passion est plus visible encore dans une brochure qu'il écrivit pendant la guerre d'Italie: *Der italienische Krieg und die Aufgabe Preussens* (Berlin, 1859), et où il conseillait à la Prusse d'utiliser la guerre pour mettre la main sur le Slesvig-Holstein et pour faire l'unité allemande aux dépens de l'Autriche. Même tendance dans son article sur *Fichtes politisches Vermœchtniss und die neueste Gegenwart* (dans les *Demokratische Studien* de Valesrode; Hambourg, 1860) et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dans son discours sur *Die Philosophie Fichtes und die Bedeutung des deutschen Volksgeistes* (Berlin, 1862). En 1862, Lassalle essaya de pousser les membres du parti progressiste (*Fortschrittspartei*) à la résistance passive et à une déposition en masse de leur mandat. Il échoua et crut le moment venu de fonder lui-même un nouveau parti démocratique pour tenter de résoudre la question sociale. Il exposa son programme dans une réunion publique (12 avr. 1862), à la suite de laquelle il fut arrêté pour avoir compromis la paix publique en excitant les membres de l'Etat à la haine des uns contre les autres. Il fut condamné à quatre mois de prison le 16 janv. 1863, mais acquitté en seconde instance. Le 10 févr. 1863, un comité d'ouvriers, réuni à Leipzig et qui voulait convoquer un congrès général des ouvriers allemands, s'adressa à Lassalle pour lui demander son opinion sur ce congrès et sur la question sociale. Lassalle répondit au bout de deux semaines par une brochure où il exposait son programme socialiste : *Offenes Antwortschreiben an das Zentralkomitee*, etc. (Zurich, 1863 ; 5e éd., Leipzig, 1871). Il préconisait dans cette brochure la fondation de sociétés coopératives de production avec l'aide de l'Etat. Il engagea le comité qui s'adressait à lui à ne pas convoquer de congrès, mais à créer une « association générale des ouvriers allemands » (*Allgemeiner deutscher Arbeiterverein*), dont le but immédiat serait d'obtenir le suffrage universel direct au scrutin secret, pour conquérir ainsi la puissance légale nécessaire à la réalisation du programme socialiste. Le comité suivit son conseil ; il chargea Lassalle de développer ses idées dans des discours tenus à Leipzig, à Francfort et ailleurs, et le 23 mai 1863 l'*Allgemeiner deutscher Arbeiterverein* était fondé à Leipzig. Il comptait environ 600 membres venus de toutes les régions de l'Allemagne. Lassalle fut nommé président. Il gagna au *Verein* plusieurs milliers d'adhérents. Ses attaques violentes contre la bourgeoisie libérale le firent impliquer dans une série de procès criminels. Il fut même accusé de haute trahison pour avoir publié une brochure (*An die Arbeiter Berlins*, 1863), où il engageait les ouvriers à entrer dans le *Verein*, afin de travailler à détruire la constitution prussienne. Il fut acquitté dans ce procès le 12 mars 1864, mais condamné dans d'autres procès. Il publia la même année un volume où il critiquait la thèse des économistes classiques de l'école de Manchester et où il exposait les théories scientifiques qui servaient de base à son socialisme : *Herr Bastiat-Schultze von Delitzsch, der œkonomische Julian, oder Kapital und Arbeit* (Berlin, 1864; deux traductions françaises : *Capital et travail ou M. Bastiat-Schulze [de Delitzsch]*, par B. Malon, Paris, 1880 ; 2e éd. 1881 ; *Monsieur Bastiat-Schulze de Delitzsch ou Capital et Travail*, par E. Monti, avec une bibliographie par Cesar de Paepe, Bruxelles, 1881). L'activité qu'il déployait dans son rôle d'agitateur avait ébranlé sa santé et, après un voyage triomphal dans les districts ouvriers de la région rhénane (mai 1864), il se rendit en Suisse pour se soigner (juin 1864). Il y trouva Hélène de Dœnniges, la fille d'un diplomate bavarois, qu'il avait connue antérieurement et qui était alors fiancée à un Valaque, Janko de Rakowitz. Lassalle, qui avait demandé sans l'obtenir la main d'Hélène de Dœnniges, provoqua son fiancé à un duel au pistolet, qui eut lieu à Genève (28 août 1864). Lassalle fut blessé mortellement. R. Berthelot.

Bibl. : Nous avons indiqué dans notre article les principaux ouvrages de Lassalle ; on trouvera la liste complète de ses œuvres dans la *Bibliographie des Sozialismus und Communismus*, par Josef Stammhammer ; Iéna, 1893. — On peut consulter sur Lassalle, B. Becker, *Geschichte der Arbeiteragitation F. Lassalles;* Brunswick, 1874. — E. de Laveleye, *le Socialisme contemporain en Allemagne*, II, dans la *Revue des Deux Mondes*, 25 déc. 1876, et Paris, 1889, 4e éd. — G. Brandes, *F. Lassalle;* Berlin, 1877. — A. Aaberg, *F. Lassalle;* Leipzig, 1883. — E. von Plener, *F. Lassalle;* Leipzig, 1884. — W.-H. Dawson, *German Socialism and F. Lassalle;* Londres, 1888 ; 2e éd., 1891.

LASSALLE (Jean-Louis), chanteur français, né à Lyon en 1847. Ses parents étaient négociants. Il fut engagé à vingt-deux ans par M. Campocasso, comme premier baryton, au théâtre du Capitole à Toulouse. Il entra ensuite au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, où il parut dans *Hamlet*. M. Halanzier le fit venir à l'Opéra. Il y débuta en juin 1872, dans *Guillaume Tell*, avec un grand succès. Il joua ensuite dans *l'Africaine*, dans *les Huguenots*. Puis il créa, à la salle Ventadour, Vassili dans *l'Esclave* (1874), et, au Théâtre-Lyrique, Lusace dans *Dimitri* de Joncières (1876). Il rentra à l'Opéra en mai 1876 et créa en 1877 Scindia dans *le Roi de Lahore* de Massenet. R. B.

LASSAULX (V. Lasaulx).

LASSAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher ; 264 hab.

LASSAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, sur un ruisseau affluent de la Mayenne (g.) ; 2,568 hab. Construction de machines, tanneries, teintureries. La châtellenie de Lassay fut érigée en marquisat en 1647 ; elle fut également le siège d'un grenier à sel. En 1790, le tribunal du district de Villaines-la-Juhel y siégea, et en 1793, le siège même de l'administration du district fut transporté à Lassay. Le château de Lassay, fondé au xie siècle, a été construit dans son état actuel, avec ses cinq tours cylindriques et ses mâchicoulis, vers le xive siècle. Il subsiste en outre à Lassay des ruines de deux autres châteaux, celui de Bois-Thibaut, qui date du xve siècle, et celui de Bois-Frou, de la Renaissance.

LASSAY (Armand-Léon de Madaillan de Lesparre, marquis de), écrivain français, né le 28 mai 1652, mort à Paris le 20 févr. 1738. Aide de camp de Condé (1672), il se distingua à Senef et au siège de Valenciennes. Puis il quitta l'armée. Il est célèbre par ses aventures romanesques. Il épousa, en secondes noces, Marianne Pajot, fille de l'apothicaire de Mademoiselle, qui avait été recherchée par Charles de Lorraine. Elle mourut en 1678, et Lassay, désolé, se confina dans la retraite. Puis il voyagea, fut en galanterie avec Sophie-Dorothée de Hanovre, et épousa le 6 mars 1696 la fille du duc d'Enghien et de Mme de Marans, légitimée sous le nom de Julie de Bourbon, demoiselle de Châteaubriant. Ses infortunes conjugales défrayèrent bientôt la chronique scandaleuse. Lassay, qui avait réalisé de gros bénéfices dans les spéculations de Law, se fit construire l'hôtel qui est actuellement l'hôtel du président de la Chambre des députés. Il fit partie de la Société de l'*Entresol* (V. ce mot), et il a laissé des mémoires sous le titre de : *Recueil de différentes choses* (Lassay, s. d. [1727], 2 vol. in-4, et Lausanne, 1756, 4 vol. in-8). R. S.

LASSBERG (Joseph, baron de), critique et archéologue allemand, né à Donaueschingen le 10 avr. 1770, mort au château de Meersburg sur le lac de Constance le 15 mars 1855. Il s'occupa longtemps de l'administration des forêts du prince de Fürstenberg ; mais, depuis 1817, il se consacra tout entier à ses recherches archéologiques. Il a été un de ceux qui ont le plus contribué à remettre au jour les documents de l'ancienne littérature germanique, et sa maison était ouverte aux érudits qu'attirait de toute part sa belle collection de manuscrits. Il a fait paraître : *Liedersaal* (Saint-Gall, 1820-25, 4 vol.) ; *Ein schön und anmuetig Gedicht, der Littower* (Constance, 1826) ; *Sigenot* (Constance, 1830) ; *Das Eggenlied* (Constance, 1832). Les trésors qu'il avait rassemblés, et parmi lesquels se trouve un des manuscrits importants des *Nibelungen*, furent transportés, après sa mort, à la bibliothèque de Donaueschingen. Pfeiffer a publié sa correspondance avec Uhland (Vienne, 1870). A. B.

LASSE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Beaugé, cant. de Noyant ; 741 hab.

LASSELL (William), astronome anglais, né à Bolton, comté de Lancastre, le 18 juin 1799, mort à May Lodge, près de Maidenhead, le 5 oct. 1880. D'abord employé de commerce (1814-21), puis brasseur à Liverpool (1825), il prit goût, vers cette époque, aux études astronomiques, se fabriqua lui-même en 1830 deux télescopes, l'un newtonien, l'autre grégorien, de 7 pouces et 7 pouces 1/2 de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

diam., et, encouragé par ce premier succès, établit en 1839 un newtonien de 9 pouces, et en 1844 un équatorial de 24 pouces. Le dernier qu'il construisit fut érigé à Malte en 1860; il mesurait 6 pieds de diam. et 55 pieds de longueur; c'était le plus grand du monde entier. W. Lassell, qui était depuis 1849 membre de la Société royale de Londres et qui fut élu en 1870 président de la Royal astronomical Society, a effectué, avec ses puissants instruments, d'importantes observations. Il a notamment découvert : en 1846 le satellite de Neptune; en 1848, en même temps que G.-P. Bond, un huitième satellite de Saturne, Hypérion; en 1851, le troisième et le quatrième satellites d'Uranus, Ariel et Umbriel. Il se rendit à Malte d'oct. 1852 à mars 1853 et de 1861 jusqu'en 1865. Il rapporta de son premier voyage des observations sur la nébuleuse d'Orion et de son second voyage un catalogue de 600 nébuleuses. L. S.

LASSEN (Christian), orientaliste allemand, né à Bergen en Norvège le 22 oct. 1800, mort à Bonn le 9 mai 1876. Il fit ses études d'abord à Christiania, puis à Heidelberg et à Bonn, où A.-W. de Schlegel le poussa à s'occuper de l'Inde. Il obtint, grâce à Schlegel, une bourse de voyage pour passer deux ans à Paris et à Londres. A Paris, il se consacra avec Burnouf à l'étude du pâli, la langue des bouddhistes du Sud, qui était alors inconnue, et il publia, en 1826, en collaboration avec Burnouf, l'*Essai sur le pâli*. De retour à Bonn, il passa en 1827 sa thèse: *De Pentapotamia Indica*, et fut nommé en 1830 professeur extraordinaire, en 1840 professeur ordinaire de l'ancienne littérature hindoue. Il y resta jusqu'à sa mort. De 1829 à 1831, il publia avec A.-W. de Schlegel la collection de fables *Hitopadesa* (Bonn, 2 vol.; le second volume presque entier est de Lassen). Les travaux de Colebrooke le poussèrent à s'occuper de la philosophie hindoue, et il publia le résultat de ses recherches dans la *Gymnosophista* (Bonn, 1832). Plus tard il donna une édition et une traduction latine du *Gitagovinda* de Dschayadewa (Bonn, 1837) et une nouvelle édition de l'ouvrage de Schlegel intitulé *Edition du Bhagavad-Gita* (Bonn, 1846). Il publia pour les commençants une *Anthologia sanscrita* (Bonn, 1838). Dans ses *Institutiones linguæ pracriticæ* (Bonn, 1837), il s'occupe des langues parentes du sanscrit qui sont employées dans les drames hindous. Il contribua par deux articles à l'explication des Tables Eugubines (Bonn, 1833), et par une étude sur *Die altpersischen Keilinschriften zu Persepolis* (Bonn, 1836) à l'explication des inscriptions cunéiformes. Il publia en 1838 une étude *Zur Geschichte der griechischen und indoskythischen Kœnige in Baktrien, Kabul und Indien* (Bonn). Son ouvrage capital est *Indische Altertumskunde* (Bonn, 1844-1861, 4 vol.; les volumes I et II ont paru dans une édition augmentée en 1867 et 1874). Il y a résumé nos connaissances sur les antiquités hindoues. Il a donné en outre un grand nombre d'articles dans les recueils intitulés : *Indische Bibliothek*, *Rheinisches Museum* et *Zeitschrift für Kunde des Morgenlandes*. R. B.

LASSEN (Hartvig-Marcus), littérateur norvégien, neveu du précédent, né à Bergen le 9 août 1824. Depuis 1853 professeur à une école de jeunes filles à Christiania, il a très régulièrement publié des traductions ou des études littéraires et dirigé des journaux. De 1857 à 1891, il fut le principal rédacteur du *Skilling-Magazin* et est, depuis mars 1891, à la tête du *Folkebladet*. Sa collaboration au *Folkevennen* a été aussi, à partir de 1868, fort active. Pendant les années 1873 à 1878, étant attaché comme censeur au théâtre de Christiania, il fit jouer plusieurs traductions d'œuvres dramatiques dont quelques-unes seulement ont été publiées : *le Jeu de l'amour et du hasard*, de Marivaux (1874); *Egmont* de Gœthe (1875); *Etincelle*, de Pailleron (1880); *Divorçons*, de Sardou (1881); *le Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron (1881); puis de Shakespeare : *le Marchand de Venise* (1881); *Jules César* (1882); *Macbeth* (1883), etc. Il a une réelle importance comme critique littéraire et s'est occupé tout particulièrement de *Henrik Wergeland*, dont il a édité les œuvres (1852-57, 9 vol.), publié des lettres (1867), et sur lequel il a écrit une remarquable étude, *H. Wergeland et son temps* (1866; 2e éd. augm., 1877). On lui doit enfin des *Etudes sur l'histoire de la littérature* (1877); un recueil intitulé *Critique et Polémique* (1883) et divers *Choix de lectures littéraires*. Th. C.

LASSEN (Edouard), compositeur danois, né à Copenhague le 13 avr. 1830. Il fit son éducation à Bruxelles où il obtint le prix de Rome en 1851, fit jouer en 1857, à Weimar, son opéra *le Roi Edgar*, dont le succès fut éclatant et qui lui valut l'emploi de maître de chapelle du grand-duc. Parmi ses œuvres ultérieures, on cite : deux opéras, *Frauenlob* (1860), *le Captif* (1868), la musique du *Faust* de Gœthe, des chœurs de l'*Œdipe roi*, des symphonies, des ouvertures, des lieds, etc.

LASSER DE ZOLLHEIM (Joseph), homme d'Etat autrichien, né à Werfen (Salzbourg) le 30 sept. 1815, mort à Vienne le 18 nov. 1879. Il étudia le droit, entra dans l'administration (1846). En 1848, il fut nommé député au Reichstag. Après avoir servi au département de l'intérieur, il devint ministre sans portefeuille en oct. 1860, puis ministre de l'intérieur dans le cabinet Schemerling (févr. 1861-juil. 1865). Il fut nommé gouverneur du Tirol, anobli en 1861. De 1871 à 1878, il eut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Auersperg, dont il fut un des membres les plus actifs.

LASSERADE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 514 hab.

LASSERAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch; 223 hab.

LASSERET (Techn.). Espèce de tarière qui sert à percer le bois pour y introduire des chevilles. C'est aussi un piton à vis et, lorsqu'il est sans vis et rivé en dehors pour tourner en tous sens, on le nomme lasseret tournant.

LASSERRE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix; 536 hab.

LASSERRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 284 hab.

LASSERRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin; 347 hab.

LASSERRE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas; 209 hab.

LASSERRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées. arr. de Pau, cant. de Lambeye; 176 hab.

LASSERRE-BERDOUES. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 475 hab. (V. BERDOUES).

LASSERRE (Henri de MONZIE-), littérateur français, né à Carlux (Dordogne) le 25 févr. 1828. Collaborateur au *Réveil* et au *Pays*, il publia une brochure sensationnelle en faveur du coup d'Etat du 2 décembre : *l'Opinion et le coup d'Etat* (Paris, 1851, in-18). Puis il se passionna pour la Pologne et entreprit un voyage à Rome pour obtenir du pape la condamnation des massacres de Varsovie. Il attaqua ensuite *la Vie de Jésus* de Renan avec acharnement et fut un des plus zélés propagateurs des pèlerinages de Lourdes, ce qui l'amena à une polémique aussi violente que les précédentes avec Emile Zola (1894). Citons de lui : *l'Esprit et la Chair* (Paris, 1859, in-12); *la Pologne et la Catholicité* (1861, in-12); *les Serpents* (1862, in-12); *l'Evangile selon Renan* (1862, in-12); *Notre-Dame de Lourdes* (1869, in-12, plus de 100 éd.); *Bernadette* (1879, in-8); *Episodes miraculeux de Lourdes* (1883, in-12), etc.

LASSERRE (Joseph), homme politique français, né à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) en 1836, mort le 28 déc. 1889. Il fit ses études de droit, fut nommé maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave au 4 sept. 1870, puis successivement conseiller général en 1871, député en 1876 et fit partie de la Chambre jusqu'à sa mort. Grand propriétaire terrien, il s'est consacré surtout à l'étude des questions agricoles.

LASSERRE (Maurice), homme politique français, fils

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du précédent, né à Saint-Nicolas-de-la-Grave en 1862. Il fit ses études de droit et fut nommé en 1889 chef adjoint du cabinet du garde des sceaux. Elu député de Tarn-et-Garonne le 16 févr. 1890 après la mort de son père, réélu en 1893, il fut nommé rapporteur du budget des cultes en 1893; en 1894, il a été rapporteur du projet de loi contre les anarchistes.

LASSEUBE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 2,073 hab.

LASSEUBE-PROPRE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (S.) d'Auch; 250 hab.

LASSEUBETAT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. de Lasseube; 404 hab.

LASSICOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 143 hab.

LASSIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, sur le Pissot; 902 hab. Fabrique de sabots. Tuilerie. Fontaine ferrugineuse. Eglise des XVe, XVIe et XVIIe siècles avec de beaux vitraux de la Renaissance. Ancienne motte féodale connue sous le nom de Tour Roland. Dolmen appelé la Pierre du Parvis.

LASSITHI (Massif) (V. CANDIE).

LASSO ou LAZO. Arme de chasse et de guerre en usage chez différents peuples de l'Amérique, les Araucans, les Patagons, les Mexicains, ainsi que parmi les Kirghiz et les Kalmouks, chez lesquels cette arme porte le nom d'*arkan*. Le lasso a dû être importé en Amérique par les Espagnols, en même temps que le cheval, comme l'indique d'ailleurs son nom, qui est une corruption du latin *laqueus* (dont nous avons fait *lacs* et *lacet*). C'est une corde tressée, en lanières de cuir, en fibres végétales ou en crin de cheval, longue d'une douzaine de mètres, et dont une extrémité munie d'anneau forme un nœud coulant. On s'en sert presque toujours à cheval; mais on ne tourne jamais le nœud coulant au-dessus de la tête comme le représentent la plupart des images d' « Indiens lançant le lasso », car dans ce mouvement le nœud ne manquerait pas de se fermer au premier tour décrit par la corde. Voici la vraie manière de se servir du lasso. Le cavalier prend l'anneau A de la main droite et tire le nœud (en B) de la main gauche, de façon à avoir son extrémité (B) à 1 m. 1/2 environ de l'anneau; en même temps, la main gauche soutient la partie de la corde qui se trouve au voisinage (en C), tandis que le reste est enroulé autour du pommeau de la selle. Par un mouvement brusque, l'Indien passe de la main gauche dans la main droite l'extrémité du nœud et le bout de la corde (B et C), tandis que la main gauche tient le reste du lasso enroulé. Alors, par les rotations rapides du poignet de la main droite, l'homme fait exécuter au nœud coulant un mouvement de moulinet, puis lance le tout sur l'animal qu'il poursuit (cheval, guanaco ou autruche, peu importe) dès qu'il peut s'en approcher suffisamment; le lasso part, la corde se déroule, soutenue par la main gauche, et le nœud coulant enlace le cou ou les pieds de l'animal: on n'a qu'à tirer la corde pour l'étrangler. Pour cela, on fait galoper sa monture en sens contraire de celui dans lequel court le gibier. On prétend, dans beaucoup d'ouvrages, que l'extrémité du lasso est munie d'une ou de deux boules massives. Plusieurs dessins ont même reproduit cette assertion erronée qui provient de la confusion du lasso avec une autre arme à projection en usage parmi les Indiens et les Gauchos de l'Amérique du Sud et qu'on appelle *bolas* (ce qui veut dire *boules* en espagnol). Ce sont ordinairement deux ou trois boules en cuivre ou en pierre, pesant chacune une livre et demie environ, fixées à des lanières de cuir, longues de 1 m. 1/2 et rattachées par leurs bouts libres. Après l'avoir fait tourner au-dessus de la tête, on lance tout l'appareil qui s'enroule soit autour du cou de l'animal et l'étourdit, soit autour de ses pieds et l'empêche de fuir. Les Esquimaux se servent de *bolas* analogues, mais plus petites, pour tuer les oiseaux au vol. Le lasso est rarement employé comme arme de guerre; cependant il a été encore d'un usage courant dans les guerres d'indépendance que soutenaient les républiques sud-américaines contre les Espagnols et les Portugais. J. DENIKER.

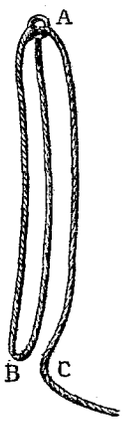

Lasso.

LASSO DE LA VEGA (Gabriel), poète espagnol, né en 1559, mort après 1601. On a de lui un poème épique, en 25 chants, consacré à la conquête du Mexique : *La Mexicana* (Madrid, 1594, pet. in-8), qu'il avait d'abord publié en 12 chants, sous le titre de *El Cortès valoroso* (1588); *Manojuelo de Romances nuevos y otras obras* (Barcelone, 1601, in-16), recueil de 136 romances, partie historiques, partie amoureuses et burlesques, parmi lesquelles il y en a de fort belles; *Elogios en loor de D. Jayme, rey de Aragon, D. Fern. Cortès, y D. A. Bazan, marques de Santacruz* (Saragosse, 1601, in-8). G. P-I.

LASSON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully, sur la Mue; 223 hab. Eglise en partie romane, avec clocher construit au XVIIe siècle en style gothique du XIIIe siècle. Beau château de la Renaissance dont on attribue la construction à l'architecte Hector Sohier.

LASSON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny; 306 hab.

LASSON (Peter-Karl), jurisconsulte norvégien, né à Bærum en 1798, mort en 1873. Juge à la cour supérieure de 1855 à sa mort, il avait été conseiller d'Etat et chef du département de la justice lors de la maladie du roi Oscar Ier (1852-53), puis avait voyagé en France et en Allemagne pendant un an pour étudier la législation criminelle de ces pays. De 1837 à 1848, il avait été le principal rédacteur de la *Revue de droit norvégienne*. Ses œuvres juridiques très nombreuses se rapportent principalement à la procédure norvégienne et à l'organisation ou à l'histoire de la justice criminelle. Jurisconsulte perspicace, il a pris part avec distinction aux travaux des commissions législatives du royaume.

LASSON (Adolf), philosophe allemand contemporain, né à Strelitz, dans le Mecklembourg-Strelitz, le 12 mars 1832. Il fit ses études secondaires à l'école de Strelitz et au gymnase de Neu-Strelitz. En 1848, il vint étudier la philologie à l'université de Berlin; mais il se consacra plus tard au droit et étudia cette science sous la direction de Bœckh, K. Lachmann, R. v. Gneist et F.-L. v. Keller. L'université de Leipzig lui décerna en 1861 le grade de docteur; il devint en 1858 professeur au Friedrichs-Gymnasium de Berlin; il passa en 1859 au Luisenstüdlisches Real-Gymnasium de cette ville où il enseigne encore en même temps qu'à l'université qui lui ouvrit en 1877 une chaire de privat-docent. M. Lasson est aujourd'hui le plus autorisé représentant de l'hégélianisme en Allemagne. Sans modifier la doctrine proprement dite de Hegel, il cherche dans l'histoire, dans le droit, dans la morale, dans l'art, à saisir les rapports rationnels immanents de toute réalité. Son activité s'est appliquée aux objets les plus variés. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *J. G. Fichte im Verhæltniss zu Kirche u. Staat* (Berlin, 1863, in-8); *Meister Eckhard der Mystiker* (Berlin, 1868, in-8); *Das Culturideal u. der Krieg* (Berlin, 1863, in-4); *Princip u. Zukunft des Vœlkerrechts* (Berlin, 1871, in-8); *Ueb. Gegenstand u. Behandlung der Religionsphilos.* (Heidelberg, 1880, in-8); *System der Rechtsphilosophie* (Berlin et Leipzig, 1882, in-8), son principal ouvrage; *Zeitliches u. Zeitloses* (Leipzig, 1891, in-8); en outre un certain nombre de travaux dans les *Philosophische Vortræge* de la Société philosophique de Berlin (*Der Satz vom Widerspruch*, 1885, livr. 10; *Realismus u. Naturalismus in der Kunst*, 1892, livr. 22 et 23; *Das Gedœchtnis*, 1894, III, livr. 2), de nombreux articles dans les revues ou recueils suivants : *Volkswirthschaftl. Zeitfragen*,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Philos. Monatshefte, Zeitschr. für Philos. u. philos. Kritik, Preuss. Jahrbücher. Th. Ruyssen.

Bibl. : Kahle, *Lasson's System der Rechtsphilos.*, dans les *Philos. Vortræge der Philos. Gesellchs. in Berlin*, I, livr. 10.

LASSONE (Joseph-Marie-François de), médecin français, né à Carpentras le 3 juil. 1717, mort à Paris le 8 déc. 1788. Il fut reçu fort jeune agrégé à la faculté de médecine de Paris et à l'Académie des sciences (1742) ; en 1751, il devint le médecin de la reine, puis de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Pour alléger le poids des attributions qui incombaient au premier médecin du roi, il provoqua la formation d'une société qui devint la célèbre *Société royale de médecine* et donna tant de tablature à la faculté. Lassone a publié un très grand nombre de mémoires parmi ceux de l'Académie des sciences, de l'Académie de chirurgie et de la Société royale de médecine.

LASSOUCHE (Bouquin de), acteur français, né à Paris vers 1828. D'abord employé de commerce, il fit ses débuts en 1850 au théâtre Montmartre, puis passa à celui des Batignolles, où il gagnait, dit-on, *vingt-cinq* francs par mois. En 1852, il fut engagé au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, y resta une année, puis, de retour à Paris, entra au théâtre Beaumarchais, d'où il passa peu de temps après à la Gaîté. Après un séjour de quatre ans à ce dernier théâtre, il débuta avec succès au Palais-Royal où ses rares qualités comiques trouvaient leur emploi mieux que partout ailleurs. Vers 1878, M. Lassouche quitta le Palais-Royal pour entrer aux Variétés où il se trouve encore aujourd'hui, et où il a obtenu de très grands succès. M. Lassouche est un bibliophile distingué.

LASSOUTS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. d'Espalion ; 1,000 hab.

LASSUR. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes ; 130 hab.

LASSUS (Roland de Lattre, dit) (en italien *Orlando di Lasso*), compositeur belge, né à Mons (Hainaut) en 1530, mort à Munich le 14 juin 1594. Placé depuis l'âge de sept ans au chœur de l'église Saint-Nicolas de Mons, et, dès ce moment, remarqué pour sa jolie voix et ses dispositions musicales, il entra en 1544 au service de Ferdinand Gonzague qui dirigeait alors le siège de Saint-Dizier à la tête d'une armée impériale. Lassus suivit son maître en Sicile et à Milan ; il habita Naples et Rome avant de revenir à Anvers, où il publia en 1555 ses premières compositions : des villanelles, souvenirs de son séjour à Naples, des chansons françaises et des motets. Engagé au service du duc de Bavière, Albert V, il se rendit à Munich avec plusieurs autres artistes, dans l'automne de 1556, et devint en 1563 maître de la chapelle ducale, en remplacement de Louis Daser. Il jouit bientôt d'une grande faveur près du duc qui le combla de bienfaits et le chargea, à plusieurs reprises, de lui recruter des musiciens à l'étranger, ce qui le mit en rapports avec plusieurs souverains. En 1570, l'empereur Maximilien lui conféra des lettres de noblesse ; en 1571, Lassus se rendit à Paris et fut accueilli avec de grands honneurs par Charles IX et par les musiciens français ; en 1574, il reçut du pape Grégoire XIII le titre de chevalier de l'Eperon d'or, comme récompense de la dédicace du second livre de son grand ouvrage intitulé *Patrocinium musices*. Malgré ses travaux à la cour et ses fréquents voyages, ses productions se succédaient avec une rapidité surprenante. En 1568, les noces de Guillaume avec Renée de Lorraine avaient été l'occasion de fêtes magnifiques auxquelles Lassus avait pris part comme compositeur et comme acteur bouffon d'une comédie italienne improvisée. C'était le même homme qui venait d'écrire la série des *Psaumes de la pénitence*, imprimée seulement en 1584, mais copiée de 1559 à 1570 par l'ordre d'Albert V, dans ces manuscrits splendidement ornés qui sont aujourd'hui une des richesses de la Bibliothèque de Munich. Lassus, en même temps, groupait autour de lui des élèves dont plusieurs devinrent d'excellents compositeurs. En 1569 il se fit dégager de ses fonctions de maître de la chapelle ducale. A la mort d'Albert V, en 1579, le personnel de cette chapelle fut réduit de moitié.

Fortement attaché au duc Guillaume, Lassus refusa cependant le poste de maître de chapelle à Dresde, qui lui était offert par la cour de Saxe ; son dernier voyage en Italie eut lieu en 1587. Peu d'années après, revenant d'un séjour dans sa propriété de Schœngeising, Lassus donna des signes subits de maladie et d'affaiblissement cérébral ; il parut guérir, mais pour peu de temps, et mourut à Munich. Sa femme, Regina Weckinger, qu'il avait épousée en 1558, mourut en 1600. Ses fils et élèves, Ferdinand et Rodolphe de Lassus, moururent l'un en 1609 et le second en 1626, laissant des œuvres intéressantes. Ils avaient été attachés tous deux à la chapelle bavaroise.

L'année 1594 vit mourir Lassus et Palestrina. En ces deux illustres maîtres s'était personnifié en même temps et avec une splendeur égale l'épanouissement suprême de la musique vocale polyphonique, née au moyen âge de l'alliance du chant grégorien avec le chant populaire, et développée à travers trois siècles par le travail de plusieurs générations d'artistes. Ce qui frappe au premier abord et presque avant tout examen dans le génie de Lassus, c'est la fécondité et la variété de l'invention. Initié par ses fréquents voyages à la vie musicale de tous les pays, Lassus montra, dès sa jeunesse, une souplesse d'esprit qui lui permit de s'approprier toutes les formes artistiques et de les rendre siennes ; la villanelle napolitaine, le madrigal romain ou vénitien, la chanson française et allemande sont représentés chacun dans son œuvre par un nombre considérable de productions. Si l'on classe ensuite les travaux de Lassus dans l'ordre chronologique, on suit l'évolution de son esprit ; l'élément profane, qui l'emportait au début, cède peu à peu à l'élément religieux, qui devient à la fin prépondérant. A la même époque, Palestrina désavouait les compositions amoureuses de sa jeunesse pour composer des madrigaux spirituels, et nombre de musiciens français abandonnaient la chanson profane pour écrire des psaumes. Lassus, dont les œuvres avaient débordé jadis d'entrain et de grosse gaieté flamande, se montra, dans ses messes et ses grands motets, plein de force, de gravité et d'élévation.

On est forcé de renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux pour le catalogue des œuvres de Lassus, le nombre total des morceaux connus sous son nom dépassant deux mille. Le *Magnum opus musicum*, imprimé en 1604, contient à lui seul 516 motets ; 129 chansons sont réunies dans les *Meslanges* que Le Roy imprima à Paris en 1575 ; les cinq livres intitulés *Patrocinium musices*, publiés de 1573 à 1576, renferment 21 motets, 5 messes, divers offices, psaumes, 1 Passion et 10 *Magnificat ;* les célèbres *Psaumes de la pénitence*, composés en 1560-70, furent imprimés en 1584. De nombreux morceaux de Lassus ont été publiés dans notre siècle en partition moderne. A l'occasion du troisième centenaire de sa mort, fêté en 1894 à Mons et à Munich, la maison Breitkopf et Hærtel, de Leipzig, a commencé l'édition de ses œuvres complètes ; la rédaction a été confiée à MM. Haberl et Sandberger.

Les principaux portraits de Lassus sont : deux miniatures exécutées de 1565 à 1570 par Jean Mielich dans le manuscrit des *Psaumes de la pénitence* (Bibliothèque royale de Munich) ; un portrait anonyme, attribué à Hans von Aachen, et daté de 1580 (au Kgl. Erziehungsinstitut, de Munich) ; une gravure de Sadeler, exécutée en 1593. Deux statues de Lassus ont été érigées, l'une à Munich en 1849, l'autre à Mons en 1851. Le bas-relief placé en 1594 sur le tombeau de Lassus, au cimetière des Franciscains, est aujourd'hui au musée de Munich. Michel Brenet.

Bibl. : Delmotte, *Notice biographique sur Roland de Lattre* ; Valenciennes, 1835, in-8. — Eitner, *Verzeichniss der gedruckten Werke von H. L. von Hassler und Orlandus de Lassus* ; Berlin, 1874, in-8. — Van der Straeten, *Cinq Lettres intimes de Roland de Lassus ;* Gand, 1891, in-12. — Sandberger, *Beitræge zur Geschichte der bayerischen Hofkapelle unter Orlando di Lasso* ; Leipzig, 1894, in-8. — *Rivista musicale italiana ;* Turin, 1894, t. I.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LASSUS (Pierre), chirurgien français, né à Paris le 11 avr. 1741, mort à Paris le 7 mars 1807. Il fut successivement démonstrateur à l'Académie de chirurgie, chirurgien de Mesdames, filles de Louis XV (1770), lieutenant du premier chirurgien du roi (1779), inspecteur des écoles de chirurgie, professeur d'histoire de la médecine aux écoles de santé, membre de l'Institut, professeur de pathologie externe, chirurgien consultant de Napoléon. Lassus était plutôt un érudit qu'un praticien. Parmi ses publications, citons : *Essais ou disc. histor. et critique sur les découvertes faites en anatomie*, etc. (Paris, 1783, in-8); *Traité élém. de médecine opératoire* (1795, in-8); *Traité de pathologie chirurgicale* (1805-6, in-8), etc.

LASSUS (Jean-Baptiste-Antoine), architecte français, né à Paris le 19 mars 1807, mort à Vichy le 15 juil. 1857. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1828, il s'adonna tout de suite aux études archéologiques. En 1833, il était l'élève de H. Labrouste et se faisait déjà remarquer par divers projets de restauration d'édifices gothiques et de la Renaissance. Ce fut vers cette époque que ses études le rapprochèrent de Viollet-le-Duc, un peu plus jeune que lui, et qui devint bientôt son ami intime. En 1840, Duban, chargé de la restauration de la Sainte-Chapelle, prit Lassus pour premier et Viollet-le-Duc pour second inspecteur des travaux, qu'ils surveillèrent jusqu'à leur achèvement en 1856. Lorsque, en 1842, fut ouvert un concours pour la restauration de Nôtre-Dame de Paris et la construction d'une nouvelle sacristie de la cathédrale, les deux amis travaillèrent en collaboration de la façon la plus active ; leur projet commun, auquel le conseil des bâtiments civils donna la préférence, fut mis à exécution dès 1845. Dès lors, les restaurations ou les constructions nouvelles exécutées sur ses plans et sous sa direction ne se comptent plus ; citons seulement les principales : la restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui put être restitué au culte; celle de la cathédrale de Moulins ; la construction de l'église Saint-Nicolas de Nantes et d'un grand nombre de couvents à Paris et en province. En 1853, ce fut lui qui donna les plans et fit bâtir la nouvelle église paroissiale de Belleville, « monument élevé avec rapidité et dans lequel il mit tout ce qu'il avait de savoir et de goût ». Il avait été chargé en outre du service des édifices diocésains de la Sarthe, de l'Eure-et-Loir et de l'Allier et partageait avec Viollet-le-Duc ce même service dans le dép. de la Seine. En 1855, il était entré dans le conseil des bâtiments civils, près le ministère d'Etat. — Esprit droit, aux opinions très nettes, mais formulées parfois avec une certaine âpreté, « il excellait dans la *mise à flot* d'une entreprise et savait faire pénétrer ses convictions dans l'esprit des personnes les plus étrangères aux arts » (Viollet-le-Duc). — Il exposa plusieurs fois au Salon de 1833 à 1837 et en 1855. Il publia divers ouvrages : *Monographie de la cathédrale de Chartres : architecture, sculpture d'ornements et peinture sur verre* (Paris, 1843, in-fol.), en collaboration avec Didron et Amaury Duval ; *Réaction de l'Académie des beaux-arts contre l'art gothique* (Paris, 1846, in-8). Il collabora enfin aux *Annales archéologiques*, et annota l'*Album de Villard de Honnecourt*, qui ne fut publié qu'en 1858, en fac-similé, par Alfred Darcel. M. P.

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Lettre sur M. Lassus*, dans *l'Artiste* du 26 juil. 1857.

LASSWADE. Bourg industriel de l'Ecosse (Edinburghshire); 1,232 hab. en 1881. Dans le voisinage se trouve Hawthorndon Castle, qui fut le séjour de Drummond, poète et ami de Shakspeare et de Ben Jonson.

LASSY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Condé-sur-Noireau ; 736 hab.

LASSY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Guichen ; 702 hab.

LASSY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches ; 156 hab.

LAST. Unité de compte en usage dans les contrées du N. de l'Europe, principalement pour l'estimation du chargement des navires, mais variable suivant les localités ; c'est ainsi que le last de froment, qui représentait $29^{hl}18$ à Amsterdam, en représentait 30 à Anvers, 39,57 à Berlin et 28,71 à Cologne ; on pourrait relever des différences semblables pour les autres marchandises. Actuellement, on trouve en Danemark le last de 4,000 livres (ou 2,000 kilogr.), le last de navire de 5,200 livres, le last ou *laste* de 22 tonnes ou $30^{hl}6$; en Suède, le nouveau last de 10,000 livres ou $4,250^{ks}76$; en Norvège, le *laste* pour le commerce des bois, de 51 1/5 planches (1 planche ayant $3^{m}452$ de long, $0^{m}235$ de large et $0^{m}065$ d'épaisseur). En Hollande, le last pour marchandises sèches égale 30 hectol. ; en Angleterre, le last égale $29^{hl}078$; dans les Etats-Unis, $28^{hl}1897$; en Russie, $33^{hl}584$. En Russie, le last de navire égale 2 tonneaux ou 1,965 kilogr. ; aux Etats-Unis, le last de navire, pour les liquides, égale 775 litres ; en Belgique, il égale 1,000 kilogr. G. François.

LASTANOSA de Figueruelas (Vicente-Juan), numismatiste espagnol, né à Huesca vers 1606, mort en 1685. Il avait réuni une collection d'antiquités célébrée par André d'Ustarroz dans un poème intitulé *Descripcion de las antiguedades y jardines de V.-J. de Lastanosa* (Saragosse, 1647, in-8). On a de lui : *Museo de las medallas desconocidas españolas* (Huesca, 1645, in-4°), et *Tratado de la moneda Jaquesa y de otras de oro y plata del reyno de Aragon* (Saragosse, 1681, in-4). M. P.

LASTARRIA (José-Victorino), homme politique, jurisconsulte et littérateur chilien, né vers 1810. Professeur de droit à l'Institut national de Santiago, il ne tarda pas à entrer dans la politique, où il fit une opposition décidée et éloquente au président de la République, Manuel Monte (1851). Lastarria a laissé de nombreux ouvrages traitant de la constitution du Chili et de son histoire au XIXe siècle. L. Saint.

LASTELLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers ; 170 hab.

LASTEYRIE du Saillant (Charles-Philibert, comte de), publiciste, agronome et philanthrope français, né à Brive le 4 nov. 1759, mort à Paris le 3 nov. 1849. Après avoir longtemps voyagé pour étudier l'économie rurale, il fonda sous le Consulat en faveur des savants et des gens de lettres une Société d'encouragement qui fut bientôt dissoute par la police de Napoléon. A partir de 1812, il s'attacha à propager en France l'industrie naissante de la lithographie. Il fut, pendant la seconde moitié de sa vie, un des fondateurs et des membres les plus actifs de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, de la Société philanthropique, de la Société centrale d'agriculture, de la Société asiatique, de la Société de vaccine, de la Société pour l'enseignement mutuel, etc. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité des bêtes à laine d'Espagne* (1799) ; *Société en faveur des savants et hommes de lettres* (1801) ; *De l'Engraissement des bestiaux* (1804) ; *Du Cotonnier et de sa culture* (1808) ; *Nouveau Système d'éducation pour les écoles primaires* (1815) ; *Méthode naturelle de l'enseignement des langues* (1826) ; *De la Liberté de la presse illimitée* (1830) ; *Histoire naturelle et économique du chien, du mouton, de la chèvre, du cheval, de l'âne, du mulet, du cochon, du lapin, du chat, du furet, du dromadaire, du bœuf, de la vache, du buffle*, etc. (1830-34) ; *la Lecture par les images* (1834) ; *Typographie économique* (1837) ; *Des Droits naturels de tout individu vivant en société* (1845) ; *Histoire de la confession* (1846), etc. A. Debidour.

LASTEYRIE du Saillant (Ferdinand-Charles-Léon, comte de), homme politique et archéologue français, né le 5 juin 1810, mort à Paris le 13 mai 1879, fils du précédent. Après de solides études littéraires et artistiques faites sous la surveillance de ses parents, il entra comme élève libre à l'Ecole des mines (1827). En 1830, son parent La Fayette le choisit comme aide de camp. Il fut ensuite employé dans les ponts et chaussées, puis aux ministères de l'instruction publique et de l'intérieur. Elu député du XIVe arrondissement

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de la Seine en 1842, il se rangea dans l'opposition de gauche; à la Chambre, il se montra le défenseur des lettres et des arts; à deux reprises, le 9 juil. 1844 et le 26 mai 1846, il prononça des discours en faveur de l'Ecole des chartes; le 8 mars 1845, il prit la parole pour les professeurs de l'Ecole des beaux-arts; il intervint pour appuyer les restaurations de l'église Saint-Ouen de Rouen, de Notre-Dame de Paris. Après la révolution de Février, il représenta Paris à la Constituante et à la Législative; il fut membre du conseil d'Etat provisoire et du conseil municipal de Paris de 1848 à 1851. Sous l'Empire, il rentra dans la vie privée et partagea son temps entre l'archéologie et les questions administratives, critiquant l'Empire dans une série de mémoires remplis de vues intéressantes. Il a particulièrement étudié l'organisation des musées; il souhaitait la création à Paris d'un musée d'art industriel analogue au musée de South Kensington. Dans les sciences archéologiques, il a été le premier et il est resté jusqu'ici le seul historien de la peinture sur verre; il a démêlé les origines de l'émaillerie limousine; il a le premier mis en lumière les caractères de l'orfèvrerie barbare et restitué aux peuples germaniques les monuments où Labarte voyait des produits de l'art byzantin. Il devint membre de la Société des antiquaires de France le 22 avr. 1851 et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en avr. 1860. Ses principaux ouvrages sont: *Rubens, biographie*, dans la *Revue des Enfants* (2 mai 1835); *Histoire de la peinture sur verre en France* (Paris, 1838-57, in-fol.), avec un atlas de 108 planches dessinées et coloriées par l'auteur; *Quelques Mots sur la théorie de la peinture sur verre* (Paris, 1852, in-18); *la Cathédrale d'Aoste* (Paris, 1854, in-8); *Notice sur une lampe chrétienne en forme de bélier*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1855, t. XXII, p. 225); *Notice sur les vitraux de l'abbaye de Rathhausen* (*id.*, 1857, t. XXIII, p. 116); *l'Electrum des anciens était-il de l'émail?* (Paris, 1857, in-8); *Description du trésor de Guarrazar* (Paris, 1860, in-4); *les Travaux de Paris* (Paris, 1861, in-18); *Causeries artistiques* (Paris, 1862, in-12); *la Peinture à l'Exposition universelle* (Paris, 1862, in-18); *Observations sur le trésor de Conques*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1865, t. XXVIII, p. 48); *Histoire du travail à l'Exposition universelle* (Paris, 1869, in-8); *Histoire de l'orfèvrerie* (Paris, 1875, in-8); *les Peintres verriers étrangers à la France*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1879, t. XL, p. 1). Il a collaboré au *Siècle*, de 1853 à 1863; au *Temps*, en 1863; à l'*Opinion nationale*, de 1865 à 1876, et à la *Gazette des beaux-arts*. M. P.

Bibl.: Nicard, *Notice sur la vie et les travaux de M. Ferdinand de Lasteyrie du Saillant*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLIV, p. 143.

LASTEYRIE du Saillant (Adrien-Jules, marquis de), homme politique français, né à Courpalay (Seine-et-Marne) le 29 oct. 1810, mort à Paris le 14 nov. 1883, cousin du précédent et petit-fils de La Fayette. Il alla dans sa jeunesse servir sous dom Pedro en Portugal (1832-34), écrivit quelques articles dans la *Revue des Deux Mondes* et représenta de 1842 à 1848 le collège de La Flèche à la Chambre des députés, où il s'associa à la politique du centre gauche. Après avoir signalé son dévouement à la dynastie d'Orléans dans la journée du 24 février, il entra, comme représentant de Seine-et-Marne, à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), devint vice-président de cette dernière, où il combattit la politique de l'Elysée, fut arrêté au 2 décembre, puis expulsé de France (9 janv. 1852), où il obtint de rentrer quelques mois après, publia en 1860 son *Histoire de la liberté politique en France*, se présenta sans succès aux élections législatives, comme candidat de l'opposition, dans la première circonscription de Seine-et-Marne en 1863 et 1869, mais fut envoyé par ce département (8 févr. 1871) à l'Assemblée nationale, où il se rallia au gouvernement de Thiers et, après sa chute (1873), contrecarra celui de l'*ordre moral*. Élu sénateur inamovible le 10 déc. 1875, il siégea dans la haute Assemblée sur les bancs du centre gauche, et, affaibli par la maladie, ne joua plus dans ses dernières années qu'un rôle fort effacé. A. Debidour.

LASTEYRIE du Saillant (Robert-Charles, comte de), érudit et homme politique français, né à Paris le 15 nov. 1849, fils de Ferdinand-Charles-Léon (V. ci-dessus). Élève de l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales, il fut nommé en 1880 professeur d'archéologie du moyen âge à l'Ecole des chartes, dans la chaire qu'avait occupée Quicherat, et entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 7 févr. 1890. Il a été élu député de la Corrèze (2e circonscription de Brive) le 17 déc. 1893 avec un programme républicain. On lui doit d'importants travaux d'érudition, entre autres: *Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000* (Paris, 1874, in-8); *Cartulaire général de Paris* (1887, in-4); *Bibliographie générale des travaux publiés par les sociétés savantes de France*, t. I et II (1888-90, in-4, en collab. avec E. Lefèvre-Pontalis); *Album archéologique des musées de province* (1890, in-4).

LASTHÉNES, chef olynthien. Les Olynthiens le mirent en 348 av. J.-C. à la tête de la cavalerie qu'ils opposaient à Philippe de Macédoine. Mais Lasthénès se vendit à Philippe et conduisit ses cavaliers dans une embuscade où ils furent pris par les Macédoniens. Lasthénès est mentionné dans plusieurs discours de Démosthène.

LASTHÉNÈS, général crétois, qui lutta pendant trois ans (68-65 av. J.-C.) contre les Romains commandés par Métellus.

LASTIC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour; 327 hab. Eglise du xve siècle. Ruines d'un château féodal.

LASTIC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bourg-Lastic; 504 hab. Moulins. Eglise du xiie siècle; ancienne église d'une commanderie de templiers, dont il subsiste quelques tombes mutilées.

LASTIC (Famille de). Une des plus anciennes familles d'Auvergne. La tradition veut que Henri de Thierstein, du diocèse de Bâle, en Suisse, soit venu se fixer à la fin du xie siècle en Auvergne et y ait épousé Aldéarde de Mercœur. Celle-ci lui aurait apporté en dot la seigneurie de Lastic (désignée plus tard sous le nom de Lastic-Montsuc). D'où le nom donné à la famille. Ces faits sont bien en partie consignés dans un acte daté de 1161, mais dont une copie présentant très peu de caractères d'authenticité est seule conservée dans les archives des de Lastic. Ces mêmes archives nous permettent du moins de constater le rôle prééminent que joua cette maison dès le commencement du xiiie siècle. Il ne peut être question d'en donner ici une généalogie complète. Citons seulement les noms de quelques-uns de ses membres les plus marquants. Et d'abord *Hugues* de Lastic, qui en 1211 participe sous les ordres de Simon de Montfort, dont il est le conseiller écouté, à la croisade contre les Albigeois. — *Etienne III* de Lastic, qui assiste en 1356 à la bataille de Poitiers. — *Bayard Bompar* de Lastic, commandeur de l'ordre de Rhodes en Auvergne, et commis par le roi Charles V à la garde et défense du pays. Nous passons sur plusieurs des membres de la famille, qui se firent remarquer comme abbés des abbayes de Pébrac, de Saint-Julien de Brioude, de Saint-Amable de Riom, pour arriver au nom le plus glorieux de la généalogie, à *Jean III Bompar* de Lastic, grand maître de l'ordre de Rhodes. Il naquit en 1371, prit part dès l'âge de quatorze ans aux luttes que soutint son père contre les Anglais, puis résolut d'imiter son oncle et d'entrer dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il se rendi à Rhodes et y fit profession vers 1397, fut nommé successivement commandeur des commanderies de Montchamp, de Celles et de Carlat en Auvergne et enfin grand prieur de l'ordre dans la même province vers 1428. En cette année, il assista du moins à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ce titre au chapitre général que le grand maître ouvrit à Rhodes. Le 6 nov. 1437, il était proclamé grand maître de l'ordre. La construction à Rhodes d'un magnifique hospice et les généreux efforts tentés par lui au moment du concile de Florence (1439), pour amener l'union des Eglises grecque et latine, sont les premiers actes de son magistère. En 1440 et 1444, il défendit victorieusement Rhodes contre la flotte d'Abouzaïd Yacmak, sultan d'Egypte. Malgré son activité, il ne put malheureusement intéresser, comme il l'aurait voulu, la chrétienté à la lutte héroïque que soutenait l'ordre contre les infidèles, et il dut plus d'une fois user de diplomatie vis-à-vis des hérétiques. Le souvenir de ses habiles négociations avec Amurat II mérite à ce point de vue d'être conservé. Mais Mohammet II, fils d'Amurat, après la prise de Constantinople, envoya à Jean de Lastic un défi si outrageant, que celui-ci dut se préparer activement à la guerre. Il avait déjà fait augmenter les fortifications de Rhodes et s'était assuré l'appui de Charles VII et du roi d'Angleterre Henri VI, lorsqu'il mourut le 19 mai 1454, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il fut enterré à Rhodes. — Après le grand maître, nommons comme ayant à leur tour illustré la famille : *Draguinet* de Lastic, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI. — *Jean II* de Lastic, qui se distingua dans les guerres de la Ligue en Auvergne. — *François IV* de Lastic, lieutenant général des armées du roi au XVIIIe siècle. — De bonne heure s'était formé dans la maison de Lastic un très grand nombre de branches. Les Lastic d'Unzac (branche éteinte), les Lastic-Vigouroux, les Lastic de Fournel, les Lastic-Saint-Jal, les Lastic de Naxos, les Lastic de Lescure (branche éteinte), se rattachent tous à la souche commune. La branche aînée s'éteignit en 1783 en la personne de *Anne-François V*, marquis de Lastic, comte de Sieujac. Sa fille unique épousa *Annet VII Joseph* de Lastic-Vigouroux, dont les descendants actuels sont établis au château de Parentignat (Puy-de-Dôme). — L'inventaire des riches archives de la famille de Lastic est préparé par les soins de M. le marquis Jean de Lastic. P. DE VAISSIÈRE.

BIBL. : BALUZE, *Histoire généalogique d'Auvergne*. — DERIBIER DU CHATELET, *Dict. historique et statistique du Cantal* (aux mots *Lastic* et *Celles*); Aurillac, 1859. — A. TARDIEU, *Dict. des anciennes familles de l'Auvergne*; Moulins, 1884. — Comte R. DE LASTIC-SAINT-JAL, *Généalogie historique de la maison de Lastic*; Poitiers, 1868. — A.-B. MAGNI, *Histoire de Jean de Lastic, grand maître de Rhodes*; Moulins, 1886.

LASTING (angl. *Prunell*, autrefois nommé *Kalmank*). Tissu ras, croisé, en laine peignée. On le tisse en écru et on le teint en pièces. L'armure est celle du satin de cinq lisses par effet de chaîne. Les largeurs ordinaires sont de 70 centim. pour pantalons et de 85 centim. pour l'article meubles. Dans le lasting-luxor, on emploie une chaîne mérinos et une trame en bourre de soie.

LASTMAN (Pieter), peintre et graveur hollandais, né, selon les uns, à Haarlem en 1562, selon d'autres à Amsterdam vers 1581, mort à Amsterdam vers 1649. Elève de Gerrit Pieterzson, il fit un long séjour en Italie et subit l'influence d'Elsheimer. Longtemps il chercha sa voie : d'abord sincère et naïf (*Repos en Egypte* et *le Baptême de l'eunuque*, au musée de Berlin), puis maniéré (*Ulysse et Nausicaa* [1609], *David au Temple* [1613], *le Massacre des Innocents*, au musée de Brunswick, et plusieurs tableaux à Copenhague), ensuite imitateur des Caravaggio (*le Christ en croix* [1625], à La Haye, etc.), il devint enfin docile à l'ascendant de son immortel élève, Rembrandt (*Adoration des bergers*, à Haarlem). On lui doit quelques eaux-fortes, rares et très appréciées, et des essais d'impression de gravures en couleurs. G. P-I.

LASTOURS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. du Mas-Cabardès ; 254 hab. Draperie importante. Sur le territoire, mine de fer, exploitée au moyen âge, aujourd'hui abandonnée. Ce village a pris son nom des tours ou châteaux de Cabaret situés sur son territoire (V. CABARDÈS). Ces châteaux, cités dès le VIe siècle, par Grégoire de Tours, ont eu longtemps une grande importance militaire, et au XVIIIe siècle encore on projetait de les remettre en état pour tenir le pays. Lastours s'appelait autrefois Rivière de Cabardès; le nom actuel ne paraît pas avant le XVIIe ou même le XVIIIe siècle. Lastours, comme plusieurs autres villages des environs, était exempt de tout impôt, mais les habitants étaient forcés de tenir garnison dans les châteaux de Cabaret et de veiller à l'entretien des fortifications; ils jouissaient encore de ces privilèges au XVIIIe siècle. Après avoir appartenu aux seigneurs de Cabaret, vassaux des vicomtes de Carcassonne, le lieu de Lastours passa sous la domination royale et fit partie de la viguerie et châtellenie de Cabardès.

BIBL.: MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, III, 28-56.

LASTOURVILLE. Station fortifiée du Congo français, sur la rive gauche de l'Ogôoué, à 125 kil; N.-O. de Franceville, dans une contrée très salubre.

LASTRICATI (Zenobio), sculpteur florentin du XVIe siècle. En 1564, il fut un des artistes qui concoururent à la décoration du char funèbre qui ramena à Florence les restes de Michel-Ange.

LASTRICO (Constr.). Béton en usage à Naples et aux environs du Vésuve dès les temps les plus reculés. On compose ce béton de pierrailles de pierre ponce et de tuf brûlé appelées *lapilli* (V. ce mot), que l'on broie à trois ou quatre reprises dans la chaux bien éteinte afin de donner au mélange toute la consistance et toute l'homogénéité nécessaires. On emploie le lastrico en revêtement du sol, soit à rez-de-chaussée, soit sur les terrasses servant de couverture aux maisons. Dans le premier cas, on donne au revêtement une épaisseur de 0m10, tandis que, dans le second, l'épaisseur doit être au moins du double. Charles LUCAS.

LÂT. Une des divinités qu'adoraient les Arabes avant d'embrasser l'islamisme. C'était une sorte de Vénus dont le temple principal était à Thaïf, ville voisine de La Mecque, et dont le culte était surtout répandu dans la tribu des Benou Tsaqif. Au combat d'Ohod, dans lequel Mohammed fut vaincu par les Qoréichites, l'image de Lât avait figuré sur le champ de bataille; aussi les Benou Tsaqif montrèrent-ils une vive résistance avant d'accepter la destruction de leur idole que le Prophète leur imposa vers la fin de l'année 630.

LA TAILLE (Jean de), poète français, né à Bondaroy, près de Pithiviers, vers 1540, mort après 1607. Il servit sous Henri IV dans les guerres de religion et même s'y distingua, quoiqu'il eût peu de goût pour les armes. Il eut de son temps une réputation que la postérité n'a pas ratifiée ; pourtant, imitateur des anciens, il a laissé des poésies et des tragédies qui ne manquent pas de valeur. Citons : *Remonstrance pour le roy* (Paris, 1563, in-8); *Saül le furieux*, tragédie (1572, in-8); *la Famine ou les Gabéonites*, tragédie (1574, in-8); *les Corivaux*, comédie (1574, in-8); *le Négromant*, comédie (1574, in-8); *Elégies, chansons, sonnets* (1574, in-8); *la Géomance* (1574, in-4); *Discours notable des duels* (1607, in-12). On lui attribue : *Histoire abrégée des singeries de la Ligue* (1595, in-8).

Son frère *Jacques*, né en 1542, mort en 1562, a laissé : *Alexandre* (1573, in-8); *Daire* (1574, in-8), tragédies, et *la Manière de faire des vers en français comme en grec* (1573, in-8).

LATAKIEH (V. LAODICÉE).

LATANIER. I. BOTANIQUE. — (*Latania* Commers.). Genre de Palmiers-Borassées qui se réduit à trois espèces des Mascareignes, caractérisées par les fleurs dioïques, les mâles solitaires dans les alvéoles des divisions du spadice et les étamines en nombre indéfini, par l'ovaire à trois loges uniovulées et le fruit qui est une drupe à 1-3 noyaux, enfin par les graines à albumen homogène corné. Il se rencontre à l'état fossile dans l'oligocène du Vicentin. L'arbre désigné à Maurice sous le nom de *Latanier de Chine* n'est autre que le *Livistonia Chinensis* Mart. (V. LIVISTONIA). Dr L. HN.

II. HORTICULTURE. — On cultive le *Latanier rouge* et surtout le *L. de Bourbon*. Ces beaux Palmiers réclament

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la serre chaude. On les multiplie de graines semées en godets sur couche chaude. Cultivés dans les appartements, dans un air sec, ils dépérissent bientôt. G. B.

LATAULE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons ; 220 hab.

LATEAU (Louise), stigmatisée belge, née à Bois-d'Haine le 30 janv. 1850, morte à Bois-d'Haine le 25 août 1883. Elle était fille d'ouvriers, de nature débile et d'une piété ardente. En janv. 1868, elle devint malade et raconta que le Christ lui était apparu ; bientôt se manifestèrent des stigmates aux pieds, aux mains et au côté, puis des hémorragies tous les vendredis, des extases, bref tous les phénomènes de la passion du Christ, tels que saint François d'Assise les présenta lui aussi, d'après la tradition. On ne tarda pas à crier au miracle ; la modeste maison de la stigmatisée de Bois-d'Haine devint l'objet d'un véritable pèlerinage. Des médecins catholiques de grand renom déclarèrent que les faits ne pouvaient s'expliquer naturellement. L'évêque Dumont de Tournai proclama pendant plusieurs années que l'état de Louise Lateau était un miracle accordé par Dieu à l'Eglise catholique. Les incrédules crièrent à la tromperie, et Virchow posa le célèbre dilemme : *supercherie ou miracle*. Les progrès récents des études sur l'hystérie ont permis d'expliquer de la manière la plus naturelle les phénomènes de l'espèce. Après quelques années, Louise Lateau rentra dans une retraite absolue ; elle mourut presque oubliée. E. H.

Bibl. : Warlomont, *Rapport médical sur la stigmatisée de Bois-d'Haine* ; Bruxelles, 1875.

LA TÊNE (V. Tène [La]).

LATÉRITE. Dans les régions tropicales où la chaleur est extrême et les pluies d'une abondance sans égale dans certaines saisons, les causes habituelles d'altération et de désagrégation des roches sont développées à l'excès. En particulier, puissamment aidés par de brusques changements de température capables de fendre les roches et de les réduire en fragments anguleux, les phénomènes d'oxydation et de dissolution des eaux météoriques peuvent s'exercer, même sur celles silicatées, jusqu'à une profondeur d'une centaine de mètres. Si bien qu'aux lieu et place du *limon brun* (terre à brique), qui, dans les pays de la zone tempérée, devient le produit final de cette double action, on voit le sol, dans toutes ces régions chaudes abondamment pourvues de précipitations atmosphériques, se montrer largement recouvert par d'épaisses couches d'une terre argileuse rouge brique, dont l'allure et la composition, indépendantes de celle des roches qui l'ont engendrée, restent assez constante. Cette terre rouge, caractéristique, c'est la *latérite* de l'Inde et de tant d'autres régions tropicales de l'Amérique du Sud et de l'Afrique.

Le caractère fondamental de cette latérite (*later*, brique) c'est de présenter, en proportion toujours forte (25 à 36 %), ses éléments ferrugineux à l'état de sesquioxyde franc ou bien hydraté (limonite), circonstance indiquant clairement qu'elle s'est formée à l'air libre sous des influences franchement oxydantes. En même temps, de cette forte teneur en fer il résulte un produit très consistant capable de se maintenir verticalement sur les parois des ravins ou des chemins creux qui l'entament, et de reproduire, par suite, aux dimensions près, les particularités de la célèbre *terre jaune* de Chine. Mais, à l'inverse de ce lœss chinois qui constitue un sol d'une grande fertilité, la latérite aride et sèche stérilise sur de vastes étendues tous les pays qu'elle envahit. De sa surface dénudée ou ne supportant, par places, qu'une maigre végétation, s'enlèvent des poussières colorant en rouge jusqu'à une grande distance, non seulement les routes, mais les différents traits de paysage qui semblent rouillés. D'autres fois cette même surface, noircie par du manganèse peroxydé, apparaît celluleuse, scoriacée, au point de ressembler, à s'y méprendre, à une coulée de lave ; dans ce cas, c'est seulement quand on a percé cette croûte noire durcie qu'on peut voir réapparaître dans le dessous la terre rouge, et constater que cette couverture d'apparence lavique n'est autre qu'une forme superficielle exagérée de la *suroxydation* des éléments ferro-manganésifères de ce produit d'altération.

Rarement localisée, cette formation s'étale librement sur les plateaux en les couvrant d'un manteau uniforme ou bien, en contre-bas, suit le parcours des vallées en s'échelonnant sur leurs flancs sous la forme de terrasses étagées. Sa distribution est alors complètement indépendante de l'altitude. A Ceylan, par exemple, où elle se trouve très répandue dans la région accidentée du Sud, la plus soumise au régime essentiellement pluvieux des moussons, on l'observe depuis le niveau de la mer, à *Colombo*, jusqu'au sommet d'un pointement granitique (*Pedrotalla galla*), qui marque à 2,524 m. le point culminant de l'île. Entre deux crêtes, dans une région montagneuse comme l'est cette partie méridionale de Ceylan, cette argile ferrugineuse remplit généralement l'intervalle en y acquérant une grande épaisseur. Inversement, devenue rare ou même absente dans les plaines inférieures, elle n'y apparaît que comme un produit de remaniement de latérites descendues des parties hautes sous l'influence des vents ou du ruissellement. Dans ce cas, le dépôt argileux apparaît stratifié, mélangé de petites pierres arrachées au sol raviné par les pluies et souvent assez riche en coquilles de mollusques terrestres, c.-à-d. avec des caractères tout à fait différents de ceux des latérites des plateaux, demeurées en place et qui, complètement privées de toute trace de stratification aussi bien que du moindre débris de corps organisé, se signalent, sur toute leur épaisseur, par une parfaite homogénéité.

Dans les argiles très ferrugineuses de ce type, comme celles qui dérivent de l'altération des roches basaltiques, la concentration par places du fer hydroxydé en excès amène la formation, soit de nodules concrétionnés de limonite implantés dans la masse argileuse à la manière de ces concrétions calcaires qui, dans le *lœss* jaunâtre de Chine ou d'Europe, sont bien connues sous le nom de *poupées du lœss*, soit d'un véritable minerai de fer en grains pisolithiques, comme celui qui s'isole volontiers sous cette forme dans les argiles à meulières des environs de Paris (plateau des Bruyères de Sèvres), argiles rouges qui ne sont également, sur les plateaux largement découverts ou sur les lignes d'affleurement à flanc de coteau, qu'un faciès d'altération de calcaires primitivement siliceux, et dans lesquelles cette séparation du fer à l'état de minerai en grains est en grande partie due à l'intervention de matières organiques ; sous l'influence de certains produits de la décomposition des matières végétales, en particulier de l'acide crénique (Berzelius), les éléments ferrugineux diffusés dans les terrains superficiels se trouvent rassemblés et dissous par les eaux météoriques, puis précipités au contact de l'air sous cette forme concrétionnée. Or cette intervention des organismes dans la formation du minerai de fer en grains des argiles superficielles étant réalisée au maximum sous la forêt tropicale, son développement parvient, en Afrique, à fournir des gîtes ferrugineux exploitables.

L'altération non moins profonde des gneiss et granites à mica noir, et surtout des gneiss plus basiques, chargés d'amphibole, de pyroxène et de grenat, puis celle de *diabases*, c.-à-d. de roches éruptives formés des mêmes silicates ferro-magnésiens, fournit également de pareilles latérites ferrugineuses d'un rouge brique très accentué, tandis que, sur les affleurements de schistes argileux ou de roches feldspathiques privées de silicates ferrugineux, ces produits d'altération sont nécessairement moins colorés. Les terres rouges reparaissent ensuite, non seulement sur les calcaires, dans des conditions semblables, voire même exagérées, à celles qui donnent naissance en pleine Carniole et autres pays calcaires, à la *terra rossa*, mais sur les grès, quartzites et micaschistes, toujours par suroxydation des sels ferreux que ces roches contiennent. La seule différence pour ces derniers, c'est que leurs grains de quartz subsistent dans le résidu argi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

leux qui, par ce fait, devient sableux. En somme, dans la composition remarquablement uniforme de cette terre rouge si caractéristique des régions tropicales, les variations qui s'introduisent ne portent guère que sur la proportion plus ou moins grande du fer hydroxydé qu'elle contient, et, quand s'y présentent des éléments quartzeux, il est toujours facile de reconnaître que ce sont des débris empruntés au sol sous-jacent et demeurés en place dans un résidu argileux dont l'épaisseur est en fonction de la durée du phénomène d'altération qui l'a produit ; absolument comme au-dessus des massifs granitiques reste souvent en saillie au milieu de leur épaisse couverture argileuse la tête des filons de quartz qui, nombreux, les traversent. Nul exemple ne peut fournir une preuve plus convaincante que les latérites résultent de l'altération et de la désagrégation des roches qu'elles recouvrent, et que, dans aucun cas, on ne saurait les attribuer, comme certains auteurs l'ont pensé, au remaniement par les grandes pluies équatoriales de cendres volcaniques, ou bien à des phénomènes chimiques d'ordre hydrothermal.

Il convient ensuite d'ajouter, pour montrer la généralité du phénomène, que, sur les flancs des vallées, les alluvions anciennes sont généralement recouvertes par une épaisse zone d'argile rouge superficielle, chargée à la base de limonite scoriacée comme la latérite typique, et représentant cette fois dans ces régions tropicales, sous une forme exagérée, la couche argileuse rubéfiée qui, sous le nom de *diluvium rouge*, couronne, avec des apparences de ravinement, dans les pays de la zone tempérée, ces mêmes alluvions anciennes (*diluvium gris*). Les mêmes veines de sable et de cailloux, demeurées en place dans le dépôt altéré, s'y observent, ainsi que les fragments anguleux caractéristiques de cailloux éclatés par les brusques changements de température ; tous ceux de nature siliceuse sont aussi revêtus de la patine blanche qui devient la marque expressive d'une altération superficielle exercée par l'action prolongée des eaux d'infiltration. C'est en Afrique, dans le bassin du Congo, que les meilleurs exemples de ce *facies latéritique* d'altération des alluvions anciennes peuvent s'observer. Dans ces couches meubles d'origine fluviale, l'air et l'eau ayant libre accès, leur action peut s'étendre très loin en profondeur, si bien qu'en certains points la couche superficielle rubéfiée, envahissant tout le dépôt, peut atteindre une centaine de mètres ; en même temps à sa base la limonite réunie en masses distinctes, cimentant des cailloux roulés sur 2 à 3 m., fournit un minerai largement exploité par les indigènes (Dupont, *Lettres sur le Congo*, p. 502). Il est à remarquer que cette concentration du fer hydracide, en profondeur sous cette forme concrétionnée, ne se fait que sur les points où la nappe souterraine d'infiltration est obligée de stationner sur une couche imperméable. C'est ainsi que le minerai de fer limoniteux, si abondant à la base des dépôts latéritiques du cours inférieur et moyen du grand fleuve africain, fait complètement défaut dans son cours supérieur où les terres rouges s'étendent sur des grès tendres franchement perméables (J. Cornet, *les Formations post-primaires du Congo*, p. 231).

Ajoutons que, comme conséquence cette fois fâcheuse du développement pris par la latérite aussi bien dans l'Inde qu'en Afrique moyenne et australe, il résulte, quand ces formations ferrugineuses associées sont mises à jour sur une certaine étendue après l'entraînement de l'argile par ruissellement, un sol, non seulement d'une infertilité rare, mais franchement insalubre, étant donné ce fait — souvent signalé par les médecins de Dakar et du Sénégal, précisé depuis par le Dr G. Treille, dans son récent rapport sur le service de santé de nos colonies (*Revue d'hygiène*, 1893, t. XIV, n° 7) — qu'indépendamment des flaques d'eau marécageuses qui stationnent souvent sur les parties déprimées des terres rouges, toutes les fois que les plaques de limonite scoriacée affleurent sur une certaine étendue, leurs interstices et leurs vacuoles sont remplis de débris organiques entraînés par les pluies et capables de dégager, par leur rapide décomposition, des miasmes pestilentiels. Influence funeste qui se transmet aux habitations quand, sur les vastes territoires uniformément recouverts par d'épaissses couches de ces argiles superficielles, ces masses ferrugineuses deviennent les seuls matériaux solides qu'on puisse utiliser pour les constructions (Dr G. Treille, *Conditions sanitaires de l'Afrique intertropicale*, dans *Revue des sciences appliquées*, n° du 15 nov. 1894).

Régur. Par contre, il est des points dans l'Inde où ces accumulations de matières végétales largement étalées sur de vastes surfaces se présentent sous une forme plus profitable. Ce fait se produit sur les plateaux indiens quand les formations latéritiques devenues sableuses sont placées dans des conditions favorables au développement de la végétation herbeuse des steppes. Dans ce cas la décomposition sur place de ces hautes herbes, jointe à celle de quelques arbustes associés, donne naissance à d'épaisses couches d'humus que les eaux d'infiltration dissolvent en partie, puis entraînent dans la masse argileuse rendue suffisamment perméable par ses éléments sablonneux, surtout aussi par les racines qui deviennent tout autant de points de pénétration facile. L'ensemble fournit une *terre noire* très fertile analogue à la célèbre *tchernoziom* de la Russie, mais portant ici le nom de *régur* ou « terre à coton ». Cette terre, où la proportion de matières organiques peut s'élever jusqu'à 10 %, couvre des espaces considérables, et représente un ancien sol progressivement enrichi en humus par les produits de la végétation herbeuse qui pendant longtemps la recouvrait. Son développement est alors en raison inverse de celui des latérites, ces dernières ne pouvant plus se former quand une pareille couverture vient protéger le sous-sol contre les actions atmosphériques.

Distribution. Que la latérite soit un *fait de climat*, qu'elle doive son caractère particulier aux grandes pluies orageuses des tropiques, vraisemblablement aussi aux influences électriques et au développement d'ozone qui en résulte, cela ne fait aucun doute. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que dans les régions de l'hémisphère Sud, où se fait son principal développement, la forme topographique dominante étant celle de hauts plateaux brûlés par le soleil, soumis par suite à une chaleur intense et faisant office de foyer d'appel pour les chaudes pluies des moussons, toutes les causes habituelles d'altération des roches sont singulièrement aiguisées par ces circonstances particulières du sol, surtout si on songe qu'étant donnée la grande élévation de ces plateaux, les eaux d'infiltration, entraînées par la pesanteur et sollicitées à descendre très bas, peuvent exercer leur action à de grandes profondeurs.

La forte teneur en fer peroxydé des latérites est ensuite motivée par la richesse en éléments ferrugineux des roches soumises à de pareilles influences atmosphériques. De ce nombre sont, dans l'Hindoustan, les épaisses nappes basaltiques du Dekhan étalées en plateaux sur un espace de plus de 300,000 kil. q. ; en Afrique australe, notamment sur les vastes territoires du Katanga, des gîtes d'oligiste et de fer oxydulé figurant parmi les plus importants du globe ; puis, d'une façon plus générale, de larges affleurements de gneiss et de granites très micacés, et surtout de puissantes assises de grès rouges largement étalées en couches épaisses, horizontales, aussi bien dans l'Inde (*grès de Gondvana*) qu'en Afrique (*grès de Karoo*), sur la surface parfaitement nivelée des formations plus anciennes, archéennes et primaires, très plissées. La distribution de la latérite est, en effet, en rapport si étroit avec celle de ces dépôts gréseux qu'elle en suit au delà des mers le développement, aussi bien dans l'Amérique du Sud sur les grès horizontaux de même nature qui donnent naissance au grand plateau du Brésil, qu'en Australie. Dans toute la partie plate occidentale de ce petit continent, la latérite en effet se retrouve non moins bien développée sur de pareilles nappes gréseuses, horizontalement appliquées, comme dans les précédentes régions, sur un substratum archéen plissé,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et divisées de même en plateaux étagés par de grandes fractures.

Or, ces grès continentaux, c.-à-d. d'origine fluviale ou lacustre, avec leur flore à *Glossopteris*, leur riche faune terrestre de grands reptiles anomodontes (*Dicynodon*, *Ptychognatus*, *Platypodosaurus*), leurs mammifères (*Tritylodon*) devenant les plus anciens connus, leur horizontalité attestant que depuis leur formation qui s'étend du permien au jurassique inférieur (*infra-lias*), les régions où ils se sont déposés en masses continues, sont demeurées stables, ne sont autres que les témoins incontestables d'un ancien continent *indo-africain* (*continent de Gondvana* de M. Suess, *Lemuria* des zoologistes) qui, constitué dès la fin de l'époque carbonifère, s'étendait du Brésil à l'Australie après avoir pris son point de départ juste au tropique du Cancer ; continent intertropical qui n'a été ensuite morcelé que beaucoup plus tard pour l'ouverture graduelle dans sa masse des dépressions marines de l'Atlantique méridional, du golfe Persique, de la mer Rouge et de l'océan Indien. Dès lors, étant donnée cette longue phase d'émersion, on conçoit aisément que, sur ces territoires livrés sans défense à l'action des érosions atmosphériques, la formation d'un produit d'altération superficielle telle que la latérite ait pu prendre une grande extension ; en même temps reconnaître que son âge est difficile à fixer, puisqu'elle se forme encore de nos jours et qu'elle ne porte en elle-même aucun signe permettant de déterminer le début d'un phénomène dont le point de départ doit certainement remonter à une date très éloignée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, dès l'ouverture de l'océan Indien et de l'Atlantique méridional, les vastes terres concentrées entre les tropiques désormais morcelées et cessant, par suite, d'absorber pour elles toute la chaleur et d'introduire dans le climat de l'hémisphère austral des conditions de sécheresse absolue, ont dû commencer à ressentir l'influence de phénomènes météoriques tout différents, vraisemblablement même inverses et se traduisant par un ensemble de circonstances bien voisines de celles qui les régissent aujourd'hui, c.-à-d. par un régime de saisons sèches et brûlantes, alternant avec des saisons pluvieuses plus tempérées. Dès lors, la latérite apparaît dans ces régions tropicales comme une manifestation extérieure bien expressive de ces conditions plus tempérées, si bien qu'on est en droit d'admettre que la latérite, sur ces vieux territoires indo-africains, devient la manifestation extérieure bien expressive de ces conditions physiques spéciales, établies d'ancienne date, et multipliées par ce facteur d'une puissance infinie qui s'appelle le temps.

Rôle pris par les formations latéritiques aux époques anciennes. Dans l'Amérique tropicale si bien arrosée de pluies diluviennes par les alizés, le grand plateau triangulaire du Brésil, construit sur le même type que ceux de l'Inde et de l'Afrique australe, mais privé de toute formation marine postérieure au trias (sauf dans le N.-E. où la mer crétacée après avoir envahi le bassin des Amazones a légèrement empiété sur cette plate-forme doucement inclinée vers cette plaine basse alluviale), et de plus soumis à des alternatives de froid et de chaud, de sécheresse et de grande humidité capable d'émietter les granites au point que, dans les tranchées de route ou de chemin de fer, les parois faites de cette roche doivent être garnies de briques, la latérite, sous le nom de *terra rossa*, prend un grand développement ; si bien même qu'elle peut livrer annuellement aux grands fleuves qui drainent ce plateau une masse de limons capable de tapisser d'une couche rouge continue non seulement le fond de leurs estuaires, mais celui de la mer jusqu'à une grande distance de la côte. M. de Richtofen, en mentionnant ce fait (*Führer*, p. 206), n'a pas manqué de signaler que ce phénomène serait plus accentué si la mer venait envahir un pareil territoire couvert de latérite (l'abrasion marine qui en résulterait ayant pour effet de provoquer non seulement le remaniement complet de cette formation argileuse, mais d'en déterminer le mélange avec les divers éléments de cette nouvelle phase de sédimentation), puis d'en déduire cette conclusion intéressante que des faits semblables ont dû se passer anciennement lors de la formation des puissantes assises de *grès rouge* qu'on rencontre fréquemment dans les terrains stratifiés de divers âges au début des grandes phases de transgressions marines ou lacustres. Tels sont, à titre d'exemples les mieux caractérisés, le vieux grès rouge d'Ecosse (*old red sandstone*) dont les épaisses masses de conglomérats et de grès grossiers d'un rouge vif, entassés, au pied de l'ancienne chaîne calédonienne, dans les parties les plus déprimées d'une région plissée faite de gneiss et de couches siluriennes, deviennent le produit d'une invasion de la mer dévonienne après une phase d'émersion consécutive des mouvements qui avaient donné naissance et déterminé le redressement de la bordure de l'ancien continent boréal sous la forme de cette ride montagneuse calédonienne ; phase suffisamment prolongée pour que les érosions atmosphériques aient pu faire disparaître sur ce territoire ses principales inégalités. Puis et surtout les *grès rouges permiens*, qui, en pleine Europe, nettement transgressifs depuis la Silésie jusqu'en Angleterre sur les formations antérieures, annoncent un retour très accentué de la mer sur des territoires qu'elle avait depuis longtemps abandonnés. Ce qui précède, en effet, dans ces mêmes régions cette nouvelle et bien plus étendue transgression marine, c'est cette grande phase d'émersion qui, vers la fin des temps carbonifères, faisait de l'Europe extra-méditerranéenne un immense continent très accidenté et couvert de l'abondante végétation qui a donné lieu à la houille. Or, étant donnés les caractères bien connus du climat d'alors, en particulier cette température tropicale et cette grande humidité dont les végétaux houillers aussi bien que les phénomènes torrentiels de l'époque portent la marque si expressive, on est en droit d'admettre que, sur les espaces bien découverts de ces vastes terres émergées, les conditions pour donner naissance à un produit d'altération analogue à la latérite devaient se trouver pleinement réalisées, et que les eaux permiennes, en reprenant possession de ce domaine, aient pu s'en charger.

On ne s'écarterait guère aussi de la vérité en attribuant à de pareils faits la coloration rouge qu'affectent également les *grès vosgiens* triasiques. De nouveau, nettement transgressive et dépassant de beaucoup les limites atteintes par les dépôts permiens, cette assise marque, en effet, dans la région vosgienne, le début d'une formation marine très étendue et qui pour la première fois a recouvert tout ce massif alors soudé avec celui de la Forêt-Noire et ayant perdu, par voie d'érosion et d'affaissement, le relief qu'il avait acquis à la fin des temps carbonifères par les plissements hercyniens.

Enfin, dans les assises tertiaires des chaînes subalpines d'entre Gap et Digne, le caractère bien particulier qu'affectent les grès aquitaniens en prenant la forme d'une *molasse rouge* doit vraisemblablement être attribué à la même cause ; M. Haug (*les Chaînes subalpines*, dans le *Bulletin des services de la carte géologique de France*, 1891, t. III, n° 21) ayant montré que ces grès accompagnés comme d'habitude de puissantes nappes de conglomérats et reposant en discordance marquée sur la tranche de couches plissées jurassiques et crétacées, sont des formations d'eau douce d'origine torrentielle déposées dans des lacs établis au pied de ces chaînes subalpines de Provence en voie d'exhaussement. Or si on tient compte qu'antérieurement à cette formation, l'époque tongrienne qui précède correspond, pour ces régions méridionales de la vallée du Rhône, à une phase continentale pendant laquelle la Provence, placée au sommet d'une grande péninsule méditerranéenne dont la Corse et la Sardaigne jalonnent l'ancienne direction, se présentait montagneuse et couverte de grands lacs entourés d'une abondante végétation forestière l'attestant soumise à un climat chaud à saisons extrêmes, on verra qu'à cette date les conditions pour la formation de dépôts

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

latéritiques étaient encore bien réalisées, et que c'est sur des terres couvertes de pareilles formations que les eaux torrentielles aquitaniennes ont exercé leur action. Puis finalement en conclure que tous les dépôts de cet ordre ne sont en somme qu'une manifestation d'un grand phénomène de *métamorphisme extérieur* qui s'est poursuivi de tout temps à la surface du sol, quel que soit le substratum, partout où, sous l'influence d'une chaleur extrême et d'un régime suivi de pluies abondantes, les phénomènes d'oxydation et d'altération superficielle des roches ont pu se développer avec une grande ampleur. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : NEUMAYR, *Anleitung zu wissenschaftlichen Beobachtungen auf Reisen;* Leipzig, 1875. — VON RICHTOFEN, *Führer für Forschungsreisende;* Berlin, 1886. — Dr WALTHER, *Rep. of a Journey in India;* Bombay, 1889. — *Recort geolog. survey India*, 1890, t. XXIII, pp. 110 et suiv.

LATERRADE (Jean-François), botaniste français, né à Bordeaux vers 1780, mort en oct. 1858. Il fut professeur d'histoire naturelle à Bordeaux, directeur du jardin botanique de cette ville, etc., fonda l'*Ami des champs, journal d'agriculture*, etc., et entre autres publications mit au jour une *Flore bordelaise* (Bordeaux, 1811, in-12 ; 5e édit., 1842). Dr L. HN.

LATES (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des Percidæ, ayant pour caractères deux nageoires dorsales, la première avec 7 ou 8 rayons épineux, l'anale avec 2 ou 3 épines, des dents en velours, sans canines, des dents palatines et vomériennes, pas de dents à la langue, le préopercule avec une forte épine à l'angle du limbe, le préorbitaire finement denticulé, les écailles de dimensions moyennes. La forme la plus anciennement connue, le *Lates niloticus* ou Perche du Nil, atteint de 25 à 30 centim.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes.* — CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. gén. des Poissons.* — ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie, Poissons.*

LATET (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 102 hab.

LATETTE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 210 hab.

LATEX (Bot.). Nom donné au suc propre des végétaux (V. LATICIFÈRE et NUTRITION).

LATHAM (John), naturaliste anglais, né à Eltham (Kent) le 27 juin 1740, mort à Winchester le 4 fév. 1837. Il étudia la médecine à Londres, où il eut pour maître William Hunter, et alla en 1763 exercer son art à Dartford. Il s'occupa en même temps d'ornithologie et d'anatomie comparée et forma une belle collection d'oiseaux. En 1796, il quitta la médecine et se retira d'abord à Ramsay, puis à Winchester, enfin fut appelé à remplir les fonctions de chirurgien à l'hôpital Saint-Barthelemy de Londres. On lui doit : *A General Synopsis of the birds* (Londres, 1881-85, 3 vol. en 6 part. in-4, fig. et suppl. en 1787 et 1801) ; *A General History of the birds* (Winchester, 1821-24, 10 vol. in-4, fig. avec index, 1828) ; *Index ornithologicus, sive systema ornithologiæ...* (Londres, 1790, 2 vol. in-4 ; 2e éd., 1801 ; Paris, 1805, in-12) ; puis des opuscules médicaux sur le rhumatisme et la goutte (1796), sur le diabète (1811), et des articles d'histoire naturelle et d'archéologie dans les recueils périodiques. Dr L. HN.

LATHAM (Robert-Gordon), ethnologiste et philologue anglais, né à Billingborough, dans le comté de Lincoln, en 1812, mort le 9 mars 1888. Il étudia la médecine à Cambridge, fut médecin assistant à Middlesex Hospital, passa dix ans (1823-33) en Danemark et en Suède et obtint enfin le titre de professeur de langue et de littérature anglaises à University College à Londres. Ce sont ses recherches ethnographiques et linguistiques qui ont fait sa réputation. Il soutint en particulier une polémique pour prouver que le plateau central asiatique n'est pas le berceau de la race aryenne. Citons comme ses œuvres principales : *Norway and Norwegians* (Londres, 1840, 2 vol.) ; *Treatise on the English Language* (1841 ; 5e éd., 1862) ; *History and Etymology of the English Language* (1849) ; *Handbook of the English Language* (1854 ; 9e éd., 1875) ; *Natural History of the varieties of man* (1850) ; une édition de la *Germania* de Tacite (1850) ; *Man and his migrations* (1851) ; *Ethnology of British Colonies* (1851) ; *Ethnology of the British Islands* (1852) ; *Ethnology of Europe* (1852) ; *The Native Races of the Russian Empire* (1854) ; *Varieties of the human species* (1855) ; *Logic in its application to language* (1856) ; *Descriptive Ethnology* (1859, 2 vol.) ; *Elements of comparative philology* (1862) ; *The Nationalities of Europe* (1863, 2 vol.) ; *Dictionary of the English Language, founded on that of Johnson and Todd* (1867-70, 2 vol.) ; *Russian and Turk* (1878). — Latham est un des fondateurs de la *Philological Society* de Londres. R. B.

LATHAN. Rivière de France (V. INDRE-ET-LOIRE, t. XX, p. 742).

LA THAUMASSIÈRE (Gaspar THAUMAS DE) (V. THAUMASSIÈRE).

LATHBURY (Thomas), historien anglais, né à Brackley (Northamptonshire) en 1798, mort à Bristol le 11 févr. 1865. Entré dans les ordres, il devint vicaire de Saint-Simon de Bristol. Il fut un des principaux organisateurs du congrès ecclésiastique de Bristol (1864). Il a beaucoup écrit. Citons : *A History of the english episcopacy* (Londres, 1836, in-8) ; *The State of Popery and Jesuitism in England* (1838, in-8) ; *Guy Fawkes, a complete history of the Gunpowder treason* (1839, in-8) ; *The Spanish Armada* (1840, in-8) ; *Memorials of the Ernest the Pious, first duke of Saxe-Gotha* (1843, in-8) ; *A History of the nonjurors* (1845, in-8) ; *Oliver Cromwell* (1862, in-8). R. S.

LATHONURA (Lilljeborg.) (Zool.). Ce genre, synonyme de *Pasithœa*, a été établi pour une élégante espèce de Crustacés Cladocères (*L. rectirostris*), peu commune dans notre pays ainsi que dans le N. de l'Europe et qui a été retrouvée en Afrique et en Amérique. La forme générale du corps est ovoïde, élargie en arrière, un peu déprimée entre la tête et le thorax ; la tête est épaisse, le bec à peine saillant, le fornix fort peu développé ; les palpes qui saillent de la pointe du bec sont longs et cylindriques ; les rames sont courtes et leurs branches portent cinq grandes soies ciliées ; la coquille n'offre pas de dessins ; l'intestin est simple, sans cul-de-sac ni enroulement ; le post-abdomen est petit et se prolonge en arrière en un long tubercule conique, ses aiguillons sont volumineux, simples, dentés en arrière. Les mâles ne sont pas connus. R. MONIEZ.

LA THORILLÈRE (V. THORILLÈRE).

LATHRÆA (Bot.) (V. CLANDESTINE).

LATHUILE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Faverges ; 502 hab.

LATHUS. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon ; 2,290 hab. Eglise romane à coupole. Dolmen (mon. hist.) de Marchain. Pont d'Ousilly sur la Gartempe. Débris du donjon féodal de Cluzeau, massif édifice carré à contreforts, du XIIe siècle.

LATHY (Thomas PIKE), littérateur anglais, né à Exeter en 1771, mort à une date inconnue. Œuvres principales : *Memoirs of the Court of Louis XIV* (Londres, 1819, 3 vol. in-8), qui ne manquent pas de valeur ; des romans : *Paraclete* (1805, 5 vol.) ; *Usurpation* (1805, 3 vol.) ; *The Invisible Enemy* (1806, 4 vol.) ; *Gabriel Forrester* (1807, 4 vol.) ; *Love, Hatred, and Revenge* (1809, 3 vol.), etc., et une pièce qui eut un grand succès à Boston : *Reparation or the School for libertines* (1800).

LATHYRUS (Bot.) (V. GESSE).

LATICIFÈRE (Bot.). Les laticifères sont constitués par des réservoirs (vaisseaux, canaux, lacunes, cellules diverses, etc.) renfermant le latex ou suc propre, élaboré, des végétaux (sucs résineux, gommes, etc., diversement colorés, formant la sève descendante) ; dans les sucs colorés qui remplissent les laticifères nagent de fines granula-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tions visibles au microscope. Les laticifères constituent un plexus ou roseau dont les canaux, de calibre variable, s'anastomosent très irrégulièrement dans l'épaisseur de l'enveloppe cellulaire de l'écorce (V. Ecorce). Le rôle du latex sera étudié à l'art. Nutrition. Dr L. Hn.

LATICLAVE (*latus clavus*) (Antiq. rom.). Large bande de pourpre, descendant suivant une direction perpendiculaire le long de la poitrine sur la tunique blanche des sénateurs romains. Le laticlave ne constituait pas un ornement à part; c'était simplement une partie de la tunique, teinte en couleur pourpre. A l'origine, les sénateurs seuls avaient le droit de porter cette marque de distinction; mais, à partir du règne d'Auguste, les chevaliers dont le cens atteignait un certain chiffre y furent autorisés, ainsi qu'à siéger au Sénat. And. B.

LATIL (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, duc de), prélat français, né à l'île Sainte-Marguerite (Var) le 6 mars 1761, mort à Gemenos (Bouches-du-Rhône) le 1er déc. 1839. Entré dans les ordres en 1784, il se prononça en 1789 contre les principes de la Révolution, refusa le serment prescrit par la constitution civile du clergé (1791) et quitta la France où il revint en 1792 comme agent de l'émigration. De retour en Allemagne, il devint aumônier du comte d'Artois et, par la faveur de Mme de Polastron, acquit un grand ascendant sur ce prince qui ne voulut plus se séparer de lui. Après la Restauration, l'abbé de Latil devint évêque d'Amyclée *in partibus* (1816), évêque de Chartres (1817) et pair de France (1822). A peine monté sur le trône, Charles X le nomma comte et archevêque de Reims (1824); en 1826 ce prélat fut élevé au cardinalat et reçut le titre de duc. Inspirateur de la politique cléricale et rétrograde à laquelle Charles X s'abandonna sous les ministères Villèle et Polignac, de Latil contribua pour une bonne part à la révolution de 1830, après laquelle il suivit son souverain en exil. Il refusa de prêter serment à Louis-Philippe comme pair de France et, fidèle au roi qu'il avait si longtemps servi, il l'assista à son lit de mort (nov. 1836).

LATIL (François-Vincent), peintre français, né à Aix le 8 févr. 1796, mort vers 1890. Elève de Gros, il a peint des sujets religieux, des tableaux d'histoire et des portraits. Il exposa pour la première fois au Salon de 1824: *Byram abandonnant Olympe,* sujet tiré de *Roland furieux;* puis, entre autres: *le Lavement des pieds* (1827), à l'église des Blancs-Manteaux; *Moralité du peuple en l'absence des lois en juillet 1830* (1835); *Episode de l'histoire des naufrages* (1841).

Sa femme, Eugénie Henry, née à Moscou en 1808, morte à Saint-Girons en 1879, a peint des portraits et des scènes de genre: *la Dormeuse* (1839); *l'Aumône de l'ouvrier* (1841); *Saint Jean le Précurseur* (1859). E. Br.

LATILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé; 1,416 hab.

LATILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 278 hab.

LATIMER. Ancienne famille anglaise du Yorkshire dont les membres principaux sont: *William*, baron Latimer, mort le 5 déc. 1304, qui se croisa en 1271, fit l'expédition de Gascogne en 1292, combattit à Falkirk (1298). De lui descendent les lords Braybrooke actuels. — *William*, quatrième baron, né vers 1329, mort le 28 mai 1381, servit en Gascogne en 1359, fut gouverneur de Bécherel en Bretagne, fit le siège d'Auray avec Jean de Montfort en 1364. Il fut chargé d'importantes missions diplomatiques entre autres auprès de Fernan de Portugal (1373), en France, en Flandre. Grand favori d'Edouard III, il fut dépouillé de ses charges et expulsé du conseil du roi et même emprisonné sur l'initiative du Parlement qui lui reprochait toutes sortes d'exactions commises en Bretagne (1375). Mais en moins d'un an il était redevenu plus puissant que jamais. Après la mort d'Edouard III, il fut envoyé en mission à Londres pour proposer la réconciliation entre les citoyens et la maison de Lancastre. En 1377, il fut nommé gouverneur de Calais et prit part à l'expédition du comte de Buckingham en France. C'est lord Willoughby de Broke qui a hérité de la baronnie de Latimer. R. S.

LATIMER (William), érudit anglais, né vers 1460, mort en sept. 1545. Après avoir étudié à Oxford et à Padoue (où il apprit le grec), il devint, au commencement du règne de Henri VIII, précepteur de Reginald Pole, le futur archevêque de Canterbury. Erasme, Linacre, Grocyn, Pace, ses amis, l'estimaient fort. Il n'a rien publié.

LATIMER (Hugh), réformé anglais, né dans le comté de Leicester en 1475, mort le 16 oct. 1555. Chapelain d'Anne de Boleyn, puis évêque de Worcester à partir de 1535, il refusa, en 1539, de souscrire aux six articles de foi prescrits par le Parlement et fut emprisonné dans la Tour. Après l'avènement d'Edouard VI, il fut remis en liberté. Il fut alors, avec Cranmer et Ridley, l'un des chefs des Réformés. Il fut condamné au bûcher avec eux sous le règne de Marie et mourut en disant: « Nous allumerons aujourd'hui en Angleterre un feu qui ne s'éteindra plus. » Corrie a publié les œuvres de Latimer (Londres, 1845, 4 vol.).

Bibl.: Demaus, *Hugh Latimer, a biography;* Londres, 1881, 2e éd.

LATIN. I. Linguistique et philologie (V. Romanes [Langues]).

II. Littérature (V. Rome).

III. Histoire (V. Latium).

IV. Enseignement (V. Enseignement classique).

LATINE. I. Histoire religieuse. — Eglise latine (V. Eglise catholique romaine).

II. Marine. — C'est le nom donné aux voiles triangulaires, en usage surtout dans la Méditerranée. On les appelle aussi voiles à antennes. Elles sont enverguées sur une très longue vergue pliante VV se hissant sur un mât assez court. La partie avant de la voile est reliée au navire par un palan qui se nomme le mouton *p* et qui n'est autre chose que l'amure. La voile est tendue à l'arrière par un autre cordage E appelé écoute. Ces voiles, d'une manœuvre assez délicate, ne sauraient convenir aux mers tourmentées et aux grains du golfe de Gascogne et de la Manche.

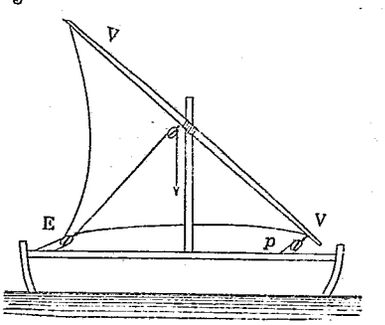

LATINI (Brunetto), polygraphe italien du XIIIe siècle. Villani l'appelle « grand philosophe et souverain maître de rhétorique » et le loue d'avoir le premier « dégrossi » les Florentins. Né vers 1210, il figure en 1254 et 1255 comme notaire dans les actes publics; en 1260, le parti guelfe, dont il était l'un des principaux appuis, l'envoya implorer le secours d'Alphonse X de Castille; c'est pendant son absence qu'eut lieu le désastre de Monteaperti (4 sept.) qui l'empêcha de rentrer à Florence et le força à chercher un refuge en France, probablement à Paris; il y fut accueilli par un de ses compatriotes qui partageait ses opinions et qu'il appelle son sauveur; c'est pour complaire à ce protecteur qu'il entreprit quelques-unes de ses traductions et c'est là qu'il compila sa grande œuvre, *le Trésor*. Il est vraisemblable qu'il rentra en Italie après la victoire de Bénévent. Nous le voyons en effet de 1269 à 1289 occuper des charges plus ou moins importantes dans l'administration de Florence.

En 1269, il était protonotaire du gouverneur de Toscane pour Charles d'Anjou; en 1273, *notarius necnon scriba consiliorum communis Florentiæ* (chancelier chargé de la rédaction des actes); en 1284, l'un des syn-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dics qui conclurent l'alliance de Florence avec Lucques et Gênes contre Pise ; en 1287, membre du conseil des Prieurs. Il mourut vieux, en 1294 ou 95. On connaît l'hommage de respect et de filiale gratitude que lui rend Dante (*Inf.*, XV, 82-7) et que l'on n'a pas réussi à concilier d'une manière satisfaisante avec le fait qu'il le place non seulement en enfer, mais dans un cercle particulièrement infamant (celui des pécheurs contre nature). Il est plus que probable qu'il n'a pas été pour Dante un maître au sens propre du mot, mais plutôt un ami et un conseiller paternel ; il est du moins à peu près assuré qu'il n'a point tenu à Florence une école, comme on l'a dit de bonne heure, l'importance des charges qu'il remplit ne s'accordant guère avec une fonction aussi modeste et assujettissante. Outre quelques opuscules en vers (*Favolello*, *Lauda per un morto*, etc.), ses principales œuvres italiennes se composent surtout de traductions en prose (du *De Inventione* de Cicéron sous le titre de *Rettorica*, etc.) et du *Tesoretto*. Ce dernier ouvrage, composé en même temps que le *Trésor*, est un abrégé de celui-ci, resté incomplet et original pourtant en quelques parties ; Brunetto l'écrivit en vers et lui donna la forme allégorique pour le rendre plus attrayant et plus accessible au grand public.

Mais lui-même considérait comme son ouvrage capital le *Trésor*, qu'il rédigea en français parce que c'est la « parleüre plus delitable et plus commune à toutes gens », en d'autres termes, le langage qui devait lui assurer la plus grande popularité. Le XIIe siècle et surtout le XIIIe avaient vu naître plusieurs encyclopédies latines dont la prétention était d'embrasser l'ensemble des connaissances humaines (*Imago mundi* de Honorius d'Autun, *Speculum universale* de Vincent de Beauvais, etc.). L'œuvre de Brunetto est une des premières tentatives faites pour rendre ce genre d'ouvrages accessible aux personnes qui ignoraient le latin (il avait cependant été précédé par Gautier de Metz dont l'*Image du monde* est de 1245). Brunetto divise son *Trésor* en trois parties : la première comprend la philosophie théorique, c.-à-d. la science des choses en elles-mêmes, considérées comme objet de connaissance : il y traite de la création du monde, de Dieu et de la nature des anges (d'après le livre des *Sentences* d'Isidore de Séville), de l'homme, de la loi divine et humaine, de l'institution de la royauté ; il y rattache un abrégé d'histoire universelle, sacrée (d'après la Bible et Isidore) et profane, qui s'arrêtait d'abord à 1260 et qu'il prolongea ensuite jusqu'en 1268. Brunetto fait aussi rentrer dans cette partie la physique, l'astronomie, la géographie (cette partie surtout est presque uniquement composée de traditions fabuleuses) (d'après Solin et Isidore), l'économique (d'après Palladius), l'histoire naturelle (d'après Aristote, Pline, Palladius, Solin, Isidore, le *Physiologus* d'Hildebert, le *De Natura rerum* de Martin de Cantimpré, les *Bestiaires* français et le poème provençal de Daude de Prades). Le second livre « parle des vices et vertus » : c'est donc un traité de morale. Il s'ouvre par un résumé de l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote (d'après une traduction latine) ; le reste est composé de considérations et de sentences morales, empruntées soit à des anciens, comme Horace, Sénèque, Juvénal, soit surtout à des ouvrages modernes (surtout le *Moralium dogma*, de Gautier de Lille, le *De Arte loquendi et tacendi*, d'Albert de Brescia, le *De IV Virtutibus cardinalibus* de Martin de Dumium, la *Summa de virtutibus* de Guillaume Perrault ; les *Libri sententiarum* d'Isidore de Séville). Le troisième livre n'est pas seulement un traité de rhétorique (surtout d'après le premier livre du *De Inventione* de Cicéron), mais aussi de politique. Cette dernière partie, malgré les quelques emprunts que Brunetto y a fait au *De Officiis* de Cicéron, au *De Clementia*, au *De Ira* de Sénèque, est fort originale : l'auteur y traite presque uniquement du gouvernement des républiques italiennes et en particulier de l'institution du podestat : bien qu'il ait connu et utilisé un ouvrage sur le même sujet (l'*Oculus pastoralis*), il y a surtout déposé le fruit de ses réflexions et de son expérience personnelles, et c'est ce qui donne à cette partie, médiocrement en harmonie avec le reste de l'ouvrage, une valeur toute spéciale.

A. JEANROY.

BIBL. : ÉDITIONS : de la *Rettorica* (Rome, 1546, et Naples, 1851) ; du *Tesoretto* et du *Favolello*, par G.-B. ZANNONI (Florence, 1824) ; du *Tesoretto* seul, par B. WIESE, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (VII, 236, avec une importante étude philologique) ; des trois discours de Cicéron prononcés devant César, par REZZI (Milan, 1832, et Naples, 1850) ; du *Trésor*, par P. CHABAILLE (Paris, 1863, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*). Le *Trésor* avait été traduit en italien dès le XIIIe siècle par Bono Giamboni ; éd. de cette trad. par L. CARRER (Venise, 1839) et L. GAITER (Bologne, 1878).

ÉTUDES CRITIQUES. — *Histoire littéraire de la France*, t. XX, pp. 276-304 (article de FAURIEL). — THOR SUNDBY, *Della Vita e delle opere di Brunetto Latini... tradotto da* R. RENIER (Florence, 1884.) — A. GASPARY, *Storia della letteratura italiana*, 1887, t. I, chap. IX. — A. D'ANCONA, *Il Tesoro di Brunetto Latini versificato*, dans les *Mémoires* de l'Académie des *Lincei* ; Rome, 1889. — P. TOYNBEE, *Brunetto Latino's obligations to Solinus*, dans *Romania*, 1894, t. XXIII.

LATINI (Latino), philologue italien, né à Viterbe en 1513, mort à Rome le 21 janv. 1593. Il étudia le droit et les lettres dans sa ville natale et à Sienne, puis il entra dans les ordres et fut attaché comme secrétaire aux cardinaux del Pozzo, Pio et Colonna ; il travailla à la revision du Décret de Gratien et obtint une pension dont il jouit jusqu'à sa mort. Il était fort érudit, mais encore plus modeste et ne publia que quelques rares opuscules. Sa correspondance avec Manuce, Muret, Mercuriali et d'autres savants fut imprimée en 1659 et 1667 : *Epistolæ, conjecturæ et observationes sacra profanaque eruditione ornatæ* (Rome et Viterbe). On a également publié un choix des annotations qu'il avait mises en marge de ses livres (légués par lui au chapitre de Viterbe) sous le titre de : *Bibliotheca sacra et profana, sive observationes, conjecturæ et variæ lectiones in sacros et profanos scriptores*. Enfin on trouvera dans le *Thesaurus antiquitatum Siciliæ* de Grævius deux articles de lui, relatifs aux études de Sigonius, *De Antico Jure*.

G. MAZZONI.

BIBL. : MAGRI, *Vita Latini*, en tête des *Epistolæ* et de la *Bibliotheca* citées plus haut. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, t. VII.

LATINO-COELHO (José-Maria), littérateur et homme politique portugais, né à Lisbonne le 29 nov. 1825, mort à Lisbonne le 2 sept. 1891. Officier supérieur du génie, professeur de géologie à l'Ecole polytechnique, député depuis 1854, ministre de la marine, puis sénateur, il a d'abord appartenu au parti libéral, puis au groupe des républicains, et s'est distingué comme orateur et publiciste. Il laissa plusieurs ouvrages élémentaires, de nombreux articles, et fut secrétaire de l'Académie des sciences. G. P-I.

LATINS (V. LATIUM).

LATIRUS (Paléont.) (V. FUSEAU).

LATISELLÉES (Paléont.) (V. AMMONITE).

LATITUDE. I. Astronomie. — Ce mot employé isolément désigne l'angle que fait la verticale d'un lieu avec le plan de l'équateur. Très souvent on précise cette signification en ajoutant à la suite du mot latitude un des adjectifs *astronomique* ou *géographique*. La latitude astronomique est égale à l'angle de la ligne des pôles avec le plan de l'horizon du lieu considéré, c.-à-d. à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon. Cette propriété, dont la démonstration est évidente, est utilisée pour la mesure de la latitude. Or la terre n'est point une sphère, mais bien un ellipsoïde de révolution, de telle sorte que la verticale, qui est en réalité la perpendiculaire au plan tangent à la surface terrestre au point considéré, ne passe pas par le centre de la terre (fig. 1). Il en résulte que la position d'un parallèle sera définie plus aisément par la connaissance de l'angle MCE que fait le rayon terrestre avec le plan de l'équateur. Cet angle s'appelle latitude géodésique ; il n'est pas susceptible d'être mesuré directement, mais on le déduit très simplement de la lati-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tude astronomique par la relation $\mathrm{tg}L' = \left(1 - \frac{1}{p}\right)^2 \mathrm{tg}L$

dans laquelle L′ représente la latitude géodésique, L la latitude astronomique, p l'aplatissement de l'ellipsoïde. Il est facile de concevoir que l'on peut construire une table numérique donnant immédiatement la latitude géodésique qui correspond à une latitude astronomique donnée. Enfin, dans la théorie du mouvement des planètes, on emploie sous le nom de latitude héliocentrique, pour l'une des coordonnées servant à repérer la position des planètes sur la sphère céleste, l'angle formé par la droite qui joint le centre de l'astre au centre du soleil avec le plan de l'écliptique. Cette coordonnée ne se mesure pas directement parce qu'il n'existe pas de moyen de repérer dans l'espace, avec une précision suffisante, la ligne des pôles de l'écliptique. Les tables astronomiques du mouvement des planètes fournissent les éléments qui permettent de calculer les latitudes héliocentriques. On passe de celles-ci aux déclinaisons qui figurent dans les éphémérides publiées à l'avance, au moyen de formules trigonométriques; mais on peut également calculer la latitude héliocentrique qui correspond à une déclinaison observée. Nous nous contenterons d'indiquer ces deux problèmes très compliqués dans la pratique. On considère également quelquefois l'angle formé par la droite qui joint le centre de l'astre au centre de la terre avec le plan de l'écliptique : c'est la latitude géocentrique. Des formules trigonométriques permettent de passer de la latitude héliocentrique à la latitude géocentrique et de celle-ci à la déclinaison.

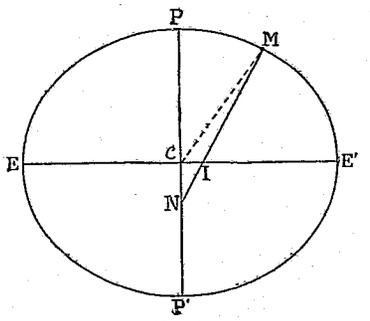

Fig. 1.

Il convient de diviser les méthodes employées dans la mesure de la latitude astronomique en deux groupes : méthodes de haute précision appliquées dans les observatoires et méthodes convenant aux déterminations pratiquées sur terre et sur mer en vue des besoins de la géographie. Dans le premier groupe, on trouve les méthodes fondées sur l'observation de l'étoile polaire et celles qui sont basées sur l'observation méridienne d'étoiles de déclinaison connue ou sur l'observation des instants des passages d'étoiles connues au travers du plan vertical E.-O.

Premier groupe. Méthodes astronomiques. — *Détermination de la latitude par l'observation méridienne de l'étoile polaire.* Cette méthode suppose l'emploi d'un cercle mural ou d'un instrument méridien pourvu d'un cercle vertical gradué d'assez grand diamètre. Elle exige que les constantes de l'instrument aient été préalablement déterminées avec soin. Ces constantes sont la correction du tour de la vis micrométrique des microscopes, la flexion, l'erreur des traits. De plus, il conviendra que le pointé de l'étoile soit effectué à très peu près au moment de son passage au méridien, afin d'éviter d'avoir à introduire un petit terme correctif, pour tenir compte de la faible variation de distance zénithale correspondant au petit angle horaire. Enfin dans le cas où l'étoile aurait été visée hors du méridien, il faudra en général calculer un nouveau petit terme correctif pour tenir compte de l'inclinaison du fil. On se bornera ici à signaler la nécessité de ces corrections sans entrer dans l'exposition des formules qui permettent de les calculer. D'ailleurs, pour ne point avoir à parler de réduction méridienne, ni d'inclinaison du fil, nous supposerons que les pointés des étoiles ont été opérés avec le point du fil des hauteurs où ce dernier est coupé par le méridien. Si la lunette est réglée de manière que l'axe optique décrive exactement le méridien et si cet axe optique est repéré par un fil vertical, il suffira d'observer l'étoile à l'instant où elle coupe la croisée des fils. On peut utiliser les distances zénithales de la polaire, pour la mesure de la latitude, de trois manières différentes : 1° Combinaison du nadir avec les passages supérieurs et inférieurs de la polaire. Ce procédé suppose que l'on connaît la lecture du cercle gradué qui correspond à la position verticale de la lunette. Dans ce but, celle-ci étant dirigée de haut en bas, on amène un bain de mercure sous l'objectif. Le fil des hauteurs étant situé dans le plan focal de l'objectif, chaque point de ce fil couvre la lentille d'un faisceau divergent qui sort après avoir subi l'effet de la réfraction, suivant un faisceau parallèle à l'axe secondaire de ce point. Ce faisceau parallèle se réfléchit sur le mercure suivant un autre faisceau parallèle qui rencontre à son tour la lentille et en sort transformé en un faisceau convergent qui donne une image dans le plan focal, au point où aboutit le rayon réfléchi passant par le centre optique, d'après un théorème d'optique bien connu (fig. 2). Tous les points du fil horizontal AB agiront de même, de telle sorte qu'il est aisé de se représenter que l'image résultante *ab* est une droite parallèle à ce fil. Pour avoir *ab*, il suffirait de mener un plan par AB et le centre optique O ; ce plan couperait la surface du mercure suivant une droite $\alpha\beta$ parallèle à AB. On mènerait ensuite un plan vertical par $\alpha\beta$ et l'on construirait le plan symétrique du plan AB$\alpha\beta$ par rapport à ce plan vertical : l'intersection avec le plan focal donnerait *ab*. On voit immédiatement que ces trois plans coïncident, lorsque le plan ABO sera lui-même vertical : dans ce cas l'image *ab* coïncidera avec AB. Par conséquent, après avoir serré la pince du cercle mural dans une position où la lunette est très sensiblement verticale, on amènera celle-ci à prendre exactement une position telle que *ab* coïncide avec AB, en agissant sur la vis de rappel de la pince. Dans cette position, le fil horizontal AB se trouve rigoureusement dans le plan vertical passant par l'axe optique, ainsi qu'il vient d'être dit. On lit alors les microscopes disposés sur le pourtour du cercle. Ces microscopes, toujours en nombre pair, sont placés deux à deux aux extrémités d'un même diamètre, de façon à éliminer l'erreur d'excentricité. Le cercle mural de l'Observatoire de Paris en possède six qui sont disposés aux sommets d'un hexagone, mais beaucoup d'appareils de haute précision n'en comptent que quatre. Généralement, les microscopes sont construits de manière qu'un tour de la vis micrométrique déplace le fil mobile de 1′ d'arc. On connaît d'ailleurs, par des opérations préalables très attentives et très précises, la valeur exacte du déplacement correspondant à 1 tour ; et comme 1 tour équivaut très sensiblement à 1′, on représente par une correction positive ou négative appelée *tare* le changement toujours très petit qu'il faut appliquer à l'arc exprimé en tours et fractions de tour pour qu'il représente le même arc en minutes et secondes. La transformation s'opère pour ainsi dire à vue. En principe, la détermination de la valeur d'un tour de la vis micrométrique s'obtient immédiatement en mesurant avec le fil mobile de chaque microscope l'intervalle

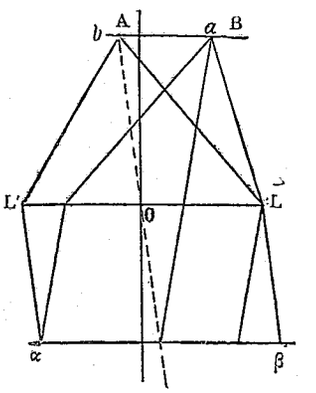

Fig. 2.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de deux traits consécutifs de la graduation du cercle. Cet intervalle est habituellement de 5′, de telle sorte qu'il doit correspondre à 5 tours. L'excès du nombre de tours obtenu sur le chiffre 5 représente le quintuple de la tare, c.-à-d. de la correction à appliquer à 1 tour pour avoir l'arc correspondant. Il est impossible d'entrer ici dans de plus longs développements sur cette question qui est du ressort de la théorie des instruments ; on trouvera tous les détails désirables dans les *Annales de l'Observatoire de Paris* pour 1887. Il a été parlé plus haut des lectures des microscopes, c.-à-d. du nombre de tours indiqué par les peignes des microscopes ainsi que des fractions de tour marquées par le tambour de la vis micrométrique ; on pointe avec le fil mobile l'un des deux traits, celui des traits qui est le plus proche du 0 du peigne. Mais pour éviter d'avoir à considérer des tours positifs et des tours négatifs, nous supposerons que l'on a toujours pointé le trait dont la lecture est plus faible. Si les microscopes étaient parfaitement réglés, chacun d'eux devrait marquer 0 tour 0 partie de tour 00 ($0^t,0^p,00$) lorsque l'index serait exactement en coïncidence avec l'un des traits de la graduation. Alors la lecture du microscope, le fil mobile de celui-ci étant pointé sur le trait dont la lecture est plus faible, 245° 25′ par exemple, exprimerait en tours et parties de tour, le petit arc complémentaire de la lecture 245° 25′. Ce petit arc lu en tours et parties de tour s'exprimerait en minutes, secondes et centièmes de seconde, au moyen de la correction de tare. Mais il n'est pas du tout nécessaire que ce réglage idéal soit réalisé exactement ; seulement dans ce cas, qui est le cas habituel, les arcs complémentaires évalués au moyen de chaque microscope se rapportent à un index idéal qui correspond pour chaque microscope à la position $0^t,0^p,00$ du fil mobile. La moyenne des lectures corrigées chacune de la tare se rapportera à un microscope fictif ; mais, comme on n'a jamais besoin de connaître la lecture absolue sur une direction donnée de l'espace, peu importe l'index de référence.

Dans la pratique, en effet, on se sert des distances zénithales, c.-à-d. d'angles résultant de la différence de deux lectures, une lecture sur l'étoile et une lecture sur le zénith. Il est clair que dans cette différence, l'angle formé par le trait index avec l'axe de la lunette s'élimine complètement ; par suite, le résultat de cette différence mesure véritablement l'angle cherché. Quant à l'opération matérielle du pointé d'un trait, elle s'effectue, en général, au moyen d'un artifice d'observation, qui a pour but d'augmenter la précision, car la superposition d'un fil et d'un trait gravé est une entreprise toujours un peu douteuse. Dans le but d'écarter cette difficulté, chaque microscope est muni, non point d'un fil mobile parallèle aux traits de la graduation, mais d'un système mobile de deux fils parallèles entre eux très rapprochés. Ce système est mû par la vis micrométrique ; il est amené dans une position telle que l'image du trait à pointer tombe entre l'image des deux fils, en laissant de chaque côté une bande lumineuse d'égale épaisseur. On lit le nombre de tours au moyen des dents du peigne, le nombre de parties sexagésimales et de dixièmes de parties sexagésimales de tours sur le tambour de la vis micrométrique. Ces notions, bien qu'incomplètes au point de vue de certains détails pratiques, suffisent pour l'intelligence des méthodes que nous allons décrire. Ayant donc déterminé la lecture qui correspond au pointé du nadir, ainsi qu'il a été dit, par superposition de l'image réfléchie du fil mobile sur un bain de mercure et de l'image directe, on en déduit la lecture sur le zénith en ajoutant 180°. Puis, ayant dirigé la lunette sur l'étoile polaire, on rectifie le calage de façon que l'étoile coupe le fil des hauteurs, au moment de son passage au méridien. On lit alors l'index et les microscopes, ainsi qu'il a été dit. On conclut de ces trois lectures, après application de la correction de tare, la lecture complète qui correspond au pointé de l'étoile. Cette lecture est altérée de l'effet de la réfraction et de celui des erreurs instrumentales. La distance zénithale déduite par différence, au moyen de la lecture sur le zénith sera donc affectée des mêmes erreurs. La réfraction se calcule aisément à l'aide des tables spéciales que l'on trouve dans tous les recueils astronomiques, en fonction de la température et de la pression barométrique ; elle s'applique toujours positivement à la distance zénithale observée. Quant aux erreurs instrumentales, elles se calculent séparément. Si l'on suppose que l'azimut de l'axe optique, ainsi que l'inclinaison de l'axe de rotation de la lunette, est nul ou n'atteint qu'une valeur inférieure à la limite qu'il peut avoir sans altérer les distances zénithales, ce qui a toujours lieu avec des instruments bien réglés, il ne reste qu'à tenir compte : 1° de la réduction méridienne pour le calcul de laquelle une connaissance approchée du petit angle horaire de l'astre suffit ; 2° de l'inclinaison du fil ; 3° d'une correction de flexion de la lunette ; 4° de l'erreur de division du trait du cercle gradué sous l'index. En fait, les deux premières sources d'erreurs disparaissent, si l'on a observé l'astre à peu près dans le méridien ; la troisième et la quatrième sont seules inévitables ; mais on a calculé d'avance, pour chaque instrument, des tables numériques donnant la correction de flexion correspondant aux distances zénithales et les corrections à appliquer à chacun des traits sous l'index. L'effet de ces deux dernières corrections s'obtient donc immédiatement à l'aide des tables en question ; il est d'ailleurs toujours très faible. La distance zénithale ainsi rectifiée va pouvoir être employée au calcul de la latitude. Dans les lieux dont la latitude est supérieure à 30°, le passage inférieur de la polaire, c.-à-d. celui qui a lieu entre le pôle et l'horizon, tombe assez haut pour pouvoir être observé utilement. Si l'on a observé deux passages supérieur et inférieur consécutifs de la polaire, la moyenne des distances zénithales réduites donnera la distance zénithale du pôle, c.-à-d. la colatitude 90 — L et par suite la latitude. Cette latitude est absolue, en ce sens qu'elle est indépendante de toute erreur sur la distance polaire moyenne et le mouvement propre adoptés pour l'étoile, ainsi que de toute erreur sur les constantes de l'observation, de la mutation et de la précession. La seule source d'erreur qui subsiste, en dehors des erreurs propres à l'instrument, est l'imperfection de la connaissance de la réfraction. Mais il arrive très souvent que l'on ne peut observer que l'un des deux passages parce que l'autre tombe en plein jour. Comme l'on peut affirmer que la distance polaire moyenne de l'étoile polaire est connue très exactement, la distance polaire apparente qui en est déduite par le calcul peut être considérée également comme très bien connue, et l'on en pourra déduire la latitude avec une grande certitude. D'ailleurs, si l'on dispose d'observations embrassant une longue période, on aura deux séries de valeurs de la latitude.

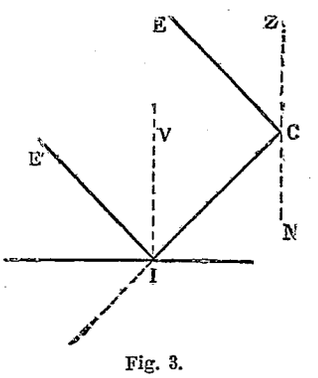

Fig. 3.

La moyenne du couple de valeurs fournies par les deux séries est affranchie de l'erreur qui pourrait exister sur la déclinaison moyenne adoptée, car on a, en effet, les deux formules où L représente la latitude, D la déclinaison apparente ($Do + dD_0$) pour la date considérée :

$$L = D - Z \text{ (passages supérieurs)} ;$$
$$L = 180 - D - Z' \text{ (passages inférieurs).}$$

La possibilité d'observer la polaire par réflexion sur la surface d'un bain de mercure, fournit une autre manière d'agencer les observations de cette étoile, dans le but d'en tirer

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la latitude. Supposons qu'il s'agisse d'un passage supérieur et que la lunette soit pointée suivant CI sur l'image réfléchie (fig. 3). On a IE′ parallèle à CE; par suite, la distance zénithale ZCE = VIE′ = ICN. Or, la distance zénithale de l'image réfléchie ZCI = 180 — ICN = 180 — ZCE, c.-à-d. que la distance zénithale de l'image réfléchie est égale au *supplément* de la distance zénithale directe. En faisant usage des mêmes notations que plus haut, on a entre la distance zénithale directe ZCE = Z et la distance zénithale réfléchie Z_r donnée par l'observation, la relation Z = 180 — Z; par suite à cause de la formule (1) L = Z_r + D — 180 et dans le cas d'un passage inférieur L = Z'_r — D.

On voit que si l'on a observé dans la même journée le passage supérieur et le passage inférieur, par réflexion sur le bain de mercure, la moyenne des deux valeurs de L sera encore une valeur absolue : $L = \frac{Z_r + Z'_r}{2} - 90°$. On voit aussi que si l'on a observé consécutivement un même passage directement et par réflexion, la moyenne sera indépendante du pointé sur le nadir, car l'on a pour le passage supérieur, par exemple : $L = D + \frac{Z_r - Z}{2} - 90°$. La différence des distances zénithales est donnée directement par la différence des deux lectures réfléchies et directes. Pour donner une idée de la précision à laquelle on peut atteindre par ces procédés, on rapportera ici les résultats obtenus par M. Périgaud pour la latitude de l'Observatoire de Paris en 1888. La combinaison du nadir avec les observations des passages supérieurs et inférieurs de la polaire, lui a donné 48°50′10″89. La combinaison des nadirs avec les observations réfléchies des passages supérieurs et inférieurs de la polaire 48°50′10″92. Enfin, la combinaison des observations directes et réfléchies, sans intervention du nadir, 48°50′10″91. Toutefois, l'imperfection de la connaissance de la réfraction ne permet pas d'espérer que ces valeurs aient toute l'exactitude qu'elles paraissent comporter.

Détermination de la latitude à l'aide d'étoiles connues. La détermination de la latitude par l'observation de la polaire n'est pas pratique lorsque les circonstances requièrent de la rapidité d'exécution ou lorsque la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon n'est pas au moins de 30°. Dans ces deux cas, on opère ainsi qu'il suit. On dispose un catalogue de 30 à 40 étoiles culminant à moins de 30° du zénith, à l'époque des observations, pendant la première partie de la nuit, en éliminant les étoiles de première grandeur dont le pointé n'est pas aussi certain que celui des étoiles de moindre éclat, ainsi que les étoiles trop faibles que le fil des hauteurs couvre complètement. Les étoiles qui composent ce catalogue sont choisies dans les éphémérides publiées par la *Connaissance des Temps* ou plus souvent dans celles publiées par le *Berliner Jahrbuch*. On les répartit en trois ou quatre séries et l'on détermine la lecture sur le zénith, au commencement et à la fin de la soirée ainsi qu'entre les séries. On pointe successivement chaque étoile au moment de son passage au méridien à l'aide du fil des hauteurs, en effectuant chaque fois la lecture de l'index et les lectures des microscopes. En outre, on note à des intervalles rapprochés la température et la pression atmosphérique. Celles-ci serviront au calcul des réfractions. On calcule ensuite les distances zénithales vraies des étoiles, ainsi qu'il a été expliqué plus haut à propos de la polaire. Enfin l'on déduit la latitude par la formule L = D ∓ Z dans laquelle D représente la déclinaison apparente pour le jour de l'observation, prise dans les éphémérides. Le signe — convient aux étoiles qui culminent entre le zénith et le pôle, le signe + aux étoiles qui culminent entre le zénith et l'équateur, dans l'hémisphère N. Chacune des valeurs de la latitude renferme l'erreur de la déclinaison de l'étoile correspondante; mais outre que les déclinaisons de ces étoiles sont bien connues par de nombreuses observations d'observatoires, on peut espérer que la moyenne des 30 ou 40 valeurs sera affranchie de toute erreur provenant de cette source. Cette méthode convient surtout au cas où l'on observe avec un instrument méridien portatif. Dans ces instruments, on ne détermine pas l'erreur des traits de la graduation, parce qu'il ne convient d'exécuter cette opération longue et pénible que pour les instruments fixes des observatoires. De plus, la correction de flexion se déduit des observations mêmes. Enfin, les instruments méridiens portatifs donnent en général des résultats légèrement différents, suivant que l'on observe avec le cercle gradué à l'E. ou le cercle gradué à l'O. (V. la description du CERCLE MÉRIDIEN PORTATIF). Pour éliminer autant que possible ces différentes sources d'erreur, on multiplie les observations d'une façon systématique, en variant à la fois la division correspondant au point zénithal et la position du cercle gradué. On admet qu'une valeur de la latitude doit résulter de la combinaison des moyennes fournies par deux soirées effectuées sur le même trait origine, dans des positions alternées du cercle gradué. Si en effet la moyenne des lectures des microscopes correspondant au pointé du zénith dans deux positions Est et Ouest du cercle gradué est affectée d'une certaine erreur, les distances zénithales d'une même étoile seront affectées, dans chaque soirée d'observation, de signes contraires parce que dans une position on aura dist. zénith. étoile = Lect. étoile — lect. zénith., et dans l'autre, dist. zénith. étoile = Lect. zénith — lect. étoile. De là résulte évidemment que la moyenne des latitudes fournies par ces deux distances zénithales sera affranchie de l'erreur du trait du nadir. Mais elle est entachée de l'effet de la flexion et de la demi-différence des erreurs afférentes aux traits du limbe employés dans le pointé de l'étoile. L'effet de la flexion s'éliminera tout naturellement, si au lieu d'observer une seule étoile, dans chaque position de l'instrument, on a observé une couple d'étoiles culminant, de part et d'autre du zénith, à une distance identique. En effet, dans une position quelconque du cercle gradué les deux distances zénithales observées seront trop grandes; mais comme la valeur finale de la latitude résultera des formules L = D + Z et L = D — Z, la moyenne des valeurs de L fournies la couple d'étoiles sera affranchie de l'effet de la flexion. Ainsi une couple d'étoiles culminant à égale distance du zénith, mais, de part et d'autre observée consécutivement dans les deux positions de l'instrument et dans le même calage zénithal, fournirait une valeur de la latitude affranchie de l'erreur de division du trait zénithal et de la flexion. Pour éliminer l'effet de l'erreur des traits servant au pointé des étoiles, il suffirait évidemment de répéter cette détermination un certain nombre de fois en faisant varier la division placée sous l'index. Il suffira pour cela de desserrer les vis qui servent à fixer le cercle gradué, de faire tourner celui-ci autour de son axe, puis de le fixer à nouveau au moyen des vis. Si l'on a décidé d'avance d'observer sur n, traits zénithaux, c.-à-d. pendant $2n$ soirées, on prend n origines équidistantes de la quantité $\frac{90°}{n}$, de manière à utiliser des traits symétriquement disposés sur toute l'étendue du cercle. Enfin au lieu d'observer une couple d'étoiles on observe un catalogue soigneusement préparé d'avance dans lequel les étoiles se trouvent réparties par rapport au zénith, à peu près symétriquement. On élimine ainsi l'effet de la flexion, comme il vient d'être expliqué, ainsi que l'erreur des traits et de plus l'effet des erreurs accidentelles du pointé. Si l'on forme le tableau résumé des valeurs de la latitude fournies séparément par chacune des étoiles employées, on peut en déduire le coefficient de la flexion propre à l'instrument et corriger ensuite chacune des valeurs dudit tableau. Ces corrections n'atteignent en général que quelques centièmes. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs d'opérer ce dernier calcul puisque l'effet de la flexion disparaît de la moyenne des résultats fournis par chaque groupe de séries conjuguées cercle à l'E. et cercle à l'O.

Méthode de Horrebow. Cette méthode a été vulgarisée

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par l'usage qui en a été fait aux Etats-Unis, dans les opérations du *Coast Survey* sous le nom de méthode de *Talcott ;* mais elle est due en réalité à Pierre Horrebow, astronome danois (1679-1764) qui l'a exposée au chap. VI d'un livre paru en 1732 sous le titre *Atrium astronomiæ*. Elle exige l'emploi d'un théodolite ou d'un instrument dont la lunette peut tourner autour de l'axe vertical du système, ou mieux d'une sorte de théodolite construit spécialement pour les observations circumzénithales et connu sous le nom de lunette zénithale. Imaginons en effet une couple d'étoiles culminant de part et d'autre du zénith à des distances zénithales presque égales, de telle façon que la lunette étant pointée sur l'une d'elles et attachée au cercle gradué par la pince, on pourra, sans changer le calage, pointer l'autre étoile après avoir fait décrire à l'instrument une rotation de 180° autour de son axe vertical. Si l'oculaire de la lunette est pourvu d'un fil mobile horizontal mû par une vis micrométrique, on pourra même déterminer la différence des distances zénithales des deux astres au moyen de ce fil, sans que la graduation ni les microscopes aient à jouer aucun rôle, uniquement au moyen du déplacement imprimé au fil mobile pour pointer le second astre, déplacement qui sera exprimé en tours et parties sexagésimales de tour de la vis micrométrique. En appelant L la latitude, D′ et D″ les déclinaisons des deux astres, Z′ et Z″ les distances zénithales, on a les deux équations :

$$L = D' - Z' \text{ et } L = D'' + Z'',$$

d'où l'on déduit par sommation :

$$L = \frac{D' + D''}{2} - \frac{Z' - Z''}{2}.$$

Or l'instrument donne précisément $Z' - Z''$ par les mesures micrométriques ; on aura donc la latitude, si l'on a opéré sur des étoiles de déclinaisons bien connues. Enfin l'on doit remarquer que la correction de réfraction dont le calcul laisse toujours subsister une légère incertitude, disparaît presque intégralement de la différence $Z' - Z''$. Il ne peut subsister trace d'erreur provenant de la réfraction que dans le cas d'une distribution irrégulière des couches de l'atmosphère. Il résulte de cet exposé qu'un instrument composé simplement d'une lunette à micromètre, susceptible d'être fixée dans une position déterminée, dont l'axe de suspension peut décrire un arc de 180°, suffit pour déterminer la latitude qui, par cette méthode, est obtenue tout à fait indépendamment des erreurs de division du limbe et de l'effet de la flexion. Nous allons emprunter aux *Comptes rendus de l'Association géodésique internationale* pour 1892 le détail de l'agencement des observations adopté par les astronomes allemands, pour donner à cette méthode toute la précision qu'elle peut comporter. Ces observateurs, MM. Marcuse de Berlin, Schnauder de Potsdam, Weineck et Gruss de Prague, Kobold de Strasbourg ont composé un catalogue des groupes de couples d'étoiles, chaque groupe contenant 8 à 9 couples. Chaque soir on observait au moins 2 groupes, soit un minimum de 32 à 33 étoiles, avant deux heures du matin. Les deux étoiles de chaque groupe étaient d'égale grandeur et la différence de leurs ascensions droites de 3 à 4 minutes. Enfin la différence de leurs distances zénithales comprise entre — 12′ et + 12′. De plus, ces couples étaient toutes à moins de 27° de distance zénithale. Par un surcroît de précaution, la somme algébrique des différences des distances zénithales des étoiles de chaque couple était à peu près nulle dans chaque groupe, afin d'éliminer toute erreur pouvant provenir d'une imparfaite détermination de la valeur du tour de la vis micrométrique de l'oculaire. De même, la réunion d'étoiles d'égale grandeur, dans chaque groupe, avait pour but d'éliminer l'erreur qui aurait pu provenir de la comparaison des pointés presque simultanés d'objets d'un éclat différent. L'étendue donnée au catalogue est en rapport avec la durée pendant laquelle on entend prolonger l'observation, car chaque groupe passe au méridien avec un retard quotidien de quatre minutes environ, soit deux heures par mois ; donc ces groupes deviendront successivement inobservables, parce qu'ils arriveront à passer au méridien en plein jour. Par suite, pour rendre les résultats d'une longue suite d'observations comparables entre eux, il faut ramener le résultat donné par un groupe quelconque à la valeur que l'on aurait obtenue, si l'on avait observé un groupe déterminé, le premier par exemple, c.-à-d. rendre tous les groupes équivalents. On atteindrait à ce desideratum en déterminant les différences des moyennes déclinaisons de chacun des groupes I-II, II-III, III-IV, etc. Pour cela, on observe pendant plusieurs nuits consécutives les groupes I et II, puis les groupes II et III, puis les groupes III et IV, etc. Les différences sont indépendantes des variations de la latitude ; elles permettent de rapporter un groupe de rang n au premier.

Latitude à l'aide de la polaire observée à un instant quelconque. Cette détermination s'effectue à l'aide d'un théodolite ou même d'un sextant. On mesure la distance zénithale et l'on note l'heure de l'observation sur un chronomètre dont on connaît l'état absolu.

Après avoir corrigé de la réfraction la distance zénithale observée, on effectue le calcul de la latitude en s'aidant des tables numériques spéciales que l'on trouve dans la *Connaissance des temps* ou de celles qui sont insérées dans un ouvrage de M. Albrecht intitulé *Formeln und hülstafeln für Ortsbestimmungen geographische.* L'une et l'autre méthode donnent sans fatigue et presque sans travail la latitude cherchée. Nous renvoyons à ces deux ouvrages le lecteur désireux d'apprendre comment ces tables sont construites, à cause de la longueur que nécessiterait l'exposition des formules dont elles proviennent. Les tables de la *Connaissance des temps* conviennent particulièrement au cas où l'on a noté l'heure de l'observation sur une pendule réglée sur le temps moyen, parce qu'elles comportent comme argument le temps vrai local qui dérive immédiatement du temps moyen observé, à l'aide du *temps vrai à midi moyen de Paris* donné dans la *Connaissance des temps*, pour chaque jour de l'année interpolé pour l'heure moyenne de Paris correspondant à l'instant de l'observation. Les tables de M. Albrecht conviennent particulièrement au cas où l'heure de l'observation a été notée sur une pendule réglée sur le temps sidéral, parce qu'elles emploient comme argument l'angle horaire de l'étoile qui résulte de la différence entre l'heure sidérale de l'observation et l'ascension droite de la polaire pour le jour de l'observation, donnée pour chaque jour de l'année par la *Connaissance des temps.* Il est clair d'ailleurs que, dans l'un et l'autre cas, l'heure notée sur la pendule devra être corrigée de la correction de la pendule supposée connue par des observations spéciales. Il est évident que ces deux méthodes s'appliqueront très bien au cas où l'on a observé la polaire dans le voisinage du méridien. Pour ce dernier genre d'observations, on emploiera de préférence un instrument méridien pourvu d'un fil mobile horizontal mû par une vis micrométrique, à cause du mouvement lent de la polaire qui maintient cet astre dans le champ de la lunette pendant un temps fort long. Dans le cas des observations circumméridiennes, on pourra calculer la distance zénithale méridienne par la formule suivante où Z_1 représente la distance méridienne, Z la distance

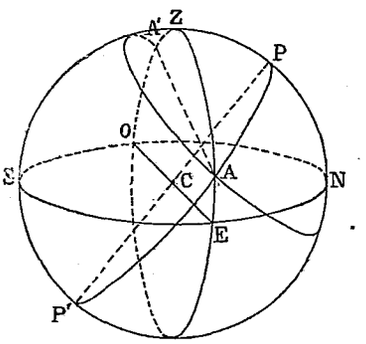

Fig. 4.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

observée, L la latitude, D la déclinaison, P l'angle horaire :

$$Z_1 = Z - \frac{\cos L \cos D}{\sin Z_1}\frac{2\sin^2\frac{1}{2}P}{\sin 1''} + \left(\frac{\cos L \cos D}{\sin Z_1}\right)^2 \frac{2\cot g Z_1 \sin^4\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$$

Dans le cas de la polaire, ce calcul est fort simple, car le facteur $\frac{\cos L \cos D}{\sin Z_1}$ une fois calculé servira pour tous les pointés ; on en déduira immédiatement $\frac{\cos^2 L \cos^2 D}{\sin^2 Z_1}$; d'autre part, on trouve dans beaucoup de recueils astronomiques des tables qui donnent immédiatement les facteurs $\frac{2\sin^2\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$ et $\frac{2\sin^4\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$ en fonction de P. D'ailleurs, le second terme sera toujours négligeable jusqu'à 30^m du méridien.

Détermination de la latitude par des observations dans le premier vertical. Cette méthode est due à Bessel, mais elle a été indiquée par Rœmer au siècle dernier. Elle présente ce caractère remarquable qu'elle ne nécessite pas l'emploi d'un cercle vertical gradué servant à la mesure des distances zénithales et qu'elle est indépendante de la réfraction. La latitude est conclue de l'instant du passage d'une étoile derrière le fil vertical d'une lunette mobile dans un plan perpendiculaire au méridien. Elle nécessite l'emploi d'une lunette semblable à la lunette méridienne, dont l'axe est orienté N.-S., de telle façon que l'axe optique décrit un vertical ayant pour azimut 90°. Le retournement permet d'agencer les observations d'une façon convenable pour la détermination des erreurs instrumentales. Le cercle horaire d'une étoile coupe le vertical E.-O. (premier vertical) en deux points symétriques par rapport au méridien A et A′. Chacun de ces triangles, ZPA, par exemple, est rectangle en Z ; l'angle en P est l'angle horaire (fig. 5). Le côté $PA = 90 - D$, le côté $PL = 90 - L$. En appliquant la formule des triangles sphériques rectangles relative au cas où l'on connaît l'hypoténuse et un dièdre, on a : $tg(90 - L) = tg(90 - D)\cos P$, c.-à-d. $\cot g L = \cot g D \cos P$ on tire $tgL = tgD \sec P$. Si au moyen d'un instrument parfaitement réglé, on a observé les passages E. et O. et noté les instants des passages sur une pendule sidérale dont la marche horaire est bien connue, on aura immédiatement l'angle horaire en prenant la moitié de l'intervalle du temps écoulé (intervalle corrigé de la marche horaire). La connaissance de l'état absolu de la pendule est donc superflue, celle de la marche horaire suffit. Or, cette dernière quantité est susceptible d'être déterminée avec une très grande précision. On remarquera que les seules étoiles auxquelles cette méthode peut s'appliquer sont celles dont la déclinaison est comprise entre O et L, car les plans des cercles horaires des autres étoiles ne coupent pas le plan vertical E.-O. Enfin, la différentiation de la formule qui lie l'angle horaire, la latitude et l'azimut, montre que les étoiles qui conviennent le mieux sont voisines du zénith.

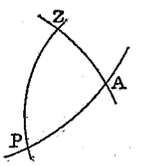

Fig. 5.

Pour une étoile zénithale, L est indépendant de l'erreur qui peut être commise sur l'angle horaire P. Tel est le principe de cette remarquable méthode ; dans la pratique, l'application en est moins simple, parce que l'axe de rotation n'est pas orienté exactement N.-S. D'où il suit que l'axe optique de la lunette décrit un plan qui n'est pas rigoureusement le *premier vertical* ; de plus, cet axe fait, en général, un petit angle avec l'horizon. Enfin la lunette est pourvue de plusieurs fils verticaux, sept au moins dans le but d'augmenter la précision des résultats ; il est donc nécessaire de ramener les temps des passages observés à la valeur que l'on aurait trouvée si l'astre avait été pointé avec le fil moyen idéal, en ajoutant ou en retranchant aux passages observés les intervalles de temps employés par l'étoile pour passer du fil considéré au fil moyen et réciproquement. Ces intervalles se calculent aisément en fonction de la distance équatoriale des fils et de la déclinaison de l'étoile.

Mais ce fil moyen ne coïncide pas, le plus souvent, avec l'axe optique, d'où la nécessité d'appliquer une correction de collimation. Il est impossible d'entrer ici dans l'exposition des formules et dans les détails d'application de cette méthode, car la manière de traiter les observations dépend de l'ordonnance de celles-ci.

Deuxième groupe. Méthodes géographiques. — *Détermination de la latitude par les observations circumméridiennes du soleil.* Afin de pouvoir effectuer plusieurs pointés donnant chacun la latitude, il est nécessaire d'employer comme instrument d'observation un théodolite ou un sextant, à cause de la rapidité du mouvement en azimut de l'astre qui oblige à déplacer incessamment le plan vertical d'observation. On trouvera aux art. Théodolite et Sextant la manière d'obtenir, à l'aide de ces instruments, la distance zénithale d'un astre. Il conviendra, avant d'introduire ces distances zénithales observées, dans le calcul de la latitude, de les corriger préalablement de la réfraction, du demi-diamètre et de la parallaxe. Les éphémérides du soleil fournissent pour chaque jour de l'année le demi-diamètre et la parallaxe. Le demi-diamètre ne requiert point de correction ; il faudrait toutefois l'interpoler *grosso modo* pour l'heure de l'observation, si la longitude était considérable. Mais la parallaxe donnée dans la *Connaissance des temps* est la parallaxe horizontale ; il faudra la multiplier par le sinus de la distance zénithale pour avoir la parallaxe de hauteur à appliquer à la distance zénithale observée. Enfin, on devra noter exactement l'heure de chaque pointé sur un chronomètre. Il sera préférable pour ce genre d'observations d'employer un chronomètre réglé sur le temps moyen. En effet, la conversion de l'heure moyenne en temps vrai est une opération qui s'effectue très simplement en ajoutant à l'heure observée rectifiée de la correction du chronomètre le temps vrai à midi moyen local, que l'on prend dans la *Connaissance des temps* en interpolant le temps vrai à midi moyen du jour pour l'heure moyenne de Paris qui correspond à l'instant de l'observation. Ayant ainsi calculé l'heure vraie locale de l'observation, on en déduit l'angle horaire P par différence à douze heures. De plus, il conviendra de prendre pour valeur de D la déclinaison du soleil qui correspond au milieu des observations. On appliquera à chaque distance zénithale corrigée de + réfraction — parallaxe $\pm\frac{1}{2}$ diamètre, une correction calculée par la formule :

$$dx = -\frac{\cos L \cos D}{\sin(L - D)}\frac{2\sin^2\frac{1}{2}P}{\sin 1''} + \left(\frac{\cos L \cos D}{\sin(L - D)}\right)^2 \frac{2\cot g Z_1 \sin^4\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$$

Cette formule sera toujours suffisante pour des observations au sextant et au théodolite, si celles-ci n'ont pas été prolongées plus de vingt minutes. Toutefois, s'il s'agissait d'observations très précises du soleil au théodolite, ayant embrassé une certaine durée et un peu éloignées du méridien, on résoudra pour chaque pointé l'équation fondamentale du triangle pôle-zénith-étoile

$$\cos Z = \sin L \sin D + \cos L \cos D \cos P$$

en posant

$$m \sin\psi = \sin D$$
$$m \cos\psi = \cos D \cos P$$

L'équation proposée se transforme en la suivante :

$$m \cos(\psi - L) = \cos Z$$

qui détermine $\psi - L$ et par suite L.

Il est clair que les formules ci-dessus peuvent s'appliquer à des observations circumméridiennes d'étoiles ou de planètes. Mais, comme il n'est point possible de commettre d'erreur d'astre, en opérant sur le soleil, elle est surtout appliquée par les voyageurs et les marins aux observations du soleil. Dans la pratique le calcul est beaucoup simplifié,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

car le coefficient $\frac{\cos L \cos D}{\sin(L-D)}$ ne se calcule qu'une fois pour toute la série. De plus, on en déduit immédiatement $\left[\frac{\cos L \cos D}{\sin(L-D)}\right]^2$. Des tables numériques très répandues donnent immédiatement pour une valeur quelconque de l'angle horaire les facteurs $\frac{2\sin^2\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$ et $\frac{2\sin^4\frac{1}{2}P}{\sin 1''}$.

Il existe beaucoup d'autres méthodes qui permettent d'obtenir la latitude, mais ces méthodes sont fort peu employées et n'ont guère qu'un intérêt spéculatif. On renverra donc le lecteur aux ouvrages spéciaux.

Il semble que l'emploi de tant de méthodes différentes, l'usage d'instruments tels que ceux qui sortent des mains des constructeurs actuels, les perfectionnements de l'astronomie, ne devraient plus laisser planer la moindre incertitude sur le problème des latitudes. Mais au contraire la précision des observations modernes a eu pour conséquence de ramener sur le sujet une obscurité au moins relative. Une question nouvelle s'est en effet posée devant les astronomes et les géodésiens : la latitude d'un lieu de la terre est-elle constante ou sujette à des variations périodiques ou continues ? En d'autres termes, l'inclinaison de l'axe de rotation de la terre sur l'horizon d'un lieu est-elle variable ? Chose singulière, cette question s'était posée, dès l'époque du premier Cassini, à propos de la latitude de l'Observatoire de Paris. Mais alors les doutes provenaient au contraire de la grossièreté des observations, dont on ne pouvait tirer que des résultats erronés. D'ailleurs, on soupçonnait alors une variabilité d'une amplitude énorme, sans rapport avec l'amplitude possible. Si le phénomène existe en effet réellement, la variation affecterait un caractère périodique, et son amplitude ne dépasserait pas une demi-seconde. Devant le congrès géodésique de Rome en 1883, le problème a été officiellement abordé par M. Fergola en ces termes : Les pôles de l'axe de rotation de la terre peuvent-ils être regardés comme sensiblement fixes sur la surface de notre planète, ou bien sont-ils assujettis, pour des causes géologiques diverses, à de très petits mouvements appréciables toutefois à l'aide de nos instruments les plus précis, avec les méthodes d'observation très exactes de l'astronomie moderne ? D'après ce savant, une solution complète, dans les limites de précision que comportent à présent les déterminations de latitude, pourrait évidemment être obtenue en exécutant des déterminations dans plusieurs lieux convenablement choisis pour le but dont il s'agit, pourvu que les observations fussent faites avec des instruments et des méthodes uniformes, à des époques suffisamment éloignées. M. Fergola proposait en même temps de discuter devant le congrès un programme des travaux à entreprendre en commun par les astronomes des observatoires les mieux placés. Cette proposition fut renvoyée à l'examen d'une commission dont le rapporteur, M. Schiaparelli concluait bientôt ainsi : La latitude d'un lieu peut être altérée aussi bien par l'effet d'une variation de la verticale que par celui d'un changement de position de l'axe de rotation dans l'intérieur de la terre. Si l'on supposait, dans le voisinage du lieu, un déplacement de masses considérables produit par des phénomènes géologiques, il en résulterait d'abord une variation de la verticale sensible seulement dans un rayon assez faible, et, en second lieu, un léger changement dans la direction de l'axe maximum d'inertie et par suite dans l'axe de rotation, ce dernier changement devant se répercuter sur les latitudes de tous les points de la terre. On pourrait arriver à séparer les deux effets si l'on disposait d'observations faites en assez grand nombre en des stations convenablement choisies. Pour M. Schiaparelli la question se réduit en fait à celle du changement de l'axe principal d'inertie. Or le calcul montre qu'il faudrait un déplacement énorme de matière pour changer de 1″ la position de l'axe d'inertie. Mais ce calcul suppose la terre absolument rigide ; si on lui attribue une plasticité suffisante, la question devient différente, et il paraît possible que les effets deviennent sensibles. Les observations de la latitude de Greenwich ont bien donné des indices d'une variation séculaire de la latitude, mais cette variation n'a pas été confirmée par les résultats des quarante dernières années. M. Nyren a trouvé, d'autre part, dans les observations de Poulkowa, la trace d'une variation s'élevant à 1″ environ. Pour l'étude des variations de la latitude, M. Fergola recommande deux observatoires ayant des latitudes presque identiques, mais des longitudes très différentes : Rome et Chicago par exemple. Il est clair que si la direction de l'axe de rotation change, l'effet résultant sera différent en chaque station. Si, de plus, les astronomes sont munis d'instruments identiques, et, s'ils observent les mêmes étoiles, la différence de latitude sera indépendante de l'erreur des déclinaisons et en grande partie de celle provenant de la réfraction. M. Schiaparelli pense qu'il conviendrait d'employer l'instrument des passages dans le premier vertical, comme étant susceptible de donner la plus grande précision à ce genre de mesures. Il signalait les cinq couples suivants d'observatoires comme particulièrement convenables à cette recherche : Cap de Bonne-Espérance-Sydney, Santiago-Windsor, Rome-Chicago, Naples-New York, Lisbonne-Washington.

Les vœux du congrès de Rome devaient cependant rester sans action pratique ; mais néanmoins ils eurent le très heureux effet d'avoir provoqué les recherches les plus nombreuses sur le phénomène. Les résultats furent souvent, il est vrai, contradictoires, de telle sorte que l'opinion des astronomes est loin d'être fixée. Ce furent les observations de M. Kustner à l'observatoire de Berlin, faites avec le grand instrument des passages appliqué à la méthode de Horrebow, dans le but de déterminer la valeur du coefficient de l'aberration annuelle, qui enflammèrent le zèle des investigateurs. Cet astronome trouva par ses observations d'avr. 1884 à mai 1886 que la valeur du coefficient de l'aberration donnée par Struve devait être diminuée de 0″13, alors qu'une détermination récente, d'un grands poids, due à M. Nyren, indiquait que ce coefficient devait être augmenté de 0″05. M. Kustner ne vit d'autre explication possible de cette anomalie que dans l'hypothèse d'une variation de la latitude de Berlin. Il a publié plus tard, en 1890, une discussion de ses observations de 1884-86, en adoptant cette fois la constante de l'aberration donnée par Nyren, et il a montré que les observations de la polaire faites à la même époque, au cercle vertical de Poulkowa, accusaient des variations identiques.

En communiquant les premiers résultats de M. Kustner au congrès de Salzbourg (1888), M. Forster indiquait, comme cause probable des variations de latitude, les phénomènes météorologiques. C'est l'opinion à laquelle paraît s'être rallié, en fin de compte, le géodésien le plus distingué de l'Allemagne, M. Helmert.

A la fin de 1888, une entente s'établit entre les observatoires de Berlin, Potsdam, Prague et Strasbourg, en vue d'une coopération méthodique, dans le but de constater les variations qui pourraient se manifester dans leurs latitudes. A Berlin et à Potsdam, la latitude après être restée constante pendant les six premiers mois de l'année 1889 a commencé à croître à l'approche de l'automne, puis elle a diminué et cette diminution a continué jusqu'au mois de janv. 1890. Elle a atteint 0″5 à 0″6. Ce résultat est confirmé par les observations de Prague et de Strasbourg. D'autres observations effectuées de mai 1889 à mai 1890 à l'observatoire de Kuffner ne s'accordent pas, il est vrai, avec ce résultat ; les faibles variations sont de signe contraire. Mais M. Tisserand, en comparant les moyennes mensuelles de la valeur de la latitude de Paris déduites de 1,077 observations faites au cercle de Gambey de 1856 à 1861, à la valeur moyenne générale fournie par l'ensemble des 1,077 valeurs, a obtenu une liste d'écarts qui s'accorde très bien avec ceux qu'il a déduits, de la même manière, des observations de Potsdam en 1889. M. Nobile a discuté au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

même point de vue les observations de Greenwich, Milan, Oxford, Washington, Poulkowa. Il a observé à Greenwich un maximum en juillet et août, un minimum en décembre et janvier ; à Milan un minimum en mai, à Oxford un maximum en automne, à Washington un minimum vers la fin de l'année. A Poulkowa, on ne constate pas de variation certaine, mais les valeurs sont quelque peu discordantes. On voit par ces quelques mots que le phénomène reste obscur ; on peut toutefois conjecturer que, soit pour l'atmosphère, soit pour les instruments, la température joue un certain rôle. Toutefois, il convient de noter qu'une expérience d'un poids considérable semble militer en faveur de l'hypothèse d'une variation périodique de latitude. Pendant une année, du 1er juin 1891 au 18 mai 1892, des observations ont été poursuivies à Berlin et à Honolulu. Or ces deux stations sont situées sur des méridiens dont la longitude diffère d'environ 180°. Il résulte de cette circonstance que si le déplacement de la ligne des pôles est un fait réel, les variations de la latitude devront être synchroniquement de sens contraire. Les résultats ont complètement réalisé les prévisions des observateurs allemands. L'amplitude de la variation serait de 0″5 avec une période de 385 jours. Mais d'autre part des observations continuées pendant un an, de 1891 à 1892, n'indiqueraient qu'une amplitude de 0″26 avec une période différente. Enfin depuis le mois de juillet 1891, des observations sont poursuivies à Poulkowa ; elles ont donné :

1891	Octobre	14	Maximum
1892	Juin	14	Minimum
	Novembre	15	Maximum
1893	Juillet	21	Minimum

Soit une période moyenne de 397 jours.

Quelques auteurs se sont préoccupés de rechercher s'il ne serait pas possible d'expliquer par des causes géologiques les variations de latitude. M. Tisserand semble avoir épuisé la question dans le t. II de son *Traité de mécanique céleste*. Examinons l'action particulière d'un fleuve, dit-il, en substance, le Gange et le Brahmapoutra réunis par exemple. On peut estimer à 1 kilomètre cube la quantité de limon qu'ils entraînent chaque année dans le golfe du Bengale, d'après une évaluation qui n'est peut-être pas exagérée. C'est donc une masse d'un poids de 2 à 3 millions de tonnes qui se trouve déplacée. Au bout de mille ans, ce transport ne produirait encore qu'un changement de quelques millièmes de seconde dans les latitudes. En résumé, l'action séculaire des fleuves travailleurs ne peut guère être considérée comme une cause de perturbation sensible, à moins d'admettre avec M. Waters que l'apport total des fleuves est distribué par les courants marins de façon que l'hémisphère S. reçoive chaque année un excédent de 3 kil. c. En calculant d'après cette hypothèse, un poids de 9 millions de tonnes transporté de l'équateur à la latitude 45°, ne donne qu'environ 0″15 pour mille ans. Cet auteur remarque ensuite que le desséchement d'une mer intérieure ou la fonte des glaces polaires produiraient des effets plus sensibles, mais il ne s'arrête point à examiner ces causes qui n'intéresseraient que les temps géologiques ; il se borne à calculer l'effet produit par une couche d'eau de 0m10 d'épaisseur occupant une superficie égale au dixième de la surface terrestre, qui serait transportée de la latitude + 45° à la latitude — 45° L'axe terrestre serait déplacé de 0″16. Or le poids d'une colonne d'eau de 0m10 équivaut à celui d'une colonne de mercure de 0m008. On peut donc entrevoir, par le calcul ci-dessus, la possibilité de variations sensibles de la latitude dues à la seule influence des phénomènes météorologiques.

Quelle que soit la cause de la variabilité des latitudes, bien des formules ont été proposées pour représenter les variations. Celle qui paraît donner la représentation la plus exacte est due au docteur Chandler. Elle a pour expression :

$$L = L_0 + r_1 \mathrm{Sin}(0°,83526t + 3°7) + r_2 \mathrm{Sin}(0,98563t + 20°5)$$

dans laquelle L représente la latitude observée, L_0 la latitude moyenne r_1 et r_2 des coefficients numériques très faibles. On remarquera que le premier terme comporte une période de 431 jours et le second une période de 365j25. Enfin t est le nombre de jours écoulés depuis le janvier 0 de 1891. Si l'on dispose d'une série d'observations un peu longue, on détermine par la méthode des moindres carrés les valeurs de L_0, r_1, r_2, puis, au moyen de ces quantités, on calcule la latitude. La comparaison des résidus latitude observée — latitude calculée, fournit un critérium excellent de la convenance de la formule. Cette méthode appliquée à 6,768 valeurs individuelles de la latitude de San Francisco déterminées par M. Davidson assistant du Coast and Geodetic Survey des Etats-Unis a donné les résultats les plus heureux. On relève de plus, dans ces observations, un minimum à la date du 22 oct. 1891 et un maximum à la date du 15 mai. La contribution des astronomes américains à l'étude des phénomènes de la variabilité des latitudes est des plus considérables. En effet, en même temps que M. Marcuse de Berlin s'établissait aux îles Hawaï, M. Preston du Coast Survey s'installait dans une localité voisine de la station allemande, à Waikiki, et y poursuivait des observations de latitude par la méthode de Horrebow. Des observations du même genre étaient également entamées et continuées à Rockville près de Washington et à San Francisco de Californie. Il vient d'être question précisément de ce dernier travail. « L'ensemble des observations en ces trois stations indique pleinement la révolution de l'axe instantané de rotation autour de l'axe du moment principal, dans la direction de l'O. à l'E. et à une distance actuelle de 0″2 environ. » (Dr Mendenhall, superintendant U. S. Coast and Geodetic Survey.) A peine cette variabilité à longue période est-elle un fait acquis à la science, sur des bases encore précaires, que l'on voit poindre la révélation d'une inégalité diurne. En effet, il résulte des conclusions d'un très important travail sur la latitude de l'observatoire géographique militaire de Vienne inséré dans les *Mitthelungen des K. K. milit.-geogr. Instituts* que les observations montrent, indépendamment de maximas et minimas, une variation journalière de la hauteur du pôle évaluée à 0″13, avec un minimum vers six heures du soir et un maximum vers minuit. La constatation de cette dernière inégalité demandera encore bien des efforts, mais il est légitimement permis d'espérer qu'elle est, dans cette voie, le dernier terme de la série des difficultés ouvertes par le perfectionnement des moyens d'observation et résolues par le génie humain.

Ch. DE VILLEDEUIL.

II. Marine. — Considérons la sphère terrestre, ou pour généraliser la sphère céleste, dont le centre c est celui de la terre (fig. 6). Soit QQ′ l'équateur, PP′ la ligne des pôles.

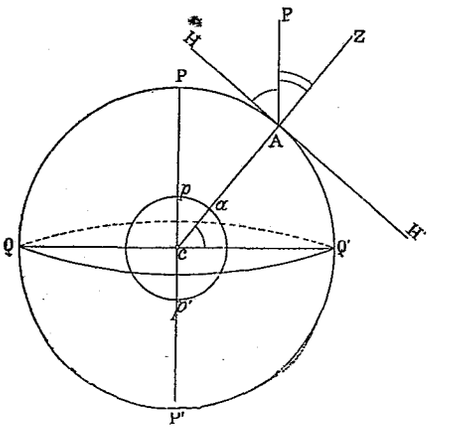

Fig. 6.

Prenons un point quelconque A sur le méridien PAP′. La latitude du lieu A, c'est l'arc du méridien AQ′ compris entre la verticale du lieu cZ et l'équateur, ou l'angle AcQ'

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

formé par la verticale du lieu cAZ et l'équateur. C'est donc aussi l'inclinaison de la verticale du lieu sur l'équateur. Elle se compte de l'équateur au pôle de 0° à 90° par suite, et porte le nom de l'hémisphère où l'on se trouve. Ceci posé, traçons en A l'horizon apparent du lieu HH'. En A, élevons une parallèle à la ligne des pôles AP_1. on aura $P_1AH = ZcQ'$ comme ayant leurs côtés perpendiculaires : c'est donc encore l'élévation du pôle au-dessus de l'horizon du lieu : remarque utile par la détermination de la latitude. Le complément P_1AZ est la colatitude. Le marin a besoin à chaque instant de connaître la position du navire sur le globe, surtout depuis que la vitesse des bâtiments a augmenté d'une façon aussi considérable. Or cette position se trace sur la carte par l'intersection de deux lignes (méridiens, parallèles) ou de lieux géométriques différents. La connaissance de la latitude qui s'observe directement est donc de la plus haute importance : d'autant qu'à la rigueur, si on doit atterrir sur une côte courant N.-S. ou même N.-O., S.-E., il suffit, étant à la latitude du point que l'on veut atteindre, de mettre le cap à l'Est ou à l'Ouest jusqu'à ce que l'on voie la terre. Ce serait parfaitement suffisant s'il n'y avait ni courants ni dérive. Les pêcheurs de Terre-Neuve, entre autres, atterrissent au retour en France de cette façon. Ce n'est pas d'ailleurs ce qu'ils font de mieux et nous sommes loin de préconiser une pareille méthode : nous l'indiquons seulement. Nous ne pouvons, étant donné le peu d'espace dont nous disposons, montrer les diverses méthodes de trouver la latitude, nous ne pouvons que les indiquer sommairement, en renvoyant le lecteur aux Traités de navigation. Cependant nous allons, pour faire comprendre la façon de procéder, prendre le cas le plus simple : le cas des hauteurs méridiennes. Cette méthode s'appuie sur le principe suivant : Pour le soleil ou les étoiles, pour tous les astres en général, dont la distance polaire reste constante, la hauteur méridienne supérieure est un maximum de hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon, la hauteur méridienne inférieure est un minimum. Pour la lune, quoiqu'elle ne culmine pas toujours à son passage au méridien, on peut à la mer regarder la hauteur méridienne comme maxima. L'erreur commise ne dépasse pas 1′ 17″ pour les lat. de 65° et est inférieure par des latitudes moindres.

Considérons un astre à son passage au méridien. Prenons la sphère céleste (fig. 7), soit Z la verticale du lieu considéré, HH′ l'horizon, QQ′ l'équateur, PP′ la ligne des pôles, P étant le pôle Nord. Par définition la latitude du lieu est ZQ′, elle porte le nom du pôle élevé, donc elle est N. Supposons l'astre en A : la hauteur méridienne sera H′A, son complément ou distance zénithale ZA : on lui donne le nom du pôle auquel on tourne le dos pour observer : elle est donc N. Or on a évidemment : ZQ′ = ZA — AQ′ ou : lat. N. = dist. zénith. N. — décl. S.

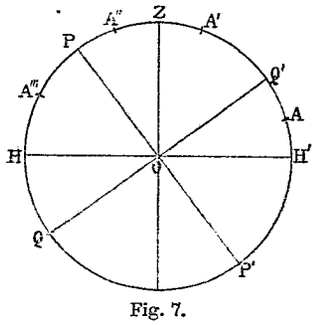

Fig. 7.

Si l'astre est en A′ on a : ZQ′ = ZA′ + A′ Q′ ou lat. N. = dist. zén. : N. + décl. N.

En A″ on a : ZQ′ = Q′A″ — A″Z ou lat. N. = décl. N. — dist. zénith. S.

Enfin en A‴ qui est un passage au méridien inférieur et dans ce cas, la hauteur méridienne est un minima : on a : ZQ′ = 180° — (ZA‴ + A‴Q) ou lat. N. = 180° — dist. zénith. S + décl. N. On voit donc que, pour trouver la latitude, deux éléments seuls sont nécessaires : la hauteur de l'astre ou son complément à 90°, la distance zénithale et la déclinaison. Or les *Tables de calculs nautiques*, *Connaissance des temps*, etc., donnent les déclinaisons des astres, soleil, lune, principales étoiles, calculées jour par jour pour le midi moyen de Paris. Il n'y a plus qu'à corriger par interpolation pour l'heure de l'observation. Quant à la hauteur, on l'observe directement à l'aide du sextant. Le degré de précision de la latitude dépend donc du degré de précision de l'observateur. D'ailleurs, une latitude à 30″ près est tout ce qu'il y a de plus suffisant dans la pratique.

Malheureusement, le ciel peut être couvert à l'heure du passage au méridien du soleil ou de l'astre observé. Comme sous peine de vie parfois on ne peut rester sans observations astronomiques, dans certains parages surtout, on a dû chercher d'autres procédés. L'un des plus employés est l'observation des hauteurs circumméridiennes ; la formule sur laquelle s'appuie cette méthode est :

$H = H^0 \pm \delta p - \alpha p^2$, dans laquelle H_0 est la hauteur observée. La correction $\delta p - \alpha p^2$ se nomme la réduction au méridien. Il suffit de l'ajouter à H_0 pour avoir la hauteur méridienne ; δ est en secondes la variation de Δ ou distance polaire, égale au complément de la déclinaison, en 1^m ; p l'intervalle séparant l'heure de l'observation de l'heure du passage au méridien calculée d'avance ; α est le mouvement en hauteur de l'astre pendant la minute (temps de cet astre) qui précède ou suit le passage au méridien. On le trouve sous ce titre *Table XXVI* de Callet. Ayant alors la hauteur méridienne, on la corrige de la dépression, de la réfraction, de la parallaxe, etc., du demi-diamètre, s'il y a lieu, et à l'aide de la déclinaison on a la latitude comme précédemment.

Quant à la limite des circumméridiennes, il suffit de regarder le tableau préliminaire de la *Table XXVI*. En divisant le nombre indiqué par la racine carrée à l'unité, prise en excès, on a le nombre de minutes pendant lesquelles on peut prendre des circumméridiennes sans commettre une erreur de plus de 1^m.

On peut aussi déterminer la latitude par les hauteurs de l'étoile polaire dans l'hémisphère N. La formule est : $L = H\,\Delta \cos P$: où H est la hauteur corrigée, Δ la distance polaire, P l'angle au pôle du triangle, ZPA appelé triangle de position, base de tout calcul nautique (V. Longitude).

Enfin on peut déterminer encore le *point* (V. ce mot) et par suite la latitude par les droites de hauteur et les procédés Lalande-Pagel, Marcq Saint-Hilaire. Nous ne pouvons que les indiquer sans les décrire, cela nous mènerait trop loin. On en trouvera le détail dans tous les traités de calculs nautiques et de navigation. Kerlero du Crano.

III. **Mathématiques** (V. Polaires).

LATITUDINARISME. Au XVIIe siècle, le nom de latitudinaires (*latitude men*) fut donné en Angleterre aux théologiens qui répugnaient à l'étroitesse des épiscopalistes qui damnaient les dissidents, des dissidents qui damnaient les épiscopalistes, et généralement de tous ceux qui prétendent que le salut n'est possible que dans leur propre Église. Les principaux représentants du latitudinarisme étaient alors Schillingsworth, John Hales, More, Abbot, Carlton, Cudworth, Burnet, Tillotson, Whiston, Spencer, Dury. Ils considéraient comme chrétienne toute Eglise ayant conservé sur les points fondamentaux les croyances et les pratiques essentielles au christianisme, et ils accordaient une large tolérance aux diversités de discipline et d'organisation et même aux erreurs sur les points accessoires, plaçant la bonne foi et la piété au-dessus de l'orthodoxie.

LATIUM. I. Géographie historique. — Contrée de l'ancienne Italie, située au centre de la péninsule, entre la mer Tyrrhénienne et l'Apennin, le Tibre et le Liris qui la séparaient l'un de l'Etrurie, l'autre de la Campanie. Le nom de Latium équivaut à celui de pays des Latins. Son étymologie est inconnue. Les anciens la dérivaient d'un roi fabuleux, Latinus. L'étendue de la région à laquelle fut appliqué ce nom de Latium varia selon les époques. Après avoir désigné seulement le territoire habité par le peuple

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

latin, il s'étendit ensuite à celui des peuplades voisines annexées et absorbées ou exterminées par les Romains : Eques, Herniques, Volsques et Aurunces, de sorte qu'il désigna toute la contrée intermédiaire entre la Campanie et l'Etrurie. Néanmoins, on continua de distinguer les deux acceptions, et, bien que la dernière eût prévalu au temps de l'Empire, les géographes réservaient au territoire primitif des Latins l'appellation de *Vieux Latium* (*antiquum*), aux parties adjointes ultérieurement celle de *Nouveau Latium* (*novum* ou *adjectum*).

Le Vieux Latium était borné à l'O par la mer, au N. par le Tibre, à l'E. par l'Apennin ; au S. ses limites étaient moins précises et semblent avoir varié ; originairement les Latins occupaient la côte de l'embouchure du Tibre au promontoire de Circeii (*monte Circello*) ; mais cette région où s'étalent aujourd'hui les marais Pontins leur fut enlevée par les Volsques. De même, du côté septentrional, les Sabins empiétèrent sur le Latium ; il est probable que celui-ci s'étendit d'abord au delà de l'Anio qui devint ensuite sa limite conventionnelle ; d'ailleurs, dans ces districts, il se produisit un mélange des deux peuples et plusieurs cités sont qualifiées tantôt sabines, tantôt latines ; on sait que le fait se produisit à Rome. Si l'on tient à préciser, on le peut à l'aide des listes des cités latines données par Denys et Pline. Le Tibre constituait la frontière entre le Latium et l'Etrurie ; cependant les Etrusques l'ont certainement dépassée, et réciproquement les Romains dès l'époque la plus reculée avaient occupé sur la rive droite du fleuve la colline du Janicule, le *Campus Varicanus*, et les *Septem Pagi* (sept cantons). Au N. de l'Anio, Fidènes, Crustumerium Nomentum étaient latines ; de Nomentum à Tibur la ligne de démarcation est inconnue, mais les Latins possédaient les monts de Corniculum (*monte San Angelo* et *Monticelli*) et la base du mont Lucretilis (*monte Gennaro*), puis les pentes occidentales de l'Apennin de Tibur à Prænestе (Palestrina), l'intérieur appartenant aux Eques, et tout le massif des monts Albains au delà duquel la frontière entre Latins et Volsques fut flottante dans la plaine qui sépare ce massif de celui auquel demeure attaché le nom de monts des Volsques (*monte Lepini*). Le Vieux Latium comprenait environ 1,500 kil. q., ayant 45 à 50 kil. du Tibre à la frontière sabine et autant du N. au S. Une journée de marche suffisait donc à le traverser dans l'un ou l'autre sens.

Le Nouveau Latium était beaucoup plus vaste, comprenant, outre le territoire des Latins, ceux des Eques, des Herniques, des Volsques et des Aurunces ou Ausoniens. La frontière septentrionale restait la même, celles de l'E. et du S. étaient reculées jusqu'aux confins des Marses, des Samnites et de la Campanie. Mais dès l'époque d'Auguste le sens géographique fut modifié ; quand l'empereur divisa l'Italie en régions, il comprit dans la même le Latium et la Campanie, mais en détachant les districts orientaux ; ceux du Vieux Latium, situés au N. de l'Anio, une partie du pays des Eques et des Equicoles (Carseoli et vallée du Turano) ; le reste du pays des Eques, ceux des Herniques et des Volsques, c.-à-d. le bassin supérieur de l'Anio, le bassin supérieur du Liris et le bassin inférieur de ce fleuve. La limite du Latium agrandi vis-à-vis de la Campanie est définie par Strabon : sur la voie Latine, la dernière cité latine était Casinum ; la première de la Campanie, Teanum (du peuple des Sidicins) ; sur la voie Appienne, près de la côte, Sinuessa était la dernière cité latine. La frontière dépassait donc un peu le Liris vers le S.

La géographie physique du Latium était assez complexe. Il comprenait la partie maritime du bassin du Tibre, celle de son affluent l'Anio, les monts Albains et presque tout le bassin du Liris, soit les contreforts occidentaux de l'Apennin central, la plaine comprise entre ceux-ci et la mer et les massifs montagneux qui s'élèvent dans cette plaine. C'est une région essentiellement volcanique. A une époque géologique relativement récente, la mer battait le pied de l'Apennin et seuls le massif des monts des Volsques et le promontoire de Circei émergeaient en îles. Bien plus que les alluvions du Tibre et de quelques petits torrents, les laves ont constitué le sol actuel. Les principaux furent ceux des monts Albains où l'on discerne encore six cratères : le principal, au centre, portait le temple de Jupiter Latiaris et forme le point culminant de cette région (*monte Cavo*, 956 m.) ; d'autres, au S.-O., remplis par les eaux du lac Albain (d'Albano ou lago di Castello), du lac de Nemi, ou le furent par celles du lac (aujourd'hui desséché) d'Aricie ; à l'E. et au N. les hauteurs du Vecilius et de l'Algide dessinent autour du mont Albain un vaste hémicycle dominant la plaine. Dans celle-ci s'ouvrent un certain nombre de petits cratères où dormirent de petits lacs, à l'E. celui de Giulianella, au N. celui de Cornufelle ou lac Régille, et celui de Castiglione ou de Gabies (desséché en 1838). Les vestiges de l'activité volcanique se retrouvent dans les solfatares des environs de Tivoli (Tibur) qu'on identifie avec les *Aquæ Albulæ* des Romains et de la route d'Ardée où fut un oracle de Faunus. Les matériaux volcaniques furent remaniés par les eaux, convertis en *tuf*, *péperin*, *pouzzolane* qui constituent le sol de la *Campagne romaine* (V. ces articles). Le péperin, plus dur, où les anciens distinguaient les pierres d'Albe ou de Gabies, a servi à construire les monuments de Rome. Au-dessus de ces tufs s'épanchèrent encore quelques coulées de laves descendues des monts Albains ; la principale s'arrête aux portes de Rome, à Capo di Bove (sur la voie Appienne). Nous avons décrit ailleurs la structure de la Campagne romaine et les conséquences qui résultent pour le climat et la salubrité du manque d'écoulement des eaux dans ce sol bossué de toutes parts (V. Campagne romaine). Une plaine d'une dizaine de kilomètres de large sépare le massif, nettement accusé, des monts Albains, des contreforts de l'Apennin au N.-E. et des monts des Volsques au S.-E. Les monts des Volsques ou monti Lepini forment une sorte d'avant-mont du grand massif Apennin, séparé de celui-ci par la large vallée du Sacco (*Trerus*) et dominant au S.-O. les marais Pontins. Ils se développent du N.-O. au S.-E., atteignant la mer auprès de Terracine et la longeant ensuite jusqu'à l'embouchure du Liris. Leur longueur totale est de 100 kil., leur largeur de 20 à 30 kil. Ils sont calcaires comme l'Apennin central ; leurs principaux sommets sont du N. au S. : les monts Fortino, Semprevisa (1,535 m.), Cacume, della Fate et Petrella (1,533 m.). Ces montagnes forment une barrière naturelle entre les plaines du Latium et de la Campanie.

Les régions latines de l'Apennin s'élèvent comme une muraille de 1,000 à 1,500 m. au-dessus de la Campagne romaine, à laquelle elles forment un cadre magnifique. Elles s'étendent du Tibre au cours supérieur du Vulturne ; on y remarque au N.-E. le mont Gennaro (*Lucretilis*, 1,268 m.), le Pennecchio un peu au N.-E., le mont de Guadagnolo, au-dessus de Palestrina (Prænestе), dont la citadelle fut bâtie sur un de ses contreforts. Derrière s'élèvent les pics abrupts que couronnent les bourgs de l'ancien pays des Eques. On peut encore citer à droite du Garigliano (*Liris*) le Passeggio (2,062 m.), et à gauche le Meta (2,241 m.) et le mont Cassin. Ce sont, comme les monts des Volsques, des masses calcaires souvent abruptes, parfois boisées de chênes, de châtaigniers, etc. ; les collines qui s'abaissent sur les vallées du Sacco (*Trerus*) et du Garigliano (*Liris*) sont couvertes de vignes, d'oliviers, de champs de céréales. Malgré leur aspect rude et chaotique, ces montagnes n'offrent pas un obstacle très considérable aux communications ; la vallée du Sacco ouvre une route naturelle entre le Latium et la Campanie ; celle du Garigliano en ouvre une de la Campanie au bassin du lac Fucin, région centrale de l'Apennin (Abruzze), et l'Anio mène également à celle-ci en partant du Tibre, par une vallée, il est vrai, fort étroite, de la source (vers Trevi) aux gorges de Tivoli par où il se fait jour dans la plaine.

Le littoral du Latium se développe sur une longueur de 190 kil. environ, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à Sinuessa, entre celles du Garigliano et du Vulturne. Il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

court d'abord du N.-O. au S.-E, jusqu'au promontoire de Circeii, puis de l'O. à l'E. jusqu'à l'embouchure du Garigliano. La côte du Vieux Latium forme une large lisière sablonneuse, le long des tufs de la Campagne romaine ; cette bande est couverte de forêts depuis le Tibre jusqu'au promontoire d'Anzio (*Antium*) ; aujourd'hui, comme dans l'antiquité, les sables empêchant l'écoulement des eaux vers la mer, transforment le pays en marécage ; le littoral est très régulier, sans accident et sans port. Le promontoire d'Antium est une masse calcaire peu élevée au delà de laquelle s'ouvre une baie largement évasée jusqu'au promontoire d'Astura d'abord, puis jusqu'à celui de Circeii ou *monte Circello*. Entre les deux derniers, le rivage est bordé de collines sablonneuses derrière lesquelles se sont formées des lagunes qu'une seconde bande sablonneuse admirablement boisée sépare des fameux marais Pontins, lesquels s'étendent jusqu'au pied des monts des Volsques. Cette région de 45 kil. de long sur 18 kil. de large est à peu près inhabitée ; s'il faut en croire Pline, elle aurait renfermé jusqu'à 24 cités. En face du promontoire de Circeii se trouve en pleine mer l'archipel des îles Pontiennes ou de Ponza (*Palmaria*, *Pontia*, *Sinonia*, *Pandataria*). La côte italienne se creuse en deux baies ; au fond de la première est Terracine (*Tarracina* ou *Anxur*) ; au fond de la seconde, que ferme le promontoire de la Gaëte (*Caieta*), Formies et les marais de Minturnes, où finit le Garigliano. A partir de Terracine les montagnes bordent le rivage.

Nous avons indiqué déjà tous les cours d'eau notables du Latium : le Tibre, son affluent l'Anio ou Teverone, le Garigliano (Liris) et son confluent le Sacco (Trerus). Il reste à citer quelques ruisseaux qui ont une notoriété historique ou littéraire : les émissaires artificiels des lacs d'Albano et de Nemi ; le premier, creusé en 397 av. J.-C., et représentant un des plus merveilleux travaux de l'antiquité, alimente l'Albano qui se jette dans le Tibre ; le second forme le rio de Nemi, qu'on identifie parfois avec le *Numicius*, assimilé plutôt au rio Torto, entre Lavinium et Ardée. La *Ferentina* est identifiée à la Marrana degli Orti, affl. du Tibre, né près de Marino et de l'ancienne Bovillæ ; la Conca (*Astura*) prend sa source au S. des monts Albains, près de Velletri (*Velitræ*), l'Ufente (*Ufens*) parcourt du N.-O. au S.-E. le centre des marais Pontins ; avec ses affluents, dont les principaux sont la Ninfa (*Nymphæus*) et l'Amaseno venu des monts des Volsques, il a donné naissance à ces marécages, la pente étant trop faible pour l'écoulement des eaux.

Le Latium est aujourd'hui médiocrement fertile et fort insalubre ; sans avoir jamais égalé l'opulence de la Campanie, il paraît avoir pu fournir une population assez dense à l'époque où le drainage des eaux avait assaini la Campagne romaine et les marais Pontins ; la ruine politique des cités latines, dévorées par Rome, fut la cause probable de l'abandon de ces travaux hydrologiques et de la dépopulation consécutive aux progrès du paludisme (V. Campagne romaine). Les anciens célébraient le vin des monts Albains, les figues de Tusculum, les fruits de Tibur, les noisettes de Prænestе. Mais, dès l'Empire, la substitution des pâturages aux champs et l'insalubrité de la plaine Pontine et des environs d'Ardée sont attestées par les écrivains.

La topographie historique du Latium offre de grandes difficultés. Les cités énumérées par les auteurs sont presque toutes disparues et il est souvent malaisé de retrouver leurs emplacements. A l'embouchure du Tibre était *Ostie ;* près de la côte, on rencontrait à 8 milles romains (12 kil.), *Laurentum* (au lieu dit aujourd'hui *Tor di Paterno*) ; la capitale présumée des *Aborigines ;* à 6 kil. au S., mais plus loin de la mer, *Lavinium* (au lieu dit *Pratica*) ; à 7 kil. au S. de Lavinium et 6 kil. de la mer, *Ardée*, la cité des *Rutules*, qui a gardé son ancien nom. A 15 milles au S.-E. sur la mer, Porto d'Anzo, autrefois *Antium ;* un peu plus loin, le petit port d'*Astura ;* enfin *Circeii*, généralement regardée comme la dernière cité latine dans cette direction. — Dans la région du Tibre et de l'Anio, au N. de Rome, on trouvait, en remontant le Tibre, *Antemnæ* (au S. du confluent de l'Anio), *Fidenæ*, *Crustumerium ;* un peu à l'E. de celle-ci, *Nomentum*, puis dans les collines dites monts Corniculani, entre le fleuve et le mont Lucretilis, *Corniculum*, *Medullia*, *Ameriola*, *Cameria*, bourgades dont on ignore la place précise ; au S. de Nomentum, sur la route de Rome, *Ficulea*. Sur l'Anio, à sa sortie des montagnes, *Tibur ;* un peu en aval, *Collatia*, peut-être *Cœnina*, et enfin, sur la rive droite de la rivière, la colline du *Mont Sacré*. Sur les contreforts ultimes de l'Apennin, dominant la plaine, on rencontrait au S. de Tibur *Æsula* et *Prænestе*. — Les monts Albains étaient entourés de cités : sur l'Algide, *Tusculum*, à l'O. (au-dessus de la ville moderne de Frascati), *Corbio* (Rocca priora) à l'E. ; sur le lac Albain, du côté oriental, *Alba Longa*, la cité prépondérante du Latium ; au S., *Aricie ;* en dehors du massif et sur ses pentes étaient *Lanuvium* au S. et *Velitræ* (Velletri) au S.-E. ; citons enfin *Bovillæ* au pied des monts Albains, à l'O., sur la route de Rome (voie Appienne), et à l'E. de celle-ci, au N. du grand lac, *Castrimœnium*. Enfin il importe de mentionner le temple de *Jupiter Latiaris* au sommet du mont Albain, centre de la confédération latine où se célébraient annuellement les *Feriæ Latinæ*, et le sanctuaire de *Ferentina*, à l'E. de Bovillæ, où se réunissaient les assemblées fédérales. — Sur le bord du massif des monts des Volsques étaient *Cora*, *Norba*, *Setia*, au-dessus de la plaine des marais Pontins ; au N. de celle-ci, *Ulubræ*, et, en un site inconnu, *Suessa Pometia* dont le nom est resté au pays. Les localités échelonnées le long de la voie Appienne (*Forum Appii*, *Tres Tabernæ*, *Tripontium*), dans ces parages, ne correspondent pas à d'anciennes cités latines. Dans la zone limitrophe entre la Campagne et le Marais, entre les monts Albains et Antium furent les cités de *Corioli*, *Longula*, *Pollusca*, dont on ne sait que le nom, et *Satricum* qu'on propose de placer sur l'Astura. Dans la partie de la Campagne comprise entre la zone forestière (*Laurens tractus*) et la voie Appienne et qu'on dénommait *Campus Solonius*, s'élevaient probablement *Tellenæ*, *Politorium* et *Apiolæ ;* sur la route d'Ostie à Rome, près du Tibre, était *Ficana*. Dans le N. de la Campagne romaine, entre les monts Albains et l'Anio, à mi-route de Rome et de Prænestе, on trouvait *Gabies ;* plus près de l'Apennin, entre Gabies et Prænestе, *Scaptia*, *Pedum* et probablement *Querquetulum ;* entre Gabies et Tusculum, une petite colline portait *Labicum* (*La Colonna*). Au S. de Prænestе, dans la plaine qui forme carrefour entre les bassins de l'Anio, du Trerus et de l'Ufens, entre l'Apennin, les monts Albains et des Volsques, on place *Bola*, *Ortona*, *Tolerium*, *Vitellia*, dont le site exact est inconnu ; sur le versant septentrional des monts des Volsques étaient *Signia* et *Ecetra*, mais cette dernière ne fut jamais latine. — Sur les villes des *Eques*, *Herniques*, *Volsques* et *Aurunces*, V. les art. consacrés à ces divers peuples.

La nomenclature que nous venons de donner n'épuise pas, à beaucoup près, la liste des cités latines. Sans entrer dans les débats très épineux qu'elles soulèvent, nous reproduisons ici les listes données par Denys et par Pline. Le premier énumère les trente cités de la ligue ou confédération latine lors du traité de 493 avec Rome : Ardea, Aricia, Bovillæ, Bubentum, Corniculum, Carventum, Circeii, Corioli, Corbio, Cora, Fortinei (?), Gabii, Laurentum, Lavinium, Lanuvium, Labicum, Nomentum, Norba, Prænestе, Tellenæ, Tibur, Tusculum, Toleria, Tricrinum (?), Velitræ. L'emplacement de Bubentum est totalement ignoré ; Carventum était limitrophe des Eques. Pline cite parmi les villes qui étaient complètement disparues de son temps : Satricum, Pometia, Scaptia, Politorium, Tellenæ, Cœnina, Ficana, Crustumerium, Ameriola, Medullia, Corniculum, Antemnæ, Cameria, Collatia, mais aussi : *Saturnia* qu'on suppose avoir occupé l'emplacement de Rome ; *Antipolis* qui aurait été bâtie sur le Janicule ; *Sulmo* qu'on identifie avec Sermoneta (entre Norba et Setia) ; *Norbe* (?) (appa-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

remment Norba), *Anitinum* (?). Pline donne ensuite une liste des peuples ou communautés qui offraient des sacrifiés sur le mont Albain : Albani, Æsulani, Accienses, Abolani, Bubetani, Bolani, Cusuetani, Coriolani, Fidenates, Foretii, Hortenses, Latinienses, Longulani, Manates, Macrales, Mutucumenses, Munienses, Numinienses, Olliculani, Octulani, Pedani, Polluscini, Querquetulani, Sicani, Sisolenses, Tolerienses, Tutienses, Vimitellarii, Velienses, Venetulani, Vitellenses. On trouve dans cette liste les noms de onze cités latines, de la Bubentum de Denys ; on peut identifier les Hortenses avec les gens d'Ortona et les Munienses avec ceux de Castrimœnium, les Velienses seraient les habitants de Velia, l'une des bourgades qui constituèrent la Rome primitive du Septimontium (V. Rome). Des autres, on ne sait rien, mais il est fort possible qu'une partie des communautés qui sont énumérées dans cette liste, assurément fort ancienne, ne fussent pas des villes ou cités. Niebuhr conjecture, non sans motif, qu'il s'agit là d'une liste des villes dépendant d'Albe.

Pour compléter la topographie du Latium, il nous reste à dire un mot des grandes routes stratégiques qu'y tracèrent les Romains. La *via Appia* (de Rome à Capoue) allait en ligne droite de Rome à Terracine, par le S. des monts Albains. Sur elle s'embranchait la *via Setina* allant à Setia et longeant la base des monts des Volsques. — La *via Latina*, qui menait également en Campanie (de Rome à Bénévent), passait au N. des monts Albains ; entre le mont principal et l'Algide un embranchement desservait Tusculum (*via Tusculana*). — La *via Labicana*, allant de la porte Esquiline à Labicum, rejoignait la voie Latine à 30 milles de Rome, au lieu dit *ad Bivium ;* celle-ci suivait ensuite la vallée du Trerus au N. des monts des Volsques, celles du Liris et du Vulturne. — La *via Prænestina*, partie du même point que la voie Labicane, passait par Gabies, Præneste et rejoignait la voie Latine près d'Anagnia. — La *via Tiburtina*, remontant l'Anio, continuait sous le nom de *via Valeria* à travers le pays des Eques jusqu'à Corfinium et à l'Adriatique. — La *via Salaria* (Rome à Ancone) remontait le long de la rive gauche du Tibre par Fidènes. — La *via Nomentana*, partie du même point, la rejoignait à Eretum.

II. Ethnographie (V. Italie).

III. Histoire. — L'histoire des Latins ne nous est guère connue que dans leur rapport avec Rome. Nous avons exposé dans l'art. Italie l'opinion commune sur leurs origines. On les regarde comme un mélange d'une population préexistante, les Sicules, avec des envahisseurs venus de l'Apennin central ; le nom d'Aborigines est appliqué tantôt aux conquérants, tantôt au peuple conquis. Il ne subsiste à l'époque historique aucune trace certaine de cette dualité. Les légendes helléniques du cycle troyen font aborder dans le pays des colons troyens commandés par Enée ; elles ne paraissent avoir nul fondement historique, bien qu'on ait tenté de rapprocher le culte des *Pénates* de Lavinium de celui des *Cabires* (V. ces mots), si répandu parmi les populations pélasgiques. Il faut seulement retenir de ces récits le fait que Lavinium exerçait une vieille primauté religieuse. D'autre part, à l'époque où l'on plaçait la fondation de Rome (753 av. J.-C.), toutes les traditions s'accordent à représenter Albe comme la métropole du Latium ; sa suprématie se traduisait par cette assertion que les trente cités latines étaient ses colonies, tandis que d'autres traditions présentent Ardée, Præneste, Tusculum comme de fondation antérieure à celle d'Albe. On a proposé d'admettre qu'Albe était la cité du peuple conquérant qui aurait graduellement soumis le reste du Latium. On remarque que, dans la liste donnée par Pline des trente *populi Albenses* ayant leur centre religieux au mont Albain, ne figure qu'une partie des cités latines parmi lesquelles Bola, Pedum, Toleria, Vitellia au N. du massif, Corioli, Longula, Pollusca au S., tandis que d'autres plus voisines du mont Albain et plus considérables n'y sont pas nommées, Aricie, Lanuvium, Tusculum, etc. Or Caton (ap. Priscian., IV, p. 629) raconte que le temple de la Diane d'Aricie fut fondé en commun par les cités de Tusculum, Aricie, Lanuvium, Laurentum, Cora, Tibur, Pometia, Ardée et les Rutules. Il semble bien en résulter l'existence d'une ligue latine opposée à la ligue albaine et contemporaine. Peut-être serait-ce à celle-là que s'appliquerait le nom de *Prisci Latini* que nous voyons employer au temps des guerres d'Ancus Martius et de Tarquin l'Ancien, c.-à-d. après la destruction d'Albe. Quoi qu'il en soit, le nombre de trente paraît avoir été liturgique pour la composition des diverses confédérations latines et peut-être introduit sous l'influence d'Albe, car dans la liste des cités qui traitèrent avec Rome en 493 on retrouve ce nombre. Après la fondation de Rome par la fusion de communautés latines et sabines, la cité nouvelle entra en conflit avec Albe et la détruisit, transplantant sa population sur les rives du Tibre. Les Romains revendiquèrent la suprématie exercée par Albe sur le Latium, mais les autres peuplades la rejetèrent, et c'est alors que paraît la ligue des *Prisci Latini* des Vieux Latins. Cependant, au temps de Tarquin le Superbe, la suzeraineté romaine était reconnue. Dans le fameux traité de 509 avec Carthage, Rome stipule pour les gens d'Ardée, Antium, Laurentum, Circeii, Terracine et autres cités dépendantes du Latium. Mais bientôt après l'établissement de la république, et peut-être à l'occasion de l'invasion étrusque de Porsena, les Latins s'affranchirent. Une guerre s'ensuivit, dont le principal événement fut la bataille du lac Régille (496), représentée par les Romains comme une victoire, et, en 493, Spurius Cassius conclut avec les Latins un traité qui régla leurs relations avec Rome pour plus d'un siècle. La confédération latine (dont nous avons énuméré plus haut les trente cités), contractait avec Rome sur le pied d'égalité un pacte d'alliance offensive et défensive ; il semble que le commandement militaire dût alterner. Cette alliance visait la lutte contre les Eques et les Volsques ; on y admit en 486 les Herniques. L'invasion gauloise disloqua cette union ; l'anarchie fut un moment complète ; non seulement les Latins et les Herniques se séparent des Romains pour s'allier parfois aux Volsques, mais la ligue latine semble dissoute. En 383, Tusculum, Gabies, Labicum tiennent pour Rome, Lanuvium et Prænestе contre elle pour les Volsques. En 380, Prænestе fait isolément la guerre à Rome ; de même Tibur en 360. Cependant, la ligue subsistait nominalement, et, en 358, son alliance avec Rome fut renouvelée dans les termes anciens. Les ennemis séculaires des Latins étaient à peu près épuisés ; les Volsques ont reperdu le pays Pontin, d'Antium à Terracine ; après le sac de Privernum (329) leur nom disparaît.

La victoire ne profitait qu'aux Romains. Après la guerre faite en commun contre les Samnites pour le protectorat de la Campanie, les Latins protestèrent. Ils demandèrent aux Romains ce qu'elle venait d'accorder aux plébéiens, la fusion complète des deux peuples, l'égalité politique et le partage des magistratures. C'était la fin du dualisme romano-latin. Mais il ne pouvait plus se terminer par une transaction tenant la balance égale. La cité du Tibre l'emportait de beaucoup sur la confédération latine. Les demandes apportées au Sénat par les deux préteurs latins Annius de Setia et Numisius de Circeii furent dédaigneusement rejetées et la *guerre latine* éclata (340) ; d'un côté les Latins et les Campaniens qui avaient continué seuls la guerre contre les Samnites, de l'autre les Romains alliés aux Herniques et aux Samnites ; Ostie, Laurentum, Ardée se prononcèrent pour Rome ; Fundi, Formies restèrent neutres ; en revanche, Signia, Setia, Velitræ, Circeii, malgré la présence de colons romains, embrassèrent le parti latin. Les deux consuls Decius Mus et Manlius se portèrent en Campanie par la montagne et remportèrent une sanglante victoire sur les pentes du Vésuve, aux bords du Veseris. L'armée latine se rallia à Vescia, chez les Aurunces, et fut battue de nouveau. Mais le dictateur Crassus échoua devant Antium, un consul devant Pedum (339). En 338, la victoire du consul C. Mænius sur l'Astura et la prise de Pe-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dum par son collègue Furius Camillus terminèrent la guerre. L'une après l'autre les cités latines se soumirent. La confédération fut dissoute et le Sénat romain prit toutes ses mesures pour en empêcher la reconstitution. Les habitants de chaque cité se virent interdire de faire des assemblées générales, de faire la guerre, d'acquérir des propriétés, de contracter mariage (*commercium* et *conubium*) dans une autre cité. Les villes voisines de Rome reçurent le droit de cité romaine (V. Cité) : Lanuvium, Aricie, Pedum, Nomentum et peut-être Gabies ; Tusculum le reçut, mais sans le droit de suffrage ; Velitræ l'obtint un peu plus tard. Tibur et Prænestе gardèrent leur indépendance nominale, mais perdirent une grande partie de leur territoire ; Velitræ et Antium perdirent tout, Privernum les trois quarts ; des colonies romaines y furent établies (V. Colonisation). La nation latine disparaît ainsi et graduellement s'achève son absorption dans la nationalité romaine. Tout ce que nous savons des Latins, de leurs mœurs, de leur religion, de leurs institutions, est inséparable de l'étude des mœurs, religion et institutions romaines. Il est remarquable que, sauf dans les légendes albaines, il ne soit jamais question d'un gouvernement monarchique ; les cités avaient un magistrat suprême électif appelé dictateur. On ignore leur constitution intérieure et l'organisation de leur ligue fédérale. Après la conquête romaine, elles durent conserver leurs lois sous le régime municipal.

Le nom latin ne disparut pas avec la nationalité et il continua d'être usité pour désigner des catégories particulières de membres de l'Etat romain ; la formule *socii et nomen Latinum*, alliés et Latins, est constamment employée dans l'histoire romaine ultérieure. Mais il ne faut pas oublier que ce nom de Latins s'appliquait non seulement aux Vieux Latins, mais aussi aux habitants des colonies dites latines (V. Colonisation). « Le *nomen Latinum* comprend maintenant ce qui restait des anciens peuples latins non encore agrégés à la cité romaine et ceux qui avaient reçu le *jus Latii* comme les *colonies de nom latin ;* mais, parmi les peuples du nom de latin, il s'établit aussi des différences : les uns conservèrent quelques-uns des privilèges de l'antique alliance conclue par Sp. Cassius ; les autres, qui peut-être furent d'abord les habitants des douze colonies latines fondées depuis 268, n'eurent pas le droit de battre monnaie, si ce n'est des pièces de cuivre, et ne gardèrent le *jus commercii* qu'avec des restrictions. De là une distinction entre le *Latium majus* et le *Latium minus* qui se répandit beaucoup sous l'Empire. Ce *Latium minus* ouvrait la cité romaine à ceux des Latins qui avaient géré une charge municipale ou convaincu un magistrat romain de concussion. » Ce fut en effet une des habiletés de la politique romaine de s'assurer l'appui des meilleurs éléments des cités latines en octroyant le droit de cité romaine à quiconque avait exercé une charge dans une des cités latines ; on le leur donnait également quand ils émigraient à Rome en laissant dans leur cité natale un descendant mâle. Aussi les Latins furent-ils désormais fidèles auxiliaires des Romains, recrutant la moitié de leurs armées, de leurs colonies ; les guerres de Pyrrhus et d'Annibal attestèrent la fusion des deux peuples. Elle fut consommée quand la loi *Julia* et la loi *Plautia Papiria* donnèrent à toute l'Italie le droit de cité romaine ; le droit civil distinct qu'avaient conservé certaines villes disparut alors. Mais le droit latin (*jus Latii*) ne disparut pas alors. Il continua de désigner une condition politique inférieure au droit de cité proprement dit et fut conféré par les empereurs à une quantité de cités des provinces. Même après l'admission de tous les sujets libres dans la cité romaine par Caracalla (212), il y eut encore ce qu'on appela *Latini Juniani*, descendants d'esclaves que des citoyens romains avaient affranchi sans observer les prescriptions légales. Cette dernière distinction fut abolie par Constantin. A.-M. B.

Bibl. : Outre les ouvrages généraux sur l'Italie et Rome, parmi lesquels il faut faire une place spéciale à celui de Cluvier (*Italia antiqua;* Leyde, 1624, 2 vol. in-fol.), base des travaux ultérieurs, nous citerons : Kircher, *Vetus Latium;* Amsterdam, 1671, in-fol. (médiocre). — Volpi, *Vetus Latium profanum et sacrum;* Rome, 1704-48, 10 vol. in-4 (très médiocre). — Westphal, *Die Rœmische Kampagne in topographischer und antiquarischer Hinsicht dargestellt;* Berlin, 1829, in-4. — W. Gell, *Topography of Rom and its vicinity;* Londres, 1834, 2 vol. in-8 (avec excellente carte) ; 2e éd., 1846. — Nibby, *Analisi storico-topografico-antiquaria della Carta dei dintorni di Roma;* Rome, 1837, 3 vol. in-8 ; 2e éd., 1849. — Bormann, *Alllatinische Chorographie und Stædtegeschichte;* Halle, 1852, in-8. — Abeken, *Mittelitalien zur Zeit der rœmischen Herrschaft ;* Stuttgart, 1843. — Zœller, *Latium und Rom, Forschungen über ihre gemeinsame Geschichte bis zum Jahr 338 vor Christus ;* Leipzig, 1878. — De la Blanchère, *Terracine,* dans *Bibl. des Ec. d'Athènes et de Rome.*

LATMUS (Mont). Montagne de l'Asie Mineure, de 1,500 m. d'alt., à l'E. de Milet, dans la Carie ; c'est là que la légende plaçait les amours d'Artémis et d'Endymyon ; ce dernier y avait son tombeau et une chapelle. Au pied s'étendait le golfe Latmique comblé depuis par les alluvions du Méandre ; il n'en reste que le lac de Baffi ou *Akis tchaï*, long de 18 kil., large de 11 kil.

LATOMIES (Archit.). De nombreux exemples pris dans les auteurs et dans les inscriptions montrent que ce mot grec, transporté dans la langue latine après la conquête de la Sicile, désignait, en général, les carrières d'où étaient extraites les pierres de construction ; mais, par suite de la conversion, à Syracuse, d'une ancienne carrière abandonnée en prison publique de la ville, le mot latomies prit peu à peu ce dernier sens. Cicéron, qui avait probablement vu les latomies de Syracuse, les décrit (*Contre Verrès,* 27) comme un ouvrage grandiose bien digne des anciens tyrans de Sicile et consistant en une immense cavité creusée très profondément dans le roc, mais laissée à ciel ouvert, de sorte que les prisonniers y étaient exposés à toutes les intempéries des saisons. Cette prison avait un stade (env. 200 m.) de longueur et deux plèthres (env. 33 m.) de largeur et servait non seulement à renfermer les prisonniers de Syracuse, mais encore ceux des autres villes de la Sicile. A Rome, le *Tullianum* (V. ce mot) était aussi quelquefois appelé Latomies. Charles Lucas.

LATOMUS (Barthélemy), surnommé *Steinmetz* ou *le Masson*, philologue belge, né à Arlon vers 1485, mort à Coblentz en 1570. Il enseigna de bonne heure la philologie à Fribourg-en-Brisgau, à Trèves, à Cologne, et fut enfin appelé à occuper la première chaire d'éloquence latine créée par François Ier au Collège de France. Il quitta l'enseignement vers 1542 pour devenir conseiller de l'électeur de Trèves. Là il fut entraîné dans les querelles religieuses qui agitaient l'Allemagne, écrivit des livres de polémique ardente, notamment contre *Dathenus* (V. ce nom) et prit part aux fameux colloques de Ratisbonne et de Worms. Comme philologue, Latomus fit preuve d'une érudition extraordinaire et d'une critique pénétrante. Ses principaux ouvrages sont : *Summa totius rationis disserendi, uno eodemque corpore et dialectices et rhetorices partes complectens* (Cologne, 1527, in-8, souv. rééd.) ; *Epitome commentariorum Dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ* (*id.*, 1530 ; rééd., 1534, in-8) ; *Georgii Tropezuntii de Re dialectica libellus, una cum scholiis Joannis Noviomagi et B. Latomi illustratus* (*id.*, 1544, in-8 ; Lyon, 1545, in-8 ; Cologne, 1549, in-8) ; *De Laudibus eloquentiæ et Ciceronis* (Paris, 1535, in-8). Il avait aussi donné des éditions savantes de plusieurs auteurs classiques, notamment de Cicéron et d'Horace. Les œuvres polémiques de Latomus présentent un grand intérêt pour l'histoire religieuse de l'Allemagne au XVIe siècle ; nous citerons notamment : *B. Latomi adversus M. Bucerum de controversiis quibusdam ad religionem pertinentibus altera plenaque defensio* (Cologne, 1544, in-4) ; *Handlungen des Colloquiums zu Regenspurg* (*id.*, 1546, in-8) ; *Responsio B. Latomi ad impudentissima convitia et calumnias P. Datheni* (*id.*, 1558, in-4). E. H.

Bibl. : L. Roersch, *B. Latomus, le premier professeur d'éloquence latine au Collège royal de France,* dans *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique,* 3e sér., XIV.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LATOMUS (Jean), prieur du monastère du Trône-de-la-Vierge, à Grobbendonck, né à Berg-op-Zoom en 1523, mort en 1578. On lui attribue la découverte dans le couvent de Sainte-Agnès, près de Zwolle, du manuscrit de l'*Imitation* par Thomas a Kempis.

LATONA (Zool.). Genre de Crustacés Cladocères, famille des Sidides, établi pour une espèce (*L. setifera*) dont l'aire paraît fort circonscrite, découverte en Norvège dans les lacs profonds, mais qu'on aurait retrouvée au lac Michigan ; ce genre se distingue des autres Sidides par la tête à bouclier médiocre et au bec aplati, par les antennes antérieures longues, en forme de fouet, par le rameau inférieur des antennes postérieures tri-articulé, le rameau supérieur est bi-articulé, avec l'article basilaire prolongé en un appendice sétigère. Le mâle possède des appendices copulateurs à l'abdomen, mais la première paire de pattes est dépourvue de crochets. Le genre *Latonopsis* Sars paraît représenter ce type en Australie. R. Moniez.

LATONE (Myth.) (V. Lèto).

LATOPOLIS (Archéol. égypt.). Nom donné par les Grecs à la ville de *Sni*, aujourd'hui Esneh, qui à l'époque gréco-romaine devint la capitale du nome Latopolitès (nom hiéroglyphique *Ten*). Le nom de *Sni* s'écrivait par l'hiéroglyphe du poisson *latus* vénéré en cette ville : d'où son appellation grecque.

LATOUCHE (Claude Guimond de) (V. Guimond).

LA TOUCHE (Filleau de) (V. Filleau de La Touche).

LA TOUCHE (Gervaise de) (V. Gervaise de La Touche).

LATOUCHE (L'abbé Robert-Auguste), théologien et orientaliste français, né à Avranches en avr. 1783, mort à Paris le 8 août 1878. Soldat en 1800, il fut réformé pour faiblesse de constitution et entra au grand séminaire. Ordonné prêtre en 1808, il professa la rhétorique au collège d'Avranches et prit une part active aux missions diocésaines organisées sous la Restauration. Il créa à Paris, en 1824, les premières écoles du soir pour les ouvriers et fut ensuite aumônier du collège royal de Strasbourg, puis principal à Colmar. Il quitta l'université en 1834 pour se consacrer à la prédication et à l'étude de l'hébreu ; il vint alors à Paris où il est resté jusqu'à sa mort, enseignant l'hébreu et les différentes langues orientales ou européennes qu'il ramenait à l'hébreu par la comparaison des racines primitives ; il prétendait que l'hébreu pouvait, aussi bien que le sanscrit, servir de point de comparaison pour l'étude des langues indo-européennes, et il allait même jusqu'à lui rattacher le chinois et les idiomes océaniens. Il est inutile de dire que ce système ne pouvait qu'engendrer des erreurs et des déceptions, car il ne s'appuyait que sur les analogies entre les sons des mots sans avoir au préalable fixé les lois phonétiques qui sont la base de toute grammaire comparative. L'abbé Latouche a laissé un grand nombre d'ouvrages, principalement des grammaires et des dictionnaires basés sur sa méthode. Les principaux sont : *Grammaire hébraïque* (Paris, 1836) ; *Panorama des langues*, *Clef de l'étymologie* (1836) ; *Dictionnaire hébreu raisonné initiant à la connaissance de toutes les langues* (Rennes, 1845) ; *Psaumes de David*, traduction d'après le texte hébreu (Rennes, 1845) ; *Chrestomatie hébraïque* (Paris, 1849) ; *Dictionnaire idio-étymologique hébreu-français* (1855) ; *Dictionnaire grec-hébreu* (1856) ; *Racines grecques ramenées aux langues orientales*, etc. (1856) ; *Cosmogonie mosaïque*, etc. (1858) ; *Philosophie des langues* (1863).

Son neveu, *Emmanuel*, né à Avranches en 1812, mort à Paris en 1881, a été répétiteur, puis secrétaire de l'Ecole des langues orientales et bibliothécaire de la Sorbonne. On a de lui : *Firoux ben Kaous*, *Pend nâmeh* ou *Code moral*, etc. (Paris, 1847, in-8). E. Drouin.

LATOUCHE (Hyacinthe-Joseph-Alexandre Thabaut de), dit *Henri de Latouche*, littérateur français, né à La Châtre (Berry) le 2 févr. 1785, mort à Aulnay, près de Paris, le 9 mars 1851. Neveu d'un conventionnel devenu administrateur de la Loterie, il ne reçut qu'une première éducation classique fort imparfaite et ne poussa loin non plus l'étude du droit qu'il abandonna bientôt pour une modeste place dans l'administration des Droits réunis. Son début littéraire fut une mention au concours de l'Académie française pour un poème sur *la Mort de Rotrou* (1811), suivi bientôt d'une comédie en un acte et en vers : *les Projets de sagesse*, qui n'obtint qu'un demi-succès. Latouche passa ensuite trois ans en Italie, chargé par François de Neufchâteau d'une mission dont le but est demeuré inconnu. Revenu en France au début de la Restauration et n'ayant plus l'emploi qui assurait sa vie matérielle, il écrivit divers ouvrages de circonstance, dont quelques-uns lui procurèrent des ressources, tels que : *Histoire et procès complet des prévenus de l'assassinat de Fualdès* (1818, 2 vol. in-8) et complété par des *Mémoires de Mme Manson* (1818, in-8), l'une des accusées de ce même procès, et une *Biographie pittoresque des députés* (1820, in-8). Vers le même temps, il publia *les Dernières Lettres de deux amants de Barcelone* (1821, in-8), supposées écrites pendant la peste qui venait de ravager la ville ; *Un Guide à Montmorency* (1823, in-18). Il fut collaborateur d'Emile Deschamps pour deux comédies en vers, *Selmours* et *le Tour de faveur*, jouées toutes deux au théâtre Favart et dont la seconde obtint plus de cent représentations. C'est alors aussi que lui furent confiés les manuscrits d'André *Chénier* (V. ce nom) et qu'il en tira un premier recueil (1819) où il n'avait pas, quoi qu'on en ait dit plus tard, outrepassé ses devoirs d'éditeur. Collaborateur du *Constitutionnel*, suspendu en 1817 pour un article sur le Salon de 1817 où il avait risqué une vague allusion au roi de Rome, et, directeur du *Mercure du XIXe siècle*, il fit à la Restauration et à ses représentants une guerre impitoyable, qu'il renouvela d'ailleurs dans le *Figaro*, après les journées de Juillet, contre Louis-Philippe et ses ministres. Il passa les vingt dernières années de sa vie dans l'ermitage qu'il avait acquis près de Sceaux d'où il a daté de nombreuses poésies et la plupart de ses ouvrages. Antérieurement à cet exil volontaire, motivé, dit-on, par la chute retentissante d'une comédie en cinq actes, *la Reine d'Espagne* (Théâtre-Français, 1831) et par les représailles que lui attira de la part de G. Planche un article célèbre sur *la Camaraderie littéraire* (*Revue de Paris*), Latouche avait publié plusieurs romans et nouvelles : *Olivier Brussen* (1823, 2 vol. in-12), traduction ou plutôt imitation du conte d'Hoffmann intitulé *Mlle de Scudéry* ; *Olivier* (1826, in-12), mystification anonyme, et sur une donnée scabreuse, dirigée contre les admirateurs de Mlle de Duras qui avait écrit mais non publié un récit sentimental sous ce même titre ; *Clément XIV et Carlo Bertinazzi* (1827, in-18), correspondance apocryphe dont un passage d'une lettre de Galiani à Mme d'Epinay lui avait fourni l'idée première ; *Fragoletta*, *Naples et Paris en 1799* (1829, 2 vol. in-8), etc., histoire d'un hermaphrodite. De 1833 à 1850, on lui dut encore : *Vallée aux loups* (1833, in-8), mélange de vers et de prose ; *Grangeneuve* (1835, 2 vol. in-8) ; *France et Marie* (1836, 2 vol. in-8) ; *Léo* (1840, 2 vol. in-8) ; *Un Mirage* (1842, in-8) ; *Adrienne* (1845, in-8), et trois recueils de poésies : *Adieux* (1844, in-12). Mlle Pauline de Flougergues, qui avait veillé sur les dernières années de l'écrivain, a donné un recueil posthume : *Encore Adieu* (1852, in-12). Les papiers de Latouche (renfermant, dit-on, des fragments inédits de Chénier) ont été pillés et détruits lors de l'invasion de 1870. M. Tx.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III. — G. Sand, *Histoire de ma vie*. — Lefèvre-Daumier, *Célébrités d'autrefois*, 1853, in-12. — Henry Monnier, *Mémoires de M. Joseph Prudhomme*, 1857, 2 vol. in-18.

LA TOUCHE (Gaston), peintre et graveur français, né à Saint-Cloud en 1854. Il fut élève de Manet. On cite parmi ses envois aux Salons : *Conversation* et *Le Tréport* (1880) ; *le Trépassé* (1881) ; *Un Incendie à Londres* (1882) ; *Misère* (1883) ; *la Légende du point d'Argentan* (1884) ; *Napoléon III à Wilhemshœhe* et *la Sainte Famille*, triptyque (1886) ; *Première Communion* (1889).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

En 1890, au Champ de Mars : *les Pivoines*, *Portrait de ma mère ;* en 1892 : *la Sainte-Cène*, *Lever de lune sur la mer*, *le Rêve du Dante* et des pastels ; en 1893 : *Chagrin d'amour*, *le Charme*, *l'Orage*, *Communion bretonne ;* en 1894 : *les Amoureux*, *Vague de l'Océan*, *le Logis de la Belle au bois dormant*, *Charité chrétienne*. M. La Touche est au nombre des peintres qui ont cherché, en ces derniers temps, à placer dans des cadres modernes les scènes de l'Evangile. Il a aussi sculpté des médaillons (*Enyo*, 1874 ; *Portrait de Got*, 1877), gravé des eaux-fortes et des pointes sèches : *la Ferme de La Haye* (1877) ; *la Prière pendant la tempête* (1880) ; *la Comptabilité*, d'après Ribot ; *Un Intérieur d'étudiant ; les Esprits des ténèbres* (1890) ; et 12 pointes sèches pour *l'Assommoir* en 1879. E. Br.

LATOUCHE-TRÉVILLE (Louis-René-Madeleine LE VASSOR DE), amiral français, né à Rochefort le 3 juin 1745, mort le 30 août 1804. Il était entré jeune dans la marine et y resta jusqu'en 1768. Après avoir été quelque temps capitaine d'une compagnie de cavalerie, il demanda à rentrer dans la marine. Il se distingua plusieurs fois dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique. En 1786, il concourut à la rédaction du code maritime et, en 1789, il fut envoyé comme député aux Etats généraux par le bailliage de Montargis. Il reprit du service dans la marine en 1792 et conduisit avec succès plusieurs expéditions. Il fut néanmoins destitué et emprisonné en 1793, et ne fut rendu à la liberté qu'à la réaction de Thermidor ; il ne put même être réintégré sur les cadres de la marine qu'après le 18 brumaire. Il commanda une escadre à Brest et se rencontra devant Boulogne avec l'amiral anglais Nelson qu'il obligea à la retraite (1801). Chargé ensuite de diriger l'expédition de Saint-Domingue, il força la rade de Port-au-Prince. A son retour en 1804, il commanda l'escadre de la Méditerranée, et sa présence empêcha les Anglais de prendre la rade de Toulon. Il mourut à bord du *Bucentaure* qu'il montait. G. R.

BIBL. : VIAUD et FLEURY, *Histoire de la ville et du port de Rochefort ;* Rochefort, 1845, t. II.

LATOUE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac ; 620 hab.

LATOUKA. Peuplade africaine du bassin du Nil, établie à l'E. des monts Lofit, entre le Nil blanc et le Sohat. Ils sont de race galla, mais fortement métissés par les unions avec les nègres de la vallée du Nil.

LATOUR. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre ; 206 hab.

LA TOUR-D'AUVERGNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire ; 2,142 hab. Elevage de bestiaux. Fabrique de fromages. La ville, aux rues étroites et escarpées, s'étage sur une colline terminée par des orgues basaltiques et dominant la Burande. C'était au moyen âge une importante seigneurie qui a donné son nom à la famille de La Tour, dont le plus ancien représentant connu est Bertrand, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. La maison de La Tour a donné naissance aux seigneurs de Montgascon, à ceux d'Oliergues, aux vicomtes de Turenne, aux ducs de Bouillon, à ceux d'Albret et de Château-Thierry, aux comtes d'Auvergne, aux seigneurs de Muralt, etc. Il ne subsiste que des vestiges informes de l'ancien château seigneurial.

LATOUR-DE-CAROL. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 602 hab.

LATOUR-DE-FRANCE. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan ; 1,375 hab.

LATOUR-EN-WOËVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresne-en-Woëvre ; 198 hab.

LA TOUR (De) (V. TOUR [De La]).

LA TOUR (CAGNIARD DE) (V. CAGNIARD DE LA TOUR).

LA TOUR (Maurice-Quentin de), pastelliste-portraitiste français, né à Saint-Quentin le 5 sept. 1704, mort à Saint-Quentin le 17 févr. 1788. La Tour est l'artiste qui comprit le mieux son époque et qui fut le plus imprégné de l'esprit du XVIIIe siècle. Il n'eut pas de maître à proprement parler ; il se loue beaucoup des bons conseils que lui donna Restout ; le nom de cet artiste revient à chaque instant dans ses causeries et sa correspondance. Il se forma lui-même. Contrarié par son père dans sa vocation naissante, il quitte à quinze ans la maison familiale et demande aide à Tardieu dont il avait lu le nom au bas d'une gravure : Tardieu le prit sous sa protection, l'adressa à Delaunay, puis à Vernansal, qui l'éconduisirent. Il fut enfin accueilli par Spoède. Nous ne savons pas combien de temps il resta chez cet artiste médiocre, ni ce qu'il put y apprendre. Il alla à Reims, peut-être en 1722, lors du sacre de Louis XV. Nous le trouvons au congrès de Cambrai en 1724. Les plénipotentiaires se ruinaient en réceptions magnifiques ; La Tour ne se laisse pas gagner par ces dehors factices, il ne s'inspire que de la vérité. Il fait le portrait de l'ambassadrice d'Espagne avec tant de naturel, il attrape si bien la ressemblance de ceux qui ont recours à son talent, que tous les grands personnages du congrès veulent avoir leur effigie de sa main. L'ambassadeur d'Angleterre s'intéresse vivement au dessinateur ; il l'emmène à Londres et le loge dans son palais. A l'abri du besoin, La Tour songe à se donner une éducation intellectuelle : il étudie les lettres ; son esprit s'ouvre aux libertés politiques ; il devient un penseur. C'est peut-être grâce à ce séjour en Angleterre que La Tour devint un des plus grands physionomistes de l'école française. Dès lors, il verra son modèle autant en psychologue qu'en peintre. « Ils croient que je ne saisis que les traits de leur visage, mais je descends au fond d'eux-mêmes à leur insu et je les remporte tout entiers. » La Tour expose pour la première fois en 1737. Champfleury a relevé dans les livrets officiels les envois de La Tour aux Salons jusqu'en l'année 1773. On peut y suivre le développement de son talent et la formation de sa prodigieuse fortune. Dès qu'il paraît, il fait impression sur le public ; le *Mercure de France* parle de l'effet avantageux qu'il produit. En 1739, le portrait du *Père Fiacre* le met hors de pair ; Mme de Mailly, la maîtresse du roi, veut être peinte par lui. Chaque exposition est un triomphe. Le roi, la cour, les philosophes et les artistes recherchent la faveur d'être portraiturés par La Tour. Il est logé dans les galeries du Louvre avec une petite pension. On défile dans son atelier. Il est reçu académicien en 1746 et nommé conseiller en 1756. On ne connaît pas une seule peinture à l'huile de La Tour : une excessive sensibilité de nerfs lui avait rendu pénible le maniement des couleurs délitées dans ce liquide. Il reprend, en les multipliant, les crayons des pastellistes du XVIe siècle et, pour la seconde fois, l'art français crée un genre inimitable, fait d'élégance, de finesse et de profondeur. Il met peu de couleurs dans ses tableaux. Ses gammes ne sont que des associations de gris et rose, de gris et bleu, de gris et lilas ; mais, par la multiplicité des tons, les chairs rayonnent, les étoffes chatoient, l'être respire et la matière s'agite. Toute sa vie, il fut préoccupé des moyens de donner la durée à ses œuvres et essaya de divers vernis. Ce travail acharné, des spéculations d'un ordre philosophique et social auxquelles il se livra sans mesure, troublèrent sa raison. Il se retira à Auteuil, puis à Saint-Quentin, où il mourut en 1788, ayant perdu la direction de cette volonté qui l'avait conduit à la fortune et à la gloire. L'œuvre de La Tour, en Angleterre, est encore à rechercher. La National Gallery ne possède aucun pastel de lui, le Louvre en expose douze, presque tous de premier ordre, et le musée de Saint-Quentin, qui est l'atelier même de l'artiste, a quatre-vingts numéros du maître. Le plus célèbre des pastels du Louvre est le grand portrait de *Mme de Pompadour*. Tout ce que le raffinement des habitudes peut donner d'élégance à une femme a été rendu par le dessinateur ; tout ce que la coquetterie et le luxe peuvent lui prêter d'éclat a été saisi : c'est le triomphe du joli ; La Tour est resté vrai en restant superficiel. Deux modèles qu'il a étudiés avec passion sont *Marie Leczinska* et la *Dauphine Marie-Josèphe de Saxe*. Il faut citer encore

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

les effigies du *Maréchal de Saxe*, de *René Fremin*, le sculpteur, et son propre portrait : l'artiste s'est représenté sans poudre, dans sa blouse de travail. Nulle part le XVIIIe siècle n'est plus vivant qu'au musée de Saint-Quentin. La cour, le théâtre, les artistes et les philosophes nous livrent leur âme dans ce sourire que des juges prévenus ont parfois reproché au pastelliste, mais qui n'est que l'expression de la vérité à une époque spirituelle et aimable entre toutes. Les préparations de La Tour du musée de Saint-Quentin sont encore plus précieuses que les beaux portraits si achevés du peintre *Silvestre* et de l'*Abbé Hubert*, ce liseur passionné dont la figure semble se transformer à chaque ligne du livre sur lequel il reste penché. Le dessinateur a eu la main particulièrement délicate pour exprimer le charme féminin : *Mme Mondonville*, *Mlle Camargo*, *Mlle Dangeville*, nous enchantent encore par la séduction de leur regard et de leur sourire. La tête de l'adorable *Mlle Fel*, le chef-d'œuvre de l'artiste, est touchée d'un crayon si léger qu'elle semble entrevue dans un rêve de grâce voluptueuse. — La Tour fit un bel usage de la fortune qu'il avait glorieusement acquise : il fonda en 1776, à Paris, trois prix : le premier, d'anatomie ; le second, de perspective ; le troisième, de demi-figure peinte. Celui-ci se distribue encore aux élèves de l'École des beaux-arts. En 1778, il établit à Saint-Quentin une école gratuite de dessin et un bureau de charité. Marie Bengesco.

Bibl. : Du Plaquet, *Eloge historique de Maurice-Quentin de La Tour, peintre du roi ;* Saint-Quentin et Paris, 1788, in-8. — Bucelly d'Estrées, *De La Tour*, 1831. — Ch. Desmaze, *Maurice-Quentin de La Tour, peintre du roi ;* Saint-Quentin, 1853, in-8, et Paris, 1854. — Ph. de Chennevières, *Maurice-Quentin de La Tour (Portraits inédits d'artistes français)*, 1854, in-fol. — Champfleury, *les Peintres de Laon et de Saint-Quentin ;* Paris, 1855, in-fol. — E. et J. de Goncourt, *La Tour ;* Paris, 1867, in-4. — Guiffrey et M. Tourneux, *Correspondance inédite de Maurice-Quentin de La Tour ;* Paris, 1885, in-8. — Champfleury, *La Tour*, dans *Collection des Artistes célèbres ;* Paris, 1886.

LATOUR (Jean-Baptiste Tenant de), littérateur et bibliographe français, né en Périgord en 1779, mort au Chaland (Haute-Vienne) en sept. 1862. Garde du corps auprès de Louis XVIII de 1814 à 1815, puis chef du personnel de l'administration des postes, enfin bibliothécaire du roi Louis-Philippe au château de Compiègne. On lui doit une édition de *Poésies de Malherbe*, avec un commentaire inédit d'André Chénier (1842) ; les éditions critiques des *Œuvres de Chapelle et Bachaumont* (1854) et *de Racan* (1857) ; *Mémoires d'un bibliophile* (1863).

LATOUR (Jean-Raimond-Jacques-Amédée), médecin français, né à Toulouse le 12 juin 1805, mort à Châtillon (Seine) le 28 juin 1882. Il se livra au journalisme médical et ne tarda pas à s'y placer au premier rang. Il fut successivement rédacteur en chef du *Journal hebdomadaire de médecine* (1836), de la *Presse médicale* (1837) et de la *Gazette des médecins praticiens* (1839) ; il publia de 1841 à 1847, sous le pseudonyme de *Jean-Raimond*, des feuilletons pleins d'esprit dans la *Gazette des hôpitaux*, fonda en 1845 le *Congrès médical*, et en 1847 l'*Union médicale*, dont il resta le rédacteur en chef jusqu'à sa mort. C'est lui qui eut l'idée de l'Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France, qu'un décret impérial de 1858 fonda définitivement. Les services qu'il a rendus à la profession médicale sont du reste très nombreux. Dr L. Hn.

LATOUR (Antoine Tenant de), littérateur français, né à Saint-Yrieix le 30 août 1808, mort à Sceaux le 27 août 1881, fils de *Jean-Baptiste* (V. ci-dessus). Élève de l'École normale (promotion de 1826), il devint en 1832 précepteur du duc de Montpensier et en 1843 secrétaire des commandements de ce prince. Il a laissé : *la Vie intime*, poésies (Paris, 1839, in-8) ; *Essai sur l'étude de l'histoire de France au XIXe siècle* (1835, in-8) ; *Luther* (1835, in-12) ; *Poésies complètes* (1841, in-12) ; *Petits Chefs-d'œuvre historiques* (1846, in-12) ; *Relation du voyage en Orient du duc de Montpensier* (1847, in-8) ; *Etudes sur l'Espagne* (1855, 2 vol. in-12) ; *Don Miguel de Mañara* (1857, in-12) ; *la Baie de Cadix* (1858, in-12) ; *l'Espagne religieuse et littéraire* (1862, in-12) ; *Tolède et les bords du Tage* (1860, in-12) ; *Etudes littéraires sur l'Espagne contemporaine* (1864, in-12) ; *Espagne, Traditions, mœurs et littérature* (1868, in-12) ; *Valence et Valladolid* (1877, in-12) ; *Psyché en Espagne* (1879, in-12), etc., et des traductions, avec études, d'Alfieri, de Manzoni, de Silvio Pellico, de Calderon, etc.

LATOUR (Gustave, comte de), homme politique français, né dans les Côtes-du-Nord en 1809. Compromis en 1832 dans les troubles de la Vendée, il fut obligé de quitter la France et prit du service dans l'armée autrichienne où il parvint au grade de capitaine. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il rentra en France et fut nommé avec l'appui du gouvernement député au Corps législatif par l'arr. de Lannion qui le réélut jusqu'à la chute de l'Empire. Depuis lors, il a vécu dans la retraite. M. de Latour a collaboré à la *Revue contemporaine* ainsi qu'à d'autres journaux et recueils littéraires et politiques, et dirigé la *Bretagne*, journal de Saint-Brieuc. Il a publié : *Du Mouvement social* (1851, in-8) ; *Stérilité des missions protestantes* (1853, in-18) ; *Scènes de la vie hongroise* (1860, in-18) ; *Nouvelles Scènes de la vie hongroise* (1864, in-18), etc.

LA TOUR d'Auvergne (V. Bouillon [Ducs de] et Tour d'Auvergne).

LATOUR de Saint-Ybars (Isidore Latour, dit), littérateur français, né à Saint-Ybars (Ariège) le 19 mars 1810, mort à Saint-Ybars le 28 janv. 1891. Après avoir terminé ses études à Toulouse, concouru, non sans succès, aux Jeux floraux et fait représenter un premier drame, *le Comte de Gourie* (1836), il vint à Paris et donna au Théâtre-Français : *Virginie*, tragédie (1845), qui, malgré le concours de Rachel, ne réussit qu'à demi, et *le Vieux de la Montagne* (1847), dont le sort ne fut pas meilleur. Les autres tentatives dramatiques de Latour de Saint-Ybars : *le Tribun de Palerme* (Odéon, 1842) ; *le Syrien* (1847) ; *le Droit Chemin* (1853) ; *les Routiers* (Porte-Saint-Martin, 1851) ; *l'Affranchi* (Odéon, 1870), n'ont pas été plus favorisées. En 1868, les démêlés de l'auteur avec le comité de lecture du Théâtre-Français au sujet de l'admission à correction d'*Alexandre le Grand*, drame en vers, amenèrent la modification de ce comité, mais la pièce ne fut pas jouée. Latour de Saint-Ybars avait publié une étude historique sur *Néron, sa vie et son époque* (1866, in-8), collaboré durant quelques semaines au *Figaro* (1868) et donné au *Temps* des *Nouvelles romaines*. M. Tx.

LATOUR-Dumoulin (Pierre-Célestin), publiciste et homme politique français, né à Paris le 18 févr. 1822, mort à Beauvoir (Doubs) le 23 févr. 1888. Après s'être fait connaître comme économiste sous la monarchie de Juillet, il fut, sous la seconde République, un des journalistes les plus dévoués au prince Louis-Napoléon. Nommé en 1852 directeur de l'imprimerie, de la librairie et de la presse au ministère de la police générale, il fut l'année suivante élu député (avec l'appui du gouvernement) dans le dép. du Doubs, obtint le renouvellement de son mandat en 1857 et en 1863 ; mais, à partir de cette dernière époque, se prononça contre l'Empire autoritaire qu'il avait jusque-là si docilement servi. Aussi l'appui de l'administration lui fit-il défaut en 1869. Il n'en fut pas moins réélu, soutint l'interpellation des 116 et espéra quelque temps parvenir au pouvoir, grâce à l'Empire parlementaire. Mais la révolution du 4 sept. le rejeta pour toujours dans la vie privée. — Parmi les ouvrages de ce publiciste, nous citerons : *Une Solution* (1850) ; *Etudes politiques sur l'administration départementale* (1850) ; *Lettres sur la Constitution de 1852* (1861) ; *la Marine française* (1861) ; *Questions constitutionnelles* (1867) ; *Autorité et liberté* (1874) ; *la France et le Septennat* (1875).

LA TOUR-du-Pin (V. Tour-du-Pin).

LATOUR-Foissac (Philippe-François de), général français, né le 11 juil. 1750, mort à Hacqueville, près de Poissy,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en févr. 1804. Après avoir servi comme officier du génie avant la Révolution, il prit part à la bataille de Jemappes (6 nov. 1792), devint général de brigade (15 mai 1793), parvint bientôt au grade de général de division, fut envoyé en Italie au mois de juil. 1798 et, chargé l'année suivante de la défense de Mantoue, capitula, après quatre mois de siège (27 juil. 1799), ce qui lui valut d'être, après le 18 brumaire, destitué sans jugement par Bonaparte. Malgré la publication d'un important mémoire (1801), il ne put jamais se relever de cette disgrâce au sujet de laquelle l'empereur s'exprima plus tard à Sainte-Hélène en termes qui permettent de croire qu'elle n'était pas tout à fait méritée.

LA TOUR-LANDRY (V. TOUR-LANDRY).

LATOUR-MAUBOURG (Jean-Hector DE FAY, marquis de), maréchal de France, né au château de Maubourg en 1674 selon les uns, et en 1684, selon d'autres, mort à Paris le 15 mai 1764. Entré aux mousquetaires en 1698, il obtint le régiment de Ponthieu en 1707. Créé inspecteur général de l'infanterie le 15 mai 1718, il fut promu brigadier le 1er févr. 1719. Nommé maréchal de camp le 20 févr. 1734, puis lieutenant général des armées du roi en 1738, il se signala particulièrement à la bataille de Dettingen le 27 juin 1743. Employé en 1746 à l'armée du prince de Conti, il fit capituler les villes de Mons et Charleroi. A la bataille de Raucoux, le 11 oct. 1746, il fut blessé à la hanche en emportant le village. A l'armée de Flandre, en 1747, il resta auprès du roi le jour de la bataille de Lawfeld (2 juil.). En 1754, après s'être démis de son inspection, il obtint le gouvernement de Saint-Malo et fut créé maréchal de France trois ans plus tard, le 24 févr. 1757.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Charles-César DE FAY, comte de), général et homme politique français, né à Grenoble (Isère) le 11 févr. 1757, mort à Paris le 28 mai 1831. Colonel du régiment de Soissonnais en 1789 et député de la noblesse aux Etats généraux, il se rallia au tiers état et fut l'un des commissaires envoyés à Varennes par l'Assemblée pour ramener Louis XVI à Paris. Rappelé à la tête de son régiment à la suite de la déclaration de guerre, il fit partie de l'armée de La Fayette en qualité de maréchal de camp. Latour-Maubourg n'ayant pu cacher son indignation après les événements du 20 juin 1792 et menacé pour ce motif de la proscription, quitta l'armée et tenta de se réfugier en Hollande. Arrêté aux avant-postes autrichiens, il fut livré au roi de Prusse, puis ensuite rendu aux Autrichiens après une captivité fort pénible. Mis en liberté par une clause spéciale du traité de Campo-Formio, mais sans toutefois obtenir l'autorisation de rentrer en France, Latour-Maubourg résida à l'étranger jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle il put revenir à Paris. Il devint en 1801 membre du Corps législatif et sénateur en 1806. Il fut alors envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans les dép. de l'Orne, de la Manche et du Calvados pour l'organisation de la garde nationale. Dans toutes ces missions importantes, où il avait des pouvoirs presque illimités, il montra une très grande modération et fit preuve d'un grand esprit de conciliation. Il fut nommé pair de France en 1814.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Victor-Nicolas DE FAY, marquis de), général français, né à La Motte-Galaure (Drôme) le 22 mai 1768, mort au château du Lys le 11 nov. 1850, frère du précédent. Sous-lieutenant d'infanterie en 1782, puis officier des gardes du corps, il était de service au château de Versailles lors des journées des 5 et 6 oct. 1789, et c'est lui qui conduisit la reine près de Louis XVI lorsque le château fut envahi par le peuple. Colonel de cavalerie en 1792, il émigra après le 10 août et tenta de gagner la Hollande, mais de même que son frère il fut arrêté par les Autrichiens ; sa captivité ne fut cependant pas de longue durée. Rentré en France au commencement de 1798, il devint successivement à l'armée d'Egypte, aide de camp de Kleber et de Menou ; il reçut sa première blessure à l'assaut d'Alexandrie. Son bouillant courage lui en réservait d'autres dans l'avenir. Colonel de cavalerie en 1805, fait général de brigade sur le champ de bataille d'Austerlitz, général de division quelques jours avant la bataille de Friedland où il fut encore blessé, envoyé en Espagne en 1808, il rendit les plus grands services aux batailles de Madrid, de Cuenca et surtout à Medellin où il seconda habilement le général Lasalle. Pendant quatre années que Latour-Maubourg resta dans la péninsule, il sut mériter, par son intégrité et sa modération la reconnaissance du peuple espagnol. Rappelé en France en 1812 pour prendre le commandement d'une division de cavalerie de la grande armée il se distingua à la Moskowa et à Mojaïsk et pendant la terrible retraite de Russie. Dans la campagne de 1813, il eut la cuisse emportée à Leipzig en chargeant la garde impériale russe. Ambasseur à Londres sous la Restauration, Louis XVIII lui confia le portefeuille de la guerre et pendant son ministère de 1819 à 1821 il fit rendre plusieurs ordonnances importantes, entre autres celle qui portait réorganisation de l'infanterie. Gouverneur des Invalides jusqu'en 1830, il devint ensuite gouverneur du duc de Bordeaux. E. BERNARD.

LATOUR-MAUBOURG (Just-Pons-Florimond DE FAY, marquis de), diplomate français, fils de Marie-Charles-César (V. plus haut), né à Paris le 9 oct. 1781, mort à Rome le 23 avr. 1837. Entré dans la diplomatie sous le Consulat, secrétaire d'ambassade à Copenhague, puis à Constantinople (1806), ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1813), il fut, sous la Restauration, envoyé au même titre à Hanovre (1816) et à Dresde (1819). Nommé ambassadeur à Constantinople en 1823, il fut rappelé peu après et resta sans emploi jusqu'à la révolution de Juillet. En 1830, il obtint l'ambassade de Naples et enfin (1831) celle de Rome.

LATOUR-MAUBOURG (Rodolphe DE FAY, comte de), général français, né à Paris le 8 oct. 1787, mort au château de Boissise, près de Melun, le 27 mai 1871, frère du précédent. Il entra au service en 1806 comme sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs à cheval. Il prit part à la grande armée aux campagnes de 1806 et de 1807 en Allemagne. Aide de camp du général Latour-Maubourg, il le suivit en Espagne où il devint capitaine en 1809. Colonel en 1815, maréchal de camp en 1826, lieutenant général en 1835, pair de France en 1845, il prit sa retraite en 1848.

LATOUR-MAUBOURG (Armand-Charles-Septime DE FAY, vicomte de), diplomate français, né à Passy le 22 juil. 1801, mort à Marseille le 18 avr. 1845, frère des précédents. Attaché à l'ambassade de Constantinople (1823), secrétaire de légation à Lisbonne (1826), puis à Hanovre (1827), il fut, peu après la révolution de Juillet, envoyé à Vienne comme chargé d'affaires (oct. 1830). De là il passa à Bruxelles comme ministre plénipotentiaire (1832), fut ensuite chargé de l'ambassade de Madrid (1836), succéda l'année suivante à son frère aîné dans celle de Rome et fut nommé pair de France le 20 juil. 1841.

LATOUR-MAUBOURG (César-Florimond DE FAY, marquis de), homme politique français, fils du marquis Just-Pons-Florimond (V. plus haut), né à Dresde (Saxe) le 14 juil. 1820, mort à Paris le 25 févr. 1886. Ancien officier de cavalerie, puis administrateur du Grand-Central, il se présenta comme candidat officiel dans la première circonscription de la Haute-Loire, qui l'envoya au Corps législatif en 1852, obtint au même titre le renouvellement de son mandat en 1857 et 1863, et à partir de cette époque manifesta une certaine tendance à l'opposition, ce qui lui fit perdre l'appui du gouvernement. Il n'en fut pas moins réélu en 1869. La révolution du 4 sept. le rejeta pour toujours dans la vie privée.

Son fils unique, *Just* de Fay, comte de La Tour-Maubourg, avait été tué au combat de Ladon le 24 nov. 1870.

LATOURRETTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. du Mas-Cabardès ; 254 hab.

LATOURRETTE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel ; 207 hab.

LA TOURRETTE (Marquis de) (V. TOURRETTE [La]).

LATOVICI (Géogr. anc.). Peuple celtique qui habitait

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sur la Save, au S.-O. de la Pannonie. On identifie *Prætorium Latovicarum* avec Neustædt.

Bibl.: Zeuss, *Die Deutschen*, p. 256. — Ptolémée, II, 15, 2. — Pline, III, 28.

LATRADE (Louis Chassaignac de), homme politique français, né à Sauveboeuf (Dordogne) le 25 nov. 1811, mort le 26 déc. 1883. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il quitta l'armée dès 1833 et prit une part active à la longue campagne du *National* contre le gouvernement de Juillet. Envoyé, après la révolution de Février, comme commissaire du gouvernement provisoire dans la Gironde, puis dans la Corrèze, il représenta ce dernier département à l'Assemblée constituante (1848) et à l'Assemblée législative (1849), où il combattit la politique de l'Elysée. Expulsé de France au 2 décembre, il y rentra en 1868 et lutta énergiquement contre l'Empire. Après avoir administré la Corrèze comme préfet sous le gouvernement de la Défense nationale (1870-71), il la représenta de nouveau, à partir d'avr. 1871, à l'Assemblée nationale, dans les rangs du parti républicain. Elu député de Brive le 20 févr. 1876, il fut, pendant la crise du 16 mai, au nombre des 363, obtint le renouvellement de son mandat à deux reprises (14 oct. 1877, 21 août 1881) et resta jusqu'à sa mort fidèle au programme politique de Gambetta. A. Debidour.

LATRAN. Palais et basilique du S.-E. de *Rome* (V. ce mot) qui tinrent une grande place dans son histoire au moyen âge. Il doit son nom à la famille des *Laterani*, parmi lesquels on cite L. Sextius Sextinus Lateranus, collègue de Licinius Stolo dans le tribunat de la plèbe de 376 à 367 av. J.-C. et premier consul plébéien en 366 av. J.-C., deux consuls de l'époque impériale du nom de J. Sextius Lateranus (en 94 et 154 ap. J.-C.) et un Plautius Lateranus, amant de *Messaline*, neveu du conquérant de la Grande-Bretagne, qui fut impliqué dans la conspiration de Pison contre Néron et décapité en 66 ap. J.-C. Probablement par la confiscation de ses biens, le palais de Latran devint propriété impériale. Il passa plus tard aux mains de l'impératrice Fausta, femme de Constantin ; elle y bâtit une église et le donna à l'évêque de Rome. Le palais de Latran devint alors la résidence des papes et le resta jusqu'à leur exode à Avignon. Il tomba en ruine pendant leur absence, et, à leur retour, ils se fixèrent au Vatican. Le palais actuel fut édifié sur l'ordre de Sixte-Quint et les plans de D. Fontana en 1586. Bientôt transformé en orphelinat, il fut affecté par Grégoire XVI à un musée de sculpture (qui occupe seize salles) ; on y adjoignit un musée de peinture (dix salles), et Pie IX créa à côté un très important musée d'antiquités chrétiennes où l'on réunit les sarcophages, inscriptions, etc., tirés des catacombes et des vieilles basiliques. Sur la place de Latran, située devant le palais, une chapelle renferme la *Scala santa*, escalier de marbre de vingt-huit marches qui, d'après les traditions, serait celui de la maison de Pilate, point de départ de la Passion du Christ ; on ne le monte qu'à genoux. Sur cette même place s'élève un obélisque de 32 m. de haut (47 m. avec le piédestal); érigé par Thoutmès III (1597-60 av. J.-C.) devant le temple du Soleil à Thèbes, transporté par Constance dans le Grand Cirque (357 ap. J.-C.), il a été dressé ici en 1588. C'est le plus ancien de Rome. Au S. du palais de Latran et contiguë est la basilique de *San Giovanni in Laterano*, église-cathédrale de l'évêque de Rome et la première de la chrétienté catholique. La *basilica Laterensis*, édifiée par Constance, s'écroula au IXe siècle et fut rebâtie par Serge III (904-911). A partir de 1123, on y tint une série de grands conciles (V. ci-dessous). C'est probablement l'église du monde la plus riche en reliques. Au point de vue architectural, elle est composée de parties d'époques très diverses, car, à partir du pontificat de Grégoire XI, un grand nombre de papes y ont fait ajouter ou modifier quelques parties. Dans les dépendances se trouve le plus vieux baptistère de Rome, *San Giovanni in fonte*, dont la coupole est supportée par huit colonnes de porphyre. C'est du haut du balcon qui surmonte le portail que le pape bénit les fidèles le jour de l'Ascension. Le palais et la basilique de Latran partagent avec ceux du Vatican et Castel Gandolfo le privilège de l'exterritorialité conféré par la loi des garanties du 13 mai 1871. A.-M. B.

Conciles de Latran. — Il a été tenu jusqu'en 1725, dans la basilique de Latran, quinze conciles, parmi lesquels quatre sont considérés comme généraux par toutes les Eglises d'Occident. Le même titre, attribué par les ultramontains à un cinquième concile, est sérieusement contesté. — 1123, concile général présidé par le pape Calixte II en personne. Plus de trois cents évêques et de six cents abbés y assistèrent. L'objet principal de la convocation était la confirmation du concordat de Worms conclu l'année précédente avec l'empereur Henri V (V. Investiture, t. XX, p. 923, col. 2). On y publia vingt-deux canons, dont la plupart sont des règlements disciplinaires empruntés à des conciles antérieurs. III et XXI : Défense aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux moines de se marier ou de prendre des concubines, et de garder chez eux des femmes autres que celles qui étaient tolérées par les anciens canons. Les mariages contractés par eux sont déclarés nuls, et eux-mêmes seront soumis à la pénitence. XIV : Excommunication des laïques qui s'approprieront les oblations faites à l'Eglise ou qui enfermeront des églises dans des châteaux. XVII : Restriction des entreprises du clergé régulier, c.-à-d. interdiction aux abbés et aux religieux d'admettre les pécheurs à la pénitence, de visiter les malades, de leur administrer l'extrême onction, de chanter des messes solennelles et publiques. Ils devront recevoir de leur évêque le saint chrême, les saintes huiles et l'ordination. XVIII : Persoune ne recevra église ou dîme de la main des laïques, sinon du consentement de l'évêque.

1139, concile général, convoqué par Innocent II, qui en fit l'ouverture (8 avr.). Il s'y trouva environ mille prélats. L'objet le plus prochain de la convocation parait avoir été de supprimer les derniers vestiges du schisme qui avait tenu Innocent II en échec depuis son élection jusqu'à la mort de l'antipape Anaclet (22 janv. 1138) et la soumission de l'antipape Victor (29 mai). Après ces événements, Roger de Sicile, protecteur d'Anaclet, avait reconnu Innocent II, mais il persistait à maintenir dans l'Italie méridionale la position qu'il y avait prise avec l'assistance de son protégé. Le concile le condamna ; il condamna en outre les doctrines des Pétrobusiens et des Henriciens (V. Pierre de Bruys et Henri de Lausanne), et il entendit les accusations de l'évêque Manfred contre *Arnaud de Brescia* (V. ce nom, t. III, p. 1057, col. 2). Mais il n'est pas certain que ces accusations aient déterminé une condamnation formelle. Parmi les trente canons publiés à Latran, la plupart reproduisent des dépositions arrêtées à Reims (1131). On les cite ordinairement sous le nom du concile de Latran. IV : Injonction aux évêques et aux ecclésiastiques de ne scandaliser personne par les couleurs, la forme et les superfluités de leurs habits, mais de se vêtir d'une manière modeste et régulière. VI, VII, XXI : Répression du mariage et du concubinage des prêtres, diacres ou sous-diacres, et des religieuses. X : Excommunication des laïques qui ne rendront point aux évêques les dîmes ou églises qu'ils détiennent, soit qu'ils les aient reçues des évêques, soit que les princes ou d'autres personnes les leur aient attribuées (V. Dîme, t. XIV, p. 575, col. 2). XII : époques et durée de la trêve de Dieu. XIV : Prohibition, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique, des joutes et des tournois qui mettent la vie en péril. XX : Les rois et les princes ont pouvoir d'exercer la justice, en consultant les évêques. XXV : Défense de recevoir des bénéfices de la main des laïques. XXVII : Défense aux religieuses de se trouver dans un même chœur, avec des moines et des chanoines, pour chanter l'office divin.

1179. Concile général convoqué par Alexandre III, après la soumission de l'antipape Calixte III. Le pape le présida, assis sur un siège élevé, entouré des cardinaux, des préfets,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

des sénateurs et des consuls de Rome. Trois cent deux évêques s'y rendirent, parmi lesquels plusieurs prélats latins de l'Orient. Nectaire, abbé des Cabules, représentait les Grecs. — Trois sessions : 5, 14 et 19 mars. — Vingt-sept canons. Le Ier donne ou confirme aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape, et fixe aux deux tiers des voix la majorité nécessaire à l'élection. Le IIIe défend de nommer un évêque âgé de moins de trente ans. Les doyennés, les archidiaconés, les cures et autres bénéfices à charge d'âmes ne seront donnés qu'à ceux qui auront atteint l'âge de vingt-cinq ans. Le IVe règle le nombre des chevaux que les supérieurs ecclésiastiques pourront mener avec eux, en faisant la visite dans leurs diocèses : pour les archevêques, quarante ou cinquante ; pour les évêques, vingt ou trente ; pour les archidiacres, cinq ou sept ; pour les doyens, deux. Les supérieurs prendront garde de ne point surcharger leurs inférieurs en visitant les églises pauvres. Le Ve renouvelle la défense d'ordonner des clercs, sans titres ecclésiastiques : Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, il lui fournira de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui assure un revenu ecclésiastique, à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. Le VIe réglemente les formalités des jugements ecclésiastiques. Le VIIe condamne l'abus, passé en coutume, d'exiger de l'argent pour la sépulture des morts, la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements. Le VIIIe ordonne aux collateurs de nommer aux bénéfices dans les six mois de leur vacance (V. Dévolution). Le XIe réitère la prohibition aux ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés d'avoir des femmes avec eux ; il leur défend de fréquenter les monastères de filles, sans nécessité ; et il condamne les sodomites à des peines très rigoureuses. Le XIVe fait défense aux laïques de transférer à d'autres laïques les dîmes qu'ils possèdent, au péril de leur âme. On trouva le moyen de se servir de ce canon pour conserver aux laïques les dîmes dont on jugeait qu'ils se trouvaient en possession avant le temps du IIIe concile de Latran (V. Dîme, t. XIV, p. 575, col. 2). Le XIXe excommunie ceux qui exigent des contributions des églises et des ecclésiastiques, sans le consentement des évêques et du clergé. Le XXe prohibe les tournois. Le XXIe concerne la trêve de Dieu. Le XXIIIe organise les léproseries. Le XXVIIe enjoint aux princes de réprimer les hérétiques.

1215, concile général convoqué et présidé par Innocent III. Dès le commencement de son règne, ce pape s'était proposé de réunir un concile universel ; mais il ne put réaliser ce projet que sur la fin de sa vie. La convocation fut faite par bulle du 19 avr. 1213, avec indication pour le mois de nov. 1215. Le concile s'assembla le 11 et dura tout le reste du mois. Il est ordinairement cité dans le droit canonique sous le nom absolu de *Concile général*. On lui a donné souvent aussi celui de *Grand Concile*, à cause du nombre des prélats qui y assistèrent. Pourtant le IIe concile général de Lyon (1274) en réunit un nombre plus considérable. A Latran, Innocent III était entouré de 71 patriarches et métropolitains, parmi lesquels les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, de 412 évêques et de près de 900 abbés et prieurs. Les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie étaient représentés par des députés. Il y avait aussi des ambassadeurs des principaux princes de la chrétienté. Le pape ouvrit le concile par un discours plein, comme tous ses sermons, de pensées profondes et d'allégories forcées. Les objets de la convocation étaient : la « réforme de l'Eglise universelle », l'extirpation de l'hérésie et la conquête de la Terre sainte. On définit des dogmes, on détermina des points très importants du droit canonique et de la discipline, on décréta des mesures d'extrême rigueur contre les hérétiques, et on régla les conditions de la prochaine croisade. Mais, en tous ces actes, les pères du concile ne jouèrent qu'un rôle fort subordonné. En fait, ils ne firent guère qu'assister à la publication de canons présentés par le pape et décrétés en son nom. A quelques-uns on ajouta la mention : *approbante sancto concilio*. — Les soixante-dix canons, généralement longs, de ce concile, sont rédigés en forme de chapitres. I : Définition du dogme de la transsubstantiation (V. Eucharistie, t. XVI, p. 720, col. I). II : Condamnation des doctrines de Joachim de Flore et de celles d'Amaury. III : Poursuites et pénalités contre les hérétiques et leurs protecteurs. IV : Les Grecs sont exhortés à se réunir et à se conformer à l'Eglise romaine, afin qu'il n'y ait qu'un seul pasteur et qu'un seul troupeau. V : Après le pape, reconnu de toute antiquité pour le premier, la primatie est attribuée aux patriarches dans l'ordre suivant : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. Jusqu'alors, la tradition constante de l'Eglise de Rome plaçait le siège d'Alexandrie au-dessus du siège de Constantinople. VI : On assemblera tous les ans des conciles provinciaux pour la réforme des mœurs, principalement du clergé. VIII : Manière de procéder dans les accusations des ecclésiastiques. Ce canon a servi de fondement à toute la procédure criminelle, même des tribunaux séculiers, avant la Révolution. IX : Célébration du culte dans les lieux dont les habitants appartiennent à des nations suivant des rites différents. XII : Les abbés et les moines tiendront des chapitres généraux tous les trois ans. XIII : Défense d'établir de nouveaux ordres religieux, de peur que la trop grande diversité n'apporte la confusion dans l'Eglise. De tous les règlements qu'elle a faits, ce canon est peut-être celui qu'elle a le moins observé. XIV-XVII : Contre les dérèglements des ecclésiastiques : incontinence, ivrognerie, habitude de la chasse, fréquentation des farces et des spectacles d'histrions. XVIII : Défense aux prêtres, diacres et sous-diacres de procéder à des opérations de chirurgie. XIX : Défense de faire aucune bénédiction sur l'eau et sur le fer chaud pour les épreuves judiciaires. Le XXIe est le célèbre canon : *Omnis utriusque sexus;* il ordonne à tout fidèle, parvenu à l'âge de discrétion, de confesser seul à son propre prêtre tous ses péchés, au moins une fois l'an, et de communier au moins à Pâques. C'est le premier canon qui ait ordonné formellement la confession sacramentelle. XXII : Avant de rien prescrire aux malades, les médecins devront, sous peine d'être exclus de l'Eglise, les exhorter à appeler un prêtre, afin de pourvoir premièrement au salut de leur âme. XXIII-XXX : Réglementation des élections ecclésiastiques et de la collation des bénéfices. XXVI-XLIV, XLVIII : Procédure ecclésiastique. L-LII : Sur le mariage ; parenté, publication. LXVIII-LXIX : Les juifs et les mahométans porteront des habits particuliers, pour les distinguer des chrétiens. Il est enjoint aux princes de les empêcher de blasphémer contre Jésus-Christ, et défendu de leur donner des charges et des offices publics. — Après l'adoption de ces canons, le pape fit publier le décret pour la croisade. Le concile jugea en outre la contestation pour l'Empire, en faveur de Frédéric contre Otton ; il repoussa la demande de Raimond, comte de Toulouse, demandant la restitution de ses domaines, dont il avait été dépouillé par les croisés.

1512-17, concile compté par les ultramontains comme Ve concile général de Latran. Dans la notice sur Jules II (t. XXI, p. 287, col. 2), on trouvera des indications sur la convocation, la composition et les premiers actes de cette assemblée, dont la première session eut lieu le 3 mai 1512, et la dernière le 16 mars 1517. Convoquée par Jules II, elle avait été maintenue par Léon X. Dans la VIIIe session (17 déc. 1513) fut lu un acte du roi Louis XII, désavouant le concile de Pise et adhérant au concile de Latran. Dans la session suivante (5 mai 1514) les prélats français firent humblement leur soumission, et Léon X leur accorda l'absolution des censures prononcées contre eux par son prédécesseur. Dans la Xe session (4 mai 1515) le pape publia quatre décrets. Le premier approuve l'institution des monts-de-piété ; le second concerne la liberté ecclésiastique, la dignité épiscopale, et réprime quelques abus des exemptions ; le troisième défend, sous peine d'excommunication,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'imprimer aucun livre avant qu'il ait été examiné dans le diocèse où il est publié : à Rome, par le vicaire du pape et le maître du Sacré Collège; dans les autres villes, par l'évêque ou l'inquisiteur du lieu; le quatrième décerne une citation péremptoire et finale contre les Français, au sujet de la pragmatique sanction. Cette pragmatique fut solennellement condamnée et révoquée, et le Concordat avec François Ier approuvé dans la XIe session (19 déc. 1516). Dans les bulles contenant ces dispositions, Léon X inséra une énonciation affirmant que le pape a une autorité entière et une pleine puissance sur les conciles, pour les convoquer, transférer et dissoudre. Le dernier acte publié dans ce concile fut un décret prescrivant la guerre contre les Turcs, et ordonnant, pour y pourvoir, la levée pendant trois ans de dècimes sur tous les bénéfices de la chrétienté.

1725, concile convoqué par Benoît XIII, qui y appela les évêques dépendant directement de la métropole de Rome, les archevêques sans suffragants, les évêques relevant immédiatement du saint siège et les abbés exerçant une juridiction quasi épiscopale. Les actes furent souscrits par le pape et 32 cardinaux, 5 archevêques, 32 évêques, 3 abbés et 2 secrétaires. Outre ces 84 signataires, 4 cardinaux, 26 évêques, 3 abbés et 2 chapitres assistèrent par procureurs. Parmi les nombreux officiers du concile, on comptait 82 théologiens et canonistes, au nombre desquels se trouvait Lambertini, alors archevêque de Théodosie et qui devint plus tard le pape Benoît XIV. Sept sessions furent tenues du 15 avr. au 29 mai. On y fit plusieurs règlements sur les devoirs des évêques et des autres pasteurs, sur les instructions chrétiennes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes et de diverses autres matières de discipline ecclésiastique. Mais les objets principaux de la convocation étaient la soumission de tout le clergé, la répression du jansénisme et la confirmation solennelle de la bulle *Unigenitus*. Le premier décret publié dans ce concile ordonne aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs de signer et observer la profession de foi décrétée par Pie IV le 13 nov. 1564. Le second enjoint à tous les évêques et pasteurs des âmes de veiller, avec la plus grande exactitude, à ce que la constitution *Unigenitus*, qu'il déclare *règle de la foi*, soit observée et exécutée par tous, de quelque grade et quelque condition qu'ils soient, *avec l'obéissance entière qui lui est due*. S'ils apprennent que quelqu'un, demeurant dans leur diocèse, ne pense pas bien ou parle mal de cette constitution, qu'ils ne négligent point de procéder et de sévir contre lui, selon leur pouvoir et juridiction pastorale. Lorsqu'ils le croiront utile, qu'ils dénoncent au siège apostolique ces opiniâtres et rebelles à l'Eglise. Qu'ils recherchent diligemment les livres composés contre cette constitution, ou qui soutiennent les doctrines qu'elle a condamnées, et qu'ils se les fassent remettre pour le déférer au saint-siège. E.-H. Vollet.

LATRAPE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès; 76 hab.

LATRAPE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux; 850 hab.

LATRECEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain; 685 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est, ligne de Châtillon à Chaumont.

LATREILLE (Pierre-André), naturaliste français, né à Brive le 29 nov. 1762, mort à Paris le 6 févr. 1833. Ses commencements furent difficiles; abandonné de ses parents, il dut son éducation à des personnes étrangères. Le baron d'Espagnac le fit venir à Paris en 1778 et le plaça au collège du cardinal Lemoine. Il fut ordonné prêtre en 1786, puis se retira à Brive et consacra tous ses loisirs à l'étude des insectes. Il revint à Paris en 1788, mais lors de la Révolution, fut condamné à la déportation; ses découvertes en entomologie l'avaient fait connaître à Bory de Saint-Vincent et à Dargelas qui le sauvèrent. Il resta donc à Brive et y publia en 1796 un ouvrage dans lequel il établissait les bases de la science entomologique : *Précis des caractères généraux des Insectes disposés dans un ordre naturel* (Brive, 1796, in-8). Proscrit de nouveau en 1797, il fut de nouveau sauvé par ses amis. L'année suivante, il fut nommé correspondant de l'Institut et obtint un emploi au Muséum. En 1814, il succéda à Olivier à l'Académie des sciences. Dans l'intervalle, il avait professé la zoologie à l'Ecole d'Alfort. Enfin, à la mort de Lamarck en 1829, il obtint l'une des deux chaires créées par le dédoublement de celle qu'occupait ce savant. Latreille a beaucoup écrit; nous citerons parmi ses ouvrages les plus importants : *Essai sur l'histoire des fourmis de la France* (Brive, 1798, in-12); *Histoire naturelle des Salamandres de France*, etc. (Paris, 1800, in-8); *Histoire naturelle des Singes* (Paris, 1801, 2 vol. in-8); *Histoire naturelle des Fourmis*, etc. (Paris, 1802, in-8); *Histoire naturelle des Reptiles* (Paris, 1802, 1826, 4 vol. in-18); *Histoire naturelle des Crustacés et Insectes* (Paris, 1802-05, 14 vol. in-8); *Genera Crustaceorum et Insectorum*, etc. (Paris, 1806-9, 4 vol. in-8); *Considération sur l'ordre naturel des animaux composant les classes des Crustacés, des Arachnides et des Insectes* (Paris, 1810, in-8); *Centuries de planches de l'Encyclopédie méthodique : Crustacés, Arachnides, Insectes* (Paris, 1818, in-4); *Mémoires sur divers sujets d'histoire naturelle des Insectes*, etc. (Paris, 1819, in-8); *Passage des animaux invertébrés aux vertébrés* (Paris, 1820, in-8); *Recherches sur les zodiaques égyptiens* (Paris, 1821, in-8); *Histoire naturelle et iconographie des Insectes coléoptères d'Europe* (avec Dejean; Paris, 1822, in-8); *Familles naturelles du règne animal*, etc. (Paris, 1825, in-8); *Cours d'entomologie*, etc. (Paris, 1831, in-8). Une partie des ouvrages précédents ont été incorporés dans l'œuvre de Buffon. Latreille collabora en outre au *Règne animal* de Cuvier, dont il publia une nouvelle édition en 1829 (5 vol. in-8). Il a en outre publié une foule d'articles dans les recueils périodiques, les dictionnaires, etc. — Pour les services rendus par Latreille principalement à l'*Entomologie*, V. ce mot. Dr L. Hn.

LA TRÉMOILLE (V. Trémoille [La]).

LATRESNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 1,778 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Bordeaux à La Sauve.

LATRIE (Théol.) (V. Adoration).

LATRILLE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire-sur-l'Adour; 210 hab.

LA TRIMOUILLE (V. Trémoille [La]).

LATRINES ou **LIEUX D'AISANCES.** On désigne sous ce nom un retrait où l'on satisfait les besoins naturels. Cette pièce, appelée encore *garde-robe*, *privé* ou *water-closet*, exige, au point de vue de la commodité et de la salubrité, des dispositions spéciales, au sujet desquelles nous devons entrer dans quelques développements. Le cabinet d'aisances peut être compris dans l'intérieur de l'habitation ou placé au dehors. Dans le premier cas, un petit vestibule ou pièce d'accès doit précéder le privé proprement dit, si cette pièce ne s'ouvre pas directement à l'extérieur. Il est bon que ce vestibule ait une baie spéciale donnant de l'air et de la lumière. Le cabinet doit être pourvu également d'une fenêtre servant à l'éclairage et à la ventilation et garnie d'un châssis vitré; l'exposition au N. est la meilleure dans nos pays. Un siège, établi suivant divers systèmes, communique, par un tuyau, avec la fosse d'aisances qui sert de récipient. Les conduits doivent, autant que possible, avoir pour base des matériaux imperméables. Il est bon de faire partir un conduit de ventilation de la partie la plus élevée du plafond ou de la voûte qui recouvre la pièce. Le sol est parqueté ou carrelé. Les tuyaux de chute en poterie ou en fonte, ayant, les premiers 0^m25 de diamètre et les seconds 0^m20, sont scellés avec des colliers en métal dans les angles des murs ou noyés dans leur épaisseur. La porte doit s'ouvrir, de préférence, en dedans du cabinet et être garnie d'un verrou à l'intérieur. Les dimensions, en plan, d'un cabinet privé sont, au minimum, 1^m10 sur 0^m80. Les privés doivent recevoir jour et air

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

au moyen d'une baie de dimensions suffisantes. Au dernier étage, ils peuvent être éclairés et aérés à l'aide d'une trémie fermée à son extrémité par un châssis à tabatière. Il est admis qu'un cabinet peut servir à l'usage de quatre logements au plus.

La salubrité des cabinets d'aisances se ressent directement du système de réceptacles employés; il faut se représenter en effet tout réceptacle de matières comme un foyer plus ou moins actif de dégagements, duquel les émanations tendent incessamment, quoi qu'on fasse, à gagner les appartements. La véritable condition de l'assainissement des cabinets, c'est donc la suppression même des réceptacles ou l'envoi direct des déjections aux égouts. Mais, en dehors de ce moyen radical, il est clair que les inconvénients sont d'autant moindres que les réceptacles sont eux-mêmes plus réduits ou que les matières y ont moins de facilité à se putréfier. A ce point de vue, les fosses mobiles valent mieux que les fosses fixes, et les appareils avec diviseur mieux que les appareils sans diviseur; de même encore, les agents chimiques qui préviennent la fermentation sont un progrès sur l'état naturel. Ainsi, en thèse générale, la première condition à rechercher, c'est de réduire le foyer des émanations. La seconde condition d'assainissement, bien connue aujourd'hui de tout le monde, c'est l'usage d'une abondante quantité d'eau. Tous les systèmes de fosses qui ont pour objet de garder la totalité des matières, comme aussi ceux où l'on veut retenir des éléments plus ou moins susceptibles d'être entraînés par l'eau, sont, évidemment, un grand obstacle à la salubrité. Aussi pour avoir des cabinets véritablement dignes du nom de *water-closets*, a-t-on installé à Paris et à Lyon des diviseurs, soit fixes, soit mobiles, qui laissent filtrer immédiatement la totalité des liquides et, graduellement, par voie de dissolution ou d'entraînement, la plus grande partie des solides, si bien qu'il ne reste pour ainsi dire plus dans le réceptacle que des corps inertes, souillés de matières. Mais alors on se demande à quoi sert d'introduire dans le mécanisme de l'expulsion une semblable complication qui, sans préserver efficacement les galeries de l'infection que l'on redoute pour elles, entretient néanmoins au bas du tuyau de chute une source de mauvaises odeurs; car, si la quantité de matières retenues par le filtre est insignifiante par rapport à celle qui passe, elle suffit cependant pour engendrer des émanations considérables. De tels appareils ne se justifient que dans les maisons où la faible inclinaison du tuyau de chute, par exemple, fait craindre l'obstruction que pourraient déterminer les parties les plus consistantes et surtout les corps étrangers. Sauf ce cas, ils constituent évidemment une disposition fort illogique, puisqu'ils manquent à la condition première, qui est en même temps la raison d'être des réceptacles, à savoir de conserver les déjections sous une forme plus ou moins concentrée. Quand on se propose de réaliser ce dernier objet, l'usage de l'eau est forcément limité; pour y suppléer on a imaginé diverses dispositions de cuvettes. Mais ne vaut-il pas mieux employer des systèmes qui imposent le départ immédiat de tous les résidus domestiques, tels que les systèmes pneumatiques (V. BERLIER, t. VI, p. 330)?

Une troisième condition pour prévenir les mauvaises odeurs, c'est d'intercepter les communications entre le siège et le tuyau de chute; il faut que, d'une part, toutes les fissures soient exactement fermées et que, d'autre part, la cuvette soit munie d'une soupape joignant hermétiquement. C'est ordinairement ce dernier point qui laisse à désirer, sauf dans les cabinets bien pourvus d'eau, où il est dès lors aisé de maintenir sur la soupape une tranche liquide qui masque les rainures. Mais, quand l'eau manque ou encore quand la propreté de la cuvette est mal entretenue, le siège devient un foyer de mauvaises odeurs, et il est désirable que son ouverture soit soigneusement fermée. La planche qui se rabat dessus est généralement insuffisante, puisque l'ajustement est imparfait et que les émanations trouvent une issue entre la table du siège et la face inférieure du couvercle. Nous parlons surtout ici bien entendu des cabinets de la classe peu aisée. Or, c'est pour eux principalement que les précautions sont nécessaires, parce que la salubrité tend plus qu'ailleurs à y être compromise. D'autre part, il faut que les moyens employés soient peu coûteux et d'un système très simple, pouvant braver une certaine rudesse dans la manœuvre. Sous ce rapport, on peut recommander la disposition adoptée dans les prisons cellulaires belges nouvelles. La cuvette du siège est en faïence ou en grès vernissé ; on y ménage une rainure qu'on remplit de sable fin. Le couvercle à tabatière fermant hermétiquement est muni d'un rebord qui plonge dans la rainure et intercepte l'issue des gaz. Parfois même, comme à la maison de reclusion de Vilvorde, le couvercle est installé de manière à se refermer par l'effet de son propre poids, dès que le détenu quitte le siège. Enfin, dans les cabinets d'aisances, on ne doit jamais négliger la ventilation. On ne saurait à aucun prix se passer de ce moyen, puisqu'il permet, jusqu'à un certain point, de se passer de tous les autres. Il ne faudrait pas se borner à placer les cabinets contre un des murs extérieurs, dans lequel on pratique une ouverture directe sur l'air libre, car il arrive souvent que c'est par cette ouverture et les fentes de la porte du cabinet que l'air extérieur pénètre dans l'appartement après s'être chargé de miasmes et de virus dans le cabinet d'aisances. Un danger beaucoup plus grave résulte encore de la fermeture de la fenêtre du cabinet, car l'appartement aspire alors non sur l'air extérieur plus ou moins vicié, mais sur les gaz excessivement dangereux dégagés par le water-closet et sa canalisation, si une fuite accidentelle ou un défaut d'alimentation d'eau du syphon permettent une communication directe entre le drainage et l'atmosphère confinée du cabinet d'aisances : aspiration qui pourrait alors introduire par jour et en certains cas plusieurs milliers de mètres cubes d'air infect et chargé de virus dans l'appartement. Nous pensons donc qu'il y a lieu de séparer l'atmosphère plus ou moins contaminée de chaque cabinet d'aisances, de l'atmosphère confinée de l'appartement, et qu'il faut ainsi non seulement isoler ces cabinets au moyen d'un corridor, mais qu'il est encore nécessaire de ventiler ce corridor de séparation au moyen d'une large ouverture en communication permanente avec l'air libre du dehors, air libre qui pourra ainsi s'opposer, par sa pression positive, à toute aspiration de l'air du cabinet par la pression négative de l'atmosphère confinée de l'appartement qui sera enfin mise à l'abri de toute pollution par les gaz toxiques ou les virus du drainage des water-closets et des urinoirs.

Toutes les fois que les circonstances du local le comportent, la manière la plus simple et en même temps la plus efficace de réaliser la ventilation, c'est de pratiquer une large croisée prenant jour sur un emplacement étendu et découvert. Malheureusement, cette disposition n'est pas toujours possible dans les quartiers populeux où le terrain a beaucoup de prix, ni dans les édifices publics où les constructions sont profondes et où l'on ne veut cependant pas reléguer les cabinets aux extrémités du bâtiment. L'aération ordinaire est alors insuffisante. Le meilleur moyen d'y suppléer paraît être d'adopter un tuyau ou cheminée d'aspiration, partant soit du plafond du cabinet, soit de l'intérieur du siège et débouchant au-dessus du toit. Il est bon que ce tuyau soit échauffé par le contact de quelque cheminée à feu ou, à défaut, qu'on y maintienne allumé un bec de gaz. Cette disposition est surtout d'une application facile dans les établissements industriels où l'on peut, en général, faire déboucher le tuyau dans quelque haute cheminée de fourneau et produire ainsi une aspiration énergique.

Quand les cabinets sont construits en dehors de l'habitation, on recouvre généralement le sol d'un dallage avec joints en ciment, en y ménageant une pente dirigée vers le trou d'écoulement qui communique par un tube

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec le tuyau de chute, suivant le système de lunette employé pour remplacer le siège (V. Lunette). Dans les campagnes, les cabinets d'aisances sont à peu près inconnus, à cause de la répugnance que le paysan éprouve à utiliser les matières fécales comme engrais. Il est, en outre, très difficile de trouver des ouvriers qui retirent les matières des fosses d'aisances lorsqu'elles y ont été déposées. Il y a donc lieu de rechercher quels sont les moyens les plus commodes pour le fermier d'arriver à faire exécuter cette besogne par ses propres ouvriers. On a proposé plusieurs solutions, soit qu'on veuille employer les matières à l'état liquide, soit qu'on les fasse absorber par les terres ou par les fumiers de ferme, ou bien encore que les liquides soient recueillis à part et les matières solides converties en poudrette. Le procédé le plus simple consiste dans l'établissement d'une fosse creusée en terre avec une profondeur de 1 m. à 1m50. Un abri serait placé pour les gens de la ferme à l'une des extrémités, le reste étant recouvert de planches. On jetterait de temps en temps des terres dans la fosse, destinées à absorber les matières ; puis ces terres seraient retirées pour être transportées dans les champs comme engrais. Au besoin, on garnirait le fond et les parois de cette fosse de revêtements en maçonnerie hydraulique. Les fosses mobiles, qui sont d'un usage fréquent à Paris, pourraient être adoptées dans les campagnes. L'appareil se composerait d'un tonneau en bois fort, percé, sur l'un de ses fonds, d'une ouverture que l'on ferme au moyen d'un tampon lors de l'enlèvement. Ce tonneau, placé au-dessous d'un siège d'aisances, reçoit la matière par un tuyau comme le montre la fig. 1 ; ce tuyau est pourvu à

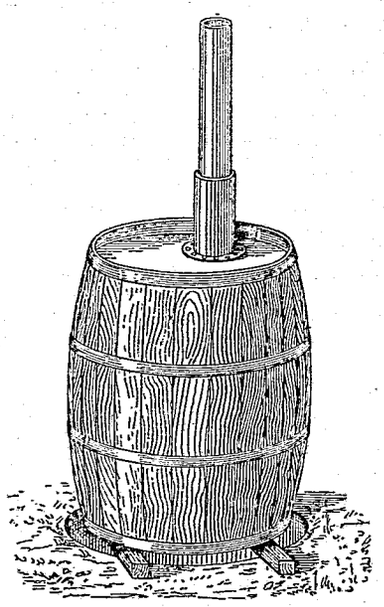

Fig. 1.

la partie inférieure d'un manchon de 0m25 à 0m30 qui lui forme enveloppe et peut glisser sur une longueur de 0m20 à 0m25, de manière à pouvoir descendre jusqu'à l'ouverture, qu'il recouvre entièrement de façon à ce que les matières s'écoulent sans épanchement. Quand le tonneau est plein, on fait remonter le manchon pour faciliter l'enlèvement. Il suffit de deux tonneaux d'un hectol. chacun, avec enlèvement tous les quinze jours, pour une ferme de dix personnes. La fig. 2 montre l'installation complète du cabinet. Le tonneau, placé dans une fosse peu profonde, est supporté par deux barres de fer maintenues en travers d'une cuvette en maçonnerie hydraulique, destinée à recevoir les liquides qui pourraient s'épancher et à en empêcher la filtration. Dans les campagnes, on peut simplement poser le tonneau sur deux traverses de bois. Dans le cas d'un cabinet construit à part, comme cela se présente fréquemment dans les habitations agricoles, on pourrait élever le siège et le pourvoir de quelques marches, afin que le tonneau soit placé au niveau du sol et puisse être plus facilement enlevé, ce qui est important, eu égard à la mauvaise volonté que montre le cultivateur quand il s'agit d'employer ces matières. Voici un autre mode de construction très simple, qui permet d'éviter tout transport immédiat des matières fécales et de les mélanger aisément aux fumiers d'étable de manière à les améliorer. La fosse des fumiers étant munie d'une citerne à

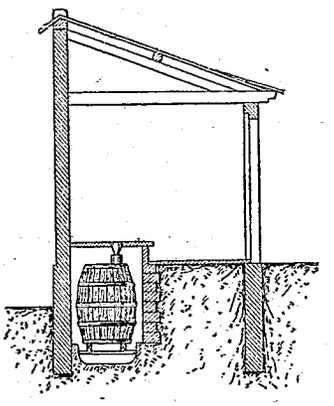

Fig. 2.

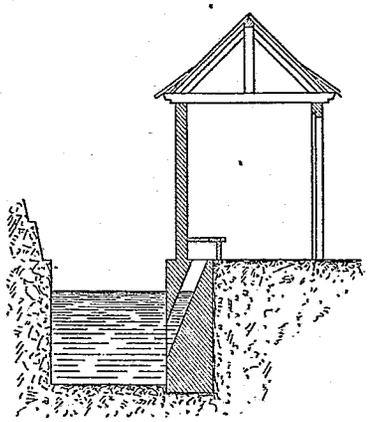

Fig. 3.

purin, on place le cabinet d'aisances près de cette citerne, de manière à ce que les matières viennent se mélanger au purin (fig. 3). Toutefois, au moment de l'emploi de ces liquides, il faut ajouter une assez grande quantité d'eau et remuer fortement toute la masse. Ces liquides servent à l'arrosage des fumiers. Toute cette construction doit être exécutée en bonne maçonnerie hydraulique.

On donne aussi le nom de cabinets d'aisances ou water-closets à des locaux spéciaux, disposés dans les gares et stations du chemin de fer pour l'usage des voyageurs et qui sont tantôt isolés, tantôt attenant au bâtiment principal. Ces water-closets comprennent des cabinets distincts pour les deux sexes, situés dans des pièces séparées l'une de l'autre et ayant chacune une entrée particulière. La partie réservée aux hommes contient, outre les cabinets fermés, un certain nombre d'urinoirs ainsi que le montre la fig. 4, qui représente le plan et la coupe d'un de ces établissements. La pièce est rectangulaire et construite au-dessus de la fosse qui reçoit directement les matières provenant des lunettes et les liquides des urinoirs. Ceux-ci sont au nombre de cinq et forment des petites stalles de 1m50 de hauteur, 0m63 de largeur et 0m45 de profondeur. Les séparations et les parois, jusqu'à une certain

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

hauteur, sont faites en matériaux inattaquables par les urines (V. Urinoir). Il est préférable de diriger les liquides

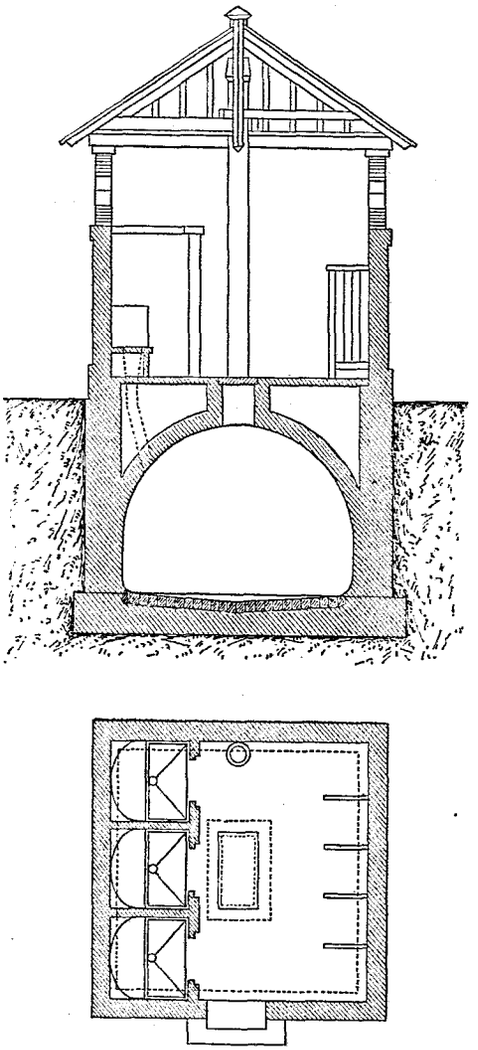

Fig. 4.

vers un canal d'écoulement et non dans la fosse d'aisances, qui serait trop fréquemment remplie dans les water-closets importants. Les cabinets fermés sont au nombre

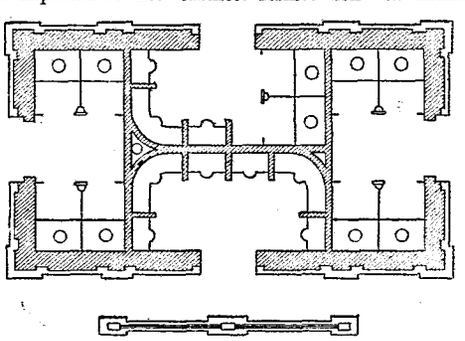

Fig. 5.

de trois ; ils sont pourvus de lunettes avec col en pente vers un orifice qui communique avec le tuyau de chute. Les murs sont en briques ; la partie supérieure est à jour ; la ventilation est établie par un tuyau adossé au mur du fond. La fig. 5 représente le plan de cabinets dans lesquels on a ménagé la séparation des deux sexes au moyen d'un compartiment divisé lui-même en deux parties : la première ne renfermant que des urinoirs et possédant sur la voie une entrée masquée par une clôture en menuiserie ; la seconde contenant des urinoirs et des sièges et ayant son entrée du côté opposé à la voie.

En vertu de l'ordonnance du 20 nov. 1848, concernant la salubrité des habitations, et de l'instruction, de même date, concernant les moyens d'assurer la salubrité des habitations, les conditions suivantes sont imposées pour l'établissement d'un cabinet d'aisances : ventilation par des ouvertures ou par des tuyaux d'évent, convenablement disposés ; sol imperméable. L. Knab.

LATRIS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des Cirrhitidæ, à corps couvert de petites écailles, à nageoire dorsale profondément divisée, la portion épineuse portant dix-sept épines, l'anale à nombreux rayons ; à dents en velours et absence complète de canines, au propercule finement denticulé. Deux formes sont seulement connues ; elles habitent la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande ; l'une d'elles, le *Latris hecateia*, est l'objet d'un commerce important, et entre pour une large part dans l'alimentation. Rochebr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

LATROBE (Fleuve). Un des rares cours d'eau de la colonie de Victoria (Australie), et un des principaux du Gipps Land. Il naît dans le mont Baw-Baw, dans le Dividing Rang, court d'abord au S.-E., puis à partir de Moe à l'E., en suivant presque constamment le chemin de fer de Melbourne à Sale, jusqu'à cette ville, se jette dans le lac Wellington et rejoint la mer par une série de lagunes au même point que le Mitchell. Principal affluent, Macallister ; développement, 215 kil.

LATROBE (Benjamin-Henry), architecte et ingénieur américain, né dans le Yorkshire (Angleterre) le 1er mai 1767, mort à la Nouvelle-Orléans en sept. 1820. D'abord employé du Timbre, Latrobe, qui étudia l'architecture de 1783 à 1793, se rendit en Amérique où il fit exécuter de fort importants travaux de génie civil et d'art parmi lesquels : la régularisation du cours de la rivière James, des travaux de fortification et l'érection de phares en Virginie ; la Banque nationale, édifice tout en marbre blanc, et le château d'eau, à Philadelphie ; la cathédrale et la Bourse de Baltimore ; enfin l'ancienne salle des représentants à Washington. Latrobe, qui avait été nommé inspecteur des travaux publics de la Confédération des Etats-Unis, mourut de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans pendant qu'il dirigeait les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau de cette ville.

Son fils, *Benjamin-Henry* (1806-1878), fut aussi un ingénieur marquant. Ch. Lucas.

LATROBE (Charles-Joseph), voyageur anglais, né en 1801, mort en 1875. Pris de la passion des voyages, il parcourut l'Europe (Suisse et Tirol, 1824-30), puis l'Amérique (1832). Chargé d'une mission du gouvernement, il visita les Antilles en 1837 et, en 1839, fut nommé surintendant du district de Port Philip dans la Nouvelle-Galles du Sud. Il devint lieutenant gouverneur de la colonie de Victoria, au moment où la découverte des mines d'or, attirant subitement une énorme affluence d'aventuriers de toutes les nations, multipliait les difficultés de ces fonctions, qu'il remplit avec tact et énergie. On a de lui des relations de voyage et un recueil de poésies, *The Solace of Song* (1837). B.-H. G.

LATRONCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau ; 648 hab.

LATRUNCULI. Jeu des anciens Romains (V. Dames et Echecs).

LATTAIGNANT (L'abbé Gabriel-Charles de), chansonnier français, né à Paris en 1697, mort à Paris le 10 janv. 1779. Bien qu'il fût pourvu d'un canonicat à Reims, il

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

passa la majeure partie de sa longue vie dans les salons et les cabarets à la mode de sa ville natale. Outre quelques opéras-comiques et vaudevilles pour lesquels il fut le collaborateur d'Anseaume, de Vadé et de Marcouville, et quelques épîtres publiées isolément, on ne cite de Lattaignant que les recueils de ses chansons : le premier, publié sous le titre de *Pièces dérobées à un ami* (Amsterdam [Paris], 1750, 2 vol. in-12), dû à Meusnier de Querlon ; le second, plus complet, intitulé *Poésies*, recueillies par l'abbé de La Porte (1757, 4 vol. in-12), et complété par des *Chansons et autres poésies posthumes* (1779, in-12) ; un *Choix* de ces pièces a été pratiqué par Millevoye et Beuchot (1810, in-18). Parmi les chansons les plus connues dont Lattaignant est l'auteur, il faut rappeler au moins *J'ai du bon tabac dans ma tabatière.* M. Tx.

LATTAINVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 94 hab.

LATTARI (Francesco), directeur des archives de Cagliari, né à Fuscaldo (prov. de Cosenza) en 1822. Pour le récompenser de la part qu'il avait prise à l'insurrection de la Calabre, Garibaldi lui fit donner en 1860 un emploi aux archives ; il passa de là au secrétariat de l'université de Pavie, et rentra ensuite dans le service des archives. Il a publié, entre autres brochures, un *Cenno storico sull'archivio di Stato di Cagliari* et une *Histoire de l'île de Caprera.* G. Mazzoni.

LATTE. I. Archéologie. — Grand sabre de cavalerie à lame droite à un ou deux tranchants qui peut être considéré comme la forme dérivée de l'épée d'armes ancienne et dont la première apparition a lieu au XVIIe siècle avec l'épée wallonne (V. Epée et Sabre).

II. Construction. — Morceau de bois de cœur de chêne, long et mince, refendu suivant le fil (V. Lattis).

LATTES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (2e) de Montpellier, sur le Lez ; 653 hab. Stat. de la ligne de Montpellier à Palavas. Localité fort ancienne, on croit que c'est l'ancien *castellum Latara* mentionné par Pline, Pomponius Mela et l'Anonyme de Ravenne. Au moyen âge, c'était le port de Montpellier, et on l'appelait *Lattæ* ou *Palus*, ce dernier nom venant des marais qui entourent le village. Les seigneurs de Montpellier y avaient un château, où ils se réfugièrent en 1141, lors de la révolte de la ville contre leur autorité. Le port date de 1151. La ville suivit le sort de la seigneurie de Montpellier. — Lattes était chef-lieu d'une châtellenie ou baylie au XIIIe siècle ; au XIVe elle faisait partie de la baronnie de Montpellier. L'église, autrefois dédiée à la Vierge, puis à saint Jean, est une construction romane du XIIe siècle avec portail orné de sculptures. — Pépinières.

Bibl. : *Hist. de Languedoc*, nouv. édition, *passim*. — V. la bibliographie de l'art. Montpellier.

LATTIS (Constr.). On désigne ainsi l'ensemble des lattes ou pièces de bois très légères que l'on cloue, dans un plancher en bois, sur la surface inférieure des solives, pour faciliter l'établissement des augets en plâtre formant le remplissage, et recevoir l'enduit du plafond ; dans une cloison, sur les faces des poteaux, pour maintenir également les remplissages et les enduits ; sur les chevrons d'une toiture, pour arrêter les tuiles. Les lattis pour planchers et pour cloisons se composent de lattes presque jointives, posées perpendiculairement à la direction des pièces sur lesquelles on les cloue. Les lattes pour couvertures en tuiles se posent par cours horizontaux, distants entre eux, de milieu en milieu, d'une quantité égale au pureau des tuiles. Elles portent sur plusieurs chevrons et sont disposées en liaison, c.-à-d. que leurs extrémités sont, autant que possible, également distribuées entre tous les chevrons au lieu d'être seulement clouées sur quelques-uns. L. K.

LATTRE-Saint-Quentin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 250 hab.

LATUDE (Jean-Henry, dit *Danry* ou *Masers de*), né à Montagnac le 23 mars 1725, mort à Paris le 1er janv. 1805. Enfant naturel d'une pauvre fille nommée Jeanneton Aubrespy, il était à dix-sept ans garçon chirurgien dans l'armée du Languedoc. Arrivé à Paris vers la fin de 1748, il y mena une existence misérable. Le 27 avr. 1749, il imagina d'adresser à la marquise de Pompadour une sorte de petite machine explosive, de la poudre de vitriol sur de petites bouteilles qui éclataient au choc ; puis il courut à Versailles annoncer lui-même l'envoi de cette boîte, qui aurait été mise à la poste à Paris par des gens, disait-il, dont il avait surpris des débris de conversation suspecte. La ruse fut découverte et Danry fut écroué à la Bastille le 1er mai 1749, transféré le 21 juil. suivant à Vincennes, d'où il s'évada le 25 juin 1750. Réintégré à la Bastille le 28 juil. 1750, il s'évada une seconde fois le 25 févr. 1756. Saisi en Hollande et mis à la Bastille le 9 juin 1756, il fut transféré à Vincennes le 15 août 1764 ; il s'évada une troisième fois le 17 nov. 1765. Malesherbes le fit placer, le 27 sept. 1775, comme fou, à Charenton, d'où il sortit le 7 juin 1777. Danry était un vilain homme. Il fut arrêté de nouveau et conduit au Petit-Châtelet, le 16 juil. 1777, pour s'être introduit chez une dame et lui avoir demandé de l'argent, armé d'un pistolet. Mis définitivement en liberté le 23 mars 1784, Danry sut merveilleusement exploiter sa longue captivité, se faire passer pour un ancien officier du génie, fils du marquis La Tude, qui serait tombé victime des intrigues de la Pompadour. L'histoire d'une brave mercière, Mme Legros, qui trouva l'un des mémoires de Danry, égaré au coin d'une borne par un porte-clefs ivre, et qui s'employa à la délivrance du prisonnier avec le dévouement le plus admirable, contribua beaucoup au succès d'attendrissement qu'eut l'ancien garçon chirurgien. Latude avait la manie de rédiger des mémoires sur les questions les plus diverses. Plusieurs de ces mémoires ont été imprimés à l'époque de la Révolution : *Mémoire sur les moyens de rétablir le crédit public et l'ordre dans les finances de la France* (Paris, 1799, in-8) ; *Projet de coalition des quatre-vingts départements de la France pour sauver la République en moins de trois mois* (Paris, 1799, in-8). Son principal ouvrage, le récit de sa détention, rédigé en collaboration avec l'avocat Thiéry, eut le plus grand retentissement au moment de la Révolution. Il est intitulé *le Despotisme dévoilé ou Mémoires de Henri Masers de La Tude, détenu pendant trente-cinq ans dans les diverses prisons d'Etat* (Paris, 1790, 3 fasc. in-8). C'est un tissu de mensonges. La Bibliothèque de la ville de Paris (hôtel Carnavalet) a acquis la fameuse échelle de corde qui servit à Latude lors de son évasion de la Bastille. Frantz Funck-Brentano.

Bibl. : Georges Bertin, Notice en tête d'une nouvelle édition des *Mémoires de Henri Masers de Latude* ; Paris, 1889, in-12. — Frantz Funck-Brentano, *Latude*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er oct. 1889, pp. 638-76. — Du même, *Catal. des archives de la Bastille* (t. IX du Catal. des manusc. de la Bibl. de l'Arsenal) ; Paris, 1892-94, in-8.

LATYCHES (V. Lithuaniens).

LAU-Balagnas. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès ; 355 hab.

LAU (Jean-Marie du) (V. Du Lau).

LAUB, violoniste allemand, né à Prague le 19 janv. 1832, mort à Gries, près de Botzen, le 17 mars 1875. Entré au Conservatoire en 1840, il y montra de très grandes dispositions. Ses succès s'affirmèrent à l'âge de dix-huit ans dans des tournées qu'il fit en Bavière. Attaché à la chapelle du duc de Saxe-Weimar quelques années après, il y resta environ jusqu'en 1862. Il professa au conservatoire de Moscou de 1866 à 1873. Laub était surtout remarquable par le mécanisme de la main gauche. Il a laissé quelques compositions très appréciées pour la profondeur du sentiment, particulièrement une polonaise.

LAUBAN. Ville de Prusse, district de Liegnitz, sur la Queis ; 12,000 hab. Filatures, fabrication de mouchoirs, impressions, teintureries, etc. Citée dès le Xe siècle, elle fut dévastée par les Hussites en 1427 et 1431 et par les Suédois en 1640.

LAUBANIE (Yrieix de Magonthier de), général fran-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

çais, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le 6 févr. 1641, mort à Paris le 25 juil. 1706. Il entra au service en 1665 en qualité d'enseigne, dans le régiment de La Ferté. Lieutenant en 1666, il servit aux sièges de Tournai et de Lille, puis en 1672 à ceux d'Arnhem, de Nimègue et de Crèvecœur. Il fit la campagne de 1674, en Alsace, sous Turenne, et assista à la bataille d'Entzheim. Il prit également part au siège de Fribourg, sous le maréchal de Créqui, et en 1684 à la prise de Luxembourg. Maréchal de camp le 25 avr. 1691 et lieutenant général des armées du roi le 29 janv. 1702, il passa à l'armée d'Allemagne commandée par Catinat. Gouverneur de Landau en 1704, il y fut assiégé par le prince Eugène et le prince de Bade. Ayant perdu la vue à la suite d'une blessure reçue au cours du siège, il n'en continua pas moins à diriger la défense et n'ouvrit ses portes qu'après avoir obtenu les conditions les plus honorables pour la garnison.

LAUBARDEMONT (Gironde) (V. COUTRAS).

LAUBARDEMONT (Jean-Martin, baron de), chancelier d'Agen (7 mai 1630), premier président de la cour des aides de Guyenne, mort à Paris en mai 1653 (la date et le lieu de sa naissance ne sont pas connus). Ce fut un des agents les plus actifs et les plus rigoureux de la politique de Richelieu. Le 8 juil. 1634, il lui fut donné commission de faire le procès à Urbain Grandier; il fut rapporteur et juge dans l'affaire de trahison de Cinq-Mars, où fut impliqué de Thou. C'est à lui qu'on attribue le mot typique : « Donnez-moi une ligne de l'écriture d'un homme et je me charge de le faire pendre. »

LAUBE (Henrich), célèbre écrivain allemand, né à Sprottau (Silésie) le 18 sept. 1806, mort à Vienne le 1er août 1884. Il étudia la théologie à Halle et Breslau, fut précepteur, puis vécut de sa plume. Il fut emprisonné neuf mois à Berlin à cause de ses opinions libérales (1834) et de nouveau en 1838, voyagea en France et en Algérie, revint se fixer à Leipzig, fut élu député d'Elbogen (Bohême) au Parlement de 1848 où il se déclara partisan de l'empire héréditaire. En 1849, il prit la direction du théâtre de la Hofburg à Vienne, la garda jusqu'en 1869, dirigea ensuite le théâtre de Leipzig (1869-71) et le Stadttheater de Vienne (1872-80). Il eut une grande influence dans ces fonctions, travaillant à créer un répertoire où il fit une large place aux œuvres françaises. Il a exposé ses principes et ses actes dans trois ouvrages : *Das Burgtheater* (Leipzig, 1868); *Das Norddeutsche Theater* (1872); *Das Wiener Stadttheater* (1875). Les œuvres littéraires de Laube sont des pièces de théâtre, des romans et des études historiques ou politiques. Au théâtre, il a donné dans sa jeunesse (à Breslau) *Zaganini*, farce, et *Gustav Adolf*, drame; puis *Monaldeschi*, tragédie (1839); *Rokoko*, comédie (1842); *Die Bernteinhexe*, drame (1843); *Struensee*, tragédie (1847), le premier de ses grands succès; *Gottsched und Gellert*, comédie (1849); *Die Karlschüler*, drame (1847); *Prinz Friedrich*, drame; *Graf Essex*, tragédie (1856); *Montrose*, tragédie (1859); *Der Statthalter von Bengalen*, drame (1866); *Cato von Eisen*, comédie; *Bœse Zungen*, comédie (1868); il acheva le *Demetrius* de Schiller. Ces œuvres dramatiques sont caractérisées par l'imitation des modèles français, une habile conduite de l'action, des scènes vivantes; la poésie et la psychologie sont assez rudimentaires. — Les romans principaux de Laube sont : *Das junge Europa* (Mannheim, 1833-37, 3 vol.); *Die Schauspielerin* (1836); *Reisenovellen* (1834-37, 6 vol.; 2e éd., 1846-47, 10 vol.), qui continue les *Reisebilder* de Heine par une description complète de l'Allemagne; *Die Bandomire* (Mitau, 1842, 2 vol.); *Der Prætendent* (Leipzig, 1842); *Die Græfin Châteaubriant* (1843, 3 vol.); *Der deutsche Krieg* (Leipzig, 1865-66, 9 vol.) qui passe pour son chef-d'œuvre; *Die Bœhminger* (Stuttgart, 1880, 3 vol.); *Louison* (Brunswick, 1881); *Entweder-Oder* (1882); *Die kleine Prinzessin; Blond mus sie sein* (Breslau, 1883); *Der Schatten Wilhelm* (Leipzig, 1883); *Ruben* (1885). — Parmi ses autres écrits, citons son édition des œuvres de W. Heinse (Leipzig, 1838, 10 vol.); *Moderne Charakteristiken* (Mannheim, 1835, 2 vol.); *Gesch. der deutschen Litteratur* (Stuttgart, 1840, 4 vol.); *Jagdbrevier* (Leipzig, 1841), ouvrage humoristique; *Paris 1847* (Mannheim, 1848), intéressant tableau de la vie politique d'alors; une biographie de Fr. Grillparzer (1884), enfin ses souvenirs, *Erinnerungen* (1810-40 et 1841-81) qui ouvrent et ferment la publication de ses œuvres complètes (Vienne, 1875-82, 16 vol.). Ses œuvres dramatiques avaient été réunies déjà (Leipzig, 1845-75, 13 vol.).

LAUBE (Gustav-Karl), géologue autrichien, né à Teplitz (Bohême) le 9 janv. 1839. Il était depuis deux ans privatdocent de paléontologie à l'université de Vienne, lorsqu'en 1869 il accompagna Koldewey, sur la *Hansa*, dans sa seconde expédition au pôle Nord. Peu après son retour (1870), il fut nommé professeur à l'Ecole technique supérieure de Prague. Il occupe, depuis 1876, la chaire de géologie et de paléontologie de l'université de cette ville. C'est sous sa direction que furent conduits les travaux qui rendirent à Teplitz, en mars 1879, ses célèbres sources thermales, quelque temps taries. Ses écrits, très nombreux, traitent surtout des échinodermes fossiles : *Die Fauna des Schichten von St. Cassian* (Vienne, 1865-70, 3 vol.); *Die Gastropoden, Bivalven und Echinodermen des braunen Jura von Balin* (Vienne, 1867); *Geolog. Beobachtungen gesammelt auf der Reise auf der Hansa* (Vienne, 1874); *Geologie des bœhm Erzgebirges* (Prague, 1876); *Geolog. Exkursionen im Thermalgebiet des N.-W. Bœhmens* (Leipzig, 1884), etc. L. S.

LAUBERT. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Châteauneuf-de-Randon; 302 hab.

LAUBESPIN (Léonel-Antoine DE MOUCHET-BATTEFORT, comte de), homme politique français, né à Paris le 6 sept. 1810. Elève de l'École polytechnique (1829), il fut aide de camp du maréchal Valée, gouverneur général de l'Algérie, se distingua pendant les campagnes de 1840 et démissionna en 1848 avec le grade de capitaine. Grand propriétaire dans la Nièvre, maire de Tracy-sur-Loire, il fut élu sénateur de la Nièvre le 5 janv. 1888 et siégea à droite. Le comte de Laubespin, membre d'un grand nombre de sociétés philanthropiques, a fait des donations considérables à des œuvres charitables comme l'hospitalité de nuit, l'Institut Pasteur, etc. Il a publié, en collaboration avec L. Marlet, *l'Ephéméride de l'expédition des Allemands en France* (1587) de Michel de La Huguerye (Paris, 1892, in-8), qui fait partie des publications de la *Société de l'histoire de France*.

L'AUBESPINE (V. AUBESPINE [Famille de L']).

LAUBIES (Les). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans; 894 hab. Eaux minérales du Mazel.

LAUBRESSEL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 339 hab.

LAUBRIÈRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien; 503 hab.

LAUCH. Rivière de la Haute-Alsace, affl. g. de l'Ill, qui descend du Laucheck, passe à Guebwiller et finit à Colmar après un cours de 53 kil.

LAUCHART. Rivière d'Allemagne, affl. g. du Danube, qui descend du Rauhe Alb, arrose dans la principauté de Hohenzollern une vallée très pittoresque, et finit près de Sigmaringen; il a 57 kil. de long.

LAUCHE (Wilhelm), horticulteur allemand, né à Gartow (Hanovre) le 21 mai 1827, mort le 12 sept. 1883. Il créa une maison de commerce renommée et transforma le verger de Potsdam. Il a publié *Deutsche Pomologie* (Berlin, 1879-84, 6 vol., avec 300 pl. col.).

LAUCHERT (Richard), peintre allemand, né à Sigmaringen en 1825, mort à Berlin en 1868. Il se forma à Paris et eut beaucoup de vogue dans les cours d'Allemagne comme portraitiste de l'aristocratie.

LAUCHHAMMER. Bourg de Prusse, district de Merse-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

bourg (Saxe), sur l'Elster Noire. Grand établissement métallurgique créé en 1725. On y a fondu de grandes pièces de bronze et préparé d'importantes charpentes de fer (palais d'été du khédive au Caire, gares de Berlin, etc.).

LAUCHSTÆDT. Ville de Prusse, district de Mersebourg (Saxe), sur la Laucha ; 2,100 hab. Source saline ferrugineuse. Château (bâti en 1660) des ducs de Saxe-Mersebourg, dont ce fut la résidence d'été.

LAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 199 hab.

LAUD (William), théologien et homme politique anglais, né à Reading le 5 oct. 1573, mort le 10 janv. 1645. Fils d'un drapier de Reading, *fellow* de Saint-John's College à Oxford en 1593, il fut ordonné prêtre en 1601. Il subit pendant sa jeunesse l'influence de John Buckeridge, le meneur de la réaction épiscopalienne contre le calvinisme triomphant. Ennemi des controverses doctrinales, attaché à l'exacte observation des rites extérieurs et à la hiérarchie, il se fit connaître de bonne heure comme un polémiste vigoureux, et il fut au commencement du XVIIe siècle un des *leaders*, à Oxford, du parti que ses adversaires accusaient d'incliner vers le papisme. Docteur en théologie et chapelain de l'évêque Neile en 1608, il fut pourvu par son patron de la cure de Cuxton (Kent) en 1610 et fut élu, le 10 mai 1611, « président » de Saint-John's College. Le roi le fit doyen de Gloucester en 1616. A Gloucester, il procéda sans ménagements à la réforme du culte, malgré l'évêque Miles Smith, un calviniste convaincu. En 1621, il fut promu à l'évêché de Saint-Davids. Appelé par Jacques Ier à disputer contre le jésuite Fisher, qui avait réussi à convertir à moitié la comtesse de Buckingham, il y consentit et discuta la question de l'infaillibilité de l'Eglise (24 mai 1622) d'une manière qui lui assura l'estime particulière de lord Buckingham, fils de la comtesse. Il était le théologien préféré de Buckingham et du prince de Galles qui, le 27 mars 1625, devint roi sous le nom de Charles Ier. Dès son avènement, Charles Ier lui accorda toute sa confiance en matière de politique religieuse. Le puritanisme prévalait dans le clergé anglican comme dans la société laïque ; Laud entreprit de faire triompher, par le moyen de l'autorité royale, l'orthodoxie ritualiste, la tradition anglicane du XVIe siècle, également éloignée du dogmatisme romain et du dogmatisme genevois. Il se servit du roi comme d'un instrument, au risque de le briser, et il le brisa. — C'est surtout après la dissolution du premier Parlement du règne (2 mars 1629) que Laud, devenu conseiller privé (1627) et évêque de Londres (1628), régenta, au nom de Charles Ier, l'Eglise d'Angleterre. Il agit avec une rudesse, une intolérance égales à la rudesse et à l'intolérance de ses adversaires. La Chambre étoilée et la cour de Haute Commission furent à son service pour frapper les apologistes du presbytérianisme, les adversaires des génuflexions, les iconoclastes, etc. ; l'université d'Oxford, dont il était chancelier depuis le 17 avr. 1629, permettait en même temps, pour lui plaire, l'impression des livres destinés à combattre les polémistes puritains, tels que Prynne. Archevêque de Canterbury au mois d'août 1633 après la mort d'Abbot, il fit partie de la commission du Trésor après celle du comte de Portland (1635). Comme il tenait beaucoup à ce que la table de communion fût placée à l'extrémité orientale de chaque église et comme les *clergymen* opposés à cette pratique furent persécutés par lui, sans acception de personnes, l'indignation grandit contre lui ; on l'accusa de papisme. Bien à tort, car il ne répondit jamais aux avances des agents pontificaux, et il proposa même contre les catholiques des mesures qui lui aliénèrent la bonne volonté de la reine. Son célèbre différend avec l'Eglise écossaise contribua à le perdre. « Le pape de Canterbury », comme l'appelaient les Ecossais, leur fit imposer par Charles Ier de nouveaux canons et un nouveau *prayer-book*. Il fut ainsi la cause directe des émeutes d'Edimbourg en juil. 1637. L'avènement, comme conseiller du roi, de son ami Wentworth, lord Strafford (1639), lui rendit quelque espoir, mais après la dissolution du *Short Parliament*, il fit promulguer en Convocation de nouveaux canons, à la fois maladroits, tyranniques et ridicules. Le droit divin des rois y était ouvertement proclamé ; toute opposition à la volonté absolue des rois y était qualifiée de damnable ; tout le monde était désormais forcé de jurer fidélité « au gouvernement de l'Eglise par les archevêques, les doyens, les archidiacres, etc. ». On rit beaucoup de cet *et cetera*, et la prestation de l'*Et cetera Oath* dut être bientôt suspendue. Cependant le gouvernement royal était désarmé contre les Ecossais ; des foules furieuses demandaient le châtiment de Laud, considéré comme le plus coupable complice de l'impopulaire Strafford. Le 18 déc. 1640, il fut mis en accusation par la Chambre des communes, enfermé à la Tour le 1er mars 1641. A la Tour, on l'oublia quelque temps ; mais, le 31 mai 1643, Prynne fut chargé de saisir ses papiers personnels. Son procès commença le 12 mars 1644; condamné, bien que les lords eussent timidement essayé de sauver sa tête, il fut décapité à Tower Hill. Ses restes furent transportés dans la chapelle de Saint-John's College, Oxford, le 24 juil. 1663. — Laud a laissé des sermons (publ. en 1651, réédités en 1829), quelques écrits de controverse et un journal dont Prynne donna, dès 1644, une édition mutilée ; Wharton l'a publié intégralement en 1695. Une édition complète de ses œuvres forme 7 vol. de la *Library of Anglo-Catholic Theology* (Oxford, 1847-60, in-8). Sa vie a été écrite par un de ses disciples, Heylyn, sous le titre de *Cyprianus Anglicus*. — Sur l'ouvrage récent de M. Sinep-Kinson, *Life and times of W. Laud*, V. l'*Athenæum* du 8 déc. 1894. L.

LAUDANUM (Thérap.). Il y a lieu de distinguer le laudanum dit de Sydenham et celui dit de Rousseau. Le premier, beaucoup plus employé, en France du moins, est constitué par une macération d'opium, de safran, de cannelle et de girofle dans du vin de Malaga. 4 gr. de laudanum représentent 50 centigr. d'opium ou 25 centigr. d'extrait, chaque gramme contenant 35 gouttes de laudanum. Le laudanum de Rousseau est obtenu par fermentation de l'opium. Sa richesse en opium est le double de celui de Sydenham. Ne renfermant ni safran, ni cannelle, il est souvent mieux supporté par certaines personnes. En réalité le laudanum est un extrait d'opium, renfermant tous ou presque tous les alcaloïdes de cette substance. Son action physiologique et thérapeutique se rattache donc à l'étude de l'opium (V. Opium). Toutefois, le laudanum étant d'un usage très courant, nous croyons devoir signaler brièvement son mode d'emploi et sa toxicologie.

Le laudanum s'administre soit par la voie digestive en potion ou en gouttes dans un peu d'eau, soit par la voie rectale en lavement, soit encore comme calmant local : liniment, cataplasme laudanisé. Sous cette dernière forme son action est à peu près nulle, l'absorption par l'épiderme intacte étant tout au moins fort discutable. Par la voie digestive, le laudanum peut être donné à la dose de 5 à 20 gouttes, dans le cas de coliques, de diarrhée. L'emploi du laudanum contre la dysenterie et le choléra a été très vanté ; il agit surtout en immobilisant l'intestin. Les lavements laudanisés ont souvent un double but : calmer les douleurs et diminuer le réflexe anal et les contractions intestinales, pour permettre de garder le liquide : lavement nutritif, lavement créosoté.

Si le laudanum peut être donné à dose assez forte chez l'adulte, bien qu'il faille tenir compte des réactions et des susceptibilités individuelles, son maniement devient plus dangereux chez l'enfant. Les doses suivantes doivent être considérées comme des maxima : 1 goutte jusqu'à un an, 2 gouttes de un à deux ans, 3 gouttes de deux à trois ans, 3 à 6 gouttes de cinq à huit ans, encore ces quantités ne doivent-elles jamais être administrées en une fois. Les gouttes sont diluées dans une potion et données à l'enfant dans les vingt-quatre heures. Au premier symptôme de somnolence ou de contraction des pupilles, cesser l'administration du médicament. Les symptômes d'intoxication

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par le laudanum sont évidemment ceux de toutes les préparations opiacées. A côté en effet des alcaloïdes somnifères comme la morphine, la narcéine, il renferme de redoutables convulsivants : la thébaïne, la papavérine. Il faut ajouter que la morphine elle-même est convulsivante à une certaine dose. Le syndrome de l'empoisonnement par le laudanum varie considérablement. Très souvent les empoisonnements volontaires échouent parce que la quantité de laudanum ingéré détermine des vomissements presque immédiats. Quand l'absorption a eu lieu, on constate une somnolence exagérée, coupée quelquefois par des mouvements convulsifs violents, un spasme énergique du diaphragme et des muscles abdominaux, faisant suite à un relâchement plus ou moins prolongé. Les pupilles sont rétrécies, punctiformes. Le pouls devient filiforme, à peine perceptible, jusqu'au moment où il cesse d'être senti, le cœur lui-même s'arrêtant dans une dernière systole.

Contre l'intoxication laudanique, administrer, après le vomitif de rigueur si l'empoisonnement est récent, du café noir à haute dose, et une piqûre d'atropine de 1/10 de milligr. Faire la respiration artificielle même en cas de mort apparente. De nombreuses observations ont montré en effet que la mort arrivait par asphyxie et qu'il était souvent possible de ramener des intoxiqués chez lesquels toute manifestation vitale avait cessé. Les tractions rythmées de la langue, d'après le procédé de Laborde, sont ici absolument indiquées ; elles doivent être poursuivies plus d'une heure au besoin, même quand elles paraissent au début inefficaces. Quand les accidents les plus pressants sont conjurés, le lavage plusieurs fois répété de l'estomac doit être tenté ; il est prouvé en effet que les sels d'opium s'éliminent en grande partie par l'estomac ; il faut donc éviter qu'ils pénètrent de nouveau dans l'intestin et par les vaisseaux absorbants dans la grande circulation. Dr P. Langlois.

LAUDATI (Giuseppe), peintre italien, né à Pérouse en 1672, mort à Pérouse en 1718. Il travailla d'abord dans sa patrie sous la direction de Pietro Montarini, puis à Rome, sous celle de Carlo Maratta. Il revint en 1700 à Pérouse ; on y voit dans l'église San Domenico ses deux ouvrages les plus vantés par Orlandi : *Sainte Rose de Lima* et *Pie V donnant à l'ambassadeur de Pologne un peu de terre prise dans l'enceinte sacrée du Vatican.*

LAUDEMIUM (Droit). L'emphytéote peut-il céder son droit à un tiers, *meliorationes suas vendere, jus emphyteuticum transferre*, sans le consentement du *dominus?* Une constitution de Justinien s'occupe de cette question. Elle décide entre autres que l'assentiment du propriétaire est nécessaire. Mais, comme il est à craindre que le maître ne se fasse acheter son consentement à prix d'argent, Justinien décide qu'il ne pourra exiger que le cinquantième du prix de cession, ou, à défaut de prix, de la valeur estimative du fonds. Bien que le texte ne le dise pas, il semble que le propriétaire puisse à son choix demander la somme au cédant ou au cessionnaire. Au moyen âge, les interprètes ont appelé cette somme : *laudemium*, mot qui dérive de *laudare*, dont le sens dans la basse latinité est approuver, consentir et qui avec d'autres formes analogues, *laudemia*, *laudes*, signifie ce qui est payé au seigneur du fief pour le consentement qu'il donne au vassal d'aliéner son fief.

Bibl. : 3, Cod. Just., *De Jur. emphyt.*, IV, 66. — Accarias, *Précis de droit romain;* Paris, 1886-91, t. I, n° 283 bis, p. 728, note 1. — Mainz, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1876, t. I, § 148. — Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° *Laudare*.

LAUDER (Sir John), lord Fountainhall, chroniqueur écossais, né à Edimbourg le 2 août 1646, mort le 22 sept. 1722. Avocat renommé, il représenta le comté d'Haddington au Parlement écossais en 1685, 1690, 1702. Il s'y montra protestant zélé et partisan de la révolution, qui lui valut le poste de lord de session (1689) et le titre de lord Fountainhall. Lord de justice en 1690, il repoussa l'union avec l'Angleterre. Il a laissé des ouvrages qui sont des sources de haute valeur pour l'histoire de l'Ecosse. Ce sont : *The Decisions of the lords of council and session from the 1678 to 1712* (Edimbourg, 1759-61, 2 vol.) ; *Historical Observes of memorable occurents from 1680 to 1701* (publiés en 1840 par le Bannatyne Club, qui fit imprimer aussi, en 1848, les *Historical Notices of scottish affairs*, extrait des décisions). R. S.

LAUDER (William), littérateur anglais, mort aux Barbades en 1771. Professeur d'humanités à Edimbourg, il s'était fait connaître par sa publication de *Poetarum Scotorum musæ Sacræ* (1739, 2 vol.), lorsqu'il suscita une polémique très vive en attaquant Buchanan et en le déclarant bien inférieur à Johnston. Il excita encore plus de bruit en essayant de démontrer dans le *Gentleman's Magazine* que le *Paradis perdu* de Milton n'était qu'un plagiat d'un obscur poète latin, Jacobus Masenius. Cette assertion donna naissance à une foule de brochures, et il fut prouvé par Richardson que Lauder avait inventé de toutes pièces les passages de Masenius qu'il accusait Milton d'avoir copiés. Cependant Johnson lui-même, l'impeccable critique, s'était fourvoyé dans cette aventure et avait été un des plus chauds défenseurs de Lauder qu'il contraignit à avouer publiquement son imposture. Lauder était disqualifié. Il dut émigrer aux Barbades après avoir essayé vainement d'attirer de nouveau l'attention du public par des pamphlets comme *King Charles I vindicated from the charge of plagiarism* (Londres, 1754). R. S.

Bibl. : Philalethes, *Pandœmonium;* Londres, 1751, in-4. — *The Progress of Envy ;* Londres, 1761, in-4. — Henderson, *Life and surprising exploits of the famous W. L.*, 1751. — Boswell, *Life of Samuel Johnson.*

LAUDER (Sir Thomas Dick), littérateur anglais, né en 1784, mort le 28 mai 1848. Son début littéraire fut un roman, *Simon Roy gardener at Dumphail*, publié en 1817 dans le *Blackwood's Magazine* et qui fut attribué à Walter Scott. Bientôt suivirent : *Lochindhu* (1825) ; *The Wolf of Badenoch* (1827), empruntés à l'histoire et aux légendes du comté de Moray. Ces romans obtinrent un grand succès et furent traduits dans presque toutes les langues d'Europe. Ce succès fut encore dépassé par son *Account of the Great Moray Floods of 1829* (1830) qui est demeuré populaire. Citons encore : *Highland Rambles* (1837, 3 vol.) ; *Legends and Talls of the Highlands* (1841, 3 vol.) ; *A Tour round the Coast of Scotland* (1842). R. S.

LAUDER (Robert-Scott), peintre écossais, né en 1802, mort en 1869. Ayant commencé ses études artistiques à l'Académie d'Edimbourg, il les compléta à Londres, où pendant trois ans il dessina d'après l'antique au British Museum. Il débuta par de petits portraits, puis, de retour d'Italie où il séjourna cinq ans, s'adonna aux sujets romantiques et bibliques. Ses ouvrages sont d'un style élevé, d'un sentiment juste, d'une couleur riche et puissante. — Son frère, *James-Eckford*, fut aussi un artiste distingué.

LAUDERDALE (Maitland, ducs de) (V. Maitland).

LAUDES (Liturg.) (V. Heures canoniales, t. XX, p. 48).

LAUDIN (Noël), peintre émailleur français, né en 1557, mort à Limoges en 1727. Il apprit, dit-on, au Régent, alors duc d'Orléans, le dessin et la fabrication de l'émail, art dans lequel il était d'une très grande habileté. On voit un certain nombre de ses émaux aux musées du Louvre et de Cluny ; les plus estimés sont ceux qui servent de cartons d'autel à la cathédrale de Limoges : *la Mort d'Abel, le Sacrifice d'Abraham, les Noces de Cana, l'Adoration des Mages* et *le Christ sur la croix.* Il faut citer aussi l'*Empereur Auguste* à cheval (mus. de Limoges), émail en forme de bouclier rond. Cet artiste signait *Naudin* en mariant la lettre N à la lettre L.

LAUDIN (Joseph), émailleur français, né en 1667, mort à Limoges en 1727. Il a exécuté un assez grand nombre d'œuvres d'art, entre autres le portrait d'*Eléonore Galigaï* (musée du Louvre), des *chasses*, des *pêches*, etc.

LAUDINI da Casentino (Jacopo) (V. Casentino).

LAUDIVIO da Vezzano, humaniste italien du xve siècle. Il était de la famille génoise des Nobili, mais on s'est

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

habitué à le désigner par le nom de son lieu de naissance (bourg de la Ligurie). Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, il adressa au cardinal Ammanati, dans les lettres qu'il lui écrivit, les appels les plus pressants afin qu'il secouât la torpeur des princes chrétiens et les décidât à s'opposer aux envahissements de l'islamisme. Il prit lui-même les armes et participa à la glorieuse défense de Rhodes. Rentré en Italie, il y mena une vie aventureuse non exempte de périls, et dut à la culture des lettres, à laquelle il se consacra, de précieuses amitiés, entre autres celle de J.-B. Guarino, et la protection des grands, notamment du duc Borso de Ferrare, dont il fréquenta la cour, et du pape Martin V. Mais en revanche il eut à souffrir, comme la plupart des humanistes, de la jalouse susceptibilité de ses rivaux ; Pontanus alla jusqu'à l'appeler *inanissimus et ineptissimus poeta*. Las de ces attaques, il se retira à Ciciano, en Campanie, où il mourut. On a de lui : *Epistolæ magni Turci editæ* (Naples et Rome, 1473, in-4), recueil de prétendues lettres de Mohammed II, qui sont toutes de son invention et qui eurent alors beaucoup de retentissement ; *De Vita B. Hieronymi* (s. d., vers 1472) ; *De Laudibus sapientiæ et virtutis* (s. d.). En 1884, M. C. Braggio a publié de lui sous le titre de *Una Tragedia inedita del Risorgimento* une pièce assez intéressante : *De Captivitate ducis Jacobi*. C'est une imitation des tragédies de Sénèque, faite, comme la plupart des pièces des humanistes, pour la lecture. Le choix d'un sujet moderne, et même contemporain (le héros est Jacques Piccinino, qui fut arrêté et étranglé dans sa prison en 1465, sur l'ordre du roi Ferdinand de Naples) serait de la part de Laudivio une remarquable hardiesse, si Albertino Mussato n'eût pas composé, dès le commencement du XIVe siècle, son *Ecerinis ;* néanmoins, cette pièce où sont juxtaposés les procédés scéniques des mystères du moyen âge et ceux des tragédies de Sénèque est un des plus curieux spécimens du théâtre de la Renaissance. G. Mazzoni.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, liv. III, § XXIX.— A. Neri, *Giornale ligustico*, t. II, 147 et suiv. — C. Braggio, *Una Tragedia inedita del Risorgimento;* Gênes, 1884. — Pour les prédécesseurs de Laudivio, W. Cloetta, *Die Anfænge der Renaissance-Tragœdie;* Halle, 1892.

LAUDON, général autrichien (V. Loudon).

LAUDONNIÈRE (René Goulaine de), capitaine calviniste et explorateur français, mort en 1566. Il était parti de Dieppe pour la Floride, avec Jean Ribaut, en 1562, envoyé par Coligny qui voulait fonder en Amérique une colonie protestante. Les navigateurs, arrivés sur les côtes de la Floride, y installèrent une colonie sous le nom de Port-Royal. Laudonnière et Ribaut rentrèrent ensuite à Dieppe et la colonie ne prospéra pas ; ce qui restait de colons fut rapatrié par les Anglais en 1564. Laudonnière, qui était parti avec de nombreux gentilshommes pour porter secours aux colons, ne les rencontra pas. Il apprit, en arrivant à la Floride, la ruine de la colonie et résolut d'en fonder une autre sous le nom de Caroline en l'honneur de Charles IX. L'indiscipline des matelots l'empêcha à son tour de réussir ; ils provoquèrent, par leurs incursions maritimes, les Espagnols des Antilles qui jurèrent l'anéantissement de la nouvelle colonie. A ce moment, Jean Ribaut amenait de Dieppe des navires chargés de colons, avec la mission de remplacer Laudonnière. Une escadre espagnole, conduite par Pedro Melendez de Avila, attaqua *Ribaut* (V. ce nom), tandis que Laudonnière parvenait à gagner le large ; il arriva en France en janv. 1566. On a de lui : *Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par des capitaines et des pilotes français* (Paris, 1586, in-8). G. R.

Bibl. : Basanier, *l'Histoire notable de la Floride*, 1586, réimprimée, Paris, 1853, in-12. — *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. VI, p. 200.

LAUDUN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure ; 1,959 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Alais à L'Ardoise. Sucrerie et fabrique de ciments.

LAUENBOURG. Ville de Prusse, district de Kœslin (Poméranie), sur la Leba ; 7,500 hab. Elle appartint tour à tour à l'ordre Teutonique (1322), à la Pologne (1454), à la Poméranie, à la Pologne (1637), au Brandebourg (1657). On y fabrique du vinaigre de bois, des machines agricoles, etc.

LAUENBOURG. Ville. — Ville de la province prussienne de Slesvig-Holstein, sur la r. dr. de l'Elbe, à l'embouchure de la Delvenau (canal de Steckenitz) ; 5,000 hab. Ancien château d'*Artlenburg*, rebâti en 1182 par le duc Bernard de Saxe sous le nom de Lauenburg qui devint celui du duché.

Duché. — Le duché de Lauenbourg ou *Saxe-Lauenbourg* s'étendait au N. de l'Elbe entre les territoires de Hambourg à l'O., de Holstein au N.-O. et au N., de Lubeck au N., de Ratzeburg (Mecklembourg-Strelitz) et de Mecklembourg-Schwerin à l'E. ; le fleuve le séparait du Hanovre (Saxe-Lunebourg). Ce pays appartenait vers le XIe siècle aux Polabes, Slaves du groupe wende. Il fit partie de l'évêché de Ratzeburg fondé par Henri le Lion. A la chute de celui-ci, il passa aux mains de Bernard l'Ascanien. Waldemar II de Danemark le conquit en 1203, mais le reperdit en 1227. A la mort d'Albert Ier, dans le partage qui eut lieu entre ses fils (V. Saxe), l'aîné, Jean Ier, reçut la Basse-Saxe et fonda la ligne de *Saxe-Lauenbourg* (1260). Le titre électoral, d'abord partagé entre celle-ci et celle de Saxe-Wittenberg, fut attribué exclusivement à la ligne cadette par la Bulle d'Or. En 1369, intervint entre les ducs de Lauenbourg et ceux de Brunswick un pacte garantissant à chacun l'héritage de l'autre en cas d'extinction de sa famille. Magnus Ier (1507-43) décida au contraire que dans cette hypothèse la succession reviendrait aux ducs de Saxe-Wittenberg (ligne Ernestine). Un troisième pacte fut conclu en 1671 avec les électeurs de Saxe (ligne Albertine), par Julius-Franz. Quand l'extinction se produisit, par la mort de ce dernier, le 29 sept. 1689, huit prétendants se présentèrent. Le duc de Brunswick-Lunebourg l'emporta, fut reconnu en 1702, et investi par l'empereur en 1728. Le duché de Lauenbourg suivit les destinées du Hanovre ; il fut conquis par la France en 1803, incorporé au dép. des Bouches-de-l'Elbe (1810), rendu au Hanovre en 1813, cédé à la Prusse (sauf les cant. de Hadeln et Neuhaus) le 16 juil. 1816 et échangé par elle avec le Danemark contre l'ancienne Poméranie suédoise (qu'il avait reçue au lieu de la Norvège). Il reçut une administration particulière, fut incorporé à l'Etat danois en 1853, uni au Holstein en 1855, conquis par la Prusse en 1864 ; elle indemnisa l'Autriche de sa part par un versement de 1,875,000 thalers. L'union personnelle du duché de Lauenbourg et de la couronne de Prusse fut convertie au 1er juil. 1876 en union complète, et le duché fut incorporé à la prov. de Slesvig-Holstein. L'empereur Guillaume II, en congédiant Bismarck, lui donna le titre de duc de Lauenbourg.

Bibl. : Kobbe, *Gesch. und Landesbeschreibung des Herzogtums Lauenburg ;* Altona, 1836, 3 vol. — Manecke, *Topographisch-historische Beschreibung des Herzogtums Lauenburg ;* Mœlln, 1884.

LAUFACH. Bourg de Bavière, prov. de Franconie inférieure, sur la Laufach, près d'Aschaffenburg ; le 13 juil. 1866, les Prussiens y battirent les Hessois.

LAUFBERGER (Ferdinand), peintre autrichien, né à Mariaschein (Bohême) le 16 févr. 1829, mort à Vienne le 16 juil. 1881. Il étudia à Prague, puis à Vienne, où il eut pour maître Christian Ruben, et s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. Parmi ses œuvres décoratives, nous citerons ses cartons pour le rideau de l'Opéra-Comique de Vienne et pour la verrière du grand portail du palais de l'exposition, ses peintures de la cage de l'escalier du Musée autrichien (*Vénus et les Arts*) ; parmi ses tableaux : *Fête de la moisson, Cortège nuptial, le Public au Louvre, le Vieux Garçon, Un Marché dans la Haute-Hongrie, Reddition de Calais, Eclipse de soleil, Voyageurs en montagne, Soir d'été au Prater*. Signalons en outre des gravures (*Paysans de la Ramsau*), des illustrations du genre humoristique, et d'excellentes

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

copies des œuvres de Della Robbia notamment, rapportées par lui d'Italie.

LAUFEN–Uhwiesen. Bourg de Suisse, cant. de Zurich, surtout connu par la chute du Rhin ; 2,100 hab. Près de cette localité, le fleuve coule entre deux collines de moyenne élévation, sur l'une desquelles est situé le château de Laufen. Ces collines sont reliées à travers le lit du fleuve par une haute paroi de rochers, d'où le Rhin se précipite, divisé par les rocs en plusieurs bras, avec un bruit étourdissant qui s'entend de fort loin, dans un abîme de 25 m. de profondeur. La chute du Rhin rivalise avec les grandes chutes d'eau du monde par le pittoresque du site et par les rochers de toutes formes qui, contrariant le courant, donnent au fleuve mugissant un aspect grandiose.

LAUFENBOURG. Bourg de Suisse, cant. d'Argovie ; 815 hab. Située sur la rive gauche du Rhin, en face du village badois de Klein-Laufenburg, cette localité est connue par les rapides du Rhin formés par les blocs de granit qui émergent du lit du fleuve et par la pêche du saumon, très fructueuse dans cette partie du Rhin. Elle appartint à l'Autriche jusqu'en 1803.

LAUFEY (Myth. scand.). Nom donné à la mère de Loki ; il signifie *île ombragée*. Laufey est l'épouse du géant *Farbauti;* elle est souvent appelée *Nál*, c.-à-d. aiguille.

LAUFFER (Jacques), historien suisse, né à Zofingue le 25 juil. 1688, mort le 26 févr. 1734. Après avoir étudié l'histoire et la théologie à Halle et Utrecht, il fut quelque temps pasteur, puis, dès 1718, professeur d'histoire et d'éloquence à Berne. Son principal ouvrage est une *Exposition exacte et complète de l'histoire helvétique* (Zurich, 1736-38, 18 vol.).

LAUFON. Petite ville de Suisse, dans le cant. de Berne; 1,277 hab. Elle est située dans une vallée fertile du Jura, qu'arrose la *Birse* (V. ce mot), sur la route de Berne à Bâle par le Jura. A proximité de Bâle, Laufon, qui possède d'importantes carrières de pierres calcaires, fournit à cette ville des matériaux de construction. Fabriques de ciment et briqueterie. Il se trouvait près de Laufon une station romaine sur l'emplacement de laquelle on a recueilli récemment un grand nombre de monnaies.

LAUGÉE (Désiré-François), peintre français, né à Maromme (Seine-Inférieure) le 25 janv. 1823. Élève de Picot et de l'Ecole des beaux-arts, il débuta au Salon de 1845. Parmi ses tableaux, il faut citer surtout son *Van Dyck à Savelthem* et *la Mort de Zurbaran* (1850); *Lesueur chez les chartreux* (1855); *Sainte Elisabeth de France lavant les pieds des pauvres* (1865), à l'Exposition universelle de 1867 ; des peintures murales dans l'église Sainte-Clotilde, à Paris (1870) ; *le Triomphe de Flore*, peinture décorative pour l'Hôtel continental (1879); *Victor Hugo sur son lit de mort* (1880); *les Approches de l'automne* (1892); *le Fil de la Vierge* (1893). On lui doit des peintures murales exécutées dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Saint-Quentin, et à la Trinité, à Paris. Challamel.

LAUGÉE (Georges), peintre français, né à Montivilliers (Seine-Inférieure) le 19 déc. 1853, fils du précédent. Élève de son père, de Pils et de Lehmann. Les scènes de M. Georges Laugée sont presque toutes des scènes de plein air, claires et vivantes. Il a débuté au Salon de 1877 avec *le Repas des Moissonneurs*. Parmi ses autres envois aux Salons, citons : *Arracheuses de betteraves en Picardie* (1879); *En octobre* (1881), au musée de Boulogne-sur-Mer ; *les Premiers Pas* (1883), au musée de Carcassonne ; *Soleil couchant* (1886) ; *Enterrement de jeune fille, au hameau d'Etricourt* (1887), au musée de Saintes ; *le Retour des champs* et *le Repos* (1890) ; *Au Printemps de la vie* (1891); *la Rentrée au hameau, fin du jour* (1892) ; *Glaneuses, fin de jour* (1893) ; *Au Pays normand* et *les Lapins* (1894). M. Georges Laugée est le beau-frère du peintre Julien Dupré.

LAUGEL (Antoine-Auguste), littérateur français, né à Strasbourg le 20 janv. 1830. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1849, puis à l'Ecole nationale des mines d'où il sortit en 1854 avec le diplôme d'ingénieur des mines. Mais il se fit bientôt mettre en disponibilité pour se consacrer, dans la vie privée, à des travaux scientifiques, philosophiques et littéraires très variés. Il fut quelque temps secrétaire du duc d'Aumale et compte aujourd'hui (1895) au nombre des administrateurs du chemin de fer Paris-Lyon. Depuis la fondation du *Temps* jusqu'en 1894, M. Laugel a rédigé sans interruption la chronique scientifique de ce journal sous le pseudonyme d'A. Vernier. Il a aussi collaboré avec une grande activité à la *Revue de Géologie* et à la *Revue des Sciences et de l'Industrie*. Parmi ses ouvrages, tous publiés à Paris, citons d'abord les travaux scientifiques : *Etudes scientifiques* (1859, in-18); *Science et Philosophie* (1862, in-18); *la Voix, l'Oreille et la Musique* (1867, in-18); *l'Optique et les Arts* (1869, in-18); *les Problèmes* (1873, in-8). Mais les ouvrages les plus appréciés de M. Laugel sont ses essais historiques et biographiques : *les Etats-Unis pendant la guerre* (1861-65, in-18), ouvrage d'une impartialité douteuse où l'auteur cherche à montrer les conditions du fonctionnement régulier d'une démocratie ; *l'Angleterre politique et sociale* (1873, in-18); *Lord Palmerston et Lord Russel* (1876, in-18); *Louise de Coligny* (1877, in-8); *la Réforme au* XVIe *siècle, études et portraits* (1881, in-8); *Fragments d'histoire : Philippe II, Catherine de Médicis, Coligny, Gust.-Adolphe, Richelieu* (1886, in-8); *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII* (1889, gr. in-8). Th. Ruyssen.

LAUGIER (Marie-Antoine), historien et littérateur français, né à Manosque le 25 juil. 1713, mort à Paris le 7 avr. 1769. Jésuite, prédicateur à la cour, il fut secrétaire d'ambassade à Cologne. Rédacteur de la *Gazette de France*, il a laissé un certain nombre d'ouvrages qui ne manquent pas de valeur et qui sont surtout remarquables au point de vue du style. Citons : *Essais sur l'architecture* (Paris, 1753, in-8) ; *Apologie de la musique française* (1754, in-8) ; *Histoire de la République de Venise* (1759-68, 12 vol. in-12) ; *Histoire de la paix de Belgrade* (1763-68, 2 vol. in-12).

LAUGIER (André), chimiste et minéralogiste français, né à Lisieux (Calvados) le 1er août 1770, mort à Paris le 19 avr. 1832. D'abord élève pharmacien, puis professeur de chimie et de pharmacie aux écoles d'instruction militaire de Toulon et de Lille, il suppléa, à partir de 1802, Fourcroy, son parent, dans la chaire de chimie du Muséum d'histoire naturelle et lui succéda comme professeur titulaire en 1810. Dans l'intervalle, il avait été nommé chef du secrétariat de la direction générale de l'instruction publique, professeur d'histoire naturelle, directeur adjoint et directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris. Il faisait partie de l'Académie de médecine depuis sa création (1820). Il fut enlevé par le choléra. Savant de grande valeur et manipulateur des plus habiles, Laugier a été l'un des fondateurs, en France, de la chimie minérale. Ses analyses, qui rivalisent, comme élégance et comme rigueur, avec celles de son contemporain Vauquelin, ont révélé ou précisé la constitution chimique d'un grand nombre de substances minérales encore mal connues. Il a aussi beaucoup étudié la composition des aérolithes. Il a indiqué enfin d'excellents procédés pratiques pour séparer le cobalt du nickel, le fer du titane, le cérium du fer. Il n'a publié à part que ses leçons du Muséum, sous le titre : *Cours de chimie générale et pratique* (Paris, 1828, 3 vol. in-8, et atlas). Mais il a donné dans les *Annales* (1804-11) et dans les *Mémoires* (1815-30) du Muséum d'histoire naturelle, dans les *Annales de chimie*, dans le *Bulletin de la Société philomathique*, de nombreux et importants mémoires dont on trouvera la liste dans le *Biogr.-liter. Handwœrterbuch* de Poggendorff. Il a en outre collaboré au *Dictionnaire technologique*. L. S.

LAUGIER (Jean-Nicolas), graveur français, né à Toulon le 22 juil. 1785, mort à Argenteuil le 24 févr. 1875.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il exposa pour la première fois en 1817. Elève de Girodet, il s'est adonné principalement à la gravure d'histoire. Ses planches sont très recherchées. On admire surtout son *Héro et Léandre*, d'après Delorme; *les Pestiférés de Jaffa*, *Léonidas aux Thermopyles* et le portrait en pied de *Napoléon Ier*, d'après L. David; le portrait de *Chateaubriand*, d'après Girodet; *Washington*, d'après Léon Coignet; *le Ravissement de saint Paul*, du Poussin; *la Vierge sur les genoux de sainte Anne*, de Léonard de Vinci; *la Belle Jardinière*, de Raphaël; *la Vierge au Lapin blanc*, du Titien. Il a gravé, en outre, nombre de vignettes pour des ouvrages importants, tels que : *Hymen et Naissance*, recueil dédié à Napoléon et à Marie-Louise (1812), et *Don Quichotte* (1820). CHALLAMEL.

LAUGIER (César DE BELLECOUR, comte de), général toscan, né à Portoferrajo (île d'Elbe) le 5 oct. 1789, mort à Florence le 25 mars 1871, d'une famille d'origine française. Il fit avec honneur les campagnes d'Espagne et de Russie et se rendit auprès de Murat à la chute de l'Empire. Fait prisonnier par les Autrichiens (1815), il rentra dans son pays en 1816, prit du service dans l'armée toscane comme capitaine en 1819, et fit une carrière rapide. Le 29 mai 1848, il commandait le contingent toscan qui s'illustra au combat de *Curtatone* (V. ce mot). En 1849, chargé de défendre la frontière de la Lunigiane, il prit parti pour le grand-duc fugitif (février); mais, abandonné par ses troupes, il dut se retirer en Piémont. Après le retour du grand-duc (juillet), il fut ministre de la guerre. Faiblement soutenu dans ses essais de réorganisation de l'armée, il donna sa démission le 12 oct. 1851. Ecrivain militaire, le général Laugier a publié aussi des ouvrages d'histoire contemporaine et même un roman, *Cosimo e Lavinia* (Florence, 1829). F. H.

LAUGIER (Stanislas), chirurgien français, né à Paris le 28 janv. 1799, mort à Paris le 15 févr. 1872, fils d'André Laugier (V. ci-dessus). Elève de Dupuytren, agrégé de la faculté de médecine en 1829, chirurgien du bureau central en 1831, il devint peu après chirurgien consultant du roi Louis-Philippe et en 1848 professeur de clinique chirurgicale. Elu membre de l'Académie de médecine en 1844, il entra à l'Institut en 1868. Outre ses thèses de concours, il a laissé une série de Mémoires insérés dans le *Bulletin chirurgical* publié par lui, dans le *Dictionnaire en 30 volumes*, le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, etc. Laugier imagina une nouvelle opération de la fistule lacrymale, de la cataracte par aspiration, du symblépharon, etc., la suture osseuse dans les fractures obliques, etc., et décrivit une variété de hernie crurale, un signe nouveau de la fracture du crâne (écoulement de sérosité par l'oreille), le moyen de reconnaître la présence de l'intestin dans l'étranglement herniaire, etc. Dr L. HN.

LAUGIER (Paul-Auguste-Ernest), astronome français, né à Paris le 22 déc. 1812, mort à Paris le 5 avr. 1872, frère du précédent. A sa sortie de l'Ecole polytechnique (1834), il entra comme élève astronome à l'Observatoire de Paris, alors dirigé par Fr. Arago, qui l'associa à ses recherches et dont il épousa la nièce, Mlle Lucie Mathieu, fille de l'astronome de ce nom, et secrétaire de son oncle de 1836 jusqu'à sa mort. En 1843, il fut élu membre de l'Académie des sciences. Attaché, la même année, au Bureau des longitudes, il en devint membre titulaire en 1862. Il était en outre depuis 1848 examinateur à l'Ecole navale. On lui doit d'importants travaux sur les taches du soleil, dont il a le premier déterminé le mouvement propre, sur la comète de Halley, sur les nébuleuses, dont il a donné un catalogue, sur l'isochronisme du pendule, sur la compensation des horloges astronomiques, sur le magnétisme terrestre. Les résultats s'en trouvent exposés dans des mémoires et des articles qu'il a publiés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans la *Connaissance des Temps*. L. S.

LAUGIER (Louis-Pierre), acteur français, né à Paris le 14 mai 1864, fils du précédent. Il entra fort jeune au Conservatoire, dans la classe de Delaunay, et obtint en 1885 le premier prix de comédie. Engagé alors à la Comédie-Française, il y débuta le 23 sept. 1885 dans Orgon de *Tartufe*, prenant ainsi, malgré son jeune âge, l'emploi des pères nobles et des rôles à manteau, que comportait son génie et son physique. Il ne tarda pas à occuper une place honorable dans le répertoire. Il a été nommé sociétaire le 1er janv. 1894.

LAUGIER DE CHARTROUSE (Baron) (V. CHARTROUSE).

LAUGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas; 702 hab.

LAUINGEN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur le Danube; 4,000 hab. Belle église renfermant les tombeaux des ducs de Palatinat-Neubourg; beau clocher isolé de 55 m. Important commerce agricole. Bâtie sur l'emplacement d'un camp romain, quelque temps capitale des ducs de Neubourg, elle fut ruinée par la guerre de Trente ans.

LAUJON (Pierre), chansonnier et auteur dramatique français, né à Paris le 3 janv. 1727, mort à Paris le 13 juil. 1811. Fils d'un procureur et condisciple de Turgot au collège Louis-le-Grand, il fut, dès l'âge de vingt ans, secrétaire du comte de Clermont, occupa les mêmes fonctions auprès du duc de Bourbon et succéda en 1775 à Gentil Bernard comme secrétaire général des dragons. Collaborateur de Favart pour divers ballets, divertissements et pastorales, joués à Choisy, à Chantilly et au Théâtre-Italien, il donna seul l'*Amoureux de quinze ans*, comédie lyrique en trois actes (1771), son plus grand succès, et livrait en 1771 sous le titre d'*A-Propos de société* (3 vol. in-8) un choix de ses chansons. Ruiné par la Révolution, il ne fit pas moins partie des sociétés bachiques qui se formèrent sous le Directoire et se multiplièrent au début du siècle. En 1809, il fut élu membre de l'Académie française, en remplacement de Portalis et allégua dans son remerciement que, vu son grand âge, « il y avait urgence ». Sous le titre d'*Œuvres choisies* (1811, 4 vol. in-8, portrait), il avait rassemblé une partie de son théâtre et quelques-unes de ses meilleures chansons. M. Tx.

LAUJUZAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 508 hab.

LAULNE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay; 483 hab.

LAULNE (Etienne de) (V. DELAUNE).

LAUMONT (François-Pierre-Nicolas GILLET DE), minéralogiste français, né à Paris le 28 mai 1747, mort le 1er juin 1834. D'abord avocat au parlement de Paris, puis élève de l'Ecole militaire, il en sortit enseigne en 1772, fut promu capitaine en 1779, mais renonça en 1784 à la carrière des armes pour se consacrer tout entier à l'étude de la minéralogie, qu'il cultivait depuis longtemps déjà dans ses moments de loisir. Nommé la même année inspecteur des mines et en 1794 l'un des trois membres, avec Lefebvre d'Hellencourt et Lelièvre, de l'Agence des mines, il organisa avec eux la nouvelle Ecole des mines de Paris, fut membre du Conseil des mines et devint en 1810 inspecteur général. Il prit sa retraite en 1832. Il avait été élu en 1816 membre libre de l'Académie des sciences de Paris. Gillet de Laumont a eu une grande part, comme savant et comme organisateur, aux progrès faits par la minéralogie et la métallurgie et à l'essor imprimé à leur enseignement à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Il avait débuté en 1784 par une exploration des mines de la Bretagne et des Pyrénées, au cours de laquelle il avait découvert, entre autres substances nouvelles, une zéolite efflorescente, dénommée *laumonite* par Haüy. Il reconnut vers la même époque la véritable nature des gisements de lignite qui entourent Paris et qui avaient été pris un instant pour de la houille. En 1789, il présenta sur l'ensemble des mines en exploitation un travail qui fut le point de départ de la loi de 1810. Il s'occupa, d'autre part, d'améliorer les procédés de conversion de l'argent chloruré en argent natif, de trempe de l'acier, d'analyse qualitative du fer. Il réunit enfin un riche cabinet de minéralogie.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il n'a donné à part aucun ouvrage, mais il a publié de nombreux mémoires et articles dans le *Journal des mines*, dans les *Annales des mines*, dans le *Journal de physique*, dans le *Bulletin de la Société philomathique*, etc. L. S.

BIBL. : *Moniteur universel* du 2 sept. 1831. — HÉRICART DE THURY, *Notice sur Gillet de Laumont*, dans les *Annales des mines*, 1834, p. 523. — J.-C. POGGENDORFF, *Biogr.-liter. Handwœrterbuch*; Leipzig, 1863.

LAUNAC (Le) (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 554).

LAUNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade-sur-Garonne; 842 hab.

LAUNAGUET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (N.) de Toulouse; 642 hab.

LAUNAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 320 hab.

LAUNAY-VILLIERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 514 hab.

LAUNAY (Philippe et Gautier de) (V. AULNAY).

LAUNAY (Pierre de), sieur de La Motte et de Vauferlan, hébraïsant et théologien laïque, né à Blois en 1573, mort à Paris le 27 juin 1661. D'origine huguenote, il fut d'abord contrôleur général des guerres en Picardie, mais renonça à cette situation en 1613, pour se consacrer entièrement à l'étude des textes sacrés. Parmi ses écrits, analysés dans *la France protestante* (t. VI, pp. 428 et suiv.), le principal est intitulé *Remarques sur le texte de la Bible*, etc. (Genève, 1667, in-4); c'est une classification de tous les idiotismes de la langue biblique, qui peut encore servir de concordance grammaticale ou rhétorique.

LAUNAY (Nicolas de) (V. DELAUNAY).

LAUNAY, comte d'*Antraigues* (V. ce nom).

LAUNAY (Alphonse-Henry HENRYET DE), littérateur français, né à Nevers le 10 août 1822, mort le 10 sept. 1891. Capitaine de cuirassiers pendant la guerre franco-allemande. On lui doit : 1° des pièces de théâtre, entre autres: *Une Epreuve après la lettre* (1866, in-12), comédie représentée à l'Odéon; *Adieu paniers* (1864, in-12), comédie jouée au Théâtre-Français; *le Cousin Pons* (1874), drame d'après Balzac, joué à Cluny; *le 15e Hussards*, joué au Vaudeville (1874); *les Campagnes de Bois-Fleury* (*id.*, 1877); 2° des romans: *Mademoiselle Mignon* (1873, in-12); *les Demoiselles Sevelle* (1883, in-12); *les Joyeuses* (1886, in-12); *le Crime de la rue des Lilas* (1889, 2 vol. in-12), etc.; 3° des études de la vie militaire qui ont été remarquées, entre autres : *Père inconnu* (1880, in-12); *Culottes rouges* (1883, in-12); *Discipline* (1885, in-12).

LAUNAY (Georges-Alexis, baron de), général français, né à Versailles le 3 déc. 1827. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr en 1845, sous-lieutenant d'infanterie le 1er oct. 1847, il partit pour l'Afrique dès le début de sa carrière. Envoyé en Crimée avec son régiment, il assista au siège de Sébastopol. Chef de bataillon en 1858, il commandait en 1870 un régiment d'infanterie à l'armée du Rhin et prit part aux opérations qui eurent lieu sous Metz. Général de brigade le 4 nov. 1874 et divisionnaire le 27 déc. 1881, il était à la tête du XIIe corps d'armée quand il est passé dans le cadre de réserve en 1892. E. BERNARD.

LAUNAY (Jules-Paul-Louis), romancier français, né à Paris en 1850. Il débuta très jeune dans le journalisme, et, dès 1877, collabora activement à la *Marseillaise*, au *Mot d'ordre* et au *Réveil*. En 1884, il entra à la *Nation*, où il exerça longtemps les fonctions de secrétaire de la rédaction. Louis Launay a écrit de nombreux romans et feuilletons. On peut citer : *le Parc aux cerfs*, *le Petit Mari*, etc. Il écrivit en collaboration avec Maxime Villemer : *la Fille du renégat;* avec Maurice Gogand, *Vidocq*, dont le succès fut très grand; *les Drames de l'inquisition*, *l'Orpheline du Temple*, etc. Il a fait jouer avec succès deux drames : *Hoche* (1879), et *la Sainte Ligue* (1880).

LAUNCESTON. Ville d'Angleterre, comté de Cornwall, sur l'Attery, affl. du Tamer; 3,800 hab. Château ruiné; église gothique de 1535.

LAUNCESTON. Deuxième ville de Tasmanie (Australasie), principal centre commercial dans le Nord, ch.-l. du comté de Cornwall; sur la rivière Tamar, à 64 kil. de son embouchure et sur sa partie maritime, à 192 kil. (213 par chemin de fer) de Hobart; 21,926 hab. Elle possède comme avant-port Georgetown sur l'estuaire appelé Port Dalrymple, mais peut recevoir directement les navires de 3 m. à la marée. Aux environs, cultures, blés, pommes de terre, fruits, etc. Reliée par chemin de fer à Scottsdale.

LAUNE. Rivière d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

LAUNE (Etienne de) (V. DELAUNE).

LAUNER (Marinette BOISIÈRE, épouse), danseuse française, née vers la fin du XVIIIe siècle, morte à Paris en 1853. Cette artiste fort distinguée entra dès ses plus jeunes années à l'école de danse de l'Opéra, et débuta comme « sujet » (1812), de la façon la plus heureuse. Elle se fit surtout apprécier comme mime, et reprit avec succès les rôles de Mme Courtin. Sa renommée en ce genre fut absolument exceptionnelle; elle prit sa retraite en 1828. Quelques années plus tard elle se fit éditeur de musique, et montra dans ce commerce un sentiment de l'art remarquable.

LAUNEY (Bernard-René JOURDAN DE). Celui qui devait être le dernier gouverneur de la Bastille, naquit en 1740 dans ce château même, dont son père, René Jourdan de Launey, eut le commandement en chef de 1718 à 1749. Par son mariage avec Mlle de Jumilhac, Bernard de Launey obtint la survivance du gouvernement et il en fut investi grâce à la démission de son beau-père, au mois d'oct. 1774. Son rôle aurait été certainement des plus effacées sans la journée du 14 juil. 1789. Chargé de défendre la Bastille, il ne sut faire qu'à demi son devoir, hésitant à résister aussi bien qu'à se rendre; aussi sa conduite a-t-elle été généralement blâmée par les innombrables écrivains qui ont eu à juger les événements de cette journée. Personne n'ignore que de Launey, conduit à l'Hôtel de Ville par ses vainqueurs, qui sans doute voulaient ainsi le sauver, fut massacré sur la place de Grève, décapité, et que sa tête fut pendant deux jours promenée au bout d'une pique à travers Paris. Les papiers très nombreux, provenant de la famille de Launey, sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, dans le fonds des archives de la Bastille. F. B.

LAUNEY (Jean-Baptiste de), archéologue français, né à Isigny en 1752, mort à Bayeux le 6 déc. 1831. Avocat et poète, il fut nommé en 1789 député du tiers aux Etats généraux; il fut l'un de ceux qui travaillèrent le plus à la division de la France en départements, et ce fut lui qui fit adopter le nom de *Calvados*, proposé concurremment à celui d'*Orne-Inférieure*. Il s'occupa beaucoup de littérature et d'art, et fut chargé de recueillir et conserver les objets d'art et de science provenant des établissements supprimés dans son département. On a de lui: *Mémoires sur un tableau conservé à Bayeux, qu'on dit représenter la bataille de Formigny* (t. I des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*); *Bayeux et ses environs*, poème (Bayeux, 1804, in-8); divers morceaux de poésies insérés dans le *Journal de Bayeux*, entre autres *Bayeux rebâti ou les Amours de Rollon*. M. P.

LAUNOY. Com. du dép. de l'Aisne, arr de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 164 hab.

LAUNOY-SUR-VENCE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye; 909 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

LAUNOY ou **LAUNAY** (Matthieu de), prédicateur de la Ligue, né à La Ferté-Alais. On croit généralement qu'il mourut en Flandre. L'historien de Thou écrit qu'il était prêtre lorsqu'il passa au calvinisme (1560). Il se maria et fut nommé ministre des Eglises réformées. Il était pasteur à Sedan, lorsqu'on découvrit qu'il entretenait des relations adultères avec une de ses cousines. Il s'enfuit à Paris et rentra dans l'Eglise romaine. Mais le procès suivit son cours à Sedan, et Launoy fut pendu en effigie. Pour se justifier, il publia la *Défense de Launoy, tant pour lui que*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pour Henri Pennetier, contre les fausses accusations et perverses calomnies des ministres (Paris, 1578). Il avait d'abord écrit contre ceux qui discutaient l'obéissance due au roi; mais, lorsque la Ligue eut ébranlé le pouvoir de Henri III, il se fit ligueur fougueux; les Guises l'avaient fait nommer chanoine de Saint-Gervais, à Soissons; il entraîna cette ville dans leur parti. Appelé par eux à Paris, il devint un des membres des plus ardents du conseil des Quarante, puis des Seize. Suivant de Thou, il fut le principal meneur des assemblées où fut décidé l'assassinat du président Brisson. Après la capitulation de Paris, il se réfugia en Flandre, quoiqu'il eût été compris dans l'amnistie accordée par Henri IV. E.-H. V.

Bibl. : Bayle, *Dictionnaire historique et critique*; Bâle, 1741, 4 vol. in-fol. — Ch. Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*; Paris, 1841, in-8.

LAUNOY (Jean de), théologien et critique français, né au Val-de-Lis (Manche) le 21 déc. 1603, mort à Paris le 10 mars 1678. Prêtre et docteur de Sorbonne, il devint célèbre par la hardiesse avec laquelle il attaqua les légendes pieuses du martyrologe, ce qui lui valut le surnom de « dénicheur de saints ». Ses œuvres, qui se composent de nombreux écrits de polémique, la plupart en latin, de travaux sur la théologie et sur la discipline, d'histoires du collège de Navarre, des écoles pendant et après Charlemagne, des vicissitudes de la doctrine d'Aristote dans l'université de Paris, ont été réunies après sa mort (Genève, 1731-32, 5 tom. en 10 vol. in-fol.).

LAUPEN. Bourg de Suisse, cant. de Berne, sur la Singine; 922 hab. Un château, perché sur une colline, domine la localité. Laupen est célèbre par la bataille qui eut lieu sous ses murs, le 21 juil. 1339, entre les Bernois, d'une part, et la noblesse coalisée et les Fribourgeois, d'autre part. La première constitution de Berne, franchement démocratique, favorisait l'émancipation des serfs du joug des nobles et le développement de la République naissante; ce fut le motif de l'agression de la noblesse des environs qui, sous la conduite du comte de Nadau, vint assiéger Laupen. Les Bernois, commandés par Rodolphe d'Erlach, remportèrent une victoire qui les mit pour toujours à l'abri des attaques de la noblesse.

LAUPIE (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 404 hab.

LAUR (Francis), homme politique et ingénieur français, né à Nevers le 5 sept. 1844. Sorti en 1866 de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, conseiller général de Constantine en 1869, commandant du génie pendant la guerre de 1870, il était ingénieur à Saint-Étienne et adjoint au maire de cette ville, lorsqu'aux élections de 1885 il fut élu au second tour député de la Loire. A la Chambre, il prit place à l'extrême gauche et se posa tout de suite en antagoniste de l'administration : à propos de l'affaissement du Pont-Neuf, de l'assassinat du préfet Barrême, etc. En 1886, il prit une grande part aux interpellations sur les événements de Decazeville, réclama du gouvernement le retrait des troupes, offrit, sans succès du reste, sa médiation entre les ouvriers et la Compagnie et proposa, l'un des premiers, l'exploitation directe de la mine par les mineurs. Au mois de juil. 1887, il déclara, dans un article sensationnel publié par la *France*, dont il était rédacteur, et signé XX, que, quelques mois auparavant, le général Boulanger, alors ministre de la guerre, avait reçu de 94 généraux et d'une délégation de la droite deux propositions de coup d'Etat. M. Paul de Cassagnac lui ayant opposé dans l'*Autorité* un démenti formel, il s'ensuivit, entre les deux journaux, une retentissante polémique, qui eut à la Chambre plus d'un écho et qui se termina par des poursuites mutuelles en diffamation : M. de Cassagnac fut condamné, sur la plainte de M. Laur, à 10 fr. d'amende, et M. Laur, sur celle de M. de Cassagnac, à 1,000 fr. Le député de la Loire fut, à partir de cette époque, de toutes les manifestations et de toutes les propagandes en faveur du général, dont il devait demeurer l'un des derniers partisans. Aux élections du 22 sept. 1889, il fut élu au second tour dans la troisième circonscription de Saint-Denis, par 10,724 voix contre 8,359 à M. Antoine, de Metz. Invalidé, il fut réélu, le 16 févr. 1890, par 10,191 voix contre 4,953 à M. Lissagaray, socialiste, et 2,163 à M. Houdard, modéré. A la nouvelle Chambre, il se signala par ses interpellations presque quotidiennes et par ses violentes sorties contre ses collègues de la majorité. Le 10 janv. 1892, au cours de l'une des nombreuses scènes de tumulte provoquées dans la salle des séances par cette attitude agressive, le ministre de l'intérieur, M. Constans, contre lequel il venait de reproduire à la tribune quelques-unes des imputations outrageantes de l'*Intransigeant*, se précipita sur lui et le frappa sans ménagement. Assigné en police correctionnelle pour voies de fait, M. Constans fut renvoyé, presque sans débats, des fins de la plainte, faute d'autorisation de poursuites. Vers la même époque, M. Laur fonda une nouvelle feuille : *la Guerre aux abus*. Il ne s'est pas représenté aux élections de 1893, et il paraît avoir renoncé à la politique militante pour se consacrer à des entreprises industrielles. Il a publié *Revision de la législation des mines* (1876, in-8; 2e éd., 1884); *Géologie et hydrologie de la plaine du Forez* (1882, in-8); *le Paris-Hanoï-Pékin* (1885, in-8); *la Mine aux mineurs* (1887, in-32); *les Mines et usines en 1889* (1890, 4 vol. in-8), etc. Il est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. L. S.

LAURABUC. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 468 hab.

LAURAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière; 1,053 hab.

LAURAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux; 466 hab.

LAURACÉES ou **LAURINÉES** (*Lauraceæ* Lindl., *Laurineæ* DC.) (Bot.). Famille de plantes dicotylédones, à pétales périgynes, composée d'arbres et d'arbustes aromatiques à feuilles alternes, plus rarement opposées, coriaces, persistantes et ponctuées, sans stipules. Seuls les *Cassytha* sont de petites herbes aphylles, parasites, qui ont la manière de vivre de nos Cuscutes. Les fleurs, en général petites, sont hermaphrodites ou unisexuées, ordinairement nombreuses et disposées en grappes simples ou ramifiées de cymes ou de glomérules; le périanthe simple, calycoïde, à préfloraison imbriquée, est garni, dans son fond, d'un réceptacle charnu, concave, sur les bords duquel s'insèrent les étamines; celles-ci, deux, trois ou quatre fois plus nombreuses que les lobes du périanthe, portent des anthères introrses ou extrorses, présentant la particularité très caractéristique de s'ouvrir de bas en haut, lors de l'émission du pollen, au moyen de trois ou quatre petits panneaux ou valvules fixés à la partie supérieure. L'ovaire, uniloculaire, ne renferme qu'un ovule anatrope suspendu au sommet de la loge, avec un micropyle supère. Le fruit, d'ordinaire une baie, rarement une drupe ou une achaine, est accompagné, à sa base, par le périanthe et le réceptacle accrescents. La graine, dépourvue d'albumen, contient un embryon très volumineux à cotylédons épais et charnus. — Les Lauracées, répandues surtout dans les régions chaudes du globe, sont divisées en huit tribus : 1° Cinnamomées (genres : *Cinnamomum* Burm., *Machilus* Rumph., *Persea* Gærtn., *Aionea* Aubl., etc.); 2° Cryptocaryées (genres : *Cryptocarya* R. Br., *Boldu* Feuill., *Ravensara* Sonner., *Aydendron* Nees et Mart., *Acrodiclidium* Nees, *Silvia* Allem., *Endiandra* R. Br., etc.); 3° Ocotées (genres : *Ocotea* Aubl., *Nectandra* Rol., *Dicypellium* Nees, *Sassafras* Bauh., *Cœppertia* Nees, etc.); 4° Tétranthérées (genres : *Tetranthera* Jacq., *Actinodaphne* Nees, *Litsœa* Juss., *Daphnidium* Nees, *Lindera* Thunb., *Laurus* Tourn., etc.); 5° Cassythées (genre : *Cassytha* L.); 6° Gyrocarpées (genres : *Girocarpus* Jacq., etc.); 7° Illigérées genre : *Illigera* Bl.); 8° Hernandiées (genre : *Hernandia* Plum.). Les Lauracées qui ne sont guère représentées aujourd'hui en Europe que par les Lauriers, paraissent

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à l'époque crétacée (*Sassafras* Nees, *Daphnophyllum* Heer) et sont très développées dans le tertiaire (*Laurus* L., *Persea* Gærtn., *Cinnamomum* Burm., etc.) (V. Laurier). — Un grand nombre de Lauracées sont employées en médecine; elles sont toutes excitantes, chaudes, parfois âcres, piquantes, irritantes. Dr L. Hn.

LAURAËT. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Montréal; 437 hab.

LAURAGAIS. Circonscription administrative et judiciaire du Languedoc, prenant son nom du lieu de Laurac (Aude), cant. de Fanjeaux. Cette localité n'est pas mentionnée avant 1071; à cette date, elle appartenait, ainsi que le pays avoisinant, aux comtes (plus tard vicomtes de Carcassonne) qui la tenaient en fief des comtes de Toulouse. Au XIIIe siècle, ce pays faisait partie du comté de Toulouse, possédé par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis. Laurac devient peu après chef-lieu d'une jugerie de la sénéchaussée de Toulouse, et le nom de Lauragais s'étend alors à tout le pays situé dans les limites de cette circonscription judiciaire, pays qui depuis 1317 dépendit au spirituel des quatre diocèses de Toulouse, Lavaur, Saint-Papoul et Mirepoix. En 1477, la jugerie est érigée en comté et donnée par Louis XI à Bernard de La Tour en échange du comté de Boulogne. Le comté appartient plus tard à Catherine de Médicis, puis à Marguerite de Valois, fille de cette princesse; en 1558, on avait créé à Castelnaudary un siège de sénéchaussée. Plus tard, le pays fut en partie engagé aux ducs de Brancas qui prirent le nom de ducs de Lauragais. Ce pays s'étendait sur les deux versants de la Montagne Noire, dans les dép. de l'Aude, de la Haute-Garonne, plus quelques localités du Tarn et de l'Ariège.

Bibl.: *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., XII, *passim* et principalement 333-334.

LAURAGAIS (Louis-Léon-Félicité de Brancas, duc de), écrivain et savant français, né à Versailles le 3 juil. 1733, mort à Paris le 8 oct. 1824. Fils d'un duc de Brancas-Villars, qui fut pair de France et lieutenant général des armées du roi, il goûta peu, malgré une grande bravoure, le métier des armes et quitta le service dès 1758. Il protégea dès lors avec la plus grande munificence les arts, les lettres, les sciences, racheta, pour une somme considérable, aux comédiens du Théâtre-Français le droit de placer des banquettes des deux côtés de la scène, reçut dans cette circonstance et dans bien d'autres les encouragements et les éloges de Voltaire, qui lui dédia son *Ecossaise*, cultiva lui-même avec fruit la chimie, le droit, la médecine, eut part, notamment, aux recherches de Lavoisier sur la composition du diamant et défendit contre ses détracteurs, au prix même de sa liberté, l'inoculation de la petite vérole. En 1771, l'Académie des sciences de Paris, dont il était depuis 1758 adjoint mécanicien, le reçut associé vétéran. Il fut moins heureux comme auteur dramatique : ses deux tragédies, *Clytemnestre* (1761) et *Jocaste* (1781), ne virent jamais la rampe. Mais, d'un esprit naturellement frondeur et sarcastique, il s'acquit une véritable célébrité par ses épigrammes et par ses bons mots, qui remplirent longtemps les recueils d'anas et qui lui valurent, sous l'ancienne monarchie, cinq exils et quatre emprisonnements. La Révolution, qu'il avait d'abord accueillie, ne lui laissa guère que sa tête : sa femme, qu'il avait abandonnée, du reste, depuis longtemps, pour la célèbre Sophie Arnoult, périt sur l'échafaud, et ce qui lui restait d'une fortune grandement compromise par ses largesses, et aussi par ses dispendieuses liaisons, fut entièrement confisqué. Il ne ménagea, par la suite, ni le Directoire, ni le Consulat, ni l'Empire, ni la Restauration. Louis XVIII le comprit néanmoins dans la première promotion des pairs de France et il fut parmi les membres libres de l'Académie des sciences créés en 1816. Il mourut à un âge très avancé sans que sa bonne humeur et sa libérale générosité se soient jamais démenties. Son neveu, *Louis-Marie-Buffile* de Brancas (V. Brancas, t. VII, p. 988), lui succéda dans ses titres et dignités. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages, d'opuscules et de recueils de lettres parmi lesquels nous citerons seulement : *Mémoire sur l'inoculation* (Paris, 1763, in-12); *Du Droit des Français* (Paris, 1771, in-4); *Mémoire pour moi, par moi* (Londres, 1773, in-8); *Aperçu historique sur la cause et la tenue des Etats généraux* (Paris, 1789, in-8); *Lettres de L.-B. Lauraguais à madame **** (Paris, 1802, in-8); *Lettre à l'abbé Geoffroy* (Paris, 1802, in-8). Il avait réuni, à grands frais, une riche bibliothèque; mais il avait dû la vendre pour subvenir à ses prodigalités. L. S.

LAURAGUEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 473 hab.

LAURAHÜTTE. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), dans le bassin houiller de Haute-Silésie; 10,000 hab. Mines de houille, hauts fourneaux, fonderies, forges, usines métallurgiques, briqueteries, etc.

LAURANA (Francesco da), sculpteur italien du XVe siècle, probablement originaire du bourg de Laurana en Dalmatie. Il a passé sa vie au service du roi René d'Anjou et des princes de sa maison; le royaume de Naples et la France se partagent ses œuvres. De 1461 à 1466, il fondit pour le roi René diverses médailles. De 1468 à 1471, il travailla en Sicile (statue de *la Vierge tenant l'Enfant*, au dôme de Palerme). En 1474, il est à Naples où il fait une statue de *la Vierge* pour le Château Neuf. De 1477 à 1483, il est domicilié à Marseille, où il se marie. Il a laissé en France trois œuvres importantes : le *Tombeau de Charles IV d'Anjou*, à la cathédrale du Mans (de 1475 environ); la décoration de la *Chapelle Saint-Lazare* à l'église de la Major à Marseille (de 1475-79 à 1481); et le *Retable de l'église Saint-Didier d'Avignon* (de 1478 à 1481), commandé par le roi René pour l'église des Célestins de cette ville. Jean-J. Marquet de Vasselot.

Bibl.: Courajod et Marcou, *Catalogue raisonné du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.* — Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance.*

LAURATI (Pietro) (V. Lorenzetti).

LAURÉ (Terme d'art). Se dit d'un buste, d'une effigie monétaire, dont le front est ceint d'une couronne de laurier. Le laurier est l'emblème de la victoire et l'attribut des souverains triomphateurs qui le font reproduire souvent sur leurs monnaies et médailles commémoratives. A Rome, le laurier était porté par le général victorieux, et le jour où César triompha au retour de ses grandes guerres, il se fit décerner par le Sénat le privilège de le porter constamment. Les empereurs romains continuèrent cet usage et se firent souvent représenter avec la tête laurée. A l'époque de la formation des grandes monarchies européennes, les rois et les empereurs reprirent cette tradition dans leurs portraits officiels et leurs monnaies. En ce moment même, il y a encore en circulation des pièces françaises, autrichiennes, belges qui portent l'effigie laurée du souverain. La couronne de laurier a été aussi, à l'époque des *Cours d'amour* et la *Gaie Science*, l'apanage des poètes, par allusion au mythe d'Apollon, dieu des arts et de la poésie, qui, lorsque Daphné lui eut échappé en se métamorphosant en laurier, se fit une couronne des feuilles de cet arbuste et déclara qu'il lui était consacré. De là était venu l'usage en Italie et dans quelques cours galantes du midi de la France de couronner solennellement les grands poètes : Le Tasse et Pétrarque sont les plus illustres de ces exemples. Ad. Thiers.

LAURE. L'origine de ce mot est fort incertaine et, par conséquent, très diversement indiquée. Dans l'histoire du régime monastique, il désigne un groupe de cabanes, dans lesquelles les anachorètes devaient vivre solitairement, quoique soumis à la direction d'un supérieur commun. Ils ne se réunissaient que le samedi et le dimanche, pour prendre ensemble leur repas, dans le réfectoire, et pour assister au culte, dans une chapelle située au centre de la « laure ». Les autres jours, chacun d'eux devait rester en silence dans sa cabane, se nourrissant de pain et d'eau. Ordinairement une cabane ne contenait qu'un anachorète;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mais à Tabenna, elle en recevait trois, au temps de Pacôme. E. H.-V.

LAURE (*Lauranum*). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 1,324 hab. Citée dès le IXe siècle ; seigneurie mouvante des vicomtes de Carcassonne. La famille de Laure fut dépossédée par Simon de Montfort ; le château, concédé pendant quelques années à Raimond VII, comte de Toulouse, fut bientôt réuni au domaine royal. Dès le XIIIe siècle, il y avait des consuls à Laure.

BIBL. : D. VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, *passim*. — MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, III, 198-222.

LAURE (Jean-François-Hyacinthe-Jules), peintre français, né à Grenoble en mai 1806, mort à Paris en mai 1861. Élève d'Ingres, il voyagea en Italie et en Espagne. Ses meilleurs tableaux sont : *Mozart et Clément XIV ; l'Assomption de la Vierge*, au ministère de l'intérieur ; *Milton aveugle, dictant le « Paradis perdu » à ses filles*, au musée de Lisieux. On lui doit surtout des portraits : sa mère, son cousin *Delorme*, *Lola Montès*, *Hippolyte Carnot*, etc.

LAURE, dite DE NOVES (V. PÉTRARQUE).

LAURÉAT (V. LAURIER).

LAURÉAULT DE FONCEMAGNE (V. FONCEMAGNE).

LAURÈDE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort ; 660 hab.

LAURÉLIE (*Laurelia* Juss.) (Bot.). Genre de Monimiacées qui ne diffère guère des *Atherosperma* (V. ce mot) auxquels il a été rattaché. Il est représenté à l'époque miocène par le *L. rediviva* Ung., qu'Unger a découvert à Radoboj en Croatie. Dr L. HN.

LAURELL (Axel-Adolf), érudit et pédagogue finlandais, né à Pieksæmæki en 1801, mort à Helsingfors en 1852. Encouragé et soutenu par le grand poète finlandais Runeberg et par Nervander, il fonda le lycée d'Helsingfors, qu'il dirigea pendant plusieurs années. La vigoureuse impulsion qu'il donna à l'étude du français, de l'allemand et du russe, à côté du grec et du latin, contribua au grand succès de cet établissement. Nommé en 1836 professeur de dogmatique à l'université, il n'en resta pas moins recteur du lycée jusqu'en 1840. Il a publié des *Dissertations sur l'éducation* (1831 et 1833), et a dirigé pendant quelques années une revue pédagogique : *Vaktaren* (1847-49).

LAURELLE (Bot.). Nom vulgaire du *Nerium oleander* (V. NERIUM).

LAUREMBERG (Johann), satirique allemand, né à Rostock le 26 févr. 1590, mort à Sorœ le 28 févr. 1658. Il fit ses études à Rostock, où son père enseignait la médecine, et voyagea ensuite en Hollande, en Angleterre, en France et en Italie. C'est à Reims qu'il prit son grade de docteur. A son retour, il fut nommé professeur de médecine à l'université de Rostock, et enfin professeur de mathématiques à l'académie de Sorœ en Danemark. Il a été l'adversaire des réformes d'Opitz (V. l'art. ALLEMAGNE [Littérature]). Ses quatre satires en bas-allemand, *Veer Schertz Gedichte*, ont d'abord été imprimées à Copenhague en 1652 ; une édition nouvelle, avec une introduction, des notes et un glossaire, en a été donnée par W. Braune (Halle, 1879). Lauremberg est aussi l'auteur de deux comédies latines avec des intermèdes en allemand, comprises dans *Triumphus Nuptialis Danicus* (Copenhague, 1648). V. *Jahrbuch des Vereins für niederdeutsche Sprachforschung* (1877). A. B.

LAUREN (Ludvig-Leonard), écrivain finlandais, né à Vasa en 1824, mort à Vasa en 1884. Professeur de français à Vasa (1851), professeur adjoint de théologie (1868), puis recteur du lycée (1871), il a laissé de très nombreux écrits pour le peuple : *Bourdons* (Humlor) ; *Un Récit de Noël*, *Souvenirs d'école et d'université* (1877) ; *Fleurs sans parfum cueillies dans l'arrière-saison* (recueil de 234 sonnets, 1883), etc. Il a collaboré à plusieurs journaux, entre autres à l'*Ilmarinen*, a dirigé le *Vasabladet*, de 1863 à 1871 et de 1877 à 1880. On lui doit enfin des *Etudes sur la langue française* (1866) et un *Résumé des principaux faits de l'histoire de l'Eglise de Finlande* (1875).

LAURENAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac ; 1,626 hab.

LAURENCE. Rivière (V. GIRONDE, t. XVIII, p. 983).

LAURENCE (Justin), homme politique français, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 28 août 1794, mort à Villeneuve-la-Bataille (Lot-et-Garonne) le 28 juil. 1863. Avocat, protégé du général Lamarque, il devint avocat général à Pau (11 nov. 1830) et député des Landes (5 juil. 1831). Il s'occupa spécialement des affaires de l'Algérie, où il alla organiser la justice (21 août 1834). Directeur des affaires d'Afrique le 23 juil. 1837, il fut constamment réélu député jusqu'en 1848.

LAURENCIN (Jean-Espérance-Blandine, comte de), littérateur français, né à Chaleuil le 17 janv. 1733, mort le 21 janv. 1812. Il prit part à la campagne de 1757, fut grièvement blessé à Minden et quitta l'armée. Il a beaucoup fait pour l'agrandissement de la ville de Lyon. Il accompagna Montgolfier dans son ascension de 1783. Fort lié avec Voltaire, d'Alembert, Rousseau, Ducis, il a laissé quelques poésies : *la Mort du juste* (1771) ; *Philémon ou le Triomphe de la vertu sur l'amour* (1755) ; *la Vie champêtre* (1775), etc., et *Lettre à Montgolfier* (1780, in-8).

Sa femme, *Julie d'Assier de La Chassagne*, a écrit beaucoup de poésies agréables, éparses dans les recueils du temps et : *Alceste et Méloé* (1777, in-8) ; *Epître d'une femme à son amie sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants conformément au vœu de la nature* (1774, in-8).

LAURENCIN (Aimé-François, comte de), général français, né à Marcy (Rhône) le 25 oct. 1764, mort à La Chassaigne (Rhône) le 7 oct. 1833. Après avoir servi dans l'émigration, il rentra en France après le 18 brumaire, fut adjoint au maire de Lyon, obtint sous la Restauration les grades de colonel (1814) et de maréchal de camp (1829) et fut député du Rhône de 1824 à 1827. A. DEBIDOUR.

LAURENCIN (Paul-Aimé CHAPELLE, plus connu sous le nom de), auteur dramatique français, né à Beaumont (Calvados) le 10 janv. 1808, mort à Monaco le 9 déc. 1890. Directeur du théâtre des Variétés, il a donné soit seul, soit en collaboration, un très grand nombre de pièces dont la plupart ont été représentées au Gymnase. Citons : *Ma Femme et mon parapluie* (1835) ; *Lestocq* (1836) ; *l'Abbé galant* (1841) ; *Turlurette* (1844) ; *la Chasse aux millions* (1847) ; *J'ai marié ma fille* (1851) ; *Brelan de maris* (1854) ; *le Beau-Père* (1857) ; *Une Femme embellie* (1861) ; *Monsieur et madame Denis* (1862) ; *Folambo* (1863) ; *Ces Scélérates de bonnes* (1865) ; *Monsieur attend madame* (1876).

Son fils, *Paul-Adolphe*, né à Paris en 1837, rédacteur scientifique de divers journaux et recueils, a donné, entre autres : *l'Etincelle électrique* (1870, in-12) ; *la Pluie et le beau temps* (1873, in-12 ; *le Télégraphe* (1877, in-12) ; *la Galvanoplastie* (1883, in-12) ; *Explorations sous-marines du « Travailleur » et du « Talisman »* (1884, in-12) ; *Nos Zouaves* (1888, in-8).

LAURENÇON (Léon-André-Hippolyte), homme politique français, né à Chantemerle (Hautes-Alpes) le 16 oct. 1841. Avocat au barreau de Briançon, il fit comme volontaire la guerre franco-allemande, et fut élu, avec l'appui du gouvernement du 16 mai, député de Briançon le 14 oct. 1877. Membre du centre gauche, il fut réélu en 1881 avec un programme de républicain modéré et devint un des partisans les plus convaincus de la politique opportuniste. Réélu en 1885, 1889, 1893, il a combattu le boulangisme.

LAURENÇOT (Jacques-Henri), homme politique français, né à Arbois le 18 janv. 1763, mort à Mâcon le 19 août 1833. Député du Jura à la Convention le 4 sept. 1792, il vota la reclusion du roi et, partisan des Girondins, fut incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Il reprit son siège à la Convention, en fut élu secrétaire (1795) et attaqua vive-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment Fouché. Treize départements l'élurent au Conseil des Cinq-Cents en l'an IV. Il opta pour le Jura et disparut de la scène politique en l'an VIII.

LAURENÇOT (Charles-Henri-Ladislas), auteur dramatique français, né à Arbois le 15 oct. 1805, mort à Grange-Fontaine (Jura) le 30 avr. 1862, parent du précédent. Sous le pseudonyme de *Léonce*, il a écrit soit seul, soit en collaboration, une infinité de vaudevilles et de comédies, entre autres : *la Nouvelle Clary* (1829) ; *les Boudeurs* (1833) ; *le Marquis de Brancas* (1839) ; *Chacun chez soi* (1845) ; *Un Rêve* (1845) ; *le Gendre d'un millionnaire* (1846) ; *la Fille à Nicolas* (1849) ; *Dans la rue* (1859) ; *le Revers de la médaille* (1861).

LAURENS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murviel ; 1,044 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Béziers à Bédarieux.

LAURENS (Henri-Joseph) V. Du Laurens).

LAURENS (Joseph-Bonaventure), littérateur et artiste français, né à Carpentras le 14 juil. 1801, mort le 28 juin 1890. Secrétaire de la faculté de médecine de Montpellier. Collaborateur du baron Taylor pour les *Voyages dans l'ancienne France*, de Renouvier pour les études d'archéologie locale intitulées *Monographies monumentales* (1835-39), il a donné : *Souvenirs d'un voyage d'art à l'île de Majorque* (1840, in-8) ; *Promenade à Lavalette* (1841, in-8) ; *De Lyon à la Méditerranée* (1834, in-8) ; *Album des Dames* (1864, in-fol.), illustré de jolies aquarelles de son frère ; *Etudes théoriques et pratiques sur le beau pittoresque dans les arts du dessin* (1849, in-8), etc.

LAURENS (Joseph-Augustin-Jules), peintre et lithographe français, né à Carpentras le 26 juillet 1825, frère du précédent. Elève de son frère et de Paul Delaroche, il cultiva surtout l'aquarelle et la lithographie. En 1847, il fut chargé par le gouvernement d'accompagner la mission archéologique envoyée en Turquie, en Perse et en Asie Mineure, et il dessina pendant ce voyage des sites et des costumes encore à peu près inconnus. Ces dessins furent publiés en 1856 dans un ouvrage intitulé *Voyage en Turquie et en Perse* (in-fol.). Il exposa plusieurs lithographies au Salon de 1853. Parmi les peintures à l'huile et à l'aquarelle de cet artiste, nous citerons : *Sur la route de Téhéran* (1855) ; *Campagne de Téhéran, Près Marlotte* (1857) ; *Souvenir de décembre sur les toits à Téhéran* (1864) ; *l'Hiver en Perse* (1867) ; *Chemin des Sables* (1869) ; *la Femme de Loth* (1875) ; *le Rocher de Vannes* (1880) ; *Souvenir du Bosphore* (1882) ; *A Sinope* (1888) ; *En Comtat-Venaissin, Dernières Feuilles* (1860) ; *A Keban-Maden* (1891) ; *Sur les Monts de Vaucluse* (1892), etc. Parmi ses nombreuses lithographies et gravures, il faut mentionner : *Chiens*, d'après Diaz ; *le Christ au tombeau, l'Amour couronné, Solitude, Religieuse* (1859) ; *l'Abreuvoir*, d'après Rosa Bonheur ; *Moine romain*, d'après Cabanel ; *le Lac*, d'après Decamps ; *Chloé*, d'après Delafosse (1866) ; *Un Janissaire* (1873) ; *le Soir*, d'après Corot, *Lavandières auvergnates, Frontières du Khoraçan* (1873) ; *le Lac de Montrion* (1880), etc.

LAURENS (Jean-Paul), célèbre peintre français, né à Fourquevaux (Haute-Garonne) le 28 mars 1838. Son père le laissa partir tout jeune à la suite d'un Piémontais, Pedoya, qui était venu décorer l'église et emmenait des élèves. L'enfant s'arrêta dans l'Ariège, malade, écœuré de la dureté de son maître, puis s'enfuit à Toulouse, chez son oncle. Son père dut payer un dédit à l'impitoyable Pedoya. Il entra à l'Ecole des beaux-arts de Toulouse. En 1860, il eut le prix au concours de la ville de Toulouse et fut envoyé à Paris. Elève de Coignet, il débuta au Salon par un *Caton d'Utique*. En 1864, il exposa *Tibère étouffé par Caligula*, composition d'un sentiment classique, mais déjà très énergique d'expression. De 1864 à 1870, il exposa *Morias, l'ange de la nuit, offrant au Christ la couronne d'épines ; Après le bal*, petite fille trouvée morte par sa mère ; un *Hamlet*, un *Saint Jean*, *Jésus et le Démoniaque*. Enfin, il fut nommé professeur de dessin de la ville de Paris. C'était la sécurité pour lui. En 1870, son *Jésus chassé de la synagogue* et son *Saint Ambroise instruisant Honorius* révélèrent amplement sa vigueur et son coloris robuste porté aux teintes sombres.

En 1870, il donna *l'Epée de Dieu* et *la Mort de Mgr Darboy*, compositions romantiques. *Le Duc d'Enghien* et *le Pape Formose*, en 1872, produisirent un effet énorme. Le duc d'Enghien, debout, est éclairé par une lanterne, et écoutant l'arrêt de mort. Le pape Formose, mort et exhumé par son successeur, est accusé solennellement d'usurpation. En 1873, sa *Piscine de Bethsaïda* nous ramenait aux tonalités éteintes des visions angéliques. En 1874, le peintre retrouve ses succès avec *Saint Bruno refusant les présents de Roger, comte de Calabre*, tableau lumineux où le ciel du Midi rayonne sur des costumes aux tons vifs. Il y est resté bien personnel et sans aucun archaïsme. Dans *l'Interdit* (1875), le sens profond que possède J.-P. Laurens des époques reculées apparaît avec intensité. L'interdit a été lancé sur l'église barricadée et maudite et en a tué la vie religieuse ; les cadavres d'un jeune homme et d'une jeune fille attendent vainement sur l'herbe les prières du temple muet. *L'Excommunication de Robert le Pieux* (1875) respire aussi les tristesses du moyen âge. Le roi, rejeté de l'Eglise pour avoir épousé sa cousine Berthe, est seul et désolé avec elle dans le palais. Le cortège de l'excommunication se retire, un cierge fume encore à terre. *La Répudiation* est la suite de ce drame. Le roi, obligé de se séparer de sa bien-aimée, pleure dans le fond du palais, et la reine, à l'avant, se désole tragiquement. Même sentiment poignant dans le *François Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal* (1876). Le prince, reconnaissant le cadavre de la femme aimée, le salue ; les tons sourds du tableau ajoutent à la philosophie du sujet. En 1877, *la Mort de Marceau* révélait chez le peintre une aptitude au modernisme, et ce général français mort, honoré par l'état-major autrichien, produisit une vive sensation. Ses *Emmurés de Carcassonne* le ramenèrent l'année suivante au moyen âge. L'épisode choisi est celui de Bernard Délicieux, au milieu de la foule qui s'apaise et des démolisseurs qui abattent les portes des cachots où périssaient les victimes de l'Inquisition, les emmurés. *Les Murailles du saint office* (1883), sinistres et rouges, menacent le ciel ; c'est le tombeau terrible des condamnés. *Le Torturé* nous montrera la vengeance de l'Inquisition contre Bernard. *Honorius* nous offre un type de jeune César hébété. Dans *les Derniers Moments de Maximilien* (1882), nous retrouvons la tragédie avec l'empereur embrassant le prêtre devant la prison ; peu de temps après c'est *le Pape et l'Inquisiteur* (Torquemada et Sixte IV) ; le moine lit avec autorité au vieux pape les statuts terribles. *Torquemada et les rois catholiques* nous représentent Ferdinand et Isabelle inclinés devant le vieil inquisiteur.

Jean-Paul Laurens a composé pour l'*Imitation de Jésus-Christ* des dessins très vivants. Dans son *Faust*, il a su mêler le drame et la fantaisie. Sa *Mort de sainte Geneviève*, au Panthéon, est une vaste composition où la sainte expire environnée de pauvres, assistée de la reine Clotilde et vénérée des barbares eux-mêmes. Les *Récits des temps mérovingiens* ne pouvaient être indifférents à ce psychologue du passé. Ses quarante-deux dessins consacrés à cette époque sont un commentaire précis et saisissant de l'admirable récit d'Aug. Thierry. Parmi les dernières œuvres de Jean-Paul Laurens, signalons le *Plafond de l'Odéon* (1888). En 1890, il exposa *les Sept Troubadours* (fondation des Jeux floraux). Son *Louis XVI*, exécuté pour l'Hôtel de Ville (1891), représente le roi recevant du maire Bailly la cocarde aux trois couleurs en présence d'hommes du tiers état et de gentilshommes. En 1894, il mit en scène la fameuse *Entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII*, captif à Fontainebleau.

Charles Grandmougin.

Bibl. : Gaston Schefer, *Etudes*, dans *l'Artiste*, oct.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1887, janv. et sept. 1888, mars 1891. — Ferd. FABRE, *le Roman d'un peintre.*

LAURENS (Paul-Pierre), homme politique français, né à Venterol le 27 sept. 1847. Médecin, il fit comme aide-major volontaire la guerre franco-allemande. Maire de Nyons, il a été élu sénateur de la Drôme le 9 avr. 1893, en remplacement de M. Chevandier, décédé, et réélu au renouvellement triennal du 7 janv. 1894. Républicain radical, il fait partie de la gauche démocratique.

LAURENT (Saint), *diacre et martyr*, patron des rôtisseurs, mort en 258. Fête le 10 août. Conformément à une *passio* reproduite par Adon, les Espagnols prétendent qu'il est né à Huesca en Aragon, fils d'un père qui s'appelait Orense et d'une mère nommée Patience; les Romains le retiennent pour leur ville. Ce qui paraît certain, c'est qu'il était le premier des sept diacres de Rome, au temps où saint Sixte II y était évêque; d'où le titre d'*archidiacre*, qui lui est attribué par saint Ambroise et par saint Augustin. Laurent accompagna en son supplice Sixte II, qui avait été surpris pendant qu'il célébrait les mystères au cimetière de Callixte. Comme il se plaignait de ne point participer à sa glorieuse confession, l'évêque lui annonça qu'il serait prochainement appelé à un martyre beaucoup plus glorieux, et il lui recommanda de distribuer aux pauvres les richesses dont il était le gardien. Laurent se prépara au martyre; ayant fait assembler les pauvres, il leur distribua tout l'argent qu'il avait entre les mains; il vendit même les vases sacrés, pour augmenter la somme. S'imaginant que les chrétiens possédaient de grands trésors, le préfet de la ville ordonna à Laurent de les lui remettre. Le saint répondit: « Notre Eglise est riche, et l'empereur n'a point d'aussi grands trésors. Je te ferai voir ce qu'elle a de plus précieux. Donne-moi du temps pour mettre tout en ordre. » On lui accorda trois jours, pendant lesquels il réunit les pauvres que l'Eglise nourrissait, les aveugles, les boiteux, les estropiés. Il les présenta au préfet, en lui disant: « Voici les trésors de l'Eglise que je t'apporte. L'or, vil métal tiré de la terre, est l'occasion de beaucoup de crimes. L'or véritable est la lumière divine que ces pauvres ont reçue. » Le préfet furieux le fit déchirer à coups de fouet, puis étendre sur un gril de fer rougi, sous lequel on plaça de la braise demi-éteinte. Mais ce supplice devint pour le martyr un rafraîchissement. Son visage parut aux fidèles environné de lumière, et son corps exhalait une odeur suave. Toutefois les païens ne virent point cette lumière et ne sentirent point cette odeur. Laurent possédait son âme dans une si grande paix, qu'il dit tranquillement au préfet: « J'ai été assez longtemps de ce côté; fais-moi retourner pour rôtir l'autre. » Enfin: « Mon corps est assez cuit; tu peux en manger si tu le désires. » Alors regardant au ciel, il pria Dieu pour la conversion des Romains et il rendit l'esprit. Des sénateurs, que sa constance avait convertis, emportèrent son corps. On l'enterra près de la voie Tiburtine, dans l'*ager Veranus*, en la propriété d'une veuve nommée Cyriaca, qu'il avait guérie d'affreux maux de tête. Après les persécutions, on y éleva la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Pélage II (578-590), qui avait rapporté de Constantinople les reliques de saint Etienne, les déposa dans le tombeau de saint Laurent. Lorsqu'on voulut les placer près de lui, le corps de saint Laurent se déplaça pour céder la droite au corps du premier diacre et du premier martyr de l'Eglise chrétienne. Saint Grégoire le Grand raconte qu'au temps de Gélase, son prédécesseur, comme on voulait réparer le tombeau de saint Laurent, on découvrit son corps; mais que tous ceux qui le virent moururent dans les dix jours. Fortunat, cité par Grégoire de Tours, écrit que, dans une bourgade d'Italie, nommée Bironas, on faisait rebâtir l'église de Saint-Laurent. Une poutre se trouvant trop courte, le curé pria le saint, qui avait fait tant de bien aux pauvres, d'avoir pitié de sa pauvreté. Aussitôt la poutre s'allongea plus qu'il n'était besoin pour le bâtiment. On scia l'excédent, dont on fit des copeaux, que le peuple garda comme reliques: ils rendaient la santé aux malades et la vue aux aveugles. Les églises élevées en l'honneur de ce saint sont innombrables; plus nombreux encore les miracles opérés par son intercession. E.-H. VOLLET.

BIBL.: Outre les recueils de *Vies des Saints*, BAYER, *Damasus et Laurentius hispanis asserti*; Rome, 1756, in-4. — Pour la thèse contraire, *Vita di san Lorenzo mart. et cittadino romano*; Rome, 1756.

LAURENT, antipape. Quatre jours après la mort d'Anastase (22 nov. 498), il fut élu dans la basilique de Constantin, par le parti qui désirait entrer en accommodement avec l'empereur, au sujet de l'*Hénoticon*. Le même jour, le parti contraire, assemblé dans l'église de Sainte-Marie, élisait Symmaque. Cette rivalité occasionna de sanglants conflits. Pour y mettre fin, on convint de soumettre l'élection au jugement de Théodoric. Ce roi se prononça en faveur de celui qui aurait été consacré le premier et qui aurait obtenu le plus grand nombre de suffrages. Il se trouva que c'était Symmaque qui remplissait ces conditions: il fut proclamé pape légitime. Mais après une courte soumission les partisans de Laurent renouvelèrent leur opposition et la soutinrent violemment pendant quelques années. E.-H. V.

BIBL.: DUCHESNE, *Etudes sur le Liber pontificalis*; Paris, 1877, in-8.

LAURENT (Gaspard), théologien français, né dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort à Genève. De religion réformée, il alla s'établir à Genève, y reçut la bourgeoisie, une chaire de belles-lettres et y devint en 1600 recteur de l'Académie. Il a laissé de nombreuses dissertations théologiques en latin et des manuscrits conservés à Genève.

LAURENT (Pierre-Joseph), ingénieur français, né à Bouchain en 1715, mort à Rennes en 1773. Il entreprit avec succès de dessécher les marais de la Flandre et du Hainaut, et restitua ainsi à l'agriculture des terrains immenses. Il réussit ensuite à mener à bonne fin les travaux du canal de jonction de la Somme avec l'Escaut et creusa le fameux souterrain de Saint-Quentin. Nommé directeur des canaux de Picardie et de Flandre par Louis XV, Laurent procéda ensuite au dessèchement des mines de Bretagne, et cette opération lui rapporta une fortune immense. Le roi de France l'anoblit. E. H.

LAURENT (André), graveur anglais, né à Londres en 1720, mort à Paris en 1750. Elève de Lebas, il a gravé avec succès, dans sa courte carrière, diverses œuvres de Greuze, de Boucher, de Loutherbourg et de David Teniers.

LAURENT (Claude-Hilaire), homme politique français, né dans la Haute-Saône en 1741, mort à Strasbourg le 10 avr. 1801. Docteur en médecine, il fut attaché en 1782 au service militaire comme médecin libre, entra en 1790 dans la première administration municipale de Strasbourg. Il devint ensuite médecin des hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin et fut élu à la Convention par le dép. du Bas-Rhin. En févr. 1793, il fut envoyé à Porrentruy pour la réunion de ce pays à la France; le mois suivant, il fut commissaire à l'armée du Rhin. Au commencement de l'an II, on l'envoya à l'armée du Nord; il s'occupa de l'approvisionnement de cette armée et y resta près d'une année, après avoir assisté à la prise de Louvain et de Malines. Non réélu au Corps législatif, Laurent devint médecin de l'hôpital militaire de Strasbourg en 1796 et professeur au même hôpital en 1797. Elu au Conseil des Cinq-Cents en 1798, il fut exclu au 18 brumaire du Corps législatif et reprit son poste de médecin en chef de l'hôpital de Strasbourg. A. KUSCINSKI.

LAURENT (Jean-Antoine), peintre français, né à Baccarat en 1763, mort à Epinal en 1833. Peintre d'histoire, il a laissé aussi des tableaux de genre, *l'Amour dans une rose*, *l'Amour enchaîné*, etc. Il a été directeur du musée des Vosges.

LAURENT (Jean-Louis-Maurice), anatomiste français, né à Toulon le 8 juin 1784, mort à Paris le 30 janv. 1854. D'abord chirurgien de la marine, il fut nommé en 1825 professeur d'anatomie à l'Ecole de médecine navale de Toulon,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

en 1830 chirurgien en chef du port de Cherbourg. En 1832, il vint à Paris, concourut en 1836 pour la chaire d'anatomie de la faculté, fut en 1837 reçu docteur ès sciences naturelles et suppléa plusieurs fois de Blainville à la faculté des sciences. Il a laissé des travaux remarquables sur l'anatomie et la physiologie comparées. Citons entre autres : *Atlas d'anatomie physiologique* (Paris, 1826, in-fol.) ; *Prodrome d'anatomie et de physiologie comparées* (Paris, 1837, in-8) ; *Propositions générales relatives à la doctrine philosophique des sciences* (Paris, 1837) ; *Rech. sur l'hydre et l'éponge d'eau douce*, mémoire couronné par l'Académie des sciences (Paris, gr. in-8, atlas) ; *Zoophytologie* (Paris, 1844, in-8) ; *Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie*, avec Hollard, etc. (Paris, 1837-39, 3 vol. in-8), etc. Dr L. Hn.

LAURENT (Paul-Mathieu), dit *de l'Ardèche*, historien et homme politique français, né au Bourg-Saint-Andéol le 14 sept. 1793, mort à Versailles le 7 août 1877. Avocat à Grenoble, puis à Privas, il fut un des plus ardents propagateurs des doctrines saint-simoniennes dans le Midi. Juge à Privas en 1840, élu député de l'Ardèche à la Constituante de 1848 et à la Législative de 1849, il siégea dans ces deux assemblées à l'extrême gauche. Après le 2 décembre, le président le nomma bibliothécaire de l'Arsenal. Son *Histoire de Napoléon*, illustrée par Horace Vernet, a eu plusieurs éditions de 1829 à 1840. Il a publié beaucoup d'autres ouvrages, notamment des *Mémoires de Saint-Simon et d'Enfantin*, travail dont l'avait chargé Enfantin dans son testament et qui est resté inachevé.

LAURENT (Auguste), chimiste français, né à La Folie, commune d'Arc (Haute-Saône), le 14 nov. 1807, mort à Paris le 15 avr. 1853. Fils de simples paysans, il ne reçut dans son enfance qu'une instruction élémentaire, se fit recevoir en 1826 élève externe de l'Ecole des mines de Paris et en sortit en 1829 avec le diplôme d'ingénieur civil. Deux ans après, il devint répétiteur du cours de Dumas à l'Ecole centrale des arts et munufactures, puis fut attaché, en qualité de chimiste, à divers établissements industriels, entre autres à la fabrique de porcelaine de Sèvres et à celle de Luxembourg, dans le grand-duché du même nom. De 1838 à 1846, il professa la chimie à la faculté des sciences de Bordeaux. Il revint ensuite se fixer à Paris, y fonda avec son collaborateur et ami, Gerhardt, pour la défense de leurs idées nouvelles, un journal intitulé *Comptes rendus mensuels des travaux chimiques de l'étranger*, fit quelque temps une suppléance à la Sorbonne (1847) et fut nommé en 1848 essayeur à la Monnaie. Savant modeste et désintéressé, il vécut et mourut pauvre. Il avait été initié par Dumas, alors qu'il était répétiteur de son cours, aux procédés de l'analyse organique. Il réussit bientôt à extraire du goudron de houille la naphtaline, détermina sa composition, étudia ses combinaisons chlorées, qu'il envisagea d'abord comme des chlorures d'un nouveau carbure d'hydrogène, puis, adoptant l'idée des substitutions et se posant en adversaire déclaré des doctrines dualistiques de Berzelius, il conclut à l'identité, dans ces combinaisons, du rôle du chlore et de celui de l'hydrogène et fut ainsi amené à sa théorie des noyaux (V. Chimie, t. XI, p. 74), qui se trouve développée dans sa thèse de doctorat (1837). Elle n'eut, il est vrai, qu'assez peu de succès. Elle n'en marquait pas moins le premier pas dans la voie nouvelle où devait s'engager plus avant *Gerhardt* (V. ce nom), en créant la théorie des types, fondée comme la sienne sur celle des substitutions. Elle lui avait, en outre, fourni à lui-même les moyens de classer, le premier, les corps par séries et d'établir pour chaque série un certain nombre de types, dont quelques-uns subsistent encore : anhydrides, amides, imides, aldéhydes, etc. En réalité, Laurent et Gerhardt, dont les noms sont désormais inséparables dans l'histoire de la science, ont été les fondateurs communs de la doctrine atomique. L'apôtre le plus ardent de la nouvelle théorie, Ad. Wurtz, les a, du reste, confondus dans un même hommage. Si Gerhardt, dit-il, l'emportait par l'esprit de généralisation, Laurent lui était supérieur comme analyste et comme classificateur. On doit encore à celui-ci une foule d'autres recherches et découvertes, qui ont profité surtout à la chimie organique et à la chimie industrielle et dont il a exposé les résultats dans plusieurs centaines de mémoires originaux, notes et articles, écrits pour une partie avec Gerhardt et publiés par les *Annales de chimie et de physique*, par les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris, dont il était correspondant depuis 1845, par le *Journal de pharmacie*, etc. Il a seulement donné à part : *Méthode de chimie* (Paris, 1854, in-8). L. S.

Bibl. : Ad. Wurtz, *Laurent et Gerhardt*, dans la préface du *Dict. de chimie*, t. I, p. xxxvii.

LAURENT (François), jurisconsulte et historien belge, né à Luxembourg en juillet 1810, mort à Gand en févr. 1887. Il fut d'abord chef de division au ministère de la justice, puis devint, en 1836, professeur de droit civil à l'université de Gand. Il défendit avec ardeur les idées libérales par son enseignement et par ses écrits. Le parti catholique essaya de se débarrasser de cet adversaire redoutable et mit tout en œuvre pour obtenir sa destitution. Pourtant le ministre de Decker maintint Laurent dans sa chaire. Laurent se livrait en même temps à d'autres travaux ; nous citerons d'abord ses *Etudes sur l'histoire de l'humanité* ((Bruxelles, 1861-70, 18 vol. in-8), ouvrage dont la sincérité souleva des tempêtes. Les *Etudes sur l'histoire de l'humanité* fondèrent la gloire de leur auteur et firent sensation en France, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique. Laurent commença ensuite la rédaction de ses *Principes de droit civil* (Bruxelles, 1869-79, 33 vol. in-8) qui le placèrent au premier rang des jurisconsultes. Le succès des *Principes du droit civil* fut universel ; l'ouvrage ne tarda pas à devenir classique dans tous les pays où le code Napoléon est en vigueur. Vint ensuite le traité de *Droit civil international* (Bruxelles, 1880-82, 8 vol. in-8). En 1879, M. *Bara* (V. ce nom), ministre de la justice, chargea Laurent de préparer un *Avant-Projet de revision du code civil* (Bruxelles, 1882-84, 6 vol. in-4). Laurent était un philanthrope généreux et actif. Il fonda à Gand la société Collier, destinée à répandre dans la classe ouvrière l'esprit d'ordre et d'économie ; cette œuvre réussit pleinement en répandant le goût de l'épargne dans la jeunesse scolaire.

LAURENT (Pierre-Alphonse), officier et mathématicien français, né en 1813, mort à Paris en 1854. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et chef de bataillon du génie, il a beaucoup cultivé les mathématiques et il a communiqué à l'Académie des sciences (*Comptes rendus*, 1843-55) une vingtaine de mémoires très intéressants sur les fonctions, sur les mouvements infiniment petits, sur la polarisation mobile, sur les ondes sonores et lumineuses, etc. Quelques-uns ont fait l'objet de rapports élogieux : *Sur le Calcul des variations* (1843) ; *Extension du théorème de Cauchy relatif à la convergence du développement d'une fonction suivant les puissances ascendantes de la variable* (*id.*) ; *Examen de la théorie de la lumière dans le système des ondes* (posth.) ; *Théorie des imaginaires* (*id.*). L. S.

Bibl. : *Comptes rendus de l'Acad. des sc. de Paris*; 1855, p. 632.

LAURENT (Jean-Baptiste-Emile), littérateur français, né à Colombey (Meurthe) en 1819. Attaché à la Bibliothèque nationale (1844), puis à la bibliothèque de la Chambre des députés (1847) où il occupe depuis 1880 le poste de bibliothécaire en chef, son expérience des travaux législatifs lui suggéra l'idée de l'importante collection des *Archives parlementaires*, comprenant la reproduction des débats de nos Assemblées depuis 1789 jusqu'en 1860. Il entreprit, en 1862, avec son collègue M. Mavidal, l'exécution de cette œuvre considérable, qui compte déjà cent quatorze volumes. On lui doit aussi un intéressant opuscule sur *l'Indemnité législative en France et à l'étranger* (Paris, 1882, in-8). — De plus, sous le pseudonyme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'*Emile Colombey*, il a donné en 1856, chez Aubry, une édition de *la Journée des madrigaux* (avec la carte de Tendre), tirée pour la première fois des manuscrits de Conrart. Il a réimprimé en 1858 *la Vraie Histoire comique de Francion* de Charles Sorel et *les Aventures burlesques de Dassoucy* (Paris, 2 vol. in-12); en 1880, *le Roman bourgeois de Furetière* (Paris, in-8); en 1885 et en 1891, *les Lettres à Babet* et *les Lettres à Monseigneur* extraites des œuvres de Boursault (2 vol. in-12); en 1886, *la Correspondance authentique de Ninon de Lenclos*, augmentée de lettres inédites (in-8). Il a publié de plus, en 1858, *Ruelles, Salons et Cabarets*, histoire anecdotique de la littérature française pendant le XVIIe siècle (in-12, dont il a été donné en 1889 une nouvelle édition, augmentée d'un second volume sur le XVIIIe siècle), et *Ninon de Lenclos et sa cour*, roman (in-8); de 1860 à 1862, *l'Histoire anecdotique du duel dans tous les temps et dans tous les pays* (réimprimée avec des augmentations); *les Originaux de la dernière heure*, *l'Esprit au théâtre*, *le Monde des voleurs* et *les Causes gaies* (5 vol., in-8); enfin, en 1889, *les Aventures de Babolin*, roman (in-8).

LAURENT (Charles-Auguste), ingénieur et géologue français, né à Ecouen (Seine-et-Oise) le 9 mai 1821. Ancien élève de l'Ecole des arts et métiers d'Angers, il vint compléter son instruction scientifique à Paris, travailla ensuite comme ouvrier chez Derosne et Cail, puis comme sous-ingénieur dans les ateliers d'Essonnes, et passa de là chez *Degousée* (V. ce nom), dont il devint le gendre et l'associé (1848). Il a effectué de nombreux sondages artésiens : dans le Sahara algérien (1855), dans l'Attique pour le compte du gouvernement grec (1856), en Espagne pour la Compagnie des chemins de fer de Madrid à Alicante (1858) et pour le gouvernement espagnol (1860-61), etc. Il a en même temps étudié, au point de vue géologique, les nombreuses régions qu'il a été appelé à visiter, et il a rendu compte de ses recherches dans des mémoires publiés par les recueils de diverses sociétés savantes. Il a donné à part : *Mémoire sur le Sahara oriental* (Paris, 1859, in-8) ; *Guide du sondeur*, avec Degousée (Paris, 1861, 2 vol. in-8, 2e éd.), etc. L. S.

LAURENT (Joseph), acteur français, né en 1822, mort à Champ-sur-Marne le 8 déc. 1893. Il avait été d'abord menuisier, mais prit le goût du théâtre de bonne heure et devint en peu d'années l'un des favoris des théâtres du boulevard, grâce à sa ronde gaieté, à sa bonhomie et à la sobriété de son jeu. Il passa avec succès à l'Ambigu-Comique, puis à la Gaîté et à la Porte-Saint-Martin. Il établit plus de cent rôles dans les drames et les féeries représentées à ces deux théâtres ; les plus marquants sont ceux de Mousqueton dans *Vingt Ans après* et de Gorenflot dans *la Dame de Monsoreau ;* dans l'ordre pathétique, il se montra admirable dans le sonneur de *Patrie*, le drame de M. Sardou.

LAURENT (Marie LUGUET, dame), artiste dramatique française, née à Tulle en 1826. D'une famille d'acteurs, elle parut en scène dès l'âge de trois ans, joua en province, à Amiens, Rouen, Toulouse, Bruxelles (1846) où elle épousa le baryton Pierre-Marie Laurent (1821-54), à Marseille, à Paris où elle débuta à l'Odéon (1848) dans *Isabelle de Castille*, y reparut l'année suivante et fut remarquée dans *François le Champi* (déc. 1849) et *les Contes d'Hoffmann* (1851), passa à la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu-Comique, au Châtelet, etc. Elle a surtout réussi dans le drame populaire. Parmi ses meilleurs rôles, on cite : la mère Pailleux de *la Poissarde ;* Rose Marquis des *Mères repenties ; l'Aïeule ;* Klytaimnestra des *Erynnies ;* Marfa de *Michel Strogoff*, etc. Elle a fondé l'Orphelinat des arts. Elle se remaria en 1859 avec l'acteur Desrieux, mort en 1876.

LAURENT (Jean-Emile), économiste français, né à Bordeaux le 10 août 1830. Après avoir occupé divers postes dans l'administration préfectorale, il fut promu en 1871 préfet du Tarn et devint successivement préfet de la Dordogne (1872), secrétaire général de la préfecture de la Seine (1873), préfet de la Manche et du Doubs (1877), préfet du Calvados (1878) et enfin président du conseil de préfecture de la Seine (1879). Auteur d'importants travaux d'économie politique, il fut nommé en 1872 membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Citons de lui : *Etudes sur les Sociétés de secours mutuels* (Paris, 1857, in-12) ; *le Compagnonnage* (1860, in-8) ; *le Paupérisme et les associations de prévoyance* (1860, gr. in-8) ; *les Friendly Societies anglaises* (1860, in-12) ; *la Liberté de l'imprimerie et de la librairie* (1869, in-8) ; *la Législation et l'administration des hôpitaux et hospices* (1875, in-8) ; *l'Etat actuel de la question des enfants assistés* (1876, in-8) ; *les Logements insalubres* (1882, in-8).

LAURENT (Mathieu-Paul-Hermann), mathématicien français, fils du chimiste Auguste Laurent (V. ci-dessus), né à Luxembourg le 2 sept. 1841. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1862 et de l'Ecole d'application de Metz en 1864, il fut un an lieutenant du génie, démissionna, se fit recevoir en 1865 docteur ès sciences mathématiques avec deux thèses intitulées : *De la Continuité dans les séries* et *Sur les Lignes isothermes*, et fut nommé l'année suivante répétiteur d'analyse à l'Ecole polytechnique. Pendant la guerre de 1870, il reprit du service actif dans le génie, fut détaché après la paix à l'Ecole polytechnique comme inspecteur des études, mais quitta de nouveau l'armée en 1872 et ne conserva à l'Ecole polytechnique que ses fonctions de répétiteur. Il les exerce toujours (1895). Il est en outre depuis 1883 examinateur d'admission à la même école et depuis 1889 professeur de mathématiques à l'Institut agronomique. On lui doit d'importants travaux sur l'élimination, sur les séries, sur les imaginaires, etc. Il a donné notamment une théorie nouvelle de l'élimination qui permet de mettre la résultante sous forme explicite pour un nombre quelconque d'équations, une théorie des équations aux dérivées partielles fondée sur ce principe nouveau que les conditions d'intégrabilité regardées comme nécessaires et suffisantes peuvent être réduites à un nombre moindre, une théorie des différentielles à indices quelconques établie, pour la première fois, sur des bases rigoureuses. Il est, d'autre part, l'auteur d'ouvrages classiques très estimés, dans lesquels, fervent disciple de Cauchy, il s'est surtout inspiré des méthodes de l'illustre analyste : *Traité d'algèbre* (Paris, 1867, 3 vol. in-8 ; 4e éd., 1887 ; 5e éd. du t. III, 1894) ; *Traité de mécanique rationnelle* (Paris, 1871, 2 vol. in-8 ; 3e éd., 1889) ; *Traité d'analyse* (Paris, 1885-91, 7 vol. in-8), le plus complet et le plus étendu sur la matière. Il a encore publié : *Théorie des séries* (Paris, 1864, in-8) ; *Théorie des résidus* (Paris, 1865, in-8) ; *Théorie des équations différentielles ordinaires simultanées* (Paris, 1873, in-8) ; *Théorie élémentaire des fonctions elliptiques* (Paris, 1882, in-8) ; *Théorie des jeux de hasard* (Paris, 1893, in-12) ; *Théorie et pratique des assurances sur la vie* (Paris, 1895, in-12) ; — ainsi qu'un grand nombre de mémoires originaux épars dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, dans le *Journal* de Liouville, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. Il dirige, avec M. Laisant, la partie mathématique de la *Grande Encyclopédie*. L. S.

LAURENT (Charles-Michel-Clément QUILLEVERÉ, dit), publiciste français, né à La Haye le 10 août 1849, fils de Marie Laurent (V. ci-dessus). Secrétaire de la rédaction de la *France* sous E. de Girardin, il fonda en 1881 le journal *Paris* où il fit une campagne très vive contre le boulangisme, et en 1890 le *Jour*. Il fut de 1891 à 1893 conseiller municipal de Paris pour le quartier du faubourg Montmartre.

LAURENT DE RILLÉ (V. RILLÉ).

LAURENT DE VILLEDEUIL (Pierre-Charles), administrateur français, né à Paris en 1740, mort à une date incon-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nue, dans l'émigration. Il était fils de Pierre-Joseph Laurent (V. ci-dessus) et remplaça M. de Fourqueux au contrôle général des finances le 3 mai 1787, passa au ministère de la maison du roi et de Paris le 25 juil. 1788, donna sa démission le 16 juil. 1789; pourtant sa correspondance ministérielle n'est close que le 21 juil. de la même année. Il avait succédé au baron de Breteuil, mais il n'eut d'abord dans ses attributions ni les lettres de cachet ni le clergé, que Loménie de Brienne s'était réservés. C'est seulement après le rappel de Necker que l'ancien département de 1757 recouvra son intégrité. Il fut de la première émigration, mais reparut en France à diverses reprises : le 26 févr. 1793, Jean Debry signale sa présence à Boulogne, au cours d'une délibération de la Convention sur les émigrés. On perd sa trace à partir de cette époque. H. Monin.

Bibl. : *Almanachs royaux.* — *Moniteur réimprimé, Introduction*, p. 226, t. I, pp. 167, 228 ; t. XV, p. 567. — H. Monin, *État de Paris en 1789* ; Paris, 1889, in-8, ch. XII et *passim*.

LAURENT Giustiniani (Saint), dit saint *Laurent Justinien*, premier patriarche de Venise, né en 1381, mort en 1465. Béatifié en 1524 par Clément VII, canonisé en 1690 par Alexandre VIII. Fête le 5 sept. Sa connaissance de la Bible et des écrits des Pères lui fit donner le surnom de *Philosophus*. Œuvres principales : *Institutiones monasticæ* (Brescia, 1502), apologie de la vie monastique et de la continence ; *De Compunctione et complanctu christianæ perfectionis* (Brescia, 1506), plaintes sur les mœurs du clergé et nécessité de les réformer ; *Sermones in sanctorum solemnitatibus* (Brescia, 1506), plusieurs fois traduits en langue vulgaire ; *De Corpore Christi* (Brescia, 1506).

LAURENT-Pichat (Léon), homme politique et publiciste français, né à Paris le 12 juil. 1823, mort à Paris le 12 juin 1886. Mis en possession dès l'âge de dix-huit ans d'une fortune considérable, il entreprit avec son ami Henri Chevreau une longue excursion en Italie, en Grèce et en Orient, et tous deux publièrent, au retour, un premier recueil collectif de poésies : *les Voyageuses* (1844, gr. in-8). Collaborateur du *Progrès de l'Aube*, journal politique, rédigé à Troyes par Louis Ulbach, son autre ami intime, il fonda en 1854 avec lui la *Revue de Paris*, dont Maxime Du Camp partagea la direction jusqu'à sa suppression par décret (janv. 1858). En même temps il subventionna un recueil d'érudition, *la Correspondance littéraire*, adressait au *Phare de la Loire* à Nantes un courrier politique très remarqué, donnait une série de conférences rue de la Paix, préparait la publication d'une *Encyclopédie générale*, dont il abandonna ensuite la direction, et fut le principal bailleur de fonds du *Réveil* de Delescluze (1869). Élu représentant de la Seine le 8 févr. 1871, il siégea à l'extrême gauche et prit part à quelques-unes des plus importantes discussions de l'Assemblée nationale qui le comprit au nombre des sénateurs inamovibles nommés par elle. Tour à tour poète, romancier et critique, Laurent-Pichat a publié : *Libres Paroles* (1847, in-8), poésies ; *la Chronique rimée* (1856, in-8) ; *Avant le jour* (1870, in-18) ; *les Réveils* (1880, in-8) ; des romans et nouvelles : *Cartes sur table* (1855, in-18) ; *la Païenne* (1857, in-18) ; *la Sibylle* (1869, in-18) ; *Gaston* (1860, in-12) ; *le Secret de Polichinelle* (1862, in-18) ; *Commentaires de la vie* (1868, in-12) ; *les Poètes de combat* (1862, in-18), recueil des conférences mentionnées plus haut ; *l'Art et les Artistes en France* (1859, in-16), faisant partie de la *Bibliothèque utile*. M. Tx.

LAURENTIDES (Montagnes) (V. Canada).

LAURENTIE (Pierre-Sébastien), publiciste français, né à Houga (Gers) le 21 janv. 1793, mort à Paris le 9 févr. 1876. Répétiteur de littérature à l'École polytechnique (1818), il devint en 1822 inspecteur général des études, fut révoqué pour sa collaboration à la *Quotidienne*, en 1831 fonda le *Courrier de l'Europe* et le *Rénovateur* qui finirent par se fondre avec la *Quotidienne* dont il prit la direction et où il publia sa fameuse thèse « sur la Liberté fondée sur le Droit divin ». Poursuivie par le gouvernement, la *Quotidienne* devint l'*Union monarchique*, puis l'*Union* (1848), que Laurentie dirigea jusqu'en 1859. Il a énormément écrit. Citons : *De l'Eloquence publique* (Paris, 1819, in-8) ; *Considérations sur les constitutions démocratiques* (1826, in-8) ; *Histoire des ducs d'Orléans* (1832-34, 4 vol. in-8) ; *De la Révolution en Europe* (1832, in-8) ; *Lettres sur l'éducation* (1835, in-12) ; *Histoire de France* (1841-43, 8 vol. in-8) ; *Liberté de l'enseignement* (1844-45, 4 vol. in-8) ; *Episode de l'émigration française* (1868, in-8) ; *Mélanges* (1866, 2 vol. in-8) ; *les Crimes de l'éducation française* (1872, in-8).

LAURENTIEN (Terrain) (V. Primitif [Terrain] et Canada, t. VIII, p. 1159).

LAURENTIUS (Petri), réformateur suédois (V. Petri).

LAURENTIUS Andreæ ou Mäster **LARS**, réformateur suédois, né probablement à Strengnæs vers 1480, mort à Strengnæs en 1552. On sait fort peu de chose de sa jeunesse ; ce qui semble certain, c'est qu'il fut reçu bachelier à l'université d'Upsal en 1498, et que, la même année, il séjourna quelque temps à Rome d'abord, puis à Rostock, où il fut inscrit comme étudiant, et enfin à Leipzig. Acquis par Olaus Petri aux doctrines de Luther, il fut bientôt en Suède un des propagateurs les plus ardents du protestantisme ; il était alors archidoyen à Strengnæs. En 1523, il fut présenté au roi, sur l'esprit duquel il exerça bientôt une grande influence : aussi c'est avec raison qu'on lui attribue d'avoir gagné aux nouvelles doctrines Gustave Vasa, qui fit de lui son chancelier. Jusqu'en 1531 Laurentius jouit de la faveur royale ; mais il rompit avec son souverain lorsque celui-ci commença à subir l'influence du Hollandais Peutinger et du Poméranien Georg Neuman. Il fut même, en 1539, accusé, ainsi qu'Olaus Petri, du crime de haute trahison ; tous deux furent condamnés à mort, et ne purent se racheter qu'en faisant abandon de tous leurs biens à l'Etat. Il passa dans la retraite, à Strengnæs, les douze dernières années de sa vie. C'était un des hommes les plus instruits de son temps, mais il n'a laissé qu'un traité sur la foi et les bonnes œuvres (1528), et c'est sans doute à tort qu'on lui a attribué la traduction suédoise du Nouveau Testament, publiée avec des commentaires en 1526. En 1879, on a élevé à Strengnæs un monument à sa mémoire. Th. C.

Bibl. : Th. Strömberg, *Minnestechning af Laur. Andreæ.* — Schück, *Svensk Literatur historia* ; Stockholm, 1890, I, p. 219. — Du même, *Œfversättaren af Nya Testamentet*, dans le *Samlaren*, 1526. — Du même, *Cancelleren Laur. Andreæ tankar om presterkapet* ; *id.*, 1886. — Rundgren, *Minne af Kyrkoreformatoren Laurentius Andreæ*, dans *Svenska Akad. Handl.*, 1893.

LAURENTIUS Norvegus ou **LAURENTIUS** Nicolai, appelé aussi *Klosterlasse*, jésuite norvégien, né en 1538, mort à Vilna en 1622. Disciple des jésuites de Louvain, il fut envoyé en Suède pour ramener, si possible, ce pays à la foi catholique ; il déploya à cette œuvre, de 1576 à 1580, sous le règne de Jean III, une activité que le roi approuvait presque publiquement. Au début de sa mission, il ne s'était d'ailleurs pas fait connaître, et s'était appliqué à ne prêcher et à n'enseigner que des doctrines admises par les protestants ; bientôt, grâce à son éloquence, il rassembla de nombreux disciples dans le collège qu'il dirigeait à Riddarholm, dans un ancien couvent. En 1580, ayant perdu la faveur du roi, à la suite, croit-on, de négociations avec le saint-siège, qui n'avaient pas abouti, il se retira à Drottningholm et quitta peu après le royaume pour se retirer à Riga, puis à Vilna où il mourut. Th. C.

LAURENTUM. Ville très ancienne du *Latium* (V. ce mot), au S.-O. d'Ostie, au lieu dit aujourd'hui Tor di Paterno. Elle paraît avoir eu une certaine importance commerciale au temps des rois de Rome. Plus tard elle resta fidèle à Rome lors de la guerre latine. La légende y plaçait la capitale du roi Latinus, auprès de laquelle Enée dé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

barqua en Italie (*Enéide*) ; elle fut redevable à son importance religieuse d'être associée à toutes les histoires légendaires sur la fondation de Rome (V. Lavinium).

LAURÉOLE (Bot.) (V. Daphné).

LAURESSES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de La Tronquière ; 1,023 hab.

LAURET. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Claret ; 160 hab.

LAURET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune ; 219 hab.

LAURETI (Tommaso), dit *Il Siciliano*, architecte et peintre italien, né à Palerme en 1508, mort à Rome en 1564. Il vint travailler à Rome sous la direction de Sebastiano del Piombo, puis il alla passer plusieurs années à Bologne où il construisit en 1564 la fontaine qui fut ensuite surmontée de la statue de Neptune par Jean Boulogne et peignit pour l'église San Giacomo Maggiore plusieurs tableaux, *la Vierge avec des saints*, *les Funérailles de saint Augustin* et *la Résurrection*. Le pape Grégoire XIII l'appela à Rome où il exécuta des fresques importantes : au Vatican, le plafond de la *Stanza* de Constantin, avec des sujets moitié historiques, moitié allégoriques, empruntés au *Triomphe du christianisme*, dans le palais des Conservateurs (deuxième salle à droite après l'ancienne chapelle), *Brutus et ses fils*, *Horatius Coclès*, *Mucius Scevola*, *Aulus Postumius au lac Régille*. Laureti fut directeur de l'Académie de Saint-Luc. E. Bx.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, t. V, pp. 585-86, et VII, p. 645. — Baglione, *Vite de' pittori, scultori ed architetti, 1573-1642* ; Rome, 1642, in-4. — Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia*, t. II.

LAURÉUS ou **LAURÆUS** (Alexander), peintre suédois, né à Åbo en 1783, mort à Rome en 1823. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Stockholm, il peignit d'abord des portraits et quelques tableaux d'histoire, puis s'essaya aux tableaux de genre, qui lui valurent ses premiers succès. Son dessein manque parfois de vigueur, mais il est toujours exact ; les scènes familières qu'il reproduit sont pleines de fraîcheur et très souvent curieuses par les effets de lumière qu'il se plaît à étudier : clair de lune, lueur d'orage ou clarté incertaine de la lampe. En 1817, grâce à une bourse de voyage, il se rendit à Paris et y suivit, sans grand avantage, semble-t-il, l'enseignement de Hersent ; de Paris, il passa à Rome, où il étudia le plein air et donna plus de largeur à sa peinture. Voici le titre de quelques-unes de ses toiles les plus connues : *Finnois autour du feu au pied d'une montagne ; Vieille Femme qui chante dans son livre de psaumes, en remuant la soupe ; Barque chargée de gens et de bétail à la lueur d'un éclair ; Famille lisant autour d'une table ; Soirée dansante* (1814) ; *Gustave Vasa échappant aux Danois* (1815) ; *Jeunes Filles de Tivoli ; Brigands au milieu des ruines de la campagne romaine ; Deux Brigands italiens interrogeant une famille de paysans* (1823) ; *Brigands enlevant des femmes, éclairés par des torches*. — En 1824 on fit à Stockholm, au profit de sa veuve, une exposition où l'on put réunir soixante-cinq de ses œuvres. Th. C.

LAURI (Baldassare), peintre flamand, né à Anvers en 1570, mort à Rome en 1642. Son nom n'est connu que sous cette transcription italienne. Après une série de voyages sur lesquels on ne sait rien de précis, il se fixa à Rome, où il peignit des paysages dans la manière de son ami, Paul Bril.

LAURI (Francesco), peintre italien, né à Rome en 1610, mort en 1635, fils du précédent. Il fut d'abord élève de son père, puis il entra dans l'atelier d'Andrea Sacchi, qui lui promit le plus brillant avenir et l'appelait un second Raphaël. A une époque où les peintres du Nord venaient, comme avait fait le père de Francesco, chercher des leçons en Italie, le jeune artiste eut assez d'esprit d'indépendance pour ne pas se contenter des modèles qu'il avait sous les yeux et alla étudier les maîtres étrangers, en Allemagne, en Flandre, en Hollande et même à Paris. Il serait curieux de voir l'influence que des modèles si différents avaient pu produire sur un artiste bien doué ; malheureusement, Francesco mourut, tout jeune encore, quelques mois après son retour à Rome. Sa seule œuvre connue, assez insignifiante, est un plafond du palais Crescenzi, représentant les *Trois Grâces*. Il est impossible d'admettre, avec Fidrillo, qu'il ait peint des personnages dans les tableaux de Claude Lorrain. E. Bx.

Bibl. : Orlandi, *Abecedario pittorico, accresciuto da* P. Guarienti ; Venise, 1753, in-4. — Baldinucci, *Notizie di professori del disegno* ; Florence, 1681-1728, t. IV. — Fiorillo, *Geschichte der zeichnenden Künste* ; Gœttingue, 1798-1808, t. IV.

LAURI (Filippo), peintre italien, né à Rome en 1628, mort à Rome en 1694, frère du précédent. Il eut pour maître son beau-frère, Angelo Caroselli, et dut beaucoup à l'exemple de son père. Comme celui-ci, il ne peignit guère que des tableaux de petite dimension, où le paysage tient une grande place ; ce n'est, dit-on, qu'à la suite d'une gageure qu'il peignit les deux figures colossales d'*Adam* et d'*Eve*, dans la chapelle Mignatelli, à Santa Maria della Pace. Raphaël Mengo avait une grande admiration pour un *Saint Xavier* de Filippo Lauri, qui se trouvait dans une collection particulière. Les œuvres principales de ce peintre sont : *Vénus avec les Saisons* (palais Doria) ; une suite de paysages au palais Borghèse : *Saint François malade ravi par la musique des anges*, un *Sacrifice à Pan* (musée du Louvre), *Madeleine aux pieds du Christ* (musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg) ; *Vénus, l'Amour et Pan* (collection de lord Montagu). Un assez grand nombre des tableaux de Filippo Lauri ont été gravés, en France par Valé et Levasseur, en Angleterre par Byrne, Majori, Wright, etc. E. Bx.

Bibl. : Orlandi, *Abecedario pittorico, accresciuto da* P. Guarienti ; Venise, 1753, in-4.

LAURIA. Ville d'Italie, prov. de Potenza (Basilicate), à 15 kil. S. de Lagonegro, sur la r. g. de la Noce ; 10,000 hab. (pour la com.). La ville haute entourée de murs, sur la colline, domine la ville basse située dans la vallée. C'est la patrie du célèbre amiral italien Roger de Lauria (ou Loria).

LAURIAN (A.-T.), écrivain et homme politique roumain, né en Transylvanie, dans le village de Fofeldea, en 1810, mort en févr. 1881. Il compléta ses études à Vienne et fut professeur de philosophie au collège de Saint-Sabbas, à Bucarest, entre 1842 et 1848. En 1848, il revient dans son pays natal pour y jouer un rôle important dans le mouvement révolutionnaire roumain. Il passe ensuite en Moldavie (1851), où il fut inspecteur des écoles jusqu'en 1858. Après cette date, il se fixa à Bucarest comme professeur (plus tard doyen) à la faculté des lettres. Ses œuvres sont : *Tentamen criticum in originem, derivationem et formam linguæ Romanæ, in utraque Dacia vigentis, vulgo valachicæ* (Vienne, 1848) ; *la Témisienne*, avec N. Balcescu (trad. franç. d'un livre paru en roumain en 1848) ; *le Magasin historique pour la Dacie*, publication périodique, qu'il rédigea avec Nicolas Balcescu de 1845 à 1847 (Bucarest, 5 vol.) ; une *Histoire des Roumains* (Jassy, 1853, 3 vol., supplément, 1857 ; 2e éd., Bucarest, 1862, en un vol.) ; le *Dictionnaire* et le *Glossaire de la langue roumaine*, avec J. Massimu (1871-76). On lui doit aussi la publication de la *Chronique de Sincai*. Distingué comme historien, Laurian représente, comme philologue, de la manière la plus parfaite, le courant *latiniste*, qui voulait imposer aux Roumains une langue *réformée*, ramenée jusqu'au ridicule au type latin et purgée de tout élément étranger. N. Jorga.

Bibl. : J. Bianu, dans la *Nouvelle Revue* roumaine, II.

LAURICOCHA. Lac du Pérou, à 220 kil. N. de Lima, une des deux sources du Marañon.

LAURIE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac ; 508 hab. Eglise du XIVe siècle, qui a conservé de curieuses sculptures grotesques. Ancien château du XVe siècle avec remaniement du XVIIe.

LAURIE (André) (V. Grousset [Paschal]).

LAURIE (Simon Sommerville), philosophe écossais, né à Edimbourg le 13 nov. 1829. Fils d'un ministre presby-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

térien, il prit ses grades à l'université d'Edimbourg, puis voyagea comme précepteur sur le continent. De retour, à vingt-cinq ans, il fut nommé secrétaire du comité d'éducation de l'Eglise d'Ecosse, qui avait alors (elle l'eut jusqu'en 1872) la haute main sur l'éducation publique. Dans cette fonction, qui impliquait l'inspection des écoles, voire des écoles normales, il s'initia à toute la vie scolaire et au détail des questions pédagogiques. En 1856, il devint en outre *visitor* de la grande fondation Dick (Dick Bequest) qui avait pour but d'élever la culture littéraire des instituteurs dans le N.-E. de l'Ecosse et le niveau de l'instruction dans les écoles paroissiales en convertissant celles-ci en écoles primaires supérieures, ce qu'on appelle en Angleterre *Higher-grade elementary schools*. Le but fut atteint. Aujourd'hui la grande majorité des instituteurs sont gradués d'une université et dans aucune autre contrée du monde une aussi large proportion d'enfants des districts ruraux ne reçoivent une instruction aussi complète. — La question de la réforme des hôpitaux en Ecosse fut soulevée en 1869 par M. Laurie. Pourvus de riches dotations, ces établissements devaient élever et instruire les orphelins de la classe commerçante : la réforme, préparée par une commission dont M. Laurie était le rapporteur, consista à étendre à tous ces enfants le bénéfice de l'instruction secondaire. — En 1876 fut fondée pour M. Laurie à l'université d'Edimbourg une chaire de « théorie, histoire et art de l'éducation », la première qui ait existé en Grande-Bretagne. Bien des gens doutaient que ce fût là un objet d'enseignement supérieur : le professeur triompha des résistances de l'opinion et fit reconnaître de tous non seulement la nécessité de cet enseignement pour la préparation des maîtres, mais sa valeur pour la culture générale des étudiants. Aujourd'hui, dans toutes les universités d'Ecosse, les questions d'éducation sont parmi celles dont la connaissance est requise pour le grade de *Master of arts*.

M. Laurie a publié en 1866 : *Primary Instruction in relation to Education* (Edimbourg, 1890, 4e éd.) ; puis, des nombreux articles, essais et rapports écrits dans l'exercice de ses fonctions, il a recueilli les principaux en trois volumes parus à intervalles : *The Training of the Teacher and other educational papers* (Londres, 1881) ; *Occasional Addresses on educational subjects* (Cambridge, 1888) ; *Teachers' Guild Addresses* (Londres, 1892). Il a donné d'autre part : *The Rise and early Constitution of Universities, with survey of Mediæval education* (Londres, 1886) ; *The Life and educational writings of Comenius* (Cambridge, 1892, 3e éd.) ; *Lectures on Language and Linguistic Method in the school* (Cambridge, 1890 ; 2e éd., 1893) ; *Institutes of Education, with an Introduction to rational psychology* (Edimbourg, 1892) : tous ouvrages très répandus en Angleterre et en Amérique. En outre, M. Laurie a publié sous le pseudonyme de Scotus Novanticus deux livres de philosophie pure : *Metaphysica nova et vetusta* (1889, 2e éd.) ; *Ethica or the Ethics of Reason* (1891, 2e éd.). Le premier est une critique de la connaissance. L'idée dominante de l'auteur est la distinction qu'il établit entre la vie animale de « *récipience* et d'association » et la vie humaine de « *percipience* et de raison ». Le passage de l'une à l'autre est l'œuvre de l'activité pure de la volonté et fait du sujet animal un *moi*, une personne consciente. Par ce processus, « la raison universelle ou divine se reproduit dans les individus finis ». Cette vue ne serait pas sans analogie avec celles de Hegel, si l'auteur n'insistait fortement sur le dualisme de la pensée et de la nature, sur la réalité de la personnalité individuelle et de la liberté. En morale, M. Laurie combat à la fois l'intuitionisme et l'hédonisme, identifie l'idée et le sentiment du devoir avec l'idée et le sentiment de l'harmonie intérieure. Réaliser en soi-même sa loi ou la parfaite *harmonia morum*, en prenant pour signe certain et pour récompense la paix qui en résulte, voilà la tâche de tout homme. Là est aussi la base de la philosophie sociale et politique de M. Laurie. H. M.

LAURIER. I. Botanique. — (*Laurus* Tourn.). Genre de plantes Dicotylédones qui a donné son nom à la famille des Lauracées. Des nombreuses espèces qui y entraient naguère, il ne reste plus que deux caractérisées comme il suit : fleurs hermaphrodites ou dioïques, régulières, construites sur le type binaire ; dans les fleurs hermaphrodites, le réceptacle concave porte deux sépales extérieurs et deux folioles (sépales ou pétales) alternes plus intérieures, puis plus intérieurement six verticilles de deux étamines, les deux plus extérieures oppositisépales, les deux suivantes alternes, et ainsi de suite ; filets accompagnés de deux glandes latérales, anthères biloculaires déhiscentes par deux panneaux et introrses ; gynécée libre, inséré au centre du réceptacle ; il est constitué par un ovaire uniloculaire, surmonté d'un style à extrémité stigmatifère renflée, renfermant un seul ovule anatrope et suspendu ; dans les fleurs mâles, l'ovaire est stérile ; dans les fleurs femelles n'existent que quatre étamines stériles ; le fruit est une baie monosperme ; la graine, dépourvue d'albumen, renferme un embryon épais et charnu. Les *Laurus* sont des arbres de l'Asie Mineure et des Canaries, à feuilles alternes, simples, coriaces, persistantes, à fleurs réunies sur de petits axes communs, insérés dans l'aisselle des feuilles ; l'inflorescence est formée de glomérules réunis autour d'un bourgeon central et enveloppés par de grandes bractées imbriquées. — Le *Laurus nobilis* L. (*L. vulgaris* C. Bauh.), encore appelé *Laurier d'Apollon*, L. commun, L. sauce,



Laurus nobilis.

L. franc, L. à jambons, est un bel arbre de 3 à 13 m. de haut, originaire de l'Asie Mineure et répandu sur les côtes de la Méditerranée ; il se trouve à l'état rustique jusqu'en Corse ; il est cultivé dans la plupart des jardins, mais supporte difficilement les hivers de Paris. Le fruit est une baie ovoïde, à pédoncule grêle, lisse, odorante, aromatique ; on en retire une huile grasse, concrète, de couleur verte, accompagnée d'une huile essentielle aromatique ; les feuilles renferment la même essence ; elles sont surtout employées dans l'art culinaire ; elles sont excitantes et, à haute dose, narcotiques. L'huile de laurier s'emploie en médecine vétérinaire. On s'en sert aussi pour badigeonner les boucheries parce que son odeur écarte les mouches. Le *L. canariensis* Webb. habite les îles occidentales du N. de l'Afrique.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Beaucoup d'anciens *Laurus*, tels que: *L. camphora* L., *L. cassia* Burm., *L. cinnamomum* L., *L. culilawan* L., *L. malabathrum* Burm., *L. porrecta* Roxb., etc., rentrent dans le genre Cannellier (V. Cinnamomum); le *L. cassia* L., le *L. glauca* Thbg. et le *L. involucrata* Vahl sont des *Litsæa* (V. ce mot), le *L. benjoin* L. est un *Lindera* (V. ce mot); le *L. persea* L. un *Persea* (V. ce mot), le *L. pichurim* un *Nectandra* (V. Nectandre), le *L. sassafras* L. un *Sassafras* (V. ce mot). Enfin on donne vulgairement le nom de Lauriers à des plantes qui s'en rapprochent plus ou moins par le feuillage, mais appartiennent à d'autres genres et même à des familles distinctes. Le *Laurier alexandrin* est un Fragon (V. Ruscus), le *L. cerise* un Prunier ou Cerisier (V. Laurier-Cerise), le *L. rose* un *Nerium* (V. ce mot), le *L. de montagne* un *Kalmia* (V. ce mot), le *L. de Saint-Antoine* un *Epilobe* (V. ce mot), le *L. tin* une *Viorne* (V. ce mot), le *L. tulipier* un *Magnolia* (V. ce mot).

II. Paléontologie. — Le genre *Laurus* fait sa première apparition dans le crétacé et se trouve représenté à la fois dans le turonien de France (*L. præatavia* Sap. et Mar., à Bagnols), le cénomanien du Missouri (Dakota-Group) et le cénomanien du Grœnland (flore d'Atané). Le type du *L. nobilis*, dont le *L. canariensis* n'est qu'une race, est représenté dans le paléocène (forêt de Gelinden, étage heersien) par le *L. Omalii* Sap. et Mar. et dans l'éocène par le *L. Decaisneana* Heer. « Lors de l'éocène supérieur des gypses d'Aix, dit de Saporta, le même type comprend un certain nombre de formes, parmi lesquelles il faut distinguer le *L. primigenia* Ung., dont les variétés larges conduisent insensiblement au *L. canariensis*. Il semble que les formes étroites de ce même *L. primigenia* sont en même temps les plus anciennes, marquant l'existence d'une race due à l'influence du climat éocène; les effets de cette influence s'atténuent graduellement, à mesure que l'on s'avance vers l'aquitanien et à Armissan d'abord, à Manosque ensuite, la liaison entre les feuilles amplifiées du *L. primigenia* et celles des *L. canariensis* et *nobilis* se prononce de plus en plus. Le *L. princeps* Heer, du miocène supérieur, se rapproche plus encore de notre laurier, dont la race canarienne se montre enfin, avec tous les caractères que nous lui connaissons, dans le pliocène inférieur (calcaires concrétionnés) de Meximieux. » C'est le *L. nobilis* lui-même qui se trouve dans les tufs calcaires (quaternaires) de Montpellier. On voit que le genre *Laurus* a été refoulé de plus en plus par le froid, depuis les régions circumpolaires (crétacé) vers le centre de l'Europe (miocène) et vers la région méditerranéenne (quaternaire).

Dr L. Hn.

III. Thérapeutique. — Les anciens lui attribuaient des propriétés médicatrices nombreuses. Sous l'empire d'idées religieuses, ils le considéraient comme purifiant et en faisaient un préservatif assuré contre les morsures venimeuses et les maladies contagieuses. Plus tard, on en fit une véritable panacée: Dioscoride regardait les feuilles comme astringentes et vomitives, la partie verte de l'écorce comme lithontriptique; Myrepsus recommandait les fruits contre la toux; Actuarius vantait les feuilles comme carminatives. Le laurier est aujourd'hui descendu de l'officine à la cuisine.

Dr R. Bl.

IV. Horticulture. — Le Laurier, *Laurus nobilis* L., *L. d'Apollon*, *L. sauce*, est cultivé partout en France. Sous le climat de Paris, on le place à l'abri d'un mur, à l'exposition du midi et, bien souvent, il convient de le protéger contre les froids de l'hiver, par une couche de feuilles ou de paille. Il y reste de petite taille et on l'y recherche moins pour l'ornementation que pour ses feuilles aromatiques. Dans le Midi, bien qu'il succombe parfois sous les hivers rudes, dans l'Ouest, en Algérie, en Corse, il atteint de belles dimensions. Son feuillage touffu et luisant le rend très décoratif. On le plante en massifs ou par pieds isolés dans les jardins paysagers. On en fait aussi des haies durables, belles et très denses. Le Laurier se plaît dans une terre fraîche et substantielle; mais, lorsque le climat lui convient, il prospère encore dans les sols de qualité médiocre. On le multiplie de boutures, de marcottes, d'éclats du pied et aussi par le semis des fruits, en pleine terre ou sur couche selon le climat. Il a fourni des variétés à larges feuilles, à feuilles panachées ou ondulées que l'on multiplie par greffes et par boutures. On cultive encore le *L. camphrier* (*L. camphora* L.), dans les jardins méridionaux, le *L. sassafras* L., jusque dans le N. de la France. Ces espèces se multiplient de boutures, de marcottes et de rejetons.

G. Boyer.

V. Histoire. — Le laurier, que les Grecs appelaient *Daphné* (V. ce mot), dut à son parfum d'être de bonne heure consacré aux dieux. Il le fut spécialement à Apollon, dieu purificateur. Quand Oreste eut expié le meurtre de sa mère, sur la fosse où étaient enfouies les victimes immolées en sacrifice, on vit croître un laurier. Apollon lui-même, se purifiant de la souillure encourue en tuant le monstre Python, entra à Delphes une branche de laurier à la main. Le laurier étant consacré au dieu des oracles, de la poésie, des arts, on admit qu'il donnait la double vue; on tressa des couronnes de laurier aux artistes et en général aux héros victorieux. Elles demeurèrent le symbole de la gloire. C'est probablement parce qu'on présentait une branche de laurier au candidat qui avait subi avec succès les épreuves de rhétorique qu'il fut qualifié de *baccalaureatus* (bachelier). — En Angleterre, le roi voulut avoir son *poète lauréat*. Ce fut peut-être d'abord le même que le lauréat de rhétorique mis à son service; le dernier de ceux-ci fut R. Whittington, de l'université d'Oxford (1512). Mais la dignité de poète lauréat s'est conservée. La première mention en est faite sous Edouard IV. En 1630, un traitement de 100 livres sterling y fut attaché; on y joignait une barrique de vin des Canaries que remplaça au temps de Southey un supplément de pension de 27 livres. Le poète lauréat était tenu de composer une ode pour l'anniversaire de la naissance du souverain et parfois pour célébrer une victoire nationale. Ces obligations tombèrent en désuétude à la fin du règne de Georges III. Les poètes lauréats furent depuis 1670: J. Dryden, Nahum Tate, Nicholas Rowe, Laurence Eusden, Colley Cibber, W. Whitehead, Th. Warton, Henry James, Pye, Rob. Southey, W. Wordsworth, A. Tennyson.

A.-M. B.

VI. Architecture. — Les couronnes de feuilles de laurier, employées dans l'antiquité gréco-romaine pour récompenser les vainqueurs des jeux publics et pour orner la tête du général qui revenait victorieux d'une guerre contre l'ennemi, se retrouvent aussi, non seulement sur les médailles frappées en l'honneur des victoires, mais encore sur les monuments d'architecture destinés à en perpétuer le souvenir. C'est ainsi que des couronnes délicatement sculptées décorent la frise du monument choragique de Thrasyllus à Athènes et que, à Pompéi et à Rome, des couronnes et des guirlandes, composées en tout ou en partie de feuilles de laurier, se voient encore sur des tombeaux et sur des temples. Depuis la Renaissance, des branches et des couronnes de feuilles de laurier, souvent mêlées à des feuilles d'autres arbres et à des fruits, ont entouré les chiffres disposés sur des tambours de colonnes, des frises, des piles de pont ou tous autres motifs d'architecture; parfois même des fûts de colonnes, comme dans la pompe byzantine, furent recouverts de feuilles de laurier sculptées et comme imbriquées et dorées.

Charles Lucas.

Laurier-Cerise. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Prunus lauro-cerasus* L., de la famille des Rosacées, de la section *Cerasus* du grand genre *Prunus* (V. Cerisier); on l'appelle encore Laurier-Amandier, L. aux crèmes, L. au lait, Amandier d'Espagne. Les principaux caractères sont indiqués à l'art. Cerisier; ajoutons qu'il a le réceptacle court et les drupes peu charnues. Les feuilles allongées, coriaces et lisses exhalent, quand on les froisse, une odeur d'amande amère; elles renferment en effet de l'amygdaline qui sous l'influence de l'émulsine se dédouble en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

glycose, essence d'amandes amères et acide cyanhydrique ; les graines renferment le même glycoside. Dr L. Hn.

II. Thérapeutique. — Les feuilles de cette plante sont un toxique des plus dangereux, par leur essence et surtout par l'acide cyanhydrique qu'elles dégagent. Quand on les broie au contact de l'eau, leurs propriétés sont celles de



Laurier-cerise (Prunus lauro-cerasus).

cette dernière substance : elles agissent comme un sédatif nerveux et cardio-vasculaire. On les emploie contre la toux en général et contre les palpitations nerveuses. L'huile essentielle, dont une seule goutte est un poison le plus souvent mortel, n'est jamais employée. On ne se sert que de l'eau distillée ; celle-ci est une préparation assez délicate et sa teneur en acide cyanhydrique est très variable selon qu'elle provient de feuilles d'Italie ou de France, récoltées en juillet ou au printemps, etc. ; il faut donc la titrer soigneusement avant de l'employer : le plus souvent on l'utilise comme véhicule de potions calmantes, à la dose de 4 à 15 gr. Extérieurement elle est employée en lotions contre le prurit ; enfin elle sert de véhicule ordinaire aux solutions hypodermiques de morphine. Ajoutons que l'eau de laurier-cerise est un désodorant très énergique utilisé en pharmacie pour détruire l'odeur si tenace du musc, et en médecine pour combattre les sueurs fétides des pieds. Les feuilles sont quelquefois employées en nature, dans la médecine populaire, pour aromatiser le lait et les crèmes et leur donner des propriétés calmantes : cette pratique n'est pas sans danger. En Amérique, on fait usage de l'écorce du laurier-cerise. Dr R. Bl.

LAURIER-Rose (V. Nerium).

LAURIER (Clément), avocat et homme politique français, né à Sainte-Radegonde (Indre) le 3 févr. 1832, mort à Marseille le 20 sept. 1878. Après s'être fait connaître à Paris comme avocat d'affaires, il plaida, vers la fin de l'Empire, des causes politiques retentissantes et acquit une grande popularité dans le parti républicain. Candidat *irréconciliable* dans le Var aux élections de 1869, il fut, après le 4 sept., attaché par Gambetta au ministère de l'intérieur, comme directeur du personnel et du cabinet, se rendit un peu plus tard en province, puis en Angleterre, où il négocia l'emprunt Morgan (oct. 1870) et fut, jusqu'à la fin de la guerre, un des principaux auxiliaires du gouvernement de la Défense nationale. Envoyé par le dép. du Var à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871), il donna sa démission après le vote des préliminaires de la paix, fut réélu le 2 juil., proposa en 1872 le rachat des chemins de fer par l'Etat, demanda peu après que les princes d'Orléans fussent remis en possession de leurs biens et, à partir de cette époque, tourna le dos à ses anciens amis politiques pour se rapprocher de la droite, à laquelle il ne tarda pas à se donner corps et âme. Après avoir contribué au renversement de Thiers (24 mai 1873), il soutint le gouvernement de l'*ordre moral*. Désavoué par ses électeurs du Var, il se fit envoyer à la Chambre des députés, le 20 févr. 1876, par l'arr. du Blanc, soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai et, le 14 oct. 1877, obtint, comme candidat officiel, le renouvellement de son mandat. — On a publié de lui après sa mort un volume de *Plaidoyers et Œuvres choisies* (1885, in-8). A. Debidour.

LAURIÈRE (*Aureria*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges depuis 1822 (antér. arr. de Bellac) ; 1,434 hab. — Du château féodal plusieurs fois détruit et relevé, il ne subsiste qu'une tour carrée. L'église possède un beau reliquaire ciselé provenant des dépouilles de l'abbaye de Grandmont.

LAURIÈRE (Eusèbe-Jacob de), jurisconsulte français, né à Paris le 31 juil. 1659, mort à Paris le 19 janv. 1728. Sa famille était originaire de Loudun et son père occupa successivement chez Monsieur, frère du roi, et chez le duc de Longueville la charge de chirurgien en chef. Eusèbe de Laurière fut avocat au parlement de Paris en 1669, mais renonça à plaider pour se livrer aux travaux d'érudition. Il s'appliqua à l'étude des diverses sources du droit français et compulsa tous les documents relatifs aux lois et usages qui avaient été en vigueur en France depuis le droit romain. On lui doit d'avoir commencé le *Recueil chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race*, recueil connu sous le nom d'*Ordonnances du Louvre* (1723 et années suiv.), et continué depuis par Secousse, Pastoret, Pardessus, jusqu'en 1847 (V. Ordonnance). Il a, avec Berroyer, annoté les traités de Duplessis sur la coutume de Paris (1702 ; nouv. éd., 1754). Il a aussi édité et annoté les *Institutes coutumières* de Loisel (1710). On doit citer également : *Sur l'Origine du droit d'amortissement* (1692, in-12) ; *Sur le Ténement de cinq ans* (Paris, 1698, in-12) ; *Texte des coutumes de la prévôté de Paris* (1698, in-8 ; 1777, 3 vol. in-12) ; *Traité des institutions et des substitutions contractuelles* (1715, in-12). Enfin, Laurière a édité, en l'annotant et en l'augmentant, le *Glossaire du droit français* de Ragueau (Paris, 1704, in-4). G. R.

Bibl. : *Éloge de Laurière*, en tête du t. II des *Ordonnances des rois de France*. — Gaston de Rousiers, *Eloge d'Eusèbe de Laurière*, discours de rentrée de la conférence des avocats stagiaires, le 23 janv. 1875 ; Poitiers, 1875.

LAURILLARD (Charles-Léopold), naturaliste français, né à Montbéliard le 21 janv. 1783, mort à Paris le 27 janv. 1853. Il s'occupa d'abord de peinture et fut chargé par Cuvier de l'exécution de ses dessins anatomiques ; il se livra ensuite à l'anatomie comparée et à l'histoire naturelle en général et enrichit le Muséum d'un grand nombre de préparations anatomiques et d'ossements fossiles, entre autres d'un squelette de mastodonte. Ouvrages principaux : *Eloge de Cuvier*... (Paris, 1844, in-8) ; *les Mammifères et les races humaines* (Paris, 1849, in-8, av. 121 pl.), ouvrage qui fait partie du *Règne animal* de Cuvier.

LAURIN ou **LAUWERYN** (Marc), numismatiste belge, né à Bruges en 1530, mort à Calais en 1581. Il se voua à l'étude de l'histoire ancienne et réunit de magnifiques collections de numismatique et d'archéologie. Il écrivit la biographie des premiers empereurs romains et illustra son ouvrage en y introduisant la reproduction des monnaies. Il parut sous le titre de : *C. Julius Cæsar sive Historiæ imperatorum Cæsarumque Romanorum ex antiquis numismatibus restitutæ* (1563-76, 3 vol. in-fol.) ; c'est une merveille au point de vue typographique.

Son frère, *Guido* Laurin, jurisconsulte et philologue,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

né à Bruges vers 1532, mort à Lille en 1589, écrivit un commentaire des monnaies reproduites dans le *Julius Cæsar*.

Bibl. : Feys, *Documents inédits concernant les frères Laurin*, dans *les Ann. de la Soc. d'émulation de Bruges*, 4e sér., t. IX.

LAURIN (Karl-Oskar-Johan), compositeur suédois, né en Gotland en 1813, mort au Brésil en 1853. Directeur du chœur des étudiants à Upsal, il donna une vigoureuse impulsion à l'étude du chant parmi la jeunesse académique. Nommé en 1846 professeur au collège de Visby, il n'y resta que peu d'années et se rendit, pour cause de santé, au Brésil, où il mourut de la fièvre jaune. On lui doit un grand nombre de *chants* très populaires en Suède et entre autres le quatuor : *Ma Vie est une onde* (Mitt lif är en våg).

LAURINUS (Laurentinus-Laurentii), écrivain suédois, né en 1573, mort en 1655. Pasteur aux environs de Linkœping, il a laissé des œuvres suédoises et latines, curieuses par l'érudition, souvent déplacée, qu'il y étale : *Courte Chronique de la Suède, de Magog au règne de dame Christine* (1647; 2e éd., 1717); *Symbola Heroum et Heroïdum* (1647); *Musicæ rudimenta* (1662). Il a composé en outre quelques psaumes.

LAURION (V. Ergastiria et Grèce, t. XIX, pp. 275 et 297).

LAURIQUE (Série) (Chim.). Les composés les plus intéressants appartenant à cette série sont : l'acide laurique, l'aldéhyde correspondant et son éther glycérique ou trilaurine.

Acide laurique, $C^{24}H^{24}O^4$. C'est un acide gras homologue de l'acide acétique dont l'éther glycérique constitue une partie importante des baies de laurier ; on le rencontre aussi dans les fèves péchurines, dans le beurre de coco, dans la graisse de *Cylicodaphne sebifera* Bl., dans la graine des fruits de *Maugifera gabonensis* et même en petite quantité dans le blanc de baleine. L'acide est insoluble dans l'eau et se volatilise avec la vapeur d'eau ; il fond à 44°. Les laurates sont généralement fusibles, le laurate de magnésie fond à 75°, la plupart des autres fondent vers 120°. La distillation d'un mélange de laurate et de formiate de baryum donne l'aldéhyde laurique. C. M.

LAURIS-sur-Durance. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet ; 1,436 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

LAURISTON (Jacques-François Law de), comte de Tancarville, général français, né le 20 janv. 1724, mort en 1785. De la famille de Law, il se distingua dans l'Inde, où il reçut le commandement des troupes en 1766 et devint maréchal de camp en 1780.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de), maréchal de France, né à Pondichéry le 1er févr. 1768, mort à Paris le 12 juin 1828, fils du précédent. Il entra à l'Ecole militaire en 1784 et s'y lia avec Bonaparte. Capitaine en second en août 1791, il devint aide de camp du général de Beauvoir, fit les campagnes de 1792-95 aux armées du Nord, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse et fut promu chef de brigade d'artillerie (1795). Il démissionna le 5 avr. 1796, fut rappelé au service par Bonaparte qui le prit pour aide de camp (1800). Il eut successivement la direction de l'Ecole d'artillerie de La Fère et une mission diplomatique en Danemark (1801), porta en Angleterre la ratification de la paix d'Amiens (1802), fut nommé général de brigade puis de division (févr. 1805) et, préposé à l'expédition que Villeneuve conduisit aux Antilles, débarqua avant le désastre de Trafalgar. Il fit la campagne de 1805, prit possession des arsenaux de Venise en 1806, occupa Raguse où il se défendit contre les Russes et les Monténégrins, fut nommé gouverneur général de Venise (déc. 1807), assista aux conférences d'Erfurt, fut créé comte, prit part à l'attaque de Madrid, à la campagne du prince Eugène en Hongrie, s'empara de Raab, commanda l'artillerie de la garde à Wagram, où il contribua à la victoire, fut envoyé en mission en Hollande, chargé d'accompagner en France l'archiduchesse Marie-Louise, de ramener les enfants du roi de Hollande après son abdication. Le 5 févr. 1811, Napoléon le nommait ambassadeur en Russie, le chargeant de demander l'exclusion des navires anglais de la Baltique et l'occupation de Riga et Revel par les Français. Après l'échec de cette mission, Lauriston prit part à la campagne de Russie, conclut avec Koutousov l'armistice qui suivit la prise de Moscou, commanda l'arrière-garde durant la retraite. En 1813, il organisa à Magdebourg le 5e corps d'armée qu'il commandait à Lutzen, Bautzen, Wurschen, et y joignit le commandement du 11e corps. A la bataille de Leipzig, il était encore en deçà de l'Elster quand le pont sauta, se jeta dans la rivière, mais fut pris et interné à Berlin. Il rentra en France après la Restauration et s'attacha à Louis XVIII qui le nomma capitaine des mousquetaires gris. Au moment des Cent-Jours, il suivit le roi jusqu'à Béthune, puis se retira dans sa terre de Richecourt (près de La Fère) et après Waterloo revint au-devant du roi jusqu'à Cambrai. Il fut créé pair de France le 17 août et nommé commandant de la 1re division d'infanterie de la garde. Il présida les conseils de guerre qui jugèrent l'amiral Linois, le baron Boyer de Peyreleau et le général Delaborde (1816). En 1817, il fut créé marquis ; en 1820, préposé aux 12e et 13e divisions militaires (côtes de la Manche). Il fut ministre de la maison du roi dans les cabinets Richelieu et Villèle, du 1er nov. 1821 au 4 août 1824, promu maréchal de France le 6 juin 1823. Chargé de commander le 2e corps de réserve dans l'expédition d'Espagne, il prit Pampelune.

Son fils aîné, le marquis *Auguste-Jean-Alexandre*, né à La Fère le 10 oct. 1790, mort en juil. 1860, fut maréchal de camp, membre de la Chambre des pairs de Charles X et de Louis-Philippe, député de l'Aisne à l'Assemblée nationale (1849-51). — Le fils cadet, le comte *Napoléon*, a répondu dans ses *Observations sur les Mémoires du duc de Raguse* (1857) au sévère jugement porté par Marmont sur son père. A.-M. B.

Bibl. : V. Napoléon Ier.

LAURIUM (Grèce) (V. Ergastiria).

LAURON (Jean), archéologue et physicien français du XVIe siècle, né à Châteauroux. Avocat, procureur et enfin procureur fiscal au siège de Châteauroux. On a de lui : *l'Anémographie ou description des vents, avec la cause, source, nature et propriété d'icculx* (Paris, 1586, in-8) ; *les Dernières Volontés de feu monsieur d'Aulmont, comte de Chasteauroux, avec les soupirs de Jean Lauron sur les misères de ce temps* (Bourges, 1596, in-8) ; *les Deux premières Parties de Chasteauroux, anciennement dit Déolz, où il est discouru au poème épique de l'antiquité, progrès et estendue de cette terre* (Paris, 1613). Ce poème, qui devait avoir cinq chants, ne fut probablement jamais terminé. M. P.

LAUROUX. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 310 hab.

LAURVIG. Ville maritime de Norvège, ch.-l. de l'arr. de Jarlberg-Laurvig, sur le fjord de Laurvig, à l'embouchure du Farrés-elv ; 11,200 hab. Commerce assez actif, d'une valeur de 10 millions de fr. environ ; exportation de fer et de bois.

LAÜS. Ancienne ville de l'Italie méridionale, aujourd'hui Laïno, sur la côte de Lucanie, à l'embouchure de la petite rivière de Laïno, au S. du golfe de Palicastro.

LAUS (M.-A.), dit *de Boissy*, littérateur français, né à Paris en 1747, mort à une date inconnue. Bel esprit, auteur de comédies, de petits vers, d'épigrammes agréables, amant de Fanny de Beauharnais, il joua quelque rôle dans la société littéraire de la fin du XVIIIe siècle. Citons de lui : *le Quiproquo*, comédie (1768) ; *l'Impromptu*, vaudeville (1768) ; *le Double Déguisement*, opéra-comique (1771) ; *la Course ou les Jockeys*, comédie (1777) ; *Roberti*, drame (1776) ; *les Vierges de vingt ans*, opéra-comique (1793) ; *les Travers du jour*, comédie (1792) ; *la Vraie Républicaine*, vaudeville (1794), etc. ; des romans : *Quinze Minutes, ou le Temps bien employé* (1767, in-8) ; *l'Infortuné* (1768, in-12) ; *Mes Délassements* (1771-72, 3 vol.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

in-12), contes ; des traductions de l'italien, un *Abrégé des Mémoires de Mlle de Montpensier* (1806, 4 vol. in-12) et *Bonaparte au Caire ou Mémoire sur l'expédition de ce général en Egypte par un des savants embarqués sur la flotte française* (1799, in-8), etc.

LAUSANNE. Ville de Suisse, dans le cant. de Vaud, dont elle est le ch.-l. ; 33,340 hab. Elle occupe un certain nombre de collines ainsi que les vallons intermédiaires. Aussi sa topographie présente-t-elle une image très irrégulière ; la plupart des rues sont à forte rampe, comme l'accès de la ville depuis la gare ; il n'y a guère de plat que le grand pont Saint-François jeté sur un des vallons, et la promenade de Montbenon. Mais la position de Lausanne est incomparable. Située sur le versant d'un rameau du *Jorat* (V. ce mot), la ville domine le lac Léman, en face des montagnes de la Savoie ; de la hauteur de Montbenon, on aperçoit le fond du lac avec la ceinture de cimes qui l'entourent, à gauche ; à droite, le regard plonge dans la direction de Genève jusqu'au Salève. La ville qui, il y a quelques années, s'arrêtait à la gare, s'étend toujours davantage dans la direction du lac ; elle a rejoint *Ouchy* (V. ce mot), le port de Lausanne. L'édifice le plus remarquable de Lausanne est la cathédrale, qui passe pour une des plus belles églises de style gothique qu'il y ait en Europe. Sa construction a commencé vers l'an 1000 ; le pape Grégoire X procéda, en 1275, à sa consécration, en présence de l'empereur d'Allemagne. La nef, qui a deux étages de galeries, renferme plusieurs centaines de colonnes ; on y remarque le tombeau du pape Félix V. La cathédrale de Lausanne a subi plusieurs incendies et est actuellement (1895) l'objet d'une restauration complète, qui durera plusieurs années. Elle sert actuellement au culte réformé, après avoir été plusieurs siècles le siège d'un puissant évêque qui a joué un grand rôle dans l'histoire du cant. de *Vaud* (V. ce mot). Près de la cathédrale se trouve le château, anciennement résidence épiscopale, aujourd'hui siège des autorités cantonales. L'église Saint-François, au bout du grand viaduc du même nom, est un monument historique ; c'est là qu'eurent lieu les dernières séances du concile de Bâle et l'abdication du pape Félix V. Sur la promenade de Montbenon, le point culminant de la ville, se trouve le palais de justice fédéral, édifice de bonne apparence qui contient de fort belles salles d'audience, car Lausanne est le siège du tribunal fédéral suisse. Lausanne possède, en outre, une université qui a été fondée en 1891, un collège, une école industrielle supérieure, une école normale d'instituteurs et plusieurs autres établissements d'instruction publique, un remarquable musée des beaux-arts, une riche bibliothèque dans laquelle se trouvent un grand nombre de curiosités historiques de premier ordre, un vaste hôpital cantonal, qui sert de clinique à l'université, un établissement pénitentiaire, et à quelque distance de la ville un hospice d'aliénés. Le climat de Lausanne est très doux. Aussi cette ville est-elle fréquentée par beaucoup d'étrangers.

LAUSCHA. Bourg d'Allemagne, duché de Saxe-Meiningen ; 3,500 hab. Célèbres verreries (fondées en 1597) et porcelaineries.

LAUSITZ (V. Lusace).

LAUSSEDAT (Louis), homme politique français, né à Moulins le 30 juil. 1809, mort à Moulins le 27 juil. 1878. Médecin dans sa ville natale, il prit part aux luttes du parti républicain contre le gouvernement de Juillet, fut en 1848 envoyé par le dép. de l'Allier à l'Assemblée constituante, où il vota avec l'extrême gauche et combattit la politique de l'Elysée, mais ne fut pas réélu en 1849. Proscrit après le 2 déc. 1851, il alla exercer la médecine à Bruxelles, d'où il ne revint qu'en 1876, pour siéger au Palais-Bourbon comme député de Moulins. Il fit partie des 363 pendant la crise du 16 mai et obtint le renouvellement de son mandat aux élections générales du 14 oct. 1877.

LAUSSEDAT (Aimé), savant et officier français, né à Moulins (Allier) le 19 avr. 1819, frère du précédent. Sorti en 1840 de l'Ecole polytechnique, il choisit l'arme du génie, fut employé pendant quelques années aux travaux de fortification de Paris et de la frontière d'Espagne, puis se consacra à l'enseignement et fut successivement nommé répétiteur (1851), professeur de géodésie (1856), directeur des études à l'Ecole polytechnique, professeur de géométrie au Conservatoire des arts et métiers. Il n'occupait plus, depuis 1871, que cette dernière chaire, lorsqu'il prit sa retraite d'officier, en 1879, avec le grade de colonel du génie, auquel il avait été promu en 1874. Il a succédé en 1881 à Hervé-Mangon comme directeur du Conservatoire des arts et métiers. Il est en outre membre du conseil de l'Observatoire de Paris. Il a présidé, durant le siège de Paris (1870-71), la commission chargée d'établir avec les départements des communications optiques. Il s'est aussi beaucoup occupé d'aérostation militaire, a fait plusieurs ascensions et a eu la jambe droite cassée dans la catastrophe du ballon *l'Univers*, monté par A. Tissandier, E. Godard et quelques officiers du génie (9 déc. 1875). Il a inventé ou perfectionné divers instruments de géodésie et plusieurs méthodes d'astronomie pratique. On lui doit notamment l'application de la chambre claire de Wollaston au lever des plans et celle de la photographie aux observations astronomiques. Il a été le promoteur de la loi du 14 mars 1891 sur l'unification de l'heure légale en France. Outre de nombreux mémoires et articles insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales du Conservatoire des arts et métiers*, dans le *Spectateur militaire*, dans le *Mémorial de l'officier du génie*, etc., il a publié : *Expériences faites avec l'appareil à mesurer les bases*, trad. de l'espagnol (Paris, 1860, in-8) ; *Leçons sur l'art de lever les plans* (1861, in-4) ; *Notice sur G. Froment* (1865, in-8). L. S.

Bibl. : *Notice sur les trav. scientif. de M. Laussedat* ; Paris, 1884, in-4.

LAUSSONNE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. du Monastier ; 1,996 hab.

LAUSSOU. Com. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Montflanquin ; 508 hab.

LAUSUS, fils de Mézence, roi de la ville étrusque de Caeré ; héros remarquable par sa beauté et par sa bravoure, qui tombe dans l'*Enéide* sous les coups d'Enée (X, 790 et suiv.).

LAUTENBACH (*Lutenbach*, 1090). Com. de la Haute-Alsace, arr. et cant. de Guebwiller, sur la rive gauche de la Lauch ; tête de ligne de l'embranchement qui à Bollwiller se détache du chemin de fer de Bâle à Strasbourg ; 2,091 hab. Manufactures de fils retors ; tissages de coton. Eglise romane du XIIe siècle, à trois nefs, chœur gothique, vitraux anciens, stalles avec sculptures bizarres en style gothique, chaire en bois sculpté, admirable travail du XVIIe siècle ; cette basilique était originairement l'église collégiale du couvent des moines augustins, fondé en 810 et sécularisé au XIIe siècle. Patrie de Manegoldus de Lautenbach, théologien du XIe siècle, un des maîtres de Guillaume de Champeaux. — Sur la rive droite de la Lauch, Lautenbach-Zell (*Celle aput Lutenbach*, 1341), village industriel de 1,442 hab.

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Dict. d'archit. franc.*, V, 187. — X. Kraus, *Kunst und Alt. in Els.-Loth.*, II, 404-411.

LAUTENSACK (Hans-Sebald), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1524, mort après 1560. Fils du peintre Paul Lautensack, de Bamberg, il se produisit avec succès dans sa ville natale et à Vienne. Peintre de portraits, il fut un graveur hardi, quoique dessinateur douteux. Il exécuta, soit au burin, soit à la pointe, une série de portraits un peu secs d'aspect, mais vigoureusement individualisés. Tels sont ceux de *Léonard d'Eck*, chancelier de Bavière, de sa femme, de leur fils et du jurisconsulte *Roggenbach*. Il introduisit largement dans ses compositions le paysage et sut le rendre souvent pittoresque. On lui doit encore une intéressante vue de *Nuremberg* avec ses faubourgs, gravée à l'eau-forte sur six planches, de même que des paysages, des armoiries, des scènes de tournois

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et une grande pièce historique : *la Délivrance de Vienne*. Ses estampes portent les dates de 1544 à 1560. On a aussi des gravures sur bois d'après ses compositions.

Heinrich Lautensack, orfèvre, peintre et graveur, né à Bamberg en 1522, mort en 1590, était probablement de la même famille. Il fut élève de Melchior Bayer, et travailla à Nuremberg. On a de lui une vingtaine d'estampes, principalement des sujets de sainteté. G. P-I.

Bibl. : Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. VII. — Passavant, *le Peintre-Graveur*, t. III.

LAUTER. Rivière d'Allemagne et d'Alsace, affl. g. du Rhin, longue de 82 kil. Elle naît dans le Hardt, près de Pirmasens, coule vers le S. jusqu'à Dahn, dans une pittoresque vallée, puis vers le S.-E. jusqu'à Wissembourg, entre en plaine et sépare l'Alsace du Palatinat bavarois ; elle finit par deux bras en aval de Lauterbach. C'est le long de son rivage méridional, très escarpé, que s'étendaient, sur une longueur de 18 kil., les fameuses *lignes de Wissembourg*.

LAUTER. Rivière de Wurttemberg, affl. du Danube, qui naît au S. d'Urach et finit à Marchthal ; 47 kil. de long. Vallée étroite et pittoresque.

LAUTERBACH (Wolfgang-Adam), jurisconsulte allemand, né à Schleitz le 12 déc. 1618, mort le 18 août 1678. Il fut professeur à l'université de Tubingue et publia entre autres ouvrages : *Compendium juris* (Tubingue, 1679, 1686 et 1694, in-8 ; Lemgo, 1717), manuel de Pandectes qui a été classique en Allemagne aux XVIIe et XVIIIe siècles ; *Collegium theorico-practicum ad quinquaginta Pandectarum libros*, publié par son fils (Tubingue, 1690-1714, 4 vol. in-8, et plusieurs fois réimprimé) ; *Consilia maxime civilia et criminalia* (Francfort, 1731, 9 vol. in-fol.). Enfin Lauterbach a publié des *Dissertations* (Tubingue, 1728).

LAUTERBOURG (*Lutera* 1103, en allem. *Lauterburg*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, au confluent du Rhin et de la Lauter, sur le chem. de fer de Strasbourg à Spire ; 1,573 hab. Port communiquant avec le chemin de fer par voie de raccordement ; école préparatoire pour instituteurs dans l'ancien palais des princes-évêques de Spire ; église paroissiale de 1719, avec chœur du XVe siècle ; de la même époque, la chapelle, sur la place des Tilleuls ; au milieu de la ville, la tour du beffroi, appelée *Mittelthurm*, qui autrefois servait de prison militaire ; hôtel de ville de 1731 avec portail monumental ; restes des fortifications élevées vers le milieu du XIIIe siècle par l'empereur Frédéric II ; une des quinze tours qui couronnaient le mur d'enceinte subsiste encore et sert de temple protestant ; antiquités gallo-romaines ; sur la voie de Strasbourg à Spire par Seltz (*Saletio*), Lauterbourg paraît avoir été originairement une station militaire qu'on a identifiée avec les *castra probe Tribuncos* (*Tribunos*) d'Ammien Marcellin (XVI, 12, 58). Située à l'extrémité orientale des lignes de fortifications de la Lauter, connues dans l'histoire sous le nom de lignes de Wissembourg, la ville de Lauterbourg était une place forte de quatrième classe qui fut déclassée sous Napoléon III. Mentionnée pour la première fois dans un document de 1103, la *villa Lutera* a été pendant les premiers temps du moyen âge le chef-lieu d'un comté indépendant et appartenait depuis 1254 jusqu'à la Révolution aux princes-évêques de Spire qui y résidèrent souvent. Dévastée pendant la guerre de Trente ans, incendiée par les Français en 1678, la place fut prise en 1744 par les Impériaux, et en 1793 par les Prussiens et reprise la même année par Hoche. — Patrie de Matthieu-Frédéric Blasius (1758-1829), compositeur français. — Armoiries : *d'azur, à un château à trois tours d'or*. L. Will.

Bibl. : *Annuaire du Bas-Rhin de 1822*, 337-339. — Bentz, *Description hist. et archéol. de Lauterbourg et de son territoire* ; Strasbourg, 1843.

LAUTERBRUNNEN. Village de Suisse, dans le cant. de Berne ; 2,184 hab. C'est une des stations de touristes de l'Oberland bernois, dans la vallée alpestre du même nom. Située sur le torrent de la Lutschine, cette localité était précédemment une attraction à cause de la cascade du Staubbach, petit ruisseau qui se précipite d'une hauteur de près de 300 m., dans la vallée, tout près de Lauterbrunnen. Actuellement, l'affluence des étrangers dans ce pittoresque village a augmenté par suite de la construction d'un chemin de fer qui aboutit sur le haut plateau de *Murren* (V. ce mot) et de celui qui relie, par les hauteurs de la Wengern Alp et de la Scheidegg, les trois principales stations de touristes de l'Oberland bernois, Interlaken, Grindelwald et Lauterbrunnen.

LAUTERS (Pauline) (V. Gueymard [Mme]).

LAUTH (Thomas), anatomiste français, né à Strasbourg le 29 août 1759, mort à Strasbourg le 19 sept. 1826. Il fut l'élève de Desault à Paris, de Hunter à Londres, visita les universités d'Allemagne ; il obtint en 1784 la place de démonstrateur d'anatomie à l'Ecole de Strasbourg, puis en 1785 celle de professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie. Lors de la Révolution, il refusa une chaire à l'université de Tubingue. Il reprit ses anciennes fonctions au moment de la réorganisation des facultés ; il était en même temps médecin en chef de l'hôpital. Son ouvrage le plus remarquable est : *Histoire de l'anatomie* (Strasbourg, 1815, t. I, in-4). Dr L. Hn.

LAUTH (Alexandre), anatomiste français, né à Strasbourg le 14 mars 1803, mort à Strasbourg en mars 1837, fils du précédent. Agrégé de la faculté de médecine de cette ville, il obtint, après deux concours, la chaire de physiologie (1836). Ses ouvrages sont remarquables : *Essai sur les vaisseaux lymphatiques* (Th. de Strasbourg, 1824, in-4) ; *Manuel de l'anatomiste* (Strasbourg, 1829, 1835, in-8) ; *Mémoire sur le testicule humain* (Mém. cour. par l'Institut), dans *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg* (1832, t. I) ; *Remarques sur la structure du larynx et de la trachée-artère* (Strasbourg, 1835), etc. Dr L. Hn.

LAUTH (Charles), chimiste français, né à Strasbourg le 27 sept. 1836. Il fit ses études dans sa ville natale, fut quelque temps préparateur de Gerhardt et vint en 1856 se fixer définitivement à Paris où il s'occupa de chimie industrielle, principalement de la fabrication des matières colorantes employées pour la teinture des tissus. Durant le siège de Paris, il fut adjoint au maire du VIe arrondissement. De 1874 à 1879, il représenta la quartier de la Monnaie au Conseil municipal. De 1879 à 1887, il fut administrateur de la manufacture de Sèvres, où il signala son passage par de sérieuses améliorations, qui portèrent à la fois sur les procédés de fabrication, sur l'organisation des services et sur la situation du personnel ouvrier. On lui doit notamment la découverte d'une pâte de porcelaine dure, susceptible de recevoir les couleurs qui ne peuvent supporter le grand feu, la création d'une école annexe de décorateurs, l'établissement du salaire fixe. Outre des mémoires et articles épars dans le *Bulletin de la Soc. chim.*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, etc., il a publié : *Recherches sur la porcelaine*, avec G. Dutailly (Paris, 1888, in-8) ; *la Manufacture nationale de Sèvres, 1879-1887* (Paris, 1889, in-8). L. S.

Bibl. : *Notice sur les travaux industriels de M. Ch. Lauth* ; Paris, 1867, in-8.

LAUTHIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny ; 176 hab.

LAUTIGNAC. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 520 hab.

LAUTREC (*Lautricum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres ; 2,750 hab. Stat. de la voie ferrée d'Albi à Castelnaudary. Citée dans le testament de saint Didier, évêque de Cahors, au VIIe siècle, cette localité était le chef-lieu de l'une des vigueries du *pagus Albiensis* en 942. Vers ce temps apparaissent les premiers vicomtes de Lautrec. Lautrec, occupée en 1426 par un chef de bande, nommé André de Ribes, fut au XVIe siècle une des principales places fortes tenues par les catholiques en Albigeois ; en 1568

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

elle est occupée par les protestants qui la perdent dès l'année suivante ; elle reste dès lors fidèle au parti de la Ligue et n'accepte la domination de Henri IV qu'en 1595.

La vicomté de Lautrec occupait la partie du diocèse d'Albi située entre l'Agoût et le Dadou, affluent de cette rivière ; en 1338, on y comptait vingt-cinq localités principales, qu'on appelait les forteresses, *forciæ*. Les vicomtes l'administraient, en qualité de seigneurs dominants, mais ils étaient, beaucoup plus qu'ailleurs en Languedoc, tenus de prendre l'avis de leurs fidèles (chevaliers et bourgeois, ces derniers jouent ce rôle dès 1209). En 1256, on règle les relations et les droits réciproques des vicomtes et de leurs vassaux nobles ; l'année suivante, les nobles et les bourgeois réunis obtiennent des vicomtes la reconnaissance de leurs libertés. Dès ce moment, Lautrec a des consuls, auxquels appartient la justice criminelle. A l'origine, ces consuls sont communs à toutes les communautés du Lautrégois qui ne forme qu'un seul corps ; en 1328, il y a six consuls, dont trois pour le chef-lieu, trois pour le reste du pays. La dissolution de cette association singulière, dont on connaît d'autres exemples, eut lieu un peu avant 1410. Au XVIIIe siècle, les institutions consulaires étaient en pleine décadence.

L'église Saint-Rémy de Lautrec, dont on attribuait la fondation à Charlemagne, était depuis 1110 un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières ; le chapitre de Burlats, au diocèse de Castres, s'y installa à dater des guerres de religion. Les templiers, puis les hospitaliers avaient des biens à Lautrec et aux environs ; l'ordre de Saint-André de Viennois y fonda une maison au XIIIe siècle et les cordeliers s'y établirent en 1281 ; le couvent fut dévasté et les religieux massacrés par les protestants en 1568. Enfin, au XVIIe siècle, les consuls appelèrent dans la ville quelques religieuses bénédictines du couvent de Longueville à Gaillac. — En fait de monuments, Lautrec n'offre aujourd'hui qu'une partie des anciens remparts, quelques vieilles maisons du XVIe siècle et l'église Saint-Rémy, en partie gothique, en partie du XVIIe siècle. A. MOLINIER.

BIBL. : *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., *passim* et principalement t. VII, note 18, et t. X, note 4. — ROSSIGNOL, *Monographies des communes du canton de Lautrec* ; Toulouse, 1883, in-8.

LAUTREC (Famille de). Elle paraît vers le milieu du Xe siècle et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Dom Vaissète, sans aucune raison valable, faisait des premiers vicomtes des cadets de la famille vicomtale d'Albi ; en réalité, Lautrec étant siège de viguerie à l'époque carolingienne, les premiers vicomtes sont très vraisemblablement les anciens viguiers royaux devenus héréditaires. On connaît fort mal la généalogie de cette famille durant les deux siècles suivants ; on voit seulement les vicomtes tenir leurs domaines tantôt du comte de Toulouse, tantôt du vicomte d'Albi ; comme ils observent scrupuleusement la règle du partage égal, la vicomté se divise à l'infini, et par suite jamais cette maison féodale ne jouera un rôle important dans les affaires politiques du pays. Au début du XIIIe siècle, un vicomte, dont on ne sait pas le nom, se range parmi les partisans de la croisade et épouse Agnès de Mauvoisin, fille de Robert de Mauvoisin, l'un des meilleurs lieutenants de Montfort. Il évite ainsi la confiscation, et sa femme, en 1220, marque ses sentiments en sauvant une partie de la garnison de Lavaur, lors de la reprise de cette ville par Jeanne, femme du jeune comte Raimond de Toulouse. On a dit et on croit encore aujourd'hui communément que ce vicomte de Lautrec était fils du frère puîné de Raimond VI, Baudouin, tué par ordre de son frère en 1214, lequel Baudouin aurait épousé l'héritière de Lautrec, Alix. A vrai dire, on n'a jamais apporté aucune preuve à l'appui de cette assertion ; la seule sérieuse qu'on donne est l'identité des armes de Lautrec et des anciens comtes de Toulouse (*de gueules à la croix vidée, clechetée et pommetée d'or*), mais cette identité s'explique par le fait que les vassaux des comtes de Toulouse, les vicomtes de Lautrec, ont pu prendre les armes de leur suzerain, sans appartenir aucunement à la famille de ces derniers. Baudouin, frère de Raimond VI, paraît être mort sans enfants, et malgré tout son désir de concilier des dates contradictoires, dom Vaissète n'a pu parvenir à prouver sa thèse (V. nouv. éd., t. VII, note 18). Nous croyons donc, jusqu'à preuve du contraire, que les vicomtes de Lautrec du XIIIe siècle et du suivant descendent des anciens vicomtes du Xe, mais sans avoir la prétention de marquer exactement tous les degrés de cette filiation. Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, la famille est divisée en trois branches : 1° celle de *Bertrand*, l'aîné de deux frères ; son petit-fils cède au roi Philippe IV, en 1306, sa part de la vicomté ; de lui descendent les vicomtes de Carmaing ; 2° celle de *Sicard VI*, dont les descendants se partagent encore leur moitié de vicomté ; les uns possèdent un quart, les autres un sixième ou un huitième de la seigneurie ; 3° une autre branche de la maison, les Lautrec-Venès, avait d'autre part acquis en 1305 une partie de la même vicomté, qu'elle possède jusqu'en 1408, date de la vente de cette portion des domaines de la famille à l'un des descendants de Sicard VI. De la seconde branche est issue, par Pierre IV de Lautrec, la lignée des barons de Montfa dont l'un en 1670 vend sa part de la vicomté au marquis d'Ambres qui prend alors le titre de comte de Lautrec. De ces marquis d'Ambres descendent les Toulouse-Lautrec. Enfin de *Pierre II*, vicomte de Lautrec, qui vivait vers 1340, descendent les Lautrec-Saint-Germier qui subsistaient encore au XVIIIe siècle. A. MOLINIER.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, II. — D. VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. édit., t. VII, note 18, et t. X, note 4. — LA CHENAYE-DESBOIS, *Dict. de la noblesse*.

LAUTREC (Odet DE FOIX, vicomte de), capitaine français, né en 1485, mort le 15 août 1528. Fils de Jean de Foix et de Jeanne d'Aydie, il eut pour frère le maréchal de Lescun et pour sœur la célèbre maîtresse de François Ier, Françoise de Châteaubriant. Dès 1507, il sert, lors de la guerre de Gênes, sous le roi Louis XII et est blessé dans un combat. En 1511, il accepte, à la grande risée de ses compagnons d'armes, la charge d'escorter et de protéger les prélats du parti français réunis au concile de Pise. L'année suivante, servant sous les ordres de son cousin Gaston de Foix, il essaye vainement de sauver ce général à Ravenne et est laissé pour mort sur le champ de bataille. Devenu gouverneur de Guyenne, il suit François Ier en Italie et se distingue à la journée de Marignan ; l'année suivante, il remplace le connétable de Bourbon comme gouverneur du Milanais qu'il administre avec trop de dureté ; sans l'appui de sa sœur, au rapport de Brantôme, il serait tombé en disgrâce. En 1521, il défend heureusement le pays contre les troupes espagnoles et papales, mais, l'année suivante, la mutinerie de ses auxiliaires suisses qu'il n'a pu payer faute d'argent, lui fait perdre la bataille de la Bicoque (27 avr. 1522) que suit l'évacuation de la Haute-Italie. Il se disculpa en chargeant *Semblançay* (V. ce nom). Après la défection de Bourbon, il devient gouverneur de Languedoc (1523) et met la province en état de défense contre les invasions possibles des Espagnols. Il était dès lors maréchal de France. En 1525, il ratifie le traité passé par Louise de Savoie avec Henri VIII d'Angleterre et prend dans l'acte les titres suivants : *Comte de Foix, de Rethel et de Beaufort, seigneur de Lautrec, d'Orval et de Lesparre, vicomte de Fronsac, Villemur et Barbazan, grand sénéchal et gouverneur d'Aquitaine, lieutenant général du roi en Aquitaine et en Languedoc.* En août 1527, il prend le commandement de l'armée d'Italie, occupe une partie du Milanais et rétablit la domination française dans le N. de la péninsule. La cour l'oblige à entreprendre la conquête du royaume de Naples. Il délivre en passant le pape Clément VII et met le siège devant Naples en mai 1528. Mais la peste se met dans le camp français et lui-même meurt de la contagion. De son mariage avec Charlotte d'Albret, il avait eu trois fils : *Odet*, *Henri* et *François*, et une fille, *Claude*. — Lautrec laissa la répu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tation d'un vaillant homme de guerre, habile à ses heures et capable des plus belles actions, mais entêté, ne se fiant qu'à lui-même et sourd à toutes les représentations. Il fut néanmoins un des meilleurs capitaines de François Ier et, bien des années après, son souvenir était encore assez vivant pour que Brantôme lui consacrât un long chapitre dans son livre des *Capitaines françois*. Son tombeau est à Naples dans l'église Santa Maria la Nuova; il fut élevé en 1556 par les soins du duc de Serra, neveu du grand Gonzalve de Cordoue. A. Molinier.

LAUVERGNE (Hubert), médecin français, né à Toulon le 20 janv. 1796, mort à Toulon le 22 déc. 1859. Il servit dans la médecine navale, fut professeur de matière médicale à Toulon (1832) et plus tard directeur du service de santé (1858). On lui doit : *Géographie botanique du port de Toulon et des îles d'Hyères* (Th. Montpellier, 1829) ; *le Choléra morbus en Provence* (Toulon, 1836, in-8) ; *Histoire de la Révolution dans le Var*, etc. (Toulon, 1838-39, in-8) ; *les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral*, etc. (Paris, 1841, in-8) ; *De l'Agonie et de la mort*, etc. (Paris, 1841, 2 vol. in-8); *Divers Mémoires sur les fonctions du cerveau*, etc. (Toulon, 1846, in-8), etc. Dr L. Hn.

LAUWIN-PLANQUE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Douai ; 748 hab.

LAUX-MONTAUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat ; 71 hab.

LAUZACH. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Questemberg; 415 hab.

LAUZANNE DE VAUX-ROUSSEL (Augustin-Théodore, chevalier de), vaudevilliste français, né à Vernelle (Seine-et-Marne) le 4 nov. 1805, mort à Paris le 15 oct. 1877. Collaborateur et gendre de *Duvert* (V. ce nom), il a partagé tous ses succès, et il suffit d'y renvoyer, ainsi qu'au *Théâtre choisi*, publié sous le seul nom de son beau-père (1876-78, 6 vol. in-18).

LAUZE (La) (V. Gers, t. XVIII, p. 865).

LAUZE-DEPERRET OU DUPERRET (Claude-Romain), homme politique français, né à Apt le 28 févr. 1747, mort à Paris le 31 oct. 1793. Fondateur du club de la liberté d'Apt en 1789, il fut élu député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative le 4 sept. 1791, fut réélu à la Convention le 7 sept. 1792, et appuya la politique des Girondins. Il parut souvent à la tribune où il combattit les Montagnards avec une violence singulière. Le 11 avr. 1793 notamment, il les menaça de son épée, ce qui provoqua un des incidents les plus tumultueux qui se soient produits dans l'Assemblée. Poursuivi avec les Girondins, il fut condamné à mort et décapité. Il fut accusé surtout d'avoir favorisé ou facilité le meurtre de Marat, car Barbaroux l'avait mis en relation avec Charlotte Corday qu'il logea quelques jours chez lui. Lauze-Duperret était fort riche ; ses biens furent confisqués. Il laissait quatre enfants auxquels le Conseil des Cinq-Cents vota une pension le 20 ventôse an V.

LAUZERTE. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac ; 2,377 hab. Bastide fondée vers 1240 par Raimond VII, comte de Toulouse. On a l'analyse des coutumes accordées par ce prince à la nouvelle ville; elles sont tout à fait analogues à celles de Montdenard, qui datent de 1246 ; elles sont de 1242. Les consuls de Lauzerte paraissent dès 1243 et 1249. Ce fut le chef-lieu d'une châtellenie royale. — Eglise du XIIIe siècle, vieilles maisons.

Bibl. : Rébouis, *Cinq Coutumes inédites de Tarn-et-Garonne*, 1886, in-8. — D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., *passim*.

LAUZERVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Lanta; 156 hab.

LAUZÈS OU LAUZÈS-DU-LOT. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors ; 407 hab.

LAUZET (Le). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette; 707 hab. Scierie mécanique. Moulin.

LAUZON. Rivière (V. Drôme, t. XIV, p. 1121).

LAUZON. Ville du Canada, faubourg de *Québec* (V. ce mot).

LAUZOUE. Rivière (V. Gers, t. XVIII, p. 866).

LAUZUN. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande ; 1,213 hab. Lauzun fut une des plus importantes juridictions seigneuriales de l'Agenais ; cependant son histoire est peu connue. Le château, très fort, a appartenu aux Nompar de Caumont au moins depuis le commencement du XVIe siècle. En 1437, il avait été repris aux Anglais par Rodrigue de Villandrando. A l'époque de la Renaissance, il fut richement décoré. Malgré des mutilations relativement modernes, il subsiste de cet ensemble une porte monumentale et deux cheminées des plus remarquables. Dans le parc du château, inscription votive à la déesse Tutelle. Cet autel, sur l'origine duquel on a beaucoup disserté, était déposé à Tonneins au commencement du XVIe siècle. G. Tholin.

LAUZUN (Antoine-Nompar DE CAUMONT, comte, puis duc de), courtisan et officier français, né en 1633, mort le 19 nov. 1723. La maison de Lauzun à laquelle il appartenait était une branche de la maison de *Caumont* (V. ce mot), et la baronnie de Lauzun avait été érigée en 1570. Lauzun vint à la cour sans aucun bien, sous le nom de marquis de Puyguilhem. Il fut accueilli par le maréchal de Gramont, allié à sa famille. Bientôt le roi le remarqua, lui donna son régiment de dragons, le fit maréchal de camp, et enfin créa pour lui la charge de colonel général de dragons. Il allait même le nommer grand maître de l'artillerie, quand Louvois, qui l'apprit, l'en empêcha. Puyguilhem fit une scène au roi, ce qui lui valut d'être envoyé à la Bastille. Il en sortit presque aussitôt et reçut la charge de capitaine des gardes du corps. A la mort de son père, il prit le titre de comte de Lauzun. Ce fut en déc. 1670 que Lauzun obtint de Louis XIV son consentement pour épouser Mlle de Montpensier. Le retard qu'il mit à faire célébrer cette union donna le temps aux princes de faire des représentations au roi et le projet de mariage fut rompu. La même année, il remplit la charge de général d'armée en Flandre. Cette haute faveur indisposa encore contre lui Louvois qui s'unit à Mme de Montespan pour amener sa disgrâce ; aussi Lauzun fut-il envoyé à la Bastille en nov. 1671, et de là à Pignerol où il demeura cinq ans détenu. Cependant Mademoiselle faisait des démarches en sa faveur. On lui insinua qu'en faisant des avantages au duc du Maine, fils de Mme de Montespan, elle obtiendrait la liberté de Lauzun. Celui-ci consentit, non sans peine, aux conditions qui lui furent imposées, à savoir l'abandon de la donation du comté d'Eu et du duché d'Aumale, pour que Mademoiselle pût en disposer en faveur du duc du Maine. Alors sa prison fut changée en exil et, quatre ans après, toujours à la sollicitation de Mademoiselle, il put rentrer à Paris. En 1688, il se rendit en Angleterre où Jacques II le chargea de conduire en France la reine et le prince de Galles. De Calais, Lauzun écrivit au roi qu'il avait fait serment de remettre la reine et son fils entre ses mains, et il demanda ce qu'il devait faire ; Louis XIV lui répondit de venir à la cour. Il n'y eut pas toutefois les mêmes faveurs qu'autrefois. Le roi d'Angleterre lui donna l'ordre de la Jarretière, et en nov. 1689, Lauzun conduisit un corps d'armée en Irlande. En mai 1692, il fut créé duc. On a dit que Lauzun avait épousé secrètement Mlle de Montpensier ; toujours est-il qu'à sa mort il prit le grand deuil et que ce ne fut que deux ans après qu'il se maria avec Mlle de Durfort, fille du maréchal de Lorges. Il mourut sans laisser d'enfant. Le duché de Lauzun échut à sa nièce, mariée à Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron ; le titre de duc de Lauzun a été porté en dernier lieu par Armand-Louis de Gontaut, duc de *Biron* (V. ce nom). G. Regelsperger.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*. — Mlle de Montpensier, *Mémoires*. — Mme de Sévigné, *Lettres*. — La Bruyère, *Caractères*. — Dangeau, *Journal*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

LAUZUN (Armand-Louis DE GONTAUT, duc de) (V. Biron).

LAVA ou LOVA. Tribu sauvage du Laos septentrional,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

où elle vit dans les forêts entre le Siam et le Yunnan, près de la prov. anglaise de Martaban.

LAVABO. I. Archéologie.—L'usage des fréquentes ablutions, comme beaucoup d'autres traditions antiques, s'est conservé durant le moyen âge. Outre l'usage des bains à peu près quotidiens, les personnes cultivées avaient l'habitude de se laver les mains au moins à leur lever et avant et après chaque repas. Ce dernier usage était en quelque sorte nécessaire puisque les convives ne disposaient le plus souvent que d'un couteau pour couper leur nourriture et la porter à la bouche. Chez les gens aisés, des serviteurs faisaient le tour de la table avec un bassin, une aiguière et une *toilette*, pour « donner à laver » ; dans les établissements monastiques, les religieux passaient à une fontaine située à l'entrée du réfectoire ; enfin, pour le sacrifice de la messe, qui est un repas sacré, le célébrant avait près de l'autel une piscine à ablutions. Le lave-mains est donc fixe ou portatif. Dans la première catégorie, il faut classer les piscines d'église (V. Piscine), les éviers qui se voient dans le dortoir de certaines abbayes (Fossanova, près de Terracine, et San Galgano, près de Sienne, XIIIe siècle). Ils sont portés sur d'élégantes colonnettes et des creux circulaires sont ménagés pour recevoir les cruches à eau ; enfin, les fontaines de cloîtres, qui font vis-à-vis aux portes de réfectoire. Elles sont en pierre et faites de façon que plusieurs personnes puissent s'y laver à la fois. Les unes sont en forme d'auge assez allongée (le Moncel, près de Pont-Sainte-Maxence, XIVe siècle, Valvisciolo, près de Terracine, XVIe siècle ; abbaye de Flines, musée de Douai, XVIe siècle), les autres ont une vasque supérieure circulaire munie de nombreuses petites gargouilles (Pontigny, XIIe siècle ; ancienne vasque de Saint-Denis, cour de l'Ecole des beaux-arts, XIIIe siècle ; Maulbronn, Allemagne, XIIIe siècle ; Fossanova, vers 1300). Ces fontaines sont abritées sous des édicules faisant saillie sur le préau du cloître, et présentant un plan carré (Fossanova, Monreale, près de Palerme ; Pampelune) ou octogone (Valmagne, près de Montpellier ; Poblet et Santas Creus en Catalogne ; Alcobala en Portugal ; Maulbronn en Allemagne, en Bohême). Parfois les lave-mains étaient de petites fontaines de métal : on en accrochait dans les cloîtres aussi bien que dans les églises et dans les appartements des laïques. Le musée de Throndhjem (Norvège) conserve une curieuse fontaine d'étain du XVe siècle en forme de petit château crénelé. Elle est munie de deux robinets. Près de ces fontaines se plaçaient des *tournettes* (V. ce mot) souvent figurées dans les manuscrits, et anciennes gravures. Enfin, le lave-mains portatif se composait soit, au XIIIe et au XIVe siècle, de *gémellions*, ou paire de petits bassins généralement en cuivre émaillé, dont l'un, servant à verser, avait une gargouille (musées du Louvre, de Nantes, de Stockholm, de Christiania, cathédrale de Sienne), soit, du XIIe au XVIe siècle, d'un bassin et d'une *aquamanile*, aiguière en dinanderie affectant la forme d'un animal fantastique ou d'un cavalier. Au XVIe siècle, le bassin et l'aiguière en forme de buire prévalurent, et nos modernes lavabos dérivent de ce type.

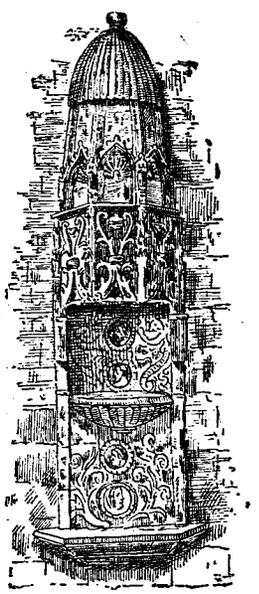

Lavabo de la chapelle des Morts, à Thouars.

C. Enlart.

II. Ameublement. — Ce terme, emprunté à l'ancienne liturgie ecclésiastique, servait à désigner le réceptacle où le prêtre se lavait les mains pendant le sacrifice de la messe. Il a été abandonné depuis et l'on donne le nom de piscines, de lavoirs et de lave-mains aux constructions légères et aux vasques qui, sur les murs des chapelles et dans l'enceinte des cloîtres conventuels, servaient à contenir l'eau. De nos jours, le lavabo n'est plus qu'une sorte de trépied en fer forgé ou en bois, de forme triangulaire, qui soutient la cuvette et dont l'entre-jambe reçoit le pot à l'eau. Quelques-uns sont surmontés d'une tige terminée par une glace destinée à servir pour la barbe, et supportant en même temps les serviettes. Les lavabos en fer forgé sont encore en usage à Venise depuis le XVIe siècle ; les plus anciens sont d'un beau travail, et le fer en est souvent doré. Vers l'époque du premier Empire, on adopta en France les lavabos d'acajou à pieds grêles, d'usage aussi incommode que disgracieux d'aspect, dont les plus riches spécimens ont été composés par Percier et exécutés par l'ébéniste Jacob Desmalter. On ne les voit plus que dans les hôtels meublés et dans les pièces trop exiguës pour contenir des tables de toilette.

A. de Ch.

III. Liturgie. — Nom désignant la partie de la messe où le célébrant, placé du côté de l'épître, se lave les doigts en récitant le psaume XXVI : *Lavabo inter innocentes manus meas et circumdabo altare tuum* ou seulement quelques versets de ce psaume. Dans l'ordre romain, cette ablution se fait immédiatement avant l'oblation ; dans les liturgies gallicanes, elle est placée généralement après. Amalaïre (mort en 837) ne mentionne pas cet acte : ce qui fait supposer qu'il a été introduit plus tard dans les liturgies latines. En Orient, Cyrille de Jérusalem (mort en 386), commence la description du rite eucharistique, en disant que le diacre présente de l'eau au prêtre célébrant et aux prêtres qui entourent l'autel ; il ajoute que cette ablution n'a pas seulement pour objet la propreté corporelle, mais qu'elle figure le symbole de la pureté spirituelle, exprimée par le psaume de David. Néanmoins, il ne parle ni du chant ni de la récitation de ce psaume. Mais suivant la liturgie de saint Chrysostome, le prêtre et le diacre doivent le réciter, en se lavant les mains dans la prothèse, après s'être revêtus de leurs habits sacerdotaux. — On appelle aussi *lavabo* le linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts, et la carte sur laquelle les paroles du psaume sont écrites.

E.-H. Vollet.

LAVAGE. I. Technologie (V. Minerai).

Lavage des houilles (V. Coke).

II. Médecine. — *Lavage de l'estomac* (V. Estomac).

LAVAGNA. Port d'Italie, à 2 kil. S.-E. de Chiavari, prov. de Gênes, à l'embouchure du petit torrent de la Lavagna ; chantiers de construction de navires et carrières d'ardoise. Les *Fieschi* furent comtes de Lavagna du Xe à la fin du XIIe siècle.

LAVAISSIÈRE de Lavergne (V. Lavergne).

LAVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 245 hab.

LAVAL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Lapleau ; 573 hab.

LAVAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey ; 145 hab.

LAVAL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène ; 812 hab.

LAVAL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de La Chaise-Dieu ; 554 hab.

LAVAL ou LAVAL-SUR-TOURBE. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 141 hab.

LAVAL. Ch.-l. du dép. de la Mayenne, dans une jolie situation sur deux collines que sépare la Mayenne ; 29,889 hab. Tribunal de première instance, tribunal de commerce, lycée, école normale d'instituteurs, muséum, bibliothèque, grand séminaire. Laval est le siège d'un évêché, créé en 1855 ; jusqu'à cette époque, elle relevait du diocèse du Mans. Une des plus anciennes industries de Laval est l'industrie des toiles, qui y était établie au XIVe siècle ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

elle a fait place à la fabrication des coutils-nouveautés. Les autres industries à citer sont : des ateliers de construction de machines, des filatures de coton et de laine, des fabriques de passementerie, de chapeaux et de chaussures, de bougies et de chandelles, des briqueteries, tuileries, tanneries, teintureries, minoteries, des scieries de bois et de marbre, etc. Station de la ligne de Paris à Brest (O.) et point d'attache des embranchements sur Caen, Sablé et Châteaubriant.

Histoire. — Laval ne semble pas avoir existé avant le IXe siècle ; elle figure dans des actes du XIe siècle, sous le nom de *Hamo de Lavallo*. On pourrait dire d'elle à cette époque lointaine ce que Jules Le Fizelier a dit du Bas-Maine, dont elle était la capitale : « Son histoire est comme son ciel, terne, brumeuse. Peu de faits importants s'en détachent. » Pays de marche entre la Bretagne et la France, la région de Laval fut, à la fin de la période carolingienne, souvent rançonnée, et c'est sans doute la construction du château, vers 1002, qui commença pour elle une période moins troublée ; la position stratégique de Laval conserva du reste à ses barons une importance considérable dans la région. Hamon de Laval passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Pendant la guerre de Cent ans, Jeanne de Laval épousa Bertrand du Guesclin. Anne de Laval défendit sa ville contre Talbot, qui la prit cependant en 1428. C'est en récompense des services rendus par la famille de Laval, et aussi pour diminuer l'importance du comté du Maine, dont Laval relevait, que Charles VII érigea en 1429 la baronnie de Laval en comté-pairie ; Louis XI compléta la mesure en établissant à Laval un siège judiciaire et un siège financier qui relevaient du parlement et de la chambre des comptes de Paris. Henri IV séjourna, en 1589, à Laval ; après son départ, la ville fut prise par les ligueurs (1592), puis reprise en 1594 pour le roi par le duc d'Aumont. Le comté de Laval fut possédé jusqu'en 1518 par la descendance directe des premiers possesseurs ; à partir de cette époque, il passa successivement aux Rieux, aux Coligny, puis aux La Trémoille, qui en étaient encore maîtres en 1789, dans la personne de Philippe de La Trémoille, prince de Talmont. C'est dans le Bas-Maine que se développa la chouannerie, parmi les hardis faux-sauniers que l'oppression de la gabelle avait préparés à la guerre d'embuscade. Jean Cottereau, dit Jean Chouan, en fut, avec ses frères, l'un des premiers chefs. Laval se ressentit de sa situation à proximité de la Bretagne et de la Vendée. En 1793, elle fut prise par les Vendéens ; Westermann, qui essaya de les déloger, se fit battre complètement. Occupée deux fois encore par les Vendéens après l'affaire de Granville et après la déroute du Mans, elle fut délivrée par la ruine définitive du parti, et le prince de Talmont, fait prisonnier, fut fusillé devant son château. En 1871, Laval fut le point autour duquel Chanzy concentra son armée, après la bataille du Mans.

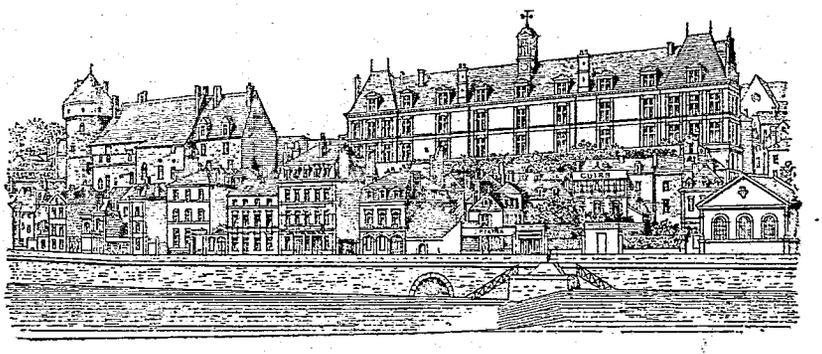

Le Palais de Justice et le Vieux Château, à Laval.

Monuments. — La partie la plus ancienne de Laval est située sur la rive droite de la Mayenne. L'église de la Trinité (cathédrale) est un édifice dont l'origine remonte au début du XIIe siècle, mais qui a été complété à la fin du même siècle et plus tard au XVIe siècle ; elle a été de nos jours l'objet d'importantes restaurations. Eglise Saint-Vénérand, du XVe siècle, avec de belles verrières anciennes. Notre-Dame des Cordeliers date des XIVe et XVe siècles et a été défigurée au XVIIe par des autels à retables qui masquent en partie le style primitif. Le château renferme un donjon du XIIe siècle, remarquable par l'épaisseur de ses murs, la disposition de sa charpente et son escalier tournant ; à l'intérieur, les bâtiments qui bordent la cour présentent des fenêtres à lucarnes, ajoutées au début du XVIe siècle ; la chapelle date du XIe. Le nouveau château, qui touche à l'ancien, est de la Renaissance. La porte Beucheresse, en ogive, flanquée de deux tours, est un spécimen bien conservé de l'ancienne enceinte. L'hôtel de ville a été construit en 1826. Laval est la patrie du chirurgien Ambroise Paré, auquel une statue a été élevée sur le square de Bel-Air, et du voyageur Pyrard (commencement du XVIIe siècle). J. Gautier.

Concile de Laval, *Concilium apud Vallem Guidonis*, tenu en 1240 et présidé par Juhel de Mayenne, archevêque de Tours. On y fit sept canons. IV. Défense aux archidiacres de connaître des causes de mariage, de simonie et autres impliquant dégradation ou perte de bénéfice, sans un pouvoir spécial de l'évêque ; ils ne pourront avoir des officiaux hors de la ville. V. Défense aux clercs de plaider devant les tribunaux civils. VI. Pendant l'interdit, les chanoines célébreront l'office à voix basse, portes fermées ; ils en excluront les excommuniés et les interdits. VIII. Si un prince ou un autre laïque demeure un an dans l'excommunication, on le punira par l'interdit du lieu où il habite.

Bibl. : Léon Maitre, *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, 1878. — Jules Le Fizelier, *Etudes et récits sur Laval et le Bas-Maine*, 1884.

LAVAL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau ; 379 hab.

LAVAL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 404 hab.

LAVAL-Atger. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Grandrieu ; 435 hab.

LAVAL-d'Aix. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die ; 168 hab.

LAVAL-d'Aurelle. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Saint-Etienne-de-Lugdarès ; 210 hab.

LAVAL-du-Tarn. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de La Canourgue ; 539 hab.

LAVAL-Morency. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi ; 215 hab.

LAVAL-Notre-Dame. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de La Grand'Combe ; 1,606 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LAVAL-Roquecezière. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 1,587 hab.

LAVAL-Saint-Roman. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit ; 291 hab.

LAVAL (André de Montfort de), seigneur de Loheac et de Retz, maréchal de France, né en 1411, mort en janv. 1486 ou, d'après quelques historiens, le 29 déc. 1485. Il était le second fils de Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay et d'Anne de Laval, dame de Retz, veuve de Prégent de Coëtivy. Armé chevalier à la bataille de la Gravelle, à l'âge de douze ans, il fut fait prisonnier en 1428 par les Anglais dans son château de Laval, paya sa rançon et assista au siège d'Orléans, à la bataille de Patay et au sacre de Charles VII. Amiral de France en 1437, il échangea en 1439 cette charge contre celle de maréchal. De 1436 à 1453, il prit part à presque toutes les expéditions du règne de Charles VII. Dans les dernières années de ce règne, il fut chargé de diverses missions de confiance, dont la principale fut l'occupation du Dauphiné, en 1456, après la fuite du dauphin à la cour de Bourgogne. Il devait payer cher sa fidélité inébranlable à son roi : à la mort de Charles VII et à l'avènement de Louis XI, il tomba en disgrâce, comme la plupart des conseillers du feu roi et perdit sa charge de maréchal. Il ne la recouvra qu'en nov. 1465 après la ligue du Bien public, et dès lors semble avoir regagné complètement la faveur de Louis XI. Chargé par lui de la lieutenance générale du gouvernement de Paris, il fut un des seize premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, créé en 1469 par ce prince, et devint plus tard gouverneur et lieutenant général en Picardie : c'est en cette qualité qu'assiégé dans Beauvais par Charles le Téméraire en 1472, il le repoussa victorieusement. Il se retira du gouvernement de Picardie en 1475. Henri Courteault.

Bibl. : Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France;* Paris, 1733, t. VII, in-fol. — G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* ; Paris, 1881-92, 6 vol. in-8.

LAVAL (René de), sieur de *Boisdauphin* (V. ce nom).

LAVAL (Urbain de), marquis de Sablé, mort le 27 mars 1629. Il fit ses premières armes en 1585, servit au siège de La Fère (1580), ainsi que dans l'expédition du duc de Guise contre les auxiliaires allemands du roi de Navarre (1587), se jeta dans la Ligue après la mort de Henri III et fut pris à la bataille d'Ivry (1590). Il n'en fut pas moins confirmé dans la dignité de maréchal de France qu'il avait reçue du duc de Mayenne, chef de la rébellion depuis la mort de ses frères à Blois, puis créé chevalier du Saint-Esprit (1595) et, un peu plus tard encore (1604), gouverneur d'Anjou. Il reçut, en 1615, le commandement de l'armée destiné à combattre les princes mutinés. Ce fut sa dernière campagne. Il se retira après la paix de Sainte-Menehould dans sa terre de Sablé, acquise par lui en 1593, et n'en sortit plus jusqu'à sa mort.

LAVAL (Pierre-Louis de) (V. Delaval).

LAVAL (Eugène-Jean-Baptiste-Gabriel), architecte français, né à Villefranche (Rhône) le 23 févr. 1818, mort à Paris le 21 févr. 1869. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon et de l'atelier Henri Labrouste, cet architecte se distingua par de nombreux relevés d'édifices en Italie et en France ; la cathédrale de Sainte-Marie-des-Fleurs et son campanile et l'église de San Michele à Florence ; les monuments anciens des villes d'Arles, d'Orange, de Nîmes et de Viviers. Attaché à la commission des monuments historiques, Laval fit restaurer les églises de Sylvacane (Aveyron), de Sainte-Marthe à Tarascon ; de Saint-Théodore à Uzès, de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Saint-Just-de-Valcabrères (Haute-Garonne). Il fut nommé en 1849 architecte des diocèses de Nîmes et de Viviers. Mais les œuvres les plus importantes de cet architecte sont l'Hôpital général de Bordeaux, que la mort le força de laisser inachevé, et les deux asiles de convalescence pour les ouvriers parisiens qu'il fit élever, sur un programme alors nouveau, à Vincennes et au Vésinet. Nommé en 1861 membre de la première commission des bâtiments des lycées, Laval fit élever le lycée de Toulon. On doit encore à cet architecte des églises dans le dép. du Gard et le palais de justice de la ville d'Alais et, parmi les constructions privées, la belle villa Dubochet, près de Clarens, sur le lac de Genève, l'hôtel de la Banque à Bilbao (Espagne) et d'importantes maisons sur le boulevard Pereire à Paris. Ch. Lucas.

LAVALADE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de de Bergerac, cant. de Montpazier ; 158 hab.

LAVALDENS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonnais ; 449 hab.

LAVALETTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Montréal ; 382 hab.

LAVALETTE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Verfeil ; 479 hab.

LAVALETTE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas ; 141 hab.

LA VALETTE. Capitale de l'île de *Malte* (V. ce mot).

LA VALETTE (Nogaret de) (V. Epernon).

LAVALETTE (Antoine de), jésuite, né près de Vabres le 21 oct. 1707, mort après 1762. Entré à treize ans dans la Société de Jésus, il devint en 1747 supérieur des missions de la Martinique. Son emploi devait être de vaquer à la conversion et à l'instruction religieuse des nègres. Il préféra les faire travailler à ses intérêts, inséparables, d'ailleurs, de ceux de sa Compagnie, d'après les statuts de laquelle un membre ne doit rien posséder en propre. Il monopolisa en quelque sorte l'importation et l'exportation de l'île, et eut partout des correspondants, entre autres, à Paris, le jésuite Sacy. Sur la plainte des colons, il fut rappelé par le roi en 1753 ; mais le crédit de la Compagnie ne tarda pas à le faire renvoyer, sur la promesse écrite de se borner à son ministère religieux. Ce fut sous les titres de visiteur général et de préfet apostolique qu'il reprit le cours de ses opérations commerciales. Sans la guerre de Sept ans, elles auraient sans doute continué à prospérer ; elles se soldèrent, au contraire, par un passif de 1,800,000 livres, dont 1,500,000 étaient dues à deux négociants marseillais, Gouffre et Lioncy. La justice consulaire de Marseille le condamna solidairement avec Sacy (19 nov. 1759), puis avec toute la Société établie en France (sentence, par défaut, du 29 mai 1760). Au lieu d'en appeler des consuls de Marseille à la commission du conseil établie pour juger les procès commerciaux de l'Amérique, les jésuites plaidèrent, sur le conseil de leur affilié de La Grandville, conseiller d'Etat, par-devant la grand'chambre du parlement de Paris. L'avocat général Le Peletier de Saint-Farjeau adopta entièrement les conclusions de Gerbier, qui parla contre eux, et l'arrêt du 8 mai 1761 fut rendu contre toute la Société. Le parlement, soutenu par l'opinion, marcha alors de victoires en victoires, jusqu'à l'abolition des jésuites en France (nov. 1764). On ne sait où ni à quelle date mourut Lavalette, dont le procès fut l'occasion bien plus que la cause de ce dénouement inespéré. H. Monin.

Bibl. : Voltaire, *Œuvres complètes;* Paris, 1885, t. XV, p. 398 ; t. XVI, p. 101, in-8. V. Jésuites.

LA VALETTE (Famille de) (V. Valette [La]).

LA VALETTE (Sophie Michault de) (V. Gay [Mme]).

LAVALLÉE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 231 hab.

LAVALLÉE (Fouques-Deshayes (V. Desfontaines).

LA VALLÉE (V. Vallée [De La]).

LAVALLÉE (Joseph-Adrien-Félix), écrivain cynégétique français, né à Paris le 8 août 1801, mort en juil. 1878. Fondateur du *Journal des chasseurs* (1836), il a donné un certain nombre d'ouvrages spéciaux, parmi lesquels : *la Chasse à tir en France* (1854, in-12, plus. éd.) ; *la Chasse à courre* (1856, in-12) ; *la Chasse de Gaston Phœbus, comte de Foix* (1854, in-8) ; *les Récits d'un vieux chasseur* (1858, in-12) ; une traduction en vers de la *Partie de Chasse* d'Hercule Strozzi, etc.

LAVALLÉE (Théophile), historien français, né à Paris

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le 13 oct. 1804, mort à Versailles le 29 août 1866. Professeur de géographie et de statistique militaire à l'Ecole de Saint-Cyr, il a laissé des ouvrages d'histoire et de géographie qui ont obtenu un très grand succès. Citons : *Jean sans Peur* (Paris, 1829, in-12); *Géographie physique, historique et militaire de la France* (1836, in-12, nombr. éd.); *Histoire des Français* (1838-41, 2 vol. gr. in-8; 20e éd., 1874, 6 vol. in-12); *Atlas de géographie militaire* (1851-58, in-fol.); *Histoire de Paris* (1852, in-8); *Mme de Maintenon et la maison de Saint-Cyr* (1853, in-8); *Histoire de l'Empire ottoman* (1855, gr. in-8); *la Famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon* (1863, in-8); *les Frontières de la France* (1864, in-12), etc. Il a publié la *Correspondance* de Mme de Maintenon (1865-66, 4 vol. in-12), et réédité avec mise au courant la *Géographie* de Malte-Brun (1872, 6 vol. gr. in-8).

LA VALLETTE (Louis de) (V. Vallette [Louis de La]).

LAVALLEY (Alexandre-Théodore), ingénieur et homme politique français, né le 9 oct. 1821, mort au château de Bois-Thillard, com. de Reux (Calvados), le 20 juil. 1892. Sorti en 1842 de l'Ecole polytechnique, il choisit l'arme du génie, mais démissionna presque aussitôt et se rendit en Angleterre, où il s'embaucha comme simple ouvrier, puis comme mécanicien chauffeur. De retour en France, il entra comme ingénieur dans la fabrique de machines à vapeur et de locomotives de son ancien condisciple Ernest Gouin, puis s'associa avec Borel pour l'entreprise des dragages du canal de Suez. Il exécuta plus tard, à la Réunion, les travaux du port et du chemin de fer de la Pointe-des-Galets. Candidat malheureux à Lisieux et à Falaise lors des élections législatives de 1876 et de 1877, il fut élu sénateur du Calvados en janv. 1885 et siégea à la Chambre haute sur les bancs de la majorité républicaine. Il a publié : *Communications à la Société des ingénieurs civils sur les travaux de l'isthme de Suez* (Paris, 1866-69, 2 vol. in-8); *Note sur le tunnel entre la France et l'Angleterre* (Paris, 1877, in-4), etc. L. S.

LA VALLIÈRE (V. Vallière [De La]).

LAVANCIA. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 165 hab.

LAVANDE. I. Botanique. — (*Lavandula* Tourn.). Genre de plantes, de la famille des Labiées, tribu des Ocymoïdées, caractérisées par le calice tubuleux, à bords presque entiers ou découpés par quatre dents très courtes en cinq divisions dont la postérisure la plus développée forme un lobe distinct d'abord couché sur le sommet du bouton, puis redressé; par la corolle bilabiée, à lèvre supérieure plus développée que l'inférieure; par les quatre étamines didynames, les deux supérieures plus courtes, à anthères confluentes; par le gynécée formé de quatre demi-loges ovariennes, et le style gynobasique dilaté à son sommet en une tête stigmatifère à deux lobes aplatis et obtus; le fruit est une tétrachaine à calice persistant. Les Lavandes sont des herbes vivaces méditerranéennes, à feuilles opposées, étroites, entières ou découpées; les inflorescences sont portées sur des axes allongés, dressés. Le genre Lavande peut se subdiviser en deux sections : 1re section. *Spica*. Lavandes à bractées florales pluriflores, les supérieures fertiles, peu développées, plus courtes que les fleurs qui occupent leur aisselle. Elle comprend la *Lavande vraie* ou *L. femelle* (*L. vera* D.C., *L. vulgaris* Lamk., *L. officinalis* Chaix); on l'appelle encore *Garde-Robe*, Nard d'Italie ou Nard faux; la *Lavande mâle* ou *Spic* (*L. Spica* D.C., *L. latifolia* Vill.), qui peut être considérée comme une variété de la précédente et qui est désignée dans le Midi sous les noms de Badase, Espic ou Aspic, Espido ou Spicanard commun. 2e section : *Stœchas*. Lavandes à inflorescence surmontée d'une couronne de bractées stériles développées, souvent colorées. Elle renferme la *Lavande Stœchas* ou *Stœchas arabique* (*L. Stœchas* L., *Stœchas officinarum* Mill., *S. purpurea* Tourn.) et des espèces telles que *L. viridis* Ait. et *L. pedunculata* Cav., parfois employées comme succédanées du vrai Stœchas.

II. Thérapeutique. — Toutes les lavandes sont douées de propriétés aromatiques, excitantes et antispamodiques. Les fleurs de la *lavande vraie* servent comme sternutatoires. On prescrit les fleurs de lavande en poudre à la dose de 2 à 4 gr., en infusion à dose double; l'eau distillée se donne à la dose de 30 à 60 gr., l'alcoolat à celle de 2 à 4 gr. en potion; par la distillation des fleurs on obtient une huile essentielle de lavande d'odeur aromatique forte et de saveur brûlante et amère, qui intéresse plus la parfumerie que la thérapeutique; elle sert cependant à composer des bains aromatiques très actifs. Les fleurs de lavande entrent dans la confection du vinaigre aromatique des hôpitaux, du vinaigre antiseptique ou des quatre voleurs et du baume tranquille; elles entraient jadis dans l'eau vulnéraire, le baume nerval, etc. La *lavande spic* sert à fabriquer de l'esprit de lavande et particulièrement de l'essence d'aspic ou huile de spic, qui renferme presque le quart de son poids d'une stéaroptène analogue au camphre; cette huile est employée contre la teigne et en frictions contre la paralysie, mais sert principalement dans l'industrie. Enfin, la *lavande stœchas* est employée surtout dans certaines gastralgies, l'aménorrhée torpide et le catarrhe pulmonaire. On prescrit les sommités fleuries à la dose de 4 à 8 gr.; elles entrent dans le sirop de stœchas simple ou composé, le mithridate, le sirop d'érysimum composé, etc. Dr L. Hn.

Essence de lavande (V. Essence).

LAVANDIÈRE (Ornith.). On désigne sous le nom de *Lavandières* ou de *Hochequeues* deux espèces de *Motacilla* (*M. lugubris* Tem. et *M. alba* L.), qui se distinguent des autres espèces du même genre par leur livrée sombre (V. Bergeronnette).

LAVANGEOT. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort; 102 hab.

LAVANNES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 545 hab.

LAVANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey; 172 hab.

LAVANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort; 280 hab.

LAVANS-lès-Saint-Claude ou lès-Louvières. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 707 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de La Cluse à Saint-Claude. Fabriques d'articles de tournerie.

LAVANS-sur-Valouse. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 323 hab.

LAVANS-Vuillafans. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 313 hab.

LAVANT. Rivière d'Autriche (Carinthie), affl. g. de la Drave, longue de 60 kil. Sa vallée, orientée du N.-O. au S.-E., est suivie par un ch. de fer; elle renferme Saint-Leonhard, Wolfsberg, Saint-Andræ, Saint-Paul, Lavamünd.

Bibl. : Hægel, *Führer in das Lavantthall*; Wolfsberg, 1884.

LAVAQUERESSE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 545 hab.

LAVARANDE. Village d'Algérie, dép. d'Alger, arr. et à 13 kil. S.-O. de Miliana; 1,084 hab. Sol fertile, bien arrosé.

LAVARANDE (Louis-Léon de Pecqueult de), général français, né à Paris le 25 mai 1813, mort le 7 juin 1855. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il fut nommé sous-lieutenant d'infanterie le 27 déc. 1833. Parti pour l'Afrique en 1840 où il fut officier d'ordonnance du duc d'Aumale, il ne revint en France qu'en 1854 pour faire la campagne de Crimée à la tête du 7e de ligne. Promu général de brigade le 21 mars 1855, il fut tué devant Sébastopol à l'attaque du Mamelon vert.

LAVARDAC. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac; 2,470 hab. Cette bastide fut fondée, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, sur un plan régulier, aux abords de la Ténarèze, voie romaine très fréquentée au moyen âge. Ses premiers habitants entrèrent en conflit

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avec le bailli de Vianne et les seigneurs de l'Isle, qui avaient des possessions dans le voisinage. Lavardac, qui devint au XIVe siècle un chef-lieu de bailliage et une châtellenie, fut administré tour à tour aux hasards de la guerre par des barons anglais et français. Il fut cédé par le roi Charles VI à Amanieu d'Albret. En 1621, cette ville tenta vainement de résister à Mayenne; la démolition de ses remparts et de son château paraît dater de cette époque. — Lavardac, desservi par le chemin de fer de Port-Sainte-Marie à Riscle et par la Bayse canalisée, est, avec Barbaste, qui semble être son faubourg, une des villes du Lot-et-Garonne où se fait le plus grand trafic de produits agricoles, vins et eaux-de-vie du Gers, bois et lièges des landes néracaises, etc.

Bibl. : J.-B. Truaut, *Monographie historique du canton de Lavardac;* Agen, 1851, in-8.

LAVARDENS. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun; 912 hab. Eaux minérales bicarbonatées calciques, d'une température de 19°, employées en bains et en boisson pour le traitement de la dyspepsie, de la gastralgie, des fièvres intermittentes et du lymphatisme.

LAVARDIN (*Lavardinum*). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire, sur la rive gauche du Loir ; 443 hab. On y voit une très intéressante

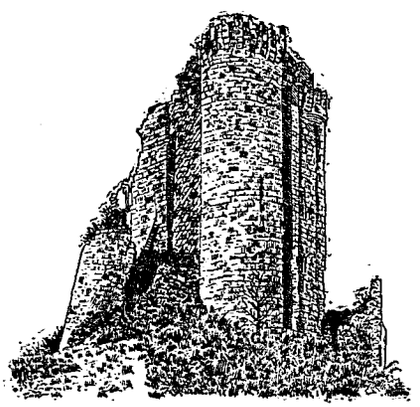

Ruines du château de Lavardin.

église du XIe siècle et les ruines fort imposantes d'un château fort construit du XIe au XVe siècle et démoli en 1590 par le canon des troupes de Henri IV.

Bibl. : Marquis de Rochambeau, *Epigraphie et iconographie du Vendômois,* t. II, pp. 133-155.

LAVARDIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie; 441 hab.

LAVARDIN de Beaumanoir (V. Beaumanoir).

LAVARÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye; 1,267 hab.

LA VARENNE (Marquis de) (V. Fouquet [Guillaume]).

LA VARENNE (Mathon de) (V. Varenne).

LAVARET. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire d'une forme appartenant au genre Coregonus, Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des Salmo-

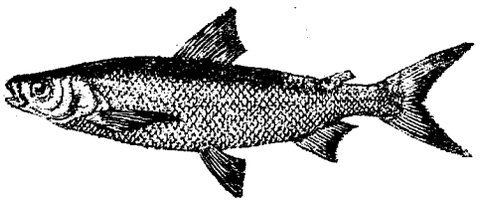

Lavaret (Coregonus lavaretus).

nidæ, ayant pour caractères le corps un peu comprimé, latéralement couvert d'écailles caduques assez grandes et arrondies, la bouche petite, le maxillaire court, les dents, quand elles existent, petites et tombant facilement, une dorsale haute en avant, obliquement tronquée en arrière, placée en avant des ventrales. Le type du genre, le *Coregonus lavaretus*, le *Lavaret*, est un poisson à dos gris bleuâtre ; les flancs et le ventre sont d'un blanc d'argent brillant; la ligne latérale est ponctuée de noir; les nageoires sont lavées de gris vers leur extrémité et teintées de noir; l'œil est argenté. Cette forme est très commune dans le lac du Bourget et manque dans le lac de Genève ; on la rencontre également dans les lacs de la Bavière et de l'Autriche. Elle se nourrit de larves d'insectes, de petits crustacés et de débris organiques. Les Lavarets se tiennent habituellement dans les eaux profondes ; au moment du frai, ils se réunissent en troupes souvent si pressées que, les animaux se frottant les uns contre les autres, leurs écailles se détachent et troublent l'eau sur une grande étendue. Rochbr.

II. Pêche. — La pêche se fait à la senne et au moyen de deux bateaux ou, au moment du frai, au moyen d'un seul bateau, une des extrémités de la senne étant amarrée à un pieu.

III. Art culinaire. — Le lavaret, dont la chair est très estimée, subit les mêmes préparations culinaires que la *truite* (V. ce mot).

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm, éd. franç., *Poissons.*

LAVARS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens; 285 hab.

LAVASTRIE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour; 588 hab.

LAVATER (Johann-Kaspar), écrivain suisse, né à Zurich le 15 nov. 1741, mort à Zurich le 2 janv. 1801. Son père était médecin et membre du conseil de la ville. Le jeune Lavater étudia la théologie à Zurich ; il reçut l'ordination sacrée en 1762, et il commença son ministère par un acte de courage. Il accusa publiquement un fonctionnaire prévaricateur, contre lequel personne n'osait élever la voix, et il le fit condamner. Il fit ensuite, avec son ami Füssli, un voyage à Leipzig, à Berlin et jusqu'en Poméranie, où il visita le théologien Spalding. Au retour, il publia ses *Schweizerlieder* (Berne, 1767), et ensuite les *Aussichten in die Ewigkeit* (Zurich, 1768-73, 4 vol.) qui ne furent que le prélude d'autres ouvrages mystiques. Il fut nommé diacre en 1769, et pasteur à la Waisenhauskirche en 1775. Trois ans après, il passa à la Peterskirche, où se trouve son tombeau. Ayant eu à faire, en 1772, une lecture devant la Société des sciences naturelles de Zurich, il prit pour sujet *l'Art d'étudier la physionomie.* Il envoya son discours au médecin Zimmermann, qui le fit imprimer. L'opuscule fit sensation, on le discuta, Lavater répondit, et ainsi se forma peu à peu l'ouvrage qui a fait sa célébrité : *Physiognomische Fragmente zur Beförderung der Menschenkenntniss und Menschenliebe* (Leipzig et Winterthur, 1775-78, 4 vol.). En 1774, il se rendit aux eaux d'Ems, et fit avec Gœthe un voyage le long du Rhin, où ils se rencontrèrent avec Basedow, Jung-Stilling et le philosophe Jacobi (V. Gœthe, *Wahrheit und Dichtung*, livre XIV). En 1798, la ville de Zurich s'étant montrée hostile à l'établissement de la République helvétique, dix des principaux citoyens furent arrêtés et conduits à Bâle. Lavater était du nombre; il protesta et fut relâché avec ses compagnons. L'année suivante, lors de la bataille de Zurich, pendant qu'il était occupé à secourir les fugitifs, un soldat vaudois, qui le connaissait comme l'un des chefs du parti conservateur, lui tira un coup de fusil, qui le blessa mortellement. — Un choix de ses œuvres a été publié par Orelli (Zurich, 1841-44, 8 vol.). Ses cantiques, *Zwei Hundert christlicher Lieder* (Zurich, 1806), dont une partie servent encore au culte, ont souvent été réimprimés séparément. — Lavater, comme physionomiste, eut pour contradicteurs le satirique Lichtenberg et le conteur Musæus, l'un dans un article de l'Almanach de Gœttingue de 1778, *Ueber die Physiognomik wider die Physiognomen*, l'autre dans ses *Physiognomische Reisen* (Altenburg, 1778). Par contre, Gœthe

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

suivait avec intérêt les observations de Lavater, et l'on a vu que Zimmermann les signala d'abord à l'attention du monde savant. Il ne faut pas oublier, lorsqu'on veut juger Lavater, que la physiognomonie n'était pas pour lui une science, mais un art, et même moins que cela, un exercice. Ce qu'il observait, ce n'était pas la configuration matérielle d'une tête, mais l'expression des yeux et de la bouche et tout le jeu vivant de la physionomie. La physiognomonie est, en un sens, le contraire de la phrénologie. Lavater était arrivé, dans son exercice favori, à un degré de sûreté qui étonnait ses contemporains. On le mettait à l'épreuve. On lui envoya un jour, au lieu du portrait de Gœthe, celui du docteur Bahrdt; il protesta contre l'exactitude du portrait, quoiqu'il ne connût encore Gœthe que par ses ouvrages. Au reste, il avouait modestement que, dans l'art qu'il pratiquait, on n'était jamais qu'un apprenti, et il ajoutait, dans l'excellence de son cœur, que le peu de progrès qu'il avait faits dans la connaissance des hommes ne lui avait appris qu'à les aimer davantage. A. Bossert.

Bibl. : G. Gessner, *Lebensbeschreibung Lavaters;* Winterthur, 1802, 3 vol. — *Gœthe's Briefe an Lavater*, éd. par Hirzel; Leipzig, 1833. — Hegner, *Beitræge zur næheren Kenntniss Lavaters;* Leipzig, 1836. — Bodemann, *Lavater nach seinem Leben, Lehren und Wirken;* Gotha, 1856. — Muncker, *Lavater, eine Skizze seines Lebens und Wirkens;* Stuttgart, 1883. — A. Bossert, *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains;* Paris, 1892, 3e éd.

LAVATÈRE (*Lavatera* L.) (Bot.). Genre de Malvacées, très voisin des *Guimauves* (V. ce mot et Althæa), dont il ne diffère que par les deux caractères suivants : calicule formé de 3 à 6 folioles unies à leur base ; portion ovarienne des carpelles recouverte par une sorte d'auvent circulaire que forme au-dessus d'eux le sommet dilaté de l'axe floral. Ce sont des plantes mucilagineuses qui servent aux mêmes usages que les Mauves et les Guimauves. Espèces principales : *L. thuringica* L. (Allemagne), *L. arborea* L. (S. de la France), *L. triloba* L. (Espagne). Dr L. Hn.

LAVATOGGIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Muro ; 356 hab.

LAVATORIUM (Archit.). On donnait ce nom, dans les anciens monastères, à un bassin souvent surmonté d'une vasque avec jet d'eau et qui servait aux religieux à faire leurs ablutions ou à laver les corps des défunts avant l'inhumation. L'abbaye du Mont-Saint-Michel possédait autrefois un très beau lavatorium et on voit encore, de nos jours, dans un angle du cloître de l'abbaye de Monreale en Sicile, un de ces bassins de forme octogonale, avec vasque au-dessus et jet d'eau, affecté à la même destination. Les lavatoriums servant spécialement au lavage des morts étaient surtout fréquents dans les monastères des ordres de Cluny et de Citeaux, et Viollet-le-Duc (*Dict. de l'Architecture*, t. VI) décrit ainsi, d'après les *Actes des Apôtres* du sieur de Moléon, le lavatoire ou lavatorium de l'abbaye de Cluny : « Au milieu d'une chapelle fort spacieuse et fort longue où l'on entre du cloître dans le chapitre, est le *lavatoire*, qui est une pierre longue de 6 à 7 pieds, creusée environ de 6 à 8 pouces de profondeur avec un oreiller de pierre qui est d'une même pièce que l'auge, et un trou au bout, du côté des pieds, par où s'écoulait l'eau après qu'on avait lavé le mort. » Une figure, jointe à la description, ne laisse aucun doute sur l'usage spécial de ce lavatorium. Ch. L.

LAVAU. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes ; 179 hab.

LAVAU. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Savenay ; 841 hab.

LAVAU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau ; 1,332 hab.

LAVAU (V. Bombelles).

LAVAUDIEU. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 658 hab.

LA VAUGUYON (V. Vauguyon).

LAVAULT-SAINTE-ANNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Montluçon ; 468 hab.

LAVAUR. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès ; 297 hab.

LAVAUR (*Vaurum*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Tarn, sur l'Agoût ; 6,477 hab. L'origine de cette ville est inconnue ; le château est cité pour la première fois en l'an 1035. La ville naît à la fin du XIe siècle ; les églises de Saint-Christophe et de Saint-Elan sont données la première à l'abbaye de Conques en Rouergue, la seconde à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. Le saint, patron de l'église de Saint-Elan, est d'ailleurs inconnu ; plus tard on a mis sous son nom les actes du célèbre saint Amand d'Elnone, et cette fraude pieuse a trompé beaucoup d'érudits modernes qui ont cru que Lavaur existait déjà à l'époque mérovingienne. Lavaur au XIIe siècle fait partie des Etats de la maison des Trencavels ; Simon de Montfort vient l'assiéger (1211) et s'en empare le 3 mai après une résistance acharnée : les défenseurs furent massacrés et les hérétiques brûlés vifs. Lavaur ainsi réduit sert d'asile aux pères du concile qui, en janv. 1213, rejette les demandes du roi d'Aragon en faveur des comtes du Midi ; il est réoccupé par le jeune Raimond en 1220 et la paix de 1229 laisse la place aux comtes de Toulouse. Possédé par Alphonse de Poitiers, de 1249 à 1271, il passe ensuite sous la domination royale. Au XIVe siècle, devenu chef-lieu de la juge-rie de Villelongue et évêché, Lavaur est un instant menacé par les Anglais en 1369. En 1375, le duc d'Anjou, gouverneur de la province, cède la ville et la châtellenie à Isabelle de Montferrat, mais les habitants réclament et Charles V annule l'acte de son frère. Vers 1439, Louis XI les donne avec le titre de comte à Jean de Foix, aliénation révoquée à la requête des habitants après la mort du roi. Au XVIe siècle, la Réforme s'établit de bonne heure à Lavaur. Réoccupée plus tard par les catholiques, la ville devient une des places fortes du parti ligueur qui y rassemble trois fois les États de Languedoc (1589-1590 et 1594). Elle ne se soumet à Henri IV qu'en 1595 et reste dès lors fidèle à la couronne. Au XVIIe siècle, elle devient définitivement le siège de l'assiette aux assemblées du diocèse, qui s'y tiendra chaque année jusqu'en 1789. — Lavaur avait des consuls dès le XIIIe siècle ; l'élection de ces magistrats fut réglementée en 1357 par le duc de Normandie. Ses plus anciennes chartes de liberté remontent à 1209.

L'évêché de Lavaur, créé en 1317 aux dépens de celui de Toulouse, comptait une centaine de paroisses, situées toutes aujourd'hui dans le dép. du Tarn, sauf une seule, Revel (Haute-Garonne). L'ancien prieuré de Saint-Elan était desservi par un chapitre comptant 12 chanoines, présidés par un prévôt. Voici la liste sommaire des évêques de Lavaur jusqu'à la Révolution, date de la suppression de ce siège : Roger d'Armagnac, 1317-1338 ; Robert de Foix, 1338-1348 ; Archambault de Lautrec, 1348-1357 ; Robert de Villemur, 1358-1383 ; Gilles de Bellemère, 1383-1390, canoniste justement célèbre ; Gui de La Roche, 1391-1393 ; Bernard de Chevenon, 1395-1397 ; Pierre de Vissac, 1397-1405 ; Bertrand de Maumont, 1405-1408 ; Pierre Neveu, 1408-1410 ; Pierre Giraud, administrateur perpétuel, dit le cardinal du Puy, 1410-1415 ; Jean Belin, auteur de divers ouvrages de droit canonique, 1415-1433 ; Jean Bouchet, 1433-1458 ; Jean de Beausoleil, élu en 1458, non confirmé ; Jean Gentien, 1451-1469 ; Jean Vigier, 1469-1497 ; Hector de Bourbon, 1497-1502 ; Pierre de Rouergue, prévôt de la cathédrale de Toulouse, 1502-1515 ; Simon de Beausoleil, 1515-1525 ; Pierre du Buis, prévôt de Saint-Etienne de Toulouse, 1525-1526 ; Georges de Selve, diplomate employé souvent par François Ier, 1526-1542 ; Pierre de Mareuil, 1542-1557 ; Pierre Danès, helléniste connu, 1557-1576 ; Pierre du Faur, 1576-1584 ; Horace de Birague, neveu du chancelier de ce nom, 1583-1601. Vacance de six ans. Claude du Vergier, 1606-1636 ; Charles François d'Abra de Raconis, 1637-1646 ; Jean François de Tulles, 1646-1668 ; Louis d'Anglure de Bourlemont, nommé en 1669, n'accepta pas ; Michel Amelot de Gournay, 1670-1673 ; René le Sauvage, 1673-1677 ; Charles Le Goux de La Berchère, 1677-1685 ; Esprit Fléchier, nommé par le roi, mais non consacré, 1685-1687 ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Victor-Augustin de Mailly, 1687-1712; Nicolas de Malezieu, 1713-1748; Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, 1748-1764; Jean-de-Dieu Raimond de Boisgelin de Cicé, 1764-1770; Jean-Antoine de Castellane résigna son titre en 1801 lors du Concordat, 1770-1790.

L'église Saint-Elan ou Alain de Lavaur fut reconstruite, en partie, aux frais des consuls après 1255. Continuée au XIVe siècle, elle ne fut terminée qu'au XVIe, sous le pontificat de Simon de Beausoleil. Nef unique entourée de chapelles, tour remarquable avec un jaquemart du XVIe siècle. Dans l'une des deux sacristies, peintures du XVIIe siècle aujourd'hui en mauvais état, représentant les armoiries des évêques de Lavaur et rappelant les principaux événements de l'histoire de cette ville. Pont du XVIIIe siècle sur l'Agoût. Eglise Saint-François (XIVe siècle) avec peintures murales. Filatures de laines et de soie; élève de vers à soie et culture du mûrier. A. MOLINIER.

CONCILES DE LAVAUR. — 1168, concile composé des métropolitains et des évêques de trois provinces. On n'en connaît point l'objet (*Gallia christiana*, t. I, col. 1229). — 1213, concile assemblé et présidé par l'archevêque de Narbonne, légat du pape, pour statuer sur les demandes du roi d'Aragon, tendant à faire restituer aux comtes de Toulouse, de Béarn, de Foix, de Comminges et de Béziers, les terres qu'on leur avait enlevées. Ces demandes furent rejetées, et le roi d'Aragon déclara qu'il prenait sous sa protection les excommuniés et leurs domaines. — 1368, concile présidé par Pierre de La Jugie, archevêque de Narbonne. Les prélats des trois provinces d'Auch, de Narbonne, de Toulouse s'y réunirent. Le concile fut ouvert le 3 juin, et dura quatre jours. On y publia cent trente-trois canons, dont une grande partie est tirée des conciles tenus à Auch en 1300, à Avignon en 1326 et en 1337. En outre, le CXXIIIe canon confirme les conciles provinciaux de Narbonne, de Toulouse et d'Auch. I : Résumé de la doctrine chrétienne, pour montrer aux curés ce qu'ils doivent enseigner au peuple. XIV : Abolition de toute confrérie, assemblée ou association n'ayant point pour objet l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge ou des saints. XXXVII : On empêchera les excommuniés d'exercer aucune fonction publique. LXII : Quand on fera un testament, on devra appeler le curé. LXXXII : On ne souffrira point qu'un prêtre se serve de son bâtard pour lui répondre à la messe. CXI : Excommunication *ipso facto* de ceux qui contractent mariage sans la permission du curé. CXXXI : Injonction aux seigneurs et aux juges, sous peine d'excommunication, de contraindre par toutes sortes de moyens les excommuniés à se faire absoudre. E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Histoire de Languedoc* (nouv. éd.), *passim*. — COMPAYRÉ, *Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois*, pp. 458-474. — *Congrès archéologique*, session de 1863, pp. 448-460. — Hippolyte CROZES, *Monographie de l'ancienne cathédrale de Saint-Alain de Lavaur;* Toulouse, 1865, in-8. — E.-A. ROSSIGNOL, *Assemblées du diocèse de Lavaur;* Paris, 1881, in-8.

LAVAURETTE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade; 507 hab.

LAVAUSSEAU. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé; 874 hab.

LAVAUX (Le bief des) (V. DOUBS, t. XIV, p. 1005).

LAVAUX. District de Suisse, cant. de Vaud, connu par son vignoble bien cultivé, qui produit des vins renommés. Situé sur le versant méridional du *Jorat* (V. ce mot), il occupe un espace d'environ 15 kil, le long du lac Léman, entre Vevey et Lausanne. Le cru dit « le Désaley » fait partie du district de Lavaux. Le vignoble monte du lac vers les hauteurs du Jorat. Les villes de Lutry, Cully et Saint-Saphorin sont les principales localités de Lavaux.

LAVAVEIX-LES-MINES. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles; 3.888 hab. Stat. du ch. de fer de Felletin à Busseau-d'Ahun. Autrefois simple hameau de la commune de Saint-Pardoux-les-Cards, Lavaveix a pris un développement rapide à la suite de l'exploitation de la houille, et a été érigée en commune distincte en 1868. C'est à la fin du siècle dernier seulement qu'on a découvert le gisement houiller du bassin d'Ahun dont Lavaveix est le centre : en 1779 et 1786, deux concessions de quinze ans furent accordées à des particuliers pour exploiter les mines situées à Chanteaux et à Fourneaux. Ant. T.

LAVAZAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols; 313 hab.

LAVE. I. GÉOLOGIE. — Terme communément appliqué aux roches en fusion que les volcans rejettent sous la forme de coulées ou de projections (V. VOLCAN).

II. TECHNOLOGIE. — Certaines laves sont très employées dans l'industrie : la ponce ou pumite s'utilise en morceaux et en poudre; les basaltes découpés en tranches minces peuvent servir pour le pavage; la pierre de Volvic est employée dans les usines de produits chimiques pour faire des cuves inattaquables; elle a servi à bâtir la cathédrale de Clermont et on en fait des tombeaux, des statues; la pierre d'Ecosse sert aux graveurs sur cuivre pour polir leurs rouleaux; la cathédrale de Cologne, l'établissement thermal du Mont-Dore sont construits avec l'espèce de roche volcanique appelée trachyte; la domite servait aux anciens à faire des sarcophages; la pouzzolane, récoltée à Pouzzole, près de Naples, de temps immémorial, était très recherchée avant les travaux de Vicat : c'est une lave décomposée; l'obsidienne du Mexique, du Pérou, de l'Islande servait à faire des armes chez les Incas, des miroirs; on en fait encore parfois des bijoux. Dutrieux, fabricant de faïence, mort en 1828, découvrit la manière d'émailler la lave, procédé encore bien imparfait qu'il communiqua au chimiste Mortelèque, établi à Paris. Mortelèque perfectionna l'émail, le rendit plus propre à son nouvel usage et produisit définitivement le premier la peinture en émail sur lave. Le procédé consiste à remplacer par des plaques de lave, pour la peinture monumentale, la toile, le bois et les mortiers usités jusqu'à présent. On exécute les dessins sur ces plaques avec des couleurs vitrifiables qui, soumises ensuite à l'action du feu, s'incorporent à la matière subjective et deviennent indestructibles; c'est ce qu'on appelle la peinture en émail sur lave, dont les grès psammites émaillés et les ardoises émaillées ne sont que des applications particulières. La peinture sur lave s'exécute avec des couleurs de porcelaine sur de grandes dalles de laves de Volvic, que l'on émaille auparavant à la cuisson du moufle. On arrive à produire ainsi des plaques de 2 et 3 m. de dimension et d'une seule pièce. L. K.

III. BEAUX-ARTS. — Cette matière, par sa solidité et sa résistance à toutes les variations de la température, se prête admirablement à la décoration intérieure et extérieure des édifices. Taillée en rectangles plus ou moins grands, ses assises d'un gris bleuâtre, d'un brun foncé ou d'un jaune clair, aux tons fins, s'harmonisent très bien avec d'autres matériaux plus grossiers. Le procédé de Mortelèque (V. plus haut) a été repris plus récemment par M. Paul *Balze* (V. ce mot) pour la décoration extérieure des églises; on peut voir à Paris plusieurs portails d'églises dont les tympans sont ornés de ces peintures indélébiles. M. Balze a aussi exécuté par ce procédé diverses copies d'après les maîtres. La meilleure œuvre qui ait été produite en ce genre est la *Madone de Contestabile*, d'après Raphaël, qui orne actuellement le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Ad. THIERS.

LAVEAUCOUPET (Sylvain-François-Jules MERLE DE LABRUGIÈRE DE), général français, né à Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse) le 28 avr. 1806, mort le 18 mai 1892. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, puis de l'Ecole d'état-major, il prit part, comme lieutenant, à la prise d'Alger. Promu capitaine en 1833, il devint aide de camp du général Trézel qui commandait l'armée d'Afrique. Colonel en 1852, il se distingua particulièrement pendant la campagne d'Italie où, bien que blessé à Magenta, il assista néanmoins à la bataille de Solférino. Général de brigade en 1859 et de division en 1868, il commandait pendant la guerre de 1870 une divi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sion de l'armée du Rhin (corps Frossard) avec laquelle il assista aux différentes batailles livrées sous Metz. Prisonnier de guerre à la suite de la capitulation, il quitta le service actif en 1871. Em. Bernard.

LAVEAUX (Jean-Charles Tribault de), grammairien et publiciste français, né à Troyes le 17 nov. 1749, mort à Paris en 1827. Professeur de français en Allemagne, il dirigea de 1791 à 1792 le *Courrier de Strasbourg*, vint à Paris et rédigea le *Premier Journal de la Convention nationale* (1792-93), puis le *Journal de la Montagne* (1793-96) qui publia les débats des Jacobins. Il entra ensuite dans les bureaux de la préfecture de la Seine et devint inspecteur général des prisons et hospices. Il a laissé des travaux de linguistique qui ont de la valeur. Citons: *le Maître de langues* (Berlin, 1783, in-8); *Dictionnaire synonymique de la langue française* (Paris, 1826, 2 vol. in-8); *Dictionnaire des difficultés de la langue française* (1818, gr. in-8), etc. Mentionnons aussi: *Vie de Frédéric II, roi de Prusse* (Strasbourg, 1788, 7 vol. in-8), et *Histoire de Pierre III, empereur de Russie* (1798, 3 vol. in-8).

LAVEAUX (Charles Marty-) (V. Marty-Laveaux).

LAVEDAN (*pagus Levitanensis*). Petit pays du comté de Bigorre qui a formé pendant plusieurs siècles une vicomté ayant ses seigneurs particuliers. La vallée de Lavedan est la plus grande et la plus belle de toutes les vallées de la Bigorre, car on y comprend d'habitude les vallées latérales ou *rivières* de Batsouriguère, de Castelloubon, d'Estrem de Salles, d'Azun, de Davantaigue, de Saint-Savin et de Barèges. La petite ville d'Argelès occupe le fond de la vallée qui aboutit à Lourdes, la capitale.

Histoire. — Les vicomtes de Lavedan qui ont possédé ce pays pendant plus de six siècles tenaient dans la région le second rang après les comtes de Bigorre. Outre leurs terres du Lavedan, où s'élevait le fort château de Beaucens, résidence seigneuriale, ils étaient maîtres de la seigneurie d'Andrest, et en dehors de la Bigorre des baronnies d'Aure, de Magnoac, de Barousse, de la Neste, de Chaudesaigues et de Malause. Les premiers vicomtes de Lavedan dont on ait mention s'appelaient Anermans et Anerils; ils vivaient avant 945, à l'époque où Raymond, vicomte de Bigorre, rebâtit le monastère de Saint-Savin. On ne possède pas la liste chronologique complète des seigneurs de Lavedan; mais on est fondé à croire que la même famille resta maîtresse de la vicomté depuis Fortaner, successeur d'Anermans et d'Anerils, jusqu'à la seconde moitié du xve siècle. En 1467, la vicomté passa à la maison du Lion; Charles, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, devint vicomte de Lavedan à la mort de Gaston du Lion, dont, en 1495, il avait épousé la fille. Le Lavedan passa au xviie siècle à la maison de Montaut-Bénac, dans la personne de Philippe II de Montaut, marquis de Bénac; Louis XIV érigea en sa faveur le Lavedan et la baronnie de Beaucens en duché-pairie.

L'histoire du Lavedan se confond avec celle de la *Bigorre* (V. ce mot), dont il formait en 1300 une des sept viguerries. Des luttes fréquentes avec les vallées voisines ensanglantèrent à plusieurs reprises le pays: l'une d'elles, avec les habitants de la vallée d'Aspe, est restée célèbre par suite des légendes qui s'en sont emparées; il ne fallut rien moins que l'intervention du pape pour y mettre fin en 1348. Au xviie siècle, une révolte eut lieu en Lavedan, suscitée par le brigand Audigeos à l'occasion de l'établissement de la gabelle; commencée en 1665, elle durait encore en 1675. — Au point de vue ecclésiastique, le Lavedan formait sous l'ancien régime un des huit archidiaconés de Bigorre et de lui relevaient les archiprêtrés de Préchac, Juncalas, Salles, Sère en Barèges et Aucun. Henri Courteault.

Bibl.: Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*; Paris, 1638, in-8. — Marca, *Histoire de Béarn*; Paris, 1640, in-fol. — Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*; Bagnères, 1823, 2 vol. in-8. — Bois et Durier, *les Hautes-Pyrénées*; Orléans, 1884, in-16. — Eug. Cordier, *Etude sur le dialecte du Lavedan*; Bagnères, 1878, in-8. — Bascle de Lagrèze, *Monographie de Saint-Savin de Lavedan*; Paris, 1850, in-12. — Durier, *Cartulaire des Bénédictins de Saint-Savin de Lavedan*; Tarbes, 1880, in-8. — Barberen, *Tribut du pays de Lavedan à la vallée d'Aspe*, dans *Revue de Béarn*, 1885, in-8.

LAVEDAN (Hubert-Léon), écrivain français, né à Tours en juin 1826. Précepteur à Orléans, il y entra en relations avec le parti catholique et légitimiste, rédigea la *France centrale* (1848) de Blois, fonda à Orléans le *Moniteur du Loiret* (1850) que la hardiesse de ses critiques fit supprimer par l'Empire en 1858. Il vint à Paris, écrivit dans l'*Ami de la religion*, la *Gazette de France*, le *Correspondant*; en 1870, il combattit violemment Gambetta dans le *Français*. Thiers le nomma préfet de la Vienne (mars 1871); son intransigeance légitimiste, hostile à l'union conservatrice, le fit déplacer; il fut envoyé en Loire-Inférieure (janv. 1874), puis nommé administrateur général adjoint de la Bibliothèque nationale (sept. 1874), poste que supprima la commission du budget (1875). Le gouvernement du Seize-Mai en fit un directeur de la presse au ministère de l'intérieur; il rentra ensuite dans la vie privée. Il est rédacteur en chef du *Correspondant* et publie dans le *Figaro* des articles politiques sous le pseudonyme de *Philippe de Grandlieu*.

LAVEDAN (Henri-Léon-Emile), écrivain français, né à Orléans en avr. 1859, fils du précédent. Après de brillantes études, il débuta dans les journaux mondains (*Gil Blas*, *Figaro*, *Vie parisienne*, *Echo de Paris*, etc.) par des chroniques d'une observation pénétrante et gaiement satirique sur la société parisienne du boulevard et du high-life. Ses articles ont été successivement réunis en volumes (*Mamselle Vertu*, *Lydie*, *Reine Janvier*, *Inconsolables*, *Sire*, *la Haute*, *Petites Fêtes*, *Nocturnes*, *le Nouveau Jeu*, etc.) et souvent réédités. M. Lavedan aborda le théâtre où son succès fut éclatant avec *Une Famille* (Comédie-Française, 17 mai 1890) et *le Prince d'Aurec* (Vaudeville, oct. 1892).

LAVEISSENET. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat; 401 hab.

LAVEISSIÈRE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat; 746 hab. Mines de lignite.

LAVELANET (*Avellanetum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, sur la Touyre, affluent de l'Hers; 2,981 hab. Petite ville industrielle, renfermant un grand nombre de fabriques et de filatures, draps de toute espèce, tanneries, scieries, tonnelleries, briqueteries, etc. Cette localité, dont le nom signifie lieu planté d'avelines, faisait primitivement partie de la seigneurie de Mirepoix; en 1212, elle est occupée de vive force par les croisés de Simon de Montfort. Le lieu fait ensuite partie de la baronnie de Mirepoix, créée pour la famille de Lévis. Restes du vieux château appelé *Castel sarrasin*, chapelle de Sainte-Rufine.

LAVELANET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux; 650 hab.

LAVELINE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 2,232 hab. Tissage mécanique de coton. Scieries mécaniques.

LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères; 342 hab.

LAVELINE-DU-HOUX. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères; 508 hab.

LAVELEYE (Emile-Louis-Victor, baron de), économiste et publiciste belge, né à Bruges le 5 avr. 1822, mort à Doyon le 2 janv. 1892. Il suivit à Gand les leçons du cartésien François *Huet* (V. ce nom); il en subit l'influence à un haut degré et on en retrouve la trace visible dans la plupart de ses écrits. Il fit ensuite de grands voyages pour étudier de près les questions politiques, économiques et sociales. Il écrivit d'abord dans les périodiques belges du parti libéral, puis à la *Revue des Deux Mondes*, dont il resta le collaborateur assidu. En 1863, Laveleye devint professeur d'économie politique à l'université de Liège et se rangea dès lors à l'extrême gauche du socialisme de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la chaire. L'enseignement ne suffit pas à absorber sa grande activité ; il prêta l'appui de sa plume et de sa parole à tous les mouvements généreux et à toutes les œuvres de justice de l'opinion publique ; c'est ainsi qu'avec son ami Gladstone, il contribua par ses écrits à émouvoir les gouvernements en faveur de l'émancipation des Bulgares opprimés par les Turcs. La fécondité de l'écrivain était extrême : on connaît de lui plus de trois cents travaux disséminés dans les revues belges, françaises, anglaises, américaines, etc. ; il étudia de près toutes les questions sociales et économiques de notre temps. Plusieurs de ses livres doivent être mis hors de pair : *la Propriété et ses formes primitives* (Paris, 1874, in-8 ; 4e éd., 1891). L'auteur y démontre par l'étude précise et détaillée des formes primitives de la propriété que celle-ci, d'abord confuse entre les groupes, ne s'est affirmée ensuite que sous la forme collective et qu'elle n'est devenue individuelle et héréditaire que plus tard et dans la mesure où la culture devenait plus intensive. Partant de ces faits, Laveleye considère la propriété comme un droit naturel inhérent à l'homme. Son idéal serait que les sociétés modernes pussent assurer à chacun un lot de terre ou bien, dans les villes, son équivalent, un instrument de travail, etc. *Le Socialisme contemporain* (Paris, 1881, in-12, 9 fois réédité) présente en un tableau largement conçu les tendances nouvelles de l'économie politique, résultant de l'influence exercée par les socialistes. Ses *Eléments d'économie politique* sont un manuel très clair et précis. Dans *la Monnaie et le bimétallisme international* (Paris, 1891, in-8), Laveleye résume ses actives campagnes en faveur du bimétallisme. *Le Gouvernement dans la démocratie* (Paris, 1891, 2 vol. in-8) est un examen approfondi des problèmes qui concernent la formation des Etats. Indépendamment des ouvrages énumérés plus haut nous citerons : *les Nibelungen, traduction nouvelle, précédée d'une étude sur la formation de l'épopée* (*id.*, 1861, in-12) ; *l'Instruction du peuple* (*id.*, 1872, in-8) ; *le Parti clérical en Belgique* (Anvers, 1873, in-4) ; *Essai sur l'économie rurale de la Belgique* (Bruxelles, 1862 ; rééd., 1875, in-8) ; *le Protestantisme et le Catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples* (*id.*, 1875 ; rééd., 1876). Laveleye avait été fait baron en 1891. E. HUBERT.

BIBL. : LE ROY, *Liber Memorialis de l'Université de Liège* ; Liège, 1869, in-8.

LAVELLO. Ville d'Italie, prov. de Potenza ; 6,500 hab. Détruite par un tremblement de terre en 1851. Conrad IV y mourut (1254).

LAVE-MAINS (Archéol.) (V. LAVABO).

LAVEMENT. I. Thérapeutique. — Le lavement est une sorte d'injection ou plutôt d'irrigation intestinale. Sa base est l'eau ou une solution médicamenteuse. Les matières injectées peuvent pénétrer assez haut, et il n'est point impossible de les faire parvenir jusqu'à la valvule iléo-cæcale. Le lavement est pratiqué à l'aide d'appareils spéciaux : clysoir, seringue, clysopompe, douche d'Esmarch, irrigateur Eguisier, etc. Nous maintenant sur le terrain de la pratique, nous n'étudierons les lavements qu'au point de vue thérapeutique. On distingue les lavements en lavements simples et lavements composés ou médicamenteux. Le lavement simple, à l'eau ordinaire, peut n'avoir pour but que de laver, de rafraîchir le tube intestinal. Mais il devient un agent thérapeutique d'une réelle puissance par sa fréquence, la quantité d'eau injectée et le degré de température de ce liquide. Ainsi les grands lavements d'eau chaude ont-ils été préconisés pour le traitement de certaines inflammations abdominales, pour le traitement de la dysenterie, sauf quand elle se complique d'une affection paludéenne. On les a même employés dans le traitement du choléra. Bovry a appliqué les grandes irrigations intestinales au traitement de la fièvre typhoïde. Dans les cas d'invagination intestinale, ce mode de traitement a donné parfois de bons résultats. Les lavements médicamenteux sont des plus variés ; ils ont une action différente selon la nature du médicament que l'eau sert à véhiculer. Tels sont les lavements émollients qui contiennent une substance mucilagineuse ou huileuse ; les lavements laxatifs, à base de glycérine, ou de toute autre substance dite laxative (gros miel, miel de mercuriale, etc.) ; les lavements purgatifs, à base de séné, aloès, sulfate de magnésie ou de soude, crème de tartre, sel de Seignette, savon médicinal, gomme-gutte, rhubarbe, etc. ; les lavements astringents, tanin et autres corps tannigènes (kino, cachou, ratanhia, monésia) ; aux sels de plomb, à l'iodè (dans ce cas, on fait usage d'une solution de ce métalloïde dans de l'iodure de potassium). Les lavements iodés modifient très favorablement la muqueuse rectale dans la diarrhée, la dysenterie et autres affections chroniques de l'intestin. Dans ces dernières affections, on a également préconisé les lavements au nitrate d'argent. On a aussi administré par la voie rectale l'arsenic sous forme d'arséniate alcalin ou d'arsénite de potasse, le mercure à l'état de calomel, en suspension dans un mucilage de gomme arabique, mais on n'a enregistré aucun résultat appréciable. Les lavements opiacés (solution d'extrait thébaïque ou laudanum de Sydenham) sont très utiles pour calmer les coliques, de quelque nature qu'elles soient (coliques intestinales, néphrétiques, hépatiques, utérines, etc.). Les lavements à la belladone, à la jusquiame, rendent des services en bien des circonstances. Les lavements de tabac ont été utilisés dans le traitement du volvulus, de la hernie étranglée, des coliques de plomb. On les a aussi conseillés comme anthelminthiques, comme purgatifs, et aussi pour combattre l'asphyxie produite par la submersion. Les lavements de musc, d'asa-fœtida, de valériane, de castoréum, de camphre sont des sédatifs utiles du système nerveux. Les lavements de quinquina, de quinine sont d'assez bons fébrifuges. Les lavements boriqués ou boratés donnent d'excellents résultats dans le traitement de certaines entérites, l'entérite mucino-membraneuse plus particulièrement.

S'il entre plusieurs substances dans la composition du lavement, on dit que le lavement est composé. Tels sont : le lavement anodin des peintres (huile de noix et vin rouge) ; le lavement purgatif des peintres (séné, jalap, nerprun) ; le lavement anthelminthique (mousse de Corse, huile de ricin) ; les lavements dits nutritifs (bouillon, poudre de viande, jaune d'œuf), etc. Les appareils les plus employés pour administrer les lavements sont : l'injecteur en caoutchouc à poire, avec ou sans pompe ; l'irrigateur, qui se monte comme un réveil et qui fonctionne automatiquement ; le bock en porcelaine, qu'on suspend à une hauteur suffisante pour avoir la pression voulue et auquel on adapte un tube en caoutchouc d'une longueur appropriée, sans compter tous les autres instruments dus à l'ingéniosité plus ou moins inventive de nos fabricants. Dr A. CABANÈS.

II. Liturgie. — LAVEMENT DES PIEDS. — Dans l'*Evangile de saint Jean* (ch. XIII), on lit que, avant la fête de Pâques, Jésus, soupant avec ses disciples, se leva de table, à la fin du repas, et ôta sa robe. Ayant pris un linge, il s'en ceignit. Ensuite, il se mit à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. S'étant remis à table, il leur recommanda de faire comme il avait fait, et de se laver les pieds les uns aux autres. Il est vraisemblable que cette recommandation fut observée dès les premiers siècles. On lavait les pieds à ceux qu'on venait de baptiser ; puis on institua, le jeudi saint, une cérémonie spéciale rappelant l'acte de Jésus-Christ. Saint Augustin en fait déjà mention (*Ep. ad Januarium*). Un concile de Tolède (694) exclut de l'Eucharistie celui qui refuse de laver les pieds des autres ou de laisser laver les siens. Cet usage s'est maintenu à la cour de Rome, dans les cathédrales de l'Eglise latine et dans les couvents grecs. — A Rome, le pape, escorté du Sacré Collège, se rend, le jeudi saint, dans une salle de son palais affectée au lavement des pieds. Il prend une étole violette, une chape rouge, une mitre simple. Le cardinal-diacre lit l'Evangile reproduisant le récit de saint Jean ; et le pape baise le livre. Puis il ôte sa chape et sa mitre, prend un tablier et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lave les pieds à douze pauvres prêtres étrangers, qui figurent les douze apôtres, placés sur une estrade, vêtus d'un habit de camelot blanc, avec un espèce de capuchon fort ample. Le trésorier remet à chacun de ces apôtres une médaille d'or et une d'argent, du poids d'une once (anciennement c'était un gobelet d'argent). Le majordome fait aussi cadeau à chacun d'eux d'une serviette, avec laquelle le doyen des cardinaux, ou le cardinal le plus ancien, leur essuie les pieds. Le pape retourne à sa chaire, lave ses mains, reprend la mitre et la chape, dit l'Oraison dominicale et d'autres prières. Puis il ôte ses habits pontificaux et se retire dans son appartement, suivi du même cortège. Les douze pauvres sont conduits dans une autre salle du Vatican, où on leur sert à dîner. Le pape vient présenter à chacun le premier plat et verser le premier verre de vin; après leur avoir accordé des indulgences, il se retire. Pendant le reste du repas, son prédicateur ordinaire fait un sermon. La cérémonie finit par le dîner que le Saint-Père donne aux cardinaux. Sous notre ancienne monarchie, le roi lavait les pieds à douze jeunes garçons ou à douze pauvres. Un usage analogue subsiste en Autriche, en Bavière et en Espagne. — L'Église anglicane, qui avait conservé d'abord la cérémonie du lavement des pieds, ne tarda pas à l'abolir, comme avaient fait la plupart des Eglises protestantes. Les anabaptistes la maintinrent, en lui attribuant la valeur d'un sacrement, institué par Jésus-Christ, à l'égal de la Sainte-Cène et du baptême. Les frères Moraves la pratiquèrent jusqu'en 1818, mais seulement comme symbole de l'amour qui doit régner parmi les vrais disciples de Jésus-Christ. E.-H. Vollet.

LAVENAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de La Chartre-sur-Loir; 465 hab.

LAVENG (La). Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

LAVENO. Bourg d'Italie, prov. de Côme, sur le rivage oriental du lac Majeur; 2,200 hab. Poteries, soieries, chapellerie, etc.

LAVENTIE. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune; 3,999 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne d'Armentières à Berguette. Ancienne capitale du pays de l'Alleu. Culture du tabac. Clouteries; fabriques de galoches, de gélatine de colle; scierie mécanique, tannerie, fabriques de toiles de lin.

LAVÉRAET. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 345 hab.

LAVERAN (Charles), médecin militaire français, né à Dunkerque le 30 mai 1812, mort à Paris le 7 août 1879. D'abord élève à l'hôpital d'instruction de Lille, il fut en 1840 médecin adjoint de l'hôpital d'Alger, l'année suivante professeur à l'hôpital militaire de Metz; en 1850, il passa dans les hôpitaux d'Algérie, puis, en 1856, lors de la réorganisation de l'Ecole du Val-de-Grâce, fut chargé de l'enseignement de l'épidémiologie et nommé médecin en chef, puis directeur de l'Ecole. Lorsque éclata la guerre contre l'Allemagne, il fut attaché à l'armée du Nord avec le titre d'inspecteur du service de santé des armées; après la mort de Michel Lévy, en 1872, il reprit la direction de l'Ecole du Val-de-Grâce Ses travaux d'épidémiologie militaire sont remarquables; ils sont disséminés dans le *Recueil de mémoires de médecine militaire*, les *Travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle*, etc.; le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* renferme plusieurs articles de lui; enfin, on lui doit: *Traité des maladies et des épidémies des armées* (Paris, 1875, in-8), publié par son fils. Dr L. Hn.

LAVERAN (Charles-Louis-Alphonse), né à Paris le 18 juin 1845, fils du précédent. Élève de l'Ecole de médecine militaire de Strasbourg en 1863, il a fait ses études médicales dans cette ville. Reçu docteur en 1867, il a été nommé médecin principal en 1891. Professeur agrégé au Val-de-Grâce de 1874 à 1878, titulaire de 1884 à 1894, il est aujourd'hui médecin en chef de l'hôpital de Lille. Son ouvrage le plus important est sa *Découverte de l'hématozoaire du paludisme*, couronné par l'Institut en 1891. M. Laveran a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1893. Dr L. Hn.

LAVERCANTIÈRE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Salviac; 569 hab.

LAVERDINES. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy; 220 hab.

LA VERDURE (V. Verdure).

LAVERGNE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat; 512 hab.

LAVERGNE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 780 hab.

LAVERGNE (Gabriel-Joseph de) (V. Guilleragues).

LAVERGNE (Alexandre-Marie-Anne de Lavaissière de), littérateur français, né à Paris le 17 mars 1808, mort à Paris le 21 avr. 1879. Employé au ministère de la guerre, puis à celui de l'instruction publique, il a écrit un certain nombre de romans: *l'Aîné de la famille* (1839, in-8; 2e éd., 1863, in-12); *le Comte de Mansfeld* (1841, in-8), qui lui fournit la même année le sujet d'un drame en quatre actes; *la Pension bourgeoise* (1841, in-8); *la Duchesse de Mazarin* (1843, 2 vol. in-8); *la Recherche de l'inconnue* (1844, 2 vol. in-8); *le Secret de la confession* (1845, in-8); *le Dernier Seigneur de village* (1845, in-8); *la Princesse des Ursins* (1845, 2 vol. in-8); *la Circassienne* (1847, 2 vol. in-8) d'où il tira en 1854, avec la collaboration de Paul Foucher, un drame intitulé *Mademoiselle Aissé; Il faut que jeunesse se passe* (1853, 3 vol. in-8); *le Cadet de famille* (1857, 3 vol. in-8); *le Chevalier du silence* (1864, in-12); *le Roi des rossignols* (1864, 4 vol. in-8); *l'Ut de poitrine* (1866, in-12); *le Lieutenant Robert* (1868, in-12), etc. Citons à part: *Châteaux et ruines historiques de France* (1844, in-8; nouv. éd., 1864, in-12). M. Tx.

LAVERGNE (Louis-Gabriel-Léonce Guilhaud de), économiste français, né à Bergerac le 24 janv. 1809, mort à Versailles le 18 janv. 1880. Publiciste à Toulouse où il fut maître des Jeux floraux en 1830, il se destina à la littérature: il écrivait avec beaucoup de goût. Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier (1838), il connut Charles de Rémusat, lui plut infiniment et fut choisi par lui comme chef de cabinet lorsqu'il prit le portefeuille de l'intérieur (1840). Léonce de Lavergne fut ensuite appelé par Guizot, au ministère des affaires étrangères avec le grade de chef de division (1844). Il se trouva ainsi lancé dans la politique. Dès 1842, il se présentait aux élections législatives à Lombez. Il échoua, mais prit sa revanche dans la même circonscription le 1er août 1846. La révolution de 1848 changea de nouveau le cours de ses idées. Il se retira dans la Creuse et s'occupa avec succès d'agriculture et d'économie politique, collaborant entre temps à la *Revue des Deux Mondes* où ses articles d'histoire, de diplomatie, de voyages étaient fort appréciés. En 1850, il était nommé professeur d'économie rurale à l'Institut agronomique. Il s'adonna de plus en plus à l'économie rurale et lorsque l'Institut agronomique fut supprimé (1852), il continua en quelque sorte ses cours dans la *Revue des Deux Mondes* et dans le *Journal des Economistes*. En 1855, il entrait à l'Académie des sciences morales et politiques. Le 8 févr. 1871, le dép. de la Creuse l'envoyait siéger à l'Assemblée nationale où il combattit la politique de M. Thiers et où il vota généralement avec les orléanistes. Peu à peu, il inclina vers la République et fonda le « groupe Lavergne », qui favorisa l'adoption de la constitution de 1875. Président de la commission des Trente, il contribua largement à l'organisation du nouveau régime. Le 13 déc. 1875, il était élu par l'Assemblée sénateur inamovible. Il combattit le gouvernement du 16 mai avec une vigueur que ne fut pas sans influence sur le délabrement de sa santé. Depuis 1877, il resta presque constamment éloigné du Sénat. En 1876, il avait repris sa chaire à l'Institut agronomique réorganisé. Il a laissé des ouvrages fort importants, recommandables aussi bien par l'originalité des idées que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

par l'éclat du style. Citons : *Dictionnaire encyclopédique usuel* (Paris, 1841-42, 2 vol. in-8) ; *l'Agriculture et la population* (1857, in-12) ; *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre* (1854, in-8) ; *les Assemblées provinciales sous Louis XVI* (1863, in-8) ; *la Banque de France* (1865, in-8) ; *le Marquis de Chastellux* (1865, in-8) ; *les Economistes français du* XVIIIe *siècle* (1870, in-8).

LAVERGNE (Claudius), peintre et critique d'art français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1887. Elève de l'Ecole de Lyon, il remporta le grand prix en 1834 et se mit ensuite sous la direction d'Ingres qu'il suivit à Rome. Il exposa à Paris plusieurs tableaux dans le genre religieux, mais sa vocation et ses goûts mystiques le portaient plutôt vers l'art du vitrail, et après 1856 il laissa la toile et se consacra tout entier à la composition et à la peinture de ses verrières qu'il exécutait entièrement de sa main. Ses œuvres se distinguent par une ordonnance austère, un dessin savant, mais un peu froid. On peut en voir aux églises Saint-Augustin et Saint-Merry de Paris, à la chapelle royale de Versailles, à la cathédrale de Beauvais, au château de Blois et dans divers châteaux étrangers. En 1877, il reconstitua à Paris l'ancienne corporation des peintres-verriers, dont il fut élu syndic président. Comme critique d'art, il a publié dans l'*Univers* divers articles sur *l'Exposition universelle de 1855; les Peintures d'H. Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul* (1854, in-4); *la Part du lion à l'Ecole des beaux-arts* (1864, in-8).

LAVERGNE (Bernard-Martial-Barthélemy, dit BERNARD-), homme politique français, né à Montredon (Tarn) le 11 juin 1815. Médecin à Montredon, il fut élu député du Tarn à l'Assemblée de 1849, vota avec la gauche démocratique, reprit sa profession après le coup d'Etat et fit une opposition persistante à l'Empire, en écrivant dans le *Temps*, la *Gironde*, etc. Elu député de Gaillac le 20 févr. 1876, il fut l'un des 363 ; réélu en 1877, 1881 et 1885, il fut parmi les adversaires modérés de la politique de Gambetta ; il fut élu sénateur le 18 août 1889 et réélu en janv. 1891.

LAVERNA (Myth. rom.). Divinité protectrice des voleurs dont l'autel s'élevait à Rome près de la porte Lavernalis ; elle avait un bois sacré sur la *via Salaria*.

LAVERNAT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Mayet ; 692 hab.

LAVERNAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 302 hab.

LA VERNE (V. VERNE).

LAVERNHE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Sévérac ; 669 hab.

LAVERNOSE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret ; 525 hab.

LAVERNOY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 205 hab.

LAVERSANNE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Bourg-Argental ; 774 hab.

LAVERSINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 153 hab.

LAVERSINES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers ; 573 hab.

LAVERTUJON (André), homme politique français, né à Périgueux le 22 juil. 1827. Collaborateur du *Républicain de la Dordogne*, il fit en 1851 une telle propagande contre la politique de Louis-Napoléon qu'il fut obligé de quitter la France. Après un voyage dans les principautés danubiennes, il devint en 1855 rédacteur en chef de la *Gironde* que M. Gounouilhou, son beau-frère, venait d'acquérir. A. Lavertujon donna à ce journal une extension considérable, puis il contribua avec Pelletan à la fondation de la *Tribune* (1869) et fit une campagne des plus vives contre l'Empire. Aussi fut-il nommé secrétaire général du gouvernement de la Défense nationale (1870), puis directeur du *Journal officiel*, président de la commission de classement des papiers saisis aux Tuileries et délégué auprès de Jules Simon à Bordeaux. Candidat aux élections pour l'Assemblée nationale, il ne fut pas élu, et fut alors nommé consul général à Amsterdam (1871), poste qu'il quitta de son plein gré après la chute de Thiers (1873) pour rentrer dans le journalisme. Il collabora au *Temps*, fut consul général à Anvers en 1880, puis à Naples (1881) ministre plénipotentiaire à Buenos Aires (1883), délégué à la commission européenne du Danube et président de la commission de délimitation des Pyrénées (1886). Le 31 juil. 1887, il était élu sénateur de la Gironde en remplacement de M. Issartier, décédé. Réélu au renouvellement triennal de 1888, il fut un des plus ardents adversaires du boulangisme et fit partie de la commission des neuf. Citons de lui : *Monographie des produits de la Gironde* (1856, in-12) ; *l'Amélioration des landes* (1857, in-8) ; *l'Eau à Bordeaux* (1858, in-12) ; *l'An 1862* (1863, in-8) ; *la Législature de 1857-63* (1863, in-8), et de remarquables études d'histoire religieuse.

LAVERTUJON (Henri), homme politique français, né à Périgueux le 19 avr. 1855, neveu du précédent. Chef de cabinet de M. Raynal, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics (1880), collaborateur du *Rappel* et du *Petit Parisien*, il créa en 1882 à Limoges le *Petit Centre* qui obtint rapidement un fort grand succès. Il eut de vives polémiques de presse, d'où résultèrent plusieurs duels (entre autres avec MM. Harden-Hickey, Vacher, Georges Perin). Elu député de Saint-Yrieix en 1889, réélu en 1893, M. Lavertujon, républicain de gouvernement, a été secrétaire de la Chambre et a souvent pris la parole sur des questions d'affaires, notamment sur le tarif général des douanes.

LAVÉRUNE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1er) de Montpellier ; 616 hab.

LAVES (Georg-Ludwig-Friedrich), architecte allemand, né à Uslar (Hanovre) le 17 déc. 1789, mort à Hanovre le 30 avr. 1864. Il a bâti le nouveau palais de Hanovre (d'après les plans de Jussow), le nouveau théâtre et un grand nombre d'édifices, privés ou publics, en style gréco-romain. Il inventa un nouveau système de disposer les poutres dans les grandes constructions, les ponts, etc.

LAVET (Le). Rivière de France (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 554).

LA VETA (V. VETA).

LAVEUR DE RACINES (Agric.). Les racines fourragères, telles que betteraves, navets, carottes, panais, ou bien encore les tubercules, tels que pommes de terre et topinambours, sont le plus souvent recouverts d'une quantité plus ou moins considérable de terre, qu'il convient de ne pas laisser lorsqu'on les donne à consommer au bétail, car ces matières terreuses surchargent les intestins et sont souvent la cause de maladies graves. Dans les fermes, suivant la quantité de racines qu'on a à distribuer, on enlève la terre adhérente, soit au couteau, soit par un lavage dans un baquet, soit encore par un laveur mécanique. Il y a deux sortes de laveurs : les uns opèrent à sec, les autres par voie humide. Les premiers consistent en un tambour à claire-voie, garni à l'intérieur de chevilles en fer disposées en hélice, qui remuent les racines de manière à en détacher les substances terreuses. Une trémie, placée à une des extrémités, sert à introduire les racines qui traversent le tambour animé d'un mouvement de rotation. Les laveurs par voie humide opèrent à eau dormante ou à eau courante. Les premiers ont l'inconvénient de laver dans l'eau sale les dernières racines qui passent. Le laveur à eau courante le plus répandu est celui de Crosskill. Il se compose d'un cylindre à claire-voie, tournant autour d'un arbre horizontal et baignant dans un bac en bois ou en tôle rempli d'eau. Les racines sont introduites dans la trémie *t* et traversent le cylindre en se frottant les unes contre les autres ; arrivées à l'autre extrémité, elles sont prises par une paroi en forme de portion de vis qui les soulève et les rejette. Les dépôts de terre qui se font dans le bac sont enlevés par un trou d'homme inférieur fermé par un tampon. Cette machine est montée sur roues, afin d'en faciliter le déplacement (V. fig., p. 1060).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Dans les fabriques de sucre, les distilleries de betteraves et de pommes de terre et les féculeries, on fait usage de laveurs à fiches. Le laveur à fiches, dit M. Lindet, se compose d'une caisse hémisphérique en tôle, dont le fond est incliné ou disposé en forme d'entonnoir ; à la partie inférieure se trouve un orifice fermé par une trappe pour évacuer les boues. A l'intérieur de cette caisse est placé un berceau hémicylindrique, en tôle percée de trous à travers lesquels s'échappent les pierres et la terre que l'eau a détachées. Enfin, dirigé suivant l'axe de ce berceau, se meut avec une vitesse de 18 à 20 tours par minute un arbre de fonte sur lequel sont montées et disposées en hélice des fiches en bois longues de 40 centim. Le laveur est rempli d'eau, qu'on renouvelle constamment, et les betteraves entraînées par le mouvement hélicoïdal des fiches, frottant les unes sur les autres, se débarrassent de la terre et des pierres adhérentes à leur surface.

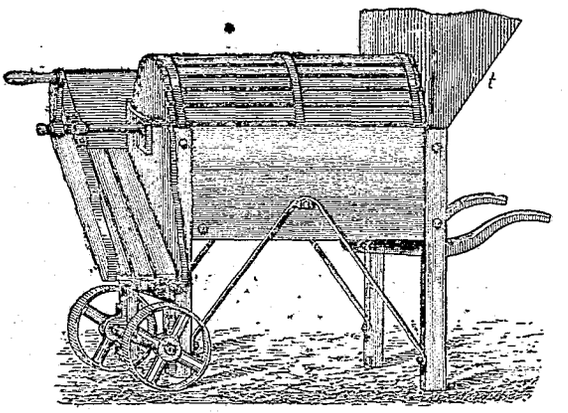

Laveur de racines, de Crosskill.

Alb. Larbalétrier.

LAVEUSE (Industr.) (V. Blanchiment).

LAVEY. Village de Suisse, cant. de Vaud ; 349 hab. Il est situé en face de la ville valaisanne de *Saint-Maurice* (V. ce mot) avec laquelle il est relié au moyen d'un beau pont en pierre sur le Rhône. Bains renommés d'eau thermale dont la source se trouve dans le lit du fleuve.

Eaux minérales. — Les eaux de Lavey sont « hyperthermales ou athermales, sulfatées strontianiques moyennes (1,0023 p. 1000), chlorurées sodiques faibles, azotées moyennes » (Rotureau). Elles s'administrent en boisson, bains et douches dans le lymphatisme et la scrofule, le rachitisme, les engorgements viscéraux chroniques, les catarrhes graves de la vessie, les dyspepsies, les diarrhées incoercibles, etc. Dr L. Hn.

LAVEYRON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier ; 453 hab.

LAVEYSSIÈRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard ; 225 hab.

LA VEYSSIÈRE (V. Veyssière).

LA VICOMTERIE de Saint-Samson (V. Vicomterie).

LAVIEILLE (Jacques-Eugène-Adrien), graveur français, né à Paris en 1818, mort à Paris le 15 juil. 1862. Fils d'un tapissier, ses précoces dispositions artistiques le portèrent à l'Ecole des beaux-arts, où il se lia intimement avec Tony Johannot. Il prit ensuite quelques leçons de Porret et passa en Angleterre, où il se mit sous la direction du célèbre graveur Williams (1837). Il revint en France avec un talent déjà remarquable pour la gravure sur bois, et Horace Vernet, qui partait pour Saint-Pétersbourg, le décida à l'accompagner (1842). Il eut en effet de belles commandes, par la faveur du monde officiel, et on lui offrit un emploi de professeur à l'Académie impériale. Mais l'obligation de se faire naturaliser lui fit décliner la proposition, et, après avoir terminé ses travaux, il repartit pour Paris. C'est dans l'*Histoire des peintres* qu'on peut juger du talent de Lavieille, fougueux et inégal, ferme et puissant parfois, mais parfois aussi d'un lâché regrettable. On peut faire la même observation aussi pour un autre ouvrage, *les Contes drolatiques*, où l'œuvre du maître est si malmenée dans nombre de planches. Heureusement pour la mémoire de Lavieille, il a laissé quelques planches de plus grand format, d'après des tableaux de Rosa Bonheur, Daubigny, Millet, Ch. Jacques, traitées avec un soin tout particulier, et dont l'élite figura au Salon de 1857.

LAVIEILLE (Eugène-Antoine-Samuel), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1820, mort à Paris en 1889. Apprenti chez un entrepreneur de peinture, il fréquentait le soir l'école de dessin. Il alla enfin demander des conseils à Corot, et en profita si bien qu'au Salon de 1844 il se faisait déjà apprécier avec le *Site de Fontainebleau* (musée de Marseille). Son talent suivit dès lors une progression rapide : les *Vues de Radepont, de Tancarville, du Plateau de Marlotte* (musée de Marseille). C'est aussi à la forêt de Fontainebleau qu'il prit sa plus belle inspiration à cette époque : *Barbizon en janvier* (1855), œuvre des plus remarquables par la justesse d'impression hivernale qui s'en dégage. Les tableaux qui suivirent le mirent hors de pair : *Soleil couchant*, *Paysage après midi* (1857), *Un Soir aux étangs de Bourcq*, sont dans toutes les mémoires. D'un caractère naturellement porté à la mélancolie, il peignit surtout dans la dernière partie de sa carrière les couchers de soleil, les nuits, les effets d'automne, mais avec un charme pénétrant qui leur donnait une valeur infinie. Tels sont : *les Derniers Rayons* (1861) ; *la Pointe de l'île Saint-Ouen, le soir* (1866) ; *Une Soirée de septembre dans la forêt de Fontainebleau* (musée de Nantes, 1874) ; *Un Soir d'hiver* (oct. 1875), avec *la Nuit à La Celle-sous-Moret* (musée de Melun, 1878), un véritable chef-d'œuvre. Il commença une suite de paysages lunaires, dont les plus remarquables furent : *la Nuit d'octobre* (S. 1880, musée du Luxembourg) ; *Nuit d'été à Moret-sur-Loing* (1885). Ses dernières œuvres exposées furent : *la Nuit à Courpalay* et *les Premières Neiges* (1888).

LAVIERS-LE-GRAND (*Latœrum*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (N.) d'Abbeville, sur la rive droite de l'ancien lit de la Somme ; 223 hab.

LAVIEU (*Laviacum, Ladvieu*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux ; 270 hab. — Cette localité a donné son nom à une des plus anciennes famille du Forez ; elle apparaît dans l'histoire dès le XIe siècle par le mariage de Guigue Lavieu avec Rotulfe, fille de Gérard II, comte de Forez. Elle occupait dans la province une situation exceptionnelle et son fief avait titre de vicomté. La plupart de ses membres marquèrent dans l'Eglise : Brian de Lavieu (XIIe siècle) contribua à la fondation de l'abbaye de Val-Benoite ; plusieurs Lavieu furent prieurs d'Ainay, de Montverdun, de Saint-Romain-le-Puy. La sépulture de la famille était dans l'église des Cordeliers de Montbrison. La maison de Lavieu se fondit par les filles avec la maison de Lévis-Cousan et avec celle de Talaru-Chalmazel, au XVe siècle. Les armes des Lavieu sont : *d'or diapré de gueules à la bande dentelée de sable ;* on leur donne quelquefois : *de gueules au chef vairé de deux traits qui est contre-Urfé ;* c'est l'écusson de la terre de Feugerolles qu'ils possédaient. M. Dumoulin.

LA VIEUVILLE (V. Vieuville).

LAVIGERIE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat ; 464 hab.

LAVIGERIE (Charles-Martial-Allemand), cardinal-archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique, né à Bayonne le 31 oct. 1825, mort à Alger le 26 nov. 1892. Fils d'un ancien receveur des douanes, il se destina à la carrière ecclésiastique, vint à Paris en 1840 au séminaire

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Saint-Nicolas, où ses brillantes facultés le firent vite remarquer, passa en 1843 à Saint-Sulpice, mais suivit l'Ecole des Carmes, créée alors pour préparer de jeunes prêtres à prendre leurs grades universitaires. En 1847, il fut reçu licencié ès lettres; ordonné prêtre le 2 juin 1849, il fut appelé aussitôt après à enseigner la littérature latine à l'Ecole des Carmes. Il soutint sa thèse de doctorat sur *l'Ecole chrétienne d'Edesse* (Paris, 1850), le 12 juil. 1850 ; la thèse latine traitait d'Hégésippe. Puis il se fit recevoir docteur en théologie à la Sorbonne. En 1852, il fut premier dans le concours pour une chapellenie de Sainte-Geneviève. Deux ans après, il fut nommé comme suppléant à la chaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie de la Sorbonne et professa pendant deux ans. A cette période de sa vie, appartiennent une série de publications classiques, des *Cours de thèmes grecs*, *Cours de versions grecques*, *Dictionnaire grec-français*, *Histoire sainte*, *Histoire de l'Eglise abrégée* et ses *Leçons sur le jansénisme* (Paris, 1856, in-8). Ce n'est que la première étape d'une carrière prodigieusement active. Ses supérieurs avaient découvert que le savant était doublé en lui d'un administrateur. A la fin de 1856, on lui proposa de prendre la direction de l'œuvre des écoles d'Orient. Il accepta, partit bientôt pour la Syrie et fut ainsi pour la première fois mis en contact avec le monde infidèle, dont l'attrait irrésistible domine sa vie : « C'est là, a-t-il écrit, que j'ai connu enfin ma vocation. » Lors des massacres du Liban, l'abbé Lavigerie fut chargé d'aller distribuer trois millions de fr. aux victimes des Druses. Dans la répartition de cette somme considérable, il révéla d'insignes qualités d'homme d'action, un coup d'œil juste, une prompte décision. Il parcourut à cheval tout le pays et fonda les orphelinats de Beyrouth et de Zahlé. A peine de retour en Europe, il fut nommé auditeur de rote à Rome en oct. 1861, et, deux ans après, élevé au siège épiscopal de Nancy. Pie IX, qui le tenait en haute estime, avait voulu lui-même le sacrer évêque en l'église Saint-Louis-des-Français, mais en fut empêché par la maladie. Le nouvel évêque s'efforça de développer, dans son diocèse, le goût des fortes études parmi le clergé et les séminaristes ; il organisa également les congrégations religieuses. C'est là que Mac-Mahon fit la connaissance de Mgr Lavigerie. En 1866, le maréchal, alors gouverneur général de l'Algérie, apprit à Compiègne que l'évêque d'Alger venait de mourir le 16 nov. ; le 17, il proposa à l'évêque de Nancy de prendre la succession de Mgr Pavy; le 19, Mgr Lavigerie accepta, de préférence à la coadjutorerie de Paris qu'on lui offrait. L'apostolat en Afrique le séduisait : « Il fera moins dur de mourir à Alger », écrivait-il à un ami. Ainsi se termine la première partie de sa vie ; c'est une remarquable préparation aux travaux qui attendaient, au S. de la Méditerranée, le futur primat d'Afrique.

Le siège d'Alger avait été élevé au rang d'archevêché, par une bulle datée du 25 juil. 1866 déjà ; la transformation fut autorisée par décret du 12 janv. 1867 ; Mgr Lavigerie fut nommé archevêque le même jour et préconisé le 27 mars suivant ; il avait quarante et un ans. Il débarqua en Afrique le 16 mai. La famine qui allait décimer la population indigène se faisait déjà sentir ; dès le mois de novembre, l'archevêque recueillit des orphelins ; il en réunit bientôt un si grand nombre que l'administration militaire s'en émut comme d'une tentative de propagande qu'elle disait périlleuse pour l'avenir de la colonie; elle aurait surtout désiré cacher à la France l'étendue du fléau. Mais, dès le 1er janv. 1868, Mgr Lavigerie avait publié une lettre vibrante sur la désolante situation des indigènes. Le gouvernement général avertit le prélat que sa tâche unique était de moraliser les colons. L'archevêque protesta hautement et publiquement, continua à fonder des villages arabes pour les orphelins, refusa le siège primatial de Lyon que l'empereur lui fit offrir et eut, en somme, le dernier mot : l'autorité civile succéda peu après à celle de l'armée en Algérie, et l'amiral Gueydon, qui remplaça le maréchal Mac-Mahon, en félicita l'archevêque. — Le concile du Vatican, en 1870, où Mgr Lavigerie se rangea du côté des prélats français qui se montrèrent dès l'abord favorables à la proclamation de l'infaillibilité papale, n'est qu'un épisode sans importance dans la carrière de l'archevêque d'Alger. L'action a pris pour lui plus d'importance que le dogme. Le contact avec les indigènes pendant la famine avait fait concevoir à Mgr Lavigerie des espérances exagérées au sujet de leur conversion. Encore en 1868, il créa la Société des missionnaires d'Alger, définitivement organisée en oct. 1874; mais, dès le mois d'août 1868, l'archevêque d'Alger fut chargé par la Congrégation de la Propagande du gouvernement de la préfecture apostolique du Sahara. Le costume blanc qu'adoptèrent les missionnaires d'Alger leur valut le surnom de Pères blancs. Ils allèrent aider, en 1873, les jésuites établis depuis 1868 en Kabylie ; en 1875 et de nouveau en 1878, trois d'entre eux qui essayèrent de se rendre à Tombouctou furent assassinés en route. Mgr Lavigerie se passionna à tel point pour l'Afrique qu'il offrit au pape la démission de son archevêché au commencement de 1877, afin de pouvoir se consacrer uniquement à ses missions. Pie IX refusa, mais accorda un coadjuteur à l'archevêque, qui obtint en févr. 1878, pour ses missionnaires, toute l'Afrique équatoriale, où il occupa bientôt les rives du lac Nyanza et du lac Tanganyika ; plus tard, il y ajouta deux autres juridictions, les provicariats de l'Ounyanyembé et du Haut-Congo. Vers 1888, il se mêla à l'agitation antiesclavagiste; l'ardente éloquence avec laquelle il flétrit la traite africaine émut d'immenses auditoires à Paris, à Londres, en Belgique, en Suisse, en Italie. Il créa des agences ; des sommes énormes furent réunies ; il convoqua et assembla à Paris le congrès antiesclavagiste de sept. 1890. Les Frères armés du Sahara, sorte de milice religieuse organisée par l'infatigable apôtre pour appliquer effectivement le programme du congrès, n'eurent qu'une existence éphémère en raison de considérations internationales. — Avant que les missions de l'archevêque d'Alger eussent pris cette extension, le conflit tunisien avait ouvert, en 1880, un nouveau champ à son insatiable besoin d'action. Dès 1875, il avait fait relever par les Pères blancs les ruines de l'établissement de Saint-Louis à Carthage. Après l'expédition française en Tunisie, la diplomatie de Mgr Lavigerie seconda vigoureusement l'influence française. Par une entente entre le saint-siège et la France, Mgr Suter, un capucin italien de quatre-vingt-six ans, vicaire apostolique de Tunis, fut amené à donner sa démission, et l'archevêque d'Alger fut nommé administrateur apostolique de la Tunisie par un bref du 28 juin 1881. Entre oct. 1881 et janv. 1884, il dépensa dans le nouveau diocèse tout près de 2 millions, faisant partout admirer et aimer la France, une politique qui arracha à Gambetta le mot célèbre : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Cela contribua sans doute aussi à faire exempter l'Algérie, grâce aux démarches de Mgr Lavigerie, de l'application des décrets sur les congrégations religieuses. Peu de temps auparavant le 27 mars 1882, la pourpre cardinalice avait été conférée à l'archevêque d'Alger. Mais cela ne suffisait pas à son ambition apostolique. En remerciant Léon XIII, le nouveau cardinal énonça, comme une sorte de vœu suprême, son désir de voir restaurer le siège de saint Cyprien. La préoccupation de ranimer les souvenirs de la vieille Eglise d'Afrique s'était du reste fait jour dès son débarquement en Algérie. Là encore, il réussit. Une bulle du 10 nov. 1884 rétablit le siège primatial de Carthage, et, le 25 janv. suivant, l'archevêque d'Alger reçut le pallium, insigne de sa nouvelle dignité d'archevêque de Carthage, primat d'Afrique. — Finalement, il intervint directement dans la politique intérieure en France. Le 12 nov. 1890, il offrit un déjeuner à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée, à la résidence archiépiscopale de Saint-Eugène. Après le repas, il porta un toast à la marine française et à l'union de tous les partis, au profit de la patrie « quelle que soit la forme, d'ailleurs régu-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

lière, du gouvernement qu'abrite le drapeau national ». Puis les élèves des Pères blancs jouèrent la *Marseillaise*. Le désarroi fut indescriptible dans les rangs du parti clérical et monarchiste ; mais le cardinal était « certain de n'être désavoué par aucune voix autorisée ». Il se savait couvert par Rome ; un bref du 9 févr. 1891 lui en répéta l'assurance. C'était l'inauguration d'une nouvelle politique du saint-siège, à l'égard de la France républicaine, ainsi qu'il « convenait aux besoins du temps », dit le bref en question. Malgré cela les rancunes des légitimistes intransigeants paraissent avoir sensiblement diminué les ressources pécuniaires des œuvres du cardinal. Il se peut que ces soucis aient hâté sa fin. Il souffrait déjà d'une paralysie rhumatismale ; il mourut d'un épanchement cérébral. Une première partie de l'œuvre littéraire de ce prélat, qui rappelle les grandes figures de la première période du moyen âge, a été publiée sous le titre d'*Œuvres choisies de S. E. le cardinal Lavigerie* (Paris, 1884, 2 vol. in-8). Ce sont surtout des mandements, des lettres et des allocutions, dont la langue souple et colorée attire l'attention. F.-H. KRUGER.

BIBL. : Mgr A.-C. GRUSSENMAYER, *Vingt-cinq Années d'épiscopat en France et en Algérie. Documents biographiques sur S. E. le cardinal Lavigerie* ; Alger, 1888, 2 vol. in-8. — L'abbé F. KLEIN, *le Cardinal Lavigerie et ses missions d'Afrique* ; Paris, 1890, in-12. — F. BOURNAND, *S. E. le cardinal Lavigerie* ; Paris, 1893, in-8. — Mgr RICARD, *le Cardinal Lavigerie* ; Lille, 1893, in-8.

LAVIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Châlus ; 299 hab.

LA VIGNE (V. VIGNE).

LAVIGNE (Antoine-Joseph), hautboïste français, né à Besançon le 23 mars 1816. Élève de Vogt au Conservatoire de Paris, il obtint le prix de hautbois au concours de 1837 et fut attaché à l'orchestre du Théâtre-Italien de Paris, puis à celui du Her-Majesty's Theater à Londres. Il appliqua partiellement au hautbois le système de clefs inventé par Boehm pour la flûte.

LAVIGNE (Hubert), sculpteur français, né à Cons-la-Granville (Meurthe-et-Moselle) en 1818, mort en 1881. Il entra à l'École des beaux-arts en 1835 où il eut pour maîtres Régamey et Dumont et débuta au Salon de 1849 par *la Vierge immaculée*, statue en plâtre. Il continua d'exposer aux Salons suivants des statues et des bustes. Cet artiste a exécuté un grand nombre de travaux pour les monuments publics, entre autres le bas-relief des *Enfants* (fontaine Saint-Michel), *Pierre Lombard* (statue en pierre, église de la Sorbonne), le buste de *Cuvier* (École normale supérieure), *la Télégraphie* (statue en plâtre, Trocadéro), etc. Il a aussi publié un recueil intitulé *État civil d'artistes français, billets d'enterrement ou de décès depuis 1823* (1881, in-8).

LAVIGNE (Mlle Alice PETTET, dite), actrice française contemporaine, née à Buenos Aires. Elle faisait partie en 1883 de la troupe que dirigeait M. Montrouge à l'Athénée-Comique. Ce théâtre ayant été démoli l'année suivante, Mlle Lavigne fut aussitôt engagée au Palais-Royal pour y tenir l'emploi des soubrettes. Comédienne charmante et délurée, pleine de fantaisies excentriques sans jamais dépasser le but, Mlle Lavigne, qui a ce don rare chez une femme d'une gaieté étonnamment communicative sans jamais verser dans la caricature, s'est fait au Palais-Royal, où sa seule entrée en scène amène le rire sur les lèvres du spectateur, une renommée justement méritée. Dans *les Petites Godin*, elle avait une scène de mal de mer qui faisait pâmer la salle entière, et dans *Gotte* elle faisait preuve d'un véritable talent de comédienne en jouant à ravir une scène sentimentale. Parmi ses nombreuses créations, il faut citer encore : *le Train de plaisir*, *le Club des panés*, *Un Prix Montyon*, *Leurs Gigolettes*, *les Noces d'un réserviste*, *les Joies de la paternité*, etc. Mlle Lavigne est une des meilleures actrices de Paris. A. POUGIN.

LAVIGNÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 226 hab.

LAVIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 334 hab.

LAVIGNY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur ; 505 hab.

LAVILLE (Adolphe), homme politique français, né à Montaigut-en-Combraille (Puy-de-Dôme) le 6 juin 1831. Propriétaire, maire de Montaigut, il fut élu député de la deuxième circonscription de Riom le 21 août 1881, fit partie de l'union républicaine, fut réélu en 1885, 1889 et 1893, et combattit le boulangisme.

LA VILLE DE MIRMONT (V. VILLE DE MIRMONT).

LAVILLEDIEU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 358 hab.

LA VILLEGILLE (NOUAIL DE) (V. VILLEGILLE).

LA VILLEHEURNOIS (BERTHELOT DE) (V. VILLEHEURNOIS).

LA VILLEMARQUÉ (V. VILLEMARQUÉ).

LAVILLENEUVE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun ; 359 hab.

LA VILLETTE (V. VILLETTE).

LAVINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville ; 176 hab.

LAVINIE (Myth. lat.). Fille de Latinus, roi des Aborigènes, épouse d'Énée et mère d'Ascagne ou de Silvius, ancêtre de la nation romaine. D'abord promise à Turnus, roi des Rutules, elle n'appartint à Énée qu'après les combats livrés par lui pour la conquête de l'Italie. Suivant les Grecs, Lavinie était la fille d'un prêtre de Délos, qui aurait accompagné Énée dans ses aventures et serait morte sur l'emplacement où le héros fonda la ville de Lavinium.

LAVINIUM. Ville sacrée des Latins, près de la côte, à 16 milles au S.-O. de Rome, au lieu dit aujourd'hui *Pratica* (V. LATIUM), fondée suivant les uns par Énée, suivant les autres par Latinus en souvenir de sa fille Lavinie. Elle était célèbre dès la plus haute antiquité par un sanctuaire de Vénus surnommée *Frutis*, nom où il est facile de reconnaître une corruption d'Aphrodite. Comme la légende racontait qu'Énée apporta dans cette ville le culte d'Aphrodite Erycine, on a pu conclure avec vraisemblance que le culte de cette divinité, venue de Sicile, apporta en Italie le nom d'Énée. Lavinium possédait également un culte des Pénates ou Lares publics de la confédération latine et celui d'un dieu topique, le fleuve Numicius, successivement identifié avec Jupiter Latiaris et Énée, appelé *Divus Pater Indiges*. C'est dans ce bourg qu'il faut chercher l'explication de la légende d'Énée, ancêtre de la nation romaine. Lavinium passa pour la métropole d'Albe et indirectement de Rome. Au temps de Trajan, on réunit les cités de Lavinium et Laurentum et on les repeupla de nouveaux colons.

BIBL. : HILD, *la Légende d'Enée*, pp. 40 et suiv. — BOISSIER, *Promenades archéologiques*.

LAVIOLLE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues ; 786 hab.

LAVIR-CHEVALIER (V. BRANCHU [Mme]).

LAVIRON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 639 hab.

LAVIS (Beaux-Arts). Sorte de peinture à l'eau qui diffère de l'*aquarelle* (V. ce mot) en ce que les couleurs sont plus largement délayées et employées uniquement en teintes pâles ; lorsqu'on l'exécute, on semble *laver* le papier. Pour être expressif, il faut que ce genre de travail soit contenu dans des lignes précises et des contours fermes. Il sert le plus souvent dans les plans et les esquisses de l'architecture et de la décoration, pour les teintes conventionnelles qui expriment les différents matériaux. Dans les cartes de géographie, ce sont des teintes de lavis, choisies arbitrairement, qui servent à différencier les contrées d'un même continent, et à rendre leurs frontières plus faciles à suivre, tandis qu'une même teinte bleue dégradée contourne toutes les côtes et sépare nettement la terre ferme de la mer. — Dans une acception plus artistique, on appelle quelquefois de ce nom un dessin à la plume ou à la mine

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de plomb, de dimensions plutôt petites que grandes, dont les modelés et le clair-obscur sont obtenus au moyen de la sépia ou de l'encre de Chine. Ce genre, ainsi que la gravure à l'*aquatinte* (V. ce mot) qui fut inventée pour l'imiter, est tombé en désuétude Ad. THIERS.

LAVISSE (Ernest), professeur et historien français, né au Nouvion-en-Thiérache (Aisne) le 17 déc. 1842. Quand la *Revue de Paris*, qu'il dirige aujourd'hui, fut fondée, M. Lavisse fit annoncer qu'il y publierait des souvenirs de jeunesse; mais ses ouvrages connus contiennent déjà des anecdotes, des confidences, qui sont précieuses pour ses biographes. Il a raconté lui-même comment il fut éduqué, jusqu'à l'âge de dix ans, par le bon maître d'école du Nouvion-en-Thiérache (*A Propos de nos écoles*, pp. 1-4); comment il passa de l'école du Nouvion au collège de Laon, et ce qu'il y fit (*Etudes et étudiants*, pp. 98 et suiv.). Il compléta ses études au lycée Charlemagne, à Paris, et il a parlé de ces « grandes rhétoriques » de Charlemagne, si florissantes sous l'Empire, où se sont formés, sous la discipline de MM. Lemaire et Boissier, tant de futurs hommes de talent (*Etudes et étudiants*, p. 12). Admis à l'Ecole normale supérieure en 1862, il en sortit, trois ans après, agrégé d'histoire et de géographie. Il n'a pas encore rapporté tous les souvenirs que lui a laissés son séjour dans cette maison (V. cependant *Etudes et étudiants*, p. 58, etc.); mais il a dit récemment, dans un article sur « la jeunesse d'autrefois et la jeunesse d'aujourd'hui », les relations qu'il eut, à cette époque de sa vie, avec les princes de la jeunesse d'alors; il fréquenta le café Procope; il y vit Floquet, Gambetta, Clemenceau; il fut chargé par des camarades d'aller demander des explications à Vermorel, qui avait fait, sans réserves, l'éloge de Falloux et de Montalembert; toutefois, il ne fut jamais « engagé à fond dans le mouvement de la jeunesse » républicaine. « Mon éducation, dit-il, dans une famille très respectueuse de l'autorité, le souvenir des récits dont de chers vieux soldats émerveillèrent mon enfance, l'admiration, qui m'en était restée, de la grandeur de l'empereur et de sa force, une défiance naissante de la rhétorique, l'ambition de commencer au plus vite une vie active, agissante et qui eut de la suite..., m'arrêtèrent sur la pente où je me précipitai un moment. » (*A Propos de nos écoles*, p. 230.) En 1865, il fut nommé professeur au lycée de Nancy (*A Propos de nos écoles*, p. 49); M. Duruy, ministre de l'instruction publique, l'attacha bientôt à son cabinet; il fut mis en relations avec l'empereur, et devint le maître préféré du jeune prince impérial. Après la chute du régime, il enseigna au lycée de Versailles, puis au lycée Henri IV, à Paris, pendant plusieurs années. Docteur ès lettres en 1875, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1876, il fut appelé à suppléer M. Fustel de Coulanges dans la chaire d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de Paris de 1880 à 1883. En oct. 1883, il fut nommé professeur adjoint et directeur d'études pour l'histoire à ladite faculté. C'est le 1er mars 1888 qu'il a succédé à M. Wallon dans la chaire d'histoire moderne. Il a été élu membre de l'Académie française le 2 juin 1892.

M. Lavisse a étudié d'abord et fait connaître en France l'histoire de Prusse. Ses thèses sont intitulées : *De Hermanno Salzensi, ordinis teutonici magistri*, et *la Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne, étude sur l'une des origines de la monarchie prussienne* (1875). Il n'a jamais perdu de vue ce sujet, et c'est à l'histoire de Prusse, moderne ou contemporaine, que se rattachent quelques-uns de ses plus beaux livres : *Etudes sur l'histoire de Prusse* (Paris, 1879, in-18); *la Jeunesse du grand Frédéric* (Paris, 1891, in-8); *le Grand Frédéric avant l'avènement* (Paris, 1893, in-8); *Trois Empereurs d'Allemagne, Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II* (Paris, 1888, in-18). Professeur d'histoire du moyen âge, il a laissé dans ce domaine, où tant d'érudits travaillent minutieusement sans y voir clair, une trace lumineuse; il a traité avec largeur et avec éclat le problème des origines germaniques de la France et l'histoire du Saint-Empire, dans une série d'articles publiés par la *Revue des Deux Mondes*, qui n'ont pas été, malheureusement, réunis en volume. En même temps, il travaillait avec les directeurs successifs de l'enseignement supérieur, MM. Albert Dumont et L. Liard, à préparer la transformation de cet enseignement en France. Par des articles de journal et de revue, par des conférences, par des discours, il a saisi l'opinion publique de cette grave question; il s'est attaqué aux examens de baccalauréat, de licence et d'agrégation, dont le joug pesait sur les études, et le baccalauréat, la licence et l'agrégation d'histoire ont été réformés; il a plaidé pour l'établissement d'universités en France; il a encouragé de son approbation et de ses conseils les associations d'étudiants qui se sont créées à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Montpellier, etc. Son œuvre pédagogique écrite a été recueillie dans trois volumes intitulés : *Questions d'enseignement national* (Paris, 1885, in-18); *Etudes et étudiants* (Paris, 1890, in-18); *A Propos de nos écoles* (Paris, 1893, in-18). « Je redis toujours les mêmes choses », déclare-t-il dans la préface du dernier de ces volumes quinquennaux; mais il redit les mêmes choses avec une vigueur toujours nouvelle, et son champ d'activité s'élargit sans cesse. M. Lavisse a publié en outre quelques brochures de circonstance : *Sully* (Paris, 1880, in-12); *Discours de réception à l'Académie française* (séance du 16 mars 1893); *la Question d'Alsace dans une âme d'Alsacien* (Paris, 1891, in-16); *la Bataille de Bouvines* (Paris, s. d., in-36), etc. Enfin, il est l'auteur d'une *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe* (Paris, 1890, in-12), et d'un grand nombre d'ouvrages classiques (*l'Année préparatoire d'histoire de France; Histoire générale, notions sommaires d'histoire ancienne, du moyen âge et des temps modernes; la Deuxième Année d'histoire de France*, etc.), qui ont eu un grand succès. Il dirige, avec M. A. Rambaud, une *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, qui, rédigée par des spécialistes, est destinée à mettre le grand public au courant des principales conclusions actuelles de la science historique; cette *Histoire générale* paraît depuis 1893 par fascicules bi-mensuels. Il prépare une grande Histoire originale du règne de Louis XIV. En déc. 1894, il est devenu directeur de la *Revue de Paris*. — Cette énumération, qui n'est pas complète, est faite assurément pour donner une haute idée de l'œuvre de M. Lavisse depuis vingt ans. Nous n'avons rien dit cependant de son influence personnelle sur les jeunes gens, qui est très grande, à la Sorbonne et ailleurs, ni de son talent, sobre et puissant. Il est peu d'hommes plus vivants, plus séduisants, à cause de la force poétique, de la noblesse naturelle et de la bonté qui sont en lui. Il en est peu qui soient aussi visiblement faits pour commander. Ce qu'il a dit d'Albert Dumont s'applique très bien à ce professeur qui a l'air d'un général et qui, sans doute, eût été, au besoin, un homme d'Etat de premier ordre : « Justement parce qu'il était capable de remplir des devoirs plus difficiles, il a excellé dans l'accomplissement des siens. On rencontre ainsi des hommes à qui la destinée n'a pas donné vêtement à leur taille, mais qui gardent le grand air qu'ils tiennent de la nature. Ils ne savent être médiocres en rien. La force qui est en eux de faire davantage, ils la dépensent à grandir les choses qu'ils font. » (*Etudes et étudiants*, p. 22.)

LAVIT. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin; 1,509 hab.

LAVOCAT (Gaspard), homme politique français, né à Montigny-sur-Meuse le 10 déc. 1794, mort à Paris le 8 nov. 1860. Entré dans l'armée, il fit dans la garde les campagnes de 1814 et 1815. Il servit ensuite dans les cuirassiers de Berry, et, impliqué dans les complots militaires de l'époque, fut condamné à mort en 1820 et en 1824. Protégé par M. de Peyronnet, il fut gracié : il fonda alors une tannerie. Un des plus ardents combattants de juil. 1830, il fut en faveur auprès du nouveau gouvernement,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

devint commandant supérieur du Luxembourg pendant que s'y déroulait le procès des ministres qu'il escorta ensuite à Ham. Il fut nommé en 1833 directeur de la manufacture des Gobelins. Elu député de Vouziers le 23 juin 1834, avec l'appui du gouvernement, réélu en 1837, en 1839, en 1842, en 1846, il ne se distingua que par son zèle ministériel. Battu aux élections pour le Corps législatif en 1852, il disparut depuis lors de la vie politique.

LAVOINE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Mayet-de-Montagne ; 703 hab.

LAVOINNE (Edouard), ingénieur français, né à Saint-Valery-en-Caux le 11 juin 1834, mort à Rouen le 24 oct. 1884. Il appartenait au corps des ponts et chaussées et dirigeait, en qualité d'ingénieur en chef, le service de la Seine maritime. Bien qu'il soit mort jeune, Lavoinne laisse un nom, et le grand public spécial connaît et admire ses *Chemins de fer en Amérique*, publiés avec la collaboration de l'ami de sa jeunesse et de son âge mûr (Ernest Pontzen). Lavoinne s'est aussi distingué dans les travaux du port de Dieppe, dans ceux des chemins de fer du dép. de l'Yonne, et par le projet du nouveau pont de Rouen sur la Seine. Enfin on lui doit un important ouvrage sur la Seine maritime, paru après sa mort dans l'*Encyclopédie des travaux publics*. On a de lui beaucoup de mémoires dans les *Annales* de son corps ; nous citerons : *Flexion des entretoises* (portes d'écluses), mémoire devenu classique (1867) ; *Résistance des parois planes des chaudières* (1872) ; *Répartition des charges sur les tabliers des ponts* (1874) ; *Chemins de fer de Suède et de Norvège* (1874) ; *Touage sur les canaux en Amérique* (1874) ; *Pont de Saint-Louis des Etats-Unis* (1877) ; *Tramway à câble sans fin de San Francisco* (1877) ; *Locomotives sans feu* (1878) ; *Dragages dans l'Amérique du Nord* (1880) ; *Assainissement de Memphis* (1880) ; *Viaduc de Chastellux* (1882).

LAVOIR. **I. Architecture.** — Dans ses données les plus simples, un lavoir consiste en un bassin couvert à l'aide d'un abri en charpente et alimenté d'eau courante, bassin entouré d'une bordure en pierres plates, dite *carreau à laver*, et sur laquelle les femmes lavent, savonnent et battent le linge pour le nettoyer. Souvent les lavoirs sont installés sur les rivières et consistent en bateaux flottants, couverts et amarrés à l'une des rives. De nombreuses villes ont des lavoirs publics rentrant, avec plus ou moins de perfectionnement, dans l'un ou l'autre de ces systèmes ; mais depuis que les hygiénistes ont constaté que dans ces lavoirs la première opération du lavage, l'*essangeage*, se faisant à froid, les germes malsains sont entraînés en aval et peuvent devenir une cause de contagion, on s'efforce de créer des lavoirs publics ou privés comprenant tous les services indispensables au nettoyage, séchage et repassage du linge. Un de ces lavoirs complets, installés comme une véritable usine, peut contenir, outre une écurie, remise et logement du maître et des employés, le lavoir proprement dit, la buanderie avec cuves, chaudières et essoreuses, un étendoir ou séchoir, ce dernier disposé partie en plein air et partie dans un grenier largement aéré, une salle de repassage et des magasins pour les divers ustensiles et les produits servant au lavage ainsi que pour le combustible.

II. Administration. — LAVOIRS PUBLICS (V. BAIN [Admin.], t. V, p. 19).

III. Métallurgie. — LAVOIR A BRAS (V. DÉBOURBAGE).

LAVOISIER (Antoine-Laurent), fondateur de la chimie moderne, né à Paris le 27 août 1743, mort sur l'échafaud à Paris le 8 mars 1794. Fils d'un avocat au parlement, il perdit sa mère à l'âge de cinq ans et fut élevé dans les conditions modestes et laborieuses d'une bourgeoisie aisée. Elève brillant du collège Mazarin, grand prix de discours français en 1760 au concours général, son goût le porta bientôt vers l'étude des sciences naturelles. Ses premiers travaux sur l'éclairage des villes, sur la préparation d'un Atlas minéralogique de France, dirigé par Guettard, sur le tonnerre et l'aurore boréale, sur l'analyse des gypses des environs de Paris, etc., commencèrent à le faire connaître comme un jeune homme intelligent. Pour l'encourager, on le fit débuter en 1768 à l'Académie, à l'âge de vingt-cinq ans, avec le titre d'adjoint chimiste. Lalande rapporte qu'il contribua à le faire nommer, pensant « qu'un jeune homme qui avait du savoir, de l'esprit, de l'activité, et que la fortune dispensait d'embrasser une autre profession, serait très utile aux sciences ». Lavoisier se trouva ainsi, tout jeune, associé à titre d'auxiliaire provisoire aux travaux de l'Académie. On a de lui une multitude de notes et de rapports sur les sujets les plus divers ; mais, pendant cinq ans, il ne se manifeste guère que comme un membre utile, attentif à ses devoirs, un jeune savant d'espérance.

En dehors de la science, c'était un homme doux, prudent, moral et méthodique, avisé, entendant fort bien les affaires. Dans le même mois où il était agrégé à l'Académie, il entra dans les fermes à titre d'adjoint du fermier général Baudon qui lui céda un tiers de son intérêt dans le bail du sieur Alaterre sur lequel reposait le privilège des fermiers généraux. Lavoisier devint fermier titulaire en 1779, et il prit un rôle de plus en plus important dans l'administration des fermes, la production du salpêtre, la fabrication des poudres, etc., jusqu'au moment où l'Assemblée nationale, le 20 mars 1791, résilia le bail des fermiers généraux et supprima l'institution. N'oublions pas la direction supérieure des entrées de la ville de Paris : sur la proposition de Lavoisier, la ville fut entourée en 1787 d'un mur d'octroi, abattu seulement il y a trente-cinq ans. L'impopularité de cette mesure est attestée par un dicton du temps : « Le mur murant Paris, rend Paris murmurant. » Joignons-y le comité d'agriculture (1785), où Lavoisier joua un rôle important. Dans un ordre plus général, Lavoisier s'honora en provoquant en 1786 l'abolition d'un impôt odieux transmis par le moyen âge, droit de péage désigné sous le nom de *pied fourchu* et perçu sur les juifs et sur les porcs dans le Clermontois en Argonne. Sa bienfaisance s'étendit jusqu'aux villes de Blois et de Romorantin, à qui il prêta de grosses sommes pour acheter du blé pendant la famine de 1788, sans vouloir en toucher aucun intérêt.

A partir de 1775, époque où Lavoisier fut nommé régisseur des poudres, il installa son laboratoire à l'Arsenal, dans un hôtel qui a été brûlé en 1871, durant les incendies de la Commune. Il y avait résidé jusqu'en 1792, époque où on le dépouilla de ses fonctions. Pendant dix-sept ans, ce fut le siège d'un travail incessant. Les savants étrangers de passage en France, Priestley, Watt, Blagden, Fontana, Franklin, Young l'économiste, étaient accueillis avec empressement dans cette maison devenue le principal centre scientifique de Paris. En 1771, à l'âge de vingt-huit ans, Lavoisier épousa la fille de son collègue dans les fermes, Jacques Paulze, directeur de la Compagnie des Indes, ami de l'abbé Raynal et allié du contrôleur général Terray. Mlle Paulze n'avait que quatorze ans. Vive, intelligente, instruite, elle ne tarda pas à s'associer passionnément à l'œuvre scientifique de son époux. Ardente à propager sa gloire, elle traduisit pour lui les travaux des savants anglais, et elle publia même, en 1788, la traduction de l'ouvrage de Kirwan sur le phlogistique, en y joignant une réfutation.

Quelques mots sur son rôle académique : Adjoint à l'Académie des sciences en 1768, associé en 1772, pensionnaire en 1778, directeur de l'Académie en 1785, il en parcourut tous les grades, sans cesse mêlé à ses travaux et à ses rapports sur les sujets divers soumis au jugement de l'Académie : je me bornerai à citer les aérostats et le magnétisme animal. En 1791, Lavoisier fut trésorier de l'Académie, puis membre de la commission chargée d'établir un système uniforme de poids et mesures : il s'agit du système métrique.

Au moment où éclata la Révolution française, Lavoisier avait réalisé les rêves de bonheur et de gloire conçus au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

début de sa carrière. Il était riche, estimé, entouré d'amis, investi de fonctions élevées, regardé comme l'un des premiers savants de la France et du monde, l'honneur de l'Académie des sciences, dont il avait été à son jour le directeur. Son laboratoire de l'Arsenal était le centre de sa vie et celui de la science française ; les théories qui en étaient sorties avaient, après dix-sept ans de luttes, transformé la chimie, dont Lavoisier était devenu, d'un accord presque unanime, le nouveau créateur. Tel est le comble d'honneur et de félicité d'où il allait être précipité, dépouillé de ses fonctions, de ses honneurs, de ses biens et conduit au supplice. — Résumons cette dernière période de sa vie. En 1787, il fut nommé membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais. Il était, comme tous les esprits élevés de son époque, sympathique à la cause populaire, et il débuta dans cette assemblée par proposer l'abolition de la corvée, réclamer l'institution de règlements favorables à la liberté et au commerce, ainsi que celle d'une caisse d'assurance, destinée à garantir le peuple contre les atteintes de la misère et de la vieillesse. Administrateur de la Caisse d'escompte, il en présenta le compte rendu le 21 nov. 1789 à l'Assemblée nationale ; adjoint à la commission des monnaies et au comité de salubrité, nommé commissaire de la Trésorerie en 1791, chargé d'un autre côté de faire des expériences sur l'hygiène des hôpitaux et d'assister à la fonte des canons, il était absorbé par des occupations officielles multipliées. — La ferme générale à laquelle il appartenait depuis vingt-deux ans fut supprimée le 20 mars 1791. Après le 10 août 1792, il quitta précipitamment son logement et son laboratoire de l'Arsenal.

L'Académie des sciences dont il était le plus illustre représentant ne tarda pas à être entraînée dans la ruine générale des institutions anciennes. Dès la fin du mois de nov. 1792, un décret interdisait à l'Académie des sciences de procéder jusqu'à nouvel ordre à des nominations aux places vacantes. Rien n'honore plus Lavoisier que les efforts persévérants qu'il fit pour sauver l'Académie et, après sa suppression, pour faire au moins poursuivre l'œuvre scientifique, en invoquant les services qu'elle ne cessait de rendre à la République. La conduite des pouvoirs publics, partagés entre deux tendances opposées, celle de Lakanal, jeune et enthousiaste de tous les progrès, et celle de Fourcroy, prépondérant au comité d'instruction publique et ennemi acharné de l'Académie, étaient contradictoires. Tandis que la Convention, le 1er août 1793, décrétait l'uniformité des poids et mesures, félicitait l'Académie de ses travaux sur la question et la chargeait d'en surveiller l'exécution, le 8 août, cette même Convention ordonnait la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées et dotées par la nation. Le 10 août 1793, l'Académie tint sa dernière séance ; elle ne se réunit plus désormais.

La personne même de Lavoisier allait être atteinte. Le 24 nov., sur la proposition de Bourdon de l'Oise, la Convention décréta l'arrestation des fermiers généraux. Ni les services rendus à la nation par Lavoisier ni la gloire de ses découvertes ne le protégèrent. En vain s'adressa-t-il au comité de Sûreté générale pour être autorisé à continuer son concours aux travaux de la commission des poids et mesures. Le 28, il dut se constituer prisonnier à la prison de Port-Libre (Port-Royal). Il fut enveloppé dans la proscription commune. Le plus dangereux ennemi des fermiers généraux était, comme il arrive d'ordinaire, un de leurs anciens agents, Antoine Dupin, naguère contrôleur général surnuméraire des fermiers, envoyé à la Convention par le dép. de l'Aisne. Il présenta, le lundi 9 mai 1774 (5 floréal an II), un long réquisitoire et provoqua sans discussion le décret qui les envoyait au tribunal révolutionnaire, c.-à-d. à la mort.

L'arrêt de mort fut prononcé le 19 floréal an II (8 mai 1794) et exécuté le jour même. Lavoisier mourut avec calme et résignation philosophique, comme on mourait alors. Il périssait comme son confrère Condorcet, en ayant l'amertume d'avoir assisté à la ruine de l'Académie, de la culture scientifique et des hautes idées auxquelles il avait consacré son existence. Il était âgé de cinquante ans et huit mois. Le génie de la victime et l'ingratitude des bourreaux augmentaient l'horreur tragique de l'événement, « Il ne leur a fallu qu'un moment », disait le lendemain Lagrange à un ami, « pour faire tomber cette tête, et cent ans peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable. » Quelque douloureuse qu'ait été une telle perte pour la science et pour la patrie, la gloire personnelle de Lavoisier n'en a pas souffert. Peut-être au contraire a-t-elle profité de ce qu'y ont ajouté le prestige d'une fin tragique et le sentiment de la pitié, si puissant parmi les hommes. Ce qui subsiste, ce que nous avons le droit d'admirer, ce que le jugement universel du monde civilisé consacre chaque jour davantage, c'est l'œuvre positive qu'il a accomplie ; c'est la constitution décisive de l'une des sciences fondamentales, la chimie, fixée sur ses bases définitives. Nulle œuvre n'est plus grande dans l'histoire de la civilisation, et c'est par là que le nom de Lavoisier vivra dans la mémoire de l'humanité.

Lavoisier avait vingt-neuf ans lorsqu'il entreprit la série d'expériences d'où sortirent ses grandes découvertes. Il n'y fut pas conduit par hasard et par accident, mais de propos délibéré. Il vit tout d'abord la grandeur et l'intérêt du problème et se traça à l'avance le plan de ses recherches, où il se proposait de tenter la réforme de la chimie : ce qu'il accomplit en effet. Elle repose sur les recherches et les interprétations de Lavoisier relatives à la formation des chaux métalliques, à la composition de l'air, au rôle de l'oxygène dans les combustions vives, dans la formation des acides et dans la respiration, à la nature des gaz en général et à celle de la chaleur, à la production de celle-ci dans les combustions, les oxydations et au sein même des animaux, enfin à la composition de l'eau, qui fut le couronnement de l'édifice.

Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, l'air atmosphérique, regardé comme un élément indécomposable, était réputé seul de son espèce. Ce n'est pas que les alchimistes n'eussent aperçu dans bien des expériences le dégagement de fluides incoercibles qui déterminaient parfois l'explosion des appareils, mais ils les confondaient, avec les autres matières volatiles, sous le nom commun d'*esprits*. La constitution physique de l'air, la détermination exacte de son poids, de son ressort et de ses autres propriétés ne commencèrent à être étudiées d'une façon rigoureuse que par les physiciens de la fin du XVIIe siècle, Mariotte et Boyle surtout. Hales, au XVIIIe siècle, fit une étude approfondie des gaz et découvrit les procédés les plus propres à les recueillir et à les étudier, tout en demeurant fidèle à cette conception vague qui les identifiait tous avec l'air atmosphérique, plus ou moins diversifié par le mélange d'exhalaisons ou vapeurs étrangères. Ce fut l'Anglais Black, l'auteur de la découverte de la chaleur latente en physique, qui démontra sans réplique l'existence en chimie d'un gaz absolument distinct de l'air ordinaire : c'est notre acide carbonique, appelé alors *air fixé* ou *esprit sylvestre*.

En 1767, Cavendish démontra par des preuves décisives l'existence spéciale de l'hydrogène. Alors vint Priestley, qui découvrit en peu d'années, de 1771 à 1774, les principaux gaz aujourd'hui connus : oxygène, azote, oxydes d'azote, acides chlorhydrique, sulfureux, ammoniaque, sans en comprendre d'ailleurs la véritable constitution. Ces découvertes transformaient complètement l'antique opinion relative à la nature de l'air : à la conception d'une substance déterminée, unique, toujours la même, se substituait la notion d'un état général, l'état gazeux, applicable à une multitude de corps, sinon à tous. C'est à Lavoisier qu'il était réservé d'interpréter ces faits accumulés, en les prenant pour point de départ de ses propres expériences, et d'en déduire le système général de la chimie moderne. Le nom même de chimie pneumatique atteste le point de départ de la révolution.

Lavoisier répète d'abord une expérience qui avait été faite

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avant lui un grand nombre de fois, celle de la calcination de l'étain en présence de l'air; il opère dans un vase hermétiquement clos et il constate aussitôt que le poids total du système ne varie pas, contrairement à l'ancienne opinion de Boyle, qui croyait avoir constaté un accroissement de poids résultant de la fixation de la matière du feu. Cependant l'étain changé en chaux a réellement augmenté de poids, comme Lavoisier le vérifie. C'est donc aux dépens de l'air intérieur, absorbé pendant l'opération, que s'est faite l'augmentation de poids du métal, et elle est précisément égale à la perte de poids éprouvée par cet air. Cette expérience, qui nous paraît si simple aujourd'hui, était en opposition formelle avec les idées régnantes.

En effet, les oxydes métalliques et leur formation au moyen des métaux étaient connus de toute antiquité, et l'augmentation de poids qui accompagne leur production avait été constatée par bien des observateurs, depuis la fin du XVIe siècle. Mais, dans l'ignorance où l'on était des propriétés des gaz, on attribuait cette augmentation à la fixation de la matière du feu, qui avait traversé les pores du verre. D'après le système de Stahl, les corps combustibles, tels que le soufre, les huiles, le charbon, renferment un principe particulier, le phlogistique, susceptible de se transformer dans la matière du feu lorsqu'il est soumis à l'influence d'une élévation de température. Cette matière du feu se dissipe avec flamme, chaleur et lumière. Les corps combustibles sont donc formés par cette substance, associée avec une dose plus ou moins considérable de terre. Les métaux échauffés perdent la même substance, en se changeant en chaux métalliques. Les métaux sont donc des corps combustibles, formés par l'union d'une terre ou chaux, avec le principe inflammable. Réciproquement, il suffit d'ajouter à une chaux métallique du phlogistique pour reconstituer le métal primitif; et l'on y parvient en effet en la chauffant avec un corps combustible, tel que l'huile, le charbon ou le soufre, corps particulièrement riches en phlogistique. Une multitude de phénomènes divers se trouvaient ainsi ramenés à une même conception générale. C'était cette conception que l'expérience de Lavoisier sur l'oxydation de l'étain venait contredire.

Il importe de préciser le caractère véritable de sa découverte, car elle a donné lieu aux affirmations les plus étranges. Il n'est pas vrai que Lavoisier ait promulgué le premier cet axiome que: « Rien ne se perd et rien ne se crée. » Cette doctrine était fort répandue en science et en philosophie, depuis l'antiquité : « Rien ne vient de rien, rien ne retourne à rien ! » disait Lucrèce, après Epicure. Les alchimistes eux-mêmes n'ont jamais prétendu créer l'or ou les métaux, mais seulement en transmuter la matière première et préexistante. Lavoisier n'a pas davantage découvert l'emploi de la balance, comme on l'a répété souvent par une erreur non moins singulière. En effet, les chimistes ont employé de tout temps cet instrument : les alchimistes gréco-égyptiens, auteurs du papyrus de Leyde, le plus vieux monument connu de notre science, procèdent continuellement par pesées. Dans la célèbre image de *la Mélancolie*, d'Albert Dürer, parmi les instruments et les symboles de la science, on voit à côté du sablier, qui mesure le temps, la balance qui mesure les poids. C'étaient là des notions courantes. Mais si la permanence de la matière en général était admise et si la balance a été employée de tout temps dans les laboratoires, son emploi ne démontrait pas alors, comme il le fait aujourd'hui, la permanence du poids des corps spéciaux sur lesquels travaillaient les chimistes. En effet, ce poids spécial semblait changer sans cesse dans les opérations, et particulièrement sous l'influence de la chaleur. Tantôt on voyait les métaux augmenter de poids par la calcination; tantôt, au contraire, les corps combustibles disparaissaient en brûlant, laissant à peine quelques traces de cendre ou terre comme résidu. De là cette opinion, en apparence évidente, que les corps combustibles sont susceptibles de se changer dans la matière ou élément du feu; ou plutôt de régénérer cette matière, qui y était réputée latente. « Le soufre renferme du feu en abondance, » disait déjà Pline dans l'antiquité. Ce même élément du feu semblait au contraire se fixer sur les corps qu'il transformait, tels que les métaux.

Le système de Stahl était l'expression scientifique de ces idées, expression admise depuis deux générations, et c'était cette doctrine acceptée de tous que Lavoisier prétendait renverser. Il démontrait en effet que la calcination des métaux résulte de l'union du métal avec une portion de l'air qui l'environne, au lieu d'être, comme on l'imaginait alors, le résultat de la séparation d'une portion de phlogistique, précédemment combinée. Les rôles respectifs sont intervertis entre le métal, qui devient un être simple, et la chaux métallique, qui est regardée comme composée : les bases de la science se trouvent par là changées.

Non seulement l'air est fixé dans la formation des chaux métalliques; mais Lavoisier constate au même moment que l'air est également fixé dans la formation des acides produits par la combustion du soufre et par celle du phosphore : d'où résulte un rapprochement inattendu entre la formation des chaux métalliques et la formation des acides. C'est une seconde base du nouvel édifice qu'il commençait à élever.

Les premières expériences de Lavoisier sur les chaux métalliques étaient à peine publiées qu'il fut conduit à leur donner un développement nouveau et une signification inattendue, par suite de la découverte de l'oxygène. Cette découverte est due à Priestley, qui l'exposa dans des idées et un langage conformes au système régnant du phlogistique. Perfectionnée par les travaux de Bergmann et de Scheele, elle n'a pris son véritable caractère qu'entre les mains de Lavoisier. On savait dès longtemps — le fait est signalé dès le XIIIe siècle — que le mercure chauffé à l'air se change en une matière rouge, appelée précipité *per se*, comparable aux chaux métalliques, et que cette matière, par la seule action de la chaleur, régénère son métal, sans le contact direct du charbon ou d'aucun corps combustible. Bayen, en févr. 1774, annonce qu'il a répété cette expérience et constaté qu'il s'y dégage un gaz dont il ne reconnaît pas le caractère particulier et qu'il assimile au gaz observé par Lavoisier dans la réduction des chaux métalliques. Bayen touchait ainsi à la découverte de l'oxygène, mais il ne l'a pas faite. En chauffant ce même précipité *per se*, au moyen des rayons solaires concentrés par une forte lentille, Priestley obtint le même gaz, le 1er avr. 1774, et il sut le caractériser. Il constata d'abord que ce gaz entretenait avec une extrême vivacité la flamme d'une chandelle; puis, en mars 1775, il observa que ce gaz entretenait également la respiration et même la rendait plus aisée; ce qui le fit penser aussitôt aux applications médicales de l'oxygène. Les faits étaient exacts; mais Priestley se trompa dans leur interprétation. En effet, il regarda son nouveau gaz comme formé par la matière même de l'air privé de son phlogistique, qu'il aurait cédé au mercure pour le régénérer à l'état métallique, et il le désigna sous le nom d'*air déphlogistiqué*, terme corrélatif de cet autre nom, *air phlogistiqué*, que Priestley donna à l'azote, découvert par lui presque en même temps. En effet, l'air chauffé avec les métaux et avec le mercure en particulier n'est pas absorbé en totalité. Une portion reste, devenue impropre à entretenir la combustion vive des chandelles, la calcination des métaux, aussi bien que la respiration des animaux : c'est notre azote.

D'après cette manière de voir et ce langage de Priestley, l'air, je le répète, est envisagé comme un être homogène, non composé, mais modifiable en deux sens opposés, par les actions auxquelles il est soumis, c.-à-d. susceptible de perdre ou de gagner du phlogistique, en formant ainsi deux nouveaux gaz qui dériveraient l'un et l'autre de la matière même de l'air atmosphérique.

Lavoisier se servit aussitôt des faits découverts par Priestley pour en conclure au contraire que l'air atmosphérique et les gaz qui en dérivent ne sont pas un seul et

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

même élément, plus ou moins chargé de phlogistique, mais un véritable corps composé. Reprenant les mêmes faits, avec plus de détail et de précision, il en tire cette conclusion nette, hardie, et que personne n'avait osé jusque-là mettre en avant : « L'air est un mélange de deux gaz différents : l'air vital (qu'il nomma plus tard oxygène) et la moffette ou azote (nom qui semble dû à Guyton de Morveau) : mais le phlogistique n'a rien à voir dans sa composition. » Ce sont ces affirmations qui constituent sa découverte.

Non seulement il fait la synthèse de l'air ordinaire, en mélangeant à la moffette l'air vital absorbé dans la calcination du mercure, puis régénéré ; mais il montre que le gaz produit par l'oxyde de mercure et le charbon est de l'air fixé, qui prend dès lors le nom d'acide carbonique, air identique au gaz des autres réductions métalliques, et il établit par là un autre fait fondamental, à savoir la composition même de cet air fixé. Ces expériences étaient décisives par le jour qu'elles jetaient sur la combustion, ainsi que sur la constitution des combustibles et des matières végétales. Ainsi l'oxygène est le générateur de l'acide carbonique et le charbon ne contient pas de phlogistique. Cette vérité une fois acquise pour la combustion du charbon, Lavoisier l'étend aussitôt à la combustion du phosphore et du soufre. Il montre que les acides sulfurique et phosphorique résultent de l'union de ces radicaux avec l'oxygène et en représentent les poids réunis. Le phlogistique, réputé jusque-là la base du soufre et du phosphore, n'a donc aucune part à ces phénomènes. Ces découvertes jetaient un jour inattendu sur la constitution des acides, en la reliant avec la composition même de l'air atmosphérique ; l'air vital devenait ainsi le principe acide par excellence. De là le nom d'oxygène, que Lavoisier ne tarda pas à lui imposer. Ses opinions à cet égard étaient, nous le savons aujourd'hui, trop absolues. A peine a-t-il éclairci la nature véritable des oxydes et des acides, la nature de l'air et celle de l'oxygène, qu'il montre les applications de ces résultats, tant à la respiration animale, assimilée à une combustion, qu'à la théorie plus générale encore de la chaleur.

La respiration de l'homme et des animaux supérieurs donne lieu à des phénomènes trop manifestes et trop importants pour ne pas avoir attiré l'attention dès les temps les plus reculés. La nécessité de l'air pour son exercice, aussi bien que pour celui de la combustion, est évidente. Si l'on y ajoute l'entretien d'une chaleur propre à l'homme et aux animaux supérieurs, on concevra comment on fut porté dès l'antiquité à rapprocher la respiration de la combustion : ce que marquent les métaphores même des poètes sur le flambeau de la vie.

Les partisans du phlogistique n'avaient pas manqué de se saisir de ces idées ; mais, suivant leur usage, en renversant la signification du phénomène : l'air, disaient-ils, en passant par les poumons, enlève à l'organisme l'excès de phlogistique dont il s'est chargé. Lavoisier, guidé par la suite logique de ses recherches sur l'oxydation des métaux et sur la combustion, écarte, comme toujours, la notion du phlogistique ; il démontre par des expériences précises que tout s'explique par l'absorption de l'oxygène au sein du poumon et par la production simultanée de l'acide carbonique : c'est l'absorption de l'oxygène qui fait le sang artériel et qui produit la chaleur animale. Lavoisier et Laplace allèrent plus loin : ils en donnèrent la preuve, en enfermant un animal dans leur calorimètre, et en mesurant à la fois l'oxygène que l'animal absorbe, l'acide carbonique qu'il produit, la chaleur qu'il développe. — Ces expériences sont le point de départ d'une ère physiologique nouvelle (V. Chaleur animale, t. X, p. 269).

Lavoisier, à ce moment, avait déjà résolu le problème plus général de la combustion. Dans toute combustion, il y a dégagement de la matière du feu et de la lumière. Les corps ne peuvent brûler, dit-il, que dans une seule espèce d'air, l'oxygène, la combustion n'ayant lieu ni dans le vide ni dans les autres gaz. Dans toute combustion, il y a disparition d'oxygène, et le corps brûlé augmente de poids, exactement dans la proportion de l'air détruit. Ces faits avaient été expliqués par Stahl, ajoute-t-il, par cette supposition qu'il existerait de la matière du feu, du phlogistique fixé dans les métaux, dans le soufre et dans les corps combustibles ; mais c'est là une hypothèse qui n'est pas nécessaire, et tous les faits peuvent s'expliquer d'une façon en quelque sorte inverse, en admettant que la base ou matière réelle de l'air et des gaz en général, celle de l'oxygène en particulier, est combinée avec un fluide subtil, matière commune du feu et de la lumière, lequel dissout la base de l'air et lui communique son élasticité. Le corps qui brûle s'empare de la base de l'air pendant la combustion, ce qui en augmente le poids ; tandis que la matière du feu, privée elle-même de toute pesanteur, s'échappe avec flamme, chaleur et lumière. Ces phénomènes, qui sont extrêmement lents et difficiles à saisir dans la calcination des métaux, sont, au contraire, presque instantanés dans la combustion du soufre, du phosphore et du charbon.

Ainsi Lavoisier établissait une séparation radicale entre la matière pesante, constitutive des métaux, des corps combustibles et de l'oxygène, matière dont la balance constatait l'invariabilité avant, pendant et après la combustion, d'une part ; et de l'autre, le fluide igné, dont l'introduction par une source extérieure, ou le départ pendant la combustion même, ne concourait ni à augmenter le poids des corps, ni à le diminuer : contrairement à ce que supposaient tour à tour, et suivant les cas, les partisans du phlogistique. Il est vrai que le charbon, le soufre, le phosphore enflammés en vase clos par une lentille brûlent avec flamme et lumière ; mais il faut pour cela la présence de l'oxygène ; et la chaleur ainsi produite se dissipe au dehors, sans que le poids du vase ou de son contenu éprouve le moindre changement.

Boerhaave et d'autres avaient déjà constaté que la chaleur accumulée dans les corps sous une forme sensible, dans une barre de métal rougi par exemple, n'en change pas le poids : mais il s'agissait de phénomènes purement physiques, et toute la chimie reposait alors sur une hypothèse opposée. Le même Boerhaave écrivait en 1754, quelques années avant Lavoisier : « La chimie nous a fait voir qu'elle sait réduire le feu, qu'elle peut le fixer, le peser, l'unir aux corps, l'en chasser. » La distinction absolue entre la matière pondérable et les fluides éthérés soustraits à l'action de la pesanteur, dans l'ordre chimique aussi bien que dans l'ordre physique, est fondamentale en philosophie naturelle : c'est Lavoisier qui l'a clairement aperçue et démontrée. En partant de ces idées, il a jeté avec Laplace, dans un mémoire justement célèbre, les premières bases de la thermochimie.

La connaissance de la composition de l'air avait permis à Lavoisier d'expliquer les phénomènes de la combustion, ainsi que la formation des oxydes et des acides et la respiration. La découverte de la composition de l'eau jeta un jour définitif sur la théorie et détermina l'abandon du système du phlogistique. En 1778, Macquer disait encore : « L'eau paraît une substance inaltérable et indestructible, du moins jusqu'à présent ; il n'y a aucune expérience connue, de laquelle on puisse conclure que l'eau peut être décomposée. » L'eau continuait donc à être regardée, conformément à la tradition de tous les siècles et de toutes les écoles, comme un élément. La formation de l'air inflammable, c.-à-d. de notre hydrogène, demeurait inexplicable. L'hydrogène apparaît, en effet, dès qu'on traite les métaux, tels que le fer ou le zinc, par la plupart des acides. Il apparaît également lorsque le fer est attaqué par la vapeur d'eau, et même par l'eau liquide. Si donc l'eau est un élément indécomposable, il semble nécessaire d'admettre que l'hydrogène résulte de la décomposition du métal, une chaux métallique étant formée simultanément : soit que cette chaux demeure libre, comme dans la réaction directe du fer sur l'eau, ou qu'elle se combine à l'acide pour engendrer un sel, comme dans la réaction des acides. Nous retournons ainsi à la théorie du phlogistique.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Aussi, à la suite de la découverte de l'hydrogène, la plupart des chimistes regardèrent-ils ce gaz comme représentant le principe combustible par excellence, le phlogistique lui-même, ou plutôt comme l'une des formes et la plus pure de cet être subtil que l'on supposait contenu dans les métaux. Telle était au début l'opinion de Cavendish qui avait découvert l'hydrogène. Il ne tarda pas à constater que la combustion de l'air inflammable ne donne pas naissance à autre chose qu'à de l'eau : c'est le point de fait capital dans la découverte. Cependant Cavendish n'en donna pas tout d'abord la véritable interprétation et demeura flottant à cet égard. Lavoisier, Priestley, Monge concoururent ensuite à l'étude progressive du fait, dont la filiation a donné lieu à de longues discussions. Mais Lavoisier eut seul la claire vue de la théorie, théorie que ses travaux antérieurs sur le rôle de l'oxygène dans la formation des oxydes et des acides devaient faire pressentir à tous les chimistes éclairés de l'époque : il osa le premier proclamer clairement et publiquement la composition de l'eau, vérité qui est devenue l'une des pierres angulaires de la science chimique. S'il l'a fait tout d'abord et hardiment, alors que les autres savants hésitaient encore sur l'interprétation des faits, c'est parce que son esprit était libre des entraves de cette hypothèse du phlogistique qui troublait à la fois le langage et la pensée de ses contemporains.

Il en tira des conséquences qui donnèrent à sa doctrine une extension plus grande. Les ordres de phénomènes qu'il aborda aussitôt pour les expliquer sont la formation de l'eau dans la réduction des oxydes métalliques par l'hydrogène, ainsi que dans la combustion des matières organiques. Si l'on ajoute que, dans cette combustion, il se forme de l'acide carbonique, on comprendra comment l'analyse élémentaire des matières organiques fut ainsi démontrée pour la première fois et la nature de la fermentation alcoolique éclaircie. Lavoisier, d'autre part, complétant la synthèse par l'analyse, démontra la décomposition de l'eau par les métaux, soit seuls, soit avec le concours des acides : phénomènes demeurés jusque-là obscurs et invoqués comme l'une des preuves les plus certaines à l'appui de leur théorie par les partisans du phlogistique.

La théorie pneumatique était dès lors complète, et la révolution accomplie en principe. La clarté de la nouvelle doctrine, la précision de ses applications à toutes les branches de la physique, aussi bien qu'à l'explication des altérations et des changements chimiques des corps, soit dans les phénomènes de la nature, soit dans les opérations de l'art, entraînèrent peu à peu toutes les convictions. Les mathématiciens et les physiciens de l'Académie, qui n'avaient cessé de soutenir Lavoisier par leurs encouragements, se déclarèrent tout d'abord. Berthollet se rangea aux idées nouvelles, par une déclaration publique, en 1785 ; Guyton de Morveau constata sa conversion en 1786, à la fin du premier volume du *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique;* Fourcroy s'y rallia en 1787 et l'introduisit pour la première fois dans l'enseignement public. Kirwan, célèbre chimiste anglais d'alors, après avoir écrit un livre en 1784 pour réfuter la nouvelle théorie, eut en 1791 la loyauté rare de se déclarer convaincu. Si Cavendish ne donna jamais son adhésion aux nouvelles doctrines, si Priestley et de La Méthérie les combattirent jusqu'au bout, ils demeurèrent seuls, et Lavoisier triompha, après une lutte soutenue pendant dix-sept ans.

Voilà comment il a réussi à faire sortir la chimie des idées vagues, des systèmes mystiques où elle s'était complu pendant tant de siècles, et à définir l'origine et le terme des transformations. Ce terme et cette origine résident en effet dans l'invariabilité de poids de la matière pondérable; je ne dis pas seulement en général, mais pour chaque corps simple en particulier. De là résulte l'existence d'une équation du poids des corps simples dans les métamorphoses chimiques, équation sur laquelle reposent toutes nos analyses et toutes nos interprétations. Cette équation est aussi l'œuvre de Lavoisier, qui l'a formulée en 1785, dans son mémoire sur la dissolution des métaux dans les acides, en l'accompagnant même d'une représentation symbolique, première ébauche de nos formules actuelles. Ainsi les corps simples et l'analyse devinrent le but extrême des efforts de la chimie. Lavoisier revient sans cesse sur ce point de vue: « La chimie, dit-il, en soumettant à des expériences les divers corps de la nature, a pour objet de les décomposer et de se mettre en état d'examiner séparément les différentes substances qui entrent dans leur composition. » La chimie était pour lui, et par excellence, la science de l'analyse, dont la synthèse était regardée comme une simple contre-épreuve. C'est ainsi qu'il dit encore : « La chimie marche donc vers son but et vers sa perfection en divisant, subdivisant et resubdivisant encore, et nous ignorons quel sera le terme de ses succès. »

La notion purement empirique des corps simples, étant ainsi fixée, devint la base d'une nomenclature nouvelle, destinée à remplacer par des noms rationnels, fondés sur la composition des corps, les vieux noms empiriques et traditionnels. Ce fut Guyton de Morveau qui commença l'entreprise en 1782 et qui, pour l'accomplir, s'adjoignit un peu plus tard les principaux chimistes français. Elle reposait sur la distinction des composés binaires et spécialement des composés oxygénés en oxydes et acides qui, s'opposant les uns aux autres suivant un mode dualistique, donnent naissance aux composés ternaires, spécialement aux composés salins. Cette nomenclature fut accueillie d'abord avec enthousiasme et identifiée, par suite d'une illusion singulière due aux idées de Condillac, avec la science elle-même. La langue nouvelle fut présentée en détail dans le traité de Lavoisier, le premier ouvrage méthodique écrit dans le nouveau système, et elle fut aussitôt adoptée dans l'Europe entière, comme base de l'enseignement et de l'exposé des recherches scientifiques en chimie. La clarté de la langue influa, par un retour légitime, sur l'adoption de la théorie. M. Berthelot.

Bibl. : *Œuvres de Lavoisier*, publiées par le ministère de l'Instruction publique, 1864-93, 6 vol. in-8. — Grimaux, *Biographie de Lavoisier*, 1888, in-8. — Berthelot, *la Révolution chimique, Lavoisier* (avec l'analyse des registres de son laboratoire), 1890, in-8.

LAVOIX (Henri-Michel), littérateur et numismatiste français, né à Nant (Aveyron) le 19 janv. 1820, mort à Paris le 23 oct. 1892. Il entra en 1849 à la Bibliothèque nationale, au département des médailles; là, il s'occupa spécialement des médailles arabes; il en compléta ou, pour mieux dire, en forma véritablement la collection, puis entreprit le catalogue dont il ne put achever que les deux premiers volumes. Lavoix fut nommé conservateur en chef au département des médailles et antiques en 1890. Ces travaux d'érudition n'avaient pas empêché M. Lavoix de se livrer à ses goûts littéraires. En effet, après avoir fait du théâtre, il entra comme critique littéraire au *Moniteur* (1850), puis au *Journal officiel* jusqu'en 1870 environ. Quelques années après, il était nommé lecteur au Théâtre-Français. Il était depuis longtemps chargé de la critique musicale à l'*Illustration*. Lavoix a été un érudit de premier ordre, un fin et délicat lettré, mais il a été surtout un des hommes les plus spirituels et les plus écoutés de son temps en matière de théâtre. Il avait ce que l'on pourrait appeler l'instinct de ce qui convenait à la scène; les plus grands maîtres, Dumas, Augier, Pailleron l'ont consulté et avec profit; modeste, discret, d'une impeccable loyauté, aimant à rendre service, Lavoix s'était fait aimer et estimer même des auteurs pour lesquels il s'était montré parfois un peu sévère, dans ses fonctions de lecteur au Théâtre-Français. Voici la liste de ses ouvrages : *les Arts musulmans; les Peintres arabes* (1876, in-8); *Monnaies et légendes arabes frappées en Syrie* (1877-78); *la Première Représentation du « Misanthrope »* (1877, in-12); *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale* (1888, t. I-II).

LAVOIX (Henri-Marie Tallemant, dit), écrivain français, né à Paris le 26 avr. 1846. Entré à la Bibliothèque

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nationale, au département des imprimés, en 1866, M. Lavoix fut promu en 1884 conservateur adjoint au même département. En 1885, il fut nommé administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Elève de M. Henri Cohen pour l'harmonie et le contrepoint, M. Lavoix s'est occupé de l'histoire de la musique, sur laquelle il a publié de nombreux ouvrages dont voici la liste : *les Traducteurs de Shakespeare en musique* (1869, in-8) ; *la Musique dans la nature* (1877, in-8) ; *la Musique dans l'imagerie du moyen âge* (1875, in-8) ; *Histoire de l'instrumentation* (couronné par l'Institut, 1878, in-8) ; *le Chant des principes et son histoire* (avec M. Th. Lemaire ; 1881, in-4) ; *la Musique du siècle de saint Louis* (t. II du *Recueil des motets*, publié par G. Raynaud ; 1881-83, couronné par l'Institut) ; *Histoire de la musique*, in-12) ; *la Musique française* (1891, in-8) ; *Daunou et la bibliothèque Sainte-Geneviève* (1892, in-8) ; *les Bibliothèques et leur public* (Paris, 1891). Il est un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

LAVOLLÉE (Paul-Aimé), administrateur et publiciste français, né à Dammartin le 25 avr. 1795, mort à Paris le 12 avr. 1886. Inspecteur des finances en 1831, il remplit en 1837 une mission en Italie, Grèce, Turquie, Egypte pour l'établissement du service des paquebots-postes de l'Orient, en 1839 une mission aux Etats-Unis et aux Antilles relative aux questions de colonisation, devint sous-directeur des postes, puis directeur du commerce extérieur (1843), et enfin conseiller maître à la cour des comptes (1852). Il a laissé divers ouvrages, parmi lesquels : *Notes sur la culture et les productions de la Martinique et de la Guadeloupe* (Paris, 1839, in-4) ; *Question de douanes* (1849, in-8).

LAVOLLÉE (Charles-Hubert), littérateur français, né à Paris le 11 oct. 1823, neveu du précédent. Il prit part à la mission de M. de Lagrenée en Chine (1843), devint chef de bureau au ministère de l'intérieur, puis administrateur de la Compagnie des omnibus. Outre une collaboration assidue aux revues littéraires, on peut citer de lui : *Voyage en Chine* (Paris, 1852, in-8) ; *la Chine contemporaine* (1860, in-12) ; *les Chemins de fer en France* (1866) ; *les Expositions de l'industrie* (1867).

LAVOLLÉE (René), littérateur français, né à Paris le 12 mai 1842. Rédacteur au ministère des affaires étrangères, il parvint en 1880 au grade de consul général hors cadre. Docteur ès lettres, il a donné, outre ses thèses : *Portalis, sa vie et ses œuvres* (1869, in-8) et *De Poetis latino-polonis* (1869, in-8), un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Channing, sa vie et sa doctrine* (1876, in-12) ; *les Classes ouvrières en Europe* (1883, 2 vol. in-8) ; *Essais de littérature et d'histoire* (1891, in-12) ; *la Morale dans l'histoire* (1892, in-8).

LAVONCOURT (*Lavonis Curtis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon, sur la Gourgeonne ; 344 hab. Carrières de pierre. Moulin. Trouvailles de poteries gallo-romaines. Eglise du XVIIe siècle (boiserie ancienne dans le chœur, tableau sur bois daté de 1504 dans la chapelle du Rosaire). La terre, qui appartint à l'origine aux de Vergy, se divisa ensuite en trois seigneuries : celle d'Avilley, celle de Lavoncourt et celle d'Arsoncourt. On y voit encore les ruines de deux châteaux féodaux. Lavoncourt a été chef-lieu de cant. sous la Révolution.

BIBL. : Abbé GOUSSET, *Essai sur Lavoncourt* ; Besançon, 1857, in-8.

LAVOURS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 297 hab.

LAVOÛTE-CHILHAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude ; 741 hab.

LAVOÛTE-SUR-LOIRE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien ; 850 hab.

LAVOUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars ; 725 hab.

LAVOYE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt ; 346 hab.

LA VOYE-MIGNOT (V. VOYE-MIGNOT).

LAVRA. Forme russe du mot Laure. Ce nom s'applique à certains monastères (V. LAURE).

LAVRAS DO FUNIL. Ville du Brésil, Etat de Minas Geraes, sur un affl. du rio Grande, à 170 kil. S.-O. d'Ouro Preto. Fondée en 1720 par les Paulistes, au centre d'un fertile district agricole et près de mines d'or (abandonnées depuis), elle a une certaine importance industrielle et produit beaucoup de cotonnades.

LAVREINCE, peintre suédois (V. LAFRENSEN).

LAVRENTII (forme russe de Laurent), moine russe, qui vivait à Souzdal dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il copia et continua jusqu'à l'année 1377 la chronique fondamentale vulgairement connue sous le nom de *Chronique de Nestor*. Son manuscrit fut publié pour la première fois en 1846 dans la *Collection complète des chroniques russes*. Il a été réimprimé à Saint-Pétersbourg en 1872, par les soins de la commission archéologique.

BIBL. : L. LEGER, *Chronique dite de Nestor*, éd. franç. Paris, 1884.

LAVRENTII ou **LAURENT ZIZANII**, théologien russe du XVIIe siècle, né à Vilna. Il fit ses études à Lwów, puis il s'établit à Korets en Volynie. Il écrivit un cathéchisme qu'il soumit au jugement du patriarche de Moscou et qui, après des controverses assez longues, fut imprimé à Moscou en 1627. Il fut réimprimé à Grodno en 1788.

LAVROV (Pierre), philosophe et socialiste russe, né à Melekhovo, dans le gouvernement de Pskov, le 2/14 juin 1823. Il était colonel d'artillerie et professeur de mathématiques à l'Académie d'artillerie de Saint-Pétersbourg, lorsque survint l'attentat de Karakosov contre la vie d'*Alexandre II* (V. ce nom). Suspect au pouvoir, comme beaucoup des hommes qui faisaient preuve d'activité scientifique et philosophique, P. Lavrov, qui était membre de la *douma* (conseil municipal) et du *zemstvo* (conseil de gouvernement) de Saint-Pétersbourg, fut arrêté au mois de mai 1866, et, l'année suivante, interné dans le gouvernement de Vologda. Le conseil de guerre, devant lequel il ne comparut que pour entendre sa condamnation, l'avait reconnu coupable : 1° d'avoir composé quatre poésies irrespectueuses envers l'empereur et son père Nicolas ; 2° d'avoir montré de la sympathie pour des hommes connus par leurs tendances criminelles, en particulier pour le grand économiste et publiciste Tchernyschevsky ; 3° d'avoir publié des « idées nuisibles ». Etant parvenu à s'évader en 1870, il se rendit à Paris, qu'il n'a quitté qu'en 1873-77, pour diriger, d'abord à Zurich, ensuite à Londres, une revue socialiste russe, et pendant quelques mois de 1882, sous le coup d'un arrêt d'expulsion. Il est depuis 1870 membre de la Société d'anthropologie de Paris, et il faisait partie du comité de rédaction de la *Revue d'anthropologie*, lorsqu'elle fut fondée par Broca.

Bien qu'éloigné de la Russie, P. Lavrov n'a cessé de prendre une part active au mouvement littéraire et politique de son pays. Connu, longtemps avant son internement et son évasion, par de nombreux travaux scientifiques et philosophiques, il publia, sous le pseudonyme de Mirtov, ses *Lettres historiques*, qui éclatèrent, dit un Russe, comme un coup de foudre ; sa notoriété devint alors universelle en Russie. Il serait trop long d'énumérer les œuvres de Lavrov — livres, brochures, articles de revues et d'encyclopédies, conférences — dont la plupart n'ont été publiées qu'en langue russe ; il faut citer son cours public, *De l'Influence du progrès des sciences exactes sur l'art militaire*, *l'Histoire des sciences physico-mathématiques* (1866) ; une traduction de la *Logique* de Stuart Mill ; *Trois Conférences sur le sens actuel de la philosophie*, *l'Idée de progrès dans l'anthropologie* (publié en français dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie* de Paris), enfin un *Essai de l'histoire de la pensée*, dont la censure russe interrompit la publication en 1875,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et que l'auteur a complètement remanié dans un nouvel ouvrage dont les deux premières parties ont paru à Genève en 1894.

Le système philosophique de P. Lavrov, — qu'il appelle « anthropologisme », comme pour marquer la subjectivité de nos connaissances, — est le matérialisme combiné avec les idées de Kant, de Feuerbach et des néo-kantiens. Il admet l'existence du monde réel soumis aux lois de causalité du déterminisme, mais en même temps la possibilité pour l'homme de se poser des buts à atteindre, de choisir des moyens pour y arriver, en obéissant aux notions du plus agréable, du plus utile, et enfin, de l'obligatoire. Le « moi » est, d'une part, un produit, un effet, l'aboutissant du système mécanique du monde, et, d'autre part, une cause constructrice de tout ce qu'il conçoit dans sa tendance vers la vérité et vers le progrès individuel et social. Il y a des faits qui se répètent, des lois impératives, et des phénomènes d'évolution qui traversent des phases successives. Prendre conscience de ces phénomènes : telle est la propriété du monde organique, qui se traduit par la vie individuelle et sociale. Mais les deux organismes, biologique et sociologique, sont très différents : le premier engendre la conscience d'un seul élément qui tend à annihiler tous les autres, tandis que le second s'efforce de solidariser le plus possible tous ces éléments et de créer la conscience collective favorable à leur développement. La sociologie est l'étude scientifique des phénomènes de solidarité consciente, la recherche des moyens les plus propres à réaliser cette solidarité en vue du bonheur social ; mais le bonheur social n'est que le bonheur des individus, qui ont toujours le droit, par conséquent, de modifier les formes existantes de société ; c'est la théorie de l'évolution. L'activité humaine a quatre mobiles : la coutume, qui est une servitude dont l'homme s'affranchit à mesure qu'il se perfectionne ; la passion, tantôt obstacle, tantôt aide au progrès, qui s'élève et s'épure par la critique, et se transforme de passion personnelle en passion sociale ; l'intérêt, qui est le plus souvent la seule règle des majorités ; enfin la conviction, privilège des minorités, qui, pour contribuer au progrès, doit coïncider avec l'intérêt de la masse. Nous sommes à une époque où cet accord paraît possible, où l'idéal socialiste s'harmonise avec les tendances instinctives des individus. La lutte est continuelle entre la critique et la coutume, entre la civilisation présente et celle qui se prépare. Si la nouvelle conception imaginée par la minorité des intellectuels est pratique, tant qu'elle n'est pas réalisée, la société traverse une période de transition : telle la société bourgeoise, dans sa résistance au socialisme scientifique, qui représente actuellement l'idéal de l'humanité, unie par les intérêts du travail collectif et la recherche de la justice sociale. Seule, l'organisation des hommes en un seul groupe solidaire permettra de résoudre les trois problèmes principaux de l'évolution historique : la domination de la pensée humaine sur la nature, la conquête du monde animal, la suppression de la lutte pour l'existence dans le milieu humain. La philosophie de l'histoire nous fait assister à l'avènement de l'ordre socialiste, par la diminution progressive des intérêts antagoniques et de la coutume, par le triomphe des convictions morales et de la pensée.

Tout en poursuivant ses remarquables travaux d'histoire et de philosophie, P. Lavrov est resté sans interruption l'un des chefs du socialisme russe militant. Il fut en 1870 membre de la section des Ternes de l'Internationale. De 1873 à 1876, il dirigea la revue *Vpered* (En avant !), qui lui attira les attaques des anarchistes du parti de Bakounine et des jacobins du parti de Tkatchev. En 1882, il s'allia au parti révolutionnaire de la « Narodnaia Volia » et devint l'un des directeurs de la revue russe *Vestnik Narodnaï Voli* (le Messager de la volonté du peuple). Depuis 1893, il est membre du groupe qui dirige la revue socialiste russe *Matériaux pour l'histoire du mouvement socialiste-révolutionnaire en Russie*, publiée à Genève. Les idées politiques de P. Lavrov sont exposées plus particulièrement dans une série de brochures parues au cours des dix dernières années, parmi lesquelles *la Situation du socialisme en Russie*, rapport en français qu'il présenta au nom de la délégation des groupes russes au Congrès international ouvrier tenu à Paris en 1889. Lavrov est partisan de la révolution sociale par la propagande des principes, par l'agitation dans le peuple, par l'organisation des forces socialistes, par l'exemple personnel d'une vie conforme aux doctrines. M. Charnay.

LAVROVSKY (Pierre-Alexiéiévitch), savant russe, né à Vychny-Volotchok en 1827, mort en 1886. Il fit ses études à Saint-Pétersbourg et se consacra à la philologie slave. Il a enseigné aux universités de Kharkov et de Varsovie et rempli des fonctions administratives. Ses principales publications en russe sont : *De la Langue des chroniques du Nord* (1852) ; *Cyrille et Méthode* (Kharkov, 1863) ; *Lomonosov* (*id.*, 1865) ; *les Particularités du dialecte petit-russien* (1869). Il a collaboré activement au Journal (russe) du ministère de l'instruction publique.

LAW (John), célèbre financier, né à Edimbourg en 1671, mort à Venise en mai 1729. Son père, William, était orfèvre et en même temps changeur et banquier ; sa mère, Jeanne Camphell, descendait de la noble maison d'Argyle. La mort de son père le mit en possession d'une grande fortune, dans laquelle était compris le domaine de Lauriston, dont il ajouta le nom à son nom patronymique. A vingt ans, il vint se fixer à Londres. Il eut le malheur de tuer en duel un rival, le sieur Whilston, fut condamné à mort, puis, par grâce, à la prison perpétuelle. Il s'évada (1695), gagna le continent et visita en peu d'années Amsterdam, Paris, Venise, Gênes, Naples et Rome, partout préoccupé du système financier dont il recueillait à loisir les éléments. Il obtint enfin sa grâce complète, et, de retour en Ecosse, fit paraître les *Considérations sur le numéraire et le commerce* (La Haye, 1705, in-8). Persuadé que l'abondance du numéraire était la grande source de la prospérité publique, que, d'autre part, la valeur attribuée à l'or et à l'argent tenait non à leur rareté ni à leur utilité intrinsèque, mais au fait que ces métaux servaient presque uniquement de moyens d'échange, il prétendait les monopoliser dans une banque d'Etat, et les remplacer dans la circulation par des billets de crédit pour une valeur triple ou quadruple. La Banque percevrait les impôts, émettrait les emprunts publics. Elle centraliserait toute espèce de grand commerce et de grande industrie. Elle ferait d'ailleurs aussi les opérations ordinaires des banques (comptes de dépôts, escompte, etc.). Le capital nécessaire au fonctionnement serait divisé en actions. Law développa aussi le plan d'une banque foncière qui aurait délivré aux propriétaires écossais, avec hypothèque sur leurs terres, un papier-monnaie ayant cours forcé. Ni la banque d'Etat, ni la banque foncière ne furent accueillies en Ecosse : les principes de Law parurent utopiques. Law reprit le cours de ses voyages ; à Paris, il joua si grand jeu et avec tant de bonheur, que le lieutenant de police d'Argenson le pria de partir : « Il en savait trop aux jeux que lui-même avait introduits dans la capitale. » Law se rendit à Gênes, à Rome, à Venise, à Turin, où Victor-Amédée lui répondit qu'il n'était pas assez riche pour se ruiner ; partout il menait grand train, vivant d'agiotage et de jeu : en 1715, il avait réuni une fortune de 1,600,000 livres (près de 3 millions actuels), tout en jetant l'or à pleines mains. Après la mort de Louis XIV, Law vit que le moment était favorable. La dette française s'élevait à 2,412,000,000, et les impôts étaient écrasants. Le conseil des finances repoussa la banque d'Etat comme avait fait le Parlement d'Ecosse. Mais Law obtint aisément de fonder à ses risques et périls une banque privée (lettres patentes du 2 mai 1716, registrées en Parlement le 23), qu'il surnomma toutefois « générale ». Elle fut constituée au capital de 6 millions (1,200 actions payables un quart en espèces et *trois quarts en billets d'Etat*). Outre l'escompte des lettres de change (abaissé successivement de 12 à 6 et à 4 %), les comptes des négociants, et les dé-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pôts, la Banque eut le droit d'émettre des billets *payables au porteur en écus du même poids et du même titre que ceux du jour de l'émission*. Comme, d'une part, les billets d'Etat perdaient les trois quarts de leur valeur et que Law les prenait au pair ; que, d'autre part, les variations des monnaies étaient perpétuelles et que Law garantissait les porteurs de ces billets contre cet aléa, la Banque (unique d'ailleurs en son genre à Paris et en France) fit bientôt des affaires énormes et émit jusqu'à 20 millions de billets sans ébranler la confiance. L'édit du 10 avr. 1717 lui permit de rayonner en province. Le crédit public et le commerce national se ranimèrent partout. Mais Law se perdit par le succès.

En 1718, il obtint le privilège du commerce de la Louisiane et du Mississippi, et ressuscita la *Compagnie des Indes occidentales* (V. ce mot) : il émit de nouvelles actions. La même année, sa banque fut déclarée *royale*, ce qui n'était qu'un titre honorifique, mais plein de conséquences : le parlement s'y était vainement opposé. Les fermiers généraux, de leur côté, lancèrent les actions dites de l'anti-système. Mais Law l'emporta, et le cours des actions de la Banque, de la Compagnie, monta de plus en plus ; quant aux billets, ils faisaient prime sur l'argent. La folie de l'agiotage augmenta, à mesure qu'on apprit que Law avait obtenu le monopole du commerce des Indes (1719), puis l'administration et la fabrication des monnaies, puis les fermes générales, puis enfin les recettes générales par sa nomination (après qu'il eut abjuré) au contrôle général des finances. La rue Quincampoix, centre de l'agiotage, devint le théâtre de scènes burlesques, odieuses ou tragiques. Il n'était question dans le public ignorant que des mines d'or, des champs de diamants et d'émeraude que l'on découvrait soi-disant chaque jour. Comme pourtant les colons manquaient, la police faisait pour y pourvoir des rafles de vagabonds dans les rues de Paris. Mais les bénéfices attendus ne répondirent pas à l'aveugle confiance de ceux qui avaient fait monter les actions de 500 livres à 10,000 et à 20,000 même. Les plus habiles se mirent à réaliser. Law essaya d'enrayer la baisse par ses *Lettres à un créancier* (1720). Il recourut aux moyens toujours aisés en apparence du despotisme monarchique (cours forcé des billets, défense aux particuliers d'accaparer le numéraire, réduction progressive, bientôt révoquée, de la valeur des actions et des billets). La banqueroute commençait : Law dut se retirer du contrôle général. La Banque ne remboursa plus les billets au-dessus de 10 livres. Le peuple murmura et Law fut poursuivi par les huées et les menaces jusqu'au Palais-Royal où il s'était réfugié. La Banque fut supprimée, et les actions ou billets changés en rente après de notables réductions. Law s'enfuit à Bruxelles, sans presque rien emporter. Il reprit avec moins d'éclat sa vie d'aventurier. Il se fixa enfin à Venise où il mourut. — Les conséquences du système avaient été tellement effrayantes pour l'Etat et pour les particuliers, que, jusqu'à l'époque de Louis XVI (V. l'art. Caisse d'escompte), aucun établissement de crédit ne fut autorisé en France. H. Monin.

Bibl. : E. Daire, *Œuvres complètes de John Law*, dans la *Collection des économistes français du* XVIIIe *siècle* ; Paris, 1843, in-8. — Thiers, *Histoire de J. Law* ; Paris, 1826 ; rééd. 1878. — A. Cochut, *Law, son système et son époque* ; Paris, 1853, in-8. — E. Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law* ; Paris, 1857, in-8. — (V. l'art. Banque). — (La prononciation usuelle en France, *Lass*, vient du génitif anglais *Law's* abusivement employé. On devrait prononcer *La*.)

LAW (William), théologien anglais, né en 1686, mort en 1761. Son refus de prêter les serments exigés par Georges Ier à son avènement le mit dans l'impossibilité de prétendre à aucun bénéfice ou fonction ecclésiastique. Il s'attacha, comme précepteur, à la famille Gibbon et fit l'éducation d'Edward, le père de l'historien. Il s'était déjà acquis un grand renom de prédicateur et de polémiste. Vers la fin de sa vie, les écrits de Jacob Behmen eurent une grande influence sur son esprit dont ils développèrent encore davantage le côté mystique. La charité de Law était très grande. Il fonda des écoles et d'autres œuvres charitables, aidé par miss Gibbon et par Mrs. Hutcheson, veuve d'un membre du Parlement que son mari avait, en mourant, confiée à la direction spirituelle de Law. Parmi les très nombreux ouvrages qu'il a laissés et qui intéressent surtout l'histoire des sectes religieuses en Angleterre, il faut citer le plus célèbre : *A Serious Call to a Devout and Holy Life* (1731, 4 vol.), qui a eu au moins dix édit.

LAW (Edward) (V. Ellenborough).

LAWARDE-MAUGER. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye ; 268 hab.

LAWE. Rivière de France (V. Nord et Pas-de-Calais [Dép.]).

LAWES (William), compositeur anglais, né à Salisbury vers 1585, tué au siège de Chester en 1645. Fils de Thomas Lawes, vicaire du chœur de l'église de Salisbury, il reçut, aux frais du comte de Hertford, les leçons de Coperario et entra en 1602 dans la chapelle de Charles Ier. En 1611, il quitta cet emploi, mais resta attaché à la musique de la chambre du roi. Son dévouement à son souverain le porta à prendre du service dans la guerre civile où il périt. Ses œuvres consistaient surtout en fantaisies instrumentales, et en canons, catches et airs. Quelques psaumes à trois voix et basse continue de Lawes ont été imprimés en 1648 par son frère Henry.

LAWES (Henry), compositeur anglais, né à Salisbury en 1595, mort à Londres le 21 oct. 1662, frère du précédent. Elève de Coperario, il entra en 1625 dans la chapelle de Charles Ier, écrivit en 1633 avec Simon Ives la musique d'un divertissement ou *masque* représenté à Whitehall et en 1634 la musique du *Comus* de Milton, joué au château de Ludlow. Il composa sur la paraphrase des psaumes de Sandy une série d'airs à voix seule qui furent imprimés en 1638 et de nouveau en 1676. En 1648 il fit paraître un recueil intitulé *Choice Psalms put into musick for three voices with a thorough bass*, qui contenait, à côté de ses propres compositions, plusieurs morceaux de son frère William. Ses *Ayres and dialogues for one two and three voices* parurent en 1653. Henry Lawes écrivit en 1660 l'antienne du couronnement de Charles II. Un grand nombre de ses airs furent reproduits dans des recueils de chants anglais, et quelques-uns ont joui d'une longue vogue. M. Br.

LAWLESS (John), agitateur irlandais, né à Dublin en 1773, mort à Londres le 8 août 1837. Doué de remarquables facultés oratoires, il joua un grand rôle dans le comité de l'*Association catholique*, s'opposa avec succès à la politique d'O'Connell en diverses circonstances, souleva le comté de Clare en 1828 ; mais, combattu à outrance par les Orangistes, se résigna, pour éviter une répression sanglante, à dissoudre un meeting monstre qu'il avait provoqué à Ballybay. O'Connell, qu'il gênait fort, le taxait de folie. Mais il était très populaire et universellement connu sous le nom de l'« honnête Jack ». Il a beaucoup écrit dans les périodiques irlandais. Citons de lui : *A Compendium of the History of Ireland* (Dublin, 1814 ; 3e éd., 1824) ; *The Belfast Politics* (Belfast, 1818), suite du précédent.

LAWLESS (Valentine-Browne), lord Cloncurry, homme politique irlandais, né à Dublin le 19 août 1773, mort le 28 oct. 1853. Après avoir fait de brillantes études, il se lança dès 1795 dans la politique et devint un des membres les plus ardents de la société secrète des *United Irishmen*. En 1797, il publiait des *Thoughts on the projected union between Great Britain and Ireland*, qui firent grand bruit et donnèrent naissance à une foule d'écrits du même genre. Un des organisateurs de la pétition de Kildare et des meetings de protestation contre l'union, il fut en 1798 arrêté par le gouvernement anglais et emprisonné à la Tour de Londres de 1799 à 1801. Après un long séjour à Rome, où il contracta avec Elizabeth-Georgiana Morgan une union qui aboutit en 1807 à un divorce éclatant, il revint en Irlande où il s'occupa avec zèle de travaux publics et de l'amélioration des systèmes de culture.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il entra en 1831 à la Chambre des lords où il employa la grande influence dont il jouissait à détourner le gouvernement d'une politique agressive en Irlande. Il a laissé une renommée très pure. Il fit imprimer en 1849 des *Personal Reminiscences* qui ne manquent pas d'intérêt. R. S.

Bibl. : V.-J. Fitzpatrick, *Life, times and contemporaries of lord Cloncurry*.

LAWN-Tennis (Sport). Le lawn-tennis se joue à deux, à quatre ou à un plus grand nombre de partenaires. Pour l'établir, on choisit un terrain plan, pelouse ou plage, sur lequel on trace deux trapèzes de 10 m. de hauteur, ayant leur petite base commune et séparés par un filet vertical formant la limite des deux camps. Au centre du camp de l'attaque ou *du dedans* est tracé un petit carré : *carré de service*. L'autre camp, camp *du dehors*, est divisé en deux parties par une ligne parallèle au filet. Les joueurs doivent s'abstenir de se placer dans l'espace compris entre le filet et cette ligne. Ceci établi, les deux camps, composés d'un nombre égal de joueurs, se forment. On tire au sort auquel des deux appartiendra l'attaque. Ensuite deux joueurs du camp du dedans et deux joueurs du camp du dehors entrent en lice. Le premier joueur du camp du dedans se place dans le carré de service et *sert* la balle, en la lançant en l'air de la main gauche et, lorsqu'elle retombe, en la frappant vigoureusement de sa raquette. S'il ne réussit pas à lui faire franchir le filet, il a *mis dessous* et perd son coup. S'il réussit, il a *mis dessus*. Alors l'un des joueurs de l'autre camp repousse la balle d'un coup de raquette. Pour qu'elle soit *bonne*, il faut qu'elle soit renvoyée soit de *volée*, c.-à-d. sans avoir touché le sol, soit à son premier bond, c.-à-d. de *demi-volée*. Le camp du dedans la renvoie à son tour. Les deux camps opèrent ainsi en vue de maintenir la balle en l'air le plus longtemps possible. Si le camp du dedans la laisse choir, il perd un point ; de même qu'il en marque un si le camp du dehors ne parvient pas à lui renvoyer la balle soit qu'elle ait été mise en dessous, soit qu'elle ait franchi les limites du jeu, auquel cas la balle est *morte*, et l'on doit en servir une autre. Sitôt que tous les membres du camp du dedans ont servi chacun deux balles au plus, ceux du camp du dehors prennent leur place, occupent le carré de service, et le jeu continue, les rôles étant intervertis.

La grande science du lawn-tennis consiste à tromper ses adversaires sur la direction donnée à la balle et à les mettre dans l'impossibilité de la renvoyer tout en la leur donnant bonne. C'est une lutte continuelle d'adresse et d'agilité qui demande du coup d'œil et du sang-froid. A mesure qu'on y acquiert de l'habileté, les mouvements aussi acquièrent de la souplesse et de la grâce. Le lawn-tennis constitue un excellent exercice gymnastique qui convient également aux deux sexes. Ce jeu jouit d'une grande vogue dans l'aristocratie anglaise au XVIe siècle, fut délaissé à la fin du XVIIe et remis à la mode au XIXe.

Dr Collineau.

LAWŒSTINE (Anatole-Charles-Alexis Becelair, marquis de), général et homme politique français, né à Paris le 14 déc. 1786, mort à Paris le 24 avr. 1870. Sous-lieutenant de dragons en 1806, il servit avec éclat en Espagne, fit les campagnes de Russie et de Saxe, la campagne de France et à Waterloo où il commandait les chasseurs et les dragons, mit en pleine déroute la cavalerie de Wellington. Exilé en Belgique par la Restauration à cause de son dévouement inébranlable pour Napoléon, il devint après la révolution de Juillet colonel du 6e hussards. Il était parvenu au grade de lieutenant général, quand le gouvernement provisoire de 1848 le raya des cadres. Président du comité de cavalerie en 1849, placé par Napoléon III le 1er déc. 1851 à la tête de la garde nationale de Paris, il entra au Sénat le 26 janv. 1852 et prit sa retraite avec le grade de général de division. Il fut pourvu en 1863 des fonctions de gouverneur des Invalides.

LAWRENCE. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimac ; 50,000 hab. Elle doit sa prospérité industrielle à la force motrice fournie par le Merrimac, dont un barrage, construit en 1845, relève le niveau, créant une chute de 8^m50. Cette digue coûta 8 millions ; mais Lawrence qui n'était qu'un hameau devint une grande ville. Un canal de 1,600 m. de long, 30 m. de large, 4^m25 de profondeur distribue l'eau aux usines. Les principales sont des minoteries, des papeteries, des filatures et tissages de laine et de coton.

LAWRENCE. Ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Kansas ; 15,000 hab. Fondée en 1854, elle servit de centre aux abolitionnistes, fut saccagée par les Missouriens en 1856 et 1863. C'est le siège de l'université de l'Etat. On y fabrique des instruments agricoles, des voitures, des machines, des meubles, etc. Commerce très actif.

LAWRENCE (Henry), parlementaire anglais, né en 1600, mort en 1664. Puritain renforcé, il connut de bonne heure Cromwell, locataire d'une de ses maisons à Saint-Yves (1631-36), résida en Hollande de 1638 à 1646, pour échapper aux persécutions religieuses, et, de retour en Angleterre au début de la guerre civile, désapprouva hautement le procès de Charles Ier, ce qui gêna fort Cromwell. Nommé colonel en 1652, il parcourut l'Irlande avec le titre de commissaire. Il entra au conseil d'Etat en 1653, représenta le Hertfordshire au Parlement, fut bibliothécaire de Saint-James, devint président du conseil d'Etat, entra à la Chambre des lords en 1657. C'est lui qui, à la mort de Cromwell, procéda à la transmission des pouvoirs à son fils Richard (1658). La Restauration ne l'inquiéta pas. Lawrence a laissé un certain nombre de traités religieux.

LAWRENCE (Stringer), général anglais, né le 6 mars 1697, mort à Londres le 10 janv. 1775. Entré jeune dans l'armée, il servit à Gibraltar et en Flandre. Sa réputation d'habileté et de prudence lui valut d'être envoyé en 1748 dans l'Inde pour y combattre les plans de Dupleix. Pourvu du brevet de major, il réorganisa complètement l'armée, d'où son surnom du « père de l'armée indienne », et commença contre les Français une campagne extrêmement habile. Mais bientôt il était fait prisonnier dans les environs de Pondichéry. Délivré par la paix d'Aix-la-Chapelle il reprit les armes en 1749. Il battit notre allié Morari Rao qui périt sur le champ de bataille et entra à Trichinopoly en 1753. Il commanda le fort Saint-George pendant le fameux siège qu'en fit Lally-Tollendal en 1758-59 et y tint jusqu'à ce que la flotte de l'amiral Pocock vint le délivrer. Sa santé, compromise par toutes ces campagnes, l'obligea à prendre sa retraite en 1759. Il fut promu alors major général. Il a laissé : *Narrative of affairs on the Coast of Coromandel from 1730 to 1754* (Londres, 1759, in-4). Clive avait servi sous ses ordres en 1748 et en 1752 et ils furent unis d'une étroite amitié. On a le portrait de Lawrence par Joshua Reynolds. R. S.

LAWRENCE (Sir Thomas), peintre anglais, né à Bristol le 4 mai 1769, mort à Londres le 7 janv. 1830. Son père, fils d'un clergyman, était un aubergiste faisant fort mal ses affaires. Deux ans d'école et quelques leçons de français constituèrent toute son éducation. Bel enfant et très intelligent, également doué pour la déclamation et pour le dessin, il attira à Bath l'attention du peintre Hoare, qui lui donna des conseils, et il commença sa carrière en exécutant des têtes au fusain à une guinée pièce. A dix-huit ans, il vint à Londres, où il travailla à l'Académie royale, exposant quatre portraits, six l'année suivante, ensuite treize, dont celui du *Duc d'York*, et en 1790 parmi douze autres ceux de la *Reine* et de la *Princesse Amélie*. La faveur du public lui vint avec celle de la cour. A vingt-deux ans, avant l'âge réglementaire, il fut élu associé de l'Académie royale et membre titulaire en 1794. La mort de Reynolds lui laissant le champ libre, il fut nommé à sa place portraitiste ordinaire du roi (1792), et jouit dès lors d'une situation artistique sans rivale en Europe. En 1815 le régent, en le créant chevalier, lui commanda, outre son portrait, ceux des principaux hommes d'Etat et de guerre ayant contribué à la chute de Napoléon, destinés à former

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une galerie commémorative à Windsor. Ce prince était sans rancune, car Lawrence avait été impliqué dans l'enquête faite sur la vie privée de la princesse de Galles, chez qui il logeait alors sous prétexte de peindre son portrait. Afin d'exécuter sa commande l'artiste alla à Aix-la-Chapelle pendant le Congrès, puis à Rome où il fit le portrait du pape *Pie VII*, et demeura plusieurs années en Italie. Le jour même de son retour, en 1820, il était élu président de l'Académie. Il fut envoyé à Paris par son roi pour portraiturer *Charles X* et le *Duc d'Angoulême* (1825). A l'apogée de la gloire et de la fortune, il mourut presque subitement et fut inhumé en grand apparat dans la cathédrale Saint-Paul. Ses succès précoces et son extrême facilité de production ont empêché Lawrence de mûrir et de renouveler sa manière. Aussi est-il très inférieur au grand Reynolds, auprès de qui son exécution paraît mince, sa couleur artificielle, son dessin lâché, son style fade, avec de la monotonie dans la composition et de la banalité dans l'arrangement. Cependant, quoique surfait en son temps, il survit par de séduisantes qualités de finesse, de raffinement, de distinction, la légèreté de la touche, la subtilité du ton, la grâce expressive et spirituelle des physionomies et des attitudes. Il était bien le peintre des élégances patriciennes, et il n'est guère de grandes dames ni de hauts personnages du temps qui n'aient posé devant sa palette. Aussi gagnait-il beaucoup d'argent, ce qui ne l'empêchait pas d'être toujours à court et de se faire avancer le prix de ses portraits, variant de 210 guinées pour une tête à 1,500 pour un groupe. Il n'avait cependant pas de besoins de luxe, mais entretenait généreusement toute une famille de frères et sœurs, et dépensait sans compter pour sa collection de dessins et d'estampes, qui lui coûta 60,000 livres sterling. Sa popularité était telle qu'une exposition de 94 toiles faite aussitôt après sa mort rapporta 3,000 livres d'entrées. Le plus vulgarisé par la gravure de ses portraits est celui du petit *Lambton*, fils de lord Durham. Il a laissé aussi quelques tableaux d'histoire : *Rolla*, *Hamlet*, *Coriolan*, *Caton*, un *Satan* très sévèrement critiqué en 1797, qu'il mettait au-dessus de toute son œuvre. A. DE B.

BIBL. : WILLIAMS, *Life and Correspondence of sir Th. Lawrence*; Londres, 1831.

LAWRENCE (James-Henry), littérateur anglais, né en 1773, mort le 26 sept. 1840. Fils d'un riche colon de la Jamaïque, il fit son éducation à Eton et en Allemagne. Il écrivit de bonne heure des pièces galantes et des romans en anglais et en allemand (*Das Reich der Nairen*, etc.). Interné à Verdun en 1803 avec les autres Anglais qui voyageaient ou résidaient en France au moment de la déclaration de guerre, il s'évada et publia : *A Picture of Verdun or the English detained in France* (Londres, 1810, 2 vol. in-8), le plus intéressant de ses écrits. Il passa le reste de sa vie à voyager, en amateur. L.

LAWRENCE (William), chirurgien anglais, né à Cirencester (Gloucestershire) le 16 juil. 1783, mort à Londres le 5 juil. 1867. Elève d'Albernethy, il fut pendant douze ans prosecteur à l'hôpital Saint-Barthélemy, y devint en 1813 chirurgien adjoint, et en 1815 fut nommé chirurgien des hôpitaux de Bridewell et Bethlehem et professeur d'anatomie et de chirurgie au Collège de chirurgie, puis au bout de quelques années succéda à Abernethy comme professeur à l'hôpital Saint-Barthélemy. Lawrence était le premier chirurgien de la reine. Il a beaucoup fait pour les progrès de la chirurgie et de l'ophtalmologie. Ses ouvrages sont remarquables : *Treatise on hernia*, etc. (Londres, 1807, in-8 et nombr. édit. et trad. ; trad. en franç. par Béclard et F. Cloquet, Paris, 1818, in-8) ; *Introduction to comparative anatomy* (Londres, 1816, in-8) ; *Lectures on physiology, zoology and natural history of man* (Londres, 1819, in-8) ; *A Treatise on venereal diseases of the eye* (Londres, 1830, in-8) ; *Treat. on the diseases of the eye* (Londres, 1833, 1841, in-8) ; *Lect. on surgery* (Londres, 1863, in-8) ; un grand nombre d'articles dans les journaux, en particulier *The Lancet*, où il publia d'abord les leçons sur les maladies des yeux traduites en français par Billard : *Traité pratique des maladies des yeux* (Paris, 1830, in-8). Dr L. HN.

LAWRENCE (William-Beach), jurisconsulte américain, né à New York le 23 oct. 1800, mort le 26 mars 1881. Il fit ses études à Paris (1818), devint avocat à New York (1823), secrétaire de légation à Londres (1826-32), traduisit en anglais *l'Histoire de la Louisiane* de Barbé-Marbois, professa l'économie politique à Columbia College (New York), réédita les *Elements of international law* de Wheaton, publia des ouvrages remarqués sur les questions sociales ou internationales. Citons : *Disabilities of american women married abroad* (1871) ; *Administration of equity jurisprudence* (Boston, 1874), etc.

LAWRENCE (Sir Henry MONTGOMERY), célèbre général anglais, né à Ceylan le 28 juin 1806, mort à Lucknow le 4 juil. 1857. Fils d'un colonel, il fut élevé au collège militaire d'Addiscombe, entra en 1823 dans l'artillerie du Bengale, servit dans la campagne de Birmanie de 1824 et se distingua par son habileté dans l'administration de divers districts. Il fut employé à des négociations dans le Pendjab, prit une part importante à la campagne contre les Afghans et les Sikhs (1842-43). Il employait ses loisirs à écrire de fort intéressants articles dans la *Revue* de Calcutta. Sa femme, Honoria Marshall, intelligente et bien douée, l'aidait dans ses travaux littéraires qui ne doivent qu'à elle leur style élégant. En 1846, il reprenait la lutte contre les Sikhs et occupait Lahore où il était nommé résident le 8 janv. 1847. Il y réforma complètement l'administration. Après l'annexion du Pendjab, il fut nommé président de la commission administrative (14 avr. 1849) avec, pour sa part d'attributions, les négociations avec les chefs indigènes, l'organisation d'une nouvelle armée, la surveillance et l'éducation du jeune maharajah. Il accomplit supérieurement cette tâche écrasante ; mais en 1853, à la suite de dissentiments avec son frère, également commissaire, relatifs à la question financière, il fut envoyé à Ajmeer où il eut à gouverner dix-huit Etats. En 1857, il était nommé commissaire général d'Aoudh. Il était à peine installé à Lucknow lorsque la grande révolte éclata. Il déploya une énergie extraordinaire pour maintenir l'ordre. Mais il n'avait à sa disposition qu'une petite troupe de 5 à 600 hommes. Une armée de 7,000 révoltés envahit Lucknow. Lawrence, déterminé à lutter jusqu'au dernier moment, fut grièvement blessé le 2 juil. Le 4, il mourait en réclamant cette épitaphe : « Ici, gît Henry Lawrence qui essaya de faire son devoir. » La nouvelle de sa mort causa en Angleterre une profonde consternation. On lui éleva une statue dans la cathédrale de Saint-Paul, de Londres. Il a laissé : *Some Passages in the life of an adventurer in the Punjaub* (1842, in-8) ; *Adventures of an officer in the service of Runjeet Singh* (1845, 2 vol. in-12) ; *Essays military and political* (1859, in-8) ; *Essays on the Indian Army and Oude* (1859, in-8). R. S.

BIBL. : EDWARDES et MERIVALE, *Life of sir Henry Lawrence*; Londres, 2 vol. in-8. — J.-S. BANKS, *Three Indian Heroes*.

LAWRENCE (John-Laird-Mair, lord), gouverneur général de l'Inde, né à Richmond (Yorkshire) le 4 mars 1811, mort à Londres le 26 juin 1879, frère du précédent. Entré dans le service civil de l'Inde en 1827, il attira en 1845 l'attention de lord Hardinge qui lui confia (1846) l'administration d'un territoire récemment annexé, le Jullundur Doab. Il s'y distingua fort et, homme d'action au premier chef, étouffa en 1848 une révolte sérieuse. Membre de la commission administrative du Pendjab, aussitôt après l'annexion, il eut avec son frère (V. ci-dessus) de très graves difficultés relatives surtout à la collection des taxes. Le vice-roi, lord Dalhousie, supprima alors la commission et le nomma seul chef commissaire du Pendjab (1853). Il déploya dans ce poste une activité et une habileté extraordinaires, fit avorter un mouvement préparé dans l'Afghanistan au moment de la guerre de Crimée, et, à la suite de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la révolte des cipayes (1857), il dirigea les opérations militaires qui aboutirent à la reprise de Dehli et opéra la pacification. Il fut comblé d'honneurs et créé baronnet; la Compagnie des Indes lui fit une pension de 2,000 £. Il devint un héros populaire et, en 1863, il était nommé vice-roi de l'Inde. Son administration fut une période de paix et de prospérité pour l'Inde. Il développa les travaux d'irrigation, les chemins de fer, s'occupa passionnément de l'hygiène de l'armée et des villes, réorganisa la justice, etc. Ses réformes financières, qui lésèrent des intérêts puissants, lui valurent mille calomnies; il eut à lutter contre d'effroyables difficultés : la crise commerciale, la famine de l'Orissa où périrent un millier de personnes. Energique, travailleur infatigable, il les surmonta toutes. Le 12 janv. 1869, il remettait les pouvoirs à lord Mayo. Il fut élevé à la pairie avec le titre de baron Lawrence du Pendjab et de Grately. A la Chambre des lords, il ne s'occupa guère que des affaires de l'Inde, et en 1878, notamment, il combattit très vivement la politique du gouvernement qui devait aboutir à la guerre contre les Afghans. Il fut enterré à Westminster. On lui a élevé deux statues, l'une à Calcutta, l'autre sur la place de Waterloo, à Londres. R. S.

Bibl.: Bosworth Smith, *Life of lord Lawrence.* — R. Temple, *Life of lord Lawrence.*

LAWRENCE (Frederick), publiciste anglais, né à Bisham (Berkshire) en 1821, mort à Londres le 25 oct. 1867. Entré en 1846 au département des imprimés du British Museum, il travailla au grand catalogue jusqu'en 1849. Il s'inscrivit alors au barreau de Londres et acquit une certaine notoriété. Il a donné un grand nombre d'articles littéraires à divers journaux de Londres et laissé quelques ouvrages parmi lesquels il faut citer sa remarquable *Life of Henry Fielding with notices of his writings, his times and his contemporaries* (Londres, 1855).

LAWRENCE (George-Alfred), romancier anglais, né en 1827, mort en 1876. Le succès de son premier livre, *Guy Livingstone* (1857), le décida à abandonner le barreau pour la littérature. Il a fait depuis paraître un grand nombre de romans, dont les plus remarquables sont: *Sword and Gown* (1859); *Border and Bastile* (1863); *Sans Merci, or Kestrels and Falcons* (1866); *Brakespeare: Fortunes of a Free Lance* (1868); *Anteros* (1871), et *Hagarene* (1874). B.-H. G.

LAWRENCEBURG. Ville des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio et le White Water Canal; 5,000 hab. Grand commerce de bois.

LAWSON (John-Parker), littérateur anglais, mort en 1852. Aumônier militaire, il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont: *Life and times of William Laud* (Londres, 1829, 2 vol. in-8); *The History of remarkable conspiracies* (XVe-XVIIe siècles) (Edimbourg, 1829, in-8); *Historical Tales of the wars of Scotland* (1839, 2 vol. in-8); *History of the scottish episcopal Church from the revolution to the present time* (1843, in-8), qui fait encore autorité.

LAWSON (Henry), astronome anglais, né à Greenwich le 23 mars 1774, mort à Bath le 22 août 1855. Il travailla quelque temps chez un fabricant d'instruments d'optique. Ayant hérité d'une parente une fortune considérable, il se consacra aux études astronomiques et se fit construire à Bath, en 1841, un observatoire particulier, qu'il pourvut d'excellents instruments. Il était membre de l'Astronomical Society depuis 1833 et de la Société royale de Londres depuis 1840. Il a effectué de nombreuses observations; mais ses notes ont presque toutes été perdues. Il a publié à part : *Arrangement of an Observatory* (1846); *History of the new Planets* (1847); *Military Exercises* (1855). Il a inventé plusieurs instruments et appareils d'astronomie et de physique. L. S.

LAWSONIA (*Lawsonia* L.) (Bot.). Genre de Lythrariacées, du groupe des Salicaires. Leurs fleurs, petites, sont tétramères, l'androcée diplostémoné (8 étamines); le fruit est une capsule globuleuse, polysperme. La seule espèce connue, le *Henné* (V. ce mot) ou *L. inermis* L. (*L. alba* Lamk), est un arbuste glabre, de 2 à 4 m. de haut, à feuilles opposées, à fleurs en cymes axillaires, corymbiformes. On le croit originaire de l'Arabie ou des régions voisines de l'Afrique et de l'Asie. On l'a introduit dans la plupart des contrées tropicales. Dr L. Hn.

LAX (Gaspar), mathématicien espagnol du XVIe siècle, né près d'Huesca, mort à Saragosse le 23 févr. 1560. Il a professé à l'université de Paris et est auteur d'une *Arithmetica speculativa* en douze livres et d'un traité de *De Proportionibus arithmeticis*, imprimés à Paris (1525, in-fol.).

LAX (William), astronome anglais, né vers 1761, mort le 29 oct. 1836 à Saint-Ippolytos (Herfortdshire), où il était vicaire et avait construit un petit observatoire. Antérieurement, il avait été professeur d'astronomie à Cambridge (1795); il faisait partie de la Royal Society depuis 1796. Il a publié : *Remarks on a supposed error in the Elements of Euclid* (1807); *Tables to be used with the Nautical Almanach* (1821), et dans les *Philos. Trans.*, deux mémoires sur une méthode d'observation de la latitude (1799), et sur la vérification des graduations (1809).

LAX (Jules), ingénieur français, né à Saint-Etienne (Loire) le 6 juin 1842. Entré en 1862 à l'Ecole polytechnique et en 1864 à l'Ecole des ponts et chaussées, nommé ingénieur ordinaire en 1867, ingénieur en chef en 1882, inspecteur général en 1891, il a été de 1882 à 1883 directeur de la construction des chemins de fer au ministère des travaux publics, de 1886 à 1888 directeur des chemins de fer au même ministère, de 1891 à 1893 directeur du nouvel office du travail au ministère du commerce et de l'industrie. Il a repris ensuite du service dans les ponts et chaussées.

LAXATIF (V. Purgatif).

LAXDŒLASAGA (ou *Historia de rebus gestis Laxdœlensium*). Légende scandinave qui date du XIIIe siècle et rapporte des faits qui se seraient passés au XIe siècle. C'est l'histoire de Olav Pâ et de son fils Kjartan : celui-ci aime Gudrun, mais elle lui est traîtreusement ravie par Bolli qui, non content d'enlever à Kjartan sa fiancée, finit par le tuer. Olav Pâ et son fils vivent à Laxardal : de là le nom que porte la saga. Th. C.

Bibl.: *Laxdœlasaga...cum interpretatione latina;* Hafniæ, 1826, in-4. — Müller, *Sagabibliothek;* Copenhague, 1817, I, pp. 193-224. — Jón Thorkelson, *Ahureyri*, 1867. — Vigfússon, *Icelandic Reader.* — Kalund, *Laxdœlasaga;* Copenhague, 1889.

LAXE Fjord. Fjord du N. de la Norvège, à l'E. du cap Nordkyn, sur l'océan Glacial; il a 135 kil. de long sur 25 de largeur maxima, se ramifiant par le *Porsangerfjord* à l'O. et l'*Eidsfjord* à l'E.

LAXENBURG. Localité d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, à 15 kil. de Vienne, sur la Swechat; 1,200 hab. Château impérial bâti en 1377, complété en 1660. Admirable parc de 293 hect., aménagé en jardin anglais, comprenant 17 îles formées par la rivière; dans un étang de 26 hect., un îlot porte la *Franzensburg*, palais de style médiéval que fit élever en 1801 l'empereur François Ier. Il renferme les portraits des familles impériales d'Autriche, un musée artistique et archéologique, etc. A Laxenburg fut signé le traité de 1725 entre l'Autriche et l'Espagne.

LAXMAN (Erik), naturaliste finlandais, né à Nyslott en 1738, mort en 1796. Il fit ses études à Abo, puis entra comme professeur dans une école particulière allemande à Saint-Pétersbourg (1762). En 1764, envoyé comme pasteur dans une paroisse luthérienne à Barnaul, en Sibérie, il s'occupa beaucoup plus de ses recherches scientifiques que de son église : créa un jardin botanique, construisit des appareils météorologiques et étudia avec grand soin la faune et la flore de la Sibérie. Il fit, en 1766-67, un grand voyage jusqu'aux confins de la Chine, et, quand il revint à Saint-Pétersbourg en 1768, il était, grâce à ses communications à l'Académie des sciences, un homme célèbre. Il fut chargé par la suite de nombreuses missions scienti-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fiques par le gouvernement russe ; il occupa même un poste assez important en Sibérie dans l'administration, mais n'y réussit guère et fut rappelé à Saint-Pétersbourg. En 1784, il fut attaché au cabinet impérial de minéralogie comme voyageur et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, vivant continuellement en Sibérie. Il a laissé un grand nombre de *Rapports* insérés dans diverses revues. Th. C.

Bibl. : Lagus, *Erik Flaxman ;* Helsingfors, 1880.

LAXOU. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy, sur le versant E. de la forêt de Haye ; 3,494 hab. Mines de fer. Vaste établissement pour les aliénés.

LAY. Fleuve de France, dép. de la *Vendée* (V. ce mot).

LAY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 1,004 hab.

LAY-Lamidou. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx ; 252 hab.

LAY-Saint-Christophe. Com. du dép. de la Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (E.) de Nancy ; 1,039 hab. Stat. du ch. de fer de l'Est.

LAY-Saint-Rémy. Com. du dép. de la Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul ; 268 hab.

LAYA (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Paris le 4 déc. 1761, mort à Bellevue le 25 août 1833. Il débuta dans les lettres par une comédie en collaboration avec Legouvé, *le Nouveau Narcisse*, qui ne fut pas représentée. Toujours avec Legouvé, il publia un recueil d'élégies sous le titre d'*Essais de deux amis* (1786, in-8), et parut enfin avec éclat sur la scène de la Comédie-Française avec deux pièces à thèse : une tragédie, *Jean Calas* (1791, in-8), où il exposait la barbarie et le danger de nos lois criminelles, et une comédie, *les Dangers de l'opinion* (1790, in-8), où il s'attaquait au préjugé qui rend commune à des parents vertueux l'infamie due au seul coupable. Le 2 janv. 1793, il donnait au théâtre de la Nation *l'Ami des Lois*, violente satire contre les Jacobins où Robespierre transparaissait sous le nom de Nomophage et Marat sous le nom de Duricrâne. Le succès fut immense, mais il eut des conséquences funestes pour la Comédie-Française dont il amena un peu plus tard la suppression. Les Jacobins exaspérés fulminèrent contre une pièce qualifiée de contre-révolutionnaire. La Commune de Paris, la Convention, le comité de Salut public intervinrent. Le conseil général interdit les représentations à la requête des édérés. Laya protesta, et la Convention, refusant de reconnaître aux municipalités le droit d'exercer la censure sur des œuvres dramatiques, annula cette interdiction. *L'Ami des Lois* fut donc joué jusqu'au 4 févr., date à laquelle les comédiens, effrayés par les menaces qu'ils recevaient, supplièrent le public de ne pas les obliger à jouer cette pièce. Lorsque la Montagne devint toute-puissante, Laya, mis hors la loi, réussit à se cacher. Il reparut après le 9 thermidor, rédigea diverses gazettes littéraires, collabora notamment au *Moniteur* et retrouva au théâtre de nouveaux succès avec *les Deux Stuarts* (1797), avec *Falkland* (1799), un des triomphes de Talma, avec *Une Journée du jeune Néron* (1799). Après avoir suivi à Dresde l'ambassadeur de France Alex. de La Rochefoucauld, il fut nommé professeur de belles-lettres au lycée Charlemagne, puis au lycée Napoléon et succéda en 1813 à Delille dans la chaire d'histoire littéraire et de poésie française de la faculté des lettres. Il devint en 1817 membre de l'Académie française en remplacement de Choiseul-Gouffier. Citons encore de Laya : *Voltaire aux Français sur leur constitution* (Paris, 1789, in-8) ; *Régénération des comédiens en France* (1789, in-8) ; *Epître à un jeune cultivateur nouvellement élu député* (1799, in-8) ; *les Derniers Moments de la présidente de Tourvel* (1799, in-8) ; *Essai sur la Satire* (1801, in-8) ; *Abus de la censure théâtrale* (1819, in-8), etc. Ses fils ont publié ses *Œuvres complètes* (Paris, 1836, 5 vol. in-8). R. S.

Bibl. : *Notice biographique sur J.-L. Laya ;* Paris, 1833, in-8. — Ch. Nodier, *Discours de réception à l'Académie française le 26 déc. 1833.* — Aulard, *Actes du Comité de Salut public*, t. I. — Welschinger, *le Théâtre de la Révolution ;* Paris, 1880, in-12. — Du même, *le Comité de Salut public et la Comédie-Française ;* Paris, 1890, in-12.

LAYA (Alexandre), littérateur français, né à Paris en 1809, fils du précédent. Chef de bureau au ministère de l'intérieur, il démissionna, s'inscrivit au barreau de Paris, devint en 1849 rédacteur en chef de l'*Ordre* et fut nommé en 1852 professeur de droit romain, puis de droit international à l'Académie de Genève. Citons de lui : *Droit anglais* (Paris, 1845, 3 vol. in-8) ; *Etudes historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Thiers* (1846, 2 vol. in-8) ; *De la Présidence de la République* (1848, in-12) ; *les Romains sous la République* (1850, in-8) ; *Philosophie du droit* (1865, in-8) ; *l'Armée noire* (1873, in-8) ; *Caïn* (1873, in-12), drame biblique ; *Causes célèbres du mariage* (1883, in-12). R. S.

LAYA (Adrien-Augustin-Léon), littérateur français, né à Paris le 4 déc. 1811, mort à Paris le 5 sept. 1872, frère du précédent. Bibliothécaire du palais de Fontainebleau, il est surtout connu comme auteur dramatique, et il a obtenu au Théâtre-Français de brillants succès. Il se suicida. Citons de lui : *la Liste de mes maîtresses* (Paris, 1838, in-8) ; *la Lionne* (1840, in-8) ; *le Hochet d'une coquette* (1840, in-7) ; *l'Œil de verre* (1840, in-8) ; *Je connais les femmes* (1840, in-8) ; *Un Mari du bon temps* (1841, in-8) ; *Une Maîtresse anonyme* (1842, in-8) ; *Un Poisson d'avril* (1845, in-8) ; *les Demoiselles de noce* (1846) ; *Un Coup de lansquenet* (1847, in-12) ; *les Jeunes Gens* (1856, in-12) ; *les Pauvres d'esprit* (1857, in-12) ; *le Duc Job* (1859, in-12) ; *la Loi du cœur* (1862, in-12) ; *Madame Desroches* (1868, in-8) ; *la Gueule du loup* (1873, in-12), comédies, etc. ; *Léonie* (1848, in-12), drame, etc. Beaucoup de ses pièces ont été données sous son seul prénom de Léon. R. S.

LAYAMON, chroniqueur anglais, de la seconde partie du XIIe siècle. Il était prêtre à Arcley Regis, dans le comté de Worcester. Il eut assez tard l'idée d'écrire l'histoire des premiers temps de l'Angleterre, sous le titre de *Brut*, à l'imitation du *Roman de Brut* de Wace. Cette chronique, un des premiers monuments de la langue anglaise, a été éditée par sir Frederick Madden en 1847. B.-H. G.

LAYARD (Sir Austen-Henry), homme d'Etat et archéologue anglais, né à Paris le 5 mars 1817, mort le 3 juil. 1894. D'une famille française depuis longtemps établie en Angleterre, il passa sa jeunesse en Italie et ne se fixa en Angleterre qu'en 1833. Laissant inachevées ses études juridiques, il entreprit en 1839 des voyages en Orient, apprit l'arabe et le persan et eut, après Botha, l'idée de rechercher près de Mossoul les ruines de *Ninive* (V. ce mot). Attaché à l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Strafford de Redcliffe, il en obtint les fonds nécessaires pour des fouilles qu'il entreprit au lieu dit *Nimroud* et qui aboutirent à la découverte des palais assyriens du S. de l'ancienne Ninive (1845). En 1848, le British Museum fit les frais de nouvelles fouilles de Layard au centre de Ninive et sur l'emplacement de Babylone ; elles mirent à jour quantité de sculptures, de bas-reliefs, d'inscriptions, de tablettes d'argile ou de briques, en particulier la bibliothèque d'Assourbanipal, etc. (V. Cunéiformes). Les résultats de ces découvertes ont été exposés par Layard dans deux ouvrages : *Niniveh and its Remains* (Londres, 1848, 2 vol. av. 100 pl.) et *Niniveh and Babylon* (1853). Devenu célèbre, Layard, rentré en Angleterre, devint, pour peu de temps, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères dans le cabinet Russell (1852), puis fut élu au Parlement par Ailesbury. Il s'allia au parti libéral et s'attacha à la réforme administrative. Il assista sur place à la guerre de Crimée et alla étudier dans l'Inde les causes de la révolte des cipayes. Il redevint sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères dans le cabinet Palmerston (1861-66), ministre des travaux publics (1868), ambassadeur à Madrid (1869) et enfin à Constantinople (1877). Il y était au moment de la guerre russo-turque et des négociations

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

qui suivirent. Il embrassa complètement la politique de Beaconsfield, contrairement à son attitude antérieure, négocia la convention du 4 juin 1878 (occupation de Chypre) et dut se retirer à la chute du ministère tory. A.-M. B.

LAYBACH (V. Laibach).

LAYE. I. Construction (V. Laie [Constr.]).

II. Musique (V. Orgue).

LAYE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet-en-Champsaur; 338 hab.

LAYENS (Mathieu de), architecte flamand, mort à Louvain en 1484. Maître maçon de la ville de Louvain et de la banlieue, Layens construisit de 1448 à 1463, sur la grande place de cette ville, et après approbation de ses plans par Gilles Pauwels, architecte du duc de Bourgogne Philippe le Bon, le fameux hôtel de ville de Louvain, qui est sans contredit le palais municipal le plus remarquable de la Belgique et peut-être le monument du moyen âge le plus richement décoré et le mieux conservé dans les grandes dispositions primitives de ses façades (V. Louvain). Layens fit aussi élever, vers 1480, *la Table ronde* ou siège des Chambres de rhétorique de Louvain, édifice d'un style moins riche que l'hôtel de ville, mais s'harmonisant avec lui et décorant, jusqu'en 1819, date de sa démolition, un des petits côtés de la grande place.

LAYER (Christopher, dit, à tort, Richard), conspirateur anglais, né à Londres le 12 nov. 1683, mort le 17 mai 1723. Avoué, puis avocat renommé du barreau de Londres, il attendait d'une restauration le poste de chancelier. Il vit, en 1721, à Rome le prétendant jacobite et lui soumit les plans d'un complot en sa faveur. Il revint à Londres et commença à les mettre à exécution. Trahi par deux femmes, il fut pendu à Tyburn. R. S.

Bibl.: *Life of Layer, by a Gentleman of Norwich*, 1723. — Doran, *London in the Jacobite Times*, t. I.

LAYET (Alexandre-Elzéar), médecin français contemporain, né à Toulon le 28 avr. 1840. Il fut successivement professeur agrégé de l'École de médecine navale de Toulon (1874), puis médecin en chef de la marine, et depuis 1878 il est professeur d'hygiène à la faculté de Bordeaux. Ouvrages principaux : *Hygiène et pathologie des ouvriers des arsenaux maritimes* (Paris, 1873, in-8); *Traité d'hygiène des professions* (Paris, 1875, in-18; trad. all., 1877); *Démographie patholog. de la ville de Bordeaux* (1882); *Hygiène et maladies des paysans* (Paris, 1882, in-8); et un grand nombre d'articles dans les recueils périodiques. Dr L. Hn.

LAYETIER. Ancienne corporation de métier, dont les premiers statuts, assez anciens, ne sont rappelés que par une sentence du Châtelet de 1521. Les layetiers fabriquaient en bois seulement, des huches, boîtes, écrins ou layettes, cages, ratières, souricières, etc.

Bibl.: *Encyclopédie méthodique*, t. XXVI, pp. 223-235.

LAYETTE. I. Archéologie. — Cassette ou coffret de bois, diminutif d'une huche. Elle pouvait être simple ou renforcée ou ornée d'applications de métal émaillé ou non, de cuir simple ou gaufré, ou de peintures ou d'ornements sculptés. En général, elles avaient des pentures, une serrure et des poignées. L'usage de ces meubles remonte à une haute antiquité. Les coffrets de bois et d'ivoire étaient communs dans les temps antiques comme au moyen âge et en Orient comme en Occident. On renfermait dans des layettes les objets précieux, souvent des reliques et plus particulièrement encore les pièces d'archives qui s'y trouvaient mieux protégées que dans nos modernes cartons. Le trésor des chartes de France est encore classé par *layettes :* ce terme a survécu aux meubles qu'il désignait. — On appelle aussi *layette* le trousseau d'un enfant en bas âge, comme on dit *corbeille* de mariage, en souvenir des meubles dans lesquels on mettait ces effets. On sait que les vêtements se serraient dans des huches ou bahuts; à la campagne, chaque personne ou chaque ménage tient encore souvent à avoir un de ces meubles à son usage personnel et en fait parfois un luxe. Pour le vestiaire d'un enfant, une *layette* suffisait; de là le terme encore en usage. C. Enlart.

II. Économie domestique. — On nomme layette l'ensemble des vêtements et du linge de corps nécessaires pour vêtir un enfant nouveau-né jusqu'à ce qu'il ait acquis les forces nécessaires pour marcher. Une layette se compose d'un nombre illimité de pièces plus ou moins luxueuses, et dont la forme peut varier à l'infini, ainsi que les ornements. Elle comprend essentiellement en France des chemisettes courtes, des brassières, des bonnets, des langes, des couches en laine, en coton blanc ou en finette pelucheuse, des chaussons, des bas, des bavettes. Certaines règles dictées par l'hygiène doivent présider à la composition d'une layette. Il faut en effet protéger le corps contre la déperdition de chaleur, régulariser la circulation de l'air entre le corps et l'extérieur. Les étoffes de laine, de lin et de coton sont de beaucoup les meilleures. De même la couleur blanche a été reconnue la meilleure par l'expérience, comme par la théorie. La flanelle assure mieux que toute autre étoffe l'aération du corps. Le pouvoir hygrométrique des étoffes joue aussi un rôle ; ainsi la flanelle absorbe davantage l'eau, mais elle sèche plus rapidement. Certaines règles pratiques pour la forme des vêtements sont aussi indispensables : il faut que le vêtement de l'enfant ne soit pas serré, qu'il n'irrite pas la peau, qu'il ne gêne ni la respiration ni la circulation; il doit être attaché avec des boutons ou des cordons et non avec des épingles ; il se compose essentiellement d'une chemise de toile douce, d'un lange en toile, de forme triangulaire, attaché sur les reins et ramené en avant, d'un lange carré en flanelle blanche et d'un gilet de flanelles à manches, et d'un petit bonnet ; il n'est pas indispensable de couvrir la tête de l'enfant, tant qu'il reste dans la chambre. Ces vêtements servent à l'enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de deux mois et demi ou trois mois. Alors on allonge la chemise, on lui met des bas de laine écrue montant jusqu'aux genoux, qu'il faut se garder d'attacher par des jarretières; on lui met des chaussons en tricot de laine; enfin on adapte par des boutons, à son gilet de flanelle, un jupon assez long, et on le revêt entièrement d'une grande robe très longue. En Angleterre, la layette est différente ; elle comprend, outre les bas, chaussons, bonnets, etc., de grandes robes de flanelle ou de coton fendues par derrière de haut en bas et attachées par une coulisse au cou et à la ceinture. Ce système a l'avantage de laisser l'enfant libre de ses mouvements, tandis qu'en France l'enfant est étroitement emmaillotté dans ses langes ; depuis quelque temps, sur l'avis des médecins, les langes laissent à l'enfant plus de liberté et plus d'air. Lucien Saint.

LAYMONT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 505 hab.

LAYNÈS ou LAINÈS, LEINEZ, LEYNEZ (Jacques), deuxième général de la Compagnie de Jésus, né à Almancero, dans le diocèse de Sigüenza (Castille), en 1512, élu le 2 juil. 1558, mort à Rome le 19 janv. 1565. Il étudia la philosophie et reçut le garde de maître ès arts à l'université d'Alcala, puis alla à Paris pour compléter ses études. Attiré auprès d'Ignace de Loyola par la réputation de sainteté que celui-ci avait laissée en Espagne, il en devint le disciple fervent et fut un des sept qui firent dans la chapelle de Montmartre (15 août 1534) le vœu célèbre qui fut le germe de la Compagnie de Jésus (V. Ignace de Loyola). Lorsqu'elle fut organisée, il prit une part importante à son œuvre, par des prédications et des conférences qui eurent un grand succès à Parme, à Plaisance et à Venise. Paul III l'envoya au concile de Trente comme théologien attaché à ses légats. Laynès y assista dès le mois de mai 1546. Sa science en théologie scolastique et le talent d'exposition qu'il déploya dans ses rapports, notamment sur les questions de la justification et de l'Eucharistie, lui valurent une telle autorité, que, pendant une maladie qu'il fit, le concile décida de suspendre les séances solennelles, tant qu'il serait dans l'impossibilité de s'y rendre. Paul IV, qui voulait le créer cardinal, l'appela au Vatican pour ré-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

former la Daterie ; Laynès déclina bientôt cet office, et se retira à la maison professe. Après la mort de Loyola (31 juil. 1556), il fut choisi comme vicaire général pendant la vacance, et une congrégation générale fut indiquée pour le mois de novembre. Mais, à cause de la guerre qui survint entre le pape et le roi d'Espagne, cette convocation ne put avoir d'effet qu'en 1558. Le 2 juil., Laynès fut élu général. — Pendant la vacance, Paul IV avait ordonné de soumettre les constitutions de la Société à un nouvel examen ; après l'élection, il voulut réduire à trois années la durée du généralat, et imposer aux jésuites les offices de chœur établis dans les autres ordres. Laynès céda momentanément sur le dernier point ; mais il sut éluder les deux autres jusqu'à la mort du pape. Alors la Compagnie reprit tous ses usages. Le plan des *Constitutions* appartient incontestablement à Loyola, mais on a prétendu que Laynès avait collaboré à la rédaction. Ce fait est fort douteux, et il nous semble qu'on peut affirmer avec exactitude que Loyola est le seul auteur des *Constitutions*. Néanmoins, il est certain que la première édition fut imprimée sous le généralat de Laynès. En outre, dans la congrégation qui l'avait élu et qui ne prit fin que le 10 sept. 1558, il fit annexer aux *Constitutions* les *Déclarations*, qui étaient son œuvre et celle de Salmeron. Les *Déclarations* ont été ainsi investies de la même autorité que les *Constitutions ;* en réalité, elles jouissent d'une autorité supérieure, car elles en déterminent le sens et fixent la pratique. La même congrégation adopta une résolution conférant au général le droit exclusif de prescrire des règles à l'ordre.

Au mois de sept. 1561, Laynès alla en France, avec le cardinal Hippolyte d'Este, légat du pape. Ce voyage avait deux objets : négocier l'admission de son ordre en France, empêcher la conciliation que le chancelier de L'Hôpital s'efforçait de ménager entre les catholiques et les réformés. Accompagné de Polanque, son admoniteur, il assista à l'assemblée de l'Eglise gallicane réunie à Poissy, et il obtint d'elle une approbation restreinte par des conditions sévères, qu'il accepta, estimant qu'il importait avant tout de faire autoriser, à un titre quelconque, l'introduction des jésuites : ils sauraient bien s'affranchir tôt ou tard des conditions imposées à leur admission. L'assemblée de l'Eglise de France approuva leur Compagnie, par forme de société et de collège, non d'ordre religieux nouvellement institué, et à la charge de prendre un autre titre que celui de Société de Jésus. L'évêque diocésain aurait toute superintendance, juridiction, correction et faculté d'expulsion sur les frères de cette Société. Ils devaient n'entreprendre, ni au spirituel ni au temporel, aucune chose préjudiciant aux évêques, chapitres, curés, paroisses et universités ; mais se soumettre entièrement au droit commun, renonçant à tous privilèges contraires portés par les bulles. Un édit daté de Poissy homologua cet acte, et l'année suivante (13 févr. 1562), le Parlement enregistra l'édit. Avec une audacieuse habileté, les jésuites firent graver sur le frontispice du collège de Clermont : *Collegium Societatis Nominis Jesu,* se servant précisément du mot *Nominis* pour éluder la prohibition du nom qu'ils reprenaient. — Dans les premières conférences du colloque entre catholiques et calvinistes, qui avait été adjoint à l'assemblée de Poissy, Laynès écouta les discussions sans y prendre part ; mais, le 26 sept., il répondit à Pierre Martyr et prononça en italien un discours, dans lequel il représentait le danger de traiter avec ceux qui sont hors de l'Eglise : il ne fallait ni s'approcher d'eux ni les écouter, car ils étaient des serpents et des loups. Il termina en faisant entendre à Catherine de Médicis que tolérer les hérétiques, c'était mettre en péril son salut et la couronne de son fils. Après la clôture du colloque, il séjourna encore pendant quelque temps à Paris, agissant auprès du peuple par ses prédications, auprès de la Sorbonne et de la cour par ses démarches, pour démontrer à tous que la moindre concession faite aux calvinistes perdrait la religion et le royaume. Il s'opposait surtout à ce qu'on leur permit de posséder des temples et des lieux d'assemblée ; il adressa même à la reine un mémoire fort habilement composé sur ce sujet ; il y disait que pour contenter la partie la plus faible et la plus mauvaise, elle se rendait odieuse à la partie la plus nombreuse et la plus saine du royaume... Si les catholiques étaient poussés au désespoir et s'ils pensaient à changer de gouvernement, ils pourraient faire plus de mal que les protestants mécontentés.

Lorsque le concile de Trente, après dix années d'interruption, reprit ses sessions (18 janv. 1562), Laynès y soutint que l'Eglise romaine a plus de puissance à elle seule que toutes les autres Eglises réunies ; elle peut exercer sur elles un droit de réforme, que celles-ci ne possèdent point à son égard... Le pape est investi d'une autorité égale à celle de Jésus-Christ... Lui seul a reçu le suprême privilège de l'infaillibilité, pour la foi, les mœurs et tout ce qui concerne la religion. Un concile n'acquiert le nom et les vertus d'un concile œcuménique que lorsqu'ils lui sont reconnus par le pape ; le pape seul lui adresse des propositions, et il n'a qu'à y donner son assentiment. Le pape se garda bien de proposer au concile des définitions reproduisant ces doctrines, que le zèle persévérant des jésuites devait faire prévaloir trois siècles plus tard. — Œuvres : *Prolégomènes sur l'Ecriture sainte ;* — quatre livres *Sur la Providence et la Trinité ;* — traités *Sur le Change et l'usure ; — Sur la Pluralité des bénéfices ; — Sur la Parure des femmes ; — Sur le Royaume de Dieu ; — Sur l'Usage du calice.* E.-H. Vollet.

Bibl. : Ribadeneira, *Vies de saint Ignace, de Laynès, de Salmeron et de saint François Borgia ;* Madrid, 1594, in-fol., traduction en latin par A. Schott ; Anvers, 1598. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus ;* Paris, 1859, in-12.

LAYON. Rivière du dép. de *Maine-et-Loire* (V. ce mot).

LAYRAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Villemur ; 377 hab.

LAYRAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. d'Astaffort, agréablement située sur un plateau élevé, au confluent de la Garonne et du Gers ; 2,609 hab. Stat. de la ligne de chemin de fer d'Agen à Tarbes. Elle reçut, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, des coutumes reconnues par de nombreux coseigneurs dont tous les droits furent bientôt après absorbés par les abbés. L'établissement d'un prieuré de bénédictins à Layrac remontait à la fin du XIe siècle. La ville se fortifia au moyen âge, non sans inquiéter les habitants d'Agen dont la juridiction était limitrophe. Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, Layrac soutint le parti de la Réforme et devint, depuis l'avènement de Henri IV, une sorte de place de refuge administrée par des gouverneurs énergiques, Pierre de Mérens et le baron de Moncaut. Ses remparts et son château furent démolis par ordre de Louis XIII, en 1622. — L'ancienne chapelle du prieuré, aujourd'hui église paroissiale (mon. hist.), est un des édifices romans les plus remarquables de l'Agenais. G. Tholin.

LAYRAUD (Fortuné-Joseph-Séraphin), peintre français, né à La Roche-sur-le-Buis (Drôme) le 13 oct. 1834. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1856, à l'atelier de L. Cogniet et de Robert-Fleury, il remporta, en 1863, le grand prix de Rome. Il a peint un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Pierre Dupont* (1861), de l'*Abbé Liszt* (1870), de *Mlle Rousseil* (1873), de *Dom Fernand de Portugal*, de *Mme la Comtesse d'Edla* (1878). En 1882, il produisit une véritable sensation avec son grand tableau *Inès de Castro*. Il dirige actuellement l'Académie des beaux-arts de Valenciennes. G. A.

LAYRISSE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun ; 161 hab.

LAYS-SUR-LE-DOUBS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 502 hab.

LAŸS (François Lay, dit), chanteur français, né à La Barthe-de-Neste le 14 févr. 1758, mort à Ingrande le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

10 mars 1831. Il commença son éducation musicale au couvent de Notre-Dame de la Guaraison (Hautes-Pyrénées), reçut du roi l'ordre de chanter à l'Opéra où il débuta sous le nom de Laïs en oct. 1779. Gros et court, avec une forte voix, il réussit dans le comique : *le Seigneur bienfaisant*, *Panurge*, Husca de *la Caravane*, etc. Il embrassa ardemment les idées révolutionnaires et faillit être victime de la réaction thermidorienne. Il prit sa retraite en oct. 1822 et professa au Conservatoire de 1819 à déc. 1826.

LAZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf, dans les montagnes Noires; 1,203 hab. Monuments mégalithiques; camp de Tu-Duval.

LAZAGNES (Art cul.). On donne ce nom à une pâte d'Italie en forme de rubans larges et ondés dont la composition et les usages sont les mêmes que ceux du *macaroni* (V. ce mot). On l'emploie aussi pour les potages gras ou maigres.

LAZAR (Georges), écrivain roumain, né à Avrig (Transylvanie) en 1779, mort en 1823. Il compléta ses études à Vienne. Revenu dans son pays, son élection comme évêque grec-oriental du Banat fut cassée. Il passa alors en Valachie et commença au collège de Saint-Sabbas des cours de grammaire, géographie, mathématiques, dessin, en langue roumaine (la langue de l'enseignement était depuis longtemps la langue grecque). Il professa de 1816 à 1821, quand l'école fut fermée par suite du mouvement hétairiste et des complications qui suivirent. Ses œuvres sont : un alphabet roumain (1826), une arithmétique (ms.), des discours et des livres à l'usage de son école (mss., pour la plupart perdus). On a élevé à Georges Lazar une statue à Bucarest. N. J.

BIBL. : *Annales de l'Académie roumaine*, série I, t. IV, pp. 111 et suiv. — PHILIPPIDE et DENSUSIANU, *Histoire de la litt. roumaine.*

LAZARE. Forme grécisée du nom hébreu Eléazar. Un homme de ce nom figure dans une parabole très connue de l'Evangile selon saint Luc; il y joue le rôle du pauvre délaissé par le riche. Dans l'Evangile selon saint Jean, Lazare reparaît comme frère de Marthe et de Marie; il succombe à la maladie, mais Jésus le ressuscite. La légende le fait voyager en Occident avec ses sœurs et prêcher l'Evangile dans la Provence.

LAZARE (Saint), évêque de Marseille, mort pour la seconde fois en l'an 60 (?) Fête le 17 déc. Tout ce qu'on sait de précis sur lui se trouve dans l'*Evangile selon saint Jean* (ch. XI, XII) qui ne contient guère que ce qui se rapporte à sa mort et à sa résurrection. Il y est dit que Lazare était de Béthanie, et qu'il avait pour sœurs Marthe et Marie (XI, 1). Jésus les aimait tous les trois (3, 5, 11). Lazare étant tombé dangereusement malade, on avertit Jésus, qui se trouvait alors au delà du Jourdain, au lieu où Jean avait été baptisé. Néanmoins, Jésus resta encore deux jours dans ce lieu : il déclara à ses disciples qu'il avait attendu la mort de leur ami, parce qu'elle devait donner occasion à un fait qui confirmerait leur foi (6, 13, 14). Lorsqu'il arriva à Béthanie, Lazare était enseveli et déposé depuis quatre jours dans une grotte qui lui servait de sépulture (17, 38, 39). Jésus le ressuscita (43, 44). Ce miracle convertit plusieurs juifs, mais détermina les principaux sacrificateurs et les pharisiens à conspirer la mort de celui qui l'avait accompli (47, 53). Jésus se retira à Ephraïm, dans une contrée voisine du désert (54). Six jours avant la Pâque, il revint à Béthanie. On lui fit un souper; Marthe servait, et Lazare était à table avec lui, Marie prit une livre d'huile parfumée de nard pur, qui était d'un grand prix; elle en oignit les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux (XII, 1-3). Cependant une grande multitude de Juifs, ayant appris que Jésus était là, y vinrent, non seulement à cause de Jésus, mais aussi pour voir Lazare, qu'il avait ressuscité. C'est pourquoi les principaux sacrificateurs décidèrent de faire aussi mourir Lazare (9-11). Dès lors, il n'est plus question dans aucun écrit du Nouveau Testament ou dans aucun document sérieux des premiers siècles, ni de Lazare, ni de Marthe, ni même de Marie, leur sœur, à moins qu'on ne l'identifie avec *Marie-Madeleine* (V. ce nom).

La légende devait suppléer copieusement à ce silence : Au temps de la grande persécution qui suivit le martyre du diacre Etienne, les Juifs saisirent un grand nombre de fidèles parmi lesquels Lazare, Marthe, Marie, Marcelle, leur pieuse servante, celle qui s'était écriée pendant que Jésus parlait : Heureux le ventre qui t'a porté, heureuses les mamelles qui t'ont allaité ! Firmin, un des soixante-douze disciples, qui avait baptisé toute cette famille; Marie, femme de Cléopas; Célidoine, l'aveugle-né à qui Jésus avait donné la vue; Joseph d'Arimathie, le sénateur qui avait descendu de la croix le corps de Jésus et l'avait déposé dans un sépulcre neuf. On les abandonna à la mer sur un vaisseau sans voiles, sans gouvernail, sans avirons, sans matelots. Ce vaisseau vogua miraculeusement jusqu'au port de Marseille. Les habitants reçurent hospitalièrement ceux qu'il apportait, et furent convertis par eux. Lazare devint évêque de Marseille, Firmin, évêque d'Aix. Joseph d'Arimathie passa en Angleterre et y planta l'Evangile. Epiphane (*Hæres.*, I, 652) dit que Lazare vécut trente années après sa résurrection et qu'il mourut à l'âge de soixante ans. Suivant quelques auteurs, il finit de mort naturelle; suivant d'autres, il souffrit le martyre. Les Marseillais affirment qu'il fut enterré en leur ville; leur principale église porte son nom, et possède sa tête, ses habits et ses ornements pontificaux. Les Grecs sont persuadés qu'il fut enterré à Citium, dans l'île de Chypre. De là, son corps et celui de Marie furent transportés à Constantinople (890) et déposés dans une église que Léon le Philosophe fit élever en son honneur. — On a attribué à Lazare un écrit apocryphe racontant ce qu'il a vu entre sa première mort et sa résurrection. Cet ouvrage comprenait quatre livres; les trois premiers furent cachés par les apôtres; le dernier fut porté à Rome. Il est décrit dans un catalogue de 174 livres trouvés par les Vénitiens à Constantinople, parmi d'autres antiquités (Du Verdier, *Supplementum epitomes bibliothecæ Gesnerianæ* (Lyon, 1585).

MARIE, que la légende identifie avec Marie-Madeleine, après avoir prêché de sa propre bouche et converti beaucoup d'âmes, se retira au rude désert de la Beaume, pour y pleurer ses péchés. Elle y demeura trente ans, se nourrissant d'herbes et de racines d'arbres. Ses habits étant usés, Dieu la couvrit de ses cheveux. Sa vie étant plus angélique qu'humaine, les anges l'élevaient sept fois par jour, pour lui faire ouïr leur céleste musique. Au bout de trente ans, elle fit avertir saint Maximin de venir seul dans l'Eglise, le dimanche suivant, à l'heure de matines. Il la trouva en oraison, élevée en l'air et les bras étendus en haut. Elle reçut le saint-sacrement, d'une merveilleuse dévotion, et, quelques instants après, elle rendit l'esprit. Les anges emportèrent son âme au ciel, chantant et psalmodiant. Son corps fut enterré là. Sylvestre Prierre, de l'ordre de Saint-Dominique et maître du Sacré Palais, écrit en un sermon que l'an 1497, visitant la grotte où Marie-Madeleine fit pénitence, il vit sa tête, qui était fort grosse; elle n'avait qu'un peu de chair, halée et desséchée à la partie du front où le Sauveur la toucha, quand il lui apparut après sa résurrection. Les marques des deux doigts de Jésus-Christ y étaient restées imprimées. On lui montra aussi, dans une fiole de verre, une partie des cheveux dont Marie-Madeleine avait essuyé les pieds de Jésus. Dans une autre fiole, de la terre détrempée dans du sang, de couleur entre rouge et noire; laquelle avait été ramassée par Madeleine, au pied de la croix. Tous les ans, au vendredi saint, quand on avait achevé de lire la Passion, ce qui était dans cette fiole se liquéfiait, comme si c'était du sang. L'Eglise célèbre la fête de cette sainte le 22 juil.

Après avoir édifié le peuple de Marseille par sa sainteté et sa charité, MARTHE se retira dans les champs, avec sa fidèle servante Marcelle. Elle y fit bâtir un monastère où plusieurs autres vierges la suivirent, levant les premières la bannière de la virginité, dont elles firent vœu. Saint

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Antonin, évêque de Florence, écrit que Marthe s'abstenait de chair, d'œufs et de fromage. Elle ne mangeait qu'une fois par jour et ne buvait que de l'eau. Cent fois par jour et autant de fois la nuit, elle s'agenouillait pour adorer Dieu. En faisant le signe de la croix et en l'aspergeant d'eau bénite, elle tua un horrible dragon qui infestait le pays. Le même auteur dit aussi qu'étant près de mourir, elle se fit étendre sur de la cendre, une croix placée devant les yeux. On lui lut la Passion écrite par saint Luc, et en oyant ces paroles de Jésus-Christ : « Je remets mon âme entre tes mains », elle rendit la sienne à Dieu. Saint Frontin, évêque de Périgueux (où saint Pierre l'avait envoyé), disant la messe, un ange lui apparut et lui commanda d'aller ensevelir sainte Marthe. Il la porta à Tarascon, où il fit l'office en présence de Jésus, qui aida à l'enterrement. — Fête le 29 juillet. — La vie de cette sainte, écrite en hébreu par sa servante Marcelle, a été traduite en latin.

Une mosaïque, exécutée en 1891 pour l'église de Sainte-Madeleine, à Paris, représente vingt personnages contemporains de Jésus-Christ et devenus missionnaires en France : les trois Marie, Marthe, Lazare et Marcelle, leur servante ; saint Maximin, saint Sidoine, saint Martial, sainte Véronique, saint Zacchée, saint Georges, saint Flour, saint Front, saint Austremoine, saint Trophime, saint Eutrope, saint Ursin, saint Julien. E.-H. VOLLET.

Hospitaliers de Saint-Lazare. — *Lazariani equites, ordo sancti Lazari.* Ils furent établis en Palestine, vers 1120, pour recevoir les pèlerins dans des maisons fondées avec cette destination, les conduire par les chemins et les défendre contre les infidèles. Dès 1154, Louis le Jeune leur donna la terre de Boigny, près d'Orléans. En 1255, leur ordre fut confirmé par Alexandre VII, qui le plaça, deux années après, sous la protection du saint-siège. Lorsque les chrétiens eurent été chassés de la Terre sainte, l'institut de ces chevaliers hospitaliers perdit son objet principal ; ils tombèrent dans un extrême relâchement. En 1490, Innocent VIII les unit aux chevaliers de Malte, mais Léon X rétablit leur ordre. Enfin, en 1572, Grégoire XIII unit l'ordre de Saint-Lazare à l'ordre de Saint-Maurice en Savoie, déférant la dignité de grand maître à Philibert-Emmanuel et à ses successeurs. En France, il l'avait uni à l'ordre de Saint-Michel ; mais le parlement décida qu'il serait maintenu séparé. Sous Henri IV (1607), on lui adjoignit l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les chevaliers étaient au nombre de cent ; ils avaient la faculté de se marier, et ils pouvaient recevoir des pensions sur tous les bénéfices, même consistoriaux. Leurs assemblées se tenaient dans la maison de Boigny, où leurs titres étaient gardés. L'insigne était une croix à huit pointes, émaillée de pourpre et de vert alternativement, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis d'or et portant au centre, d'un côté l'image de la Vierge, de l'autre celle de saint Lazare le pauvre. Parmi les grands maîtres de l'ordre de Saint-Lazare, commandeurs de Boigny, figurent le duc d'Orléans (1721-32) et le duc de Berry, alors dauphin de France (1752-55). E.-H. VOLLET.

Prison de Saint-Lazare (V. SAINT-LAZARE).

BIBL. : HÉLYOT continué par BULLOT, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires* ; Paris, 1714-21, 8 vol. in-4, fig.

LAZARE, moine et peintre byzantin du IXe siècle, persécuté sous le règne de l'empereur Théophile à cause de son attachement aux images. Relâché à la prière de l'impératrice Théodora, il continua secrètement à pratiquer son art et revint en grande faveur après la restauration de l'orthodoxie. On lui attribuait une célèbre et miraculeuse figure du Précurseur ainsi que l'image du Christ placée au-dessus de la porte de la Chalcé. Ch. DIEHL.

LAZARE, prince de Serbie, tué à la bataille de *Kossovo* (V. ce mot et GRBLIANOVITCH).

LAZARE (Louis-Clément), publiciste français, né à Paris le 7 oct. 1811, mort le 16 mars 1880. Il est connu par ses ouvrages sur Paris, parmi lesquels nous citerons : *Dictionnaire des rues de Paris et de ses monuments* (Paris, 1843, in-8 ; nouv. éd., 1855), en collaboration avec son frère Félix ; *les Quartiers pauvres de Paris* (1869, in-12) ; *le XXe arrondissement* (1870, in-12) ; *Paris, son administration ancienne et moderne* (1856, in-12) ; *Légendes parisiennes* (1862, in-12) ; *la France et Paris* (1872, in-8), etc.

LAZARE (Martin), pianiste et compositeur belge, né à Bruxelles le 27 oct. 1829. Élève du Conservatoire de Paris, il voyagea en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, puis fit un long séjour en Amérique. Revenu en Europe, il se fixa à Bruxelles, où il enseigne la musique. Parmi ses œuvres, citons *le Roi de Bohême*, opéra-comique.

LAZARET (V. AMBULANCE, QUARANTAINE).

LAZAREV (V. PORT-LAZAREV).

LAZAREV. Famille russe, d'origine arménienne. Elle doit son nom à *L. Lazare*, qui s'établit à Moscou au XVIIIe siècle, y fit le commerce des pierres précieuses et fonda aux environs de cette ville une manufacture d'étoffes de soie et de coton. Son fils *Ivan*, mort à Pétersbourg en 1801, fut l'un des plus riches négociants de la Russie ; il fonda des hôpitaux dans plusieurs villes, construisit à ses frais quatre églises arméniennes (deux à Pétersbourg), et créa, de concert avec son frère *Joachim*, l'institut Lazarev pour l'étude des langues orientales.

Institut Lazarev. — Etablissement d'instruction publique, fondé à Moscou en 1816 par les frères Lazarev. Il était d'abord destiné à l'instruction de la jeunesse arménienne. Depuis 1848, ses cadres ont été élargis ; il est particulièrement consacré à l'étude des langues orientales. On y enseigne l'arménien, l'arabe, le persan, les langues turques, tatares, le géorgien, la littérature russe, la calligraphie orientale. Un gymnase de sept classes est adjoint à l'institut.

BIBL. : DULAURIER, *l'Institut Lazareff* ; Paris, 2e éd., 1884. — *Histoire de l'Institut Lazarev* (en russe) ; Moscou, 1891.

LAZAREV (Michel-Petrovitch), amiral russe, né en 1788, mort en 1851. Il entra en 1803 au corps des cadets de la marine et servit quelque temps sur la flotte anglaise pour se perfectionner. Il prit part en 1819-20 aux explorations de Bellingshausen. De 1827 à 1830 il commanda la frégate *Azov* et se distingua particulièrement à la bataille de Navarin. Il fut mis ensuite à la tête de la flotte de la mer Noire et reçut le titre d'amiral.

LAZARÉVITCH (Louka), pope, héros des guerres de l'indépendance serbe, né dans les environs de Chabats en 1774, mort à Chabats le 11 mai 1832. En 1804, il abandonna la profession religieuse et devint un des lieutenants de Karageorges, se distinguant par sa folle bravoure non moins que par ses qualités d'administrateur. L'insurrection réprimée en 1813, il se réfugia en Russie. Il rentra en Serbie en 1832 et devint successivement juge au tribunal de Chabats et membre du conseil d'Etat. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite.

LAZARÉVITCH (Lazare), médecin et homme de lettres serbe, né à Chabats le 13 mai 1851, mort à Belgrade le 10 janv. 1892. Il a écrit huit nouvelles donnant des tableaux intéressants de la vie serbe et particulièrement remarquables par la rare connaissance du cœur humain qu'elles dénotent chez leur auteur. Ces récits ont pour titre : *Comment j'allai pour la première fois aux Matines avec mon père* (1879) ; *l'Icone de l'école* (1879) ; *A la bonne heure, haïdouks!* (1880) ; *Au puits* (1881) ; *Werther* (1881) ; *Tout cela, le peuple le couvrira d'or* (1882) ; *le Vent* (1890) ; *Il sait tout!* (1890).

LAZARISTES ou PÈRES DE SAINT-LAZARE, congrégation établie en 1632 par Urbain VIII sous le titre de « Congrégation de la mission ». L'origine de cette congrégation remonte plus haut : Mme de Gondi, ayant le dessein de fonder une communauté de prêtres qui iraient faire des missions à la campagne, obtint de son beau-frère, l'archevêque de Paris, le collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, et y plaça en 1626 *Vincent de Paul* (V. ce nom), comme

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

supérieur de quelques ecclésiastiques qu'il avait groupés autour de lui depuis 1625. Autorisée par lettres patentes de 1627 et érigée en congrégation par le bref de 1632, la communauté des prêtres de la mission se transporta dans le prieuré de Saint-Lazare, qui devint la maison mère et donna à ces prêtres leur nom populaire. Le but de la congrégation, à laquelle saint Vincent donna une règle, est de travailler à l'instruction des populations de la campagne, de former de jeunes ecclésiastiques aux devoirs de leur ministère, de s'employer au secours et au rachat des esclaves chrétiens de Barbarie, ce qui fut ajouté par saint Vincent au plan primitif de Mme de Gondi, et enfin, depuis 1640, de faire des missions en terre païenne. L'œuvre se développa très rapidement; un siècle environ après sa création, on comptait déjà 84 maisons divisées en 9 provinces. Aujourd'hui (1894), la maison mère où réside le supérieur est à Paris, rue de Sèvres, 95 (depuis 1817). En 1894, il existait en tout 227 maisons, divisées en 31 provinces, dont 8 provinces avec 12 maisons sont en France. On compte environ 1,500 prêtres, dont 692 sont en Europe; ils dirigent 22 grands séminaires et évangélisent la Chine depuis 1783, le Levant depuis 1784, la Perse depuis 1811, l'Amérique du Sud depuis 1820, l'Abyssinie depuis 1839 et l'Amérique du Nord depuis 1850. F.-H. K.

LAZARUS (Moritz), philosophe allemand contemporain, né à Filehne, en Posnanie, le 15 sept. 1824. Fils d'un savant rabbin, il étudia lui-même l'hébreu dès l'école, termina ses études classiques au gymnase de Brunswick et étudia l'histoire, la philosophie et le droit à l'université de Berlin. En 1860, il fut appelé comme professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Berne; il y devint professeur ordinaire en 1862 et recteur en 1863. De retour à Berlin en 1866, il fut nommé en 1868 professeur de philosophie à la Kriegsakademie et en 1873 professeur ordinaire de philosophie à l'université de Berlin où il a enseigné vingt ans avant de rentrer dans la vie privée. Il vient de recevoir (1894), à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, le titre de conseiller intime. — L'un des grands mérites de M. Lazarus est d'avoir fondé en 1859 avec M. Steinthal la *Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, destinée à étudier les éléments psychologiques de la vie des peuples dans ses manifestations diverses, art, religion, langage, etc. Il y a publié lui-même un nombre considérable d'articles de grande valeur. En philosophie, le principal ouvrage de M. Lazarus est aussi le premier en date : *Das Leben der Seele* (Berlin, 1855-57, 3 vol.; 3e éd., 1883-85, 4 vol. in-8). Cet ouvrage est l'un des plus importants essais de psychologie collective. En réaction contre la psychologie individualiste classique, M. Lazarus cherche à montrer que les éléments de la vie interne, langue, coutume morale, culture supérieure, sont la résultante, la condensation de la vie sociale. La société n'est pas par l'individu, mais l'individu par la société. Il a encore écrit en philosophie : *Ueb. den Ursprung der Sitten* (conférence faite à Berne, 1860; 2e éd., Berlin, 1867, gr. in-8); *Ueb. die Ideen in der Geschichte* (conférence faite à Berne, 1865; 2e éd., Berlin, 1872, gr. in-8); *Zur Lehre von den Sinnestæuschungen* (Berlin, 1867); *Ideale Fragen* (discours et conférences, Berlin, 1878; 3e éd., Leipzig, 1885, gr. in-8); *Erziehung u. Geschichte* (Breslau, 1881, in-8); *Ueb. die Reize des Spiels* (Berlin, 1883, gr. in-8). La philosophie de M. Lazarus se rapproche sensiblement du réalisme de Herbart; mais sa méthode rappelle davantage le procédé discursif de Lotze. M. Lazarus a enfin joué un rôle important dans la querelle de l'antisémitisme allemand. Il publia à ce propos un grand nombre de brochures et d'articles réunis depuis en un volume : *Treu und Frei, Reden u. Vortræge üb. Juden u. Judentum* (Leipzig, 1887, gr. in-8). Malgré la grande modération de ses plaidoyers contre l'antisémitisme et ses protestations de patriotisme allemand, il fut l'objet d'attaques et de calomnies éhontées de la part de la presse. Citons encore *Der Prophet Jeremias*, essai de psychologie collective (Breslau, 1894, gr. in-8). M. Lazarus passe pour un conférencier de grand talent, et la langue de ses ouvrages est excellente. Th. RUYSSEN.

BIBL.: R. FLINT, *The Philos. of History in Europe*, t. I, dernier chap. — M. BRASCH, *Gesammelte Essays u. Charakterkœpfe zur neuer. Philos. u. Literatur*; Leipzig, 1885. — E. BERLINER, *Prof. Dr. M. Lazarus u. die œffentl. Meinung*, pamphlet relatif à la lutte contre l'antisémitisme; Berlin, 1887. — M. BRASCH, *Der Begrunder der Vœlkerpsychologie*, dans *Nord et Sud*, sept. 1894.

LAZENAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Lury; 751 hab.

LAZER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Laragne; 252 hab.

LAZERGES (Jean-Raimond-Hippolyte), peintre français, né à Narbonne le 5 juil. 1817, mort à Mustapha (Algérie) le 24 oct. 1887. Fils d'un boulanger, il reçut peu d'encouragements à suivre la carrière artistique, pour laquelle il montrait cependant, dès l'enfance, une vocation marquée. A vingt ans seulement, il put se rendre à Paris et fréquenter les ateliers du sculpteur David d'Angers et du peintre F. Bouchot. Trois ans après, il faisait admettre un portrait au Salon. Depuis, s'adonnant tout spécialement à la peinture religieuse, il peignit en 1841 une *Descente de croix* pour la chapelle d'Eu, *Jésus aux Oliviers* pour l'hôpital de Beaune, puis par la suite *la Mort de la Vierge* qui décora la chapelle des Tuileries. Il n'en fit pas moins quelques tableaux profanes, *le Génie éteint par la Volupté* (musée de Carcassonne); *l'Albane dans son atelier* (1853); *le Foyer du théâtre de l'Odéon un jour de première représentation* (1869) et rapporta d'un voyage en Algérie *les Kabyles moissonnant* et *la Danse des Aïssaouas*. Cet artiste a publié dans divers journaux des articles sur les arts et fait paraître quelques brochures : *Des Associations artistiques* (1869); *Etudes sur la réorganisation des beaux-arts* (1871), etc.

LAZES (V. CAUCASE, t. X, pp. 881-2).

LAZIENKI. Parc et palais de *Varsovie* (V. ce mot).

LAZISTAN. Région de la Turquie d'Asie, dans la partie N.-E. de ce pays; elle faisait partie du vilayet de Batoum à l'exception du caza d'Atina, compris dans le vilayet de Trébizonde; le traité de Berlin a attribué à la Russie la plus grande partie du vilayet de Batoum, comprenant le Lazistan oriental; la Turquie n'a gardé, de ce vilayet, que les deux *cazas* occidentaux, ceux de Khopa et de Rizi qui, réunis à celui d'Atina, forment actuellement un *sandjak* du vilayet de Trébizonde, connu sous le nom de Lazistan. Le gouverneur ou *musellim* réside à Khopa; les chefs indigènes ou *aïan* conservent leur autorité. Le nom de Lazistan, réservé autrefois au littoral, s'est étendu jusqu'à la crête des montagnes. C'est un pays élevé, riche en prairies, en arbres fruitiers et en forêts.

BIBL. : DEYROLLE, *le Lazistan et l'Arménie*, dans le *Tour du Monde*, 1875-76. — BALANSA, *Catalogue des graminées du Lazistan*; Paris, 1874.

LAZULITE (Minér.). La *lazulite* ou *klaprothine* est un phosphate hydraté d'alumine, de magnésie et de protoxyde de fer, qui doit son nom à sa belle couleur bleue, rappelant celle du lapis-lazuli. Il se présente en cristaux monocliniques dérivant d'un prisme de 92° ph^1 = 90° 47'. Les formes sont assez nombreuses; les combinaisons les plus fréquentes sont les suivantes : $g^1o^1a^1d^{1/2}b^{1/2}$, et $o^1d^{1/2}b^{1/2}$: les macles suivant h^1 sont fréquentes. Il existe un clivage imparfait suivant m. Dureté, 5 à 5,5; densité, 3,06 à 3,121. Le minéral possède l'éclat vitreux; il est transparent en lames minces et flischroïques. Le plan des axes optiques est parallèle à g^1, la bissectrice est négative; l'écartement des axes optiques (2 E) est d'environ 135° (rayons rouges). Au chalumeau, le minéral est infusible, mais il se fendille et gonfle. Il donne de l'eau dans le tube et blanchit. La klaprothine se trouve à Werfen, en Salzbourg, dans de petits filons traversant des schistes argileux, dans le Valais, en Suède et surtout aux monts Grantes, dans le Lincoln (Georgie), où de très beaux cristaux ac-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

compagnent du rutile, du disthène, etc., dans des grès métamorphiques, etc. A. Lacroix.

LAZZARI, architecte italien (V. Bramante [Donato]).

LAZZARI (Michele), archéologue italien, d'une famille originaire de la Dalmatie, né à Venise en 1694, mort en 1770. Après avoir fait ses études chez les jésuites, il s'adonna à l'étude des mathématiques, puis à celle de l'histoire et spécialement de l'épigraphie et de la numismatique. On a de lui : *Inquisitio in epistolam Scipionis Maffeii marchionis ad Gisbertum Cuperum de fabula equestris ordinis Constantiniani* (Venise, 1725, in-4); *Confutazioni di alcuni errori del dott. don Benardino Zannetti nella storia del regno de' Longobardi* (Roveredo, 1746, in-4); *Appendice a' discorsi apologetici sopra la città di Asolo e il suo vescovado* (Ferrare, 1752, in-4); *Due Lettere di M. Lazzari al marchese Soleni tratte dai mss. della Libreria di S. Michele di Murano* (dans *Iscrizioni Veneziane raccolte ed illustrate da F. Cicogna*, vol. III, fasc. 12, p. 50). Il a inséré divers mémoires épigraphiques et numismatiques dans la *Raccolta Calogeriana* (t. IX, XV, XX et XI) et dans la *Nuova Raccolta* (t. X et XX). Il a composé quelques poésies.

LAZZARINI (Gregorio), peintre italien, né à Villanuova, près de Venise, en 1635, mort à Venise en 1740, suivant Zanetti, ou en 1755, suivant Longhi. Son maître fut le Génois Francesco Rosa. D'ailleurs il ne conserva pas longtemps la couleur noire et enfumée de ce dernier, et, en s'inspirant des grands maîtres vénitiens, il essaya de retrouver une harmonie de tons plus claire et plus chantante, donnant ainsi un exemple dont devait profiter son élève Tiepolo. Lazzarini passa de son temps pour un des plus grands peintres de l'Italie entière; Lanzi l'appelle encore le Raphaël de Venise. Il est difficile aujourd'hui de comprendre cet enthousiasme, car, si le dessin de Lazzarini est correct et sa couleur moins sombre que celle de ses prédécesseurs immédiats, il est encore bien froid et bien maniéré. Ses œuvres principales sont à Venise : *Six Allégories sur le monument du doge Francesco Morosini*, de Péloponnésiaque, dans la Sala dello Scrutinio; *Saint Lorenzo Giustiniani faisant l'aumône* (église San Pietro in Gessate); *la Manne dans le désert* (église San Giovanni e Paolo); *l'Adoration des Mages* (église San Clemente); à Murano, *le Veau d'or* (église San Michele); à Vicence, *Scènes de la vie de sainte Catherine* (chœur de l'église Santa Caterina). E. Bx.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell'Italia;* Milan, t. V. — Zanetti, *Della Pittura veneziana, libri V;* Venise, 1771, in-8. — Longhi, *Compendio delle vite di Pittori Veneziani istorici del presente secolo;* Venise, 1762, in-fol.

LAZZARINI (Domenico), poète italien, né à Morrovalle, près de Macerata, le 20 août 1668, mort à Padoue le 22 juil. 1734. Elève des jésuites de Macerata, professeur à cette université (1690), puis à celle de Padoue (1711), il se fit un nom en ramenant ses compatriotes à leurs classiques, de Dante à Politien, et en combattant avec acharnement l'enseignement des jésuites. Ses œuvres sont faibles : *Ulisse il giovane*, tragédie (1720); *La Sanese*, comédie (1734); *Poesie* (1736, sonnets, canzoni, vers grecs, latins, etc.); *Tobia*, drame sacré, etc.

LAZZARINI (Giovanni-Andrea), écrivain et peintre italien, né à Pesaro en 1710, mort à Pesaro en 1801. Il apprit la peinture dans l'atelier de Mancini, et il continua à exercer cet art après avoir reçu la prêtrise. Savant plus encore que peintre, il a montré cette préoccupation de ressusciter l'antiquité, qui fut celle de beaucoup d'hommes de son temps, dans deux tableaux qu'il peignit pour Frédéric II, roi de Prusse : *Cincinnatus à la charrue* et *la Mort d'Archimède*. Il a exécuté également nombre de tableaux de sainteté, dont le plus admiré par Lanzi est celui de la chapelle Fantuzzi, à Gualdo, près de Rimini. Lazzarini a laissé des descriptions intéressantes des œuvres d'art conservées à Osimo et à Pesaro et six *Dissertations sur l'invention, la composition, le dessin, le coloris, l'expression et l'architecture;* ses œuvres complètes ont été publiées à Pesaro en 1806. E. Bx.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell'Italia*, t. II. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri del secolo XVIII° e di contemporanei;* Venise, 1837, t. IV.

LAZZARO (Andrea di) (V. Cavalcanti).

LAZZARONI. On a donné ce nom, évidemment dérivé de celui de saint Lazare, à la populace paresseuse et encombrante des rues et des quais de Naples. Gens sans profession et sans domicile, vivant en partie de la charité publique, les lazzaroni restent insoucieusement étendus au soleil et couchent la nuit à la belle étoile dans de grands paniers d'osier. Leurs besoins sont très restreints, et les quelques sous qu'ils gagnent par jour soit à faire des commissions, soit en vendant les poissons qu'ils pêchent à la ligne, soit en mendiant, suffisent à leurs besoins. Ils étaient fort nombreux au siècle dernier, et formaient alors une population turbulente et dangereuse, évaluée à près de 40,000 individus. Au reste, ils ont donné la note des excès auxquels ils étaient capables de se porter lors de l'insurrection de 1647 contre l'Espagne où ils acclamèrent pour chef *Masaniello* (V. ce nom) et la campagne du général Championnet dans le royaume de Naples (1798). Armés par le roi, ils s'emparèrent de Naples et y commirent mille exactions. Quand la ville se fut livrée aux Français, Championnet se hâta de désarmer cette troupe dangereuse, et proclama la république. — Ils ont formé une grande partie des forces de la *Camorra* (V. ce mot), si longtemps maîtresse de Naples. Ils ont, comme elle, en grande partie disparu devant les transformations de *Naples* (V. ce mot). Le vagabond qu'on rencontre encore dans les rues de la ville n'est plus le lazzarone d'autrefois, si fièrement drapé dans sa paresseuse misère. On a souvent prêté une certaine poésie à cette vie insouciante et libre, assez voisine de celle des cyniques de l'antiquité. Musset les a chantés sommeillant sur la pierre, nus ou déguenillés :

Ne les écrase pas, ils te laisseraient faire;
Ne les méprise pas, car ils te valent bien.

Lucien Saint.

LEA. Affl. gauche de la Tamise (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 156, et Londres).

LEA, romancier suédois (V. Wettergrund).

LEADBEATER (Mary Shackleton, Mrs.) femme auteur anglaise, née à Ballitore en déc. 1758, morte à Ballitore le 27 juin 1826. Fille de quakers, elle a décrit dans ses poésies et dans divers ouvrages les mœurs de ses coreligionnaires, la vie provinciale en Irlande, les événements auxquels elle a assisté, comme le sac et les massacres de Ballitore en 1798. Elle a aussi laissé un *Journal* intéressant et des *Annales de Ballitore*, qui vont de 1766 à 1823 et sont le meilleur de ses écrits. Ses œuvres ont été rassemblées sous le titre de *The Leadbeater Papers* (1862, 2 vol.), par Richard-Davis Webb qui a écrit une vie de l'auteur. Mary Leadbeater fut en relations amicales avec Burke, J. Reynolds et George Crabbe. R. S.

LEADE (Jane), mystique anglaise, née dans le comté de Norfolk en 1623, morte en 1704. Jane Leade avait pour les spéculations du philosophe mystique Bœhm une profonde admiration. Comme lui, elle se croyait l'objet d'une faveur spéciale de la Providence, avec laquelle elle communiquait directement. Elle eut de bonne heure des révélations et des visions : une de ses convictions les plus chères était que la sagesse divine lui était apparue sous les traits d'une vierge. Elle passa sa vie à composer des petits traités pour propager la doctrine mystique de la communion immédiate de l'âme avec Dieu. Elle réussit à former un certain nombre de disciples, dont le plus connu est John Pordage, à la fois alchimiste, astrologue, médecin et théosophe. Ses écrits sont, paraît-il, inintelligibles pour les non-initiés.

LEADER. On donne, en Angleterre, ce nom à l'homme politique autour duquel, dans les débats du Parlement, viennent se grouper ceux qui ont la même opinion et qui tendent au même but. C'est toujours l'homme le plus émi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nent du parti qu'il représente, et c'est lui qui joue le rôle principal. Cette expression est également usitée en France avec la même acception.

LEADHILLITE ($4Pb.OSO^3.2CO^2.HO$) (Minér.). La leadhillite cristallise dans le système monoclinique ($a:b:c = 1.74764:1:2,21545:ph^1 = 90°12°$). Ses cristaux sont toujours aplatis suivant la base, direction d'un clivage très facile donnant des lames possédant un vif éclat nacré. Le minéral possède une dureté de 2,5, une densité de 6,26 à 6,44; il est sectile. Sa couleur est le blanc, le jaune, plus ou moins verdâtre. L'éclat est résineux sur toutes les faces autres que la base. La leadhillite est transparente ou translucide. Le plan des axes optiques est parallèle à h^2, la bissectrice aiguë négative est sensiblement perpendiculaire au clivage p. L'angle des axes optiques est petit ($2E = 20°32'$ pour le rouge à 15° C). M. des Cloizeaux a fait voir qu'il décroît avec l'augmentation de la température : à 146°, le minéral est uniaxe. Cette observation est fort intéressante en montrant l'identité probable de la *leadhillite* et de la *suzannite*, regardée autrefois comme rhomboédrique, uniaxe et dimorphe de la leadhillite.

La leadhillite est fusible au chalumeau; elle se dissout avec effervescence dans l'acide azotique en laissant un résidu de sulfate de plomb. Elle donne de l'eau dans le tube. Elle se rencontre avec d'autres minéraux plombifères dans quelques mines de galène (Leadhills, en Ecosse), leadhillite et suzannite (Cumberland, Derbyshire; environs d'Iglésias, Sardaigne) (V. MAXITE). A. LACROIX.

LEADHILLS. Village d'Ecosse, comté de Lanark, dans les Louther Hills; 1,000 hab. Mines de plomb.

LEADVILLE. Ville des Etats-Unis (Colorado), sur l'Arkansas, à 3,100 m. d'alt.; 15,000 hab. Elle a été fondée en 1876 auprès de belles mines de plomb argentifère et, dès 1880, comptait 14,820 hab.

LEÆNA, hétaïre athénienne, maîtresse d'Aristogiton ou d'Harmodius; mise à la torture, elle se coupa la langue avec les dents afin d'éviter de trahir le secret des conspirateurs. On éleva en son honneur à l'entrée de l'Acropole une statue de lionne sans langue.

LEAGUE (The) (V. ANTI-CORN-LAW-LEAGUE).

LEAKE (John), amiral anglais, né à Rotherhithe en 1656, mort le 21 août 1720. Il entra dans la marine militaire après quelques voyages marchands, prit part à l'action de la baie de Bantry en 1688, où il se rendit célèbre par sa bravoure. Il défendit Londonderry attaquée par les Français, soumit la ville de Cork, se distingua à la bataille de Barfleur le 19 mai 1692, puis à La Hogue le 24 mai. Il navigua dans la Méditerranée jusqu'à la paix de Ryswick (1697). Envoyé comme gouverneur à Terre-Neuve, il ruina la pêcherie française, détruisit et prit un grand nombre de vaisseaux. Promu vice-amiral en 1702, il prit part à la guerre de la succession d'Espagne. Il participa à la soumission de Barcelone et ravitailla Gibraltar. Appelé de nouveau par l'archiduc Charles, roi titulaire d'Espagne, il força les Français à lever le siège de Barcelone, puis reçut la soumission d'Alicante, de Carthagène, de Majorque et d'Iviça. Comblé d'honneurs et de présents à son retour en Angleterre, il fut nommé amiral en janv. 1708, secourut Barcelone, menacée de la famine après la victoire française d'Almanza, réduisit la Sardaigne et l'île Minorque. Nommé contre-amiral de Grande-Bretagne, puis président de l'amirauté en 1709, il prit possession de Dunkerque, accordée par traité. Ses charges ne lui furent pas renouvelées à l'avènement de Georges Ier. Desservi auprès du roi, il fut mis à l'écart et se retira à Greenwich. R. S.

BIBL.: Stephen-Martin LEAKE, *Life of Sir John Leake*.

LEAKE (William-Martin), topographe et archéologue anglais, né à Londres le 14 janv. 1777, mort à Brighton le 6 janv. 1860. Après un séjour de quatre ans aux Antilles, il fut nommé capitaine en 1799 et envoyé en mission à Constantinople pour instruire les Turcs dans la pratique de l'artillerie. Il visita l'Asie Mineure, alla en Egypte par Athènes, Chypre et Jaffa, traversa le désert pour rejoindre l'armée turque et la secourir contre les Français, mais la capitulation était signée lorsqu'il arriva. Il visita l'Egypte jusqu'aux sources du Nil, la Syrie, les environs d'Athènes. Revenu en Grèce en 1804, il visita tout le pays, puis Malte, Corfou, Zante, fit de nombreuses et belles collections aujourd'hui dans les musées nationaux d'Angleterre. Retenu prisonnier pendant quelques mois en 1807, au moment de la guerre entre la Turquie et l'Angleterre, il eut une entrevue secrète avec le pacha d'Albanie, Ali, qu'il revint secourir contre la France en 1809. Promu lieutenant-colonel en 1813, il fut envoyé au quartier général de l'armée suisse en 1815, étudia les forces militaires suisses et la frontière française. De retour en Angleterre, il s'adonna à des travaux littéraires. Ses principaux ouvrages sont : *Topography of Athens* (Londres, 1821, in-8; 2e éd., Cambridge, 1841, 2 vol.); *Researches in Greece* (Londres, 1814, in-8); *Journal of a Tour in Asia Minor* (Londres, 1824, in-8); *An Historical Outline of the Greek Revolution* (Londres, 1825, in-8); *les Principaux Monuments égyptiens du Musée britannique*, en collaboration avec Charles Yorke (1827, in-fol.); *Travels in Morea* (Londres, 1830, in-8); *Travels in Northern Greece* (Cambridge, 1835-41, 4 vol.); *Peloponnesiaca* (Londres, 1846, in-8); *Numismata hellenica* (Londres, 1854-59, 3 vol.). R. S.

BIBL.: MARSDEN, *Memoir of the life and writings of Leake*; Londres, 1864.

LEAL (GOMÈS) (V. GOMÈS LEAL).

LEAL (JOSÉ DA SILVA MENDÈS) (V. MENDÈS-LEAL).

LÉALVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 328 hab.

LEAM. Monnaie chinoise valant un peu plus de 4 fr.

LEAMINGTON. Ville d'Angleterre, comté de Warwick, sur la Leam, affl. de l'Avon, dans une gracieuse vallée; 26,930 hab. Station balnéaire fréquentée. Fabriques de gravures pour la Saint-Valentin. Les eaux furent découvertes en 1797; en 1811, Leamington n'avait encore que 540 hab.

BIBL.: SMITH, *Leamington Waters*; Londres, 1884.

LEANDER (Per-Johan-Herman), philosophe suédois, professeur à Lund, né à Hjelmseryd le 31 mai 1831. Inscrit comme étudiant à Lund en 1851, il fit en 1862 son doctorat en philosophie, et fut nommé l'année suivante professeur adjoint de philosophie théorique et pratique à l'Université. Disciple de Bostrœm, il a publié en suédois des études très approfondies sur la philosophie de son maître et sur les philosophes étrangers : *Du Concept de la substance chez Descartes, Spinoza et Leibniz* (1862); *Du Concept de la substance chez Kant et les penseurs qui dérivent de lui* (1863); *Exposé et examen du point de vue philosophique de Herbart* (*Akad. Afhandl.*; Lund, 1865); *Sur Quelques Propositions inscrites au programme du Congrès philosophique de Prague* (en all., dans *Philos. Monatshefte*, 1869, III); *Quelques Mots sur la philosophie contemporaine en Allemagne, en Danemark et en France* (dans *Svensk Tidskr. f. Lit.*, 1876); *la Doctrine de Bostrœm sur les idées de Dieu*, étude très complète de la théorie idéaliste du philosophe suédois (dans *Acta univ. Lund*, 1885-1886, t. XXII). Th. C.

LÉANDRE. Personnage légendaire de la Grèce antique; c'était un jeune homme d'Abydos qui s'éprit d'Héro, prêtresse d'Aphrodite, à Sextos, sur la rive opposée de l'Hellespont. La situation de la jeune fille et l'opposition des parents contrariant cet amour, chaque nuit Léandre traversait à la nage le détroit, guidé par un fanal qu'allumait sa maîtresse sur une tour du rivage opposé. Une nuit la tempête éteignit la flamme, et Léandre se noya. Au matin, les flots roulèrent son cadavre sur le rivage, et Héro, l'apercevant, se précipita du haut de sa tour dans la mer. Cette légende fournit à Musée le sujet d'un poème; elle a été traitée par Schiller dans une ballade, par Grillparzer dans un drame, etc. A.-M. B.

LÉANDRE (Saint), archevêque de Séville, mort vers

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

597. Le peu que l'on sait de sa vie reflète l'antagonisme qui mettait aux prises les intérêts des Hispano-Romains et des Visigoths, dans la seconde moitié du VIe siècle. Le roi Léovigild, arien, avait épousé une catholique, fille de Sévérien, l'ancien préfet de la province de Carthagène, et sœur de Léandre. Celui-ci, après avoir été moine, fut nommé archevêque de Séville. Il attira vers le catholicisme son neveu Hermingild, le fils du roi, tandis que Léovigild, qui avait épousé en secondes noces une arienne fanatique, devenait le champion du christianisme tel que les Visigoths l'avaient accepté. Hermingild se révolta contre son père, fut pris et décapité (585), pendant que Léandre, exilé, cherchait vainement à Constantinople du secours pour son protégé et pour le christianisme catholique. C'est là qu'il fit la connaissance d'un apocrisiaire de Pélage II, qui devint plus tard le pape Grégoire le Grand. L'influence de Léandre s'exerça également sur le frère d'Hermingild, Reccared, qui succéda à son père en 586 et qui se convertit avec tout son peuple au catholicisme, 9 ou 10 mois après son avènement. Aussitôt l'élément romain, dirigé par les clercs qui en formaient la majorité, prit le dessus en Espagne ; il se prépara ainsi une théocratie qui donnera pour longtemps à l'Espagne sa physionomie propre, un fanatisme intolérant. Et c'est encore Léandre qui conduisait ce mouvement, présidant le fameux troisième concile de Tolède (589), prononçant son *Homelia de triumpho Ecclesiæ ob conversionem Gothorum*, et tenant les rênes des affaires publiques. L'homélie citée et une règle monastique, rédigée par Léandre pour une congrégation fondée par sa sœur Florentine, ont été réimprimées par Migne (*Patrologia, ser. lat.*, t. LXXII). F.-H. K.

LEANE (Lough). Un des lacs de Killarney (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

LEAO. Dynastie d'empereurs *khitans* (V. ce mot, t. XXI, p. 512).

LEARED (Arthur), voyageur anglais, né à Wesford en 1822, mort à Londres le 16 oct. 1879. Promu docteur en médecine en 1850, il pratiqua aux Indes en 1851, puis à Londres, et fut reçu membre de l'Académie de médecine en 1871. Attaché à l'armée pendant la guerre de Crimée, il visita la Terre sainte, et, de retour, fit des voyages en Islande, en Amérique et dans le Maroc. Il étudia surtout les bruits du cœur et les désordres de la digestion, et concourut à l'invention du double stéthoscope. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *On the Sounds caused by the Circulation of the Blood* (Londres, 1861, in-8) ; *Mental Exertion in relation to Health* (1864, in-8) ; *Morocco and the Moors* (Londres, 1876, in-8) ; *A Visit to the court of Morocco* (Londres, 1879, in-8).

LÉARQUE ou **CLÉARQUE** DE RHEGIUM, sculpteur grec (VIe siècle av. J.-C.), Il passait pour avoir été l'élève de Dédale ou, selon d'autres, et avec plus de vraisemblance, de Dipoïnos et de Scyllis. Pausanias avait vu de lui dans la maison d'airain à Sparte, une statue du Jupiter en plaques d'airain travaillées au repoussé, et parfaitement rapprochées les unes des autres (Paus., III, 17, 6). Ce procédé indique assez l'antiquité de ce maître. Il semble pourtant avoir eu quelque influence, et Pythagoras de Rhegium fut son élève (Paus., VI, 4, 3). And. BAUDRILLART.

BIBL. : COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, pp. 111, 329, 409.

LÉAU, en flamand *Zout-Leeuw*. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain, sur la petite Gette, affl. de la Dyle ; 2,000 hab. Stat. du chem. de fer de Tirlemont à Tongres. Exploitations agricoles, distilleries. A Léau se trouvait, il y a quelques années, le seul lac de la Belgique ; il avait une étendue de 95 hect. ; il est aujourd'hui desséché et livré à l'agriculture. L'église, dédiée à saint Léonard, est une des plus belles du pays ; la majeure partie est du plus pur style gothique du XIIIe siècle. Elle contient une grande quantité de splendides objets d'art, notamment un tabernacle célèbre, chef-d'œuvre de la Renaissance, d'une hauteur de 30 m., dû à Corneille Florys. L'*Hôtel de ville* est un beau monument de la Renaissance flamande ; il a été construit au XVIe siècle. Léau est une très ancienne commune. Au XIIe siècle, c'était déjà une forteresse importante, vrai boulevard du duché de Brabant contre la principauté de Liège. Elle fut prise notamment par les Français en 1678 et par les alliés en 1705. — Les armoiries de Léau sont : *de sable, au lion armé et lampassé de gueules au chef de gueules*.

BIBL. : A. WAUTERS, *Histoire du canton de Léau* ; Bruxelles, 1887, in-8.

LÉAUPARTIE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 137 hab.

LÉAUTÉ (Henri), mathématicien et ingénieur français, né le 26 avr. 1847. Entré en 1866 à l'Ecole polytechnique et en 1868 à l'Ecole des manufactures de l'Etat, il fut d'abord attaché comme sous-ingénieur à la manufacture des tabacs de Toulouse. En 1876, il se fit recevoir docteur ès sciences mathématiques avec deux thèses *Sur l'Intégration des équations différentielles partielles du premier ordre à trois variables* et *Sur le Frottement de pivotement*. Il est, depuis 1877, répétiteur de mécanique à l'Ecole polytechnique. En 1890, il a été élu, en remplacement de Phillips, membre de l'Académie des sciences de Paris. Mathématicien de très grande valeur, il a enrichi la science d'importants travaux d'analyse et de mécanique qui se trouvent exposés, sous forme de mémoires, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans le *Bulletin de la Société philomathique*, dans le *Journal de Liouville*, etc., et qui portent notamment sur les courbes, sur les fonctions elliptiques, sur les équations du mouvement, sur les systèmes articulés, sur les engrenages, sur les moteurs hydrauliques et à vapeur, sur les transmissions télédynamiques. Il a donné à part : *Méthode d'approximation graphique* (Paris, 1880, in-4) ; *Sur un Perfectionnement applicable à tous les régulateurs à force centrifuge* (Paris, 1880, in-4) ; *Etude géométrique sur les fonctions elliptiques de première espèce* (Paris, 1880, in-4) ; *Théorie générale des transmissions par câbles métalliques* (Paris, 1882, in-4) ; *Mémoires sur les oscillations à longues périodes* (Paris, 1885, in-4), etc. Il dirige depuis 1892 la publication d'une intéressante collection, l'*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoires*, qui doit comprendre 300 vol. in-8, dont la moitié sont déjà parus (mars 1895), et qui embrasse dans deux sections, celle de l'ingénieur et celle du biologiste, toutes les sciences appliquées. L. S.

LÉAUTEY (Eugène), comptable et publiciste français, né à Paris le 10 mai 1843. Doué d'aptitudes spéciales pour les questions se rattachant aux finances et à l'enseignement commercial, M. Léautey entra au Comptoir d'escompte de Paris, où il arriva au poste de chef de division. Il poursuivait en même temps ses recherches sur l'enseignement technique dont il préconisait la réorganisation. Son ouvrage sur l'*Enseignement commercial et les Ecoles de commerce en France et dans le monde entier*, publié en 1886, faisait établir au ministère du commerce une direction de l'enseignement technique et amenait une réforme sérieuse dans l'enseignement commercial. M. Léautey prit une part active à la réfection des programmes (commerce et comptabilité) sur les bases qu'il avait indiquées dans l'ouvrage mentionné ci-dessus, programmes adoptés et appliqués maintenant par les écoles supérieures de commerce et par les écoles primaires supérieures. M. Léautey a également publié : *Questions actuelles de comptabilité et d'enseignement commercial* (1881) ; *la Science des comptes* (1889), où la comptabilité est traitée de la même manière que les sciences exactes ; *Principes généraux de comptabilité ; Cours de comptabilité et de tenue des livres* (1894) ; il termine un ouvrage sur la *Comptabilité agricole* et la *Comptabilité de la famille*. G. F.

LEAVENWORTH. Ville des Etats-Unis (Kansas), sur le Missouri ; 25,000 hab. C'est le marché le plus important

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de l'Etat. A 2 kil. au N. est le fort du même nom, établi en 1827 et jadis très important comme point de départ des expéditions vers le Far West et des convois de ravitaillement des forts.

LÉAZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Collonges; 788 hab.

LEBA. Fleuve côtier de Prusse, prov. de Poméranie, tributaire de la Baltique, long de 135 kil. Il naît dans la Prusse occidentale, forme un lac de 20 kil. de long sur 8 de large et finit près de la ville de Leba.

LEBADÉE. Ancienne ville de Boétie (V. Livadia).

LEBAILLY (Antoine-François), poète français, né à Caen le 1er avr. 1756, mort le 13 janv. 1832. Il occupa un modeste emploi dans l'administration des finances. Il est surtout connu par ses fables, qui ont joui dans le temps d'une réputation considérable et qui, pleines de bonhomie et de vivacité, ne manquent pas de valeur. Citons : *Fables nouvelles suivies de poésies fugitives* (Paris, 1784, in-12) ; *Fables nouvelles* (1814, in-12), un grand nombre d'opéras, entre autres : *Diane et Endymion* (1814) ; des cantates, comme *la Chute des Titans* (1825, in-8), qui fut chantée à l'occasion du sacre de Charles X ; *Notice sur la vie et les ouvrages de feu Grainville* (1808, in-8) ; *le Procès d'Esope avec les animaux* (1812, in-12), comédie ; *le Gouvernement des animaux* (1816, in-8), poème ; *Hommages poétiques à La Fontaine* (1821, in-12), etc.

LEBAILLY (Armand), littérateur français, né à Gavray (Manche) le 22 avr. 1838, mort à Paris le 6 sept. 1864. Protégé par Legouvé qui écrivit une préface très touchante à son volume de vers : *Italia mia* (Paris, 1860, in-12), Lebailly se consacra tout entier à la littérature et, comme tant d'autres poètes auxquels on en a fait presque un titre de gloire, il mourut à l'hôpital. Citons de lui : *Chants du Capitole* (1861, in-12) ; *Maria Grazia* (1863, in-12) ; *Hégésippe Moreau*, documents inédits (1863, in-12) ; *Madame de Lamartine* (1863, in-12).

LEBANON. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), à 50 kil. E. de Harrisburg ; 10,000 hab. Fondée en 1750 près des mines de fer et de cuivre de Cornwall. Beau marbre ; hauts fourneaux.

LEBANON Springs. Ville des Etats-Unis (New-York), à 35 kil. S.-E. d'Albany ; 3,000 hab. Eaux thermales chlorurées sodiques. A 3 kil. S. est une communauté de *Shakers*.

LE BARBIER (V. Barbier [François-Jean]).

LEBARBIER (Jean-Jacques-François), peintre français, né à Rouen en 1738, mort à Paris en 1826. Elève de Pierre, ses premières œuvres furent des modèles pour les écoles de dessin ; mais, en 1776, le gouvernement le chargea d'aller en Suisse prendre ses vues pour l'ouvrage de Zurlauben : *Tableau topographique de la Suisse*. Après un retour à Paris et un voyage à Rome, étant de nouveau rentré en France, il se livra à la peinture à l'huile et, en 1788, fut reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture pour son tableau *Jupiter endormi sur le mont Ida*, qui décore le musée de Versailles. Dès lors il se trouva occuper une situation assez importante parmi les peintres de son temps et servit de transition, bien pâle il est vrai, entre l'école de Greuze et celle de L. David. Au moment de la Révolution, il peignit le portrait de *Henri Dubois*, le soldat des gardes françaises, qui, le premier, entra dans la Bastille ; il fit la décoration de la salle des Etats généraux et, l'année suivante, en 1790, c'est lui que l'Assemblée constituante chargea de représenter l'héroïque dévouement du jeune officier Desilles pendant les émeutes de Nancy. On ne sait si ce tableau fut exécuté, mais on peut citer parmi ses œuvres principales : *le Premier Homme et la Première Femme*, *Hélène et Pâris*, *Antigone*, *Ulysse et Pénélope*, *Apothéose de saint Louis* (à Saint-Denis), *Sully et Henri IV* (aux Gobelins), *Aristomène* (au château de Compiègne), un *Christ* (à la cathédrale de Lens), *le Siège de Nancy* (à l'hôtel de ville de Nancy), *le Siège de Beauvais* (à Beauvais).

Son frère *Jean-Louis*, peintre et littérateur français, né en 1740, fit remarquer en 1787 un grand tableau, *le Courage des femmes de Sparte*, et composa un drame en cinq actes, en prose, intitulé *Asgill*. G. A.

LEBARBIER de Tinan (Marie-Charles-Adalbert), marin français, né le 30 août 1803, mort à Paris le 18 déc. 1876. Contre-amiral (févr. 1851), il commandait dans la guerre de Crimée la station du Levant, puis le corps débarqué au Pirée.

LEBARILLIER (Louis-Constant), homme politique français, né à Lebisey, près de Caen, le 29 nov. 1805, mort à Genillé (Indre-et-Loire) le 2 janv. 1880. Riche agriculteur, connu dans le Calvados pour son opposition à la monarchie de Juillet, il fut, après la révolution de Février, nommé par le gouvernement provisoire commissaire de la République dans ce département qui, peu après (23 avr. 1848), l'envoya à l'Assemblée constituante, où il vota d'ordinaire avec la gauche et combattit la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu en 1849 et, dès lors, ne sortit plus de la vie privée. A. Debidour.

LEBAS ou LE BAS (Jacques-Philippe), dessinateur et graveur français, né à Paris le 8 juil. 1707, mort à Paris le 14 (et non le 12 ou le 15) mai 1783. Orphelin de père, un maître perruquier, il fut mis, à quatorze ans, en apprentissage chez Hérisset, graveur d'architecture. Remarquablement doué pour le dessin, il acquit en peu de temps la pratique du burin, et sut se servir merveilleusement de la pointe sèche. Il ouvrit une école de gravure et compta parmi ses élèves toute une pléiade de charmants dessinateurs et de graveurs marquants, tels que Eisen, Cochin, Moreau le Jeune, Ficquet, Gaucher, Le Mire, Cathelin, etc., ainsi que les graveurs anglais Strange et Ryland. Il y joignit un important commerce d'estampes. L'œuvre qui porte son nom est considérable, en raison de la collaboration de ses élèves. Il a reproduit des tableaux de Boucher, de Chardin, de Lancret, de Watteau, de Rubens, et surtout de Teniers. On peut citer à part : *l'Assemblée galante*, d'après Watteau, et *la Conversation galante*, d'après Lancret, ainsi que *les Ports de France*, d'après J. Vernet, publiés en association avec Cochin. Les livres illustrés du temps lui doivent un très grand nombre de pièces, souvent de son propre dessin. Il eut le titre de premier graveur du roi. G. P.-i.

LE BAS (Philippe-François-Joseph), homme politique français, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1765, mort à Paris le 28 juil. 1794. Avocat à Saint-Pol, il représenta les habitants de cette ville à la fédération du 14 juil. 1790. Membre de l'administration du district de Saint-Pol (1791), puis de celle du dép. du Pas-de-Calais (1792), il fut élu par ce département député à la Convention nationale, où il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Lié d'amitié avec Robespierre, il épousa la plus jeune des filles de Duplay. Membre du comité de Sûreté générale, il fut envoyé en mission avec Saint-Just aux armées du Rhin et de la Moselle (oct. 1793), puis à l'armée de Sambre-et-Meuse (janv. 1794) ; il fut l'actif et courageux auxiliaire de son célèbre collègue et contribua pour sa part à nos victoires. Au retour de cette mission, il fut chargé de la surveillance de l'Ecole de Mars. Ce n'était pas un orateur, mais il avait un caractère très noble. Dans la séance du 9 thermidor, il demanda héroïquement à partager le sort de Robespierre et de Saint-Just, et fut décrété d'arrestation avec eux. Il était à l'Hôtel de Ville dans la nuit du 9 au 10 et, ayant essayé vainement de décider Robespierre à donner le signal de l'insurrection, il se tua d'un coup de pistolet. F.-A. A.

Bibl. : Ph. Le Bas, *France, Dictionnaire encyclopédique*; Paris, 1843, t. X, in-8.

LEBAS (Louis-Hippolyte), architecte et archéologue français, né à Paris le 30 mars 1782, mort à Paris le 12 juin 1867. Fils d'un procureur au Châtelet, il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts ; en 1806, il obtint le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

second grand prix d'architecture. Nommé inspecteur des travaux de la Bourse et de la chapelle expiatoire du Roule, il entreprit, en 1822, le monument de Malesherbes au Palais de Justice, obtint en 1824 la direction des travaux de Notre-Dame-de-Lorette, et de la prison modèle de la Roquette. Ce sont là ses deux œuvres principales. Il dirigea un atelier d'élèves pendant plus de trente ans, devint professeur d'histoire de l'architecture à l'Ecole des beaux-arts et membre du jury. Il fut membre du conseil des bâtiments civils jusqu'en 1854 ; il avait succédé à Delespine à l'Académie des beaux-arts dès 1825. Il exposa fréquemment et commença en 1827, avec Debret, la publication des *Œuvres complètes de Jacques Barozzi et Vignole*. Il en parut 14 livraisons de 1827 à 1835. M. P.

LE BAS (Philippe), historien et archéologue français, né à Paris le 18 juin 1794, mort à Paris le 16 mai 1860, fils du conventionnel. Après avoir servi dans la marine et la garde impériale, il devint sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine ; puis il fut successivement précepteur du futur Napoléon III (1820-27), professeur au lycée Saint-Louis (1829), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1830). En 1842 le gouvernement le chargea d'une mission archéologique en Grèce et en Asie Mineure. Il devint en 1846 conservateur administrateur de la bibliothèque de l'Université. Il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions en 1838. On lui doit un certain nombre de dissertations relatives à l'épigraphie grecque, des précis historiques et aussi des méthodes pour l'enseignement du grec et de l'allemand. Mais son principal ouvrage, et qui l'a rendu célèbre, est son *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (Paris, 1847-1868, 6 vol. in-4 et in-fol.) ; cette publication fut continuée après la mort de Le Bas par H. Waddington. M. S. Reinach a reproduit les planches accompagnées d'un commentaire, dans la *Bibliothèque des monuments grecs et romains* (Paris, 1888, in-4). M. P.

LEBAS (Jean-Baptiste-Apollinaire), ingénieur français, né le 13 août 1797, mort à Paris le 1er janv. 1873. Il entra le second à l'Ecole polytechnique en 1816, en sortit dans le génie maritime, fut attaché à divers ports de guerre et eut une grande part à l'organisation des expéditions de Barcelone (1823) et d'Alger (1830). En 1836, le gouvernement l'envoya en Egypte pour y chercher l'un des obélisques de Louqsor ; il procéda avec beaucoup d'habileté à l'enlèvement, au transport par eau et à la réédification sur la place de la Concorde, à Paris, de cet énorme monolithe de 230,000 kilogr. Quelques mois après, il fut nommé conservateur du musée naval du Louvre. Il prit sa retraite en 1858. Il a publié : *l'Obélisque de Luxor, histoire de sa translation à Paris* (Paris, 1839, in-4). L. S.

LE BASTARD (Edgar-Denis-Marie-François), homme politique français, né à Tinchebrai (Orne) le 21 janv. 1836, mort à Rennes le 27 juin 1892. Très populaire à Rennes, où il s'était fait dans l'industrie une place importante, il fut maire de cette ville sous le gouvernement de la Défense nationale, contribua puissamment au progrès et au succès du parti républicain dans l'Ille-et-Vilaine, surtout pendant la crise du 16 mai, et fut, le 5 janv. 1879, envoyé par ce département au Sénat, où il vota d'abord avec la gauche républicaine, mais où il finit par s'associer à la politique boulangiste. Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1888. A. Debidour.

LE BAUD (Pierre), historien français, mort le 19 sept. 1505. Conseiller et aumônier d'Anne de Bretagne, il est l'auteur de l'*Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval* (Paris, 1638, in-fol.), comprenant le *Bréviaire des Bretons*, qui est une sorte de manuel en vers de l'histoire précédente. C'est un document précieux pour l'histoire de Bretagne, pour la période comprise entre le ve et le xe siècle.

LEBAUDY (Jean-Gustave), industriel et homme politique français, né à Paris le 26 févr. 1827, mort à Paris le 19 déc. 1889. Il fit ses études au collège Rollin, puis s'adonna à l'industrie sucrière et fonda à Paris, avec son frère, la grande raffinerie qui porte son nom. Membre de la chambre de commerce de 1850 à 1867 et du Conseil municipal de Paris (alors non élu) de 1860 à 1869, il se présenta dans l'arr. de Mantes, comme candidat constitutionnel, aux élections législatives de 1876, obtint 6,826 voix contre 6,221 au député républicain sortant, M. Hèvre, prit place à la Chambre au centre gauche, fit partie des 363, fut réélu en 1877 et en 1881, échoua en 1885, mais reconquit son siège en 1889. Très compétent dans toutes les questions commerciales et industrielles, il fut, pendant trois législatures, président de la commission des douanes et de celle des chemins de fer. Il laissa en mourant une fortune considérable qu'il avait acquise dans sa raffinerie. Il était propriétaire, notamment, du beau château de *Rosny-sur-Seine* (V. ce nom), près de Mantes, et du théâtre du Vaudeville, à Paris. L. S.

LEBAUDY (Paul), industriel et homme politique français, né à Enghien (Seine-et-Oise) le 4 juil. 1858, fils du précédent. Conseiller général de Bonnières (Seine-et-Oise) depuis 1884, il a succédé à son père, à la mort de celui-ci, comme directeur de la raffinerie de sucres et comme député de l'arr. de Mantes. Il a été réélu en 1893 par 8,569 voix contre 3,787 à M. A. Maréchaux, républicain plus avancé. Il siège au centre gauche. L. S.

LEBBÉE. L'un des apôtres de Jésus d'après saint Mathieu, inconnu des autres évangélistes, qui mettent à sa place, saint Marc un certain *Thaddée*, saint Luc un nommé *Jude*. On a voulu reporter ces trois noms sur un même personnage, qui aurait évangélisé la Syrie et la Perse avant de succomber au martyre dans ce dernier pays. Une autre forme de la légende ecclésiastique veut qu'il ait été mis à mort en Arménie. M. Vernes.

LEBDA (V. Leptis).

LE BÉ. Famille parisienne de libraires, et surtout de graveurs-fondeurs en caractères.

Guillaume Ier, né à Troyes, libraire en 1539, mort en 1598, fut choisi par le roi François Ier pour graver tous les caractères orientaux dont se servit Robert Estienne. Philippe II, roi d'Espagne, lui confia l'exécution des types pour la *Bible polyglotte* qui devait s'imprimer à ses frais chez Plantin, à Anvers. Le Bé fit aussi faire des progrès à la gravure de caractères de musique. — Son fils, *Guillaume II*, reçu libraire en 1625, mort après 1680, joignit la science des langues orientales à son habileté dans l'art de la fonte des caractères. — *Guillaume III*, fils du précédent, libraire en 1636, mort en 1685, continua de perfectionner les poinçons et les matrices de ses père et aïeul, et sa fonderie était l'une des plus considérables de Paris. Sa veuve, puis ses quatre filles, continuèrent l'exploitation de cette fonderie sous la direction de J.-C. *Fournier* (V. ce nom), dont le fils acquit, en 1730, cet important établissement. G. P-I.

LEBEAU (Charles), historien français, né à Paris le 15 oct. 1701, mort à Paris le 13 mars 1778. Professeur de seconde au collège du Plessis, de rhétorique au collège des Grassins, il devint en 1752 professeur d'éloquence au Collège de France et entra en 1748 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui le nomma secrétaire perpétuel en 1755. Il est célèbre par son *Histoire du Bas-Empire* (Paris, 1756-79, 22 vol. in-12), qui a eu grand succès, mais qui a été dépassée depuis par l'œuvre de Gibbon. Outre un grand nombre de mémoires dans le recueil de l'Académie, entre autres un travail fort étendu sur la *Légion romaine* (t. XXV à XLII), on ne peut plus guère citer de Lebeau que des œuvres latines qui n'ont pas grand intérêt : *Opera latina* (1816, 2 vol. in-8).

LEBEAU (Joseph), homme d'Etat belge, né à Huy en 1794, mort à Huy en 1865. Il devint avocat à Liège et fonda en 1824 le *Mathieu Laensbergh*, journal littéraire d'abord assez bienveillant pour le gouvernement hollandais, où il eut pour collaborateurs Paul Devaux, Rogier, Van Hulst et J.-B. Nothomb. Le *Mathieu Laensbergh* ne tarda

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

pas à acquérir une grande importance et contribua puissamment à amener la coalition des catholiques et des libéraux contre le ministère en 1828. Alors le journal changea de nom et s'appela *le Politique*. Lebeau attaquait sans relâche tous les abus de la politique hollandaise, mais il ne songeait pas à la séparation des deux pays; il ne demandait pas même l'autonomie administrative des provinces du Sud. Quand éclata à Bruxelles le soulèvement de septembre, le directeur du *Politique*, surpris, s'efforça d'enrayer le mouvement et défendit une politique de conciliation, mais il était trop tard. Lebeau fut élu membre du Congrès national par l'arrondissement de Huy. Dans les discussions, il fut un des orateurs les plus écoutés et l'on peut dire que la constitution de 1830 est en grande partie son œuvre. Cependant toute son éloquence ne parvint pas à faire triompher la candidature du duc de Leuchtenberg. Après le refus du duc de Nemours, on élut régent Surlet de Chokier, et Lebeau devint ministre des affaires étrangères. A ce moment, l'anarchie était complète. Lebeau sauva la révolution en proposant la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, ce qui rendit l'Angleterre favorable à la cause belge. Léopold ayant été élu, la conférence de Londres signa le traité dit des XVIII articles qui reconnaissait l'indépendance de la Belgique, mais exigeait la restitution à la Hollande d'une petite partie du Limbourg et du Luxembourg. C'était un réel succès pour le ministère, mais la nation belge ne vit que l'humiliation de l'abandon d'une partie du territoire; on prodigua contre Lebeau les accusations et les calomnies; sa vie fut même menacée. Les délibérations du Congrès furent des plus orageuses; les députés du Limbourg et du Luxembourg, soutenus par le parti populaire, suppliaient l'assemblée de ne pas les abandonner. Or, le refus de ratification des XVIII articles, c'était la guerre non seulement avec la Hollande, mais avec l'Europe. Lebeau prononça un discours admirable et entraîna le Congrès; 126 voix contre 70 adoptèrent le traité. Immédiatement après l'avènement du roi, Lebeau donna sa démission de ministre. Les difficultés extérieures de 1832 le déterminèrent à accepter de nouveau un portefeuille; il l'abandonna en 1834 à la suite d'un désaccord avec le roi. Il devint alors gouverneur de la province de Namur et fut quelque temps ambassadeur auprès de la Diète germanique de Francfort. En 1840, il constitua le premier ministère libéral; jusque-là les différents cabinets qui s'étaient succédé aux affaires avaient compris des hommes appartenant aux deux partis. Le cabinet Lebeau, à force de ménagements, obtint la majorité à la Chambre des représentants, mais succomba au Sénat. Le roi n'ayant pas voulu accorder la dissolution de la haute assemblée, les ministres se retirèrent. Depuis cette époque, Lebeau refusa constamment les portefeuilles qui lui furent offerts; il continua à siéger au Parlement et prit une part très active aux travaux législatifs; il combattit avec vigueur l'intrusion du clergé dans la politique, et fut un des défenseurs les plus dévoués des ministères libéraux de 1847, de 1852 et de 1857. Il a laissé d'importants *Souvenirs personnels* qui ont été publiés après sa mort par A. Freson (Bruxelles, 1883, in-8). La ville de Huy a érigé à J. Lebeau une statue de bronze. E. Hubert.

Bibl. : T. Juste, *J. Lebeau*; Bruxelles, 1866, in-8. — A. Freson, *Biographie de J. Lebeau*, dans la *Biographie nationale de Belgique*.

LEBEDEV (Alexis-Ivanovitch), portraitiste russe, né en 1826 dans le gouvernement de Vladimir. Il étudia à l'école de peinture et de sculpture de Moscou; en 1847, il passa à l'Académie des beaux-arts de Pétersbourg où il eut pour maître Karkov. En 1858, son portrait et celui de sa femme lui firent décerner le titre d'académicien. A partir de 1861, il enseigna le dessin à l'Institut patriotique. L'église de l'Académie des beaux-arts possède deux de ses plus beaux tableaux : *Saint Grégoire* et *Marie-Madeleine*.

LEBEDEV (Nicolas-Constantinovitch), écrivain russe, connu sous le pseudonyme du *Marin*, né à Simbirsk en 1846, mort en 1888. Il fit ses études à Saratov et ensuite à Pétersbourg. Ayant eu l'occasion de donner des leçons dans la Société des marchands, il en profita pour étudier à fond la vie de cette classe et publia *l'Aristocratie du Gostinuy Dvor* (des grands magasins). Le corps des marchands a subi de notables changements depuis les célèbres tableaux d'Ostrovky; la civilisation européenne l'a pénétré; il en a surtout subi les mauvais côtés; la vieille famille des marchands s'est peu à peu décomposée. Lebedev a peint cette décomposition dans *Sodome*, roman bien écrit et d'une lecture facile. Ses autres ouvrages offrent peu d'intérêt; ils ont paru dans la *Niva*. Lebedev était collaborateur du *Nord* et de la *Gazette de Pétersbourg*. M.

LEBEDIAN. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tambov, sur la r. dr. du Don; 10,000 hab. Trois grandes foires annuelles; commerce de cuirs, peaux, grains, chevaux. Fondée au XVe siècle. Le district a 3,174 kil. q.

LEBEDIN. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Kharkov, sur l'Olkhana, affl. du Psiol (Dniepr); 18,000 hab. Fabriques de sucre, commerce de céréales. Ce fut le centre d'opérations de Pierre le Grand contre Mazeppa dont 900 partisans furent exécutés à Lebedin. Le district a 3,093 kil. q.

LEBEDOS (Géogr. anc.). Cité de l'ancienne Ionie, au N.-O. d'Ephèse. Elle portait le nom d'Artis avant la colonisation ionienne que dirigea ici Andropompe. Ses eaux thermales et son commerce lui valurent une grande prospérité. Elle fut ruinée par Lysimaque qui transplanta la population à Ephèse. Les Romains pour la relever y transportèrent le siège de la Compagnie des acteurs (fondée à Téos); elle y célébrait annuellement ses fêtes en l'honneur de Dionysos. Les ruines encore visibles de Lebedos sont au lieu dit *Xingi* ou *Ecclesia*.

LEBÈGUE (Alphonse-Nicolas), éditeur, né à Paris en 1814, mort à Bruxelles en 1885. Fils d'un éditeur parisien, il fut d'abord ouvrier typographe, puis se rendit en Belgique et y fonda une librairie et un journal, *l'Office de publicité*, qui prospérèrent l'une et l'autre; la librairie devint la plus puissante maison d'édition de la Belgique et le journal fut pendant trente-trois ans un des organes les plus populaires du parti libéral. Lebègue était un écrivain plein de finesse, de verve et d'esprit; il publia de nombreux romans dont le succès fut très vif. Nous citerons notamment : *la Vie et ses écueils* (Bruxelles, 1865, 2 vol. in-8; rééd. 1866 et 1878); *l'Héritage des Sommerville* (*id.*, 1870, in-4); *le Père Bronchard* (*id.*, 1877, in-12); *Une Conspiration sous la Régence* (*id.*, 1878, in-12), etc.

LEBÈGUE (Charles-Gabriel) (V. Germiny [Comte de]).

LE BÈGUE DE PRESLE (Achille-Guillaume), médecin français, né à Pithiviers vers 1735, mort à Paris le 18 mai 1807. Ami de Rousseau, collaborateur de la *Bibliothèque physico-économique*, il a été plutôt un vulgarisateur qu'un savant. Rédacteur de deux petites feuilles spéciales : *le Conservateur de la Santé* et *les Etrennes salutaires*, il a laissé plusieurs traductions d'ouvrages médicaux anglais, un *Manuel du naturaliste pour Paris et ses environs* (Paris, 1766, in-8); *Economie rurale et civile* (1789, 2 vol. in-8); *Relation des derniers jours de Jean-Jacques Rousseau* (1778, in-8), etc.

LEBEL ou LI BEAULX (Jean), chroniqueur belge, né à Liège vers la fin du XIIIe siècle, mort à Liège en 1370. Il entra dans le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre en Angleterre et d'y prendre part à l'expédition d'Edouard III contre les Ecossais. On ne possède guère d'autres détails sur sa biographie. Il est l'auteur d'une chronique, écrite en français, découverte vers 1848 par Paulin Paris à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne; c'est une des œuvres littéraires remarquables du XIVe siècle; elle a été publiée par Polain en 1863 (Bruxelles, in-4). Lebel doit avoir commencé la rédaction de son œuvre vers 1357; il écrit d'après ses souvenirs et aussi d'après les renseignements fournis par son ami Jean de Beaumont, qui joua un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rôle important dans la guerre de Cent ans. Il s'intéresse surtout au côté militaire de l'histoire et néglige complètement la politique. A la différence de la plupart de ses contemporains, il est très soucieux d'être véridique, et, plus d'une fois, il déclare se taire, faute de renseignements certains. Son style vaut celui de Froissart et on a aujourd'hui la preuve que ce dernier a emprunté à Jean Lebel quelques-uns des plus beaux épisodes de son histoire, par exemple la mort de Robert Bruce et le dévouement des bourgeois de Calais. E. H.

Bibl. : Kervyn de Lettenhove, *Jean Lebel*, dans les *Bull. de la Soc. d'émulation de Bruges*, 2e sér., IX. — Pirenne, *Biographie de Jean Lebel*, dans la *Biographie nationale de Belgique*.

LE BEL (Antoine) (V. Bel [Antoine Le]).

LEBEL (Compan, dit), acteur français, né en 1802, mort en 1878. Après plusieurs années passées en province, où il jouait les bas comiques, il vint jouer à Paris, vers 1828, et passa quelques années au théâtre de Belleville. En 1834 il entra à la Gaîté, et de là enfin au Cirque-Olympique, où il se fit une véritable réputation dans les rois de féeries et dans les troupiers des pièces militaires. En 1862 il passa au Châtelet.

LEBEL (Nicolas), officier français, né le 18 août 1838, mort à Vitré le 6 juin 1891. Entré à l'École spéciale militaire en 1855, il en sortit comme sous-lieutenant d'infanterie en 1857, devint capitaine en 1869 et chef de bataillon en 1876. C'est dans ce dernier grade qu'il fut chargé de la direction de l'École régionale de tir établie au camp du Ruchard, et qu'il commença ses travaux sur les armes à feu, qui lui valurent, après sa nomination de lieutenant-colonel, de faire partie de la commission chargée de rechercher une nouvelle arme pour l'infanterie. Après de longues recherches auxquelles Lebel prit une large part, notamment en ce qui concerne l'étude des balles à enveloppe métallique, cette commission finit par présenter un fusil qui, expérimenté à l'École normale de tir de Châlons, dont le lieutenant-colonel Lebel était devenu directeur, fut adopté sous le nom de fusil modèle 1886 et est connu généralement sous le nom de fusil Lebel (V. Fusil). Devenu colonel en 1887, Lebel fut placé à la tête du 120e régiment d'infanterie, qu'il commanda jusqu'en 1890, époque à laquelle il dut demander sa mise à la retraite pour cause de santé, et fut nommé receveur des finances à Vitré.

LE BEL (Joseph-Achille), chimiste français, né à Pechelbronn (Alsace) le 21 janv. 1847. Sorti de l'École polytechnique en 1867, il a été préparateur de chimie dans les laboratoires de la faculté de Strasbourg (1869), de Balard (1871), de Wurtz (1872-82), et il a dirigé, de 1882 à 1889, l'exploitation de pétrole de Pechelbronn. Il s'est ensuite monté à Paris un laboratoire particulier, où il se livre à la recherche des relations entre la composition et la forme cristalline des bases ammoniacales. Il a été en 1892 président de la Société chimique. L'Académie des sciences de Paris lui a décerné en 1881 le prix Jecker, et la Société royale de Londres en 1893 la médaille Davy pour ses beaux travaux de chimie organique. Ils ont plus spécialement porté sur le pouvoir rotatoire, qu'il a étudié au double point de vue théorique et expérimental (préparation nouvelle de l'alcool amylique actif et manière de le rendre inactif, décomposition de l'alcool amylique racémisé et production de l'alcool droit, production synthétique du méthyl-propylcarbinol actif, préparation du propylglycol actif, création du pouvoir rotatoire dans les dérivés du chlorure d'ammonium, recherches sur le changement de signe, etc.), sur la fermentation (observation de l'alcool amylique à l'état normal dans les liqueurs fermentées), sur les pétroles naturels et les hydrocarbures non saturés. Il en a exposé les résultats dans de nombreux mémoires parus depuis 1872 dans le *Bulletin de la Société chimique* et dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences* (V. aussi les art. Chimie, t. XI, p. 77, et Stéréochimie). L. S.

Bibl. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Le Bel* ; Paris, 1891-94, 2 broch. in-4.

LE BELIN (Jean-Jacques) (V. Belin).

LEBER (Jean-Michel-Constant), historien français, né à Orléans le 8 mai 1780, mort à Orléans le 22 déc. 1859. Fils de simples artisans, il apprit de lui-même les langues anciennes et modernes et fut chargé en 1802 d'enseigner la littérature italienne et la grammaire générale au lycée d'Orléans. Il vint à Paris en 1803 et travailla pendant un an avec Ternisien d'Haudricourt, archiviste historiographe. Il s'adonna à la poésie, mais sans grand succès ; il n'y renonça jamais complètement, car, plus tard, il composa des vaudevilles qui furent joués à des théâtres secondaires, et des opéras-comiques, spécialement *l'Aventurier* (13 nov. 1813) et *Une Matinée de Frontin* (17 août 1815) dont la musique était de Catrufo. Un ouvrage d'un tout autre genre, *Grammaire générale synthétique* (Paris, 1808, in-8), avait été communiqué en 1804 en manuscrit à Degérando, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur. Celui-ci, frappé de la valeur de cet ouvrage, fit obtenir à Leber une place de surnuméraire au ministère de l'intérieur. Degérando, nommé par l'empereur en 1809 l'un des cinq membres de la consulte chargée de prendre possession des Etats romains, l'emmena avec lui à Rome. Les fonctions qu'il eut à remplir s'accordant mal avec ses opinions religieuses, il obtint de reprendre son poste au ministère de l'intérieur, où il poursuivit sa carrière qu'il acheva comme chef de bureau du contentieux des communes. Leber consacrait tous ses loisirs à la formation d'une bibliothèque et à des recherches d'érudition. Il fut élu membre résidant de la Société des antiquaires de France en 1832. Sa bibliothèque fut acquise le 19 mars 1838 par la ville de Rouen. Le catalogue qu'il en avait rédigé est intitulé *Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer* composant la bibliothèque de M.-C. Leber, avec des notes par le collecteur (Paris, 1839-52, 4 vol. in-8) ; il a publié plus tard à Orléans une demi-feuille in-4 formant supplément sous le titre : *Description sommaire des principaux manuscrits et livres précieux du supplément à une bibliothèque rouennaise*. Parmi ses ouvrages historiques, nous citerons : *Histoire critique du pouvoir municipal..... depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours* (Paris, 1828, in-8), ouvrage composé sous l'empire de préoccupations contemporaines et où l'auteur s'élevait contre l'esprit centralisateur. C'est aussi à l'occasion d'un événement contemporain, le sacre de Charles X, qu'il commença des recherches sur les *Cérémonies du sacre* qu'il publia en 1825. Mais c'est par ses travaux d'histoire économique qu'il s'est acquis un nom dans l'érudition française, et son ouvrage intitulé *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge* (Paris, 1847, in-8) fait encore autorité. Sa *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1826-40, 20 vol. in-8) est également célèbre. Comme bibliographe, il a publié des *Plaisantes Recherches d'un homme grave sur un farceur* (Paris, 1835, in-18), où il a fait une étude critique des éditions de Tabarin. On lui doit encore un *Code municipal annoté* (Paris, 1838, 2 vol. in-8), composé en collaboration avec M. de Puibusque et qui est un commentaire de la législation municipale de 1831 à 1837. En 1838, il prit sa retraite à Orléans. M. P.

Bibl. : Taillandier, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Leber*, dans *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, année 1860, pp. 61 à 79.

LEBERT (Hermann), de son vrai nom Lewy, célèbre clinicien prussien, né à Breslau le 9 juin 1813, mort à Bex (Suisse) le 1er août 1878. Il étudia à Berlin, à Zurich et à Paris, et habita alternativement Paris et Bex, s'occupant spécialement d'anatomie comparée. En 1853, il devint professeur de clinique médicale à Zurich, puis en 1859 passa à Breslau ; en 1874, il se retira à Bex. L'un des premiers il appliqua le microscope à l'anatomie pathologique et par ses excellents travaux a fait grandement progresser la pathologie et la clinique médicales. Parmi

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ses nombreux ouvrages, citons : *Physiologie pathologique* (Paris, 1845, 2 vol. avec atlas) ; *Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale* (Paris, 1852-64, 2 vol. in-fol.), magnifique ouvrage ; *Handbuch der praktischen Medicin* (Tubingue, 1855-56, 2 vol. in-8) ; *Traité pratique des maladies scrofuleuses*, etc. (ouvr. couronné, Paris, 1849, in-8) ; *Traité pratique des maladies cancéreuses*, etc. (Paris, 1851, in-8) ; *Klinik der Brustkrankheiten* (Tubingue, 1874, 2 vol. in-8) ; *Die Krankheiten des Magens* (Tubingue, 1878, in-8), etc.

LEBETAIN. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle ; 267 hab.

LEBEUF (L'abbé Jean), l'un des meilleurs érudits français du XVIIIe siècle, né à Auxerre le 7 mars 1687, mort à Paris le 10 avr. 1760. La vie de Lebeuf, exclusivement consacrée à la science, peut se raconter en quelques lignes. Sa famille appartenait à la petite bourgeoisie de Bourgogne et son père occupait à Auxerre la modeste charge de receveur des consignations. Il destina son fils à l'état ecclésiastique et n'eut pas lieu de s'en repentir, car l'enfant s'y consacra dès son plus jeune âge avec un zèle très vif ; c'est, a-t-il dit plus tard, en regardant les manuscrits liturgiques de l'église Saint-Regnobert, sa paroisse, qu'il commença à se familiariser avec les anciennes écritures et prit le goût de la paléographie. Venu vers vingt ans à Paris, où il compléta ses études au collège Sainte-Barbe, il se livra tout entier aux travaux les plus austères de critique historique et archéologique, et n'eut plus désormais d'autre préoccupation, partageant son temps entre l'examen des manuscrits conservés dans les maisons religieuses, les dépôts publics, les cabinets de collectionneurs et l'étude des monuments sur les lieux mêmes ; on sait, pour n'en citer qu'un exemple, qu'il visita pédestrement les 450 paroisses du diocèse de Paris. Son infatigable activité le mit en rapport avec tous les savants de l'époque, comme en fait foi sa volumineuse correspondance, dont la majeure partie a été publiée. Si son style est un peu lourd, sa plume était des plus alertes et il n'hésitait pas à adresser sous forme de lettre au *Mercure de France* ou au *Journal de Verdun* une dissertation qui, parfois, ne remplit pas même une page ; aussi la liste de ses travaux dépasse-t-elle 260 articles. H. Cocheris, qui a écrit en tête de sa nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris* une excellente notice biographique et bibliographique sur l'abbé Lebeuf, s'exprime ainsi avec raison : « Tant qu'il vécut, les branches les plus diverses de l'érudition ne restèrent pas improductives : l'histoire, la géographie, la liturgie, l'hagiographie, la diplomatique, la philologie, la numismatique, l'épigraphie, l'histoire littéraire, l'archéologie, l'étude des mœurs et des coutumes lui fournirent tour à tour l'occasion d'agrandir le domaine déjà si vaste de la science. »

Après avoir obtenu plusieurs récompenses de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Lebeuf fut nommé membre de cette compagnie en 1740 ; cela ne ralentit pas son ardeur et les meilleurs travaux qu'il produisit datent de ce moment jusqu'à sa mort ; il était alors chapelain de la collégiale du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, à Paris. Cocheris a donné la liste complète des œuvres de Lebeuf ; les plus importantes sont celles qu'il a consacrées à la Bourgogne et à l'Ile-de-France, notamment ses *Dissertations sur l'histoire civile et ecclésiastique de Paris* (1739-43, 3 vol. in-12) et surtout son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* en 15 vol. in-12. Cette dernière se place au premier rang des ouvrages sur Paris et la région environnante, à côté de ceux de Sauval, de Félibien et de Jaillot. En 1863, Hippolyte Cocheris en commença la réimpression accompagnée de précieuses additions ; la mort l'interrompit au milieu du t. IV, et la publication n'a pas été continuée. Un magistrat, M. Adrien Augier, a fait paraître une nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris* (1883, 6 vol.) et, en 1890, M. F. Bournon a publié des *Rectifications et additions* dans le format et avec renvois aux pages de l'édition de 1883. Ce travail comprend maintenant les chapitres sur Paris et l'ancienne banlieue. La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a publié en 1866-67 les *Lettres de l'abbé Lebeuf* (2 vol. in-8 avec un fasc. de tables). Quelques fragments inédits ont été depuis imprimés dans les *Bulletins* de cette Société, parmi lesquels il faut citer la *Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier*, publiée en 1885 par M. Ernest Petit. Rappelons que M. le baron Pichon avait entrepris de donner un *Recueil de dissertations* de Lebeuf sur différents sujets d'histoire et de littérature ; un seul tome en a paru (Paris, 1843, in-12). F. Bournon.

LEBEUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 245 hab.

LEBIASINA (Ichtyol.). Petit genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Characinidæ, section des *Erythrinina* (V. ce mot), et comprenant des animaux de l'Amérique tropicale.

LEBID, fils de Rebia, célèbre poète arabe qui naquit vers l'an 560. Ce fut en se rendant à Hira, à la cour du roi Noaman, qu'il récita les premiers vers qui attirèrent l'attention sur lui. Outre quelques vers détachés, on a conservé de lui un poème qui fait partie du groupe des *Moallaqâ* et une élégie en l'honneur de son frère Arbed. C'est surtout dans la peinture du désert que Lebid a trouvé ses plus heureuses expressions. Il était renommé pour son courage et sa générosité, vertus qu'il a aussi célébrées dans ses vers avec un grand talent. Il embrassa l'islamisme et mourut à Koufa vers 661. Les historiens arabes assurent que Lebid vécut cent quarante ans au moins ; ils le font naître en 540 et mourir en 672. La *Moallaqâ* de Lebid a été traduite par de Sacy.

LEBIDA (V. Leptis).

LÉBIE (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères, famille des Carabidés, type d'une tribu dite des Lébiinés. Les Lébies sont de taille petite, rarement moyenne, à corps élargi, aplati et de couleurs vives ; elles se caractérisent essentiellement par leur corselet ou prothorax fortement transversal, profondément entaillé au-dessous des angles postérieurs, lobé au milieu de sa base ; les tarses postérieurs ont leur avant-dernier article échancré ou bilobé et tous les ongles sont pectinés. On a subdivisé ce genre à l'infini pour essayer de faire rentrer dans ses sous-genres les très nombreuses espèces qu'il renferme et qui sont disséminées sur tout le globe, excepté à Madagascar et dans la région australienne et malaise où elles restent rares. Les Lébies sont d'élégants petits Insectes de couleurs vives et tranchées, souvent métalliques ; elles fréquentent surtout sur les plantes, mais aussi sous les écorces, les pierres. De nombreuses espèces habitent la France, plus de six se rencontrent aux environs de Paris : *Lebia cyanocephala* Linn., *chlorocephala* Hof., *pubipennis* Duf., *rufipes* Dej. ; elles ont le corps rouge et les élytres bleues ; d'autres sont échiquetées de brun, de fauve et de roux : *Lebia scapularis* Fons., *trimaculata* Vil., *crux minor* Linn., ou sont noires et rouges : *Lebia hæmorrhoïdalis* Fab. M. M.

Bibl. : Baron de Chaudoir, *Monographie des Lebia*, dans *Bulletin des naturalistes de Moscou*, 1871, XLIII et XLIV. — L. Bedel, *Faune des Coléoptères du bassin de la Seine* ; Paris, 1881, in-4.

LEBIEZ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges ; 541 hab.

LEBINTHUS. Petite île de la mer Egée, au N.-E. d'Amorgos dont elle est séparée par l'îlot de Cinarus.

LEBLANC (Vincent), voyageur français, né à Marseille en 1554, mort vers 1640, auteur des *Voyages fameux du sieur Vincent Leblanc qu'il a faits depuis l'âge de douze ans jusques à soixante, aux quatre parties du monde* (Paris, 1649, in-4), qui sont amusants, mais auxquels il ne faut pas trop se fier.

LE BLANC (Louis) (V. Beaulieu [Sieur de]).

LE BLANC (Horace), peintre français, né à Lyon, mort vers 1650. Elève de l'Italien Lanfranc, imitateur du Josépin ; il a décoré la galerie du château de Gros-Bois, et, en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

partie, le petit cloître des Chartreux, à Lyon. Ses œuvres les plus renommées sont: *le Christ au tombeau*, *le Martyre de saint Irénée*, *la Mère de Dieu accompagnée de la cour céleste*. On appréciait beaucoup aussi ses tableaux de genre et ses portraits.

LEBLANC (Claude), homme d'Etat français, né le 1er déc. 1669, mort à Versailles le 19 mai 1728. Fils d'un intendant de Normandie, il fut, après avoir suivi la même carrière, appelé au conseil de la guerre en 1716. Quand les ministères eurent été rétablis, il devint secrétaire d'Etat de la guerre (24 sept. 1718) et rendit d'utiles ordonnances sur la maréchaussée, l'habillement, la discipline, etc. La marquise de Prie et son amant le duc de Bourbon se liguèrent contre lui par des motifs de haine privée et profitèrent de la banqueroute du trésorier des guerres, La Jonchère, pour accuser la probité du ministre. Mis à la Bastille, Leblanc obtint de comparaître devant le parlement et fut acquitté, mais éloigné de la cour. Le 19 juin 1726, il fut rappelé au poste qu'il avait très bien occupé, en remplacement du marquis de Breteuil, et mourut en fonctions. H. Monin.

LE BLANC (Nicolas), chimiste et industriel français, né à Issoudun (Indre) en 1755, mort à Saint-Denis (Seine) le 16 janv. 1806. Fils d'un maître de forges, il étudia la médecine, devint chirurgien du duc d'Orléans (1780) et s'occupa vers le même temps de recherches sur les phénomènes de cristallisation des sels neutres. En 1789, il trouva un procédé, qu'il perfectionna quelques mois plus tard avec l'aide de Dizé, préparateur de Darcet, pour la fabrication artificielle de la *soude* (V. ce mot) avec du sel marin. Cette mémorable découverte, dont les conséquences industrielles ont été immenses, ne devait guère profiter à son auteur. Le 12 févr. 1790, une association fut formée entre le duc d'Orléans, Henri Shée, Dizé et lui pour l'exploitation de l'invention, et une usine fut élevée à Saint-Denis. Les débuts furent heureux. Mais les événements de la Terreur et la mort du duc d'Orléans ruinèrent bientôt l'entreprise; les secrets de la fabrication furent rendus publics, et Le Blanc, réduit à solliciter des indemnités du gouvernement, qui ne lui accorda que quelques allocations dérisoires, mena une existence misérable jusqu'au jour où, à bout de ressources et de courage, il se tua. Il avait occupé pendant la Révolution quelques situations élevées: administrateur du dép. de la Seine, député à l'Assemblée législative, régisseur des poudres et salpêtres, membre de commissions et de comités scientifiques, etc. Il avait continué, d'autre part, ses recherches de chimie et il avait indiqué divers procédés nouveaux pour la fabrication ou l'extraction de l'ammoniaque, du salpêtre, des engrais, du sulfate de magnésie, de l'alun, du nickel, du cobalt, etc. Outre plusieurs articles parus dans le *Journal de physique*, il a publié: *Mémoires sur la fabrication du sel ammoniac et de la soude* (Paris, 1798); *De la Cristallotechnie*, travail de grande valeur communiqué dès 1786 à l'Académie des sciences de Paris (Paris, 1802, in-8). Une statue en bronze lui a été élevée à Paris en 1887. L. S.

Bibl.: *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Paris*, 1856, p. 553. — H. de Mannoury d'Ectot, *Notice sur la vie et les travaux de N. Le Blanc*; Paris, 1880, in-4. — A. Anastasi, *Nicolas Le Blanc, sa vie, ses travaux*, etc.; Paris, 1884, in-16. — Scheurer-Kestner, *Nicolas Le Blanc et la soude artificielle*; Paris, 1885, in-8. — E. Peligot, *Inauguration de la statue de N. Le Blanc*; Paris, 1887, in-4.

LEBLANC (Urbain), vétérinaire français, né à Cersay (Deux-Sèvres) le 27 déc. 1797, mort à Paris le 6 avril 1871. Entré à l'Ecole d'Alfort en 1814, il était répétiteur en 1815. Reçu maréchal vétérinaire, puis médecin vétérinaire, il alla d'abord s'établir dans son pays natal, mais Paris l'attirait et, homme de science rigoureuse en même temps que praticien habile, il publia successivement une série d'ouvrages qui le conduisirent à l'Académie de médecine en 1852. Plusieurs de ces ouvrages étaient des œuvres de clairvoyance, ainsi, par exemple, ses *Recherches relatives à la détermination de l'âge des lésions des plèvres et des poumons* (1841); son *Mémoire sur les diverses espèces de morve et de farcin* considérées comme des formes variées d'une affection générale contagieuse (1839); ses *Recherches expérimentales sur les caractères physiques du sang*, en collaboration avec Trousseau (1828). Leblanc avait fondé la Société centrale de médecine vétérinaire; il était expert près les tribunaux et fut le rapporteur de la commission ministérielle instituée pour examiner l'état de la législation qui régissait alors (1848) l'art vétérinaire.

LE BLANC (Félix), chimiste français, né à Florence, de parents français, le 15 nov. 1813. Il entra à l'Ecole des mines de Paris comme élève externe, en sortit en 1836 avec le diplôme d'ingénieur civil, travailla de 1839 à 1845 dans le laboratoire de Dumas, puis fut nommé répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique (1846), où il suppléa Fremy à diverses reprises, chef des laboratoires d'analyse de l'Ecole centrale des arts et manufactures (1854), professeur à cette école. On lui doit d'importants travaux de chimie organique, entre autres des recherches sur l'air confiné et sur l'oxyde de carbone, dont il a découvert le rôle vénéneux, sur les gaz rejetés par les volcans (*soffioni* et *lagoni*), sur la dissolution, qu'il a le premier constatée, de l'oxygène dans la litharge en fusion, sur l'hématine du bois de campêche, sur l'éther acétique perchloruré, sur l'essence d'absinthe, sur les amides, sur la caséine extraite du sang, des expériences comparatives sur l'effet des liquides excitateurs de la pile, sur le pouvoir photométrique des diverses sortes de lumière artificielle. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Annales de chimie et de physique*, il a publié: *Cours de chimie analytique* (Paris, 1875, in-4); *Rapport sur le matériel des arts chimiques de la pharmacie et de la tannerie*, avec Limousin et Schmitz (Paris, 1883, in-8). L. S.

Bibl.: *Notice sur les travaux et titres scientifiques de M. F. Le Blanc*; Paris, 1871, in-4.

LEBLANC (Léonide-Alexandrine), actrice française, née à Dampierre (Loiret) le 8 déc. 1842, morte à Paris le 1er févr. 1894. Fille d'un simple journalier, dit-on, elle était à peine âgée de quinze ans lorsqu'elle débuta sur la petite scène de Belleville (Paris). Elle était très jolie, ce qui la fit engager aussitôt aux Variétés, d'où elle passa au Vaudeville et ensuite au Gymnase, pour revenir au Vaudeville. Elle fut longtemps au premier plan de la galanterie parisienne. On la vit d'ailleurs sur la plupart des théâtres de Paris, entre autres à la Gaîté, où elle joua *Léonard*, et à la Porte-Saint-Martin, où elle se montra dans *Patrie* et dans *la Dame de Montsoreau*. Engagée même un instant à la Comédie-Française, elle n'y fit jamais ses débuts et entra en 1872 à l'Odéon, où elle joua *l'Ecole des maris*, *le Mariage de Figaro*, *le Jeu de l'Amour et du Hasard*, *le Menteur*, *le Marquis de Villemer*, *la Maîtresse légitime*. Après avoir été créer en 1880 au Gymnase *Nina la brune*, de M. Meilhac, *les Braves Gens*, de Gondinet, *Serge Panine*, de M. Ohnet, elle revint à l'Odéon en 1886 pour jouer *Un Fils de famille* et *Henriette Maréchal*, que reprenait ce théâtre. Comédienne adroite et non sans intelligence, Léonide Leblanc avait aussi des prétentions quasi littéraires; elle a publié sous son nom un roman intitulé *les Petites Comédies de l'Amour* (1865) et sous un pseudonyme *les Joueuses*.

LEBLANC de Guillet (Antoine Blanc, dit), littérateur français, né à Marseille le 2 mars 1730, mort à Paris le 2 juil. 1799. Oratorien, professeur en divers collèges de l'ordre, il l'abandonna vers 1756, collabora au *Conservateur*, donna quelques pièces de théâtre qui, s'attaquant à divers abus, déplurent au pouvoir et ne restèrent pas longtemps à la scène, entra dans la Société des économistes et devint en 1798 membre de l'Institut. Citons de lui: *les Mémoires du comte de Guines* (1761, in-12), roman d'aventures qui eut du succès et qui peut être considéré comme son chef-d'œuvre; *Manco-Capac* (1763), tragédie en cinq actes; *l'Heureux Evénement* (1763),

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comédie en trois actes ; *les Druides* (1772), tragédie ; *Albert Ier* (1775) ; *Virginie* (1786, in-8), tragédie ; *le Clergé dévoilé* (1791), tragédie (ces deux dernières pièces ne furent jamais représentées) ; *Tarquin ou la Royauté abolie*, tragédie jouée en 1794, etc.

LEBLANC DE PRÉBOIS (Louis-Frédéric-François), homme politique français, né à Yverdun (Suisse) le 2 nov. 1804, mort à Paris le 21 févr. 1875. Ancien élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il fit les campagnes d'Afrique de 1830 à 1843, fut renvoyé en France à cette époque pour avoir demandé, dans plusieurs publications, l'établissement du régime civil en Algérie et l'assimilation de ce pays à la France, mais continua de plaider la même cause et vint en 1848 représenter la colonie à l'Assemblée constituante, où il vota d'ordinaire avec les républicains modérés et soutint la politique de l'Elysée. Non réélu en 1849, il rentra dans l'armée et prit sa retraite sous l'Empire comme chef d'escadrons. A. DEBIDOUR.

LE BLANT (Edmond-Frédéric), archéologue français, né à Paris le 12 août 1818. Après avoir terminé ses études de droit, il entra au ministère des finances. Un voyage à Rome en 1847 éveilla en lui le goût de l'archéologie ; la vue des inscriptions chrétiennes conservées au musée Kircher lui donna l'idée de rechercher et d'étudier les inscriptions du même genre trouvées et conservées en Gaule. Dès lors il se consacra à l'étude de l'archéologie et entreprit de réunir les inscriptions chrétiennes de la Gaule ; le premier il les commenta suivant une méthode scientifique et critique, et, en même temps qu'il les déchiffrait, il en tirait de nombreux renseignements pour les origines religieuses de l'Eglise de France, pour les mœurs, les institutions, la chronologie de la période mérovingienne. Il a été vraiment le fondateur de l'épigraphie chrétienne en France et il en est resté le législateur, marchant de pair avec Rossi. En même temps, il recueillait les sarcophages des IVe et Ve siècles, décorés de sujets dont le sens avait échappé à ses devanciers et que, grâce à sa connaissance des Ecritures saintes, il expliqua d'une façon définitive, montrant leur corrélation avec la liturgie. Elu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 15 nov. 1867, il devint directeur de l'Ecole française de Rome du 1er janv. 1883 au 1er janv. 1889. Parmi ses travaux, nous citerons : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle* (1856-65, 2 vol. in-4), et *Nouveau Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* (1862, in-4) ; *Manuel d'épigraphie chrétienne* (1869, in-12) ; *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* (1878, in-fol.) et *les Sarcophages chrétiens de la Gaule* (1886, in-fol.) ; *les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Dom Ruinart* (1882, in-4) ; *l'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* (1888, in-8, instructions du comité des travaux historiques) ; *les Persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère* (1893, in-8). Il a inséré un grand nombre de mémoires, la plupart relatifs à l'archéologie chrétienne et à l'histoire de l'Eglise, dans les principales revues archéologiques de France et d'Italie. Il a en outre publié, en collaboration avec Jacquemart, une *Histoire artistique de la Porcelaine* (1861-62, in-4). M. PROU.

BIBL. : *Catalogue des publications de M. Edmond Le Blant* (jusqu'en 1892), dans *Ecole française de Rome, Mélanges*, t. XIII, p. 197.

LE BLANT (Julien), peintre français, né à Paris le 30 mars 1851, fils du précédent. Il fit d'abord des études d'architecture sous la direction de M. Trélat, puis il étudia la peinture sous Girard. D'un talent sobre et distingué, mais plein d'une émotion souvent profonde, M. Le Blant s'est fait une brillante spécialité des scènes de la chouannerie. Il avait débuté au Salon de 1874 par *l'Assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau*. Il exposa ensuite : *la Mort du général d'Elbée* (1878), au musée de Nantes ; *Henri de La Rochejacquelin* (1879) ; *le Bataillon carré, affaire de Fougères, 1793* (1880), au musée de Sidney ; *Exécution du général de Charette* (1883), à M. de Charette, au château de La Contrie ; *le Repas de l'équipage* (1884), au ministère de la marine ; *le Combat de Fère-Champenoise* (1886), au palais de l'Elysée ; *Prise d'armes en Bretagne* (1889) ; *le Prisonnier* et *le Billet de logement* (1890) ; *le Grand-Père* (1891) ; *le Retour du régiment* (1892). M. Le Blant a illustré des ouvrages d'Alexandre Dumas père, de Balzac et d'Alfred de Vigny, *les Cahiers du capitaine Coignet*, etc.

LE BLOND (Laurent) (V. BLOND [Le]).

LE BLOND (Michel), orfèvre et graveur allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1587, mort à Amsterdam en 1656. Il exécuta au burin, très finement, une série de petites estampes de sainteté, plusieurs suites de modèles d'ornements d'orfèvrerie et de nombreux écussons d'armoiries. On conserve de lui des travaux d'orfèvrerie, boîtes de montre et ornements féminins, d'une grande délicatesse de facture. G. P-I.

LE BLOND ou **LEBLOND** (Jacques-Christophe), peintre et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Main en 1667, mort à Paris en 1741. Peintre en miniature, il fut le premier à concevoir un procédé réellement pratique de gravure en couleurs. N'ayant réussi à le faire adopter ni en Hollande ni en Angleterre, il l'apporta à Paris en 1732. Ce procédé consistait dans l'emploi de plusieurs planches en creux, gravées comme pour la manière noire, et dont chacune était destinée à imprimer une couleur différente. A cet égard, il ne se servit que de trois couleurs dites primitives, selon la théorie de Newton, le jaune, le bleu et le rouge, dont il tirait des combinaisons de teintes par superposition. Il obtint ainsi des résultats remarquables, ce dont témoignent les portraits rarissimes de *Louis XV* et de *Van Dyck*. On a encore de lui des reproductions en fac-similé des dessins de maîtres, par le procédé de la gravure en manière de crayon. G. P-I.

LEBLOND (Alexandre-Jean-Baptiste), architecte français, né à Paris en 1679, mort à Saint-Pétersbourg en 1719. De 1706 à 1714, cet architecte a fait élever à Paris le bel hôtel de la duchesse de Vendôme, aujourd'hui enclavé dans l'Ecole des mines et dont la clôture extérieure en arcades a dû être détruite pour le passage du boulevard Saint-Michel, et l'hôtel de Clermont, rue de Varenne, pour la marquise de Seissac, hôtels dont il reproduisit les plans, élévations et coupes dans les additions qu'il apporta au *Dictionnaire d'architecture* de Daviler. Leblond avait encore construit le château de Châtillon, près de Paris, lorsque en 1716 il fut emmené à Saint-Pétersbourg par François Lefort, neveu du général de ce nom, et que Pierre le Grand avait chargé d'enrôler des artistes et des ouvriers de toutes les professions. Nommé premier architecte du tsar, Leblond fit pour lui de nombreux projets d'édifices et fit élever, près de Saint-Pétersbourg, le château de Peterhov, résidence d'été de la famille impériale russe, et dans laquelle, à l'imitation de Versailles, une grande abondance d'eau fait le charme d'un parc immense planté moitié à la française et moitié à l'anglaise, et où Leblond dessina deux pavillons de plaisance encore existants, Marly et Mon-Plaisir, ornés chacun d'une cascade. Cet architecte mourut de la petite vérole à Saint-Pétersbourg, et le tsar lui fit faire des funérailles magnifiques auxquelles il assista. Charles LUCAS.

BIBL. : L. DUSSIEUX, *les Artistes français* ; Paris, 1876, in-8, 3e éd.

LEBLOND (Guillaume), mathématicien et écrivain militaire français, né à Paris en févr. 1704, mort à Versailles le 24 mai 1781. Il fut professeur de mathématiques des pages de la grande écurie du roi (1736-51), puis des jeunes dauphins (1751-78). On lui doit de nombreux ouvrages, longtemps classiques dans les écoles d'officiers et tous traduits en allemand : *Eléments de fortification* (Paris, 1739, in-8 ; 8e éd., 1786) ; *Eléments de tactique* (Paris, 1758, in-4) ; *Artillerie raisonnée* (Paris, 1761, in-8 ; 2e éd., 1776), etc. L. S.

LEBLOND (Gaspard-Michel, dit), archéologue français,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

né à Caen le 24 nov. 1738, mort à Laigle le 17 juin 1809. Il embrassa l'état ecclésiastique et depuis 1772 fut adjoint à l'abbé de Vermont, bibliothécaire du collège Mazarin ; à la même date, il devint membre de l'Académie des inscriptions. Il fut l'un des membres de la commission chargée par la Constituante de reviser les bibliothèques supprimées et d'en répartir les livres ; il fit entrer près de 50,000 de ces volumes à la bibliothèque Mazarine, dont il devint conservateur en 1791. Parmi ses ouvrages, citons : *Observations sur les médailles du cabinet de M. Pellerin* (1771, in-4; 2e éd., 1823, in-4) ; *Observations présentées au comité des monnaies de l'Assemblée nationale* (sous le nom du graveur Dupré) (1790, in-8). Il a donné quelques mémoires de numismatique et d'archéologie dans le recueil de l'Académie des inscriptions. Il a collaboré avec l'abbé de Lachau à la *Description des pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*. M. P.

LEBLOND (Auguste-Savinien), savant et polygraphe français, né à Paris le 19 oct. 1760, mort à Paris le 22 févr. 1811, petit-neveu de Guillaume Leblond (V. ci-dessus). Il était attaché au cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, et membre du Lycée des arts. Il a écrit de bons ouvrages et publié d'intéressants recueils de mathématiques et d'histoire naturelle : *le Portefeuille des enfants* (Paris, 1784-98, 2 vol. in-18 et 24 cah. in-4) ; *Sur la Fixation d'une mesure et d'un poids* (Paris, 1791, in-8) ; *Barême métrique*, avec A.-N. Duchesne (Versailles, 1801, in-12), etc. On lui doit aussi un *Dictionnaire des hommes célèbres* (Paris, 1802, 2 vol. in-12). C'est lui qui proposa le premier, en 1790, d'appeler mètre la nouvelle mesure linéaire. L. S.

LEBLOND (Désiré-Médéric), avocat et homme politique français, né à Paris le 9 mai 1812, mort à Rambouillet le 21 juil. 1886. Inscrit au barreau de Paris en 1833, il s'y fit, en peu d'années, une place considérable et acquit dans le parti républicain un crédit qui lui valut d'être nommé substitut du procureur général à Paris au lendemain du 24 févr. Représentant de la Marne à la Constituante (1848), il soutint le général Cavaignac et demanda vainement que le président de la République fût désigné par l'Assemblée nationale. Non réélu en 1849, il reprit sa place au barreau, devint membre du conseil de l'ordre (et plus tard bâtonnier, en 1873), se présenta plusieurs fois sans succès à la députation comme candidat de l'opposition, dirigea le journal *le Siècle* de 1868 à 1874, fut appelé au poste de procureur général à Paris par le gouvernement de la Défense nationale (5 sept. 1870) et y renonça pour entrer comme député de la Marne (8 févr. 1871) à l'Assemblée nationale, où, comme président de la gauche républicaine, il joua un rôle considérable. La première circonscription de Reims l'envoya à la Chambre le 20 févr. 1876. C'est à la suite de son interpellation sur les menées cléricales qu'eut lieu la crise du 16 mai, pendant laquelle il s'associa à la politique des 363. Il obtint le renouvellement de son mandat aux élections du 14 oct. 1877 et, à partir du 5 janv. 1879, fut un des représentants de la Marne au Sénat, où il vota constamment avec le parti républicain modéré. A. Debidour.

LEBŒUF (Edmond), maréchal de France, né à Paris le 5 déc. 1809, mort à Moncel-en-Trun (Orne) le 7 juin 1888. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il se distingua comme officier d'artillerie dans les campagnes d'Afrique, devint colonel en 1852, général de brigade en 1854, prit part au siège de Sébastopol, fut nommé général de division (31 déc. 1857), et contribua, comme commandant en chef de l'artillerie, à la victoire de Solferino (24 juin 1859). L'empereur, qui le prit peu après comme aide de camp, le chargea, après Sadowa, d'aller faire la remise de la Vénétie au gouvernement italien (1866), le mit à la tête du camp de Châlons (1868), puis du 6e corps d'armée (janv. 1869), enfin l'appela au ministère de la guerre (21 août 1869) et le nomma maréchal de France (24 mars 1870). A la veille de la guerre qui devait nous coûter si cher, Lebœuf se fit remarquer par son assurance et entretint ainsi le gouvernement et la nation dans la plus funeste illusion. Les désastres de Reichshoffen et de Forbach (6 août 1870), le désarroi général de notre armée et l'invasion montrèrent ce qu'il y avait eu d'incurie et d'imprévoyance dans son administration. Relevé le 12 août de l'emploi de major général de l'armée du Rhin, qui lui avait été conféré le 19 juil. précédent, il fut cependant chargé du commandement du 3e corps, sous Bazaine, et montra de réelles qualités de soldat dans les combats qui eurent lieu autour de Metz. Captif en Allemagne après la reddition de cette place (28 oct. 1870), il rentra en France après la paix, se retira dans l'Orne, et vécut dès lors dans une profonde obscurité. A. Debidour.

LEBON (Jean), littérateur français du XVIe siècle, né à Autreville, médecin de Charles IX. Outre un certain nombre de traités médicaux, dont l'un, *Therapeia Puerperarum* (1577, in-16), a eu de nombreuses éditions, il a laissé : *Epître touchant la liberté parisienne* (Paris, 1557, in-16) ; *Avertissement à Ronsard touchant sa Franciade* (1568, in-8) ; *le Rhin au Roi* (1569, in-8) ; *Etymologicon français* (1571, in-8) ; *Adages ou proverbes français* (1576, in-8) ; *De l'Origine et invention de la rime* (Lyon, 1582) ; *Bâtiments, érections et fondations des villes et cités assises ès trois Gaules* (1550, in-16), etc. En 1869, on réimprimait encore son *Abrégé de la propriété des eaux de Plombières* (Epinal, in-12).

LE BON (Joseph), homme politique français, né à Arras le 25 sept. 1765, mort à Amiens le 16 oct. 1795. Prêtre de l'Oratoire, professeur de rhétorique au collège de Beaune, curé constitutionnel du Vernois, près de Beaune, puis de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais), député suppléant du Pas-de-Calais à la Convention, maire d'Arras, procureur général syndic, puis administrateur du département, il fut admis à siéger à la Convention le 2 juil. 1793, et fut envoyé en mission dans la Somme (9 août), puis dans le Pas-de-Calais (8 brumaire-22 messidor an II). Dans cette mission, il se montra très rigoureux contre les adversaires de la Révolution. Arrêté après le 9 thermidor, il fut décrété d'accusation le 22 messidor an III, pour avoir cruellement abusé de son pouvoir pendant sa mission et influencé la conscience des juges et des jurés des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai. Traduit devant le tribunal criminel de la Somme, il fut condamné à mort le 13 vendémiaire an IV. La Convention confirma ce jugement, et Le Bon fut guillotiné le 24 vendémiaire. Son nom a été flétri comme celui d'un bourreau, et il est certain qu'il se montra, dans sa mission, plus que rigoureux. Mais son procès fut-il équitablement conduit ? Etait-il coupable de tous les crimes que lui reprocha la haine de *Guffroy?* (V. ce nom). C'est un débat qu'il serait trop long d'entreprendre ici. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, tout cruel qu'il fût, son énergie contribua à sauver la place de Cambrai, menacée par les Autrichiens. Renvoyons le lecteur à deux ouvrages bien documentés, le premier *pour* Le Bon, le second *contre*, à savoir : *Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique*, par son fils Emile Le Bon (Paris, 1861, in-8) ; *Histoire de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, par A.-J. Pâris (Arras, 1864, in-8 ; 2e éd. revue et augmentée, même date, 2 vol. in-8). F.-A. Aulard.

LEBON (Philippe), ingénieur et chimiste français, né à Brachay (Haute-Marne) le 29 mai 1767, mort à Paris le 2 déc. 1804. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1787, il en sortit en 1792 avec le brevet d'ingénieur ordinaire et fut d'abord attaché au service de la Charente, à Angoulême, puis à celui du pavé de Paris (1800). On lui doit la découverte du gaz d'éclairage (V. Eclairage, t. XV, pp. 339 et 340). Il s'est aussi occupé de recherches sur la conduite des aérostats et d'études sur les machines à air chaud, sur les machines à gaz avec inflammation par l'étincelle électrique, sur les machines à vapeur pour lesquelles il a proposé d'importants perfectionnements :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chaudières à foyer intérieur, surchauffage de la vapeur, suppression du balancier, condensation par injection, etc. Une mort prématurée l'enleva malheureusement à la science avant qu'il ait pu réaliser pratiquement tous ces projets demeurés en partie à l'état d'ébauches. On a même raconté qu'il avait été assassiné par des Anglais, intéressés à se débarrasser du véritable inventeur de l'éclairage au gaz. Mais il paraît bien établi par quelques lettres de lui-même et de sa veuve qu'il succomba aux suites d'une affection de goutte. L. S.

BIBL.: Joachim GAUDRY, *Notice sur l'invention de l'éclairage par le gaz*; Paris, 1856. — Jules GAUDRY, *Notice sur les travaux de M. Lebon d'Humbersin*; Paris, 1862. — Mgr FÈVRE, *Philippe Lebon d'Humbersin*; Langres, 1882, in-8. — L. FIGUIER, *Notice historique sur Ph. Lebon*; Chaumont, 1882, in-8. — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées*; Paris, 1884.

LEBON (Gustave), médecin, ethnographe et archéologue français, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) en 1841. Docteur en médecine en 1876, il a peu pratiqué, mais il s'est beaucoup occupé d'hygiène et de physiologie. Il a aussi abordé avec succès l'ethnologie et l'archéologie et il a été chargé par le gouvernement en 1884 d'une mission dans l'Inde pour l'étude architectonique des monuments bouddhiques. Il a publié : *la Mort apparente* (Paris, 1866, in-8) ; *Physiologie de la génération* (Paris, 1868, in-12) ; *Traité pratique des maladies des organes génito-urinaires* (Paris, 1869, in-12) ; *Hygiène pratique du soldat et des blessés* (Paris, 1870, in-18) ; *la Vie, physiologie humaine* (Paris, 1872, in-8) ; *l'Homme et les sociétés, leurs origines et leur histoire* (Paris, 1877, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1880) ; *la Méthode graphique et les appareils enregistreurs à l'Exposition de 1878* (Paris, 1879, in-8) ; *la Civilisation des Arabes* (Paris, 1884, in-4) ; *les Civilisations de l'Inde* (Paris, 1887, in-4) ; *les Levers photographiques et la Photographie en voyage* (Paris, 1888-89, 2 vol. in-12) ; *les Premières Civilisations* (Paris, 1889, in-8) ; *les Monuments de l'Inde* (Paris, 1894, in-4), etc. La plupart de ces dernières publications sont des ouvrages de luxe richement illustrés. L. S.

LEBON (Maurice), homme politique français, né à Paris le 13 nov. 1849. Avocat au barreau de Paris, il occupa le poste de secrétaire général en différentes préfectures (notamment Seine-Inférieure), devint maire de Rouen (1886) et fut élu député de la 4e circonscription de cette ville le 23 févr. 1891. Membre de la gauche, il fut réélu en 1893 et devint sous-secrétaire d'Etat aux colonies, dans le cabinet Casimir-Perier du 3 déc. 1893. Le 15 mars 1894, il donnait sa démission en conseil des ministres, en déclarant que l'autorité d'un sous-secrétaire d'Etat était insuffisante pour assumer les lourdes responsabilités de l'administration des colonies. Ce fait amena la création du ministère des colonies (20 mars 1894).

LEBON (André), homme politique français, né à Dieppe le 26 août 1859, petit-fils de Philippe Lebon. Professeur à l'Ecole libre des sciences politiques depuis 1884, chef du cabinet du président du Sénat (1882-93), secrétaire de la délégation française à la conférence internationale de Berlin de 1890, il fut élu en 1893 député de l'arr. de Parthenay par 10,465 voix contre 10,093 à M. Taudière, conservateur, contre lequel il s'était présenté sans succès aux élections générales précédentes. Devenu secrétaire de la Chambre (1894), il entra avec le portefeuille du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, dans le cabinet Ribot du 26 janv. 1895. Il a publié annuellement, de 1880 à 1890, sous le pseudonyme d'André Daniel, *l'Année politique*; on a encore de lui : *Etude sur la législation électorale de l'empire d'Allemagne* (1879, in-8) ; *l'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1801* (1882, in-8) ; *Etude sur les débats du Parlement anglais* (1885), en collaboration avec Arnauné ; *Code annoté du divorce* (1884), en collaboration avec Max Botton ; *Etudes sur l'Allemagne politique* (1890, in-12), etc.

LE BORGNE (V. BORGNE).

LE BORGNE (Paul), homme politique français, né à Pleyben (Finistère) le 4 sept. 1844. Médecin, maire de Pleyben, il fut élu député de la première circonscription de Châteaulin aux élections générales de 1889 avec un programme nettement républicain. Il a été réélu en 1893.

LEBORNE (Aimé-Ambroise-Simon), compositeur français, né à Bruxelles le 29 déc. 1797, mort le 1er avr. 1866. Fils d'un acteur, élève du Conservatoire, il y devint professeur de solfège (1820), puis de composition (1836). Il a composé et fait jouer plusieurs opéras-comiques : *les Deux Figaros* (trois actes, 1827) ; *le Camp du Drap d'or* (trois actes, 1828) ; *Cinq Ans d'entr'acte* (deux actes, 1833) ; *Lequel* (un acte, 1838), réédité et complété le *Traité d'harmonie* de Catel (1848, gr. in-4).

LE BOUCQ (V. BOUCQ [Le]).

LEBOULANGER DE BOISFREMONT (V. BOISFREMONT).

LE BOULANGER DE CHALUSSAY (V. CHALUSSAY).

LE BOULENGÉ (Chronographe) (V. CHRONOGRAPHE).

LEBOULIN, Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch ; 219 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Toulouse à Auch.

LE BOURG (Charles-Auguste), sculpteur français, né à Nantes le 29 sept. 1830. Fils d'un libraire, il reçut d'abord à Nantes des leçons d'Amédée Ménard, puis vint à Paris en 1850 et y entra dans l'atelier de Rude, de qui il fut le dernier élève. M. Le Bourg est aujourd'hui retiré à Nantes. Parmi ses envois aux Salons, on signalera : *Enfant nègre jouant avec un lézard*, bronze (1853) ; *Vierge gauloise marchant au supplice*, statue marbre (1859, coll. Pereire) ; *l'Enfant à la sauterelle*, marbre (1868), au musée de Nantes ; *l'Enlèvement de Déidamie* (1869), au musée de La Flèche ; *la Prêtresse d'Eleusis*, marbre, et *le Joyeux Devis*, groupe bronze (1874), l'un et l'autre au musée de Nantes ; des bronzes à la cire perdue, parmi lesquels : *Buste du Dante* (1891), *Tueur d'aigles* (1893). Il est l'auteur du modèle des fontaines Wallace. E. BR.

LEBOUTEILLIER ou **LEBOUTILLIER** (Jean) (V. BOUTHILLIER).

LEBOUTEUX (Denis), architecte français, né à Saint-Denis (Seine) en 1819, mort à Paris en 1875. Elève de l'atelier Lebas, il remporta le 1er grand prix en 1849 sur un projet d'école des beaux-arts. En 1853, il envoya d'Athènes une restitution du temple d'Apollon Epicurien à Bassæ, près de Phygalie (Arcadie), en neuf feuilles, dessins et un mémoire, qui fut des plus remarquées et lui valut une médaille à l'Exposition universelle de 1858. Attaché à son retour en France au conseil des bâtiments civils et au service d'architecture de la ville de Paris et du dép. de la Seine, cet architecte fit élever des bâtiments scolaires dans le XVIe arrondissement.

LE BOUVIER (Gilles) (V. BERRY [Le héraut]).

LEBOUVIER-DESMORTIERS (Urbain-René-Thomas), littérateur français, né à Nantes le 1er mars 1739, mort à Nantes le 11 mars 1827. Maître des requêtes à la chambre des comptes de Nantes. Il publia en 1809 une *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette* (Paris, 2 vol.), qui lui valut des poursuites du gouvernement impérial et la saisie de l'ouvrage qu'il compléta par *Supplément à la vie de Charette* (1814, in-8) et qui a été réimprimé sous le titre de *Vie de Charette* (Nantes, 1823, in-8). Citons de lui : *Babioles d'un vieillard* (1818, in-8) ; *Epître à une dame qui allaite son enfant* (1766, in-8) ; *Correspondance du comte A. de Bouillé* (1819, in-8), etc. Il s'était beaucoup occupé de physique et avait formé un beau cabinet qu'il légua à la ville de Nantes. Il a donné quelques ouvrages dans cet ordre d'idées comme : *Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique* (Paris, 1813, in-8).

LE BOYS DES GUAYS (Jean-François-Etienne), littérateur français, né à Châtillon-sur-Loing (Loiret) en 1794, mort à Saint-Amand (Cher) en 1864. Ancien magistrat, disciple fanatique de Swedenborg, il a traduit le plus grand

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nombre des ouvrages du maître et publié : *Lettres à un homme du monde qui voudrait croire* (Paris, 1852, in-12) ; *Index général des passages de la Divine Parole cités et expliqués dans les ouvrages théologiques de E. Swedenborg* (1859, in-8) ; *Index méthodique de ce qui est contenu dans les arcanes célestes* (1864-65, 2 vol. in-8) ; *Collection de mélanges concernant la Nouvelle Jérusalem* (1864, t. III et IV, in-12), etc.

LEBRAS (Auguste), littérateur français, né à Lorient en 1816, mort à Paris le 18 févr. 1832. Ami d'Escousse, il collabora à ses pièces et se suicida avec lui (V. Escousse). On peut citer de lui : *les Trois Règnes*, poème (Paris, 1828, in-8) ; *Trois Jours du peuple*, stances (1830, in-8) ; *les Armoricaines* (1830, in-12) ; *Georges ou le Criminel par amour*, publié par Gaillardet (1833, in-8).

Bibl. : *Une Visite au tombeau d'Aug. Lebras* ; Paris, 1834, in-8.

LÈBRE (Adolphe), écrivain et philosophe suisse, né le 26 juin 1814, mort à Paris le 26 mars 1844. Son père, officier d'artillerie français, s'établit à Lausanne à la chute de Napoléon, et devint bourgeois de cette ville. Lèbre fit ses premières études à Lausanne, puis alla à Munich étudier la théologie. En 1841, il accepta une place de précepteur à Paris dans la famille de Pressensé. Les *Œuvres d'Adolphe Lèbre* (Lausanne et Paris, 1856), recueillies par Marc Debrit, étaient disséminées dans la *Revue suisse*, le *Semeur* et la *Revue des Deux Mondes*. Elles touchent surtout à la philosophie, l'ethnologie et la philologie. K.

LEBRECHT (Karl de), médailleur allemand, né à Meiningen en 1749, mort à Saint-Pétersbourg en 1827. Nommé en 1776 médailleur à la cour des monnaies de cette dernière ville, puis, en 1800, directeur de cet établissement, Lebrecht fut le professeur de glyptique de l'impératrice Maria Feodorovna. On lui doit notamment la monnaie commémorative du retour d'Alexandre Ier en 1816 et plusieurs pierres allégoriques de l'histoire de Russie qui se trouvent dans la collection de l'Ermitage. Il fut membre des académies de Saint-Pétersbourg, Berlin et Stockholm.

LEBREIL. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 308 hab.

LEBRET (Famille). Célèbre famille, originaire de Gisors, en Normandie, qui a fourni quelques hommes de guerre remarquables, mais s'est surtout illustrée dans les intendances de province et dans les grandes magistratures des parlements. — *Robert* Lebret, chef de la maison (mort entre 1588 et 1594), anobli par Henri III en 1578, prit part aux batailles de Saint-Quentin (1557) et de Moncontour (1569), fut gouverneur de Gisors (1560) et député aux États de Normandie en 1583 et 1587. — *Cardin* Lebret (1558-1655), seigneur de Flacourt, avocat général à la cour des aides de Paris (1590-1604), puis avocat général au parlement de Paris (de 1604 à 1621 ou 1625) refusa, en cette qualité, de requérir la peine de mort contre la maréchale d'Ancre (1617). Nommé conseiller d'État vers 1625, il fut chargé en même temps de l'intendance des Trois-Évêchés et eut à régler les limites de la Lorraine et de la France ; ses travaux préparèrent la réunion définitive de cette province au royaume ; il contribua aussi à l'établissement du parlement de Metz (1633), mais n'en fut pas nommé premier président, comme le dit à tort Moreri. Il tint, comme commissaire du roi, les États de Bretagne en 1625 et fut un moment premier président de la cour des aides de Paris pendant l'interdiction de cette chambre (1631) ; il mourut doyen des conseillers d'État. Il avait publié, en 1597, ses harangues et principaux plaidoyers à la cour des aides et au parlement, qui eurent six éditions et furent réduites sous formes de *Décisions* et imprimées en 1630 ; il publia également, en 1632, le fameux traité *De la Souveraineté du roi, de son domaine et de sa couronne* augmenté depuis de *Dix-sept Remontrances au roi* et d'un autre traité de jurisprudence intitulée *Ordo perantiquus judiciorum civilium*. Ses œuvres complètes, qui comprennent encore les *Actions publiques* faites en la cour des aides de Paris, ont été réimprimées quatre fois de 1635 à 1689. Ses travaux manuscrits sont plus considérables encore ; on en trouve quelques-unes dans les *Extraits* (des registres au Parlement) *de Servin et Lebret*. — *Julien* Lebret, fils du précédent (1611-88), fut conseiller au parlement de Paris, puis conseiller d'État. — *Henri-Julien* Lebret, fils du précédent (1638-79), maréchal de camp (1667), lieutenant général (1673), s'illustra au siège de Lille (1667), et prit part à l'expédition dirigée contre les Turcs qui assiégeaient Candie (1669) ; il fut successivement gouverneur de Douai et bailli de Tournai. — *Pierre-Cardin* Lebret (né en 1639 ou en 1640, mort à Aix en 1710), frère cadet du précédent, fut successivement conseiller au grand conseil (1668), maître des requêtes (1676), intendant du Limousin (1681), du Dauphiné (1683), du Lyonnais (1686) et enfin de Provence et du commerce du Levant (1687-1704) et premier président du parlement d'Aix (1690-1710). Sa correspondance et celle de son fils, qui fut aussi intendant de Provence, avec les divers ministres de Louis XIV et de Louis XV, a été conservée à la Bibliothèque nationale (Ms. Fonds français, nos 8820 à 8964) et forme une source des plus précieuses pour la connaissance de l'ancienne administration française. Elle témoigne des hautes capacités administratives de ses auteurs. En effet, dans les divers postes qu'il occupa, Lebret s'efforça de réduire les charges publiques, de diminuer les dettes de communautés et d'imprimer aux travaux publics une vive impulsion. Envoyé en 1687 comme ambassadeur au roi de Siam, il donna tous ses efforts au développement du commerce de Marseille que les guerres continuelles et les mesures prohibitives des successeurs de Colbert avaient presque ruiné. Comme président du parlement, il rédigea de curieuses *Mercuriales*. — *Pierre* Lebret, frère cadet du précédent (1645-92), dit *le chevalier de Flacourt*, chevalier de Malte, devint chef d'escadre des armées navales en 1688 et prit une part glorieuse à la bataille de l'île de Wight. — *Cardin* Lebret, deuxième du nom (1675-1734), fils du premier intendant de Provence, fut successivement conseiller au parlement d'Aix (1694), maître des requêtes (1696) et intendant de Béarn et de Navarre. Il succéda à son père comme intendant de Provence en 1704 et comme premier président du parlement d'Aix en 1710. Il fut nommé en 1724 conseiller d'État, fonctions qu'il cumula avec celle d'intendant. Son administration sage et habile lui valut une popularité dont le souvenir n'est pas encore éteint. — *Paul-Cardin* Lebret, fils aîné du précédent (1718-86), fut brigadier des armées du roi (1762). — *François-Xavier* Lebret, frère cadet du précédent (1719-65), devint successivement avocat du roi au Châtelet de Paris (1740), avocat général au grand conseil (1741), puis au parlement de Paris (1765), intendant de Bretagne (1753-65) et président en survivance du parlement de Rennes. Sa volumineuse correspondance est conservée aux archives d'Ille-et-Vilaine et justifie la haute réputation qu'il sut conquérir. — Avec son fils, *Paul-Charles* Lebret (1748-1804), avocat général au parlement de Rouen (1769), puis greffier en chef du parlement de Paris (1775), s'éteint la branche aînée de la maison Lebret. J. Marchand.

Bibl. : Comte Robert-Cardin Le Bret, *Maison Le Bret, Généalogie historique* ; Le Mans, 1889, in-4. — J. Marchand, *Un Intendant sous Louis XIV, Etude sur l'Administration de Lebret en Provence (1687-1704)* ; Paris, 1889, in-8.

LEBRET (Georges), homme politique français, né à Etampes le 7 nov. 1853. Clerc de notaire à Paris, docteur en droit, il remplit une mission officielle en Angleterre et en Ecosse relative à la législation foncière et devint, en 1885, professeur de droit civil à la faculté de droit de Caen. Maire de cette ville (1892), il fut élu en 1893 député du Calvados, avec un programme républicain, avec 6,605 voix contre 4,888 à M. Engerand, boulangiste. On a de lui : *Etude sur la propriété foncière en Angleterre* (Paris, 1882, in-8).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LE BRETON. Nom porté par trois architectes de la première moitié du XVIe siècle, vraisemblablement nés à Paris (*Gilles*, *Guillaume* et *Jacques*), que nous avons tout lieu de croire frères. On ne connaît pas la date de leur naissance, mais on sait qu'ils moururent, le premier en 1552, les deux autres en 1550. Gilles Le Breton, dès le début, fut chargé de la transformation de Fontainebleau, et c'est à lui que sont dues les parties les plus belles et les plus intéressantes du château. Durant une première campagne de travaux (1528-34), il construisit le pavillon de la porte Dorée, la galerie dite de François Ier, les bâtiments au fond de la cour Ovale et, du côté de la cour du Cheval-Blanc, le rez-de-chaussée de l'aile en retour vers l'étang. La chapelle de la Trinité et le pavillon dit des Aumôniers, commencés en 1537, étaient terminés en 1540. Puis vint le tour du Péristyle, de la chapelle Saint-Saturnin et de la salle de bal (galerie Henri II), qui furent successivement élevés de 1540 à 1547. Cette dernière, dont les murs latéraux existaient seuls à la mort de François Ier, devait être voûtée. Le plafond actuel est l'œuvre de Philibert de L'Orme, qui succéda à Le Breton en 1552.

Durant un demi-siècle, Gilles Le Breton a donc presque tout fait à Fontainebleau, et s'il ne mérite pas d'être comparé aux grands architectes qui ont bâti le Louvre, Ecouen, Anet ou les châteaux des bords de la Loire, il faut avouer que nul mieux que lui ne sut à l'occasion obtenir par des combinaisons de lignes les plus heureux effets. La simplicité de sa composition tient surtout à l'emploi de matériaux rebelles à la sculpture; il ne pouvait, avec du grès, songer à multiplier les ornements délicats. — Les deux autres Le Breton, Guillaume et Jacques, semblent avoir été toujours associés dans leurs travaux. En 1532, on les trouve à Villers-Cotterets, où ils sont chargés d'ajouter au château le gros pavillon connu sous le nom de Logis du roi. Plus tard, (1541-50), ils élevèrent en grande partie les trois corps de bâtiments qui enserrent une vaste cour en avant de la construction principale. Léon PALUSTRE.

BIBL. : *Comptes des bâtiments du roi*, 1528-71, recueillis et mis en ordre par le marquis DE LABORDE, 1880, 2 vol. in-8. — Léon PALUSTRE, *la Renaissance en France*, 1879, t. I, *passim*.

LE BRETON (Noël) (V. HAUTEROCHE [Sieur de]).

LE BRETON (Pierre-Jean), ecclésiastique et homme politique français, né à Rostrenen (Côtes-du-Nord) le 8 mars 1752, mort à Paris le 21 avr. 1829. Entré dans la congrégation de Saint-Benoît en 1769, prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon (sept. 1788), député suppléant du clergé de la sénéchaussée de Vannes aux Etats généraux le 18 avr. 1789, il fut admis à siéger le 6 oct. suivant et embrassa les idées nouvelles. Il prêta serment à la constitution civile du clergé et devint, après la session, curé constitutionnel de Loudéac (oct. 1791). En fructidor an VIII (août 1800), on lui donna le poste de bibliothécaire de la cour de cassation à Paris, qu'il remplit jusqu'à sa mort.

BIBL. : R. KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux*.

LEBRETON (Joachim), littérateur français, né à Saint-Méen le 7 avr. 1760, mort à Rio de Janeiro le 9 juin 1819. Fils d'un maréchal ferrant, il fut élevé par les théatins, entra dans leur ordre, professa la rhétorique à Tulle, mais n'était pas encore prêtre quand éclata la Révolution. Il s'y jeta avec enthousiasme, épousa la fille de Darcet, devint sous le Directoire chef du bureau des beaux-arts, entra à l'Institut (1796), au Tribunat. Secrétaire perpétuel de la section des beaux-arts à l'Institut, il travailla à l'organisation du Musée national. Sa protestation contre le pillage des musées en 1815 le fit exclure de l'Institut; il se retira au Brésil. Il a rédigé, outre diverses notices sur ses collègues et le *Rapport sur l'état des beaux-arts en 1810*, *l'Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé* (1791, in-8).

LEBRETON (Eloi-Théodore), poète français, né à Rouen le 1er déc. 1803, mort à Rouen le 10 déc. 1883. Ouvrier dans une fabrique d'indienne, il composait d'agréables petites poésies qui furent remarquées par Mme Desbordes-Valmore. Lancé par elle, il connut Victor Hugo, Béranger, Lamartine et devint bibliothécaire de Rouen en 1840. Le 23 avr. 1848, il était élu représentant de Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante où il vota avec les socialistes. Il ne fut pas réélu à la Législative. Citons de lui : *Heures de repos d'un ouvrier* (1827, in-12, plus. éd.); *Nouvelles Heures de repos* (1842, in-8); *Espoir* (1845, in-12); *Biographie normande* (1856-61, 3 vol. in-8).

LEBRETON (Charles-Louis-Baptiste), homme politique français, né à Ploërmel le 15 déc. 1807. Chirurgien de la marine, puis médecin à Pleyben (Finistère), il prit part aux luttes du parti républicain contre la monarchie de Juillet et fut envoyé par son département à l'Assemblée constituante (1848), où il soutint le général Cavaignac et combattit la politique de l'Elysée. Il le représenta plus tard aussi, à l'Assemblée nationale, où il vota constamment avec la gauche. A. DEBIDOUR.

LE BRETON (Paul-Anselme), homme politique français, né à Laval le 12 sept. 1833. Grand agriculteur dans la Mayenne, il fut élu sénateur de ce département le 5 janv. 1888. Membre de la droite et protectionniste, il a souvent pris la parole sur les questions financières, douanières et agricoles. On a de lui : *le Métayage dans la Mayenne* (1881).

LEBRIJA. Ville d'Espagne, prov. de Séville, sur le ch. de fer de Séville à Cadix; 14,000 hab. Elle occupe le flanc d'une colline couronnée par les ruines d'un château, renferme une belle église de styles moresque, gothique et roman, avec une tour très élégante et des sculptures d'Alonso Cano. Commerce de blé, vin, huile, bétail. C'est la *Nabrissa* ou *Nebrissa Veneria* des Romains. Très prospère au temps des Maures, elle fut conquise par la Castille en 1264.

LEBRIJA (Antonio de) (V. ANTONIO DE LEBRIJA).

LE BRISOYS-DESNOIRESTERRES (V. DESNOIRESTERRES).

LE BRUMENT (Jean-Baptiste), architecte français, né à Rouen le 7 janv. 1736, mort à Rouen le 6 juil. 1804. De 1767 à 1781, cet architecte fit achever la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Rouen, convertie de nos jours en église paroissiale de la Madeleine, et fit terminer le grand bâtiment de l'abbaye de Saint-Ouen (aujourd'hui l'hôtel de ville), bâtiment commencé par De France et dont Le Brument dessina le bel escalier d'honneur remarquable par la hardiesse de son appareil. Il termina aussi l'abbaye de Blainville (Seine-Inférieure).

LEBRUN (Mathieu), religieux de Saint-Denis et chroniqueur du XVe siècle. Ce personnage, pour la biographie duquel manquent tous les éléments, est simplement mentionné dans un état abrégé des dépenses de la maison royale en l'année 1482 sous le nom de *Frère Mathieu Lebrun, chroniqueur de Saint-Denys;* c'est tout ce que l'on sait de lui. Mais la qualification qui lui est donnée permet de constater un fait digne de remarque : c'est que Louis XI rendit aux moines de Saint-Denis en 1482 la rédaction des chroniques officielles du royaume qu'il leur avait retirée à son avènement pour la donner à Jean *Castel* (V. ce nom), abbé de Saint-Maur-des-Fossés. Ce dernier étant mort en 1476, la charge d'historiographe resta sans doute vacante jusqu'en 1482, époque où elle fut confiée à Mathieu Lebrun. On sait qu'avant Jean Castel, c'était Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, qui en était investi; en la personne de Lebrun reprit la tradition séculaire, d'après laquelle les religieux de cette abbaye avaient la mission d'écrire les annales officielles de la royauté française. Henri COURTEAULT.

BIBL. : J. QUICHERAT, *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes;* Paris, 1841, t. II, p. 466, in-8.

LE BRUN (Charles), peintre français, né à Paris le 24 févr. 1619, mort aux Gobelins le 12 févr. 1690. Fils d'un sculpteur employé aux travaux d'art de l'hôtel du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chancelier Séguier, il fut de très bonne heure remarqué par le chancelier qui, à onze ans, le logea dans son hôtel et lui donna Simon Vouet pour maître. Dès l'âge de quinze ans, ce peintre d'une puissance de travail prodigieuse commence à beaucoup produire. A Fontainebleau il copie la *Sainte Famille* de Raphaël; puis le chancelier Séguier le confie à Poussin et l'envoie à Rome où il arrive le 5 nov. 1642. Il y passe quatre ans, y suit les conseils de Poussin et en revient célèbre et ambitieux. A Rome, il a beaucoup étudié l'antiquité, mais il s'est arrêté surtout aux recherches de costumes, au côté extérieur et décoratif de l'art. Il est à peine rentré à Paris qu'il obtient de Séguier l'institution d'une académie qui apprenne à dessiner « d'après le naturel », et, sous les auspices de Mazarin, l'Académie royale de peinture et de sculpture se fonde (1648) : Le Brun naturellement est un des douze anciens; il en sera directeur en 1683. En 1649, il décore l'hôtel Lambert avec son rival Le Sueur : ce dernier peint l'*Histoire de l'Amour* et Le Brun les *Travaux d'Hercule*. Il a peint en 1647 *le Martyre de saint André* pour le tableau votif que tous les ans, au mai nouveau, la Compagnie des orfèvres offre à l'église Notre-Dame, et en 1651 *le Martyre de saint Etienne* qui est au Louvre et qui a été gravé par Gérard Audran. A Vaux, il a peint quatre plafonds : *le Sommeil*, *le Secret*, *l'Apothéose d'Hercule*, *les Muses*, pour Fouquet qui lui donne, en dehors du prix de ses tableaux, une pension de 12,000 livres et qui l'a présenté à Mazarin, et Mazarin le présente à Louis XIV. Il peint alors pour l'oratoire de la reine mère *le Christ aux Anges* qui est au Louvre. En 1660, Colbert le nomme directeur des Gobelins : c'est là que, sur l'ordre du roi, il peint ses célèbres *Batailles d'Alexandre* dont les chevaux sont de Van der Meulen, mari de sa nièce. Louis XIV satisfait nomme Le Brun son premier peintre et, pour remplacer la générosité de Fouquet, lui donne 12,000 livres de pension et des lettres de noblesse. Depuis 1655, son rival Le Sueur est mort; directeur des dessins et des tableaux du cabinet du roi, Le Brun exerce, à partir de 1662, la direction effective des beaux-arts : sa puissance est énorme et son activité prodigieuse. En 1666, il fait fonder par Louis XIV l'Académie de France à Rome. En 1667, il accompagne le roi dans la campagne de Flandre. Il décore pour Colbert au château de Sceaux la chapelle et le pavillon de l'Aurore. Mais en 1683, quand Louvois succède à Colbert, Mignard remplace Le Brun qui, pris alors d'une maladie de langueur, se retire à sa campagne de Montmorency, d'où il revient aux Gobelins pour y mourir. Il fut enterré à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la chapelle Saint-Charles qu'il avait décorée, où était déjà le tombeau de sa mère et où on lui éleva un monument avec un buste de Coysevox.

Peintre puissant, merveilleusement habile, coloriste médiocre, surnommé *le Comédien* pour abuser de l'expression dont il se fera le théoricien, Le Brun est le peintre né de Louis XIV parce qu'il a comme pas un autre le sentiment décoratif. Qu'il soit peintre où qu'il se fasse architecte, Le Brun est un décorateur. En 1661, après l'incendie de la Galerie des peintres au Louvre, il est chargé de sa restauration et il conçoit cette belle galerie d'Apollon dont il fait les dessins, où il peint en plafond *le Soir* et *la Nuit* et en voussure *Neptune et Amphitrite*, et qui, abandonnée pour Versailles, ne devait être terminée qu'en 1851 par Duban. A Versailles, il décore la Grande Galerie qui le retient pendant quatre ans et où, en vingt et un tableaux, il peint la vie du roi; il décore le salon de la Paix, le salon de la Guerre et le Grand Escalier. A Marly, il décore les façades. Il est aussi le décorateur de toutes les fêtes : lors du mariage du roi (1660), il prépare la place Dauphine pour l'entrée du roi et de la reine; en 1668, il prépare Saint-Germain pour le baptême du Dauphin; et quand le chancelier Séguier meurt, il fait pour son service funèbre une décoration de l'église des Pères de l'Oratoire dont Mme de Sévigné dans une lettre et Sébastien Leclerc dans son estampe de réception à l'Académie nous ont conservé la pompe. — Parmi les nombreuses œuvres de Le Brun on citera encore : au Louvre, *le Sommeil de l'Enfant Jésus* (1655), appelé *le Silence*, *Entrée de Jésus dans Jérusalem*, *Jésus portant sa croix*, *Jésus élevé en croix*, deux *Adoration des bergers*, *la Chute des anges rebelles* (1698), *le Passage du Granique*, *la Bataille d'Arbelles*, *la Famille de Darius*, *Alexandre et Porus*, *Entrée d'Alexandre à Babylone*, tous ces tableaux provenant de la collection de Louis XIV; et encore : *la Descente du Saint-Esprit*, où Le Brun s'est représenté sous les traits d'un disciple vêtu de blanc, *Sainte Famille* dite *le Bénédicité*, *Jésus servi par des anges dans le désert*, *Sainte Madeleine repentante*, *la Mort de Caton*, *la Chasse de Méléagre et d'Atalante*, *la Mort de Méléagre*, *Mars et Vénus*, le portrait de *Du Fresnoy* et son portrait par lui-même; le Louvre possède aussi de très beaux dessins de Le Brun, parmi lesquels : le portrait de *la Brinvilliers* et *le Projet pour le plafond de la Galerie de Versailles*. Aux Offices de Florence : *Jephté au moment de sacrifier sa fille;* à l'Académie de Venise, *le Repas chez les Pharisiens*, donné par la France à la place des *Noces de Cana* de Véronèse. A la Pinacothèque de Munich : *Sainte Madeleine priant*, *Saint Jean dans l'île de Pathmos*, *Buste de vieille femme;* à Berlin, portrait du *Banquier Jabach de Cologne et de sa famille;* à Dresde, *Sainte Famille;* à Vienne, *l'Ascension*. Le Brun a peint aussi un portrait de *P. Corneille*, dont la Comédie-Française possède une copie. Les plus célèbres graveurs de Le Brun ont été Edelinck et les frères Audran. Lui-même a gravé quelques planches à l'eau-forte : *l'Enfant Jésus*, *le Petit saint Jean*, *Saint Charles*, *les Quatre Parties du jour*. Le Brun a publié plusieurs ouvrages didactiques : *Conférence sur l'expression des différents caractères des passions* (Paris, 1667); *Traité de la physionomie*, avec 56 planches.

Son frère, *Nicolas*, né en 1615, mort en 1680, fut un paysagiste. Son autre frère, *Gabriel*, peintre-graveur, naquit en 1625; on ne connaît pas la date de sa mort.

Etienne Bricon.

Bibl. : *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membre de l'Académie*, t. I. — Lepicié, *Notice sur M. Lebrun*. — Ch. Blanc, *Peintres français*. — Henry Jouin, *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*; Paris, 1889. — Merson, *Gazette des Beaux-Arts*, 1894-95.

LEBRUN (Denis), jurisconsulte français, né à Paris vers 1640, mort à Paris en avr. 1706. Il fut avocat au parlement de Paris depuis 1659 et a laissé deux traités restés classiques : *Traité des successions* (1692; nouv. éd. par F.-B. Espiard de Saux, 1743, in-fol.; autre éd. par Sérieux, 1777, in-fol.); *Traité de la communauté entre mari et femme* (1709, 1776, in-fol.). Ce dernier ouvrage, posthume, et indiqué à tort par Barbier comme anonyme, a été publié par Louis Hideux. Il faut ajouter à ces deux importants traités un ouvrage non signé : *Traité de la parole* (Paris, 1705, in-12). C'est à tort que l'on attribue quelquefois à Denis Lebrun un *Essai sur la prestation des fautes* (Paris, 1764, 1813, in-12); cette étude, qui a motivé une dissertation de Pothier, est due à P.-Ph. Lebrun, qui a été président prévôt-juge royal de la ville de Bonneval.

LE BRUN (Ponce-Denis Écouchard-), dit *Lebrun-Pindare*, poète français, né à Paris le 11 août 1729, mort à Paris le 31 août 1807. Fils du premier valet de chambre de la maison du prince de Conti, il fut fort bien élevé au collège Mazarin, où il connut le petit-fils de Racine. Cette amitié décida de son avenir littéraire. Devenu secrétaire des commandements du prince de Conti, il n'eut plus d'autres événements marquants dans son existence que son divorce éclatant avec sa femme, la brune Marie-Anne de Surcout (1781), et des polémiques assez vives avec Fréron, avec Domergue, avec Baour-Lormian. Le Brun a eu de son temps une réputation exagérée. Depuis, il a été beaucoup trop déprécié. Les qualités de son style, son enthousiasme, sa versification savante lui valent un rang honorable dans la poésie française. Il a laissé des *Odes*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

remarquables. C'est d'ailleurs le genre où il réussit le mieux comme il l'avait fort bien remarqué lui-même lorsqu'il dit que « de tous les genres de poésie, c'était l'ode qui avait le plus de droit de lui plaire, parce qu'elle avait plus de rapport avec l'élévation de ses idées et la hauteur de son style ». En effet, il avait trop peu de grâce et de naturel pour aborder avec succès l'élégie où il n'est parvenu qu'à se montrer fade et toujours emphatique. Il fut nommé membre de l'Institut en 1795. — Citons de lui : *Coup de patte ou l'Anti-minette* (Paris, 1763, in-12) ; *Odes républicaines* (1795, in-8) ; *Prodiges de l'imagination* (1806, in-12), etc. Ginguené a donné une édition de ses *Œuvres* (Paris, 1811, 4 vol. in-8) avec une notice sur sa vie et ses ouvrages. On a publié encore ses *Œuvres choisies* (1821, 2 vol. in-12, et 1828, in-8) avec notice biographique par Desprez et Campenon. R. S.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I. — Du même, *Causeries du lundi*, t. V.

LEBRUN (Charles-François), duc de Plaisance, homme d'Etat français, né à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) le 19 mars 1739, mort à Saint-Mesmes (Seine-et-Oise) le 16 juin 1824. Avocat au barreau de Paris en 1762, il devint peu après censeur royal (1766), puis inspecteur général des domaines de la couronne (1768), par la protection de Maupeou, qui, devenu chancelier, lui fit, dit-on, rédiger la plupart de ses discours. Très écouté de ce ministre, il prit part à sa lutte contre les parlements et à la réforme judiciaire qu'il tenta en 1771. Il partagea sa disgrâce en 1774 et passa quinze années dans une retraite où il partageait son temps entre la culture des lettres et l'examen critique des affaires publiques. Comme littérateur il se fit alors connaître par ses traductions de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse (1774, 2 vol.), et de l'*Iliade*, d'Homère (1776, 3 vol.). Après avoir prédit avec une rare sagacité, dans une brochure intitulée *la Voix du Citoyen* (avril 1789), la marche et la conclusion de la Révolution qui se préparait, il alla siéger, comme député de Dourdan, à l'Assemblée constituante, où il se fit remarquer par un libéralisme très ferme, mais très modéré, et où il fut rapporteur des lois nouvelles les plus importantes en matière de finances.

Il fut ensuite (1791) élu président du directoire de Seine-et-Oise et représenta ce département au Conseil des Anciens (oct. 1795), où sa compétence administrative lui valut une influence considérable. Appelé par Bonaparte après le 18 brumaire à l'emploi de troisième consul, il réorganisa les finances et l'administration départementale de la France. Devenu, en 1804, prince et archi-trésorier de l'Empire, il fit instituer la cour des comptes, fut chargé d'opérer, à titre de gouverneur général, l'annexion de la Ligurie à la France (1805-1806), s'opposa vainement à la suppression du Tribunat (1807), ainsi qu'à la création d'une nouvelle noblesse, et accepta, sans enthousiasme, le titre de duc de Plaisance (1808). Il eut ensuite à organiser (1810) les départements formés de l'ancien royaume de Hollande, qu'il administra fort sagement, comme gouverneur général, de 1811 à la fin de 1813. Chassé de ce pays par les troupes russes, il rentra en France, adhéra à la Restauration sans avoir voulu s'associer à la déchéance de Napoléon (avr. 1814), fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin), mais accepta pendant les Cent-Jours la dignité de grand maître de l'Université. Aussi fut-il exclu de la Chambre des pairs après la seconde Restauration (1815). Mais il y fut rappelé par l'ordonnance du 5 mars 1819. Il était membre de l'Institut (inscriptions et belles-lettres) depuis 1803. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils (1829). La ville de Coutances lui a élevé une statue en 1847. A. Debidour.

LEBRUN (Mme Vigée-) (V. Vigée-Lebrun).

LEBRUN (Louis-Sébastien), compositeur français, né à Paris le 10 déc. 1764, mort à Paris le 27 juin 1829. Elevé comme enfant de chœur à Notre-Dame de Paris, il fut de 1783 à 1786 maître de chapelle à Saint-Germain l'Auxerrois, débuta en 1787 à l'Opéra qu'il quitta momentanément pour le théâtre Feydeau, sans obtenir nulle part de véritables succès de chanteur. Devenu en 1803 chef de chant à l'Opéra, il obtint en 1810 le même emploi dans la chapelle de Napoléon, où il figurait comme ténor depuis 1807. Lebrun fit représenter à Paris, de 1780 à 1818, quatorze opéras ou opéras-comiques dont un seul, *le Rossignol*, un acte, joué à l'Opéra le 23 avr. 1816, obtint, grâce au talent de la cantatrice Himm et du flûtiste Tulou, un succès marqué et parvint en 1820 à sa centième représentation. Il a composé des romances, quelques messes et morceaux religieux, un *Te Deum* pour la bataille de Wagram (1809) et plusieurs opéras non représentés.

LEBRUN (Anne-Charles), duc de Plaisance, général français, né à Paris le 28 déc. 1775, mort à Paris le 21 janv. 1859, fils de Charles-François. Aide de camp du premier consul à Marengo (1800), colonel de hussards en 1804, il fut nommé général de brigade (1er mars 1807) pour sa belle conduite à Iéna et à Eylau. Il se distingua plus tard à Wagram (1809), fut élevé au grade de général de division le 23 févr. 1812, commanda quelque temps la place d'Anvers (1813) et fit la campagne de France à côté de l'empereur. Inspecteur général des hussards sous la première Restauration, il servit de nouveau l'empereur comme aide de camp pendant les Cent-Jours et fut élu membre de la Chambre des représentants par le collège de Seine-et-Marne. Mis en disponibilité sous la seconde Restauration, il entra par droit héréditaire à la Chambre des pairs (1824), se rallia au gouvernement de Juillet en 1830 et vécut assez pour devenir, après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, sénateur (1852) et grand chancelier de la Légion d'honneur (1853). Il avait épousé une fille du marquis de Barbé-Marbois (ministre sous l'Empire et sous la Restauration), qui, née le 2 avr. 1785, mourut le 14 mai 1854 en Grèce où elle s'était retirée depuis plusieurs années et où elle s'était fait connaître par sa bienfaisance. A. Debidour.

LE BRUN (Louis), architecte et écrivain français, né à Douai en 1776, mort à Paris en 1840. Après être passé par l'Ecole polytechnique, Louis Le Brun étudia l'architecture ; mais il construisit peu et se fit surtout connaître par des mémoires théoriques renfermant pour la plupart de violentes critiques sur l'enseignement de l'architecture tel qu'il était alors professé à Paris. Les principaux de ces mémoires sont les suivants : *Formation des quatre ordres d'architecture grecque*, etc. (1816, in-8) ; *Mémoire contre l'enseignement professé à l'Ecole royale d'architecture*, etc. (1820, in-4) ; *Mémoire au Roi en son Conseil, sur les routines qui existent dans l'enseignement des Ecoles royales d'architecture*, etc. ; *Notice sur les projets du Louvre*, etc. Ch. Lucas.

LEBRUN (Pierre-Antoine), poète français, né à Paris le 29 nov. 1785, mort à Paris le 27 mai 1873. Elève du Prytanée français, il s'attira par ses *Odes* sur les campagnes de l'Empire une pension et la recette particulière du Havre que la Restauration lui enleva. Ses succès au Théâtre-Français le firent entrer en 1828 à l'Académie française, en remplacement de François de Neufchâteau, qui l'avait toujours protégé. Le gouvernement de Juillet le combla de faveurs. Nommé directeur de l'Imprimerie royale en 1830, il fut créé pair de France le 7 nov. 1839. Napoléon III l'admit au Sénat le 23 mars 1853. C'est Alexandre Dumas fils qui lui a succédé à l'Académie. Citons de lui : *Ode à la grande armée* (Paris, 1805, in-8) ; *Ode sur la campagne de 1807* (1808, in-8) ; *Poème sur la mort de Napoléon* (1822, in-8) ; *le Voyage en Grèce*, poème (1828, in-8) ; *le Bonheur que procure l'étude* (1817, in-4), etc. ; des tragédies : *Ulysse* (1815, in-8) ; *Pallas, fils d'Evandre* (1822, in-8) ; *Marie Stuart* (1820, in-8), qui obtint un très légitime succès et est demeurée au répertoire, etc. On a donné le recueil de ses *Œuvres* (1844-63, 5 vol. in-8).

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits contemporains* ; Paris, 1841, t. II, in-12.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LEBRUN (Barthélemy-Louis-Joseph), général français, né à Landrecies le 22 oct. 1809. Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1829, de l'Ecole d'état-major en 1832, il fit avec distinction les campagnes d'Afrique, assista comme aide de camp le général de Négrier pendant les journées de Juin (1848), et conquit le grade de colonel en Crimée (1855) sous Mac-Mahon, dont il fut chef d'état-major en Kabylie (1857) et en Italie (1859). Général de brigade depuis le 12 mars 1859, chef d'état-major de la garde impériale en 1860, général de division le 12 août 1866, aide de camp de l'empereur en 1869, il commanda le 12e corps pendant la guerre de 1870 et montra une grande énergie dans les combats qui eurent lieu autour de Sedan (il les a racontés dans le livre intitulé *Bazeilles, Sedan*, qu'il a publié en 1884). Prisonnier de guerre de sept. 1870 à mars 1871, il prit part au second siège de Paris (avr.-mai 1871) et commanda le 3e corps d'armée à Rouen de 1873 à 1879, époque où il prit sa retraite.

LEBRUN DE LA ROCHETTE (Claude), jurisconsulte français, né en 1560, mort vers 1630. Il fut avocat à Villefranche, dans le Beaujolais. Il a écrit : *les Procès civil et criminel, contenant la méthodique liaison du droit et de la pratique judiciaire, civile et criminelle* (Lyon, 1609, 1664; Rouen, 1629, 1640, 1647).

BIBL.: ALLARD, *Histoire de la justice criminelle au XVIe siècle ;* Gand, 1868, pp. 454-457.

LE BRUN-TONDU (Pierre-Hélène-Marie), homme politique français, né à Noyon en 1763, selon certains biographes, en 1754 selon d'autres, mort à Paris le 27 déc. 1793. Boursier au collège Louis-le-Grand, il entra d'abord dans les ordres, les quitta, et, à la suite de circonstances que nous connaissons mal, passa à Liège, où il devint imprimeur et journaliste. Son *Journal général de l'Europe* (1785-92) eut une grande vogue par la variété de ses renseignements. Interdit à Liège, transporté à Herve, puis à Paris, ce journal eut pour collaborateurs Mlle Koralio et quelques Girondins. C'est ainsi que Le Brun connut Dumouriez, qui, devenu ministre des affaires étrangères (1792), se l'attacha comme premier commis. Très lié avec les Girondins, il fut lui-même élu ministre des affaires étrangères par l'Assemblée législative le 10 août 1792, après la suspension de Louis XVI. Travailleur actif, bon patriote, mais esprit un peu subalterne, il subit tour à tour l'influence de Dumouriez et de Danton. Cependant, il fut constant avec lui-même en ce qu'il essaya de pallier les conséquences fâcheuses du propagandisme exalté des Girondins. Particulièrement, il fit tout le possible pour assurer la neutralité de l'Angleterre, et c'est malgré lui, on le sait aujourd'hui, que la Convention déclara la guerre à cette puissance. Serviteur fidèle et intelligent de la politique pacifique du premier comité de Salut public et de Danton, il négocia secrètement avec l'Angleterre, mais sans succès, et contribua, en somme, à semer en Europe les germes diplomatiques qui produisirent après lui les glorieux traités de Bâle. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, sous la pression populaire, au moment où ses négociations secrètes étaient engagées, il n'en resta pas moins pendant quelques jours encore ministre des affaires étrangères, et un gendarme le menait au comité de Salut public pour qu'il y exposât ses plans et ses rapports. Il fallut lui donner un successeur (21 juin 1793); ce fut Deforgues. Le second comité de Salut public, dirigé par Robespierre, désavoua avec éclat la politique de négociation. Le Brun s'évada et se cacha. Découvert le 3 nivôse an II, il comparut le 6 devant le tribunal révolutionnaire. Outre ses liaisons avec Dumouriez et la Gironde, on lui reprochait l'échec de sa diplomatie, la perte de la Belgique et même l'insurrection vendéenne. Danton déposa contre cet infortuné, qui avait cependant été son fidèle auxiliaire. Condamné à mort, Le Brun fut guillotiné le 7 nivôse an II. F.-A. AULARD.

LEBRUN-TOSSA (Jean-Antoine), littérateur français, né à Pierrelatte le 24 sept. 1760, mort à Paris le 29 mars 1837. Employé dans les bureaux de la police, puis au ministère de l'intérieur et à l'administration des droits réunis (1804-15). Il eut à soutenir toute une guerre d'épigrammes en 1812 lorsqu'il eut dénoncé le plagiat que Charles *Etienne* (V. ce nom) avait commis en tirant *les Deux Gendres* de *Conaxa*. Il a laissé un assez grand nombre de pièces de théâtre, entre autres : *les Noirs et les Blancs* (1798), drame ; *l'Honnête Aventurier* (1798, in-8) ; *la Folie du roi Georges* (1794, in-8), comédies ; *Arabelle et Vascos* (1794, in-8), drame lyrique ; *le Cabaleur* (1794, in-8), comédie ; *les Faux Mendiants* (1798, in-8), opéra-comique, etc., représentées sur les théâtres Louvois, de la Cité, Favart, Montansier, et son plus grand succès : *la Jolie Parfumeuse* (1802, in-8), vaudeville qu'il écrivit en collaboration avec Bonel. Citons encore de lui : *Mes Révélations sur M. Etienne* (Paris, 1812, in-8) ; *Supplément* (1812, in-8) ; *l'Evangile et le budget* (1817, in-8) ; *les Consciences littéraires d'à présent* (1818, in-8) ; *Voltaire jugé par les faits* (1817, in-8), etc.

LEBU ou **LEUVU**. Département et ville du Chili méridional, province d'Arauco. Ce département est compris entre ceux d'Aranco au N., de Cañete au S. et le territoire d'Angol à l'E. Arrosé par le fleuve du même nom, il couvre 4,000 kil. q. Quant à la ville de Lebu, elle est à l'embouchure et sur la rive gauche du rio, qui est aisément navigable; son port est assez actif et exporte des houilles indigènes; 7,000 hab.

LEBUCQUIÈRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 559 hab.

LEBUS. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder (Brundebourg), sur l'Oder; 2,700 hab. Ce fut le siège d'un évêché de la Haute-Saxe, s'étendant sur les deux rives de l'Oder. Fondé en 1133, suffragant de Magdebourg, puis de Gnesen, le siège en fut transféré à Fürstenwalde en 1385. En 1555, à la mort de l'évêque Jean VIII, le margrave de Brandebourg, Joachim-Frédéric, occupa l'évêché qui fut supprimé en 1598.

BIBL. : WOHLBRÜCK, *Gesch. der Bistums Lebus ;* Berlin, 1829-32, 3 vol.

LEBYD (V. LEBID).

LE CAMUS (V. CAMUS).

LE CAMUS (Etienne), évêque de Grenoble et cardinal, né à Paris le 23 oct. 1632, mort le 12 sept. 1707, était fils de Nicolas Le Camus, qui fut successivement trésorier général des fermes de France, procureur général en la cour des aides de Paris, conseiller d'Etat et intendant des armées en Italie et en Languedoc. Lorsqu'il couronna ses études par le diplôme de docteur en théologie, reçu le 4 mars 1658, il était, depuis plusieurs années déjà, attaché à la cour en qualité d'aumônier. Le roi l'estimait fort, et les lettrés tels que Bossuet, La Fontaine, l'abbé de Rancé, Mme de Sévigné faisaient grand cas de son esprit. Malheureusement, il fréquentait plus assidûment une société moins sévère. Avec Benserade, il faisait des vers galants; avec Vivonne et Bussy, il organisait des parties tapageuses que la malignité publique exagérait. C'est ainsi qu'on racontait que pendant la semaine sainte de l'année 1659 il s'était rendu avec quelques joyeux compagnons dans le château de Roissy pour y passer gaiement ce temps de pénitence et qu'à la suite d'une orgie ces jeunes libertins avaient donné la communion à un porc. Ce dernier fait était faux; mais l'affaire n'en fit pas moins grand scandale. Elle vint aux oreilles de la reine mère, et Mazarin exila le jeune abbé à Meaux, d'où la protection de Colbert le tira quelque temps après. En 1665, il disparaît, s'enferme à la Trappe avec son ami l'abbé de Rancé et n'en revient que pour achever sa conversion dans la maison de l'Oratoire. C'est alors qu'il noua avec les Solitaires de Port-Royal des relations qu'il entretint toute sa vie et qui le firent plus tard taxer de jansénisme. Autant la cour avait été scandalisée par ses inconséquences, autant elle fut surprise par la rigueur de sa pénitence. Le roi, qui l'avait pris en amitié, lui offrit d'abord l'évêché de Bazas qu'il refusa et, quelque temps après, celui de Gre-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

noble qu'il n'accepta que sur les sollicitations de ses amis et avec la ferme résolution d'y continuer la vie d'austérité à laquelle il s'était condamné (5 janv. 1671).

Le Camus eut de nombreux démêlés avec les ordres religieux de son diocèse et notamment avec les jésuites, qui lui firent une guerre acharnée. Dans l'affaire de la Régale qui passionna si vivement le clergé de France, l'évêque de Grenoble servit de négociateur officieux entre le saint-siège et la cour de Versailles. Innocent XI avait manifesté l'intention de le charger d'une mission officielle auprès de Louis XIV; mais celui-ci refusa de l'accepter et lui témoigna même quelque rancune de l'attitude très réservée dans la forme et quelque peu hostile dans le fond qu'il avait gardée pendant cette querelle. Ce ressentiment s'accrut lorsque le pape, pour lui marquer sa gratitude, le nomma cardinal dans le consistoire du 2 sept. 1686. Le roi, qui avait un autre candidat, en fut très vivement irrité; il lui défendit de paraître à la cour et aussi de se rendre à Rome pour y recevoir son chapeau. En 1689, après la mort d'Innocent XI, Le Camus n'obtint pas d'aller prendre part à l'élection du nouveau pape. Toutefois, deux ans après, le Sacré Collège étant de nouveau convoqué pour l'élection d'Innocent XII, Louis XIV lui permit de se rendre à Rome.

Contrairement à ce qu'on a souvent répété, il est établi par la publication de sa correspondance que le cardinal Le Camus, s'il eut et conserva des sympathies personnelles pour quelques jansénistes, répudia toujours leurs doctrines et qu'il fit publier dans son diocèse la bulle *Vineam Domini*. De même, s'il ne réprouva pas la révocation de l'édit de Nantes — la tolérance n'était pas de son temps — il s'efforça du moins d'épargner à son diocèse les mesures violentes qui accompagnèrent ailleurs cette odieuse mesure. Très riche, il se montra généreux pour les pauvres et les établissements charitables. Il mourut au cours d'une visite pastorale et fut inhumé dans l'église cathédrale de Grenoble. — Les armes de la famille Le Camus sont : *de gueules au pélican d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or*. A. Prudhomme.

Bibl.: [Lalouette], *Abrégé de la vie de M. le cardinal Le Camus;* Paris, 1720, in-12. — Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Hachette, IV, 59. — Gras du Villard, *Disc. sur la vie et la mort de M. le Card. Le Camus;* Lausanne (Grenoble), 1749, in-12. — R. Rey, *Une Page inédite de la vie du Card. Le Camus*, dans *Bull. de l'Ac. Delphinale*, 3e série, t. XVII. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e éd., IV, 528-555. — Ch. Bellet, *Hist. du Card. Le Camus, év. et prince de Grenoble;* Paris, 1886, in-8. — Ingold, *Lettres du Card. Le Camus*, dans *Bull. de l'Ac. Delphinale, Doc. inédits relatifs au Dauphiné*, 2e série, t. I.

LE CAMUS de Mézières (V. Camus).

LECANIUM (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères Phythophthires, famille des Coccidés, fondé par Illiger et ainsi caractérisé : formes nues naviculaires dans le jeune âge et changeant d'aspect après la fécondation; lèvre inférieure à un seul article, antennes de neuf articles. Les *Lecanium* comptent parmi les Cochenilles nuisibles; une espèce dite *Pou de l'oranger* (*Lecanium hesperidum*), longue de 2 à 4 millim., infeste les feuilles d'oranger à la face inférieure desquelles elle pullule, épuisant l'arbre en suçant les sucs. En outre, ces *Lecanium* sécrètent une matière sucrée, qui attire les fourmis en faisant sur la feuille un enduit laqué, favorise le développement de champignons parasites (*Morfea citri*) qui causent la maladie nommée fumagine; d'autres espèces attaquent les oliviers (*Lecanium oleæ*), les pêchers (*L. persicæ*), les chênes (*L. quercus*), la vigne (*L. vitis*). On a fait de cette dernière espèce, qui ne se développe que sur les vieilles vignes épuisées, le type du genre *Pulvinaria*. M. M.

LÉCANOMANCIE (V. Divination).

LECANORA (Bot.). Genre de Lichens Ascosporés Gymnocarpes, à thalle crustacé, de couleur variée, tantôt diffus, d'autres fois déterminé, avec des apothécies sessiles, noires, brunes ou jaunâtres, quatre à huit spores et même davantage dans chaque asque, ovoïdes ou ovales-allongées, rarement cloisonnées. Spermogonies saillantes, en forme de tubercules ou demeurant enfoncées dans le thalle; spermaties aciculaires, rectilignes ou courbées. Le genre Lecanora a été divisé (Nylander) en six espèces, répandues dans la zone torride et tempérée; plus rares dans la zone boréale, elles croissent sur les troncs d'arbres, le sol ou les rochers. Il existe des espèces tinctoriales : *L. Parella* (Auvergne), *L. Tartarea* (Auvergne, Pyrénées, Vosges), *L. tumidula*, *L. pallescens*, *L. tinctoria* (Brésil) qui donne une superbe laque violette et est très recherché. D'autres espèces sont comestibles. La plus célèbre est le *L. esculenta* (syn. *Parmelia esculenta*) qui passe pour avoir été la manne des Hébreux. Elle se présente sous forme de petites masses globuleuses, de la grosseur d'une noisette, à surface mamelonnée, grisâtre ou brunâtre, contenant de l'oxalate de chaux, un quart environ de son poids de lichénine, des matières sucrées et azotées. Ces masses sont arrachées aux rochers et, emportées par le vent, vont retomber en une sorte de pluie qui recouvre le sol. Parrot en a vu en 1828, dans certaines localités de la Perse, des couches de près d'un pied d'épaisseur. Henri Fournier.

LÉCANORIQUE (Acide).

Form. { Équiv... $C^{16}H^6O^6(C^{16}H^8O^8)$. Atom... $C^{16}H^{14}O^7$.

L'acide lécanorique, appelé aussi acide diorsellique ou lécanorique, a été découvert par Schunck dans certains lichens tinctoriaux du genre *Lecanora* et *Variolaria*. On peut l'en extraire en séchant les lichens, les pulvérisant, puis les épuisant par l'éther. Il cristallise en aiguilles groupées, fusibles à 153°, peu solubles dans l'eau froide. L'acide lécanorique est l'éther de l'acide orsellique :

$$2C^{16}H^8O^8 = C^{16}H^6O^6(C^{16}H^8O^8) + H^2O^2.$$

Aussi l'ébullition de sa solution le dédouble d'abord en acide orsellique et finit par fournir l'orcine et l'acide carbonique, produits de décomposition de l'acide orsellique. C. M.

LE CARLIER (Marie-Jean-François-Philibert), homme politique français, né à Laon le 20 nov. 1752, mort à Paris le 22 août 1799. Fils d'un riche propriétaire de la Picardie et maire de Laon, il fut nommé député aux États généraux. Il ne parut guère à la Constituante et devint, après la séparation de cette assemblée, président du district de Chauny. Elu à la Convention, puis au Corps législatif, il refusa le mandat, présida l'administration du dép. de l'Aisne et fut nommé vers la fin de 1797 commissaire à l'armée française en Suisse. Sa santé le força de rentrer à Paris; en mai 1798, il fut nommé ministre de la police et accepta ce poste, qu'il garda jusqu'au 3 nov. suivant. Il allait partir comme commissaire en Belgique, lorsque le dép. de l'Aisne l'élut au Conseil des Anciens en mai 1799. Il accepta et mourut peu après. A. Kuscinski.

LE CARON (Loys Charondas), jurisconsulte et poète français, né à Paris en 1536, mort en 1617. Il était fils de Le Caron, sieur de Canly, héraut d'armes de France, et il prit le nom du législateur de l'antiquité, Charondas. Il débuta au barreau en 1552, et s'adonna en même temps à la poésie. Il fit imprimer en 1554 deux recueils de poésies, le second intitulé *la Clarté amoureuse*. En 1555, parut un recueil de dialogues sur des sujets philosophiques. Mais Le Caron doit plutôt sa réputation à ses ouvrages de droit. Il publia en 1555 un recueil de droit antérieur à Justinien où l'on trouve une restitution de la loi des Douze Tables et des fragments d'Ulpien. En 1575, il donna, chez l'éditeur Plantin, un nouveau Corps de droit romain, qui est d'une remarquable clarté si on le compare à celui des glossateurs. Il faut citer aussi : *le Grand Coutumier de France* (Paris, 1598, in-4); *Coutumier de Paris*, avec des commentaires (1598, in-4; 1605 et 1613, in-fol.); *Commentaire sur l'Edit des secondes noces* (1560); *Pandectes du droit français* (Lyon, 1597 et 1602, in-4). Ses œuvres ont été réunies en 2 vol. in-fol. (Paris, 1637). On trouvera énumérés les nombreux travaux de Le Caron dans *les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier*, édition Rigoley de Juvigny (1772-73,

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

t. II, p. 46, et t. IV, p. 592), et dans la *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong (t. V, p. 455, Table). G. R.

Bibl. : Anicet Digard, *Louis le Caron, dit Charondas*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1861, t. VII, p. 177.

Lecarpentier (Charles-Louis-François), peintre et écrivain français, né à Pont-Audemer en 1750, mort à Rouen en 1822. Il fut professeur à l'Académie de Rouen, et chargé, pendant la Révolution, de créer un musée, avec tous les tableaux de la Seine-Inférieure qui lui parurent dignes d'être conservés. Lecarpentier a abordé à peu près tous les genres de peinture. Parmi ses écrits, on peut citer des notices sur Bouteiller, Houel, et Jean Letellier.

Le Carpentier (V. Carpentier).

Le Cat (Claude-Nicolas), chirurgien et homme de lettres français, né à Blérancourt (Oise) le 6 sept. 1700, mort à Rouen le 16 août 1768. Docteur en médecine de Reims (1732), il devint successivement chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Rouen, lithotomiste pensionné de cette ville, professeur d'anatomie et de chirurgie, secrétaire de l'Académie des sciences de Rouen, membre de l'Académie de chirurgie de Paris, etc. Il imagina des instruments nouveaux pour l'opération de la taille et perfectionna l'opération de la fistule lacrymale. Tous les prix proposés par l'Académie de chirurgie, de 1732 à 1738, furent gagnés par lui. A une valeur réelle il joignait cependant un peu de charlatanisme. Le Cat a beaucoup, trop écrit. Citons seulement : *Traité des sens* (Rouen, 1740, in-8); *Lettres concernant l'opérat. de la taille* (Rouen, 1749, in-12); *Recueil de pièces sur l'opérat. de la taille* (Rouen, 1749-53, in-8); *Traité de la nature du fluide des nerfs* (Berlin, 1765, in-8); *Traité des sensations...* (Paris, 1766, in-8); *Cours... d'ostéologie* (Rouen, 1768, in-8).

Lecat (V. Bazancourt [Baron de]).

Lécaude. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 250 hab.

Lecca (Démètre G.), homme politique roumain, né à Tecuci en déc. 1832, mort à Radomiresti (district de Bacau) le 4 juil. 1888. Il fit ses études à Paris, où il suivit les cours de l'école d'état-major (1852-53). Revenu dans son pays, il embrassa la carrière militaire et prit part, comme commandant du bataillon de chasseurs, créé peu de temps auparavant, au complot du 11/23 févr. 1866 qui contraignit le prince *Couza* (V. ce nom) à abdiquer. Il fut ministre de la guerre en 1866, quitta le service en 1872 et entra dans la vie politique. Le gouvernement libéral lui ayant confié, pendant la guerre de 1877-78, un commandement dans la 4e division, il prit Nazir-Mahala (29 déc.). Ministre de la guerre en 1880, il devint président de la Chambre en 1883. N. Jorga.

Bibl. : Tocilescu, *Manuel d'histoire roumaine*; Bucarest, 1894.

Lecce. I. Ville. — Ville de l'Italie du Sud, ch.-l. de la prov. du même nom ou Terre d'Otrante, à 12 kil. de l'Adriatique ; 19,639 hab. Carrières de pierre à bâtir ; manufacture de tabac : on récolte dans le voisinage l'huile et le vin. — Lecce, l'antique *Lupiæ civitas*, aurait été fondée, selon la légende, par Daunus, beau-père de Diomède, et agrandie par les colons crétois d'Idoménée ; près de là, au village de *Rudies* (auj. *Rugge*), naquit Ennius, le père de la poésie latine ; Octave y reçut la nouvelle de la mort de César. Adrien et Marc Aurèle agrandirent son port ; l'Adriatique a reculé depuis cette époque. Mais tous les souvenirs de la Grande-Grèce et de l'époque romaine ont disparu, sauf une colonne, qui sert de piédestal à la statue de saint Oronte, philosophe pythagoricien, baptisé par saint Paul, et devenu le patron de la ville. La domination normande a laissé plus de traces : un lourd castel, la vieille église de *San Nicola e Cataldo*, etc. Mais la ville actuelle est une création de Charles-Quint et des derniers élèves de la Renaissance. C'est le triomphe du *baroque* et du *rococo*. « Cette ville, dit M. Bourget, n'est pour ainsi dire tout entière qu'une sculpture et qu'une mignardise. Les enjolivements maniérés se tortillent aux balcons des maisons ; un peuple de statuettes contournées gravite au-dessus des portes ; des colonnettes se profilent après des colonnettes et des frontons après des frontons. Les églises déploient des façades fantastiquement parées de festons, d'astragales, de figurines, de cariatides. Des statues les couronnent, des statues les flanquent ; des corps se replient, des bras s'arrondissent, des draperies se cassent, des anges ouvrent leurs ailes. » (*Sensations d'Italie.*) La blanche Lecce, la « Florence de l'Apulie », est donc comme Sienne, une ville née et finie en un siècle, mais elle est plus jeune de cent ans. Elle est bâtie en une pierre blanche et friable, qui durcit avec le temps et qui acquiert une patine marmoréennne. Lecce est dominée par un clocher de 76 m. de haut, qui sert de signal aux bateaux entre Otrante et Brindisi. Il y a moins d'un siècle, un gardien s'y tenait nuit et jour, pour signaler le débarquement des pirates barbaresques. L'arc de triomphe de Charles-Quint est une des portes de l'ancienne enceinte du XVIe siècle, démolie au XVIIIe. H. V.

II. Province (V. Terre d'Otrante).

Bibl. : De Simone, *Lecce e i suoi dintorni*; Lecce, 1874. — V. aussi Apulie.

Lecce (Matteo da), peintre italien, né à Lecce, mort à Lecce au début du XVIIe siècle. Il vint à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII. Elève de Salviati, il fut, comme tant d'artistes, séduit par l'exemple redoutable de Michel-Ange. Matteo osa même se mesurer avec le maître, en peignant en face du *Jugement dernier*, dans la chapelle Sixtine, *la Chute des anges rebelles* et *le Combat de saint Michel contre Lucifer devant le corps de Moïse*. Rebuté par les critiques qui accablèrent cette œuvre, il quitta l'Italie et alla en Espagne, puis dans l'Inde, où il se livra au commerce. On dit qu'il revint dans sa patrie et qu'il y mourut. Il est possible qu'il y ait une part de légende dans l'histoire romanesque de cette vie, car Lanzi parle d'un Matteo Perez qu'il appelle tantôt d'*Alesio*, tantôt *da Lecce;* une confusion aurait pu s'établir entre ce peintre d'origine espagnole, né peut-être en Terre d'Otrante, et qui finit sa vie en Espagne, et l'artiste de Lecce qui a peint les deux fresques de la Sixtine. E. Bx.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia;* Milan, t. II. — Baglione, *Le Vite de più excellenti pittori, scultori ed architetti dal 1572 al 1542;* Rome, 1642, in-4.

Lecchi (Giovanni-Antonio), mathématicien et hydraulicien italien, né à Milan le 17 nov. 1702, mort à Milan le 24 août 1776. Entré dans l'ordre des jésuites en 1718, professeur de mathématiques à l'université de Pavie de 1737 à 1759, il s'acquit comme mathématicien et surtout comme hydraulicien une grande célébrité, fut appelé en 1760 à la cour d'Autriche, où il resta trois ans, puis revint en Italie et effectua dans la Romagne d'importants travaux d'endiguement de fleuves (1763-69). Il a écrit de nombreux ouvrages : *Arithmetica universalis Newtoni* (Milan, 1752, 3 vol. in-8); *Theoria lucis* (Milan, 1759); *La Idrostatica nei suoi principii* (Milan, 1765, in-4); *Memoria idrostatiche* (Modène, 1775, 2 vol. in-4); *Trattato dei canali navigabili* (Milan, 1776, in-4), etc. L. S.

Lecci. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Porto-Vecchio ; 283 hab.

Lecco. Ville de l'Italie du N. de la prov. de Côme, et à 25 kil. E. de cette ville, située à l'extrémité S.-E. du lac de Côme, à la pointe dite pointe de Lecco, par où l'Adda s'échappe du lac ; 6,075 hab. Pont de pierre de 1335, en aval duquel l'Adda s'élargit et forme le *lac de Pescarenico*. Tout le pays d'alentour est planté de mûriers. Lecco est important par ses filatures de soie, son marché de bétail, ses forges. Au moyen âge son château, planté sur la croupe du Resegone (alt. 1,829 m.), a donné lieu à de nombreux sièges. Manzoni, dans ses *Fiancés*, a décrit les belles promenades qui y mènent. La ville fut détruite par les Milanais en 1296. En 1799, les Austro-Russes y battirent les Français commandés par Sérurier.

Bibl. : Apostolo, *Lecco e suo territorio;* Lecco, 1855.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LECELLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand (r. g.); 2,202 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Saint-Amand à Tournai.

LE CELLYER (Claude), écrivain héraldiste du XVIIe siècle. Il est l'auteur de *la Haute Chevalerie française ou Généalogies, noms et armes des illustres seigneurs du royaume* (Paris, 1660, in-4); *Méthode très facile pour apprendre le blason* (Paris, 1669-78, in-fol.); *le Nouveau Armorial universel* (Paris, 1662, in-4, avec 200 pl. contenant 1,500 blas.).

LE CÈNE (Charles), théologien protestant, né à Caen vers 1647, mort à Londres en 1703. Pendant son séjour en France, il avait été ministre protestant à Caen, Honfleur, Charenton, et avait commencé une traduction française de la Bible. En 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, il vint à Londres, et en 1686 il y établit une congrégation conformiste; mais les huguenots d'Angleterre furent bientôt divisés sur des questions de doctrine, et les vues de Le Cène le rendirent impopulaire. Il passa en Hollande avant 1691, puis revint en Angleterre. Le Cène publia : *De l'Etat de l'homme après le péché et de sa prédestination au salut* (Amsterdam, 1684, in-12); *Entretiens sur diverses matières de théologie* (Amsterdam, 1685, in-12); *Conversations sur diverses matières de religion* (Amsterdam, 1687); *Projet d'une nouvelle version française de la Bible* (Rotterdam, 1696, in-8); *la Sainte Bible*, nouvelle version française, publication posthume (1741, 2 vol. in-fol.). R. S.

LE CERF (Alfred-Louis-René), homme politique français, né à Paris le 21 nov. 1846. Docteur en droit, il commanda un bataillon des mobiles des Côtes-du-Nord pendant la guerre franco-allemande, devint maire de Mur et fut élu député des Côtes-du-Nord le 25 nov. 1888. Royaliste, il appuya de ses votes le boulangisme et fut réélu en 1889 et 1893. Il a écrit : *Etude sur le domaine congéable ou bail à convenant* (Paris, 1872, in-8).

LECESVE (René), prélat et homme politique français, né à Poitiers (Vienne) le 24 sept. 1733, mort à Poitiers le 23 avr. 1791. Curé de Sainte-Triaize à Poitiers, élu, le 27 mars 1789, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou aux Etats généraux, il se réunit aux communes le 13 juin, avec les curés Ballard et Jallet. Il prêta le serment civique le 27 déc. 1790, fut élu évêque constitutionnel de la Vienne le 27 févr. 1791 et sacré le 27 mars.

LECEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque; 296 hab.

LECH (*Licus*). Rivière d'Autriche et de Bavière, affl. dr. du Danube qui sort du lac Formarin dans le Vorarlberg, à 1,865 m. d'alt., et descend au N.-E., décrivant des sinuosités dans un val désert encaissé entre d'âpres monts calcaires. A Reutte la vallée s'élargit; le Lech franchit successivement cinq alignements transversaux de montagnes, entre en Bavière et forme la belle cascade de Saint-Mangtritt. A Füssen (*Fauces Alpium*), il entre en plaine et prend la direction N., mais conserve son caractère torrentiel, rongeant ses rivages, changeant de lit; sa largeur varie de 36 à 390 m. Il sépare les anciennes régions de Souabe et de Bavière, arrose Schongau où il devient nominalement navigable, Landsberg, Augsbourg et finit près de Rain, à Lechsend (alt. 405 m.). Ses principaux affluents sont la Vils, le Halblech, la Wertach. Il a 285 kil. de long et draine un bassin de 4,400 kil. q. La plaine entre le Lech et la Westach s'appelle le *Lechfeld;* elle a 37 kil. de long. Généralement couverte de graviers, elle est peu fertile, sauf aux points où se sont déposés des bancs argileux; ailleurs sont des tourbières. C'est dans cette plaine que l'empereur Otton Ier remporta une victoire décisive sur les Hongrois (10 août 955). Le couvent de franciscains de Lechfeld, près d'Untermeitingen (non loin d'Augsbourg), en garde le souvenir et est un lieu de pèlerinage fréquenté. Enfin cette plaine sert de champ de manœuvres à l'armée bavaroise. A.-M. B.

LECH, personnage légendaire qui, d'après certaines chroniques polonaises, aurait établi sa résidence à Gniezno et aurait été le fondateur de l'Etat polonais. Les anciennes chroniques russes désignent sous le nom de Liakhs un peuple qui répond aux Polonais. Ce nom (primitivement *lenk*, lithuanien *lenkas*, magyar *lengel*) s'est conservé dans la Petite-Russie, et les Polonais se le sont parfois appliqué. On a voulu, à tort, en dériver le mot *szlachta*, qui veut dire noblesse en polonais et qui dérive de l'allemand *geschlecht* (ancien haut allemand *slahta*). L'étymologie et l'histoire du mot *lech* ont été étudiées par MM. Nehring, Perwolf et Jagić dans l'*Archiv fur Slavische Philologie* (t. III et IV).

LECHALAS (Médéric-Clément), inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, né à Angers le 7 janv. 1820. Fondateur de l'*Encyclopédie des travaux publics*, où il a personnellement écrit: *Hydraulique fluviale* (gr. in-8, 1884); *Conditions générales d'établissement des ouvrages dans les vallées*, servant d'introduction au *Traité des Ponts en maçonnerie* (1887-88, 2 vol. gr. in-8), on a du même auteur plusieurs mémoires dans les *Annales* de son corps, notamment : *Construction de deux ponts sur la Loire*, à Nantes (1865); *Forme de carénage de Paimbœuf*, épuisement avec l'eau de marée emmagasinée au plein (1865); *Endiguement de la Basse-Loire*, établissement des courbes, des débits et des vitesses dans la partie maritime des fleuves (1865); *Note sur les rivières à fond de sable* (1871); *Mémoires sur le roulage* (1879 et 1881). — La chambre de commerce de Nantes a publié de M. Lechalas : *Rapport sur la transformation de la Loire maritime* (1869, in-4); *Nantes et la Loire* (mars 1870, in-8). — *La Seine maritime et son estuaire*, par feu Lavoinne, a été publiée par Lechalas en 1885 dans son *Encyclopédie des travaux publics*, avec le concours de la chambre de commerce et du conseil municipal de Rouen (gr. in-8). Une introduction développée, sur le phénomène des marées dans les fleuves, a été écrite par lui pour cet ouvrage. M. Lechalas est un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

LECHALAS (Georges-Médéric), ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Nantes le 1er juin 1851, fils du précédent. On a de lui : *Manuel de droit administratif*, services des ponts et chaussées et des chemins vicinaux (t. I, paru en 1889, gr. in-8; t. II, 1re partie, en 1893). Il a exécuté comme ingénieur ordinaire les grandes écluses de Saint-Aubin, sur la Seine, et le nouveau quai d'Elbœuf; comme ingénieur en chef, la forme de radoub de Dieppe. — Les *Annales des ponts et chaussées* ont inséré du même auteur les mémoires suivants : *Ports d'Anvers et de Gand* (1882); *les Ponts et chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789* (1883). — Georges Lechalas est en outre connu par ses publications dans un grand nombre de périodiques spéciaux : *Revue philosophique*, *Critique philosophique*, etc.

LE CHAPELIER (V. CHAPELIER).

LE CHASTELIER (V. CHASTELIER).

LE CHÂTELAIN (V. CHÂTELAIN).

LE CHÂTELIER (Louis), ingénieur français, né à Paris le 20 févr. 1815, mort à Paris le 10 nov. 1873. Entré à l'Ecole polytechnique en 1834 et à l'Ecole des mines en 1836, ingénieur ordinaire en 1841, ingénieur en chef en 1850, inspecteur général honoraire en 1872, il a eu une grande part à la création de notre réseau de chemins de fer, principalement par ses savantes études sur les conditions d'établissement et de fonctionnement du matériel de traction. On lui doit aussi des analyses de minerais, de nouveaux procédés de fonçage et de sondage, des recherches sur l'utilisation et la désinfection des eaux d'égout. Il a publié, outre des mémoires insérés dans les *Annales des mines*: *Recherches expérimentales sur les machines locomotives*, avec E. Gouin (Paris, 1844, in-8); *Chemins de fer de l'Allemagne* (Paris, 1845, in-8); *Etudes sur la stabilité des machines locomotives en mouvement* (Paris, 1849, in-8); *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de locomotives*, avec Flachat et Polonceau

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Paris, 1851, in-8; 2e éd., 1859); *Mémoire sur la marche à contre-vapeur des locomotives* (Paris, 1869, 2 vol. in-8), etc. L. S.

BIBL.: CALLON, *Notice nécrologique sur M. Le Chatelier;* Paris, 1874, in-8.

LE CHATELIER (Henry-Louis), ingénieur et chimiste français, né à Paris le 8 oct. 1850, fils du précédent. Reçu le premier à l'Ecole polytechnique en 1869, entré en 1871 à l'Ecole des mines, nommé ingénieur ordinaire en 1875, ingénieur en chef en 1889, il s'est à peu près exclusivement consacré dès le début de sa carrière à l'étude et à l'enseignement de la chimie et il est devenu successivement professeur de chimie générale à l'Ecole des mines (1877), répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique (1882), professeur de chimie industrielle minérale à l'Ecole des mines (1887). Il est l'auteur de travaux de grande valeur, les uns de chimie pure, les autres de chimie appliquée. Ils ont plus spécialement porté sur le rôle du manganèse dans la déphosphoration des fontes et sur la proportion des scories interposées dans le fer puddlé, sur les températures d'inflammation et de combustion des mélanges gazeux, sur les chaleurs spécifiques des gaz, sur leur vitesse de refroidissement, sur celle de la propagation de la flamme, sur la théorie des mortiers hydrauliques, sur celle de la prise du plâtre, sur le dimorphisme, sur le rendement calorifique des foyers industriels, sur les propriétés des métaux et des alliages, sur le dosage du grisou, sur les lampes de sûreté, sur les explosifs, sur la mesure des températures élevées. Outre de nombreux mémoires et articles insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales des mines*, dans la *Revue générale des sciences*, etc., il a publié : *Recherches expérimentales sur la constitution des mortiers hydrauliques* (Paris, 1887, in-8); *Lampes de sûreté* (Saint-Etienne, 1889, in-8); *les Equilibres chimiques*, avec G. Mouret (Paris, 1891, in-8); *le Grisou* (Paris, 1892, in-12), etc. L. S.

BIBL.: *Notices sur les titres de M. H. Le Chatelier;* Paris, 1884 et 1894, 2 broch. in-4.

LÉCHAUDÉ D'ANISY (Amédée-Louis), historien français, né à Versailles le 31 juil. 1772, mort à Paris en 1857. Principaux ouvrages : *Extrait des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados* (Caen, 1834, 2 vol. in-8 et atlas in-4); *Recherches sur le Domesday Book* (1842, t. I, in-4), en collaboration avec Sainte-Marie; *Grands Rôles des échiquiers de Normandie* (1846, in-4).

LÉCHÉ (Peinture). Ce terme, qui est le plus souvent appliqué dans une acception méprisante, caractérise un tableau où l'artiste est tombé dans l'excès du fini et a poussé jusqu'à une exagération ridicule la recherche de la netteté et de la propreté matérielle dans l'exécution. Certaines œuvres peuvent être très poussées sans tomber pour cela dans ce défaut; ainsi ce serait une grande erreur de qualifier ainsi le fini précieux des petits maîtres flamands. Des tableaux de grandes dimensions auront plutôt l'aspect léché lorsque leurs modelés auront été atténués par le blaireau au point de leur ôter toute vigueur et toute consistance, ou que tous les tons auront été systématiquement rompus de gris.

LECHE (Johan), naturaliste et médecin suédois, né à Barkåkra en 1704, mort à Åbo en 1764. Il avait été pendant quelques années médecin de la Compagnie des Indes orientales, et était, dès 1744, entré en relation avec Linné, aux travaux duquel il collabora. Professeur de médecine, à Åbo, il pratiqua le premier en Finlande l'inoculation de la variole. Outre ses nombreuses observations météorologiques consignées dans diverses revues spéciales, il a laissé des travaux estimés : *Instructions relatives à la plantation d'arbres et d'arbustes sauvages* (1764; 2e éd., 1791); *Dissertatio sistens primitias Floræ Scaniæ*, etc.

Un de ses arrière-neveux, *Wilhelm* Leche, né en 1850, professeur à la faculté des sciences de Stockholm, a publié, en suédois ou en allemand, sur les *Chiroptères* et sur les *Galéopithèques* (V. ces mots), plusieurs travaux zoologiques importants qui ont paru soit dans les *Acta univ. Lund* (1879), soit dans les *Comptes rendus de l'Acad. suéd. des sciences* (1883, 1885). C'est dans ce dernier recueil qu'a été inséré son *Rapport sur les mollusques marins recueillis à la Nouvelle-Zemble et à l'Iénisséi de 1875-1876, par la mission suédoise* (en suédois, Stockholm, 1878). Il a publié aussi des traités de vulgarisation : *Quelques Traits de l'histoire de l'évolution chez l'homme* (Stockholm, 1893); *Hérédité et Darwinisme* (1894), etc.; il a rédigé les *Comptes rendus de la Soc. de Biol. de Stockholm* et a collaboré à l'ouvrage de Bronn : *Klassen und Ordnungen des Thierreichs.*

LECHÉE (Géogr. anc.). Port de *Corinthe* (V. ce mot).

LÈCHEFRITE (Archéol.). Plat en fer que l'on place sous les viandes qui rôtissent à la broche, pour en recueillir la graisse et le jus. L'usage de cet ustensile, comme celui des rôtis à la broche, est très ancien, et jamais la forme de la lèchefrite ne paraît avoir différé de celle qui reste en usage de nos jours. C. E.

LECHEGUANA (Entom.). Nom espagnol d'une Guêpe sociale du genre *Nectarina*, qui habite l'Amérique du Sud et dont le miel est très vénéneux (V. NECTARINA).

LÉCHELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 129 hab.

LÉCHELLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 488 hab.

L'ÉCHELLE (Jean), général français, né à Puyréaux (Charente) le 2 avr. 1760, mort à Nantes le 11 nov. 1793. Fils d'un marchand, il s'engagea, dit-on, au régiment de Rouergue à l'âge de seize ans. Maître d'armes à Saintes en 1789, élu le 17 oct. 1791 chef du 1er bataillon des volontaires de la Charente, général de brigade à l'armée des côtes de La Rochelle le 17 août 1793, il remplaça Canclaux dans le commandement en chef de l'armée de l'Ouest (29 sept. 1793) et entra à Nantes dans la soirée du 7 oct. Il se montra indigne d'une telle faveur. Kleber a laissé de L'Echelle ce portrait poussé au noir : « Il était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vu. » En effet, son ignorance fut cause de la victoire des Vendéens à Entrammes (27 oct. 1793). L'Echelle éprouva un si vif chagrin de sa défaite qu'il tomba malade et mourut peu après.

BIBL. : *Arch. adm. de la guerre.* — SAVARY, *Guerres des Vendéens et des Chouans.* — BOISSONNADE, *Histoire des volontaires de la Charente.*

LÉCHEROLLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 333 hab.

LÊCHES (Les). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 563 hab.

LECHEVALIER (Antoine-Rodolphe) (V. CHEVALIER).

LE CHEVALIER (Jean-Baptiste), archéologue, diplomate et voyageur français, né à Trelly, près de Coutances (Manche), le 1er juil. 1752, mort à Paris le 2 juil. 1836. Après s'être destiné à l'état ecclésiastique, Le Chevalier, qui porta le titre d'abbé pendant la fin du XVIIIe siècle, partit en Orient en 1784 comme secrétaire particulier du comte de Choiseul-Gouffier, nommé ambassadeur du roi à Constantinople, mais après s'être arrêté à Londres pour les affaires de ce seigneur. De 1784 à 1786, tous deux explorèrent la Troade; mais, de 1786 à 1788, Le Chevalier fut détaché en mission à Jassy, auprès de l'hospodar de Valachie pour surveiller les mouvements de l'armée russe. Pendant la Révolution, Le Chevalier voyagea en Allemagne où il séjourna à Gœttingue, puis en Danemark, en Suède, en Russie, en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en Italie. A son retour à Paris, où l'avait précédé sa réputation d'archéologue, il fut nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort. Le Chevalier a publié les ouvrages suivants : *Voyage dans la Troade contenant la description de la plaine de Troie* (1800, in-8), ouvrage qui n'est que le développement d'un mémoire présenté en 1797 à la Société royale d'Edimbourg et traduit en anglais par Dalzel sous

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le titre de *Description of the plain of Troy*. Le mémoire original de Le Chevalier suscita une vive polémique en Angleterre où Bryant contesta les assertions de l'auteur sur le lieu de la guerre et du siège de Troie, malgré que ces assertions fussent admises, avec certaines réserves, il est vrai, par le comte de Choiseul-Gouffier. Une troisième édition de cet ouvrage, revue et considérablement augmentée, parut à Paris en 1802, sous le titre de *Voyage de la Troade*, etc. (3 vol. in-8); *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin*, etc., avec une *Carte particulière de la plaine de Brousse en Bithynie* (Paris, 1801, 2 vol. in-8); *Ulysse-Homère ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée*, dernier ouvrage paru sous le pseudonyme de *Constantin Koliadès* et dans lequel Le Chevalier se demandait si Ulysse n'était pas lui-même Homère et forçait ceux qui, comme Letronne, riaient de cette hypothèse (*Journal des savants*, 1829-30), à rendre justice à ses consciencieuses investigations. Charles Lucas.

LECHEVALIER (Jules), publiciste français, né vers 1800, mort au Havre en 1850. Saint-simonien, puis fouriériste, il fit en 1838 et 1839 un voyage aux Antilles et à la Guyane, devint secrétaire de la commission coloniale de 1843 et écrivit pour elle le volumineux *Rapport sur les questions coloniales* (Paris, 1844, 3 vol. in-fol.) qui fut publié par le ministère de la marine. Lechevalier, qui collabora à un grand nombre de journaux, fut rédacteur en chef de la *Paix*, de la *Tribune des peuples*, du *Courrier du Havre*. Il fut impliqué dans le complot du 13 juin 1849 et condamné par contumace à la déportation. Il a beaucoup écrit. Citons: *Leçons sur l'art d'associer les individus et les masses* (Paris, 1832, in-8); *la Réforme industrielle* (1833, in-8); *Etudes sur la science sociale* (1832-34, in-8); *Avenir de la monarchie représentative en France* (1845, in-8); *Organisation républicaine de la presse officielle* (1848, in-8); *Organisation du travail* (1848, in-8).

LECHEVALLIER (Ferdinand-Edmond), homme politique français, né à Bolbec le 26 janv. 1840. Grand manufacturier à Yvetot, maire de cette ville, il fut élu député de Seine-Inférieure le 21 août 1881 avec un programme républicain. Il appuya la politique opportuniste et fut réélu successivement en 1885, 1889 et 1893.

LE CHEVALLIER-CHEVIGNARD (Edmond), peintre et graveur français, né à Lyon le 3 févr. 1825. Elève de Drolling, il a rarement exposé au Salon. On cite son *Bénédicité* (1859); ses *Noces de Henri IV* (1863); son *Antonello de Messine* (1872). Il a été nommé professeur d'application décorative à l'École nationale des arts décoratifs. On lui doit entre autres une belle illustration de l'*Oraison funèbre du grand Condé*, par Bossuet, et un volume intitulé *les Styles français* (*Bibliothèque de l'Enseignement du dessin*).

LECHFELD (V. Lech).

LECHHAUSEN. Bourg de Bavière, prov. de Haute-Bavière, sur le Lech, près d'Augsbourg; 8,500 hab. Château, forges, etc.

LECHIANINE (Raïko), homme d'Etat serbe, né à Léchié (Serbie) le 29 janv. 1826, mort à Vienne le 31 oct. 1872. Après avoir étudié le droit à Heidelberg et à Paris, il devint professeur au lycée de Belgrade, puis secrétaire du conseil d'Etat. De 1861 à 1868, il remplit les fonctions de ministre de la justice et, après l'assassinat du prince Michel (10 juin 1868), il fut un des trois régents chargés du gouvernement provisoire jusqu'à l'avènement du prince Milan (2 juil. 1868). A partir de cette dernière date, il vécut dans la retraite.

LECHITES. Certains historiens slaves appellent ainsi les peuples slaves, naguère établis entre le Boug et l'Oder, les Karpates et la Baltique. Cette appellation est inexacte. Le nom de Lechs ne convient qu'aux Polonais (V. Lech).

LECHLER (Gotthard-Victor), théologien allemand, né à Kloster-Reichenbach (Wurttemberg) le 18 avr. 1817. D'abord pasteur dans diverses églises du Wurttemberg, il devint, en 1858, surintendant et professeur de théologie à Leipzig, et membre de la première Chambre du royaume de Saxe. Principaux ouvrages : *Gesch. des englischen Deismus* (1841); *Das apostolische und nachapostolische Zeitalter* (1857, 2e éd.); *Geschichte der presbyterial und Synodalverfassung seit der Reformation* (1854); *Johann Wiclif und die Vorgeschichte der Reformations* (1873, 2 vol.).

LECHS. Nom donné parfois aux Polonais (V. l'art. Lech).

LECHS (Berthold) (V. Berthold de Ratisbonne).

LÉCITHINE (V. Cerveau, t. X, p. 97).

LECK. Branche du *Rhin* (V. ce mot et Pays-Bas).

LECKY (William-Edward-Hartpole), écrivain irlandais, né près de Dublin le 26 mars 1838. C'est en cette ville qu'il fit ses études au Trinity College. M. Lecky n'a occupé aucune fonction publique et ne s'est pas mêlé à la vie politique. S'il a combattu M. Gladstone sur la question du *Home Rule*, ce fut sous forme d'articles et de conférences privées. Il a consacré toute son activité à des travaux historiques qui lui ont acquis l'estime du monde savant. Les universités de Dublin, d'Oxford et Saint-Andrews lui ont décerné le titre de docteur honoraire et, en 1893, l'Académie des sciences morales et politiques lui conféra celui de correspondant. Ses principaux ouvrages, tous publiés à Londres, sont : *The Leaders of Public Opinion in Ireland*, publié sans nom d'auteur (1861), réédité avec le nom de l'auteur (1871), traduit en allemand sous le titre : *Vier historische Essays : Swift, Floud, Grafton, O'Connel* (1873); *History of the Rise and Influence of the Spirit of Rationalism in Europe* (1865, 2 vol. gr. in-8; 5e éd., 1872; trad. allem. de Jalowicz; 2e éd., 1873); *History of European Morals from Augustus to Charlemagne* (1869, 2 vol. gr. in-8; 3e éd., 1872; trad. allem. de Jalowicz, 1871); *History of England in the Eighteenth Century* (1878-90, 8 vol. gr. in-8; 2e éd., 1892, 12 vol. in-12; trad. all., Leipzig, 1879 et suiv.); *Poems* (1891). Th. Ruyssen.

LECLAIR (Jean-Marie), dit *l'Aîné*, violoniste français, né à Lyon en 1697, assassiné à Paris le 22 oct. 1764. Fils d'Antoine Leclair, musicien du roi, élevé par les soins de la marquise de La Bérangère, il dansa au théâtre de Rouen, puis à Turin; élève de Somis, il devint violoniste à l'Opéra (1729) où il éclipsa tous ses confrères. Il fut des premiers à user de la double corde. On a de lui quatre livres de sonates pour le violon (1723-38), deux autres pour deux violons, un opéra (*Glaucus et Sylla*), joué en 1747, etc. Sa femme chanta à l'Opéra jusqu'en 1750.

Son frère, *Antoine-Remi*, dit *Leclair le Cadet*, a publié, vers 1760, douze sonates pour le violon.

LECLAIR (Anton), philosophe allemand, né à Vérone le 20 janv. 1848. Il fit ses études secondaires à Prague et à Graz et entra en 1866 à l'université de cette dernière ville pour y étudier la philologie, l'histoire et la philosophie. Ses études terminées, il entra dans l'enseignement des gymnases et fut nommé successivement suppléant à Marbourg (Autriche), professeur à Botzen (1872), puis à Prague (1874), directeur du gymnase de Wies (Bohême) (1883), enfin (1888) professeur de gymnase à Vienne où il enseigne encore (1895). M. Leclair, qui a subi dans sa jeunesse l'influence d'A. Riehl, occupe parmi les philosophes actuels de l'Allemagne une place analogue à celle de W. Schuppe et d'E. Laas. Il ne reconnaît pas à l'esprit humain la faculté d'atteindre un être transcendant. S'il ne faut pas rejeter absolument la métaphysique naturelle du sens commun, il faut du moins l'interpréter au nom d'une théorie de la connaissance fondée sur l'expérience. La tâche actuelle de la philosophie est de concilier la théorie abstraite de la connaissance avec le point de vue vulgaire de la science positive. On trouvera l'exposé des idées de M. Leclair dans les ouvrages suivants : *Der Realismus der modernen Naturwissenschaft im Lichte der von Berkeley und Kant angebahnten Erkenntniss-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

kritik (Prague, 1879, in-8); *Beitræge zu einer monist. Erkennnisstheorie* (Breslau, 1882); *Kritischer Idealismus und Positivismus* (dans la *Vierteljahsschr. für wissensch. Philos.*, t. V); *Das kategoriale Gepræge des Denkens in seinem Einfluss auf die Probleme der Philos., insbes. der Erkenntinsstheorie* (même revue, t. VII); *Lehrbuch der allgem. Logik* (en collaboration avec M. G.-A. Lindner; Vienne, 1894). Th. Ruyssen.

LECLER (Pierre-Anne-Jean-Félix), homme politique français, né à Aubusson le 30 juil. 1814. Avocat à Aubusson, il devint, en 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans la Creuse, démissionna bientôt et fut élu le 23 avr. représentant de ce département à la Constituante. Républicain modéré, il s'occupa surtout de questions de finances et ne fut pas réélu à la Législative. En 1850, il entra dans l'administration des finances, devint, en 1879, directeur général de l'enregistrement et des domaines, puis conseiller maître à la cour des comptes (1884). Le 27 mars 1889, il était élu sénateur de la Creuse à la suite de l'invalidation de M. Sauton. Membre de la gauche républicaine, il combattit le boulangisme et fut réélu au renouvellement de 1894.

LE CLERC (Jean), premier martyr de la Réforme en France, mort à Metz en 1524. Il était cardeur de laine à Meaux, où quelques amis des idées nouvelles se groupaient autour de l'évêque Briçonnet. Le Clerc, gagné à la cause de la Réforme, arracha, en 1523, une bulle d'indulgence affichée aux portes de la cathédrale de Meaux et y substitua un placard qui traitait le pape d'antéchrist. Il fut condamné par le parlement de Paris à être fouetté publiquement trois jours de suite, puis marqué au front d'un fer rouge et banni. Le Clerc alla à Metz, s'y laissa encore emporter par son fanatisme à briser des images préparées pour une procession, ce qui le fit condamner comme sacrilège à être brûlé vif, après d'horribles tortures.

Bibl.: J. Crespin, *Histoire des martyrs*; Toulouse, 1885, t. I, pp. 244 et suiv.

LE CLERC (Jean), graveur sur bois et éditeur français, né à Paris vers 1550, mort à Paris en 1627. Fils du libraire Antoine Le Clerc, il fut reçu dans la même corporation en 1573, et s'adonna plus particulièrement à l'industrie de livres illustrés de gravures sur bois, qu'il exécutait en partie lui-même. Il est, en effet, qualifié, dans des documents officiels, de « marchand tailleur d'histoires ». Il doit principalement sa notoriété à la publication des *Figures de la Bible*, qui eut de nombreuses éditions depuis 1596, et dont les dessins sont attribués à Jean Cousin. Il avait donné auparavant un *Abrégé de l'histoire françoyse* (1585), avec 64 portraits des rois de France, d'une belle exécution, et il publia ensuite une *Vie de saint François de Paule* (1615), en 27 planches. On lui doit encore nombre d'estampes isolées.

Plusieurs de ses fils furent libraires; un autre, *Jean* Le Clerc, dit *le Jeune*, fut graveur au burin, et exécuta des portraits: *Jeanne d'Arc, Marie de Médicis*, etc. G. P-I.

Bibl.: A. Firmin-Didot, *Etude sur Jean Cousin*, 1872.

LE CLERC (David), écrivain et professeur genevois, né à Genève le 19 févr. 1591, mort à Genève le 21 avr. 1654. Il étudia les langues mortes et la philosophie à Genève, Strasbourg, Heidelberg et en Angleterre, puis revint se fixer dans sa ville natale où, dès 1618, il enseigna l'hébreu à l'Académie. Il y joignit aussi un cours d'histoire. Il fut recteur de l'Académie (1637-43). On assure qu'il parlait dix langues étrangères ou anciennes. Il a laissé des discours, des pièces de vers en latin, en grec, en hébreu, des traductions de l'anglais, au total huit ouvrages, dont quelques-uns publiés par son neveu, Jean Le Clerc.

LE CLERC (Michel), littérateur français, né à Albi en 1622, mort à Paris le 8 déc. 1691. Avocat au parlement, il fut reçu membre de l'Académie française le 26 juin 1662. Citons de lui : *la Virginie romaine* (Paris, 1649, in-12), tragédie qui fut représentée en 1645 à Paris avec un fort grand succès ; *Ode pour le Roi* (1663, in-4) ; *id.* (1668, in-4) ; une traduction de la *Jérusalem délivrée* (1667, in-4); *le Temple de l'Immortalité*, ode (1673, in-4); *Iphigénie* (1676, in-12), tragédie bien inférieure à celle de Racine jouée quelques mois avant elle.

LECLERC (Chrétien), voyageur belge, né en Artois vers 1630, mort à Lens vers 1695. Il entra dans l'ordre des récollets et fut envoyé comme missionnaire au Canada; il travailla avec ardeur à la conversion des habitants de la baie de Gaspé et fonda un couvent à Montréal. En 1690, il revint dans son pays et publia des souvenirs très intéressants et auxquels collabora, dit-on, le comte de Frontenac, gouverneur du Canada : *Nouvelle Relation de la Gaspésie* (Paris, 1691, 2 vol. in-12); *Etablissement de la foi dans la Nouvelle-France* (*id.*, 1691, 2 vol. in-12).

LECLERC (Catherine) (V. Brie [Mlle]).

LE CLERC (Sébastien), célèbre dessinateur, graveur et écrivain d'art français, né à Metz le 26 sept. 1637, mort à Paris, aux Gobelins, le 25 oct. 1714. Son père Laurent (né en 1599, mort le 4 oct. 1691), maître orfèvre, dessinateur et ciseleur habile, quelque peu graveur aussi, semble avoir été son unique maître. L'enfant, d'une précocité extraordinaire pour les arts, dessinait à douze ans d'une façon étonnante. Il avait manié le burin dès l'âge de sept ans, selon la tradition, et s'essaya de bonne heure dans l'eau-forte. La suite de onze pièces : *Tableaux de l'institution des Mathurins*, qu'il exécuta vers 1654, et où se révèle déjà la science de la composition unie à la richesse de l'architecture et une singulière habileté de l'outil, eut un succès énorme. Il se montra encore supérieur dans trois suites d'estampes formant de petits livres de messe et représentant un ensemble de 106 pièces toutes différentes, dont les sujets sont tirés exclusivement de la Passion de Jésus-Christ ; la seconde *Messe* (1661) est surtout remarquable. Parmi les nombreux travaux de la période messine de l'artiste, nous devons signaler les planches du très rare volume : *le Triomphe de Charles IV* (Nancy, 1664, pet. in-fol.), gravées par Le Clerc d'après les dessins que Ch. Deruet avait préparés pour célébrer le retour du duc de Lorraine en 1641. Dès 1660, Le Clerc, qui était très versé dans l'art de la fortification, eut la charge d'ingénieur-géographe auprès du maréchal de La Ferté, gouverneur du pays messin, charge dont il se démit en 1665, pour venir se fixer à Paris où il espérait faire sa carrière dans le génie militaire. Il en fut détourné par le peintre Ch. Le Brun qui sut apprécier les talents du jeune artiste et l'engagea à borner son ambition à la gloire de devenir un maître dans la gravure à l'eau-forte. Tout en faisant des vignettes pour des libraires, Le Clerc donnait un libre cours à sa passion pour les sciences mathématiques. Il publia d'abord un petit livre élémentaire : *la Practique de la géométrie* (Paris, 1669, in-12), qu'il orna de 82 (ensuite de 99) charmantes figures de paysages animés et d'architectures, livre qui obtint un succès prodigieux et durable (réédité en 1682 et 1700) ; il eut même l'honneur inouï d'être traduit en russe et imprimé à Saint-Pétersbourg en 1709. Les bibliographes le confondent avec sa *Grande Géométrie* (1690, in-8, avec 17 pl., souvent réimprimée). L'illustration (159 pl.) qu'il exécuta pour l'*Histoire sacrée en tableaux* d'Oronce de Brianville (Paris, 1669, 1671, 1675, 3 vol. in-12) marque l'un des points culminants de sa brillante carrière. Colbert lui fit donner en 1669 un logement aux Gobelins et une pension de 600 écus, et la première publication officielle à laquelle Le Clerc ait concouru fut celle des *Tapisseries du roi* (1670), d'après les compositions de Le Brun. Celui-ci, enthousiasmé de la façon dont notre artiste avait gravé son dessin du *Mausolée érigé à la mémoire du chancelier Séguier*, le fit recevoir à l'unanimité membre de l'Académie royale (6 août 1672), et cette même estampe lui servit de morceau de réception. Plus tard, il fut nommé professeur de géométrie, et il exerça ces fonctions jusqu'en 1699. Il s'était, en effet, beaucoup occupé de perspective; il publia là-dessus un *Discours touchant*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le point de vue (1679), où il combat quelques-uns des principes de Descartes, et il résuma ses leçons professées à l'Académie dans un *Traité de perspective* demeuré inédit, dont on possède son manuscrit autographe, orné de charmants dessins. Il eut tous les honneurs possibles : en 1690 il reçut le brevet de dessinateur et de graveur du roi, et en 1706 il fut fait chevalier romain. L'année même de sa mort parut son *Traité d'architecture* (1714, 2 vol. in-4, avec 184 pl.) que Pierre le Grand fit traduire en russe. Doué d'une facilité exceptionnelle et âpre au travail, il laissa un œuvre de plus de 3,000 pièces, et, ce qui est le plus étonnant, la presque totalité en est de son invention. Parmi les plus remarquables de ses travaux, citons : *le Livre des paysages* (1673), les 39 pl. des *Métamorphoses d'Ovide* de Benserade (1676), *les Tapisseries historiques représentant les conquêtes de Louis XIV*, d'après les dessins de Le Brun, cinq grandes pièces célèbres (1680-1682); *les Saints*, en 380 pl. in-16 (1686-7); *les Grandes Conquêtes du roi* (1687); *les Petites Conquêtes du roi*, 8 pl. délicieuses (1702).

Ajoutons que peu d'années avant sa mort il publia un ouvrage très orthodoxe, mais où il se montra à la hauteur des connaissances scientifiques de son époque : *Nouveau Système du monde conforme à l'Ecriture sainte* (1706, in-8, avec fig.), ouvrage qui eut plusieurs éditions.

Le Clerc aimait son art avec passion et apportait dans tous ses travaux une conscience sans égale, d'où cette correction parfaite du dessin, cette netteté admirable de la pointe qui séduisent la vue. Il se complaisait dans les estampes de très petite dimension, car il avait surtout le tempérament de vignettiste, et, comme tel, non seulement il fut au premier rang durant tout le règne de Louis XIV, mais encore il doit être regardé comme le véritable précurseur des illustrateurs du XVIIIe siècle. Mariette n'a rien exagéré en formulant ainsi son éloge : « S'il y a jamais eu un graveur qui se soit rendu célèbre dans sa profession et qui ait étendu ses connaissances au delà des bornes ordinaires, c'est sans contredit Sébastien Le Clerc. »

Parmi ses fils, deux furent artistes. L'aîné, *Sébastien*, né aux Gobelins le 29 sept. 1676, mort le 29 juin 1763, élève de Bon Boulogne, fut reçu de l'Académie de peinture le 23 août 1704 (son morceau de réception fut *la Purification d'Enée*, tableau transporté à Trianon). Il eut une certaine célébrité en son temps par ses peintures dans le genre de Watteau et surtout par ses sujets mythologiques, qui furent gravés les uns et les autres par son beau-frère Edme Jeaurat. Son meilleur morceau est *l'Enlèvement d'Europe*. Il fut professeur d'histoire, de perspective et de géométrie à l'Académie royale et eut le titre de peintre du roi. — Le fils de celui-ci, *Jacques-Sébastien*, né en 1734, mort à Paris le 17 mai 1785, fut d'abord nommé son adjoint comme professeur en 1758 « en reconnaissance des services du père », et devint titulaire de la chaire de perspective le 31 janv. 1778. Le musée de Caen a de lui une toile représentant *Salomon devant l'arche*, provenant de l'Académie royale. — Un autre fils du grand graveur, *Louis-Auguste* Le Clerc, né vers 1689, étudia la sculpture sous Coysevox, obtint le second prix au concours de 1712, passa ensuite en Danemark où il devint premier sculpteur en titre du roi et professa à l'Académie de Copenhague de 1751 à 1777. G. Pawlowski.

Bibl. : L'abbé de Vallemont, *Eloge historique de Séb. Le Clerc;* Paris, 1715, in-12. — Mariette, *Abecedario*, t. III. — Jombert, *Catalogue de l'œuvre de S. Le Clerc;* Paris, 1774, 2 vol. in-8. — Édouard Meaume, *Séb. Le Clerc et son œuvre;* Paris, 1877, in-8. — Bellier de La Chavignerie, *Dictionnaire des artistes de l'école française.* — L. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 1876, 3e édit.

LECLERC (Daniel), médecin suisse, né à Genève le 4 févr. 1652, mort à Genève le 17 juin 1728. Il étudia à Montpellier et à Paris et fut reçu docteur à Valence. Il abandonna la pratique de la médecine en 1704 pour accepter des fonctions publiques, collabora à la *Bibliothèque anatomique* de Manget et s'occupa spécialement et avec une exactitude scrupuleuse d'histoire de la médecine. On lui doit : *Histoire de la Médecine...* (Genève, 1696, in-12; 2e édit., Amsterdam, 1702, in-4, et autres édit.); *Historia naturalis et medica latorum lumbricorum intra homines... nascentium* (Genève, 1715, in-4, pl.). Dr L. Hn.

LE CLERC (Jean), latinisé en *Clericus*, théologien protestant, né à Genève le 19 mars 1657, mort à Amsterdam le 8 janv. 1736. Il fit de fortes études à Genève, se laissa ensuite, à Saumur, attirer vers une conception moins dogmatiste du christianisme et finit par se rattacher à l'*arminianisme* (V. ce mot), après la lecture des écrits de Grotius. En 1684, il fut appelé comme professeur au collège arminien d'Amsterdam, où il enseignait la philosophie et l'hébreu, et, à partir de 1712, encore l'histoire ecclésiastique. Dès 1728, il eut un coup d'apoplexie; en 1732, il perdit la parole et se survécut ensuite jusqu'en 1736. Ses publications, qui comprennent 73 numéros (V. *la France protestante*, t. VI, pp. 465-470), l'impliquèrent dans d'innombrables querelles théologiques et littéraires. On doit citer son édition corrigée et augmentée des *Pères apostoliques* de Cotelier (Amsterdam, 1698, 2 vol. in-fol.; réimprimé en 1724); puis, le *Traité de l'incrédulité* (Amsterdam, 1696, in-8), souvent réimprimé et traduit en anglais (Londres, 1697, in-12) et en hollandais (Rotterdam, 1697, in-8); l'*Ars critica* (Amsterdam, 1696, 2 vol. in-8, et souvent réimprimé), les *Opera philosophica* (Amsterdam, 1698, 4 vol. in-8; 6e éd. en 1726). Leclerc a aussi revu et augmenté trois éditions du Dictionnaire de Moréri (celles de 1694, de 1698 et de 1702). F.-H. K.

Bibl. : A. Van der Hœven, *De Io. Clerico*, etc.; Amsterdam, 1845, in-8.

LECLERC (David), peintre suisse, né à Berne en 1680, mort en 1738. Il résida successivement à Paris, à Londres, et à Francfort-sur-le-Main. Imitateur de Rigaud et de Rubens, il a laissé surtout des portraits; cependant on a aussi de lui des paysages et des fleurs.

LECLERC (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Angers le 29 févr. 1756, mort à Chalonnes-sur-Loire le 16 nov. 1826. Il s'occupa d'abord de littérature et fut admis à l'Académie d'Angers en 1786. Il accueillit la Révolution avec enthousiasme et fonda, dans un but de propagande des idées nouvelles, le journal *l'Ami des indigents*, dont le produit était destiné aux pauvres. Elu député suppléant aux Etats généraux, il fut appelé à siéger à la Constituante en août 1790. Réélu à la Convention, il siégea sur les bancs de la Plaine. Il donna sa démission le 12 août 1793, fut décrété d'arrestation, découvert dans sa retraite en janv. 1794 et enfermé dans la prison de la Bourbe, d'où il sortit après le 9 thermidor. Au Conseil des Cinq-Cents, il proposa d'établir le culte théophilanthropique. C'est sur son rapport que fut décrétée la création d'un Conservatoire de musique (23 nov. 1798). Après le 18 brumaire, il siégea au Corps législatif jusqu'en 1802, mais refusa toute fonction sous l'Empire. En 1814, il quitta la France et séjourna à Liège jusqu'en 1819. Il appartenait à l'Académie des inscriptions depuis le 25 mars 1799, mais fut rayé de son vivant en 1817, comme la plupart des conventionnels qui avaient fait partie de l'Institut, quoiqu'on ait prétendu que son remplacement eut lieu parce que l'Académie l'avait cru décédé. A son retour en France, il habita à Chalonnes et fut, d'après sa volonté, enterré civilement. A. Kuscinski.

LECLERC (Charles-Victor-Emmanuel), général français, né à Pontoise le 17 mars 1772, mort près de Saint-Domingue le 2 nov. 1802. Il entra dans le bataillon de Seine-et-Oise en 1791. Sous-lieutenant de cavalerie et aide de camp du général Lapoype, il était capitaine au siège de Toulon lorsqu'il rencontra Bonaparte qui le prit en grande affection. Général de brigade après la campagne d'Italie, il épousa, en 1797, Pauline, sœur de Napoléon. Il suivit Bonaparte en Egypte et il y fut nommé général de division. Envoyé à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Leclerc rendit de grands services et se fit remarquer à la bataille de Hohenlinden. Désigné pour commander les troupes envoyées à Saint-Domingue contre Toussaint Louverture, il fut, peu de temps après son arrivée, atteint par la fièvre jaune qui l'enleva. E. BERNARD.

LE CLERC (Joseph-Victor), professeur et érudit français, né à Paris le 2 déc. 1789, mort le 12 nov. 1865. Fils unique d'une famille d'ouvriers, de bonne heure orphelin, il fut en quelque sorte adopté par Dabot, directeur de pension dans le quartier du Panthéon (la pension Hallays-Dabot). Après de très brillantes études, il fut surveillant, puis professeur au lycée Napoléon (1808-15). Professeur de rhétorique au lycée Charlemagne en 1815, il y eut comme élèves Michelet et de Rémusat. Il sacrifiait alors aux grâces surannées dont ses maîtres lui avaient appris le culte : il écrivait en vers grecs du dialecte éolien un poème dédié à Mme de Rémusat : *Lysis, poème trouvé par un jeune Grec sous les ruines du Parthénon et traduit en vers français par l'éditeur* (1814), et en vers latins un *De Officiis ad pueros*, d'après la *Morale de l'enfance* de Morel de Vindé (1816). Il composa en même temps des ouvrages scolaires, une *Chrestomathie grecque*, une *Rhétorique*. Chez Mme de Rémusat, il connut le vieil abbé Morellet et fut chargé de publier ses *Mémoires sur le* XVIIIe *siècle et sur la Révolution* (1821-23). Il collaborait à la *Quinzaine Littéraire*, au *Lycée français*. Daunou, l'abbé l'Ecuy, qui l'honoraient de leur amitié, ne laissaient pas cependant de l'orienter vers des études nouvelles. — Maître de conférences à l'Ecole normale en 1821, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres de Paris en 1824, son enseignement fut plus solide que brillant ; il ne rivalisa pas d'éloquence avec Guizot, Cousin et Villemain, mais il publia une édition critique des œuvres de Montaigne (1826), et collabora (de 1821 à 1825) à la grande édition des œuvres de Cicéron, qui parut chez l'éditeur Lefèvre. Il visita en érudit l'Italie, les bibliothèques et les universités des Pays-Bas, d'Angleterre et de Suisse, en vue d'écrire une histoire générale de la littérature latine. Mais de nouveaux devoirs l'absorbèrent bientôt. Doyen de la faculté en 1832, membre de l'Académie des inscriptions en 1834, il abandonna l'enseignement et la collaboration aux recueils périodiques. Après avoir lu à l'Académie deux mémoires sur les *Annales des pontifes* et sur les *Journaux chez les Romains*, publiés en 1838, d'une grande érudition, mais d'une critique trop traditionnelle, médiocrement éclairée, il abandonna même les études relatives à l'antiquité, pour se consacrer tout entier à l'histoire littéraire du moyen âge. En 1838, il fut nommé par l'Académie membre de la commission chargée de rédiger l'*Histoire littéraire de la France*. « Au premier coup d'œil, dit Renan, rien ne semblait désigner M. Le Clerc pour ce travail, mais l'Académie vit avec justesse que toutes les études historiques se tiennent et que, pour bien traiter le moyen âge en particulier, la première condition est la profonde connaissance de l'antiquité. » L'*Histoire littéraire* « fut dès lors le travail par excellence de Le Clerc, son occupation de tous les instants, son œuvre, sa vie ». Il a dirigé comme « éditeur » la publication des t. XX à XXIV de ce grand recueil, consacrés en grande partie à l'histoire du XIIIe siècle, qu'il a enrichi de notices excellentes et d'un *Discours* célèbre sur *l'Etat des lettres en France au* XIVe *siècle* (1863). Il a revisé le t. I du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements* et surveillé l'impression de l'*Imitation de Jésus-Christ*, publiée en 1855, pour l'Exposition universelle, par l'Imprimerie nationale. Comme doyen de la faculté des lettres, il contribua beaucoup à élever le niveau des épreuves du doctorat, et il fit de son mieux, au commencement du second Empire, pour sauvegarder la dignité de l'enseignement supérieur contre les entreprises de la réaction. — L'héritier de Le Clerc, Hallays-Dabot, a fait don à la bibliothèque de la Sorbonne des livres de son ami. Jusqu'à ces derniers temps, l'appartement que l'illustre doyen occupait à la Sorbonne fut rattaché à ladite bibliothèque, sous le nom de *Salles Victor Le Clerc*, mais cette vieille maison, « qui était pour lui l'univers », va tomber sous le marteau. — « V. Le Clerc, dit Renan, a été proclamé, par un de ceux qui l'ont le mieux connu, le vrai bénédictin de notre âge. Sa paisible retraite de la Sorbonne fut pour nous, pendant des années, le sanctuaire de la recherche savante et libre. Sa vie innocente et pure a été, malgré la différence des croyances religieuses, une image fidèle de ces vies saintes et graves, dont le XVIIe et le XVIIIe siècle nous ont légué le souvenir comme une leçon éternelle de sérieux et de sincérité. » Ch.-V. L.

BIBL. : Eloges prononcés par M. Bellaguet à la séance annuelle de la Société de l'histoire de France (8 mars 1866) et par M. Guigniaut à la séance annuelle de l'Académie des inscriptions (3 août 1866). — E. RENAN, dans l'*Histoire littéraire*, XXV, pp. IX-XLV.

LECLERC (Charles-Alfred), architecte français, né à Paris en 1843. Elève de l'atelier Questel et ayant obtenu le premier grand prix d'architecture en 1868 sur un projet de calvaire, M. Alfred Leclerc envoya de Rome une fort consciencieuse étude de restitution des Thermes de Titus, et remporta, à son retour en France, plusieurs succès dans d'importants concours publics. Entré en 1873 dans le service des bâtiments civils et successivement inspecteur des travaux de la Cour de cassation et des Tuileries, puis architecte des Archives nationales, des palais de Versailles et de Trianon et des domaines de Saint-Cloud, Rambouillet et Grignon, M. Alfred Leclerc a été chargé de la restauration ainsi que des considérables agrandissements du Capitole de Toulouse, et de la construction du bel hôtel de ville de Limoges. Ch. LUCAS.

LECLERC-BORIES (V. BORIES).

LECLERC DE BUFFON (V. BUFFON).

LECLERC DE JUIGNÉ (V. JUIGNÉ).

LECLERC DE LA BRUÈRE (V. BRUÈRE).

LECLERC DES ESSARTS (Nicolas-Marin, comte), général français, né à Pontoise le 25 avr. 1770, mort à Paris le 18 mai 1820. Volontaire en 1792, il fut nommé capitaine de cavalerie au siège de Toulon. Devenu aide de camp de son compatriote, le général Leclerc, il le suivit à l'armée du Rhin, puis à Saint-Domingue. Il fit ensuite toutes les campagnes de l'Empire et fut grièvement blessé à Wagram. Général de brigade en 1808, il prit part au siège de Hambourg en 1814 et il y rendit des services signalés. Il fut nommé divisionnaire en 1815.

LECLERC DES SEPT-CHÊNES (V. SEPT-CHÊNES).

LECLERC DU TREMBLAY (V. JOSEPH [Le père]).

LECLERCQ (Michel-Théodore), auteur dramatique français, né à Paris le 1er avr. 1777, mort à Paris le 15 févr. 1851. Receveur principal des droits réunis à Paris (1810-19) il a laissé un très grand nombre de comédies de salon qui ont eu un fort grand succès. Citons : *Proverbes dramatiques* (Paris, 1823-26, 4 vol. in-8, dont les éditions suivantes ont été très augmentées jusqu'à celle de 1834-38, 8 vol. in-8) ; *Nouveaux Proverbes dramatiques* (1830, in-8).

LECLERCQ (Mathieu-Nicolas-Joseph), juriconsulte et homme d'Etat belge, né à Herve en 1796, mort à Bruxelles en 1889. Il fut nommé, dès 1825, conseiller à la cour d'appel de Liège. En 1830, il fut envoyé au Congrès national par les électeurs liégeois. Il prit une grande part aux délibérations de l'Assemblée, et se prononça pour l'exclusion des Nassau, pour la monarchie et contre l'institution du Sénat. Il fut appelé ensuite à la cour de cassation dès la création de ce corps judiciaire et y occupa les fonctions de procureur général de 1836 à 1871. En 1840, Leclercq prit dans le cabinet *Lebeau* (V. ce nom) le portefeuille de la justice ; il ne le garda qu'un an et fit voter les lois sur le duel et sur la compétence civile. Lorsque le ministère fut tombé sur la question de l'enseignement, Leclercq rentra au parquet de la cour de cassation. En 1847, le cabinet libéral lui offrit la légation de Rome ; mais, bien que

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Leclerq fût un homme foncièrement religieux, et bien que sa haute science et son noble caractère lui eussent valu le respect de tous, le gouvernement pontifical refusa de l'agréer, ce qui amena un vif incident parlementaire et valut à l'éminent magistrat les protestations de sympathie de la droite aussi bien que de la gauche. Le Vatican fit, du reste, amende honorable, et reconnut qu'on l'avait trompé. La justice n'absorba pas l'activité de Leclercq; il publia des travaux importants dont voici les principaux : *le Pouvoir judiciaire en Belgique* (Bruxelles, 1852-57, 2 vol. in-4); *Coutumes du pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny* (*id.*, 1867-78, 3 vol. in-4). E. H.

LECLÈRE (Achille-François-René), architecte et professeur d'architecture français, né à Paris le 27 oct. 1785, mort à Paris le 23 déc. 1853. Elève de Percier et ayant remporté le grand prix d'architecture en 1808 sur un projet de bains publics pour une grande capitale, Leclère passa six années à parcourir l'Italie, en partie avec Mazois et Provost, et, outre ses envois de Rome, parmi lesquels il faut citer une fort importante restitution du Panthéon d'Agrippa en 20 feuilles de dessins, il se forma un volumineux recueil de relevés d'édifices antiques et surtout de monuments de la Renaissance italienne, recueil qui, plus tard lithographié par ses élèves, composa plusieurs volumes in-folio et exerça une réelle influence sur les études des jeunes architectes français de 1815 à 1840. A son retour en France, Leclère eut à faire élever plusieurs beaux châteaux en province, un certain nombre de maisons à Paris, dont les façades sont inspirées de l'architecture italienne dans ses données les plus nobles; le monument du *Général Bonchamps*, à Saint-Florent, et d'intéressants tombeaux parmi lesquels ceux de *Casimir Perier* et de *Cherubini* au cimetière de l'Est, à Paris. Leclère entra à l'Institut en 1831, fut pendant vingt années inspecteur général du conseil des bâtiments civils et devint en 1847 secrétaire-archiviste de l'Ecole des beaux-arts, où il fonda un prix annuel à la suite d'un concours spécial; mais cet architecte est surtout resté célèbre par l'atelier d'architecture qu'il ouvrit dès 1815 et dans lequel, pendant trente-huit années, se formèrent de nombreux élèves parmi lesquels Abadie, Godebœuf, Isabelle, Morey et Viollet-le-Duc. Un remarquable dessin d'Ingres, daté de Rome 1812, et plus tard gravé par Mme Girard, reproduit les traits de Leclère et de son camarade *Provost* (V. ce nom). Ch. LUCAS.

LÉCLUSE ou L'ESCLUSE (Charles de), botaniste français, né à Arras le 19 févr. 1526, mort à Leyde le 4 avr. 1609. Il étudia à Wittenberg, à Strasbourg et à Montpellier et renonça vite au droit pour se consacrer à la botanique. De 1560 à 1573, il habita par intermittences sa ville natale, faisant divers voyages à Paris, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, etc. De 1573 à 1587, il fut appelé par Maximilien II à diriger le jardin botanique de Vienne. Peu après, il alla occuper une chaire de botanique à Leyde. Ouvrages principaux : *Petit Recueil, auquel est contenue la description d'aucunes gommes et liqueurs, provenant tant des arbres que des herbes*, etc. (Anvers, 1559, in-fol.); *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias observ. historia* (Anvers, 1576, in-8); *Exoticorum libri X, quibus animalium, plantarum, aromatum, aliorumque peregrinorum fructuum historiæ describuntur* (Anvers, 1605, in-fol.); *Curæ posteriores*, etc. (Anvers, 1611, in-fol. et in-4). Dr L. Hn.

LÉCLUSE (Louis), acteur, directeur de théâtre et dentiste français, né en 1711, mort en 1792. On n'est pas d'accord sur son véritable nom; les uns l'appellent *Fleury*, dit *Lécluse*, tandis que d'autres le nomment *Lécluze de Thilloy*. Quoi qu'il en soit, Lécluse débuta à l'ancien Opéra-Comique de la Foire le 21 mars 1737, dans un prologue de Pannard et Carolet, *l'Assemblée des acteurs*, et resta à ce théâtre jusqu'à sa suppression en 1745. Il y avait obtenu de très vifs succès dans les rôles comiques et s'y était fait une véritable renommée, ce qui ne l'empêcha pas, à la suite de cet incident, de quitter sa profession d'acteur pour prendre celle de dentiste, qu'il devait quitter à son tour pour reprendre la première au bout de trente-trois ans. Lécluse, d'ailleurs très habile comme dentiste, paraît-il, fut nommé chirurgien-dentiste du roi de Pologne, ce qui lui valut une fort belle clientèle. En 1760, on le trouve à Ferney, chez Voltaire, où il resta plusieurs mois, ce qui donna l'occasion à Fréron de publier qu'on confiait à un comédien l'éducation de Mlle Corneille; il semble que Lécluse avait été appelé là tout simplement pour soigner les dents de Mme Denis; mais ce fut aussi une occasion pour Voltaire d'écrire une facétie qui a été publiée dans ses œuvres sous ce titre : *Lettre de M. de Lécluse, seigneur du Tilloy, à M. son curé.* En 1777, Lécluse se reprit au théâtre et fit construire une salle de spectacle qui devait s'appeler les Variétés-Amusantes et qu'il ouvrit en 1778, y jouant lui-même certaines pièces avec beaucoup de verve et de gaieté. Malheureusement, il n'avait pas assez d'argent pour mener à bien une telle entreprise, et au bout de peu de temps il se vit réduit à la faillite pour une somme de 44,822 livres. Il se réfugia alors au Temple, asile inviolable à cette époque pour les débiteurs insolvables, jusqu'à ce que ses affaires fussent arrangées et que deux danseurs de l'Opéra, Malter et Hamoire, eussent pris la suite de son entreprise à la charge de payer ses dettes et de lui faire une pension. Il vécut tranquille à partir de ce moment. Lécluse a publié divers opuscules badins ou relatifs à l'art dentaire. A. POUGIN.

LECOAT (Yves-Marie-Gabriel-Pierre, baron de SAINT-HAOUEN), amiral français, né en Bretagne en 1756, mort à Calais en 1826. Il débuta très jeune dans la marine, fit plusieurs campagnes en Amérique et dans la mer des Indes, fut arrêté sous la Terreur, mis en liberté le 9 thermidor et nommé par la Restauration contre-amiral et major général du port de Brest. Son rôle est assez obscur. Il est l'inventeur d'un système de signaux télégraphiques maritimes dont la réalisation, reconnue trop coûteuse, a été abandonnée. Dans une brochure intitulée *Télégraphie de nuit et de jour sur terre et sur mer, acte constitutif* (Paris, 1823, in-4), l'amiral Lecoat explique et commente son invention.

LECOAT DE KERVÉGUEN (V. KERVÉGUEN).

LECOCQ (Alexandre-Charles), compositeur français, né à Paris le 3 juin 1832. Le 5 nov. 1849, il fut admis au Conservatoire étant déjà un pianiste habile et, en 1854, quitta cet établissement pour se livrer à l'enseignement. Après avoir fait jouer aux Bouffes-Parisiens, en 1857, une opérette, reçue au concours, intitulée *le Docteur Miracle*, il donna aux Folies-Nouvelles et aux Folies-Marigny un certain nombre de bouffonneries dont quelques-unes furent remarquées. Son premier succès réel fut *Fleur de thé*, opérette bouffe en trois actes (Athénée, 11 avr. 1868) qui eut plus de cent représentations; vinrent ensuite *les Cent Vierges*, opéra bouffe en trois actes (Variétés, 13 mai 1872), joué à Bruxelles l'année précédente; enfin son œuvre la plus populaire, *la Fille de Mme Angot* (Folies-Dramatiques, 21 févr. 1873), qui obtint plus de 400 représentations successives et fut l'objet d'innombrables reprises en province et à l'étranger. Depuis, M. Lecocq a fait jouer toute une série de pièces du même ordre qui eurent des fortunes diverses et parmi lesquelles nous citerons : *Giroflé-Girofla* (Renaissance, nov. 1874); *les Prés Saint-Gervais* (Variétés, 1874); *Pompon* (Variétés, 1875); *la Petite Mariée* (Renaissance, 1875); *Kosiki* (Renaissance, 1876); au même théâtre : *la Marjolaine* (1877); *le Petit Duc* (1878); *la Camargo* (1878); *la Petite Mademoiselle* (1879); *la Jolie Persane* (1879); *Janot* (1881); *le Jour et la Nuit* (Nouveautés, 1881); *le Cœur et la Main* (Nouveautés, 1882); *la Princesse des Canaries* (Folies-Dramatiques, 1883); *l'Oiseau bleu* (Nouveautés, 1884); *Plutus* (Opéra-Comique, 1885); *les Grenadiers de Montcornette* (Bouffes-Parisiens, 1887); *Ali-Baba* (1889); *l'Egyptienne* (1890), etc. — En dehors du théâtre, M. Lecocq a

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

publié un certain nombre de compositions, entre autres : *Miettes musicales*, 24 esquisses de style pour le piano ; des mélodies et des chansonnettes.

LE CŒUR (Charles-Justin), architecte français, né à Paris le 3 mai 1830. Elève de Henri Labrouste et de l'Ecole des beaux-arts, puis inspecteur des travaux de l'Assistance publique, M. Le Cœur fut pendant quelques années architecte de l'arr. de Compiègne où il fit construire l'hôtel de la sous-préfecture et la maison d'arrêt à Compiègne et l'hôtel de ville à Pierrefonds. Nommé en 1868 architecte du ministère de l'instruction publique pour les édifices d'enseignement secondaire, M. Le Cœur a fait élever les nouveaux bâtiments du lycée Louis-le-Grand, le lycée Michelet et le lycée Fénelon, à Paris, le lycée de Bayonne, etc. On doit encore à cet architecte plusieurs hôtels privés à Paris dont l'hôtel du prince Bibesco, boulevard de La Tour-Maubourg.

LE COIGNEUX DE BACHAUMONT (V. BACHAUMONT).

LECOINTE (Charles), oratorien et érudit français, né à Troyes le 4 nov. 1611, mort à Paris le 18 janv. 1681. Il avait entrepris une vaste histoire de l'Eglise de France qu'il ne put conduire au delà du milieu du IXe siècle : *Annales ecclesiastici Francorum* (Paris, 1665-83, 8 vol. in-fol.).

LECOINTE (Jean-François-Joseph), architecte français, né à Abbeville le 20 juil. 1783, mort à Versailles le 9 avr. 1858. Successivement architecte des rois Louis XVIII et Charles X, Lecointe fut associé avec *Hittorff* (V. ce nom), pour les cérémonies funèbres de la Restauration et aussi pour la réfection de la salle Favart et pour la construction du théâtre actuel de l'Ambigu-Comique. Il fit de plus élever, avec Emile Gilbert, la prison de la Nouvelle-Force (prison Mazas), édifice qui marqua, à cette époque, de grands progrès dans les dispositions et l'aménagement des services pénitentiaires. On doit aussi à Lecointe les hôtels d'Osmond et de Turpin de Crissé, ainsi que plusieurs tombeaux au cimetière de l'Est, à Paris. Ch. LUCAS.

LECOINTE (Alphonse-Théodore), général français, né à Evreux le 12 juil. 1817, mort à Paris le 23 déc. 1890. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, capitaine en 1848, chef de bataillon en 1854, il fit l'expédition de la Grande-Kabylie, puis les campagnes de Crimée et d'Italie. Grièvement blessé à Magenta, il fut en récompense de sa conduite promu lieutenant-colonel. Colonel en 1864, il commandait pendant la guerre de 1870 un régiment de la garde impériale avec lequel il assista à toutes les batailles livrées sous Metz. Prisonnier de guerre à la suite de la capitulation, le colonel Lecointe parvint à s'échapper des mains de l'ennemi malgré une blessure reçue à Rezonville et vint offrir son épée au gouvernement de la Défense nationale. Nommé général de brigade le 14 nov. 1870, il combattit à Villers-Bretonneux et par un coup de main hardi s'empara de Ham. A la formation de l'armée du Nord, il fut mis à la tête du 22e corps qui prit une part active à la bataille de Bapaume. Général de division le 16 sept. 1871, commandant de corps d'armée en 1879, puis gouverneur de Lyon, il succéda au général Clinchant comme gouverneur de Paris. Il avait été élu en 1882 sénateur de l'Eure. E. BERNARD.

LECOINTE-PUYRAVEAU (Michel-Mathieu), homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 15 déc. 1764, mort à Ixelles (Belgique) le 14 janv. 1827. Avocat avant la Révolution, administrateur des Deux-Sèvres en 1790, il fut élu par ce département député à l'Assemblée législative. Orateur verbeux et médiocre, il prit la parole fréquemment, dénonça le ministre Duportal, soutint le 21 juin 1792 Collot d'Herbois, qui avait demandé la déclaration de la patrie en danger, prit le 11 août la défense des fédérés qu'on voulait éloigner de Paris. Réélu à la Convention, il attaqua Marat dans la séance du 4 oct. 1792. Des troubles agraires ayant éclaté à Chartres en novembre, il y fut envoyé avec Maure et Birotteau, et y courut de grands dangers. Ses collègues et lui furent forcés de taxer les grains ; rentrés à Paris, ils déclarèrent que ces troubles étaient provoqués par le fanatisme religieux. Dans le procès de Louis XVI, Lecointe-Puyraveau vota pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Le 20 mars 1793, encore une fois il attaqua Marat. Au mois de mai, il fut envoyé dans les Deux-Sèvres et la Vendée pour rallier les bons citoyens et les conduire contre les rebelles. Le 24 mai, il fut présent à la défaite des républicains à Fontenay, destitua Rossignol et, à son retour à la Convention, prit la défense de Westermann. Dénoncé par Amar le 7 nov. 1793, il fut défendu par Barère. Depuis il garda le silence et ne recommença à paraître qu'après les journées de Thermidor, attaquant tantôt les Jacobins, tantôt les émigrés. Au Conseil des Cinq-Cents, il suivit la même ligne politique, se montrant adversaire des émigrés et des chouans. Il en sortit le 20 mai 1797, mais fut réélu l'année suivante au même Conseil. Quoiqu'il soutint le Directoire, il n'en adhéra pas moins au coup d'Etat du 18 brumaire, fut alors envoyé comme commissaire général de police à Marseille, puis dans l'Ouest, où des troubles avaient éclaté, siégea au Tribunat, mais se retira dans la vie privée avant la proclamation de l'Empire, dès 1803. Aux Cent-Jours, il accepta la place de lieutenant général de police dans les départements de Sud-Est, et, après le désastre de Waterloo, s'embarqua pour la Tunisie ; le vaisseau qui le portait fut pris par les Anglais ; mais, à la suite d'une tempête, il put s'échapper, débarqua à Toulon, passa à Marseille, où il faillit être assassiné par les royalistes, et ne dut son salut qu'à l'énergique intervention du général Partouneaux. Il erra quelque temps dans les Alpes, fut découvert et enfermé au château d'If. Traduit devant la cour d'assises de la Dordogne pour ne pas avoir obéi à la loi dite d'amnistie, il fut condamné à la déportation. Son pourvoi en cassation fut rejeté le 30 mai 1818, mais il obtint la faveur de quitter la France et se fixa à Ixelles, où il vécut isolé. Un monument lui a été élevé au cimetière d'Ixelles. A. KUSCINSKI.

LE COINTRE (Laurent), homme politique français, né à Versailles le 1er févr. 1742, mort à Guignes le 4 août 1805. Riche négociant en toiles à Lisieux et à Versailles, propriétaire d'une blanchisserie de toiles à Sèvres, où il créa une sorte de cité ouvrière, il prit parti pour la Révolution, devint lieutenant-colonel de la garde nationale de Versailles, et fut mêlé en cette qualité aux événements qui se passèrent dans cette ville en 1789. Elu successivement membre de l'administration du dép. de Seine-et-Oise, puis député de ce département à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, il siégea à la Montagne, où, bien qu'honnête homme, il se signala surtout comme un bavard et comme un dénonciateur un peu ridicule. Il émit, dans le procès de Louis XVI, les votes les plus rigoureux. Ses missions en Normandie sous la Législative (29 août 1792) et à l'armée des côtes de Cherbourg sous la Convention (30 avr. 1793) furent assez insignifiantes. Adversaire de Robespierre, il fut un de ceux qui l'insultèrent à la fête de l'Etre suprême (juin 1794) et, dans la journée du 9 thermidor, il exhiba des pistolets. Pendant la réaction thermidorienne, il attaqua à plusieurs reprises, dans des discours et des pamphlets, les membres des anciens comités de gouvernement (V. surtout : *les Crimes de sept membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale..., Billaud-Varenne, Barère, Collot d'Herbois, Vadier, Voulland, Amar et David*, par Laurent Le Cointre, s. l. n. d. [an III], in-8). Il fut néanmoins décrété d'arrestation, en l'an III, comme complice des insurgés de germinal, et incarcéré au Mont-Saint-Michel jusqu'à l'amnistie de l'an IV. Il ne fit pas partie des Conseils sous le Directoire, vota courageusement à Versailles contre la constitution de l'an VIII et contre le Consulat à vie (à registre ouvert), fut exilé pour ce fait à Guignes, où il s'était fait cultivateur et où il passa obscurément les dernières années de sa vie. F.-A. AULARD.

BIBL. : Th. LHUILLIER, *Laurent Le Cointre*, dans la *Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVII.

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON (V. COURTIVRON).

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LECOMPTON. Ville des Etats-Unis (Kansas), au S. de la rivière de ce nom. Université *Lane* fondée en 1865. Ce fut un des centres des conflits entre esclavagistes et abolitionnistes (V. ETATS-UNIS et KANSAS).

LE COMTE (Jean), réformateur vaudois, né à Etaples en 1500, mort à Grandson le 25 juil. 1572. Jacques Le Fèvre l'initia aux doctrines réformées et l'emmena à Meaux. Inquiété, il alla chercher asile auprès de la reine Marguerite de Navarre, puis en 1532 en Suisse auprès du réformateur Farel. Les conseils de Berne le chargèrent d'évangéliser Grandson. Nous le trouvons, en oct. 1536, à la fameuse dispute de Lausanne. Ses conversions furent nombreuses, non seulement à Grandson, dont il fut nommé bourgeois en 1559, mais dans beaucoup de localités, à Montagny, Yvorand, Giez, Yverdon, Romainmotier, Courtelary. Il enseigna provisoirement l'hébreu à Lausanne. Ses ouvrages sont restés manuscrits.

LECOMTE (Louis), sculpteur français, né à Boulogne-sur-Seine en 1643, mort à Paris en 1695. On ne sait trop comment se passa la jeunesse de cet artiste, dont le nom apparaît pour la première fois en 1678, à propos de vases en bronze exécutés pour le château de Versailles. Il est vrai que, dans la suite, comme compensation, nous sommes, pour ainsi dire, d'année en année, renseignés sur ses travaux, grâce à la publication des *Comptes des bâtiments du roi sous Louis XIV*. Rien n'est oublié de ce qu'il a fait, et ce n'est pas sans surprise qu'on le voit le plus souvent occupé soit à décorer des lucarnes, soit à fournir les modèles de trophées ou de chapiteaux. La chaire du prédicateur, dans la chapelle provisoire située sur l'emplacement actuel du salon d'Hercule, était même son ouvrage. De 1682 à 1694, Lecomte reçut, paraît-il, 8,140 livres 43 sous 4 deniers pour diverses statues destinées aux jardins de Versailles et de Marly ; mais une seule de ces œuvres est désignée clairement sous le nom de *la Tromperie*, on dit aujourd'hui *la Fourberie* (allée du Tapis-Vert, à droite; l'exécution en marbre date de 1686). Partout ailleurs, on lit simplement les mentions suivantes : 1680, deux figures pour les niches de la façade du château ; 1684, un *Terme* de marbre; deux groupes d'enfants pour le bassin de Vénus ; 1688, deux groupes de figures pour les piliers de l'entrée de l'Orangerie. Citons également, en 1687, sept bas-reliefs destinés à la Colonnade. En dehors du château, Lecomte fut chargé, à Versailles, de sculpter le fronton de la petite écurie (1680). Puis nous le trouvons, dans le voisinage, occupé à Clagny et au grand Trianon. Paris ne fut pas oublié, et Germain Brice vante une statue de *la Vierge*, en marbre, qui se voyait de son temps au grand autel de la Sorbonne. Quant à l'église des Invalides, elle lui doit une figure en pierre dans l'un des panneaux de la voûte du dôme (1693) et deux dessus de portes dans les chapelles (1692). L. PALUSTRE.

BIBL. : Germain BRICE, *Nouvelle Description de Paris*, 1725. — *Comptes des bâtiments du roi*, publiés par Jules GUIFFREY, 1881-88, 3 vol. in-4.

LECOMTE (Florent), archéologue français, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Paris en 1712. Il fut d'abord blanchisseur et brocanteur de tableaux et prenait le titre de sculpteur et de peintre. Il publia le *Cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure, ou Introduction à la connaissance des plus beaux arts figurés sous les tableaux, les statues et les estampes* (Paris, 1699-1700, 4 t. in-12 en 3 vol.). Cette compilation sans critique, où les noms sont défigurés et les notices historiques remplies d'anecdotes puériles et invraisemblables, jouit pourtant d'une certaine réputation, et en 1702 il en parut une contrefaçon à Bruxelles. M. P.

LECOMTE (Louis), jésuite, né à Bordeaux vers 1656, mort en 1729. En 1685, Louis XIV l'avait envoyé en Chine avec cinq autres jésuites : Bouvet, Gerbillon, Fontaney, Tachard, Visdelou, et il les avait chargés d'une mission scientifique, dont l'objet principal était la vérification des cartes géographiques. Ils passèrent près de deux ans à la cour de Siam et ils arrivèrent en Chine le 7 févr. 1688. Pour faciliter la conversion des Chinois, les jésuites s'ingéniaient à accommoder ce qu'ils appelaient l'évangélisation avec les usages et les cérémonies du pays. Les missionnaires de tous les autres instituts réprouvaient cette pratique, comme contraire à la religion chrétienne. Elle avait été condamnée implicitement par Innocent X, puis par Clément XI (1710, bulle *Ex illa die*); elle le fut péremptoirement par Benoît XIV (1742, bulle *Ex quo singulari;* 1744, bulle *Omnium sollicitudinum*). Lecomte en avait pris la défense dans deux de ses ouvrages : *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine* (Paris, 1696, 3 vol. in-12); *Lettre à M. le duc du Maine sur les cérémonies de la Chine* (Liège, 1700, in-12). Ces ouvrages furent censurés par la Sorbonne en 1700. E.-H. V.

LECOMTE (Marguerite), graveur français, née à Paris en 1719, morte à Paris à la fin du XVIIIe siècle. Femme d'un procureur, elle a gravé des vignettes pour une édition de Gessner, des paysages, des *Papillons* d'après nature, un portrait du *Cardinal Albani*, etc.

LECOMTE (Félix), sculpteur français, né à Paris le 16 juin 1737, mort à Paris le 11 janv. 1817. Elève de Falconet, il obtint le prix de Rome, fut élu membre de l'ancienne Académie royale (1771), et membre de l'Institut (1810). Le Louvre a de lui *Œdipe enfant détaché de l'arbre par un berger;* le musée de Versailles, *Fénelon*, son chef-d'œuvre. Lecomte a contribué à décorer, à Rouen, la cathédrale, à Louveciennes, le pavillon de Mme Du Barry, à Paris, l'Institut et l'hôtel de la Monnaie.

LECOMTE (Hippolyte), peintre français, né à Puiseaux (Loiret) le 28 déc. 1781, mort à Paris le 25 juil. 1857. Il épousa Camille, fille de Carle Vernet, et son beau-frère Horace Vernet lui fit avoir de l'Etat de nombreuses commandes. C'est ainsi que l'on voit au musée de Versailles une trentaine de *Batailles* d'Hippolyte Lecomte. Pour le palais même, il a peint, avec Alaux, *le Passage du Saint-Bernard*. On lui doit, entre autres publications, *les Costumes civils et militaires de la monarchie française de 1200 à 1820* (380 planches), et *les Costumes de théâtre de 1670 à 1820* (104 planches).

LECOMTE (Narcisse), graveur français, né à Paris le 17 avr. 1794, mort à Paris le 2 mai 1882. Elève de Regnault et de Lignon, ses planches les plus connues sont : *la Sainte Famille*, dite *la Vierge à la perle*, d'après Raphaël; *Dante et Béatrice*, d'après Ary Scheffer; le portrait de *Lamennais*, d'après le même; *le Tintoret*.

LECOMTE (Eugène-Louis-Jean), homme politique français, né à Guillerval (Seine-et-Oise) le 1er mai 1803, mort à Paris le 30 juin 1883. Entrepreneur de transports, il fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative le 13 mai 1849. Il fut constamment réélu au Corps législatif par ce département en 1852, 1857, 1863, 1869. Bonapartiste ardent, il avait fait partie de la commission consultative de 1851.

LECOMTE (Jules-François), littérateur français, né à Boulogne-sur-Mer le 20 juin 1814, mort à Paris le 22 avr. 1864. Officier de marine, il démissionna en 1832 pour faire du journalisme. Il a fondé ou dirigé un grand nombre de publications, entre autres : le *Navigateur*, la *Revue maritime*, la *France maritime*. Citons de lui : *Pratique de la pêche de la baleine dans les mers du Sud* (Paris, 1833, in-8) ; *Dictionnaire pittoresque de la marine* (1833, in-4) ; *l'Ile de la Tortue* (1837, 2 vol. in-8) ; *Lettres sur les écrivains français* (1837, in-12), publiées d'abord sous le pseudonyme de Van Engeloom ; *les Smoglers* (1838, 2 vol. in-8) ; *le Capitaine Sabord* (1839, 2 vol. in-8) ; *les Folies parisiennes* (1840, 2 vol. in-8) ; *Venise* (1844, in-8) ; *les Pontons anglais* (1850-52, 5 vol. in-8) ; *Histoire de la révolution de Février* (1850, gr. in-8) ; *Histoire de l'armée d'Orient* (1857, gr. in-8) ; *la Charité à Paris* (1861, in-12) ; *le Perron de Tortoni* (1863, in-12) ; *Secrets de Famille* (1864, in-12), etc. Il est aussi l'auteur de pièces

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de théâtre : *Othello* (1841) ; *le Paratonnerre* (1846) ; *les Eaux de Spa* (1850) ; *Une Loge d'opéra* (1863).

BIBL. : GOZLAN, *Rapport sur Lecomte* ; Paris, 1854, in-4.

LECOMTE (Claude-Martin), général français, né à Thionville le 8 sept. 1817, fusillé à Paris le 18 mars 1871. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il était sous-lieutenant en 1837. Il prit part à la guerre d'Orient et fut blessé au siège de Sébastopol ; il fit ensuite la campagne d'Italie. Colonel en 1865 et général de brigade le 25 août 1870, il commandait une brigade de l'armée de Paris. Il reçut l'ordre, dans la nuit du 17 au 18 mars 1871, de faire enlever les canons réunis sur la butte Montmartre ; la foule s'opposa à l'exécution de cette mesure. Le général Lecomte voulut alors agir de vive force, mais sa troupe l'abandonna. Condamné à mort, il fut fusillé avec le général Clément Thomas (V. COMMUNE, t. XII, p. 140).

LECOMTE (Ferdinand), écrivain militaire suisse, né à Lausanne en 1826. Ses études furent bientôt orientées du côté des armes. D'abord simple soldat, sergent d'artillerie, il occupa successivement tous les grades jusqu'à celui de colonel divisionnaire. Il est le chef de la 2e division de l'armée suisse. Tacticien distingué, élève de son concitoyen le général Jomini, il est en même temps un écrivain militaire très considéré. Il a suivi les opérations de la guerre d'Italie, servi comme major, et d'une manière brillante, dans la guerre de la Sécession, et écrit l'histoire de toutes les guerres du siècle, depuis la campagne d'Italie de 1859 jusqu'à la guerre russo-turque. Outre ces nombreux volumes, il a publié en 1869 des *Etudes d'histoire militaire*, résumé des leçons que le duc d'Aumale l'avait chargé de faire à son fils, le jeune prince de Condé ; une étude sur *le Général Jomini, sa vie et ses écrits* (3 éd.), etc. M. Lecomte est chancelier de l'Etat de Vaud. E. KUHNE.

LECOMTE (Maxime), homme politique français, né à Bavay (Nord) le 1er mars 1846. Docteur en droit, il fit dans l'armée du Nord la guerre franco-allemande, s'inscrivit au barreau d'Amiens en 1876, professa le droit commercial à la Société industrielle à partir de 1878. Le 6 avr. 1884, il fut élu député de la deuxième circonscription d'Avesnes, membre et secrétaire de l'Union républicaine. Après avoir échoué aux élections générales de 1885, il fut réélu à une élection partielle le 27 nov. 1887, et de nouveau en 1889. Il avait ardemment combattu le boulangisme. Il devint sénateur du Nord le 4 janv. 1891. Dans les deux Chambres, M. Maxime Lecomte s'est occupé avec une grande compétence des questions d'affaires et surtout des questions ouvrières. Il a pris une part importante aux débats relatifs au travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures, proposition de loi dont il fut rapporteur. Il a écrit : *l'Assemblée nationale et les partis* (Avesnes, 1871, in-8) ; *la République de tout le monde* (1872, in-8) ; *Souvenirs de la campagne du Nord* (1872, in-8) ; *Manuel du commerçant. La Vie commerciale dans ses rapports avec la loi* (Paris, 1878, in-12) ; *Etude comparée des principales législations européennes en matière de faillite* (1879, in-8) ; *la Vocation d'Albert. Leçons d'un père à son fils sur la constitution et la loi* (1880, in-12) ; *Traité théorique et pratique de la liquidation judiciaire* (1890, in-8).

LECOMTE DU NOUY (Jules-Jean-Antoine), peintre français, né à Paris le 10 juin 1842, originaire d'une ancienne famille du Piémont. Elève de Gleyre, de Signol et de M. Gérôme, il débuta au Salon de 1863 par *Francesca di Rimini et Paolo Malatesta aux enfers*, aujourd'hui au musée de Cette. Parmi ses autres envois au Salon, on citera : *Sentinelle grecque* (1865), au duc de Mouchy ; *Invocation à Neptune* (1866), au musée de Lille ; *Job et ses amis* et *la Danseuse fellah* (1865) ; *la Folie d'Ajax le Télamonien* (1868) ; *l'Amour qui passe et l'Amour qui reste*, au musée de Boulogne-sur-Mer, et *Portrait de femme*, au musée de Lille (1869) ; *le Charmeur* (1870), au musée de Reims ; *les Porteurs de mauvaises nouvelles* (1872), au musée du Luxembourg ; *Eros-Cupido*, au musée de Tours, et *les Bouchers de Venise* (1874) ; *la Lune de miel à Venise* et *Rêve d'Eunuque* (1875) ; *les Gardiens du sérail* (1877) ; *les Chrétiennes au tombeau de la Vierge* et portrait de *Crémieux* (1878) ; *Homère*, triptyque (1883), au musée de Grenoble ; *Ramsès dans son harem* (1887) ; *la Vision d'Abraham* (1888) ; *le Samedi au Maroc* (1889) ; *le Dimanche à Venise* (1890) ; *le Dieu et la Mortelle* et *la Famille du peintre* (1891) ; *l'Amour et la Nuit*, ciel de lit, et *Mourir pour la Patrie* (1892) ; *le Souper de Beaucaire* (1894), au duc de Gramont. M. Lecomte du Nouÿ, connu pour sa manière archaïque et ses recherches de reconstitutions antiques, semble, en abordant dans ce dernier tableau les scènes napoléoniennes, avoir cherché une orientation nouvelle. On voit encore de lui au musée de Caen un polyptyque sur V. Hugo, exposé pour partie aux Salons de 1884 et 1885 : *les Travailleurs de la mer*, *les Orientales*, *Autrefois*, *Aujourd'hui*, et le médaillon en grisaille du poète. Il a aussi décoré la chapelle Saint-Vincent-de-Paul à l'église de la Trinité. Son portrait par lui-même (1878) est à la galerie des portraits aux Offices de Florence. M. du Nouÿ avait épousé en premières noces la petite-fille de Crémieux, morte après quelques mois de mariage : il a sculpté son monument au cimetière Montparnasse, et il en a exposé le médaillon au Salon de 1877. Etienne BRICON.

LECOMTE-VERNET (Charles-Hippolyte-Emile), peintre français, né à Paris en 1821, fils d'Hippolyte Lecomte (V. ci-dessus). Elève d'Horace Vernet et de Léon Cogniet, il débuta au Salon de 1843 par des tableaux de genre, puis partit se perfectionner en Italie. Il voyagea ensuite en Egypte et en Syrie. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Aria cattiva* (1846), *Aurore*, *la Nuit*, *Ugolin*, *la Visitation*, *Orphée et Eurydice*, *Sainte Catherine d'Alexandrie*, *la Reine de Navarre*, *Laissez venir à moi les petits enfants* (1861, église Saint-Louis-en-l'Ile, Paris), etc., et un certain nombre de tableaux se rapportant à son voyage en Orient : *Femme fellah portant son enfant*, *Danseuse égyptienne*, etc.

LEÇON. I. Pédagogie. — Ce mot a des sens très divers. Un élève apprend ses leçons ; un maître donne des leçons particulières ou fait telle leçon dans sa classe ; un professeur de l'enseignement supérieur fait des leçons publiques, etc. Ne retenons ici que ces acceptions principales et disons un mot de chacune.

I. Apprendre une leçon, c'est s'appliquer à retenir quelque chose que l'on doit savoir, soit qu'il s'agisse d'apprendre par cœur un morceau littéraire (prose ou poésie) soit qu'il s'agisse de comprendre de façon à ne plus les oublier une vérité grammaticale, une série de faits historiques, une démonstration scientifique. Même pour apprendre par cœur, il est essentiel, sinon nécessaire, de commencer par comprendre : toute leçon qu'on donne à apprendre doit donc avant tout être bien expliquée. D'ailleurs, il ne faut faire apprendre ainsi que deux sortes de choses : celles qui sont excellentes littérairement et dignes de rester dans l'esprit comme modèles ; celles qui sont indispensables comme clef pour la suite des études, tels les paradigmes, telles certaines règles et formules véritablement fondamentales.

II. Les leçons particulières qu'on fait donner aux enfants ne remplacent jamais bien l'enseignement collectif. Elles peuvent être utiles pour le répéter et le faire digérer à un esprit lent et attardé, ou pour le compléter à un esprit brillant qu'on veut pousser au delà. Les professeurs de l'enseignement public sont naturellement les plus recherchés pour ces leçons. En principe, ils ne peuvent en donner sans l'autorisation de leurs chefs, car ils se doivent tout entiers à leur fonction. L'autorisation est rarement refusée ; mais elle peut l'être ; et le règlement qui exige qu'elle soit demandée a été récemment remis en vigueur.

III. Faire une leçon, soit en classe, soit en public, c'est exposer méthodiquement à un auditoire donné des vérités nouvelles pour lui. Les règles à observer pour le bien faire varient avec l'auditoire et le sujet. Disons seulement ici

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

que les leçons sont presque toujours trop longues et que les plus courtes sont les meilleures; que les autres défauts à éviter sont : la monotonie, la confusion, la facilité prolixte qui tue l'intérêt en l'éparpillant et ne sait rien mettre en relief. Une bonne leçon commence par se relier aux précédentes, ou, si elle est isolée, par rattacher les vérités nouvelles qu'elle apporte à des vérités connues et familières. Une bonne leçon est sobre, simple, bien ordonnée; elle met les choses dans le meilleur jour, les enchaîne logiquement, les relève par la vivacité et, çà et là, par l'imprévu de la forme, excite enfin et rend actif l'esprit des auditeurs, de façon à les faire collaborer avec le maître.

LEÇON DE CHOSES (V. CHOSE, t. XI, p. 246).

II. Liturgie. — En termes de bréviaire, on appelle *leçon* une récitation qui se fait, à chaque nocturne de matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères, ou de la légende du saint dont on célèbre la fête. Ce nom lui a été donné, parce que le texte ne se chante point comme les psaumes ou les hymnes; on ne fait que le lire, d'un ton plus ou moins élevé.

LECONTE (Antoine), *Contius*, canoniste, né à Noyon en 1517, mort à Bourges en 1586. Il professa à Paris, à Orléans et à Bourges et fut un des fondateurs de l'école critique. Son œuvre principale est une édition du *Corpus juris canonici* (V. ce nom, t. XII, p. 1057, col. 2).

LECONTE (V. DESGRAVIERS [Chevalier]).

LECONTE (Alfred), homme politique français, né à Vatan (Indre) le 21 déc. 1824. Élève du Conservatoire de musique et de déclamation, il renonça à sa vocation pour le théâtre et, passant par l'École supérieure de pharmacie, devint pharmacien à Issoudun. Conseiller municipal de cette ville, juge au tribunal de commerce, il fut élu député de l'Indre le 20 févr. 1876. Membre de l'Union républicaine, il fit partie des 363, fut réélu avec eux le 14 oct. 1877 et échoua aux élections générales de 1885. Réélu en 1889 avec un programme où il se déclarait « revisionniste dans l'esprit démocratique », il obtint encore le renouvellement de son mandat en 1893. Il siège à la gauche radicale. Poète et chansonnier, membre du Caveau, fondateur de la *Chanson française* (1876, in-4), il a publié : *Rouget de Lisle et Béranger* (Paris, 1885, in-8); *Rouget de Lisle, sa vie et ses œuvres* (1892, in-12).

LECONTE DE LISLE (Charles-Marie-René), illustre poète français, né à Saint-Paul (île de la Réunion) le 22 oct. 1818, mort au hameau de Voisins, près de Louveciennes, le 18 juil. 1894. Son père, chirurgien militaire, descendait d'une famille d'origine bretonne dont l'une des branches établie à Saint-Denis, capitale de l'île Bourbon, avait pris le nom de *de Lisle* pour se distinguer de la branche restée en Bretagne. Sa mère, d'origine gasconne, descendait de la famille du marquis de Lanux, allié aux comtes de Toulouse; par sa mère, Leconte de Lisle était parent de Parny : le poète pessimiste était petit-neveu du gai poète du XVIIIe siècle. Élevé avec une grande sévérité par son père qui voulut essayer sur lui les théories d'éducation de l'*Émile* de Rousseau, Leconte de Lisle souffrit cruellement de la rude discipline qui comprima sa jeunesse; on peut trouver là un premier germe de cet esprit de révolte qui s'épanouit si puissamment dans cette nature éprise de liberté et d'indépendance. Sa première éducation terminée, son père, qui le destinait aux affaires, le fit voyager pour qu'il se créât une situation industrielle; Leconte de Lisle traversa l'Inde, parcourut les îles de la Sonde et put emplir ses yeux des merveilleux paysages qu'il devait décrire plus tard dans une langue si pleine et si riche. Mais il se sentait peu de goût pour les affaires et vint en France. Il s'établit d'abord à Rennes où il compléta son instruction et concentra son ardeur d'apprendre sur l'étude du grec, de l'italien et de l'histoire qu'il aimait passionnément depuis son enfance. En même temps, il publiait quelques vers que l'on peut retrouver dans de vieux journaux de Bretagne et qu'il a condamnés à l'oubli; il avait formé une petite société de journalistes, de musiciens et de poètes qui publiaient une petite feuille intitulée *le Sifflet*. Il parcourut à pied la vieille terre bretonne avec son ami le peintre Théodore Rousseau et faillit périr surpris par la marée au pied du Mont-Saint-Michel. Il retourna à deux ou trois reprises dans son île natale, puis en 1846 vint définitivement se fixer à Paris avec Paul de Flotte, alors officier de marine, dont il avait fait la connaissance à Brest.

Leconte de Lisle fit d'abord partie du groupe fouriériste où il avait des amis (par exemple un créole de l'île Maurice, le phalanstérien Laverdant qui le présenta à Victor Considérant); il publia séparément dans la *Phalange*, la revue de Victor Considérant, les premiers vers qui parurent plus tard en volume : *la Vénus de Milo*, qui fut sa pièce de début, excita un grand enthousiasme parmi les jeunes littérateurs d'alors, Louis Ménard, Lacaussade, Thalès Bernard, etc., qui devinrent ses amis. La *Démocratie pacifique*, journal quotidien, succéda à la *Phalange*, et Leconte de Lisle fut chargé de lire les manuscrits adressés au journal; mais son extrême sévérité pour le style le rendit impossible; il continua cependant à y publier des vers et deux ou trois nouvelles qui se ressentent de l'influence de Bernardin de Saint-Pierre. A cette époque le poète fréquentait assidûment un petit cercle d'amis qui s'adonnaient avec passion à l'étude du grec et de la civilisation antique; en 1842, Banville avait fait paraître les *Cariatides*, et Louis Ménard le *Prométhée délivré;* Thalès Bernard, de son côté, avait traduit le *Dictionnaire mythologique* de Jacobi qui présentait les dieux grecs sous leur forme véritable; toutes ces influences agirent sur le jeune poète qui allait renouveler avec plus de largeur et plus de force la tentative d'André Chénier.

La révolution de 1848 vint le distraire momentanément de la poésie; républicain ardent, comme ses amis, il se jeta avec enthousiasme dans la mêlée : le Club des Clubs le délégua pour préparer les élections en Bretagne; ses efforts ne furent pas couronnés de succès, et le Club l'abandonna à Dinan sans argent. Il revint à Paris très désillusionné sur le compte du peuple, mais toujours aussi passionné pour son idéal artistique; sa correspondance avec Louis Ménard publiée par extraits dans le *Figaro* du 4 août 1894 est extrêmement intéressante à ce point de vue. Leconte de Lisle n'abandonnait cependant aucune de ses convictions; l'Assemblée ayant décrété l'abolition de l'esclavage dans les colonies, il prit l'initiative d'une lettre envoyée par les créoles aux représentants du peuple pour les féliciter de cette mesure qui était la ruine pour lui. Son frère, qui administrait la fortune et les plantations paternelles à l'île Bourbon, fut si irrité qu'il se brouilla avec lui. A partir de ce jour le poète cessa de recevoir la petite pension que lui faisait sa famille et dut se débattre contre la misère. Cependant la République trahissait toutes ses espérances et, sans renoncer à ses convictions, Leconte de Lisle abandonna la société des hommes politiques pour se consacrer tout à la poésie et à la littérature.

C'est en 1852 que parut son premier volume de vers, les *Poèmes antiques*, chez l'éditeur Marc Ducloux; celui-ci qui avait égaré une traduction de l'*Iliade*, faite par le poète, ne lui fit pas payer l'édition de ses vers, par compensation. Avec un sens profondément juste de l'antique, dans une forme impeccable, le poète tentait de retremper au contact de la Grèce la poésie française qu'il jugeait abâtardie : le livre était précédé d'une préface, véritable manifeste littéraire très curieux à relire. Selon lui, Homère, Eschyle et Sophocle représentent la poésie dans sa vitalité; depuis eux la décadence et la barbarie ont envahi l'esprit humain. « La poésie moderne, reflet confus de la personnalité fougueuse de Byron, de la religiosité factice et sensuelle de Chateaubriand, de la rêverie mystique d'outre-Rhin et du réalisme des lakistes, se trouble et se dissipe; le thème personnel et ses variations trop répétées ont épuisé l'attention. » Le poète répudiait l'esthétique moderne et voulait revenir sur le mouvement classique et romantique pour restituer aux poètes la direction de l'âme humaine. La pré-

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

face fut vivement critiquée, mais gagna à Leconte de Lisle des fidèles, dont l'admiration devait devenir contagieuse. Victor Hugo lui-même en fut frappé et le dit au poète, qu'il s'attacha ainsi par une amitié inaltérable. En 1854 parurent les *Poèmes et Poésies*, en 1859 *le Chemin de la Croix* et en 1862 les *Poèmes barbares*. La même année, Leconte de Lisle commença une série de traductions qui le firent vivement discuter et contribuèrent par là à sa notoriété plus même que ses vers : la traduction des *Idylles* de Théocrite parut dès 1861, ainsi que celle des *Odes anacréontiques ;* celle de l'*Iliade* en 1866 ; elle se poursuivit en 1867 par l'*Odyssée*, en 1869 par *Hésiode* et les *Hymnes orphiques*, en 1872 par les œuvres complètes d'*Eschyle*, en 1873 par *Horace*, en 1877 par *Sophocle*, enfin en 1885 par *Euripide*. L'auteur traduisait littéralement le texte grec pour en rendre le plus exactement possible la couleur : mais son système de reproduction littérale des noms propres tels que Agamemnôn, Akhilleus, Orestès, Klytaimnestra, fut jugé excessif et fit très injustement contester la valeur et la forte originalité des traductions.

Tout ce travail, pas plus que ses vers, n'avait enrichi le poète dont la vie restait bien difficile. Cependant toute une école s'était groupée autour de lui ; c'étaient Catulle Mendès, Léon Dierx, Sully Prudhomme, José Maria de Heredia, François Coppée, Armand Silvestre, Villiers de L'Isle-Adam, Stéphane Mallarmé, Louis Ménard. Ce fut le groupe que l'on a appelé les Parnassiens, et qui se retrouvait chaque semaine chez Banville et Leconte de Lisle vers 1866. La situation du poète était très précaire, quand, en 1870, l'Empire lui offrit une petite pension de 300 fr. par mois. La République lui conserva cette pension et y ajouta en 1872 le poste de sous-bibliothécaire au Sénat, où le poète fut logé ; c'était la vie assurée désormais. Libre de travailler à ses heures, Leconte de Lisle eut l'idée d'aborder le théâtre. Il composa une trilogie eschylienne, *les Erinnyes* (1872), tragédie en deux parties, pour laquelle Massenet écrivit une délicate musique de scène, introduction et intermèdes ; elle fut jouée à l'Odéon (janv. 1873), où elle a été reprise avec succès : après les érudits le public l'a goûtée. Cependant l'Odéon ne voulut pas monter plus tard le second drame du poète, *l'Apollonide*, imitation de *l'Ion* d'Euripide : ce drame lyrique en trois parties et cinq tableaux comprenait aussi une partie musicale composée par François Servais (1888).

En 1884, les *Poèmes tragiques* avaient paru et obtenu le prix Jean Reynaud de 10,000 fr. à l'Académie française ; ils contenaient des pièces d'une forme plus parfaite encore que les recueils précédents et manifestaient plus hautement que jamais le pessimisme du poète, son dégoût de la vie et sa haine du catholicisme. Leconte de Lisle avait le projet d'en écrire l'histoire dans un volume de vers qui serait intitulé *les Etats du Diable ;* mais il n'eut le temps d'en composer que des fragments qui paraîtront peut-être. Dans le même ordre d'idées, il avait renoncé un jour aux sujets antiques et à la poésie impersonnelle pour composer le *Catéchisme populaire républicain*, paru anonymement en 1871 ; on lui attribue aussi parfois, mais sans certitude, une *Histoire populaire du christianisme ;* en outre, il a publié quelques études littéraires et historiques dans la *Revue européenne* et le *Nain jaune*.

En 1873, Leconte de Lisle s'était présenté à l'Académie française pour le fauteuil du P. Gratry ; il se représenta en 1877 et n'eut que la voix de Victor Hugo et celle d'Auguste Barbier. Victor Hugo vota pour lui avec ostentation, et le candidat déclara que ce suffrage lui suffisait pour se considérer comme élu. A la mort de Hugo et conformément au désir formel de celui-ci (exemple curieux de la vénération qu'il inspirait), l'Académie nomma Leconte de Lisle pour le remplacer (11 févr. 1886) ; il fut reçu le 31 mars 1887 par M. Alexandre Dumas fils qui ne l'aimait pas et le dit, dans un discours qui fit sensation ; il lui reprocha son pessimisme, disant que, s'il aspirait si fort après le néant, il dépendait de lui d'y rentrer. Il lui reprochait d'ôter à la poésie le sentiment, de s'être débarrassé de l'inquiétude de Dieu et de la vie future, enfin de ne pas avoir été troublé par la femme : en résumé, il le blâmait de rester impassible devant l'homme et la nature ; ces reproches ont été répétés depuis par la plupart des critiques qui ont parlé du poète.

Pendant les dernières années de sa vie, Leconte de Lisle a continué à préparer un nouveau volume de vers sur des sujets antiques ; la *Revue des Deux Mondes* en a publié à diverses reprises des pièces développées. Mais le travail lui devenait pénible, malgré sa régularité (il travaillait chaque matin de huit heures à onze heures). Il continuait à recevoir les poètes de la jeune génération avec la bienveillance affectueuse que cachaient mal son air ironique et sa sérénité. D'une taille assez élevée, il avait une belle figure régulière, soigneusement rasée, pleine et ronde, qu'encadraient de longues mèches de cheveux blancs ; le nez grand et ferme, la peau mate, le menton net et bien dessiné lui donnaient un air noble et énergique : en même temps le sourire moqueur de ses lèvres minces, et son œil très vif que voilait à peine un monocle enchâssé dans l'orbite lui donnaient une jeunesse et un charme particuliers, qu'il conserva jusqu'à la fin. Un peu fatigué par l'influenza, il se décida au début de l'été de 1894 à aller se reposer dans la propriété d'un ami, à Louveciennes, où il s'éteignit doucement.

Le caractère littéraire de Leconte de Lisle est d'une unité et d'une simplicité admirables : il a vécu en dehors et au-dessus des passions humaines pour un idéal d'art qu'il a poursuivi toute sa vie, sans aucune défaillance ni vulgarité. Cette vie austère, cette attitude si haute, la probité scrupuleuse de son grand talent, ce souci de la perfection sont d'une belle qualité intellectuelle. Il a été longtemps tenu à l'écart, peu connu de la foule, car il dédaignait les petites intrigues, le commerce des éloges et des blâmes, la réclame. Au milieu des visions radieuses qu'il évoquait dans le silence et la retraite, il dédaignait la vie éphémère dont les apparences se déroulaient autour de lui. La poésie fut pour lui une sorte de religion, et c'est le seul Dieu qu'il ait jamais adoré.

Ce qui frappe tout d'abord dans son œuvre, ce sont des vers d'une splendeur précise et une imperturbable sérénité. On a dit qu'il avait créé l'école des impassibles et on lui a constamment reproché de manquer de sensibilité ; le public va d'instinct à la poésie personnelle où il cherche des vers à son adresse ; il n'entend rien aux poèmes indous, hébraïques, grecs et scandinaves du poète des religions ; il ne comprend pas qu'un poète s'isole et se désintéresse de son siècle. La perfection constante des vers de Leconte de Lisle, qui procure aux gens du métier un plaisir sans mélange, ne lui semble qu'un magnifique et froid exercice de rhétorique.

Si l'on va plus au fond des choses, on constate qu'il est peu de poète plus moderne et qui incarne mieux les négations de l'âme moderne. Leconte de Lisle est un grand pessimiste et un impie réfugié dans la contemplation esthétique ; révolté contre l'inanité du monde, mais ébloui de la beauté des apparences, indigné des monstruosités des religions et des injustices de l'histoire, mais séduit par la variété de leurs décors ; méprisant l'humanité et l'aimant : il a traduit tous ces sentiments avec une profondeur et une perfection sans égales. La voix du dernier grand poète français du XIXe siècle s'est élevée pour nier Dieu et prier le néant : *Aux Morts*, *le Dernier Souvenir*, *Dies Iræ*, etc., « tous ces poèmes prodigieux par la magnificence et la dureté des lamentations » ne sont que des effusions vers le néant. Aucun poète n'a exprimé avec une force comparable et une philosophie aussi sereine l'idée qu'il n'y a pas d'au delà pour la personne humaine (et son athéisme n'était pas seulement philosophique : il était, comme on l'a vu, agressif, surtout contre le catholicisme). Le poète a chanté d'abord l'Inde, éprise du néant ; puis il a délaissé « les mornes buveurs de l'eau sacrée du Gange » pour les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Grecs épris de beauté plastique et amoureux de la vie ; dans son pèlerinage esthétique, il remonte ensuite vers l'Occident et vers le Nord et dit *la Mort de Sigurd*, *l'Epée d'Angantyr*, *le Cœur d'Hialmar ;* mais lui qui avait adoré le bouddhisme et l'hellénisme hait le moyen âge avec sa religion cruelle et mystique ; dans cette revue de l'histoire et des religions, il faudrait noter encore des peintures de l'ancienne Egypte (*Néférou-Ra*), de la Syrie et de la Perse, du monde juif et musulman (*la Vigne de Naboth*, *Nurmahal*, *Djihan-Ara*), de l'Espagne médiévale (*la Légende du Cid*, *l'Accident de don Inigo*) : on voit combien sont variées les pièces du poète. Les sociétés primitives, l'Inde, la Grèce, le monde celtique et le moyen âge y revivent avec leurs mœurs et leurs pensées religieuses.

La plupart des paysages du poète appartiennent à l'Orient ou aux tropiques : on y retrouve le même pessimisme, et c'est comme une épopée de l'indifférence magnifique de la nature (*la Fontaine aux Lianes*, *la Ravine Saint-Gilles*, *la Forêt vierge*, *Midi*).

On a dit que Leconte de Lisle manquait de sensibilité, parce qu'il n'intervient presque jamais dans ses poèmes, et cependant il serait facile de retrouver dans ses vers des sentiments d'autant plus émouvants qu'ils sont plus simples et presque dissimulés. Malgré sa théorie de l'art pour l'art, le poète a laissé percer le regret des amours passés. Comme Lamartine a fait *le Lac*, Hugo *la Tristesse d'Olympio*, Musset *Souvenir*, Leconte de Lisle a écrit *l'Illusion suprême*. Quels vers aussi d'une émotion plus pénétrante que ceux du *Manchy*, que la fin de *la Fontaine aux Lianes*, que ceux de *Si l'aurore :* ils ont comme un accent d'élégie.

La langue même est excellente : presque toutes les épithètes sont précises et rappellent des sensations, évoquent des couleurs. La versification est d'une régularité classique : c'en est le plus parfait modèle ; les rimes sont riches sans rien sacrifier du sens ; la régularité un peu monotone du rythme s'associe bien à la hauteur et à la gravité de la contemplation. On a dit parfois que ces vers si pleins, si sonores, fatiguaient à la longue et manquaient de charme et de douceur ; mais on pourrait citer des pièces d'une suavité exquise, telles qu'*Epiphanie*.

En résumé, les deux sentiments qui dominent la belle poésie de Leconte de Lisle sont le désenchantement de la vie et l'amour du beau plastique. « Contre le mal universel rien ne vaut mieux et rien n'est plus fort que la protestation du contemplateur qui ne veut pas pleurer. » (Lemaitre.) Le mépris des émotions vulgaires et le pessimisme spéculatif sont au fond de cette noble poésie. Ph. Berthelot.

Bibl. : Paul Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*. — Alexandre Dumas, *Discours de réception à l'Académie française*, 1887. — Jules Lemaitre, *les Contemporains*, 1891. — Ferdinand Brunetière, *la Poésie lyrique au* XIXe *siècle*. — Jules Tellier, *Nos Poètes*.

LE COQ (Robert), prélat et homme politique français, né à Montdidier, mort à Calahorra (Espagne) en 1368. Il appartenait à une famille bourgeoise, originaire d'Orléans. Son père qui n'était pas riche était attaché au service de Philippe de Valois, et c'est grâce au bien que lui avait fait ce prince qu'il put soutenir son fils aux écoles d'Orléans. Au sortir de ces écoles célèbres le jeune Robert vint à Paris et commença par exercer la profession d'avocat au parlement. Il y fut longtemps avocat du roi, et, à la mort de Philippe de Valois, le roi Jean le nomma maître des requêtes ; il était conseiller clerc en 1350. Dans ces fonctions, il dut faire preuve d'un rare talent, car on le voit s'avancer continuellement dans la faveur du nouveau roi. Dans une seule année, en 1351, il était successivement nommé trésorier de l'église de Rouen, préchantre de l'église d'Amiens, évêque de Thérouanne, évêque et duc de Laon, enfin pair de France et membre du conseil. Il n'y a presque plus dès lors une affaire de conséquence où il ne figure en qualité de négociateur. Il représente le roi au traité conclu le 27 oct. 1351 à Villeneuve-lez-Avignon avec Amédée VI, comte de Savoie. Le 6 janv. 1345, il est envoyé avec le cardinal de Boulogne, Pierre Ier, duc de Bourbon, et Jean VI, comte de Vendôme, à Mantes, pour traiter avec le roi de Navarre Charles le Mauvais qui avait fait assassiner le connétable Charles d'Espagne. Cette mission fut au nombre des plus considérables événements de sa vie, par les suites qu'elle devait avoir. C'est durant son séjour à Mantes qu'il prit pour la personne du roi de Navarre un goût qu'expliquent l'intelligence déliée, l'esprit cultivé et les séduisantes qualités de ce prince ; c'est d'alors que date leur liaison. Le 31 juil. 1354, Robert Le Coq assiste à une assemblée tenue à Paris au parlement pour la paix entre le dauphin et la Savoie. A l'assemblée des Etats de 1356, tenue dans la chambre du parlement au mois d'octobre, il fut du nombre de ceux que le dauphin fit venir devant lui pour leur faire part de sa résolution d'ajourner la réponse qu'il avait promise aux Etats et fut chargé par Etienne Marcel et ses amis de transmettre aux Etats la décision du prince. Aux Etats suivants, le 3 mars 1357, il fit sa fameuse harangue qui amena le bannissement de vingt-deux officiers royaux. Il était alors tout-puissant ; mais bientôt après, lorsque le crédit des Etats vint à baisser sensiblement et que le dauphin eut signifié à Etienne Marcel qu'il prétendait gouverner le royaume sans curateur, Robert Le Coq jugea les choses si compromises qu'il se retira dans son évêché. Ce ne fut pas pour longtemps, car les Parisiens, après leur réconciliation avec le dauphin qui eut lieu vers la Saint-Remi (1er oct. 1357), lui demandèrent le rappel de Robert Le Coq. Celui-ci, après quelques difficultés, consentit à revenir et rentra au conseil. Depuis ce moment jusqu'à celui où le dauphin put échapper à la tyrannie des Parisiens, on voit Robert Le Coq faire sentir durement à ce malheureux prince toute la pesanteur du joug sous lequel il le retient : il répond pour lui aux demandes des Parisiens, le force à passer par tout ce que veut le roi de Navarre et le trahit au profit de ce dernier. Mais la disgrâce était proche : aux Etats de Compiègne (mai 1358), où la noblesse fut à peu près seule à se rendre, le dauphin fut instamment prié de tirer prompte vengeance du meurtre des maréchaux et, comme il fallait aux nobles un ennemi sur qui ils pussent exercer leur colère, elle se tourna contre Robert Le Coq, dont l'expulsion du conseil royal fut demandée. Il dut céder à l'orage et se retirer à Paris, le seul endroit du royaume où il fut dès ce moment en sûreté, et tandis que le roi de Navarre et le prévôt des marchands venaient le chercher à Saint-Denis, l'assemblée de Compiègne rédigeait contre lui un formidable acte d'accusation en quatre-vingt-onze articles. Après l'émeute qui eut lieu contre les Anglais le 21 juil. 1358, Robert Le Coq fit, conjointement avec Charles le Mauvais et Etienne Marcel, de vains efforts pour calmer les Parisiens. Il se rendit alors à Laon, dans le but de livrer cette ville au roi de Navarre, mais le coup manqua : six bourgeois, réputés ses complices, payèrent ce crime de leur vie, et l'évêque lui-même n'évita la mort que par la fuite. Désormais le nom de Robert Le Coq ne se trouve plus chez les historiens, mais le ressentiment des maux qu'il avait causés ne s'éteignit pas de si tôt, car, lorsque après la paix de Pontoise, conclue avec le roi de Navarre (21 août 1359), le dauphin de retour à Paris, eut demandé aux habitants de recevoir Charles le Mauvais, Jean Desmaretz, avocat au parlement, insista au nom de la ville pour que Robert Le Coq, entre autres, ne pût y entrer ; il fut de plus excepté des lettres de rémission accordées plus tard aux anciens partisans du roi de Navarre. Robert Le Coq se réfugia en Espagne, où, par le crédit de ce dernier, il obtint l'évêché de Calahorra, et il vécut paisiblement jusqu'à sa mort. H. Courteault.

Bibl. : D.-F. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles Ier, roi de Navarre et comte d'Evreux, surnommé le Mauvais ;* Paris, 1755-68, 2 vol. in-4. — F.-T. Perrens, *Etienne Marcel, prévôt des marchands (1354-58)* ; Paris, 1874, in-fol. — Douët d'Arcq, *Acte d'accusation contre Robert Le Coq, évêque de Laon*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* ; Paris, 1840-41, t. II, pp. 350 et suiv., in-8.

LECOQ (Henri), naturaliste français, né à Avesnes (Nord) le 11 avr. 1802, mort à Clermont-Ferrand le 4 août 1871.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Il fit à Paris ses études de pharmacie, puis alla se fixer à Clermont-Ferrand, où il devint professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin botanique de la ville (1826-54), professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie (1840 et suiv.), professeur à la faculté des sciences (1854 et suiv.), doyen de cette faculté, président du tribunal de commerce. En 1854, il fut reçu docteur ès sciences avec une thèse très originale ayant pour titre : *De la Distribution géographique des plantes à fleurs colorées*. En 1859, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a publié plus de quarante ouvrages ou brochures ayant trait à la botanique, à l'agriculture, à l'horticulture, à la météorologie, à la physique générale du globe, aux eaux minérales, etc. Nous citerons seulement les principaux : *Eléments de minéralogie*, avec Girardin (Paris, 1826, 2 vol. in-8) ; *Dictionnaire des termes de botanique*, avec Juillet (Paris, 1831, in-8) ; *Traité des plantes fourragères* (Paris, 1844, in-8 ; 2e éd., 1862) ; *Des Glaciers et des climats* (Strasbourg, 1847, in-8) ; *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du plateau central*, avec M. Lamotte (Clermont-Ferrand, 1847, in-8) ; *Observations météorologiques, 1850-51* (Clermont-Ferrand, 1855, 2 vol. in-8) ; *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe* (Paris, 1854-58, 9 vol. in-8) ; *Scènes du monde animé* (Paris, 1854-64, 3 vol. in-8) ; *les Eaux minérales du massif central* (Paris, 1864, in-8) ; *les Epoques géologigues de l'Auvergne* (Paris, 1868, 5 vol. in-8) ; *le Monde des fleurs* (Paris, 1869, in-8). Il a dressé en 1856 une excellente carte géologique du dép. du Puy-de-Dôme, en 48 feuilles. Il a fondé en 1828 et dirigé jusqu'à sa mort les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*. L. S.

BIBL. : *Titres et travaux scientifiques de Lecoq* ; Clermont-Ferrand, 1857, in-4.

LECOQ (Félix), vétérinaire français, né à Avesnes (Nord) le 20 avr. 1805, mort à Menton (Alpes-Maritimes) le 14 févr. 1880, frère du précédent. Sorti en 1825 de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, il exerça pendant trois ans à Solre-le-Château (Nord), fut nommé en 1828 chef de service à l'Ecole vétérinaire de Lyon, y professa à partir de 1834 l'anatomie, la physiologie, la zoologie, en devint directeur en 1848 et remplit de 1863 à 1865 les fonctions d'inspecteur général des écoles vétérinaires. Il se retira ensuite à Versailles. Il était associé ou correspondant d'une vingtaine de sociétés scientifiques de France et de l'étranger. Il a publié des *Notes anatomiques sur l'opération de l'hyovertébrotomie* (Lyon, 1841, in-8 ; 2e éd., 1863) et un très bon *Traité de l'extérieur du cheval et des principaux animaux domestiques* (Lyon, 1843, in-8 ; 5e éd., Paris, 1875). Il a donné en outre de nombreux mémoires et articles au *Journal pratique de médecine vétérinaire*, au *Recueil de médecine vétérinaire*, au *Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires* de Rey et Tisserant. L. S.

LECOQ DE BOISBAUDRAN (Horace), dessinateur français, né à Paris le 24 juin 1802. Elève de Lethière et de l'Ecole des beaux-arts, cet artiste exposait en 1827 un tableau de *Sainte Geneviève* et des portraits remarqués. A l'Ecole des beaux-arts, où il devint professeur en 1865, il expérimenta avec succès la méthode du dessin de mémoire et écrivit un ouvrage, *la Mémoire pittoresque*, qui obtint un réel succès.

LECOQ DE BOISBAUDRAN (Paul-Emile, dit François), chimiste français, né à Cognac (Charente) en 1838. Fils d'un riche négociant en eaux-de-vie, il a fait ses études dans sa famille, s'est adonné de bonne heure à des recherches de chimie, principalement à des expériences de spectroscopie (V. ANALYSE SPECTRALE, t. II, p. 938) et a découvert en 1875, dans la blende de Pierrefitte, un nouveau corps simple, le *gallium* (V. ce mot), dont Mendéleef et lui pressentaient depuis quelque temps l'existence. Il s'est attaché ensuite à l'obtenir à l'état de pureté et en quantité appréciable et à en bien déterminer les propriétés, ainsi que celles de ses composés. Il a signalé plus récemment deux autres corps nouveaux, le *samarium* et le *disprosium* ; mais il n'est pas prouvé qu'ils soient simples. Il est depuis 1878 correspondant de l'Académie des sciences de Paris qui lui a décerné en 1880 le prix Lacaze (10,000 fr.). Il n'occupe aucune situation officielle, et il continue de résider dans sa ville natale. Il a exposé les résultats de ses travaux dans de nombreux mémoires publiés par le *Bulletin de la Société chimique*, les *Annales de chimie et de physique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. Il a donné à part : *Spectres lumineux* (Paris, 1874, in-8). Il a écrit pour l'*Encyclopédie chimique* de Fremy l'art. *Gallium* (t. III, cah. 5). L. S.

LÉCORCHÉ (Ernest), médecin français contemporain, né à Saint-Mards-en-Othe (Aube) le 30 mars 1830. Il étudia à Paris et y fut reçu docteur en 1858, professeur agrégé en 1869, médecin des hôpitaux en 1872. Outre un grand nombre d'articles dans les revues, il a publié : *Traité des maladies des reins et des altérations pathologiques de l'urine* (Paris, 1875, in-8) ; *Traité du diabète* (Paris, 1877, in-8) ; avec Talamon : *Etudes médicales faites à la maison municipale de santé* (Paris, 1881, in-8) ; *Traité théorique et pratique de la goutte* (Paris, 1884, in-8) ; *Du Diabète sucré chez la femme* (Paris, 1886, in-8) ; *Traitement de l'albuminurie et du mal de Bright* (Paris, 1888, in-8), etc.

LECORDIER (Marie), dite *Desclauzas*, actrice française, née à Paris vers 1840. Elle débuta vers l'âge de treize ans, joua au théâtre du Cirque et au Châtelet sous la direction d'Hostein, remportant un vif succès dans le rôle du prince Charmant de *Cendrillon*. Elle se consacra à l'opérette, jouant les rôles de Schneider dans une tournée aux Etats-Unis. Revenue en France, elle fut engagée en province, puis à l'Alcazar belge où elle triompha dans *la Fille de Mme Angot*, rentra à Paris aux Folies-Dramatiques (1874), puis au Gymnase (1883) et, changeant d'emploi, aborda les rôles de femmes mûres. Parmi ses rôles on cite : Château-Lanssac du *Petit-Duc* (1878) ; Paméla de *Madame la Diable* (1882) ; Prudence de *la Dame aux Camélias*, Mme Gochard du *Gentilhomme pauvre*, Mme de Lavardens de *l'Abbé Constantin* (1888).

LE COULTRE (Jean-Jules), érudit suisse, né à Genève le 29 mars 1849. Il fit ses études à Genève, à Paris (Ecole des hautes études), puis à Berlin et à Leipzig, où il devint docteur en philosophie. Après quelques années d'enseignement à Dresde et à Naples, il a été appelé au Gymnase, puis à l'Académie de Neuchâtel, où il enseigne la littérature latine et l'histoire de la langue française. Une dissertation sur *l'Ordre des mots dans Chrestien de Troyes*, une étude sur un vieux manuscrit relatif à Quintilien, *les Contes dévots tirés de la vie des anciens Pères*, sont ses principaux ouvrages publiés. E. K.

LE COULTRE (Henri-Auguste), théologien et historien suisse, né à Genève le 4 févr. 1853, mort à Leysin (Vaud) le 3 janv. 1892, frère du précédent. Il étudia la théologie à Lausanne, Tubingue et Paris, fut pasteur à Francfort-sur-le-Main et à Carouge (Genève), puis, dès 1883, professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté libre de Lausanne. Outre une active collaboration aux revues spéciales, on lui doit : *la Doctrine de Dieu d'après Aristote et saint Thomas d'Aquin ; Essai sur la psychologie des actions humaines d'après les systèmes d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin* (1883) ; *la Morale d'Aristote et la justification par les œuvres ; le Séjour de Calvin en Italie d'après des documents récents*, etc. E. K.

LE COUPANEC (Eugène-Marie), homme politique français, né à Plœmeur le 1er nov. 1857. Avoué à Lorient il fut élu en 1893 député de la deuxième circonscription de cette ville par 10,942 voix contre 7,829 à M. de Lamarzelle, avec un programme de républicain indépendant.

LE COUPPEY (Félix), pianiste et professeur français, né à Paris le 14 avr. 1811, mort à Paris le 5 juil. 1887. Elève du Conservatoire de Paris, il y devint répétiteur,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

puis professeur en 1837. Une nouvelle classe de piano (femmes) fut créée pour lui en 1855, et il fut l'un des maîtres les plus recherchés pour l'enseignement des jeunes filles. Il donna son nom à une méthode d'enseignement du piano qui fut propagée activement par des répétiteurs et des professeurs formés par lui, et dont le caractère essentiel est la correction mécanique. Le Couppey a publié une série d'études progressives pour le piano, une collection d'œuvres classiques doigtées, et un petit volume : *De l'Enseignement du piano* (1865, 1874, 3e éd.). M. Br.

LE COURAYER (V. Courayer).

LECOURBE (Claude-Joseph, comte), général français, né à Lons-le-Saunier en 1760, mort à Belfort le 23 oct. 1815. Après avoir servi huit ans dans un régiment d'infanterie sans obtenir d'avancement, il s'était retiré quand éclata la Révolution. Commandant d'un bataillon de volontaires du Jura en 1792, il prit une part importante aux victoires d'Hondschoote, de Wattignies (1793), de Fleurus (1794), à la retraite de Mayence (1795), fut nommé général de division en 1796, se couvrit de gloire aux batailles de Rastadt (6-9 juil. 1796) et se révéla surtout comme un grand capitaine dans la campagne de 1799, où il tint en échec l'archiduc Charles et décima l'armée de Souvorov en Suisse. L'année suivante, il commanda avec le même succès l'aile droite de l'armée du Rhin et remporta la victoire de Hochstædt (4 juin 1800). Mal vu de Bonaparte pour ses sentiments républicains et surtout pour son dévouement au général Moreau, il se perdit en prenant ouvertement parti pour ce dernier, qu'il assista sans peur pendant tout son procès (1804). Napoléon se vengea en le rayant des cadres de l'armée et l'exilant à Lons-le-Saunier, puis à Bourges, où il resta jusqu'à la fin de l'Empire. Louis XVIII le fit comte et inspecteur général d'infanterie (1814). Quand l'empereur revint de l'île d'Elbe, Lecourbe refusa de suivre le maréchal Ney dans sa défection, mais, patriote avant tout, il accepta le commandement du corps d'observation du Jura pour défendre la frontière menacée (mai 1815). Il protégea énergiquement Belfort et mourut dans cette place. A. Debidour.

LECOURBE (Henri), magistrat français, mort en 1827, frère du précédent. Membre du tribunal criminel de Paris, il fut en 1804 un des juges du général Moreau et se prononça pour l'acquittement de l'accusé, ce qui lui valut d'être brutalement révoqué de ses fonctions par Napoléon quelque temps après (1805). Nommé après la chute de l'Empire conseiller honoraire à la cour royale de Paris, il publia son *Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres et sur la non-culpabilité de Moreau* (Paris, 1814, in-8). A. Debidour.

LÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi; 192 hab.

LÉCOUSSE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.) de Fougères; 1,154 hab.

LECOUSTELLIER (Simon) (V. Caboche).

LECOUTEULX de Canteleu (Jean-Barthélemy, comte), homme politique français, né à Canteleu (Seine-Inférieure) le 4 mars 1746, mort à Farceaux (Eure) le 18 sept. 1818. Banquier et échevin à Rouen, député du tiers état de cette ville aux Etats généraux le 21 avr. 1789, il se consacra aux questions financières et fut un des défenseurs les plus éclairés des réformes de Necker. Député de la Seine au Conseil des Anciens le 28 vendémiaire an IV (20 oct. 1795), il prit, en floréal an VII (avr. 1799), la présidence de l'administration départementale de la Seine. Bonaparte récompensa son adhésion au 18 brumaire en l'appelant au Sénat le 3 nivôse an VIII (24 déc. 1799) et en le nommant régent de la Banque de France. Comte de l'Empire (26 avr. 1808), il ne s'en rallia pas moins à Louis XVIII, qui le fit pair de France (4 juin 1814). Etienne Charavay.

LECOUVREUR (Adrienne Couvreur ou), célèbre actrice française, née à Damery, près d'Epernay, le 5 avr. 1692, morte à Paris le 20 mars 1730. Fille d'un chapelier, qui s'établit à Paris en 1702, elle se forma dans les représentations particulières de l'Enclos du Temple et sous le comédien Legrand, joua un an à Strasbourg, puis débuta à la Comédie-Française, le 14 mai 1717, dans le rôle de Monime. Son succès fut éclatant et d'emblée la classa au premier rang des actrices françaises. Elle jouait avec un égal succès la tragédie et la comédie. Elle revint au ton naturel, abandonnant la diction déclamatoire et chantante alors à la mode. Quoique sa voix fût relativement faible et un peu voilée, elle exprima avec une perfection extrême toutes les nuances de sentiment; sa pantomime était extraordinaire, qu'elle parlât ou qu'elle écoutât. De ses nombreux amants, à aucun desquels elle ne se consacra toute entière, quelle que fût son affection, le plus célèbre fut le maréchal de Saxe; quand il revendiqua le duché de Courlande, Adrienne Lecouvreur vendit son argenterie et ses bijoux pour lui procurer 40,000 livres. Elle fut, dit-on, empoisonnée par une autre maîtresse de Maurice de Saxe, la duchesse de Bouillon. L'abbé Languet, curé de Saint-Sulpice, lui refusa la sépulture ecclésiastique. Elle fut enterrée de nuit par son ami, M. de Laubinière, au coin de la rue de Bourgogne. Voltaire, un autre de ses amis, flétrit cette attitude dans un poème (*la Mort de Mlle Lecouvreur*) qui lui attira des poursuites l'obligeant à quitter Paris. Depuis, Scribe et Legouvé mirent à la scène la vie de la fameuse actrice, dont le rôle fut confié à Rachel. Adrienne Lecouvreur laissa deux filles, l'une née de Klinglin, maire de Strasbourg, l'autre d'un officier lorrain; celle-ci épousa plus tard Francœur, qui devint directeur de l'Opéra.

LECOY de La Marche (Richard-Albert), historien français, né à Nemours (Seine-et-Marne) le 21 nov. 1839. Il sortit de l'Ecole des chartes le 28 janv. 1861, devint archiviste du dép. de la Haute-Savoie, et fut rappelé à Paris en 1864 comme archiviste aux Archives nationales où il est actuellement (1895) sous-chef de la section historique. Il professe l'histoire de France à l'Institut catholique de Paris et fut l'un des fondateurs des cours supérieurs de la salle Albert-le-Grand. Il est membre résidant de la Société des antiquaires de France depuis 1885. Parmi ses ouvrages nous citerons : *De l'Autorité de Grégoire de Tours* (Paris, 1861, in-8); *Titres de la Maison ducale de Bourbon* (1866-74, 2 vol. in-4); *la Chaire française au moyen âge* (1868, in-8; 2e éd., 1886, in-8); *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René* (1873, in-8); *l'Académie de France à Rome* (1874, in-8; 2e éd., 1879, in-18); *le Roi René* (1875, 2 vol. in-8; prix Gobert à l'Académie des inscriptions); *les Manuscrits et la miniature* (1884, in-8); *Saint Martin* (1885, gr. in-8); *les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (1892, 2 vol. in-8). M. P.

LE COZ (V. Coz [Le]).

LECQUES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières; 162 hab.

LECREULX (François-Michel), ingénieur français, né à Orléans le 1er janv. 1727, mort le 7 août 1812. Elève de l'ancienne école des ponts et chaussées, il a terminé les travaux du pont de Saumur, et fait exécuter comme ingénieur en chef un grand nombre de travaux importants, notamment un grand pont sur la Moselle, et à Lunéville un manège de cavalerie de 100 m. de longueur et de 27 m. de largeur sans supports intermédiaires. Devenu en 1780 directeur des domaines des anciens rois de Lorraine, Lecreulx a dirigé l'exploitation des salines. Le tracé du canal de l'Est suit en grande partie celui qu'avait proposé Lecreulx en 1785. Inspecteur général des ponts et chaussées en 1802, il est devenu le doyen du conseil et en a fait partie jusqu'à sa mort. Outre quelques mémoires sur les routes et la navigation, Lecreulx a publié un ouvrage considérable, intitulé *Recherches sur la formation et l'existence des ruisseaux, rivières et torrents*, qui présente un grand intérêt et est encore cité assez souvent (V. l'*Hydraulique fluviale* de Lechalas, p. 221).

Le gendre de Lecreulx, *Mengui*, a été ingénieur en chef

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

directeur à Nancy ; le petit-fils de celui-ci, *Mengui-Lecreulx*, est aujourd'hui inspecteur général des ponts et chaussées.

LÉCRIVAIN (Charles-Albert), historien français, né à Auxerre le 12 févr. 1860. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1880), membre de l'Ecole française de Rome, il devint maître de conférences, puis professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse. Outre ses thèses : *De Agris publicis imperatoriisque ab Augusti tempore usque ad finem Imperii Romani* et *le Sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople* (Paris, 1888, gr. in-8), il a donné un grand nombre de travaux d'archéologie et d'histoire épars dans les recueils de l'Ecole de Rome, de l'Académie des sciences de Toulouse, la *Revue historique*, le *Dictionnaire des antiquités grecques* de Daremberg et Saglio, la *Grande Encyclopédie*, etc.

LECT. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans ; 450 hab.

LECT (Jacques), diplomate, érudit et jurisconsulte genevois, né à Genève en 1560, mort à Genève le 25 août 1611. Après avoir achevé ses études, il obtint, à vingt-trois ans, une chaire de droit à l'Académie, un siège aux Deux-Cents, puis bientôt un poste de conseiller d'Etat et les fonctions de syndic, les plus élevées de la République. Il fut envoyé par ses concitoyens en Angleterre et en Hollande réclamer des secours pour Genève, épuisée par la guerre de la fin du XVIe siècle, puis auprès de Henri IV. Ses écrits, fort nombreux, concernent le droit, la théologie, la poésie, l'érudition, etc. On en trouvera les titres dans le *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, de A. de Montet. E. K.

LECTEUR. Office ecclésiastique classé parmi les ordres mineurs. Le lecteur était chargé de lire à haute voix les saintes Ecritures, aux assemblées qui se tenaient la nuit, et aussi, lorsque l'évêque prêchait, le texte qui devait être expliqué. La garde des livres sacrés lui était confiée. Il bénissait le pain et les fruits nouveaux. Tertullien est le premier écrivain qui mentionne la fonction de lecteur comme appartenant à un ordre spécial. Il est vraisemblable que primitivement la lecture publique était faite indifféremment par des prêtres ou des diacres, ou même par des laïques acceptés par l'évêque. Mais lorsque cet office eut été institué comme ordre, le lecteur fut élu par les frères : *Eligunt te fratres tui ut sis lector in domo Dei tui.* Les anciens formulaires indiquent que cette élection fut maintenue pendant longtemps. En installant le lecteur dans ses fonctions, l'évêque rendait un témoignage public à sa foi, sa vie et sa capacité, et lui remettait les livres sacrés. Une novelle de Justinien exige l'âge de seize ans pour cette ordination. Les lecteurs étaient ordinairement plus jeunes que les portiers. L'ordre qu'on leur conférait était le premier que l'on donnait aux jeunes gens qui entraient dans le clergé. Ils servaient de secrétaires aux évêques et aux prêtres, et s'instruisaient en lisant ou en écrivant sous leur direction. E.-H. V.

LECTIONNAIRE. Au mot EPITRE (t. XVI, p. 108, col. 1), nous avons indiqué comment ont été établies les lectures qui se font dans le culte chrétien. Primitivement, le président de l'assemblée choisissait les passages qui devaient être lus. Plus tard, il y eut pour chaque dimanche et chaque fête un ordre déterminant les textes du jour. Cet ordre était indiqué, soit en marge des livres auxquels ces textes étaient empruntés, soit dans une table, appelée *Synaxaire* chez les Grecs, *Capitulaire* chez les Latins. Après s'être servi pour cette lecture des livres complets, on en fit des extraits correspondant à l'usage ecclésiastique, lequel variait suivant les pays. Il y eut ainsi, au lieu d'évangiles, des *évangéliaires* (V. ce mot) et au lieu de bibles des *lectionnaires*. On finit même par réunir dans un même lectionnaire toutes les leçons, quelle qu'en fût la provenance, Ancien ou Nouveau Testament, actes des martyrs, écrits des Pères, etc. Le plus ancien lectionnaire de ce genre, qui nous soit parvenu des Eglises d'Occident, est celui de Luxeuil, antérieur à Charlemagne et disposé suivant l'ordre de l'année ecclésiastique gallicane (Bibliothèque nationale, n° 9427). Les lectionnaires des Eglises d'Orient ne sont pas plus anciens. E.-H. V.

BIBL. : F.-H. SCRIVENER, art. *Lectionary*, dans le *Dictionary of Christian antiquities* de W. SMITH et S. CHEETHAM ; Londres, 1875-80, 2 vol. gr. in-8. — DUCHESNE, *Origines du culte chrétien ;* Paris, 1889, in-8.

LECTISTERNIUM (Antiq. rom.). Cérémonie expiatoire ou lustrale usitée à Rome, et qui consistait essentiellement en un repas offert aux dieux étendus par couples sur des lits garnis de coussins (*pulvinar*). Nous empruntons à Tite Live la description du plus ancien lectisterne connu. Au milieu du IVe siècle de Rome, un été pestilentiel précédé d'un cruel hiver ayant désolé la République, « les livres sibyllins furent consultés d'après un décret du Sénat. Les duumvirs des cérémonies sacrées apaisèrent par un lectisterne, le premier qui se soit fait à Rome et qui dura huit jours, Apollon, Latone et Diane, Hercule, Mercure et Neptune, en leur dressant trois lits avec le plus de magnificence possible. Cette cérémonie fut célébrée aussi par les particuliers dans toute la ville ; les portes des maisons restèrent ouvertes, les objets domestiques furent exposés dans les cours à tout venant, l'hospitalité fut donnée à tous les étrangers, connus ou inconnus, et des paroles amicales et gracieuses furent échangées entre ennemis. On enleva leurs liens aux prisonniers durant ces jours et l'on se fit ensuite scrupule d'enchaîner de nouveau ceux que les dieux avaient délivrés. » (Tite Live, V, 13. Cf. Denys d'Halicarnasse, *Frag.*, 4, l. XII). Les divinités apaisées ne sont pas toujours celles que nous voyons figurer ici. Les lectisternes, d'abord peu fréquents, se multiplient au temps des guerres d'Annibal. Mais on les trouva sans doute peu efficaces ; car, après la bataille de Cannes, il n'en fut pas célébré, et l'histoire ne mentionne plus que rarement cette cérémonie, du moins sous la République. Plus tard, en effet, ces repas divins deviennent périodiques et sont confiés aux *Septemviri epulares*. Les fastes de Maffei et le calendrier d'Antium portent aux ides de novembre : *Epul. Indict.* (*epulum indicitur*), c.-à-d. l'annonce du jour où se fera l'*epulum*. Cette cérémonie est peut-être d'origine étrusque. André BAUDRILLART.

BIBL. : ROBIOU, *Rev. arch.*, 1867, p. 402.

LECTOURE (*Lactora*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Gers ; 4,994 hab. Stat. du chem. de fer du Midi, ligne d'Agen à Auch. Collège communal. Bibliothèque publique. Grand commerce de blé, de bétail, de mulets, de vins et d'eau-de-vie. Poteries, briqueteries, tuileries, distilleries, fabriques de sabots, corderie, ébénisterie, imprimerie. Moulins. Pépinières. Lectoure, ancienne capitale des Lactorates, l'un des peuples de la Novempopulanie, fut, pendant quelque temps, sous la domination romaine, le chef-lieu de cette province. Un évêché y fut fondé au IVe siècle. Dévastée à diverses reprises par les barbares, la ville fut comprise au XIe siècle dans la vicomté de Lomagne dont elle devint la capitale. Au XIVe siècle, les comtes d'Armagnac ayant hérité de la Lomagne, Lectoure devint la capitale du comté. En 1444, Charles VII s'en empara sur le comte Jean IV et la garda jusqu'en 1455. En 1473, elle fut reprise de nouveau pour Louis XI par le cardinal d'Albi, qui fit passer les défenseurs au fil de l'épée, sans excepter le comte Jean V, en dépit d'une capitulation. Lectoure eut beaucoup à souffrir des guerres du XVIe siècle et fut occupée notamment par Montluc en 1562.

EVÊCHÉ DE LECTOURE. — Fondé au IVe siècle, il eut pour premiers titulaires Heuterus, Vigile, vers 506 ; Aletius, v. 549. Réuni alors au diocèse d'Auch, il fut rétabli à la fin du Xe siècle et dura depuis lors jusqu'à la Révolution. Voici la suite chronologique des évêques : Bernard Ier, vers 990 ; Arnaud Ier, 1052 ; Jean Ier, 1060 ; Raimond Ier ; Ebbon, 1061-1097 ; Pierre Ier, 1097-1103 ; Garcias Ier, 1103-1118 ; Guillaume Ier d'Andozile, 1118-1126 ; Vivien, 1126-v. 1160 ; Bertrand Ier de Montaut, v. 1160-1162 ou 1163 ; Garcias II Sanche, v. 1175-v. 1195 ; Bernard II, 1196-v. 1205 ; Arnaud II, v. 1215-v. 1221 ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Hugues Ier, 1229; Gaillard de Lambesc, 1240; Géraud Ier, 1256; Guillaume II, 1257; Géraud de Montlezun, 1268-v. 1295; Pierre II de Ferrières, v. 1296-1302; Raimond II, 1303-1307; Guillaume III des Bordes, v. 1308-1330; Roger d'Armagnac, v. 1336; Arnaud III Guillaume de La Barthe, v. 1344-1349; Pierre III *Anzelerii*, 1350-1354; Pierre IV, 1365-1368; Hugues II, 1368-1369; Bernard III, 1370-1371; Vignier, 1372-v. 1375; Bérenger, v. 1377-1383; Renier de Malent, 1383; Eudes, 1383-1384; Raimond III de Cambanilla, 1384-1405; Arnaud IV de Peyrac, v. 1407-1416; Géraud III Dupuy, 1418-1425; Martin Gutteria de Pampelune, v. 1428-24 mai 1449; Bernard IV André, 1449-1452; Amaury, 1453-1479; Hugues III d'Espagne, v. 1480-1487; Pierre V d'Abzac de La Douze, 1488-1494; Louis Ier Pot, 21 déc. 1500-1505; Pierre VI du Faur, 1505-1508; Bertrand II de Lustrac, 1509-17 avr. 1511; Paul, 1511-1512; Guillaume IV de Barton, 1512-1513; Jean II de Barton, 1513-1544; Guillaume V de Barton, 1544-1569; Charles de Bourbon, 1590-1594; Léger de Plas, 1599-24 mars 1635; Jean III d'Estresse, 24 mars 1635-12 avr. 1646; Louis II de La Rochefoucauld, mai 1646-1654; Pierre-Louis Caset de Vautorte, 21 sept. 1655-5 janv. 1671; Hugues IV de Bar, janv. 1671-22 déc. 1691; François-Louis de Polastron, 6 avr. 1692-13 oct. 1717; Louis III d'Illers d'Entragues, oct. 1717-août 1720; Paul-Robert Hertault de Beaufort, 8 janv. 1721-1745; Claude-François de Narbonne-Pelet, déc. 1745-14 mai 1760; Pierre Chapelle de Jumilhac de Cubjac, juil. 1760-26 juin 1772; Louis-Emmanuel de Cugnac, 7 sept. 1772-1790.

Monuments. — L'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, ancienne cathédrale, est un édifice du XIIIe siècle, successivement remanié aux XVe, XVIe et XVIIe siècles; il s'y trouve de jolis détails de la Renaissance. Les bâtiments de l'évêché (XVIe et XVIIIe siècles) ont été convertis en hôtel de ville. Ils renferment un musée intéressant d'antiquités locales gallo-romaines et du moyen âge. Ancienne maison canoniale du XIIIe siècle. Restes des anciennes fortifications. Promenade du bastion sur laquelle s'élève la statue du maréchal Lannes. Fontaine de la Houndélie sous une voûte soutenue par une double arcature du XIIIe siècle. Ancienne église du monastère de Saint-Geny, construction du XVIe siècle. — Lectoure est la patrie du poète gascon Pey de Garros, du maréchal de Roquelaure, du maréchal Lannes et du général baron Subervie.

Bibl.: F. Cassassoles, *Notices sur la ville de Lectoure*; Lectoure, 1850, in-8. — *Gallia Christiana*, t. I.

LECTRIN (V. Lutrin).

LECTURE. I. Pédagogie (V. Lire [Art de]).

II. Musique (V. Solfège).

LECUMBERRY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port; 508 hab.

LÉCURIEUX (Jacques-Joseph), peintre français, né à Dijon le 13 août 1801. Il fréquenta à Lyon l'atelier de Devosge et termina ses études à Paris à l'Ecole des beaux-arts, de 1822 à 1826, sous la direction de Lethière. Il a exposé assidûment aux expositions officielles de Paris, et plusieurs de ses tableaux ont été acquis par l'Etat. Ses œuvres principales sont : *les Préparatifs du martyre de sainte Bénigne; Saint Bernard fondant l'abbaye de Clairvaux* (S. 1844); *Saint Firmin, premier évêque et patron du diocèse d'Amiens* (S. de 1846); *Saint Guillaume* (S. de 1847); *Glorification de sainte Geneviève* (église des Blancs-Manteaux, à Paris; S. de 1849); *Saint Vincent de Paul prenant les fers d'un forçat* (S. de 1850); *Guillaume d'Aquitaine aux pieds de saint Bernard* (S. de 1852); le portrait d'*Albert de Gondi, duc de Retz*, qui figure au musée de Versailles. Lécurieux, qui s'est distingué dans les tableaux d'histoire et dans le portrait, a aussi gravé sur cuivre.

LE CURT (Giusto) (V. Curt).

LÉCUSSAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 374 hab.

LECUY (Jean-Baptiste), écrivain ecclésiastique, né à Ivoy-Carignan (Ardennes) en 1740, mort en 1834. Il était supérieur général de l'ordre de Prémontré depuis 1780, lorsque les ordres monastiques furent supprimés en France. En 1804, il devint chapelain de Marie-Julie, épouse de Joseph Bonaparte; en 1824, il fut nommé vicaire général honoraire de Paris. La partie la plus importante de son œuvre littéraire se compose d'un *Recueil de pièces sur la prise de Constantinople, pour faire suite à l'histoire byzantine* (Paris, 1823, in-fol.) et de nombreux articles dans la *Biographie universelle* de Michaud.

LÉCUYER DE LA JONCHÈRE (V. Jonchère).

LECYTHE (V. Vase).

LECYTHIS (*Lecythis* Lœfl.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Myrtacées et du groupe des Lécythidées, dont les représentants, des arbres de l'Amérique et de l'Afrique tropicales, ont les feuilles alternes et les fleurs en grappes simples ou ramifiées. Les fleurs sont 3-6 mères; l'androcée, très irrégulier, forme une couronne d'étamines fertiles complète en dedans du périanthe, puis leur support commun se dresse, d'un côté de la fleur, sous forme d'une épaisse languette charnue qui se recourbe sur le fond de la fleur et dont le concavité est chargée d'étamines stériles. Le fruit, pyxidé, est souvent volumineux et à parois très épaisses et ligneuses; il s'ouvre par un couvercle et par sa forme se rapproche des *Couroupita* (V. ce mot); les Européens ont donné à ces fruits le nom de *marmites de singe*. Ils renferment des graines nombreuses dont les téguments recouvrent un embryon charnu huileux. L'amande de *Lecythis* a les mêmes propriétés que celle des *Bertholletia* (V. ce mot). On les retrouve chez le *L. zabucago* Aubl. (Guyane), le *L. ollaria* L. ou *Sapucaju* (Venezuela et Brésil), le *L. grandiflora* Aubl., le *L. Pisonis* Camb. ou *zabucajo* (Guyane) et le *L. lanceolata* Poir. ou *Sapucoja branca* des Brésiliens (cultivé aux Mascareignes et à Madagascar). On emploie le liber de plusieurs espèces pour fabriquer des tissus, des nattes, des cordages, etc. Les graines sont souvent amères, toniques et fébrifuges (*L. amara* Aubl., *L. Idatimon* Aubl., *L. parviflora* Aubl., tous trois de la Guyane). Celles du *L. grandiflora* servent à faire des émulsions laiteuses qu'on administre au Brésil, dans les catarrhes bronchiques. Dr L. Hn.



Fruit de Lecythis.

LECYTHIUM (*Lecythium* Hertwig) (Zool.). Genre de Protozoaires, de l'ordre des Foraminifères, dont la coquille est homogène, mince, non flexible, le noyau simple, les pseudopodes filiformes. L'espèce type est le *L. hyalinum*.

LECZYÇA ou **LENCZYÇA.** Ville de Pologne, gouvernement de Kalisz, à 130 kil. à l'O. de Varsovie et 75 kil. à l'E. de Kalisz; environ 10,000 hab. Une des plus anciennes villes de Pologne, son existence est connue depuis le commencement du XIe siècle. Au XIIIe et au XIVe siècle (jusqu'à 1370), capitale d'un duché appartenant à une branche cadette de la dynastie régnante des Piasts, cette ville est célèbre dans l'histoire polonaise par les nombreux conciles provinciaux et synodes diocésains qui y furent tenus. En 1180, Kazimir le Juste, duc souverain, y tint un congrès de princes et de barons qui fut réputé longtemps à tort comme le premier parlement de Pologne.

LECZYCKI ou **LENCZYCKI** (Nicolas) (en latin *Nicolaus Lancicius*), célèbre théologien polonais, né à Nieswiez en 1574, mort à Kowno en 1652. Fils d'un typographe calviniste, que le prince Nicolas Radziwill *le Noir*, le chef des

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

calvinistes en Lithuanie, comblait de ses faveurs, il fut élève du célèbre jésuite Pierre Skarga, embrassa le catholicisme, entra dans l'ordre des jésuites et devint un des plus acharnés défenseurs de l'Eglise. Ecrivain très fécond, Lancicius publia un recueil de ses travaux latins sous le titre : *Nicolai Lancicii S. J. Opusculorum spiritualium volumina* (Anvers, 1650, 2 vol. in-fol.). Ils ont été réimprimés en 1724 à Ingolstadt en 7 vol. in-8. Ses nombreux ouvrages polonais ont été publiés aux XVIIe et XVIIIe siècles. On dit qu'il a laissé une *Histoire de la Société de Jésus* en manuscrit.

LECZYNSKI (V. LESZCYNSKI).

LÉDA. I. MYTHOLOGIE. — Fille de Thestius, roi d'Etolie, épouse de Tyndare, roi de Sparte, dont elle eut trois filles : Timandra, Clytemnestre et Philonoé. Elle fut aimée de Zeus qui s'unit à elle sous la forme d'un cygne. De cette union naquit Hélène (*Iliade*, III, 426, et *Od.*, XI, 298 et suiv.). La légende commune (Eurip., *Hel.*, et Hérod., II, 112) racontait que Léda avait accouché de deux œufs : de l'un sortit Hélène, de l'autre sortirent Castor et Polydeukès (Pollux). Une autre version disait que Léda avait eu deux couples de jumeaux, Castor, fils de Zeus, et Polideukès, fils de Tyndare, puis Hélène, fille de Zeus, et Clytemnestre, fille de Tyndare (Hygin, *Fab.*, 17). On citait encore une Phœbé, fille de Léda et de Tyndare. On disait qu'après sa mort Léda fut divinisée, et certains l'identifiaient avec Némésis. La grande célébrité de ce mythe tient aux représentations artistiques dont il fut l'objet, en particulier dans l'école attique de sculpture et à l'époque de la Renaissance. On trouvera des détails à ce sujet dans l'art. ZEUS, § *Archéologie*.

II. PALÉONTOLOGIE (V. NUCULA).

BIBL. : OVERBECK, *Kunstmythologie des Zeus*; Leipzig, 1871.

LÉDA. Rivière d'Allemagne, affl. dr. de l'Ems, naît dans le duché d'Oldenbourg sous le nom de *Marcke*, reçoit l'Ohe et la Sœrte et finit près de Leer après un cours de 65 kil. dont 21 navigables.

LE DAIN ou **LE DAIM** (Olivier), barbier et chirurgien de Louis XI, et l'un de ses principaux favoris, né à Thielt, près de Bruges (Flandre occidentale), pendu au gibet de Montfaucon le 21 mai 1484. De son nom de famille, il s'appelait Olivier Necker. Dès son arrivée en France, Olivier fut surnommé le Diable ; mais, pour ne pas prononcer un mot damnable, on le nommait autour du roi le Mauvais. Son nom apparaît pour la première fois en févr. 1471 dans un compte de dépenses de Louis XI; on ignore si avant cette date il était déjà au service du roi de France. Quoi qu'il en soit, dès 1471, Olivier apparaît comme un des agents les plus actifs et les plus influents du roi de France; les services d'Olivier, à la fois barbier et chirurgien, étaient très précieux à un roi que l'idée de la mort faisait trembler ; mais son talent pour l'intrigue ne le rendait pas moins nécessaire, d'autant qu'il se prêtait volontiers aux besognes les plus basses. Par lettres d'oct. 1474, Louis XI anoblit Olivier et lui donna le surnom de *Le Dain*, en défendant qu'on l'appelât dorénavant *le Mauvais*. Sous une apparente humilité, Olivier cachait une extrême ambition : il voulut être ambassadeur officiel et profita de la mort du duc de Bourgogne Charles le Téméraire pour se faire envoyer en mission à Gand en 1477, malgré l'opposition de Commines. Il était porteur de lettres de créance pour Marie de Bourgogne ; mais, en réalité, il devait exciter une sédition parmi les Gantois. Mis en demeure par les conseillers de la princesse de s'expliquer sur le but de sa mission, il refusa et se vit tourner en ridicule pour le luxe de parvenu qu'il étala. L'échec de sa mission ne compromit pas son crédit : déjà comte de Meulan, il reçut de Louis XI, le 19 nov. 1477, les étangs de Meulan pour les joindre à la seigneurie de même nom. Au titre de comte de Meulan, le barbier Olivier pouvait ajouter ceux de capitaine du château de Loches, de gouverneur de Saint-Quentin et de gentilhomme de la chambre. Forcé de quitter Gand, Olivier ne se tint pas pour battu : Tournai était une espèce de ville neutre entre Français et Bourguignons ; il s'en empara et envoya les magistrats prisonniers à Paris ; Commines, malgré sa rancune contre Olivier, ne put s'empêcher en cette circonstance de rendre témoignage à l'astuce adroite de celui qu'il méprisait souverainement. Le Journal de Jean de Roye prouve que le crédit d'Olivier allait croissant ; jaloux de sa faveur, il ne voulait la partager avec personne. Jusqu'à la mort du roi, Olivier vécut avec lui dans la plus grande intimité ; Louis XI souffrait tout de son barbier et, quand tout espoir de le sauver fut perdu, c'est Olivier qui, assisté du médecin, accepta la tâche délicate de lui annoncer cette nouvelle ; Louis XI la reçut mieux qu'on ne l'avait espéré et n'en conçut aucune haine contre son favori qu'il recommanda en mourant à Charles VIII. Mais cette recommandation lui servit peu : les seigneurs qui s'étaient révoltés contre Louis XI s'empressèrent de satisfaire leur vengeance contre ceux qui avaient été les instruments de la justice ou des cruautés du roi. Aussitôt le roi mort, Olivier le Dain était arrêté avec son lieutenant et complice Daniel Baert et enfermé dans la grosse tour du Louvre en attendant sa comparution devant les commissaires choisis pour le juger. Les registres du parlement n'apprennent rien sur les motifs de cette arrestation ; mais les exactions et les violences commises par le célèbre barbier et ses acolytes suffisent à justifier les mesures sévères prises à son endroit. Le 15 déc. 1483, Olivier comparut en parlement et l'accusation fut soutenue avec une âpreté singulière par le conseiller Martin de Bellefaye qui, quatre ans auparavant, s'était vu exiler par un ordre royal arraché à Louis XI par son favori ; l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis demandaient également la punition d'Olivier qui, le 19 mai 1484, fut condamné à être pendu et étranglé au gibet de Montfaucon ; la sentence fut exécutée deux jours après et les biens de l'ancien barbier du roi furent donnés au duc d'Orléans. Henri COURTEAULT.

BIBL. : COMMINES et JEAN DE ROYE. — DELANOUE, *le Barbier de Louis XI* ; Paris, 1832, in-8. DE REIFFENBERG, *Olivier le Dain* ; Bruxelles, 1829, in-4.— G. PICOT, *Procès d'Olivier le Dain*, dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, année 1877, pp. 485-537.

LÉDAS-ET-PENTHIÈS. Com. dudép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence ; 556 hab.

LÉDAT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Villeneuve-sur-Lot ; 522 hab.

LEDBURG. Ville d'Angleterre, comté et à 22 kil. E. de Hereford ; 4,500 hab. Vieille église normande, hospice fondé en 1232. Fabrication de gants.

LEDE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. d'Alost ; 4,700 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Ostende. Exploitations agricoles, fabriques de tissus, de dentelles, de chicorée.

LEDEBERG. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur l'Escaut ; 13,000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Ostende et de Gand à Charleroi. Filatures, fabriques de colle forte, de céruse, de chicorée, exploitations horticoles.

LEDEBOUR (Karl-Friedrich de), botaniste allemand, né à Stralsund le 8 juil. 1785, mort à Munich le 4 juil. 1851. Vers 1805, il devint directeur du Jardin botanique et professeur à Greifswald, puis, en 1811, passa à Dorpat d'où il ne revint qu'en 1836 pour se fixer successivement à Heidelberg et à Munich. On lui doit : *Flora Rossica* (Stuttgart, 1842-51, 3 vol.) ; *Flora altaica* (Berlin, 1829-34, 4 vol.) ; *Reise durch das Altai-Gebirge*, etc. (Berlin, 1829-30, 2 vol.) ; *Icones plantarum novarum Floram Rossicam... illustrantes* (Riga, 1829-34, 5 vol. in-fol., av. 500 pl. coloriées). Dr L. HN.

LEDEBUR (Leopold-Karl-Wilhelm-August, baron de), historien allemand, né à Berlin le 2 juil. 1799, mort à Potsdam le 17 nov. 1877. Il servit dans l'armée prussienne de 1816 à déc. 1828, dirigea plusieurs sections du nouveau musée de Berlin jusqu'en 1875. Parmi ses écrits on peut citer : *Das Land und Volk der Brukterer* (Berlin, 1827) ; *Die fünf münsterschen Gaue und die sieben*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Seelande Frieslands (1836); *Der Maiengau* (1842); *Nordthuringen und die Hermundurer* (1852); *Adelslexikon der preussischen Monarchie* (1854-57, 3 vol.); il fonda et rédigea : *Allgemeines Archiv für die Geschichtskunde des preussischen Staats* (Berlin, 1830 et suiv., 21 vol.) et *Archiv für deutsche Adelsgeschichte Genealogie, Heraldik und Sphragistik* (1863-65, 2 vol.).

LEDEGANCK (Charles-Louis), littérateur flamand, né à Eecloo le 9 nov. 1805, mort à Gand le 19 mars 1847. Il brilla surtout comme poète élégiaque, et acquit une grande popularité en Belgique et en Hollande. Il subit d'abord l'influence romantique ; plus tard, il s'inspira surtout de Schiller et de Byron. Ses œuvres les plus renommées sont : *Fleurs de mon printemps* (en flamand, Gand, 1839, in-8) ; *le Château de Zomergem* (*id.*, 1840, Anvers, 1844, in-12, trad. en franç. par O. Delepierre) ; *la Folle* (*id.*, Gand, 1846, in-8) ; *les Trois Villes sœurs* (*id.*, 1846, très souv. rééd., trad. en franç. par Louwage). Cette trilogie est restée le poème classique flamand par excellence. C'est l'éloge des trois capitales de la Flandre : Gand, Bruges et Anvers. Les œuvres complètes de Ledeganck ont été publiées à Anvers en 1856 et en 1873, et rééditées à Gand en 1878. E. H.

Bibl. : Hamelius, *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand* ; Bruxelles, 1894, in-12.

LEDEIST de Botidoux (V. Botidoux).

LE DEIST de Kérivalant (Nicolas), littérateur français, né à Nantes le 25 févr. 1750, mort près de Fontenay-le-Comte le 15 oct. 1815. Maître des comptes à la chambre de Bretagne jusqu'à la Révolution, il donna une quantité de poésies aimables, éparses dans les recueils du temps. On peut citer de lui, à part, *la Vendée* (Nantes, 1814, in-8), poème, une traduction en vers des *Epigrammes choisies d'Owen* (Lyon, 1819, in-8).

Bibl. : Frêteau, *Notice biographique*, dans *Précis* de la Société de la Loire-Inférieure, 1814-15.

LÉDENON. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Marguerittes ; 630 hab. Stat. du chem. de fer P. L. M. ; ligne de Lyon à Nîmes.

LE DENTU (Jean-François-Auguste), chirurgien français contemporain, né à La Basse-Terre (Guadeloupe) le 21 juin 1841. Docteur en médecine à Paris, en 1867, agrégé de la Faculté en 1869, chirurgien des hôpitaux en 1872, professeur de pathologie chirurgicale en 1888 et de clinique en 1891, M. Le Dentu a été élu membre de l'Académie de médecine en 1889. Il est l'auteur de plusieurs travaux originaux ayant l'anatomie pour objet, tels que : *Recherches anatomiques sur la circulation veineuse du pied et de la jambe* (thèse, 1867), et divers mémoires sur *les Veines* (1867, 1868). Il a encore publié les *Maladies de la prostate et de la vessie* (1881) ; un *Traité des affections chirurgicales des reins, des uretères et des capsules surrénales* (1889) ; *Des Anomalies du testicule* (1869) ; divers mémoires sur la néphrectomie et la néphrotomie (1881 à 1886). Dr A. Dureau.

LÉDERGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Réquista ; 2,377 hab.

LEDERZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt ; 1,430 hab.

LEDESMA. Ville d'Espagne, prov. de Salamanque, sur le Tormes ; 3,000 hab. Pont et murs romains. A 8 kil. sources sulfureuses (+38°) très fréquentées.

LEDESMA. Ville de la République Argentine, ch.-l. d'un dép. de la prov. de Jujuy, et à 160 kil. E.-N.-E. de Jujuy ; 4,500 hab. La ville est sur le rio de même nom, qui se jette dans le rio San Francisco, branche du rio Vermejo ; elle est bâtie sur un fort construit en 1628 par un gouverneur nommé Ledesma. Terrains environnants très fertiles, très propices à la canne à sucre, qui fait la richesse du pays.

LEDESMA (Alonso de), poète espagnol, né à Ségovie en 1562 (et non 1552), mort en 1632. Il se rendit célèbre par ses *Conceptos espirituales* (Madrid, 1600, 1606, et Barcelone, 1607, 3 part. in-8, dont la dernière est intitulée *Juegos de Nochebuena moraliçados á la vida de Christo*, etc.) qui eurent de nombreuses éditions, et consistent en petites pièces lyriques sur des sujets religieux, écrites dans un style rempli de subtilités et d'exagérations. Devenu le chef d'une secte littéraire surnommée *conceptistas* qui comprenait avant tout des écrivains mystiques pour lesquels la métaphore était le moyen suprême, il exerça une influence énorme sur ses contemporains, même sur des génies tels que Lope de Vega et Quevedo. Un second recueil de ses productions, *Romancero y el Monstro imaginado* (Barcelone, 1615, in-8), composé de romances et d'un petit conte en prose, nous montre le même abus d'allégories et de jeux de mots, et parfois même des allures de libertinage. On lui doit encore une troisième œuvre du même genre : *Epigramas y geroglificos á la vida de Christo*, etc. (Madrid, 1625, in-12). G. P-I.

LEDESMA (Josef de), peintre espagnol, né à Burgos en 1630, mort à Madrid en 1670. Il fit ses premières études d'art dans sa ville natale, puis il vint à Madrid où il entra comme élève dans l'atelier de Carreño de Miranda. Il était dans la plénitude de son talent lorsque la mort vint l'enlever. Ses ouvrages sont devenus rares et Cean Bermudez ne cite de cet artiste qu'une *Pietà*, qui surmontait le retable dans l'église des Récollets et, au couvent des Trinitaires, *la Sainte Trinité*, *Saint Jean-Baptiste*, *Saint François* et *Saint Dominique*. P. L.

LEDEUIX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) d'Oloron ; 549 hab.

LEDHUY (Carle), littérateur français, né à Coucy-le-Château en 1808, mort à Paris en 1862. Il débuta dans la presse monarchiste, devint sténographe à la Chambre des pairs, puis commissaire de police à Angoulême. Ecrivain fécond, il a laissé un grand nombre de romans dont les plus connus sont : *Comment meurent les femmes* (Paris, 1836, 2 vol. in-8) ; *la Belle Picarde* (1837-1840, 2 vol. in-8) ; *Mémoires de la mort* (1838, 4 vol. in-8) ; *le Fils maudit* (1863, in-12) ; *la Nuit terrible* (1866, in-12) ; diverses traductions de l'allemand, entre autres de Spindler et Blumenhagen ; des études historiques : *Chroniques du Château de Coucy* (1834, in-8) ; *les Sires de Coucy* (1844, in-12), etc. Il avait en 1840 un recueil hebdomadaire dans le genre des *Guêpes* d'Alphonse Karr ; *les Pichenettes* (chiquenaudes et croquignolles) dont il ne parut que quelques numéros.

LEDIEU (François, abbé), écrivain français, né à Péronne, mort à Paris le 7 oct. 1713. Il fut secrétaire particulier de Bossuet de 1684 à sa mort. Il commença en 1699 un journal personnel qu'il continua jusqu'en 1713, et qui embrasse les quatre dernières années de Bossuet. La minutieuse exactitude des détails qu'il rapporte sur le grand évêque a attiré à Ledieu les violentes critiques de ses admirateurs, indignés de voir dévoiler toutes ses petitesses. Ledieu, qui fut en constante opposition avec l'abbé Bossuet, le neveu du prélat, composa pour lui des *Mémoires* sur la vie et les œuvres de l'évêque de Meaux, qui sont apologétiques et constituent un précieux document pour l'étude de la jeunesse de Bossuet. Il revit et mit au net les manuscrits de la *Politique*, des *Elévations*, des *Méditations sur l'Evangile*. Bien traité par le successeur de Bossuet à l'évêché de Meaux, l'abbé Ledieu y acheva paisiblement sa vie. Ses Mémoires ont été utilisés par tous les biographes. L'abbé Guettée les a publiés avec son journal d'après les autographes (Paris, 1856-57, 4 vol. in-8).

LEDIEU (Constant-Alfred-Hector), hydrographe et mécanicien français, né à Abbeville (Somme) le 2 mars 1830, mort à Toulon le 17 avr. 1891. Entré en 1844 à l'Ecole navale, aspirant en 1846 et enseigne en 1850, il fut nommé en 1853 professeur des écoles d'hydrographie, en 1866 examinateur d'hydrographie. Il avait été élu en 1872 correspondant de l'Académie des sciences de Paris, qui lui décerna en 1877 le prix extraordinaire d'application de la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vapeur à la flotte. Il a beaucoup contribué par ses études et par ses ouvrages aux progrès des sciences nautiques et, plus particulièrement, de la navigation à vapeur. Outre de nombreux mémoires et notices parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, il a publié : *Traité des appareils à vapeur et de navigation* (Paris, 1862-65, 3 vol. in-8, avec atlas) ; *Manuel du chauffeur de la flotte* (Paris, 1863, in-8 ; 2e éd., 1880) ; *la Rotative Behrens* (Paris, 1869, in-4) ; *les Nouvelles Machines marines*, avec H. Hubac (Paris, 1875-82, 3 vol. in-8, avec atlas) ; *les Nouvelles Méthodes de navigation* (Paris, 1877, in-8) ; *Guide du capitaine et du mécanicien de la marine à vapeur* (Paris, 1880, in-8) ; *Nouvelle Théorie des machines à feu* (Paris, 1882, in-8) ; *Etude sur les bateaux sous-marins* (Paris, 1889, in-8) ; *le Nouveau Matériel naval* (Paris, 1889-90, 2 vol. in-8, avec atlas), etc. L. S.

LÉDIGNAN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais ; 606 hab.

LEDINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 338 hab.

LEDOCHOWSKI (Miécislas, comte), prélat polonais, né à Gorki, près de Sandomir (Pologne russe), le 29 oct. 1823. Se sentant une vocation irrésistible pour l'état ecclésiastique, il entra au séminaire Saint-Jean de Varsovie. Arrivé à Rome, il ne tarda pas à se concilier les bonnes grâces de Pie IX, qui le plaça d'abord à la Propagande et le nomma ensuite successivement auditeur à la nonciature de Lisbonne et délégué apostolique près la République de la Nouvelle-Grenade (1856) qui l'expulsa, après avoir rompu toutes relations avec le saint-siège. Revenu à Rome, il fut envoyé comme nonce à Bruxelles, et peu de temps après à Munich (1861). A la mort de Przyluski, Ledochowski lui succéda à l'archevêché de Posen-Gnesen. Dans ce poste élevé, auquel était attaché autrefois le titre de primat de Pologne, il aurait pu servir les intérêts de sa nationalité, mais il se contenta d'être l'humble serviteur du Vatican, le défenseur acharné des idées ultramontaines et des jésuites. Resté longtemps en coquetterie avec la cour de Berlin, il se jeta dans l'opposition après la guerre de 1870-71, lorsque Bismarck eut déclaré le Kulturkampf et fait voter les fameuses lois de Mai qui mettaient le clergé catholique sous la coupe du gouvernement prussien. Ledochowski y résista énergiquement. Cette résistance lui valut force amendes et deux ans de prison (1874). Il reçut le chapeau de cardinal le 15 mars 1875, sortit de prison en 1876, se rendit à Rome et devint préfet de la Propagande le 26 janv. 1892. F. Trawinski.

LEDOURN. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence ; 430 hab.

LEDOUX (Charles-Nicolas), architecte et écrivain français, né à Dormans (Marne) en 1736, mort à Paris le 20 nov. 1806. Elève de J.-Fr. Blondel, Ledoux fit exécuter, de 1766 à 1773, d'importants travaux dans les cathédrales de Sens et d'Auxerre, et fit élever à Paris l'hôtel de Mlle Guimard (temple de Terpsichore), rue de la Chaussée-d'Antin ; l'hôtel de Mme du Barry, rue d'Artois, et, à Louveciennes, le pavillon offert à cette favorite par le roi Louis XV. Admis à l'Académie d'architecture et nommé architecte du roi en 1773, Ledoux fut, comme architecte des fermes, chargé en 1782 de la construction du mur d'enceinte avec barrières et pavillons d'octroi enceignant Paris, et déploya une prodigieuse variété de talent, ainsi qu'une réelle originalité parfois entachée de bizarrerie, dans ces bâtiments dont quelques-uns subsistent encore (place de la Nation, place du Lion-de-Belfort, boulevard de La Villette). Mais Ledoux fit surtout élever de nombreux hôtels particuliers, parmi lesquels : l'hôtel de Thélusson, détruit par le prolongement de la rue Laffitte et le percement de la rue Châteaudun ; l'hôtel du président Hocquart, plus tard hôtel du cardinal Fesch, à l'angle des rues Saint-Lazare et de la Chaussée-d'Antin ; l'hôtel d'Uzès, plus tard hôtel Delessert, rue Montmartre ; la maison de Condorcet, rue Chantereine (rue de la Victoire), plus tard habitée par le général Bonaparte qui y prépara le coup d'Etat du 18 brumaire, etc. On doit encore à cet architecte le théâtre de Besançon et de nombreux projets d'édifices dont 273 feuilles de dessins pour l'empereur de Russie. Ledoux a laissé un ouvrage dans lequel il a plus d'une fois donné carrière à toute l'exubérance de son imagination, ouvrage intitulé *l'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation* (Paris, 1804, texte et 125 pl. gr. in-fol. ; réed., 1847, sans texte, mais en 2 vol. de pl., sous ce titre : *l'Architecture de C.-N. Ledoux*).

LEDOUX (Charles-Ernest), ingénieur français, né à Paris le 27 août 1837. Entré en 1856 à l'Ecole polytechnique et en 1858 à l'Ecole des mines, nommé ingénieur ordinaire en 1862, il a dirigé de 1870 à 1874 l'Ecole des maîtres ouvriers mineurs d'Alais, a été promu ingénieur en chef en 1881 et a pris, l'année suivante, la direction technique de la Société minière et métallurgique de Peñarroya (Espagne). Il est, en outre, depuis 1888, professeur du cours d'exploitation à l'Ecole des mines de Paris. Outre quelques mémoires dans les *Annales des mines*, il a publié : *Etude sur les terrains triasique et jurassique du dép. de l'Ardèche* (Privas, 1868, in-8) ; *Chemins de fer à voie étroite* (Paris, 1875, in-8) ; *Mémoire sur l'exploitation et le traitement des minerais de soufre en Sicile* (Paris, 1875, in-8) ; *Théorie des machines à froid* (Paris, 1878, in-8) ; *Mémoire sur l'emploi de la détente dans les machines d'extraction* (1879, in-8) ; *l'Organisation du travail dans les mines* (1890, in-8).

LEDRAIN (Eugène), orientaliste français, né à Sainte-Suzanne (Mayenne) en 1844. Prêtre de l'Oratoire, il renonça à la carrière ecclésiastique pour s'adonner à l'érudition, fut nommé conservateur adjoint des antiquités au musée du Louvre et professeur à l'Ecole du Louvre. Il a publié : *Un Grand Seigneur féodal dans la moyenne Egypte* (1876) ; *les Momies gréco-égyptiennes ornées de portraits peints sur panneaux* (1877) ; *Histoire d'Israël* (1879-82, 2 vol. in-16) ; *les Monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale* (1880-81, 2 vol. in-8, avec 30 pl.) ; *Dictionnaire des noms propres palmyréniens* (1886, gr. in-8) ; une traduction de la Bible en six vol. in-8 (1886-90) ; un *Catalogue des monuments araméens et himyarites du musée du Louvre*, etc.

LEDRAN (Henri), chirurgien français, né à Saint-Cloud le 24 déc. 1656, mort à Paris le 1er févr. 1720. Il servit dans les gardes françaises et sauva Villars à la bataille de Malplaquet, puis fut à un moment donné le chirurgien le plus en renom de Paris ; il fut appelé auprès de Louis XIV mourant. Il remit en vigueur l'extirpation du cancer au sein et pratiqua, paraît-il, la première désarticulation scapulo-humérale attribuée à tort à son fils.

LEDRAN (Henri-François), chirurgien français, né à Paris en 1685, mort à Paris le 17 oct. 1770, fils du précédent. D'abord chirurgien-major et démonstrateur d'anatomie à la Charité, il fut plus tard chirurgien en chef de cet hôpital, chirurgien consultant des armées et membre de l'Académie de chirurgie. Chirurgien très habile, il apporta des réformes heureuses à plusieurs procédés opératoires, taille, bec-de-lièvre, etc., et publia une série d'excellents ouvrages, parmi lesquels : *Parallèle des diff. manières de tirer la pierre hors de la vessie* (Paris, 1730, 1740, in-8 ; suite, 1756, in-8) ; *Observ. de chirurgie*, etc. (Paris, 1731, 1751, 2 vol. in-12) ; *Traité des opérations de chirurgie* (Paris, 1731, 1742, in-8, et autres éd.) ; *Réfl. prat. sur les plaies d'armes à feu* (Paris, 1737, in-12, et nombr. éd.) ; *Traité économ. de l'anatomie du corps humain* (Paris, 1768, in-12).

LEDRINGHEM. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt ; 603 hab.

LEDRU (Les). Famille d'architectes français du XIXe siècle. — *Louis-Charles-François* Ledru, né à Paris en 1778, mort à Clermont-Ferrand en 1861, fut élève de Durand et de l'Académie et, nommé en 1824 architecte du dép.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du Puy-de-Dôme et de la ville de Clermont-Ferrand, fit élever en Auvergne de nombreux édifices parmi lesquels : le tribunal, la halle aux blés, deux marchés, l'hôtel du général commandant la division militaire et l'Ecole normale d'institutrices, à Clermont-Ferrand ; le tribunal et la maison d'arrêt, à Thiers et à Ambert, ainsi que l'hôtel de sous-préfecture de cette ville ; l'ancien établissement thermal du Mont-Dore et le palais épiscopal au Puy. — *Agis-Léon* Ledru, fils du précédent, né à Clermont-Ferrand en 1816, mort à Clermont-Ferrand en 1885, fut élève de Huyot et Lebas, et obtint le deuxième grand prix d'architecture à l'Ecole des beaux-arts en 1844. Après avoir succédé en 1861 à son père comme architecte de la ville de Clermont-Ferrand et du dép. du Puy-de-Dôme, il fit construire, entre autres édifices, la succursale de la Banque de France à Clermont-Ferrand, les établissements thermaux de la Bourboule et de Royat, et des églises paroissiales à Blot, Lempdes, Montmorin, Saint-Pardoux, Salle-des-Youx, Sauret, etc. — *Louis-Antoine-Marie* Ledru-Gaultier de Biauzat, fils d'Agis-Léon, né à Clermont-Ferrand en 1845, mort à Clermont-Ferrand en 1886. Elève de l'Ecole centrale, de l'atelier André et de la première classe de l'Ecole des beaux-arts, puis inspecteur des travaux de l'Ecole clinique de la faculté de médecine de Paris, cet architecte fit élever plusieurs édifices, des écoles et le marché Renoux, à Clermont-Ferrand, le casino du Mont-Dore ainsi que des églises et des écoles sur plusieurs points du département.

Charles Lucas.

LEDRU-Rollin (Alexandre-Auguste Ledru, dit), homme politique français, né à Paris le 2 févr. 1807, mort à Fontenay-aux-Roses (Seine) le 31 déc. 1874. Reçu docteur en droit en 1828, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1830, s'associa de bonne heure au parti démocratique dans sa lutte contre le gouvernement de Juillet et acquit, jeune encore, une retentissante notoriété par ses protestations contre l'état de siège (1832), contre les massacres de la rue Transnonain (1834) et par son plaidoyer en faveur de Caussidière dans le procès des *accusés d'Avril* (1835). Dès lors il fut l'avocat le plus recherché des journaux avancés qui avaient à comparaître en justice. S'il acheta une charge d'avocat à la cour de cassation en 1838, s'il prit à la même époque la direction du *Journal du Palais* et, trois ans plus tard, celle du *Droit*, ses travaux de jurisprudence ne lui firent pas négliger la politique militante. Ayant échoué dans une première candidature législative à Saint-Valery-en-Caux (1839), il se présenta dans le collège du Mans pour remplacer Garnier-Pagès l'aîné, récemment décédé, et fut élu député (24 juil. 1841) après avoir déclaré hautement qu'il revendiquerait la souveraineté nationale s'exerçant par le suffrage universel. Cette profession de foi, publiée dans les journaux, lui valut des poursuites judiciaires qui mirent encore plus en lumière sa puissante personnalité et qui, après avoir passionné la France pendant plusieurs mois, aboutirent à son acquittement. Au Palais-Bourbon, Ledru-Rollin, dont l'opposition toute républicaine dépassait de beaucoup les audaces bourgeoises de ce qu'on appelait alors le parti radical, fut un isolé, mais se fit par le retentissement de ses discours une immense popularité dans le pays. Réélu en 1842 et en 1846, il ne laissa passer aucune discussion d'affaires ou de politique proprement dite sans y prendre part. Les ministres de Louis-Philippe, qui se croyaient assurés de l'avenir parce qu'ils avaient pour eux deux cent mille électeurs censitaires, ne s'apercevaient pas que l'éloquence virile et entraînante du tribun, qui rappelait celle de Danton, allait au cœur des masses et ébranlait chaque jour plus profondément le trône de Juillet. Ledru-Rollin s'appuyait de plus en plus sur les classes ouvrières, dont il demandait l'émancipation, et encourageait les chefs socialistes du temps, sans partager, du reste, leurs utopies. Devenu fort riche, grâce à un mariage romanesque (1843), il fonda et soutint de son argent le journal *la Réforme*, qui fut, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, l'organe de l'opposition la plus avancée. Promoteur de la campagne des banquets en 1847, il prononça à Lille, à Dijon, à Chalon-sur-Saône, des harangues dont la hardiesse croissante était un symptôme significatif de la révolution qui se préparait alors dans les esprits.

Le 24 févr. 1848, quand, le roi étant déjà en fuite, la duchesse d'Orléans vint à la Chambre essayer de se faire reconnaître comme régente, Ledru-Rollin monta à la tribune et demanda la création d'un gouvernement provisoire qui, le peuple aidant, fut aussitôt proclamé en même temps que la République. Il en fut naturellement un des principaux membres et se rendit à l'Hôtel de Ville, où il se fit attribuer par ses collègues le ministère de l'intérieur. Au milieu d'une effervescence extraordinaire, Ledru-Rollin eut la tâche multiple et difficile de prévenir les excès de la misère publique, de contenir ou de diriger la bourgeoisie réactionnaire et la plèbe révolutionnaire (manifestations du 16 mars et du 16 avr.), d'organiser le suffrage universel, qui allait, grâce à lui, fonctionner pour la première fois, et de présider aux élections d'où allait sortir l'Assemblée nationale. Il y pourvut par l'envoi dans les départements de commissaires extraordinaires qui, quoi qu'on en ait dit, furent presque tous bien choisis, par ses *Circulaires* et par ces *Bulletins de la République* qu'incriminèrent si passionnément les adversaires de la démocratie. Mais placé dans le gouvernement provisoire entre une majorité relativement conservatrice et une minorité socialiste qu'il s'efforçait de ménager également, il se rendit en peu de temps suspect aux républicains modérés et aux républicains avancés. Les premiers triomphèrent, on le sait, aux élections d'avril. L'Assemblée constituante, où Ledru-Rollin fut envoyé par trois départements, accueillit assez froidement le compte rendu qu'il lui fit de ses travaux et ne l'admit que le dernier dans la Commission exécutive par laquelle elle remplaça le Gouvernement provisoire (6 mai). L'ancien ministre de l'intérieur eut en présence de l'émeute, le 15 mai, une attitude correcte et courageuse. Mais il se fit du tort aux yeux de la majorité en prenant la défense de Louis Blanc et de Caussidière menacés de poursuites. Obligé, comme ses collègues de la commission, pendant les journées de Juin, de résigner ses pouvoirs entre les mains du général Cavaignac, il recouvra du moins toute sa liberté d'action et s'en servit pour protester, avec une éloquence qui semblait grandir chaque jour, tant à la tribune que dans les réunions populaires, contre les lois de réaction et de vengeance qui attristèrent la fin de l'année 1848 et le commencement de l'année suivante. Candidat à la présidence de la République, il n'obtint que 370,000 suffrages (10 déc.). Louis-Napoléon et son premier ministère (Odilon Barrot) trouvèrent en lui, dès leur entrée au pouvoir, un adversaire énergique et infatigable. Ledru-Rollin alla répandre l'agitation républicaine dans les départements, remporta de nouveaux triomphes oratoires au Mans, à Châteauroux, etc., et dut aux calomnies odieuses dont il était l'objet, ainsi qu'aux violences matérielles auxquelles se portèrent contre lui les réacteurs de Moulins, une recrudescence de popularité qui lui valut une quintuple élection à l'Assemblée législative (mai 1849). Enivré peut-être par ces succès, il ne garda plus de mesure dans son opposition à la politique de l'Elysée. L'expédition de Rome, qu'il avait déjà maintes fois combattue et flétrie, fut dénoncée solennellement par lui à la tribune, le 11 juin, comme une violation de la constitution, qu'il se déclara prêt à défendre *par tous les moyens, même par les armes*. Le même jour il demanda, sans succès, la mise en accusation du président de la République et de ses ministres. Le surlendemain, il descendit dans la rue, avec ses amis de la Montagne et se rendit au Conservatoire des arts et métiers, où il tenta de constituer une Convention nationale, mais d'où il fut expulsé, au bout de quelques heures, par la force armée (13 juin 1849).

Réduit après cet éclat à se cacher, il parvint à quitter Paris (6 juil.), passa en Belgique et, tandis que la cour de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Versailles le condamnait par contumace à la déportation, alla s'établir en Angleterre, où il devait séjourner plus de vingt ans. Il y écrivit plusieurs brochures contre Louis-Napoléon, ainsi que des études plus étendues sur le gouvernement britannique, forma avec Mazzini, Kossuth, Ruge, etc., un comité révolutionnaire international, prit pendant quelques années une part active à la rédaction de la *Voix du proscrit* et, poursuivi en France (1857), lors du procès Tibaldi, pour une complicité qu'il nia, du reste, hautement, fut pour la seconde fois frappé en son absence de la peine de la déportation. Son extradition fut demandée au gouvernement anglais, qui s'honora en la refusant. Napoléon III, qui le considérait comme un de ses ennemis les plus redoutables, l'excepta de l'amnistie de 1859 et même de celle de 1869. A cette dernière époque pourtant, Ledru-Rollin n'était plus, depuis longtemps, guère à craindre. L'exil, l'âge, la maladie, peut-être aussi l'excès du bien-être, avaient peu à peu affaibli sa fougueuse énergie, au point qu'en nov. 1869 il déclina la candidature législative qui lui fut offerte dans la troisième circonscription de la Seine par le parti révolutionnaire, et que peu après (janv. 1870) le ministère Ollivier crut pouvoir sans péril lui permettre de rentrer en France. Installé dans sa maison de Fontenay-aux-Roses, l'ancien membre du Gouvernement provisoire applaudit à la révolution du 4 septembre, mais ne fit pas partie du gouvernement de la Défense nationale et ne tarda pas à se prononcer contre lui. Compromis par ses amis du parti avancé dans l'insurrection du 31 oct., il fut jugé si peu dangereux qu'il ne fut même pas poursuivi. Les élections du 8 févr. 1871 lui valurent une triple élection à l'Assemblée nationale. Mais il refusa de siéger (19 févr.), ne prit non plus nulle part active au mouvement de la Commune, et ne consentit à rentrer dans la vie politique que fort peu de temps avant sa fin (mars 1874), comme député de Vaucluse. Il eut occasion de défendre à la tribune le suffrage universel alors menacé. Mais il n'était plus, comme orateur, que l'ombre de lui-même. De grands honneurs lui furent rendus après sa mort et un monument lui fut élevé à Paris, en 1878.

Parmi les publications de Ledru-Rollin, nous citerons : *Consultation contre l'état de siège* (1832, in-8); *Mémoire sur les événements de la rue Transnonain* (1834, in-8); *Lettre à M. de Lamartine sur l'Etat, l'Eglise et l'Enseignement* (1844, in-8); *Aux Travailleurs* (1844, in-8); *Journal du Palais* (1837, 27 vol. in-8; 1837-1847, 17 vol. gr. in-8); *Jurisprudence administrative* (1844-45, 9 vol. gr. in-8); *Répertoire général de la jurisprudence française* (1843-48, 8 vol. in-8); *Du Paupérisme dans les campagnes* (1847, in-8); *le Peuple souverain au journal « le Constitutionnel »* (1848, in-8); *Réponse à mes calomniateurs* (1848, in-fol.); *le 13 juin 1849* (1849, in-18); *De la Décadence de l'Angleterre* (1850, 2 vol. in-8); *Du Gouvernement direct du peuple* (1851, in-8), etc. Il a été publié en 1879, par les soins de Mme Ledru-Rollin, un recueil complet de ses écrits et de ses discours politiques. A. Debidour.

LEDUC (Herbert), trouvère du XIIIe siècle, auteur du *Dolopathos*, poème en 13,000 vers, composé pour Louis, fils de Philippe-Auguste. Il a été édité par Ch. Brunet et A. de Montaiglon (1856).

LEDUC (Gabriel), architecte français du XVIIe siècle, mort à Paris en 1704. D'abord attaché à la conduite des travaux du Val-de-Grâce sous la direction de François Mansart et de J. Lemercier, puis chargé en 1665 avec Le Muet de la continuation de cet édifice, Gabriel Leduc eut l'honneur d'en terminer le dôme et les bâtiments annexes ainsi que d'en dessiner le maître-autel. En dehors de nombreux travaux dans plusieurs églises de Paris, aujourd'hui démolies, et de quelques beaux hôtels dont deux gravés par Marot, Leduc, qui fut architecte du roi, fit continuer l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, commencée par Levau, et l'église des Petits-Pères, commencée par Bruand. Charles Lucas.

LEDUC (François) de Toscane, dit *Toscan*, architecte de la fin du XVIIe siècle. Il fut surtout occupé en Vendée, où, dès 1682, il faisait élever deux pavillons à l'abbaye de Celles (Deux-Sèvres), refaisait en 1703 la flèche de l'église de Fontenay-le-Comte, et construisait dans la même ville une maison ornée de sculptures dans le clos Saint-Louis. On doit encore à cet architecte la reconstruction de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et le dessin du clocher de l'église de Luçon. Ch. L.

LEDUC (Pierre-Etienne-Denis), plus connu sous le nom de *Saint-Germain*, littérateur français, né à Paris le 1er janv. 1799. D'abord clerc de notaire, il abandonna de bonne heure cette profession pour se livrer tout entier au journalisme. Il collabora notamment au *National*. Citons de lui : *les Vacances en Suisse* (Paris, s. d., 2 vol. in-12); *l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande* (1839, 4 vol. in-12); *Sir Richard Arkwright* (1842, in-12); *les Campagnes de Thérèse Figueur* (1843, in-8) (c'est la vraie « Madame Sans Gêne » qu'on a remise à la mode de nos jours et dont on vient de publier les mémoires); *Maître Pierre ou le Savant de village* (1844, 2 vol. in-12); *Serviteurs et commensaux de l'homme* (1867, in-8).

LEDUC (Philibert), littérateur français, né à Bourg (Ain) en 1815. Inspecteur des forêts, il est connu par ses études intéressantes sur la région de l'Ain. Citons : *les Noëls bressans* (Bourg, 1846, in-12); *l'Eglise de Brou* (1857, in-12); *Papiers curieux d'une famille de Bresse* (Nantua, 1862, in-16); *Varenne de Fenille, sa vie, ses œuvres* (1869, in-8); *Curiosités historiques de l'Ain* (1878, 2 vol. in-12); *Histoire de la Révolution dans l'Ain* (1879-84, 6 vol. in-12); *Sonnets curieux et sonnets célèbres* (1878, in-8); des traductions de l'espagnol et de l'italien, des *Sonnets* de Pétrarque, des *Bucoliques*, des études professionnelles, etc.

LE DUCHAT (V. Duchat [Le]).

LEDUM (*Ledum* L.) (Bot.). Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Ericacées, essentiellement caractérisé par sa corolle polypétale. Les fleurs sont pentamères, les étamines, hypogynes, au nombre de 5 ou 10; les anthères sont introrses, biloculaires et porricides. L'ovaire, libre, a 5 loges multiovulées et le fruit est une capsule septicide, à placentation centrale. Les espèces, peu nombreuses, sont des arbustes de l'hémisphère boréal des deux mondes, à feuilles alternes, simples et coriaces, à inflorescences blanches terminales, ombelliformes. Le *L. palustre* L., connu sous les noms vulgaires de *Romarin sauvage* ou *de Bohême*, est employé pour ses feuilles (*folia Ledi s. Rosmarini sylvestris* des pharmacopées allemandes) odorantes, aromatiques et résineuses; on les place dans les armoires et les celliers pour éloigner les rats, les teignes, les blattes; distillées avec de l'écorce de bouleau, elles donnent l'huile qui sert à parfumer le cuir de Russie. On en fait des lotions pour guérir la gale et la teigne; on leur attribue des propriétés parasiticides, et elles entrent, non sans inconvénient, dans la fabrication de certaines bières. — Le *L. latifolium* Lamk sert, en Amérique, à préparer des infusions digestives, les *thés de James* ou *du Labrador*. Il paraît doué de propriétés pectorales, toniques, fébrifuges, antidysentériques. Dr L. Hn.

LEE. Fleuve de l'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

LÉE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) de Pau; 214 hab.

LEE (Rowland), évêque de Coventry, mort à Shrewsbury le 28 janv. 1543. Il entra dans la vie publique en 1528 sous le patronage du cardinal Wolsey; il était alors archidiacre. Lee concourut avec Wolsey et le ministre d'Etat Thomas Cromwell à la spoliation des monastères, ordonnée par Henri VIII au profit de la couronne. Un des principaux agents du roi et du ministère dans leurs relations avec le clergé et dans la fameuse affaire du divorce (V. Henri VIII), il s'employa de 1528 à 1533 à la suppression des couvents, puis célébra en 1533 le mariage secret du roi et d'Anne Boleyn. Grâce à ses intrigues, il réussit à gagner à sa cause les « Convocations » d'York

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

et de Canterbury, qui déclarèrent illégal le premier mariage de Henri. Lee devint évêque de Coventry et Lichfield le 19 avr. 1534. Il fut un des premiers à reconnaître le roi comme chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Il déploya une volonté de fer pour réprimer les désordres causés par la Réforme dans le pays de Galles et ne craignit pas de s'attaquer aux plus hauts personnages. Il protesta vivement contre la transformation des marches de Galles en comtés anglais et retarda pendant plusieurs années l'exécution de cette mesure. Il entretint toujours une correspondance très étendue avec Cromwell dont il éleva le fils. Ces lettres sont au *Record Office*. R. S.

LEE. Célèbre famille américaine de l'Etat de Virginie. Son fondateur fut *Richard* Lee, qui vint s'établir, sous le règne de Charles Ier, entre le Potomac et la Rappanock. Ce fut un fervent royaliste, qui empêcha la Virginie de reconnaître le protectorat de Cromwell.

Son arrière-petit-fils, *Richard-Henry*, né à Stratford le 20 juin 1732, mort le 19 juin 1794, acheva son éducation en Angleterre. Il fut avec Patrick Henry le chef de l'opposition contre l'acte du Timbre (1765), fut délégué de la Virginie au premier Congrès de Philadelphie (sept. 1774) où il eut un rôle dirigeant; de même qu'il avait rédigé les « résolutions » de la période précédente, ce fut lui qui écrivit les adresses au roi, au peuple anglais, si admirées du premier Pitt. Il déploya la plus grande énergie dans la préparation de la guerre, et, le 7 juin 1776, dans un discours fameux, proposa au Congrès de déclarer l'indépendance des colonies unies, répudiant toute allégeance vis-à-vis de la couronne britannique. En 1784, il présida le Congrès; il devint sénateur pour la Virginie et fut un adhérent résolu du parti fédéraliste (V. Etats-Unis). Il se retira en 1792. Son arrière-petit-fils R.-H. Lee a publié sa biographie et sa correspondance (Philadelphie, 1825, 2 vol.).

Son frère cadet *Arthur*, né le 20 déc. 1740, mort le 12 déc. 1792, fit ses études médicales à Edimbourg, exerça en Amérique, retourna en Angleterre pour défendre dans la presse la cause des colons, s'établit en 1776 à Paris où il fut agent secret du Congrès, ami de Raynal et de La Rochefoucauld, comme auparavant de Burke, Wyndham et W. Jones. Il rendit de grands services à la cause de l'indépendance. R.-H. Lee a publié sa biographie et sa correspondance (Boston, 1829, 2 vol.).

Henry Lee, né le 29 janv. 1756, mort à Cumberland Island (Georgie) le 25 mars 1811, était fils d'un cousin des précédents. Ce fut le plus brillant officier de cavalerie américain de la guerre de l'Indépendance; il couvrit la retraite de Green devant Cornwallis, se distingua aux affaires de Guildorf Court House, d'Entaw, aux sièges des forts Watson, Motte, de Granby, d'Augusta et à l'assaut du fort Griesson. Il fut ensuite député de Virginie au Congrès, puis gouverneur de l'Etat et publia : *Memoirs of the war in the southern department of the United States* (1809).

Robert-Edward, né à Stratford le 19 janv. 1807, mort le 12 oct. 1870, fils du précédent, le plus remarquable des généraux américains de la guerre de la Sécession. Elève de l'Académie militaire de West Point, il entra dans le génie, y était capitaine lors de la guerre du Mexique, se distingua sous les ordres de Wool et reçut le grade de colonel et la direction de l'Académie de West Point (1852). Il fit avec Mac Clellan un voyage en Europe lors de la guerre de Crimée. Il était commandant en chef à Washington quand la Virginie fit sécession (avr. 1861). Il fut préposé aux troupes virginiennes, nommé major général de l'armée confédérée (mai 1861) et bientôt après général en chef par Jefferson Davis. Cependant il dut céder ce poste à Beauregard; mais, après sa retraite et la blessure de J. Johnston, Lee reprit le commandement de l'armée du Sud au printemps de 1862. Il y déploya les plus remarquables qualités, repoussa en juil. 1862 l'attaque de Mac Clellan sur Richmond, défit Pope sur le Rappahanock (29 août 1862), entra dans le Maryland et tint tête à Antietam aux forces doubles de Mac Clellan (17 sept.). Il se replia derrière le Potomac, vainquit Burnside à Fredericksburg (13 déc. 1862). Il infligea à Hooker une sanglante défaite à Chancellorsville (2 et 3 mai 1863) et reporta la guerre dans le Nord. Il fut battu à Gettysburg par des forces supérieures (1-3 juil. 1863), mais fit une si belle retraite que nul n'osa le poursuivre. Dans l'année 1864, il fit une campagne de onze mois qui fut un chef-d'œuvre de défensive méthodique. Ce ne fut que le 2 avr. 1865 qu'on l'obligea à évacuer Richmond; huit jours après, il mit bas les armes à Appomattox Court House. On trouvera des détails sur ces admirables campagnes dans l'art. Etats-Unis, t. XVI, pp. 618-626). La noblesse de caractère de Lee le fit adorer de ses soldats et honorer de ses adversaires. Il acheva sa vie dans les modestes fonctions de directeur du collège Washington à Lexington. Il avait épousé la petite-fille adoptive et héritière de Washington. Long a publié ses Mémoires (Londres, 1882). A.-M. B.

Bibl.: Cooke, *Life of gen. Lee*; New York, 1887, nouv. éd. — Lee-Childe, *le Général Lee, sa vie et ses campagnes*; Paris, 1874. — Taylor, *Four Years with gen. Lee*; New York, 1882.

LEE (Nathaniel), auteur dramatique anglais, né vers 1653, mort en mai 1692. D'abord acteur en 1672, sans beaucoup de succès, il s'adonna à la composition de tragédies qui réussirent pour la plupart. Il s'inspire, mais avec une grande liberté, de la littérature classique. *Nero* en 1675, *Gloriana* et *Sophonisbe* en 1676 commencèrent sa réputation. En 1671, il donna son chef-d'œuvre, *The Rival Queens, or the death of Alexander the Great*. Cette tragédie, remarquable par la sincérité et la chaleur des passions, fut très admirée. En 1678, il donna *Mithridate*, puis collabora avec Dryden à une adaptation de l'*OEdipe*, de Sophocle, qui fut représentée avec succès. En 1680, il publia *Cesar Borgia* et *Theodosius or the Force of the love*. En 1681, *Lucius Junius Brutus, the father of his country*, fut interdite, l'auteur ayant représenté Charles II dans l'efféminé et immoral Tarquin. Il écrivit alors une comédie, *Princesse of Cleve*, tirée du roman de Mme de Lafayette. En 1682, nouvelle allusion politique dans *The Duke of Guise*, où le duc d'York est représenté; cette pièce suscita d'âpres polémiques. En 1684, Lee donna sa dernière tragédie, *Constantine the Great*, avec épilogue de Dryden. Ses habitudes d'intempérance le menèrent à la folie; il fut enfermé à l'hôpital de Bethlehem en nov. 1684; il y resta cinq ans. Ses ouvrages renferment de grandes beautés à côté d'extravagances et de fautes de style. R. S.

Bibl.: Genest, *Account of the stage*. — Theophilus Cibber, *Lives of the Poets*. — Colley Cibber, *Apology*. — Beljamé, *le Public et les hommes de lettres*; Paris, 1881.

LEE (George), homme politique anglais, né en 1700, mort le 18 déc. 1758. D'abord avocat, il devint membre du Parlement en 1732, président du comité des élections et des privilèges en 1741, charge dans laquelle il contribua à la chute du ministère Walpole, fut nommé lord de l'amirauté en 1742, conseiller du prince de Galles Frédéric, et, à la mort de ce prince, trésorier de sa veuve. Juge de la « Prerogative Court » de Canterbury, en 1751, conseiller privé en 1752, il mourut chancelier. Orateur éloquent, il a laissé quelques écrits. Deux volumes de ses *Jugements* ont été édités en 1833. R. S.

LEE (John), acteur anglais, mort en 1781. Il débuta en 1745 au théâtre de Leman Street, joua successivement à Drury Lane, à Covent Garden et dirigea un théâtre à Edimbourg et à Bath. Ses principaux succès furent les rôles de Claudio, de Shylock, de Rosse, d'Iago, d'Aman, dans les drames de Shakespeare. Il publia de ridicules adaptations et abréviations des chefs-d'œuvre de ce maître, tels que *le Marchand de Venise*, *Roméo et Juliette*, *Macbeth*. Outre ces écrits, on a de lui : *Address to the Public* (Edimbourg, 1767); *An Address to the judges and the public* (Londres, 1772, in-8) et une série de lettres relatives au théâtre d'Edimbourg. R. S.

Bibl.: Genest, *Account of the English Stage*. — *Bio-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

graphia dramatica. — Lowe, *Account of english theatrical literature.*

LEE (Charles), général anglo-américain, né à Dernhall (comté de Chester) en 1731, mort à Philadelphie le 2 oct. 1782. Dernier fils du colonel G. Lee, il entra dans l'armée à onze ans, fit brillamment campagne en Amérique de 1754 à 1760 et en Portugal (1762). Son avancement étant retardé par son caractère bouillant et sarcastique, il passa sur le continent, devint aide de camp du roi de Pologne (1766), fit campagne dans l'armée russe (1769), tua un officier en duel en Italie, revint en Angleterre où il se donna pour l'auteur des lettres de Junius (1773), passa cette même année en Amérique, où sa réputation d'opposant lui valut un excellent accueil. Son adresse *To all reasonable Americans* eut un vif succès. Il acheta près du domaine de Gates, en Virginie, une propriété de 960 hect. Quand le Congrès organisa son armée, Ch. Lee y reçut en juin 1775 le rang de second major général (le premier étant Ward). Il visita les défenses de Newport, New York, de la Virginie, assista à l'heureuse défense de Charleston par Moultrie dont on lui attribua le mérite bien qu'il l'eût paralysée par son incapacité ; rappelé au N., il dirigea l'évacuation de New York et couvrit la retraite de Washington, voulut opérer seul et fut surpris et fait prisonnier par un parti de cavaliers anglais le 13 déc. 1776. Pour sauver sa tête, il trahit les Américains et rédigea un plan de campagne contre eux (retrouvé et publié par G.-H. Moore, *The Treason of Ch. Lee*, dans *Soc. hist. de New York*, juin 1858). Echangé en mai 1778 contre Prescott, son inaction et son insubordination le firent suspendre, puis révoquer. A.-M. B.

LEE (Anna), fondatrice de la secte des shakers, née en 1736, morte en 1784. Les shakers (les trembleurs), qu'il ne faut pas confondre avec les quakers (V. Fox), tirent leur nom des mouvements plus ou moins violents dont les fidèles accompagnent les prières dans leurs réunions religieuses. Ces mouvements vont jusqu'à la danse et la convulsion. Ce sont, paraît-il, des symboles exprimant la crainte de la Divinité ou la joie d'être délivrés du péché, grâce à l'intervention de Jésus-Christ. Le fond de la doctrine des shakers se rattache intimement à la personne d'Anna Lee, en qui les premiers disciples révéraient la fiancée de l'Agneau, mère du Messie à venir. Quoique la bienheureuse Anna soit morte, sans avoir donné au monde le libérateur promis, la secte n'en continue pas moins à prospérer aux Etats-Unis, sur les bords de l'Hudson. Les shakers se vouent au célibat et pratiquent la communauté des biens.

LEE (Sophia), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1750, morte à Clifton le 13 mars 1824, fille de John (V. ci-dessus). Le *Père de Famille* de Diderot lui donna l'idée de sa première pièce, *The Chapter of Accidents*, qui eut un grand succès (1780) et a été traduite en français et en allemand. Elle s'établit ensuite maîtresse de pension à Bath. Ses nouveaux devoirs ne l'empêchèrent pas de publier un roman, *The Recess* (1784) ; une tragédie, *Almeyda, Queen of Grenada;* une comédie, *The Assignation*, et plusieurs autres ouvrages de moindre importance.

LEE (Harriet), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1756, morte à Clifton le 1er août 1851. Sœur cadette de la précédente, elle lui est bien supérieure en talent. Tout en aidant sa sœur à tenir une école à Bath, elle écrivit plusieurs romans, tels que *The Errors of Innocence* (1786, 5 vol.) ; *Clara Lennox* (1797, 2 vol.), qui fut traduit en français, et surtout *The Canterbury Tales* (1797-1805, 5 vol.), dont le titre seul rappelle l'œuvre célèbre de Chaucer. Elle composa deux drames : *The New Peerage* et *The Three Strangers*.

LEE (George-Augustus), industriel et mécanicien anglais, frère des précédentes, né en 1761, mort en 1826. A la tête d'une des principales filatures de coton de Manchester, il fut l'un des premiers, parmi les grands industriels, qui se servit dans sa manufacture de machines à vapeur. Il apporta ensuite, avec l'aide de son associé Phillips, d'importants perfectionnements dans leur mécanisme, et il en construisit quelques modèles nouveaux, qui dépassaient, comme régularité et comme économie, tout ce qu'on avait vu jusque-là. Ce fut lui également qui imagina le chauffage des ateliers par la vapeur et qui, dès l'invention du gaz d'éclairage par l'ingénieur français Lebon, donna en Angleterre l'exemple de son emploi. L. S.

LEE (Sarah, Mrs. Bowdich), femme de lettres et artiste anglaise, née à Colchester en 1791, morte à Erith le 23 sept. 1856. Fille de John-Eglinton Wallis, elle épousa en 1813 Thomas-Edward Bowdich, le naturaliste, et l'accompagna dans ses explorations en Afrique. Pendant un séjour qu'elle fit à Paris, elle se lia avec Cuvier, dont elle écrivit plus tard une biographie très sympathique (1833). Veuve depuis 1824, elle avait épousé en 1829 Robert Lee, d'où le nom sous lequel elle est connue. Elle a laissé des livres de vulgarisation scientifique et des relations de voyage.

LEE (Robert)) accoucheur anglais, né à Melrose (Roxburgh) en 1793, mort à Surbiton Hill le 6 févr. 1877. Il étudia à Edimbourg et, après un voyage en Russie, devint en 1827 médecin de la Maternité de Londres, en 1834, professeur à l'université de Glasgow et peu après à l'hôpital Saint-George de Londres et enseigna là jusqu'en 1866. Lee était anatomiste et physiologiste autant qu'accoucheur. Il a laissé de nombreux et excellents ouvrages ; les plus importants sont : *The Morbid Anatomy of the uterus*, etc. (Londres, 1838, in-fol.) ; *Pathol. observ. on the diseases of the uterus* (Londres, 1840-49, in-fol.) ; *The Anatomy of the nerves of the uterus* (Londres, 1841, in-fol.) ; *Mem. on the ganglia and nerves of the uterus* (Londres, 1849, in-4) ; *Mem. on the gangl. a the nerves of the heart* (Londres, 1851, in-4) ; *A Treatise on hysteria* (Londres, 1871), etc. Dr L. Hn.

LEE (Frédéric-Richard), paysagiste anglais, né à Barnstaple en juin 1798, mort au cap de Bonne-Espérance le 4 juin 1879. D'abord officier, il avait servi à Waterloo. Très apprécié surtout comme mariniste, il fut élu à l'Académie royale en 1838. Il a envoyé à Paris *le Braconnier* (Expos. univers. de 1855).

LEEA (*Leea* L.) (Bot.). Genre de Dicotylédones, de la famille des Ampélidacées, peu différent de la vigne. La fleur est pentamère et régulière, gamosépale et gamopétale ; l'androcée monadelphe ; l'ovaire supère, 3-6-loculaire, avec un ovule ascendant dans chaque loge ; le fruit charnu, les graines albuminées. Les *Leea* sont des arbustes ou des arbres à feuilles alternes, pennées ou décomposées, à pétiole dilaté en gaine, sans vrilles, à fleurs disposées en grappes de cymes, oppositifoliées. Ils habitent les régions chaudes de l'ancien monde ; quelques-uns sont cultivés dans nos serres. Espèces principales : *L. sambucina* Wight (*Aquilicia sambucina* L.) ; c'est le *bois de source* de l'île Bourbon. Dans les Indes orientales on emploie le suc des jeunes feuilles pour faciliter la digestion et l'on fait des fumigations avec la décoction des feuilles contre les douleurs de la goutte, etc. La racine s'emploie en décoction contre les douleurs d'estomac et les coliques. Avec le bois on prépare une infusion rafraîchissante. Les baies renferment un suc violet, caustique. Les fruits du *L. rubra* Bl. sont employées à Java comme antidysentérique. Les *L. hirta* Hornem. et *L. speciosa* Jacq. jouissent de propriétés semblables. Les fruits de quelques espèces passent pour comestibles. Dr L. Hn.

LEEB (Johann), sculpteur allemand, né à Memmingen le 1er sept. 1790, mort à Munich le 5 juil. 1863. D'abord simple tailleur de pierre, il vint étudier la sculpture à Paris, et travailla à l'escalier du Louvre et au Panthéon. Il exécuta ensuite à Munich des modèles pour la Glyptothèque, et, sa statue de *Léda* lui ayant valu d'être envoyé à Rome, il y fit son bas-relief des *Heures et Pégase*. A son retour de Naples, où il avait fréquenté l'atelier de Thorwaldsen, il se fixa à Munich (1826). Parmi ses œuvres ultérieures, nous citerons : un *Hylas*, une *Psyché*, l'*Evan-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

géliste saint Matthieu, un grand bas-relief représentant des scènes de l'*Odyssée*, des bustes pour la chapelle de la reine Catherine de Wurttemberg sur le Rothenberg, près de Stuttgart, les bustes de *Boerhaave*, de *Stern*, de *Botzaris*, de *Paganini*, le *Monument de l'Union*, à Genève, la *Fontaine des Danaïdes*, *la Nuit de l'Escalade*, etc.

LEECH (John), dessinateur anglais, né à Londres en 1817, mort le 29 oct. 1864. Il débuta en illustrant des livres, et fut attaché au *Punch*, journal de caricatures, dont il fit la célébrité. Il excella dans la satire de la mode et la représentation humoristique de la vie populaire de Londres. Il a dessiné pour le *Punch* des almanachs, romans, livres de sport, plus de 50,000 planches. Un choix en a été publié : *Pictures of life and character* (1881).

Bibl. : Brown, *John Leech;* Londres, 1882. — Kitton, *J. Leech, artist and humorist;* Londres, 1884.

LEEDS. Ville d'Angleterre, comté d'York (West Riding), sur l'Aire, affl. dr. de l'Ouse; 375,540 hab. C'est une des plus grandes villes de l'Angleterre, au centre d'un district minier et d'un réseau de voies navigables et ferrées. Elle s'étend sur les deux rives (principalement à gauche) de l'Aire que traversent de nombreux ponts. La vieille ville est bâtie irrégulièrement avec des ruelles étroites, sinueuses, sombres ; au centre et à l'O., les quartiers neufs sont bien aérés par de larges rues et de grandes places ; le quartier du N. occupe les pentes d'une colline ; au S. s'étendent les populeux faubourgs de Holbeck et Hunslet. Le centre des affaires est la rue de Briggate. Leeds a deux beaux parcs (Rowndlay Park et Woodhouse Moor) ; de vastes réservoirs l'alimentent d'eau, prise dans le vallon du Wachburne. Ses principaux monuments sont l'église Saint-John qui date de 1634 ; l'hôtel de ville, de style grec, achevé en 1858 ; les halles aux draps, la Bourse, le tribunal, un hôpital bâti par Gilbert Scott, en style gothique français (achevé en 1867), etc. Parmi les écoles on cite celle de grammaire fondée en 1562 et l'école professionnelle (*Yorkshire College*), la bibliothèque fondée par Priestley (1768), etc. Ses concerts musicaux ont une réputation considérable en Angleterre. Nous avons signalé dans l'art. Grande-Bretagne l'importance industrielle de Leeds. C'est le centre de fabrication des toiles, des lainages et des cuirs. Les filatures et tissages occupent près de 30,000 ouvriers, le travail du fer et la construction des machines en occupent moitié autant. Les draps sont fabriqués dans les faubourgs dont quelques-uns assez éloignés (Pudsley, Farsley, Rawden, Yeadon, Horsforth, Guiseley) ; à Leeds on les prépare. La vente jadis concentrée dans les deux halles aux draps s'est décentralisée. Les filatures de toile sont surtout dans le faubourg d'Holbeck où on les installa à la fin du XVIIIe siècle. La confection, la bonneterie, la cordonnerie ont aussi une grande extension. Le quart de la population travaille dans les fabriques. La poterie artistique, jadis célèbre, a disparu au début de ce siècle. Leeds communique avec la mer occidentale par le *canal de Leeds à Liverpool*, creusé de 1770 à 1816, reliant l'Aire à la Mersey (longueur, 208 kil. ; largeur, 12 m. ; profondeur, 1m50 ; alt. maxima, 22 m.) ; avec la mer orientale par l'Aire, l'Ouse et l'Humber, vers Hull ; par le Calder on gagne Halifax. Leeds occupe aussi une position centrale dans la Grande-Bretagne, et des chemins de fer rayonnent dans toutes les directions par York, Wakefield, Bradford, Otley, etc. — A 2 kil. de la ville sont les ruines de *l'abbaye de Kirkstall.*

Leeds remonte à l'époque romaine ; son nom (*Loidis*) est anglo-saxon. Le château, qui s'élevait au lieu dit *Mill Hill*, fut assiégé par le roi Étienne en 1139. Richard II y fut emprisonné (1399). Au XVIe siècle s'établirent les premières manufactures. Charles Ier conféra à la ville des privilèges ; Charles II lui octroya les franchises qu'elle possède encore. En 1851, elle n'avait encore que 172,270 hab. A.-M. B.

LEEDS (Ducs de) (V. Osborne).

LEEM (Knud ou Canut), missionnaire et philologue norvégien, né à Sœndmœre en 1697, mort à Trondhjem en 1774. Fils d'un pasteur norvégien, il étudia d'abord à Copenhague, fut, de 1715 à 1725, précepteur ou vicaire en Norvège, se rendit ensuite comme missionnaire à Porsanger (Finmark), d'où il passa comme pasteur, en 1728, à Alten, et en 1734 à Agvaldsnæs. En 1752, il fut nommé professeur au *seminarium Lapponicum Friderícianum* de Trondhjem. Il a laissé sur le lapon un certain nombre d'ouvrages estimés : *Lappisk grammatica* (Copenhague, 1748 ; remaniée, en 1832, par Rasmus Rask) ; *Lappisk nomenclator* (Trondhjem, 1756) ; *Livre de prières en lapon* (1764) ; *Catéchisme de Luther en lapon ; Description des Lapons du Finmark norvégien* (en danois, 1767 ; en allemand, à Leipzig, 1771) ; *Lexicon lapponico-danico-latinum* (1768 ; continué, pour la deuxième partie : *Lexicon danico-latino-lapponicum*, par Sandberg, 1781). Th. C.

LEEMANS (Conrad), archéologue hollandais, né à Zalt-Bommel le 28 avr. 1809. Il devint directeur du musée de Leyde et se voua spécialement aux études égyptologiques ; il y acquit bientôt une réelle autorité et publia un grand nombre d'ouvrages remarquables ; nous citerons notamment une édition des *Hieroglyphica* d'Horapollo (Leyde, 1835, in-8) et les *Monuments égyptiens du Musée des antiques de Leyde* (*id.*, 1835-82, 28 livr. in-fol.) ; *Monuments égyptiens portant des légendes royales* (*id.*, 1828, in-8) ; *Papyri græci musœi Lugduni-Batavi* (*id.*, 1843, in-8) ; *Mémoires sur la peinture des anciens* (*id.*, 1854, in-8) ; *Bourou-Boudor* (1873), etc.

LEENA (V. Leæna).

LEENBERG (Axel-Daniel), poète suédois, né probablement à Venersborg vers 1705, mort fonctionnaire de l'armée à Göteborg en 1744. Ses œuvres poétiques, dont on loue la douceur, furent fort estimées de son temps : *Drama*, sorte d'opéra joué le 8 nov. 1734 ; *Esther*, texte pour l'oratorio de Hændel ; *Elégies* sur la mort de Sinclair, sur la mort de la reine Ulrique Eléonore, etc. Th. C.

LEENHARDT (Max), peintre français contemporain, né à Montpellier en 1853. Élève de Michel et de Cabanel, il s'est distingué dans le genre et le portrait. On cite, parmi ses œuvres principales : *Aurore* (1880) ; *Meurtre dans un village* (1882) ; *Martyrs de la Réforme* (1884) ; *Entre nous* (1885) ; *Prisonniers huguenots à la tour de Constance ; Aigues-Mortes* (1892).

LEENHOFF (Ferdinand), sculpteur et graveur hollandais contemporain, né à Zalt-Bommel (Hollande), gendre du graveur Alphonse François et beau-frère du peintre Manet. Cet artiste est l'auteur de nombreux bustes en terre cuite et d'une statue de *Guerrier au repos*, dans le goût de l'antique.

Bibl. : H. Beraldi, *les Graveurs du XIXe siècle.*

LEER. Ville de Prusse, ch.-l. de cercle du district d'Aurich (Frise orientale), sur la Leda (affl. de l'Ems) ; 11,000 hab. Belle église. Papeteries, fonderies, distilleries ; grandes foires de bestiaux. Ce port fluvial est le principal du bassin de l'Ems ; son mouvement atteint 150,000 tonnes. Auprès est la butte artificielle du *Plytenberg* (25 m. de haut). Ancienne capitale des princes du Moormerland, Leer fut conquise en 1431 par Enno de Gretsyl et annexée à la Frise orientale.

LEERS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy ; 3,680 hab.

LEES-Athas. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous ; 602 hab.

LEES (Sir Harcourt), pamphlétaire anglais, né le 29 nov. 1776, mort à Blackrock, près de Dublin, le 7 mars 1852. Ministre protestant, il publia plusieurs pamphlets sur la supériorité du protestantisme ; ses écrits se distinguent par une extrême animation de style. Les principaux sont : *The Antidote* (Dublin, 1819, in-8) ; *Strictures on the Rev. Lieutenant Stennett's Hint to Sir Har-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

court Lees by the Anti-Jacobin British review for September (Dublin, 1820, in-8), livre qui est précédé d'une introduction contenant une lettre importante d'un *Gentleman educater and intended for the Popish Priesthood; An Address to the King's friends throughout the British Empire on the present Awful and Critical State of Great Britain* (Dublin, 1820, in-8); *A Cursory View of the Present State of Ireland* (Dublin, 1821, in-8); *Trial of Sir Harcourt Lees* (Dublin, in-8).

LEES (William-Nassau), orientaliste anglais, né le 26 févr. 1825, mort à Londres le 9 mars 1889, fils du précédent. Il fit toute sa carrière militaire aux Indes, où il avait débuté en 1846, et s'éleva jusqu'au grade de major général en 1883. Orientaliste distingué, il occupa une chaire au collège de Calcutta. Propriétaire du journal *Times of India*, il y donna de nombreux articles politiques, militaires, économiques. Citons parmi ses ouvrages : *Commentary of Az Zamakhshari History of Caliphs* (1856); *Book of anecdotes, pleasantries, rarities and useful extracts* (1856); *Instruction in Oriental Languages* (1857); *The Drain of Silver to the East* (1865); *Land and Labour in India* (1867); *Indian Mussulmans* (1871).

LEEUW-SAINT-PIERRE. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles; 6,000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Paris. Filatures, fabriques d'étoffes de laine et de coton, distilleries, fabriques d'huile. Leeuw-Saint-Pierre est le lieu de naissance du fameux hagiographe Thomas de Cantimpré (1201-80).

LEEUW (Albert de) ou **ELBERTUS LEONINUS**, jurisconsulte et diplomate belge, né à Bommel en 1519, mort à Arnhem en 1598. Il fut successivement l'élève de Macropedius à Utrecht, de Breidenbach à Emmerich et de Pierre Nanning au collège des Trois-Langues à Louvain. Docteur en droit depuis 1550, il devint professeur à Louvain et y occupa pendant de longues années la chaire de droit civil. Il jouissait d'une grande réputation de science et d'indépendance d'esprit; aussi le consultait-on de toutes parts et fut-il mêlé à la plupart des grandes affaires de son temps. Il prêcha toute sa vie la tolérance, désapprouvant les excès des sectaires et condamnant hautement les persécutions; il fut le fidèle serviteur du gouvernement jusqu'en 1579; cette année-là, considérant les actes de Philippe II comme néfastes pour son pays, il se démit de ses fonctions et se retira en Hollande. Il avait joué un grand rôle dans les négociations qui aboutirent à la pacification de Gand en 1576, et il ne quitta les provinces méridionales qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. En Hollande, il embrassa les doctrines calvinistes. Il fut ambassadeur des Provinces-Unies auprès de Henri III, puis à la cour d'Elisabeth d'Angleterre et rendit dans ces deux missions des services signalés aux Etats-Généraux. De Leeuw a laissé quelques ouvrages de droit estimés. Les plus importants ont été publiés après sa mort. Ce sont : *Emendationum sive observationum libri septem* (Arnhem, 1610, in-4) et *Dissertatio de Trapezitis Belgii, vulgo Lombardis* (Leyde, 1640, in-8). E. H.

BIBL. : FOPPENS, *Bibl. belgica;* Malines, 1739, 2 vol. — GŒTHALS, *Histoire des lettres en Belgique;* Bruxelles, 1840, 4 vol. in-8. — GACHARD, *Corresp. du Taciturne;* Bruxelles, 1847, 6 vol. in-8. — JUSTE, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne;* Bruxelles, 1885, 5 vol. in-8.

LEEUWARDEN. Ville des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de Frise, sur le grand canal, entre Groningue et Harlingen; 30,949 hab. La ville est coupée de nombreux canaux; elle renferme de beaux monuments : douze églises parmi lesquelles Saint-Jakob où se trouvaient (avant 1795) les tombeaux des administrateurs de la Frise; le château de ceux-ci, l'Oldehoof; un magnifique hôtel de ville, l'ancien tribunal (de style gothique), etc. On fabrique à Leeuwarden des toiles, des voitures, etc. On y tient de grands marchés de denrées agricoles (bétail, légumes, fruits, etc.); on exporte de la chicorée, du lin, des peaux, des os, des lainages. — La ville est connue depuis le XIIe siècle; c'était encore au XIIIe un port de mer; mais son golfe (Boorediep ou Mittelsee) s'est envasé. En 1504 elle devint le siège du conseil de la prov. de la Frise; en 1564, de l'évêché que six ans après les protestants expulsèrent (V. PAYS-BAS).

LEEUWEN (Albert Van), savant hollandais du XVIe siècle, né à Utrecht, mort à Utrecht le 30 mai 1614. Il a publié : *De Ratione restituendi annum civilem* (Cologne, 1578); *Commentarium in doctrinam præcessionis æquinoctiorum et obliquitatis Zodiaci* (Anvers); *Comœdia moralis de reducenda pace* (Bâle, 1589). Son nom latin est *Leonius* ou *Leoninus*.

LEEUWEN (Simon Van), jurisconsulte hollandais, né à Leyde le 17 oct. 1625, mort à La Haye le 13 janv. 1682. Après avoir pris le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, il exerça pendant plusieurs années la profession d'avocat dans cette ville. Il fut ensuite membre de la régence de Leyde, puis, en 1681, greffier substitut au conseil souverain de Hollande, Zélande et Westfrise. Ses ouvrages sont nombreux; nous citerons : *Censura forensis theorico-practica* (Leyde, 1662, in-4; plusieurs fois réimprimé, cet ouvrage a été longtemps classique dans les universités et les tribunaux des Pays-Bas et d'Allemagne); *Het Rooms-Hollands regt* (Leyde et Rotterdam, 1664, in-4; Amsterdam, 1732, in-4); *Manier van procedeeren in civile en crimineele saken* (Amsterdam, 1677; plus. éd.); *Handvesten en Privilegien van de Rhynland* (Leyde et Rotterdam, 1667, 2 vol. in-4); *Batavia illustrata* (La Haye, 1685, in-fol.), ouvrage qui traite de l'histoire des anciens Bataves. Leeuwen a publié aussi divers traités de jurisprudence hollandaise et il a commencé un recueil de placards et ordonnances des Etats-Généraux des Provinces-Unies (1682) qui a été continué plus tard jusqu'en 1740 par Scheltus. G. R.

LEEUWENHOECK (Antony Van), naturaliste hollandais, né à Delft le 24 oct. 1632, mort à Delft le 26 août 1723. Jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, il fut teneur de livres et caissier dans une maison de commerce d'Amsterdam. A partir de ce moment, il s'occupa exclusivement d'histoire naturelle; la construction des microscopes et les observations microscopiques furent surtout le but de ses patientes recherches. Elles n'acquirent de notoriété qu'en 1673, lorsque son ami de Graaf les communiqua à la Société royale de Londres. Nombreuses sont les découvertes qu'il fit, parmi lesquelles celle des globules du sang que Malpighi avait pris pour des globules de graisse (Leeuwenhoeck compléta la découverte d'Harvey par ses recherches sur les vaisseaux capillaires); des spermatozoïdes, des infusoires, des trachées et autres vaisseaux, etc.; chez les végétaux, de la différence de structure des mono et des dicotylédones. Ne sachant que le néerlandais, ignorant le latin, langue scientifique de l'époque, le célèbre micrographe n'avait qu'une instruction très bornée. Il fit seul son éducation. Ses travaux furent poursuivis sans méthode et sans plan, au hasard de ce qu'il apercevait. Il suppléa à tout par son infatigable attention, sa prodigieuse adresse, son ingéniosité alliée à la plus scrupuleuse véracité. La plupart des ouvrages de ce savant ont été publiés sous forme épistolaire dans *Transact. Roy. Soc. of London* et à Leyde ou Delft (*Sendbrieven, outledingen, ondervindingen en beschouwingen*) (1685-1718). Elles furent publiées en latin : *Opera omnia seu Arcana naturæ*, etc. (Leyde, 1715-22, 4 vol. in-4). Dr L. HN.

LEEUWIN (Terre de). Ancien nom d'une région d'Australie qui se retrouve encore dans celui du cap Leeuwin formant la pointe O. de la baie Flinders. Cette Terre occupe l'angle S.-O. de la colonie d'Australie du Sud : elle commence à la Swan River, au N., comprend les comtés de Murray, de Wellington, de Sussex, de Nelson, de Lanark et de Stirling et finit au S. au cap Nuyts. Elle touche au N. à la Terre d'Edel et au S. à celle de Nuyts; arrosée principalement par la rivière Blackwood, elle se développe sur environ 500 kil. q. Son nom lui vient du navire du capitaine hollandais qui la découvrit en 1622. D. BELLET.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LE FANU (Joseph-Sheridan), écrivain anglais, né à Dublin le 20 août 1814, mort à Dublin le 7 févr. 1873, descendant d'une vieille famille protestante. Dès son enfance, il écrivit des poésies. Il débuta dans le *Dublin University Magazine*, dont il devint propriétaire en 1869. Vers 1837, il donna deux ballades irlandaises, dont l'une, *Shamus O'Brien*, devint très populaire. En 1839, il se consacra entièrement au journalisme et acheta l'*Evening Mail*. Parmi les ouvrages de ce célèbre romancier qui égale Wilkie Collins et Lever, citons : *The Cock and Anchor* (Dublin, 1845) ; *Torlogh O'Brien* (Dublin, 1847) ; *The House by the Churchyard* (Londres, 1863) ; *Uncle Silas* (Londres, 1864) ; *Wylder's Hand* (Londres, 1864) ; *Guy Deverell* (Londres, 1865) ; *A Lost Name* (Londres, 1868) ; *The Wyvern Mystery* (Londres, 1869) ; *The Rose and the Key* (Londres, 1871) ; *Chronicles of golden Friars* (Londres, 1871) ; *In a Glass Darkly* (Londres, 1872). R. S.

LE FAUCHEUR (V. Faucheur [Le]).

LEFAUCHEUX (Casimir), armurier français, né à Bonnétable (Sarthe) en 1802, mort à Paris en 1852. Il est connu par l'invention d'un fusil se chargeant par la culasse, dit *fusil Lefaucheux* (V. Fusil, t. XVIII, p. 310).

LE FAURE (Amédée), homme politique français, né à Paris le 20 oct. 1838, mort à Paris le 23 nov. 1881. Très versé dans les questions militaires, collaborateur de la *France*, fondateur de l'*Année militaire* (1877), il devint secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés et fut élu en 1879 député de la deuxième circonscription d'Aubusson. Membre de l'Union républicaine, il s'occupa surtout de l'organisation de l'armée, fit voter l'enquête sur les actes du général de Cissey (1880), fut le promoteur du service de trois ans (1881) et mourut des fièvres contractées en Tunisie où il était allé faire une enquête. Il avait été réélu sans difficulté le 21 août 1881. Citons de lui : *Reconstitution de la Hongrie* (Paris, 1859, in-8) ; *le Socialisme pendant la Révolution française* (1863, in-12) ; *Aux Avant-Postes* (1871, in-12) ; *Histoire de la guerre franco-allemande* (1874, 2 vol. in-4) ; *Atlas de la guerre* (1874, in-4) ; *les Lois militaires de la France* (1876, in-8) ; *Procès de Suleiman Pacha* (1878, gr. in-8) ; *Histoire de la guerre d'Orient* (1878, 2 vol. gr. in-8) ; *Dictionnaire militaire* (1881, in-8) ; *le Voyage en Tunisie* (1882, in-4).

LEFAUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Etaples ; 331 hab.

LEFÉBURE (Léon-Albert), homme politique français, né à Wintzenheim (Haut-Rhin) le 31 mars 1838. Fils d'Eugène Lefébure (1808-75), député bonapartiste du Haut-Rhin au Corps législatif de 1852 à 1869, il fut nommé en 1865 auditeur au conseil d'Etat, et remplaça son père comme député de Colmar le 24 mai 1869. Il prit une grande part aux discussions économiques. Après avoir fait la guerre franco-allemande dans les mobiles du Haut-Rhin, il opta pour la France (1871) et devint représentant de la Seine à l'Assemblée nationale le 2 juil. Membre du centre droit, il vota les lois constitutionnelles. Le 27 nov. 1873, il était entré comme sous-secrétaire d'Etat aux finances, dans le second cabinet de Broglie. Il ne fit pas partie d'autres assemblées, et se consacra tout entier à des institutions philanthropiques. Collaborateur de la *Presse*, du *Temps*, de la *Revue contemporaine*, etc., il a donné : *Ermangarde*, conte poétique (Paris, 1860, in-12) ; *Etude sur l'Allemagne nouvelle* (1872, in-8) ; *Etude sur l'économie rurale de l'Alsace* (1869, in-12), en collaboration avec Tisserand ; *les Questions vitales* (1876, in-8) ; *la Science pénitentiaire au congrès de Stockholm* (1880, in-8), en collaboration avec F. Desportes ; *la Renaissance religieuse en France* (1886, in-12) ; *le Devoir social* (1890, in-12).

LEFÉBURE (Eugène), égyptologue français, né à Prunoy (Yonne) en 1838. Après avoir été tour à tour maître de conférences à la faculté de Lyon et directeur de la mission archéologique du Caire, M. Lefébure est aujourd'hui maître de conférences à l'Ecole supérieure d'Alger ; c'est un esprit très fin et très perspicace qui s'est presque constamment cantonné dans le domaine de la mythologie. On lui doit l'explication longtemps controversée du titre (*per-em-hrou*) du *Livre des Morts* (1873) ; *Différentes Formes des mots dérivés* (1883) ; *sur Osiris ; les Yeux d'Horus* (1874-5) ; *le Chapitre* XV *du Todtenbuch* (1868) ; *l'Egypte ancienne* (1879) ; *Cham et Adam égyptien* (1887) ; *le Chapitre* CXV *du Todtenbuch* (1874) ; *les Rites égyptiens* (1890) ; la publication des *Tombeaux de Séti Ier et de Ramsès IV ; les Hypogées royaux de Thèbes* (1886-89). Paul Pierret.

LEFÉBURE DE FOURCY (Louis-Etienne), mathématicien et ingénieur français, né à Saint-Domingue (Haïti) le 26 août 1785, mort à Paris le 12 mars 1869. Reçu en 1803 à l'Ecole polytechnique, il choisit, à sa sortie, l'arme de l'artillerie, passa peu après dans le service des mines, puis s'adonna à l'enseignement des mathématiques (1810) et professa d'abord dans divers collèges. En 1831, il fut nommé examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique ; en 1838, il obtint la chaire de calcul différentiel et intégral de la faculté des sciences de Paris. Il prit sa retraite en 1863. Il se rendit légendaire, comme examinateur, par sa sévérité et par son acrimonie, qui firent le fond d'une foule de plaisantes anecdotes, encore souvent contées dans les classes. Il a écrit des ouvrages de mathématiques très clairs, très bien ordonnés et longtemps classiques, mais dépourvus, en général, d'originalité : *Leçons d'algèbre* (Paris, 1826, in-8 ; nombr. édit.) ; *Leçons de géométrie analytique* (Paris, 1827, in-8 ; 10e édit., 1881) ; *Traité de géométrie descriptive* (Paris, 1829, in-8 ; 8e édit., 1881), etc. — Il a eu deux fils : *Michel-Eugène*, né en 1812, mort en 1889, qui a été inspecteur général des mines ; *Charles*, né en 1815, qui est inspecteur général des ponts et chaussées en retraite. L. S.

Bibl. : Serret et Tarnier, *Discours aux funérailles de Lefébure de Fourcy* ; Paris, 1869, in-8.

LE FEBVRE (Claude), peintre-graveur français, né à Fontainebleau en 1632, mort à Paris le 5 avr. 1675. Son père, peintre lui-même, était employé à l'entretien des décorations du château ; Claude Le Febvre eut pour parrain Claude de Hoey, garde des peintures et valet de chambre du roi (registres de baptêmes conservés à la mairie de Fontainebleau). Il alla à Paris à l'âge de vingt-deux ans et fut, pendant quelque temps, élève de Le Sueur. A la mort de celui-ci, il fut admis dans l'atelier de Le Brun, qui remarqua son habileté comme peintre de portraits et lui conseilla de se vouer à ce genre. Il y réussit en effet ; il fut appelé à la cour et, patronné par Colbert, il peignit le *Roi*, la *Reine* et le *Dauphin*. Parmi les principaux portraits dont Claude Le Febvre fut l'auteur, nous citerons ceux de *Monsieur*, d'*Henriette d'Angleterre*, de *Mlle de La Vallière*, de *Mme de Montespan*, de *Bussy-Rabutin*, de *Mme de Sévigné* et de *Mme de Grignan*. On trouve au musée de Versailles le portrait du musicien *Couperin* jouant de l'orgue ; au musée du Louvre, Claude Le Febvre est représenté par le *Portrait d'un personnage inconnu* et par celui d'un *Maître et* de *son élève*. Claude Le Febvre s'était acquitté envers Colbert en le portraiturant dans une belle toile, qui fut son morceau de réception à l'Académie de peinture, où il fut reçu en 1663. Un certain nombre de ses œuvres ont été gravées par Edelinck, Van Schuppen, Nanteuil, Lenfant, etc. L'artiste a gravé lui-même à l'eau-forte ; on lui doit une reproduction de son propre portrait, peint par lui-même.

Comme portraitiste du XVIIe siècle, Claude Le Febvre a un style sobre, large et expressif. Quand on considère les deux tableaux qui appartiennent au musée du Louvre, on sent chez lui une extrême fermeté de touche. Il nous offre un profond souci de la réalité à côté de l'étude magistrale de la physionomie humaine. Il continue la tradition de Philippe de Champagne en l'élargissant ; chez Claude Le Febvre, rien de la solennité d'Hyacinthe Rigaud ; rien de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la mollesse de Mignard. Comme graveur, cet artiste a aussi son mérite: M. Duplessis trouve la gravure de son propre portrait une des planches les plus précieuses de l'école française. Ant. Valabrègue.

Bibl.: *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture*, dans *Réunion des Sociétés des beaux-arts*, 1892. — Th. Luillier, *le Peintre Claude Le Febvre, de Fontainebleau.*

LE FEBVRE (Valentin), peintre-graveur flamand, né à Bruxelles en 1643, mort à Venise vers 1700. Il alla en Italie et y séjourna longtemps. Il a peint des tableaux dans la manière de Paul Véronèse, et gravé, avec beaucoup d'habileté, des œuvres de Tintoret, de Titien, de Véronèse et de quelques autres maîtres de l'école vénitienne. Ces estampes, traitées à l'état de croquis, ne serrent point cependant le sujet d'assez près. Elles rendent bien, suivant M. Georges Duplessis, les compositions des grands artistes italiens, mais non « l'effet puissant, irrésistible, ni la splendide couleur de leurs tableaux ». Ant. Valabrègue.

LEFEBVRE (Pierre-François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal de France, né à Rouffach (Haut-Rhin) le 20 oct. 1755, mort à Paris le 14 sept. 1820. Sergent aux gardes françaises en 1789, il fut tiré de l'obscurité, comme beaucoup d'autres, par la Révolution. Après s'être fait remarquer à Paris, dans plusieurs émeutes, autant par son humanité que par son énergie, il servit avec éclat à l'armée de la Moselle, passa en quelques mois (sept. 1793-janv. 1793) du grade de capitaine à celui de général de division, commanda avec succès l'avant-garde de l'armée de Rhin-et-Moselle, passa bientôt à celle de Sambre-et-Meuse, fut un des plus fermes lieutenants de Jourdan, qu'il seconda puissamment en vingt batailles, notamment à Fleurus (1794) et à Altenkirchen (1796), exerça le commandement en chef à titre provisoire après la mort de Hoche (sept. 1797), fut ensuite attaché à l'armée du Danube et, blessé à Stokach (mars 1799), dut rentrer en France, où il fut mis à la tête de la 17e division militaire (à Paris). Attaché par-dessus tout au principe de l'obéissance passive, il seconda énergiquement Bonaparte dans les journées des 18 et 19 brumaire. Aussi fut-il nommé sénateur (avr. 1800) et, quatre ans après, maréchal de l'Empire (mai 1804). Il commanda la garde impériale à pied à la bataille d'Iéna (14 oct. 1806) et, après Eylau, fut chargé d'assiéger dans Dantzig le maréchal Kalkreuth, qu'il réduisit à capituler (24 mai 1807). Cet important succès lui valut le titre de duc de Dantzig (10 sept. 1808). Lefebvre commanda ensuite le 4e corps de l'armée d'Espagne (1808), contribua en 1809, à la tête des contingents bavarois, aux victoires d'Eckmülh et de Wagram et resta pendant toute la campagne de Russie (1812) à la tête de la garde impériale. Jusqu'à la chute de Napoléon, il se couvrit de gloire, particulièrement à Montmirail, Arcis-sur-Aube, Champaubert (1814). Nommé pair de France par Louis XVIII (juin 1814), il accepta le même titre pendant les Cent-Jours. Aussi fut-il exclu de la Chambre haute lors de la seconde Restauration, mais il y fut rappelé par l'ordonnance royale du 5 mars 1819. Lefebvre, qui ne fut jamais un grand capitaine, devait surtout ses succès à sa sûreté de coup d'œil sur le champ de bataille et à sa rare intrépidité. Esprit étroit, il était d'une loyauté à toute épreuve. Loin de renier son humble origine, il aimait lui-même à la rappeler. Il garda toute sa vie une simplicité de manières et une verdeur toute populaire de langage qui contrastaient étrangement avec sa haute position. Il en fut de même de sa femme, ancienne blanchisseuse des gardes françaises, à qui on a prêté tant de mots légendaires et dont, malgré bien des incitations, le duc de Dantzig refusa toujours de se séparer.

LEFEBVRE (Julien), homme politique français. Le lieu et la date de sa naissance et de sa mort sont inconnus. Il exerçait la médecine à Pontivy avant la Révolution. Elu à la Convention, il fut envoyé en 1793 avec Lidon et Tellier en mission pour rétablir la tranquillité publique et assurer la libre circulation des grains; il rentra le 26 nov. à la Convention. Il vota pour la reclusion de Louis XVI et pour le sursis. Décrété d'arrestation le 3 oct., il se réfugia aux environs de Tours. Réadmis à siéger le 3 brumaire an III, il fit partie du comité des colonies. Envoyé en Belgique, il y resta plusieurs mois et procéda à la réunion de ce pays à la France. Il passa ensuite au Conseil des Anciens, et en sortit le 20 mai 1798. On ignore ce qu'il est devenu depuis. A. Kuscinski.

LEFEBVRE (François-Gilbert-Jacques), homme politique français, né à Riom le 1er mars 1773, mort à Paris le 9 mai 1856. Il se fit à Paris, sous l'Empire et la Restauration, une grande situation comme banquier, fut envoyé à la Chambre des députés par le dép. de la Seine en nov. 1827, soutint le ministère Martignac, combattit le ministère Polignac et, réélu en juil. 1830, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, dont il devint un des plus fidèles auxiliaires. Le IIe arrondissement de Paris, qui l'envoya au Palais-Bourbon en 1831, lui demeura fidèle aux élections de 1834, 1837, 1839 et 1842. Il prit à la Chambre une part importante aux discussions relatives aux tribunaux de commerce, à la Banque de France, aux caisses d'épargne, aux patentes, aux sucres, aux chemins de fer, au droit de visite, etc. Non réélu en 1846, il resta depuis cette époque jusqu'à sa mort dans la vie privée.

LEFEBVRE (Armand-Edouard), diplomate et historien français, né à Paris le 18 avr. 1800, mort à Asnières le 1er sept. 1864. Fils d'un diplomate distingué, il fut attaché dès 1827 au ministère des affaires étrangères, perdit son emploi en 1830, consacra ses loisirs aux études historiques pendant le règne de Louis-Philippe, fut rappelé à la vie politique après la révolution de Février, représenta le gouvernement français successivement à Karlsruhe (1848), à Munich (1849), à Berlin (1850), entra au conseil d'Etat en janv. 1852 et fut appelé au ministère des affaires étrangères comme directeur des affaires politiques (mai 1855), puis comme directeur de la comptabilité (nov. 1855). On lui doit une intéressante *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire* (Paris, 1845-47, 3 vol. in-8; 2e éd., complétée par Ed. Lefebvre de Béhaine, son fils; 1866-69, 5 vol. in-8). Il avait été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques par décret impérial le 14 avr. 1855.

LEFEBVRE (Charles), peintre français, né à Paris en 1805, mort à Paris en 1882. Après avoir reçu les leçons de Gros et d'Abel de Pujol, il fit divers voyages en Espagne, en Italie, en Suisse et en Allemagne. De retour à Paris, il débuta au Salon de 1827 par *le Prisonnier de Chillon*, tableau déjà remarquable. Sa personnalité artistique ne tarda pas à s'affirmer dans les œuvres qu'il produisit ensuite: *Madeleine repentante* (1831); *Louis XI refusant la grâce de Nemours* (1838); *la Vierge miraculeuse* (1838); *Jésus-Christ aux limbes* (1845); *Jeune Bacchante* (1850; acquis par l'Etat); *le Triomphe d'Amphitrite* (1859); *Mehul enseignant des chants patriotiques au peuple de Paris* (1870); *Séparation de saint Pierre et de saint Paul allant au supplice* (1876). Il peignit aussi beaucoup de portraits, parmi lesquels celui de *Jules Favre* est le plus remarquable. Enfin on lui doit des peintures murales dans les églises Saint-Leu et Saint-Louis-en-l'Ile.

LEFEBVRE (Charlemagne-Théophile), voyageur français, né à Nantes le 26 avr. 1811, mort à Marseille le 6 juil. 1860. Entré dans la marine en 1827, lieutenant de frégate en 1832, il fut chargé en 1836 de la mission d'explorer l'Abyssinie (1838-39). Il y revint en 1840-43, en 1847 et quelque temps avant sa mort. On a de lui : *Voyage en Abyssinie* (Paris, s. d., 6 vol. in-8 et atlas in-fol.), publié par le ministère de la marine; c'est, après les travaux de Bruce, un des documents les plus importants qui aient été publiés sur l'Abyssinie.

LEFEBVRE (Charles-Aimé), littérateur français, né à Cambrai le 18 déc. 1811. Longtemps chef d'institution en Belgique, il a publié d'intéressantes études sur ce pays, entre autres : *Scènes de la vie privée des Belges*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Bruxelles, 1833, in-8); *la Littérature et les Littérateurs de la Belgique* (1841, in-12); *Notes d'un voyageur sur la Hollande* (1842, in-8); *le Cardinal Giraud* (Paris, 1851, in-8); *Van der Burch* (1852, in-8); *Récits historiques et légendaires de la France* (Tournai, 1861 et suiv., 9 vol. in-12); *Rosa mystica* (1861, in-16), etc. Il a écrit la plupart de ces ouvrages sous le pseudonyme de Jean-Paul Faber.

LEFEBVRE (Adolphe-Ernest-Félix), général français, né à Lons-le-Saunier le 18 avr. 1820. Elève de Saint-Cyr, il débuta dans la carrière militaire par les guerres d'Afrique ; il combattit à Isly et prit part à plusieurs expéditions. Nommé capitaine en 1849, il assista au siège de Rome, puis il fit comme chef de bataillon la campagne d'Italie en 1859. La guerre du Mexique fut pour le commandant Lefebvre l'occasion de se signaler. Au combat d'Aculcingo, à la tête d'un seul bataillon, il attaqua un corps de 4,000 ennemis qu'il mit en déroute après avoir fait de nombreux prisonniers et pris un drapeau. Ce fait d'armes lui valut une citation à l'ordre de l'armée et le grade de lieutenant-colonel. Colonel en 1864 et général le 2 juin 1870, il commanda une brigade à l'armée du Rhin et se distingua à la bataille de Frœschwiller. Prisonnier de guerre à la suite de la capitulation de Sedan, il fut interné en Allemagne. Général de division le 30 sept. 1875, commandant de corps d'armée en 1879, il est passé dans le cadre de réserve en 1885.

LEFEBVRE (Constance-Caroline, Mme Faure) (V. Faure).

LEFEBVRE (Jules-Joseph), peintre français, né à Tournan (Seine-et-Marne) le 10 mars 1836. Elève de Léon Coignet, il eut le prix de Rome en 1861 ; il s'acquit une réputation brillante par plusieurs tableaux, parmi lesquels il faut mentionner surtout *la Femme couchée* (1868), considérée comme un prodige d'exécution, et qui a fait partie de la collection d'Alexandre Dumas. Habile portraitiste, Jules Lefebvre eut de bonne heure une clientèle distinguée ; il a représenté un grand nombre de personnes du monde. Un de ses chefs-d'œuvre est le portrait de M. *L. Raynaud*, directeur général des phares ; il fut moins heureux avec le portrait du *Prince impérial* (S. de 1874). Parmi ses œuvres, on peut citer : *Pandore* (1877); *Mignon* (1878); *Diane surprise* (1879); *l'Aurore* (1884); *Liseuse* (1889); *Lady Godiva* (1890); une *Fille d'Eve* (1892). Jules Lefebvre est un de nos meilleurs peintres de nu ; on peut lui reprocher de s'être quelquefois perdu dans des conceptions littéraires, mais il faut lui reconnaître une extrême élégance et de très vives qualités. Il a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1891. Ant. Valabrègue.

LEFEBVRE de Bécour (Charles), diplomate français, né à Abbeville le 25 sept. 1811. Entré dans le service diplomatique en 1834, il termina sa carrière en 1872 comme ministre plénipotentiaire près la République Argentine. Collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des Débats* et autres, il a écrit : *la Belgique et la révolution de Juillet* (1835, in-8); la traduction de l'*Histoire de Naples* du général Colletta (1840, 4 vol. in-8), etc.

LEFEBVRE de Béhaine (V. Béhaine).

LEFEBVRE de Caumartin (V. Caumartin).

LEFEBVRE de Cheverus (V. Cheverus).

LEFEBVRE-Desnoëttes (Charles, comte), général français, né à Paris le 14 sept. 1773, mort en mer le 22 avr. 1822. Volontaire en 1792, il fit toutes les campagnes de la Révolution aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et du Rhin. Capitaine en 1798, il fut choisi comme aide de camp par Bonaparte qu'il accompagna en Italie. Chef d'escadrons après Marengo où il avait mérité les éloges du premier consul, il devint colonel à Austerlitz et prit une part glorieuse aux campagnes de 1806 et de 1807, en Prusse et en Pologne. Général de brigade en 1808, Napoléon le mit à la tête des chasseurs de la garde et le créa comte de l'Empire. Employé ensuite à l'armée d'Espagne, Lefebvre y fit des prouesses de valeur, notamment à la bataille de Tudella. Après la prise de Madrid, il voulut s'emparer de la ville de Benavente qu'il croyait évacuée par les Anglais : emporté par un bouillant courage, il passe, avec 400 chasseurs, la rivière à la nage, mais il se trouva subitement en présence de toute la cavalerie anglaise commandée par lord Pajet et Steward. La petite troupe lutta héroïquement; le nombre ayant fini par l'emporter, les chasseurs durent repasser la rivière laissant aux mains de l'ennemi leur général démonté et blessé. Prisonnier des Anglais, Lefebvre fut conduit en Angleterre ; mais, en 1811, il parvint à s'évader et rejoignit l'empereur à la grande armée où il arriva pour faire l'expédition de Russie et partager la gloire et les dangers de cette malheureuse campagne. Mis en 1813 à la tête d'une division de lanciers polonais, le général Lefebvre se multiplia, harcelant sans cesse l'ennemi et attaquant ses convois. Pendant la campagne de 1814, bien que très grièvement blessé au combat de Brienne, il prit une part active aux journées de La Rothière, de Montmirail et de Vauxchamps où il mit en déroute les hussards et les cuirassiers prussiens. A la première nouvelle du débarquement de l'empereur en 1815, le général Lefebvre quitta Paris et se rendit à Cambrai où il tenta d'entraîner sur Lyon le régiment de chasseurs qui y tenait garnison et qu'il espérait faire ranger sous les aigles impériales ; mais il ne réussit pas. Réfugié à Châlons, il attendit les événements. Napoléon le nomma pair de France et lui confia le commandement d'une division de cavalerie légère de la garde avec laquelle il combattit à Fleurus et à Waterloo. Après la chute de l'Empire, ayant appris que Louis XVIII avait ordonné son arrestation, Lefebvre parvint à s'embarquer pour l'Amérique. Il fut jugé par contumace, déchu de son grade et condamné à mort. Réfugié aux Etats-Unis, Lefebre obtint une concession de terre dans l'Etat d'Alabama et se consacra à l'agriculture, labourant lui-même ses champs et essayant, à force de travail, d'oublier son exil. Mais au bout de quelques années, le chagrin de vivre loin des siens lui fit adresser une supplique à Louis XVIII dans laquelle il demandait l'autorisation de revenir en France, se déclarant prêt à subir la peine que prononceraient ses juges. Le roi céda aux sollicitations de l'ambassadeur de France à Washington ainsi qu'aux prières de la femme du général. Le glorieux soldat allait revoir la patrie lorsque le navire *l'Albion* qui le portait se brisa sur les côtes de l'Irlande en engloutissant ses passagers. E. Bernard.

LEFEBVRE de Villebrune (Jean-Baptiste), philologue français, né à Senlis en 1732, mort à Angoulême le 7 oct. 1809. Docteur en médecine, il savait treize langues, devint professeur d'hébreu au Collège de France (1792), fut bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale (1793-95). Obligé de quitter Paris à cause de ses opinions, il se fixa à Angoulême où il fut professeur à l'Ecole centrale. Il a laissé une médiocre traduction d'Athénée (Paris, 1789-91, 5 vol. in-4); une mauvaise édition de Silius Italicus (1781); des traductions de Cervantes, d'Ulloa, etc.

LEFEBVRE d'Hellancourt (Antoine-Marie), ingénieur français, né à Amiens en 1759, mort à Paris le 9 janv. 1813. Entré en 1783 à l'Ecole des mines de Sage, il fut ingénieur, puis conseiller des mines, et parvint au grade d'inspecteur général. Il a beaucoup contribué à la création de la législation des mines et il a rédigé les instructions fondamentales des 7 juil. 1801 et 3 août 1810. On lui doit, d'autre part, d'intéressants travaux de minéralogie. Outre des mémoires insérés dans le *Journal des mines*, il a publié : *Considérations relatives à la législation et à l'administration des mines* (Paris, 1802, in-8); *Aperçu général des mines de houille exploitées en France* (Paris, 1803, in-8). L. S.

Bibl. : Gillet de Laumont, *Notice sur Lefebvre d'Hellancourt*, dans *le Journal des mines*, t. XXXVIII, p. 460. — Bonnard, *Notice sur Lefebvre*, dans *les Annales des mines*, 3e sér., t. VI.

LEFEBVRE-Duruflé (Noël-Jacques Lefebvre, dit), homme politique français, né à Pont-Audemer (Eure) le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

19 févr. 1792, mort à Pont-Authou (Eure) le 3 nov. 1877. Auditeur au conseil d'Etat vers la fin de l'Empire, à la chute duquel il perdit sa place (1814), il prit part comme publiciste aux luttes du parti libéral contre la Restauration, épousa en 1822 la fille du manufacturier Duruflé, d'Elbeuf, fit dans l'industrie une fortune considérable et, après avoir brigué plusieurs fois la députation sous Louis-Philippe comme candidat de l'opposition dynastique, fut envoyé par le dép. de l'Eure à l'Assemblée législative (13 mai 1849), où il se rallia sans réserve à la politique de l'Elysée. Ministre de l'agriculture et du commerce (23 nov. 1851), puis des travaux publics (25 janv. 1852), il résigna son portefeuille en entrant au Sénat (28 juil. 1852), où il soutint constamment le gouvernement de Napoléon III jusqu'à la révolution du 4 sept., qui le rendit à la vie privée (1870). Poursuivi plus tard, comme administrateur de la *Société industrielle*, en police correctionnelle, il subit une condamnation à 10,000 fr. d'amende pour infraction à la loi sur les sociétés (2 déc. 1873) et fut exclu en déc. 1874 de l'ordre de la Légion d'honneur.

LEFEBVRE-LAROCHE (Pierre-Louis), homme politique français, né vers 1750. Entré dans les ordres, il adopta avec ardeur les principes de la Révolution et figura parmi les assaillants de la Bastille. Il fut membre de la Commune de Paris et fit partie du Corps législatif de nivôse an VIII à 1803. Il a laissé quelques écrits et publié les *Œuvres complètes* d'Helvétius (1795) et celles de Montesquieu (1795).

LE FÉRON (Jean) (V. FÉRON [Le]).

LEFEUVE (Charles), littérateur français, né à Paris en 1818, mort à Nice le 12 juil. 1882. Il collabora à de nombreux journaux et revues de Paris et de province et laissa, entre autres ouvrages : *Histoire de sainte Geneviève* (Paris, 1842, in-32); *Poésies nouvelles* (1842, in-32); *Histoire de Saint-Germain-l'Auxerrois* (1843, in-32); *Poésies* (1844, in-32); *Nouvelles Poésies* (1843, in-32); *Histoire du collège Rollin* (1853, in-8); *Histoire du lycée Bonaparte* (1862, in-12); *les Anciennes Maisons de Paris* (1858, in-16; 5e éd., 1874, 5 vol. in-8); *Léa* (1851, in-8), comédie en trois actes; *le Tour de la vallée de Montmorency* (1867; 4e éd., 1872, in-8); *le Roman d'Interlaken* (1877, in-12); *la Fille de Mme de Ganges et Téréza de Béarn* (1880, in-12).

LE FÈVRE (Jean), seigneur de Saint-Remy, plus connu sous le nom de *Toison d'or*, roi d'armes et chroniqueur bourguignon, né à Abbeville en 1395 ou 1396, mort à Bruges le 16 juin 1468. Saint-Remy, appartenant à une famille noble, suivit la carrière où l'appelait sa naissance : il embrassa la profession de l'office d'armes pour y avoir la condition, alors fort honorée, d'officier ou de juge d'armes. On le voit en oct. 1415 assister, dans les rangs des Anglais, à la bataille d'Azincourt; il était dès cette époque au service du duc de Bourgogne. On ne sait rien de lui depuis lors jusqu'en nov. 1430, où il fut envoyé par Philippe le Bon en mission à Rouen auprès du jeune roi d'Angleterre Henri VI. La même année, il avait échangé le titre de héraut Charolais qu'il portait jusqu'alors contre celui de roi d'armes de la Toison d'or; il fut le premier à porter ce titre, cet ordre célèbre ayant été fondé par Philippe le Bon en 1430 à l'occasion de son troisième mariage avec Isabelle de Portugal. Conseiller du duc, il fut dès lors chargé de missions importantes. En 1454, il assista à Lille au fameux banquet du Faisan, où le duc de Bourgogne fit vœu de prendre la croix; il négocia la soumission des Gantois révoltés, et en 1457 fut présent aux grandes fêtes données par Charles VII aux ambassadeurs hongrois, venus à Tours pour demander au nom de leur roi la main de Madeleine de France. Outre les missions politiques dont il fut chargé, Jean Le Fèvre assista à toutes les grandes joutes chevaleresques de son époque, où sa grande compétence en matière héraldique lui assignait le rôle d'arbitre : c'est ainsi qu'il présida le fameux pas de la Fontaine des Pleurs, tenu par Jacques de Lalaing. En 1468, sentant ses forces affaiblies, il se démit de sa charge de roi d'armes entre les mains de Charles le Téméraire qui le fit à cette occasion chevalier : Jean Le Fèvre mourut six semaines après.

Le plus important des ouvrages de Jean Le Fèvre est sa chronique qu'il commença d'écrire à l'âge de soixante-sept ans. Elle devait embrasser de 1408 à 1460, mais il mourut sans l'avoir achevée, et elle s'arrête en 1436. Son œuvre est fortement inspirée de Monstrelet, que Le Fèvre n'a pas hésité à plagier ouvertement, surtout pour l'histoire des années 1411 à 1422; ce n'est que de 1428 à 1436 qu'il cesse de copier; mais, pour ces huit années, son récit est un court abrégé des principaux événements qui se sont passés en France à cette époque. Quoique sa chronique ne soit donc guère qu'un abrégé de celle de Monstrelet, elle renferme cependant plusieurs faits particuliers et généraux que ce dernier a omis : de plus le style de Le Fèvre est supérieur à celui de son devancier, dont il n'imite pas la diffusion. De même qu'à Monstrelet, on peut lui reprocher sa partialité envers les ducs de Bourgogne; mais les fonctions qu'il exerça la rendent bien naturelle; elle se retrouve d'ailleurs chez toute cette pléiade d'annalistes et d'historiens qui vivait au XVe siècle à la cour de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. — Un fragment de la chronique de Jean Le Fèvre a été publié par Le Laboureur dans son *Histoire de Charles VI* (Paris, 1663, in-fol). Depuis, Buchon en a donné une édition complète dans sa *Collection des Chroniques nationales* à la suite du Monstrelet, dont elle forme les t. VII et VIII. La dernière édition, et la meilleure, est celle que M. Morand a publiée en 1876 pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 2 vol. in-8). On attribue encore à Jean Le Fèvre un *Traité des hérauts d'armes* et un *Traité des brisures;* enfin il est le principal auteur du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*. Henri COURTEAULT.

BIBL.: Mlle DUPONT, *Notice sur Lefèvre de Saint-Remy, chroniqueur du XVe siècle*, dans le t. II du *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*; Paris, 1836, in-8. — Fr. MORAND, *Introduction* à l'édition citée. — Du même, *Epître de Jean Le Fèvre à Jacques de Lalaing*, dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*; Paris, 1884, t. XVI.

LE FÈVRE (Raoul), romancier français du XVe siècle. Chapelain de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Citons de lui : *Recueil des histoires de Troyes* (vers 1469, pet. in-fol., nombr. éd.); *le Livre du preux et vaillant Jason et de la belle Médée* (avant 1474, in-fol.). Ces volumes, publiés sans indication de date, sont des raretés bibliographiques. Le Fèvre a fait des dieux de la Fable des chevaliers de la Table ronde, et il leur prête les mœurs, le costume, les discours et les actions des chevaliers du moyen âge.

LE FÈVRE (Pierre) (V. FABRI).

LE FÈVRE (Louis CHANTEREAU) (V. CHANTEREAU).

LE FÈVRE (Valentin) (V. LE FEBVRE).

LEFÈVRE. Famille de tapissiers qui a produit de nombreux travaux à Paris et à Florence pendant le XVIIe siècle. Le premier d'entre eux, *Pierre* Lefèvre, arriva en 1624 à Florence et, pendant près d'un demi-siècle, il y dirigea l'atelier fondé par les grands-ducs de Toscane. Il était aidé par ses quatre fils, *Jean*, *André*, *François* et *Jacques-Philippe*, tous haut-lisseurs, et par son cinquième fils *Charles*, peintre et dessinateur. Pierre Lefèvre fut appelé en France, par le cardinal Mazarin; mais, malgré les avantages qui lui étaient offerts, il retourna en Italie où il mourut en 1669, laissant son fils Jean à Paris. Après avoir travaillé dans les galeries du Louvre, celui-ci fut engagé par Nicolas Fouquet pour diriger la manufacture de tapisserie qu'il avait créée à Maincy, près du château de Vaux. Lors de la disgrâce du surintendant, Colbert le nomma premier chef entrepreneur d'un des deux ateliers de haute lisse de la nouvelle manufacture des Gobelins, placée sous les ordres du peintre Le Brun. Il resta en fonctions jusque vers 1700, époque à laquelle il fut remplacé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

comme entrepreneur de la manufacture par son fils qui conserva ce poste jusqu'en 1736. Les tentures fabriquées aux Gobelins pendant l'exercice de Jean Lefèvre rivalisent avec celles des Jans. C'est à ces habiles tapissiers que l'on doit les suites de l'*Histoire du roi*, des *Châteaux de France*, des *Batailles d'Alexandre* et tous ces panneaux d'un goût si noble dont les couleurs, vieilles de trois siècles, sont supérieures à celles des panneaux sortis des métiers actuels. Le garde-meuble de Florence possède plusieurs tentures tissées par Pierre Lefèvre, qu'il a signées du nom de *Fevre*. On en a conclu à tort, de l'autre côté des Alpes, que c'était son véritable nom, tandis que ce n'était que son nom italianisé.

Bibl.: J. Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*. — E. Müntz, *la Tapisserie*. — Lacordaire, *la Manufacture des Gobelins*.

LE FÈVRE (Nicolas), chimiste français, natif des Ardennes, mort à Londres en 1674. Il fit ses études à l'Académie protestante de Sedan, fut choisi par Vallot, professeur de chimie au Jardin du roi, comme démonstrateur de son cours, puis fut appelé en Angleterre (1664) par le roi Charles II, qui lui confia la direction du laboratoire établi dans son palais et qui le fit entrer à la Société royale de Londres, tout récemment créée. Manipulateur consciencieux et habile, il a été l'un des premiers chimistes dignes de ce nom. « Il peut servir de type, dit M. Dumas qui l'a beaucoup étudié, pour les chimistes de son époque, et cela avec d'autant plus de raison qu'il lui a été donné de fonder l'enseignement de la chimie dans les deux royaumes les plus importants de l'Europe civilisée. » Sa *Chimie théorique et pratique* (Paris, 1660, 2 vol. in-12), qui a été traduite en trois langues et dont Lenglet du Fresnoy et Dumoustier ont donné, un siècle plus tard, une 5e édition, sous le titre: *Cours de chimie* (Paris, 1751, 5 vol. in-12), est un traité véritable sur la matière et non un ramassis de recettes, comme la plupart des ouvrages de chimie parus à cette époque. Le Fèvre a produit, il en convenait lui-même, peu de travaux originaux. On lui doit toutefois la découverte de l'acétate de mercure en cristaux blancs et l'étude des propriétés de nombreuses substances chimiques; il a en outre signalé et formulé, le premier, la loi des dissolutions saturées. Il a traduit de l'anglais : *la Religion du médecin*, par T. Browne (La Haye, 1688, in-12). L. S.

Bibl.: F. Hœfer, *Hist. de la chimie*, t. II, p. 286. — J.-B. Dumas, *Leçons sur la philosophie chimique*; Paris, 1837.

LEFÈVRE (Jean), astronome français, né à Lisieux (Calvados) vers 1650, mort à Paris en 1706. Jusqu'à l'âge de trente ans, il fut, comme son père, ouvrier tisserand. Mais il possédait d'assez grandes connaissances en mathématiques et en astronomie, acquises, du reste, sans maîtres et à ses heures de loisir. Il calcula avec beaucoup d'exactitude plusieurs éclipses, fit d'excellentes observations au moyen d'instruments qu'on lui avait procurés, fut appelé à Paris par Picard, qui lui confia la continuation de la *Connaissance des temps*, et entra aussitôt comme pensionnaire à l'Académie des sciences de Paris (1682). Il aida ensuite La Hire dans ses travaux de nivellement et de géodésie. Mais il l'accusa de lui avoir dérobé ses *Tables astronomiques* et, quinze ans plus tard (1701), il s'en prit à son fils, auquel il reprocha publiquement de graves inexactitudes de calculs. Les La Hire étaient très puissants: en 1702, Lefèvre fut exclu de l'Académie des sciences, sous le prétexte qu'il avait manqué au devoir d'assiduité en n'assistant pas à une série de séances. Il ouvrit alors sur le quai de l'Horloge, à l'enseigne des « Deux Globes », une maison d'instruments de précision. Il excella surtout dans le calcul des éclipses. Il fut aussi un habile constructeur et il inventa: en 1702, un planisphère; en 1705, un ingénieux micromètre. Quant à ses écrits, ils se bornent à la rédaction de la *Connaissance des temps*, dont il fut chargé de 1682 à 1701, et à des *Ephémérides* pour les années 1684 et 1685. L. S.

Bibl.: Delambre, *Hist. de l'Astron. moderne*, t. II, p. 683. — A. Tissot, *Etude biogr. sur Jean Lefèvre, ouvrier tisserand, astronome*, etc.; Paris, 1872, in-16.

LEFÈVRE (Antoine-Martial), archéologue et historien français, bachelier en théologie et prêtre du diocèse de Paris. Il publia sur l'histoire ecclésiastique et littéraire de Paris diverses compilations : *Calendrier historique de l'Eglise de Paris* (1747, in-12), livre qui contient l'origine des paroisses, abbayes, monastères, les conciles tenus à Paris, la liste des évêques, archevêques, doyens et abbés du diocèse; *Calendrier historique de l'université de Paris* (1755, in-24, anonyme); *Calendrier historique de la sainte Vierge* (in-12); *Description des curiosités des églises de Paris et des environs* (Paris, 1759, in-12), où les matières sont classées par ordre alphabétique; *les Muses en France ou Histoire chronologique de l'origine, du progrès et de l'établissement des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts dans la France, contenant la fondation des universités, collèges, académies*, etc., *et les personnes qui s'y sont le plus distinguées* (Paris, 1750, in-16, réimpr. en partie sous ce titre : *la Nouvelle Athènes, Paris, le séjour des Muses*, avec une seconde partie contenant la *Bibliographie des auteurs ecclésiastiques et des livres les plus rares*, Paris, 1759, in-12). M. P.

LEFÈVRE (Pierre-François-Alexandre), auteur dramatique français, né à Paris le 29 sept. 1741, mort à La Flèche le 9 mars 1813. Secrétaire ordinaire du duc d'Orléans jusqu'en 1785 et en 1804 professeur de belles-lettres au Prytanée militaire, il débuta au théâtre par la tragédie de *Cosroës* (1767, in-8) et obtint un éclatant succès avec *Zuma*, qui fut jouée d'abord devant la cour à Fontainebleau (1776), puis à Paris le 22 janv. 1777. Ses autres pièces sont *Don Carlos* (1784); *Florinde* (1770); *Hercule au mont Œta* (1787); ces deux dernières n'ont pas été imprimées. Lefèvre a encore laissé de jolies poésies qui n'ont pas été recueillies et une *Boutade sur l'Ode* (Paris, 1806, in-8).

LEFÈVRE (Robert) (V. Fèvre).

LEFÈVRE (Louise-Rose) (V. Dugazon).

LEFEVRE (Sir Shaw) (V. Shaw-Lefevre).

LEFEVRE (Charles Shaw) (V. Eversley [Vicomte]).

LEFÈVRE (Amédée), médecin français, né à Paris le 4 juin 1798, mort à Rochefort le 12 déc. 1869. Il prit part comme médecin de la marine aux expéditions du Sénégal, de la Guyane, du Levant et de la Morée, lutta énergiquement en 1835 contre l'épidémie de choléra de Toulon et devint l'année suivante professeur à l'Ecole de médecine navale de Rochefort. En 1856, il fut nommé directeur du service de santé du port de Brest. Parmi ses nombreuses publications, signalons : *Recherches médicales sur la nature et le traitement de l'asthme* (Paris, 1835, 1846, in-8; couronné par la Société de médecine de Toulouse); *Recherches médicales pour servir à l'histoire des solutions de continuité de l'estomac, dites perforations spontanées* (Paris, 1842, in-8); *Recherches sur les causes de la colique sèche à bord des bâtiments de guerre*, etc. (Paris, 1859, in-8); *Histoire du service de santé de la marine et des écoles de médecine navale en France depuis le règne de Louis XIV*, etc. (*Archives de médecine navale*, 1864-67). Dr L. Hn.

LEFEVRE (Théotiste), typographe français, né à Paris le 17 sept. 1798, mort à Paris le 7 mars 1887. Fils d'un compositeur-typographe et destiné à la même profession, il fit, jusqu'en 1813, son apprentissage à l'imprimerie d'Eberhart, spéciale pour le grec et les langues orientales. Il travailla ensuite chez l'imprimeur-fondeur Rignoux, où il eut pour apprenti Fr. Buloz, le futur fondateur de la *Revue des Deux Mondes*. Il établit, en 1829, une imprimerie à Saint-Germain-en-Laye pour Abel Goujon, et la dirigea jusqu'en 1834. Appelé alors à créer, pour Rignoux, à Fontenay, près de Montbard (Côte-d'Or), un atelier typographique où la composition devait être exécutée exclusivement par de jeunes paysannes, il en installa un semblable en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

1835 chez MM. Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure). Il fut employé ensuite dans l'imprimerie Didot, à Paris, et devint, en 1860, directeur des travaux typographiques de cette même maison. En 1842, il fut chargé de monter à Florence une imprimerie modèle, et il introduisit en Italie la première presse mécanique. En 1878, il eut la mission d'apprendre la typographie à de jeunes sourdes-muettes introduites dans l'imprimerie du Mesnil, et cet enseignement professionnel fut continué par son gendre, Pamphile Boudet, tandis que l'imprimerie était dirigée par son fils Charles Lefevre, auquel succéda son petit-fils, Théotiste. Praticien de génie, il fut un pédagogue hors ligne. Il apporta de nombreux perfectionnements dans son art, en modifiant rationnellement la distribution de la casse du compositeur, et en améliorant les procédés de tirage. Il codifia ses hautes connaissances sur la matière en un *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur-typographe* (Paris, 1855-70, 2 vol. in-8; 1883, in-8), livre remarquable, dont la réputation franchit rapidement les frontières et qui est resté sans rival. G. Pawlowski.

Bibl. : G. Pawlowski, *Théotiste Lefevre*, dans le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, 2 avr. 1887.

LEFÈVRE (Pierre-Edouard-Alexandre), archéologue français, né à Chartres le 7 sept. 1807, mort à Chartres le 14 nov. 1879. Il fut chef de division de la préfecture d'Eure-et-Loir de 1835 à 1865, membre correspondant du ministère de l'intérieur pour les travaux historiques, etc., et publia, entre autres : *Recherches sur les antiquités celtiques et romaines de Dreux, d'Anet, de Châteauneuf*, etc. (Chartres, 1844, in-8); *Mémoires historiques sur l'abbaye de N.-D. de Coulombs et la terre de Nogent-le-Roi* (Chartres, 1846, in-8); *Dictionnaire des des communes et des hameaux du dép. d'Eure-et-Loir* (Chartres, 1852, in-8); *Documents historiques sur le comté et la ville de Dreux* (Chartres, 1861, in-8, av. pl.); *Eure-et-Loir pittoresque; recueil des vues et monuments les plus remarquables du département* (Chartres, 1858, in-8, av. pl. lith.); *Recherches historiques sur la principauté d'Anet* (Chartres, 1862, in-12, av. pl. et grav.), etc. Dr L. Hn.

LEFÈVRE (Jean-Baptiste-Emile), publiciste français, né à Hargnies (Ardennes) le 1er avr. 1833. Commerçant en laines, il prit une grande part, dans son département, au mouvement de la Ligue de l'enseignement. Collaborateur de nombreux journaux et revues, il a donné en 1894 des articles remarqués sur les causes de la crise industrielle et commerciale des laines. Citons de lui : *Sedan en 1865* (Paris, 1866, 2 vol. in-8); *le Cercle de province* (1865, in-12); *Ce que sont nos écoles* (1872, in-12); *la Ligue de l'enseignement* (1872, in-8); *l'Education technique* (1884, in-8); *la Liberté religieuse* (1888, in-8); *Etudes artistiques et littéraires* (1881-82, in-8); *Organisation du consulat en France et à l'étranger* (1883, gr. in-8); *Lucile* (1883, in-8); *Roman d'un honnête ouvrier* (1884, in-8); *Lettres à mon fils* (1884, in-8); *Pauvre Jacques* (1874, in-12); *Joseph Lies, sa vie, ses œuvres* (Anvers, 1888, in-4).

LEFÈVRE (François-Ernest), homme politique français, né au Havre le 15 août 1833, mort à Paris le 9 nov. 1889. Avocat au barreau de Paris, il collabora au *Rappel* dès sa fondation et y fit une campagne très vive contre l'Empire. Conseiller municipal de Paris (Epinettes) en 1875, président de cette assemblée, il y fut remplacé en 1879 par Henry Maret. Le 4 déc. 1881, il était élu député de la première circonscription du Xe arr. de Paris avec un programme radical. Il prit une part active aux débats et combattit la politique opportuniste. Réélu en 1885, il fut à plusieurs reprises vice-président de la Chambre et se prononça contre le boulangisme. Parent d'Aug. Vacquerie, Lefèvre fut un des exécuteurs testamentaires de Victor Hugo. On a de lui : *Des Légistes et de leur influence au* XIIe *et au* XIIIe *siècle* (Paris, 1859, in-8).

LEFÈVRE (André), littérateur français, né à Provins le 9 nov. 1834. Elève de l'Ecole des chartes, attaché aux archives de l'Empire, il collabora à l'*Histoire de France* de Bordier et Charton, fut un des fondateurs de la *Libre Pensée* et de la *Pensée nouvelle*, collabora à la *République française*, etc. Citons de lui : *les Finances de la Champagne aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (Paris, 1857, in-8); *la Flûte de Pan* (1861, in-12), *la Lyre intime* (1864, in-12), poésies; *les Merveilles de l'architecture* (1864, in-12); *Virgile et Kalidasa* (1866, in-12), traductions en vers; *l'Epopée terrestre* (1868, in-12); *les Finances particulières de Napoléon III* (1873, in-16) (Lefèvre avait fait partie de la commission des papiers trouvés aux Tuileries); *Essais de critique générale* (1877, 2 vol. in-12); *la Philosophie* (1878, in-12); *la Renaissance du matérialisme* (1881, in-12); *l'Homme à travers les âges* (1880, in-12); *la Religion* (1891, in-12); *les Races et les Langues* (1892, in-8), qui forme le t. LXXVI de la *Bibliothèque scientifique internationale*.

LEFÈVRE (Alexandre), homme politique français, né à Ercheu (Somme) le 28 nov. 1834. Chef d'institution à Montreuil-sous-Bois, conseiller municipal de cette ville, conseiller général de la Seine et vice-président de cette assemblée, il prononça en cette qualité un discours aux funérailles de Victor Hugo. Il fut élu sénateur de la Seine le 4 janv. 1891 avec un programme radical progressiste.

LEFÈVRE (Edouard-Aimable-Edmond), naturaliste français, né à Chartres le 20 janv. 1839, mort à Paris le 18 juin 1894, fils de Pierre-Edouard-Alexandre (V. ci-dessus). Il s'occupa de botanique dès sa jeunesse et publia une *Flore d'Eure-et-Loir* (1866); il entra en 1856 dans les bureaux de l'ingénieur en chef à Chartres et sept ans après partit en Cochinchine comme conducteur des ponts et chaussées; à son retour, en 1865, il entra à l'administration centrale (ministère des travaux publics) et fut nommé en 1886 sous-chef de bureau. Pendant son séjour à Saïgon et aux environs de cette ville, il réunit une belle collection de plantes, renfermant des espèces nouvelles et dont il fit don au Muséum à son retour. Peu après, il commença à s'occuper d'entomologie et se spécialisa avec distinction dans deux groupes de la grande famille des Chrysomélides, les Clytrides et les Eumolpides, dont il avait réuni une collection des plus remarquables. Il ne tarda pas à publier un important mémoire sur le premier de ces groupes (*Annales de la Société entomologique de France*, 1872) sous le titre de *Monographie des Clytrides d'Europe et du bassin de la Méditerranée;* deux ans après, il inséra dans le même recueil une monographie des espèces européennes du genre *Colaspidema*. Mais le plus important de ses travaux est le *Catalogue raisonné des Eumolpides du monde entier* publié en 1885 par la Société royale des sciences de Liège. Il fit paraître ensuite les *Eumolpides recueillis au Brésil par M. Gonnelle* (*Société entomologique de France*, 1888-91) et de nombreuses descriptions de genres et d'espèces, non seulement dans les *Annales de la Société entomologique de France*, mais encore dans celles de Belgique, dans les notes du musée de Leyde, dans le *South African philos. Society* et dans les publications de la Mission scientifique de Tunisie, etc. Lefèvre a en outre collaboré d'une manière active au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* pour des articles concernant les Arthropodes, les Mollusques, les Vers, les Echinodermes, les Cœlentérés, etc., et pour des articles de botanique spéciale, et au *Dictionnaire d'horticulture* (par Bois) pour des articles d'entomologie et de botanique. Il a rédigé, en collaboration avec le Dr Hahn, tous les articles d'histoire naturelle du *Dictionnaire usuel des sciences médicales*. Lefèvre était un des collaborateurs les plus distingués de la *Grande Encyclopédie*. L. Fairmaire.

LE FÈVRE DE LA BODERIE (V. Fèvre).

LE FÈVRE D'ETAPLES (Jacques), *Faber Stapulensis*, souvent nommé par ses contemporains *Fabri*, philosophe,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mathématicien et théologien, né à Etaples vers 1455, mort en 1536 ou 1537. Après avoir reçu à Paris le grade de maître ès arts, il alla continuer ses études en Italie, où il suivit les leçons de Jean Argyrophile; il parcourut ensuite divers pays, on dit même l'Asie et l'Afrique, pour augmenter ses connaissances. Rentré en France, il fut nommé professeur de mathématiques et de philosophie au collège du Cardinal-Lemoine. Ses leçons, ses écrits, les éditions qu'il publia lui firent donner le titre de restaurateur de la saine dialectique. — Les travaux les plus importants de la première partie de sa vie se rapportent à la philosophie d'Aristote, qu'il révéla aux scolastiques étonnés qui s'imaginaient la connaître : *In Aristotelis octo physicos libros paraphrasis* (Paris, 1492, in-fol. ; 1504, in-4); *Artificialis introductio moralis in X libros Ethicorum Aristotelis* (Paris, 1496, in-fol.; plusieurs fois réimpr.); *Ars moralis ex Aristotele* (Paris, 1499, in-4; Vienne, 1513); *Aristotelis totius philosophiæ naturalis paraphrases* (Paris, 1501, in-fol., plusieurs fois réimpr.); *Aristotelis libri Logicorum recogniti, Boetio Severino interprete, et paraphrases in eosden, cum adjunctis annotationibus* (Paris, 1503, in-fol. ; 1510, 1520); *In sex primos Metaphysicorum libros Aristotelis introductio* (Paris, 1505, in-fol.; 1515); *Politicorum libri VIII, Economicorum libri II; Hecatonomiarum libri VII; Economiarum publicarum liber unus, Leonardo interprete, cum commentariis J. Fabri; Explanationis L. Aretini in Œconomica libri II* (Paris, 1506, in-fol., 1511 ; plusieurs fois réimpr.); *Introdiuncula in Politica Aristotelis et Xenophontis Œconomicum, a Raphaelo Volaterono translata* (Paris, 1508, 1512, 1516, in-fol.). Cette œuvre sur Aristote comprenait, outre les traductions faites par Boetius Severinus, Bessarion et Leonardi Bruni dit l'Arétin, des introductions, des notes, des paraphrases et des commentaires, présentés parfois sous forme de dialogues. En même temps Le Fèvre donnait des éditions annotées des *Œuvres de Denys l'Aréropagite*, des *Lettres d'Ignace et de Polycarpe* (Paris, 1498, in-fol., 1515 ; Bâle, 1520, in-4); de plusieurs écrits de *Raymond Lulle* (Paris, 1499, in-fol., 1505, in-fol.); de la *Théologie de Jean Damascène* (Paris, 1507, in-4 ; 1512 et 1519, in-fol.; Bâle, 1539, in-fol.) ; et de quelques ouvrages sur l'*arithmétique*, la *géométrie* et l'*astronomie*. Dans ses travaux sur Aristote, il était aidé par Josse Clicton, et dans ses divers ouvrages de mathématiques et de théologie mystique, par Gérard Roussel.

Guillaume *Briçonnet* (V. ce nom) avait été l'élève de Le Fèvre ; en 1504, il devint évêque de Lodève; en 1507, il obtint l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec dispense de résider dans son diocèse. Il s'empressa alors d'appeler, d'établir dans cette abbaye son ancien maître. Ce fut là que Le Fèvre fit ses premiers ouvrages sur la Bible : *Quintuplex psalterium, gallicum, romanum, hebraicum, vetus et conciliatum* (Paris, 1509, in-fol., 1513). Ce livre se composait de la publication d'un manuscrit trouvé dans un monastère, reproduisant en trois colonnes les trois textes latins des psaumes dus à saint Jérôme, le *Psalterium romanum*, dont on se servait en Italie, le *Psalterium gallicum*, adopté en Gaule, pour lesquels saint Jérôme avait suivi la version des Septante, et le *Psalterium hebraicum*, revu par lui sur l'hébreu. Le Fèvre y ajouta, en deux autres colonnes, la version dont on se servait avant saint Jérôme, *Vetus Psalterium*, et une revision du *Psalterium gallicum* sur l'original, *Psalterium conciliatum*, qu'il avait entreprise, quoiqu'il connût fort imparfaitement la langue hébraïque. Chaque psaume était accompagné d'un commentaire, qui en présentait le sens *spirituel*, c.-à-d. l'allégorie qui l'appliquait à Jésus-Christ. *Santi Pauli Epistolæ XIV ex Vulgata editione, adjecta intelligentia ex Græco, cum commentariis* (Paris, 1512, in-fol.; 1515, 1517, 1531; Cologne, 1531, in-4 ; Bâle, 1527, in-fol.; Anvers, 1540). Dans la préface, Le Fèvre expliquait les raisons pour lesquelles il avait préféré, pour son interprétation, le texte grec à celui de la Vuglate : hardiesse grande, puisque le texte grec était celui des schismatiques. Il prétendait même que saint Jérôme n'était pas l'auteur de la Vulgate. Ses commentaires contenaient des témérités plus graves encore, rejetant l'idée du sacrifice pour la messe, attribuant une médiocre importance à la confession, au jeûne, aux pèlerinages et aux autres pratiques ordonnées par l'Eglise. Le Fèvre préparait ainsi la voie aux réformateurs; et quoique ses commentaires sur les Epîtres de saint Paul eussent précédé de quelques années l'œuvre de Luther, on les accusa plus tard de luthéranisme. Cependant, sur des points essentiels, il restait attaché à des doctrines que la Réformation repoussa : le libre arbitre, la transsubstantiation. Il n'admettait ni la prédestination absolue, ni même la justification par la foi seule ; il reconnaissait le mérite des œuvres ; et humaniste fervent, grand admirateur de l'antiquité, il croyait au salut des païens vertueux. Plusieurs années après la publication de ses commentaires sur les épîtres de saint Paul, on le voit encore religieusement soumis aux ordonnances de l'Eglise, observant les jeûnes prescrits, vénérant les reliques, « faisant, comme le rapporte Farel, les plus grandes révérences aux images », implorant l'intercession des saints, vouant à la Vierge une ardente dévotion, et recueillant les matériaux d'un martyrologe, dont la première partie, comprenant les martyrs dont les fêtes sont célébrées au mois de janvier, parut en 1524: *Agones Martyrum mensis januarii* (Paris, 1524, in-fol.; Rome, 1559).

En 1517, il publia deux dissertations tendant à démontrer que la femme pécheresse dont parle saint Luc (VII, 38), Marie, sœur de Marthe, et Marie que Jésus avait délivrée de plusieurs démons, étaient trois personnes différentes; l'autre, que Jésus ne passa que deux nuits dans le tombeau, et qu'il ressuscita dans les premières heures du troisième jour : *De Maria Magdalena et Triduo Christi disceptatio* (Paris, in-4). Pour répondre aux attaques fort violentes que ces conclusions avaient provoquées, il donna une nouvelle édition, à laquelle il ajouta une troisième dissertation établissant que Anne, mère de Marie, n'avait point été mariée trois fois, et qu'elle n'avait pas eu trois filles, nommées toutes trois Marie; mais qu'elle n'avait eu qu'un seul époux et une seule fille, Marie, mère de Jésus : *De Maria Magdalena, Triduo Christi et ex tribus una Maria disceptatio* (Paris, 1518, in-4 ; La Haye, 1518, in-4 ; Paris, 1519, in-4). *De Tribus et unica Magdalena disceptatio secunda* (Paris, 1519, in-8). Ces thèses ne touchaient point au dogme, mais elles contredisaient des traditions acceptées par l'Eglise romaine, et consacrées par ses offices. A l'instigation de Noël Béda, la Sorbonne déclara hérétique quiconque enseignerait qu'il y a eu plusieurs Marie-Madeleine (9 nov. 1521), et le parlement commença des poursuites contre Le Fèvre, pour crime d'hérésie; mais François Ier, sur l'avis de Guillaume Petit, son confesseur, fit défense de les continuer. — Quelques mois auparavant, Le Fèvre s'était retiré auprès de Briçonnet, alors évêque de Meaux, qui lui confia la direction de la léproserie (11 août 1521) et se l'adjoignit ensuite comme vicaire général au spirituel (1er mai 1523). Ce fut là qu'il acheva son commentaire sur les quatre Evangiles : *Commentarii initiatorii in IV Evangelia* (Paris, 1521 , in-fol.; Meaux, 1522, in-fol.; Bâle, 1523, in-fol.; Cologne, 1541, in-fol.). Il n'y réprouvait directement aucune des doctrines catholiques combattues par Luther, mais il les modifiait, à l'aide de distinctions et de combinaisons mystiques, destinées à les accommoder avec l'enseignement des Ecritures, qu'il traitait d'ailleurs d'une manière parfois fort arbitraire, au caprice de l'interprétation allégorique.

En même temps, Le Fèvre entreprenait de traduire la Bible en français : *la S. Evangile selon S. Matthieu. La S. Evangile selon S. Marc. La S. Evangile selon S. Luc. La S. Evangile selon S. Jehan* (Paris, 1523, in-8, 1524) ; *les Epistres de S. Pol* (1521 ?); *les*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Epistres catholiques; les Actes des Apostres; l'Apocalypse de S. Jehan (Paris, 1523), traductions réunies ensuite sous le titre: *le Nouveau Testament de nostre Saulveur Jésu-Christ translaté selon le vray texte en franchois* (Paris, 1524; Anvers, 1532); *les Epistres et Evangiles pour les LII dimanches de l'an, à l'usage du diocèse de Meaux* (1523); *les Pseaumes de David translatez en françoys* (Paris, 1523? in-8; 1525, in-8; 1530, in-12); *le Premier Volume de l'Anchien Testament, contenant les chinc premiers livres de Moyse translatez en françoys, selon la pure et entière version de S. Hierosme* (Anvers, 1528, in-8); *la Saincte Bible en françoys, translatée selon la pure et entière traduction de saint Hierosme, conférée et entièrement revisitée, selon les plus anciens et plus corrects exemplaires* (Anvers, 1530, in-fol.; 1534, 1541). Cette traduction, revue par Robert Olivetan, en 1535, vers la fin de la vie de Le Fèvre, a servi de base à la plupart des versions de la Bible en notre langue. — Une épître exhortatoire, mise en tête de la seconde partie des traductions du Nouveau Testament (nov. 1523), déclare « que les plus hautes et plus puissantes dames du royaume (Louise de Savoie et sa fille Marguerite) l'ont fait imprimer pour leur édification et consolation et de ceux du royaume ». Deux mois après la publication de la traduction des Evangiles, la Sorbonne avait déclaré que, vu les circonstances du temps, il serait pernicieux de répandre parmi le peuple des versions complètes ou partielles de la Bible, et que celles qui avaient déjà paru devaient être supprimées plutôt que tolérées (26 août 1523). A la prière de Marguerite de Valois, François Ier prit formellement Le Fèvre sous sa protection; mais lorsqu'il eut été fait prisonnier, les adversaires profitèrent de sa captivité pour reprendre leurs attaques. Les commissaires récemment chargés de procéder contre l'hérésie condamnèrent au feu la traduction du Nouveau Testament, et le parlement les autorisa à sommer Le Fèvre de comparaître devant eux, comme un des fauteurs des hérésies qui s'étaient répandues dans le diocèse de Meaux (13 oct. 1525). Il se réfugia à Strasbourg. Dès que le roi eut recouvré sa liberté, il rappela Le Fèvre, lui confia l'éducation du prince Charles, son troisième fils (mort duc d'Orléans en 1545), et le nomma bibliothécaire du château de Blois. En 1531, Le Fèvre se retira à Nérac, auprès de Marguerite, devenue reine de Navarre. Il y passa en repos les dernières années de sa vie, persévérant en sa soumission aux observances du catholicisme. Pour ce qui concerne le caractère de la réforme qu'il désirait en l'Eglise, et son attitude à l'égard du luthéranisme, nous renvoyons à la notice sur BRIÇONNET (Guillaume), évêque de Meaux (t. VIII, p. 3), mais nous croyons devoir rappeler ici un fait qui nous paraît fort significatif : ce fut précisément dans les mois qui suivirent la nomination de Le Fèvre comme vicaire général de Briçonnet, que cet évêque rendit ses décrets contre les luthériens (15 oct. et 15 déc. 1523). E.-H. VOLLET.

BIBL.: GRAFF, *Essai sur la vie et les écrits de Le Fèvre d'Etaples*; Strasbourg, 1842, in-8. — Même auteur, même sujet, dans la *Zeitschrift fur die historische Theologie*, 1852. — Eug. et Em. HAAG, *la France protestante*; Paris, 1846-58, 10 vol. in-8. — LUTTEROTH, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877-82, 13 vol. in-8. — E.-H. VOLLET, *Etudes sur l'origine des Eglises réformées de France*; Strasbourg, 1864, in-8. — HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, 1865-82, 6 vol. in-8.

LEFÈVRE-DEUMIER (Jules), littérateur français, né à Paris le 14 juin 1797, mort à Paris le 11 déc. 1857. Très jeune, il se jeta dans le petit cénacle de l'école romantique, et, disciple de Soumet, travailla à un vaste poème, *l'Univers*, qu'il remania maintes fois et qu'il n'acheva jamais, et à des tragédies, *l'Exilé vengeur*, *Richard III*, *les Mexicains*, qui n'obtinrent du succès que dans le cercle de ses amis. Puis il publia: *le Parricide* (Paris, 1823, in-8), poème qui passa presque inaperçu. Désolé, Lefèvre voyagea en Italie. Il en rapporta *le Clocher de Saint-Marc* (1826, in-8), poème suivi des *Tablettes d'un voyageur en Italie* et de diverses pièces, entre autres une très remarquable *Ode sur la mort du général Foy*. Ce livre ne réussit pas non plus et jusqu'en 1833 Lefèvre disparut du monde des lettres. Il était parti en 1831 pour participer à l'insurrection polonaise. Il reçut plusieurs blessures, fut décoré sur le champ de bataille et, après la chute de Varsovie, il eut à subir un emprisonnement d'un an en Autriche. Il revint à Paris, publia *les Confidences* (1833, in-8) et, renonçant à la poésie en présence de l'indifférence qui accueillait ses meilleurs vers, il aborda le roman: *Sir Lionel d'Arquenay* (1834, 2 vol. in-8; nouv. éd., 1884, 2 vol. in-4), œuvre fort remarquable, ne fut admirée que de Barbey d'Aurevilly. Cependant Lefèvre s'était marié. Sa femme, très intelligente et lettrée, le tira du découragement où l'avait plongé ce nouvel échec. Une de ses tantes, Mme Deumier, lui légua plus de 100,000 livres de rente. Lefèvre eut un salon, place Saint-Georges, fréquenté par les célébrités contemporaines; il acheta, avec Arsène Houssaye, la propriété de l'*Artiste* et, à partir de 1848, collabora à la *Patrie* et au *Bien public*. Il s'y fit une réputation de critique littéraire. Ses articles avaient attiré l'attention de Louis-Napoléon qui le nomma son bibliothécaire particulier et dont il rédigea quelque temps la correspondance particulière. En 1852, il fut nommé bibliothécaire des Tuileries. Il mourut des suites de l'opération de la pierre. Depuis longtemps, il avait gaspillé sa fortune en spéculations décevantes, en bâtisses et en réceptions fastueuses. Citons encore de lui: *les Martyrs d'Arezzo* (Paris, 1839, 2 vol. in-8), roman; *la Crédence, l'Herbier, les Confidences*, poésies (1844, gr. in-8); *Vespres de l'abbaye du Val* (1842, 2 vol. gr. in-8); *Lettre à Louis-Napoléon Bonaparte* (1848, in-8); *Projet d'organisation morale et pratique du droit à l'assistance* (1849, in-8), composé en partie avec les idées du prince-président; *Célébrités d'autrefois* (1854, in-12); *Etudes biographiques et littéraires* (1854, in-12); *Œhlenschlæger, le poète national du Danemark* (1854, in-12); *Victoria Colonna* (1856, in-12); *le Livre du promeneur* (1854, in-12); *la Pâque fleurie* (1856, in-8); *le Couvre-feu, dernières poésies* (1857, in-8); *Célébrités anglaises* (1895, in-4).

Sa femme, *Marie-Louise* Roulleaux du Gage (née en 1819), dite Azalaïs Lefèvre, peignait et sculptait avec goût et talent. R. S.

BIBL. : P. LACROIX, *Notice biographique sur Jules Lefèvre-Deumier*; Paris, 1859, gr. in-8. — DES ESSARTS, *Notice sur Lefèvre-Deumier*; Paris, 1860, in-8. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II.

LE FÈVRE D'ORMESSON (V. ORMESSON).

LEFÈVRE-GINEAU (Louis), chevalier d'Ainelle, physicien et homme politique français, né à Authe (Ardennes) le 7 mars 1751, mort à Paris le 3 févr. 1829. Placé comme précepteur, à sa sortie du collège, chez le baron de Breteuil, il profita des loisirs que lui laissait cette place pour suivre des cours de mathématiques transcendantes et, après avoir été quelque temps attaché à la Bibliothèque royale, fut nommé en 1788 professeur de physique expérimentale au Collège de France. Pendant la Révolution, il fut administrateur des subsistances. Il aurait même profité de cette situation pour se livrer à des spéculations assez fructueuses. En 1795, lors de la réorganisation de l'Institut, il fut compris parmi les membres de la section de physique expérimentale, fit partie de la commission du système décimal et détermina, avec Fabroni, le poids du centimètre cube d'eau distillée. L'Empire en fit l'un des quatre inspecteurs généraux de l'Université. En 1807, il entra au Corps législatif, adhéra en 1814 à la déchéance de Napoléon, fut renommé député en 1815, en 1820, en 1827, et siégea constamment sur les bancs de l'opposition. En 1824, le gouvernement le destitua de ses fonctions de professeur au Collège de France. C'était un expérimentateur de premier ordre; mais il avait, dans la dernière partie de sa vie, quelque peu négligé la science, partagé qu'il était entre ses fonctions d'inspecteur général, de professeur,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

d'académicien et de député. Il a concouru, avec Cuvier, à la rédaction des notes qui font suite aux *Trois Règnes de la nature* de Delille. Il a publié dans le *Journal de physique*, t. XXXIII, un intéressant mémoire *Sur la Composition et la décomposition de l'eau.* L. S.

Bibl. : Ch. Dupin, *Discours aux funérailles de Lefèvre-Gineau ;* Paris, 1829, in-4.

LEFÈVRE-Pontalis (Germain-Antonin), homme politique français, né à Paris le 19 août 1830. Fils d'un ancien notaire, il fit de brillantes études, obtint en 1855 le doctorat en droit avec une thèse sur la *Condition de la femme mariée*, publia des articles dans le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux Mondes.* Auditeur au conseil d'Etat (1852-63), il se présenta comme candidat de l'opposition libérale dans la 3e circonscription de Seine-et-Oise, échoua en 1863, mais passa en 1869 contre Eug. Rendu, Léon Say, le duc d'Ayen, etc. Un des auteurs de l'interpellation des 116, il la soutint et vota contre la guerre. Député de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, il fit partie du groupe Feray (centre gauche), mais après la chute de Thiers il se rapprocha de la droite, vota cependant l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles dont il rapporta la partie relative au Sénat. En 1876, il échoua à Pontoise et Avesnes, en 1877 à Avesnes. En 1885, il fut élu, avec la liste conservatrice, député du Nord ; il fut un des principaux orateurs de la droite constitutionnelle ; en 1889, il échoua dans la 1re circonscription d'Avesnes. Il a publié : *la Hollande au* XVIIe *siècle* (1864, in-8) ; *les Lois et les mœurs électorales en France et en Angleterre* (1864, in-18 ; rééd., 1889) ; *Vingt Années de république parlementaire, Jean de Witt* (1884, 2 vol. in-8), etc. C'est une des personnalités les plus marquantes du parti conservateur-libéral (centre droit).

Son frère, *Amédée*, né à Paris en 1833, remporta en 1854 le prix d'éloquence de l'Académie française, avec un éloge de Saint-Simon. Avocat (1855), rédacteur du *Correspondant* et de la *Revue des Deux Mondes*, il fut élu député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, s'inscrivit à la réunion des Réservoirs, vota avec la majorité cléricale de l'Assemblée. Rapporteur de la commission d'examen des comptes financiers de la délégation de Tours, il proposa la revision générale des décrets législatifs du gouvernement de la Défense nationale, vota contre les lois constitutionnelles, échoua aux élections à Châteaudun en 1876 et 1877 et en Eure-et-Loir en 1885.

LEFF (Le) Rivière (V. Côtes-du-Nord, t. XIII, p. 4).

LEFFARD. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 193 hab.

LEFFET (Eugène-Lucien), homme politique français, né à Saumur le 21 mai 1838. Officier de marine, il démissionna avec le grade de lieutenant de vaisseau et débuta dans la politique comme membre du conseil d'arrondissement de Chinon. Il fut élu député d'Indre-et-Loire le 20 août 1893 par 11,540 voix contre 10,784 à M. Jules Delahaye, boulangiste.

LEFFINCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault ; 366 hab.

LEFFLER (Magnus-Gustaf) (V. Mittag-Leffler).

LEFFLER (Leopold-Fredrik-Alexander), professeur suédois, frère de Mittag-Leffler, né à Stockholm le 15 nov. 1847. Docteur en philosophie en 1872, il fut nommé la même année, à la suite de sa dissertation *Sur les Consonnes dans les patois suédois*, professeur agrégé des langues du Nord à l'université d'Upsal. En 1881, il devint professeur ordinaire de langue suédoise, mais demanda et obtint, en 1883, un congé indéfini. Ses travaux ne sont pas très nombreux, mais ont une grande valeur à cause de la rigueur de la méthode, de la finesse et de la quantité des observations : *Quelques Recherches physiologiques sur les consonnes* (1874) ; *Formules sacramentelles païennes dans les anciennes lois de Vestrogothie ; Contribution à l'histoire de la langue suédoise* (dans *Antiqv. Tidskr*, V). Il a publié en outre plusieurs études relatives au phénomène de l'*Umlaut*, dans les langues germaniques (*om i-omljudet*, *om v-omljudet*, etc.), a donné de nombreux articles à l'*Encyclopédie du Nord* (Nordisk Familjebok), et a collaboré à divers travaux lexicographiques suédois. Th. C.

LEFFLER (Anna-Charlotta-Gustava) (V. Edgren).

LEFFOND. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte ; 572 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris à Gray.

LEFFONDS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois ; 585 hab.

LEFFRINKHOUCKE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Dunkerque ; 354 hab. Eglise du XVIIe siècle. Clocher avec balustrade en pierre sculptée.

LEFINI. Affluent de la rive droite du Congo, dont la source est dans le pays des Apfourous, dans le Congo français, et l'embouchure un peu en amont du poste français de Ngarchou. Cette rivière a été appelée Lawson par Stanley qui le premier a découvert son embouchure.

LEFIOT (Jean-Alban), conventionnel français, né à Lormes (Nivernais) le 27 févr. 1755, mort à Paris le 15 févr. 1839. Avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, puis procureur-syndic du district, le dép. de la Nièvre l'élut à la Convention. Il vota la mort du roi, fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il se lia avec Latour d'Auvergne. Chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans les dép. du Cher, de la Nièvre et du Loiret, il le fit avec beaucoup de courage, de sang-froid et de douceur (1794). Arrêté comme montagnard le 21 thermidor an III (août 1795), il fut relâché au bout de trois mois. Il fut quelque temps chef de division au ministère de la justice, puis revint exercer sa profession à Nevers. Ayant accepté les fonctions de conseiller de préfecture pendant les Cent-Jours, il fut proscrit en 1816, vécut à Liège jusqu'en 1830, où il put rentrer en France.

LEFKOSIA (V. Levkosia).

LE FLAGUAIS (Joseph-Alphonse), poète français, né à Caen le 29 mars 1805, mort à Caen le 2 janv. 1861. Conservateur de la bibliothèque de Caen. Œuvres principales : *Poésies élégiaques*, *Mélodies* (1826, 2 vol. in-12) ; *les Neustriennes* (1835, in-12) ; *Poésies d'un jeune aveugle* (1839, in-12) ; *Marcel* (1843, in-12) ; *Guillaume et Mathilde* (1855, in-8). Il a donné lui-même ses *Œuvres poétiques complètes* (1851-61, 4 vol. in-8).

LE FLÔ (Adolphe-Charles-Emmanuel), général et homme politique français, né à Lesneven le 2 nov. 1804, mort à Néchoat, près de Morlaix, le 16 nov. 1887. Ancien élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr (1823-25), il conquit de 1830 à 1848, dans les campagnes d'Afrique, tous ses grades, depuis celui de lieutenant jusqu'à celui de général de brigade. Envoyé comme ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg après la révolution de Février (23 août 1848), il en revint en mars 1849 pour siéger à l'Assemblée nationale, où les électeurs du Finistère lui avaient fait une place depuis quelques mois et où il vota d'ordinaire avec la droite. Réélu à l'Assemblée législative (13 mai 1849), il s'associa ouvertement au parti monarchiste, combattit la politique de l'Elysée, fut nommé questeur et, arrêté dans la nuit du 2 déc. 1851, fut, le 9 janv. 1852, expulsé de France, où il ne put rentrer qu'en 1857. Après la révolution du 4 sept. 1870, le gouvernement de la Défense nationale l'appela au ministère de la guerre, où il fut maintenu par Thiers le 19 févr. 1871 et où il parut un peu inférieur à la tâche qui lui incombait. Démissionnaire après le second siège de Paris, il alla, pour la seconde fois et comme ambassadeur, représenter la France en Russie (1er juin 1871), où il resta jusqu'en 1879, et où, aidé par la sympathie de l'empereur Alexandre II, il put non seulement négocier plusieurs conventions utiles à notre pays, mais neutraliser la politique de M. de Bismarck, qui tendait, paraît-il, en 1875, à une nouvelle rupture entre la France et l'Allemagne. Il a publié en 1887 des documents relatifs à cette crise. A. Debidour.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LEFLOC'H (Corentin), homme politique français, né à Quanquisern-en-Lignol (Morbihan) le 31 janv. 1754, assassiné à Lignol en 1796. Cultivateur, élu le 22 avr. 1789 député du tiers état de la sénéchaussée d'Hennebont aux Etats généraux, il vint siéger en costume breton et vota avec la majorité libérale. Après la session, il devint maire de Lignol et périt fusillé par un parti de chouans.

BIBL. : R. KERVILER, *Recherches sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux.*

LEFOLII (Hans-Henrik), écrivain et pédagogue danois, né en 1819. Depuis 1865 il est recteur à Viborg. Il remporta, encore étudiant, un prix universitaire pour une dissertation latine sur les sources de la *Vie d'Alexandre le Grand*, de Plutarque. Il édita ensuite une *Chrestomathie latine* (1847) et des *Discours choisis de Cicéron* (1856), ce qui ne l'empêcha pas de mener plus tard une vive campagne contre les humanités classiques et de conseiller de remplacer dans les lycées l'étude du latin par celle du vieil islandais. Très attaché à son pays et très enthousiaste de son lointain passé, il s'est fait connaître surtout par ses *Récits et Légendes* (1859-70, 3 vol.); *Récits poétiques pour enfants* (1859-70, 2 vol.), etc.; *la Saga de Njœl* (1866); *la Saga d'Egil* (1867), etc. Th. C.

LEFOREST. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin ; 1,790 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Lille. Mines de houille.

LEFORT (François-Jacques), général et amiral russe, né à Genève en 1653, mort à Moscou le 12/2 mars 1699. D'une famille écossaise établie en Piémont, puis en Suisse où son père *Jacques* était membre du grand conseil de Genève, il s'enrôla en France dans les gardes suisses ; un duel le fit passer aux Pays-Bas (1674), où il se distingua aux sièges de Grave et d'Audenarde. En 1675, le colonel Verstin l'embaucha pour la Russie. Il se rendit par Arkhangelsk à Moscou, se fit une place parmi les émigrants européens du quartier de Niemezkaia Slobada, fut nommé capitaine, épousa en 1678 la fille du colonel Souhay, d'origine française. Sous la régence de Sophie (1682-89), il fut protégé par le prince Vasili Galitzyn, alors tout-puissant, et se distingua en Crimée (1687-89). Pierre le Grand le remarqua et il devint bientôt son favori et une sorte de premier ministre. La souplesse d'esprit, les vastes connaissances, l'absolu dévouement de Lefort lui acquirent une grande influence sur le tsar ; c'est lui qui, avec Patrick Gordon, convainquit Pierre le Grand de la nécessité de civiliser ses peuples à l'occidentale. Il instruisit ses troupes, construisit la première flotte russe et fut nommé grand amiral de l'empire. Il fit avec son maître l'expédition d'Azov (1695-96) et le tsar le mit à la place d'honneur dans le triomphe qu'il eut la fantaisie de célébrer. En 1697, Lefort était à la tête de l'ambassade, en compagnie de laquelle Pierre le Grand projetait de visiter incognito les Etats européens. Arrêtés à Vienne par la nouvelle de la révolte des Srieltsy (Strelitz), ils revinrent ensemble. Lefort mourut peu après de la suite d'anciennes blessures. A.-M. B.

BIBL. : V. PIERRE LE GRAND. — BASSEVILLE, *Précis hist. sur la vie de Fr. Lefort* ; Genève, 1784. — POSSELT, *Der General und Admiral F. Lefort* ; Francfort-sur-le-Main, 1866, 2 vol.

LE FORT (Pierre, baron), général russe, né à Genève le 10 mars 1676, mort à Mollenhagen (Mecklembourg) le 18 mai 1754. Neveu du précédent, il entra aussi au service de la Russie dès 1694 et fut secrétaire de la grande ambassade qui, en 1697, parcourut l'Europe sous la conduite de son oncle. Au retour, il devint colonel d'un régiment allemand, avec lequel, assure-t-on, il participa à plus de quarante combats ou batailles. A la mort de François Le Fort, Pierre le Grand reporta sur le neveu l'amitié qu'il avait eue pour l'oncle. Promu général-major, il combattit contre la Suède, fut fait prisonnier à Varna en 1700 et ne revint qu'après six ans de captivité. Il combat à Lerno, à Pultava, est fait lieutenant général, vice-président du conseil de guerre, suit Pierre le Grand en Turquie et en Finlande, commande en 1722 une colonne contre la Perse et devient gouverneur d'Astrakan. Catherine Ire, en 1726, le nomma général en chef, grade qu'il conserva pendant les règnes suivants. Il quitta l'armée en 1743 pour se retirer dans ses terres du Mecklembourg. E. K.

LE FORT (Charles-Guillaume), historien suisse, né à Genève le 8 juil. 1821, mort à Genève le 29 août 1888. Il fit d'excellentes études juridiques et occupa la chaire de droit romain à l'Académie de Genève de 1854 à 1872. Il fut longtemps juge à la cour de cassation de Genève, mais sa grande préoccupation fut toujours l'histoire et spécialement celle de Genève et de la Suisse. Ses principales publications sont : *le Livre du recteur ; le Régeste genevois* (répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant 1312), en collaboration avec P. Lullin ; *Chartes inédites relatives à l'histoire de Genève* (*id.*) ; *Recueil de franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève* (*id.*) ; *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378* (*id.*) ; *l'Emancipation politique de Genève*, etc.

LEFORT (Paul), critique d'art, né à Mamers (Sarthe) le 31 janv. 1829. Après avoir fait d'excellentes études classiques au collège de sa ville natale, il partit de bonne heure pour l'Espagne où pendant un séjour de plusieurs années il étudia à fond l'art et en particulier la peinture de ce pays. Ses premiers travaux sur les maîtres espagnols, publiés dans l'*Histoire des Peintres* de Charles Blanc, attirent aussitôt sur lui l'attention de tous les érudits. Puis il donne successivement : *Essai d'un catalogue de l'œuvre gravé et lithographié* de Goya (1877) ; *Velazquez*, dans la collection des *Artistes célèbres* (1888) ; *Murillo et ses élèves* (1892) ; *Chefs-d'œuvre de l'art au* XIXe *siècle ; la Peinture espagnole* (1894), dans la collection de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. M. Lefort collabore brillamment à la *Gazette des Beaux-Arts* depuis 1865. Rédacteur à la *Nation souveraine* (1871-74) et à l'*Evénement* (1876-78), il est depuis l'origine collaborateur de la *Grande Encyclopédie*. Devenu inspecteur des beaux-arts, il s'est occupé pendant dix ans (1879-89) de l'organisation de l'enseignement du dessin en Algérie. Ses livres et ses nombreuses études de critique sur les divers artistes, sur les arts décoratifs, sur les Salons et autres expositions, se distinguent par une profonde érudition, une grande sûreté de jugement et une vigueur de style peu commune. F. T.

LE FORT (Léon-Clément), chirurgien français, né à Lille le 5 nov. 1829, mort à Menestreau-La Villette le 19 oct. 1893. Elève de l'hôpital militaire d'instruction de Lille de 1848 à 1850, il quitta cette ville lors du licenciement des hôpitaux militaires d'instruction, et comme il témoignait au Dr Maillot, médecin en chef à Lille, tout son regret d'abandonner la médecine militaire, Maillot, qui avait été frappé de la belle intelligence et des rares aptitudes de Le Fort, lui prédit un brillant avenir dans la médecine civile. En effet, docteur en médecine en 1860, chirurgien des hôpitaux et agrégé en 1863, professeur de médecine opératoire en 1873 et professeur de clinique en 1889, Le Fort avait été élu membre de l'Académie de médecine en 1879. Il a publié un bon mémoire sur *la Résection de la hanche dans les cas de coxalgie et de plaies par armes à feu* (1860) ; un autre sur *la Résection du genou* (1859) ; une thèse d'agrégation, *Des Vices de conformation de l'utérus et du vagin* (1863) ; son travail sur *les Maternités* (1866) est une étude bien complète. Plusieurs de ses mémoires insérés dans les *Bulletins* de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie, méritent d'être réunis en un volume. Dr A. DUREAU.

LEFOULLON (Louis-Victor-Anatole), homme politique français, né à Paris le 3 juil. 1844. Avoué à Paris et conseiller général de la Seine (cant. de Neuilly), il fut élu député de l'arr. de Saint-Denis (cant. de Neuilly et de Boulogne)

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le 3 sept. 1893, par 4,153 voix contre 3,923 à M. Maurice Barrès. Il appartient au parti radical.

LE FRANC (Martin), poète français, né en Normandie vers 1410 (et non à Arras en 1395, comme le disent la plupart de ses biographes), mort probablement à Rome en 1461. Il fut à Paris l'élève de Thomas de Courcelles. Il devint, on ne sait par suite de quelles circonstances, secrétaire d'Amédée VIII, duc de Savoie, depuis pape sous le nom de Félix V. Celui-ci donna à Martin Le Franc le titre de protonotaire apostolique et plusieurs riches prébendes, parmi lesquelles la prévôté de l'église de Lausanne, et l'envoya en 1447 comme légat apostolique auprès de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Les œuvres de Le Franc sont : *le Champion des dames*, composé de 1440 à 1442, et *l'Estrif de Fortune et de Vertu*, écrit à Lausanne en 1447-48 à son retour de la cour du duc Philippe. Il traduisit également le prologue du livre de Jérémie pour la Bible française, dite *Bible Servion*. *Le Champion des dames* compte 24,000 vers ; c'est une apologie du beau sexe, et en quelque sorte une réponse aux satires du *Roman de la Rose*. Il est rempli d'allusions aux personnages marquants de l'époque, de détails précieux sur l'histoire des mœurs et des arts ; il nous fait connaître les idées du moyen âge sur la femme et relève tous les arguments pour ou contre elle. Cet intéressant poème tomba pourtant assez vite dans un oubli profond d'où il n'a été tiré que récemment. *L'Estrif de Fortune et de Vertu* est une dissertation en prose vive et pittoresque sur la fortune, sur sa puissance, sur la vanité des biens qu'elle procure ; cette œuvre eut d'abord plus de succès que *le Champion des dames*, mais ne tarda pas à être oubliée, elle aussi. Nous signalerons comme caractéristique de l'œuvre de Le Franc ses attaques contre la noblesse et le clergé, sa sympathie pour les humbles et son incrédulité en matière de sorcellerie. Au point de vue littéraire, notre auteur a tous les défauts de son temps : trivialité, prolixité, abus des abstractions, mais il possède une imagination vive et un réel talent descriptif. E. H.

Bibl. : A. Van Hasselt, *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* ; Bruxelles, 1838, in-4. — A. Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne* ; Lausanne, 1888, in-8.

LEFRANC (Jacques), général français, né à Mont-de-Marsan le 4 nov. 1750, mort à Malaga le 5 nov. 1809. Il entra au service en 1769 dans l'infanterie, et était devenu officier de gendarmerie lorsque, en 1793, il fut élu par ses concitoyens chef d'un bataillon de volontaires des Landes à la tête duquel il s'illustra dans tous les combats qui furent livrés à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il servit ensuite sous Moreau à l'armée du Rhin et se distingua en 1800 au combat d'Erbach et à la bataille de Hohenlinden. Général de brigade le 25 mars 1803, il prit part, sous l'Empire, à la campagne de 1806 et fut blessé au combat de Golymin. Envoyé à l'armée d'Espagne, il contribua à la prise de Madrid en s'emparant de l'arsenal de la ville. Passé ensuite sous les ordres de Dupont, il fut fait prisonnier à la capitulation de Baylen et mourut du typhus dans une prison de Malaga.

LEFRANC (Jean-Baptiste-Antoine), révolutionnaire français, mort en 1816. Architecte, impliqué dans la conspiration de Babeuf, il fut acquitté par la haute cour de Vendôme, mais le premier consul le comprit dans les proscriptions décrétées à l'occasion de l'affaire de la machine infernale. Déporté aux îles Seychelles, il s'échappa, fut repris, interné à Brest, puis emprisonné au fort de Ha et à Pierrechâtel. Délivré en 1814, il publia *les Infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Bonaparte*. Mais deux mois après il fut impliqué dans le procès « des patriotes de 1816 » (affaire Pleignier), condamné à la déportation et mourut en prison.

LEFRANC (Bernard-Edme-Victor-Etienne), avocat et homme politique français, né à Garlin (Basses-Pyrénées) le 2 mars 1809, mort à Saint-Sever (Landes) le 12 sept. 1883. Avocat à Mont-de-Marsan, il prit une part active aux luttes du parti démocratique contre la monarchie de Juillet, fut, après la révolution de Février, nommé commissaire du gouvernement provisoire dans les Landes et représenta ce département à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), où il s'associa généralement, par ses discours comme par ses votes, à la politique du parti républicain modéré. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il se fit inscrire au barreau de Paris, devint membre du conseil de l'ordre et se présenta deux fois sans succès, comme candidat de l'opposition, au Corps législatif dans la première circonscription des Landes (1863, 1869). Envoyé le 8 févr. 1871 par ce département à l'Assemblée nationale, il fut rapporteur de la proposition en vertu de laquelle Thiers fut chargé du pouvoir exécutif (19 févr.), soutint les préliminaires de paix du 1er mars, devint ministre de l'agriculture et du commerce (9 juin 1871), échoua dans une négociation avec le gouvernement anglais sur le traité de 1860, prit le portefeuille de l'intérieur (6 févr. 1872) et, malgré de graves concessions à la droite de l'Assemblée, fut réduit peu de mois après à démissionner (30 nov.). Il combattit ensuite l'*ordre moral*, vota les lois constitutionnelles (1875), fut envoyé, le 20 févr. 1876, par les électeurs de Mont-de-Marsan au Palais-Bourbon, fit partie des 363 pendant la crise du 16 mai, ne fut pas réélu le 14 oct. 1877 et, après plusieurs candidatures malheureuses, entra le 21 mars 1881, comme membre inamovible, au Sénat où, comme précédemment à la Chambre des députés, il fit constamment cause commune avec le centre gauche. A. Debidour.

LEFRANC (Auguste), auteur dramatique français, né à Bussières (Saône-et-Loire) le 2 févr. 1814, mort à Suresnes le 15 déc. 1878. Rédacteur de nombreux petits journaux littéraires et artistiques, il a été un des collaborateurs principaux de *Labiche* (V. ce nom). Il signa aussi de nombreuses pièces de théâtre avec Marville, Decourcelle, Nyon, Molé-Gentilhomme, etc. Seul, il écrivit : *Un Mauvais Coucheur* (1854, in-12) ; *Une Tutelle en carnaval* (1850, in-12), vaudevilles.

LEFRANC (Pierre-Joseph), homme politique français, né à Montmirey-la-Ville (Jura) le 26 nov. 1815, mort à Versailles le 16 juin 1877. Après avoir terminé ses études de droit, il se fit connaître dans la presse démocratique à Paris et à Perpignan, fut envoyé par les Pyrénées-Orientales à l'Assemblée constituante (1848), puis à l'Assemblée législative (1849), où il vota d'ordinaire avec le parti républicain avancé et combattit énergiquement la politique de l'Elysée, fut expulsé après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et, quand il lui fut permis de rentrer en France, mena comme journaliste, à Perpignan, une vigoureuse campagne contre le gouvernement impérial. Préfet de la Défense nationale dans les Pyrénées-Orientales (sept. 1870), il représenta ce département à l'Assemblée nationale (1871) où, comme membre de l'Union républicaine, il soutint le gouvernement de Thiers et contrecarra de toutes ses forces celui de l'*ordre moral*, puis au Sénat (30 janv. 1876), où il resta jusqu'au bout fidèle à son drapeau politique.

LEFRANC (Abel-Jules-Maurice), historien français, né à Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise) le 27 juill. 1863. Elève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études, il compléta ses études aux universités de Leipzig et de Berlin. Il fut successivement ensuite attaché à la bibliothèque Mazarine, archiviste aux Archives nationales, secrétaire du Collège de France. Ses principales publications sont : *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du* XIIIe *siècle* (*Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, 1887, 75e fascicule) ; *Notes sur l'enseignement de l'histoire dans les universités de Leipzig et de Berlin* (*Revue internationale de l'Enseignement*, mars 1888) ; *la Jeunesse de Calvin* (Paris, 1888, in-8) ; *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire* (Paris, 1893, in-8). Il a publié en outre de nombreux articles dans la *Revue critique* et la *Revue internatio-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

nale de l'enseignement; il est l'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie.*

LE FRANC DE POMPIGNAN (V. POMPIGNAN).

LEFRANÇAIS (Gustave), homme politique français, né à Angers en 1826. Instituteur révoqué à cause de ses opinions libérales (1850), proscrit à la suite du coup d'Etat du Deux-Décembre, il revint en France en 1859 et fut comptable à la Compagnie Richer. Orateur renommé de réunions publiques, il réclama, dès 1870, l'organisation d'une commune. Arrêté à la suite de l'échauffourée du 31 oct., il fut acquitté en 1871 par le quatrième conseil de guerre. Elu membre de la Commune le 26 mars par le IVe arrondissement, il fit partie de la commission exécutive, de celle des finances, puis de celle du travail. Après la victoire du gouvernement, il passa en Suisse où il contribua à la fondation de *la Revanche.* Condamné à mort par contumace le 31 août 1872, il continua à faire, à l'étranger, de la propagande socialiste, voire anarchiste, et prit part, notamment, au congrès de La Haye. Il a écrit : *Etude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871* (Genève, 1872, in-8) ; *Des Sociétés considérées au point de vue de la personnification civile* (Bruges, 1872, in-8).

LE FRANÇAIS DE LALANDE (V. LALANDE).

LE FRANCQ DE BERKHEY (V. BERKHEY).

LEFRÉN (Johan-Peter), officier et écrivain militaire suédois, né à Åbo en 1784, mort à Stockholm en 1862. A seize ans, il entra comme cadet à l'Ecole de guerre de Karlsberg, fut nommé lieutenant en 1806, prit part, en qualité de capitaine, à la guerre de Finlande, devint professeur à l'Ecole de guerre en 1812 et fut choisi, en 1821, comme gouverneur de cette même école, poste qu'il occupa avec une grande distinction pendant dix-huit ans. Chef du corps du génie en 1839, il passa général commandant du 4e district militaire en 1847, et se trouva, l'année suivante, à la tête des troupes suédoises et norvégiennes rassemblées en Scanie pour soutenir les Danois au cas d'une invasion du Jutland par les Allemands. Il ne prit sa retraite qu'en 1856, mais conserva les fonctions de président du comité de la guerre (Krigskollegium) jusqu'à sa mort. Membre du Parlement, il s'y est montré libéral, a soutenu les réformes de l'enseignement secondaire, du système des poids et mesures, de la loi électorale, etc. Il a publié ses *Cours de science militaire* (1817-18, 3 parties), et un nombre considérable d'articles techniques dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences militaires.* Une partie de ses travaux ont été traduits en allemand. Th. C.

BIBL. : *Lefn. teckn. ö. k. svenska Vet. Akad. afl. Led.*, I, pp. 480-504.

LEFUEL (Martin-Hector), architecte français, né à Versailles le 14 nov. 1810, mort à Paris le 1er janv. 1881. Elève de son père, de Huyot et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le prix de Rome en 1839. Il dessina en 1848 une *Cheminée monumentale pour le palais de Florence* (exécutée ensuite par M. Ottin) qui fut très admirée. Il succéda à Visconti, en 1854, dans la direction des travaux du Louvre pour rattacher ce palais à celui des Tuileries. Il modifia son plan, particulièrement du côté de la rue de Rivoli, dont il combina la riche décoration et fit grand usage du fer. Il construisit un palais provisoire en bois pour l'Exposition des beaux-arts en 1855, bâtit l'hôtel Fould, rue Saint-Honoré, etc. Il fut élu membre de l'Institut en 1855, nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts, etc. Enfin il refit les pavillons des guichets du Carrousel (1869) et le pavillon de Marsan, après les incendies de 1871. A.-M. B.

LEGA (V. LEGHA).

LEGAGNEUR (Hubert-Michel-Fortuné), magistrat et homme politique français, né à Hattonchâtel (Meuse) le 17 févr. 1797, mort à Paris le 10 janv. 1876. Avocat à Metz en 1816, il entra dans la magistrature en 1820. Lors de l'attentat de Boulogne en 1840, il était procureur général à Douai et il dirigea en cette qualité les poursuites contre le prince Louis-Napoléon. Créé pair de France en 1845, il entra le 9 août 1847 comme conseiller à la cour de cassation où il rapporta un grand nombre de procès criminels importants. Il devint président de la chambre criminelle le 19 déc. 1868, et prit sa retraite le 5 mars 1872.

LÉGALISATION. Un certain nombre d'actes (actes de l'état civil, certificats de vie, actes notariés, etc.) ont besoin d'être légalisés, généralement lorsqu'ils doivent être employés en dehors du ressort du signataire. Nous ne parlerons ici que des actes les plus usuels : 1° les certificats de vie, qui sont exigés pour toucher les rentes ou les pensions de l'Etat, sont rédigés par les notaires dont la signature doit être légalisée, soit par le président du tribunal civil, soit par le juge de paix dans les cantons où il n'y a pas de tribunal ; 2° les actes de toutes sortes délivrés par les commissaires de police, les médecins, les chirurgiens, les membres des bureaux de bienfaisance, etc., sont légalisés par le maire ; 3° les actes de l'état civil sont légalisés par le président du tribunal civil de première instance ou dans le canton où il n'y a pas de tribunal par le juge de paix ; 4° les divers actes notariés sont légalisés également par le président du tribunal ou le juge de paix ; 5° les actes portant signature des membres d'un tribunal de commerce ou d'un syndicat d'agents de change et courtiers sont légalisés par le président du tribunal de commerce ; 6° les brevets de capacité pour les instituteurs primaires sont légalisés par le recteur ; 7° les actes des agents de l'administration des finances sont légalisés par les trésoriers généraux ou les agents hiérarchiquement supérieurs aux signataires ; 8° les actes administratifs émanant des sous-préfets sont légalisés par le préfet, émanant des maires ou des agents inférieurs, par le préfet ou le sous-préfet ; 9° les jugements et arrêts et tous les actes destinés à l'étranger portent la signature de tous les agents en remontant hiérarchiquement jusqu'au ministre des affaires étrangères, dont la signature est à son tour légalisée par celle de l'ambassadeur du pays où l'acte doit servir.

La légalisation donnée par les juges est passible d'un droit de 0 fr. 25 perçu par les greffiers. La légalisation donnée par les agents de l'administration n'est passible d'aucun droit. Enfin la légalisation donnée au ministère des affaires étrangères est soumise à des taxes autorisées par les lois de finances.

LEGALLOIS (Julien-Jean-César), physiologiste français, né à Cherneix, près de Dol, le 1er févr. 1770, mort à Paris en févr. 1814. Il étudia à Caen, mais dut en partir en 1793 après avoir pris le parti des fédéralistes. Il se réfugia à Paris, puis fut envoyé par la commission des poudres et salpêtres dans son département, d'où il revint comme élève de l'Ecole de santé. Sa thèse sur *le Sang* (an XIII) indique ses tendances en physiologie expérimentale, science qu'il fit beaucoup progresser. En 1812, il fut nommé médecin à Bicêtre. Son ouvrage le plus remarquable est : *Expérience sur le principe de la vie, notamment sur celui des mouvements du cœur, et sur le siège de ce principe*, etc. (Paris, 1812, in-8). Legallois a fait voir, le premier, dans cet ouvrage, que le principe de la vie semble résider en un point particulier de la moelle allongée. Toutes les publications de Legallois ont été réunies dans : *Œuvres..., avec des notes de M. Pariset...* (Paris, 1828, 2 vol. in-8).

Son fils, *Eugène* (1804-31), fut également un physiologiste distingué, mort prématurément. Dr L. HN.

LEGALLOIS (Amélie-Marie-Antoinette), danseuse française, née à Paris en 1804. Elève de l'école de danse de l'Opéra, elle fit partie d'abord du corps de ballet, et fut admise à débuter, le 6 sept. 1722, dans le ballet de *Clari*, où son succès fut immédiat. Elle fit de nombreuses créations dans les ballets représentés à cette époque, entre autres : *la Somnambule, la Belle au bois dormant, Manon Lescaut, l'Orgie*, où elle se montra particulièrement remarquable, *l'Ile des Pirates, le Diable boiteux, la Fille*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

du Danube, etc. Mlle Legallois prit sa retraite vers 1839.

LEGALLOIS DE GRIMAREST (V. GRIMAREST).

LEGARÉ (Hugh Swinton), homme d'Etat américain, né à Charleston le 2 janv. 1797, mort à Boston le 20 juin 1843. Son père descendait de huguenots français. L'inoculation de la petite vérole paralysa son développement, et il se voua à l'étude des lettres et du droit; il la compléta en France et à Edimbourg, revint diriger sa plantation de coton; élu au Congrès de la Caroline (1820), il se fixa à Charleston et y exerça la profession d'avocat. Il fut l'ardent défenseur de l'Union au moment du conflit de la nullification. En 1832, il fut nommé chargé d'affaires à Bruxelles; en 1837, député au Congrès fédéral où il prit une grande place parmi les whigs. Non réélu, il fut dédommagé par de brillants succès au barreau et dans les revues; Tyler le nomma attorney general des Etats-Unis (1841) et de plus le chargea (après Webster) du secrétariat d'Etat pour les affaires étrangères. On a publié un recueil de ses principaux articles et discours (Charleston, 1846, 2 vol. in-8). Parmi ces articles, les plus célèbres sont ceux de la *Southern Review*, de la *Classical Literature*, rédigés vers 1830, et ceux de la *New York Review* (*Demosthenes*, *The Athenian democracy*, *The Roman Law*). A.-M. B.

LÉGAT. I. Histoire romaine. — Cette qualification vague de *délégué* fut appliquée par les Romains à des envoyés ou fonctionnaires de diverses catégories. En premier lieu à des délégués du *Sénat* (V. ce mot) choisis par lui dans son sein; c'était le cas pour les ambassadeurs; à la fin de la République, la crainte du nom romain était telle que ces ambassadeurs étaient dans une condition privilégiée et défrayés de tout; si bien que les sénateurs qui voulaient voyager se faisaient confier une *legatio libera*, mission fictive; il fallut une loi (*Tullia de legationibus liberis*, en 63) pour réprimer cet abus. — Au moment où une *province* (V. ce mot) conquise était incorporée au territoire de la République, c'était une commission de dix *legati* qui réglait son organisation et rédigeait sa charte (*lex provinciæ*) d'accord avec le général conquérant; elle remplissait ici l'office des décemvirs élus par le peuple pour fonder les colonies ou ratifier les traités. Le Sénat accréditait encore auprès des gouverneurs de provinces des légats qui les aidaient dans leurs fonctions militaires et judiciaires. En second lieu, les gouverneurs de province pouvaient s'adjoindre des *legati pro prætore* auxquels ils déléguaient tout ou partie de leur pouvoir, qu'ils chargeaient, par exemple, d'aller exposer une affaire au Sénat, etc. Lorsque l'Empire se fut établi, dans les provinces impériales l'imperium proconsulaire appartint à l'empereur auquel furent réservés en théorie les pouvoirs de gouverneur; le gouverneur effectif ne fut que son délégué, *legatus Augusti pro prætore*. On distingua, selon le rang que devait avoir dans la hiérarchie officielle ce gouverneur (selon que la province était classée comme consulaire, prétorienne, procuratorienne), les *legati consulares* et *legatii prætorii*, le titre de légat n'étant pas donné aux procurateurs. D'autre part, les commandants de légions devinrent *legati legionum*; quand ils avaient été préteurs, on les intitulait *legatus pro prætore legionis*. Enfin, il y eut des *legati juridici*, juges auxiliaires que l'empereur envoyait dans les provinces comme aides ou suppléants des gouverneurs. Quand on constituait un important détachement militaire (*vexillatio*), sans déplacer la légion entière et ses aigles, l'officier qui le commandait (tribun ou centurion) était qualifié de *legatus Augusti*. Pour compléter cette nomenclature, il reste à mentionner les délégués spéciaux chargés du cens (*legatus ad census*, un par province) et les délégués (*legati*, σύνεδροι) des villes aux assemblées provinciales. A.-M. B.

II. Histoire religieuse. — LÉGAT DU PAPE. — Suivant la définition des canonistes, le légat est un prélat envoyé par le pape, pour tenir sa place et exercer sa juridiction, dans les lieux où il ne peut se trouver en personne. Dans les trois premiers siècles, on ne trouve point d'indices de cette fonction, à moins qu'on les cherche avec le ferme désir de découvrir dès le commencement ce qui a été établi ensuite. Le premier cas, bien certain, d'une représentation de ce genre se produisit au concile œcuménique de Nicée (325), où le pape Sylvestre, incapable de faire le voyage, députa deux prêtres, Victor (ou Vitus) et Vincentius. Les historiens latins prétendent que Hosius, évêque de Cordoue, assista à ce concile comme légat du pape, et qu'il le présida en cette qualité; mais ces points sont très sérieusement contestés. Même débat relativement à la présidence du concile de Sardique par *Hosius* (V. ce nom). Aucun prélat de l'Eglise latine n'assista au deuxième concile œcuménique (Constantinople, 381). Le pape Damase n'y fut représenté par aucun légat. Lors de la controverse nestorienne, le pape Célestin avait institué comme son légat Cyrille, patriarche d'Alexandrie: *Vicem nostram, propter maritima et terrena spatia, ipsi sancto fratri meo Cyrillo delegavimus*. Lorsque se réunit le concile d'Ephèse (430), il y envoya deux évêques, Arcadius et Projectus, et un prêtre, Philippe, avec ordre de suivre les directions de Cyrille, et de maintenir sur tous les points l'autorité du siège de Rome. Les instructions qu'ils avaient reçues furent insérées dans les actes du concile. Paschasinus et Lucentius siégèrent au concile œcuménique de Chalcédoine (451), comme légats du pape Léon. — En même temps qu'ils se faisaient ainsi représenter dans les conciles généraux, les papes entreprenaient de déléguer des commissaires pour agir sur les conciles particuliers ou pour régler certaines affaires. En 419, l'évêque Faustin fut envoyé au concile de Carthage, afin d'y faire prévaloir les décrets du concile de Sardique sur les appellations, mais les évêques d'Afrique protestèrent et demandèrent son rappel, parce que, écrivaient-ils, ils n'avaient trouvé, dans aucun concile, que le pape eût le droit de députer des légats *a sanctitatis tuæ latere*. Néanmoins, quelques années plus tard, Léon chargea l'évêque Prudentius d'aller en Afrique, pour faire une enquête sur des irrégularités concernant l'ordination des évêques. Après le conciliabule d'Ephèse, le même pape commit l'évêque Lucentius et le prêtre Basilius, pour procéder, de concert avec Anatolius, patriarche de Constantinople, à l'absolution de ceux qui répudieraient la part qu'ils avaient prise aux actes de cette assemblée. — On sait l'énorme développement que finit par prendre, au milieu du moyen âge, l'institution des légats. Suivant les théologiens et les canonistes ultramontains, la pleine puissance du pape s'étendant sur toute la chrétienté, il a le droit d'envoyer, partout où il l'estime convenable, ses représentants, ses légats « juges et mandataires de son pouvoir », comme disait Innocent III. De ce droit résulte pour tous les catholiques l'obligation de recevoir les légats et de n'opposer aucun obstacle à l'exercice de leurs fonctions.

La préfecture de l'Illyrie orientale, sur laquelle les papes revendiquaient l'autorité patriarcale, ayant été attribuée à l'empereur d'Orient (379), Damase institua, comme son vicaire dans cette partie de l'empire, Acholius, métropolitain de Thessalonique. Cette légation, conservée sous les papes Sirice et Anastase, fut formellement confirmée par Léon le Grand. En 418, Zozime établit, comme son représentant en Gaule, Patroclus, archevêque d'Arles. Les successeurs de ce pape ayant maintenu dans cet office les successeurs de cet évêque, la légation finit par être attachée perpétuellement au siège d'Arles. Des vicariats permanents furent constitués, de pareille manière, en d'autres sièges, notamment en ceux de Vienne pour la Septimanie, Bourges pour l'Aquitaine, Reims pour toute sa province, Canterbury pour l'Angleterre, Saint-André pour l'Ecosse, Mayence, Trèves, Cologne, Salzbourg, Magdebourg pour l'Allemagne, Prague pour la Bohême, Gnesen pour la Pologne, Gran pour la Hongrie. Les évêques de ces sièges reçurent le titre de légats-nés (*legati nati*). Leurs prétentions déterminèrent des conflits avec les clergés nationaux, puis des résistances qui amoindrirent peu à peu la valeur de leur dignité, et, finalement, la réduisirent à des privilèges honorifiques. —

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Parmi ceux qui reçoivent une délégation temporaire de l'autorité du siège apostolique, les légats *a latere* tiennent le premier rang. Leur nom indique qu'ils sont pris dans l'entourage du pape, dans les rangs les plus élevés de ses assistants et conseillers habituels. Ce sont ordinairement des cardinaux, choisis après avis du Consistoire, quoique le pape puisse prendre pour légat qui bon lui semble. La mort du pape qui les a nommés ne met point fin à leur mandat. Ils font porter la croix devant eux et s'entourent d'un cérémonial pompeux. A part quelques droits spécialement réservés au souverain pontife, ils étaient investis autrefois de toute sa juridiction spirituelle. Beaucoup abusèrent de leur office. Saint Bernard lui-même dénonce leur cupidité : *Nonne alterius sæculi res est redisse legatum de terra auri sine auro, transisse per terram argenti, et argentum nescisse?* Les décrétales restreignirent leurs attributions, et le concile de Trente abolit toute juridiction des légats qui ferait concurrence à celle des évêques (*Sess. XXIV, C. 20, De Reform.*). Bouchel (*Bibliothèque canonique;* Paris, 1609, 1621, in-fol.) énumère 82 cas pour lesquels l'autorité des légats n'était point acceptée en France, quoique le pape leur attribuât des pouvoirs contraires au droit reçu dans le royaume. — Les *legati missi* ou *dati* ont des pouvoirs moins étendus que ceux des légats *a latere;* ils sont envoyés pour une commission particulière ou pour exercer une juridiction ordinaire dans un certain pays. Les *nonces* et les *internonces* sont de ce nombre (V. ces mots et Vicaire apostolique).

Les abus des légats déterminèrent plusieurs nations à prendre des mesures pour y obvier. Les Anglais avertirent Pascal II qu'ils ne souffriraient point d'autres légats que l'archevêque de Canterbury, et qu'aucun ne mettrait le pied dans leur pays, sinon avec l'agrément du roi. Les Siciliens firent de même. Boniface VIII ayant prétendu qu'il pouvait envoyer ses légats partout sans le consentement des princes, nonobstant tout usage contraire, Philippe le Bel lui répondit qu'il n'en recevrait aucun, s'il lui était suspect ou s'il avait quelque autre raison de le repousser. Ces réserves et les précautions prises à l'égard des légats sont énoncées dans les *Libertés de l'Eglise gallicane* : « XI. Le pape n'envoie point en France de légat *a latere*, sinon à la postulation du roi ou de son consentement. Le légat n'use de ses facultés qu'après avoir baillé par écrit la promesse et juré de n'user desdites facultés, sinon tant et si longuement qu'il plaira au roi... sans entreprendre ni faire chose préjudiciable aux saints décrets, conciles généraux, franchises, libertés et privilèges de l'Eglise gallicane et des universités et études publiques du royaume. Les facultés de tels légats sont présentées à la cour de parlement, où elles sont examinées et registrées, sous telles modifications que la cour voit être à faire pour le bien du royaume. — XII. Disposition analogue pour la légation d'Avignon. Nous l'avons reproduite au mot France ecclésiastique (t. XVII, p. 1037). — LVIII. Le légat *a latere* ne peut députer vicaire ou subdéléguer pour l'exercice de sa légation, sans le consentement exprès du roi; mais il est tenu d'exercer lui-même son pouvoir tant qu'il dure. LX. A son partement, il est tenu de laisser en France les registres des expéditions faites du temps de sa légation, pour ce qui concerne le royaume, ensemble les sceaux d'icelles, ès mains de quelque fidèle personnage que le roi députe, pour expédier ce qu'il appartiendra. » Jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation du roi, le légat ne pouvait s'avancer en France au delà de Lyon. Pourtant, une bulle de Jean XXII menaçait d'excommunication et d'interdit les princes et les pays qui refuseraient d'accueillir les légats du pontife romain : *Super gentes et regna pontifex Romanus at Domino constitutus.* Les *Articles organiques* (18 germinal, an X) rappellent et confirment les franchises de l'Etat et de l'Eglise gallicane à l'égard des agents du pape : Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans l'autorisation du gouvernement, exercer sur le sol français ni ailleurs aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise gallicane (art. II). Dans une lettre adressée à Talleyrand, ministre des affaires extérieures (18 août 1803), le cardinal Caprara protesta contre cet article, au nom du pape.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Histoire romaine. — V. Sénat et Province.

LÉGATAIRE (V. Legs).

LÉGATION. I. Droit international. — Le mot de *légation* se prend dans plusieurs acceptions différentes; il désigne les fonctions d'un *légat* (V. ce mot) et le temps qu'elles durent; avant 1870, les provinces des Etats de l'Eglise que gouvernait un légat; dans le langage diplomatique usuel, une mission de second ordre ayant à sa tête un simple ministre ou un chargé d'affaires, l'hôtel où elle a son siège et, enfin, l'ensemble du personnel qui y est attaché. Lorsque les missions ont à leur tête un ambassadeur, on emploie pour ces trois dernières acceptions le mot *ambassade* au lieu de celui de légation.

Le droit de légation est le droit qu'a tout Etat indépendant et souverain d'envoyer ou de recevoir des agents diplomatiques chargés de servir d'intermédiaires dans ses relations avec d'autres Etats. Il est dit *actif* ou *passif*, suivant qu'il s'agit d'envoyer ces agents ou de les recevoir. Le droit d'envoyer des agents diplomatiques n'appartient qu'aux Etats en possession de la pleine souveraineté, à ceux qui, par rapport aux autres puissances, jouissent du droit de déclarer la guerre, de faire la paix ou de conclure des traités. Non seulement aucun sujet, aucun particulier, quelque considérables que soient ses prérogatives ou sa situation, ne possède le droit de légation, mais encore ce droit ne saurait être revendiqué par un Etat simplement mi-souverain ou protégé, en tant du moins que, d'après les conventions qui le lient à la puissance suzeraine ou protectrice, c'est elle qui est chargée de le représenter et de défendre ses intérêts vis-à-vis des puissances étrangères. Ainsi, d'après la convention internationale de 1858 qui régla l'organisation des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie, sous la suzeraineté de la Porte ottomane, l'hospodar était admis à se faire représenter à Constantinople; mais les diplomates ottomans étaient seuls chargés de représenter les Principautés-Unies à l'étranger, et ce n'est que depuis la rupture du lien de vasselage, en vertu d'un article du traité de Berlin en 1878, que la Roumanie, devenue Etat indépendant et souverain, jouit directement du droit de légation actif et passif. Ainsi encore, les cantons suisses, tant qu'ils ne formaient qu'une confédération d'Etats autonomes, exerçaient ce droit individuellement; depuis que, surtout par la constitution de 1874, la Suisse s'est convertie en un Etat fédéral et que le droit de déclarer la guerre, de faire la paix ou de conclure des alliances ou des traités a été exclusivement réservé au pouvoir fédéral (art. 8), les cantons sont descendus, au point de vue du droit international, au rang d'Etats mi-souverains et n'ont plus individuellement le droit de légation. Il en est de même des Etats constituant la grande république de l'Amérique du Nord et plusieurs des républiques fédératives de l'Amérique du Sud : malgré la très large autonomie intérieure qui leur est garantie, ils ne sont pas des personnes distinctes et indépendantes au regard des puissances étrangères et ne peuvent entretenir de relations avec elles que par l'entremise de l'autorité fédérale. Dans l'empire allemand actuel, dont la constitution centralise toutes les prérogatives de la souveraineté extérieure entre les mains de l'empereur et des autorités impériales (art. 7), on a cru devoir, pour des considérations particulières, ne pas rayer d'un trait de plume le droit de légation dont étaient antérieurement investis tous les Etats de la Confédération germanique; mais il ne s'exerce plus que dans une mesure fort restreinte. Certains auteurs, tels que Vattel, G.-F. de Martens, Klüber, ont enseigné que les vice-rois ou gouverneurs d'une colonie éloignée pouvaient être autorisés à envoyer ou à recevoir des agents diplomatiques; cela n'est exact qu'à titre tout à fait exceptionnel et en vertu d'une

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

concession expresse de la métropole; encore peut-on se demander si le droit de légation, au sens propre de l'expression, est de nature à exister autrement qu'entre Etats. Le droit d'envoyer des agents diplomatiques appartient à l'organe suprême du gouvernement, souverain, président, ou conseil, que la constitution du pays en investit; en cas de régence, au régent, mais au nom du souverain régnant. Un souverain détrôné, par cela même qu'il a perdu l'exercice de la souveraineté, ne jouit plus du droit de légation. En cas de révolution, on admet aujourd'hui de plus en plus que les Etats étrangers doivent accepter les faits accomplis et que le droit de légation appartient au gouvernement actuellement en possession du pouvoir; le seul cas où des Etats puissent continuer leurs relations avec l'ancien gouvernement, sans porter atteinte à la souveraineté nationale, est celui d'une guerre civile dans laquelle les parties combattent encore à chances égales; tant que dure la lutte, on peut continuer à considérer l'ancien gouvernement comme investi des droits de la souveraineté; mais il n'en est plus de même quand sa défaite est consommée. Si tout Etat souverain a le droit d'envoyer des agents diplomatiques, il convient d'ajouter qu'en principe il est libre de ne pas user de ce droit et de ne consulter que ses convenances particulières : il n'est nullement lié par la réciprocité. De même, son droit de légation passif est doublé de la faculté de ne pas recevoir, soit les agents de telle puissance, soit tels agents contre lesquels il aurait des objections personnelles; seulement, un Etat qui refuserait, sans motifs, de recevoir un ministre étranger, s'exposerait à la rétorsion, et celui qui prétendrait n'entretenir de relations diplomatiques avec aucune autre puissance se retirerait par là même du système politique qui relie l'ensemble des nations civilisées. En principe, et sauf les précautions ou formalités que les hostilités engagées peuvent rendre nécessaires, l'état de guerre ne suspend pas le droit de légation : les Etats belligérants peuvent continuer à s'envoyer des agents chargés de propositions, et ces agents doivent être reçus. Ernest Lehr.

II. Histoire religieuse. — Légation d'Avignon (V. France ecclésiastique).

Bibl. : Droit international. — Calvo, *Dictionnaire de droit international*, v° *Légation* et *le Droit international théorique et pratique*, §§ 400 et suiv. — Bluntschli, *le Droit international codifié*, trad. Lardy, n°s 159 et suiv. — Heffter, *le Droit international de l'Europe*, éd. Geffcken, § 200. — Esperson, *Diritto diplomatico*, n°s 18 et suiv. — Ernest Lehr, *Manuel des agents diplomatiques et consulaires*, n°s 48 à 80. — Ch. de Martens, *Guide diplomatique*, § 5. — F. de Martens, *Traité de droit international*, t. II, pp. 31 et suiv. — G.-F. de Martens, *Précis du droit des gens*, éd. Vergé, §§ 187 et 188. — Klüber, *Droit des gens modernes*, éd. Ott, §§ 175 et 176. — Neumann, *Grundriss des heutigen europ. Vœlkerrechts*, § 53. — Pradier-Fodéré, *Traité de droit international public*, n°s 1239 et suiv. — Vattel, *le Droit des gens*, éd. Pradier-Fodéré, liv. IV, ch. v, §§ 57 et suiv.

LÉGATIONS. Nom donné aux anciennes provinces des Etats de l'Eglise; la légation de Rome comprenait les délégations de Viterbe, Civita Vecchia et Orvieto; la légation de la Campanie, celles de Velletri et Frosinone. Les Marches (provinces actuelles d'Ancône, d'Ascoli Piceno, de Macerata, de Pesaro et Urbino), l'Ombrie ou prov. de Pérouse, et la Romagne (prov. de Bologne, Ferrare, Forli, Ravenne), faisaient également partie des *légations*. — Au temps de la domination autrichienne, le royaume lombardo-vénitien fut aussi partagé en 17 légations.

LEGATUS (V. Légat).

LEGAULT (Maria), actrice française, née à Paris le 1er janv. 1858. Elève de Monrose au Conservatoire, elle obtenait, à l'âge de quatorze ans, un second prix de comédie, et le premier l'année suivante. Engagée alors au Gymnase, elle prenait dans la troupe de ce théâtre une place importante et faisait une foule de créations, dans *Féréol*, *le Sanglier des Ardennes*, *Une Date fatale*, *Mademoiselle Didier*, *les Cinq Filles de Castillon*, *l'Hôtel Godelot*, *les Petits Cadeaux*, *le Charmeur*, *la Belle madame Dionis*, *les Mariages d'autrefois*, *les Petites Marmites*, *Marthe*, *Pierre Gendron*, etc. Du Gymnase, Mlle Legault passait en 1879 au Palais-Royal, mais ce théâtre n'était pas fait pour son talent fin et délicat, et, en 1881, l'aimable artiste entrait au Vaudeville, où elle se fit remarquer dans *Odette*, *Tête de linotte*, *Un Mari malgré lui*, *la Vie facile*, *les Rois en exil*, *l'Amour*, *Clara Soleil*, *le 15e Hussards*... Mlle Legault, après six années passées au Vaudeville, était appelée à la Comédie-Française, où elle débutait le 2 déc. 1877 dans *le Legs*. Elle avait abandonné l'emploi des ingénuités pour celui des jeunes premières et des grandes coquettes, et on la vit successivement dans *les Effrontés*, *la Souris*, *Adrienne Lecouvreur*, *l'Autre Motif*, *les Brebis de Panurge;* elle ne craignit même pas d'aborder le rôle si difficile de Célimène du *Misanthrope*, dans lequel son physique et son talent manquaient à la fois d'ampleur et d'autorité. Après s'être montrée dans *Philiberte*, avoir créé Agnès Sorel dans *Alain Chartier*, Mlle Legault quitta la Comédie-Française pour le théâtre Michel, de Saint-Pétersbourg.

LE GAVRIAN (Paul), homme politique français, né à Meung-sur-Loire le 28 févr. 1832. Elève de l'Ecole centrale, il dirigea l'importante maison de construction mécanique fondée par son père à Lille jusqu'en 1882. Elu député du Nord le 4 oct. 1885, membre de l'Union des droites, successivement réélu en 1889 et en 1893, cette fois comme républicain libéral, il a pris à la Chambre une part des plus considérables à tous les grands débats d'affaires et il s'est surtout occupé de la législation du travail, de sociétés de secours mutuels, des droits de douanes, etc. Il a appuyé de ses votes le boulangisme.

LEGAZPI (Lopez de) (V. Lopez de Legazpi).

LÈGE (Mar.). On appelle ainsi le bâtiment qui n'a pas à bord les poids voulus pour être dans les lignes d'eau, qui n'a ni son artillerie, ni ses rechanges, ni son charbon, etc., s'il s'agit d'un navire de guerre, et pas son chargement, s'il s'agit d'un navire de commerce. Naturellement un bâtiment lège a bien moins de stabilité qu'un navire en charge et même moins de vitesse, son hélice n'étant pas immergée à la profondeur voulue; le gouvernail a aussi moins d'action. C'est pour toutes ces raisons qu'un navire devant partir sans marchandises embarque un *lest volant* (V. ce mot) qu'on débarque au point d'arrivée.

LÈGE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 150 hab.

LÈGE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. d'Audenge; 741 hab. Produits résineux.

LEGÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes; 4,533 hab. Corderies, teintureries, moulins. Commerce de bestiaux et de beurre. Eglise commencée au xive siècle et terminée seulement au xviie.

LÉGENDE. I. Liturgie (V. Saint).

II. Histoire littéraire. — De bonne heure, la légende qui s'était bornée à traiter de la vie des saints fit incursion dans la littérature populaire des peuples chrétiens sous forme de poèmes qui résument assez bien les croyances religieuses des temps où ils furent composés. Au moyen âge la légende fleurit en France et en Allemagne. Puis la signification du terme se modifiant peu à peu, on en vint à appeler légendes tous les récits fabuleux qui se rencontrent à l'origine de l'histoire des peuples (V. Mythe, Conte, Mythologie). La légende forme donc une branche très importante de la littérature de toutes les nations. On y a toujours pris un plaisir très vif, même aux époques d'extrême raffinement intellectuel; celles qu'ont fait revivre de nos jours des écrivains comme Anatole France ou Jules Lemaitre ont été les plus goûtés de leurs ouvrages.

III. Numismatique. — On désigne sous le nom de légende toute inscription gravée sur une monnaie. Les plus anciennes monnaies, celles du viie siècle avant J.-C., sont anépigraphes, c.-à-d. qu'elles n'ont aucune inscription. Mais, dès le vie siècle, on a gravé dans le champ des pièces une ou plusieurs lettres, initiales du nom de la cité qui les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

avait émises. Par exemple, ϘϘ (= K) indique Corinthe; ΣΥ, Sybaris; ΑΘΕ, Athènes; ΚΡΟ, Crotone; ΠΟΣ, Posidonia; ΚΑΥΛ, Caulonia. La représentation du nom d'une cité par de simples initiales n'est pas nécessairement un signe de haute antiquité, car certains ateliers ont conservé longtemps cet usage. Dans d'autres, au contraire, dès le ve siècle, on écrivait le nom du peuple tout au long. Des noms complets apparaissent très anciennement sur les monnaies incuses de la Grande-Grèce et sur les monnaies primitives de la région thraco-macédonienne. La règle est que le nom de la cité s'exprime par le génitif pluriel de l'adjectif ethnique ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (Syracuse), ΘΗΒΑΙΩΝ (Thèbes), ΕΦΕΣΙΩΝ (Ephèse), etc.; le mot νόμισμα signifiant monnaie est sous-entendu. On trouve aussi un adjectif en ικον, comme ΠΑΝΟΡΜΙΤΙΚΟΝ (Palerme). D'après H. Waddington, la forme adjective en ικον indique que la monnaie a été frappée sous l'autorité d'un despote et non par une communauté libre; ainsi ΣΟΛΙΚΟΝ signifierait monnaie frappée à Soli, et ΣΟΛΕΟΝ, monnaie frappée par les citoyens de Soli. C'est là une hypothèse qu'il faut abandonner, comme l'a démontré M. Babelon; on trouve, en effet, l'ethnique neutre sur des monnaies de villes qui n'ont jamais eu de dynastes locaux; de plus, pour les monnaies de Soli, l'effigie du satrape Tiribaze figure sur les pièces portant la légende ΣΟΛΙΚΟΝ et sur d'autres qui ont ΣΟΛΕΩΝ; à Mallus, on a ΜΑΛΛΩΤΩΝ avec l'effigie de Tiribaze. Il arrive que le nom de la cité figure au nominatif singulier, comme ΑΚΡΑΓΑΣ, désignant Agrigente; on cite aussi ΤΑΡΑΣ pour Tarente, mais c'est là le nom du héros fondateur de la ville qui est représenté sur la monnaie. On a des exemples du nominatif singulier de l'ethnique, par exemple ΡΗΓΙΝΟΣ (*Rhegium*), ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΣ (Methymna). Sous les empereurs romains, les cités grecques inscrivaient sur leurs monnaies, à la suite de leur nom, les titres qu'elles tenaient des empereurs et dont elles se glorifiaient; de là, les épithètes ἱερά, sacrée; νεωκόρος, gardienne d'un temple; πρώτη, première; μητρόπολις, métropole; ἐλευθέρα, libre; ἀτελής, exempte d'impôt, etc. Sur les monnaies de Tarse, en Cilicie, on relève les sigles suivants : Α·Μ·Κ·Γ·Β ou Α·Μ·Κ·Γ·Γ, qui signifient πρώτη μεγίστη καλλίστη, γράμματι Βουλῆς ou Γερουσίας. A l'époque impériale les villes ajoutaient à leur nom des indications géographiques qui permettaient de distinguer entre les homonymes. Ces désignations étaient empruntées soit à la province où se trouvait la ville, ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ, Ancyre en Galatie; soit à une montagne voisine, ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΠΡΟΣ ΛΙΒΑΝΩ, Laodicée; soit à un fleuve, ΤΑΡΣΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ, Tarse, etc.

Quelques monnaies du ve siècle et spécialement celles de Syracuse, présentent en petits caractères le nom du graveur, par exemple ΚΙΜΩΝ, ΕΥΑΙΝΕΤΟ, ΕΥΜΕΝΟΥ. Exceptionnellement ce nom est suivi du verbe ἐποίει, signifiant *a fait :* ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ, sur une monnaie de Clazomènes en Ionie, et ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ sur une monnaie de Sydonia, en Crète.

Dès le ve siècle av. J.-C., les noms des magistrats de la cité apparaissent, indiqués par des initiales. Vers le temps d'Alexandre, cet usage se généralisa, surtout en Asie Mineure, et on inscrivit le nom du magistrat tout au long. Sous la domination romaine, c'est la règle que les monnaies des cités grecques portent les noms des magistrats avec leurs titres, et précédés de la préposition ἐπί, *sous*. Les magistrats grecs qui sont le plus souvent mentionnés sur les monnaies sont l'archonte, ἄρχων; le stratège, στρατηγός; le secrétaire, γραμματεύς; le prytane, πρύτανις; le président du conseil de la ville, βούλαρχος, etc. Les titres de magistratures romaines ont été traduits en langue grecque : ἀνθύπατος désigne le proconsul; ἀντιστράτηγος, le propréteur; δύο ἄνδρες, les duumvirs; ἐπίτροπος, le procurateur; ταμίας, le questeur; ὕπατος, le consul, etc.

Dans les cités où la souveraineté était entre les mains d'un roi, le nom de celui-ci remplaçait sur la monnaie le nom du peuple. Le nom royal est ordinairement au génitif. Avant Alexandre le Grand, il n'était accompagné d'aucun qualificatif. Ainsi, sur les monnaies macédoniennes, ΑΛΕΧΑΝΔΡΟ désigne Alexandre Ier (498-454 av. J.-C.); ΠΕΡΔΙΚ, Perdiccas (454-413); ΑΡΧΕΛΑΟ. Archélaus Ier (413-399), etc. Sur des monnaies de Tissapherne, satrape de Sardes, frappées en 411, le roi Artaxerxès II Mnémon est représenté tirant de l'arc et accompagné de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

Alexandre le Grand, après avoir conquis l'empire des Achéménides, se para du titre de βασιλεύς et l'inscrivit sur ses monnaies à la suite de son nom ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Les généraux d'Alexandre laissèrent à Philippe Arrhidée le titre royal. Mais, en 306 av. J.-C., Démétrius Poliorcète, ayant, à la suite d'une victoire navale, ceint le diadème, ses rivaux l'imitèrent : Démétrius, Antigone, Lysimaque, Séleucus, Ptolémée et Cassandre émirent des monnaies sur lesquelles ils se qualifièrent βασιλεύς et inaugurèrent les séries royales de Thrace, de Syrie et d'Egypte. Les rois d'Epire suivirent leur exemple. Agathocle inscrivit sur les espèces frappées à Syracuse ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΥΣ. Les rois multiplièrent les épithètes à la suite de leur nom. Séleucus (306-281 av. J.-C.), fondateur du royaume grec de Syrie, se contentait du titre de roi ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Séleucus IV Philopator (187-175 av. J.-C.) n'agissait pas différemment. Mais le successeur de ce dernier, Antiochus IV Epiphane (175-164 av. J.-C.), se qualifia Dieu et Nicéphore ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Antiochus XII (89-84 av. J.-C.) s'intitule ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΥ.

Les légendes explicatives des types qui deviendront si fréquentes sur les monnaies romaines sont très rares sur les monnaies grecques. Cependant on peut citer, à titre d'exemples, le mot ΚΡΑΘΙΣ inscrit à côté de la figure d'un jeune homme, symbolisant le fleuve de ce nom, sur une drachme de Pandosia on Bruttium (ve siècle); ΣΩΤΕΡ, qualificatif de Zeús, représenté assis sur une monnaie de Galaria (Sicile) (ve siècle); ΚΟΡΑΣ, à côté de la tête de Proserpine, sur des monnaies de Syracuse (IVe siècle); ΖΕΥΣ, sous la tête de Jupiter, sur des monnaies de Locres (IVe siècle), etc. Ces sortes d'inscriptions se multiplient sur les monnaies grecques de l'époque impériale.

Exceptionnellement, les espèces monétaires grecques portent des inscriptions indiquant leur nom et leur valeur. Un tétradrachme de Ptolémée Soter, frappé avant l'an 306, porte en légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ; on disait un alexandreion de Ptolémée, comme on dirait un louis de Napoléon. Mais ce n'est que dans la série des monnaies grecques impériales qu'on trouve dans les légendes des indications de valeur : δραχμή, drachme; δίδραχμον, double drachme; ἀσσάριον, as; ὀβολός, obole; ἡμιοβόλιον, demi-obole; χαλκοῦς, chalque, etc.

L'usage de dater les monnaies s'introduisit sous la domination des monarchies grecques post-alexandrines. Les dates se réfèrent à des ères diverses : ère des Séleucides, ère pompéienne, ère césarienne, ère d'Actium, etc. (V. Ere).

Les légendes des monnaies grecques sont ordinairement en langue grecque. Il est à peine besoin de faire remarquer de quelle utilité sont les légendes monétaires pour l'étude des dialectes. Mais c'est surtout au point de vue de l'histoire de l'alphabet grec que ces légendes constituent de précieux documents, puisqu'ils sont datés toujours approximativement, quelquefois avec précision. L'écriture dans les temps les plus anciens est souvent rétrograde ou boustrophédon. Les légendes latines apparaissent sur quelques monnaies de cités grecques, frappées au nom des empereurs romains, quelquefois même accompagnant des légendes grecques. Les langues et les écritures autres que le grec et le latin employés dans l'antiquité pour tracer les

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

légendes monétaires sont : l'écriture cypriote, sur les monnaies des rois de Salamis, Idalium, Curium, Paphos, Marium, Soli ; on trouvera le tableau des caractères de cet alphabet dressé par Deecke, dans Collitz, *Sammlung der gr. Dialekte-Inschriften*, 1883 ; l'écriture et la langue phénicienne, sur les monnaies des dynastes de la Phénicie, les monnaies puniques frappées à Carthage et en Sicile, les monnaies des rois de Maurétanie, celles d'Abdère, de Malacca, de Gadès et de Sexti en Espagne, etc. ; l'écriture hébraïque, sur les monnaies juives des Asmonéens et sur celles qui furent frappées lors de la première révolte des Juifs (66-70 ap. J.-C.) et sous Simon Barcochab (132-135 ap. J.-C.) ; l'écriture et la langue araméennes sur les monnaies frappées sous la domination perse, soit à titre autonome, soit avec des noms de satrapes, dans les villes de Syrie et à Tarse en Cilicie ; l'écriture palmyrénienne, sur les monnaies frappées à Sidé en Pamphylie, sous la domination perse au IVe siècle ; l'écriture syriaque estranghelo sur les monnaies des rois d'Edesse, Mannus VII, Val et Mannus VIII, qui régnèrent de 99 à 139 ap. J.-C. ; l'écriture nabathéenne sur les monnaies des rois de l'Arabie Pétrée ; l'écriture himyarite sur les monnaies de l'Arabie méridionale ; l'écriture pehlvi sur les monnaies des rois sassanides ; l'alphabet lycien, sur les monnaies des villes de Lycie, antérieures à la conquête macédonienne ; l'étrusque sur les monnaies de l'Etrurie ; l'osque sur les monnaies de Teanum, Compulteria, Capoue, Atella, Calatia, etc. ; l'écriture et la langue ibériennes en Espagne.

Des tables de légendes des monnaies grecques ont été données par Mionnet (*Tables générales de la description de médailles antiques grecques et romaines*, in-8) ; par Barclay V. Head (*Historia numorum;* Oxford, 1887, p. 763, in-8). On pourra se servir, mais avec critique, de Rasche, *Lexicon universæ rei numariæ* (Leipzig, 1785-1805, in-8).

Les plus anciennes monnaies romaines sont anépigraphes. Ce n'est que vers l'an 268 av. J.-C. qu'on y inscrivit le nom de la cité ROMA, et des chiffres indiquant la valeur, X (10 as) sur le denier, V (5 as) sur le quinaire, IIS (2 as et 1/2) sur le sesterce. Le nom de *Roma* disparut des monnaies vers l'an 100 av. J.-C. Quelques monnaies frappées au IIIe siècle à Capoue et dans d'autres villes de la Campanie, du Samnium et de l'Apulie, par les généraux chargés de faire la guerre aux Samnites, à Pyrrhus et aux Carthaginois, ont soit une légende en caractères romains ROMANO, soit une légende grecque PΩMAIΩN. Les magistrats chargés de faire frapper les monnaies les marquèrent d'abord de leurs initiales ou du monogramme de leur nom ; enfin, vers l'an 154 av. J.-C., ils écrivirent leurs noms complètement, c.-à-d. le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen;* quelques-uns mentionnèrent même leur filiation, par exemple C·CVR·F·TRIG·, *Caius Curiatius filius Trigemini;* TI·CLAVD·TI·F. AP·N·, *Tiberius Claudius Tiberii filius Appii nepos*. Le nom du magistrat monétaire est ordinairement au nominatif, exceptionnellement au génitif. Les magistrats chargés de surveiller l'émission des monnaies étaient les triumvirs. Ils ajoutent parfois leur titre à leur nom, IIIVIRI. A·A·A·F·F·, *tresviri ære, argento, auro flando feriundo*. En 45 av. J.-C., Jules César remplaça les triumvirs par des quatuorvirs. Ces magistrats signèrent les monnaies jusque vers l'an 4 av. J.-C., époque à laquelle leur nom fut remplacé par celui de l'empereur. La frappe des monnaies a été quelquefois dévolue à des magistrats extraordinaires, qui, dans ce cas, ajoutaient à leur nom la mention spéciale de la loi de laquelle ils tenaient leurs fonctions spéciales. Des questeurs urbains, des édiles curules et plébéiens, des préteurs urbains ont frappé monnaie en vertu de l'autorisation sénatoriale, S·C·, *senatus consulto*, ou par délégation populaire, P, *publice*. Au milieu du IIe siècle ap. J.-C., on introduisit sur les monnaies des légendes explicatives des types. Sous l'Empire, il y a deux légendes : l'une au droit, donnant le nom de l'empereur suivi d'épithètes honorifiques ; l'autre, au revers indiquant la date du consulat ou de la puissance tribunitienne, ou bien encore donnant l'explication du type emprunté à la religion ou rappelant quelque événement contemporain. Ce système se prolongea jusque sous les empereurs byzantins.

Pour le déchiffrement des légendes des monnaies romaines, on aura recours aux ouvrages suivants : Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine* (t. I, *Introduction*, t. II, p. 605) ; Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain* (t. VIII, p. 355, 2e éd.) ; Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines ;* W. Stevenson et Madden, *A Dictionary of Roman coins* (Londres, 1889, in-8).

Les éléments des légendes monétaires sont restés au moyen âge et dans les temps modernes les mêmes que dans l'antiquité. Nous ne pouvons que présenter ici quelques considérations empruntées en grande partie au *Traité de numismatique* de MM. Engel et Serrure. Les légendes monétaires indiquent des noms d'hommes, des noms de lieux, les noms des monnaies, leur poids et leur titre, la date ; elles comprennent aussi des formules pieuses et des devises. Les noms d'hommes peuvent appartenir aux quatre catégories suivantes : « Le souverain exerçant le droit de battre monnaie, le délégué du souverain..., un monnayeur..., un saint sous l'invocation duquel est placé le pays dans lequel la monnaie circule, ou la ville dans laquelle elle est frappée. » On trouvera la liste des souverains ayant frappé monnaie dans le *Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, par J.-A. Blanchet (manuel Roret). Le même ouvrage (t. II, p. 490) renferme une liste des saints dont les noms apparaissent sur les monnaies. Le nom du souverain est d'ordinaire suivi de ses titres. A partir du XVIe siècle, ces titres se multiplient, surtout en Allemagne, et leur énumération nécessite, pour qu'elle puisse se développer autour de la pièce, l'emploi d'abréviations par sigles. Les légendes telles que D·G·C·P·R·D·V·B· J·C·ET·M·C V·S·M·R·ET·M·D·I·R· ne sont pas rares ; celle-ci doit s'interpréter par : *Dei gratia comes Palatinus Rheni dux utriusque Bavariæ, Juliaci, Cliviæ et Montium, comes Veldentiæ, Sponhemi Marcæ Ravensbergæ et Meursiæ dominus in Ravenstein*. On trouvera la solution de ces légendes abrégées dans *Alphabetisch-chronologische Tabellen der Münzherren und Verzeichniss der auf Münzen vorkommenden heiligen*, par W. Rentzmann (Berlin, 1865, in-8), et dans *Erklærung der Abkuerzungen auf Muenzen der Neueren Zeit des Mittelalters und des Alterthums*, par Pallmann et H. Droysen (Berlin, 1882, in-8). Ce n'est que très exceptionnellement que les monnaies du moyen âge se présentent avec leur nom ou leur valeur ; cependant sur une monnaie d'argent mérovingienne frappée à Lyon, on lit *dinarios;* sur une autre, frappée à Orléans, *dinario*. Citons encore la légende REMENSIS NVMMUS, sur des deniers rémois de la fin du XIe siècle. A partir du XIVe siècle, la légende indique souvent le nom de la monnaie, par exemple on lit sur les monnaies de cette époque REGALIS, BVRGENSIS FORTIS, GROSSVS, etc. Au XVIe siècle, il devient de règle d'indiquer sur les monnaies soit leur nom, soit leur valeur, soit encore leur poids. La date n'a été gravée sur les monnaies (abstraction faite des monnaies musulmanes) qu'à partir du milieu du XVe siècle ; cette date consiste dans le millésime écrit en chiffres arabes ou romains ; cet usage a eu son point de départ dans les pays allemands. Quant aux devises pieuses, ce sont le plus souvent des invocations à la Divinité, parfois empruntées aux Ecritures saintes (V. à ce sujet un mémoire de M. W. Frœhner intitulé *la Liturgie romaine dans la numismatique*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1889, p. 39). La langue dans laquelle sont rédigées les légendes monétaires du moyen âge est ordinairement le latin, sauf dans l'empire byzan-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tin où le grec a remplacé le latin à partir du moyen âge, et dans les pays soumis à la domination musulmane où l'arabe a été naturellement la langue numismatique. Les idiomes vulgaires n'ont été employés d'une façon courante que dans les temps modernes, et ce n'est qu'au XIXe siècle qu'ils ont supplanté le latin ; encore le souvenir de l'usage du latin s'est-il conservé dans quelques devises et formules. Au moyen âge, les légendes rédigées en français, en allemand, en danois et en slave sont toujours des exceptions.

Cette rapide étude des légendes monétaires suffit à montrer la variété et l'importance des renseignements qu'elle fournissent à l'histoire, surtout à l'histoire des temps antiques pour lesquels aucun autre document contemporain ne nous est parvenu, ou sur lesquels nous n'avons que les témoignages d'écrivains postérieurs et souvent peu précis. Les légendes des monnaies sont laconiques ; mais leur précision rachète leur laconisme. Ce sont des auxiliaires précieux pour quiconque veut rétablir la géographie de l'antiquité, dresser les généalogies des familles souveraines, retracer l'histoire économique, étudier la paléographie et la linguistique. M. Prou.

Bibl. : Numismatique. — J. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. LXXXVII. — F. Lenormant, *les Légendes dans la numismatique ancienne*, dans *Revue archéologique*, nouv. sér., 1866, t. XIV, p. 91. — Barclay V. Head, *Historia numorum*, p. LXIII. — Percy-Gardner, *The Types of Greek Coins*, p. 22. — Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, t. II, p. 172. — Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. LV.

LE GENDRE (Jean) (V. Gendre).

LEGENDRE (Nicolas), sculpteur français, né à Etampes le 7 août 1619, mort à Paris le 28 oct. 1671. Cet artiste a contribué à décorer l'Institut, deux églises de Paris, Saint-Paul et Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et le château de Vaux, près de Melun. En 1664, il fut reçu à l'Académie avec une *Madeleine pénitente*, en terre cuite, qui est à l'Ecole des beaux-arts.

LEGENDRE (Louis), homme politique français, né à Versailles le 22 mai 1752, mort à Paris le 13 déc. 1797. Au moment de la Révolution, il exerçait la profession de boucher dans la rue des Boucheries-Saint-Germain. Acteur dans presque toutes les journées, assidu aux séances du district des Cordeliers, puis de la section du Théâtre-Français, un des fondateurs du club des Cordeliers et, en même temps, membre de la Société des Jacobins, ami intime et enthousiaste de Danton, il se montra républicain dès la fuite à Varennes et fut compromis dans l'affaire du Champ de Mars (juil. 1791). On le vit à l'attaque des Tuileries, le 10 août 1792, et on ne le vit pas dans les massacres de septembre. Député de Paris à la Convention, il vota pour la mort de Louis XVI. Envoyé en mission à Lyon avec Basire et Rovère (25 févr. 1793), il essaya d'y tenir la balance égale entre Chalier et les modérés. Revenu à Paris en avril, il fut d'abord, à l'exemple de Danton, conciliant envers les Girondins, puis il s'exaspéra contre eux et les poursuivit de ses invectives. D'août à oct. 1793, il fut en mission dans la Seine-Inférieure, avec Louchet et Delacroix (d'Eure-et-Loir), au sujet des subsistances. Le 11 germinal an II, il parut à la tribune pour prendre la défense de Danton et des autres députés arrêtés pendant la nuit. Il demanda qu'on les entendit à la barre avant de les envoyer au Tribunal révolutionnaire. Mais l'âpre réponse de Robespierre le glaça d'effroi ; il se rétracta et, par peur, abandonna son ami. A cette époque, sa femme mourut de peur. Après le 9 thermidor, il déploya un zèle fiévreux contre les robespierristes survivants, alla lui-même fermer la salle des Jacobins. Député aux Anciens, où il parla souvent contre les royalistes, il mourut le 13 frimaire an VI, probablement d'un cancer à l'estomac. Cet illettré fut un orateur. Son collègue Paganel a dit de lui : « Il était peu propre à éclairer l'Assemblée, mais il l'étonna souvent par ces mouvements inspirés qui se communiquent avec rapidité. Les élans de son esprit et les traits heureux de son éloquence furent quelquefois tels qu'il forçait l'Assemblée entière à l'écouter avec la plus favorable attention. Il la pénétrait, sans préparation et sans art, des sentiments véhéments dont il était rempli lui-même, et l'on remarquait à peine les vices de son élocution... Cet orateur n'avait de commun que le ton, le geste et le langage. Il s'élevait quelquefois au-dessus des hommes d'une grande renommée par la noblesse de ses sentiments, par des idées fortes et quelquefois sublimes. » F.-A. A.

Bibl. : F.-A. Aulard, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. II, pp. 243 à 265.

LEGENDRE, dit *de la Nièvre*, conventionnel français, né près de Nevers, mort vers 1822. Maître de forges, il embrassa les idées révolutionnaires, fut élu député de la Nièvre à la Convention. Il y vota la mort du roi, fut réélu aux Cinq-Cents jusqu'en mai 1799. Il a publié en 1795 un historique de la Convention. Exilé en 1816, il passa en Suisse.

LEGENDRE (Adrien-Marie), mathématicien français, né à Toulouse le 18 sept. 1752, mort à Paris le 10 janv. 1833. Remarqué par d'Alembert à la suite de la découverte de quelques propositions de dynamique, il obtint une chaire à l'Ecole militaire, entra à l'Académie en 1783, professa à l'Ecole normale, fut nommé au Bureau des longitudes, puis (1816) examinateur d'admission à l'Ecole polytechnique. La Restauration le priva d'une pension de 3,000 fr. parce qu'il n'avait pas voté, dans une élection de l'Académie, pour le candidat du gouvernement. L'ouvrage de Legendre qui a eu le plus de succès a été sans contredit ses *Eléments de géométrie*, dont la première édition est de 1794 (la douzième parut en 1823) et qui a été classique pendant un siècle. Mais Legendre a fait des travaux de premier ordre dans son *Traité des fonctions elliptiques et des intégrales eulériennes* (1827, 2 vol. ; 1832, 3 vol.), et dans sa *Théorie des nombres* (1830, 2 vol., rééd. d'un *Essai* donné dès 1798 et de suppléments parus en 1816 et 1825). Il a été réellement un initiateur pour les fonctions elliptiques : dès 1794, il publiait un *Mémoire sur les transcendantes*, et en 1811 et 1819 des *Exercices de calcul intégral*, etc., qui contiennent l'essentiel de sa méthode, tandis que, dans son dernier volume de 1832, il pouvait insérer les travaux d'Abel et de Jacobi. On lui doit encore : *Exposé des opérations faites en France en 1787 pour la conjonction des observatoires de Paris et de Greenwich* (1792), travail fait avec Cassini et Méchain ; *Nouvelle Théorie des parallèles* (1803) ; *Nouvelle Méthode pour la détermination des orbites des comètes*, contenant la première application de la méthode des moindres carrés (1805 ; suppl., 1805, 1820) ; divers Mémoires dans les *Recueils* de l'Académie des sciences, notamment sur l'attraction des sphéroïdes homogènes, sur la théorie des nombres et le calcul intégral. T.

LEGENDRE (Alexandre-Joseph), homme politique français, né à Pont-Audemer le 10 nov. 1782, mort à Paris le 19 mai 1861. Avocat, il fut élu, comme libéral, député de l'Eure le 26 sept. 1829 et fut réélu jusqu'en 1834, date à laquelle le ministère réussit à le faire échouer grâce à une pression électorale formidable. Legendre se présenta sans succès à toutes les élections jusqu'en 1842. Dupont de l'Eure le fit alors nommer à Brionne. Il échoua de nouveau en 1846 et fit dans l'arr. du Neubourg une campagne libérale qui attira l'attention. Nommé commissaire du gouvernement provisoire dans l'Eure (1848), il fut élu représentant de ce département le 23 avr. Membre de la gauche, il vota en silence et ne fut pas réélu à la Législative. Membre du conseil général de l'Eure, il y fit une très vive opposition à Louis-Napoléon jusqu'en 1851.

LEGENDRE (François-Laurent), médecin français, né à Paris en 1812, mort à Paris le 9 janv. 1858. Élève de Biett, il fut reçu docteur avec une thèse remarquable, *Sur les Syphilides* (1841), et nommé médecin des hôpitaux en 1847, après avoir publié un important ouvrage : *Recherches... sur quelques maladies de l'enfance* (Pa-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ris, 1846, in-8), dans lequel il décrit avec des aperçus entièrement nouveaux la pneumonie chez l'enfant, l'anasarque scarlatineuse, la méningite tuberculeuse, etc. Dr L. Hn.

LEGENDRE (Mme Doublet-) (V. Doublet).

LEGENTIL (Charles), homme politique et économiste français, né à Rouen le 9 mars 1788, mort le 1er oct. 1853. Grand marchand de nouveautés à Paris, il fut élu le 4 nov. 1837 député du IIIe arrondissement et siégea parmi les conservateurs. Réélu en 1839, il fut créé pair de France le 21 juil. 1846. Régent de la Banque de France, Legentil occupait une haute situation dans le commerce français. On lui doit entre autres la création d'un cours de teinture et impression au Conservatoire des arts et métiers, le conditionnement des laines et soies de Paris, etc.

LEGENTIL de La Galaisière (Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean-Baptiste), astronome français, né à Coutances le 11 sept. 1725, mort à Paris le 22 déc. 1792. Pris comme assistant par Jacques Cassini à l'Observatoire en 1750, il devint, dès 1753, membre de l'Académie, et fit, à l'occasion des deux passages de Vénus sur le Soleil, de 1761 et 1769, un *Voyage dans les mers de l'Inde*, qui dura onze ans et qu'il raconta en deux vol. (1779-81). Les *Mémoires de l'Académie des sciences* contiennent de lui une trentaine de travaux astronomiques et physiques; quelques-uns concernent l'histoire de la science.

LÉGER (Saint), prélat et homme d'Etat franc, né vers 616, mort le 2 oct. 678. Elevé à la cour du roi Clotaire II, il devint archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent en 653, maire du palais en 656, puis évêque d'Autun en 659. Après la mort de Clotaire III, il entra en lutte avec Ebroïn qui voulait élever au trône Thierry, fit enfermer son rival à Luxeuil et contribua à faire proclamer Childéric II roi de Bourgogne. Disgracié lui-même après quelque temps d'influence toute-puissante, il rejoignit Ebroïn à Luxeuil. Tous deux furent délivrés par la mort de Childéric, vers 673, et Léger reprit sa place au palais et dans son diocèse, mais bientôt il fut arrêté à Autun par ordre d'Ebroïn qui lui fit crever les yeux et l'enferma dans un monastère. En 678, Thierry III l'accusa de la mort de Childéric et le fit assassiner.

Bibl. : L. Drapeyron, *Essai sur l'origine, le développement et les résultats de la lutte entre la Neustrie et l'Austrasie, Ebroïn et saint Léger* ; Paris, 1867, in-8.

LÉGER (Jean), historien vaudois, né à Villaseca (Piémont) le 2 févr. 1615, mort à Leyde vers 1670. Il était pasteur à Saint-Jean, lorsque le 18 avr. 1655 un ramassis d'aventuriers, conduits par des capucins, vinrent surprendre les *Vaudois* (V. ce nom) des vallées piémontaises et commirent des atrocités sans nom, dont la cour de Savoie essaya de se disculper plus tard, quand Léger, en exil, eut publié les faits. Son manifeste motiva l'intervention de Louis XIV et de Cromwell. Léger n'en fut pas moins condamné à mort, par contumace, le 17 sept. 1661, pour crime de lèse-majesté. Il s'était réfugié à Leyde, où il vécut jusqu'à sa mort, comme pasteur de l'Eglise wallonne, depuis 1663. Il a publié l'*Histoire générale des Eglises évangél. du Piémont* (Leyde, 1669, 2 t. in-fol.); nouv. éd. à Lyon, 1799, en un vol. in-fol.). La seconde partie seule a de la valeur, comme peinture de mœurs par un témoin oculaire et sincère, quoique parfois passionné et toujours diffus. D'importantes pièces justificatives sont reproduites dans le volume. F.-H. K.

LÉGER (Antoine), théologien genevois, né à Genève en 1652, mort à Genève en 1719. Il fit sa théologie dans sa ville natale, fut pasteur dans la campagne, puis professeur de philosophie dès 1686 et de théologie dès 1713. Il fut recteur de l'Académie (1694-98). Il a laissé un grand nombre de dissertations philosophiques en latin, cinq volumes de sermons et quatre traités de philosophie restés manuscrits. E. K.

LÉGER (François-Pierre-Auguste), acteur et auteur dramatique français, né à Bernay le 16 mars 1766, mort à Paris le 28 mars 1823. Fils d'un chirurgien, il avait la passion du théâtre, et, après avoir fait jouer au Théâtre-Français comique et lyrique (rue de Bondy) deux pièces intitulées *l'Orphelin et le Curé* et *la Folle Gageure*, il voulut monter lui-même sur les planches et s'engagea dans la troupe du Vaudeville, qui faisait son inauguration en 1792. Doué d'un esprit satirique, mordant et malveillant, il donna sur ce théâtre, dans le cours de la même année, un vaudeville, *l'Auteur d'un moment*, où Marie-Joseph Chénier était bafoué à cause de son *Charles IX* et où lui-même remplissait le principal rôle. Cette pièce causa un scandale dont il faillit être victime et qui pensa faire fermer le théâtre naissant. Cela refroidit un instant ses sentiments ultra-réactionnaires. Il continua de faire partie de la troupe du Vaudeville, tout en donnant à ce théâtre et à divers autres nombre de pièces qui obtinrent du succès, entre autres *la Papesse Jeanne*, *l'Homme sans façons*, et surtout *Il faut un état* ou la *Revue de l'an VI*, premier type de ces revues de fin d'année dont depuis lors le public parisien s'est toujours montré si friand. Cependant, après sept années passées au Vaudeville, Léger quitta ce théâtre pour fonder le théâtre des Troubadours qui n'eut pas de succès. Léger renonça alors à l'état de comédien pour accepter l'emploi de greffier de la justice de paix de Saint-Denis, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à faire jouer de nombreuses pièces, soit à la Gaîté, soit au Vaudeville, soit même à l'Odéon. Il perdit son emploi à la Restauration, en retrouva un autre dans l'administration du Timbre, où il ne sut pas se tenir. Léger a fait jouer, soit seul, soit en collaboration, plus de quatre-vingts pièces (surtout des vaudevilles), parmi lesquelles il faut signaler, comme ayant obtenu le plus de succès : *Mon Cousin de Paris*, *le Petit Orphée*, *Un Tour de jeune homme*, *Ziste et Zeste*, *Monsieur Partout*, etc. Arthur Pougin.

LEGER (Louis-Paul-Marie), linguiste et historien français, né à Toulouse le 13 janv. 1843. Après avoir terminé de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, il se mit, dès 1863, à étudier, sous la direction de M. Chodzko, la langue et la littérature polonaises. L'amitié de M. Joseph *Fricz* (V. ce nom), alors exilé à Paris, appela son attention sur une autre nation slave, celle des Tchèques de Bohême, et lui révéla, dans son ensemble, la grande famille des peuples slaves. Son premier voyage scientifique, en 1864, eut pour but la Bohême, qui devint aussi l'objet de ses deux premiers ouvrages. Le célèbre évêque Strossmayer étant venu à Paris lors de l'exposition de 1867, M. Leger se lia avec lui, fut invité à l'inauguration de l'Académie d'Agram, et fit la même année un voyage d'études chez les Slaves méridionaux. Ses thèses de doctorat, soutenues en 1868, eurent pour sujet, l'une *la Conversion des Slaves au christianisme*, l'autre *la Chronique du moine Nestor*. En 1868, M. Duruy chargea M. Leger d'un cours libre à la salle Gerson (cours annexes de la Sorbonne), où il enseigna avec succès, jusqu'à l'été de 1870, la grammaire russe et l'histoire littéraire des Tchèques, des Polonais, des Serbes. Pendant la Commune, il fut appelé à Prague pour diriger dans cette ville un journal français. En 1872 et 1874, il fut chargé de deux missions scientifiques en Russie. En 1880, il fut envoyé à Moscou pour représenter la France à l'inauguration de la statue du poète Pouchkine. En 1874, il avait été nommé chargé du cours de russe à l'Ecole des langues orientales vivantes. En 1882, il visita à nouveau les Slaves méridionaux et la Bulgarie. En 1885, il fut nommé le premier titulaire de la chaire de langues et littératures slaves au Collège de France. M. Leger enseigne également la langue russe à l'Ecole supérieure de guerre et à l'Ecole libre des sciences politiques.

Les principaux ouvrages de M. Leger sont : *De Nestore, rerum Russicarum scriptore* (1868, in-8) ; *Cyrille et Méthode, étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme* (1868, in-8) ; *le Monde slave, voyages et littérature* (1873, in-18) ; *Nouvelles Etudes*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

slaves (1880 et 1886, 2 vol. in-18) ; *Esquisse sommaire de la mythologie slave* (1882, in-8) ; *Recueil de contes populaires slaves*, traduits sur les textes originaux (1882, in-18) ; *le Monde slave au* XIXe *siècle*, leçon d'ouverture au Collège de France (1885, in-8) ; *Chants héroïques et chansons populaires des Slaves de Bohême* (1866, in-18) ; *l'Etat autrichien, Bohême, Hongrie, Habsbourg* (1866, in-8) ; *la Bohême historique, pittoresque et littéraire* (1867, in-8), en collaboration avec J. Fricz ; *Histoire de l'Autriche-Hongrie* (4e éd., 1895 ; une édition anglaise a été publiée à Londres en 1889 avec une préface de M. Freemam) ; *la Save, le Danube et le Balkan, voyage chez les Slovènes, les Croates, les Serbes et les Bulgares* (1884, in-18) ; *la Bulgarie* (1885, in-18) ; *Chronique dite de Nestor*, traduction avec introduction et commentaire critique (1884, gr. in-8) ; *Russes et Slaves*, études politiques et littéraires (1890, in-18) ; *la Littérature russe* (1892, in-18) ; *Grammaire russe* (Paris, 1886, 5e éd.) ; *les Racines de la langue russe*, d'après Reiff (Paris, 1894) ; la traduction du *Voyage du Césarévitch en Orient* (Paris, 1895) ; *Chrestomathie russe* (Paris, 1895). M. Leger, l'un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*, a, de plus, collaboré à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue critique*, à la *Bibliothèque universelle*, au *Journal russe de l'instruction publique*, etc. Il est membre des Académies de Saint-Pétersbourg, Belgrade, Agram, Bucarest, de la Société royale des sciences de Prague, etc.

LEGEROT (Eléonore-Caroline) (V. ESCALLIER [Mme]).

LEGÉVILLE-ET-BONFAYS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 128 hab.

LEGGE (William), homme politique anglais, né vers 1609, mort le 13 oct. 1672. Fervent royaliste, il prit d'abord part à la première guerre contre l'Ecosse en qualité de lieutenant d'artillerie, puis secourut Charles Ier contre le Parlement en 1641. Fait prisonnier pendant la guerre civile, il s'évada et fut pris de nouveau au siège de Lichfield (1643). Gouverneur de Chester, d'Oxford, puis gentilhomme de la chambre du roi en 1645, il favorisa l'évasion du roi de *Hampton-Court* et le suivit à l'île de Wight. Emprisonné, il fut délivré à la condition de ne pas porter les armes contre le Parlement (1649). Chargé d'une mission en Irlande par Charles II, il fut arrêté et emprisonné sous l'inculpation de haute trahison, de juin 1649 à mai 1651. Il fut réintégré dans ses biens et honneurs à la Restauration et promu au grade de trésorier et de lieutenant général de l'artillerie. R. S.

BIBL. : WARBURTON, *Life of prince Rupert*, 1849. — *Manuscrits du comte de Dartmouth.*

LEGGE (George), lord Dartmouth, amiral anglais, né en 1648, mort le 25 oct. 1691. Il servit en Hollande en 1665, fut promu capitaine en 1667, gentilhomme de la chambre en 1668, gouverneur de Portsmouth en 1670. Maître général de l'artillerie en 1682, il fut créé baron de Dartmouth le 2 déc. 1682 et devint amiral de la flotte et gouverneur du Tanger en 1683. Jacques II avait la plus grande confiance en son loyalisme ; aussi le désigna-t-il pour le poste de commandant en chef de la flotte, lors de l'invasion hollandaise de 1688. Mais Dartmouth se détacha du roi et prit les intérêts du prince d'Orange. Pourtant, à l'avènement de Guillaume, il fut impliqué dans une conspiration en faveur de Jacques et emprisonné à la Tour où il mourut. R S.

BIBL. : CAMPBELL, *Lives of the Admirals.* — *Manuscripts of Dartmouth.* — MACAULAY, *History of England.*

LEGGE (William), premier comte de Dartmouth, homme politique anglais, né le 14 oct. 1672, mort le 15 déc. 1750. Tory renforcé, il entra à la Chambre des lords le 22 nov. 1695. Le 14 juin 1702, il devint membre du bureau du commerce et du conseil privé, secrétaire d'Etat en 1710. Créé vicomte de Lewisham et comte de Dartmouth le 5 sept. 1711, il fut nommé garde du sceau privé en 1713. Il fut un des plus fidèles partisans de la succession de Hanovre. On a plusieurs de ses lettres à la reine Anne. R. S.

BIBL. : BURNET, *History of his own Time*, 1833. — Lord STANHOPE, *Reign of Queen Anne*, 1872.

LEGGE (Henry BILSON), homme politique anglais, né le 29 mai 1708, mort le 23 août 1764. Secrétaire particulier de Robert Walpole, il obtint le secrétariat d'Irlande en 1739. Membre de la Chambre des communes à partir de 1740, il prit une part active à la politique financière dans les différents postes qu'il occupa. Lord de l'amirauté en 1745, il devint trésorier de la marine en 1749 et chancelier de l'Echiquier en 1754. Il laissa la réputation du premier financier de son temps. R. S.

BIBL. : J. BUTLER, *Some Account of the Character of the late Right Honourable Henry Bilson Legge*, 1865. — Horace WALPOLE, *Memoirs of the Reign of George II*, 1847. — Horace WALPOLE, *Memoirs of the Reign of George II*, 1845.

LEGGE (William), second comte de Dartmouth, homme politique anglais, né le 20 juin 1731, mort le 15 juil. 1801. Membre de la Chambre des lords le 31 mai 1754, il devint président du bureau du commerce le 19 juil. 1765, et entra au conseil privé. Nommé secrétaire d'Etat pour les colonies en 1772, il fit passer en 1775 le bill qui entravait le commerce des colonies américaines et fut un des promoteurs de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. A partir de déc. 1783, il n'occupe plus de poste politique. On a conservé beaucoup d'autographes de Georges III adressés à Legge, ainsi que les lettres de ce dernier. R. S.

BIBL. : *Historical Manuscripts.* — Horace WALPOLE, *History of the Reign of George III*, 1845. — BANCROFT, *History of the United States of America*, 1876.

LEGGE (James), missionnaire et sinologue écossais, né à Huntly, dans le comté d'Aberdeen, en 1815. Envoyé en Orient par la « London Missionary Society », il dirigea d'abord le collège anglo-chinois de Malacca (1840-43), puis s'établit à Hong-kong, où il resta jusqu'en 1878. En 1876, il fut nommé professeur à la chaire de langue et de littérature chinoises qu'on venait de fonder à Oxford. On lui doit une édition du texte des classiques chinois, avec traduction anglaise, notes, et savants prolégomènes, pour laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a décerné le prix Julien (1875). B.-H. G.

LEGHA. Peuple de race galla, établi au S.-O. de l'Abyssinie, sur le haut Djabous (affl. g. de l'Abâi). Ils sont au moins 100,000, agriculteurs laborieux et pacifiques, en monarchie, pratiquant le paganisme, mais en voie de conversion à l'islamisme. La capitale politique est Goumbali, à 1,980 m. d'alt. ; la capitale religieuse Gobo, à 2,260 m. d'alt. Ils ont été visités par Schuver en 1882.

LÉGION. I. Histoire romaine. — La légion est l'unité militaire de l'armée romaine. Le sens primitif du mot est *levée* ; primitivement la légion devait représenter l'armée civique tout entière ; mais, à l'époque historique, on en compte plusieurs, des raisons tactiques ayant dû amener le dédoublement. On trouvera des détails complets sur cette organisation dans l'art. ARMÉE ROMAINE, t. III, pp. 994 et suiv. Le caractère en fut complètement modifié au dernier siècle de la République lorsque l'armée permanente et que les cadres des légions, au lieu d'être formés de nouveau à chaque levée, persistèrent. Les légions reçurent alors des numéros d'ordre et des surnoms. Un avancement à peu près régulier y fut établi. Cependant, cette armée permanente n'eut son organisation définitive que sous l'Empire ; elle devint une des caractéristiques de ce régime qui était essentiellement une monarchie militaire.

Ce fut une des premières préoccupations d'Auguste ; à partir de l'an 27, chaque légion fut constituée d'une manière permanente, avec cantonnement fixe, et conserva son individualité durant tout le Haut-Empire jusqu'à la désastreuse réforme de la fin du IIIe siècle (V. ARMÉE et EMPIRE). Auguste se trouvait, après Actium, à la tête de plus de cinquante légions, débris des armées formées depuis une quinzaine d'années et particulièrement de la sienne et de celle d'Antoine. Chacune de ces armées avait numéroté ses légions séparément. L'empereur, lorsqu'il réduisit ses

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

effectifs aux besoins de la défense militaire de son empire, conserva vingt-trois légions, lesquelles gardèrent leurs numéros et leurs noms ; il y eut ainsi trois légions portant le nº 3, deux les nos 4, 5, 6 et 10. Les noms ne se rapportent pas au pays d'origine des légions, mais au pays où elles se sont distinguées ou à un épisode de leur histoire, ou encore à des divinités protectrices. D'autres surnoms honorifiques (*pia, vindex, fortis*, etc.) équivalent à des décorations décernées par l'empereur. A partir de Caracalla, toutes portent, en outre, le nom du prince régnant (*Severiana, Alexandrina, Galliena, Gordiana*, etc.). Le nombre des légions fut porté à vingt-cinq par Auguste vers l'an 5 av. J.-C. ; trois furent exterminées avec Varus et remplacées (9 ap. J.-C.). Claude créa une nouvelle légion après la conquête de la Bretagne ; Néron en ajouta trois, Galba une, ce qui porta le chiffre à trente. Vespasien en licencia trois qu'il remplaça par trois nouvelles et en perdit une, exterminée par les Germains (70). Domitien en perdit une, détruite par les Sarmates (84) et la remplaça. Trajan en perdit une en Dacie et en créa deux. Adrien en perdit deux, l'une en Bretagne (120), l'autre en Judée (133) ; elles furent remplacées par Marc Aurèle ; Septime Sévère en créa trois, ce qui porta le chiffre à trente-trois (dont seize dataient de l'organisation primitive de l'an 27 av. J.-C.). Il demeura le même jusque vers Dioclétien. Le Bas-Empire les fractionna tout en conservant les anciens noms à trente. Ses légions, d'effectif très réduit, furent portées au nombre de plus de cent, probablement cent soixante-quinze au temps où fut rédigée la *Notitia dignitatum*.

L'histoire des légions, faite en grande partie à l'aide des inscriptions retrouvées dans leurs camps permanents, est une des branches les plus instructives de l'histoire de l'empire romain. Nous en donnerons ici un bref résumé chronologique.

II Augusta, formée en 27, campée en Egypte, puis en Mésie (5 ap. J.-C.), puis à Mayence (9 ap. J.-C.), fit campagne en Germanie, en Bretagne (43) où elle resta.

III Augusta (*Pia vindex*), formée en 27, campée en Afrique, proclama Galba qui la décora du nom de Liberatrix, reçut de Septime Sévère ceux de *Pia vindex*, fut licenciée par Gordien III (237), contre qui elle avait soutenu Capelianus, et reconstituée en 253 par Valérien.

IV Cyrenaica, formée par Lépide en Afrique, resta en Egypte où elle proclama Vespasien. Trajan la transféra en Arabie.

III Gallica, formée en Gaule par Munatius Plancus, amenée en Orient par Antoine, cantonnée en Syrie sauf un séjour de trois années en Mésie (8 ap. J.-C.), fit campagne en Arménie sous Corbulon, fut amenée en Mésie par Néron, soutint Othon, puis Vespasien, retourna en Syrie où elle resta, fit campagne sous Trajan et campa en Judée à partir d'Adrien.

IV Macedonica, formée par Brutus en Macédoine, cantonnée en Espagne par Auguste, fit campagne en Mauritanie sous Caligula, fut envoyée à Mayence en 43. Elle proclama Vitellius, se rallia à Tutor, fut licenciée par Vespasien.

IV Scythica, formée par M. Crassus en 29, cantonnée en Syrie, transférée en Mésie (5 ap. J.-C.), puis en Basse-Germanie (47) ; emmenée par Corbulon en Orient (58), capitula devant Vologèse (62) et revint en Syrie où elle resta, fit les campagnes de Judée et celles de Trajan.

V Alauda, formée par César en Gaule Transalpine, campée en Espagne (27-24 av. J.-C.), puis en Germanie, fit campagne en Pannonie de 6 à 9 ap. J.-C., en Bretagne sous Claude. Très insubordonnée, elle soutint Vitellius, fut envoyée en Mésie par Vespasien et exterminée par les Sarmates (84).

V Macedonica, formée par Brutus en Macédoine, cantonnée en Syrie, puis en Mésie (5 ap. J.-C.), envoyée à Corbulon en Orient (62), prit part au siège de Jérusalem, retourna en Mésie, où elle resta. Elle prit part aux guerres de Dacie.

VI Victrix (*Pia felix*), campée en Espagne sous Auguste, dédoublée en 5 ap. J.-C. (pour former la *VI Ferrata*), proclama Galba, fut envoyée sur le Rhin par Adrien contre Civilis (70) et transférée de la Germanie inférieure en Bretagne où elle resta (120). Trajan la décora du surnom de *Pia felix*.

VII Claudia (*Pia fidelis*), cantonnée en Macédoine, puis en Dalmatie (10 ap. J.-C.), resta fidèle à Claude contre Scribonien en 42, ce qui lui valut son nom et son surnom ; Néron l'envoya en Pannonie, puis en Italie (68) ; Galba la renvoya en Mésie ; elle se prononça contre Vitellius, fut envoyée par Mucien en Germanie, ramenée en Mésie par Vespasien (71) et y resta.

VIII Augusta, formée par Auguste, cantonnée en Pannonie, se révolta en 14 ap. J.-C., fut transférée en Mésie, soutint Néron, Othon, Vespasien, fut envoyée par Mucien en Germanie, où elle resta.

IX Hispana, cantonnée en Pannonie, se révolta en 14 ap. J.-C., fut transférée en Afrique (20), en Espagne (24), en Bretagne (43), soutint Vitellius et fut exterminée par les Bretons (120).

X Gemina (*Pia fidelis*), formée par Auguste en 27 sous le nom de *X Augusta*, dont il la priva pour indiscipline en 19 av. J.-C. ; cantonnée en Espagne, dédoublée en 5 ap. J.-C. (pour former la *X Fretensis*), d'où son nom ; transférée en Germanie en 58, soutint Vitellius ; Trajan l'emmena en Dacie et la cantonna en Pannonie, où elle resta.

XI Claudia (*Pia fidelis*), cantonnée en Pannonie, puis en Dalmatie, nommée et décorée par Claude en 42, soutint Néron et Othon, fut envoyée en Germanie supérieure (70), transférée par Trajan en Mésie où elle resta.

XII Fulminata, formée par Auguste, campée en Egypte, puis en Syrie (18 ap. J.-C.), amenée par Corbulon sur l'Euphrate où Vologèse la fit capituler (62) ; renvoyée en Syrie, elle y fut battue par les Juifs et transférée en Cappadoce, où elle demeura.

XIII Gemina (*Pia fidelis*), formée par Auguste en 27 par fusion de deux légions portant ce numéro, cantonnée en Pannonie, envoyée en Germanie après le désastre de Varus (9 ap. J.-C.), rappelée en Pannonie, puis en Italie par Néron, soutint Othon et fut battue à Bédriac par la *V Alauda* ; Vitellius lui fit bâtir l'amphithéâtre de Crémone ; elle se rallia à Vespasien, se vengea par la destruction de Crémone, fut renvoyée en Pannonie et campée par Trajan en Dacie.

XIV Gemina (*Martia victrix*), formée par Auguste en 27 par fusion de deux légions portant ce numéro, campée en Germanie, puis en Bretagne (43), s'illustra par sa valeur dans les campagnes de Tibère, de Germanicus et contre Boadicée, fut décorée par Néron du surnom de *Martia victrix* (68), et appelée par lui ; elle combattit Vitellius, fut renvoyée en Bretagne, puis employée contre Civilis (70), se révolta sous Domitien et fut envoyée en Pannonie (92), où elle resta.

XV Apollinaris, formée par Auguste, campée en Pannonie, se révolta en 14 ap. J.-C., fut envoyée sur l'Euphrate à Corbulon (63), dédoublée en 66 pour former la *XV Primigenia*, fit la guerre de Judée, fut ramenée par Vespasien en Pannonie, fit les campagnes de Trajan qui la conduisit en Orient et l'établit en Cappadoce, où elle resta.

XVI Gallica, envoyée par Auguste sur le Danube, puis en Germanie (9 ap. J.-C.) ; affaiblie par le départ de Vitellius qui emmena l'élite de ses troupes, elle se soumit à Classicus, et, ayant perdu sa cohésion, fut licenciée par Vespasien.

XVII, XVIII et *XIX* légions de Germanie exterminées avec Varus (9 ap. J.-C.)

XX Valeria (*Victrix*), formée en 27 par Auguste, cantonnée sur le Danube ; en 6 ap. J.-C. son légat Valerius Messalinus comprima une insurrection en Pannonie, d'où son nom et son surnom ; envoyée en Germanie en 9 ap.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

J.-C., elle se révolta en 14, fit campagne sous Germanicus, fut transférée en Bretagne en 43; elle y demeura. Son nom n'est plus dans la *Notitia*.

VI Ferrata formée par Auguste en 5 ap. J.-C. par dédoublement de la *VI Victrix* et cantonnée en Syrie, prit part aux campagnes d'Arménie (62), de Judée, resta ensuite dans ce pays.

I Germanica, formée à la hâte de mauvais éléments en 9 ap. J.-C. à la suite du désastre de Varus, fut toujours indocile et de peu de valeur; révoltée en 14, elle acclama Vitellius en 69, fut licenciée par Vespasien en 71.

XXI Rapax, même histoire que la précédente, sinon qu'envoyée après la défaite de Crémone en Germanie, puis en Illyrie, elle s'y battit bien et fut conservée. En 101 on l'appela en Mésie contre les Daces et elle fut massacrée à la bataille de Tapis et disparut.

XXII Dejotariana, corps galate campé en Egypte où on le transforma en légion en 9 ap. J.-C. En 43, Claude, pour remplacer l'armée envoyée en Bretagne, la dédoubla. Elle acclama Vespasien (69), fut exterminée par les Juifs en 133.

XXII Primigenia (*Pia fidelis*), formée en 43 par dédoublement de la précédente, envoyée à Mayence, soutint Vitellius, fut envoyée en Illyrie, en Pannonie, revint en Germanie (91) où elle resta; son surnom date d'Adrien. Elle a disparu au temps de la *Notitia*.

I Italica, formée par Néron, en Italie, d'hommes de six pieds de haut, sous le nom de Phalange d'Alexandre le Grand, reçut le nom d'*Italica* (66), fut envoyée en Gaule, soutint Galba et Vitellius, fut transférée en Illyrie, puis en Mésie où elle resta.

XV Primigenia, formée en 66 par dédoublement de la XV Apollinaris, amenée en Pannomie, soutint Néron, Vitellius, prit le parti de Civilis et fut exterminée par les Germains (70).

I Adjutrix, formée en 68 par Néron avec des marins, classée par Galba, soutint Othon, fut envoyée en Espagne, puis en Germanie, opéra en Mésie de 86-91, puis sous Trajan et resta ensuite en Pannonie.

VII Gemina (*Felix*), formée par Galba en Espagne sous le nom d'Hispana ou Galbiana, envoyée en Pannonie, soutint Othon et Vespasien, qui lui donna son nom et son surnom et la replaça en Espagne.

II Adjutrix (*Pia fidelis*), formée en 69 par Antonius Primus avec les marins de Ravenne, envoyée par Mucien en Germanie, décorée par Vespasien, opéra en Irlande (82), sur le Danube (85), sous Trajan, et resta en Pannonie à partir de 107.

IV Flavia (*Felix*), formée par Vespasien en 71, cantonnée en Dalmatie, Pannonie, Mésie où elle resta, fit les campagnes de Dacie, fut décorée par Adrien.

XVI Flavia (*Pia fidelis*), formée par Vespasien en 71, campée en Cappadoce, fit la campagne parthique avec Trajan, qui la décora, et fut ensuite établie en Syrie.

I Minervia (*Pia fidelis*), formée par Domitien en 83, pour remplacer la *V Alauda*, campée en Germanie inférieure d'où Trajan la fit sortir quelques années pour opérer contre les Daces; il la décora.

XXX Ulpia (*Victrix*), formée par Trajan en 101 pour remplacer la *XXI Rapax*, resta en Germanie, fit campagne en Mésopotamie sous Constance II.

II Trajana (*Fortis*), formée par Trajan en 105, pour remplacer en Egypte la *III Cyrenaica*, fit campagne contre les Parthes, réprima l'insurrection juive de 137 et resta la seule légion d'Egypte.

II Italica et *III Italica*, formées par Marc Aurèle avant 170, cantonnées la première dans le Norique, la seconde en Rétie.

I Parthica, formée par Septime Sévère, campée en Mésopotamie, fut employée à Bostra (Arabie) et Palmyre.

II Parthica (*Pia fidelis*), formée par Septime Sévère, campée à Albe, fut la première légion qui tint garnison en Italie. Héliogabale la décora. Sous Julien elle était en Mésopotamie.

II Parthica, formée par Septime Sévère, cantonnée en Mésopotamie. A.-M. B.

II. Art militaire. — LÉGION DE GENDARMERIE (V. GENDARMERIE).

LÉGION ÉTRANGÈRE. — De tout temps la France a eu à sa solde des troupes étrangères; depuis la garde écossaise de Charles VII, Anglais, Irlandais, Allemands, Polonais, Suisses ont servi sous le drapeau français. Ces derniers surtout ont toujours fait partie de la garde royale, et leur dévouement n'a jamais fait défaut. Sous Louis XIV un régiment se nommait le Royal-Anglais, et Churchill qui n'était pas encore duc de Marlborough sollicita vainement la faveur de le commander en 1676; Louvois refusa ses services parce qu'il le disait « trop adonné à son plaisir ». Commandées par les Trivulce, Gondi, Concini, de Broglie, Rantzau, Lowendahl, Stuart, Berwick, Luckner, etc., les troupes étrangères avaient rendu à la France des services tellement appréciés que l'Assemblée législative, après avoir supprimé tous les régiments connus sous le nom de Nassau, d'infanterie allemande, irlandaise, liégeoise, promulgua le 1er août 1792 une loi relative à la formation d'une *légion franche étrangère* composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Le 3 août de la même année, cette même assemblée faisait appel aux soldats étrangers qui déserteraient la cause des rois, et le 4 sept. la *légion germanique* était créée.

La Convention nationale suivit les errements de sa devancière et décréta successivement une légion belge et une légion batave, puis reforma à Péronne des bataillons d'infanterie légère avec les troupes liégeoises au service de la France. Sous le Directoire paraissent: la légion italique, la légion des Francs du Nord et la légion maltaise. Napoléon organise les demi-brigades helvétiques changées bientôt en régiments suisses, deux légions hanovriennes, quatre légions du Nord, la légion de la Vistule qui va combattre en Espagne, tandis que la légion portugaise et les Espagnols allaient tenir garnison à Hambourg. Le 16 déc. 1814, la Restauration forme un régiment colonial étranger, puis détermine une nouvelle organisation des 1er, 2e et 3e régiments étrangers à la solde de la France. En 1815, le licenciement de l'armée de la Loire eut son contre-coup dans ces régiments qui furent dissous, mais le même décret du 6 sept. réorganisait une légion royale étrangère qui plus tard prit le nom de Hohenlohe et la dénomination de *régiment* en 1821. Le 18 juil. 1816 une ordonnance royale formait deux régiments suisses de la garde et quatre régiments suisses de la ligne. Les Suisses furent licenciés en 1830 et le régiment de Hohenlohe le 5 janv. 1831.

C'est la loi du 9 mars 1831 et l'ordonnance royale du 10 du même mois qui ont créé et organisé la légion étrangère actuelle; elle n'a aucune parenté directe avec les formations précédentes des troupes étrangères au service de la France, si ce n'est que son premier bataillon fut formé avec les débris du régiment de Hohenlohe et des Suisses. Les bases de l'organisation étaient les suivantes: le corps ne pouvait être employé qu'en dehors du territoire de la métropole. Les bataillons en nombre illimité étaient à 8 compagnies de 112 hommes. Les engagements étaient de trois à cinq ans et les rengagements de deux à cinq ans, Il fallait avoir dix-huit ans au moins et quarante ans au plus. Les compagnies furent d'abord formées de gens de même langue, mais on y renonça bientôt, et, en 1835, le colonel Beruelle fit l'amalgame. Le premier dépôt fut fondé à Langres et quelques jours plus tard à Bar-le-Duc. On forma successivement sept bataillons qui furent envoyés en Algérie, et le dépôt vint se constituer à Toulon. L'uniforme était le suivant: képi garance, bandeau et passepoils bleu de roi; habit bleu de roi; capote gris fer; pantalon garance, équipement en buffle blanc.

Jusqu'au mois de juil. 1835, les différents bataillons de la légion prirent part à toutes les actions de l'armée d'Afrique; mais à cette époque, cédée par la France à l'Espagne, elle fut débarquée à Tarragone, et jusqu'au 7 janv. 1839 elle combattit contre les carlistes, soutenant

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la cause d'Isabelle II. On s'aperçut rapidement en Algérie du vide laissé par le départ de la légion, et, dès le 16 déc. 1835, le gouvernement français prescrivait d'en former une nouvelle. Ce ne fut cependant que le 15 déc. 1836 que le seul bataillon formé sous le commandement de Bedeau débarqua à Alger. En 1837, la légion est organisée sur le même pied que les régiments français et assiste à la prise de Constantine; en 1840 on lui donne 2 autres bataillons et un drapeau comme récompense de sa belle conduite.

Le 1er avr. 1841 elle est séparée en 2 régiments à 3 bataillons chacun. L'effectif de chacun des corps est de 3,000 hommes. Les compagnies sont de 95 hommes pour les grenadiers et les voltigeurs, de 99 pour celles du centre. Le premier régiment doit rester dans la province d'Alger, le deuxième est formé à Bône. Après avoir pris part à toutes les expéditions sous les ordres des Lamoricière, Bugeaud, Duvivier, Négrier, Baraguay d'Illiers, Pélissier et tant d'autres, la légion devait aller prendre part à la guerre d'Orient. Au mois de juin 1854, chaque régiment fournissait 2 bataillons de guerre à l'effectif de 1,100 hommes chacun et le 3e bataillon allait tenir garnison et servir de dépôt pour le 1er régiment à Gallipoli et pour le 2e à Bastia. En récompense de leur brillante conduite en Crimée, Napoléon III accorda des lettres de naturalisation aux légionnaires et licencia les deux régiments, puis l'on procéda sur-le-champ à la création de deux nouveaux corps. Celui qui prit le n° 2 fut formé à Oran; le n° 1 fut constitué à l'aide des débris de la légion suisse, essai assez malheureux fait en France pendant la guerre d'Orient d'une 2e brigade étrangère. Ce 1er régiment conserva la tunique verte et fut bientôt envoyé dans la province de Constantine. En 1859, les deux régiments prennent part à la campagne en Italie. Rentrés en Afrique après la guerre ils furent fondus en un seul le 1er janv. 1861, par mesure d'économie.

Pendant la campagne du Mexique 6 bataillons du régiment étranger sont successivement embarqués et parcourent en tous sens ce pays où ils marquent glorieusement leurs étapes à Camerone, Oajacca, Monterey, San Luis de Potosi, Mathehuala. Un décret de 1866 avait créé les 7e et 8e bataillons. En 1870, deux des quatre bataillons du régiment vinrent en France à la première armée de la Loire où ils furent rejoints par un bataillon formé à Tours qui prenait le n° 5. Ces bataillons firent partie du 15e corps assistèrent à Coulmiers, à Cercottes, à la reprise d'Orléans et furent incorporés dans l'armée de l'Est, sauf une compagnie qui se battit au Mans. Après la campagne, le 5e bataillon fut licencié; en 1875 le régiment étranger reprit le nom de légion étrangère et comprit 4 bataillons à 4 compagnies; elle maintint la belle réputation du régiment dans les marches et les combats du Sud-Oranais, sous les ordres du colonel de Négrier. En 1883, on l'augmente de deux bataillons pour les envoyer en Annam, au Tonkin et à Formose; puis le 14 déc. 1884 on revenait au dédoublement en 2 régiments constitués par 4 bataillons à 4 compagnies. Citons pour terminer les noms d'officiers ayant appartenu à la légion dont le souvenir est resté célèbre: Bedeau, Mac-Mahon, Mellinet, Saint-Arnaud, Canrobert, Bazaine, Martenot de Cordoue, Jeanningros, Munier, La Hayrie, Courcy, Négrier, Grisot.

III. Histoire religieuse. — Légion fulminante. — En 174, Marc-Aurèle faisait la guerre aux Quades et aux Marcomans. Son armée eut beaucoup à souffrir de la chaleur et de la sécheresse; elle semblait perdue lorsque éclata un orage qui rafraîchit les soldats romains et leur fit remporter la victoire sur les barbares effrayés et maltraités par la grêle et la foudre. Dans son *Histoire romaine* (l. LXXI, 20), Dion Cassius attribue cette délivrance et cette victoire au secours des dieux et aux incantations de deux magiciens, Arnuphis d'Egypte et Julien de Chaldée. D'autres auteurs païens, notamment Claudien et Capitolin, supposent pareillement une intervention céleste. Le bas-relief de la colonne Antonine montre que la croyance générale était que Jupiter Pluvius avait pris la défense des Romains. — Les chrétiens revendiquèrent ce miracle. Suivant eux, une légion, qui, en temps de paix, campait ordinairement à Mélitène, était entièrement composée de chrétiens: l'orage sauveur fut accordé à leurs prières. Tertullien affirme que Marc-Aurèle écrivit au Sénat pour lui annoncer la victoire de son armée, et que, dans cette lettre, il reconnaissait la puissance du Dieu des chrétiens. Eusèbe, saint Jérôme, Orose mentionnent cette lettre, d'après Tertullien. Au XIe siècle, Xiphilin prétendit qu'en souvenir du miracle, Marc-Aurèle avait donné à la légion chrétienne le nom de *legio fulminatrix*. — En 174, il n'y avait pas et il ne pouvait pas y avoir une légion entièrement composée de chrétiens. Déjà sous Néron et même sous Auguste, la XIIe légion portait le nom de *Fulminata* (V. ci-dessus). L'histoire atteste que, à aucun moment de son règne, Marc-Aurèle ne changea de sentiment à l'égard des chrétiens. E.-H. V.

Légion thébaine (V. Maurice [Saint]).

Bibl. : Histoire romaine. — V. Armée romaine. — Lehne, *Gesch. der rœm. Legionen von Cæsar bis Theodosius*, dans *Ges. Schr.*, t. II; Mayence, 1837. — Grotefend, dans le Dict. de Pauly, 1846. — Ch. Robert, *les Armées romaines et leur emplacement sous l'Empire*, dans *Mél. arch. et hist.*, 1875. — G. Stille, *Historia legionum auxiliorumque inde ab excessu Divi Augusti usque ad Vespasiani tempora*; Kiel, 1877. — W. Pfitzner, *Gesch. der rœmischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus*; Leipzig, 1881 (ouvrage capital).

LÉGION D'HONNEUR. Historique. — L'ordre national de la Légion d'honneur fut créé par Bonaparte, premier consul, le 19 mai 1802. Il en avait longtemps mûri l'idée et c'est de ses entretiens avec Lucien Bonaparte, avec Rœderer, Lebrun, Cambacérès et Regnault d'Angely que sortit le projet que Rœderer présenta au conseil d'État le 19 floréal an X. Napoléon l'y défendit en personne, car l'institution ne laissa pas de soulever une certaine opposition. Thibaudeau, Réal, Cretet, Berlier en furent les principaux adversaires. Mathieu Dumas voulait que l'ordre fût uniquement réservé aux militaires. Comme on a souvent depuis reproduit cette prétention en faisant valoir en sa faveur les raisons les plus fortes, il est bon de citer ici textuellement celles que Napoléon trouva pour la combattre: « Nous sommes trente millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété, le commerce, trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse. Les soldats eux-mêmes ne sont que les enfants des citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on distinguait les hommes en militaires et en civils, on établirait deux ordres tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si l'on ne décernait des honneurs qu'aux militaires, cette préférence serait encore pire, car dès lors la nation ne serait plus rien. » Finalement, le projet adopté par le conseil d'Etat le fut par le Tribunat (50 voix contre 38) et par le Corps législatif (166 voix contre 110).

La loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) instituait une Légion d'honneur formée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes. Chose bizarre, le grand conseil devait faire les nominations et il ne les fit jamais: le chef d'Etat se les réserva dès le premier jour. Les légionnaires devaient être choisis parmi les militaires, les législateurs, les diplomates, les fonctionnaires, les magistrats, les savants, les citoyens éminents par leurs talents et leurs vertus. Il fut stipulé qu'après la première organisation, vingt-cinq années de loyaux services seraient exigées pour l'admission dans l'ordre. Les légionnaires durent prêter serment. La première promotion eut lieu les 14-15 juil. 1804. Elle comprit 6,000 noms. La distribution des insignes eut lieu solennellement au Champ de Mars. Un décret du 28 mai 1805 augmenta cet actif de 2,000 légionnaires appartenant tous à l'armée. Un décret du 30 janv. de la même année avait créé la grande décoration ou grand aigle qui est devenu le grand cordon. La même année encore furent créées les maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur (V. ci-après) et parut aussi la loi de dotation définitive de la Légion d'honneur constituée au

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

moyen de biens nationaux. La forme de la décoration : « une étoile à cinq rayons doubles, le centre de l'étoile entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présentant d'un côté la tête de l'empereur, de l'autre un aigle tenant la foudre, avec légende : Honneur et Patrie » ne fut arrêtée que le 11 juil. 1804.

L'organisation première de la Légion était assez singulière, et, quoiqu'elle n'ait jamais parfaitement fonctionné en fait, elle mérite que nous y consacrions quelques développements. Le grand conseil était composé de 7 grands officiers ; les cohortes, au nombre de 16, comprenaient chacune 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers, 350 légionnaires. Le territoire de la République était ainsi réparti entre les cohortes : I, chef-lieu Fontainebleau, départements de l'Aube, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne. II, ch.-l. abbaye de Saint-Waast (Arras), dép. de l'Aisne, des Ardennes, de Jemmapes, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme. III, ch.-l. le chapitre de Saint-Martin à Ypres, dép. de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, des Deux-Nèthes, de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse. IV, ch.-l. le château de Bruhl, dép. de Meuse-Inférieure, des Forêts, de la Roër, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre. V, ch.-l. évêché de Toul, dép. du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe, des Vosges, de la Moselle, de la Meuse, de la Haute-Marne. VI, ch.-l. palais des Etats de Bourgogne, dép. du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Léman, de l'Yonne. VII, ch.-l. archevêché de Vienne, dép. du Rhône, de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Isère, du Mont-Blanc, de l'Ain, du Puy-de-Dôme, de l'Allier. VIII, ch.-l. archevêché d'Aix, dép. des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Drôme, de Vaucluse, des Alpes-Maritimes, du Golo, du Liamone. IX, ch.-l. évêché de Béziers, dép. de l'Ardèche, du Cantal, du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, du Tarn, de l'Aveyron. X, ch.-l. archevêché de Narbonne, dép. de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, du Gers. XI, ch.-l. l'abbaye de La Réole, dép. des Landes, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze. XII, ch.-l. l'abbaye de Saint-Maixent, dép. des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Charente, de Charente-Inférieure, de Loire-Inférieure. XIII, ch.-l. l'abbaye de Redons, dép. du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de Maine-et-Loire. XIV, ch.-l. l'abbaye du Bec-Hellouin, dép. de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir. XV, ch.-l. château de Chambord, dép. d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Cher, de l'Indre, du Loiret, de la Sarthe, de la Creuse, de la Haute-Vienne. XVI, ch.-l. château de la Vénerie, dép. de la Doire, d'Eridan, de Marengo, de Sésia, de Stura, du Tanaro. Chaque cohorte possédait à son chef-lieu même un hospice où ses membres pouvaient être logés, nourris, habillés.

La première Restauration maintint la Légion d'honneur : seulement l'effigie de Henri IV fut placée d'un côté sur la croix ; de l'autre figurèrent trois fleurs de lis. Le grand aigle devint le grand cordon. Les traitements attachés aux divers grades furent supprimés pour l'avenir. Pendant les Cent-Jours, Napoléon rétablit les choses en l'état. Le 26 mars 1816, Louis-Philippe refondait à nouveau toute la législation relative à la Légion d'honneur. Les dispositions principales de cette ordonnance sont encore en vigueur et nous les retrouverons au § *Organisation*. Charles X n'apporta aucune innovation à ce régime. Il abaissa seulement de 25 à 20 le nombre d'années de service nécessaires pour être admis au grade de chevalier (18 oct. 1829). Louis-Philippe ajouta au fond d'argent de la croix deux drapeaux tricolores. En 1840, les deux Chambres votèrent une loi limitant strictement le nombre des nominations à faire dans la Légion et exigeant que les nominations fussent motivées au *Bulletin des lois* et au *Moniteur*. Le roi refusa sa sanction à ce projet. La révolution de 1848 maintint la Légion par un article de la constitution du 4 nov. (108). La loi du 4 déc. 1849 disposa que toutes les nominations et promotions seraient publiées au *Moniteur* et au *Bulletin des lois* avec l'exposé détaillé des services qui les auront motivées.

A partir de 1850 paraissent des dispositions importantes qui pour la plupart sont encore en vigueur aujourd'hui (V. ci-après § *Organisation*) : loi du 15 mars 1850 portant qu'il ne sera fait qu'une nomination sur deux extinctions pour les croix civiles ; décrets du 24 mars 1851 sur le même objet ; arrêté du 2 avr. 1850 sur les attributions du conseil de l'ordre ; décrets des 22 et 25 janv. 1852 sur les traitements des légionnaires ; décret organique du 16 mars 1852, décret du 24 nov. 1852 sur la discipline ; statut du 14 avr. 1857 sur les maisons d'éducation.

Le gouvernement de la Défense nationale par décret du 28 oct. 1870, décida que la Légion d'honneur ne serait plus accordée qu'aux services militaires ou donnée en récompense des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi. L'insigne fut modifié. Une couronne de chêne et laurier remplaça la couronne impériale. La tête de la République figura au centre de l'étoile et au revers deux drapeaux tricolores. Pendant la Commune, le palais de la Légion d'honneur avait été incendié ; une souscription publique fut ouverte pour sa reconstruction le 7 juin 1871. Close le 2 oct., elle produisit 1,625,599 fr. 19. Le palais fut complètement restauré en 1878. La loi du 25 juil. 1873 sur les récompenses nationales, le décret du 14 avr. 1874 sur la discipline, la réorganisation des maisons de la Légion d'honneur en 1881 par le général Faidherbe, la réorganisation de l'administration centrale (23 mars 1889 et 11 avr. 1891) sont les actes les plus importants à signaler, ils forment avec le décret organique du 16 mars 1852 et le décret du 24 nov. 1852 la charte constitutive de la Légion d'honneur.

Organisation actuelle. — La Légion d'honneur se compose de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. Les membres de l'ordre sont à vie. Le chef de l'Etat est souverain et grand maître de l'ordre. Le nombre des chevaliers n'est pas limité ; mais, comme les promotions faites jusqu'ici ont été trop considérables, il n'est fait dans le civil qu'une promotion sur deux extinctions jusqu'à nouvel ordre, et dans le militaire les nominations et promotions ne doivent s'élever qu'aux trois quarts des extinctions. Les propositions sont faites au chef de l'Etat par les divers ministres pour les fonctionnaires et citoyens qui dépendent d'eux et par le grand chancelier pour les fonctionnaires civils, les militaires et marins en retraite. Les étrangers (sauf les militaires) sont présentés par le ministre des affaires étrangères. Ils portent la décoration, mais ne sont pas comptés dans les effectifs fixés pour chaque grade.

Pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant quinze ans au moins, en temps de paix, des fonctions civiles ou militaires avec distinction. Les députés ne peuvent être nommés ou promus excepté pour faits de guerre (loi du 25 avr. 1872). En temps de guerre les actions d'éclat et les blessures graves dispensent de cette condition. De même en tout temps les services extraordinaires. La loi des finances de 1895 (art. 34) stipule que toute nomination pour services exceptionnels ne pourra être accordée qu'après avis du conseil de l'ordre. Nul n'est admis qu'avec le premier grade de chevalier ; il faut avoir passé quatre ans dans ce grade pour pouvoir être promu officier, deux ans dans le grade d'officier pour être promu commandeur, trois dans le grade de commandeur pour être promu grand officier, cinq ans dans le grade de grand officier pour être promu grand-croix. Les droits de chancellerie suivants sont perçus pour frais de brevet : chevaliers 25 fr., officiers 50 fr., commandeurs 80 fr., grands officiers 120 fr., les grands-croix 200 fr. ; de plus (loi de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

finances de 1887), la décoration est payée comme suit : croix de chevalier 15 fr., d'officier 74 fr., de commandeur 169 fr., de grand officier 260 fr., de grand-croix 328 fr.

La croix de la Légion d'honneur est une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et laurier, le centre de l'étoile, entouré de branches de chêne et laurier, porte d'un côté l'effigie de la République avec les mots : « République française, 1870 », de l'autre, deux drapeaux tricolores, avec la devise : « Honneur et Patrie ». La croix émaillée de blanc est en argent pour les chevaliers, en or pour les officiers et autres grades. Les chevaliers la portent sur le côté gauche de la poitrine attachée par un ruban moiré rouge ; les officiers de même, mais le ruban a une rosette ; les commandeurs portent la croix en sautoir, elle est attachée par un ruban plus large ; les grands officiers portent sur le côté droit de la poitrine une plaque à cinq rayons doubles, diamantée tout argent, ils portent en outre la croix d'officier ; les grands-croix portent un large ruban (écharpe) passant sur l'épaule droite et au bas duquel est attachée la plaque de commandeur (d'un diamètre plus fort) ; de plus, ils portent sur la poitrine (gauche) la plaque de grand officier.

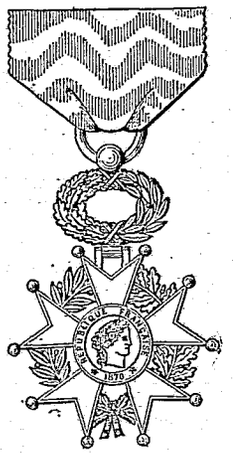

Insigne de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Les membres de la Légion d'honneur jouissent des prérogatives suivantes : les légionnaires militaires reçoivent une pension annuelle de 250 fr. (chevalier), 500 fr. (officier), 1,000 fr. (commandeur), 2,000 fr. (grand officier), 3,000 fr. (grand-croix), à condition qu'ils soient nommés en activité de service. Les légionnaires convoqués aux cérémonies publiques y occupent des places réservées. On porte les armes aux officiers et chevaliers. On les présente aux grands-croix, grands officiers et commandeurs. Des honneurs militaires funèbres sont dus aux membres de la Légion d'honneur et rendus au domicile du défunt. La moitié de la garnison (sauf à Paris et dans les places importantes) prend les armes pour les grands-croix ; le tiers pour les grands officiers ; un bataillon ou deux escadrons (colonel ou capitaine de vaisseau) pour les commandeurs ; une compagnie ou un peloton de troupes à cheval (capitaine ou lieutenant de vaisseau) pour les officiers ; une section d'infanterie ou un demi-peloton de cavaliers (sous-lieutenant ou aspirant de 1re classe) pour les chevaliers.

Nul n'a le droit de porter la décoration de la Légion d'honneur, même après nomination, sans avoir été admis dans l'ordre. Les grands-croix et les grands officiers reçoivent leur décoration du chef de l'Etat, ou, en cas d'empêchement, du grand chancelier ou d'un grand fonctionnaire du même grade. Les réceptions des chevaliers, officiers, commandeurs, se font sur l'ordre du grand chancelier par un membre de l'ordre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Procès-verbal est dressé de la réception. Pour les militaires, le cérémonial est plus saisissant. Les réceptions se font à la parade (V. les décrets du 16 mars 1852 et du 10 mai 1886). Les légionnaires sont soumis à une discipline particulière (V. ci-après le rôle du conseil de l'ordre). Le chef de l'Etat peut suspendre ou enlever l'exercice de leurs droits et prérogatives aux légionnaires après une condamnation ou même après la constatation d'actes attentatoires à l'honneur qui ne tomberaient pas sous le coup de lois pénales.

Administration de la Légion d'honneur. — Elle est confiée à un grand chancelier, choisi parmi les grands-croix et les grands officiers. Il travaille directement avec le chef de l'Etat ; il entre au conseil des ministres lorsque sa présence est jugée nécessaire pour la discussion des intérêts de l'ordre. Il est dépositaire du sceau. Il a dans ses attributions tous les ordres étrangers ; il vise les décrets relatifs à la Légion, présente au chef de l'Etat toutes les affaires concernant la Légion et les décorations étrangères, dirige et surveille l'administration, les établissements de l'ordre, la perception de ses revenus, le payement de ses dépenses, présente annuellement les projets de budget, etc. Il est assisté d'un *conseil de l'ordre* qui se réunit tous les mois et est ainsi composé : le grand chancelier, président ; le secrétaire général, vice-président ; douze membres de l'ordre nommés par le président de la République, un secrétaire nommé par le grand chancelier. Ce conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans ; les membres sortants sont rééligibles. Le conseil de l'ordre arrête tous les six mois le nombre des extinctions dans la Légion d'honneur et la médaille militaire, vérifie si les nominations et promotions sont faites en conformité des lois en vigueur, donne son avis sur la répartition des croix entre les ministères et la grande chancellerie, sur le budget, sur les mesures de discipline, etc. En ce dernier cas, il agit comme un tribunal d'honneur, décidant qu'un légionnaire peut être privé temporairement ou définitivement des droits et prérogatives que lui confère la croix. Ces décisions doivent être sanctionnées par le chef de l'Etat. On peut en recourir devant le conseil d'Etat. Voici les principaux cas où il a à intervenir. La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes qui font perdre la qualité de Français ; la suspension est prononcée pour les mêmes causes. Le conseil donne son avis sur l'application de ces mesures. Aucune peine infamante ne peut être exécutée contre un légionnaire avant qu'il ait été dégradé. La dégradation se fait par l'intermédiaire du président de la cour d'appel (pour les civils), du président du conseil de guerre (pour les militaires) lequel prononce aussitôt après la lecture du jugement la formule : « Vous avez manqué à l'honneur ; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. » Des peines spéciales existent pour les actes qui ne peuvent être l'objet de poursuites devant les tribunaux. Ce sont : la censure, la suspension, l'exclusion de la Légion.

L'administration centrale de la grande chancellerie est dirigée par un secrétaire général qui a en outre la signature, et représente le grand chancelier en cas d'absence, de maladie ou de délégation. L'organisation en a été remaniée à plusieurs reprises et en dernier lieu par les décrets du 1er déc. 1881, du 23 mars 1889, du 11 avr. 1891. Elle comprend : 1° le bureau du secrétariat général, chargé de l'enregistrement des dépêches, des propositions, du personnel, du conseil de l'ordre, des archives, du budget ; 2° du premier bureau, s'occupant du personnel des membres de l'ordre, des décorés de la médaille militaire, des ordres étrangers ; 3° deuxième bureau, s'occupant des maisons d'éducation, des gratifications et secours aux légionnaires, à leurs veuves, à leurs orphelins ; 4° troisième bureau, ayant dans ses attributions : les titres et ordonnancements, traitements aux légionnaires et aux décorés de la médaille militaire, liquidation et concession des pensions aux anciens militaires de la République et de l'Empire, etc. ; 5° quatrième bureau, centralisant toutes les opérations de recettes et de dépenses, tenant le compte courant avec le Trésor, dressant le compte de gestion, le compte définitif.

Le budget de la Légion d'honneur s'élevait en 1822 à 10,525,526 fr. ; depuis il a atteint : en 1867, 17,175,059 fr., en 1875, 25,703,520 fr., pour revenir, en 1885, à 17,022,205 fr., et en 1895, à 16,181,418 fr. — Les principales ressources sont 4,835,561 fr. d'arrérages de rentes 3 1/2 %, un supplément de dotation de 10,983,114 fr. fourni par le Trésor ; le remboursement des médailles et décorations produit 85,000 fr., les brevets de nominations et promotions, les droits de chancellerie pour port de décorations étrangères fournissent 137,000 fr., les pensions des élèves

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

de Saint-Denis 77,000 fr., celles des élèves d'Ecouen et des Loges 30,000 fr. Les principales dépenses sont les suivantes : personnel de la grande chancellerie, 220,800 fr. ; matériel, 55,200 fr. ; traitements des membres de l'ordre, 9,492,300 fr. ; secours, 51,000 fr. ; médaillés militaires, 4,890,400 fr. ; maison de Saint-Denis, 645,675 fr. ; maison d'Ecouen, 296,650 fr. ; maison des Loges, 277,100 fr.

Comme on l'a vu, la médaille militaire est dans les attributions de la Légion d'honneur. Mais comme elle forme une décoration bien spéciale, il en sera traité à part (V. MÉDAILLE MILITAIRE).

Il nous reste à donner quelques renseignements utiles concernant les ordres étrangers qui, ainsi que nous l'avons dit, sont dans les attributions du grand chancelier. Tout Français ayant obtenu un ordre étranger est tenu de se pourvoir devant la grande chancellerie pour être autorisé à le porter, cette demande doit être accompagnée de l'acte de naissance. Les autorisations délivrées sont insérées au *Journal officiel*. Il est perçu des droits de chancellerie sur les impétrants. Les titulaires des ordres étrangers, dont le ruban est rouge ou contient du rouge, ne peuvent porter les insignes à la boutonnière, qu'en suspendant à leurs rubans ou rosettes une croix d'un diamètre au moins égal à celui de la rosette ou à la largeur du ruban (ordre du Christ, de Léopold, du Cambodge, de Sainte-Anne, de Saint-Stanislas, d'Alexandre Newski, de Saint-Grégoire-le-Grand, de l'Eléphant-Blanc, du Nicham-Iftikhar, du Medjidié, etc.). Les ordres dont, après autorisation, les insignes peuvent être portés en France sont trop nombreux pour être mentionnés ici, nous renvoyons donc le lecteur à l'ouvrage si bien fait et si complet de M. Delarbre, cité dans la bibliographie. On y trouvera aussi tous les renseignements nécessaires sur les règles concernant les commerçants et industriels légionnaires, les étrangers légionnaires, les femmes, enfants, comédiens décorés, les drapeaux décorés, la statistique des légionnaires, etc.

LISTE DES GRANDS CHANCELIERS. — Lacépède (3 fructidor an XI) ; baron de Pradt (7 avr. 1814) ; vicomte de Bruges (13 févr. 1815) ; Lacépède (1er avr. 1815) ; maréchal Macdonald (2 juil. 1815) ; maréchal Mortier (11 sept. 1831) ; maréchal Gérard (4 févr. 1836) ; maréchal Oudinot (17 mars 1839) ; maréchal Gérard (22 oct. 1842) ; général Subervie (19 mars 1848) ; maréchal Molitor (23 déc. 1848) ; maréchal Exelmans (15 août 1849) ; général d'Ornano (13 août 1852) ; général Lebrun (26 mars 1853) ; maréchal Pélissier (25 juil. 1859) ; amiral Hamelin (21 nov. 1860) ; général de Flahaut (23 janv. 1864) ; général Vinoy (6 avr. 1871) ; général Faidherbe (28 févr. 1880) ; général Février (10 oct. 1889). R. S.

MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Le projet d'organiser pour les filles des membres de la Légion d'honneur des maisons spéciales d'éducation fut présenté pour la première fois par Mme Campan. Adopté dans son principe par Napoléon Ier, modifié dans ses détails par le conseil d'Etat, il aboutit au décret du 15 déc. 1805 qui ordonnait l'établissement de trois maisons d'éducation, et à celui du 10 juil. 1806 qui affectait le château d'Ecouen à la première d'entre elles. En 1809, une seconde maison fut établie à Saint-Denis ; en 1810, la création de six autres institutions semblables fut décidée ; trois furent organisées : la maison de la rue Barbette, à Paris ; le couvent des Barbeaux, à Fontainebleau ; le couvent des Loges, dans la forêt de Saint-Germain. — La Restauration réunit Ecouen à Saint-Denis, et conserva comme succursale les maisons des Loges et de la rue Barbette ; cette dernière fut transférée au château d'Ecouen par la loi du 20 juil. 1850. — A l'origine, Ecouen et Saint-Denis devaient élever jusqu'à dix-huit ans 600 demoiselles, filles, sœurs, nièces ou cousines germaines des légionnaires, dont 200 aux frais des familles et les autres aux frais de la Légion ; les succursales étaient destinées à recueillir, de quatre à vingt et un ans, 600 orphelines ; on y admettait également des élèves payantes et des veuves. — La direction et l'enseignement étaient confiés, à Saint-Denis et à Ecouen, à une surintendante, assistée de dignitaires et de dames de première et de deuxième classe, toutes cloîtrées, sauf la surintendante. Les succursales étaient dirigées par la congrégation de la *Mère de Dieu*, sous la haute surveillance de la surintendante. A partir de 1816, les maisons d'Ecouen et de Saint-Denis réunies reçurent 500 élèves, dont 400 gratuites ; les succursales de la rue Barbette et des Loges, 400 élèves gratuites. Le décret du 14 août 1857 réserva Saint-Denis aux filles des légionnaires ayant au moins le grade de capitaine ou un emploi civil correspondant ; 400 y furent reçues gratuitement. Les succursales furent consacrées aux filles des légionnaires au-dessous du grade de capitaine ; il y eut 400 places gratuites. — Le décret du 30 juin 1881 a supprimé la clôture et confié la direction des trois maisons à un personnel laïque qui relève de la grande chancellerie ; il prévoit des professeurs externes ; Saint-Denis reçoit 400 élèves gratuites et 75 payantes, Ecouen et les Loges chacune 200 élèves gratuites et 20 payantes ; l'affectation de Saint-Denis et celle d'Ecouen restent fixées comme précédemment, mais les filles des sous-officiers et soldats ne sont plus reçues qu'aux Loges. Saint-Denis est administrée par une surintendante qui a droit de surveillance sur les autres maisons. — Mme Campan avait déjà marqué comme but à l'éducation des maisons de la Légion d'honneur les vertus domestiques et une instruction telle que les élèves « fussent assurées du bonheur de pouvoir instruire leurs filles ». Les auteurs de la réforme de 1881 se sont proposé d'inspirer aux jeunes filles l'amour de la patrie et des vertus de famille, et de leur donner au besoin les moyens de pourvoir à leur propre existence. Les matières d'enseignement ont été graduées d'après l'origine et les destinées probables des élèves. Les trois maisons préparent au brevet primaire de premier degré, mais Saint-Denis donne en outre l'instruction secondaire et les Loges l'enseignement professionnel ; les élèves d'Ecouen et des Loges peuvent être admises à terminer leurs études à Saint-Denis, et rien n'a été négligé pour faire profiter les trois établissements de tous les progrès accomplis dans l'enseignement des jeunes filles. J. G.

ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Créé à Haïti en 1849 par le président Soulouque, à l'occasion de sa proclamation, en qualité d'empereur, sous le nom de Faustin Ier ; il avait calqué les statuts de son ordre sur ceux de l'ordre français, mais cette pâle copie de la grande institution disparut avec son créateur et n'eut jamais d'existence sérieuse au dehors d'Haïti. Ruban rouge. G. DE G.

BIBL. : *Fastes de la Légion d'honneur* ; Paris, 1842, 2 vol. in-4. — GUYOT DE PÈNE, *Annales de la Légion d'honneur*. — MAZAS, *la Légion d'honneur* ; Paris, 1854, in-8. — G. DE CHAMBERET, *Manuel du légionnaire* ; Paris, 1852, in-12. — *Lois et décrets de la grande chancellerie de la Légion d'honneur* ; Paris, 1878, in-12. — SAINT-MAURIS, *Histoire de la Légion d'honneur* ; Paris, 1833, in-8. — *Livre d'or de la Légion d'honneur* ; Paris, 1874, in-8. — A. REGNAULT, *Notice sur les grands chanceliers de la Légion d'honneur* ; Paris, 1864, in-8. — T. LANATHIÈRE, *Panthéon de la Légion d'honneur* ; Paris, 1878-84, 6 vol. in-4. — THIRION, *le Palais de la Légion d'honneur* ; Paris, 1883, gr. in-8. — TRIPIER, *Code des membres de la Légion d'honneur* ; Paris, 1859, in-12. — J. DELARBRE, *la Légion d'honneur, histoire, administration, organisation* ; Paris, 1887, in-8.

LÉGIPONT (Olivier), philosophe et historien belge, né à Soiron en 1698, mort à Trèves en 1758. Il entra en 1720 dans l'ordre des bénédictins et devint professeur de philosophie et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martin de Cologne. Il s'y livra à un labeur gigantesque pour réunir les matériaux nécessaires à une histoire religieuse et littéraire de la congrégation bénédictine. Il visita les bibliothèques et les archives dans toute l'Allemagne et travailla à faire adopter par ses frères les idées réformatrices des religieux de Saint-Maur ; il rencontra dans la réalisation de ce projet des difficultés sérieuses, et la violence de son caractère vint encore aigrir les choses. Quoi qu'il en soit, son œuvre fut immense et il y fit preuve des connaissances les plus solides et les plus variées ; il a laissé quarante-huit ouvrages

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

dont voici les plus importants : *Historia monasterii Visibodibergensis in Palatinatu* (Cologne, 1735, in-fol.); *Sacræ Metropoleos Coloniensis antiquitas* (Cologne, 1748, in-fol.); *Methodus studiorum* (Ratisbonne, 1752, in-8); *Historia rei litterariæ ordinis sancti Benedicti* (avec Ziegelbauer; Vienne, 1754, 4 vol. in-fol.). E. H.

Bibl. : M. Kinter, *P. Oliverius Legipontus*, dans les *Studien und Mittheil. aus den Benedictinenorden*, 1882.

LEGIS actiones (Actions de la Loi) (Dr. rom.). Procédure suivie, à l'époque la plus ancienne, à Rome et probablement dans le reste du Latium, qui présente de nombreuses ressemblances avec les procédures archaïques des milieux les plus divers. C'est une procédure brutale et formaliste, dans laquelle celui qui a un droit le réalise suivant un rituel déterminé, avec des gestes et des paroles sacramentels, en général devant un magistrat et avec son concours, mais dans des formes qui gardent encore l'empreinte très nette d'un régime où l'on se fait justice à soi-même par la force au lieu de la demander à une autorité supérieure. Après avoir été d'abord une institution coutumière, elle est depuis les XII Tables une procédure sanctionnée par la loi positive, dont elle tire son nom, soit parce qu'elle ne peut être exercée qu'en vertu d'une loi expresse, soit parce qu'on doit y employer les termes mêmes de la loi qui permet d'en user; les deux explications sont données par Gaius. Le même Gaius, dont les Institutes sont notre principale source sur les *legis actiones*, rapporte qu'il y en avait cinq, sur lesquelles quatre devaient avoir lieu devant le magistrat, en présence de l'adversaire, et un jour judiciaire, tandis que la cinquième, plus irrégulière, échappait à ces exigences.

La *legis actio*, à l'accomplissement de laquelle on peut procéder, sans le concours du magistrat, en l'absence de l'adversaire, un jour quelconque, est la *pignoris capio*, la saisie privée, qui, dans le plus ancien droit romain, est déjà en décadence et restreinte à quelque cas d'application d'ordre administratif, militaire ou religieux, mais qui se rencontre dans d'autres législations primitives avec une tout autre étendue: le créancier, pour peser sur la volonté de son débiteur, saisit n'importe où une chose appartenant à ce dernier, qu'il ne lui rendra qu'après satisfaction.

Les quatre autres actions de la loi, dans lesquelles certains interprètes, plus rigoureux que Gaius, voyaient les seules actions de la loi, sont la *manus injectio*, le *sacramentum*, la *judicis postulatio* et la *condictio*. — La *manus injectio* est une procédure où le créancier s'empare solennellement, devant le magistrat, de son prétendu débiteur qu'il emmène dans sa prison privée. L'individu ainsi saisi ne peut se défendre lui-même. Le saisissant ne peut être empêché de l'emmener que par le payement ou l'intervention d'un tiers appelé *vindex*, qui, s'il intervient à tort, encourt une amende égale au double de la somme due. Sinon le créancier conduit le débiteur dans sa prison domestique, et, après l'expiration de certains délais, il peut, s'il n'y a eu ni payement ni arrangement, le tuer ou le vendre comme esclave à l'étranger (*trans Tiberim*). Il y a probablement eu une époque où cette procédure était la procédure de droit commun pour les créances reconnues alors et s'exerçait *de plano* sans être préparée par aucune autre procédure préalable. Mais elle apparaît déjà dans les XII Tables comme une procédure d'exécution, qui intervient, en principe, en exécution d'un jugement rendu dans un premier procès (*manus injectio judicati*), et, par exception, en vertu de titres exécutoires ayant par faveur spéciale la force d'un jugement (*manus injectio pro judicato; manus injectio pura* établie par quelques lois récentes dont l'originalité est que le défendeur peut y être son propre *vindex* en encourant le risque de la peine du double). — L'action de la loi, à notre sens, moins ancienne que la *manus injectio*, par laquelle on obtiendra un jugement permettant de faire *manus injectio*, est normalement la *legis actio sacramenti*, par laquelle s'exercent toutes les actions pour qui la loi n'a pas établi expressément une autre voie de procédure. Le demandeur, après avoir affirmé son droit et l'avoir vu contester régulièrement par le défendeur, — car sans cela il y aurait *confessio*, et l'exécution serait possible sans jugement, en vertu de la règle : *confessus pro judicato habetur*, — provoque son adversaire au *sacramentum* sur le point de savoir si son droit existe ou non. Le *sacramentum* a probablement été à l'origine un serment des deux parties à l'aide duquel elles transportaient sur le terrain du droit pénal religieux une contestation dont l'autorité publique ne se serait pas occupée sur le terrain civil : elles faisaient deux serments contradictoires, dont l'un au moins était un parjure et déposaient toutes deux — en bétail, plus tard transformé en argent: 50 as ou 500, selon l'importance du litige — ce qu'il fallait pour le sacrifice expiatoire du parjure auquel on ne procédait naturellement qu'après avoir vérifié de la part de qui il y avait parjure, de qui le *sacramentum* était *justum* ou *injustum*. A l'époque historique, c'est un pari dont le montant, au lieu d'être déposé d'avance, a fini par être promis au moyen de cautions (*prædes sacramenti*) et sur lequel, sous la République, le soin de statuer est renvoyé par le magistrat à un juré, ou, depuis une époque plus ou moins ancienne, à un collège permanent (V. les mots Centumvirs, Décemvirs). Le *sacramentum* du demandeur, une fois déclaré *justum* et au besoin après une procédure accessoire de liquidation (*arbitrum liti æstimandæ*), ce demandeur peut, en matière personnelle (sur l'exécution et la procédure des actions réelles, V. Revendication), procéder à la *manus injectio judicati*. — La *judicis postulatio* sert pareillement à rendre exécutoires par *manus injectio* d'autres créances qui ne sont pas exécutoires par elles-mêmes. Par suite d'une lacune du manuscrit de Gaius, nous avons sur elle peu de renseignements, et son champ d'application est controversé. D'après une opinion encore répandue, elle servirait à exercer les futures actions de bonne foi. A notre avis, elle intervient dans les cas où il y a plutôt un règlement à faire qu'une contestation à vider (partage, bornage) et où, par conséquent, on peut bien demander un juge pour fixer le montant des droits, mais on ne pourrait pas recourir aux affirmations et aux négations absolues du *sacramentum*. La *judicio postulatio* est, sans doute, plus récente que le *sacramentum*, mais existe déjà dans les XII Tables. — La dernière action de la loi, la *condictio*, fut créée après les XII Tables, à des dates ignorées, par une loi Silia pour les créances des sommes d'argent et par une loi Calpurnia pour les autres créances certaines. L'utilité de sa création n'a pas été de sanctionner des prétentions nouvelles, car Gaius dit qu'on pouvait antérieurement agir pour les mêmes causes par *sacramentum* ou *judicio postulatio*. Elle a probablement été seulement dans des avantages tenant à des particularités de procédure, une simplicité de formes plus grandes, peut-être aussi l'introduction du serment décisoire pour les deux lois et celle du système de dommages-intérêts de la *spensio et restipulatio tertiæ partis* pour la première.

La dureté primitive de la procédure des actions de la loi fut, au cours de sa domination, atténuée en particulier, quant à la *manus injectio*, par une loi *Pœtelia Papiria* de l'an 428, qui, sans supprimer, comme on dit parfois, la détention chez le créancier, abolit tout au moins le droit de tuer le débiteur ou de le vendre à l'étranger, puis, dès la fin du VIe siècle ou le début du VIIe, par une loi Vallia qui transforma toutes les *manus injectiones*, sauf deux, en *manus injectiones puræ*. Mais aucune atténuation ne fut apportée à son caractère formaliste. Il dut plutôt, comme il arrive souvent, être encore accentué par la rigueur de l'interprétation des jurisconsultes. Et ce fut là, dit Gaius, le motif de l'impopularité croissante des actions de la loi, et de la loi Æbutia et des deux lois Juliæ qui leur substituèrent la procédure formulaire. La loi Æbutia, dont la date et la portée sont discutées fut, à notre sens, rendue dans le premier tiers du VIIe siècle pour permettre aux parties de choisir, sous le contrôle du magistrat, entre la

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

procédure ancienne des actions de la loi et la procédure nouvelle des formules (V. Droit prétorien et Édits des magistrats). Puis, l'expérience ayant duré un peu plus d'un siècle, un nouveau pas fut fait par les lois Juliæ qui sont vraisemblablement toutes deux d'Auguste et de l'an 737 et qui achevèrent la réforme en abolissant les *legis actiones*, sauf en matière de *damnum infectum* (V. ce mot), pour les procès déférés aux centumvirs, et aussi en matière de juridiction gracieuse où l'on continue toujours à procéder aux affranchissements, à l'émancipation, à l'*in jure cessio*, etc., en faisant le simulacre d'une *legis actio*. P.-F. Girard.

Bibl. : La procédure des *legis actiones* est exposée dans tous les traités d'histoire du droit romain et de procédure civile romaine, dans tous les manuels français de droit romain et tous les traités allemands d'Institutes. Elle a en outre fait l'objet d'un ouvrage spécial de M. Karlowa, *Der rœmische Civilprozess zur Zeit der Legis actionen;* Berlin, 1892, et d'une infinité de monographies. On trouvera un relevé bibliographique complet, mais s'arrêtant en 1883, dans la 6e éd. donnée à cette date par M. Adolf Wach de l'ouvrage classique de Keller, *Der rœmische Civilprocess und die Aktionen;* Leipzig, 1883. Parmi les ouvrages postérieurs, nous citerons seulement le livre de M. Wlassak, *Rœmische Processgesetze;* Leipzig, 1888-91, 2 vol.

LÉGISLATION. On entend par législation tantôt le corps des lois qui régissent un même pays, tantôt l'ensemble des lois relatives à une branche du droit. C'est ainsi que l'on dit : la législation anglaise, la législation commerciale. Nous prendrons ici ce terme dans son premier sens, le plus large. Il est presque superflu de dire que toute société organisée suppose, comme condition essentielle de son existence, des lois positives réglant les rapports des hommes entre eux et avec l'Etat, ainsi que des tribunaux chargés de les appliquer. Se conformer aux principes du droit naturel, inscrits dans la conscience humaine, tel est le premier devoir du législateur. L'expérience a démontré qu'il n'y saurait manquer sans aboutir à des résultats soit factices, soit funestes. Cette réserve faite, il est certain que, dans son application, la législation varie selon les temps, comme selon les mœurs, le tempérament, la race et l'histoire de chaque peuple. On peut même dire qu'elle n'est autre chose que la résultante de tous ces divers éléments combinés. La législation se fait plutôt qu'on ne la fait. A ces considérations générales nous ne saurions rien ajouter qui n'ait été traité ou ne soit appelé à l'être dans d'autres parties de cet ouvrage (V. notamment Droit, Code civil, Loi). Il nous sera permis toutefois d'insister sur l'utilité, en France, de l'enseignement de la législation qu'il faut se garder de confondre avec celui de la *jurisprudence* (V. ce mot). Qu'il soit indispensable, à l'époque où nous vivons, d'initier aux principes généraux de nos lois, à leurs droits et obligations de citoyen et d'homme privé, ceux-là mêmes, parmi les jeunes gens, que leur future profession n'appelle pas à l'étude spéciale du code, c'est ce que personne ne songe à contester. Malheureusement, l'université présentait à ce point de vue une lacune complète. Aussi devons-nous signaler l'intéressant progrès réalisé par le décret du 11 juin 1891 qui a organisé l'enseignement secondaire moderne : au nombre des matières relevant de cet enseignement figurent en effet les principes du droit (V. Enseignement). On ne saurait trop applaudir à cette innovation qui nous fait entrer, un peu tardivement, dans une voie depuis longtemps suivie aux Etats-Unis.

Législation comparée. — Comme l'indique son nom, elle a pour objet d'étudier les législations des différents peuples, dans le but de les comparer entre elles. Il est aisé de comprendre de quel secours cette science relativement nouvelle peut être au jurisconsulte et au praticien, aussi bien qu'à l'homme d'Etat. Connaître les autres législations, en suivre les progrès et les résultats, c'est apprendre à mieux apprécier la sienne, à se rendre mieux compte des réformes utiles à y apporter. N'entendons-nous pas, chaque jour, dans la discussion des projets de loi soumis à nos assemblées, invoquer l'exemple de l'étranger? Le développement des relations internationales, la tendance actuelle de tous les peuples à perfectionner sans cesse leurs lois, ont singulièrement élargi, en France, dans ces vingt-cinq dernières années, le rôle de la législation comparée. Non seulement elle a conquis sa place dans les programmes de nos facultés de droit et de certaines écoles libres préparant aux carrières administratives et judiciaires, mais, en 1876, sur la proposition de Dufaure, alors président du conseil, un comité de législation étrangère a été créé au ministère de la justice, avec mission de réunir et publier les textes des codes étrangers. D'autre part, afin de faciliter les recherches nécessaires à ce genre de travaux, une société de législation comparée, due à l'initiative privée, s'est formée en 1868, à Paris, qui, depuis 1872, publie chaque année, en même temps qu'un annuaire français, un annuaire étranger donnant soit la traduction intégrale, soit l'analyse des principales lois votées au cours de l'année précédente, dans le monde civilisé. Tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de législation comparée, connaissent les précieux services rendus par cette société dont les présidents sont recrutés parmi les sommités de la faculté de droit, de la magistrature et du barreau. C. Cheuvreux.

Bibl. : Glasson, *Eléments du droit français dans ses rapports avec le droit naturel;* Paris, 1875, 2 vol., introduction. — Tous les traités de législation et notamment les ouvrages cités au mot Droit.

LÉGISLATURE (Polit.) C'est le temps qui s'écoule depuis le jour où une assemblée législative est installée jusqu'au jour où expirent ses pouvoirs. Ainsi la première législature de la Chambre des députés actuelle va du 8 mars 1876 au 25 juin 1877; la deuxième législature, du 7 nov. 1877 au 29 juil. 1881; la troisième législature, du 28 oct. 1881 au 6 août 1885; la quatrième législature, du 10 nov. 1885 au 15 juil. 1889; la cinquième législature, du 12 nov. 1889 au 22 juil. 1893 (V. Assemblée, Chambre, etc.).

LÉGITIMATION. I. Droit romain. — Pris au sens large, le mot légitimation peut s'entendre de tout acte qui avait pour effet de donner la qualité d'enfant légitime à un enfant qui ne l'avait pas, par conséquent de le faire tomber sous la puissance de son *pater* et d'en faire un héritier sien et légitime. En ce sens, l'expression convient aux cas assez nombreux à l'époque classique, où par bienfait du prince ou *causæ probatio*, le père acquiert la puissance sur ses enfants. Mais on a coutume de désigner par le mot légitimation l'acquisition de la qualité d'enfant légitime au profit des enfants naturels nés du concubinat. C'est au Bas-Empire, sous les empereurs chrétiens, grâce à l'influence désormais prépondérante de la religion chrétienne, que fut introduit ce nouveau mode d'acquisition de la puissance paternelle, qui figure à côté des *justæ nuptiæ* et de l'adoption.

La légitimation peut se faire de trois manières. — 1° *Par mariage subséquent*, c.-à-d. par le mariage des deux concubins. Constantin eut le premier la pensée de cette légitimation, Zénon confirma ses décisions. Mais le bénéfice de cette innovation ne s'appliquait qu'aux enfants naturels déjà nés et ne visait pas l'avenir. Anastase l'étendit aux enfants à naître. Justinien, reprenant cette idée, la compléta et fit désormais de la légitimation par mariage subséquent une institution assise et réglementée avec soin. — 2° *Par oblation à la curie*. Ce mode inauguré par Théodose II et Valentinien III diffère du premier. Il n'est nullement inspiré comme le premier par une pensée de réhabilitation, ni par le désir de soustraire les enfants aux conséquences d'une faute morale qui ne leur est pas imputable. Réglementé définitivement par Justinien, il consiste pour les fils dans leur inscription sur la liste des décurions, pour les filles dans leur mariage avec un décurion. — 3° *Par rescrit du prince*. Justinien est l'auteur de ce mode de légitimation. Au cas où le père ne pourrait épouser sa concubine, à raison du décès ou de l'indignité de celle-ci, un rescrit impérial produira le même effet que le mariage. — La légitimation a pour effet de conférer au père la puissance paternelle et de donner à l'enfant légitimé tous les droits d'un enfant légitime. G. M.

II. Ancien droit. — La légitimation ne pouvait se réa-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

liser que par mariage subséquent et par lettres du prince. Un arrêt du parlement de Paris du 28 juil. 1598 avait reconnu la validité d'une légitimation faite par un père dans un acte authentique. Cette décision qui s'inspirait de la novelle 117, chap. II, de Justinien, resta isolée. Les interprètes et la jurisprudence se refusèrent à partager cette manière de voir. Notre ancien droit avait puisé dans les décrétales l'idée de la légitimation par mariage subséquent. Seul, le mariage susceptible de produire des effets civils pouvait légitimer les enfants naturels; par suite, les fiançailles, les mariages contractés *in extremis* n'entraînaient pas la légitimation, tout au moins à partir de l'ordonnance de 1639. Dans le cas de mariage putatif, la question était discutée. Il n'était pas nécessaire que le mariage fût précédé d'un contrat. Il fallait qu'il n'y ait pas eu d'empêchement dirimant entre le père et la mère au moment de la conception de l'enfant. On discutait vivement sur la question de savoir si le mariage subséquent contracté avec dispense légitimait les bâtards incestueux. D'après l'opinion la plus généralement reçue, la légitimation ne pouvait se réaliser en faveur d'un enfant naturel qui ne le voulait pas. L'effet de la légitimation par mariage subséquent est d'assimiler complètement l'enfant naturel à l'enfant né légitime. Suivant la juste remarque de Guyot : « La légitimation ne diffère en rien de la légitimité proprement dite; elle efface tellement la tache de la naissance d'un bâtard, qu'il n'en reste plus le moindre vestige; elle l'égale en tout à l'enfant né légitime. » Dans toute l'Europe, le pouvoir de légitimer *par lettres* n'appartenait qu'aux princes souverains. Ce mode de légitimation était applicable, même aux enfants incestueux et adultérins. Le prince étant au-dessus des lois civiles, d'après les jurisconsultes, pouvait en dispenser ses sujets. Le père devait solliciter lui-même les lettres de légitimation, et l'enfant devait donner son consentement exprès à ladite légitimation. Enfin, l'enregistrement des lettres par les tribunaux compétents était une condition essentielle et de la plus haute importance. Les effets civils plus ou moins étendus de cette légitimation étaient déterminés par le texte de la lettre. En principe, ce second mode de légitimation produisait, la plupart du temps, des effets moins étendus que la légitimation par mariage subséquent. Le pape accordait également des lettres de légitimation pour permettre à certains enfants naturels de recevoir les ordres sacrés et de posséder des bénéfices. Ici encore il fallait examiner avec soin le texte de la lettre pour en déterminer la portée exacte et précise.

Victor Saverot.

III. Droit actuel. — On désigne sous ce nom la faveur spéciale que la loi accorde sous certaines conditions aux *enfants naturels* (V. ce mot) de pouvoir être considérés comme des enfants légitimes et d'en avoir les prérogatives. En droit romain et dans notre ancien droit français, la légitimation pouvait s'opérer de différentes manières, notamment par le mariage subséquent des père et mère, et par rescrit du prince ou lettres patentes du roi. Le code civil n'en reconnaît plus qu'un seul mode, la légitimation par le mariage des parents de l'enfant naturel, et il ne consacre à cette importante matière que trois articles. Les enfants naturels simples, c.-à-d. ceux qui ne sont ni adultérins ni incestueux, peuvent seuls être légitimés, et, pour savoir si une personne a cette qualité il faut se placer au moment de la conception et non au moment de la naissance : ainsi l'enfant est naturel simple et peut être légitimé, quand bien même, au moment de sa naissance, son père ou sa mère serait engagé dans les liens du mariage avec une tierce personne, pourvu qu'il ait été conçu à une époque où ses parents étaient tous deux libres de tout lien conjugal. Inversement, l'enfant qui naît du commerce incestueux d'un oncle avec sa nièce, ou d'un beau-frère avec sa belle-sœur, est incestueux, et ne peut pas être légitimé par le mariage que ses auteurs contracteraient ensemble avec les dispenses de l'art. 164 du C. civ. C'est du moins en ce sens que la doctrine se prononce presque tout entière; la jurisprudence admet au contraire que ces enfants seraient légitimés par le mariage régulièrement contracté de leurs parents. D'après l'art. 332 du C. civ., la légitimation peut avoir lieu même en faveur des enfants décédés qui ont laissé des descendants, et dans ce cas elle profite à ces descendants. Cette faveur n'est accordée d'ailleurs qu'aux descendants *legitimes* de l'enfant naturel : ils deviennent alors petits-fils légitimes des auteurs de leur père décédé. Mais si un enfant naturel a lui-même des enfants naturels, le mariage que ses auteurs contractent après son décès ne confère pas la qualité d'enfants légitimes à ses enfants naturels qui continuent de rester étrangers aux nouveaux conjoints. Nous venons de déterminer quelles personnes peuvent être légitimées, mais cette légitimation est soumise à une double condition. Il faut d'abord que l'enfant naturel ait été reconnu par son père et par sa mère avant le mariage de ceux-ci, ou au plus tard dans l'acte de célébration du mariage. En d'autres termes, la reconnaissance qui interviendrait postérieurement au mariage produirait bien tous les effets d'une reconnaissance ordinaire, mais l'enfant qui en aurait été l'objet ne serait qu'un enfant naturel reconnu et non un enfant naturel légitimé : or, cette distinction n'est pas purement théorique, et entre l'enfant naturel reconnu et l'enfant légitimé les différences sont aussi nombreuses et aussi profondes qu'entre l'enfant naturel reconnu et l'enfant légitime. D'ailleurs, pourvu que la reconnaissance ait précédé le mariage, il importe peu qu'elle soit volontaire ou qu'elle résulte d'un jugement statuant sur une demande en recherche de paternité ou de maternité : dans un cas comme dans l'autre, la légitimation s'ensuivra. En second lieu, la loi exige que les parents de l'enfant naturel reconnu contractent l'un avec l'autre un mariage valable. Un mariage *in extremis* aurait donc pour effet d'opérer la légitimation : le projet du code civil avait adopté une solution contraire, mais l'article qui la consacrait ayant été supprimé, aucun doute ne peut plus s'élever sur ce point. Il est également certain qu'un mariage secret, mais régulièrement contracté, légitime les enfants naturels reconnus antérieurement. La question de savoir si le mariage putatif, c.-à-d. annulé, mais ayant été contracté de bonne foi, procure la légitimation, est au contraire des plus controversées : l'affirmative paraît aujourd'hui plus généralement admise.

Cette seconde condition (le mariage subséquent des père et mère de l'enfant naturel reconnu) étant remplie, la légitimation se produit de plein droit, et sans qu'il soit nécessaire que l'intention de légitimer ait été exprimée dans l'acte de célébration. Bien plus, elle se produit contre le gré des parents et même contre le gré de l'enfant qui ne pourrait pas la répudier. Il aurait seulement le droit de contester la reconnaissance dont il aurait été l'objet, et, s'il la faisait annuler, une des conditions de la légitimation manquant, celle-ci ne se produirait pas.

Quant aux effets de la légitimation, ils sont indiqués par l'art. 333 C. civ. dans les termes suivants : « Les enfants légitimés par le mariage subséquent auront les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage. » Par conséquent, la légitimation ne produit d'effets que pour l'avenir; elle n'a pas d'effets rétroactifs; notamment l'enfant légitimé recueillera bien toutes les successions qui s'ouvriront à son profit depuis la célébration du mariage, mais il ne pourra élever aucune prétention sur les successions ou sur les autres droits qui se sont ouverts avant le mariage. Il résulte de cette règle que si, entre le moment où l'enfant naturel a été conçu et le moment où le mariage qui l'a légitimé a été célébré, il a existé un mariage intermédiaire d'où un enfant est né, celui-ci, quoique moins âgé que l'enfant naturel, doit être considéré comme l'aîné.

P. Girodon.

Bibl. : Droit romain. — Cod. Just., *De Nat. lib.*, V. 27; Const., 5, 6, 7, 10, 11. — Const., 3, 9; nov., 74, ch. I, II. — Accarias, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-1891, t. I, n° 113-117. — Mainz, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. III, § 329. — Baron, *Institutionen*; Berlin, 1884, § 42.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LÉGITIME. I. Droit romain. — On appelle ainsi la part de patrimoine qu'un testateur doit laisser à certains proches parents. Ceux-ci, s'ils ne reçoivent pas cette part, peuvent faire tomber le testament. Il faut remonter assez haut dans l'histoire du droit successoral romain pour rencontrer les premières applications de cette sorte d'obligation imposée au testateur et dont l'effet, on le voit assez, est de restreindre au profit de certains parents privilégiés, descendants, ascendants, frères et sœurs, la liberté absolue de tester. Lorsque eut été introduite la voie de rescision contre le testament, appelée *querela inofficiosi testamenti*, la pratique admit que cette action serait refusée au successible qui aurait reçu par disposition de dernière volonté le quart de sa part *ab intestat*, *quarta debitæ portionis*, *quarta*. Ce chiffre avait été emprunté, par analogie de situation, à celui que fixait la loi Falcidie, en s'inspirant, comme l'indiquent certaines constitutions impériales de l'esprit de cette loi, *legis Falcidiæ ratio*. C'est seulement au Bas-Empire, à partir de Constantin, que la part due aux proches parents prend le nom de *legitima portio* ou *pars*, d'où est venue notre expression de légitime. La théorie de la légitime resta sans subir de changements jusqu'à Justinien. Ce prince, soit dans ses constitutions insérées au Code, soit dans ses Novelles, y apporta des modifications importantes. Il décida tout d'abord que si l'héritier légitimaire avait reçu quelque chose *mortis causa*, il cesserait d'avoir droit à la *querela* et n'aurait plus que le droit d'exiger le complément de sa légitime : *quod deest legitimæ portioni*. Mais plus tard il exigea que la légitime fût laissée aux héritiers par voie d'institution. Toute autre libéralité, même faite *mortis causa*, ne s'impute pas sur la légitime et ne donne pas lieu à l'action en supplément. D'ailleurs, il avait modifié le chiffre de la légitime, du moins en ce qui concerne les enfants ; elle n'était plus fixée invariablement au quart. Ce fut une raison de plus pour amener la désuétude de l'ancienne dénomination, *quarta*. Mais à l'époque barbare et au moyen âge, l'expression est de nouveau employée. La confusion avec la quarte Falcidie favorise cette façon de s'exprimer évidemment erronée. G. M.

II. Ancien droit. — On appelait légitime la portion assurée par la loi à certains héritiers présomptifs contre les libéralités du défunt. Elle a toujours été admise dans les pays de droit écrit, où elle n'était autre que la légitime romaine. Elle y avait conservé les principaux caractères qu'elle avait en droit romain. Fondé sur le *jus sanguinis*, la légitime était plutôt attachée à la qualité de parent qu'à celle d'héritier, et elle était considérée comme une partie des biens et non comme une partie de l'hérédité. Aussi n'était-il pas nécessaire de se porter héritier pour pouvoir la réclamer ; de plus, les légitimaires n'en étaient pas saisis de plein droit. Dans les pays coutumiers, il y avait une réserve, dite réserve coutumière, qui ne portait que sur les propres, et qui était le plus souvent des quatre quints, c.-à-d. des quatre cinquièmes des propres. Cette réserve était attribuée en masse à tous les parents de l'*estoc et ligne*, comme on disait, d'où venaient les propres ; ils les recueillaient à titre de succession *ab intestat*. Malgré l'existence de ce droit de réserve, une légitime, imitée de la légitime romaine, s'introduisit des pays de droit écrit dans les pays coutumiers et vint s'ajouter à la réserve. Elle figure en 1580, dans la coutume de Paris (art. 298). Très différente, malgré son origine, de la légitime romaine, elle était considérée comme une partie de la succession *ab intestat*. Il en résultait que les légitimaires étaient saisis de plein droit, que leur part leur était due en biens héréditaires et qu'ils n'y pouvaient prétendre qu'en qualité d'héritiers. Cependant, si le légitimaire se trouvait nanti des biens reçus par lui du *de cujus* en avancement d'hoirie, il pouvait les conserver jusqu'à concurrence de sa légitime, même en renonçant à la succession ; s'il ne pouvait réclamer la légitime par voie d'action qu'en se portant héritier, il pouvait donc néanmoins, sans prendre ce titre, la réclamer par voie d'exception. Une autre différence que présentait la légitime des pays coutumiers avec la légitime romaine est qu'elle n'était attribuée qu'aux seuls enfants et descendants, et constituait pour chacun d'eux un droit individuel. Quelques coutumes ne l'attribuaient même qu'aux enfants mâles. Dans la coutume de Paris, le taux était pour chaque enfant de la moitié de sa part *ab intestat ;* au contraire, la légitime romaine était graduée sur le nombre des légitimaires. Dans les pays coutumiers, les descendants pouvaient donc invoquer, soit la réserve coutumière, soit la légitime ; ils pouvaient avoir intérêt à user de préférence tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Tandis que la réserve ne s'appliquait qu'aux propres, la légitime portait sur tous les biens, même sur les meubles et acquêts. Elle garantissait les héritiers contre toutes les libéralités du défunt, tandis que la réserve ne les protégeait que contre les dispositions testamentaires. La légitime n'était que subsidiaire à la réserve ; en d'autres termes, les légitimaires ne pouvaient réclamer, en cette qualité, la réduction des dispositions à titre gratuit faites par leur auteur qu'autant qu'ils ne pouvaient pas obtenir, par la réserve, la part qui devait leur revenir. Au surplus, quelques coutumes s'écartaient de ces règles. Dans l'Auvergne et le Bourbonnais, on ne juxtaposait pas la légitime et la réserve ; on avait établi une réserve des trois quarts pour tout héritier. A Reims et à Melun, la quotité de la légitime était réglée conformément au droit écrit. En 1672, le parlement de Paris décida que, dans le silence des coutumes sur la quotité de la légitime, on devait se référer aux dispositions de la coutume de Paris. G. R.

III. Droit criminel. — *Légitime défense* (V. Défense).

Bibl. : Droit romain. — 8, § 8, 9, Dig., *De Inoff. test.*, V, 2. — 21, Cod., *Fam. Ercic.*, III, 36 ; 5, § 3, Cod., *Ad leg. Jul. de adult.*, IX, 9 ; § 281, Vat. frag. — 28 ; 30, pr. ; 31, 32, 35 § 2, 36, pr. Cod. Just., *De Inoff. test.*, III, 28. — Novelle, 115, ch. III ; 18, ch. I. — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. I, nos 355, 359. — Mainz, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1877, t. III, § 390, 391. — Viollet, *Précis de l'hist. du droit français ;* Paris, 1886, *Sources, droit privé*, p. 747, in-8.

Ancien Droit. — Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, 1785, t. X, v° *Légitime*, pp. 142, 329, et les auteurs qui y sont cités.

LÉGITIME (François-Denis), homme politique haïtien, né à Jérémie en 1833. Fils d'un constructeur naval dont il continua les opérations, il fut élu en 1869 député à l'Assemblée constituante. Il s'attacha au général Salomon dont il fut ministre de l'agriculture, mais il lui fit ensuite de l'opposition et fut exilé en 1886. Deux ans après, il revint de la Jamaïque, fut nommé président provisoire de la République, puis à titre définitif le 16 déc. 1888 et reconnu par les puissances. Quelques mois après, il fut renversé par le général Hippolyte.

LÉGITIMISTE (Parti). Ce nom désigne en France le parti qui demeura fidèle à la branche aînée des Bourbons après la révolution de 1830. Il eut pour candidat au trône le petit-fils de Charles X, le duc de Bordeaux ou comte de Chambord (V. Bourbon, t. VII, p. 722), dont la mort a marqué la fin de ce parti. Les légitimistes firent une opposition acharnée à Louis-Philippe ; ils n'étaient en majorité que dans l'Ouest (Bretagne, Vendée, Anjou), mais presque partout la grande majorité de la noblesse terrienne et du clergé leur était dévouée. Leur plus célèbre orateur fut Berryer. Ils saluèrent avec enthousiasme la chute de l'usurpateur en févr. 1848, mais ne purent obtenir de majorité dans l'assemblée de 1849. La fondation du second Empire les affaiblit beaucoup parce que le clergé et la plus grande partie des propriétaires fonciers se rallièrent à Napoléon III. Leur opposition reprit de la force au moment où la politique italienne de l'empereur le brouilla avec le pape. Les légitimistes déployèrent un grand patriotisme dans la guerre de 1870-71 où s'illustrèrent plusieurs de leurs chefs, Charrette, Cathelineau, de Sonis, etc. Aux élections du 8 févr. 1871, ils se prononcèrent pour la paix et furent élus en très grand nombre à l'Assemblée nationale. Ils formaient le noyau de la majo-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rité réactionnaire complétée par leurs ennemis orléanistes. L'histoire de cette assemblée fut dominée par les efforts pour rapprocher les partisans de la monarchie absolue et du drapeau blanc de ceux de la monarchie constitutionnelle. La fusion parut faite après la visite des princes d'Orléans à Frohsdorf, mais le comte de Chambord dont on attendait l'avènement au trône refusa les concessions qui eussent fait de lui « le roi légitime de la Révolution ». Le compromis se fit alors entre républicains et orléanistes par le vote de la constitution de 1875, et les légitimistes furent réduits dans la Chambre de 1876 à une faible minorité. La mort du comte de Chambord en 1883 a mis fin au parti légitimiste. La plupart de ses adhérents se sont ralliés aux d'Orléans, d'autres ont accepté la République ; quelques-uns ont tenté de maintenir leur drapeau au nom des Bourbons d'Anjou en contestant la validité de la renonciation faite par Philippe V quand il accepta la couronne d'Espagne. Mais ce parti des *Blancs d'Espagne* n'a pris aucune importance. — On trouvera dans les art. CHAMBRE et ASSEMBLÉE des détails sur l'action politique des légitimistes.

LÉGLANTIERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 401 hab.

LE GLAY (André-Joseph-Ghislain), historien et archéologue français, né à Arleux (Nord) le 29 oct. 1785, mort en mars 1863. Il commença à Douai des études médicales, qu'il termina à Paris en 1812. Reçu docteur, il alla s'établir à Cambrai ; mais bientôt son goût pour l'archéologie le fit renoncer à l'exercice de sa profession. Secrétaire, puis président de la Société d'émulation, il publia divers articles dans le Bulletin de cette société, notamment un article sur *les Duels judiciaires* et un autre sur *les Fêtes et cérémonies publiques de l'église métropolitaine de Cambrai*. En 1825, il devint bibliothécaire de cette ville et en 1835, archiviste du dép. du Nord. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai* (Cambrai, 1831, in-8) ; *Mélanges historiques et littéraires* (Cambrai, 1834, in-4) ; *Notice sur les Archives de la Chambre des comptes à Lille* (Lille, 1836, in-8) ; *Analectes historiques ou Documents inédits pour l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature* (Lille, 1839-52, 2 vol. in-8) ; *Maximilien Ier et Marguerite d'Autriche* (1840, in-8), esquisses biographiques précédées de la *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche* (Paris, 1839, in-8) ; *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle* (Paris, 1845, 2 vol. de la *Coll. des Docum. inédits*) ; *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille* (Lille, 1848) ; *Cameracum christianum* (Lille, 1849, in-4) ; *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis* (1849, in-8) ; *Vies des Saints* (1855-57, 6 vol. in-8). En outre, il collabora activement à diverses revues, entre autres aux *Archives historiques du Nord de la France*, aux *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, aux *Mémoires de la Société de Lille*, à la *Revue numismatique*, et aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, etc. M. P.

LE GLAY (Edouard-André-Joseph), historien français, né à Cambrai le 6 mars 1814, mort à Paris le 24 juin 1894, fils du précédent. Elève de l'Ecole des chartes (1835), il fut archiviste à Lille (1837) et passa en 1846 dans l'administration préfectorale. Il devint en 1868 régisseur de l'octroi de Paris. Parmi d'assez nombreuses publications, citons : *Fragments d'épopées romanes du XIIe siècle* (Paris, 1838, in-8) ; *le Roman de Raoul de Cambrai* (1840, in-12) ; *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre* (1841, 2 vol. in-8) ; *Charles de Danemark* (1878, in-12) ; *les Flamands aux croisades* (1879, in-8) ; *la Gaule-Belgique* (1884, in-8) ; *Histoire des comtes de Flandre et des Flamands au moyen âge* (nouv. éd., 1886, 2 vol. in-8).

LÉGLISE (Félix), homme politique français, né à Bayonne le 13 déc. 1846. Conseiller d'arrondissement, il fut élu député des Landes le 21 août 1881. Membre de l'Union républicaine, il échoua aux élections de 1885 ; mais tous les députés conservateurs ayant été invalidés par la Chambre, il fut réélu le 14 févr. 1886, et de nouveau en 1889 et 1893. Il combattit le boulangisme.

LEGLUDIC (Léon-Prosper), homme politique français, né à Angers le 16 avr. 1843. Médecin à Sablé, maire de cette ville, il fut médecin-major des mobiles de la Sarthe pendant la guerre franco-allemande. Il fut élu député de La Flèche le 15 mars 1885 en remplacement de Clément Galpin, décédé. Réélu aux élections générales de 1885 et de nouveau en 1889 et 1893, il siégea à la gauche radicale et combattit le boulangisme.

LEGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 363 hab.

LEGNAGO. Ville d'Italie, province de Vérone (Vénétie), sur l'Adige ; 14,358 hab. Cette ville, depuis sa fondation par les Lombards, a toujours eu une grande importance stratégique. Prise par Bonaparte en 1796 et démantelée en 1801, elle fut de nouveau fortifiée en 1815. Elle a formé depuis cette époque avec Vérone, Peschiera et Mantoue une des quatre places du fameux quadrilatère italien. De Legnago à Boara, couvert à l'E. par les marais de l'Alpone, l'Adige forme une excellente ligne de défense.

BIBL. : Le général NIOX, *Géographie milit.*, t. II, p. 166.

LEGNANI (Stefano-Maria), peintre et graveur italien, né à Milan en 1660, mort en 1715. Il travailla d'abord sous la direction de son père, le peintre Cristoforo (ou selon d'autres Ambrogio) Legnani, puis il alla recevoir à Bologne les leçons de Cignani, et, à Rome, celles de Maratta. La plupart de ses ouvrages sont à Milan ; les plus importants sont : *la Vierge avec saint Laurent, saint Benoît et saint Ambroise*, dans l'église Sant' Ambrogio, et *le Couronnement de la Vierge*, dans celle de Sant' Angelo. Legnani a peint à fresque une grande *Gloire* dans la coupole de l'église San Gaudenzio, à Novare. Son portrait par lui-même se trouve au musée des Offices, dans la galerie des portraits de peintres. On connaît de lui deux gravures, une *Vierge* et une *Sainte Famille*, qui rappellent la manière de Biscaino. E. Bx.

BIBL. : LANZI, *Storia pittorica dell' Italia* ; Milan, t. IV.

LEGNANO. Bourg d'Italie, prov. de Milan, à 11 kil. S.-E. de Gallarate, sur l'Olona, sous-affl. du Pô ; 7,883 hab. Une église dont la construction est attribuée à Bramante, dont l'autel possède un chef-d'œuvre de Bernardino Luini, y attire les voyageurs. Frédéric Barberousse y fut battu par les Milanais en 1176 à la suite de l'abandon de Henri le Lion. Legnano a des filatures de soie et de coton.

LÉGNY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. du Bois-d'Oingt ; 461 hab.

LE GOAZRE DE KERVELEGAN (V. KERVELEGAN).

LEGOBIEN (Charles), jésuite, né à Saint-Malo en 1653, mort en 1708. Il fut procureur des missions de son ordre en Chine. Œuvres : *Lettres sur les progrès de la religion à la Chine* (Paris, 1697, in-8) ; *Histoire de l'édit de l'empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne* (Paris, 1698, in-12) ; *Eclaircissements sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts* (Paris, 1698, in-12) ; *Histoire des îles Mariannes* (Paris, 1700-1, in-12) ; *Lettres de quelques missionnaires de la Chine et des Indes orientales* (Paris, 1702, in-8) ; *Lettres édifiantes*, les huit premiers volumes.

LEGONIDEC (Joseph-Julien), magistrat français, né à Lannion le 16 oct. 1763, mort à Paris le 11 févr. 1844. D'une ancienne famille noble de Tréguier, avocat au parlement de Paris (1788), député de la noblesse des États de Bretagne en 1789, il passa à Saint-Domingue et fut de 1791 à 1793 procureur général à Port-au-Prince. Proscrit à la suite des événements qu'amena l'affranchissement des noirs, il se réfugia aux Etats-Unis où il enseigna dans un collège et où il remplit les fonctions de chancelier du consulat de France à Boston. De retour en France, il fut nommé

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

le 24 juil. 1798 substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal des Landes. Il occupa depuis de hautes situations (à Trèves, à l'île Bourbon) où il déploya de grandes qualités administratives, notamment à Rome où, avec le titre de procureur de la cour d'appel (1810), il organisa l'administration de la justice dans les Etats romains incorporés à la France. Le 15 févr. 1815, il fut nommé conseiller à la cour de cassation où il demeura jusqu'à sa mort.

LEGONIDEC (Jean-François-Marie-Maurice-Agathe), philologue français, né au Conquet le 4 sept. 1775, mort à Paris le 12 oct. 1838, cousin du précédent. Il se destinait à la prêtrise lorsque la Révolution éclata. Emprisonné à Carhaix de 1793 à 1795, il vint à Paris en 1804 et obtint un emploi dans l'administration des forêts. Il a laissé des travaux importants sur la langue celtique. Citons : *Grammaire celto-bretonne* (Paris, 1807, in-8) ; *Dictionnaire français-breton* (1847, in-4) ; *Dictionnaire breton-français* (1850, in-4), publié par H. de La Villemarqué.

BIBL. : DEPPING, *Notice sur Legonidec*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, nouv. série, t. VI. — VILLENAVE, *Notice sur Legonidec*, dans *Journal de l'Institut historique*, t. IX. — BRIZEUX, *Notice sur la vie et les travaux de Legonidec*, dans l'éd. de la *Grammaire celto-bretonne*, de 1834.

LE GONIDEC DE TRAISSAN (Olivier-Marie-Meriadec, comte), homme politique français, né à Vitré le 24 févr. 1839. Capitaine des zouaves pontificaux, il fit la guerre franco-allemande dans l'armée de la Loire. Le 5 mars 1876, il fut élu député de l'arr. de Vitré, avec un programme monarchiste. Il appuya le gouvernement du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877 et de nouveau en 1881. Il échoua aux élections générales de 1889, mais fut réélu sans difficulté au scrutin d'arrondissement en 1889 et 1893. Membre de la droite, il appuya le mouvement boulangiste.

LE GORREC. Plusieurs membres de cette famille bretonne ont fait partie des assemblées législatives. 1° *Guillaume* Le Gorrec, né à Montallot le 27 oct. 1764, mort à Saint-Brieuc le 30 août 1812, qui fut député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents (an VI-an VII). — 2° *Claude*, frère du précédent, né à Montallot le 21 août 1768, mort à une date inconnue, député des Côtes-du-Nord en 1815. — 3° *Claude-Jean-Marie*, né à Saint-Brieuc le 5 mai 1800, mort à Pontrieux le 10 nov. 1868, représenta les Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante de 1848, à l'Assemblée législative de 1849, au Corps législatif de 1852 à 1868.

LEGOTE (Pablo), peintre que l'on croit être d'origine flamande et qui vint s'établir à Séville vers la fin du XVIe siècle. Il résulte des termes d'un contrat passé à Lebrija en 1629 que cet artiste s'obligea à dorer et à peindre en tons naturels les sculptures du retable de l'église de Sainte-Marie, en cette ville, que venait d'exécuter Alonso Cano. Des peintures de Legote représentant *la Naissance de Jésus*, *l'Epiphanie*, *l'Annonciation* et les deux *Saint Jean* faisaient partie de ce retable. En 1647, le cardinal Spinola chargeait l'artiste de peindre de grandeur naturelle les *Douze Apôtres* pour la salle d'honneur de son palais archiépiscopal, à Séville. Cean Bermudez croit pouvoir lui attribuer une composition semblable qui se trouve dans l'église de la Madeleine. Legote alla plus tard travailler à Cadix où il peignit des étendards et bannières pour la flotte des Indes, ainsi que le constatent des reçus de sa main, conservés aux archives générales des Indes. P. L.

LEGOUAZ (Yves-Marie), graveur français, né à Brest le 15 févr. 1742, mort à Paris le 12 janv. 1816. Elève d'Aliamet et d'Ozanne, il devint, en 1770, graveur de l'Académie des sciences. On doit entre autres, à cet artiste habile, des reproductions de tableaux d'Horace Vernet et soixante planches ayant pour sujets les différents ports de France.

LEGOUEST (Venant-Antoine-Léon), célèbre chirurgien français, né à Metz le 1er mai 1820, mort à Paris le 5 mars 1889. Il entra en 1839 à l'Ecole de médecine militaire de Strasbourg, devint agrégé à la faculté de Paris en 1857, puis professeur au Val-de-Grâce, médecin principal de 1re classe en 1865, médecin inspecteur en 1870, président du conseil de santé des armées en 1873, enfin médecin inspecteur général en 1882. Il se distingua par sa lutte contre l'intendance et enleva non sans peine, en 1882, la loi qui consacre le principe de l'autonomie du corps de santé. Legouest prit une part très active aux travaux de la Société de chirurgie dont il fut le secrétaire général, et à ceux de l'Académie de médecine qu'il présida en 1881. — Ouvrages principaux : *Traité de chirurgie d'armée* (Paris, 1863, in-8 ; 2e éd., 1875) ; *le Service de santé des armées américaines pendant la guerre...* (Paris, 1866) ; il publia, avec Sédillot, la 4e éd. du *Traité de médecine opératoire* (Paris, 1870, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

LEGOUVE (Jean-Baptiste), avocat et littérateur français, né à Montbrison vers 1730, mort en 1782. Il se distingua comme jurisconsulte ; très érudit, émule de Gerbier et de Target, il fut mis en lumière par l'affaire célèbre des frères Lioney contre la Compagnie de Jésus. Le grand succès qu'il obtint semblait lui promettre une carrière brillante, mais la délicatesse de sa santé l'obligea à renoncer à plaider : il se borna à être consultant. Il composa une tragédie qui ne fut pas jouée, mais parut en 1775 : *Attilie*. Ses mémoires et ses consultations écrites sont remarquables par la logique, la fermeté et la simplicité alors fort rare. Il vécut en homme de bien.

LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poète français, né à Paris en 1764, mort à Montmartre en 1812, fils du précédent. Héritier d'une belle fortune, il se consacra dès sa jeunesse à la littérature pour laquelle il avait une passion profonde. Il débuta par une traduction de Lucain et un recueil de vers composé avec Laya et publié sous le titre : *Essais de deux amis* (1786). En 1792, le Théâtre-Français représenta sa première pièce : *la Mort d'Abel*, tragédie pastorale que le critique du temps, Laharpe, maltraita. En 1793, Legouvé composa sa tragédie d'*Epicharis ;* en 1795 parut *Quintus Fabius;* en 1799 *Etéocle*, qui réussit mal ; en 1806, *la Mort de Henri IV*, qui eut du succès : cette pièce rompt un peu avec la tradition classique, et l'on pourrait y voir comme un timide essai du drame moderne. Legouvé a publié encore un volume de vers dont quelques pièces furent goûtées, tels que *Souvenirs*, *Mélancolie*, etc. Enfin, en 1801, il avait fait paraître *le Mérite des femmes*, petit poème qui est resté son meilleur titre littéraire et qui obtint le plus franc succès : quarante éditions se succédèrent rapidement. Ses vers un peu incolores se relèvent de temps à autre par quelques inspirations assez heureuses, mais l'originalité et la force y font presque complètement défaut. Membre de l'Institut depuis 1798, le poète fut nommé suppléant de la chaire de poésie latine de Delille. La mort de sa femme en 1810 l'affecta profondément ; il tomba dans un tristesse noire qui altéra sa raison et sa santé ; il mourut peu après dans une maison de santé de Montmartre. Ph. B.

LEGOUVÉ (Gabriel-Jean-Baptiste-Ernest-Wilfrid), littérateur français, né à Paris le 15 févr. 1807, fils du précédent. Après la mort de son père, son tuteur, Bouilly, lui fit faire ses études au collège Bourbon ; dès sa jeunesse, il se sentit attiré par la poésie et la littérature. Sa première pièce fut *la Découverte de l'imprimerie*, qui obtint un prix de l'Académie française (1827). Ensuite, il publia un roman intitulé *Max* (1833), puis, l'année suivante, un poème : *les Vieillards*. Un de ses meilleurs romans, *Edith de Falsen*, publié en 1840, a été réédité à plusieurs reprises, notamment en 1869. Une vocation nouvelle se déclara chez lui en 1847 : celle de conférencier à laquelle il doit de nombreux et légitimes succès. Autorisé à cette époque à faire un cours libre au Collège de France sur l'*Histoire morale des femmes*, il conquit aussitôt son public ; en 1848, il publia ses leçons.

La principale réputation de M. Legouvé vient de ses pièces de théâtre. Son premier drame, *Louise de Ligne-*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

rolles, composé en collaboration avec M. Prosper Dinaux, est resté au répertoire du Théâtre-Français. Il a collaboré ensuite avec Scribe à *Adrienne Lecouvreur* (1849), à *Bataille de Dames* (1851) et aux *Contes de la reine de Navarre;* les trois pièces furent représentées avec succès aux Français. Mis en relations avec Rachel qui avait joué Adrienne Lecouvreur, M. Legouvé composa pour la tragédienne *Médée*, pièce en cinq actes, qu'elle voulut jouer, puis qu'elle refusa; l'auteur lui fit un procès qu'il gagna, mais il abandonna les dommages-intérêts à la Société des gens de lettres. Cette tragédie a été traduite en italien par Montanelli en 1856 et jouée par Mme Ristori dans toutes les grandes villes d'Europe avec un succès très brillant. Ces différents titres littéraires ouvrirent en 1855 à M. Legouvé les portes de l'Académie française, où il remplaça Ancelot. En 1855, il fit jouer avec bonheur *Par Droit de conquête*, puis *le Pamphlet* (1857), qui échoua; en 1858, *les Doigts de Fée* (en collaboration avec Scribe); en 1861, *Béatrix*, comédie en prose en cinq actes (Mme Ristori joua la pièce à l'Odéon); en 1861, *Un Jeune Homme qui ne fait rien*, un acte en vers; en 1868, *A Deux de jeu*, un acte en prose (ces deux dernières pièces jouées au Théâtre-Français); puis *Miss Suzanne*, comédie en quatre actes; *les Deux Reines de France*, drame en vers interdit par la censure et joué seulement en 1872 au Théâtre-Italien avec musique de Gounod; en 1875, *l'Amour africain*, opéra-comique dont M. Paladilhe fit la musique; en 1876, *la Cigale chez les Fourmis* (en collaboration avec Labiche; en 1877, *Une Séparation*, drame en quatre actes, etc. Son *Théâtre complet* a paru en 3 vol. (1887-90). Dans *Comédies en un acte* (1887), il a rassemblé toutes ses petites pièces.

En outre de ces nombreuses pièces, M. Legouvé a composé de nombreux romans, des essais de toutes sortes sur les questions du jour, des conférences toujours très goûtées par leur esprit fin et bienveillant. Il s'est surtout attaché à parler des femmes, de leur rôle dans la société et dans la famille; il parle aussi très volontiers de l'art de la lecture où il est passé maître, de l'escrime qu'il a continué à pratiquer malgré son grand âge. Un de ses livres les plus agréables et d'un véritable charme de bonhomie et de goût a paru récemment sous le titre de *Soixante Ans de souvenirs* (1886-87, 2 vol., et 1888, 4 vol.); ces mémoires sans prétention sont très vivants et pleins d'anecdotes sur les hommes et les choses. Parmi ses autres publications, nous citerons: *les Morts bizarres* (1832); *Guerrero* (1845); *Béatrix* (1860); *la Croix d'honneur et les Comédiens* (1863); *la Femme en France au* XIXe *siècle* (1864); *Jean Reynaud* (1864); *les Pères et les Enfants au* XIXe *siècle* (1867-69, 2 vol.); *Petit Traité de lecture à haute voix* (1878); *l'Art de la lecture* (1878); *Nos Filles et nos Fils* (1878); *la Question des femmes* (1881); *Une Dot* (1888); *Histoire de ma maison* (1890), etc. M. Legouvé n'a jamais voulu occuper de fonctions publiques; il a refusé en 1876 de se porter au Sénat. Cependant le 31 oct. 1881 il a accepté la direction des études à l'Ecole normale de Sèvres pour l'enseignement des jeunes filles; à cette occasion, il avait été nommé inspecteur général de l'instruction publique. Ph. B.

LEGOUX (Jules), littérateur français, né à Saint-Amand en 1836. Procureur impérial à Corbeil, il fut révoqué par le gouvernement de la Défense nationale et se jeta dans le journalisme. Il collabora notamment à la *Patrie*. Citons de lui de nombreuses saynètes comme : *Autour d'un chapeau* (1884, in-12); *Cinq Ans après* (1883, in-12); *Lettres d'amour* (1883, in-12); *Par Téléphone* (1883, in-12); *le Prétexte* (1883, in-12), comédie, et *les Propos d'un bourgeois de Paris* (1885-88, 3 vol. in-12); *Histoire de la commune des Chapelle-Bourbon* (1885, in-12); *Pro Patria* (1887, in-12).

LE GOUX DE FLAIX (Alexandre-François-Xavier, marquis), né à Pondichéry en 1751, mort à Avranches le 5 mars 1820. Ancien officier du génie dans l'Inde, après de nombreuses missions auprès d'Hyder Ali et de Tippo Sahib, il rentra en France; il fut envoyé comme attaché militaire à Constantinople et dirigea la défense des Dardanelles. On lui doit un bon livre sur l'Inde à la fin du XVIIIe siècle: *Essai historique géographique et politique sur l'Indoustan* (Paris, 1807, 2 vol. avec plans). Il avait épousé Mlle Julie Le Vaillant, fille unique du voyageur Le Vaillant. E. F. DE F.

LE GOUZ DE LA BOULLAYE (François), voyageur français, né à Baugé (Anjou) vers 1610, mort à Ispahan vers 1669. D'une famille d'origine anglaise, il entra au service de Charles Ier, visita l'Irlande, puis les rives de la Baltique et de la Méditerranée, passa à Constantinople par Ispahan et Bender Abbassi dans l'Inde, revint par Bassora, la Syrie et l'Egypte (1650). Engagé dans un procès pour se faire restituer son héritage par ses beaux-frères qui l'avaient cru mort, il publia la relation de ses voyages (Paris, 1653, in-4; 2e éd., Troyes, 1657). Il entra au service de la Compagnie des Indes (1662), repartit pour la Perse (oct. 1664) où il mourut.

LEGOYT (Alfred), statisticien français, né à Clermont-Ferrand le 18 nov. 1815, mort à Paris en 1885. Ancien chef de la statistique au ministère du commerce à Paris et secrétaire général de la Société de statistique, il a publié nombre d'ouvrages de statistique, entre autres *l'Emigration européenne* (1862); *la France à l'étranger* (1864); *les Forces comparées de la France et de l'Autriche* (1859); *la Vitalité de la race juive* (1867); *les Forces matérielles de l'Allemagne* (1877); *le Suicide ancien et moderne* (1882).

LE GRAND ou **LE GRANT** (Jacques), *Jacobus Magnus*, religieux augustin, né à Toulouse vers 1350, mort vers 1423. Après avoir professé la philosophie et la théologie à Padoue, il vint à Paris, où il acquit bientôt une grande réputation comme prédicateur. En 1404, prêchant le jour de l'Ascension, il attaqua avec véhémence les désordres de la cour et les dérèglements d'Isabeau de Bavière, qui assistait à son sermon. Peu de temps après, les princes ligués contre le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, le députèrent auprès du roi d'Angleterre, pour solliciter des services, qu'il obtint. Il reste de lui : *le Livre des bonnes mœurs* (1478, in-fol.) : *Sopholoquium ex antiquorum poetarum* (Paris, 1475, in-fol.); *Archeloge Sophie*, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale. C'est la traduction d'une partie de l'ouvrage précédent.

LEGRAND (Antoine), philosophe français, né à Douai au commencement du XVIIe siècle, mort dans le comté d'Oxford vers l'année 1700. Il entra dans l'ordre des franciscains et fut envoyé pour prêcher le catholicisme en Angleterre; il se fixa dans le comté d'Oxford. C'est lui qui introduisit le cartésianisme dans ce pays, et il l'y défendit vigoureusement contre les attaques des mystiques et des théologiens, entre autres de l'évêque d'Oxford, Samuel Parker. Ses écrits, cités par Arnauld et Bayle, semblent avoir joui d'un certain succès. On a de lui : *le Sage des stoïques, ou l'Homme sans passions* (La Haye, 1662, in-12, réimpr. sans nom d'auteur sous le titre : *les Caractères de l'homme sans passions;* Paris, 1663 et 1682; Lyon, 1665); *l'Epicure spirituel ou l'Empire de la volonté sur les vertus* (Douai, 1669, in-8); *Physica* (Amsterdam, 1664, in-8); *Philosophia veterum e mente Renati Descartes more scholastico breviter digesta* (Londres, 1671, in-12, réimpr. et très augm. sous ce titre : *Institutio philosophica secundum principia Renati Descartes;* Londres, 1672, in-8, 1678 et 83, in-4; Nuremberg, 1695, in-4, trad. en angl., 1694, in-fol.); *Historia naturæ variis experimentis et ratiociniis elucidata* (Londres, 1673, in-8, 1680, in-4; Nuremberg, 1678, in-8, 1702, in-4); *Dissertatio de carentia sensus et cognitionis in brutis* (Londres, 1775, in-8; Nuremberg, 1679); *Apologia pro Renato Descartes contra Samuelem Parkerum* (Londres, 1679, in-8; 1682, in-12; Nuremberg, 1681, in-12); *Historia sacra* (Londres, 1685, in-8). Th. RÜYSSEN.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LEGRAND (Joachim), oratorien et érudit français, né à Saint-Lô (Manche) le 6 févr. 1653, mort à Paris le 1er mai 1733. On a de lui une *Histoire du divorce d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon* (Paris, 1688, 3 vol. in-12). Il avait en outre rassemblé sur le règne de Louis XI une très précieuse collection de documents qui se trouve aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

LEGRAND (Marc-Antoine), auteur dramatique français, né à Paris le 30 janv. 1673, mort à Paris le 7 janv. 1728. Il débuta sur la scène et y obtint fort peu de succès à cause de son physique désagréable. Il se mit alors à composer des pièces dont la plupart ont réussi. Son triomphe fut *Cartouche*, représenté le 21 oct. 1721, au moment où le célèbre bandit venait d'être arrêté, et qui jouit d'une vogue extraordinaire. Citons de lui : *la Femme fille et veuve* (1707, in-12) ; *la Famille extravagante* (1709, in-12) ; *la Foire Saint-Laurent* (1709, in-12) ; *le Roi de Cocagne* (1719, in-12) ; *Plutus* (1720, in-12) ; *le Galant Coureur* (1722, in-12) ; *le Luxurieux* (1732, in-12). On a réuni ces pièces : *Théâtre de Legrand* (Paris, 1731-42, in-12, réédité en 1770, 4 vol. in-12) ; *Chefs-d'œuvre dramatiques de Legrand* (1824, in-12).

LEGRAND (Jacques-Guillaume), architecte français, né à Paris en 1743, mort à Saint-Denis en 1807. Son œuvre est inséparable de celle de Molinos : ils travaillèrent presque toujours en collaboration. Élève de Clérisseau, il entreprit en 1782 de couvrir en bois la grande cour circulaire de la halle au blé de Paris, construite en 1765 par Le Camus de Mézières ; la coupole qu'il exécuta avec Molinos et termina en six mois causa une grande admiration : elle fut malheureusement brûlée en 1802 (et refaite en fer par Bellanger en 1811). En 1786, Legrand et Molinos construisirent la halle aux draps, dont l'escalier est remarquable. En 1788, ils furent chargés de restaurer la célèbre fontaine des Innocents qui était alors située au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers et engagée dans les maisons sur trois faces ; les architectes isolèrent le monument, le complétèrent en ajoutant une quatrième face et des bassins, et le transportèrent au milieu du marché des Innocents. En 1789, ils construisirent le théâtre Feydeau détruit depuis. Legrand a publié, en 1799, un *Parallèle de l'architecture ancienne et moderne ;* après sa mort on fit paraître un *Essai sur l'histoire générale de l'architecture* (1809). Ph. B.

LEGRAND (Juste-Alexandre, comte), général français, né au Plessis-sur-Saint-Just (Oise) en 1762, mort en 1815. Il reprit du service en 1790, devint chef d'un bataillon de volontaires de la Moselle et général de brigade en 1793 ; sa bravoure le fit nommer en 1799 général de division. Il se signala à Hohenlinden, à Austerlitz et dans la retraite de Russie où il fut blessé grièvement à la Berezina. Nommé en 1813 sénateur, il se soumit en 1814 à Louis XVIII qui le créa pair de France. Ph. B.

LEGRAND (Henri) (V. Turlupin).

LEGRAND (Alexis-Baptiste-Victor), ingénieur et homme politique français, né à Paris le 20 janv. 1791, mort à Uriage (Isère) le 25 août 1848. Ancien élève de l'École polytechnique, attaché depuis 1815 à la direction générale des ponts et chaussées, il devint en 1831 titulaire de ce haut emploi et, un peu plus tard, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics (1837) et président de section au conseil d'Etat (1847). La France lui doit un grand nombre de routes, de canaux et le tracé de ses premières grandes lignes de chemins de fer. Il représenta sans interruption, de 1832 à 1848, les électeurs de Mortain à la Chambre des députés, où il prit une part importante à l'élaboration des lois sur l'expropriation (1833-41) et sur la police des chemins de fer (1845). A. Debidour.

LEGRAND (Alexandre, dit *Legrand d'Amiens*), médecin français, né vers 1800. Il se fit connaître par ses essais pour substituer l'or au mercure dans le traitement des maladies syphilitiques. On a de lui : *De l'Or, de son emploi dans le traitement de la syphilis* (1825-31).

LEGRAND (Pierre), homme politique français, né à Lille le 2 juin 1804, mort à Lille le 13 avr. 1859. Ancien conseiller de préfecture, il fut élu député du Nord au Corps législatif le 29 févr. 1852 avec un programme libéral. Réélu en 1857, il prit une part assez considérable aux débats sur les questions juridiques. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Études sur la législation militaire* (Paris, 1835, in-8) ; *les Bourgeois de Lille* (2e éd., 1851, 2 vol. in-12) ; *Dictionnaire du patois de Lille* (1856, in-16, 2e éd.) ; *Esquisse d'un code criminel de l'armée* (1857, in-8).

LEGRAND (Charles-Dominique, dit *Paul*), artiste dramatique et mime français, né à Saintes le 4 janv. 1820. Venu jeune à Paris, il exerça divers métiers : il fut bijoutier, commis voyageur, etc. ; en même temps il jouait au théâtre Bonne-Nouvelle et sur la scène de la Madeleine créée en 1840. En 1841, il entra aux Funambules pour doubler *Deburau* (V. ce nom) et y resta jusqu'en 1847. En 1848, il fit un voyage à Londres. En 1852, il passa aux Folies-Mayer qui devinrent les Folies-Nouvelles et joua dans de nombreuses pantomimes le personnage de Pierrot qu'il varia avec talent : des chefs de l'école réaliste écrivaient le scénario de ces petites pièces, dont il composa lui-même quelques-unes. En 1856, il donna une grande représentation au Pré Catelan (Bois de Boulogne), avec danses et pantomimes. Il se retira vers 1875 et une souscription fut organisée pour lui donner quelques ressources. En 1886, les frères Larcher ont publié : *Pantomimes de Paul Legrand.* Ph. B.

LEGRAND (Arthur), homme politique français, né à Paris le 28 oct. 1833, fils d'Alexis (V ci-dessus). Auditeur au conseil d'Etat, il remplit en 1862 une mission officielle en Angleterre relative à l'organisation de l'Exposition universelle, travailla à la grande enquête sur la circulation fiduciaire et monétaire de 1865 et devint maître des requêtes en 1866. Le 3 févr. 1871, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée nationale où il fit partie du groupe bonapartiste et où il prit une part très active aux débats. Elu député de Mortain en 1876, réélu comme candidat officiel le 14 oct. 1877, il appuya le gouvernement du 16 mai, fut réélu encore en 1881 et ne posa pas sa candidature en 1885. Il se représenta avec succès en 1889 et fut encore réélu en 1893. On a de lui un certain nombre d'opuscules dont une partie a été réunie (*Etudes économiques ;* Paris, 1881, in-12).

LEGRAND (Pierre), homme politique français, né à Lille le 13 mai 1834, fils de Pierre (V. ci-dessus). Avocat renommé à Lille, bâtonnier de l'ordre, il fut secrétaire général de la préfecture du Nord sous le gouvernement de la Défense nationale et devint député de Lille le 20 févr. 1876. Il fit partie des 363, fut réélu avec eux en 1877 et en 1881, rapporta le grand projet de réforme de la magistrature de 1882 et entra dans le cabinet Duclerc du 7 août 1882 avec le portefeuille du commerce qu'il conserva dans le cabinet Fallières du 29 janv. 1883 et qu'il reprit encore dans le cabinet Brisson du 6 avr. 1885. Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1885. Il prit sa revanche lors de l'élection partielle du 27 nov. 1887 et redevint encore membre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Floquet du 3 avr. 1888. Il combattit le boulangisme et fut réélu par la 3e circonscription de Lille en 1889 et 1893. Il a été un des organisateurs de l'Exposition universelle de 1889.

LEGRAND (Géry), homme politique français, né à Lille le 23 mai 1837, frère du précédent. Collaborateur de l'*Echo du Nord*, fondateur du *Progrès du Nord*, de la *Feuille des campagnes*, etc., il fut élu sénateur du Nord le 21 juin 1888 en remplacement de M. Carnot, inamovible, décédé. Il siège à gauche. On a de lui : *les Grâces d'état* (1862, in-12), comédie en collaboration avec Gaston Bergeret ; *les Chansons de Desrousseaux* (1872, in-4) ;

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

sous le pseudonyme de Jonathan Müller : *les Augures* (1869, in-8), pièce en trois actes, etc.

LEGRAND (Émile), philologue français, né à Fontenay-le-Marmion (Calvados) en 1841. Professeur de grec moderne (depuis 1887) à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Grammaire grecque moderne* (1878, in-8) ; *Bibliographie hellénique* (1885, 2 vol. gr. in-8) ; *Dictionnaire français-grec moderne et grec moderne-français* (1885, 2 vol. in-32) ; *Chansons et contes populaires de la Calabre* (1870, in-8) ; *Collections de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique* (1869-75, 24 vol. in-8) ; *Chansons populaires grecques* (1876, in-8) ; *Recueil de contes populaires grecs* (1881, in-16) ; *Bibliothèque grecque vulgaire* (1880-90, 5 vol. gr. in-8) ; *la Terre des Pharaons* (1888, in-8), etc.

LEGRAND (Louis), homme politique français, né à Valenciennes le 30 mars 1842. Docteur en droit, docteur ès lettres, il plaida au barreau de Paris de 1863 à 1867, à celui de Valenciennes de 1867 à 1878 et fut sous-préfet de Valenciennes en 1870. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda un bataillon de mobiles à l'armée du Nord. Elu député de Valenciennes le 20 févr. 1876, il fit partie des 363, fut réélu avec eux en 1877 et de nouveau en 1881. Membre de la gauche républicaine, il s'occupa beaucoup des questions extérieures et des questions ouvrières. Il démissionna pour occuper le poste de ministre plénipotentiaire à La Haye (30 oct. 1882). Il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques le 1er févr. 1890. Il a donné : *Du Divorce et de la séparation de corps* (Versailles, 1865, in-8) ; *Sénac de Meilhan* (Paris, 1868, in-8) ; *le Mariage et les mœurs en France* (1879, in-8) ; *Compte rendu de la législature au nom de la gauche républicaine* (1881, in-12) ; *Rapport sur les conditions du travail dans les Pays-Bas et le Luxembourg* (1890, in-8) ; *l'Organisation des Indes néerlandaises* (1887, in-8), etc.

LEGRAND D'AUSSY (Pierre-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Amiens le 3 juin 1737, mort à Paris le 6 déc. 1800. Entré dans l'ordre des jésuites, il enseigna d'abord la rhétorique à Caen, puis se fixa à Paris lorsque l'ordre eut été supprimé par Clément XIV, et se lia avec le marquis de Paumy et La Curne de Sainte-Palaye, sous l'influence desquels il s'occupa surtout de la littérature du moyen âge. Il devint conservateur de la Bibliothèque nationale et membre de l'Institut. Legrand d'Aussy est un vulgarisateur dont les publications, accueillies avec faveur au moment où elles parurent, n'offrent plus grand intérêt aujourd'hui où l'étude du moyen âge repose de plus en plus sur les textes et non sur des à peu près et des adaptations plus ou moins bien réussies. On a de lui : *Fabliaux ou contes des XIIe et XIIIe siècles, traduits ou extraits d'après divers manuscrits du temps* (Paris, 1779, 3 vol. in-8 ; 2e éd., *id.*, 1781, 5 vol. in-8, augmentée d'une dissertation sur les troubadours ; 3e éd., *id.*, 1829, avec un avertissement signé A.-A. Renouard) ; *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation* (Paris, 1783, 3 vol. in-8 ; nouv. éd. par Roquefort, *id.*, 1815, 3 vol. in-8) ; *Voyage dans la Haute et Basse-Auvergne* (Paris, 1788, in-8) ; *Vie d'Apollonius de Thyane* (Paris, 1807, 2 vol. in-8). Plusieurs mémoires particuliers ont été insérés par lui dans le recueil de l'Institut. Ant. T.

LEGRAND DE L'OISE (Louis-Victorin), homme politique français, né à Saint-Just le 20 janv. 1791, mort à Saint-Just le 2 avr. 1878. Employé dans l'administration des finances de 1809 à 1824, il démissionna pour se livrer à l'agriculture. Le 5 juil. 1831, il fut élu député de l'Oise, siégea au centre gauche et devint en 1836 secrétaire général du ministère du commerce et directeur de l'agriculture et des haras. Réélu le 25 mars 1836, puis le 14 août de la même année parce qu'il avait été pourvu de l'emploi de directeur des eaux et forêts, il fut membre du tiers parti et fut constamment réélu par l'Oise jusqu'en 1848. Il fut mis de nouveau à la tête de l'administration des forêts en 1839 et en 1843. Il apporta dans ce service une grande compétence et le dirigea habilement (reboisements, etc.) ; il est un des auteurs de la loi sur la police de la chasse. Il fut encore directeur des contributions indirectes et secrétaire général du ministère des finances.

LEGRAND-DESCLOIZEAUX (V. DESCLOIZEAUX).

LEGRAND DU SAULLE (Henri), médecin aliéniste français, né à Dijon le 16 avr. 1830, mort à Paris le 6 mai 1886. Il étudia à Dijon et fut interne successivement à l'asile de cette ville, à celui de Quatre-Mares, près de Rouen, et à celui de Charenton, puis docteur à Paris en 1856 (*De la Monomanie incendiaire*). Collaborateur à la *Gazette des hôpitaux* de 1854 à 1862, il y publia presque toutes les leçons cliniques de Trousseau. A partir de 1862, il se livra exclusivement à la psychiatrie, fut nommé en 1863 médecin expert près le tribunal civil de la Seine, en 1867, médecin de l'hospice de Bicêtre, en 1868 médecin en chef du dépôt de la Préfecture, en 1879 médecin de la Salpêtrière. Pendant neuf ans, Legrand du Saulle fut rédacteur-gérant des *Annales médico-psychologiques ;* en 1868, il fonda, avec Gallard et Devergie, la Société de médecine légale, puis avec Baillarger l'Association mutuelle des médecins aliénistes de France. Le cours qu'il fit à l'Ecole pratique de 1864 à 1873 et ses leçons cliniques de la Salpêtrière en 1880 eurent beaucoup de succès. — Ouvrages principaux : *la Folie devant les tribunaux* (Paris, 1864, in-8) ; *le Délire des persécutions* (Paris, 1871, in-8) ; *la Folie héréditaire* (Paris, 1873, in-8) ; *la Folie du doute...* (Paris, 1875, in-8) ; *Traité de médecine légale*, etc. (Paris, 1874, in-8) ; *Etude méd.-lég. sur les épileptiques* (Paris, 1877, in-8) ; *Etude méd.-lég. sur les testaments contestés* (Paris, 1879, in-8) ; *Etude méd.-lég. sur l'interdiction des aliénés* (Paris, 1880, in-4). Dr L. Hn.

LEGRAS (Louise DE MARSILLAC, dame) (V. CHARITÉ [Filles de la]).

LEGRAS (Louis-Jules), homme politique français, né à Longueville (Seine-Inférieure) le 22 août 1840. Propriétaire, maire de Longueville, il fut élu député de la 2e circonscription de Dieppe en 1889, avec un programme républicain. Il a été réélu en 1893.

LEGRENZI (Giovanni), compositeur italien, né à Clusone, près de Bergame, vers 1625, mort à Venise en 1690. Elève de Pallavicino, il fut d'abord organiste à Bergame. On le trouve en 1664 maître de chapelle de l'église du Saint-Esprit, à Ferrare, en 1672 directeur du conservatoire dei Mendicanti à Venise et depuis 1685 maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise. Son premier opéra, *Achille in Sciro*, fut joué à Venise en 1664 ; le dix-septième et dernier, *Pertinace*, en 1684. Legrenzi a publié un grand nombre d'œuvres vocales et instrumentales qui se distinguaient par l'élégance de la mélodie et l'entente de l'effet.

LEGRIS-DUVAL (René-Michel), prédicateur français, né à Landerneau en 1765, mort en 1819. Pendant la Révolution, malgré les peines édictées contre les prêtres réfractaires, il resta en France et s'établit à Versailles, pour donner les secours de la religion à ceux qui refusaient le ministère des prêtres assermentés. Après la condamnation de Louis XVI, il se rendit auprès de la Commune de Paris pour la prier d'offrir au roi son assistance ecclésiastique. Il fallut l'intervention du conventionnel Matthieu pour empêcher son arrestation. En 1810, il s'occupa activement de recueillir des fonds pour les cardinaux exilés. A la Restauration, il devint prédicateur ordinaire du roi. En 1817 on lui offrit un évêché, puis l'office d'aumônier de Monsieur ; il les refusa. Nous avons mentionné ailleurs la part que l'abbé Legris-Duval prit aux travaux de la *Congrégation* (V. ce mot, t. XII, p. 423). — Œuvres : *le Mentor chrétien ou le Catéchisme de Fénelon* (Paris, 1797, in-12) ; *Discours en faveur des départements*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ravagés par la guerre (Paris, 1815, in-8); *Sermons de M. l'abbé Duval, prédicateur ordinaire du roi* (Paris, 1820, 2 vol. in-12; 1823, portr.). E.-H. V.

LEGROS (Pierre), sculpteur français, né à Chartres le 27 mai 1629, mort à Paris le 10 mai 1714. Elève de Jacques Sarrazin, Legros fut reçu membre de l'Académie le 30 juil. 1666, sur un *Saint Pierre* en marbre. En 1702, il fut nommé professeur. On lui doit un grand nombre de statues pour le palais et les jardins de Versailles, des groupes dont les sujets sont empruntés à la mythologie antique, des figures allégoriques, des bas-reliefs, des figures en plomb destinées à orner des fontaines, des balustrades de galeries et de parterres. En 1681, il a travaillé à la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres.

Son fils aîné, *Pierre*, fut son élève (V. Gros [Pierre Le]). — Son autre fils, *Jean* (1671-1745), fut peintre de portraits.

LEGROS (Mme), femme célèbre par son dévouement au prisonnier *Latude* (V. ce nom). Elle obtint en 1784 un prix de vertu de l'Académie française et mourut quatre ans plus tard.

LE GROS (Sauveur), littérateur et graveur français, né à Versailles le 27 avr. 1754, mort à Enghien (Belgique) le 15 mars 1834. D'abord artiste dramatique à Bruxelles, puis secrétaire et compagnon du maréchal prince de Ligne, il consacrait ses loisirs à la poésie et à la pratique de la gravure, et fut chargé, dit-on, de la rédaction du *Journal* de *Cléry* (V. ce nom), valet de chambre de Louis XVI. Loumyer a publié ses *Poésies choisies* (Bruxelles, 1857, in-18), avec le catalogue de ses gravures, rédigé par F. Hillemacher, et comprenant plus de 130 pièces, principalement des eaux-fortes. G. P.-I.

LEGROS (Alphonse), peintre et graveur français, né à Dijon le 8 mai 1837. Il fut, jusqu'en 1848, peintre en bâtiments. Il devint ensuite, à Dijon, élève de l'Ecole des beaux-arts, sous la direction de Lecoq de Boisbaudran et exécuta, à fresque, des peintures dans une église de Lyon. Il vint à Paris en 1851, entra dans l'atelier du peintre décorateur Cambon et en 1855 à l'Ecole des beaux-arts, avec Belloc. Il débuta au Salon de 1857, et, en même temps, se mit à l'eau-forte, à la peinture, et aussi au modelage. Il voyagea en Espagne, d'où il rapporta de nombreuses études, entre autres *les Chanteurs espagnols*. En 1863, il quitta la France pour l'Angleterre et devint professeur à l'University College de South Kensington, à Londres, où il réside encore. Son talent est sévère avec une tendance à l'archaïsme qui a fait surnommer Legros « Alceste », en Angleterre. Comme peintre, son coloris est chaud, son exécution large, et, si les premières impressions sont précises, sa facture, dans le détail, accuse quelques négligences. Œuvres principales : *Ex-voto* (musée de Dijon; S. de 1861); *Amende honorable* (musée du Luxembourg; S. de 1868). Le *Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié* d'Alphonse Legros a été publié par A. Poulet-Malassis et A.-W. Thibaudeau (Paris, 1877, in-8).

Bibl. : Béraldi, *les Graveurs au* XIXe *siècle*.

LEGS. I. Droit romain. — Le legs (*legatum*) est une disposition de dernière volonté faite à titre gratuit, par laquelle un testateur donne à une personne un droit réel sur une chose de la succession, ou un droit de créance contre l'héritier. Ainsi le legs enlève à l'héritier une partie du bénéfice de son institution, ou, ce qui revient au même, lui impose une charge. C'est, selon le langage des jurisconsultes, une *delibatio hereditatis*. Le bénéficiaire du legs, légataire (*legatarius*), n'est jamais un successeur universel aux biens, sauf le cas exceptionnel du legs partiaire. Il n'est qu'un successeur particulier du défunt ou un créancier de l'héritier; il n'est donc jamais tenu des dettes héréditaires. A l'époque classique, le legs se fait par testament ou par codicille confirmé. Il est une dépendance de l'acte par lequel le citoyen se choisit un héritier, un continuateur de sa personne. Il ne peut exister et produire son effet sans une institution d'héritier préalable dans l'acte écrit ou oral constituant le testament, et cette institution doit venir avant la disposition concernant le légataire. Peut-être n'en était-il pas ainsi à l'époque des XII Tables. La loi décemvirale admettait sans doute le legs (*legare*), mais se faisait de lui une notion plus large que par la suite. On entendait par là toute disposition de dernière volonté relative à la fortune disponible du défunt (*pecunia*) ou réglant la protection de son patrimoine (*tutela suæ rei*). Ainsi compris, le legs, loin d'être une dépendance de l'institution, en était distinct au point qu'il ne supposait même pas une institution préalable. Ce point de vue, abandonné durant plusieurs siècles pour les legs véritables, se maintint pourtant durant ce même laps de temps pour certaines dispositions, comme la dation d'un tuteur (*tutoris datio*), semblables au legs et qui pouvaient précéder, dans l'écrit testamentaire, l'institution d'un héritier. De nouveau ce principe triomphe sous Justinien, en ce sens du moins que toute espèce de legs peut venir avant l'institution. Cette décision, suite naturelle de la décadence du formalisme, n'empêche pas le legs de demeurer une dépendance de l'institution : un testament qui ne contiendrait que des legs n'aurait même, sous Justinien, aucune efficacité.

Les formules dont on devait se servir pour faire un legs étaient toutes conçues en termes impératifs : *do*, *lego*, *damnas esto*. Elles variaient selon l'étendue du droit que le testateur voulait conférer au légataire. On distinguait à cet égard deux types principaux : la forme *per vindicationem*, donnant au légataire un droit de propriété ou un droit réel et la forme *per damnationem*, ne lui accordant qu'un droit de créance contre l'héritier. Mais les progrès du droit amenèrent là encore la disparition du formalisme. Commencée de bonne heure par le sénatus-consulte Néronien, cette réforme fut menée à bonne fin par Justinien. Il supprima l'antique classification des legs, fondée sur les formules employées et n'admit plus qu'une seule espèce de legs donnant, selon la nature du droit légué, un droit de propriété directe au légataire ou simplement un droit de créance. — Toute chose corporelle ou incorporelle peut faire l'objet d'un legs. Comme legs de choses incorporelles, il faut citer le legs d'un ensemble de biens et notamment le legs d'une quote-part de la succession, *legatum partitionis*, qui se rapproche de l'institution, mais sans se confondre avec elle. — Le legs n'est acquis au légataire que du jour où l'hérédité est acquise à l'héritier. Toutefois, les Romains admettent que dès avant ce moment le légataire peut avoir une sorte de droit éventuel au legs, dont l'effet est de le mettre à l'abri des négligences calculées de l'héritier se refusant à faire addition.

Diverses causes peuvent faire obstacle à l'acquisition du legs. Les unes, comme le refus du légataire, sont indépendantes de la volonté du testateur; d'autres, comme la révocation du legs, dépendent de sa volonté. De ces dernières, il faut rapprocher le cas où le testateur a exagéré le nombre ou la quotité de ses legs, de façon à ne laisser à l'héritier qu'un bénéfice insignifiant. Diverses lois (loi Furia, loi Voconia) essayèrent de restreindre dans de sages limites la liberté de disposer par legs. La loi Falcidie (V. Falcidie) parvint à donner une solution équitable conciliant dans une mesure heureuse les droits de l'héritier institué et ceux des légataires. — Le legs étant une *delibatio hereditatis*, il est logique qu'il reste dans l'hérédité lorsque pour une cause quelconque il échappe au légataire. Le défaut d'acquisition du legs profite donc en principe à l'héritier. Toutefois, il profite à d'autres légataires dans le cas d'accroissement.

A partir du moment où fut reconnue l'efficacité du fidéicommis, ce genre de libéralité fit concurrence au legs, à raison des facilités considérables qu'y trouvaient le disposant et le bénéficiaire. Mais peu à peu ces avantages tendirent à se restreindre et sous Justinien, l'unification de ces deux genres de libéralité à cause de mort est faite dans la pratique sur presque tous les points. L'empereur

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

n'eut plus qu'à sanctionner ces résultats. Désormais il n'existe qu'une façon de disposer par acte de dernière volonté en dehors de l'institution d'un héritier. C'est le legs-fidéicommis soumis à des règles empruntées à la fois à l'ancien legs et à l'ancien fidéicommis. Toutefois, le fidéicommis d'hérédité à raison de sa grande analogie avec l'hérédité ne s'est jamais fusionné avec le legs. G. M.

II. Ancien droit. — Dans les pays de droit écrit, on a continué à subordonner, comme en droit romain, l'efficacité des legs à la validité de l'*institution d'héritier* (V. ce mot). Il n'en était pas de même dans les pays de coutumes ; ceux qui avaient reçu des libéralités testamentaires devaient s'adresser à l'héritier du sang pour obtenir la délivrance. L'institution d'héritier, d'après les coutumes, ne valait que comme legs, jusqu'à concurrence de ce dont le testateur pouvait disposer. Les legs, comme les donations, devaient être acceptés. Mais cette nécessité d'une acceptation n'empêchait pas que la propriété de la chose léguée ne passât au légataire dès l'instant de la mort du testateur ; l'acceptation avait un effet rétroactif remontant à ce moment. L'acquisition de la propriété ne donnait pas au légataire le droit de se mettre en possession de la chose léguée ; il devait en demander la délivrance à l'héritier saisi. Ce principe, conforme aux lois romaines et non aux coutumes, a été consacré par l'ordonnance de 1735, et il s'appliquait rigoureusement aux legs d'immeubles, tant ordinaires que pieux. Quant aux meubles, la délivrance faite aux légataires par l'exécuteur testamentaire suffisait pour le mettre à l'abri des poursuites de l'héritier ; les coutumes de la Normandie, d'Orléans, de Chauny contenaient des dispositions en ce sens.

Un legs pouvait être universel ou particulier, pur et simple ou conditionnel, ou fait pour être exécuté dans un certain temps seulement. L'indication d'une cause fausse accompagnant le legs ne le viciait pas. Etaient incapables de recevoir un legs : 1° ceux qui avaient perdu les droits civils, soit par une condamnation entraînant mort civile, soit par suite de vœux religieux ; 2° les corps et communautés non approuvés par le prince ; 3° les bâtards, adultérins et incestueux, sauf pour aliments ; 4° enfin, d'après la plupart des coutumes, les témoins qui signent le testament, tandis qu'au contraire ils étaient capables en droit romain. L'Eglise et les communautés approuvées devaient, pour recevoir un legs, se conformer aux prescriptions de l'édit d'août 1749 ; les fabriques, hôpitaux et autres établissements de charité devaient se soumettre aux conditions portées dans les déclarations des 20 juil. 1762 et 26 mai 1774. Dans les pays de droit écrit, on appliquait encore la quarte Falcidie, permettant à l'héritier de retenir le quart des biens. A Paris, on pouvait donner par legs tous les meubles et acquêts, et un cinquième de ses propres, ou quint. Dans la plupart des coutumes, les qualités d'héritier et de légataire étaient incompatibles ; mais on pouvait être héritier dans une coutume et légataire dans une autre où l'on n'était pas habile à succéder. Les légataires avaient, comme dans le droit de Justinien, les trois actions, réelle, personnelle et hypothécaire. Cependant l'hypothèque n'était pas admise dans les pays de nantissement, qui rejetaient absolument toute hypothèque si elle n'avait pas été acquise par cette voie. Mais, dans ces coutumes, le légataire jouissait du privilège que l'ancien droit romain lui accordait contre les créanciers de l'héritier par l'effet de la séparation des biens. Dans le Hainaut, les légataires n'avaient aucun privilège contre les créanciers de l'héritier, parce que la séparation des biens n'y était pas admise. Gustave Regelsperger.

III. Droit actuel. — Les legs se distinguent en : universels, lorsque le légataire a un droit éventuel à la totalité de la succession ; à titre universel, lorsqu'ils sont, soit de tous les immeubles ou de tous les meubles de la succession, soit d'une fraction, la moitié, le tiers des biens disponibles, soit encore d'une fraction de tous les immeubles ou de tous les meubles, soit enfin d'une fraction d'un ensemble de biens déterminé ; particuliers, lorsqu'ils n'entrent dans aucune de ces deux catégories. Le droit éventuel à la totalité de la succession, c'est que le légataire universel voit sa part grossie de tous les autres legs universels, à titre universel, ou particuliers qui ne peuvent être exécutés, soit par renonciation ou décès du légataire, soit parce que la disposition aura été annulée pour une cause quelconque. Le légataire universel est celui à qui il a été légué tous les biens ou la nue propriété de tous les biens. Le legs d'une somme, d'un immeuble, de tous les meubles ou immeubles situés dans tel département, de l'usufruit de tout ou partie des biens est un legs particulier.

Quelle que soit la dénomination employée par le testateur, la constitution du legs est valable, et aucune distinction n'existe plus aujourd'hui entre l'institution d'héritier et le legs. Les deux expressions ne désignent qu'une seule et même disposition testamentaire.

Le légataire universel ou à titre universel acquiert par le seul fait de la mort du testateur la propriété de son legs. Le légataire particulier n'est investi que d'un droit à la chose léguée, droit de propriété si le legs est d'un corps certain, droit de créance s'il a pour objet une chose déterminée quant à l'espèce seulement. Il aura donc, dans le premier cas, une action en revendication, dans le second une simple action personnelle, mais son droit sera toujours garanti par une action hypothécaire sur tous les immeubles de la succession, lui assurant un droit de préférence sur les créanciers personnels du débiteur du legs, un droit de suite, ainsi que celui d'exiger tout son legs de celui des débiteurs du legs dans le lot duquel se trouvera un immeuble héréditaire.

Dès l'instant du décès du testateur, et sauf le cas d'un legs conditionnel ou à terme, la propriété de la chose léguée passe au légataire qui peut par suite en disposer et dès ce moment la transmettre à ses héritiers. Il pourra aussi exiger que son legs lui soit délivré. Le legs conditionnel ne sera acquis, transmissible et exigible, que si la condition s'est réalisée du vivant du légataire ; le legs à terme, acquis et transmissible dès le décès du testateur, n'est exigible qu'à l'échéance du terme.

Pour être mis en possession de son legs, le légataire, autre que le légataire universel qui ne se trouve pas en concours avec un héritier *réservataire* (V. ce mot) doit, après que le *testament* (V. ce mot) aura été ouvert avec les formalités prescrites par le code, accomplir deux formalités essentielles : d'abord faire enregistrer (à ses frais, si le testateur n'en a pas ordonné autrement) le testament, ou au moins la partie du testament qui contient la disposition dont il bénéficie, puis demander la délivrance de son legs. Lorsqu'il y a un héritier à réserve, c'est à lui que le légataire universel doit s'adresser. C'est également de l'héritier quel qu'il soit, réservataire ou non, s'il en existe, que le légataire à titre universel devra obtenir la délivrance de son legs. Si à côté de cet héritier se trouve un légataire universel qui a déjà été mis en possession, c'est à ce dernier qu'il devra s'adresser. Enfin le légataire particulier doit être mis en possession de son legs par celui, quel qu'il soit, héritier ou légataire, qui en est détenteur. En même temps que leur legs, les légataires demanderont et obtiendront les fruits et intérêts auxquels ils ont droit du jour de leur demande en délivrance. Seuls, les légataires universels qui ont formé leur demande dans l'année du décès du testateur ont droit aux fruits et intérêts du jour de ce décès.

Mais les légataires n'obtiendront pas toujours l'intégralité de leur legs. La délivrance des legs particuliers pourra quelquefois réduire le legs universel ou à titre universel, et même, dans quelques cas, certains legs particuliers. Le payement des dettes de la succession sera aussi souvent une cause de réduction de l'importance du legs. En effet, une fois la part attribuée à l'héritier réservataire (s'il en existe) prélevée, la portion disponible va avoir à acquitter tous les legs particuliers institués par le

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

testament. Il pourra en résulter l'absorption complète de cette portion disponible, de telle sorte que les légataires universels ou à titre universel à qui elle était attribuée ne recevront plus rien. Il pourra même se produire l'obligation de réduire proportionnellement chaque legs particulier afin de pouvoir les exécuter tous partiellement. Dans tous les cas, c'est la portion disponible seule qui aura à acquitter les legs particuliers, et suivant qu'elle écherra à un ou à plusieurs légataires universels ou à titre universel, chacun d'eux payera une quotité de legs particuliers, proportionnellement à la part qu'il aura prise dans la portion disponible.

Quant aux dettes de la succession, les légataires universels ou à titre universel en sont également tenus et chacun d'eux proportionnellement à son legs, mais ils ne seront pas seuls à les acquitter. L'héritier réservataire devra concourir à leur payement pour une part correspondant à sa réserve. Les légataires particuliers seuls ne sont pas tenus des dettes. Ils peuvent, il est vrai, voir leur legs réduit lorsque la portion disponible aura été insuffisante pour acquitter toutes les dettes. Mais si, une fois la réserve prélevée et les dettes payées, il reste suffisamment pour exécuter tous les legs particuliers, ils le seront, dût-il ne rien rester pour le légataire universel ou à titre universel. Bien que non tenus de contribuer au payement des dettes, les légataires particuliers, qui ont reçu un immeuble affecté hypothécairement à l'acquit d'une dette de la succession, peuvent être actionnés par le bénéficiaire de l'hypothèque. Ils auront, il est vrai, dans ce cas, droit de recours contre les légataires universels.

En outre des intérêts et fruits, le légataire particulier a droit à tous les accessoires de la chose léguée, qui devra lui être délivrée dans l'état où elle sera au décès du testateur. Mais si depuis le décès la chose léguée a dépéri ou s'est augmentée par cas fortuit, la perte ou le profit sera pour le légataire. Il en sera autrement si la détérioration ou l'amélioration sont le fait de l'héritier ou du légataire universel. Ceux-ci seront alors tenus de réparer le dommage qu'ils auront fait ou bénéficieront de l'amélioration survenue. Si l'augmentation du legs s'est produite entre la confection du testament et le décès du testateur, le légataire particulier en profite lorsqu'il résulte des faits que le testateur a voulu incorporer à la chose léguée les embellissements ou agrandissements qu'il lui a fait subir, s'il a, par exemple, ajouté à un enclos de nouveaux terrains, s'il a construit sur un fonds, ou s'il a agrandi et embelli un immeuble légué. Par contre, si, depuis le testament, il a diminué le legs en aliénant une partie de l'enclos, en vendant tout ou partie de l'immeuble ou du fonds, en le grevant d'une hypothèque ou d'un usufruit, le légataire particulier supportera cet amoindrissement, sauf le cas où le testateur aura imposé à l'héritier ou au légataire universel l'obligation de délivrer le legs particulier libre de toute charge.

Le code a reproduit la disposition du droit romain qui déclarait nul le legs de la chose d'autrui, mais il l'a étendue en en prononçant la nullité, soit que le testateur ait su que la chose léguée ne lui appartenait pas, ou qu'il l'ait crue sienne. Il est vrai que le testateur peut toujours imposer à ses héritiers l'obligation d'acheter la chose d'autrui pour la délivrer à un légataire particulier.

Dans tous les cas, le legs particulier peut être d'un objet déterminé seulement quant à son genre ou à sa situation, un cheval, un hectare de terrain dans tel département. Le légataire recevra alors un objet de qualité moyenne, ne pouvant ni être tenu d'accepter la qualité la plus mauvaise, ni exiger la qualité la meilleure.

Enfin le code dispose qu'à moins que le testament ne contienne une clause contraire, le legs fait à un créancier ou à un domestique n'est pas censé fait en payement de la dette ou des gages non payés. Le créancier ou le domestique, bien que mis en possession de son legs, sera en droit de poursuivre le payement de sa créance ou de ses gages.

Charles Strauss.

IV. Administration (V. Dons et legs, t. XIV, p. 880).

Bibl. : Droit romain. — Gaius, II, 191-245. — Ulp., *Regulæ*, XXIV. — Paul, *Sent.*, III, 6. — Dig., *De Legatis*, XXX, XXXI, XXXII et suiv. — Cod. Just., *Comm. de legat.*, VI, 43. Inst., *De Legatis*, II, 20. — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. I, nos 378, 404, 411, 412. — Mainz, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1877, t. III, § 414 et suiv. — G. May, *Eléments de droit romain ;* Paris, 1894, nos 253-259, in-8, 3e éd. — Cuq, *les Institut. jurid. des Romains ;* Paris, 1891, pp. 300-307, pp. 514-555, in-8.

Droit actuel. — Duranton, *Cours de droit civil français*, t. IX. — Colmet de Santerre, *Cours analytique du code civil*, t. IV. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, t. VII. — Demolombe, *Cours de code Napoléon*, t. IV. — Marcadé, *Eléments de droit civil français*, art. 916, 918, 920, 926, 927, 967 et 1002 à 1023. — Laurent, *Principes de droit civil français*, t. XIII et XIV. — Delvincourt, *Cours de code civil*, t. II. — Toullier, *le Droit civil français*, t. II. — Mourlon, *Eléments de droit civil*, t. II. — Dalloz, *Rép.*, v° *Legs*.

LE GUAT (François), voyageur français, né en 1637, mort en Angleterre en 1735. Réformé, il passa en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. En 1690, il s'établit avec quelques camarades dans l'île de Diego Rodrigo pour en tenter la colonisation. Privés de toutes ressources, les colons construisirent une barque et réussirent à gagner Maurice (1693), puis la Hollande, après avoir couru mille dangers (1697). Il a écrit un récit très curieux de ses aventures : *les Voyages et aventures de F. Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales*, etc. (Londres, 1708, 2 vol. in-12), très souvent réédité et traduit en hollandais, en allemand, en anglais.

LE GUAY (Albert-Léon, baron), homme politique français, né à Paris le 3 juil. 1827, mort à La Goujonnaye, près de La Membrolle (Maine-et-Loire) le 25 janv. 1891. Propriétaire influent en Maine-et-Loire, il fut nommé préfet de ce département le 28 mars 1871, devint, sous le gouvernement de l'*ordre moral*, secrétaire général du ministère de l'intérieur (17 juin 1873), puis préfet du Nord (20 déc. 1873), fut élu sénateur à Angers (30 janv. 1876), soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai, obtint, à deux reprises (1879, 1888), le renouvellement de son mandat et s'associa constamment, sur les bancs du Luxembourg, à la politique de la droite. A. Debidour.

LE GUAY (Louis-Gilbert), homme politique français, né à Clermont-Ferrand le 12 mai 1839. Notaire à Randan, il fut nommé secrétaire général de la Haute-Savoie en 1876, sous-préfet de Verdun en 1877 ; il occupa diverses préfectures, entre autres celle de la Corse, et devint en 1881 directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur. Elu député du Puy-de-Dôme le 18 oct. 1885, avec un programme opportuniste, il fit partie de la commission du budget, présida celle du Panama et combattit le boulangisme. Le 16 juin 1889, il devint sénateur du Puy-de-Dôme, à la suite du décès de Goutay, et ne se représenta pas au renouvellement de 1891. Administrateur délégué de la Société française de dynamite, il fut compromis en juin 1892 dans l'affaire Arton (détournements considérables opérés au préjudice de cette Société et de celle du Transvaal) et condamné le 16 févr. 1893, par la cour d'assises de la Seine, à cinq ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

LEGUAY de Prémontval (V. Prémontval).

LE GUEN (Edouard-Marie), homme politique français, né à Brest le 31 août 1826. Avocat à Brest, il fut élu sénateur du Finistère le 5 nov. 1882, avec un programme monarchiste. Réélu le 25 janv. 1885, invalidé le 26 juin, il fut réélu le 26 juil. Au renouvellement de 1894, il échoua avec toute la liste monarchique.

LEGUER. Rivière (V. Côtes-du-Nord, t. XIII, p. 4).

LÉGUEVIN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse ; 948 hab.

LÉGUILLAC-DE-CERCLES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 855 hab.

LÉGUILLAC-DE-LAUCHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier ; 629 hab.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

LÉGUME. I. Botanique (V. Fruit et Légumineuses).

II. Agriculture et Horticulture. — On donne le nom de légumes aux plantes potagères qui servent à l'alimentation de l'homme. Il y a lieu de distinguer : 1° les légumes frais, qui comprennent : les légumes farineux, tels que *pommes de terre*, *artichauts*, *petits pois*, *haricots verts*, etc.; les légumes herbacés comprenant : les *salades*, les *asperges*, les *épinards*, les *choux*, *céleri*, *oseille*, etc.; 2° les légumes secs, tels que *fèves*, *haricots*, *pois*, *lentilles* (V. ces mots). La culture des légumes a surtout une très grande importance aux environs des grandes villes; c'est une des branches les plus productives de l'économie rurale; aux environs de Paris surtout, certaines cultures légumières, comme les artichauts et les choux-fleurs, pratiquées sur une grande échelle, laissent un bénéfice net variant entre 2,000 et 2,500 fr. par hectare. Le grand point, ici, c'est de produire de bonne heure et parfois aussi de produire hors la saison naturelle au moyen de la culture forcée. La France exporte une grande quantité de légumes verts; par contre, pour les légumes secs, elle ne produit pas assez pour sa consommation, et l'étranger comble le déficit. Voici d'ailleurs pour les années 1889 et 1891 le total des importations et exportations avec les valeurs correspondantes.

IMPORTATIONS

DÉSIGNATION	1889		1891	
	Quantités en kilog.	Valeur en francs	Quantités en kilog.	Valeur en francs
Légumes verts...	22.571.810	4.714.362	24.978.710	7.493.613
— secs....	80.375.999	17.682.720	143.354.533	32.971.543

EXPORTATIONS

DÉSIGNATION	1889		1891	
	Quantités en kilog.	Valeur en francs	Quantités en kilog.	Valeur en francs
Légumes verts...	29.266.216	7.316.554	37.659.135	13.180.697
— secs....	24.681.031	6.170.258	21.188.931	5.509.122

C'est surtout en Angleterre et en Belgique que nous exportons des légumes, notamment des primeurs. Quant aux légumes secs que nous importons, ils viennent d'Allemagne, d'Egypte, de Tunisie et d'Algérie. A. Larbalétrier.

LÉGUMIER (Archéol.). Jusqu'au siècle où nous sommes, il n'a pas existé de plats ou vases spéciaux pour servir les légumes. Il existait des plats ordinaires et des plats couverts en métal ou en céramique, et les plats couverts se rapprochent souvent de la forme de nos légumiers, mais ils servaient indifféremment à toutes sortes de mets.

LÉGUMINEUSES. Famille de plantes Dicotylédones dialypétales périgynes, composée d'herbes, d'arbustes et d'arbres à feuilles alternes, très souvent composées, munies à leur base de deux stipules souvent persistantes. Les fleurs, en général hermaphrodites, sont régulières ou plus souvent irrégulières, fréquemment de forme papilionacée. Elles sont ordinairement pentamères, plus rarement construites sur le type 4, 3 ou 6. Les sépales sont soudés ou libres, égaux ou inégaux, valvaires ou imbriqués dans le bouton. Quand la corolle est régulière, la préfloraison est valvaire ou imbriquée: lorsqu'elle est irrégulière, la préfloraison est imbriquée et parfois résupinée; souvent l'imbrication est vexillaire (Papilionacées). Les étamines, périgynes ou plus rarement hypogynes, sont au nombre de cinq ou de dix ou en nombre indéfini; les anthères sont biloculaires et généralement à déhiscence longitudinale. L'ovaire libre se compose d'un seul carpelle, à placenta pariétal, ordinairement multiovulé; le fruit est en général une gousse (*legumen*); il est rarement indéhiscent; parfois c'est un achaine, une drupe ou une baie. Les graines, anatropes ou campylotropes, assez souvent arillées, renferment un embryon charnu, entouré d'un albumen, à de rares exceptions près. — L'immense famille des Légumineuses est répandue sur tout le globe, sauf sur les îles glacées du pôle antarctique. Le nombre des espèces dépasse 6,500 réparties dans environ 400 genres, dont l'ensemble a été subdivisé en trois grands groupes considérés par quelques auteurs comme autant de familles distinctes :

1° Mimosées (*Mimoseæ* R. Br.). Tige ligneuse, rarement herbacée; feuilles bi-tri-pinnées ou simples (*phyllodes*); fleurs presque toujours petites, régulières, hermaphrodites ou polygames, à périanthe double; calice à folioles libres ou unies dans une étendue variable; pétales valvaires, libres ou cohérents en un tube plus ou moins long; étamines libres ou monadelphes, hypogynes, en nombre défini ou indéfini et dépassant la corolle; gousse parfois indéhiscente; graines sans albumen. Les genres principaux sont : *Adenanthera* L., *Entada* Adans., *Mimosa* L., *Acacia* Tourn., *Inga* Plum., etc.

2° Césalpiniées (*Cæsalpinieæ* R. Br.). Arbres ou arbustes, à feuilles généralement composées, à fleurs plus ou moins irrégulières, parfois presque papilionacées; sépales libres ou connés dans une certaine étendue; pétales imbriqués, le supérieur ou vexillaire tout à fait enveloppé; étamines ordinairement libres, périgynes en général au nombre de dix; ovules anatropes; gousse souvent divisée par de fausses cloisons transversales; graines avec ou sans albumen; embryon droit. Genres principaux : *Cæsalpinia* Plum., *Gleditschia* L., *Tamarindus* Tourn., *Hymenæa* L., *Cercis* L., *Cassia* Tourn., *Copaifera* L., *Erythrophlæum* Alz., etc.

3° Papilionacées (*Papilionaceæ* R. Br.). Tige ligneuse ou herbacée; feuilles composées à rachis souvent terminé en vrille; fleurs à réceptacle plus ou moins concave, portant sur ses bords le périanthe et l'androcée; corolle irrégulière, de forme papilionacée, à cinq pétales dont le supérieur (*étendard*) enveloppe, pendant la préfloraison, les deux latéraux plus petits et étroits (*ailes*), ces deux derniers recouvrant les bords postérieurs des deux pétales inférieurs qui sont très rapprochés sur la ligne médiane de façon à former une pièce en apparence unique (*carène*); étamines au nombre de dix, monadelphes ou diadelphes; ovaire pluriovulé; gousse ordinairement déhiscente et polysperme; graines avec ou sans albumen; embryon en général courbé, à cotylédons charnus et herbacés. Genres principaux : *Vicia* Tourn., *Orobus* L., *Lens* Tourn., *Pisum* Tourn., *Phaseolus* L., *Physostigma* Balf., *Galega* Tourn., *Robinia* L., *Indigofera* L., *Glycyrrhiza* Tourn., *Trifolium* Tourn., *Hedysarum* Tourn., *Arachis* L., *Dalbergia* L. f., *Genista* Tourn., *Cytisus* L., *Anagyris* Tourn., *Sophora* L., *Tounatea* Aubl., etc. Dr L. Hn.

Farine de Légumineuses (V. Farine, t. XVII, p. 17).

LEH (Le). Ville du Cachemire, capitale du gouvernement de Ladak, située sur une haute colline de 370 m., à 3,440 m. au-dessus de la mer; 4,000 hab. La ville est pittoresque: ses murs dominés par de vieilles tours, ses rues étroites sont d'un aspect curieux; les étrangers habitent dans un faubourg. Leh est un marché important du Tibet, le principal du Tibet oriental; les marchands indiens et ceux du Turkestan chinois s'y retrouvent; le principal commerce est celui de la laine. Depuis 1870 les Anglais y ont établi un employé chargé du contrôle du commerce de transit. On a élevé un monument au géologue autrichien Stolitzka qui y est mort en 1874. Ph. B.

LE HARDY de Beaulieu (Jean-Charles-Marie-Joseph), économiste et professeur belge, né à Uccle en 1816, mort à Morlanwelz en 1871. Ingénieur de l'Ecole centrale de Paris, il visita l'Espagne et consigna plus tard le résultat de ses études dans un livre de haute valeur : *l'Espagne et son avenir commercial*. Il devint ensuite professeur de minéralogie à l'Ecole des mines de Mons. Les questions économiques attirèrent son intention, et il défendit les idées

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

libre-échangistes ; il écrivit successivement : *Du Salaire* (1862) ; *la Propriété et sa rente dans leurs rapports avec l'économie politique et le droit public* (1868).

LEHARIVEL-DUROCHER (Edmond), sculpteur français, né à Chanu en 1816, mort en 1878. Élève de Belloc, de Ramey et de A. Dumont, cet artiste consacra surtout son talent à l'exécution de statues pour les édifices religieux. Il faut citer, en dehors des nombreux médaillons et portraits qu'il a modelés, comme œuvres principales : *la Cène* (1850), bas-relief en marbre ; *Un Miracle de Jésus ; Sainte Geneviève et Sainte Théodechilde* (église Sainte-Clotilde, à Paris) ; *Monument des trois frères Eudes à Argentan ; Visconti*, statue en marbre, au Père-Lachaise ; *Etre et paraître* (musée du Luxembourg, 1857) ; *Jésus bénissant les petits enfants*, très importante composition de l'artiste, pour la chapelle du petit séminaire de Sées (1863) ; *Sainte Marie-Madeleine*, *Saint Pierre*, *Jeune Fille et l'Amour* (musée de Rouen) ; série de statues en pierre placées dans des niches de chapelles et d'édifices parisiens, au Louvre, à la Comédie-Française. Ces compositions sont empreintes de grâce et de naïveté et toujours sincères d'exécution. On doit en outre à cet artiste un projet de reconstitution de la *Vénus de Milo* qui donna, quoique sans aboutir, naissance à d'acharnées polémiques.

LEHE. Ville d'Allemagne (V. BREMERLEHE).

LE HÉRISSÉ (René-Félix) (V. HÉRISSÉ [Le]).

LEHIGH. Rivière des Etats-Unis d'Amérique, affluent du Delaware, dans la Pennsylvanie ; elle se jette à Caston. On a creusé en 1820 un canal qui suit le Lehigh pendant 114 kil.

LE HIR (Jean-Louis), publiciste français, né à Saint-Pol-de-Léon le 9 déc. 1806, mort à Paris vers 1880. Docteur en droit, avocat au barreau de Rennes et à celui de Paris, il a créé et dirigé diverses publications spéciales, comme le *Mémorial du commerce et de l'Industrie*, le *Journal des Prud'hommes*, etc., et donné un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Des Armateurs et des propriétaires de navires* (Paris, 1843, in-12) ; *Harmonies sociales* (1844, in-8) parues sous le pseudonyme de Le Léonais ; *Traité de la prisée et de la vente aux enchères* (1855, 2 vol. in-8) ; *Réseau des voies ferrées souterraines dans Paris* (1856-72, 6 vol. in-8), projet d'un chemin de fer souterrain desservant les principaux quartiers et les mettant en communication avec les gares des chemins de fer, le chemin de fer de ceinture et le bois de Boulogne ; *Forces et institutions productives de la France* (1860, in-2) ; *Langue auxiliaire universelle* (1867, in-8) ; *La Foncière* (1877, in-8).

LE HIR (L'abbé Arthur), professeur d'Ecriture sainte au séminaire de Saint-Sulpice, né à Morlaix en 1811, mort à Paris en 1868. Il eut Renan pour élève. Il a laissé d'importants travaux bibliques qui ont été publiés après sa mort. Citons : *Etudes bibliques* (Paris, 1869, 2 vol. in-8) ; *le Livre de Job* (1873, in-8) ; traduction et commentaire, avec un *Essai sur le rythme chez les Juifs ; les Psaumes* (1876, in-12), trad. et annotés ; *les Trois Grands Prophètes* (1877, in-12), analyses et commentaires.

BIBL. : RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* ; Paris, 1883, in-8.

LEHMANN (Johann-Georg), topographe allemand, né à Johannismühle, près de Baruth (Brandebourg), le 11 mai 1765, mort à Dresde le 6 sept. 1811. D'abord simple soldat dans un régiment d'infanterie, puis officier topographe, il fut nommé en 1798 professeur à l'Ecole militaire de Dresde et, quelques années plus tard, directeur du dépôt des cartes et plans de cette ville. Il a effectué de nombreux levés dans l'Erzgebirge, en Saxe, en Pologne, etc., et il a dressé des cartes très exactes de ces différentes régions, ainsi que des plans de Varsovie et de Dresde. Il a inventé de nouveaux procédés de topographie, qui n'ont pas tardé à être universellement appliqués, et il a publié : *Darstellung einer neuen Theorie zur Bezeichnung der schiefen Flæchen im Grundriss* (Leipzig, 1799) ; *Die Lehre vom Situationszeichnen* (Dresde, 1812-16, 2 vol. ; 5e éd., 1843). L. S.

LEHMANN (Karl-Peter), peintre norvégien, né à Bergen en 1793, mort à Sigtuna en 1876. Il fit tout d'abord partie d'une troupe de bateleurs et peignait des décors pour leur théâtre, tout en s'exerçant à une peinture plus sérieuse. En 1822, il remporta un prix pour un tableau intitulé *Ægir et Ran*, quitta le métier de prestidigitateur pour se consacrer entièrement à la peinture et essaya de fonder une école de peinture à Bergen, mais sans grand succès. Il se rendit ensuite à Helsingborg et, de là, en 1825, à Stockholm, peignant en route tant de portraits, six cents, dit-on, qu'en 1827 il n'était arrivé qu'à Norrkœping. Il s'établit alors à Stockholm, faisant de fréquentes excursions, comme portraitiste, en Suède, en Norvège, en Finlande et en Russie. En 1850, il se retira à Sigtuna, et, pour son plaisir, se remit à peindre des sujets mythologiques ou des paysages qui n'obtinrent qu'un faible succès. Malgré la mollesse de sa facture, il avait comme portraitiste une réelle valeur, et on loue la ressemblance des quatre ou cinq mille portraits dus à son pinceau. Th. C.

LEHMANN (Jakob-Wilhelm-Heinrich), mathématicien et astronome allemand, né à Potsdam le 3 janv. 1800, mort à Spandau en 1863. De 1823 à 1843, il occupa dans l'enseignement diverses situations. Il vécut ensuite très retiré. Mathématicien de grand savoir et calculateur des plus habiles, il a été pour Jacobi et pour Encke, qui l'associèrent à leurs travaux, un auxiliaire des plus précieux. Il est lui-même l'auteur d'intéressantes recherches de mathématiques et d'astronomie, qui ont porté principalement sur les maxima et minima, sur la cycloïde, sur le calcul de π, sur les comètes et sur les éclipses de soleil. Il en a consigné les résultats dans de nombreux mémoires publiés par le *Journal* de Crelle, le *Jahrbuch* de Schumacher, les *Archiv* de Grunert, les *Astronomische Nachrichten*, etc. Il a donné à part : *Anfangsgründe der hœheren Mechanik* (Berlin, 1831, in-8). L. S.

LEHMANN (Peter-Martin-Orla), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1810, mort en 1878. Quoique fils d'un homme dont les tendances étaient allemandes et élevé dans des idées germaniques, il se montra très Danois dès son entrée à l'université et, à peine candidat en droit, devint collaborateur du journal libéral, *Kjœbenhavnsposten* (1835). En 1839, il entrait au *Fœdrelandet* et, en 1840, était élu représentant de la bourgeoisie et député aux Etats. Une condamnation à trois mois de prison, au commencement de 1841, pour un discours libéral, prononcé dans une réunion populaire à Nykjœbing (île de Falster), acheva de le rendre populaire en Danemark. En 1843, il prit part à la fondation de la *Société scandinave* et, après l'avènement de Frédéric VII (1848), joua un rôle important comme diplomate à Londres et à Berlin, pour tenter de résoudre les questions très compliquées qui agitaient le Slesvig-Holstein et y portaient la guerre. En 1849, à la chute du ministère Steman, Œrsted, etc., il entra, comme ministre sans portefeuille, dans le ministère présidé par A.-W. Moltke (24 mars). Quelque temps plus tard, il était fait prisonnier à Kolding, par les Slesvig-Holsteinois et conduit à Gottorp, où il fut gardé plusieurs semaines. Député au Parlement, en 1855, il fit preuve d'une grande activité et fut nommé rapporteur de plus de trente projets. Il réussit, en 1861, à recueillir 71,000 signatures populaires pour demander la réunion du Slesvig au Danemark et, la même année, devint ministre de l'intérieur ; il resta en fonctions jusqu'au 31 déc. 1863. Un ouvrage qu'il publia en 1864 *Sur les Causes des malheurs du Danemark* (en danois) eut un nombre considérable d'éditions. Ses *Œuvres posthumes* ont paru en 4 vol. (Copenhague, 1872-74). Th. C.

LEHMANN (Carl-Gotthelf), médecin et chimiste allemand, né à Leipzig le 7 mars 1812, mort à Iéna le 6 janv. 1863. Il étudia à Leipzig, y fut reçu docteur en 1835 (*De Urina diabetica*), puis s'adonna de préférence à la chimie

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

biologique qu'il fit progresser dans son pays. Nommé privat-docent en 1837, professeur extraordinaire de chimie physiologique à Leipzig en 1843, il fut appelé comme titulaire de la même chaire à Iéna. Principaux ouvrages : *Vollstændiges Taschenbuch der theoret. Chemie* (Leipzig, 1840, in-16 ; 6e éd., 1854) ; *Lehrbuch der physiolog. Chemie* (Leipzig, 1842-45, 3 vol. in-8 ; 3e éd., 1853) ; *Lehrbuch der allgem. Chemie* (Leipzig, 1854, in-8, 6e éd.) ; *Handbuch der physiolog. Chemie* (Leipzig, 1854, in-8 ; 2e éd., 1859). Dr L. Hn.

LEHMANN (Charles-Ernest-Rodolphe-Henri), peintre français, d'origine étrangère, né à Kiel (Holstein) le 14 avr. 1814, mort à Paris le 30 mars 1882. Il reçut les premiers principes artistiques de son père, peintre distingué, et fut envoyé ensuite à Paris, dans l'atelier d'Ingres. Ses débuts au Salon de 1835 le firent tout d'abord remarquer. Son talent se développa dès lors avec rapidité : *la Fille de Jephté*, *le Cid* (musée de Lyon), *le Pêcheur* (1837, musée de Carcassonne) ; *Sainte Catherine portée au tombeau par les anges* (1840), admirable composition dans sa transparence aérienne et qui restera le chef-d'œuvre de l'artiste ; *Prométhée sur son rocher, entouré par les Océanides* (1851, musée du Luxembourg) ; *l'Arrivée de Sarah chez les parents de Tobie* (1866) ; ces belles œuvres noblement pensées et exécutées avec le talent le plus consommé sont dans toutes les mémoires. Henri Lehmann a laissé aussi un grand nombre de portraits qui ne le cèdent pas en mérite aux tableaux. Citons ceux de *Liszt*, de la *Princesse Belgiojoso*, du *Comte de Nieuwerkerke*, d'*Alphonse Karr*, de *Mme Arsène Houssaye*, de *Mgr Darboy*. Il a encore exécuté, sur l'ordre de Napoléon III, de véritables tours de force décoratifs ; telles sont les cinquante-six compositions, exécutées en dix mois, pour la galerie des Fêtes à l'Hôtel de Ville (1852), les deux hémicycles de la salle du Trône au Sénat, les chapelles de l'église Saint-Merry et le transept de l'église Sainte-Clotilde. A l'Exposition universelle de 1855 on admira sa *Vénus Anadyomène* et son plafond du *Rêve d'Erigone*. Cet artiste fut membre de l'Institut (1864) et professeur à l'Ecole des beaux-arts (1875).

LEHMANN (Auguste-Guillaume-Rodolphe), peintre allemand, naturalisé français, né à Ottensen, près de Hambourg, le 19 août 1819. Frère du précédent, il fut son élève et celui de son père, et, comme eux, il est un artiste distingué. Fixé à Rome, il a ouvert un atelier très fréquenté par les étrangers. Ses tableaux, dont les sujets sont empruntés presque tous aux mœurs, aux scènes caractéristiques et aux sites de l'Italie, ont figuré régulièrement aux Salons de Paris, de 1840 à 1860. Parmi les meilleures de ces œuvres, citons : *Pèlerine des Abruzzes dans la Campagne romaine ; Sixte-Quint bénissant les marais Pontins* (musée de Lille), et beaucoup de portraits. Après avoir fait divers voyages en Allemagne et en Angleterre, il s'est fixé à Londres (1866) et il expose avec les Anglais. A l'Exposition universelle de 1878, il a fait figurer, dans la section britannique : *La Lavandaja ; Mendiants italiens à la porte d'un couvent ;* portrait de *Robert Browning*. Les compositions de M. Rodolphe Lehmann sont d'un style noble, mais froid ; trop souvent ses personnages n'ont pas les allures et les attitudes qui conviennent à leur situation. Sa peinture manque aussi de vigueur. Enfin, on lui reproche d'avoir fait plusieurs répétitions d'un certain nombre de ses tableaux pour des amateurs, ce qui déprécie considérablement l'œuvre. Ad. Thiers.

LEHMANN (Julius), agronome et chimiste allemand, né à Dresde le 4 juil. 1825. Elève de Liebig, directeur des stations agronomiques de Weidlitz, de Pommritz, de Munich, professeur de chimie agricole à Proskau et à Munich, il a pris sa retraite en 1879. Il est l'auteur d'importants travaux sur l'alimentation des végétaux et des animaux, sur la détermination quantitative de la graisse et de la caséine dans le lait, sur la préparation du pain de seigle, etc. Il en a exposé les résultats dans des mémoires et articles de revues. L. S.

LEHNBERG (Magnus), évêque et orateur suédois, né à Sœdra Vi en 1758, mort évêque à Linkœping en 1808. Après avoir fait à Upsal de brillantes études de théologie, il avait rempli diverses fonctions pastorales et avait occupé de 1802-1805 la charge de prédicateur de la cour. C'était un orateur brillant, convaincu et persuasif, revêtant de formes très riches une pensée claire plutôt que profonde. En 1787, il avait remporté le grand prix de l'Académie suédoise par un *Eloge de Birger Jarl*, et le remporta encore l'année suivante par son *Eloge du conseiller et amiral Carl-Carlsson Gyllenhjelm*. En 1787, il fut élu membre de l'Académie suédoise. Ses *Prédications*, qui eurent une grande influence sur l'éloquence de la chaire en Suède et qu'on lit encore, ont été réunies en un recueil (1827, 2 vol., 4e éd.). Th. C.

Bibl : J. Ax. Lindblom, *Eloge de Magnus Lehnberg*, dans *Sv. Akad. Handl.*, 1809, t. V, pp. 155-201.

LE HODEY de Saultchevreuil, publiciste français, mort à Paris le 4 avr. 1830. Le 1er juin 1789, il fit paraître le premier numéro du *Journal des Etats généraux*, une des feuilles les plus importantes pour les débuts de la Révolution. Le 1er oct. 1791, Le Hodey changeait son titre en *Journal de l'Assemblée générale* ou *Journal logographique*, auquel il annexa bientôt le *Nouvelliste de France*. A la fin d'avr. 1791, il réunissait les deux feuilles en une et, sous le plus grand format alors connu, il fit paraître le *Logographe*. Adrien Duport, de Lameth et autres avaient fourni des fonds et obtenu une subvention du roi. Aussi la Convention ordonna-t-elle sa suppression le 17 août 1792. Le Hodey échappa à la Terreur ; en 1799, il devint chef du bureau des journaux et de l'esprit public au ministère de la police, poste qu'il occupa jusqu'au 18 brumaire. Citons de lui : *De la Conduite au Sénat sous Bonaparte* (Paris, 1814, in-8) ; *Histoire de la régence de Marie-Louise* (1814, in-8).

LEHON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan ; 1,326 hab.

LEHON (Charles-Joseph, comte), homme politique belge, né à Tournai en 1792, mort à Paris en 1868. Elu vers 1820 membre des Etats généraux des Pays-Bas, il lutta au premier rang de l'opposition. Le gouvernement de 1830 le fit bourgmestre de Tournai. Lehon se distingua par sa compétence spéciale en matière diplomatique et prit une grande part aux débats sur la constitution. Nommé en 1831 ministre de Belgique à Paris, il parvint à faire admettre par Louis-Philippe la candidature de Léopold de Saxe-Cobourg au trône, et, plus tard, il négocia le mariage du nouveau roi avec la princesse Louise d'Orléans. Il garda ses fonctions à Paris pendant douze ans, puis il rentra en Belgique et siégea à la Chambre des représentants jusqu'en 1856. Il fut alors élevé au rang de ministre d'Etat et alla se fixer à Paris où il mourut. E. H.

Bibl. : T. Juste, *Biographie du comte Lehon* ; Bruxelles, 1867, in-8.

LEHON (Louis-Xavier-Léopold, comte), homme politique français, né à Paris le 16 févr. 1832, mort à Paris le 31 oct. 1879, fils du précédent. Auditeur au conseil d'Etat, maître des requêtes, il était chef de cabinet du duc de Morny au moment du 2 décembre. Elu député de l'Ain au Corps législatif le 7 mars 1857, réélu constamment jusqu'à la chute de l'Empire, il prit une part importante en 1868 aux débats relatifs à l'Algérie, et fut partisan en 1869 de l'Empire libéral. Il se représenta sans succès à Bourg, en 1876 et 1877.

LEHONGRE (Etienne), sculpteur français, né à Paris en 1628, mort à Paris en 1690. Elève de Sarrazin, Lehongre voyagea à Rome, de 1653 à 1659, sous la protection du cavalier Bernin. En 1667, il fut reçu membre de l'Académie avec un médaillon représentant *Sainte Madeleine*. Il devint professeur en 1676 et adjoint recteur en 1685. Cet artiste a travaillé à la décoration du Temple, des Prémontrés-Saint-Germain, du palais du Luxembourg, du château de Choisy-le-Roi ; mais il ne subsiste de ses ouvrages que ceux qu'il a faits pour les jardins et le palais de

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Versailles, notamment des figures allégoriques, des statues de déesses, des fleuves, des nymphes, des groupes d'amours destinés à orner des bosquets, des parterres, des fontaines. On doit à son ciseau le tombeau de *Louis Potier*, marquis de Gesvres, celui de *Louis de Cossé*, duc de Brissac, dont le musée du Louvre a recueilli trois fragments, et une statue équestre de *Louis XIV*, exposée au Salon de 1673 et érigée à Dijon en 1725. C. G.

LEHOULT-COURVAL (V. COURVAL).

LEHOUX (Pierre-François), peintre français, né à Paris le 1er juin 1803, mort en 1892. Elève d'Horace Vernet, il exposa à partir de 1831, principalement des scènes orientales : *Vue d'Alexandrie*, *Ruines de Thèbes* (1831), *Camp d'Arabes* (1833), *Bédouins*, *Haltes d'Arabes*, *Ruth*, *la Vallée du Jourdain*, *le Réveil*, *la Visite du médecin* (1857), *Vente d'une jeune esclave nubienne* (1861), *Fontaine syrienne* (1863), *Intérieur d'un khan* (1865), *le Lac de Tibérias* (1884), etc.

LEHR (Paul-Ernest), jurisconsulte français, né à Saint-Dié (Vosges) le 13 mai 1835. Après avoir fait son droit à la faculté de Strasbourg, où il fut reçut docteur, en 1857, il entra comme secrétaire général dans l'administration de l'Eglise de la confession d'Augsbourg de France, dont le siège était à Strasbourg et devint en 1868 membre du Consistoire supérieur de cette Eglise. En même temps et depuis 1856, il exerçait la profession d'avocat. En 1870, il prit part à la défense de Strasbourg en qualité de commandant d'une compagnie de la garde nationale, et après la capitulation de la ville il se retira en Suisse à Lausanne. Dès son arrivée il fut attaché à l'académie de cette ville comme professeur de droit civil français. Il a ensuite occupé pendant dix ans, dans le même établissement d'instruction supérieure, une chaire de législation comparée, et a pris une part active à la rédaction du code fédéral des obligations promulgué en 1881. En 1884, M. Lehr a renoncé à l'enseignement pour se consacrer exclusivement aux publications scientifiques. En outre, depuis 1877, il est attaché en qualité de conseil à l'ambassade de France en Suisse. En 1892, dans sa session de Genève, l'Institut de droit international, dont il faisait partie depuis 1879 comme associé et depuis 1887 comme membre effectif, l'a choisi pour son secrétaire général, en remplacement de M. Rolin-Jacquemyns, devenu ministre du roi de Siam. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur l'histoire et la généalogie des principales maisons souveraines de l'Europe* (d'origine germanique) (Paris, 1865, in-4) ; *l'Alsace noble* (Paris, 1869, 3 vol. in-4) ; *Dictionnaire d'administration ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes de France* (Paris, 1869, in-8) ; *Mélanges de littérature et d'histoire alsatiques* (Strasbourg, 1870, in-8) ; *les Ecus de cinq francs au point de vue de la numismatique et de l'histoire* (Paris, 1870, in-8) ; *Eléments de droit civil germanique* (Paris, 1875, in-8) ; *Essais sur la numismatique suisse* (Lausanne, 1875, in-8) ; *Eléments de droit civil russe* (Paris, 1877 et 1888, 2 vol. in-8) ; *la Handfeste de Fribourg* (Lausanne, 1880, in-8) ; *Eléments de droit civil espagnol* (Paris, 1880 et 1890, 2 vol. in-8) ; *Eléments de droit civil anglais* (Paris, 1885, in-8), récompensé en 1888 par l'Académie des sciences morales ; *Principes de la politique de Holtzendorff*, traduction française (Hambourg, 1887, in-8) ; *Manuel des actes de l'état civil en France et à l'étranger* (en collaboration avec M. Crépon) (Paris, 1887, in-12) ; *Numismatique de l'Alsace* (en collaboration avec M. Engel), ouvrage couronné en 1888 par l'Académie des inscriptions (Paris, 1887, in-4) ; *le Nouveau Code pénal portugais* (Paris, 1888, in-8) ; *Traité élémentaire de droit civil germanique* (Paris, 1892, 2 vol. in-8). M. Lehr a publié, dans l'*Annuaire de législation étrangère* (t. IV), une traduction du code civil du cant. de Glaris, et dans la *Collection des principaux codes étrangers*, édités par le ministère de l'instruction publique, la traduction du *Code de commerce portugais* de 1888 (Paris, 1889, in-8) et celle du *Code civil de Zurich* de 1887 (Paris, 1890, in-8). Comme secrétaire général de l'Institut de droit international il rédige, depuis 1892, l'annuaire de cette société, et il a publié en 1893 le *Tableau général de l'organisation des travaux et du personnel de l'Institut*. M. Lehr est un des principaux collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. E. GLASSON.

LEHRBACH (Comte de), diplomate autrichien, né en 1750, mort en Suisse en 1805. Il fut un des agents les plus actifs de la politique contre-révolutionnaire aux Pays-Bas où il fut envoyé avec Metternich en 1789, à Munich où il était ministre, à Berlin, à Ratisbonne, à Bâle, dans le Tirol où il surexcita les populations contre les Français, au congrès de Rastadt où il eut grande part à l'assassinat des plénipotentiaires français. Après la chute de Thugut et la paix de Lunéville, il fut, sur la demande de Napoléon, confiné en Suisse.

LE HUÉROU (Julien-Marie), historien français, né à Prat (Côtes-du-Nord) le 22 févr. 1807, mort près de Nantes le 29 oct. 1843. Elève de l'Ecole normale supérieure, il entra à sa sortie dans l'Université et fut nommé ensuite professeur d'histoire au collège royal de Rennes. On lui doit deux ouvrages très estimés : *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement des Mérovingiens jusqu'à l'édit de 615* (Paris, 1841, in-8) ; *Histoire des institutions carlovingiennes et du gouvernement des Carlovingiens* (Paris, 1843, 2 vol. in-8). Atteint d'une mélancolie profonde, Le Huérou se pendit à un arbre sur les bords de la Loire.

LEIBL (Wilhelm), peintre et graveur allemand, né à Cologne le 23 oct. 1844. Il étudia à Munich sous Piloty et s'adonna aux tableaux de genre et au portrait, en s'inspirant surtout de Van Dyck. Nous citerons de lui le portrait de son père (musée Walraf-Richartz), celui d'une *Femme* dans le vieux costume allemand, et sa *Fumeuse*. Une de ses meilleures gravures est son *Buveur*.

LEIBNIZ (Gottfried-Wilhelm), l'un des plus grands mathématiciens et philosophes des temps modernes, né à Leipzig le 1er juil. 1646, mort à Hanovre le 14 nov. 1716. Nous étudierons successivement sa vie, ses œuvres et sa doctrine.

I. BIOGRAPHIE. — Sur la biographie de Leibniz, on peut consulter, outre ses autres ouvrages et sa correspondance, deux opuscules d'un caractère proprement autobiographique : *In specimina Pacidii introductio historica*, publié par Erdmann (1840), et *Vita Leibnitii a se ipso breviter delineata*, par Foucher de Careil (1857) ; l'*Eloge de M. de Leibniz*, par Fontenelle (1717), et enfin *Gottfried-Wilhelm Freiherr von Leibniz, eine Biographie*, par Guhrauer (1846, 2 vol. in-12). On peut avec M. Boutroux diviser la vie de Leibniz en trois périodes : 1° la période des études et des premiers travaux, s'étendant jusqu'en 1672 ; 2° la période des voyages, de 1672 à 1676, époque où il devint bibliothécaire de Hanovre ; 3° la période des résultats, « pendant laquelle il accomplit, dans les divers domaines où se déploie son activité, les œuvres qui ont manifesté en lui un des hommes les plus profonds comme les plus universels de tous les temps ».

Période des études. La famille de Leibniz était d'origine slave. Son père, jurisconsulte et professeur de morale à l'université de Leipzig, le laissa orphelin à six ans, et sa mère, Catherine Schmucke, fille d'un savant professeur de droit, qui eut soin de sa première éducation, ne tarda pas à lui être enlevée pendant qu'il était à l'université. Aussi Leibniz fut-il, comme il le dit lui-même, « autodidacte ». Ayant appris le latin et le grec dès l'âge le plus tendre et comme en se jouant, il lut d'abord les anciens et reçut sans y prendre garde l'empreinte de leur pensée et de leur style « comme le visage se colore sans qu'on y pense quand on marche longtemps au soleil ». En possession de la bibliothèque de son père, il s'assimila de bonne heure la philosophie et la théologie scolastiques, trouvant, comme il le dit plus tard, l'or caché dans ce fumier. Ce

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

fut seulement à l'âge de quinze ans qu'il lut les modernes, Bacon, Cardan, Campanella, Kepler, Galilée et Descartes; et, dès cette époque, il entrevit le problème dont sa philosophie devait essayer de donner la solution. « Je me souviens, écrit-il en 1715 à Remond de Montfort, que je me promenai seul dans un bocage auprès de Leipzig, appelé le Rosenthal, à l'âge de quinze ans, pour délibérer si je garderais les formes substantielles des anciens et des scolastiques. »

Il étudia la philosophie à l'université sous la direction de Thomasius, célèbre pour sa profonde connaissance de la philosophie ancienne, et en 1663 écrivit une thèse de baccalauréat, *De Principio individui*, où il se déclara pour le nominalisme. Puis il alla à Iéna suivre les cours du mathématicien Ehrard Weigel, et il y conçut l'idée d'une méthode philosophique de combinaisons analogue à la méthode mathématique, idée qu'il exposera deux ans plus tard dans son traité *De Arte combinatoria*.

Cependant, s'étant décidé pour la carrière du droit, il prit à Altdorf, près de Nuremberg, le titre de docteur en droit, avec une thèse *De Casibus perplexis in jure* où se remarque son goût pour les questions douteuses et les recherches originales. En même temps, il se faisait affilier à la confrérie de la Rose-Croix de Nuremberg et s'adonnait aux expériences de chimie dont il devait s'occuper toute sa vie avec passion. Ce fut à Nuremberg qu'il fit la connaissance du baron de Boinebourg, ministre de l'électeur de Mayence, Jean-Philippe, et qu'il se laissa emmener par lui à Francfort. Devenu conseiller à la cour suprême de l'électorat de Mayence, Leibniz écrivit des ouvrages de jurisprudence et de politique : *Methodus nova discendæ docendæque jurisprudentiæ*, *Corporis juris reconcinnandi ratio*, *Specimen demonstrationum politicarum pro rege Polonorum*, sans se désintéresser toutefois de la philosophie, comme le prouve sa *Confessio naturæ contra Atheistas* et sa *Dissertatio de stylo philosophico Nizolii* où il défend Aristote et saint Thomas contre les reproches de Nizolius. Enfin il dédie à l'Académie française des sciences une *Theoria motus abstracti* et à la Société royale de Londres une *Theoria motus concreti* dans laquelle il développe, complète et rectifie les principes du mécanisme cartésien.

Période des voyages. En 1672, Leibniz vint à Paris dans le dessein de détourner vers la conquête de l'Egypte et l'anéantissement de la Turquie l'ambition de Louis XIV menaçante pour l'Allemagne et pour l'Europe. Il échoue dans ce dessein, mais il profite de son séjour à Paris pour voir plusieurs hommes illustres du temps. Huyghens l'initie à la « profonde géométrie »; les ouvrages de Pascal lui ouvrent tout d'un coup l'esprit et lui donnent des vues qui l'étonnent lui-même; il s'entretient de théologie avec Arnauld, de politique avec Colbert. Son séjour à Paris dura quatre ans, sauf deux mois qu'il passa à Londres au commencement de 1673 où il se lia avec le physicien Boyle et le mathématicien Oldenbourg. De cette époque date sa grande découverte mathématique du calcul différentiel. On sait qu'elle lui fut disputée par Newton. Il est certain que Newton avait inventé dès 1665 une nouvelle méthode de calcul, *la Méthode des fluxions*, identique, quant au fond, au calcul différentiel, et qu'il l'avait fait connaître en 1672 à un petit nombre d'amis; il est probable que Leibniz en eut connaissance par une lettre de Newton à Oldenbourg à cette même date de 1672; mais, d'autre part, cette découverte était déjà en germe dans les travaux de Fermat, Wallis, Cavallieri, et le point de vue auquel se plaçait Leibniz était tout différent de celui de Newton, le géomètre anglais comparant les variations des fonctions au mouvement des corps matériels et faisant de l'idée de vitesse le fondement de son nouveau calcul, tandis que le philosophe allemand, introduisant dans l'analyse nouvelle la notion des quantités infiniment petites, prenait pour point de départ, selon la remarque de M. Boutroux, une idée métaphysique et non une image empruntée au monde sensible; et enfin l'algorithme imaginé par Leibniz était autrement clair et fécond que celui de Newton, de sorte que l'on peut dire avec Biot que « Newton a fait davantage pour sa gloire et Leibniz pour le progrès général de l'esprit humain », et avec Fontenelle que, s'il y eut larcin, ce larcin fut tel « qu'il ne faudrait pas d'autre preuve d'un grand génie que de l'avoir fait ». Cependant Boinebourg et l'électeur de Mayence étant morts, Leibniz accepta du duc de Brunswick, Jean-Frédéric, la place de bibliothécaire à Hanovre. Il quitta Paris en 1676 et se rendit à Hanovre en passant par Londres, où il fit la connaissance du géomètre Collins, ami de Newton, et par Amsterdam où il vit Spinoza.

Période des résultats. Désormais la vie de Leibniz va s'écouler à la cour des ducs de Brunswick, dont il sera le conseiller et l'ami, d'abord de Jean-Frédéric, puis en 1675 de son frère Ernest-Auguste qui lui succède et de la duchesse Sophie, femme d'Ernest-Auguste, enfin de Georges-Louis et de Sophie-Charlotte, fils et fille des précédents, dont l'une deviendra reine de Prusse et l'autre roi d'Angleterre. Pendant ces quarante années, le philosophe de Hanovre développe et réalise les grandes idées qu'il a conçues pendant son séjour à Mayence et à Paris. Son génie universel touche en même temps à toutes les branches de la connaissance humaine, mathématiques, théologie, histoire, science des langues, politique, philosophie.

En mathématiques, Leibniz publie dès 1684 dans les *Acta eruditorum* de Leipzig sa *Nova Methodus pro minimis et maximis*, c.-à-d. son calcul différentiel. — En théologie, il essaye de mener à bonne fin dans son *Systema theologicum* (1686) le projet dont il s'était ouvert dès 1673 à Pellisson, de la conciliation des Eglises chrétiennes, protestante et catholique, mais il ne réussit pas à gagner Bossuet qui cependant s'était écrié : *Utinam ex nostris esset!* — Chargé d'écrire l'histoire de la maison de Brunswick-Lunebourg, il s'impose la loi de remonter jusqu'aux sources. Durant trois ans (1687-90), il parcourt l'Allemagne et l'Italie, interroge les archives et les bibliothèques, recueille et discute les documents; en un mot, donne le premier exemple de critique historique. En 1693, il publie un *Codex juris gentium diplomaticus* et en 1698 des *Accessiones historicæ*. Puis, en 1701, il commence la publication des matériaux qu'il a recueillis sur la maison de Brunswick, *Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes* (1701-11). Son travail personnel, *Annales Brunsvicenses*, demeura inachevé. « Il le faisait précéder, dit Fontenelle, par une dissertation sur l'état de l'Allemagne tel qu'il était avant toutes les histoires, et qu'on le pouvait conjecturer par les monuments naturels qui en étaient restés, des coquillages pétrifiés dans les terres, des pierres où se trouvent des empreintes de poissons ou de plantes, et même de poissons et de plantes qui ne sont point du pays, médailles incontestables du déluge. De là il passait aux plus anciens habitants dont on ait mémoire, aux différents peuples qui se sont succédé les uns aux autres dans ces pays, et traitait de leurs langues et du mélange de leurs langues, autant qu'on en peut juger par les étymologies, seuls monuments en ces matières. » Ainsi Leibniz jetait en quelque sorte les fondements de la géologie (dont il s'était déjà occupé dans sa *Protogæa*, 1693), de l'anthropologie préhistorique et de la linguistique dont il pressentait les grandes découvertes.

En politique, il s'efforça surtout de contribuer au développement de la civilisation en Allemagne, en Europe et même dans l'univers entier. Sur ses conseils, l'électeur de Brandebourg, qui allait devenir Frédéric Ier, roi de Prusse, constitue à Berlin une « Société des sciences » (1700), à laquelle Frédéric donnera plus tard le nom d'Académie des sciences (1744). Mis en relation avec le tsar Pierre le Grand par son ami le baron Urhich, ambassadeur de Russie à Vienne, Leibniz lui propose tout un plan de réforme civile, intellectuelle et morale, et principalement la création à Saint-Pétersbourg d'une académie, chargée de faire ouvrir des écoles dans tout le pays, « d'introduire, d'aug-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

menter et de faire fleurir toutes les bonnes connaissances dans l'empire ». Non seulement il prévoit le rôle futur de la Russie dans les affaires de l'Europe, mais encore il comprend la grandeur des civilisations orientales, en particulier de la civilisation chinoise qu'il croit digne de toute l'attention des philosophes et des hommes d'État.

En philosophie, il développe, fixe et systématise ses idées dans une série d'ouvrages où se marquent les principaux degrés de l'évolution de sa pensée qu'un historien contemporain, M. Boutroux, ramène à trois : la matière, l'âme et Dieu. Au premier degré se rapportent l'opuscule intitulé *Meditationes de cognitione, veritate et ideis* (1684) ; un autre intitulé *De Primæ Philosophiæ emendatione et de notione substantiæ* (1694) ; *le Système nouveau de la nature et de la communication des substances aussi bien que de l'union qu'il y a entre l'âme et le corps*, où se trouve exposé pour la première fois le système de l'harmonie préétablie (1695) ; enfin un traité sur la nature, *De Ipsa Natura sive de vi insita actionibusque creaturarum* (1698), où il oppose sa conception de la nature à celle de Spinoza. — Au second degré se rapportent une suite de lettres à Basnage (1698), à Hoffmann (1699), etc., divers opuscules de 1705, 1707, 1710, et surtout les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, en réponse à l'*Essai* de Locke, écrits en 1703, mais publiés seulement en 1765. — Au troisième degré appartiennent les *Essais de théodicée* sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal, composés à la demande de la reine de Prusse. Les derniers ouvrages de Leibniz, la *Monadologie* (1714), écrite pour le prince Eugène de Savoie, et les *Principes de la nature et de la grâce* (1714) sont des résumés de sa philosophie. Toutefois, pendant ses dernières années, Leibniz, dans des lettres à plusieurs savants, reprend quelques points importants de son système ; avec le P. des Bosses, il traite de la monade, de la matière, du corps et de la substance corporelle ; avec M. Bourguet, de la perception et de la perfection croissante des créatures ; avec Clarke, de Dieu, de l'espace et du temps.

La fin de Leibniz fut isolée et triste. Ses protecteurs étaient morts, et la maladie le clouait sur un fauteuil. Il mourut le 14 nov. 1716 et fut enterré non seulement sans pompe, mais sans aucune suite, sans ministre de la religion, accompagné du seul Eckhart, son fidèle secrétaire. Il passait aux yeux du peuple et de la cour pour un mécréant ; et, de fait, si religieux que fût Leibniz, au sens élevé du mot, il était peu porté vers la pratique ; ce fut surtout un « scrupuleux observateur de la religion naturelle ». La Société des sciences de Berlin et la Société royale de Londres restèrent muettes. Seule, l'Académie des sciences de Paris prononça l'éloge de Leibniz par l'organe de son secrétaire Fontenelle (13 nov. 1717).

II. Œuvres. — La publication des œuvres de Leibniz n'est pas encore achevée. Lui-même n'a publié que quelques opuscules, des articles dans les *Acta eruditorum* de Leipzig, à partir de 1684, et dans le *Journal des Savants* à partir de 1691 ; enfin la *Théodicée* (1710).

Aussitôt après sa mort, tous ses papiers et tous ses livres furent saisis et placés en partie dans les archives secrètes, en partie dans la bibliothèque électorale, devenue aujourd'hui bibliothèque royale, où ils sont encore, trésor immense, dont une grande partie (principalement dans la correspondance) n'a pas encore été révélée au public.

Jusqu'en 1765, on ne connaît guère que les *Lettres* entre Leibniz et Clarke, les *Principes de la nature et de la grâce* et une traduction latine de la *Monadologie*. A partir de 1765, les principales éditions sont celles de Raspe (1765), *Œuvres philosophiques*, qui contient les *Nouveaux Essais ;* de Dutens (1768), *Œuvres complètes* dans laquelle cependant les *Nouveaux Essais* manquent ; de Gurhauer (1838 à 1840), œuvres écrites en allemand ; de Erdmann (1840) *Œuvres philosophiques*, qui contient la *Monadologie* ; de Janet, *Œuvres philosophiques* (1866) ; enfin de Gerhardt, *Œuvres philosophiques*, commencée en 1875, qui promet d'être complète.

III. Doctrine. — La philosophie de Leibniz se rattache à celle de Descartes ; elle la continue en la transformant profondément. L'une et l'autre sont rationalistes, car elles placent également dans la raison le principe ou du moins la règle de toute la connaissance humaine ; spiritualistes, car elles voient également dans l'esprit la première et la plus positive des réalités ; théistes enfin, car elles cherchent également dans l'idée de la perfection absolue le secret de l'explication universelle. Seulement, Descartes, s'enfermant dès l'abord dans sa propre pensée, ne veut même pas savoir « s'il y avait des hommes avant lui » ; aussi ne se préoccupe-t-il nullement de se mettre d'accord avec ceux qui l'ont précédé. Leibniz s'efforce, au contraire, de comprendre et de pénétrer les doctrines de tous ses devanciers. « J'approuve, dit-il, la plus grande partie de ce que je lis. » — « La plupart des sectes, dit-il, ont raison dans une bonne partie de ce qu'elles avancent, mais non pas tant en ce qu'elles nient. » Le premier, il a vu dans l'histoire de la philosophie non une suite incohérente d'opinions individuelles, mais le progrès, l'évolution d'une sorte de philosophie éternelle (*perennis quædam philosophia*), qui va s'approfondissant et s'élargissant de plus en plus. Aussi sa méthode est-elle l'*éclectisme* ou plutôt cette méthode de *conciliation* qu'un de nos philosophes contemporains, M. Fouillée, a essayé de renouveler. « J'ai été frappé, dit Leibniz, d'un nouveau système ; depuis, je crois voir une nouvelle face de l'intérieur des choses. Ce système paraît allier Platon avec Démocrite, Aristote avec Descartes, les scolastiques avec les modernes. Il semble qu'il prend le meilleur de tous côtés et qu'après il va plus loin qu'on n'est allé encore. » Toutefois, il ne se propose nullement de combiner ou même de concilier les systèmes dans leur forme historique : ce qu'il prend pour objet de sa conciliation, ce sont les principes, les idées maîtresses de ces systèmes, envisagées directement en elles-mêmes et scrutées par une réflexion personnelle et indépendante.

Ainsi Leibniz part de la philosophie de Descartes qui est « comme l'antichambre de la vérité », mais il en modifie profondément la méthode et les principes. En effet, la méthode philosophique, telle que Descartes l'a comprise, n'est en somme qu'une extension de la méthode mathématique, et c'est pourquoi Spinoza n'a fait que pousser à ses dernières conséquences la doctrine du maître en prétendant démontrer la philosophie *more geometrico*. Mais la méthode mathématique elle-même, quoi que Descartes ait pu penser sur ce point, n'est qu'une application particulière de la logique, de cette même logique formelle dont Aristote a posé les règles dans sa théorie du syllogisme. Or, la logique repose tout entière sur le seul principe de *contradiction*, principe marqué d'un caractère de nécessité absolue ou géométrique, qui efface toute distinction entre le possible et le réel. Dès lors, la méthode philosophique de Descartes devait nécessairement le conduire à mettre en toutes choses une insupportable fatalité. Il a sans doute échappé à ce fatalisme rigide où s'est enfermé Spinoza, mais par une véritable inconséquence, en juxtaposant violemment à la nécessité universelle exigée par sa méthode la liberté arbitraire qu'il lui plaît d'attribuer à Dieu. Aussi Leibniz, tout en faisant une part dans la méthode philosophique à la démonstration logique et mathématique fondée sur le principe de contradiction, donne cependant comme fondement à cette méthode dans ce qu'elle a de propre et d'original un principe tout différent, le principe de *raison suffisante* par lequel se trouve posé le vrai critérium du possible et du réel, et ce nouveau principe, qui ouvre à la spéculation métaphysique un champ de découvertes sans bornes, met partout une *nécessité morale*, également éloignée de la nécessité géométrique de Spinoza et de la liberté indéterminée de Descartes.

Leibniz se trouve amené par là même à faire une place à l'expérience dans la méthode générale de la philosophie,

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

laquelle se trouve définitivement constituée par la réunion de ces trois éléments : 1° démonstration logique et mathématique fondée sur le principe de contradiction ; 2° expérience ; 3° démonstration métaphysique fondée sur le principe de raison suffisante. Si la démonstration logique et mathématique nous permet de déterminer à priori le possible et l'impossible, elle est impuissante à nous découvrir le réel. D'autre part, l'expérience nous fait bien connaître le réel, mais à postériori, c.-à-d. à titre de fait brut, sans nous expliquer ni comment il est possible, ni pourquoi il se réalise en effet. D'où il suit qu'il nous faut nécessairement les compléter l'une par l'autre, et toutes les deux ensemble par un procédé supérieur qui soit proprement celui de la recherche philosophique.

Cette méthode nouvelle, Leibniz l'applique au problème fondamental de la métaphysique qui est à ses yeux le problème de la *substance*. Descartes avait donné de la substance une définition équivoque et incomplète qui en faisait une chose (*res*) sans essence, sans activité propre, seule capable cependant d'exister en soi et par laquelle tout le reste existerait. Spinoza en avait conclu que si les attributs de la pensée et de l'étendue sont distincts et même opposés, la substance, antérieure à ces attributs, est nécessairement une, et qu'il n'y a pas d'autre substance que Dieu. — Or cette fausse notion de la substance obscurcit toute la philosophie. *Toti philosophiæ perversa substantiæ notio tenebras offudit*. Leibniz s'attache à la réformer, et c'est ainsi qu'il se trouve amené à rejeter le dualisme cartésien de l'étendue et de la pensée, en même temps que la doctrine spinoziste de l'unité de substance. La véritable substance c'est la *force*, telle que la conscience nous la révèle en nous-même, et telle que l'analogie nous autorise à la supposer en toute chose. « Pour éclaircir l'idée de substance, dit Leibniz (*De Primæ Philosophiæ emendatione et notione substantiæ*), il faut remonter à celle de force ou d'énergie, dont l'explication est l'objet d'une science particulière appelée dynamique. La force active ou agissante n'est pas la puissance nue de l'école ; il ne faut pas l'entendre en effet, ainsi que les scolastiques, comme une simple faculté ou possibilité d'agir qui, pour être effectuée ou réduite à l'acte, aurait besoin d'une excitation venue du dehors et comme d'un *stimulus* étranger. La véritable force active renferme l'action en elle-même : elle est *entéléchie*, pouvoir moyen entre la simple faculté d'agir et l'acte déterminé ou effectué : cette énergie contient ou enveloppe l'effort (*conatum involvit*) et se porte d'elle-même à agir sans aucune provocation extérieure. L'énergie, la force vive se manifeste par l'exemple du poids suspendu qui tire ou tend la corde ; mais, quoiqu'on puisse expliquer mécaniquement la gravité ou la force du ressort, cependant la dernière raison du mouvement de la matière n'est autre que cette force imprimée dès la création à tous les êtres, et limitée dans chacun par l'opposition ou la direction contraire de toutes les autres. »

Dans cette notion de la force est en quelque sorte comprise toute la philosophie de Leibniz ; il suffirait de la développer pour en faire sortir ses théories de la nature, de l'âme et de Dieu. C'est que la force est pour lui le type universel et nécessaire de l'être : elle est l'être même. En elle se concilient l'un et le multiple, le possible et le réel. Tout être en effet est absolument un, mais il contient dans son unité même une multiplicité infinie de virtualités qui tendent toutes à se réaliser et y réussissent plus ou moins ; et c'est dans l'effort par lequel l'être actualise successivement ses puissances que consiste son activité et son existence même. La force d'ailleurs ainsi comprise est nécessairement immatérielle : notre âme seule peut nous en donner une idée en nous montrant dans l'intelligence comment l'unité peut envelopper la multiplicité et dans la volonté comment le réel peut envelopper le possible.

Nouvelle méthode fondée sur le principe de raison suffisante, nouvelle conception de la substance ramenée à la force et servant de principe à un système de métaphysique original : tels sont les deux points par où la philosophie de Leibniz se distingue tout d'abord de la philosophie de Descartes. On en verra mieux l'originalité en étudiant les diverses parties qui la composent ou du moins dans lesquelles on peut la diviser : métaphysique, psychologie, théodicée et morale.

IV. Métaphysique. — Deux problèmes résument toute la métaphysique : 1° quelle est la nature des êtres, en particulier des êtres matériels ? 2° comment ces êtres agissent-ils les uns sur les autres ? comment communiquent-ils entre eux ? Leibniz résout le premier problème par la théorie des monades, le second par celle de l'harmonie préétablie.

Descartes avait fait consister la substance matérielle dans la seule étendue. Mais l'étendue est par elle-même indifférente au mouvement et au repos, or la matière a une force propre de résistance. D'où il suit que la loi fondamentale de la nature, c'est la conservation de la quantité de force vive (mv^2) et non, comme il l'a cru, la conservation de la quantité de mouvement (mv) ; en outre, l'étendue n'est qu'une répétition, une diffusion de la substance et ne peut en expliquer la nature puisqu'elle la présuppose. La matière est donc pure multitude. Mais une multitude ne peut tirer sa réalité que d'unités véritables. Il y a donc des substances simples, car tout composé « n'est qu'un amas ou *aggrégatum* de simples » ; et la matière n'est qu'un phénomène sans fondement ou est constituée par des unités immatérielles et actives. Ces unités, les *monades*, sont « les véritables atomes de la nature et en un mot les éléments des choses ».

L'expérience interne confirme ce raisonnement : l'âme se connaît elle-même à la fois comme unité indivisible et comme force tendant à produire une série indéfinie d'effets. « Nous expérimentons en nous-même, dit Leibniz, une multitude dans la substance simple, lorsque nous trouvons que la moindre pensée dont nous nous apercevons enveloppe une variété dans l'objet. » Dès lors on ne peut concevoir les autres substances ou monades qu'à l'imitation de l'âme. Leur unité consiste en dernière analyse dans la *perception* et la pensée ; leur force dans la tendance et l'*appétition*. La matière, le mécanisme ne sont que l'apparence extérieure des choses ; au fond tout est vivant et animé. « Il y a un monde de créatures, de vivants, d'animaux, d'entéléchies, d'âmes dans la moindre partie de la matière... Il n'y a rien d'inculte, de stérile, de mort dans l'univers, point de chaos, point de confusion qu'en apparence ; à peu près comme il en paraîtrait dans un étang à une distance dans laquelle on verrait un mouvement confus et grouillement, pour ainsi dire, de poissons de l'étang, sans discerner les poissons mêmes. »

L'univers est l'ensemble des monades : il ne forme pas un nombre ; car un nombre fini, quelque grand qu'on le suppose, serait sans raison suffisante, et un nombre infini impliquerait contradiction, mais il est supérieur à tout nombre assignable. Les monades qui le composent sont toutes différentes les unes des autres, car il ne saurait y avoir deux substances identiques ou qui ne diffèrent que par des dénominations extrinsèques (*principe des indiscernables*) et elles sont d'autre part toutes plus ou moins analogues entre elles, car la nature ne fait point de sauts (*principe de continuité*). Elles forment une hiérarchie dont les différents étages répondent aux différents degrés de perfection dont elles sont susceptibles : les *entéléchies* ou monades nues, qui n'ont que des perceptions confuses, les *âmes*, qui ont quelques perceptions distinctes, grâce à la coopération d'un système de monades subordonnées dont elles occupent le centre, enfin les *esprits* qui, à la conscience et à la mémoire, attributs des âmes, ajoutent encore la raison, hiérarchie qui se continue sans doute au delà, jusqu'à Dieu. A tous ces degrés, l'activité des monades consiste d'une part en *perceptions*, par lesquelles chacune d'elles réfléchit et concentre en son unité la multitude extérieure ; d'autre part en *appétitions*, par lesquelles elle fait sans cesse effort pour passer d'une perception à une

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

autre, d'une perception confuse à une perception distincte. Grâce à ses perceptions, chaque monade est « un miroir représentatif de l'univers » ; l'univers entier avec tous ses phénomènes passés, présents et futurs est comme enveloppé dans ses plis ; mais c'est seulement dans les monades supérieures, dans les âmes et surtout dans les esprits, que cette représentation de l'univers, par le moyen de la conscience, de la mémoire et de la raison, est plus ou moins distinctement aperçue.

On voit ce que peuvent être les corps dans un tel système. Malgré certains passages des *Lettres au Père des Bosses*, où Leibniz semble admettre la réalité d'une substance corporelle, passages évidemment inspirés par le désir de concilier sa doctrine avec le dogme catholique de la transsubstantiation, les corps ne sont, au point de vue de la monadologie, que des phénomènes bien réglés et bien fondés : toute leur réalité se résout d'une part dans celle des perceptions rationnellement coordonnées de l'âme humaine à laquelle ils apparaissent, d'autre part dans les monades nues ou entéléchies dont ils sont les phénomènes et où ils ont par conséquent leur dernier fondement. L'espace est l'ordre des phénomènes coexistants ; le temps, l'ordre des phénomènes successifs : *Spatium ordo coexistentium phænomenorum, tempus autem successivorum*. L'un et l'autre s'assujettissent les états des monades et non, comme l'ont cru de trop nombreux historiens ou critiques et Kant lui-même, les monades qui, étant sans parties, ne peuvent être juxtaposées dans l'espace *ne situm quidem habent*, et dont l'existence ne saurait commencer ou finir naturellement (sur cette question particulière de l'Espace dans Leibniz, voir notre thèse latine, *De Spatio apud Leibnitium* [Paris, 1894]).

Maintenant, comment les monades communiquent-elles entre elles? Ce problème semble avoir été étudié tout d'abord par Leibniz au point de vue particulier des rapports de l'âme et du corps. On sait combien la difficulté avait paru grande aux cartésiens, et Leibniz nous dit lui-même (*Système nouveau de la nature*) qu'après avoir établi la nature de la substance, il croyait entrer dans le port, mais que, lorsqu'il se mit à méditer sur l'union de l'âme et du corps, il fut comme rejeté en pleine mer. Il semble cependant que son hypothèse des monades diminue singulièrement la difficulté, car il ne s'agit plus de comprendre comment deux choses hétérogènes telles que l'étendue et la pensée peuvent être unies et communiquer l'une avec l'autre ; il s'agit seulement de découvrir le mode d'union et de communication de deux choses homogènes qui ne diffèrent l'une de l'autre que par le nombre et le degré de perfection, car qu'est-ce que l'âme pour Leibniz, sinon une monade consciente et raisonnable, et qu'est-ce que le corps sinon une pluralité de monades sans conscience et sans raison ?

Mais la difficulté que Leibniz découvre dans ce nouveau problème est infiniment plus profonde : elle est indépendante de la nature particulière du corps et de l'âme ; elle s'impose à tous les systèmes, quels qu'ils soient, qui admettent une action réciproque des êtres ; elle n'est autre que la contradiction qui semble enveloppée dans le concept même de l'action réciproque ou simplement transitive. Par *action transitive*, on entend l'action d'un être sur un autre, une action qui, commencée dans l'un, passe pour ainsi dire et se termine dans l'autre. L'*action immanente* est, au contraire, l'action d'un être sur lui-même, une action qui reste dans l'être où elle s'exerce. Mais, dans la pensée de Leibniz, l'action ne peut se séparer sinon par abstraction du sujet agissant ; elle est un état de ce sujet même. « Les accidents ne sauraient se détacher ni se promener hors des substances, comme faisaient autrefois les espèces sensibles des scholastiques. » Il est donc impossible que l'action appartienne en même temps à deux sujets différents, à celui qui l'exerce et à celui qui la subit : on ne peut concevoir une manière d'être à cheval, pour ainsi dire, sur deux êtres. Il s'ensuit que l'action transitive se décompose en deux états dont chacun appartient à un sujet distinct, états corrélatifs sans doute, mais non identiques : elle n'est en définitive que la *correspondance* ou l'*harmonie* de ces deux états ; on appelle *actif* l'être dont l'état précède et explique celui de l'autre ; *passif*, l'être dont l'état suit celui du premier et est expliqué par lui. Qu'on le remarque, cette difficulté se retrouve aussi bien dans l'action réciproque des corps, telle qu'on l'imagine d'ordinaire, que dans celle des monades. On suppose, en effet, qu'un corps transmet son mouvement à un autre par l'effet du choc ; mais, outre que les corps qui se choquent ne sont nullement en contact immédiat, le mouvement d'un corps ne peut se séparer de ce corps que par abstraction : il est ce corps même en train de se mouvoir, il ne peut donc devenir le mouvement d'un autre corps. La prétendue communication du mouvement ne peut donc consister qu'en ceci : un corps se met de lui-même en mouvement lorsqu'il se trouve à proximité d'un autre corps qui est lui-même en mouvement.

Mais, si l'on remplace l'action transitive des êtres par la correspondance de leurs états respectifs, encore faut-il expliquer cette correspondance. Leibniz l'explique par son hypothèse de l'*harmonie préétablie*. Les monades sont « closes, sans portes ni fenêtres » : chacune d'elles agit comme si elle était seule, et les perceptions suivantes naissent spontanément en elle de ses seules perceptions précédentes. D'où vient cependant qu'elle s'accorde avec toutes les autres? C'est que la série de ses états a été réglée dès l'origine par l'acte créateur de manière à correspondre à celle des autres. En particulier, Dieu a créé l'âme et le corps de telle sorte que chacun d'eux, sans faire autre chose que suivre ses propres lois qu'il a reçues dès l'origine avec son être, s'accorde de lui-même avec l'autre : ainsi, au moment où la volonté de lever le bras se produit en moi comme conséquence de mes pensées antérieures, le mouvement se produit dans mon bras comme conséquence des mouvements antérieurs. On peut comparer, selon Leibniz, l'âme et le corps à deux horloges qui marchent ensemble. L'hypothèse vulgaire de l'*influence naturelle* qu'Euler a soutenue équivaut à supposer entre elles un lien matériel ; dans l'hypothèse de l'*assistance divine* ou des *causes occasionnelles* qui est celle de Malebranche, il faut une intervention constante de l'horloger pour les mettre d'accord ; dans l'hypothèse de l'harmonie préétablie, elles ont été si bien accommodées d'avance l'une à l'autre que leurs mouvements s'accordent toujours. Une autre comparaison, moins grossière peut-être, est celle d'un chœur ou orchestre de musiciens où chacun joue sa partie sans s'occuper de ses compagnons et cependant s'accorde avec eux parce que le compositeur a pris soin, en écrivant chaque partie, d'avoir égard à toutes les autres.

V. Psychologie. — La psychologie de Leibniz se rattache étroitement à sa métaphysique. On peut y distinguer les deux grandes théories de l'entendement et de la volonté.

La base de l'entendement ou de la connaissance intellectuelle réside dans les perceptions qui sont communes à toutes les monades ; mais, tandis que Descartes fait de la pensée, c.-à-d. de la conscience, l'essence de l'âme, Leibniz distingue entre la perception qui est la représentation du monde extérieur dans l'âme, l'expression de la multitude dans l'unité (*expressio multorum in uno*) et l'*aperception* qui est la conscience plus ou moins distincte de cette représentation ou expression. « Il y a mille marques, dit-il, qui font juger qu'il y a à tout moment une infinité de perceptions en nous, mais sans aperception et sans réflexion, c.-à-d. de changements dans l'âme même, dont nous ne nous apercevons pas, parce que ces impressions sont ou trop petites et en trop grand nombre ou trop unies, en sorte qu'elles n'ont rien d'assez distinguant à part ; mais, jointes à d'autres, elles ne laissent pas de faire leur effet et de se faire sentir dans l'assemblage au moins confusément. » Par ces *petites perceptions* qu'il appelle encore *perceptions insensibles*, Leibniz explique les sensations, les instincts, les habitudes, la conservation des idées dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

la mémoire, la continuité de la vie morale, l'identité personnelle, etc. « Elles sont, dit-il, d'un aussi grand usage dans la pneumatique (psychologie et morale) que les corpuscules dans la physique. » Cette hypothèse a renouvelé toute la psychologie moderne en lui ouvrant, pour ainsi dire, dans l'âme humaine, une suite de perspectives sans fin.

Cependant l'aperception n'est pas encore l'entendement. « Nous nous apercevons de bien des choses en nous et hors de nous que nous n'entendons pas; et nous les entendons quand nous en avons des idées distinctes avec le pouvoir de réfléchir et d'en tirer des vérités nécessaires. » (*Nouv. Essais*, liv. II, ch. XXI, par. 5). La connaissance des vérités nécessaires est, en effet, selon Leibniz, « ce qui nous distingue des simples animaux et nous fait avoir la raison et les sciences ». Or, toutes ces vérités se ramènent à deux grands principes, sur lesquels sont fondés nos raisonnements, celui de la *contradiction* et celui de la *raison suffisante;* et ni ces principes ni aucune vérité nécessaire ne peuvent dériver de l'expérience. « La preuve originaire des vérités nécessaires vient du seul entendement, et les autres vérités viennent des expériences ou des observations des sens. Notre esprit est capable de connaître les unes et les autres, mais il est la source des premières; et quelque nombre d'expériences particulières qu'on puisse avoir d'une vérité universelle, on ne saurait s'en assurer pour toujours par l'induction, sans en connaître la nécessité par la raison. » Toutefois, Leibniz ne contredit pas la maxime des empiriques rappelée par Locke : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu;* mais il y ajoute cette restriction que V. Cousin a qualifiée de sublime : *nisi ipse intellectus.* Les idées de la raison ne sont pas innées; elles ne sont pas tout imprimées en nous « comme l'édit du préteur sur son album »; mais la raison est innée à elle-même, et elle a sans doute ses « virtualités naturelles » qui, manifestées à la réflexion, ne sont autres que les idées des vérités nécessaires.

Dans sa théorie de la volonté, Leibniz exclut à la fois, au nom du principe de raison suffisante, le fatalisme et la doctrine de la liberté d'indifférence. Nos actions sont spontanées et contingentes; mais elles ne sont pas pour cela indéterminées. Tout au contraire, elles ne sont libres que si elles sont délibérées, c.-à-d. si nous connaissons les raisons qui nous inclinent. « La liberté, c'est la spontanéité de l'être intelligent. » « L'intelligence, dit encore Leibniz, est l'âme de la liberté. » Leibniz distingue donc nettement le déterminisme du fatalisme avec lequel on l'avait jusque-là plus ou moins confondu, et il fait consister la liberté dans un déterminisme rationnel et conscient.

VI. Théodicée. — La doctrine de Leibniz sur Dieu s'enveloppe des formes de la théologie traditionnelle : elle n'en recèle pas moins un sens original et profond.

Dieu, selon Leibniz, peut se prouver soit à priori, comme l'a fait voir Descartes après saint Anselme, soit à postériori, comme raison dernière de l'existence et de l'harmonie des choses.

1° L'être parfait existe nécessairement, par cela seul qu'il est possible. Mais Descartes a omis de démontrer sa possibilité. Leibniz fait voir que Dieu étant l'être sans bornes, il ne peut rien exister en lui ni hors de lui qui limite son essence. En d'autres termes, tous les possibles tendent à exister (*omne possibile exigit existere*) en proportion de la perfection qu'ils enveloppent, mais leurs tendances se contredisent et s'empêchent les unes les autres. Un seul possible existe nécessairement parce que, étant la perfection même, il ne contient et ne rencontre aucune borne, à savoir Dieu.

2° Le monde est contingent : il n'enferme pas en lui-même sa raison d'existence. Dire que son état présent vient d'un précédent, celui-ci d'un autre, et ainsi à l'infini, n'avance à rien; la question : pourquoi existe-t-il? subsiste toujours. Il faut donc que la raison suffisante qui n'ait plus besoin d'une autre raison soit hors de la suite des choses contingentes, dans un être qui porte avec soi la cause de son existence.

3° Enfin, chaque être exprimant à sa manière tout ce qui se passe au dehors sans recevoir pourtant aucune influence étrangère, il faut bien que tous les êtres aient reçu leur nature, en vertu de laquelle ils s'accordent ainsi, d'une cause universelle, capable de calculer les rapports que chacun d'eux doit avoir à chaque instant avec la multitude infinie des autres êtres.

Quelle est la nature de Dieu? « Les perfections de Dieu, dit Leibniz, sont celles de nos âmes; mais il les possède sans bornes : il est un océan dont nous n'avons reçu que des gouttes; il y a en nous quelque puissance, quelque connaissance, quelque bonté; mais elles sont toutes entières en Dieu. » Les attributs de Dieu sont donc la puissance, la sagesse et la bonté. Il semble cependant que Leibniz ramène ou tout au moins subordonne la puissance et la bonté à la sagesse, car c'est la sagesse qui détermine à la fois le possible, objet de la puissance, et le meilleur, objet de la bonté. La sagesse ou intelligence divine est la région des idées ou essences. Elle détermine, conformément au principe de contradiction, l'infinité des possibles; ces possibles, selon qu'ils s'accordent ou s'excluent réciproquement, selon qu'ils sont ou ne sont pas *compossibles*, composent des mondes en nombre infini, tendant tous à l'existence, et y tendant avec d'autant plus de force que chacun d'eux enferme une plus grande quantité d'essence ou de perfection. Ils forment une sorte de pyramide dont la base va s'élargissant à l'infini et dont la pointe est occupée par le meilleur des mondes possible. Le sage ne fait rien sans raison; la seule raison pour laquelle il choisit entre plusieurs partis possibles, c'est que le parti qu'il préfère est le meilleur. Dieu crée donc le meilleur des mondes possible. L'optimisme est ainsi démontré à priori. Comment le concilier avec l'expérience qui nous montre partout le mal? Comment justifier la Providence?

Leibniz distingue trois formes du mal : le mal métaphysique ou l'imperfection générale des créatures, le mal physique ou la souffrance, le mal moral ou le péché. Le mal métaphysique est la condition et la racine des deux autres. En effet, un être absolument parfait et bon serait tout à la fois impassible et impeccable. Qu'est-ce que la souffrance, sinon la conscience d'une imperfection? et qu'est-ce que la faute, sinon un mauvais usage de la liberté qui, dans un être imparfait, ignorant et passionné tel que l'homme, ne peut être elle-même que la possibilité de faillir? Or le mal métaphysique est purement négatif : c'est une simple limitation de l'être, c'est l'absence ou la privation d'un bien, un moindre bien, un moindre être. Le mal absolu serait donc identique au non-être, ce qui revient à dire que le mal absolu n'existe pas ou que le mal est essentiellement relatif. Selon les dictons scolastiques rapportés par Leibniz, *bonum ex causa integra*, *malum ex quolibet defectu*, et encore *malum causam habet non efficientem sed deficientem.*

Dès lors demander pourquoi Dieu a voulu ou permis le mal métaphysique, c'est demander pourquoi il a créé un monde imparfait. Mais un monde créé est nécessairement imparfait par cela seul qu'il est créé et qu'il est un monde. Il serait contradictoire que la créature fût parfaite, puisque son existence est contingente et dépendante, puisqu'elle n'a d'être que ce que lui en communique la cause même qui la crée. Un monde absolument parfait ne serait plus un monde, mais un Dieu. Or, Dieu est nécessairement unique : poser deux dieux, c'est poser deux indiscernables, c'est poser un seul Dieu sous deux noms différents. Par conséquent, ou Dieu ne devait pas créer du tout, ou, s'il créait, il créait nécessairement un monde et un monde imparfait.

Le monde qu'il a créé n'en est pas moins le meilleur possible; car autant que nous en pouvons juger, c'est celui qui présente le plus de variété possible avec le plus grand ordre. Le mal d'ailleurs tend à diminuer de plus en plus par le seul effet des lois universelles de l'être, chaque

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

monade faisant effort pour s'élever sans cesse à une perfection supérieure. Ce désir du meilleur est le ressort de toutes les activités, il est le fond et la source de tous les mouvements, et ainsi s'harmonisent dans le monde les causes efficientes et les causes finales ou, comme dit Leibniz, le règne de la Nature et le règne de la Grâce.

VII. Morale. — La doctrine morale de Leibniz est moins systématiquement déterminée que sa doctrine métaphysique. Elle semble aussi moins originale : on y reconnaît assez facilement l'eudémonisme d'Aristote. Nous la résumons ici d'après M. Boutroux (*la Monadologie*, Introduction). La fin de la vie, selon Leibniz, n'est autre que la *félicité*, pourvu qu'on l'entende comme il convient. La félicité se distingue de la connaissance en ce qu'elle est un sentiment, mais elle se distingue aussi du plaisir en ce qu'elle est non seulement un état qui présente quelque bonté, mais encore l'état le meilleur où nous puissions prétendre, savoir un état stable et intéressant notre âme tout entière ; et cependant elle ne se confond pas avec la parfaite béatitude où il n'y aurait rien à désirer et qui n'étant pas faite pour nous rendrait nos esprits stupides : c'est une joie raisonnable, un plaisir accompagné de lumière, et c'est en même temps un progrès perpétuel à de nouveaux plaisirs et à de nouvelles perfections.

Le moyen d'atteindre sûrement à la félicité ne peut consister que dans le développement de notre perfection, soit dans notre perfectionnement immédiat, soit dans l'accroissement de perfection que nous pouvons puiser dans la perfection même des autres êtres. Notre essence n'étant autre que notre raison, notre perfectionnement immédiat consistera évidemment dans une conduite aussi conforme que possible à la raison. Mais plus notre esprit se perfectionne, plus s'élargit le champ de ses perceptions distinctes, plus il prend conscience de son rapport avec les autres êtres, plus il se réjouit de leur perfection et de leur joie, en un mot plus il aime; car aimer c'est se réjouir de la félicité d'autrui, c'est faire sienne la félicité d'autrui. Cet amour a d'abord pour objet les autres hommes, mais c'est en Dieu qu'il trouve son objet suprême. Dieu est notre perfection et notre bien. L'amour est la source de la vraie piété; il est aussi la source de la justice; la justice, dit Leibniz, n'est que la charité du sage.

VIII. Conclusion. — Leibniz n'a pris nulle part le soin de donner une exposition méthodique de sa philosophie (sauf dans la *Monadologie* qui est un court résumé de sa métaphysique): il a, en quelque sorte, éparpillé ses idées dans des lettres, des articles, des ouvrages de circonstance, et souvent même il les a plus ou moins défigurées pour mieux les accommoder aux habitudes de pensée et de langage de ses correspondants ou de ses lecteurs. Aussi n'est-il pas surprenant que de son temps on l'ait en général peu compris et mal apprécié. Wolf, qui fut son disciple le plus célèbre, prétendit systématiser ses doctrines, et il ne réussit qu'à en tirer une nouvelle scolastique dont les universités allemandes nourrirent d'ailleurs leur enseignement jusqu'à l'avènement de la *Critique de la raison pure*. Cette philosophie de Leibniz et de Wolf fut celle que Kant étudia d'abord à Kœnigsberg : plus tard, lorsque la lecture de Hume l'eut réveillé de son sommeil dogmatique, la tâche qu'il s'imposa consistait en somme à chercher un moyen de conciliation entre le rationalisme de Leibniz et l'empirisme de Hume, et bien souvent lorsqu'il croyait contredire Leibniz, il ne faisait que retrouver et rétablir sa vraie doctrine. Ainsi l'idéalité de l'espace et du temps, le rôle nécessaire des notions et vérités à priori dans la connaissance, la distinction des phénomènes et des choses en soi, etc., toutes ces thèses, croyons-nous, ont appartenu à Leibniz avant d'être à nouveau découvertes par Kant.

Mais, quoique diffuse et secrète, l'influence exercée sur la science et la philosophie contemporaines par les idées leibniziennes (idées de continuité, d'évolution, d'analogie universelles) n'en est pas moins profonde, et c'est elle qui les pousse de plus en plus à chercher dans la vie intérieure et psychique des choses l'explication fondamentale du mécanisme universel. E. Boirac.

IX. Histoire des mathématiques. — Leibniz montre ce rare exemple d'un génie dont la vocation pour les mathématiques ne s'est révélée qu'assez tard et qui a fait néanmoins dans ce domaine des découvertes capitales, tout en étant loin de s'y adonner complètement. Si dès l'âge de vingt ans, il avait écrit une dissertation, *De Arte combinatoria* (intéressante, mais contenant diverses erreurs), si cinq ans après il commençait à exposer ses idées sur le mouvement et entrait, à cette occasion, en relations avec Oldenburg à Londres, avec Honoré Fabry à Rome, il savait en réalité encore assez peu de mathématiques quand il vint à Paris, en 1672, et y refit son éducation (il dit lui-même qu'alors Descartes lui paraissait obscur). Sa principale préoccupation paraît avoir été de bonne heure (en dehors de la construction d'une machine à calculer) la combinaison de nouveaux algorithmes pour faciliter la langue des calculs, peut-être pour constituer la science universelle qu'il rêvait dès 1663. Si c'est précisément dans cet ordre d'idées qu'il créa l'algorithme du calcul différentiel et du calcul intégral, il fit plusieurs essais semblables qui n'aboutirent pas. Ainsi le t. V de l'édition de ses œuvres mathématiques par Gerhardt contient (pp. 141-171) une *Characteristica geometrica*, qui a pour but l'exposition d'un système de notations destiné à faciliter les raisonnements en géométrie. Leibniz le communiqua en 1679 à Huygens; mais, découragé par l'avis peu favorable de ce dernier, ne le publia pas. Le premier résultat important qu'il obtint fut le développement de π, suivant la série déjà trouvée par Gregory, mais non publiée. Il y arriva dès 1674, rédigea un traité qui fut prêt pour l'impression en 1676, mais que ses autres découvertes lui firent négliger, et il ne reprit l'exposition de ses travaux sur les séries qu'en 1682, dans les *Acta eruditorum* de Leipzig. Dans son traité primitif, il avait déjà fait la première application connue des *indices;* en 1693, il enseigne au marquis de L'Hôpital l'emploi de deux indices et en montre l'utilité pour les éliminations au moyen d'un algorithme qui se rapproche singulièrement de celui des déterminants. — L'invention des signes du calcul différentiel et intégral est des mois d'oct. et nov. 1675 (les papiers de Leibniz, publiés par Gerhardt, sont heureusement datés); la première est celle du signe $\int$, qu'il employa quelque temps sans indiquer la différentielle; il désigna d'abord celle-ci par $\frac{x}{d}$, au lieu de la notation dx, qu'il finit par adopter. Il appliquait les signes pour retrouver les résultats déjà obtenus ou exposés par Cavalieri, Grégoire de Saint-Vincent, Pascal, qu'il raconte lui-même avoir été ses maîtres par leurs livres, tandis qu'il ne fait aucune mention des *Lectiones* de Barrow, où l'on a voulu retrouver les sources de ses idées. En 1676, le 24 juil., Oldenburg, interrogé par lui sur les développements de $\sin x$ et arc $\sin x$, qu'il avait su avoir été obtenus en Angleterre, lui apprend que ces résultats sont dus à Gregory ; que, d'autre part, Newton lui a communiqué, en 1672, une méthode générale des tangentes et que cette méthode rentre dans une autre s'étendant aux quadratures, etc. Newton envoyait en même temps à Leibniz sa série du binome, divers autres développements, mais sans preuves et rien de plus. En répondant, Leibniz laissa entendre qu'il était lui-même en possession du moyen de résoudre le problème inverse des tangentes. Il fit vers la même époque un court voyage à Londres (le second), où Collins lui communiqua le traité manuscrit de Newton, *De Resolutione æquationum affectarum*. Enfin le 24 oct. 1676, Newton écrivit à Leibniz une seconde lettre, où il développa son invention du binôme, et, pour s'assurer la priorité de son calcul des fluxions, inséra un anagramme, qui n'aurait certainement renseigné en rien Leibniz, s'il avait pu le déchiffrer. Le savant allemand répondit aussitôt après la réception de la lettre par

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

une claire exposition de sa méthode des tangentes avec l'algorithme différentiel, montra comment il pouvait ainsi traiter le problème inverse (intégral) et exprima la conjecture que la méthode de Newton ne devait différer de la sienne. Newton, qui ne voulait pas publier sa méthode, encore trop imparfaite à ses yeux, ne répondit rien. Leibniz, de son côté, attendit jusqu'en 1682 pour faire connaître dans les *A. E* qu'il possédait une méthode particulière pour les problèmes *de maximis et minimis*, et en 1684 pour exposer dans le même recueil cette *Nova Methodus*. Dès 1685, Craig vulgarisa en Angleterre la découverte de Leibniz, qui s'était ainsi assuré la priorité de la publication, tandis que celle de l'invention d'une nouvelle méthode est due sans conteste à Newton, qui ne fit connaître qu'en 1686, dans son immortel livre des *Principes*, les fondements du calcul des fluxions et encore ne les exposa que synthétiquement (la première exposition réelle du calcul des fluxions fut donnée par Wallis en 1693, dans son *Algèbre*, d'après des lettres de Newton). La même année (1686), Leibniz développait ses découvertes dans deux nouveaux Mémoires des *A. E* ; le second, *De Geometria recondita*, est de beaucoup le plus important, surtout au point de vue du calcul intégral. Newton, dans un scholie de la première édition des *Principes*, avait reconnu l'indépendance de l'invention de Leibniz tout en réservant ses propres droits. Dans la seconde édition (1713), ce scholie subit une légère modification, destinée à bien marquer la différence des deux méthodes. Dans la troisième (1726), il est remplacé par un autre, où il n'est plus parlé de Leibniz et où Newton attribue à ses communications à Collins (dont Leibniz avait pu avoir connaissance) une importance qu'elles étaient loin d'avoir. Cependant Leibniz se créait une école ; les Bernoulli, L'Hôpital en France apprenaient à se servir de sa méthode, et surtout les premiers rivalisaient bientôt avec le maître ; mais ce dernier continuait à produire de brillantes applications de ses procédés, à la solution du problème des courbes isochrones (1689), à la conception des coordonnées curvilignes et des enveloppes, à la voûte quarrable de Viviani (1692), à l'emploi des séries pour l'intégration des équations différentielles, à la tractrice (1693), à la brachistochrone (1697), etc. Cependant, ses relations avec les savants anglais se refroidissaient ; le rôle politique important de Leibniz et son action jusqu'en Angleterre, dans le sens whig, en faveur de la ligne hanovrienne, déplaisaient aux torys et à Newton comme tel. Dès 1699, un esprit inquiet, Fatio de Duillier, se mettait à contester les droits de Leibniz à son invention. Cette attaque n'aurait probablement pas eu de suite, si le savant allemand avait pu venir s'entendre franchement à Londres avec son rival de gloire. En tout cas, la querelle n'éclata qu'en 1704, à la suite d'un compte rendu dans les *A. E.* de la dissertation de Newton sur les quadratures. Outré d'une violente attaque de Keill dans les *Phil. Trans.*, Leibniz soumit la question à la Société royale de Londres. Une commission, nommée pour l'examiner, conclut, sur le rapport de Halley, à la publication d'une série de lettres de Newton, Barrow, Gregory, Leibniz, etc. C'est le *Commercium epistolicum* de 1712 (réédité en 1722, puis en 1856 par Biot et Lefort) qui est une œuvre de parti et dont Leibniz se plaignit hautement ; mais sa mort l'empêcha de présenter sa défense, et nombre d'assertions erronées ont, à la suite, eu cours sur l'histoire de la découverte des nouveaux calculs jusqu'à ce que la connaissance des originaux tronqués dans la première édition du *Commercium*, modifiés dans la seconde, et la publication des papiers de Leibniz aient permis, dans notre siècle, de rétablir la vérité. On doit regretter, pour l'honneur de la science, que Newton, sans se montrer, ait permis et même guidé contre son rival des attaques dont il connaissait pertinemment la fausseté ; on doit peut-être regretter encore plus que Leibniz qui, de fait, avait le beau rôle, ait essayé, dans diverses de ses lettres, de pallier certains détails qu'il pouvait hautement avouer. TANNERY.

BIBL. : FONTENELLE, *Eloge de Leibniz.* — MAINE DE BIRAN, *Exposition de la doctrine philosophique de Leibniz.* — Ch. SECRÉTAN, *la Philosophie de Leibniz ;* Genève, 1840. — GUHRAUER, *G.-W. Frhr v. Leibniz ;* Breslau, 1842. — FEUERBACH, *Darstellung, Entwickelung u. Kritik der Leibniz'schen Philosophie;* Ansbach, 1844. — WINDELBAND, art. *Leibniz*, dans l'*Encyclopédie* d'ERSCH et GRUBER. — Kuno FISCHER, *Gesch. d. neuern Philosophie*, t. II. — L. GROTE, *Leibniz und seine Zeit;* Hanovre, 1869. — HARTENSTEIN, *Locke 's Lehre von der menschlichen Erkenntniss in Vergleich mit Leibniz Kritik derselben*, dans *Historisch-philosophische Abhandlungen ;* Leipzig, 1870. — E. PFLEIDERER, *Leibniz als Patriot, Staatsmann und Bildungsträger;* Leipzig, 1870. — NOLEN, *la Critique de Kant et la Métaphysique de Leibniz ;* Paris, 1875. — PENJON, *De Infinito apud Leibnitium ;* Paris, 1878. — MEISSNER, *Leibniz's Streit mit Clarke üb. den Raum*, 1882. — Hermann OTTO, *Leibniz s'Erkenntnisslehre ;* Leipzig, 1884. — BOUTROUX, *la Monadologie ;* Paris, 1881. — Du même, *les Nouveaux Essais ;* Paris, 1886. — J.-Th. MERZ, *Leibniz ;* Londres, 1884. — Ludw. STEIN, *Leibniz und Spinoza, ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der Leibniz'schen Philosophie, mit 19 Inedilis ;* Berlin, 1891. — Wilhelm BENDER, *Sur la Philosophie morale de L.*, dans *l'Archiv. für Gesch. d. Philos.*, 1893, t. VI, p. 301. — BLONDEL, *De Vinculo Substantiali apud Leibnitium ;* Paris, 1893. — BOIRAC, *De Spatio apud Leibnitium ;* Paris, 1894.

LEICESTER. VILLE. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Soar, affluent du Trent ; 174,624 hab. C'est une belle ville aux rues régulières avec des églises historiques : Sainte-Marie (XIIe siècle), Sainte-Marguerite (XVe), Saint-Nicolas (style normand primitif), Saint-Martin ; des débris du château, de vieux hôpitaux, etc. C'est un des centres de la fabrication de la bonneterie ; on y trouve aussi des fonderies, des cordonneries, des manufactures de tissus, de passementerie, etc. Leicester est la *Ratæ* ou *Ratiscorium* des Romains. Elle eut un atelier monétaire depuis Athelstan jusqu'à Henri II. Richard III et Wolsey y furent ensevelis.

COMTÉ. — Comté de l'Angleterre centrale, 2,067 kil. q. ; 373,693 hab., situé entre ceux de Nottingham au N., Lincoln et Rutland à l'E., Northampton et Warwick au S., Stafford et Derby à l'O. C'est un pays de plateaux peu élevés, arrosés par le Soar et d'autres affluents du Trent, sauf le S.-E. qui porte ses eaux à l'Avon et le S.-O. qui les porte au Welland. Les pâturages occupent les deux tiers du sol ; ce sont en grande partie des pâturages à moutons (laine fine) lesquels forment avec des bruyères le terrain classique des chasses à courre anglaises (V. GRANDE-BRETAGNE). A.-M. B.

LEICESTER (Comtes de) (V. DUDLEY [Robert], SIDNEY [Robert], MONTFORT [Simon de]).

LEICHHARDT (Fleuve). Fleuve d'Australie, colonie de Queensland, qui naît dans les Leichhardt Diggings, au S.-E. de la chaîne de Hugh ; sa direction générale est N.-S. ; il arrose le district de Burke, traverse les plaines de Promise, et, après un cours de 400 kil., débouche au fond du golfe de Carpentarie entre l'Albert à l'O. et le Flinders à l'E. Il parcourt des pays encore peu peuplés.

LEICHHARDT (Ludwig), voyageur allemand, né à Trebatsch (Prusse) le 23 oct. 1813, mort en Australie en 1848. Il voyagea en Europe avec son ami le Dr Nicholson de Bristol qui l'emmena en Australie (1841). Il fit plusieurs explorations dans le pays qui forma depuis la colonie de Queensland et jusqu'au golfe de Carpentarie (1844-45) ; il fit une nouvelle tentative pour trouver une route vers la côte N. de l'Australie et disparut en 1848, du côté des sources de la rivière Victoria et du Fitzroy ; il paraît avoir été trahi par les natifs ou être mort de faim.

LEICHNER (Johann-Georg-Heinrich-Theodor), peintre allemand, né à Erfurt en 1684, mort à Leipzig en 1769. Élève d'Hildebrandt, puis du portraitiste Leschner à Leipzig, il dut à son premier tableau un portrait de *Charles XII*, et à son habileté à s'approprier le coloris des maîtres flamands, de se voir chargé par les amateurs de son temps de la restauration de nombreuses galeries. Cet artiste fut moins heureux dans la reproduction des scènes originales de la nature.

LEIDENBURG (*Lijdenburg*, *Lydenburg*). Ville du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Transvaal, ch.-l. de l'une de ses 16 provinces, à 240 kil. en ligne droite à l'E.-N.-E. de Pretoria, à 1,775 m. d'alt. sur le versant occidental et au N. de la chaîne des Drakenberge ; entre les chemins de fer de Komati à Pretoria d'une part, à Selati de l'autre. Située dans une contrée aurifère, cette ville est une de celles où se presse la population blanche de ces hauts plateaux ; elle est devenue, depuis la découverte dans son voisinage de riches gisements d'or, en 1873, l'une des places les plus actives de la république sud-africaine. Il y a une station de missionnaires. Les travaux miniers dans le district aurifère de Lydenburg, le plus ancien champ d'exploitation du Transvaal, ne remontent pas plus loin qu'à l'année 1869. Les gisements trouvés en 1873 autour de Lydenburg sont dans des alluvions de la vallée de la Blyde. Les champs d'or du Kaap, dans le haut bassin de la Manissa, sont célèbres (Barberton, Euréka). Le district formait une petite république boer indépendante avant son incorporation au Transvaal. En 1876, la guerre entre les Boers et le chef indigène Sékukuni exerça une influence fâcheuse sur l'exploitation, qui ne reprit son essor qu'en 1882. La population du district était en 1879 de 124,000 hab., dont 1,285 Boers et 290 Européens. Ch. Del.

Bibl. : Kelsey-Loveday, *Map of the Lydenburg Gold Fields*, au 1/253000e ; Pretoria, 1883. — Pappa, *Manuel des principales sociétés minières du Sud-Afrique;* Paris, 1893.

LEIDRADE, archevêque de Lyon, né à Nuremberg vers 736, mort vers 816. On a dit qu'il avait été bibliothécaire de Charlemagne, mais ce fait n'est pas démontré. Il fut élu archevêque de Lyon en 798. Aussitôt après, Charlemagne l'envoya comme *missus dominicus*, avec Théodulf, évêque d'Orléans, dans la province de Narbonne. Il le chargea ensuite, avec Nebridius, évêque de Narbonne, et Benoît, abbé d'Aniane, de procéder sur les accusations d'hérésie dirigées contre Félix, évêque d'Urgel (V. Adoptianisme). Après la déposition de Félix, ils allèrent dans son diocèse, pour ramener à la foi ceux que l'enseignement de leur évêque avait égarés. Ils en convertirent vingt mille. En 814, Leidrade résigna son évêché et se retira au monastère de Saint-Médard, à Soissons, où il mourut. Il avait fondé deux écoles dans son diocèse. Il reste de lui quatre *Lettres* et un traité : *Liber de sacramento baptismi, ad Carolum Magnum imperatorem*. Ces écrits sont reproduits dans la *Patrologie latine* de Migne (XCIX, 853-886). E.-H. V.

Bibl. : *Gallia Christiana*, t. IV, p. 52. — *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 436.

LEIDY (Joseph), naturaliste américain, né à Philadelphie le 9 sept. 1823. Reçu docteur en médecine en 1844, il fut nommé en 1853 professeur d'anatomie à l'université de Pennsylvanie et en 1871 devint en outre professeur d'anatomie comparée et d'histoire naturelle au Swarthmore College. Il servit comme chirurgien du Satterlee Hospital de Philadelphie pendant la guerre de la Sécession. — Leidy a publié dans les recueils périodiques près de 1,000 mémoires sur la zoologie et particulièrement sur les animaux fossiles et quelques grands ouvrages tels que : *The Extinct Mammalia fauna of Dakota and Nebraska*, etc. (Philadelphie, 1870, in-4, av. 30 pl.) ; *Contributives to the extinct Vertebrate fauna of the Western Territories* (Washington, 1873, in-4, av. 37 pl.), etc. Dr L. Hn.

LEIF, surnommé *l'Heureux*, fils d'Erik Rœde, mort vers 1021. Il introduisit le christianisme en Grœnland vers l'an 1000, à l'instigation, semble-t-il, d'Olaf Tryggveson, roi de Norvège. Il toucha, dans ses excursions maritimes, l'Amérique continentale, qu'il nomma Vinland, et succéda à son père, comme chef du Grœnland.

LEIGHTON (Robert), prélat écossais, né en 1611, mort en 1684. Il fit une partie de ses études à Douai ; de retour en Ecosse, il fut placé à la tête de la paroisse de Newbattle, où il se distingua par son talent de prédicateur, son éloignement des querelles politiques et ses vertus. En 1653, l'université d'Edimbourg le choisit pour son principal, en même temps qu'elle lui donnait une chaire de théologie. Membre de l'assemblée générale de 1653, il accepta la restauration de l'épiscopat en 1661 et se laissa nommer, d'abord à l'évêché de Dunblane, puis à celui de Glasgow. Impuissant à ramener les presbytériens et à faire arrêter les mesures violentes que le gouvernement prenait contre les dissidents, il se démit de son siège, et alla mourir à Londres, où l'avait appelé lord Pesth. Ses œuvres, parmi lesquelles il faut citer *Rules and Instructions for a Holy Life*, ont été publiées après sa mort par le Dr Fall, et ont eu depuis nombre d'éditions. B.-H. G.

LEIGHTON (Sir Frédéric), peintre anglais, né à Scarborough le 3 déc. 1830. Tout enfant, il commença le dessin à Rome et poursuivit ses études d'art à l'Académie royale de Berlin, puis à Florence, Bruxelles, Paris, où il fit de nombreuses copies au Louvre, enfin à Francfort, dans l'atelier de Steinle. Son premier tableau exposé à Londres en 1855, *la Madone de Cimabue promenée triomphalement par les rues de Florence*, fit sensation et fut acquise par la reine. De nouveau il vint travailler à Paris où il reçut des conseils de Robert Fleury et d'Ary Scheffer. Elu membre de l'Académie royale en 1869, il en devint le président en 1878, et en 1884 fut créé baronnet. De sa fertilité d'imagination et de sa facilité d'exécution, unies à une grande puissance de travail, il résulte un œuvre considérable. Depuis près de quarante ans, il expose régulièrement à l'Académie de grandes compositions mythologiques, classiques ou allégoriques, sans compter de nombreux portraits et, occasionnellement, des paysages italiens. On voit de lui, au musée de Kensington, une grande fresque, *les Travaux de l'industrie pour la guerre*. Son atelier renferme une quantité prodigieuse de remarquables études de figure, de draperie ou de plein air. Il fait aussi de la sculpture, et son *Athlète étranglant un python*, en bronze (1877), a été acheté 2,000 guinées par l'Académie. Avec une science impeccable du dessin, Leighton possède ce sentiment de la variété dans l'unité qui fait la belle ordonnance d'un sujet ; son style est sage, pondéré, noble, sa facture large, mais un peu mince. La chaleur et l'originalité lui font défaut, ainsi que l'harmonie des tonalités, et son exécution est souvent hâtive. Il a envoyé de ses œuvres à Paris, aux expositions universelles de 1878 et 1889, où il a obtenu les grandes médailles d'or en peinture et sculpture. Il est membre étranger de l'Institut de France. A. de B.

LEIGNÉ-LES-BOIS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Pleumartin ; 701 hab.

LEIGNÉ-SUR-USSEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault ; 385 hab.

LEIGNES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Chauvigny ; 860 hab.

LEIGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 511 hab.

LEIJONCRONA ou **LEYONCRONA** (Kristofer), poète suédois, né vers 1660, mort à Londres, où il était ministre de Suède, en 1710. Il fit vers 1680 un séjour à Paris d'environ deux ans et se rendit à Londres en 1688. On affirme que c'est à la douleur que lui causa la défaite de Pultava qu'il faut attribuer sa fin prématurée. Il est un des poètes les plus distingués de la période qu'illustra surtout Stjernhjelm. C'est en Italie qu'il cherchait des modèles, et son œuvre se compose principalement de chansons souvent très gracieuses, de sonnets et de sestines. Le petit recueil de ses poésies, publié à nouveau par Hanselli en 1863, s'ouvre par un poème, *Habor et Signill*, qui eut un grand succès. Au point de vue de la forme, le poème funèbre intitulé *Conversation de deux bergers*, composé en l'honneur de Tigerhjelm, secrétaire du roi, est particulièrement curieux. Th. C.

LEIJONHUFVUD. Vieille famille suédoise, qui remonte au XIVe siècle et compte parmi ses membres une reine, des guerriers, des hommes d'Etat et des littérateurs. Les plus célèbres des Leijonhufvud sont :

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Margareta, fille d'Erik, seconde femme de Gustave Ier Vasa (V. MARGARETA).

Sten-Eriksson (1518-68), qui fit partie, en 1542, de la députation envoyée en France pour conclure à Sceaux un traité d'alliance entre la France et la Suède. Il remplit à la cour des fonctions importantes et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques : traité de Moscou (1557), négociations pour le mariage projeté d'Erik XIV avec Elisabeth d'Angleterre d'abord (1558-59), puis avec Christine de Hesse (1563). Fait prisonnier par les Danois au retour de cette dernière négociation, il ne rentra en Suède qu'en 1565, mais tomba bientôt en disgrâce et prit une part active aux diverses intrigues qui aboutirent à la déposition du roi. Il mourut d'une blessure qu'il avait reçue lors du dernier soulèvement contre Eric.

Axel-Stensson (1554-1620?), comte de Raseborg, gouverneur de Finlande (1587). Le roi Jean, ayant conçu quelques doutes sur sa fidélité, le disgracia en 1589. Il prit parti, à la mort de Jean, pour Sigismond contre le duc Charles (Charles IX), mais se rapprocha plus tard de ce dernier et lui resta fidèle en 1596, lorsque ses autres conseillers l'abandonnèrent. Leur amitié fut d'ailleurs de courte durée : après le massacre de Linkœping (1600) que blâma, semble-t-il, Axel-Stensson, celui-ci dut s'enfuir en Allemagne. En 1613, Gustave II Adolphe, craignant son esprit brouillon, ne l'autorisa pas à rentrer en Suède; il y rentra tout de même, mais dut bientôt se réfugier en Norvège, à la suite d'un meurtre commis sur un serviteur; de Norvège il passa en Allemagne, où il mourut. — Son frère, *Maurice-Stensson* (1559-1601), resta, au contraire, jusqu'à sa mort, un serviteur très dévoué de Charles IX.

Axel-Gabriel (1717-89), écrivain suédois. Officier et attaché à la personne du prince royal, il prit sa retraite comme lieutenant-colonel en 1766, fut ensuite maréchal de la cour, joua un rôle politique effacé et mourut président de la cour d'appel d'Åbo. Membre de l'Académie de Suède depuis 1773, il a laissé des *vers suédois*, *français et latins*, des *traductions* et un *Ouvrage d'édification*. Th. C.

LEIJONSTEDT (Anders), poète et homme politique suédois, né à Upsal en 1694, mort à Stockholm en 1725, frère cadet de J. Gyllenborg. Il fit ses études à Upsal, voyagea, occupa d'abord quelques charges peu importantes, puis, en 1686, fut nommé secrétaire du protocole à la chancellerie. En 1698, il fut envoyé en Poméranie pour régler le différend relatif à la frontière de cette province avec le Brandebourg. De 1703 à 1710, il fut ministre à Berlin ; fut anobli en 1716 et élevé au rang de landtmarskalk après la mort de Per Ribbing (1719). Il est l'auteur de quelques poésies, dans la manière de Stjernhjelm, qui ont été publiées par P. Hanselli en 1863 (*Vitterhets arb. af. svenska författ.* V).

LEIMACOPSIS (Zool.). Genre de Turbellariés, de l'ordre des Triclades, tribu des Terricoles, créé par Diesing en 1862 pour une Planaire terrestre, trouvée par Schmarda dans l'Amérique tropicale. Il n'y a qu'une seule espèce connue appartenant à ce genre ; elle est fort intéressante parce que, d'après le peu que l'on sait de son organisation, elle constitue par sa morphologie une exception parmi les Triclades terrestres.

LEINBERG (Karl-Gabriel), écrivain et pédagogue finlandais, né à Åbo le 8 fév. 1830. Il fit à Helsingfors ses études de théologie, fut de 1856 à 1868 recteur du lycée privé d'Helsingfors, puis, de 1868 à 1894, directeur du séminaire pour instituteurs de Jyvæskylæ. Il a présidé de nombreuses commissions scolaires et est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques sur les institutions scolaires de la Finlande et sur l'église du pays : *l'Ancien Gymnase d'Åbo* (1855) ; *le Lycée d'Helsingfors pendant les trente-cinq premières années de son existence* (1866). Ses publications les plus remarquables sont une *Histoire des couvents de Finlande*, qui forme le quatorzième volume de la collection éditée par la Société de littérature suédoise en Finlande (1890), et un recueil de *Documents relatifs à l'Eglise et au clergé finlandais* (Helsingfors, 1892 et 1893, I et II). Th. C.

LEINE. Rivière d'Allemagne, affluent de l'Aller, qui descend de l'Eichsfeld, coule vers l'O., puis le N., passe à Heiligenstadt, auprès de Gœttingue, à Elze, finit près de Hudemühlen, après un cours de 192 kil., dont 56 navigables. Elle reçoit à droite la Ruhme, à gauche l'Innerste. Le royaume de Westphalie comprit un dép. de la Leine, ch.-l. Gœttingue.

LEINE ou **LEINA.** Rivière d'Allemagne, qui sort du Thuringerwald, passe à Leina, prend le nom de Hœrsel. Le canal de la Leine construit en 1369 traverse Gotha.

LEINEZ, général de la Compagnie de Jésus (V. LAYNÈS).

LEINSTER (Mont) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

LEINSTER. Une des quatre provinces de l'Irlande, correspondant aux anciens royaumes de Legania ou Leinster pour le S., Meath pour le N. (V. IRLANDE).

LEINSTER (Comte de) (V. CHOLMONDELEY).

LEINSTER (James FITZGERALD, duc de), homme politique anglais, né le 29 mai 1722, mort à Dublin le 19 nov. 1773. Membre de la Chambre des communes d'Irlande en 1741, sous le nom de lord Offaly, il devint, à la mort de son père, comte de Kildare (1744). Il leva à ses frais un régiment pour combattre le prétendant, épousa en 1747 lady Emily Lennox et reçut à cette occasion la pairie. Il prit, à partir de ce moment, une part considérable à la politique irlandaise. Fondateur d'un parti, bientôt très puissant, qui tenait le milieu entre les ministériels et les radicaux, il combattit *Stone* (V. ce nom) avec une énergie qui lui valut l'affection de la populace de Dublin et il finit par l'expulser du conseil privé. Il fut créé duc de Leinster le 16 mars 1766.

Son fils *William-Robert* (1749-1804), qui lui succéda dans le titre de duc de Leinster, ne joua qu'un rôle effacé.

Le représentant actuel de la pairie est *Maurice* Fitzgerald, sixième duc de Leinster, né à Kilkea Castle le 1er mars 1887, fils du cinquième duc Gerald (1851-93) et de lady Duncombe.

LEINTREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont; 482 hab.

LEIOLEPIS (Erpét.). Genre de Serpents Thanathophides, classé par Duméril et Bibron dans la famille des Crotalidæ, ayant, d'après ces auteurs, les caractères des Crotales, moins les grelots de la queue et de plus ceux des Trigonocéphales, mais avec des écailles lisses et non carénées, et ayant le vertex garni de grandes plaques lisses avec un écusson central. Le *Leiolepis rhodostoma*, type du genre, est un Serpent propre à la partie occidentale de l'île de Java. Sa taille varie de 30 à 95 centim. de long. Sa morsure est promptement mortelle. D'après Schlegel, les Civettes lui font une chasse des plus actives. ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Herpét. gén.*

LEIOPHYLLUM (Bot.). Section du genre de Mousses *Neckera* (V. ce mot).

LÉIOSOMA (Zool.) (V. ORIBATE).

LEIOTASPIS (Zool.) (V. PTÉROPTE).

LEIPOA (Ornith.). Genre de la famille des Mégapodiidés (V. MÉGAPODE), comprenant des Gallinacés de la grosseur d'une Pintade, ayant le bec un peu plus long que la tête et médiocrement épais, avec la mandibule supérieure convexe à l'extrémité, les narines de forme oblongue, situées dans une fossette et recouvertes par une membrane, les ailes amples et convexes, la queue arrondie, les pattes robustes, garnies de scutelles sur le devant du tarse et terminées par des doigts assez courts dont les deux latéraux sont réunis au doigt médian par de petites membranes. On ne connaît qu'une seule espèce de *Leipoa*, qui a été décrite et figurée par J. Gould (*Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1840, p. 126, et *Birds of Australia*, 1848), sous le nom de *Leipoa ocellata*. Cette espèce, qui ressemble un peu à certains Tétraogalles asiatiques et qui porte un costume gris, varié de brun, de fauve et de blanc, est can-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tonnée dans le S. de l'Australie et ne diffère point par ses mœurs des Mégapodes ordinaires. Comme les Mégapodes, le Leipoa dépose ses œufs dans un tumulus fait de terre et

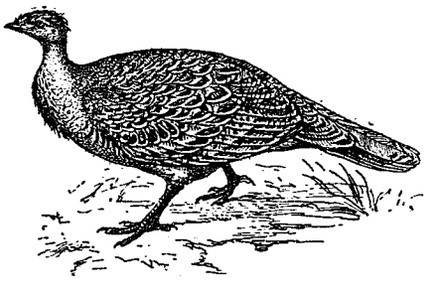

Leipoa ocellata.

de matières végétales, dont la décomposition produit la chaleur nécessaire à l'éclosion. C'est à cette habitude que fait allusion le nom de Leipoa. E. Oustalet.

Bibl. : E. Oustalet, *Monographie des Mégapodiidés*, dans *Bibl. des Hautes Etudes*, t. XI, et *Ann. des sc. nat. zool.*, 1880-81, t. XXII.

LEIPZIG. I. Géographie. — Grande ville d'Allemagne, à l'angle N.-O. du royaume de Saxe, ch.-l. du district de ce nom, sur l'Elster et ses affluents, la Pleisse et la Parthe qui s'y réunissent; 357,147 hab. La ville est située au milieu de la grande plaine entre la Saale et l'Elbe, dont les belles prairies, les vergers et champs fertiles sont coupés de beaux bois de chênes, à l'alt. de 114 m. au-dessus du niveau de la mer. Elle comprend en premier lieu la vieille ville ou cité intérieure; autour de celle-ci les faubourgs intérieurs forment la ville neuve; ils se prolongent au loin par de gros bourgs constituant à Leipzig une ceinture de villes industrielles qui sont ses faubourgs extérieurs et lui ont été annexés en 1894.

La cité ou vieille ville forme à l'E. de la Pleisse un quadrilatère irrégulier entouré de magnifiques plantations, promenade qui a remplacé les fortifications démantelées en 1784. Il n'en reste que l'ancienne citadelle à l'angle S.-O. Celle-ci, la *Pleissenburg*, bâtie en 1213, démolie en 1547, rebâtie en 1549-51, fut le théâtre de la controverse entre Luther et Eck (1519); Pappenheim y mourut après Lutzen (1632); elle sert aujourd'hui de caserne. Au centre des rues étroites et des passages circulant à travers les maisons de la vieille ville est la place du Marché, le *Markt*, d'où partent les rues les plus fréquentées, en particulier la Grimmaische et la Petersstrasse. La première, orientée vers l'E., mène à une vaste place de 4 hect. qui s'étend sur la ligne des anciens remparts, l'*Augustusplatz;* elle est bordée du Théâtre neuf au N.; de la Poste à l'E.; du Musée devant lequel s'élève un puits monumental au S.; du palais de l'Université à l'O. Sur le côté S.-E. de la vieille ville, le long de la promenade, est le Rossplatz. La ville intérieure était divisée en quatre quartiers de Peter, Ranstadt, Grimma et Halle, auxquels correspondaient quatre faubourgs. Aujourd'hui ceux-ci sont dénommés d'après leur orientation. Le faubourg ou quartier du S. s'étend à l'E. de la Pleisse jusqu'aux jardins du Johannesthal qui séparent l'ancien et le nouveau cimetière. Comme dans le reste de la ville neuve les rues y sont larges, droites, les édifices modernes. Le quartier de l'O. s'étend entre la Pleisse et l'Elster, comprenant les petits parcs du Scheibenholz et de Johannapark; le quartier du N., où aboutissent la plupart des chemins de fer, s'étend sur les deux rives de la Parthe; il est séparé de celui de l'O. par les pelouses et les bois du *Rosenthal* lesquels occupent le fond entre le bras principal et les bras dérivés de l'Elster en aval du confluent de la Pleisse (celui de la Parthe est 400 m. plus bas). Le quartier de l'E., dont l'artère centrale est la chaussée de Dresde, a absorbé le faubourg de *Reudnitz* et ceux de *Schœnefeld* au N., *Thonberg* au S. Les véritables faubourgs, qui ne sont pas encore confondus avec le noyau central, sont : au S. *Connewitz*, sur la rive droite de la Pleisse; à l'O. *Plagwitz*, *Lindenau*, sur la rive gauche de l'Elster, séparés du précédent par un bois; au N. *Gohlis*, sur la rive droite de l'Elster, et *Eutritzch*, entre l'Elster et la Parthe. — Les progrès de Leipzig ont été très rapides en notre siècle. La ville comptait 20,000 hab. en 1676; 24,000 en 1776; 32,000 en 1800. En 1864, elle en avait 85,000 et 170,000 en 1885, non compris les faubourgs qui en avaient 140,000. Les luthériens forment plus des 11/12 du total.

Monuments. — Leipzig renferme un grand nombre d'édifices intéressants par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, bien qu'aucun n'ait de valeur artistique exceptionnelle. Il subsiste dans la ville intérieure beaucoup de maisons du XVIe et du XVIIe siècle avec leurs frontons en saillie. Les principales églises sont celles : de Thomas, bâtie en 1221, agrandie en 1482, reconstruite récemment; le margrave Diezmann y fut assassiné en 1307; on y voit la série des portraits des surintendants de Leipzig depuis 1573; — de Nikolai, bâtie en 1170, refaite en 1513, pillée à la fin du XVIIIe siècle; — de Matthæi, rebâtie en 1880 sur l'emplacement d'une église de 1494 qui remplaçait un château de 1217; — de l'Université ou Pauline, bâtie vers 1240, reconstruite en 1545 et consacrée par Luther, avec le tombeau de Diezmann, des peintures murales à l'encaustique du XIIIe et du XIVe siècle (22^m^,5 de long sur 4^m^,5 de haut). — Parmi les monuments séculiers, il faut citer d'abord l'hôtel de ville rebâti sur les fondations du XIIIe siècle par le bourgmestre Hier. Lotter (1556); il occupe le côté oriental de la place du Marché; on y voit les portraits des souverains de la Saxe. Derrière cet édifice, séparée de lui par la petite place du Naschmarkt, est la Vieille Bourse bâtie en 1678 et décorée des statues de Mercure, Apollon, Vénus et Pallas; la Nouvelle Bourse est en face du côté N. de la ville intérieure; sur le Marché se trouve encore la maison royale où résidèrent, de 1695 à 1829, les électeurs de Saxe de passage à Leipzig; le fameux Auguste le Fort y donna ses fêtes; Pierre le Grand en 1698, Charles XII de Suède en 1707, Frédéric le Grand en 1760, Jérôme de Westphalie en 1809, Napoléon en 1813 y séjournèrent; Schwarzenberg y mourut en 1820. A l'angle N.-O du Marché est la belle maison du Barthelshof, dont la façade gothique est maintenant du côté intérieur; à l'angle S.-E., l'Auerbachshof, bâti de 1530 à 1538, jadis le plus important bazar de la ville avec ses cent caves et ses nombreuses boutiques; il doit sa célébrité actuelle à la légende de Faust. A quelques pas dans la rue de Grimma est la maison du prince (Fürstenhaus), habitée par Pierre le Grand en 1712; dans la rue Nikolai l'auberge du *Rosenkranz* où descendait Luther; à côté, dans la Ritterstrasse, le *Rote Kolleg* où naquit Leibniz. L'Université occupe de vastes bâtiments sur plusieurs points de la ville; son centre fut d'abord le *Paulinum*, ancien couvent de dominicains (remplaçant un château démoli en 1224) qui fut sécularisé et attribué à l'université en 1545; l'*Augusteum*, bâti sur les plans de Schinkel (1834-36), y touche; en face est le musée.

Commerce et industrie. — Leipzig est une des plus grandes places commerciales de l'Europe. Elle l'était dès le moyen âge et ce fut la source de sa prospérité. L'ancienne corporation des négociants qui existait depuis le XVe siècle et ne fut dissoute qu'en 1887, et le conseil officiel des marchands qui subsista jusqu'en 1867 ont beaucoup contribué à la fortune de la ville. Elle conserve encore ses trois grandes foires (messes) annuelles du nouvel an (du 1er au 15 janv. [la moins importante]), de Pâques (trois semaines) et de la Saint-Michel (trois semaines) (V. Marché). Leur importance date de l'édit de Maximilien Ier (1507) conférant à Leipzig le privilège d'entrepôt. Elles arrivèrent à éclipser celles des deux Francfort comme centre des transactions de l'Europe continentale. La fin du XVIIe siècle, la fin du XVIIIe et le milieu du XIXe furent leurs périodes les plus brillantes (V. Commerce). Le développement des relations directes entre les diverses nations a beaucoup

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

restreint le rôle du commerce de transit et d'échange dans ces foires, notamment pour les tissus, soieries, métaux, blés. Pour les pelleteries, Leipzig est demeuré un grand marché, à côté de Londres et de Nijni-Novgorod. Le commerce du papier s'est beaucoup accru. La spécialité de Leipzig est la librairie ; elle tient le premier rang en Allemagne ; là siègent les grandes associations allemandes du commerce, du livre, de l'imprimerie, etc. On y compte plus de 500 maisons d'édition et près de 100 imprimeries, publiant près de 3,000 ouvrages par an.

L'industrie s'est beaucoup développée dans les faubourgs, depuis 1867. L'agglomération de Leipzig possède une vingtaine de fonderies, des fabriques de machines, des distilleries, des fabriques de pianos, des ateliers de reliure.

Vie intellectuelle. — L'activité intellectuelle est considérable. L'université est par son importance la seconde d'Allemagne (après Berlin). Elle a été fondée le 4 déc. 1409 quand se fit à celle de Prague la scission entre Tchèques et Allemands ; 2,000 étudiants allemands y émigrèrent avec leurs professeurs Hofmann de Schweidnitz et Otto de Münsterberg ; celui-ci fut le premier recteur. Aux facultés de théologie et de philosophie, qui sont encore les plus florissantes, s'ajoutèrent ultérieurement celles de médecine (1415) et de droit (1507). L'électeur Maurice donna à l'université le couvent des pauliniens et des vastes domaines. Elle fut jusqu'en 1830 divisée en quatre nations (Saxe, Franconie, Misnie, Pologne). Son revenu annuel est d'environ 800,000 fr. ; elle reçoit de l'Etat une subvention d'un chiffre double. Une cinquantaine de *séminaires* (V. ce mot) ou d'instituts scientifiques en dépendent. Sa bibliothèque possède plus de 300,000 volumes et de 2,200 manuscrits (dont 1,600 orientaux) ; son cabinet des médailles possède 100,000 pièces. Elle a environ 3,500 étudiants (contre 1,000 à 1,200 avant 1870) et près de 200 professeurs. Il faut citer encore cinq gymnases ou écoles réelles, l'école supérieure de filles, l'école commerciale qui jouit d'une grande réputation, l'école du livre fondée en 1853, l'Académie des beaux-arts, les musées d'art et d'industrie, etc. La musique est spécialement favorisée ; Leipzig possède un Conservatoire (fondé en 1843) et une société de concerts (depuis 1781) dont la célébrité est universelle ; son école Thomas, créée auprès d'un couvent d'augustins, eut sa place dans l'histoire de la musique religieuse ; elle fut dirigée par J.-Séb. Bach, Hiller, Schicht, Weinlig, Hauptmann, etc. ; il faut encore nommer l'Académie de chant, les sociétés Riedel, Bach, etc.

Leipzig a trois théâtres. Parmi ses nombreuses sociétés savantes, les principales sont l'Académie des sciences (créée en 1846), l'Association scientifique de Jablonowski (créée en 1768), la Société des auteurs et compositeurs allemands, la Société de géographie commerciale, etc.

Administration. — La ville est administrée par un conseil de 27 membres, dont 12 rétribués, et un collège de 60 députés. Elle est le siège de la cour suprême de l'empire allemand et de son tribunal de commerce supérieur. — Le district de Leipzig a 3,567 kil. q. et 871,132 hab. aux 15/16 luthériens. Il comprend les capitaineries de Borna, Dœbeln, Grimma, Leipzig (campagne), Leipzig (ville), Oschatz et Rochlitz.

II. Histoire. — Le village de Lipsk, fondé par des pêcheurs sorbes de la race des Slaves Wendes, au confluent de la Pleisse et de la Parthe, fut colonisé par les Allemands. En 1015, il était devenu une ville du comté ou *gau* de Chutici. En 1017, l'empereur Henri II la donne à l'évêque de Merseburg ; en 1082, le duc de Bohême Vratislav la saccage ; en 1134, Conrad de Wettin l'acquiert par voie d'échange. Elle comptait 5 à 6,000 hab. quand Otton le Riche (1156-89) l'entoure d'une enceinte et la dote de ses deux foires de Pâques et de la Saint-Michel. La fondation du couvent de Saint-Thomas (1213) auquel il octroie le patronage sur leur église, brouille les bourgeois avec le margrave Dietrich qui rase leurs murailles et les remplace par trois châteaux (1218). Celui de la porte de Grimma fut rasé bientôt (1224) et remplacé par un couvent de dominicains (Saint-Paul) durant la minorité de Henri (1221-63) ; celui-ci agrandit la ville. Sa gilde de marchands prenait de l'importance, et les Lombards, ramenés d'Italie par Conrad de Wettin, s'y associaient. Lors du partage de 1263 (V. Saxe), Leipzig passa, avec l'Osterland, à Dietrich le Sage, qui lui accorda des privilèges pour son commerce et le droit de battre monnnaie (1273). Lors du partage de 1349, elle fut donnée à Frédéric le Sévère ; c'est lui qui fonda l'université et obtint du pape Alexandre V, le 9 sept. 1409, la bulle d'érection. En 1423, Leipzig obtint la haute et basse justice. En 1454, elle s'entoura d'un fossé ; en 1458, elle institua sa troisième foire (du nouvel an). Lors du partage de 1485, elle fut attribuée à la ligne Albertine. Georges le Barbu (1500-39) confirma et élargit ses privilèges. En 1519 eut lieu le *colloque de Leipzig* entre Luther, Karlstadt et Eck. Georges comprima les réformés ; mais son frère Henri le Pieux (1539-41) leur apporta son adhésion. En 1545 s'établirent à Leipzig les premiers libraires (Steiger et Boskopf). En 1547, la ville fut assiégée par Jean-Frédéric le Magnanime et ses faubourgs incendiés. L'électeur Maurice développa les fortifications, rebâtit les faubourgs, transféra ici le consistoire de Mersebourg (1550) ; les Etats de Saxe y conclurent, en mars 1549, l'*intérim de Leipzig*. La ville fut ruinée par la guerre de Trente ans. Tilly la prit en 1631 ; le 17 sept. 1632, Gustave-Adolphe remporta, au N. de Gohlis, dans la plaine de Breetenfeld, sa célèbre victoire qui rendit l'avantage au parti protestant ; Leipzig fut encore pris par les impériaux de Holk en 1632 et 1633, par les Suédois de Torstensson en 1642 ; ce dernier gagna la seconde bataille de Breitenfeld (2 nov. 1642). Après la paix, on accrut les fortifications ; le grand événement de la fin du siècle fut l'immigration des libraires de Francfort-sur-le-Main qui, pour échapper à une censure trop sévère, se transportèrent à Leipzig (1667) ; celle-ci devint la capitale de la librairie allemande. En 1691 s'y tint la conférence monétaire qui fixa la valeur du marc de Leipzig à 12 thalers. L'immigration des protestants français chassés par la révocation de l'édit de Nantes fut aussi très favorable à la prospérité commerciale de la ville. Durant la guerre de Sept ans, elle fut rançonnée par Frédéric le Grand qui lui extorqua plus de 15 millions de thalers. Elle se releva brillamment et, se consacrant exclusivement à l'instruction et au commerce, fut démantelée en 1784 ; mais son commerce fut troublé par les guerres napoléoniennes. En 1809, elle fut occupée par les Autrichiens ; le 31 mars 1813 par les Russes, le 2 mai par les Français. Du 16 au 19 oct. fut livrée la terrible *bataille des Nations*, qui décida du sort de l'Europe ; Leipzig fut prise d'assaut et mise à feu et à sang par les alliés. Le traité de 1815, mettant la frontière prussienne à deux lieues de la ville, lui fut nuisible. Elle obtint en 1831 l'élection de ses magistrats. L'adhésion de la Saxe au Zollverein inaugura une nouvelle ère de fortune.

Batailles de Leipzig. — On donne le nom de batailles de Leipzig à trois grandes batailles livrées dans les plaines qui entourent cette ville ; les deux premières qui sont le plus souvent dénommées batailles de Breitenfeld furent les deux plus grands succès des Suédois dans la guerre de Trente ans. La troisième les surpasse infiniment en importance, puisqu'elle effondra l'empire de Napoléon Ier. Cette bataille des 16-19 oct. 1813 est, par le nombre et la qualité des combattants, la gravité de ses conséquences, la plus considérable de l'histoire militaire de l'Europe moderne. Elle mit aux prises l'empereur avec 150,000 combattants, Français ou vassaux, contre plus de 300,000 Autrichiens, Prussiens et Russes (avec 1,400 canons), commandés par le prince de Schwarzenberg assisté du tsar Alexandre Ier et du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Après les défaites éprouvées par ses soldats au mois de septembre, Napoléon vit ses adversaires recommencer le mouvement qu'avait arrêté la première fois la bataille de Dresde ; l'armée de Bohême débouchait sur ses derrières pour tendre la main à l'armée prussienne victorieuse au N. Le péril

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

était d'autant plus grand que la défection de la Bavière menaçait encore la ligne de retraite de l'armée française. Laissant une partie de ses forces sur l'Elbe, Napoléon se porta en toute hâte vers Leipzig, mais trop tard pour empêcher la jonction de ses ennemis. Tandis qu'il manœuvrait contre Bernadotte, l'armée de Bohême avait refoulé ses corps d'observation. Le 14 oct., un combat de cavalerie eut lieu au S. de Leipzig, à Liebertwolkwitz, où Murat se maintint à grand'peine. Napoléon résolut de livrer bataille. Il n'avait guère plus de 130,000 hommes valides avec 700 canons. Son armée comprenait huit corps, la garde et la cavalerie. Il rangea le gros de ses forces au S. de Leipzig sur un pli de terrain entre Connewitz et Markleeberg (le long de la Pleisse) à l'O., et Holzhausen à l'E., le centre à Wachau et Liebertwolkwitz; le 8e corps (polonais) formait sa droite; le 2e, le 5e et celui d'Augereau le centre avec les 4e et 5e corps de cavalerie; la gauche comprenait le 11e corps et les 1er et 2e de cavalerie; la garde se tenait en arrière à Probstheida. A l'O. de Leipzig, au delà de l'Elster, Bertrand occupait Lindenau, couvrant la route; au N., Ney et Marmont, avec le 6e et le 3e corps et le 3e de cavalerie, devaient contenir l'armée de Bernadotte encore trop éloignée mais dont on attendait l'arrivée; ils prirent position au N. de la Parthe vers Mœckern; enfin, entre les deux masses principales, le 7e corps (Saxons), posté à Taucha, assurait les communications. Les alliés qui avaient plus de 200,000 hommes sous la main, plus les corps de Colloredo, Bennigsen et l'armée de Bernadotte, attendus pour le lendemain, décidèrent l'attaque des positions françaises. Schwarzenberg coupa son armée en trois tronçons; il envoya Gyulay avec 20,000 hommes attaquer Lindenau; lui-même voulait engager la masse de son armée dans la dépression marécageuse et boisée entre l'Elster et la Pleisse pour aller droit à Leipzig; le tsar objecta l'état du terrain et on ne porta de ce côté que 35,000 Autrichiens sous Merveldt et le prince de Hesse-Hombourg; ils essayèrent de passer la Pleisse pour s'emparer de Connewitz. Le gros de l'armée de Bohême (corps de Wittgenstein et de Kleist, soutenus par les grenadiers et les gardes russe et prussienne) attaqua Napoléon de front; à sa droite, le corps de Klenau et les Cosaques de Platov tentaient de tourner la gauche française. L'artillerie ouvrit le feu à neuf heures du matin. Kleist enleva Markleeberg à Poniatowski; quatre fois le village fut pris et repris; l'attaque sur Connewitz fut repoussée. Au centre, Wachau d'abord enlevé par les Russes du prince Eugène de Wurttemberg fut repris, grâce à l'artillerie; de même à Liebertwolkwitz, Klenau et Gortchakov furent repoussés. A midi Schwarzenberg abandonnait son attaque entre Elster et Pleisse pour secourir Barclay. Napoléon prenait l'offensive, refoulait l'ennemi dans ses positions et, vers trois heures, jetait 8,000 cavaliers sur le centre; mais l'infanterie russe tint bon; les réserves austro-russes entrèrent en ligne; une seconde attaque de l'infanterie de Lauriston sur Guldengossa n'eut pas de résultat; faute de réserves disponibles, Napoléon dut s'arrêter aux approches de la nuit. — A Lindenau, Bertrand avait battu Gyulay; mais au N., Blücher, précédant l'armée de Bernadotte, avait gagné une bataille, enlevant Mœckern à Ney; celui-ci avait eu le tort de s'affaiblir en envoyant à l'empereur vers Wachau deux divisions qu'ensuite il rappela, de sorte qu'elles ne prirent part à l'action d'aucun côté.

La journée du 17 oct., qui était un dimanche, les deux armées se reposèrent, sauf au N. où Blücher enleva Eutritzch et Gohlis. Les chefs des alliés tinrent à Sestewitz un conseil où ils décidèrent de reprendre l'attaque le lendemain à sept heures du matin. Ils avaient reçu plus de 100,000 hommes de renforts et comptaient 1,400 canons. Napoléon, qui n'attendait que le corps de Reynier, venant de Düben, ne bougea pas. Au lieu de quitter une position qui semblait intenable, il ne la modifia même pas, n'écoula pas son matériel. Il envoya seulement le général Merveldt, qu'il avait fait prisonnier, demander un armistice et la paix aux conditions qu'il avait refusées en août. On ne lui répondit pas. Il alla reconnaître les dispositions de retraite, mais ne l'ordonna pas. Le 18 oct., à huit heures du matin, il prit de nouvelles positions, en arrière des premières et plus près de la ville. Ney, qui s'était replié derrière la Parthe, entre Thecla et Schœnefeld, défendit le N. de Leipzig; le corps de Reynier, les deux divisions saxonnes et la cavalerie wurttembergeoise le reliaient au reste de l'armée; celle-ci avait son centre à Probstheida sous les ordres de l'empereur (corps de Victor et d'Augereau); sa gauche était formée par le corps de Macdonald, la cavalerie de Milhaud et de Latour-Maubourg; sa droite, le long de la Pleisse, par Poniatowski et la cavalerie de Kellermann; en première réserve l'infanterie de Lauriston et la cavalerie de Sebastiani à Stœtteritz, pouvant soutenir Reynier; en seconde réserve, la garde à Thonberg. A l'O. de l'Elster, Bertrand occupait Weissenfels et les ponts dans la plaine historique de Lutzen, par où devait se faire la retraite. A huit heures du matin, l'armée de Bohême commença son attaque; les corps de Bianchi et de Klenau ne purent enlever Connewitz; Bennigsen entama Macdonald, qui se replia sur Stœtteritz, tandis que Lauriston avançait à Probstheida où se concentra la mêlée; elle fut terrible, et, malgré d'énormes pertes, Schwarzenberg ne put emporter le village; vers cinq heures, les réserves d'artillerie françaises l'obligèrent à se replier. L'empereur se tenait dans le moulin à tabac de Quandt, les souverains alliés sur un renflement du sol en face de Probstheida. Mais, tandis qu'au N. l'armée prussienne luttait contre Ney, entre les deux principaux champs de bataille, Bernadotte franchissait la Parthe à Paunsdorf; les Saxons et les cavaliers wurttembergeois firent défection; Ney dut se retirer derrière le ruisseau de Rendnitz et Napoléon dut venir à son secours avec la cavalerie de la garde. Le soir du 18 oct. l'honneur des armes était sauf, et Napoléon avait à peu près maintenu ses positions, mais il ne pouvait y rester. Sa ligne était ouverte; les munitions commençaient à manquer. La retraite était indispensable. Elle se prépara dans la nuit; l'armée se concentrant à Leipzig; le 19, à huit heures du matin, les faubourgs de la ville furent assaillis; la retraite se faisait en bon ordre, par la longue ligne des ponts de l'Elster; elle eût été achevée vers deux heures. Malheureusement, le colonel Montfort, chargé de faire sauter à la fin celui qui touchait la ville, s'en remit à un simple caporal; celui-ci, effrayé par quelques tirailleurs russes qui s'étaient glissés le long de la rivière, fit sauter le pont à midi, avant que Poniatowski eût passé; il resta 30,000 hommes valides, blessés ou malades sur la rive droite; le général polonais se jeta à l'eau et s'y noya, moins heureux que Macdonald qui réussit à la traverser à la nage; presque tout fut tué ou pris. L'ensemble de la bataille de Leipzig coûtait aux Prussiens 16,000 hommes, aux Russes 21,000, aux Autrichiens 14,000, aux Français 30,000; mais, de plus, ceux-ci perdaient 15,000 prisonniers et 23,000 malades ou blessés qu'on n'avait pu évacuer; les Français avaient 4 généraux tués, 6 blessés, 17 prisonniers, les alliés 8 tués et 11 blessés. A.-M. B.

Intérim de Leipzig (V. Adiaphore).

Bibl. : Hasse, *Die Stadt Leipzig und ihre Umgebung*, 1878. — Grosse, *Gesch. der Stadt Leipzig*, 1837-42, 2 vol. — Kneschke, *Leipzig seit 100 Jahren*, 1870, 2e éd. — Du même, *Gesch. des Theaters und der Musik in Leipzig*, 1864. — Moser, *Leipziger Wanderungen*, 1874. — Du même, *Gesch. des Leipziger Handels*, 1870. — Du même, *Chronik der Stadt Leipzig*, 1877. — *Urkundenbuch der Stadt Leipzig*, 1870 et suiv. — Hasse, *Gesch. der Leipziger Messen*, 1885. — Lorek, *Die Drukkunst und der Buchhandel in Leipzig*, 1879. — O. de Hase, *Die Entwickelung des Buchgewerbes in Leipzig*, 1879. — Apel, *Führer auf die Schlachtfelder*; Leipziz, 1863. — Aster, *Die Gefechte und Schlachten bei Leipzig in october 1813*; Dresde, 1852-53, 2 vol.

LEIRIA. Ville du Portugal central, ancienne province d'Estrémadure, à 165 kil. par chemin de fer au N. de Lisbonne, sur la ligne côtière qui unit cette ville à Figueira; 3,700 hab. Dans un pays agréable, à 150 m. d'alt., elle possède comme principal édifice un château quelque peu

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ruiné, occupé successivement par les Goths, les Maures et les chrétiens; c'est à Leiria que fut établie au XVe siècle la première imprimerie espagnole. C'est un chef-lieu de district qui compte des mines de fer, des sources minérales, des cultures et surtout la forêt la plus considérable du Portugal, appelée *Pinhal de Leiria* ou *do Rei ;* elle est en effet composée surtout de pins maritimes et elle fut plantée au XIIIe siècle par le roi Diniz. Il faisait de la ville sa résidence favorite, et il voulut arrêter les dunes mobiles qui s'étendaient à l'O., parallèlement à la côte. D. Bellet.

LEISMANN, LISMANN ou EISENMANN (Johann-Anton), peintre allemand, né à Salzbourg en 1604, mort à Venise en 1698. Cet artiste vécut surtout dans cette dernière ville et à Vérone, et traita le paysage à la façon mouvementée de Salvator Rosa. Ses tableaux, qu'on retrouve dans les galeries des deux villes précitées et aussi dans celles de Schleissheim, d'Augsbourg et de Vienne, représentent surtout des scènes de montagnes et de forêts, ou des ports de mer avec décors architecturaux, parfois aussi de petits épisodes historiques. Le portrait de Leismann, peint par lui-même, est au musée de Florence.

LEISNIER (Nicolas-Auguste), graveur français, né à Paris le 15 janv. 1787, mort à Clamart le 29 juil. 1858. Elève d'Halbon, il a gravé, avec un réel talent, les portraits de *Marc Antoine* et de *la Fornarina*, d'après Raphaël ; celui de *Cervantes*, d'après Velazquez ; un *Intérieur d'église*, d'après Peter Neefs ; des vases, de l'architecture.

LEISSÈGUES (Corentin-Urbain-Jacques-Bertrand de), amiral français, né à Honvec, près de Quimper, le 29 août 1758, mort à Paris le 26 mars 1832. Entré au service à dix-huit ans, il conquit ses premiers grades dans la guerre de l'indépendance d'Amérique, applaudit à la Révolution et, nommé capitaine de vaisseau au commencement de 1793, fut envoyé aux Antilles, où il reprit la Guadeloupe. Ce succès lui valut le grade de contre-amiral (16 nov. 1793) et le commandement des îles du Vent, qu'il exerça jusqu'en 1798. Chargé en 1799 d'inspecter et, un peu plus tard, de mettre en état de défense le littoral français de la mer du Nord, il alla ensuite, à la tête d'une escadre, rétablir nos relations politiques et commerciales avec les Etats barbaresques et la Turquie (1802-03). Quand la guerre avec l'Angleterre eut recommencé (1803), il servit quelque temps à Brest sous Ganteaume (1804-05), puis fut envoyé à Saint-Domingue, où il soutint, le 6 févr. 1806, un combat mémorable contre les forces supérieures de l'amiral Duckworth. Il eut enfin à pourvoir en 1809 à la défense de Venise, de 1811 à 1814 à celle des îles Ioniennes et s'acquitta de cette double tâche avec un entier succès. Rentré en France sous la Restauration, il fut nommé vice-amiral en 1816, mais mis à la retraite peu après. A. Debidour.

LEISSIGEN. Village de Suisse, cant. de Berne, sur la rive du lac de Thoune, au pied du Leissigergrat ; 422 hab. Très beau point de vue, station de touristes, bains.

LEISTÉNIUS (Jacob-Gabriel), poète finlandais, né à Karkku en 1821, mort à Viborg en 1858. Professeur de latin au gymnase de Viborg. Dès son temps d'université, il s'était fait connaître au delà du cercle de ses camarades par ses poésies humoristiques pleines d'entrain et d'esprit : *le Gamin* (Pojken, 1847) ; *le Jeune Homme* (Ynglingen, 1848) ; *Poésies* (1855). Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées avec une notice biographique par J.-O.-J. Rancken en 1886 (*Samlade Dikter, Nicolaistad*).

LEISTUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Pentamères, famille des Carabidés, fondé par Frœhlich en 1799. Les Leistus appartiennent à la tribu des Nébriinés ; ils sont de taille petite, de couleurs uniformément bleu d'acier ou roussâtre, de formes élégantes. Ils se caractérisent expressément par leurs mandibules dilatées sur les côtés en une lame horizontale ; par le dessous de la tête garni d'une couronne de tubes spinigères insérés sur le cou et le bord externe des mâchoires ; par le dernier article des palpes maxillaires non tronqué, celui des labiaux concave en dessus (Bedel). Ce sont des Insectes agiles, vivant dans les endroits frais et ombragés sous les pierres au pied des arbres, etc. ; les quarante espèces connues habitent l'hémisphère boréal et les Atlantides. *Leistus spinibarbis* Fab., et *fulvibarbis* Dej., espèces bleues à pattes rousses ; *L. ferrugineus* Linn., assez communs aux environs de Paris. M. M.

LEÏTANI (Nahr el-). Fleuve de Syrie, tributaire de la Méditerranée. Ses sources sont dans la plaine de la Bekaa, à l'O. de Baalbek ; mais il n'a qu'un cours temporaire jusqu'à son confluent avec le Nahr Djafoufeh, qui vient de l'Anti-Liban ; à 26 kil. plus en aval, il reçoit le Nahr Faloudj. Il traverse le Liban par une série de cluses, prend le nom de Nahr el-Kasimiyeh, et se jette dans la mer à 7 ou 8 kil. au N. de Tyr. C'est l'ancien *Léontès*.

LEI-TCHEOU. Nom de la presqu'île la plus méridionale de la Chine, en face de l'île de Hai-nan. Lei-tcheou constitue une des préfectures de la prov. de Kuang-tong ; elle est administrée par un préfet (tche fou), qui est lui-même sous les ordres du tao-tai de Hai-nan. Elle est divisée en trois sous-préfectures (*hien*) : Hai-kang, Sin-wen et Soei-ki. Lei-tcheou est très exposé aux orages et aux typhons, et c'est de là sans doute que lui vient son nom qui signifie « la contrée du tonnerre ». Cette presqu'île serait assez fertile, mais elle est mal cultivée ; elle produit des céréales, des haricots, la racine du galanga (*Alpinia officinarum*) qui sert en Chine et en Europe à divers usages pharmaceutiques. On y tisse de la toile avec les fibres d'une plante grimpante, le *Dolichos trilobus ;* on y fabrique des ustensiles communs en fer. Ed. Ch.

Bibl. : Fr. Hirth, *The Peninsula of Lei-Chow*, dans *China Review*, vol. II, pp. 149, 276, 341, trad. all. dans *Chinesische Studien*, t. I, pp. 118-169.

LEITH. Ville maritime d'Ecosse, port d'Edimbourg, à 3 kil. N. de cette capitale, sur la rive S. du Forth, à l'embouchure du ruisseau de Leith, qui la sépare en *North* et *South-Leith*. Son port est artificiel et n'a été aménagé que depuis le XVIIIe siècle et surtout au XIXe. Il a des chantiers de constructions rurales, une flotte de 80,000 tonneaux, un mouvement de plus de 2 millions de tonneaux, important des vins, des grains (de la Baltique), etc. L'histoire de Leith se confond avec celle d'Edimbourg, dans la dépendance municipale de laquelle elle demeura jusqu'en 1833. A.-M. B.

LEITHA. Affluent du Danube (r. dr.) qui prend sa source dans la Basse-Autriche et se jette dans le Danube à la hauteur d'Ungarisch Altenbourg (Magyar O Var). Son cours est de 150 kil. Elle sert sur certains points de frontière à la Hongrie et à l'Autriche proprement dite. Dans la langue politique, on désigne souvent les pays de la couronne de Hongrie sous le nom de Transleithanie et le reste de l'Etat austro-hongrois sous celui de Cisleithanie.

LEITMERITZ (V. Litomerice).

LEITMOTIV (Mus.). Ce mot, introduit dans le vocabulaire musical allemand à l'occasion des drames de Richard Wagner, signifie « motif-conducteur », expression qui, du reste, ne définit pas très clairement le rôle du genre de motifs qu'elle désigne. Dans les œuvres musicales dramatiques de Wagner, les *leitmotive* (pluriel de *leitmotiv*) sont des thèmes revenant fréquemment au cours d'une partition déterminée et relatifs à un même ordre d'émotions, d'idées, de situations, quelquefois à un même personnage.

Il résulte de cette explication que le *leitmotiv*, du moins au premier aspect, dérive, par accroissement d'importance et régularisation d'emploi, du « motif de réminiscence » que plusieurs musiciens avaient employé avant Wagner. Ce procédé dramatique de la réminiscence voulue apparaît pour la première fois, d'une façon nette, dans les opéras des maîtres, en la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Au fond, il n'est qu'une des manifestations d'un principe auquel on doit le retour des motifs, surtout en manière de conclusion, dans les morceaux de musique pure (par exemple, dans un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

« mouvement » déterminé d'une sonate ou d'une symphonie), et la tendance de beaucoup de compositeurs à se servir pour un opéra de motifs empruntés à l'ouverture ou *vice versa ;* il y a là un désir évident d'établir un rapport de forme, par conséquent une sorte d'unité entre des parties dissemblables d'une œuvre, en même temps qu'un appel au souvenir de l'auditeur et aux émotions mélancoliques, agréables, violentes que l'évocation d'un souvenir musical, poétique ou dramatique, peut faire naître en lui. C'est ainsi que Gluck établit un lien thématique entre l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide* et l'opéra lui-même, que Mozart commence l'ouverture de *Don Giovanni* par des formes musicales empruntées à l'entrée du Commandeur dans le dernier acte de cet opéra. Lorsqu'un thème exposé dans une scène de l'œuvre reparaît en une autre scène, l'impression musicale est intimement unie à un effet dramatique, à une intention expressive du poète ou du musicien. Il est certain que beaucoup de formules mélodiques sont répétées par Mozart dans son *Don Giovanni*, sans que l'on doive assimiler ces effets, ces formes généralement courtes, à de vrais « motifs de réminiscence » ; mais cependant quelques-uns de ces retours musicaux paraissent indiquer une intention du compositeur, et il en est au moins deux dans ce cas : la sérénade célèbre, chantée par le héros de l'œuvre en *ré* majeur, est ébauchée mélodiquement dans le trio en *la* qui précède ; les traits alternatifs qui accompagnent le duel de don Juan et du Commandeur sont évoqués de nouveau, tragiquement, lorsque l'audacieuse impiété du libertin lutte contre la toute-puissance du convive de pierre, en l'instant suprême de la mort. Gluck, dans le premier acte d'*Alceste*, fait revenir une fois le motif d'un chœur du peuple. Dans *Richard Cœur de Lion*, de Grétry, le retour du célèbre motif, *Une Fièvre brûlante*, produit un effet considérable ; c'est là un des plus heureux emplois que l'on connaisse de l'ancien « motif de réminiscence ». Mais avant Grétry et Mozart, bien qu'après Gluck, dans un *duodrama*, *Ariane à Naxos* (1774), écrit par un musicien de quatrième ordre, Benda, une des mélodies revient d'une manière qui permet de croire à une intention très précise de l'auteur. Le seul opéra que Beethoven ait composé, *Fidelio*, montre que le maître, abordant une œuvre scénique, cherchait dans cette voie encore peu explorée de la réminiscence musicale voulue : non seulement la grande *Ouverture de Léonore* (en *ut*, n° 3) contient le motif de l'*adagio* en *la bémol* de Florestan (*In des Lebens Frühlingstagen*), quelques effets harmoniques analogues au début de la scène de la prison, la sonnerie de trompette annonçant l'arrivée du ministre et le bref chant de reconnaissance qui y fait suite, mais, en l'opéra lui-même, un passage du duo entre Rocco et Léonore revient dans le « mélodrame », mêlé de dialogue et de musique, où le geôlier et la jeune femme regardent Florestan endormi ; toujours en ce mélodrame, un fragment du dessin de hautbois qui accompagnait le délire extatique du prisonnier reparaît comme pour dire que la vision d'amour du malheureux se poursuit pendant son sommeil. Weber vient ensuite, et donne au « motif de réminiscence » une importante fonction : dans le *Freischütz*, on compte jusqu'à vingt éléments mélodiques ou effets qui reviennent au cours du drame, le trille de la chanson de Caspar, les intervalles de seconde que des voix de femmes exécutent simultanément en manière de raillerie après l'échec de Max et que les violons reprennent dans la scène de la Gorge-aux-Loups, le motif de la valse, le chant d'allégresse d'Agathe, un thème de chasse, etc., et surtout les trois *pizzicati* de contre-basse qui correspondent au personnage diabolique de Samiel, le Chasseur noir. Ce dernier élément musical est reproduit à lui seul plus de dix fois dans l'œuvre ; sa constance et sa valeur significative lui donnent dramatiquement, sinon musicalement, un rôle assez voisin de celui des premières *leitmotive* wagnériens. Le seul précédent où un motif ait un rôle analogue est celui, cité plus haut, de *Richard*, où l'on compte huit retours du motif chanté par Blondel. Dans *Preciosa*, la marche des Bohémiens et une phrase typique de la clarinette se reproduisent plusieurs fois ; dans *Oberon*, le court motif du cor magique, entre autres motifs de réminiscence, a presque la fonction d'un *leitmotiv* véritable, car Weber non seulement le fait reparaître, mais encore le modifie, en fait l'élément d'un « travail » musical. *Euryanthe*, œuvre antérieure à *Oberon*, est plus riche encore à ce point de vue ; on y a compté jusqu'à trente motifs ou effets qui se répètent, tels quels ou transformés ; quelques-uns, surtout le thème relatif à Eglantine, se modifie beaucoup, à la façon des motifs conducteurs de Wagner : il reçoit des harmonies diverses, des rythmes nouveaux, des accents imprévus, et se resserre ou se développe, s'apaise ou s'exaspère, suivant les paroles et les situations. Parmi les musiciens qui utilisent plus ou moins le procédé que Weber pratiquait si génialement, Marschner dans *Hans Heiling*, Auber dans *Haydée* et *la Muette*, Donizetti dans *Lucie*, ont droit à une mention. Il n'est pas jusqu'à Flotow qui n'emploie cette ressource dans *Martha ;* Meyerbeer en tire profit dans *Robert*, dans *le Prophète*, dans *les Huguenots* (tout le monde y a remarqué le rôle du choral de Luther, la réapparition de la phrase : *Tu l'as dit*, etc.), *l'Africaine*, *l'Etoile du Nord*, *Struensée*, *le Pardon de Ploërmel ;* Berlioz se sert du motif de réminiscence dans *Benvenuto Cellini ;* en sa grande œuvre, *les Troyens*, le motif de la *Marche troyenne* a un rôle capital : plus que tout autre, il rend visible l'unité de pensée qui relie les deux drames consécutifs ; et le retour aux altos, dans les adieux à la vie que prononce Didon, de l'amoureux nocturne que la voix d'Enée et la sienne chantaient naguère sous les étoiles, *Nuit d'ivresse et d'extase infinie*, est l'un des plus émouvants qui soient au théâtre. Puis vinrent Gounod avec *Faust* et toute une série de compositeurs, Bizet, Lalo, Franck, Saint-Saëns, Massenet, etc.

Le motif de rappel ou de réminiscence, que nous avons cherché d'abord dans les œuvres dramatiques, se manifestait aussi dans l'oratorio, la romance, les *lieder*, etc., entre autres, à la fin des admirables chants que Beethoven a intitulés *A la Bien-Aimée absente*, dans les *lieder* de Schumann (V. *Frauenliebe und Leben* et aussi l'identité d'un passage mélodique entre la magnifique page *In der Fremde* et celle qui commence par ces paroles : *Es zogen zwei rüstigen Gesellen*). Le *Requiem* de Berlioz en offre deux exemples ; *Roméo et Juliette* contient aussi des retours de phrases ; dans *la Damnation de Faust*, le chœur des soldats, celui des étudiants, la sérénade de Méphistophélès, la phrase : *Sa marche que j'admire*, le dessin initial de la ballade *le Roi de Thulé*, deux rythmes employés en la marche hongroise et au chœur des paysans, et la première mélodie de l'œuvre entière, autant d'éléments poétiques et musicaux que Berlioz reproduit à l'occasion. Le *Manfred* et le *Faust* de Schumann, sa cantate-ballade, *Des Sænger's Fluch*, *le Paradis et la Péri*, appellent des remarques de ce genre. Mendelssohn également présente des réminiscences volontaires en ses œuvres vocales, dans *Elie*, le *Lobgesang* et la *Walpurgisnacht*.

Mais la pure musique instrumentale a son rôle aussi, et son rôle important, dans cette genèse du *leitmotiv*. Le *leitmotiv* de Wagner est, en effet, une féconde ressource musicale en même temps qu'un logique et impressionnant procédé dramatique. Tandis qu'il établit un lien entre des scènes fort distantes, qu'il exprime l'identité de situations de même nature, dissemblables en apparence, et qu'il suit une passion, un état d'âme, une idée directrice, un principe du drame, un personnage, il assure simultanément l'unité des formes musicales, rattache ces formes multiples à des types en quelque sorte primordiaux, permet enfin d'enrichir le drame de tous les trésors conquis et accumulés par la musique symphonique. Du jour, en effet, où le *leitmotiv* reçoit de Wagner sa juste valeur et son organisation artistique, on s'aperçoit que la symphonie a fait irruption dans le drame, non pour le ralentir ou l'embarrasser, mais au contraire pour l'enrichir, le fortifier, l'élever, changer la

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

langue relativement pauvre et limitée de l'opéra ancien en la langue merveilleusement abondante, variée, puissante, de la musique beethovénienne. Si nous considérons l'œuvre des symphonistes, nous verrons que le *leitmotiv* devait sortir un jour de la forme même de la symphonie. En particulier, et pour ne citer qu'un nom, le plus grand de tous peut-être, nous verrons que Beethoven emploie le motif de réminiscence jusqu'en ses quatuors et ses sonates ; mais c'est dans la symphonie que, le premier, il ne veut plus rien d'inutile, rien qui ne se rattache aux thèmes essentiels ; quelquefois un même motif persiste dans l'œuvre entière, à travers les « mouvements » successifs. La symphonie en *ut mineur* en fournit un exemple grandiose, car l'élément thématique exposé dès le début et dont le rythme est caractérisé par un groupe de quatre notes — dont trois égales, formant notes d'élan avant l'accent principal — peut aisément être retrouvé, avec la plus significative insistance, dans les quatre mouvements de cette symphonie. Parfois, non content de développer et varier ainsi un élément thématique à travers son œuvre, il fait reparaître tout à coup, avec une netteté saisissante, un passage caractéristique où cet élément était présenté en pleine lumière : par exemple, en cette même symphonie en *ut mineur*, les motifs et développements du *finale* sont brusquement interrompus par une *citation* véritable du *scherzo;* et, dans la *Symphonie avec chœurs*, l'orchestre, interrogé au commencement de la dernière partie par le groupe des contrebasses, rappelle successivement les motifs typiques de tous les mouvements précédents. Après Beethoven, il faudra cependant nommer Berlioz, qui construit toute la *Symphonie fantastique* autour d'un thème conducteur, « la mélodie aimée », personnifiant une femme — et qui, dans *Lélio*, dans *Harold*, ose des effets analogues — ainsi que Schubert et Franz Liszt, lequel développe ce procédé et l'applique très heureusement en ces grands poèmes symphoniques, tels que *le Dante* et *Faust*.

Au moment où Wagner écrivit ses premières œuvres, il était sous l'influence du motif de rappel webérien ; aussi, les *leitmotive* différents ne sont pas sensiblement plus nombreux dans *le Vaisseau-Fantôme* ou *Tannhœuser* que dans *Euryanthe*. Mais déjà ils donnent à l'œuvre une unité plus serrée ; ils sont plus nécessaires, concentrent plus fortement les idées poétiques, et Wagner avoue qu'ayant composé la ballade de Senta, il fut tenté dès alors de faire la musique entière de son opéra avec les motifs dont cette ballade était formée. Du *Vaisseau-Fantôme* à *Tannhœuser*, la distance est considérable, même en ce qui concerne seulement l'emploi du *leitmotiv ;* dans *Lohengrin*, l'évolution de ces *leitmotive* se fait plus souple, plus large, plus riche ; enfin, dans les œuvres écrites après l'année de crise décisive (1848), on peut dire que la trame des *leitmotive* essentiels s'étend à travers l'œuvre entière, que le principe symphonique si splendidement affirmé par Beethoven a fait corps avec l'idée du ressouvenir pittoresque que Weber avait portée à sa perfection, et qu'il s'unit maintenant sans hésitation au drame lui-même, pour en recevoir une vie nouvelle, et pour s'épanouir en créations merveilleuses. On peut dire qu'il n'y a plus, dans chaque œuvre, qu'un petit nombre de formes musicales primordiales (*mélodies mères, motifs initiaux, thèmes originels, éléments thématiques*), qui bientôt se diversifient, par évolution, en *leitmotive* (*motifs conducteurs, motifs caractéristiques, motifs plastiques, motifs typiques, motifs significatifs*), qui se transforment, se croisent, s'opposent, se marient, disparaissent, reviennent tels quels ou modifiés, transposés, altérés (dans leurs intervalles, leurs mouvements mélodiques, leurs rythmes, leurs harmonies, les voix instrumentales qui les disent), entiers ou fragmentés, développés souvent : apparitions, combinaisons, superpositions, transformations pour lesquelles toutes les ressources du contrepoint et de la science harmoniques interviennent logiquement et naturellement. On peut dire qu'il n'y a plus d'autres motifs essentiels et nécessaires dans l'œuvre ; que tous les autres thèmes se rattachent à ces types dominants et en procèdent ; qu'en un certain sens ils *sont* l'œuvre elle-même, intégralement. On peut dire, si extrême que paraisse la hardiesse d'une telle affirmation, que l'unité absolue de l'œuvre dramatique et musicale se trouve réalisée, que l'on peut établir une chaîne mélodique continue, par transformations successives, entre deux motifs quelconques pris dans cette œuvre, ou choisir en cette œuvre un thème unique, simple, primordial, élémentaire en quelque sorte, en faire dériver tous les autres, et considérer l'œuvre entière comme la vivante floraison de cet élément musical.

Un volume suffirait à peine pour énumérer les ressources du *leitmotiv* wagnérien et ses significations, et pour expliquer la vraie nature de son rôle, explications parfaitement inutiles pour qui sait écouter, sentir et comprendre, mais qui peuvent rectifier, dans le public encore mal habitué aux œuvres du grand poète-musicien, des erreurs en cours, des préjugés persistants, aggravés par des commentaires inexacts et des interprétations sans base sérieuse. Il y aurait lieu, étudiant ce *leitmotiv* tel qu'il règne dans *Tristan*, *l'Anneau du Nibelung*, *les Maîtres* et *Parsifal*, de distinguer entre le « simple rappel d'idée », le retour normal du motif et ses transformations ; de reconnaître les cas de pressentiment ou « préminiscence », où la valeur expressive du motif n'est pas encore précisée lorsqu'il apparaît tout d'abord ; d'observer que le principe du *leitmotiv*, essentiellement applicable à une forme mélodique déterminée, simple, caractéristique, est étendue par Wagner à des accords et à des successions harmoniques (par exemple « l'harmonie du songe » dans *les Maîtres*, « l'harmonie du voyageur » dans *Siegfried*, l'harmonie initiale du prélude de *Tristan*, l'accord de quinte augmentée sans préparation dans *les Maîtres*), et même à des timbres (par exemple le rôle des *tuben* dans *l'Anneau du Nibelung*). On pourrait rappeler que Wagner, comme Mozart citant un passage des *Nozze* à la fin de *Don Giovanni*, a mis dans *les Maîtres* une « citation » de deux thèmes de *Tristan*, dans *Parsifal* une citation musicale de *Lohengrin* et même, instinctivement, a établi beaucoup de liens thématiques entre ses différentes œuvres. On expliquerait ce qu'il faut entendre par « signification » d'un *leitmotiv*, comme quoi certaines de ces formes sont associées à un geste déterminé, d'autres à des paroles typiques, d'autres encore à un milieu, un phénomène extérieur ; on montrerait surtout que les *leitmotive* relatifs à un personnage sont peu fréquents, et que le motif, même lorsqu'il accompagne l'un des héros de l'œuvre (ce qui est rare, répétons-le), même lorsqu'il souligne un geste, un décor ou une parole, n'est pas une sorte de signe conventionnel, exprimant ou représentant des choses que la musique ne saurait rendre. Toujours il correspond à une idée simple, ou mieux à un principe d'action, à un mouvement d'âme, à une émotion d'ordre général, car exprimer cela, intuitivement, sans le secours du raisonnement, sans la matérialité des représentations concrètes, sans la précision intellectuelle de la parole, c'est justement le rôle de la musique, sa fonction par excellence. Il ne faut voir dans les noms attribués aux *leitmotive* de Wagner qu'une manière de les désigner, de les faire reconnaître et d'en expliquer l'emploi, non l'indication d'une représentation précise et limitée, un moyen — non une fin ou une origine. Mais nous en avons assez dit pour que le lecteur puisse se reporter, sans crainte de malentendus, aux ouvrages et articles spéciaux, et pour qu'il entrevoie en cette union de puissants effets poétiques et dramatiques et du principe même de la symphonie moderne, la forme par excellence où s'élucident à la fois la symbolique du drame musical et l'intime réalité humaine qu'il doit exprimer.

Alfred Ernst.

Bibl. : E. Schuré, *le Drame musical ;* Paris, 1885, 2 vol. in-18, nouv. éd. — Hans von Wolzogen, série des *Leitfaden* (« fil conducteur »), guides pour la connaissance des motifs dans *l'Anneau du Nibelung, Tristan* et *Parsifal*. (Le *Leitfaden* de *Tristan* a été traduit et publié en

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

français en 1894 ; la traduction française de celui de *l'Anneau* est sous presse à l'heure où nous écrivons.) — H. Lavoix, *Histoire de la musique;* Paris, 1884, in-8. — M. Kufferath, *la Walkyrie;* Bruxelles et Paris, 1887 ; Paris, 1893, nouv. éd. ; *Siegfried*, 1888 ; *Lohengrin*, 1891 ; *Parsifal*, 1890 ; *Tristan et Iseult*, 1893. — J. van Santen-Kolff, *Notes historiques et esthétiques sur le motif de réminiscence*, dans *Revue wagnérienne*, sept.-oct.-nov. 1886, 2e année, nos VIII et IX-X. — Charles et Pierre Bonnier. Études sur le *Motif-organe* dans les 3 années de la *Revue wagnérienne*. — Richard Pohl, *In welchem Stile sollen wir componiren?* dans le *Musikalischer Wochenblatt* de Leipzig, 1878. — *Bayreuther Blætter*, juin-août 1886, étude de M.-J. Van Santen-Kolff. — F. Jahns, *Weber in seinem Werke;* Berlin ; *Weber, eine Lebensskizze nach authentischen Quellen;* Leipzig, 1873. — Charles Tardieu, *Lettres de Bayreuth ;* Bruxelles, 1883. — Catulle Mendès, *Richard Wagner;* Paris, 1887, in-18. — Camille Benoît, *les Motifs typiques des Maîtres chanteurs*, 1886, in-18. — R. Wagner, *Gesammelte Schriften und Dichtungen;* Leipzig, 1885, 10 vol. in-8. — A. Ernst, *l'Œuvre dramatique d'Hector Berlioz ;* Paris, 1884, in-18 ; *Richard Wagner et le drame contemporain*, 1887, in-18 ; *l'Art de Richard Wagner*, t. I : *l'Œuvre poétique*, 1893, in-18 (le t. II développera spécialement cette question du *Leitmotiv*). — Ch. Cottard, *Tristan et Iseult, essai d'analyse du drame et des Leitmotive*, Paris, 1895. — A. Ernst et E. Loirée : *Étude sur « Tannhæuser », analyse et guide thématique;* Paris, 1895, in-8°.

LEITNER (Gottlieb-Wilhelm), orientaliste anglais, né à Pest le 17 oct. 1840. Fils d'un médecin hongrois qui abandonna le pays après la Révolution de 1849, il apprit de bonne heure les langues orientales modernes, servit d'interprète à l'état-major de l'armée pendant la guerre de Russie (1855) et devint, en 1859, professeur d'arabe, de turc et de grec moderne au King's College de Londres. Recteur du collège de Lahore (1864), il fit une expédition scientifique dans le Tibet en 1866-67, et, durant une vingtaine d'années, dépensa une incroyable activité à des voyages, des fouilles, des créations d'institutions de linguistique, entre autres l'Institut oriental d'Angleterre. Citons parmi ses nombreux ouvrages : *Theory and Practice of Education; Philosophical Grammar of Arabic; The Races of Turkey; Results of a Tour in Dardistan*, etc. (Londres, 1868 et suiv.) ; *The Races and languages of Dardistan* (Lahore, 1867-71, 2 vol.) ; *History of Dardistan, songs, legends, etc.; Report on the History of Indigenous education in the Punjab* (1882, in-4). Il prépare (1895) la traduction d'un fort curieux manuscrit persan relatif à la société secrète des *Assassins*.

Sa femme, Caroline-Olympia Schwaab, d'origine autrichienne, a pris une part importante à tous ses travaux.

LEITNER (Jules-Louis-Auguste), acteur français, né à Paris le 13 mai 1862. Élève du Conservatoire, il fut engagé à la Comédie-Française, où il débuta, le 31 août 1887, dans don Carlos d'*Hernani*, puis se montra avec succès dans divers ouvrages du répertoire ancien et moderne : *le Menteur*, *le Misanthrope*, *le Cid*, *l'Aventurière*, etc. Doué d'un bel organe, avec une fougue parfois un peu excessive, M. Leitner a établi d'une façon heureuse plusieurs rôles nouveaux dans : *Par le glaive*, *la Reine Juana*, *Antigone*, *les Cabotins*, *les Petites Marques*.

LEITOMYEL (all. *Leitomischl*). Ville de Bohême, ch.-l. de district, sur la r. dr. de la Laucha, affl. g. de l'Elbe ; 8,000 hab. Commerce de toiles. Hôtel de ville du XVIe siècle (style Renaissance).

LEITRIM. Comté d'Irlande, prov. de Connaught, sur la baie de Donegal ; 1,588 kil. q. ; 78,618 hab. C'est un pays très accidenté, aux sources du Shannon, avec une foule de lacs (V. Irlande) ; les prés occupent 60 %, les champs 20 % à peine de la superficie. La seule ville est Carrick-on-Shannon. Le comté représente une partie de l'ancien pays de Breffny, gouverné par les O'Rourk.

LEIVA. Ville de Colombie, Etat de Boyaca, à 23 kil. N.-O. de Tunja et 1,982 m. d'alt. ; 3,000 hab. Forges, cotonnades ; ruines d'édifices chibchas. Elle a été fondée en 1572 au temps où Leiva était président de la Nouvelle-Grenade (V. Colombie).

LEJAY (Gui-Michel), philologue français, né à Paris en 1588, mort le 10 juil. 1674. Il est connu par sa *Bible polyglotte* (Paris, 1628-45, 10 vol. gr in-fol.) à laquelle travaillèrent J. Morin, Ph. d'Aquin, Gabriel Sionite, Abraham Echellensis, J. Hesronite, etc. Ce chef-d'œuvre typographique le ruina complètement. Il fut pourvu d'une place au conseil d'Etat et devint doyen de Vézelay en 1647.

LE JAY (Gabriel-François), érudit français, né à Paris en 1657, mort à Paris en 1734. Jésuite, il enseigna dans divers collèges de la Société, fut notamment professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand où il eut Voltaire pour élève, et mourut préfet de ce collège. C'est là toute sa célébrité. Il a laissé de nombreux ouvrages de théologie, des traductions et opuscules classiques, etc.

LEJEAN (Guillaume), célèbre explorateur français, né à Plouégat-Guérand (Finistère) en 1828, mort à Plouégat-Guérand le 1er févr. 1871. Chargé de missions officielles dans la péninsule des Balkans, il en étudia la géographie, l'ethnographie dans une série de voyages (1857-58, 1867-70), en publia une carte (en 49 feuilles, dont 20 achevées par lui), en décrivit l'ethnographie dans les *Mitteilungen* de Petermann (1861). Dans l'intervalle, il avait visité le Kordofan, les pays du Nil jusqu'à Gondokoro et du Bahr el-Ghazal (1860), dont il donna une carte excellente. En 1862, il fut nommé consul de France en Abyssinie, mais expulsé en sept. 1863 avec les autres Européens. En 1864, il explora Kassala et le pays des Bogos. Rentré à Paris, il publia : *Voyage aux deux Nils* (1865) et *Théodore II, le nouvel empire d'Abyssinie et les intérêts français* (1865). Il repartit en 1865 pour un voyage vers l'Asie Mineure, la Mésopotamie, le golfe Persique et le bassin de l'Indus. A.-M. B.

Bibl. : Cortambert, *G. Lejean et ses voyages ;* Paris, 1872.

LEJEUNE (Adrien) (V. Junius).

LEJEUNE (Claude ou Claudin), compositeur français, né à Valenciennes vers 1530, mort à Paris en 1600. L'usage qui régnait au XVIe siècle de désigner souvent les artistes par leur prénom a causé de fréquentes confusions entre Claude Lejeune et Claudin de Sermisy, attaché aussi à la musique du roi de France, mais à une époque antérieure (V. Sermisy). Lejeune paraît avoir embrassé de bonne heure le protestantisme ; on ignore où il vivait à l'époque de la Saint-Barthélemy. En 1582, il était à Paris maître de la musique particulière du duc d'Anjou, et en 1583, compositeur de la musique de la chambre du roi. Ses plus anciens ouvrages imprimés furent deux morceaux insérés dans le *Premier* et dans le *Second Livre de Psalmes et cantiques spirituelz en vulgaire françoys* (Paris, 1553). En 1585, il publia chez Plantin à Anvers son (premier) *Livre de mélanges*, qui fut réimprimé à Paris en 1587 et 1607, et qui contenait à la fois des chansons françaises, des madrigaux italiens et des motets latins, depuis quatre jusqu'à huit voix. En 1598, il fit imprimer à La Rochelle son *Dodecacorde contenant douze Pseaumes de David*. Lejeune avait écrit aussi une harmonisation des mélodies du psautier huguenot, qui fut publié après sa mort : *Les CL Pseaumes de David, mis en musique à quatre parties* (Paris, 1601). Après la mort de Lejeune, les ouvrages qu'il avait laissés furent recueillis et publiés de 1602 à 1612. Le grand nombre de ces éditions posthumes indique assez en quel honneur Lejeune était tenu par ses contemporains. M. Br.

Bibl. : E. Bouton, *Esquisse biographique sur Claude Lejeune ;* Valenciennes, 1845, in-8 — Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, t. II.

LE JEUNE (Le Père Paul), missionnaire français, né en 1592, mort le 7 août 1664. Membre de la Société de Jésus, il fut envoyé, avec deux autres prêtres, au Canada en 1632, sur la demande expresse du cardinal de Richelieu. A peine installé à Québec, il livra à l'impression la *Briève Relation du voyage de la Nouvelle-France* (Paris, 1632, in-8) ; c'est la première d'une longue série qui compose la collection si connue des *Relations des Jésuites en la Nouvelle-France*. Il devint supérieur de la résidence de Québec, et rédigea tous les ans, de 1633 à 1639, une *Relation de ce qui s'est passé au Canada*

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Paris, 1634-40, 7 vol. in-8). Ces rapports annuels sont fort intéressants. G. P-I.

LEJEUNE (Jean), oratorien, né à Poligny en 1592, mort en 1672. Il eut de grands succès comme prédicateur, s'attachant à la morale plutôt qu'au dogme. *Sermons* (Toulouse, 1662 et suiv., 10 vol. in-8), réimprimés sous le titre de *Missionnaire de l'Oratoire* (Lyon, 1825-27, 15 vol. in-8).

LEJEUNE (Sylvain-Phalier), homme politique français, né à Issoudun (Indre) le 19 août 1758, mort à Bruxelles le 7 févr. 1827. Administrateur du district d'Issoudun, député de l'Indre à la Convention (7 sept. 1792), il siégea parmi les montagnards et vota la mort de Louis XVI. Il remplit des missions dans l'Indre et la Vienne (9 mars 1793), l'Oise et l'Aisne (1er août 1793) et fit exécuter les lois sur les subsistances avec la plus grande rigueur. Après le 9 thermidor, Durand-Maillane l'accusa d'avoir fait construire une petite guillotine dont il usait pour couper la tête aux volailles, et, malgré ses dénégations, Lejeune fut décrété d'arrestation (1er juin 1795). Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), il devint, après la session, contrôleur principal des droits réunis à Murat (Cantal), puis à Saint-Affrique (Aveyron). Proscrit en 1816 comme régicide, il se réfugia à Bruxelles. F.-A. A.

Bibl. : Aulard, *Actes du comité de Salut public*, t. II et V.

LEJEUNE (François), né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) le 22 avr. 1770, tué à Jaffa le 7 mars 1799. Il partit comme volontaire en 1792. Elu capitaine du premier bataillon de l'Ardèche, il assistait, en 1793, au siège de Toulon. A Arcole, il fut nommé chef de bataillon. Dix-sept mois après, il passa général de brigade et fit en cette qualité l'expédition d'Egypte, où il périt.

LEJEUNE (Louis-François, baron), général français, né à Strasbourg en 1775, mort en 1850. Volontaire de 1792, il fit dans le génie la campagne de Hollande (1794), devint, en 1798, aide de camp de Berthier, participa à toutes les campagnes de l'Empire, fut blessé en différentes affaires. Peintre de talent, il a laissé un grand nombre de tableaux de bataille, entre autres : *Bataille du mont Thabor* (1802), *de Lodi* (1804), *des Pyramides* (1806), *Passage du Rhin par Jourdan* (1824), *Bataille de la Moskova* (1824), etc.

LEJEUNE-Dirichlet (V. Dirichlet).

LEJUGE (G.), peintre et graveur français du XVIIe siècle. Cet artiste, qui appartient à l'école de Simon Vouet, a gravé plusieurs compositions originales, ainsi que la *Dernière Communion de saint Jérôme*, d'après Augustin Carrache.

LE JUMEAU de Kergaradec (V. Kergaradec).

LEKAIN (Henri-Louis Cain, dit), célèbre acteur français, né à Paris le 14 avr. 1728, mort à Paris le 8 févr. 1778. Fils d'un orfèvre, il fit ses études au collège Mazarin et se forma dans une société d'amateurs qui jouait à l'hôtel Jabach et dont la Comédie-Française fit interdire les représentations. Voltaire, l'ayant connu, le protégea, le défraya de tout pendant six mois, le fit jouer dans son petit théâtre domestique et chez la duchesse du Maine. Lekain n'en eut pas moins des débuts pénibles à cause de l'hostilité de ses camarades de la Comédie-Française; après une lutte de dix-sept mois (du 14 sept. 1750 au 24 févr. 1752), le roi Louis XV qu'il avait ému le fit recevoir. Son succès fut très grand, et peu d'acteurs tragiques ont laissé un plus grand nom. Parmi ses meilleurs rôles, on cite ceux d'Hérode dans *Mariamne*, de *Mahomet*, de *Tancrède*, de *Gengis*, de *Zamore*, de *Rhadamiste*, de *Nicomède*, d'*Oreste*, de Néron dans *Britannicus*. « La nature, dit Grimm, lui avait refusé presque tous les avantages que semble exiger l'art du comédien. Ses traits n'avaient rien de régulier, de noble; sa physionomie paraissait grossière et commune, sa taille courte et pesante; sa voix était lourde, peu flexible. Un seul don de la nature suppléait à tous ces défauts : une sensibilité forte et profonde, qui faisait disparaître la laideur de ses traits sous le charme de l'expression dont elle les rendait susceptibles, qui ne laissait apercevoir que le caractère et la passion dont son âme était remplie. C'est au charme de sa voix qu'il fut redevable de ses plus grands succès; elle était naturellement pesante et même un peu voilée; à force d'étude et de travail, il corrigea tellement ce défaut qu'il ne lui en resta que l'habitude d'un ton ferme, grave et soutenu. En déchirant le cœur, il enchantait toujours l'oreille. » — Son nom demeure attaché à d'importantes réformes scéniques. C'est lui qui, en 1759, fit supprimer de la scène les banquettes sur lesquelles des spectateurs privilégiés se plaçaient, encombrant la place et supprimant l'illusion théâtrale. Le comte de Lauragais paya l'indemnité de 60,000 livres qui permit de réaliser cette réforme. Lekain réagit aussi contre le système de déclamation solennelle dont la mélopée étouffait les accents de passion; enfin il essaya, avec Mlle Clairon, de ramener le costume au naturel, sans pouvoir obtenir encore la vérité historique à laquelle visa Talma. Il avait une haute idée de sa profession et s'efforça de la rehausser dans l'esprit du public. Il épousa une de ses camarades qui mourut en 1775, lui laissant deux fils. L'aîné a publié les *Mémoires* de Lekain (d'un intérêt médiocre) avec une correspondance inédite de Voltaire, Garrick, Colardeau, etc. (Paris, 1801, in-8); ils furent réédités avec une préface de Talma dans les *Mémoires sur l'art dramatique* en 1825. La Bibliothèque nationale possède le « Journal manuscrit des représentations de Lekain ».

LEKO. Ile de Norvège, prov. de Trondhjem, au S. du fjord de Bindal; 54 kil. q.; elle renferme le bourg de *Lekenas*.

LE KROUBS (V. El-Kroubs).

LEKYTHOS (V. Vase).

LE LABOUREUR (V. Laboureur [Le]).

LELAND ou LEYLAND (John), archéologue anglais, né à Londres vers 1506, mort le 18 avr. 1552. Il commença ses études à l'école de Saint-Paul, sous William Lily, et les acheva à Cambridge, à Oxford et à Paris. A son retour en Angleterre, il entra dans les ordres et devint chapelain et bibliothécaire de Henri VIII qui lui assigna divers bénéfices. En 1533, il reçut le titre d'antiquaire du roi, charge dont il fut le premier et le dernier titulaire. Il devait comme tel rechercher dans toutes les archives les documents propres à éclairer l'histoire de l'Angleterre et étudier les monuments de tous les âges : c'est ce qu'il fit avec le plus grand zèle pendant un voyage de six années à travers l'Angleterre et le pays de Galles. Le roi récompensa ses services en lui accordant plusieurs prébendes. En 1545, Leland présenta au roi un mémoire intitulé *A New Year's Gift*, dans lequel il exposait brièvement la méthode qui avait présidé à ses recherches. Il prit part aux luttes religieuses et chercha dans l'histoire une justification de la conduite de Henri VIII; il lui dédia un traité manuscrit intitulé *Antiphilarchia*, où il prétendait établir la souveraineté du roi en matière ecclésiastique, et s'appliquait à réfuter la *Hierarchiæ ecclesiasticæ assertio* d'Albertus Pighius. Ses excès de travail troublèrent sa raison. Le 21 mars 1550, le conseil privé le donna en garde à son frère aîné, qui portait le même nom que lui. John Leland ne publia de son vivant qu'un petit nombre d'ouvrages. Quelques-uns de ses manuscrits sont aujourd'hui conservés au British Museum. Ceux de ses livres dont il a lui-même dirigé l'impression sont pour la plupart des poèmes latins relatifs à des événements contemporains. Les plus importants de ses ouvrages sont : *Itinerary*, publié après sa mort, par Thomas Hearne (Oxford, 1710 et 1712, 9 vol. in-8); *De Rebus Britannicis collectanea*, publié par le même (1715, 6 vol. in-8). M. P.

LELAND (John), controversiste anglais, né à Wigan (Lancastre) le 18 oct. 1691, mort à Dublin le 16 janv. 1766. Pasteur d'une congrégation presbytérienne de Dublin, il acquit une grande réputation de polémiste : ses principaux ouvrages sont : *The Divisie Authority in the*

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Old and New Testament (Londres, 1739-40, 2 vol. in-8). *View of the principal deistical writers that have appeared in England in the past and present century* (1754, 2 vol.); *The Advantage and necessity of christian revolution* (1764, 2 vol. in-4).

LELAND (Thomas), historien irlandais, né à Dublin en 1722, mort en 1785. Il est l'auteur d'une *History of Ireland from the invasion of Henry II* (1773, 3 vol. in-4) dont une traduction française parut à Maastricht en 1779 (7 vol.). Il a aussi donné une traduction des *Discours* de Démosthène, et une histoire de Philippe de Macédoine. C'est à lui qu'on doit la conservation du manuscrit précieux connu sous le titre de *Annals of Loch Cé*, qu'il acheta et dont il fit don à la bibliothèque de Trinity College.

LÉLÈGES (V. GRÈCE, t. XIX, p. 303).

LELEUX (Adolphe), peintre français, né à Paris le 15 nov. 1812, mort à Paris le 27 juil. 1891. Il commença sa carrière en faisant, pour vivre, des gravures, des lithographies, des vignettes de toutes sortes, et exposa au Salon de 1835 une aquarelle, *le Voyageur*, qui eut du succès. Il peignit alors, d'après nature, des études, parmi lesquelles on remarqua : *Chasseur des côtes de Picardie* (1836); *Garde-Porcs* et *Joueur de musette* (1837). De 1838 à 1842, il exposa de charmantes scènes bretonnes qui lui valurent une réputation méritée comme peintre de genre, rendant avec talent des costumes et des types divers : le duc d'Orléans acheta sa *Danse bretonne* en 1841. Puis il exposa, à la suite d'excursions dans les Pyrénées et dans l'Algérie, *le Chanteur espagnol à la porte d'une posada* (1843, acquis par le duc de Montpensier); *les Cantonniers espagnols* (1846, au duc de Saxe-Cobourg); *les Jeunes Pâtres espagnols* (1847, au musée de Toulouse); *les Improvisateurs arabes* (1848), pour le ministère de l'intérieur. Après la révolution de févr. 1848, il reproduisit des scènes populaires : *le Mot d'ordre*, *la Sortie*, *Une Patrouille de nuit à cheval*, au musée de Lyon; *Une Promenade publique à Paris*, achetée par Napoléon III, et *Un Convoi de prisonniers de juin* (de 1849 à 1852). Dans un autre ordre d'idées, citons encore : *la Forge et l'Etable*, *le Chemin creux de Bretagne*, *les Bédouins attaqués par des chiens*, *la Demande en mariage de Jean Bonnin*, scène de *François le Champi*, *Un Suicide breton*, *Place du marché de Dieppe*, *le Dépiquage des blés en Algérie*, *les Terrassiers après le repas*, au musée de Marseille, etc. A l'Exposition universelle de 1855, il eut un succès avec ses *Poules et Coqs*, ses *Enfants conduisant des oies*, *Deux Jeunes Pâtres conduisant des oies*. Au Salon de 1857, on remarqua surtout *la Petite Provence à Paris*, *Une Cour de cabaret* et de *Jeunes Tricoteuses*. Sa fécondité égala son exactitude à reproduire la nature. Les musées d'Amiens, de Rouen et du Havre possèdent des tableaux de cet artiste consciencieux.

LELEUX (Armand-Hubert), peintre français, né à Paris le 18 juin 1818, mort à Paris le 1er juin 1885, frère du précédent. Elève d'Ingres, il se complut aussi dans les scènes de genre, dans la reproduction de types familiers. Au Salon de 1839, il exposa une *Scène bretonne*. Puis parurent *le Retour de chasse* (1840); un *Intérieur d'étable* (1841); un *Intérieur d'atelier* (1842); deux *Scènes de la Forêt-Noire*, *Repos de montagnards* (1844); *les Zingari* (1845); *Danse suisse* (1846), etc. Après des voyages en Italie et en Allemagne, après une mission artistique à Madrid, il exposa, entre autres toiles, une *Mendiante espagnole*, *le Guitarrero*, *Arriero andalous* (1847); *le Contrebandier*, *la Fenaison* (1848), qui est au musée de Grenoble; *les Lavandières* (1849); un *Guide du Saint-Gothard* (1850); une *Tricoteuse suisse* (1853), acquise par Napoléon III. A l'Exposition universelle de 1855, il envoya : *Fontaine suisse*, *Amoureux dans les bois*, *Récitation maternelle*, *Scène d'intérieur* et *Entretien*. CHALLAMEL.

LELEUX (Mme Armand), née Emilie GIRAUD, peintre français, née à Genève en 1825, morte à Paris le 8 mai 1885. Mariée au précédent, elle fut élève de son mari et de Lugardon père. Elle débuta, au Salon de 1859, avec *Une Matinée au XVIIIe siècle*, gracieux tableau qui faisait bien augurer de l'artiste. Dans les œuvres qu'elle exposa ensuite, son talent ne fit que s'affirmer. On peut citer comme les plus remarquables : *le Baisement des pieds de la statue de saint Pierre, dans la basilique de Rome* (1861); *la Lecture de la gazette*; *le Petit Lever* (1863); *le Baiser furtif*, petit bijou acquis par Mme Ingres (1865); *Un Souper de comédiens* (1866); *le Maître de chant* (1869); *l'Après-Midi au château* (1875). Parmi les dernières productions de son pinceau : *Excusez-moi, Monsieur, je ne sais pas le grec!* des *Femmes savantes* (S. 1881), montrent que les années n'avaient nullement affaibli la vigueur de pinceau qu'elle tenait de son mari et la finesse de conception toute féminine, la délicatesse spirituelle qui fait encore aujourd'hui rechercher ses charmants petits tableaux par les amateurs. Ad. THIERS.

LELEWEL (Joachim), célèbre historien, géographe et numismatiste polonais, né à Varsovie le 20 mars 1786, mort à Paris le 29 mai 1861. Sa famille, d'origine allemande (*von Lœlhœffel*), s'établit vers la moitié du XVIIIe siècle en Pologne et y reçut l'indigénat de la noblesse polonaise. Joachim Lelewel fit ses premières études au collège des Piaristes à Varsovie et alla ensuite à l'université de Wilna, où il fut jusqu'à 1809 l'élève préféré du savant philologue Ernst-Gottfried Groddeck. Il commença sa carrière de professeur au lycée de Krzémiénetz, mais bientôt il quitta cette place pour la chaire d'histoire à l'université de Wilna. En 1817, nommé directeur de la Bibliothèque publique à Varsovie et professeur de bibliographie à l'université de cette ville, il publia de nombreux ouvrages d'érudition, entre autres ses *Deux Livres de bibliographie* (en polon.), livre classique et très important pour l'histoire des bibliothèques. En 1822, Lelewel revient à Wilna et occupe de nouveau la chaire d'histoire. C'est de ce moment que commence la vie publique de Lelewel. A Wilna, il acquiert une grande popularité non seulement parmi ses élèves et la jeunesse universitaire, mais aussi dans toute la Lithuanie. Ses théories républicaines et même révolutionnaires tombaient sur un sol bien préparé; elles enflammaient la jeunesse et la poussaient à former des sociétés patriotiques et secrètes. Lelewel fut révoqué et dut quitter Wilna en 1824. Il revint à Varsovie et s'occupa de ses travaux historiques; c'est à ce moment qu'il publia : *Historyka* (Science de l'histoire); *l'Espagne et la Pologne, un parallèle* (en polon.); *Considérations sur Matthée Cholewa*, c.-à-d. sur la chronique du magister Vincentius.

La révolution polonaise de 1830 marque une autre période dans la vie de Lelewel. Il était l'idole de tous les clubs et comités révolutionnaires les plus avancés, en même temps il jouissait d'une grande popularité dans les cercles modérés. Il fit partie du gouvernement national, où il occupa le ministère de l'instruction publique. Après l'occupation de Varsovie par les armées russes, Lelewel émigra en France avec beaucoup de membres du Parlement polonais; il y prit une part active aux travaux des comités politiques dont il fut l'âme. Le gouvernement français l'obligea à quitter Paris, et il reçut l'hospitalité chez le général La Fayette, grand ami de la cause polonaise. Exilé de France en août 1833, il se fixa à Bruxelles, s'occupant de travaux d'histoire générale, de numismatique et de géographie du moyen âge, mais surtout de l'histoire polonaise. Il y vécut d'une vie d'anachorète jusqu'au mois de mai 1861. Quelques jours avant sa mort, il fut transporté à Paris par des amis; il mourut à la maison Dubois et fut enterré au cimetière Montmartre. Comme homme politique, Lelewel s'était surtout attaché à trois choses : l'affranchissement des paysans, l'entière liberté religieuse et le développement de l'idée démocratique. Comme homme de science, ce fut un travailleur infatigable, ne reculant devant aucune difficulté, se basant sur des études originales et très minutieuses, quoique souvent faussées par un jugement trop personnel qu'il apportait dans la science.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

L'œuvre de Lelewel est très importante, surtout ses travaux en numismatique et géographie médiévale. Nous ne citerons que les ouvrages principaux, tels que : *Etudes numismatiques et archéologiques sur le type gaulois ou celtique* (Bruxelles, 1840, in-8) ; *Géographie du moyen âge* (1852, 5 vol. et un atlas) ; *Numismatique du moyen âge* (Paris, 1835, 2 vol. et atlas) ; *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*. Pour l'histoire de Pologne, son œuvre marque toute une période et toute une école, dont les principes sont abandonnés déjà depuis presque trente ans, mais qu'on ne saurait passer sous silence ni dédaigner, puisque c'est Lelewel qui a jeté les bases dans l'historiographie polonaise de cette méthode de recherches minutieuses, de critique des documents et des sources historiques de tout genre qui est le mérite de la nouvelle école historique polonaise. On a réuni la plupart de ces travaux : *la Pologne et son histoire* (en polon., Posen, 1855 et suiv., 27 vol.). L'ouvrage le plus important de ce recueil est *la Pologne du moyen âge* (1846-51, 3 vol.). Il n'existe pas de biographie complète de cet historien. I. Korzeniowski.

LÉLEX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Gex ; 492 hab.

LELEX, roi fabuleux de Laconie, héros éponyme des Lélèges, époux de la naïade Cléocharée, père de Mylès, Polycaon et Eurotas. Il avait un temple à Sparte. — Un autre Lelex, fils de Poseidon et de Libya, était, disait-on, venu d'Egypte à Mégare où il régna et où son tombeau subsistait dans l'Acropole.

LE LIEPVRE (Maurice-Charles-Marie), paysagiste français, né à Lille en 1848. Elève de Mazerolle et de MM. Harpignies et Jean-Paul Laurens, le paysage décoratif est sa recherche principale. On citera parmi ses envois aux Salons : *Souvenir d'Orient*, aquarelle (1877) ; *Une Halte au désert* (1878) ; *Aveugle à la porte d'une mosquée* (1880) ; *Actéon*, panneau décoratif, et *Danse de nymphes*, aquarelle (1881) ; *Environs de Toulon* (1884) ; *les Bords de la Loire, près de Beaugency* (1886) ; *la Loire* (1890) ; *Un Coin du Luxembourg*, pour l'Hôtel de Ville ; quatre paysages en panneaux, très remarqués, pour une décoration d'escalier (1892) ; *Dernières Lueurs, Plaines de l'Artois* (1893) ; *Frondaisons printanières*, panneau décoratif (1894). Etienne Bricon.

LE LIÈVRE (Jean), sieur de Bougival, jurisconsulte français, né vers 1460, mort en 1525. Avocat général au parlement de Paris, il est connu par sa résistance au Concordat de 1517 et la part qu'il prit à la réforme des *Coutumes* du royaume. Il est l'ancêtre de Le Lièvre de *Lagrange* (V. ce nom).

LELIÈVRE (Claude-Hugues), ingénieur et minéralogiste français, né à Paris le 28 juin 1752, mort à Neuilly (Seine) le 18 oct. 1835. Entré en 1783 à l'Ecole des mines de Sage, puis ingénieur des mines, il fut, après la suppression du corps (1792), essayeur à la Monnaie, puis il fit partie de l'Agence des mines (1794) et parvint au grade d'inspecteur général. En 1786, l'Académie des sciences de Paris, dont il était correspondant depuis 1775, l'avait élu associé minéralogiste et, lors de la réorganisation de l'Institut, en 1795, il avait été compris parmi les membres de la section d'histoire naturelle. La minéralogie lui doit de nombreuses découvertes, entre autres celle de la *liévrite*, ainsi appelée par les savants allemands. Outre de nombreux mémoires et notices parus dans le *Journal des mines* et dans quelques autres recueils, il a publié : *Description de divers procédés pour extraire la soude du sel marin* (Paris, an III, in-4). L. S.

Bibl. : Brongniart, *Discours aux funérailles de Lelièvre* ; Paris, 1835, in-4. — *Annales des mines*, 1889, I, 474.

LELIÈVRE (Hilaire-Etienne), officier français, né à Malesherbes le 17 juil. 1800, mort à Malesherbes le 25 mai 1851. Soldat d'infanterie, il était capitaine au 1er bataillon d'Afrique et commandait en 1840 le petit fort de Mazagran n'ayant pour toute garnison que les 123 hommes de sa compagnie. Attaqué le 3 févr. par 14,000 Arabes, Lelièvre leur opposa une résistance héroïque ; il subit sans faiblir les assauts furieux de l'ennemi, exhortant ses hommes à se défendre jusqu'à la mort et conservant son unique tonneau de poudre pour faire sauter le fort lorsque les cartouches viendraient à manquer. Enfin, le 7 févr., des renforts envoyés de Mostaganem accoururent au secours des vaillants défenseurs de Mazagran. Lelièvre fut nommé chef de bataillon en récompense de ce beau fait d'armes. E. Bernard.

LELIÈVRE (Adolphe-Achille), homme politique français, né à Besançon le 25 juil. 1836. Entré en 1859 dans l'administration de l'enregistrement, il démissionna en 1869 pour s'inscrire au barreau de Lons-le-Saunier où il acquit une grande réputation. Il fit une campagne républicaine active dans le Jura à la fin de l'Empire, mais il n'y obtint qu'un nombre de voix insignifiant lors des élections pour l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Le 20 févr. 1876, il était élu député de l'arr. de Lons-le-Saunier. Membre des 363, il fut réélu avec eux le 14 oct. 1877 et de nouveau en 1881. Il appartenait au parti opportuniste et il échoua aux élections générales de 1885. Le 25 janv. 1888, il devenait sénateur du Jura. Il combattit le boulangisme. M. Lelièvre a été sous-secrétaire d'Etat aux finances, dans le « grand ministère » de Gambetta (14 nov. 1881-30 janv. 1882).

LÉLIN-LAPUJOLLE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 401 hab.

LELLA-DJILALIA. Localité du Maroc, à 20 kil. N.-E. de Larache sur l'oued el Sebt ; ruines romaines.

LELLA-KHEDIDJA. Mont d'Algérie, point culminant du Djurdjura, couronné par une kouba qui est le plus vénéré pèlerinage de Kabylie.

LELLA-MARNIA (V. Lalla-Marnia).

LELLI (Giovan-Antonio), peintre italien, né à Rome en 1591, mort à Rome en 1640. Il fut élève de Luigi Cardi. Son œuvre la plus importante est *la Visitation*, dans l'église Santa Maria sopra Minerva, à Rome.

LELLI (Ercole), peintre, modeleur et graveur italien, né à Bologne en 1702, mort à Bologne en 1762. Il apprit la peinture avec Giovanni-Pietro Zanotti, puis, comme il ne réussissait pas dans cet art, il se mit à étudier l'anatomie et le modelage et se fit une spécialité des figures d'études en cire et en plâtre pour les universités et les ateliers. L'*Ecorché*, que lui commanda le pape Benoît XIV pour l'Archiginasio de Bologne et qui est encore conservé dans cet établissement (auj. l'Université) rendit le nom de Lelli presque célèbre. Il devint directeur de l'Académie de Bologne, et grava pour l'enseignement des élèves une série de remarquables études d'anatomie ; on connaît aussi de lui d'autres estampes, portraits, titres de thèses ou sujets de sainteté. Lelli forma un élève habile, qui fut pour lui un aide précieux, Manzolini. E. Bx.

Bibl. : Fiorillo, *Geschichte der zeichnenden Künste* ; Gœttingue, 1798-1808, t. V, 5 vol. in-8.

LELOIR (Jean-Baptiste-Auguste), peintre français, né à Paris le 27 juil. 1809, mort à Paris le 18 mars 1892. Elève de Picot, il se destina de bonne heure à la peinture d'histoire. Il exposa au Salon, à partir de 1835 ; on peut citer parmi ses principales œuvres, dans la première période de sa vie : *Sainte Cécile, Marguerite en prison, Jeunes Paysans au bas de la voie sacrée, Homère*, acquis pour le musée du Luxembourg ; *la Gène*, commandée par le ministère de l'intérieur. Il fut chargé de plusieurs peintures décoratives pour les églises de Paris (Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Merri, Saint-Leu). Il a continué, pendant de longues années, à exposer des sujets historiques et religieux : *Daphnis et Chloé*, *Jeanne d'Arc dans sa prison, la Madeleine au tombeau, Saint Vincent, Jeanne d'Arc enfant, la Sainte Famille en Egypte*, etc. Il a été un des nombreux peintres d'histoire d'une période où l'amour de l'art n'était pas toujours servi par la préoccupation des commandes officielles. Ses œuvres, très nombreuses, offrent un

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

mérite assez inégal. Il a peint aussi plusieurs portraits, entre autres celui de *M. Henry de Chennevières*. A. Valabrègue.

LELOIR (Louis-Auguste), peintre français, né à Paris le 15 mars 1843, mort à Paris le 28 janv. 1884, fils du précédent. Après s'être formé dans l'atelier de son père, il débuta au Salon de 1863; il exposa des sujets religieux, puis il obéit à son goût pour la peinture de genre. Il se fit bientôt un nom dans l'aquarelle: il s'y montrait un artiste d'un sentiment délicat et d'un faire très châtié et très fini. Lorsque la Société des Aquarellistes se fonda, il fut au nombre des premiers membres qui s'étaient associés pour échapper aux hasards de classement et à la cohue des Salons, et qui avaient trouvé un local à eux dans la galerie Georges Petit. Leloir y fut remarqué dès le début. Les catalogues de ces expositions indiquent un grand nombre d'œuvres exposées: sujets de fantaisie, modèles d'éventails, esquisses d'ornement, illustrations. Cet artiste a été un de nos plus charmants illustrateurs; il a un style très personnel en ce genre de travail, une manière ingénieuse et piquante, une exécution soignée et poussée jusqu'à la dernière limite. Parmi ses ouvrages, il faut citer, au premier rang, une édition de Molière.

Son frère *Maurice*, né à Paris en 1851, a suivi de très près l'exemple de son aîné. Il a aussi pris part aux expositions de la Société des Aquarellistes. On lui doit, comme illustrateur, d'excellents dessins pour *le Voyage sentimental*, *Manon Lescaut*, *Paul et Virginie*, *les Trois Mousquetaires*, etc. Ant. Valabrègue.

LELOIR (Henri-Camille-Chrysostome), dermatologiste français, né à Tourcoing le 30 nov. 1855. Reçu docteur en 1881, chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis en 1882-84, il fut nommé en 1884 agrégé pour Lille, et, l'année suivante, professeur à cette faculté et directeur de la clinique de dermatologie et de syphiliographie. — Ses ouvrages sont déjà nombreux; citons seulement : *Recherches cliniques et anatomo-pathologiques sur les affections cutanées d'origine nerveuse* (Paris, 1881, et atlas); *Leçons sur la syphilis* (Paris, 1886, in-8); *Traité pratique et théorique de la lèpre* (Paris, 1886, in-4, et atlas); *Traité descriptif des maladies de la peau* (Paris, 1889 et ann. suiv., gr. in-8, pl.; avec Vidal). Leloir collabore en outre à l'*Atlas international des maladies de la peau*, en voie de publication. Dr L. Hn.

LELOIR (Louis-Pierre Sallot, dit), acteur français, né à Paris le 5 nov. 1860. Elève de Bressant au Conservatoire, il n'était âgé que de quinze ans lorsqu'il prit part au concours de 1876. Il s'engage alors presque aussitôt au troisième Théâtre-Français (théâtre Déjazet), que dirigeait Ballande, où il fait de nombreuses créations. De là il passe un instant au Gymnase, puis vient débuter à la Comédie-Française, le 9 sept. 1880, dans Harpagon de *l'Avare*, ne redoutant pas, quoiqu'il n'eût pas encore accompli sa vingtième année, de prendre l'emploi des pères et des « rôles à manteau ». Il y déploya d'ailleurs de réelles qualités, qui ne firent que s'affirmer davantage à mesure qu'il entrait dans le répertoire ancien ou moderne. M. Leloir, qui a été nommé sociétaire en 1889, est professeur au Conservatoire depuis 1894. Il a épousé Mlle Thuillier.

LELONG (Jacques), oratorien et érudit français, né à Paris le 19 avr. 1665, mort à Paris le 13 août 1709. On lui doit une *Bibliotheca sacra* (1709, 2 vol. in-4); mais son œuvre la plus importante, celle qui a sauvé son nom de l'oubli, est la *Bibliothèque historique de la France*, publiée après sa mort, en 1719, en un volume in-fol. Cette bibliographie, qui comprend les ouvrages imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire de France, complétée et enrichie de bonnes tables par Fevret de Fontette et Barbaud de La Bruyère, eut une nouvelle édition en 1778 (5 vol. in-fol.). Elle est demeurée sous cette forme un ouvrage indispensable pour l'étude de notre histoire.

LELONG (Paul), architecte français, né à Paris en 1801, mort à Saint-Martin-Dalbois en sept. 1846. Fils de Paul Lelong, architecte en chef d'une division des édifices de la Ville de Paris et auquel il succéda en 1829 comme architecte de la direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre, Paul Lelong fils fit commencer la construction du nouvel hôtel de cette administration rue de la Banque, hôtel que termina Victor *Baltard* (V. ce nom). Paul Lelong fit de plus percer la rue qui porte son nom, entre la rue Montmartre et la rue de la Banque et il avait été chargé de dresser les projets de la nouvelle mairie du IIe arrondissement et de la caserne des Petits-Pères, rue de la Banque, lorsqu'il mourut d'une chute de cheval dans une partie de chasse chez le comte Roi. Ch. Lucas.

LE LORRAIN (Robert), sculpteur français, né à Paris le 15 nov. 1666, mort à Paris le 1er juin 1743. Prix de Rome, il fut, en 1601, reçu à l'Académie avec une *Galathée;* il y devint professeur en 1717 et recteur en 1737. C'est lui qui exécuta le tombeau de *Girardon*, son maître. Dans la chapelle du palais de Versailles, on voit une *Charité* et des bas-reliefs de Le Lorrain.

LE LORRAIN (Louis-Joseph), peintre et graveur français, né à Paris le 19 mars 1715, mort à Saint-Pétersbourg le 24 mai 1760. Il s'est fait surtout connaître en Russie, comme graveur à l'eau-forte; il devint même, en 1756, directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Ses gravures les plus estimées sont : *le Jugement de Salomon*, *Esther devant Assuérus*, et *la Mort de Cléopâtre*.

LÉLUT (Louis-François), médecin français, né à Gy (Haute-Saône) le 15 avr. 1804, mort à Paris le 25 janv. 1877. Docteur en médecine en 1827, il fut médecin des aliénés à Bicêtre, puis à la Salpêtrière. Il a, l'un des premiers, appliqué à l'histoire l'étude de la physiologie et de la psychologie, et cherché à élucider, avec une rigueur scientifique, les rapports de l'intelligence avec le cerveau. Son livre *Du Démon de Socrate* (1836) fit sensation, de même que *l'Amulette de Pascal* (1846). Lélut avait déjà publié sa *Recherche des analogies de la folie et de la raison* (1834). Il est encore l'auteur de plusieurs mémoires sur *la Physiologie de la pensée* (1842, 1855, 1857); sur *le Poids du cerveau dans ses rapports avec l'intelligence* (1837). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1844, Lélut fut élu aux Assemblées constituante et législative de 1848 à 1857 et, lors de l'élection du président de la République, vota pour Cavaignac, mais il fit partie désormais de la majorité gouvernementale. Comme député, il est l'auteur de rapports importants sur la déportation et le régime cellulaire, le code forestier, la conservation des eaux minérales, etc. Il a résumé ses idées politiques dans un *Traité de l'égalité* (1858). Lélut avait été nommé membre de l'Académie de médecine en 1863. Dr A. Dureau.

LELY (Pierre Van der Faes, dit *le Chevalier*), peintre naturalisé anglais, né à Soest (Westphalie) en 1618, mort le 30 nov. 1680 à Londres où il s'était établi à l'âge de vingt-quatre ans. Elève de Grebber à Haarlem, il avait d'abord peint le paysage et l'histoire, mais la mort de Van Dyck laissant une place de portraitiste à prendre en Angleterre, il s'en empara. Quoique très inférieur à son illustre prédécesseur, il jouit pendant trente ans d'une situation considérable, successivement en faveur auprès de Charles Ier, de Cromwell et de Charles II, qui le créa chevalier. Ses nombreux portraits, disséminés dans les châteaux, ont de la grâce, une tonalité agréable; le dessin en est juste, particulièrement celui des mains, la facture libre et légère. Mais son art superficiel et voulu manque d'individualité, de vigueur et de style. Il a versé dans un maniérisme insupportable et pratiqué l'allégorie aussi obscure que de mauvais goût. On a aussi de lui des aquarelles, des pastels et des dessins à l'encre de Chine avec rehauts de blanc. Ses *Beautés* d'Hampton Court sont un bon spécimen de son genre languissant et morbide. Parmi ses sujets mythologiques, on peut citer *le Sommeil de Vénus* (à Windsor) et *le Jugement de Pâris* (gravé). Bien qu'il eût fait une grosse fortune (sa seule collection de dessins et estampes fut vendue aux enchères 2,600 guinées), son petit-fils, *John*, égale-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

ment portraitiste, laissa dans l'indigence une veuve qui mourut à l'hospice. A. DE BOVET.

LEMA (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères Phytophages, sous-famille des Criocéridés, fondé par Fabricius pour des Criocères de taille petite ou moyenne, ordinairement bleus et ayant souvent le corselet et l'abdomen rouges. Tel est le *Lema cyanella*, espèce bleu d'acier, commune en France, ainsi que le *Lema melanopa*. M. M.

LE MAÇON (V. MAÇON [Le]).

LE MAÇON ou LE MASSON (Robert), en latin *Lathomus*, chancelier de France, né à Château-du-Loir, en Anjou, vers 1365, mort le 28 janv. 1443. Son père, Hervé Le Maçon, était secrétaire et conseiller de Louis Ier, duc d'Anjou et roi de Sicile, en 1388. Anobli en 1401, Robert Le Maçon devint à son tour, en 1407, conseiller de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, qui le nomma ensuite son chancelier. En 1413, Le Maçon prit part à l'acte qui rétablit Jean, duc de Berry, comme gouverneur de Languedoc, et devenu le 29 janv. 1414 chancelier d'Isabeau de Bavière, il souscrivit au traité d'alliance de cette reine avec Charles, duc d'Orléans. Le 20 juil. de la même année, il reçut le titre de commissaire des monnaies. En 1415, au mois d'avril, il vint à Angers comme délégué aux Etats de la province et fut chargé de préparer un traité de paix avec les Anglais. Un an après, en juin, il fut élevé à la dignité de chancelier du comte de Ponthieu, plus tard Charles VII. Le 18 août de la même année, il se rendit acquéreur de la terre et baronnie de Trèves en Anjou. Dans la nuit du 29 au 30 mai 1418, où, grâce à la trahison de Perrinet Le Clerc, les Bourguignons s'emparèrent de Paris par surprise, Robert Le Maçon se trouvait auprès du dauphin qui eût été enlevé dans son lit, si Tanguy Duchâtel, accouru à l'hôtel Saint-Paul, n'eût fait monter le jeune prince sur le cheval de Robert Le Maçon qui se dévoua pour le salut de son maître. Depuis cette époque, Le Maçon devint avec Tanguy Duchâtel le principal conseiller du futur roi. Le 30 oct. 1418, il publia, au nom du dauphin, des lettres portant défense expresse d'obtempérer aux ordres du roi. La colère de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fut de ce fait portée à son comble, et, lorsqu'il signa la paix de Saint-Maur-des-Fossés, il raya de la liste d'amnistie Louvet, Raguier et Le Maçon; il exigea même que les sceaux fussent retirés à ce dernier, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part aux conventions de Pouilly; il continua de siéger au conseil du roi, et la sentence d'exil que le duc de Bourgogne avait obtenue contre lui ne fut pas mise à exécution. Le 10 sept. 1419, Le Maçon assista à l'entrevue de Montereau et au meurtre du duc de Bourgogne. Le 3 févr. 1422, il résigna la garde des sceaux de France; mais, quoique son influence fût alors éclipsée par celle du président Louvet, il continua de recevoir les gages de son ancienne charge et de participer aux délibérations du grand conseil. Un de ses actes politiques fut la réconciliation qu'il opéra entre le duc de Bretagne et le roi en 1426. Par la part qu'il prit aux discordes intestines et aux actes les plus importants du gouvernement, Le Maçon excita contre lui les plus ardentes inimitiés. Enlevé par surprise en 1426 et enfermé pendant trois mois au château d'Usson en Auvergne par son ennemi Jean Langeac, sénéchal d'Auvergne, Le Maçon tenta vainement d'obtenir réparation de cet affront pendant de longues années. Veuf en premières noces de Jeanne Cochon, il se remaria avec Jeanne de Mortemer, fille du seigneur de Couhé. La jeune baronne de Trèves suivit le ministre à la cour; elle y était, lorsque Jeanne d'Arc vint trouver le roi à Chinon en mars 1429 et fut chargée avec Mme de Gaucourt de procéder à l'examen auquel on soumit la Pucelle. Le Maçon était présent lorsque Jeanne révéla à Charles VII le secret de l'oratoire de Loches et lui rappela la prière qu'il avait adressée à Dieu à la Toussaint précédente. Dès lors le chancelier éprouva une confiance aveugle dans la mission de Jeanne d'Arc; il l'accompagna à Orléans, à Patay, et nul n'eut pour elle un zèle plus constant, une foi plus vive. En déc. 1429, il fit obtenir et signa des lettres d'anoblissement de la famille d'Arc. Le 6 déc. 1430, il fut chargé d'une ambassade en Bretagne et assista comme témoin, le 16 août 1436, au traité de mariage passé à Tours entre Yolande de France et Amédée de Savoie; c'est à cette même date qu'il apparaît pour la dernière fois au conseil. Ce fut sans doute l'époque où le vieux serviteur de Charles VII prit volontairement sa retraite. Il mourut sans enfants et fut inhumé dans l'église paroissiale de Trèves, à côté de l'autel, dans une chapelle qu'il avait fondée; ce tombeau subsiste encore avec son épitaphe. H. COURTEAULT.

BIBL.: C. BOURCIER, *Robert Le Masson*, dans la *Revue historique de l'Anjou*, année 1873. — G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1881-91, 6 vol. in-8.

LE MAINVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 325 hab.

LEMAIRE (Détroit) (V. FEU [Terre de] et AMÉRIQUE DU SUD).

LEMAIRE (Jacques), navigateur hollandais, né à Egmond, près d'Alkmaar, mort en 1616. C'est à son père, Isaac, négociant (né à Tournai vers 1550, mort à Egmond en 1625), qu'est due l'initiative de l'expédition qui devait se rendre dans la mer du S. et aux Indes, par un passage autre que le détroit de Magellan. Un marin expérimenté, Schouten, fut choisi pour commander l'expédition, constituée par un navire de 360 tonneaux, *la Concorde*, avec 65 hommes d'équipage, et par un autre plus petit; Jacques Lemaire s'embarqua en qualité de directeur général de l'association et président des conseils. Elle fut armée dans le port de Hoorn. On mit à la voile le 14 juin 1615. C'est le 24 janv. 1616 que, longeant l'extrémité orientale de la Terre de Feu, on aperçut une terre qui reçut le nom de Terre des Etats, puis une côte qui fut nommée Terre de Maurice de Nassau. Les navigateurs doublèrent ensuite l'extrémité de l'Amérique méridionale (26 janv.), qu'ils nommèrent cap *Hoorn* ou *Horn* (V. ce mot). Le détroit prit le nom de Jacques Lemaire. Ils relâchèrent (23 oct. 1616) à Jacatra, depuis Batavia; mais ici le conseil des Indes mit leur bâtiment en séquestre et les renvoya en Hollande pour y plaider leur cause. Lemaire mourut à bord, peu de temps après, le 31 déc. La seule relation originale que nous ayons du voyage qui porte son nom et celui de Schouten a été écrite par Classen, commis dans l'expédition. Une version française se trouve dans le t. VIII du *Recueil des voyages de la Compagnie des Indes orientales néerlandaises* (V. aussi Vivien de Saint-Martin, *Hist. de la géogr.*). Ch. DELAVAUD.

LE MAIRE (Pierre) (V. MAIRE [Le]).

LEMAIRE (Henri JEANMAIRE, dit), publiciste français, né à Nancy en 1756, mort à Francfort le 3 mai 1808. Il s'établit en Allemagne et y dirigea pendant de longues années la *Gazette de Francfort* à laquelle il imprima une allure francophile nettement caractérisée. Il a laissé quelques romans : *le Gil Blas français* (Paris, 1752, 3 vol. in-12) qui eut un succès considérable et fut traduit en plusieurs langues; *Virginie Belmort* (an VII, in-12); *Rosine ou le Pas dangereux* (an VII, in-12); *le Pauvre Rentier* (an VII, in-12); *le Conscrit ou le Billet de logement* an VIII, in-12).

LEMAIRE (Nicolas-Eloi), philologue français, né à Triaucourt (Meuse) le 1er déc. 1767, mort à Paris le 3 oct. 1832. Professeur de rhétorique au collège Cardinal-Lemoine (1790), il exerça pendant la Révolution divers emplois judiciaires et administratifs et, rentré dans l'université sous l'Empire, devint professeur de poésie latine à la faculté des lettres (1811), et doyen de cette faculté (1825). Il est connu par sa grande *Collection des classiques latins* (Paris, 1819-38, 144 vol. in-8), qui est aujourd'hui considérée comme fort médiocre à tous les points de vue, bien qu'on y trouve d'excellentes parties comme le Salluste de Burnouf.

Son neveu, *Pierre-Auguste*, né à Triaucourt le 11 janv. 1802, mort à Triaucourt le 9 déc. 1887, a laissé des édi-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

tions d'auteurs latins et un poème, *l'Affranchissement des Grecs*, qui obtint en 1837 le prix de poésie à l'Académie française. Après la mort de son oncle, il avait dirigé la *Collection des classiques latins*.

LEMAIRE (Philippe-Joseph-Henri), sculpteur français, né à Valenciennes le 9 janv. 1798, mort à Paris le 2 août 1880. Elève de Milhomme et de Cartellier, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1816, eut le prix de Rome en 1821 avec *Alexandre chez les Oxydraques* et succéda en 1845, à l'Académie des beaux-arts, à Bosio. Pendant quelques années, Lemaire se mêla à la vie politique : candidat officiel, il fut élu député en 1852 et 1857, mais non réélu en 1863. Ce sculpteur classique et froid a produit des œuvres nombreuses et importantes. Au Salon de 1827, il exposait un groupe pour l'église Sainte-Elisabeth : *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*, et une statue du *Duc de Bordeaux;* en 1831, *Jeune Fille effrayée par une vipère; la Tragédie*, bas-relief pour le tombeau de Mlle Duchesnois au Père-Lachaise (1837); *Tête de Vierge* (1846); *Tête de Christ* (1857); en 1859, il exposa les dessins des frontons exécutés par lui à l'église Saint-Isaac à Saint-Pétersbourg. En 1836, après un concours, il avait été chargé d'exécuter le fronton de l'église de la Madeleine, qui est son œuvre capitale. Il faut citer encore de lui : un bas-relief de l'Arc-de-Triomphe : *la Mort de Marceau ; l'Espérance*, sur la façade de Notre-Dame-de-Lorette ; *Saint Marc*, à la Madeleine ; statue de *Racine*, à l'Institut ; à Versailles, statue de *Hoche* sur la place Hoche ; à Lille, *Napoléon Ier* (1854), sur le cours de la Bourse, et le fronton du Palais de Justice. Etienne Bricon.

Bibl. : Chapu, *Notice sur Lemaire*, dans *Acad. des beaux-arts*, 1881. — Adolphe Martin, *Notice sur H. Lemaire;* Valenciennes, 1846.

LEMAIRE (Joseph), dit *Darcier*, chanteur et compositeur français, né vers 1820, mort à Paris en déc. 1883. Il commença par jouer la comédie dans les petits théâtres de la banlieue de Paris, puis donna des leçons et publia quelques romances. Vers la fin de 1847, comme la situation politique s'assombrissait, il établit les bases de sa très grande réputation en faisant entendre, dans les concerts populaires et dans les cafés-chantants, soit des chansons politiques, qu'il disait avec une énergie mâle et un accent remarquable, soit des chants rustiques qu'il savait scander et rythmer avec un incontestable talent. Il est le premier qui popularisa ainsi les superbes chants de Pierre Dupont, entre autres *les Bœufs* et *les Louis d'or*. Un jour même, au concert du passage Jouffroy, il mit tant de grandeur et d'émotion en disant la fameuse chanson du *Pain*, il produisit avec elle, sur l'auditoire, un effet si foudroyant, que dès le lendemain la police se mit en devoir de lui en interdire l'exécution. Mais Darcier ne chantait pas seulement les chansons des autres ; il en composait lui-même de remarquables, soit par leur sentiment mélodique, soit par leur énergie vigoureuse, et il obtint surtout de grands succès à cette époque avec deux chants intitulés *le Bataillon de la Moselle* et *la 32e Demi-Brigade*, qui soulevaient l'enthousiasme populaire. Parmi ses autres compositions, il convient de citer : *les Gabiers, Larmes d'amour, le Preneur du Roi, Après la bataille, les Doublons de ma ceinture, Madeleine, le Chemin du Moulin, Toutes les femmes c'est des trompeuses, l'Ami Soleil, le Chevalier Printemps, la Mère Providence*... Darcier, par la suite, revint au théâtre. En 1855, il entra pour un instant aux Bouffes-Parisiens, où il créa *le Violoneux* et *Une Nuit blanche*. En 1857, il joue au théâtre Beaumarchais *les Compagnons du tour de France*, puis, aux Délassements-Comiques, *les Poètes de la treille*. En 1858, on le trouve aux Folies-Nouvelles, où il écrivit coup sur coup la musique de trois opérettes dont il établit les principaux rôles : *les Doublons de ma ceinture, le Roi de la Gaudriole* et *Pornic le Hibou*. Puis il fait retour aux cafés-concerts, et en 1874 fait représenter à l'Eldorado une nouvelle opérette intitulée *Ah ! le Divorce !* A. P.

LEMAIRE (Victor-Gabriel), diplomate français, né le 3 janv. 1839. Entré dans le service diplomatique en 1855, il a fait presque toute sa carrière en extrême Orient. En 1860, il était interprète auprès du commandant en chef de l'expédition française de Chine. Il occupa les consulats de Fou-tchéou, Shanghaï, Hong-kong, Calcutta, etc., et devint le 1er sept. 1884 résident général à Hué. Il a été nommé le 10 juil. 1887 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pékin, poste qu'il occupa jusqu'au 3 oct. 1893.

LEMAIRE (Madeleine Colle, dame), peintre français, née à Sainte-Rossoline (Var) vers 1845. Nièce de la célèbre miniaturiste Mme Herbelin, élève de Chaplin, son premier envoi, *Portrait* (1863), passa inaperçu ; mais, dès 1865, sa *Femme d'Alger* eut un succès de Salon. Ce fut à cette époque qu'elle se maria, et signa *M. Colle-Lemaire* ses deux envois de 1866 et 1867 : *As-tu déjeuné?* et *Enfant jouant avec un chien*. A partir de 1869, elle signa seulement de son nom de dame les scènes de genre, les portraits et les groupes de fleurs ou de fruits qui lui ont valu une réputation universelle. Les plus gracieuses de ces œuvres sont : *Diane et son chien* (1869); *le Prince Poniatowski* (1870) ; *Une Crèche à Dieppe* (1874), un de ses plus francs succès ; *Corinne* (1876); *Manon* (1877) ; *Ophélie ;* portrait de *M. E. Saintin* (1878). Elle s'abstint ensuite d'exposer aux Champs-Elysées, mais fit ses envois au Salon du Champ de Mars à partir de 1890 : *le Sommeil* (1890) ; *le Char des fées, la Chute des feuilles* (1892), etc. Son illustration en couleurs de *l'Abbé Constantin* de L. Halévy (1887, in-4) eut un grand succès.

LEMAIRE (Hector), sculpteur français, né à Moulin-Lille (Nord) le 15 août 1846. Elève de Dumont et de M. Falguière, il a envoyé aux Salons : *Mercure s'apprêtant à tuer Argus* (1870) ; *le Philosophe et l'Erudit* (1880) ; *Char romain ou l'Amour filial* (1881) ; *le Matin* (1882, au musée du Luxembourg) ; *A l'Immortalité*, et, pour l'escalier du Grand-Théâtre de Bordeaux, *la Musique* (1883) ; *Bambini* (1884, au musée de Quimper) ; *l'Histoire* (1886) ; *Il Primo Amore* (1889) ; *le Chevrier* et *Graziella* (1891) ; *Vénus* (1893). Il a aussi peint quelques tableaux : *l'Antiquaire* (1884). On voit encore de lui : *Mariage romain*, bas-relief à la mairie du XVIe arrond. et la statue de la princesse *Marie d'Orléans* sur son tombeau à Dreux.

LEMAIRE de Belges (Jean), historiographe et poète belge, né à Bavay en 1473, mort vers 1525. Il était le neveu du célèbre chroniqueur Molinet. C'était un homme remarquablement instruit pour son temps ; il était à la fois littérateur et styliste ; sa prose, mi-latine, mi-française, indique la transition, et, comme poète, il est le précurseur de Ronsard et de la Pléiade. La bibliographie complète de ses œuvres a été dressée par Stecher. Nous citerons : *le Temple d'honneur et de vertu* (Paris, 1504), mélange de prose allégorique et de vers idylliques où il célèbre les vertus de Pierre de Bourbon ; *la Légende des Vénitiens* (Lyon, 1509, in-4), pamphlet politique d'un style âpre et violent écrit en l'honneur de Marguerite d'Autriche à l'époque de la ligue de Cambrai ; *la Concorde des deux langaiges français et toscan*, composé vers 1510, après un voyage en Italie (dans cette étude de linguistique, Lemaire prêche l'émulation aux poètes de France et d'Italie); *le Traictié de la différence des scismes et des concilles de l'Eglise et de la prééminence et utilité des concilles de la saincte Eglise gallicane*, défense de l'Eglise gallicane et de Louis XII contre Jules II; *les Regrets*, poème sur la mort de Philibert de Savoie et de Philippe le Beau (Paris, 1512, in-fol.). Son œuvre la plus importante est intitulée *les Illustrations des Gaules et singularitez de Troyes* (Lyon, 1510, in-4, très souvent réed.) ; Lemaire y accueille les assertions de Jacques de Guise et des *Grandes Chroniques de Saint-Denis* et fait remonter à Priam l'origine des familles souveraines établies sur les deux rives du Rhin. Il conclut de cette origine commune que les Européens doivent tous s'allier contre les Turcs. Les œuvres de Lemaire ont été réunies dès 1549

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

(Lyon, Jean de Tournes, in-fol.); une édition complète et enrichie d'un savant commentaire a été publiée en 1891 par I. Stecher (*Collection des grands écrivains du pays*, publiée par l'Acad. roy. de Belgique, 4 vol. in-8). E. H.

Bibl. : Ch. Fétis, *Jean Lemaire de Belges*, t. XXI des *Mém. de l'Acad. r. de Belgique*, in-8.

LE MAISTRE (V. Maistre [Le]).

LE MAISTRE (Antoine), célèbre avocat français, né à Paris le 2 mai 1608, mort à Port-Royal le 4 nov. 1658. Fils d'Isaac Le Maistre, maître des comptes, et de Catherine Arnauld, fille d'Antoine *Arnault* (V. ce nom) et sœur d'Arnauld d'Andilly, il fut élevé par son grand-père Antoine Arnauld, ses parents s'étant brouillés à cause de la conversion de son père à la religion réformée. Il plaida dix ans au barreau de Paris, de 1628 à 1638, et y obtint le plus grand succès, rivalisant avec Patru. Ses plaidoyers, même à en juger d'après l'édition authentique de 1657, publiée par Issali, ne justifient pas tout à fait aux yeux de la postérité cette réputation ; ils sont bourrés de citations des auteurs profanes et surtout des Pères de l'Eglise, mais la langue en est bonne. Le chancelier Séguier fit nommer Le Maistre conseiller d'Etat ; mais bientôt l'influence de ses tantes Arnault et de Saint-Cyran le décida à renoncer au monde ; il se retira à Port-Royal et fut un des membres les plus illustres de cette fameuse congrégation (V. Arnault et Port-Royal), collaborant avec son frère, Pascal, etc. Ses restes ont été transportés à Saint-Etienne-du-Mont, après la destruction du couvent. Durant la seconde moitié de sa vie, il publia des ouvrages et des traductions ecclésiastiques : *Vie de saint Bernard* (sous le nom de Lamy ; Paris, 1648, in-4), traductions de ce père, de saint Cyprien et de saint Jean Chrysostome ; *l'Aumône chrétienne* (1658, 2 vol. in-12), etc. A.-M. B.

Bibl. : De Vallée, *l'Eloquence judiciaire au* XVIIIe *siècle*, 1856. — Sapey, *Etudes pour servir à l'histoire de l'ancienne magistrature française*, 1858. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*. — V. aussi l'art. Jansénisme.

LE MAISTRE (Isaac-Louis), dit *de Saci* (anagramme d'Isac), théologien français, né à Paris le 29 mars 1613, mort le 4 janv. 1684, frère du précédent. Il fit de brillantes études littéraires au collège de Beauvais avec son oncle, Antoine Arnauld, plus âgé d'un an seulement, devint le disciple de Saint-Cyran et assista à la première dispersion de la congrégation de Port-Royal. Il leur resta complètement fidèle, mais ce ne fut que le 25 janv. 1650 qu'il se décida à prendre la prêtrise, sur les instances de Singlin. Il fut, dès lors, le principal directeur de conscience des pensionnaires de Port-Royal. Il prit une part active aux polémiques contre les jésuites, répondant à leur pamphlet, *la Déroute et la Confession des jansénistes* (déc. 1653), par une diatribe en vers d'un goût médiocre, *les Enluminures du fameux almanach des jésuites intitulé la Déroute*... (1654, in-4). La persécution de 1661 l'obligea de fuir et de se cacher à Paris ; arrêté le 13 mai 1661, il fut enfermé à la Bastille jusqu'au 31 oct. 1668 et y traduisit l'Ancien Testament. Après une dizaine d'années de vie paisible à la tête des solitaires, il dut quitter de nouveau Port-Royal-des-Champs sur l'ordre de l'archevêque de Paris (1679) et acheva sa vie dans la maison de campagne de M. de Pomponne. Il fut enterré à Port-Royal-des-Champs. Le Maistre de Saci a publié de mauvaises traductions rimées du poème de saint Prosper contre les ingrats (1646), des fables de Phèdre (1647), de quelques comédies de Térence expurgées (1647). Ses traductions religieuses eurent un énorme retentissement : celle de l'*Imitation de Jésus-Christ* (sous le nom de Beuil, prieur de Saint-Val, 1662, in-8) aurait eu 150 éditions ; celle du *Nouveau Testament*, dit de Mons parce que les premières éditions portèrent cette indication d'ailleurs inexacte puisqu'elles furent imprimées par les Elzevier à Amsterdam (1667, 2 vol. in-8), fut rédigée par lui avec la collaboration d'Arnauld, Ant. Le Maistre, Nicole et le duc de Luynes ; elle fut vivement attaquée, mais non condamnée ; celle de la *Sainte Bible* (1672 et suiv., 32 vol. in-8), avec commentaires (rédigés par Saci jusqu'à la fin des *Prophètes*, par Huré jusqu'aux *Actes des Apôtres*, achevés par Huré et Beaubrun), paraît aujourd'hui bien faible et dénuée de critique. Saci ne savait guère que le latin et a traduit la *Vulgate* en consultant les notes de Vatable ; il a souvent paraphrasé plus que traduit, édulcorant le style et la pensée trop rude des auteurs hébreux et grecs. Cette œuvre n'en a pas moins été réimprimée un très grand nombre de fois ; on cite l'édition de 1789-1804 en 12 vol. gr. in-8. Saci a encore laissé une traduction des *Psaumes* avec explication (1696, 3 vol. in-12) et des *Lettres chrétiennes et spirituelles* (1690, 2 vol. in-8). A.-M. B.

Bibl. : V. Jansénisme et Port-Royal.

LEMAÎTRE (Augustin-François), graveur français, né à Paris en 1797, mort à Paris le 24 févr. 1870. Élève de Michallon et de Fortier, il commença d'exposer au Salon de 1822. Il envoya des vues de monuments français et des paysages de Claude Lorrain. Suivirent nombre de planches, notamment *les Ruines du théâtre de Taormine*, d'après Forbin ; les *Vues de Naples et de la Sicile*, d'après Turpin de Crissé ; *la Chapelle des Feuillants*, d'après Daguerre ; une *Revue de Napoléon* et un *Bivouac*, d'après H. Bellangé. Il a gravé ou fait graver sous sa direction beaucoup d'œuvres qui ont illustré des publications considérables, des voyages scientifiques en Italie, en Morée, en Algérie, en Perse, ainsi que nombre de sujets d'histoire naturelle. Il s'est en outre adonné au commerce des estampes Challamel.

LEMAÎTRE (Frédérick-) (V. Frédérick-Lemaître).

LEMAÎTRE (François-Elie-Jules), poète, écrivain et critique français, né à Vennecy (Loiret) le 27 avr. 1853. Sa première éducation se fit à Tavers, près de Beaugency ; il entra ensuite au petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin (près d'Orléans), puis termina ses études au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Reçu à l'Ecole normale supérieure en 1872, il en sortit agrégé des lettres en 1875 et fut envoyé au Havre comme professeur de rhétorique ; il y resta cinq ans, puis, en avr. 1880, fut nommé maître de conférences à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger. En 1882, il fut chargé du cours de littérature française à la faculté des lettres de Besançon. En 1883, il passa sa thèse de doctorat où il traitait de *la Comédie après Molière et le Théâtre de Dancourt ;* l'année suivante, il fut nommé professeur à la faculté des lettres de Grenoble. Depuis plusieurs années, M. Lemaître s'était fait connaître par des essais littéraires parus dans la *Revue bleue* en 1878 et 1879 ; un article sur Gustave Flaubert, qu'il avait étudié pendant son séjour au Havre, fut dès lors très remarqué. Les années suivantes, il publia deux petits volumes de vers d'un tour fin et agréable, mais sans grand souffle poétique. On y trouvait cette intelligence compréhensive et délicate, ce talent d'adaptation qui devaient se développer si brillamment dans la critique littéraire et la littérature théâtrale. Le premier volume, *les Médaillons : Puellæ, Puella, Risus rerum, Lares*, parut en 1880 ; le second, *Petites Orientales, Une Méprise, Au jour le jour*, en 1883. Les articles de critique de M. Jules Lemaître, publiés dans la *Revue bleue*, avaient de plus en plus attiré sur lui l'attention du public lettré quand un article sur Renan, extrêmement mordant et qui fit un peu scandale, lui donna la notoriété. En 1884, M. Lemaître quitta l'Université pour se consacrer à la littérature. Il entra comme critique dramatique au journal des *Débats*, où il succédait à J.-J. Weiss. Ses feuilletons, qui ne sont pas aussi abondants et renseignés que ceux de M. *Sarcey* (V. ce nom), plaisent au public par la finesse et l'imprévu des réflexions et des sujets traités : ils sont toujours très littéraires. M. Lemaître a publié encore de temps à autre de petits articles quotidiens dans le *Temps* (*Billets du matin*), puis des portraits en cinquante lignes (*Figurines*) : parmi ceux-ci, on a remarqué particulièrement ceux consacrés à MM. Halévy et Brunetière.

Les études littéraires de M. Jules Lemaître ont été réunies sous le titre : *les Contemporains* (1886-89, 4 vol.);

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

on peut y relever particulièrement l'article consacré à Victor Hugo, qui fit sensation par sa liberté de jugement; celui de George Ohnet, une exécution cruelle qui a été pour beaucoup dans la défaveur où sont tombés les romans de cet auteur; celui sur Emile Zola, etc. Les articles de critique théâtrale ont paru et continuent à être rassemblés sous le titre d'*Impressions de théâtre* (1888-90, 5 vol.); ceux-ci sont forcément moins intéressants que les portraits et analyses des auteurs modernes; ils sont écrits plus vite et sur des sujets en général moins durables. Après ces essais de critique, M. Jules Lemaître s'est attaqué lui-même au théâtre. Il a donné à l'Odéon le 8 avr. 1889 une comédie en quatre actes et en prose, *Révoltée*, étude psychologique fort originale, reprise en 1890 au Vaudeville. Ce théâtre a joué ensuite *le Député Leveau*, satire des mœurs politiques du jour; puis le Théâtre-Français a joué, en avr. 1891, *Mariage blanc*. Depuis cette époque, ont paru : *Flipote*, *les Rois*, puis, en 1895, *le Pardon* (joué aux Français), et *l'Age difficile*. Ces diverses pièces ont soulevé des critiques assez vives et n'ont pu entraîner tout à fait le goût du gros public; véritable régal de délicats par la finesse des analyses psychologiques et l'ingéniosité des situations, leur succès n'a pas dépassé le boulevard. M. Lemaître a publié encore des contes et nouvelles qu'il a réunis sous le titre de *Sérénus, histoire d'un martyr* (1886), et *Dix Contes* (1889). Il a donné au *Temps* un roman, *les Rois* (dont il a tiré une pièce); ce livre est une tentative d'explication de la mort mystérieuse d'un archiduc d'Autriche.

On voit combien l'œuvre de M. Jules Lemaître est variée. On ne saurait assez admirer la souplesse de son talent qui se prête à toutes les fantaisies de l'auteur et à toutes les formes littéraires. Ce qui séduit chez ce délicat écrivain, c'est un mélange de naïveté apparente et de scepticisme désenchanté qui va jusqu'au cynisme. L'influence de Renan est très sensible dans ce caractère. La délicatesse des pensées et la corruption du sentiment se mêlent dans une proportion très originale; en même temps une certaine allure de gaminerie intellectuelle donne un ragoût particulier au bon sens réel et fondamental de ses jugements. Le critique est supérieur chez lui à l'auteur : l'intelligence et le goût ont beaucoup réduit la part de l'imagination. Ph. B.

LEMAÎTRE-DUMESNIL (V. DUMESNIL).

LÉMAN (Lac). Le lac Léman ou de Genève s'étend en forme de croissant à l'E. de la France, au S.-O. de la Suisse, dans la direction de l'E. à l'O., et est entouré à l'E., au N. et à l'O. des cantons du Valais, de Vaud et de Genève; au S., de ce dernier canton et de la Savoie; il baigne le pied des Alpes et du Jorat, et sa pointe occidentale approche très près du Jura. Sa longueur est de 90 kil., sa plus grande largeur de 15 kil. et sa superficie de 578 kil. q. C'est le plus grand des lacs alpestres. Sa profondeur, qui a fait l'objet d'études exactes et d'un grand nombre de mesures, varie beaucoup; la partie la plus profonde, 300 m., se trouve entre Vevey et Meillerie, tandis que le bout du lac, du côté de Genève, n'a que 75 m. Les rives du Léman présentent les contrastes les plus surprenants et sont d'une grande beauté : sur la rive septentrionale, au bord de l'eau, de nombreuses villes et plusieurs villages; un peu plus haut, le vignoble du cant. de Vaud s'élevant vers les collines et d'innombrables domaines ou campagnes entourés d'arbres; puis, comme bordure de l'horizon, le Jorat et les montagnes fribourgeoises; à l'E. les basses Alpes du cant. de Vaud et les Alpes du Valais; à l'O., Genève, le Salève et le mont Blanc; au S., la côte savoisienne sévère et solitaire, derrière laquelle s'élèvent des pics neigeux aux pentes abruptes et rocailleuses qui se réflètent dans le lac. Quoique le Léman soit entouré d'une ceinture de voies ferrées, la navigation y a pris une grande extension; de nombreux bateaux à vapeur le sillonnent dans toutes les directions, desservant les localités savoisiennes et celles de la rive suisse, et des barques font le cabotage entre les deux rives pour approvisionner les marchés ou pour le transport des pierres que les carrières de la rive méridionale fournissent en grande quantité. La navigation n'est pas tout à fait sans danger sur ce grand lac; outre les vents qui, comme le vaudaire et le bornand, soufflent avec une grande violence et forment des vagues respectables, il y a le lardeyre, phénomène non encore suffisamment expliqué, espèce de courant qui, surtout au printemps et en automne, résiste souvent à la rame. Le Léman présente aussi un phénomène semblable aux marées, des crues subites qui disparaissent aussi rapidement qu'elles sont survenues; ce sont les seiches; le flux atteint quelquefois 1 m. et demi. On attribue ce phénomène à la pression inégale des colonnes atmosphériques. En outre, les mirages et la fata morgana sont fréquents sur le Léman. On trouve dans le lac une vingtaine d'espèces de poissons. Le Léman a fait l'objet d'études géologiques spéciales et de topographie sous-marine très détaillées de la part de M. Forel, professeur à Lausanne. Le nom de lac de Genève est souvent donné à la partie la plus resserrée du Léman, entre Genève et Nyon, qu'on nomme aussi le Petit Lac.

LÉMAN (Département du). Ce département, avec Genève pour chef-lieu, fut formé en 1801, après le traité de Lunéville, du territoire de la république de Genève et d'un certain nombre de communes détachées de la Savoie et des dép. de l'Ain et du Jura. Il fut supprimé par les traités de 1815.

LEMAN (Jacques-Edmond), peintre français, né à L'Aigle (Orne) le 15 sept. 1829, mort en 1884. Elève de Picot, cet artiste débuta au Salon de 1852 par *les Loisirs de Virgile* (musée d'Alençon), composition fine et ingénieuse qui annonçait du talent. Il peignit ensuite avec le même succès : *Mort de Vittoria Colonna* (1853, musée de Rouen); *Duel de Guise et de Coligny* (1855); *le Repos de la Vierge* (musée de Chaumont); *Une Matinée à l'hôtel de Rambouillet* (1857); *le Jeu de Louis XIV chez Mme de Montespan* (1861); *Louis XIV recevant les ambassadeurs siamois; le Petit Lever du roi* (musée d'Arras); *Agnès et Arnolphe* (1875, musée de Nantes); *la Joie de la France en 1638* (naissance de Louis XIV), tableau dont une aquarelle a figuré à l'Exposition universelle de 1878. A partir de cette époque, Leman a exécuté ses compositions presque uniquement à l'aquarelle; on cite comme les meilleures de cette seconde manière : *le Doge de Gênes chez la duchesse de Bourbon et le Peuple au Palais Royal en 1651* (1879); *la Prise de possession de Cahors par les Anglais* (1880). Leman a peint aussi un assez grand nombre de portraits; les principaux sont ceux du statuaire *Cordier* (1853) et de *Daniel Ramée*. Enfin on lui doit encore une vaste composition, *Charlemagne dictant ses capitulaires* (au tribunal de Bayeux).

LE MARCHANT (V. MARCHANT [Le]).

LE MAROIS (Comtes) (V. MAROIS [Le]).

LE MAS-D'AGENAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande; 1,958 hab. Préparation de paille pour chaises et chalumeaux.

LE MASCRIER (V. MASCRIER [Le]).

LE MASSON (V. MASSON [Le]).

LEMASSON (François), sculpteur français, né à La Vieille-Lyre (Eure) en 1745, mort en 1807. Cet artiste, que quelques chroniqueurs appellent à tort *Masson*, eut pour premier maître Cousin, de Pont-Audemer. Il partit ensuite pour Paris et entra dans l'atelier de Coustou; ses rapides progrès le désignèrent à l'attention de l'évêque de Noyon qui le chargea de divers travaux, et l'envoya en Italie. A son retour, il fut appelé à Metz par le général de Broglie pour orner son palais d'un bas-relief de dimensions colossales et de trophées. La Révolution ne nuisit pas à l'artiste qui fit les bustes des principaux constituants avec le plus grand succès. Mais Lemasson avait le génie de plus hautes conceptions, comme il le prouva en 1792 par ses deux groupes : *Hector attaché au char d'Achille* et *le Dévouement à la Patrie*, allégorie; ces morceaux sont de premier ordre. Le Conseil des Anciens (1797) l'appela

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

à la direction de tous les travaux décoratifs des palais nationaux ; le monument de *J.-J. Rousseau*, les statues de *Périclès* pour le Sénat et de *Cicéron* pour le Corps législatif, sortirent tour à tour de son puissant ciseau. L'Empire lui continua les commandes officielles, comme on peut le voir dans les anciennes collections de Versailles, où ses bustes et ses statues, d'une exécution toujours très soignée, donnent l'idée d'un talent tour à tour mâle et gracieux et toujours naturel. Le musée de Rouen contient aussi des œuvres de Lemasson. Ad. THIERS.

LEMATTE (Fernand-Jacques-François), peintre français, né à Saint-Quentin (Aisne) le 26 juil. 1850. Élève de Cabanel, son talent se développa rapidement; en 1870, il enlevait brillamment le grand prix de Rome, et la même année, ses débuts au Salon, *les Joueuses d'osselets*, révélaient un talent fin et gracieux, aux colorations sobres et harmonieuses. Parmi les œuvres qu'il a peintes ensuite, on peut citer comme les plus remarquables: *Dryade* (1872, musée de Nantes) ; *l'Enfant et l'Epine* (1873) ; *l'Enlèvement de Déjanire* (1874), et surtout *Oreste tourmenté par les Furies* (1876), composition dramatique où la terreur de l'exécuteur des arrêts inéluctables du Destin est rendue avec une grande puissance d'expression. Après une belle *Nymphe surprise par un faune* (1878), il peignit (1879) pour la mairie du XIIIe arrondissement *la Famille*, vaste ensemble décoratif, où divers groupes tranquilles et doux montrent les phases d'une vie heureuse aux champs ; il exécuta (1884) de grands tableaux pour l'hôtel de ville de Reims : *Destruction du château de l'archevêque de Reims en 1595*, et *Pierre de Reims de retour de la bataille de Bouvines ;* en 1893, *la Cérémonie de l'institution de l'université de Montpellier, en 1289, par Nicolas IV*. Il est aussi l'auteur d'un certain nombre de portraits dont le plus vivant est celui de *Mlle Rachel Boyer* de la Comédie-Française (1892). Ad. THIERS.

LEMAZURIER (Pierre-David), littérateur français, né à Gisors le 30 mars 1775, mort à Versailles le 7 août 1836. Secrétaire du comité d'administration de la Comédie-Française (1808). Citons de lui : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français depuis 1600* (Paris, 1810, 2 vol. in-8) ; *l'Opinion du Parterre* (1803-13, 10 vol. in-8).

LEMBACH (*Lonunbuacharo marca*, 786). Com. de la Basse-Alsace, arr. et cant. de Wissembourg, sur la Sauer ; 1,438 hab. Fabrication de sabots, tannerie, tuileries, carrières, antiquités romaines, ruines d'un temple de Mercure. Fief des comtes de Fleckenstein, Lembach appartenait avant la Révolution aux seigneurs de Witzthum qui y avaient un château.

LEMBCKE (Kristian-Ludvig-Edvard), écrivain et pédagogue danois, né à Copenhague en 1815. Après ses études de théologie, il fut nommé d'abord adjoint à Vordingborg, puis correcteur à l'école secondaire d'Haderslev. En 1864, après l'invasion prussienne, il vint s'établir à Copenhague où il fonda avec ses anciens collègues une école analogue à celle qu'il dirigeait à Haderslev. Il a publié un volume de poésies et chants (*Digte og sange*, 1870), où se trouve le petit poème très populaire en Danemark, intitulé *Notre Langue maternelle* (Vort Modersmaal). C'est cependant surtout par ses remarquables traductions qu'il s'est fait connaître : *Œuvres dramatiques de Shakespeare* (1861-70 ; 2e éd., 1877-79) ; *Œuvres choisies de lord Byron* (1873-76, 2 vol.) ; *Œuvres choisies* d'Horace, de Moore, de Swinburne, de Tegnér, etc. Th. C.

LEMBERG (*Villa Leymberg*, 1312). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Sarreguemines, cant. de Bitche, sur le chem. de fer de Haguenau à Sarreguemines ; 1,641 hab. Antiquités celtiques et romaines. A 1^kil^5 au N.-O. du village, ruines d'*Alt-Bitsch*, château féodal détruit au XIVe siècle. A proximité, cristallerie de Saint-Louis et verreries de Gœtzenbrück et de Meisenthal.

LEMBERG. Capitale de la Galicie (V. Lwow).

LEMBEYE (*Invidia*). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, sur un plateau fort élevé, longé par le ruisseau Léez et traversé par le petit Léez ; 1,126 hab. Lembeye, ancienne capitale du Vic-Bilh, était un archiprêtré du diocèse de Lescar. Il y avait à Lembeye un couvent de récollets et un hôpital dépendant de l'abbaye espagnole de Sainte-Christine. Au commencement du XVIIe siècle la ville dut être en partie détruite par un incendie, car, le 3 sept. 1611, le roi confirma par lettres patentes aux habitants les privilèges dont les titres avaient été brûlés.

MONUMENTS. — Église gothique du XVe siècle (mon. hist.). Tour carrée d'une assez grande élévation, construite en brique, sous laquelle se trouve un passage voûté en pierre de taille. Elle paraît avoir fait partie, comme ouvrage avancé, d'un système de fortifications dont on voit encore quelques traces. Henri COURTEAULT.

BIBL. : P. RAYMOND, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées ;* Paris, 1863, in-4. — PICAMILH, *Statistique des Basses-Pyrénées ;* Pau, 1858, 2 vol. in-8. — LE CŒUR, *Promenades archéologiques en Béarn ;* Pau, 1873, in-8. — BADÉ, *Notice archéologique sur l'église de Lembeye*, dans *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau ;* Pau, année 1841, pp. 40-47, in-8.

LEMBRAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac ; 523 hab.

LEMÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains ; 1,160 hab. Tissage de laine-mérinos.

LÈME. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze ; 304 hab.

LE MEINGRE DE BOUCICAUT (V. BOUCICAUT).

LEMEIX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château ; 111 hab.

LEMÉNIL-MITRY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 45 hab.

LEMÉNIL (Louis-Marie-Emile), architecte français, né à Paris en 1832. Élève de l'atelier Lebas et de l'École des beaux-arts, puis de l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, M. Leménil dirigea la construction de fort importants travaux à Paris comme maisons à loyer dans le quartier neuf du faubourg Saint-Denis, où il fit élever le théâtre des Bouffes-du-Nord. On lui doit aussi plusieurs hôtels parmi lesquels celui du Crédit industriel et des châteaux et villas dans les départements.

LEMER (Julien), littérateur français, né à Rochefort le 17 juin 1815, mort à Paris le 8 août 1893. Employé au ministère de la marine de 1841 à 1844, après avoir débuté comme clerc de notaire, il se consacra tout à fait au journalisme et collabora à un grand nombre de journaux de modes, puis au *Courrier français*, à la *Liberté*, etc. Finalement, il se fit libraire. On a de lui un très grand nombre d'ouvrages. Citons : *la Vallée de Montmorency* (1847, in-8) ; *les Poètes de l'amour* (1850, in-32) ; *Lettres d'amour* (1852, in-32) ; *les Tuileries* (1853, in-32) ; *le Charnier des innocents* (1860, in-12) ; *Paris au gaz* (1861, in-12) ; *Balzac, sa vie, son œuvre* (1891, in-12). Il a usé de plusieurs pseudonymes : J. Raymond, Bachaumont, Raymond de Lerme et Jean Lux et a donné sous ce dernier : *Dossier des jésuites* (1876, in-12) ; *le Crime du 18 mars* (1871, in-12) ; *l'Homme qui tue sa femme* (1883, in-12) ; *Sarah, la mangeuse de cœurs* (1886, 3 vol. in-4). Il était parent d'Adolphe Blanqui.

LEMERCIER (Les). Famille d'architectes français des XVIe et XVIIe siècles. — *Pierre* Lemercier, qui habitait Pontoise où probablement il naquit vers la fin du XVe siècle, aurait été le premier architecte de l'église Saint-Eustache à Paris dont les travaux furent commencés en 1532, et il aurait poursuivi jusqu'en 1550 la construction de cette église dont on lui devrait le transept et les quatre premières travées de la nef. Pierre Lemercier aurait, concurremment à ces travaux, fait construire la grande nef et les collatéraux de l'église Saint-Maclou, à Pontoise. — *Nicolas* Lemercier, fils du précédent, succéda à son père, tant dans ses travaux de l'église Saint-Maclou, à Pontoise, dont les portails pourraient lui être attribués, que pour l'église Saint-Eustache dont il aurait continué la nef et les

© 2007 Lyon Éditions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

chapelles et où il eut pour successeur Charles David, son gendre. — *Jacques* Lemercier, fils et petit-fils des précédents, naquit vers 1585 à Pontoise et compléta ses études d'architecture à Rome où il se rendit en 1607 et où il aurait donné les plans et commencé les travaux de l'église Saint-Louis-des-Français, en même temps qu'il mesurait les édifices anciens de cette ville. En 1618, Jacques Lemercier était architecte du roi et fut envoyé à Rouen en 1624 avec *Salomon de Caus* (V. ce nom) pour étudier la reconstruction du pont de cette ville. C'est en 1624 que Lemercier devint architecte des travaux du Louvre où il fit élever, en pendant de la demi-partie occidentale de la cour du Louvre due à Pierre Lescot et en en respectant les lignes d'architecture et l'ornementation sculpturale, le pavillon de l'Horloge, la demi-partie occidentale à la suite et la moitié de la partie septentrionale en retour.

On doit en outre à Lemercier le château de Silly (Seine-et-Oise) pour René d'Effiat, et, lorsqu'il fut devenu l'architecte du cardinal de Richelieu, le château de Richelieu en Poitou, et à Paris les anciens bâtiments aujourd'hui démolis du Palais-Cardinal devenu le Palais-Royal, après la donation qui en fut faite au roi et dont il ne reste que la galerie des Proues; le collège récemment démoli et l'église de la Sorbonne, son œuvre la plus personnelle; la continuation, dans presque toute la hauteur du grand ordre, de l'église du Val-de-Grâce, commencée par François *Mansart* (V. ce nom); les plans de l'église Saint-Roch et les plans de l'église de l'Oratoire dont il ne put achever que les chœurs; les hôtels de La Rochefoucauld, de Liancourt et de Longueville (ces deux derniers, ainsi que le château de Richelieu, gravés par Marot), etc. Jacques Lemercier a publié : *le Magnifique Chasteau de Richelieu, en général et en particulier*, etc., commencé et achevé par A. du Plessis, cardinal de Richelieu, sous la conduite de J. Lemercier, architecte du roy. Charles Lucas.

LEMERCIER (Louis-Nicolas, comte), homme politique français, né à Saintes le 23 déc. 1755, mort à Paris le 11 janv. 1849. Lieutenant-général criminel au présidial de sa ville natale, il fut envoyé comme député du tiers aux Etats généraux (1789), siégea sans éclat à l'Assemblée constituante, devint en 1792 président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure et alla, six ans plus tard, représenter ce département au Conseil des Anciens, qu'il présidait dans les journées des 18 et 19 brumaire. Complice du coup d'Etat de Bonaparte, il fut, peu après (24 déc. 1799), admis au Sénat, en devint président en 1802, fut, sous l'Empire, doté de la sénatorerie d'Angers (1804) et nommé comte (1808), ce qui ne l'empêcha pas de se rallier avec empressement aux Bourbons en 1814. Louis XVIII le fit entrer à la Chambre des pairs. Napoléon l'en écarta pendant les Cent-Jours. Mais il y reprit sa place après la seconde Restauration et y prononça d'importants discours sur la liberté de la presse, la contrainte par corps, le serment des fonctionnaires. Il y resta après la révolution de 1830, qui lui fournit l'occasion d'une nouvelle palinodie. A. Debidour.

LEMERCIER (Jules-César-Suzanne, baron d'Ecqueville), général français, né à Faverney, près de Vesoul, en 1765, mort à Montpellier le 1er nov. 1828. Lieutenant avant la Révolution, il émigra en 1791, servit longtemps dans l'armée de Condé, rentra en France en 1805, fut nommé capitaine par Napoléon, fit avec distinction la campagne de Portugal (1810-11), se déclara pour la Restauration en 1814 et parvint en 1822 au grade de maréchal de camp. A. Debidour.

LEMERCIER (Louis-Jean-Népomucène), écrivain français, né à Paris le 21 avr. 1771, mort le 7 juin 1840. Fils du secrétaire des commandements de Mme de Lamballe, il eut une jeunesse souffreteuse et de très bonne heure manifesta un goût fort vif pour le théâtre. Il débutait à quinze ans sur la scène avec une tragédie, *Méléagre*, qui n'eut que deux représentations. Il se perfectionna rapidement : *le Tartufe révolutionnaire* (1795), comédie mordante, eut un grand succès; *Agamemnon* (1797) fut un triomphe. Malgré des débuts si brillants, le reste de sa carrière dramatique fut malheureux, et souvent ses pièces furent accueillies par des sifflets immérités. Citons les meilleures : la comédie historique de *Pinto ou la Journée d'un conspirateur* (1800, in-8) ; celle de *Plaute ou la Comédie latine* (1808, in-8); les tragédies du *Lévite d'Ephraïm* (1796) ; de *Charlemagne* (1816, in-8) ; d'*Isule et Orovèse* (1803, in-8); de *Clovis* (1820, in-8); de *la Démence de Charles VI* (1820, in-8), qui, imprimée en 1814, fut arrêtée par décision du gouvernement au moment où elle allait être représentée au second Théâtre-Français le 25 sept. 1820; *Frédégonde et Brunehaut* (1821, in-8) ; *Richard III et Jeanne Shore* (1824, in-8). Lemercier a abordé avec talent les genres les plus divers. Son poème des *Quatre Métamorphoses* (1799, in-4) est fort agréablement rimé, quoique un peu libre. Il essaya de trouver des sujets et des cadres nouveaux, mais il n'y réussit guère. *Homère*, *Alexandre* (1801, in-8) ; *les Ages français* (1803, in-8) ; *l'Atlantiade* (1812, in-8) ; *la Panhypocrisiade* (1819-32, 2 vol. in-8) valent à peine d'être mentionnés, bien qu'on y trouve perdues dans un étrange fatras de très belles pages. Dans la critique, il réussit mieux. Il réunit en volumes le *Cours analytique de littérature générale* (1817, 4 vol. in-8) qu'il professa de 1811 à 1814 à l'Athénée avec des allures dogmatiques. Lemercier était entré à l'Académie française en 1810. Dès le Consulat, il avait été en rapports très intimes avec Napoléon. Mais son caractère indépendant et entier ne pouvait longtemps s'accorder avec celui de l'empereur auquel il finit par refuser le brevet de la Légion d'honneur. Il mourut presque ignoré de ses contemporains. Ses œuvres n'ont pas été réunies. R. S.

Bibl. : Ch. P., *la Vérité sur Lemercier;* Paris, 1827, in-8. — Dufey, *Lemercier et Lemierre;* Paris, 1840, in-8. — Vieillard, *Notice sur Lemercier;* Paris, 1842, in-8. — Pongerville, *Biographie de Lemercier;* Marseille, 1859, in-8. — Legouvé, *Souvenirs.*

LEMERCIER (Augustin-Louis, comte), homme politique français, né à Saintes le 22 févr. 1787, mort à Paris le 4 mai 1864, fils de Louis-Nicolas (V. ci-dessus). Elève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, il fit, dans les chasseurs de la garde, les campagnes de 1809 à 1814. Le 17 nov. 1827, il fut élu député de l'Orne, fit partie de l'opposition et, réélu en 1830, signa l'adresse de 221. Fort dévoué au gouvernement de Juillet, il fut constamment réélu de 1834 à 1842 et entra à la Chambre des pairs le 9 juil. 1845. Il s'attacha ensuite à Louis-Napoléon qui le nomma membre de la commission consultative de 1851 et l'appela au Sénat le 26 janv. 1852.

LEMERCIER (Jean-Baptiste-Nicolas, baron), homme politique français, né à Saintes le 10 janv. 1789, mort à Saintes le 14 oct. 1854, frère du précédent. Il servit dans la marine, puis passa dans l'armée de terre. Lieutenant de dragons, il fit les campagnes de 1809 à 1814 et fut mis à la retraite avec le grade de colonel. Maire de Saintes, il fut élu député de la Charente le 9 juil. 1842, échoua en 1846 et reparut à la Législative (1849). Bonapartiste, il fut élu député au Corps législatif en 1852 avec l'appui du gouvernement. Il avait épousé Catherine-Victoire-Sophie Jourdan, fille du maréchal.

LEMERCIER (Rose-Joseph), imprimeur-lithographe français, né à Paris le 6 juil. 1803, mort à Paris le 22 janv. 1887. Il fonda, avec Bénard, en 1837, une imprimerie lithographique, dont l'importance ne fit que grandir, et qui, à une époque, était chargée d'exécuter les plus beaux travaux pour des pays étrangers. Il eut pour associé, depuis 1862, son neveu, *Alfred* Lemercier (né le 29 juil. 1831), artiste peintre et lithographe, élève de Jean Gigoux. G. P-I.

LEMERCIER (Jean-Louis-Anatole, comte), homme politique français, né au Coudrey (Seine-et-Oise) le 25 juin 1820. Après quelques années passées dans la diplomatie, il fut, à deux reprises (1852, 1857), avec l'appui du gou-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

vernement, envoyé par la quatrième circonscription de la Charente-Inférieure au Corps législatif, où il soutint docilement l'Empire jusqu'à l'époque de la guerre d'Italie (1859). A dater de ce moment, il fit une opposition motivée par la politique nouvelle de Napoléon III à l'égard du saint-siège. Aussi l'administration fit-elle échouer sa candidature aux élections de 1863. Depuis, tout en s'occupant d'affaires industrielles, il fut plusieurs fois candidat à l'Assemblée nationale (1871), au Sénat, à la Chambre des députés où il rentra en 1889 et fut réélu en 1893 comme député de Saintes. A. Debidour.

LEMERCIER DE LONGPRÉ (V. HAUSSEZ [Baron de]).

LEMERCIER DE NEUVILLE (Louis), littérateur français, né à Laval le 2 juil. 1830. Il fonda un grand nombre de petites feuilles satiriques qui n'eurent qu'une durée éphémère, entre autres : *la Muselière*, *la Causerie*, *les Nouvelles de Paris*, collabora au *Figaro*, au *Nain jaune*, à la *Vie Parisienne*, etc., et écrivit de nombreux ouvrages humoristiques. Il est surtout connu par sa création du théâtre des Pupazzi où il représenta des satires assez vives des mœurs contemporaines. Citons de lui : *les Courtisanes célèbres* (Paris, 1864, in-12); *Mémoires de Crockett, suivis de sa recette pour dompter les lions* (1863, in-16); *la Mort de César* (1862, in-8), comédie; *Pastiches critiques des poètes contemporains* (1856, in-12); *Physiologie du coiffeur* (1862, in-12); *les Tourniquets* (1862, in-12), revue; *Théâtre des Pupazzi* (1866-74, 4 vol.); *Nouveau Théâtre des Pupazzi* (1882, in-12); *Comédies de château* (1880, in-12); *Contes abracadabrants* (1882, in-12); *les Coulisses de l'amour* (1885, in-12); *les Trente-six Métiers de Becdanlo* (1885, in-4); *Arrivé par les femmes* (1886, in-12); *le Pâté*, comédie (1887, in-12); *Tout Paris*, revue (1887, in-12); *Medard Robinot, casquetier* (1891, in-12), etc. Il a illustré lui-même plusieurs de ses volumes.

LEMÉRÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 581 hab.

LEMERRE (Alphonse), libraire-éditeur français, né à Canisy (Manche) en 1838. Imitateur des Elzevier, il a pris pour spécialité d'éditer, en un petit format et avec un cachet d'art typographique, les chefs-d'œuvre de la littérature française et étrangère et aussi les œuvres de nos poètes contemporains. G. P-I.

LEMERY (Nicolas), pharmacien chimiste français, né à Rouen le 19 nov. 1645, mort à Paris le 19 juin 1715. D'abord élève en pharmacie à Rouen, il vint à Paris en 1645, dans le laboratoire de Glazer, démonstrateur de chimie au Jardin du roi, l'un des derniers admirateurs de Paracelse et de l'ancienne alchimie. Il alla ensuite à Montpellier où il commença à faire des cours sur la chimie. Il revint ensuite à Paris où il fonda une pharmacie rue Galande, tout en continuant à faire des cours qui attirèrent des élèves de tous les points de la France et de l'étranger. Il fut obligé de s'exiler comme protestant, mais il se fit catholique avec sa famille pour échapper aux persécutions, ce qui lui permit d'entrer à l'Académie des sciences, de reprendre ses cours et de rouvrir son officine de la rue Galande. Le grand mérite de Lemery, c'est d'avoir repoussé le langage énigmatique des alchimistes, rejeté leurs théories obscures et inintelligibles. Doué d'un esprit droit, d'une élocution claire, il déchira le premier le voile dont la science était enveloppée, ne tenant compte que des expériences, des faits et du raisonnement : « Le public, dit Voltaire, fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature. » Non seulement les étudiants, mais encore les savants, les gens du monde, les étrangers se pressaient dans son amphithéâtre, et il mit le comble à sa réputation en publiant son *Cours de chimie* (1675), qui fut bientôt traduit dans plusieurs langues et qui, pendant un siècle, a servi de manuel aux chimistes du XVIIIe siècle. Vingt ans après, il publia la *Pharmacopée universelle* (1697), et le *Traité des drogues simples* (1698), le tout formant avec le *Cours de chimie* un *Cours général de pharmacie*, résumant le tableau exact des connaissances chimiques et pharmaceutiques de la fin du XVIIe siècle. On doit aussi à Lemery un *Traité de l'antimoine* (1707), plusieurs analyses d'eaux minérales, notamment celles de Passy, de Vézelay, de Cransac; une foule de notices sur les sels, le *Volcan de Lemery*, le miel, l'urine, la cire, la manne, les cloportes, la préparation du sublimé corrosif, etc. Edme Bourgoin.

LE MESSIER (Pierre) (V. BELLEROSE).

LEMETEL DE BOIS-ROBERT (V. BOIS-ROBERT).

LEMETTAY (Pierre-Charles), peintre français, né à Fécamp en 1726, mort à Paris en 1760. Lemettay fréquenta l'atelier de Boucher, obtint le prix de Rome, et ne tarda pas à être nommé membre de l'Académie de peinture et de sculpture. Louis XV l'attacha à sa personne, en qualité de peintre de marines, mais c'est en Italie, à Turin, à Rome, où il séjourna pendant deux ans, et sur les rives de l'Adriatique, que Lemettay exécuta ses plus importants tableaux, conçus dans le sentiment de ceux de J. Vernet. C. G.

LEMGO. Ville d'Allemagne, principauté de Lippe-Detmold, sur la Bega; 6,000 hab. Ecole supérieure de filles fondée en 1306. Toiles, lainages, cuirs, articles pour fumeurs, en écume de mer. Fondée au XIIe siècle, Lemgo fit partie de la Hanse.

LEMICEAUD D'ARÇON (V. ARÇON [LEMICEAUD D']).

LEMIERRE (Antoine-Marin), poète français, né à Paris le 12 janv. 1723, mort à Saint-Germain-en-Laye le 4 juil. 1793. Secrétaire du fermier général Dupin, il débuta dans les lettres par de brillants succès. Lauréat du prix de poésie de l'Académie française quatre années de suite (1753-57), il donna en 1758 la tragédie d'*Hypermnestre*, qui fut fort bien accueillie. Il poursuivit au théâtre une carrière honorable, avec *Idoménée* (1764), avec *Artaxerce* (1766), avec *Guillaume Tell* (1766) et *la Veuve de Malabar* (1770). Il entra en 1781 à l'Académie française en remplacement de Le Batteux. Citons encore de lui : *Barnevelt*, tragédie (1784, in-8); *la Peinture*, poème en trois chants (1769, in-4); *Pièces fugitives* (1782, in-8). On a donné plusieurs recueils de ses œuvres, entre autres : son *Théâtre* (Paris, 1795, 2 vol. in-8); ses *Œuvres* (1810, 3 vol. in-8); ses *Œuvres choisies* (1811, 2 vol. in-12).

BIBL. : R. PERRIN, *Notice sur la vie et les ouvrages de Lemierre*, en tête de l'éd. de 1810. — F. FAYOLLE, *Notice sur Lemierre*, en tête de l'éd. de 1811. — VIEILLARD, *Notices sur Lemierre et Lemercier*; Paris, 1842, in-8.

LEMIERRE (Marie-Jeanne) (V. LARRIVÉE).

LEMIERRE D'ARGY (Auguste-Jacques), littérateur français, né à Paris le 1er mars 1762, mort à Paris le 12 déc. 1815, neveu d'Antoine Larrivée. Libraire à Paris, puis interprète au conseil des prises maritimes et directeur adjoint du bureau de législation, ce fut un ivrogne fieffé, qui mourut misérable à l'hospice de la Charité. Citons de lui : *Calas ou le Fanatisme*, drame en quatre actes joué avec succès en 1791; *les Cent Pensées d'une jeune Anglaise* (Paris, 1798, in-12), des traductions de l'allemand, de l'anglais, de l'italien, etc.

LEMIRE ou MIRŒUS (Aubert), historien belge, né à Bruxelles le 30 nov. 1573, mort à Anvers le 19 oct. 1640. Professeur de belles-lettres à l'université de Louvain, chapelain des archiducs Albert et Isabelle, enfin vicaire général de l'évêché d'Anvers, il consacra ses loisirs à de vastes recherches sur l'histoire politique et littéraire des Pays-Bas. F. de Reiffenberg a dressé le catalogue des ouvrages de Lemire et en relève cinquante-sept (*Bibliophile belge*, t. II et III). Ils se distinguent par l'abondance des renseignements, mais l'esprit critique y fait souvent défaut. *Foppens* (V. ce nom) a réuni les divers ouvrages de Lemire relatifs à l'histoire civile et ecclésiastique des Pays-Bas sous le titre : *A. Miræi Opera diplomatica et historica* (Bruxelles, 1723-48, 4 vol. in-fol.). E. H.

BIBL. : LE GLAY, *Revue critique des Opera diplomatica de Miræus sur les titres reposant aux archives départementales à Lille*; Bruxelles, 1856, in-8. — DE RIDDER,

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Aubert Le Mire, dans les *Mém. couronn. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXXI, in-4.

LE MIRE (Noël), graveur français, né à Rouen le 20 nov. 1724, mort à Paris le 21 mars 1801. Élève de Lebas, il s'est surtout fait remarquer par une planche intitulée *le Gâteau des rois ou le Partage de Pologne*, pièce rare, brisée par ordre de l'autorité. Citons encore : *la Mort de Lucrèce*, d'après André del Sarte ; *Jupiter et Danaé*, d'après le Carrache ; *les Nouvellistes flamands*, d'après Teniers ; *la Vue du mont Vésuve*. Il a gravé d'excellentes vignettes pour les *Contes* de La Fontaine, pour les *Métamorphoses* d'Ovide et pour le *Temple de Gnide ;* enfin, on estime ses portraits de *Frédéric le Grand*, de *Henri IV*, de *Louis XV*, de *Louis XVI*, de *Marie-Antoinette* et de *Joseph II*. CHALLAMEL.

BIBL. : J. HÉDOU, *N. Le Mire et son œuvre ;* Paris, 1875, in-4.

LEMIRE (L'abbé Jules), homme politique français, né à Vieux-Berquin (Nord) le 23 avr. 1853. Professeur à l'institut Saint-François-d'Assise d'Hazebrouck, il se fit connaître dans la région du Nord par ses conférences en flamand sur le socialisme chrétien. Élu député de la première circonscription d'Hazebrouck en 1893, avec le programme des ralliés, il fut blessé lors de l'attentat de l'anarchiste Vaillant sur la Chambre des députés le 9 déc. 1893. Citons de lui : *l'Abbé Dehaene et la Flandre* (Lille, in-8) ; *D'Irlande en Australie*, souvenirs et impressions de voyage de son frère, le R. P. Achille Lemire (Lille, 1890, in-8) ; *le Cardinal Manning et son action sociale* (Paris, 1893, in-12).

LEMKE (Johan-Filip), peintre suédois, né à Nuremberg en 1631, mort à Stockholm en 1711. Il étudia la peinture à Hambourg, sous la direction de Evert Decker, et, après la mort de celui-ci, sous la direction du peintre de batailles Weyer. Il voyagea ensuite en Italie, séjourna longuement à Rome, était en 1669 à Venise, et, en 1673, vint en Suède, ayant subi surtout, semble-t-il, l'influence de Bourguignon et de Bamboccio. En 1683, il fut appelé à Stockholm comme peintre de batailles officiel, et peignit alors un grand nombre de tableaux sur les campagnes de Charles XI : *Bataille de Halmstad*, *Bataille de Lund* (1684), etc., conservés actuellement au château de Drottningholm. Il a peint, en outre, un grand nombre de paysages et de scènes de la campagne romaine ou suédoise qui se distinguent par la puissance, parfois un peu lourde, du coloris. Il est sans contredit un des meilleurs peintres suédois du XVIIe siècle. Il finit ses jours presque dans la misère, son traitement de peintre de batailles lui ayant été supprimé à partir de 1700. Th. C.

LEMLAND. Ile de l'archipel d'*Aland* (V. ce mot) ; 68 kil. q.

LEMME. Rivière de France (V. JURA, t. XX, p. 313).

LEMMECOURT. Com. du dép. des Vosges. arr. et cant. de Neufchâteau ; 75 hab.

LEMMES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly ; 220 hab.

LEMMING (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs de la sous-famille des *Arvicolinæ* (V. CAMPAGNOL), créé par Pallas (1811) sous le nom de *Myodes* qui correspond au *Lemmus* de Tiedemann. Ce sont des Campagnols à queue très courte, rappelant celle des Lapins, à tête obtuse, arrondie, à oreilles courtes, à pieds courts avec la plante poilue ; le pelage et les ongles sont très longs. Le port rappelle celui du Cochon d'Inde domestique. Les dents sont très semblables à celles des Campagnols, mais les incisives sont en biseau et non sillonnées. Les Lemmings sont les Campagnols des régions arctiques : les teintes de leur pelage sont assez variables, ordinairement d'un fauve très pâle tacheté de brun. L'espèce la plus anciennement connue est le LEMMING DE NORVÈGE (*Lemmus norvegicus*), dont le pelage est tacheté, et qui habite le N. de l'Europe. C'est un habitant des *toundras* ou steppes glacés de l'Europe et de la Sibérie. Il se creuse un terrier semblable à celui du Campagnol souterrain, et se nourrit de racines et d'autres substances végétales, qu'il va chercher pendant l'hiver en creusant de longues galeries sous la neige. Cette espèce est célèbre par ses migrations. Dans les régions cultivées de la Norvège et de la Suède, les Lemmings apparaissent tout d'un coup en bandes innombrables se dirigeant droit devant eux, sans se laisser arrêter par aucun obstacle : ils franchissent les murailles et traversent les lacs et les cours d'eau à la nage, dévastant tout sur leur passage. Ces invasions se reproduisent à intervalles irréguliers (de cinq à vingt ans et plus) : elles ont généralement lieu en suivant les vallées du point le plus élevé vers la mer. On n'est pas encore fixé sur la véritable cause de ces migrations, mais il est probable que l'accroissement exagéré de nouvelles générations, sous l'influence de circonstances exceptionnellement favorables, et la disette qui en est la conséquence dans le pays d'origine en sont le principal motif. Les étapes ont toujours lieu de nuit, et le voyage peut durer jusqu'à trois ans. La plupart périssent en se jetant dans l'Atlantique ou le golfe de Botnie, comme s'ils obéissaient à un instinct aveugle qui les pousse toujours dans la même direction. — Les Lemmings se subdivisent en trois sous-genres : *Lemmus* proprement dit, avec trois espèces (*L. norvegicus*, *L. schisticolor* du N. de l'ancien continent et *L. obensis* qui se trouve également dans l'Amérique du Nord). *Cuniculus* (Wagler) n'a qu'une seule espèce à formes encore plus ramassées (*C. torquatus*). *Eremiomys* (Poljakow) a trois espèces de Sibérie et des steppes de l'Asie centrale (*E. lagurus*, *E. luteus* et *F. Przewalskii*). — Dans les couches quaternaires de l'Europe centrale, on trouve des débris du *L. norvegicus* et du *Cuniculus torquatus* montrant que ces deux espèces se sont étendues à cette époque beaucoup plus vers le Sud que de nos jours. E. TROUESSART.

LEMMINKÆINEN (Myth. finn.). Le troisième des héros du *Kalevala*, souvent nommé aussi *Kaukomieli* ou *Ahti* ou *Saarlainen*, et surnommé le Beau, le Hardi, le Joyeux, le Séducteur. Les runes relatives à Lemminkæinen ne se rattachent étroitement ni au cycle du Sampo, ni à celui de la recherche de la fille de Pohjola, et ce n'est pas sans artifice que Lœnnrot en a fait une partie intégrante du *Kalevala* (V. ce mot). Le premier exploit de Lemminkæinen est la conquête de la charmante Kyllikki, dont il ne réussit à vaincre la résistance qu'en l'enlevant, et après avoir séduit toutes les vierges de la contrée de Saari. Il en fait son épouse, mais l'abandonne parce qu'elle s'est mêlée, après son mariage, aux jeux des jeunes filles. Il prend alors les armes, malgré les supplications de sa mère et de sa femme, pour se rendre à Pohjola et s'emparer de la fille de la mère du pays et en faire son épouse. Il laisse à sa mère un peigne dont il tombera des gouttes de sang, s'il lui arrivait malheur. Grâce à ses armes excellentes et à ses puissantes incantations, il arrive au pays de Pohjola, et triomphe dans les deux premières épreuves que lui impose la maîtresse de la contrée avant de lui donner sa fille : la prise de l'élan et la soumission du coursier de Hiisi ; mais il ne réussit point dans une troisième épreuve, qui consiste à tuer d'une flèche le cygne qui nage sur les ondes noires du fleuve de l'empire des morts, et est déchiré par un monstre marin qu'un berger a suscité contre lui. Sa mère apprend sa mort par le sang qui dégoutte du peigne et part aussitôt à la recherche de son enfant. Elle retrouve, dans le fleuve, les membres mis en pièces de Lemminkæinen et, grâce à ses sortilèges, rend la vie et la parole à son fils qu'elle ramène chez elle. Il entreprend une nouvelle expédition contre le pays de Pohjola, mais, vaincu, il est obligé de chercher un refuge dans l'île de Saari. Il y excite la la colère de tous les hommes, parce qu'il n'y a bientôt, dans l'île, plus de jeune fille, femme ou veuve qu'il n'ait séduite, et il est de nouveau forcé de prendre la fuite au milieu de grands dangers. Il trouve son pays dévasté par les guerriers de Pohjola et, cédant aux prières de son bateau qui se plaint d'être inactif, reprend la lutte contre le Nord, d'abord de concert avec Tiera, puis à la recherche du

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Sampo avec Wæinæmœinen et Ilmarinen. Son rôle est, dans cette dernière expédition, assez effacé. Th. Cart.

Bibl. : *Kalevala*, runes XI-XV, XXVI-XXX, XXXIX et suiv.

LEMNA (*Lemna* L.) (Bot.). Genre de Monocotylédones, type de la famille des Lemnacées. Il comprend sept espèces (*L. trisulca* L., *L. minor* L., *L. gibba* L., etc.) des régions tropicales et tempérées du globe et qui sont des herbes nageant à la surface des eaux tranquilles ; on les désigne sous les noms vulgaires de *lenticules* ou *lentilles d'eau*. Elles ont la forme de petits disques lenticulaires ou ovoïdes, même lancéolés, réunis deux ou plusieurs ensemble et émettant à leur face inférieure une ou plusieurs longues radicelles. Les fleurs, unisexuées, sont réunies ordinairement par trois dans une petite spathe commune. Les fleurs mâles se réduisent à 1 étamine, la fleur femelle est composée d'un ovaire 1-7 ovulé ; les ovules sont dentés, orthotropes ou plus ou moins anatropes ; le fruit est sec, indéhiscent. Les lentilles d'eau sont un aliment très recherché par certains oiseaux. Dr L. Hn.

LEMNACÉES (*Lemnaceæ* Dub.) (Bot.). Famille de plantes Monocotylédones, composée d'herbes annuelles, petites et flottantes, formées de feuilles ou *frondes*, souvent articulées, comme si plusieurs frondes naissaient l'une de l'autre, et munies en dessous de fibrilles radiculaires (*Lemna*) qui sont nulles chez les *Wolffia*. Les fleurs sont réunies par groupes de trois (2 mâles et 1 femelle) dans une spathe monophylle qui disparaît à la maturité (*Lemna*) ou dans un simple sillon (*Wolffia*). L'ovaire est libre, uniloculaire, surmonté d'un style court, à stigmate obtus. Le fruit est utriculaire, transparent ; les graines sont très petites, à testa coriace, à embryon droit, ovoïde ou conique, pourvu d'un albumen très mince ou presque nul. Les genres principaux sont : *Lemna* L. et *Wolffia* Hork. Dr L. Hn.

LEMNISCATE de Cassini (V. Cassinoïde).

LEMNISQUE. Bandelettes de batiste ou de laine fine dont on parait les couronnes ou les palmes triomphales ; on en tressa également en or.

LEMNISQUE (Zool.). On donne ce nom, dans l'anatomie des Acanthocéphales, à deux corps piriformes dont la fonction n'est pas encore bien définie, situés en arrière de la trompe et qui font saillie dans la cavité viscérale : ces corps sont parcourus par des vaisseaux qui communiquent avec ceux de la région céphalique et débouchent dans un canal annulaire. Le contenu des canaux de ces lemnisques est de couleur brune et se compose d'une masse cellulaire très granuleuse. On a supposé que les lemnisques étaient des organes excréteurs, d'autres ont admis que leur fonction était celle d'un réservoir de liquide aidant à la dévagination de la trompe. Quoi qu'il en soit du rôle que jouent ces organes singuliers, il est probable que leur signification morphologique est analogue à celle des vaisseaux des Cestodes et qu'ils représentent une partie de la cavité du corps. R. Moniez.

LEMNIUS (Simon) (V. Margadant).

LEMNOS (auj. *Limni* ou *Stalimene*). Ile de l'Archipel (mer Egée), dépendant de la Turquie, en face des Dardanelles ; 477 kil. q. ; 22,000 hab. Elle mesure 34 kil. de l'E. à l'O., 30 du N. au S., mais est coupée en deux parties par deux baies que sépare un isthme étroit ; celle du N. est la baie Paradisi, celle du S. la baie Mudros. C'est une terre volcanique dont le plus haut sommet, le Skopia, au N.-O., atteint 430 m. ; peu avant l'ère chrétienne la partie orientale de l'île s'engloutit sous les eaux. Elle a beaucoup de sources, mais presque aucun arbre, produit du vin, des figues, de l'orge, des légumes ; sur ses pâturages on compte 40,000 moutons. La population est de race grecque. La capitale est *Kastro* ou *Lemnos* (l'antique *Myrina*) sur la côte O. ; citons encore Kokkinos à l'E., Agrionis et Mudros sur la baie de ce nom. Elle dépend du vilayet des Iles.

Dans l'antiquité la légende y plaça le séjour d'Hephaistos (Vulcain) et le lieu d'exil de Philoctète. Son nom primitif aurait été Æthalie. On raconta que les Argonautes s'unissant aux femmes y avaient fait souche des Minyens qui l'occupèrent ensuite jusqu'à ce qu'ils fussent chassés par les Pélasges Tyrrhéniens, peut-être venus de l'Attique ; mais Homère appelle les habitants de Lemnos les Sintiens et les dit de famille thrace. A l'époque historique, elle appartint aux Perses, que chassa Miltiade, aux Athéniens, aux Macédoniens, aux Romains, fut enlevée à l'empire byzantin au temps de la 4e croisade par les Vénitiens, auxquels les Génois la disputèrent ; les Turcs ne purent la conquérir en 1475, mais se la firent céder au traité de 1478 ; les Vénitiens la reconquirent en 1656, la reperdirent en 1657 ; les Russes l'attaquèrent vainement à la fin du xviiie siècle. A.-M. B.

Terre de Lemnos. — Rubrique ou terre sigillée, qui a joué un grand rôle dans la pharmacopée antique. C'était, semble-t-il, un peroxyde de fer, tiré d'une colline stérile de Lemnos, Elle était travaillée par une prêtresse, et marquée d'un sceau pour la vente. On prétendait qu'on la mélangeait avec du sang de chèvre. Aujourd'hui encore on va la recueillir solennellement le matin de la fête du Christ, le 6 août, avant le lever du soleil. Galien a décrit cette procession qui de son temps se faisait au nom de Diane (Artémis). M. Berthelot.

LEMOINE (Jean), cardinal français, né à Crécy vers 1250, mort à Avignon le 22 août 1313. Avant d'atteindre à la haute dignité du cardinalat, Jean Lemoine fut d'abord chanoine de la cathédrale de Paris, puis doyen de celle de Bayeux (1288-92). C'est en 1294 qu'il fut nommé cardinal-prêtre au titre de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre sous le pontificat de Célestin V. Le successeur de ce dernier, le célèbre Boniface VIII, eut pour le cardinal Lemoine une grande estime et lui témoigna assez de confiance pour le charger, en 1302, d'une mission auprès de Philippe le Bel, mission qui n'eut d'ailleurs aucun succès. Ce n'est cependant pas par l'importance de son rôle ecclésiastique que ce personnage est connu dans l'histoire ; si son nom s'y est perpétué, c'est qu'il l'a attaché à la fondation d'un collège à Paris, dans le quartier Saint-Victor. Cet établissement, dont une rue indique l'emplacement, eut une époque de brillante prospérité au xvie siècle ; il comptait alors parmi ses professeurs Lambin pour la langue grecque, et Passerat, l'un des auteurs de la *Satyre Ménippée*. Au moment de sa suppression par la Révolution, il s'y trouvait encore 250 élèves, et ses revenus atteignaient 36,000 livres. La vie du cardinal Lemoine et l'histoire du collège fondé par lui ont été étudiés dans un travail très complet de Ch. Jourdain, publié au t. III (pp. 42-81) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1877). F. B.

LEMOINE (Henry), libraire et écrivain anglais, né en 1756, mort en 1812. Fils d'un réfugié protestant français, il fut d'abord commis chez des papetiers et des libraires, et commença à écrire des satires dont le *London Magazine* publia des fragments. Il fut quelque temps professeur de français dans une école de Vauxhall, puis s'établit libraire étalagiste, et, dès lors, se répandit en articles et en brochures sur toutes sortes de sujets, tantôt anonymes, tantôt signés du pseudonyme d'*Allan Macleod*. Son imprévoyance et sa prodigalité le firent emprisonner pour dettes et le réduisirent au métier de colporteur. Dans son livre intitulé *Typographical Antiquities* (1797), il donne des détails curieux sur l'imprimerie particulière de Walpole à Strawberry Hill. B.-H. G.

LEMOINE (Louis), général français, né à Saumur le 23 nov. 1764, mort en 1842. Il entra au service en 1783 et fut longtemps sous-officier d'infanterie. Nommé lieutenant-colonel du 1er bataillon de Maine-et-Loire en 1791, il fut avec Beaurepaire un des défenseurs de Verdun. Après la capitulation de la place, il fit partie de la division Miranda et assista aux batailles de Valmy et de Jemmapes. Créé général de brigade le 3 nivôse an II, il servit d'abord sous Augereau à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis à

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

l'armée de l'Ouest avec Hoche. Il seconda vaillamment ce général à Auray et repoussa avec succès une sortie du fort de Quiberon. Général de division le 2 nivôse an IV, il quitta l'armée de Sambre-et-Meuse où il était employé, pour défendre Rome contre les Napolitains; il s'empara d'Aquila et de Popoli. Il fut ensuite enfermé dans Gênes avec Masséna. Républicain convaincu, il n'accepta pas le coup d'Etat du 18 brumaire, et il vécut dans la retraite pendant toute la période impériale. Mais, en 1813, au moment des dangers de la patrie, Lemoine offrit son épée. Nommé gouverneur de Mézières en 1814, et assiégé par les alliés, il fit une défense héroïque et ne rendit la place qu'après avoir obtenu tous les honneurs de la guerre. E. Bernard.

LEMOINE (Gustave), auteur dramatique français, né à Paris le 20 oct. 1802, mort à Pau le 27 août 1885. Auteur avec Scribe du livret du *Mauvais Œil* (opéra-comique, 1836), dont la musique était de Loïsa *Puget* (V. ce nom) qu'il épousa par la suite, il composa les paroles d'une infinité de romances dont Loïsa Puget composait les airs et donna quantité de drames et de vaudevilles qui ont presque tous réussi. L'un d'eux, *la Grâce de Dieu* (1841), a été extrêmement populaire. Citons : *l'Habit noisette* (1840); *la Mère de famille* (1846), avec Dennery; *la Fille du roi René* (1851); *le Mariage au miroir* (1852); *Un Mari comme on en voit peu* (1868); *la Veilleuse ou les Nuits de milady* (1869), opérette avec musique de sa femme, etc.

LEMOINE, dit Lemoine-Montigny (V. Montigny).

LEMOINE (Jacques-Albert-Félix), philosophe français, né à Paris le 8 avr. 1824, mort à Paris le 8 sept. 1874. Il fit ses études au lycée Charlemagne, entra à l'École normale en 1844 et fut nommé agrégé de philosophie en 1847. Il enseigna successivement la philosophie au collège royal de Nantes, à la faculté des lettres de Nancy, à celle de Bordeaux, au lycée Bonaparte à Paris et à l'Ecole normale de 1862 à 1872. D'une santé délicate, il ne put supporter plus longtemps les fatigues de l'enseignement, et il entra dans l'administration de l'instruction publique comme inspecteur de l'académie de Paris. Mais une fin prématurée l'enleva à l'âge de cinquante ans. Lemoine peut compter parmi les plus distingués des psychologues français; il avait acquis une compétence toute particulière dans les problèmes dont l'explication relève à la fois de la psychologie et de la physiologie. Outre ses deux thèses de doctorat : *Charles Bonnet, philosophe et naturaliste*, et *Quid sit materia apud Leibnitium* (Paris, 1850, in-8), il avait écrit : *Du Sommeil*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Paris, 1855, gr. in-8); *l'Ame et le Corps* (Paris, 1862, in-8), *l'Aliéné devant la philosophie, la morale et la société* (Paris, 1862, in-8); *le Vitalisme et l'Animisme de Stahl* (Paris, 1864, in-8); *De la Physionomie et de la parole* (Paris, 1865, in-18); plusieurs mémoires publiés dans le *Compte rendu* des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et plusieurs articles dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (2e éd.). Son opuscule, *De l'Habitude et de l'Instinct*, a été publié après sa mort (Paris, 1875, in-18). Th. Ruyssen.

LEMOINE (Émile-Michel-Hyacinthe), mathématicien et dilettante français, né à Quimper (Finistère) le 22 nov. 1840. Élève de l'École polytechnique en 1860. Il se consacra d'abord, en sortant de l'École, à la carrière de l'enseignement, qu'il dut abandonner après cinq ou six ans pour raisons de santé. Il remplit depuis lors diverses fonctions comme ingénieur civil, puis fut nommé chef du service de la vérification du gaz à la ville de Paris. En dehors de ses occupations professionnelles, il s'est consacré aux mathématiques et à la musique, et a obtenu des résultats originaux dans ces deux branches. Ses notes dans les *Nouvelles Annales de mathématiques* (1873) et aux congrès de l'*Association française* (Lyon, 1873; Lille, 1874) ont donné naissance, en France et surtout à l'étranger, à des études nouvelles sur le triangle. On peut dire avec John Casey qu'il est le fondateur de la géométrie du triangle. En 1888 (*Association française*, congrès d'Oran) il a commencé des tentatives en vue de mesurer la simplicité des raisonnements et des constructions en mathématiques, sujet développé depuis dans de nombreuses notes et dont il a fait une doctrine nouvelle, nommée par lui *Géométrographie;* c'est l'art des constructions géométriques. Ses travaux sur ces questions et sur beaucoup d'autres sont répandus dans un grand nombre de recueils mathématiques, en France ou à l'étranger. Il vient de créer (1894) avec M. Laisant un nouveau recueil périodique, *l'Intermédiaire des mathématiciens*, qui semble devoir prendre une grande importance. — En musique, M. Lemoine a fondé des soirées de musique de chambre, dont l'influence a été considérable sur le développement de l'art musical en France. Ces réunions d'hiver, hebdomadaires, fort nombreuses bien que privées, sont connues de tous les virtuoses de l'Europe, et les plus célèbres d'entre eux ont tenu à s'y faire entendre. Elles n'avaient jamais eu de modèle, mais ont trouvé depuis de nombreux imitateurs. Cette institution a reçu des invités et amis de M. Lemoine le nom familier de *la Trompette*. L'origine en remonte à 1860; c'étaient alors de simples réunions entre camarades pendant les récréations de l'École polytechnique. La tradition n'a jamais été interrompue depuis lors, mais l'importance et l'éclat artistique de ces soirées ont sans cesse grandi. Des œuvres nombreuses et très curieuses pour l'histoire de l'art ont été remises au jour par les exécutions qui en ont été faites aux soirées de M. Lemoine. Divers compositeurs ont même écrit spécialement pour ces soirées des morceaux de musique de chambre où, sur sa demande, ils avaient fait entrer une trompette concertante; l'un de ces morceaux, le septuor de Camille Saint-Saëns, a été exécuté dans tous les grands concerts en Europe. Signalons enfin des compositions écrites *dans le style classique*, où la voix, mêlée aux instruments, est employée en vocalises comme un simple instrument. Cet essai, tout à fait original (1893), fait à la prière de M. Lemoine dans des compositions de M. G. Alary, offre des ressources nouvelles à la fantaisie des compositeurs.

Point, Droite, Cercles de Lemoine. — C'est, sur le plan d'un triangle, le point dont les distances aux trois côtés sont proportionnelles à ces côtés; il se confond avec le point inverse du centre de gravité. En Allemagne, on l'appelle souvent point de Grebe, et en Angleterre parfois centre des symédianes. La droite de Lemoine est la polaire du point de Lemoine par rapport au cercle circonscrit; son équation en coordonnées normales en $\frac{x}{a}+\frac{y}{b}+\frac{z}{c}=0$. Le premier cercle de Lemoine passe par les intersections des côtés avec les parallèles aux côtés, menées par le point de Lemoine; le second cercle de Lemoine passe par les intersections des côtés avec les antiparallèles aux côtés, menées par le même point. On appelle souvent ellipse de Lemoine l'ellipse inscrite qui a pour foyers le point de Lemoine et le centre de gravité. A. Laisant.

LEMOINE (Georges), chimiste et ingénieur français, né à Tonnerre (Yonne) le 16 janv. 1841. Entré en 1858 à l'Ecole polytechnique et en 1860 à l'Ecole des ponts et chaussées, ingénieur ordinaire en 1863, docteur ès sciences physiques en 1865, M. Georges Lemoine a été attaché dès 1866 au service hydrométrique du bassin de la Seine, sous les ordres de l'illustre Belgrand, dont il a été le collaborateur d'abord, puis le digne continuateur (V. Belgrand, t. VI, p. 23), et dont il a généralisé le système d'annonce des crues. En 1866 également, il a été nommé répétiteur auxiliaire de chimie à l'École polytechnique. Il est devenu en 1877 répétiteur titulaire et en 1884 examinateur de sortie à la même école. Il a été promu ingénieur en chef en 1881. Ses travaux, d'une grande valeur scientifique, ont beaucoup contribué aux récents progrès de la chimie physique. Ils ont plus particulièrement porté sur les sulfures de phos-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

phore et sur la transformation allotropique de ce corps, dont il a expérimentalement déterminé les lois, sur la dissociation de l'acide iodhydrique (V. Dissociation, t. XIV, p. 685), sur les équilibres chimiques, qu'il a étudiés d'une façon très complète et dont il a proposé une théorie nouvelle assez analogue à celle de Gudberg et Waage, sur l'action chimique de la lumière qu'il a comparée à celle de la chaleur. Il a exposé les résultats de toutes ces recherches dans des mémoires originaux publiés principalement par le *Bulletin de la Société chimique*, par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et par les *Annales de chimie et de physique*. Il a donné en outre à l'*Encyclopédie chimique* de Fremy deux importantes monographies, l'une sur *le Phosphore et ses différents composés* (t. II, 2e sect., 1er fasc.), l'autre sur *les Equilibres chimiques*, qui a paru à part (Paris, 1881, in-8). Quant à ses publications hydrologiques, elles comprennent des *Mémoires sur les observations météorologiques du bassin de la Seine* (1867-83), des *Etudes sur les grandes crues des cours d'eau* (1866-83), une *Notice sur l'annonce des crues* (1878), un *Manuel hydrologique du bassin de la Seine*, en collab. avec M. de Préaudeau (1884), etc. L. S.

Bibl. : *Notice sur les travaux de chimie de M. G. Lemoine*; Paris, 1894, in-4.

LEMOINE (Georges-Henri), médecin français contemporain, né à Tulle (Corrèze) le 15 janv. 1859. Il fut préparateur d'anatomie générale dans le laboratoire du professeur Renaut à Lyon (1878-83), interne des hôpitaux de Lyon (1879-83), chef de clinique des maladies nerveuses et mentales à la faculté de Lyon (1884). Nommé en 1887 agrégé à la faculté de médecine de Lille, il fit le cours de thérapeutique pendant trois ans, d'abord comme chargé de cours, puis comme titulaire de la chaire de clinique médicale. Lemoine a publié une série de travaux sur les affections nerveuses, sur la thérapeutique expérimentale et la thérapeutique clinique, sur les affections des voix respiratoires, etc. Il a donné au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* l'art. *Typhoïde* (fièvre) et à la *Grande Encyclopédie* une série d'articles sur la pathologie du système nerveux. Dr L. Hn.

LEMOINNE (John-Marguerite-Emile), publiciste et homme politique français, né à Londres le 17 oct. 1815, mort à Paris le 14 déc. 1892. Après de brillantes études, il entra dès 1840 au *Journal des Débats* où, grâce à sa parfaite connaissance de la langue et de la littérature anglaises, il publia sur la politique, les institutions, les mœurs britanniques des articles qui ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention du grand public. Son active collaboration à la *Revue des Deux Mondes* augmenta bientôt sa notoriété. Sous l'Empire, il devint rédacteur en chef du *Journal des Débats*, où il soutint longtemps la politique orléaniste. Mais après la révolution de 1870 il se rallia ouvertement et sans retour à la République (1873), combattit l'*Ordre moral*, puis le gouvernement du 16 mai, fut élu sénateur inamovible le 23 fév. 1880, renonça au bout de quelques semaines aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Bruxelles, qui lui avaient été conférées le 17 avr. de la même année, et continua de faire campagne au Luxembourg avec le centre gauche, dont il fut jusqu'à sa mort dans la presse (particulièrement dans le journal *le Matin*) un des représentants les plus autorisés et les plus respectés. — Il appartenait depuis le 13 mai 1875 à l'Académie française, où il avait remplacé Jules Janin. A. Debidour.

LE MOITURIER ou **LE MOUTURIER** (Antoine), sculpteur français, né à Avignon vers 1425. Il est permis de supposer qu'il fut l'élève de son oncle Jacques Morel, auteur du tombeau de *Charles de Bourbon* et d'*Agnès de Bourgogne*, pendant le séjour que ce sculpteur lyonnais fit à Avignon de 1441 à 1445. Il ne reste presque rien de ses premières œuvres, exécutées à l'abbaye de Saint-Antoine-de-Viennois et à l'église Saint-Pierre d'Avignon. Antoine Le Moiturier s'établit à Dijon avant le mois de sept. 1465; il était chargé de terminer le tombeau du duc *Jean sans Peur*. Ce tombeau avait été commencé en 1443 sur l'ordre de Philippe le Bon, par l'Espagnol Jean de La Huerta, qui, après avoir fait traîner les choses en longueur et s'être fait payer de nombreux acomptes, s'était enfui en 1457, n'ayant guère terminé que les pleurants et les angelots. Le Moiturier reprit l'œuvre commencée par le sculpteur aragonais; il la termina à la fin de l'année 1469. Ce tombeau, une des œuvres les plus importantes de la sculpture bourguignonne du xve siècle, fut placé dans le chœur de l'église de la Chartreuse de Champmol, près de Dijon; il est conservé aujourd'hui au musée de Dijon. Sa disposition rappelle celle du tombeau de Philippe le Hardi, exécuté entre 1383 et 1412 par Jean de Marville, Claus Sluter et Claus de Werve, et placé également jadis dans le chœur de l'église de la Chartreuse de Champmol. Jean sans Peur et Marguerite de Bavière sont étendus, côte à côte, sur une grande dalle de marbre noir; à la tête de chacun d'eux sont agenouillés deux anges, qui tiennent, les uns, le casque du duc, les autres, un écu; aux pieds des gisants sont couchés deux lions. Au-dessous de cette dalle, sur les quatre côtés du dé, les pleurants sont placés sous de petites arcades finement sculptées. Après avoir achevé cette œuvre importante, Le Moiturier voyagea, — on le trouve à Avignon en 1478, — mais sa principale résidence fut toujours à Dijon. Des documents d'archives tendent à prouver qu'il était pauvre et avait peu de commandes. Il disparaît des livres des rôles en 1497; il est à présumer qu'il mourut peu après, dans ce pays bourguignon où il s'était fixé. Aucun des ouvrages qu'il exécuta entre 1470 et 1497 ne nous est connu. Le Moiturier est le dernier en date des grands sculpteurs de l'école bourguignonne. Jean-J. Marquet de Vasselot.

Bibl. : L'abbé Requin, *Antoine Le Moiturier* (Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, 1890). On trouvera une bibliographie complète dans le Catalogue raisonné du musée de sculpture comparée (palais du Trocadéro), par L. Courajod et P.-Franz Marcov; Paris, 1892.

LEMON (Mark), journaliste anglais, né en 1809, mort en 1870. Elevé pour l'industrie, ses goûts le portèrent de bonne heure vers la littérature et le journalisme. Il débuta par le théâtre, et donna aux différentes scènes de Londres une soixantaine d'ouvrages, parmi lesquels on doit citer *Hearts are Trumps* et *The Silver Thimble*. En même temps, il collaborait à de nombreux magazines, notamment à l'*Illustrated London News*, dont il fut le secrétaire. Mais il est surtout connu comme le premier rédacteur en chef du *Punch*, le Charivari anglais, qu'il fonda avec Mayhew, le graveur Landells et l'imprimeur Last (1841), et dont il garda la direction jusqu'à sa mort. B.-H. G.

LEMON-Grass (Bot.). Nom anglais de l'*Andropogon schœnauthus* L. et surtout de l'*A. nardus* L. (V. Andropogon).

LE MONNIER (V. Monnier).

LE MONNIER (Pierre), astronome français, né à Saint-Sever (Calvados) le 28 juin 1676, mort à Paris le 27 nov. 1757. Professeur de philosophie au collège d'Harcourt, à Paris, il s'occupa beaucoup d'astronomie, fit quelques observations d'un certain intérêt et fut nommé en 1725 membre de l'Académie des sciences. Il a publié : *Cursus philosophicus* (Paris, 1750, 6 vol. in-12); *Observations faites par ordre du roi pour reconnaître la distance entre Paris et Amiens* (Paris, 1757, in-8); *Traités élémentaires de mathématiques* (Paris, 1758, in-8). Ces deux derniers ouvrages ont été attribués par quelques bibliographes à son fils. L. S.

LE MONNIER (Pierre-Charles), astronome français, né à Paris le 20 nov. 1715, mort à Hérils, com. de Maisons (Calvados), le 3 avr. 1799, fils du précédent. A seize ans, il avait déjà fait ses preuves comme astronome. A vingt et un ans, il fut admis, comme adjoint géomètre, à l'Académie des sciences de Paris, dont il devint par la suite associé et pensionnaire. La même année (1736), il fut envoyé en Laponie, avec Maupertuis et Clairaut, pour y mesurer un degré du méridien. Professeur au Collège de France, il y

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

eut pour élève Lalande, dont il détermina la vocation. Il fut compris, lors de l'organisation du nouvel Institut de France (1795), parmi les membres de la section d'astronomie. On lui doit de nombreux et importants travaux. Il donna, le premier, des éléments du soleil. Le premier également, il détermina les changements des réfractions en hiver et en été, la hauteur exacte du pôle de Paris, les inégalités de Saturne causées par l'attraction de Jupiter. En 1740, il vérifia, à l'aide d'observations faites dans la tour de Pascal, au N. du collège d'Harcourt, l'obliquité de l'écliptique. En 1741, il présenta à l'Académie une nouvelle carte du zodiaque. En 1748, il observa en Ecosse une éclipse annulaire de soleil et mesura sur son disque même le diamètre de la lune. Il s'occupa du reste d'une façon toute spéciale de l'étude de notre satellite, en donna dès 1735 une nouvelle description et fit, au cours de recherches météorologiques, une série de constatations relatives à son influence atmosphérique. On a de lui, outre de nombreux mémoires insérés dans les recueils de l'Académie des sciences : *Histoire céleste* (Paris, 1741, in-4) ; *Théorie des comètes* (Paris, 1743, in-8) ; *Institutions astronomiques* (Paris, 1746, in-4) ; *Observations de la lune, du soleil et des étoiles fixes* (Paris, 1751-75, 4 vol. in-fol.) ; *Nouveau Zodiaque réduit à l'année 1755* (Paris, 1755, in-8 ; 2e éd., 1773) ; *Astronomie nautique lunaire* (Paris, 1771, in-8) ; *Essai sur les marées* (Paris, 1774, in-8) ; *Description et usage des principaux instruments d'astronomie* (Paris, 1774, in-fol.) ; *les Lois du magnétisme* (Paris, 1776-78, 2 vol. in-8) ; *Mémoires concernant diverses questions d'astronomie et de physique* (Paris, 1781-88, 4 vol. in-4), etc. L. S.

Bibl. : Lalande, *Bibliographie astronomique*, pp. 819-826.

LE MONNIER (Louis-Guillaume), médecin et naturaliste français, né à Paris le 27 juin 1717, mort à Montreuil, com. de Versailles, le 3 sept. 1799, frère du précédent. Reçu docteur en médecine en 1738, il fut attaché tout d'abord à l'infirmerie de Saint-Germain-en-Laye, accompagna en 1739, dans le midi de la France, Cassini et Lacaille, chargés d'opérations géodésiques, et recueillit en route toutes sortes d'observations ayant trait à la physique, à la botanique et à la géologie. En 1758, il succéda à Jussieu comme professeur de botanique du Jardin du roi et, quelques années plus tard, à Quesnay, comme premier médecin ordinaire de Louis XV. Il conserva cette charge sous Louis XVI. Il fut aussi médecin en chef des armées. Après la Révolution, il se retira dans un faubourg de Versailles, à Montreuil, et y établit une boutique d'herboriste. Il était depuis 1743 adjoint botaniste, depuis 1744 associé et depuis 1758 membre pensionnaire de l'Académie des sciences de Paris. Lors de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1795, il fut compris parmi les membres de la classe des sciences physiques et mathématiques. Malgré sa grande passion pour la botanique, il n'a rien écrit sur cette branche de l'histoire naturelle. Il a publié au contraire, dans le recueil de l'Académie des sciences, d'assez nombreux mémoires de physique, entre autres de remarquables *Observations sur l'électricité de l'air*. Il a donné en outre à l'*Encyclopédie* les articles *Aimant*, *Aiguille aimantée*, *Electricité*, etc. Il a traduit de l'anglais les *Leçons de physique expérimentale* de R. Cotes (Paris, 1742, in-8) et réédité la *Pharmacopée* de Charas. L. S.

Bibl. : Duchesne, *Éloge de L.-G. Lemonnier*, dans le *Magasin encyclopédique*, 5e année, t. III, p. 489. — Challan, *Essai historique sur la vie de L.-G. Lemonnier* ; Versailles, 1799, in-8. — Cuvier, *Notice historique sur L.-G. Lemonnier*, dans les *Mémoires de l'Institut*, t. III, p. 101.

LEMONNIER (Guillaume-Antoine), littérateur français, né à Saint-Sauveur-sur-Douve en 1723, mort à Paris le 4 avr. 1797. Chapelain de la Sainte-Chapelle (1743), curé en Normandie, il fut emprisonné sous la Terreur. Il devint bibliothécaire de la bibliothèque du Panthéon (Sainte-Geneviève) et membre associé de l'Institut (1796). On a de lui : *le Bon Fils* (1773), pièce représentée au Théâtre-Italien sous le pseudonyme de Devaux ; de bonnes traductions de *Comédies* de Térence (1770, 3 vol. in-8) ; et des *Satires* de Perse (1771, in-8) et un recueil de *Fables, contes et épîtres* (1773, in-8), qui a été longtemps très estimé.

LEMONNIER (Pierre-René), auteur dramatique français, né à Paris en 1731, mort à Metz le 8 janv. 1796. Principales pièces : *les Pèlerins de la Courtille* (1760) ; *le Cadi dupé* (1761, in-8) ; *la Matrone chinoise* (1764, in-8) ; *le Mariage clandestin* (1768, in-8) ; *Azolan ou le Serment indiscret* (1774, in-4).

LEMONNIER (Anicet-Charles-Gabriel), peintre d'histoire, né à Rouen le 6 juin 1743, mort à Paris le 17 août 1824. Il fut élève de Descamps, puis de Vien, obtint en 1772 le prix de Rome avec *la Famille de Niobé* et resta en Italie de 1774 à 1784. Il fit partie de l'ancienne Académie de peinture (1789, tableau de présentation : *la Mort d'Antoine*), constitua en 1793, avec Le Carpentier, les premiers éléments du musée de Rouen, fut administrateur des Gobelins de 1810 à 1816. Ses principales œuvres sont : *la Mission des Apôtres* (1782 ; musée de Rouen) ; *S. Charles Borromée portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan* (1785 ; musée de Rouen ; une répétition en petit, de la main de l'auteur, à l'église Saint-Germain l'Auxerrois) ; *Louis XVI reçu par les notables rouennais* (1789 ; tribunal de commerce de Rouen) ; le *Génie du commerce* (1791 ; tribunal de commerce de Rouen) ; *les Ambassadeurs de Rome demandant à l'Aréopage les lois de Solon* (1808 ; autrefois à la Cour de cassation), Il a fait aussi quelques tableaux de chevalet : *François Ier recevant la Sainte Famille de Raphaël ; Louis XIV recevant le Milon de Crotone de Puget ; Le Kain faisant lecture de l'Orphelin de la Chine dans le salon de Mme Geoffrin*. Ces toiles furent acquises par le prince Eugène pour Munich ; il en existe à Rouen (musée et Académie des sciences et lettres) des répétitions de la main de l'auteur.

Son fils, *André-Hippolyte*, né en 1794, mort en 1870, fut secrétaire de l'Académie de France à Rome de 1827 à 1831. Il a écrit : *Pèlerinage poétique en Suisse* (1824), *Souvenirs d'Italie* (1832). H. Lem.

Bibl. : A.-H. Lemonnier, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de A.-Ch.-G. Lemonnier, peintre d'histoire*, 1824 et 1838. — Bellier de La Chavignerie, *Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger*, 1856. — De Lépinois, *Notice sur Lemonnier, peintre d'histoire*, dans *Mémoires de l'Académie de Rouen*, 1870. — Lebel, *Lemonnier (Anicet-Charles-Gabriel)*, dans *Mém. de l'Acad. de Rouen*, 1884.

LEMONNIER (Louise-Thérèse-Antoinette Regnault-Bonscours, épouse), cantatrice scénique, née à Brest le 24 août 1789, morte à Saint-Sever (Calvados) le 5 avr. 1866. Elle fut une des actrices et des cantatrices les plus justement renommées de l'Opéra-Comique, où, sous le nom de Mlle Regnault, elle débuta de la façon la plus brillante, le 16 déc. 1808, dans *le Jugement de Midas* et *Isabelle et Gertrude*. Sa rivalité toute amicale à ce théâtre avec Mme Duret-Saint-Aubin est restée fameuse, et elle était activée par ce fait que, tandis que Boieldieu écrivait surtout pour elle, Nicolo écrivait surtout pour Mme Duret. Vers 1817 ou 1818, elle épousa Lemonnier, son camarade de l'Opéra-Comique. Parmi les nombreuses créations qui lui valurent à ce théâtre une renommée brillante et justifiée, nous citerons surtout *Cendrillon, l'Enfant prodigue, Jean de Paris, le Nouveau Seigneur de village, Jeanne d'Arc, Leicester, Danilowa, Joséphine*, etc. Mme Lemonnier, qui joignait à une figure charmante une voix délicieuse et un incontestable talent, prit sa retraite, dans toute la force de l'âge, en 1828. A. P.

LEMONNIER (Louis-Augustin), chanteur scénique français, né en 1792 ou 1793, mort à Saint-Sever le 4 mars 1875. Il était encore enfant lorsqu'il commença sa carrière au petit théâtre des Jeunes-Artistes, puis à celui des Troubadours. Il alla ensuite en province, tint à Rouen, puis à Bruxelles, l'emploi des *Colins*, et revint à Paris pour débuter, le 5 mai 1817, à l'Opéra-Comique, dans

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr

Jeannot et Colin et *Paul et Virginie*. La voix de Lemonnier était courte et sans éclat, mais il s'en servait avec goût, et comme il était excellent comédien, doué d'un physique avantageux et plein de distinction, il sut se faire un emploi approprié à ses moyens et à ses facultés. Pendant les vingt années qu'il passa à l'Opéra-Comique, il obtint de grands succès et fit nombre d'excellentes créations, notamment dans *l'Artisan*, *la Vieille*, *la Fiancée*, *Danilowa*, *Masaniello*, *le Roi et le Batelier*, *le Colporteur*, *les Deux Mousquetaires*, *Ludovic*, *les Deux Nuits*, *et le Pré aux Clercs*, où le rôle si difficile de Comminges lui fit le plus grand honneur. Lemonnier prit sa retraite en 1837. Il avait un fils qui fut joaillier de la couronne sous le second Empire, et dont la fille épousa M. Georges Charpentier, l'éditeur-libraire bien connu. A. P.

LEMONNIER (Elisa), fondatrice de la Société pour l'enseignement professionnel des femmes, née à Sorèze (Tarn) le 25 mars 1805, morte à Paris le 5 juin 1865. Son nom de jeune fille était Grimailh. Elle épousa à vingt-six ans Ch. Lemonnier rencontré chez le directeur du collège de Sorèze, où il était professeur de philosophie, mais qui, inquiété pour ses opinions, venait, avec l'assentiment de sa fiancée, de sacrifier sa position à son besoin d'indépendance. Avec lui elle s'attacha au saint-simonisme, auquel ils donnèrent sans compter. A la dispersion de l'école, ils se retirèrent à Bordeaux, lui inscrit au barreau, mais attendant venir la clientèle, elle faisant, avec autant d'intelligence et de bonne grâce que de dignité, des prodiges d'économie domestique. Dix ans après, Lemonnier est appelé à Paris, au contentieux du chemin de fer du Nord, et sa femme se préoccupe dès lors des misères qu'elle a sous les yeux, surtout de celles dont la femme est la cause ou la première victime. En 1848, aidée de quelques amies, elle ouvre rue du Faubourg-Saint-Martin un atelier de couture qui donne pendant deux mois du travail à plus de deux cents mères de famille. Mais elle constate là l'ignorance et la gaucherie des ouvrières, et n'aura plus de cesse qu'elle n'ait créé un enseignement pratique répondant aux besoins essentiels des femmes de modeste condition. Elle fonde en 1856 une « Société de protection maternelle », qui devient, le 9 mai 1862, la Société pour l'enseignement professionnel des femmes, et le 1er oct. de cette même année, elle ouvre, rue de la Perle, 9, la première de ces écoles professionnelles de filles qui portent justement le nom d'écoles Elisa Lemonnier et qui ont servi de modèle à celles de la ville de Paris et de plusieurs pays étrangers. La seconde s'ouvrit bientôt rue Rochechouart, mais la fondatrice mourut à la peine peu après. H. M.

LEMONNIER (Antoine-Louis-Camille), littérateur belge, né à Ixelles, près de Bruxelles, le 24 mars 1835. Il est au premier rang de l'école naturaliste à la fois par la hardiesse de ses romans aux sujets souvent plus qu'osés et remplis de peintures d'une crudité extrême, et par les qualités de son style, parfois affecté, mais toujours expressif. Il s'est aussi fait connaître comme critique d'art. Les principaux romans de Lemonnier sont : *Nos Flamands* (Bruxelles, 1869, in-18); *Un Mâle* (Bruxelles, 1881, in-12); *le Mort* (*id.*); *Thérèse Monique* (Paris, 1882, in-12); *Hystérique* (Bruxelles, 1885, in-12); *Happe-chair* (*id.*, 1886, in-12); *Madame Lupar* (Paris, 1888, in-18). Le même écrivain qui a, dans quelques-uns de ses livres, dépassé les audaces et les brutalités de Zola, a composé pour les enfants des ouvrages pleins de charme et de délicatesse : *Bébés et Joujoux* (Paris, 1880, in-12) et *la Comédie des jouets* (*id.*, 1888, in-12). Ses meilleurs travaux sur l'art sont : *Gustave Courbet et son œuvre* (Paris, 1878, in-8) ; *les Peintres de la vie*, études sur Courbet, Stevens, Rops, etc. Lemonnier est aussi l'auteur de *la Belgique* (Paris, 1887, in-4), magnifique description de son pays au point de vue de l'archéologie, de l'art, des coutumes, qui témoigne d'un long et consciencieux labeur et où il donne libre carrière à sa verve pittoresque.

Bibl. : F. Nautet, *Histoire des lettres belges d'expression française* ; Bruxelles, 1893, 2 vol. in-12.

LEMONNIER (Joseph-Henry), historien et professeur français, né à Saint-Prix (Seine-et-Oise) le 8 août 1842. Après de brillantes études à la faculté des lettres, à l'Ecole de droit et à l'Ecole des chartes, il entra dans l'enseignement secondaire et fut professeur d'histoire dans divers lycées, puis devint professeur d'histoire à l'Ecole des beaux-arts, fut chargé des conférences d'histoire à l'Ecole normale d'enseignement secondaire des jeunes filles, et après avoir plusieurs années suppléé M. Lavisse dans la chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, il y fut chargé de l'enseignement de l'histoire de l'art. On lui doit notamment : *De Magistris cubiculi in hospitio regis Caroli Quinti* (Paris, 1887, in-8); *Etude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain* (Paris, 1887, in-8), thèses de doctorat ès lettres; *l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin* (Paris, 1893, in-12). M. Lemonnier a pris une part importante à la réforme des programmes d'histoire de l'enseignement secondaire.

LEMONTEY (Pierre-Edouard), historien et littérateur français, né à Lyon le 14 janv. 1762, mort à Paris le 26 juin 1826. Avocat en 1782, puis procureur de la commune de Lyon en 1789, il fut membre de la Législative. Après trois années passées en Suisse (1792-94), il fut conseiller aux droits réunis, puis chef de la censure des théâtres en 1804. Il fut nommé membre de l'Académie française en 1819. Parmi ses ouvrages, on cite surtout : *Etablissement monarchique de Louis XIV* (1818, in-8); *Etude sur Paul et Virginie* (1823, in-8); *Histoire de la Régence* (1832, 2 vol. in-8). Ses œuvres ont été publiées en 1829-31 (7 vol. in-8).

Bibl.: Villemain, *Discours sur Lemontey*, 1826. — Notice en tête de ses *Œuvres*. — Notice par Passeron; Lyon, in-8.

LEMOS (Don Pedro Fernandez de Castro, marquis de Sarria, puis comte de), homme d'Etat espagnol, né à Madrid vers 1576, mort à Madrid en 1622. D'abord officier distingué, il épousa une fille du duc de *Lerme* (V. ce nom), le tout-puissant ministre de Philippe III, s'éleva grâce à son beau-père et tomba avec lui. Président du conseil des Indes en 1603, capitaine général en 1604, vice-roi de Naples en 1610, il s'entoura, dans cette dernière résidence, d'une cour littéraire, à la tête de laquelle se trouvaient les deux Argensola. Gentilhomme accompli, il prodigua toujours sa générosité aux lettrés, avait eu pour secrétaire Lope de Vega et protégea Cervantes. G. P-i.

FIN DU TOME VINGT ET UNIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr